GRAND

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DU XIX[e] SIÈCLE

Tout exemplaire non revêtu de ma griffe sera réputé contrefait et poursuivi suivant toute la rigueur des lois.

Paris. — Imp. Vve P. Larousse et Cie, rue du Montparnasse, 19

GRAND
DICTIONNAIRE
UNIVERSEL
DU XIXᴱ SIÈCLE

FRANÇAIS, HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE, MYTHOLOGIQUE, BIBLIOGRAPHIQUE
LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE, ETC., ETC.

comprenant :

LA LANGUE FRANÇAISE; LA PRONONCIATION; LES ÉTYMOLOGIES; LA CONJUGAISON DE TOUS LES VERBES IRRÉGULIERS; LES RÈGLES DE GRAMMAIRE; LES INNOMBRABLES ACCEPTIONS ET LES LOCUTIONS FAMILIÈRES ET PROVERBIALES; L'HISTOIRE; LA GÉOGRAPHIE; LA SOLUTION DES PROBLÈMES HISTORIQUES; LA BIOGRAPHIE DE TOUS LES HOMMES REMARQUABLES, MORTS OU VIVANTS; LA MYTHOLOGIE; LES SCIENCES PHYSIQUES, MATHÉMATIQUES ET NATURELLES; LES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES; LES PSEUDO-SCIENCES; LES INVENTIONS ET DÉCOUVERTES; ETC., ETC., ETC.

PARTIES NEUVES :

LES TYPES ET LES PERSONNAGES LITTÉRAIRES; LES HÉROS D'ÉPOPÉES ET DE ROMANS; LES CARICATURES POLITIQUES ET SOCIALES; LA BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE; UNE ANTHOLOGIE DES ALLUSIONS FRANÇAISES, ÉTRANGÈRES, LATINES ET MYTHOLOGIQUES; LES BEAUX-ARTS ET L'ANALYSE DE TOUTES LES ŒUVRES D'ART;

PAR PIERRE LAROUSSE

« Le dictionnaire est à la littérature d'une nation ce que le fondement, avec ses fortes assises, est à l'édifice. » DUPANLOUP.
« Fais ce que dois, advienne que pourra. » DEVISE FRANÇAISE.
« La vérité, toute la vérité, rien que la vérité. » DROIT CRIMINEL.
« Cecy est un livre de bonne foy. » MONTAIGNE.
« Voilà l'os de mes os et la chair de ma chair. » ADAM.

TOME DEUXIÈME

PARIS
ADMINISTRATION DU GRAND DICTIONNAIRE UNIVERSEL
19, RUE MONTPARNASSE, 19

1867

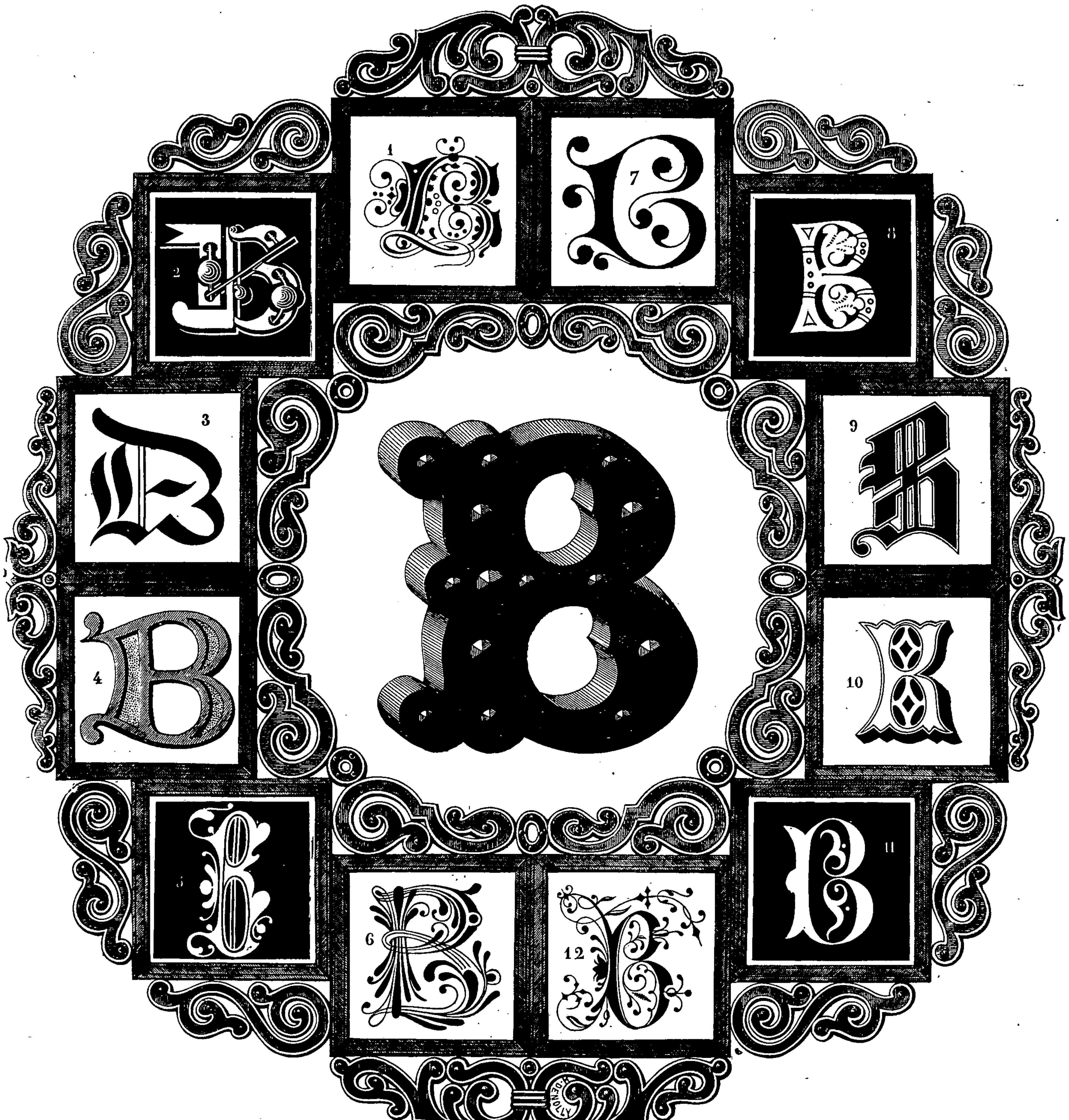

1 — Tiré d'un manuscrit de la Bibque royale de Munich. — XIIe siècle.
2 — Alphabet lapidaire de Turin. — XVe siècle.
3 — Tiré du missel du cardinal Cornelius. — XVIIe siècle.
4 — Tiré d'un manuscrit du XVIe siècle.
5 — Lettres bullatiques d'Italie. — XVIe siècle.
6 — Tiré d'un manuscrit de Venise. — XVe siècle.
7 — Tiré d'inscriptions sépulcrales de Vienne (Autriche). — XIVe siècle.
8 — Tiré d'un évangéliaire de la Bibque royale de Munich. — XIe siècle.
9 — Écriture d'église du XIVe siècle.
10 — Tiré d'inscriptions sépulcrales lapidaires de Naples. — XIIIe siècle.
11 — Tiré de la Bible du surintendant Fouquet. — XIIIe siècle.
12 — Alphabet vénitien du XVIIe siècle.

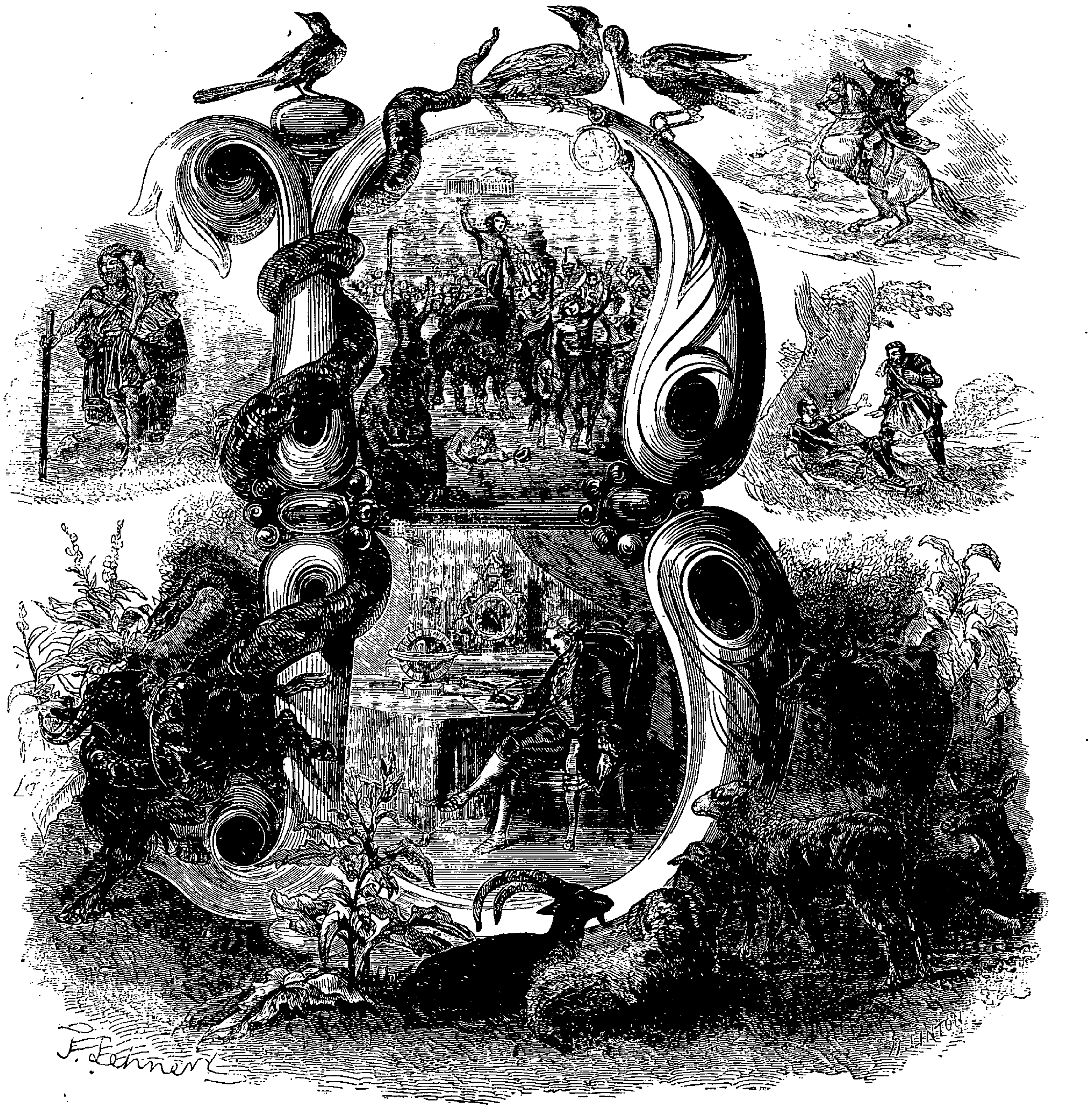

B s. m. (bé, et mieux, suivant le nouveau système d'épellation, be — du gr. β, lequel n'est lui-même que le *beth* phénicien et hébreu). La deuxième lettre de l'alphabet et la première des consonnes dans presque toutes les langues anciennes et modernes. Cependant, dans l'alphabet éthiopien, il occupe la neuvième place, et la vingt-sixième dans celui des Arméniens. Dans l'ancien alphabet islandais, le B est la première lettre, et l'A la dix-septième : *Un* B *majuscule. Un grand* B. *Un petit* B. *Un* B *mal formé. La panse, la boucle d'un* B. *Un* B *initial, médial, final.*

— La figure de cette lettre est empruntée aux Latins, qui la tenaient des Grecs. On a dit qu'elle représente la forme que prennent les lèvres avant l'articulation de cette consonne, mais il est facile de sentir combien de pareilles explications sont hasardées.

— Cette lettre, l'une des plus fréquemment employées dans notre langue, fait défaut dans plusieurs idiomes du nouveau monde : ainsi, la langue minteca manque des trois labiales *b, p, f* et de la liquide *r;* la langue totonaca manque des deux labiales *b, f,* de la dentale *d,* de la liquide *r;* au mexicain manquent trois labiales, *b, f, v;* une gutturale, *g;* une dentale, *d;* la palatale *j;* la liquide *r;* la sifflante *s.*

— B, surtout lorsqu'il est placé au commencement du mot, exprime fréquemment une sorte d'explosion, un bruit ou un mouvement soudain, comme dans *Bruit, Bondir, Bousculer, Bombe,* etc., etc. Nous sommes cependant tout disposé à accepter un millier d'exceptions, et notre prétention se borne ici à formuler une remarque plutôt qu'une règle. C'est une lettre qui appartient surtout au langage mal formé des enfants, et alors il y a souvent redoublement de syllabes : *bébé* (en angl., *baby*), *bibi, bonbon, bobo,* etc.

Balbutié bientôt par le bambin débile,
Le *B* semble bondir sur sa bouche inhabile.
DE PIIS.

— B est la première et la plus douce des labiales; il a beaucoup d'analogie avec les lettres du même ordre, *p, f* ou *ph, v,* et avec la liquide *m.* Cette labiale, aussi bien que le *p,* se produit par une sorte d'explosion de l'air vivement chassé des poumons, et ne diffère du *p* que par une moindre énergie de l'action de cet organe (comparez *Berthe* et *perte*). Toutes ces lettres, d'ailleurs, se permutent les unes avec les autres, ainsi qu'on va le voir par des exemples. L'alphabet sanscrit, le *Dévanagari,* qui, de tous les systèmes graphiques connus, est celui qui rend le mieux compte de la formation phonétique des sons, et qui les classe selon la méthode la plus rationnelle et la plus logique, donne au *b* le troisième rang dans l'ordre des labiales. Le *b* et le *b* aspiré ou *bh* constituent ce qu'on appelle en grammaire comparée les labiales douces ou sonores, et ont pour antécédents normaux le *p* et le *p* aspiré ou *ph,* qui forment les labiales fortes ou sourdes. Ajoutons encore qu'à l'ordre des labiales se rattachent immédiatement encore la nasale spéciale *m* et la semi-voyelle *v.* Ce simple procédé de classification trahit chez les Indous l'habitude des hautes spéculations philosophiques, et permet de constater d'un seul coup d'œil les diverses modifications que la lettre *b* est susceptible d'éprouver. ‖ 1° P devenu *b.* Voici des mots latins et les mots français qu'ils ont donnés : *AntiPolis, AntiBes; Polentarius, Boulanger; APotheca, Boutique; Pruina, Bruine; caPer, caBri; cæPula, ciBoule; duPlex, douBle; tymPanum, tamBour.* L'italien *soPrasalto* a donné le français *souBresaut.* Dans les manuscrits, on trouve fréquemment B*etrus* et B*aulus* pour P*etrus* et P*aulus.* ‖ 2° F devenu *b : FiBer,* nom latin du castor, a donné *Bièvre,* ancien nom français du même animal. Le grec *bremô* a donné le latin *fremo,* d'où le français *frémir.* D'après Plutarque, les Lacédémoniens changeaient *ph* en *b* et disaient B*ilippe* au lieu de P*hilippe.* De même, le grec *amPHô* (tous deux) a donné *amBo* en latin. ‖ 3° V devenu *b.* Le latin *corVus* a donné *corBeau; curVus, courBe; Vervex, BreBis; Versare, Bercer;* V*esuntio,* B*esançon;* et le tudesque *haWen* est devenu *hiBou; Wegen, Bouger.* De plus, on trouve fréquemment dans les manuscrits *Berna* pour V*erna,* etc., et, de nos jours, les Espagnols et les Français du Midi prononcent encore le *b* pour le *v,* et réciproquement. Ainsi, les uns disent *Bibe* pour V*ive;* les autres, V*âton* pour B*âton.* De là l'exclamation de Scaliger : *Felices populi quibus* V*ivere est* B*ibere!* (Heureux les peuples pour qui V*ivre* c'est B*oire!*) Un grand nombre de mots latins ont passé dans le français avec le changement inverse de *b* en *v : aB-ante, aVant; cereBellum, cerVeau; cannaBis, chanVre; caBallus, cheVal; coluBra, couleuVre; cuBare, couVer, deBere, deVoir; faBa, fèVe; feBris, fièVre; feBruarius, féVrier; hiBernum (tempus), hiVer; guBernare, gouVerner; haBere, aVoir; eBur, iVoire; eBrius, iVre, laBrum, lèVre; liBer, liVre; liBerare, liVrer, proBare, prouVer; roBur, rouVre; taBerna, taVerne; verBena, verVeine;* V*erBinum,* V*erVins.* L'espagnol *saBana* a donné le français *saVane.* ‖ 4° M devenu *b.* Du latin *marMor,* nous avons fait *marBre.* Les anciens Arabes semblent avoir également connu le changement de *m* en *b,* car, à côté du mot *Mekka,* qui est le nom de la célèbre ville sainte que nous écrivons *Mecque,* on trouve une autre forme archaïque *Bekka.* Du reste, *b,* aussi bien que *p,* a beaucoup d'affinité avec la lettre *m;* de là vient qu'il s'est intercalé entre cette lettre et l'une des liquides *l* ou *r,* dans plusieurs mots tirés du latin : *CuMuLus, comBle; caMeRa, chamBre,* etc.; *b* devient aussi *m : SaBBati dies, saMedi; sorBum, corMe.* Pour cette raison encore, *n* devant *b,* dans un même mot, se change presque toujours en *m : EMbarquer* pour *eNbarquer, eMballer* pour *eNballer, iMbu* pour *iNbu,* etc., etc. Nous ferons remarquer à ce propos, avec M. Delâtre, que l'insertion d'un *b* euphonique entre la labiale *m* et la liquide *n* est également une des règles fondamentales de la dérivation espagnole, comme le font voir les exemples suivants : *hominis, homBre; luminis, lumBre; culminis, cumBre; femina, hemBra,* etc. L'addition de *r* épenthétique, après *b* euphonique, est également très-caractéristique dans la formation de ces mots. Le grec lui-même n'est pas exempt de cette loi euphonique; c'est ainsi qu'il écrit *gamBros* pour

gameros; mesèmBria pour *mesèmeria; amBrosia* pour *amrosia*, etc. ‖ 5° B devenu *p*. Le latin *lamBere* a donné *laPer*, et, dans la composition des mots, *b* se change en *p* devant un *p : OPpilare* pour *oBpilare*, *oPponere* pour *oBponere*, etc. ‖ 6° B devenu *f*. *SiBilare*, est devenu *siFFler* en français; *seBum*, *suiF*; *tuBer*, *truFFe*. De même, dans la composition, on dit *oFfendere* pour *oBfendere*, *oFficium* pour *oBficium*, etc. Ceci est, à proprement parler, plutôt un phénomène d'assimilation qu'un phénomène de permutation. Du reste, la permutation du *b* en *v* s'est faite sur la forme ancienne elle-même, et, dans la basse latinité, on dit déjà *livertas* pour *liBertas* (liberté), *haveat* pour *haBeat* (qu'il ait), *guvernare* pour *guBernare* (gouverner); mais cette mutation ne s'est pas toujours faite simplement et directement; on a d'abord ajouté un *v* après le *b*, dans certains mots : *FeBve*, *leBvre*, *deBvoir*, et les nécessités de l'euphonie ont ensuite conduit à la suppression du *b*. Cependant, nous avons encore dans certains noms propres *LeféBure*, *LefeBvre*, pour *Lefèvre*. Ajoutons que les Grecs modernes prononcent leur β ou *b* comme notre *v*, lettre qui n'existe pas en grec, et que l'hébreu permute son *beth* ou *b* avec *vav* ou *v*. ‖ Le B, de même que le P, placé devant un *t*, cède très-facilement au pouvoir de l'assimilation, et se transforme en T; on peut même dire qu'il disparaît complétement dans la prononciation, et que le *t* ajouté n'a pour but que de le représenter graphiquement et surtout de conserver à la voyelle précédente sa valeur brève. Ainsi *gaBaTa* donne *jaTTe; recePta*, *receTTe; deBiTum*, *deTTe*, qui pourraient aussi bien s'écrire *jate*, *recète*, *dète*.

— Il est à remarquer que le *b* permuté au radical reparaît quelquefois dans le composé : ainsi, du latin *liBer*, on a fait *livre*, *liBraire*, *liBrairie*. Ce fait, en apparence anormal, s'explique à l'aide d'un raisonnement très-simple. Des deux mots *livre* et *libraire*, le premier a été dérivé par la voie populaire et suivant les lois phonétiques qui ont fait du latin le français; le second, au contraire, est dérivé par la voie artificielle du néologisme savant, c'est-à-dire qu'il a été directement emprunté à la langue écrite, et servilement calqué sur la forme graphique. Ce procédé de dérivation est extrêmement fréquent en français, et n'a pas peu contribué à augmenter dans une très-forte proportion les richesses de notre langue. Il n'est pas rare de voir tel mot latin donner en français jusqu'à trois, quatre et même cinq formes coexistantes et divergentes, selon le chemin qu'il suit pour parvenir jusqu'à nous.

— B se supprime fréquemment au milieu des mots : *CuBitus*, *coude; duBitare*, *douter; presByter*, *prêtre; taBanus*, *taon; scriBere*, *écrire*, etc.; mais alors la suppression n'a pas été immédiate et n'a eu lieu que par euphonie; l'on a écrit d'abord *couBde*, *douBter*, c'est-à-dire que l'on a supprimé d'abord, non point le *b* lui-même, mais la voyelle brève qui suivait cette consonne. La disparition du *b* est regrettable en français dans un mot; c'est dans la préposition *à*, qui correspond à la fois au latin *ad* et *ab*, deux particules ayant un sens bien différent, puisque l'une marque le mouvement pour aller vers un endroit, et l'autre le mouvement pour en revenir. Aussi M. Delâtre dit-il avec raison que, dans les locutions comme demander quelque chose *à* quelqu'un, arracher quelqu'un *à* l'infortune, échapper *à* un malheur, la préposition *à*, représentant l'*ab* des Latins, devrait être régulièrement écrite *â*. ‖ Quelquefois l'usage a rétabli le *b* que l'usage avait supprimé : *DiaBolus* était devenu *diaule* et a enfin donné *diaBle*. ‖ Le peuple, surtout dans certaines parties de la France, supprime volontiers cette consonne devant d'autres consonnes quand l'articulation complexe est trop rude, et il prononce *acès*, *astention*, *ostiné*, *ostacle*, au lieu de *aBcès*, *aBstention*, *oBstiné*, *oBstacle*. ‖ Placé devant une consonne rude, *b* se confond presque, dans la prononciation, avec la forte *p : Absurde*, *obtus*, se prononcent presque *apsurde*, *optus*. Il est à présumer qu'il en était de même chez les Latins; ce qui nous le fait croire, c'est qu'il leur est arrivé souvent de remplacer *b* par *p* devant un *s*, dans les inscriptions, où on lit fréquemment *aPsens* pour *aBsens* (absent), *plePs* pour *pleBs* (plèbe), etc.; ce qui provient, sans doute, de l'habitude où ils étaient de prononcer comme ils ont écrit. C'est ainsi qu'il arrive encore tous les jours aux personnes peu lettrées d'écrire les mots comme on les prononce, et de substituer une orthographe naturelle à l'orthographe légale et pseudo-savante. On pourrait se demander pourquoi deux consonnes *b* et *t* étant placées en présence, c'est la seconde qui agit sur la première et non la première qui agit sur la seconde, pourquoi en un mot on ne prononcerait pas *obdus* au lieu de *obtus*. Rien de plus simple à faire comprendre; un groupe de consonnes devant toujours être prononcé ou suivant la classe douce, ou suivant la classe forte, c'est toujours la seconde consonne qui modifie la première, c'est-à-dire que si elle-même appartient à la classe douce, la première passera dans la classe douce, si au contraire elle appartient à la classe forte, la première passera dans la classe forte. En effet, lorsqu'on a à prononcer un groupe de consonnes, au moment de l'émission du son, on se préoccupe instinctivement de prononcer la dernière, et l'on dispose son appareil vocal en conséquence; l'appareil vocal étant ainsi disposé réagit forcément sur la consonne précédente. C'est par le même raisonnement qu'on rend compte des assimilations : quelquefois la consonne suivante influe non-seulement sur la classe forte ou douce de la consonne précédente, mais elle l'altère si profondément qu'elle en modifie la nature organique et la rend semblable à elle-même; ainsi par exemple dans le groupe *bt*, non-seulement le *t* entraînera le changement du *b* en *p*, mais il pourra le transformer en *t'* ou *tt*. L'assimilation est une des lois fondamentales de la dérivation italienne.

— B se prononce à la fin de la plupart des mots étrangers : *AchaB*, *CaleB*, *JoB*, *JacoB*, *MoaB*, etc. ‖ Il est tout à fait nul à la fin de la plupart des autres mots : *plomB*, *aplomB*, *surplomB*, *DouBs*, etc. Cependant, il se prononce à la fin des mots techniques, comme *rumB* et *radouB*, au moins dans la lecture, car ce dernier mot se prononce *radou* dans les ports de mer.

— B se redouble dans *abbé*, *rabbin*, *sabbat*, que l'on prononce cependant : *abé*, *rabin*, *sabat*.

— Comme signe ou symbole, B s'emploie fort souvent pour désigner le deuxième objet d'une série. Ainsi, l'on dit : *l'escalier* B, *le rayon* B, *le cassetin* B, et, dans l'ancienne typographie, la deuxième feuille d'un volume portait un B à la signature. ‖ Il marquait le lundi dans le calendrier des anciens rituels, A désignant le premier jour de la semaine ou le dimanche. ‖ Sur les monnaies françaises, B indiquait naguère celles qui avaient été frappées à Rouen, et BB celles qui l'avaient été à Strasbourg. ‖ Sur les monnaies grecques, c'était une simple abréviation des mots *boulê* (sénat) ou *basileus* (roi). ‖ Dans le système numérique des peuples où les lettres de l'alphabet tenaient lieu de chiffres, *b* marqué d'un accent en haut (β') valait 2 chez les Grecs, et 200 avec un accent placé dessous ($\beta_{,}$). Les Romains lui donnaient la valeur de 300. Surmonté d'un trait horizontal ($\bar{B}$), il valait 3,000. ‖ En algèbre, il désigne, ainsi que les autres premières lettres de l'alphabet, une quantité connue.

— Comme abréviation, B, sur les monuments et les médailles, sert à remplacer un grand nombre de mots qui commencent par cette consonne, tels que *bene*, *bonus*, *Balbus*, *Brutus*, etc. ‖ Précédé d'un nom propre, il signifie *bis* (pour la deuxième fois), et exprime que la personne en question remplit pour la deuxième fois les fonctions qui lui sont attribuées, ou, s'il s'agit d'un empereur, qu'il est dans la deuxième année de son règne. ‖ Suivi d'un nom de saint ou de sainte, il signifie *beatus* ou *beata* (bienheureux, bienheureuse) : B. M., *Beata Maria* (la bienheureuse Marie, la sainte Vierge). ‖ De même, en français, B, dans les livres de piété, remplace les mots *bienheureux*, *bienheureuse*. ‖ Sur le cadran d'un baromètre, il signifie *beau*. ‖ On écrit B. ou Bon pour *baron*. ‖ En chimie, *B* a signifié mercure et indique aujourd'hui le bore, *Ba* le baryum, *Bi* le bismuth, *Br* le brome. ‖ B. V., à la fin des inscriptions tumulaires, signifie *bene vixit* (il a vécu en homme de bien), éloge laconique qui paraissait encore trop long aux Romains pour être écrit en toutes lettres, et que nous avons remplacé par ces phrases fastueuses : *bon père*, *bon époux*, *bon ami*, etc., etc., etc. ‖ B. Q., dans le même cas, signifiait *bene quiescat* (qu'il repose bien), mots dont l'Eglise s'est emparée, sans peut-être s'apercevoir de ce qu'ils ont d'un peu païen, pour en faire *requiescat in pace* (qu'il repose en paix). ‖ B. F., dans la dédicace d'un monument, se lit *bonæ fortunæ* (à la bonne Fortune). ‖ Dans les anciennes préfaces en latin, B. L. signifie *benevole lector* (bienveillant lecteur). ‖ Dans le commerce, B. P. F., suivi d'un nombre écrit en toutes lettres, signifie *Bon pour francs*, et se met devant le montant d'un effet : B. P. F. *deux cent soixante*, lisez : *Bon pour francs, deux cent soixante*.

— B sert encore à indiquer le mot *bougre*, que les personnes honnêtes ne se permettent pas de prononcer, et que les auteurs n'écrivent guère en entier. Comme ce mot lui-même, outre la signification interjective, il s'emploie aussi substantivement : *Duclos avait l'habitude de prononcer sans cesse, en pleine Académie, des* F *et des* B; *l'abbé Renel lui dit : Monsieur, sachez qu'on ne doit prononcer dans l'Académie que des mots qui se trouvent dans son dictionnaire.* (Chamfort.)

> Les *b*, les *f*, voltigeaient sur son bec;
> Et les nonnains crurent qu'il parlait grec.
> GRESSET.

> Les *b*, les *f*, cousus à chaque mot,
> Font cent fois au couple dévot
> Invoquer tous les saints inscrits dans la légende.
> JOUBERT.

— Loc. fam. *Ne parler que par* B *et par* F, Prononcer à tout propos des *bougre* et des *foutre*, se servir habituellement de paroles grossières.

— *Ne savoir ni* A *ni* B, Ne pas savoir lire, ou simplement être fort ignorant. ‖ *Etre marqué au* B, Etre borgne, boiteux, bancal, bossu, badaud, bête, bâtard, etc.; avoir enfin quelqu'un des nombreux défauts dont la désignation commence par la lettre *b*. L'Académie n'étend cette locution qu'aux mots *boiteux*, *bègue*, *borgne* et *bossu;* c'est ce qui explique comment elle a pu dire : *Les gens* MARQUÉS AU B *passent en général pour malicieux et spirituels*.

— Mus. Dans la musique des anciens, B désignait le ton supérieur, A celui qui formait la base de leur système. ‖ Au XIe siècle, B remplaçait le *si* de la première octave, et *b* le *si* de la seconde. C'est de là qu'on dit encore quelquefois aujourd'hui : *Une clarinette en* B *bémol*, pour *Une clarinette en* SI *bémol*. ‖ Cette lettre se retrouve de même dans la gamme de plusieurs peuples modernes; ainsi, chez les Italiens et les Espagnols, elle correspond également au *si;* chez les Anglais, au *ré*. ‖ B, placé en tête d'une partie, indique la basse chantante, pour la distinguer de la basse continue, marquée B. C. ‖ Dans le plain-chant, le *si* affecté du signe *b* prenait le nom de *b mol* ou faible, par opposition au *b carré* ou fort. (V. BÉMOL et BÉCARRE.) ‖ *Col* B est une abréviation des mots italiens *col basso* (avec la basse), et signifie que la partie qui porte cette indication doit suivre la basse.

BA s. m. (ba). Gramm. ind. L'une des labiales de l'alphabet sanscrit, la plus douce de son ordre. ‖ On écrit aussi BHA.

— Mus. milit. Coup de baguette donné de la main droite sur le tambour.

— Chim. Abréviation du mot *baryum*.

BAADEN-DURLACH (Marguerite DE), femme artiste allemande, vivait dans le XVIIIe siècle, et reproduisit par le burin et la plume des tableaux de Rembrandt et d'autres maîtres. Le musée de Munich possède quelques-unes de ses productions.

BAADER (Tobie), sculpteur bavarois du XVIIe siècle. La ville de Munich renferme de lui des œuvres assez remarquables, entre autres, un *Christ sur la croix avec la mère de douleur*, et une *Vierge avec l'Enfant Jésus*.

BAADER (Joseph-François DE PAULE), médecin allemand, né à Ratisbonne en 1733, mort en 1794. Il était médecin de l'Electeur de Bavière, Maximilien-Joseph III. On a de lui quelques ouvrages, qui ont aujourd'hui peu d'intérêt scientifique, et, dans le nombre, quelques opuscules sur un sirop balsamique et fondant, qu'il préconisait dans les affections muqueuses et dans les obstructions.

BAADER (Ferdinand-Marie), médecin et philosophe bavarois, né à Ingolstadt en 1747, mort en 1797. Il devint membre de l'Académie des sciences de Munich et directeur de la classe de physique et de philosophie. Il a écrit divers ouvrages de médecine. Le plus remarquable est relatif au traitement des maladies vénériennes.

BAADER (Joseph), ingénieur distingué, frère du philosophe François-Xavier, né à Munich en 1763, mort en 1835. Ses principaux écrits sont une *Théorie de la pompe foulante et aspirante*, et des *Conseils concernant le perfectionnement des machines hydrauliques employées dans les mines*. Il était conseiller de la direction générale des mines de Bavière.

BAADER (Amélia), femme peintre et graveur à l'eau-forte, allemande, née à Erding en 1763, élève de J. Dorner, a fait quelques copies d'après Rembrandt et des portraits au pastel; a gravé l'*Amour tenant une lettre*, d'après le Corrége; divers portraits, entre autres celui de Dorner, son maître, et des figures isolées, d'après Rembrandt, le Dominiquin, etc.

BAADER (François-Xavier), philosophe, né à Munich en 1765, mort en 1841. Il étudia d'abord la médecine et les sciences naturelles et ne se voua qu'assez tard aux spéculations métaphysiques. Il appartient à cette famille de penseurs du XIXe siècle qu'on a vus en France, en Italie et dans l'Allemagne catholique faire de curieux, mais vains efforts, pour asseoir la foi sur la raison de notre époque, et montrer dans le catholicisme un produit légitime de la philosophie, dans la philosophie un principe de vie et de fécondité pour le catholicisme. Son nom se place naturellement à côté de ceux de Bordas-Demoulin, Buchez, Gioberti. Absorbé par la critique et la polémique, Baader n'a pas donné une forme systématique à l'ensemble de ses idées; celles-ci se trouvent disséminées dans une foule d'écrits détachés. Saisir et montrer les points vulnérables des systèmes de Kant, de Fichte, de Schelling, de Hégel, telle a été sa préoccupation la plus constante; et l'on doit reconnaître que, dans ses efforts pour démolir les constructions idéalistes de la philosophie allemande, sa dialectique a souvent porté des coups qui font honneur à sa pénétration. Nommé professeur de philosophie à l'université de Munich, il garda sur le christianisme et l'organisation de l'Eglise une largeur et une libéralité de vues qui s'accordaient mal avec les espérances qu'avaient mises en lui les partisans d'une restauration du moyen âge. Il repoussait la suprématie du pape et réclamait une Eglise catholique démocratiquement constituée et régie par des conciles. Il s'est fort occupé de politique et toujours avec indépendance. En 1815, il conseilla à la Sainte-Alliance de légitimer sa cause par un grand acte de justice, la restauration de la nationalité polonaise. A la même époque, il signalait la mission assignée à la politique par les besoins des temps nouveaux, de réaliser socialement les principes évangéliques de justice et de charité.

Un trait particulier de la philosophie de Baader, c'est la grande place qu'elle accorde au mysticisme. Sous ce rapport, il a pour ancêtres Paracelse, Van Helmont, sainte Thérèse, Mme Guyon, Jacob Bœhme, Swedenborg, Pascalis, Saint-Martin.

La théorie de la liberté est ce qu'il y a de capital dans Baader. Suivant lui, l'histoire de l'homme offre trois moments : l'*innocence* dans laquelle il est créé; le *libre arbitre* ou l'*épreuve* par laquelle il est appelé à se donner ou à se refuser à Dieu, à choisir entre le bien et le mal; enfin le *bien* ou le *mal*, devenu par suite du libre choix un mode de vivre définitif et irrévocable. Charité, vie divine, liberté, autant de mots qui expriment la vocation de l'homme, le but de la création. Il ne faut pas confondre le but avec le moyen, l'état définitif avec la condition de cet état, la victoire avec la lutte, la liberté avec le libre arbitre; le libre arbitre est la faculté de choisir, la liberté est le bien choisi. Le mal, en effet, est l'esclavage, car la volonté coupable est sous la servitude des attraits qui la dominent et des lois divines qui répriment ses désordres, la frappent d'impuissance et la paralysent. Il ne faut pas non plus confondre cette liberté, qui est une charité immuable, éternelle, une vie divine dont on ne peut déchoir, avec cet instinct primitif du bien imposé par la nature, et qu'on appelle l'innocence. Dans l'innocence, l'homme est uni à Dieu, fatalement, sans conscience propre; il ne peut s'arrêter dans cet état; il faut qu'il se distingue de Dieu en s'affirmant; il faut qu'il passe de l'union fatale, inconsciente avec Dieu, à l'union consciente et volontaire ou à la séparation choisie, de l'innocence à l'amour ou à la révolte. L'épreuve est le péril, mais c'est la dignité; elle seule permet à l'homme le don de soi-même, en lui donnant la possession de soi-même. L'épreuve peut avoir une issue heureuse ou une issue malheureuse; ces deux issues sont également possibles, et par conséquent échappent à la prévision rationnelle; en d'autres termes, le choix du bien ou du mal est un effet qui ne peut être saisi *a priori* dans sa cause; il ne peut être connu que par l'événement; la raison pure trouve ici une limite à son empire, parce qu'elle trouve une exception au déterminisme général. Le monde des actes libres n'appartient qu'à l'expérience; l'expérience seule peut nous y introduire. Que nous dit-elle? Elle dit que le mal est entré dans le monde. La conséquence de cette chute devait être la cessation du libre arbitre, et, par conséquent, pour l'homme tombé, une douleur sans espérance. Ce n'est pas ce qui a eu lieu: la chute a donc été réparée. Cette réparation, sorte de création nouvelle, était une tout autre affaire que la création première; elle exigeait que Dieu s'associât à la misérable condition que la déchéance nous avait faite, vînt partager nos douleurs, s'abaisser à toutes nos humiliations, se faire entièrement semblable à nous, connaître même la mort. Le sacrifice du Calvaire pouvait seul sauver une race déchue. Le but de cette expiation divine était de restituer à l'homme le libre arbitre, et par le libre arbitre, par l'épreuve, la puissance de s'élever à l'amour éternel dont il s'était exclu. Grâce à la croix, l'homme est ainsi replacé au second moment de son histoire; mais il ne revient pas au premier moment, à l'innocence; il a perdu l'instinct spontané du bien; il ne peut suivre la bonne voie qu'en réagissant contre sa propre nature; il doit mourir à lui-même s'il veut renaître à Dieu.

Mais ce mal, produit possible du libre arbitre, ce contraire de Dieu, quel est-il? N'est-ce qu'une borne, une limite, la limite nécessaire du fini, comme le veut le panthéisme? Est-ce une essence, un principe éternel, comme l'entend le dualisme manichéen? Comment la possibilité du mal peut-elle se concilier avec l'existence d'un être infini? En quelle façon l'homme libre peut-il vouloir contre Dieu? Baader repousse également et cette conception négative du mal qui en fait une simple limite, et cette conception trop positive qui en fait une sorte d'anti-dieu. Le mal, dit-il, ne dérive ni de la nature même du fini, ni d'un principe éternel et nécessaire. Il a sa source dans la libre volonté de l'homme; en ce sens, il est très-positif; mais il ne peut sortir du sujet; il aspire en vain à se réaliser, à se donner l'existence objective; sa révolte n'est qu'une illusion qu'il se fait à lui-même; toujours, partout il accomplit des lois divines; de quelque côté qu'il se tourne, il rentre dans l'unité, dans l'harmonie, dans le plan providentiel. L'homme n'échappe pas, en réalité, à la volonté de Dieu; il choisit entre deux manières de l'accomplir, entre deux obéissances; mais il obéit toujours : *fata volentem ducunt, nolentem trahunt*. Grâce à cette théorie du mal, la philosophie de l'histoire devient possible en dehors du fatalisme, parce que si la volonté de l'homme ne peut être connue que par l'expérience, celle de Dieu peut être prévue par la raison.

Baader ne sépare pas l'ordre intellectuel de l'ordre moral. Le bien et le mal, dit-il, donnent à toutes nos facultés une direction différente. La volonté a sur l'entendement une décisive influence. Le libre arbitre joue un grand rôle dans les croyances et les opinions. La première règle pour bien penser, c'est de commencer par bien vivre.

Nous citerons parmi les ouvrages de Baader : *Démonstration de la morale par la physique* (1813); *De la quadruplicité de la vie* (1819);

Principes d'une théorie destinée à donner une forme et une base à la vie humaine (1820); *De la bénédiction et de la malédiction de la créature* (1826); *Leçons de la philosophie religieuse en opposition avec la philosophie irréligieuse dans les temps anciens et modernes* (1827); *Leçons sur la dogmatique spéculative* (1828-1830); *De la révolution du droit positif* (1832); *Idée chrétienne de l'immortalité en opposition avec les doctrines non chrétiennes* (1836); *Leçons sur une théorie future du sacrifice et du culte* (1836).

BAAKE (Ferdinand-Gottfried), pianiste et compositeur, né le 15 avril 1800 à Hendeleer, près de Halberstadt. Il a eu pour maîtres de piano et de composition Hummel et Fr. Schneider. Après avoir rempli les fonctions d'organiste à Halberstadt, Wolfenbüttel et Mulhausen, il abandonna la pratique de l'orgue pour diriger, à Halberstadt, la société de chant.

Le fait le plus saillant de sa carrière musicale est une polémique acerbe contre M. Wilke, sur l'art de la construction des orgues.

Les œuvres de Baake se composent de divers morceaux pour piano et pour orgue, et de chants à une et plusieurs voix.

BAAK-HATTIGH (Jean), peintre flamand du XVIIe siècle. Il peignit le paysage dans la manière pittoresque de Pœlenburg. Ses œuvres sont rares et estimées.

BAAL, roi de Tyr, mort l'an 592 av. J.-C. Il fut renversé par Nabuchodonosor, qui asservit pour quelques années Tyr au joug des Assyriens.

BAAL, BEL ou **BÉLUS**, grande divinité des Phéniciens, des Babyloniens et des Carthaginois. La forme *Baal* est la plus usitée chez les Phéniciens, les Carthaginois et les Hébreux. Ce mot a le sens général de *maître* ou *seigneur*. On sacrifiait à Baal des taureaux, et même quelquefois de petits enfants, comme à Moloch; les prêtres exécutaient autour de l'autel des danses sacrées, et se mutilaient avec des couteaux. En outre, Baal était encore adoré sous d'autres noms ou surnoms : par les Sichémites, sous celui de Baal-Berith, *seigneur de l'alliance*, parce que cette idole présidait aux traités et aux alliances; suivant d'autres, parce qu'une idole de Baal était érigée dans une ville de la tribu d'Ephraïm, nommée Berith; par les Philistins, sous le nom de Baal-Zeboub ou Seboub, le *seigneur*, le *maître des mouches*, parce qu'on attribuait à cette divinité le pouvoir d'écarter des hommes et des animaux ce fléau si terrible en Orient; d'autres ont traduit cette expression, mais avec moins de vraisemblance, par *le seigneur du monde inférieur;* chez les Moabites et les Madianites, sous le nom de Baal-Péor ou Phégor, dont on a fait Belphégor. Cette qualification vient de ce que cette divinité était adorée sur le mont Phégor; le dieu y était représenté sous une figure obscène, semblable au Priape des Latins. De savants rabbins donnent au mot *Belphégor* le sens de *faire ses ordures devant quelqu'un*. Les femmes et les jeunes filles se prostituaient en présence du dieu, comme celles de Babylone devant Mylitte. Chez les Egyptiens, cette divinité portait le nom de Baal-Tsephon, le *dieu sentinelle;* l'idole était placée sur les frontières de l'Egypte, vers la mer Rouge; les magiciens avaient ordonné à Pharaon de la mettre dans ce lieu comme un talisman propre à arrêter les Hébreux et à les empêcher de fuir. L'idole avait la forme d'un chien, et, suivant les croyances populaires, elle aboyait lorsque quelque Juif passait en cet endroit pour s'enfuir.

Ces différents noms montrent que cette divinité multiple n'était au fond que la manifestation d'une même idée, d'un même principe considéré comme agissant de diverses manières. On peut la considérer comme l'emblème de la puissance génératrice mâle de l'univers, tandis qu'Astarté était la puissance génératrice femelle; et la nature de cette idole explique parfaitement les excès libidineux auxquels se livraient ses adorateurs.

Nous bornons ici l'énumération des surnoms donnés au dieu Baal, et nous ajouterons, avec l'*Encyclopédie moderne :* « Sous quelque point de vue qu'on envisage ces surnoms, de quelque manière qu'on les explique, il est probable qu'ils désignaient presque toujours des qualités, formes ou personnifications du dieu, variées selon les lieux ou les cultes, mais, au fond, se rapportant à une seule divinité dont l'essence comprenait toutes choses; car il en fut ainsi des religions de l'antiquité. La populace ignorante matérialise son culte et fait de ses passions et de ses vices autant de divinités; mais, tandis qu'elle se livre à la pratique de ses grossières superstitions et multiplie les dieux selon ses caprices, le sage seul, répudiant le culte des sens, s'élève par la pensée jusqu'à la conception d'un dieu unique, maître du soleil et ordonnateur de l'univers. »

Chez les Tyriens, Baal était adoré comme un dieu national, et le mot *Baal* entrait dans la composition de beaucoup de noms propres : Abi-Baal, *père de Baal;* Ithobaal, *Baal avec lui;* Jérombal ou Jérobaal, le *peuple de Baal*, etc. Considéré comme dieu protecteur de la patrie, Baal portait le surnom spécial de Melkarth, qui se modifiait en Melek-Qarth, *roi de la ville*, ainsi qu'on le voit dans une des inscriptions trouvées à Malte, et dont la première ligne commence par ces mots : *Laadonênou, lemelikereth, tsor*, c'est-à-dire à notre seigneur, à Melkarth, protecteur de la ville de Tyr. La traduction grecque qui se trouve en regard met *Hèraklei Archègetei*. L'identité de Melkarth et de l'Hercule tyrien est donc hors de doute. En outre, *Melkarth* et *Baal* ne sont qu'un seul et même dieu. Voici ce qu'on lit dans un fragment de Sanchoniaton : « On adorait ce dieu (le Soleil) comme le maître unique des cieux, et on le nommait Beelsamèn (Baal-Samim ou Schamaïm, *le maître des cieux*). »

On a voulu voir aussi dans Baal la planète de Jupiter, qui, dans l'astrologie, jouit des mêmes propriétés que le dieu tyrien, et est toujours jointe à la planète de Vénus, qui correspond à Astarté. Astoreth ou Astarté vient, en effet, du mot persan *starah*, *astara*, étoile. V. ASTARTÉ.

Le culte de Baal était très-populaire à Carthage, et le mot *Baal* entre dans la composition de beaucoup de noms propres carthaginois : Hannibal, *grâce de Baal;* Asdrubal, *aide de Baal;* Maherbal, *empressé pour Baal;* Adherbal, *héros de Baal*, etc.

Cette divinité a joué un rôle tellement important dans les cosmogonies primitives, que nous n'hésitons pas, au risque de quelques répétitions, à reproduire ici en son entier une notice du plus haut intérêt, écrite sur cette idole par Jean Reynaud en 1854, et publiée, par l'éditeur Furne, dans les *Etudes religieuses et philosophiques* du célèbre penseur : « Baal est la divinité principale de ces peuples de la langue sémitique au sein desquels a couvé, d'une manière qu'il faut dire si merveilleuse, si l'on ne veut pas la nommer providentielle, le peuple de Jéhovah et de Jésus. Il n'en est pas du baalisme comme des autres religions de l'Orient, le brahmanisme, le bouddhisme, le mazdéisme, le judaïsme, qui subsistent encore et présentent à l'histoire d'anciennes écritures. Celle-ci, malgré son étendue d'autrefois, est absolument éteinte, et à peine en démêle-t-on une trace lointaine dans le sabéisme. Tout le monde conçoit cependant combien il y a d'intérêt à posséder au moins un aperçu du milieu dans lequel la véritable idée de Dieu s'est développée et dont elle s'est dégagée en s'élevant de progrès en progrès jusqu'à la forme chrétienne. Il ne faut donc pas craindre de recueillir minutieusement, sur ce terrain, les moindres écrits des auteurs hébreux, grecs et latins, afin de combler autant que possible cette regrettable lacune. Quand les généralités font défaut, il n'y a d'autres ressources que la multitude des particularités; à force de les entasser les unes sur les autres, l'érudition réussit souvent à faire jaillir de leurs interstices une lueur.

» Les dieux que trouvent les Juifs, à leur arrivée dans le Chanaan, et auxquels ils commencent par se soumettre, sont Baal et Astarté. « Il suivirent les dieux étrangers, dit le » livre des Juges, les dieux des peuples qui » habitaient autour d'eux; et ils excitèrent la » colère de Dieu, le délaissant, et servant » Baal et Astarté. » Le livre des Rois donne le même témoignage, car l'action de Samuel consiste à détacher le peuple juif de ces mêmes dieux. « Si vous revenez au Seigneur » de tout votre cœur, enlevez du milieu de » vous les dieux étrangers, Baal et Astarté, etc. »

» Les noms de villes formés avec le radical Baal offrent une autre marque du règne de Baal dans le Chanaan. Ainsi, la ville de Baalath, dans la tribu de Dan; la ville de Baalath-Beer, à la frontière de la tribu de Siméon; Baal-Gad, dans le Liban, limite de l'invasion de Josué; Baal-Azor, dans la tribu de Benjamin ou d'Ephraïm, lieu de retraite d'Absalon; Baal-Hermon, au pied de l'Hermon; Baal-Maon, dans la tribu de Ruben; Baal-Pharasim, dans la tribu de Juda; Baal-Thamar, dans la tribu de Benjamin, lieu de la défaite des Benjamites. Chez les Hébreux eux-mêmes, on rencontre des exemples du nom de Baal, pris comme nom personnel : ainsi Baal, fils de Joel; Baal, fils d'Abigabaon; Esbaal, fils de Saül; Méribaal, fils de Jonathan; un des héros d'Israël, Gédéon, porte même le nom de Jérobaal; il est vrai que ce nom est interprété, par le livre des Juges, comme signifiant *vainqueur de Baal*. Ce serait alors le détournement ironique d'un des noms sacrés de la divinité phénicienne, qui est écrit, sur les médailles, *j r b h l*, et qui se lit, sur une inscription de Palmyre, sous la forme grecque *iaribolos*. Movers traduit par « Baal vainqueur. »

» Puisque la Phénicie n'était que la lisière maritime et, en quelque sorte, qu'une dépendance de Chanaan, il n'est pas étonnant d'y retrouver le nom de Baal; c'est là qu'il règne par excellence. On le retrouve sur les médailles phéniciennes, sous la même forme que dans les écritures juives.

» C'est une Phénicienne, femme d'Achab, roi d'Israël, qui raviva dans ce royaume le culte de Baal, avec une énergie fatale à sa couronne, et qui a consacré le nom de Jézabel.

» Par leur navigation, les Phéniciens portèrent au loin le nom de Baal. On le retrouve parmi les inscriptions de Malte, parmi celles de Numidie; on le retrouve surtout à Carthage. Baal était le dieu de Carthage, comme il était le dieu de Tyr. « Il se nomme Baal, » dit saint Augustin, ce qui est le nom de Ju» piter parmi les nations de ces contrées, car » les Carthaginois, en disant Baal, désignent » le Seigneur, d'où vient que, par *Baal-Sa» men*, il entendent le Seigneur du ciel, car, » chez eux, les cieux se nomment *samen*. » Ce nom de *Balsamen* se retrouve même dans Plaute et dans Sanchoniaton, qui lui attribuent le même sens chez les Phéniciens sous la forme de Beel-Samen.

» De même que chez les Juifs, le radical *Baal* figure aussi dans les noms propres phéniciens : *Rhobal*, *Agbal*, dans Hérodote; *Eknibal*, *Merbal*, dans Josèphe. Chez les Carthaginois, les noms d'*Asdrubal*, de *Maharbal*, d'*Adherbal*, d'*Annibal*, sont dans tous les souvenirs.

» On sait que Baal était également adoré en Syrie. « Les Phéniciens et les Syriens, dit » Photius, surnomment Kronos *El*, *Bel* et » *Bobates*. » Mais c'est surtout à Babylone qu'était l'éclat de son règne. Son nom s'est gravé dans celui de cette capitale fameuse (Ba-Bel). Il y avait un temple qui, par ses dimensions et sa magnificence, dépassait toutes les autres constructions religieuses de l'antiquité, et dont la renommée a fait une des merveilles du monde. Nonobstant quelque légère différence dans le caractère et les attributs, on ne peut douter qu'à Tyr et à Babylone ce dieu ne fût essentiellement le même. Il appartenait certainement à la souche commune d'où étaient sortis les deux rameaux, celui du littoral et celui de l'intérieur. En chaldéen, le nom était identique, et, en hébreu, le nom du dieu de Babylone ne se distinguait de celui de la Phénicie que par un simple adoucissement dans les voyelles : *Beel* au lieu de *Baal*. En résumé, sauf Jéhovah, de la Méditerranée au golfe Persique, il n'y avait d'autre dieu suprême que Baal. Mais quelle était la signification de ce mot? Saint Augustin nous le dit : Baal signifiait le Seigneur, *Dominus*. Sanchoniaton dit de même : le Seigneur, *Kurios*. Ce nom, pris dans sa simplicité, a donc un caractère général; c'est le seigneur, c'est le maître, c'est le Dieu. Mais s'agit-il du Dieu créateur ou du Dieu animateur? du Dieu extérieur à la nature ou du Dieu enveloppé dans la nature? du Dieu du spiritualisme ou du Dieu du panthéisme? Il suffit de poser cette question pour la résoudre. Baal représentait le principe actif de la nature : c'était le Dieu mâle. Dans la multiplicité des règnes que notre esprit conçoit au sein du système du monde, et qui, confondus à l'origine de la pensée humaine dans une vague unité, engendrent enfin, par l'excès de leur indépendance, le polythéisme, qui voit dans chacun d'eux un dieu distinct, l'universel Baal devait se faire partout sentir. La nature tout entière n'était que son incarnation. Il représentait ce moment du développement de l'idée religieuse, où la notion primitive, faute d'avoir su s'élever dans une région à part de l'univers, s'y ensevelit et se prépare à s'y dissoudre en s'y décomposant en éléments où l'esprit égaré cherche en vain le sublime et ne trouve que le matériel.

» Aussi ne faut-il pas s'étonner que les Grecs et les Romains, qui ne connaissaient que des dieux particuliers, c'est-à-dire des dieux sans infini, aient eu tant de peine à déterminer le caractère de Baal. Baal, pas plus que Jéhovah, ne répondait à aucune des prétendues divinités de leur Panthéon, ou plutôt il les enveloppait toutes ensemble; c'était le polythéisme dans son œuf; de là, le singulier désaccord de leurs auteurs à son sujet. Il n'y a presque aucune de ces divinités, à part, bien entendu, les divinités féminines, auxquelles il n'ait été identifié tour à tour. Comme Protée, il prenait toutes les formes, ou, mieux encore, semblable à ces idoles de l'Inde à plusieurs faces, on lui voyait alternativement la figure de Saturne, de Jupiter, d'Apollon, de Mars, d'Hercule, suivant le côté par où on le regardait.

» Saint Jérôme l'identifie avec le Saturne des Latins : « Bel, que les Grecs appellent » *Belus* et les Latins *Saturne*. » Servius dit à peu près la même chose : « Chez les As» syriens, *Bel*, par rapport aux choses sa» crées, est dit à la fois Saturne et le Soleil. » Diodore de Sicile témoigne aussi en faveur de ce rapprochement : « Celui qui est nommé » *Saturne* chez les Grecs, prédisant les choses » les plus nombreuses et les plus grandes, ils » le nomment *Hélios*. » Ce même Diodore, dans un autre passage, identifie au contraire Baal avec Jupiter. « Jupiter, que les Babylo» niens appellent *Belus*. » Hérodote fait de même : « Consacré à Jupiter Belus, » dit-il, en parlant du temple de Baal, et, ailleurs : « La grande statue de Jupiter, » en parlant de celle de Baal. A Tyr, dans la ville insulaire, selon Josèphe, était un temple dédié à Jupiter. Jupiter (ou Zeus) étant le dieu supérieur des Grecs et des Latins, cette assimilation était, pour ainsi dire, inévitable. Son exactitude rigoureuse a été soutenue, dans ces derniers temps, avec une grande force d'érudition, par Gesenius. Il s'est appuyé principalement sur ce que les monuments du sabéisme nous montrent la planète de Jupiter comme le premier des astres bienfaisants et sous le nom de *El*, dont on ne peut nier l'analogie avec celui de Bel. Mais les monuments en question sont beaucoup trop modernes, comparativement aux temps lointains de Babylone, pour qu'on en puisse tirer des conclusions rigoureusement historiques. C'est d'ailleurs une invention tellement raffinée de prendre une planète, fût-elle la plus brillante de la nuit, pour en faire la divinité suprême au détriment du Soleil, qui apparaît si bien comme le roi du ciel, qu'on ne saurait y voir le cachet de la simplicité antique.

» Aussi, l'analogie de Baal avec le Soleil s'était-elle présentée à l'esprit des Grecs, comme nous venons de l'indiquer suffisamment par les citations de Servius et de Diodore, et elle pourrait assurément se soutenir avec autant de raison que l'assimilation avec Jupiter. Le Mithra des Perses, auquel s'est si facilement uni le Bel des Babyloniens, s'identifie d'autre part très-régulièrement avec le Soleil, et l'on peut ajouter que le nom d'*Hélios*, donné au Soleil chez les Grecs, n'est pas plus éloigné de celui de Beel, que le nom de *El donné à la* planète Jupiter par les Arabes, puisque Hel et Hélios ne sont qu'un. Mais ce qui empêche ce rapprochement, qui est peut-être le plus séduisant, c'est que, chez les Juifs, on distinguait l'adoration de Baal de l'adoration du Soleil, et cette raison est si forte qu'elle semble pouvoir dispenser de toutes les autres. « Josias, dit le livre des Rois, détruisit ceux » qui brûlaient de l'encens à Baal, au Soleil, à » la Lune, aux douze signes et à toute la milice » du ciel; » ce qui n'est pas dire que le Soleil n'était pas Baal sous certaine forme, mais ce qui dit que tout Baal ne se contenait pas dans cette figure.

» En même temps que le Baal des Babyloniens paraissait incliner de préférence, aux yeux des Grecs, vers Jupiter, c'est surtout d'Hercule que paraissait se rapprocher, pour eux, celui de Tyr. On trouve dans leurs auteurs une multitude de témoignages qui rapportent à Hercule le culte que rendaient les Phéniciens à l'antique protecteur de leur république, sous le nom de *Melkarth*, « le roi de la cité. » Hérodote dit que Tyr est une ville consacrée à Hercule. Arrien affirme que l'Hercule des Ibères est le même que celui des Tyriens. Quinte-Curce nous apprend qu'Alexandre engagea la guerre avec Tyr au sujet d'Hercule, « qui est, dit-il, la première des divinités » adorées à Tyr. » Enfin, Cicéron, dans son *Traité de la nature des dieux*, marque bien la confusion de cette mythologie, toujours prête à se perdre dans ces êtres si mal définis et si disposés à rentrer les uns dans les autres : « Le quatrième Hercule, dit-il, fils de » Jupiter et d'Astérie, sœur de Latone, parti» culièrement adoré à Tyr, dont on dit que » Carthage est fille; le cinquième dans l'Inde, » nommé Bélus. » Ce qui paraît certain, c'est que les Tyriens, dans leur décadence, avaient fini par accepter cette dégénérescence de Baal, fondée sans doute sur de faux semblants que nous ne connaissons plus, et qu'ils représentaient cet antique protecteur de leur nationalité avec les attributs ordinaires d'Hercule, la masse et la peau de lion.

» Quant à Mars, la chose a peu de valeur, et, sans y insister, je rapporterai seulement cette citation de Macrobe : « Hercule et Mars, » dit-il dans les *Saturnales*, ne sont qu'un, » car, selon l'opinion des Chaldéens, ils sont » tous deux une même étoile. »

» La même raison qui portait les Grecs à voir Baal tantôt sous une figure, tantôt sous une autre, devait porter ceux qui suivaient son culte à lui donner divers noms. L'absolu dans la dénomination de l'Etre suprême ne se conçoit que chez ceux qui ont la force de l'adorer dans l'absolu. Autrement, cette puissance, étant prise sans ses manifestations, se diversifie comme elles, et les termes qui la représentent à l'esprit doivent tendre à se diversifier également. Le substantif absolu y subsiste donc, mais seulement comme fond, et l'adjectif s'y unit pour le modifier conformément aux relations avec le monde sensible : que l'adjectif prenne le dessus, et le polythéisme est fondé. Le culte de Baal, dans la fécondité de son développement, avait dû enfanter une multitude de dénominations de ce genre. Malheureusement, les livres juifs, qui sont à peu près notre seule ressource à cet égard, n'ayant jamais traité de Baal que d'une manière incidente, ne contiennent qu'un très-petit nombre de ces noms particuliers; mais ils nous les livrent en quelque sorte tous ensemble dans ce pluriel *Baalim*, les Baal, qu'ils emploient quelquefois.

» Le livre des Nombres mentionne le culte du dieu Baal-Phéor chez les Moabites; c'était un culte voluptueux, dans lequel les filles, suivant une des plus abominables coutumes de l'antiquité orientale, se livraient à une sorte de prostitution sacrée. « Le peuple se » prostitua avec les filles de Baal, et elles l'in» vitèrent à leurs sacrifices (à leurs orgies), et » il mangea et il adora leurs dieux, et Israël » adhéra à Baal-Phéor. » C'est pour la répression de ce culte que Moïse aurait fait tuer vingt-quatre mille hommes. Quant à la signification de Phéor, les uns ont voulu tout simplement la déduire de la montagne de Phéor, où se célébraient, chez les Moabites, ces rites orgiaques; mais il y a plus d'apparence à ce que la montagne ait été dénommée d'après le culte, que le culte d'après la montagne. Aussi, l'opinion des rabbins, qui prennent l'étymologie de Phéor dans le radical *phr*, ouvrir, en raison de l'action de ce dieu sur la virginité, me paraît-elle tout à fait acceptable.

» Le livre des Juges, dans l'histoire d'Abimelech, parle d'un temple de Baal-Berith, situé à Sichem. Sur l'interprétation de ce mot,

il se présente une difficulté du même genre que pour le précédent. Il s'agit de savoir si Berith a un sens spécial, ou si c'est simplement le nom d'une ville où ce Baal aurait été particulièrement honoré. Il existe effectivement, en Phénicie, une ville de Berytus (Beyrouth), mais son radical serait *b r v t h* et non *b r j t h*, comme celui de l'adjectif joint au nom de Baal. De plus, si un temple à Baal-Berith peut se comprendre dans la ville de Berytus, rien n'expliquerait sa présence dans celle de Sichem. C'est pourquoi l'on ne doit pas craindre de prendre tout simplement le mot de Berith dans son sens propre, celui d'alliance, de serment. Baal-Berith serait donc le Baal des serments, un *Zeus-Orkios*, un *Deus Fidius*, et assurément, chez un peuple commerçant comme les Phéniciens, une telle divinité se trouve à sa place. Movers, tout en adoptant ce mode d'interprétation, l'a cependant appliqué d'une manière différente; c'est-à-dire qu'il voit, dans Baal-Berith, le Dieu en tant que l'homme contracte alliance avec lui, à peu près comme Jéhovah, qui était aussi, pour Israël, le Dieu de l'alliance.

» Les auteurs grecs et latins nous font connaître le nom de *Baal-Samen*, que j'ai déjà eu occasion de mentionner, et qui n'offre aucune difficulté, d'après le commentaire de Sanchoniaton et de saint Augustin; c'est Baal considéré dans sa qualité de maître du ciel.

» Le livre des Rois mentionne Baal-Zebubh, divinité des Philistins, qu'Ochosias, roi d'Israël, envoie consulter dans le temple d'Accaron. Or, *zebubh* veut dire *mouche; Baal-Zebubh* signifie donc le *Baal des mouches*. Si l'on considère que, dans les pays méridionaux, ces animaux, en y comprenant, bien entendu, tous les insectes ailés, constituent un véritable fléau; qu'en l'évaluant au moyen du produit du mal par le chiffre de sa fréquence, on le trouverait au moins égal au fléau des carnassiers dont la mythologie grecque faisait honneur à Hercule d'avoir délivré l'Occident; qu'enfin l'imagination des Hébreux n'avait pas cru au-dessous des proportions de la colère de Jéhovah d'en faire une des plaies de l'Egypte, on ne s'étonnera pas que les habitants du littoral aient pu adorer Baal en sa qualité de souverain de ces multitudes malfaisantes. On peut même l'admettre d'autant plus facilement, que les Grecs avaient donné à Jupiter un surnom semblable. Pausanias et Pline nous apprennent que, sur l'Olympe, on offrait des sacrifices à Jupiter *Apomuios* (chasseur de mouches), ou *Muiagros* (preneur de mouches), et que le pays se trouvait délivré par là de ces animaux, dont le naturaliste romain dit si bien, à cette occasion, « qu'il n'existe aucun » animal moins docile et d'une moindre intelli- » gence. » Solin rapporte une fable à peu près semblable, touchant un temple d'Hercule, et Clément d'Alexandrie dit, dans les *Stromates*, que « les Eléens sacrifiaient à Jupiter *Apo-* » *muios*, et les Romains à Hercule *Apomuios*.» Malgré l'appui de ces analogies, on a prétendu donner à Baal-Zebubh un tout autre sens; un érudit allemand a voulu y voir Baal adoré par les Philistins sous forme de mouche, c'est-à-dire de ce célèbre scarabée *ateuchus*, qui symbolisait, pour les Egyptiens, le dieu de l'univers. Mais cette conjecture, de laquelle résulterait un lien si invraisemblable entre Baal et l'Egypte, paraît plus ingénieuse que fondée.

» Ce Baal-Zebubh était demeuré fameux chez les Juifs, car lorsque, la doctrine des anges s'étant implantée chez eux, ils en vinrent à faire des démons de ce qu'ils ne regardaient autrefois que comme de vaines idoles de bois ou de métal, ils attribuèrent à cette divinité un rang de premier ordre dans les légions de Satan. On ne peut, en effet, conserver aucun doute sur l'identité du Beelzeboub des Evangiles, et du Baal-Zebubh du livre des Rois: c'est une transformation analogue à celle de Baal-Phéor en *Belphégor*. Au dire des trois premiers Evangiles, les Pharisiens accusaient Jésus de ne guérir les possédés que par l'entremise de Beelzeboub, prince des démons. « Il » possède Beelzeboub, s'écrient les scribes dans » saint Marc, et il chasse les démons par l'entre- » mise du prince des démons. » On voit toutefois, par la réponse qui est mise dans la bouche de Jésus, que l'on regardait ce Beelzeboub comme inférieur à Satan. « Si Satan se divise, » comment subsistera son royaume? » Ce grand nom de Baal était tombé jusqu'à n'être plus qu'un sobriquet: « Si l'on appelle Beelzeboub » le père de famille, dit Jésus dans saint Mat- » thieu, que dira-t-on de ses serviteurs? » Il y a plus: on en avait tiré, par une légère altération, un jeu de mots des plus injurieux. Certains manuscrits, au lieu de Beelzeboub, portent, en effet, Beelzeboul, c'est-à-dire *seigneur de l'excrément*. Si on admettait pour Baalzeboub le symbole du scarabée *ateuchus*, rien ne serait plus strictement mérité qu'une telle qualification; mais, pour inspirer une plaisanterie si méprisante, c'était bien assez de l'idée que l'on avait alors de Baal, car elle peignait bien le dégoût que devait causer, à des gens si méticuleux sur le culte de la pureté, le chef des esprits que l'on considérait comme le type de l'impureté.

» Les Hébreux, en venant se heurter à Baal, dans le Chanaan, l'y trouvent dans une étroite association avec une autre divinité, que leurs livres nomment *Haschethoreth*, et dont les monnaies phéniciennes conservent témoignage sous le radical *hschthrth*. Pendant toute la période des Juges, l'adoration des deux divinités est simultanée. Comme Baal était la plus haute divinité masculine des Tyriens, des Carthaginois et des Syriens, Haschethoreth était leur plus haute divinité féminine: « Astarté la très-grande, » porte un fragment de Sanchoniaton. Son nom figurait d'ailleurs, comme celui de Baal, dans les noms propres, chez les Phéniciens: Abdastartus, Dabeostartus, etc.

» Cette divinité était parfaitement connue des Grecs et des Romains sous le nom d'Astarté; mais ils n'étaient pas moins embarrassés, pour sa définition, qu'au sujet de Baal. Son union avec Baal les portait naturellement à l'identifier avec Junon, comme celui-ci avec Jupiter; c'est ce que disait saint Augustin: « Junon, sans aucun doute, est nommée par » ceux-ci *Astarté*, et comme ces langues (la » carthaginoise et la phénicienne) ne diffèrent » pas beaucoup l'une de l'autre, on croit avec » raison que l'Ecriture dit des fils d'Israël » qu'ils servirent les Baal et les Astarté, parce » qu'ils servirent les Jupiter et les Junon. »

» D'autre part, son culte, célébré dans certaines circonstances avec des rites voluptueux comme celui de Baal-Phéor, avait porté un grand nombre d'écrivains à l'assimiler à Vénus. « La quatrième Vénus, dit Cicéron, con- » çue à Tyr et en Syrie, qui est nommée *As-* » *tarté*, et que l'on dit s'être unie à Adonis. » Eusèbe confirme cette opinion: « Les Phéni- » ciens disent qu'Astarté est Aphrodite. »

» Enfin, sous d'autres aspects, Astarté était une divinité vierge, une Diane sévère. Tertullien la nomme *Virgo cœlestis;* saint Augustin, *Virginale numen;* ce serait elle que Jérémie mentionne sous le nom de *Reine du ciel*, et, ce qui n'est pas moins décisif, on la voit représentée, sur les médailles phéniciennes, avec le croissant lunaire. Inséparable de Baal, si Baal était Jupiter, elle devenait Junon; si Baal était le Soleil, elle devenait la Lune; si Baal était orgiaque, elle l'était; et si Baal devenait pur, elle le devenait aussi. En un mot, si Baal symbolisait le principe actif de l'univers, elle en symbolisait le principe passif; et voilà pourquoi ils se trouvaient toujours associés, au moins en principe, car leurs cultes étant divers étaient par là même indépendants. A Byblos, on les voyait tellement unis, que la déesse y était adorée sous le nom de *Baaltis* (la Baal). Peut-être même est-ce par cette tendance de Baal à se rapprocher du second principe jusqu'à ne plus s'en différencier, et à se féminiser lui-même, qu'il convient d'expliquer l'emploi de Baal au féminin, qui se rencontre dans l'épître de saint Paul aux Romains, et dans plusieurs passages de la traduction des Septante. Ce qui est certain, c'est que, de la nature de Baal, la nature d'Astarté peut se conclure directement, et qu'ainsi l'époux et l'épouse se confirment l'un l'autre.

» Il est moins facile de déterminer les différentes espèces, et, par suite, les divers noms sous lesquels on adorait Astarté. On ne peut douter que la déesse, dont le culte uni à celui de Bel occupait une si grande place à Babylone, et dont Hérodote nous a transmis quelques traits sous le nom de *Mylitta*, ne fût une Astarté. L'original du nom grécisé par Hérodote se retrouve dans *Moledeth*, qui fait enfanter. Ainsi que ne le montrent que trop les coutumes impudiques rapportées par l'historien, c'était une Astarté vue sous la face voluptueuse et féconde, tandis qu'à Carthage, et probablement à Tyr, la déesse apparaissait, de préférence, sous le côté impérieux et sévère. Cette même Mylitta se retrouve, sous le nom d'*Alitta*, chez les Arabes, et il n'y a pas de doute qu'elle ne doive être identifiée avec l'*Anaïtis* des Arméniens et la *Tanaïs* ou l'*Artemis* de la Cappadoce et du Pont, dont Strabon nous fait connaître les rites obscènes. D'ailleurs, l'union primitive de cette Tanaïs avec l'Astarté tyrienne nous est clairement témoignée par les médailles phéniciennes, où l'on trouve cette dernière sous les consonnes *t n t:* c'était la même sous un caractère divers.

» Le nom d'*Aschera* embarrasse davantage: c'est le nom d'un symbole phénicien que l'on voit en connexion avec Baal, comme Astarté. Ce symbole se place sur l'autel même de Baal. Ainsi, lorsque Gédéon délivre les Hébreux de la domination des Madianites: « Détruis l'au- » tel de Baal de ton père, lui dit le Seigneur, » et coupe l'Aschera qui est sur l'autel. » De même, dans le royaume d'Israël, « Achab éle- » va un autel dans le temple de Baal, qu'il » avait bâti à Samarie, et il y mit l'Aschera. » De même encore, quand le culte de Baal s'établit à Jérusalem, « Manassé éleva des au- » tels à Baal et fit d'Aschera comme en avait » fait Achab, roi d'Israël, et il plaça l'Aschera » qu'il avait faite dans le temple du Seigneur, » sur lequel le Seigneur a dit à David et à Sa- » lomon, son fils: Dans ce temple et dans Jé- » rusalem, que j'ai choisie entre toutes les » tribus d'Israël, je poserai mon nom pour tou- » jours. »

» Que faut-il entendre par ce nom d'Aschera? La Vulgate traduit par *lucus* (bois sacré); mais c'est une traduction que le texte suivi de près ne permet pas de soutenir, car la lettre se rapporte à un objet placé sur l'autel, et non pas à une plantation faite dans le voisinage. Seulement, il est vrai, l'Aschera était de bois, et, sans en chercher d'autres exemples, il suffit de voir que Gédéon se sert de celle de l'autel de Baal pour en faire le feu de son sacrifice. La version des Septante, confirmée à cet égard par la version syriaque et par celle d'Aquilée et de Symmaque, adopte un tout autre sens, et, suivant toute apparence, beaucoup plus voisin de la vérité; elle rend *Aschera* par *Astarté*. Cependant, il est incontestable que ces deux noms différents doivent répondre à deux objets différents.

» Aussi, les uns, tout en admettant cette identité, ont-ils prétendu qu'*Astarté* représentait la divinité, tandis que les noms d'*Ascherah, Ascheroth, Ascherim*, représentaient tout simplement l'idole; mais une telle distinction entre la divinité et ce qui n'était qu'une expression figurative de cette même divinité, paraît trop en dehors des habitudes connues de l'antiquité pour être plausible. Gesenius a ouvert une meilleure opinion, en admettant qu'Aschera était bien Astarté, comme le veulent les Septante, mais Astarté sous l'aspect de la volupté, et il en déduit, en effet, son nom, d'une manière assez naturelle, du radical *ascher* (heureux). Il est certain, en effet, que, tandis que le culte d'Astarté est en général sévère, celui d'Aschera n'est pas moins obscène que celui de Mylitta. C'est à lui que se rapporte, sans aucun doute, le célèbre commandement du Deutéronome: « Tu n'offri- » ras pas le prix de la prostituée, ni le prix » des prostituées, dans le temple du Seigneur » ton Dieu. » Aussi, lorsque Josias détruit l'Aschera du temple de Jérusalem, en chasse-t-il en même temps les prostituées sacerdotales. Movers, dans son *Histoire des Phéniciens*, a combattu cette opinion; selon lui, Aschera est une divinité syro-phénicienne, liée à la Mylitta de Babylone, et distincte de l'Astarté proprement dite, qui serait une divinité sidonienne; mais les textes hébreux, desquels il a prétendu tirer cette distinction, ont généralement semblé trop peu concluants pour l'autoriser. D'ailleurs, au point de vue que nous avons suivi ici, cette opinion tendrait simplement à faire placer, sous le nom d'Aschera, les considérations que nous avons rapportées à celui d'Astarté. Ce qui a surtout conduit Movers à cette thèse, c'est le sentiment du caractère essentiellement orgiaque de cette déesse, qui lui a paru trop éloigné de celui d'Astarté pour s'y lier par une simple modification. Il adopte une étymologie bien plus crue, et par là même peut-être plus plausible que celle de Gesenius: il fait venir Aschera de *aschar* (se tenir droit), et il suppose que les idoles d'Aschera consistaient tout simplement en un lingam de bois posé verticalement sur l'autel. Les expressions des textes hébreux, au sujet de la manière dont on brise ou dont on établit ces idoles, indiquent, en effet, des ouvrages beaucoup moins complexes que de vraies statues; et ce qui achève de donner une probabilité tout à fait satisfaisante à l'opinion en question, c'est que l'on sait, par le témoignage des Grecs, que l'Artémis de Cappadoce, qui est l'analogue de l'Aschera phénicienne, portait le nom d'*Orthia*, d'*Orthosia*, du radical *orthos* (droit), qui est justement celui proposé pour *Aschera*, et parce qu'elle était symbolisée sous la figure du lingam. La nature féminine de la déesse n'était donc pas un obstacle à l'adoption d'un tel symbole, et l'on sait d'ailleurs qu'il était usité, non-seulement dans le culte d'Artemis, mais dans celui de Cybèle, divinité qui représentait également le principe de la fécondité. Peut-être ce symbole était-il regardé comme ayant l'avantage de rappeler qu'Astarté n'était rien sans Baal, et de rendre les deux idées inséparables, à ce point que l'on voit, par les livres hébreux, le fétiche d'Aschera placé d'ordinaire sur l'autel de Baal.

» Reste la figure terrible du Moloch phénicien. Dans le système d'idées que nous venons de suivre, ce ne serait encore que Baal, vu, non plus sous le côté passif, mais sous le côté privatif. Il est évident que, pour que la divinité du panthéisme soit au complet, il faut à sa puissance conçue dans ses manifestations bienfaisantes ajouter sa puissance conçue dans ses manifestations contraires au bien de l'homme. Elle porte en elle deux maîtres égaux, mais opposés, et faisant corps ensemble comme les deux faces d'un monstre. Rien n'aurait été trop cruel pour se proportionner à cette figure funeste; et voilà sans doute pourquoi, au lieu de lui sacrifier par le libertinage, comme à Baal, on lui aurait sacrifié par le sang même des enfants.

» Tel est, à peu près, ce qu'on peut voir aujourd'hui de Baal, dissipé, comme il l'est, par le souffle du temps. Base de la nationalité des peuples au milieu desquels se trouve immédiatement enveloppé le peuple d'Israël, après son établissement dans le Chanaan, le culte de Baal y était revêtu d'un appareil analogue à celui que l'on retrouve plus tard autour de Jéhovah. Il était non-seulement desservi par un corps sacerdotal, comme celui que l'on voit se constituer à Jérusalem sous les Rois, et dans des temples tellement semblables à celui de Salomon, que ce dernier avait été construit par des architectes de Baal, et se prêtait indifféremment à l'un des cultes ou à l'autre; mais, ce qui est plus caractéristique encore, il se soutenait par un corps de prophètes. Ces prophètes, attachés à la personne du roi et nourris de sa table, se mettaient en prières devant le Seigneur, dans les occasions importantes, pour apprendre de lui l'avenir et transmettre au peuple ses oracles. Rien ne témoigne mieux de la similitude des deux institutions, que les débats entre les prophètes de Baal et ceux de Jéhovah, dont il est question dans le livre des Rois. On peut donc conjecturer que ceux-ci, qui ne prennent leur développement qu'à partir du moment où la Judée, sous l'influence de Samuel, rejette le baalisme d'une manière qu'on peut regarder comme décisive, ne sont devenus un corps régulier et permanent qu'à l'imitation des premiers. La Judée pouvait bien emprunter, à cet égard, à ses ennemis, puisque c'était pour tourner ces forces nouvelles dans la direction opposée.

» On doit même reconnaître que l'influence de Baal, longtemps si menaçante pour la nationalité d'Israël, a été, en définitive, un auxiliaire puissant pour celle-ci, en raison de la réaction persistante qu'elle devait nécessairement susciter. Que la contagion ait été funeste à des multitudes d'individus qu'elle a perdus, peut-être même au royaume de Samarie tout entier, dont elle a pu faciliter la dispersion, c'est là le côté accidentel et secondaire de cette histoire; le principal, le seul, par conséquent, qu'il faille considérer au point de vue de l'histoire universelle, c'est celui par où cette influence se témoigne, comme un instrument de la Providence, pour attiser, fortifier dans Israël la véritable idée de Dieu. Il y a là une action saisissante. La nation se voit transportée en présence d'un Dieu universel, et, en apparence, tout-puissant; et conduite par le sentiment de son individualité et de son passé, amplifié par le prestige de la poésie, qui lui inspire de vouloir un Dieu à elle, qui ne soit pas moins grand que celui de ses voisins et qui, cependant, ne se confonde point avec lui, elle n'a contre cette absorption d'autre refuge que Jéhovah. Ses anciens lui avaient enseigné qu'un Dieu puissant, maître du ciel, lui était spécialement affecté et protégeait ses pas: cet enseignement était bien court. Est-il certain que l'instinct du monothéisme, inné dans la race d'Abraham, eût suffi pour empêcher une théologie réduite à des termes si généraux de prendre son cours vers le gouffre du panthéisme, si Baal, l'occupant déjà, ne l'en avait écartée par sa seule présence, en la rejetant sur la voie sublime de la théologie des prophètes? En un mot, comme le Dieu de ses ennemis était dans le monde, la nation, pour se distinguer, était poussée à prendre le sien hors du monde; et, dès lors, il allait à l'infini. C'est ainsi que, par un simple effet d'opposition à la religion baalique, se dégageait le complément décisif du Dieu d'Abraham, et triomphait dans le peuple l'esprit de Moïse. Par ce seul fait de se détourner du faux, on était amené dans le vrai. Je me figure ici un enfant élevé loin du soleil, et, placé, au lever de cet astre, en face d'une grande ville; ses yeux sont éblouis des rayons qui jaillissent de tous les monuments, et l'admiration les remplit en même temps que la lumière; qu'il s'imagine que les scintillements émanent d'un immense foyer, situé derrière la ville et rayonnant à travers ses ouvertures, voilà le panthéisme; qu'il s'imagine qu'il y a autant de foyers distincts qu'il voit luire de monuments, voilà le polythéisme; mais qu'un accident quelconque l'oblige tout à coup à se retourner, il apercevra, précisément à l'opposé de ce brillant spectacle, le vrai foyer de la lumière, et c'est devant ce solitaire du ciel qu'il tombera en extase, car il verra dès lors, dans les splendeurs de la terre, un éclat réfléchi et non pas un éclat direct, un effet de la puissance et non pas la puissance même. »

Les Israélites introduisirent, à différentes époques, comme nous l'avons dit, le culte tout sensuel de cette divinité dans leur religion. Cette idolâtrie excitait le juste courroux des prophètes, qui rivalisaient de zèle et d'indignation pour la flétrir. Voilà pourquoi le nom de *Baal*, qui avait des temples chez les Juifs au temps d'Athalie, se retrouve si fréquemment dans le chef-d'œuvre de Racine:

D'adorateurs zélés à peine un petit nombre
Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre
Le reste pour son Dieu montre un oubli fatal,
Ou même, s'empressant aux autels de *Baal*,
Se fait initier à ses honteux mystères,
Et blasphème le nom qu'ont invoqué leurs pères.
Athalie, acte Ier.

Lasse enfin des horreurs dont j'étais poursuivie,
J'allais prier *Baal* de veiller sur ma vie.
RACINE.

Pontife de *Baal*, excusez ma faiblesse.
J'entre: le peuple fuit, le sacrifice cesse.
RACINE.

— Dans le style biblique, Baal est le nom collectif des dieux des gentils, des faux dieux: *Les adorateurs de* BAAL.

— Ce nom a également donné lieu aux locutions suivantes, encore fréquemment employées de nos jours par les écrivains: *Culte de Baal*, l'idolâtrie; *prêtres de Baal*, prêtres hypocrites, intolérants ou fanatiques: *Jean-Jacques, dont vous me parlez, fait un peu de tort à la bonne cause: jamais les Pères de l'Eglise ne se sont contredits autant que lui; son esprit est faux; cependant il a encore des appuis. Je lui pardonnerais tous ses torts envers moi, s'il se mettait à pulvériser par un bon ouvrage les prêtres de* BAAL *qui le persécutent. J'avoue que sa main n'est pas digne de soutenir notre arche; mais*

Qu'importe de quel bras Dieu daigne se servir?
VOLTAIRE.

Le préfet, mieux avisé, instruit d'ailleurs, guidé par le coadjuteur, les moines, les dévotes et les séminaristes, en appuyant son maire et criant anathème au prêtre de Baal, *a montré qu'il entendait la politique du jour.* (P.-L. Cour.) *Les hommes des campagnes se révoltent contre leurs seigneurs, la chaumière incendie le château, le temple renverse l'église, l'église renverse le temple à son tour. Entendez-vous ces cent mille voix qui s'élèvent impétueuses, violentes et sans frein, proclamant la messe une comédie, le purgatoire un trafic, l'hostie un morceau de pain, l'adoration une idolâtrie, le pape un antechrist, les théologiens des sophistes, les cardinaux et les évêques autant de prêtres de* Baal, *les religieuses autant de sauterelles sorties du puits de l'abîme?* (J. Janin.) ‖ *Fille de Baal*, Courtisane, par allusion au culte impur que les femmes de l'Assyrie et de la Phénicie rendaient à ce dieu : *Elle se demandait quels secrets diaboliques possédaient ces* filles de Baal, *pour tant charmer les hommes.* (Balz.)

BAALATH ou **CARIATH-YARIM**, petite ville de Palestine, dans la tribu de Juda, consacrée à Baal, idole des Moabites. L'arche sainte y fut déposée quand on la ramena du pays des Philistins.

BAALBEK, une des manières d'écrire le nom de la ville de *Balbek*. V. ce mot.

BAALE (Henri van), poëte dramatique hollandais, mort à Dordrecht en 1822. Ses œuvres les plus connues sont les tragédies des *Sarrasins* et d'*Alexandre*, représentées avec succès à Amsterdam, la première en 1809, et la deuxième en 1816.

BAAL-GAD, petite ville de Palestine, au pied du mont Hermon, au delà du Jourdain. ‖ Baal-Haser, ville de Palestine, dans la tribu d'Ephraïm. ‖ Baal-Pharasim, ville de Palestine, près de Jérusalem. David y défit les Philistins. ‖ Baal-Séphon, nom donné à la ville voisine de l'endroit où les Israélites passèrent la mer Rouge.

BAALITE adj. et s. (ba-a-li-te). Hist. relig. Adorateur de Baal : *Les Babyloniens et les Assyriens étaient* baalites.

BAALTIS ou **BAALIS**. Myth. syr. Déesse des Phéniciens, sœur d'Astarté, qui paraît être la même que Diane ou Vénus.

BAAN ou **BAEN** (Jean de), peintre hollandais, né à Harlem en 1633, mort à La Haye en 1702. Après avoir reçu les premières leçons de Pirmans, son oncle (d'autres disent son cousin), il entra dans l'atelier de Jacob Backer, habile peintre de portraits. Celui-ci étant mort en 1651, Jean de Baan, qui n'avait alors que dix-huit ans, s'attacha à imiter la manière de Van-Dyck et acquit bientôt une grande réputation. En 1660, il se rendit à La Haye, où il fit les portraits de plusieurs personnages marquants, et passa ensuite en Angleterre, où il travailla pour Charles II. La faveur dont il jouit auprès de ce prince lui ayant suscité des ennemis, il prit le parti de retourner en Hollande et y fit, entre autres portraits, ceux des frères de Witt. On rapporte que, le jour de l'assassinat de ces deux illustres citoyens, la populace demanda à Jean de Baan de lui livrer ces portraits; mais l'artiste réussit à les cacher. Un autre portrait de Corneille de Witt, qu'il avait peint antérieurement et qui se trouvait à l'hôtel de ville de Dordrecht, ne put être préservé ; il fut mis en pièces par la foule. Jean de Baan était un fier patriote : on assure que le duc de Luxembourg, gouverneur d'Utrecht, l'ayant invité à venir peindre Louis XIV, il répondit par un refus. Il refusa également la place de premier peintre à la cour de Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg. Les travaux ne lui manquèrent pas, d'ailleurs, en Hollande. Les biographes ont beaucoup parlé des animosités que lui aurait attirées sa réputation ; on raconte même qu'il faillit plusieurs fois être assassiné par ses rivaux. Quoi qu'il en soit, les tableaux qui nous restent de lui ne justifient guère cette grande renommée; les portraits de Jean et de Corneille de Witt, qui sont au musée d'Amsterdam, et la toile de la même galerie, représentant les cadavres mutilés des deux frères, ont une grande valeur historique; mais, au point de vue de l'exécution, ils sont assez insignifiants, de l'avis de M. W. Bürger. On peut en dire autant des portraits de Maurice de Nassau et de Jean de Witt, que possède le musée de La Haye. En revanche, le portrait du prince de Nassau-Ziegen, appartenant au roi de Prusse, passe pour un chef-d'œuvre. A Dresde, on remarque un portrait de Jean de Baan peint par lui-même. Il n'existe pas d'ouvrages de ce maître dans les musées français.

BAAN (Jacques de), peintre hollandais, fils du précédent, naquit à La Haye en 1673. De bonne heure il fit des portraits, presque aussi estimés que ceux de son père. Il suivit Guillaume III en Angleterre, où il peignit, entre autres personnages, le duc de Glocester. Il se rendit ensuite à Florence, où il fut bien accueilli par le grand-duc, et de là à Rome, où il s'appliqua à l'étude des maîtres italiens. A son retour, il s'arrêta à Vienne, où il mourut à l'âge de vingt-sept ans.

BAANA, brigand juif, complice de Réchab dans le meurtre d'Isboseth, fils de Saül. David, à qui les assassins avaient apporté la tête de leur victime, croyant être récompensés, les fit périr dans les tourments.

BAANITE adj. et s. (ba-a-ni-te). Hist. ecclés. Membre d'une secte manichéenne qui avait pour chef Baanis, disciple d'Epaphrodite, au commencement du IXe siècle.

BAAR ou **BAHAR** s. m. (ba-ar). Métr. Poids en usage dans la Chine et dans les Indes orientales, dont on se sert pour les épices, le café, etc., et qui a une valeur très-variable suivant les pays : à Achem, 192 kilo.; Amboine, 270 kilo.; Banda, 276 kilo.; Bantam, 179 kilo.; Batavia (le petit baar), 184 kilo., (le grand baar), 276 kilo.; à Ceylan, 247 kilo.; en Chine (le grand baar), 272 kilo., (le petit baar), 181 kilo.; à Goa, 205 kilo.; à Madras, 226 kilo.; à Malacca, 147 kilo.; à Moka, 199 kilo.; à Séringapatam, 220 kilo.; à Surate, 407 kilo.; à Ternate, 207 kilo.; à Travancore, 180 kilo.

BAAR, paroisse et village de Suisse, au centre d'un plateau qui s'élève à 448 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans le canton et à 3 kil. N. de Zug; 2,250 hab. catholiques. Commerce d'entrepôt.

BAARAS s. m. (ba-a-rass). Alchim. Plante merveilleuse du mont Liban, qu'on disait croître au printemps aussitôt après la fonte des neiges. Elle était lumineuse la nuit, invisible le jour, et les alchimistes prétendaient qu'elle avait la propriété de transmuer les métaux en or et de détruire les charmes des sortiléges. Les Arabes désignent sous le nom d'*herbe d'or* une plante qu'ils disent être le *baaras*. Josèphe, dans son *Histoire des Juifs*, s'étend sur la vertu de cette plante, qu'il compare à une autre herbe de l'Arabie employée pour les évocations.

BAARDINAN s. m. (ba-ar-di-nan). Ichthyol. Genre de poissons des Indes orientales, qui porte sous la mâchoire inférieure de très-longs appendices filiformes.

BAARDT ou **BAART** (Pierre), poëte flamand, né en Frise, vivait dans le XVIIe siècle. Il est auteur de divers poëmes en dialecte frison, parmi lesquels on cite particulièrement l'*Agriculture pratique de la Frise*, que quelques enthousiastes ont ridiculement comparé aux *Géorgiques*, mais qui, d'ailleurs, n'est pas sans mérite.

BAAR-EL-CADES, lac de la Turquie d'Asie (Syrie), à l'O. d'Hems, dans le pachalik de Damas, d'une longueur de 24 kil. et d'une largeur de 4 kil. Les eaux de ce lac se jettent dans l'Oronte.

BAAR-EL-MARDJI, lac de la Turquie d'Asie (Syrie), pachalik et à 10 kil. E. de Damas. Environ 10 kil. de circonférence.

BAARGÄU, nom donné à une contrée de l'Allemagne située dans la partie supérieure du bassin du Danube (Würtemberg et grand-duché de Bade). Les localités principales sont les villes de *Mohringen*, *Villingen*, *Neustadt*, etc. On y élève beaucoup de bétail et de chevaux.

BAARLAND ou **BARLAND** (Adrien van), érudit flamand, né en 1488, mort en 1552, à Louvain, où il professait la rhétorique. Il a laissé quelques écrits sur diverses questions de géographie et d'histoire.

BAARPSOR s. m. (ba-ar-psor). Comm. Nom donné à une nouvelle étoffe de deuil pour femmes.

BAART (Pierre). V. Baardt.

BAASA, roi d'Israël, usurpa la couronne après avoir tué Nabad, fils de Jéroboam, et toute la race de ce prince (942 av. J.-C.). Il fit également mettre à mort le prophète Jéhu, qui lui reprochait sa cruauté et ses déréglements, fit la guerre à Asa, roi de Juda, et mourut vers 920 av. J.-C.

BAAT s. m. (bâ-att). Métr. Monnaie d'argent du royaume de Siam, qui sert en même temps de poids; elle est de forme carrée et porte des empreintes assez grossières, qui ont quelque analogie avec les caractères chinois. Cette monnaie, en raison de sa forme, est sujette à s'altérer sur les angles et, par cette raison, ne peut être admise au change que d'après son poids actuel. Elle est au titre de 792 millièmes de fin. Elle a cours en Chine sous le nom de *tical*. Son poids légal est de quinze grammes huit centigrammes.

BAAT (Catherine), femme peintre suédoise, qui se distingua comme artiste, et comme écrivain dans le travail suivant : *Tables généalogiques de la noblesse de Suède*, rédigées et peintes par Catherine Baat. Elle y réfute fort savamment les erreurs de Messenius.

BAAU, déesse de la nuit dans la mythologie phénicienne.

BAAZ ou **BAAZIUS** (Jean), prélat suédois, évêque de Wexio, né en 1581, mort en 1649. Il est auteur d'une bonne histoire ecclésiastique de la Suède, publiée en 1642, sous le titre de *Inventarium ecclesiæ Sueco-Gothorum*, etc. Cette histoire, qui s'étend depuis les anciens temps jusqu'en 1642, n'a été dépassée que par les travaux de Œrnhelm et Celsius. — Son frère, Benoît, mort en 1650, gouverneur du château royal de Stockholm, a publié également quelques écrits.

BAAZAS s. m. (ba-a-zass). Sorte de guitare à quatre cordes des sauvages de l'Amérique.

BAB s. m. (babb — mot pers. qui signif. littéral. *père*). Myth. parse. Feu, principe universel; première essence de tout ce qui existe.

BAB, mot arabe qui signifie *porte*, et que l'on retrouve dans un grand nombre de noms géographiques. Ce mot s'emploie aussi dans la langue diplomatique avec le sens de *cour*, et a pour synonymes, en turc *capou*, en persan *der*.

BAB, célèbre réformateur persan, né vers 1825 à Schiraz, l'une des cités les plus importantes de l'islamisme, martyrisé dans la citadelle de Tébriz, à peine âgé de trente ans. Son véritable nom était Mirza-Aly-Mohammed; il appartenait à la classe moyenne et avait reçu une éducation soignée; mais c'est surtout en lui-même qu'il devait trouver les germes de la doctrine nouvelle qui est peut-être appelée à transformer l'islamisme. Toujours occupé de pratiques pieuses, d'une grande simplicité de mœurs, d'une douceur attrayante, il relevait ces dons par le charme merveilleux de sa figure et une éloquence douce et pénétrante. Il ne pouvait ouvrir la bouche, disent tous ceux qui l'ont connu, sans que ses paroles remuassent aussitôt le fond des cœurs. Sa doctrine, qui emprunte quelques reflets à la philosophie grecque, est ornée des fleurs imagées du *Paradis des roses :* il y a tout à la fois dans le Bab Platon et Saadi. Ce nom de Bab est lui-même une admirable métaphore ; Mirza le prit au moment où il commença à prêcher sa doctrine. En arabe, le mot *bab* signifie *porte*. Ainsi Mirza se présentait aux hommes comme la *porte* qui conduit à la connaissance de Dieu ; mais ce qui frappe surtout dans la naissance, la vie et la mort du Bab, ce sont les rapports étonnants qui existent entre l'origine du christianisme et celle du babysme. Les Pharisiens abondent aussi en Perse. L'un d'eux, voulant embarrasser le Bab et montrer au peuple la fausseté de la mission divine qu'il s'attribuait : « Tu te donnes comme étant de nature divine, et tu as composé un Coran impudemment répandu parmi la populace. S'il en est ainsi, tourne-toi vers le chandelier de cristal, et prie pour qu'il te soit révélé un nouveau verset. » Et le Bab, sans s'émouvoir, fixe le flambeau et improvise plusieurs versets arabes sur la nature de la lumière et sur les caractères qui marquent la décadence de l'autorité, c'est-à-dire l'ancienne loi. « Cela vient du ciel? dit avec mépris le mollah. — Cela vient du ciel, répond froidement le Bab. »

Pour plus de détails sur cette nouvelle parole qui traverse en ce moment en Perse la période des persécutions et des catacombes, v. Babysme.

BAB (Jean), théologien arménien, né vers 816, étudia dans le fameux monastère arménien de Meirawank, et acquit une grande renommée comme savant et théologien. Sa *Chronologie de l'histoire ecclésiastique* et ses *Commentaires* des Livres saints sont restés en manuscrit.

BABA s. m. (ba-ba). Pâtiss. Nom d'un gâteau qui se prépare avec une pâte faite de farine, de beurre, de lait et d'œufs, à laquelle on ajoute du sucre, des raisins de Corinthe, du rhum ou du vin de Madère, et une petite quantité de safran en poudre : *Le* baba *est d'origine polonaise; c'est, dit-on, le roi Stanislas qui l'a fait connaître en France. On apporta une assiette de biscuits et de* babas. (Cl. Robert.)

— Ornith. Nom vulgaire du pélican blanc.

BABA s. f. (ba-ba). Nom donné, en Russie, à une femme de paysan serf ou affranchi. Il se dit surtout, par mépris, d'une femme bavarde, d'une commère : *Quelque temps après l'enfant, il parut une* baba. (Charrière.)

BABA s. m. (ba-ba). Hist. ott. Nom que les Arabes tributaires donnent aux Turcs, en signe de respect. ‖ Titre honorifique des capoudjis ou huissiers du sérail.

— Hist. ecclés. A Alexandrie, nom que le peuple donnait à son patriarche.

— **Encycl.** *Baba* est un mot turc, qui signifie *père* et se joint souvent aux noms de pieux personnages turcs et persans, comme le français *père* et le latin *pater* aux noms d'un religieux. Dans ce cas, il est quelquefois remplacé par *dèdè*, qui a la même signification; ainsi *scheikh âq buinq dèdè*) le cheik papa moustache blanche).

BABA, ville de la Turquie d'Asie, pachalik d'Anatolie, petit port sur l'Archipel, à 120 kil. S.-S.-O. de Gallipoli, près du cap de son nom ; 4,000 hab. On y fabriquait jadis des lames de sabres et de couteaux renommées. ‖ Petite ville de la Turquie d'Europe (Thessalie), pachalik et à 28 kil. N.-E. de Larisse, dans la vallée de Tempé, sur la rive droite de la Salambria; 2,000 hab. ‖ Nom de deux montagnes de la Turquie d'Europe; l'une, située à 80 kil. et au N.-N.-E. de Scutari; l'autre, en Valachie, à 28 kil. S.-E. de Cronstadt.

BABA, imposteur turc qui, vers 1240, tenta de se faire accepter comme prophète par les musulmans, dévasta l'Asie Mineure à la tête de ses nombreux sectaires et tomba sous les coups des Turcs et des chrétiens réunis.

BABA (Sudai-Abiverd), célèbre poëte persan du XVe siècle, né à Abiverd, dans le Khoraçan. Dewletschah le cite comme un des poëtes les plus distingués de son époque, et dit qu'il était en même temps fort goûté à la cour des princes. Sa ville natale était souvent en butte aux incursions d'une bande de brigands, et les habitants avaient jusqu'alors vainement imploré l'intervention du gouvernement. A cette occasion, Sudai envoya au sultan Schah Rokh une pièce de vers dans laquelle il exposait les plaintes de sa patrie. Le sultan fit droit à sa demande et délivra Abiverd du fléau qui l'assiégeait. Plusieurs traits d'esprit de Baba sont restés populaires en Perse, et ses poésies ont été rassemblées dans un divan. Il mourut à l'âge de quatre-vingts ans, l'an 1449 de Jésus-Christ.

BABA-ALI, premier dey indépendant d'Alger, mort en 1718. Successeur d'Ibrahim, à la suite d'une révolution militaire (1710), il immola dix-sept cents victimes à sa sûreté et à son ambition. Ce tyran montra, d'ailleurs, autant d'habileté que d'énergie, et rendit sa mémoire chère au peuple d'Alger, en le délivrant du joug des pachas turcs et en le rendant indépendant de Constantinople. Il sut aussi se concilier les puissances européennes, et cimenta l'alliance de l'Angleterre avec Alger.

BABACTÈS adj. m. (ba-bak-tèss — du gr. *babazô*, je pousse des cris confus). Myth. gr. Surnom que les Grecs donnaient à Bacchus.

BABA-DAGH, ville forte de la Turquie d'Europe (Bulgarie), pachalik et à 130 kil. N.-E. de Silistrie, près de la mer Noire; son port est à Kara-Kerman, à l'une des entrées de la lagune de Ramsin. Cette ville, bâtie par Bajazet Ier, afin de défendre le pays qu'il venait de conquérir, renferme 10,000 hab., turcs, tartares, grecs et arméniens. Près de cette ville se trouve une montagne qui porte le même nom. Aux environs, on voit les ruines de l'ancienne *Tomes*, lieu d'exil du poëte Ovide.

BABA-KOUL, lac de l'Asie centrale, dans la partie septentrionale de la Petite Boukarie, non loin des monts Thian-Chan; longueur 95 kil. sur 47 de large.

BÂBÂ-LÂL, chef de secte au XVIIe siècle, fut disciple de Chétana-Swâmi. Ses sectateurs se nomment *bâbâ-lâlis*, et sa doctrine tient à la fois de la philosophie Védanta et de celle des sofis.

BABAN ou **BARBAN** s. m. (ba-ban, bar-ban). Entom. Nom donné, sur le littoral de la Méditerranée, à une larve qui attaque les bourgeons et détruit les jeunes pousses de l'olivier. On croit que l'insecte appartient au genre *thrips : Quelques entomologistes ont dit à tort que le* baban *était le thrips noir*. (Thiébaut de Berneaud.)

BABA-NASIBI, marchand et confiseur persan, qui mourut vers l'an 1537, après avoir joui d'une grande faveur à la cour du sultan Yacoub.

BABA-PIGHANI ou **FIGHANI**, poëte persan, contemporain du précédent. Il vivait comme lui à la cour du sultan Yacoub, qui lui donna le surnom de *Père des poëtes*. Après l'avénement du schah Ismaïl, fondateur de la dynastie de Safi, il se retira à Biverd, dans le Khoraçan, et mourut à Mechhed. Ses œuvres consistent en petits morceaux lyriques.

BABARA s. m. (ba-ba-ra). Ichthyol. Nom que les Hollandais donnent à un excellent poisson de la mer des Indes, à forme allongée et très-aplatie. Il pèse ordinairement de dix à douze kilogrammes. C'est une espèce de maquereau.

BABARCKY (Antoine), homme politique hongrois, né à Ofen en 1813. Il a rempli diverses fonctions, fut nommé député en 1847 et se montra fort dévoué à la politique autrichienne. Son cousin, *Charles Babarcky*, aide de camp de l'empereur d'Autriche, a publié les *Confessions d'un soldat* (Vienne, 1850), où il se montre partisan du gouvernement absolu et de la domination autrichienne.

BABAS, conseiller d'Hérode l'Ascalonite, dans le siècle qui précéda l'ère chrétienne. Hérode, après avoir suivi quelque temps ses avis et profité de ses services, le disgracia et lui fit crever les yeux.

BABATAMBI ou **BABATEMBI** s. m. (ba-ba-tan-bi). Bot. Genre de plantes, de la famille des malpighiacées. Syn. de *trioptère*.

BABAU s. m. (ba-bô). Etre chimérique dont les mères menacent leurs enfants, en Languedoc et dans la Provence, où il se prononce *babaou*. C'est le même personnage que Croquemitaine, avec cette différence que Babau ne fouette ni n'emporte les enfants ; la légende veut qu'il les mange sur place, en salade. On écrit aussi babeau.

BABAUD-LARIBIÈRE, homme politique et publiciste, né à Confolens (Charente) en 1819. Avocat au barreau de Limoges, il concourut à la rédaction de l'*Echo du peuple* de Poitiers et de diverses autres feuilles, fut élu membre du conseil général de la Charente, et nommé, en 1848, commissaire de la république pour ce département, qui l'élut représentant du peuple à l'assemblée constituante. Il prit une part très-active aux travaux de l'assemblée, vota généralement avec la gauche, ne fut point réélu à la législative, et publia, en 1850, une excellente *Histoire de l'assemblée nationale constituante*, 2 vol. in-18.

BABAYITE s. m. (ba-ba-i-i-te). Hist. relig. Membre d'un ordre de derviches turcs, fondé vers le milieu du XVe siècle.

BAB-AZ-ZOUKAK (la porte de la route), nom que les Arabes donnent au détroit de Gibraltar.

BABBAGE (Charles), mathématicien anglais, né en 1790. Après avoir fait de brillantes études au collége de la Trinité, à Cambridge,

il se livra à la culture des sciences mathématiques et conçut le plan d'une machine à calculer, qui devait servir surtout à trouver facilement les logarithmes de tous les nombres. C'est à l'aide de cette machine qu'il parvint à construire d'excellentes tables logarithmiques, qui vont jusqu'au nombre 108,000. Il fut appelé en 1828 à la chaire de mathématiques de l'université de Cambridge, qu'avait illustrée Newton, et qu'il occupa pendant onze années. Son principal ouvrage, intitulé *Traité de l'économie des machines et des manufactures*, que notre économiste Blanqui appelle un *hymne en faveur des machines*, a été traduit en français par M. Edouard Biot. Il a aussi publié : *Comparaison des diverses institutions d'assurance sur la vie; Revue de l'exposition universelle de* 1851; *Sur les jeux de hasard; De l'application de l'analyse à la recherche des théorèmes sur les lieux géométriques; Mesure des hauteurs par le baromètre; De l'application des machines à calculer*, etc.

BABBARD (Ralph), mécanicien anglais du XVI^e siècle, adressa à la reine Elisabeth la liste de ses inventions, parmi lesquelles on croit reconnaître la première idée du bateau à vapeur.

BABBI (Christophe), compositeur italien, né à Césène en 1748. Il fut depuis, en 1780, maître des concerts de l'électeur de Saxe. Il a composé des symphonies, des quatuors et autres morceaux, publiés à Dresde en 1789.— Son frère, Grégoire, était, vers 1740, un des premiers ténors de l'Italie. On assure qu'il toucha jusqu'à 130,000 fr. pour deux années d'engagement.

BABBINI (Mathieu), un des plus célèbres ténors de l'Italie, né à Bologne en 1754. Après la mort de ses parents, qui le destinaient à l'exercice de la médecine, Babbini, dénué de ressources et contraint d'abandonner ses études scientifiques, se réfugia chez une parente mariée à Bortoni, professeur de chant assez distingué. Après de sérieuses études, Babbini aborda le théâtre et se produisit à Berlin, Saint-Pétersbourg, Vienne, Paris, où il eut l'honneur de chanter un duo avec la reine Marie-Antoinette, et enfin à Londres. Il retourna ensuite en Italie et obtint, à Venise, un immense succès dans les *Horaces* de Cimarosa. Après avoir brillé pendant plus de dix ans sur les grands théâtres d'Italie, Babbini rentra dans la vie privée et se fixa à Bologne, où il acheva ses jours, en 1816, entouré de la considération générale.

BABEK, célèbre imposteur persan du IX^e siècle, qui propagea, les armes à la main, une doctrine religieuse basée, dit-on, sur le libertinage et l'impiété. Après vingt ans de guerre, il fut vaincu et envoyé au supplice par le calife de Bagdad Motassem (837).

BABEL s. f. (ba-bèl — mot syr. qui signif. selon les uns *confusion*, selon d'autres, temple de *Bel* ou *Bélus*). Géogr. Nom hébreu de Babylone.

— Hist. sainte. *Tour de Babel*, Grande tour que les descendants de Noé, d'après le récit de Moïse, entreprirent d'élever pour escalader le ciel. Dieu anéantit, par la confusion des langues, ces efforts insensés. Dans tous les sens dérivés de cette locution, on dit plus fréquemment *Babel* simplement que *Tour de Babel*. Quelques-uns même ont désigné par le mot de *Babel* le lieu dans lequel la fameuse tour fut bâtie : *L'arc de l'Étoile rappelle d'une façon frappante la confusion des langues de* BABEL; *il est impossible d'imaginer une réunion de manières plus contradictoires, plus hostiles.* (G. Planche.)

— Par anal. Construction gigantesque :

> Il bâtit, au siècle où nous sommes,
> Une *Babel* pour tous les hommes,
> Un panthéon pour tous les dieux.
> V. HUGO.

— Par ext. Amas d'objets gigantesques et confusément entassés : *D'immenses quartiers de grès, affectant des formes architecturales, se dressaient de toutes parts et découpaient sur le ciel des silhouettes de* BABELS *fantastiques.* (Th. Gaut.) ‖ Réunion d'objets ou même de personnes formant un ensemble imposant, mais confus :

> . . . . Sur cette *Babel*
> Qui du pâtre à César va montant jusqu'au ciel,
> Chacun en son degré se contemple et s'admire.
> V. HUGO.

‖ Lieu où l'on parle un grand nombre de langues ou d'idiomes différents : *A la foire de Beaucaire, le jargon provençal, sonore et accentué, se confond avec le patois languedocien, plus saccadé, plus incisif; le Corse, le Génois, l'Espagnol, le Portugais, le Grec, le Barbaresque y croisent leurs idiomes : c'est une véritable* BABEL. (L. Reybaud.) ‖ Se dit d'une assemblée où règne une grande confusion d'opinions et de discours, où tout le monde parle sans pouvoir se comprendre ou s'entendre : *Leur réunion est une vraie* TOUR DE BABEL. ‖ Réunion, entassement d'objets confusément assemblés : *Il est trois choses que j'aime peu : les* BABELS *de peintures qu'on appelle des musées, où les tableaux se ruent l'un sur l'autre; les* BABELS *de ramages qu'on appelle des volières, où le rossignol, mêlé aux chanteurs vulgaires, risque de tomber au patois; les bosquets, ces* BABELS *mêlées de couleurs, de parfums qui se combattent et s'annulent.* (Michelet.) ‖ Chaos moral ou intellectuel : *Les passions, modifiées par les climats, les gouvernements et les mœurs, font les nations diverses; le genre humain cesse de s'entendre et de parler le même langage : c'est la société qui est la véritable* TOUR DE BABEL. (Chateaub.)

— Fig. Entreprise, conception hardie, téméraire : *Pour arriver au perfectionnement indéfini de l'espèce humaine, les générations s'usent et se consument à la peine; les siècles entassent laborieusement les assises de cette nouvelle* BABEL, *destinée à combler l'intervalle qui sépare la terre du ciel.* (Portalis.) *Cela regarde un monde éventuel qui doit exister un jour, et une société de bâtisseurs occultes qui apportent depuis une centaine d'années des matériaux à la* BABEL *intellectuelle de Weissaupt.* (Ch. Nod.) *Charles Fourier a entassé des* BABELS *l'une sur l'autre.* (Th. Gaut.) ‖ Réunion d'idées, de connaissances, de conceptions formant un ensemble majestueux et qui a quelque chose de gigantesque : *La science, cette* BABEL *légitime de l'humanité, est debout au milieu des siècles et des hommes, qui viennent, les uns après les autres, y mettre la main.* (Lerminier.)

— **Encycl.** — I. « Or, la terre n'avait qu'une seule prononciation et une seule langue. (*Erat autem terra labii unius, et sermonum eorumdem.*) Et lorsque les peuples partirent de l'Orient, ils trouvèrent une plaine en la terre de Sennaar, et ils y habitèrent. Et ils se dirent l'un à l'autre : Allons, faisons des briques, et mettons-les dans le feu (car ils se servaient de briques au lieu de pierres, et de bitume au lieu de mortier). Et ils dirent encore : Venez, bâtissons-nous une ville et une tour dont le faîte s'élève jusqu'au ciel; et rendons célèbre notre nom avant que nous ne soyons dispersés sur la face de la terre. (*Et dixerunt : faciamus civitatem et turrim, cujus culmen pertingat ad cœlum; et celebremus nomen nostrum antequam dividamur in universas terras.*) Or, le Seigneur *descendit pour voir la ville et la tour que les fils d'Adam bâtissaient;* et il dit : Voilà un seul peuple, et ils n'ont qu'un même langage; ils ont commencé, *et ils n'abandonneront pas leur dessein avant de l'avoir accompli; venez* donc, *descendons*, et confondons leur langue de manière qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres. (*Nec desistent a cogitationibus suis, donec eas opere compleant. Venite, igitur, descendamus et confundamus ibi linguam eorum, ut non audiat unusquisque vocem proximi sui.*) Et ainsi le Seigneur les dispersa de ce lieu sur toute la face de la terre, et ils cessèrent de bâtir leur ville. Et c'est pourquoi elle a été appelé *Babel* (le sens étymologique de *babel* est *confusion*, d'après la Genèse), parce que ce fut là que Dieu confondit les langues des hommes. (*Et idcirco vocatum est nomen ejus Babel, quia ibi confusum est labium universæ terræ.*) »

Tel est le récit, histoire miraculeuse selon la foi catholique, légendaire et mythique, suivant la critique rationaliste, par lequel la Genèse explique la diversité des langues et la dispersion des peuples.

A côté de ce récit de l'auteur de la Genèse, l'historien Josèphe place le témoignage confirmatif de la sibylle : « Tous les hommes n'ayant alors qu'une même langue, ils bâtirent une tour si haute, qu'il semblait qu'elle dût s'élever jusque dans le ciel; mais les dieux excitèrent contre elle une si violente tempête qu'elle en fut renversée, et ceux qui la bâtissaient parlèrent en un moment diverses langues; ce qui fut cause qu'on donna le nom de *Babylone* à la ville qui a, depuis, été bâtie en ce même lieu. »

Une autre sibylle que celle dont parle Josèphe est citée par Volney, d'après le témoignage de Moïse de Corène, dont il nous donne la traduction. « La sibylle bérosienne, dit Moïse de Corène, donne trois fils à Xisuthrus : Sim ou Zerouan, Titan et Yopestothe. Ils se séparèrent et se partagèrent le monde. La même sibylle, en parlant de ces trois chefs, dit : « Ils étaient terribles et brillants, ces premiers dieux; d'eux vint la race des géants au corps robuste, aux membres puissants, à l'immense stature qui, pleins d'insolence, conçurent le dessein impie de bâtir une tour. Tandis qu'ils y travaillaient, un vent horrible et divin, excité par la colère des dieux, détruisit cette masse immense, et jeta parmi les hommes des paroles inconnues qui excitèrent le tumulte et la confusion. »

Nous n'avons pas besoin, d'autre part, de faire remarquer l'analogie que présente, sous le rapport du but orgueilleux et coupable prêté aux hommes de *Babel*, le récit biblique de leur entreprise avec le mythe des Titans entassant montagne sur montagne pour escalader l'Olympe. Il n'est personne qui n'ait fait ce rapprochement, entre notre histoire sacrée et la mythologie grecque.

— II. Il y a dans l'histoire de la tour de *Babel*, telle qu'on vient de la lire, deux faits distincts : 1° l'interruption miraculeuse d'un monument d'impiété et d'orgueil, devenu, selon l'expression de Bossuet, un monument de faiblesse; 2° la confusion du langage, auparavant unique, infligée par Jéhovah irrité aux constructeurs de ce monument, comme un obstacle à l'accomplissement de leur dessein. Il faut voir ici les efforts tentés par l'apologétique chrétienne pour sauver le miracle, sans trop offenser la raison, et pour se mouvoir dans le texte où elle est enfermée de manière à amener la science au désarmement et au respect. A l'exemple de Casaubon, M. de Marlès (*Encyclopédie catholique*) admet cette opinion, autorisée par saint Grégoire de Nysse, que la *confusion* de *Babel* relève de la psychologie et non de la linguistique, qu'elle porta sur la pensée même, non sur le mode de l'exprimer, que la diversité des langues en fut l'effet, non la cause, qu'une scission intellectuelle seule, non une simple différence de langage, pouvait arrêter le travail commencé. « En effet, dit-il, pour bâtir une muraille, élever des briques sur d'autres briques et les cimenter de bitume, il suffisait de continuer ce qui s'était fait; la différence de langage ne rendait pas l'ouvrier de la veille incapable du travail du lendemain. D'ailleurs, il n'y eut pas autant de langues diverses qu'il y avait d'hommes; chaque famille ou chaque tribu en eut une. Les membres d'une même famille auraient pu se réunir, chaque famille aurait suivi cet exemple, et si la première s'était mise à l'ouvrage, les autres l'auraient imitée, et la tour aurait pu s'élever, avec plus de difficulté sans doute, mais sans impossibilité absolue. D'ailleurs, la langue de ces temps, extrêmement bornée, n'avait probablement des mots que pour nommer les choses d'un usage habituel. Il ne pouvait donc pas être bien difficile de se faire entendre les uns des autres après une assez courte étude, à moins de supposer qu'avec la confusion des langues les hommes avaient été dépouillés de toute intelligence. Il semble, d'ailleurs, très-naturel de penser que cette confusion, dont les hommes furent frappés, n'agit que sur leur esprit. Après avoir bâti pendant longtemps, ils *durent s'apercevoir* que le ciel qu'ils voulaient atteindre se montrait toujours à la même distance; ils étaient comme des enfants qui marcheraient vers l'horizon pour toucher le ciel, et qui s'arrêteraient enfin excédés de fatigue, et confus d'avoir été dupes d'une illusion. »

M. de Marlès, qui considère le récit de la Genèse comme « la narration précise, émanée de la source la plus pure, d'un fait certain, incontestable », n'a pas le droit, ce nous semble, d'arguer de l'efficacité douteuse du miracle pris à la lettre, pour en changer la nature. Son interprétation fait, en réalité, un pas hors du texte; qu'il y prenne garde; dans cette voie de sacrifices à la raison, on ne s'arrête pas facilement; il n'y a que le premier pas qui coûte; nous le rappelons au respect de la *lettre*. Qu'y a-t-il de plus formel que ces paroles : « Le Seigneur descendit pour voir la tour; et il dit : Voilà un seul peuple, et ils n'ont qu'un même langage, et ils n'abandonneront pas leur dessein avant de l'avoir accompli; donc, confondons leur langue de manière qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres. » N'est-il pas clair que l'auteur sacré établit une relation entre l'unité de langage et la poursuite de l'entreprise, et qu'il entend bien attribuer l'interruption de l'entreprise à la cessation subite et surnaturelle de l'unité de langage?

Le cardinal Wiseman (*Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée*) et M. Auguste Nicolas (*Etudes philosophiques sur le christianisme*) n'ont garde d'insister sur les circonstances et le but du miracle. Ce Jéhovah qui *descend* pour voir la tour, qui prend au sérieux le naïf et ridicule projet des travailleurs, et qui par ces mots étranges : *venite, descendamus et confundamus*, semble inviter d'autres puissances célestes à se joindre à lui pour en rendre la réalisation impossible, tout ce dramatisme du récit biblique, est laissé par eux dans l'ombre, comme un embarras que l'on dissimule. Ils s'attachent uniquement à défendre ces deux grandes affirmations de la Genèse : l'unité primitive du langage (*Erat autem terra labii unius et sermonum eorumdem*), et l'origine surnaturelle de la diversité des langues (*confusum est labium universæ terræ*). Ils invoquent à cet effet le témoignage de la linguistique. Herder n'a-t-il pas dit « que la race humaine et aussi son langage remonte selon toute probabilité à une souche commune, à un premier homme, et non à plusieurs dispersés dans différentes parties du monde; et que, d'après l'examen des langues, la séparation de l'espèce humaine doit avoir été violente? » Sharon Turner n'a-t-il pas conclu d'une analyse très-détaillée des éléments primitifs du langage, que les nombreuses apparences d'attraction et de répulsion entre les langues ne peuvent s'expliquer que par l'hypothèse de quelque événement analogue à celui dont le récit est déposé dans la Genèse? Niebuhr n'a-t-il pas remarqué que si l'on admet l'unité originaire du langage, laquelle se lie d'ailleurs à l'unité d'origine de l'espèce humaine, on ne peut se rendre compte de ses divisions subséquentes sans quelque phénomène semblable à la confusion de *Babel;* qu'en un mot « ceux qui font remonter les différentes races humaines à un couple unique doivent nécessairement supposer un *miracle* pour expliquer l'existence d'idiomes de structure différente? »

Ainsi, poursuivent les défenseurs de l'orthodoxie, ainsi s'aplanissent sous les pas de la science ces difficultés qui s'élevaient comme des montagnes aux yeux de l'incrédulité. L'étude des langues et des races humaines, qui fut d'abord peut-être une dangereuse recherche, prête maintenant un appui précieux et de plus en plus fort aux narrations de l'Ecriture. Les langues se forment graduellement en groupes; l'affinité, la parenté qui unit ces groupes s'affirme de plus en plus en même temps que les caractères tranchés qui les distinguent; on a la preuve d'un premier et unique point de départ, et en même temps celle d'une séparation violente qui répugne à la marche de la nature et qui, par conséquent, suppose une intervention divine. Voilà que le miracle de *Babel* concilie les deux grandes écoles de linguistes, celle qui professe l'irréductibilité essentielle des grandes familles de langues, et celle qui fait dériver toutes les langues d'une origine commune. « Les dialectes variés du globe nous apparaissent comme les débris d'un vaste monument appartenant à l'ancien monde; ils ressemblent à ces masses groupées, mais désunies, que les géologues considèrent comme les ruines des montagnes primitives. L'exacte régularité de leurs angles en plusieurs parties, ces veines d'aspect semblable dont on peut suivre la trace de l'une à l'autre, indiquent que ces fragments ont été autrefois réunis de manière à former un tout, tandis que les lignes nettes et abruptes des points de séparation prouvent que ce n'est point par une action lente et continue qu'ils ont été désunis, mais que quelque convulsion violente les a fendus et séparés. » (Wiseman.)

M. l'abbé Le Noir (*Dictionnaire des harmonies de la foi et de la raison*) n'est pas complétement satisfait de ces conclusions de la linguistique orthodoxe. Il ne peut admettre que le langage soit tout à coup devenu multiple. La Bible nous dit que la confusion des langues a été le moyen employé par la puissance divine pour disperser les hommes sur toute la face de la terre. M. Le Noir préfère renverser les termes et supposer que la formation des langages différents a été l'effet, non la cause, de la division et de la dispersion des familles humaines; cela est, à la vérité, beaucoup plus raisonnable, mais n'est pas du tout biblique. « Ne pourrait-on pas, dit-il, expliquer comme il suit le passage de la Genèse relatif à la tour de Babel? Le genre humain conserve la fraternité et l'unité du premier âge pendant cinq siècles. Vers 531 après le déluge, époque présumée de la tentative de Babel, plusieurs chefs semblables à Nemrod et dont il fait sans doute partie, ainsi que l'ont pensé plusieurs Pères de l'Eglise, se réunissent pour bâtir une ville et une tour extraordinaire, dans un but de ralliement des hommes sous leur puissance ou de *centralisation;* un très-grand nombre travaille sous leurs ordres; mais Dieu, voyant que l'unité de *fraternité*, d'*égalité* et de *liberté* va se changer en une unité de *tyrannie communiste*, préfère semer l'anarchie dans cette association perverse d'où l'on pourrait déduire plus tard, si elle réussissait, le *droit divin de l'absolutisme*. Il y suscite donc des germes de discorde; tout se confond dans les idées, dans les discussions, dans les plans; c'est la dislocation la plus complète; on ne s'entend, on ne se comprend plus; l'inimitié naît pour ne plus disparaître que dans la réunion future des peuples; et à partir de ce moment se produisent les différents idiomes primitifs qui serviront de souches aux principales familles de langues que nous étudions aujourd'hui. L'histoire peut dire que *de là fut confondu le langage de toute la terre et se fit la dispersion dans toutes les régions*, puisque c'est de là que part la dissémination par peuplades ennemies et la formation par là même des diverses manières de parler. Le fait de l'antagonisme étonnant des dialectes entre les tribus sauvages des pays les plus récemment peuplés, c'est-à-dire de l'intérieur de l'Afrique, de l'Amérique et des îles de l'Océanie les plus éloignées, antagonisme beaucoup plus grand que celui des dialectes des peuples civilisés de l'ancien monde, vient à l'appui de cette hypothèse, et lui donne, ce nous semble, les conditions de la probabilité. Les traditions de la guerre des géants se trouvent aussi en parfaite conformité avec elle, puisque cette confusion anarchique a eu pour résultat l'interruption de l'ouvrage, interruption que la poésie aura peinte sous les figures grandioses des montagnes culbutées et des Titans foudroyés par le maître des dieux. Il est vrai que cette supposition demande un temps assez long pour la formation achevée des langues premières à l'aide des éléments fournis par la langue primitive, sous l'influence des inimitiés, des isolements, des diversités de climats, d'habitudes, d'objets de comparaison, etc. »

L'exégèse de M. Le Noir porte sa date avec elle; elle appartient à une époque où la foi la plus sincère est troublée et non affermie par le miracle si elle ne peut lui assigner, lui supposer une portée morale et sociale; elle a des préoccupations politiques qui eussent fort étonné les apologistes des siècles précédents. Il y a loin du Dieu *républicain* de M. Le Noir qui sème l'*anarchie* et la *discorde* pour empêcher le *despotisme* et la *centralisation*, au Jéhovah biblique qui descend pour voir la tour et qui semble craindre qu'elle ne s'élève jusqu'au ciel, si l'*on* ne se hâte de confondre les lèvres des insolents constructeurs. Comme M. de Marlès, et plus encore, M. Le Noir doit être rappelé au respect de la lettre. Sortir de l'interprétation littérale, c'est avouer qu'on ne marche pas sur un terrain historique bien solide. L'Ecriture nous parle d'une révolution subite dans le langage précédant et nécessitant l'interruption de la tour et la dispersion des familles humaines dans les diverses contrées du globe; elle ne nous parle nullement d'anarchie, de discorde amenant cette interruption et cette dispersion et, par suite, la for-

mation graduelle de langues différentes. Qui ne voit, du reste, que le miracle, ainsi transporté de la linguistique dans l'ordre moral et politique, s'énerve en perdant de son authenticité? Cette *anarchie* semée par Dieu, c'est du merveilleux invisible et qui échappe à la preuve, comme la grâce; la Bible préfère les gros miracles, bien matériels, bien frappants et qui excluent toute cause naturelle. M. Le Noir a besoin de l'élément temps pour créer des langues diverses; la Bible n'est pas embarrassée pour si peu.

III. — La polémique rationaliste contre le miracle de *Babel* peut se résumer dans les lignes suivantes de M. Larroque : « L'auteur de la Genèse ne se donne pas beaucoup de peine pour expliquer le fait de la diversité des langues. Il l'attribue à une entreprise qui dépasse les bornes ordinaires de l'enfantillage. Les hommes forment le projet de construire avec des briques une tour dont le sommet devait atteindre le ciel. Jéhovah descend pour visiter leur ouvrage, et, comme s'il avait à craindre de leur part une escalade, il les empêche de continuer, en les faisant parler des langues différentes. On ne saurait, j'en conviens, assigner la limite où s'arrête la sottise humaine. Admettons donc qu'il y ait eu des hommes assez insensés pour former un pareil projet. Dans cette supposition, je dis qu'il y avait un moyen d'embarrasser et de punir leur sottise, mille fois plus efficace que le miracle auquel on fait recourir la puissance divine, c'était tout simplement de les laisser faire. Mais alors il eût fallu chercher une explication rationnelle de la diversité des langues, et cette manière trop peu expéditive et trop peu merveilleuse de procéder n'était pas *dans les habitudes* de l'auteur de la Genèse. » M. Larroque ajoute avec raison que l'étymologie du mot *Babel*, telle que la donne le récit biblique, est inacceptable. *Babel* n'a jamais voulu dire *confusion;* ce n'est pas autre chose que le nom de Babylone, ainsi appelée, de ce que Bel ou Baal y était honoré. Or, le mot Bel signifie *maître*, ce qui n'a aucun rapport avec la *confusion.* »

Si nous sortons de la polémique pour demander à la critique débarrassée de toute préoccupation étrangère à la science, l'origine de la légende de *Babel*, M. Renouvier nous répond (*Introduction à la philosophie analytique de l'histoire*) « qu'elle se rattache doublement à celle du déluge des Hébreux, et par le sentiment qui la leur inspira, et par la nécessité d'expliquer, dans leurs données, la prompte dispersion et les langages si vite incohérents des membres d'une seule famille. Ce sentiment est la répulsion profonde des Sémites nomades, demeurés plus simples et aussi plus moraux, pour les Sémites sédentaires de la vallée de l'Euphrate, pour le déploiement d'une civilisation ardente où le travail, le crime et le plaisir avaient fait alliance et engendré des cultes en rapport avec les nouvelles mœurs; en un mot, c'est la haine des constructions et des villes. La descente de Jéhovah, le miracle par lequel il confond les lèvres des travailleurs de la grande tour de briques, sont une reproduction affaiblie de l'acte de la destruction des hommes, et répondent à la persistance de la même cause, savoir la tendance humaine aux grandes agglomérations, à la vie civilisée, à ses vices, à ses cultes. Il est possible que la légende ait encore trouvé un appui pour se former, dans quelque événement naturel ou politique de l'ancienne histoire de Babylone. Ce qui est plus certain, c'est que cette ville fut de tout temps une sorte de rendez-vous des peuples en Asie, la cité polyglotte par excellence. » Le même écrivain fait remarquer que la lutte des *nuages* contre la *lumière* dans le Rig-Veda, la révolte et la chute des *Titans* dans la mythologie grecque, l'insurrection originelle d'*Ahriman* et la condamnation des *Dews* dans le mazdéisme, les excès des *géants* antédiluviens de la Genèse, l'entreprise impie des hommes de *Babel*, et enfin le dogme égyptien des *Fils de la défection* et de la victoire du *Seigneur suprême*, ne font que répéter une seule et même idée primitive, variée selon l'intelligence et la moralité des peuples. L'analogie de ces mythes peut s'expliquer soit par l'analogie des causes qui ont sollicité en divers milieux l'esprit humain, soit par les communications résultant du contact des races. « Il faut tenir compte, dit M. Renouvier, de ce que les données du problème du mal et les éléments généraux du sentiment religieux ont dû suggérer d'idées communes aux hommes des races les plus différentes. Mais il ne faut pas non plus oublier que l'existence des mythes dont nous venons de parler nous amène à un lieu et à un temps où plusieurs de ces races ont été certainement en communication plus ou moins prolongée. »

Quant à la science du langage, ses résultats les plus récents et les plus authentiques sont loin d'être favorables à l'orthodoxie. L'idée d'une origine commune des langues ne se soutient plus guère parmi les linguistes que grâce aux préjugés théologiques ou métaphysiques. Ceux qui l'admettent (et ils sont aujourd'hui les moins nombreux) se gardent bien d'expliquer par le miracle, la diversité des langues, ce qui serait une façon de ruiner leur propre thèse; ils ont soin de dire que cette diversité leur paraît très-naturellement explicable. « Dans l'étonnante fécondité de la première émission des sons instinctifs et naturels, dit M. Max Müller (*Science du langage*), et dans le triage différent de ces racines que firent ensuite différentes tribus, nous pouvons trouver l'explication la plus complète de la divergence des langues, toutes issues d'une même source. Nous pouvons comprendre non-seulement comment le langage s'est formé, mais aussi *comment il a dû nécessairement se scinder* en une foule de dialectes. » V. LANGAGE.

IV. — Le nom de *Tour de Babel* est demeuré proverbial pour désigner une assemblée tumultueuse, où règne une grande confusion d'opinions et de discours; une réunion, une collection de choses qui ne se relient pas entre elles par des rapports communs.

Voltaire raconte qu'une dame disait un jour, à la cour de Versailles : « C'est bien dommage que l'aventure de la *tour de Babel* ait produit la confusion des langues; sans cela tout le monde aurait parlé français. »

Les jeux de mots ont toujours été de mode en France : il y a près de deux cents ans qu'un révérend père jésuite disait que, si les hommes ont construit la *tour de Babel*, les femmes ont fait celle de *babil.* Molière fait dire à Mme Pernelle, très-forte sur ces sortes d'étymologies :

C'est véritablement la tour de *Babylone;*
Car chacun y babille, et tout le long de l'aune.

M. Alfred de Musset transporte la *tour de Babel* sur nos chemins de fer :

Sur deux rayons de fer un chemin magnifique
De Paris à Pékin ceindra ma république;
Là, cent peuples divers, confondant leur jargon,
Feront une *Babel* d'un colossal wagon.

« La presse, cette machine géante, qui pompe sans relâche toute la séve intellectuelle de la société, vomit incessamment de nouveaux matériaux pour son œuvre; le genre humain tout entier est sur l'échafaudage; chaque esprit est maçon; tous les jours une nouvelle assise s'élève : certes, c'est là aussi une construction qui grandit et s'amoncelle en spirales sans fin; là aussi, il y a confusion des langues, activité incessante, labeur infatigable, concours acharné, de l'humanité tout entière, refuge promis à l'intelligence contre un nouveau déluge, contre une submersion de barbares : c'est la seconde *tour de Babel* du genre humain. » VICTOR HUGO.

« Les éditions de l'*Encyclopédie* se multiplient au dehors de la France, et toute l'Europe lettrée peut contempler plus ou moins librement la *Babel* édifiée par les philosophes français.

» *Babel*, en effet, mais construite avec bien des matériaux précieux. Il y eut autre chose qu'un orgueil impie dans cette espèce d'apothéose de l'esprit humain : il y eut l'amour sincère de l'humanité, cette religion terrestre qui survit à la religion de l'idéal et de l'éternel, et qui permet d'en espérer le retour, tant qu'elle n'est pas elle-même étouffée sous l'égoïste scepticisme et le matérialisme pratique. » HENRI MARTIN.

« Au jour et à l'heure fixés, la grande compagnie de Paris fit irruption dans les salons du docteur Raoul; ils se trouvèrent trop petits pour tout contenir. Ce qu'on y voyait de plaques et de cordons étrangers était prodigieux : les Jarretière, les Saint-Esprit, les Toison d'or, tous les autres ordres, réunis de tous les points de l'univers, se trouvaient représentés à cette fête; on eût dit un congrès ou une *Babel*, car toutes les langues s'y confondaient. »
LOUIS REYBAUD.

« Escorté de quelques citoyens, M. Ledru-Rollin se mit en marche pour l'Hôtel-de-Ville. L'arène resta à la multitude sans chefs. C'est l'heure du tumulte délirant, des motions folles, des grandes excentricités populaires. La tribune, débordante comme un pressoir et toute chargée de grappes humaines, laisse échapper mille cris incompréhensibles : c'est le gouvernement de l'anarchie dans le royaume de *Babel*, c'est la confusion dans les cris et les interpellations. » HIPPOLYTE CASTILLE.

« Une femme de bien ne coucherait pas avec son mari, ni une coquette avec son galant, s'ils ne leur avaient parlé ce jour-là d'affaires d'Etat; elles veulent tout voir, tout connaître, tout savoir, et, qui pis est, tout faire et tout brouiller. Nous en avons trois, entre autres, qui nous mettent tous les jours en plus de confusion qu'il n'y en eut jamais à *Babel.* » *Paroles du cardinal Mazarin à don Louis de Haro.*

« Il y eut, vers trois heures du matin, un moment de confusion assez plaisant : les hommes qui voulaient partir s'apercevaient alors tous à la fois que le chapeau qu'ils tenaient à la main n'était pas leur chapeau; une fée moqueuse avait sans doute opéré ce prodige. Alors une immense chasse commença autour de nous, et l'on entendit des dialogues incompréhensibles, inouïs : « Votre chapeau est-il à » vous? — Non. — J'ai envie de vous donner » le mien, qui n'est pas à moi. » Le jeune pédant qui était près de nous, et qui ne manquait pas une occasion de faire valoir son érudition, dit : « C'est la *Babel* des chapeaux. »
Mme EMILE DE GIRARDIN.

Babel (LA TOUR DE), revue de M. ***, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre des Variétés, le 24 juin 1834.

Cette pièce offre ceci de remarquable qu'elle n'avait pas moins d'une trentaine de pères : MM. Adam, Alboize, Aude, Barthélemy, Blanchard, Anicet-Bourgeois, Brazier, Brunswick, Chabot de Bouin, Cogniard frères, de Courcy, Armand et Achille Dartois, Deslandes, Didier, Duflot, Dumanoir, Alexandre Dumas, Dumersan, Dupin, Jaime, Lafargue, Langlé, de Leuven, Lhéric, Mallian, Roche, Rochefort, Saint-Georges. Tous ces noms, dont la réunion offre un exemple de collaboration assurément unique, furent remplacés sur l'affiche par trois étoiles. Le produit de cette œuvre collective devait être versé dans la caisse de secours des auteurs dramatiques, et chacun avait apporté à l'édifice si bien nommé son contingent de couplets, de bons mots et d'esprit. M. Alexandre Dumas n'en fut pas le collaborateur le moins actif, si l'on en croit M. Théodore Muret. La petite presse tirait alors le meilleur de sa poudre sur le *Constitutionnel*, et envoyait chaque jour à ce grave journal ses balles les plus meurtrières. Un homme qui lisait le *Constitutionnel* était à jamais ridiculisé; les caricatures du temps attestent, sur la foi des plus spirituels crayons d'alors, que cet organe bien pensant conduit les malheureux assez abandonnés de Dieu pour s'en repaître, à l'abrutissement le plus invétéré. Au théâtre on fit chorus; le *Constitutionnel* n'avait-il pas crié au scandale quand la Comédie-Française avait voulu jouer *Antony?* Ne l'accusait-on pas d'avoir provoqué l'interdiction du *Roi s'amuse?* Pour tout expliquer *d'un seul mot, disons qu'il s'était fait* journal ministériel. M. Alexandre Dumas saisit donc l'occasion qui lui était offerte, et traduisit son ennemi le *Constitutionnel* dans la *Tour de Babel*, sous les traits d'un vieux goutteux, muni d'un garde-vue vert, et affublé du nom significatif de *Pudibond-Rococo.* Le rôle était d'ailleurs fort bien joué par Cazot. Pudibond-Rococo a, pour industrie, de « faire une feuille tout entière, à raison de trente sous la ligne, où les nouvelles politiques et étrangères sont tarifées comme à la douane. »

Dans mon grand journal
Je suis souvent bien somnifère;
Mon style banal
Est parfois lourd comme un quintal.
Mon ton doctoral
Fait bâiller même la portière,
Mais je suis moral
Comme un garde municipal.

Pudibond-Rococo se pique d'être légal, *constitutionnel* et classique; selon lui, il n'y a plus de littérature en France depuis les beaux jours de l'Empire; survient le bel *Antony*, qui le prend à partie et l'accuse de lui avoir donné un croc-en-jambes à la porte de la Comédie-Française. Notre vieux goutteux, branlant et chevrotant, ne s'en défend pas, il s'en fait honneur, au contraire; car c'était, prétend-il, pour protéger la pudeur et la décence, dont il est le représentant attitré, malgré son ancien faible pour les anecdotes un peu grasses de Pigault-Lebrun et les gaillardises de Parny. En outre, il prétend être l'héritier en ligne directe, l'ayant-cause de Molière, de Corneille et de Racine. Antony, pour toute réponse, déclame une tirade romanesque où la charge du genre n'est pas non plus ménagée. Une lettre lancée d'une avant-scène tombe aux pieds de Rococo. Le bonhomme la ramasse et la décachète. C'est une lettre de désabonnement, la soixante-quinzième de la journée; et ici il n'est pas inutile de rappeler une caricature de Traviès, qui eut alors une vogue considérable dans le *Charivari*, et qui représentait le *désabonnement au Constitutionnel*, la queue qui se pressait en permanence rue Montmartre, en face du marchand de brioches, non pour s'abonner, mais pour se désabonner avec enthousiasme. « La vérité est, dit M. Théodore Muret, que la clientèle du patriarche libéral de la Restauration s'éclaircissait à vue d'œil, et qu'au sein de la faveur officielle, il avait lieu de pleurer les beaux jours de ses dividendes avec ceux de sa popularité. » Cette lettre, tombée de la salle, exaspère Pudibond-Rococo; il s'en prend à Antony, qu'il traite de bâtard; mais Antony, qui n'a pas sa langue dans sa poche, réplique rudement à son ennemi, en l'appelant :

Un bâtard octogénaire
Dont le langage est glacé;
Un vrai bâtard littéraire,
Dont le bon temps est passé.
Bâtard de bonapartisme,
Bâtard de moralité;
Bâtard de patriotisme
Et bâtard de liberté!

Ainsi était traité, à la face du parterre ardent à battre des mains, ce *Constitutionnel*, naguère le chef de file et le potentat du journalisme. Le vaudeville final de la *Tour de Babel contient* un couplet qui rappelle les débats sur la question algérienne :

Si, pour plaire à l'étranger,
Quelque doctrinaire
Parle encor de rendre Alger,
Jetons-lui la pierre.

« Il y avait, ajoute l'auteur de l'*Histoire par le théâtre*, une notabilité de l'ancien côté gauche littéraire représenté par le *Constitutionnel*, un poëte en faveur sur le Parnasse libéral de la Restauration, qui était enveloppé dans la même réaction, poursuivi et criblé des mêmes traits que ce journal, c'était M. Viennet, maintenant l'honorable doyen des gens de lettres et des auteurs dramatiques. »

Babel (LA TOUR DE), comédie en cinq actes et en vers d'Adolphe Bruant (Liadières), représentée pour la première fois à Paris, sur le Théâtre-Français, le 19 juin 1845.

« L'action, dit M. Théodore Muret, était censée se passer en Angleterre, sous le règne de Guillaume III; *mais la transparence de* l'allusion laissait parfaitement apercevoir la France derrière l'Angleterre, Louis-Philippe d'Orléans, roi par la révolution de 1830, derrière Guillaume d'Orange, roi par la révolution de 1688. Les différents partis hostiles se coalisent pour une œuvre commune de renversement. Ils sont personnifiés dans un vieux soldat de Cromwell (les républicains), dans un marquis jacobiste (les légitimistes), auxquels s'allie un bourgeois sot et vaniteux (le centre gauche, le tiers-parti). Un jeune peintre qui, dans la naïveté de son cœur, croit à la liberté, au dévouement, aux vertus civiques, se laisse entraîner dans cette conspiration nuancée et panachée. Mais un certain Calloughmore, agent secret du gouvernement, jette parmi les conjurés la désunion, la confusion des langues; de cette agrégation hétérogène, il fait une tour de Babel politique. Les offres de places et de faveurs sont des moyens que ce personnage ne se fait pas défaut d'employer et avec un plein succès. Quant à l'honnête artiste, dont l'atelier est décoré des bustes de Décius, de Caton et autres personnages célèbres dans les annales du patriotisme et du dévouement, le sceptique disciple de Machiavel lui démontre que ces hommes-là furent des niais, des imbéciles, et que bien sots seraient aussi leurs imitateurs. » A cette action s'amalgamait par à peu près une historiette amoureuse de couleur assez terne, accessoire obligé, greffé pour la forme sur le sujet principal. « *Tourner en ridicule toutes les opinions* sincères, lisons-nous dans l'*Histoire par le théâtre*, représenter tout drapeau comme couvrant un intérêt, quand il ne couvre pas une sottise, prétendre qu'il n'y a pas d'indépendance à l'épreuve d'une place ou d'une pension, et, qu'au lieu de tuer un adversaire, un gouvernement n'a qu'à le gagner et à l'avilir; refuser de la sorte aux partis contraires même l'honneur de la conviction, telle était la conclusion bien manifeste de la *Tour de Babel.* » Des vers assez fades, rococos et filandreux, quelques rares intentions théâtrales perdues dans le plus détestable entourage, voilà tout ce que les amis de l'auteur, dans leur indulgence excessive, purent essayer de mettre en relief pour sa défense. D'ailleurs, comme le fait remarquer l'écrivain à qui nous empruntons ces détails, aucun mérite d'exécution n'aurait pu excuser une pareille attaque dirigée contre des sentiments que les hommes sans conviction eux-mêmes devraient avoir le bon goût de respecter chez autrui. Le scepticisme de M. de Rantzau dans la comédie de Scribe, *Bertrand et Raton*, se dissimulait au moins sous une forme légère et spirituelle; mais, dans la *Tour de Babel*, l'auteur procédait tout crûment; jamais l'immoralité politique ne s'était affichée plus brutalement. Aussi arriva-t-il une chose qui ne doit pas étonner. *Cette dose malfaisante*, servie trop abondamment, provoqua des nausées parmi les spectateurs et fut rejetée de suite. L'intention de la pièce s'était à peine manifestée, que le soulèvement de l'opinion en fit justice. Quand, néanmoins, les romains du parterre, soutenus par des voix salariées, demandèrent l'auteur, ce fut au milieu des plus violentes protestations et des sifflets les plus aigus que l'acteur Samson vint jeter le nom d'Adolphe Bruant. Le nom inconnu était, on le savait, un pseudonyme; mais quel auteur réel se cachait derrière ce masque? C'est ici que les colloques passionnés des entr'actes cessaient de s'accorder. La présence de plusieurs personnages de la cour prouvait suffisamment l'intérêt que l'on prenait en haut lieu à ce malencontreux ouvrage. De plus, on s'accordait à dire qu'il fallait que des influences considérables eussent pesé sur le Théâtre-Français pour qu'il osât donner une pareille production. « On nommait M. Liadières, député, officier d'ordonnance du roi, auquel son grade dans le génie militaire ne conférait pas absolument le génie dramatique; mais au moins ses tragédies de *Conradin et Frédéric*, de *Jean-sans-Peur*, de *Jane Shore* et de *Walstein*, offraient un certain mérite, et appartenaient au genre estimable, que ne pouvait revendiquer la *Tour de Babel* dans aucune acception du mot. D'autres citaient M. Trognon, M. Vatout; d'autres tenaient pour M. Larnac, ancien instituteur et secrétaire des commandements du duc de Nemours. Il y avait des voix qui attribuaient la pièce au duc de Nemours lui-même, ou qui remontaient jusqu'au roi Louis-Philippe en personne. Contre la coutume, le secret de la comédie avait été bien gardé; mais il est positivement connu, à présent, que l'auteur si mal inspiré était M. Liadières. » Sous la République, le même M. Liadières eut encore une autre mauvaise inspiration; il fit jouer au Théâtre-Fran-

çais les *Bâtons flottants* (v. ce mot), qui ne flottèrent pas longtemps sur la *scène*... de la rue de Richelieu. C'était au mois de juin 1851.

Ainsi huée et sifflée le premier soir, stigmatisée comme elle méritait de l'être par les journaux, la *Tour de Babel* se fit siffler encore quatre fois; deux fois même elle ne put être achevée. Cette pièce, qui révélait si bien la tendance spéculatrice devenue aux yeux du gouvernement d'alors un dérivatif utile, en ce qu'elle détournait les esprits des questions sociales et politiques toujours brûlantes, cette pièce, par sa chute éclatante, donnait un sévère avertissement à ce même gouvernement qui, comme cela arrive toujours, c'est-à-dire presque toujours, se garda bien d'en profiter. Le souvenir de cette exécution mémorable disparut presque aussitôt au milieu de la fièvre d'argent qui saisissait alors la bourgeoisie, et qui entrait dans la phase de sa plus grande ardeur. — Acteurs qui ont joué dans la *Tour de Babel :* MM. Samson, Provost, Leroux; Mlle Denain, etc.

BABEL (P.-E.), orfévre et graveur français, mort en 1770. Il a gravé les planches de l'ouvrage de Blondel sur l'architecture, et diverses estampes, entre autres *Thétis et ses nymphes*. Il a fourni aussi beaucoup de dessins d'architecture et d'ornement à divers recueils, et il a lui-même publié un *Nouveau Vignole*.

BABELA s. m. (ba-be-la). Bot. Acacia des Indes sur lequel vit l'insecte qui fournit la laque.

BAB-EL-ABOWAB (la porte des portes), nom donné par les Arabes au défilé du Caucase appelé les *Portes caspiennes*. Les Persans le nomment *Derbend*, la barrière, la frontière, et les Turcs, *Demir Caponsi*, la porte de fer. A ce lieu se rattache d'anciennes légendes sémitiques fort curieuses. On attribue à Alexandre le Grand (Iskender) la construction d'une muraille gigantesque destinée à fermer ce passage ; d'autres traditions regardent ce rempart comme la célèbre muraille de *Gog* et de *Magog*, dont il est parlé dans la Bible et le Coran.

BABÉLIQUE adj. (ba-bé-li-ke — rad. *Babel*). Néol. Qui a rapport à Babel, à ce qui s'est passé lors de la construction de la tour de Babel : *La linguistique donne le démenti à son histoire de la dispersion* BABÉLIQUE. (Proudh.)

— Par anal. Gigantesque, très-élevé : *Là montent, dans l'obscurité, de massifs autels* BABÉLIQUES, *hauts comme des cathédrales.* (V. Hugo.) ‖ Qui offre une confusion comparable à celle qui survint à Babel : *La discussion avait quelque chose de* BABÉLIQUE.

BABÉLISME s. m. (ba-bé-li-sme — rad. *Babel*). Néol. Confusion : *Bientôt deux Français qui se rencontreront sur le terrain politique ne s'entendront plus ; nous serons en plein* BABÉLISME. (E. de Gir.)

BABELL (William), organiste et musicien, né à Londres en 1690, mort en 1722. Elève de Hændel, il surpassa, dit Mattheson, son maître comme organiste. Son mérite le fit nommer musicien particulier de George Ier; ses pièces de clavecin sur le *Rinaldo* de Hændel sont tellement difficiles que peu de personnes ont pu les jouer après lui. Ses autres œuvres consistent en solos et concertos pour violon, hautbois et flûtes.

BAB-EL-MANDEB (la porte des pleurs), détroit qui fait communiquer la mer Rouge avec la mer d'Oman. Il s'ouvre par 12° 48′ lat. N. et 40° 41′ long. E. entre la pointe de l'Arabie au N.-E. et la côte d'Afrique au S.-O. Il a environ 48 kil. dans sa plus grande largeur et 26 kil. au point le plus étroit. La petite île de Périm, fortifiée depuis peu par les Anglais, et plusieurs autres moins importantes divisent ce détroit en plusieurs branches et en rendent la navigation périlleuse. Cependant l'origine de ce nom lugubre paraît due moins aux dangers réels de l'endroit qu'aux terreurs des premiers navigateurs arabes qui franchirent ce détroit pour entrer dans la mer d'Oman et se rendre aux Indes. Les Turcs l'appellent *Bab-Boghazi*, le détroit de la Porte.

BABELOT, cordelier, aumônier du duc de Montpensier, qu'il suivit dans les guerres de religion, et qui est suffisamment connu par le passage suivant de Brantôme : « Quand on amenoit au duc quelque prisonnier, si c'estoit un homme, il luy disoit de plein abord seulement : Vous êtes un huguenot, mon amy; je vous recommande à M. Babelot. Ce M. Babelot estoit un cordelier, sçavant, qui le gouvernoit fort paisiblement et ne bougeoit jamais d'auprès de luy, auquel on amenoit aussytost le prisonnier; et luy, un peu interrogé, aussytost condamné à mort et exécuté. » Ce curieux croquis nous montre que le cordelier Babelot était en réalité le bras séculier de M. de Montpensier. Mais lui-même subit à son tour les lois de ces guerres implacables; pris par les protestants, il fut pendu *haut et court*.

BABELU s. m. (ba-be-lu). Railleur, plaisant : *C'est un* BABELU. *Il fait le* BABELU. ‖ Vieux et inus.

BABENBERG, famille princière allemande, qui fut la première en possession de la souveraineté d'Autriche. Elle était issue, dit-on, des anciens rois francs et ses membres possédèrent dès le IXe siècle le comté de Babenberg, en Franconie, qu'ils gouvernaient avec titre de *gaugraves*. Un d'entre eux, LÉOPOLD Ier DE BABENBERG, devint margrave d'Autriche en 983. Il mérita, dans les guerres contre les Hongrois, le surnom d'*Illustre* et recula aux dépens de ce peuple les frontières de l'Autriche. Ses successeurs furent : HENRI Ier (994); — ALBERT le Victorieux (1018), qui remporta de nombreuses victoires sur les rois de Hongrie; — ERNEST le Sévère (1056) suivit le parti de l'empereur Henri et périt dans l'expédition de ce prince contre les Saxons; — LÉOPOLD II le Beau (1075) embrassa la cause de l'antiroi Hermann de Luxembourg contre l'empereur Henri IV; — LÉOPOLD III le Pieux (1096) porta également les armes contre Henri IV, en faveur du fils de celui-ci, Henri V, mais se réconcilia ensuite avec lui et épousa sa fille Agnès. Il refusa lui-même la couronne impériale, que plusieurs électeurs lui offraient. Il était renommé pour sa piété et sa justice, non moins que pour sa bravoure. L'Église le mit au nombre des saints; — LÉOPOLD IV (1136) fut investi du duché de Bavière par l'empereur Conrad III; — HENRI II (1142), surnommé *Jasomirgott* (par Dieu), à cause d'un juron qui lui était familier. Il céda, en 1156, la Bavière à Frédéric Barberousse, qui lui accorda, par compensation, la haute Autriche ainsi que des priviléges importants. Ce fut ce prince qui transporta à Vienne la capitale du duché; — LÉOPOLD V le Vertueux (1172) reçut de Henri VI le duché de Styrie. Outragé par Richard Cœur-de-Lion au siége de Saint-Jean d'Acre, il le retint prisonnier lors de son retour en Europe; — FRÉDÉRIC Ier le Catholique (1194) alla faire la guerre aux Maures d'Espagne, et partit ensuite pour la Terre sainte, où il mourut; — LÉOPOLD VI le Glorieux (1198) se croisa en 1211, prit part à la guerre contre les Albigeois, puis aux guerres d'Espagne contre les Maures. En 1217, il retourna de nouveau combattre en Palestine; — FRÉDÉRIC II le Belliqueux (1230-1246), s'illustra par une victoire sur les Tartares, qui avaient attaqué les Hongrois, et fut tué à la bataille de Leitha. En lui s'éteignit la maison de Babenberg.

Après de longs troubles et le règne éphémère de quelques prétendants, l'Autriche devint la souveraineté de la maison de Habsbourg.

BABENHAUSEN, ancienne seigneurie immédiate de l'Empire, médiatisée en 1806, faisant aujourd'hui partie du cercle bavarois de Swaben-Neuburg et appartenant actuellement aux comtes de Tugger; 6,762 hab. ‖ Nom de deux villages situés, l'un dans la seigneurie dont nous venons de parler, l'autre dans la Hesse-Darmstadt, à 20 kil. N.-E. de Darmstadt. Commerce en grains et fabrication importante de bouteilles.

BABENO SAINT-HUBERT (Louis), bénédictin et philosophe allemand, né à Leimingen (Bavière) en 1660, mort en 1726. On a de lui de nombreux ouvrages de philosophie et de théologie, qui lui donnèrent de son vivant une certaine célébrité. Nous citerons seulement : *Problemata et theoremata philosophica* (Salzbourg, 1689); *Quæstiones philosophicæ* (1692); *Philosophia Thomistica Salisburgensis* (1716).

BABER, prince tartare. V. BABOUR.

BABET s. f. (ba-bè). Abréviation populaire du nom propre Elisabeth.

BABET (Hugues), poëte latin moderne et philologue, né à Saint-Hippolyte (Bourgogne) en 1474, mort en 1556. Il professa les belles-lettres à Louvain et fut chargé de quelques éducations particulières. Il avait laissé en manuscrit de nombreux ouvrages de théologie, de grammaire, de philologie, ainsi que des poésies latines, dont il ne reste que trois pièces assez remarquables, qui sont imprimées dans le premier volume des Œuvres de Gilbert Cousin.

BABET LA BOUQUETIÈRE, surnom appliqué fort irrévérencieusement, mais fort plaisamment, par Voltaire au cardinal de Bernis, pour caractériser son caquetage spirituel et ses jolis vers pleins d'afféterie et de grâce maniérée. La Harpe dit de lui à ce sujet : « Son poëme des *Saisons* est encore une suite de lieux communs de poésie descriptive, qui ne sont pas sans quelque mérite d'expression ; mais il y a dans les images plus d'abondance que de choix, et plus de luxe que de richesse. Il prodigue trop les fleurs, et ne les varie pas assez : c'est pour cela que Voltaire l'appelait *Babet la Bouquetière.* »

BABETTE s. f. (ba-bè-te). Sorte d'ancienne danse composée d'une suite de chassés.

— En Provence, Petit baiser : *Veux-tu faire une* BABETTE?

BABEUF (François-Noël), écrivain politique et conspirateur, né à Saint-Quentin en 1764. Avant la Révolution, il était géomètre et *commissaire à terrier* dans la ville de Roye; il publia en 1790 un ouvrage intitulé *Cadastre perpétuel*, fixa l'attention par des articles virulents dans le *Correspondant picard*, et fut successivement administrateur du département de la Somme, puis du district de Montdidier, et secrétaire général de l'administration des subsistances, à Paris. Poursuivi par des haines locales, il se vit accusé d'avoir substitué un nom à un autre dans une acquisition de biens nationaux ; mais cette accusation, qui lui attira une condamnation par contumace, fut définitivement anéantie par un arrêt du tribunal du département de l'Aisne. Après le 9 thermidor, il revint à Paris et publia divers écrits, entre autres : *Du Système de dépopulation* ou *la vie et les crimes de Carrier*, ouvrage curieux où il associe à des principes démocratiques très-ardents une haine énergique contre le système de la Terreur. C'est lui, dit-on, qui donna aux partisans de ce régime le nom de *terroristes*. Peu à peu il prit sa direction vers la démocratie radicale, et créa le journal le *Tribun du peuple* ou le *Défenseur de la liberté de la presse*, qu'il signait *Caïus Gracchus Babeuf*, et où il commença à développer les principes révolutionnaires pour le triomphe desquels fut tramée la fameuse conspiration qui a gardé son nom. Les idées de Babeuf et de ses adhérents, qu'on peut rejeter et combattre, mais dont il est impossible de méconnaître la portée, marquaient par leur apparition une phase nouvelle dans le drame de la Révolution. C'était une sorte de communisme élémentaire, où manquaient la science sociale et l'intelligence politique, mais non la profondeur et la hardiesse. Le but des sectaires était d'établir le *bonheur commun*, la *république des égaux* par la socialisation de la propriété et la communauté des biens. Un club fut ouvert au Panthéon, une propagande active fut faite parmi le peuple; d'anciens conventionnels et jacobins se rallièrent plus ou moins sincèrement au nouveau symbole, et secondèrent cette tentative désespérée du parti populaire contre la réaction thermidorienne, continuée par la corruption directoriale. Une vaste conjuration fut formée en 1796, pour le renversement du Directoire et des Conseils et le rétablissement de la Constitution de 1793, dont les conspirateurs comptaient bien élargir les bases. Trahis par l'officier Grisel, Babeuf et ses complices furent arrêtés en mai 1796, renvoyés devant une haute cour nationale assemblée à Vendôme, et condamnés le 26 mai 1797 : Babeuf et Darthé, à la peine de mort, et d'autres à la déportation. Tous avaient montré la plus indomptable énergie pendant le procès. Les deux condamnés à la peine capitale se poignardèrent en entendant leur arrêt et furent, le lendemain, portés mourants sur l'échafaud. La doctrine de Babeuf a été nommée *Babouvisme*, du nom de son fondateur; et ses partisans, *babouvistes*. L'un des conjurés, Buonarotti, a publié la *Conspiration pour l'égalité, dite de Babeuf* (Bruxelles, 1828), relation curieuse dont M. Gabriel Charavay a donné (Paris, 1850) une nouvelle édition.

Pour l'analyse de la doctrine, v. BABOUVISME.

BABEUF (Emile), fils du fameux conspirateur de ce nom, né en 1785, fut, à la mort de son père, adopté par Félix Lepelletier de Saint-Fargeau, devint dans la suite libraire et publiciste, et fut emprisonné sous la Restauration pour la publication du journal le *Nain tricolore*. Une *Lettre à Carnot*, qu'il publia après 1815, pour ouvrir une souscription en faveur des victimes de l'invasion, fit une telle sensation qu'elle fut réimprimée à Troyes en lettres d'or.

BABEURRE s. m. (ba-beu-re — de *battre* et *beurre*, ou, peut-être, de *bas* et *beurre*). Liqueur séreuse qui reste après que le lait a été battu, dépouillé de la partie grasse qui constitue le beurre et qui renferme du sérum, du caséum et une petite quantité de beurre; c'est ce qu'on appelle vulgairement *lait de beurre : Le* BABEURRE *resté dans le beurre contribue promptement à son altération. Le* BABEURRE *est rafraîchissant, à cause du sérum ou petit-lait qu'il contient.* (Tessier.) *C'est au moyen de lavages à grande eau, et mieux à eau courante, que l'on parvient à débarrasser le beurre du* BABEURRE. (Leprince.)

BABEY (Athanase-Marie-Pierre), constituant et conventionnel, né à Orgelet en 1744, mort en 1815. Il appuya toutes les mesures révolutionnaires, mais vota pour la réclusion dans le procès du roi, protesta contre la proscription des Girondins, fut un des soixante-treize députés emprisonnés pour ce fait, et siégea assez obscurément au conseil des Cinq-Cents jusqu'en floréal an VII.

BABEY (MADAME), sœur de Bureaux de Puzi, se distingua au commencement de la Révolution par un beau trait de courage. Ayant appris que les habitants d'Auxonne voulaient dévaster un château habité par une dame âgée et sa nièce, elle rassembla ses domestiques, et, armée elle-même d'une hache, elle se mit à leur tête pour se porter à la défense de ces deux femmes. Dans la lutte, elle terrassa un des assaillants, et elle montra tant de fermeté qu'elle força les autres à se retirer et que plusieurs d'entre eux même se joignirent à elle pour empêcher tout acte de violence.

BABI s. m. (ba-bi). Nom donné à des idoles de pierre qu'on a trouvées en grand nombre dans les déserts de la Russie méridionale.

— Ichthyol. Espèce d'anguille des mers d'Amboine.

BABI (Jean-Fr.), révolutionnaire, né à Tarascon en 1759, mort en 1796. Il commanda pendant la Terreur une troupe révolutionnaire dans l'Ariége, fut emprisonné après le 9 thermidor, pendant que ses propriétés étaient dévastées par les réacteurs, et joua un rôle actif dans l'attaque du camp de Grenelle (septembre 1796), mouvement qui se rattachait aux complots de Babeuf. Arrêté dans sa fuite, il fut condamné à mort et fusillé.

BABIA, déesse de la jeunesse chez les Syriens, qui était particulièrement honorée à Damas.

BABIANE s. f. (ba-bi-a-ne). Bot. Genre de plantes de la famille des iridées, établi aux dépens des ixias, et qui n'a pas été généralement adopté.

BABICHE s. f. (ba-bi-che; corruption du mot *barbiche*). *Faire couper sa* BABICHE. Pop.

— Mamm. Petite chienne à poils longs et soyeux :

> Vous perdez, pour une *babiche*,
> Des pleurs qui suffiraient pour racheter un roi.
> VOITURE.

BABICHON s. m. (ba-bi-chon; corruption de *barbichon*). Mamm. Espèce d'épagneul à poils longs et soyeux.

BABICHONNER v. a. ou tr. (ba-bi-cho-né — rad. *babichon*). Nettoyer, peigner, rendre propre. Se dit par allusion aux soins qu'on prend d'un babichon : *Nous avons trouvé la laitière occupée à laver et à* BABICHONNER *la petite fille.* (G. Sand.) ‖ Fam.

BABIE s. f. (ba-bî — de *Babia*, nom mythologique). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, voisin des chrysomèles et des clytres, et renfermant une vingtaine d'espèces, qui vivent toutes en Amérique.

BABIÉ DE BERCENAY (François), publiciste, né à Lavaur (Tarn) en 1761, mort vers 1830. Il a collaboré à divers journaux et publié un grand nombre d'ouvrages : *Galerie militaire; Archives de l'honneur; Voyage en Russie; Correspondance de Louis XVI* (1803, apocryphe); *Titres de Bonaparte à la reconnaissance des Français; Dictionnaire des nongirouettes* (1816), ouvrage qui fut saisi et prohibé, etc.

BABIL s. m. (ba-bil, *ll* mll. de l'hébr. *babel*, selon d'autres, c'est une onomatopée, les syllabes *ba*, *bi* imitant le bruit de la parole. On peut encore alléguer le gr. *babazein*, balbutier). Caquet, abondance excessive de vaines paroles : BABIL *continuel.* BABIL *insupportable, assourdissant.* BABIL *de femme, de petite fille. Le* BABIL *est une intempérance de langage qui ne permet pas à un homme de se taire.* (La Bruy.) *Tu me romps la tête de ton* BABIL. (Regnard.) *L'écolier écoute en classe le verbiage de son régent, comme il écoutait au maillot le* BABIL *de sa nourrice.* (J.-J. Rouss.) *La langue fournit un* BABIL *facile aux attachements médiocres.* (J.-J. Rouss.) *Les amours-propres intéressés ont beaucoup de* BABIL. (Ste-Beuve.) *Quand le* BABIL *a pour objet exclusif de citer ce qui se passe chez les autres, il se nomme caquet.* (Théry.)

> Riches pour tout mérite en *babil* importun.
> MOLIÈRE.

> J'admire le *babil* et l'air de confiance
> De ces messieurs à peine échappés de l'enfance.
> C. D'HARLEVILLE.

> Paris se trompe moins que nous ne le disons,
> Et le *babil* commun l'instruit de nos histoires
> Mieux que nos serviteurs écrivant leurs mémoires.
> NOEL.

— En bonne part. Agréable facilité de parole, bavardage amusant : *Un gentil* BABIL. *Les jeunes filles acquièrent vite un* BABIL *agréable.* (J.-J. Rouss.) *Le maître du logis avait convié quelques amis intimes, capitalistes ou commerçants, plusieurs femmes aimables, jolies, dont le gracieux* BABIL *et les manières franches étaient en harmonie avec la cordialité germanique.* (Balz.)

> Se taire est n'être plus qu'une âme qui s'ennuie;
> Le *babil* est le charme et l'âme de la vie.
> LA CHAUSSÉE.

> De séduisants dehors, un *babil* amusant,
> Dans le monde voilà ce qui fait l'homme aimable.
> C. D'HARLEVILLE.

— Bavardage, discours ou écrit composé d'un flux de vaines paroles : *Le détail, l'analyse de tous ces* BABILS *ne ferait qu'ennuyer, affliger ou dégoûter le lecteur.* (Audiffret.) Pris en ce sens, on voit que le mot admet un pluriel.

— Par anal. Chant babillard de quelques oiseaux. Se dit surtout de l'interminable gazouillement de l'hirondelle : *Avec ce poëte, vous voyez passer dans les airs le vol et le* BABIL *de l'hirondelle.* (Villem.) *L'hirondelle fait son nid dans l'angle des murs, et mêle son* BABIL *aux mille voix du jour.* (Mme de Montaran.) ‖ Bruit imitant la voix de quelqu'un qui babille :

> Vous fermez votre oreille au *babil* des fontaines,
> Et diriez volontiers : silence! au rossignol.
> THÉOPHILE GAUTIER.

— *N'avoir que du babil*, Ne dire que des choses inutiles, futiles, dénuées de sens.

— Véner. Aboiement d'un limier qui donne trop de voix ou qui a perdu la piste.

Syn. Babil, caquet. Le *babil* est une abondance excessive de paroles inutiles ; le *caquet* est mêlé d'assurance, de prétention, quelquefois de méchanceté. On impute le *babil* aux femmes, aux enfants; il fatigue quelquefois, mais il peut arriver qu'on s'en amuse; le *caquet* appartient aux commères; il fatigue toujours, il étourdit, il irrite. On rabat le *caquet* d'un vantard ; on arrête le *babil* d'une petite fille.

BABILLAGE s. m. (ba-bi-lla-je, *ll* mll. — rad. *babil*). Action de babiller, de parler beaucoup : *Le babil qui devient excessif, qui s'exerce hors de propos, devient du* BABILLAGE. (Girard.) *Le* BABILLAGE *de cette enfant, qui ne peut comprendre la gravité d'une semblable révélation, aura effrayé et révolté la princesse.* (G. Sand.)

— En bonne part. Causerie douce, gaie ou amusante : *Les doux* BABILLAGES *d'amour de l'Egyptienne avec l'officier.* (V. Hugo.)

— Par anal. Bruit babillard, bruit qui imite la voix d'une personne qui babille :

> . . . . Je m'ennuie
> Au son des cloches que j'aimais.
> D'interpréter leur *babillage*.
> Poëte, à seize ans j'eus le don.
> HÉGÉSIPPE MOREAU.

BABILLANT part. prés. du v. Babiller (ba-bi-llan, *ll* mll.). Qui babille : *Elle ne voyait plus que des fleurs, du gazon, des oiseaux* BABILLANT *dans le feuillage.* (G. Sand.)

BABILLANT, ANTE adj. (ba-bi-llan, an-te, *ll* mll. — rad. *babiller*). Qui a une tendance à babiller, qui cause beaucoup : *Le goût des marionnettes chantantes, dansantes et* BABILLANTES *est trop vif et trop généralement répandu en Italie, pour que la haute société et même la bourgeoisie n'aient pas songé à se procurer ce plaisir à huis clos.* (Magnien.)

BABILLARD, ARDE, adj. (ba-bi-llar, ar-de — rad. *babiller*). Qui aime à babiller, qui parle beaucoup : *Homme* BABILLARD. *Servante* BABILLARDE. *Les enfants sont* BABILLARDS. *Il est trop instruit pour être* BABILLARD. (Volt.) *Si le Français passe pour le plus* BABILLARD *de tous les peuples, le Parisien est sans contredit le plus* BABILLARD *de tous les Français.* (Audiffret.)

> Qui veut parler sur tout, souvent parle au hasard ;
> On se croit orateur, on n'est que *babillard*.
> ANDRIEUX.

> Sais-tu pourquoi, cher camarade,
> Le beau sexe n'est point barbu?
> *Babillard* comme il est, jamais on n'aurait pu
> Le raser sans estafilade. ***

— Qui parle sans réflexion, indiscret : *Personne ne m'a parlé de vous et je ne sais point vos secrets; on m'a traité comme une petite fille* BABILLARDE. (G. Sand.)

— Par ext. Où l'on babille; qui est accompagné de babillage : *Le soir venu, après un dîner* BABILLARD, *nous allions au Casino.* (A. Houssaye.) *J'ai passé une fort agréable journée au monastère de Loukou, grâce à l'hospitalité* BABILLARDE *de l'hégoumène ou supérieur.* (Ed. About.) ‖ Qui sert au babil, que l'on emploie à babiller :

> Ne retiendras-tu pas ta langue *babillarde?*
> QUINAULT.

‖ Qui inspire le babil, qui porte à parler beaucoup : *La joie est* BABILLARDE. (Mme de Simiane.) *Les passions sont un peu* BABILLARDES. (Volt.) *La digestion est, selon le caractère, ou* BABILLARDE *ou silencieuse.* (Balz.)

— Qui est plein de causeries et de digressions dans ses ouvrages : *Un de nos* BABILLARDS *chroniqueurs est Tallemant des Réaux.* (Balz.)

— Par anal. Qui imite une personne qui babille : *Perroquet* BABILLARD. *Pie* BABILLARDE. *Ma mère marchait toujours dans notre jardin, accompagnée de pierrots effrontés, de fauvettes agiles et de pinsons* BABILLARDS. (G. Sand.) *Le grillon* BABILLARD *se taisait à son approche.* (G. Sand.) ‖ Dont le son a quelque analogie avec la voix d'une personne qui babille : *Un ruisseau* BABILLARD. *Quelle nature souriante et calme! que de cours d'eau* BABILLARDS *se perdant sous les gazons fleuris!* (Jourdan.)

— Prov. *La joie est babillarde*, On aime à parler beaucoup quand on est content, et l'on cherche à communiquer aux autres la joie que l'on ressent.

— Substantiv. Personne babillarde : *Un grand* BABILLARD *vint à mourir. Une femme dit à cette occasion : « Après tout, qu'est-ce que la mort de M.* *** *: un peu moins de bruit dans le quartier. »* (***) *Je jugeai par cette réponse que le muletier était un* BABILLARD, *et je n'en fus pas fâché.* (Le Sage.) *Il faut que les gens de ce pays-ci soient de grands* BABILLARDS. (Mol.) *Ce sont des* BABILLARDES *qui iront le répéter dans toute la ville.* (G. Sand.) *Le* BABILLARD *jouit du mouvement de sa langue, du bruit qu'il fait et le plaisir de s'entendre parler.* (Massias.) *Le* BABILLARD *n'exige point que vous l'écoutiez, mais seulement que vous restiez là et que vous le laissiez parler.* (Massias.) *Le* BABILLARD *est un être mixte qui tient à la fois de la portière et de l'indiscret.* (Boitard.)

> *Babillard*, censeur et pédant
> Sont en plus grand nombre qu'on pense.
> LA FONTAINE.

> *Babillard* importun, toi qui ne sais rien faire,
> Pour apprendre à parler commence par te taire.
> BOISSY.

— s. m. Techn. Axe central qui agite l'auget et fait descendre le grain entre les meules d'un moulin.

— Chass. Chasseur qui ne sait pas se taire pour cacher sa présence au gibier. ‖ Chien qui crie à droite et à gauche, sans motif : *Le* BABILLARD *est un chasseur ignorant ou un chien qui crie à droite et à gauche sans savoir pourquoi : on doit fuir l'un et noyer l'autre.* (E. Chapus.)

— Ornith. Nom vulgaire du gobe-mouches vert de la Caroline, à cause de son gazouillement continuel. ‖ Nom donné à une espèce du genre fauvette.

— Ichthyol. Nom donné à un poisson plat du genre *pleuronecte*, à cause du bruit continuel qu'il fait en nageant.

— Argot. Confesseur, à cause des conseils qu'il prodigue aux pénitents, ou peut-être à cause d'une défiance injuste, mais naturelle chez ceux qui parlent l'argot, pour la discrétion des directeurs de consciences. ‖ s. f. Lettre missive, à cause des secrets quelquefois compromettants qu'elle peut contenir.

— **Syn. Babillard, bavard.** Le défaut du *babillard* n'est pas odieux, celui du *bavard* peut l'être; le *babillard* parle trop, mais il le fait par légèreté, par enfantillage; le *bavard* est indiscret et impertinent, il parle toujours et il le fait d'un ton d'importance qui prouve sa sottise. Voltaire ne se serait pas permis d'appeler Homère un *bavard;* il lui applique l'épithète de *babillard* dans les vers suivants :

> Plein de beautés et de défauts,
> Le vieil Homère a mon estime;
> Il est, comme tous ses héros,
> *Babillard* outré, mais sublime.

— **Antonymes.** Muet, silencieux, sobre de paroles, taciturne.

Babillard (LE) (*The Tattler*), journal anglais publié par Steele. Le premier numéro de ce journal parut le 12 avril 1709. Swift avait déjà popularisé le nom d'Isaac Bickerstaff dans un pamphlet fort spirituel; Steele l'adopta pour pseudonyme et prit le titre de *Babillard* « par déférence, dit-il, pour les dames auxquelles s'adresse principalement sa publication et dont il réclame la protection. »

Steele avait fondé le *Babillard* à l'insu de son ami Addison. Celui-ci, qui se trouvait alors en Irlande et qui lisait régulièrement la nouvelle feuille, reconnut l'auteur dès le 6e numéro, à une remarque sur Virgile qu'il lui avait communiquée quelque temps auparavant. Steele, se voyant découvert, sollicita la collaboration de son ami, et c'est dans le 18e numéro, en date du 21 mai 1709, que l'on *trouve le premier article fourni* par Addison. Mais ce n'est que quelques mois après qu'il concourut régulièrement et activement à la rédaction. En effet, ce fut dans le *Babillard* que le futur éditeur du *Spectateur* publia quelques-uns de ses plus charmants essais. « La manière dont Steele avait conçu son essai périodique, dit M. Mézières, ne laissait pas entrevoir le degré de perfection que ce genre devait bientôt atteindre. La première partie du *Babillard* n'offre guère autre chose qu'un verbiage insipide. »

Ses articles dataient tantôt d'un lieu, tantôt d'un autre, suivant la nature du sujet; ce babil de tavernes, ces lieux communs de conversation, cette frivolité sans agrément, tout cela marque bien l'enfance de l'art et les tâtonnements inévitables dans une carrière nouvelle. Il est permis de croire que, si le *Babillard* eût été continué sur le plan suivi par Steele avant que son ami prît part à la rédaction, rien n'aurait sauvé l'auteur de l'oubli où reposent aujourd'hui ses devanciers.

Steele indique lui-même avec franchise l'écueil ordinaire de ce genre de publication : « *Quand on a pris l'engagement, dit-il, d'entretenir une voiture publique, il faut partir, qu'il y ait ou non des voyageurs. Il en est de même de nous autres écrivains périodiques.* » En adoptant cette comparaison, on peut dire qu'il part souvent à vide. Véritablement, il épuise toutes les ressources de remplissage que la négligence et la nécessité peuvent suggérer à un journaliste. Il prodigue jusqu'à satiété les lettres et les conversations familières; quelquefois il cite des faits universellement connus de l'histoire ancienne, tels que le trait de continence de Scipion, la mort de Pœtus et d'Arria, etc.; mais il en gâte la noble simplicité par de faux ornements. Ailleurs, il insère des avis semblables, pour le fond et pour la forme, à ceux qu'on trouve de nos jours dans les feuilles d'annonces. Enfin, la pénurie l'oblige à recevoir de toutes mains, et à profiter des plus futiles communications.

La plupart des essais de Steele manquent d'unité. Il n'adopte point de plan, ne suit aucune méthode. Il se met à écrire sous l'inspiration du moment, sans préparer son sujet par la méditation, et il s'abandonne à son extrême facilité. A travers le désordre habituel de ses compositions, on distingue çà et là des traits d'observation, des idées justes ou ingénieuses qu'on regrette de ne pas voir dans un meilleur cadre, et qui ne laissent aucune trace dans l'esprit. Toutefois, il est juste de reconnaître que, du moment où Addison devient un auxiliaire assidu pour la rédaction du *Babillard*, le ton de Steele s'élève, se fortifie, s'épure, et, dans un petit nombre d'articles, il saisit assez habilement la manière de son ami pour faire illusion aux lecteurs. Malheureusement, Steele ne possédait qu'une instruction médiocre. Les irrégularités de sa jeunesse, la dissipation d'une vie militaire et son amour des plaisirs lui avaient interdit les fortes études. Il savait un peu de français et un peu d'italien, mais ne connaissait pas l'antiquité grecque; en outre, il semblait ignorer entièrement l'histoire, la philosophie et les sciences. Toutefois, son goût en littérature n'était ni étroit ni timide. Il est un des premiers qui aient appelé l'attention de ses compatriotes sur le génie de Milton, encore mal apprécié. Partout il se montre admirateur enthousiaste de Shakspeare; et, dans le *Babillard*, il fait ressortir avec âme et avec éloquence les beautés de divers passages de *Richard III*, d'*Hamlet* et d'*Othello*.

On s'occupait trop alors de politique en Angleterre pour que Steele se dispensât d'en parler, et Steele était lui-même trop patriote, trop imbu de *wighism* pour garder le silence au milieu de l'entraînement général. Nous citerons seulement, à ce propos, le numéro 187, où Steele s'est élevé à une grande hauteur de pensée et d'expression, et dans lequel il compare le rappel de Marlborough à celui d'Annibal, et le triomphe des torys à celui des partisans d'Hannon.

Le *Babillard* parut régulièrement trois fois par semaine (les mardi, jeudi et samedi) jusqu'au 2 janvier 1711, époque à laquelle le triomphe du parti tory obligea Steele à en arrêter la publication; mais il lui restait sa réputation d'*essayist* dont il se servit pour créer le *Spectateur* le 1er mars 1711. Le talent d'Addison et le succès du *Spectateur* ont quelque peu nui à la réputation du *Babillard;* des critiques se sont autorisés de ce discrédit apparent pour rabaisser l'œuvre de Steele, mais la lumière s'est faite aujourd'hui, et, outre le mérite d'avoir créé un genre que l'Angleterre cultive avec une évidente supériorité, de grands esprits tels que Forster, dans ses *Essais;* Thackeray, dans ses *Humoristes anglais;* Hazlitt, dans ses *Conversations autour de la table*, et Macaulay, dans son *Histoire d'Angleterre*, l'ont placé sur la même ligne que le *Spectateur*, lorsqu'ils ne lui donnent pas la préférence.

Malgré toute l'étendue que nous avons donnée à cet article, l'analyse d'une feuille qui tient encore aujourd'hui tant de place dans l'histoire de la littérature anglaise resterait incomplète, si nous ne revenions pas sur le concours que lui prêta la plume d'Addison. Le célèbre écrivain sut lui imprimer un intérêt de tous les temps et des couleurs qui ne se terniront jamais. Ses articles forment aujourd'hui le plus bel ornement et le principal attrait du *Babillard*. Ses essais sur le *Procès des fabricants de vins* et sur le *Régime diététique de Londres*, sont des modèles d'une exquise raillerie, qui trouveraient leur application ailleurs que sous le méridien de Londres. Le *Testament d'un amateur* et la *Lettre de sa veuve* mettent en relief, avec un humour véritablement britannique, la manie des collectionneurs; la *Visite chez une fleuriste* est un morceau charmant, auquel J.-J. Rousseau n'a pas dédaigné d'emprunter un des incidents les plus remarquables de sa *Nouvelle-Héloïse*. Mais le morceau que nous citerons de préférence, — et c'est par là que nous terminerons notre article, — est celui que nous lisons dans le numéro 153 sous ce titre : *Comparaison des différents genres de conversation avec les instruments de musique.* Cet extrait brille autant par l'imagination et l'originalité que les meilleures pages du *Spectateur :*

« J'ai entendu parler d'un tableau fort curieux dans lequel tous les peintres de l'époque où il parut sont représentés assis en cercle, et préludant à un concert. Chacun d'eux joue de l'instrument particulier qui répond le mieux au genre de son talent, au style et à la manière de peindre qui lui est propre. Un peintre de coupoles, alors fameux, pour exprimer la grandeur et la hardiesse de ses figures, tient à sa bouche un cor dont il semble sonner avec beaucoup de vigueur. Au contraire, un habile artiste, qui travaillait ses peintures avec un soin extrême, et leur donnait ces touches gracieuses qui charment l'œil le plus délicat, paraît accorder un téorbe. Le même genre d'imagination règne dans tout le morceau.

» *En méditant sur cette idée*, j'ai plus d'une fois réfléchi qu'on pourrait également représenter les divers talents de la conversation par les différentes sortes de musique, et ranger les nombreux discoureurs de cette grande capitale en classes et en catégories distinctes, selon qu'ils ressemblent aux divers instruments en usage parmi les maîtres de l'harmonie. Suivons-les donc dans leur ordre, et commençons par le tambour.

» Les tambours, ce sont les tapageurs dans la conversation, qui, avec de gros éclats de rire, une gaieté intempestive, et un torrent de paroles, dominent dans les assemblées publiques, intimident les hommes de sens, assourdissent leurs voisins, et remplissent le lieu où ils se trouvent d'une clameur étourdissante, qui rarement offre quelque trace d'esprit, de belle humeur ou de savoir-vivre. Néanmoins, le tambour, par cette vivacité turbulente, est très-propre à en imposer à l'ignorance, et, dans la société des dames qui n'ont pas un goût très-fin, souvent il passe pour un cavalier aimable et spirituel, et pour une compagnie merveilleusement amusante. Je n'ai pas besoin d'observer que le vide même du tambour contribue beaucoup à le rendre sonore.

» Le luth est un caractère précisément opposé au tambour; il résonne fort agréablement seul ou dans un très-petit concert. Ses accords sont de la douceur la plus suave, mais si faibles, qu'ils échappent bientôt dans une foule d'instruments, et se perdent même dans un petit nombre, à moins qu'on ne leur prête une attention particulière. On n'entend guère un luth dans une compagnie de plus de cinq concertants, au lieu qu'un tambour se produit avec avantage dans une réunion de quelques centaines. Les joueurs de luth sont donc ces hommes d'un beau génie, d'un jugement supérieur, et d'une exquise politesse, qui obtiennent surtout l'estime des personnes de bon goût, seuls juges dignes d'apprécier une mélodie si pure et si délicieuse.

» La trompette est un instrument qui a peu d'étendue musicale ou de variété de sons, mais qui ne laisse pas de plaire beaucoup, tant qu'il se renferme dans sa sphère. Il ne compte pas plus de quatre ou cinq notes, qui pourtant sont fort agréables, et susceptibles de cadences et de modulations gracieuses. Les messieurs qui appartiennent à cette catégorie sont nos gens à la mode, pleins de bon ton et de savoir-vivre, qui ont acquis une certaine urbanité de langage et un air d'élégance dans les sociétés polies qu'ils fréquentent; mais qui, en même temps, ont un esprit superficiel, une capacité médiocre et une faible dose de jugement. La comédie, un cercle, un bal, des visites ou une promenade au Parc, voilà les seules notes qu'ils possèdent, et leur éternel refrain dans toutes les conversations. La trompette, néanmoins, est un instrument nécessaire dans le voisinage d'une cour, et qui anime bien un concert, quoique par elle-même elle ait peu d'harmonie.

» Les violons sont ces beaux esprits vifs, pétulants, indiscrets, qui se distinguent par des éclairs d'imagination, de piquants impromptus, des traits de satire, et qui prennent le dessus dans tous les concerts. Je ne saurais pourtant me défendre d'observer que, quand on n'est pas disposé à entendre la musique, il n'y a pas dans l'harmonie de son plus désagréable que celui du violon.

» Il y a encore un instrument musical plus commun parmi nous qu'aucun autre : je veux dire la basse, dont le ronflement fait le fond du concert, et qui, par ses sons âpres et mâles, renforce l'harmonie et corrige la mollesse des divers instruments qui l'accompagnent. La basse est un instrument d'une tout autre nature que la trompette, et peut représenter ces hommes d'un gros bon sens et d'un esprit inculte, qui n'aiment pas à s'entendre parler, mais qui quelquefois rompent leur silence, avec une agréable rudesse, par une saillie inattendue ou une boutade plaisante, au divertissement de leurs amis et de leurs compagnons. En un mot, *je regarde naturellement* tout Breton d'un sens droit et de race pure comme une vraie basse.

» Quant à nos beaux esprits campagnards, qui parlent avec beaucoup de feu et d'éloquence de renards, de meutes, de chevaux, de haies, de barrières, de fossés et de culbutes, *je doute si je dois leur accorder une place* dans le domaine de la conversation. Néanmoins, s'ils veulent se contenter de monter au rang de cors de chasse, je désire que dorénavant on ne les désigne plus que par ce nom.

» Il ne faut pas omettre ici les cornemuses qui vous régalent du matin au soir de la répétition de quelques notes, qu'elles jouent sans relâche, avec accompagnement de leur bourdon monotone. Ce sont nos lourds, insipides et ennuyeux conteurs, la peste et le fléau de la conversation, qui tranchent de l'important personnage pour conter une anecdote secrète, et révéler une nouvelle dont la certitude ou la *fausseté n'intéresse en rien le* public. On a cru observer que le nord de l'Angleterre est plus particulièrement fertile en cornemuses.

» Il y a si peu de personnes qui excellent dans tous les genres de conversation, et qui soient capables de discourir sur toute espèce de sujet, que je *ne sais si on doit en faire une* classe distincte. Néanmoins, afin que ma nomenclature ne soit pas imparfaite, et par considération pour le petit nombre de possesseurs d'un si rare talent, je les assimilerai au clavecin, sorte d'instrument qui, comme chacun sait, forme à lui seul un concert.

» *Quant à nos harmonicas*, qui *regardent* la joie comme un crime, et n'aiment à s'entretenir que d'objets lugubres et mortifiants pour la nature humaine, je n'en ferai pas mention.

» Je passerai également sous silence tous ces rebuts de la société, qui fourmillent dans nos rues, dans nos tavernes, dans nos fêtes et à *nos banquets publics. Je ne puis voir dans* leurs propos une conversation, mais plutôt quelque chose qui en offre une faible image. Si je voulais donc les comparer à quelque instrument musical, je choisirais ces modernes inventions, la guimbarde, le mirliton et les castagnettes.

» *Si mes lecteurs ont envie de savoir où se* trouvent les divers personnages que je viens de passer en revue, je puis leur indiquer une complète réunion de tambours, sans parler d'un cercle de cornemuses dont j'ai déjà fait la description. Souvent on rencontre les luths, par couples, sur les bords d'un ruisseau limpide, ou dans l'asile des sombres forêts, et dans les prés fleuris, qui sont également, mais par des raisons différentes, le séjour favori de nos cors de chasse. On voit ordinairement les basses auprès d'une bouteille de bière aigre et d'une pipe de tabac, tandis que ceux qui aspirent au titre de violons n'oublient guère de paraître une fois le soir au café en vogue. On peut rencontrer une trompette partout aux environs du palais.

» Afin de recueillir quelque avantage moral des réflexions précédentes, je conjure le lecteur d'exercer une surveillance active sur ses manières et sa conversation; d'examiner sérieusement en lui-même, au sortir d'une compagnie, s'il s'est conduit comme un tambour ou une trompette, un violon ou une basse; et de faire de son mieux pour corriger sa musique à l'avenir. *Quant à moi, il faut bien que* je l'avoue, je fus, durant plusieurs années, un tambour, et même un tambour fort bruyant, jusqu'à ce que me civilisant un peu dans la

bonne société, je modelai ma conversation sur la trompette, autant qu'il était possible à un homme d'un tempérament fougueux. Grâce à cette combinaison de diverses harmonies, je crois avoir quelque temps ressemblé à un tambour de basque. J'ai fait depuis bien des efforts pour atteindre à la douceur du luth; mais, en dépit de toutes mes résolutions, je confesse à ma honte que je me sens chaque jour dégénérer en cornemuse. Si c'est l'effet de mon grand âge ou de la compagnie que je fréquente, c'est ce que je ne saurais dire. Tout ce que je puis faire, c'est de veiller sur ma conversation, et d'imposer silence au bourdon, dès que je m'aperçois qu'il commence à fredonner; bien résolu que je suis d'écouter les notes des autres, plutôt que de jouer à contre-temps et de troubler leur partie dans le concert par les sons d'un si maussade instrument. »

Babillard (LE), titre expressif qui fut pris à différentes époques par un certain nombre de journaux politiques ou littéraires. Nous rappellerons seulement ici : Le *Babillard*, par Cabaisse (in-4°, an VI, 185 numéros); — le *Babillard*, par Rutèledge, 48 numéros avec cette épigraphe significative : *Dicere, dicere, et dicere;* — le *Babillard, journal du Palais-Royal et des Tuileries*, du 1er juin au 31 dé-décembre 1791 (in-8°, 137 numéros), au 117e numéro il avait pris pour sous-titre : *ou le Chant du Coq*. C'était un des organes des Feuillants.

Babillard (LE), comédie en un acte et en vers de Boissy, représentée en 1725. Le *Babillard*, c'est Léandre, amant d'une jeune veuve, Clarisse. Tout, dans l'intrigue de la pièce, est sacrifié à ce personnage. L'auteur l'avait d'abord faite en cinq actes; elle n'eut aucun succès : il la réduisit à trois; on la trouva encore trop longue; enfin il n'en fit qu'un acte très-court, où le Babillard est presque toujours en scène : c'était le seul moyen de mettre au théâtre ce caractère, qui ne peut être lié à aucune intrigue, et qui ne plaît que par des travers absolument incompatibles avec toute idée suivie. Personne, mieux que Boissy, n'était en état de peindre ce ridicule : il avait, comme auteur, les défauts d'un babillard de société, et, sans effort, il pouvait dessiner ce personnage. Le mérite de ce petit ouvrage consiste dans l'étonnante volubilité du rôle de Léandre, volubilité qui se fait sentir, même en le lisant. Il serait impossible de débiter ce rôle avec lenteur; l'auteur vous entraîne malgré vous; on passe avec lui, sans s'en apercevoir, d'une idée à une autre. Le style n'offrant aucun mot, aucune tournure qui retienne l'attention, on suit involontairement dans sa course désordonnée ce singulier caractère. La scène des six femmes est originale et piquante; c'est la seule qui appartienne au véritable comique. Toute discussion sur le fond et sur la marche de cette comédie serait superflue : l'intérêt est exclusivement fixé sur le personnage principal.
Le Babillard obtint vingt-cinq représentations consécutives. On applaudit surtout le couplet final chanté au public par Léandre :

> Messieurs, un mot avant que de sortir.
> Je serai court, contre mon ordinaire.
> Si, par bonheur, j'ai pu vous divertir;
> Si mon babil a su vous plaire,
> Daignez le témoigner tout haut;
> Si je vous déplais, au contraire,
> Retirez-vous, sans dire mot:
> N'imitez pas mon caractère.

Cette pièce est restée très-longtemps au répertoire et plairait encore, même de nos jours, si quelque artiste de talent se mettait en tête d'*étourdir* le public par le babil spirituel du héros de Boissy.

BABILLE s. f. (ba-bi-lle; *ll* mll.). Argot. Lettre, missive, pour BABILLARDE.

BABILLEMENT s. m. (ba-bi-lle-man; *ll* mll. — rad. *babiller*). Flux de paroles, penchant à babiller : *Le* BABILLEMENT *est quelquefois un symptôme de maladie.*

BABILLER v. n. ou intr. (ba-bi-llé; *ll* mll. — rad. *babil*). Parler beaucoup, sans ordre, sans suite et à propos de rien; dire beaucoup de choses inutiles : *Tout ce qui* BABILLE *et s'habille, s'habille pour sortir et sort pour* BABILLER. (Balz.) *Une dame demandait un jour à Alphonse Karr une définition de la femme; l'auteur des* Guêpes *répondit immédiatement par cette figure : La femme est une créature qui s'habille*, BABILLE *et se déshabille.*

> C'est véritablement la tour de Babylone,
> Car chacun y *babille* et tout du long de l'aune.
> MOLIÈRE.

> Adieu; je perds le temps : laissez-moi travailler;
> Ni mon grenier, ni mon armoire
> Ne se remplit à *babiller*. LA FONTAINE.

‖ Ecrire longuement : *Ayez la bonté de vous préparer à une réponse longue : les vieillards aiment à* BABILLER. (Volt.)

— Se dit de certaines réunions bruyantes : *Il y a beaucoup d'assemblées qui* BABILLENT; *il en est peu qui agissent. Le carnaval à Rome fourmille*, BABILLE *et scintille aux lueurs de cent mille moccoletti.* (Th. Gaut.)

— Parler avec verve et facilité : *Qu'est-il? un intrigant qui peut posséder à merveille l'esprit des affaires et* BABILLER *agréablement.* (Balz.)

— Par ext. Dire du mal, médire : *Sur qui n'*A*-t-on pas* BABILLÉ?

> Je sais fort bien que sur moi l'on *babille*.
> BÉRANGER.

— Par anal. Imiter la voix de gens qui babillent : *L'hirondelle dort peu, car on l'entend* BABILLER *dès l'aube du jour.* (Buff.) *A ma droite s'ouvrait un charmant ravin plein d'ombre; un tas de petits oiseaux y* BABILLAIENT *à qui mieux mieux.* (V. Hugo.) *Les grives* BABILLAIENT *dans le buisson voisin.* (G. Sand.) ‖ Produire un bruit semblable à celui que font des personnes qui babillent : *Au moment du départ, tout va bien; le postillon fait claquer son fouet, les grelots des chevaux* BABILLENT *joyeusement.* (V. Hugo.) *Angoulême, ville bizarrement juchée sur un coteau fort roide, au pied duquel la Charente fait* BABILLER *deux ou trois moulins...* (Th. Gaut.) *L'Angelus tintait dans l'air frais du matin; les merles saluaient le jour; le moulin* BABILLAIT *sous les saules.* (J. Sandeau.)

— Vener. Se dit d'un chien qui donne de la voix sans motif : *Ce limier* BABILLE *trop.*

— Transitiv. Dire en babillant : *Il récite son esprit avant de le vendre; il* BABILLE *d'avance tous ses pamphlets* (Champfort.) ‖ Inusité.

— **Syn. Babiller, bavarder, caqueter, jaboter, jaser.** *Babiller*, c'est causer beaucoup, un peu à tort et à travers, dire des choses inutiles; on fatigue souvent les autres en *babillant*, mais quelquefois aussi on les amuse. *Bavarder*, c'est causer hors de propos, avec impertinence, d'une manière ridicule et toujours avec prétention. *Caqueter*, c'est parler haut, sans ménagement pour les autres, comme les commères qui se plaisent à dire du mal de tout le monde et à répéter les nouvelles du quartier. On *jabote* quand on cause doucement, sans bruit, en petit comité. On *jase* quand on parle longuement, avec complaisance et pour le plaisir de parler longtemps.

BABILLERIE s. f. (ba-bi-lle-rî; *ll* mll. — rad. *babil*). Action de babiller, bavardage : *Ce sont ordinairement des jeunes gens qui se tiennent aux moustaches, aux cheveux, aux œillades, aux habits, à la morgue, à la* BABILLERIE. (Saint François de Sales.) ‖ Ce mot n'est plus usité.

BABILLOIRE s. f. (ba-bi-lloi-re; *ll* mll. — rad. *babil*). Sorte de chaise très-commode pour se livrer au plaisir de la conversation.

BABIN (François), théologien, né à Angers en 1651, mort en 1734. Il est auteur des dix-huit premiers volumes des *Conférences d'Angers*, ouvrage fort estimé, qui a été continué par Audebois de la Chalinière et d'autres auteurs. Il a encore donné un *Journal* ou *Relation fidèle de tout ce qui s'est passé dans l'université d'Angers au sujet de la philosophie de Descartes* (1679).

BABINAGREDA, petite ville de l'empire d'Autriche, province militaire de Slavonie, au S.-O. de Vinkovize; 4,200 hab.

BABINE (RÉPUBLIQUE DE), association formée en Pologne, sous le règne de Sigismond-Auguste, par un gentilhomme polonais nommé Psanka, dans sa terre de *Babine*. Elle se composait des personnes qui s'étaient signalées par quelque action ridicule ou bouffonne, ou par quelque plaisanterie remarquable. C'était une sorte de république des fous qui n'avait, au moins en apparence, d'autre but que le plaisir, et qui se maintint pendant un siècle.

BABINE ou **BABOUINE** s. f. (ba-bi-ne, babou-i-ne — du lat. *labia*, lèvres. — Etym. dout.). Lèvre pendante de certains animaux : *Les* BABINES *des vaches, des singes. Les* BABINES *d'un dogue. Un singe qui remue les* BABINES. (Acad.) *Des chameaux agitant leurs* BABINES *velues.* (Th. Gaut.) *La panthère arriva, les* BABINES *sanglantes.* (Balz.) ‖ S'empl. le plus souvent au pluriel.

— Pop. et triv. Lèvres d'une personne : *S'essuyer les* BABINES. *Donner un coup sur les* BABINES *de quelqu'un.*

— Loc. pop. *S'en donner par les babines*, Se régaler amplement de quelque mets, et aussi, Manger, dissiper tout son bien. ‖ *S'en lécher les babines*, Témoigner le plaisir qu'on a eu ou qu'on aurait de boire ou de manger quelque chose de bon : *Quel dîner! je* M'EN SUIS LÉCHÉ LES BABINES. *Le louveteau déjà* SE LÈCHE LES BABINES. (H. Rolland.)

BABINET (Jacques), le plus spirituel de nos savants et le plus savant de nos hommes d'esprit, né à Lusignan (Vienne), 5 mars 1794. Il fut successivement élève du lycée Napoléon, de l'école Polytechnique (1812), et de l'école d'application de Metz, d'où il sortit avec le grade de sous-lieutenant d'artillerie. Mais les exigences de la profession militaire étaient incompatibles avec les inclinations studieuses du jeune Babinet; il la quitta pour entrer dans l'Université qui, en assurant à ses besoins modestes des ressources suffisantes, lui laissait le temps de se livrer à la science et lui procurait le plaisir de l'enseigner. D'abord professeur de mathématiques en province, puis au collége Saint-Louis, à Paris, il fit à l'Athénée (1825) un cours de météorologie, science pour laquelle il a conservé un faible incorrigible; suppléa Savary au Collége de France (1838); et, en 1840, remplaça Dulong à l'Académie des sciences. M. Babinet, décoré de la Légion d'honneur en 1831, est aujourd'hui astronome-adjoint du Bureau des longitudes.

Ses travaux, qui embrassent diverses parties de l'astronomie, de la physique et de la météorologie, consistent d'abord en nombreux mémoires adressés à l'Académie. Nous citerons seulement les principaux : *Mémoire sur la détermination de la masse de la planète Mercure* (1825); *Recherches sur les couleurs des réseaux* (1829), où l'on voit que M. Babinet, à l'aide d'un appareil très-simple, mesure les déviations des raies des spectres produits par le phénomène des réseaux, phénomène qui avait été découvert par Fraunhofer; *Mémoire sur la détermination du magnétisme terrestre* (1829); *Mémoire sur la double réfraction circulaire* (1837), où M. Babinet signale l'inégale absorption des rayons ordinaires et extraordinaires dans le phénomène de la double réfraction; *Mémoires sur les caractères optiques des minéraux* (1837); *Mémoire sur le cercle parhélique, les couronnes, l'arc-en-ciel*, etc. (1837), dans lequel la théorie de ces météores est rectifiée et complétée en quelques points; *Théorie des courants de la mer* (1837 et 1849); *Mémoire sur la perte d'un demi-intervalle d'interférence dans la réflexion à la surface d'un milieu réfringent* (1839), etc., etc. M. Babinet a inventé ou perfectionné divers appareils de physique : on lui doit un polariscope, un goniomètre, un perfectionnement ingénieux qui facilite la lecture des variations de l'allongement du cheveu dans l'hygromètre; un robinet grâce auquel on a pu augmenter considérablement la puissance raréfactive de la machine pneumatique, etc... Il a encore composé un élégant *Traité de géométrie descriptive*, et à imaginé un nouveau système de projection, dit *homalographique* (*omalos*, régulier), pour la confection des cartes de géographie. Dans ce système, les cercles parallèles sont représentés par des droites, et les méridiens par des ellipses, construction qui a l'avantage d'établir une proportionnalité exacte entre des régions quelconques de la terre et les parties correspondantes du plan.

Toutes ces notices sont en partie comprises dans les *Etudes et lectures sur les sciences d'observation et leurs applications pratiques*, dont la collection comprend aujourd'hui huit vol. in-12.

Par les articles qu'il a envoyés à la *Revue des Deux-Mondes* et au *Journal des Débats*, par les leçons qu'il fait aux conférences de l'*Association polytechnique*, articles et leçons dont il se publie chaque année un volume, sous le titre d'*Entretiens et lectures sur les sciences d'observation*, M. Babinet s'est placé à la tête des vulgarisateurs de la science. Moins méthodique, moins élevé, moins *professeur* qu'Arago, il est plus piquant, plus goûté des esprits légers, plus abondant en anecdotes et en plaisanteries, plus fourni de citations, plus causeur, on pourrait dire un peu *bavard*. On se passionnait pour la science aux *cours* d'Arago; on s'égaye d'en entendre parler aux *causeries du père Babinet*. Soit qu'on l'écoute, soit qu'on le lise, l'esprit est délicieusement récréé, lors même qu'il n'est pas instruit : c'est, qu'en effet, la verve du spirituel académicien ne saurait se contenir dans un sujet unique; elle est aussi vagabonde que l'abeille, qui ne compose pas non plus son miel des sucs d'une seule fleur. Malgré les plaisirs qu'il continue de procurer à ses auditeurs et à ses lecteurs, quelques-uns d'entre eux n'ont pas encore pu oublier qu'un jour M. Babinet voulut, à son auréole de savant, ajouter celle de prophète, et qu'il leur en coûta une déception mortifiante pour l'avoir pris au sérieux. L'ancien professeur de météorologie avait annoncé, pour les 27 et 28 septembre 1859, le phénomène du mascaret de la Seine à Caudebec. Il l'avait expliqué, en avait décrit les merveilles, ajoutant que « Caudebec est une jolie petite ville où l'on arrive facilement..., où l'art et la nature feront à l'envi spectacle pour les curieux. » Toutes les précautions du départ étaient indiquées avec un soin minutieux, digne d'un guide de profession. Les curieux affluèrent, en effet; mais le spectacle fut des plus maigres, et le chemin de fer, qui avait amené des gens pleins d'espoir, les ramena honteux et déçus, et garda leur argent. Les réclamations plurent chez M. Babinet; aussi, l'année suivante, annonçait-il que le mascaret était devenu pour lui « un vrai cauchemar; » ce qui ne l'empêche pas d'annoncer et de décrire périodiquement les phénomènes du même genre, que ramènent les deux grandes marées de chaque année. Mais cette fois le prophète est cru sur parole. Et, dans son excès de confiance, le Parisien a soin de ne plus se déranger pour vérifier l'événement : il en était ainsi à Troie de la *pauvre Cassandre*.

Les conférences du spirituel savant sont semées d'anecdotes, et personne ne s'en plaint. Mais le professeur les trouve tellement piquantes qu'il se délecte à les répéter. Par exemple, en voici une excellente, nous en convenons, que M. Babinet n'a pas manqué de redire dans les huit ou dix séances qu'il a consacrées à ce malheureux câble transatlantique, dont les fugues font le désespoir du *Great-Eastern*. « Le cuisinier chef d'un bâtiment monte un jour sur le pont et dit : « Mon capitaine, quand on sait où est un objet, peut-on dire qu'il est perdu? — Non, mille sabords! — Eh bien, votre théière d'argent n'est pas perdue, car je sais qu'elle est au fond de la mer. » Et M. Babinet concluait malignement que les Anglais avaient tort de se désespérer de la perte du fameux câble, puisque tout le monde savait qu'il dormait au fond de l'Océan. »

Conclusion : Il ne faut pas plus abuser de l'esprit que du pâté de lièvre; il en est de l'esprit comme du plaisir, dont Voltaire disait : « Toujours du plaisir, ça n'est plus du plaisir. »

BABINGTON (Antoine), conspirateur catholique anglais, trama un complot pour assassiner Elisabeth et délivrer Marie Stuart, et fut pendu et écartelé en 1586. Ce fanatique avait écrit à Marie Stuart pour la prévenir qu'il avait résolu, avec ses amis, de la délivrer et « d'*expédier* » sa puissante ennemie. On ne sait si l'illustre captive lui répondit.

BABINGTON (Gervais), théologien anglais, évêque d'Exeter et de Worcester, né dans le comté de Nottingham, mort en 1610. Ses œuvres, réimprimées en 1637, contiennent des *Remarques sur le Pentateuque*, une *Exposition du Symbole*, et divers autres traités ou commentaires.

BABINGTON (le Révérend Churchill), érudit et naturaliste anglais, né en 1821, est professeur de botanique à l'université de Cambridge depuis 1861. Ce savant a écrit, outre quelques thèses de controverse religieuse, des parties entières dans les publications de Hooker et Potter sur l'histoire naturelle, ainsi que dans les recueils scientifiques. Il a édité, d'après les manuscrits originaux, les *Discours retrouvés d'Hypéride contre Démosthène*, etc.

BABINGTON (Charles-Cardale), naturaliste anglais, né en 1808, membre de plusieurs sociétés savantes, est auteur d'un *Manuel de botanique*, de la *Flora Bathoniensis*, et de la *Flora of the Channel islands*.

BABINGTONIE s. f. (ba-bain-gto-nî — de *Babington*, naturaliste anglais). Bot. Genre de plantes de la famille des myrtacées et de la tribu des leptospermées.

BABINGTONITE s. f. (ba-bain-gto-ni-te — de *Babington*, minéralogiste angl.). Minér. Nom d'un bisilicate de fer et de chaux.

— **Encycl.** La *babingtonite* est excessivement rare. Elle ne s'est montrée jusqu'ici que sur l'albite d'Arendal, en Norvége, et encore en très-petite quantité. Elle cristallise dans le système klinoèdrique, ainsi qu'il résulte des expériences de Lévy et de Duaber; néanmoins, sa forme primitive se rapproche beaucoup de celle de l'augite. Les échantillons examinés jusqu'à présent sont colorés en brun plus ou moins verdâtre; ils contiennent toujours un peu de magnésie et d'oxyde manganeux. D'après Rammelsberg, qui en a fait l'analyse, elle se compose de silice, d'oxyde ferrique, d'oxyde ferreux, d'oxyde manganeux, de chaux et de magnésie. Le nom qu'elle porte est celui d'un minéralogiste anglais.

BABINIER, IÈRE adj. (ba-bi-nié, iè-re — rad. *babines*). Pop.. Qui a de grosses lèvres pendantes.

BABINOT (Albert), poëte, né dans le Poitou, mort vers 1570, fut un des premiers disciples de Calvin. Lecteur en droit à l'université de Poitiers, il tomba dans la suite dans un tel dénûment, qu'il fut réduit à vendre des caques de harengs. Il a laissé un recueil intitulé la *Christiade*, qui contient des sonnets, des odes, des cantiques, etc. (Poitiers, 1559).

BABIOLE s. f. (ba-bio-le — pour l'étym. v. *bambin*). Jouet d'enfant : *Donner, acheter des* BABIOLES *à un enfant.* ‖ Peu usité en ce sens.

— Par anal. Chose de peu de valeur, bagatelle : *Acceptez ce petit présent, ce n'est qu'une* BABIOLE. (Acad.) *Les artistes mettent un prix arbitraire à leurs* BABIOLES. (J.-J. Rouss.) *Il fut effrayé de la cherté de la vie et des moindres* BABIOLES *à Paris.* (Balz.)

> Le refus que l'on fait de nos riches *babioles*
> M'apprend que ta maîtresse et toi, vous êtes folles.
> AL. DUVAL.

‖ Nom sous lequel on désigne généralement les chinoiseries, les curiosités, et toutes ces petites inutilités élégantes ou non dont on surcharge maintenant les guéridons, les étagères : *Mille recherches ruineuses, mille* BABIOLES *brillantes encombrent aujourd'hui la demeure d'une femme à la mode.* (G. Sand.) *Elle avait mis en évidence ces délicieuses* BABIOLES *que produit Paris, et que nulle autre ville ne pourra produire.* (Balz.) *Voilà donc, messieurs, où en sont les gentilshommes en France! Pour eux, la grande question est d'avoir un tigre, un cheval anglais et des* BABIOLES. (Balz.)

— Par ext. Personne brillante, légère et sans valeur réelle : *Il préférait, suivant ses propres expressions, de vaillants et laborieux soldats à tous ces petits marjolets de cour et de ville, revêtus d'or et de pourpre; en un mot, il n'entendait pas favoriser ces* BABIOLES, *comme il les appelait dédaigneusement.* (L. Reybaud.) ‖ Peu usité.

— **Syn. Babiole, bagatelle, breloque, brimborion, colifichet.** Tous ces mots se disent pour désigner un objet de peu de valeur. Une *babiole* est proprement une chose qui ne peut amuser que les enfants. *Bagatelle* est d'un emploi très-général, et il s'applique bien aux productions de l'esprit considérées comme ayant peu d'importance, aux biens de ce monde comparés avec les biens spirituels, etc. *Breloque* se dit proprement des cachets et autres petits bijoux qu'on attache aux chaînes de montre; une *breloque* est une chose de peu de valeur qu'on expose à la vue comme si elle avait un prix réel. *Brimborion* est un terme

vulgaire, il ne s'emploie que dans le langage familier et pour ridiculiser les petits objets auxquels on l'applique. *Colifichet* se dit surtout des petits objets servant à la parure, des ornements puérils et recherchés.

BABION s. m. (ba-bi-on). Mamm. Espèce de petit singe.

BABIROUSSA ou **BABIRUSSE** s. (ba-bi-rouss-sa — mot malais qui signif. *cochon-cerf*). Mamm. Espèce indienne du genre cochon, vulgairement nommée *cochon-cerf*, à cause de la disposition de ses défenses, que l'on peut comparer à des cornes : *Les* BABIROUSSAS *se trouvent assez communément aux Moluques et aux îles Célèbes.* (E. Desmarest.) *Le* BABIROUSSA *se fait remarquer par ses formes trapues et son museau très-allongé.* (Bouillet.) *Les* BABIROUSSAS *sont bons nageurs.* (Bouillet.) *Lorsqu'on chasse les* BABIROUSSAS, *ils se jettent à la mer.* (Cuv.)

— **Encycl.** Le *babiroussa* était connu des anciens; mais ce qu'en ont dit Pline et les auteurs qui l'ont suivi est mêlé de beaucoup d'erreurs. Le *babiroussa* diffère des cochons ou sangliers par son système dentaire. Un des principaux caractères de ce genre est d'avoir, à la mâchoire supérieure, les alvéoles des dents canines dirigées en haut; ces dents, qui atteignent un développement démesuré, sont aussi dirigées en haut et se recourbent en arrière sur elles-mêmes; les canines inférieures ont de très-longues racines, et deviennent, quand l'animal arrive à un certain âge, de véritables défenses. Le port du *babiroussa*, ses formes trapues, son museau allongé, l'aspect de ses dents canines, ses oreilles pointues et dirigées en arrière, sa queue grêle et terminée par un bouquet de poils, sa peau épaisse et plissée en plusieurs endroits, donnent à ce pachyderme quelque ressemblance avec le rhinocéros. Les canines supérieures percent la peau du museau, et se recourbent en arrière pour s'enfoncer dans la peau du front; elles sont beaucoup plus courtes chez les femelles. Ce sont ces canines que les anciens avaient prises pour des cornes, d'où le nom de *cochon-cerf*, qu'ils donnaient à cet animal. Le *babiroussa* habite les îles de l'archipel indien; il vit surtout dans les terrains marécageux, à l'intérieur des forêts. Les naturels en font grand cas et l'élèvent en domesticité; mais il garde toujours un caractère inquiet et farouche. Omnivore comme les cochons, il paraît préférer surtout le maïs. Les individus apportés à la ménagerie de Paris y ont vécu longtemps et s'y sont même reproduits. La chair du *babiroussa* est très-bonne à manger et très-savoureuse; presque entièrement dépourvue de lard, elle rappelle, dit-on, par le goût, la chair du cerf plutôt que celle du porc; mais elle l'emporte en finesse sur l'une et sur l'autre.

BABKA s. m. (babb-ka — mot polon. signif. *vieille femme*). Art culin. Nom d'un gâteau polonais très-haut et très-étroit, fait avec des œufs, du lait, du sucre, du fromage à la crème et des amandes hachées, et qui est ainsi appelé parce qu'il offre une certaine ressemblance avec une vieille femme qui laisse tomber sa tête. *Le* BABKA *est une préparation essentiellement polonaise; il s'en fait plus de cent variétés, aux fruits, aux légumes, aux poissons*, etc.

— Métr. Petite monnaie de cuivre de Hongrie, de très-minime valeur.

BABLAH s. m. (ba-bla). Bot. Nom donné aux fruits de l'acacia d'Arabie, peut-être aussi à celui de quelques espèces voisines, qu'on emploie pour le tannage et pour la teinture en noir; de là le nom de *tannin oriental*, que portent également ces fruits. Le suc, jadis préconisé en médecine comme astringent, est aujourd'hui négligé.

BABLOT (Louis-Nicolas-Benjamin), médecin, né à Vadenay (Champagne) en 1754, mort en 1802. Fixé à Châlons-sur-Marne, il y remplit quelques fonctions publiques pendant la Révolution. Il a publié, dans la *Gazette de santé* et autres recueils, beaucoup de mémoires sur diverses questions médicales. On a en outre de lui : *Rapport sur la contagion des cimetières* (1793); *Discours sur les maux qu'enfante l'ignorance des lois* (1795); *Réflexions sur les dangers des bains à l'eau courante des rivières; Fragment d'un poëme sur la nécessité d'une religion, la religion naturelle* (1797), etc.

BABNIGG (Antoine), un des plus célèbres ténors de l'Allemagne, né à Vienne en 1794. Toutefois il dut sa réputation plus à l'extraordinaire beauté de sa voix qu'à son talent de chanteur. Il se retira du théâtre en 1842. Une sonate à quatre mains pour piano a paru à Vienne sous son nom.

BABO (Joseph-Marie), auteur dramatique allemand, né en 1756, mort en 1822, fut professeur de philosophie à Munich et d'esthétique à Manheim. Il a laissé beaucoup de productions dramatiques, d'un mérite secondaire, mais où l'on remarque de belles situations, des caractères vrais et bien soutenus; sa tragédie chevaleresque intitulée *Otto de Wittelsbach* a obtenu un grand et légitime succès. Le théâtre de Babo a été publié à Berlin en 1793 et en 1804, 2 vol. in-8°.

BABO (Lambert, baron DE), agronome allemand, né à Manheim en 1790. Il est président de la société d'agriculture de Bade, et, depuis 1853, professeur de chimie à l'université de Fribourg. C'est un des meilleurs agronomes de l'Allemagne. Il s'est particulièrement occupé de la culture de la vigne et de la fabrication du vin. Ses ouvrages en ce genre jouissent d'une réputation méritée. Les principaux sont : *Instructions pour la culture des prairies* (1836); *La culture de la vigne* (1840-42); *La vigne et ses variétés* (1843); *Chimie agricole du cultivateur* (1845 et 1850); *Discours populaires sur la culture de la vigne* (1846); *Manière de faire et de traiter le vin* (1846); *Principes de l'agriculture* (1851), etc.

BABOIS (Marguerite-Victoire), femme poëte, née à Versailles en 1760, morte en 1839, sentit son talent poétique s'éveiller à la mort d'une fille chérie, et reçut des encouragements des plus grands écrivains de cette époque, Ducis, Lebrun, etc. Le critique Geoffroy disait que, quand on pleurait comme elle, on ne devrait jamais sourire. Mme Babois a laissé des *Elégies maternelles*, dont la versification est très-pure, et des *Elégies nationales*, qui lui furent inspirées par les événements de 1815.

BABOLEIN (saint), premier abbé de Saint-Maur-les-Fossés, mort l'an 660. Il contribua à la fondation de plusieurs églises et hôpitaux de Paris.

BABON, burgrave de Ratisbonne, au XIe siècle. On raconte que l'empereur Henri II ayant invité à une partie de chasse tous les gentilshommes qui se trouvaient à Ratisbonne, leur avait recommandé d'amener chacun peu de monde à leur suite. Mais comme Babon avait trente-deux fils, outre huit filles, il crut pouvoir se faire accompagner par eux. L'empereur montra d'abord quelque mécontentement en voyant une suite si nombreuse, mais quand il sut qu'il n'y avait là qu'une seule famille, il leur témoigna à tous une grande bienveillance. Les fils du burgrave Babon furent la tige de plusieurs maisons illustres, presque toutes éteintes aujourd'hui. Il mourut lui-même vers 1030.

BÂBORD s. m. (bâ-bor — de *bas* et *bord*, parce que le côté gauche est moins noble que le côté droit, ou, d'après d'autres, de l'allem. *backbord*, bord de derrière). Mar. Côté gauche d'un navire, lorsqu'on regarde de l'arrière à l'avant. Se dit par opposition à *tribord*, qui est le côté droit : *En fait de préséance, le* BÂBORD *passe après le tribord; néanmoins, quand on est sous voiles, le côté du vent est le côté d'honneur, et par conséquent* BÂBORD *peut le devenir aussi. Avoir les amures à* BÂBORD. *Passer à* BÂBORD. *Etre incliné à* BÂBORD. *Laisser une île à* BÂBORD. *Découvrir une côte, un navire à* BÂBORD. *Aborder, être abordé par* BÂBORD.

— Bâtiment de guerre qui n'a qu'une batterie, par opposition à *haut bord*, vaisseau, bâtiment qui a plusieurs batteries. ‖ Peu usité.

— *Avirons de bâbord*, Avirons de gauche sur un canot.

— *Quart de bâbord*, Quart que font les bâbordais, c'est-à-dire les hommes qui couchent à bâbord.

— Par compar. Côté gauche de celui qui parle, sur terre aussi bien qu'en mer : *Avoir un rocher, avoir un arbre à* BÂBORD. ‖ S'empl. quelquefois par plaisanterie dans le langage commun : *Ces nuances fugitives vibrent encore longtemps dans l'organe du goût; les gourmets prennent, sans s'en douter, une position appropriée, et c'est toujours le cou allongé et le nez à* BÂBORD *qu'ils rendent leurs arrêts.* (Brill.-Sav.)

— Loc. fam. *Faire feu de bâbord et de tribord*, Faire usage de tous ses moyens, de toutes ses ressources.

— Adjectiv. Qui est du côté de bâbord : *Le capitaine essaya de faire mettre promptement toutes ses bonnettes hautes et basses, tribord et* BÂBORD, *pour présenter au vent l'entière surface de toile qui garnissait ses vergues.* (Balz.)

— Adv. Du côté de bâbord, du côté gauche : *Courir* BÂBORD *au vent. Brasse* BÂBORD! *Nage* BÂBORD! *Feu* BÂBORD!

— *Bâbord la barre, bâbord un peu, bâbord tout.* Ordre au timonier de mettre la barre du gouvernail plus ou moins à bâbord, c'est-à-dire de la pousser du côté gauche, de l'y pousser un peu ou complétement.

— **Antonyme.** Tribord.

BÂBORDAIS s. m. (bâ-bor-dè — rad. *bâbord*). Mar. Chacun des hommes de l'équipage d'un navire qui ont leurs hamacs à bâbord, et dont le quart s'appelle de leur nom quart de bâbord : *La nuit, le* BÂBORDAIS *veille, tandis que le tribordais se repose. Il est rare que les matelots n'établissent pas des observations sur les chances douteuses ou malheureuses des* BÂBORDAIS *et des tribordais.* (J. Lecomte.)

— Adjectiv. : *Il trouve, sous la bride mal attachée d'un bonnet trop petit, les favoris d'un matelot* BÂBORDAIS. (Beaucé.)

— **Antonyme.** Tribordais.

BABOSA s. m. (ba-bô-za). Vitic. Variété de raisin de l'île de Madère, qui sert à faire le vin de Malvoisie.

BABOTTE s. f. (ba-bo-te). Entom. Nom donné par les Languedociens à la chenille de la pyrale, qui attaque la vigne. On étend quelquefois ce nom à d'autres insectes nuisibles.

BABOU (Jean), baron de Sagonne, sieur de la Bourdaisière, grand maître de l'artillerie vers 1529, mort en 1569. Il commanda l'artillerie à la bataille de Saint-Denis, le 10 novembre 1567, et prit part à la bataille de Jarnac du 13 mars 1569. V. BOURDAISIÈRE (Babou DE LA)

BABOU (Hippolyte), littérateur français, né à Peyriac (Aude), le 24 février 1824, débuta par des articles signés ou anonymes dans les petits journaux, écrivit ensuite dans la *Revue de Paris* sous le pseudonyme de Camille Lorrain et publia dans divers recueils, tels que l'*Illustration*, la *Revue nouvelle*, le *Courrier français* et la *Patrie*, des articles de critique et des nouvelles. Attaché à la rédaction de l'*Athenæum français*, à la *Revue française*, jusqu'à sa disparition en 1859, et plus tard à la *Revue fantaisiste*, il s'est fait remarquer surtout par la vivacité et le côté agressif de son style. Ecrivain élégant, à la forme originale, fine et souvent prestigieuse, mais trop ardent à l'attaque pour être toujours vrai et juste, M. Hippolyte Babou est impitoyable pour ceux qui ne partagent pas ses admirations artistiques et littéraires. Il a, de plus, le tort d'exprimer d'une façon étrangement impérative ses sympathies et ses antipathies, et de mettre trop aisément flamberge au vent. Au lieu de s'enrégimenter parmi les polémistes rageurs et mécontents qui pullulent dans le monde des demi-talents, peut-être aurait-il mieux fait de s'en tenir à de certaines œuvres, qui décèlent en lui un conteur de la bonne école, un peu froid peut-être, un peu précieux, mais souvent original. On a de M. Hippolyte Babou : *La vérité sur le cas de M. Champfleury* (in-18); *Lettres artistiques et critiques, avec un défi au lecteur* (1860, in-12). Il a de plus édité : *Lettres familières écrites d'Italie à quelques amis*, de 1739 à 1740, par Charles de Brosses, avec une étude littéraire et des notes (2 vol. in-12, 1858, seule édition sans suppressions); *Les mémoires de madame de la Guette* (in-8°) avec préface.

BABOUCARD s. m. (ba-bou-car). Ornith. Nom vulgaire de plusieurs espèces de martin-pêcheur : *Les espèces du* BABOUCARD *sont toutes peintes des couleurs les plus variées et les plus vives.* (Buff.)

BABOUCHE s. f. (ba-bou-che — du pers. *pa-pouch*, qui couvre le pied, prononcé à la turque *babouch*). Sorte de pantoufle en cuir de couleur ou en étoffe de soie, sans quartier et sans talon, qu'on porte par-dessus la chaussure dans l'intérieur des maisons, en Turquie et dans tout le Levant : BABOUCHES *de maroquin rouge, de maroquin vert. Elle traînait languissamment ses pieds emprisonnés dans ces* BABOUCHES *émaillées.* (Lamart.) *Le Turc partit en traînant majestueusement ses* BABOUCHES. (Chateaub.) *De petites* BABOUCHES *de maroquin jaune ne montraient que leur pointe recourbée en sabot chinois.* (Th. Gaut.) *Il lui semblait que, rien que d'entrer à Constantinople, on devait être riche; que le sol devait changer les bottes qui le foulaient en* BABOUCHES *étincelantes de pierreries.* (A. Karr.) *A l'entrée des riches demeures, il y a toujours plusieurs paires de* BABOUCHES *pour les visiteurs, précaution qui garantit de toute souillure les tapis des appartements.* (Bachelet.)

BABOUE s. f. (ba-boû). Grimace pour épouvanter les enfants : *Faire la* BABOUE, *une* BABOUE. Ce mot est vieux.

BABOUIN s. m. (ba-bou-ain — rad. *babines*). Mamm. Espèce de gros singe, reconnaissable à sa face couleur de chair et à la forme très-prolongée de son museau. Il se fait remarquer par sa force, sa méchanceté et sa lubricité : BABOUIN *à longue queue.* BABOUIN *à courte queue.* BABOUIN *des bois. Les singes à museau de chien avaient été connus dans l'antiquité sous le nom de cynocéphales; Buffon y a substitué celui de* BABOUIN; *mais l'ancien nom a prévalu.* (Geoff. St-Hil.)

— Par ext. Enfant étourdi, folâtre, tapageur, et, dans ce sens, s'emploie aux deux genres : *Taisez-vous, petit* BABOUIN! *Allez-vous-en, petite* BABOUINE.

> . . . Ah! le petit *babouin!*
> Voyez, dit-il, où l'a mis sa sottise!
> LA FONTAINE.

‖ Par allusion à la fable de La Fontaine, l'*Enfant et le Maître d'école* : *Nous, nous n'avons pas tancé le* BABOUIN *qui se noyait; nous avons fait mieux que cela, nous avons affranchi l'Italie.* (Méry.) ‖ Personne difforme et de petite taille : *Oh! le plaisant* BABOUIN *avec sa culotte courte, ses bas chinés et ses souliers à boucle!* (M. Chaumelin.)

— Figure ridicule que les soldats peignaient autrefois sur les murs des corps de garde, pour la faire baiser par ceux d'entre eux qui se rendaient coupables de quelque faute légère. ‖ *Baiser le babouin*, Se soumettre avec quelque honte : *Il a* BAISÉ, *on lui a fait* BAISER LE BABOUIN. *Le duc de Rohan a été contraint de* BAISER LE BABOUIN. (Caquets de l'accouchée.)

— Adjectiv. *Babouin* a été employé autrefois dans le sens de lâche, poltron : *Le comte de Flandres ne semble ni* BABOUIN *ni bec jaune.* (G. Guiart.)

> Si couard et si *babouin*
> De n'oser parler que de loin.
> CL. MAROT.

— *Babouine* a signifié aussi sotte, imbécile : *Ah! ah! bécasse,* BABOUINE, *qu'alliez-vous faire avec cet homme de là-haut?* (Bér. de Verville.)

BABOUIN s. m. (ba-bou-ain — rad. *babines*). Pop. Petite pustule qui vient aux lèvres.

BABOUINER v. n. ou intr. (ba-bou-i-ne — rad. *babouin*). Faire l'enfant, le babouin.

— Marmotter, comme les enfants mutins.

— Remuer les lèvres comme les singes, imiter leurs grimaces. ‖ Vieux et presque inusité dans tous ces sens.

BABOUINERIE s. f. (ba-bou-i-ne-rî — rad. *babouiner*). Enfantillage ridicule, niaiserie. ‖ Inusité.

— Figure bizarre et difforme. ‖ Vieux en ce sens.

BABOUNYA s. f. (ba-bou-ni-ia). Comm. Nom sous lequel les fleurs sèches de la santoline odorante sont vendues dans les boutiques du Caire.

BABOUR ou **BABER** (Mohammed), arrière-petit-fils de Tamerlan et fondateur de l'empire mogol dans l'Indoustan, né en 1483, proclamé en 1494 souverain de la Tartarie occidentale et du Khoraçan. En 1505, à la tête de dix mille cavaliers déterminés, il entreprit la conquête de l'Indoustan, soumit le Candahar, le Caboul, Delhi, Agra, et devint le chef d'une dynastie qui a régné dans l'Inde jusqu'au XVIIIe siècle. Il mourut en 1530.

Il a écrit des *Mémoires* qui contiennent l'histoire de sa vie et de ses conquêtes ainsi que des détails curieux sur le Caboul et l'Indoustan. Erskine et Leyden en ont donné une traduction anglaise (1826).

Cet ouvrage, extrêmement intéressant, est encore peu connu en France. La langue dans laquelle il fut écrit est le turc oriental ou tchagatéen; mais de bonne heure il fut traduit en persan et répandu parmi les musulmans de l'Inde. C'est sur la traduction persane qu'a été exécutée la version anglaise dont il est question plus haut. On ne sait pas à quelle époque de sa vie Baber eut l'idée de composer ses *Mémoires*; son ouvrage lui-même ne nous apprend rien sur ce sujet; cependant il est permis de croire que ce fut après sa dernière expédition dans l'Inde. Ces *Mémoires*, dont nous allons essayer de donner rapidement une idée, peuvent se diviser en trois sections : la première commence à l'avénement de Baber au trône de Ferghana, et s'étend pendant une période de douze années jusqu'à son expulsion de Ferghana par Cheybani-Khan; la seconde commence à partir de son expulsion de Ferghana et finit avec la conquête de l'Indoustan; elle comprend une période de trente-deux années; enfin, la troisième, qui embrasse un espace de cinq années seulement, contient le récit de ses opérations dans l'Inde. Au point de vue du style, c'est la première partie et le commencement de la seconde qui présentent le plus d'intérêt; la composition est plus méthodique, les événements sont racontés avec des détails mieux proportionnés à leur importance, la narration est plus rapide. Il faut du reste avouer que cette première partie de la vie de Baber est celle qui est pour nous la plus curieuse; elle offre un intérêt qui tient presque du roman. C'est le récit des exploits de tout genre, des entreprises hardies, des aventures pleines d'émotions d'un petit prince asiatique aux aspirations belliqueuses. Le reste des *Mémoires* rappelle trop l'ennui qu'on éprouve à la lecture d'un journal, dans lequel sont consignés, à mesure qu'ils arrivent, les événements quotidiens, abstraction faite de leur importance. Néanmoins il faut reconnaître que sous le rapport historique ces deux dernières parties ont une grande valeur, bien que la troisième partie soit évidemment restée inachevée. Ces *Mémoires* contiennent une peinture exacte, pleine de couleur locale de la vie et des mœurs d'un souverain tartare, nous donnent une excellente idée de l'administration et du gouvernement de Baber, de son caractère, de ses goûts, de son génie, et un récit de ses guerres du Ma-wera-nnahar, de l'Afghanistan et de l'Indoustan.

L'empereur Baber semblait très-satisfait de cette autobiographie, car nous savons qu'il en envoya une copie de l'Indoustan à un de ses amis de Kaboul. Après sa mort, ces sortes de reliques furent l'objet d'une grande vénération de la part de ses successeurs de Delhi et d'Agra. Plusieurs d'entre eux allèrent même jusqu'à les copier de leur main impériale. C'est sous le règne d'Akber qu'ils furent traduits du turc oriental en persan par le célèbre Mirza Abd-ul-Rahym. Cette traduction est précieuse en ce qu'elle fournit aux orientalistes un contrôle excellent pour étudier la langue tchagatéenne, idiome encore peu connu et dont quelques savants, parmi lesquels nous citerons M. A. Favet de Courteille, se sont seuls occupés jusqu'ici. Nous relèverons ici une erreur commise à ce propos par Langlès dans la *Biographie* Michaud. Langlès prétend que les *Mémoires* de Baber furent traduits par Abd ul-Rahym, après avoir été augmentés par Djihanguir. Le résultat des recherches entreprises par les deux traducteurs anglais contredit formellement cette assertion.

Plusieurs conquérants asiatiques semblent avoir éprouvé le besoin d'écrire eux-mêmes le récit de leur vie et de leurs guerres. Ainsi déjà avant Baber, Timour-Lenk, appelé vulgairement *Tamerlan*, avait déjà composé des mémoires, dans la langue même de Baber. Cependant quelques savants contestent, non sans raison, l'authenticité de cet écrit. Quant aux *Mémoires* de Baber, il est bien positif

qu'il les composa lui-même; quand même le style direct qu'il emploie partout ne suffirait pas à le prouver, cette œuvre est empreinte d'un tel cachet de personnalité et d'originalité qu'on ne peut songer un instant à la considérer comme apocryphe. L'intérêt qu'elle présente aux lecteurs est de même nature que celui des *Commentaires* de César; nous ajouterons même que nous avons trouvé entre ce livre et les *Commentaires* de César de nombreuses et singulières analogies. Chez les deux auteurs militaires, c'est la même précision, la même rapidité dans le récit, la même complaisance dans la description des manœuvres et des opérations de guerre, la même netteté, la même sobriété dans les données géographiques sur les contrées avec lesquelles ils se trouvent en rapport. Nous trouvons cependant que le caractère de personnalité est encore plus accusé chez l'auteur tartare que chez l'auteur latin; le récit descend quelquefois chez le premier jusqu'aux détails les plus intimes de la vie domestique, jusqu'aux anecdotes les plus piquantes. Un mérite qu'il est impossible de refuser à Baber, c'est la sincérité et la franchise; à ce titre, ses *Mémoires* sont bien de vrais mémoires d'après lesquels on est en droit de juger l'homme. On voit qu'il ne cherche pas à passer sous silence ou à atténuer certains actes peu louables, certaines situations assez délicates, qui se rencontrent fréquemment dans cette existence accidentée. Quelquefois ces *Mémoires* renferment des pages, des épisodes qui sont de véritables romans; Baber était extrêmement brave de sa personne, et il aimait les expéditions aventureuses. On le voit souvent accompagné de quelques officiers sûrs pénétrer dans le camp ennemi; et alors, forcé de battre en retraite précipitamment, il se retourne pour lancer ses flèches, à la parthe. Dans ces moments, le récit passionne et émeut comme s'il s'agissait d'un héros de notre race et de notre histoire.

Baber, malgré sa nature rude et sauvage, avait des prétentions littéraires, dû reste assez justifiées. Ses *Mémoires* sont entremêlés de vers tchagatéens et de citations de poésies persanes, qui quelquefois ne seraient pas indignes d'un poëte de profession. D'ailleurs, ce prince avait un véritable amour pour les lettres et les sciences. Lorsqu'il envahit l'Indoustan, il fut vivement frappé par l'aspect de cette civilisation inconnue pour lui, et maints passages trahissent cette impression qui dénote un certain degré d'intelligence. Il s'occupe curieusement de toutes les productions du pays qu'il vient d'envahir, des mœurs de ses habitants, de leur degré d'instruction, de l'éclat de leurs connaissances scientifiques, etc. On comprend combien les détails nombreux de ce genre qu'il a consignés dans ses *Mémoires* sont précieux pour l'histoire de l'Inde moderne, et quels inestimables renseignements on peut y puiser. Malheureusement, les *Mémoires* de Baber sont très-rares, et il est fort difficile de se les procurer. La traduction persane n'existe que dans quelques manuscrits conservés au fond de nos bibliothèques; le texte tchagatéen original, publié par un professeur russe de Kazan, très-incorrect du reste, n'est pas parvenu jusqu'à nous; enfin, la traduction anglaise faite sur la version persane est excessivement rare et coûte un prix exorbitant.

BABOUVISME s. m. (ba-bou-vi-sme — de *Babeuf*, n. pr.). Ensemble des théories politiques et sociales qui composaient le système de Babeuf : *Pour comprendre nettement l'ensemble des idées qu'on appelle* BABOUVISME, *il faut considérer d'abord le grand mouvement de la Révolution jusqu'à thermidor*. (F. Thoré.)

— **Encycl.** Hist. Rien de plus simple et de plus élémentaire que ce système : c'est le communisme pur, dont on peut retrouver les éléments épars dans les vieux utopistes de tous les âges, depuis Platon jusqu'à Thomas Morus, Campanella, Mably et Morelly. C'est principalement de ce dernier que procédait Babeuf. L'ancien régime expirant avait produit, comme toutes les époques de décadence et de décomposition, quelques-unes de ces mâles et fières natures, stoïciens de caractère et de mœurs, dont la vie et les pensées étaient une protestation continuelle contre la corruption de leur âge, et que l'horreur de l'injustice et de l'oppression, le mépris de la société qui les subissait, emportaient dans les rêves de l'idéal philosophique jusqu'aux chimères dorées de l'absolue perfection, jusqu'aux fictions poétiques de l'âge d'or. Nobles songes, après tout, que ceux qui ont le bonheur de l'humanité pour objet et pour but. Semblables aux sectaires religieux, qui peuvent incessamment échapper aux dégoûts du monde et aux peines de la vie en se réfugiant dans la cité céleste, dont l'image rayonne au fond de leur âme, les croyants de l'utopie se consolent des réalités sociales en se plongeant en esprit dans les mirages de leur cité philosophique, dans les merveilles idéales de ces républiques où le mal est anéanti, où l'antagonisme des intérêts est supprimé, et qui reposent sur l'harmonie parfaite et l'équilibre des volontés.

Le *babouvisme* appartient à cette tradition. Mais, à la différence de la plupart des réformateurs, Babeuf et ses adhérents, en raison du milieu révolutionnaire où ils avaient vécu, furent moins des apôtres que des soldats, et tentèrent de réaliser par la force des théories à peine ébauchées dans leur esprit et qu'ils croyaient destinées à la régénération de l'espèce humaine. A cette époque d'action rapide et d'audace de conception, ces idées entraînèrent un grand nombre d'hommes qui avaient joué un rôle dans les drames de la Révolution. On vit figurer dans la conspiration de Babeuf d'anciens conventionnels et ministres, des généraux, des écrivains, la plupart d'ailleurs jetés dans les partis extrêmes par le spectacle de la décadence de la République, livrée à un mouvement de réaction dont le terme était facile à prévoir. Mais à côté de ces politiques, pour qui l'entreprise était un instrument de guerre, il y avait les véritables sectaires, les théoriciens inflexibles, convaincus jusqu'au fanatisme, qui confessèrent leur foi sous la hache, et qui demeurèrent jusqu'à la fin les chefs du complot. C'étaient Babeuf, Buonarotti, Darthé, Drouet, Sylvain Maréchal, Amar, et d'autres dont les noms ont moins de célébrité.

Les conjurés avaient formé un directoire secret pour préparer l'insurrection, dont le but était la fondation de la *république des égaux*, par la communauté des biens et la nationalisation de la propriété. Cette doctrine était journellement développée par Babeuf dans son journal le *Tribun du peuple*, et propagée dans une société populaire dite *du Panthéon*, que les *Egaux* avaient ouverte dans l'ancien local des Génovéfains.

Nous en résumerons ici les traits principaux, tels que nous les trouvons soit dans le *Manifeste des Egaux*, rédigé par Sylvain Maréchal en mars 1796, au nom du directoire secret; soit dans l'*Analyse* que le parti fit placarder et répandre à profusion en avril de la même année; soit enfin dans la curieuse *Histoire de la conspiration pour l'égalité*, écrite, trente ans plus tard, par l'un des principaux conjurés, Buonarotti.

Voici d'abord un exposé des principes généraux :

La nature a donné à chaque homme un droit égal à la jouissance de tous les biens. — Le but de la société est de défendre cette égalité, souvent attaquée par le fort et le méchant dans l'état de nature, et d'augmenter, par le concours de tous, les jouissances communes. — La nature a imposé à chacun l'obligation de travailler; nul n'a pu, sans crime, se soustraire au travail. — Les jouissances et les travaux doivent être communs. — Il y a oppression quand l'un s'épuise par le travail et manque de tout, tandis que l'autre nage dans l'abondance sans rien faire. — Nul n'a pu, sans crime, s'approprier exclusivement les biens de la terre ou de l'industrie. — Dans une véritable société, il ne doit y avoir ni riches ni pauvres. — Les riches qui ne veulent pas renoncer au superflu en faveur des indigents sont les ennemis du peuple. — Nul ne peut priver un autre de l'instruction nécessaire pour son bonheur : l'instruction doit être commune. — Le but de la Révolution est de détruire l'inégalité et d'établir le bonheur commun. — La Révolution n'est pas finie, parce que les riches absorbent tous les biens et commandent exclusivement, tandis que les pauvres travaillent en véritables esclaves, languissent dans la misère et ne sont rien dans l'État. — La loi agraire ou partage des terres ne fut que le vœu de quelques peuplades mues par leur instinct plutôt que par la raison. La véritable organisation, c'est la communauté des biens. Plus de propriété individuelle des terres. La terre n'est à personne; les fruits sont à tous, sous l'obligation du travail, etc.

Passons maintenant aux applications.

Le peuple français était déclaré propriétaire unique du territoire; le travail individuel devenait une fonction publique réglée par la loi; la somme de travail était la même pour tous les citoyens; les travaux répugnants seraient exécutés à tour de rôle. Le gouvernement n'était plus qu'une simple administration chargée d'équilibrer la production, la circulation, le commerce extérieur; enfin, de veiller à la répartition, faite par portions égales, des produits rassemblés dans les magasins publics. Cessation de tout salaire. Réforme des richesses et du luxe; l'effort de la législation devait être de ramener les hommes à la simplicité des mœurs, à la modeste aisance pour tous, au mépris du luxe corrupteur et des arts futiles, à la suppression progressive des grands centres de population, qui sont des foyers de misère et de corruption. Point de classes privilégiées, pas de prééminences, même intellectuelles ou morales; le génie, même la vertu, ne peuvent donner un droit de domination. L'éducation commune devait se borner à l'acquisition des connaissances utiles, etc.

On le voit, les babouvistes prenaient pour base de leur organisation une égalité parfaite entre tous les hommes; l'individu disparaissait devant une abstraction, l'Etat; l'homme, en un mot, était immolé sur l'autel de la société. Nous négligeons de relever dans ce système les réminiscences nombreuses de Platon, l'organisation spartiate de Rousseau, etc. Ces analogies de détails sont suffisamment connues. En résumé, comme nous l'avons dit plus haut, cette théorie est le communisme philosophique de la tradition, plus ou moins modifié, et aspirant à se réaliser par la force. Elle n'a donc rien de remarquable sous le rapport de la science économique et de l'originalité. On sait d'ailleurs que la partie pratique est le côté faible de toutes les utopies.

Mais Babeuf et ses adhérents n'en gardent pas moins, dans l'histoire de ce temps, une physionomie dont on ne peut méconnaître la grandeur; et leur tentative est un épisode qui mérite de fixer l'attention des économistes aussi bien que des historiens. Leur fièvre d'améliorations sociales, leurs aspirations égalitaires, leur instinct profond du besoin de nouvelles doctrines pour ranimer la Révolution, épuisée d'idées, leur partialité farouche pour les faibles et les misérables, l'énergie de leurs convictions, la fermeté indomptable de leur caractère, l'audace même de leurs projets, cette foi imperturbable avec laquelle ils se préparaient à porter le poids d'une telle révolution, tout cela donne à ces sectaires énergiques et dévoués une physionomie saisissante, qui contraste singulièrement avec la génération énervée, affadie et vulgairement dépravée du Directoire. Ce sont les derniers représentants de la race héroïque de 93, des Romains de l'an II, qui traitent l'économie politique militairement et surtout révolutionnairement, et joignent aux idées les plus subversives un sens profond de l'ordre et toutes les facultés viriles de l'organisation.

On sait que la conspiration, organisée avec la sûreté de main et l'esprit pratique de ces vieux habitués des mouvements révolutionnaires, fut sur le point d'éclater et probablement de réussir. Ce que ces nouveaux constituants eussent fait, ce qu'ils eussent établi, il serait sans doute oiseux de le rechercher; mais nous croyons que ce serait une erreur d'imaginer un avortement complet. Les hommes de ce temps avaient une virtualité, une énergie créatrice qui suppléait à l'insuffisance de leurs moyens scientifiques. Tout ce qu'il y avait dans leur système de contraire aux conditions de vie des sociétés humaines aurait été naturellement éliminé par la force des choses; tout ce qu'il pouvait y avoir de pratique aurait été appliqué. L'équilibre se serait établi. De nouvelles idées auraient surgi, de nouveaux horizons se seraient dévoilés; et la Révolution, rajeunie, comme Eson, par un sang nouveau, se serait élancée peut-être à de plus larges destinées.

Mais il arriva ce qui se produit souvent dans les complots. Vendus par un traître qui s'était glissé dans leurs rangs, l'officier Grisel, les conjurés furent arrêtés le 10 mai 1796, au moment où ils délibéraient pour fixer le jour de la prise d'armes. L'un d'entre eux, Drouet, ne pouvant, en sa qualité de député, être traduit devant une juridiction ordinaire, tous furent renvoyés devant une haute cour nationale, assemblée à Vendôme. Les accusés étaient au nombre de soixante-cinq, dont dix-huit firent défaut. Les débats s'ouvrirent le 2 février 1797 et durèrent plus de trois mois. Le tribunal, craignant de prêter un nouvel éclat à la prédication de doctrines révolutionnaires, avait interdit les questions de principes; il en résulta que les babouvistes, malgré leurs efforts, furent constamment refoulés dans l'aride et impuissante discussion des faits qui leur étaient reprochés. Le 26 mai, le jury national prononça son verdict. Babeuf et Darthé furent condamnés à la peine de mort; Buonarotti et six autres à la déportation; tous les autres accusés furent acquittés. Babeuf et Darthé se poignardèrent à l'audience, et furent traînés, le lendemain, mourants, sur l'échafaud. Quant aux déportés, on les relégua provisoirement dans un petit fort construit sur un petit îlot de la rade de Cherbourg.

Ainsi fut écrasé ce parti, qui s'agita vainement quelque temps encore et s'éteignit peu à peu dans l'indifférence publique, au milieu des préoccupations purement militaires qui devaient de plus en plus absorber toute la vie de la France.

Mais, après 1830, une nouvelle école de babouvistes ou communistes révolutionnaires se reconstitua parmi nous, sous l'inspiration du vieux Buonarotti, qui avait survécu à la proscription et à tous les événements. Cette école compta de nombreux adhérents, parmi lesquels il faut citer particulièrement Charles Teste, et, dans une certaine mesure, M. Louis Blanc. Le député Voyer d'Argenson, qui avait recueilli chez lui Buonarotti, ne demeura pas étranger à ces idées, qui exercèrent alors une notable influence sur la masse du parti démocratique.

BABOUVISTE adj. et s. (ba-bou-vi-ste — rad. *babouvisme*). Hist. Partisan du système politique de Babeuf : *Buonarotti a nettement exprimé, dans une note de son livre, toute la pensée des niveleurs qu'on a quelquefois nommés* BABOUVISTES. (F. Thoré.)

BABRIUS ou **BABRIAS**, fabuliste grec dont on ignore la patrie et qui vivait peut-être au IIIe siècle de notre ère. Il recueillit et coordonna un très-grand nombre des fables que la tradition attribuait au vieil Esope, et qu'il mit en vers, dans un style naturel, animé, souvent fin et élégant. Le manuscrit renfermant la plus grande partie des fables de Babrius fut retrouvé en 1840, dans un couvent du mont Athos, par le Grec Minoïde Minas. Le recueil connu jusqu'alors sous le nom de *Fables d'Esope* ne renfermait que des apologues remaniés pour la plupart, et mis en vers, à différentes époques, par des auteurs restés inconnus, si l'on en excepte le moine Ignatius Magister, qui vivait au IXe siècle. Le manuscrit du mont Athos a été publié par M. Boissonade, qui en a rétabli et corrigé le texte, qu'il a accompagné d'une excellente traduction latine. Ces fables ont été également traduites en français par M. Boyer, professeur au collége Saint-Louis.

BABUER, **BABUREN** ou **BABUR** (Théodore), peintre hollandais, né à Utrecht, florissait au commencement du XVIIe siècle. Il alla étudier à Rome et y travailla dans la manière du Caravage, dont il était contemporain; on voit de lui dans l'église de Saint-Pierre-*in-Montorio* des peintures d'une couleur très-vigoureuse; le tableau d'autel représente une *Mise au tombeau* dont il existe une belle eau-forte, pièce très-rare, que quelques auteurs croient pouvoir attribuer à Babuer lui-même. Descamps, qui nomme cet artiste Babeur, prétend qu'il eut pour maître Pieter Neef; mais, suivant la remarque de Mariette, il n'y a aucune analogie entre les compositions de ce dernier et la *Mise au tombeau* dont nous venons de parler. On a une estampe de Cornelis Bloemaert, datée de 1625 et représentant un homme à mi-corps tenant une flûte, d'après un peintre du nom de Théod. Baburen, qui n'est autre que notre maître d'Utrecht. Corn. de Bie, qui le nomme Théodore Babuer, le fait originaire d'Harlem.

BABUYANES, petit groupe des îles Philippines, au N. de Luçon, dans la Malaisie. L'île Babuyan, la plus importante d'entre elles, donne son nom à ce groupe, dont la population est évaluée à 2,000 hab., en grande partie chrétiens.

BABY s. des 2 g. (bé-bé — mot angl.; même étym. que *bambin*). Enfant considéré comme une poupée qu'on habille, surtout quand il est gras et dodu : *Un* BABY. *Une* BABY. *Donc, mon singe n'est plus un singe, mais un* BABY, *comme dit ma bonne anglaise, un* BABY *blanc et rose*. (Balz.) *Une jeune bonne, très-coquettement attifée, conduit un* BABY *habillé comme l'enfant adoré d'une famille riche*. (Th. Gaut.) *Au fond, une porte ouverte; sur le seuil, une femme qui balaye; devant elle, un* BABY *qui la regarde faire*. (J. Trousseau.) *Pourquoi le* BABY *eût-il pleuré, quand celle qui chantait en le berçant s'appelait la Malibran?* (L. Lespès.) *Une* BABY *témoignait son enthousiasme pour la pièce d'une façon un peu bruyante*. (A. Legendre.) ‖ On l'a employé quelquefois au masculin pour désigner une petite fille : *Naïs allait être en blanc et rose, car elle est encore un* BABY; *elle va perdre ce joli nom quand viendra le petit, car il sera le cadet*. (Balz.)

— Au plur., on écrit *baby* ou *babies*, à l'anglaise : *Naïs allait être en blanc et rose, avec les délicieux bonnets des* BABY. (Balz.) *Nul peintre ne sait mieux que lui l'allure chancelante, les poses comiques et les petits airs futés des* BABIES. (Th. Gaut.)

— Rem. Ce mot est peut-être l'exemple le plus frappant de cette manie que nous avons en France de tout faire à l'anglaise : nous avons une appellation charmante, gracieuse, euphonique, c'est notre mot *bébé*. Rien est-il plus doux que d'entendre ces deux syllabes jumelles sortir de la bouche d'une jeune mère pour tomber sur la tête d'un petit lutin frais et rose : *Mon* BÉBÉ, *mon petit* BÉBÉ; *c'est le plus jeune de mes deux* BÉBÉS? Eh bien, non; ce mot blessait l'oreille de nos anglomanes. Ils viennent de faire un voyage en Angleterre, ils ont entendu les filles d'Albion dire aussi *bébé;* mais comme Albion écrit *baby*, ils sont rentrés en France, plus fiers de cette importation que s'ils avaient conclu le traité du libre échange. Restons donc ce que nous sommes; affecter de n'être pas Français, c'est proprement le mal français.

BABYLAS (saint), patriarche d'Antioche, succéda à Zébin, vers 238, et subit le martyre pendant la persécution de Dèce, vers 251. Fête, 24 janvier.

BABYLON, personnage mythique, fils de Bélus. Il est un de ceux auxquels on attribue la fondation de Babylone.

BABYLON, nymphe aimée d'Apollon, dont elle eut Arabus.

BABYLONE, grande ville de l'Asie ancienne, capitale du royaume de Chaldée, puis des empires d'Assyrie et de Babylone, dans la plaine de Sennaar, sur l'Euphrate, qui la divisait du N. au S. en deux parties à peu près égales; par 32° 30' de latitude N. et 42° 7' de longitude E. La population de cette ville, à l'époque de sa plus grande prospérité, n'était pas en rapport avec son immense étendue; Volney pense qu'elle ne dépassait pas 6 à 700,000 hab. Ces vieilles capitales de l'Orient, dont le vaste développement flattait l'orgueil des princes, étaient, à vrai dire, des camps retranchés autant que des villes. La cité proprement dite n'en occupait que la moindre partie; la résidence impériale, avec ses vastes constructions et ses jardins immenses, en était toujours séparée. Le reste se composait de terrains cultivés, d'où se détachaient çà et là des groupes d'habitations, qui ressemblaient moins à des faubourgs qu'à des bourgades distinctes. Tel était, à Babylone, le lieu qu'on nommait Borsippa et qu'une tradition plus ou moins authentique désignait comme la tour de Babel, ainsi que l'exprime, au rapport de M. Oppert, le nom cunéiforme qui signifie la tour des langues.

Aperçu historique. Les auteurs anciens ne sont pas d'accord sur la fondation de cette ville, *la reine de l'Orient*, non plus qu'au sujet des souverains qui construisirent les magnifi-

ques édifices de cette fastueuse cité. Quant au mythe hébraïque qui fait fonder Babylone par Nemrod, le grand chasseur, au pied de la tour de Babel, objet de la réprobation divine, nous devons dire que la critique impartiale de la raison ne trouve rien qui la porte à admettre le récit biblique. Comment supposer, en effet, que le petit-fils de Cham se soit décidé à fonder une ville près de cette *tour de confusion*, que le ciel avait frappée de sa colère? La Genèse, au surplus, n'a pas recueilli dans leur intégrité les traditions chaldéennes qu'elle nous a transmises déjà épurées; ces traditions paraissent avoir été plus naïvement reproduites dans le livre, malheureusement perdu, du Chaldéen Bérose, d'après lequel Abydène et Apollodore avaient fait des abrégés, perdus à leur tour, mais dont quelques fragments ont été sauvés du naufrage par les citations et les extraits de quelques auteurs. Les Grecs ne nous ont pas transmis non plus toute l'histoire de Babylone, ni celle des nations cantonnées autour d'elle. Ctésias attribue à Sémiramis la reconstruction de cette grande ville, dont la fondation première, antérieure à Ninus et à Bélus, se perd dans les temps fabuleux. Cette reine fit ensuite élever un pont de pierre sur l'Euphrate, à l'endroit où il offre le moins de largeur, et régulariser le lit du fleuve par un double quai dont les murs avaient la même épaisseur que ceux de la ville. De chaque côté du pont, elle fit élever deux palais ou citadelles flanquées de tours, au moyen desquelles on commandait la ville. Enfin, au milieu de la ville, elle fit construire le fameux temple de Bélus. A ces grands ouvrages, Nabuchodonosor, suivant Bérose et Mégasthène, en ajouta plusieurs non moins célèbres, entre autres un canal qui joignait l'Euphrate et le Tigre, et les jardins suspendus, merveille attribuée par quelques auteurs à Sémiramis. « Cette ville est si magnifique, dit Hérodote, qu'il n'y a pas au monde une cité qu'on puisse lui comparer. » L'historien grec s'accorde ici avec le passage de Daniel, qui fait dire à Nabuchodonosor : « N'est-ce pas là cette grande Babylone, dont j'ai fait le siége de mon empire, que j'ai bâtie dans la grandeur de ma puissance et dans l'éclat de ma gloire? » En effet, la puissance de Babylone fut à son apogée sous le règne de cet orgueilleux monarque et jusqu'à Cyrus. Quand ce prince s'empara de Babylone, loin de la détruire ou de l'endommager, il en fit la troisième capitale de l'empire persan, après Suze et Ecbatane, et elle devint alors sa résidence d'hiver. Après la victoire de Darius, fils d'Hystaspe, les portes et les murs furent détruits et la ville tellement dépeuplée, qu'il fallut faire venir des femmes des pays voisins pour la repeupler. Xerxès enleva la statue d'or de Bélus, et, d'après quelques historiens, fit même renverser le temple. Plus tard, Alexandre voulut le relever, mais la mort de ce conquérant arrêta les travaux. Ses successeurs, les Séleucides, négligèrent Babylone pour Séleucie, dont la construction, commencée par Seleucus Nicator, se fit en partie avec les débris arrachés à la ville de Sémiramis. La décadence de Babylone fut alors si rapide que, du temps de Strabon et de Diodore, un seul de ses quartiers était habité et, peu de temps après, au second siècle de notre ère, Pausanias dit ces mots expressifs : « Babylone a été la plus grande ville que le soleil ait jamais vue dans sa course. Il n'en reste que les murs et le temple de Bélus. » Saint Jérôme, qui vivait au IVe siècle, écrit que les rois parthes avaient fait de son enceinte un parc pour chasser les bêtes féroces. Benjamin de Tudèle, parcourant ces contrées au XIIe siècle, nous apprend que deux mille Juifs habitaient de son temps l'enceinte de Babylone; assertion confirmée par son contemporain Edrisi. Une synagogue même s'y élevait à peu de distance des ruines du palais de Nabuchodonosor. C'est là que les rabbins composèrent ce livre mémorable appelé le *Talmud babylonien*. Ainsi, la vieille métropole déchue, ruinée, dépouillée de ses monuments et de sa splendeur, conserva cependant un reste de vie longtemps encore après l'avénement du khalifat. Ce fut seulement vers la fin du XIe siècle, qu'abandonnée par la colonie juive, qui en formait depuis longtemps la population principale, elle perdit jusqu'à son nom, que remplaça celui de *Hilleh*, bien que ce lieu n'occupe, sur la droite de l'Euphrate, qu'une très-petite partie de l'emplacement qui fut autrefois la cité de Babylone. Cet emplacement, qui depuis si longtemps faisait rêver les archéologues, les philologues et les historiens, a été, dans ces dernières années, le champ d'exploration d'une commission scientifique, dont nous indiquons les résultats dans le cours de cet article.

Capitale d'un puissant empire, qui s'est trouvé mêlé à toutes les grandes révolutions du vieux monde asiatique, Babylone a vu plus d'une fois les vicissitudes de la guerre amener les ennemis jusqu'au pied de ses hautes murailles. Deux fois, les Perses victorieux forcèrent ses portes d'airain. Cyrus, après la bataille de Thymbrée, vint assiéger Babylone et profita d'une nuit de fête pour pénétrer jusqu'au cœur de la ville, en suivant le lit de l'Euphrate, dont il était parvenu à détourner les eaux (538 av. J.-C.). Vingt-huit ans après, Darius, fils d'Hystaspe, réussit également à franchir les murs de la grande cité orientale, grâce au dévouement d'un de ses principaux officiers. Ces deux siéges ont été marqués par les épisodes les plus dramatiques et les plus extraordinaires; mais comme ils se rattachent moins à l'histoire générale qu'à la vie de ceux qui en ont été les héros, nous renvoyons le lecteur, pour les détails, aux articles CYRUS, BALTHAZAR, MANÉ THÉCEL PHARÈS, DARIUS, ZOPYRE, où nous donnons à ces épisodes des développements qui feraient ici double emploi.

— Archéol. Babylone, située dans une plaine immense et fertile, formait un carré parfait dont chaque côté avait, selon Hérodote, 120 stades (22 kil.) de longueur et 480 stades (88 kil.) de tour. Pline et Philostrate donnent les mêmes dimensions. Ctésias, qui avait longtemps résidé à la cour des rois de Perse, comme médecin, dit que le pourtour de la ville avait 360 stades, autant que les Babyloniens et les anciens Perses comptaient de jours dans l'année; Philon indique le même chiffre; mais il s'agit, sans doute, de stades asiatiques qui, d'après les calculs de ce savant, sont de 500 au degré, de telle sorte que les 360 stades de Ctésias et de Philon équivaudraient à peu près aux 480 stades d'Hérodote. Relativement au chiffre de 365 stades, mentionné par Clitarque, qui avait accompagné Alexandre dans son expédition, et par Quinte-Curce, il est permis de croire que ces écrivains ont pris pour base le nombre de jours que les Grecs donnaient à l'année. Reste l'évaluation à 385 stades, rapportée par Strabon; mais elle diffère assez peu de celles que nous venons d'indiquer, et l'on sait, d'ailleurs, que Strabon, très-exact lorsqu'il décrit ce qu'il a vu, commet de nombreuses erreurs quand il parle des contrées qu'il n'a pas visitées : Babylone est certainement dans ce dernier cas. Quelque considérables que soient les dimensions données par Hérodote, tout porte donc à penser qu'elles n'ont rien d'exagéré. L'immensité de Babylone était célèbre dans l'antiquité. Aristote (*Polit.* III, 2) va jusqu'à dire que cette ville était une véritable province, et qu'elle pourrait être comparée au Péloponèse si l'on s'avisait d'entourer de murs cette presqu'île; il ajoute que, lorsque Cyrus s'était déjà emparé des extrémités de la ville, les habitants du centre n'en avaient pas encore connaissance. Nous savons, du reste, par Quinte-Curce, que l'immense espace enfermé dans les murs de Babylone n'était pas complétement bâti : il n'y avait, au rapport de cet historien, que 80 stades superficiels (environ 2,750 hectares), qui fussent habités; le reste était cultivé et ensemencé, afin qu'en cas de siége les habitants n'eussent pas à souffrir de la disette.

Les murailles qui formaient l'enceinte de Babylone étaient placées au nombre des sept merveilles du monde. Leur élévation était de 200 coudées royales (92 m. 50), selon Hérodote, ou, ce qui est la même dimension, de 50 orgyies, suivant Ctésias; Strabon et Philon ne donnent que 50 coudées; Quinte-Curce va jusqu'à 100 coudées; Pline parle de 200 pieds. Les auteurs que nous venons de citer sont également en désaccord sur l'épaisseur des murailles : Hérodote la porte à 50 coudées (23 m. 10) et dit qu'il y avait sur ces murs de petites loges ou tours, élevées les unes vis-à-vis des autres et entre lesquelles se trouvait assez de place pour qu'on pût y faire tourner un char. Si l'on en croit Philon, six chars pouvaient y passer de front; Diodore dit deux chars, et Strabon, deux quadriges. Ces murailles, construites en briques posées à joints d'asphalte, étaient flanquées de 250 tours et protégées par un large fossé extérieur où l'on avait amené les eaux de l'Euphrate. Cent portes d'airain, avec encadrement et seuil du même métal, donnaient accès dans la ville. Un boulevard, large de 2 plèthres (60 m.), longeait toute l'enceinte. Cinquante rues (vingt-cinq parallèles à l'Euphrate et vingt-cinq perpendiculaires), aboutissant aux cent portes d'airain, se coupaient à angle droit et divisaient la ville en une multitude de carrés dont une partie seulement, comme nous l'avons vu, était bâtie. Les deux quartiers de la ville, séparés par l'Euphrate, communiquaient entre eux par un seul pont : sa largeur était de 30 pieds grecs (9 m. 24); sa longueur, de 5 stades (925 m.) suivant Diodore, et de 1 stade seulement suivant Strabon. Les piles étaient solidement jetées, et à 12 pieds grecs (3 m. 70) de distance les unes des autres; elles étaient construites en pierres liées par des goujons de fer et scellées au plomb. Le plancher du pont, fait de madriers de cèdre, de cyprès et de palmier, était mobile : on l'enlevait toutes les nuits. Diodore fait honneur à Sémiramis de la construction de ce pont. Quant au fameux tunnel de 4 m. de haut sur 2 m. de large que, d'après le même écrivain, cette reine aurait fait construire en sept jours sous le lit de l'Euphrate, il n'a probablement jamais existé que dans l'imagination des légendaires orientaux. Le parcours du fleuve, dans la ville, décrivait des sinuosités que longeaient des murs de briques, aussi larges que ceux de l'enceinte extérieure et percés de petites portes d'airain auxquelles aboutissaient les rues; ces murs étaient destinés à protéger la ville contre les tentatives de débarquement faites par l'ennemi, et contre les inondations.

Les divers monuments renfermés dans l'enceinte de Babylone et décrits par les écrivains de l'antiquité datent de deux époques bien distinctes. Les uns remontent à la fondation de la ville, aux temps reculés du grand empire babylonien; ce sont le temple ou tour de Baal ou Bélus et l'ancien palais situé sur la rive droite de l'Euphrate. Les monuments de la deuxième époque ont été construits par les princes chaldéens qui régnaient au VIIe siècle avant notre ère; ces monuments sont : le palais de la rive gauche, les jardins suspendus, etc.

La fameuse *Tour de Babel*, qui n'était autre que le *Temple de Bélus* ou Baal, est le plus ancien monument connu après les pyramides de Memphis. La Genèse rapporte que, pour la construction de la tour, on se servit de briques en place de pierres, et de bitume au lieu de ciment. Voici maintenant la description que les écrivains grecs ont donnée du temple de Bélus. Il s'élevait au centre d'une enceinte carrée ayant 8 stades (1480 m.) de tour, et dans laquelle on pénétrait par des portes d'airain, qui subsistaient encore du temps d'Hérodote. Le temple avait huit étages superposés en retraite : l'étage inférieur était une construction massive, mesurant un stade (185 m.) tant en long qu'en large. Un escalier extérieur, en spirale, conduisait aux étages supérieurs, où se trouvaient de vastes salles contenant des statues de divinités babyloniennes. Au milieu de cet escalier étaient pratiqués une loge et des siéges pour ceux qui montaient. Sur la plate-forme du dernier étage s'élevait une chapelle où il n'y avait point de statues, mais un lit magnifique, et, à côté, une table d'or. Les prêtres chaldéens racontèrent à Hérodote qu'une femme du pays venait y passer la nuit, comme cela se pratiquait au temple d'Ammon, à Thèbes, et dans celui de Patare, en Lycie. Les savants ont conjecturé que cette chapelle, dont le sommet atteignait, selon Strabon, une hauteur de 204 m., servit d'observatoire aux astronomes de la Chaldée. Au pied de cette immense pyramide à huit gradins, se trouvait une autre chapelle où l'on voyait une statue d'or de Bélus assis; à côté, une grande table d'or, un trône et un marche-pied du même métal, le tout valant 800 talents d'or (56 millions de notre monnaie), selon ce que les prêtres chaldéens dirent à Hérodote. Près de cette chapelle s'élevaient un autel d'or sur lequel on ne sacrifiait que des animaux à la mamelle, et un second autel plus grand, destiné aux victimes d'un âge fait, et sur lequel les Chaldéens brûlaient, chaque année, à la fête du dieu, mille talents pesant d'encens (environ 25,000 kilo.) Le tombeau de Bélus était placé dans le temple; Elien rapporte qu'il fut ouvert par Xerxès, qui s'empara aussi d'une statue d'or massif de ce dieu, haute de 12 coudées (5 m. 50). Le temple pyramidal de Bélus rappelle l'architecture des Egyptiens, de qui les Babyloniens, au dire d'Apollodore, reçurent leur civilisation : la première construction fut peut-être élevée par Bélus lui-même, qui, si l'on en croit Apollodore, aurait régné en Egypte avant de venir fonder le premier empire assyrien. C'est à Sémiramis que Diodore rapporte ce magnifique ouvrage, comme la plupart de ceux dont nous aurons encore à parler. Les découvertes modernes, faites par la science archéologique, ont prouvé, comme nous le verrons tout à l'heure, que Nabuchodonosor reconstruisit en grande partie le temple de Bélus. Cette pyramide colossale tombait de nouveau en ruine, lorsque Alexandre vint à Babylone; ce monarque avait formé le projet de la restaurer; dans les derniers temps de sa vie, il y employa 10,000 hommes pendant deux mois, mais ils ne parvinrent qu'à déblayer les décombres amoncelés autour de l'édifice. Alexandre mort, nul ne songea à poursuivre les travaux.

Le *Palais occidental*, bâti sur la rive droite de l'Euphrate, avait trois enceintes inscrites l'une dans l'autre, et dont les murs étaient construits en briques sur lesquelles, avant la cuisson, on avait imprimé des figures d'animaux de toute espèce, coloriées avec beaucoup d'art, de manière à représenter la nature vivante. Les murs de l'enceinte extérieure s'élevaient moins haut que les murs de l'enceinte intermédiaire, et ces derniers étaient eux-mêmes moins élevés que ceux de l'enceinte intérieure, qui étaient dominés à leur tour par le palais central. L'ensemble de ces diverses constructions présentait ainsi l'apparence pyramidale, caractère essentiel des architectures primitives. On peut juger des proportions générales du palais par celles que Ctésias assigne à l'enceinte intermédiaire : elle était circulaire, tandis que les deux autres étaient carrées; elle avait une hauteur de 70 orgyies (129 m.), et son épaisseur était de 300 briques (environ 25 m.) Quant à son circuit, il mesurait 40 stades (7 kil.), 20 stades de plus que celui de l'enceinte intérieure et 20 stades de moins que celui de la première enceinte, dont le développement n'atteignait pas moins de 60 stades (11 kil.) Trois portes, pratiquées dans ces trois enceintes, conduisaient au palais; deux de ces portes étaient en airain et ne s'ouvraient qu'à l'aide d'une machine.

Le *Palais oriental* était bâti sur la rive gauche de l'Euphrate, en face du palais occidental, auquel le reliait le pont que nous avons décrit; il n'offrait ni les mêmes proportions colossales, ni la même magnificence de décoration. Son enceinte en briques cuites n'avait de tour que 30 stades, ou même 20 stades, suivant Quinte-Curce; mais c'est dans les dépendances de ce palais que se trouvaient les *Jardins suspendus*, rangés, comme les grandes murailles d'enceinte, au nombre des sept merveilles du monde. Ces jardins, dont Hérodote ne parle pas, furent établis par Nabuchodonosor, qui mourut l'an 561 av. J.-C. Diodore rapporte que ce prince les fit construire par amour pour une de ses femmes, Amytis ou Amuhea, fille de Cyaxare, qui regrettait les sites pittoresques de la Médie, sa terre natale. Composés de terrasses étagées en amphithéâtre, les jardins suspendus formaient un carré dont chaque côté avait 400 pieds grecs (123 m.); ils s'appuyaient sur des murailles en pierre de 22 pieds (6 m. 80) d'épaisseur, construites à 10 pieds (3 m. 08) l'une de l'autre. La couverture de l'espace compris entre ces murs n'était point une voûte à plein cintre ou en ogive, comme on l'a prétendu; elle était formée, ainsi que le dit positivement Diodore, de blocs de pierre de 16 pieds (4 m. 95) de long sur 4 pieds (1 m. 23) d'équarrissage, allant d'un mur à l'autre. Au-dessus de ces blocs venaient successivement une couche de roseaux et de bitume, un double lit de briques cimentées avec du plâtre, et enfin des lames de plomb, destinées à arrêter les infiltrations de l'eau. Sur ce fond métallique était entassée une masse de terre suffisante pour que les plus grands végétaux pussent y prendre racine. « Telle est la vigueur des arbres qui croissent sur ce sol créé par l'art, dit Quinte-Curce, qu'ils ont à leur base jusqu'à 8 coudées de circonférence, s'élancent à 50 pieds de hauteur, et sont aussi riches en fruits que s'ils étaient nourris par leur terre naturelle. D'ordinaire, le temps, dans son cours, détruit, en les minant sourdement, les travaux des hommes et jusqu'aux œuvres de la nature; ici, au contraire, cette construction gigantesque, pressée par les racines de tant d'arbres et surchargée du poids d'une si vaste forêt, dure sans avoir souffert aucun dommage. » Dans l'épaisseur des terrasses de ce jardin original étaient ménagées des galeries affectées au service des habitants du palais. La galerie de la terrasse supérieure contenait des machines qui élevaient l'eau nécessaire à l'arrosement général du jardin, sans que personne pût, à l'extérieur, apercevoir le travail.

Les écrivains de l'antiquité citent plusieurs autres ouvrages remarquables exécutés par les Babyloniens. Ce peuple paraît avoir eu une grande habileté dans les travaux hydrauliques. Ainsi que le Nil, l'Euphrate avait ses débordements annuels : afin d'en prévenir les suites, Nabuchodonosor fit creuser au-dessus de Babylone, près de la ville de Sippara (Sepharvaïn), un lac auquel Hérodote assigne un circuit de 420 stades (77 kil. et demi). Diodore donne des dimensions plus considérables encore à ce bassin, qui, selon lui, aurait été creusé par Sémiramis. D'autres auteurs font honneur de cet ouvrage à l'une des femmes de Nabuchodonosor, Nitocris, qui gouverna Babylone pendant les sept années que dura la démence du roi, dont parle Daniel. Cette même reine, à laquelle on attribue plusieurs des travaux dont nous avons fait mention, fit creuser, dit-on, au-dessus de la ville, un nouveau lit à l'Euphrate, pour arrêter les Mèdes, dont la puissance, devenue formidable depuis la prise de Ninive, menaçait alors toute la haute Asie. Nabuchodonosor fit élever, dans le même but, la célèbre *muraille médique*, qui rejoignait l'Euphrate au Tigre.

Ruines de Babylone. Art babylonien. « Aujourd'hui, dit M. Raoul-Rochette, la plaine où fut Babylone est couverte, sur une étendue de 18 lieues, de débris, de monticules à demi renversés, d'aqueducs et de canaux à demi comblés. Ces décombres se sont mêlées à un tel point qu'il est souvent impossible de reconnaître la place et les limites certaines des édifices les plus considérables. La désolation y règne dans toute sa laideur. Pas une habitation, pas un champ cultivé, pas un arbre en feuilles; c'est un abandon complet de l'homme et de la nature. Dans les cavernes formées par les éboulements ou restes des antiques constructions, habitent des tigres, des chacals, des serpents, et souvent le voyageur est effrayé par l'odeur du lion. » Ainsi se sont accomplies ces paroles du prophète Isaïe : Là se couchent les animaux du désert; leurs demeures sont habitées par des chouettes; les chacals crient, ainsi que des chiens, dans les maisons de leurs voluptés. « Ces ruines, dit M. Ramée, ne sont pas comparables, par leur beauté, ni par leur conservation, à celles que nous offrent d'autres pays; mais ces montagnes de décombres et de débris, que des voyageurs modernes sont allés étudier avec autant d'étonnement que de fatigue, méritent néanmoins une attention spéciale. Ce sont des vestiges que des civilisations très-reculées ont laissés à notre méditation. Là, ni colonnes, ni chapiteaux élégants, ni entablements avec frise ornée, ni frontons décorés de statues; on n'y rencontre que des masses énormes de maçonnerie, des traces d'enceintes de palais immenses, où l'art ne consiste que dans la conception de l'étendue horizontale et perpendiculaire de colossales dimensions. » Le monceau de décombres le plus considérable qui s'élève sur la rive gauche de l'Euphrate est désigné sous le nom de *Kasr* (en arabe, le château) : il a environ 245 m. de long sur 183 m. de large et 21 m. d'élévation. On y a reconnu les ruines du palais oriental et des jardins suspendus construits par Nabuchodonosor. Au sommet de ce monticule, hostile à la végétation, subsiste, comme par miracle, un arbre séculaire, un athlèh (*tamarix orientalis*), qui a paru à quelques rêveurs un dernier rejeton ou représentant des fameux jardins. La partie orientale du *tumulus*, auquel le kasr a

donné son nom, est appelée à bon droit par les gens du pays *Moudjêlibêh* (la bouleversée). On y a découvert une maçonnerie rectangulaire de 476 m. de tour, que l'on croit avoir appartenu à l'une des citadelles de la ville; elle renferme des souterrains et des corridors croisés, de dimensions gigantesques. Sur la rive droite de l'Euphrate, non loin du village d'Anana, en face du kasr, le savant voyageur anglais Ker Potter a reconnu les débris du palais occidental. Mais les ruines les plus intéressantes, celles qui ont le plus exercé la sagacité des explorateurs, s'élèvent au S.-O. des précédentes, à environ 9 kil. de l'Euphrate, et sont désignées sous le nom de *Birs-Nimroud* (tour de Nemrod). On a été longtemps sans pouvoir assigner d'origine à ces ruines : l'éloignement où elles sont des autres ruines de Babylone faisait penser qu'elles n'avaient pas pu faire partie de cette ville. Les découvertes qu'on y a faites, dans ces dernières années, ne permettent plus de douter que ce ne soient là les restes de la célèbre tour de Babel ou de Bélus. Le Birs-Nimroud est une masse de décombres, de 194 m. de long, de l'E. à l'O., sur 150 m. de large, du N. au S.; son élévation est de 60 m. Tout au sommet, est un pilier en briques cuites de terre jaune, ayant encore 10 m. 50 de hauteur, et que l'on suppose avoir appartenu à l'édicule qui couronnait le temple de Bélus. Des canaux de 0 m. 12 de largeur sur 0 m. 216 millim. d'élévation sont pratiqués, à une distance de 1 m. 20 les uns des autres, dans le massif de la construction. M. Ramée pense que c'étaient des ventilateurs destinés d'abord à sécher la maçonnerie, ensuite à rendre la construction plus légère. Le noyau de l'édifice était construit en briques séchées au soleil et cimentées avec du mortier; la base était revêtue de briques cuites au feu et posées avec de l'asphalte, afin de garantir de l'humidité. Rich a observé le premier, et beaucoup d'archéologues ont remarqué après lui, que les briques trouvées au Birs-Nimroud sont toutes timbrées *en dessous*, tandis que, dans les monuments plus récents, les caractères cunéiformes sont imprimés sur les faces extérieures et même en tous sens. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que, dans toutes les inscriptions lues sur les briques du Birs-Nimroud, on n'a pas rencontré d'autres noms que celui de *Nebokhadrésar* (Nabuchodonosor). « Ce fait, dit M. Layard, ne prouve cependant pas que ce prince ait fondé effectivement l'édifice : il a peut-être reconstruit un édifice plus ancien, ou il y a fait seulement des additions. Il n'est pas impossible que, dans un temps à venir, des restes de la construction primitive ne soient découverts au Birs. »

Ce qui reste des édifices de Babylone ne suffit pas pour nous donner une idée précise du caractère de leur architecture et des détails de leur décoration. Les déblais et les fouilles que l'on poursuit avec zèle amèneront peut-être des découvertes qui, avec ce que nous ont déjà appris les bas-reliefs trouvés à Ninive, permettront de faire une restitution plus ou moins exacte de ces monuments. « On conçoit d'ailleurs, dit M. Batissier, que des constructions faites en briques ne pouvaient se prêter qu'à des combinaisons architectoniques très-rétrécies et très-uniformes. » Peut-être y voyait-on quelques colonnes, mais nous ne saurions dire quelle en était l'ornementation. Strabon nous apprend qu'à cause de la rareté du bois de charpente, on employait dans les maisons des piliers de bois de palmier, autour desquels on enroulait des cordes de jonc ou de paille, qui formaient ainsi le remplissage que, dans d'autres contrées, on faisait avec du pisé. Ces cordes étaient ensuite revêtues extérieurement d'un enduit et peintes de diverses couleurs. Les portes étaient également formées d'un entrelacement de jonc ou de paille enduit d'asphalte, et les toits étaient tous en terre. La plupart des archéologues prétendent que les Babyloniens n'ont jamais connu l'art de construire des voûtes; cependant M. Raymond assure avoir observé, dans un pan de mur du kasr, les débris du cintre d'une porte. Rien ne fait connaître d'ailleurs à quelle époque cette porte a été construite. Les murailles en briques des grandes constructions devaient présenter de larges surfaces lisses, dont on rompait la monotonie, dans les édifices construits avec luxe, au moyen de figures d'animaux moulées en relief à la surface des briques, et peintes de vives couleurs. Parmi les nombreux débris de décorations de ce genre qu'on a exhumés, nous citerons la collection de briques découvertes dans les ruines du kasr par l'expédition scientifique envoyée de France en Babylonie : cette collection offre les restes d'une vaste composition représentant une chasse royale; les personnages mêlés aux animaux ont des yeux bleus ou fauves, des boucles de cheveux et de barbe correctement frisées et peintes en bleu, le visage, les mains et toutes les parties nues en émail blanc. On croit que cette composition faisait partie des décorations du palais oriental décrites par Diodore. Il est probable qu'à Babylone, comme à Ninive, des figures colossales de dieux et d'animaux étaient placées à l'entrée et dans l'intérieur des palais et des temples. L'expédition française a trouvé, parmi les débris du *Moudjêlibêh*, un lion gigantesque qu'elle a eu beaucoup de peine à remettre debout sur sa plinthe. Nous savons, d'ailleurs, par les écrivains de l'antiquité, que les temples de Babylone étaient garnis d'énormes statues d'or, d'argent, de fer et de bois. Les auteurs grecs ont représenté ceux de ces colosses qui étaient en métal comme des ouvrages massifs; mais on est fondé à penser que ces statues avaient une âme de bois, que l'on recouvrait de lames de métal travaillées au marteau. Si l'on en croit Baruch, on adaptait dans la bouche de ces idoles une langue mobile que les prêtres chaldéens faisaient sans doute mouvoir à l'aide de ressorts cachés; on mettait à ces monstrueux simulacres une couronne sur la tête et un sceptre à la main; on les habillait de vêtements précieux et on les parait de bijoux que la superstition populaire se chargeait de renouveler. Pour ce qui est du style de ces sculptures, tout porte à croire qu'il ne différait pas sensiblement de celui des ouvrages ninivites. On peut en juger par le caractère des peintures sur briques dont nous avons parlé, et par les figures gravées en creux sur les petits cylindres de pierre dure trouvés en grand nombre dans les ruines de Babylone, et qui servaient sans doute de cachets ou d'amulettes. Quant aux statuettes de marbre, d'albâtre ou de métal découvertes dans les tombeaux par les membres de l'expédition française et par d'autres voyageurs, elles sont, pour la plupart, des productions de l'art gréco-romain : il en est cependant qui, par la roideur des attitudes, la symétrie des poses et des ajustements et la grossièreté de l'exécution, ont paru se rattacher à un art plus ancien et à une inspiration nationale : telle serait, par exemple, une statuette de *Venus Mammifera*, décrite par M. Fresnel, figure bizarre qui soutient symétriquement ses deux seins de ses deux mains.

— *Bibliographie.* Les ouvrages les plus intéressants à consulter sur les antiquités babyloniennes sont les suivants : *Mémoire sur les ruines de Babylone*, par J. Beauchamp (*Journal des savants*, décembre 1790); *Dissertation sur les ruines de Babylone*, par de Sainte-Croix (*Mém. acad. des inscr.*, tome LXVIII, 1808); *Mémoire sur les ruines de Babylone* (Memoir on the Ruins of Babylon), par C.-J. Rich (Londres, 1816), in-4°; *Voyage en Géorgie, en Perse, en Arménie, dans l'ancienne Babylonie*, etc., de 1818 à 1820 (Travels in Georgia, Persia, Armenia, ancient Babylonia, etc.), par R. Ker Potter (Londres, 1821 et 1822), 2 vol. in-4°; *Lettre sur les ruines de Babylone*, par Honoré Vidal (Paris, 1822); *Voyage en Mésopotamie* (Travels in Mesopotamia), par J.-S. Buckingham (Londres, 1827), 2 vol. in-8°; *Récit d'un voyage en Babylonie, en Arménie, etc.* (Personal narrative of travels in Babylonia, Armenia, etc.), par G. Keppel (Londres, 1827), in-8°, 3e édition; *Recherches dans l'Assyrie, la Babylonie et la Chaldée* (Researches in Assyria, Babylonia and Chaldea), par W.-F. Ainsworth (Londres, 1838); *Inscriptions de l'Assyrie et de la Babylonie* (On the inscriptions of Assyria and Babylonia), par H.-C. Rawlinson (*Journal of the royal Asiatic Society*, XXIIe vol., 1850); *Découvertes faites dans les ruines de Ninive et de Babylone* (Discoveries in the ruins of Nineveh and Babylon), par A.-H. Layard (Londres, 1853), 1 vol. in-8°; *Antiquités babyloniennes*, par F. Fresnel (*Journal asiatique*, 1853); *Expédition scientifique en Mésopotamie*, exécutée par ordre du gouvernement, de 1851 à 1854, par MM. F. Fresnel, Félix Thomas et Jules Oppert (Paris, 1856), 2 vol. in-4°, avec atlas.

— Littér. Babylone a joué un grand rôle dans l'antiquité; rivale de Jérusalem, elle fut souvent en guerre avec le peuple juif, qui y passa les soixante-dix ans de captivité. Les Écritures en parlent comme d'un foyer de corruption et d'idolâtrie, et en ont fait la personnification du monde profane, le réceptacle de tous les vices et de toutes les impuretés. Exaspérés par la politique barbare des Babyloniens, les Israélites leur vouèrent une haine profonde, et la dissolution de mœurs dont ils furent témoins dans la captivité ajouta à ce sentiment celui de l'horreur et du dégoût. De là le nom de *grande prostituée*, qu'ils donnèrent à cette ville.

Les protestants, qui se prétendent seuls observateurs de la lettre et de l'esprit évangéliques, appellent la ville éternelle la *grande Babylone.*

Aujourd'hui que Babylone n'est plus, le nom seul a survécu et s'applique aux grands centres de population, comme Londres et surtout Paris, où l'agglomération des masses, les richesses, les raffinements de l'industrie et de la civilisation engendrent fatalement la corruption des mœurs :

« La *Babylone* moderne sera dépeuplée et détruite par les rats de Montfaucon. Des légions innombrables de rats vont descendre en noires colonnes sur Paris. Cette terrible invasion arrivera le jour où l'on transportera la voirie dans son palais de la plaine des Vertus. Tous ces rats, qui font à Montfaucon des déjeuners de Balthazar, manquant soudain de pâture, viendront à Paris manger de l'homme à défaut de cheval. »

THÉOPHILE GAUTIER.

« Et ou irez-vous? — A Paris. — Comment! à Paris! Mais vous aviez secoué sur la *grande Babylone* la poudre de vos sandales! La décadence du goût, l'essor de plus en plus marqué de la cuisine romantique! Ce sont vos propres paroles. » OCTAVE FEUILLET.

« Je ne vois que bergers et troupeaux; je n'entends que les chalumeaux et le murmure des fontaines, et, dans l'innocence de ma vie, je ne regrette rien de cette *Babylone* impure que vous habitez; s'entend, je n'en regrette que vous. » P.-L. COURIER.

« La foule, le mouvement prodigieux d'Amsterdam favorisaient sa solitude; ces *Babylones* du commerce sont pour le penseur de profonds déserts. » MICHELET.

« Lui seul a conservé le costume des démagogues et les façons de parler qui en font partie; il vante encore Arminius le Chérusque et Mme Thusnelda, son épouse, comme s'il était leur blond descendant. Il nourrit toujours une haine patriotique contre la *Babylone* française, contre l'invention du savon, contre la grammaire grecque païenne de Thiersch, contre Quintilius Varus, contre les gants et contre tous les hommes qui ont un nez décent. »

HENRI HEINE.

« Supposez que Pétrarque soit un des familiers de la papauté, qu'il la voie à toute heure : nul n'en connaîtra mieux que lui la faiblesse; il mêlera sa voix à celle des précurseurs de la Réforme, qui dénoncent la *grande Babylone*, l'enfer des vivants, la courtisane effrontée. »

EDGAR QUINET.

BABYLONE, ville de l'ancienne basse Egypte, au N. et à 16 kil. de Memphis, immédiatement au-dessus de l'endroit d'où partait le canal du Nil à la mer Rouge. Quelques auteurs ont prétendu qu'elle avait été fondée par une colonie de Babyloniens, après la prise de leur ville par Cyrus; rien ne prouve cette assertion, combattue du reste par quelques historiens, qui en ont attribué la fondation à une colonie de Perses venus à la suite de Cambyse. Quoi qu'il en soit, cette ville devint, dans les premiers siècles du christianisme, le siége d'un évêché catholique, et les écrivains coptes prétendent que Le Caire occupe l'emplacement de la Babylone égyptienne.

BABYLONE (François DE), graveur français du XVIe siècle, désigné quelquefois sous le nom de *Maître au caducée*, du monogramme dont il a marqué ses estampes. Il exerçait son art à Rome. Ses productions sont rares et recherchées. Les plus connues sont : *Apollon et Diane;* deux *Sainte-Famille;* l'*Adoration des rois;* un *Batelier qui traverse une rivière.*

BABYLONICO-CHALDÉEN, ENNE adj. Géogr. anc. Qui appartient aux Babyloniens et aux Chaldéens. ‖ *Empire babylonico-chaldéen*, Empire qui fut fondé à Babylone par le roi chaldéen Nabuchodonosor, et que Cyrus renversa un demi-siècle après.

BABYLONIEN, IENNE adj. et s. (ba-bi-lo-ni-ain, i-è-ne — rad. *Babylone*). Géogr. anc. Né à Babylone ou dans la Babylonie; qui appartient à Babylone ou à la Babylonie : *Un* BABYLONIEN. *Peuple* BABYLONIEN. *Femme* BABYLONIENNE. *En parlant ainsi, le* BABYLONIEN *pleurait comme un homme lâche qui a été amolli par les prospérités.* (Fén.)

— Par anal. Immense, gigantesque, comme les anciennes constructions de Babylone : *On en chasserait les promeneurs au profit de la spéculation, qui serait chargée de couvrir l'emplacement d'hôtels* BABYLONIENS *et de jardins princiers.* (Ph. Busoni.) *Ce filet d'eau azurée rase des quais* BABYLONIENS. (Ph. Busoni.) *Et cette ville, à mesure que je la regardais, affectait des airs* BABYLONIENS. (Gér. de Nerv.) *Les magasins de tissus sont des édifices* BABYLONIENS, *larges et longs de cent vingt pas, à six étages.* (H. Taine.)

— Fig. Très-considérable, immense : *Dans ta petite ville, le plaisir a su prendre des proportions* BABYLONIENNES; *nous avons dansé des quadrilles gigantesques.* (***)

— Philol. *Lettres babyloniennes*, Caractères cunéiformes. V. CUNÉIFORME.

— Chronol. *Tables babyloniennes*, Tables astronomiques qui auraient été trouvées à Babylone pendant l'expédition d'Alexandre, et qui feraient remonter les observations à plus de vingt et un siècles avant Jésus-Christ. Leur authenticité et même leur existence sont assez généralement révoquées en doute.

— Gnomon. *Heures babyloniennes* ou *babyloniques*, Heures égales à la vingt-quatrième partie du jour, selon l'usage babylonien qui s'est transmis jusqu'à nous.

— Musiq. *Mode babylonien*, Un des modes de l'ancienne musique arabe. ‖ Substantiv. *Le* BABYLONIEN.

— s. m. Linguist. *Le babylonien*, Idiome parlé à Babylone, et qui différait peu du vrai syriaque.

BABYLONIENNEMENT adv. (ba-bi-lo-ni-è-ne-man — rad. *Babylone*). Néol. A la manière de Babylone, célèbre par ses jardins suspendus : *Le principal corps de logis est situé au fond d'un jardinet, lequel est* BABYLONIENNEMENT *suspendu et forme terrasse.*

BABYLONIQUE adj. (ba-bi-lo-ni-ke — rad. *Babylone*). Qui concerne Babylone, qui a rapport à Babylone : *Ce Nemrod, ce fort chasseur devant le Seigneur, avait laissé un arc de sept pieds* BABYLONIQUES *de haut, d'un bois d'ébène plus dur que le fer du mont Caucase.* (Volt.) *La Phénicie, la Cilicie durent leur population au rameau* BABYLONIQUE *établi en Arabie.* (Val. Parisot.)

— s. m. Antiq. rom. Sorte de châle fabriqué à Babylone, et fort estimé des dames romaines.

Babyloniques (LES) ou *les Amours de Rhodanès et de Sinonis*, roman grec de Jamblique, qui n'existe plus et qui avait trente-neuf livres d'après Suidas, seize suivant Photius, qui en a fait un résumé. Rhodanès et Sinonis, unis par le double lien de l'amour et de l'hymen, sont persécutés par Garmos, roi de Babylone, qui s'est épris de Sinonis. Ils lui échappent et sont poursuivis par Damas et Sacas, eunuques du roi, qui ne leur laissent pas un moment de repos. Les deux amants courent un nombre infini de dangers. Au milieu de toutes les péripéties du roman, le nœud de l'intrigue est dans la ressemblance étonnante du couple fugitif avec deux autres personnages, Euphrates et Mesopotamia, ressemblance qui donne lieu à une foule de complications et d'incidents inattendus. Après mille aventures bizarres et un peu confuses, Rhodanès est réuni à Sinonis, renverse Garmos et règne à sa place. Le fond de ce roman est complétement asiatique; l'expression seule est grecque. Aucun passage qui trahisse des réminiscences du théâtre grec; mais des histoires de magie, des superstitions et des légendes chaldéennes, des mœurs complétement différentes de celles de la Grèce. C'est l'imagination orientale qui a mis dans cette fiction des oreilles coupées, un homme élevé en croix, une femme chargée de fers, une longue série de meurtres, d'enchantements et de supplices. Le savant Huet juge assez favorablement ce récit de Jamblique : « Son dessein ne renferme qu'une action revêtue d'ornements convenables, et accompagnée d'épisodes pris dans la matière même. La vraisemblance y est observée avec assez d'exactitude, et les aventures y sont mêlées avec beaucoup de variété et sans confusion. Toutefois, l'ordonnance manque d'art. » Photius trouve que Jamblique « brille par la beauté du style, la régularité du plan et l'ordonnance des récits. » La perte de l'ouvrage ne nous permet pas de juger du style, mais la plupart de ces appréciations semblent empreintes de trop d'indulgence. Le plan devait être moins régulier qu'il ne le paraît d'après l'analyse de Photius; une foule d'incidents devaient ralentir la marche de l'action. Quant à la vraisemblance, il faut la révoquer en doute; Jamblique abuse de la magie et des enchantements; ses morts ressuscitent, ses poisons n'endorment qu'aussi longtemps qu'il le veut; il sort volontiers des situations difficiles par la violence, ressource si chère à nos modernes romanciers. Ses récits ont de la variété, mais une variété qui n'est pas exempte de confusion. Si l'on passe à l'étude des caractères, on ne trouve pas un seul type fortement tracé; aucune des figures que l'auteur nous présente n'a une individualité marquée; toutes se laissent aller aux événements, sans chercher à les modifier. Rhodanès, le héros, montre très-peu de cœur et encore moins de tête; il n'a que des jambes; son seul exploit, au dénoûment, est une trahison. Le rôle de Sinonis est moins effacé; une jalousie vindicative et sauvage anime constamment cette femme jeune et belle, qui gagnerait à éprouver une passion douce et touchante.

L'auteur des *Babyloniques* ne manque ni d'imagination ni de talent dans le choix de certains épisodes; il entend la mise en scène et sait imprimer du mouvement à l'action. Il a du savoir. C'était beaucoup pour l'époque où il écrivit; mais son ouvrage n'a plus pour nous qu'un intérêt de curiosité littéraire. Si l'on en croit Colomiès, le roman des *Babyloniques* s'était conservé en entier dans la bibliothèque de l'Escurial jusqu'en 1670, époque où il fut détruit par un incendie.

BABYLONISME s. m. (ba-bi-lo-ni-sme — rad. *Babylone*). Néol. Ce qui est grandiose, gigantesque; se dit surtout en parlant des édifices, des monuments : *L'architecte de la chose est M. Charles Duval, qui fait du* BABYLONISME *au rabais, pour le compte des fondateurs de cafés-concerts.* (***)

BABYRUSSA s. m. Mamm. Syn. de *babiroussa.*

BABYS, frère de Marsyas, dont il fut sur le point de partager le sort. Apollon lui fit grâce, à la prière de Minerve.

BABYS, nom donné aux partisans du *babysme.*

BABYSME s. m. (ba-bi-sme — rad. *Bab*). Secte religieuse, née en Perse vers l'année 1843, ainsi nommée du nom qu'a pris son fondateur, *Bab*, c'est-à-dire la *porte*, et dont les adhérents portent celui de *babys.*

— **Encycl.** Jusqu'ici, l'existence du *babysme* n'avait été signalée que par quelques voyageurs, qui n'ont donné au sujet de cette nouvelle doctrine que des détails très-peu explicites. Les premiers renseignements positifs qui nous soient parvenus jusqu'ici sur le *babysme* sont ceux que contient l'excellent livre récemment publié par M. le comte de Gobineau : *les Religions et les philosophies dans l'Asie centrale* (Paris, Didier, 1866). C'est à cet ouvrage consciencieux et d'un intérêt considérable que nous allons recourir pour tracer une esquisse rapide et exacte du mouvement religieux et politique si peu connu, que l'on désigne sous le nom de *babysme*. Nous commencerons par faire l'histoire de la secte, et

nous passerons ensuite à l'examen de ses dogmes et de ses doctrines politiques et sociales.

I. — *Histoire du babysme.* Le fondateur de cette secte est un Persan de Schiraz, nommé Mirza-Aly-Mohammed, qui, vers l'année 1843, alors qu'il était à peine âgé de dix-neuf ans, commença sa mission religieuse. Mirza-Aly-Mohammed portait le titre de *seyd*, c'est-à-dire, qu'à tort ou à raison, il prétendait descendre de la race du prophète arabe, de Mahomet. M. de Gobineau en fait le portrait suivant : « Renfermé en lui-même, toujours occupé de pratiques pieuses, d'une simplicité de mœurs extrême, d'une douceur attrayante, et relevant ces dons par son extrême jeunesse et le charme merveilleux de sa figure, il attira autour de lui un certain nombre de personnes édifiées. Il ne pouvait ouvrir la bouche, assurent les hommes qui l'ont connu, qu'il ne remuât le fond du cœur. S'exprimant du reste avec une vénération profonde sur le compte du prophète des imans, il charmait les orthodoxes sévères, en même temps que, dans des entretiens plus intimes, les esprits ardents et inquiets se réjouissaient de ne pas trouver en lui aucune roideur dans la profession des opinions consacrées. Au contraire, sa conversation leur ouvrait tous ces horizons infinis, variés, bigarrés, mystérieux, ombragés et semés çà et là d'une lumière aveuglante, qui transportent d'aise les imaginations de ce pays-là. »

Ses préoccupations religieuses commencèrent de bonne heure, et se développèrent au contact des idées chrétiennes, guèbres, mosaïques, et des spéculations des sciences occultes. Après avoir fait, très-jeune, le pèlerinage de la Mecque, il se sépara radicalement de l'islamisme, et c'est après avoir visité la mosquée de Koufa qu'il songea à créer une nouvelle foi destinée à supplanter l'islamisme. Les résultats immédiats de son double pèlerinage furent la composition de deux livres, qui inaugurèrent sa mission de novateur : le premier est le récit de son voyage, et le second un commentaire sur une des sourates du Coran, celle de *Joseph*. Dans ce commentaire, « la polémique et la dialectique tenaient, dit M. de Gobineau, une grande place, et les auditeurs remarquaient avec étonnement qu'il découvrait, dans le chapitre du livre de Dieu qu'il avait choisi, des sens nouveaux, et qu'il en tirait surtout des doctrines et des enseignements complétement inattendus. » Dès lors, sa popularité commença et ne fit plus que s'accroître dans des proportions extraordinaires ; tous se pressaient autour de lui ; il parlait dans les mosquées, et, dans ses discours, le clergé musulman, représenté par les mollahs, était très-vivement attaqué. Les mollahs sentirent le danger qui les menaçait, et essayèrent de le conjurer en se réunissant pour confondre les doctrines prêchées par le jeune Mirza-Aly-Mohammed. Mais celui-ci réduisit au silence tous ses contradicteurs, le Coran à la main. Cette victoire redoubla la popularité d'Aly-Mohammed, qui, tout en continuant à faire sa propagande publique, commença à réunir autour de lui un noyau de partisans dévoués, auxquels il dévoila les principes fondamentaux de sa doctrine. C'est alors qu'Aly-Mohammed prit son premier surnom, qui, depuis, servit à désigner sa secte ; il se fit appeler *Bab* (la porte), parce qu'il était la porte par laquelle seule on pouvait arriver à connaître Dieu ; ses adhérents lui donnaient plus souvent, par respect, le titre de *Hezrèté-Ala*, altesse sublime. Les choses arrivèrent à un point tel que le clergé musulman, réduit au silence, écrivit à Téhéran pour informer le gouvernement de ce qui se passait et réclamer son intervention directe. Le gouvernement persan, qui n'était pas lui-même grand protecteur du clergé, eut recours à une demi-mesure, et, après avoir renoncé à l'idée qu'il avait eue un moment de mander le *Bab* pour lui faire exposer ses doctrines, il se détermina à le consigner jusqu'à nouvel ordre dans sa maison. Mais la propagande, quoique occulte, n'en fut pas moins active, et le *Bab*, révélant enfin son véritable caractère, fit connaître à ses disciples qu'il était le *Nokteh* (le point), c'est-à-dire le générateur même de la vérité, une émanation divine, une manifestation de la toute-puissance. Il transféra alors le titre de *Bab* à l'un de ses plus fervents adhérents, un prêtre du Khorassan, nommé Housseïn-Boushrewyèh, qui devait imprimer au *babysme* une vigoureuse impulsion et lui donner cette énergique activité qui en fit un parti politique redoutable.

Housseïn-Boushrewyèh, après avoir emporté les ouvrages du maître et probablement des instructions orales, se mit en marche pour prêcher la nouvelle religion et la répandre dans la Perse entière. Après s'être créé des adhérents à Ispahan et à Kachan, il se rendit à Téhéran ; mais le gouvernement lui intima l'ordre de quitter immédiatement la capitale. Cependant, d'un autre côté, deux émissaires *babys* continuaient l'œuvre de la propagande ; c'était d'abord Hadji-Mohammed-Aly-Balfouroushy, qui opérait dans le Mazenderan ; ensuite une femme nommée Zerryn-Tadj (la couronne d'or), et surnommée *Gourret-oul-Ayn* (la consolation des yeux), une des figures assurément les plus extraordinaires de l'histoire du *babysme*. Sa beauté, son esprit, son éloquence, sa science, son exaltation singulière, sont restés dans la mémoire de tous les témoins de ce drame. Chacun des propagateurs de la foi nouvelle se réserva une partie de la Perse : Gourret-oul-Ayn eut l'ouest, Balfouroushy le nord, et Housseïn, expulsé de Téhéran, se dirigea vers l'est, c'est-à-dire vers le Khorassan ; le sud avait déjà été parcouru avec succès. Après des événements divers qu'il serait trop long de raconter, Housseïn, à la tête d'une troupe d'adhérents, aux aspirations belliqueuses, entra dans le Mazenderan, et s'y réunit avec plusieurs autres chefs de la secte. Un grand concile fut tenu à Bedecht, petit village sans importance ; parmi ceux qui y assistaient, on remarquait Gourret-oul-Ayn et Mirza-Jahya, jeune enfant de quinze ans, qui devait être reconnu plus tard comme le chef de la secte après la mort du fondateur. Gourret-oul-Ayn prononça un discours demeuré célèbre, qui valut au *babysme* une foule de nouveaux adhérents accourus de toutes parts. Après quelques luttes sanglantes, Housseïn vint s'établir avec tous ses disciples dans une localité montagneuse et boisée, connue sous le nom du *pèlerinage du cheykh Tebersy*. Il y construisit une espèce de château fort et s'y retrancha solidement. Alors, les prédications recommencèrent avec une nouvelle ardeur et prirent une couleur politique de plus en plus accentuée ; toutes les populations du Mazenderan se levèrent à cette voix et vinrent se grouper autour du château fort, qu'ils environnèrent ainsi d'une espèce de camp improvisé. Tout le monde était surexcité et n'attendait qu'une occasion de verser son sang pour la cause sainte.

On s'émut à Téhéran ; une première expédition fut envoyée contre les babys et échoua complétement, après avoir été en partie détruite. On envoya alors un *schahzadè*, un prince du sang en personne, nommé Mehdy-Kouly-Mirza, avec des forces imposantes : même insuccès. Une troisième expédition ne fut pas plus heureuse ; seulement, Housseïn fut mortellement blessé dans le combat ; mais les babys ne se laissèrent pas un instant décourager par la perte de leur chef et continuèrent la lutte avec une nouvelle énergie. Enfin, on organisa une quatrième expédition, et l'on envoya de l'artillerie, canons, mortiers, etc. Néanmoins, les babys firent une résistance héroïque, et, malgré le manque de vivres, tinrent pendant quatre mois ; enfin, les babys ayant été presque tous tués, les troupes royales parvinrent à s'emparer de la place. Deux cent quatorze babys, hommes, femmes et enfants, seul débris de la garnison, furent faits prisonniers, et, malgré la parole qu'on leur avait donnée, on leur ouvrit le ventre, et, détail caractéristique, on trouva dans leurs entrailles des racines et des herbes crues, leur seule nourriture. Cet échec, loin de détruire le *babysme*, fut l'occasion d'un redoublement d'enthousiasme, qui se traduisit par de nouvelles luttes, plus opiniâtres encore que les premières. Zendjan, capitale de la province de Khamseh, se souleva. L'insurrection fut terrible ; elle avait à sa tête un jurisconsulte très-distingué, Mohammed-Aly-Zendjany. La résistance fut longue et acharnée, et l'insurrection ne succomba que sous le nombre ; il fallut concentrer sur ce point des forces considérables pour en avoir raison. Les quelques prisonniers qu'on fit furent tués à coups de baïonnettes ou attachés à la bouche des mortiers. Mais ces deux épisodes sanglants, loin d'arrêter les progrès du *babysme*, ne firent que les accélérer. Le gouvernement, ne sachant à quelle résolution s'arrêter, prit le parti de supprimer le chef de ce mouvement menaçant ; cependant, il est avéré que le *Bab* n'avait pris aucune part directe à toutes les entreprises de ses partisans, et une accusation formelle était impossible. Mais la justice asiatique ne s'embarrasse pas pour si peu. Le *Bab* et deux de ses disciples furent amenés à Tébriz, et, à la suite d'une instruction sommaire, condamnés à mort. Après avoir été promenés dans toute la ville et exposés aux derniers outrages, le maître et son disciple — un autre l'avait renié — furent suspendus à des cordes le long d'un mur très-élevé. En ce moment, on entendit distinctement le disciple qui adressait au *Bab* cette simple phrase : « Mon maître, est-ce que tu n'es pas content de moi ? » Aussitôt une compagnie de soldats, chargés de l'exécution, les coucha en joue et tira. Le disciple fut tué roide ; mais le *Bab*, dont la corde avait été coupée par une balle et qui n'avait pas été atteint, retomba à terre et se réfugia dans un corps de garde voisin, où il fut immédiatement massacré.

Le *Bab* mort, le *babysme* n'en devint que plus redoutable. Le jeune Mirza-Jahya remplaça le chef défunt et prit le titre de *Hezrèté-Ezel* (altesse éternelle). Mirza-Jahya quitta immédiatement la capitale pour se dérober aux persécutions officielles, et aussi pour parcourir les provinces et affermir ses partisans. En 1852, les babys répondirent à l'exécution de leur chef saint par un acte de réciprocité qui montre jusqu'où va leur détermination. Trois babys essayèrent de tuer le roi, mais ne parvinrent qu'à le blesser. Immédiatement saisis, ils proclamèrent hautement leur doctrine, et résistèrent avec un courage extraordinaire à toutes les tortures. De nombreuses arrestations furent opérées à cette occasion à Téhéran parmi les personnes suspectes. Gourret-oul-Ayn fut de ce nombre, et ayant courageusement refusé de renier sa foi, elle fut condamnée à être brûlée vive. On procéda ensuite à l'exécution des autres prisonniers, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de femmes et d'enfants. Plusieurs des principaux personnages de la cour, pour montrer leur zèle, en firent périr un grand nombre de leurs propres mains, avec des raffinements inouis de cruauté. Les autres furent exécutés en effigie. On vit alors dans les rues et au milieu des bazars de Téhéran, un spectacle que la population n'oubliera jamais. On vit s'avancer, entre les bourreaux, des enfants et des femmes, les chairs ouvertes sur tout le corps, avec des mèches allumées fichées dans les blessures. On traînait les victimes par des cordes et on les faisait marcher à coups de fouet ; enfants et femmes s'avançaient en chantant ce verset : « En vérité, nous venons de Dieu et nous retournons à lui. » Leurs voix s'élevaient éclatantes au-dessus du silence de la foule. Quand un de ces malheureux tombait et qu'on le faisait relever à coups de fouet ou de baïonnette, pour peu que la perte de son sang, qui ruisselait sur tous ses membres, lui laissât encore un reste de force, il entonnait avec un surcroît d'enthousiasme le verset cité plus haut. Plusieurs enfants expirèrent dans le trajet. Les bourreaux jetèrent leurs corps sous les pieds de leurs pères, qui marchaient froidement dessus sans leur donner un seul regard. Un des bourreaux imagina de dire à un père que, s'il n'abjurait pas à l'instant même, il couperait la gorge à ses deux fils sur sa propre poitrine. C'étaient deux jeunes garçons, dont l'aîné avait quatorze ans, et qui, rouges de leur propre sang, les chairs calcinées, écoutaient froidement le dialogue ; le père répondit en se couchant par terre, et l'aîné des enfants, réclamant avec exaltation son droit d'aînesse, demanda à être sacrifié le premier. Enfin, on acheva d'égorger ces martyrs, et la nuit tomba sur un amas de chairs informes ; une foule de têtes étaient attachées par groupes aux poteaux de justice, et les chiens accouraient des faubourgs par troupes pour se repaître de ces débris sanglants.

« Cette journée, continue M. de Gobineau, donna au *babysme* plus de partisans secrets que bien des prédications n'auraient pu faire. Dès lors, il est vrai, la nouvelle doctrine cessa d'exister au grand jour, et prit les allures bien plus menaçantes d'une société secrète, qui aujourd'hui embrasse la Perse entière. Les partisans du *babysme* sont actuellement innombrables et se recrutent dans tous les rangs de la société ; c'est un danger positif pour le gouvernement contemporain, un danger impossible à conjurer, et qui peut se traduire d'un jour à l'autre par quelque explosion terrible, capable de changer singulièrement les destinées de l'Asie centrale et de venir compliquer d'une façon inattendue la situation respective de la Russie et de l'Angleterre, déjà en présence de ce côté. C'est pour cette raison que nous avons cru devoir attirer l'attention de nos lecteurs sur cette grave question, dont l'importance politique n'échappera à personne. Ajoutons que le *babysme* a envahi la province de Bagdad et pénétré même dans l'Inde musulmane. »

II. — *Exposition de la doctrine babyste.* La doctrine babyste est contenue dans des livres prohibés qui circulent de main en main d'un bout à l'autre de la Perse, et principalement dans un livre arabe, composé en 1848 par le *Bab* et qui a pour titre *Biyan* (*L'exposition*). Le dieu du *babysme* est unique et éternel comme celui des musulmans ; mais ce monothéisme, semblable en apparence et par la formule à celui de l'Islam, en est au fond et par l'esprit très-différent. Entre les deux conceptions de l'unité divine, il y a la distance qui sépare la psychologie religieuse des races aryennes de celle des races sémitiques. Pour l'unitarisme sémitique (judaïsme, mahométisme), Dieu est une *personne* dans toute l'énergie de ce mot ; il a l'unité absolue, exclusive, indivisible de l'individualité personnelle ; rien ne sort de cette unité parfaitement simple et inféconde, rien n'y rentre et ne s'y absorbe ; elle est renfermée en elle-même, absolument et à jamais séparée du monde, qui est une manifestation arbitraire et tout extérieure de sa puissance, et non un produit, une extension de sa vie. Pour le *babysme*, Dieu est un en ce sens qu'il n'y a pas deux puissances divines étrangères l'une à l'autre ; cette unité est substantielle et compréhensive ; elle tend essentiellement à sortir d'elle-même, à se répandre, à se communiquer, à produire. Créer, pour le dieu sémitique, c'est faire acte de souveraineté et de bon plaisir ; pour le dieu babyste, c'est vivre et donner la vie : le premier crée parce qu'il veut ; le second parce qu'on ne peut le concevoir autrement que *vivant* et *agissant*. « *Dieu*, dit le *Bab*, *est l'unité primitive, d'où émane l'unité supputée ;* en d'autres termes, Dieu est l'unité qui échappe à la détermination numérique, qui n'est pas limitée par d'autres unités, qui ne fait pas partie d'une totalité ; il peut répandre la vie sans éprouver ni diminution ni fractionnement ; émanées de lui, les individualités créées sont, au contraire, des unités supputées, c'est-à-dire soumises à la loi de quantité et dont la vie s'épuise en se communiquant. Cette distinction entre le créateur et la créature ne constitue pas une séparation complète, définitive ; il n'y a rien, à vrai dire, en dehors de Dieu qui, dans le *Biyan*, s'écrie lui-même : « *En vérité, ô ma créature, tu es moi.* » Au jour du jugement dernier, toutes les créatures se réuniront à Dieu, se réabsorberont dans l'unité dont elles viennent, et toutes les choses seront anéanties, moins la nature divine. On voit que nous avons affaire à une religion panthéiste. « Le dieu des babys, dit M. de Gobineau, n'est pas un dieu nouveau, c'est celui de la philosophie chaldéenne, de l'alexandrinisme, d'une grande partie des théories gnostiques, des livres magiques, en un mot de la science orientale de toutes les époques. Ce n'est pas celui que confesse le Pentateuque, mais c'est bien celui de la Gemara et du Talmud ; ce n'est pas celui que l'Islam a cherché à définir d'après ce que Moïse et Jésus lui en avaient pu apprendre ; mais c'est très-bien celui de tous les philosophes, de tous les critiques, de tous les habiles gens qu'il a nourris dans ses écoles. En un mot, soufys, guèbres sémitisés, c'est-à-dire tous les guèbres depuis les Sassanides, et avant eux l'Orient tout entier, ont confessé et cherché ce dieu-là, depuis que la science a commencé dans ces contrées. Pendant des séries de siècles, l'Orient l'a honoré à sa manière, et après la longue interruption amenée par la domination chrétienne et musulmane, interruption qui n'a rien fait oublier, le *Bab* n'a fait autre chose que de le tirer de son obscurité, de le reprendre, de le restaurer. »

Passons à la théorie babyste de la création. Pour créer, le dieu des babys se sert de sept lettres sacrées représentant sept attributs, sept vertus divines : la *force*, la *puissance*, la *volonté*, l'*action*, la *condescendance*, la *gloire* et la *révélation*. Dieu en possède encore une infinité d'autres, mais ce sont les seules qui aient été mises en exercice dans la création de l'univers actuel. La double représentation des sept vertus divines, parole et écriture, nous donne la double création de l'esprit et de la matière ; comme *paroles*, elles sont la *source des choses purement intellectuelles* ; comme *lettres*, c'est-à-dire comme apportant toutes les combinaisons des lignes, elles sont la source de toutes les formes visibles sans lesquelles la matière n'existe pas. Voilà donc un premier nombre sacré, le nombre 7 : il y en a un bien plus important aux yeux des babys, le nombre 19. En effet, au-dessus des expressions créatrices, il faut placer le mot *hyy* (*vivant*), la vie étant à la fois la source et le produit des sept énergies. Or, la valeur numérique de la lettre *h* est 8 et celle de *y* est 10, ce qui fait 18 ; en y ajoutant 1, valeur de la lettre *a* pour la forme *ahyy* (*celui qui donne la vie*), on a 19. Le *Bab* en conclut que 19 est l'expression numérique de Dieu lui-même. Il n'est pas possible d'en douter, si l'on considère que le mot *wahed* employé par le Coran pour indiquer l'*unique*, c'est-à-dire Dieu, et qui est une des dénominations les plus élevées dont puissent se servir les musulmans pour désigner le souverain des mondes, a, lui aussi, pour valeur numérique 19 ($w = 6$, $a = 1$, $h = 8$, $d = 4$) ; il est donc évident que le nombre 19 signifie l'*unique qui donne la vie*, c'est-à-dire *Dieu unique et créateur ;* et, par conséquent, ce nombre renferme les sept lettres qui servent de moyen pour la production du monde. Ce mouvement curieux de l'esprit oriental qui passe de la *puissance* à la *parole*, expression de la puissance, de la *parole* à la *lettre*, image de la parole, de la *lettre* au *nombre*, valeur de la lettre, et qui établit entre ces quatre choses un rapport mystique et superstitieux d'équivalence, nous reporte en pleine Chaldée ; nous touchons le principe d'une fausse science, bien plus funeste par ses conséquences à l'établissement de la véritable que les mythologies les plus intempérantes. Ajoutons que nous voyons s'unir, dans la doctrine babyste de la création, deux idées parties certainement de points différents, sinon opposés, l'idée d'émanation et celle de la puissance magique de la parole créatrice.

Toute religion a sa théorie du mal. Quelle est celle du *babysme ?* Elle découle logiquement du panthéisme, de la doctrine de l'émanation. Le mal, selon les babys, n'est que le résultat du fait même de la création, l'imperfection inhérente à la séparation temporaire de la créature d'avec l'essence divine ; ce n'est ni un principe essentiel d'une portion de la nature, ni un produit du libre arbitre et de la solidarité humaine ; pas d'autre chute que ce que les Allemands appellent la *chute de l'absolu*. Le mal n'étant ni le dénoûment d'une épreuve imposée à l'humanité, ni la conséquence d'un dualisme essentiel et éternel, l'expiation et le sacrifice, la réprobation de la matière et l'ascétisme spiritualiste, n'ont pas de raison d'être. L'homme, à quelque distance qu'il soit du créateur, doit être tenu pour naturellement bon ; et cet attribut de sa nature, il le manifeste par cela même qu'il a le sentiment de son origine et aspire à y retourner. De son côté, Dieu tend à ramener à lui les parties de lui-même qu'il en a momentanément écartées ; de là des rapports ininterrompus entre le créateur et la créature, un courant sympathique qui va de l'un à l'autre ; de là, la révélation, la prophétie.

On voit que la théorie du mal nous conduit à celle des rapports de Dieu avec l'*homme*, à celle de la religion proprement dite. La nature, éloignée de Dieu, ignorante et oublieuse de l'unité primitive, appelle à son secours la science divine ; Dieu lui dispense cette science avec les précautions qu'exige sa faiblesse. Il ramène l'homme, il le tire à lui, en quelque sorte, au moyen d'une chaîne et par une suite de secousses ménagées ; la chaîne, c'est la série des prophètes ; les secousses, ce sont les révélations que les prophètes apportent. Que peut

devenir le prophétisme dans une religion panthéiste? On le devine aisément. Nous avons vu que l'*unité supputée émane de l'unité primitive;* comme les autres hommes, comme l'univers, le prophète est une émanation de la nature divine, mais une émanation excellente et supérieure, qui, restant en communication constante avec son origine, constitue un intermédiaire entre Dieu et l'univers; c'est un souffle de la bouche de Dieu, qui n'est pas actuellement Dieu, mais qui vient de lui et retourne à lui plus rapidement que les autres êtres. Quels sont les rapports des prophètes entre eux? Nous sommes fondés à croire qu'ils ne présentent aucune différence de nature, et même qu'ils ne forment en réalité qu'une seule et même essence; mais nous devons reconnaître qu'une grande différence les sépare quant au rôle qu'ils ont à remplir. Les prophètes primitifs, venant agir sur une nature humaine endormie, paralysée dans sa chute, n'ont eu pour mission que de la réveiller dans la mesure du possible; leur rôle a été purement préparatoire. Ils ont dû se borner à annoncer les vérités les plus simples et à prescrire les règles les plus nécessaires. L'humanité ayant ouvert les yeux et fait les premiers pas, les révélations primitives devinrent insuffisantes. A la loi de Moïse succéda l'enseignement de Jésus. Après Jésus parut Mahomet, qui fut le promoteur d'un nouveau progrès. Avec le *Bab*, la révélation est entrée dans une phase nouvelle. D'une part, prenant conscience de son développement historique et étendant la loi du progrès religieux à l'avenir comme au passé, elle n'entend pas laisser croire à l'humanité que le *babysme* soit le terme de ce progrès. Comme le mahométisme, le christianisme, le mosaïsme, le *babysme* n'a qu'une valeur relative et provisoire; il ne s'en reconnaît pas d'autre. D'autre part, et il faut noter ce fait curieux, la prophétie babyste ne se renferme pas dans un homme, n'est pas individuelle comme les précédentes.

Nous avons vu que, pour les babys, le nombre 19 était le nombre divin, ou, comme ils disent, le *nombre de l'unité*. Dans ce nombre 19 donné par le mot *ahyy* (*celui qui donne la vie*), on a pu remarquer le rôle tout spécial de la lettre $a = 1$; cette lettre qui donne au mot auquel elle est ajoutée une valeur active, la valeur d'un nom d'agent, porte le nom de *point*. Le point est en chaque chose le principe d'unité et de réalité, le centre ou le sommet de l'être; en Dieu, c'est l'élément mystérieux qui fait précisément que Dieu est Dieu; cet élément échappe à notre intelligence parce qu'il échappe à l'analyse. De même que l'unité divine est composée de 19 énergies, l'organe de la révélation babyste est constitué par 19 personnes; le *Bab* n'est pas à lui seul cet organe, il est le *point* de l'unité prophétique, laquelle est une représentation ou plutôt une incarnation complète de l'unité divine. Ajoutons que cette représentation, cette incarnation est permanente. Chaque nombre du groupe prophétique possède une double nature, une nature humaine et mortelle, une nature immortelle et divine. L'homme meurt en lui, mais le souffle divin qui l'anime passe dans une autre personne, de sorte qu'il n'y a jamais de vide dans l'*unité*, ni d'interruption dans l'action qu'elle exerce. Comme l'organe de la révélation babyste, le livre par excellence de cette révélation, *le Biyan*, doit nécessairement être constitué sur le nombre divin, c'est-à-dire sur le nombre 19. Il est donc composé, *en principe*, de 19 unités ou divisions principales, qui, à leur tour, se subdivisent chacune en 19 paragraphes. Mais le *Bab* a marqué lui-même le caractère provisoire et incomplet de son œuvre en n'écrivant que 11 de ces unités ou divisions principales; il en reste 8 à écrire; le livre n'est donc pas fermé, la doctrine n'a pas dit son dernier mot; les droits de l'avenir sont réservés, la page blanche attend *celui que Dieu manifestera*, et dont le *Bab* n'est que le précurseur.

Ainsi, nous avons la perspective d'une révélation qui doit être le *couronnement de l'édifice babyste*. Cette révélation dernière, que doit suivre de près *la fin des choses*, les uns, les plus mystiques, la croient et l'espèrent prochaine, les autres, et ils deviendront de plus en plus nombreux, l'ajournent volontiers. Quelle sera cette fin des choses? Les bons et les purs se réuniront à Dieu et vivront en lui, participant à toutes ses perfections, à toutes ses félicités, en un mot, ne feront qu'un avec lui. Quant aux méchants, ils seront anéantis, le néant seul étant le véritable terme du mal. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que la nature entière partage le sort de l'humanité : ce qui en elle est bon et pur retourne au grand foyer du bien, à l'essence divine, et ce qui est mauvais tombe dans le néant. Maintenant que nous avons exposé ce qu'on peut appeler la dogmatique du *babysme*, il nous reste à faire connaître sommairement le culte, la morale et l'organisation sociale que le *Bab* en a déduits.

D'abord, le nombre 19 étant celui de l'unité divine et de l'unité prophétique, doit être d'une application universelle; il contient la loi naturelle, le type préétabli de toute collectivité, de toute classification, de toute organisation. « Organisez toutes choses, dit le *Bab*, d'après le nombre de l'unité, c'est-à-dire avec une division par 19 parties. » A cette condition seule, le monde sera placé dans des rapports normaux, dans des rapports d'harmonie avec le créateur, l'esprit et la matière seront affranchis de la forme arbitraire imposée jusqu'ici à leur activité. Donc, l'année aura 19 mois, le mois 19 jours, le jour 19 heures, l'heure 19 minutes; le système entier des poids et des mesures sera soumis à la division par 19; le nom sacré triomphera dans toutes choses et réglera toutes les relations. Chaque collége de prêtres formera une unité semblable à l'unité prophétique, c'est-à-dire composée de 18 membres et d'un chef qui en sera le *point*. Il est inutile de faire remarquer que la constitution de l'unité prophétique, et l'établissement de colléges de prêtres à l'image de cette unité préparent une forte organisation sacerdotale, et par suite une société théocratique.

Un trait curieux et tout chaldéen du culte babyste, c'est la confiance entière et absolue que, d'après les prescriptions du *Bab*, les fidèles doivent mettre dans les talismans. En témoignage de cette confiance, chaque homme doit porter constamment sur soi une amulette en forme d'*étoile*, dont les rayons seront formés par des lignes contenant des noms de dieu; chaque femme doit avoir, de son côté, une autre amulette, disposée d'une manière analogue, mais avec d'autres noms et en forme de *cercle*. Cette consécration par le *babysme* de la science talismanique, condamnée par le monothéisme chrétien et musulman, a sa source dans la théorie babyste de la création et dans l'identité que cette théorie établit entre les nombres, les lettres, les sons et les énergies créatrices. « Il est clair, dit M. de Gobineau, que l'homme est amené naturellement, par cette conception, à mettre une confiance extrême dans le pouvoir qu'il possède de combiner aussi les nombres, de disposer des sons et des signes. »

Les autres caractères du culte babyste qui nous paraissent devoir être signalés sont : le luxe que le *Bab* prescrit de déployer dans les temples; la réduction de la prière au minimum (*Est abolie pour tous la prière, sinon une fois par mois*, dit *le Biyan*); la négation de l'idée d'impureté légale, négation qui dépouille les ablutions de tout sens religieux et ne leur laisse qu'une valeur esthétique et hygiénique; l'abolition de la *kibla*, c'est-à-dire l'interdiction de se tourner, comme les musulmans et les juifs, vers un point donné de l'horizon, lorsqu'on fait la prière (*Partout où vous vous tournez, vous avez Dieu en face*).

La physionomie générale de la morale babyste est l'importance qu'elle attache au développement des affections douces, bienveillantes, de l'hospitalité, de la sociabilité et même de la politesse. On ne voit pas figurer la peine de mort au nombre des châtiments que le *Bab* autorise. Il y a plus, la torture et les coups sont formellement interdits par *le Biyan*. Est-ce dans le livre du *Bab* ou dans l'Evangile que nous lisons la prescription suivante : « En vérité, Dieu vous a défendu de recourir à la violence, quand même on vous frapperait d'un coup de la main sur l'épaule. » Dans le système des sanctions du *babysme* n'entrent que deux sortes de châtiments : 1° les amendes multipliées, suivant la gravité des faits, par le nombre mystique 19; 2° l'interdiction d'approcher des femmes pendant un nombre de jours ou de mois proportionné à la gravité du délit. Mais écoutons le *Bab :*

« A celui qui contraint quelqu'un à voyager, quand même ce ne serait que d'un pas, ou qui entre dans la maison de quelqu'un avant d'en avoir obtenu la permission, ou qui voudrait tirer quelqu'un de sa demeure sans son consentement, ou qui prétendrait enlever quelque chose d'une maison sans droit, sa femme lui est interdite pour dix-neuf mois. » C'est l'inviolabilité de la personne et du domicile!

« Une violence est-elle commise sur quelqu'un, que celui qui en a connaissance et qui peut agir la réprime, quand bien même une année se serait écoulée depuis; il faut que le coupable comparaisse et fasse réparation. S'il ne comparaît pas, pouvant le faire, sa femme lui est interdite pendant dix-neuf jours, et elle ne lui sera permise de nouveau que lorsqu'il aura donné 19 miskals d'or ou d'argent, suivant ses moyens. Cette règle est prescrite afin que personne ne soit violenté sous la loi de l'*exposition*. » Précepte de solidarité!

« A celui qui met en prison quelqu'un, sa femme est interdite pour toujours; si, malgré cela, il s'en approche, qu'il subisse une amende de dix-neuf fois 19 miskals d'or chaque mois pendant dix-neuf mois, qu'il soit rejeté de la loi au nom du *saint*, et que le retour à la foi ne soit plus jamais admis de sa part. » Plus de prison! Inviolabilité absolue de la liberté! Désarmement du pouvoir civil!

« A celui qui afflige quelqu'un avec intention en quelque chose, qu'il soit imposé une amende compensatoire de 19 miskals d'or ou d'argent, suivant ses moyens, à moins qu'il n'ait agi légalement et pour une cause juste. Quant à celui qui cause l'affliction par inadvertance, qu'il demande pardon à Dieu, son Seigneur, dix-neuf fois.

» Ne portez pas des instruments de guerre entre vous, et ne vous affublez pas d'un costume qui fasse peur aux enfants.

» Dans l'espace de dix-neuf jours soyez l'hôte de dix-neuf personnes, quand même vous n'auriez que de l'eau à leur donner, et si vous ne pouvez avoir plus d'un convive à la fois menez-le cependant chez vous. »

« Il vous est défendu dans votre loi de jeter les yeux sur les papiers des autres, à moins qu'ils ne le permettent. » Précepte de discrétion! Inviolabilité du secret des lettres!

« Il vous est prescrit de faire réponse à celui qui vous parle et vous interpelle sur oui ou non.

» A celui qui vous écrit sur du papier, vous devez répondre également sur du papier, et dans la même langue, à moins que vous ne soyez dans l'impossibilité de le faire; dans ce cas il vous est permis d'employer un autre moyen.

» Celui qui renvoie un message écrit ou le déchire, ou qui, pouvant faire parvenir une lettre destinée à quelqu'un, n'en fait rien, ne sera jamais au nombre des serviteurs de Dieu. » Préceptes de politesse et de serviabilité.

Le *babysme* fait de l'aumône une obligation étroite. « En vérité, ô riches! dit le *Bab*, vous, tous tant que vous êtes, vous êtes les préposés de Dieu; soyez attentifs à la fortune de Dieu qui est entre vos mains, et enrichissez les pauvres de la part de votre Seigneur. » En cela rien d'original; nous retrouvons cette conception théocratique et égalitaire des devoirs et des responsabilités de la propriété dans le judaïsme, dans le christianisme et dans le mahométisme. Mais quelque chose de particulier à la religion nouvelle, et qui tranche avec les notions les plus répandues parmi les asiatiques, c'est l'interdiction de la mendicité. « Il n'est pas permis de mendier dans les bazars, et il est défendu de donner à celui qui demande. » Est-ce un emprunt fait à l'administration de l'Europe? On peut le croire. Cependant il faut dire que l'interdiction de la mendicité sort très-naturellement de la doctrine du *Bab*. Rien dans cette doctrine ne rappelle les idées chrétiennes de pénitence et de mortification, de renoncement aux biens et à la gloire de ce monde, d'abstinence, d'amour de la pauvreté et de la souffrance, de mépris de la chair. Le *babysme* n'a rien d'ascétique; il tient le travail, le commerce et le bien-être en haute estime; il n'a pas les rêves tristes et sombres; il ne connaît pas la mélancolie de l'âme désenchantée soupirant après la patrie céleste; la vie terrestre ne lui apparaît pas comme une vallée de larmes; le luxe, le plaisir et la joie, comme un démon tentateur; il n'a que sympathie pour la nature et pour l'art. Qu'y a-t-il, par exemple, de moins chrétien, et aussi de moins bouddhiste, que les curieuses recommandations faites par le *Bab* à ses fidèles, d'aimer et de rechercher les riches vêtements, les étoffes de soie et d'or, les broderies, les pierres précieuses, les joyaux? C'est surtout au jour de leur mariage que les babys doivent s'entourer de tout l'éclat possible pour célébrer leur bonheur. « Habillez-vous de vêtements de soie au jour de vos noces, et, si vos moyens vous le permettent, n'en portez pas d'autres. » Ne croirait-on pas entendre Gœthe invitant les hommes à jouir des dons de la vie, qui est divine, et leur disant : « Les sens sont aussi un guide pour vous; si votre raison se tient éveillée, ils ne vous montreront pas d'erreurs; d'un vif regard observez avec joie, et d'un pas assuré et modeste marchez à travers les plaines de ce monde comblé de riches dons. »

Si le *Bab* proclame la jouissance légitime, il n'entend pas que le fidèle demande à l'ivresse le sommeil de la pensée et de la volonté : « Ne prenez pas, dit-il, de drogues enivrantes, ni arack, ni opium; n'en vendez point, n'en achetez point. » Artiste et délicat, il s'attache à prescrire les soins de propreté les plus minutieux; il fait passer ces soins avant la prière; il veut que l'on cultive la forme et la beauté du corps, au nom de Dieu, *maître de la beauté et de la forme*. Dans ce but, il défend de s'asseoir à terre et il ordonne de raser la barbe, deux choses inouïes jusque-là en Orient : « Rasez les poils de vos visages, certainement vous en deviendrez plus beaux. » Du reste, cette sorte de culte esthétique que chaque baby doit à sa personne, ne s'accompagne nullement de l'idée d'impureté telle qu'elle existe en d'autres religions. Rien dans la nature, aux yeux du *Bab*, n'est impur et méprisable. « La semence des êtres animés est pure, dit-il; là est le principe de l'être qui adore Dieu; mais, en vérité, embellissez vos corps. »

Fourier a dit : « On peut juger de la civilisation d'un peuple par le degré d'influence dont y jouissent les femmes. » On peut juger, dirons-nous, de la portée, de la valeur d'une doctrine religieuse et sociale par la place qu'elle fait aux femmes dans la société et dans la famille. Considéré à ce point de vue, le *babysme* apparaît comme un des événements les plus importants de l'histoire contemporaine de l'Asie.

Ce n'est pas en vain qu'une femme a été un des plus puissants apôtres, un des plus courageux martyrs de la religion nouvelle; en Gourret-oul-Ayn, l'*éloquente* et la *belle*, tout le sexe féminin se trouve affranchi, ennobli, glorifié. Etouffée, réduite à l'état de chose par l'islamisme, la femme d'Asie aura désormais une personnalité. Et d'abord, une place lui est donnée à côté de l'homme, au faîte de la puissance sacerdotale : parmi les dix-neuf membres de l'unité prophétique, il doit toujours y avoir une femme. Voilà l'égalité des sexes consacrée par la participation de la femme au sacerdoce et à l'autorité. Voyez maintenant les conséquences. Plus de harem, plus de voile : « Tout baby est autorisé à voir toutes les femmes, à leur parler, à être vu d'elles. » La femme n'est plus exclue de la vie sociale par le despotisme de la jalousie et de la volupté; elle peut porter librement son cœur et montrer sa beauté partout où bon lui semble; elle n'était qu'un moyen pour l'homme, moyen de plaisir ou de génération, elle devient, comme dirait Kant, une *fin en soi;* elle n'était que génératrice, elle devient véritablement mère. « En vérité, dit le Bab, vous, femmes, vous avez été créées pour vous-mêmes et pour vos enfants. » La maternité ainsi relevée, dignifiée, entraîne une révolution dans le système des rapports des sexes. Le Bab repousse le célibat; il voit dans le mariage une dette que chacun doit payer à l'avenir. « Il est nécessaire pour tous les êtres, dit-il, qu'il reste de leur existence une existence. » Mais ce but physiologique n'est pas tout : le mariage constitue la famille, c'est-à-dire un ensemble de rapports moraux et juridiques permanents. Les parents ont des devoirs envers leurs enfants, les enfants des devoirs envers leurs parents. Ecoutez ce précepte plus beau, plus complet que le quatrième commandement du décalogue : « Dieu a prescrit à vos pères et mères de vous entretenir depuis votre naissance jusqu'à la dix-neuvième année d'une façon complète; et vous, à votre tour, vous devez les entretenir jusqu'à la fin de leur vie, dans le cas où ils ne pourraient le faire. » Cet ensemble de rapports et de devoirs, en dehors duquel il n'y a pas de famille, est incompatible avec la polygamie simultanée ou successive. Aussi la monogamie est-elle l'idéal du *babysme*. Le divorce est formellement prohibé; il est défendu d'avoir des concubines; le Bab, il est vrai, a fait une concession au milieu musulman, en permettant deux femmes légitimes; mais ses successeurs regardent comme mauvais d'user de la tolérance qu'il a montrée à cet égard.

On voit à quelle distance le *babysme* se place du mahométisme et quel immense progrès moral il promet à l'Asie. La condition sociale des femmes devient, on peut dire, européenne. Le *Biyan* est plein de passages qui témoignent de l'affectueuse sollicitude qu'elles inspiraient au Bab; il les dispense de ce qu'il y a de fatigant dans les pratiques pieuses; il leur fait la dévotion aisée. Qu'elles soient belles et mères, voilà, pour ainsi dire, toute leur fonction religieuse. En parlant de la fiancée, il dit poétiquement : « Ornez votre ornement! Glorifiez votre gloire! »

« L'amour des enfants, a dit Proudhon, sied au missionnaire de la régénération. » Plein d'affection pour les femmes, le Bab a pour les enfants une tendresse vraiment évangélique; il trouve, en parlant d'eux, des paroles qui rappellent celles de Jésus : « Laissez venir à moi les petits enfants. » Dans sa prison, il se souvint des douleurs de son jeune âge, lorsque, obligé d'aller à l'école, il avait souffert des mauvais traitements de son maître. Aussi a-t-il mis le nom de ce maître, avec un reproche détourné, dans ce passage touchant du *Biyan* où il fait parler un petit écolier : « En vérité, ô Mohammed, ô mon maître, ne me frappe pas jusqu'à ce que je sois arrivé à l'âge de cinq ans, lors même qu'il ne s'en faudrait que d'un clin d'œil que j'eusse atteint cette limite. Au delà de cinq ans, si tu veux me frapper, ne me donne pas plus de cinq coups; et fais en sorte que, entre la peau qui les reçoit et la main ou la verge qui les donne, il y ait une couverture. »

Un point intéressant à noter, c'est que le *Bab* ne stipule rien relativement au gouvernement proprement dit; il ne s'en occupe pas; il semble qu'un tel sujet lui paraisse indigne de son attention. « Une telle façon de sentir et d'apprécier les choses de la vie, dit M. de Gobineau, est un signe auquel on peut reconnaître sûrement les sociétés vieillies. On le rencontre dans toute l'Asie, à une époque déjà bien ancienne; la Rome impériale suggère une semblable disposition de pensée à ses philosophes et à ses poëtes, et, de nos jours, nous voyons les *partis avancés* penser à peu près la même chose et le dire... Au rebours des sociétés jeunes et vivaces, où nul homme ne conçoit un plus bel emploi de sa fortune ou de ses talents, de son influence ou de sa bravoure, que de l'employer à la chose publique... les babys, raisonnant comme les économistes européens, imaginent une organisation politique disposée de manière à donner la plus grande somme possible de tranquillité, de sécurité et de bien-être. » Ces réflexions et ces comparaisons de M. de Gobineau ne nous paraissent pas rendre compte, d'une manière sérieuse, de l'indifférence politique des babys. On ne voit nullement d'abord que les partis avancés et les économistes de l'Europe se désintéressent du rôle de l'Etat, des attributions qu'il convient de lui accorder, des limites que son action doit s'imposer, de la forme gouvernementale qu'il doit prendre; il est vrai qu'en Europe la tendance est de donner de plus en plus à la politique un but individualiste, but qui contraste avec celui qu'elle poursuivait dans les cités antiques, et qui établit une grande différence entre la république d'Athènes, par exemple, et celle des Etats-Unis; mais de ce que le but de la politique a changé, il ne suit nullement que la politique soit devenue un objet secondaire des préoccupations. La vérité est que l'indifférence politique des babys est un fait essentiellement asiatique. L'Asie n'a jamais fait de politique proprement dite, parce qu'elle n'a jamais conçu, en dehors de la religion, de la forme religieuse des sociétés, que le pur despotisme, parce que la pensée des asiatiques est complétement étrangère

à l'idée d'un ordre politique et civil distinct de l'ordre religieux. Il ne faut pas demander au *babysme* cette idée de la distinction des deux puissances temporelle et spirituelle, qui est née dans un pays conquis par les armes romaines, soumis à l'administration romaine, et qui s'est développée et réalisée, non sans luttes, sur le sol européen. Le *babysme* ne s'occupe pas du gouvernement, parce que, dans la société par lui renouvelée, il n'imagine pas sans doute de gouvernement en dehors de la puissance sacerdotale, de l'unité prophétique; il n'entend certainement pas borner son empire à la direction des consciences, à une autorité purement morale.

On peut signaler entre le *babysme* et les théories socialistes de notre Occident, par exemple, les doctrines de Fourier et d'Enfantin, plus d'un rapprochement curieux : la place faite à la femme dans l'unité prophétique, la négation très-accentuée de l'ascétisme, la glorification de l'industrie, la réhabilitation des plaisirs et du luxe; on sait que le fouriérisme a, comme le *babysme*, sa mathématique sociale, qu'il prescrit de l'appliquer à l'organisation des séries, et qu'il voit, lui aussi, naître de cette application le rétablissement de l'harmonie dans la nature.

BABYSTE adj. (ba-bi-ste — rad. *babysme*). Qui se rapporte au *babysme : Doctrine* BABYSTE. *Culte* BABYSTE.

BAC s. m. (bak — du tudesque *bach*, nom sous lequel on désignait un grand baquet ou tout autre grand vaisseau de même sorte; en holland. *bak;* en allem. *back*). Grand bateau plat destiné à passer des voyageurs, des animaux, des voitures, des marchandises, d'un bord à l'autre d'une rivière, à l'aide d'un câble tendu en travers du cours de l'eau, et qui sert à diriger l'embarcation : *Passer des chevaux, des bœufs, dans un* BAC. *L'autorité domaniale enleva peu à peu l'exploitation des* BACS *à la féodalité.* (St-Germain.) ‖ L'endroit même où est établi le bac : *Il était nuit quand nous arrivâmes au* BAC. ‖ Service de bacs établi pour passer une rivière : *Les* BACS *étaient autrefois des entreprises particulières, appartenant à quelque châtelain.* (St-Germain.)

— *Passer le bac*, Passer la rivière dans un bac : *Henri IV faillit périr avec une partie de sa cour en passant le* BAC *à Neuilly.* (St-Germain.)

— Loc. prov. *Mener le bac*, Gouverner, diriger les affaires. Dans ce dernier sens, on dit plus ordinairement MENER LA BARQUE.

— Mar. et navig. Bateau plat pour traverser des bras de mer ou des cours d'eau. ‖ Petit bâtiment pour transporter le goudron.

— Pêch. Endroit plein d'eau où les pêcheurs conservent du poisson.

— Techn. Cuve, baquet en usage dans diverses professions. ‖ Cuve destinée à recevoir les eaux pluviales. ‖ Grande cuve où les brasseurs font germer, macérer et fermenter le houblon. ‖ Petit bassin de fontaine. ‖ Grande auge à piler le sucre au sortir de l'étuve. ‖ *Bac à formes*, Auge de bois où l'on met les formes en trempe. ‖ *Bac à sucre*, Auge où l'on jette les matières de raffinerie triées et sorties des barils. ‖ *Bac à chaux*, Auge où l'on éteint la chaux qui sert pour les clarifications dans les raffineries. ‖ *Bac à terre*, Auge où le raffineur délaye la terre employée pour terrer le sucre. ‖ Espèce de chariot à roues de fer, qui sert au transport de la houille dans les mines d'Anzin. ‖ Sorte de charrette à bras, en usage à Anvers : *Sur le marché se trouvait une petite charrette à deux roues, semblable à ces petites charrettes qu'on nomme à Anvers* BAC *à moules, parce qu'elles sont principalement employées au transport de ces mollusques.* (L. Wocquin.)

— Hortic. Grand baquet pour l'eau, dans une serre.

— Féod. *Droit de bac*, Droit conféré aux seigneurs d'établir des *bacs* ou voitures d'eau sur les cours d'eaux qui traversaient leurs domaines, et de fixer à leur gré le tarif du passage. ‖ On disait aussi DROIT DE VOITURE D'EAU.

— **Dr. civ.** Servitude qui grève un lac ou un cours d'eau de propriété privée et donne le droit d'y passer en *bac* ou bateau.

— **Encycl.** Il arrive assez fréquemment que le tracé d'un chemin est coupé par une rivière en un point où la circulation n'est pas suffisante pour motiver la dépense qu'entraînerait l'établissement d'un pont, si économiquement qu'il soit construit. C'est alors au moyen d'un *bac* qu'on fait passer d'une rive à l'autre les voyageurs ainsi que les chevaux, voitures, charrettes, etc., lorsqu'il n'y a pas de pont assez voisin pour que les voitures puissent y passer.

Le *bac* devant pouvoir s'approcher très-près des berges, pour que les chevaux et voitures puissent y entrer, est terminé à l'un et à l'autre bout par des plans inclinés auxquels s'adaptent des planchers mobiles, assemblés avec ceux-ci au moyen de charnières. Ces planchers sont tenus relevés pendant toute la traversée ; quand on atteint le bord, on abaisse le tablier correspondant, ce qui permet aux bestiaux et aux voitures de passer facilement du *bac* sur la berge et réciproquement.

Un *bac* étant généralement très-chargé, sa forme d'ailleurs rendant considérable la résistance due au liquide déplacé pendant la marche, ce n'est pas avec des avirons qu'on le fait avancer ; on utilise l'action du courant, qui fait passer le *bac* d'une rive à l'autre, grâce à la réaction d'un cordage tendu en travers du cours d'eau, ou, ce qui est préférable toutes les fois qu'on le peut, fixé par une ancre en amont du passage; dans ce cas, le système porte le nom de *traille*. Le gouvernail permet d'utiliser l'action du courant dans l'un et l'autre cas, en faisant glisser le *bac* le long du câble tendu, ou en lui faisant décrire un arc de cercle dont l'ancre est le centre, quand le *bac* est à traille. Pour que le passage s'effectue plus rapidement, on ajoute souvent l'action des rames à celle du courant, ou, quand la disposition du cordage le permet, on se hale en le plaçant sur l'épaule et en marchant de l'avant à l'arrière du *bac* sur la diagonale suivant laquelle le câble le traverse.

Les câbles tendus en travers du cours d'eau présentent quelques inconvénients évités par les trailles. Pour ne pas gêner la navigation, ils doivent être tendus à une grande hauteur, ou plonger dans l'eau. Dans l'un et l'autre cas, leur installation présente quelque difficulté, par suite de la tension qu'on doit leur donner, laquelle tend à déraciner les pieux ou échafaudages plantés dans la grève et sur lesquels sont fixées les extrémités du grelin. Dans les trailles, au contraire, le câble n'éprouve d'autre tension que celle qui provient de la réaction du courant sur le *bac*. Il est à regretter que ce système soit peu connu en France, où l'on en voit peu d'applications, tandis qu'on en trouve de nombreuses sur l'Escaut, le Rhin et le Pô. Disons d'ailleurs que l'avantage des trailles n'est très-sensible que sur les fleuves larges et rapides. Pour la facilité des manœuvres, il faut que le câble d'une traille soit au moins égal à la largeur du fleuve; il est soutenu de distance en distance par de petits pontons.

Parmi les *bacs* les plus importants, il faut citer celui de Diou (Allier) sur la Loire, qui fait jusqu'à cent traversées par jour, et peut porter chaque fois quarante personnes et six à huit tombereaux lourdement chargés des minerais de fer que l'usine du Creuzot fait extraire près de là, à Saint-Aubin et à Gilly (Saône-et-Loire).

— Dr. civ. et admin. Le droit de *bac*, qui, avant la Révolution, appartenait aux seigneurs, et qui avait été maintenu par le décret du 15 mars 1790 (tit. II, art. 15), fut définitivement aboli le 25 août 1792 (décret, art. 9) : il devint loisible à tout particulier d'établir des passages d'eau en payant un loyer fixé par le directoire du département. Plus tard (loi du 6 prairial an VII), la propriété de ces passages fut attribuée au domaine public, et cette prise de possession s'appliqua à tous les cours d'eau, navigables ou non.

Aux termes des lois et règlements actuels, aucun passage d'eau ne peut être établi sans faire l'objet d'une instruction administrative, dans laquelle le préfet, les ingénieurs des ponts et chaussées, les conseils municipaux des communes intéressées, le sous-préfet de l'arrondissement et le directeur des contributions indirectes, doivent formuler des propositions ou des avis; la décision est prise ensuite par le ministre des travaux publics. Un cahier des charges est dressé sous la direction du ministre des finances, et le passage est mis en ferme en adjudication publique. L'adjudicataire est soumis à un cautionnement reçu par le préfet, et, en cas d'inexécution de ses obligations, peut être contraint par corps. Il est tenu de se conformer au tarif approuvé par le ministre des finances, et ne peut employer au service du *bac* que des personnes âgées de plus de vingt et un ans, pourvues de certificats d'aptitude et de moralité. Lorsque l'adjudication n'a donné aucun résultat, l'administration peut recourir à l'abonnement, en s'adressant directement à des soumissionnaires.

Quoiqu'en principe les tribunaux administratifs soient seuls compétents pour juger les questions litigieuses relatives aux *bacs* et passages d'eau, une exception a été faite pour déférer au juge de paix les contestations civiles sur l'application des tarifs de passage (loi du 2 vendémiaire, an VIII). Les contraventions aux règlements sur la police des *bacs* et sur la perception des droits de péage sont punies par les tribunaux de simple police.

Outre les *bacs* publics, il peut exister, sur les cours d'eau navigables ou non, des *bacs* particuliers établis pour le seul usage d'une personne privée ou l'exploitation d'une propriété circonscrite par les eaux, sous la condition d'une autorisation accordée par l'autorité administrative (le préfet). Ces permissions sont très-faciles à obtenir, et les concessionnaires de *bacs* ne sont pas admis à se plaindre de ces exceptions, si les particuliers qui en profitent n'en font pas abus : ils doivent indiquer nominativement les personnes attachées à leur exploitation et interdire à toute autre l'usage de leur *bac*. Les bateaux de promenade et d'agrément, dont la destination est tout autre que celle des *bacs*, ne sont assujettis à aucune autorisation autre qu'un laissez-passer annuel de la régie des contributions indirectes.

La servitude de *bac* ou passage sur un lac ou un cours d'eau appartenant à un particulier s'établit par titres et même par prescription, si l'existence en est manifestée par des ouvrages apparents et permanents; les contestations auxquels elle peut donner lieu sont de la compétence des tribunaux civils.

Le nombre des *bacs* publics diminue chaque année, et le bénéfice qu'ils rapportent au trésor n'est compté au budget que pour une somme insignifiante. L'administration annonce l'intention de supprimer peu à peu tous ces passages et de les remplacer par des ponts, comme elle l'a déjà fait pour un grand nombre. Il est même question (août 1865) de mettre les *bacs* dans les attributions des conseils généraux et d'abandonner aux départements les recettes qui en proviennent.

Bac (LE), tableau des frères Jan et Andries Both, au musée d'Amsterdam. Une large rivière coule au premier plan. Le bac, contenant trois passagers et trois vaches, vient de toucher le rivage, où semblent l'attendre, pour traverser à leur tour, une femme montée sur un cheval gris, un homme vêtu de rouge et un enfant tenant une mule par la bride. A travers un bouquet d'arbres, on voit une ruine. Un vaste et magnifique paysage se déroule dans le fond et se termine par de hautes montagnes. Un brillant coucher de soleil répand des flots de lumière dorée sur la scène et lui donne un charme indescriptible. Cette délicieuse peinture, où l'on trouve quelque chose de la finesse lumineuse de Claude Lorrain, a été payée 3,690 florins, à la vente Van der Pot, en 1808. Jan Both a fait une eau-forte d'après cette composition.

Bac (LE) ou le **Passage du bac**, tableau de N. Berghem, au Louvre. Au second plan, sur le bord d'une large rivière, des paysans font entrer des bestiaux dans un bac; une partie du troupeau a déjà passé l'eau et s'aperçoit sur la rive opposée. D'autres animaux sont groupés au premier plan; une femme, montée sur un mulet assez richement enharnaché, semble parler à un berger; celui-ci frappe à coups de bâton un baudet chargé de ballots et qui rue. Cette composition est habilement distribuée; les groupes sont bien ordonnés; les animaux sont d'une vérité frappante. Le paysage n'est pas moins heureusement traité : l'air, la lumière y circulent; d'élégantes constructions s'élèvent, à gauche, au delà de la rivière; des montagnes, à demi voilées par les nuages, se dressent dans un lointain vaporeux. Ce tableau a été gravé par Daudet dans le *Musée français*, et par Duplessis-Bertaux dans le *Musée Filhol*. Il est peint sur un panneau de 0 m. 50 de haut sur 0 m. 60 de large et porte la signature : *Berghem f.*

BAC s. m. (bak). Abréviation et syn. de *baccarat : La musique n'arrivant pas, on a taillé un petit* BAC *pour prendre patience.* (Alb. Second.) Pop.

BAC (Jean-Baptiste-Théodore), avocat et homme politique français, ancien représentant du peuple, né à Limoges le 14 avril 1809, mort à Paris le 31 mai 1865, était déjà le plus brillant avocat de sa ville natale lorsque le procès de Mme Lafarge, dont il fut le défenseur conjointement avec M. Lachaud, répandit son nom dans toute la France (1840). On n'a pas oublié la passion que mirent à défendre leur cliente les deux jeunes avocats, brusquement devenus illustres; ils devaient se retrouver peu de temps après, mais face à face, dans un procès non moins dramatique, le procès Marcellange, qui fournit à Bac l'occasion de déployer sous toutes ses faces son merveilleux talent. Comme homme politique, il n'a cessé d'appartenir à l'opposition démocratique. Il avait, dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, exercé une influence considérable sur la population ouvrière de Limoges, et contribué d'une manière très-active à la propagande socialiste entreprise dans le centre de la France par M. Pierre Leroux, devenu imprimeur à Boussac. Après la proclamation de la République, il fut le principal orateur populaire à Limoges, tint la ville tout entière entre ses mains et sut apaiser les foules. Acclamé alors partout, chez lui, dans la rue, au théâtre, on lui obéissait sur un signe. Sa conduite, à la fois calme et ferme, lui conquit tous les suffrages. Aussi, à la suite des troubles qui éclatèrent dans Limoges, à l'époque des élections (23 avril 1848), ne fut-il pas impliqué dans le procès intenté à ceux de ses amis politiques qui avaient été entraînés au désordre, ou qui n'avaient pas su en empêcher les effets. Envoyé à l'assemblée constituante par 38,776 voix, le troisième sur les huit représentants de la Haute-Vienne, il fit partie du comité des affaires étrangères et fut, à la tribune, le défenseur de la Montagne si vivement et si souvent attaquée. Homme honnête et convaincu, il vota constamment avec l'extrême gauche, en motivant presque toujours son vote par des discours empreints des idées les plus généreuses, les plus larges, les plus démocratiques. On le vit repousser notamment l'institution de la présidence qui, telle qu'elle était formulée, lui paraissait offrir des dangers pour l'avenir, en se prêtant à l'usurpation des rôles et des pouvoirs. Il n'accepta pas l'ensemble de la Constitution et repoussa l'ordre du jour qui déclarait que le général Cavaignac avait bien mérité de la patrie dans les journées de juin. Après l'élection du 10 décembre, Bac combattit vivement la politique napoléonienne, protesta avec la Montagne contre la proposition Rateau, qui amena la dissolution de la Constituante après avoir donné lieu aux plus vives discussions (12 janvier 1849), fut un des signataires de la demande de mise en accusation contre le président et ses ministres, à l'occasion des affaires de Rome, le siége de cette ville étant alors regardé par le parti démocratique comme une violation de la Constitution. Renvoyé à l'assemblée législative par les départements de la Seine et de la Haute-Vienne, il s'associa de nouveau aux actes de la Montagne, et, après le mouvement du 13 juin, il se vit appelé à combler le vide que faisait dans le sein de la chambre l'exil des principaux chefs du parti révolutionnaire. Lorsque éclata le coup d'État du 2 décembre 1851, il prit part aux tentatives de résistance faites à Paris. Porté sur la liste des nombreux représentants expulsés de France comme protestant au nom de la Constitution contre un état de choses aussi nouveau qu'imprévu, il dut à l'amitié du prince de la Moscowa de n'être pas compris dans la mesure dite *de sûreté générale*. Libre de rester à Paris, il reprit sa place au barreau, et conserva sa foi politique. En mars 1864, lors d'une élection complémentaire à Paris, il se porta comme candidat à la députation, mais se retira devant M. Garnier-Pagès pour ne pas diviser les voix de la démocratie.

Bac fut une des personnalités les plus remarquables de notre barreau, un de ces hommes rares qui apportent dans la vie politique une probité, une droiture et une bonté que rien ne peut faire fléchir; ses adversaires politiques eux-mêmes ont toujours rendu justice à son désintéressement. Nature honnête, plein de respect pour la robe qu'il portait et pour son titre d'ancien représentant du peuple, il choisissait scrupuleusement, dans les causes qu'on lui présentait, celles qu'il pouvait défendre avec une conviction profonde. Défenseur de Blanqui au mois de juin 1861, il prêta depuis le concours de son talent à l'affaire dite des *Treize*, qui fit, on le sait, beaucoup de bruit. Il est mort d'un accès de goutte au cœur. « C'est, a dit un journal, la façon de finir de ceux qui souffrent et *qui ont quelque chose là!* » Ses funérailles ont eu lieu à Bordeaux, où son corps a été transporté.

BACA ou **BACCA** s. f. (ba-ka, — du lat. *bacca*, baie). Bot. Syn. du genre *bœa*.

BACALARIA ou **DE LA BACHELERIE** (Hugues), troubadour provençal du XIIe siècle, est connu par la part qu'il prit à un tenson proposé par un autre troubadour, nommé Gaucelm ou Anselme Faydit. La question à décider était celle de savoir si un chevalier peut accepter l'amour d'une dame qui a déjà un autre amant qu'elle ne veut pas quitter, mais qui consent à ce que, dans le particulier, le chevalier fasse d'elle tout ce qu'il voudra. Bacalaria soutint l'avis suivant : « Prenez toujours ce que la jolie dame vous offre, et plus encore quand elle voudra. Avec de la patience on vient à bout de tout, et c'est ainsi que bien des pauvres sont devenus riches. » Après de longs débats, les deux troubadours conviennent qu'ils remettront la décision à une cour d'amour, composée de belles dames du temps, mais ils ne nous font pas connaître cette décision. C'est au même Bacalaria que Savary de Mauléon s'adressa pour savoir quel est le plus favorisé, de l'amant que sa dame encourage par un regard amoureux, de celui dont elle serre la main, ou de celui dont elle presse secrètement le pied. Raymond a inséré quelques pièces de ce troubadour dans le tome IV de son recueil.

BACALAS ou **BACALAR** s. m. (ba-ka-lass, ar.). Mar. Chacune des pièces de bois clouées sur la couture de la poupe d'un navire. ‖ Nom que l'on donnait autrefois à une courbe à deux bras, l'un en dedans, l'autre en dehors, qui supportaient les avirons dans les galères et les petits bâtiments.

BACALIAU s. m. (ba-ka-li-ô — de l'espagn. *bacallo*, merluche). Morue sèche, dans le langage des marins.

BACARE s. m. (ba-ka-re — lat. *baccar* ou *baccarium*, même sens). Antiq. rom. Vase dont on se servait dans les thermes pour jeter de l'eau sur les baigneurs. ‖ Esclave employé à ce service.

BACASAS s. m. (ba-ka-zass). Mar. Bâtiment relevé de l'avant et de l'arrière, et assez semblable à une pirogue. ‖ On écrit aussi BACASSAS.

BACASSON s. m. (ba-ka-son — rad. *bac*). Techn. Auge de papetier, pour donner l'eau aux piles. ‖ On dit aussi BACHASSON.

BACAU s. m. (ba-kô). Bot. Espèce du genre manglier, qui est devenue le type du genre brugnière. ‖ On dit aussi BACAUVAN.

BACAZIE ou **BACASIE** s. f. (ba-ka-zî). Bot. Genre de la famille des composées et de la tribu des mutisiées, formé aux dépens du genre barnadésie, d'une seule espèce d'arbustes qui croît sur les Andes du Pérou.

BACCAL s. m. (ba-kal). Nom donné chez les Grecs modernes à une boutique d'épicier : *Devant chaque* BACCAL *ou boutique d'épicier, on voit une outre éventrée, pleine d'une substance blanchâtre.* (E. About.)

BACCALAR Y SANNA (Vincent), marquis de Saint-Philippe, historien, né en Sardaigne d'une famille espagnole, mort à Madrid en 1726. Il remplit d'importantes fonctions dans son pays natal jusqu'à la révolte de cette île contre la domination espagnole. Il a écrit : *Histoire de la monarchie des Juifs; Mémoires pour servir à l'histoire de Philippe V*, de 1699 à 1725. Ces ouvrages ont été traduits en français.

BACCALAURÉAT s. m. (ba-ka-lo-ré-a — du lat. *bacca*, baie; *laurus*, laurier, parce qu'autrefois on donnait à celui qui sortait vainqueur du concours une couronne de laurier chargé de ses baies. Mais bien que nous appelions aujourd'hui *bachelier* celui qui vient de subir avec succès les épreuves du *baccalauréat*, il n'y a entre ces deux mots qu'un rapport purement fortuit et nullement étymologique. C'est donc à tort que la plupart des dictionnaires rattachent l'étymologie de *baccalauréat* à celle de *bachelier*). Premier grade que l'on prend dans une faculté : BACCALAURÉAT *ès-lettres*. BACCALAURÉAT *ès-sciences*. *Aspirer au* BACCALAURÉAT. *Le* BACCALAURÉAT *est une encyclopédie au petit pied*. (Dupanl.) *Le* BACCALAURÉAT, *c'est le communisme de l'intelligence*. (E. de Gir.)

— **Encycl.** Le diplôme à l'obtention duquel est soumis le *baccalauréat* est actuellement un témoignage par lequel l'université constate qu'un jeune homme a fait des études *secondaires* suffisantes pour aborder certaines professions libérales, ou se livrer aux études spéciales qui y conduisent. Les règlements universitaires reconnaissent quatre sortes de *baccalauréat* : le *baccalauréat ès-lettres*, le *baccalauréat ès-sciences*, le *baccalauréat en droit* et le *baccalauréat en théologie*.

— *Baccalauréat ès-lettres*. Les facultés des lettres consacrent chaque année trois sessions aux examens du *baccalauréat* ès-lettres. La première session a lieu du 1er août au 1er septembre; la deuxième, du 1er au 15 décembre; la troisième, du 15 avril au 1er mai. Celle-ci est exclusivement réservée aux candidats précédemment refusés. Une session extraordinaire peut en outre être autorisée par décision spéciale du ministre de l'instruction publique. Aucun examen, isolé ou collectif, ne peut avoir lieu en dehors des sessions.

Les candidats doivent être âgés de seize ans au moins, produire leur acte de naissance dûment légalisé, et, en cas de minorité, le consentement régulier de leur père et mère. Autrefois les candidats étaient en outre obligés de produire un *certificat d'études* (V. ce mot), constatant qu'ils avaient fait deux années distinctes de rhétorique et de philosophie dans un établissement où ce double enseignement était autorisé. Le décret du 16 mars 1849, confirmé par l'article 63 de la loi du 15 mars 1850, les a affranchis de cette obligation. Les candidats peuvent choisir la faculté devant laquelle ils passeront leurs examens, et, une fois refusés, ils ne peuvent se présenter avant trois mois à de nouvelles épreuves. Le registre d'inscription des candidats est clos la veille du jour de l'ouverture de chaque session. Tout candidat doit être examiné dans la session pour laquelle il s'est fait inscrire. Faute de répondre, le jour indiqué, à l'appel de son nom, sans excuse valable et jugée telle par le jury, le candidat perd le montant des droits d'examen consignés.

L'examen se compose d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale, lesquelles ne peuvent être subies le même jour. La première épreuve comprend : 1° une version latine; 2° une composition latine ou une composition française, suivant que le sort en décide. Le texte de la version et les sujets de composition sont choisis par le doyen de la faculté. Deux heures sont accordées pour la version, quatre heures pour la composition; un intervalle de deux heures au moins sépare ces deux parties de l'épreuve. L'épreuve écrite est jugée immédiatement par le jury, qui décide quels sont les candidats admis à subir les épreuves orales. La note *mal*, pour l'une ou l'autre partie de l'épreuve écrite, entraîne l'ajournement du candidat. A l'épreuve orale, les candidats doivent expliquer, à livre ouvert, des passages d'ouvrages grecs, latins et français tirés au sort parmi ceux d'une liste annexée au règlement, et répondre à toutes les questions littéraires qui leur sont faites. Les candidats sont ensuite interrogés sur trois sujets compris dans les programmes sommaires annexés au même règlement. Ces sujets sont tirés au sort, au moyen de trois séries de numéros correspondant aux trois divisions suivantes : 1° logique; 2° histoire et géographie anciennes et modernes; 3° arithmétique, géométrie et physique élémentaire. L'épreuve orale dure au moins une heure.

Les candidats qui produisent le diplôme de bachelier ès-sciences sont dispensés de la partie scientifique du *baccalauréat* ès-lettres. Les fraudes commises dans l'examen sont immédiatement portées par le jury à la connaissance du doyen et du recteur, avec tous les renseignements de nature à éclairer la justice disciplinaire. Le recteur défère sans délai les délinquants au conseil académique, qui, après les avoir entendus ou dûment appelés, prononce, suivant les cas, outre la nullité de l'examen entaché de fraude, la peine de l'exclusion de toutes les facultés pour six mois sans appel, ou, avec recours au conseil supérieur, pour un an ou pour toujours. Les diplômes de bachelier sont délivrés par le ministre sur le vu des certificats d'aptitude délivrés par le jury.

— *Baccalauréat ès-sciences*. Les formalités préliminaires à remplir par les candidats sont les mêmes que pour le *baccalauréat* ès-lettres. Les épreuves sont de deux sortes, les unes écrites, les autres orales. L'épreuve écrite comprend : 1° une version latine; 2° une composition sur un sujet de mathématiques ou de physique, selon que le sort en décide. Le texte de la version et le sujet de la composition sont choisis par le doyen de la faculté. L'épreuve écrite est jugée immédiatement par le jury, dont un professeur de la faculté des lettres fait nécessairement partie. La note *mal*, pour l'une ou l'autre partie de l'épreuve écrite, entraîne l'ajournement des candidats. Lors de l'épreuve orale, les candidats sont obligés d'expliquer à livre ouvert des passages d'auteurs latins et français, allemands ou anglais. Ils sont ensuite interrogés sur les matières qui sont l'objet de l'enseignement scientifique des lycées : savoir : 1° la logique, l'histoire et la géographie; 2° les mathématiques pures et appliquées; 3° les sciences physiques; 4° les sciences naturelles. Les candidats qui produisent le diplôme de bachelier ès-lettres sont dispensés des épreuves littéraires du *baccalauréat* ès-sciences. Quand l'examen ne porte que sur les parties élémentaires des sciences mathématiques, physiques et naturelles, il ne donne droit qu'à ce qu'on appelle *baccalauréat* ès-sciences restreint.

— *Baccalauréat en droit*. Le diplôme de bachelier en droit est conféré à ceux qui ont complété deux années d'études et subi, à la fin de chaque année, un examen satisfaisant sur les matières de l'enseignement.

— *Baccalauréat en théologie*. Aux termes du décret du 17 mars 1808, les candidats au grade de bachelier en théologie doivent : 1° être âgés de vingt ans; 2° être bacheliers ès-lettres; 3° avoir suivi pendant trois ans un des cours d'une faculté de théologie; 4° avoir soutenu une thèse publique. L'Église, d'ailleurs, ne reconnaît aucune valeur canonique aux grades conférés par les facultés de théologie.

Le *baccalauréat* ès-lettres est exigé pour la licence ès-lettres, pour le doctorat en médecine, les études de droit, l'Ecole des Chartres, l'Ecole normale (section des lettres), les facultés de théologie, les bureaux de l'enregistrement et quelques autres emplois administratifs.

Le *baccalauréat* ès-sciences complet est exigé pour la licence ès-sciences mathématiques, physiques ou naturelles, pour l'école normale supérieure (section des sciences), l'école polytechnique, l'école militaire, l'école forestière, pour les aspirants au diplôme de pharmacien de première classe. Ceux qui justifient de ce diplôme sont exemptés de l'examen d'admission aux trois écoles d'agriculture de Grignon, Grand-Jouan et la Saulsaie.

Le *baccalauréat* ès-sciences restreint est exigé, avant la troisième inscription, des aspirants au diplôme de docteur en médecine ou en chirurgie. Le diplôme de bachelier ès-lettres doit être produit avant de prendre la première inscription.

BACCAR s. m. (ba-kar — mot lat.). Bot. Nom donné par les anciens à une plante dont les feuilles servaient à tresser des couronnes :

> Qu'un magique *baccar* me vienne protéger.
> MILLEVOYE.

Quelques auteurs ont cru, mais sans preuves positives, retrouver le baccar des anciens dans la digitale pourprée, dans le gnaphale sanguin, ou dans l'asaret commun.

BACCARA ou **BACCARAT** s. m. (ba-ka-ra). Jeu de cartes que les uns croient originaire d'Italie, d'où il aurait été importé en France à l'époque des guerres de Charles VIII, tandis que les autres en attribuent l'invention à la Provence ou au Languedoc. Dans tous les cas, ce sont nos provinces du midi qui l'ont fait connaître à celles du centre et du nord. *Jouer au* BACCARA. *C'est le* BACCARA *qui l'a ruiné*. ‖ Coup de dix, vingt ou trente points, au même jeu : *Avoir un* BACCARA. *Ce* BACCARA *l'a sauvé*.

— **Encycl.** Le *baccara* se joue entre un *banqüier* et des joueurs appelés *pontes*, dont le nombre est indéterminé. On y emploie deux jeux entiers et les cartes conservent leur valeur habituelle, c'est-à-dire que les figures valent dix et les autres cartes les points qu'elles indiquent. Chaque ponte commence par mettre devant lui la somme qu'il veut risquer. Le banquier la couvre aussitôt en y ajoutant une somme semblable, puis donne les cartes à mêler aux pontes, les mêle à son tour, et déclare que, suivant le droit qu'il en a, il en *brûlera* une ou plusieurs, à son choix. Cela fait, il donne à couper, brûle la carte ou les cartes qu'il a annoncées, et, enfin, distribue deux cartes à chacun des pontes, ainsi qu'à lui-même, en commençant par son voisin de droite et en les donnant une à une. Chacun examine les deux cartes qu'il a reçues. Les points de 9, 19, 29 sont les meilleurs. Viennent ensuite ceux de 8, 18, 28, puis ceux de 7, 17, 27, etc. Si l'un des joueurs, ponte ou banquier, a 9 ou 19, 8 ou 18, il abat immédiatement son jeu et tous les autres en font autant. Le banquier ramasse les enjeux de tous ceux qui ont un point inférieur au sien; il perd, au contraire, avec ceux qui ont un point supérieur, et fait coup nul avec ceux qui ont un point égal. Si, après la distribution des deux cartes, personne n'a un nombre 9 ou 19, 8 ou 18, le banquier *tire*, c'est-à-dire donne une troisième carte à qui la veut, en allant de droite à gauche, et il s'en donne une à lui-même, s'il le juge dans ses intérêts. Cette troisième carte est toujours donnée à découvert. Celui qui l'accepte est dit *tirer;* celui qui la refuse se déclare *content*. Tout ponte pour qui cette carte fait un point supérieur à 29, perd de plein droit, et le banquier prend son enjeu; c'est ce qu'on appelle *crever*. Quand personne ne demande plus de carte, en d'autres termes, quand le banquier a servi son voisin de gauche et a pris lui-même une troisième carte ou s'est déclaré content, tous les pontes qui n'ont pas crevé abattent leur jeu, c'est-à-dire les deux cartes de la première distribution. Le banquier gagne alors contre ceux qui ont un point plus faible que le sien, et perd contre ceux qui en ont un plus fort. Il est inutile d'ajouter que si son point est supérieur à 29, il perd contre tout le monde. Quoique le *baccara* exclue toute espèce de combinaison, il est quelquefois difficile de savoir si l'on doit demander carte ou être content. Cependant, comme les nombres les plus favorables sont 9, 19 ou 29, on doit chercher à s'approcher le plus possible de l'un de ces nombres. En thèse générale, un joueur dont les deux cartes ne font ensemble que 3 ou 4 points, ne doit pas hésiter à prendre une troisième carte; mais il agira sagement de se tenir à son jeu s'il a 6 ou 16, parce que la demande d'une nouvelle carte lui ferait courir plus de chances de perte que de gain. En ce qui concerne spécialement le banquier, il doit se diriger d'après la conduite des pontes, car il est tenu de payer toutes les fois qu'ils ont un point de plus que lui.

BACCARAT (Burgaracum), ville de France (Meurthe), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kil. S.-E. de Lunéville, à 370 kil. E. de Paris, sur la Meurthe, près de la forêt de Lefoug; pop. aggl. 3,647 hab. — pop. tot. 4,121 hab. Baccarat, autrefois ch.-l. d'une châtellenie dépendant de l'évêché de Metz, située au pied d'une montagne escarpée, sur la rive droite de la Meurthe, que l'on passe sur un pont de neuf arches, ne présente, au point de vue artistique, que les ruines d'une tour fortifiée haute d'une vingtaine de mètres, avec des murs de trois mètres d'épaisseur. En revanche, cette petite ville jouit d'une certaine importance industrielle; elle fait un grand commerce de bois de construction et de charronnage, de merrain, de planches et de charbons de bois, possède des fabriques de soude, des scieries, des brasseries et des teintureries; mais la partie la plus importante de son industrie est sa belle manufacture de cristaux, regardée comme une des plus considérables de l'Europe. La cristallerie de Baccarat occupe l'emplacement d'une verrerie établie en 1765; l'objet principal de sa fabrication est le cristal ordinaire, à base de plomb, qui représente les cinq sixièmes de sa production. La force hydraulique nécessaire aux ateliers est fournie par un puissant cours d'eau dérivé de la Meurthe, sur lequel arrivent les bois flottés des Vosges. L'eau fait mouvoir deux cents tours, et permet à l'ouvrier de réserver sa force et son attention à la taille même des cristaux. Dans les premiers temps de la fabrication du cristal de Baccarat, renommé dans le commerce pour son éclat, sa pureté et sa blancheur, on l'employait tout uni, ou taillé d'une manière plus ou moins riche. Pour donner plus d'extension à la vente, on mit d'abord dans le commerce des pièces portant une moulure autour du fond; l'ouvrier, après avoir donné au fond de la pièce la forme voulue, la faisait réchauffer, puis, posant ce fond dans le moule il s'efforçait, par son souffle, de chasser le verre dans les cavités du moule. Mais comme le souffle de l'homme n'était ni assez puissant ni assez rapide pour que l'impression fût parfaite, un simple ouvrier de Baccarat, Ismaël Robinet, dont le nom mérite d'être cité comme créateur d'une industrie nouvelle, eut l'ingénieuse idée d'employer un soufflet pour suppléer à l'action des poumons. Le succès de cette heureuse innovation, en faisant décerner à son auteur le prix Montyon (1823), apporta une diminution de moitié dans les prix de main-d'œuvre, et amena une perfection devant laquelle les anciennes tailles, d'un fini moyen, sont tombées au-dessous de toute valeur. On s'est occupé surtout à produire des cristaux moulés, dont la beauté approche des cristaux taillés, et dont le prix est à la portée des fortunes médiocres. Cette belle usine occupe dans son intérieur plus de onze cents ouvriers, indépendamment de ceux qu'elle emploie au dehors pour l'exploitation de ses bois, pour ses transports et autres travaux; elle fabrique annuellement pour 3 millions de cristaux, et se glorifie d'une médaille d'honneur obtenue à l'Exposition internationale de 1855. Une caisse de secours mutuels fonctionne depuis vingt ans pour les ouvriers de la cristallerie de Baccarat; une caisse de retraite pour la vieillesse y a été aussi instituée depuis trois ans.

BACCARÉO s. m. (ba-ka-ré-o). Mamm. Nom d'un ruminant qui habite l'Indoustan; on croit que c'est l'axis.

BACCARIDE s. f. (ba-ka-ri-de). Bot. Orthographe vicieuse du mot *baccharide*.

— Antiq. Plante dont on se servait dans les enchantements. On a cru que c'était la digitale, mais il est plus probable que c'était l'asaret.

BACCARIDÉES. V. BACCHARIDÉES.

BACCAROÏDE adj. (ba-ka-ro-i-de — du lat. *baccar*, asaret, et du gr. *eidos*, ressemblance). Bot. Orthographe vicieuse de *baccharoïde*.

BACCAULAIRE adj. (ba-kô-lè-re — du lat. *bacca*, baie; *caulis*, tige). Bot. Se dit des fruits qui se composent de plusieurs baies réunies sur le même axe, mais non soudées, comme le fruit des drymis, des clavaliers, etc. ‖ s. m. Fruit qui offre cette conformation. ‖ Peu usité dans les deux cas.

BACCAURÉE s. f. (ba-kô-ré — du lat. *bacca*, baie; *aurea*, d'or). Bot. Genre de plantes peu connu, rapporté, avec quelque doute, à la famille des rhamnées, et dont on cite trois espèces, qui croissent en Cochinchine.

BACCELLI (Jérôme), littérateur et médecin italien, né à Florence vers 1515, mort en 1581. Il a laissé une traduction italienne de l'*Odyssée*, en vers *sciolti* ou non rimés. Il avait également commencé, d'après l'ordre du grand-duc de Toscane François Ier, une traduction de l'*Iliade;* mais il mourut avant de l'avoir achevée.

BACCETTI (Nicolas), historien et religieux italien, né vers 1567, mort en 1647. Il fut abbé de la Miséricorde de Settimo, près de Florence, et composa une histoire de cette abbaye, où l'on trouve des recherches curieuses. Elle est intitulée *Nicolai Baccetti, Florentini, ex ordine Cisterciensi, abbatis Septimianæ historiæ libri VII*, et elle fut publiée longtemps après sa mort, avec des notes, par le P. Malachie d'Inguimbert, de Carpentras, religieux du même ordre.

BACCHA s. f. (ba-ka — du gr. *bakchê*, prêtresse de Bacchus). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, voisin des syrphes, et renfermant trois espèces, dont une, la baccha allongée, habite l'Europe.

BACCHANAL s. m. (ba-ka-nal — du gr. *bakchos*, furieux). Grand bruit, grand tapage : *Faire du* BACCHANAL. *Ils font* BACCHANAL *dès le matin. Ah ça, m'expliqueras-tu ce que cela signifie? Un jeune homme ne vient pas sans motif dans une maison bourgeoise faire ce* BACCHANAL. (Balz.)

BACCHANALE s. f. ou **BACCHANALES** s. f. pl. (ba-ka-na-le — lat. *bacchanalia*, même sens, formé du gr. *Bakchos*, Bacchus). Antiq. Fêtes religieuses célébrées en Grèce, puis à Rome, en l'honneur de Bacchus : *Si les* BACCHANALES *portèrent le trouble en Egypte et en Grèce, elles ne produisirent pas des effets moins funestes en Italie*. (Th. Delbare.) *On dit qu'Aristophane choisit le temps des* BACCHANALES *pour jouer Socrate sur le théâtre*. (Richelet.) *Sans doute il y a là un mystère antérieur au christianisme, ou quelque* BACCHANALE *antique*. (G. Sand.)

— Par anal. Orgie, débauche bruyante : *Ils ont fait une* BACCHANALE *qui a duré toute la nuit*. (Acad.) *Cette fête était une vraie* BACCHANALE, *où présidaient l'ivresse et la folie*. (V. Hugo.) *Si quelque homme entrait en ce moment, il se croirait à quelque* BACCHANALE. (Balz.) *Le mardi gras, tout ce qui n'a pas pris part aux fêtes précédentes se mêle à la* BACCHANALE, *se laisse entraîner par l'orgie*. (Alex. Dum.)

— Par ext. Toute espèce de tumulte, de désordre, d'excès : *Dès l'année* 1648, *s'ouvrit la tranchée dans laquelle sauta la France pour escalader la liberté. Cette* BACCHANALE *tachée de sang brouilla les rôles; les femmes devinrent des capitaines*. (Chateaub.) *Chez ces nations, tout était Dieu, même la peur et ses lâchetés, même le crime et ses* BACCHANALES. (Balz.)

— B.-arts. Représentation de ces fêtes ou de quelques scènes de bacchantes : *Il n'y a rien de plus plaisant et de plus gracieux que les* BACCHANALES *peintes par Le Poussin*. (Félibien.) *Les vases antiques qui, d'un côté, étaient ornés d'une scène lugubre de l'histoire héroïque, offraient souvent, sur leur revers, une joyeuse* BACCHANALE. (Ch. Lenorm.)

— Mus. Morceau de musique vocale, composé sur une poésie burlesque ou populaire, autrefois en usage à Florence. ‖ Chant bachique dans un opéra : *La* BACCHANALE *de Jean de Leyde, dans le* Prophète *de Meyerbeer*. ‖ Air de danse dithyrambique : *Steibelt a écrit des* BACCHANALES *pour piano, avec accompagnement de tambourin*. (Bachelet.)

— Chorégr. Danse emportée, tumultueuse, dans un opéra, dans un ballet : *Le second acte de ce ballet est terminé par une* BACCHANALE. (Acad.) *Dans la* BACCHANALE *antique, mademoiselle Emma Livry danse un pas d'un très-bel effet*. (G. Chadeuil.)

— **Encycl.** En Italie et à Rome, les *bacchanales* ne diffèrent point, pour le fond, des *dionysies* ou *dionysiaques* de la Grèce, célébrées en l'honneur du même dieu, dont le nom hellénique était *Dionysos*. Dans l'origine, ces fêtes avaient, dit-on, un caractère chaste et respectable. Mais il est permis de douter de cette assertion quand on considère que l'un des symboles du culte de Bacchus était l'image obscène du phallus que les Romains nommaient *mutinus*, taillé ordinairement en bois de figuier, et qu'on promenait solennellement sur un char magnifique. Les matrones venaient couronner de fleurs ce simulacre de la fécondité. Il paraît qu'avant l'introduction des dionysiaques en Italie, des fêtes analogues par leur caractère licencieux se célébraient déjà en l'honneur de la déesse Libera. Les *bacchanales* auraient été le produit de la fusion des deux cultes.

L'Inde et l'Egypte avaient des fêtes de la même nature. Un des mythes de la religion égyptienne rapportait qu'Isis parcourut, dans un esquif de papyrus, les sept bouches du Nil, pour recueillir les quatorze lambeaux

épars du corps d'Osiris, son frère et son époux. Elle parvint à rassembler tous les membres du dieu, moins l'organe de la génération, que les poissons avaient dévoré. Elle en fit un simulacre en bois de sycomore, et, après avoir ainsi recomposé dans son entier ce précieux corps, elle l'offrit à l'adoration des peuples. L'Egypte tout entière se réjouissait avec Isis, la bonne déesse, dans laquelle elle s'était personnifiée, de ce qu'Osiris fût si heureusement retrouvé; c'est-à-dire de ce que le soleil, dont Osiris était l'emblème, montât une seconde fois dans les cieux pour féconder les jeunes semences délivrées des eaux. Cette période d'allégresse était marquée par des réjouissances publiques; le phallus, symbole de l'influence fécondante du soleil sur les productions de la terre, était porté en triomphe. Ce mythe et les cérémonies destinées à le perpétuer avaient très-anciennement passé en Phénicie. Isis elle-même, disait la tradition, était allée à Biblos, où elle s'était faite la nourrice et l'éducatrice du fils du roi. Le colon phénicien Cadmus, ou Mélampe, selon les différentes traditions, introduisit ces fêtes chez les Athéniens, qui les célébrèrent avec plus de pompe, mais aussi avec plus de licence, et leur donnèrent le nom de *dionysiaques*, du nom grec de Bacchus (*Dionusos*), auquel ils avaient attribué le rôle d'Osiris. Les couronnes et les rameaux qu'on y portait solennellement marquent bien que, sur un sol étranger, elles avaient conservé, du moins à l'origine et quant au fond, leur vrai caractère. Ce Bacchus, qui y présidait et que Diodore distingue des autres Bacchus grecs, notamment par son titre d'Indien et par sa sollicitude pour les biens de la terre, était un dieu essentiellement agricole, personnifiant « la force qui opère et vit dans les fleurs et dans les végétaux. » (Creuser.) Il aimait les couronnes et se nommait symboliquement la *couronne odorante* (*bakchos*, en dorien). Un archonte réglait la célébration de ces fêtes. Les Athéniens se servaient parfois des dionysiaques pour supputer le temps et pour assigner une date à un événement quelconque.

Introduites en Italie, ces cérémonies, en se mêlant à d'anciennes coutumes, servirent bientôt de prétexte aux plus affreux désordres. Le sanctuaire n'était d'abord ouvert qu'à des femmes. Il y avait, dans l'année, trois jours fixés pour les initiations, qui avaient lieu le jour. Les matrones étaient prêtresses à tour de rôle; mais l'une d'elles, Paucula Annia, campanienne, se fit passer pour inspirée et changea tous ces usages. Elle ouvrit le sanctuaire aux hommes, et tout d'abord à ses deux fils, Minius et Hérénius; elle établit que les initiations se feraient la nuit, et seraient célébrées cinq fois par mois au lieu de trois fois par an, comme il avait été réglé primitivement. Depuis l'admission des hommes et le mélange des sexes dans les ténèbres de la nuit, aucun genre de forfait n'y demeura inconnu, et l'on n'y respecta pas plus les lois de la nature que celles de la pudeur. Les hommes y feignaient des fureurs sacrées; les femmes, en bacchantes, les cheveux épars, couraient au Tibre avec des torches de résine et de chaux vive, qu'elles plongeaient dans les eaux du fleuve, d'où elles les retiraient ensuite tout allumées. Refusait-on le serment de l'association, témoignait-on du dégoût ou de la froideur, on était aussitôt précipité dans de profonds caveaux, ou parfois même immolé comme victime. Et la secte était si nombreuse qu'elle formait presque tout un peuple (*jam prope populum*, Tite-Live); elle comptait parmi ses membres des hommes et des femmes du plus haut rang. On en vint à décider, pour se faire des instruments plus dociles, qu'on ne recevrait personne au-dessus de vingt ans. Ce fut la dernière décision que prit cette abominable assemblée. L'an 566 de la fondation de Rome, une courtisane nommée Hispala Fecenia révéla le secret de ces pratiques à un jeune homme qu'elle aimait et que sa propre mère voulait initier aux mystères de Bacchus. Celui-ci avertit le consul Posthumius, qui fit une enquête secrète. Hispala lui révéla tout ce qu'elle savait. Quand la nouvelle fut rendue publique, le sénat s'émut; tout bon citoyen frémit, et l'on trembla que cette association ne cachât un complot funeste à la république. Posthumius avait agi avec activité et prudence : le sénat lui vota des actions de grâces; puis il chargea les consuls d'informer extraordinairement contre les *bacchanales* et les sacrifices nocturnes, de promettre des récompenses aux délateurs, de saisir à Rome et aux environs les ministres des sacrifices, et de publier défense à tous les initiés de former une assemblée de cette nature. Les édiles furent chargés de saisir et d'interroger les ministres de ce culte. Beaucoup d'hommes et de femmes furent livrés au supplice; d'autres se donnèrent la mort; d'autres encore furent emprisonnés ou bannis. On évalue à plus de sept mille le nombre des conjurés. Le sénatus-consulte (186 av. J.-C.) avait été envoyé par toute l'Italie, gravé sur des tables de bronze; l'une de ces tables a été retrouvée en 1640 à Tirioli, dans la Calabre ultérieure, par l'archéologue J.-B. Cigala. Elle est actuellement à Vienne. Au temps des triumvirs, les *bacchanales* reparurent en Egypte, et se mêlèrent aux orgies de Cléopâtre et d'Antoine; s'étant appelé lui-même le nouveau dieu Liber, celui-ci se montra dans Alexandrie, promené sur un char paré de guirlandes de lierre, chaussé du cothurne, une couronne d'or sur la tête et un thyrse à la main.

On revit encore ces pompes infâmes en Italie, au temps de Messaline et des empereurs, et elles se sont en quelque sorte perpétuées, malgré le christianisme, par une série de fêtes et de solennités folles ou licencieuses dont il reste encore des traces dans notre carnaval moderne.

Le mot de *bacchanale* est resté dans la langue comme synonyme de dérèglement et de débauche. Il désigne d'une manière expressive une orgie, le plus souvent nocturne, accompagnée de tous les excès de l'ivresse et du délire des sens.

Bacchanales (REPRÉSENTATIONS ANTIQUES DES). Aucun sujet n'était plus propre à inspirer les artistes de l'antiquité que la grande pompe bachique ou *thyasos*, réunion des divinités les plus gracieuses et des types les plus bizarres de la mythologie : bacchantes et faunesses aux formes voluptueuses, aux mouvements passionnés; faunes amoureux et à l'allure pétulante; satyres à pieds de bouc, trahissant leurs instincts luxurieux par l'expression burlesque de leur physionomie; silènes gourmands et ivrognes, plus amoureux *du jus divin* que du beau sexe; gentils amours, compagnons inséparables du dieu sans lequel Vénus elle-même se refroidit; centaures et centauresses, monstres farouches domptés par les charmes de Dionysos; et, au milieu de ce bruyant cortége, Bacchus, l'adolescent éternel et sa belle amie Ariane, la fille du bon roi Minos. N'était-ce pas là un admirable thème pour une frise, pour un bas-relief, pour la décoration d'une amphore au large ventre? Parmi les nombreux débris de l'art antique qui offrent ce sujet traité avec plus ou moins de développement, il nous suffira de citer les suivants : 1° au Bristish Museum, un fragment de bas-relief trouvé à Athènes dans les ruines du temple de Bacchus, au sud de l'Acropole : on y voit le Bacchus indien recevant dans sa coupe le vin versé par une bacchante et le vieux Silène dansant devant un cratère; — 2° au musée Pio-Clémentin, un bas-relief (n° 76) acquis sous le pontificat de Pie VI : le dieu est assis sur un char traîné par des centaures, et regarde avec tendresse une femme vêtue de la *nébride*, qui le suit à pied; les archéologues ne sont pas d'accord pour désigner cette dernière figure; les uns veulent que ce soit Ariane; les autres Méta, personnification de l'ivresse; d'autres Nysa ou Ino, nourrice du dieu, d'autres enfin Sémélé, ramenée par son fils de la région des morts; — 3° même musée, bas-relief (n° 473) d'un bon style, trouvé dans les environs de Naples : des centaures et des centauresses sont mêlés au cortége dionysiaque; — 4° et 5° même musée, bas-reliefs (n^os 28 et 228) de sarcophage figurant des danses bachiques; — 6° musée *degli-Studj*, belle peinture d'un vase antique de Nola : huit bacchantes entourent une statue de Bacchus indien; couronnées de lierre, les cheveux en désordre, elles tiennent des fleurs, des thyrses; deux d'entre elles jouent, l'une du chalumeau, l'autre du tympanum; — 7° même galerie, joli bas-relief en marbre placé dans le musée secret : à gauche, une faunesse saisit par les cornes un Priape-hermès; un satyre sort d'un petit bâtiment et s'avance vers elle. Silène, plus beau que d'ordinaire, s'appuie, dans son ivresse, sur les épaules de deux jeunes bacchants; il tient une coupe et une couronne. Une nymphe drapée est étendue sur une peau de bouc, un bras au-dessus de la tête. Une bacchante porte des fruits, une autre joue des cymbales. Une jeune satyresse est à genoux devant un autre Priape; près d'elle, un jeune satyre s'attache une courroie autour des reins. Au fond, à droite, au haut d'un rideau tendu, l'Amour se montre, un flambeau dans une main, une couronne dans l'autre. V. BACCHUS, ARIANE, SILÈNE, FAUNES, SATYRES, BACCHANTS et BACCHANTES.

Bacchanales (REPRÉSENTATIONS MODERNES DES). Il y a deux espèces de *bacchanales* : 1° Les *Bacchanales* où des bacchantes nues, des faunes, des satyres s'enivrent et se font l'amour au son des crotales, des flûtes, des chalumeaux ou des tambours de basque; telles sont les *Bacchanales* peintes par le Titien (v. ci-après); par Nicolas Poussin (v. ci-après); par Rubens (tableau du musée des Offices, gravé par Suydernoef); par Van Dyck (tableau du musée de Turin); par Benedetto Castiglione (tableau du Louvre); par le Guide (gravées par Costantino); par le Biscaino (gravées par Costantino); par P. Parrocel (dessin et gravure); par Carpioni (composition ovale, gravée par Mechau); par J.-M. Pierre (v. ci-après); par Fragonard (quatre petits sujets gravés, imitant les bas-reliefs); par Ant. Ghisi (dessin et gravure); par J.-F. Lagrenée (dessin et gravure); par Holsteyn (réunion de satyres et de bacchantes, gravée par Fr. Müller); par le Sarzane (peinture du palais Balbi Piovera, à Gênes); par Van Balen (tableau du musée de Munich); par Le Barbier aîné (gravées par Demarteau); par Ch.-Et. de Laune (diverses compositions gravées en forme de frises); par J.-F. Millet (gravées par Coelemans); par Raymond Lafage (série de dessins représentant dans leur développement le *Triomphe de Bacchus et d'Ariane*, gravés en vingt-huit pièces par F. Erlinger); par Andrea Podesta (diverses estampes, dessin et gravure); par Beccafumi, dit *le Mecharino* (dessin et gravure); par Mantegna (v. ci-après), etc. — 2° les *Bacchanales* dont les personnages, ordinairement des enfants, ayant des attributs bachiques, dansent au son des instruments. On a des compositions de ce genre par Raphaël (v. ci-après); par Michel-Ange (v. ci-après); par Ant. Tempesta (dessin et gravure en forme de frise); par F. Mola (gravées par Raphaël Morghen); par Aurelio Lomi (gravées par Baillie); par Stefano della Bella (dessin et gravure); par La Hyre (dessin et gravure); par Lorenzo Lolli (dessin et gravure); par Brebiette (dessin et gravure); par J. Scarcello (dessin et gravure); par Rosso de' Rossi (gravées par Boyvin); par Pieter van Avont (huit planches gravées par Hollar); par Bonasone (dessin et gravure); par Campagnola (dessin et gravure); par Elisabeth Sirani (dessin et gravure), etc. Les compositions intitulées *Bacchus et Ariane*, *Triomphe de Bacchus*, *Fête à Bacchus*, *Fête à Pan*, *Offrande à Priape*, sont, pour la plupart, de véritables bacchanales. V. BACCHUS, PAN, PRIAPE.

Bacchanales, compositions de Raphaël. On ne connaît pas de bacchanales peintes par le célèbre artiste; mais il existe trois estampes représentant des sujets de ce genre, que l'on croit avoir été exécutées d'après ses dessins. Un de ces dessins existe encore dans la collection de l'archiduc Charles, à Vienne; il représente une bacchante et deux jeunes faunes qui dansent à la suite l'un de l'autre, L'un des faunes, celui qui ouvre la marche, s'appuie sur le pied droit, tandis que la jambe gauche se relève en arrière; il est entièrement nu et joue du chalumeau qu'il tient des deux mains. Derrière lui vient la bacchante, une gracieuse jeune fille, dont la tunique légère laisse à découvert l'épaule et le bras droit, les jambes et une partie des cuisses; son pied gauche, placé en avant, supporte le corps; le pied droit ne touche le sol que de la pointe; ses bras sont arrondis avec grâce et ses mains agitent des crotales (sorte de castagnettes, formées ordinairement de deux pièces métalliques creuses); sa tête regarde en arrière et se montre de profil. L'autre faune, jeune aussi et nu comme son compagnon, souffle dans une trompe munie de deux pavillons; il s'appuie sur la pointe du pied gauche et rejette vivement la jambe droite en arrière. « Ces figures, sans se toucher, s'enchaînent et se cadencent avec un accord parfait, a dit M. F. Gruyer. Raphaël, tout en conservant son indépendance, s'est fait ici l'interprète fidèle de l'esprit que l'antiquité mettait dans ces représentations bachiques. Il en a reproduit avec sincérité la verve et l'animation. Il a conservé à ses danseurs leur mouvement et presque leurs qualités plastiques; il a rappelé avec mesure leur caractère d'ivresse et de délire; il les a doués enfin de la plupart des dons que leur aurait prodigués le ciseau d'un maître grec. » Il a été fait une estampe d'après ce dessin, par Agostino Veneziano, détail qui a échappé à M. Gruyer. Mais dans cette estampe, c'est le faune à la trompe qui ouvre la marche. Un autre dessin de Raphaël, qui ne nous est connu que par une gravure de Marc-Antoine, représente un sujet analogue au précédent : une jeune bacchante, vêtue d'une robe transparente et légère qui dessine ses formes gracieuses, s'avance en dansant de gauche à droite, les pieds touchant à peine le sol, le visage tourné vers le spectateur; elle tient de la main droite un miroir qu'elle élève à la hauteur de son visage, et étend le bras gauche en arrière. Elle est suivie par un faune, couronné de pampres, qui joue de la double flûte, le pied droit levé en avant, le gauche appuyé à terre. Une seconde bacchante, vue de profil, vient ensuite, tenant des deux mains une écharpe qui s'arrondit au-dessus de sa tête. Gérard Audran a gravé le même sujet, mais en retournant les personnages vers la gauche et en modifiant quelque peu les accessoires.

La troisième bacchanale, gravée par Marc-Antoine, représente une scène de vendange, avec Bacchus ou Silène assis au fond sur une cuve. V. VENDANGE.

Bacchanales, célèbres peintures du Titien. Chargé par Alphonse d'Este, duc de Ferrare, d'achever dans le palais de ce prince (*Castello*) la décoration d'un cabinet commencée par Giovanni Bellini, le Titien y peignit deux *Bacchanales* qui, après la réunion de Ferrare au domaine pontifical, en 1617, furent transportées à Rome au palais Ludovisi et données plus tard au roi d'Espagne. L'une se trouve encore au musée royal de Madrid, l'autre appartient à la National-Gallery, de Londres. Ces deux tableaux jouissent d'une grande célébrité. On raconte que le Dominiquin, au moment de les voir partir pour l'Espagne, fondit en larmes à la pensée de la perte qu'allait faire l'Italie. Augustin Carrache les proclama *les plus belles peintures du monde et les merveilles de l'art*. Poussin et l'Albane les étudièrent avec amour et s'en inspirèrent. Rubens les copia, dit-on, et Raphaël Mengs, qui les vit en Espagne, demeura devant eux de longues heures en extase.

Le tableau de la National-Gallery représente *Bacchus s'élançant à la poursuite d'Ariane*. Le dieu, conduit en triomphe sur un char traîné par deux panthères, arrive au bord de la mer où Thésée vient d'abandonner la fille de Minos. Frappé des charmes de la belle délaissée, il s'élance à sa poursuite avec toute la fougue d'un héros amoureux. Le mouvement qu'il fait en sautant de son char soulève et arrondit derrière ses épaules une écharpe de pourpre, son seul vêtement. Ariane fuit, en portant la main gauche en avant et en relevant de la main droite le bas de sa tunique flottante; mais dans sa fuite elle retourne la tête et regarde le dieu d'un air peu cruel. Son chien, un vrai roquet de courtisane, se montre plus revêche : il fait tête et aboie à un délicieux petit satyre, un *satiretto*, comme disent les Italiens, qui, debout près du char de Bacchus, traîne une tête de veau au bout d'une ficelle. Ce bambin joufflu et qui se dresse sur ses pattes de chèvre, avec un air de matamore, est la plus charmante figure qu'on puisse imaginer. Il est suivi d'un homme ivre enchaîné par des serpents, dans lequel les uns voient un philosophe austère, châtié pour crime de tempérance, tandis que d'autres prétendent que les serpents font allusion à l'agitation produite par le vin bu avec excès. Derrière cet étrange personnage vient un faune qui tient de la main droite un thyrse et de la main gauche un gigot de veau qu'il agite. Si nous en croyons Ridolfi, l'historien des peintres vénitiens, ce gigot de veau et la tête du même animal, traînée par le *satiretto*, étaient des accessoires accoutumés des fêtes de Bacchus : ces débris rappelaient Penthée mis en pièces par les bacchantes et métamorphosé en veau par Dionysos. Dans la composition qui nous occupe, des faunesses, les seins nus, les jupes retroussées, sont placées de chaque côté du char triomphal. Au fond, à gauche, Silène ivre, couronné de pampres et de raisins et monté sur son âne, s'appuie sur un faune. Il est suivi par un autre faune barbu qui porte un énorme cratère sur ses épaules. Un paysage planté de beaux arbres, la mer, où l'on aperçoit le navire du volage Thésée, et le ciel, où brille la constellation d'Ariane, servent de cadre à cette composition si gaie, si animée, si originale et d'un coloris véritablement splendide. Est-ce à dire que ce tableau soit sans défauts? M. Viardot a critiqué avec raison le mouvement de Bacchus, qui a l'air de tomber en tournoyant et qui, selon nous, ressemble plus à un écuyer d'hippodrome qu'à un dieu.

Le tableau du musée royal de Madrid, que l'on désigne quelquefois comme représentant l'*Arrivée de Bacchus à Naxos*, est une véritable *bacchanale*. Rien n'y rappelle les aventures de Bacchus et d'Ariane, si ce n'est peut-être le vaisseau qui apparaît dans le lointain et que l'on dit être celui de Thésée. Au premier plan, à gauche, une superbe bacchante, que l'on a prise pour Ariane, dort étendue sur le dos, le bras gauche replié sous la tête, la chevelure éparse, les seins nus, le bras droit à demi enveloppé par la draperie sur laquelle la lascive beauté s'est couchée, ivre d'amour et de vin. Un bambin s'est approché d'elle et, relevant sa petite chemise, l'impertinent ose faire près de ce beau corps ce que fait le Manneken-Piss de la fontaine de Bruxelles. Un peu plus loin, un jeune homme, ayant une couronne à la main, danse près d'un arbre avec une jeune fille à l'attitude provocante. A droite, sur les bords d'un ruisseau de vin, des faunes et des bacchantes sont groupés, buvant, jasant, faisant de la musique, faisant l'amour. Parmi cette foule voluptueuse à laquelle sont mêlés d'élégants gentilshommes, on distingue une femme d'une beauté resplendissante qui porte une violette à son corsage et qui n'est autre que la *Violante*, la première maîtresse de ce nom qu'ait eue le Titien. Au fond, sur un coteau, Silène dort et cuve son vin. Ce tableau justifie pleinement les éloges d'Augustin Carrache. « Vrai prodige de couleur et d'effet, dit M. Viardot, il vous attire à lui, vous retient, vous fascine, vous enchaîne. » Les deux *Bacchanales* ont été gravées avec beaucoup d'esprit par le Génois Giovanni-Andrea Podesta.

Bacchanales, peintures de Nicolas Poussin. Le célèbre artiste a exécuté plusieurs compositions de ce genre. Nous ne savons ce qu'est devenue celle qu'il peignit, étant encore jeune et ignoré, dans une espèce de *loge* ou de galerie ouverte des deux côtés, près du château de Cheverny. Plus tard, lorsque la réputation qu'il s'était acquise à Rome se fut répandue en France, il fut chargé de peindre pour le cardinal de Richelieu quatre *Bacchanales* et un *Triomphe de Bacchus*. Ce dernier ouvrage est aujourd'hui en Angleterre : on en trouvera plus loin la description au mot BACCHUS. Il existe des *Bacchanales* du Poussin dans plusieurs musées; les plus belles et les plus célèbres sont celles que l'on voit au Louvre et à la National-Gallery.

BACCHANALES du Louvre. — N° 440. On pense que la composition cataloguée sous ce numéro est une des quatre bacchanales que Poussin peignit pour le cardinal de Richelieu. Elle a été désignée quelquefois comme représentant : *l'Education de Bacchus*; mais ce titre ne paraît pas suffisamment justifié. Un enfant, soutenu par un faune, se désaltère avec le jus d'une grappe de raisin qu'un satyre accroupi exprime avec sa main dans une coupe. Une ménade, l'arc sur l'épaule, s'appuie sur un thyrse, derrière les personnages précédents. Au premier plan, une bacchante, entièrement nue, dort couchée sur une draperie blanche, la chevelure éparse, la tête de profil, renversée en arrière et reposant sur un tertre. Près d'elle sont deux enfants : l'un s'est endormi sur son sein; l'autre retient un bouc qui cherche à s'échapper. A droite, deux autres

enfants, couronnés de pampres, s'embrassent. Deux troncs d'arbre, qu'une vigne enlace et festonne, s'élèvent derrière le groupe principal et partagent, à peu près par moitié, le fond de la composition où se déroule un paysage assez agreste, borné par de hautes montagnes. A gauche, à quelque distance, un faune, adossé à un arbre, joue du chalumeau, dont une femme assise à terre écoute les accords. Cette composition, traitée avec beaucoup d'esprit et de finesse dans les tons clairs et vifs qui distinguent la première manière du maître, n'est pas à proprement parler une bacchanale : on n'y voit ni ces danses folles, ni ces scènes d'ivresse, ni cette promiscuité délirante que nous offrent les tableaux des maîtres italiens; mais rien ne rappelle mieux le Titien que cette superbe figure de bacchante endormie sur le devant du tableau, dans l'attitude du plus voluptueux abandon. On a prétendu que Poussin mettait une pensée philosophique dans toutes ses compositions. Le rédacteur des notices du *Musée Filhol* s'est imaginé de découvrir celle qui se trouve dans le tableau que nous venons de décrire. Tout d'abord, il avoue qu'il règne un peu d'obscurité dans le développement de la pensée; mais, après s'être torturé l'esprit, il finit par découvrir que « ce faune, ce satyre dont les funestes mains livrent cet enfant au délire de l'ivresse, offrent l'allégorie des dangers dont l'homme est menacé lorsque, dès le berceau, il est abandonné à des êtres pervers et corrompus. » En d'autres termes, ce que Poussin a voulu peindre, ce sont *les Dangers d'une mauvaise éducation*. Voici comment l'ingénieux critique explique son interprétation : « Quelles sont pour l'homme, dit-il, les conséquences d'une éducation pareille? Il dépense ses premières années dans l'apathique repos de l'ignorance, figurée par le sommeil de cet enfant couché sur cette bacchante, ou dans les puériles affections exprimées par les caresses que se prodiguent ces deux autres enfants, ou dans un degré d'avilissement plus déplorable encore, en s'assimilant aux moins nobles des animaux, comme le fait entendre l'espèce de lutte ouverte entre ce bouc et cet autre enfant. Dans la force de l'âge, appesanti, abruti par l'ivresse des passions, il méconnaît toute espèce de pudeur, comme cette bacchante dont la nudité brave tous les regards; il néglige de parer son âme, son esprit et son cœur, *comme elle néglige sa chevelure que son désordre rend le jouet des vents;* enfin, son existence n'est qu'un sommeil profond, qui le rend insensible à tous les sentiments généreux, comme celui de cette thyase la rend impassible aux injures de l'air. C'est ainsi que, plein de cette idée morale, le Poussin a écarté du site agreste où il a placé cette scène allégorique, toute espèce de fabrique et de culture pour *prouver* que les arts, les sciences et les sociétés n'ont rien à attendre d'un être élevé de la sorte et que tout reste inculte autour de lui, tandis que, semblable à cet homme qui joue du chalumeau, il s'abandonne aux plus futiles amusements. » Nous pensons que nul ne serait plus surpris que Poussin en apprenant que tant de belles choses sont réunies dans une composition aussi simple. Ce tableau a été gravé par Mathieu Pool (1699), par Pauquier et Dupréel, dans le *Musée français*, par Maria Hortemels, par Chataigner et Niquet, dans le *Musée Filhol*. — N° 441. La toile inscrite sous ce numéro est un peu plus grande que la précédente. Au centre de la composition et au premier plan, une femme assise à terre joue du luth; une autre femme l'écoute, étendue sur le gazon, dans l'attitude de la *Madeleine* du Corrége, et appuyée sur la jambe d'un faune, vu de dos, couronné de pampres, et qui lève une coupe en l'air. Au deuxième plan, derrière ce groupe, un autre faune, debout, tient d'une main une grappe de raisin et de l'autre un vase, avec lequel il emplit une coupe qu'un enfant lui tend, en se hissant sur la pointe des pieds. A droite, un enfant essaye de faire peur à un autre enfant, en cachant son visage derrière un masque. Au premier plan, près de la joueuse de luth, un autre enfant dort couché sur le gazon. A gauche, au second plan, un personnage que l'on croit être Bacchus, est étendu sur un lit de pampres et de raisins, à l'ombre de grands arbres. Un faune lui verse le contenu d'une coupe sur la tête; un autre lui amène un bouc. Ce tableau a été gravé par Erlinger, en 1685, par Chataigner, dans le *Musée Filhol*, et par Normand, au trait, dans les *Annales* de Landon.

BACCHANALES de la National-Gallery. Ces *bacchanales*, au nombre de deux, sont comptées à bon droit parmi les meilleurs ouvrages du Poussin. Ce sont, dit M. Viardot, « deux vrais chefs-d'œuvre de science et de grâce qui exhalent le plus pur et le plus délicieux parfum de l'antique. » Le n° 42 est surtout admirable. Suivant le critique que nous venons de citer, « les détails pleins de variété autant que de grâce et d'esprit, mais s'enchaînant avec aisance dans un heureux ensemble, font de ce tableau la plus charmante comédie à laquelle on puisse assister. Ici, le gros Silène, ivre, que soutiennent avec effort deux robustes adolescents; là, une danse animée et folâtre; plus loin, un âne effronté qui s'attaque à la belle croupe d'une centauresse et que le bâton punit de son insolence; puis, cavacaldant sur une chèvre indocile, une faunesse rieuse, la plus ravissante friponne dont les yeux puissent donner l'ivresse ardente qui n'est pas celle du vin. Enfin, toute la comédie antique revit dans ce tableau, où l'on croirait voir représentée une de ces joyeuses et turbulentes atellanes venues à Rome du pays des Osques. » Tout en reconnaissant que cette composition est pleine de mouvement, d'expression, de variété et de naturel, et que la conception en est *beaucoup plus chaste* que celle des autres bacchanales du Poussin, le *Catalogue français*, édité à Londres par Clarke, déclare que « quelques détails de ce tableau nous dégoûtent. » O pudibonderie britannique! La vérité est que ce chef-d'œuvre n'a rien que de très-gracieux et de très-séduisant : il est possible qu'une lady ne puisse en permettre impunément la vue à sa fille; mais faut-il faire un crime à Poussin de n'avoir pas songé aux blondes miss de la chaste Albion. Ajoutons que l'exécution est de la meilleure manière du maître : le coloris est doux et harmonieux, les ombres ont de la finesse et de la transparence, le dessin est d'une pureté irréprochable. Nous ne connaissons pas de gravure de ce morceau exquis. — Le n° 62 est une peinture d'une facture plus énergique et dont la couleur est un peu trop ardente; mais la composition qui se déroule à la manière des bas-reliefs antiques est du style le plus savant, le plus pur : à gauche, un vieux satyre enlace par le cou une bacchante renversée, qui le repousse; une autre bacchante, accourue pour défendre sa compagne, saisit le satyre aux cheveux et lève une amphore pour le frapper; son bras est retenu par une troisième bacchante, qui danse une ronde avec deux faunes et une autre jeune fille. Celle-ci, tout en dansant, exprime avec la main le jus d'une grappe de raisin dans une coupe que deux enfants se disputent. Un hermès du dieu Pan, en l'honneur de qui a sans doute lieu la danse, semble rire de cette scène. De grands arbres s'élèvent à gauche; une rivière coule dans le fond du paysage, que bornent de hautes montagnes. Ce tableau, que les Anglais ont payé 50,000 fr., a été gravé par Huart et Van Merlen.

La galerie d'Hampton-Court possède une autre bacchanale du Poussin, représentant une *Danse de nymphes et de faunes;* nous ne savons si c'est d'après cette composition qu'a été exécutée une gravure qui figure dans l'œuvre du Poussin, au cabinet des estampes de la Bibliothèque impériale, et sur laquelle nous avons lu le nom du célèbre amateur Mariette et la date 1688. Voici le sujet de cette gravure : une femme demi-nue, sur les genoux de laquelle un jeune homme est endormi, et dont un vieux satyre, assis près d'elle, caresse le menton, se retourne vers un faune qui lui présente une coupe. Un homme, adossé à un tronc d'arbre, joue du flageolet; un faune, agitant des cymbales, danse avec une faunesse qui lève les mains par un mouvement des plus gracieux. A droite, trois enfants puisent de l'eau ou du vin dans une vasque de pierre que domine un terme du dieu Pan, sur la tête duquel un manteau est jeté. Un temple hexastyle, d'ordre corinthien, s'élève dans le fond du tableau.

Le catalogue du musée royal de Madrid a enregistré deux *bacchanales*, sous le nom de Nicolas Poussin. Le n° 983 représente *le Triomphe de Bacchus* (v. ce nom). Le n° 948 est une peinture sur bois qui n'a pas moins de 9 pieds de long sur 3 pieds et demi de large. Au milieu d'un riant paysage qu'arrose une rivière, des nymphes dansent en regardant Bacchus, près duquel Silène, engourdi par l'ivresse, s'appuie sur un faune. Au premier plan, une bacchante est endormie. D'autres nymphes et des satyres sont groupés à droite. Suivant M. Viardot, ce tableau n'est pas l'œuvre de Poussin. Tout au plus retrouve-t-on la touche du maître dans le fond du paysage, qui est fort beau, mais les figures ne sont pas de lui. « Elles ne sont pas non plus de Poelenburg, à qui les attribuent quelques-uns, mais seulement dans sa manière fine, léchée, brillantée, si éloignée du style sévère de Poussin. »

D'autres galeries offrent encore des bacchanales attribuées au peintre Normand. Une composition des plus riches en ce genre a été gravée, en 1817, par Abraham Girardet et Forster, sous le titre de *Fête à Bacchus :* à droite, est étendue une bacchante endormie qui rappelle celle de la *bacchanale* du Louvre (n° 440); près d'elle, deux faunes sont accroupis à plat ventre sur le gazon, l'un ayant encore la force de se verser à boire, l'autre engourdi par l'ivresse. Derrière la dormeuse sont deux nymphes assises, dont l'une joue du tympanum. Au milieu, trois bacchantes demi-nues, un satyre et un enfant forment une ronde. D'autres enfants jouent autour d'une fontaine. Un satyre assis boit dans un vase qu'il tient des deux mains. Plus loin, des faunesses et des satyres dansent autour d'un terme de Pan. Le paysage, arrosé par une rivière sur laquelle est jeté un pont, est des plus pittoresques. Un temple, des fabriques diverses le décorent. — L'Allemand Lips a gravé une *Fête à Bacchus*, d'après Poussin.

Bacchanale ou **le Triomphe de Bacchus et d'Ariane**, composition centrale du plafond de la galerie Farnèse, à Rome, chef-d'œuvre d'Annibal Carrache. Le cardinal Odoardo Farnèse avait appelé à Rome le célèbre peintre bolonais, pour lui confier la décoration de son palais (v. PALAIS FARNÈSE). Le prélat Agucchi, chargé de désigner les sujets, voulut que l'artiste peignît, dans la galerie, des allégories de *l'Amour vertueux*, notamment les fables d'Arion et de Prométhée, et, pour faire contraste, une allégorie de *l'Amour déréglé, le Triomphe de Bacchus et d'Ariane*. Annibal Carrache a traité ce dernier sujet, sinon de manière à éclipser les éblouissantes peintures du Titien, du moins avec une richesse d'idées et une grandeur de style bien propres à exciter l'admiration. Deux chars occupés, l'un par Bacchus, l'autre par Ariane, s'avancent de front, de gauche à droite. Le dieu, jeune, imberbe, les épaules couvertes d'une peau de panthère, la tête couronnée de pampres et ceinte du bandeau bachique (*crédemnon*), dont les bouts reviennent sur la poitrine, est assis sur le premier char que traînent deux panthères, dont un enfant tient les rênes. Il regarde de face. Son bras droit, dont la main tient un thyrse, s'appuie sur le rebord du char; un enfant soutient le bras gauche, dont la main élève une grappe de raisin. Ariane, vêtue d'une robe flottante qui laisse l'épaule et le bras droit à découvert, est placée sur le second char, auquel sont attelés deux boucs guidés par un enfant. Elle a le dos tourné, mais elle montre au spectateur son visage souriant. Un petit génie ailé, qui plane au-dessus d'elle, dépose sur sa tête une couronne royale. Silène, monté sur un âne, précède les triomphateurs; il est couronné de lierre et tient une coupe vide; appesanti par l'ivresse, il est maintenu en équilibre par de jeunes faunes, tandis qu'un vieux satyre, chargé d'une outre pleine, fait avancer l'âne en le tirant par un collier de lierre. Le faune qui soutient à droite l'obèse divinité, souffle à pleines joues dans une espèce de trompe (*céras*). Au premier plan, tout à fait à droite, une bacchante est à demi couchée sur une draperie; un enfant ailé, un Amour s'appuie sur elle. A l'extrémité opposée de la composition, et pour contrebalancer ce dernier groupe, un satyre est assis à terre et retient un bouc. Derrière les chars, une bacchante choque des cymbales, une autre porte une amphore sur sa tête, et un compagnon de Bacchus, monté sur un éléphant, ferme la marche. Au troisième plan, vers le milieu du tableau, un bacchant danse avec une bacchante, qui joue du tympanum. Enfin, trois petits génies voltigent au-dessus du cortége bachique, portant, l'un une corbeille pleine de raisins, l'autre un vaste cratère, le troisième une amphore. Cette magnifique peinture excita à Rome une prodigieuse sensation, et détermina une véritable révolution dans l'art italien (v. CARRACHE). Poussin affirmait que l'on n'avait point vu de productions supérieures à celle-ci depuis Raphaël, et ce fut à cause de ce chef-d'œuvre que Mengs assigna à Annibal Carrache la quatrième place parmi les peintres italiens, immédiatement après Raphaël, le Titien et le Corrége. « Tout, dans cet ouvrage, dit Lanzi, respire l'élégance grecque, la grâce de Raphaël; on y reconnaît l'imitation non-seulement de Tibaldi, le modèle favori d'Annibal, mais aussi de Michel-Ange, et en même temps tout ce que les Vénitiens et les Lombards avaient ajouté de vigueur et de charme à la peinture. Ce tableau a été le premier duquel on ait pu dire avec justesse qu'il réunissait tous les dons des plus grands génies des écoles italiennes. » *La Bacchanale*, d'A. Carrache, a été gravée par Carlo Cesio, par Pietro Aquila, par Le Blond, par Nic. Mignard. Ajoutons, comme dernier renseignement, que l'auteur de ce chef-d'œuvre ne retira pas plus de 800 écus de la décoration entière du palais Farnèse! Malgré son extrême désintéressement, il conçut un profond chagrin de l'injustice qui lui fut faite; ce chagrin le tua...

Bacchanale, tableau de Jean-Marie-Pierre, gravé par Preisler, à Copenhague (1752). Vers le milieu, de la composition, un peu à gauche, une femme nue se renverse en arrière sur une draperie blanche, entre deux autres femmes assises. Près d'elles, un satyre debout exprime dans une coupe le jus d'une grappe de raisin; un deuxième, engourdi par l'ivresse, dort appuyé sur un cratère. A droite, d'autres groupes de femmes et d'enfants buvant ou dormant. Au second plan, un gros Silène, assis près d'une fontaine, joue d'une espèce de flageolet.

BACCHANALERIE s. f. (ba-ka-na-le-rî). Syn. de *bacchanale*, dans le sens d'orgie bruyante. ‖ Peu usité.

BACCHANALISER v. n. ou intr. (ba-ka-na-li-zé — rad. *bacchanale*). Faire du bruit, se livrer à la débauche : *Ils* ONT BACCHANALISÉ *toute la nuit*.

BACCHANELLI ou **BACCANELCIUS** (Jean), médecin italien, né à Reggio, vivait dans le XVI[e] siècle. Il a compilé un *Recueil des aphorismes des médecins grecs et arabes*, souvent réimprimé, et qui est encore curieux et utile à consulter.

BACCHANT s. m. (ba-kan — rad. *Bacchus*). Antiq. Nom que l'on donnait aux prêtres de Bacchus et à des hommes qui, déguisés en satyres ou en faunes, se mêlaient aux bacchantes dans la célébration des fêtes du même dieu : *Tous les génies que l'art ou la poésie transforma en suivants de Bacchus sont des* BACCHANTS. (A. Maury.) *On s'habitua dès lors à voir dans les bacchantes et les* BACCHANTS *des acteurs de thiasos.* (A. Maury.) *A la voix de leur dieu, les* BACCHANTS *déguisés en faunes, en satyres, parcouraient comme des furieux les campagnes, effrayaient les habitants par leurs hurlements et par le bruit éclatant des flûtes et des trompettes.* (Dolb.)

BACCHANTE s. f. (ba-kan-te — rad. *Bacchus*). Prêtresse de Bacchus, femme qui célébrait les bacchanales : *Les* BACCHANTES *sont aussi appelées* ménades..... *Une mode qui éloigne les cheveux de la tête, bien qu'ils ne croissent que pour l'accompagner, qui les hérisse et les relève à la manière des* BACCHANTES. (La Bruy.) *En vérité, pensa Gringoire, c'est une salamandre, c'est une nymphe, c'est une déesse, c'est une* BACCHANTE *du mont Ménaléon.* (V. Hugo.)

Elle vole, pareille à la jeune *bacchante*.
DELILLE.

L'œil ardent, le sein nu, la troupe des *bacchantes*
Bondit; le vent se joue en leurs tresses flottantes.
MOLLEVAUT.

Lève-toi, les seins nus! couronne-toi de fleurs!
Sois pleine de ton dieu, fière *bacchante* antique!
Entr'ouvre sur tes flancs les plis de ta tunique.
H. CASTEL.

— Par anal. Femme à qui l'ivresse ou la lubricité a fait perdre toute réserve : *Chacun des chevaux portait deux ou trois poissardes, sales* BACCHANTES, *ivres et débraillées.* (Chateaub.) *Ici des* BACCHANTES *échevelées, le thyrse en main, au bras de marquis fiers de leur toupet à l'escalade; plus loin, des villageoises en bonnet aux navets, et des comtesses coiffées en vergette.* (Rog. de Beauv.)

— Nom donné par Fourier à des femmes qui, dans son système, sont aussi nécessaires que les vestales, bien qu'il leur attribue des fonctions toutes différentes : *Aussi, à côté des* BACCHANTES *qui exercent la vertu de fraternité et qui se vouent au plaisir de tout le genre humain, on trouvera des vestales, des jouvencelles d'une fidélité assurée.* (Fourier.)

— B.-arts. Représentation d'une de ces prêtresses de Bacchus : *La* BACCHANTE *se roule sur sa peau de tigre avec une fureur orgiaque admirablement rendue.* (Th. Gaut.)

— Entom. Nom vulgaire d'un lépidoptère diurne, du genre satyre; joli insecte que son vol saccadé a fait comparer à une personne ivre. C'est le *papilio dejanira* de Linné.

— Bot. Syn. de *baccharide*.

— **Epithètes**. Folle, furieuse, échevelée, demi-nue, insensée, errante, vagabonde, ivre, enivrée, amoureuse, rieuse, joyeuse, folâtre.

— **Encycl**. Les premières *bacchantes* furent les nymphes nourrices de Bacchus, qui le suivirent plus tard à la conquête de l'Inde. Pour la célébration des fêtes, les *bacchantes*, qu'on nommait aussi *ménades*, étaient le plus souvent demi-nues, la tête couronnée de pampre et de lierre; elles avaient le thyrse à la main, couraient avec des flambeaux, la nuit, à travers les rues et les campagnes, au son des instruments, en répétant sans cesse le cri d'*Evohé, Bacche!* Les poëtes les ont représentées avec une chevelure de serpents vivants, déchirant avec leurs ongles de jeunes taureaux et mangeant leur chair crue; mais, par un heureux contraste, chaque fois que dans leurs danses elles frappaient la terre du pied ou de leur thyrse, elles en faisaient jaillir des flots de lait, de miel et de vin. Primitivement, les *bacchantes* devaient être des vierges, et la décence présidait à leurs rites; mais, dans la suite, ces fêtes dégénérèrent en orgies grossières. V. BACCHANALES.

Le nom de *bacchante* est resté comme une injure, pour désigner une femme dépravée, livrée à tous les désordres de l'intempérance et au délire des passions.

Bacchantes (REPRÉSENTATIONS ANTIQUES DES). Sur les monuments de l'art gréco-romain, les bacchantes sont ordinairement représentées jeunes, pleines de fougue et à la fois d'un voluptueux abandon, tantôt demi-nues et couvertes seulement de peaux de chèvre (*nébride*) ou de panthère (*pardalide*) passées en écharpe, tantôt vêtues de robes légères et transparentes, descendant jusqu'aux pieds (*bassaris*). Des guirlandes de pampre ou de lierre leur servent de ceintures. Leurs cheveux flottent en désordre sur leurs épaules. Elles portent des flambeaux allumés ou des thyrses, ou bien elles dansent en s'accompagnant du tympanum, des cymbales et des crotales. Leurs attributs distinctifs sont le phallus, le vase sacré et le ciste mystique renfermant un serpent. Voici quelles sont les représentations antiques les plus remarquables qui soient parvenues jusqu'à nous : 1° Bas-relief en marbre, au musée du Capitole, publié par Winckelmann dans ses *Monumenti inediti;* il représente trois bacchantes dansant avec un faune nu. L'inscription ΚΑΛΛΙΜΑΧΟΣ ΕΠΟΙΕΙ (*Callimaque le faisait*) qui se lit sur ce bas-relief a fait penser à Visconti que ce pouvait être une copie d'un ouvrage du célèbre sculpteur grec. « Nous y voyons, dit Émeric David, que Callimaque n'avait pas entièrement abandonné le style éginétique. Ce style ne se retrouve pas seulement dans les attitudes et dans les draperies où l'auteur pourrait avoir été obligé de suivre les types anciens, il se fait encore remarquer dans le dessin des parties nues, sur lesquelles le maître a dû imprimer son cachet particulier; » — 2° Bas-relief, au musée Pio-Clémentin (n° 94), provenant de fouilles faites dans la Terre de Labour : on y voit deux femmes placées près du taureau dionysiaque et d'une espèce de *foculus* entouré de bandelettes, ce qui les a d'abord fait prendre pour deux prêtresses offrant un sacrifice; mais

on a reconnu depuis en elles des bacchantes fêtant Bacchus *tauromorphe;* — 3o Bas-relief, au musée Chiaramonti (no 68) : bacchante dansant devant un Priape; — 4o Statue colossale en marbre de Luni, au musée Capitolin : bacchante vêtue d'une ample tunique, d'une surtunique et d'un manteau dans le pan duquel elle porte des raisins; — 5o Statue en marbre pentélique, au Vatican : elle a une tunique longue qu'elle relève de la main droite de manière à découvrir la jambe. Le mouvement de cette figure est peu animé; la tête, qui est rapportée, est bien celle d'une bacchante, mais M. de Clarac croit qu'elle a été ajustée sur le corps d'une faunesse; — 6o Statue colossale en marbre de Luni, à la villa Albani : les bras sont cassés, mais le mouvement des épaules indique que la bacchante jouait des crotales, et celui des jambes et de la nébride, qu'elle dansait; — 7o Statue en marbre grec, plus grande que nature, au musée du Capitole : femme âgée assise à terre et paraissant en état d'ivresse; elle tient des deux mains une bouteille, et on voit une grappe de raisin dans sa *main* gauche. Bottari fait le plus grand éloge de cette statue, qu'il croit être une copie de la *Vieille femme ivre*, chef-d'œuvre du célèbre sculpteur grec Myron. Elle a été trouvée près de la voie Nomentana, a décoré pendant longtemps le palais Verospi et a appartenu au cardinal Ottoboni; — 8o Statue colossale en marbre pentélique, au Vatican : bacchante dansant. Elle a la tête couronnée de lierre et ceinte du crédemnon; elle est vêtue d'une tunique longue, sans manches et sans ceinture, et se drape dans un péplum dont elle tient un bout au-dessus de son épaule et l'autre bout sur la cuisse. Cette figure, d'un bon style, provient du palais Colubrano, à Naples; — 9o Statue en marbre pentélique, au Louvre : femme debout près d'un cep de vigne, relevant sa tunique pour soutenir des raisins; attitude pleine d'élégance. « On pourrait voir dans cette figure, dit M. de Clarac, soit une figure allégorique de l'*Automne*, soit la fille d'Icarius, Érigone, que Bacchus séduisit en se changeant en grappe de raisin. » Cette statue provient de la villa Borghèse; — 10o Statue en marbre, de grandeur naturelle, au Louvre : jeune femme tenant de la main droite abaissée une coupe pleine de raisins et portant la main gauche vers le côté droit où se trouve la nébride; elle est vêtue d'une tunique légère, retenue par une fibule sur une épaule et laissant l'autre épaule à découvert. La simplicité de l'attitude et l'expression modeste du visage ont fait croire à quelques archéologues que cette statue était celle d'une prêtresse de Bacchus et non d'une bacchante : elle décorait autrefois le château de Luciennes; — 11o Statue en marbre, au musée de Dresde, provenant de la collection Chigi : jeune femme debout, vêtue d'une tunique courte et d'une nébride dans les plis de laquelle elle porte un petit chevreuil. M. de Clarac croit que cette figure est celle de Diane. Les attributs bachiques, le crédemnon, la couronne de lierre, le raisin que tient la main droite, sont dus à une restauration moderne; — 12o Statue en marbre grec, collection Marconi, à Rome : la pose est celle que l'on voit ordinairement aux statues de Minerve; la bacchante s'appuie d'une main sur un long thyrse et de l'autre main tient une flûte. Elle a trois tuniques superposées de longueurs inégales, l'une talaire, l'autre descendant jusqu'aux genoux, la troisième à la naissance des cuisses; — 13o Statue en marbre, au musée Pio-Clémentin (no 73) : bacchante endormie. Elle a un serpent enroulé autour du bras. Visconti pense que cette figure pourrait être une statue-portrait, placée primitivement sur un tombeau; ce qui expliquerait pourquoi l'attitude est plus calme, plus décente que chez les figures ordinaires de bacchantes. Il est à remarquer que cette statue, comme beaucoup de statues sépulcrales, n'est pas entièrement exécutée en plein relief; à part les extrémités et les autres parties qui font naturellement saillie et s'isolent, le corps est plus plat que ne le comporte la nature; — 14o Statue en marbre, au Louvre : bacchante endormie, provenant de la villa Borghèse. M. de Clarac croit que cette figure est désignée à tort comme celle d'une nymphe; car elle n'a pas d'urne, attribut ordinaire de cette sorte de divinités; — 15o Peinture découverte à Pompéi, *Musée degli Studj :* bacchante nue assise sur une panthère marine; le corps incliné, elle se retourne pour lui verser du vin dans une coupe plate. « Jolies formes, pose gracieuse, » dit M. Lavice; — 16o Peinture découverte à Pompéi, au musée secret : bacchante attaquée par un faune; un genou en terre, elle tient par la barbe son adversaire renversé sur le dos et se retourne d'un air peu courroucé. Son attitude a de la grâce; ses beaux cheveux retombent en boucles sur le dos. Le visage du faune est caché par le bras de la femme.

Bacchantes (REPRÉSENTATIONS MODERNES DES). « Au seul nom de *bacchantes*, dit Mongez, l'imagination des artistes modernes s'enflamme; ils ne croient jamais rendre avec assez de force la fureur et l'ivresse de ces femmes perdues de luxure et de vin; et ils donnent à leurs visages des traits aussi forcés que le sont les attitudes de leurs corps. Winckelmann leur apprendra que ces caricatures sont contraires à l'idée de la joie que les anciens exprimaient sur les monuments. Elle n'était jamais éclatante; c'était l'expression simple et douce du contentement et de la sérénité de l'âme. Sur le visage d'une bacchante, dit-il, on ne voit briller pour ainsi dire que l'aurore de la volupté. Les anciens donnaient aux visages des bacchantes le caractère de la grâce comique, qui consiste le plus souvent dans un sourire de gaieté, exprimé par les angles de la bouche tirés en haut. » On peut voir par la description que nous avons donnée des bacchanales peintes par Raphaël, Le Titien, Nicolas Poussin, que ces grands artistes sont restés fidèles, dans leurs figures de bacchantes, aux traditions de l'antiquité. Le musée des Offices, à Florence, possède une *Bacchante couchée*, peinte par Annibal Carrache dans le même sentiment : elle a le corps relevé et vu de dos, et tourne la tête à gauche, vers un faune, de façon à nous montrer son joli profil grec. Un amour voltige au-dessus d'elle. Par la suite, les peintres et les sculpteurs substituèrent généralement au type gracieux de l'art antique une figure de femme avinée et lascive. La description des innombrables compositions de ce genre enfantées par l'art moderne et principalement par la statuaire serait fastidieuse pour nos lecteurs. Il nous suffira de citer les ouvrages suivants qui ont figuré aux dernières Expositions de Paris : Salon de 1847 : *Bacchante jouant avec un jeune faune*, groupe en plâtre, par M. Deligand. — Salon de 1848 : *Jeune bacchante*, statue en marbre de Paros, par M. Victor Bernard; *Bacchantes*, statue en marbre, par M. Clésinger; statuette en bronze par M. Jaley; *Bacchante faisant danser un enfant*, groupe en plâtre, par M. Schœnewerk (le bronze a été exposé en 1861). — Salon de 1849 : *Bacchante*, statue en marbre, par M. Jaley. — Salon de 1851 : *Bacchante*, statuette en ivoire, par M. Cubisole. — Salon de 1853 : *Bacchantes*, statue en marbre, par M. Barazzi; statue en marbre, par M. Christophe Moore; statuette en marbre, par M. Cubisole; buste en marbre, par M. Pollet. — Salon de 1855 : *Bacchante agaçant une panthère*, groupe en marbre, par M. Cavelier (v. ci-après); *Bacchante enseignant la danse à un satyre*, groupe en plâtre, par M. Corporandi; *Bacchantes*, statue en marbre, par M. Jaley; deux bustes en marbre, par M. Pollet, « ouvrages qui ont de la souplesse et de la vie, » suivant M. Th. Gautier; statue en marbre, par M. Luigi Marchesi, sculpteur milanais; statue en plâtre, par M. Dutrieux, artiste belge; *Bacchante et faune*, groupe en plâtre, par M. Jacquot; *Bacchante couchée*, statue en plâtre par M. Molin, sculpteur suédois. — Salon de 1857 : *Bacchante*, buste en marbre, personnification de l'*Automne*, par M. A. Arnaud; *Bacchante et satyre*, groupe en bronze, par M. Crauck; *Bacchante et faune*, groupe en marbre, par M. Debut; *Bacchante*, statue en bronze, par M. L. Kley. — Salon de 1859 : *Bacchante*, statuette en plâtre, par M. Baugillon (le bronze a été exposé en 1864); statue en plâtre, par M. Chambard; *Bacchante et satyre*, groupe en marbre, par M. Crauck; *Bacchante moderne*, buste en marbre, par M. Frison; buste de *Bacchante* (étude des principes de l'art grec), par M. Le Père. — Salon de 1861 : *Bacchantes*, buste en marbre, par M. Franzoni; statue en plâtre, par M. N. Jacques. — Salon de 1863 : *Bacchantes*, buste en marbre, par M. L. Auvray; statue en marbre, par M. Carrier-Belleuse (v. ci-après); statuette en marbre, par M. Clésinger. — Salon de 1864 : *Bacchante*, buste en marbre, par M. Lebroc. — Salon de 1865 : *Bacchante*, statue en plâtre, par M. Labarbera; *Bacchante jouant avec une panthère*, groupe en plâtre, par M. J. Gautier.

Bacchante et Satyre, groupe en marbre, par Pradier; Salon de 1834. Une bacchante, pressée par un satyre amoureux, cherche à se dérober à ses caresses; mais il y a dans sa résistance une grâce voluptueuse, une mutinerie provocante qui font présager une prompte défaite. Gustave Planche a dit de ce morceau remarquable : « On y trouve bien des parties qui, sans rappeler littéralement les statues antiques, ont cependant avec l'art grec une parenté si intime et si frappante, qu'on est forcé de s'expliquer le travail de l'auteur, plutôt d'après les lignes qu'il avait dès longtemps gravées dans sa pensée, que d'après la nature qu'il avait sous les yeux. Cette fois-ci encore, comme dans les précédents ouvrages de M. Pradier, les deux têtes sont nulles. Il semble qu'il ait pris le parti de n'attacher aucune importance à l'achèvement et à l'expression du visage... Toute la partie antérieure du torse de la bacchante est traitée avec une souplesse, une élégance, une précision très-remarquables. Enfoui à quelques lieues de Marseille ou de Nîmes, ce morceau serait de force à mystifier plus d'un antiquaire. Le bras gauche du satyre est modelé avec une richesse et une vérité très-rares. La draperie est systématique et sèche. Si, après avoir admiré la vérité locale de ce groupe, on vient à rechercher la vérité vivante et générale, on est loin d'être aussi satisfait. Ainsi, par exemple, la contraction musculaire du bras gauche du satyre, très-bien rendue, est assurément exagérée. La résistance de la bacchante n'est pas assez vive, assez opiniâtre pour motiver un effort aussi énergique. J'en dirai autant des impressions digitées, inscrites si habilement sur le torse et principalement sur les côtes du satyre. Il y a là un grand talent d'exécution; mais ces impressions supposent des contractions musculaires que l'attitude du satyre n'explique pas suffisamment. Ce qu'il faut louer dans le groupe de M. Pradier, c'est une merveilleuse interprétation de l'antiquité... » Cette œuvre capitale de notre grand sculpteur fait partie de la collection Demidoff. Un autre groupe de Pradier représentant *un Centaure et une Bacchante*, figure au musée de Rouen.

Bacchante agaçant une panthère, groupe en marbre, par M. Cavelier; Salon de 1855. Une jeune femme tourne autour d'un stèle couronné par une tête de Bacchus indien, en excitant une panthère par l'appât d'une grappe de raisin. « Les draperies légères que soulève la rapidité de la course, dit M. Th. Gautier, tourbillonnent autour de la bacchante comme une blanche écume, ne dérobant qu'à demi ses formes jeunes et charmantes; la tête a le sourire mystérieux et les yeux moqueurs de l'ivresse sacrée. La panthère, fascinée, s'élance après la tunique flottante, mais elle rentre ses griffes et fait patte de velours, comme un chat familier qu'excite sa maîtresse. » Suivant M. Maxime Ducamp, « ce groupe, mouvementé circulairement autour du cippe, tirebouchonne peut-être un peu trop, mais il est gracieux, vif et animé. Les draperies, très-légèrement traitées lorsqu'elles couvrent les jambes, deviennent, en s'agitant, d'une roideur plus pesante qu'il ne convient. »

Bacchante, statue de marbre, par M. Carrier-Belleuse; Salon de 1863. La bacchante suspend une offrande à un buste de Priape, idole en style archaïque. « Cette bacchante, a dit M. Th. Gautier, est peut-être d'une beauté un peu moderne; mais quelle grâce, quelle souplesse, quelle vie, quelle volupté! On dirait que le marbre cède, comme l'argile, sous les doigts de M. Carrier. »

Bacchantes (LES), tragédie d'Euripide. Chose singulière! Voici l'un des chefs-d'œuvre du théâtre grec, un drame admiré de toute l'antiquité, et qui n'a pu se concilier l'estime ou la sympathie des critiques modernes, jusqu'au jour où Schlegel est venu détruire une erreur invétérée, en formulant un jugement plus équitable.

Cette pièce a pour sujet l'arrivée de Bacchus à Thèbes et la mort terrible de Penthée, qui fut mis en pièces par sa mère et par sa sœur; Ovide a traité le même sujet dans le IIIe livre de ses *Métamorphoses*. Avant de passer outre, il est indispensable de présenter quelques remarques historiques, empruntées à la savante étude de M. Patin, et qui réduisent à néant les réticences, les censures et les dédains de Brumoy, de Prévost et de La Harpe. « Il était naturel qu'à Athènes, où la tragédie était sortie du dithyrambe, où ses représentations étaient restées un des accessoires du culte de Bacchus, où les acteurs s'appelaient artistes de Bacchus; le théâtre, théâtre de Bacchus; où, sur les murailles du temple voisin de cet édifice, et aussi consacré à Bacchus, étaient peintes les principales aventures du cycle dionysiaque; il était naturel, disons-nous, que l'histoire du dieu fournît beaucoup de sujets aux poëtes tragiques. » M. Patin donne, en effet, un catalogue raisonné de ces drames légendaires. Il ressort de cette récapitulation « que rien n'était plus commun, sur le théâtre de Bacchus, dans les représentations dramatiques ramenées par les fêtes du dieu, que des tragédies empruntées à son histoire. »

Voilà une première réponse; en voici une seconde, d'ordre différent : « D'où vient, entre les anciens et les modernes, un tel désaccord dans la manière d'apprécier l'œuvre du poëte? De la diversité du point de vue. Nous sommes, nous, dans les *Bacchantes*, moins charmés de la forme que blessés du fond, pour lequel les anciens étaient et devaient être indulgents. Une divinité toute sensuelle, une divinité qui se venge, et si cruellement, ne les révoltait point : le poëte avait dû accepter ces données de la tradition; ils les acceptaient du poëte sans difficulté, à la condition toutefois que, de cette fable consacrée, il saurait tirer des effets touchants, terribles, poétiques. »

Voyons maintenant si cette tragédie religieuse répond aux assertions de La Harpe, qui l'appelle « une espèce de monstre dramatique en l'honneur de Bacchus..... une fable atroce, » où Euripide a mêlé « le délire des orgies et le ridicule de la farce. » C'est ici qu'il faut citer l'appréciation plus éclairée de Schlegel, aussi mauvais arbitre que La Harpe en mainte circonstance, mais admirablement inspiré au pied de cette statue, taillée en plein Paros, qu'il a eu l'honneur de remettre en haute estime auprès des sectateurs enthousiastes de l'art. « Les *Bacchantes* représentent, de la manière la plus vive et la plus frappante, ce délire inspiré qui, partie essentielle du culte de Bacchus, saisissait les prêtresses de ce dieu et se répandait autour d'elles. L'incrédulité opiniâtre de Penthée et la punition terrible qu'il reçoit des mains de sa propre mère, forment un tableau très-hardi : l'effet théâtral de cette pièce devait être extraordinaire. Il faut se figurer le chœur des bacchantes, telles qu'on les voit sur les bas-reliefs, les cheveux épars et vêtues de draperies flottantes, tenant à la main des tambourins, des cymbales et d'autres instruments, se précipitant dans l'orchestre et y exécutant, au bruit d'une musique éclatante, leurs danses tumultueuses... »

On trouve, dans le tome VIII du *Théâtre des Grecs*, du P. Brumoy, une longue analyse de la pièce des *Bacchantes*. Nous n'en présentons qu'un sommaire très-succinct. Bacchus vient pour établir à Thèbes le culte de sa divinité; il paraît sous la figure d'un beau jeune homme : les dames thébaines forment bientôt un parti favorable à l'étranger. Mais le roi Penthée, à qui l'on veut faire reconnaître l'origine du fils de Jupiter, annonce que, si le prétendu dieu ne sort pas de Thèbes, il le fera mettre à mort. Le dieu méconnu rend fou le monarque, pour châtier le doute injurieux que celui-ci ose témoigner. Le roi de Thèbes a si complétement perdu la raison, qu'il prend le thyrse, revêt une robe de femme, et se fait coiffer sur le théâtre par Bacchus même. Penthée finit par être mis en pièces par sa mère Agavé, que le dieu a aussi rendue folle, et qui revient sur la scène, rapportant la tête sanglante de son fils, qu'elle prend pour une tête de lion.

Examinons la marche et la physionomie du drame à un autre point de vue. Bacchus remplit toute la scène, décorée de tous les attributs de sa divinité et de sa puissance. Pour les acteurs, c'est un jeune serviteur du dieu, doux, aimable et beau, dont le courroux s'arme seulement d'ironie; pour les spectateurs, c'est le dieu lui-même, tantôt le plus bienfaisant, tantôt le plus redoutable des dieux. Au double caractère de bonté charmante et d'implacable ressentiment correspond un contraste analogue entre deux classes de bacchantes. Celles qui composent le chœur, suivantes dociles du dieu, n'en éprouvent que les salutaires influences; les autres, entraînées par la puissance irrésistible du même dieu, se livrent à des fureurs délirantes, à une force de destruction effroyable. Il était impossible de peindre d'une manière plus saisissante la nécessité de rendre à Bacchus le culte qu'il exige des mortels.

La pièce d'Euripide a pour caractère une inspiration dithyrambique, pleine d'éclat, de mouvement et de pompe. Le chœur, abandonnant son attitude régulière, bondissait en tumulte au son de la cymbale et de la flûte phrygienne. Mais toutes ces séductions extérieures n'enlevaient pas à l'œuvre du poëte ces traits pathétiques, pris dans le vif de la nature, qui font le principal caractère de son génie.

Un prologue ouvrait le spectacle. Dans cette espèce de préface, le dieu s'annonçait lui-même aux spectateurs. Cette introduction est magnifique d'ampleur et de couleur locale. L'étude des beautés littéraires de toute la pièce a été faite en détail par M. Patin, avec une rare sagacité; il était difficile d'y apporter plus d'érudition.

Les *Bacchantes* furent données l'année même de la mort du poëte, ou l'année suivante, par Euripide le jeune, à Athènes. Nulle pièce ne fut plus admirée dans l'antiquité. On rencontre partout sa trace chez les poëtes, qui empruntèrent à cette tragédie des allusions, des images, des expressions, des tableaux, des exemples, et jusqu'à des motifs de parodie. Il faut admirer de nouveau, dans ce *chef-d'œuvre si longtemps méconnu*, un art arrivé à sa pleine maturité et un génie aussi sûr de ses combinaisons qu'il est original dans le relief des caractères et dans la mise en scène de son drame.

BACCHARIDE s. f. (ba-ka-ri-de — rad. *Bacchus*). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des astéracées, très-voisin des conyzes, et comprenant plus de deux cents espèces, dont la plupart sont des arbrisseaux qui croissent en Amérique. ‖ On dit aussi BACCHARIS et BACCHANTE.

— **Encycl.** Le genre *baccharide* a pour caractères : capitules multiflores, dioïques; corolles homogames, tubuleuses; réceptacle nu ou subpaléacé dans un petit nombre d'espèces; involucre hémisphérique ou allongé, plurisérié, imbriqué. Le genre *baccharide* est très-voisin du genre *conyze*, dont il ne diffère que par ses fleurs dioïques. Il comprend plus de deux cents espèces originaires d'Amérique, d'Afrique ou de Syrie, dont deux seulement, la *baccharide* de Virginie, ou seneçon en arbre, et la *baccharide* à feuilles de laurier rose, sont cultivées dans nos jardins.

La *baccharide* de Virginie (*baccharis halimifolia*) croît sur la côte orientale des Etats-Unis, depuis le Maryland jusqu'à la Floride. C'est un arbrisseau de deux à quatre mètres, à feuilles persistantes, un peu épaisses, obovales, cunéiformes, ponctuées et bordées de larges dents inégales; à fleurs blanchâtres, disposées en petits capitules dioïques. La *baccharide* de Virginie est remarquable par sa couleur grisâtre et argentée; elle fleurit en septembre et en octobre; les longues soies blanches qui couronnent les graines font un très-bel effet. Cette plante est généralement employée à l'ornement des bosquets, mais on s'en sert aussi pour faire des haies d'un aspect charmant. Elle se reproduit de graines, de drageons, de marcottes et de boutures. Les semis se font au printemps. On enterre légèrement les graines dans des terrines remplies de terre de bruyère et placées sur une couche à châssis. Le plant n'est mis en pleine terre que lorsqu'il est en état de résister aux hivers ordinaires, c'est-à-dire quand il a atteint environ 0 m. 70 de hauteur. La *baccharide* de Virginie craint les hivers rigoureux, et il n'est pasrare de la voir geler; elle n'est pas cependant perdue pour cela; il suffit de la couper rez terre, au commencement du printemps,

pour qu'elle repousse de nouveaux jets tout aussi vigoureux que les premiers.

La *baccharide* à feuilles de laurier rose (*baccharis neriifolia*) est indigène du Cap. Sous le climat de Paris, elle passe l'hiver en serre chaude. Ses feuilles sont dures, glabres, persistantes, lancéolées, à bords repliés en dessous, d'une couleur un peu ferrugineuse dans leur jeunesse; ses fleurs sont disposées en petites grappes au sommet des branches.

BACCHARIDÉ, ÉE ou **BACCHAROÏDE** adj. (ba-ka-ri-dé, ba-ka-ro-i-de). Bot. Qui ressemble à une baccharide.

— s. f. pl. Sous-tribu de la famille des composées, ayant pour type le genre baccharide, et classée, la cinquième, par M. Brongniart, dans la tribu des astéracées.

BACCHAS s. m. (ba-kâss). Comm. Lie du jus de citron.

BACCHE adj. Se dit quelquefois pour *bacchique* ou *bacchiaque*.

BACCHÉIDE s. f. (ba-ké-i-de — du gr. *Bakchos*, Bacchus; *eidos*, forme, ressemblance). Littér. Poëme héroï-comique, dont le sujet est le vin : *S'il était venu me consulter, je lui aurais indiqué le plus beau sujet du monde, un poëme sur le vin, la* BACCHÉIDE. (Balz.)

BACCHEIOS, surnom de Dionysos ou Bacchus, à Sicyone et à Corinthe, où, symbole caractérisque, sa statue de bois doré avait la face colorée d'un rouge éclatant.

BACCHIA s. f. (ba-ki-a). Chorégr. Danse vive, à deux temps, en usage chez les Kamtschadales, qui marquent la mesure en frappant des pieds et poussant de forts gémissements. Elle ressemble à la danse connue sous le nom de *danse de l'ours*.

BACCHIADES, famille corinthienne issue de Bacchus, composée de deux cents membres, et qui exerça despotiquement le pouvoir souverain de 777 à 655 av. J.-C. Les Bacchiades gouvernaient la cité par des prytanes, magistrats annuels tirés exclusivement de leur sein. Cypsélus délivra Corinthe de cette oligarchie, mais s'empara en même temps de la tyrannie.

BACCHIAQUE adj. (ba-ki-a-ke — rad. *bacchius*). Prosod. Se dit d'un vers qui n'est composé que de bacchius. ‖ On dit aussi BACCHIQUE.

— s. m. Pied composé d'une syllabe brève suivie de deux longues. ‖ Nom impropre de l'antibacchique, qui est composé de deux longues et d'une brève. ‖ Vers composé de quatre bacchius, c'est-à-dire de quatre brèves alternées avec huit longues disposées deux à deux. Ce vers, trop monotone, ne s'employait guère seul.

BACCHIDE s. f. (ba-ki-de — rad. *Bacchus*). Antiq. gr. Prêtresse de Bacchus. ‖ Sorte de devineresse. Dans ce dernier sens, on écrit aussi BACIDE.

— Entom. Genre d'insectes diptères, voisin des nérées, comprenant quatre espèces qui vivent généralement dans les caves, sur le vin exposé à l'air, et sautillent quand on veut les prendre.

BACCHIDÈS, eunuque de Mithridate, qui, après avoir été vaincu par Lucullus, le chargea de tuer sa femme et ses enfants. Appien le nomme *Bacchus*.

BACCHIDÈS, général de Démétrius-Soter et gouverneur de la Mésopotamie, combattit Judas Macchabée et le vainquit. Le héros juif périt dans la bataille; mais son frère, Jonathas, le vengea par la défaite de Bacchidès, qu'il força à s'enfuir de la Judée.

BACCHIE s. f. (ba-kî — rad. *Bacchus*). Méd. Sorte de tache rougeâtre qu'on remarque sur le visage et surtout sur le nez des ivrognes.

BACCHIGLIONE, le *Medoacus minor* des Romains, rivière des Etats autrichiens (Vénétie), formée de différents ruisseaux qui se réunissent au N. de Vicence, arrose cette ville et Padoue, et se divise en deux branches, près de Chioggia : l'une communique avec la Brenta; l'autre, plus considérable, tombe dans l'Adriatique. Cette rivière, navigable entre Vicence et Padoue, donna son nom, de 1806 à 1814, à un département du royaume d'Italie, dont le chef-lieu était Vicence.

BACCHILIQUE s. f. (ba-ki-li-ke — rad. *Bacchus*). Chorégr. anc. Sorte de danse en l'honneur de Bacchus, qui s'exécutait au son des sistres, des cymbales, des tambours, et était accompagnée de chants dithyrambiques.

BACCHINE s. f. (ba-ki-ne). Bot. Légumineuse des Indes.

BACCHINI (Benoît), bénédictin et savant littérateur, né dans le duché de Parme en 1651, mort en 1721. Ses travaux les plus importants sont : *Giornale dei letterati d'Italia; Dell' Istoria del monastero di San-Benedetto di Polirone* (Modène, 1696), où il inséra une histoire détaillée de la célèbre comtesse Mathilde; *De Ecclesiasticæ hierarchiæ originibus dissertatio*, etc.

BACCHIONITE s. m. (ba-ki-o-ni-te). Antiq. gr. Nom donné à des philosophes qui professaient un souverain mépris pour les choses de la terre.

BACCHIQUE. V. BACCHIAQUE.

BACCHIS, célèbre courtisane de Samos, dont parle Athénée. Elle se distingua des femmes de sa profession par son désintéressement et sa modestie. Sa voix enchanteresse était comparée au chant séducteur des sirènes. On l'appelait « l'honneur des courtisanes et l'apologie vivante de leur profession. » On eût mieux fait de l'en appeler « la censure; » car ses compagnes, humiliées par le contraste que faisait sa conduite avec la leur, versaient à pleines mains le ridicule sur ses qualités estimables. Aucune biographie ne parle de ce modèle dans la débauche, et nous-même, en dépit de cette notice, nous éprouvons une certaine incrédulité à l'égard de ce *rara avis* : ce n'est pas à Bedlam que l'on décerne le prix de sagesse, ni à Toulon des prix de vertu.

Bacchis (LES DEUX), comédie de Plaute. Un jeune homme, appelé Mnésiloque, a quitté, depuis deux ans, Athènes par l'ordre de son père Nicobule, pour aller à Éphèse recouvrer une somme d'argent que le vieillard a laissée entre les mains d'un ami. Inquiet du sort de sa maîtresse Bacchis, Mnésiloque a chargé son ami Pistoclère de s'en informer. Bacchis a une sœur jumelle, qui porte le même nom qu'elle et se livre également au métier de courtisane, et Pistoclère prend celle-ci pour la maîtresse de son ami. Dans les visites qu'il lui rend pour remplir la mission que lui a confiée Mnésiloque, il en devient amoureux et succombe à la séduction, tout en s'accusant de trahir un ami. Néanmoins, le plaisir lui fait bientôt oublier ses remords; mais il est troublé dans son bonheur par les remontrances de son pédagogue, censeur intraitable qui s'attache à son élève et lui reproche ses déportements. L'étourdi ne lui répond que par des railleries et des bravades, et tranche une querelle qui le fatigue par ces mots foudroyants pour un précepteur romain : « Suis-je ton esclave, ou es-tu le mien? » Cependant, Mnésiloque est de retour et se croit trahi par sa maîtresse et son ami. Pourtant sa Bacchis à lui, sa véritable maîtresse l'aime toujours; seulement, contrainte par la misère, elle s'est engagée pour une année avec Cléomaque, un militaire sot et brutal, moyennant 20 mines, et, pour recouvrer son indépendance, il faut qu'elle lui rende cet argent, environ 1,100 francs. Mnésiloque, qui est revenu avec l'argent de son père, aurait pu payer cette somme, mais, comme il était convaincu qu'on le trompait, il a rendu ses comptes à son père, et il se désole de sa maladresse involontaire. C'est alors qu'apparaît un nouveau personnage, destiné à devenir la cheville ouvrière de la pièce; c'est Chrysale, l'esclave de Mnésiloque, maître fourbe, prototype du Scapin de Molière. A l'idée de jouer un nouveau tour de son métier, le génie du machinateur d'escroqueries s'échauffe; il invente, agit, exécute comme un général d'armée, et les personnages qui l'entourent deviennent, sous sa main, des instruments qu'il fait mouvoir à son gré : tous s'effacent à l'envi pour lui laisser le premier rang. Bref, il sait si bien ensorceler le vieillard, que celui-ci, vaincu, lui confie son argent pour aller délivrer son fils d'un péril qui n'existe que dans l'imagination de Chrysale. Mais ce n'est point assez pour Chrysale d'arracher à Nicobule les 20 mines nécessaires pour la rançon de Bacchis; il faut encore qu'il en extorque l'argent que le fils dépensera en festins et en amusements de toute espèce; il faut même, pour finir par un coup de maître, qu'il entraîne le vieillard et le père de Pistoclère dans les piéges des courtisanes qui ont séduit leurs fils.

Cette comédie est très-licencieuse dans les expressions et dans les situations mêmes des personnages; mais, au fond, elle est très-morale, comme toute peinture vraie des mœurs d'une époque. C'est un miroir où les débauchés, les fourbes et les filles de joie ne sauraient se regarder sans honte. « De plus, la leçon de morale ne refroidit pas la verve comique, dit M. Naudet dans son excellente étude; mais la verve comique anime et fortifie la leçon morale. Quel jeu de théâtre combiné habilement et animé de risibles passions! Quelle énergique et naïve expression de caractères dramatiquement exposés! Comme la plaisanterie sort d'une source vive et abondante, pour se répandre dans le dialogue et y jeter une chaleur et un éclat naturels! Il suffirait du rôle de Chrysale et de deux ou trois situations, avec quelques faciles changements de détails que les mœurs demanderaient dans l'état, les relations, les discours des personnages, pour faire une pièce excellente sur tous les théâtres, fortement intriguée et pleine à la fois d'intérêt et de gaieté. Plusieurs parties, du moins, sont dignes de servir de modèle, même à des maîtres. Demandez à Molière. »

BACCHIUS s. m. (ba-ki-uss — gr. *bakcheios*, même sens, de *Bakchos*, Bacchus). Prosod. Pied de vers grec ou latin, composé d'une brève suivie de deux longues, comme le mot latin *amabunt* ou le mot grec *Athênê*. On l'employait fréquemment dans les chants en l'honneur de Bacchus.

BACCHIUS, dit le *Vieux*, écrivain grec qui vivait vers le commencement du IVe siècle av. J.-C. Il est auteur d'un dialogue sur la musique, intitulé : *Introduction à l'art musical*. « C'est, dit M. Fétis, une sorte de manuel par interrogations et réponses, qui semble destiné aux écoles publiques. De tous les livres sur la musique que les Grecs nous aient laissés, c'est le moins pédant et le seul qu'on puisse considérer comme un traité de musique pratique. Les demandes sont posées avec netteté, et les réponses, en général, courtes et précises. »

En 1627, le P. Messenne a donné une traduction de l'œuvre de Bacchius, dans son *Traité de l'harmonie universelle*.

BACCHIUS DE TANAGRE, médecin grec de l'école d'Alexandrie, florissait entre 300 et 250 av. J.-C. Disciple d'Hérophile, il est un des grands noms de la science médicale dans l'antiquité. Il ne reste que quelques fragments de ses écrits.

BACCHUBER s. m. (bak-ku-bèr — de *Bacchus*). Sorte de danse guerrière en usage à Gap et dans quelques autres localités du département des Hautes-Alpes. Selon Eustache, elle vient de Bacchus, qui en est regardé quelquefois comme l'inventeur : *Le* BACCHUBER *est une espèce de danse pyrrhique qui s'est conservée au Pont-de-Cervières, hameau dépendant de Briançon.* (A. Hugo.)

BACCHUS n. pr. m. (ba-kuss — gr. *Bakchos*, même sens). Myth. gr. Dieu du vin, fils de Jupiter et de Sémélé.

. . . . Et le dieu des orgies,
Bacchus au front vermeil ceint de grappes rougies.
DESAINTANGE.

Sur un char, couronné de pampres et de lierre,
Bacchus paraît enfin : avec des rênes d'or,
De deux tigres domptés le dieu guide l'essor.
VERN. DE SAINT-MAUR.

— Poétiq. Le vin : *Les plus charmantes retraites ne plaisent guère sans* BACCHUS *et sans Cérès.* (Le Sage.)

Et *Bacchus* scelle entre eux une paix éternelle.
SAINT-LAMBERT.

... Lorsque *Bacchus* en nectar argenté
De son cristal étroit part, petille et s'élance...
DEMOUSTIER.

Le pied du vendangeur frappe et brise la grappe,
Et *Bacchus*, en grondant, cède, écume et s'échappe.
MOLLEVAUT.

‖ *Les adorateurs, les disciples de Bacchus, les enfants, les suppôts de Bacchus*, Les buveurs, les ivrognes :

. . . . Un *suppôt de Bacchus*
Altérait sa santé, son esprit et sa bourse.
LA FONTAINE.

— *Par Bacchus!* loc. interj. empruntée de l'ital. *per Bacco* ou du latin *per Bacchum*; c'est une espèce de serment qui veut dire : « J'en jure par Bacchus : » PAR BACCHUS! *je suis tout étourdi.* (Balz.) PAR BACCHUS! *s'écria-t-il, mon carnaval me coûte cher.* (A. de Muss.)

— On dit de même *per Bacco* : PER BACCO! *il ne s'agit pas de lui! s'écria le cardinal en interrompant, par cette exclamation païenne, l'élève en médecine.* (E. Sue.)

— Antiq. gr. *Artistes de Bacchus*, Nom que prenaient les membres d'une association formée entre les acteurs des théâtres de l'Hellespont.

— Entom. Nom d'une espèce de charançon, rapportée, suivant les auteurs, aux genres attelabe ou rhynchite.

— Ichthyol. Espèce de lotte, d'après Pline.

BACCHUS (en grec *Dionysos*), dieu de l'ivresse et du vin dans la mythologie grecque, était fils de Jupiter et de Sémélé, suivant les traditions les plus populaires, ou de Jupiter et de Proserpine, ou de Cérès, ou d'Isis, etc., suivant d'autres légendes. La multiplicité et la confusion des mythes qui se rapportent à cette divinité ont donné lieu à quelques mythographes anciens de distinguer plusieurs Bacchus. Diodore en comptait trois, Cicéron cinq, d'autres encore sept. Mais il est plus vraisemblable que cette diversité ne provenait que de modifications, d'additions et de transformations successives de la même idée primordiale, accomplies en divers temps et chez les différents peuples qui avaient adopté ce culte, probablement originaire d'Asie, comme la vigne. Plusieurs savants ont cherché l'origine du mot *Dionysos*, qui est le véritable nom du dieu de la vigne, car Bacchus n'est qu'un de ses nombreux surnoms. On a proposé différentes étymologies, dont quelques-unes sont assez ingénieuses. Il n'est pas difficile de reconnaître dans la première partie du mot *Dio* le *Deus* latin et le *Zeus* grec, correspondant tous deux au *Dêwa* sanscrit. Cette forme *Dio* se retrouve, du reste, dans plusieurs autres mots grecs semblablement composés, par exemple *Diogénès*. Quant à la seconde partie, *nysos*, elle est beaucoup plus obscure. Elle rappelle tout d'abord, par une analogie matérielle très-apparente, le mont *Nysa*, sur lequel fut élevé, suivant la légende grecque, Bacchus enfant. Dans cette hypothèse, *Dionysos* signifierait littéralement le *dieu de Nysa*; mais une objection grave s'élève contre cette théorie, c'est que *Dionysos* serait dans ce cas un mot composé contre toutes les règles des langues indo-européennes. D'autres étymologistes ont voulu voir dans *Dionysos* les deux mots sanscrits *diwa* (jour) et *niça* (nuit) suivant eux, Bacchus aurait été ainsi nommé à cause de sa gestation anormale et de sa double naissance. *Dio* pourrait bien, à la rigueur, représenter *diwa* — rapprochez *dies* — mais le sanscrit *niça*, d'après les lois phonétiques qui règlent ses rapports avec le grec, devrait forcément avoir pour représentant un radical *nykt* — comparez *noct-em* — ou tout au moins *nych*. Il est vrai que l'éolien, qui offre pour *Dionysos* une forme *zonnyxos*, permettrait peut-être de défendre avec quelque succès cette théorie ingénieuse. Suivant une autre interprétation, *Dionysos* pourrait se lire *diwa-niwasas* (habitant du ciel), ou encore *diwan-sutas* (fils du ciel).

Sémélé ayant péri par suite de sa fatale curiosité, avant que son fils fût né, Jupiter sauva l'enfant, et l'enferma dans sa cuisse pendant le temps nécessaire pour compléter la gestation. Une autre tradition rapportait que Cadmus, irrité des amours de sa fille Sémélé, l'avait fait enfermer dans un coffre et jeter à la mer. Le coffre fut poussé sur les côtes de la Laconie. Sémélé était morte dans la traversée, en donnant le jour à Bacchus, qui, comme Moïse, fut *sauvé des eaux*, et élevé par Ino, qui l'avait recueilli. Mais la version la plus commune dit que Jupiter confia l'enfant à Mercure pour le porter sur le mont Nysa, où des nymphes furent chargées de l'élever. Ses nourrices durent plus tard à la reconnaissance du dieu d'être changées en étoiles sous le nom d'*hyades*. Des mains des nymphes, Bacchus passa dans celles des Muses et de Silène, qui lui enseigna la culture de la vigne et l'art de composer une liqueur enivrante avec le raisin. Dans son adolescence, il fut frappé d'une folie passagère par la haine de Junon, qui se vengeait toujours des infidélités de son époux en frappant l'objet ou le fruit de ses amours. Après avoir combattu les Titans révoltés contre Jupiter, Bacchus partit pour cette grande expédition de l'Orient et des Indes, qui est demeurée si fameuse et si caractéristique dans les légendes de l'antiquité. Monté sur un âne, comme Silène, environné de faunes, de bacchantes, de satyres, de corybantes, d'hommes et de femmes qui portaient au lieu d'armes des thyrses ornés de pampres et des tambours, il parcourt triomphalement la Grèce, l'Egypte, la Syrie, l'Arabie, la Mésopotamie et l'Inde. Cette conquête est une procession bruyante et bouffonne souvent reproduite sur les bas-reliefs, les vases et autres monuments antiques. Accueilli partout comme une divinité bienfaisante, Bacchus enseignait aux peuples la culture de la vigne et les arts de la civilisation. Il eut cependant quelques combats à soutenir contre des princes qui s'opposaient à l'établissement du nouveau culte, c'est-à-dire à l'introduction de la vigne dans leurs Etats. C'est ainsi que Penthée fut mis en pièces par sa mère Agavé et les ménades ou prêtresses de Bacchus. On trouve d'ailleurs dans les poëtes une multitude de détails relatifs à ces expéditions du dieu, qui étaient un thème incessamment enrichi d'épisodes nouveaux par la fertile et riante imagination des Grecs. Après avoir combattu les Amazones à Panama, enlevé Adonis à Chypre, et vaincu les Thraces et leur roi Lycurgue, Bacchus revint dans la Béotie, son berceau, puis passa à Argos, où, les femmes refusant de l'honorer, il les frappa d'une folie qui leur fit dévorer leurs propres enfants. Il eut ensuite à soutenir une longue lutte contre Persée, se métamorphosa en grappe de raisin pour parvenir à posséder Erigone, dont il était épris, fut pris à Naxos par des pirates, se changea en lion pour leur résister, et les métamorphosa tous en dauphins, à l'exception de leur chef Acétès. C'est aussi à Naxos qu'il trouva endormie sur le rivage la belle Ariane, que Thésée venait d'abandonner; touché de ses larmes et séduit par sa beauté, il la prit pour épouse et en eut plusieurs enfants. L'Achaïe, Argos, Delphes, la Thrace, la Phrygie, furent encore le théâtre de nouvelles excursions et aventures de Bacchus, qui, après avoir révélé sa divinité aux hommes et institué partout son culte, alla chercher sa mère aux enfers et l'enleva avec lui au ciel. D'autres traditions ajoutent encore un grand nombre de traits à la biographie idéale de Bacchus; mais la plupart de ces détails n'ont pas une grande valeur mythologique et n'appartiennent pas à la haute antiquité. Beaucoup sont de l'invention des poëtes, notamment de Nonnus, auteur du poëme des *Dionysiaques*, et se rapportent aux différents types de cette divinité.

Outre Ariane et Erigone, Bacchus aima encore Vénus, Cérès, Alexiroé, Nicée, Alphésibée et beaucoup d'autres femmes. Il eut un grand nombre d'enfants, Phanos, Staphyles, Priape, Jacchus, Méthé, Charis, Œnopion, Evandre, Charmon, Déjanire, etc.

Dans Homère et Hésiode, Dionysos n'occupe qu'un rang secondaire dans la hiérarchie divine. Ce n'est que dans les âges postérieurs que sa légende s'est enrichie et qu'il a été placé au premier rang parmi les grandes divinités. Il finit par devenir un type d'héroïsme et de valeur. Alexandre le Grand le prit pour idéal, Démétrius Poliorcète pour modèle; Mithridate se fit appeler Dionysos et Evios, du surnom que ce dieu recevait des acclamations en son honneur, *Evohé*.

Il y avait en Grèce, antérieurement à la légende populaire de Jupiter et de Sémélé, une autre tradition beaucoup plus ancienne et extrêmement curieuse sous le rapport cosmogonique. C'est celle qui était professée par les adeptes des mystères d'Orphée, et qui nous a été conservée en partie par le poëme de Nonnus; on peut même dire qu'elle était la base fondamentale de leurs doctrines religieuses et philosophiques. A ce titre, elle mérite qu'on s'y arrête quelques instants. Bacchus, qui s'appelait *Dionysos Zagreus*, et présentait tous les caractères d'un grand mythe panthéiste, conçu dans des proportions grandioses, était le dieu suprême de cette secte mystérieuse, et c'est pour cette raison qu'Hérodote qualifie leurs cérémonies secrètes

de *bacchiques.* Il était né de l'union de *Zeus* (le Ciel), sous la forme d'un dragon, avec *Perséphone* (la Terre), considérée dans ses alternatives de vie et de mort. Il était l'enfant favori de son père et destiné par lui à la conquête du monde. Elevé dans l'isolement, il ne fut pas cependant à l'abri de la jalousie de Junon, qui envoya contre lui les Titans pour le dévorer. Les Titans accomplirent leur sauvage mission, et Junon apporta le cœur de l'enfant à Zeus, qui le donna à Sémélé ou le mangea lui-même. C'est de ce cœur que naquit un autre Bacchus, le *Bacchus thébain* de la légende populaire. Quant aux Titans, foudroyés par Zeus, leurs cendres donnèrent naissance aux hommes. De là la création du bon principe et du mauvais principe, représentés le premier par les hommes nés des débris du dieu dévoré par ses bourreaux, le second par les hommes nés de la substance même des Titans réduits en cendres. On reconnaît là sans peine les traces d'une doctrine dualistique, qu'il est assez intéressant de retrouver dans la branche hellénique de la famille indo-européenne.

Le culte de Bacchus s'est répandu et propagé avec la culture de la vigne, et on le voit surtout florissant dans les lieux où le précieux arbuste donnait des produits abondants et renommés. Il se répandit de l'Asie en Thrace, puis de Thrace en Grèce. De là, il passa en Italie, où le dieu reçut le surnom de *Bacchus*, qui finit par prévaloir chez les Latins sur le nom véritable de Dionysos. Thèbes, en Béotie, devint un des grands centres de ce culte; le dieu avait un temple dans cette cité, qui le regardait comme une divinité nationale. C'est ce qui avait répandu la croyance qu'il avait reçu le jour en Béotie. On a identifié le Dionysos hellénique avec le dieu phrygien Sabazius, avec l'Osiris des Egyptiens, avec le *Liber pater* italique, et même avec le Siva des Indiens. Des analogies nombreuses paraissent en effet justifier ces assimilations, qu'on a peut-être un peu trop systématisées. Mais d'ailleurs, on sait que, dans l'antiquité, des mythes originairement distincts finissaient, en se propageant, par se confondre et s'amalgamer.

La légende du Bacchus indien était, à l'origine, bien distincte du mythe grec, avec lequel elle a fini par se confondre. Déjà populaire avant l'expédition d'Alexandre le Grand, elle prit à cette époque une extension considérable. Suivant Preller (*Griechische Mythologie*, vol. I, p. 550), elle est née de la fusion des traditions grecques avec les traditions orientales, d'après cette tendance générale qu'on retrouve dès l'origine chez les Grecs à s'assimiler les théogonies étrangères, et à en transporter dans leur propre religion les principales créations. C'était une très-ancienne habitude en Grèce d'assimiler à Bacchus l'Osiris égyptien, ou bien encore le dieu solaire des Arabes *Urotal*. Pour justifier cette identification, on alla même jusqu'à chercher sur les confins de l'Ethiopie et dans l'Arabie l'emplacement d'un mont Nysa. Preller pense que la légende des conquêtes de Bacchus est originaire de l'Asie Mineure. Du moins, c'est chez Euripide le Dionysos lydien, le nourrisson de Tmolos, qui est représenté dans ce rôle de conquérant. Primitivement, les conquêtes de Bacchus se bornaient, dans la légende, à la Phrygie, à la Perse, à la Bactriane, à la Médie et à l'Arabie. C'est seulement après l'expédition d'Alexandre, et par suite d'une assimilation de Bacchus et du héros macédonien, qu'on inventa l'expédition du dieu dans l'Inde.

Les fêtes de Bacchus se nommaient *Dionysiaques* en Grèce, et *Bacchanales* en Italie. (V. ces noms.) On les appelait encore *Eleuthéries* et *Liberalia*. Elles se célébraient avec une grande licence et donnaient lieu aux désordres les plus honteux.

Les anciens ont souvent aussi rapproché Bacchus d'Apollon, en le considérant comme une personnification de la force de maturation dans les végétaux, comme un emblème de la puissance génératrice qui féconde la nature et dont le vin est le symbole. Mais ce caractère solaire ne paraît lui avoir été attribué, par extension, qu'à l'époque du grand développement de la mythologie hellénique.

Il paraît que, dans l'origine, on immolait à ce dieu des victimes humaines. On remplaça ensuite ces odieux sacrifices par l'immolation des animaux, particulièrement du bouc. Souvent aussi on n'offrait que des fruits et des libations sans vin.

Voici quelques-uns des innombrables surnoms de Bacchus : *Acratophoros*, qui donne le vin pur; *Lyaïos*, qui dissipe le chagrin; *Orthos*, qui ne chancelle pas (Amphitryon ayant trouvé le moyen de tempérer le vin par l'eau, dressa un autel à *Dionysos Orthos*); *Thesmophoros*, le législateur; *Dithyrambogènes*, qui fait naître l'enthousiasme lyrique; *Chrysocomès*, à la chevelure dorée; *Lenaïos*, le pressureur; *Saotes*, le libérateur; *Ampelophytor*, qui plante la vigne, etc.

Bacchus (REPRÉSENTATIONS ANTIQUES DE). Bien que n'ayant pas rang parmi les dieux supérieurs, Bacchus fut une des divinités auxquelles les anciens rendirent le plus d'honneur, et dont ils se plurent à placer les images sculptées ou peintes dans leurs maisons et dans leurs temples. Dieu du vin, de la gaieté, des plaisirs bruyants, héros joignant à une vigueur virile la beauté d'une femme, le fils de Sémélé, avec son cortége de bacchantes, de faunes, de silènes, prêtait plus qu'aucune autre divinité aux conceptions d'un art essentiellement gracieux, voluptueux, matérialiste. On le représenta le plus souvent dans toute la fleur d'une brillante jeunesse, conformément à ces vers d'Ovide :

Tibi enim inconsumpta juventa est,
Tu puer æternus, tu formosissimus alto
Conspiceris cœlo...

« Ta jeunesse est toujours nouvelle; tu es un adolescent éternel; tu es le plus beau de ceux qu'on voit dans l'empyrée. » — L'image de Bacchus, a dit M. Mongez, est celle d'un beau jeune homme qui entre dans le printemps de la vie, qui sent les premiers mouvements de la volupté, et qui, enseveli dans une rêverie enchanteresse, entre le sommeil et la veille, cherche à en rassembler les images éparses et à les réaliser. Les attributs ordinaires du dieu sont : le lierre toujours vert, *semper virens*, emblème de sa jeunesse éternelle, les pampres et les raisins, parce que c'est lui qui a enseigné la culture de la vigne. A ses longs cheveux, bouclés et relevés comme ceux des femmes, est entrelacée une large bandelette, en forme de diadème, nommée *crédemnon*, à laquelle on attribuait, ainsi qu'au lierre, la propriété de dissiper l'ivresse. Dans sa main il tient une coupe ou thyrse, espèce de sceptre enguirlandé de pampres et de feuilles de lierre. Lorsqu'il n'est pas entièrement nu, ou qu'il n'a pas revêtu le costume des femmes de l'Asie, il est drapé dans une peau de chevreau (*nébride*), ou dans une peau de panthère (*pardalide*). Ce dernier animal lui est consacré, ainsi que l'âne, originaire de l'Orient. L'art antique le représente, du reste, sous des formes, dans des attitudes et au milieu de circonstances extrêmement diverses. Nous allons donner l'indication des monuments les plus connus qui peuvent servir à l'iconographie de ce dieu.

Bacchus (NAISSANCE DE). Cette scène a été représentée d'une façon très-intéressante sur un bas-relief du musée Pio-Clémentin, qui a été trouvé près de la porte Portèse, et que l'on croit être l'ouvrage d'un sculpteur romain des derniers temps de la République. Le roi des dieux est assis sur le mont Dracanus; de sa cuisse gauche, qui est nue, le petit Bacchus s'élance et est reçu par Mercure qui tient une *nébride* pour l'envelopper. Trois déesses, armées de leur sceptre, assistent à cette naissance miraculeuse, Lucine ou Ilithye, qui présidait aux accouchements, Proserpine Libéra et Cérès. Ces deux dernières déesses étaient honorées, en plusieurs lieux, en même temps que Bacchus; à Rome, un temple commun leur avait été dédié, l'an 263 de l'ère romaine, par le consul Cassius, en exécution d'un vœu du dictateur Aulus Postumius. Ce temple, qui était situé près du cirque Maxime, fut réédifié par Auguste. (V. plus loin BACCHUS et ARIANE.) — Un bas-relief du musée Chiaramonti représente Mercure prenant le dieu enfant pour le confier aux nymphes. Sur un bas-relief du Louvre, c'est Leucothoé qui reçoit dans ses bras le fils de Jupiter. (V. l'article suivant.)

Bacchus (EDUCATION DE). Aussitôt que Mercure eut reçu Bacchus nouveau-né, il l'enveloppa dans une peau de chevreau (*nébride*) pour le soustraire aux regards de Junon, et le porta aux nymphes de Nysa, chargées de son éducation. Cet épisode a été peint sur un vase de Nola, qui appartient aux plus beaux temps de l'art céramique et qui a fait partie de la galerie Pourtalès. Mercure, coiffé du pétase, vêtu d'une chlamyde et tenant le caducée, est assis sur le rocher de Nysa. Sur ses genoux est placé Bacchus enfant, déjà couronné de pampres et qui tend les bras à la nymphe Mænas. Celle-ci, debout, la main droite appuyée sur un thyrse, sourit avec tendresse au jeune dieu. En arrière de Mercure est peinte une autre nymphe, qui paraît adresser la parole aux personnages précédents; un de ses pieds est élevé sur une pierre, et sa main gauche repose sur une tige de férule. — Un bas-relief, du musée Chiaramonti, montre Bacchus enfant porté dans un van et entouré par des ménades et des faunes qui dansent. Sur un fragment de bas-relief de la même galerie, on voit le jeune dieu soutenu par Ampélos et Acratos, ses génies familiers. — Une précieuse peinture du musée *degli Studj*, trouvée à Pompéi, dans le triclinium de la maison de M. Lucretius, représente Bacchus enfant, placé avec le vieux Silène sur un char que traînent des bœufs guidés par des faunes et que suivent des bacchantes.

Bacchus enfant et Leucothoé. Le fils de Jupiter et de Sémélé fut nourri par Leucothée ou Leucothoé, qui n'était autre que Ino, métamorphosée en nymphe par Neptune. (V. LEUCOTHOÉ.) Un groupe de marbre du musée de Munich, provenant de la villa Albani, et qui passe pour un des plus beaux ouvrages de la sculpture hellénique, représente le petit dieu porté par sa nourrice. Un groupe semblable, mais d'une exécution bien inférieure, se trouve dans le parc de Versailles, et le même sujet se voit sur un bas-relief du Louvre, désigné sous le titre de : *Naissance de Bacchus.*

Bacchus enfant porté par Silène, célèbre groupe de marbre, au musée Chiaramonti. Silène, couronné de lierre, tient dans ses bras Bacchus enfant, et le contemple avec une expression extraordinaire de tendresse. Il s'appuie sur un tronc d'arbre, que recouvre en partie la nébride et qu'entoure un cep de vigne. Ce groupe, une des plus belles productions qui nous restent de l'art antique, était autrefois au palais Ruspoli. Des groupes analogues, connus sous le titre de *Faune à l'enfant*, se voient au Louvre et au musée de Munich. V. FAUNE.

Bacchus enfant (STATUES DE). Les statues antiques les plus remarquables que nous ayons de *Bacchus enfant*, sont les suivantes : 1º Statue en marbre, au musée de Dresde, provenant de la collection Chigi : le petit dieu, demi-drapé, est assis sur un rocher; il tient dans la main droite un oiseau, dans l'autre un raisin; — 2º Statue en marbre, collection Pamphili : Bacchus, ayant des raisins dans chaque main, est placé dans une cuve de forme moderne où il foule la vendange; — 3º Statue en marbre, collection Pamphili : enfant debout, vêtu d'une chemise, dont il relève un pan pour soutenir des raisins; — 4º Statue en marbre, collection Pamphili : enfant entièrement nu, debout près d'un tronc d'arbre, ayant des raisins dans les mains; la tête est celle d'une autre statue; — 5º Statue en marbre, collection Gastaldi : figure semblable à la précédente; elle n'a d'antique que le torse et la tête; — 6º Statue en marbre, au British Museum : l'enfant est debout, il tient dans la main gauche une coupe, et de la droite une grappe de raisin qu'il élève; il est couronné de lierre et de corymbes; une nébride lui couvre les épaules et vient se nouer sur le ventre. Cette statue est des plus gracieuses, le nu est bien modelé. Le bras droit, l'avant-bras gauche et les pieds sont modernes; — 7º statue en marbre, au Vatican : l'enfant est debout; il a une couronne de pampres et porte une nébride sur le bras gauche; de la main droite, il élève un raisin; de l'autre, il tient un *pedum*. Cette petite figure, qui est d'un bon style, à été trouvée, en 1811, à Rome, sur l'emplacement du Forum; — 8º Statue en marbre, trouvée en 1812, à Tivoli; collection Vescovali : l'enfant, debout, tient un raisin de la main gauche, et de l'autre une urne appuyée sur un pilastre; la nébride, nouée sur l'épaule gauche, recouvre le devant du corps. Cette figure, d'une tournure charmante et d'un style agréable, est bien conservée. On pense qu'elle a pu servir d'ornement à une fontaine; — 9º Statue en marbre, provenant de Florence, collection Demidoff : debout, près d'un tronc d'arbre, ayant un raisin dans la main droite et un *pedum* dans la gauche, le jeune Bacchus a pour tout vêtement une chlamyde jetée sur l'épaule gauche et qui s'enroule autour du bras droit; — 10º Statue en marbre, collection Pembroke : l'enfant dort, étendu sur sa chlamyde; sa tête repose sur une urne. Joli morceau qui semble avoir fait partie de la décoration d'une fontaine.

Bacchus enfant sur un bouc, joli groupe en marbre, de grandeur naturelle, collection Carlisle (Angleterre). Le petit dieu est nu, mais il a le buste entouré d'une guirlande de fleurs passée en écharpe; il saisit de la main gauche la seule corne qu'ait le bouc; l'autre main, posée en arrière sur la croupe de l'animal, tient un *pedum*. La tête de l'enfant est moderne.

Bacchus au repos. C'est dans l'attitude d'une molle langueur, debout près d'un tronc d'arbre, auquel il est ordinairement accoudé, que le fils de Sémélé a été représenté le plus souvent par les statuaires de l'antiquité. Parmi les nombreuses figures de ce genre qui sont parvenues jusqu'à nous, nous citerons : 1º Statue en marbre (hauteur 1 m. 940), provenant du château de Richelieu; musée du Louvre : le dieu est debout et s'appuie du bras gauche sur un tronc d'orme qu'entoure un cep de vigne; il est entièrement nu; sa tête est couronnée de lierre et ceinte du crédemnon; ses cheveux descendent en longs anneaux sur sa poitrine. « La douceur de son regard, dit M. de Clarac, la grâce de ses traits, ses formes délicates et arrondies, tout dans cette figure concourt à exprimer cette langueur voluptueuse dont les anciens avaient fait le caractère distinctif de Bacchus; » — 2º Statue en marbre pentélique (hauteur 2 m. 193), musée du Louvre : le dieu est accoudé à un tronc d'arbre et a la main droite sûr sa tête, qui est ceinte du crédemnon; la nébride descend de l'épaule gauche. Cette statue, qui était autrefois à Versailles, est remarquable par son intégrité; — 3º statue en marbre, au Louvre : figure à peu près semblable à la précédente, mais de moindres proportions et moins bien conservée; les bouts du crédemnon retombent sur les épaules; — 4º Statuette en bronze, à la galerie des Offices (Florence) : elle est intéressante en ce qu'elle offre Bacchus avec les deux mains repliées sur la tête; celle-ci est penchée, et le reste du corps a un mouvement analogue. L'exécution de cette figurine est un peu sèche; mais ce défaut est compensé par l'élégance des formes et la justesse des proportions; — 5º Statue en bronze, à la galerie des Offices (Florence) : figure de grandeur naturelle, du plus grand mérite, trouvée en 1530 dans une propriété d'Alexandre Barignani, qui en fit présent à François-Marie I^er^, duc d'Urbin. Celui-ci la donna plus tard à sa nièce, femme du grand-duc de Florence, Ferdinand II. Les archéologues ont beaucoup disserté sur le nom du dieu que représente cette statue : suivant un auteur contemporain de la découverte, elle portait alors une couronne de pampres et tenait un cep de vigne; mais on a reconnu depuis, par un examen attentif du bronze, que la couronne n'avait jamais existé; et quant au cep de vigne, que l'on conserve à Florence, il est, dit-on, de travail moderne. Gori donne à cette statue, dans son *Musée florentin*, le titre de *Dei præstitis signum*, et la désigne, dans son *Musée étrusque*, comme représentant un Génie public des Etrusques. Winckelmann ne s'est occupé de cette figure que pour dire qu'elle n'est pas une œuvre étrusque. Lanzi l'a prise pour un Génie, et Visconti y a vu Mercure, opinion qui a eu l'assentiment de plusieurs autres savants. Quoi qu'il en soit, dit M. de Clarac, il faut reconnaître dans cette statue « l'œuvre d'un grand maître : les formes réunissent le mouvement, la grâce et la vérité; les membres ont de la jeunesse, et toutes les parties présentent cette harmonie qu'on est habitué à trouver dans les belles œuvres de l'art antique. »

Bacchus couché. 1º Statue en marbre de Luni (hauteur 0 m. 866, longueur 2 m.), au musée du Louvre : le dieu, étendu sur une peau de panthère, la tête couronnée de pampres, tient une corne d'abondance remplie de raisins et semble caresser un tout petit enfant placé près de lui. Quelques archéologues pensent que cette figure ornait primitivement un tombeau; à la villa Borghèse, d'où elle provient, elle avait été placée sur le célèbre sarcophage de *la Mort de Méléagre*; — 2º Statue en marbre, au musée Pio-Clémentin : Bacchus est accoudé et a la main appuyée sur un vase; une draperie couvre le bras gauche et va par derrière se déplier sur les cuisses. Cette statue qui, malgré les mutilations qu'elle a subies, laisse voir la manière d'un artiste du plus grand mérite, a été trouvée à Tivoli, avec *les Muses, l'Apollon citharède, le Sommeil et Minerve*; — 3º Statue en marbre de Carrare, collection Gastaldi : le dieu est accoudé sur une panthère accroupie, à laquelle il présente une coupe. On croit que cette figure a pu servir de décoration à un monument funèbre. Les statues d'éphèbes placées sur les tombeaux recevaient assez souvent les attributs de Bacchus. On voit une statue de ce genre au Musée Capitolin, avec cette inscription en grec : « Mon nom est Saturninus; mon père et ma mère ont représenté leur enfant en Bacchus. » Un bas-relief du musée Chiaramonti représente Bacchus couché sur deux centaures : on a vu là une allégorie de la puissance du vin qui dompte jusqu'aux tempéraments les plus robustes et les plus farouches.

Bacchus monté sur un griffon. Le dieu est ainsi figuré sur un vase antique qui a fait partie de la collection Pourtalès (nº 160) : il est précédé d'un satyre et suivi d'une ménade qui tient un tympanum. Un joli groupe du musée Pio-Clémentin nous le montre à cheval sur un bouc et armé de son thyrse. Un autre groupe, de la collection Smith-Barry, le représente ivre, à cheval sur un âne, dans l'attitude donnée quelquefois à Silène.

Bacchus buvant, Bacchus ivre. Il était naturel que le dieu du vin fût souvent représenté la coupe à la main, le corps chancelant, les jambes titubantes, tantôt seul et s'appuyant à un tronc d'arbre ou à un pilastre, tantôt soutenu par Ampelos et Acratos, ses favoris, ou par quelque autre de ses suivants. Citons d'abord les figures isolées les plus remarquables que nous ait transmises l'art antique : 1º Statue en marbre pentélique (hauteur 1 m. 489), au Louvre : Bacchus, le corps renversé en arrière, s'appuie de la main droite à un tronc d'arbre, et tient une coupe dans l'autre main; — 2º Figure à peu près semblable, au Louvre (marbre pentélique, hauteur 2 m. 383) : au lieu d'une coupe, un raisin; — 3º Statue en marbre, au Louvre : le dieu, debout près d'un tronc de palmier, élève une coupe de la main gauche et tient un raisin dans l'autre main, qui est abaissée; — 4º Statue en marbre grec, au musée Chiaramonti : attitude de la figure précédente; au lieu du tronc de palmier, un pilastre; le dieu est drapé avec élégance : la draperie descend de l'épaule gauche et vient s'enrouler autour du bras droit; — 5º Statue en marbre de Carrare, trouvée à Tivoli, collection Demidoff : le dieu, debout près d'un palmier, élève de la main droite un vase pour en verser le contenu dans une coupe; — 6º Statue en marbre grec, provenant de la galerie Farnèse, au musée de Naples : dressé sur la pointe des pieds, Bacchus exprime le jus d'une grappe de raisin dans une coupe; œuvre d'un bon sculpteur romain; — 7º Statue en marbre grec, au musée de Naples : le dieu, appuyé contre un tronc d'arbre, la tête couronnée de pampres et de raisins, tient une grappe dans la main droite et une coupe dans la gauche; ouvrage grec d'une grande beauté; la tête ne paraît pas être celle de la statue; les bras sont modernes. Le sculpteur Albaccini est l'auteur des restaurations; — 8º Statue en marbre, collection Torlonia : tête ceinte du crédemnon; une coupe dans une main, un raisin dans l'autre. On ne trouve pas dans cette figure, comme dans les précédentes, un mouvement penché exprimant l'ivresse, ni un geste indiquant l'action de boire ou de montrer un raisin; le corps a un aplomb qui surprend; — 9º Statue en marbre, provenant de la collection Chigi, au musée de Dresde : le dieu, couronné de pampres et vêtu de la nébride, tient de la main droite abaissée une grappe de raisin et de la gauche une coupe qu'il contemple avec attention; le visage est un morceau d'excellent style; — 10º Statue en marbre, ga-

lerie de Florence : jeune homme couronné de corymbes et drapé dans un ample manteau qui repose sur l'épaule gauche et descend jusqu'aux jambes, laissant à nu le côté droit du buste; il regarde vers la droite et étend de ce côté une vaste coupe; il tient aussi une coupe dans la main gauche. Quelques archéologues croient que cette figure est celle d'un dieu lare ; — 11o Statue en marbre, musée royal de Madrid : accoudé sur un pilastre, que recouvre en partie une draperie et qui est orné d'une tête barbue, Bacchus tient un raisin dans une main et une coupe dans l'autre ; — 12o Statue en marbre, musée de Venise : debout près d'un tronc d'arbre, la jambe droite croisée sur la gauche, le dieu élève la main droite, qui tient un raisin et appuie l'autre main sur sa hanche. Ouvrage d'un sculpteur grec de grand mérite ; — 13o Statue en marbre de Carrare, collection Giustiniani : la tête couronnée de lierre et ceinte du crédemnon, dont les bouts descendent sur les épaules, Bacchus regarde vers la droite; il a un thyrse dans la main gauche et dans l'autre une coupe qu'il élève assez haut par un mouvement très-gracieux ; — 14o Statue en marbre de Luni, à la villa Albani : Bacchus, ayant une grappe dans une main et une coupe dans l'autre, s'appuie à un tronc d'arbre qu'entoure un cep de vigne dont deux petits amours cueillent les raisins; il a des sandales aux pieds, une nébride passée en écharpe et croise la jambe gauche sur la droite. D'autres groupes antiques, ressemblant plus ou moins à ceux que nous venons de décrire, se voient au musée *degli Studj*, au musée Pio-Clémentin, dans les collections Chablais, Lansdowne, Blundell, Pembroke, Cocke (Angleterre), à la villa Pamphili, à la villa Borghèse, etc.

Bacchus et Ampelos. Bacchus ivre devait avoir souvent besoin d'être soutenu et guidé par un de ses génies familiers, ou par un de ses suivants, faunes ou satyres. Le favori du dieu était Ampelos, phrygien, fils d'une nymphe et d'un satyre, aimé, dit-on, de Bacchus pour sa grande beauté, et, après sa mort, métamorphosé par ce dieu en cep de vigne. Un groupe en marbre grec, du British Museum, découvert en 1772 à Storta, près de Rome, représente Bacchus vêtu d'une pardalide, la tête ceinte du crédemnon, les pieds chaussés de sandales, tenant une coupe dans la main droite et passant le bras gauche autour du cou d'Ampelos. Celui-ci est représenté au moment de sa métamorphose : sur son visage, sa poitrine et ses bras, on voit des pampres et des raisins ; la partie inférieure du corps se termine par un large cep de vigne, au pied duquel se dresse une panthère et rampe un lézard.

Au musée de Florence, Bacchus nu, couronné de lierre et chaussé de cothurnes, s'appuie sur l'épaule d'un adolescent, que les uns croient être un faune, les autres Ampelos : cet adolescent, aux formes gracieuses et robustes à la fois, tient un vase dans la main droite et entoure de son bras gauche le dieu qui chancelle. On pense que ce beau groupe, qui est en marbre, est celui que Androaldi a décrit parmi les antiques trouvés par Pietro de Radicibus dans une vigne voisine de la Porte-Majeure. Un autre groupe en marbre, du même musée, représente Bacchus debout, tenant de la main gauche une coupe et appuyant la main droite sur l'épaule d'un éphèbe presque agenouillé et qui lui embrasse le genou droit. Il semble douteux que cet éphèbe soit Ampelos, comme l'ont avancé quelques archéologues.

Bacchus et ses suivants, Faunes, Satyres, Ménades, etc. Un groupe en marbre, trouvé à Murena, près de Frascati, sous le pontificat de Pie VI, représente Bacchus nu, couronné de pampres et la tête ceinte du crédemnon, relevant le bras droit au-dessus de sa tête et entourant de son bras gauche le cou d'un jeune faune sur lequel il s'appuie nonchalamment. Le faune le soutient et lui présente une coupe. Près de celui-ci, on voit un tronc d'arbre auquel il a suspendu sa syringe, un cep de vigne et une panthère qui pose une patte sur une tête de victime. Ce groupe joint à une simplicité extraordinaire dans les lignes une beauté et une vérité d'expression vraiment surprenantes. Il en existe plusieurs répétitions antiques, d'un style bien inférieur et où l'on remarque, du reste, des modifications plus ou moins sensibles : les meilleures sont au musée *degli Studj*, au musée de Venise, dans la collection Fitz William. Au Louvre, Silène, accoudé à un arbre et tenant un vase de sa main gauche, appuie la main droite sur l'épaule de Bacchus qui a des raisins dans les mains : ces deux statues en marbre, provenant de la villa Borghèse, n'ont pas été groupées dans le principe. Un beau groupe, trouvé au XVIIIe siècle sur le mont Palatin — Bacchus s'appuyant sur un vieux satyre — décore l'ancienne villa des ducs de Parme, à Calorno ; il a été gravé par Bianchi (*palazzo dei Cesari*). M. de Clarac a publié, dans son *Musée de sculpture*, plusieurs autres groupes qui offrent Bacchus tantôt avec un génie enfantin, tantôt avec un jeune Pan ou Panisque, tantôt avec un faune ou une ménade. Sur un bas-relief, qui a fait partie de la collection Pourtalès (no 617), le dieu, debout, chaussé de cothurnes et ayant une draperie sur l'épaule droite, sert lui-même d'appui à un vieux Silène, couronné de lierre et dont le corps est velu. Plusieurs bas-reliefs, dont deux au musée Pio-Clémentin, montrent Bacchus ivre, soutenu dans sa marche par un faune et accompagné de bacchantes et de satyres qui dansent. V. BACCHANALES.

Bacchus et la Panthère. Ainsi que nous l'avons dit, la panthère était consacrée à Bacchus ; elle accompagnait ce dieu dans ses voyages, en traînant son char ; elle partageait ses exploits, ses plaisirs, ses orgies. Parmi les groupes antiques qui représentent le dieu et l'animal, on remarque : 1o Statue de marbre, provenant de la collection Chigi, au musée de Dresde : nu, debout, ayant sur la tête une lourde couronne de pampres et un diadème, Bacchus tient de la main gauche un thyrse, et de l'autre fait couler le vin d'un vase dans la gueule de la panthère ; — 2o Statue de marbre grec, au musée Capitolin : debout près d'un tronc d'arbre, la nébride passée en écharpe de gauche à droite, une chlamyde jetée sur l'épaule gauche, les pieds chaussés de cothurnes, le dieu abaisse un raisin vers la panthère, qui est accroupie près de l'arbre ; — 3o Statue de marbre grec, au musée *degli Studj*, à Naples : œuvre de bonne sculpture romaine, trouvée en 1756, à Pompéi, dans le temple d'Isis; tête couronnée de lierre, cheveux tombant sur les épaules, pardalide passée en écharpe, cothurnes enveloppant les jambes. Les mains sont vides, mais, selon Finati, l'une devait tenir une coupe et l'autre un raisin. Une petite panthère est accroupie à droite, au pied d'un tronc d'arbre. La plinthe porte l'inscription suivante : *Popidius Ampliatus pater P. S.* (*pecunia sua*) ; — 4o Statue de marbre de Luini, trouvée à Torre Marancio (1823), collection Chablais : nu, debout, la tête couronnée de lierre et de grappes, et ceinte du crédemnom, Bacchus abaisse la main droite au-dessus de la tête d'une panthère, qui le regarde. A gauche, sur un tronc d'arbre recouvert de la nébride, est un ciste surmonté d'une tête de satyre ; — 5o Statue de marbre, au musée *degli Studj :* le dieu, couronné de lierre et de pampre, les cheveux descendant sur les épaules, s'appuie sur un thyrse décoré de bandelettes et abaisse un vase vers une panthère accroupie à sa droite et qui le regarde. « Toute cette statue, dit M. de Clarac, respire la noblesse et est d'une bonne exécution ; » — 6o Statue de marbre, galerie de Florence : assis sur la nébride étendue à terre, Bacchus est accoudé à un rocher et montre une grappe de raisin à la panthère ; — 7o Marbre de Paros, collection Hope (Angleterre) : couronné de lierre, de corymbes et de grappes de raisins, le fils de Sémélé est debout et tient un raisin que la panthère cherche à saisir; cette figure a une jolie expression ; le torse est traité avec soin, la partie inférieure du corps est un peu lourde ; — 8o Marbre grec, collection Giu Finiani : le dieu, couronné de lierre et ayant une peau de bouc sur la poitrine, est assis sur la panthère ; il tient un raisin dans la main gauche et appuie la main droite sur la tête de l'animal, mouvement destiné probablement à indiquer l'état d'ivresse dans lequel il se trouve. Sur un bas-relief du Louvre, Bacchus a à peu près la même attitude sur une panthère en course. D'autres groupes antiques, ayant plus ou moins de rapports avec les premiers que nous avons décrits, se voient au musée *degli Studj*, au musée Pio-Clémentin, à la galerie de Dresde, au palais Strozzi (Rome) et dans diverses galeries particulières, etc.

Bacchus, dieu des Saisons. Bacchus, considéré comme le dieu qui fait mûrir les fruits, et les raisins en particulier, devint l'une des personnifications du Soleil. On le représenta tour à tour enfant, adolescent, avec de la barbe et vieux, afin d'indiquer qu'il avait quatre âges principaux, et pour ainsi dire quatre révolutions, quatre saisons. De là aussi l'épithète d'*Amphitesê* (annuel), qui lui fut donnée par les Grecs. Ce caractère solaire ressort encore des mères, des épouses, des sœurs qui lui sont attribuées par les mythographes : Sémélé, Leucothoé, Ino, Telephassa, Europe, Agave, Autonoë sont autant de personnifications de la Lune. Bacchus-Soleil a été confondu quelquefois avec Apollon, et Macrobe (*Satur.* I, 18) nous apprend que l'une de ces divinités était souvent honorée dans l'autre (v. l'article suivant). Il est à remarquer, d'ailleurs, que quelques statues d'Apollon offrent une ressemblance marquée avec celles de Bacchus. Tel est l'Apollon au cygne, du Capitole, qui semble s'appuyer nonchalamment contre un arbre. Le lierre, le serpent, le lézard figurent dans diverses représentations des deux divinités. Un bas-relief du Louvre, d'une parfaite conservation, d'une exécution précieuse, et que l'on croit être une répétition de quelque œuvre magistrale qui aura été détruite, représente Bacchus, dieu des Saisons. Il est jeune, imberbe, couronné de pampre, vêtu d'une draperie légère qu'une agrafe, en forme de tête de bouc, retient sur l'épaule gauche et qui enveloppe le bras du même côté. Il est assis sur une panthère, tenant un thyrse dans la main gauche, et dans la droite un vase, avec lequel il verse du vin dans un rython, qu'élève vers lui un petit satyre accroupi sur le derrière de la panthère. Les Saisons, représentées sous la forme de génies ailés, sont placées deux à la droite, deux à la gauche de Bacchus. La première est l'Hiver, tenant de la main droite une corne d'abondance appuyée sur l'épaule, et élevant de l'autre deux cygnes. Vient ensuite le Printemps, couronné de fleurs et ayant des guirlandes dans les deux mains. A gauche de Bacchus, se tient l'Eté, une couronne d'épis sur la tête et une faucille à la main. L'Automne porte une corne d'abondance pleine de fruits, et tient suspendu par les pattes un lièvre qu'un chien épie et qu'un enfant caresse. D'autres enfants, de tournure charmante, animent la composition : l'un fait manger des raisins à la panthère; l'autre arrache une épine de la patte d'un jeune satyre; un autre joue avec une chèvre ; un quatrième joue avec les guirlandes que porte le Printemps. Ce bas-relief intéressant, qui mesure 1 mètre de haut sur 2 m. 1/2 de long, a été gravé par Pietro Santi, dans *l'Admiranda* et par Bosq dans *le Musée Filhol.*

Bacchus et Melpomène. Dans sa description d'Athènes, Pausanias dit que la maison de Polytion, située dans le quartier du Céramique, hors de la ville, était consacrée à *Bacchus Melpomène*, et il ajoute que ce surnom avait probablement la même origine que celui de *Musagète* donné à Apollon. Lucain nous apprend, en effet, que le Parnasse était consacré à l'un et à l'autre dieu et que les Muses les suivaient tous les deux comme leurs chefs :

Mons Bromio Phœboque sacer, cui numine mixto
Delphica Thebanæ referunt Trieterica Bacchæ.

C'était un rapport de plus entre les deux divinités qui, ainsi que nous l'avons dit dans l'article précédent, furent souvent confondues comme personnifications du soleil. Dans la théologie égyptienne, Osiris, le même que Bacchus, était aussi regardé comme le chef des Muses, avec lesquelles il présidait au mouvement des sphères. Une statue de marbre, de la collection Hope (Angleterre), représente Bacchus en costume tragique, étendant le bras gauche sur une petite figure de femme placée sur un piédestal : le dieu a les cheveux en torsades; il est chaussé de cothurnes et vêtu d'une tunique relevée de manière à laisser à nu les genoux, d'une pardalide passée en écharpe et serrée par une ceinture, et d'un manteau qui couvre les épaules. Les iconographes ont éprouvé quelque embarras pour s'expliquer ce mode de représentation. Buonarotti a pensé que les deux figures de ce groupe étaient des acteurs représentés dans un de leurs rôles. D'autres ont vu, dans la figure de femme, Melpomène, Muse de la tragédie, et dans l'autre figure, Bacchus Musagète. Un groupe du Vatican, que quelques savants croient représenter Bacchus et une Muse, nous montre ce dieu élevant le bras droit au-dessus de sa tête et tenant par la taille une femme qui est debout sur un petit piédestal et qui joue de la lyre : cette femme, dont le torse est traité avec beaucoup de finesse, lève les yeux et regarde le geste que le dieu fait avec ses doigts. Ce beau groupe a été restauré par le sculpteur Pacetti. Une peinture de Pompéi représente Bacchus tenant un masque scénique, au milieu de personnages dont quelques-uns s'apprêtent à jouer une pièce. Nous croyons devoir rattacher à ce genre de représentations les monuments dits *choragiques*, destinés à rappeler des fêtes musicales ou littéraires qui se célébraient en l'honneur de Bacchus : tel paraît être un bas-relief du musée Chiaramonti, où, au milieu du chœur, s'élève un petit hermès de Bacchus barbu que le chorége vient couronner. Un autre bas-relief, qui a appartenu successivement à l'Académie des inscriptions, à la Malmaison, à M. Pourtalès, et que l'on croit avoir pu être aussi un monument choragique, représente Bacchus barbu, tenant un thyrse et précédant trois déesses qui marchent à la file en se donnant la main.

Bacchus cornu ou **tauromorphos; Bacchus Hébon.** Suivant les diverses conjectures des archéologues, les anciens représentèrent Bacchus avec des cornes, soit pour désigner la naissance qu'il tenait de Jupiter-Ammon, soit parce que, le premier, il enseigna à lier les bœufs au joug de la charrue, soit à cause de la fureur que le vin fait naître chez les buveurs, soit parce que les hommes se servaient de cornes en guise de verres à boire, soit enfin parce que les cornes, emblème des rayons lumineux, convenaient à une divinité solaire. Horace (*Od.* II, 19), parlant des cornes de Bacchus, dit qu'elles étaient formées d'or ou dorées. Le Bacchus-Hébon, adoré chez les Campaniens, était représenté sous la forme d'un taureau à la face humaine. Une petite statue de bronze de *Bacchus cornu*, trouvée à Portici en 1760, se voit au musée *degli Studj*, Le dieu élève la main droite, qui est vide aujourd'hui, mais qui tenait probablement une coupe autrefois, et il abaisse la main gauche, dans laquelle est un thyrse fort long. Le crédemnon paraît seulement sur le devant de la tête; le reste est caché par les cheveux, qui sont relevés comme dans les coiffures de femmes. Deux petites cornes sont placées au sommet de la tête. Ce bronze est d'une exécution facile et savante; les contours arrondis sont bien dans le caractère des représentations du dieu.

Bacchus biformis. Les archéologues ne sont pas d'accord sur la signification de l'épithète *biformis*, donnée à Bacchus par les anciens. Les uns croient que ce surnom lui vint de ce qu'on le représentait tantôt comme un adolescent, tantôt comme un homme mûr, tantôt ayant de la barbe et tantôt n'en ayant point. D'autres pensent que Bacchus fut appelé *biformis* parce que le vin, dont il est le symbole, rend les uns tristes et furieux, les autres gais et aimables. Le musée Chiaramonti possède un petit hermès à double face de *Bacchus biformis :* d'un côté, une tête avec de la barbe et des cornes; de l'autre côté, un visage d'adolescent à demi couvert par une peau de mouton, laquelle fait allusion, suivant les uns, à ce que Bacchus était fils de Jupiter-Ammon ; suivant d'autres, à ce que son père le métamorphosa en mouton, au moment de sa naissance, pour le soustraire aux fureurs de la jalouse Junon.

Bacchus indien, Bacchus barbu, Bacchus pogon. Les mythographes rapportent que Bacchus laissa croître sa barbe pendant son expédition des Indes. De là les représentations fréquentes de *Bacchus barbu* ou *pogon* (du grec πωγων, barbe) pour désigner le dieu conquérant. Dans ces sortes de figures, les artistes de l'antiquité cherchèrent à exprimer la beauté idéale et la vigueur de formes propres à l'âge viril, en même temps que la délicatesse des traits et la gaieté qui caractérisent la jeunesse. La représentation antique la plus célèbre que nous ayons de Bacchus indien est une statue colossale de marbre grec, du musée Pio-Clémentin, que le nom de Sardanapale CARΔANAΠAΛΛOC, écrit sur le bord du manteau, a fait désigner par quelques archéologues comme étant une figure du roi assyrien. C'est un personnage vêtu à la mode orientale. Il est drapé jusqu'aux pieds dans une tunique talaire sur laquelle est jeté un ample manteau, qui ne laisse à découvert que le bras droit. Ses pieds sont chaussés de sandales. Sa longue chevelure, retenue sur le front par le crédemnon, tombe sur les épaules et se confond avec la barbe abondante qui couvre la poitrine. Cette statue a été trouvée, en 1766, près de Monte-Porzio, dans les ruines d'une villa que l'on croit avoir été celle de Lucius Verus. Elle était entourée de quatre cariatides qui paraissaient avoir soutenu une niche où elle avait été placée. Ces cariatides ont figuré parmi les antiques de la villa Albani et appartiennent actuellement au musée de Dresde. Visconti croit que l'inscription du nom de Sardanapale sur la statue que nous venons de décrire est de beaucoup postérieure à l'exécution de la statue elle-même. Il n'est pas douteux, d'ailleurs, que cette figure ne soit celle de Bacchus indien, comme le prouvent beaucoup d'autres représentations où se trouve le même personnage, entouré d'attributs bachiques. Un camée de la collection de Jenkins le montre debout près d'un autel, devant lequel un faune et une bacchante s'apprêtent à sacrifier une chèvre. Une urne colossale de marbre, du musée Chiaramonti, représente, sur une de ses faces, Bacchus et Ariane, et, sur l'autre face, dans une espèce d'édicule, Bacchus pogon, auquel on offre en sacrifice un bélier. Hamilton a publié un vase étrusque sur lequel on voit Bacchus barbu, couronné de laurier et vêtu d'une robe brodée d'or. La seule collection Pourtalès offrait plusieurs vases figurant le même type, tantôt seul, tantôt avec des ménades, tantôt avec Ariane (v. l'article BACCHUS ET ARIANE), tantôt avec d'autres divinités. Le musée Pio-Clémentin possède un second Bacchus indien, demi-figure de marbre, dont la partie inférieure a été perdue : le dieu est barbu, âgé ; ses longs cheveux sont ornés du crédemnon; il est vêtu d'une tunique talaire et d'un manteau qui s'enroule d'abord sur la poitrine et retombe ensuite sur le dos en passant par-dessus l'épaule gauche et en couvrant tout le bras. Un buste de Bacchus indien, en marbre de Paros, figure au Louvre; M. de Clarac croit que ce doit être la partie supérieure d'une statue. La physionomie a une grande douceur; la bouche et les yeux bien enchâssés ont entre eux beaucoup d'accord; la barbe et les cheveux sont traités largement et avec goût. D'autres figures de Bacchus barbu se voient dans le même musée, au Vatican, et dans plusieurs collections privées. Au musée Chiaramonti, un buste, que l'on désigne vulgairement comme étant celui de Platon, n'est autre que l'image de la même divinité. Bacchus indien figure enfin sur les monnaies antiques de Thasos et de Naxos.

Bacchus hermaphrodite, Bacchus en habit de femme. Apollodore dit que Bacchus fut élevé sous l'habit d'une fille, et Aristide assure qu'il était alternativement homme et femme. De là vient que, dans les plus belles statues, il a des formes qui participent de celles des deux sexes : ses membres sont délicats et arrondis, ses hanches saillantes comme celles des femmes. Souvent aussi on lui donnait un costume féminin. Pline fait mention de la statue d'un satyre qui portait une figure de Bacchus vêtu en Vénus, et Sénèque (*Œdip.*, v. 419) appelle ce dieu une vierge déguisée. Nonnus, dans ses *Dionysiaques* (XIV, v. 159), et Stace, dans l'*Achilléide* (I, 262), donnent la description de l'habit de femme que portait Bacchus : c'était une tunique, très-ample et traînante, brodée d'or et retenue sous la poitrine par une ceinture de pampres; cette tunique s'appelait *bassara* ou *bassaris*, d'où le surnom de *Bassareus* donné quelquefois au fils de Sémélé. On voit le dieu ainsi habillé sur deux beaux vases de marbre du musée *degli Studj*, et sur plusieurs vases peints. Une statue du musée Pio-Clémentin, qui décorait autrefois la villa Negroni, où elle était désignée sous le nom de *Bacchus hermaphrodite*, représente ce dieu vêtu d'une tunique longue et flottante, d'une

surtunique serrée par une ceinture large et bouffant au-dessous de la poitrine, d'un manteau qui couvre les épaules et d'une écharpe qui passe derrière le corps et vient reparaître sur l'avant-bras gauche. Selon Visconti, le travail de cette statue annonce une copie d'un original de quelque célébrité; ce savant a remarqué que l'exécution manque de sûreté et de souplesse dans les contours et dans les plis de la draperie. Une autre statue d'excellente sculpture grecque, qui de la collection Farnèse est passée au musée *degli Studj*, accuse plus nettement le caractère hybride de Bacchus hermaphrodite : le dieu, élevant de la main gauche un fragment de thyrse et tenant dans la main droite une patère, a les pieds chaussés de sandales, la tête couronnée de lierre et ceinte du crédemnon, les cheveux plats et longs, une tunique sans manches qui s'arrête à mi-jambe et qui, relevée par la ceinture, est ouverte sur la hanche droite de manière que la cuisse est entièrement à découvert.

Bacchus et Ariane ou **Libera.** Les amours du dieu du vin et de la fille de Minos ont exercé le talent d'un grand nombre d'artistes de l'antiquité. Aux représentations que nous avons déjà signalées dans notre article sur *Ariane*, il faut ajouter les suivantes : *Bacchus et Ariane* entourés de faunes et de bacchantes qui dansent, bas-relief de stuc, du musée Chiaramonti. *Bacchus*, couronné de lierre et tenant une corne à boire (*keras*), est placé en regard de *Mercure* coiffé du pétase. En arrière du fils de Sémélé, Ariane ou Libera, debout et vêtue d'une tunique talaire, écarte le voile qui couvre sa tête et tient une tige de lierre à la main. *Bacchus et Ariane* sur un quadrige en avant duquel marche Mercure tenant le caducée, peinture d'un vase grec de la collection Pourtalès (no 164). *Ariane* sur un quadrige que précède une ménade; à gauche, Bacchus qui tient une coupe et se retourne vers son amante; peinture d'un vase grec, collection Pourtalès (no 163). *Bacchus* imberbe présente une coupe à Ariane, vêtue d'une tunique et d'un manteau et tenant un thyrse, vase grec, collection Pourtalès (no 158). *Bacchus* debout et barbu, tenant une coupe et une tige de lierre; devant lui, Ariane vêtue d'une tunique de pourpre et d'un péplum brodé; des ménades et des satyres ithyphalliques entourent les deux amants, en sautant et en faisant des gestes lascifs : revers d'une magnifique coupe de Vulci (collection Pourtalès, no 159), dont la face représente Vulcain retournant à l'Olympe sur un mulet, précédé de Bacchus et accompagné de satyres et de ménades ivres, dansant et jouant de divers instruments. *Bacchus*, un thyrse à la main, assis aux pieds d'un lit de repos garni d'une peau de panthère, sur lequel est à demi couché un éphèbe couronné de myrte et tenant une grande corne d'abondance surmontée de globules; Ariane s'avance, portant un plateau et dirigeant la main droite vers la corne d'abondance; au deuxième plan, une femme assise relève un pan de sa tunique et porte un plateau; près d'elle, un Silène vêtu d'une pardalide tient aussi un plateau; à droite, Vulcain, couronné de lierre, s'appuie, dans sa marche mal assurée, sur un Silène qui porte un flambeau; au premier plan, un petit génie ailé tire à lui une cordelette saisie par un cygne; un cep chargé de pampres couvre de son ombre les principaux personnages de la composition. Cette peinture intéressante forme le revers d'un vase grec de la plus grande beauté (collection Pourtalès, no 136), dont la face représente une scène d'initiation aux mystères de Cérès et de Proserpine, divinités qui avaient, ainsi que nous l'avons dit, un culte commun avec Bacchus.

Bacchus (TRIOMPHE DE). 1o Une coupe antique à couverte noire, qui a fait partie de la collection Pourtalès, est ornée de bas-reliefs représentant quatre quadriges conduits chacun par une Victoire, et précédés par un Amour qui tient des palmes et qui vole au-devant des chevaux. Trois des chars sont occupés par Minerve, Hercule et Mars. Sur le quatrième est Bacchus, jeune, imberbe, vêtu d'une tunique courte et n'ayant d'autres armes qu'un thyrse. 2o Un bas-relief du musée Pio-Clémentin montre Bacchus placé à côté d'Hercule sur un char traîné par des centaures. 3o Le vainqueur des Indes figure au milieu d'un cortége de bacchantes tenant des thyrses, des boucliers et des tambours, dans une belle peinture trouvée à Pompéi, dans la maison de M. Lucretius, et placée depuis au musée royal de Naples. 4o Sur un bas-relief du musée Chiaramonti (no 595), il est assis et reçoit la soumission des Indiens. Près de lui se tient le dieu Pan, le chef de son armée. A sa suite viennent des soldats ayant des cuirasses et des boucliers, et des centaures armés d'arcs et de thyrses précèdent le char triomphal de Bacchus et d'Ariane. 5o Citons encore un bas-relief du musée Pio-Clémentin (no 75), vendu à Pie VII par le sculpteur Pierantoni, ouvrage d'un bon style, mais qui a malheureusement beaucoup souffert des injures du temps : le dieu, placé sur un char que traînent des centaures, est accompagné de soldats montés sur des chameaux et des éléphants, et qui conduisent des Indiens prisonniers. V. ARIANE, BACCHANALES.

Bacchus (TORSE DE), antique célèbre sous le nom de *Torse Farnèse*. V. TORSE.

Bacchus (REPRÉSENTATIONS MODERNES DE). Bacchus est peut-être, après Vénus, la divinité païenne que les artistes modernes ont fait entrer le plus souvent dans leurs compositions. Ce dieu jeune, ce dieu charmant a inspiré aux maîtres de la Renaissance quelques-uns de leurs ouvrages les plus séduisants. Pour parler d'abord des sculpteurs, Michel-Ange n'a jamais rien fait de plus gracieux que son *Bacchus ivre* (v. ci-après); et, à côté de ce chef-d'œuvre, au musée des Offices, on peut admirer un *Bacchus* sculpté par le Sansovino, qui n'est point trop écrasé par un pareil voisinage. Les peintres italiens semblent avoir eu une sorte de prédilection pour ce dieu, dont ils avaient sous les yeux une foule d'images antiques bien propres à leur servir de modèles. Le célèbre graveur Marc-Antoine Raimondi nous a laissé une estampe représentant Bacchus, de profil, relevant de la main gauche un pan de sa nébride rempli de fruits, et tenant de la droite une grappe de raisin, qu'il élève au-dessus de sa tête. A ses pieds, une panthère, l'œil en feu, regarde la grappe qu'elle convoite. Il est impossible de ne pas être frappé de l'étroite analogie qu'il y a entre cette figure et quelques-unes des nombreuses statues antiques de Bacchus que nous avons décrites. On croirait presque à la reproduction exacte d'un débris de l'art grec. « Mais la gravure de Marc-Antoine, dit M. Gruyer, porte une empreinte tellement poétique, la tête de Bacchus est d'un si beau style, le nu est traité avec une simplicité si magistrale, il y a dans le mouvement général tant d'aisance et tant de noblesse, un souffle si puissant anime cette figure, qu'il est impossible, en présence de cette estampe, de ne pas nommer Raphaël entre Marc-Antoine et l'antiquité. » C'est, en effet, à Raphaël que les connaisseurs s'accordent à attribuer le dessin d'après lequel aura été exécutée cette gravure. Avant de décrire les tableaux et les statues modernes les plus remarquables dont le dieu des vendanges est le héros, nous allons dresser sommairement la liste générale des ouvrages du même genre, dus à des artistes de mérite.

Une estampe du *Maître au dé*, que l'on croit avoir été faite sur un dessin de Raphaël, montre *Bacchus entouré d'Amours*. Le dieu enfant a été peint par Goltzius (gravé par Leybold); par le Guide (v. ci-après); etc. Il a été représenté : pressant des raisins (dessin et gravure de G. de Lairesse); assis sur un tonneau, avec fond de paysage (dessin et gravure de Jean-Etienne de Laune); à mi-corps, couronné de pampres et tenant une coupe (gravure très-rare de Bosschaert); ivre, couché près d'un tonneau (dessin et gravure de Hans-Baldung Grün); ivre, soutenu par un satyre et un Maure (tableau de Rubens, gravé par Suyderhoef); accompagné de Silène (peinture de Dom. Piola, au palais Brignole-Sale, à Gènes); accompagné d'un faune (gravé par J.-G. Müller, d'après Goltzius); avec ses attributs ordinaires (gravé par Bartsch d'après le Parmesan, par Caraglio et J. Binck d'après Rosso dei Rossi, par Bernard Lens le Vieux d'après Van Dyck, par Alberti d'après Polydore de Caravage), etc.

La *Naissance de Bacchus* a été peinte par Poussin (v. ci-après); par Fr. Boucher (gravé par Aveline); par Boni (voûte d'une des salles du palais Durazzo, à Gênes).

L'*Education de Bacchus* a été représentée par Poussin (v. BACCHANALES), par Duqueylar (Salon de 1817), par M. Ranvier (Salon de 1865), par M. Perraud, sculpteur (v. ci-après). Un tableau minutieusement fini, du chevalier Van der Werf, au musée Van der Hoop, à Amsterdam, est intitulé : l'*Enfance de Bacchus*.

Les amours d'Ariane et de Bacchus ont inspiré un grand nombre d'artistes, notamment : le Titien (v. BACCHANALES); le Guide (tableau fait pour la reine d'Angleterre, gravé par G.-B. Bolognini et par Jacob Frey); Jules Romain (gravé par Bartsch); Vouet (gravé par Dorigny); Benedetto Luti (gravé par Bartolozzi); Franceschini (gravé par Baillie); A. Coypel (v. ci-après); Natoire (gravé par Duflos, par J. Pelletier, par Sergent, v. ci-après); Al. Marchesini (gravé par Jacopo da Leonardis); A. Corradini (gravé par C.-P. Lindemann); L. Le Roux (dessin et gravure); J.-M. Pierre (v. ci-après); G. de Lairesse (dessin et gravure); Sébastien del Piombo (tableau du palais Vivaldi Pasqua, à Gênes); Clodion (groupe en terre cuite, vente de M. W. 1860); Francesco Migliori (tableau de la galerie de Dresde); Luca Giordano (tableau de la galerie de Dresde); W. van Mieris (tableau de la galerie de Dresde); Johann-Victor Platzer (tableau de la galerie de Dresde); Giulio Carpione (tableau de la galerie de Dresde); Erasme Quellyn (tableau du musée royal de Madrid), etc. Un tableau de Luca Giordano, au musée de Dresde, représente Bacchus, avec sa suite et tous les dieux de l'Olympe, apparaissant à Ariane. Une charmante peinture de la même galerie, que l'on croit avoir été exécutée par le Garofalo, d'après un dessin de Raphaël, nous montre les *Noces de Bacchus et d'Ariane*, sujet traité par van Balen dans un autre tableau du même musée. Il faut citer encore le *Triomphe de Bacchus et d'Ariane*, plafond célèbre d'An. Carrache, au palais Farnèse (v. ci-après); le même sujet, par Jules Romain (v. ci-après); par Subleyras (gravé par P. Parrocel); par Cornelis Bos (gravé par le même), par J.-B. Huet (gravé par Bonnet), par Pencz (gravé par N. Garnier), par un ciseleur anonyme sur un beau vase de bronze du palais Corsini (Florence); par le sculpteur P. Petitot (Salon de 1814); par F. Devosge, etc. Une estampe de Bonasone, d'après Pierino della Vaga, représente Bacchus, seul sur un char traîné par des tigres et suivi de satyres et de bacchantes. Dans une composition dessinée et gravée par G.-B. Franco, le triomphateur est couronné par une Victoire et entouré de bacchantes et de satyres conduisant des éléphants, des chameaux, des tigres, des lions. Le *Triomphe de Bacchus* a encore été représenté par Domenico Parodi (peinture du palais royal, à Gênes); par le maître aux initiales I. B. (gravure allemande du XVIe siècle); par Jean Popels; par le Cortone (peinture du palais Sacchetti, gravé par Pietro Aquila); par Brebiette (dessin et gravure); par Jean Laudin, émailleur (grisaille rehaussée d'or, décorant une coupe de la galerie Pourtalès, no 1776); par Pablo Fenollo (tableau du musée royal de Madrid); par Cornelis de Vos (même musée, v. ci-après).

Parmi les représentations où Bacchus joue un rôle, nous devons signaler celles qui figurent l'*Alliance* de ce dieu avec Cérès et Vénus, en vertu de l'adage antique : *Sine Baccho et Cerere friget Venus.* (V. ces mots.) V. aussi ARIANE, BACCHANALES, FAUNES, SILÈNE, SATYRES.

Nous n'entreprendrons pas de décrire les innombrables compositions que Bacchus a inspirées à la statuaire moderne, depuis la Renaissance jusqu'à notre époque. Il nous suffira de citer celles qui ont figuré, dans ces dernières années, aux expositions de Paris :

Salon de 1847 : *Bacchus enfant et faune jouant des cymbales*, groupe de marbre, par M. H. de Triqueti. — Salon de 1853 : *Bacchus enfant*, statue de marbre, par Mme Noémi Constant. — Salon de 1855 : *Bacchus*, statue de plâtre, par M. J. Beinig, sculpteur bavarois; *Bacchus et Erigone*, groupe de plâtre, par M. Lanzirotti; *Bacchus enfant*, statue par M. T. Ambuchi, sculpteur anglais; *Bacchus et Leucothoé*, groupe de marbre, par M. Dumont (v. ci-après). — Salon de 1857 : *Bacchus*, couronné de pampres et exprimant dans une coupe le jus d'une grappe de raisin, imitation de l'antique, statue de marbre, par M. Chambard; *Bacchus*, buste de bronze, par M. Gumery; *Enfance de Bacchus*, groupe de plâtre, par M. Perraud (v. ci-après). — Salon de 1859 : *Bacchus*, statue de bronze, par M. Klagmann; *Bacchus enfant*, « remarquable par le naturel et la verve du geste, » a dit M. Chesneau, statue de marbre, par M. Lescorné. — Salon de 1861 : *Bacchus enfant, tourmenté par une nymphe des champs*, groupe de marbre, par M. Ramus. — Salon de 1863 : l'*Education de Bacchus*, groupe de marbre, par M. Doublemard; *Bacchus enfant*, statue de plâtre par M. J. Fesquet; l'*Enfance de Bacchus*, groupe de marbre, par M. Perraud (le plâtre a été cité plus haut); *Fête à Bacchus*, groupe de marbre, par M. Révillon. — Salon de 1864 : *Bacchus*, modèle de médaille, bas-relief de plâtre, par M. A. Borrel; *Bacchus enfant*, statue de marbre, par M. Marcellin.— Salon de 1865 : l'*Education de Bacchus*, groupe de bronze, par M. Doublemard; *Bacchus et l'Amour*, groupe de plâtre, par M. Janson. Nous compléterons cette liste par l'indication des ouvrages suivants, qui ont figuré à l'Exposition universelle de Londres en 1862 : *Bacchus et Ino*, groupe de marbre, par M. Wyatt; *Bacchus enfant*, statuette de marbre, par M. Baily; *Bacchus et Ino*, groupe de marbre, par M. Foley.

Bacchus (NAISSANCE DE), tableau de Nicolas Poussin, musée de Montpellier. Le premier plan de cette composition est occupé par une pièce d'eau que dominent, dans le fond, des rochers festonnés de lierre et de pampre, et couronnés de grands arbres sous lesquels un satyre assis joue du chalumeau. Une grotte, remplie de vases et de corbeilles de fleurs, est pratiquée dans la partie inférieure de ces rochers, au bord de l'eau où les nymphes de Nysa se livrent au plaisir du bain. A gauche, Mercure remet le jeune Bacchus à deux de ces nymphes et leur montre, dans le ciel, Jupiter couché sur un lit et à qui Ganymède présente une coupe d'ambroisie. Cinq autres nymphes sont groupées, à droite, dans des attitudes diverses. A gauche, au premier plan, une femme est étendue au bord de l'eau; derrière elle, une autre femme est assise, accoudée sur un rocher. Ce tableau a été gravé par Dambrun dans le *Musée français*. Une belle estampe de Giovanni Verini reproduit la même composition, mais avec quelques changements : le groupe céleste se compose de Vénus (?) assise sur un char attelé de deux colombes, et à laquelle l'Amour vient annoncer la naissance de Bacchus. Mercure tourne le dos à ce groupe et tient des deux mains le *bambino*, qui a la tête radiée. Au-dessus de la grotte, entre les arbres, Apollon apparaît dans le disque solaire, conduisant quatre chevaux fougueux. Le satyre qui joue du chalumeau a une autre attitude, et la nymphe assise au premier plan est plus vêtue. Il peut se faire que cette estampe ait été exécutée d'après le tableau de Poussin, représentant la *Naissance de Bacchus*, et qui a été payé 17,500 fr. à la vente de la collection du musicien Erard, en 1832; nous laissons à ceux qui ont vu ce tableau le soin de vérifier notre conjecture.

Bacchus (ÉDUCATION DE), tableau de Nicolas Poussin, à la National Gallery de Londres (no 39). Les nymphes et les faunes président à l'éducation du fils de Sémélé. « Les intentions de ce tableau sont jolies, dit le catalogue publié par Clarke; mais la composition n'est pas assez unie, ni l'effet assez vif et brillant. » Le critique anglais va jusqu'à reprocher à une chèvre de n'être pas bien dessinée. M. Viardot, plus indulgent, assure que l'*Education de Bacchus* est un petit cadre fin, spirituel, charmant. » Un autre tableau de Poussin, auquel on donne quelquefois le même titre qu'au précédent, figure au Louvre. V. BACCHANALES.

Bacchus enfant, tableau du Guide, à la galerie royale de Dresde (no 446). Le dieu enfant, qu'à son obésité précoce et à ses formes sans élégance, on prendrait plutôt pour un petit Silène, tient à la main une bouteille dont il est en train d'absorber le contenu. Il est assis, accoudé à un tonneau d'où s'échappe un petit jet de vin, et lui-même il laisse échapper ce qu'il a bu de trop. On a une bonne estampe de ce sujet. Une autre peinture du Guide, qui appartient au palais Pitti (Florence), représente Bacchus jeune, tenant une coupe sur une assiette; un autre enfant, placé plus bas, porte une cruche. Cette composition, dont les figures sont à mi-corps, a été gravée par Lorenzini et par Beisson.

Bacchus et Ariane, tableau de Simon Vouet, gravé par Dorigny (1644). Bacchus, couronné de pampres et ayant un thyrse à la main, poursuit Ariane, qui, d'une main, relève le bas de sa tunique et tend l'autre main en avant. Le dieu, ayant pour tout vêtement une grande draperie flottante, dépose une couronne d'étoiles sur la tête d'Ariane. Cette composition fait allusion à la métamorphose de l'amante de Bacchus en constellation, comme nous l'apprend le distique suivant, écrit sur la gravure de Dorigny :

> Quod parere negas insano, Ariadna, Lyæo,
> Grata coronabunt mox caput astra tuum.

Bacchus et Ariane, tableau d'Antoine Coypel. Dans une grotte spacieuse dont le lierre et la vigne festonnent les parois et qui est ouverte de deux côtés sur la mer, Ariane gémit sur le départ du perfide Thésée. Elle est assise sur un rocher, mais son beau bras nu repose sur un coussin moelleux. Le désordre de sa toilette est sans doute un effet de l'art; une amante qui vient d'être trahie peut-elle songer si vite à faire de nouvelles conquêtes? Bacchus, couronné de pampres et de raisins, vêtu d'une chlamyde et d'une peau de panthère, se penche vers elle, la main sur le cœur, le sourire sur les lèvres, et semble s'offrir pour la venger de Thésée. Toutes les femmes ne sont pas comme Niobé, qui ne voulait pas être consolée (*et noluit consolari*) : Ariane lance à Bacchus une œillade assassine, et déjà le génie de l'hymen se tient derrière les deux amants, un flambeau à la main. A gauche, un satyre et une charmante bacchante ont mis un genou en terre et présentent à la fille de Minos une corbeille de fruits magnifiques. Plus à gauche, un gentil amour est monté sur le char de Bacchus, tandis que les tigres qui forment l'attelage se gorgent de raisins. Dans le fond, Silène, ivre, chancelle sur son âne. A droite, un faune et un petit satyre jouent avec une chèvre; un satyre adolescent boit avec componction dans une bouteille, et un vieux satyre cherche à consoler par ses caresses une suivante d'Ariane. Cette composition est loin d'avoir la verve entraînante des *Bacchanales* du Titien et la fermeté de style de celles de Poussin; mais elle est remplie de détails spirituels et piquants. Une gravure, qui vaut assurément mieux que la peinture, a été exécutée à l'eau-forte par A. Coypel lui-même, et terminée au burin par Gérard Audran, en 1693.

Bacchus et Ariane, tableau de Jean-Marie Pierre, gravé par Lempereur. Bacchus est assis, couronné de lierre, tenant de la main droite un thyrse en manière de sceptre, ayant le torse nu et la partie inférieure du corps couverte d'une peau de panthère. Ariane, jeune et gracieuse fillette, presque entièrement nue, est assise sur ses genoux : elle prend des raisins dans une corbeille que porte un enfant. Au premier plan, à gauche, un petit satyre se renverse en arrière, ayant à la main une coupe qui déborde. Deux colombes se becquètent en l'air, près de deux arbres à droite. Au fond, sur la gauche, un grand vase.

Bacchus et Ariane, tableau de Natoire, gravé par Pollet. Bacchus, tenant son thyrse et vêtu d'une pardalide passée en écharpe de gauche à droite, est assis au pied d'un arbre. Il parle à Ariane, étendue à terre près de lui et qui tourne le dos au spectateur. Au second plan, une bacchante danse avec un faune qui joue de la flûte. Un satyre, assis sur une espèce de terrasse, joue du chalumeau; en l'air, deux amours voltigent au-dessus de Bacchus et d'Ariane.

Bacchus (TRIOMPHE DE), tableau de Nicolas Poussin, collection du comte de Carlisle (Angleterre). Cette composition, que nous croyons être une de celles que le célèbre artiste exécuta à Rome pour le cardinal de Richelieu, est une véritable bacchanale, et pourrait s'intituler les *Amours de Bacchus et d'Ariane*. Le dieu et son amante sont descendus de leur char et se promènent en devisant d'amour. Ils sont placés, à gauche, au second plan : Ariane a les bras croisés sur la poitrine et paraît

écouter attentivement le fils de Sémélé, qui, de la main, lui montre les personnages groupés au premier plan. Ici, deux satyres expriment du jus de raisin dans une coupe et le donnent à boire aux deux panthères attelées au char de Bacchus. Un faune apporte sur ses épaules un énorme cratère; un autre joue du flageolet, et une bacchante l'accompagne en frappant une coupe avec une espèce de pince. Trois enfants jouent sur le devant du tableau : l'un d'eux est assailli par un bouc. A droite, une bacchante nue dort, étendue à terre entre deux amphores renversées, dans une attitude pleine d'élégance et qui rappelle celle de la *Bacchanale* du Louvre (nº 440). Dans le fond, toujours à droite et en tête du cortége dionysiaque, Silène, soutenu sous chaque bras par un faune, chevauche lourdement sur son âne : celui-ci, pour prendre part à la fête, ne trouve rien de mieux à faire que de mordre la croupe voluptueuse d'une bacchante qui danse en agitant un tambour de basque. Cette composition, empreinte d'un sensualisme élégant et raffiné, est peinte dans la manière claire que Poussin employait de préférence pour ses bacchanales. Elle ornait la galerie de lord Ashburnam, avant d'appartenir au comte de Carlisle, qui l'a envoyée à l'exposition de Manchester de 1857. On en a une assez bonne gravure par D. Beauvais, sur laquelle est écrit le quatrain suivant :

Du parjure Thésée Ariane se venge :
Au défaut d'un mortel, Bacchus est son amant.
Elle ne perdit rien au dieu de la vendange :
Un buveur, en amour, vaut mieux qu'un conquérant.

Un autre tableau de Poussin, représentant *Bacchus et Ariane*, figure au musée des Offices, à Florence : c'est une toile de petite dimension et dont la couleur est noircie. Le musée royal de Madrid possède un tableau du même maître, que le catalogue intitule *Bacchanale* (nº 983), et où l'on voit Bacchus recevant dans son char Ariane et Cupidon, tandis que des bacchantes et des faunes, couronnés de pampres, s'avancent, les uns buvant, les autres dansant au son des flûtes et du tympanum.

Bacchus (TRIOMPHE DE), tableau de Charles de La Fosse, musée du Louvre (nº 206). Bacchus, le thyrse à la main, est assis sur un trône porté par un éléphant blanc. Des satyres, des bacchantes et des enfants lui font cortége, en dansant et en jouant de divers instruments. Au premier plan, à droite, un satyre ivre est étendu le visage contre terre.

Bacchus (TRIOMPHE DE), tableau de Natoire, gravé par Ch. Duflos. Le dieu, couronné de pampres, est assis sur un tertre que recouvre une peau de panthère. Il prend, de la main droite, un raisin dans une corbeille que tient un jeune faune, et, de l'autre main, il tend une coupe à une bacchante court vêtue qui lui verse à boire. A gauche, un bacchant ayant un thyrse à la main, est assis près d'une bacchante qui tient un tambour de basque et regarde le spectateur. Des enfants jouent sur le devant du tableau, parmi des grappes de raisin et des amphores renversées. Au fond, à droite, des faunes et des faunesses dansent. Deux amours, l'un tenant une écharpe, l'autre tenant une couronne, planent au-dessus du groupe principal. La scène se passe dans une espèce de parc, dont les grands arbres sont enlacés de pampres et de lierres.

Bacchus (TRIOMPHE DE), peinture de Jules Romain, gravée par Th. de Bry. Au char du triomphateur est attelé un âne, celui du bonhomme Silène sans doute ; des faunes, des satyres, des bacchantes, dansant et jouant de divers instruments, forment le cortége du dieu. Celui-ci est assis et tient une corne d'abondance pleine de raisins; derrière lui est un faune qui s'apprête à le couronner. La procession bachique se dirige vers un temple qui s'élève sur la droite.

Bacchus (TRIOMPHE DE), tableau de Cornelis de Vos, au musée royal de Madrid. Le char de triomphe est traîné par des tigres. Le dieu, soutenu par un satyre, embrasse une bacchante (Ariane?) et tient à la main une grappe de raisin qu'un petit satyre mord à la dérobée. Cette dernière figure rappelle celle qui accompagne le *Bacchus ivre* de Michel-Ange. Le char est précédé par un bacchant qui joue du tympanum et par un nègre qui danse. A droite, Silène sur son âne. Cette composition, qui n'a pas moins de 3 m. 50 de long sur 2 m. 20 de large environ, est peinte avec un certain éclat dans la manière de Rubens.

Bacchus faisant alliance avec l'Amour, tableau d'Antoine Coypel, gravé par Jean Audran. Les vers suivants de Gacon, qu'on lit sur l'estampe d'Audran, expliquent le sujet de la composition :

Un jour, le dieu de la vendange
Et le dieu de l'amour voulant faire la paix,
Par un aimable et doux échange
Troquèrent coupe contre traits.
Ils étaient lors sous une treille,
Où Vénus accourut du céleste séjour.
Elle vit Cupidon qui vidait la bouteille
Et Bacchus qui goûtait les plaisirs de l'amour.

Les deux jeunes dieux sont assis sur des fauteuils de chaque côté d'une table recouverte d'une nappe blanche, et dont les pieds sculptés imitent des pieds de bouc. Le beau Dionysos, couronné de roses, l'air langoureux, la bouche en cœur, se penche en souriant vers monsieur de Cupidon, un charmant bambin, à l'air espiègle, au minois fripon, qui, la coupe à la main, semble porter un toast au dieu des buveurs. Un vieux satyre appuyé sur le dos du fauteuil où est assis Bacchus, et un petit négrillon placé au bout de la table regardent en riant l'Amour. Vénus, assise sur un nuage, semble plus charmée que surprise des prouesses de son fils. Derrière celui-ci, à droite, à l'entrée d'une grotte qu'encadre un cep de vigne, on voit trois nymphes demi-nues, dont une prend une bouteille dans un vase à rafraîchir. A gauche, un amour cache son joli visage derrière un masque difforme de satyre et joue avec une panthère qui mange des raisins. Un gentil petit satyre, à qui cet amour a prêté son carquois et son arc, paraît tout fier d'avoir de pareilles armes. Plus vers le fond, un vieux satyre danse seul, tenant à la main un chalumeau. Cette composition, traitée avec la grâce un peu mièvre et l'esprit un peu fade des peintres du XVIIIe siècle, est, en somme, une jolie peinture pour un boudoir galant.

Bacchus ivre, statue de Michel-Ange, musée *degli Uffici*, à Florence. Cette statue, qui est peut-être l'ouvrage que le grand sculpteur a fini avec le plus de soin et de délicatesse, représente Bacchus couronné de lierre et de pampres, levant d'une main une coupe pleine et tenant de l'autre une grappe de raisin qu'un petit satyre, assis derrière lui, grignote à la dérobée. Le dieu a peine à se tenir debout; son attitude penchée, ses yeux à demi fermés, sa bouche riante, tout en lui exprime admirablement l'ivresse. M. Viardot vante le style doux, élégant, coquet, de cette figure, qui ne s'éloigne pas autant que l'a prétendu M. Lavice, du type de Bacchus qui nous a été transmis par l'antiquité.

Bacchus (ENFANCE DE), groupe de marbre, de M. Perraud, musée du Luxembourg. Le petit Bacchus est monté sur les épaules d'un faune assis, dont il tire l'oreille pointue et qu'il menace gaiement de son thyrse. Une musette, une flûte de Pan, des cymbales, attendent à terre qu'il plaise au capricieux bambin de varier ses plaisirs. Le modèle en plâtre de ce groupe a figuré au Salon de 1857 et y a été justement admiré. « On reconnaît là, a dit M. About, l'œuvre d'un artiste sérieux, qui dédaigne les succès faciles et se moque des applaudissements vulgaires. » « Le faune, a dit de son côté M. Paul de Saint-Victor, rappelle, sans les parodier, les meilleurs satyres de l'antiquité : il en a les membres lestes, la tournure allègre, la gaieté vivace et presque animale. On ne pouvait mieux rendre la nature sèche et nerveuse d'un demi-dieu agreste, cousin germain des chèvres et des cabris. L'exécution, qui, appliquée à une autre figure, paraîtrait peut-être un peu maigre, s'adapte à celle-ci comme le son aigre d'un pipeau à une danse rustique. Le Bacchus est charmant, avec son effronterie de gamin sacré et son petit ventre bombé, qui veut se faire aussi gros que celui de Silène. » L'*Enfance de Bacchus*, exécutée en marbre, a été exposée au Salon de 1863 et a valu à l'auteur la grande médaille d'honneur. M. Th. Gautier a porté, à cette époque, le jugement suivant sur cette œuvre capitale : « L'époque moderne peut être fière à bon droit d'avoir produit un groupe de cette valeur. Le faune est d'une nature fine, robuste et nerveuse, qui contraste avec les formes rondes et potelées de l'enfant divin. Sa pose, de l'eurhythmie la plus savante, donne lieu à des développements de muscles sans exagération, mais accusant une profonde connaissance de l'anatomie, bien rare de nos jours. Les deltoïdes, l'emmanchement du col, sont des morceaux dignes des plus illustres ciseaux. Les pieds, les mains sont irréprochables; la tête a, sans grimace, cette expression de joie factice d'un adulte qui veut faire rire un enfant. Nous cherchons un défaut, et nous ne le trouvons pas. Le seul qu'on y pourrait découvrir serait une perfection trop sévère; le marbre, comme s'il avait compris qu'on taillait un chef-d'œuvre dans son bloc, n'a pas une tache, pas une strie; il conserve la même pureté que la statue. »

Bacchus enfant et Leucothoé, groupe de marbre de M. Dumont, Salons de 1831 et de 1855. La nymphe tient sur ses genoux et entoure de son bras gauche le jeune Bacchus, qui vient de quitter le sein de sa nourrice pour une coupe qu'on lui a présentée. Elle sourit à l'enfant confié à ses soins. Ce groupe, qui est le meilleur ouvrage de l'auteur, a été sévèrement jugé par Gustave Planche, en 1831; après une véhémente tirade contre les tableaux de M. Dubufe, qu'il termine ainsi : « Ce n'est pas même de la mauvaise peinture, » l'austère critique s'exprime dans les termes suivants, au sujet de l'œuvre de M. Dumont : « *Bacchus et Leucothoé* rappelle, à s'y méprendre, la peinture de M. Dubufe. Donnez à M. Dubufe du marbre et un ciseau, et vous aurez M. Dumont. La réciproque me paraît également vraie. » M. Fr. Lenormand s'est montré plus indulgent : selon lui, la *Leucothoé* est une gracieuse figure dont la composition est peu originale, la tête petite de caractère et légèrement maniérée, mais dont l'exécution est à la fois fine et vraie, particulièrement dans les draperies qui enveloppent le bas de la figure. Le même critique loue M. Dumont d'avoir coloré légèrement en vert les algues marines qui couronnent Leucothoé, et d'avoir différencié, autant par le ton que par le travail, les chairs et les cheveux de la nymphe. Suivant M. Th. Gautier, les deux figures de ce groupe sont agencées habilement et présentent de tous côtés d'heureux profils. « On y sent le maître nourri des chefs-d'œuvre de l'art antique, et qui a plus remarqué le marbre que la chair : de faute, il n'y en a pas; il ne manque qu'un accent de nature, une étincelle de vie, une négligence peut-être,

Et la grâce plus belle encor que la beauté. »

Le groupe de *Bacchus et Leucothoé*, qui a valu à M. Dumont une médaille de 1re classe en 1831 et qui a figuré à l'exposition universelle de 1855, appartient à l'Etat.

Bacchus en Toscane, *Bacco in Toscana*, poëme italien de Redi (XVIIe siècle). C'est un dithyrambe en l'honneur du vin, écrit en petits vers rapides, mais toujours harmonieux, et où la grâce familière du style relève encore l'originalité de la pensée. Dans cette ode bachique, qui appartient au genre *bernesque*, Redi suppose que Bacchus, après la conquête des Indes, vient en Toscane avec sa nouvelle épouse Ariane, qu'il avait trouvée, à son retour des Indes, abandonnée par Thésée. Ils s'arrêtent sur les collines étrusques, sous les bosquets verdoyants de Poggio Imperiale, villa des grands-ducs de Toscane, près de Florence, et là Bacchus, dans les élans d'un lyrisme plaisant, mais toujours noble, chante les louanges de la divine liqueur qui égaye et régénère les dieux et les hommes. Le dieu maudit celui qui a planté la vigne dans la basse plaine de Lecore, où le vin est très-faible, et voue les ceps à la dent des chèvres et des moutons; il loue et exalte, au contraire, « le héros qui a planté le muscat dans les vignes de Castello. » Bacchus se livre ensuite à une vive et spirituelle philippique contre toutes les autres boissons connues : le chocolat et le thé, médecines qui ne sont pas pour lui; l'amer et épais café, pouah! Bacchus boirait plutôt un verre plein de poison; le café est bon pour les esclaves, au pays des Arabes et des janissaires. La bière, le cidre d'Angleterre, toutes les boissons du nord sont bien plus funestes encore : mais rien que de penser à des buveurs insensés, comme le Norvégien et le Lapon, qui ne connaissent pas le vin, le dieu se sent sortir des gonds. Il revient au nectar de la Toscane, au vin doré de San Savino, au vin vermeil d'Arezzo, au blond Albano, au rouge Vaiano, qui mûrissent dans les vignobles de Redi (l'auteur), son fidèle Redi. Bacchus s'exalte en parlant de la vigne, et il y a là un passage délicieux. Vient ensuite une longue et amusante diatribe contre l'eau, liquide auquel Bacchus a, comme on le pense bien, beaucoup de reproches à faire. A force de lyrisme et de rasades, Bacchus finit par se griser et tient à Ariane des propos incohérents, mais qui ne cessent jamais d'être dignes d'un tel dieu...

L'originalité et la manière de Redi ont séduit beaucoup de poëtes italiens; Redi a eu beaucoup d'imitateurs, mais pas un n'a égalé son *Bacchus en Toscane.*

BACCHYLIDE, poëte lyrique grec, né à Joulis, dans l'île de Céos, vivait à la cour d'Hiéron, tyran de Syracuse, vers 472 av. J.-C. Il était oncle d'Eschyle et neveu de Simonide. Rival de Pindare, il eut dans l'antiquité une renommée éclatante. Malheureusement, il ne reste de lui que quelques fragments où l'on remarque beaucoup d'élégance et de douceur, surtout dans un beau péan adressé à la paix, qui nous a été conservé par Stobée. Il avait composé des hymnes, des dithyrambes, des chants de victoire, des chœurs, des poésies érotiques, etc. Les fragments de Bacchylide, publiés avec une traduction latine, par Fréd. Neue, sous le titre *Bacchylidis Cei fragmenta* (Berlin, 1822), ont été traduits en français par Falconet dans le *Panthéon littéraire.*

BACCIARELLI (Marcellin), célèbre peintre, né à Rome en 1731, mort à Varsovie en 1818. Appelé à Dresde en 1753 par l'électeur de Saxe Auguste III, il suivit ce prince en Pologne, et fut plus tard le peintre favori de la cour de Stanislas-Auguste Poniatowski, qui lui confia la direction des beaux-arts de Pologne. Il a laissé dans ce pays un grand nombre d'œuvres remarquables, dont voici les principales : Au château de Varsovie, une série de portraits des rois de Pologne, depuis Boleslas le Grand jusqu'à Stanislas-Auguste; six grands tableaux historiques : *Casimir le Grand donnant des lois et protégeant les paysans à Wislitza* (1346); *la Fondation de l'université de Cracovie* (1369); *Hommage du duc Albert de Prusse au roi Sigismond Ier* (1525); *Union de la Pologne et de la Lithuanie à Lublin* (1569); *Paix de Chotrim* (1621); *Délivrance de Vienne par Sobieski* (1683); dix portraits de personnages historiques. A la cathédrale de Varsovie, un tableau représentant la *Vierge et l'Enfant Jésus* ayant à leurs pieds saint Jean-Baptiste et saint Stanislas, patron de la Pologne. *Stanislas-Auguste dans la cabane du meunier* et *Stanislas-Auguste mourant à Saint-Pétersbourg*, sont deux compositions fort remarquables, aussi bien que le tableau de *Napoléon donnant une constitution aux Polonais à Dresde en* 1807. Bacciarelli a fait en outre un grand nombre de portraits, dont quelques-uns sont de véritables chefs-d'œuvre. Il fut nommé directeur général des bâtiments de la couronne; il était membre de la Société royale des amis des sciences de Varsovie, de l'Académie de peinture de Saint-Luc de Rome, de celles de Dresde, de Berlin, de Venise, de Bologne, etc., etc. Lors de l'abdication de Stanislas-Auguste, il reçut un bon de 25,000 ducats sur la liquidation des dettes à payer par les puissances copartageantes. Il s'est distingué surtout par la pureté du dessin, l'harmonie de ses compositions et un coloris agréable.

BACCIEN, IENNE adj. (ba-ksi-ain, i-è-ne — du lat. *bacca*, baie). Bot. Se dit des fruits à péricarpe charnu qui ont quelque analogie avec les baies, tels que la groseille, le raisin, etc. : *Les fruits* BACCIENS, *à forme* BACCIENNE. ‖ s. m. pl. Classe de fruits qui offrent ce caractère.

BACCIFÈRE adj. (ba-ksi-fè-re — du lat. *bacca*, baie; *ferre*, porter). Bot. Qui porte des baies : *Les plantes* BACCIFÈRES *sont presque toutes, des arbres ou des arbustes.* (Ferry.)

BACCIFORME adj. (ba-ksi-for-me — du lat. *bacca*, baie, et de forme). Bot. Qui a la forme et la consistance d'une baie : *Fruit* BACCIFORME.

BACCILE s. f. (ba-ksi-le). Métr. Anc. mesure de capacité pour les grains, encore usitée dans les îles Ioniennes. Elle vaut de 45 à 50 litres. ‖ On écrit aussi BACILE.

BACCINET s. m. (ba-ksi-nè). Art milit. Syn. de *bassinet.*

BACCIO ou **BACCI** ou **BACCIUS** (André), médecin italien, né à Milan, vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il fut médecin du pape Sixte-Quint et professa la botanique à Rome de 1567 à 1600. Il a publié de nombreux ouvrages de médecine et d'histoire naturelle, dont le plus important a pour titre : *De Termis* (Vénise, 1571); ce savant ouvrage a été plusieurs fois réimprimé.

BACCIO BANDINELLI. V. BANDINELLI.

BACCIOCHI (Félix-Pascal), né en Corse en 1762, d'une famille distinguée, mais pauvre, mort à Bologne en 1841. Simple capitaine d'infanterie au moment où Bonaparte prenait le commandement de l'armée d'Italie, il obtint, peu de temps après, la main d'Elisa, sœur du jeune général dont le nom allait bientôt remplir le monde et que de brillantes victoires illustraient déjà. Que ce mariage plût ou non à Bonaparte, il est certain qu'il y donna son consentement, de même que sa mère. Il fut célébré à Marseille en mai 1797. Bacciochi fut nommé successivement colonel, président du collége électoral des Ardennes, sénateur (1804), général, grand cordon de la Légion d'honneur, etc. En 1805, Napoléon ayant donné à sa sœur Elisa la principauté de Piombino et de Lucques, Bacciochi fut couronné avec sa femme; mais ce fut le seul acte auquel celle-ci daigna l'associer. Pour tout le reste, il ne fut que son premier serviteur et son aide de camp; il marchait derrière elle dans les cérémonies et abaissait son épée devant elle quand elle passait la revue de ses troupes. Après la chute de Napoléon, il vécut dans une condition privée, et finit par se fixer à Bologne lorsque sa femme fut morte. On rapporte qu'après sa dépossession, l'ancien prince de Piombino, se trouvant dès lors sans titre, se plaignait à M. de Talleyrand de ne plus savoir comment s'appeler; le diplomate lui répondit avec un sang-froid railleur : « Que ne prenez-vous le nom de Bacciochi? il est vacant. »

Félix Bacciochi eut de son mariage avec Elisa : BACCIOCHI (Jérôme-Charles), né en 1810, mort en 1830; — BACCIOCHI (Frédéric-Napoléon), né en 1815, mort à Rome d'une chute de cheval en 1833; — BACCIOCHI (Napoleone-Elisa), née en 1806, mariée en 1825 au comte Camerata, et qui vécut séparée de lui après 1830. Elle portait une vive affection au duc de Reichstadt, et l'on rapporte que, l'ayant décidé à fuir avec elle de Schœnbrünn, elle répondit à ceux qui les arrêtèrent aux environs du palais : « Voilà mon souverain; je suis sa cousine. » Son fils, CAMERATA (Napoléon), s'est suicidé en 1853. Cette fin tragique a donné lieu à des commentaires que nous ne pouvons rapporter ici. — Un cousin de ce dernier, le comte BACCIOCHI (Félix), est aujourd'hui premier chambellan de l'empereur.

BACCIOCHI-ADORNO, de la même famille que Félix Bacciochi, né en Corse, était lieutenant-colonel des chasseurs royaux corses en 1799, et parcourut une carrière moins brillante que celle de l'époux d'Elisa. Comme beaucoup d'officiers de l'ancien régime, il émigra, porta les armes contre la France au siége de Toulon et dans l'armée de Condé, s'établit sous l'Empire à Montpellier et fut nommé inspecteur aux revues. Louis XVIII l'éleva au grade d'officier de la Légion d'honneur en 1816.

BACCIOCHI (Marie-Anne-Elisa Bonaparte, Mme). V. BONAPARTE (Elisa).

BACCIO DA MONTE-LUPO, sculpteur et architecte florentin, né vers 1445, mort vers 1533. On croit que son véritable nom était *Bartolomeo Lupi*, et qu'il prit le surnom de *Monte-Lupo*, château situé à douze milles de Florence, dans le voisinage duquel il vint sans doute au monde. Vasari ne dit pas quel fut son maître; Baldinucci suppose qu'il dut fréquenter l'école de Lorenzo Ghiberti, et qu'il se perfectionna dans la suite par l'étude des œuvres de Michel-Ange. Il travailla d'abord à Florence, où il a exécuté, entre autres ouvrages : un *Hercule*, aujourd'hui perdu, pour Pierre de Médicis; un *Saint Jean-l'Evangéliste*, statue de bronze qui décore la façade

méridionale de l'église d'Or-San-Michele, et dont il obtint la commande à la suite d'un brillant concours; plusieurs beaux crucifix de grandeur naturelle et même de proportion colossale, soit en bois, soit en marbre. On ne sait à quelle époque de sa vie il fit la statue de *Mars*, qui est placée sur le tombeau du général Benedetto Pesaro, dans l'église de Santa-Maria-dei-Frari, à Venise : « Cette figure est froide, dit M. Valery, mais elle est remarquable par l'habileté de l'exécution. » Baccio da Monte-Lupo, dans sa vieillesse, se retira à Lucques et y donna les dessins de plusieurs édifices, notamment de l'église Saint-Paulin (1522), où il fut enterré. Un de ses fils, Raphaël da Monte-Lupo, fut aussi un sculpteur distingué.

BACCIO DELLA PORTA, peintre italien. V. BARTOLOMEO (Fra).

BACCIUS (André). V. BACCIO.

BACCIVORE adj. (ba-ksi-vo-re — du lat. *bacca*, baie; *voro*, je mange). Zool. Qui se nourrit de baies.

— s. m. pl. Chez quelques ornithologistes, Famille d'oiseaux sylvains qui se nourrissent de baies.

BACCIVORIDÉS s. m. pl. (ba-ksi-vo-ri-dé — rad. *baccivore*). Ornith. Famille d'oiseaux qui fait partie de l'ordre des passereaux dentirostres de Cuvier, et qui se subdivise en neuf sous-familles.

— **Encycl.** Les *baccivoridés* habitent presque tous les grandes forêts de l'Amérique et se nourrissent de baies ou de fruits mous. Ils avaient été primitivement désignés par Vieillot sous le nom de *baccivores;* mais, pour se conformer à l'usage adopté généralement aujourd'hui dans les classifications d'histoire naturelle, de terminer en *idés* les noms de famille et en *inés* ceux de sous-famille, on a changé ce nom de *baccivores* en celui de *baccivoridés*. Les caractères généraux de la famille des *baccivoridés* peuvent se résumer ainsi : bec de longueur variable, mais toujours élargi à sa base, ordinairement déprimé et très-fendu, plus ou moins comprimé sur les côtés et vers la pointe, qui est échancrée ou brusquement recourbée; tarses courts; doigts courts ou moyens, quelquefois syndactyles : l'externe allongé, soudé plus ou moins loin avec le médian, et beaucoup plus long que l'interne.

La famille des *baccivoridés* renfermant un nombre prodigieux de genres et d'espèces, on a dû la subdiviser, pour éviter la confusion, en neuf sous-familles dont il suffira de citer les noms : *pachycéphalinés*, *léiothricinés*, *coraciadinés*, *oriolinés*, *viréoninés*, *piprinés*, *ampélinés*, *coracininés*, *eurylaiminés*. V. ces mots.

BACCO (PER). Mots ital. V. PAR BACCHUS au mot BACCHUS.

BACCO-CULINAIRE adj. (ba-ko-cu-li-nè-re). Néol. Qui tient à la fois du vin et de la cuisine : *Odeur* BACCO-CULINAIRE. *Puis le Palais-Royal est si bien situé à la sortie de Véfour et des Provençaux, dont les vapeurs* BACCO-CULINAIRES *prédisposent la rate au désopilement et la tête aux joies faciles!* (Ch. Normand.)

BACCUSI (Hippolyte), moine et compositeur italien, était maître de chapelle de la cathédrale de Vérone, vers 1590, et fut un des premiers musiciens qui mêlèrent les instruments aux voix dans la musique d'église. Il a composé beaucoup de musique sacrée, ainsi que des madrigaux et autres morceaux.

BACELARE, commune de Belgique, avec ruines d'un ancien château seigneurial, arrond. et à 12 kil. E. d'Ypres. Brosseries, fabriques d'étoffes de laine; 2,169 hab.

BACÈLE, BACELLE ou **BACELOTTE** s. f. (ba-sè-le — du celt. *bach*, petit, moindre). V. BACHÈLE.

BACELLAR. V. BARBOSA.

BACH, nom d'une famille illustre dans l'histoire de la musique et de laquelle sont sortis, pendant environ deux siècles, une foule d'artistes de premier ordre. Le chef de cette famille fut Veit Bach, boulanger à Presbourg, qui avait embrassé le protestantisme vers le milieu du XVIe siècle. Forcé, pour cause de religion, de quitter Presbourg, il se retira dans un village de l'Etat de Saxe-Cobourg-Gotha et s'y établit comme meunier, charmant ses loisirs par le chant et la guitare. Ses deux fils, Jean et Hans, auxquels il communiqua son goût musical, commencèrent la lignée d'artistes du même nom qui, pendant près de deux cents ans, exercèrent en Thuringe, en Saxe et en Franconie la profession de chanteurs organistes, ou ce qu'on appelle en Allemagne *musiciens de ville*. Lorsque l'accroissement de cette famille força les différents membres de se séparer, ils convinrent de se réunir une fois chaque année, à jour et en un lieu fixes, afin de maintenir entre eux le lien familial. Ces réunions durèrent jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, et l'on put voir fréquemment, assemblées au même endroit, plus de cent personnes du nom de Bach. Le but de ces réunions était exclusivement musical. La séance s'ouvrait par un chœur religieux, puis on passait aux chansons populaires, sur lesquelles se dessinaient des variations improvisées, à plusieurs parties. Ces improvisations portaient le nom de *quolibets*. Il était aussi d'usage, dans cette singulière famille, de collectionner les compositions de chacun de ses membres, et la collection ainsi formée reçut le nom de *Archives des Bach*. Une notable partie de ces intéressantes archives se trouvait, vers la fin du XVIIIe siècle, entre les mains de Charles-Philippe-Emmanuel Bach, fils de Jean-Sébastien Bach, dit le *grand*.

BACH (Hans), fils aîné de Veit Bach, fut boulanger, puis musicien de la chapelle du duc de Saxe-Cobourg-Gotha. Il mourut en 1628, laissant trois fils, Jean, Christophe et Henri, qui furent d'habiles musiciens.

BACH (Jean), fils de Hans, né en 1604, mort en 1673, reçut de son père les premières notions musicales, et vint à Erfurth, où il fut occupé comme musicien du conseil et comme organiste de l'église paroissiale. Il eut trois fils, Jean-Chrétien, Jean-Egide et Jean-Nicolas, qui furent aussi distingués comme musiciens. Jean Bach a laissé, dans la collection des *Archives des Bach*, quelques compositions manuscrites qui ne sont pas sans valeur.

BACH (Christophe), deuxième fils de Hans, né en 1613, mort en 1661. Elève de son père, il fut appelé à Lisenach en qualité de *musicien de cour et de ville*. Organiste assez remarquable, il a légué aux *Archives des Bach* quelques pièces pour orgue. Il laissa trois fils : Georges-Christophe, Jean-Ambroise et Jean-Christophe.

BACH (Henri), troisième fils de Jean et petit-fils de Veit Bach, né en 1615, mort en 1692, étudia les principes de la musique sous la direction de son père, qui l'envoya compléter son instruction à Erfurth, chez son oncle Jean Bach l'aîné. Nommé en 1641 organiste d'Arnstadt, il charma tellement le comte de Schwartzbourg-Arnstadt, qu'il alla perfectionner ses études en Italie aux frais de la caisse seigneuriale. Après deux ans de séjour en Italie, il revint à Arnstadt reprendre sa place d'organiste et put voir avant sa mort ses deux fils, plusieurs petits-fils et vingt-huit arrière-petits-fils cultivant tous la musique avec plus ou moins de succès. Ses compositions, consistant en pièces d'orgue et cantiques, sont restées manuscrites.

BACH (Jean-Egide), deuxième fils de Jean Bach d'Erfurth, né en 1645, mort en 1717, succéda à son père en qualité de musicien du sénat d'Erfurth et devint, par la suite, organiste de l'église Saint-Michel. Entre autres compositions religieuses conservées dans les *Archives des Bach*, il a laissé un motet à neuf voix pour deux chœurs.

BACH (Georges-Christophe), fils aîné de Christophe et petit-fils de Hans, né en 1641, mort en 1697, occupa les places de chantre et de compositeur à Schweinfurt. Dans les *Archives des Bach*, on trouve de lui un motet pour deux ténors et basse avec accompagnement d'un violon, trois basses de viole et basse.

BACH (Jean-Christophe), fils aîné de Henri, né en 1643, mort en 1703, est un des musiciens qui font le plus d'honneur à l'Allemagne. Son père fut son propre maître; et, jusqu'à l'âge de vingt-deux ans, Jean-Christophe se livra au travail le plus acharné. En 1665, il fut appelé à Lisenach pour y exercer les fonctions d'organiste de la cour et de la ville, fonctions qu'il remplit pendant trente-huit ans. Les ouvrages de ce compositeur décèlent un talent de premier ordre. Mélodiste original, harmoniste énergique, il se fit remarquer surtout par ses compositions vocales. Les *Archives des Bach* renferment un chant de noces de la plus grande beauté, écrit à douze voix; on cite encore de lui un motet à vingt-deux voix, un autre motet à huit voix en deux chœurs, un à cinq voix avec basse continue, une sarabande pour clavecin avec douze variations, et un solo d'alto avec accompagnement de violon, basses de viole et basse continue.

Comme organiste, Jean-Christophe Bach était au premier rang. Son éducation musicale était si parfaite et ses doigts si rompus aux difficultés, qu'il ne jouait guère qu'à cinq parties réelles. Un musicographe allemand, Forkel, prétend avoir vu à Hambourg des pièces d'orgue de Jean-Christophe qui lui ont semblé des chefs-d'œuvre de style et de contexture harmonique.

BACH (Jean-Michel), second fils de Henri et frère de Jean-Christophe, organiste et greffier du bailliage de Amte-Gehren, fut, comme son frère, compositeur remarquable de musique d'église. La Société des amis de la musique, à Vienne, possède de lui soixante-douze préludes fugués pour des cantiques. On ignore la date précise de sa naissance et de sa mort. Une de ses filles (Marie-Barbe) a été la première femme de Jean-Sébastien.

BACH (Jean-Ambroise), fils de Christophe, né en 1645, succéda à son père comme musicien de cour et de ville à Lisenach. Il avait un talent distingué sur l'orgue, mais son plus beau titre à l'immortalité est d'avoir donné le jour à Jean-Sébastien Bach.

BACH (Jean-Bernard), fils de Jean-Egide, né en 1676, mort en 1749, fut d'abord organiste de l'église des négociants, à Erfurth, puis passa, en 1699, à Magdebourg pour y remplir les mêmes fonctions, et, enfin, en 1739, succéda à Jean-Christophe Bach dans les fonctions d'organiste et de musicien de cour à Lisenach. Il a laissé d'excellents préludes pour cantiques et des ouvertures dans le style français.

BACH (Jean-Christophe), fils aîné de Jean-Ambroise, mort en 1701, fut organiste à Ordruff, dans le duché de Saxe-Cobourg-Gotha. C'est lui qui donna les premières leçons de clavecin à Jean-Sébastien Bach.

BACH (Jean-Sébastien), né à Lisenach en 1685, mort en 1750 à Leipzig, fut un des plus grands musiciens de l'Allemagne, peut-être le plus extraordinaire de tous. Orphelin à l'âge de dix ans, sans ressources, il fut contraint de chercher un asile à Ordruff, chez son frère Jean-Christophe, qui lui donna les premières leçons de clavecin. Les progrès de l'enfant furent si rapides que bientôt la musique que son frère lui faisait étudier lui devint insuffisante. Une anecdote, rapportée par M. Fétis, témoigne de l'ardent amour de Jean-Sébastien pour l'art musical. Jean-Christophe possédait un recueil des pièces les plus estimées des organistes alors en renom : Froberger, Fischer, Buxtehude, Bœhm, etc., et avait toujours répondu par un refus aux instances que lui adressait Jean-Sébastien pour avoir communication du précieux livre. Bach parvint à dérober l'objet de sa convoitise dans l'intention d'en prendre copie; mais, n'ayant pas de chandelle et ne pouvant s'en procurer, il fut obligé de faire sa copie au clair de la lune, opération pénible qui lui demanda plus de six mois; et encore, à peine commençait-il à étudier en secret ces précieux morceaux, que son frère lui enleva sa copie, dont il ne rentra en possession qu'à la mort de Jean-Christophe, arrivée peu de temps après.

Abandonné à lui-même, Jean-Sébastien se rendit à Lunebourg en compagnie d'un camarade d'études, et tous deux s'engagèrent comme choristes à l'église Saint-Michel de cette ville, où ils suivirent le cours d'études du Gymnase. Avide d'entendre et de voir tout ce qui pouvait accélérer ses progrès sur l'orgue et le clavecin, Bach se rendit plusieurs fois à Hambourg pour y entendre le célèbre organiste J.-A. Reinke. Il visita aussi la chapelle du duc de Celle, composée en grande partie d'artistes français de Lunebourg, passa à Weimar, où il fut nommé, en 1703, musicien de la cour. Mais sa prédilection pour l'orgue lui fit quitter cette place pour entrer, l'année suivante, en qualité d'organiste, à l'église d'Arnstadt.

Cet emploi lui procura dès lors une aisance qui lui permit d'acquérir les œuvres des organistes les plus justement célèbres, et d'y étudier la composition en même temps que l'exécution. Arnstad étant à proximité de Lubeck, il fit à pied plusieurs voyages en cette ville pour entendre le fameux organiste Dietricht Buxtehude, dont les œuvres l'avaient frappé. La manière de ce grand artiste le charma tellement qu'il passa, en secret, trois mois à Lubeck pour se l'approprier.

A partir de cette époque, le talent de Bach était classé; plusieurs villes se le disputaient; et, en 1707, il accepta la place d'organiste de l'église Saint-Blaise, à Mullhausen. Mais l'année suivante, le grand-duc régnant ayant fait venir Jean-Sébastien à Weimar pour l'entendre sur l'orgue, l'artiste y produisit un tel effet que le duc lui offrit sur-le-champ la place d'organiste de la cour. Loin d'arrêter ses travaux, les succès de Jean-Sébastien ne firent qu'augmenter son ardeur pour arriver à la perfection qu'il rêvait. Outre ses études sur l'orgue, il acquérait de sérieuses connaissances harmoniques et écrivait une foule de morceaux pour l'église et pour l'orgue.

Tant d'efforts devaient avoir leur récompense. Bach fut, en 1717, nommé maître des concerts du duc de Weimar.

Jean-Sébastien était arrivé à l'âge de trente-deux ans, son talent avait atteint tout son éclat; l'Allemagne entière acclamait son nom, quand Louis Marchand, célèbre organiste français, alors exilé de Paris, vint à Dresde et captiva la cour d'Auguste, roi de Pologne, par la légèreté et le brillant de son jeu. Le roi voulut fixer Marchand à Dresde, avec des appointements considérables; mais Volumier, maître des concerts de la cour de Pologne, jaloux sans doute de la faveur naissante de Marchand et connaissant la supériorité de Bach sur l'artiste français, invita Jean-Sébastien à se rendre à Dresde, et lui fit entendre Marchand en secret. Bach n'hésita point à porter au Français un défi, s'engageant à improviser sur les thèmes que Marchand lui soumettrait, l'épreuve devant, bien entendu, être réciproque; le défi fut accepté par Marchand et le lieu de la lutte fixé par le roi. Au jour dit, les salons du comte de Mashal, ministre d'Etat, étaient assiégés par une foule d'élite. Bach se présenta, mais Marchand avait prudemment pris la fuite. Bach joua donc seul, et, sur les thèmes qu'il avait entendu traiter à Marchand, improvisa avec une telle abondance d'idées et une supériorité d'exécution si écrasante, que l'Allemagne entière célébra le triomphe de Bach comme une victoire nationale.

Bach était de retour à Weimar, quand, en 1720, le prince Léopold d'Anhalt-Coethen lui offrit la place de maître de chapelle. Bach accepta et entra immédiatement en fonctions. Le long séjour qu'il fit dans cette cour et l'existence facile qu'il y trouva lui donnèrent tout loisir de se livrer à l'étude et à la production, qui était pour son génie un besoin irrésistible. Vers 1722, il fit un second voyage à Hambourg pour y voir une dernière fois Reinke, alors centenaire; et Bach se livra sur l'orgue, devant Reinke, à des improvisations si élevées, que le vieux maître lui dit avec attendrissement : « *Je croyais notre art perdu, mais je vois que vous le faites revivre.* »

En 1733, Bach fut nommé directeur de musique à l'école de Saint-Thomas de Leipzig. Vers le même temps, le duc de Wassenfels le nommait maître honoraire de sa chapelle; et, en 1736, le roi de Pologne lui conférait le titre de compositeur royal. Depuis sept ans, Bach habitait Leipzig, quand son second fils, Charles-Philippe-Emmanuel, entra au service de Frédéric II de Prusse. Sur les instances du roi, Emmanuel écrivit plusieurs fois à son père, l'invitant à se rendre à la cour de Berlin. Accablé de travaux, Bach oublia les lettres de son fils; mais l'appel devint si pressant qu'il se décida, en 1747, à faire ce voyage avec son fils aîné Guillaume-Friedman. Tous les soirs avait lieu à la cour de Prusse un concert dans lequel le roi jouait quelques morceaux de flûte. Au moment où il allait commencer un de ces concerts, un officier du palais lui apporta la liste des étrangers arrivés à Potsdam dans la journée. Frédéric jette les yeux sur la liste, et, s'adressant aux musiciens, s'écrie : *Messieurs! le vieux Bach est ici!* Aussitôt le concert est suspendu et *le vieux Bach* amené au palais, sans qu'on lui eût laissé le temps de quitter ses habits de voyage. Le roi proposa à Bach, dès son arrivée, d'essayer les pianos de Silberman qui se trouvaient dans le palais; les musiciens les suivirent de salle en salle, et Jean-Sébastien improvisa sur chacun des instruments. Enfin, il pria le roi de lui donner un sujet de fugue et le développa de manière à frapper d'admiration tous les artistes présents. Ensuite, il joua, sur la demande du roi, une fugue à six parties également improvisée sur un thème choisi par lui-même. Le lendemain, Frédéric ayant désiré juger son talent d'organiste, Bach improvisa sur tous les orgues de Potsdam. Après son retour à Leipzig, il composa une fugue à trois parties sur le thème que lui avait fourni le roi, un *ricercare* à six parties, et plusieurs canons avec l'inscription *thematis regii elaborationes canonicæ*, y joignit un trio pour flûte, violon et basse, et dédia le tout à Frédéric sous le titre de *Offrandes musicales*.

Le voyage que fit Jean-Sébastien à Berlin fut le dernier. Son assiduité au travail avait altéré sa vue, et, progressivement, la cécité devint presque complète. Ses amis le prièrent de se faire opérer par un oculiste anglais, qui se trouvait alors à Leipzig. Malheureusement, l'opération manqua deux fois; et les souffrances qu'en ressentit Bach altérèrent sensiblement sa santé. Il déclina rapidement. Dix jours avant sa mort, il recouvra tout à coup la vue; mais, quelques heures après cette amélioration, se déclara une attaque d'apoplexie suivie d'une fièvre inflammatoire qui arracha le grand musicien à sa famille, à ses amis et à l'art musical.

A un génie artistique extraordinaire, Bach joignait les plus exquises vertus privées. Bon père, bon époux, ami dévoué, il versait sur tous ceux qui l'entouraient une bienveillance inépuisable et montrait une constante égalité d'humeur. Tout amateur de musique, à quelque nation qu'il appartînt, était accueilli dans sa maison avec tous les égards de l'hospitalité la plus empressée. Cependant Bach n'était pas riche, et sa famille était tellement nombreuse que, si lucratifs que fussent ses emplois et ses leçons, ses gains étaient toujours entièrement absorbés. Il eût pu acquérir une fortune considérable, s'il eût voulu voyager et donner des concerts; mais il faisait aussi peu de cas des suffrages populaires que de la richesse; et à toutes les couronnes de la renommée, il préférait l'estime des connaisseurs et le bonheur qu'il goûtait au sein de sa famille. Sa modestie égalait son génie, et à tous ceux qui l'interrogeaient sur le mode d'acquisition de son immense talent : *En travaillant beaucoup*, répondait-il; *et tous ceux qui voudront travailler de la même manière y parviendront comme moi.*

Bien que la réputation de Bach ait été colossale pendant sa vie, on peut dire que ce grand homme n'a pas été apprécié à sa juste valeur par ses contemporains. Les artistes le reconnaissaient comme le plus habile des organistes, le plus fécond des improvisateurs, le plus savant des compositeurs de l'Allemagne. Ses fugues pour l'orgue et pour le clavecin excitaient l'admiration comme musique savante; mais là se bornait la connaissance des œuvres de Bach : cette musique d'orgue et de clavecin, aujourd'hui universellement admirée, n'existait que manuscrite entre les mains de ses élèves et de ses fils; ce n'était que la minime partie des productions originales d'un inépuisable génie. Les œuvres qu'il composait pour lui et pour quelques amis étaient, aussitôt après leur audition, enfermées pour jamais dans une armoire accessible à lui seul, et c'est ainsi que restèrent si longtemps ignorées ces sublimes compositions. Après sa mort, quelques morceaux se trouvaient chez l'éditeur Breitkopf; ses deux fils, Guillaume-Friedman et Charles-Philippe-Emmanuel, s'en partagèrent la plus grande partie. Kirnberger, au service de la princesse Amélie de Prusse, en recueillit un certain nombre, et le reste fut dispersé.

Nul ne songeait aux œuvres de Bach; lorsqu'en 1788, Mozart, dans toute la maturité de son talent, après l'éclosion des *Noces de Figaro* et de *Don Juan*, passa à Leipzig.

Le directeur de musique de l'église Saint-Thomas lui fit entendre, le dimanche, à la messe, un motet composé par Bach, qui produisit sur Mozart une telle impression qu'il s'écria : *Grâce au ciel, voilà du nouveau et j'apprends donc ici quelque chose!* Au sortir de la messe, il demanda la partition. On ne put lui en donner que les parties séparées, qu'il disposa autour de lui sur des tables et des chaises; puis il resta plusieurs heures en silence, étudiant et contemplant cette œuvre, qu'il disait *nouvelle* et dont la date remontait peut-être à une soixantaine d'années. Cette anecdote se répandit; les paroles de Mozart attirèrent l'attention des artistes sérieux sur ces productions alors presque oubliées. Fasch, directeur de l'académie de Berlin, et Zelter, son successeur, rassemblèrent tout ce qu'ils purent recueillir de la musique religieuse de Bach, et firent exécuter quelques-unes de ses œuvres au milieu d'un indicible enthousiasme. Depuis ce temps, les artistes ont toujours recherché avidement la musique inédite de Bach, dont la réputation ne pouvait que grandir au fur et à mesure qu'elle se révélait aux connaisseurs et au public.

Après Zelter, Mendelssohn donna plusieurs auditions solennelles de *la Passion*, l'oratorio le plus complet de Bach, et de l'admirable messe en *si* mineur, œuvres dont le caractère se retrouve dans le *Paulus* et l'*Elie* de Mendelssohn. Après lui, Mosewius, directeur de musique et professeur à l'université de Breslau, donna un nouveau coup de fouet à la curiosité publique par sa brochure *Jean-Sébastien Bach dans ses cantates d'église et dans ses chants de chœur*. Enfin, en 1850, une société s'est formée pour une édition complète, imprimée avec soin, des œuvres de Bach, monument tardif élevé à la mémoire d'un des plus grands génies qui aient régné dans le monde musical.

Comme exécutant sur l'orgue et sur le clavecin, personne, ni dans les contemporains ni dans les successeurs de Bach (et nous pourrions dire aucun des virtuoses du temps présent), n'a surpassé ni même égalé Bach : la preuve en est que les organistes et pianistes les plus accomplis considèrent comme une étude pénible, et d'une exécution presque impossible, les badinages de Bach, qu'ils sont d'ailleurs obligés de jouer dans un mouvement beaucoup plus lent que le mouvement marqué. Les doigts de Jean-Sébastien étaient rompus à tous les artifices du doigter. Ses pieds même, pour le jeu des pédales de l'orgue, avaient acquis une telle rapidité qu'il dessinait, avec les pédales, des traits devant lesquels auraient reculé des mains exercées. La connaissance approfondie des ressources de l'orgue lui faisait trouver des combinaisons exquises pour le mélange des registres, et, dès les premiers sons, il connaissait le fort et le faible de l'instrument qu'il maniait.

Comme compositeur, le talent de Bach est incommensurable. Toutes les nouveautés, toutes les hardiesses qui firent l'éclat de ses plus illustres successeurs, de Mozart même et de Beethoven, se rencontrent dans les compositions de Bach. Le génie de cet homme est presque effrayant d'immensité. L'accentuation du récitatif dramatique, dont on fait honneur à Gluck, apparaît grandiose dans les cantates d'église de Jean-Sébastien et surtout dans l'oratorio de la *Passion d'après saint Matthieu*. Jamais ne fut porté à ce point l'art de faire mouvoir un si grand nombre de voix et d'instruments, et les effets d'orchestration ont une telle variété et une telle puissance, qu'on se demande par quel instinct, quasi divin, Bach, qui, séjournant dans de petites villes, avait peu d'occasions d'étudier les instruments, a pu connaître leurs ressources et devancer ainsi son siècle dans leur application.

L'élévation et le grandiose sont les caractères distinctifs du style de Bach. Une sorte de nimbe mélancolique circule autour de sa mélodie, parfois bizarre, mais toujours saisissante. L'idée musicale de ses chœurs exprime toujours la respectueuse adoration du peuple agenouillé devant les grandeurs célestes, ou le cri de triomphe des hommes glorifiant Dieu dans l'incomparable beauté de sa création. La foi pure, ardente et victorieuse jette son souffle et ses rayons sur toute cette musique, dont l'*alleluia* d'Hændel peut seul donner une idée approximative. Ses motets et ses psaumes devraient figurer comme *musique classique et exigée* dans toutes les églises, car jamais les splendeurs de la religion ne furent et ne seront peut-être si dignement célébrées que dans les compositions de Bach. Quant à sa musique d'orgue et de clavecin, autant de pièces autant de chefs-d'œuvre.

Analyser les productions complètes de ce vaste génie serait une tâche au-dessus des forces humaines. L'Allemagne elle-même, si fière de son *grand* BACH, si portée à l'esprit d'analogie et si patiente dans les travaux de longue haleine, a dû reculer devant le nombre des productions connues, sans compter celles qui ne le sont pas encore. Le chiffre de ses *grandes cantates religieuses* atteint deux cent cinquante-trois. Sept messes de lui ont été exécutées. On compte environ vingt-cinq motets, cent quarante-neuf psaumes, cent cinquante chorals, deux cantates de musique vocale dite *mondaine*. Les pièces pour clavecin seul ou accompagné, et pour orgue, ne peuvent s'énumérer. Les compositions instrumentales comprennent dix-sept numéros, tant ouvertures et symphonies que duos, trios, caprices et concertos.

Quant à nous, Français, la tête de l'Europe pour ce qui concerne les lettres, les sciences et les arts; nous, les rois du domaine de l'intelligence, voici comment nous avons su apprécier Jean-Sébastien Bach : jusqu'à ce jour, et à part deux ou trois érudits rangés parmi les savants fossiles, la majorité de nos artistes, même les plus recommandables, s'est bornée à l'étude, souvent infructueuse et incomprise, des *quarante-huit préludes et fugues* connues sous le nom de *clavecin bien tempéré*. Et encore, a-t-il fallu, pour faire retentir le nom de Bach aux oreilles du public, que Charles Gounod tirât, d'un de ces mêmes préludes, la belle fantaisie qu'il a baptisée du titre d'*Ave Maria*.

Jean-Sébastien Bach s'était marié deux fois. De sa première femme, Marie-Barbe, il eut sept enfants, parmi lesquels deux fils, Guillaume-Friedman et Charles-Philippe-Emmanuel, se montrèrent dignes de lui. Sa seconde femme, dont le nom ne nous est point parvenu, lui donna treize enfants, au nombre desquels huit fils, dont le plus jeune, Jean-Chrétien, se fit un nom comme compositeur dramatique. Jean-Sébastien Bach eut donc vingt enfants, à savoir : onze fils et neuf filles; tous ses fils cultivèrent l'art musical, mais trois seulement surent acquérir une célébrité méritée.

BACH (Guillaume-Friedman), fils aîné de Jean-Sébastien, né à Weimar en 1710, mort à Berlin en 1784, reçut, dès son bas âge, les leçons de son illustre père, puis de Graün l'aîné, alors maître des concerts à Marsebourg. Quand, en 1723, Jean-Sébastien fut nommé directeur de musique à l'école Saint-Thomas de Leipzig, son fils l'y suivit, se fit inscrire aux cours de l'université et s'adonna à l'étude des mathématiques, science qui lui devint très-familière. En 1732, il fut nommé organiste de l'église Sainte-Sophie à Dresde; mais il abandonna cette place, au bout de quelques années, pour revenir chez son père, qu'il accompagna dans plusieurs voyages. Nommé, vers 1747, directeur de musique à l'église Notre-Dame de Halle, il habita cette ville pendant vingt années, séjour qui l'a fait désigner souvent sous le nom de *Bach de Halle*. En 1767, il donna sa démission sans motif connu et s'en alla à Leipzig, puis à Brunswick, à Gœttingue et enfin à Berlin, où il mourut dans la misère.

Une belle organisation musicale et de sérieuses études avaient fait de Guillaume-Friedman Bach le plus habile organiste et le plus savant musicien de l'Allemagne après Jean-Sébastien. Par malheur, il aimait l'improvisation et écrivait peu. La lecture des œuvres qu'il a publiées, toutes empreintes d'originalité et d'une science profonde, et son talent d'exécution, généralement apprécié, rendent pour nous inintelligible la fin malheureuse de Guillaume-Friedman, qui fut obligé, dans les derniers temps de son existence, de recourir à la bourse de ses amis. Cette misère et cet isolement doivent être attribués à son humeur atrabilaire. Il s'irritait de l'impopularité de sa musique, appréciée seulement par un petit groupe de connaisseurs, et ne voulait faire aucune démarche pour se faire connaître et tirer parti de son talent. Ce n'est que depuis sa mort que ses œuvres, estimées à leur juste valeur, ont été avidement recherchées.

On a publié de lui treize sonates pour clavecin, trois sonates avec accompagnement de violon, douze polonaises, deux suites de pièces d'orgue, et un concerto pour orgue à deux claviers et pédale. En outre, il a laissé en manuscrit des pièces, fantaisies, sonates, fugues et concertos pour clavecin et orgue, un Avent à quatre voix, une messe complète pour la Pentecôte avec orchestre et orgue, une symphonie concertante, un trio, trois cantates, des airs d'église avec orgue et cor; enfin, quinze compositions à quatre voix, orgues et instruments pour les fêtes principales de l'Eglise.

BACH (Ch.-Philippe-Emmanuel), deuxième fils de Jean-Sébastien, né à Weimar en 1714, mort à Hambourg en 1788, est connu sous le nom de *Bach de Berlin*, parce qu'il séjourna dans cette ville pendant vingt-neuf ans. Il fit ses premières études musicales à l'école de Saint-Thomas, à Leipzig; puis, son père le prit sous sa direction et lui enseigna pendant plusieurs années le clavecin et la composition. Pendant ces travaux, Charles-Philippe-Emmanuel commençait à Leipzig un cours de jurisprudence, qu'il alla achever à Francfort-sur-l'Oder, où il fonda une académie musicale. En 1738, il se rendit à Berlin pour y professer la musique, et entra en 1740 au service de Frédéric le Grand, dont il quitta la cour en 1767 pour aller à Hambourg exercer les fonctions de directeur de musique, emportant avec lui, comme récompense de ses services, le titre de maître de chapelle de la princesse Amélie de Prusse. Ce n'est pas sans difficultés que Bach put quitter les États de Frédéric II. Né hors de la Prusse, il croyait avoir la liberté d'aller où il lui plairait; mais il s'était marié à Berlin, et sa femme et ses enfants, nés sujets prussiens, ne pouvaient quitter leur pays sans le consentement du roi, qui, à chaque demande d'expatriation formulée par Bach, répondait par une augmentation d'appointements. Enfin, il obtint, à force de prières, la permission de se rendre à Hambourg, et la liberté dont il jouit dans cette ville lui fut si chère qu'il refusa de la quitter, quelque considérables que fussent les avantages et les appointements offerts par plusieurs princes d'Allemagne.

Quand Burney vit, en 1773, Ch.-Philippe-Emmanuel, il le trouva possédant une honorable aisance, mais ne jouissant pas de toute l'estime que méritait son talent. L'Allemagne, accoutumée au style savant, mais massif, de ses compositeurs ordinaires, traitait légèrement les gracieuses et vivaces nouveautés introduites par Ch.-Philippe-Emmanuel dans ses productions, goûtées seulement en France et en Angleterre. C'est pourtant la manière du fils de Bach qui, perfectionnée par Haydn et Mozart, s'est depuis imposée à l'admiration universelle. Créateur de la sonate moderne, Emmanuel Bach subit le sort commun à tous ceux qui tracent à l'art des routes nouvelles. Ses contemporains ne surent pas juger la valeur de ses œuvres, trop nouvelles pour eux et trop affranchies des règles étroites de l'école; et ces mêmes œuvres ont vieilli rapidement, parce que ses successeurs, choisissant dans sa manière ce qui était le plus conforme à leur génie particulier, ont développé et perfectionné les nouveaux rudiments artistiques recélés dans ses compositions. Emmanuel protesta contre l'hostilité des amateurs et musiciens de son époque par ses *Sonates pour les connaisseurs*, raillerie inoffensive à l'adresse de ses détracteurs intéressés; puis, quand la lourde critique allemande vint à lui reprocher sa légèreté de facture et d'idées, due, prétendait-on, à son ignorance des formes sévères de l'art, Emmanuel répliqua par deux sonates, publiées à Berlin en 1761, dont le style serré et les richesses scientifiques fermèrent la bouche à l'envie. La haute estime que professèrent Haydn, Mozart et Clementi pour la facture originale d'Emmanuel suffirait d'ailleurs pour anéantir toute espèce de contestation sur la valeur des œuvres de ce compositeur. Bach fut longtemps péniblement affecté de l'indifférence du public à son égard; mais quand il vit Burney, son parti en était pris : « Depuis que j'ai cinquante ans, dit-il à cet écrivain, j'ai quitté toute ambition; vivons en repos, car demain il faudra mourir; et me voilà tout reconcilié avec ma position. »

Ch.-Philippe-Emmanuel, dépositaire des œuvres de famille dites *Archives des Bach*, possédait une superbe collection de musique ancienne, de livres, d'instruments et de portraits de musiciens, qui fut vendue en 1790. Les œuvres considérables de cet artiste ne sauraient être détaillées ici, à cause de leur variété. Le catalogue complet de ses compositions se trouve dans la *Biographie musicale universelle* de M. Fétis, à l'article *Charles-Philippe-Emmanuel* BACH.

BACH (Jean-Christophe-Frédéric), un des fils de Jean-Sébastien, né à Leipzig en 1732, mort à Bukebourg en 1795, étudia d'abord la jurisprudence, puis se mit à étudier la musique sous la direction de son père. Charmé des talents de Jean-Christophe, le comte de Schaumbourg lui offrit le titre de maître de chapelle, aux appointements de mille thalers. Le peu d'occupation que lui donnaient ses fonctions à la petite cour de Bukebourg lui permettait de se livrer à loisir à ses travaux musicaux de toute sorte; et cette modeste position lui était si précieuse, qu'il ne quitta Bukebourg que pour faire un seul voyage de quelques mois à Londres, où il accompagna son frère Jean-Chrétien. De retour de Londres, il mourut à Bukebourg, laissant la réputation d'un parfait honnête homme et d'un artiste remarquable. Ses œuvres n'ont point la vigueur ni les grands cadres des compositions de ses frères Charles-Philippe-Emmanuel et Guillaume-Friedman; mais on y distingue une belle harmonie et la science complète de la fugue. De ses ouvrages, qui sont en grand nombre et dont la bibliothèque de Berlin possède une partie en manuscrits, six seulement ont été publiés. La femme de Jean-Christophe-Frédéric était cantatrice à la cour du comte de Schawmbourg.

BACH (Jean-Chrétien), onzième fils de Jean Sébastien, né à Leipzig en 1735, mort à Londres en 1782, n'avait pas encore quinze ans quand il perdit son père, et se rendit à Berlin auprès de Charles-Philippe-Emmanuel, son frère, pour y achever ses études de clavecin et de composition. L'arrivée à Berlin de cantatrices italiennes lui causa un violent désir de visiter l'Italie. Il quitta donc Berlin en 1754 et se rendit à Milan, où il fut nommé organiste de la cathédrale, puis il alla, en 1759, à Londres, où il fut nommé, presque à son arrivée, musicien de la reine et maître de sa chapelle. En 1763, il fit représenter en Angleterre son opéra d'*Orione*, dans lequel les clarinettes furent employées pour la première fois en Angleterre. Le succès qu'obtint Bach le détermina à se fixer à Londres, où il séjourna jusqu'à sa mort.

Chrétien Bach fut un des musiciens remarquables du XVIIIe siècle, bien qu'il n'eût ni la splendeur harmonique de son père, ni les idées variées de Charles-Philippe-Emmanuel. Le prestige qui s'attache à la musique dramatique est tel, que son nom et ses œuvres ont été, pendant la dernière période de son siècle, beaucoup plus généralement connus que le nom et les productions de son père et de son frère. Ses airs de chant sont très-remarquables, plusieurs même ont joui d'une grande célébrité; sa manière effleure celle des maîtres italiens de l'époque, surtout l'école napolitaine; il sait faire ressortir les qualités de la voix humaine, et l'accompagnement est élégant et souvent heureux. On lui doit une réforme importante dans le chant dramatique, la suppression de la réapparition du thème andante, que les maîtres italiens se croyaient obligés de ramener après la cabalette allegro.

Bach a écrit quinze opéras, six morceaux religieux, des motets et une cantate. Ses compositions instrumentales, au nombre de quatre-vingt-quinze, se distinguent plus par leur extrême simplicité que par le style.

Sa femme, BACH (Cécile), née GRASSI, fut engagée au théâtre italien de Londres depuis 1767 jusqu'à la mort de son mari. Elle était faible comme actrice, et dépourvue de beauté; mais le timbre de sa voix était si pénétrant, ses accents si chauds et si expressifs, que ces qualités faisaient oublier ses défauts. Après la mort de Jean-Chrétien, elle retourna en Italie.

BACH (Jean-Nicolas), fils aîné de Jean-Christophe, né en 1669, mort en 1738, fut nommé en 1695 organiste à Iéna, où il établit une fabrique de clavecins. Vers la fin de sa vie, il prit sa retraite à Eisenach, sa ville natale. Il a composé des pièces pour orgue et clavecin, qui dénotent chez lui une grande habileté de composition.

BACH (Jean-Louis), fils de Jean-Michel, né en 1677, mort en 1730, fut maître de chapelle de la cour de Saxe-Meiningen. On possède de lui une messe funèbre à deux chœurs, avec orchestre, et une grande cantate d'église pour le vingt-cinquième dimanche après la Trinité, compositions dignes de sérieux éloges.

BACH (Jean-Ernest), fils de Jean-Bernard et petit-fils de Jean-Égide, né en 1722, mort vers 1781, étudia six ans la musique à l'école Saint-Thomas de Leipzig, et la jurisprudence à l'université de la même ville. Quand il revint à Eisenach, sa ville natale, il y exerça la profession d'avocat; mais la musique fut toujours sa principale occupation, car il fut, en 1748, nommé organiste adjoint à l'église Saint-Georges d'Eisenach, et reçut plus tard le titre et les appointements de maître de chapelle. On n'a publié de lui qu'un *Recueil de fables choisies mises en musique*. Ses autres compositions sont restées manuscrites.

BACH (Jean-Elie), petit-fils de Georges-Christophe, né en 1705, mort en 1755, exerça les fonctions de maître de musique et d'inspecteur du gymnase de Schweinfurt. Il a laissé quelques œuvres religieuses restées en manuscrit.

BACH (Jean-Michel), surnommé *le Jeune*, fut d'abord *cantor* à Tonna vers 1768; puis, entraîné par l'amour des voyages, il parcourut la Hollande, l'Angleterre et l'Amérique. De retour en Allemagne, il étudia quelque temps la jurisprudence à Gœttingue, puis se fixa à Custrow dans le duché de Mecklembourg, où il exerça la profession d'avocat. Ses œuvres se composent de *Six concertos aisés pour le clavecin*, et d'un ouvrage didactique portant ce titre : *Instruction systématique pour apprendre la basse continue et la musique en général, avec des exemples pour ceux qui veulent enseigner et pour ceux qui veulent apprendre* (Cassel, 1780).

BACH (Guillaume), fils de Jean-Christophe-Frédéric et petit-fils de Jean-Sébastien, né en 1754, mort en 1846, étudia d'abord la musique à Londres, sous la direction de son oncle, Jean-Chrétien. De retour en Allemagne, il composa une cantate exécutée en 1789 à Minden, devant Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, qui lui conféra le titre de timbalier de la musique de la reine, et ensuite celui de musicien de la chambre, emplois qu'il remplit pendant près de quarante ans. On a publié, de ce compositeur, la cantate désignée ci-dessus, neuf sonates pour clavecin et violon, six sonates pour clavecin seul, et des chansons allemandes et françaises.

BACH (Oswald), professeur de chant dont l'origine est ignorée, est cité par Weber pour son ouvrage intitulé : *Leçons de chant pour mes élèves* (Salzbourg, 1790).

BACH (Jean-Georges), musicien à peu près inconnu, sous le nom duquel on trouve à Offenbach, chez André, un sextuor pour piano, hautbois, violon, violoncelle et deux cors.

BACH (Jean-Christophe), dernier descendant de la famille des Bach, né en 1780, mort en 1846, cultivait la musique en amateur et passait pour bon organiste. Il a été publié de lui, à Erfurth, une fugue pour orgue.

BACH (Henri-Amand), docteur en médecine et en philosophie, compositeur et pianiste, né en 1791. Il commença son éducation musicale au gymnase d'Oberschredeldorf, puis se rendit à Breslau pour y terminer ses études. En 1813, il partit pour Vienne, et passa deux ans à Berlin, où il acheva son cours de médecine. Comme compositeur et comme pianiste, il possède un talent remarquable; mais il s'est encore fait connaître plus avantageusement par son livre : *De musices effectu in homine sano et ægro* (Effet de la musique sur l'homme sain et sur le malade). On a de lui un thème avec sept variations pour le piano.

BACH (Auguste-Guillaume), organiste de l'église Sainte-Marie, à Berlin, né en 1796, mort en 1853, se livra à l'enseignement dans la ville de Berlin, après l'achèvement de ses

études musicales, puis fut appelé à Stettin comme directeur de musique. Zelter, qui venait de fonder un nouvel institut musical, appela Bach pour y remplir les fonctions de professeur de composition. Dans les dix années qu'il exerça son professorat, Bach forma de nombreux élèves, qui se firent connaître avantageusement comme organistes et comme professeurs. A la mort de Zelter, il fut nommé directeur de l'institut, puis membre de la commission consultative pour la fabrication des orgues en Prusse. En 1834, l'académie royale des beaux-arts de Berlin lui conféra le titre de membre de la section de musique. Il a publié plusieurs compositions pour le piano et l'orgue. On connaît encore de lui un oratorio avec orchestre, et le Psaume centième, à quatre voix et orchestre, dont la partition récente pour le piano a paru en 1840, à Berlin, chez l'éditeur Trautwein.

BACH (Jean-David), professeur de musique à Berlin, n'est connu que par les ouvrages suivants : *Petit Catéchisme de chant ou Véritable et bonne méthode d'enseigner les éléments du chant dans les écoles populaires; Premier enseignement* (Berlin, 1827) ; *Cours de la science du chant*, suite du *Petit catéchisme* (Berlin, 1828). Gassner prétend que Jean-David Bach a été le dernier rejeton de la grande famille des Bach.

Un autre musicien de ce nom, BACH, professeur de chant à Cologne, est auteur d'une *Méthode de chant*, en trois parties, et de deux recueils de *Lieder*, avec accompagnement de piano.

BACH (Jean-Auguste), célèbre jurisconsulte allemand, né en 1721, mort en 1759, professa la jurisprudence ancienne à l'université de Leipzig. Ses ouvrages les plus remarquables sont : *Histoire de la jurisprudence romaine; Commentaire sur les lois de Trajan; Sur les mystères d'Eleusis*. Ces traités, ainsi que d'autres dissertations, ont été recueillis par Klotz (Halle, 1767). L'*Histoire de la jurisprudence romaine* a été réimprimée à Leipzig en 1807.

BACH (Victor), médecin et révolutionnaire, né à Villefranche (Aveyron) vers 1770, mort en 1799. Fixé à Paris pendant la Révolution, il joua un rôle actif dans tous les mouvements, notamment sous le Directoire et lors de la conspiration de Babeuf. Désespéré de l'établissement du régime militaire, après le 18 brumaire, il ne voulut point survivre à la République et alla se brûler la cervelle au pied de la statue de la Liberté, sur la place de la Révolution.

BACH (Alexandre, baron DE), homme d'Etat autrichien, né à Loosdorf (basse Autriche) en 1813. Reçu docteur en droit dès l'âge de vingt-quatre ans, il entra d'abord dans l'administration, et les fonctions qu'il y remplit pendant neuf ans lui fournirent l'occasion d'acquérir des connaissances pratiques qui lui furent plus tard très-utiles. A la mort de son père, qui était un des meilleurs avocats de Vienne, il quitta l'administration pour se consacrer au barreau. Lors des événements dont Vienne fut le théâtre en 1848, il fit partie de la commission provisoire qui se chargea d'administrer la ville; bientôt après, il fut nommé délégué au comité central des états provinciaux de la monarchie autrichienne. Il se montra dès lors partisan de l'unité du pouvoir, en même temps qu'il désirait, pour les assemblées d'états, une participation plus large à la vie politique. Il entra dans le ministère Dobblhoff, où il reçut le portefeuille de la justice; et le faubourg de Wieden, l'une des circonscriptions électorales les plus importantes de Vienne, le nomma député à la Diète. Dès lors, il s'occupa avec ardeur de réformer le système judiciaire ; mais comme il réclamait pour la couronne un droit de *veto*, et comme il voulait apporter quelques restrictions aux mesures demandées par le parti libéral, il devint bientôt impopulaire, et l'insurrection du 6 octobre le força à prendre la fuite. Quelque temps après, il se rendit à Olmutz, près de l'empereur, et fut encore chargé du portefeuille de la justice dans le ministère Schwartzenberg-Stadion. Il prit une part importante à la rédaction de la constitution du 4 mars 1849, et lorsque Stadion mourut, dans le mois de mai suivant, il le remplaça comme ministre de l'intérieur. Il conserva cette haute position pendant dix années ; mais la guerre d'Orient ayant amené pour l'Autriche une crise pleine de périls, Alexandre Bach dut quitter le ministère et fut envoyé à Rome comme plénipotentiaire, le 21 août 1859.

BACHA s. m. (ba-cha — du turc *pâchâ*, dont les Arabes, qui n'ont pas de *p* dans leur langue, ont fait *bacha*). Sorte de préfet en Turquie. On dit mieux et plus ordinairement PACHA. On a écrit aussi BASSA.

— Par ext. Gouverneur de province : *Les préteurs et les proconsuls étaient, si j'ose me servir de ce terme, les* BACHAS *de la République.* (Montesq.)

— Ornith. Espèce de faucon ou d'aigle d'Afrique, oiseau de la grosseur d'une buse, d'un naturel très-farouche, se nourrissant de rats et de petits oiseaux.

— Ichthyol. Syn. de *triure*.

BACHACON s. m. (ba-cha-kon). Homme de rien, goujat. ‖ Vieux mot.

BACH-AGA s. m. (ba-cha-ga). En Afrique, titre du chef des agas. C'est une dignité intermédiaire entre les agas et les califes. Le bach-aga est un chef indigène nommé par le ministre de la guerre : *Il y a, en Algérie*, 38 BACH-AGAS, 9 *califes*, 34 *agas et* 656 *caïds.*

BACHALA s. m. (ba-cha-la). Bot. Nom vulgaire de l'amarante des potagers.

BACHALIK s. m. Forme arabe de *pachalik*.

BACHAO s. m. (ba-cha-o). Syn. de *bacau.*

BACHARACH, ville de la Prusse rhénane, sur la rive gauche du Rhin, à 35 kil. S.-E. de Coblentz; navigation active, vins très-estimés; 3,000 hab. Elle renferme quelques monuments et curiosités, parmi lesquels nous mentionnerons l'ancien château, résidence des comtes palatins; l'église Saint-Pierre, belle construction du style roman, percée d'un portail à losanges, surmontée d'un haut clocher militaire et incrustée de tombes de la Renaissance; les ruines de *Saint-Werner*, ancienne église détruite par les Suédois pendant la guerre de Trente ans, et dont le squelette en grès rouge, selon l'expression de V. Hugo, se profile fièrement sur le ciel. Un rocher couvert d'inscriptions, mais ordinairement caché par les eaux du fleuve, et nommé *Bacchi Ara* (autel de Bacchus), a donné son nom à la ville.

BACHARACH (Henri), grammairien et traducteur, né en Allemagne vers 1810, se fixa jeune à Paris et devint professeur de langue allemande à l'Ecole polytechnique. On a de lui une *Grammaire allemande* (4e édition, 1854), divers autres ouvrages relatifs à l'enseignement de cette langue, ainsi qu'une traduction estimée de la *Physiognomonie* de Lavater (1845).

BACHARAT s. m. (ba-cha-ra). Désordre, tumulte. Vieux mot qui est encore usité dans les environs de Paris.

BACHAS s. m. (ba-chass). Syn. de *bacau*).

BACHASSE s. f. (ba-cha-se). Chaussée d'un étang.

BACHASSON s. m. (ba-cha-son — rad. *bac*). Techn. Dans les papeteries, auge qui sert à donner de l'eau aux piles. ‖ On dit aussi BACASSON.

BACHAT s. m. (ba-cha — rad. *bac*). Techn. Auge, baquet : *Après bien des recherches, nous découvrîmes ce sarcophage dans l'atelier d'un fabricant de salpêtre, qui l'avait enlevé pour en faire un* BACHAT. (Millin.)

— Techn. Cavité qui se trouve sous le pilon d'une papeterie. ‖ *Bachat long*, Gouttière, dans une papeterie.

— Econ. rur. Auge à cochons.

BACHAUMONT (François le Coigneux DE), conseiller-clerc au parlement de Paris, littérateur, né à Paris en 1624, fils d'un président à mortier, mort en 1702. Il figura dans le parti de la fronde et exerça sa verve épigrammatique contre la cour. On assure même que c'est à une de ses saillies que cette faction doit son nom. Il avait comparé les parlementaires aux écoliers qui allaient jouer au jeu de la fronde dans les fossés de Paris, et qui se dispersaient en voyant paraître le lieutenant civil, pour se rassembler de nouveau après son départ. Dès ce moment, les ennemis de Mazarin consacrèrent cette plaisanterie en prenant pour signe de ralliement des cordons de chapeau en forme de fronde, d'où le nom de *frondeurs* qui leur fut donné. Après les troubles, Bachaumont vendit sa charge pour se livrer exclusivement aux douceurs de la vie épicurienne et à la poésie. Il inséra dans les recueils du temps un grand nombre de bagatelles qu'on ne lit plus, et composa avec son ami Chapelle ce *Voyage* qui a sauvé leur nom de l'oubli, et

> Qui du plus charmant badinage
> Fut la plus charmante leçon. VOLTAIRE.

On croit que sa part dans la composition de cette bluette fut moins considérable que celle de son collaborateur (v. l'article *Voyage de Chapelle et Bachaumont*). Il avait épousé la veuve du marquis de Marguenat de Courcelles, mère de Mme de Lambert, et il passait pour être plus que le beau-père de celle-ci, qu'il affectionnait beaucoup, et dont il fut le premier précepteur. Devenu vieux, Bachaumont songea à faire une fin chrétienne, répétant à ses amis étonnés cette maxime assez commode et qui semble une nouvelle ironie : « Un honnête homme *doit* vivre à la porte de l'église, et mourir dans la sacristie. »

BACHAUMONT (Louis-Petit DE), littérateur, né à Paris vers la fin du XVIIe siècle, mort en mai 1771. Il était de la société de Mme Doublet, chez laquelle se rassemblait une nombreuse compagnie de gens du monde et de littérateurs et où l'on tenait registre de toutes les nouvelles du jour concernant la politique, les arts, la littérature, le théâtre, la cour, la ville, etc. Bachaumont rédigea les premiers volumes de ce recueil, qu'on nomme quelquefois *Journal de Bachaumont*, et qui fut publié en 1777 sous le titre suivant : *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres* (6 vol. in-12). Ce journal fut continué par Pidansat de Mairobert et autres, qui le portèrent à 36 vol. in-12. Il a eu sous cette forme plusieurs éditions. Chopin (1788), Merle (1808), et d'autres encore ont donné des abrégés des *Mémoires secrets*, mais dont aucun ne peut tenir lieu du journal de Bachaumont et de ses continuateurs. C'est une compilation indigeste sans doute trop volumineuse et sans valeur littéraire, mais où l'on trouve les analyses des pièces de théâtre, les relations des assemblées littéraires, les notices des livres nouveaux, ou clandestins, ou prohibés, des anecdotes piquantes, des pièces rares ou manuscrites, de la prose, des vers, des éloges académiques, des chansons, des satires, des sermons, etc. La Harpe dit que c'est « un amas d'absurdités ramassées dans les ruisseaux, où les plus honnêtes gens et les hommes les plus célèbres en tout genre sont outragés et calomniés avec l'impudence et la grossièreté des beaux esprits d'antichambre, etc. » Cette catilinaire signifie simplement que La Harpe est quelquefois un peu vertement traité dans les *Mémoires secrets*, qui d'ailleurs ne sont pas précisément un manuel de critique judicieuse et de bon goût.

Bachaumont avait acheté, vers 1754, la colonne de l'hôtel de Soissons, ce monument de la régence de Catherine de Médicis, que les créanciers du prince de Carignan voulaient faire démolir. Il la revendit ensuite à la ville, lorsqu'elle conçut le projet de construire la halle au blé sur l'emplacement de cet hôtel. On appelait Bachaumont *la tête à perruque de M. de Voltaire*, parce qu'il s'étudiait à imiter la coiffure du patriarche de Ferney. Il partageait aussi ses idées en matière de religion. Quand on lui parla, à ses derniers moments, des consolations de l'Eglise, il répondit qu'il ne se sentait pas affligé. On fit pourtant venir un prêtre; mais ce dernier ne put tirer de lui que ces seules paroles : « Monsieur, vous avez bien de la bonté. »

Bachaumont a publié en outre : *Essai sur la peinture, la sculpture et l'architecture* (1751); *Mémoires sur le Louvre, l'Opéra, la place Louis XV, les Salles de spectacle, la Bibliothèque du Roi* (1750); *Vers sur l'achèvement du Louvre* (1755.)

BACHE (Alexander-Dallas), hydrographe et physicien américain, arrière-petit-fils de Franklin, né en 1806 à Philadelphie, a organisé et dirigé l'école supérieure de cette ville (1841), et professé la physique et la chimie à l'université de cet Etat. Il est actuellement président du collége Girard et de la Société philosophique américaine, fondée par son aïeul. Nommé surintendant de l'exploration des côtes (1843), il a présidé à l'exécution de ce travail, l'une des plus vastes opérations qui aient jamais été accomplies. Il a publié des mémoires et des traités scientifiques, ainsi que des *Observations magnétiques et météorologiques* (3 vol., plus un atlas). La Société royale de géographie de Londres lui a décerné une médaille en 1858.

BÂCHE s. f. (bâ-che — rad. *bac*, dont une des formes a été *bache*). Pièce de grosse toile, souvent goudronnée, dont on couvre les bateaux, les voitures, pour mettre les marchandises à l'abri de la pluie : *Dans les produits du lin et du chanvre, l'échelle partait de la toile à* BÂCHE *à la plus belle batiste et au linge damassé le plus somptueux.* (L. Reybaud.) *Cachez-vous plutôt; montez sur l'impériale et jetez-vous sous la* BÂCHE. (Fr. Soulié.) ‖ Toile goudronnée servant à faire des abris volants pour les charpentes, échafaudages, etc. ‖ Grande pièce de cuir avec laquelle on couvre les bagages placés sur l'impériale d'une voiture.

— Cost. Sorte de jupon de femme, en usage autrefois.

— Arg. *Faire les bâches*, Se dit pour *bachotter*. V. ce mot.

— Mécan. Grande caisse de bois ou de métal, dont la partie supérieure reste ouverte, et qui est destinée à contenir de l'eau, quel que soit l'usage qu'on veut faire de cette eau : *Dans les machines à vapeur à condensation, le condenseur est généralement placé au milieu d'une* BÂCHE *dans laquelle on fait arriver de l'eau froide, qui entretient sa température au degré convenable.* (Tourneux.) ‖ Cuvette où une pompe aspirante déverse de l'eau, laquelle est reprise par une autre pompe.

— Métall. Petite caisse qui sert à mesurer le minerai. ‖ Caisse employée pour jeter le minerai dans un haut fourneau. ‖ Auge où l'on fait refroidir les scories.

— Mar. Partie de la grève où il reste de l'eau quand la marée est basse.

— Pêch. *Bâche volante*, Filet attaché avec des pieux, de manière à ce qu'on puisse aisément en changer la disposition. ‖ *Bâche traînante*, Filet en manche que l'on traîne sur le sable, dans les endroits où il y a peu d'eau, pour ramasser de la menuise ou du frai.

— Agric. Sorte de foin grossier et dur, composé surtout de graminées à tiges épaisses et de cypéracées. On dit aussi BAUCHE et BAUQUE.

— Hortic. Abri, ordinairement vitré, sous lequel on cultive des plantes délicates ou des primeurs.

— Bot. Nom vulgaire d'un palmier du genre *mauritia*.

— **Encycl.** Hortic. Pour établir une *bâche*, on creuse en terre une fosse d'une étendue proportionnée à la culture que l'on veut faire, jusqu'à une profondeur de 1 m. 40 à 1 m. 80. Le sol qu'on choisit pour l'emplacement ne doit recevoir aucun ombrage de huit heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi; ces fosses ont ordinairement de 6 à 9 mètres de long sur 2 m. 50 à 3 m., la plus grande dimension étant dirigée de l'est à l'ouest; elles sont revêtues de quatre murs, dont un, celui qui règne en long du côté du soleil, est un peu plus bas que les autres, de manière que la toiture vitrée dont on couvre la fosse puisse être inclinée d'environ 20 à 30 degrés sur l'horizon. Chacun des murs de l'enceinte est double, et l'intervalle entre les deux murs est rempli de charbon pilé et tassé; le fond de la *bâche* est pavé ou carrelé, sur un lit de sable ou même de charbon en poudre. Les châssis vitrés formant la toiture sont analogues à ceux qui servent aux couches; ils ont ordinairement 1 m. de large, et sont disposés de telle sorte qu'on puisse en varier l'inclinaison et même les ôter complétement sans difficulté. Ils doivent être construits avec grand soin et placés de façon que la pluie ne puisse pénétrer. La porte de la *bâche* se trouve à l'une des extrémités ; pour entrer, on descend un escalier et l'on pénètre dans un premier compartiment où se trouve le poêle, et dans lequel on dépose pendant quelque temps l'eau destinée à l'arrosage, afin qu'elle en prenne la température. Les couches sont placées dans un encaissement formé au moyen de pierres plates et longues; ordinairement il n'y en a qu'une rangée, avec un passage le long du mur le plus élevé ; quand on met deux rangées de couches, avec passage au milieu, la *bâche* doit avoir plus de 4 m. de large. La hauteur de la couche varie suivant les plantes qu'on y cultive ; celles qui sont les plus élevées reçoivent une plus grande quantité de lumière et de chaleur, mais aussi elles sont plus exposées que les autres au refroidissement.

Un bon maraîcher peut cultiver dans une *bâche* toutes les plantes de serre chaude ou tempérée; il y obtient des ananas, ainsi que des primeurs, et peut y faire des boutures. Une *bâche* remplace donc très-économiquement une serre, pour toutes les exploitations maraîchères et pour les amateurs de jardinage.

BÂCHÉ, ÉE (bâ-ché), part. pass. du v. *bâcher*. Couvert d'une bâche. *Bateau bien* BÂCHÉ. *Charrette, diligence mal* BÂCHÉE.

BACHEBO s. m. (ba-che-bo). Ornith. Nom vulgaire du pic.

BACHEL s. m. (ba-chèl). Métr. Mesure de capacité pour les grains, employée en Morée, à Patras. Le bachel vaut 29 litres 933.

BACHELAGE s. m. (ba-che-la-je — rad. *bachelier*). Hist. Temps que passaient les jeunes nobles au service des bannerets, sorte d'apprentissage du métier des armes : *Bien qu'un jeune seigneur eût pu devenir chevalier banneret par la volonté royale, dès qu'il possédait assez de vassaux pour lever bannière, tant qu'il n'était pas dans les conditions voulues, il était dit en* BACHELAGE.

BACHELARD s. m. (ba-che-lar — rad. *bachèle*). Vieille forme du mot bachelier. ‖ Signifiait aussi MIGNON, JEUNE AMI.

BACHÈLE ou **BACHELLE** s. f. (ba-chè-le — même étym. que pour *bachelier*). Hist. Terme sous lequel on désignait, à l'époque de la féodalité, l'ensemble des biens nécessaires pour donner droit au titre de bachelier : *La* BACHELLE *était de dix mas, chaque mas représentait un bien de labour de deux charrues à deux bœufs; quand un bachelier possédait quatre* BACHELLES, *le roi pouvait l'élever au rang de chevalier banneret.* ‖ Terre d'un bachelier, *Tel gentilhomme vivait dans sa* BACHELLE.

— **Encycl.** Les terres n'avaient qu'un rang secondaire. Elles étaient sujettes à certaines obligations et devaient fournir, suivant leur importance, un homme d'armes pour le service militaire, ou un demi ou un quart d'homme d'armes. Dans ce dernier cas, plusieurs bachèleries se réunissaient pour compléter le contingent. Les possesseurs de ces terres portaient le nom de *bacheliers*. Ils étaient au-dessous des chevaliers. Quelques historiens les confondent avec les jeunes nobles nommés *bacheliers*, dont le nom, suivant d'autres, viendrait de *bas-chevaliers*. On disait aussi BACÈLE, BACELLE, BACHÈLERIE ou BAISSELLE.

BACHÈLERIE ou **BACHELLERIE** s. f. (ba-chè-le-rî — rad. *bachelier*). Féod. Etat, grade de bachelier : *Rigou n'avait jamais voulu céder la* BACHÈLERIE. (Balz.) ‖ Mense ou réunion de menses possédées ou tenues par un propriétaire ou fermier appelé bachelier. On dit aussi BACHÈLE dans ce sens. ‖ Classe des bacheliers : *Convoquer toute la* BACHÈLERIE. ‖ *Droit de bachellerie.* V. DROIT.

BACHELET-DAMVILLE (Louis-Alexandre), général, né à Saint-Aubin (Seine-Inférieure) en 1771, mort en 1813. Volontaire en 92, il figura honorablement dans les guerres de la Révolution, ainsi que dans la guerre d'Espagne, et fut tué à l'attaque du village de Gossa (Saxe). Le nom de ce brave officier est inscrit sur les tables de bronze de Versailles.

BACHELET (Jean-Louis-Théodore), professeur et littérateur français, né en 1820 à Pissi-Pôville (Seine-Inférieure), fut reçu agrégé d'histoire en 1846, après avoir fait ses études à l'Ecole normale, et remplit les fonctions de professeur dans divers colléges et lycées, notamment au lycée de Rouen. Il a publié divers travaux historiques; mais son principal ouvrage est le *Dictionnaire de bio-*

graphie et d'histoire, en 2 vol., fait en collaboration avec M. Ch. Dezobry.

BACHELETTE s. f. (ba-che-lè-te, — fém. de *bachelier*. V. ce mot). Jeune fille : *Une simple, une naïve* BACHELETTE. *Ces statues sont bien faites, mais les* BACHELETTES *de notre pays sont mille fois plus avenantes.* (Rabelais.) *Elle était enfant par le sentiment, grave par la souffrance, châtelaine et* BACHELETTE. (Balz.) BACHELETTE *est évidemment congénère de bachelier, et signifie jeune fille, comme l'autre, jeune homme.* (Littré.)

A donc, me dit la *bachelette*,
Que votre coq cherche poulette.
LA FONTAINE.

‖ Vieux et marotique.

BACHELEY (Jacques), dessinateur et graveur, né à Pont-l'Evêque en 1712, mort à Rouen en 1781, était élève de Ph. Le Bas. Il a gravé une *Tempête dans la mer du Nord*, d'après Jos. Vernet; une *Vue du château de Ryswick* et une *Vue des environs d'Utrecht*, d'après Ruysdael; une *Vue de Rotterdam*, d'après van Goyen, et diverses autres vues de Hollande et d'Italie. — Un autre BACHELEY (L.-G.-M.), dessinateur et graveur à l'eau-forte, travaillait à Paris, en 1800.

BACHELIER s. m. (ba-che-lié — suivant quelques-uns, de *bas chevalier;* c'était l'opinion de M. de Bonald : *bachelier* ne veut dire que *bas chevalier;* mais ce mot, qui est d'origine celtique, servait à désigner un jeune garçon, un jeune homme, d'où le mot *bachèlerie*, dans le sens de jeunesse, adolescence. En effet, le mot *bachelier* est analogue au *beçan* et au *byçan*, *petit* du gallois; au *beag*, *beagan* de l'irlandais et de l'écossais; au *bihan*, *bachan* et *bichan* du breton. Les patois de nos provinces ont modifié presque à l'infini ce mot, et en ont fait successivement *béchot*, *besot*, petit garçon; *béchote*, *basselle*, *baiselle*, *bachelette*, petite fille. *Baichot* et *paichan* sont encore actuellement usités en Picardie et en Franche-Comté. L'italien *baccelliere* et *baccelliero*, et l'espagnol *bachiller*, ont la même signification que le mot français). Autrefois, jeune gentilhomme qui, aspirant à être reçu chevalier, servait sous la bannière d'un autre pour apprendre le métier des armes : *Sire, je ne suis qu'un pauvre* BACHELIER *dans le métier des armes.* (Duguesclin.) *Quand un* BACHELIER *a grandement servi et suivi la guerre et qu'il a terre assez, et qu'il puisse avoir gentilshommes pour accompagner sa bannière, il peut licitement lever bannière, et non autrement.* (Le P. Daniel.)

Pour un signe de deux beaux yeux,
On sait qu'il n'est rien que ne fassent
Les seigneurs et les *bacheliers*. V. HUGO.

‖ Titre commun à ceux qui occupaient les degrés compris entre le simple gentilhomme et le baron.

— *Chevalier bachelier*, Se disait des chevaliers qui n'avaient pu lever bannière, parce qu'ils n'avaient pas un nombre suffisant de vassaux, ou parce qu'ils n'en avaient pas encore obtenu le privilége : *Le duc faisait payer très-ponctuellement les* CHEVALIERS BACHELIERS *qui n'avaient pas assez de vassaux ni d'argent.* (De Barante.) ‖ *Bachelier d'armes*, Celui qui avait été vainqueur dans un tournoi, la première fois qu'il avait combattu. ‖ *Bachelier d'église*, Prébendier, ecclésiastique d'un rang inférieur à celui des chanoines.

— Par ext. Tout jeune homme : *Encore en Picardie*, BACHELIER *et bachelette sont appelés non pas les enfants ou les fillettes de dix ans, mais les jeunes garçons de seize et dix-huit ans et filles prêtes à marier.* (Fauchet.)

Dans la Touraine, un jeune *bachelier*...
(Interprétez ce mot à votre guise;
L'usage en fut autrefois familier
Pour dire ceux qui n'ont la barbe grise;
Ores ce sont suppôts de sainte Eglise.)
LA FONTAINE.

‖ Tous ces différents sens ont vieilli.

— Actuellem. Celui qui a obtenu le premier et le moins élevé des grades que confèrent les facultés : *Je travaillai tant que je parvins à l'honneur d'être* BACHELIER. (Le Sage.) *J'avais seize ans lorsque je fus reçu* BACHELIER *à Bourges.* (G. Sand.) *Aux universités de Cambridge et d'Oxford, on décerne des diplômes de* BACHELIER *et de docteur en musique.* (Bachelet.) *Il vient d'être tout frais reçu* BACHELIER *ès lettres, et il peut le faire voir.* (Cormen.) ‖ Dans les facultés de théologie, Titre que l'on accorde, après un examen et une thèse latine, à un bachelier ès lettres qui a fréquenté deux ans les cours d'une faculté de théologie. ‖ Dans les facultés de droit, Titre accordé, après deux examens, au bachelier ès lettres qui a fréquenté deux ans les cours d'une faculté de droit. ‖ Dans la faculté de médecine, se disait autrefois de celui qui avait étudié deux ans, et qui, après avoir passé l'examen général, recevait la fourrure, pour entrer ensuite en licence.

— Scolast. *Bachelier formé*, ou simplement *bachelier*, Celui qui avait pris tous ses degrés en théologie, après dix ans d'étude : *Il vous faudra un jour réprimer les* BACHELIERS *en fourrure, ainsi que les gens en bonnet à trois cornes.* (Volt.)

J'ai des forces, du feu, de l'esprit, des études,
Et jamais sur les bancs on ne vit *bachelier*
Qui sût plus à propos interrompre et crier.
L'abbé DE VILLIERS.

— Par anal. Dans quelques-uns des six corps de marchands de Paris, se disait de celui qui, ayant passé par les charges, avait droit d'assister les maîtres et gardes dans leurs fonctions. ‖ On le disait aussi de celui qui était passé maître dans quelque métier que ce fût.

— Féod. Propriétaire ou fermier de certaines menses.

— **Encycl.** Hist. Le *bachelier* était un gentilhomme placé au-dessus du rang d'écuyer, mais qui, ne possédant pas assez de vassaux pour lever une compagnie de gens d'armes, marchait sous l'étendard d'un banneret. Bertrand Duguesclin était *bachelier* lorsque Charles V lui donna la lieutenance générale de son armée. Le *bachelier* était également inférieur au baron et au banneret. Ce dernier recevait l'investiture par une bannière carrée, le *bachelier* par un pennon se terminant en queue; ce pennon était l'enseigne avec laquelle il conduisait ses vassaux en guerre. On appelait aussi *bacheliers* les jeunes soldats qui, ayant donné des marques de bravoure dans leur première campagne, recevaient la ceinture militaire et les éperons dorés. Ce titre disparut avec la chevalerie proprement dite.

Bachelier de Salamanque (LE) ou les **Mémoires de don Chérubin de la Ronda**, tirés d'un manuscrit espagnol, par Le Sage (Paris, 1736, 2 vol. in-12). C'est le dernier des romans dus à la plume de Le Sage, et, bien que ce soit une œuvre de sa vieillesse, on y retrouve encore certains chapitres qui rappellent de temps en temps *Gil Blas*.

Le *Bachelier de Salamanque* n'est pas tiré d'un manuscrit espagnol, ainsi que Le Sage le dit dans le titre de la première édition; mais, comme on l'accusait de tout prendre à l'Espagne, il lui importait qu'on le crût, et cela même lui semblait devoir ajouter à l'intérêt du récit. Il se fût, croyons-nous, félicité, si l'on avait pu croire que don Chérubin de la Ronda, le héros du livre, en était réellement l'auteur.

Don Chérubin de la Ronda est bachelier, et bachelier de Salamanque, c'est-à-dire de la plus célèbre université de toutes les Espagnes. Il était né, ou plutôt il était resté sans fortune à la mort de son père, qui, ayant toujours été homme de plaisir et fort désintéressé, laissa à peine de quoi vivre à sa veuve et à trois enfants, dont elle demeurait chargée; il put néanmoins faire ses études en la susdite université, grâce à la protection du corrégidor de Salamanque; mais malheureusement, ce protecteur étant mort lui-même prématurément, il dut songer à prendre un état. Il débuta dans le monde par la fonction de précepteur, malgré ce que lui avait dit du préceptorat et de ses inconvénients un bon curé qu'il rencontra dans l'hôtel garni où il était descendu à Madrid. Il fit successivement l'éducation de plusieurs enfants, et il nous raconte ce qu'il eut à souffrir dans ce métier, et de ses élèves et de leurs parents, avec une bonne humeur et une finesse qui le cèdent peu à celles des meilleurs chapitres du *Gil Blas*. Diverses aventures marquèrent cette période de la vie du bachelier, que rendit très-pénible pour lui, plus encore que le caractère ou la stupidité de ses élèves, la bizarrerie ou le caprice des parents, les uns exigeant précisément de l'infortuné précepteur le contraire de ce qu'en exigeaient les autres. Il n'eut que trop lieu de se convaincre, par expérience, de la justesse de ce que lui avait dit le curé de Leganez, pour le dissuader d'en tenter l'épreuve; et il savait ce que c'était, le bon curé, ayant lui-même été huit ans précepteur. « Ne pensez pas, lui avait-il dit, que le préceptorat soit une condition pleine de douceur. C'est plutôt une servitude à laquelle on ne doit se réduire, comme lorsqu'il s'agit de se faire moine, que si l'on est quelque chose de plus ou de moins qu'un homme. »

Don Chérubin de la Ronda n'était qu'un homme, et il le fit bien connaître, malgré la gravité de ses fonctions, chez le marquis de Buendia, chez le contador, chez la marquise, et surtout chez la veuve dona Luisa de Padilla, qu'il faillit épouser. Mais il faut voir tout cela raconté comme sait le faire Le Sage. C'est déjà presque un tort que de vouloir analyser ce roman, qui, comme la plupart des œuvres de ce genre, échappe à l'analyse, et vaut surtout par les détails et l'intérêt général du récit.

La Harpe s'est montré fort injuste envers le *Bachelier de Salamanque*. Il le regarde comme le plus médiocre des romans de Le Sage, et comme roulant *tout entier* sur les désagréments du métier d'instituteur. Cette matière, ainsi que l'ont très-bien remarqué les auteurs de la *Biographie universelle*, en fait à peine la cinquième partie. Moins plaisant, ajoutent-ils, moins épisodique (et en cela plus intéressant peut-être) que les autres romans de Le Sage, celui-ci se distingue par une teinte plus mélancolique.. On y reconnaît d'ailleurs cette marche simple, ce style dégagé de sentences et de prétention, qui caractérisent l'auteur. On dit, et nous le croyons sans peine, que Le Sage avait une prédilection marquée pour cet ouvrage, le dernier de ses romans et le fruit de sa vieillesse. Il en a pris quelques idées dans les inépuisables *Relations de l'écuyer Obrégon;* mais cela même prouve que c'est là, comme le *Gil Blas*, un ouvrage original, et que l'auteur ne l'a pas « tiré d'un manuscrit espagnol. »

BACHELIER (Nicolas), sculpteur et architecte du XVI^e siècle, né à Toulouse vers 1487, d'une famille originaire de Lucques, alla étudier en Italie dans l'atelier de Michel-Ange. De retour à Toulouse, il construisit plusieurs palais richement ornementés. On citait comme un de ses chefs-d'œuvre l'autel de la Vierge, à l'église Saint-Etienne, où sont représentés les apôtres et les anges assistant aux derniers moments de la mère du Sauveur. Ce beau monument a été détruit pendant la Révolution. Un grand nombre de cathédrales du Midi s'enrichirent également de travaux exécutés par cet artiste distingué ou sous sa direction. Il périt, dit-on, victime de la jalousie d'artistes italiens, qui scièrent les appuis d'un échafaudage sur lequel il travaillait avec son fils.

BACHELIER (Jean-Jacques), peintre français, né à Paris en 1724, mort en 1805. Il fut agréé de l'Académie en 1751 comme peintre de fleurs, et en 1763 comme peintre d'histoire, sur un tableau de la *Mort d'Abel*, qu'on l'autorisa l'année suivante à remplacer par la *Charité romaine*, qui est actuellement au musée du Louvre. Choisi par M^me de Pompadour pour diriger les ateliers de décoration à la manufacture de Sèvres, il eut plus d'une fois l'occasion de déplorer les bévues que les ouvriers commettaient, faute de savoir le dessin. Dans le but de leur en procurer une notion sommaire, il eut l'idée de fonder une école gratuite de dessin appliqué à l'industrie. M. de Sartines favorisa ce projet de tout son pouvoir : l'école, autorisée par lettres patentes en 1766, fut ouverte en 1767, à quinze cents élèves, et installée en 1776 dans les bâtiments de l'ancienne école de chirurgie, où elle est encore aujourd'hui. (V. ÉCOLE DE DESSIN.) Cette utile institution, loin d'obtenir, à l'origine, tous les éloges qu'elle méritait, valut à Bachelier d'amères critiques. On crut assez généralement qu'il n'avait d'autre but que de s'enrichir. C'était l'opinion de Mariette et celle de Diderot. Ce dernier exprima son sentiment de la façon la plus cruelle : « Voilà un assez bon artiste perdu sans ressource, écrivit-il à Grimm; il a déposé le titre et les fonctions d'académicien, pour se faire maître d'école; il a préféré l'argent à l'honneur; il a dédaigné la chose pour laquelle il avait du talent et s'est entêté de celle pour laquelle il n'en avait point. Ensuite il a dit : Je veux boire, manger, dormir, avoir d'excellents vins, des vêtements de luxe, de jolies femmes; je méprise la considération publique... » On a d'autant plus lieu de s'étonner de cette boutade que l'on sait pertinemment que Bachelier, loin d'être mû par une basse cupidité, n'hésita pas à engager toute sa fortune, qui était de 60,000 livres, dans une entreprise aussi hasardeuse. La postérité se montrera plus équitable et plus reconnaissante envers l'intelligent artiste, et comptera parmi ses meilleurs titres de gloire la fondation de l'école gratuite de dessin. Du reste, comme peintre d'animaux et de fleurs, Bachelier doit être placé parmi les plus habiles. Ses ouvrages en ce genre, quoique généralement décoratifs, sont traités avec beaucoup d'énergie et d'éclat, témoin sa *Chasse à l'ours* et sa *Chasse au lion*, tableaux non catalogués du musée du Louvre. Ses compositions historiques sont d'une facture plus faible. Comme directeur de la manufacture de Sèvres, il a puissamment contribué aux progrès artistiques de cet établissement. « Avant lui, dit M. Ch. Blanc, les produits de Sèvres étaient décorés dans le goût des peintures chinoises; Bachelier voulut faire de la porcelaine française : il introduisit la mode de ces légers bouquets, d'un dessin pur et finement correct, qui sont élégants sans être bizarres et qui s'épanouissent avec tant de fraîcheur sur le blanc laiteux de la pâte tendre. » Bachelier était, du reste, un artiste ingénieux et chercheur : il retrouva en 1749 le secret de la peinture à la cire ou encaustique, en usage chez les anciens, et peignit dans cette manière *Flore et Zéphyre*, six ans avant que le comte de Caylus, qui ignorait cet essai, fît exécuter sa fameuse *Minerve* peinte sur bois par le même procédé. (V. ENCAUSTIQUE.) Bachelier a exposé aux salons de 1751, 1753, 1755, 1757, 1759, 1761, 1763, 1765 et 1767.

BACHELIER (Jean-Marguerite), membre du comité révolutionnaire de Nantes pendant la Terreur. Il était notaire, et Prudhomme raconte sérieusement qu'il fit guillotiner tous les notaires de sa ville, pour augmenter le nombre de ses propres clients. Cette ineptie, comme de coutume, a été répétée par tous les compilateurs. Bachelier s'associa, il est vrai, aux mesures plus qu'énergiques de ses collègues. Traduit avec eux au tribunal révolutionnaire, un peu avant la mise en accusation de Carrier, il fut acquitté. Il vécut jusqu'en 1843. Vers la fin de sa vie, il était tombé dans une dévotion mystique.

BACHELIER (Charles-Claude), peintre et lithographe français, né à Paris, a exposé, aux salons de 1834, 1835 et 1836, des *Vues* prises aux environs de Paris et en Savoie (peintures), et, au salon de 1852, une lithographie à plusieurs couleurs, représentant *l'Intérieur de l'église d'Ecthmeadzine*, en Arménie.

BACHELIÉRAT s. m. (ba-che-lié-ra — rad. *bachelier*). S'est dit pour BACCALAURÉAT.

BACHELIÈRE s. f. (ba-che-liè-re). Mot qui a été employé ironiquement pour désigner une femme lettrée, une femme savante : *Faut-il le priver du sacrement de mariage quand il se porte bien, surtout après que Dieu lui-même marie Adam et Eve : le premier des bacheliers du monde, puisqu'il avait la science infuse, selon votre école; Eve, la première* BACHELIÈRE, *puisqu'elle tâta de l'arbre de la science avant son mari.* (Volt.)

— Peut aussi s'employer en bonne part : *Depuis quelques années, plusieurs jeunes personnes ont été reçues* BACHELIÈRES *ès lettres.*

BACHELOT (François-Marie), député du Morbihan à l'Assemblée législative et au conseil des Cinq-Cents (1796). Dans cette dernière assemblée, il ne monta qu'une seule fois à la tribune, le 8 vendémiaire an VI (30 sept. 1797), pour appuyer énergiquement le projet de loi qui excluait les nobles des fonctions publiques.

BACHELOT DE LA PYLAIE (Auguste-Jean-Marie), botaniste et archéologue, né à Fougères (Ille-et-Vilaine) en 1786, mort en 1856. Il a exécuté plusieurs voyages en Amérique et en Afrique, et en a rapporté de belles collections de plantes et de coquillages, qu'il a généreusement données au Muséum de Paris. On cite de lui les ouvrages suivants : *Manuel de conchyliologie* (1828); *Traité des algues marines* (1829); *Flore de Terre-Neuve, des îles Saint-Pierre et Miquelon* (1829). Il s'est occupé aussi d'archéologie, et il a publié quelques mémoires sur les antiquités bretonnes.

BACHELU (Gilbert-Désiré-Joseph), général français, né à Dôle (Jura) en 1777, mort en 1849. Il fut un des bons officiers du génie des guerres de la Révolution et de l'Empire, et joua un rôle brillant dans la campagne du Rhin, en Egypte, dans l'expédition de Saint-Domingue, à Wagram, en Russie, dans la campagne de France et à Waterloo, où il fut blessé. Il fut nommé successivement officier de la Légion d'honneur et baron de l'Empire. Lors de la deuxième Restauration, il fut emprisonné pendant quelques mois, puis exilé. Il rentra en France en 1817, fut compris en 1824 dans l'ordonnance royale qui mettait à la retraite l'élite des officiers de l'Empire; devint, en 1831, membre du conseil général du Jura, puis député de Dôle (1837) et de Chalon-sur-Saône (1838). Il siégea jusqu'en 1842 sur les bancs de l'opposition dynastique.

BACHELYS s. m. (ba-ke-liss). Mamm. V. BACKELYS.

BÂCHER v. a. ou tr. (bâ-ché — rad. *bâche*). Couvrir avec une bâche ou avec quelque chose qui en tient lieu : BÂCHER *un bateau, une voiture. On* A *mal* BÂCHÉ *cette charrette.* (Acad.) *A défaut de toile, on* BÂCHE *avec de la paille.*

BACHER s. m. (ba-kèrr). Ornith. V. BACKER.

BACHER (Georges-Frédéric), médecin, né en 1709 à Blotsheim (Alsace), mort vers la fin du XVIII^e siècle. Il est connu surtout par ses pilules à base d'ellébore, qu'il prescrivit comme un spécifique contre l'hydropisie. Il a laissé divers écrits sur cette matière.

Son fils, Alexandre-André-Philippe-Frédéric, né vers 1730, mort en 1807, s'occupa aussi du traitement des hydropisies, embrassa avec ardeur les principes de la Révolution, conçut le plan d'une réorganisation sociale, et fit imprimer les deux premiers volumes d'un *Cours de droit public* (1803), ouvrage qui contenait, dit-on, des idées très-hardies, mais qui n'a pas été mis en vente et qui est introuvable.

BACHER (Théobald), diplomate, né à Thann (Alsace) en 1748, mort en 1813. Il suivit d'abord la carrière militaire, entra dans la diplomatie en 1777, remplit les fonctions de chargé d'affaires de la République, puis de Napoléon, en Suisse, à la diète de Ratisbonne et en Allemagne, et présida comme commissaire à l'échange d'un grand nombre de prisonniers. Ce fut lui, notamment, qui reçut la mission d'échanger la fille de Louis XVI contre les commissaires de la Convention livrés par Dumourier. Il était alors à Bâle; il alla recevoir cette princesse à Huningue et la remit, avec tous les égards dus à ses malheurs, entre les mains de l'envoyé de la cour de Vienne.

BACHERACHT (Henri), médecin russe, né à Saint-Pétersbourg en 1725, compléta ses études médicales en Allemagne et en Hollande, et, de retour dans sa patrie, devint médecin de l'artillerie et du génie, puis de la marine. Il fut le premier qui pratiqua l'inoculation de la petite vérole en Russie. On a de lui divers ouvrages, parmi lesquels : *Traité pratique sur le scorbut, à l'usage des chirurgiens de l'armée et de la marine russe*, traduit en français (1787).

BACHET s. m. (ba-chè — dim. de *bac*). Autrefois Petit bac.

— Agric. Variété de raisin.

BACHET DE MÉZIRIAC. V. MÉZIRIAC.

BACHEVALEUREUX s. m. (ba-che-va-leu-reu — de *bas* et *chevalier*). Hist. Bachelier d'armes, qui était dans les conditions de la bachèlerie et ne l'avait pas encore obtenue; c'est ce qu'on appelait jadis un *bachelier par allusion*, c'est-à-dire un homme qui s'était conduit comme un bachelier.

— Adjectiv. Chevaleresque. ‖ V. mot.

BACHEVILLE (les frères Barthélemy et Antoine), nés à Trévoux, suivirent la carrière des armes, se distinguèrent dans toutes les campagnes de l'Empire depuis 1804, et parvinrent au grade de capitaine. L'aîné, Bar-

thélemy, accompagna Napoléon à l'île d'Elbe, et tous deux combattirent à Waterloo. Ils vivaient dans leurs foyers, lorsque, peu de temps après la deuxième restauration, ils furent poursuivis sous le prétexte de conspiration, et condamnés par contumace, l'aîné à la peine de mort, et le second à deux années d'emprisonnement. Mais ils avaient pu quitter la France, où leur tête était mise à prix; ils se réfugièrent d'abord en Suisse, puis voyagèrent en Pologne, en Valachie et en Orient. Pendant que Barthélemy se fixait auprès d'Ali, pacha de Janina, Antoine se rendait en Egypte, puis en Perse, en Arabie et mourait à Mascate en 1820. Barthélemy, ne pouvant plus supporter le spectacle des actes de férocité d'Ali, quitta son service et finit par revenir en France, où les fureurs réactionnaires étaient un peu calmées. Il purgea sa contumace et fut acquitté. L'affaire des frères Bacheville agita beaucoup l'opinion publique à cette époque. Barthélemy mourut en 1835.

BACHI (Claudia), femme de lettres, née à Paris vers 1830, morte en 1864. Par un caprice d'artiste, cette dame avait, dans ses publications, italianisé son nom de cette manière; mais nous n'en connaissons pas précisément la vraie forme. Avant de se consacrer entièrement à la littérature, Mme Bachi avait cultivé la peinture avec quelque succès. De nombreuses pièces de vers, publiées dans les revues et recueils littéraires, révélèrent un talent gracieux et original. En même temps elle rédigeait, pour diverses feuilles, des articles d'art et de piquantes causeries. Elle a publié en volumes : *les Phalènes* (1852), et *la Plume et l'Epée* (1854), recueils de poésies, parmi lesquelles il en est qui sont pleines de délicatesse, de sentiment et de fraîcheur; *Coups d'éventail* et *Feuilles au vent*, recueils de pensées et d'observations critiques, dont la finesse est souvent épigrammatique, mais qui ont de la verve et de l'esprit; enfin des *Contes français* (en vers), d'une lecture agréable, rappelant un peu la manière d'Alfred de Musset, mais originaux cependant et d'une moralité irréprochable. Elle a laissé en manuscrit un volume de vers et un ouvrage en prose.

BACHI, groupe d'îles de l'archipel des Philippines, Océanie espagnole, situé entre l'île Formose et le groupe des Babuyanes, par 20°28′ et 21°19′ de lat. N., et entre 119°10′ et 121°49′ de long. E. Six grandes îles et plusieurs petites forment ce groupe, dont le sol, d'une grande fertilité, produit en abondance de la canne à sucre, des bananes, etc. La plus importante de ces îles, l'île Bachi, a donné son nom au groupe tout entier.

BACHIACCA (Francesco UBERTINI, dit LE), peintre florentin, florissait vers le milieu du XVIe siècle. Il se forma sous la direction du Pérugin, mais il ne tarda pas à renoncer à la manière archaïque de ce maître pour se conformer au style moderne, dont Andrea del Sarto, son ami, lui fournit d'admirables modèles. Il peignit principalement des sujets de petites proportions : on cite en ce genre le *Martyre de saint Arcade*, qui décore le gradin d'un autel dans l'église de Saint-Laurent, à Florence. Il envoya en Angleterre, dit Lanzi, une grande quantité de petits tableaux; il excellait à peindre ces arabesques et ces figures de fantaisie que les Italiens nomment *grotesques*, et il n'était pas moins habile dans la représentation des animaux dont il décorait des plafonds, des lambris et jusqu'à des meubles. Il décora pour Côme de Médicis, au service duquel il fut attaché vers la fin de sa vie, un cabinet dont les peintures représentaient des oiseaux et des plantes, et qu'il exécuta à l'huile d'une manière *divine*, selon l'expression de Vasari. Il fit pour le même prince des dessins sur des sujets riants et gracieux, qui furent exécutés en tapisserie par un de ses frères, Antonio Ubertini. Il mourut à Florence en 1557. On voit de lui, au musée de Berlin, un *Baptême du Christ*, avec de nombreux personnages en costumes italiens.

BACHI-BOUZOUCK s. m. (ba-chi-bou-zouk). Soldat irrégulier de l'armée turque : *Les* BACHI-BOUZOUCKS *peuvent se ranger dans trois catégories principales : le* BACHI-BOUZOUCK *albanais, le* BACHI-BOUZOUCK *nègre de la haute Egypte, le* BACHI-BOUZOUCK *kurde.* (Th. Gaut.) *Souvent M. Valerio rencontrait dans la campagne des bandes de* BACHI-BOUZOUCKS. (Th. Gaut.)

BACHIE s. f. (ba-chî — de *Bacchus*, dieu du vin). Rougeur que le vin fait venir au visage des ivrognes : *Il est couvert de* BACHIES. ‖ On écrit mieux BACCHIE.

BACHIENNE (Guillaume-Albert), géographe hollandais, né en 1712, mort en 1783. Il occupa dix-neuf ans la chaire d'astronomie et de géographie de Maëstricht. Il a publié : une *Description* des lieux dont il est question dans la Bible, une *Géographie ecclésiastique*, une *Topographie de la Hollande*, etc. Son frère, Jean-Henri, a laissé des ouvrages de théologie et de morale.

BACHIQUE adj. (ba-chi-ke — rad. *Bacchus*). Qui appartient, qui a rapport à Bacchus ou à son culte : *Fête* BACHIQUE. *Fureur* BACHIQUE. *Il n'y a certainement aucune exagération dans le tableau des fureurs* BACHIQUES *que nous ont laissé les anciens.* (A. Maury.)

— Par ext. Qui a rapport au vin, à l'ivresse : *Excès* BACHIQUE. *Chanson* BACHIQUE. *La musique* BACHIQUE *n'enivre pas moins que le vin.* (Fén.) *Il avait feint d'être encore fatigué de ses excès* BACHIQUES *de l'avant-veille, pour se soustraire à la compagnie bruyante de ses amis.* (Cl. Robert.) *Taconnet, dans la* BACHIQUE *assemblée, fut proclamé d'emblée l'Apollon du cabaret.* (H. Moreau.) *Je fis un signe à Beaumarchais, pour lui dire de griser le fils d'Esculape qu'il avait à sa droite; les trois dames trempèrent dans notre conspiration* BACHIQUE. (Balz.) *Autour de ces pots se groupaient force visages* BACHIQUES, *empourprés de feu et de vin.* (V. Hugo.) *Son nez bourgeonné sembla s'illuminer de tous les feux d'une* BACHIQUE *convoitise.* (E. Sue.)

Redites-nous encor ce petit air *bachique.*
REGNARD.

Je ne tiens qu'au refrain *bachique*
Par le tournebroche annoncé.
BÉRANGER.

. . . Un des conviés, d'un ton mélancolique,
Lamentant tristement une chanson *bachique*,
Tous mes sots à l'instant, ravis de l'écouter,
Détonnant de concert, se mettent à chanter.
BOILEAU.

En faisant sauter un bouchon,
La bouteille à l'instant nous réjouit l'oreille;
La pinte à notre gré nous flatte et nous réveille
Par son *bachique* carillon. ***

— Poétiq. *La liqueur bachique*, Le vin. ‖ *Troupe, bande bachique*, Troupe de buveurs : *Par quelle fantaisie, s'il vous plaît, faites-vous venir chez vous cette* TROUPE BACHIQUE? (Destouches.)

Toute notre *bachique bande*
But un grand verre à sa santé. CHAPELLE.

— B.-arts. *Scène bachique*, Troupe de buveurs ou d'ivrognes : *La plupart des tableaux de l'école flamande représentent des* SCÈNES BACHIQUES. (Acad.)

BACHIQUEMENT adv. (ba-chi-ke-man — rad. *bachique*). D'une manière bachique : *Chanter* BACHIQUEMENT *une chanson bachique.*

BACHKIRS. V. BASKIRS.

BACHMANN (Charles-Louis), habile luthier allemand, musicien de la chambre du roi de Prusse, né à Berlin en 1716, mort en 1800. Ses instruments, et notamment ses violes et violons, sont fort recherchés en Allemagne. On lui doit l'invention des chevilles à vis pour la contre-basse, invention qu'il appliqua ensuite aux violoncelles. En 1770, il fonda avec Benda le Concert des Amateurs de Berlin, qui eut une longue et brillante existence.

Sa femme, Charlotte-Christine-Wilhelmine Bachmann, était cantatrice du Concert des Amateurs de Berlin, et chanta le solo de l'oratorio de Graün, la *Mort de Jésus.*

BACHMANN (Jean-Henri), généalogiste allemand, né à Feuchtwangen en 1719, mort en 1786 à Deux-Ponts, où il était conseiller intime et archiviste du duc. Il a publié *Droit politique du palatinat de Deux-Ponts* (Tubinge, 1784), ainsi que d'autres travaux sur la généalogie de la maison de Deux-Ponts, sur le droit politique de ce duché et sur ses archives.

BACHMANN (Jacques-Joseph-Antoine LÉGER, baron DE), major général des Suisses au service de la France, né à Nœfels (Glaris) en 1733, mort en 1792. Il commandait les Suisses à la journée du 10 août. Arrêté après la victoire du peuple, il fut condamné à mort par le tribunal du 17 août, et exécuté le 3 septembre sur la place du Carrousel, pendant le massacre des prisons. Son frère, Nicolas-François de Bachmann-Anderletz, qui avait échappé par la fuite au même sort, combattit contre la France pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, et reçut un commandement au retour des Bourbons.

BACHMANN (Sixte), religieux et compositeur allemand, né en 1754, mort en 1820. Il était, dès son bas âge, si heureusement doué sous le rapport musical, qu'à neuf ans il put lutter avec Mozart sur le piano, sans être vaincu par l'illustre maître. Ses parents, qui le destinaient à l'état ecclésiastique, le firent entrer de bonne heure chez les bénédictins de Kittershausen; là, il fut forcé de suspendre quelque temps ses études harmoniques; mais, lors de son noviciat à Marchtal, l'arrivée du maître de chapelle Koa lui permit de perfectionner son éducation musicale. Comme exécutant, Bachmann avait acquis une grande habileté dans la manière de Bach, tant comme pianiste que comme organiste. Retiré à Marchtal, il s'adonna surtout à des compositions du style religieux, dont il ne fit rien publier. Deux sonates pour clavecin ont été seulement imprimées, ainsi qu'une collection de petites pièces pour le même instrument; une sonate pour piano, et une fugue pour orgue.

BACHMANN (Gottlob), organiste et compositeur allemand, né en 1763, mort vers 1810. Après les études musicales préliminaires qu'il fit à Zeitz, il se rendit à Leipzig pour y étudier à fond le contre-point. C'était alors le moment de la vogue des œuvres de Kozeluch et de Pleyel. Bachmann se mit à imiter la manière de ces deux auteurs, dont il se lassa promptement, puis il se fit copiste littéral des œuvres de Haydn et de Mozart. Enfin, délaissant ses nouveaux dieux, il en vint à subir l'influence de Naumann, dont il calqua le genre à son tour; et, partageant les préjugés de cet auteur contre la musique instrumentale, il aborda la composition vocale, qu'il borna encore à l'imitation du style simple de Naumann, Weigl, Salieri, Cimarosa et Martini.

On a de Gottlob Bachmann trois opéras, des ballades et des chansons sur les poésies de Schiller, Bürger et Gœthe; des symphonies pour orchestre, des sonates et pièces d'orgue, quelques trios et quatuors et un quintetto.

BACHMANN (Charles-Frédéric), philosophe allemand, né en 1785 à Altenbourg, mort en 1855 à Iéna, où il fut longtemps professeur de morale et d'économie politique. Il a écrit : *Æsthetices apud Græcos vestigia* (1811); *De l'Esthétique générale* (1811); *la Philosophie et son histoire* (1811); *Esquisses philosophiques* (1812); *De la Philosophie moderne* (1816); *De l'Histoire de la philosophie* (1820); *Système de logique* (1828); *le Système de Hegel*, etc., et *l'Anti-Hegel* (1835), etc.

BACHMANN (John), naturaliste américain, né en 1790, fut le collaborateur d'Audubon pour *les Quadrupèdes de l'Amérique du Nord.* Outre des écrits de controverse religieuse, il a publié une *Analyse critique sur l'Esquisse des provinces naturelles du monde animal*, etc., d'Agassiz (1855), et une *Caractéristique des genres et des espèces, applicable à la doctrine de l'unité de la race humaine* (1854).

BACHMANN (Dieudonné-Louis-Ernest), philologue allemand, né en 1792 à Leipzig, est, depuis 1832, professeur de littérature classique à l'université de Rostock et directeur de l'Ecole normale, après avoir professé à Halle et à Wertheim, de 1816 à 1824. Pendant trois ans, il a fait des recherches philologiques dans les bibliothèques de Vienne, Rome, Naples et Paris. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *les Papyrus égyptiens de la bibliothèque du Vatican* (1828); *Anecdota græca e codicibus bibliothecæ regiæ Parisiensis* (1828, 2 vol.); *Scholia in Homeri Iliadem* (1835-1838). Il a édité le texte grec de l'*Alexandra*, de Lycophron (1830), et des opuscules ou scolies relatives à ce poëme (1848 et 1851).

BACHMEGYBI (Etienne-Paul), médecin hongrois, né à la fin du XVIIe siècle, mort en 1735. Il cultiva toutes les sciences, mais s'égara malheureusement dans les vaines recherches de l'alchimie. On a de lui quelques ouvrages. Au milieu d'une opération, un vase lui éclata au visage. Il mourut des suites de ses blessures.

BACHMOURIQUE adj. et s. (bak-mou-ri-ke). Linguist. Dialecte de la langue copte : *Le dialecte* BACHMOURIQUE. *Le* BACHMOURIQUE.

BACHO s. m. (ba-cho). Argot des colléges. Abréviation et syn. de *baccalauréat* : *Etre reçu au* BACHO, *passer son* BACHO, pour *être reçu bachelier, passer l'examen du baccalauréat.* ‖ Quelques-uns écrivent BACHOT : *En face d'elle se trouvaient deux jeunes gens aspirant au* BACHOT. (A. Meyer.)

BACHOLLE s. f. (ba-cho-le — rad. *bac*). Techn. Grande casserole de cuivre dont on se sert dans les papeteries.

BACHON ou **BACHOU** s. m. ou **BACHOUE** s. f. (ba-chon, ba-chou — rad. *bac*). Techn. Grand vaisseau de bois ayant la forme d'un tonneau défoncé par l'un des bouts, et qui est particulièrement en usage chez les boyaudiers.

BACHOT s. m. (ba-cho — rad. *bac*). Navig. Petit bateau employé pour la promenade, ou pour le passage des voyageurs sur des rivières ou de petits bras de mer : *On loue des* BACHOTS *pour la promenade.* (E. Sue.)

— Techn. Sorte de crible dont on se sert dans la fabrication de l'amidon : *Le produit lavé plusieurs fois, égoutté sur un crible appelé* BACHOT, *constitue une fécule d'une qualité inférieure.* (A. Mangin.)

BACHOT (Gaspard), médecin français, né vers 1550 dans le Bourbonnais, mort vers 1630. Il est surtout connu par ses *Erreurs populaires touchant les médecins et le régime de santé* (Lyon, 1626). Cet ouvrage renferme des renseignements utiles. Mais il n'a pas la valeur de celui de Joubert, qui porte le même titre, et qu'il était destiné à compléter.

BACHOT (Etienne), médecin et littérateur, né à Sens, vivait à la fin du XVIIe siècle. Il fit partie de l'Académie de médecine de Paris. Il a donné, entre autres ouvrages, une *Apologie* ou *Défense de la saignée contre ses calomniateurs* (1646), et des poésies latines, parmi lesquelles une traduction en cette langue des sonnets de Benserade.

BACHOTAGE s. m. (ba-cho-ta-je — rad. *bachot*). Emploi de celui qui conduit un bachot. ‖ Art ou action de conduire un bachot.
— Droit établi, perçu sur un bachot.

BACHOTEUR s. m. (ba-cho-teur — rad. *bachot*). Batelier qui fait profession de conduire un bachot.

BACHOTTE s. f. (ba-cho-te — rad. *bachot*). Pêch. Grand baquet qu'on remplit d'eau douce pour transporter vivants des poissons d'étang ou de rivière.

BACHOTTER v. n. ou intr. (ba-cho-té — rad. *bâches*). Argot. Etablir les paris dans une partie. On dit aussi FAIRE LES BÂCHES.

BACHOTTEUR s. m. (ba-cho-teur — rad. *bachotter*). Argot. Celui qui, dans la filouterie appelée *emportage*, arrange la partie et tient les enjeux.

BACHOU s. m. (ba-chou). Techn. Sorte de tonneau ouvert par un des fonds, et qui sert de hotte. ‖ On écrit aussi BACHON et BACHOUE.

BACHOV D'ECHT, nom d'une famille allemande qui a produit quelques personnages remarquables, parmi lesquels on connaît surtout : REINHART ou RENIER BACHOV D'ECHT, jurisconsulte, né à Leipzig en 1575, qui professa la politique et le droit à Heidelberg. Privé de sa chaire pendant la guerre de Trente ans, il embrassa le catholicisme pour la recouvrer, mais il retourna plus tard au luthéranisme. Il a laissé divers traités estimés sur différentes questions de droit; — Frédéric-Jean BACHOV, diplomate, né à Gotha en 1643, mort en 1736; — Louis-Henri BACHOV D'ECHT, diplomate et poëte, né à Gotha en 1725, représenta la cour de Danemark à Madrid, à Dresde et à Ratisbonne. Il a publié : *Essais d'odes et chants spirituels* (1774).

BACHSMIDT (Antoine), compositeur allemand et célèbre virtuose sur la trompette et le violon, né en Autriche vers 1709, mort en 1780. Bachsmidt s'acquit surtout une grande réputation par les sons extraordinaires et imprévus qu'il savait tirer de la trompette. Appelé à Eichstadt pour faire partie de la chapelle de l'évêque-prince (Jean-Antoine III), il se consacra à l'étude du violon, acquit un talent remarquable et devint successivement premier violon et directeur des concerts du comte de Strasoldo, successeur de l'évêque-prince. Au retour d'un voyage qu'il fit en Italie pour achever ses études musicales, et après avoir été nommé directeur de la chapelle du prince, il écrivit plusieurs opéras et quantité de musique d'église, dont le style rappelle celui de Graün. Ses symphonies, quatuors et concertos sont en grand nombre; mais sept œuvres seulement de ce compositeur ont été gravées.

BACHSTROM (Jean-Frédéric), savant allemand, né en Silésie à la fin du XVIIe siècle. Il eut une vie errante et agitée, et fut tour à tour professeur à Thorn, aumônier d'un régiment, médecin, imprimeur à Constantinople, où il tenta de donner une traduction turque de la Bible. Il a laissé un certain nombre d'écrits. On lui a souvent attribué le *Democritus redivivus.*

BACHTAN s. m. (bak-tan). Relig. arab. Météorite sur lequel les Arabes prétendent qu'aurait eu lieu la conception d'Ismaël, et auquel Abraham attacha son chameau avant de procéder au sacrifice d'Isaac.

BACIARELLI (Marcellin). V. BACCIARELLI.

BACICCIO (Jean-Baptiste GAULI), peintre italien, né à Gênes en 1639, mort en 1709. Après avoir étudié quelque temps dans l'atelier de Borzone, il alla à Rome, où il reçut les conseils du Bernin, débuta à vingt ans par une *Vierge entre saint Roch et saint Antoine*, qui fit quelque sensation, peignit ensuite des sujets allégoriques à la coupole de Sainte-Agnès, et, grâce à la protection du Bernin, obtint d'être chargé de la décoration de l'église de Jésus. Il employa cinq ans à ce vaste travail, qui est demeuré son œuvre capitale, et dont le morceau le plus remarquable est la voûte représentant *l'Adoration du nom de Jésus*, où des anges de ténèbres sont foudroyés par l'éclat des rayons qui s'échappent du saint nom et semblent tomber de la voûte sur le spectateur; c'est une composition du plus grand effet. Cet artiste exécuta encore un grand nombre de travaux, soit à fresque, soit à l'huile, dans les églises de Rome : *le Triomphe de l'ordre de saint François*, grande voûte à l'église des Saints-Apôtres, d'une exécution trop hâtive; *la Vierge avec son fils dans ses bras*, un *Saint François-Xavier mourant*, etc. Baciccio excellait surtout dans les portraits et dans les grandes compositions, décoration de voûtes, plafonds, etc. Il possédait toutes les qualités de ce dernier genre, science des raccourcis, entente parfaite de la perspective, des reliefs et de l'effet, vigueur du coloris. On lui reproche des incorrections de dessin, des fautes de composition, des erreurs de goût, une grâce parfois un peu maniérée.

On possède encore de lui les portraits des sept pontifes sous lesquels il a vécu.

BACIDE s. f. (ba-si-de). Antiq. gr. Nom donné à certaines femmes qui se mêlaient de prédire l'avenir. ‖ On écrit aussi BACCHIDE.

BACILE s. m. (ba-si-le). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères : *Le* BACILE *a une saveur salée, piquante, aromatique, assez agréable.* (De Jussieu.)

— **Encycl.** Le *bacile*, qu'on appelle, selon les lieux, *criste-marine, passe-pierre, perce-pierre, salicorne herbacée, fenouil marin*, etc., est une plante vivace, à tige cannelée, rameuse, à feuilles alternes et à fleurs blanchâtres. Ses feuilles et ses tiges charnues sont souvent employées dans la composition des achars. Le *bacile* se prête à toutes les préparations culinaires que reçoivent les légumes frais, notamment les haricots verts; on en fait des conserves et on les met confire dans le vinaigre, comme les cornichons. Assaisonné de beurre, c'est un mets fort sain; préparé au jus, à l'huile ou à la maître d'hôtel, c'est un aliment agréable, digne de figurer sur les meilleures tables. La médecine lui reconnaît des propriétés apéritives et diurétiques. Son emploi est très-sain, surtout dans les pays chauds, et l'on en recommande l'usage à ceux que leur profession oblige de passer la journée aux ardeurs du soleil. Le *bacile* croît naturellement sur les bords de la mer, principalement de la Méditerranée, de la mer Noire et de l'océan Atlantique, depuis le Portugal jusqu'aux Canaries. On le cultive comme plante

potagère dans plusieurs pays, surtout en Provence. Il peut se semer dans un terrain léger et un peu humide, à la volée ou en rayons ; mais la terre doit être couverte pendant l'hiver avec des feuilles sèches, et il faut lui donner des abris pendant l'été. On le sème aussi au pied d'un mur entre les joints des pierres, à l'exposition du midi et du levant.

BACILE s. m. (ba-si-le). Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, usitée dans les îles Ioniennes, et valant en litres, à Zante, 44,0478 ; à Céphalonie, 49,332 ; à Ithaque, 35,238.

BACILLAIRE adj. (ba-sil-lè-re — du lat. *bacillum*, baguette). Hist. nat. Qui est long, grêle et cylindrique comme une baguette.

— Minér. Qui a la forme d'un prisme allongé et plus ou moins profondément strié : *Cristal* BACILLAIRE. ‖ Se dit aussi de toute agglomération de cristaux disposés parallèlement les uns par rapport aux autres : *La barytine, le quartz et le calcaire se présentent souvent en masses* BACILLAIRES. *Groupe* BACILLAIRE.

— s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires longtemps confondus avec les vibrions : *La* BACILLAIRE *commune est l'espèce que l'on trouve le plus fréquemment dans les eaux douces des environs de Paris.* (P. Gervais.)

BACILLARIÉ, ÉE adj. (ba-sil-la-ri-é). Infus. Qui ressemble à une bacillaire.

— s. f. pl. Famille d'infusoires ayant pour type le genre bacillaire. ‖ On dit aussi BACILLARIENS.

— **Encycl.** Les *bacillariées* ont un corps cylindrique ou comprimé, aminci aux extrémités, linéaire, cunéiforme, aigu, tronqué ou obtus, roide, transparent, marqué de points globuleux ou de teintes jaunâtres. Ces infusoires sont, en général, des corps de fort petite taille, qu'on ne peut étudier sans le secours du microscope. Il y en a beaucoup dans les eaux douces, surtout dans les eaux douces stagnantes ; les eaux de la mer en fournissent aussi, et leurs débris se retrouvent à l'état fossile sur tous les points du globe. Les genres qui composent cette famille sont fort nombreux ; nous citerons, parmi les plus connus, les genres bacillaire, échinelle, navicule, lunuline et styllaire.

BACILLARIENS s. m. pl. (ba-sil-la-ri-ain — rad. *bacillaire*). Infus. Syn. de *bacillariées*.

BACILLE s. m. (ba-si-le — du lat. *bacillum*, baguette). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des phasmiens, comprenant un petit nombre d'espèces, dont deux vivent dans le midi de l'Europe.

— Bot. Nom donné au pédoncule de certains lichens.

— **Encycl.** Entom. Les *bacilles* sont caractérisés par un corps grêle, linéaire, en forme de baguette, et par des antennes très-courtes, moniliformes et composées tout au plus d'une douzaine d'articles. Ces insectes sont aptères ; ils se tiennent d'ordinaire sur les arbrisseaux exposés à l'ardeur du soleil et semblent ne se mouvoir qu'avec peine.

BACILLIFORME adj. (ba-sil-li-for-me — du lat. *bacillum*, baguette ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une baguette : *Epines d'oursins* BACILLIFORMES.

BACILLY (Bénigne DE), compositeur de musique, né en Normandie vers 1625, mort vers 1690. Il était ecclésiastique. On a de lui : *Remarques curieuses sur l'art de bien chanter* (1668) ; deux *Recueils d'airs bachiques ;* deux *Recueils d'airs spirituels ; Recueils des plus beaux airs qui ont été mis en chant*, etc.

BACINET s. m. (ba-si-nè — du b. lat. *bacinetum*). Art milit. Orthographe primitive de *bassinet*, sorte d'ancien casque. V. BASSINET.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs renoncules, et particulièrement de la renoncule bulbeuse.

BACIOCHI. V. BACCIOCHI.

BACIS s. m. (ba-siss). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, voisin des chrysomèles, et comprenant trois espèces, qui vivent à la Guyane.

BACIS, devin béotien, dont la célébrité fit donner aux prophétesses grecques le nom de *Bacides*. On lui a attribué les *Testaments secrets* dont il est question dans le plaidoyer de Dinarque contre Démosthène, et auxquels était attaché le salut d'Athènes.

BACK (sir Georges), navigateur anglais, né à Stockport en 1796. En 1819, il coopéra à l'exploration de la baie d'Hudson, entreprise durant laquelle il accomplit à pied, en plein hiver, une excursion de 1800 kilom. Il prit ensuite une part importante aux expéditions de John Franklin, conduisit lui-même, en 1833-1835, une expédition à la recherche du capitaine Ross, dont il apprit dans l'intervalle le retour dans sa patrie, explora les grands lacs de l'Amérique du Nord, s'engagea dans un grand fleuve auquel on a donné son nom, et, après une navigation très-difficile et très-périlleuse, arriva dans la mer Polaire, dont la communication avec les lacs fut ainsi constatée. Il releva ensuite avec soin les côtes de cette mer entre le détroit de Bathurst et la baie d'Hudson, étudia les phénomènes des aurores boréales, et fit plusieurs autres observations pleines d'intérêt. Dans un autre voyage, en 1836, il fut pris dans les glaces pendant plusieurs mois, et ne regagna qu'à grand'peine l'Angleterre. Le capitaine Back a donné de ses voyages des relations dont le style élégant ajoute un charme de plus à ces émouvants récits.

La relation de son voyage de 1836 a été traduite en français par M. Cazeaux (2 vol.). Cet intrépide navigateur, anobli par la reine, a été nommé contre-amiral en 1857.

BACKELYS s. m. (ba-ke-liss). Mamm. Espèce de bœuf que l'on emploie à la guerre et à la garde des troupeaux, dans quelques contrées de l'Afrique. ‖ On dit aussi BACHELYS, BACKALIS et BAKELEYS.

BACKER s. m. (ba-kèr). Ornith. Espèce d'hirondelle de mer, qui vit dans le nord de l'Europe. On l'appelle aussi BECQUETEUR. Son cri est fort aigu. ‖ On dit également BACHER.

BACKER v. n. ou intr. (ba-ké — de l'angl. *back*, en arrière). Mot usité sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur, pour signifier *reculer*. Dans le commandement, on emploie ordinairement le mot anglais *back*, recule !

BACKER (Georges DE), imprimeur-libraire belge, était établi à Bruxelles dès l'année 1693. Outre ses éditions de classiques, il a donné un *Dictionnaire des Proverbes français avec leur explication et leur origine* (1710), reproduit par Philibert-Joseph Leroux sous ce titre : *Dictionnaire comique, satirique, critique, burlesque, libre et proverbial* (Amsterdam, 1718), avec des additions qui se sont augmentées à chaque édition et ont fini par en faire un livre très-ordurier.

BACKER ou **BAKER** (Jacob), peintre hollandais, né à Harlingen en 1608, mort à Amsterdam en 1651. Il travailla d'abord, à Leeuwaarden, dans l'atelier de Lambert Jacobsen, en même temps que Govert Flinck, avec lequel il se lia d'une vive amitié, et alla ensuite avec ce dernier étudier chez Rembrandt, à Amsterdam. Il exécuta des compositions historiques, des allégories ; mais il se distingua particulièrement dans la peinture de portraits : il fit pour diverses corporations des tableaux réunissant plusieurs portraits de grandeur naturelle ; on en voit deux au nouvel hôtel de ville d'Amsterdam et un au musée Van der Hoop. Parmi ses portraits isolés, M. Waagen cite celui d'une femme vêtue de brun et vue de profil (au musée de Dresde), peinture remarquable par la vigueur et la transparence du coloris. La galerie de Brunswick possède son portrait, qu'il fit d'après lui-même, et deux compositions représentant des *Nymphes* endormies sous un arbre et surprises par un berger. Les musées français ne possèdent rien de ce maître.

BACKER (Adrien), peintre hollandais, neveu du précédent, né à Amsterdam en 1643, mort dans la même ville en 1686. Il s'adonna spécialement à la peinture d'histoire. Ses principaux ouvrages sont : un *Jugement dernier*, à l'ancien hôtel de ville d'Amsterdam ; un tableau allégorique, au musée d'Anvers ; un *Enlèvement des Sabines*, signé et daté de 1671, dans la galerie de Brunswick.

BACKEREEL (Gilles), peintre hollandais, vivait dans la deuxième moitié du XVI^e^ siècle. Il imita heureusement Rubens. La cathédrale de Bruges possède de lui un *Saint Charles Borromée* du plus grand effet, et que la pureté du dessin et la richesse du coloris ont fait comparer aux œuvres de Rubens et de Van Dyck.

BACKERKUNGE, district de l'Indoustan anglais, présidence de Calcutta, sur le golfe du Bengale, entre le Gange et le Brahmapoutra. Sol bas et exposé à des inondations fréquentes, mais très-fertile en riz. Surperficie 7,228 k. carrés ; 700,000 hab. ‖ Petite ville du district de ce nom, sur une branche du Gange, à 200 k. E. de Calcutta ; jadis chef-lieu du district. Commerce important de coton, riz et sel.

BACKGAMMON s. m. (bak-ga-mon — mot angl. d'origine galloise). Sorte de jeu anglais analogue au trictrac, et qui se joue de même avec un cornet et des dés. Il répond au jeu que nous appelons *toute-table*.

BACKHOUSE (John), sous-secrétaire d'Etat des affaires étrangères, receveur général de l'excise et écrivain anglais, né à Liverpool d'un marchand de cette cité, mort en 1845. Nommé en 1812, par la chambre de commerce de sa ville natale, pour aller défendre à Londres ses priviléges commerciaux, il fit la connaissance de George Canning, alors représentant de Liverpool, qui le prit avec lui pendant quelques années en qualité de secrétaire particulier. Grâce à cette puissante protection et à son mérite personnel, il fut nommé en 1822 rédacteur au conseil de la Compagnie des Indes, emploi dont il se démit deux ans après pour devenir commissaire de l'excise. En 1827, il fut nommé receveur général de ce département, et, vers la même époque, sous-secrétaire des affaires étrangères. Il a édité le *Récit de la résidence de Robert Adam dans l'intérieur de l'Afrique*, et collaboré à diverses publications périodiques.

BACKMEISTER (Matthieu), médecin allemand, né à Rostock en 1580, mort en 1626. Il professa les mathématiques à Rostock et devint médecin du prince de Lunebourg. Il a laissé, entre autres ouvrages, un *Traité général de médecine pratique* en vingt-huit dissertations.

BACKMEISTER (Hartmann-Louis-Christian), érudit allemand, né en 1736, mort en 1806. Appelé en Russie en 1770, il dirigea le collége allemand de Saint-Pétersbourg, et entra à l'académie de cette ville. Parmi ses ouvrages, on distingue une *Histoire de la nation suédoise*, et des *Mémoires et pièces authentiques sur l'histoire de Pierre I^er^*.

BACKNANG, ville du royaume de Würtemberg, cercle du Necker, à 20 kil. O.-S.-O. de Ludwisburg ; 3,600 hab. L'église collégiale renferme les tombeaux des premiers margraves de Bade.

BACKOFEN (J.-G.-Henri), musicien et compositeur allemand, né à Durlach en 1768, mort en 1837. Il était remarquable par son habileté sur la harpe, le cor anglais, la clarinette et la flûte. Birckmann lui enseigna l'art de jouer de ces divers instruments et Grubert lui apprit la composition. C'est surtout son talent sur la harpe et le cor anglais qui lui fit un nom. Il a laissé un grand nombre de compositions, tant pour harpe que pour cor de bassette et clarinette, et deux méthodes, l'une intitulée : *Instruction sur l'art de jouer de la harpe, avec des remarques sur la construction de cet instrument* (1802) ; l'autre, *Méthode pour la clarinette et le cor de bassette* (1803).

BACKRA s. m. (ba-kra). Ichthyol. Espèce de poisson du genre saumon, très-voisin de la truite.

BACKRI (N...), négociant français établi à Alger et qui employait sa grande fortune au soulagement et à l'affranchissement de ses compatriotes, devenus esclaves des Barbaresques. En 1799, il vint à Marseille et y équipa plusieurs vaisseaux pour Malte. Ces opérations excitèrent, à tort ou à raison, les soupçons du Directoire. Backri fut un moment emprisonné, ainsi que son frère, secrétaire de l'envoyé d'Alger. Tous deux furent ensuite reconduits sous escorte à la frontière.

BACKHUYSEN (Ludolf), célèbre peintre de marines, né à Embden (Westphalie) en 1631, mort à Amsterdam en 1709. Il travailla jusqu'à l'âge de dix-huit ans dans une maison de commerce de cette dernière ville, et s'y fit remarquer par son talent de calligraphe. Poussé par une vocation irrésistible, il se mit, sans avoir reçu aucune leçon, à faire, d'après les vaisseaux du port, des dessins à la plume que les amateurs payaient, dit-on, jusqu'à 100 florins. Ses succès l'enhardirent, et il entra dans l'atelier du paysagiste Albert van Everdingen. Il s'appliqua dès lors avec ardeur à peindre, sous leurs différents aspects, la mer, le ciel, les côtes, les navires, et devint en ce genre de peinture l'artiste le plus habile de son temps, le premier de l'école hollandaise après Wilhem van den Velde, auquel on l'a quelquefois comparé. Waagen le place au-dessous de ce maître pour le sentiment, l'harmonie, la transparence. « Backhuysen nous fait craindre la mer ; Van den Velde nous la fait aimer, » a dit M. Ch. Blanc. Le premier excelle, en effet, à peindre les tempêtes, les *mers agitées*, tandis que le second réussit particulièrement dans les *calmes*. La réputation de Backhuysen a été quelque peu exagérée et ses ouvrages sont aujourd'hui moins recherchés qu'autrefois ; celle de Van den Velde, au contraire, grandit tous les jours. « J'ai rencontré dans ma vie quelques belles marines de Backhuysen, dit M. W. Bürger, et je suis ainsi forcé de le tenir pour un maître d'une certaine valeur ; mais j'avoue qu'en général sa peinture me semble misérable, petite, froide, maniérée. Ce commis de comptoir, ce calligraphe devenu peintre, n'a jamais eu le sentiment artiste. Dans le sublime aspect de la mer, c'est le détail qui le préoccupe ! » On dit pourtant qu'afin de rendre avec plus de vérité les effets de la tempête, il descendait dans une barque et se faisait conduire en mer, à l'embouchure du Rhin, où il observait les variations des nuages et des eaux, le mouvement des flots soulevés par l'ouragan, les vagues se brisant contre les côtes. Il eut un grand succès de son vivant ; les bourgmestres d'Amsterdam lui commandèrent un tableau dont ils firent hommage à Louis XIV. Il reçut de nombreuses commandes du roi de Prusse, de l'électeur de Saxe, du grand-duc de Toscane. Weyermann rapporte qu'il fut maintes fois chargé de dessiner des vaisseaux pour Pierre le Grand, « qui le visitait familièrement et dessinait lui-même, sous sa direction, des navires pour se perfectionner dans la science des constructions navales. » Backhuysen trouva encore le temps d'enseigner la calligraphie, à laquelle il ne renonça jamais ; il exécuta une grande quantité de modèles d'écriture, et en grava lui-même plusieurs ; on en conserve un au cabinet des estampes, à Paris. Smith n'a pas catalogué moins de cent quatre-vingt-quatre tableaux de ce maître. Il y en a cinq au Louvre, parmi lesquels on distingue : l'*Escadre hollandaise courant sous le vent à l'embouchure du Texel* (n° 5), grande composition d'un coloris désagréable, mais où la perspective aérienne est savamment entendue ; le *Coup de vent* (n° 7), bel effet de marée montante à l'embouchure de la Meuse ; une autre grande marine avec la vue d'Amsterdam à l'horizon (n° 6). Les autres tableaux les plus connus de cet artiste sont : au musée d'Amsterdam, l'*Embarquement de Jean de Witt*, le *Quai aux moules* et une *Mer houleuse ;* au musée de La Haye, le *Chantier de la Compagnie des Indes à Amsterdam*, le *Retour de Guillaume d'Orange à Maasluis*, toiles qui n'offrent guère d'autre intérêt que le sujet, et une *Mer agitée* (n° 6), remarquable par l'heureuse distribution de la lumière et de l'ombre ; au musée Van der Hoop, une *Vue du port d'Amsterdam* avec un grand nombre de figures maladroitement peintes, et un *Effet de bourrasque sur l'ancien lac de Haarlem*, tableau éclairé d'une façon splendide, dit Waagen, et où le ciel et les flots sont d'une admirable vérité ; au musée de Rotterdam, deux marines, dont une très-riche de composition ; à la galerie d'Arenberg, à Bruxelles, une *Flotte en pleine mer*, peinture ample et magistrale, et l'*Approche de la tempête ;* à la galerie de Dresde, un *Combat naval entre les Hollandais et les Espagnols ;* au musée de Munich, une *Escadre en pleine mer* et une *Vue du port d'Anvers ;* au Belvédère, à Vienne, une *Vue du port d'Amsterdam* et un *Paysage* avec une rivière portant plusieurs barques, et des montagnes à l'horizon ; à la galerie royale de Turin, une *Tempête*, etc. Quelques-uns des meilleurs ouvrages de Backhuysen figurent dans les collections particulières de l'Angleterre, notamment dans la galerie Bridgewater, dans les collections Baring, Holford, Ashburton, etc. La belle collection du docteur Van Cleef, d'Utrecht, vendue à Paris en 1864, renfermait un des chefs-d'œuvre de Backhuysen, le *Christ dans la barque pendant la tempête*, superbe marine du caractère le plus dramatique, la seule composition religieuse que nous connaissions de ce maître ; elle est datée de 1704. Backhuysen a fait de nombreux dessins à l'encre de Chine et au bistre, qui sont très-estimés ; le musée de Rotterdam en possède quatorze, dont quelques-uns sont fort beaux. A l'âge de soixante et onze ans, ce peintre exécuta une série de treize eaux-fortes, remarquables par la vigueur du clair-obscur ; il s'est représenté lui-même dans l'une de ces eaux-fortes ; son portrait et celui de sa femme, Anna de Hooghe, peints de sa main, figuraient dans la collection Van Cleef. Son nom s'écrit encore : *Backhuisen*, *Backhuizen*, *Bakhuizen* et *Backhysen*.

Backhuysen était un homme d'un caractère énergique qui ne se démentit pas pendant les longues souffrances de ses dernières années. Weyerman raconte que, l'usage étant assez répandu à Amsterdam de distribuer du vin, lors des obsèques, aux parents, aux amis et aux voisins du défunt, Backhuysen avait acheté lui-même le vin qui devait être donné le jour de son propre enterrement. Il avait scellé les bouteilles de son cachet et les avait déposées dans un coin de sa cave. On trouva, en outre, après sa mort, un sac rempli d'autant de florins que l'artiste comptait d'années (78), et un écrit exprimant le vœu que cet argent fût employé à régaler ceux d'entre les peintres de sa connaissance qui le porteraient en terre et dont il avait dressé la liste.

BÂCLAGE s. m. (bâ-kla-je — rad. *bâcler*). Action de bâcler, de faire vite et mal : *Le* BÂCLAGE *d'un livre, d'une affaire.*

— Mar. Fermeture d'un port au moyen de chaînes, de bateaux, etc. ‖ Fermeture d'une rivière à l'aide de hérissons. ‖ Opération consistant à disposer les bateaux entrés dans un port, de manière que le chargement et le déchargement en soient commodes. ‖ Droit, salaire qui est dû à l'individu chargé de présider à cette opération.

BACLAN s. m. (ba-klan). Agric. Variété de raisin.

BÂCLE s. f. (ba-kle — du lat. *baculus*, bâton). Pièce de bois que l'on place derrière une porte, pour la fermer, et dont les extrémités sont logées dans des trous pratiqués en regard l'un de l'autre, dans l'épaisseur des pieds-droits.

BÂCLÉ, ÉE (bâ-klé) part. pass. du v. Bâcler. Fam. Expédié, fait ou conclu à la hâte : *Mon travail est* BÂCLÉ. *C'est un mariage* BÂCLÉ. *Je vous coiffe, je vous pose deux brins de fleurettes, et je vous enlève dans ma voiture. Allons, voilà une affaire* BÂCLÉE. (A. de Muss.) *La musique de ce ballet est facile, banale,* BÂCLÉE *à la diable, mais dansante comme le cor magique d'Obéron.* (P. de St-Vict.)

— Particulièrem. Fermé avec une bâcle : *Porte* BÂCLÉE.

— Navig. Gelé d'un bord à l'autre, en parlant d'un cours d'eau navigable : *Fleuve* BÂCLÉ. ‖ Fermé, en parlant d'un port, d'une rivière : *Port* BÂCLÉ, *rivière* BÂCLÉE *avec des hérissons.* ‖ Disposé dans un certain ordre, en parlant des navires : *Bateaux* BÂCLÉS.

— Hist. *Charte bâclée.* V. CHARTE.

BÂCLER v. a. ou tr. (bâ-klé — rad. *bâcle*). Fermer une porte ou une fenêtre par derrière avec une barre de bois ou de fer, avec une bâcle : *Il faut* BÂCLER *cette porte, cette fenêtre. Autrefois, en temps de peste, on* BÂCLAIT *les maisons où régnait la contagion.*

— Faire, terminer, conclure à la hâte et sans précaution : BÂCLER *un travail, une besogne. Il* A BÂCLÉ *en huit jours un mémoire qui demandait un mois de travail.* (Acad.) *Se rappelle-t-il avoir dit dans une maison, hier soir : Nous venons de* BÂCLER *quinze lois?* (A. Karr.) *Je vais* BÂCLER *cette affaire en un tour de main.* (Damas-Hinard.)

> Vous allez donc ce soir *bâcler* trois mariages.
>
> VOLTAIRE.

> Ne vous étonnez plus, morbleu ! des fruits que porte
> Une sotte union qu'on *bâcle* de la sorte.
>
> PONSARD.

— Navig. *Bâcler un bateau*, Le ranger de manière à ce qu'on puisse le charger ou le décharger facilement. ‖ *Bâcler un port*, En fermer l'entrée avec une chaîne, un câble,

ou de toute autre manière, pour en interdire l'entrée et la sortie. ‖ On le dit, dans le même sens, d'un fleuve, d'une rivière que l'on ferme avec des hérissons ou autrement.

Se bâcler v. pr. Etre bâclé : *Et vos articles? — Bah! vous ne savez pas comme cela* SE BÂCLE. (Balz.)

BACLER D'ALBE (le baron Louis-Albert Guislain), peintre et ingénieur géographe, né à Saint-Pol (Pas-de-Calais) en 1762, mort à Sèvres en 1824. Pendant la campagne d'Italie, Bonaparte l'attacha à son état-major comme directeur du bureau topographique, puis comme chef des ingénieurs géographes. En 1803, il fut nommé général de brigade, et, en 1813, chef du dépôt général de la guerre, place qu'il perdit à la restauration. Bacler d'Albe a laissé, sur la gravure des cartes, un grand nombre de travaux qui l'ont placé au premier rang des cartographes. On lui doit la *Carte du théâtre des campagnes de Bonaparte en Italie* (54 feuilles), ouvrage fort recherché; des vues pittoresques de la Suisse, du Valais; des collections de paysages gravés au trait, d'après les maîtres, etc. Comme peintre, il a laissé un grand nombre de paysages estimés, ainsi que d'autres tableaux, parmi lesquels la *Bataille d'Arcole*, la *Bataille d'Austerlitz*, auxquelles il avait assisté, et *Paris chez Œnone*, qui a décoré la galerie de la Malmaison.

BÂCLEUR s. m. (bâ-kleur — rad. *bâcler*). Néol. Celui qui bâcle, qui fait, qui termine à la hâte : *Calculez, au prix coûtant, sur l'édredon de vos sofas, ce que peut valoir la conscience d'un* BÂCLEUR *de chartes ou d'un salarié.* (Cormen.)

— Peut s'empl. adjectiv. : *Les députés* BÂCLEURS.

BACLIAU s. m. (ba-kli-o). Syn. de *Bacaliau.*

BACO DE LA CHAPELLE, procureur du roi, puis constituant et maire de Nantes, contribua à la défense de cette ville contre les Vendéens (1793), fut emprisonné comme fédéraliste, envoyé par le Directoire en mission aux îles de France et de la Réunion, qui refusèrent de le reconnaître, puis à la Guadeloupe, où il mourut en 1801.

BACOLOR, ville de l'archipel des Philippines, dans l'île de Luçon, capitale de la province de Pamponya; 8,757 hab. ‖ Nom d'une rivière de l'archipel des Philippines, dans l'île de Luçon.

BACON s. m. (ba-kon — anc. all. *bacho*, dos). Vieux mot qui signifiait lard, pièce de porc salé. Il existe encore en anglais avec la même signification, et, dans l'argot, *bacon* se dit dans le sens de porc, cochon.

BACON (Robert), théologien anglais, moine dominicain, né vers 1168, mort en 1248; il étudia à Oxford et à Paris et se fit une grande réputation comme prédicateur. On l'a quelquefois confondu avec Roger Bacon.

BACON (Roger), moine anglais du XIIIe siècle, surnommé le *docteur admirable*, né en 1214 à Ilchester (Somerset), mort vers 1294. Il étudia à Oxford, puis à l'université de Paris, alors célèbre dans toute l'Europe. Après y avoir reçu le degré de docteur en théologie, il revint en Angleterre en 1240, prit l'habit monastique dans l'ordre de Saint-François, et alla se fixer à Oxford. Il fut tellement supérieur à son siècle, qu'Alexandre de Humboldt n'hésite pas à voir en lui *la plus grande apparition du moyen âge.* « Il professait, dit l'auteur du *Cosmos*, une égale estime pour l'étude approfondie des langues, pour l'application des mathématiques et pour la *scientia experimentalis*, à laquelle il consacre un chapitre spécial dans son *Opus majus.* » Les historiens qui ont recueilli quelques lambeaux des temps où il vécut nous le représentent comme continuellement occupé à l'étude. Il fit avancer, disent-ils, toutes les parties du savoir humain. Leland dit : *Philosophiam ita totam penetravit et circuivit, ut nullum locum jam non excussum reliquerit.* Sa jeunesse fut surtout consacrée à l'érudition. Outre le latin, il apprit l'hébreu, le grec, l'arabe. Une section de son *Opus majus* est consacrée à montrer la nécessité de perfectionner la grammaire et la connaissance des langues, afin de donner un fondement à la théologie. Après les langues, Roger Bacon étudia les mathématiques comme un instrument pour pénétrer dans les sciences; il considérait le calcul comme la première des sciences, celle qui précède toutes les autres et nous prépare à les comprendre. Ses expériences de physique et de chimie paraissent appartenir à une troisième période de sa vie, comme on peut l'inférer du passage suivant d'un de ses écrits : « Après avoir longtemps travaillé à l'étude des langues et des livres, sentant que mon savoir était plein d'indigence, je voulus, négligeant Aristote, pénétrer plus intimement dans les secrets de la nature, en cherchant à me faire une idée sur toute chose par ma propre expérience. »

Exposons sommairement les travaux et les découvertes de l'astronome, du physicien et du chimiste.

Un des titres scientifiques les plus glorieux de Roger Bacon est d'avoir le premier proposé la réforme du calendrier julien. On sait que cette réforme, sollicitée aussi par Copernic, ne s'est accomplie que sous Grégoire XIII, en 1582. « Les défauts du calendrier, écrit Roger Bacon au pape Clément IV, sont devenus intolérables au sage et font horreur à l'astronome. Depuis le temps de Jules César, et malgré les corrections qu'ont essayées les conciles de Nicée, Eusèbe, Victorinus, Cyrillus, Bède, les erreurs n'ont fait que s'aggraver; elles ont leur origine dans l'évaluation de l'année, que César estime être de trois cent soixante-cinq jours et un quart, ce qui, tous les quatre ans, amène l'intercalation d'un jour entier; mais cette évaluation est exagérée, et l'astronomie nous donne le moyen de savoir que la longueur de l'année solaire est moindre d'un cent-trentième de jour (environ onze minutes); de là vient qu'au bout de cent trente années on a compté un jour de trop, et cette erreur se trouverait redressée si on retranchait un jour après cette période... Une réforme est nécessaire; toutes les personnes instruites dans le comput et l'astronomie le savent et se raillent de l'ignorance des prélats qui maintiennent l'état actuel. Les philosophes infidèles, arabes et hébreux, les Grecs qui habitent parmi les chrétiens, comme en Espagne, en Egypte et dans les contrées de l'Orient, et ailleurs encore, ont horreur de la stupidité dont font preuve les chrétiens dans leur chronologie et la célébration de leurs solennités. Et cependant, les chrétiens ont maintenant assez de connaissances astronomiques pour s'appuyer sur une base certaine. Que Votre Révérence donne des ordres, et vous trouverez des hommes qui sauront remédier à ces défauts. Si cette œuvre glorieuse s'accomplissait du temps de Votre Sainteté, on verrait s'achever une des entreprises les plus grandes, les meilleures et les plus belles qui jamais aient été tentées dans l'Eglise de Dieu. » Roger Bacon ne réduit pas ses vues astronomiques à la réforme du calendrier; avec une sagacité qui devance et annonce Copernic, il saisit et signale les points vulnérables du système de Ptolémée; le cosmos de l'astronomie traditionnelle avec ses emboîtements infinis, avec ses excentriques et ses épicycles, lui paraît artificiel, compliqué, trop asservi aux apparences sensibles, et infiniment éloigné de la simplicité que la raison est portée à supposer dans la nature.

En optique, il est le précurseur de Galilée et de Newton. Ses recherches le conduisent à des observations judicieuses sur les phénomènes de la propagation, de la réflexion et de la réfraction de la lumière; sur la formation de l'arc-en-ciel, sur la grandeur apparente des objets et la grosseur extraordinaire du soleil et de la lune observés à l'horizon. Il décrit avec précision le mécanisme de l'œil, soutient contre Aristote que la propagation de la lumière n'est pas instantanée, et que la lumière des étoiles leur appartient en propre; s'efforce de rendre compte de la scintillation stellaire et d'expliquer le phénomène des étoiles filantes. Ces prétendues étoiles, dit-il, sont des corps relativement assez petits, *corpora parvæ quantitatis*, qui traversent notre atmosphère et s'enflamment par la rapidité même de leur mouvement. Enfin, on lui a attribué l'invention du microscope et du télescope. Certains passages curieux de son *Traité d'optique* ou *de perspective* (*perspectiva*) ont été invoqués à l'appui de cette opinion. « Si un homme, dit-il, regarde des lettres ou autres menus objets à travers un cristal, un verre, ou tout autre objectif placé au-dessus de ces lettres, et que cet objectif ait la forme d'une portion de sphère dont la convexité soit tournée vers l'œil, l'œil étant dans l'air, cet homme verra beaucoup mieux les lettres et elles lui paraîtront plus grandes. Et à cause de cela, cet instrument est utile aux vieillards et à ceux qui ont la vue faible, car ils peuvent ainsi voir d'une grandeur suffisante les plus petits caractères. (*Si homo aspiciat litteras et alias res minutas per medium crystalli vel vitri, vel alterius perspicui suppositi litteris, et sit portio minor spheræ, cujus convexitas sit versus oculum, et oculus sit in aere, longe melius videbit litteras, et apparebunt ei majores*, etc.) Nous aurions, ajoute-t-il, bien d'autres choses à dire touchant la *vision rompue.* Il est facile, en effet, de conclure des règles établies plus haut que les plus grandes choses peuvent paraître petites, et réciproquement, et que des objets très-éloignés peuvent paraître très-rapprochés, et réciproquement; car nous pouvons tailler des verres de telle sorte et les disposer de telle manière à l'égard de notre vue et des objets extérieurs, que les rayons soient brisés et réfractés dans la direction que nous voudrons, de manière que nous verrons un objet proche ou éloigné sous tel angle que nous voudrons; et ainsi, à la plus incroyable distance, nous lirions les lettres les plus menues, nous compterions les grains de sable et de poussière, à cause de la grandeur de l'angle sous lequel nous les verrions; car la distance ne fait rien directement par elle-même, mais seulement par la grandeur de l'angle. (*De visione fracta majora sunt. Nam de facili patet, per canones supradictos, quod maxima possunt apparere minima et e contra; et longe distantia videbuntur propinquissime, et e converso. Nam possumus sic figurare perspicua, et taliter ea ordinare respectu nostri visus et rerum, quod frangentur radii et flectentur quorsumcumque voluerimus, et ut, sub quocumque angulo voluerimus, videbimus rem prope, vel longe. Et sic ex incredibili distantia legeremus litteras minutissimas, et pulveres ac arenas numeraremus*, etc.) »

Il résulte évidemment de ces passages que, pour Roger Bacon, les deux sensations de la *grandeur* et de la *distance* des objets fournies par la vue n'ont rien d'absolu; que les rayons de lumière, en changeant de direction, en *se brisant* et en *se fléchissant*, peuvent les faire varier, et qu'on peut à volonté, au moyen de verres taillés et disposés de certaines façons, obtenir ce changement de direction de la lumière. Rien de plus net que cette phrase : « *Possumus sic* figurare *perspicua et taliter ea* ordinare *respectu nostri visus et rerum, quod* frangentur *radii et* flectentur *quorsumcumque voluerimus.* » On peut douter que le moine d'Oxford ait jamais possédé et employé un instrument semblable au télescope; mais ce qui n'est pas douteux, c'est qu'il a vu clairement les applications merveilleuses qu'on pouvait faire des propriétés de la lumière pour l'accroissement de notre puissance visuelle.

En chimie, on a attribué à Roger Bacon l'invention de la poudre à canon. La formule chimique en est certainement dans ses écrits. Mais on croit généralement qu'il l'avait empruntée aux Arabes, ainsi que beaucoup d'autres recettes et observations. Il décrit fort exactement les effets et pressent la puissance de cet agent remarquable. « On peut, dit-il, produire à volonté des détonations semblables à la foudre : il ne faut pour cela que les matières les plus communes; quand on sait les mêler dans une certaine proportion, on prend de cette composition gros comme le pouce, et on fait plus de bruit et d'éclat lumineux qu'un coup de tonnerre... On ferait merveille si l'on savait s'en servir convenablement. (*Soni velut tonitru et coruscationes possunt fieri in aere; imo majore horrore quam illa quæ fiunt per naturam; nam modica materia adaptata, scilicet ad quantitatem unius pollicis, sonum facit horribilem et coruscationem ostendit vehementem... Mira sunt hæc si quis sciret uti ad plenum in debita quantitate et materia.*) »

Roger Bacon est alchimiste; il croit, comme son siècle, à l'unité de composition des métaux, à leur différence de perfection, à leur transmutation possible les uns dans les autres; mais c'est l'alchimiste le moins superstitieux et le plus raisonnable de son temps; la recherche de la pierre philosophale se borne, pour lui, à une opération métallurgique ayant pour but de perfectionner un certain métal par la chaleur, et en imitant ce que la nature opère dans les mines. « Alchimiste, dit M. Pierre Leroux, par la manière dont il conçoit le problème des métaux, il se montre uniquement chimiste quant à la manière de le résoudre. » « Il est remarquable, ajoute le même auteur (*Encyclopédie nouvelle*), que toute la théorie chimique de Bacon est fondée sur un phénomène que l'on a observé avec un grand intérêt dans ces derniers temps, et dont on a même essayé de tirer la principale loi de la géologie, le phénomène de la chaleur intérieure des mines. Bacon ne tient pas compte, il est vrai, de l'accroissement graduel de cette chaleur à mesure qu'on descend plus profondément; mais il répète sans cesse qu'il fait chaud dans les mines; qu'il y règne une chaleur constante : *In mineralium vero locis invenitur caliditas semper constans;* et c'est sur cette chaleur intérieure de la terre, sur l'activité de ce feu sortant du noyau et retenu dans l'écorce minérale du globe, qu'il fonde tous ses raisonnements. »

Il nous reste à considérer, dans Roger Bacon, le philosophe, le père de la méthode expérimentale, le précurseur de son célèbre compatriote et homonyme François Bacon.

Esprit essentiellement novateur, Roger Bacon voit dans l'autorité la source de l'ignorance. Au lieu d'étudier la nature, dit-il, on perd vingt ans à lire les raisonnements d'un ancien. « Pour moi, ajoute-t-il résolûment, s'il m'était donné de disposer des livres d'Aristote, je les ferais tous brûler; car cette étude ne peut que faire perdre le temps, engendrer l'erreur et propager l'ignorance au delà de tout ce qu'on peut imaginer. » Ce n'est pas qu'il méconnaisse le génie d'Aristote, mais il ne veut pas qu'on l'érige en maître souverain, qu'on suppose la science achevée par lui, qu'on arrête tout effort et tout essor de la pensée et de l'étude au nom du respect dû aux anciens. « On ne doit pas oublier que les anciens furent hommes; ils ont même commis d'autant plus d'erreurs qu'ils sont plus anciens, car les plus jeunes sont en réalité les plus vieux; les générations modernes doivent surpasser en lumières celles d'autrefois, puisqu'elles héritent de tous les travaux du passé. » « En recueillant aujourd'hui, dit très-bien Saisset, cette parole si neuve alors, si hardie et si ingénieuse : *Les plus jeunes sont en réalité les plus vieux*, ne croyez-vous pas entendre l'auteur du *De dignitate et augmentis scientiarum* s'écrier : *Antiquitas seculi juventus mundi*, ou l'auteur des *Pensées* comparer le genre humain à un homme unique qui ne meurt jamais et qui apprend et avance toujours? »

Ennemi des abstractions, des subtilités et des disputes de la philosophie scolastique, Roger Bacon n'a que du mépris pour les *Sommes* pesantes et pédantesques du moyen âge. Il n'est pas étranger aux problèmes métaphysiques de son temps, problème de la forme et de la matière, de l'individuation, etc., et même, d'après des recherches récentes, la manière dont il y touche n'est pas sans originalité; mais il tend à les résoudre dans un sens nominaliste et, pour ainsi dire, antimétaphysique. Moine orthodoxe et savant affranchi du joug d'Aristote, toute sa philosophie consiste à bien lire et à bien comprendre ces deux livres divins : l'Ecriture, révélation de Dieu, et la Nature, œuvre de Dieu. Entre la théologie, seule appelée à nous révéler les causes premières, et la science expérimentale (*scientia experimentalis*), par laquelle seule nous pouvons pénétrer les causes secondes, il ne voit pas de place pour le monde fantastique des *espèces intentionnelles*, des *hæccectés*, des *entités.* Voyez avec quel enthousiasme il parle de cette *scientia experimentalis :* « La science expérimentale ne reçoit pas la vérité des mains de sciences supérieures; c'est elle qui est la maîtresse, et les autres sciences sont ses servantes. Elle a le droit, en effet, de commander à toutes les sciences, puisqu'elle seule certifie et consacre leurs résultats. La science expérimentale est donc la reine des sciences et le terme de toute spéculation. » De cette science expérimentale il comprend parfaitement les conditions. Comme le fera plus tard Bacon de Vérulam, il distingue deux sortes d'observations, d'expériences, l'une passive et vulgaire, l'autre active et savante : « Il y a, dit-il, une expérience naturelle et imparfaite, qui n'a pas conscience de sa puissance, qui ne se rend pas compte de ses procédés, qui est à l'usage des artisans et non des savants. Au-dessus d'elle, il y a l'art de faire des expériences qui ne soient pas débiles et incomplètes... Pour faire de telles expériences, il faut appeler à son secours le pouvoir des mathématiques, sans lesquelles l'observation languit et n'est capable d'aucune précision, d'aucune certitude. »

Tant de raison, tant de génie, ne pouvaient trouver grâce devant les préjugés du XIIIe siècle. Roger Bacon n'échappa point à la persécution. L'imprudence qu'il eut de rendre publiques quelques expériences de chimie le fit accuser du crime que le moyen âge voyait partout, du crime de magie, de sorcellerie, de relation avec le démon. Déjà, en 1260, les moines de son ordre commençaient à le tenir en suspicion. Ses supérieurs lui firent, comme il le rapporte lui-même, défense de communiquer à personne aucun de ses écrits, sous peine de confiscation de l'ouvrage communiqué, et du jeûne au pain et à l'eau pour plusieurs jours. Vers ce temps, Guy Foulques, légat du pape en Angleterre, esprit libéral, ami des lettres, entendant parler des travaux du frère Roger, désira vivement les connaître. Ne pouvant entrer directement en relation avec le moine suspect, il se servit d'un ami commun, Rémond de Laon, et sut par lui que Roger préparait un grand ouvrage sur la réforme de la philosophie; mais il ne put en obtenir communication, la défense des supérieurs étant absolue. Devenu pape en 1270 sous le nom de Clément IV, le même prélat écrivit à Roger Bacon une lettre qui nous a été conservée et dans laquelle il lui enjoint, au nom du saint-siége apostolique, et nonobstant toute défense contraire de ses supérieurs, de lui faire passer l'écrit qu'il avait eu l'intention de lui envoyer quelques années auparavant. C'est alors que fut rédigé l'*Opus majus*, que Bacon fit porter au pape par un jeune homme nommé Jean, son disciple favori. Grâce à l'intervention de Clément IV, Roger Bacon vit s'adoucir ses épreuves et put momentanément poursuivre en paix ses travaux scientifiques. Malheureusement, cette période fut bien courte. Un an à peine s'était écoulé, que la mort de Clément IV le laissait retomber sous le poids des préventions, des jalousies et des haines de son ordre. On ne se borna plus à renouveler les anciennes défenses, on le fit comparaître, alors âgé de soixante-six ans, devant une assemblée qui se tint à Paris sous la présidence du supérieur des franciscains, Jérôme d'Ascoli, et on le condamna à la prison perpétuelle. Sept ans après cette condamnation, Jérôme d'Ascoli, son juge, devint pape sous le nom de Nicolas IV. Ce fut seulement après la mort de ce pape (1292), qu'il recouvra la liberté. L'infortuné n'était plus en état d'en abuser : il mourut peu de temps après, à Oxford, à l'âge de quatre-vingts ans. On dit qu'en mourant, le souvenir des persécutions qu'il avait endurées lui fit prononcer ces paroles amères, qui rappellent l'exclamation désespérée de Brutus : « Je me repens de m'être donné tant de peine dans l'intérêt de la science ! » On raconte aussi que les moines de son couvent, par suite du sentiment de terreur qu'il leur inspirait, clouèrent après sa mort tous ses ouvrages et tous ses manuscrits, avec de longs clous, dans la muraille, comme des œuvres infâmes de sorcellerie.

Nous terminerons cette biographie de Roger Bacon en mettant sous les yeux du lecteur quelques jugements portés sur cet homme célèbre. On a vu plus haut celui d'Alexandre de Humboldt. Voici ceux de Voltaire, de Pierre Leroux, de Jourdain, de Saisset.

VOLTAIRE (*Dictionnaire philosophique*) : Roger Bacon fut persécuté et condamné à la prison par des ignorants. C'est un grand préjugé en sa faveur, je l'avoue; il est vrai qu'on voit tous les jours des charlatans condamner gravement d'autres charlatans, et des fous faire payer l'amende à d'autres fous... Parmi les choses qui rendent ce Bacon recommandable, il faut premièrement compter sa prison, ensuite la noble hardiesse avec laquelle il dit que tous les livres d'Aristote n'étaient bons qu'à brûler, et cela dans un temps où les scolastiques respectaient Aristote beaucoup plus que les jansénistes ne respectent saint Augus-

tin... Il faut avouer que ce Bacon était un homme admirable pour son siècle. Quel siècle? me direz-vous; c'était celui du gouvernement féodal et des scolastiques. Figurez-vous les Samoièdes et les Ostiaques qui auraient lu Aristote et Avicenne : voilà ce que nous étions... Transportez ce Bacon au temps où nous vivons, il serait sans doute un très-grand homme... C'était de l'or encroûté de toutes les ordures du moyen âge.

Pierre Leroux (*Encyclopédie nouvelle*) : On se représente ordinairement Roger Bacon comme un moine qui, dans le loisir du couvent, s'occupait de physique et de chimie, et qui fit, par la seule force de son génie, de merveilleuses découvertes, que ses contemporains n'étaient pas en état de comprendre. Mais Roger Bacon ne fut pas seulement un physicien, ce fut un philosophe qui appliqua son esprit à toutes les parties du savoir humain. Il fut, de son temps, le plus puissant promoteur de cette renaissance générale des sciences et des lettres qui commença vers le milieu du XIIe siècle et qui se prolongea pendant le XIIIe... Ne voir dans Bacon qu'un chimiste qui a parlé de la poudre à canon, et un physicien qui a deviné le télescope, c'est n'avoir aucune idée de son génie, c'est ne rien comprendre à son rôle dans le moyen âge. Séparer complétement Bacon du mouvement général de son temps, c'est faire de lui une merveille inexplicable et un véritable miracle. Dire, comme Voltaire, que *c'était de l'or encroûté des ordures de son siècle*, c'est traiter lestement le moyen âge sans le connaître.

Jourdain (*Dictionnaire des sciences philosophiques*) : Observateur habile de la nature, mais peu versé, il est permis de le croire, dans les matières théologiques, Roger Bacon excellait dans les travaux qui étaient le plus antipathiques à la piété méditative de ses contemporains, tandis qu'il négligeait les études le mieux en harmonie avec leurs goûts, leurs usages et leurs croyances. Il faut dire de plus qu'il s'est montré infiniment trop sévère à leur égard en peignant sous de sombres couleurs, comme livrée à l'apathie de l'ignorance, cette grande période du XIIIe siècle, où l'Europe était couverte d'universités, qu'illustrèrent un si grand nombre de laborieux écrivains..... Au lieu de suivre le mouvement de son siècle, Roger Bacon, esprit courageux et hardi, l'a contrarié plutôt en cherchant à le devancer; il devait vivre dans la persécution, mourir sans gloire, et laisser peu de vestiges de son influence, sauf un jour à être placé parmi les meilleurs esprits du moyen âge, quand la postérité, dont l'admiration est acquise à tous les grands talents, aurait reconnu ce qu'il eut dans l'âme d'énergie morale et de capacité intellectuelle.

Saisset (*Précurseurs et disciples de Descartes*) : Je n'ose pas dire avec M. de Humboldt que Roger Bacon soit *la plus grande apparition du moyen âge;* mais, à coup sûr, il est digne de prendre place, au siècle de saint Louis, à côté de saint Thomas d'Aquin, de saint Bonaventure et d'Albert le Grand... Ce qui est prodigieux, c'est que le franciscain du XIIIe siècle préconise la même méthode et s'élève aux mêmes vues que son homonyme François Bacon de Vérulam. Il y a pourtant une différence notable entre les deux Bacon, et elle est tout à l'avantage de Roger. Le chancelier a été sans doute un grand esprit, un grand promoteur; mais on ne peut nier qu'il ne lui ait manqué un don essentiel, celui qu'ont possédé au degré le plus élevé les Descartes et les Pascal : il lui a manqué ce don d'invention qui fait pénétrer le génie de l'homme dans les mystères de la nature. Bacon de Vérulam n'a rien découvert de vraiment capital... Roger Bacon a plus de fécondité dans le génie. Ce n'est pas seulement un promoteur, c'est un inventeur... S'il était né au XVIe siècle, il eût été Képler ou Galilée..... Roger Bacon est, parmi les esprits éminents du moyen âge, le plus extraordinaire..... Certes, il est beau d'être un saint Thomas d'Aquin, je veux dire d'exprimer un grand siècle, de lui donner une voix majestueuse et longtemps écoutée; mais il y a un privilége plus beau encore, et à coup sûr plus périlleux, c'est de contredire les préjugés de son temps au prix de sa liberté et de son repos, et de se faire, par un miracle d'intelligence, le contemporain des hommes de génie à venir.

Les principaux ouvrages de Bacon sont : *Speculum alchimiæ* (le miroir de l'alchimie); c'est un opuscule d'une douzaine de pages, imprimé d'abord à Nuremberg en 1581; — *De secretis operibus artis et naturæ, et de nullitate magiæ* (des œuvres secrètes de la nature et de l'art, et de la nullité de la magie); ce traité, un peu plus étendu que le précédent, fut d'abord imprimé à Paris en 1542; — *De retardandis senectutis accidentibus et sensibus confirmandis* (des moyens de retarder les infirmités de la vieillesse et de conserver nos sens); ce traité fut imprimé à Oxford en 1590; Roger Bacon l'avait envoyé, pendant sa captivité, au pape Nicolas IV, pour essayer de le fléchir en lui montrant l'innocence et l'utilité de ses travaux; — *Specula mathematica* (miroir de mathématiques), édité pour la première fois par Jean Combachius à Francfort, en 1614; — *Perspectiva* (traité de perspective ou d'optique), publié, comme le précédent, en 1614 par Combachius; — *Opus majus ad Clementem pontificem romanum* (grand œuvre adressé au pape Clément) : c'est le grand ouvrage de Roger Bacon; le miroir de mathématiques (*Specula mathematica*) et l'optique (*Perspectiva*) s'y retrouvent en entier, mais ne sont plus ici que des chapitres de l'ouvrage total; il fut publié à Londres en 1733, par Samuel Jebb, en 1 vol. in-folio, d'après un manuscrit trouvé à Dublin; — *Opus minus* (petit œuvre), abrégé et complément de l'*Opus majus*, resté inédit jusqu'à nos jours; — *Opus tertium*, resté inédit jusqu'à nos jours, comme le précédent; le manuscrit en a été trouvé par M. Cousin dans la bibliothèque de Douai en 1848.

BACON (Nicolas), jurisconsulte anglais, père du grand Bacon, né en 1516, mort en 1579. Il eut beaucoup de part à l'établissement de l'Eglise anglicane et reçut les sceaux sous Elisabeth. Il avait des manières simples et conformes à sa devise : *Mediocria firma*. La reine, étant allée le visiter à Redgrave, lui dit que sa maison était trop petite pour lui : « Non, madame, répondit-il; mais Votre Majesté m'a fait trop grand pour ma maison. » Il a laissé en manuscrit des traités sur la politique et la législation. Son épouse, Anne Bacon, fille d'Antoine Cook, précepteur d'Edouard V, née vers 1528, prit une grande part à l'éducation de ses deux enfants et donna quelques écrits et traductions.

L'auteur du *Novum organum* nous a donné le portrait suivant de son père : « C'était un homme tout simple, droit et constant, sans aucune finesse ni duplicité; il pensait que, dans les choses de la vie privée et dans les affaires de l'Etat, il fallait prendre appui sur une ferme et sage conduite, et non sur l'art de circonvenir autrui... On ne pouvait le gagner par des paroles, parce qu'il n'offrait pas de prise; et la reine mère de France, princesse très-politique, remarquait qu'il aurait dû siéger dans le conseil d'Espagne, parce qu'il dédaignait les incidents, et en restait toujours au point de départ. » Ces qualités de Nicolas Bacon ne devaient pas être héréditaires.

BACON (François, de Verulam), chancelier d'Angleterre, célèbre philosophe, né à Londres, le 22 janvier 1561, mort le 9 avril 1626. Délicat et maladif, il parut de bonne heure intelligent et curieux. Les phénomènes de la nature attiraient surtout son attention. Présenté tout enfant à la reine Elisabeth, il lui plut par la vivacité gracieuse de ses réponses. Questionné par elle sur son âge : « J'ai, dit-il, juste deux ans de plus que le règne heureux de Votre Majeté. » A treize ans, il entra à l'université de Cambridge, et il étudia au collége de la Trinité. Il quitta Cambridge à seize ans sans y avoir pris ses degrés; peu satisfait du cours d'études qu'on y suivait, et n'ayant puisé dans ce qu'on enseignait de la philosophie d'Aristote qu'un dédain précoce pour les leçons et pour le maître. Après un voyage en France, il entra, en 1580, à l'établissement de Gray's Inn pour y étudier le droit. Il apporta dans cette étude un esprit élevé, préoccupé de ce qu'il a nommé lui-même *les lois des lois* (*leges legum*). Il ne tarda pas à débuter au barreau; mais ce *barrister* philosophe, qui méditait déjà son plan de rénovation des sciences, était incapable de s'absorber dans sa profession, et par là même d'y réussir sérieusement. Pauvre, et aspirant aux loisirs que donne la fortune, il avait les yeux sans cesse tournés vers la cour. Malheureusement la cour le regardait comme un *spéculatif*. « Il a beaucoup d'esprit et d'instruction, disait Elisabeth, mais, dans la loi, il montre bientôt le bout de son savoir, il n'est pas profond. » Elle daigna cependant le nommer conseil extraordinaire de la couronne, titre alors nouveau, mais purement honorifique. L'ambition de Bacon poursuivait un autre but. « Milord, écrivait-il en 1591 au grand trésorier Burleigh, son oncle, milord, je commence à n'être plus jeune; à trente et un ans, on a déjà vu tomber bien des grains de sable dans son sablier!... Mon vœu a toujours été d'obtenir de Sa Majesté une place modeste; non que j'aie la soif du pouvoir et des honneurs, comme un homme né sous Jupiter ou sous le Soleil;... je vis tout entier sous l'influence d'une planète contemplative;... mon ambition principale serait de purger les sciences des brigands qui en infestent le domaine, savoir : les frivoles disputes, les arguments lourds et ineptes, les expériences mensongères, les préjugés populaires; et de remplacer ce triste bagage par des observations exactes, des vérités solidement démontrées et des inventions utiles... Je désire donc une place qui me laisse assez de loisir pour réaliser cette ambition... et qui me permette d'être au moins simple pionnier dans cette mine de la vérité qui est, dit-on, si profonde et si obscure. » Bacon ne parvint à obtenir de lord Burleigh que la survivance du greffe de la Chambre étoilée, c'est-à-dire du Conseil privé constitué en cour de justice. Cette charge devait rapporter seize cents livres sterling par an; mais il lui fallut en attendre la vacance vingt années encore.

En 1593, il voulut s'ouvrir une nouvelle carrière, et se présenta aux électeurs du comté de Middlessex. Envoyé à la chambre des Communes, il siégea avec l'opposition, qu'il abandonna bientôt. Il commença alors à s'attacher à la fortune du comte d'Essex, favori de la reine, qui devint son protecteur et son ami. Essex usa de tout son crédit auprès d'Elisabeth pour faire nommer Bacon solliciteur général. Les démarches durèrent plusieurs années; mais l'insistance du favori ne put triompher des préventions de la souveraine et des influences qui nourrissaient ces préventions; Bacon, disait-elle, n'était pas assez bon jurisconsulte; il ne fut pas nommé. Ce fut alors que le comte d'Essex fit présent au philosophe d'une terre pour le dédommager de cet insuccès. « Mal vous a pris, lui dit-il, d'avoir mis en moi votre confiance. Mais vous avez donné de votre temps et de vos pensées à mes affaires; que je meure si je ne fais quelque chose pour votre fortune! Vous ne refuserez pas de recevoir de moi un petit domaine que je veux vous donner. » — « J'y souscris, répondit Bacon; je vous devrai foi et hommage. Soyez donc mon seigneur après le roi; mais je ne puis être plus à vous que je ne le suis. » A partir de cette époque, la vie de Bacon se trouve mêlée à celle d'Essex, et, par là même, aux relations d'Essex avec la reine. Il s'applique à dissiper les orages qui viennent troubler ces relations; il connaît le caractère impérieux et défiant d'Elisabeth, la fierté et l'audace présomptueuse du favori; il voit ce dernier marcher imprudemment à sa ruine, poussé par une aveugle ambition de réputation militaire et de popularité; il veut l'arrêter sur cette pente, afin de sauver sa propre situation; il ne cesse de lui prêcher la modestie, l'art de s'effacer à propos, la souplesse habile du courtisan, mais c'est en vain; Essex refuse de suivre des conseils qui répugnent à sa nature; il ne veut pas se plier, se contraindre; il est disgracié. Disgracié, il n'écoute plus que son ressentiment, trame la plus folle des conspirations, est pris les armes à la main et traduit pour haute trahison devant la chambre des lords. On comprend que Bacon ait, malgré l'amitié et la reconnaissance, décliné toute solidarité dans un acte insensé et coupable à ses yeux; on l'excuse d'avoir songé à sauver sa barque du naufrage qu'il s'était efforcé de prévenir; mais ce que l'on ne saurait excuser, ce qui sera la honte éternelle de Bacon, ce qui prouve en lui une bassesse de caractère égale à la puissance de son génie, c'est le rôle qu'il consentit à jouer dans le procès de celui qui avait été son bienfaiteur et son ami. « Le jour où le comte d'Essex fut extrait de la Tour de Londres pour comparaître dans Westminster-Hall, dit M. Ch. de Rémusat, il put voir auprès du sergent de la couronne, du procureur et du solliciteur général, le conseil extraordinaire de la reine, François Bacon, chargé de soutenir contre lui une accusation capitale. L'illustre avocat ne fit défaut à aucune des règles de l'emploi; il ne refusa à la cause aucune des déclamations nécessaires. L'accusé fut pathétiquement comparé à Caïn, à Pisistrate, au duc de Guise, et l'on dit que cette dernière comparaison emporta la condamnation. » Ce n'était pas assez : Essex étant mort populaire, il parut nécessaire de justifier sa condamnation et de publier une apologie du gouvernement : Bacon fut choisi pour écrire cette apologie, et Bacon l'écrivit. Dans une *Déclaration des pratiques et trahisons tentées et accomplies par Robert, comte d'Essex*, il flétrit sa mémoire, après avoir demandé sa tête. « On a soutenu à sa décharge, dit M. de Rémusat, qu'aucune traîtreuse intention ne l'avait conduit; il n'eut jamais de colère contre un infortuné; seulement, il désespéra à temps de le sauver, et, le voyant perdu, il ne crut point ajouter à sa perte en se chargeant de la demander. C'était une tâche légale, un devoir de profession qu'il remplissait et qui n'eût pas manqué d'être rempli par un autre, s'il l'eût décliné... On ferait mieux de dire tout simplement que si Bacon eût agi d'une autre manière, il aurait perdu l'espoir d'être solliciteur général. » Cet espoir, auquel il avait sacrifié l'amitié et l'honneur, fut misérablement déçu : il n'obtint pas, du vivant d'Elisabeth, le prix de sa lâche et odieuse complaisance.

Plus heureux sous Jacques Ier, qui avait succédé à Elisabeth en 1603, Bacon plut à ce prince, qui avait de grandes prétentions à la science. Entré de nouveau à la chambre des Communes, il obtint en 1604 le titre d'avocat ordinaire de la couronne avec 40 livres sterling d'appointements, plus une pension de 60 livres; fut nommé, en 1607, solliciteur général, et attorney général en 1613. Dans ce poste, nous le voyons mettre son éloquence et sa dextérité au service de tous les préjugés et de toutes les prétentions du roi; épouser toutes ses mauvaises causes, et les porter hardiment devant la justice, en un mot se faire, en toute circonstance, le zélé et obséquieux défenseur de l'arbitraire royal. Toujours prêt à appuyer son crédit sur un crédit plus puissant, il ne tarda pas à s'attacher à sir Georges Villiers, comte de Buckingham, favori de Jacques Ier, et, grâce à sa protection, obtint les sceaux le 7 mars 1617 avec le titre de lord garde du grand sceau. Une seule dignité lui manquait pour atteindre le faîte des honneurs; il avait les sceaux, mais il aspirait au titre de lord grand chancelier. Ce titre lui fut conféré le 4 janvier 1618. La pairie se fit peu attendre, et le 1er septembre suivant, sir François Bacon devint lord Verulam.

Ce fut le moment de la plus haute fortune de Bacon. Malheureusement, la chute devait suivre de près l'élévation. « A cette époque, dit M. Riaux, traducteur de Bacon, la limite qui sépare en Angleterre les prérogatives de la couronne des droits du parlement, était loin d'être nettement tracée. Elisabeth, en mourant, avait emporté dans sa tombe le prestige de son règne; elle n'avait légué à son successeur que les traditions d'un pouvoir à peu près absolu, sans l'habileté et le succès dont l'éclat avait couvert son despotisme aux yeux des Anglais. La comparaison n'était pas à l'avantage de Jacques, et pour les hommes d'Etat attentifs, il était facile de pressentir le futur avénement de la souveraineté parlementaire. Déjà le contrôle de la chambre des Communes sur les actes du gouvernement devenait plus pressant et plus sévère. D'un autre côté, à la cour, Buckingham dans la toute-puissance de la faveur, arrachait à son trop complaisant maître des ordres souvent iniques et vexatoires; ses exactions, au moyen des *licences* et des monopoles de toute espèce qu'il vendait publiquement, devenaient plus nombreuses et plus criardes. *Bacon gémissait de voir le gouvernement suivre cette pente fatale.* Quelquefois il *osait* faire des représentations; mais sa reconnaissance personnelle envers le roi et Buckingham *enchaînait* ses plaintes et les rendait timides; quels que fussent ses hésitations et ses *scrupules*, il *finissait* toujours par sceller du grand sceau tous ces crédits. Le jour vint donc où tant d'abus de pouvoir soulevèrent de violentes clameurs dans la chambre des Communes. Le danger était imminent, le roi et son favori sacrifièrent Bacon. Les Communes, ne voulant pas désigner d'une manière trop directe le premier ministre dont la responsabilité transparente ne couvrait guère la personne royale, essayèrent leurs forces en attaquant Bacon. Depuis longtemps, les plaideurs étaient dans l'usage de faire des cadeaux aux juges, et, malheureusement pour Bacon, il avait, sous ce rapport, *suivi les errements* de ses prédécesseurs. *Trop confiant dans la droiture et la probité de ses intentions*, il avait eu le tort de ne pas répudier des traditions indignes de lui, et presque universelles à cette époque dans le sein de la magistrature. » Comme on le voit, M. Riaux croit devoir plaider les circonstances atténuantes pour l'auteur qu'il a traduit. *Bacon gémissait de voir le gouvernement suivre cette pente! Il osait faire des représentations! Il était enchaîné par la reconnaissance! Il suivait les errements de ses prédécesseurs, confiant dans la droiture et la probité de ses intentions!* Nous n'aimons pas ce parti pris d'indulgence pour le génie; l'éclat de l'intelligence chez ceux qui ont commis des actes honteux ne doit pas désarmer et corrompre la justice de l'histoire. Bacon n'était pas enchaîné par la reconnaissance, sa conduite envers Essex ne laisse pas de doute à cet égard; il était enchaîné par l'intérêt, par l'ambition, par la complicité. Dans sa haute position il n'avait cherché et ne voyait que des avantages, des jouissances de vanité et de luxe, non des responsabilités et des devoirs; il y avait porté l'âme d'un courtisan, non d'un citoyen. Contre le titre de chancelier, il avait échangé toute indépendance; il n'avait rien à refuser à Buckingham; entre ces mains serviles, la chancellerie ne pouvait être qu'un instrument. Du reste, pas la moindre prévoyance de l'avenir; cet avénement de la souveraineté parlementaire, qu'il était alors, suivant M. Riaux, facile de pressentir, Bacon était loin de l'apercevoir; sa foi à la stabilité du pouvoir royal était tranquille et profonde; la cour étant tout son horizon, il ignorait ce qui fermentait dans le pays. « Ainsi, dit M. de Rémusat, l'œil même d'un homme de génie peut être fermé aux signes précurseurs des révolutions. » C'est que la cécité morale est incompatible avec la clairvoyance politique; c'est que, pour prévoir le bruit et le mouvement de la *justice*, il faut la sentir, et que, pour la sentir, il faut avoir une conscience. Les courtisans sont toujours surpris par les révolutions.

Dès ses premières séances, le parlement de 1621 avait proclamé les griefs publics. Avant d'accorder aucun subside, on voulait obtenir la réforme des abus, et particulièrement des abus des cours de justice. Un comité d'enquête fut institué pour recevoir les plaintes. Des témoins vinrent déclarer devant ce comité qu'ils s'étaient laissé persuader par les gens du chancelier que, pour un certain nombre de livres sterling, ils obtiendraient promptement un jugement favorable. La vénalité de Bacon était ouvertement dénoncée. Il espéra d'abord que la royauté ferait reculer le Parlement. « Votre Seigneurie parlait de purgatoire, écrit-il à Buckingham; j'y suis maintenant... Mais le roi et Votre Seigneurie, j'espère, mettront un terme à mes peines, *de manière ou d'autre.* » Le roi et Buckingham essayèrent d'abord de gagner du temps. Dans un message adressé à la chambre des Lords, Sa Majesté exprimait la pensée qu'après une session déjà longue, *un ajournement viendrait à propos.* Elle avait appris avec chagrin les plaintes élevées contre le chancelier, ayant toujours pris soin de faire les meilleurs choix; mais nul ne pouvait prévoir de tels accidents. Elle se rassurait en pensant que son honneur était cher à la chambre. Cependant elle proposait de renvoyer l'affaire à une commission de six pairs et de douze membres des Communes pour l'examiner sur dépositions attestées par serment. Elle espérait, d'ailleurs, que le chancelier était exempt de toute faute; mais, s'il était coupable, la chambre devait faire justice. La proposition royale n'eut aucune suite, et, de séance en séance, les charges s'accumulèrent à tel point qu'il fallut se décider à souffrir le procès ou à dissoudre le Parlement. Buckingham aurait fort désiré

prendre ce dernier parti. Mais il ne tarda pas à reconnaître qu'il s'exposerait lui-même, s'il ne livrait Bacon, et que le roi pourrait les trahir tous deux, s'il le voulait forcer à défendre son chancelier. Le roi comprit, de son côté, que plus il s'obstinerait à défendre Bacon, plus il exposerait son favori. On résolut de laisser son cours à la justice des chambres. Devant toute justice anglaise, la loi ouvre deux rôles à l'accusé : plaider coupable ou plaider non coupable, c'est-à-dire avouer ou nier le délit. Le gouvernement fut d'avis que Bacon fît un aveu qui pourrait désarmer ses juges et dont, à tout événement, les conséquences seraient adoucies par la protection royale. On prétend que Bacon s'y résigna par dévouement. La vérité est que, hors d'état de détruire les faits articulés contre lui, il vit, dans le système de la dénégation, le danger de déplaire au roi sans se sauver. Dans une lettre habilement calculée pour émouvoir ses juges, il confessa, pallia, excusa ses torts. Cette lettre tendait à obtenir que l'affaire fût réduite à la perte de l'office de chancelier. Mais ce n'était pas assez pour la chambre, régulièrement saisie d'une accusation dont les vingt-huit articles devaient être examinés judiciairement, ils furent communiqués à l'accusé, qui répondit par écrit, distinctement sur chacun et avoua tout. Pour plus de sûreté, une commission de la chambre des Lords se rendit chez lui, et, devant elle, il renouvela cet aveu : « Milords, dit-il, cette lettre où je m'accuse, elle est de moi; c'est mon acte, ma main, mon cœur. Je supplie Vos Seigneuries d'être remplies de pitié pour un pauvre roseau brisé. » Il ne comparut pas devant la cour. Le procès fut conduit, d'ailleurs, avec régularité; la justice de la cour fut inflexible, mais non passionnée. Les pairs d'Angleterre, à l'unanimité, déclarèrent le chancelier coupable de corruption. Il fut condamné à payer 40,000 livres sterling d'amende, à demeurer prisonnier dans la Tour de Londres tant que ce serait le bon plaisir du roi; déclaré incapable d'occuper aucun poste dans l'Etat, aucun siége dans le Parlement; il eut défense, de résider où séjournerait la cour. Cette terrible sentence est du 3 mai 1621.

Les malheurs de Bacon furent adoucis, comme il l'avait espéré, par la bienveillance royale. Conduit à la Tour par le shériff de Middlesex, il n'y resta que deux jours. On lui fit remise de l'amende, qui fut, il est vrai, absorbée par ses dettes. Enfin, en 1624, le roi le releva de toutes les incapacités qu'il avait encourues. Mais on ne le revit plus à la chambre, sa vie publique était finie; ses dernières années furent exclusivement consacrées à la science et à la philosophie. Au commencement de 1626, il fut saisi d'un mal subit, pendant qu'il faisait des expériences en plein air. Il expira le 9 avril 1626. Il avait été marié, mais n'eut pas d'enfants. Dans son testament, il lègue sa mémoire « aux discours des hommes charitables, aux nations étrangères et aux âges futurs. » Il créait, par le même acte, deux chaires de philosophie naturelle, à Oxford et à Cambridge; mais les fonds de la succession ne purent suffire pour cette fondation.

On vient de lire l'histoire du chancelier : faisons connaître celle de l'écrivain et du philosophe. La renommée littéraire de Bacon commença avec la publication des *Essais de morale et de politique* (1597). Dans une des réimpressions, ils sont intitulés : *Conseils de morale et de politique*, et, dans la version latine faite sous les yeux de Bacon lui-même : *Sermones fideles sive interiora rerum.* On a remarqué que ce dernier titre rappelle ces mots célèbres, par lesquels s'ouvrent les *Essais* de Montaigne publiés dix-sept ans auparavant et parfaitement connus de Bacon : *Cecy est un livre de bonne foy.* Les *Essais* de Bacon sont un des ouvrages qui ont formé la langue anglaise.

En 1605, Bacon fit paraître, en anglais, sous les auspices du roi Jacques I[er], son *Traité de la valeur et de l'avancement de la science divine et humaine* (*Of the proficience and advancement of learning divin and human*). C'est la première forme de l'ouvrage célèbre : *De dignitate et augmentis scientiarum*. Dans ce livre, qui est le premier fondement de sa gloire comme philosophe, il s'attachait à montrer le prix de l'instruction en repoussant les accusations des ennemis des lumières, et passait en revue toutes les parties de la science, afin de reconnaître les lacunes ou les vices qu'elle pouvait offrir et d'indiquer les moyens de perfectionner les connaissances humaines.

En 1607, il termina l'ouvrage intitulé : *Cogitata et visa de interpretatione naturæ* (*Pensées et vues sur l'interprétation de la nature*). C'est une ébauche du premier livre du *Novum organum*. Il ne l'imprima pas, mais il l'envoya à quelques amis dont il goûtait le savoir et les conseils. On voit par leurs réponses que la hardiesse de ses réformes intellectuelles inquiétait leur prudence et leur scolastique.

En 1609, il publia l'ingénieux opuscule *De sapientia veterum* (*De la sagesse des anciens*), interprétation philosophique de la mythologie, qui a certainement inspiré Vico.

En 1620, Bacon, à l'époque de sa plus haute fortune, donna au monde le livre qui, sans cesse retouché, après avoir été recommencé jusqu'à douze fois, peut être regardé comme la pensée de sa vie. C'est le *Novum organum*, « celui de mes ouvrages, a-t-il écrit, auquel j'attache le plus de prix. » Dans ce livre, Bacon se propose, comme l'indique le titre même, de substituer à l'*Organon* d'Aristote, à la logique scolastique, à la logique du syllogisme et des principes généraux arbitrairement posés *a priori*, un *Organon nouveau*, une nouvelle logique, la logique féconde de l'expérience et de l'induction. Cette nouvelle logique n'était présentée que comme l'instrument d'une vaste réforme et la seconde partie d'un plus grand ouvrage dont le prologue, la préface et le plan général étaient compris dans le même livre sous le titre d'*Instauratio magna*.

Rentré dans la vie privée après sa condamnation, Bacon écrivit l'*Histoire d'Henri VII*, puis une série d'opuscules qu'il rattachait, dans sa pensée, à cette philosophie encyclopédique qui n'a cessé d'être son rêve : *Histoire des Vents; Histoire de la vie et de la mort; Histoire de la densité et de la rareté; Histoire de la pesanteur et de la légèreté; Histoire du son; Description du globe intellectuel; Nouvelle Atlantide; Dialogue sur la guerre sacrée; De la justice universelle et des sources du droit; Forêt des forêts ou Histoire naturelle* (*Sylva sylvarum sive Historia naturalis*), etc. En 1623, il donna, avec de nouveaux développements, une version latine de son livre sur l'avancement des sciences, et le lia systématiquement au *Novum organum*, sous le titre général d'*Instauratio magna.*

Disons, en quelques mots, le plan de cette *Grande Restauration*, qui devait comprendre six parties, et dont une seule, la première, constituée par le traité *De dignitate et augmentis scientiarum*, peut être regardée comme entièrement achevée. Cette première partie, contenant un panégyrique des sciences et un exposé de leur progrès possible, n'était, dans la pensée de l'auteur, que l'introduction, le vestibule de l'édifice. La seconde partie de l'*Instauratio* devait être la nouvelle logique, ou plutôt un traité complet de l'art d'interpréter la nature. Elle est représentée par le *Novum organum*, que Bacon, ainsi que nous l'avons dit, plaçait au-dessus de tous ses ouvrages. Le livre premier, où l'auteur a fondu presque toute la substance des *Cogitata et Visa*, se divise en deux sections : l'une sur les sources et les formes de l'erreur dans les sciences, l'autre qui contient le prolégomène de la méthode destinée à délivrer les sciences des chaînes de l'erreur. Le second livre, qui devait donner cette méthode, ou les règles de l'art d'interpréter la nature, n'en offre que l'exposition générale, une application à titre d'exemple; puis, des neuf parties dont cet art devait se composer, la première seulement, ou celle qui traite de l'autorité des faits; le reste est, ou peu s'en faut, un simple programme. Il en est de même à peu près des quatre dernières parties de l'*Instauratio*. Sous le titre de *Phénomènes de l'univers* ou *Histoire naturelle expérimentale pour servir de fondement à la philosophie*, la troisième partie ne contient qu'une préface et des tables d'histoire naturelle, tant générale que spéciale. La quatrième, sous le titre d'*Échelle de l'entendement* (*Scala intellectus*), contient aussi une préface sur le but et les procédés de la science. Deux exemples, le *Fil du labyrinthe*, ou recherches sur le mouvement, et la *Topique*, ou le modèle de recherches sur la lumière, sont présentés comme des échelons par lesquels l'entendement monte à la science. La cinquième, *Prodromes* ou *Anticipations de la philosophie seconde* (*Prodromi sive Anticipationes philosophiæ secundæ*), ne renferme qu'une préface qui annonçait le recueil de tout ce qu'on pouvait emprunter aux anciennes méthodes à titre de connaissances provisoires. La sixième partie enfin, couronnement de tout l'ouvrage, devait offrir la *philosophie seconde* ou la *science active*, c'est-à-dire la philosophie sous sa dernière forme, la science telle qu'elle doit être pour agir sur les destinées de l'humanité. C'était le résumé de toutes les recherches, le fruit de tous les travaux, le produit de toutes les méthodes, la philosophie définitive en un mot. Mais Bacon s'est toujours borné à la promettre.

Bacon peut être considéré comme le créateur de cette partie de la logique qu'on pourrait appeler logique *synthétique* et qui a reçu le nom de *méthodologie*, et de cette branche des sciences philosophiques désignée quelquefois sous celui de *mathésiologie* (c'est la seule philosophie que le positivisme reconnaisse), et dont l'objet est de diviser l'ensemble des connaissances humaines en individualités distinctes, de classer ces individualités, de marquer leurs limites, et, pour ainsi dire, leurs fonctions respectives, de scruter leurs fondements, d'analyser leurs principes, de grouper leurs résultats généraux, de mettre en lumière leurs rapports et les secours qu'elles peuvent se prêter les unes aux autres, de suivre leur marche et de prévoir leurs futures conquêtes. V. DIGNITÉ ET ACCROISSEMENT DES SCIENCES (*de la*), NOVUM ORGANUM.

Bornons-nous à signaler ici, en quelques mots, ce qu'il y a d'incomplet et d'erroné dans l'enseignement méthodologique de Bacon. D'abord l'ordre et la marche, pour ainsi dire, mécaniques, qu'il impose à l'expérience et à l'induction, encourent, dans une certaine mesure, le reproche fait par M. J. de Maistre à toute méthode de paralyser la spontanéité intellectuelle, source première de l'invention. De plus, en insistant à peu près exclusivement sur l'art de s'élever, par l'expérience, des phénomènes aux axiomes moyens, et éventuellement aux plus généraux, Bacon paraît avoir méconnu le rôle immense que jouent l'hypothèse et la déduction dans les sciences, surtout dans les sciences physico-mathématiques. Enfin, nous avons aujourd'hui sur le but, la portée et les limites normales des recherches scientifiques et sur la ligne de démarcation qui sépare ces recherches des spéculations philosophiques, des idées assez éloignées de celles de Bacon. Ainsi, la science moderne renonce à l'ambitieuse recherche des essences que Bacon lui assignait pour but, et se contente modestement de saisir les rapports et les lois des phénomènes.

Si nous considérons Bacon comme savant, nous devons reconnaître que, par sa physique générale, il appartient encore à la Renaissance et reste à une très-grande distance des hommes dont les travaux ouvrent véritablement l'ère scientifique moderne, nous voulons parler des Képler, des Galilée, des Descartes. Son plus grand admirateur, d'Alembert, lui reproche d'avoir fait « un emploi trop fréquent des termes de l'école et même des principes scolastiques » · il convient que Bacon « après avoir brisé tant de fers, était encore retenu par quelques chaînes. » Pourquoi Bacon ne put-il sortir de la scolastique? Pourquoi laissa-t-il à Descartes la gloire de faire une révolution dans les sciences et d'y attacher son nom? C'est que cette révolution impliquait une conception nouvelle de la matière, du mouvement, de l'esprit, et qu'une telle conception ne pouvait naître que dans la tête d'un mathématicien. Bacon est un physicien naturaliste, c'est-à-dire descripteur, classificateur; la culture des sciences morales a occupé sa jeunesse et la plus grande partie de sa vie; il a le génie poétique, l'esprit fin; il n'a pas le génie de l'abstraction, l'esprit mathématique; étranger aux mathématiques, il ne peut que méconnaître la valeur et la portée de cet instrument comme moyen de découverte et comme moyen de vérification. La physique moderne ne pouvait naître que des mathématiques et de leurs applications à l'astronomie et à la mécanique. C'est l'ignorance en mathématiques qui a fermé les yeux de Bacon au système de Copernic et aux découvertes de Galilée. Là est le secret de cette impuissance scientifique que J. de Maistre lui a si brutalement reprochée et qu'il s'est plu à alléguer comme un argument décisif contre sa méthode et contre toutes les méthodes. « Les modernes, comme Telesio, Campanella, Gilbert, dit très-bien Huyghens, retenaient, de même que les aristotéliciens, plusieurs qualités occultes, et n'avaient pas assez d'invention et de mathématiques pour faire un système entier. Gassendi non plus, quoiqu'il ait reconnu et découvert les inepties des aristotéliciens. Verulamius a vu de même l'insuffisance de cette philosophie péripatéticienne, et, de plus, a enseigné de très-bonnes méthodes pour en bâtir une meilleure, à faire des expériences et à s'en bien servir. Mais il n'entendait point les mathématiques, et manquait de pénétration pour les choses de physique, n'ayant pas pu concevoir seulement la possibilité du mouvement de la terre, dont il se moque comme d'une chose absurde. »

Voiçi les seules découvertes, ou plutôt les seuls aperçus dont on puisse faire honneur à Bacon : 1° l'influence en raison de la distance exercée par la terre sur les corps étrangers à sa masse; 2° l'influence de la lune sur les marées; 3° la manière dont les corps réfléchissent la lumière donnée comme la cause de leurs couleurs; 4° une expérience sur l'incompressibilité des liquides, qui paraît avoir précédé celle de l'académie *De Cimento.* Ajoutez quelques expériences thermométriques, d'autres sur la densité des corps, sur la pesanteur et l'élasticité de l'air. Ajoutez enfin cette vue remarquable, signalée et louée sans restriction par Huyghens, ridiculisée par J. de Maistre, confirmée d'une manière éclatante par des travaux récents, que la chaleur dans les corps n'est qu'un mode de mouvement des particules qui les composent.

Terminons cette biographie en mettant sous les yeux du lecteur un certain nombre de jugements portés au XVII[e], au XVIII[e] et au XIX[e] siècle sur François Bacon.

GASSENDI : Par une résolution vraiment héroïque, Bacon a osé s'ouvrir une route inconnue; on peut espérer, s'il persiste avec vaillance dans son entreprise, qu'il fondera et nous donnera enfin une philosophie nouvelle et parfaite (*Ausu vere heroïco novam tentare viam est ausus*, etc.).

DESCARTES (*Lettre au P. Mersenne*) : Vous désirez savoir un moyen de faire des expériences utiles. Sur cela je n'ai rien à dire après ce que Verulamius en a écrit.

HOOKE : Personne, excepté *l'incomparable* Verulam, n'a eu quelque idée d'un art pour la direction de l'esprit dans les recherches de la science.

LEIBNITZ : C'est l'*incomparable* Verulamius qui, des divagations aériennes et même de l'espace imaginaire, rappela la philosophie sur cette terre et à l'utilité de la vie.

VICO : On ne saurait assez louer le grand philosophe Bacon de Verulam d'avoir enseigné aux Anglais la méthode et l'usage de l'induction.

HORACE WALPOLE : Bacon a été le prophète des choses que Newton est venu révéler aux hommes.

VOLTAIRE (*Lettre sur les Anglais*) : On sait comment Bacon fut accusé d'un crime qui n'est guère d'un philosophe, de s'être laissé corrompre par argent... Aujourd'hui, les Anglais vénèrent sa mémoire au point qu'à peine avouent-ils qu'il ait été coupable. Si on me demande ce que j'en pense, je me servirai, pour répondre, d'un mot que j'ai ouï dire à lord Bolingbroke. On parlait en sa présence de l'avarice dont le duc de Marlborough avait été accusé, et on en citait des traits sur lesquels on en appelait au témoignage de lord Bolingbroke qui, ayant été d'un parti contraire, pouvait, peut-être, avec bienséance, dire ce qui en était : « C'était un si grand homme, répondit-il, que j'ai oublié ses vices. » Je me bornerai donc à parler de ce qui a mérité au chancelier Bacon l'estime de l'Europe. Le plus singulier et le meilleur de ses ouvrages est celui qui est aujourd'hui le moins lu, je veux parler de son *Novum organum.* C'est l'échafaud avec lequel on a bâti la nouvelle philosophie; et quand cet édifice a été élevé, au moins en partie, l'échafaud n'a plus été d'aucun usage. Le chancelier Bacon ne connaissait pas encore la nature, mais il savait et indiquait tous les chemins qui mènent à elle. Il avait méprisé de bonne heure ce que des fous en bonnet carré enseignaient sous le nom de philosophie dans les petites maisons appelées colléges; et il faisait tout ce qui dépendait de lui afin que ces compagnies, instituées pour la perfection de la raison, ne continuassent pas de la gâter par leurs *quiddités*, leurs *horreurs du vide*, leurs *formes substantielles*, et tous ces mots que non-seulement l'ignorance rendait respectables, mais qu'un mélange ridicule avec la religion avait rendus sacrés.... Personne, avant lui, n'avait connu la philosophie expérimentale; et de toutes les expériences qu'on a faites depuis, il n'y en a presque pas une qui ne soit indiquée dans son livre. Peu de temps après, la physique expérimentale commença tout d'un coup à être cultivée à la fois dans presque toutes les parties de l'Europe. C'était un trésor caché dont Bacon s'était douté, et que tous les philosophes, encouragés par sa promesse, s'efforcèrent de déterrer.

D'ALEMBERT (*Discours préliminaire de l'Encyclopédie*) : A considérer les vues saines et étendues de Bacon, la multitude d'objets sur lesquels son esprit s'est porté, la hardiesse de son style, qui réunit partout les plus sublimes images avec la précision la plus rigoureuse, on serait tenté de le regarder comme le plus grand, le plus universel et le plus éloquent des philosophes. Bacon, né dans le sein de la nuit la plus profonde, sentit que la philosophie n'était pas encore, quoique bien des gens sans doute se flattassent d'y exceller..... Il commença donc par envisager d'une vue générale les divers objets de toutes les sciences naturelles; il partagea ces sciences en différentes branches dont il fit l'énumération la plus exacte qui lui fut possible; il examina ce que l'on savait déjà sur chacun de ces objets et fit le catalogue immense de ce qui restait à découvrir. C'est le but de son admirable ouvrage *De la dignité et de l'accroissement des connaissances humaines*. Dans son *Novum organum*, il perfectionne les vues qu'il avait données dans le premier ouvrage; il les porte plus loin, et fait connaître la nécessité de la physique expérimentale, à laquelle on ne pensait point encore. Ennemi des systèmes, il n'envisage la philosophie que comme cette partie de nos connaissances qui doit contribuer à nous rendre meilleurs ou plus heureux : il semble la borner à la science des choses utiles, et recommande partout l'étude de la nature. Ses autres écrits sont formés sur le même plan. Tout, jusqu'à leurs titres, y annonce l'homme de génie, l'esprit qui voit en grand. Il y recueille des faits, il y compare des expériences, il en indique un grand nombre à faire; il invite les savants à étudier et à perfectionner les arts qu'il regarde comme la partie la plus relevée et la plus essentielle de la science humaine; il expose avec une simplicité noble *ses conjectures et ses pensées* sur les différents objets dignes d'intéresser les hommes, et il eût pu dire, comme ce vieillard de Térence, que rien de ce qui touche à l'humanité ne lui était étranger. Science de la nature, morale, politique, économique, tout semble avoir été du ressort de cet esprit lumineux et profond, et on ne sait ce qu'on doit le plus admirer ou des richesses qu'il répand sur tous les sujets qu'il traite, ou de la dignité avec laquelle il en parle.

REID : Après que les hommes eurent travaillé à la recherche de la vérité pendant deux mille ans avec l'aide du syllogisme, lord Bacon proposa la méthode de l'induction comme un instrument plus puissant. Son *Novum organum* peut être considéré comme une seconde grande ère dans le progrès de la raison humaine.

LAPLACE : Le chancelier Bacon a donné, pour la recherche de la vérité, le précepte et non l'exemple. Mais, en insistant avec toute la force de la raison et de l'éloquence sur la nécessité d'abandonner les subtilités insignifiantes de l'école pour se livrer aux opérations et aux expériences, et en indiquant la vraie méthode de s'élever aux causes générales des phénomènes, ce grand philosophe a contribué aux progrès immenses que l'esprit humain a réalisés dans le beau siècle où il a terminé sa carrière.

J. DE MAISTRE : V. BACON (*Examen de la Philosophie de*).

DUGALD STEWART : Avant l'ère de l'apparition de Bacon, divers philosophes ont marché dans la droite voie, et l'on peut douter qu'aucune importante règle, pour la recherche de la vérité, se rencontre dans ses ouvrages, dont on ne pût indiquer une trace dans ceux de ses prédécesseurs. Son grand mérite est d'avoir concentré ces faibles et éparses lumières, et fixé l'attention des philosophes sur les caractères distinctifs de la vraie et de la fausse science.

J. W. HERSCHELL : On a essayé d'atténuer les services que Bacon a rendus, en montrant que sa méthode est une chose d'instinct, qu'elle a été employée en diverses occasions par les anciens et les modernes. Mais ce n'est pas d'avoir introduit le raisonnement d'induction comme procédé nouveau, comme procédé inusité, qui fait le mérite de la philosophie de Bacon; ce qui la recommande, c'est sa perspicacité, son enthousiasme, la confiance avec laquelle elle s'annonce comme l'alpha et l'oméga de la science, comme la grande et unique chaîne qui lie les vérités physiques, comme la clef de toute découverte nouvelle.

PIERRE LEROUX (*Encyclopédie nouvelle*) : Bacon est-il réellement le père de la philosophie expérimentale? La philosophie expérimentale n'existait-elle pas chez les anciens, n'existait-elle pas au moyen âge? Les alchimistes du moyen âge, qui ont produit la chimie, n'étaient-ils pas des faiseurs d'expériences?... Que faisait Galilée à la même époque que Bacon, que faisait Képler, que faisaient tant d'autres? Attendaient-ils que Bacon eût inventé l'expérimentation? Ne savaient-ils pas bien expérimenter sans lui?..... Il est certain que les procédés de recherche et de découverte de Bacon ont été fort inutiles à la physique. Les grands inventeurs des derniers siècles n'ont pas pris ses méthodes; ils ont suivi comme lui l'*induction*, mais à leur manière; ils n'ont pas pris ses catégories de phénomènes, ses classifications; ils n'ont pas couru sur les pistes qu'il avait indiquées. Quant à la foule des expérimentateurs, il est certain qu'elle n'a jamais lu ni compris ses ouvrages. Où donc est cet art durable dont Bacon est l'inventeur? Cet art se réduirait-il par hasard à l'induction?... Bacon a dit d'excellentes choses sur l'induction et sur l'inconvénient de ne pas en limiter la portée; mais tout cela se réduit à deux ou trois aphorismes très-sages, et qui certes ne constituent pas une méthode nouvelle donnée à l'esprit humain... Il est vrai que Bacon lui-même s'était flatté de créer un art tout nouveau de découverte; mais il n'est pas vrai qu'il soit parvenu à l'exécuter... Ne dirait-on pas que, semblable à ces alchimistes qui rencontrèrent beaucoup de beaux secrets de la chimie en cherchant la pierre philosophale, lui, en cherchant cette méthode qui lui paraissait la découverte que la providence lui avait réservée, il découvrit tout autre chose, à savoir tous les beaux préceptes qu'il a répandus dans ses ouvrages, la grande conception encyclopédique développée dans le *De dignitate et augmentis scientiarum*, et ce sentiment d'une immensité de découvertes à faire qui ressemble chez lui à la gestation d'un monde entier? C'est ainsi que Bacon a dû lui-même faire naître l'illusion qu'il est le père de la physique expérimentale... C'est à tort, suivant nous, que le matérialisme à tous les degrés se place sous la protection et sous l'autorité du nom de Bacon... La véritable gloire de Bacon est ailleurs que dans la méthode baconienne : elle se lie d'une manière directe à la doctrine de la perfectibilité de l'espèce humaine. Elle repose sur ce que personne n'a conçu mieux que lui, avec plus d'ardeur et de constance, le projet « d'étendre l'empire de l'homme sur l'univers et de le délivrer de ses fers et de ses entraves. » A mesure que la philosophie religieuse du progrès continu de l'humanité se dévoilera dans ses conséquences, la gloire de Bacon deviendra plus claire; *elle ne sera pas moindre, mais elle sera autre.* On ne l'encensera pas comme le père de la philosophie expérimentale, ce qui, quand on examine un peu profondément la chose, ne veut rien dire ou ne cache qu'une erreur; mais on le vénérera comme un des apôtres les plus ardents de la perfectibilité de l'espèce humaine, perfectibilité en vue de laquelle et pour laquelle il s'est attaché avec tant d'ardeur à la philosophie expérimentale... Oui, François Bacon est le fécondateur de l'esprit humain; mais c'est par le sentiment qu'il l'a fécondé, c'est en faisant passer dans les autres l'ardeur de découvertes qu'il avait lui-même : ce n'est pas en fournissant à l'esprit humain un instrument logique... Ainsi restreinte, la gloire de Bacon est au moins bien plus solide. Vienne maintenant de Maistre avec son génie âpre et éversif pour tâcher de ruiner cet homme, qui lui déplaît parce qu'on en a fait à tort le père des théories anti-idéalistes, les attaques de de Maistre seront impuissantes.

BUCHEZ (*Introduction à la science de l'Histoire*) : La science de l'histoire est assise sur deux idées : celle de progrès et celle de l'analogie des facultés de l'humanité avec celles de l'homme individuel. Nous devons la première à Bacon et la seconde à Condorcet..... Nous pourrions citer un grand nombre de passages où Bacon exprime cette pensée d'un avancement fait comme par bonds successifs dans le passé, et qu'il espère devoir, dans l'avenir, prendre un pas régulier et soutenu.

CH. RENOUVIER (*Manuel de philosophie moderne*) : La valeur et même la nature de la réforme à laquelle Bacon a attaché son nom, après avoir été diversement appréciées au XVII^e et au XVIII^e siècles, en France, sont demeurées controversées jusqu'à nos jours, où, dans une invective passionnée, un homme de génie (J. de Maistre) a tenté de saisir Bacon corps à corps et de le terrasser. Cependant il faut reconnaître dans Bacon, non, certes, l'inventeur de la méthode analytique expérimentale et inductive appliquée à l'étude de la nature, puisque Galilée et Gilbert l'ont précédé, et que le premier, au moins, a sur lui, comme savant positif, une incontestable supériorité; moins encore un philosophe qui ait doté l'esprit humain d'une faculté nouvelle; car l'induction, et de Maistre n'a pas eu de peine à le montrer, est aussi ancienne dans le monde que la raison dont elle est une des formes; mais bien un écrivain plein d'ardeur et d'éloquence, qui foudroie de vieilles idoles déjà tombées en discrédit, mais seulement dans les intelligences les plus fortes, place solennellement sur l'autel un fragment de la vérité qui commence à paraître et l'adore à grand bruit.

CH. DE RÉMUSAT. (V. BACON, SA VIE, SON TEMPS, etc.)

Les œuvres de Bacon, dont une partie seulement avaient été publiées de son vivant, n'ont été réunies qu'un siècle après sa mort. Les éditions les plus estimées qui en aient été faites sont : celle de 1730 (Londres, 4 vol. in-fol.); celle de 1740 (Londres, 4 vol. in-fol.); celle de 1765 (Londres, 5 vol. in-4°); enfin, celle de 1825-36 (Londres, 12 vol. in-8°), la plus complète de toutes, avec une traduction anglaise des œuvres latines et avec des éclaircissements de tout genre. M. Bouillet a donné une édition des *Œuvres philosophiques de Bacon* (3 vol. in-8°, Paris, 1834-35). C'est la première qui ait paru en France. Plusieurs des ouvrages de Bacon avaient été traduits, de son vivant même, en français ou en d'autres langues. A la fin du dernier siècle, Lasalle, aidé des secours du gouvernement, fit paraître, de l'an VIII à l'an XI (1800-1803), en 15 vol. in-8°, les *Œuvres de F. Bacon*, *chancelier d'Angleterre*, traduites en français, avec des notes critiques, historiques et littéraires. On a reproduit, dans le *Panthéon littéraire* (1 vol. grand in-8°, 1840) et dans la collection Charpentier (2 vol. in-12, 1842), la traduction des *Œuvres philosophiques de Bacon*, avec de légères variantes; cette dernière publication est due à M. F. Riaux, qui l'a fait précéder d'un travail sur la vie et la philosophie de Bacon.

La philosophie de Bacon a été l'objet d'un assez grand nombre de travaux, parmi lesquels nous citerons l'*Analyse de la philosophie de Bacon*, par Deleyre (1755); le *Précis de la philosophie de Bacon*, par Deluc (1801); le *Christianisme de Bacon*, par l'abbé Eymery (1799); l'*Examen de la philosophie de Bacon*, ouvrage posthume de J. de Maistre (1836); *Bacon, sa vie, son temps, sa philosophie*, par Ch. de Rémusat (1857). On trouvera ci-après l'analyse de ces deux derniers ouvrages.

Bacon, sa vie, son temps, sa philosophie et son influence jusqu'à nos jours, ouvrage publié en 1857 par M. Charles de Rémusat. L'auteur nous apprend, dans une préface, qu'il avait d'abord eu l'idée de faire l'histoire générale des opinions philosophiques qui se sont produites en Angleterre, et qu'il s'est ensuite décidé à réduire ce plan aux proportions d'une simple monographie de Bacon. L'ouvrage se divise en quatre livres : le premier, consacré à la vie de Bacon; le second, à l'analyse de ses ouvrages; le troisième, à l'examen de ses doctrines; le quatrième, à l'histoire de son influence.

Le premier livre, tout biographique, nous présente le tableau d'une vie publique qui ne fait point honneur à la philosophie. « La nature morale de Bacon, dit M. de Rémusat, était de celles que l'expérience de la vie n'apprend que trop à connaître. Son intelligence avait tout ce qui manquait à son caractère... Dans la famille et le monde où il était né, il avait sucé avec le lait ces opinions, en quelque sorte officielles, que développe et consacre trop souvent la recherche ou l'exercice des fonctions publiques... On a pu remarquer qu'un grand savoir, un mérite incontesté, mais spécial, devenait quelquefois un motif de plus de se rendre indifférent à certaines délicatesses et supérieur à certains devoirs; et des savants, même illustres, nous ont fait penser à quelques-unes des faiblesses de Bacon. »

Le second livre contient l'analyse des deux principaux ouvrages de Bacon, du *Traité de l'accroissement et de la dignité des sciences*, et du *Novum organum*. Cette analyse, qui est une traduction sommaire, nous donne les idées de Bacon sans en altérer la forme, et nous fait faire connaissance non-seulement avec le penseur, mais avec le grand écrivain.

Le troisième livre traite successivement du caractère de la philosophie de Bacon, de la classification des sciences, de l'induction et de la méthode inductive. Nous y voyons que Bacon n'a point professé la philosophie de la sensation, mais qu'il a contribué à l'accréditer, sinon comme principe, du moins comme conséquence de son œuvre. Un chapitre intéressant est consacré à l'examen des divers plans d'encyclopédie proposés depuis Platon jusqu'à nos jours. Vient enfin une remarquable étude de l'induction, qui mérite de nous arrêter un instant.

M. de Rémusat fait justice de l'opinion, généralement répandue, qui voit dans Bacon l'inventeur d'une logique nouvelle fondée sur l'induction. La vérité est qu'Aristote a parlé de l'induction comme Bacon, et qu'il en a très-bien déterminé le rôle. Si l'esprit humain s'est égaré si longtemps hors de la voie des découvertes, c'est à la métaphysique du philosophe grec, non à sa logique, qu'il faut s'en prendre. Bacon n'a pas créé un nouvel *organon;* il n'a fait que donner de nouvelles règles pour employer l'ancien. M. de Rémusat se demande ensuite si Bacon a bien compris le principe qui est le fondement de l'induction et qui en fait la légitimité. Il est ainsi conduit à rechercher ce principe. Il distingue d'abord deux espèces d'inductions : l'induction parfaite et l'induction imparfaite. Dans la première, la conclusion ne fait que donner une forme sommatoire à ce qui est exprimé divisément dans les prémisses. Dans la seconde, la conclusion dépasse les prémisses. Or, la science fait constamment usage d'inductions imparfaites; elle devance l'enquête complète qui assurerait la parfaite rigueur des conclusions; elle fait beaucoup de raisonnements qui reviennent à celui-ci : *A*, *B*, *C*, etc., *sont mortels; A*, *B*, *C*, etc., *sont des hommes. Tout homme est mortel.* De quel droit la science admet-elle de semblables raisonnements? Comment le général peut-il sortir du particulier? Voilà une question que Bacon ne s'est pas faite : autant il se montre attentif et habile en ce qui touche les applications du procédé inductif, autant il néglige la théorie même de l'induction; en un mot, il reste sur le terrain de la méthodologie, mais ne met pas un instant le pied sur celui de la logique pure. Cette lacune de la philosophie de Bacon, M. de Rémusat s'efforce de la combler. Il donne pour base à l'induction la croyance à la stabilité des lois de la nature. Il analyse cette croyance, qui est un besoin de notre entendement, un instinct intellectuel; il montre qu'elle est l'expression subjective d'un principe supérieur, d'un jugement *a priori* que la raison applique aux perceptions de l'expérience, savoir : la connexion nécessaire des causes aux effets, la constance et l'universalité des propriétés d'une nature donnée. En réalité, toute induction n'est qu'un enthymème dont ce principe est la prémisse sous-entendue, en sorte que le général n'est jamais inféré inductivement du particulier qu'en vertu d'un plus général encore qui est supposé, s'il n'est exprimé.

Le quatrième livre s'occupe des prédécesseurs et des contemporains de Bacon : Télesio, Patrizzi, Bruno, Gilbert, Léonard de Vinci, Galilée, Képler; il traite ensuite de l'influence de Bacon en Angleterre et sur le continent pendant le XVII^e et le XVIII^e siècle, et enfin des dernières transformations du baconisme. L'auteur y expose les divers jugements portés sur la philosophie de Bacon par les philosophes et les savants du XVII^e, du XVIII^e et du XIX^e siècle, par Descartes, Gassendi, Huyghens, Bayle, Vico, Leibnitz, Voltaire, d'Alembert, Diderot, Hume, Kant, Reid, Laplace, Royer-Collard, Biot, Playfair, Coleridge, John Herschell, Whewell, Brewster, Stuart Mill, Kuno Fischer, Feuerbach, Auguste Comte.

A la suite de tous ces jugements, M. de Rémusat nous donne le sien, qui est ainsi conçu : « Bacon a été comme le héraut des sciences *d'expérience*. C'est la *perspective* de leurs progrès qui excite son enthousiasme. Il conçoit une juste et grande idée de leur méthode, de leur puissance, de leurs destinées futures. C'est par là qu'il y a en lui du *vates :* il est un prophète de la raison... Mais il n'a pas toujours approfondi les vérités qu'il sait embellir; plus rarement encore il a agrandi les sciences qu'il a célébrées. Il applique avec peu de bonheur et de clarté les méthodes qu'il a prescrites, et ne sait pas toujours pratiquer l'expérience savante dont il a posé les règles. Supérieur dans ses vues générales, il manque dans ses vues spéciales de pénétration et d'exactitude. Il indique le chemin, il ne donne pas le fil du labyrinthe. Il a excité aux découvertes plutôt qu'il n'y a conduit. Dans les sciences, il est un promoteur, il n'est pas un inventeur. La métaphysique ne lui doit guère plus qu'un entraînant et vague rappel à l'observation, et par là il a laissé ses principes à la merci des interprétations extrêmes et des exagérations faciles. C'est un grand esprit; oserons-nous dire que ce n'est pas tout à fait un grand philosophe? »

Bacon (EXAMEN DE LA PHILOSOPHIE DE), *où l'on traite différentes questions de philosophie rationnelle*, ouvrage posthume de Joseph de Maistre, publié en 1836. C'est une attaque violente et passionnée contre l'auteur du *Novum organum* et sa philosophie. Atteindre les doctrines des encyclopédistes dans ce qu'il croit leur source, poursuivre son œuvre de réaction contre le XVIII^e siècle en terrassant une gloire que le XVIII^e siècle s'était appropriée, dont il s'était couvert comme d'un drapeau, dont il avait fait la complice de sa polémique antichrétienne, tel est le but que s'est proposé Joseph de Maistre en écrivant ce livre.

L'*Examen de la philosophie de Bacon* se divise en deux parties : la première consacrée à la logique et à la physique de Bacon, la seconde à sa métaphysique et à sa philosophie religieuse. L'auteur débute en signalant une erreur insigne dans le titre même du *Novum organum* ou *Nouvel instrument.* Il n'y a point, dit-il, de *nouvel instrument* avec lequel on puisse atteindre ce qui était inaccessible à nos devanciers. Aristote est le véritable anatomiste qui a, pour ainsi dire, *démonté* sous nos yeux et démontré l'*instrument humain.* On ne doit que des risées à celui qui vient nous promettre un *nouvel homme.*

Mais quel est cet instrument nouveau que Bacon prétend apporter à l'humanité? C'est l'*induction*, ne cesse-t-on de répéter partout. Allons donc! Est-ce que l'*induction n'est pas* aussi ancienne dans le monde que la pensée dont elle est une des formes? Et, d'ailleurs, cette forme de la pensée, est-ce qu'elle diffère véritablement du syllogisme? Opposer l'induction au syllogisme, la fécondité de la première à la stérilité du second, est un lieu commun dont il faut enfin faire justice. Comme Aristote l'a fort bien vu, l'induction est un syllogisme sans moyen terme, un syllogisme contracté, et rien de plus. Lorsqu'on nous dit que Bacon a substitué l'induction au syllogisme, c'est tout comme si l'on disait qu'il a substitué le syllogisme au syllogisme ou le raisonnement au raisonnement. S'il y a quelque chose d'évident en métaphysique, c'est que nulle vérité ne peut être découverte par voie de raisonnement qu'en la rattachant par un lien qu'il s'agit de chercher à une vérité antérieurement admise comme certaine. La règle est la même pour l'induction et le syllogisme. Il ne faut pas confondre le raisonnement avec l'invention. L'induction est une manière de raisonner et non une *méthode d'inventer :* il n'y a pas, il ne peut y avoir de méthode d'inventer. Toutes les règles, tous les *organes*, toutes les méthodes, toutes les poétiques ne sont que des productions de l'esprit qui vient après le génie, et s'amuse à nous dire ce qu'il faut faire, d'après ce que ce dernier a fait. *Invention* et *méthode* sont incompatibles. Le génie seul invente, et il invente précisément parce qu'il est spontané, c'est-à-dire sans méthode, parce qu'il agit sans contempler son action, qu'il meut sans analyser ses mouvements, qu'il marche à la vérité sans compter et sans mesurer ses pas.

De Maistre refuse aux préceptes et aux ouvrages de Bacon toute action sur le progrès des sciences. Non-seulement la physique était née au temps de Bacon, mais elle florissait et rien ne pouvait plus en arrêter les progrès. Les sciences, d'ailleurs, naissent l'une de l'autre, par la *seule force* des choses. Il est impossible, par exemple, de cultiver longtemps l'arithmétique sans avoir une algèbre quelconque, et il est impossible d'avoir une algèbre sans arriver à un calcul infinitésimal quelconque. Sait-on quel est le véritable promoteur du mouvement scientifique, à l'époque de Bacon? C'est un tout autre *instrument* que son *Novum organum :* c'est le verre, le verre qui est la création de l'homme, l'œuvre de son génie. Dès que le verre fut commun, il devint impossible de n'en pas connaître les *propriétés* les plus importantes. La plus petite boursouflure accidentelle manifestait une puissance amplifiante. On essaya de donner à ces accidents une forme régulière : la lentille naquit. Avec elle, naquirent le microscope et le télescope. Au moyen de ces deux instruments, l'homme toucha, pour ainsi dire, aux deux infinis. A l'aide du verre, il put contempler à son gré l'œil du ciron et l'anneau de Saturne. Possesseur d'une matière à la fois solide et transparente, qui résistait au feu et aux plus puissants corrosifs, il *vit* ce que jusqu'alors il ne pouvait qu'imaginer : il vit la raréfaction, la condensation, l'expansion; il *vit* l'amour et la haine des êtres; il les vit s'attirer, se repousser, s'embrasser, se pénétrer, s'épouser et se séparer. Le cristal, rangé dans ses laboratoires, tenait sans cesse sous ses yeux et sous sa main tous les fluides de la nature. Les agents les plus actifs, au lieu de ne lui montrer, et même imparfaitement, que de simples résultats, consentirent à lui laisser observer leurs travaux. Comment sa curiosité innée n'aurait-elle pas été excitée, animée, embrasée par un tel secours? Maître du verre par le feu, et maître de la lumière par le verre, il eut des lentilles et des miroirs de toute espèce, des prismes, des récipients, des matras, des tubes, enfin des baromètres et des thermomètres. C'est au verre et non à la méthode baconienne qu'il faut faire honneur de la naissance et du développement de la physique expérimentale.

Pour comprendre la stérilité de la méthode baconienne, il suffit de voir les fruits que Bacon lui a fait produire. Qu'a-t-il fait avec ses expériences *prérogatives*, *solitaires*, *émigrantes*, *ostensives*, *clandestines*, *parallèles*, *monodiques*, *déviées*, *supplémentaires*, *tranchantes*, *propices*, *polychrestes*, *magiques*, etc., avec sa recherche des *essences* ou des *formes* par voie d'exclusion, avec son *inventaire* et sa classification des mouvements? Où est sa part de découvertes? Qu'y a-t-il de plus aristotélique que son histoire des vertus *cardinales*, du *dense*, du *rare*, du *grave*, du *léger*, du *chaud*, du *froid*, du *consistant*, du *fluide*, etc.? De plus chimérique que son système du monde? De plus insupportable que son mépris des mathématiques et de l'astronomie *morte* de Copernic? De moins scientifique que sa foi à la puissance illimitée, on peut dire *alchimique*, de l'homme sur la nature? Quelle différence sérieuse peut-on voir entre la physique de Bacon et celle de Thalès?

C'est dans la seconde partie de l'ouvrage qu'il faut chercher les véritables griefs de De Maistre contre le philosophe anglais. Si la physique de Bacon est ridicule, sa métaphysique est *pestilentielle;* chaque ligne de Bacon conduit au matérialisme; c'est à lui que commence cette philosophie antithéiste, cette *théomisie*, qui est le caractère distinctif du XVIIIe siècle. Ne trouve-t-on pas dans les récits de Bacon ces propositions damnables : — Qu'il n'y a à proprement parler qu'une seule science, la physique, laquelle doit être regardée comme la mère auguste de toutes les sciences ; — que le grand malheur de l'homme, celui qui a retardé infiniment les progrès de la véritable science, c'est que l'homme a perdu son temps dans les sciences morales, politiques et civiles, qui le détournaient de la physique, et que ce mal, qui est fort ancien, *n'augmenta pas médiocrement par l'établissement du christianisme*, qui tourna les grands esprits vers la théologie ; — que la théologie est une science *abrupte*, c'est-à-dire détachée de toutes les autres, et qui *ne tient point à la racine mère ;* une science par conséquent qui n'a rien de commun avec la raison et qui repose tout entière sur l'autorité, en sorte qu'on peut l'abandonner au syllogisme; — que la métaphysique est le complément et le dernier résultat des sciences physiques; qu'elle est par conséquent postérieure à la physique et n'existe pas sans elle; qu'elle ne s'occupe de rien *hors de la nature*, mais cherche dans la nature ce qu'il y a de plus profond et de plus général; — que Dieu ne pouvant être comparé à rien, et rien ne pouvant être connu que par comparaison, Dieu est absolument inaccessible à la raison, et ne peut être naturellement aperçu dans l'univers, en sorte que tout se réduit à la révélation; — que le consentement des hommes *ne prouve rien et serait plutôt une preuve d'erreur ;* — que toute science de l'âme intelligente est, comme celle de Dieu, une science *abrupte* et ne peut avoir d'autre source que la révélation; — que l'homme ne peut connaître par sa raison que la matière seule et les matrices élémentaires; — que l'âme sensible, la vie, n'est que de la matière *matériée;* — que le principe du mouvement spontané est purement matériel; — que tous les corps sont capables de perception, et qu'entre la perception et le sentiment il n'y a qu'une différence de degré; — que le vrai philosophe doit *disséquer* la nature et non l'abstraire, qu'il ne doit pas abstraire la matière et le mouvement l'un de l'autre, mais admettre tout à la fois une matière première et un mouvement premier; — que la philosophie de Démocrite et d'Epicure, qui ne voulurent reconnaître dans l'univers ni Dieu ni intelligence, fut plus solide quant aux causes physiques, et pénétra plus avant dans la nature que celle de Platon et d'Aristote, par cette seule raison que les premiers ne perdirent jamais leur temps dans la recherche des causes finales; — que les causes finales tiennent plus à la nature de l'homme qu'à celle de l'univers.

Après avoir signalé le *poison* contenu dans les propositions qu'on vient de lire, et pris en main, dans un long chapitre, la défense des causes finales contre les reproches qu'on leur *fait de nuire à la recherche des causes physiques*, de tout rapporter à l'homme, d'être inaccessibles dans l'état actuel des lumières; après avoir montré que la théologie positive, si on la sépare, comme le veut Bacon, de toute théologie naturelle, de toute science rationnelle de l'esprit, n'est plus qu'un édifice sans fondement, et dénoncé, comme une hypocrisie, le respect qui chasse Dieu de la raison pour l'enfermer strictement dans la Bible; J. de Maistre nous donne, en un passage qui mérite d'être cité, le résumé de son jugement ou plutôt de son réquisitoire :

« Tout est dit sur Bacon, et désormais sa réputation ne saurait plus en imposer qu'aux aveugles volontaires. Sa philosophie entière est une aberration continue. Il se trompe également dans l'objet et dans les moyens; il n'a rien vu de ce qu'il avait la prétention de découvrir, et il n'a rien vu, non parce qu'il n'a pas regardé, non par suite de l'interposition des corps opaques, mais par le vice intrinsèque de l'œil qui est tout à la fois faible, faux et distrait. Bacon se trompe sur la logique, sur la métaphysique, sur la physique, sur l'histoire naturelle, sur l'astronomie, sur les mathématiques, sur la chimie, sur la médecine, sur toutes les choses enfin dont il a osé parler dans la vaste étendue de la philosophie naturelle. Il se trompe, non point comme les autres hommes, mais d'une manière qui n'appartient qu'à lui et qui part d'une certaine impuissance radicale telle, qu'il n'a pas indiqué une seule route qui ne conduise à l'erreur, à commencer par l'expérience dont il a perverti le caractère et l'usage, de façon qu'il égare lors même qu'il indique un but vrai ou un moyen légitime... Il se trompe lorsqu'il affirme; il se trompe lorsqu'il nie; il se trompe lorsqu'il doute; il se trompe de toutes les manières dont il est possible de se tromper. Sa philosophie est entièrement négative et ne songe qu'à contredire. En se livrant sans mesure à ce penchant naturel, il finit par se contredire lui-même sans s'en apercevoir, et par insulter chez les autres ses traits les plus caractéristiques ; ainsi il blâme sans relâche les abstractions, et il ne fait que des abstractions; il ne cesse d'invectiver contre la science des mots, et il ne fait que des mots; il bouleverse toutes les nomenclatures reçues pour leur en substituer de nouvelles ou baroques ou poétiques, ou l'un et l'autre. Le néologisme est chez lui une véritable maladie, et toujours il croit avoir acquis une idée lorsqu'il a inventé un mot... La nature l'avait créé bel esprit, moraliste sensé et ingénieux, écrivain élégant, avec je ne sais quelle veine poétique qui lui fournit sans cesse une foule d'images extrêmement heureuses, de manière que ses écrits, comme fables, sont encore très-amusants. Tel est son mérite réel qu'il ne faut pas méconnaître; mais dès qu'on le sort du cercle assez rétréci de ses véritables talents, c'est l'esprit le plus faux, le plus détestable raisonneur, le plus terrible ennemi de la science qui ait jamais existé. Que si on veut louer en lui un amant passionné des sciences, *j'y consens encore*, mais c'est l'*eunuque amoureux.* »

BACON (Nathaniel), peintre anglais, frère consanguin du grand Bacon, vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il étudia en Italie, mais n'en adopta pas moins la manière des maîtres flamands. Il excellait surtout dans le paysage. On conserve en Angleterre quelques-uns de ses tableaux, où l'on remarque beaucoup d'élégance, de fraîcheur, de coloris et de facilité.

BACON (John), célèbre sculpteur anglais, né à Southwarck, près de Londres, en 1740, mort en 1799. Il fut d'abord peintre sur porcelaine. La vue des modèles exposés dans la manufacture où il travaillait ayant échauffé son imagination, il apprit à modeler et à sculpter, à l'âge de vingt-trois ans, et ses progrès dans ce nouvel art furent si rapides qu'il obtint, trois ans plus tard, le prix de la Société d'encouragement. Plusieurs autres récompenses obtenues successivement lui ouvrirent, en 1768, les portes de l'Académie royale, qui venait d'être fondée. Une statue de *Mars armé* (plâtre, appartenant aujourd'hui à la Société des arts, qui l'a exposé à Londres, en 1862) mit le sceau à sa réputation. « Ce beau morceau, dit Rabbe, n'est pas déparé par les défauts qui gâtent presque tous ses autres ouvrages : on n'y voit pas l'abus de l'allégorie, l'incohérence des idées, l'emploi ridicule des vêtements modernes, défauts que l'on reproche à presque tous ses groupes; car il était homme à représenter, comme on l'a fait en France, Louis XIV en perruque et en costume romain. » Il manquait surtout de simplicité et de naturel dans les compositions un peu compliquées; ses mausolées de lord Chatham, à Westminster, de lord Halifax et de Pearson, ont été justement critiqués pour leur emphase; celui de miss Draper (l'*Elisa* de Sterne) est, au contraire, une œuvre d'un goût délicat. En général, ses figures isolées valent beaucoup mieux que ses groupes; on cite, outre le *Mars armé*, la *Grande-Bretagne lançant la foudre*, un *Orphelin cherchant un asile*, la *Paix*, *Vénus*, *Narcisse*, etc. Il a fait les bustes et les statues-portraits de plusieurs illustrations anglaises, entre autres : deux bustes de *George III* (l'un pour le Christ-Church College, d'Oxford, l'autre pour la bibliothèque de l'université de Gœttingue); la statue de *Blackstone*, à Oxford; celle d'*Howard* et celle de *Johnson*, dans l'église Saint-Paul, à Londres. On lui attribue l'invention des statues de marbre artificiel et celle de l'instrument destiné à transporter sur le marbre ou la pierre les formes du modèle, ou, suivant l'expression technique, à *mettre au point*. Il a publié quelques écrits : on a de lui des *Fables* et des *Epitaphes* qui ne sont pas sans mérite, et il a donné au dictionnaire de Chamber un travail intitulé : *Recherche sur le caractère de la peinture et de la sculpture.*

BACON (Richard-Mackenzie), écrivain anglais, né à Norwich en 1776, mort en 1844. Il fut élevé dans l'école de grammaire de cette ville. Son père était propriétaire du *Norwich-Mercury*, dont il hérita et dont il transmit la propriété à son fils; il avait à peine dix-sept ans lorsqu'il commença à écrire pour ce journal, qui fut la principale occupation de sa vie. Mais il est surtout connu comme créateur, éditeur et rédacteur en chef du *Quarterly musical Magazine and Review*, qui fut le premier journal consacré à la musique en Angleterre, et dont les savantes critiques s'élevèrent bien au-dessus de ce qu'on était alors accoutumé de lire. Le premier numéro de ce *magazine* parut en janvier 1818, et il fut pendant quelque temps publié trimestriellement, comme son nom l'indique; mais il finit par paraître irrégulièrement, et le dernier numéro date de 1826. Bacon médita longtemps la publication d'un grand dictionnaire de musique, pour lequel il avait amassé de nombreux matériaux, mais qui ne fut jamais imprimé. Il collabora au *Colburn's Magazine* et à quelques autres écrits périodiques; ses *Eléments de la science vocale* sont extraits d'articles publiés dans des revues. C'est à Bacon que l'on doit l'organisation des concerts triennaux de Norwich, concurremment avec M. E. Taylor et le professeur Gresham. Il est l'auteur de quelques pamphlets politiques, tels qu'une *Vie de Pitt* et une *Vie du comte de Suffolk.*

BACON (Frédéric), graveur anglais contemporain. Il a exposé, à Paris, en 1855 : *Saint Jean et l'Agneau*, d'après Murillo; *l'Evasion de Carrare*, d'après Ch. Eastlake; *le Jeune Slender et Anne Page*, d'après Calcott; *Visite inattendue du contrebandier*, d'après Wilkie; *Entrée du prince Charles Stuart à Edimbourg*, d'après T. Duncan. On lui doit encore, entre autres ouvrages, les *Portraits de Charles Ier et de sa famille*, d'après D. Mytens.

BACON-TACON (Pierre-Jean-Jacques), archéologue, né à Oyonnax (Bugey), en 1738, mort en 1817. Il voyagea, eut une vie fort agitée et pleine d'actes peu honorables, remplit des fonctions de police sous le Directoire et fut même condamné pour escroquerie. Parmi ses ouvrages, on cite comme n'étant pas sans mérite : *Nouvelle histoire numismatique* (1792), et *Recherches sur les origines celtiques* (1798).

BACONE. Syn. de *Baconie.* V. ce mot.

BACONÉ, ÉE (ba-ko-né) part. pass. du v. Baconer : *Poisson* BACONÉ.

BACONER v. a. ou tr. (ba-ko-né — rad. *bacôn*). V. BACONNER.

BACONIE s. f. (ba-ko-nî — de *Bacon*, philosophe anglais). Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, voisin des caféiers renfermant un seul arbuste, qui croît à Sierra-Leone. ‖ On dit aussi BACONE.

BACONIEN, ENNE adj. (ba-ko-ni-ain, è-ne — rad. *Bacon*). Philos. Qui appartient, qui a rapport à Fr. Bacon, à son système philosophique.

BACONIQUE s. m. (ba-ko-ni-ke — du vieux fr. *bacon*, porc). Repas de gala dans lequel on ne mangeait que de la viande de porc, accommodée de diverses façons : *Les chanoines de Notre-Dame célébraient des* BACONIQUES *à la Noël, à l'Epiphanie, etc., et c'est là, pense-t-on, l'origine de la foire aux jambons.*

BACONISME s. m. (ba-ko-ni-sme — rad. *Bacon*). Philos. Système du philosophe anglais Fr. Bacon, qui a fondé ou du moins mis en honneur le procédé de l'observation et de l'expérience dans les sciences naturelles.

BACONISTE adj. et s. (ba-ko-ni-ste — rad. *Bacon*). Philos. Disciple de Fr. Bacon, partisan de son système.

BACONNÉ, ÉE (ba-ko-né) part. pass. du v. Baconner. Mis dans de l'eau salée : *Du poisson* BACONNÉ.

BACONNER v. a. ou tr. (ba-ko-né — rad. *bacon*, porc salé). Pêch. Saler, mettre dans un baquet d'eau salée : BACONNER *du poisson.* ‖ Vieux mot. ‖ On écrit aussi BACONER.

BACONTHORP (Jean), dit le *Docteur résolu*, à cause de la hardiesse de ses décisions. Moine et théologien anglais, né à Baconthorp, mort vers 1346. Il a laissé des *Commentaires sur le Maître des sentences* (Milan, 1510 et 1611).

BACOPE s. f. (ba-ko-pe). Bot. Genre de plantes de la famille des primulacées, dont une espèce, la bacope aquatique, croît à la Guyane, sur le bord des ruisseaux, et a reçu, à cause de ses propriétés vulnéraires, le nom vulgaire d'*herbe aux brûlures.*

BACOT DE LA BRETONNIÈRE (François), médecin, né à Verdun-sur-Saône vers 1670, était docteur de la faculté de Louvain. On a de lui, entre autres ouvrages : *Analyse des eaux chaudes minérales de Bourbonne* (Dijon, 1712).

BACOT DE ROMAND (le baron Claude-René), publiciste, né à Tours vers 1780, mort en 1853. Il fut auditeur au conseil d'Etat, puis préfet de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire. Membre de la chambre introuvable, il obtint par son zèle royaliste et sa docilité muette le titre de baron. Il a donné un ouvrage qui contient quelques idées justes : *Observations administratives* (Tours, 1823).

BACOT (César-Joseph), officier français, frère puîné du précédent, né à Paris en 1787. Major dans la garde impériale, il fut mis à la retraite en 1815. Envoyé à la chambre des députés en 1831, par le collège de Tours, il se plaça dans les rangs de la gauche. Nommé représentant du peuple en 1848, il vota le bannissement de la famille d'Orléans, mais sur toutes les autres questions il suivit la politique réactionnaire. Il donna sa démission le 6 novembre pour des raisons de santé, et n'a plus rempli d'autres fonctions publiques, si ce n'est celle de membre du conseil général d'Indre-et-Loire.

BACOTER v. n. ou intr. (ba-ko-té). S'amuser à des minuties, aller causer dans le voisinage au lieu de s'occuper utilement : *Négligeant son travail, cet ouvrier est souvent à* BACOTER. ‖ Ce mot appartient au langage populaire de certaines contrées du centre de la France.

BACOTI s. m. (ba-ko-ti). Sorcier du Tonkin, dont la mission consiste à se mettre en communication avec les morts, afin d'en donner des nouvelles aux vivants, et dont le salaire est basé sur l'excellence des nouvelles qu'il transmet : *Le* BACOTI *a de grands points de ressemblance avec le spirite.*

BACOTIER, ÈRE s. ou **BACOT** pour les 2 g. (ba-ko-tié, ba-ko — rad. *bacoter*). Personne qui bacote, qui aime à bacoter : *Cet homme est un* BACOTIER. *Cette femme est un grand* BACOT.

BACOU s. m. (ba-kou). Nom que quelques hordes tartares donnent à leurs princes.

BACOUE (Léon), théologien et poëte latin, né à Castelgeloux (Gascogne) en 1608, mort en 1694. Il abjura le protestantisme, fit profession chez les récollets et devint évêque de Glandèves (1672), puis de Pamiers (1686). Il est surtout connu par un poëme latin sur l'éducation d'un prince : *Delphinus, seu de prima principis institutione*, lib. VI (Toulouse, 1670).

BACOULE s. f. (ba-kou-le — rad. *bas* et *cul*, parce que l'animal est très-bas sur ses jambes). Mamm. Ancien nom de la belette.

BACOVE s. f. (ba-ko-ve). Bot. Fruit du bacovier.

BACOVIER s. m. (ba-ko-vié — rad. *bacove*). Bot. Variété du bananier appelée aussi *bananier des sages.*

BACQUET (Jean), jurisconsulte, né à Paris, mort en 1597. Ses ouvrages ont été souvent consultés, et peut-être pourrait-on puiser encore quelques renseignements dans ses traités qui touchent à l'histoire : *Des droits du domaine royal* et *De l'Etablissement et de la juridiction de la chambre du trésor.* Jaloux, dit-on, du succès qu'obtenait le premier, le célèbre Chopin accusa Bacquet d'avoir pillé un traité latin que lui-même avait écrit sur le même sujet. « Il n'en est rien, répondit Bacquet; en vérité, j'ai voulu le lire, mais il faut que je vous *confesse que je n'entends pas* votre latin. » Les ouvrages de ce jurisconsulte ont été réimprimés huit ou dix fois dans le XVIIe siècle. Il mourut de chagrin d'avoir vu rompre en place de Grève, pour crime de trahison, son gendre Charpentier, fils de Jacques Charpentier, l'adversaire de Ramus.

BACQUEVILLE, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant. de l'arrond. de Dieppe; pop. aggl. 1,433 hab. — pop. tot. 2,563 hab.

BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, historien, né à la Guadeloupe, fut nommé en 1697 commissaire royal, et remplit ensuite les fonctions de sous-gouverneur de la Guadeloupe. Il a écrit une *Histoire de l'Amérique septentrionale*, qui a été publiée à Paris en 1772.

BACQUIER (ba-kié). Econ. rur. Porc que l'on engraisse.

BACS, ville des Etats autrichiens (Hongrie), à 45 kil. S. de Zombor; pop. 2,750 hab. Autrefois, ville libre royale, siége d'un archevêché catholique qui a été réuni à celui de Colocza, et d'un évêché grec transféré à Neusatz. ‖ *Le Comitat* de *Bacs* ou *Bacs-Bodrogh*, ancienne division du royaume de Hongrie, a été supprimé en 1849 et forme aujourd'hui la plus grande partie des deux cercles de *Zombor* et *Neusatz*, dans la Woïvodie serbe. Son territoire, dont la population s'élève à 500,000 hab., renferme de vastes plaines très-fertiles en céréales, vins et pâturages. Beaucoup de bétail, pêche considérable dans le Danube et dans la Theiss.

BACSANYI (Janos), écrivain et poëte hongrois, né à Tapolcza en 1763, mort à Linz en 1845. Il fut l'instituteur du fils du général Orczy; plus tard, nommé à un emploi administratif à Kaschau, il y fonda le *Magyar Museum*. En 1794, accusé de complicité dans la conspiration de l'évêque Martinovich, il fut conduit au Spitzberg. Rendu à la liberté, il devint rédacteur de la *Magyar Minerva.* Ce fut lui qui, en 1809, traduisit la proclamation adressée par Napoléon aux Hongrois, ce qui l'obligea quelque temps après à se réfugier à Paris. Après la chute de Napoléon, le gouvernement autrichien obtint l'extradition de Bacsanyi et lui assigna Linz pour séjour obligatoire; c'est dans cette ville qu'il termina ses jours, n'ayant pour vivre qu'une petite pension que lui faisait le gouvernement français. L'Académie hongroise l'avait placé au nombre de ses membres correspondants.

BACTÉRIE s. f. (bak-té-rî — du gr. *baktéria*, bâton). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des phasmiens, renfermant un assez grand nombre d'espèces, qui vivent dans les régions intertropicales.

— Infus. Genre d'infusoires, de la famille des vibrioniens, formé aux dépens du genre monade : *Les* BACTÉRIES *sont en chaînes filiformes rectilignes et inflexibles.* (P. Gervais.)

BACTRE s. f. (bak-tre — du gr. *baktron*, bâton). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, établi aux dépens des pyrales ou tordeuses, et comprenant une seule espèce, qui vit en Angleterre.

BACTRELLÉ, ÉE adj. (bak-trèl-lé — du gr. *baktron*, bâton). Hist. nat. Qui ressemble à un petit bâton.

— s. m. pl. Famille d'infusoires qui affectent cette forme.

BACTRÉOLE s. f. (bak-tré-o-le). Techn. Mot que les ouvriers batteurs d'or emploient improprement pour *bractéole*, feuille d'or défectueuse. La plupart des dictionnaires enregistrent sérieusement ce mot; le *Dictionnaire scientifique* de Focillon et Deschanel, renchérissant sur le tout, met *bactriole.* Ce mot est tout simplement un barbarisme. Quant au mot *bractéole*, qui est le seul juste, c'est en vain qu'on le cherche dans le même ouvrage.

BACTRES, une des plus anciennes cités de l'Asie, appelée d'abord Zariaspa, puis Bactra, sur le Bactrus, affluent de l'Oxus; cap. de la Bactriane; fut dans les temps les plus reculés, la résidence des rois de Perse et le plus grand entrepôt du commerce entre l'Orient et l'Occident. C'est aujourd'hui la ville de Balkh (Turkestan), située au pied de l'Hindou-Koh, par 36°45′ de lat. N. et 64°42′ de long. E.

BACTRIANE, ancienne contrée de l'Asie,

comprise aujourd'hui dans le Turkestan (Khanat de Balk), et dont Bactres était la capitale. Bien qu'il soit presque impossible de déterminer d'une manière exacte les bornes de ce pays, dont l'étendue a si souvent varié, nous savons par les géographes anciens que la Bactriane était séparée au N. de la Sogdiane par l'Oxus (Amou-Deria ou Djiboum des modernes), qu'elle confinait à l'E. aux monts Imaüs (Belourtagh), au S. au Paropamisus ou Caucase indien (auj. Hindou-Koh), et qu'elle touchait vers l'O. à la Margiane et au pays des Massagètes. Cette vaste contrée était arrosée au N. par l'Oxus, qui, après y avoir reçu divers affluents, l'Icarus, l'Artamis et le Bactrus, allait se jeter dans le lac Arien ou mer d'Aral, servant de voie de transport aux productions agricoles du pays et aux marchandises qui affluaient dans la Bactriane, des divers points de la haute Asie, surtout des régions limitrophes du Thibet et de la Chine. Les parties de la Bactriane traversées par des cours d'eau étaient d'une grande fertilité, et on y élevait des troupeaux considérables; mais, dans les endroits privés d'eau, on trouvait des plaines de sable inhabitables et quelquefois même dangereuses à traverser. Bactres, la capitale, aujourd'hui Balkh, portait aussi le nom de Zariaspa. Parmi les autres villes principales, Ptolémée ne mentionne que Charispa, Chovana, Surogana, près de l'Oxus; et près des autres fleuves, Curiandra, Aornos, Bacra, Ostobara, Maracanda et Maracodia; mais il est évident qu'il se contente de nommer les cités les plus populeuses, car Justin dit qu'à l'époque où Théodote s'y rendit indépendant (255 av. J.-C.), on n'y comptait pas moins de mille villes; il atteste la grande prospérité que cette partie de l'Asie devait alors à son commerce. Les principales tribus qui habitaient la Bactriane étaient, d'après Ptolémée, les Salatares, les Zariaspes, les Tambyges, les Marycéens et les Tochares, d'où est venu le nom moderne de Tokharistan; mais comme Ptolémée place dans la Bactriane Maracanda (Samarcande), qui appartenait à la Sogdiane, il est fort possible qu'il en ait fait de même pour quelques-uns des peuples que nous venons d'énumérer. Quoi qu'il en soit, les Bactriens formaient, avec les Mèdes et les Perses, un rameau de la race indo-germanique, le rameau aryen ou perse, nommé encore le peuple Zend, à cause de la langue zende, commune à ces diverses populations. Si l'on en croit les auteurs grecs et romains, les Bactriens étaient un peuple guerrier et féroce, qui supportait sans difficulté les plus grandes fatigues. Pline rapporte qu'ils élevaient des chiens d'une espèce très-forte, pour dévorer les personnes que leur âge ou leurs infirmités mettaient dans l'impossibilité de suffire à leurs propres besoins. Ce fait paraît plus que douteux. On croira plus facilement à l'usage répandu chez eux, comme chez plusieurs nations asiatiques de l'antiquité, de permettre aux femmes de s'abandonner à qui bon leur semblait; cet usage, malgré certaines restrictions réglementaires qui l'accompagnaient, comparé à la vie orientale des temps modernes, est une véritable antithèse sociale.

La Bactriane fut, à une époque extrêmement reculée, le centre principal d'un puissant empire, sur l'histoire duquel nous ne possédons guère aujourd'hui que la tradition légendaire d'une expédition dont il fut l'objet de la part de Ninus et de Sémiramis, sous le règne d'Oxyartes. L'antique religion des Perses eut pour berceau la Bactriane, qui fut de bonne heure un foyer de civilisation, et donna le jour à Zoroastre, réformateur de la religion que les mages avaient défigurée. Soumise par les Mèdes, cette contrée devint, sous le règne de Cyrus, une des provinces de l'empire fondé par ce conquérant.

Comme le reste de l'empire des Perses, la satrapie de la Bactriane fut conquise par Alexandre le Grand, qui y fonda douze villes et y laissa quatorze mille Grecs, élément d'une civilisation nouvelle dans ces contrées. Après la mort d'Alexandre, la Bactriane, placée pendant quelque temps sous le gouvernement de Stasanor de Soli, fut réunie à l'empire de Syrie (367 av. J.-C.). Vers l'année 256, sous le règne d'Antiochus II Théos, Théodote, gouverneur de la Bactriane, profitant des revers éprouvés par Antiochus dans la guerre contre Ptolémée-Philadelphe, se déclara indépendant. Le nouveau royaume de Bactriane acquit bientôt une grande importance. Théodote, du reste, l'agrandit par des conquêtes dans l'Inde, pays avec lequel il établit des relations commerciales très-actives. Eutydème, qui succéda à Théodote vers l'année 220 av. J.-C., fut vaincu par Antiochus lors de l'expédition de ce prince dans l'Inde; toutefois, le conquérant ne lui enleva pas son royaume, afin qu'il servît de barrière aux invasions des nomades du nord, qui s'étaient répandus dans la Sogdiane. Son fils Démétrius, qui régna de 195 à 181, et le successeur de celui-ci, Eucratidès, mort en l'an 147, reculèrent au sud les frontières du royaume grec-bactrien au delà du Paropamisus. Après le règne d'Eucratidès II (147-141), la domination grecque, détruite en Bactriane par les Parthes, se maintint encore sous Ménander et Hermæus, dans le pays situé entre le Caboul et l'Indus, jusqu'en l'an 90. A cette époque, elle fut renversée par la tribu scythique des Sakers, qui fondèrent un empire indo-scythe le long des rives de l'Indus jusqu'à son embouchure. Les écrivains de l'antiquité ne nous ont transmis que des documents incomplets et insuffisants sur l'empire de la Nouvelle Bactriane; mais la découverte récente, dans l'Afghanistan, des médailles de rois gréco-bactriens, avec des inscriptions en grec et en sanscrit, est venue combler heureusement la lacune que présentait l'histoire de ce pays.

BACTRIASME, s. m. (bak-tri-a-sme — du gr. *Bactra*, Bactres; *asma*, chant). Ant. gr. Nom donné à une chanson et à une danse voluptueuse venues de la Bactriane.

BACTRICO-INDIEN, IENNE adj. (bak-tri-ko-in-di-ain, i-è-ne). Géogr. Qui appartient à la Bactriane et à l'Inde : *Mythologie* BACTRICO-INDIENNE. *Le griffon appartient aux montagnes* BACTRICO-INDIENNES *et au désert, si riche en or. Les figures mythologiques qui décorent les ruines de Persépolis ont une origine* BACTRICO-INDIENNE. (Encycl.)

BACTRIDE s. m. (bak-tri-de — du gr. *bactridion*, petit bâton). Bot. Genre de petits champignons qui croissent sur le tronc des arbres et ressemblent à des moisissures. ‖ Nom proposé par quelques botanistes comme syn. de *bruyère*.

BACTRIDIÉ, ÉE adj. (bak-tri-di-é — rad. *bactride*). Bot. Qui ressemble à un bactride.

— s. f. pl. Tribu de champignons de la famille des urédinées.

BACTRIEN, IENNE adj. et s. (bak-tri-ain, i-è-ne — rad. *Bactres*). Géogr. anc. Habitant de Bactres; qui a rapport à Bactres ou à la Bactriane : *Les* BACTRIENS *passaient pour les meilleurs soldats du monde.*

— s. m. Idiome des Bactriens, dialecte du zend.

BACTRIS s. m. (bak-triss — du gr. *baktron*, bâton). Bot. Genre de palmiers de l'Amérique du Sud, à tige très-grêle, affectant la forme d'un roseau, et employée communément pour fabriquer des cannes légères et solides connues sous le nom de *cannes de Tabago : La plupart des* BACTRIS *sont originaires des grandes plaines du Brésil.* (Ad. Brongn.)

BACTROCÈRE s. m. (bak-tro-sè-re — du gr. *baktron*, bâton; *keras*, corne, antenne). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, voisin des mouches et des daques, fondé sur une seule espèce, le bactrocère longicorne.

BACTROMANCIE s. f. (bak-tro-man-sî — du gr. *baktron*, bâton; *manteia*, divination). Science de la divination par les baguettes.

— **Encycl.** La *bactromancie* fut fort en vogue chez certains peuples de l'antiquité; les Perses, les Tartares, et principalement les Romains, la pratiquèrent. Suivant Hérodote, les Scythes faisaient servir à cet usage des baguettes de saule bien droites; les mages, au dire de Strabon, employaient des branches de laurier, de myrte et des brins de bruyère. On dépouillait d'un côté, et dans toute sa longueur, la baguette choisie; à deux reprises, on la jetait en l'air; lorsqu'en retombant elle présentait d'abord la partie dépouillée, ensuite le côté revêtu de l'écorce, on en tirait un présage favorable; lorsqu'elle tombait deux fois de suite du même côté, c'était, au contraire, d'un fâcheux augure. La baguette divinatoire, qui fit si grand bruit sur la fin du XVII^e siècle, n'était qu'une réminiscence de la *bactromancie*. On peut rapporter également à ce système divinatoire la fameuse flèche d'Abacis, sur laquelle les anciens ont débité tant de fables. Jean Bodin, publiciste du XVI^e siècle, affirme dans ses écrits que, de son temps, à Toulouse, une sorte de *bactromancie* était en vigueur; elle consistait en évocations faites au moyen de certaines baguettes auxquelles on attribuait le pouvoir de guérir les maladies, principalement la fièvre quarte.

BACTROMANCIEN s. m. (bak-tro-man-si-ain — rad. *bactromancie*). Celui qui pratique la bactromancie : *Consulter un* BACTROMANCIEN.

BACTRO-MÉDIQUE adj. (bak-tro-mé-di-ke — rad. *Bactres* et *Médie*). Géogr. anc. Qui a rapport à la Bactriane et à la Médie.

BACTROPÉRITE s. m. (bak-tro-pé-ri-te — du gr. *baktron*, bâton; *pêra*, besace). Ant. Nom donné, par dérision, à des philosophes qui affectaient de mépriser les richesses, et qui portaient le bâton et la besace des mendiants. ‖ On dit aussi BACTROPÉRATE et BACTROPÉRÈTE.

— Suivant Ducange, ce mot s'applique simplement à des voyageurs qui portaient un bâton et une outre pleine de vin.

BACTYRILOBE s. m. (bak-ti-ri-lo-be — du gr. *baktêrion*, bâton; *lobion*, casse). Bot. Syn. proposé pour le genre cassie.

BACUET (Paul), professeur de philosophie à Genève en 1632, devint pasteur de l'Eglise réformée et fut envoyé en 1641 à Grenoble, pour y exercer son ministère. Il s'occupa, en outre, avec un dévouement infatigable des misères de la classe pauvre et du soulagement des malades. Il a publié le résultat de son expérience dans un petit traité : *Hoséas ou l'Apothicaire charitable*. On a aussi de cet homme de bien quelques dissertations philosophiques.

BACUL s. m. (ba-cu — lat. *baculus*, bâton, ou du fr. *battre* et *cul*). Bois du harnais de l'âne et du mulet, fait en demi-cercle et placé au-dessus de la croupière : *Le cheval dit à l'âne : « Pauvre et chétif baudet, j'ai de toi pitié et compassion; tu travailles journellement beaucoup, je l'aperçois à l'usure de ton* BACUL. » (Rabelais.) ‖ Large croupière qui bat sur les cuisses des bêtes attelées. ‖ On écrit aussi BACULE.

BACULAIRE s. m. (ba-cu-lè-re — lat. *baculus*, bâton). Hist. relig. Nom donné à des sectaires anabaptistes, qui n'admettaient d'autres armes qu'un simple bâton.

BACULARD (Arnaud DE), littérateur français. V. ARNAUD.

BACULE s. f. (ba-ku-le — du lat. *baculus*, bâton, ou du fr. *battre* et *cul*). Croupière. ‖ On écrit aussi BACUL. V. ce mot.

— Anc. art milit. Machine de guerre qui consistait en une sorte de bascule, au moyen de laquelle on lançait des pierres contenues dans une auge ou dans un panier.

BACULÉ, ÉE (ba-ku-lé) part. pass. du v. Baculer. Bâtonné, battu : *Il fut moqué, saisi*, BACULÉ. (Tabourot.)

— A qui l'on a mis le bacul : *Cheval* BACULÉ.

BACULER v. a. ou tr. (ba-ku-lé — du lat. *baculus*, bâton). Frapper avec un bâton. ‖ V. mot.

— Par ext. Battre, maltraiter : *En la parfin, le bon chevalier se print aux cornes de ce diable et lui en arracha une, dont il le* BACULA *trop bien.* (Cent Nouv. nouv.)

— Mettre un bacul : BACULER *un âne.*

— Particulièrem. Faire battre à terre ou sur le pavé, à plusieurs reprises, le derrière de quelqu'un. L'étymologie est alors *bas* et *cul*.

BACULIFÈRE adj. (ba-ku-li-fè-re — du lat. *baculus*, bâton; *fero*, je porte). Bot. Se dit d'une plante dont les tiges peuvent servir de canne.

BACULITE ou **BACULITHE** s. f. (ba-ku-li-te — du lat. *baculus*, bâton, et du gr. *lithos*, pierre). Moll. Genre de coquilles fossiles, de la famille des ammonidées, différant des ammonites par sa forme droite, cylindro-conique, toujours comprimée : *Les* BACULITHES *se trouvent dans les couches assez anciennes des terrains intermédiaires situés au-dessus de la craie.* (Guérin.) *Les* BACULITES *sont les coquilles les plus simples de la famille des ammonidées.* (D'Orbigny.) *On trouve des* BACULITES *qui ont jusqu'à 1 m. et 1 m. 40.* (Focillon.) *Les* BACULITES *se rencontrent beaucoup moins fréquemment que les ammonites.* (Duvernoy.)

BACULOMÈTRE s. m. (ba-ku-lo-mè-tre — du lat. *baculus*, bâton, et du gr. *metron*, mesure). Long bâton avec lequel les arpenteurs mesuraient autrefois les lieux d'un accès difficile.

BACULOMÉTRIE s. f. (ba-ku-lo-mé-trî — rad. *baculomètre*). Géom. prat. Art de mesurer avec le baculomètre les lieux tant accessibles qu'inaccessibles.

BACULOMÉTRIQUE adj. (ba-ku-lo-mé-tri-ke — rad. *baculométrie*). Géom. prat. Qui a rapport au baculomètre ou à la baculométrie.

BACURIUS ou **BATURIUS**, roi des peuplades ibères qui habitaient le mont Caucase, du côté de la mer Caspienne, se convertit au christianisme vers 325, et fut nommé gouverneur de la Palestine par Constantin le Grand. Suivant la légende, il se serait converti à la suite d'un événement miraculeux. Assailli par une tempête, il invoqua le Dieu des chrétiens, et l'orage s'arrêta sur-le-champ.

BAD s. m. (badd). Myth. pers. Chez les anciens persans, Génie des vents et des tempêtes, qui présidait au vingt-deuxième jour de la lune. ‖ Un des mois de l'année chez les Orientaux.

BADA ou **BADAS** s. m. (ba-da). Mamm. Syn. de *rhinocéros d'Afrique*.

BADACKAN, ville du Turkestan, ch.-l. du khanat de même nom, sur le Djihoun, par 37° 20′ de lat. N. et 66° 30′ long. E. Le pays de Badackan a des mines d'or, d'argent et de rubis. C'est, dit-on, le séjour primitif de la race persico-médique.

BADAGRI, ville de la Guinée supérieure, sur les côtes de l'Afrique occidentale, cap. de l'Etat de son nom, à 75 kil. S.-O. de Kosie, avec un port sur le golfe de Guinée. Commerce de poudre d'or et d'ivoire. Le petit Etat de Badagri, qui, dans sa plus grande longueur de l'E. à l'O., n'a pas plus de 100 kil., fut longtemps tributaire du roi de Dahomey et l'est aujourd'hui de celui de Yarriba.

BADAIL s. m. (ba-dal; *l* mll.). Filet en forme de chausse, que l'on traîne au fond de l'eau, et qui diffère très-peu de la drague.

BADAJOZ, ville et place de guerre très-forte d'Espagne, sur la Guadiana, près de la frontière de Portugal, à 290 kil. S.-O. de Madrid, ch.-l. de la province de même nom et autrefois de l'Estramadure; 17,000 hab. Cette ville, patrie du peintre Moralès, a soutenu plusieurs siéges; elle fut prise en 1811 par les Français commandés par le maréchal Soult, et en 1812 par les Anglais. Elle renferme quelques monuments qui méritent d'être cités : la cathédrale, vaste édifice ressemblant plutôt à une forteresse qu'à une église, et renfermant des chapelles latérales assez remarquables, un maître-autel surchargé d'ornements, quelques statues dignes d'attention et un vaste cloître d'une belle exécution; une salle de spectacle; un bel hôtel de ville, et, dans sa partie supérieure, les ruines d'un vieux château. On y remarque aussi un pont de 621 mètres de longueur, construit par les Romains sur la Guadiana. La province de Badajoz, qui forme une partie de l'ancienne Estramadure, située dans la partie ouest de l'Espagne, est divisée en quatorze *partidos judiciales* et a 427,932 hab. V. ESTRAMADURE.

BADAJOZ (Juan DE), architecte espagnol, né à Badajoz, florissait dans la première moitié du XVI^e siècle. Il travailla à la cathédrale de Salamanque. On lui doit en outre : la belle façade du couvent de Saint-Marc, à Léon; la principale chapelle de l'église Saint-Isidore, dans la même ville; enfin, le cloître de Saint-Zoïle, à Carrion, monastère de la Vieille-Castille, qui passe pour un de ses chefs-d'œuvre.

BADAKHSHI (Meulana), poëte persan, né à Samarcande, florissait vers le X^e siècle de notre ère. Il est auteur d'un recueil de poésies qui sont, dit-on, pleines de grâce et de charme. On a souvent cité de lui les vers suivants, composés pour consoler quelques courtisans de leur disgrâce :

« Il ne faut pas s'étonner de l'alternative qui se rencontre dans les choses du monde, puisque la vie des hommes se mesure par une horloge de sable, où il y a toujours l'heure d'en haut et l'heure d'en bas qui se suivent. »

BADALOCCHIO (Sisto), surnommé ROSA, ou, selon quelques auteurs, Sisto ROSA, surnommé BADALOCCHIO, peintre et graveur italien, né à Parme en 1581, mort à Bologne en 1647, eut pour maître Annibal Carrache, dont il sut acquérir l'estime au point que ce peintre célèbre le plaçait, pour la pureté du dessin, au-dessus de tous ses autres élèves et déclarait lui être lui-même inférieur sous ce rapport. Badalocchio péchait malheureusement du côté de l'invention : aussi, dut-il se résigner à travailler le plus souvent sur les cartons de son maître et sur ceux de quelques-uns de ses condisciples, le Dominiquin, le Guide, l'Albane, Lanfranc. Il se lia étroitement avec ce dernier, dont il égala presque la facilité et dont il finit par adopter complétement le style. Son meilleur tableau est un *Saint François recevant les stigmates*, du musée de Parme. On cite encore, dans l'église de la Trinité des Pèlerins, de la même ville, une *Vierge entourée de saints*, et, à Bologne, la coupole de l'église Saint-Jean, copie réduite de la fameuse coupole de Parme, du Corrége. Badalocchio a gravé à l'eau-forte : cette même coupole, en six planches, vingt-trois sujets tirés des Loges de Raphaël, en collaboration avec Lanfranc; une *Sainte Famille*, d'après B. Schidone; plusieurs figures de *Prophètes; Amour et Pan*, d'après Annibal Carrache; le *Laocoon*, d'après l'antique, etc.

BADALWANASSA s. m. (ba-dal-oua-na-sa). Bot. Lycopode de Ceylan.

BADAMIER s. m. ou **BADAMIE** s. f. (ba-da-mié, ba-da-mî — corrupt. de *bois de damier*). Bot. Genre de la famille des combrétacées, et de la tribu des terminaliées, qui renferme des arbres plus ou moins élevés, de l'Inde et de l'île Maurice, et dont quelques-uns ont été introduits en Amérique : *Le* BADAMIER-*vernis donne le vernis si renommé de la Chine et du Japon. Le* BADAMIER-*benjoin fournit un suc résineux, analogue au véritable benjoin. On tire du* BADAMIER *des Moluques une huile qui ne rancit pas.* (Duméril.) *Le noyau du fruit du* BADAMIER, *connu sous le nom de myrobolan, contient une amande très-estimée des Indiens, et avec laquelle ils font de très-bonne huile.* (Gouas.) *Le bois du* BADAMIER *à feuilles étroites est très-estimé dans la menuiserie.* (Gouas.)

BADARACCO (Joseph), peintre italien, né à Gênes vers 1588, mort de la peste en 1657. Il imita Andrea del Sarto avec tant de bonheur, que plusieurs de ses peintures ont été attribuées au grand maître florentin. Ratti cite comme un de ses meilleurs ouvrages un *Saint Philippe de Néri adorant le crucifix*, dans la sacristie de l'église des Saints-Nicolas-et-Erasme, à Voltri.

BADARACCO (Giovanni-Rasfaelle), peintre italien, fils du précédent, né à Gênes en 1648, mort en 1726. Après avoir appris les éléments de l'art sous la direction de son père, il se rendit à Rome, entra à l'école de Carle Maratte, copia avec talent quelques-uns des chefs-d'œuvre de Raphaël, entre autres l'*Héliodore chassé du temple*; se proposa ensuite pour modèles les ouvrages du Cortone, dont il adopta définitivement la manière; visita Naples, Venise, où il fit des copies des tableaux les plus célèbres, et revint s'établir à Gênes, où il exécuta quelques portraits et un grand nombre de compositions religieuses, remarquables, dit Lanzi, par l'extrême suavité de la touche et l'habile empâtement des couleurs. Ses ouvrages les plus estimés sont : *Roger rencontrant saint Bruno*, et l'*Apparition de la Vierge aux Chartreux*, vastes compositions, appartenant à la Chartreuse de la Polcevera; l'*Apparition de la Vierge à quelques saints carmélites*, dans l'église Notre-Dame des Carmes, à Gênes, etc.

BADARO (Jean), médecin et botaniste italien, né dans l'Etat de Gênes en 1793, mort au Brésil en 1831. Il a laissé divers travaux estimables sur la *Flore de la Ligurie et de la*

Sardaigne, ainsi que des *Observations sur les parties les plus remarquables des fleurs pour leur classification botanique.*

BADAROA s. f. (ba-da-ro-a). Bot. Syn. de *bryone*, famille de cucurbitacées.

BADASE s. f. (ba-da-ze). Bot. Nom de l'aspic ou lavande spic, dans le midi de la France.

BADASSO s. m. (ba-da-so). Bot. Nom provençal d'un plantain.

BADAUD, AUDE s. (ba-dô, ô-de — rad. *bade*, v. mot qui signifiait baliverne, sottise, propos frivole et niais; *badaud* et *badiner* sont de la même famille. Tous ces mots dérivent d'un radical celtique qu'on retrouve dans le breton *bada*, agir, parler comme un sot, un fou, un étourdi; *bader*, *badaouer*, niais, sot, blanc-bec; dans l'irlandais *badhghaire*, et dans l'écossais *baoth*, *baothair*, qui ont le même sens). Celui, celle qui s'étonne de tout, qui admire tout, passe son temps à regarder niaisement tout ce qui se rencontre : *C'est un vrai* BADAUD, *une vraie* BADAUDE. *Eh, messieurs les* BADAUDS, *faites vos affaires, et laissez passer les personnes sans leur rire au nez.* (Mol.) *Il y a des* BADAUDS *partout, mais on a donné la préférence à ceux qui sont de Paris.* (Volt.) *J'aime les voyages de* BADAUDS, *c'est-à-dire voir pour voir.* (St-Marc-Gir.) *Ce Coquenel est le type des* BADAUDS *de province.* (Scribe.) *C'est principalement le* BADAUD *qui défraye chaque jour les nombreux filous qui battent sans cesse le pavé de Paris.* (Boitard.) *Le* BADAUD *n'est que la caricature du flâneur.* (Boitard.)

> Le tout glacé, verni, blanchi, doré,
> Et des *badauds* à coup sûr admiré.
> VOLTAIRE.

> *Piron prend un vol trop haut*
> Pour les *badauds* du parterre;
> Ce n'est qu'un vol terre à terre
> Qu'il leur faut. PIRON.

‖ Personne qui croit tout ce qu'on lui dit, qui ajoute foi à tout : *Ce Parisien qu'on fit lever de grand matin pour voir passer l'équinoxe sur un nuage était un* BADAUD. (Audiffret.) *Les chemins de fer sont la seule industrie qui, de nos jours, présente ces chances fabuleuses de succès immédiat, qu'autrefois Law appliqua pour les bons Parisiens, ces éternels* BADAUDS *de la spéculation, à un Mississipi fantastique.* (Alex. Dum.) *Un* BADAUD *de Paris, qui se promenait autrefois dans les jardins de Versailles, concluait de tout ce qu'il voyait que les arbres naissent taillés.* (H. Beyle.)

> L'espoir qui le domine,
> C'est, chez son vieux portier,
> De parler de la Chine
> Aux *badauds* du quartier. BÉRANGER.

‖ Personne sotte, niaise et ignorante :

> Un des derniers se vantait d'être
> En éloquence si grand maître,
> Qu'il rendrait disert un *badaud*.
> LA FONTAINE.

— Par anal. Buffon l'a dit du rossignol : *Les rossignols sont curieux et même* BADAUDS.

— Adjectiv. : *Il est toujours aussi* BADAUD. *Le Français est né bienfaisant et* BADAUD. (H. Rigault.) *Le prototype de la populace parisienne, qu'on dit, je ne sais pourquoi, si* BADAUDE *et si étonnée, ne s'étonna de rien.* (E. Sue.)

> Une vieille badaude, au fond de son quartier,
> Dans ses voisins *badauds* voit l'univers entier.
> VOLTAIRE.

— **Syn. Badaud, benêt, niais, nigaud.** Le *badaud* est curieux; tout ce qu'il voit l'étonne; il croit tout ce qu'il entend dire, et il montre son contentement ou sa surprise en tenant sa bouche ouverte, en *bayant*. Le *benêt* est bête par excès de bonté, de simplicité; il se laisse dominer et mener par le nez. L'homme *niais* est novice comme un enfant, sans malice et sans défense contre des ruses qu'il ne soupçonne point, incapable de se tirer d'affaire dans les cas difficiles. Le *nigaud* est comme le niais, mais sa niaiserie est plus campagnarde, plus vulgaire. On reconnaît le *badaud* à la manière dont il regarde les objets; le *benêt*, à son extrême docilité; le *niais*, à son air simple, à ses propos naïfs; le *nigaud*, à son manque d'usage.

— **Encycl.** Le *badaud* est totalement inconnu dans nos campagnes; c'est une plante indigène des grandes villes, des grands centres de population. On est constamment coudoyé par une foule d'individus qui, le matin, ont quitté leur maison pour s'en aller tuer le temps sur les places, dans les carrefours et le long des boulevards; ils ont dix heures à dépenser, et le soir, quand ils rentrent au logis, ils veulent avoir quelque chose à raconter : un accident de voiture, un pauvre diable tombé d'un cinquième ou d'inanition dans la rue, un vieux barbet noyé dans la Seine, etc., etc.; et quand un de ces Titus du macadam n'a rien vu, rien observé, il s'écrie : J'ai perdu ma journée! Mais ce malheur arrive rarement, car, lorsque la rue n'a pas donné, le *badaud* a toujours la ressource de la Morgue, du Jardin des Plantes, du Père La Chaise, et, en dernier ressort, il a les saltimbanques de la place de la Bastille, ou le Guignol des Champs-Élysées. Mais on se tromperait fort si, prenant l'étymologie au pied de la lettre, on faisait du mot *badaud* le synonyme de niais, de sot, de béjaune. Ici, Ch. Nodier, Lacépède, Parny, protesteraient de la manière la plus éloquente; car ces flâneurs par excellence étaient des *badauds* émérites, ce qui n'empêchait pas le spirituel auteur de la *Fée aux miettes* de tirer à boulets rouges sur les *badauds*. « Un jour, dit-il, que j'arpentais les quais, je fus amené sur le Pont-Neuf par une affluence de cinq ou six cents individus qui, appuyés sur le parapet, poussaient des exclamations à fendre le cœur. Je m'attendais, pour le moins, à voir un bataillon tout entier se débattant au milieu des flots. Au lieu de cela, qu'est-ce que je vois? Un pauvre petit matou en bas âge qui terminait ses jours au sein de la plaine liquide. »

Mais, comme nous l'avons dit, le *badaud* ne pousse pas seulement sous la latitude de Paris; quelle grande cité n'a pas les siens? A Londres, qu'on dit être le refuge du spleen et de la philosophie, un charlatan ayant annoncé un jour qu'il entrerait dans une petite bouteille, les lords accoururent en foule pour contempler ce tour de force. L'aventurier se tira de ce pas difficile par un tour d'escamotage; mais la recette avait atteint un chiffre de plusieurs centaines de livres sterling.

Toutefois, parmi les grandes villes, c'est Paris qui paraît avoir accaparé le monopole de la badauderie. C'était, du moins, l'opinion de Ménage et du grand Corneille. L'imprimeur Journel, contemporain du premier, ne voulait pas imprimer ses *Origines de la langue française*, parce que les Parisiens y étaient traités de *badauds*. Cette pruderie d'un nouveau genre inspira à Ménage l'épigramme suivante :

> De peur d'offenser sa patrie,
> Journel, mon imprimeur, digne enfant de Paris,
> Ne veut rien imprimer sur la badauderie...
> Journel est bien de son pays.

De son côté, Corneille a dit, dans sa comédie du *Menteur* :

> Paris est un grand lieu plein de marchands mêlés;
> L'effet n'y répond pas toujours à l'apparence;
> On s'y laisse duper autant qu'en lieu de France,
> Et parmi tant d'esprits plus polis et meilleurs,
> Il y croit des *badauds* autant et plus qu'ailleurs.

BADAUDAGE s. m. (ba-dô-da-je — rad. *badaud*). Action de badauder, de faire le badaud. ‖ Se dit particulièrement du caractère de badaud attribué au Parisien :

> Il était bourgeois de Paris,
> Et, de fait, par un long usage,
> Il retenait du *badaudage*. C. DURAND.

BADAUDAILLE s. f. (ba-dô-dâ-lle; *ll* mll. — rad. *badaud*). Collection, réunion, assemblée de badauds; tas de badauds : *Toute cette* BADAUDAILLE *s'extasia.*

BADAUDEMENT adv. (ba-dô-de-man — rad. *badaud*). A la manière des badauds : *Admirer* BADAUDEMENT.

BADAUDER v. n. ou intr. (ba-dô-dé — rad. *badaud*). Faire le badaud, passer son temps à considérer niaisement tout ce qui paraît extraordinaire ou nouveau : *Cet homme ne fait que* BADAUDER. (Acad.) *Votre vieux malade achèvera tout doucement sa petite carrière à Ferney, quoiqu'on le presse de venir* BADAUDER *à Paris.* (Volt.) *Le Parisien doit la réputation de badaud aux nombreux étrangers qui viennent* BADAUDER *à Paris.* (Boitard.)

BADAUDERIE s. f. (ba-dô-de-rî — rad. *badaud*). Caractère du badaud, puérilité, niaiserie : *Nous allâmes au Palais-Royal, où la* BADAUDERIE *des courtisans m'étonna plus que celle des bourgeois.* (De Retz.) *C'est fort injustement que l'on accuse le Parisien de* BADAUDERIE, *car personne n'est moins badaud que lui.* (Boitard.) *Qu'importe, cela donne à la phrase une allure mystérieuse qui plaît à la* BADAUDERIE *contemporaine.* (A. Legendre.) ‖ Action, propos de badaud : *Ce que vous dites, ce que vous faites, est une franche* BADAUDERIE. (Acad.)

BADAUDIQUE adj. (ba-dô-di-ke — rad. *badaud*). Fam. Qui appartient aux badauds, qui concerne les badauds : *Le diable emporte la race* BADAUDIQUE! *Ils crient après moi comme si j'étais un masque.* (Ghérard.)

BADAUDISE s. f. (ba-dô-di-ze). Syn. de *badauderie*. ‖ V. mot.

BADAUDISME s. m. (ba-dô-di-sme — rad. *badaud*). Néol. Manie du badaud : *Les lieux de plaisir ne se recommandent plus guère qu'au* BADAUDISME *et à la curiosité des étrangers.* (Ph. Busoni.)

BADBY (Jean), ouvrier anglais, brûlé en 1409 comme hérétique, lors de la persécution des lollards. Interrogé par l'archevêque Arundel sur la transsubstantiation, il avait répondu : « Je crois en la sainte Trinité une et indivisible; mais si l'hostie consacrée était le corps de Dieu, alors il y aurait vingt mille dieux en Angleterre. » Il périt dans les flammes, sans avoir voulu se rétracter.

BADCOCK (Richard), botaniste anglais, vivait dans le XVIIIe siècle. L'un des premiers, il a observé au microscope la structure des anthères et l'émission du pollen. On connaît de lui les deux opuscules suivants : *Observations microscopiques sur les fleurs du houx et de la grenadille; Lettre sur la poussière fécondante de l'if.*

BADCOCK (Samuel), critique et théologien anglais, né à South-Molton en 1747, mort en 1788. Il fut tour à tour méthodiste, unitaire, et même un peu socinien. Il a publié un *Examen de l'authenticité des poëmes de Rowley*, et différents morceaux où il a fait preuve de beaucoup d'érudition et de sagacité.

BADE s. f. (ba-de — du bas lat. *badare*, bâiller). ‖ V. mot qui signifiait niaiserie, sottise.

— Techn. Ouverture de compas avec laquelle on mesure les jours existant entre certaines parties de deux pièces de construction qui devraient se toucher.

BADE (GRAND-DUCHÉ DE), en allemand *Baden* (Gross-Herzogthum), Etat de la Confédération germanique, situé entre 47° 32′ et 49° 45′ de lat. N., 5° 11′ et 7° 32′ de long. E.; borné au N. par la Bavière et la Hesse-Darmstadt; à l'E. par la Bavière, le Wurtemberg et les principautés prussiennes de Hohenzollern; au S. par la Suisse; à l'O. par le Rhin, qui le sépare de la France et de la province bavaroise du Palatinat. Superficie, 15,284 kil. carrés; 1,356,943 hab. (905,000 catholiques); capitale, Calsruhe.

Le grand-duché de Bade est divisé en quatre cercles, qui sont, en allant du N. au S. : le cercle du *Bas-Rhin*, ch.-l. Manheim; *Rhin-Moyen*, ch.-l. Rastadt; *Haut-Rhin*, ch.-l. Fribourg; *Lac* ou *See*, ch.-l. Constance. Ce pays est arrosé par le Rhin, le Mein, le Necker et le Danube, qui s'y forme, à Donaueschingen, par le confluent de deux petites rivières, la Brége et la Brigach. Les seuls lacs considérables sont celui de Constance et celui de Radofszell. Il est sillonné, dans presque toute son étendue, par la chaîne peu élevée de la forêt Noire (Schwartzwald), dont le point culminant, le Telberg, ne dépasse pas 1,550 m. Le climat est très-doux en moyenne; mais, dans les contrées élevées, la température devient froide et ne permet que la culture de l'avoine et des pommes de terre. Le sol, en s'abaissant progressivement vers le Rhin et dans les belles plaines arrosées par le Necker, est très-fertile et favorable à toute espèce de culture. On y récolte des céréales et des fruits en abondance, et la vigne y donne des produits de bonne qualité, surtout dans le voisinage du lac de Constance. Ses montagnes, bien boisées, fournissent une grande quantité de bois de construction, pins, chênes et hêtres. Les pâturages abondants des plateaux nourrissent un nombreux bétail, et les flancs des montagnes recèlent de grandes richesses minérales : la vallée de la Kintzig renferme du plomb argentifère, du cobalt, du fer, de l'alun, du vitriol et de la houille. Quant aux sources minérales et thermales, elles sont très-nombreuses; celles de Bade ont une renommée européenne et sont les plus fréquentées de l'Allemagne. L'industrie agricole constitue la principale richesse de l'Etat; elle est beaucoup plus avancée que l'industrie manufacturière, qui n'embrasse guère que les tissus de coton ou de laine, les toiles, la préparation du tabac, la quincaillerie, l'horlogerie et la papeterie; mais les habitants ont, pour ainsi dire, le monopole de la vente et de la fabrication des fameuses eaux-de-vie de cerises et de prunes, connues sous le nom de *kirschwasser* de la forêt Noire.

Le gouvernement du grand-duché de Bade est une monarchie constitutionnelle, héréditaire dans la ligne masculine. Les états se divisent en deux chambres. La population est en majorité catholique; il y a un archevêché à Fribourg. L'instruction publique, très-soignée, y possède, indépendamment des deux fameuses universités de Heidelberg et de Fribourg, des écoles polytechniques, des lycées, des gymnases et d'autres établissements d'enseignement très-nombreux; chaque village a au moins une école primaire, dont la fréquentation est obligatoire pour tous les enfants. Les revenus de l'Etat sont de 35 millions de francs; la dette publique s'élève à 204 millions. L'armée est de 16,667 hommes; le contingent fédéral est de 10,000 hommes. Le grand-duché de Bade occupe le septième rang dans la Confédération germanique, et a une voix dans les assemblées ordinaires de la Diète et trois voix dans les assemblées plénières. Le souverain, autrefois margrave, porte, depuis 1806, le titre de grand-duc, que lui donna Napoléon en agrandissant ses possessions.

Le pays de Bade, d'abord habité par les Alémans, ensuite subjugué par les Francs, eut des ducs particuliers sous Charlemagne et ses successeurs. Après la dissolution du duché d'Alémanie, les fils du dernier duc Godefroy ne furent plus que de simples comtes de la Baar et du Brisgau. Au Xe siècle, le comte Bertold Ier fit bâtir le château de Zœhringen, dans le Brisgau, érigea son comté en margraviat, et fut la tige de la dynastie actuelle de Bade. Ce margraviat, dont les limites étaient fort différentes de celles du grand-duché actuel, eut longtemps pour chef-lieu la ville de Bade. Les margraves prirent part aux nombreuses querelles de l'Empire germanique et aux guerres continuelles des empereurs d'Allemagne en Italie; un d'entre eux, Frédéric, fils de Herman IV, fut décapité à Naples en 1268, avec Conradin de Souabe. Pendant trois siècles, l'histoire de Bade n'offre que des échanges et des partages entre des cohéritiers. En 1527, à la mort de Murgrest-Christophe, qui avait réuni pendant quelque temps toutes les possessions de sa famille, le margraviat fut encore partagé; ce fut là l'origine des lignes de Bade-Bade et Bade-Durlach. En 1771, la branche de Bade-Bade s'éteignit, et ses possessions furent réunies à celles de Bade-Durlach. Le margrave Charles-Frédéric, qui avait perdu, pendant la Révolution française, ses possessions sur la rive gauche du Rhin, prit le titre de prince-électeur en 1803, et fut amplement dédommagé par Napoléon Ier, qui lui conféra le titre de grand-duc souverain. Après le congrès de Vienne, le grand-duc Charles-Louis-Frédéric, pressé par les vœux de la population et les exigences territoriales de la Bavière, se vit obligé de donner une constitution établissant le système représentatif et l'indivisibilité du pays (1818). Mais, le gouvernement appliquant la constitution avec peu de loyauté, l'histoire du grand-duché est signalée, à partir de 1820, par des conflits continuels entre les chambres et le pouvoir. Le ministère Blittersdorf, surtout, poussa si loin la corruption et la démoralisation politique du pays, qu'après la révolution de 1848, malgré toutes les concessions faites par le gouvernement, le duché vit éclater deux insurrections (avril 1848 et mai 1849). La première fut bientôt réprimée; mais la seconde mit en fuite le grand-duc Léopold, institua un gouvernement provisoire, sous la présidence de Brentano, et rendit nécessaire l'intervention armée de la Prusse, qui ramena le grand-duc et occupa le pays jusqu'en 1850. Deux ans après, Léopold mourut, laissant la couronne grand-ducale à son fils aîné Louis II; mais celui-ci, atteint d'une maladie de la moelle épinière, renonça au pouvoir peu de temps après en faveur de son frère Frédéric, duc de Zœhringen, actuellement régnant.

BADE (*Baden-Baden* en allemand), ville du grand-duché de Bade, cercle du Rhin-Moyen, à 30 kil. S.-O. de Carlsruhe, à 4 kil. du Rhin et à 32 kil. N.-E. de Strasbourg; 8,000 hab. L'heureuse situation de cette ville à l'entrée d'une des plus belles vallées de la forêt Noire, sur le ruisseau appelé Oosbach; ses eaux thermales, à la fois diurétiques, laxatives et toniques, dont la température varie de 68° à 40° centigrades; ses promenades ravissantes; les sites pittoresques de ses environs, en font un séjour visité annuellement par 60,000 malades ou touristes. La Maison de Conversation, la Trinkhalle, le Nouveau-Château, dont la terrasse est ornée de la vieille tour de Dagobert; le Vieux-Château, dont les ruines fameuses remontent au IIIe siècle; les Rochers, imposante masse de porphyre sillonnée de crevasses profondes; le Mercure, etc., telles sont les principales curiosités que renferme cette petite ville, connue déjà, du temps des Romains, sous le nom de *Civitas Aquensis*, et qui fut longtemps la résidence des margraves de Bade. ‖ BADE, *Aquæ Pannonicæ*, petite ville de la basse Autriche; 2,800 hab.; à 27 kil. S.-S.-O. de Vienne, connue par ses eaux thermales sulfureuses et magnésiennes, qui émergent par treize sources d'un terrain à calcaires stratifiés, présentant des schistes, des pyrites et de la houille. ‖ BADE, petite ville de la Suisse, cant. d'Argovie, également renommée par ses eaux thermales. De 1426 à 1711, elle fut le siége de la Diète fédérale, et, en 1714, le prince Eugène de Savoie et le maréchal de Villars y signèrent la paix entre la France et l'Empire.

BADE (MAISON DE), famille princière d'Allemagne, qui se divisa en plusieurs branches et dont les principaux membres furent : HERMANN II, premier margrave de Bade, mort en 1130; — HERMANN VI, qui devint duc d'Autriche vers 1248; — son fils, FRÉDÉRIC Ier, frustré de son héritage, accompagna Conradin dans son expédition de Naples, et fut vaincu et décapité avec lui dans cette ville en 1268; — BERNARD Ier (1372-1431) passa sa vie entière en guerres contre le duc d'Autriche et les villes libres de l'Allemagne; — JACQUES Ier, fils du précédent, mérita, par sa sagesse et sa justice, le surnom de *Salomon*; il mourut en 1453; — CHRISTOPHE Ier (1475-1529), capitaine habile, qui aida l'archiduc Maximilien dans sa guerre contre Louis XI; — CHARLES II, qui introduisit la réforme dans ses Etats (1553-1555); — GEORGES-FRÉDÉRIC, qui joua un rôle brillant dans les premières années de la guerre de Trente-Ans, et qui fut ensuite vaincu par Tilly à la bataille de Wimpfen; il mourut à Strasbourg en 1627; — LOUIS-GUILLAUME, né en 1655, filleul de Louis XIV, servit dans les armées impériales, sous les ordres de Montécuculli, et fut l'un des plus grands capitaines de l'Allemagne; il remporta sur les Turcs les victoires de Nissa (1689) et de Salankemen (1691), mais il fut battu par Villars à Friedlingen en 1702, et mourut en 1707; — CHARLES-GUILLAUME, fondateur de la ville de Carlsruhe (1715); — CHARLES-FRÉDÉRIC, qui réunit les domaines de la branche de Bade-Bade à ceux de la branche de Bade-Durlach (1771), et qui fut plusieurs fois battu par Moreau sur le Rhin. Il se rapprocha alors de la France, et, loin de protester contre l'enlèvement du duc d'Enghien, arrêté sur son territoire, il chassa tous les émigrés. Napoléon le récompensa en agrandissant ses Etats, en le nommant grand-duc en 1806, et en accordant à son petit-fils, Charles-Louis-Frédéric, la main de sa fille adoptive, Stéphanie Tascher de la Pagerie. Charles-Frédéric mourut en 1811, âgé de quatre-vingt-trois ans. Il régnait depuis 1738. On l'avait surnommé le *Nestor des souverains*; — CHARLES-LOUIS-FRÉDÉRIC, petit-fils du précédent, né en 1786, mort en 1818. Il épousa Stéphanie Tascher de la Pagerie, cousine de l'impératrice Joséphine et fille adoptive de Napoléon, servit avec distinction dans les armées françaises, succéda à son grand-père en 1811, et demeura fidèle à la fortune de Napoléon jusqu'en novembre 1813, époque où il fut contraint, pour la sécurité de ses Etats, de se réunir aux alliés, qui lui confirmèrent d'ailleurs son titre de grand-

duc et ses agrandissements de territoire. Il ne laissa que trois filles, et eut pour successeur son oncle, Louis-Auguste-Guillaume, dont l'article suit; — LOUIS-AUGUSTE-GUILLAUME, grand-duc de Bade, fils de Charles-Frédéric et oncle du précédent, né en 1763. Il servit dans l'armée prussienne jusqu'en 1795, fut ensuite ministre de la guerre du grand-duché, et succéda à son neveu Charles-Louis-Frédéric en 1818. Il prorogea à plusieurs reprises ses chambres représentatives, gouverna d'ailleurs avec modération, et mourut en 1830. Il n'avait jamais été marié, et ses Etats passèrent à son frère consanguin, Léopold; — LÉOPOLD Ier, grand-duc de Bade, était issu d'un mariage morganatique de Charles-Frédéric, et était par conséquent frère consanguin du précédent, auquel il succéda en 1830. Il appliqua d'abord avec sincérité le régime constitutionnel, promis, mais éludé par ses prédécesseurs. Des conflits de pouvoir amenèrent bientôt des mesures rétrogrades, et le gouvernement, combattu par les libéraux, luttait contre l'impopularité, état de choses qui se prolongea sans événement jusqu'en 1848. Le contre-coup de la révolution française détermina de graves désordres dans le grand-duché de Bade, où une insurrection éclata enfin, en mai 1849. Léopold abandonna ses Etats, où il put rentrer le mois suivant, grâce à une intervention armée des Prussiens, qui occupèrent le pays jusqu'en 1850. Il y eut de sanglantes exécutions; mais le gouvernement badois entra ensuite dans une politique plus conciliante et plus modérée. Léopold mourut en 1852; — son fils aîné, LOUIS, que son état physique et intellectuel rendait inhabile à régner, ne garda le pouvoir que quelques jours; — son second fils, FRÉDÉRIC-GUILLAUME-LOUIS, fut chargé du gouvernement avec le titre de régent. En 1853, il faillit être victime d'une tentative d'assassinat. Trois ans plus tard, il prit le titre de grand-duc. De graves conflits avec le pouvoir ecclésiastique amenèrent, en 1855, le bannissement des jésuites.

BADÉ s. m. (ba-dé — bas lat. *badare*, bâiller). Véner. Instant où l'on attend, où l'on épie la bête. ‖ V. mot.

BADÉ s. m. (ba-dé). Ichthyol. Nom indigène d'un poisson plat, du genre pleuronecte, qui vit dans l'océan Pacifique.

BADELAIRE s. m. (ba-de-lè-re). Art milit. Nom donné autrefois à un sabre droit dont la lame, courte et à deux tranchants, était recourbée et élargie à la pointe : *A ces mots, le maire de Londres tira un grand* BADELAIRE *qu'il portait, et frappa ledit Tillier.* (Froissart.) ‖ On l'appelait aussi BAUDELAIRE.

— Blas. Figure représentant la même arme. Famille Morel de Gourcy : d'or, au chevron d'azur chargé de deux *badelaires* affrontés d'argent, et accompagné en pointe d'une fleur de lis de gueules.

BADEN, commune du dép. du Morbihan, arrond. de Vannes; pop. aggl. 255 hab. — pop. tot. 2,675 hab.

BADEN (van), peintre hollandais, florissait pendant la première moitié du XVIIe siècle. On ne possède pas de renseignements sur la biographie de ce maître. Il a peint des vues architecturales. Sa manière, au dire de M. Bürger, a de l'analogie avec celle de van Delen et de Palamedes. A la vente van Cleef (1864) figurait un *Intérieur de palais* signé H.-G. van Baden (1637).

BADEN (Jacques), philologue danois, né en 1735, mort en 1804. Il fut recteur et professeur d'éloquence à Altona, et membre de l'académie des belles-lettres de Copenhague. Il a traduit en danois Xénophon, Tacite, Quintilien, Horace, etc., et donné beaucoup de travaux de philologie et d'érudition.

BADEN (Gustave-Louis), jurisconsulte et historien danois, né à Altona en 1764. Il a donné beaucoup d'écrits, dont les plus importants sont les suivants : *Histoire du royaume de Danemark* (1797); *Manuel d'histoire du royaume de Norvége* (1804); *Essai sur la juridiction norvégienne et danoise* (1814); *Bibliothèque historique danoise* (1815), etc.

BADEN-BADEN, nom allemand de la ville de Bade.

BADENIER (Alexandre-Louis), architecte, aquarelliste et lithographe français contemporain, né à Paris en 1793; élève de MM. Vignon et Huvé. Il a exposé, au Salon de 1833 : *Vue perspective de l'intérieur de l'église de la Madeleine* (aquarelle); en 1834, *Vue perspective de la fontaine du marché des Innocents* (aquarelle); en 1835, *Vue perspective du grand escalier du Louvre* (aquarelle); en 1838, *Vue perspective de l'intérieur de Saint-Eustache;* en 1844, 1845, 1846 et 1847, des *Etudes* (dessins et lithographies) sur la réunion du Louvre aux Tuileries. Sous le règne de Louis-Philippe, M. Badenier était architecte du domaine privé de la famille d'Orléans.

BADENOCH, district de l'Ecosse dans le comté d'Inverness, très-montagneux, arrosé par la Spey, couvert de vastes forêts et de lacs nombreux et poissonneux; vestiges d'un camp romain.

BADENS (François), peintre, né à Anvers en 1571, mort en 1604. Il a cultivé tous les genres, mais il a particulièrement réussi dans le genre flamand par excellence, les fêtes champêtres, les scènes familières. Il se distinguait surtout par la finesse de la touche et la richesse du coloris.

Son frère, Jean Badens, mort en 1603, était un bon peintre de portraits.

BADENWEILER, village du grand-duché de Bade, cercle du Haut-Rhin, à 25 kil. S.-O. de Fribourg; 2,000 hab. Sources thermales et bains fréquentés. Thermes romains dédiés à *Diane Abnoba;* mines d'argent et de plomb, forges.

BÂDER s. m. (bâ-dèr). Chez les Persans, le vingt-neuvième jour de la lune, qui est aussi le vingt-neuvième du mois.

BADER v. n. ou intr. (ba-dé — rad. *bade*). Ouvrir le bec. Se dit des petits oiseaux.

BADERNE s. f. (ba-dèr-ne — de l'angl. *bad*, mauvais; *yarn*, fil). Mar. Grosse tresse faite avec des torons et du fil de caret tiré de vieux tronçons de câble, que l'on cloue sur le pont pour empêcher les ballots et les bestiaux de glisser dans les mouvements du roulis. ‖ Tresse plate en fil de caret, dont on couvre les parties qu'on veut préserver de l'effet du frottement.

— Par ext. Toute chose vieille, hors de service. ‖ Se dit même, par mépris, d'un individu que son âge ou sa santé met hors d'état de rendre des services : *Vieille* BADERNE, *va!*

— Adj. Qualification que donnent les marins aux personnes qu'ils regardent comme inutiles : *Ce n'est pas plus une raison que vous soyez* BADERNE *comme un épicier, parce que vous avez la main emportée d'un coup de feu militaire, que ce n'est une raison pour l'épicier de se croire canonnier parce qu'il a eu une patte abîmée en faisant son chocolat.* (E. Sue.)

BADESSA (Paul), poëte italien, né à Messine, florissait vers 1560. Il a publié une traduction des cinq premiers livres de l'*Iliade*, en vers libres, *sciolti* (Padoue, 1564). D'autres traductions dont il est l'auteur sont restées inédites.

BADESTAMIEN s. m. (ba-dè-sta-mi-ain — de *bas d'estame*). Comm. Fabricant ou marchand de bas d'estame.

BADET, chaîne de montagnes de l'Afrique occidentale, dans la Sénégambie, État de *Fouta-Dyalo;* la Gambie et le Rio-Grande y prennent leurs sources.

BADGER s. m. (ba-djèr). Mamm. Nom vulgaire du blaireau.

BADHAMU s. m. (ba-da-mu). Bot. Espèce de millet de Ceylan.

BADI s. m. (ba-di). Petit poignard des Javanais.

BADI EZZÉMAN, d'autres disent **BADI EL-ZÉMAN** ou **BÉDI EZZÉMAN**, nom propre arabe qui signifie *la merveille du temps*, et qui a été porté par plusieurs personnages célèbres à divers titres : BÉDI EZZÉMAN ABOUL FADHL AHMED BEN HOUSSEÏN EL-HAMADANI, poëte arabe, né à Hamadan, et mort à Hérat l'an 398 de l'hégire et 1007 de notre ère. Il a composé un recueil de mékamât (séances), morceaux assez courts, écrits avec une recherche et une science lexicologique très-grandes. Ce sont ces mékamât qui ont inspiré celles de Hariri. Bédi ezzeman dit qu'il avait composé quatre cents de ces mékamât, dont pas une ne ressemblait à l'autre, soit pour la forme, soit pour la pensée. Il les met dans la bouche d'un conteur du nom de Isa ben Hescham, et elles roulent généralement sur les aventures d'un certain Aboul Fadj Eliskanderi. Il existe en manuscrit, à la Bibliothèque impériale, un choix des mékamât et autres œuvres de Bédi ezzéman. Silvestre de Sacy en a donné plusieurs fragments dans sa *Chrestomathie arabe.* D'après Ibn Khallecan, Bédi ezzéman serait mort empoisonné; selon d'autres, il aurait été enterré, plongé dans un sommeil léthargique, puis déterré, et n'aurait pas longtemps survécu à cet accident. — BÉDI EZZÉMAN BEN HOUSSEÏN MIRZA, prince qui régnait dans le Khorassan au Xe siècle de l'hégire et descendait de Timour. Attaqué et battu par le sultan des Usbecks, Schaibek ou Schah bakht Khan, il fut forcé d'abandonner ses Etats et de s'enfuir à Kandahar, d'où il fit encore quelques efforts inutiles pour reconquérir son trône. Schaibek Khan s'empara du Khorassan et de Kharism, et Bédi ezzéman dut aller chercher un refuge auprès d'Ismaël Sefi, prince de l'Irak, qui lui assigna pour résidence la ville de Tébriz et le traita généreusement. Ismaël battit à son tour Schaibek Khan, le tua et s'empara des Etats qu'il avait conquis; mais il ne rendit pas à Bédi ezzéman son ancien royaume. L'an 920 de l'hégire, le sultan turc Sélim enleva d'assaut la ville de Tébriz, et emmena avec lui à Constantinople Bédi ezzéman, qui y mourut l'an 923 de l'hégire, 1517 de notre ère. Bédi ezzéman était poëte, comme la plupart des princes musulmans, ses contemporains, Schaibek Khan, Ismaël Sefi, sultan Babour dans les Indes, sultan Sélim Ier. Sam Mirza le range parmi les poëtes persans.

BADIA (Thomas), dominicain et cardinal, né à Modène vers 1483, mort en 1547. Il fut député par Paul III au colloque de Worms (1540) et y déploya le plus grand zèle pour l'orthodoxie. Il a eu part, dit-on, à la rédaction du *Consilium delectorum cardinalium et aliorum prælatorum de emendanda Ecclesia*, S. D. N. D. *Paulo III ipso jubente conscriptum et exhibitum* (Rome, 1538). Sa lettre au cardinal Contarini sur le colloque de Worms a été insérée dans les *Epistolæ selectæ* du cardinal Polus.

BADIA (Charles-François), prédicateur italien, né à Ancône en 1675, mort en 1751. Il prêcha dans toute l'Italie avec le plus grand éclat, pendant trente-huit ans, et fut comblé de distinctions par les princes et par les cités. Toujours souffrant et maladif, exténué de travaux, il vécut cependant jusqu'à un âge assez avancé. A ses derniers moments, comme on lui faisait espérer que le printemps le rétablirait, il répondit avec une gaieté douce et mélancolique : « Je n'ai pas le tourment de l'espérance. » Outre quelques traités ascétiques, il a laissé un grand nombre de sermons, dont une partie seulement a été imprimée (Turin, 1749).

BADIA (Charles-Augustin), compositeur italien, vivait à Vienne dans la première moitié du XVIIIe siècle, et était maître de chapelle de l'empereur Léopold Ier. Il a composé un certain nombre d'opéras italiens, des cantates, des oratorios et divers autres morceaux.

BADIA (Louis), compositeur italien, né dans le royaume de Naples en 1822, fit représenter à Bologne, Florence et Trieste, des opéras qui n'eurent aucun succès.

BADIA Y LEBLICH, aventurier espagnol, né en Biscaye en 1766, mort à Damas en 1818. Ayant résolu de visiter l'Asie et l'Afrique, il apprit l'arabe, se fit circoncire et prit le nom musulman d'*Ali-Bey.* Il fut secondé dans son dessein par Godoï, prince de la Paix, et séjourna successivement à Fez, Maroc, Tripoli, dans l'île de Chypre, en Egypte, à La Mecque, principal but de son voyage, à Jérusalem, à Damas et à Constantinople. Rentré en Espagne lors de l'abdication de Charles IV, il se mit au service de Joseph Bonaparte. Lors de l'expulsion des Français, il se réfugia en France, puis entreprit un dernier voyage en Orient. Devenu suspect aux musulmans, il mourut subitement à Alep; d'autres disent à Damas. On a supposé qu'il avait été empoisonné. Il a publié une relation de ses voyages qui offre le plus vif intérêt.

BADIA (*abbatia*), ville des Etats autrichiens (Vénétie); dans la délégation et à 25 kil. O. de Rovigo, sur l'Adige; 4,000 hab. Commerce de grains, soies, cuirs, faïence.

BADIA-CALAVENA, bourg des Etats autrichiens (Vénétie), dans la délégation et à 17 k. N.-E. de Vérone; 2,000 hab. Exploitation de marbres. ‖ BADIA-SAN-SALVADORE, gros bourg du royaume d'Italie (Toscane), à 65 kil. S.-E. de Sienne; 2,877 hab. Autrefois riche abbaye, supprimée en 1782.

BADIALE (Alexandre), habile graveur italien, né à Bologne, mort vers 1628, ou, suivant d'autres, vers 1643. On cite, parmi ses plus belles pièces, une *Descente de Croix* et une *Sainte Famille*, d'après son maître Flaminio Torre, et une *Vierge à l'Enfant*, d'après Cignani.

BADIALI (Cesare), chanteur italien qui avait une belle voix de basse. Il débuta à Trieste en 1827, brilla sur les principales scènes de l'Italie, puis sur les théâtres de Madrid, Lisbonne et Vienne. Dans cette dernière ville, en 1842, il reçut le titre de premier chanteur de la chambre impériale. De retour en Italie, il se fit entendre encore jusqu'en 1845 dans les plus importantes localités; puis se rendit en Angleterre et en Russie. Nous manquons de renseignements sur cette partie de sa carrière théâtrale. En 1862-1863, Badiali fut engagé au Théâtre-Italien de Paris, y débuta dans le rôle de Figaro d'*Il Barbiere*, et étonna les dilettanti par l'agilité et la parfaite conservation de sa voix. Pendant cette saison, il remplit, à la satisfaction générale, les rôles de son emploi, notamment ceux de Figaro de *Don Giovanni* et d'Henri VIII dans *Anna Bolena.* Au moment où nous écrivons (août 1865), Badiali est en Italie et a eu l'honneur de chanter, à Florence, la cantate composée pour le jubilé en mémoire de Dante.

BADIANE s. f. ou **BADIAN** s. m. (ba-di-a-ne, ba-di-an — mot russe). Bot. Genre de magnoliacées, dont une espèce de la Chine et du Japon, connue sous le nom d'*anis étoilé*, fournit les capsules avec lesquelles on parfume l'anisette de Bordeaux : *Les Japonais regardent la* BADIANE *comme une plante sacrée; ils l'offrent à leurs idoles et en brûlent l'écorce sur leurs autels.* (Gouas.)

— **Encycl.** La *badiane* (*illicium*) est un genre de la famille des magnoliacées, tribu des illiciées, composé d'arbres toujours verts, à écorce aromatique, à feuilles alternes parsemées de points translucides, à fleurs pédonculées, solitaires et axillaires, exhalant en général l'odeur de l'anis; calice à cinq ou six sépales; corolle composée d'un grand nombre de pétales étroits disposés sur plusieurs rangs; étamines au nombre de vingt à trente, plus courtes que la corolle, attachées sous l'ovaire au torus; anthères adnées à la face interne des filets; ovaires, de six à dix-huit, disposés en étoile, soudés par leur face interne et à une seule loge monosperme; fruit composé de six à douze carpelles, disposés circulairement et s'ouvrant à leur partie supérieure.

« La plupart des gourmets, dit M. Bory de Saint-Vincent, qui savourent, après le café, l'excellente anisette de Bordeaux, s'imaginent que cette liqueur est composée avec cette semence d'ombellifère vulgairement désignée sous le nom d'*anis*, et dont les bonbonniers de Verdun ou de la rue des Lombards font un si grand usage. Ce n'est point à cette graine que la bonne anisette doit le parfum qui la caractérise et une certaine saveur qui, bien loin d'avoir le piquant propre à l'anis, ajoute quelque chose de plus moelleux au sucre employé par les distillateurs : ce parfum et cette saveur sont dus à la *badiane.* »

Le bois et les fruits des *badianes* peuvent avantageusement remplacer l'anis, car ils ont un arome plus délicat et une saveur moins brûlante; mais, par contre, ils sont d'un prix plus élevé. On les emploie en médecine, en parfumerie et dans l'art du liquoriste. Le bois sert pour l'ébénisterie, la tabletterie et le tour. On peut cultiver la plupart des *badianes* en pleine terre dans le midi de la France; mais, dans le nord, il faut les tenir, durant l'hiver, en serre froide ou en orangerie. Elles y fleurissent facilement, et leurs fruits y mûrissent même quelquefois. On les multiplie par couchage ou par bouture. Les espèces, peu nombreuses, sont toutes exotiques et habitent la Chine, le Japon ou l'Amérique du Nord.

La *badiane de Chine* (*ill. anisatum*) est un bel arbrisseau de 3 à 4 mètres, à feuilles obovales, lancéolées; à fleurs jaunâtres, odorantes, paraissant en avril ou en mai. Il habite l'Asie orientale et les îles Philippines, où il croît dans les lieux humides. Il est depuis longtemps cultivé dans tous les jardins, en Chine et au Japon. Ses graines, ainsi que leur enveloppe, ont une saveur sucrée, très-aromatique, piquante, un peu âcre et acidule, très-chaude, tenant le milieu entre celles du fenouil et de l'anis. On les connaît sous le nom d'*anis étoilé.* La médecine les emploie comme toniques et stimulantes. Les Chinois en mâchent après le repas, tant pour parfumer l'haleine que pour rendre la digestion plus facile. Ils les mêlent à l'infusion du ginseng pour relever les forces épuisées. On les emploie aux mêmes usages que l'anis. Plusieurs médecins les ont préconisées contre les embarras gastriques, les flatulences, le *delirium tremens* des buveurs, l'hypocondrie, etc. Le bois, appelé *bois d'anis*, ainsi que l'écorce, possède des propriétés analogues. A ses usages médicaux, la *badiane* joint des applications économiques. En Asie et en Hollande, on mêle souvent ses graines au thé et au café pour les parfumer. On s'en sert aussi pour aromatiser les sorbets. On en retire une liqueur spiritueuse appelée *arack des Indes.* Chez nous, elles forment la base de l'anisette de Bordeaux et du ratafia de Bologne. Enfin, elles entrent dans la composition d'un condiment appelé *soya.*

La *badiane sacrée* (*ill. religiosum*) s'élève à la hauteur de nos cerisiers; fleurs vert jaunâtre, inodores; fruits très-odorants, disposés en bouquets de trois ou quatre, aux aisselles des feuilles. Cette espèce, que plusieurs auteurs considèrent comme une simple variété de la précédente, croît dans les mêmes régions. Elle est plus délicate que ses congénères. En France, on la cultive de préférence en serre tempérée ou en orangerie bien éclairée. La *badiane* sacrée est en grande vénération chez les Chinois et les Japonais, qui la plantent autour des pagodes et des tombeaux, associée aux camellias et aux cleyères.

La *badiane rouge* est un arbrisseau de 1 m. 30 cent. à 1 m. 60 cent., à feuilles lancéolées, pointues; à fleurs nombreuses d'un rouge brun; à fruits étoilés. Elle croît dans les lieux marécageux et au bord des ruisseaux de la Floride. En Europe, on la cultive en terre de bruyère. Toutes ses parties sont très-aromatiques; son écorce a, en outre, une saveur amère qui lui donne des propriétés spéciales. On la regarde comme propre à remplacer le sassafras et la cascarille.

La *badiane à petites fleurs* (*ill. parviflorum* de Michaux) est également indigène de la Floride. Elle est semblable à la *badiane* rouge; mais sa taille est moins élevée; ses fleurs, d'un jaune pâle, sont plus petites et encore plus odorantes; elle est aussi plus facile à cultiver et se conserve mieux dans nos jardins.

BADIAT-AL-DJINN, contrée célèbre dans la mythologie musulmane; c'est proprement *le désert des génies.* S'il faut en croire les traditions dérivées probablement des légendes rabbiniques, c'est là que Dieu relégua les génies après leur avoir ôté le gouvernement de l'univers pour le donner à Adam et et à ses fils. Ce pays doit être placé dans la zone fabuleuse où toutes les superstitions anciennes ont créé des contrées imaginaires. Plusieurs auteurs arabes placent le Badiat-al-djinn à l'extrémité occidentale de l'Afrique, là où les anciens faisaient habiter leurs gorgones, leurs méduses, leurs lamies, leurs empuses, etc. Les Persans donnent à ce pays fantastique le nom de *Djinnistan*, c'est-à-dire (*royaume des djinns* ou *génies*), ou de *Badiat-Goldar* (le désert des monstres). Suivant les auteurs musulmans, cette contrée renfermait un grand nombre de villes mystérieuses, parmi lesquelles on cite *Gabkar* et la célèbre *Anbarabad* (ville de l'ambre gris), située dans l'île des Serpents et capitale du prince Zeyn-az-Zaman (l'ornement du siècle). Cette contrée et toutes les prétendues merveilles qu'elle renferme ont largement défrayé l'imagination des auteurs anonymes des *Mille et une Nuits*, et leur ont donné à exploiter un vaste domaine de fantastique. Une particularité plus curieuse encore, c'est que le moyen

âge chrétien a également puisé à ce fonds commun du merveilleux, et que, comme le fait fort judicieusement remarquer d'Herbelot, le *pays de Féerie*, dont nos vieux romans de chevalerie, qui ont copié les Orientaux, font mention, n'est autre chose que le *Djinnistan* ou *Badiat-al-djinn*.

BADIÈRE s. f. (ba-diè-re). Techn. Table d'ardoise épaisse et irrégulière. ‖ Nom donné en Savoie à des laves dont on se sert pour couvrir les maisons.

— Genre de plantes de la famille des polygalées, comprenant un petit nombre d'espèces, qui croissent dans les régions équatoriales de l'Amérique. ‖ On dit aussi BADIER.

BADIGEON s. m. (ba-di-jon). Techn. Couleur en détrempe, jaunâtre ou grise, dont on peint les murailles : BADIGEON *blanc, jaune, gris. Passer le* BADIGEON *sur une façade. Les pièces de bois de la façade étaient dessinées dans le* BADIGEON *par de petites lézardes parallèles.* (Balz.) *Le* BADIGEON, *qui enlève la trace du temps, le niveau, qui fait disparaître les vieilles assises de la vie humaine, sont les ennemis naturels de toute poésie.* (Renan.) ‖ Peinture en détrempe à l'aide de laquelle les sculpteurs et les architectes donnent au plâtre la couleur de la pierre. ‖ Pâte avec laquelle on répare les défauts et on remplit les trous d'une sculpture ou d'un ouvrage de menuiserie.

— Par ext. et abusiv. Pinceau avec lequel on badigeonne : *Aussitôt, prenant un* BADIGEON, *il fit disparaître l'inscription commémorative.* (E. Sue.)

— Par plaisant. Couche de teinture ou d'autre matière dont on couvre un objet ou même un visage, pour le faire paraître plus neuf ou plus frais : *Les marchands de meubles excellent à passer le* BADIGEON *sur les boiseries vermoulues. Le temps est heureusement passé où les femmes rajeunissaient leurs visages d'une couche de* BADIGEON.

— **Encycl.** Le *badigeon* ordinaire se fait avec de la chaux éteinte, de la sciure ou des recoupes de pierres, de l'ocre jaune et de l'alun, le tout délayé dans une assez grande quantité d'eau. Mais si cette peinture est peu coûteuse, elle ne résiste pas longtemps aux atteintes de la pluie ou des variations atmosphériques. En remplaçant la chaux ordinaire par de la chaux hydraulique, on obtient un *badigeon* qui offre plus de résistance et qui est excellent pour les murs exposés à l'air extérieur; quand il s'agit des murs intérieurs, l'eau dans laquelle on fait éteindre la chaux doit être saturée de chlorure de soude. Le *badigeon Bachelier* est plus solide encore : il se compose de chaux éteinte, dont on a enlevé l'eau autant que possible par un tamisage et qu'on a malaxée avec un fromage bien frais. A la pâte molle qui en résulte on ajoute ensuite du plâtre cuit et de la céruse; on broie le tout à la molette et l'on délaye dans l'eau au moment même où le *badigeon* doit être appliqué sur les murs. Tous ces *badigeons* ont pour but la propreté et la conservation des murs; mais il y en a d'autres qu'on applique sur certaines constructions neuves, uniquement pour les mettre en harmonie de ton avec les constructions plus anciennes : on y fait entrer le plus souvent une dissolution de brou de noix dans l'ammoniaque, ou du chlorure de manganèse.

Tout propriétaire a le droit de faire badigeonner la façade extérieure de sa propriété quand elle est dans l'alignement; dans le cas contraire, il doit, auparavant, demander et obtenir l'autorisation des magistrats municipaux. A Paris, le badigeonnage des maisons situées sur la voie publique est obligatoire tous les dix ans.

BADIGEONNAGE s. m. (ba-di-jo-na-je — rad. *badigeon*). Techn. Action de badigeonner; ouvrage de celui qui badigeonne : BADIGEONNAGE *grossier. Le* BADIGEONNAGE, *lui, se contente d'être stupide. Il n'est pas dévastateur : il salit, il englue, il souille, il enfarine, il tatoue, il ridiculise, il enlaidit; il ne détruit pas.* (V. Hugo.)

— Par ext. Badigeon : *Sa charmante tourelle, déjà ensevelie sous l'ignoble* BADIGEONNAGE *qui empâte les vives arêtes de ses sculptures, aura bientôt disparu peut-être.* (V. Hugo.)

— Par plaisant. Matière dont on couvre un objet pour en déguiser les défauts; action d'employer cette matière : *Le* BADIGEONNAGE *des vieux tableaux est un art des plus lucratifs.* ‖ Fard et poudre que quelques femmes mettent sur leur visage : *Je ne hais pas le* BADIGEONNAGE *lorsqu'il s'applique sur une figure jeune, et qu'il n'est pas là pour dissimuler les rides.* (Th. Gaut.)

— Fig. Fausses apparences qui déguisent la réalité : *Les choses extérieures ne sont que le* BADIGEONNAGE *de l'homme.* (Alex. Dum.)

— Comme on le voit, la plupart de ces acceptions sont synonymes de celles de *badigeon*.

BADIGEONNÉ, ÉE (ba-di-jo-né) part. pass. du v. Badigeonner. Couvert de badigeon : *Mur* BADIGEONNÉ. *Façade* BADIGEONNÉE. *Toute l'église est* BADIGEONNÉE *en jaune, avec nervures et clefs de voûte de couleur variable.* (V. Hugo.) *La cathédrale de Lausanne est* BADIGEONNÉE *en gris de papier à sucre.* (V. Hugo.) *Quant à l'église, elle est* BADIGEONNÉE *en jaune serin et en ventre de biche.* (Th. Gaut.) *En approchant de la Seyne, on rencontre un grand nombre de bastides* BADIGEONNÉES *de gris, de jaune paille, ou d'une couleur lilas.* (Ad. Meyer.) *Les maisons, bâties en briques, n'ont en général qu'un étage, et sont, pour la plupart,* BADIGEONNÉES *de rouge et couvertes de dessins de toute sorte.* (A. de Beauplan.)

BADIGEONNER v. a. ou tr. (ba-di-jo-né — rad. *badigeon*). Peindre avec du badigeon, couvrir de badigeon : BADIGEONNER *une maison, les murailles d'une salle. On* A BADIGEONNÉ *ou gratté le mur, et l'inscription a disparu.* (V. Hugo.) *Les mutilations leur viennent de toutes parts, du dedans comme du dehors : le peintre les* BADIGEONNE, *l'architecte les gratte, puis le peuple survient, qui les démolit.* (V. Hugo.) ‖ Réparer, remplir avec du badigeon les trous d'une sculpture, d'un ouvrage de menuiserie.

— Par plaisant. Couvrir d'une couche de matière destinée à déguiser des défauts : BADIGEONNER *un vieux meuble.* ‖ Couvrir de fard ou de quelque poudre qui en tient lieu : *Les femmes qui* BADIGEONNENT *leur visage voudraient être belles, mais ne croient pas l'être.*

Se badigeonner, v. pr. Etre badigeonné : *Les vieux murs ne peuvent* SE BADIGEONNER *qu'après le grattage.*

— Par plaisant. Se farder : *Elle* SE BADIGEONNE *pour cacher ses rides.* ‖ Farder à soi : SE BADIGEONNER *les joues, le visage.*

BADIGEONNEUR s. m. (ba-di-jo-neur — rad. *badigeon*). Celui dont le métier est de badigeonner : *Le* BADIGEONNEUR *est ordinairement italien ou piémontais, et conserve sa taciturnité et ses habitudes au milieu de la capitale.* (P. Vinçard.) *Plusieurs échafaudages ont été inventés pour préserver les* BADIGEONNEURS *et les peintres en bâtiment des dangers qu'ils courent.* (P. Vinçard.)

— Par dénigr. Mauvais peintre : *A quoi bon avoir été comte de Nassau, pour être, deux cents ans après sa mort, verni par des* BADIGEONNEURS *français?* (V. Hugo.)

— Fig. Personne qui, par des moyens factices, cherche à mettre en vigueur des choses arriérées ou tombées en désuétude : *Un* BADIGEONNEUR *de vieilles constitutions.*

BADIGOINCES s. f. pl. (ba-di-goin-se). Autref. Lèvres : *S'en lécher les* BADIGOINCES.

— Pop. *Jouer des badigoinces*, Manger vivement. ‖ Vieux et inusité.

BADIGOINCIER adj. m. (ba-di-goin-sié — rad. *badigoinces*). Qui joue des badigoinces, qui est gros mangeur. Mot de Rabelais.

BADILE (Jean-Antoine), peintre italien, né à Vérone en 1480, mort en 1560. Il fut un des premiers à abandonner la sécheresse de l'ancien style pour se rapprocher de la nature. Son coloris est riche et brillant. Il fut l'oncle et le premier maître de Paul Véronèse. On cite, parmi ses meilleures productions : *Résurrection de Lazare; la Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean-Baptiste.*

BADILLON s. m. (ba-di-llon; *ll* mll.). Mar. Nom donné à de petites brochettes clouées de distance en distance sur le gabarit d'un vaisseau en construction, pour régler la largeur des pièces de bois.

BADIN, INE adj. (ba-dain, i-ne — même étym. que *badaud*). Léger, folâtre, qui aime à rire, à plaisanter : *Enfant* BADIN, *femme* BADINE. *Riez, Zélie, soyez folâtre et* BADINE *à votre ordinaire.* (La Bruy.)

> Ce petit dieu *badin*
> N'est jamais si malin
> Que quand il n'y voit goutte.
> SEDAINE.

— Qui appartient, qui convient, qui est propre aux personnes badines : *Esprit* BADIN. *Air, ton* BADIN. *Manières* BADINES. *L'âme du singe fit tant de tours plaisants et* BADINS, *que l'inflexible roi des enfers ne put s'empêcher de rire.* (Fén.) *Le ton de la conversation y est savant sans pédanterie, gai sans tumulte, poli sans affectation, galant sans fadeur,* BADIN *sans équivoques.* (J.-J. Rouss.) *Jamais ses yeux* BADINS *ne mirent ses rivaux de mauvaise humeur.* (B. de St-P.)

— Littér. Qui roule sur des sujets légers ou qui leur convient : *Genre* BADIN. *Style* BADIN. *Vers* BADINS. *Epître* BADINE. *Poëme* BADIN. *Poésie* BADINE.

> Ah! que j'aime ces vers *badins*,
> Ces riens naïfs et pleins de grâce!
> VOLTAIRE.

— Particulièrem. Sot, niais, fou, en parlant des personnes :

> Moi, jaloux! Dieu m'en garde, et d'être assez *badin*
> Pour m'aller amaigrir avec un tel chagrin!
> MOLIÈRE.

‖ Ridicule, absurde, en parlant des choses :

> Il nous vient ennuyer de ses contes *badins*.
> MOLIÈRE.

‖ Ces deux sens ont vieilli.

— B.-arts. Chez les graveurs, *Pointe badine*, Main qui trace les traits légèrement, adroitement et avec un caprice agréable : *Cet artiste a une* POINTE BADINE.

— Substantiv. Personne badine, qui aime ou cherche à badiner : *Vous êtes un* BADIN. *C'est chose ridicule qu'un vieux* BADIN *qui confond tous les sujets dans un même badinage.* (J.-J. Rouss.) *Je n'ai jamais vu de* BADIN *qui ne fût un sot.* (Swift.)

> Sus, *badin*, levez-vous! Si vous tombiez dedans!
> RÉGNIER.

> Fi donc, petit *badin!* Un peu de retenue.
> REGNARD.

— **Syn. Badin, folâtre.** On est *badin* par le discours quand on dit des choses légères, malicieuses, pour s'amuser et amuser les autres. On est *folâtre* par les actions, par les manières, quand on fait en jouant de petites folies, des niches innocentes, toujours dans le seul but de s'amuser.

— **Antonymes.** Grave, sérieux.

BADIN (Pierre-Adolphe), peintre français contemporain, a débuté en exposant au Salon de 1833 un *Mendiant s'abritant contre l'orage.* Il a envoyé aux expositions des années suivantes des portraits, des tableaux de genre et des tableaux d'histoire, parmi lesquels nous citerons : le *Médecin de campagne*, qui lui a valu une médaille de 3e classe, en 1839; *Saint Germain, évêque d'Auxerre, et Eoarix, roi des Alains* (Salon de 1844), commande du ministère de l'intérieur; la *Défense de Saint-Jean-de Losne contre les Espagnols, en* 1636 (Salon de 1847), commande du ministère de l'intérieur; la *Prédication de saint Dominique* (Salon de 1848). M. Badin n'a rien exposé depuis ce dernier ouvrage. Il a été décoré en 1849.

BADINAGE s. m. (ba-di-na-je — rad. *badin*). Plaisanterie; action ou propos de badin, toute chose faite, dite ou écrite d'une manière badine, gaie, folâtre, enjouée : *Charmant* BADINAGE. *Toute sa conversation n'est qu'un* BADINAGE. *Elle a pris sérieusement et de travers mon* BADINAGE. (Mme de Sév.) *Elle ne s'en fâcha pas, mais elle ne m'encouragea point à passer du* BADINAGE *au sérieux.* (G. Sand.) *Quand l'abus de l'esprit est un* BADINAGE, *il plaît; quand il est sérieux, il déplaît.* (Joubert.)

> Ces gens de cabinet ont l'humeur si sauvage,
> Qu'ils se choquent d'abord du moindre *badinage*.
> DESTOUCHES.

> Un peu moins de bon sens et plus de *badinage!*
> Un homme qui disserte est un homme à noyer.
> LA CHAUSSÉE.

> . . Je ne me crois pas de charme imaginaire,
> Mais votre *badinage*, en son expression,
> Avait vraiment un air de déclaration.
> E. AUGIER.

‖ Se dit, par euphémisme, d'actes ou de paroles que l'on trouve désagréables et que l'on veut faire cesser : *Finissez; ce* BADINAGE *me déplaît. Voyons, point tant de* BADINAGE. *Cessons, s'il vous plaît; ce* BADINAGE *n'est point de mon goût.* (Le Sage.)

> Que de sottes façons et que de *badinage!*
> MOLIÈRE.

> Et que prétendez-vous avec ce *badinage?*
> MOLIÈRE.

— Par anal. Ebats joyeux, folâtres : *Les nymphes, par d'innocents* BADINAGES, *se jouaient dans les forêts.* (Fén.)

> Célimène, prude et sage,
> Haïssait tant les badins
> Que le moindre *badinage*
> Lui causait mille chagrins;
> Moi, je badine avec elle,
> Et loin de la chagriner,
> J'ai si bien fait que la belle
> Voudrait toujours badiner.

— Paroles d'amour, tendres agaceries des amants : *Se plaire aux* BADINAGES *amoureux.*

> Une vieille viendra qui, faite au *badinage*...
> LA FONTAINE.

> Ils s'occupent tantôt d'un simple *badinage*
> Qui des tendres amours est le charmant partage.
> LA FONTAINE.

— Par ext. Style badin, léger, enjoué : *Il y a un* BADINAGE *agréable dans les écrits de cet auteur.* (Acad.) *Tous ces discours frivoles ne sont qu'un* BADINAGE, *un simple jeu d'esprit.* (Acad.) *Plus je relis cette épître dédicatoire, plus j'y trouve des vérités utiles, adoucies par un* BADINAGE *innocent.* (Volt.)

> Imitez de Marot l'élégant *badinage*.
> BOILEAU.

‖ En mauv. part. Ineptie, action ou parole vaine et ridicule : *Je laissai passer tout ce* BADINAGE, *où l'esprit de l'homme se joue de l'esprit de Dieu.* (Pasc.)

— Fam. Se dit d'un travail qu'on fait aisément et comme en se jouant : *La solution de ce problème ne sera pour lui qu'un* BADINAGE.

— *Prendre, tourner une chose en badinage*, La prendre en plaisantant : *La honte me faisait* TOURNER LA CHOSE EN BADINAGE. (G. Sand.)

— Chass. Manière toute particulière et amusante de chasser le canard sauvage : *La chasse au* BADINAGE *est surtout usitée sur les étangs de Bourgogne.*

— **Encycl.** Chass. Les canards, comme beaucoup d'autres oiseaux d'eau, éprouvent une grande antipathie pour le renard, et quand un de ces quadrupèdes se présente à leur vue, ils ne manquent jamais de venir jusqu'au bord de l'eau pour le braver. Cette habitude, bien connue des chasseurs, leur a fait imaginer une manière de chasser les canards sauvages, connue sous le nom de *badinage*, et dont un renard bien dressé ou un chien semblable au renard par sa taille, par sa forme, par la couleur de son poil, est le principal ingrédient; souvent même on se sert d'un chien dont le poil a été teint avec de l'ocre ou de la terre de Sienne. Quand on voit les canards réunis en grand nombre sur l'eau, on lâche l'animal à une petite distance du bord, et ces oiseaux, dès qu'ils l'aperçoivent, ne manquent pas de se porter en foule de son côté; alors les chasseurs, qui ont pris position derrière une haie ou un buisson placé d'une manière convenable, attendent, pour tirer, le moment où les canards se retournent pour s'éloigner tous ensemble, et ils en tuent ou blessent un grand nombre. Le lieu où se placent les chasseurs doit toujours être au-dessous du vent, afin que les cadavres des victimes soient portés de leur côté par le courant. A défaut de buisson naturel, on en dresse souvent avec des branches garnies de leurs feuilles, et alors on a soin d'en élever plusieurs dans des situations différentes, afin d'avoir toujours la faculté de choisir l'emplacement le plus favorable.

BADINANT s. m. (ba-di-nan — rad. *badiner*). Cheval que l'on ajoute quelquefois à un attelage : *Cinq chevaux de charrette et un* BADINANT. ‖ Ce mot a vieilli.

— Autrefois, au parlement de Paris, Le neuvième conseiller d'une chambre, qui avait pour fonctions de remplacer celui des huit conseillers ordinaires qui venait à s'absenter. C'était une allusion assez malhonnête au sens précédent.

BADINANT (ba-di-nan) part. prés. du v. Badiner : *Reprendre quelqu'un en* BADINANT. *Il n'est pas bon d'apprendre la morale aux enfants en* BADINANT. (J. Joubert.)

> Un jeune enfant dans l'eau se laissa choir,
> En *badinant* sur les bords de la Seine.
> LA FONTAINE.

BADINE s. f. (ba-di-ne — rad. *badin*). Baguette fort mince et très-flexible : BADINE *à battre les meubles, les habits.* ‖ Canne flexible et légère : BADINE *à pomme d'argent. Il fit siffler dans sa main nerveuse une petite* BADINE *de bambou.* (Alex. Dum.) *Pendant ce temps-là, Lucien faisait sauter, avec sa* BADINE *à pomme d'or incrustée de turquoises, les journaux déployés.* (Alex. Dum.) *Franck froissé fit siffler sa* BADINE *à diverses reprises, en l'agitant aux oreilles de l'homme au manteau.* (Ars. Houss.)

— Pl. Sorte de petites pincettes pour le feu : *Le lendemain, mademoiselle m'a donné un très-joli soufflet, et cette paire de* BADINES *avec lesquelles vous me voyez tisonnant.* (Balz.)

BADINÉ, ÉE (ba-di-né) part. pass. de Badiner. Raillé : *Il fut* BADINÉ *de tout le monde. Elle a été* BADINÉE *à son tour.* (Trév.) ‖ Peu usité, le verbe *badiner* étant rarement employé à l'actif et par conséquent au passif.

BADINEMENT s. m. (ba-di-ne-man). Syn. inus. de *badinage*. Molière a mis ce mot dans la bouche d'un baragouineur : « *Vous n'avez que faire de vouloir voir ce que je porte. — Et moi, je le fouloir foir, moi! — Vous ne le verrez point. — Ah! que de* BADINEMENTE! »

BADINÉMENT adv. (ba-di-né-man — rad. *badin*). D'une façon badine, folâtre. ‖ Sottement, ridiculement. ‖ Vieux dans les deux sens.

BADINER v. n. ou intr. (ba-di-né — rad. *badin*). Folâtrer, faire le badin, s'amuser à des badinages : *Laissez* BADINER *ces enfants, c'est de leur âge. Çà, qu'on ne s'amuse pas à* BADINER. (Mol.)

> La jeunesse toujours eut des droits sur les belles;
> L'amour est un enfant qui *badine* avec elles.
> REGNARD.

‖ Plaisanter : *Ecrivons-nous souvent et* BADINONS *toujours.* (Bussy-Rab.) *J'ai eu tort de* BADINER *sur M. d'Oldenbourg.* (Mme de Sév.) *La véritable grandeur s'abandonne quelquefois, elle rit, joue et* BADINE, *mais avec dignité.* (La Bruy.) *La maladie de nos jours est de* BADINER *de tout.* (Vauven.) *Il faut que je m'égaye et que je* BADINE, *pour me sauver du sérieux qui me menace.* (Duch. du Maine.) *Ne* BADINONS *pas sur la mort; nous ne la connaissons pas.* (Mme Necker.) *Il ne faut pas* BADINER *avec la médiocrité.* (E. About.)

> Cesse de *badiner*, la chose est résolue.
> DESTOUCHES.

— Par ext. Parler ou écrire avec une sorte de légèreté et d'enjouement : *Il* BADINE *agréablement dans ses lettres, dans sa conversation. Pour* BADINER *avec grâce, il faut trop de manières, trop de politesse et même trop de fécondité.* (La Bruy.) *Les gens qui n'ont étudié que le monde savent ordinairement l'art de* BADINER *avec esprit, et de railler finement dans les conversations enjouées.* (Bouhours.)

> Ce n'est pas quelquefois qu'une Muse un peu fine
> Sur un mot en passant ne joue et ne *badine*...
> BOILEAU.

‖ Traiter en plaisantant, ne pas prendre au sérieux : *La verve de Montaigne est naïve, familière, plaisante, enjouée, et pour ainsi dire folâtre : elle suit ce qui la charme, et* BADINE *négligemment des accidents bons ou mauvais.* (Pasc.)

— Particulièrem. Flotter, se mouvoir à la manière de ceux qui folâtrent, en parlant d'un ajustement : *Cette dentelle ne doit pas être si tendue, il faut qu'elle* BADINE *un peu.* (Acad.) *Elles s'enveloppent le visage de vieilles dentelles qui ne veulent plus* BADINER *le long des joues.* (Balz.)

— Poétiq. Se jouer, s'agiter vivement :

> Mais du vent qui s'élève un souffle inaperçu
> *Badine* avec ma voile et l'enfle à mon insu.
> LAMARTINE.

— *Badiner avec*, Agiter, remuer en divers sens et par passe-temps : BADINER AVEC *son mouchoir.* BADINER AVEC *sa moustache. Celui-ci* BADINAIT AVEC *une canne délicieusement montée.* (Balz.) ‖ User légèrement ou sans précaution de : *Ne laissez pas les enfants* BADINER AVEC *le feu. Je rapporte ceci pour une leçon qui doit apprendre à ne jamais* BADINER AVEC *les armes.* (St-Sim.) *J'ai toujours ouï dire qu'il ne fallait pas* BADINER AVEC *les remèdes.* (Brill.-Sav.) ‖ Se livrer étourdiment, mettre peu de sérieux

dans : *C'est jouer avec le feu que de* BADINER AVEC *la galanterie.* (Boiste.) *A quarante ans, un homme sensé ne doit plus* BADINER AVEC *la vie.* (Cowley.) *Le disciple de Zénon a sans cesse la lance en arrêt contre la volupté; celui d'Epicure vit sous le même toit et* BADINE AVEC *elle.* (Dider.)

— Fam. *Vous badinez*, Vous voulez plaisanter, vous ne parlez pas sérieusement; et de même : *Il badine, elle badine*, etc. : « *Il lui est impossible de vous recevoir. — Tu* BADINES, *sans doute.* » (Etienne.) ‖ *C'est un homme qui ne badine pas*, C'est un homme très-sérieux, ou susceptible, ombrageux. ‖ On dit dans le même sens : *Il n'y a pas à badiner avec lui : L'abbé Raynal mourait d'envie de rire, et moi aussi; mais nous nous retînmes : car madame Geoffrin était déjà assez confuse, et lorsqu'elle avait tort,* IL N'Y AVAIT PAS À BADINER. (Marmontel.)

— Prov. *Il ne faut pas badiner avec le feu*, littéralement, Il ne faut user du feu qu'avec précaution, pour éviter les incendies. Signifie aussi : Il ne faut pas s'abandonner inconsidérément à des actes ou à des tentations qui peuvent avoir des suites funestes : *Il y a des choses qu'une femme ne doit entendre que de son mari;* IL NE FAUT PAS BADINER AVEC LE FEU. (Th. Leclercq.) ‖ On dit de même : *Il ne faut pas jouer avec le feu.*

— Manég. *Badiner avec son mors*, en parlant d'un cheval, Jouer avec son frein, le secouer, le mordiller.

— v. a. ou tr. Railler, plaisanter : *On l'*A *bien* BADINÉ. (Trév.) *C'est à nous à vous* BADINER *pour ne l'avoir pas fait.* (Fourier.) *Leur science n'avait pas été si rampante au dernier siècle devant les hommes à portefeuille; elle* BADINAIT *les financiers, qui avaient le bon esprit de ne pas s'en fâcher.* (Fourier.) ‖ Peu usité.

BADINERIE s. f. (ba-di-ne-rî — rad. *badiner*). Action de badiner : *La* BADINERIE *a des agréments qui l'emportent sur le sérieux, dans la société civile.* (St-Evrem.) ‖ Action ou parole badine : *S'occuper de* BADINERIES. *Dire des* BADINERIES. *Les pensées de l'enfance sont d'elles-mêmes assez enfantines, sans y joindre encore de nouvelles* BADINERIES. (La Font.) *Cette* BADINERIE *n'est ni fade ni usée.* (Mme de Sév.) *Mon esprit s'occupe à des* BADINERIES, *pendant que j'ai tant d'affaires.* (J.-J. Rouss.) *Il lui tournait le dos en se cachant d'elle et en lui répondant bien à propos mille* BADINERIES, *sans montrer aucun esprit.* (G. Sand.)

— Par ext. Chose légère et sans portée; enfantillage : *Les génies les plus élevés tombent quelquefois dans la* BADINERIE. (Boil.) *Si le lecteur est scandalisé de toutes les* BADINERIES *qu'il a vues dans ce livre, il fera fort bien de n'en lire pas davantage.* (Scarron.) *Les grands parleurs disent souvent de grandes* BADINERIES. (Louis XIV.)

BADINETTE s. f. (ba-di-nè-te — dimin. de *badine*). Petite badine. ‖ Peu usité.

— Pop. Chose ou personne dont on se sert pour badiner : *Je ne veux pas vous servir de* BADINETTE. Le radical est ici *badiner*.

BADIOU DE LA TRONCHÈRE (Jacques-Joseph-Emile), sculpteur français contemporain, né au Monastier (Haute-Loire) en 1826. Elève de M. Jouffroy, il a débuté en exposant au Salon de 1852 un groupe en plâtre de grandeur naturelle, représentant deux sœurs captives, qui expirent de douleur au moment d'être séparées pour jamais. Le même groupe, exécuté en marbre, a figuré à l'Exposition universelle de 1855, en même temps que le modèle en plâtre d'un autre groupe, représentant Valentin Haüy debout, l'index droit posé sur sa joue, et la main gauche paternellement appuyée sur la tête d'un jeune aveugle assis à ses pieds. Ce groupe, d'un aspect vraiment monumental, d'un style à la fois robuste et délicat, a reparu avec honneur, exécuté en marbre, au Salon de 1859, et a été inauguré, le 10 août 1861, à l'Institution impériale des Jeunes Aveugles. M. Badiou de la Tronchère, qui avait été nommé directeur adjoint de cet établissement en 1854, n'a voulu retirer aucun profit de son œuvre. Il a exposé en outre, au Salon de 1859, une statue en marbre, de grandeur naturelle, représentant la *Prodigalité* ou la *Jeunesse*, et deux médaillons en marbre (portraits), d'une facture gracieuse et distinguée. En 1860, il a fait, pour le ministère d'Etat, le modèle en plâtre d'une statue de Praxitèle, qui a été exposé dans la cour du Louvre. Au Salon de 1864, il a envoyé une statue en bronze du baron Larrey, exécutée gratuitement, et qui a été inaugurée à Tarbes, le 15 août de la même année. Il a été chargé dernièrement de faire, pour la ville d'Orléans, une statue en marbre de Marguerite de Valois. Depuis 1860, M. Badiou de la Tronchère occupe les fonctions d'inspecteur général des prisons et des établissements pénitentiaires de l'empire. Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1861, le jour de l'inauguration du Valentin Haüy.

BADIRÉ s. m. (ba-di-ré). Bot. Espèce d'arone que l'on trouve dans les fourrés les plus épais des forêts d'Amboine.

BADISTE s. m. (ba-di-ste — du gr. *badistês*, coureur). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des carabiques, voisin des licines, dont une espèce, le badiste bipustulé, se trouve aux environs de Paris et vit sous les mousses, près des endroits humides. ‖ On dit aussi BADISTÈRE.

BADIUS (Josse), imprimeur célèbre, surnommé *Ascensius*, parce qu'il était né à Assche, près de Bruxelles, en 1462. Il professa d'abord le grec à Lyon, vint ensuite à Paris, et y fonda, vers l'an 1512, une imprimerie d'où sortirent des éditions des classiques latins très-estimées. C'est à tort qu'on a répété qu'il avait, le premier en France, substitué les caractères ronds aux gothiques. Ces caractères avaient déjà été employés à Paris dès 1470. Badius a composé quelques ouvrages satiriques en vers latins (v. *Nef des folles*). Il mourut en 1535. Comme il avait eu beaucoup d'enfants, on fit allusion, dans une de ses épitaphes, à cette fécondité, en jouant sur les mots *libri* et *liberi*, et l'on dit qu'il aurait fait autant d'enfants que de livres, s'il s'y était pris plus tôt. Mais on comprend que ce n'est pas cette épitaphe qui fut mise sur son tombeau. Robert Estienne avait épousé une de ses filles.

Son fils, Conrad Badius (1510-1560), s'associa à Genève avec son beau-frère Robert Estienne, et donna une traduction française de l'*Alcoran des Cordeliers*.

BADJ s. m. (badj). Hist. or. Droit de transit prélevé par le Grand Seigneur sur les effets que les particuliers transportent d'un lieu à un autre.

BADJA, ville d'Afrique, régence de Tunis, au milieu des montagnes et entourée de tribus qui ne reconnaissent que difficilement l'autorité du bey, à 1 kil. de l'Oued-Badja; 6,000 hab., 2 mosquées. Le territoire produit du blé, de l'orge et du tabac.

BADJER (Louis), ouvrier lyonnais dont le nom se recommande par un beau trait de dévouement fraternel. En 1793, après la soumission de la ville par les républicains, son frère, blessé pendant le siége, ayant été cité devant la commission temporaire, il s'y présenta à sa place, se laissa condamner comme rebelle et conspirateur royaliste, et marcha courageusement au supplice.

BADKIS, ville du Koraçan, dans l'Afghanistan, province et à 70 kil. de Hérat. Anciennement *Bitaxa*, dont les pistaches étaient si renommées à Rome; l'étymologie de *pistache* paraît dériver de *Bitaxa*.

BADLOUANG s. (bad-lou-angh). Relig. siam. Talapoin du deuxième ordre.

BAD-NAFA, nom d'une remarquable fontaine intermittente, située en Irlande près de Skalholt, dans la plaine de ce nom; ses eaux, dont la température est de 82° centigrades, jaillissent à une hauteur de 15 mètres pendant dix minutes, cessent de monter pendant le même espace de temps et recommencent ainsi périodiquement, en laissant sur le sol une croûte de tuf siliceux.

BADOARO (Frédéric), diplomate et littérateur vénitien, né en 1518, mort en 1593. Il fut deux fois ambassadeur de la république auprès de Charles-Quint et de Philippe II, et fonda l'académie vénitienne *della Fama* (de la Renommée), supprimée dix ans plus tard, par décret du sénat. On attribuait à Badoaro plusieurs ouvrages historiques ou relatifs à ses ambassades, mais qui sont restés inédits.

BADOARO (Lauro), poëte vénitien, né vers 1546, mort en 1593. Il était de la congrégation des frères de la Croix (*Cruciferi*). On a de lui des *Poésies spirituelles;* les sept Psaumes de la pénitence traduits en vers italiens; des odes, des canzoni, etc.

BADOARO (Jacques), poëte dramatique italien, né à Venise, florissait vers le milieu du XVIIe siècle. Il est auteur de trois pièces qui eurent du succès : *Les Noces d'Enée et de Lavinia; Ulysse errant; Hélène enlevée par Thésée.* Toutes trois ont été imprimées à Venise (1640, 1644, 1655).

BADOC, ville de l'archipel des Philippines (Océanie), dans l'île de Luçon; 8,777 hab.

BADOCHE s. f. (ba-do-che). Comm. Morue salée.

BADOERO (Pierre), doge de Venise de 939 à 942, année de sa mort. Il obtint de Béranger II, roi d'Italie, une charte qui confirmait les libertés de la république de Venise et lui reconnaissait le droit régalien de battre des monnaies d'or et d'argent.

BADOIS, OISE s. et adj. (ba-doi, oi-ze). Géogr. Qui appartient à Bade, au grand-duché de Bade ou à leurs habitants : *Un jeune* BADOIS. *Une jolie* BADOISE. *La population* BADOISE. *Les mœurs* BADOISES. *J'avais roulé toute la nuit dans le coupé d'une malle-poste* BADOISE. (V. Hugo.) *Le postillon* BADOIS *portait en bandoulière un petit cor de chasse.* (V. Hugo.)

BADOK-BANKON s. m. (ba-dok-ban-kon). Bot. Plante de Ceylan, la ballotte distique des naturalistes.

BADOLATO, ville du royaume d'Italie, dans l'ancienne province de Calabre Ultérieure IIe, à 35 kil. S. de Catanzaro; 4,000 hab.

BADON (Edmond), auteur dramatique et romancier, né en 1808 en Piémont, de parents grenoblois, mort en 1849. Il n'a fait représenter que deux pièces, qui eurent le succès le plus brillant : *Un Duel sous Richelieu* (1832), drame, et *Une Aventure sous Charles IX* (1834), comédie (en collaboration avec Frédéric Soulié). On cite aussi ses romans historiques : *Montbrun ou les Huguenots en Dauphiné* (1838); *Gingènes ou Lyon en 93*, publié dans le *Journal des Débats* (du 12 novembre 1846 au 19 mars 1847).

BADONVILLER, comm. du dép. de la Meurthe, arrond. de Lunéville; pop. aggl. 1,966 h. — pop. tot. 2,204 hab. Fabrique d'alênes, de poinçons, de clous très-estimés, tanneries, brosseries et faïenceries.

BADOU (Jean-Baptiste), écrivain ascétique, prêtre de la congrégation de la Doctrine chrétienne, né à Toulouse vers la fin du XVIIe siècle, fut un des plus dévoués missionnaires de son temps et édifia pendant près de trente ans les diocèses du Languedoc. Il périt dans l'exercice de son ministère, lors d'une inondation de la Garonne, en 1727. Il a laissé : *Exercices spirituels, avec un catéchisme et des cantiques, pour aider les peuples à profiter des missions* (Toulouse, 1716).

BADOUE s. m. (ba-doû). Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de blennie, sur les côtes de Nice.

BADOUILLARD s. m. (ba-dou-llar; *ll* mll.). Nom donné aux membres d'une association d'étudiants parisiens, qui florissait au quartier latin dans les premières années du gouvernement de Juillet.

— **Encycl.** Le *badouillard* était un être collectif qui se composait d'une vingtaine d'étudiants chez qui l'esprit d'association existait au même degré que chez les saint-simoniens : peines et plaisirs, argent et maîtresses, études, bottes et opinions, tout était commun entre les *badouillards*. Au mois de janvier 1833, le *badouillard* eut envie d'aller *au bal masqué du théâtre du Panthéon.* Il se déguisa en paillasse et dépensa en toile à matelas tout l'argent qu'il avait en caisse pour ses vingt parures. Il entra dans la salle en faisant de l'effet comme quarante et du bruit comme cent; mais il ne tarda pas à s'échauffer et passa par degrés de la licence du cancan aux excentricités d'une danse innommée. C'est alors que le garde municipal chargé de maintenir l'ordre appela trois confrères, et vint saisir à la collerette un des vingt *badouillards*. Les dix-neuf autres se ruèrent aussitôt sur les gardes municipaux, qui battirent en retraite, mais pour revenir plus forts et plus nombreux. D'où il s'ensuivit qu'une douzaine de *badouillards* comparurent devant la sixième chambre, sous la double accusation d'outrages à la pudeur et de résistance à la garde. Quatre des prévenus furent acquittés, et les plus coupables condamnés à la prison. Aujourd'hui, il paraît que

Des *badouillards* la race est épuisée...

mais le souvenir en est resté fameux parmi les étudiants quelque peu versés dans l'histoire intime de leurs devanciers. A la société des *badouillards* succéda celle des *rocca*, en 1843 et 1844. Comme on le voit, Pipe-en-Bois ne fait pas souche; il n'est que le modeste rejeton d'une noble race.

BADOUREAU (J.-F.), dessinateur et graveur au burin et au pointillé, né à Paris en 1788, a exposé au salon de 1819 : *les deux Enfants Jésus*, gravés d'après Raphaël; au salon de 1822, les académies des *Sabines*, de David, et *le Christ et la Vierge*, d'après le Titien. On lui doit en outre plusieurs portraits de généraux du premier Empire et quatre grandes estampes, gravées à la manière du crayon, et pouvant servir d'études de dessin : *la Vierge à la chaise* et *la Vierge au poisson*, d'après Raphaël; *le Christ*, d'après le Titien; *saint Jean*, d'après le Dominiquin.

BADOURS s. m. pl. (ba-dour). Techn. Tenailles moyennes pour la forge.

BADOUVILLE (Pierre), aide de camp de Pichegru, né à Pressy-le-Sec (Bourgogne) vers 1760. Il seconda son général dans ses trahisons et ses complots, fut chargé par lui de missions secrètes auprès du prince de Condé, et montra constamment un dévouement et une discrétion dignes d'une cause plus honorable. Soupçonné très-justement d'être le personnage désigné sous le nom de *Coco* dans les papiers du général, il fut emprisonné pendant plusieurs années, mais acquitté faute de preuves. Il mourut oublié avant le retour des Bourbons.

BÂDRAN s. m. (bâ-dran). Myth. parse. Nom du génie de l'air.

BADRÈS, personnage persan cité par Hérodote dans son *Histoire*. On a donné diverses explications de ce nom propre. Les uns le comparent au sanscrit *bhadra* (heureux, joyeux, fortuné); les autres veulent y voir une contraction du mot *zend-hu-fedris;* d'autres enfin le rapprochent du persan moderne *behadour*, qui a le sens de brave, courageux et, par extension, de héros, de guerrier.

BADROUILLE s. f. (ba-drou-lle, *ll* mll.). Mar. Vieux cordages goudronnés et mis en pelote, pour chauffer un vieux bâtiment que l'on veut caréner. ‖ On dit aussi VADROUILLE.

BADUCCA s. m. (ba-duk-ka). Bot. Nom d'un câprier de Malabar, le *capparis* BADUCCA.

BADUCKE s. f. (ba-du-ke). Plante magique dont le fruit infusé dans du lait a la propriété de glacer les sueurs : *C'est à l'aide de la* BADUCKE *que les prétendus sorciers opéraient pour nouer l'aiguillette chez les jeunes époux.*

BADUEL (Claude), littérateur, né à Nîmes à la fin du XVe siècle, mort à Genève en 1561. Il s'éleva de bonne heure à un rang distingué parmi les professeurs de l'Université de Paris, embrassa le calvinisme et se réfugia à Genève, où il devint ministre et professeur de philosophie et de mathématiques. Il a laissé, entre autres ouvrages, un éloge du mariage sous le titre suivant : *De ratione vitæ studiosæ ac litteratæ in matrimonio collocandæ ac degendæ* (Lyon, 1544). Ce traité a été médiocrement traduit en français par Guy de la Garde (Paris, 1548).

BADUGEON s. m. (ba-du-jon; corruption de *badigeon*). Arg. Fard.

BADUHENNE (*Baduhennæ lucus*), vaste forêt de la Germanie mentionnée par Tacite, et qui s'étendait sur la presque totalité du pays des Frisons; 900 Romains y furent massacrés à la fin du règne de Tibère.

BADULE s. f. (ba-du-le). Bot. Syn. de *myrsine*, nom que l'on donne particulièrement à un arbrisseau de l'île de la Réunion, appelé dans le pays *bois de pintade.* ‖ On dit aussi BADULAM.

BADUMNA. Chez les Frises et les Goths, déesse de la chasse et des forêts. Elle était représentée portant sur le dos un carquois rempli de flèches.

BADUZ (LE), montagne de Suisse, canton des Grisons, à 30 kil. O.-S.-O. de Coire, baignée à sa base à l'O. par la Reuss, et à l'E. par le Rhin supérieur; 3,050 m. d'élévation; des neiges éternelles couvrent son sommet.

BADZENGE s. f. (ba-dzain-je). Syn. de *baisonge.*

BAÉ, ÉE adj. (ba-é). Autref. Ouvert. ‖ On a dit aussi BÉE, qui est resté dans *gueule bée.*

BÆA s. f. (bé) — du gr. *baia*, petite). Bot. Genre de la famille des yrtandracées, comprenant deux espèces, qui croissent en Chine et à la Nouvelle-Irlande.

BAECK (Elias), peintre et graveur allemand, né à Laubach en 1679, travailla à Rome et à Augsbourg, où il mourut. Il a gravé quelques sujets de sainteté, une suite de paysages avec animaux, plusieurs portraits de personnages allemands et des fêtes données à Augsbourg.

BAECK (Abraham), naturaliste et médecin suédois, né en 1713, mort en 1795. Il était premier médecin du roi et membre de l'académie des sciences de Stockholm. Il a publié, dans les grands recueils scientifiques du Nord, divers mémoires sur la couleur des nègres; sur un poisson (le narval), dont la corne s'était implantée dans la carène d'un vaisseau et l'avait percée; sur le *pichurim*, plante du Brésil, etc. Linné lui a dédié un genre de plantes de la famille des salicaires.

BAECK (Jean-Georges), graveur allemand, florissait à Augsbourg vers le commencement du XVIIIe siècle. Il a gravé des portraits de personnages contemporains, entre autres celui de Louis XIV et celui de Georges Ier, roi d'Angleterre. Son fils, BAECK (Antoine-Auguste), né à Brunswick en 1713, fut élève de Jean-Georges Schmidt et grava quelques sujets pour des livres.

BÆCKÉE s. f. (bèk-ké). Genre d'arbustes de la famille des myrtacées, qui comprend une vingtaine d'espèces, dont la plupart habitent l'Australie.

BAECKER (Casimir), harpiste, né à Berlin vers 1790, fut amené fort jeune en France par Mme de Genlis, dont il devint l'élève favori pour la harpe. Vers 1808, il débuta dans les concerts, et fit applaudir la netteté, le brillant de son exécution et la sonorité qu'il savait tirer de l'instrument. Après d'incontestables succès, il disparut du monde artistique, puis, dix-huit ans plus tard, ouvrit un cours de harpe d'après la méthode de Mme de Genlis. M. Baecker, qui, en 1835, s'est fait entendre dans un concert sans y exciter d'intérêt, se livre encore aujourd'hui à l'enseignement de la harpe.

BAECKER (Louis DE), archéologue et philologue contemporain, né à Saint-Omer en 1814. Il est issu d'une ancienne famille patricienne de Belgique, famille dont est sorti, au XVIe siècle, le célèbre jurisconsulte connu dans les lettres sous le nom de *Backerius*, disciple et ensuite collègue de Cujas, comme professeur de droit à l'université de Bourges.

D'abord avocat à la cour royale de Douai, puis magistrat au tribunal civil de Dunkerque, membre pendant vingt ans et enfin président du conseil municipal de la ville de Bergues, il a été nommé inspecteur des monuments historiques dans le département du Nord, correspondant des ministères de l'intérieur, d'Etat et de l'instruction publique pour les travaux historiques, puis chargé par le gouvernement français de missions scientifiques et littéraires en Allemagne et dans les Pays-Bas.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné, à trois reprises différentes, aux ouvrages de M. de Baecker, deux mentions honorables et deux mentions très-honorables.

Voici la liste de ses nombreux travaux : *Château de la Motte-aux-Bois* (Douai, 1843, in-4°); *Recherches historiques sur la ville de Bergues en Flandre; Des Nibelungen*, saga mérovingienne de la Néerlande; *Rapport sur l'église de Saint-Eloi*, à Dunkerque (1850, in-8°); *les Flamands de France*, études sur leur langue, leur littérature et leurs monuments; *De la Religion du nord de la France avant le christianisme* (Lille, 1854, in-8°); *Légende de Sainte-Godelive* (1854); *Histoire de l'Agriculture flamande en France; Chants his-*

toriques de la Flandre (Lille, 1855, in-8°) ; *la Noblesse flamande de France*, en présence de l'article 259 du Code pénal; *Analogie de la langue des Goths et des Franks avec le sanscrit ; Origine et orthographe des noms de famille; Lettre sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ; Notice sur Gérard van Meckeren*, vice-amiral de Flandre; *Voyage de Jean Sarrazin en Espagne au* XVI^e^ *siècle; la Flandre maritime avant et pendant la domination romaine; les Dunes du nord de la France, leur passé et leur avenir; Eglises du moyen âge dans les villages flamands de la France; le Calendrier des Flamands et des peuples du Nord; le Tombeau de Robert le Frison, comte de Flandre*, XI^e^ *siècle; le Tombeau de la première reine chrétienne de Danemark*, X^e^ *siècle ; l'Art dramatique chrétien dans le nord de la France; Nordpeene*, sa seigneurie, son église et son monastère ; *Grammaire comparée des langues de la France; Chronique de Bailleul de* 1647 *à* 1673 ; *les Tables eugubines*, études sur l'origine du latin.

Ces études, dont on remarquera l'intérêt, à l'heureux choix du sujet, ont valu de précieuses distinctions à M. de Baecker.

Il est membre de l'Académie royale de Savoie et d'un grand nombre de sociétés savantes de France, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, des Pays-Bas et de Belgique ; chevalier de l'ordre royal et grand-ducal de la Couronne de chêne et de celui de Henri le Lion ; enfin, officier d'Académie.

Passionné pour la science à laquelle il a consacré toute sa vie, M. de Baecker vient de relever de ses ruines le château historique de Nordpeene, où il est aujourd'hui retiré, accueillant avec une gracieuse hospitalité les amis des sciences et des lettres : c'est vouloir mourir comme on a vécu.

BÆCULA ou **BÆTULA**, ville de l'ancienne Espagne. Scipion y battit Magón et Massinissa (208 av. J.-C.)

BAÉE s. f. (ba-é). Autref. Ouverture. ‖ Fenêtre. On en a fait le mot *baie*. On a écrit aussi BÉE.

BAEHR (Jean) ou BEER ou BAER, compositeur et musicographe allemand, né en 1652, mort en 1700. Il étudia les lettres, les sciences et la musique au couvent des Bénédictins de Lambach; puis, son éducation achevée à Ratisbonne, il se rendit à Leipzig pour suivre les cours de théologie. Il resta fort peu de temps dans cette dernière ville. Sa voix de ténor, son talent sur le clavecin et le violon, le firent appeler à la chapelle du duc Auguste de Saxe. A la mort de ce prince, il fut nommé maître de chapelle des concerts du duc de Weissenfels. Baehr est plus connu par la polémique violente qu'il soutint contre Godefroy Vockerodt que par ses succès comme compositeur. ‖ Un autre musicien du même nom, BAEHR (Joseph), né en Bohême en 1746, fut le premier virtuose sur la clarinette qui se soit fait connaître en Europe dans le siècle dernier.

BAEHR (Jean-Christian-Félix), érudit allemand, né à Darmstadt en 1798. Depuis 1826, il enseigne avec éclat la littérature ancienne à Heidelberg. Il est, en outre, conservateur en chef de la bibliothèque de cette ville, directeur du lycée et du séminaire philologique, etc. Parmi les travaux du savant professeur, on cite surtout : *Histoire de la littérature romaine*, le meilleur ouvrage qui ait été publié jusqu'ici sur cette matière; il en a lui-même donné un abrégé qui a été traduit en français par Koulez (Louvain, 1838). On lui doit encore : *les Poëtes et Historiens chrétiens de Rome* (1836); *la Théologie romaine chrétienne* (1837) ; *l'Histoire de la littérature romaine durant la période carlovingienne* (1840) ; une belle et savante édition d'*Hérodote*, plusieurs fois réimprimée (Leipzig, 1832-33, 4 vol., et 1856); des dissertations, des commentaires, etc. Depuis 1847, M. Baehr est l'unique rédacteur des *Annales de Heidelberg*.

BAEHRENS (J.-E.-F.), agronome allemand, né en 1760, mort en 1830. Il s'est beaucoup occupé de la question des engrais et fut un des premiers à signaler l'importance des engrais artificiels. Il a publié, entre autres ouvrages estimés : *Système des engrais naturels et artificiels pour les cultivateurs praticiens*, qui a eu plusieurs éditions.

BAËL, premier roi de l'enfer, l'une des puissances infernales du grand grimoire; on le représente ayant trois têtes : celle d'un crapaud, celle d'un homme et celle d'un chat. A ceux qui l'évoquaient il donnait la ruse et le moyen de se rendre invisibles. Quelques écrivains l'ont considéré à tort comme une variété de Baal.

BAELEGEM, village important et comm. de Belgique (Flandre Orientale), arrond. et à 17 kil. S. de Gand; 2,882 hab. Nombreuses fabriques de toiles de coton et lin.

BAELEN, ville de Belgique (province d'Anvers), arrond. et à 28 kil. S.-E. de Turnhout, sur la Grande-Nèthe ; 3,469 hab. Fabrication de draps. ‖ BAELEN, comm. de Belgique (prov. de Liége), arrond. et à 9 kil. N. de Verviers ; 2,335 hab. Exploitation de grès, *forges, moulins* à *foulon*.

BAELI (François), littérateur et antiquaire italien, né à Milazzo (Sicile) en 1639, mort vers 1710. Il étudia les mathématiques à Paris et voyagea ensuite dans toutes les contrées de l'Europe. Outre plusieurs ouvrages inédits, il a laissé : *la Polissena*, comédie en vers; *Lo Statista ristretto; la Corona, ovvero il Giuoco degli Asili, nuova inventione; Il Siciliano veridico, ovvero Risposta e vera dimostrazione del presente e sussequente stato della città di Messina;* des sonnets, des dissertations, etc.

BAENA, ville d'Espagne, prov. et à 48 kil. S.-E. de Cordoue, ch.-l. de partido judiciale; 12,944 hab. Salines dans les environs.

BAENA (Antonio-Ladislau-Monteiro), historien et géographe portugais, né vers la fin du siècle dernier, mort en 1851, servit dans l'artillerie et parvint au grade de colonel. Fixé au Brésil, il étudia la topographie du Para, et fit paraître deux ouvrages trop peu connus en France : *le Compendio das eras do Para* (1838, in-8°), résumé historique qui s'arrête à l'année 1823; *l'Ensayo corografico sobre a provincia do Para* (1839, in-8°), travail de géographie et de statistique qui donne les détails d'explorations personnelles. Ce dernier livre souleva, dans une revue publiée par l'Institut historique du Brésil, des critiques fort vives auxquels Baena répondit victorieusement. Il a laissé en manuscrit le second volume du *Compendio das eras*.

BÆNAK s. m. (bé-nak). Ichthyol. Poisson du Japon, du genre bodian.

BÆNODACTYLE adj. (bé-no-dak-ti-le — du gr. *bainô*, je marche; *daktulos*, doigt). Erpét. Se dit des reptiles sauriens qui font usage de leurs pattes pour marcher.

— s. m. pl. Famille de reptiles sauriens qui font usage de leurs pattes pour marcher.

BÆNOSAURIENS s. m. pl. (bé-no-sô-ri-ain — du gr. *bainô*, je marche; *sauros*, lézard). Erpét. Syn. de *bænodactyles*.

BÆOBOTRYS s. f. (bé-o-bo-triss — du gr. *baios*, petit; *botrus*, grappe). Bot. Genre de plante de la famille des bruyères, syn. de *mæsa*.

BÆOMÈTRE s. m. (bé-o-mè-tre — du gr. *baios*, petit; *metron*, mesure). Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des mélanthacées, tribu des vératrées, comprenant une seule espèce, qui croît au cap de Bonne-Espérance.

BÆOMYCE ou **BÉOMYCE** s. m. (bé-o-mi-se — du gr. *baios*, petit; *mukês*, champignon). Bot. Genre de lichens, qui comprenait autrefois plusieurs espèces, mais qui, mieux étudié, a été réduit à une seule, le bæomyce rosé, qu'on trouve dans toute l'Europe, croissant sur le sol, dans les bruyères et les endroits humides.

BÆOMYCÉ, ÉE adj. (bé-o-mi-sé — rad. *bæomice*). Bot. Qui ressemble à un bæomyce.

BÆOS, pilote d'Ulysse, mort dans le golfe de Baies, en Campanie, a donné son nom au mont Bæa, dans l'île de Céphalonie, à la ville de Baiæ et à divers autres lieux.

BÆOTHRYON s. m. (bé-o-tri-ion — du gr. *baios*, petit; *thruon*, jonc). Bot. Division du genre scirpe.

BÆOTIS, surnom de Vénus à Syracuse.

BAER (Frédéric-Charles), théologien protestant, né à Strasbourg en 1719, mort en 1797. Il fut professeur de théologie à l'université de Strasbourg et reçut le titre d'aumônier honoraire du roi de Suède. Ses ouvrages sont très-nombreux. Nous citerons seulement les suivants : *Oraison funèbre du maréchal de Saxe*, qui eut un grand succès; *Lettre sur l'origine de l'imprimerie; Dissertation philologique et critique sur le vœu de Jephté; Sermon sur les devoirs des sujets envers leur souverain; Essai historique et critique sur les Atlantides*, etc.

BAER (Charles-Ernest DE), naturaliste russe, né en 1791 dans l'Esthonie. Il étudia la médecine à l'université de Dorpat, compléta son éducation scientifique en Allemagne, vint à Kœnigsberg, où Burdach le fit nommer prosecteur de la faculté de médecine de cette ville, rentra en Russie en 1834, et devint un des membres les plus illustres de l'académie de Saint-Pétersbourg. M. de Baer est auteur d'un très-grand nombre de travaux de zoologie et de physiologie. On lui doit une des plus curieuses découvertes de ce siècle; il a le premier vu et étudié l'œuf des mammifères en 1827. Suivant M. de Baer, l'unité de composition existe dans tout le règne animal, mais seulement au début des formations; les analogies sont primitives aussi bien qu'essentielles, et les différences secondaires aussi bien dans l'ordre d'apparition que dans l'ordre d'importance; tous les êtres partent d'un même état, de l'état de germe, mais ils suivent pour atteindre l'âge adulte des routes qui, un moment parallèles, deviennent d'autant plus divergentes qu'elles sont plus longues. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Lettre sur l'œuf des mammifères* (Leipzig, 1827); *Histoire du développement des animaux* (1828-1837); *Recherches sur le développement des poissons* (1835); *Observations sur les monstres à double corps* (Pétersbourg, 1845), etc. En 1835, il explora, par ordre du czar, le gouvernement d'Arkhangel, la Laponie méridionale et la Nouvelle-Zemble, voyage dont la relation se trouve dans les *Mémoires* de l'académie de Saint-Pétersbourg. En 1855, il a publié ses *Récents Voyages destinés à faire connaître l'empire de Russie*, et en 1856, avec M. Helmersen, des *Etudes sur l'empire russe et les pays adjacents de l'Asie*. Les voyages scientifiques de M. de Baer et ses travaux physiologiques lui ont acquis une autorité qui a été consacrée en 1858 par le titre de membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris.

BAEREBISTE, roi des Daces au temps de César et d'Auguste. Il écrasa les Sarmates sur les rives du Dniéper (Borysthène), les Boïens gaulois établis en Pannonie; étendit sa domination sur la Macédoine, la Thrace; soumit au tribut les Scordisces et les Bastarnes, et avait presque achevé la conquête de l'Illyrie, lorsqu'il fut assassiné, peut-être à l'instigation des Romains. Ce héros barbare était un des grands capitaines de son siècle.

BAERENSPRUNG (Sigismond), théologien allemand, mort en 1738. Il était protestant et s'occupa surtout de controverses religieuses contre différentes sectes. Ses ouvrages les plus connus sont les suivants : *De la différence qu'il y a entre le socinianisme et la doctrine évangélique* (Francfort, 1717); *Ce qu'il faut penser des danses et des banquets mondains* (Leipzig, 1700).

BAÉRIE s. f. (ba-é-rî). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, tribu des sénécionidées, renfermant une seule espèce qui croît en Californie, et que l'on cultive dans les jardins d'agrément.

BAERLE (Gaspard van), poëte latin moderne et professeur, né à Anvers en 1584, mort à Amsterdam en 1648. Il fut d'abord ministre de l'Eglise réformée, puis professeur de logique à l'université de Leyde, et enfin il occupa la chaire de philosophie et d'éloquence à l'université d'Amsterdam. Il a publié en latin des discours, des poëmes, des épîtres, des notices historiques; il a même laissé quelques écrits en français.

Son oncle, Melchior van BAERLE, a aussi laissé plusieurs écrits assez remarquables en latin.

BAERMANN (Georges-Frédéric), grammairien et mathématicien allemand, professeur à Wittemberg, né à Leipzig, mort en 1769. Il a donné une édition latine d'Euclide, traduit en allemand *le Maître d'éloquence*, de Lucien, et publié plusieurs dissertations *sur la longueur à donner aux canons; sur les leviers curvilignes*, et sur diverses autres questions; une *Introduction à la grammaire allemande*, etc.

BAERMANN (Henri-Joseph), célèbre clarinettiste allemand, né à Potsdam en 1783, mort en 1847. Il reçut dans sa jeunesse des leçons du clarinettiste Beer; malheureusement, les devoirs et les exigences de la carrière militaire, qu'il fut contraint d'embrasser, ne lui permirent pas d'étudier assidûment son instrument. Libéré du service après la bataille d'Iéna, il fit un assez long séjour en Bavière, et accomplit, en 1808, son premier voyage en Suisse et dans le midi de la France. En 1811, de retour à Munich, il y rencontra Weber, avec lequel il se lia d'une étroite amitié, et qui écrivit expressément pour lui trois concertos de clarinette. Ils firent même ensemble, dans l'automne de cette même année, des excursions musicales à Weimar, Gotha, Dresde, Prague et Berlin. En 1813, Baermann fit sa première apparition à Vienne, où il reçut des ovations extraordinaires. Acclamé même en Italie, et notamment à Venise, le célèbre virtuose vint à Paris en 1817, y donna des concerts avec M^me^ Catalani, et fit admirer son exquise sonorité, sa surprenante exécution et la distinction de son style. Depuis cette époque, Baermann fit de nombreux voyages, recevant partout l'accueil enthousiaste que méritait son merveilleux talent. Il a laissé environ trente-cinq œuvres.

Son fils, BAERMANN (Charles), né à Munich en 1820, reçut de lui une brillante éducation musicale. En 1833 et 1838, il suivit son père dans ses excursions, notamment à Paris, où ils obtinrent, dans un concert au Conservatoire, un véritable triomphe, par l'exécution d'une symphonie concertante. Depuis ce moment, Charles Baermann, rentré à Munich, a perfectionné son talent au point d'égaler presque son père. Il a publié jusqu'à ce jour environ vingt-cinq œuvres pour clarinette.

Un oncle de ce dernier, frère de Henri-Joseph, né à Potsdam, mort à Berlin en 1842, fut premier bassoniste de la chapelle du roi de Prusse.

BAERT ou **BAERTIUS** (François), jésuite érudit, né à Ypres en 1651, mort en 1719. Il fut adjoint à Papebroch dans la rédaction des *Acta sanctorum* (mois de mai et de juin), et montra une profonde érudition, surtout dans l'histoire des saints de l'Irlande et de l'Ecosse.

BAERT (Alexandre-Balthazar-François de Paule, baron DE), né à Dunkerque vers 1750, mort en 1825. Dès sa jeunesse il entreprit de longs voyages, revint dans sa patrie à l'époque de la Révolution, et fut nommé en 1791 député à l'Assemblée législative, où il se prononça avec modération dans le sens des réformes. Ce fut lui qui demanda que les actes de naissance et de décès cessassent d'être confiés aux prêtres des paroisses et entrassent dans les attributions municipales.

Comme beaucoup de royalistes constitutionnels, il réagit ensuite contre un mouvement qui dépassait la portée de ses opinions, partit pour les Etats-Unis, et ne revint en France qu'après le 18 brumaire. En 1815, il fut nommé député, et s'opposa autant qu'il le put aux excès de la chambre introuvable. Pendant ses voyages, il avait recueilli de nombreuses observations et des documents importants qu'il consigna dans les ouvrages suivants : *Mémoires historiques et géographiques sur les pays situés entre la mer Noire et la mer Caspienne* (Paris, 1799); *Tableau de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et des possessions anglaises dans les quatre parties du monde* (Paris, 1800). C'est un des meilleurs ouvrages publiés sur l'empire britannique. Napoléon le consultait souvent.

BAERT (Philippe), généalogiste belge, vivait dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle. Il était bibliothécaire du marquis de Chastellar, et il consacra tous ses loisirs à l'étude de l'art héraldique, qui était alors un objet d'études très-généralement cultivé par les écrivains belges. Il a publié : *Supplément au nobiliaire des Pays-Bas et de Bourgogne* (2^e^ édition, Louvain, 1772), ouvrage corrigé et augmenté par Cuypers et par un autre généalogiste, le major de Holleber.

BÆRUM, village de Norvége, prov. et à 10 kil. O. de Christiania, sur la rivière qui porte le même nom. Forges à fer les plus anciennes de la Norvége; nombreuses scieries de planches.

BAESRODE, village et comm. de Belgique (prov. de la Flandre Orientale), sur l'Escaut, arrond. et à 7 kil. E. de Termonde, 37 kil. de Gand; 2,910 hab. Fabrication de toiles à voiles, pêche et navigation très-active.

BÆTICA, BÆTIQUE et **BÆTIS**, noms géographiques. V. BÉTIQUE, BÉTIS.

BÆTIS s. m. (bé-tiss). Entom. Genre d'insectes névroptères, formé aux dépens des éphémères, et renfermant un petit nombre d'espèces disséminées dans les diverses régions du globe.

BÆTON, géomètre grec attaché à l'expédition d'Alexandre pour mesurer les distances des marches de l'armée. Il avait réuni ses études dans un ouvrage intitulé : *Stations de la marche d'Alexandre*. Il ne reste que quelques fragments de cet intéressant travail.

BÆTYLE, pierre sacrée. V. BÉTYLE.

BÆUMERTE s. f. (bé-u-mèr-te). Bot. Syn. du genre cresson.

BÆVILA s. f. (bé-vi-la). Bot. Espèce de guimauve de Ceylan.

BÆZA (Beatia), ville d'Espagne (Andalousie), prov. de Jaen, ch.-l. de juridiction civile; 10,800 hab.; avait été au VIII^e^ siècle la capitale d'un petit royaume arabe. ‖ Nom d'une ville de l'Amérique du Sud dans la république de l'Equateur, à 100 kil. S.-E. de Quito. Manufactures de toiles de coton.

BAEZA (Diégo DE), jésuite espagnol, théologien et prédicateur, né en Galice en 1582, mort en 1647. Il eut de son vivant une grande réputation que ne justifient point ses sermons, qui ne sont que des recueils de lieux communs. Il a en outre écrit des paraphrases de l'Ancien et du Nouveau Testament.

BAF s. *m.* (*baff — de* l'angl. *beef*, bœuf). Mamm. Métis ou jumart qu'on suppose provenir du taureau et de la jument. Le produit également supposé du cheval et de la vache s'appelle *bif*. Ce sont des monstruosités impossibles.

BAFCOP (Alexis), peintre allemand contemporain, né à Cassel, est venu se fixer à Paris vers 1830, et a exposé des tableaux de genre et des portraits aux Salons de 1831, 1833, 1836, 1839, 1840, 1842, 1844, 1847 et 1848. Il a obtenu une médaille de 3^e^ classe en 1847.

BAFFA ou **BAFFO**, ville de la Turquie d'Asie, sur la côte S.-O. de l'île de Chypre; 1,000 hab. Cette ville, qui eut quelque importance sous la domination des Vénitiens, aujourd'hui presque déserte, est construite sur l'emplacement de l'ancienne Paphos, sanctuaire célèbre du culte de Vénus. — Cristal de roche, dit *diamant de Baffa*.

BAFFA ou **BAFFI** (Françoise), femme poëte italienne, née à Venise, florissait dans cette ville vers 1545. Elle eut une brillante renommée de son vivant. Ses poésies, qui contiennent beaucoup de sonnets, ont paru dans les recueils littéraires du temps, mais n'ont jamais été réunies.

BAFFA (Nicolas), savant helléniste napolitain, vivait à la fin du XVIII^e^ siècle. Lors de l'occupation de Naples par les Français et de l'établissement de la république parthénopéenne, il accepta des fonctions publiques. Au retour du roi, il fut une des victimes de la réaction sanglante qui marqua cette restauration, et fut condamné à mort par une commission royale, avec tout ce que Naples renfermait d'hommes éminents.

BAFFE s. f. (ba-fe — rad. *paff*). Soufflet, dans le patois picard.

BAFFET (Prosper), nom d'un paysan bas breton qui, en 1854, a été, avec un de ses voisins appelé Yves Louarn, victime d'une déplorable erreur judiciaire. Les époux Guigourés, tous deux d'un âge fort avancé, vivaient dans une maison isolée, près du village de Bannalec (Finistère). Dans la nuit du 17 au 18 janvier 1854, trois individus armés de fusils enfoncèrent la porte de cette maison, et, par des coups et des menaces de mort, forcèrent Guigourés et sa femme à leur indiquer l'endroit où se trouvaient déposées les économies du ménage. Ces malfaiteurs avaient le visage barbouillé de noir et enveloppé d'un mouchoir blanc. De plus, ils portaient de lon-

gues chemises blanches par-dessus leurs vêtements. Ces précautions leur avaient paru suffisantes pour ne pas être reconnus. Toutefois, ils avaient parlé. En outre, les victimes avaient cru remarquer que l'un d'eux pouvait avoir cinquante ans, tandis qu'un autre était plus jeune. Les premières recherches de la justice ayant fait retrouver les traces de leurs pas, on constata qu'après avoir accompli leur crime, les bandits avaient pris le chemin de Bannalec. Les soupçons se portèrent aussitôt sur deux journaliers de ce village, Prosper Baffet et Yves Louarn, le premier âgé de cinquante et un ans et le second de trente-six ans. Ces deux hommes étaient très-pauvres et assez mal famés. Une perquisition faite chez Baffet amena la découverte d'une chemise, d'un mouchoir et d'un linge humides, semblables à ceux qu'on avait vus aux agresseurs. Confrontées avec eux, les victimes déclarèrent qu'ils ressemblaient entièrement à ceux qui les avaient dépouillées. La servante des époux Guigourés alla même jusqu'à affirmer qu'elle les reconnaissait à la voix. Enfin, un médecin, ayant été chargé d'examiner les accusés, trouva, derrière les oreilles de Baffet, ainsi que dans la barbe et sûr le front de Louarn, malgré le soin avec lequel ils s'étaient lavés, des traces d'une matière noire, suie ou charbon en poudre, qui avait dû être appliquée à l'aide d'un corps gras. On apprit encore qu'au moment du crime Baffet était menacé d'une saisie, et que, le jour même, Louarn avait proposé un vol de blé à un de ses camarades. Le 1er avril 1854, Baffet et Louarn comparurent devant la cour d'assises du Finistère. Interrogés sur les diverses circonstances qui les accusaient, ils ne purent fournir que des explications insuffisantes. En conséquence, ils furent déclarés coupables, mais le jury crut devoir reconnaître des circonstances atténuantes en faveur du premier. Louarn fut condamné aux travaux forcés à perpétuité, et Baffet à vingt ans de la même peine. Celui-ci mourut au bagne de Brest l'année suivante, et son camarade à Cayenne un an plus tard. Ils étaient cependant tout à fait innocents. En effet, à la suite de nouveaux renseignements parvenus à l'autorité judiciaire dans le courant de 1859, quatre habitants de Bannalec, les nommés Millour, Olivier, Jambon et la veuve Sinquin, furent arrêtés, et, au mois de janvier 1860, la cour d'assises reconnut qu'ils étaient les seuls et véritables auteurs du crime de 1854. La veuve Sinquin et Millour furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité, Jambon à vingt ans et Olivier à quinze ans de la même peine. « La mort de Louarn et de Baffet, dit à ce sujet l'organe du ministère public, ne rend plus possible la réparation de l'erreur judiciaire dont ils ont été les victimes; mais les débats de cette affaire et le nouveau verdict du jury seront pour leur mémoire une éclatante et solennelle réhabilitation. » C'était, en effet, la seule réparation que la justice humaine pouvait accorder à ces deux malheureux.

BAFFETAS s. m. (ba-fe-tâ). Comm. Grosse toile blanche de coton, qui vient des Indes : BAFFETAS *de Bénarès, de Surate. On assure qu'il sort tous les ans des fabriques de l'Inde de dix à dix-huit mille balles de* BAFFETAS, *de deux cents pièces chacune.* (Encycl.) ‖ On écrit aussi BAFETAS et BAFTAS.

BAFFIN (BAIE ou MER DE), grand golfe dans l'océan Atlantique, sur la côte N.-E. de l'Amérique du Nord, entre 67°-78° lat. N. et 55°-82° long. O. Ce golfe, presque toujours couvert de glaces, doit son nom au navigateur anglais qui, le premier, le visita en 1616. Pêche de baleines et de phoques. ‖ BAFFIN-PARRY, archipel composé des îles comprises entre la mer de Baffin et celle d'Hudson, au S. du détroit de Lancastre-et-Barrow. Les principales sont : *Cockburn, Southampton, Mansfield, James,* etc.

BAFFIN (William), célèbre navigateur anglais, né en 1584, mort en 1622. Il prit part, en qualité de pilote, à diverses expéditions maritimes commandées par les capitaines James Hall, Hudson, Thomas Button, Gibbins et Bylot. En 1612, il fit partie de l'expédition arctique dans laquelle James Hall fut tué par des sauvages, et, à son retour, il écrivit la relation de ce voyage. C'est dans cet historique que se trouve décrite, pour la première fois, une méthode pour déterminer la longitude en mer au moyen des corps célestes. En 1615, il fut adjoint à Robert Bylot, alors sur le point d'entreprendre son quatrième voyage au nord-ouest, pour rechercher un passage par le détroit de Davis. L'année suivante, les deux navigateurs partirent de nouveau sur le même navire, la *Découverte.* Ils parvinrent jusqu'au soixante-dix-huitième degré de latitude nord, et Baffin observa alors la plus grande déclinaison de l'aiguille aimantée (56° du nord au sud). Cependant, comme on ne trouvait point le passage cherché, le navire changea de route, d'après les conseils de Baffin, et se dirigea vers le nord du détroit de Davis. On entra alors dans une vaste baie, à laquelle fut donné plus tard le nom du hardi pilote. Baffin a également publié une relation de ce voyage ; mais le grand nombre de ses cartes et de ses plans, perdus, d'ailleurs, aujourd'hui, et le prix élevé qu'en aurait atteint la gravure, ne lui permirent pas de les joindre à sa narration, ce qui rend sa description de la baie moins correcte et moins intelligible qu'elle ne l'eût été autrement. Quelques fragments d'un journal qu'il avait aussi rédigé se trouvent dans le recueil de voyages de Purchas. Il nous reste encore de Baffin une lettre à John Wostenholme, dans laquelle il assure qu'il existe un passage au nord du détroit de Davis.

Baffin fut tué au siége d'Ormus, en Perse, tandis que, avec des troupes persanes, il essayait de chasser de l'île les Portugais.

BAFFO, fille d'un gouverneur vénitien de Corfou, fut capturée en mer par les Turcs, devint favorite d'Amurat III, qui en eut Mahomet III. Après avoir joui d'une longue influence sous deux règnes, elle fut écartée des affaires par son petit-fils, Achmet III, vers 1603.

BAFFO (Georges), poëte vénitien, mort vers 1768, auteur de quatre volumes de poésies faciles, mais licencieuses, qui ont été publiées à Venise en 1789, sous le titre de *Cosmopoli.* Elles sont en dialecte vénitien. Par une singularité remarquable, cet homme, qui était d'une obscénité révoltante dans ses vers, était d'une extrême réserve dans sa conduite et dans ses discours, en sorte qu'on a pu dire de lui qu'*il parlait comme une vierge et écrivait comme un satyre.*

BAFFO, BAFFUS ou **BAFFI** (Lucullus), médecin, philosophe et poëte italien, né à Pérouse, mort en 1634. On connaît surtout de lui un poëme sur sa ville natale, *De Antiquitate Perugiæ.* Son fils, mort en 1644, s'est occupé avec succès de l'histoire de Pérouse.

BA-FING, nom que les Mandingues donnent au Sénégal dans la partie supérieure de son cours. Ce mot signifie *fleuve noir.*

BAFOUÉ, ÉE (ba-fou-é) part. pass. du v. Bafouer. Honni, traité avec dédain, risée, raillerie : *Un homme* BAFOUÉ, BAFOUÉ *de tout le monde. Presque tous les grands inventeurs ont commencé par être* BAFOUÉS. *Ne cherchez jamais à employer l'autorité là où il ne s'agit que de raison, ou consentez à être* BAFOUÉ *dans tous les siècles.* (Volt.) *Ma destinée est d'être écrasé, persécuté, vilipendé,* BAFOUÉ, *et d'en rire.* (Volt.) *Une assemblée qui, de souveraine, se fait législative, ressemble au critique redouté qui se fait artiste* BAFOUÉ. (E. de Gir.)

> Quelqu'un le reconnut (le geai) : il se vit *bafoué,*
> Berné, sifflé, moqué, joué. LA FONTAINE.

BAFOUER v. a. ou tr. (ba-fou-é — ce mot est une sorte de mimologisme, peignant la moue et les contorsions des lèvres qu'on fait pour se moquer, et la racine paraît en être la même que celle de *babines, babouines,* où l'on retrouve *bap, baf,* signifiant *lèvres.* Aussi la forme du substantif et du verbe est-elle analogue dans la plupart des langues germaniques et néo-latines : ital., *beffa;* esp., *befa;* prov., *bafa* ; angl., *to baffle;* bavar., *beffen,* aboyer; notre vieille langue donne la forme *beffe*). Railler sans pitié, traiter avec une moquerie outrageante, couvrir de honte : *On le* BAFOUA *en pleine assemblée. Les Pradons que nous* AVONS BAFOUÉS *dans notre jeunesse étaient des prodiges auprès de ceux-ci.* (Boil.) *Nous n'*AURONS *jamais assez* BAFOUÉ *l'impudence de cet accouplage de l'homme avec les dieux du paganisme.* (Montaigne.)

> Morbleu! madame, suis-je un homme qu'on *bafoue?*
> E. AUGIER.

Se bafouer, v. pr. Se railler mutuellement, se moquer l'un de l'autre.

— **Syn. Bafouer, conspuer, honnir, villipender.** *Bafouer* renferme une idée de moquerie outrageante, répétée, qui ne laisse pas de relâche. *Conspuer*, marque un mépris profond; par son étymologie même on voit que l'objet *conspué* ne paraît plus digne des égards qu'on aurait même pour le dernier des hommes. *Honnir* est le cri du soulèvement et de l'indignation ; on *honnit* pour faire honte, pour faire rougir d'une action mauvaise. *Vilipender*, c'est ravaler, détruire la réputation, mettre sous les pieds comme quelque chose de vil, et tout cela souvent par un sentiment de jalousie ou par un manque de générosité.

BAFRA, ville de la Turquie d'Asie, Anatolie, pachalik et au N.-O. de Sivas, sur le Kizil-Ermak, qui se jette dans la mer Noire, non loin de cette ville; 2,000 hab.

BÂFRE s. f. (bâ-fre — pour l'étym., v. BÂFRER). Pop. Grand repas, repas où l'on mange beaucoup, ripaille : *Aimer la* BÂFRE, *ne songer qu'à la* BÂFRE. *Il y a* BÂFRE *chez le préfet.*

BÂFRÉ, ÉE (bâ-fré) part. pass. du v. Bâfrer. Dévoré, englouti : *Le dîner fut* BÂFRÉ *en moins de rien.*

BÂFRÉE s. f. (bâ-fré — rad. *bâfre*). Pop. Repas de glouton : *Se donner une* BÂFRÉE.

BÂFRER v. n. ou intr. (bâ-fré — du préfixe germanique *be, bi, ba,* et d'un verbe indéterminé signifiant *dévorer :* en tud., *frezan, frezzen;* en goth., *fretan ;* en angl.-sax., *frætan ;* en all., *fressen;* en dan., *fraadse ;* en suéd., *fræta ;* en holl., *vreeten*, signifient *manger avidement, dévorer.* La syllabe *fre* de *goinfre* montre que ce mot a les mêmes racines). Manger goulûment, avec excès : *C'est un homme qui ne fait que* BÂFRER. *Peut-on* BÂFRER *ainsi?*

— Activ. *Cet enfant* BÂFRE *tout ce qu'il peut attraper.*

Se bâfrer, v. pr. Se gorger : *Il* SE BÂFRE *de pâtisserie.*

BÂFRERIE s. f. (bâ-fre-rî — rad. *bâfrer*). Gloutonnerie. ‖ Ce mot trivial, mais si énergique et si populaire, est omis par tous les dictionnaires.

BÂFREUR, EUSE s. (bâ-freur, eu-ze — rad. *bâfrer*). Pop. Grand mangeur, glouton : *C'est un grand* BÂFREUR.

BAG, idole persane qui a donné son nom à la ville de Bagdad.

BAGABEN, province centrale de l'île de Java, à 260 kil. de Batavia ; elle fait partie du territoire qui n'a pas encore reconnu la suzeraineté des Hollandais. Récolte considérable de nids d'hirondelle, achetés par les Chinois.

BAGACE s. f. V. BAGASSE.

BAGACUM, ville de la Gaule, dans la Belgique IIe, cap. des Nerviens; aujourd'hui Bavay.

BAGADAIS s. m. (ba-ga-dè). — Ornith. Genre de passereaux établi aux dépens des pies-grièches, et qui paraît former le passage de ce dernier genre à celui des fourmiliers. Il renferme trois espèces, qui habitent l'Afrique centrale, toutes trois remarquables par les plumes hérissées qui leur couvrent la tête en avant et l'espèce de plumet dont elle est surmontée.

— Désigne aussi une espèce de pigeons.

— **Encycl.** Vieillot forma le genre *bagadais* sur une espèce de pie-grièche décrite par Levaillant et nommée par lui *Le Geoffroy*, parce qu'elle avait été rapportée du Sénégal par M. Geoffroy de Villeneuve. Il appartient à l'ordre des passereaux, famille des lanidées, sous-famille des laniarinées. Bec droit, mais très-crochu à l'extrémité ; plumes à la base du bec recouvrant les narines et assez rigides; un cercle de peau souvent festonnée entoure les yeux ; ailes assez longues ; tarses et doigts de longueur médiocre ; le dos, les ailes et la queue sont noirs, avec bandes ou bordures blanches ; la tête, le cou et le dessus du corps sont blancs; une huppe en forme de plumet garnit la tête. Cet oiseau se nourrit probablement d'insectes, et surtout de l'espèce de fourmis appelées *termites.* Il est sauvage et criard ; les *bagadais* volent par bandes et s'abattent tous ensemble pour chercher des insectes sur le sol et dans les buissons. Swains l'a désigné sous le nom de *prionops plumatus*, et c'est là l'espèce type ; mais on en a trouvé depuis deux autres espèces : le *prionops cristatus* de Rupp. et le *prionops falacoma* de Smith.

BAGÆUS. Myth. gr. Surnom que les Phrygiens donnaient à Jupiter, honoré chez eux d'un culte spécial.

BAGAFFE s. m. (ba-ga-fe). Pistolet, en argot.

BAGAGE s. m. (ba-ga-je — du v. fr. *bagues*, paquets. V. BAGUES). Effets, objets empaquetés que l'on emporte avec soi en voyage : *Charger, décharger les* BAGAGES. *Le jeune homme est venu à pied, et son petit* BAGAGE *sur le dos.* (Picard.) *Il avoua franchement qu'on l'avait chargé de mettre la coupe d'or dans le* BAGAGE *de son maître.* (G. Sand.) *Deux jours après, les deux frères arrivèrent à Brest ; je vis leur mince* BAGAGE. (E. Sue.)

> Ne faut-il pas quelqu'un pour garder le *bagage?*
> LA FONTAINE.

— Par ext. Mobilier de peu de valeur : *Ils emportèrent tout leur* BAGAGE *sur une petite voiture.* (Acad.)

— Par anal. Ensemble des ouvrages, des productions d'un auteur : BAGAGE *littéraire.* BAGAGE *académique. N'avoir qu'un mince* BAGAGE. *N'imprimez pas tant de mes ouvrages, car plus le* BAGAGE *sera gros, plus j'aurai de mal à aller à la postérité.* (Volt.) *Deux poëmes, une nouvelle, une description, etc., formaient tout le* BAGAGE *littéraire du défunt.* (Balz.) ‖ Ensemble des connaissances que l'on a acquises : *Ce que les jeunes filles peuvent apprendre dans un pensionnat forme toujours un* BAGAGE *d'instruction fort léger.* (Math. de Dombasle.)

— Loc. fam. *Plier, trousser bagage*, Déloger furtivement, s'enfuir : *Quoi! après la figure que nous avons faite, quitter la partie comme des sots,* PLIER BAGAGE *comme des croquants, au premier épuisement des finances!* (Hamilt.) *Au premier son de trompette, tu* TROUSSES BAGAGE *et te sauves où il te plaît.* (D'Ablanc.) *Deux jours après, il* PLIAIT BAGAGE *et partait pour Catane avec sa fille.* (G. Sand.)

> A la cour, à la ville, on l'a tant blasonné,
> Hué, sifflé, berné, brocardé, chansonné,
> Qu'enfin ne pouvant plus tenir tête à l'orage,
> Avec sa Pénélope il *a plié bagage.*
> LA CHAUSSÉE.

‖ Signifie aussi Mourir : *Il y aura bientôt deux ans que le pauvre homme* A PLIÉ BAGAGE. (Acad.) *On ne parle plus que de la mort du Mazarin ; il est passé, il* A PLIÉ BAGAGE. (Gui-Patin.)

— *A trousse-bagage*, En toute hâte. ‖ Cette locution a vieilli.

— Art milit. Ensemble des effets et du matériel d'équipement : *Sortir de la ville avec armes et* BAGAGES. *Partir avec armes et* BAGAGES. *Les Romains donnaient aux* BAGAGES *un nom expressif :* impedimenta, *embarras. Les Suédois furent rompus, enfoncés et poussés jusqu'à leurs* BAGAGES. (Volt.) *L'Olympe grec fut apporté à Rome dans les* BAGAGES *des vainqueurs.* (Nisard.) *Le poids du* BAGAGE *que le soldat d'infanterie porte aujourd'hui en campagne s'élève à près de 30 kilog.* (De Chesnel.)

> Le soldat en désordre imprudemment s'engage
> Tant à brûler le camp qu'à piller le *bagage.*
> MAIRET.

— *Menu bagage*, Celui qui peut être porté par des bêtes de somme et par les soldats. ‖ *Gros bagage*, Celui qui ne peut être transporté que par voitures.

— Chem. de fer. *Wagon à bagages*, Voiture d'un train de voyageurs spécialement affectée au transport des bagages.

— **Encycl.** *Bagages militaires.* Si une armée pouvait se passer de *bagages*, elle serait plus libre dans ses mouvements; elle pourrait se transporter plus rapidement d'un point à un autre, et se prêterait beaucoup mieux aux combinaisons stratégiques qui sont souvent le moyen le plus assuré de vaincre. L'histoire prouve que les armées les plus nombreuses, embarrassées par de lourds *bagages*, ont souvent été taillées en pièces par des troupes beaucoup plus faibles et dont les soldats étaient à peine vêtus. Les Romains étaient trop habiles dans l'art de la guerre pour n'avoir pas compris combien il importait d'accoutumer le soldat à se contenter des *bagages* réduits au strict nécessaire ; ils en avaient pourtant, mais ils les désignaient sous le nom très-significatif d'*impedimenta*, c'est-à-dire embarras, entraves. Les Grecs aussi, dans le temps de leur gloire militaire, avaient très-peu de *bagages*, et c'est peut-être pour cela qu'ils purent vaincre les innombrables armées de Xerxès et de Darius, qui traînaient à leur suite tous les objets nécessaires pour que leurs chefs pussent mener en campagne une vie presque aussi luxueuse que dans leurs palais.

Mais, puisqu'il faut des *bagages*, nous allons dire brièvement quels sont les règlements militaires en vigueur aujourd'hui, sur cette matière, dans nos armées. On donne le nom de *bagage* à l'ensemble des objets que chaque soldat d'infanterie doit porter en campagne. Ce *bagage* pèse environ 30 kilo.

Mais les *bagages* proprement dits sont tous les effets qu'on transporte à la suite des troupes ; ceux qu'on met dans des voitures constituent le gros *bagage*, et le petit *bagage* est celui qu'on charge sur des bêtes de somme, chevaux ou mulets, selon la nature du terrain.

Nous empruntons au *Dictionnaire* de M. F. Louis, chef de bataillon d'infanterie, les renseignements suivants :

Les voitures à un collier, c'est-à-dire à une seule bête de trait, doivent porter un poids de 500 kil. ; ce poids s'élève à 800 kil. pour les voitures à deux colliers.

Dans les marches, une troupe de 25 à 160 hommes a droit à une voiture à un collier ; deux colliers sont alloués de 161 à 320 hommes ; trois colliers de 321 à 480 hommes; quatre colliers de 481 à 640 hommes; cinq colliers de 641 à 800 hommes, etc. Un détachement inférieur à 25 hommes, y compris l'officier, n'a droit à aucune voiture. Outre cela, il est accordé une voiture à un collier pour le transport de la caisse et des archives, quand la troupe en marche a une administration distincte régulièrement organisée. Chaque officier peut faire charger 30 kilo. de *bagages* pour son usage journalier sur les voitures allouées au détachement, sans toutefois que le chargement des voitures puisse dépasser le maximum fixé comme nous l'avons dit. Lorsque les troupes voyagent par voies ferrées, les *bagages* sont mis dans un ou deux wagons, ainsi que les tambours et les gros instruments de musique ; le poids en est proportionné à l'effectif, d'après les mêmes données que pour le service des convois. S'il y a des cantinières, il faut ajouter un cheval ou mulet et une voiture pour chacune d'elles.

Les officiers ont droit aussi à des *bagages* qu'on pourrait appeler *bagages* de luxe, et pour cet objet chaque bataillon est suivi de deux voitures, une par escadron. La première de ces voitures porte : 9 cantines d'effets pour 9 officiers ; une cantine pour le chef de bataillon ; 4 pour le chef de cuisine ; 7 tentes avec 10 couvertures ; 10 pliants. La deuxième contient : 9 cantines pour 9 officiers ; une pour l'adjudant-major ; une pour le médecin ; 4 cantines de cuisine ; 8 tentes, avec 11 couvertures ; 11 pliants ; et, de plus, l'avoine et le pain. Pour chaque régiment, il est alloué une voiture de supplément destinée au service des officiers de l'état-major.

En Afrique et dans toutes les contrées où i n'y a pas de routes commodes pour la circulation des voitures, celles-ci sont remplacées par des mulets, et le nombre des mulets est également fixé par des règlements spéciaux.

Les équipages des corps, soit dans l'intérieur, soit en campagne, sont placés sous les ordres d'un vaguemestre choisi parmi les capitaines ou les lieutenants ; le vaguemestre du grand quartier général est pris parmi les officiers supérieurs. Ces mêmes équipages ont une garde fournie par la compagnie hors rang quand le régiment tout entier est en marche, et par la moitié de la garde descendante lorsqu'il s'agit d'un bataillon seulement. Cette garde charge et décharge les voitures. En campagne, la garde des équipages est confiée aux convalescents, aux cavaliers démontés, à tous les hommes en général qui n'entrent pas dans les rangs.

Nous venons de nous servir du mot *équipages* en lui donnant le sens de *bagages*, mais il faut remarquer que nous avons dit *équipages des corps*, ce qui en restreint considéra-

blement la signification. L'administration de nos armées entend quelque chose de beaucoup plus général quand elle parle des *équipages militaires* proprement dits; elle a créé un corps de troupes tout spécial, auquel elle a donné le nom de *train des équipages*, et qui est chargé de tous les détails relatifs à ce service important. Nous en parlerons au mot ÉQUIPAGES.

— *Bagages des voyageurs.* On ne comprend pas ordinairement sous cette dénomination les objets qu'une personne en voyage porte à la main, afin de pouvoir s'en servir pendant le voyage même, à moins qu'ils ne soient trop apparents; on entend spécialement par *bagages* les colis que le voyageur emporte avec lui, mais qui doivent être chargés dans une autre voiture ou dans un autre compartiment que celui qu'il occupera lui-même. Chaque voyageur doit avoir soin de faire enregistrer son *bagage* et doit se faire remettre un bulletin constatant le nombre et le poids des colis. Toutes les administrations de chemins de fer admettent, en franchise de port, 30 kilo. de *bagages* par personne; elles font payer pour le surplus une somme calculée selon des tarifs qui sont affichés dans toutes les gares. Les enfants n'ont droit qu'à 20 kilo. lorsqu'ils ne payent que demi-place. Il arrive souvent que les bulletins de *bagages* portent une clause indiquant qu'en cas de perte l'administration ne s'oblige à payer que 150 fr. pour une malle, et 50 fr. pour un sac de nuit; mais plusieurs arrêts de cours impériales ont déclaré nulle cette clause, et ont obligé les compagnies à payer une indemnité égale à la valeur des objets perdus, lorsque cette valeur a pu être prouvée d'une manière satisfaisante, et ces arrêts nous paraissent de la plus stricte équité. Les sacs d'espèces qu'un voyageur porte sur lui ne sont point soumis à la taxe imposée par le *tarif sur les transports d'espèces; mais* les compagnies sont alors dégagées de toute responsabilité. Cependant nul n'a le droit de porter ainsi plus de 25 kilo. d'or, d'argent ou de billon.

Quand le voyage est terminé, le voyageur passe dans la salle des colis, où ses *bagages* lui sont remis sur la représentation de son bulletin. Les facteurs et les sous-facteurs chargés de cette remise ne doivent ni réclamer ni recevoir aucun pourboire, même pour porter les paquets et les malles dans la voiture où doit monter le voyageur, à moins que celui-ci ne les ait chargés d'aller chercher cette voiture en dehors de la grille qui ferme la cour d'arrivée. Mais avant de pouvoir ainsi disposer de ses *bagages*, le voyageur est tenu de les soumettre à la visite des employés d'octroi ou de douane et de payer les droits, s'il y a lieu.

Les *bagages* sont, pour une personne en voyage, ce qu'il y a de plus assujettissant; pour peu que le poids de 30 kilo. soit dépassé, les frais sont notablement augmentés; mais il n'y a pas que cet inconvénient : presque toujours les gares sont à quelque distance des villes, très-rarement dans la ville même; de là, nécessité de monter en omnibus, avec armes et *bagages*. Nos voisins, les Anglais, qui passent les trois quarts de leur vie à voyager, ont su, avec leur esprit calculateur et positif, s'affranchir de toutes ces incommodités; ils voyagent presque sans *bagages*, ce qui les dispense d'une surtaxe et leur permet de gagner l'hôtel pédestrement. Voyez une riche Anglaise se promener sur le boulevard des Italiens; elle est mise avec plus de simplicité que quand elle se promène le matin, seule, dans son parc. « C'est beaucoup par affectation et un peu par mépris, » diront nos Parisiennes, qui ont l'habitude de se faire accompagner d'un wagon de crinolines, de robes et de chapeaux, pour peu qu'elles aillent à Dieppe ou seulement à Fontainebleau. Ici, nous répondrons : Non, mesdames. Les Anglais, en voyage, veulent leur commodité. L'Anglaise a le mauvais goût de ne voyager que pour voir, et nous, mesdames, nous avons l'esprit de voyager pour être vues; l'Anglaise a un carnet sur lequel elle prend des notes et un album où elle dessine des points de vue, des paysages; la Française voyageuse se soucie peu de tout cela et s'amuse à bien autre chose. Aussi, les Anglaises ont acquis une force étonnante sur la géographie. Quant à nous, après dix années d'études, même passées au Sacré-Cœur, nous connaissons à peine *de nom* nos sous-préfectures de France. « Savez-vous ce qui distingue le Français? demandait Gœthe à un de nos jeunes bacheliers en voyage. — Leur esprit. — Non. — Leur amabilité. — Non. — Leur... légèreté. — Non : leur ignorance en géographie. » Mais revenons à nos *bagages*. Je rencontrai un jour un touriste anglais sur un des vapeurs du lac de Genève; sa mise était simple et propre. « Je vais passer l'automne à Nice, me dit-il; l'hiver en Palestine et en Egypte, et je serai au mois de mai à Saint-Pétersbourg. — Et vos *bagages?* — Les voici. » Et il tira de sa poche une très-élégante boîte en maroquin qui me parut renfermer quelques objets de toilette. « J'ai pris exemple, ajouta-t-il, sur l'escargot, qui est l'être le plus voyageur de la nature animale; je porte tout sur moi; quand mes bottes et mon habit sont usés, je les remplace par des neufs dans la ville où je passe; de cette manière mes *bagages* ne m'ont jamais donné un quart d'heure de souci. » Je lançai un regard mélancolique sur mes *bagages*, qui atteignaient la hauteur de la cheminée de notre vapeur — car j'étais en famille — et je saluai l'Anglais avec admiration. Plus heureux que Diogène, j'avais trouvé un homme.

BAGAIA ou **BAGAIS**, aujourd'hui Baghaï, ville d'Afrique, dans l'ancienne Numidie, sur le fleuve Abigas (en arabe *Ouad-el-Baghaï*), qui descend du mont Aurèse. Célèbre au commencement du v^e^ siècle par les troubles religieux des donatistes.

BAGAN s. m. (ba-gan). Nom vulgaire des pâtres nomades qui gardent les troupeaux dans les landes de Bordeaux : *Les* BAGANS *passent presque toute l'année en plein air; ils ne se rendent dans le village que pour renouveler leurs provisions, qu'ils placent dans une espèce de petite cabane montée sur un essieu à roues.*

BAGARD (César), sculpteur connu sous le nom de *grand César*, né à Nancy en 1639, mort en 1709. La plupart de ses productions ornaient les édifices de sa ville natale, et furent en partie détruites à l'époque de la Révolution. On citait surtout un *Christ* que possédait l'église Saint-Sébastien, un *Buste de Louis XIV* qui ornait l'ancienne porte royale de Nancy; deux statues colossales, l'une de *Sainte Thérèse*, l'autre de *Saint Jean de La Croix*, ainsi qu'une *Vierge soutenue par des anges*, dans l'église des Carmes. Son fils Toussaint fut également un statuaire de mérite.

BAGARE s. f. (ba-ga-re — corrupt. de *gabare*). Mar. et navig. Sorte de bateau plat dont on se servait autrefois sur la Seine. ‖ Gros navire de transport.

BAGARE s. f. (ba-ga-re). Vanterie, fanfaronnade. ‖ V. mot.

BAGARRE s. f. (ba-ga-re — étym. dout. : dans le sens de *encombrement*, ce mot semble se rattacher à *bagues*, signifiant hardes, bagages; dans le sens de *tumulte, querelle, combat*, il paraît venir de l'allem. *balgen*, ou de l'esp. *baraja*, qui ont le même sens). Grand bruit, désordre, tumulte : *Quelle* BAGARRE! *Se mêler, se tirer de la* BAGARRE, *d'une* BAGARRE. *Dans ce confessionnal est un chanoine de mes amis qui sera censé vous avoir retirée de la* BAGARRE *et mise sous sa protection dans cette chapelle.* (Balz.)

J'ai voyagé, j'ai vu du tintamarre,
Je n'ai jamais vu semblable *bagarre;*
Tout le logis est sens dessus dessous.
VOLTAIRE.

. . . . Dans la *bagarre*,
S'il tombe sous ma main, je ne crierai pas : gare!
C. DELAVIGNE.

‖ Encombrement tumultueux : *Dans la* BAGARRE, *son carrosse fut brisé. Grâce à la police, les* BAGARRES *deviennent moins fréquentes à Paris.*

— Par ext. Réunion confuse et tumultueuse d'objets ou de personnes : *Quelle que soit la place qu'on occupe soi-même dans la grande* BAGARRE *humaine, dont nous faisons tous partie, on ne peut plus méconnaître en lui un philosophe politique du premier ordre.* (Ste-Beuve.)

— Loc. fam. *Se sauver, se tirer de la bagarre; s'échapper de la bagarre*, Se tirer d'une situation difficile, embarrassante; s'esquiver au milieu d'une discussion animée, d'une dispute.

BAGARRIS (Pierre-Antoine RASCAS DE), gentilhomme provençal qui s'occupait d'archéologie et de numismatique. Il vint en 1608 à la cour de Henri IV, à qui il montra des médailles romaines et des pierres gravées et qui lui donna la charge de maître des cabinets, médailles et antiquités; mais Bagarris prit le titre de *ciméliarque* ou *ciméliarche*, c'est-à-dire gardien d'objets précieux. On a de lui un petit traité de numismatique très-curieux, qui a pour titre : *Nécessité de l'usage des médailles dans les monnaies.* Après la mort de Henri IV, Bagarris repartit pour la Provence, emportant ses médailles et ses pierres gravées, pour lesquelles Louis XIII ne témoignait que de l'indifférence. Plus tard, la veuve de Bagarris les vendit à Lauthier (d'Aix), et le fils de celui-ci les céda au roi. Elles sont maintenant au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale; on y remarque, entre autres pièces curieuses, le *Cachet* de Michel-Ange, le *Mécène* de Dioscoride, et un *Sacrifice* sur jaspe sanguin.

BAGASSE ou **BAGACE** s. f. (ba-ga-se — esp. *bagasa*, marc). Techn. Nom donné aux cannes qui ont passé au moulin et dont on a extrait le sucre : *Les* BAGASSES *servent à la nourriture des bestiaux quand elles sont fraîches; lorsqu'on les a séchées au soleil, on les emploie pour alimenter le feu sous les chaudières, et on en fait des flambeaux pour s'éclairer la nuit.* ‖ Tiges d'indigotier que l'on a retirées de la cuve après la fermentation : *La* BAGASSE *d'indigo fait un bon engrais lorsqu'on lui a donné le temps de vieillir.* (A. Dupetit-Thouars.) ‖ Marc de raisin ou d'olives, à la sortie du pressoir.

— Bot. Fruit du bagassier, qui est à peu près du volume d'une orange, et bon à manger; et, par ext., Nom du bagassier lui-même.

— **Encycl.** La *bagasse* est le seul combustible employé dans le plus grand nombre des sucreries coloniales, bien que sa puissance calorifique ne soit pas très-élevée; d'après M. Payen, elle serait équivalente à celle du bois. L'extraction du vesou se fait généralement en comprimant la canne entre des cylindres cannelés, dont les axes sont horizontaux ou verticaux. On préfère actuellement les cylindres horizontaux, qui permettent une pression plus considérable sans briser autant la *bagasse* qu'avec les cylindres verticaux.

La *bagasse*, au sortir du moulin, est liée en bottes, puis séchée au soleil avant l'emmagasinage.

BAGASSE s. f. (ba-ga-se — étym. dout. : du v. mot lat. *baga*, paquet, avec la terminaison *acea*, en fr. *asse*, d'où le mot tire une signification défavorable; de l'ar. *bâger*, honteux, ou *bâgi*, femme de mauvaise vie, d'où notre v. mot fr. *baiasse, bajasse*, qui a signifié d'abord *servante*, puis *mauvaise femme*). Pop. et triv. Femme de mauvaise vie, prostituée : ... *Tant qu'elle estimerait que l'on voulût donner l'honneur dont elle se verrait privée à cette* BAGASSE *de Gabrielle.* (Sully.) *Je me défiais bien de cette grande* BAGASSE *de fille, mais, depuis ce matin, je la méprise.* (Balz.)

. . . . *Bagasse*, ouvriras-tu?
RÉGNIER.

On n'entend que ces mots : chienne, louve, *bagasse.*
MOLIÈRE.

— Interjectiv. Sorte de juron provençal emprunté aux Italiens : BAGASSE! *jé té férai répentir dé ta témérité.* (L.-J. Larcher.)

BAGASSIER s. m. (ba-ga-sié). Bot. Genre peu connu, qui paraît appartenir à la famille des artocarpées, et comprenant une seule espèce, qui est un arbre lactescent de la Guyane : *On prétend que le bois du* BAGASSIER *des mornes est plus léger.* (Valmont de Bomare.) ‖ On dit aussi BAGACE et BAGASSE.

BAGATBAT s. m. (ba-ga-tba). Bot. Sorte d'arbre ou arbrisseau; syn. de *sonnératie.* ‖ On écrit aussi BAGATPAT.

BAGATELLA (Antoine), musicographe italien, né à Padoue vers la deuxième moitié du XVIII^e^ siècle. Il a écrit un opuscule ayant pour titre : *Règles pour la construction des violes, violoncelles et violons*, mémoire présenté à l'Académie des sciences, lettres et arts de Padoue, au concours du prix des arts, en l'année 1782, et couronné par cette académie. Ce mémoire contient des préceptes utiles pour la construction des instruments à archet. Mais on regrette que l'auteur ne lui ait pas donné plus de développements.

BAGATELLE s. f. (ba-ga-tè-le — de l'ital. *bagatella*, tour de bateleur). Objet futile, sans utilité réelle : *Il dépense tout son argent en* BAGATELLES. (Acad.) *Il ne lui manque aucune de ces curieuses* BAGATELLES *que l'on porte sur soi autant par vanité que pour l'usage.* (La Bruy.) *La première chose que la reine a faite a été de distribuer aux princesses et aux dames du palais toutes les* BAGATELLES *magnifiques qu'on appelle sa corbeille.* (Volt.) *La cheminée en marbre blanc resplendissait des plus coûteuses* BAGATELLES. (Balz.)

Quoi! vous savez parler d'étoffes, de dentelles,
Et vous vous abaissez jusqu'à ces *bagatelles?*
DESTOUCHES.

‖ Somme d'argent insignifiante; objet qui n'est pas d'un grand prix : *J'ai eu ce cheval pour une* BAGATELLE. *Mille francs, c'est pour vous une* BAGATELLE. *Tu n'as pas eu le courage de donner la moindre* BAGATELLE *à ta maîtresse.* (Hamilt.) *Volcan, hydre, factions, le ministère vous débarrassera de tout cela pour un million, pour la* BAGATELLE *d'un million voté sur le chapitre des fonds secrets.* (A. Karr.)

— Par ext. Acte, parole, objet frivole et de peu d'importance : *Dire, conter des* BAGATELLES. *L'homme est si vain et si léger que la moindre* BAGATELLE *suffit pour l'amuser.* (Pasc.) *Les plus grandes* BAGATELLES *sont des affaires, et les plus grandes affaires sont des* BAGATELLES. (Christine de Suède.) *Je suis bien fâchée de vous écrire de telles* BAGATELLES. (M^me^ de Sév.) *Les journaux sont les archives des* BAGATELLES. (Volt.) *C'est l'attention qu'on donne aux* BAGATELLES *qui seule en fait des objets importants.* (J.-J. Rouss.) *C'est dans les* BAGATELLES *que le naturel se découvre.* (J.-J. Rouss.)

Ce qu'elle nous veut dire est une *bagatelle.*
CORNEILLE.

Madame Alix au fait a consenti;
Cela suffit, le reste est *bagatelle.*
LA FONTAINE.

La *bagatelle*, en France,
Naquit dans un boudoir;
Et depuis on l'encense
Partout, sans le savoir;
Auprès d'un parvenu, comme auprès d'une belle,
La bonne foi, la probité,
Les vertus, la fidélité
Sont une *bagatelle.*

C'est une *bagatelle*
Qui fait l'opinion;
On agit d'après elle
En mainte occasion :
On se fait dans le monde une guerre cruelle;
On dispute, on ne s'entend pas,
Et l'on culbute des Etats
Pour une *bagatelle.*

‖ Composition légère, écrits faciles et agréables : *Il dit, il écrit des* BAGATELLES *fort amusantes. A ces jolies* BAGATELLES, *travaillées comme une ode d'Horace, Courier donne un poli de style qui rappelle l'éclat du marbre de Paros.* (Ste-Beuve.) ‖ S'emploie absolument dans le même sens : *On abandonne aux femmes, tant qu'il leur plaît, l'empire de la* BAGATELLE, *mais à condition qu'elles ne touchent pas au sérieux.* (Lamotte-Houdard.) *L'enchantement de la* BAGATELLE *dissipe tellement nos pensées, que nous oublions sans cesse le seul bien digne de notre souvenir.* (Bourdal.) *C'est une politique sûre, de laisser le peuple savourer la* BAGATELLE. (La Bruy.) *Un homme qui n'a de l'esprit que dans une certaine médiocrité est sérieux et tout d'une pièce; il ne vit point, il ne badine jamais, il ne tire aucun fruit de la* BAGATELLE. (La Bruy.) ‖ Ce sens a vieilli.

— Chose facile à faire, qui ne donne pas grande peine : *Vous voilà bien embarrassé pour une* BAGATELLE. (Mol.) *C'est une* BAGATELLE *pour vous que d'obtenir ma nomination.* (Balz.)

— Dans un sens tout particulier, Galanterie, amourette : *Aimer la* BAGATELLE. *Ne songer qu'à la* BAGATELLE.

Maman dirait : Craignez les *bagatelles;*
Le diable est fin, tremblez, Suzon.
BÉRANGER.

‖ S'emploie aussi dans un sens dérivé du précédent, mais qui est beaucoup plus libre. L'introduction de cette nouvelle acception doit faire éviter d'employer le mot dans le sens ci-dessus, qui est devenu fort équivoque : *J'ai obligé M. le comte à faire lit à part, car je suis présentement bien revenue de la* BAGATELLE. (Ghérard.)

— Interjectiv. *Bagatelle!* Manière d'exprimer le doute, la négation, le refus, la désapprobation, le dédain : *Il prétend qu'il me fera un procès;* BAGATELLE! (Acad.) BAGATELLES! BAGATELLES! *c'est pour me faire peur.* (Mol.)

Vingt mille écus de plus ou de moins, *bagatelle!*
Autant mourir de faim que de vivre sans elle!
PONSARD.

‖ Ironiq. : *La liberté de la presse est une vraie peste : vite des censeurs! Sauvons... Qui? le roi?* BAGATELLE! *Le ministère.* (Chateaub.)

— Loc. fam. *S'amuser à la bagatelle*, Passer son temps à des frivolités, à des choses inutiles : *Il n'est pas à propos de* S'AMUSER À LA BAGATELLE, *et nous n'avons pas de temps à perdre.* (Campistr.) ‖ On dit dans le même sens : *S'amuser aux bagatelles de la porte*, Allusion aux balivernes que débitent les bateleurs à la porte des théâtres forains pour assembler le public : *Ce jeune artiste a commencé par* S'AMUSER *innocemment* AUX BAGATELLES DE LA PORTE. (Ch. Nod.)

— **Syn. Bagatelle, minutie, misère, niaiserie, rien, vétille.** Une *bagatelle* a peu d'importance, peu de prise; on ne s'en occupe qu'un instant. Une *minutie* est une petite chose, un petit détail dont il vaudrait mieux ne pas s'occuper. Une *misère* est un petit mal trop léger pour qu'on se plaigne ou une chose dont on ose à peine parler. Il n'y a qu'un niais, un homme de peu d'esprit qui puisse s'occuper d'une *niaiserie*. Les *riens* sont des *bagatelles* dont l'importance est tout à fait nulle, qui sont entièrement dénuées de valeur. Les *vétilles* sont de petites choses qui se présentent comme des obstacles, mais qui ne méritent réellement pas d'arrêter.

BAGATELLE, petit château, construit en 1779, par le comte d'Artois, sur la limite du bois de Boulogne, non loin de la Seine; loué pendant la Révolution à des entrepreneurs de fêtes champêtres, il fut rendu au comte d'Artois sous la restauration, et prit le nom de *Babiole*.

BAGATIN s. m. (ba-ga-tain). Ancienne petite monnaie; mot qui est sans doute la traduction française du suivant.

BAGATTINO s. m. (ba-gatt-ti-no — mot ital.). Métrol. Monnaie de cuivre de Venise, qui vaut de deux à trois de nos centimes.

BAGATTI-VALSECCHI (Pietro), peintre italien contemporain, né à Milan, mort dans cette ville en 1864. Il peignait avec talent en miniature, sur émail, sur verre et sur porcelaine, des sujets de genre et des sujets historiques. Il a travaillé pendant quelques années à Paris et a exposé, en 1837 : *Marie Stuart montant à l'échafaud* (miniature), *Départ de Christophe Colomb pour l'Amérique* (miniature), *Pierre de Rossi retenu par sa famille qui s'oppose à son départ pour Venise* (émail), *Roméo et Juliette* (émail); en 1840, l'*Atelier de Raphael* (porcelaine), d'après Fr. da Podesti.

BAGAUDERIE s. f. (ba-gô-de-rî — rad. *bagaudes*). Hist. Insurrection des paysans de la Gaule, qui s'appelaient eux-mêmes *bagaudes*, au moment où Dioclétien monta sur le trône : *La* BAGAUDERIE *menaçait de gagner les autres grandes régions de l'empire, où existaient les mêmes souffrances et les mêmes ressentiments, et le danger parut très-grave à Dioclétien.* (H. Martin.) *La* BAGAUDERIE *dégénéra en brigandages, et, jusqu'à la chute de l'Empire, il y eut toujours, dans les forêts et les montagnes de la Gaule, une population errante, poursuivie, vivant en état de guerre contre toutes les lois et tous les pouvoirs sociaux.* (H. Martin.)

BAGAUDES (du celtique *bagad*, insurgés, attroupés), paysans et serfs gaulois révoltés contre les Romains. Ils parurent pour la première fois vers 270 de l'ère chrétienne. Ecrasés de travail, abreuvés d'humiliations, traités en esclaves, ils se soulevèrent de toutes parts, dévastèrent les châteaux et les villas de leurs maîtres, emportèrent Autun après un siége de sept mois, et ruinèrent complétement cette brillante métropole des Gaules, qui ne s'est jamais relevée depuis. *Ils* s'appelaient eux-mêmes, dans la vieille langue nationale, la bande, l'attroupement, l'insurrection, *la bagaudie*. Dans beaucoup de villes, le peuple leur ouvrit les portes. Vaincus par Claude et

Aurélien, contenus par Probus, écrasés de nouveau par Carin, ils se relevèrent plus terribles à l'avénement de Dioclétien (284), et grossirent leurs rangs d'une foule d'esclaves fugitifs, de colons, de propriétaires ruinés, de chrétiens proscrits, etc. Imitant, par une contradiction assez commune dans l'histoire des soulèvements populaires, les formes de la société qu'ils combattaient, ils s'étaient donné un *Auguste* et un *César*, Amandus et Ælianus, qui firent frapper des médailles en leur nom dans quelques cités conquises. Ils étaient, dit-on, chrétiens; cependant, les médailles d'Amandus portent des emblèmes païens. Quoi qu'il en soit, ces chefs luttèrent avec un courage héroïque et furent enfin écrasés par Maximien, près du confluent de la Marne et de la Seine, dans une sorte de presqu'île qui garda longtemps le nom de *Fosse des bagaudes* (aujourd'hui Saint-Maur-les-Fossés). La bagaudie ne fut point cependant anéantie complétement; mais elle ne fut plus de longtemps en état de tenter une insurrection générale et ne se manifesta plus que par les dévastations de bandes errant dans les forêts et les montagnes, et recrutées incessamment parmi les victimes de la rapacité et du despotisme des magistrats romains et des grands propriétaires. Cet état de choses durait encore au v[e] siècle, comme le prouvent certains passages de Salvien, prêtre de Marseille, qui justifie les excès de ces malheureux par l'excès du désespoir où les avaient plongés leurs oppresseurs. « Je parle maintenant des bagaudes, dit-il dans son *Traité du gouvernement de Dieu*, je parle des bagaudes, qui, dépouillés par des juges iniques et sanguinaires, écrasés, égorgés, privés du droit de la liberté romaine, ont fini par perdre jusqu'au nom de Romains. Nous leur faisons un crime de leur malheur, nous leur faisons un crime du nom qui atteste ce malheur, nous leur faisons un crime du nom que nous leur avons imposé. » Et plus loin, en parlant des opprimés de tous les Etats, qui se réfugient au milieu des bandes errantes des bagaudes : « Les malheureux s'enfuient tantôt chez les barbares, tantôt au milieu des bagaudes, et ils ne s'en repentent pas. Ils préfèrent la liberté sous l'apparence de l'esclavage à l'esclavage sous l'apparence de la liberté. »

Les bagaudes étaient donc le vieux fond gaulois résistant aux Romains et aux barbares, et recrutés de tous les hommes énergiques qui ne voulaient point subir la servitude.

Vers 407, la bagaudie reprit une extension nouvelle et se lia à un réveil de la nationalité. De toutes parts, des cités, des provinces, se détachant d'un empire croulant, chassaient les gouverneurs romains, qui ne savaient que les piller et non les défendre contre les barbares. L'Armorique recouvra son indépendance, et d'autres provinces gauloises l'imitèrent. Ces événements sont d'ailleurs peu connus, et l'on ignore jusqu'où s'étendit l'espèce de fédération qui essaya de briser le joug romain, et qui, du reste, ne parvint pas à s'organiser. Toutefois, les bagaudes luttèrent encore jusque vers 440, et furent définitivement écrasés par Aétius.

BAGAUDES (CAMP DES), en latin *Bagaudarum Castrum*, nom ancien donné à une presqu'île que forme la Marne, par ses circuits, à 4 k. au-dessus de son confluent avec la Seine, et à 11 k. S.-E. de Paris. Jules César isola complétement cette presqu'île de la terre ferme par un mur et un fossé, et y laissa une colonie de vétérans. Plus tard, sous Dioclétien, ce lieu servit de camp retranché aux bagaudes, qui lui donnèrent leur nom, et y furent écrasés par Maximien. Aujourd'hui, Saint-Maur-les-Fossés s'élève sur une partie de l'emplacement du camp des bagaudes.

BAGAUDIE s. f. (ba-gô-dî — rad. *bagaudes*). Hist. Syn. de *Bagauderie*.

BAGAUDINE s. f. (ba-gô-di-ne — rad. *bagaudes*). Hist. Femme qui marchait avec les bagaudes, qui partageait leurs périls.

BAGDAD, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Irak-Arabi, ch.-l. du pachalik de son nom, sur les deux rives du Tigre, à 1,650 kil. S.-E. de Constantinople, à 4,290 kil. S.-E. de Paris, à 650 kil. S.-O. de Téhéran, à 300 kil. N.-O. du confluent du Tigre et de l'Euphrate et à 90 kilom. N. des ruines de Babylone, par 33° 19′ de lat. N. et 42° 2′ de long. E. La population, avant la peste de 1831, dépassait 100,000 hab.; elle n'est plus aujourd'hui que de 80,000 hab., en y comprenant 20,000 Arabes, Indous, Afghans et Egyptiens, qui y résident pour leur commerce, et une garnison de 5,000 hommes, entretenue par le gouvernement turc. On y trouve aussi des Persans, quelques chrétiens arméniens et un assez grand nombre de juifs, qui sont tenus d'habiter un quartier séparé et soumis en général à la plus dure oppression. Siége d'un évêché catholique; fabrication renommée de maroquin et de coutellerie supérieure à celle de Damas; quelques fabriques de soieries, velours, cotons, tapis, articles de cuivre; fonderie de canons; savonneries et ateliers d'orfévrerie et de bijouterie. Malgré sa décadence, cette ville, grâce aux avantages naturels de sa situation intermédiaire, est restée l'entrepôt principal des marchandises qui s'échangent entre les provinces méridionales de la Perse, l'Inde et l'Arabie d'une part, l'Europe et la Syrie de l'autre. Les envois de l'Inde s'effectuent par la voie de Bassora, d'où ils remontent l'Euphrate et le Tigre dans de grandes barques, tandis que le trafic avec la Perse méridionale et avec la Syrie s'opère au moyen des caravanes, dont les plus importantes, celles d'Alep et de Damas, comptent souvent plus de 2,000 chameaux. C'est des dépôts établis dans ces deux villes que Bagdad tire la plupart des articles manufacturés d'Europe, destinés à la consommation de la région intérieure qui forme son domaine commercial. Aux produits étrangers qu'elle réexporte, elle joint des dattes, de la laine et des chevaux de son territoire; des lainages, du maroquin, de l'orfévrerie et du savon de sa fabrication.

Cette ville, vue de loin avec ses nombreuses mosquées, offre un aspect vraiment enchanteur; elle est entourée d'une enceinte de hautes murailles en briques, flanquées de cent soixante tours et protégées par des fossés larges et profonds. Une citadelle, autrefois très-forte, aujourd'hui en mauvais état, défend l'entrée du fleuve, sur les deux rives duquel se déroulent des rues étroites, sinueuses, non pavées, remplies de poussière en été et de boue en hiver. Les bazars, qui forment, pour ainsi dire, une ville à part, sont nombreux, vastes et bien approvisionnés. Les bains publics et les cafés, deux sortes d'établissements également fréquentés, sont dans un état misérable; ils paraissent tels surtout aux yeux des Européens, habitués au confort de la civilisation moderne. En été, la chaleur y est si accablante, que les habitants sont réduits à chercher un peu de fraîcheur dans les appartements souterrains; en revanche, l'hiver est assez froid pour rendre le feu nécessaire. Parmi les monuments de cette ville, le palais du pacha, le tombeau de la sultane Zobéida, femme d'Haroun-al-Raschid, la Médressé ou collége que fonda Mostansir en 1223, et qui sert aujourd'hui de caravansérail, le tombeau du cheik Marouf-Karkhi, méritent seuls d'être mentionnés. Cette ancienne cité des califes, fondée en 762 sur l'emplacement de la Ctésiphon des Grecs, à 80 kil. N. des ruines de Babylone, par le calife Abou-Giafar-Almansour, embellie par Haroun-al-Raschid, fut pendant cinq siècles la capitale florissante du puissant califat d'Orient. En 1253, elle fut presque entièrement détruite par les Mongols, et souvent disputée ensuite par les Perses et les Ottomans.

BAGDAD (PACHALIK DE), province de l'empire ottoman, comprenant l'ancienne Babylone, une partie de l'Assyrie et de la Mésopotamie, bornée au N. par le Kourdistan ottoman et l'Aldgérisch, à l'E. par la Perse, au S. par le golfe Persique et à l'O. par l'Arabie. Cet eyalet a 890 kil. de long sur 550 de large, et une population de 1,000,000 d'hab.; son territoire, divisé en quatre sandjaks (Bagdad, Bassora, Kerkouk et Saleimanieh), est arrosé par le Tigre et l'Euphrate, qui le fertilisent dans tout leur parcours; mais de vastes plaines sablonneuses et arides en occupent la plus grande partie, surtout à l'ouest. Il produit en quantité le riz, le maïs, le sésame, le tabac, l'orge, le chanvre, le coton, les dattes, etc.; ses montagnes sont couvertes de vastes forêts de chênes, et son désert de l'ouest abonde en absinthe et en plantes salines; belle race de chevaux et de chameaux; on y rencontre des sangliers, des gazelles, des panthères, des lions, des ours, mais surtout des nuées de Bédouins pillards.

BAGE s. m. (ba-je). Hist. rel. Silence qu'observaient les mages en certaines circonstances.

BAGELAAR (Ernest-Guillaume-Jean), peintre, dessinateur et graveur hollandais, né à Endhoven, en 1775, a gravé à l'aqua-tinta et à l'eau-forte des paysages d'après nature et quelques portraits, entre autres le sien, celui du poëte Jean Second, celui du peintre H. von Brussel, etc. Il était plutôt amateur qu'artiste de profession. Ses estampes, tirées à un petit nombre d'exemplaires, sont très-rares.

BAGÉ-LA-VILLE, comm. du dép. de l'Ain, arrond. de Bourg; 2,095 hab. Patrie de Duret, médecin de Charles IX et de Henri III.

BAGÉ-LE-CHATEL, ch.-l. de cant. (Ain), arrond. et à 30 kil. de Bourg; pop. aggl. 694 hab. — pop. tot. 727 hab. Commerce important de bestiaux et de volailles.

BAGET (Jean, chevalier DE), général, né à Lavit-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne) en 1743, mort en 1821. Entré de bonne heure au service, il était parvenu au grade de capitaine lorsque la Révolution éclata. Il accueillit le nouvel ordre de choses avec enthousiasme, se distingua dans les premières guerres, commanda en 1793 la cavalerie d'avant-garde de la Moselle et eut part à la victoire de Weissembourg. Admis à la réforme, il fut nommé inspecteur général des remontes, puis, en 1802, commandant de la 10e division militaire.

BAGETTI (le chevalier Joseph-Pierre), aquarelliste, né à Turin en 1764, mort en 1831. Depuis 1800 jusqu'à la restauration, il a été attaché à l'armée française comme capitaine ingénieur géographe, et il a exécuté sur les campagnes des Français en Italie une centaine d'aquarelles qui sont conservées à Fontainebleau et au Dépôt de la guerre. Il existe de lui, au Musée, une aquarelle immense représentant une vue générale de l'Italie, depuis les Alpes jusqu'à Naples.

BAGFORD (Jean), antiquaire et bibliophile anglais, né à Londres en 1657, mort en 1716. Il a été chargé de former plusieurs belles collections de livres rares et de manuscrits précieux. On a de lui diverses lettres, et le prospectus d'une *Histoire générale de l'imprimerie*, inséré dans les *Transactions philosophiques* de 1707.

BAGGAERT (Jean), médecin hollandais, né à Flessingue vers 1657, mort en 1710. Il rejeta absolument l'autorité des anciens, et ne voulut admettre que l'expérience des faits. On connaît de lui deux ouvrages écrits en langue flamande : *la Vérité dégagée des préjugés*, et *Traité de la petite vérole et de la rougeole*, où il combat la méthode de tenir les malades chaudement.

BAGGE (Jacques), amiral suédois, né en 1499, mort en 1565 ou 1570. Il servit quarante ans dans toutes les guerres que soutint la Suède, contre Lubeck, les Russes, etc., et mourut prisonnier de guerre des Danois.

BAGGE (Charles-Ernest, baron DE), chambellan du roi de Prusse, mélomane, mort en 1791. Il était passionné pour la musique, et quoiqu'il jouât assez mal du violon, il avait la manie d'en vouloir donner des leçons, et payait des artistes pour qu'ils devinssent ses élèves. L'empereur Joseph II le combla un jour de joie par cette phrase, cependant assez équivoque : « Baron, je n'ai jamais entendu personne jouer du violon comme vous. » Bagge a fait graver quelques compositions. On dit qu'il mourut empoisonné par sa maîtresse. Hoffmann a pris ce personnage pour sujet de l'un de ses contes : le *Violon de Crémone*.

BAGGER (Jean), théologien danois, évêque luthérien de Copenhague, né à Lünden en 1646, mort en 1693. Il n'est connu que par un acte d'intolérance souvent cité et dont le souvenir mérite en effet d'être conservé. Consulté par le gouvernement danois, en 1684, sur la question de savoir si l'intérêt de la communion luthérienne permettait de recevoir en Danemark les calvinistes expulsés de France par Louis XIV, il répondit par la négative, en affirmant que l'admission des calvinistes exposerait les fidèles luthériens aux dangers de la damnation éternelle, que les calvinistes étaient pleins de principes de rébellion, qu'ils étaient les auteurs de la mort de Charles I[er], que leur fausse religion était abominable aux yeux de Dieu, etc. Les conclusions du mémoire de Bagger furent adoptées, et les proscrits repoussés du Danemark. Or, il s'agissait de trente à quarante mille manufacturiers, savants, etc., qui eussent apporté dans le pays leur industrie, leurs lumières et leurs richesses.

BAGGESEN (Emmanuel), l'un des poëtes les plus célèbres et les plus spirituels du Danemark, né en 1764, mort en 1826. Il eut une vie fort agitée, et séjourna successivement en France, en Allemagne et en Danemark; ses œuvres offrent un singulier mélange d'éléments contraires : de l'athéisme et de la foi, de la haine et de l'amour, de l'orgueil et de l'humilité; mais il avait une imagination immense et une sensibilité profonde. Son esprit reflétait quelque chose de Voltaire, de Wieland et de Sterne. Ses ouvrages les plus remarquables sont l'opéra d'*Ogier le Danois*, l'idylle de *Parthenaïs*, des poëmes, des odes et des chansons devenues populaires en Danemark.

BAGGOWOTH, général russe, se distingua dans la guerre contre les Français, notamment dans la mémorable campagne de 1812. A Borodino, ce fut lui qui commanda l'arrière-garde et qui soutint la retraite. Il fut tué d'un boulet de canon à la bataille de Tarontino (7 octobre 1812).

BAGH s. m. Hist. ott. Nœud magique qui empêche les nouveaux époux de consommer le mariage. On croit que les chefs des derviches peuvent seuls rompre ce charme.

BAGHARMIE, ou **BAGHERMÉ**, ou **BÉGHARMI**, royaume de l'Afrique, dans la Nigritie centrale, au S.-E. du lac Tschad. Cap. Baghermé ou Mesna; ses habitants, braves et industrieux, sont beaucoup plus civilisés que les autres Africains.

BAGHE s. m. Anc. cout. Bagage d'un ladre ou lépreux, consistant en un manteau, un chapeau, une besace et une cliquette, qu'on lui donnait avant de l'expulser d'une ville.

BAGHERIA, ville du roy. d'Italie (Sicile), province et à 9 kil. E. de Palerme; 5,000 hab. Lieu de villégiature pour les riches Palermitains. Belles ruines de l'antique Solunta.

BAGHERONE s. m. (ba-ghe-ro-ne). Métr. Monnaie bolonaise valant un demi-sou du pays.

BAGHIRATI, rivière de l'Indoustan; elle sort des monts Himalaya, à 4,000 mètres d'altitude, et forme le Gange par sa réunion avec l'Alakananda.

BAGHIS s. m. (ba-ghiss). Myth. ind. Surnom de Siva.

BAGHTCHÉ-SÉRAÏ (palais des jardins), ville de la Russie d'Europe en Tauride, à 30 kil. S.-O. de Simphéropol; 12,400 hab. Sous les khans tartares elle fut la capitale de la Crimée.

BAGIEU (Jacques), chirurgien distingué, vivait dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Il a laissé de nombreux écrits sur la gangrène, les amputations, les plaies, etc.

BAGILINDEN. Myth. ind. Fils de Pration, aïeul de Kourou et de Pandou.

BAGIRADEN. Myth. ind. Radjah, fils de Télibien et père de Viçouraden, qui, par ses prières et ses pénitences, décida la belle Ganga à descendre sur la terre.

BAGISTANUS MONS, montagne de l'anc. Médie, sur la route d'Ecbatane à Babylone, connue aujourd'hui sous le nom de *Bisoutoun*, entre les villes modernes de Hamadan et Kermanschah. Sémiramis, dit la tradition, fit couper cette montagne et sculpter sur le roc des monuments et des bas-reliefs qui existent encore.

BAGLAFECHT s. m. (ba-gla-fèkt). Ornith. Oiseau du genre tisserin, qui vit aux îles Philippines, et aussi, dit-on, en Abyssinie.

BAGLATTEA s. m. (ba-glatt-té-a). Sorte de guitare des Arabes, consistant en trois cordes de laiton tendues sur une planche. On en joue avec une plume.

BAGLIONE ou **BAGLIONI** (Cesare), peintre italien, né à Bologne vers 1525, mort à Parme en 1590. Il se forma sous la direction de son père, artiste médiocre, et devint l'un des plus habiles paysagistes de son époque. « Il surpassa tous ses devanciers, dit Lanzi, dans la manière de toucher la feuillée des arbres. » Il peignit aussi avec beaucoup d'habileté les fleurs, les fruits, et traita avec originalité des sujets de genre, en manière de décorations, notamment dans le palais ducal, à Parme, où il représenta des *Cuisiniers*, des *Boulangers*, des *Laveuses*, etc. Il est à regretter qu'il se soit médiocrement soucié de la correction et qu'il ait peint le plus souvent de pratique. Il avait aussi la fâcheuse manie de surcharger ses compositions d'ornements inutiles et sans goût. C'était, d'ailleurs, si l'on en croit les biographies, un artiste spirituel, enjoué, improvisant de fort jolis vers, faisant de la musique agréable, et, au demeurant, le plus excentrique des hommes. On assure que s'étant pris tout à coup de la fantaisie de peindre des ruines, il partit un beau matin de Parme, en bonnet de nuit et en pantoufles, pour aller les peindre d'après nature à Rome.

BAGLIONE (Giovanni), peintre et littérateur italien, né à Rome vers 1573, mort vers 1650. Il apprit les éléments de l'art sous la direction de Francesco Morelli, peintre d'un talent très-secondaire, et acheva de se former par l'étude des grands maîtres. Dès l'âge de quinze ans, il concourut à la décoration de la bibliothèque du Vatican, et fut dans la suite employé par Paul V, qui le nomma chevalier de l'ordre du Christ, par le duc de Mantoue et par d'autres personnages éminents. Il a exécuté un grand nombre de peintures décoratives dans les églises et les palais de Rome, notamment à Sainte-Marie-Majeure, à Sainte-Pudentienne, à Sainte-Onuphre (deux *Sibylles*), à Saint-Jean-de-Latran, à Saint-Louis-des-Français (*Adoration des Mages* et *Présentation au temple*), au palais Rospigliosi (*Titus devant Jérusalem*, plafond). On cite encore un *Saint Etienne*, qu'il peignit dans la cathédrale de Pérouse, et une *Sainte Catherine*, dans la basilique de Lorette. Un de ses meilleurs tableaux se voit au musée Chigi, à Rome : il représente un *Combat de deux chiens* tenus en laisse par deux nègres, et a été attribué par erreur au Caravage. Baglione parvint à un âge très-avancé. Il vit paraître en 1642 un livre intitulé : *Vite dé pittori, scultori, architetti, dal pontificato di Gregorio XIII, del* 1573, *infino a tempi di papa Urbano VIII, del* 1642. C'est une suite de cinq dialogues sur les artistes de son temps, entre un étranger et un gentilhomme romain; ouvrage dépourvu de mérite littéraire, mais écrit avec impartialité et très-précieux pour l'histoire de l'art en Italie. Baglione fut reçu de l'Académie de Saint-Luc, qui le choisit pour président.

BAGLIONI (Jean-Paul), Italien d'une famille noble de Pérouse, vivait au commencement du XVI[e] siècle. Il faisait le métier de condottiere, et parvint trois fois à exercer une autorité absolue sur la ville de Pérouse. Mais en 1520, le pape Léon X l'ayant appelé à Rome sous prétexte de le consulter sur les affaires politiques, le fit arrêter et mettre à mort. — Son fils, BAGLIONI ASTORRE, réfugié à Venise, consacra ses services à cette république. Il défendit contre les Turcs Famagouste, dans l'île de Chypre, et ne se rendit qu'après la plus vigoureuse résistance. Mustapha lui fit trancher la tête, en violation de la capitulation qu'il lui avait accordée. On le comptait au nombre des poëtes les plus élégants de son temps.

BAGLIONI (Thomas), typographe vénitien, du commencement du XVII[e] siècle. Parmi les ouvrages sortis de ses presses, on cite surtout une *Histoire des guerres de Flandre* (1559-1609), par Lanario d'Aragon (Venise, 1616).

BAGLIVI (Georges), célèbre médecin italien, né à Raguse en 1669, mort à Rome en 1706. Issu d'une famille arménienne très-pauvre et adopté par un médecin riche et considéré, nommé Pier-Angelo Baglivi, qui lui laissa sa fortune et son nom, il vint étudier la médecine à Padoue et à Bologne. Disciple et ami du grand anatomiste Malpighi, il fut nommé par le pape Clément XI professeur de médecine théorique au collége de Sapience, et peu de temps après (1695) professeur d'anatomie et de chirurgie. Baglivi contribua à ébranler les théories humorales des galénistes en ramenant l'attention sur les solides de l'économie animale, et en faisant revivre les principes de l'ancienne école méthodique; il fut sous ce rapport le précurseur d'Hoffmann. Il rapportait les causes de presque toutes les maladies à deux sortes de lésions : l'une affectant le ton, le ressort et la structure des fibres; la seconde

affectant l'équilibre mutuel des solides et des liquides. « Galien, dit-il, plongea dans un silence de plusieurs siècles la secte des méthodiques ; mais ce silence a cessé de nos jours, et *cette école médicale semble renaître.* On attribue aujourd'hui l'origine de toutes les maladies à la coagulation des fluides où à leur dissolution, à la tension des solides ou à leur flaccidité : or, qu'est-ce que tout cela, si ce n'est le *strictum* et le *laxum* des méthodiques? Sur quoi repose aujourd'hui la pratique des plus habiles médecins d'Italie, si ce n'est sur cette hypothèse du *strictum* et du *laxum* expliquée par les lois de la mécanique? » On voit, par plus d'un passage, qu'il tenait en haute estime les explications tentées par les intro-mécaniciens et les intro-mathématiciens des phénomènes physiologiques et pathologiques, et qu'à cet égard il avait subi l'influence du cartésianisme. « Le but principal des théories, dit-il, étant de rendre raison des phénomènes morbides afin de permettre ensuite à l'intelligence de marcher plus librement à la recherche des indications curatives, il devient nécessaire de donner à ces théories l'appui et l'autorité de quelque principe très-général et *très-évident ;* or, pour trouver des principes de cette nature, on ne peut guère s'adresser qu'à deux choses, la *forme* et le *mouvement*... Il est à peu près impossible que des raisonnements, basés sur deux propriétés des corps aussi essentielles, n'offrent pas enfin plus de certitude que les raisonnements appuyés sur des bases toutes différentes. C'est là une conclusion qui devient d'une évidence palpable en ce qui regarde les théories modernes : celles-ci, en effet, uniquement fondées sur les lois mécaniques de la forme et du mouvement, rendent compte des phénomènes morbides d'une manière bien plus naturelle et bien plus sûre que les théories galéniques avec leurs creuses fictions de propriétés primitives et occultes. » Mais ce qui caractérise surtout Baglivi, c'est l'emploi de la méthode baconienne en médecine, c'est la confiance avec laquelle il préconise cette méthode. Il n'admet pas que l'observation pathologique et la pratique médicale *se subordonnent aux théories. Les théories*, à ses yeux, n'ont qu'une valeur provisoire ; on peut y tenir tant qu'elles apparaissent comme une représentation parfaitement exacte de la nature ; mais pour peu qu'on les voie un instant s'écarter de ce modèle, il faut les quitter bien vite et se remettre fidèlement à la suite de cette nature que l'on ne fuit jamais en vain. Baglivi va jusqu'à déclarer qu'il ne considère les théories que comme des combinaisons arbitraires de l'esprit. « On peut, dit-il, à la rigueur, *combiner* sur la production des maladies et leur thérapeutique une foule de théories *différentes*, même parfaitement *opposées* et faites, pour ainsi dire, *à plaisir ;* mais si chacune de ces théories, prise à part, représente, d'une façon convenable et sérieuse, l'ensemble des observations connues, elles pourront toutes, l'une aussi bien que l'autre, amener la guérison des maladies, comme on voit les astronomes, les uns par le système de Ptolémée, les autres par celui de Copernic, d'autres par celui de Tycho-Brahé, arriver également bien à prédire les phénomènes célestes. »

Les œuvres complètes de Baglivi ont été publiées plusieurs fois sous le titre de : *Opera omnia medico-practica et anatomica* (Lyon, 1704 ; Paris, 1788). Le plus important de ses ouvrages : *De praxi medica ad priscam observandi rationem revocanda,* fut imprimé à Rome en 1696 ; il a été traduit par le docteur Boucher en 1851 sous ce titre, qui rappelle un des ouvrages de Bacon : *De l'accroissement de la médecine pratique.*

BAGNACAVALLO, ville du roy. d'Italie, dans l'anc. délégation de Ferrare, à 18 kil. O. de Ravenne, dans une situation très-agréable sur le Seno ; 11,000 hab. Grand commerce de soie et de chanvre. Patrie du peintre de la Renaissance, Bartolomeo Ramenghi.

BAGNACAVALLO (Bartholomeo RAMENGHI, surnommé LE), célèbre peintre italien, né à Bagnacavallo (bourg de la Romagne) en 1484, mort à Bologne en 1542. En 1503, il quitta sa ville natale, vint à Bologne se mettre sous la direction de Francia, et passa ensuite à Rome, où il entra à l'école de Raphaël. Vasari, qui le nomme *le Bologna* et qui se montre, du reste, peu louangeur à son égard, le désigne parmi les artistes qui travaillèrent aux loges du Vatican. « Le Bagnacavallo, dit Lanzi, suivit assez exactement les traces de Raphaël dans sa composition ; on peut même remarquer que, dans les sujets déjà traités par ce grand homme, il se contenta souvent d'être son copiste, disant que c'était une folie que d'espérer mieux faire ; méthode qui, malgré ce qu'elle pouvait avoir de bon, ouvrait un champ trop vaste au plagiat et à la paresse, et nuisit probablement au Bagnacavallo dans l'esprit de Vasari, qui l'applaudit comme un bon praticien plutôt que comme un maître profond dans les théories de son art. » De Rome, le Bagnacavallo retourna à Bologne, où il fut le premier à introduire le nouveau style et où il exécuta à l'huile et à la fresque un grand nombre de peintures estimées, entre autres : la *Dispute de saint Augustin,* son chef-d'œuvre, et la *Multiplication des pains,* dans le couvent de Saint-Sauveur ; une *Vierge entre saint Sébastien et saint Roch,* dans l'église de Sainte-Marie-Madeleine ; une *Madone avec saint Jean,* sous un portique voisin du couvent de Saint-Dominique ; plusieurs fresques, aujourd'hui en partie détruites, au Collége d'Espagne, parmi lesquelles un *Couronnement de Charles-Quint*, composition pleine de vérité et d'expression. *Quoi qu'en aient pu* dire Vasari et Lanzi, le Bagnacavallo nous apparaît comme un maître profond et original dans la plupart de ces peintures que les plus grands artistes de l'école bolonaise, les Carraches, l'Albane et le Guide, n'ont pas dédaigné d'étudier et même de copier. Le Louvre possède une belle *Circoncision* du Bagnacavallo ; le musée de Naples, une *Sainte Famille ;* la galerie de Dresde, une *Vierge glorieuse avec plusieurs saints*, provenant du couvent de Pellegrini, de Bologne.

BAGNACAVALLO (Giovanni-Battista RAMENGHI, dit LE), peintre italien, fils du précédent, mort en 1601, aida Vasari dans la décoration du palais de la Chancellerie à Rome, et suivit en France le Primatice, qu'il aida aussi dans ses travaux. Les ouvrages de son invention qu'il a laissés à Bologne se ressentent plus, dit Lanzi, de la décadence de son temps que des exemples de son père. Scipione BAGNACAVALLO, autre fils du précédent, peignit avec habileté l'architecture et les ornements ; il fut associé aux travaux de son cousin Bartolomeo BAGNACAVALLO le jeune, qui traita le même genre avec beaucoup de succès, et dont le fils, Giovanni-Battista BAGNACAVALLO le jeune suivit la même carrière.

BAGNADORE ou **BAGNATORE** (Pierre-Marie), peintre italien, né à Brescia, florissait entre 1590 et 1611. Imitateur du Moretto, il orna sa ville natale d'un grand nombre de fresques et de tableaux, parmi lesquels on remarque un *Massacre des Innocents*. Son coloris n'a point l'éclat de l'école vénitienne.

BAGNAIA, village italien, près de Viterbe. On y admire la villa que les évêques de cette dernière ville y avaient fait bâtir ; cette belle construction, dont on attribue l'architecture à Vignole, fut commencée par le cardinal Riario, et terminée par le cardinal Francesco Gambera. Les jardins, disposés en terrasses, *sont véritablement enchanteurs. « On y voit,* dit M. Valéry, des effets d'eau imprévus, extraordinaires ; l'eau y jaillit jusqu'au sommet des arbres d'où elle retombe en pluie ; la cascade figure, dans sa chute de la montagne, une énorme écrevisse (en italien, *gambero*), bizarre allusion au nom du cardinal, qui consacra des sommes considérables à l'embellissement de cette délicieuse résidence. »

BAGNA-LOVKA, ville forte de la Turquie d'Europe, Bosnie, pachalik et au N.-O. de Travnik, sur la rive droite de la Verbitza ; 8,000 hab. Sources thermales aux environs.

BAGNARA, ville maritime du roy. d'Italie, dans la Calabre Ultérieure Ire, à 25 kil. N.-E. de Reggio, petit port à l'entrée du phare de Messine ; 8,500 hab. Célèbre par la beauté extraordinaire des femmes.

BAGNARA (don Pietro DA), peintre romain, florissait vers le milieu du XVIe siècle. Il était chanoine de Saint-Jean de Latran. Elève de Raphaël, il l'imita avec une perfection extraordinaire dans les peintures dont il orna le monastère de Santa-Maria di Porto, à Ravenne.

BAGNAREA, ville des Etats de l'Eglise, délégation et à 25 kil. de Viterbe ; 3,120 hab. Evêché ; patrie de saint Bonaventure.

BAGNASCO-DI-MONDOVI, ville du roy. d'Italie, ch.-l. de Mandamente, prov. et à 20 kil. S.-E. de Mondovi ; 2,500 hab.

BAGNATI (Simon), jésuite, né à Naples en 1651, mort en 1727. Il eut de son vivant une grande renommée comme prédicateur, et il était regardé comme le premier des orateurs sacrés de l'Italie. Outre plusieurs ouvrages de piété, on a. de lui des *Panégyriques sacrés* et des *Sermons.*

BAGNE s. m. (ba-gne ; *gn* mll.— ital. *bagno*, bain, parce qu'à Constantinople, le local servant de bagne avait été primitivement un établissement de bains). Etablissement où l'on enferme les forçats, et qui a remplacé les galères : *La prison et le* BAGNE *sont l'école et le collége du crime.* (E. de Gir.) *Le gouvernement a beaucoup à faire encore pour améliorer le régime des* BAGNES. (Hip. Lucas.) *Il regrettait le* BAGNE *avec son costume infamant et sa chaîne au pied.* (Alex. Dum.) *Le* BAGNE *est un vésicatoire absurde, qui laisse résorber, non sans l'avoir rendu pire encore, presque tout le mauvais sang qu'il extrait.* (V. Hugo.)

— Par anal. Servitude inhérente à certaines conditions ; perte ou gêne de la liberté : *L'homme dont vous avez daigné écouter les préceptes est encore à cette heure condamné au cloître du bureau, au* BAGNE *de l'addition.* (A. d'Houdetot.)

— Hortic. Tonneau contenant de la terre à pots tamisée.

— **Encycl.** *Histoire et législation.* — Avant 1748, les condamnés aux travaux forcés n'étaient pas renfermés dans des *bagnes :* ils servaient comme rameurs sur des bâtiments appelés *galères*, d'où ce nom fut donné à la peine prononcée contre eux. L'ordonnance du 27 septembre 1748 réunit les galères à la marine royale ; les bateaux à rames furent abandonnés, et les galériens furent répartis, les uns dans des établissements spéciaux à terre, les autres sur de vieux pontons désemparés. Le premier *bagne* fut construit à Toulon en 1748, par les condamnés eux-mêmes ; l'année suivante, des forçats furent expédiés de Toulon à Brest pour y bâtir un établissement de même nature, qui fut terminé en 1750. Seize ans après, le *bagne* de Rochefort fut construit dans des conditions identiques, et une ordonnance du 5 janvier 1767 l'établit définitivement. A cette époque, les idées d'humanité qui ont triomphé depuis dans notre législation et dans nos mœurs, n'existaient encore ni dans les lois ni dans leur application ; le régime des *bagnes*, établi sans souci de l'hygiène la plus élémentaire, était désastreux ; la plus grande partie des condamnés, livrés à l'inaction et enchaînés, devenaient rapidement la proie de maladies chroniques, qui altéraient pour toujours leur santé et étaient presque fatalement mortelles. Quelque rigoureuse que fût cette peine, elle n'était pas uniquement réservée pour des faits très-graves : le faux en écriture privée, le vol dans les champs et les églises, le vol avec récidive, le vagabondage, l'enlèvement de bornes, etc., conduisaient au *bagne*, aussi bien que les forfaits les plus horribles et les actions les plus infâmes.

La Révolution de 1789, en modifiant profondément le droit criminel de la France, réorganisa complétement le système pénitentiaire. Le Code pénal de 1791 édicta la peine des fers, et le décret du 5 octobre 1792 ordonna qu'elle serait subie dans les ports. En l'an IV, la police et la direction des *bagnes* fut attribuée à l'administration de la marine. On en établit d'abord dans les ports de Brest, Rochefort, Toulon et Lorient ; d'autres furent créés à Nice, au Havre et à Cherbourg, pour les déserteurs militaires et les marins insubordonnés ; mais ces derniers disparurent bientôt, et les condamnés militaires et marins furent dirigés sur Lorient, qu'on affecta spécialement à cette classe de forçats. Le 13 septembre 1830, Louis-Philippe ferma le *bagne* de Lorient ; les condamnés de cette catégorie furent dirigés pendant quelques années sur les autres établissements ; plus tard, une section du Mont-Saint-Michel leur fut affectée (1844 et 1845).

Avant le décret de 1852 et la loi de 1854, qui substituèrent la transportation à la détention dans les *bagnes*, le régime de ceux-ci avait été amélioré, et la condition des condamnés rendue plus supportable. D'abord, en 1828 (ordonn. du 28 août), on jugea à propos de séparer les forçats condamnés à vie ou à plus de vingt ans de ceux qui n'avaient à subir que des peines d'une moindre durée. On espérait ainsi arrêter la démoralisation de ces derniers ; mais on reconnut que l'*immoralité* des condamnés était loin d'être en proportion avec la gravité du fait qui avait amené leur condamnation, et cette mesure fut rapportée en 1836. On adopta à cette époque une modification plus heureuse : on supprima le transport des forçats par chaînes, à partir du 1er juin 1837. Nul n'a peint avec plus de vigueur que V. Hugo ce qu'avait d'odieux, de dégradant et de scandaleux ce mode de transport, qui exigeait, avant le départ, d'atroces préparatifs pour éviter toute chance de révolte ou d'évasion. A la chaîne on substitua les voitures cellulaires, qui eurent au moins pour effet de conduire rapidement et sans scandale les condamnés à leur triste destination. Ce fut un progrès réel ; mais le décret de 1852 et la loi de 1854, en supprimant les *bagnes*, en ont accompli un plus radical encore.

L'art. 15 du Code pénal détermine ainsi le mode d'exécution de la peine des travaux forcés : « Les hommes seront employés aux travaux les plus pénibles ; ils traîneront à leurs pieds un boulet, et ils seront attachés deux à deux avec une chaîne, lorsque la nature du travail auquel ils seront employés le permettra. » Pour assurer l'exécution de la loi, on confia la direction des *bagnes* à un commissaire de la marine, chef de service, ayant sous ses ordres des fonctionnaires inférieurs du commissariat et une compagnie de gardes-chiourmes ; ces derniers, chargés de la surveillance directe des forçats, soit sur les travaux, soit au *bagne*. Le commissaire du *bagne* fut investi du droit d'appliquer aux condamnés toutes les peines disciplinaires autorisées par les règlements ; mais pour les faits plus graves, on institua un tribunal maritime spécial, composé d'officiers de marine, prononçant sans recours ni révision. Les infractions dont connaissait cette juridiction étaient ou l'évasion, punie d'un accroissement de la peine, ou la révolte, punie de mort. Il est inutile d'ajouter que les circonstances atténuantes ne pouvaient être invoquées. Les employés au service des *bagnes* ressortirent quelque temps à ce tribunal ; mais, en 1817, le jugement des faits qui leur étaient imputés fut attribué aux tribunaux maritimes ordinaires. Pour prévenir l'évasion des forçats, on édicta contre ceux qui seraient saisis hors du *bagne* la peine de trois ans de travaux forcés, en sus de celle qu'ils subissent s'ils sont condamnés à temps, ou l'application à la double chaîne, pour trois ans aussi, s'ils sont condamnés à vie (loi du 12 octobre 1791 et ordonn. du 2 janvier 1817) ; en outre, on offrit à ceux qui les arrêteraient l'appât d'une récompense (100 fr. si le forçat est saisi hors des murs, 50 fr. s'il l'a été dans la ville, 25 fr. s'il l'a été dans le port).

— *Régime physique et moral des bagnes.* La génération née depuis quinze ans entendra parler des *bagnes* comme on parle aujourd'hui de tant de choses disparues auxquelles on n'ose croire, parce qu'elles étaient une violation des lois les plus vulgaires de l'humanité, et surtout parce qu'elles paraissent monstrueuses dans l'état actuel de nos mœurs. Pour faire mieux comprendre à ceux qui ne les ont pas vus, et qui, certes, ne les verront plus, ce que furent ces terribles établissements pénitentiaires, et pour en donner une idée plus exacte, nous remonterons à trente années, et nous dépeindrons les *bagnes* comme ils étaient à cette époque ; nous suivrons ensuite les améliorations qui y ont été introduites, et dont chacun pourra apprécier le caractère en connaissance de cause. Ainsi tout ce que nous allons dire est purement rétrospectif et historique, et prouvera que nos lois répressives valent mieux aujourd'hui qu'hier.

Pour le condamné aux travaux forcés, le *bagne*, à vrai dire, commence au moment où il part pour s'y rendre. Vidocq, ce scélérat qui, un beau matin, s'est réveillé chef du service de sûreté, a donné dans ses *Mémoires* une description très-longue et très-minutieuse du chemin que le forçat parcourt de sa prison au *bagne*. Mais V. Hugo, dans le plus éloquent peut-être de ses nombreux écrits, a su raconter la première scène de ce grand drame, avec autant de vérité saisissante et plus d'éloquence que n'en avait mis dans son récit celui qui avait été lui-même acteur dans cette scène.

Empruntons au grand poëte quelques lignes du plaidoyer, du cri de révolte qu'il a intitulé : *le Dernier jour d'un condamné :*

« J'ai vu, ces jours passés, une chose hideuse. Il était à peine jour, et la prison était pleine de bruit. On entendait ouvrir et fermer les lourdes portes, grincer les verrous et les cadenas de fer, carillonner les trousseaux de clefs entre-choqués à la ceinture des geôliers, trembler les escaliers du haut en bas sous des pas précipités, et des voix s'appeler et se répondre des deux bouts des longs corridors. Mes voisins de cachot, les forçats en punition, étaient plus gais qu'à l'ordinaire. Tout Bicêtre semblait rire, chanter, courir, danser...

» Un geôlier passa. Je me hasardai à l'appeler et à lui demander si c'était fête dans la prison.— Fête si l'on veut ! me répondit-il. C'est aujourd'hui qu'on ferre les forçats qui doivent partir demain pour Toulon... Quand les apprêts furent terminés, un monsieur brodé en argent, qu'on appelait *monsieur l'inspecteur*, donna un ordre au *directeur* de la prison ; et un moment après, voilà que deux ou trois portes basses vomissent en même temps et comme par bouffées, dans la cour, des nuées d'hommes hideux, hurlants et déguenillés. C'étaient les forçats.

» A leur entrée dans le préau, redoublement de joie aux fenêtres des habitants de la prison ; quelques-uns d'entre eux, les grands noms du *bagne*, furent salués d'acclamations et d'applaudissements... C'était une chose effrayante que cet échange de gaieté entre les forçats en titre et les forçats aspirants. A mesure qu'ils arrivaient, on les poussait entre deux haies de gardes-chiourmes, dans la petite cour grillée, où la visite des médecins les attendait.

» La grille de la petite cour se rouvrit. Un gardien fit l'appel par ordre alphabétique ; et alors ils sortirent un à un, et chaque forçat s'alla ranger debout dans un coin de la grande cour, près d'un compagnon donné par le hasard de sa lettre initiale. Ainsi, chacun se voit réduit à lui-même ; chacun porte sa chaîne pour soi, côte à côte avec un inconnu ; et si, par hasard, un forçat a un ami, la chaîne l'en sépare. Dernière des misères...

» Quand il y en eut à peu près une trentaine de sortis, on referma la grille. Un argousin les aligna avec son bâton, jeta devant chacun d'eux une chemise, une veste et un pantalon de grosse toile, puis fit un signe, et tous commencèrent à se déshabiller... Quand ils eurent revêtu les habits de route, on les mena par bandes de vingt ou trente à l'autre coin du préau, où les cordons allongés par terre les attendaient. Ces cordons sont de longues et fortes chaînes coupées transversalement de deux en deux pieds par d'autres chaînes plus courtes, à l'extrémité desquelles se rattache un carcan carré, qui s'ouvre au moyen d'une charnière pratiquée à l'un des angles et se ferme à l'angle opposé par un boulon de fer, rivé pour tout le voyage sur le cou du galérien...

» On les fit asseoir ; on leur essaya les colliers ; puis deux forgerons de la chiourme, armés d'enclumes portatives, les leur rivèrent à froid à grands coups de masse de fer. C'est un moment affreux, où les plus hardis pâlissent. *Chaque coup de marteau, asséné sur l'en*clume appuyée à leur dos, fait rebondir le menton du patient ; le moindre mouvement d'avant en arrière lui ferait sauter le crâne comme une coquille de noix...

» Deux haies de vétérans avaient peine à maintenir libre, au milieu de cette foule, un étroit chemin qui traversait la cour. Entre ce double rang de soldats cheminaient lentement, cahotées à chaque pavé, cinq longues charrettes chargées d'hommes : c'étaient les forçats qui partaient. Ces charrettes étaient découvertes. Chaque cordon en occupait une. Les forçats étaient assis de côté sur chacun des bords, adossés les uns aux autres, séparés par la chaîne commune, qui se développait dans la longueur du chariot, et sur l'extrémité de laquelle un argousin debout, fusil chargé, tenait le pied. »

Aujourd'hui n'a plus lieu le spectacle navrant et hideux du départ de la chaîne, de son voyage par étapes, en plein air, enfin de son arrivée à Toulon, à Rochefort, à Brest. Les

condamnés sont transportés dans des voitures, lesquelles sont divisées en douze compartiments. Onze de ces compartiments, isolés les uns des autres, contiennent autant de forçats, le douzième est réservé à un officier de gendarmerie. Certes, ce fut un heureux changement, une amélioration dans le régime des *bagnes*, que ce nouveau mode de transport pour les forçats. Mais quand on songe qu'un galérien (*infelix Theseus!*) restait pendant de longues heures, de longs jours, assis sur une chaise percée, dans une niche où il pouvait à peine se mouvoir, où l'air ne lui arrivait que par un soupirail d'une grandeur insuffisante; quand on songe qu'il n'avait pour distraction, s'il savait lire, que l'article du Code relatif aux condamnés et qui se trouvait affiché devant lui; enfin, quand on se représente ce réprouvé, sortant de sa geôle roulante, brisé, abîmé, les pieds enflés, les yeux égarés, on se demande si l'on n'aurait pas pu, tout en s'entourant de précautions sûres, user de moins de rigueur, de moins de sévérité, de plus de pitié, si l'on aime mieux.

A son arrivée au *bagne*, le condamné était passé en revue par une commission supérieure, composée du commissaire chargé du contrôle des chiourmes, du sous-préfet, du chirurgien-major du *bagne* et du brigadier de gendarmerie, qui constataient son identité, et s'assuraient de la régularité des extraits des arrêts ou jugements prononçant sa condamnation. Ensuite il était dépouillé de ses vêtements, et lavé à l'eau tiède et au savon. Ses cheveux étaient coupés ras et on lui donnait les vêtements de la chiourme. Voici ce qui était fourni à chacun :

Une casaque en moui rouge dont la durée était fixée à	20	mois.
Un gilet de moui rouge, sans manche	18	—
Trois chemises de grosse toile, chacune	9	—
Un bonnet de laine de couleur variable	14	—
Un pantalon de moui jaune foncé	12	—
Trois pantalons de grosse toile, chacun	7	—
Une vareuse de grosse toile, pour les travailleurs en plein air	2	ans.
Une paire de souliers	9	mois.

La tenue ne différait, suivant les saisons, que par le pantalon, lequel était de toile en été et de moui en hiver.

Ajoutons encore quelques renseignements : la coiffure du condamné se borne, venons-nous de dire, à un bonnet de laine. A ce bonnet est attaché une plaque de fer-blanc, sur laquelle est frappé le numéro du forçat; il est de couleur rouge ou verte, suivant que celui qui le porte est condamné aux travaux forcés à temps ou aux travaux forcés à perpétuité. La casaque elle-même subit des modifications, suivant la division (il y en a trois) à laquelle appartient le galérien. Le forçat qui exige une surveillance active la porte jaune et rouge, le forçat à terme court la porte entièrement rouge.

Une parenthèse à propos de l'habillement du forçat : au temps où l'administration des *bagnes* était livrée à l'omnipotence de quelques chefs barbares à plaisir, jusqu'à l'imbécillité; au temps où il fallait une ordonnance pour interdire à ces chefs de retenir dans les fers un condamné après l'expiration de sa peine; au temps où, par spéculation, par avarice, les *bagnes* n'étaient pas seulement un lieu de désolation, mais un théâtre d'horreurs, d'iniquités qui soulevaient le cœur, qui révoltaient l'humanité, savez-vous de quelle façon on faisait la lessive dans les chiourmes? Écoutez : « Le linge des forçats était lavé avec de l'urine que l'on conservait toute la nuit dans des seaux, et qui, le matin, était remise aux blanchisseuses pour en faire usage. »

Le galérien a donc revêtu sa livrée. Non, elle n'est pas complète encore, car il n'a pas les fers. « Chaque condamné porte à la jambe un anneau de fer, appelé *manille;* cet anneau est fermé par un boulon, à l'extrémité duquel se trouve une clavette que l'on rive sur une enclume; à cette manille est attachée une chaîne de neuf maillons, servant à l'accouplement des forçats. » Les condamnés à vie, ceux à long terme et les suspects, portent en outre trois organeaux au milieu de leur chaîne, pour y passer le cordon qui sert à les conduire avec plus de sûreté sur les travaux; ce cordon est surtout indispensable pour le service de nuit.

Pour tous les condamnés employés en couple à la fatigue, la manille est du poids de 1,000 à 1,100 grammes; la chaîne d'accouplement est de 1,350 grammes; les organeaux ajoutés à la chaîne des condamnés à vie et des suspects pèsent 245 grammes. Il en résulte que chaque condamné de cette dernière catégorie traîne après lui un poids moyen de 2,600 grammes.

Les forçats condamnés au minimum de la peine des travaux forcés et ceux d'une conduite éprouvée, employés à des travaux particuliers dans les divers ateliers, peuvent être mis en chaîne brisée, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas accouplés; alors ils portent seulement la manille et trois maillons de chaîne, qui servent à les attacher à leur banc pendant la nuit. Les forçats à la double chaîne ont au pied la manille ordinaire avec une double chaîne de neuf maillons.

Toutes ces formalités accomplies, les condamnés sont, sur l'ordre du chef d'administration, répartis dans les salles et soumis à des travaux de nature diverse, réglés suivant leur âge, leur force, surtout la division à laquelle ils appartiennent, c'est-à-dire suivant leur conduite. Les uns, les indociles, les récidivistes, sont employés aux travaux dits de *grande fatigue :* au sciage du bois, au curage des ports, aux épuisements des bassins, aux corvées sur les chantiers, aux mines, au déblayage, aux excavations, etc. Les forçats de la première division, c'est-à-dire ceux d'une conduite éprouvée, les infirmes, les vieillards, sont employés comme servants dans les hôpitaux, au service intérieur du *bagne*, ou bien encore dans les bureaux. Quelques-uns se livrent à des industries particulières; ils tressent des chapeaux et des sandales, sculptent en étuis, en croix, en porte-cigares des morceaux de buis; font, en un mot, presque sans outils, de petits travaux ingénieux et charmants, qu'ils vendent ensuite pour presque rien au bazar du *bagne*, ou aux visiteurs.

« M. de la Reinty, dit M. Lauvergne dans son *Etude sur les forçats*, fut un moment le restaurateur de la dignité de l'homme aux galères; il improvisa, parmi les forçats de tout âge et de tout caractère, des maçons, des tailleurs de pierre, des serruriers, des carriers, des charpentiers, etc., et c'est par eux et par leurs veuves que, sous la direction de maîtres habiles, l'arsenal de la marine a été doté du nouveau magasin général, bâti sur les fondements de celui que les Anglais, entrés comme amis dans Toulon en 1793, incendièrent à leur départ avec plusieurs autres édifices. On doit encore aux forçats les cales couvertes, l'hôpital Saint-Mandrier, etc. » C'est là un exemple à suivre; car c'est surtout dans le travail que les condamnés doivent chercher leur première réhabilitation.

Certains philanthropes ont voulu voir une injuste aggravation de peine dans la nourriture fournie par le *bagne;* nous ne partageons pas complétement cette opinion : il suffit de comparer cette pitance à celle que les salaires permettent aujourd'hui à l'ouvrier des villes, au paysan, à celle du soldat enfin, pour sentir combien il y a d'exagération, généreuse exagération si l'on veut, dans cette manière de juger les choses. Voici, d'après un document officiel, la nourriture des condamnés :

Ils reçoivent, suivant leurs emplois ou leurs infirmités, des rations différentes, dites :

1° Ration de forçat à la fatigue;
2° Ration de forçat sans travail;
3° Ration de forçat invalide.

La ration de forçat à la fatigue se compose, par jour et par homme, de :

Pain frais	917	gr.
Vin	48	centil.
Légumes secs (presque toujours des fèves)	120	gr.
Huile d'olive	4	— 90
Ou beurre	8	— 82
Sel	10	—

Lorsque les bâtiments, au retour d'une campagne, déposent dans les magasins des biscuits, des haricots, du lard, du fromage, qui ne sont pas assez altérés pour qu'on ne puisse les consommer, mais qui cependant sont incapables de faire une autre campagne, ces denrées sont destinées au *bagne*. La ration ordinaire est alors modifiée; le pain est remplacé par 700 grammes de biscuit, et les légumes secs par 90 grammes de fromage.

La ration du forçat sans travail est la même, à l'exception du vin, qui est supprimé.

La ration du forçat invalide se compose, par jour et par homme, de :

Pain frais	750	gr.
Vin	24	centil.
Les dimanche, jeudi, mardi, samedi :		
Viande fraîche	250	gr.
Avec légumes verts	25	—
Les lundi, mercredi, vendredi :		
Légumes secs	120	gr.
Huile d'olive	4	— 90
Ou beurre	8	— 82

La soupe se distribue une fois par jour, le soir à la rentrée de la chiourme; le matin, on délivre une ration de pain et de vin.

L'administration du *bagne* tolère la vente des vivres supplémentaires : l'entrepreneur ne peut vendre que les objets désignés dans les conditions de son marché. Les succursales de la cantine, établies à l'extrémité de chaque salle, fournissent tous les jours du lait chaud ou froid, des soupes faites avec de basses viandes, comme têtes, foies, poumons, etc.; des fricassées de ces viandes, du beurre et du lard. Elles fournissent deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche, une soupe de viande fraîche, et, de temps en temps, quelques autres comestibles tarifés, comme pommes de terre, fromages, poissons communs, salade, fruits verts, etc.

Cette nourriture est-elle suffisante? Non, a-t-on dit, surtout pour les forçats employés aux travaux de grande fatigue. Nous verrons tout à l'heure, d'après les rapports officiels, ce que l'on appelle les *travaux de grande fatigue*.

Maintenant, que l'on compare la nourriture que l'ouvrier gagnant en moyenne 5 fr. par jour, mais ayant femme et enfants, peut donner à sa famille et à lui-même. Il faut se rappeler que dans beaucoup de nos campagnes, la viande est encore un objet de luxe; que les pommes de terre et les châtaignes forment le fond de bien des repas, et que les hommes qui se refusent la viande et le vin à leur ordinaire sont d'honnêtes gens, apportant le tribut de leurs forces et de leur intelligence à la masse commune, payant des impôts, et ne venant pas grever le budget de l'Etat pour avoir enfreint le pacte social.

Le coucher des forçats se compose d'un lit de camp, un banc de bois sans matelas, sans traversin, et d'une couverture de laine. Ils sont attachés à leur banc au moyen d'une longue chaîne appelée *ramas*, qui les tient captifs et prévient les évasions ou la révolte, mais qui fatigue leur jambe, constamment obligée de supporter son poids. C'est ainsi qu'ils doivent dormir, se reposer des lourdes fatigues de la journée, oublier un instant, s'ils le peuvent, leur misérable condition.

Nous avons à parler maintenant du personnel du *bagne*, de la surveillance de la chiourme, des punitions infligées aux forçats et des encouragements qui leur sont donnés; après avoir dit quelle était leur condition physique, disons aussi quelle est leur condition morale, et arrivons enfin au jour où la liberté leur sera rendue.

Le personnel du *bagne* varie peu. Prenons la statistique suivante, celle qu'a choisie M. Mongrand, et qu'on peut accepter comme officielle.

La population de tous les *bagnes* de France était de 7,759 en 1845, de 7,953 en 1847; et ce nombre, malheureusement, s'augmentait d'année en année. Nous allons donner une moyenne de ces différentes années, en envisageant la population des *bagnes* sous différents aspects : 33 pour 100 des condamnés provenaient des villes, 59 pour 100 appartenaient à la campagne, et 8 pour 100 étaient d'origine étrangère.

Par rapport aux âges, cette population se répartit, pour 100, de la manière suivante :

De 16 à 20	2
De 21 à 30	28
De 31 à 40	32
De 41 à 50	24
De 51 à 60	10
De 61 à 69	4

Relativement à l'instruction, les condamnés se trouvent dans la proportion suivante :

Ne sachant ni lire ni écrire	55
Sachant lire ou écrire imparfaitement	36
Sachant bien lire et bien écrire	8
Ayant reçu une instruction supérieure à l'instruction primaire	1

Enfin voici, selon leur ordre de fréquence, les crimes qui ont conduit les condamnés au *bagne :*

Vols	4,928
Meurtres	982
Viols	420
Incendies	213
Faux	194
Assassinats	180
Coups et blessures	168
Fausse monnaie	127
Empoisonnements	68
Associations de malfaiteurs	38
Parricides	26
Crimes commis par des fonctionnaires publics	23
Vente d'effets militaires	10
Banqueroutes	17
Bigamie	2
Crimes politiques	14
Désertion après grâce	16
Extorsion de titres	15
Faux témoignages	12
Menaces sous conditions	4
Pillage en bande	12
Rébellion	8
Ayant commis plusieurs des crimes susmentionnés	379
TOTAL	7,856

Après avoir parcouru les statistiques que nous venons de transcrire, les réflexions abondent dans l'esprit du moraliste. Une chose surtout le frappe, et c'est celle-ci : plus de la moitié des forçats ne savent ni lire ni écrire; l'ignorance peuple le *bagne;* et pourquoi l'ignorance peuple-t-elle le *bagne?* parce qu'elle est l'ignorance. Multipliez les écoles, rendez l'instruction populaire en la donnant gratuitement. Tel que vous voyez là, courbé sous le bâton de l'argousin, eût été, si vous l'aviez dirigé, un honnête citoyen; tel autre, dans lequel vous remarquez le type bestial, eût été, si vous aviez ouvert son intelligence, un père de famille vertueux. Défrichez, cultivez, éclairez tous ces déshérités, tous ces maudits de par les lois sociales, tous ces damnés que vous apercevez grouillant dans les bas-fonds de la société, et peu à peu décroîtra la population du *bagne*, et bientôt peut-être vous pourrez fermer les portes de ce lieu de désolation, comme autrefois à Rome on fermait, pendant la paix, les portes du temple de Janus.

Pour surveiller et contenir une population pareille à celle que nous venons de passer en revue, il faut de nombreux agents. A l'origine des *bagnes*, cette garde fut confiée à des pertuisaniers. En 1794, époque à laquelle cette compagnie fut supprimée, les condamnés passèrent sous la surveillance de détachements de troupes de la garnison. Vers 1803, la compagnie des gardes-chiourmes fut créée, et fit d'abord le service en commun avec les soldats du dépôt des colonies. Au licenciement de ceux-ci, en 1812, la compagnie des gardes-chiourmes resta seule affectée à cet emploi.

Ces agents sont divisés en agents de surveillance intérieure et de police, parmi lesquels on distingue les *comes* ou *comites*, les *argousins*, les *sous-comes*, les *sous-argousins*, et enfin les *caps*, espèces de piqueurs pour diriger les travaux.

La garde militaire se recrute parmi les militaires sortis du service, classés par escouades et armés comme les soldats de ligne. L'uniforme de ces gardes est l'habit bleu, passepoil d'azur, shako à plaque en losange de fer-blanc, timbré d'une ancre.

La discipline des salles est confiée à des adjudants et sous-adjudants des chiourmes.

Enfin, en remontant suivant l'ordre hiérarchique, on trouve encore un sous-commissaire, un commis principal, enfin un commissaire, qui porte le nom de *chef du service des chiourmes*. Nous ne parlons ici que des gens affectés directement à la garde des condamnés.

Et maintenant, voici la consigne intérieure. Deux rondiers de garde sont, nuit et jour, de planton aux grilles des salles; l'un est chargé des clefs, l'autre fouille et compte les condamnés chaque fois qu'ils se rendent à leurs travaux; chaque fois qu'ils en reviennent, d'autres rondiers sont chargés de faire sonner les fers, afin de s'assurer qu'ils ne sont point cassés.

Les gardes sont armés d'un sabre quand ils accompagnent les forçats dans l'arsenal, et d'une carabine chargée à balle, à l'extérieur. Chacun d'eux a sous sa surveillance cinq couples de forçats. A chacune de leurs sorties, et quand ils rentrent, à midi et à la nuit, les condamnés sont comptés. La nuit, les adjudants font des rondes, les gardes-chiourmes veillent dans les salles, un piquet est sous les armes. En outre, à la porte de l'arsenal se trouve une garde militaire et des canons chargés à mitraille.

En dehors des moyens de prévention et d'intimidation que nous venons d'énumérer, on a voulu effrayer le forçat par des peines sévères. Ces punitions sont graduées ainsi : renvoi de la salle d'épreuve, renvoi d'un poste de faveur, retranchement temporaire du vin, perte de la chaîne brisée et mise en couple, chaîne double, cachot, et enfin bastonnade. La bastonnade s'administre à l'aide d'un cordage ayant 15 millimètres de diamètre, 65 centimètres de longeur, et terminé par une simple liure, les coups se frappant de gauche à droite.

C'est au chef du service des chiourmes d'appliquer, selon la gravité de la faute, les peines ci-dessus énoncées. Lorsque la faute devient délit ou crime, les condamnés sont traduits devant un conseil maritime spécial qui juge sans appel, excepté l'arrêt de mort, soumis dans les derniers temps à la sanction du souverain. Les arrêts sont exécutés dans les vingt-quatre heures. Quelquefois, on est plus expéditif encore. En 1824, les forçats du Mourillon se révoltèrent et se livrèrent à des actes de fureur. Sans vouloir descendre à l'examen de la cause qui avait donné naissance à cette insurrection, le commissaire employa le moyen le plus expéditif pour réduire les révoltés : il ordonna la fusillade.

Mais si les moyens de répression sont sévères, il est aussi pour les condamnés des récompenses, des allégements à leur peine. Ces récompenses consistent : 1° dans le passage de la troisième à la deuxième division, où les forçats ne sont point accouplés, et où le nombre des maillons de la chaîne est réduit à trois; 2° dans le privilége très-recherché des places de servants et d'infirmiers dans les hôpitaux. Ils ont alors un salaire de 10 centimes par jour, une nourriture abondante et saine, et le même couchage que les malades; 3° dans l'admission à la salle d'épreuve, où l'on n'entre que sur la proposition d'une commission réunie par le préfet maritime. Les travaux les moins fatigants sont réservés aux forçats de cette catégorie. Leur nourriture est améliorée par un repas de viande les dimanches et jours de fête. Enfin, il leur est accordé un matelas d'étoupe blanche et un petit traversin. C'est parmi cette dernière catégorie que sont choisis les condamnés pour lesquels le garde des sceaux demande une commutation de peine, quelquefois la grâce entière, au souverain, le jour de sa fête. Toutefois, cette grâce n'est demandée pour les condamnés à temps que lorsqu'ils ont subi la moitié de leur peine; pour les condamnés à vie, que quand ils ont subi au moins dix années de fers.

Nous avons dit quelle était la condition matérielle du forçat, à peine avons-nous laissé deviner quelle devait être sa condition morale. Si nous voulions, si nous osions descendre, voir clair dans l'âme de ce maudit, de ce damné de par la loi, nous serions effrayés. Peut-être, en entrant dans ce lieu horrible, n'était-il pas encore tout à fait méchant, perverti sans retour, perdu à jamais. Voyez-le : il est craintif, il est soumis, il est honteux. Mais c'est une dangereuse école que le *bagne*, où les maîtres au bonnet vert sont habiles à vaincre cette timidité, à pervertir sa nature, à éveiller son audace. Disons-le en passant, pourquoi confondre des hommes qui ne sont ni coupables ni pervers au même degré? Pourquoi ne pas faire des catégories de criminels? assigner à chacune de ces catégories des lieux d'habitation, des ateliers de travail, des temps de récréation séparés? En procédant ainsi, et c'est le seul moyen, vous évi-

terez la contagion du crime, vous détruirez cette sorte de fascination qu'exercent sur les jeunes condamnés, que vous savez déjà enclins aux *passions mauvaises*, *l'audace*, *l'insolence*, la perversité des héros du *bagne*. Il y a certes là une réforme à opérer, qui, tout en conservant l'institution, en ferait disparaître un des plus sérieux défauts.

Encore une fois, en entrant aux galères, le condamné n'est point tout à fait perdu, mais il est difficile qu'il ne se perde pas; il n'était encore peut-être que coupable par entraînement, d'une façon inconsciente, mais il n'est guère possible qu'il ne le devienne pas avec intention, avec préméditation; il baissait la tête quand il est arrivé, il la relève maintenant avec insolence; il était honteux du crime *qui l'avait conduit* là, il *est fier* maintenant de ses forfaits, il étale ses vices avec orgueil. Le *bagne* est une pépinière de monstres, associés par des liens indissolubles pour exploiter la société. Cette association a son langage à elle, ses signes de reconnaissance, ses chefs. On trouve parmi eux des voleurs, des banqueroutiers, des faussaires, des assassins, exploitant encore leur industrie dans l'intérieur même de leur prison, puis, une fois évadés ou libérés, la continuant sur une plus grande échelle, sans être arrêtés par la crainte de revenir, *cheval de retour*, au lieu de désolation et de misère qu'ils viennent de quitter.

On remplirait des volumes avec le récit des actes criminels commis par les forçats, malgré la vigilance de la police. « Un jour, Mlle Georges, en visitant le bagne de Toulon, prend imprudemment plaisir dans l'entretien d'un forçat, homme aux belles manières, à la parole facile; pendant l'entretien, au signal d'un chef, enchanté sans doute de pouvoir montrer le savoir-faire de l'un de ses administrés, le forçat dérobe à la célèbre actrice le cachemire qui couvrait ses épaules. — Un vénérable évêque, touché du repentir apparent d'un galérien, lui donne sa bénédiction, et lui présente son anneau épiscopal à baiser. L'anneau disparaît, sans que le prélat se soit aperçu du larcin. »

Le vol est la préoccupation constante du galérien. De plus, il est usurier, faux-monnayeur, faussaire, banqueroutier. C'est qu'il faut de l'or à ce malheureux pour mener à bonne fin le projet qu'il forme depuis son entrée au *bagne*, le rêve qu'il caresse nuit et jour, son évasion. Ce serait un chapitre particulier qu'il faudrait écrire à propos de l'évasion des forçats; il faudrait de longs développements pour montrer le malheureux toujours en proie au désir de recouvrer la liberté, désir insatiable, qui passe bientôt à l'état de monomanie. Nuit et jour, au travail, au dortoir, *sans trêve, sans cesse, pendant de longs mois*, de longues années, il médite sur les moyens de tromper la surveillance des gardiens, fait et refait son plan, et, quand tout est arrêté, combiné, il commence ses travaux, quelquefois immenses, incroyables, fabuleux; il les poursuit avec patience, sans se décourager jamais, soutenu toujours par ce mot magique pour tous : liberté! Enfin le jour est venu, ses compagnons l'aident, car son tour est venu d'être aidé; déjà il a franchi la grille des salles, la porte de l'arsenal, il a aspiré la première bouffée d'air libre, il est sauvé... Non, il est repris et condamné à trois ans de double chaîne, quelquefois à trois ans de plus de travaux forcés. Il n'est pas rare de rencontrer au *bagne* des forçats condamnés, par suite de tentatives d'évasion, à plus d'années de galères qu'ils n'en ont à vivre. Mais le cheval de retour ne se décourage pas, il ourdit de nouvelles ruses, combine de nouveaux plans, et, après des prodiges d'adresse et d'audace, il parvient une seconde fois à franchir le cercle fatal; mais cette fois encore il est repris; et, grâce au zèle des gardiens, il le sera s'il tente une troisième évasion, une quatrième. Il l'est presque toujours. Et comment en serait-il autrement? A peine apprend-on sa disparition, que l'autorité fait hisser des pavillons d'alarme, et que trois coups de canon sont tirés du poste le plus voisin pour donner l'éveil aux chefs du *bagne*, aux gardes-chiourme, à toutes les autorités locales, à tous les habitants du pays. Le signalement du fugitif est envoyé au préfet maritime, au major général, à la gendarmerie maritime, à toutes les brigades de gendarmerie de dix des chefs-lieux les plus voisins, aux commissaires de police, à l'inspecteur des douanes. En outre, une affiche, placardée aux portes de la ville et dans les campagnes, met les paysans en garde contre les vagabonds et les rôdeurs de nuit. Aussi est-il bien rare que le fugitif puisse échapper au réseau invisible que forme autour de lui cette active surveillance. Quelques-uns cependant parviennent à s'échapper, et, parmi les évasions, il en est qui semblent plutôt appartenir à la légende qu'à l'histoire. En voici deux que nous empruntons au livre très-beau et surtout très-humain qu'a publié M. Sers sur les *Bagnes*, et auquel nous avons fait plus d'un emprunt : « Le condamné Sichon se délivre de ses chaînes et trompe la surveillance des gardes; on ne le retrouve plus. Cependant les recherches les plus minutieuses se dirigent contre lui; gardes-chiourme et adjudants sont sur pied; on prend des informations partout; l'intérieur de l'arsenal est visité en tous sens; rien ne conduit sur les traces du forçat. Qu'est-il devenu? il se cache sous l'eau, au fond d'un bassin : au moyen d'une manche en cuir, dont l'extrémité supérieure se trouve attachée à la surface de l'eau, il reçoit l'air nécessaire à la respiration; la nuit, il sort de sa retraite et prend des aliments que ses camarades déposent dans un endroit convenu.

» Le fameux Maurice, une des célébrités des galères, exécute une évasion encore plus extraordinaire : retenu aux doubles chaînes, il parvient à se procurer une fausse clef qui ouvre la porte de la salle; il a scié ses fers et se dirige vers la grille, non loin de la sentinelle qui veille; sans faire sonner la cloche du bagne, il monte par la corde, enveloppe le battant d'un linge, puis il revient trouver huit de ses camarades, libres de leurs fers; l'audacieux forçat les conduit sous la cloche, leur montre le passage ouvert, et, le neuvième, il s'élance sur la toiture. Cependant la sentinelle a crié aux armes! l'évasion se découvre; aussitôt des patrouilles envahissent l'arsenal, dont les points principaux sont occupés sur-le-champ; huit galériens sont repris; Maurice seul échappe aux recherches. »

Mais nous avons hâte d'arriver au moment où le condamné entend à ses oreilles ces mots si longtemps attendus, tant désirés, tant rêvés : « Tu es libre! » Nous ne décrirons pas la situation d'esprit du forçat dans les derniers mois, les dernières semaines, les dernières heures de son séjour; disons seulement — et ces faits ont par eux-mêmes leur éloquence — que beaucoup, dès le moment où on leur a annoncé leur liberté prochaine, tombent subitement malades; d'autres meurent d'une attaque d'apoplexie; d'autres, enfin, perdent la raison. Mais, l'heure a sonné! Le forçat va être libre! On l'amène au bureau des chiourmes, où, en présence du chef du service et du commissaire chargé du contrôle, on procède à la vérification de son signalement; l'agent comptable lui notifie la décision du ministre de l'intérieur sur la résidence définitive qui lui a été assignée; puis a lieu l'opération du déchaînement. Le chef du service des chiourmes fait remettre immédiatement au maire de la ville du *bagne*, pour chaque libéré, un congé portant le signalement de l'individu, l'ordre en vertu duquel il est libéré, et le numéro sous lequel il était détenu au *bagne*. Le forçat est donc libre, et, son bâton à la main, sur le dos son sac de soldat contenant quelques effets, dans le gousset de son pantalon quelques pièces d'argent, pécule amassé à grand'peine, retenue de son salaire pendant dix, quinze, vingt ans, il part, aspirant à pleins poumons l'air de la liberté. Il faut lire, dans l'œuvre magnifique de V. Hugo, il faut lire ce voyage du forçat tracé avec une poétique exagération. Voyez-le, voilà deux jours qu'il marche, et il n'a pas encore mangé; il est las, exténué, il n'en peut plus et ne trouve pas un lieu pour reposer sa tête, un morceau de pain pour satisfaire sa faim; on chuchote sur son passage, on le fuit. Il croyait être libre, le malheureux! et tout à coup la nuit, l'isolement, les ténèbres se font autour de lui, en lui. Il croyait avoir expié son crime, il croyait avoir le droit de reprendre sa place au soleil; mais il s'aperçoit que la marque que les fers de la geôle ont imprimée à sa cheville est indélébile, et qu'il doit, comme le maudit dont parle l'Evangile, ne plus rencontrer sur son chemin qu'humiliation, amertume et misère.

Voilà ce qu'étaient les *bagnes* et les forçats, il y a encore trop peu d'années; voilà les impressions que tout homme sérieux eût éprouvées à l'aspect de ces tristes lieux et de leurs habitants; un tel état de choses, que nous avons consciencieusement décrit, ne pouvait durer : après quelques observations sur les *bagnes* à l'étranger, nous dirons dans quelle voie de progrès sont entrés les pouvoirs publics de notre pays.

Dans ses *Notes de voyage*, Tournefort raconte les impressions qu'il ressentit au *bagne* de Constantinople; impressions bien tristes, bien douloureuses; *bagne* d'autant plus désolé, plus affreux, qu'il est le plus considérable, le plus peuplé *de ces lugubres monuments*.

Mais, entre tous, le *bagne* d'Alger était, en 1815, le plus navrant à voir, le plus barbare : « Sur seize cents esclaves que contient le *bagne* d'Alger, raconte un témoin, plus de cent succombent chaque année au désespoir ou à l'excès des fatigues... J'ai vu plusieurs de ces condamnés écrasés sous le poids des rochers qu'ils étaient obligés de transporter... J'en ai vu retourner à la ville sanglants et mutilés; j'en ai vu tomber sur les chemins, refuser, par faiblesse ou par désespoir, de se relever sous le fouet de leurs bourreaux, et attendre, dans l'immobilité, la mort qu'ils imploraient. »

Grâce à ces propagateurs de la lumière, à ces apôtres de la charité, qu'on nomme saint Vincent de Paul, Beccaria, Filangieri, Montesquieu, Malesherbes, Turgot; grâce surtout à l'immortelle Révolution de 1789, qui essaya d'établir le règne de la concorde, de l'indulgence, de la fraternité, qui obligea le regard des puissants et des heureux à s'abaisser sur les faibles et les malheureux; grâce enfin à Dieu qui, tous les jours, et souvent malgré nous, nous fait avancer d'un pas vers la perfection, vers la lumière, vers le progrès, le régime des *bagnes* a reçu bien des modifications, bien des améliorations; tout en étant resté sévère, il est devenu plus humain. Aujourd'hui, la garde des forçats est confiée à des hommes dont le premier devoir est d'être humains autant que sévères, et dont la conduite, du reste, est soumise à des lois, à des règles fixes. Le spectacle hideux et navrant de la chaîne n'est plus donné aux curieux insensibles, et le transport des forçats se fait par des voitures cellulaires. Certes, et nous l'avons dit en commençant, c'est une dure et cruelle épreuve pour le condamné, que ce long temps passé dans cette niche étroite, sans air. Mais, n'est-ce pas encore préférable à ces ignobles charrettes où il était assis sur la paille, les fers aux mains et aux pieds, les jambes pendantes, exposé au froid, à la chaleur, au vent, à la pluie, et durant douze à vingt jours en butte aux regards et aux injures du public?

Enfin, et pour ne mentionner que les plus sérieuses améliorations, disons qu'en 1853, M. Mongrand, attaché comme médecin au *bagne* de Brest, ayant adressé à l'inspecteur général du service de santé un mémoire sur l'insuffisance de l'alimentation des forçats, insuffisance que l'auteur regardait comme la cause évidente de la plupart des maladies qui régnaient au *bagne*, une dépêche ministérielle du 13 octobre de la même année prescrivait pour chaque homme de la chiourme 250 grammes de viande le dimanche. Dès lors, le scorbut cessa subitement de se montrer.

— *Suppression des bagnes*. Le 27 mars 1852, le *Moniteur universel* renfermait un « décret sur la transportation à la Guyane française des condamnés aux travaux forcés, détenus dans les *bagnes*. » Et le 2 avril 1853, il contenait une « instruction du ministre de l'intérieur, M. de Persigny, aux préfets, pour la direction à donner aux condamnés aux travaux forcés et aux individus désignés pour la transportation. » Il existait, en 1852, trois *bagnes* en France : celui de Rochefort, qui a été fermé le premier (1852); celui de Brest, aujourd'hui évacué, en exécution de la loi du 30 mai 1854, qui a déterminé qu'à l'avenir, à moins d'empêchement, la peine des travaux forcés serait subie dans des établissements créés sur le territoire des possessions coloniales autres que l'Algérie, et fixé le régime auquel seraient soumis les condamnés dans ces établissements; enfin le *bagne* de *Toulon, qui a été maintenu*, et qui subsistera tant qu'il ne sera pas possible de diriger tous les forçats sur les colonies.

La question si grave des *bagnes* avait ému depuis longtemps les administrateurs chargés de leur direction. En 1820, M. Portal, ministre de la marine, les appréciait ainsi dans un rapport au roi : « Si l'on considère ces établissements sous le point de vue philanthropique, on voit que la nature des travaux, jointe aux embarras que présentent les localités, s'oppose souvent aux classifications qui seraient indiquées par la durée des peines, autant que par l'âge et le caractère des individus, et contrarie ainsi, malgré les efforts des administrateurs, l'amendement dont les condamnés seraient susceptibles dans un état de choses obligeant moins au mélange et à la confusion. Envisagée dans ses rapports avec la sûreté générale, l'agglomération des forçats est aussi contraire à la prévoyance et à la raison. Il y a évidemment un danger toujours imminent à concentrer sur le même point une masse de criminels, qui, accoutumés à combiner des résolutions hardies, maîtres de les concerter avec des complices de leur choix, trouvent chaque jour dans le mouvement des travaux de nouvelles facilités pour les exécuter. Aussi, quoique soumis au régime le plus sévère, ces hommes fatiguent-ils également, et ceux qui les surveillent et la population locale qui les compte avec effroi. La présence des forçats dans les ports tend sans cesse à dégrader et à corrompre les marins et les ouvriers qui se trouvent chaque jour forcément rapprochés d'eux, sur les chantiers et dans les ateliers. Elle expose la sûreté du mobilier naval qu'ils ont sous la main, du moins pendant la durée des travaux. » En 1821, le gouvernement, jugeant sans doute la question au même point de vue, projeta de substituer à la peine des travaux forcés celle de la transportation; en 1827, ce projet obtint l'assentiment de quarante-deux conseils généraux. En 1846 et en 1847, la question fut reprise devant les chambres; mais le gouvernement ne fit pas un accueil favorable à l'idée de la transportation. Plus tard, sous la république, le président Louis-Napoléon la souleva de nouveau, dans un message du 12 novembre 1850. « Six mille condamnés renfermés dans nos *bagnes* grèvent le budget d'une charge énorme, se dépravent de plus en plus et menacent incessamment la société. Il me semble possible de rendre la peine des travaux forcés plus efficace, plus moralisatrice, moins dispendieuse et plus humaine, en l'utilisant au progrès de la colonisation française. » Cette pensée devait être réalisée; aussitôt après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, un rapport, inséré au *Moniteur* le 21 février 1852, annonça la prochaine évacuation des *bagnes;* le 27 mars suivant, parut le décret qui fit faire un pas décisif à cette question capitale, en décidant que les condamnés aux travaux forcés pourraient être envoyés à la Guyane française. Enfin, en 1854, la réalisation de la pensée présidentielle fut complétement assurée par la loi dont nous avons parlé plus haut. En nous occupant de la question de la transportation, nous examinerons le régime nouveau créé par cette loi.

Les publicistes ne se sont pas moins préoccupés que les gouvernements de la réforme des *bagnes*. M. le président Bérenger, dans son beau livre de la *Répression pénale* (1855, 2 vol. in-8°), consacre un long chapitre à cette question; après avoir fait l'historique de ces établissements, il essaye de démontrer qu'ils sont dangereux pour la société; s'appuyant sur les conclusions d'un rapport célèbre de M. le baron Tupinier (1838), il affirme qu'à tous les points de vue : moralité, répression, économie, les *bagnes* sont une mauvaise institution. Mais le savant criminaliste s'écarte des conclusions de ce rapport, qui, tout en indiquant de sérieuses réformes à opérer, tendent au maintien des *bagnes*. Chargé par l'Académie des sciences morales et politiques de comparer les établissements pénitentiaires français et anglais, l'honorable magistrat, après de consciencieux voyages dans les deux pays, revint convaincu de la supériorité du système de la déportation, et fut un des promoteurs des actes gouvernementaux qui ont consacré les conclusions de son rapport. M. Isidore Alauzet était arrivé, en 1842, aux mêmes conclusions, dans un excellent *Essai sur les peines et le système pénitentiaire* (1863, in-8°, 2e édit.), qu'il avait soumis à l'Académie des sciences morales et politiques. Peut-être, cependant, assurent quelques bons esprits, y avait-il autre chose à faire que ce qu'on a fait. La colonisation pénitentiaire, à côté d'avantages sérieux, offre de graves inconvénients pour l'avenir des possessions où on l'établit : ne pouvait-on pas réformer les *bagnes* au lieu de les supprimer? *M. Gleizes*, *ancien commissaire du bagne* de Brest, en examinant la question en 1841, ne se dissimula pas tout ce qu'il y avait d'imparfait, d'insuffisant et d'inefficace dans le régime de ces établissements, qu'il connaissait mieux que personne; néanmoins, il soutint qu'il était facile de les maintenir et d'en obtenir de bons effets, au moyen de réformes intelligentes. La question n'est plus entière aujourd'hui, mais elle peut se représenter encore; ce sera alors le moment d'examiner de nouveau comment il serait possible, tout en rejetant un passé que tout condamne, de rétablir des *bagnes* qui réaliseront l'idéal de M. le président Bérenger : *moralité*, *répression*, *économie;* il faudra *réprimer*, sans doute, mais on pourra *moraliser*. Les forçats ne sont pas tous inaccessibles aux bons sentiments : beaucoup d'entre eux sont capables de dévouement. *Le Moniteur* du 12 novembre 1865 annonce que l'empereur à accordé des remises ou réductions de peine à 91 forçats du *bagne* de Toulon, qui se sont signalés par leur belle conduite pendant l'épidémie cholérique dont le midi de la France a été récemment victime. Quoi qu'il en soit, nous nous réjouissons d'avoir vu disparaître un état de choses devenu incompatible avec nos mœurs, et nous ne craignons pas d'affirmer qu'il a disparu pour toujours.

Cet article, quoique nous en ayons arrondi singulièrement les angles, est encore de nature à blesser certaines convictions respectables. La question de la pénalité et des bagnes est une de celles sur lesquelles les hommes les mieux intentionnés se divisent. Cela dépend de l'éducation, de la position sociale, du milieu où l'on vit, et, pour tout dire, du tempérament. Il en est ainsi de la suppression ou du maintien de la peine de mort, de la détention préventive, de la prison pour dettes, etc., etc. Ajoutons, comme l'a dit Bernardin de Saint-Pierre, que l'opinion des hommes n'est le plus souvent que l'expression de *l'intérêt* particulier de chacun d'eux. Nous allons donc, fidèle au plan suivi jusqu'ici dans le *Grand Dictionnaire*, donner, sur la question controversée des bagnes, l'opinion d'un autoritaire. Tel va être l'objet du *résumé* suivant :

Deux questions dominent l'institution des *bagnes*, comme tout notre régime pénitentiaire. D'une part, le droit primordial qu'a la société de se défendre contre toute attaque; de l'autre, l'humanité qui conseille de modérer le châtiment, de le proportionner aux forces, à l'âge, à la moralité du coupable. Le législateur doit donc chercher à concilier ces deux intérêts puissants. On a cru, en supprimant les *bagnes* et en les remplaçant par la déportation, avoir résolu la question. Pour nous, elle est encore pendante. On a mis en avant plusieurs motifs graves : *répression plus énergique; moralisation par le travail et une demi-liberté; économie;* enfin, *sécurité pour la société*, qui se voit débarrassée d'un certain nombre d'ennemis. Ces résultats ont-ils été atteints? Comment peuvent-ils l'être? Disons seulement ici qu'avant de prendre une mesure aussi grave qui, tout en compromettant l'avenir de nos colonies, nous prépare de sérieux embarras pour l'avenir, il aurait peut-être été plus simple de chercher à améliorer le régime de nos *bagnes*. D'importantes réformes étaient à opérer, il faut l'avouer; mais elles n'étaient pas au-dessus du zèle et de l'initiative de l'administration. On s'est beaucoup apitoyé depuis quelques années sur le sort des *malheureux* forçats. Il faut comprendre, cependant, que des hommes que la justice a trouvés assez coupables envers la société pour leur infliger la peine la plus sévère après la peine capitale, ne doivent pas avoir toutes nos sympathies. Conservons-les pour ces rudes travailleurs de nos villes et de nos campagnes qui, donnant toute leur vie au travail, à l'éducation de leurs enfants, à l'accomplissement de tous les devoirs qu'impose la vie sociale, seraient heureux, parfois, quand l'âge vient faire tomber l'outil de leurs mains, d'avoir pour retraite le régime que l'on trouve trop dur pour des cri-

minels. Conservons-les pour le soldat que la loi enlève à son champ, à son atelier, à sa famille, pour le jeter au Mexique ou en Chine, sur les rives du Mincio, ou dans les montagnes de l'Atlas, sans raison pour lui, sans motif personnel, exposé à tous les dangers, à toutes les fatigues, à toutes les privations; qui donc réclame pour lui? Les griefs principaux contre le *bagne* sont la nourriture insuffisante, le mauvais coucher, enfin le travail excessif. Or, voici ce que M. le baron Tupinier, directeur des ports au ministère de la marine, et chargé *officiellement* en 1838 d'inspecter les *bagnes*; écrivait *officiellement* au ministre de la marine : « ..... A la manière dont les forçats sont traités, la loi pénale que les tribunaux ont voulu leur appliquer n'est point exécutée; au lieu des travaux de force auxquels ils sont condamnés, on les voit se livrer dans tous les recoins des arsenaux aux occupations les plus faciles; la plupart du temps, ils ne font que dormir ou causer; on en voit dix à douze suivre nonchalamment à pas comptés une petite charrette à peine chargée, que deux autres traînent sans la moindre fatigue, et que chaque couple à son tour traînera de la même manière; les hôpitaux maritimes en sont pleins; ils y séjournent à titre de servants, d'infirmiers; on les trouve dans les hôtels, dans les jardins, où ils remplissent des fonctions de domesticité; à Toulon, on les voit circuler dans les rues de la ville à toutes les heures du jour, au grand scandale de la morale publique; indépendamment de ce scandale et des dangers qui résultent de l'emploi des forçats dans nos ports, ils sont pour la marine une charge fort lourde. »

Certes, voilà un tableau qui, s'il est vrai, et nous n'avons aucune raison d'en suspecter l'exactitude, ne justifie guère les plaintes des philanthropes. Au reste, l'honorable inspecteur ne se contente pas de signaler le mal; esprit essentiellement pratique, il indique le remède. Il demande qu'on prenne la résolution : « ..... De faire défense absolue de laisser sortir les forçats de l'enceinte des arsenaux maritimes, si ce n'est pour le service des embarcations; d'en prohiber, sans aucune exception possible, l'emploi dans les jardins dépendant de la marine, dans les bureaux, dans les hôpitaux maritimes, et, à plus forte raison, dans tout endroit quelconque qui ne serait pas sous la garde immédiate et la police de l'autorité maritime; de ne les tolérer comme écrivains ou comme infirmiers que dans les bureaux ou les hôpitaux spécialement affectés au service des chiourmes; de ne plus permettre qu'un seul forçat soit employé comme ouvrier dans un atelier où il y a des ouvriers libres; de les appliquer de préférence aux travaux de force, ainsi que l'indique la loi qui les a frappés; enfin, de former, dans l'intérieur même des *bagnes*, des ateliers où seraient employés à des ouvrages plus faciles ceux que leur âge ou des infirmités empêcheraient d'appliquer à des travaux de force dans les arsenaux; dispositions qui seraient le complément de celle qui avait été prise pour l'établissement des salles d'épreuve, le seul de tous les essais de classification faits alors pour améliorer le régime des *bagnes* qui ait donné de bons résultats. » Tel est le jugement que portait de ces lieux de répression l'un des hommes les plus distingués dont se soit honorée la marine française. Il faut en conclure que, tout en exigeant de profondes modifications dans la discipline intérieure, l'organisation du travail et la direction des condamnés, l'institution des *bagnes* pouvait être conservée. Sans présenter de dangers pour l'avenir, elle assurait la répression et le châtiment. Dieu veuille que la déportation, si rapidement substituée à nos anciens *bagnes*, ne les fasse pas regretter un jour!

— *Bibliographie.* On consultera avec fruit, sur la grande question des *bagnes*, sur l'histoire et le régime de ces établissements, les ouvrages dont voici la liste : *Considérations sur les bagnes* (1823, in-8°); *Essai sur la statistique morale de la France*, par Guerry (Paris, 1833, in-4°); *Bagnes, Prisons et Criminels*, par Appert (1836, 4 vol. in-8°); *De l'Etat actuel des prisons en France*, par Moreau-Christophe (Paris, 1837, in-8°); *Mémoires sur la déportation des forçats, présentés en* 1828 *au ministre de la marine* (1840, in-8°); *Mémoires sur l'état actuel des bagnes en France*, par Gleizes (1840, in-8°); *Les Forçats considérés sous le rapport physiologique, moral et intellectuel, observés au bagne de Toulon*, par H. Lauvergne (1841, in-8°); *Intérieur des bagnes*, suivi de *la Physiologie du galérien et des Fiançailles au bagne*, par Sers (chez Lefranc, 1842, in-12); *Etude sur la mortalité dans les bagnes et dans les prisons centrales, de force ou de correction, depuis* 1822 *jusqu'à* 1837 *inclusivement*, par Raoul Chaninat, par ordre de M. le comte Duchâtel (Paris, 1844, in-4°); *les Bagnes : histoire, types, mœurs, mystères*, par Maurice Alhoy (Paris, 1844-1845, in-8° avec planches); *Code des prisons* ou *Recueil complet* (de 1670 à 1845) *des lois, ordonnances, arrêtés, règlements, circulaires, instructions ministérielles, concernant le régime intérieur, économique et disciplinaire des maisons d'arrêt, de justice, de force*, etc., par Moreau-Christophe (Paul Dupont, in-8°, 1845). Il y a deux suppléments à ce recueil, l'un va de 1845 à 1855, l'autre de 1855 à 1862. *Sur les bagnes de la marine*, par A. Lacoudrais (1850, in-8°); *Système pénitentiaire; le Bagne, la Prison cellulaire; la Déportation*; par le docteur Lepelletier, de la Sarthe (Paris, 1853, in-8°); *De la Répression pénale, de ses formes et de ses effets*, par Bérenger, membre de l'Institut, président à la cour de cassation (Paris, 1855, 2 vol. in-8°); *le Bagne de Brest, considéré au point de vue hygiénique et médical*, par le docteur Mongrand (Paris, 1856, in-8°); *Essai sur les peines et le système pénitentiaire*, par Isidore Alauzet, chef de division au ministère de la justice (Paris, 1863, 2e édition, 1 vol. in-8°); *De l'amélioration de la loi criminelle*, par Bonneville de Marsangy, conseiller à la cour impériale de Paris (Paris, 1864, 2 vol. in-8°).

BAGNÉ s. m. (ba-gné; *gn* mll.). Messier, celui qui gardait les champs, les vignes, etc. ‖ V. mot.

BAGNÉRAIS, AISE s. et adj. (ba-gné-rè, è-ze). Géogr. Qui est de Bagnères; qui appartient à Bagnères ou à ses habitants : *Un* BAGNÉRAIS. *Mœurs* BAGNÉRAISES.

BAGNÈRES-DE-BIGORRE, ch.-l. d'arrond. (Hautes-Pyrénées), à 20 kil. de Tarbes et à 774 kil. de Paris; pop. aggl. 6,848 hab. — pop. tot. 9,169 hab. L'arrond. a 10 cant., 194 comm. et 90,014 hab. Cette ville, située sur les bords de l'Adour, à l'entrée de la délicieuse vallée de Campan, entourée de sites pittoresques et de bosquets agréables, est renommée par ses sources thermales, dont le grand établissement surtout est remarquable par l'abondance des eaux et le luxe des marbres. Ces eaux sulfatées, calcaires et magnésiennes, ou chlorurées sodiques et ferrugineuses, ou sulfurées sodiques, émergent de la tourbe par environ cinquante sources; leur densité varie de 1,00131 à 1,00311, et leur température de 18° 7 à 51° 2 centigrades. La découverte des sources thermales de Bagnères remonte à la plus haute antiquité; les Romains fréquentaient ce lieu, qu'ils appelaient : *Vicus aquensis, Aquæ convenarum;* des débris, des inscriptions attestent qu'ils y avaient élevé des autels en l'honneur des nymphes des eaux. Depuis eux, Bagnères n'a pas cessé d'attirer la foule à ses bains. Peu de commerce, quelques fabriques d'étoffes de laine, de tricots, de crêpes et de papier à sucre. Promenades : l'Elysée Cottin, l'Elysée Azaïs, la vallée de Campan, les allées de Maintenon, les Bains du salut, Coustous, le Jardin de Théas, etc.

BAGNÈRES-DE-LUCHON, ch.-l. de canton (Haute-Garonne), arrond. et à 48 kil. S.-O. de Saint-Gaudens, à 818 kil. de Paris; pop. aggl. 3,281 hab. — pop. tot. 3,376 hab. Bâtie à l'extrémité de la vallée de Luchon, entre les rivières de l'One et de la Pique, entourée d'immenses prairies que dominent des ramifications des Pyrénées, cette ville est célèbre par ses bains très-fréquentés. Les eaux thermales de Bagnères-de-Luchon, diurétiques, un peu purgatives et toniques, sont, au point de vue chimique, sulfurées ou sulfatées sodiques ou ferrugineuses, et émergent par quarante et une sources du terrain primitif, granit, schistes siliceux, ou d'atterrissements modifiés. Leur densité est un peu supérieure à celle de l'eau distillée, et leur température varie de 17° 1 à 58° 44 centigrades. Elles étaient connues des Romains, qui les nommaient : *Aquæ Balneariæ Lixonienses*, d'où est venu le nom de la ville; de nombreuses inscriptions latines, une vaste piscine, plusieurs sarcophages, des autels votifs découverts dans les fouilles faites au siècle dernier, disent assez de quelle réputation méritée jouissaient les eaux de Bagnères chez les anciens maîtres du monde. Cependant elles furent délaissées pendant plusieurs siècles; mais, grâce au maréchal duc de Richelieu, qui, en 1762, favorisa puissamment le rétablissement des bains, elles ont reconquis leur première célébrité et sont fréquentées annuellement par trois à quatre cents personnes. Promenades : le Cours, l'allée de la Pique, les cascades de Montauban et de Juzet, l'allée des Soupirs, le trou du Taureau, la vallée du Lis, etc.

BAGNES, village de Suisse (Valais), à 9 kil. S.-E. de Martigny, sur la rive gauche de la Dranse, dans la vallée qui porte le même nom; 4,000 hab. Sources minérales et bains. Désastreuse inondation, le 16 juin 1818, causée par la chute d'un glacier, qui arrêta le cours de la Dranse.

BAGNEUX, village de l'arrond. de Sceaux (Seine); 1,100 hab. Fabriques de colle-forte. Cette localité, bâtie sur une éminence d'où l'on jouit d'un point de vue charmant, est un des endroits que préfèrent les Parisiens pour la villégiature de l'été. Bénicourt, favori du cardinal de Richelieu et l'exécuteur secret de ses volontés, y possédait une habitation, dans le pavillon de laquelle on a découvert, en 1793, un puits renfermant de nombreux ossements humains. On en conclut naturellement que ce lieu servait d'oubliettes au terrible cardinal. Bagneux possède une église qui date du XIIIe siècle, et que l'on considère comme un des monuments religieux les plus remarquables des environs de Paris.

BAGNI, BAGNO, mots italiens qui signifient : *bains, bain*, et qui, dérivés du latin *balneæ*, entrent dans la composition du nom de plusieurs localités d'Italie connues par leurs sources minérales. Les noms français *Bagnes, Bagnères, Bagnols*, etc., sont formés de ces mêmes mots.

BAGNI-DELLA-PORETTA, village du roy. d'Italie, dans l'ancienne Légation, et à 32 kil. S.-O. de Bologne; 2,650 hab. Bains d'eaux thermales.

BAGNI-DI-SAN-GIULIANO, autref. *Aquæ Pisanæ*, village du royaume d'Italie, à 6 kil. N.-E. de Pise. Eaux gazeuses thermales dont la température varie de 30° à 41° centigrades.

BAGNINI (Carlo), graveur à l'eau-forte, travaillait à Sienne vers le milieu du XVIIe siècle. Ses principales estampes sont : *Moïse sur le mont Sinaï*, d'après Antonio-Maria Ruggieri, et une *Allégorie* en l'honneur de la famille de Médicis, d'après Burbarini.

BAGNO-A-CORSENA ou simplement **BAGNO**, village d'Italie, à 25 kil. N. de Lucques, sur la Lima; 800 hab. Théâtre, ancien palais ducal, bains d'eaux thermales très-fréquentés. ‖ BAGNO-IN-ROMAGNO, bourg d'Italie, dans l'ancien duché de Toscane, à 25 kil. S.-O. de Sarsina; 1,050 hab. Les sources alcalines thermales de cette petite localité étaient connues des Romains et sont encore assez fréquentées.

BAGNOIRE s. f. (ba-gnoi-re; *gn* mll.). Baignoire. V. mot. ‖ Chaudière employée à faire le sel.

BAGNOLAIS, AISE s. et adj. (ba-gno-lè, è-ze; *gn* mll.). Géogr. Qui est de Bagnols; qui appartient à Bagnols ou à ses habitants : *Une jeune* BAGNOLAISE. *Rivarol était* BAGNOLAIS.

— s. m. Hist. relig. Nom donné aux membres d'une secte manichéenne qui prit naissance, au VIIIe siècle, dans la ville de Bagnols. On dit aussi BAGNOLIEN.

BAGNOLE s. f. (ba-gno-le; *gn* mll. — du lat. *balneum*, cabinet de bains). Cabane, maisonnette, ‖ V. mot.

BAGNOLES, village du dép. de l'Orne, arrond. et à 18 kil. S.-E. de Domfront. Eaux thermales ou froides, sulfureuses ou ferrugineuses, connues surtout depuis la fin du XVIIe siècle et très-fréquentées de nos jours pour les maladies cutanées. Elles émergent par trois sources du terrain primitif, granit, quartz; leur température varie de 12° 3 à 27° 5 centigrades.

BAGNOLET s. m. (ba-gno-lè; *gn* mll.). Mar. Prélart goudronné qui sert, dans le Levant, à couvrir les câbles autour des bittes, dans les navires pontés.

BAGNOLET s. m. ou **BAGNOLETTE** s. f. (ba-gno-lè, ba-gno-lè-te; *gn* mll.). Cost. Sorte d'ancienne coiffe de femme : BAGNOLET *de dentelle.* BAGNOLETTE *d'été.* BAGNOLETTE *d'hiver. Les* BAGNOLETTES *d'été sont ordinairement de gaze blanche mouchetée, avec une dentelle de fil ou blonde de soie.* (Mercure.)

> Mettez, belles, vos *bagnolets;*
> Voici le temps qu'on court aux fraises.
> Couvrez vos gorges de collets;
> Mettez, belles, vos *bagnolets.*
>
> *Vieille chanson.*

BAGNOLET, comm. du dép. de la Seine, arrond. de Saint-Denis; pop. aggl. 1,835 hab. — pop. tot. 2,553 hab., à 6 kil. N.-E. de Paris. Culture du pêcher, carrières de plâtre.

BAGNOLI, petite ville du royaume d'Italie, dans l'ancien royaume de Naples, principauté Ultérieure, à 25 kil. S.-O. de San-Angelo-di-Lombardi; 5,000 hab. ‖ BAGNOLI, village de l'ancien royaume de Naples, province de Molisse, non loin de Campobasso; 4,400 hab.

BAGNOLI (Jules-César), poëte italien, né à Bagnacavallo, dans le Ferrarais, florissait à Rome et mourut après 1621. Il était secrétaire de Michel Peretti, prince de Venafre et neveu de Sixte-Quint. On le comptait parmi les poëtes les plus distingués de son temps. On cite surtout ses tragédies des *Aragonais* et du *Jugement de Pâris.*

BAGNOLI (l'abbé Pierre), poëte italien, né à San-Miniato (Toscane) en 1767, est un des bons versificateurs modernes de l'Italie. Il a réussi surtout dans le genre épique et le genre lyrique. Ses poëmes épiques sont : *Cadmus* (Cadmo), dans lequel on trouve de vraies beautés poétiques, et le *Roland sage* (l'Orlando savio), poëme de chevalerie. Son petit poëme *Au soleil* et plusieurs autres poésies lyriques sont inspirés par un esprit plus moderne. Les trois *canzoni* sur les vertus théologales : *Foi, Espérance et Charité*, sont l'œuvre de ses dernières années. Bagnoli est mort vicaire général du diocèse de San-Miniato, en octobre 1847. Ses *Poésies choisies* ont été publiées en un volume par Le Monnier, à Florence, avec une introduction et des notes d'Auguste Conti.

BAGNOLO, ville du royaume d'Italie, dans la Lombardie, à 14 kil. S. de Brescia; 3,000 h. ‖ BAGNOLO, autre petite ville du royaume d'Italie, province et à 15 kil. N.-E. de Saluces, sur la rive gauche de la Grana; 2,625 h.

BAGNOLO (Jean-François-Joseph, comte), mathématicien et jurisconsulte italien, né à Turin en 1709, mort en 1760. Outre des dissertations sur l'aurore boréale, sur Quinte-Curce, etc., il a laissé un commentaire sur les *Tables de Gubbio* (1748), très-savant et très-estimé, et un traité sur le carré des nombres.

BAGNOLS, ville de France (Gard), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kil. N.-E. d'Uzès; pop. aggl. 3,939 hab. — pop. tot. 5,050 hab. Vins estimés, distilleries d'eaux-de-vie, grosses draperies, serges, organsins. Patrie de Rivarol. ‖ BAGNOLS-LES-BAINS, village de France, dép. de la Lozère, arrond. et à 17 kil. E. de Mende; 400 hab. Etablissement d'eaux thermales fréquenté annuellement par 2,000 personnes; ces eaux thermales, sulfurées sodiques, bicarbonatées sodiques émergent par six sources du schiste primitif, et ont une densité de 1,0095 et une température de 42° centigrades.

BAGNUOLO (le comte), que les écrivains portugais appellent à tort *Banhuolo*, général, né dans le royaume de Naples à la fin du XVIe siècle. Il commanda, au Brésil, l'armée espagnole contre Maurice de Nassau et les Hollandais, qu'il força à se replier sur Pernambuco après les avoir repoussés de Bahia et leur avoir fait subir des pertes considérables. Le roi d'Espagne Philippe IV le récompensa par le titre de prince et un majorat.

BAGOAS s. m. (ba-go-ass). Hist. Nom que les anciens Perses donnaient aux eunuques, et dont quelques écrivains ont fait le nom propre d'un eunuque d'Artaxerxès. (V. l'article suivant.) ‖ On dit aussi BAGOUS.

BAGOAS, eunuque égyptien, officier d'Artaxerxès Ochus, l'aida à soumettre l'Egypte (354 av. J.-C.), puis l'empoisonna pour punir ses persécutions contre la religion nationale; mit sur le trône Arsès, fils de ce prince, et le fit bientôt périr pour donner la couronne à Darius Codoman, qui le condamna lui-même à mourir par le poison (336).

Bag-o-Bahar, roman indoustani, qui est un des plus curieux et un des plus charmants spécimens de cette littérature née de la fusion de l'élément indien avec l'élément musulman représenté par la Perse. C'est à M. Garcin de Tassy, le savant professeur de la Bibliothèque, que l'on doit la connaissance de ce roman. Le titre *Bag-o-Bahar* est persan et signifie le *jardin et le printemps.* Ce roman ou plutôt ce conte, dit M. Garcin de Tassy, encadre d'autres contes, d'après l'usage oriental. Quant à l'ensemble de l'ouvrage, il offre un tissu d'aventures compliquées, où est mis en jeu le merveilleux féerique si aimé des Orientaux, malgré sa monotonie. Il s'agit d'un empereur de Constantinople, nommé Azad-Bakht, qui n'avait pas d'enfant. Arrivé à l'âge de quarante ans, il obtint enfin, grâce à ses prières et à ses nombreuses aumônes, un héritier dans les circonstances suivantes : étant sorti une nuit pour aller dans un cimetière se livrer à ses ferventes méditations, il aperçoit quatre derviches réunis à la lueur d'une lampe et se racontant mutuellement leurs aventures. Azad-Bakht se cache pour les écouter. Ces aventures, que nous nous abstiendrons d'analyser ici, rappellent singulièrement certaines histoires bien connues des *Mille et une nuits*, et portent ainsi un cachet musulman bien accentué. Les quatre récits durent quatre nuits, pendant lesquelles Azad-Bakht revient régulièrement au cimetière. La quatrième nuit, au moment où le quatrième derviche achève la narration de sa vie, un eunuque vient annoncer au roi Azad-Bakht la naissance d'un fils, et bientôt après on lui apprend que le prince nouveau-né a disparu, emporté dans un nuage. C'était le roi des génies qui avait ordonné cet enlèvement, parce qu'il destinait le jeune prince à être l'époux de sa propre fille, née le même jour. Après diverses péripéties, Azad-Bakht, accompagné des quatre derviches, devenus ses amis, est transporté auprès du roi des génies, et là survient le dénoûment de tous les épisodes contenus dans le conte principal. Le tout se termine par des réjouissances et des mariages. Voilà en peu de mots, ajoute M. Garcin de Tassy, le canevas du *Bag-o-Bahar.*

BAGOÉ, nymphe et prophétesse qui enseigna aux Toscans l'art de prédire l'avenir par l'observation de la foudre et des éclairs. On l'appelle aussi BÉGOÉ et BYGOÏS.

BAGOLA s. f. (ba-go-la). Bot. Syn. d'*airelle* ou *myrtille.*

BAGOLINO, bourg du royaume d'Italie, dans la Lombardie, à 35 kil. N.-E. de Brescia, sur le Caffaro, à l'entrée du Val Sabia; 3,050 hab. Plusieurs forges et fabriques de quincaillerie; aux environs, sources sulfureuses de San-Giacomo.

BAGOLINO (Jérôme), médecin italien, né à Vérone au commencement du XVIe siècle. Il enseigna la philosophie et la médecine à l'université de Padoue. Il a composé plusieurs ouvrages en collaboration avec son fils, entre autres : *De fato, deque eo quod in nostra potestate est, ex mente Aristotelis, liber eximius Alexandri Aphrodisiensis, latine vertit Hieronymus Bagolinus* (Verone, 1516).

BAGOLINO (Sébastien), peintre, musicien et poëte sicilien, né à Alcamo en 1560, mort en 1604. Il traduisit de l'espagnol en latin *les Emblèmes moraux* d'Orosco, enseigna la poésie et la peinture et composa un grand nombre d'épigrammes et d'élégies dont une partie seulement a été imprimée sous le titre de *Carmina* (Palerme, in-8°, sans date).

BAGONISIER s. m. (ba-go-ni-zié). Gosier. ‖ V. mot. ‖ Syn. de *bagoulier.*

BAGOT (Jean), jésuite, théologien, né à Rennes en 1580, mort en 1664. Parmi ses ouvrages, il faut rappeler seulement *Defensio juris episcopalis*, traduit en français (Paris, 1655), qui souleva de vives discussions et fut censuré par l'assemblée du clergé, comme contenant des propositions ultramontaines. Le père Bagot avait formé une association de

jeunes prêtres qui fut, dit-on, le germe du séminaire des missions étrangères.

BAGOT (Jean-Louis), médecin et homme politique, né à Rennes en 1728, mort en 1794. Il fut longtemps chirurgien de marine et maire de Saint-Brieuc, représenta son département à l'Assemblée législative de 91, siégea à la droite et combattit inutilement les mesures révolutionnaires, et notamment les lois répressives contre les prêtres rebelles.

BAGOT (Louis), théologien et prélat anglais, mort en 1802. Il était fils de lord Bagot et devint évêque de Bristol, puis de Norwich, enfin de Saint-Asaph. On a de lui des *Sermons sur les Prophéties ;* une *Lettre au docteur Belt sur le sacrement de l'Eucharistie* et quelques autres écrits.

BAGOTTIER s. m. (ba-go-ti-é). Nigaud, niais, sot, imbécile. V. mot.

BAGOUDEN. Myth. ind. Rajah qui était fils de Baraden et de la race des enfants du Soleil.

BAGOULAGE s. m. (ba-gou-la-je). Bavardage. V. mot.

BAGOULER v. n. ou intr. (ba-gon-lé — rad. *bagoul*). Pop. Bavarder avec volubilité et assurance.

BAGOULIER s. m. (ba-gou-lié). Gosier. V. mot, syn. de *bagonisier*.

BAGOUS s. m. (ba-gouss). Hist. V. BAGOAS.

BAGOUT s. m. (ba-gou — rad. *bas* et *gueule*). Pop. Bavardage abondant, où il entre de la hardiesse et de l'effronterie : *Quel* BAGOUT *a ce commis voyageur! Il admirait le beau* BAGOUT *du grand farinier.* (G. Sand.) *Le mercier ornait ses explications des plates plaisanteries qui constituent le* BAGOUT *des boutiques.* (Balz.) *Elle avait plus de* BAGOUT *que d'esprit et était d'une ignorance désolante.* (H. Castille.) *Malvina a ce que l'on nomme vulgairement du* BAGOUT. (L. Reybaud.) *Elle ne le cédait à aucune marchande du carreau pour le* BAGOUT *et la platine.* (Gér. de Nerv.) *Que de gens passent pour avoir de l'esprit et qui n'ont simplement que du* BAGOUT ! (L.-J. Larcher.)

> Mais j'ai perdu ma peine
> En voulant résister;
> Son *bagout* qui m'entraîne
> Me force d'acheter. DULIT.

‖ On écrit aussi BAGOU et BAGOUL.

BAGRADAS, petit fleuve de l'Afrique septentrionale; il prenait sa source au mont Mampsarus et se jetait dans la Méditerranée, entre Utique et Carthage. L'armée de Regulus (255 av. J-C.) tua, sur les bords de cette rivière, appelée aujourd'hui Medjerdah, un énorme serpent dont la peau fut envoyée à Rome.

BAGRATIDES. V. PAGRATIDES.

BAGRATION (le prince Pierre), général russe, né en 1765 dans la Géorgie, descendait de l'illustre famille des Pagratides. Il entra comme sergent dans les armées de Catherine II, fut nommé colonel en 1788 et général en 1794, fit la guerre sous les ordres de Souvarow en Pologne et en Italie, et partagea, sous Paul Ier, la disgrâce de ce général. Rappelé en 1805 par l'empereur Alexandre, il commanda l'avant-garde d'une armée qui allait porter secours aux Autrichiens, et éprouva en Souabe des revers qu'il effaça par une hardie et brillante retraite. Il prit encore une part glorieuse, malgré la défaite, aux batailles d'Austerlitz, d'Eylau et de Friedland, de Smolensk et de la Moskowa (1812). Blessé mortellement à cette dernière, il mourut quelques mois après.

BAGRATIONITE s. f. (ba-gra-si-o-ni-te — de *Bagration*, nom d'homme). Minér. Variété d'épidote renfermant du *cérium*.

— **Encycl.** La *bagrationite* a été étudiée par Kokschasow; on ne l'a encore rencontrée qu'à Aschmatowsk, en petits cristaux noirs disséminés dans un banc grisâtre de pyroxène diopside. Ce minéral contient, outre une assez forte proportion d'oxyde de cérium, une certaine quantité d'yttrium, de lanthane et de didyme.

BAGRE s. m. (ba-gre), Ichthyol. Genre de poissons, formé aux dépens des silures, et renfermant un grand nombre d'espèces : *Le* BAGRE *a la tête courte.* (V. de Bomare.)

BAGSHAW (Christophe), théologien anglais, né dans le comté de Derby, mort à Paris vers 1625. Il abjura le protestantisme à Rome, revint en Angleterre comme missionnaire catholique et fut quelque temps enfermé à cause de sa propagande. Il a publié divers écrits de controverse, qui ne sont pas inutiles pour l'histoire de l'Église catholique en Angleterre sous Elisabeth et Jacques Ier.

BAGSHAW (Edouard), publiciste anglais, mort en 1662. Membre du Long parlement, il embrassa le parti du roi, fut quelque temps emprisonné et devint, à la restauration, trésorier de Middle-Temple. Le plus important de ses écrits avait pour titre : *Le droit de la couronne d'Angleterre, suivant qu'il est établi par la loi.* Son fils, qui se nommait également Edouard, s'engagea dans des polémiques religieuses très-violentes, et mourut, dit-on, en prison, vers 1671.

BAGSHAW (John), financier anglais, né en 1784, dirigea, de 1814 à 1830, une grande maison de banque et de commission à Calcutta, et devint, à son retour dans la métropole, directeur de plusieurs chemins de fer; entreprises dans l'exécution desquelles il engagea ses capitaux. De 1835 à 1837 et de 1847 à ce jour, il a siégé au parlement dans les rangs du parti libéral.

BAGUAGE s. m. (ba-ga-ge — rad. *baguer*.) Hortic. Action d'enlever un cercle, une bague d'écorce à une branche fleurie, pour hâter la fructification ou empêcher le coulage, en arrêtant la séve descendante.

— Comm. Art d'emballer des fruits tendres et qui craignent le transport, comme les cerises, le raisin, etc.

BAGUARI s. m. (ba-gou-a-ri). Ornith. Espèce de cigogne.

BAGUE s. f. (ba-ghe — étym. douteuse : du bas latin *baga*, *bauga*, anneau que l'on portait au doigt, bracelet; du lat. *bacca*, perle, anneau de chaîne; du tud. *bog*, du goth. *baug*, de l'island. *baugr*, de l'anglo-sax. *beag*, du holland. *beugel*, tous mots qui dérivent d'une racine germanique signifiant courber, fléchir, ployer en rond. Mais toutes ces étymologies, que nous rapportons ici parce qu'elles ont de nombreux partisans, nous semblent moins probables que celle que nous allons donner. Anciennement, le mot *bague*, qu'on écrivait aussi *baghe*, servait à désigner tout ce qui composait l'avoir meuble, c'est-à-dire les objets de toute nature, vêtements, joyaux, meubles de prix, armes et armures, vases et ustensiles, que, en cas de guerre, on avait toujours intérêt à tenir prêts à être rapidement enlevés et transportés. Ces objets étaient placés sur des bêtes de somme, dans des coffres recouverts d'un cuir de vache, et c'est à cette dernière circonstance qu'ils devaient leur nom générique, *bague* n'étant autre chose que le bas latin *baga*, francisé, lequel était lui-même une altération du latin *vacca*. A cette époque, on disait d'une personne riche qu'elle était bien *baguée*. « Et Dieu sait, lit-on dans les *Cent Nouvelles nouvelles*, si elle partit bien baguée. » Quand on chargeait sa fortune sur une ou plusieurs bêtes de somme, on la *baguait*. Vous l'enlevait-on sur la grande route, on vous *débaguait*. « La reyne d'Angleterre, dit un historien qui écrivait en 1463, fut en adventure de perdre sa vie et son fils en une forêt du pays, où ils furent prins et *débaguez* de brigands. » Les objets d'orfèvrerie et de bijouterie étant compris dans les *bagues* ou *baghes*, l'usage s'introduisit peu à peu d'employer aussi ce mot pour signifier les menus joyaux des femmes, les petites bagues. Enfin, vers le XVe siècle, on restreignit encore davantage le sens de ce mot : on commença à ne l'employer qu'en parlant des joyaux ou bagues à mettre au doigt, c'est-à-dire des anneaux.) Anneau que l'on porte au doigt, et qui est souvent orné de pierres précieuses : BAGUE *d'or.* BAGUE *d'argent.* BAGUE *garnie de diamants.* BAGUE *de cheveux. Le prince électoral avait envoyé une* BAGUE *montée d'un beau diamant à madame Renée de France.* (Mignet.) *Elle avait au doigt une* BAGUE *fort simple et fort jolie.* (Scribe.) *Les femmes qui sont tout à fait contentes de leurs mains ne portent point de* BAGUES. (A. Karr.)

> Je n'ai que cette *bague*, eh bien, je vous la donne.
> C. DELAVIGNE.

> En cette *bague*, au moins, reçois de mon honneur
> Et de ma passion un véritable gage.
> ROTROU.

> . . . . . Elle sait sans doute ce qu'on doit
> Attendre des amours qui vont sans *bague* au doigt.
> E. AUGIER.

— Loc. prov. *C'est une bague au doigt*, Se dit d'une chose dont on tire facilement avantage, et surtout d'un emploi lucratif et peu assujettissant, par allusion sans doute à ces anneaux mystérieux des légendes, qui rendaient invisibles ceux qui les portaient au doigt. D'après M. Quitard, cette expression serait un reste de l'usage observé autrefois en France, de remettre à l'acquéreur comme titre de propriété un anneau sur lequel les parties contractantes avaient juré. ‖ *Cela lui va comme une bague à un chat*, Locution familière qui signifie Cela ne lui va pas, cela ne lui convient pas du tout, et qui répond à cette autre beaucoup plus triviale : *Cela lui va comme un tablier à une vache. Ils veulent me mettre de l'Académie :* CELA ME VA COMME UNE BAGUE A UN CHAT. (Le maréchal de Saxe.)

— Anc. jurispr. *Bagues et joyaux*, Pierreries, bijoux, objets de prix apportés par la femme, et que son contrat de mariage l'autorise à reprendre.

On stipule fréquemment dans les contrats de mariage, qu'advenant la dissolution de la communauté, la femme reprendra ses *bagues et joyaux*, ou, à son choix, une somme déterminée. Cette clause constitue au profit de la future un véritable avantage matrimonial, une convention de préciput; car peu importe qu'elle ait ou non apporté des *bagues et joyaux* et qu'elle n'en ait même jamais possédé pendant le mariage, elle n'en a pas moins le droit de se faire attribuer en argent, avant tout partage, la valeur fixée comme équivalent par le contrat. Les *bagues et joyaux* comprennent tout ce qui sert à l'ornement et à la parure, tout ce que les Romains entendaient par *ornamenta muliebria*, mais non la toilette et ce qui en dépend, ce qu'on appelait à Rome *mundus muliebris* (*Digeste*, lib. XXXIV, tit. II). Cette distinction, que Justinien avait empruntée à Ulpien, a été maintenue dans l'ancien droit français, et est encore admise aujourd'hui. La femme peut reprendre ses *bagues et joyaux* (lorsque la faculté lui en a été accordée), quand même leur valeur excéderait la somme qu'elle aurait le droit de se faire remettre en échange.

— Techn. Anneau soudé sur le corps d'un tuyau d'orgue. ‖ Anneau métallique entourant une tige, garnissant le bord d'un orifice, ou recouvrant l'intérieur d'un conduit.

— Art milit. *Bague de baïonnette*, Sorte d'anneau qui sert à fixer la douille de la baïonnette au canon du fusil. ‖ On l'appelle aussi VIROLE.

— Arqueb. Boursouflure annulaire qui se trouve quelquefois dans l'intérieur d'un canon de fusil, et qui résulte d'un vice de fabrication.

— Mar. Œillet qui termine certains cordages. ‖ Petit cercle de fer ou en cordage servant à fixer les focs et voiles d'étai le long de leur draille respective.

— Archit. Membre plat de moulure, qui divise horizontalement les colonnes dans leur hauteur : *Au* XIIe *siècle, les* BAGUES *étaient souvent décorées par des feuilles.* (Viollet-Leduc.)

— Méd. *Bagues en fer, bagues électriques*, Bagues aimantées auxquelles on attribue la vertu de préserver de la paralysie et de l'apoplexie, de guérir les maux de nerfs, les étourdissements, les palpitations, etc.

— Hortic. Nom donné aux œufs de certains papillons disposés par rang tout autour d'une branche ou pousse de l'année.

— Jeux. *Jeu de bagues*, Jeu d'adresse qui consiste à enfiler et à enlever, au galop d'un cheval, avec une lance, une épée, un stylet ou un bâton, un ou plusieurs anneaux suspendus à un poteau : *Le jour de la mi-carême, 26 mars* 1656, *Louis XIV voulut courre la* BAGUE *dans le palais Cardinal.* (Journ. inéd.) ‖ On donne aujourd'hui le même nom à un jeu dans lequel, montés sur des chevaux de bois ou placés sur des siéges qui se meuvent circulairement, les joueurs tâchent d'enlever avec une baguette de fer des anneaux suspendus à leur portée. ‖ *Courre* ou *courir la bague*, Chercher à enfiler des bagues, s'exercer au jeu de bagues. ‖ Signifie aussi, par analogie, faire très-rapidement une course : *Nous sommes venus* COURANT LA BAGUE *depuis le dîner.* (Mme de Sév.) ‖ *Bague à marquer*, Anneau dont se servent les tricheurs pour marquer les cartes principales. Cette bague, appelée aussi *trépas*, est creuse et munie d'une pointe terminée par une ouverture capillaire. L'escroc la remplit d'une encre très-limpide, puis, la passant au doigt, la pointe tournée vers l'intérieur de la main, il l'emploie pour imprimer un ou plusieurs points imperceptibles, sous les yeux mêmes de son adversaire, sur les cartes qu'il prévoit lui être plus tard nécessaires. Les tricheurs ont une autre bague du même genre, mais pleine et à pointe d'acier émoussée, pour friponner au jeu de dominos.

— Ichthyol. Syn. de *bogue*.

— **Encycl.** Le jeu de *bague* est immémorial en Orient. Chez les Grecs et les Romains, c'était un des amusements favoris des soldats, dans les camps. Pendant le moyen âge, il constituait un des divertissements ordinaires des tournois. Enfin, au XVIIe siècle, il faisait souvent partie du programme des carrousels. Aujourd'hui, on ne court guère la *bague*, du moins en Europe, que dans les foires ou dans les lieux de promenade publique. Encore même cet exercice est-il réservé aux jeunes enfants, circonstance qui l'a fait profondément modifier. D'un côté, une sorte de petite broche de fer tient lieu des lances et des épées d'autrefois; d'un autre côté, les joueurs sont montés sur des chevaux de bois ou assis dans des fauteuils ou des chars, suspendus à une charpente légère, et que l'on fait tourner circulairement, avec accompagnement d'orgues de Barbarie, au moyen d'un mécanisme mû à bras d'homme ou par un cheval.

Bague de l'oubli (LA), comédie en cinq actes et en vers de Rotrou, représentée en 1628. Alphonse, roi de Sicile, désire unir sa sœur Léonore avec le fils du roi de Naples; mais cette princesse est éprise de Léandre, officier de fortune, à qui elle fait part des projets du roi son frère. Léandre, que l'ambition tourmente autant que l'amour, propose à sa maîtresse de s'emparer du trône de Sicile; et Léonore y consent, à condition que l'on respectera la vie de son frère. Léandre obtient alors d'un magicien un anneau qui a la propriété de faire perdre la mémoire à celui qui le porte, et il échange adroitement cet anneau contre celui du roi. Alphonse commence aussitôt à extravaguer : il méconnaît ses officiers, donne des ordres contraires à tout ce qu'il venait de prescrire, met le désordre dans ses affaires et même dans ses amours; mais il recouvre toute sa raison dès que la bague n'est plus à son doigt; alors la mémoire lui est rendue, et il rétablit toutes choses dans le premier ordre. Il paraît que ce bijou a de plus le don d'inspirer la crédulité à son possesseur; car Léandre abuse grandement de celle du roi. La pièce ne roule plus que sur les contradictions parfois plaisantes, dans lesquelles tombe ce prince, soit qu'il porte ou non son anneau. Enfin la fourberie se découvre par l'adresse d'un bouffon; et le roi, avec une clémence fort inattendue, pardonne à Léandre et lui accorde Léonore.

Cette pièce, remplie d'une foule d'incidents, obtint un succès non contesté. C'était le deuxième ouvrage de l'auteur. On y retrouve les défauts de la pièce de Lope de Véga, qui lui a fourni son sujet. Rotrou ne fit imprimer sa comédie que plusieurs années après la représentation; il ne l'aurait même pas exposée à la censure du public, si les comédiens ne l'eussent menacé de la communiquer à un imprimeur. Il s'excuse sur son inexpérience (il avait à peine vingt ans), de ce que les vers n'ont pas la pureté que la lecture et l'exercice lui ont acquise depuis. Legrand, chargé en 1718 de composer un divertissement à Chantilly, rajeunit ce sujet et l'égaya dans la comédie intitulée : *le Roi de Cocagne*.

Bague magique (LA), comédie en un acte et en prose, avec divertissement, par Fuzelier, jouée aux Italiens en 1726. L'héroïne de la pièce est une jolie meunière, Mme Farinette, jeune veuve très-piquante et très-coquette, qui entend battre au fond de son cœur autant de tic-tac que dans son moulin. Le boulanger Croûton, à force d'engrener chez la meunière, se prend d'amour pour elle et ne tarde pas à brûler d'une flamme qui atteint le rouge blanc. Enfin, dans quelques jours, il doit apprendre chez le notaire du lieu si la meunière a des écus. Sur ces entrefaites, Arlequin, qui a été battu, volé et dépouillé, à l'exception d'une bague faite de crins de licorne et qu'il regarde comme magique, se réfugie par hasard chez dame Farinette, qui prend pitié de son sort et passe subitement de la compassion à l'amour. Le boulanger Croûton, qui voit que le four ne chauffe plus pour lui, désespère d'enfourner et se retire. Mme Farinette épouse Arlequin, et maître Trivelin, compagnon de ce dernier, épouse de son côté la servante de la meunière. Croûton

> N'était pas content, ce dit-on.

BAGUÉ, ÉE (ba-ghé), part. pass. de *baguer*). Hort. Dont on a enlevé un anneau d'écorce : *Branche* BAGUÉE.

— Techn. Faufilé : *Robe* BAGUÉE. *Plis* BAGUÉS. ‖ *Canon bagué*, Canon de fusil défectueux, dont la surface intérieure offre une espèce de bourrelet.

— Particulièrem. Nippé, muni de bagages ou bagues. ‖ Emballé. ‖ Vieux dans ces deux sens.

BAGUENAUDAGE s. m. (ba-ghe-nô-da-je — rad. *baguenaude*). Action de baguenauder, baguenauderies : *Il ne reste que les maussaderies, les tristes nécessités, le* BAGUENAUDAGE; *voilà à quoi se passe la vie.* (Mme d'Epinay.)

BAGUENAUDANT (ba-ghe-nô-dan) part. prés. du v. Baguenauder : *Je m'en vais musant et* BAGUENAUDANT *jusqu'à Naples.* (P.-L. Cour.) *François pensait au temps où il était tout petit enfant, et où il s'en allait rêvant et* BAGUENAUDANT *par les prés et sifflant pour attirer les oiseaux.* (G. Sand.)

BAGUENAUDE s. f. (ba-ghe-nô-de). Fruit du baguenaudier, espèce de gousse pleine d'air, qui éclate avec bruit quand on la presse entre les doigts : *Les enfants aiment à faire claquer les* BAGUENAUDES.

— Fig. Ineptie, baguenauderie : *Comme peut estre créance d'homme si légère, que telles* BAGUENAUDES *soient prinses pour doctrines* (Rabel.) *Ce sont toutes* BAGUENAUDES *que tu me bailles.* (Ducange.) ‖ V. mot regrettable.

— Littér. Ancienne pièce de poésie française en vers blancs, faite en dépit des règles, et qui était une espèce d'amphigouri : *Entre les espèces de nostre poésie, il y en eust une que l'on appeloit* BAGUENAUDE. (Et. Pasq.) *Les* BAGUENAUDES *étaient fort en honneur du temps de Jehan de Virtoc, maître inconnu, qui plus d'une fois inspira Rabelais.* (Fr. Wey.)

BAGUENAUDER v. n. ou intr. (ba-ghe-nô-dé — rad. *baguenaude*). S'amuser à des riens, à des choses frivoles, à des choses vides comme les baguenaudes : *Diogène* BAGUENAUDAIT *à part soi, roulant son tonneau.* (Montaigne.) *Ton goût est de* BAGUENAUDER *en amour.* (Hamilt.) *Je n'ai pas la conscience d'avoir encore employé la moitié de mes forces; jusqu'à présent, je n'ai que* BAGUENAUDÉ. (Dider.) *Les temporiseurs s'amusent à* BAGUENAUDER; *il faut agir.* (Danton.) *Ils* BAGUENAUDENT *si le maître s'éloigne; l'ouvrage est doublé si le maître surveille sans relâche*: (Fourier.) *Pendant l'été, il* BAGUENAUDE *sur les boulevards.* (H. Monnier.) *Il ne faut pas toujours parler modes et bals, et* BAGUENAUDER *comme vous faites.* (Balz.)

— Transitiv. Jouer, railler, moquer : *Diogène* BAGUENAUDAIT *à part soi le grand Alexandre.* (Montaigne.) ‖ Inus. aujourd'hui.

BAGUENAUDERIE s. f. (ba-ghe-nô-de-rî — rad. *baguenaude*). Action de baguenauder. ‖ Niaiseries, paroles sottes et ridicules : *Je me suis trouvé avec des demoiselles qui se lavaient la gorge des* BAGUENAUDERIES *que leur avaient ramagé leurs aimés courtisans.* (Cholières.) ‖ Peu usité.

BAGUENAUDIER s. m. (ba-ghe-nô-dié — rad. *baguenaude*). Celui qui baguenaude, qui s'amuse à des choses frivoles : *C'est un vrai* BAGUENAUDIER. (Acad.) ‖ Adjectiv. Qui aime à baguenauder, qui baguenaude : *Ces écrivains-là sont pour la plupart des versificateurs fleuris, des littérateurs* BAGUENAUDIERS. (Journ.).

— Jeu. Sorte de jeu d'enfants qui consiste à enfiler et à désenfiler des anneaux disposés

de manière à ne pouvoir être placés et déplacés que dans un certain ordre.

— Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, caractérisé surtout par son fruit vésiculeux, qui claque quand on le presse entre les doigts. On le connaît aussi sous le nom de *faux séné*, parce que ses feuilles et ses fruits sont purgatifs, administrés à haute dose : *Le* BAGUENAUDIER *ordinaire est très-commun dans nos bosquets.* (Lemaire.) *Le* BAGUENAUDIER *prospère dans les sols les plus ingrats.* (Spach.)

— **Encycl.** Les *baguenaudiers* sont des arbrisseaux à feuilles paripennées, à stipules petites, caulinaires, à fleurs disposées en courtes grappes axillaires; le calice est cupuliforme; l'étendard ample, déployé, suborbiculaire, calleux à la base; les étamines sont diadelphes; le style est barbu à la surface postérieure; le légume est stipité, vésiculeux, cymbiforme; il claque quand on le presse vivement.

On connaît une douzaine d'espèces de *baguenaudiers*, parmi lesquelles nous signalerons les suivantes :

Le *baguenaudier commun*, que l'on désigne aussi sous le nom de *faux séné*, parce que ses feuilles sont purgatives et peuvent au besoin être substituées au séné. C'est un arbrisseau de 3 à 4 mètres de haut, qui croît spontanément dans toutes les contrées méridionales de l'Europe, à feuilles composées de folioles ovales, rétuses, glauques en dessous; à fleurs d'un jaune foncé. Ce *baguenaudier* végète dans les sols les plus ingrats et même dans la craie pure. Il se multiplie de graines et de drageons.

Le *baguenaudier à fleurs rouges* ou *du Levant*, arbrisseau de 1 m. 60 à 2 m. de hauteur; folioles obovales, arrondies, mucronées, glauques sur les deux faces; fleurs d'un rouge pourpré, veinées; les semis de cette espèce, originaire du Levant, doivent être faits sur couche.

Le *baguenaudier d'Alep*, encore plus petit que le précédent; folioles ovales, pubescentes en dessous; fleurs jaunes; fruits rougeâtres; ouverts au sommet.

BAGUER v. a. ou tr. (ba-ghé — rad. *bague*). Prat. anc. Donner des bagues et joyaux à : BAGUER *sa fiancée. Si le fiancé, après* AVOIR BAGUÉ *sa fiancée, vient à mourir avant les épousailles, elle est tenue de rendre les bagues et joyaux aux héritiers du défunt.* (Trév.)

— Techn. Faufiler, faire tenir au moyen d'une couture provisoire : BAGUER *un habit, une robe.* ‖ Peu usité. ‖ Absol. *Il faut* BAGUER *avant que de coudre.* (Acad.)

— Hortic. Inciser circulairement, enlever un anneau d'écorce à : BAGUER *une branche pour qu'elle retienne son fruit.* ‖ Greffer.

— Comm. Emballer avec certaines précautions, en parlant des fruits qui craignent le transport : BAGUER *des cerises, du raisin.* ‖ Empaqueter, lier, emballer d'une façon quelconque. ‖ Vieux en ce sens général.

— Mar. Faire passer l'une dans l'autre, en parlant des cosses : BAGUER *des cosses.*

BAGUER-MORVAN, comm. de France, dép. d'Ille-et-Vilaine, arrond. de Saint-Malo; pop. aggl. 300 hab. — pop. tot. 2,131 hab.

BAGUES s. f. pl. (ba-ghe — du bas lat. *baga*, même sens). Bagage, nippes, couvertures de bêtes de somme : *Aucuns entrèrent dans la rivière, et, s'efforçant de la passer chargés de leurs harnois et* BAGUES, *se voyaient emportés par l'impétuosité de l'eau.* (***) *Il courut tant qu'il put y donner secours, et pour emporter les* BAGUES. (Rabelais.) ‖ V. mot.

— *Sortir, vie et bagues sauves*, Se disait des soldats à qui, par la capitulation, on permettait de sortir la vie sauve et en emportant tout ce qu'ils pouvaient : *Ils* S'EN ALLÈRENT BAGUES SAUVES, *avec leurs gens de guerre.* (Amyot.) ‖ On dit aujourd'hui *avec armes et bagages.* ‖ Fig. Sortir heureusement d'un danger, d'une difficulté, se tirer d'un mauvais pas. ‖ Cette locution est hors d'usage.

BAGUETTE s. f. (ba-ghè-te — de l'ital. *bacchetta*, dimin. tiré du lat. *baculus*, bâton). Verge, petit bâton fort menu, le plus souvent flexible, et plus ou moins long : BAGUETTE *de houx, de baleine.* BAGUETTE *de fer, d'acier, de verre.* BAGUETTE *d'or. Avoir une* BAGUETTE *à la main. Frapper avec une* BAGUETTE. *Elle tenait à la main une petite* BAGUETTE *avec laquelle elle traçait des caractères sur un sable fin.* (Volt.)

— Par anal. Verge que portent certains officiers civils dans l'exercice de leurs fonctions : *La* BAGUETTE *d'un huissier, d'un bedeau.* ‖ Verge que portaient les maîtres des cérémonies à la cour des rois de Perse : *Cyrus avait trois cents porte-*BAGUETTES. ‖ *Baguette noire*, Celle du premier huissier de la chambre du roi ou de la reine, en Angleterre. ‖ *Baguette blanche*, Sorte de bâton de justice en ivoire, que les juges d'un tournoi portaient à la main tant que durait le tournoi, et qu'ils levaient lorsqu'il leur plaisait d'arrêter le combat. ‖ *Baguette sacrée*, Baguette blanche qui était portée par un ambassadeur en temps de guerre; tout homme envoyé dans le camp ennemi avec cette baguette était inviolable et sacré, d'après le droit des gens.

— *Baguettes de tambour*, Petits bâtons courts et terminés en forme d'olive, avec lesquels on bat le tambour : *S'armer au premier coup de* BAGUETTES. *Les* BAGUETTES DE TAMBOUR *se composent du corps de* BAGUETTE, *de la virole et du bouton.* (Gén. Bardin.) ‖ On dit de même *Baguettes de timbale; baguettes de tambourin, de psaltérion : Les* BAGUETTES DE TIMBALE *diffèrent des baguettes de tambour en ce qu'elles se terminent par une rosette, et les autres par un bouton.* (Gén. Bardin.) ‖ *Ses cheveux frisent comme des* BAGUETTES DE TAMBOUR, Comparaison ironique pour faire entendre que quelqu'un a les cheveux plats, roides, droits.

— *Baguette de fusil, de pistolet*, Verge de baleine, de bois ou d'acier, qui sert à enfoncer la charge.

— Loc. fam. *Tenir la baguette*, Gouverner, diriger : *Comme c'est moi qui commanderai et* TIENDRAI LA BAGUETTE, *je ferai ce qu'il me plaira.* (Damas-Hinard.) ‖ *Commander à la baguette, mener quelqu'un à la baguette, faire marcher quelqu'un à la baguette*, Commander, conduire avec hauteur et dureté : *Le ministre, qui n'osait souffler devant elle, en était gouverné et* MENÉ À LA BAGUETTE. (St-Sim.) *Harlay, le premier président,* MENAIT *le parlement* À LA BAGUETTE. (St-Sim.)

> Soyez comme un enfant qu'on *mène à la baguette.*
> LA CHAUSSÉE.

‖ *Se laisser mener à la baguette, obéir à la baguette*, Obéir, se plier servilement aux volontés d'autrui.

— *Baguette magique, baguette de fée*, ou simplement *baguette*, Verge avec laquelle les magiciens, les fées, les sorciers étaient censés opérer leurs enchantements, leurs sortiléges : *La* BAGUETTE *magique de Circé. La* BAGUETTE *de Médée. Sa femme était une grande créature à laquelle il ne manquait que la* BAGUETTE *pour être une parfaite sorcière.* (St-Sim.) *Les ouvriers écarquillaient leurs yeux en admirant cette femme, qui ressemblait à une fée dont la* BAGUETTE *aurait touché les filets.* (Balz.) *En ce moment, elle aurait donné le quart de ses économies pour pouvoir retourner sa maison en un instant par un coup de* BAGUETTE *de fée.* (Balz.) ‖ Se dit figurément dans le sens de moyens cachés et qu'on dirait surnaturels. On dit aussi *coup de baguette : Il possède une* BAGUETTE *de fée, de magicien. Le* COUP DE BAGUETTE *fait sortir de terre tout ce qu'il veut.* (Mme de Sév.) *Il n'y avait plus rien à craindre de cette fée presque octogénaire* (Mme de Maintenon); *sa puissante et pernicieuse* BAGUETTE *était brisée; elle était redevenue la vieille Scarron.* (St-Sim.) *Je vais, d'un seul* COUP DE BAGUETTE, *endormir la vigilance, éveiller l'amour*, etc. (Beaumarch.)

> Là j'ai la *baguette* des fées;
> A faire le bien je me plais. BÉRANGER.

‖ *Baguette divinatoire, Baguette de coudrier*, Branche de coudrier à laquelle on attribue la vertu d'indiquer par ses mouvements la présence, au sein de la terre, de métaux, de trésors enfouis ou d'une source d'eau : *L'homme armé de la* BAGUETTE DE COUDRIER *obéissait, en trouvant les eaux vives, à quelque sympathie à lui-même inconnue.* (Balz.)

— Théâtr. *Rôles à baguette*, Rôles de magicien ou de magicienne.

— Magnét. *Baguette magnétique*, Instrument d'abord de fer ou d'acier, puis en verre, dont on se servait pour provoquer le sommeil magnétique, et qui a été remplacé par l'action des mains.

— Archit. Petite moulure ronde, unie ou ornée : BAGUETTE *unie.* BAGUETTE *à roses.* BAGUETTE *à ruban. La* BAGUETTE *est une petite moulure ronde sur laquelle on taille quelquefois des ornements.* (Millin.)

— Chim. Dans les laboratoires, tube ou verge de verre, servant à agiter les substances qui attaqueraient le bois ou le métal.

— Peint. Nom que les peintres donnent quelquefois à leur appui-main.

— Chass. Bâton que l'on introduit dans les buissons, pour faire partir les perdrix et autre gibier, et avec lequel on tient les chiens en crainte : *Les* BAGUETTES *ou bâtons des autoursiers se nomment chassoires.*

— Mar. Tige mince de fer, avec laquelle on retire les étoupes des vieilles garnitures. ‖ On dit aussi TIRE-ÉTOUPES. ‖ Mâtereau placé à l'arrière d'un bâtiment en course, pour recevoir les cornes.

— Techn. Moulure de menuiserie qu'on applique sur les tentures d'appartement pour les maintenir et les rehausser : *Un suave parfum remplissait ce salon, tendu en damas vert rehaussé de* BAGUETTES *dorées.* (E. Sue.) ‖ Moulure destinée à être découpée dans sa longueur, pour fournir des cadres de tableaux, de glaces, etc. : BAGUETTE *guillochée.* BAGUETTE *dorée.* ‖ Lingot d'or ou d'argent réduit à la filière. ‖ Perche sur laquelle on étend les cuirs quand ils ont été foulés. ‖ Morceau de bois long, arrondi et renflé au milieu, dont les hongroyeurs se servent pour aplanir les peaux. ‖ Rebord pratiqué sur les feuilles de plomb que l'on emploie à couvrir des bâtiments. ‖ *Baguette à mèches, Baguette à bougies*, Baguette sur laquelle on enfile les mèches quand elles sont coupées de longueur, les bougies quand elles sont finies.

— Pyrotechn. Petit instrument de bois, de forme cylindrique, que l'artificier emploie pour la confection de certaines pièces d'artifice. ‖ *Baguette à rouler*, Qui sert à rouler les cartouches ou cartons d'artifice. ‖ *Baguette à rendoubler*, Qu'on emploie pour rendoubler les cartons sur le massif dont le diamètre est plus grand que celui des autres. ‖ *Baguette à charger*, Qui doit être percée plus ou moins pour recevoir la broche et laisser un vide dans la cartouche. ‖ *Baguette de fusée volante*, Celle qui est attachée à une fusée volante pour en diriger l'ascension.

— Hortic. Nom donné à plusieurs espèces de tulipes de Flandre dont la tige est très-élevée, et en général à celles qu'on laisse monter en graines ou dont le pédoncule est trop élevé.

— Bot. *Baguette d'or*, Variété de giroflée jaune.

— Pl. Sorte de châtiment infligé à des soldats ou à d'autres personnes soumises à un régime disciplinaire. Le patient, nu de la ceinture en haut, passe entre deux rangs de soldats qui le frappent chacun d'un coup de baguette, et cela autant de fois que le porte la condamnation. Cette peine, abolie chez nous en 1788, existe encore en Allemagne, en Angleterre, en Prusse et en Russie, où elle n'est pas flétrissante. Il n'en était pas de même en France; celui qui l'avait subie était déclaré indigne de servir : *L'usage des* BAGUETTES *était particulier à l'infanterie de l'armée française et aux filles de mauvaise vie.* (Gén. Bardin.) ‖ *Passer par les baguettes*, Subir le châtiment des baguettes. ‖ Signif., dans un sens figuré, Etre en butte aux coups de langue, aux plaisanteries, aux injures : *Elle* A PASSÉ PAR *toutes* LES BAGUETTES *du quartier.*

— **Allus. hist. Baguette de Moïse.** V. VERGE.

— **Encycl.** La *baguette* va fixer notre attention comme symbole de la puissance et comme instrument supposé propre à faire découvrir les sources. Nous allons ainsi nous occuper de la *baguette sacrée* et de la *baguette divinatoire.*

Chez les Francs et même sous les premiers Capétiens, les hérauts d'armes portaient une *baguette sacrée;* elle était la marque de leur dignité, comme le rameau d'olivier ou le caducée chez les anciens. On employait aussi la *baguette* comme symbole dans les contrats. La *baguette*, le bâton, la verge, la branche d'arbre indiquaient la transmission de la propriété. On remettait une branche d'arbre enfoncée dans une motte de terre pour investir le nouveau propriétaire. La destruction de cet emblème indiquait la dépossession ou la séparation de la famille. « Si quelqu'un, dit la loi salique, veut se séparer de sa parenté et renoncer à sa famille, qu'il aille à l'assemblée devant le dizainier ou le centenier; que là il brise sur sa tête quatre bâtons de bois d'aune en quatre morceaux, et les jette dans l'assemblée en disant : « Je me dégage de tout ce qui » touche ces gens, de serment, d'héritage et » du reste. » Le bâton était souvent le signe du commandement. De là le sceptre du roi, la crosse de l'évêque, le bâton du maréchal, la verge du sergent ou huissier.

Passons maintenant à la *baguette divinatoire.* On a appelé de ce nom un rameau d'aune, de hêtre, de pommier, mais surtout de coudrier, ayant la propriété de faire découvrir les sources, les mines, les trésors cachés, les voleurs et les meurtriers fugitifs. Les prétendus devins qui se servent de la *baguette divinatoire* ont été nommés *rabdomanciens*, et leur art *rabdomancie.* Magiciens, astrologues, fées, sorciers, et jusqu'à nos prestidigitateurs modernes, qui escamotent la muscade armés d'un court bâton, ont fait usage de la *baguette* pour opérer leurs charmes. L'art de la rabdomancie est très-ancien en Orient. Les mages de Pharaon se servaient, pour opérer leurs prodiges, de verges qui furent changées en serpents par celle de Moïse. Ce chef des Hébreux faisait avec sa verge jaillir l'eau des rochers. Aaron avait aussi une verge, emblème de sa dignité sacerdotale. Dans la mythologie, Mercure est inséparable de son caducée; Bacchus est toujours accompagné de son thyrse, et il est très-probable que Circé était armée d'une verge merveilleuse quand elle changea les compagnons d'Ulysse en pourceaux. Rien d'étonnant alors à ce qu'à la faveur de cette idée de puissance attachée à la *baguette*, les charlatans et les faiseurs de tours aient cherché dans cet objet un auxiliaire propre à en imposer aux masses.

Toutefois, ce n'est qu'au XVIe et au XVIIe siècle que parut la *baguette divinatoire*, et l'on sait que le plus célèbre rabdomancien fut Jacques Aymar, paysan du Dauphiné, dont on peut lire la grotesque histoire à l'article AYMAR.

En quoi consiste donc cette merveilleuse *baguette?* Ce n'est autre chose qu'un bâton de coudrier d'environ deux pieds de longueur et légèrement courbé en cercle. Si l'on en pose les deux bouts sur l'index de chaque main, le centre se trouvera abaissé par rapport aux deux extrémités; si l'on rapproche lentement les doigts l'un vers l'autre, le centre de la baguette s'élèvera, et il arrivera un moment où les deux bouts feront la culbute; si, enfin, on éloigne de nouveau les doigts, la baguette reprendra sa première position. On voit donc que, par ce rapprochement et cet écartement successifs des mains, il est possible d'imprimer à la *baguette* un mouvement de rotation aussi rapide que l'on veut, et qu'avec une certaine habitude un léger va-et-vient des doigts suffit, pour cela. Du reste, on peut augmenter le poids de la *baguette*, et la rendre par conséquent plus propre à tourner sur elle-même, en y adaptant trois viroles de métal, une au milieu, les deux autres à chaque extrémité. On peut aussi rendre le mouvement des mains presque insensible, en se servant pour point d'appui de deux fils de laiton bien polis, destinés à prévenir le frottement et le bruit. De cette manière, la *baguette* semble réellement tourner dans les mains comme si elle y était sollicitée par une force magique. Là est tout le secret de la puissance de cet incomparable instrument, dont le prestige a trouvé tant d'admirateurs, et qui a fait un si grand nombre de dupes depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours. La *baguette divinatoire* était consultée, avons-nous dit, en beaucoup de circonstances, mais c'était surtout dans la recherche des sources qu'elle jouait son principal rôle, et le rusé personnage qui prétendait s'en inspirer se trompait rarement, par suite du soin qu'il prenait de ne faire tourner sa *baguette* que dans les bas-fonds ou dans les endroits recouverts d'une herbe plus verdoyante. Disons, pour compléter la description de la *baguette*, qu'elle devait être de la pousse de l'année, et qu'on était tenu de la couper le premier mercredi de la lune, entre onze heures et minuit, en prononçant certaines paroles. Il restait ensuite à la bénir selon le formulaire magique.

Malgré le discrédit que nous avons jeté sur la *baguette divinatoire*, nous croyons devoir cependant rapporter l'opinion d'une grave autorité, prévenue moins défavorablement que nous. C'est ainsi que le savant auteur du *Dictionnaire des merveilles de la nature* ne craint point d'attester qu'une *baguette* de cette espèce tourne, et même très-fortement, entre les mains de celui qui la tient, lorsqu'il s'approche de différents métaux. Voici le fait dont il assure avoir été témoin à Bourges, en présence de plusieurs personnes, parmi lesquelles se trouvaient des gens peu crédules et deux médecins fort instruits. Une dame, étrangère à cette localité, et qui y était venue visiter quelques parents, possédait la vertu de faire mouvoir la *baguette divinatoire* en suivant le procédé dont nous avons parlé. Elle avait laissé à son bâton de coudrier une petite branche latérale qui rendait le mouvement de cette *baguette* beaucoup plus sensible. Or, cette *baguette*, serrée avec force, se mit à tourner manifestement sur de l'argent renfermé dans un buffet. Notre auteur constate des résultats plus étonnants encore. La rabdomancienne ayant fait usage d'une *baguette* beaucoup plus longue, assez longue pour que deux spectateurs pussent la saisir aux deux extrémités, au delà des deux points par lesquels elle la tenait, ces deux spectateurs firent d'inutiles efforts pour arrêter le mouvement de rotation. Ce n'est pas tout, la *baguette* se mit à tourner au-dessus de deux pièces, l'une d'or et l'autre d'argent, quels que fussent les corps dont ces pièces se trouvaient recouvertes. Mais venait-on à placer au-dessus d'elles un plat d'étain, le mouvement de la *baguette* cessait incontinent.

Le mouvement de la *baguette divinatoire*, conclut l'ouvrage cité, est donc un mouvement naturel, que l'on ne saurait révoquer en doute. Il est vrai que l'auteur ajoute prudemment : « Ce sont des faits que je n'atteste point, quoique je ne puisse raisonnablement les nier. » Et en cela, nous trouvons qu'il a grand tort : quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre. Après tout, ne peut-il pas y avoir une cause naturelle aux sympathies de la *baguette?* C'est une question d'autant moins facile à résoudre, qu'il nous manque une multitude de données propres à expliquer à nos esprits sceptiques le mécanisme de ces singulières attractions. Toutefois, comme il est toujours permis de hasarder des conjectures, on ne peut savoir trop de gré au savant Formey d'avoir essayé de ramener ces phénomènes aux principes de la physique.

Ce savant est bien loin néanmoins de croire à tout ce qu'on a publié de merveilleux sur cette fameuse *baguette.* La foi lui manque, car, lorsqu'il parle de ce don merveilleux que possède la *baguette* d'aller à la quête des voleurs et de les faire découvrir, il s'écrie : *Credat judæus Apella!* Il ne croit même qu'au seul pouvoir qu'on lui prête de découvrir les sources, et voici l'explication qu'il en donne : « Considérons une aiguille d'acier librement suspendue; la matière magnétique, sortie du sein de la terre, s'élève, se réunit dans une des extrémités de cette aiguille, où, trouvant un accès facile, elle chasse l'air ou la matière du milieu; celle-ci, revenant sur l'extrémité de l'aiguille, la fait pencher en lui donnant la direction de la matière magnétique. Il n'en est pas autrement de la *baguette.* Les particules aqueuses, les vapeurs qui s'exhalent de la terre et qui s'élèvent, trouvant un libre accès dans la tige de la branche fourchue, s'y réunissent, l'appesantissent, repoussent l'air ou la matière du milieu (apparemment la moelle du bois). La matière chassée revient sur la tige appesantie, lui donne la direction des vapeurs et la fait pencher vers la terre pour nous avertir qu'il y a sous nos pieds une source d'eau vive. Cet effet vient peut-être de la même cause qui fait incliner les branches des arbres plantés le long des eaux. L'eau leur envoie des parties aqueuses qui chassent l'air, pénètrent les branches, les chargent, les affaissent, joignent leur propre pesanteur au poids de l'air supérieur, et les rendent enfin, autant qu'il se peut, parallèles aux petites colonnes de vapeurs qui s'élèvent. » N'est-ce pas ici le cas de s'écrier avec chaleur : « Que

la science est une belle chose! » Aussi laisserons-nous au lecteur la plus complète latitude à ce sujet. Des théologiens, parmi lesquels il faut citer Malebranche et le père Lebrun, ont fait honneur au démon des prouesses de la *baguette divinatoire.* Ajoutons, au risque de scandaliser les bons pères, que les faits dont il s'agit n'ont jamais été l'objet d'expériences suivies, indiscutables et sérieuses, et qu'il ne reste à choisir qu'entre la négation absolue et une extrême réserve. Il n'en est pas des miracles comme des sources du Nil, que personne n'a jamais vues et à l'existence desquelles tout le monde est raisonnablement obligé de croire.

Aujourd'hui, la *baguette divinatoire* a cessé d'être une imposture, car elle fait des merveilles sur nos places publiques. Le rabdomancien pose une douzaine de boîtes sur une table, se fait bander les yeux et invite une personne de la société à glisser dans l'une d'elles une pièce de 5 francs; cela fait, il porte la *baguette* sur chacune de ces boîtes, et lorsqu'il arrive à celle qui contient la pièce, la *baguette* se livre à des évolutions qui prouvent à l'auditeur que des émanations métalliques sont la cause de cette rotation. Or, chaque boîte est munie d'un double fond où se trouve un petit ressort que soulève la pièce de 5 francs et dont la pression fait saillir un petit clou aperçu de l'opérateur seul. Voilà pour les émanations du métal; voici maintenant pour celles de l'eau. Plusieurs vases sont placés sur une table, et l'un des spectateurs introduit de l'eau dans l'un d'eux. La *baguette*, présentée successivement sur chaque vase, se met en mouvement quand elle arrive à rencontrer celui qui contient le liquide. Chaque vase ou chaque gobelet est percé au fond d'un trou fort petit exactement rempli d'une mèche en fil, qui dépasse un peu la surface inférieure et qui ne peut être aperçue que de l'opérateur. L'eau s'infiltre à travers cette mèche et laisse une trace toujours facile à reconnaître par celui qui s'est familiarisé avec l'appareil.

De tout ce qui précède, nous ne prétendons pas conclure que l'art de découvrir les sources et les mines soit dénué de fondement. Telle n'est point notre pensée. Quel que soit le rocher que la science frappe de sa *baguette* enchanteresse, nous sommes toujours prêts à boire aux sources qu'elle en fait jaillir. Oui, nous reconnaissons à la science une puissance sans bornes; mais que peut avoir à faire la science, la science vraie, la science sérieuse, avec les jongleries des rabdomanciens? Est-ce que les ingénieurs qui s'occupent de la recherche des couches d'eau et du forage des puits artésiens se sont jamais servis de la *baguette divinatoire?* C'est la géologie seule qui les guide, et soyons bien persuadés que, lorsque cette belle science aura atteint sa dernière limite, on lira dans les entrailles de la terre comme dans un livre ouvert. Nous objectera-t-on l'abbé Paramelle? Mais qui ignore que le savant abbé était un des favoris de cette science? S'il se servait, dans ses opérations et ses recherches, d'une *baguette* de coudrier, il ne faut voir dans ce fait qu'une faiblesse et peut-être un acte de prudence. Les peuples seront éternellement crédules, le mystérieux aura éternellement sur eux un attrait de séduction irrésistible. Alors qu'y a-t-il d'étonnant à ce que Paramelle ait capitulé avec la croyance populaire qui attribue des propriétés mystérieuses à une *baguette?* Peut-être aussi sa conduite était-elle un acte de prudence, comme nous venons de le dire. Personne n'ignore l'état de l'instruction dans nos campagnes. Il est certaines de nos communes rurales, et le nombre en est grand, qui manquent d'une des choses aussi nécessaires à la vie que l'air et le pain : l'eau. L'abbé Paramelle se présentait dans ces communes pour leur procurer le bienfait d'une eau pure, salutaire et vivifiante. Or, pour triompher de l'esprit d'inertie des administrateurs peu éclairés comme des administrés ignorants, il s'est dit en possession d'un pouvoir merveilleux; il s'est présenté armé de la *baguette divinatoire.* La connaissance des terrains révélait au savant abbé la présence d'une source cachée, et les mouvements de sa *baguette* confondaient les plus incrédules. La science n'y perdait aucun de ses droits, et le bien-être des populations était réalisé. Numa, un homme supérieur, veut donner de sages lois à des hordes à demi sauvages, et ces lois lui sont dictées par la nymphe Egérie. Le deuxième roi de Rome est-il pour cela un imposteur? Nous ne le croyons pas : tant pis pour les hommes, s'il faut les tromper pour les rendre heureux. Ceci, bien entendu, se rapporte à l'histoire profane et ancienne; car nous espérons bien qu'un jour viendra, et ce jour n'est peut-être pas très-éloigné, où il ne sera plus nécessaire de suivre la voie de l'erreur pour conduire l'humanité au bonheur. Que l'instruction soit proclamée obligatoire, que les méthodes d'enseignement soient perfectionnées, que la science se vulgarise de plus en plus, et bientôt tous les hommes seront mûrs pour la vérité; on pourra la leur montrer sans voile.

Pour que notre article soit complet, il nous reste à dire un mot de la *baguette magnétique.* Ici, la science est moins muette, et l'expérience, qui est son vrai langage, la seule affirmation vraiment digne d'elle, contient dans de certaines limites les hypothèses et les systèmes.

On appelle *baguette magnétique* un instrument long de 25 à 30 centimètres sur 6 de diamètre et de forme arrondie; elle est de fer, d'acier ou de verre, avec un bout plus gros que l'autre. La *baguette* est un corps conducteur et excitateur; comme telle, elle a ses avantages et ses inconvénients. L'expérience en a démontré les fâcheux effets, quand on s'en sert sans précaution dans certaines maladies, notamment dans celles des yeux. D'autre part, les *baguettes* ont été un sujet de plaisanteries et de comparaisons humiliantes. On en a donc complétement abandonné l'usage. D'ailleurs la magnétisation digitale ou palmaire l'a remplacée avec avantage et sécurité.

Lorsque Mesmer proposa l'examen de sa découverte, il indiqua comme auxiliaires indispensables le *baquet* et la *baguette.* Sans ôter systématiquement à ces moyens leur mérite réel, on est obligé de reconnaître qu'ils prêtaient trop au ridicule et à la fantasmagorie. Il était impossible de se présenter d'une manière plus défavorable. La plupart des personnes qui voulaient magnétiser se croyaient obligées d'avoir une *baguette* en main et un baquet chez elles. Une boîte enchanteresse et une *baguette* magique! c'en était assez pour faire croire au charlatanisme. Mesmer le vit bien; aussi s'empressa-t-il de modifier ses procédés. Pour plus de détails, v. BAQUET.

BAGUETTER v. a. ou tr. (ba-guè-té — rad. *baguette*). Frapper avec une baguette : BAGUETTER *un enfant.* ‖ V. mot.

BAGUEUR s. m. (ba-gheur — rad. *baguer*). Hortic. Instrument à l'aide duquel on fait des incisions circulaires sur l'écorce de certaines branches.

BAGUIER s. m. (ba-ghié — rad. *bague*). Petit coffret, écrin spécial pour les bagues : *Un élégant* BAGUIER. ‖ Sorte de coupe évasée sur laquelle on dépose des bagues et autres bijoux.

— Fig. :

> Gens tout nourris de flatteries
> Sont un bijou qui n'entre pas
> Dans son *baguier* de pierreries.
> VOLTAIRE.

BAGWELL (Guillaume), mathématicien et astronome anglais, vivait au XVII^e siècle. Il est auteur d'un ouvrage qui fit en son temps une certaine sensation : *The mystery of astronomy made plain* (Londres, 1651 et 1673.)

BAH interj. (bâ). Sert à marquer un étonnement mêlé d'incrédulité : BAH! *cela n'est pas possible.* (Acad.) ‖ Marque aussi l'ignorance ou l'indifférence : BAH! *ce n'est pas la peine.* BAH! *de quoi cela guérit-il?*

> Les bras m'en tombent. — *Bah!* vous les ramasserez.
> E. AUGIER.

> . . . . . Malgré vous et les vôtres,
> On vous fera bien voir. . . . .
> — *Bah!* j'en ai bien vu d'autres.
> FABRE D'EGLANTINE.

‖ Il se répète fréquemment, comme la plupart des interjections :

> Et c'est ma place aussi que vous prenez.
> — *Bah! bah!* C. D'HARLEVILLE.

— *Ah bah!* Double interjection dont le sens est à peu près le même que celui de l'interjection simple : *C'est la vérité que je vous dis là.* — AH BAH! AH BAH! *il ne fera pas tout ce qu'il dit.*

— Substantiv. : *Faire entendre un* BAH! *des plus dédaigneux. Il avait vieilli et murmurait ce* BAH! *philosophique qui sert de bride à toutes les passions.* (Alex. Dum.)

— **Homonymes.** Bas, bât, bat et bats (du verbe *battre*).

BAHALUL ou **BAHALOUL** ou **BAHABUL**, bouffon d'Haroun-al-Raschid; on lui attribue quelques saillies assez piquantes. Ainsi, le calife l'ayant chargé de dresser la liste des fous de la ville de Bagdad, il refusa, prétendant qu'une pareille tâche était impossible à cause du grand nombre. On lui annonçait, pour le railler, qu'il venait d'être nommé intendant des loups, renards et singes de l'empire : « Le calife m'a donc fait, dit-il, souverain des courtisans? »

Un autre jour, il s'était assis sur le trône du calife et en avait été chassé à coups de bâton. « Prends garde, dit-il à Haroun; pour m'être assis là j'ai été frappé : que ne te fera-t-on pas, toi qui viens t'y asseoir chaque jour? »

BAHAMA s. m. (ba-â-ma). Linguist. Idiome parlé jadis dans l'archipel de Bahama, et qui a entièrement disparu depuis longtemps. C'est le premier idiome américain qui fut entendu par les Espagnols.

BAHAMA (ARCHIPEL DE) ou **ÎLES LUCAYES**, appelé *los Cayos* (écueils, récifs) par les Espagnols et *Keys* par les Anglais; archipel de l'océan Atlantique, dans les Indes occidentales anglaises, au N.-E. de Cuba, au S.-E. de la Floride, entre 21° 23′ et 25° 50′ lat. N., et 73° 25′ et 83° long. O.; il occupe une longueur d'environ 1,000 kil. du N.-O. au S.-O et se compose d'immenses bancs de sable, de rocs de corail, qui forment des bas-fonds, d'où s'élèvent près de six cent cinquante îles ou îlots séparés par des canaux d'une navigation dangereuse. Le plus considérable de ces bancs est le grand banc de Bahama, entre le vieux canal de Bahama qui le sépare de Cuba au S.-O. et le nouveau canal de Bahama qui le sépare de la Floride au N.-O.; il supporte les îles Saint-André, Isaac, Berry, Nouvelle-Providence (cap. Nassau, siége du gouvernement), Exuma, l'île de Sel, etc. Le petit banc de Bahama, séparé du grand banc par le canal de la Providence, supporte les îles Grande-Bahama, une des plus considérables de l'archipel; Guana, Galapagos, etc. Parmi les autres îles, nous citerons encore : Acklin et Inagua, San-Salvador, la première terre du Nouveau Monde que découvrit Christophe Colomb (12 octobre 1492). Toutes ces îles jouissent d'un climat délicieux, sont très-fertiles et produisent en même temps les fruits de l'Europe et ceux des tropiques. En 1629, les Anglais établirent leur première colonie dans ces îles, qui, après leur avoir été enlevées plusieurs fois par les Français et les Espagnols, leur ont été définitivement cédées en 1783. Gouvernement représentatif : un gouverneur et deux chambres.

BAHAMAN ou **BAHMAN**, mot persan qui a deux significations bien distinctes, que d'Herbelot détermine clairement. C'est d'abord le nom d'un ange ou d'un génie qui, selon la doctrine des mages persans, apaise la colère et a le gouvernement des bœufs, des moutons et des autres animaux paisibles. Ce même génie donne son nom au second mois de l'hiver et au second jour de tous les mois de l'année. Cette déité nous semble appartenir à l'ancienne théogonie aryenne et nous reporte, par la nature des fonctions qu'on lui attribue et le rôle qu'elle joue dans le calendrier, à l'époque antéhistorique où la grande famille indo-européenne, essentiellement agricole, n'avait pas encore effectué sa séparation. La seconde chose que les Persans désignent sous le nom de *bahaman* est une plante assez difficile à spécifier. Avicenne, qui la décrit, la représente comme ayant des racines tantôt blanches et tantôt rouges, ce qui la rapprocherait de la carotte. Il ajoute que ces racines engraissent beaucoup et disposent à l'acte conjugal. Le *bahaman* jouait un grand rôle symbolique dans l'ancienne religion persane; les Persans en mangaient principalement dans les fêtes destinées à honorer la déité Bahaman dont nous avons parlé plus haut. Peut-être est-ce à cette circonstance que la plante doit son nom.

BAHAR s. m. V. BAAR.

BAHAR ou **BÉHAR**, anc. prov. de l'Indoustan, faisant actuellement partie de la présidence de Calcutta dans l'empire anglo-indien, située entre 22° 49′-27° 20′ lat. N. et 80° 41′-84° 54′ long. E. Ce pays, généralement plat au N. du Gange, montagneux au S., arrosé par le Gange et ses nombreux affluents, la Sone, le Gunduch, le Gograh, forme une des provinces de l'Inde anglaise; superficie, 140,000 kil. carrés; 8,117,000 hab.; cap. Patna. Sol très-riche, industrie florissante, récolte abondante d'opium estimé, grande quantité de nitre que l'on obtient partout du lavage des terres; riz, maïs, tabac, sucre, coton, etc. Les Anglais, qui sont les maîtres du Bahar depuis 1765, l'ont divisé en huit zillah ou districts, parmi lesquels le district de Bahar. ‖ BAHAR, ville de l'Indoustan anglais, dans la prov. de Bahar, ch.-l. du district du même nom, présidence de Calcutta, à 56 kil. S.-E. de Patna; 30,000 hab.; ville déchue, jadis capitale de la province.

BAHÀRA s. f. (ba-a-ra). Bot. Syn. de *badamier.*

BAHARAM-CURI, sultan de Perse au V^e siècle. Pendant qu'il voyageait en Chaldée, un usurpateur s'empara de ses Etats. Il revint alors à la tête d'une nombreuse armée. Mais au lieu de combattre, on tomba d'accord que la couronne appartiendrait à celui qui irait la prendre au milieu de deux lions affamés. Au jour fixé, l'usurpateur, nommé Kesra, prétendit qu'ayant en main le pouvoir, il ne devait pas commencer l'épreuve. Aussitôt Baharam-Curi se précipita sur les lions, les tua et mit la couronne sur sa tête. Les historiens rapportent que Kesra, témoin de cet acte de courage, résigna le pouvoir au sultan légitime, qui régna ensuite dix-huit ans.

BAHARITES, première dynastie des mamelouks d'Egypte (1254-1382), qui primitivement commandaient les places maritimes (*bâhr*, mer, d'où le nom de cette dynastie.) V. MAMELOUCKS.

BAHAVOLPOUR ou **BAHAOULPOUR**, principauté comprise dans les possessions médiates de l'empire anglo-indien, au S. du Pendjab, arrosée par la Setledje et l'Indus, entre 28°-30° lat. N. et 68°-72° long. E. Cap. Bahavolpour; 400,000 hab. Jadis tributaire du Kaboul, ce pays était gouverné par un prince qui portait le titre de *nabab;* il est aujourd'hui dépendant de l'Angleterre, et son gouverneur prend le nom de *khan.* ‖ BAHAVOLPOUR, ville de l'Indoustan, capitale de la principauté de ce nom, à 510 kil. O. de Delhi, à la jonction des routes de Calcutta et de Bombay pour le Kaboul; 20,000 hab. Commerce et manufactures de soieries.

BAHEL s. m. (ba-èl). Bot. Arbrisseau du genre barlérie ou barrelière, qui croît dans l'Inde et au Malabar, et qu'on appelle ordinairement *bahel sculli : Les feuilles du* BAHEL *sculli résolvent les tumeurs.* (Encycl.)

BAHIA s. (ba-i-a). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionidées.

BAHIA (PROVINCE DE), division administrative du vaste empire du Brésil, baignée à l'O. par l'océan Atlantique qui y forme la baie de Tous-les-Saints (bahia de todos os Santos), d'où la province tire son nom; elle est limitée au N. par les provinces de Sergipe et de Pernambuco, à l'O. et au S. par celle de Minos-Geraes; comprise entre 9° 50′-16° lat. S. et 40°-47° long. O. Superficie, 230,000 kil. carrés, divisés en trois districts, renfermant 800,000 hab.; ch.-l. Bahia. Elle est sillonnée au centre par la sierra Chapada et la sierra do Orobo, arrosée au N. et à l'O. par le San-Francisco, qui forme sa limite occidentale, et par le Rio da Contas, le Rio Itapicuru et d'autres rivières moins considérables, affluant dans l'Atlantique. Le climat de cette province, généralement très-chaud, est rafraîchi par les brises de mer; les principaux produits du sol sont : le sucre, le coton, le café, le tabac, le cacao, les bois de construction et les diamants, objets d'un grand commerce d'exportation, dont la valeur s'est élevée, en 1859, à 92,793,582 fr. Ce commerce est facilité par quelques voies de communication bien établies, un chemin de fer de Bahia à Joazeiro, une succursale de la banque du Brésil et quelques autres établissements de crédit, dont le plus important est la banque de la ville de Bahia. Le capital de cette banque est de 24,000,000 fr.; le montant des billets émis au 31 mars 1860 était de 17,621,640 fr.

BAHIA ou **SAN-SALVADOR**, ville forte du Brésil, ch.-l. de la prov. de même nom, dans une situation magnifique, sur le cap Saint-Antoine, qui forme l'extrémité orientale de la baie de Tous-les-Saints, à 1,350 kil. N.-E. de Rio-Janeiro, par 12° 56′ lat. S. et 40° 50′ long. O.; 180,000 hab., parmi lesquels les noirs dominent, comme dans tout le Brésil. Seconde ville de l'empire, dont elle fut la capitale jusqu'en 1763, Bahia, première place forte et premier port militaire du Brésil, au milieu de ses rues étroites et irrégulières, offre quelques beaux monuments : le palais de l'archevêque, le palais du gouverneur, l'hôtel de ville, la bourse, le collége des jésuites, la cathédrale et l'église de la Conception; on y remarque aussi un hôpital militaire, l'école de chirurgie, une bibliothèque de soixante-dix mille volumes, des chantiers de constructions navales, et surtout sa vaste rade, qui pourrait contenir toutes les flottes du monde entier. A l'exception de la fabrication du sucre brut, du tafia et des cigares, le reste de l'industrie de Bahia est peu important et se trouve entre les mains des étrangers; on y compte cependant trois fonderies de fer et quelques fabriques de tissus de coton. Le commerce de cette place a principalement pour objet l'exportation du tabac, café, tafia, cuirs, diamants; il s'est élevé, en 1859, à 71,951,000 fr. Le mouvement général de la navigation du port a été, la même année, en y comprenant le cabotage, de 844 navires, jaugeant 258,938 tonneaux.

BAHIANAIS, AISE s. et adj. (ba-ia-nè, è-ze). Géogr. Habitant de Bahia; qui appartient à Bahia ou à ses habitants.

BAHIR s. m. (ba-ir). Philol. Le plus ancien des livres rabbiniques, qui traite des mystères de la haute cabale des Juifs.

BAHLINGEN, ville du Wurtemberg, cercle de la Forêt-Noire, à 40 kil. S.-O. de Stuttgard; 3,200 hab. Draperies, lainages, tanneries.

BAHMAN. V. BAHAMAN. Chez les Hébreux, c'était le génie des bestiaux.

BAHMOURIQUE adj. (bâ-mou-ri-ke). Ling. Syn. de *bachmourique.*

BAHNSEN (Benoît), théologien, né dans le Holstein vers le milieu du XVII^e siècle. Passionné pour la théologie mystique, il publia sous son nom des ouvrages oubliés de différents auteurs et qu'il puisa dans un fatras de vieux livres ascétiques qu'il avait collectionnés : *L'Antichristianisme; le Traité mystique des trois siècles et de leur grand mystère; les Révélations divines*, etc.

BAHO s. m. (ba-o). Bot. Variété du manguier des Philippines.

BAHR (Joseph-Frédéric), théologien protestant allemand, né en 1713, mort en 1775. Il remplit d'importantes fonctions ecclésiastiques à Wittemberg et dans d'autres villes. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Traité de la pure doctrine de notre Eglise évangélique au sujet de la destructibilité et de la mort corporelle de l'espèce humaine*, ouvrage contre les sociniens; *la Vie de Jésus-Christ* (1772); *Præcepta oratoriæ sacræ*, etc.

BAHR ou **BAEHR** (Carl-Johann), peintre allemand contemporain, né à Liefland, en 1801. Il a exposé à Berlin, en 1839, une composition qui a été remarquée : *Dante et Virgile devant lef portes de l'enfer.* On voit de lui, au musée de Dresde, un autre bon tableau, payé 600 écus à la vente de Lind, en 1852 : *Ivan le Terrible, auquel des magiciens finnois prédisent sa mort prochaine.*

BAHRDT (Charles-Frédéric), théologien protestant, né en 1741, dans la haute Saxe, mort en 1792. Nommé professeur de théologie à l'université de Leipzig, et ensuite d'antiquités bibliques à Erfurth, il vit ses ouvrages condamnés comme entachés d'hérésie par l'université de Wurtemberg. Il parcourut alors la Suisse et l'Allemagne, se créant partout des ennemis par la singularité et la hardiesse de ses doctrines. Il alla enfin se fixer près de Halle, en Prusse, et y termina ses jours. Ses principaux ouvrages sont : *Essai d'un système de dogmatique biblique; Vœux d'un patriote muet; Almanach des hérétiques; Nouvelles révélations de Dieu; Histoire de ma vie*, etc. Il niait le surnaturel et professait le déisme pur.

BAHREIN, AOUAL ou **HADJAR**, groupe d'îles situé dans le golfe Persique, sur la côte E. de l'Arabie, par 26° 10′ lat. N. et 48° 20′ long. E. Les îles principales sont : Bahrein, qui a donné son nom au groupe tout entier; Maharag, Arag et Tamahoy, bordées de brisants où se trouvent les fameux bancs d'huîtres qui fournissent les plus belles perles d'Orient. Ces îles sont gouvernées par un cheik arabe, tributaire de l'iman de Mascate, et résidant à Maharag.

BAHR-EL-ABIAD (*fleuve blanc*), nom que porte le Nil dans la partie supérieure de son cours jusqu'à sa jonction avec le Bahr-el-Azreck. ‖ BAHR-EL-ABIAD, nom proposé par M. Balbi pour la contrée arrosée par le Nil supérieur et comprenant le royaume des Behrs, les territoires des Dinkas, des Barrys et des Schelouks. ‖ BAHR-EL-AZRECK (*fleuve bleu*), rivière de l'Afrique orientale, prend sa source en Abyssinie, dans le pays des Agaous, traverse le lac Dembéa, arrose les pays de Goyam, de Damot, de Sennaar, forme plusieurs cascades dont la plus élevée a 93 m. de hauteur, et se joint au Bahr-el-Abiad après un cours de 1,600. kil. ‖ BAHR-EL-GHAZAL, vallée de l'Afrique orientale, entre 9° et 10° de lat. N., et 26°-27° long. E. ; elle doit son nom aux phénomènes de mirage que les Arabes appellent de ce nom, ou *mer de la Gazelle*. ‖ BAHR-EL-SUEZ, bras occidental du golfe Arabique.

BAHR-YOUCEF (*fleuve de Joseph*), branche occidentale du Nil, formant un canal qui longe le pied de la chaîne libyque et que la tradition copte attribue à Joseph. Cette branche se prolonge sous différents noms dans toute l'Egypte moyenne depuis Farchout jusqu'au-dessous de Gizeh.

BAHUDÂ, nom que l'on donne, dans la mythologie indienne, à une rivière qui paraît être la même que l'Hydaspe des Grecs, le Béhut des Indiens.

BAHUT s. m. (ba-hu — du bas lat. *bahudum*, qui se retrouve lui-même dans le tud. *behuotan*, *behoodan*, garder, conserver, mettre en réserve, qui est lui-même composé de la prép. *be*, *bei*, et de *huotan*, *hoodan*, garder, conserver, d'où notre mot *hutte*, endroit de réserve, endroit où l'on garde des provisions. Garder, conserver, se dit en all. *behütten*, en dan. *hytten*, en holl. *behouden*, etc. Mais il nous semble que c'est aller chercher bien loin ce que nous avons ici sous la main : dans le celtique, nous trouvons le mot *bahu*, qui signifie coffre dont le dessus est fait en rond. Comme nous venons de le voir, ce mot revêt une forme similaire dans presque toutes les langues). Coffre dont le couvercle est ordinairement bombé : *Il avait un pauvre mobilier, un vieux* BAHUT *pour buffet.* (Balz.) *Un grabat, une escabelle, une cruche et un* BAHUT *disjoint, composaient l'ameublement de cette espèce de loge.* (Balz.)

Ici deux grands *bahuts*, deux tabourets boiteux.
A. DE MUSSET.

‖ S'est dit d'abord pour le cuir dont un coffre était recouvert.

— Par ext. Huche à serrer le pain : *Le pain manquait dans le* BAHUT. (G. Sand.) *Elle se nourrit de vieux restes qu'elle va ramasser dans le fond des* BAHUTS, *quand il n'y a personne à la cuisine.* (G. Sand.)

— Sorte de meuble ancien en forme d'armoire : *Un* BAHUT *sculpté. Ces vieux* BAHUTS, *aujourd'hui si recherchés par nos antiquaires, étaient l'arsenal où les femmes puisaient les trésors de leur toilette.* (Balz.) *Dans ses descriptions d'intérieur, Balzac ne nous fait pas grâce du moindre clou d'un* BAHUT. (J.-L. Larcher.) *On voit au musée d'Orléans un très-beau* BAHUT *du* XIV[e] *siècle, provenant de l'église de Saint-Aignan, et dont la face représente le sacre d'un roi.* (Lévy.)

— Rem. Le mot *bahut* servant le plus souvent à désigner un meuble de rebut, une antiquaille sans valeur, les collégiens s'en sont emparés pour désigner l'établissement où l'on initie leur esprit aux beautés d'Homère et de Virgile, mais aussi où l'estomac digère plus de haricots que de faisans, et c'est sous cette dernière impression qu'ils ont baptisé de ce nom énergique le collége et la pension : *C'est lundi prochain que je rentre au* BAHUT. *Lorsque j'eus été mis à la porte de mon dernier* BAHUT. (Chenu.) ‖ Ces chers enfants, qui apprennent au collége autre chose que la langue harmonieuse de Racine, ont même étendu cette expression au domicile de leurs *auteurs*, et ils disent *le* BAHUT *paternel*.

— Art milit. anc. Sorte de coffre pour les munitions et les bagages, qui a été remplacé par le fourgon.

— Archit. Mur bas destiné à porter un comble au-dessus d'un chéneau, l'arcature à jour d'un cloître, une grille, etc. : *On trouve, à la Sainte-Chapelle de Paris, des* BAHUTS *ainsi couronnés.* (Viollet-le-Duc.) *Quelquefois même les* BAHUTS *des combles sont établis sur des arcs de décharge.* (Viollet-le-Duc.) ‖ *Appui en bahut, appui taillé en bahut*, Appui dont le haut est bombé comme le couvercle d'un bahut : *L'*APPUI *de ce quai est* TAILLÉ EN BAHUT. (Acad.)

— Hortic. *En dos de bahut*, *En bahut*, Se dit d'une planche ou d'une couche, lorsqu'elle est bombée sur sa largeur pour favoriser l'écoulement des eaux.

BAHUTER v. n. ou intr. (ba-u-té). Faire tapage, dans le langage des écoliers : *Ce soir, nous* BAHUTERONS *à l'étude.* ‖ C'est une allusion au bahutier, qui fait beaucoup de bruit pour enfoncer ses clous.

BAHUTEUR s. m. (ba-u-teur — rad. *bahuter*). Tapageur, dans le langage des écoliers, et aussi des étudiants.

BAHUTIER adj. m. (ba-u-ti-é — rad. *bahut*). Qui est propre à porter le bagage, le bahut, en parlant d'un cheval : *Cheval* BAHUTIER. ‖ V. mot.

BAHUTIER s. m. (ba-u-ti-é — rad. *bahut*). Techn. Artisan qui fait des bahuts, des coffres, des malles, etc. : *Quand l'expression de bahut fut appliquée à un véritable meuble, le mot de* BAHUTIER *n'était plus en usage, et c'étaient les huchiers qui le menuisaient.* (L. de Laborde.)

— Prov. *Il ressemble aux bahutiers, il fait plus de bruit que de besogne*, Il fait plus de bruit, plus d'embarras que de travail. Expression qui vient du grand bruit que font les bahutiers, lorsqu'ils enfoncent des clous dans les planches de leurs coffres.

— Art milit. anc. Nom que l'on donnait aux soldats chargés de la garde des bahuts ou fourgons de bagages et de munitions.

BAI, BAIE adj. (bè — du lat. *badius*, brun). Manég. Qui est d'un rouge brun, en parlant des chevaux : *Un cheval* BAI. *Une jument* BAIE. *Des chevaux* BAIS. *Il faisoit à son cheval changer de poil selon les festes, de* BAI *brun, d'alesan, de gris pommelé, de rouan.* (Rabel.)

— Quand on désigne la nuance, on dit elliptiquement et invariablement : *Des chevaux* BAI *foncé*, BAI *clair*, BAI *fauve*, BAI *cerise*, BAI *châtain*, BAI *marron*, BAI *brun. Jument* BAI *foncé*, BAI *clair*, etc. *Six carrosses avec des chevaux* BAI *brun.* (Rog. de Beauv.) *Peut-être faudrait-il compter pour beaucoup sa grosse vieille jument* BAI *brun qui traînait la carriole.* (Balz.)

— *Bai miroité* ou *à miroir*, Dont le corps est parsemé de taches rondes d'une teinte plus claire que la teinte générale : *Cheval* BAI À MIROIR. *Cavale* BAI MIROITÉ.

— Substantiv. Cheval bai, cavale baie : *Un beau* BAI. *Une calèche attelée de deux* BAIS. *Il descendit dans l'écurie, non sans un dépit secret de ce que le comte avait mis la main sur un attelage qui renvoyait ses* BAIS *au numéro deux dans l'esprit des connaisseurs.* (Alex. Dum.)

— s. m. Couleur baie : *Un* BAI *clair. Un* BAI *brun. Un* BAI *fauve. Un* BAI *cerise. Un* BAI *châtain. Un* BAI *doré.*

— Le mot *bai* s'est appliqué autrefois aux personnes, avec le sens de blond.

— **Homonymes.** Baie, bée, bey.

BAI ou **BAIS**, en ital. **BAJ** (Thomas), chanteur et compositeur italien, né dans la seconde moitié du XVII[e] siècle. Après avoir été pendant plusieurs années ténor à la chapelle du Vatican, il fut nommé maître de cette chapelle en 1713, honneur dont il ne jouit pas longtemps, car il mourut l'année suivante. Un seul ouvrage, mais un chef-d'œuvre complet, a immortalisé son nom, le *Miserere*. Depuis plus d'un siècle, le *Miserere* d'Allegri était seul exécuté pendant la semaine sainte à la chapelle pontificale. Sur la prière des chantres, Bai écrivit un nouveau *Miserere* qu'on trouva si beau, qu'il fut chanté chaque année pendant l'époque consacrée, concurremment avec celui d'Allegri jusqu'en 1767. Plusieurs grands maîtres se sont essayés dans le *Miserere*, entre autres Vartini en 1768, et plus tard Pasquale Pisari; mais aucune de ces tentatives ne fut couronnée de succès, et depuis ces essais infructueux, on n'a cessé de chanter chaque année le *Miserere* de Bai. Il existe encore de cet auteur diverses œuvres religieuses manuscrites.

BAIAN, célèbre magicien, fils de Siméon, roi des Bulgares, qui passait pour se transformer en bête féroce, quand il voulait effrayer son peuple.

BAÏANISME s. m. (ba-ia-ni-sme — rad. *Baïus*). Théol. Ensemble des doctrines théologiques de Baïus. ‖ On dit aussi BAYANISME et BAÏISME.

— **Encycl.** « Le fond du *baïanisme*, dit l'abbé Rohrbacher (*Histoire universelle de l'Eglise catholique*), c'est la confusion de la grâce et de la nature. Suivant Baïus, comme suivant Luther, la *gloire* ou la vision intuitive de Dieu en lui-même n'est pas une fin surnaturelle à l'homme, ni la *grâce* un don surnaturel, un moyen surnaturel pour y parvenir. L'une et l'autre sont une partie intégrante de la nature humaine, comme d'être composée d'un corps et d'une âme, d'avoir des yeux et des oreilles. Suivant Baïus, comme suivant Luther, l'homme déchu ne peut plus faire que le mal, toutes les œuvres des infidèles sont des péchés, etc. »

On peut rapporter les diverses propositions qui constituent le *baïanisme* à trois chefs principaux : 1° l'innocence primitive ou édénique ; 2° la déchéance originelle ; 3° la réparation ou la rédemption par la croix.

1° Suivant Baïus, on ne saurait distinguer dans l'homme, tel qu'il est sorti des mains du Créateur, c'est-à-dire *intègre*, la nature et la grâce, l'innocence et la justice; pour une créature raisonnable et sans tache, il n'y a pas deux fins, une fin naturelle et une fin surnaturelle gratuitement ajoutée à la première; il n'y a qu'une fin qui est la béatitude céleste. Dieu ne pouvait créer l'homme en dehors de cette fin; il ne pouvait lui assigner une autre destination. « L'élévation et l'exaltation à la participation de la divine nature, dit Baïus, fut chose *due* à l'intégrité de la première création, et, par suite, elle doit être dite *naturelle* et non *surnaturelle*. Absurde est le sentiment de ceux qui disent que l'homme, dès le commencement, fut élevé au-dessus de la condition de sa nature, afin qu'il honorât Dieu surnaturellement par la foi, l'espérance et la charité. » Ainsi, pour Baïus, cette fin de l'homme, qui est la *gloire* ou la vision béatifique de Dieu, est enfermée dans le fait même de la création, c'est-à-dire essentielle à la nature de l'homme innocent, et ne peut être rapportée à une prétendue adoption divine qui aurait suivi la création et élevé l'homme au-dessus de sa condition naturelle. Il en résulte que l'homme innocent avait droit aux moyens d'atteindre cette fin; que Dieu ne pouvait les lui refuser sans déroger à sa bonté, à sa sainteté, à sa justice; que ces moyens ne méritent le nom de *grâce* qu'autant qu'on se sert de ce mot pour désigner les dons, les bienfaits de la création elle-même; que, dans l'état d'innocence, le mérite des vertus et des bonnes actions était purement *naturel;* que la félicité éternelle attachée à ces mérites était une pure rétribution où la libéralité gratuite de Dieu n'entrait pour rien; que l'homme innocent était à l'abri de l'ignorance, de la souffrance et de la mort en vertu de sa création; que l'exemption de tous ces maux était une dette que Dieu payait à l'état d'innocence, un ordre établi par la loi naturelle toujours invariable parce qu'elle a pour objet ce qui est essentiellement bon et juste; que Dieu n'aurait pu créer, dès le principe, l'homme tel qu'il naît maintenant, c'est-à-dire exposé à la souffrance et sujet à la mort; que la souffrance et la mort ont nécessairement pour origine le péché, soit actuel, soit originel.

2° Passons à la théorie baïaniste du péché originel. Pour Baïus le péché originel n'est pas simplement négatif; il ne consiste pas dans la privation de l'état surnaturel, de la grâce, dans la réduction de l'homme à la pure nature et à la nature amoindrie ; il mérite proprement et dans un sens positif le nom de *péché;* il est constitué par la *volonté* même de l'enfant, volonté *in habitu*, qui n'attend pour se manifester *in actu* que l'âge de raison. La transmission de cet état virtuellement mauvais de la volonté ne présente pas d'autre mystère que celle des maladies dont nous recevons le germe en naissant; elle se ramène ainsi à une grande loi parfaitement démontrée par l'expérience. Cette théorie du péché originel renferme deux conséquences : la première, qu'en vertu de la loi générale de transmission par l'hérédité, tout péché actuel se transmet naturellement à la postérité du pécheur et peut devenir originel ; la seconde, que l'état de déchéance dans lequel nous naissons exclut toute efficacité du libre arbitre pour le bien. Baïus n'hésite pas à accepter ces conséquences. — « Tout péché, dit-il, a, par sa nature, la force d'infecter le transgresseur et toute sa postérité en la même manière que nous a infectés la première transgression. — Dans l'état de déchéance, le libre arbitre sans le secours de Dieu ne vaut que pour le péché. — C'est une erreur pélagienne de dire qu'il peut y avoir dans l'homme déchu quelque chose de bon naturellement, c'est-à-dire tirant son origine des seules forces de la nature. — Tout ce que fait le pécheur ou l'esclave du péché est péché. — Toutes les œuvres des infidèles sont des péchés, et les vertus des philosophes sont des vices. — L'homme déchu ne peut résister, sans le secours de la grâce, à aucune tentation. — Il ne peut y avoir d'honnêteté naturelle, de justice naturelle, d'amour naturel de Dieu, chez l'homme déchu. — Entre la cupidité dominante et la charité dominante, entre l'amour divin et l'amour humain illicite et damnable, il n'y a pas de milieu, c'est-à-dire pas d'amour humain licite, pas d'affections naturelles innocentes, louables. — Dans tous ses actes, le pécheur obéit à la cupidité dominante. » Baïus cependant n'entend pas, comme Luther, nier le libre arbitre; mais son libre arbitre s'accommode de la nécessité interne de faire le mal et ne repousse que la violence externe ou la coaction. « Ce qui est fait *volontairement*, dit-il, bien qu'il soit fait *nécessairement*, est cependant fait *librement*. » Il ajoute que bien que nécessité au mal et impuissant au bien, l'homme déchu n'en est pas moins criminel, ni moins punissable devant Dieu.

3° Comment Baïus et ses partisans conçoivent-ils la réparation de la nature humaine déchue? ils disent formellement que le sacrifice de la messe ne mérite pas plus le nom de sacrifice que toute œuvre faite en vue de s'unir à Dieu; que la rétribution de la vie éternelle s'accorde aux bonnes actions sans avoir égard aux *mérites* de J.-C.; qu'elle n'est pas même, à proprement parler, une grâce de Dieu, mais l'effet et la suite de la loi naturelle, en vertu de laquelle le royaume céleste est le salaire de l'obéissance à la loi; que toute bonne œuvre est de sa nature méritoire du ciel, comme toute mauvaise est de sa nature méritoire de la damnation; que le mérite des œuvres vient uniquement de l'obéissance à la loi ; qu'il ne saurait y avoir d'autre obéissance à la loi que celle qui naît de la charité et qui est inspirée par le Saint-Esprit. La justification des adultes, selon Baïus, consiste dans la pratique des bonnes œuvres et la rémission des péchés. La charité, principe des bonnes œuvres, et la rémission des péchés, sont deux faits indépendants et qui ne sont pas nécessairement liés l'un à l'autre. La charité justifie actuellement, mais n'efface pas le passé ; les sacrements de baptême et de pénitence ne confèrent pas la grâce sanctifiante, ne remettent pas la coulpe du péché, mais la peine seulement. Il en résulte qu'il peut y avoir dans les pénitents et les catéchumènes une charité parfaite sans que les péchés leur soient remis; qu'un homme, en péché mortel, peut avoir une charité parfaite sans cesser d'être sujet à la damnation éternelle, parce que la contrition, même parfaite, jointe à la charité et au désir du sacrement, ne remet point la dette de la peine éternelle, hors le cas de nécessité ou de martyre, sans la réception actuelle du sacrement. La théorie baïaniste du mérite est très-simple et découle de celle du péché originel. « Il n'y a point de vrais mérites, dit Baïus, qui ne soient conférés gratuitement à des indignes; par conséquent, le fidèle n'est pour rien dans ses mérites; les bonnes œuvres qui le justifient lui sont, en réalité, étrangères; elles ne peuvent satisfaire à la justice de Dieu pour les peines temporelles qui restent à expier après la rémission des péchés ; ces peines ne peuvent être rachetées même par les souffrances des saints : c'est la négation des œuvres surérogatoires et de la réversibilité des satisfactions. »

« Le *baïanisme*, dit l'abbé Bergier (*Dictionnaire de théologie*), est, comme le remarque solidement le théologien Montagne, un composé bizarre de pélagianisme, quant à ce qui regarde l'état de nature innocente, de luthéranisme et de calvinisme pour ce qui concerne l'état de nature tombée. Quant à l'état de nature réparée, les sentiments de Baïus sur la justification, l'efficacité des sacrements et le mérite des bonnes œuvres sont directement opposés à la doctrine du concile de Trente..... Il n'est pas nécessaire d'être profond théologien pour démontrer que ce système est absurde en lui-même. Sur quoi se fonde Baïus pour soutenir que Dieu devait à la nature innocente tous les priviléges et les avantages accordés à Adam : Dieu sans doute ne peut pas créer l'homme en état de péché, cela serait contraire à sa sainteté et à sa justice ; mais comment prouvera-t-on que Dieu devait à l'homme exempt de péché telle mesure des dons spirituels et corporels, tel degré de bonheur et de bien-être pour le présent et pour l'avenir. On ne peut fonder cette prétention que sur les sophismes des anciens philosophes et des manichéens touchant l'origine du mal. Dieu, essentiellement maître de ses dons et tout-puissant, peut en accorder plus ou moins à l'infini et en telle mesure qu'il lui plaît. C'est le principe qu'a posé saint Augustin avec raison pour réfuter les manichéens. Il y a de l'absurdité à supposer que Dieu doit quelque chose à une créature à laquelle il ne doit pas même l'existence. Dans cette hypothèse ridicule, il serait impossible de concilier la permission du péché avec la justice, la sagesse, la sainteté et la bonté de Dieu. S'il devait tant de faveurs à l'homme innocent, pourquoi ne lui devait-il pas aussi la grâce efficace pour persévérer dans l'innocence? Dans ce même système, la rédemption du monde par J.-C. est absolument nulle. Le genre humain avait tout perdu par le péché d'Adam; que lui a rendu J.-C.? de quoi l'a-t-il racheté ou délivré? Nous n'en savons rien... Si au moins ce système était consolant, capable de nous inspirer l'amour de Dieu et le goût des bonnes œuvres, on ne serait plus surpris de l'opiniâtreté avec laquelle il a été soutenu; mais il n'en est aucun qui soit plus propre à désoler et à décourager les âmes vertueuses, à faire envisager Dieu comme un tyran et notre existence comme un malheur. »

Quelle place le *baïanisme* occupe-t-il dans l'histoire des systèmes théologiques orthodoxes ou hétérodoxes qu'a suscités la question des rapports de la nature et de la grâce, du libre arbitre et de la toute-puissante action divine? Ecoutez M. l'abbé Le Noir : « Au delà du cercle orthodoxe se trouvent, aux deux extrémités opposées, le naturalisme excessif et le surnaturalisme excessif. Le naturalisme excessif se manifeste principalement dans le pélagianisme et le semi-pélagianisme. Pélage soutient que l'activité humaine se suffit à elle-même pour élever l'homme au plus haut de la sainteté et de la gloire, et les semi-pélagiens croient modifier suffisamment l'exagération de leur maître en disant qu'il faut la grâce, la motion divine, mais que cette grâce est accordée à un premier mouvement de volonté purement humain dans le sens de la vertu, en sorte que c'est l'homme qui a la priorité dans l'œuvre de sa sanctification..... Le surnaturalisme excessif se développe sur une plus grande échelle; il prend toutes les formes, il emploie toutes les ruses. C'est le prédestinatianisme, le wicléfisme, le luthéranisme, le calvinisme, le *baïanisme*, le jansénisme. L'homme perd son autonomie et sa liberté; il devient un instrument purement passif dans la toute-science et la toute-puissance ; il n'est plus rien; Dieu est tout en lui; il est absorbé et son activité est neutralisée. Ballotté entre les mauvais penchants et les attraits de la grâce, il ira où

Dieu, de toute éternité, a voulu qu'il aille, et ses propres efforts, en coopération ou en résistance aux appels de la vertu, ne sont rien dans la balance de la suprême justice..... Au dedans du cercle orthodoxe se placent l'augustinianisme et le molinisme, le premier du côté du pôle du surnaturalisme excessif, le second du côté du pôle du pélagianisme. L'augustinianisme, donnant moins à l'homme, veut que la prédestination n'ait pas seulement lieu par prescience, mais plutôt que la prescience soit une suite de la prédestination; que la grâce qui sauve soit différente par sa nature de celle qui suffirait si l'homme le voulait, mais qui ne suffit jamais; que le décret touchant le salut soit antécédent chez Dieu à la connaissance du mérite de la créature. Le molinisme, donnant plus à l'homme, veut que la prédestination soit complétement subordonnée à la prescience, que la grâce efficace ne diffère de celle qui n'est que suffisante que par le fait même de la coopération ou de la résistance libre, que le décret du salut soit subordonné à la connaissance des mérites. »

La critique rationaliste, sans s'occuper des limites arbitraires, et variables suivant les époques, qui séparent l'orthodoxie des systèmes hétérodoxes, voit dans le molinisme une véritable renaissance du semi-pélagianisme, et dans l'augustinianisme la tige qui a produit très-naturellement le *baïanisme* et le jansénisme. Il est certain que Baïus, et après lui Jansénius et Quesnel, ne firent guère que reproduire, en les développant, les doctrines augustiniennes. Saint Augustin n'avait-il pas posé en principe la corruption totale de la nature humaine par le péché d'Adam? N'en avait-il pas tiré la conséquence que l'homme déchu n'a ni la volonté, ni le pouvoir de faire le bien; que c'est le Saint-Esprit qui allume dans les saints la volonté, si bien qu'ils peuvent parce qu'ils veulent, et qu'ils veulent parce que Dieu les détermine à vouloir : (*Spiritu sancto accenditur voluntas eorum ut ideo possint quia sic velint; ideo sic velint, quia Deus operatur ut velint*); que Dieu agit sur les cœurs non-seulement par les moyens extérieurs de la loi et de l'enseignement, mais par une opération intérieure et cachée (*Non lege et doctrina forinsecus, sed interna atque occulta, mirabili ac ineffabili potestate, operari Deum in cordibus hominum non solum veras revelationes, sed etiam bonas voluntates*); que c'est la grâce seule qui produit les bonnes œuvres par lesquelles se manifeste la charité, qu'elle est irrésistible et agit même contre la volonté de l'homme (*Non est dubitandum voluntati Dei humanas voluntates non posse resistere*)? N'avait-il pas établi la prédestination absolue basée, non sur les mérites des élus, ni sur la prescience de Dieu, mais uniquement sur son bon plaisir (*elegit nos Deus in Christo ante mundi constitutionem, prædestinans nos in adoptionem filiorum : non quia per nos sancti et immaculati futuri eramus, sed elegit prædestinavitque ut essemus; fecit autem hoc secundum placitum voluntatis suæ*)? N'avait-il pas enseigné que nul n'a le droit de se plaindre de ce décret absolu de prédestination, parce que tout le genre humain appartient à la masse de corruption, et, par suite du péché d'Adam, mérite la damnation éternelle; que dans cette masse de perdition, Dieu a résolu de sauver quelques hommes dont le nombre est invariablement fixé (*certus numerus electorum, neque augendus, neque minuendus*); que les élus ne doivent leur élection, ni à leurs mérites ni à leur foi, mais à la seule miséricorde de Dieu; qu'ils seront, il est vrai, jugés selon leurs œuvres, mais que le don de la grâce étant inamissible et Dieu faisant tourner leurs péchés mêmes à leur plus grand bien, ils peuvent, en définitive, avoir la certitude d'être sauvés?

Les doctrines de Baïus ont été condamnées par le pape Pie V en 1567 (bulle *Ex omnibus afflictionibus*), par le pape Grégoire XIII en 1579 (bulle *Provisionis nostræ*), et par le pape Urbain VIII en 1641 (bulle *In eminenti*).

BAÏAPUA s. m. (ba-ia-pou-a). Erpét. Couleuvre d'Afrique, appelée aussi BOÏGA.

BAIARDI ou **BAIARDO** (André), poëte italien qui, à la fin du XV[e] siècle et au commencement du XVI[e], fut en faveur auprès de Louis Sforza, duc de Milan. Son principal ouvrage est un poëme intitulé : *Libro d'arme e d'amore nomato Philogine.*

BAIARDI ou **BAIARDO** (Octave-Antoine), antiquaire italien, né à Parme vers 1690, d'une famille noble qui prétendait descendre de notre Bayard, mort vers 1765. Il embrassa l'état ecclésiastique et vint à Rome, où il parvint aux dignités de référendaire et de notaire du saint-siége. Sa réputation d'archéologue le fit appeler à Naples par Charles III, lors de la découverte d'Herculanum, pour travailler à la description des monuments. Il rédigea d'abord, en un volume in-folio, le catalogue des monuments rassemblés à Portici. Ce volume devait être suivi d'un autre qui comprendrait les figures et les descriptions. En attendant que les gravures fussent terminées, Baiardi obtint du roi la permission de composer un *Prodrome*, ou préface, destiné à faire connaître l'époque et l'utilité des fouilles. Mais le désir de faire briller son érudition, très-réelle d'ailleurs, l'entraîna si loin qu'il publia cinq volumes énormes in-4°, sans avoir abordé son sujet. Le roi, impatienté de tant de lenteur et d'abondance, distribua le travail à plusieurs savants qui formèrent l'académie *Ercolanèse*, dont Baiardi reçut d'ailleurs la présidence, avec un traitement de 6,000 écus; mais l'irascible érudit ne tarda pas à quitter Naples, se considérant comme frustré de la gloire qu'il attendait s'il fût resté seul chargé de ce vaste travail. Il paraît qu'il avait encore en portefeuille les matériaux de deux nouveaux volumes de son terrible *Prodrome*. Heureusement ils y sont restés. L'abbé Barthélemy, dans son *Voyage en Italie*, donne des détails piquants sur ce personnage, qui composait des poésies latines sur des sujets tels que celui-ci : *Description anatomique du cerveau.* Il s'occupait d'un *Abrégé de l'histoire universelle*, qu'il voulait bien réduire à douze volumes, ce qui était assurément une grande concession de sa part, et dans lequel il préludait par fixer le point du ciel où Dieu plaça le soleil en formant le monde. Il venait, ajoute Barthélemy, de découvrir ce point, et il me le montra sur un globe céleste. Malgré ces petits ridicules, Baiardi avait un vaste savoir; mais son esprit mal réglé ne lui permit pas d'en tirer un grand parti. Le seul ouvrage imprimé que l'on connaisse de lui est le *Prodromo dell' antichita d'Ercolano* (Naples, 1742-1756). Il a eu quelque part aux premiers volumes du magnifique ouvrage intitulé : *Les Antiquités d'Herculanum* (1757-1792).

BAIART s. m. (ba-iar). Techn. Auge de maçon pour porter le ciment.

BAÏBOUT ou **BAÏBOURDI**, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Arménie, pachalik et à 90 kil. N.-O. d'Erzeroum, sur le Tschorokhi; château fort; 6,000 hab.

BAICLAKLAR s. m. (bè-kla-klar). Relat. Porte-enseigne dans les armées turques.

BAÏDAR, nom d'un petit village et d'une vallée très-fertile de la Russie d'Europe, en Crimée. Le village est sans importance; mais la vallée, qui n'a que 15 kil. de long sur 8 de large, mérite d'être mentionnée pour la beauté exceptionnelle de ses sites et sa fertilité fabuleuse; c'est dans cette vallée que prend sa source la petite rivière de Tchernaia, rendue célèbre par les événements de la guerre de Crimée.

BAIDAR s. m. (bè-dar). Mar. Sorte de bateau du Kamtschatka, portant une voile et allant à l'aviron. ‖ On dit aussi BAYDAR et BAYDARGUE.

BAÏDOU-KAN ou **BAÏDU-KHAN**, roi tartare ou mongol, succéda en 1296 à Kandjiatou-Kan, que la corruption de ses mœurs avait fait déposer. Mais Kazan ou Gazan, gouverneur du Khorazan, vint bientôt lui disputer le pouvoir, et, étant parvenu à corrompre un de ses meilleurs généraux, il n'eut pas de peine à le vaincre. Baïdou prit la fuite, mais ses ennemis s'emparèrent de sa personne et le tuèrent après un règne de huit mois seulement.

BAIE s. f. (bê — du v. fr. *bayer* ou *béer*, être ouvert). Constr. Ouverture pratiquée dans un mur, dans un pan de bois, une cloison, pour servir de porte ou de fenêtre. *Onze sujets tirés de la vie d'Hercule forment autour de la salle comme une sorte de frise, interrompue par les* BAIES *des fenêtres.* (Th. Gauth.) *L'ouverture par laquelle le jour entrait dans le cachot était une espèce de* BAIE *pratiquée au-dessus du cordon qui couronnait extérieurement le donjon.* (Balz.)

— **Encycl.** Les *baies* des portes et des croisées sont presque toujours rectangulaires, quelquefois carrées ou presque carrées, généralement plus hautes que larges. Une *baie* en maçonnerie se compose de trois parties principales : 1° la partie inférieure, qui est horizontale et se nomme *seuil* pour les portes, et *appui* pour les croisées; 2° les deux parties latérales, qui sont verticales et s'appellent *montants*, *dosserets*, etc.; 3° la partie supérieure, qui prend les noms de *linteau*, *traverse*, *poitrail*, *plate-forme*, etc., quand elle est droite et horizontale, et celui d'*arc*, quand elle est cintrée. Dans les constructions en bois, les *baies* sont formées par des *huisseries*, c'est-à-dire par une charpente composée de deux montants ou *poteaux* réunis supérieurement par un *linteau* : il y a, de plus, un *appui*, s'il s'agit d'une croisée.

BAIE s. f. (bê — du v. fr. *bayer* ou *béer*, être ouvert). Géogr. et mar. Petit enfoncement de la mer dans l'intérieur des terres, qui, comme un port, peut servir d'abri aux vaisseaux : *La baie de cette côte est sûre.* (Acad.) *On ne peut pas dire qu'une* BAIE *soit un petit golfe, car celles d'Hudson et de Baffin, au nord de l'Amérique, sont plus étendues qu'aucun golfe, excepté celui du Mexique.* (Ferry.) *Les matelots, retenus dans une* BAIE *par un grand calme, y pêchèrent des morues.* (Mignet.)

— Rem. Nous avons attribué au mot *baie* un sens conforme à celui que lui donnent les ouvrages spéciaux, et c'est celui qu'on devra lui assigner lorsque le mot sera pris comme appellation générale; mais nous devons ajouter que lorsqu'il sert à désigner un enfoncement dans les terres déterminé, l'usage a le plus souvent consacré des dénominations qui s'écartent du sens propre du mot. Ainsi la *baie* d'Hudson est loin d'être un *petit* golfe; beaucoup d'anses, de rades et surtout de golfes sont dénommés *baies*; en revanche, beaucoup de *baies* portent le nom d'anses, de rades et surtout de golfes. La confusion pratique entre ces divers mots est à peu près complète.

— **Homonymes.** Bai, bée, bey.

— **Antonymes.** Bec, cap, pointe, promontoire.

BAIE s. f. (bê — lat. *bacca*, même sens). Bot. Fruit charnu, indéhiscent, qui ne renferme pas de noyau, mais une ou plusieurs graines : BAIE *de rosier, d'églantier, de genévrier, d'asperge, de laurier. La dénomination de* BAIE *est encore peu précise et s'applique à des structures fort différentes.* (A. Richard.)

— *Baies monospermes*, Celles qui n'ont qu'une semence. ‖ *Baies dispermes, trispermes, polyspermes*, Celles qui ont deux, trois, plusieurs semences. ‖ *Baie uniloculaire, biloculaire, triloculaire, multiloculaire*, Baie à une, deux, trois, plusieurs loges.

— Par ext. On donne encore le nom de *baies* à des fruits dont les semences sont contenues dans des loges, telles que ceux de la morelle, de la belladone, etc. ‖ Dans ce cas, on dit aussi FAUSSES BAIES.

— *Baie à ondes*, Arbre de moyenne grandeur, qui croît à Saint-Domingue, dans les lieux sablonneux, et qui appartient à la famille des légumineuses.

— Liturg. *Dimanche des Baies*, Un des noms que l'on donnait au dimanche des Rameaux, parce qu'on y portait souvent des branches de laurier garnies de leurs baies.

— **Encycl.** Les *baies* appartiennent à la classe des fruits charnus, et elles reçoivent des dénominations spéciales, d'après le nombre de semences qu'elles contiennent. Elles constituent un aliment recherché par de nombreuses tribus d'animaux, parmi lesquels on peut ranger les carnassiers de la plus grande taille. L'ours ne les dédaigne pas, et lorsque La Fontaine nous montre le renard convoitant

> Des raisins mûrs apparemment,
> Et couverts d'une peau vermeille,

le fabuliste est dans le vrai. Mais c'est surtout à la nombreuse famille des oiseaux que les *baies* servent de nourriture, et c'est peut-être à cette circonstance que certaines plantes, telles que le groseillier et la vigne elle-même, doivent leur propagation. « La pêche et l'abricot, dit M. Ferry, seraient encore en Asie si des voyageurs n'avaient pas pris soin de les apporter en Europe; si ces fruits avaient été réduits à la grosseur d'une *baie*, ils auraient depuis longtemps envahi tout l'ancien continent, et peut-être le nouveau monde. » — « Quand on examine attentivement les diverses espèces de fruits qui ont reçu le nom de *baie*, dit M. Richard, on reconnaît entre elles des différences extrêmement tranchées. Ainsi, il y a des *baies* uniloculaires et monospermes, soit primitivement, soit par suite d'avortement; d'autres qui proviennent d'un ovaire à deux, trois, ou à un plus grand nombre de loges polyspermes, dont les graines sont attachées à l'angle interne de chaque loge, comme dans les genres de la famille des solanées à fruits charnus; d'autres, au contraire, proviennent d'ovaires à graines pariétales, comme les groseilliers. Tantôt la *baie* résulte d'un ovaire libre; tantôt, au contraire, l'épicarpe est formé par le calice adhérent avec l'ovaire infère. Ces observations suffisent pour prouver que la dénomination de *baie* est encore peu précise, puisqu'elle s'applique à des structures fort différentes. »

BAIE s. f. (bê — rad. *bayer*, parce qu'on fait bayer ceux à qui on donne une baie). Bourde, tromperie qu'on fait à quelqu'un pour se divertir, pour plaisanter : *Il tint ce dernier avis encore pour une* BAIE. (D'Aubigné.) *Mais c'est peut-être encore une de ces* BAIES *bonnes pour amuser les enfants autour du feu.* (Gér. de Nerv.)

— *Donner la baie, une baie à*, Tromper; décevoir :

> J'*ai donné* cette *baie* à bien d'autres qu'à vous.
> CORNEILLE.

> Le sort *a* bien *donné la baie* à mon espoir.
> MOLIÈRE.

— Rem. Ce mot se prononçait autrefois *ba-ie*, comme on le voit par ce vers de Corneille, où il est de deux syllabes :

> On leur fait admirer les *baies* qu'on leur donne.

Du reste, l'orthographe de ce mot a beaucoup varié; car il s'est écrit *bée*, puis *baie*, puis *baye*, et enfin *baie* a été définitivement préféré.

BAIER (Jean-Guillaume), théologien allemand, né en 1647, mort en 1695. Il professa la théologie à Halle, fit partie du consistoire de Weimar et devint chapelain du duc. Il a donné des ouvrages de théologie. — Un de ses fils, Jean-Guillaume (1675-1729), théologien et naturaliste, a publié des écrits pour démontrer que le Béhémoth et le Léviathan de la Bible sont l'éléphant et la baleine, et pour prouver la réalité du déluge par le témoignage des fossiles. — Un deuxième fils, Jean-David (1681-1752), a publié de nombreux écrits de théologie. — Enfin, un troisième des fils de Jean-Guillaume l'ancien est celui dont l'article suit.

BAIER (Jean-Jacques), célèbre médecin et naturaliste allemand, né à Iéna en 1677, fils du théologien Jean-Guillaume, mort en 1735. Il exerça la médecine à Nuremberg, à Halle, à Ratisbonne et fut professeur à la faculté d'Altorf. Elu membre de l'académie des Curieux de la nature en 1720, il en devint président en 1730. Il a laissé de nombreux ouvrages, entre autres *Oryctographia norica*, où il décrit avec fidélité les minéraux et les fossiles observés aux environs de Nuremberg. Son fils a publié des suppléments à ce travail.

BAIÉRINE s. f. (ba-ié-ri-ne — de *Baiern*, nom allem. de la Bavière). Minér. Niobate ou hyponiobate de fer et de manganèse.

— **Encycl.** La *baiérine* est un corps à l'égard duquel il existe encore beaucoup d'incertitude. Ainsi, sa formule chimique n'est pas fixée, et il en est de même de sa forme cristalline. La *baiérine* a été longtemps confondue avec la tantalite, dont elle diffère cependant sous tous les rapports. Elle est d'un noir de fer, et sa poussière est d'un brun rougeâtre. Sa densité n'est pas constante; elle est comprise entre 5 et 6. On la rencontre parfois en très-gros cristaux présentant de belles irisations. Plusieurs localités du Connecticut en fournissent de beaux échantillons; mais on la trouve surtout en Bavière, au Groënland, dans l'Oural, en Espagne et même en France aux environs de Limoges. On l'a désignée successivement sous les noms de *tantalite de Bavière*, *tantalite d'Amérique*, *columbite* et *niobite.*

BAIERN, BAYERN, nom allemand de la Bavière.

BAÏES, BAIÆ, en italien **BAJA**, ville du roy. d'Italie, prov. et à 17 kil. S.-O. de Naples, près du cap Misène, sur le golfe du même nom. Port assez sûr défendu par un fort; 4,500 hab. Baïes était autrefois, à cause de son site ravissant, qui faisait dire à Horace :

> *Nullus in orbe sinus Bajis prælucet amœnis,*

à cause de la fertilité de son terroir et des abondantes sources d'eaux minérales qu'il renferme, le séjour de prédilection des grands seigneurs romains qui se croyaient en droit de déposer là le masque de leur rigide républicanisme pour se livrer sans crainte aux délices d'une vie toute de plaisirs et de volupté. Les ruines nombreuses qui entourent la petite ville moderne attestent son ancienne splendeur. Les débris des trois temples de Venus-Genitrix, de Mercure et de Diane-Lucifera, ainsi que les restes de quelques anciens thermes, attirent surtout l'attention des archéologues.

BAIETTE s. f. (ba-iè-te). Comm. Sorte d'étoffe de laine non croisée ou de flanelle très-lâche et tirée à poil d'un côté. ‖ On écrit aussi BAYETTE.

BAÏF (Lazare DE), diplomate et littérateur, né près de La Flèche vers la fin du XV[e] siècle, mort en 1547. Il fut conseiller de François I[er] et ambassadeur à Venise et en Allemagne. Il a traduit en vers français l'*Electre* de Sophocle et l'*Hercule* d'Euripide, et composé les traités suivants, qui ont joui longtemps de l'estime des érudits : *De Re vestiaria*, *De Re navali*, et *De Re vascularia.* Le poëte Baïf était son fils.

BAÏF (Jean-Antoine), poëte français, fils naturel du précédent, né à Venise en 1532, mort en 1589. Il fit partie de la pléiade Ronsard et écrivit dans le goût de ce poëte, défigurant la langue par un mélange bizarre de mots grecs et latins, de comparatifs et de superlatifs des langues mortes. Il essaya même d'inventer un alphabet, qui était composé de dix voyelles, dix-neuf consonnes, onze diphthongues et trois triphthongues, et il voulut introduire dans les vers français la cadence et la mesure de la poésie ancienne; mais ces essais ne lui réussirent point. Au reste, d'autres avaient rimé avant lui des vers mesurés à la manière des Grecs et des Latins, mais sans plus de succès. Il ne s'en fit pas moins honneur de cette frivole invention en donnant aux vers de ce genre le nom de *baïfins.* Il faut cependant reconnaître que sa fièvre d'innovation ne fut pas inutile aux progrès littéraires de notre langue. En 1570, il avait obtenu l'autorisation de fonder chez lui une académie de poésie et de musique, qui fut la première société littéraire établie en France, mais qui ne lui survécut point.

Les tentatives d'innovation de Baïf ne sont pas toutes aussi folles que certains critiques se le sont imaginé. Ce que l'on a appelé la bizarrerie de son orthographe, qui consistait à écrire chaque syllabe conformément au son, sans aucun égard pour l'étymologie, est un système que Ramus avait déjà voulu mettre en pratique, et qui compte de nos jours les partisans les plus éclairés. Le chancelier Bacon, dans son livre de l'*Accroissement des sciences*, avait certainement pris connaissance des tentatives de Baïf, lorsqu'il s'exprime ainsi : « L'orthographe vulgaire a donné lieu à des disputes. Doit-on écrire les mots comme on les prononce, ou ne vaut-il pas mieux se conformer entièrement à l'usage? L'écriture qui se donne pour *réformée*, c'est-à-dire conforme à la prononciation, est une de ces subtilités qu'on peut regarder comme inutiles; car la prononciation varie à chaque instant et n'a rien de fixe; ce qui fait disparaître entièrement les dérivations de mots, surtout de ceux qui sont tirés des langues étrangères... A quoi bon cette innovation? »

Baïf a laissé neuf livres de poëmes, sept d'amour, cinq de jeux, cinq de passe-temps, une tragédie d'*Antigone* en vers de cinq pieds; une comédie en cinq actes, imitée de Plaute, en vers de quatre pieds et intitulée *le Brave* ou *le Taille-Bras*; enfin, des mimes, enseignements et proverbes. Mais aujourd'hui personne ne lit plus ces ouvrages.

BAÏFIN s. m. (ba-i-fain — du nom de *Baïf*). Littér. Espèce de vers dont le poëte Baïf

avait eu l'idée, et qui auraient été cadencés et mesurés à la manière des vers grecs et latins. Pasquier attribue cette invention à Jodelle, et des critiques plus modernes en font honneur à Jean Mousset.

BAIGNADE s. f. (bè-gna-de; *gn* mll. — rad. *baigner*). Action de se baigner. Syn. de *bain :*

Voici le mois d'août : en course, camarades ;
La chasse le matin, et le soir les *baignades*.
BRIZEUX.

BAIGNANT (bè-gnan; *gn* mll.) part. prés. du v. Baigner :

. . . . En *baignant* son visage,
Mes pleurs du sentiment lui rendirent l'usage.
RACINE.

BAIGNÉ, ÉE (bè-gné; *gn* mll.) part. pass. du v. Baigner. Plongé dans un bain : *Enfant lavé et* BAIGNÉ *tous les jours.*

— Par exagér. Mouillé, trempé : BAIGNÉ *de sang.* BAIGNÉ *de larmes.* BAIGNÉ *de sueur.* BAIGNÉ *de rosée. Le roi Charles IX se voyait tout* BAIGNÉ *de son sang dans son lit.* (Sully.) *Tous les yeux étaient* BAIGNÉS *de larmes.* (Mme de Sév.)

Chimène est au palais, de pleurs toute *baignée*.
CORNEILLE.

Ces bras que dans le sang vous avez vus *baignés*
RACINE.

— Contigu à une pièce d'eau ; arrosé, traversé par un cours d'eau : *Les côtes* BAIGNÉES *par l'Atlantique. Ce pays est* BAIGNÉ *par la Loire. L'Egypte est* BAIGNÉE *par les eaux du Nil.* (Trév.)

— Poétiq. *Baigné de lumière*, Inondé de lumière, vivement éclairé : *Un ciel, un tableau* BAIGNÉ DE LUMIÈRE. *A peine, de temps en temps, quelques peseurs de sucre ou quelques charrettes attardées traversent-ils lentement la rue* BAIGNÉE *de soleil.* (Csse Merlin.)

— Fig. Comblé, rempli : *Il parait* BAIGNÉ *dans l'excès de la joie à tous ceux qui ne le connaissent pas.* (Mme de Sév.) *Milady sentit son âme* BAIGNÉE *d'une joie infernale.* (Alex. Dum.)

— Comm. *Turquoise baignée*, Turquoise osseuse, décolorée par le temps, qui a été ou que l'on suppose avoir été trempée dans une préparation contenant de l'oxyde de cuivre, afin de lui restituer sa couleur primitive : *Les* TURQUOISES BAIGNÉES *sont peu estimées, parce qu'elles n'offrent aucune garantie à l'acheteur.* (Edm. Halphen.)

BAIGNEAU s. m. (bè-gno; *gn* mll.). Tombereau. ‖ Par plaisant. Estomac : *Mets core ça din tin* BAIGNEAU. (Mets encore cela dans ton estomac.) ‖ Ce mot appartient au patois du centre de la France.

BAIGNER v. a. ou tr. (bè-gné; *gn* mll. — rad. *bain*, qu'on a écrit autref. *baing*, d'où *baingner*, puis *baigner*). Plonger et tenir dans un liquide : BAIGNER *ses pieds dans l'eau.* BAIGNER *des étoffes dans une cuve de teinturier.* ‖ Faire prendre un bain ou des bains à : BAIGNER *un enfant, un malade.* BAIGNER *un chien, un cheval. Plusieurs peuples de l'antiquité* BAIGNAIENT *dans l'eau froide les enfants nouveau-nés.* (Encycl.)

Tressez les chevelures blondes
Des femmes aux regards tremblants,
Baignez dans le cristal des ondes
Le marbre arrondi de leurs flancs.
LATOUR-SAINT-YBARS.

— Par exagér. Mouiller, tremper : BAIGNER *son visage de ses larmes.* BAIGNER *la terre de ses sueurs. Je t'écris à genoux ; je* BAIGNE *mon papier de mes larmes.* (J.-J. Rouss.)

Elle prend ses enfants, et les *baigne* de pleurs.
RACINE.

Quand pourra mon amour *baigner* avec tendresse
Ton front victorieux de larmes d'allégresse.
CORNEILLE.

— Par anal. Plonger à plusieurs reprises : *Il* BAIGNAIT *avec délices ses mains rouges et sèches dans l'or.* (H. Castille.)

— Particulièrem. Etre contigu ; arroser, couler sur ou auprès de, en parlant d'une masse ou d'un cours d'eau : *L'Océan et la Méditerranée* BAIGNENT *les côtes de la France. Le Nil* BAIGNE *l'Ethiopie. L'onde molle et silencieuse* BAIGNAIT *les pieds du temple.* (Chateaub.) *Le Rhin ne* BAIGNE *pas les murs de Strasbourg.* (Gér. de Nerv.) *De toutes les villes que* BAIGNE *la mer italienne, Gênes est la plus belle.* (J. Janin.)

J'ai, malgré leurs efforts, soumis à votre règne
Ce que le Tibre lave et que le Gange *baigne*.
ROTROU.

Dans la riche Hespérie, où, de ses belles ondes,
Le Tibre *baigne* en paix les campagnes fécondes.
DELILLE.

J'atteignis le sommet d'une rude colline
Qu'un lac *baigne* à sa base et qu'un glacier domine.
LAMARTINE.

— Poétiq. Imprégner :

De parfums enivrants *baignez* ces chastes voiles.
Mme DE GIRARDIN.

‖ Remplir, inonder de lumière ou d'un certain éclat particulier : *Un soleil ardent* BAIGNE *la rue et les maisons.*

Un si touchant regard *baigne* votre prunelle !
V. HUGO.

‖ Entourer de toutes parts : *Les nuages* BAIGNENT *les créneaux, et l'épervier, en passant, se déchire la plume au fer de la lance des sentinelles.* (Th. Gaut.)

— v. n. ou intr. Rester plongé dans : *Un ragoût qui* BAIGNE *dans sa sauce. Il faut que ces herbes* BAIGNENT *dans l'esprit-de-vin.* (Acad.) *L'algue marine* BAIGNE *dans l'eau.* (Boiste.)

— Par exagér. Etre mouillé : BAIGNER *dans le sang ou dans son sang.*

— Poétiq. Etre entouré, enveloppé : *Les figures* BAIGNENT *comme dans une atmosphère de clair de lune.* (Th. Gaut.)

Se baigner, v. pr. Prendre un bain, se mettre et rester dans l'eau : *Se* BAIGNER *dans la rivière, dans un étang. Il lui prit envie de* SE BAIGNER, *tout échauffé qu'il était.* (Vaugel.) *Les Lapons* SE BAIGNENT *tous ensemble, filles et garçons, mères et fils.* (Volt.) *Les oiseaux vont souvent aux abreuvoirs, autant pour* SE BAIGNER *que pour se désaltérer.* (Baudrillart.) ‖ Se mouiller, se plonger dans un liquide :

Je me fais du bonheur avec la moindre chose :
D'une goutte d'eau claire où, sous un rayon pur,
Se baigne un scarabée au corselet d'azur.
THÉOPHILE GAUTIER.

— Poétiq. Se plonger dans : *Comme les esprits de l'air doivent se réjouir à poursuivre ces parfums subtils et à* S'Y BAIGNER ! (G. Sand.) *Je me glissais dehors, afin de* ME BAIGNER *un peu dans l'air libre.* (P. Féval.)

— Fig. Savourer, se plonger à plaisir, se complaire dans : *Les autres sont au moins persuadés de leurs égarements ; pour lui, il* SE BAIGNE *dans la confiance.* (Mme de Sév.) *Je* ME BAIGNAIS *dans sa rage, et je me délectais à le lui faire sentir.* (St-Sim.)

— *Se baigner dans le sang*, Le verser, le répandre en abondance ou avec plaisir :

Songe au fleuve de *sang* où mon bras *s'est baigné*.
CORNEILLE.

Songez-vous *dans* quel *sang* vous aller *vous baigner?*
RACINE.

Dans l'infidèle *sang baignez-vous* sans horreur.
RACINE.

Dans le sang innocent ta main va *se baigner*.
VOLTAIRE.

. . . . Une impie étrangère
Se baigne impunément *dans le sang* de nos rois.
RACINE.

— Fauconn. Se dit de l'action de l'oiseau de proie qui se plonge dans l'eau, ou qui se mouille à la pluie.

— Avec suppression du pronom personnel : *Mener* BAIGNER *un cheval. Il faut mener l'éléphant à l'eau, et le laisser* BAIGNER *deux ou trois fois par jour.* (Buff.)

BAIGNES-SAINTE-RADEGONDE, village et comm. de France, ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kil. S.-O. de Barbezieux (Charente) ; pop. aggl. 737 hab. — pop. tot. 2,631 hab. Commerce considérable de bœufs et de porcs gras destinés à l'approvisionnement de Bordeaux.

BAIGNEUR, EUSE s. (bè-gneur, eu-ze ; *gn* mll. — rad. *baigner*). Personne qui se baigne : *Dieppe a été fréquenté cette année par une foule de* BAIGNEURS *et de* BAIGNEUSES. *On voit dans le Gange vingt ou trente mille* BAIGNEURS *en même temps, par un principe superstitieux de dévotion.* (Trév.) *Ce tableau représente une* BAIGNEUSE. (Acad.) ‖ Dans un établissement de bain, Garçon ou fille de service. ‖ Aux bains de mer, Homme qui accompagne, pour les aider, les soutenir, les secourir au besoin, les personnes qui se baignent.

BAIGNEUSE s. f. (bè-gneu-ze; *gn* mll. — *rad. baigner*). Cost. Sorte de vêtement, de peignoir pour le bain. ‖ Sorte d'ancien bonnet de femme à petits plis.

— *Plis en baigneuse*, Plis façonnés comme ceux des bonnets appelés *baigneuses*.

Baigneuses (LES), tableau du Bolognèse ; musée du Louvre (no 215). Trois femmes qui viennent de sortir du bain sont groupées au bord d'une rivière, qu'ombragent de beaux arbres ; l'une d'elles est assise sur une espèce de coussin ; les deux autres, debout à ses côtés, semblent être ses suivantes. A l'empressement que ces femmes mettent à reprendre leurs vêtements, on peut présumer qu'elles craignent d'être surprises par quelque indiscret. Ces figures sont médiocrement peintes, mais le paysage est traité d'une façon remarquable : les eaux sont limpides, transparentes ; les arbres sont bien choisis ; le feuillé est touché avec esprit et fermeté. On pense que ce tableau a été peint par le Bolognèse, à Paris, vers 1653. Il a été gravé par Haldenwang, dans *le Musée français*.

Baigneuses (LES), tableau de C. Poelenburg, au Louvre (no 386). Cette charmante composition, que l'on intitule encore *Femmes sortant du bain*, ou *la Sortie du bain*, est l'un des meilleurs ouvrages de l'auteur. Au premier plan d'un riant et frais paysage, qu'une rivière traverse, cinq baigneuses sont occupées à reprendre leurs vêtements : l'une d'elles, debout et de face, a une attitude fort gracieuse ; trois de ses compagnes sont assises à ses côtés, près d'un bouquet de grands arbres ; une cinquième, qui est sans doute restée plus longtemps au bain que les autres, accourt effrayée et tient devant elle sa tunique comme pour se couvrir. On aperçoit, sur la rive opposée, des pâtres conduisant leurs troupeaux. Ce tableau, qui n'a pas plus de 0 m. 15 de haut sur 0 m. 25 de large, est peint avec une grande légèreté de touche, dans des tons fins et séduisants. Il a été gravé dans *le Musée Filhol*. Poelenburg a représenté souvent le même sujet, notamment dans un autre tableau du Louvre (no 385), où l'on voit trois baigneuses sur les bords élevés d'une rivière, que traverse un pont de bois jeté sur des restes de constructions antiques ; cette composition, inférieure à la précédente sous le rapport de l'exécution, a été aussi gravée dans *le Musée Filhol*.

Baigneuses (LES), tableau de L. de la Hire ; musée du Louvre (no 292). Une rivière paisible serpente entre des collines ombragées par de grands arbres. De nombreux groupes de femmes, nues pour la plupart, animent et égayent ce paysage. Les unes s'apprêtent à se baigner, tandis que les autres se jouent dans les eaux ou forment des danses sur la rive. « Ce tableau, dit Emeric David, suffirait pour assurer à La Hire un rang distingué dans l'école française. La composition est riche et agréable ; le site riant et mystérieux ; la verdure a de la vérité ; le coloris est frais et suave ; les lumières sont bien ménagées ; les devants sont clairs ; les grands arbres qui remplissent la gauche n'offrent pas de très-belles formes, mais la masse en est ferme et savamment opposée aux inflexions élégantes, aux tons légers et fins du bouquet de bois qui orne la droite sur un plan plus éloigné ; les montagnes, le ciel qu'on aperçoit dans le fond, sont riches de coloris ; les teintes en sont brillantes et se lient parfaitement à l'harmonie générale. Quant aux figures, elles sont posées avec esprit, et les groupes fort habilement variés. » *Les Baigneuses* se voyaient autrefois dans le cabinet du prince de Conti ; achetées 3,400 fr. par M. Tolozan en 1777, elles ont été acquises par l'Etat à la vente de ce dernier, en 1801, et payées 3,103 fr. Elles ont été gravées par Schroeder dans *le Musée français*.

Baigneuses (LES), par Van Van Huysum ; musée du Louvre (no 233). Il serait plus juste d'intituler ce tableau : *Baigneurs et baigneuses ;* ici, en effet, les loups sont mêlés aux brebis ; les satyres se baignent avec les nymphes. Quatre femmes demi-nues sont groupées sur la rive au premier plan ; d'autres prennent leurs ébats dans la rivière ; des nageurs entourent une barque pleine de baigneuses. De grands arbres couvrent cette scène de leur ombre discrète ; dans le lointain, des fabriques pittoresques s'élèvent au pied des montagnes ; à droite, un pont conduit à un château. Emeric David blâme vivement Van Huysum de n'avoir pas assez scrupuleusement observé dans cette composition toutes les convenances morales. « Il n'est pas vraisemblable, dit-il, que des femmes et des hommes se rassemblent, pour se baigner, dans un lieu vaste et entièrement découvert, où se rencontrent en même temps des pêcheurs et des bergers. L'art doit s'interdire, sinon tout ce que réprouvent des mœurs très-sévères, du moins tout ce qui est contraire à la vraisemblance. » Cette réserve faite, le savant critique déclare que ce tableau présente le charme le plus séduisant : « Le site est riant et varié ; le fond est gai, riche et brillant ; les eaux sont limpides. Dans toutes les parties de cet ouvrage précieux, Van Huysum a déployé le talent vraiment magique dont la nature l'avait doué : le pinceau de cet aimable artiste y est aussi frais et aussi suave que dans ses plus beaux tableaux de fleurs. » *Les Baigneuses* ont été gravées par Godefroy dans *le Musée français*, par Desault et Lenard dans *le Musée Filhol*.

Baigneuses (LES), tableau de Nicolas Poussin, gravé par Edme Jeaurat (1708). Deux nymphes sont assises au bord d'une eau limpide qui couvre le premier plan : l'une essuie ses membres délicats ; la seconde, par un mouvement des plus gracieux, ramène sur sa jolie tête, vue de face, une draperie blanche qui descend sur ses épaules. Plus loin, trois autres baigneuses, entièrement nues, saisissent à la hâte leurs vêtements : l'une d'elles semble vouloir se cacher derrière l'un des grands arbres du fond ; mais, comme la Galatée de Virgile, elle veut être vue auparavant :

Et se cupit ante videri.

Baigneuses (LES), tableau de M. Diaz, gravé dans l'*Artiste* par M. Esbens. Cinq femmes, à demi couvertes de draperies aux vives couleurs, sont groupées au bord d'une pièce d'eau : deux d'entre elles ont les pieds dans l'onde limpide. Un petit chien jappe sur la rive. De grands arbres garnissent le fond du tableau ; mais, par une éclaircie du feuillage, glissent de vifs rayons de soleil, qui font chatoyer les étoffes, resplendir les carnations, miroiter la surface du bassin. Ce tableau est une des œuvres les plus fines, les plus lumineuses de M. Diaz.

Baigneuses (LES), tableau de M. Courbet, Salon de 1853. Dans un vallon solitaire, où la lumière se glisse discrètement à travers le feuillage de quelques gros arbres et fait miroiter une flaque d'eau, au premier plan, deux femmes viennent de sortir du bain, ou plutôt s'apprêtent à y entrer. L'une d'elles est assise à terre ; elle a pour tous vêtements une jupe de couleur, une chemise de toile, une coiffe blanche, un bas à demi ôté ; elle se penche en riant pour regarder sa compagne. Celle-ci est debout, à peu près entièrement nue, car un linge, qu'elle retient avec la main, dissimule à peine une partie de ses cuisses ; elle tourne le dos au spectateur et lève son autre main par un mouvement qui semble exprimer la surprise. Quel est le motif de cette surprise ? On ne le devine guère, mais il ne doit pas échapper à la baigneuse assise, dont il provoque sans doute l'hilarité. Le spectateur est bien obligé de se contenter de ce qu'il voit. Cette femme debout étale des formes plantureuses, une nuque large et épaisse, des épaules arrondies, un dos que sillonne profondément une raie serpentine, indice de santé et de force ; une taille souple et ferme à la fois, que n'a jamais maté un corset, des hanches puissantes, des mollets que pourrait envier le vieux diplomate attendu à une soirée officielle. Nous voilà fort loin de la beauté idéale des nymphes du peintre normand, de la grâce voluptueuse des *Bacchantes* du Titien ; mais il s'agit bien d'idéal avec M. Courbet : c'est la nature même que cet inflexible réaliste a voulu reproduire, non pas, bien entendu, une nature maladive, amincie par les raffinements de la coquetterie, étiolée par les progrès de la civilisation... féminine, mais la robuste et saine nature que l'on rencontre encore au village. Ce tableau, comme presque tous ceux de M. Courbet, a soulevé beaucoup de tempêtes : on a reproché très-vivement à l'artiste d'avoir choisi des modèles peu faits pour charmer les yeux ; mais les critiques les plus hostiles ont été forcés de reconnaître les qualités vraiment extraordinaires de l'exécution. M. Paul Mantz à écrit à ce propos les lignes suivantes dans la *Revue de Paris*, en 1853 : « M. Courbet a cherché la laideur, et tout le monde s'accorde à dire qu'il l'a trouvée, bien qu'en se plaçant à son point de vue, le mouvement du bras élevé puisse paraître entaché de noblesse. Cette concession, si c'en est une, est la seule que M. Courbet ait faite au bon style. Le dos de femme qu'il a peint appartient à une réalité des plus grossières ; mais dans ces chairs pesantes et grasses, on sent le tressaillement de la vie. Il y a là des détails de modèle qui dépassent en science tout ce que font les plus habiles. Il est seulement fâcheux, que le type étant admis, M. Courbet ait coloré sa baigneuse de ce ton boueux qui — perplexité douloureuse — laisse obscure la question de savoir si elle entre dans l'eau ou si elle en sort. » Edmond About a dit de son côté : « Cette *Baigneuse* est moins un corps de femme qu'un tronc de chair, un corps en grume, un solide. L'artiste a traité la nature humaine en nature morte. Il a bâti cette masse charnue avec une puissance digne de Giorgion ou du Tintoret. Le plus surprenant, c'est que cette grosse femme de bronze, articulée par plaques comme un rhinocéros, a le jarret, les malléoles, et généralement toutes les attaches d'une finesse irréprochables. Elle n'est pas dessinée comme un Holbein, car M. Courbet garde un reste de brutalité jusque dans ses délicatesses ; mais on sent qu'il est entré avec rage dans la vérité des articulations. Cette étude de dos est le morceau le plus résistant et le plus complet que M. Courbet ait jamais exposé. Tous les hommes de goût ont cru devoir s'inscrire à la file contre un tel scandale de nudité ; mais les hommes de goût viendront au Louvre dans cent ans rendre justice à la *Baigneuse* de M. Courbet. »

Baigneuse (LA), tableau de M. Ingres, Salon de 1855. C'est une femme de l'Orient, assise sur un lit de repos blanc, dans une salle aux murailles blanches, qu'éclaire une douce lumière tombant de haut. Elle tourne le dos au spectateur et jette de côté, par-dessus son épaule, un regard furtif et inquiet. Elle est complétement nue ; une gaze blanche et rouge se tortille fort spirituellement autour de sa tête. Cette figure est modelée avec une fermeté et une science peu communes, dans une gamme claire, puissante et tranquille, sans autre repoussoir qu'un rideau de couleur sombre tendu à gauche de la toile. « Ceci est de l'art tout à fait élevé, a dit M. Max. Ducamp, et nous ne croyons pas nous tromper en supposant que M. Ingres a exécuté cette baigneuse après avoir été à Florence et après s'être comme imprégné des magnificences des *Vénus couchées* du Titien, qui sont au palais des Offices. »

Baigneuses (LES), tableau de M. Mulready, salon de 1855. Une jeune femme est assise, un pied replié sur l'autre, au bord d'un ruisseau dont l'eau caresse une rive de sable fin semée de jolis cailloux et bordée de rochers tapissés de mousse. Elle est entièrement nue. Sa chevelure blonde est dénouée et couvre en partie la poitrine de ses flots d'or ; son beau corps, encore humide, joint à la blancheur du satin des nuances fraîches et nacrées, des teintes roses d'une délicatesse exquise. Au second plan, une jeune fille sort de l'eau et remonte sur la berge avec un mouvement de frayeur spirituellement rendu : on devine que la charmante enfant craint d'être surprise dans sa nudité par des regards profanes. Une troisième baigneuse reprend ses habits, gardés par une femme qui tient un enfant dans ses bras. Au fond, des ânes broutent paisiblement sur le penchant de la colline. « Chaque détail, dans ce charmant tableau, dit M. Th. Gautier, a été l'objet du soin le plus patient et caressé avec un fini moelleux. La mousse se couche et miroite à l'œil comme un velours de soie ; les linges font voir leurs fils, les jupes sont à prendre avec la main ; l'eau mouille les bords du cadre : on y boirait. » A la vérité, cette exécution précieuse conviendrait mieux à une miniature qu'à un tableau peint à l'huile : le paysage est sec et froid, et il n'y a pas de vie sous ces carnations si minutieusement modelées. Ajoutons que le coloris de ce tableau manque de vérité et même d'harmonie : les tons bleus, roses, lilas, verts et blancs s'y heurtent d'une façon très-désagréable. Les

Baigneuses de M. Mulready n'en ont pas moins été l'une des toiles capitales de l'école anglaise à l'Exposition universelle de 1855.

Baigneuse (LA), tableau de François Lemoyne ; collection de M. le baron de Samatan. à Marseille. Dans la notice qu'il a consacrée à Lemoyne, M. Villot dit que, pendant un voyage fait en Italie, cet artiste peignit un *Hercule aux pieds d'Omphale* et une *Femme entrant au bain*, dont Laurent Cars a donné d'excellentes gravures. Le premier de ces tableaux fait actuellement partie de la collection de M. Louis Lacaze; le second, qui appartient à M. de Samatan, a figuré à l'Exposition de Marseille, en 1861. Voici la description qu'en a donnée M. Marius Chaumelin dans ses *Trésors d'art de la Provence :* « Une jeune et jolie femme, appuyée d'une main sur un tronc d'arbre, et de l'autre se dépouillant de son dernier voile, trempe dans l'eau le bout de son pied mignon. Une suivante à la mine espiègle la soutient. Ce groupe est charmant. L'attitude de la baigneuse a une grâce, une coquetterie, une souplesse qui font oublier les imperfectious du modèle! Les chairs sont d'une couleur blonde plus agréable que vraie. Les accessoires ne sont qu'indiqués. »

Baigneuse, tableau de M. Bouguereau, Saon de 1864. Une jeune femme, vue de dos, le genou droit posé sur la rive, sort de l'eau et se penche en avant pour reprendre ses habits. Par-dessus son épaule, sa tête se retourne à demi. Cette figure de femme, de grandeur naturelle, est modelée dans des tons très-fins. « La demi-teinte qui baigne la jambe gauche, dont le courant du ruisseau cercle la cheville d'un bracelet d'argent, a les transparences d'un clair-obscur corrégien, » a dit M. Th. Gautier. Ajoutons que le dessin est savant, mais que les contours manquent de distinction et que le fond du paysage n'est pas indiqué avec assez de fermeté.

Baigneuse (LA), statue en marbre de Carrarre (hauteur 1 m. 710), par Julien, musée du Louvre. Cette jolie nymphe, retenant de la main droite sa chèvre favorite, a quitté ses vêtements, et, assise sur un rocher que recouvre en partie son manteau, elle est sur le point de se baigner. « Son air timide et incertain, dit M. de Clarac, le mouvement de la main gauche qui rapproche de son sein une draperie, comme pour le dérober aux regards, celui de la jambe gauche où il semble y avoir de l'hésitation à entrer dans l'eau, indiqueraient que cette nymphe entend du bruit et qu'elle craint d'être surprise par quelque indiscret dans un lieu solitaire et écarté. Cette charmante statue, l'une des plus gracieuses figures de femme de la statuaire moderne, est peut-être le meilleur ouvrage de Julien, l'un des sculpteurs qui ont fait le plus d'honneur à la sculpture française. » Elle était, il y a quelques années, au Luxembourg; mais elle avait été faite pour la laiterie de Rambouillet. Une eau vive coulait à ses pieds, et le gauche y touchait (ce qui en motivait le mouvement) de même que celui de la chèvre, qui semblait vouloir se désaltérer.

Comme on le voit par les descriptions qui précèdent, de tout temps, les peintres et les sculpteurs ont eu le privilége de nous montrer sans voiles les charmes de la femme. Les artistes de l'antiquité n'ont pas manqué de prétextes pour user de ce privilége; lorsqu'ils voulaient représenter une femme vêtue de sa seule beauté, ils n'avaient que l'embarras de choisir parmi les gracieuses divinités proposées au culte de tous. C'est aussi dans la mythologie que les artistes modernes ont puisé le plus souvent leurs inspirations, lorsqu'ils ont voulu peindre le nu. Qui pourrait dire combien de *Vénus*, de *Dianes*, d'*Arianes*, de *Nymphes*, de *Naïades*, sont écloses sous le pinceau ou le ciseau des maîtres de toutes les écoles! Les occasions de représenter la femme dans toute sa séduisante nudité ne se rencontrent guère dans l'épopée chrétienne; elles sont moins rares dans la Bible. Il nous suffira de citer *Suzanne* et *Bethsabée*, surprises au bain, la première par les vieillards, la seconde par le roi David, deux sujets bibliques qui, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours, ont été traités presque aussi souvent que celui de *Diane au bain*. Quel tableau plus gracieux que celui d'une baigneuse, tremblant d'être surprise par quelque indiscret et cherchant, par son attitude, à dérober des charmes qu'elle découvre dans sa précipitation! Une foule d'artistes, peintres et sculpteurs, se sont emparés de ce thème et l'ont traité en dehors de toute préoccupation historique.

BAIGNEUX-LES-JUIFS, bourg et comm. de France, ch.-l. de cant., arrond. et à 34 kilom. S.-E. de Châtillon-sur-Seine; pop. aggl., 426 h. — pop. tot., 452 hab. Éducation d'abeilles.

BAIGNOIR s. m. (bé-gnoir; *gn* mll. — rad. *baigner*). Endroit d'une rivière commode pour se baigner. ‖ Peu usité.

BAIGNOIRE s. f. (bé-gnoi-re; *gn* mll. — rad. *baigner*). Vaisseau dans lequel on prend un bain : BAIGNOIRE *de zinc.*

— Méd. *Baignoire oculaire.* Syn. d'*œillère.*

— Théâtr. Petite loge du rez-de-chaussée, au niveau du parterre.

— Techn. Poêle dans laquelle les hongroyeurs font chauffer l'eau et le suif pour apprêter les cuirs.

— Moll. Nom vulgaire de deux coquilles, l'une du genre triton, l'autre du genre avicule.

— Bot. *Baignoire de Vénus*, Nom vulgaire de la cardère ou chardon à foulon, dont les feuilles opposées et soudées par la base forment une cavité remplie d'eau après les pluies. ‖ On dit aussi BAIN DE VÉNUS.

BAIGNOUX (Pierre-Philippe), homme politique et économiste. Nommé en 1791 député à l'Assemblée législative, il y devint membre du comité des contributions et y rendit obscurément de grands services. Ce député modeste et laborieux remplit ensuite les fonctions de juge à Tours. Il a publié des écrits d'économie politique, de géométrie et de géographie.

BAIGORRY, vallée de la France, dans l'ancienne Navarre; 20 kil. de long sur 16 kil. de large. Riches mines de cuivre. Victoire remportée sur les Espagnols, le 24 septembre 1794, par le général Dubouquet, commandant l'armée des Pyrénées-Orientales.

BAÏKAL s. m. (ba-i-kal). Ichthyol. Poisson du genre callyonyme, qui habite le lac Baïkal.

BAÏKAL, grand lac de la Russie d'Asie, dans la Sibérie méridionale, gouvernement d'Irkoutsk, près des frontières septentrionales de la Chine, entre 51° 21′ et 55° 40′ de latitude N., et par 101° 18′ et 107° de longitude E. Il s'étend du N.-E. au S.-E., en décrivant un grand arc de cercle, dont la convexité est tournée vers l'orient; sa longueur est de 660 kil. sur 35 à 85 kil. de largeur; d'après MM. Maglitzki et Raddé, sa superficie mesure 1,811 kil. carrés, et son périmètre présente un développement de 1,872 kil. En quelques endroits, la profondeur du Baïkal atteint 1,000 m.; mais des sondages récents n'ont donné qu'une profondeur moyenne de 150 m.

Ce lac forme plusieurs îles, dont la plus importante est Olkhon, qui mesure 80 kil. de longueur sur 30 de largeur; ses côtes, très-découpées, présentent de nombreux caps, dont le principal est le Sviatoï-Mys (cap saint), qui forme, au nord de l'embouchure de la Bargousine, une grande presqu'île, longue de 48 kil. Presque partout, les bords du Baïkal sont très-hauts, escarpés et rocailleux; les roches qui forment ces escarpements sont le schiste argileux, la serpentine sablonneuse et le calcaire. Une infinité de petites rivières coulent de ces hauteurs dans le lac; les affluents les plus considérables sont : l'Angara supérieur, qui vient du N.-E.; la Bargousine, dont l'embouchure est sur la côte E., et la Salenga qui vient du S. Il déverse ses eaux dans l'Ienisci, par l'Angara inférieur. L'eau du Baïkal est extrêmement légère, douce et si limpide qu'on peut distinguer les plus petits objets à une profondeur de 5 à 6 m. Malgré ces qualités, les eaux de ce lac nourrissent plusieurs poissons de mer, des esturgeons, des sterlets, des saumons et des phoques. Les phoques du Baïkal se distinguent des autres par leur couleur argentée; leurs peaux forment un objet de commerce très-lucratif.

La navigation du Baïkal, quoique dangereuse, est néanmoins très-active pour le commerce avec la Chine, et un essai de bateaux à vapeur y a très-bien réussi en 1845. Mais cette navigation est impossible pendant la moitié de l'année, à cause des glaces qui couvrent le lac depuis le mois de novembre jusqu'au mois de mai. M. Russel-Killough, qui a exploré le Baïkal en 1863, exalte l'effet grandiose qu'offre l'immense nappe de ce lac, entièrement saisie par la glace; cet intrépide voyageur traversa le Baïkal en traîneau, et, à cette occasion, il signale un fait assez étrange. « Pendant toute la traversée, dit-il, nous ne cessâmes d'entendre sous nos pieds des bruits tantôt sourds, tantôt métalliques, comme les vibrations d'un bourdon, et quelquefois on sentait une secousse et la glace trembler, comme si les eaux captives se soulevaient du fond de leurs abîmes pour briser avec fureur les voûtes qui pesaient sur elles. Evidemment, il y avait, dans le monde liquide enfermé là-dessous, guerre civile, rage des éléments et véritable tempête : nous sentions aussi distinctement que possible le choc de chaque lame à mesure qu'elle venait frapper sous nos pieds. Comment expliquer, supposer même un pareil phénomène, à moins, chose impossible, que la glace et l'eau ne soient point en contact. Ces bruits caverneux ne sauraient s'oublier : on eût dit les plaintes des damnés sous les portes de l'enfer de Dante. »

Le nom du fleuve Baïkal a été diversement expliqué : les uns ont voulu le retrouver dans la langue des Iakoutes, dans laquelle *baï* signifie riche, et *kel*, lac; les autres n'ont pas craint d'en rechercher l'origine dans le chinois, et ont rapproché *Baïkal* de *Pe-kai*, prononciation de *Péking*, *Beï-khai*, c'est-à-dire *mer du Nord*. Mais, dit Klaproth, comme il n'est pas probable que les peuples qui habitent les environs de ce lac lui aient donné un nom tiré du chinois, langue qu'ils ignoraient, la dérivation de la langue des Iakoutes paraît plus naturelle, surtout quand on sait que cette nation vivait autrefois sur les bords du Baïkal. Autrefois, les Russes appelaient le Baïkal *Velikoe-Ozeio*, grand lac. Mais plus tard ils changèrent ce nom en celui de *Sviatoï-More* (mer sainte), terme impropre, comme le fait très-justement remarquer Klaproth, puisque le Baïkal ne renferme que de l'eau douce, et n'est point une véritable mer.

BAÏKALITE s. f. (ba-i-ka-li-te — rad. *Baïkal*). Minér. Espèce appartenant au groupe des pyroxènes, caractérisée par la présence d'une certaine quantité de protoxyde de fer.

BAIL (Louis), théologien, né à Abbeville, mort à Paris en 1669. Il était docteur en Sorbonne et curé de Montmartre. Il a publié quelques ouvrages aujourd'hui oubliés.

BAIL (Charles-Joseph), publiciste et administrateur, né à Béthune en 1777, mort en 1827. Il s'enrôla comme volontaire en 1792, fit la campagne de Belgique, entra dans l'administration militaire, concourut avec le comte Beugnot à l'organisation administrative du nouveau royaume de Westphalie, et remplit ensuite diverses fonctions élevées jusqu'en 1815. Il a donné beaucoup d'écrits un peu superficiels, mais qui contiennent des vues utiles : *Des Juifs au* XIX^e *siècle* ou *Considérations sur leur état civil et politique en Europe* (Paris, 1816); *Essais historiques et critiques sur l'organisation des armées et sur l'administration militaire en France* (1817); *Du cadastre considéré dans ses rapports avec l'économie politique et la répartition des impôts* (1818); *De l'arbitraire dans ses rapports avec nos institutions*, ou *la Police, les prisons, le jury, les lois pénales et la peine de mort en France* (1819). Il a en outre édité la *Correspondance de Bernadotte avec Napoléon de* 1810 *à* 1814.

BAIL s. m. (ball; *ll* mll. — bas lat. *balium*, même sens). Convention par laquelle le possesseur ou le détenteur légal d'un bien meuble ou immeuble en cède la jouissance à certaines conditions et pour un temps déterminé : BAIL *notarié*. BAIL *sous seing privé. Faire passer, signer un* BAIL. *Rompre, résilier un* BAIL. *Etre à fin de* BAIL. *Renouveler un* BAIL, *des* BAUX. *Il vint lui signifier de rompre le* BAIL. (Mme de Sév.) *Ce n'était pourtant pas une chose si difficile que de compter avec des fermiers et de renouveler des* BAUX. (G. Sand.) *De très-longs* BAUX *sont une garantie pour le fermier en prospérité.* (M. de Dombasle.) ‖ Se dit aussi du contrat, de l'acte authentique ou sous seing privé qui constate le bail : *J'avais perdu mon* BAIL, *et j'ai été bien heureux de retrouver cette pièce importante. Regardez : c'est écrit sur le* BAIL. *Je ne dois pas les contributions : mon* BAIL *n'en dit rien.*

Les espèces de baux sont nombreuses et diversement modifiées par la nature des conventions qui en font la base :

— *Bail emphytéotique*, Acte par lequel un propriétaire donne à bail, pour un grand nombre d'années, pour quatre-vingt-dix-neuf ans par exemple, une quantité de terrain, à la charge, pour le preneur, de cultiver, d'améliorer, de construire, etc., et de payer une redevance annuelle.

— Fig. : *Il est réservé à peu de gens de faire un* BAIL EMPHYTÉOTIQUE *avec la vie.*

— *Bail judiciaire*, Bail d'un héritage saisi réellement, qui se faisait à la poursuite du commissaire aux saisies réelles. ‖ *Bail à cheptel*, Contrat par lequel l'une des parties donne à l'autre un fonds de bétail, pour le garder, le nourrir et le soigner à des conditions convenues. ‖ *Bail à complant*, Concession de la jouissance d'un terrain planté d'arbres et surtout de vignes, à la charge de remettre au propriétaire une partie de la récolte, ordinairement la moitié; n'est guère en usage que dans quelques départements. ‖ *Bail à convenant* ou *à domaine congéable*, Bail par lequel le preneur se chargeait de payer une rente et de faire les corvées ordinaires, en laissant au bailleur la faculté de lui donner congé en le remboursant de la valeur des constructions établies sur le fonds. ‖ *Bail à culture perpétuelle* ou *à locatairie*, Celui par lequel le preneur était tenu d'entretenir le fonds en bon état de culture, et de payer annuellement une redevance, moyennant quoi on lui cédait la jouissance perpétuelle de la propriété. ‖ *Bail à ferme*, Celui qui a pour objet une exploitation rurale. ‖ *Bail à longues années*, Bail dont la durée excède neuf ans. ‖ *Bail à loyer*, Celui qui a pour objet la location d'une maison ou d'un appartement. ‖ *Bail à moisson*, Celui qui stipulait le partage des fruits. ‖ *Bail à nourriture de mineurs*, Celui par lequel on se chargeait d'entretenir un mineur, moyennant une certaine somme. ‖ *Bail à vie*, Bail dont la durée est égale à celle de la vie du preneur ou du bailleur, moyennant une redevance stipulée dans le contrat. ‖ *Bail de mariage*, Autrefois, puissance d'un mari sur les biens et la personne de sa femme. ‖ *Bail d'entretien*, Adjudication au rabais, pour un temps déterminé, de la fourniture des matériaux nécessaires à l'entretien d'une route ou d'un ouvrage quelconque. ‖ *Bail de tacite réconduction*, Bail dont la prolongation au delà du terme est de droit, par le fait seul du maintien du preneur en paisible possession. ‖ *Bail de trois, six, neuf*, Bail qui peut être résilié à l'expiration de la troisième, de la sixième ou de la neuvième année, par la volonté soit du preneur, soit du bailleur. ‖ *Bail par anticipation*, Bail fait pour le compte d'un mineur ou d'un incapable, plus de six mois avant l'expiration du bail précédent.

— *Tenir à bail*, Occuper par bail, par suite de bail : *Maître Remi* TENAIT À BAIL *la principale ferme.* (L. Reybaud.)

— Anc. dr. Tuteur, administrateur des biens d'un mineur ou d'un incapable. Le *bail* diffère du *garde* en ce que ce dernier mot s'appliquait plus habituellement aux pères et mères, et le premier aux collatéraux ; en latin, *bajulus*, et en grec, *baioulos;* dans cette dernière langue, il est syn. de *pédagogue, instituteur :* BAIL, *garde, mainbour, gouverneur,... sont quasi tout un.* (A. Loysel.) *Le mari est* BAIL *de sa femme.* (A. Loysel.) ‖ Tutelle d'un mineur ou d'un incapable : *Accepter le* BAIL *d'un pupille.* ‖ *Vider hors le bail*, Sortir de garde et de tutelle. ‖ Dans ces divers sens, on écrit aussi BAILE. V. ce mot.

— Féod. *Droit de bail*, Celui qui était dû au seigneur pour tout bail de plus de dix ans.

— Par ext. Promesse de rester quelque part ou de faire quelque chose : *Au moindre mécontentement, je le quitterai ; je n'ai pas fait de* BAIL *avec lui.*

> Je vous passerai, dès demain,
> Un *bail* d'amour devant notaire.
> SARRAZIN.

‖ Engagement, convention tacite ou expresse : *La chance est une dame qui ne fait de* BAIL *qu'avec les sots. Il n'est pas de* BAIL *possible avec le bonheur. Le voilà installé ici ; vous verrez qu'il a fait un* BAIL. *Voilà donc ma pauvre amie partie pour l'autre monde ; on peut dire qu'à son âge elle avait fini son* BAIL *avec la nature.* (J. de Maistre.)

> Pour une femme aimable, au printemps de son âge,
> C'est un *bail* assez long que deux ans de veuvage.
> ANDRIEUX.

> Sans place, dites-moi, vous ne pourriez donc vivre?
> Mais, pour vouloir ainsi rester au gouvernail,
> Avec l'Etat, messieurs, avez-vous passé *bail?*
> C. BONJOUR.

— **Encycl.** Législ. et écon. rur. Le *bail* est une des variétés du louage; c'est une des conventions les plus usuelles dans la société, où la solidarité humaine ne se maintient que par l'échange continuel des services; le propriétaire prête sa chose, le locataire paye ce prêt, et tous deux obtiennent ainsi la satisfaction de leurs besoins. Cette double satisfaction d'intérêts conserve un juste équilibre lorsque la concurrence et l'abondance des choses données en louage permettent une discussion sérieuse des prix et des conditions; mais vienne une crise, un état anormal, l'équilibre est rompu; le propriétaire met sa chose à trop haut prix ou, au contraire, il subit la loi du locataire. Trop heureux encore dans les deux cas, l'un de trouver la chose dont il ne peut se passer, l'autre de recevoir de sa chose un prix quelconque. C'est surtout pour les loyers de maisons que ces alternatives se présentent.

Les éléments principaux de la convention appelée *bail* sont la détermination de la chose louée et la fixation du prix de location : les éléments accessoires sont les conditions particulières que les parties sont libres de consentir pour satisfaire leurs convenances propres. On appelle, dans le langage du droit et de la pratique, *locateur* ou *bailleur*, celui qui loue sa chose; *locataire*, *fermier* ou *preneur*, celui qui la prend à *bail*. La dénomination de *fermier* s'applique plus spécialement au locataire d'un bien rural. Le prix de location se nomme *loyer*, et *fermage* lorsqu'il est dû par un fermier.

— *Législation des baux.* La législation des *baux* est contenue tout entière dans le Code civil, où ont été réunies les dispositions éparses dans les anciennes lois. Les *baux* sont soumis aux règles générales des obligations, renfermées dans l'article 1108 et suivants de ce Code. Toutes sortes de biens, meubles et immeubles, peuvent être loués par ceux qui les possèdent ou qui en ont la jouissance, avec des restrictions pour ces derniers, quant à la durée du *bail* (art. 595, 1718, 1429, 1430). S'ils sont usufruitiers, tuteurs ou mariés en communauté de biens, les *baux* faits pour plus de neuf ans s'arrêtent à cet espace de temps, et les *baux* conclus plus de trois ans après l'expiration du *bail* courant pour les biens ruraux, et plus de deux ans pour les maisons, sont sans effet, à moins que leur exécution n'ait commencé avant la fin de la communauté ou de l'usufruit. La nullité des *baux* faits contrairement à la loi ne peut être invoquée que par l'incapable devenu capable, ou par ses héritiers. Toutes personne peuvent louer toute chose à elles appartenant, excepté les mineurs, les interdits et la femme mariée, qui ne peut louer qu'avec l'autorisation de son mari, à moins qu'elle ne soit séparée de biens. Le *bail* peut être fait par écrit ou verbalement (articles 1714-1715); mais dans ce dernier cas, quand le *bail* n'a pas reçu un commencement d'exécution, il ne peut être prouvé par témoins : le serment peut seulement être déféré à celui qui nie le *bail*. Quand l'exécution a commencé, à défaut de quittance, le serment du propriétaire suffit pour établir le prix du *bail* verbal, si mieux n'aime le locataire demander l'estimation par experts (1716). Les *baux* excédant la durée de dix-huit ans doivent être écrits, car la loi du 23 mars 1855 les soumet à la formalité de la transcription, sous peine de ne pas faire foi contre les tiers. Le *bail* écrit peut être public, c'est-à-dire rédigé par un notaire assisté de témoins ou d'un de ses confrères, ou bien sous seing privé. Ce dernier est soumis à des règles contenues dans les articles 1322 et suivants. Il a la même autorité qu'un acte authentique, à moins de désaveu de l'écriture, auquel cas la vérification en est ordonnée en justice. Il doit être rédigé autant d'originaux qu'il y a de parties ayant des intérêts distincts; on en fait même un pour la caution, s'il y en a, quoique ses intérêts ne soient pas distincts de ceux de la partie qu'elle cautionne. L'acte doit faire mention du nombre des originaux ; toutefois, un acte sous seing privé serait valable quoi-

qu'il ne fît pas mention du nombre des originaux, si celui qui le contesterait avait exécuté de sa part les conventions portées dans l'acte. Enfin, tout acte sous seing privé qui n'est pas enregistré dans les 3 mois donne ouverture au payement d'un double droit d'enregistrement. Les principales obligations du bailleur consistent : à délivrer en bon état la chose louée; à l'entretenir en état de servir à l'usage pour lequel elle a été louée ; à en laisser au preneur la paisible jouissance pendant toute la durée du *bail*. Le preneur doit user de la chose louée en bon père de famille et suivant la destination convenue ou présumée convenue; en outre, il doit payer le prix du *bail* tel qu'il a été stipulé. Ces obligations réciproques existent sans qu'il soit besoin d'aucune stipulation à cet égard, et l'infraction de l'une d'elles par l'une des parties contractantes peut autoriser l'autre à demander la résiliation du *bail*. Le preneur doit en outre rendre les lieux en bon état, ou du moins tels qu'il les a reçus s'il a été fait un état des lieux. Il répond de l'incendie, solidairement même avec les autres locataires, à moins qu'il ne prouve que le sinistre provient de cas fortuit, de force majeure, de vice de construction, ou qu'il a été communiqué par la maison voisine, ou qu'il est le fait d'une personne déterminée dont il n'est civilement responsable à aucun titre. D'un autre côté, le preneur a toujours le droit de sous-louer, s'il n'y a convention contraire.

Le *bail* se résout par l'expiration du terme fixé ou par un congé signifié de part et d'autre, suivant l'usage des lieux ; il se résout encore par la perte de la chose louée. La mort du preneur ou du bailleur n'entraîne pas la résiliation du *bail :* les obligations et les droits de chacun d'eux passent à leurs héritiers. La vente de la chose louée ne porte aucune atteinte aux droits du preneur.

— *Diverses espèces de baux.* On distingue plusieurs sortes de *baux*; les principaux et les plus utiles sont : le *bail à loyer*, pour les maisons et les meubles; le *bail à ferme* et le *bail à cheptel*, pour les biens ruraux; il y a encore le *bail emphytéotique*, le *bail à vie*, le *bail à convenant* ou *à domaine congéable*, encore usité en Bretagne; le *bail à locatairie*, *locatairerie* ou *culture perpétuelle;* le *bail à colonage partiaire*, le *bail à complant* ou *à partage des fruits*, usité dans les pays vignobles; et enfin le *bail de tacite réconduction.*

— *Bail à loyer.* On appelle *bail* à loyer le louage des maisons et celui des meubles. Ce contrat est soumis aux règles suivantes : le locataire d'une maison est tenu de la garnir de meubles suffisants ou de donner des garanties pour le payement du loyer. Il est tenu des réparations locatives, à moins qu'elles ne soient occasionnées par vétusté ou force majeure; le curement des puits et des fosses d'aisances reste à la charge du bailleur. Si, à l'expiration du *bail* écrit, le locataire d'une maison ou d'un appartement continue sa jouissance, il est censé les occuper aux mêmes conditions, pour le terme fixé par l'usage des lieux, et ne pourra être expulsé qu'après un congé signifié en délai utile. A Paris, ce délai est de six mois, trois mois ou six semaines avant l'époque où l'on veut faire cesser le *bail*, suivant l'importance et la nature de la location. En cas de résiliation par la faute du locataire, celui-ci est tenu de payer le prix du *bail* pendant le temps nécessaire à la relocation, sans préjudice des dommages et intérêts qui ont pu résulter de l'abus. Le bailleur ne peut résoudre le *bail* en déclarant son intention d'occuper par lui-même la maison ou l'appartement loué, à moins qu'il ne s'en soit expressément conservé le droit, et, dans ce cas même, il est tenu de signifier d'avance un congé aux époques déterminées par l'usage des lieux. La location d'un appartement meublé faite à tant par an, est censée faite pour un an, pour un mois quand elle est faite à tant par mois, et ainsi de suite. Si rien n'indique la durée de la location, celle-ci est censée faite suivant l'usage des localités. Le *bail* des meubles fournis pour garnir une maison, une boutique ou un appartement, est censé fait pour la durée ordinaire des *baux* de maisons, de boutiques et d'appartements, selon les usages reçus.

— *Bail à ferme.* Le *bail* à ferme est un contrat agricole par lequel l'une des parties livre à l'autre la jouissance paisible d'un fonds de terre, sous la condition que celle-ci le cultivera en bon père de famille et qu'elle en payera une rente annuelle. Faire connaître la nature et les conditions de ce contrat, définir les droits et les devoirs réciproques du preneur et du bailleur, rechercher les moyens d'établir entre eux cette confiance et cette sécurité sans lesquelles il n'y a pas de progrès possible pour l'agriculture, tel est le but de cet article. Nous nous proposons, en conséquence, d'examiner successivement : la législation du *bail* à ferme, sa formation, sa durée, sa fin.

Législation du bail à ferme (C. civ., art. 1763 et suiv.). Si le preneur d'un héritage rural ne le garnit pas des bestiaux et des ustensiles nécessaires à son exploitation; s'il abuse de la chose louée et l'emploie à un autre usage que celui auquel elle a été destinée, ou en général s'il n'exécute pas les clauses du *bail* et qu'il en résulte un dommage pour le bailleur, celui-ci peut, suivant les circonstances, faire résilier le *bail*. Le preneur est tenu d'avertir le propriétaire des usurpations qui peuvent être commises sur son fonds, sous peine de tous dépens, dommages et intérêts; il ne lui est pas permis d'engranger ailleurs que dans les lieux désignés par le contrat. Si le *bail* est fait pour plusieurs années et que, pendant sa durée, la moitié au moins des récoltes ait été enlevée par des cas fortuits, le fermier peut demander une réduction du prix de sa location, à moins qu'il n'ait été indemnisé par les récoltes précédentes. Si le *bail* n'est que d'une année, le preneur qui aura perdu par cas fortuit la moitié de ses récoltes sera déchargé d'une part proportionnelle du prix de sa location. Lorsque la perte se produit après que les fruits ont été séparés de la terre, le fermier n'a droit à aucune indemnité, à moins que le *bail* ne donne au propriétaire une quotité de la récolte en nature ; dans ce cas, le propriétaire devrait supporter une part proportionnelle de la perte, pourvu que le preneur ne fût pas en demeure de lui délivrer sa part de récolte. Si le dommage, au lieu d'avoir été causé par des cas fortuits, était l'effet d'une cause existante et connue à l'époque où le *bail* a été passé, le fermier ne pourrait pas réclamer la remise d'une partie proportionnelle du prix du fermage. Du reste, le preneur peut être chargé des cas fortuits par une stipulation expresse. Le *bail* à ferme non écrit est censé fait pour le temps nécessaire à l'utilisation des fruits, pour un an si tous les fruits se recueillent dans la même année, pour plusieurs années s'il s'agit de terres labourables qui s'exploitent en plusieurs soles. Le fermier sortant doit laisser les pailles et les engrais de l'année, sauf à en être payé s'il ne les a pas reçus en nature ou équivalent, à son entrée dans la ferme. Il n'est pas rare, dans certains pays où les exploitations rurales ont quelque importance, que la sortie du fermier amène un procès suscité soit par le fermier entrant, soit par le propriétaire, et ayant pour cause des détournements de paille ou de fumier, des dégradations ou des abus de jouissance. Le droit de sous-louer est toujours sous-entendu dans un fermage, à moins de stipulation contraire ; cependant, il n'en est pas de même si le *bail* a été consenti moyennant un partage de fruits avec le propriétaire; dans ce cas, le preneur ne peut ni sous-louer ni céder son *bail*, à moins qu'il ne s'en soit expressément réservé le droit.

Nature et clauses du bail à ferme. Le propriétaire qui a l'intention de passer un *bail*, s'il entend bien ses intérêts, doit faire en sorte que les conditions en soient réglées un an et demi ou deux ans avant l'expiration du *bail* actuel. A conditions égales, l'ancien fermier doit être maintenu dans son exploitation ; si, pour une raison grave, on est forcé d'en prendre un autre, on commence par rédiger un cahier des charges ou projet de *bail*, qui peut être soumis à l'examen des hommes compétents. Ce projet de *bail* sera ensuite discuté entre le bailleur et les divers amateurs qui se présenteront. Le propriétaire pourra céder sur les circonstances accessoires, mais il maintiendra soigneusement toutes celles qui sont la base du système qu'il a adopté, à moins que les observations qu'on lui fera ne soient assez importantes pour le conduire à modifier le système lui-même. Après avoir choisi le fermier, il faudra s'occuper de la passation du *bail*. La forme du *bail*, les clauses et les conditions qu'il est nécessaire d'y introduire, celles qu'il faut écarter, méritent l'attention de tout propriétaire soigneux. Aussi ne sera-t-il pas inutile de rappeler ici quelques principes trop fréquemment mis en oubli.

Les clauses renfermées dans un *bail* à ferme ne doivent être ni trop nombreuses, ni trop compliquées. Les restrictions imposées au fermier n'auront rapport qu'au mode d'assolement, à la quantité des terres à laisser en prairies, au fumier de la ferme et à l'étendue des terrains qui doivent rester en jachères pendant la dernière année du *bail*. Aller plus loin, ce serait vouloir paralyser toutes les tentatives d'amélioration et enchaîner le génie des expériences, qui est la source principale des progrès de l'agriculture. Cependant, tout en laissant au fermier une grande liberté, le propriétaire ne doit pas négliger les mesures de prévoyance, surtout pour ce qui regarde les dernières années du *bail*. Ainsi, il précisera les règles générales de culture à suivre, telles que celles qui consistent à mettre le sol en bon état, à consommer toutes les pailles, à ne pas vendre le fumier, etc. Mais on laissera de côté toutes ces clauses surannées, toujours inutiles et souvent funestes, qui enchaînent sans nécessité le fermier, portent préjudice au propriétaire et occasionnent ainsi des pertes aux deux parties. Telle est, par exemple, la clause qui permet d'expulser le fermier en cas de vente, ou celle par laquelle le propriétaire se réserve le droit d'exiger le prix du fermage soit en argent, soit en produits du sol.

Après avoir dit un mot des principes qui doivent présider à la confection des *baux* à ferme, il nous reste à examiner dans quel ordre les matières doivent être disposées. Aujourd'hui encore, la clarté, l'ordre, la méthode, font généralement défaut à la plupart des *baux*, parce que, le plus souvent, la rédaction en est confiée à des hommes étrangers à la pratique du droit ou à la science agricole, et quelquefois à l'une et à l'autre. D'après M. de Gasparin, les stipulations que doit contenir un *bail* sont de deux sortes : les unes sont particulières au cas dans lequel on se trouve, les autres sont soumises aux règles générales que le législateur a imposées. Ces dernières tombent donc sous l'empire du Code, dont on peut cependant, à volonté, modifier certaines dispositions. De là, naturellement, deux parties dans un *bail :* dans la première, on établit les règles particulières dont l'ensemble comprend les obligations du bailleur et du preneur; dans la seconde, on énonce les modifications que l'on entend appliquer à la loi commune. On ne peut mieux faire dans cette seconde partie que de suivre pas à pas les décisions du Code, en s'attachant à préciser les modifications que l'on veut introduire dans le texte même de la loi. L'acte se terminera par le détail des sûretés que chaque partie doit fournir pour son exécution, hypothèques, cautions, etc. ; par le nom des témoins, si l'acte est public; la désignation du nombre des copies, s'il est privé; enfin, la date et la signature. On peut citer comme modèle de *bail* à ferme celui de la terre de Roville, rédigé sous la direction de M. Mathieu de Dombasle.

Durée des baux à ferme. On divise ordinairement les *baux* à ferme en trois classes : les *baux* à courte durée, trois, six ou neuf ans; les *baux* à durée moyenne, jusqu'à trente ans, et les *baux* à long terme, depuis trente jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf ans. Les *baux* au-dessus de trente ans sont assez rares; on ne les accorde guère que pour des terres incultes qui doivent être défrichées. Les *baux* à courte durée valent mieux que le louage soumis au seul caprice du propriétaire; mais ils ne sont pas suffisants lorsqu'on veut introduire dans l'exploitation d'un domaine des modifications importantes. En effet, les modifications les plus utiles sont aussi celles qui exigent le plus de capitaux, et la rentrée de ces capitaux est presque toujours assez lente. Ainsi, un marnage dont les résultats se prolongent une quinzaine d'années ne produit souvent aucun effet sur les deux ou trois premières récoltes. La première rotation d'un nouvel assolement met ordinairement le fermier en perte ; à peine, dans la seconde, peut-il subvenir à ses frais et au payement du fermage; ce n'est guère que dans la troisième qu'il peut rentrer dans toutes ses avances. Ce n'est donc qu'au moyen d'un long *bail* qu'un fermier peut entreprendre de semblables améliorations. Les *baux* de quinze à trente ans sont en général les mieux appropriés aux besoins de l'agriculture. Ils sont usités dans les pays les mieux cultivés, et ce sont les seuls qu'on doive employer partout où l'on veut introduire de nouvaux procédés agricoles. En France, cependant, on trouve rarement des *baux* à long terme. La plupart des propriétaires éprouvent à ce sujet une telle antipathie qu'aujourd'hui même, malgré les progrès des sciences, il serait impossible de leur persuader qu'il est de leur intérêt de passer de longs *baux*. Cette antipathie a sa source dans l'ignorance, et elle ne disparaîtra que le jour où l'instruction agricole aura pénétré dans la masse des cultivateurs. Voulant en atténuer les effets désastreux, quelques agronomes ont proposé de joindre aux *baux* de six et neuf ans la clause dite de *lord Kames*, du nom du propriétaire anglais qui le premier l'a mise en usage. Cette clause consiste dans l'engagement que prend le propriétaire de payer au fermier, à la fin de sa jouissance, dix fois l'augmentation de fermage que celui-ci propose, dans le cas où le *bail* ne serait pas renouvelé. Ainsi, supposons qu'à la fin de son *bail* le preneur notifie au bailleur qu'il entend lui payer une augmentation de 1,000 fr. de fermage; si le propriétaire accepte, le *bail* est renouvelé à ces conditions ; mais s'il n'accepte pas, il sera tenu de payer au fermier dix fois l'augmentation proposée, c'est-à-dire 10,000 fr. Après ce premier refus du bailleur, le preneur pourra proposer une nouvelle augmentation, qui, si elle est rejetée, donnera lieu à une nouvelle indemnité, et ainsi de suite. Cette sorte d'enchère reste ouverte entre les deux parties, et n'est définitivement terminée qu'après qu'une notification est restée un mois sans réplique. Au moyen de cette convention, un fermier, même avec un *bail* de courte durée, ne peut craindre d'entreprendre des opérations coûteuses ni d'effectuer des améliorations importantes, car il sait qu'à la fin de son *bail* le propriétaire sera obligé de le laisser jouir du fruit de son travail et de ses dépenses, ou de lui donner une compensation. Néanmoins, cette méthode n'est pas sans inconvénients : elle prête à la fraude; c'est ainsi que la crainte d'avoir à payer une forte indemnité pourrait forcer un propriétaire à laisser à son fermier une jouissance dont celui-ci abuserait; d'autre part, un fermier qui aurait eu envers son propriétaire des torts assez graves pour être certain que celui-ci ne voudra à aucun prix renouveler le *bail* pourrait en profiter pour exiger une indemnité qui surpasserait la plus-value du domaine. Mieux vaudrait, ce nous semble, adopter la combinaison suivante : en premier lieu, l'indemnité due au fermier ne serait plus une somme fixe de dix fois la valeur de l'augmentation proposée, mais une somme variable de cinq à dix fois la valeur de l'augmentation du fermage, établie de gré à gré lors de la formation du *bail ;* ensuite, cette indemnité ne serait pas due indéfiniment, mais seulement jusqu'à une époque déterminée, vingt, vingt-cinq ou trente ans, par exemple. Le *bail* serait renouvelable tous les cinq ou six ans, et chaque renouvellement donnerait lieu à l'application de la clause de lord Kames. Par là se trouveraient résolues les deux grandes difficultés que présentent les *baux* à ferme : sauvegarder les intérêts des contractants, favoriser les progrès de l'agriculture. D'un côté, les fermiers jouiraient de toute la sécurité désirable; de l'autre, l'indemnité qui leur serait due, renfermée dans de justes limites, ne porterait aucune atteinte grave aux prérogatives des propriétaires.

Fin du bail à ferme. L'époque naturelle où doit finir un *bail* à ferme est celle où toutes les semailles, dont le fermier doit percevoir les fruits après sa sortie, étant terminées, les travaux du nouveau fermier ne sont pas encore commencés ; mais, en définitive, l'usage est ici le seul maître, car le fermier sortant ne peut quitter sa ferme qu'autant que celui qu'il remplace lui cède la sienne. Il n'est donc pas au pouvoir d'un seul propriétaire de changer la coutume usitée dans le pays; il faudrait pour cela, ce qui sera toujours difficilement réalisable, une entente générale de tous les fermiers et de tous les propriétaires. Dans les pays où l'on suit l'assolement triennal, l'ancien fermier cède la place au nouveau vers la fin de mars, aussitôt après les semailles des blés de printemps; dans les localités où l'assolement biennal est encore en usage, les changements de fermier se font du 1^er^ au 30 novembre. En Ecosse et dans le nord de l'Angleterre, le *bail* des terres en jachères et des pâturages permanents finit vers la Pentecôte; ailleurs, l'époque choisie est la Saint-Michel (29 septembre), ou la Chandeleur (1^er^ février). En somme, l'époque de la fin des *baux* est soumise à une multitude d'usages locaux que les agronomes ne pourront jamais remplacer avantageusement par une règle générale. Cette situation, qui peut paraître irrégulière aux partisans de l'unité, n'est pourtant que la conséquence naturelle d'un principe qui domine toute la science agricole, et qui consiste à appliquer à chaque climat et à chaque localité le genre de culture qui lui convient. C'est précisément ce qu'ont fait les usages locaux. En les examinant de près, on voit que, au moins dans les circonstances ordinaires, ils répondent aux besoins réels du pays. Il n'en serait pas de même, il est vrai, si, depuis leur introduction, des cultures nouvelles avaient rompu l'équilibre primitif; mais dans ce cas on peut être sûr que le changement demandé se fera de lui-même, un peu à la longue sans doute, mais dans de meilleures conditions que si la science était intervenue. Quoique la science soit généralement indispensable à l'agriculture, il est des cas, et celui-ci est du nombre, où il vaut mieux s'en rapporter à l'expérience et au sens éminemment pratique du paysan.

Lorsque l'époque fixée pour la fin du *bail* est arrivée, l'inventaire et l'état des lieux, qui ont dû être dressés au moment de l'entrée en jouissance du preneur, doivent être vérifiés avec soin. Le preneur doit justifier qu'il a fait toutes les réparations et améliorations prescrites. S'il n'a pas été fait de stipulations à cet égard, il rendra les lieux dans l'état où il les a reçus. Le propriétaire ne doit pas laisser dégarnir la ferme des instruments d'exploitation et des bestiaux appartenant au preneur, jusqu'à ce qu'il ait obtenu pleine satisfaction; autrement, il perdrait le droit de les faire saisir, comme la loi le lui accorde. Néanmoins, si les objets mobiliers appartenant au fermier, tels que bestiaux, ustensiles d'exploitation, etc., avaient été déplacés sans le consentement du propriétaire, celui-ci conserverait son droit de saisie, pourvu qu'il en ait fait la revendication dans le délai de quarante jours; s'il avait obtenu une caution ou une garantie hypothécaire, il ne devrait accorder décharge ou mainlevée que lorsque tout aurait été réglé à sa satisfaction.

— *Bail à cheptel.* L'acte qui règle les conditions du *bail* à cheptel n'est assujetti à aucune forme spéciale. La loi reconnaît quatre espèces de cheptel : le *cheptel simple*, le *cheptel à moitié*, le *cheptel de fer*, le *cheptel improprement dit*. Tous les animaux susceptibles de croît ou de profit pour l'agriculture ou le commerce peuvent être donnés à cheptel. Ces contrats se règlent d'ordinaire par les conventions écrites des parties; mais, à défaut de ces conventions, on se guide par les principes suivants :

Bail à cheptel simple. Le *bail* à cheptel simple est un contrat par lequel on donne à un autre des bestiaux à garder, nourrir et soigner, à condition que le preneur profitera de la moitié du croît et qu'il supportera aussi la moitié de la perte (art. 1804 et suiv.). On fait ordinairement, au commencement du *bail*, une estimation de la qualité, nature et valeur des bêtes, pour que cette constatation serve de règle dans le cas où il y aurait lieu à remplacement, et pour fixer la perte ou le profit qui pourra se trouver à l'expiration du *bail*. Le preneur profite du laitage, du fumier et du travail des animaux; mais il doit à leur conservation les soins d'un bon père de famille. Si le cheptel périt en entier sans la faute du preneur, la perte en est pour le bailleur; s'il n'en périt qu'une partie, la perte est supportée en commun d'après le prix de l'estimation originaire et celui de l'estimation à l'expiration du cheptel. On ne peut stipuler que le preneur supportera la perte totale du cheptel, quoique arrivée par cas fortuit et sans sa faute, ou qu'il supportera dans la perte une

part plus grande que dans le profit, ou que le bailleur prélèvera à la fin du *bail* quelque chose de plus que le cheptel qu'il a fourni. Toutes les conventions semblables sont nulles de plein droit, comme contraires à l'équité. L'une des deux parties ne peut disposer d'aucune bête du troupeau sans le consentement de l'autre. La tonte se partage entre le bailleur et le preneur. Celui-ci ne doit la faire qu'après avoir prévenu le bailleur assez à temps pour qu'il y puisse assister par lui-même ou par ses préposés. Lorsque la durée du *bail* n'a pas été fixée par les parties, ce *bail* est censé fait pour trois ans. A la fin du *bail*, il se fait une nouvelle estimation du cheptel, à la suite de laquelle on partage le profit ou la perte. Si cette estimation n'a pas lieu, il s'opère, comme dans les *baux* à ferme, une tacite réconduction qui, d'après l'usage, ne s'étend pas au delà de la Saint-Jean suivante.

Cheptel à moitié. Le cheptel à moitié est une société où chacun des contractants fournit la moitié des bestiaux, qui demeurent communs pour le profit ou pour la perte. Le bailleur n'a droit qu'à la moitié des laines et du croît. Toute convention contraire est nulle, à moins que le bailleur ne soit propriétaire de la métairie dont le preneur est fermier ou colon partiaire. Toutes les autres règles du cheptel simple s'appliquent au cheptel à moitié (art. 1818-1820).

Cheptel de fer. Ce cheptel peut être donné par le propriétaire à son fermier ou à un colon partiaire. Dans le premier cas, tous les risques sont à la charge du fermier; mais aussi tous les profits lui appartiennent, à moins de conventions contraires. Les fumiers doivent être exclusivement employés à l'amélioration de la métairie. A la fin du *bail*, le fermier ne peut retenir le cheptel qu'en en payant l'estimation originaire; il doit en laisser un de valeur pareille à celui qu'il a reçu. S'il y a du déficit, il doit le payer; et c'est seulement l'excédant qui lui appartient. Dans le second cas, c'est-à-dire lorsque le cheptel est donné au colon partiaire, les règles sont les mêmes que pour le cheptel simple; seulement, on peut stipuler que le colon délaissera au bailleur sa part de la toison à un prix inférieur à la valeur ordinaire; que le bailleur aura une plus grande part du profit; enfin, qu'il aura la moitié des laitages; mais on ne peut stipuler que le colon sera tenu de toute la perte. Le cheptel de fer, qui n'est qu'une des conditions du *bail*, ne finit d'ordinaire qu'avec le *bail* de la métairie. Cette espèce de cheptel est la plus usitée parmi ceux qui afferment leurs domaines (art. 1821-1830).

Le contrat *improprement* appelé *cheptel* est celui qui a lieu lorsqu'une ou plusieurs vaches sont données à quelqu'un qui se charge de les loger et de les nourrir sous la condition d'en avoir tous les profits, excepté les veaux, que le bailleur doit retirer aussitôt qu'ils sont en état d'être sevrés, c'est-à-dire après six semaines au plus tard. Le bailleur, conservant la propriété des vaches, en supporterait la perte si elles venaient à périr sans la faute du preneur. A défaut de conventions écrites, les conditions de ce contrat sont réglées par les tribunaux d'après les principes de l'équité (art. 1831).

Quelques agronomes, considérant le *bail* à cheptel comme essentiellement nuisible aux progrès de l'agriculture, ont voulu le bannir de toute exploitation rationnelle. Nous n'hésitons pas, quant à nous, à protester contre cette exclusion. Non-seulement le *bail* à cheptel peut rendre d'incontestables services, comme il serait facile de le démontrer, mais encore il y a des cas où il est seul praticable. Sans doute, dans les pays où la culture est très-avancée et où les fermiers sont riches, le *bail* à ferme est préférable; mais en est-il de même partout? Non, assurément, et quand on veut améliorer ou changer un assolement défectueux; quand on habite un lieu où les cultivateurs sont peu aisés, l'usage du *bail* à cheptel est indispensable. Que deviendraient, dans la plus grande partie de la France, la plupart des fermiers, si les propriétaires ne consentaient pas à leur fournir le bétail nécessaire à l'exploitation de leurs métairies? Que deviendrait la culture elle-même? Bien plus, même dans les pays où l'agriculture est florissante, le cheptel de fer est souvent nécessaire au fermier, parce que celui-ci n'a pas les capitaux suffisants ou qu'il ne veut pas les risquer dans une opération qui peut si facilement devenir désastreuse. Comme on le voit, le *bail* à cheptel favorise presque toujours les progrès de l'agriculture, et, s'il est inférieur au *bail* à ferme, au moins dans certains cas, il n'en est pas moins, de l'avis même des praticiens les plus distingués, l'intermédiaire naturel entre ce dernier et le métayage.

— *Bail emphytéotique* ou *emphytéose.* Ce *bail*, dont la durée est ordinairement de quatre-vingt-dix-neuf ans, n'est plus en usage aujourd'hui pour les propriétés privées; mais on l'emploie encore quelquefois pour les biens qui font partie du domaine de l'État, des communes et des établissements publics. L'emphytéote ne peut sous-louer pour un temps plus long que celui qui doit s'écouler jusqu'à l'expiration de son *bail*, en vertu de ce principe : *Nul ne porte à autrui plus de droits qu'il n'en a lui-même.* Il peut être dépossédé, s'il ne remplit pas les conditions qui lui sont imposées; mais, dans ce cas, le second *bail*, s'il a été fait avec bonne foi, subsiste même après que le premier a été résilié. Les droits de l'emphytéote sont aussi étendus que ceux du propriétaire, sauf qu'il ne lui est permis ni de détruire ni d'aliéner. S'il a fait sur le fonds des constructions que son *bail* ne l'obligeait pas à faire, le propriétaire peut retenir ces constructions, mais en en payant la valeur, ou bien il peut contraindre l'emphytéote à les détruire et à en enlever les matériaux (C. Nap., art. 555).

— *Bail à vie.* Les conventions de cette nature sont toujours nuisibles aux progrès de l'agriculture, parce que l'incertitude où se trouve le fermier relativement à la durée du *bail* lui interdit toute espèce d'amélioration qui ne rapporterait pas un profit immédiat.

— *Bail à convenant* ou *domaine congéable.* C'est une convention tenant tout à la fois du *bail* à ferme et de la vente. Le propriétaire donne à ferme son fonds moyennant un prix de fermage annuel, et il vend en même temps les édifices qui existent sur ce fonds, sous la condition que le fermier ne pourra être congédié sans qu'on lui ait remboursé, à dire d'expert, la valeur des édifices et superfices existant à l'époque du congé. Il faut entendre par le mot *superfices* les clôtures ainsi que les bâtiments élevés sur le fonds par le travail de l'homme. Cette transaction était commune dans la Bretagne avant la Révolution, et elle n'en est pas absolument bannie aujourd'hui. On ne peut nier même qu'elle n'ait eu autrefois d'excellents résultats, en resserrant les liens de sympathie mutuelle qui unissaient le paysan et le propriétaire féodal; mais aujourd'hui il n'en est plus de même, et il suffit de voir combien cette espèce de propriété est précaire pour comprendre jusqu'à quel point elle est funeste à l'amélioration du sol.

— *Bail à locatairie, locatairerie* ou *culture perpétuelle.* Le preneur, dans ce contrat, s'engageait à tenir constamment la terre en état de culture et à payer annuellement une redevance au bailleur ou à ses héritiers. La loi du 18 décembre 1790 ayant déclaré cette redevance essentiellement rachetable, cette espèce de *bail*, qui n'était autre chose qu'une aliénation déguisée, est complétement tombée en désuétude.

— *Bail à colonage partiaire.* Ce *bail* ne diffère du bail à ferme ordinaire qu'en ce que le prix annuel est payé au propriétaire en nature au lieu de l'être en argent : il consiste en une part déterminée des fruits que le colon s'oblige à remettre au propriétaire. Quand il y a perte de fruits et que cette perte ne provient pas de la faute du colon, le propriétaire en supporte sa part, à moins que le colon n'ait été mis en demeure de livrer les fruits avant le dommage survenu. Sans une stipulation expresse, le fermier partiaire ne peut ni céder son *bail*, ni sous-louer une partie du fonds qu'il a reçu du propriétaire.

— *Bail à complant.* C'est aussi un *bail* dans lequel le propriétaire partage les fruits avec le fermier, et il ne diffère du précédent qu'en ce qu'il s'applique uniquement aux vignobles, le mot *complant* signifiant plant de vignes composé de plusieurs pièces de terre.

— *Bail de tacite réconduction.* On donne ce nom à l'espèce d'obligation mutuelle qui se forme entre le bailleur et le preneur, par le seul fait du maintien de celui-ci dans la jouissance de l'objet loué, après l'expiration d'un *bail* antérieur. Les conditions du nouveau *bail* ne sont pas différentes de celles du premier, sauf toutefois qu'il est soumis seulement aux règles des *baux* non écrits. La tacite réconduction, autrefois commune pour les biens ruraux, est encore en usage dans plusieurs parties de la France. Toute sa force est dans la valeur morale des deux contractants. Il y a quelques années, il n'était pas rare de trouver encore des familles qui, de père en fils, occupaient le même domaine depuis longues années, sans avoir d'autres garanties que la parole du propriétaire; cette parole suffisait et elle donnait autant de sécurité qu'un *bail* authentique. Souvent même, on voyait les fermiers recevoir avec déplaisir l'offre d'un acte de cette nature; c'était pour eux limiter une possession qu'ils s'étaient accoutumés à regarder comme indéfinie. Aujourd'hui, il faut bien le dire, à de rares exceptions près, un pareil état de choses ne saurait être possible. Au lieu d'être un stimulant pour engager le fermier à l'activité et à une bonne conduite, la tacite réconduction ne servirait qu'à paralyser ses efforts. Ajoutons qu'un tel contrat n'est plus en rapport avec nos mœurs démocratiques. Par un juste sentiment de la dignité de sa condition, tout agriculteur veut maintenant traiter d'égal à égal avec le propriétaire, et ne souffre pas qu'on puisse le chasser comme un simple serviteur. Ajoutons aussi, dût la démocratie s'en fâcher, que ces conventions tacites étaient possibles au temps de Saturne et de Rhée, alors que notre appellation de *domestique* avait véritablement pour radical le mot *domus* (maison); alors que le serviteur naissait, vivait et mourait dans le domaine; mais aujourd'hui, ces miracles sont allés rejoindre les neiges d'antan; la graine des Caleb est définitivement perdue, et notre ennemi, ce n'est plus seulement notre maître, c'est aussi notre domestique.

BAILE s. m. (bê-le — du bas lat. *bailus*, du lat. *bajulus*, porteur). Vieux langage, Ministre d'État, régent, tuteur : BAILE *du royaume.* ‖ Syndic. : *Le* BAILE *d'une confrérie.* ‖ On nomme encore ainsi, en Provence, le chef des bergers employés à la garde d'un même troupeau, et même un chef, un supérieur en général. ‖ Dans certaines provinces, on donne le même nom à une nourrice à gages; alors ce mot est féminin.

— Hist. Précepteur des enfants du roi sous les deux premières races, et des princes du sang dans le Bas-Empire. ‖ Titre qu'on donnait à l'ambassadeur de Venise auprès de la Porte ottomane : *Le* BAILE *de Venise s'est longtemps défendu dans sa maison.* (Volt.)

— Féod. Sergent établi par lettres de baillies et qui, pour le compte du seigneur, était chargé d'opérer les prises de corps, et d'emprisonner les gens frappés par la loi comme débiteurs insolvables : *Le* BAILE *était chèvetain, quand il était commis par lettres émanant d'un duc ou d'un prince.*

— Anc. prat. Nom donné aux huissiers qui ne pouvaient faire d'exploits que contre les roturiers.

— Anc. administr. Chef des consuls et des officiers municipaux des villes et des bourgs du Dauphiné, du Languedoc, du Roussillon, etc. ‖ Agent chargé de faire la recette des droits seigneuriaux : *Le* BAILE *des biens de la seigneurie.* ‖ A Naples, *Baile des gabelles,* Officier public chargé de la perception de l'impôt.

— Hist. ecclés. Syn. de *Bajule* ‖ Titre, dignité dans l'ordre de Malte. V. BAILLI.

— **Homonymes.** Bel et belle; bêle, bêles, bêlent (du verbe *bêler*).

BAILEY (Pierre), poëte et publiciste anglais, mort en 1823. Il fonda le recueil appelé *Musæum* et composa divers poëmes, parmi lesquels *Idwal*, dont le sujet est tiré de l'histoire de la conquête du pays de Galles.

BAILEY (Philippe-James), poëte anglais, né à Basford, près de Nottingham, le 22 avril 1816. Après deux années passées à l'université de Glascow, où il semble avoir négligé l'enseignement universitaire pour des études plus conformes à ses goûts, il entra chez un attorney pour se livrer à la jurisprudence, et fut inscrit en 1840 sur le tableau des avocats. Mais, entraîné par une force irrésistible vers la poésie, pour laquelle il avait montré dès l'enfance les plus heureuses dispositions, il renonça au barreau, et publia son poëme de *Festus*, qui excita, dès son apparition, surtout en Amérique, un enthousiasme indescriptible. C'était une sorte de poétique autobiographie, l'histoire d'une âme triste et blessée qui cherche le calme dans les régions les plus élevées de la pensée humaine. Tous les critiques saluèrent dans le jeune poëte un émule de Milton et de Gœthe. De retour dans son pays natal, il publia le *Monde des anges* (1850) et le *Mystique*, poëme nébuleux dont le titre indique assez le sujet. Mais, jusqu'à ce jour, le poëme de *Festus* reste l'œuvre la plus remarquable de l'auteur; ce poëme ne cessera jamais de frapper d'étonnement et de mériter la plus vive admiration : la nouveauté du style, la vérité des sentiments exprimés, enfin la réalité des peintures rangent cet ouvrage parmi les poëmes qui appartiennent à la postérité.

BAILEY (Samuel), économiste anglais, né à Sheffield. Un petit traité intitulé : *Dissertation critique sur la nature, les mesures et les causes de la valeur*, publié à Londres en 1825, a suffi pour assurer à M. Bailey une place honorable parmi les autorités de la science économique. Ce travail est exclusivement consacré à faire ressortir les erreurs nombreuses et les contradictions extraordinaires commises au sujet de la valeur par Ricardo, Malthus et leur école. « Bailey, dit M. Mac Leod dans son *Dictionnaire d'économie politique*, a, le premier parmi les modernes, ressuscité la doctrine d'Aristote sur la valeur; et aucun autre économiste contemporain n'a démontré avec autant de force et de clarté que la valeur est une *relation externe*, et non pas une *qualité intérieure.* » Ecrivain plus pratique que théorique, M. Bailey prit une part considérable aux discussions commerciales et financières de son temps. Deux autres de ses ouvrages : 1° *L'argent, effets des vicissitudes de sa valeur sur l'industrie et les transactions monétaires;* 2° *Défense des banques par actions et des banques provinciales d'émission*, publiés en 1837 et 1840, à l'occasion des crises de 1836 et 1839, sont encore cités comme des autorités en matière d'économie politique et de banque. Le second se recommande, en outre, par un mérite particulier. Au spectacle du succès que présentent actuellement les banques par actions, *joint stock banks*, en Angleterre, on ne se douterait guère que, de 1836 à 1840, la question de la suppression de ces établissements par acte du parlement fut vivement agitée. Une partie de l'opinion publique égarée leur attribuait la cause des crises commerciales. M. Bailey fut au nombre des publicistes qui empêchèrent leur pays de prendre une aussi funeste résolution.

Les autres ouvrages dus à la plume de cet écrivain sont : *Essai sur l'origine et la publication des opinions*, qui eut, dès son apparition, la bonne fortune d'être l'objet de notices importantes de la part de lord Brougham, de Mackintosh et des principaux critiques de l'époque; *Essais sur la poursuite de la vérité et sur les progrès de l'esprit humain*, ouvrage qui ajouta encore à la renommée de l'auteur; *Examen de la théorie de la vision de Berkeley; Théorie du raisonnement*, et des *Discours sur divers sujets*, ouvrage de philosophie spéculative d'une lecture fort abstraite. M. Bailey a publié dans ces dernières années un ouvrage qui se rapproche davantage de ses premiers travaux : *Lettres sur la philosophie de l'esprit humain.* M. Bailey fait partie de l'école écossaise, dont Reid et Dugald Stewart sont les chefs; cependant il a des opinions indépendantes de celles de ces philosophes illustres. Ses ouvrages sur l'économie politique sont caractérisés par une grande pénétration et un talent particulier de vulgarisation. En politique, son livre intitulé *Représentation politique rationnelle*, où il passe en revue la constitution anglaise, est son œuvre capitale. M. Bailey ne sera probablement jamais un écrivain populaire; mais il sera toujours estimé et consulté avec fruit pour la rectitude de ses opinions et le bon sens pratique qui distingue toutes ses productions.

BAILEY (Théodore), commodore dans la marine fédérale des États-Unis, né à New-York en 1803, fut promu au grade de lieutenant en 1827. De 1838 à 1841, il resta en station à l'arsenal de Brookline (Etat de New-York), fut ensuite envoyé en croisière dans les Indes occidentales et nommé capitaine en 1855. A la fin de 1861, il reçut le commandement de la frégate *Colorado*, faisant partie de l'escadre de blocus de Pensacola (Floride), et prit part au bombardement des ouvrages confédérés établis près de cette ville. Il fut ensuite attaché à la flotte du golfe du Mexique, et, lors de l'attaque des forts confédérés qui défendaient les bouches du Mississipi (avril 1862), il commandait la 2e division des forces assaillantes du commodore Ferragut. Un peu plus tard, il fut chargé de la direction de l'arsenal du havre de Sackett. A l'époque de la réorganisation de la marine fédérale, il fut élevé au grade de commodore, et, le 4 novembre 1862, il succéda au vice-amiral Lardner dans le commandement de l'escadre bloquant les côtes orientales du Mexique.

BAILIE s. f. (bê-lî). Autref. Tutelle, garde, administration. ‖ On dit aussi BAIL.

BAILIES (Guillaume), l'un des médecins du grand Frédéric; il était d'origine anglaise, et mourut à Berlin en 1787. On a de lui, entre autres écrits : *Essai sur les eaux de Bath* (1757). On rapporte que, le roi de Prusse lui ayant dit que pour avoir acquis tant d'expérience, il devait avoir tué bien du monde, il répondit : « Pas autant que Votre Majesté. »

On sait que Corvisart passe pour avoir fait une réponse analogue à l'empereur Napoléon.

BAILLAF s. m. (ba-llaf; *ll* mll.). Pistolet, en argot. On le nomme aussi BAGAFFE, BURETTE, CRUCIFIX À RESSORT, PIED DE COCHON, REPOUSSANT, SOUFFLANT, MOUCHOIR, etc.

BÂILLANT (bâ-llan; *ll* mll.), part. prés. du v. Bâiller : *En* BÂILLANT *comme une carpe, il déclara qu'il fallait voir comment tout cela serait pris.* (Marmontel.)

Six douves de poinçon servaient d'ais et de barre
Qui, *bâillant*, grimaçaient d'une façon bizarre.
RÉGNIER.

Parmi tant d'huîtres toutes closes
Une s'était ouverte, et, *bâillant* au soleil,
Par un doux zéphyr réjouie,
Humait l'air, respirait, était épanouie.
LA FONTAINE.

BÂILLANT, ANTE adj. (bâ-llan, an-te; *ll* mll. — rad. *bâiller*). Qui bâille, qui ouvre la bouche. ‖ Qui s'entr'ouvre, qui est entr'ouvert.

— Fam. Qu'on ne prononce qu'en bâillant, qui force à faire un bâillement : *Il a eu soin de rassembler en une seule phrase toutes les syllabes* BÂILLANTES *du français :* Rien qu'en l'entendant parler. (Beaumarch.) ‖ Inus.

— Conchyl. Se dit des coquilles bivalves qui ne sont pas exactement closes : *Coquilles* BÂILLANTES.

— Bot. *Péricarpe bâillant,* Celui qui, au moment de la maturité, se rompt et s'entr'ouvre.

BÂILLANTS s. m. pl. (bâ-llan; *ll* mll. — rad. *bâiller*). Ornith. Famille ou tribu de passereaux, comprenant les genres qui ont le bec largement fendu.

BÂILLARD s. m. (bâ-llar; *ll* mll.). Techn. Chevalet sur lequel on fait égoutter les soies et les laines sortant de la chaudière.

BAILLARD s. m. (ba-llar; *ll* mll. — rad. *bailler*). Bot. et agric. Nom donné à plusieurs variétés d'orge, et qui vient, suivant les uns, de ce que ces variétés sont très-productives et *baillent* (donnent) beaucoup; suivant d'autres, de ce qu'à l'époque de la féodalité, le froment étant de droit réservé au maître, il ne restait au teneur de *bail* que l'orge pour fabriquer son pain. ‖ On dit aussi, mais au féminin, BAILLARGE, BAILLORGE, BAILLAGE.

BAILLARGER (Jules-Gabriel-François, médecin, né à Montbazon (Indre-et-Loire) en 1806. C'est un de nos médecins aliénistes les plus distingués, et ses cours sur les maladies mentales attirent une affluence considérable. Ses travaux les plus remarquables sont : un *Traité des hallucinations*, qui obtint le prix décerné par l'Académie de médecine en 1842; *Stupidité des aliénés; Statistique de la folie héréditaire; le Crétinisme; Fréquence de la folie chez les prisonniers; Recherches sur la structure de la couche corticale des circonvolutions du cerveau*, etc. Il est, depuis 1847, membre de l'Académie de médecine.

BAILLATAIRE s. (ba-lla-tè-re; *ll* mll. — rad. *bail*). Celui, celle qui prend à bail. ‖ Peu usité; on dit le plus souvent PRENEUR.

BAILLE s. f. (ba-lle; *ll* mll. — de l'ital. *baglia*, baquet). Mar. Demi-futaille ou grand baquet ayant la forme d'un cône tronqué, qui est employé à divers usages sur les vaisseaux : BAILLE *à drisses*. BAILLE *à sonde*.

— *Baille de combat*, Celle qui contient l'eau nécessaire pour rafraîchir les pièces ou pour mouiller la poudre qui s'échappe des gargousses et qui pourrait s'allumer : *Les mèches fumaient dans les* BAILLES DE COMBAT, *les filets et grappins d'abordage étaient hauts.* (E. Sue.) ‖ *Baille à brai*, Baille dans laquelle on tient le brai dont on se sert pour enduire les vaisseaux, et qu'on jette le plus souvent à la mer, quand elle est vide, à cause de son état de saleté. On dit de même, par dénigrement, pour désigner un navire mal tenu, mal équipé ou mal conduit : *C'est une* BAILLE À BRAI.

— Par anal. Baquet de blanchisseuse. ‖ Cuve dans laquelle on fait fermenter le raisin.

— Art milit. Ouvrage qui, dans les anciennes fortifications, servait d'avant-poste, de défense extérieure.

— **Homonymes.** Bail, baille, bailles, baillent (du verbe *bailler*); bâille, bâilles, bâillent (du verbe *bâiller*).

BAILLÉ, ÉE (ba-llé, *ll* mll.) part. pass. du v. Bailler : *Un soufflet* BAILLÉ *à propos*.

On parle de l'enfer et des maux éternels
Baillés pour châtiment à ces grands criminels.
MALHERBE.

BAILLE-BLÉ s. m. (ba-lle-blé; *ll* mll. — rad. *bailler* et *blé*). Techn. Axe central qui fait descendre le blé de la trémie sur les meules d'un moulin. On dit aussi BABILLARD. ‖ On donne le même nom à une corde employée au même usage, et qui écarte ou rapproche l'auget du frayon, et, par suite, règle la chute du grain entre les meules.

BAILLE-COLAS s. m. (bâ-lle-ko-lâ; *ll* mll. — rad. *bâiller* et *Colas*, n. pr.). Mot familier par lequel on désigne quelquefois un niais, un hébété qui reste bouche béante.

BAILLÉE s. f. (ba-llé; *ll* mll. — rad. *bail*). Anc. jurispr. Acte par lequel le propriétaire d'un fonds donné à convenant abandonnait les droits qu'il s'était d'abord réservés.

— Anc. cout. *Baillée des roses*, Redevance dont s'acquittaient les pairs de France lorsque, en avril, mai ou juin, on appelait leur rôle au parlement de Paris.

— **Encycl.** La *baillée des roses* était un hommage que les pairs de France ont dû jusque vers la fin du XVIe siècle au parlement, et qui consistait à présenter eux-mêmes des roses en avril, mai et juin, lorsqu'on appelait leur rôle; les princes étrangers, les cardinaux, les princes du sang, les enfants de France dont les pairies se trouvaient dans le ressort du parlement, devaient cet hommage. Voici comment il se rendait : on choisissait un jour qu'il y avait audience en la grand'chambre, et le pair qui présentait la *baillée* faisait joncher de roses, de fleurs et d'herbes odoriférantes toutes les chambres du parlement avant l'audience. Il donnait un déjeuner splendide aux présidents, conseillers, greffiers et huissiers de la cour; ensuite, il venait dans chaque chambre, faisant porter devant lui un grand bassin d'argent rempli non-seulement d'autant de bouquets d'œillets, roses et autres fleurs de soie ou naturelles qu'il y avait d'officiers, mais encore d'autant de couronnes, rehaussées de ses armes; après cet hommage, il recevait audience à la grand'chambre; ensuite, on disait la messe, les hautbois jouaient et allaient jouer chez les présidents pendant le dîner. Il n'y avait pas d'officier subalterne, jusqu'à celui qui écrivait sous le greffier, qui n'eût son droit de roses. Le parlement avait un faiseur de roses appelé le rosier de la cour, et les pairs achetaient de lui celles dont ils faisaient leurs présents. On ignore la cause de cette coutume, qui existait non-seulement au parlement de Paris, mais encore à tous les autres parlements du royaume, et surtout à celui de Toulouse. Les archevêques d'Auch, de Narbonne, de Toulouse n'étaient pas exempts de cette redevance, avec cette seule différence qu'au parlement de Paris on présentait des roses et des couronnes de roses, et qu'à Toulouse on donnait des boutons de roses et des chapeaux.

BÂILLEMENT s. m. (ba-lle-man; *ll* mll. — rad. *bâiller*). Action de bâiller : *Long* BÂILLEMENT. *Avoir des* BÂILLEMENTS *continuels. Le* BÂILLEMENT *est sympathique et provoque le même mouvement nerveux chez les autres.* (Mme Monmarson.) *J'étais conduit, de* BÂILLEMENT *en* BÂILLEMENT, *dans un sommeil léthargique qui finit tous mes plaisirs.* (Montesq.) *Pour rompre la continuité ridicule de mes* BÂILLEMENTS, *je m'amusai à disputer contre cette fille, et cela me réveilla.* (Mme de Sév.) *Le* BÂILLEMENT *de l'ennui en porte le caractère, par la lenteur avec laquelle il se fait.* (Buff.) *Un homme d'Etat tient un* BÂILLEMENT *tout prêt au service de la première phrase où il s'agit de mieux ordonner la chose publique.* (Balz.) *Le* BÂILLEMENT *a pour but de porter dans les poumons une quantité d'air plus grande que dans les aspirations ordinaires, afin de remédier à une altération plus ou moins profonde dans les conditions chimiques et physiologiques du sang.* (Focillon.)

C'est très-contagieux, le *bâillement*, marquise.
E. AUGIER.

— Par ext. Ouverture accidentelle dans quelque objet : *C'était un gros homme fondant et débordant par tous les* BÂILLEMENTS *de son habit.* (L. Ulbach.) *Puis, dans l'autre volume, il reconnut l'espèce de* BÂILLEMENT *produit par le long séjour d'un paquet, et sa trace au milieu de deux pages in-folio.* (Balz.)

— Gramm. Effet de la rencontre de deux ou plusieurs voyelles, qui oblige à s'exprimer en tenant la bouche ouverte : *Il al*LA À A*miens. Il* Y A À A*rgos de belles ruines.* ‖ Le bâillement est un cas particulier de l'*hiatus*, mot latin qui a le même sens que le français *bâillement*.

— Fauconn. Maladie particulière aux faucons.

BÂILLER v. n. ou intr. (bâ-llé; *ll* mll. — du bas lat. *badare*, ouvrir la bouche, d'où le v. fr. *baailler*, et par contract. *bâiller*). Ouvrir la bouche et aspirer, puis expirer l'air, avec une contraction particulière des muscles de la face, et un bruit caractéristique que l'on peut cependant supprimer à volonté, sans étouffer tout à fait le bâillement : BÂILLER *de sommeil*. BÂILLER *de faim, de fatigue. La douleur, le plaisir, l'ennui font également* BÂILLER. (Buff.) *Quand il ouvre la bouche, on croit qu'il* BÂILLE *ou bien qu'il va* BÂILLER. (Mme du Deff.) *Soyez assidu flatteur et ne* BÂILLEZ *pas, voilà tout le secret des cours.* (Lévis.)

— Par ext. S'ennuyer et donner des marques de son ennui : BÂILLER *à l'audience, au sermon. Elles chantaient un air à faire* BÂILLER *toute une province.* (Volt.) *J'*AI *quelquefois* BÂILLÉ *sur les ouvrages d'autrui.* (Brill.-Sav.) *Il faut bien qu'il y ait plusieurs raisons d'ennui, quand tout le monde est d'accord pour* BÂILLER. (Florian.) *Si la pauvreté fait gémir l'homme, il* BÂILLE *dans l'opulence.* (Rivar.) *En attendant, la fille ne se mariait pas, le père* BÂILLAIT *et la mère dansait.* (G. Sand.) *Vous* BÂILLEZ, *disait une femme à son mari. — Ma chère amie, répondit celui-ci, le mari et la femme ne sont qu'un, et quand je suis seul, je m'ennuie.* (***) *Piron avait prédit la chute d'une pièce à celui qui l'avait donnée. « Elle n'a point été sifflée, lui vint dire ce dernier. — Je le crois, répondit le critique; on ne peut pas siffler quand on* BÂILLE. »

La *Pucelle* est encore une œuvre bien galante,
Et je ne sais pourquoi je *bâille* en la lisant.
BOILEAU.

Fi des salons où l'ennui, qui se berce,
Bâille, entouré d'un luxe éblouissant.
BÉRANGER.

Quand vous *bâillez* à quelque trait
D'un certain livre fort abstrait,
Votre mie aussitôt vous gronde.
SAINT-LAMBERT.

. . . . . Je t'ai vue, à ces détails vulgaires,
Bâiller de si bon cœur, que j'ai fait le serment
De ne t'induire plus en pareil bâillement.
E. AUGIER.

Comment faire, hélas!
Pour s'amuser sur cette terre,
Comment faire, hélas!
Pour ne pas *bâiller* ici-bas?
Chanson populaire.

Une bégueule, ennuyeuse et méchante,
Disait un jour à certain cavalier :
Rien ne me plait comme de voir *bâiller*;
Mais *bâillez* donc, le bâillement m'enchante.
— Que je *bâille*, moi? — Oui. — Vous n'avez qu'à [parler.

— Par anal. S'entr'ouvrir, être mal joint : *Cette fenêtre, cette porte* BÂILLE. *Le mur* BÂILLAIT *en plusieurs endroits. Des huîtres qui* BÂILLENT *au soleil. Sa redingote avait la méchanceté de* BÂILLER *un peu trop.* (Balz.) ‖ N'être pas assez tendu : *Cette étoffe, cette garniture; cette dentelle* BÂILLE.

— Arg. de coulisses. *Bâiller au tableau*, Se dit de l'acteur qui dissimule son désappointement ou sa mauvaise humeur en lisant le titre d'une pièce mise en répétition, et dans laquelle on lui confie un rôle qui n'est pas à sa convenance.

— Activ. Traîner dans l'ennui : *Tout me lasse; je remorque avec peine mon ennui avec mes jours, et je vais partout,* BÂILLANT *ma vie.* (Chateaub.) ‖ Inus., mais très-énergique. ‖ Laisser échapper en bâillant : *Ces roches ressemblaient à des ossements de mort calcinés au bûcher,* BÂILLAIENT *l'ennui de l'éternité par leurs lézardes profondes.* (Th. Gaut.) ‖ Inus.

— Rem. Quelques auteurs se sont servis de ce verbe, au lieu de *bayer*. L'analogie des sons et du sens est une cause fort naturelle de cette confusion, qu'il faut reprocher à la langue plutôt qu'aux écrivains.

Le nouveau roi *bâille* après la finance.
LA FONTAINE.

Allons, vous! vous rêvez et *bâillez* aux corneilles.
MOLIÈRE.

C'est *baye*, *bayez* qu'il faudrait, et Molière s'était corrigé lui-même en mettant plus tard *bayez*.

BAILLER v. a. ou tr. (ba-llé; *ll* mll. — du gr. *ballein*, envoyer, ou du lat. *bajulare*, porter). Donner, livrer : *Voyons, un autre payerait ce drap, ma foi! six écus; mais, allons, je vous le* BAILLERAI *à cinq écus.* (Brueys.) *Pourquoi donc M. Argante ne veut-il pas vous* BAILLER *sa fille?* (Mariv.)

Ecoute, toi, je te *baille* un mari
Tant soit peu fat et par trop renchéri,
Mais c'est à moi de corriger mon gendre.
VOLTAIRE.

‖ Fournir, avancer comme gage ou comme preuve : BAILLER *sa parole*. BAILLER *sa foi*. BAILLER *de bonnes raisons. Le roi* BAILLAIT *parole de ne plus convoquer l'arrière-ban sans une nécessité absolue.* (Chateaub.) *Dans le langage de l'ancienne chevalerie,* BAILLER *sa foi était synonyme de tous les prodiges de l'honneur.* (Chateaub.)

Ils *baillent* pour raisons des chansons et des bourdes.
RÉGNIER.

Je m'en vais te *bailler* une comparaison
MOLIÈRE.

— Par ext. Donner, appliquer : *Si j'étais moins affairé, je t'*AURAIS *déjà* BAILLÉ *vingt baisers sur tes joues roses.* (P. de Musset.)

Tudieu! l'ami, sans vous rien dire,
Comme vous *baillez* des soufflets!
MOLIÈRE.

— Loc. fam. *En bailler d'une belle, La bailler bonne*, Dire une chose extraordinaire et incroyable, chercher à en faire accroire : *Ma foi, tu nous* LA BAILLES BONNE. (Scarron.)

Votre père sans vous nous *l'aurait baillé bonne.*
PIRON.

‖ *En bailler à garder*, Duper, tromper adroitement : *Je ne dis pas que monsieur soit capable de mentir; mais c'est que Jeannette est une bonne pièce, qui en* BAILLERAIT A GARDER *à de plus affinés qu'il ne paraît être.* (Ch. Nod.)

— Loc. prov. *Bailler le lièvre par l'oreille*, Faire de belles et vaines promesses : *Napoléon ne nous* BAILLAIT *pas* LE LIÈVRE PAR LES OREILLES; *jamais il ne nous leurra de la liberté de la presse.* (P.-L. Cour.)

— Prat. Donner, mettre en main : BAILLER *par contrat*. BAILLER *par testament*. BAILLER *à ferme*. ‖ Produire, exhiber en justice : *Un sergent* BAILLERA *de faux exploits, sur quoi vous serez condamné sans que vous le sachiez.* (Mol.)

— Ce mot a vieilli. Dans toutes les acceptions précédentes, on lui a substitué *donner*. A ce propos, on lit dans les *Mémoires-anecdotes* de Segrais : « Un Gascon demanda un jour dans une compagnie : Qui est-ce qui *baille* le bal? au lieu de dire : Qui est-ce qui *donne* le bal? Depuis ce temps-là, on a banni le mot de *bailler*, qui avait plus de cinq cents ans de bourgeoisie. » Segrais écrivait ses *Mémoires-anecdotes* dans les dernières années du XVIIe siècle, et il nous semble exagérer un peu l'âge du mot *bailler*.

— Pêch. Jeter avec une petite sébile de la rogue de maquereau détrempée dans de l'eau de mer, sur des filets traînés par des bateaux, et qui servent à prendre les sardines.

Se bailler v. pr. Donner l'un à l'autre : SE BAILLER *des marques d'amitié*.

BAILLÈRE s. f. (ba-llè-re; *ll* mll.). Bot. Plante de la famille des composées, tribu des sénécionidées, qui croît dans la Guyane : *La* BAILLÈRE *franche est une espèce vivace, qui passe pour enivrer le poisson par sa saveur amère et son odeur aromatique.* (Focillon.) ‖ On écrit aussi BAILLIÈRE et BALLÉRIE.

BAILLERESSE s. f. Féminin de *bailleur*.

BÂILLERIE s. f. (bâ-lle-rî; *ll* mll. — rad. *bâiller*). Action de bâiller, de faire des bâillements :

Non moindre fut la *bâillerie*
Qu'avait été l'ivrognerie. SCARRON.

‖ V. mot.

BAILLÈS (Jacques-Marie-Joseph), évêque de Luçon, né à Toulouse en 1798. Il remplit successivement diverses fonctions ecclésiastiques et fut appelé au siége de Luçon en 1845. En 1849, M. Lanjuinais, ministre de l'instruction publique et des cultes, ayant nommé un Israélite, M. Cahen, comme professeur de philosophie au collége de Luçon, le prélat mit la chapelle de cet établissement en interdit. Le ministre eut la faiblesse de céder et de rappeler l'éminent professeur. Deux ans plus tard, un conflit de juridiction ecclésiastique s'éleva entre M. Baillès et son métropolitain, l'archevêque de Bordeaux, au sujet d'un curé suspendu. De nouveaux froissements avec le gouvernement obligèrent l'évêque de Luçon à donner sa démission (1856). Il n'est plus que chanoine honoraire de son ancien diocèse.

BAILLET adj. m. (ba-llè; *ll* mll. — diminut. de *bai*). Qui est d'un roux tirant sur le blanc, en parlant du poil d'un cheval : *Cheval* BAILLET. ‖ s. m. Cheval baillet : *Un* BAILLET. Cette expression a vieilli. ‖ On le disait aussi des chevaux et de quelques autres animaux qui avaient une marque blanche au front.

BAILLET (Adrien), érudit et littérateur, né à La Neuville près de Beauvais en 1649, mort en 1706. Il fut successivement régent de collége, vicaire de campagne, enfin bibliothécaire de l'avocat général Lamoignon. Il offre un des types les plus curieux de l'homme de lettres, de l'érudit, dont la vie tout entière est concentrée dans ses livres et ses compositions littéraires. Dormant à peine quelques heures et souvent tout habillé, ne sortant jamais, ne faisant qu'un seul repas, il abrégea ses jours par l'excès du travail et l'austérité de son régime. Ses ouvrages brillent plus par l'érudition que par le style, qui est fort négligé. Les principaux sont : *Jugements des savants sur les principaux ouvrages des auteurs* (1685-1686), vaste travail dont il ne put faire qu'une partie; *Des enfants devenus célèbres par leurs études et par leurs écrits* (1688); *Des satires personnelles, traité historique et critique de celles qui portent le titre d'anti* (1689); *Vie de Descartes* (1691); *les Vies des saints* (1701), un de ses meilleurs écrits; *Histoire des démêlés de Boniface VIII et de Philippe le Bel* (1717), etc.

BAILLETTE s. f. (ba-llè-te; *ll* mll. — rad. *bail*). Féod. Acte par lequel un seigneur donnait à un serf ou à un vilain son héritage à cens, terrage, rente ou autre semblable redevance annuelle : *Ces* BAILLETTES, *qui furent d'abord données aux meilleurs habitants des villes, s'étendirent aux meilleurs de la campagne.* (St-Sim.)

BAILLEUL, ville de France, ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kil. E. d'Hazebrouck (Nord), sur le chemin de fer de Lille à Dunkerque; pop. aggl. 5,970 hab. — pop. tot. 10,102. h. Fabriques de dentelles, toiles, linge de table, sucre de betterave. Ville très-ancienne, autrefois fortifiée; pillée et brûlée plusieurs fois.

BAILLEUL, roi d'Ecosse. V. BALIOL.

BAILLEUL (Jacques-Charles), conventionnel, né à Bretteville (Seine-Inférieure), en 1762, mort en 1843. Comme girondin, il partagea la chute de son parti, fut emprisonné avec les soixante-treize comme signataire des protestations contre le 31 mai; rappelé à la Convention en décembre 1794, il participa à toutes les mesures de la réaction thermidorienne, siégea aux Cinq-Cents, puis au Tribunat, fut nommé en 1804 directeur général des droits réunis dans la Somme, et fit du journalisme libéral sous la Restauration. On a de lui divers écrits, notamment une réfutation solide et forte de l'ouvrage de Mme de Staël sur la Révolution, des *Etudes sur l'histoire de Napoléon*, etc. Bailleul fut l'un des fondateurs du *Journal du commerce*, créé par son frère Antoine vers 1794, et définitivement fondu vers 1819 avec le *Constitutionnel*. Bailleul a écrit un grand nombre d'ouvrages sur les questions de finances, d'impôt, sur la politique et la géographie. *La France littéraire* de M. Quérard ne cite pas moins de cinquante-quatre publications plus ou moins importantes, dues à la plume de cet infatigable écrivain; jusqu'au dernier moment, et il est mort octogénaire, Bailleul a conservé une activité d'esprit qui, plus sagement dirigée, eût fait de lui un homme véritablement remarquable.

BAILLEUL s. m. (ba-lleul; *ll* mll. — du nom de Nic. *Bailleul*, le premier qui s'illustra dans cet art). Celui qui fait profession de remettre les os luxés ou fracturés. ‖ Vieux et inus. On dit REBOUTEUR dans le même sens.

— Féod. Agent chargé de la perception des droits et de l'administration d'une seigneurie.

BÂILLEUR, EUSE s. (bâ-lleur, eu-ze; *ll* mll. — rad. *bâiller*). Personne qui bâille ou qui est sujette à bâiller : *C'est un grand* BÂILLEUR. (Acad.)

C'est très-contagieux le bâillement, marquise,
Lorsque le *bâilleur* peut bâiller avec franchise.
E. AUGIER.

— Fig. Personne ennuyée ou qui donne des marques d'ennui : *Oh! mon cher, faites paraître le premier numéro, et les* BÂILLEURS *ne vous manqueront pas.* (A. Legendre.) ‖ On comprend qu'il y a dans cette phrase un jeu de mots, répondu sans doute à quelqu'un qui n'avait pas de fonds pour créer un journal.

— Prov. *Un bon bâilleur en fait bâiller deux*, L'ennui est contagieux.

BAILLEUR, ERESSE s. (ba-lleur, e-rè-se — rad. *bailler*). Celui qui donne, qui baille : *Un* BAILLEUR *de coups. Un* BAILLEUR *de conseils.* ‖ Vieux en ce sens.

— Fam. *Bailleur de bourdes, de balivernes*, Celui qui débite des bourdes, des balivernes, des choses fausses et inventées. ‖ Locution vieillie.

— Jurispr. Celui qui consent à un autre la location d'un meuble ou d'un immeuble : *L'obligation principale du* BAILLEUR *est de faire jouir paisiblement le locataire de l'objet loué. Le* BAILLEUR *est obligé de faire entendre au preneur en quoi consiste la chose louée.* (Merlin.) En ce sens seulement, le féminin est usité.

— Anc. cout. *Bailleur de tables*, Officier qui, dans la généralité d'Amiens, avait la police des halles, et louait aux marchands les tables sur lesquelles ils étalaient leurs denrées.

— Comm. *Bailleur de fonds*, Celui qui fournit de l'argent pour une entreprise, une société en commandite.

— Jeux. Celui qui sert la balle, par opposition à *naquet*, qui est le nom du marqueur.

— **Antonymes.** Cessionnaire, preneur.

BAILLI, IVE s. (ba-lli, ive; *ll* mll. — du v. fr. *baillir*, gouverner, diriger; on écrivait autref. BAILLIF). Jurispr. Ancien officier royal d'épée, au nom duquel la justice était rendue dans l'étendue d'un certain ressort, et qui pouvait commander la noblesse de son district, quand elle était convoquée pour l'arrière-ban : *Le* BAILLI *de Touraine. Le* BAILLI *d'Amiens. Madame la* BAILLIVE. *Dans le principe, les* BAILLIS *menaient leurs communes à la guerre.* (Fauchet.) ‖ Officier royal de robe longue, qui rendait la justice dans un certain ressort, et qui dépendait du parlement : *Le* BAILLI *de Melun, d'Amboise. Je vais prier mon cousin le* BAILLI *de*

dresser les articles, et de donner un bon tour à l'affaire. (Darc.) ‖ Officier civil qui rendait la justice au nom d'un seigneur, et que l'on nommait aussi BAILLI *seigneurial*, BAILLI *châtelain* et *petit* BAILLI : *Le* BAILLI *du village. M. de Rohan fut prié d'ordonner à ses* BAILLIS *de former un procès bon ou mauvais à l'avocat général.* (St-Sim.) ‖ Juge royal qui connaissait par appel des causes jugées par les prévôts royaux et par les hauts justiciers.

— *Bailli du palais*, Juge qui prononçait sur toutes les causes, tant civiles que criminelles, qui se présentaient dans l'enceinte du palais. ‖ *Bailli de l'arsenal*, Juge qui statuait sur tous les différends entre officiers et employés aux ateliers d'artillerie. ‖ *Bailli portatif*, Sorte d'huissier qui accompagnait celui qui faisait offre de payement, et qui conservait et *portait* les fonds. ‖ *Bailli chèvetain*, Officier de justice dont il est fait mention dans la coutume de Normandie. Ces baillis étaient spécialement établis dans cette province; ils furent originairement nommés par les ducs, puis par les grands vassaux normands, pour rendre la justice a tous les sujets de la province, quelle que fût leur condition. ‖ *Bailli de département*, Officier chargé, dans la province d'Alsace, de surveiller les communautés d'habitants et de veiller au recouvrement des impôts. ‖ En Suisse et dans quelques parties de l'Allemagne, on appelle encore *baillis* certains magistrats civils : *A Lausanne, le vieux château des* BAILLIS, *avec quatre tourelles aux quatre angles, est d'une fort belle masse.* (V. Hugo.)

— Admin. relig. *Grand bailli*, Titre que portait un fonctionnaire de l'ordre de Malte, chef de la langue d'Allemagne, et chargé d'inspecter les forteresses de Tripoli et du Goze. Sa charge était une des premières de l'ordre. ‖ *Baillis conventuels*, Chefs des huit langues de l'ordre de Malte, ainsi appelés parce qu'ils résidaient dans le couvent de la religion à Malte. Ils étaient les chefs des auberges, et étaient considérés comme les premiers dignitaires de l'ordre, après le grand maître. Ils faisaient partie du conseil complet et des chapitres généraux. Pour que le conseil souverain pût s'assembler valablement, il fallait que les huit baillis conventuels s'y trouvassent. Ils portaient la grande croix de toile blanche sur le côté gauche de la robe : *Malte était gouvernée par un grand maître assisté de huit* BAILLIS CONVENTUELS, *qui avaient la grande croix et soixante écus de gages.* (V. Hugo.) On les appelait aussi PILIERS. ‖ *Baillis capitulaires*, Dignitaires de l'ordre de Malte, qui n'étaient pas astreints à une résidence habituelle dans le couvent, et se nommaient *capitulaires*, parce qu'ils siégeaient aux *chapitres* après les grands prieurs. On ne pouvait tenir de chapitre général sans qu'ils fussent présents. Ils étaient nommés par les chapitres généraux de l'ordre. Ceux de Sainte-Euphémie, de Saint-Etienne, de la Sainte-Trinité de Venise et de Saint-Jean *ad mare Neapolis* étaient qualifiés prieurs de leur bailliage. Ils portaient la croix de toile blanche sur le côté gauche : *Les* BAILLIS CAPITULAIRES *étaient : le grand commandeur, de la langue de Provence; le maréchal, de la langue d'Auvergne; le grand hospitalier, de la langue de France; l'amiral, de la langue d'Italie; le grand conservateur, de la langue d'Aragon; le turcopolier, de la langue anglo-bavaroise; le grand bailli, de la langue d'Allemagne, et le grand chancelier, de la langue de Castille.* (Complém. de l'Acad.) ‖ *Bailli de grâce* ou *ad honores*, Bailli de l'ordre de Malte qui, à défaut de son élection par un chapitre général, recevait son institution du pape ou du grand maître, ou du conseil complet. Il assistait aux conseils; mais quand il s'agissait de commanderies ou de dignités vacantes, son titre ne lui donnait plus, dans les promotions, le droit de préférence sur les chevaliers. Il portait la grande croix de toile blanche sur le côté gauche. ‖ *Bailli drapier*, Officier qui réglait les dépenses relatives à l'habillement des religieux de l'ordre de Malte : *Le plus qualifié d'entre les chevaliers de l'ordre ne pouvait se faire faire un habit neuf sans la permission du* BAILLI DRAPIER. (V. Hugo.)

— Hist. *Bailli de l'Empire*, Titre du prince qui remplissait les fonctions de régent pendant les vacances du trône impérial d'Allemagne.

— **Encycl.** Les *baillis* furent d'abord des hommes que le roi envoyait dans les provinces pour examiner de quelle manière les grands vassaux de la couronne rendaient la justice dans leurs fiefs, pour réprimer leurs abus d'autorité, juger, au nom du roi, les causes des bourgeois qui s'étaient affranchis du joug seigneurial, et au besoin convoquer le ban et l'arrière-ban de la noblesse, à la tête de laquelle ils se plaçaient alors. Il y eut d'abord quatre grands bailliages : ceux de Vermandois, de Sens, de Mâcon et de Saint-Pierre-le-Moustier; plus tard, les rois en créèrent dans toutes les villes un peu importantes, et comme la plupart des seigneurs n'entendaient rien aux lois, les *baillis* royaux n'eurent pas de peine à attirer à eux, presque partout, le droit de juger toutes les affaires litigieuses. Cependant quelques seigneurs, dans certaines parties de la France, nommèrent eux-mêmes des *baillis* qui rendirent la justice en leur nom, et on les appela *baillis à robe longue*, pour les distinguer des *baillis* royaux, qui portaient l'épée et qui étaient toujours nobles. *Un édit* de Henri II (janvier 1551) créa des juges présidiaux, et, dès lors, les *baillis* perdirent une grande partie de leurs attributions. Dans les derniers temps de la monarchie absolue, les bailliages, ainsi que les sénéchaussées, qui n'en différaient que par le nom, ne marquaient plus guère que les divisions administratives du royaume, et l'on distinguait des *bailliages* de première et de seconde classe, ceux-ci n'étant que des subdivisions des bailliages ou sénéchaussées principales.

Il y a encore des *baillis* dans certaines parties de l'Allemagne et de la Suisse : ce sont des magistrats civils, chargés de faire exécuter les lois ou les règlements, et quelquefois de prononcer des jugements dans certaines matières déterminées.

Dans l'ordre de Malte, on donnait le titre de *bailli* à des chevaliers d'un grade supérieur à celui de commandeur, et ce titre leur conférait le privilége de porter la grande croix.

BAILLIAGE s. m. (ba-lla-je; *ll* mll. — rad. *bailli*). Jurispr. Tribunal qui jugeait au nom et sous la présidence du bailli : *Procureur du roi au* BAILLIAGE. *Plaider au* BAILLIAGE. *Les* BAILLIAGES *ont été supprimés lors de la Révolution. Le* BAILLIAGE *royal fut érigé par édit du mois de décembre* 1693. *Ses appels se portèrent au Châtelet de Paris jusqu'en* 1751, *époque à laquelle un édit royal les renvoya au parlement. Il connaissait des appels des prévôts, et sa juridiction s'étendait sur toutes les paroisses environnant Versailles, où se trouvait son siége.*

> La cause est au *bailliage* ainsi revendiquée.
> REGNARD.

‖ Juridiction d'un bailli : *Les priviléges d'un* BAILLIAGE. *Exercer consciencieusement son* BAILLIAGE. ‖ Etendue de pays qui se trouvait sous la juridiction d'un bailli : BAILLIAGE *royal.* BAILLIAGE *seigneurial. Le* BAILLIAGE *aura vingt fois le temps d'être saccagé, la seigneurie violée, le bailli pendu.* (V. Hugo.)

— Par ext. Lieu où le bailli rendait la justice, maison, demeure du bailli : *Aller au* BAILLIAGE. *Mander quelqu'un au* BAILLIAGE.

— *Bailliage de l'artillerie*, Juridiction du bailli de l'arsenal. ‖ *Bailliage des chasses*, Tribunal composé d'un lieutenant général, d'un procureur du roi et d'un greffier.

— Admin. En Suisse et en Allemagne, Territoire administré par un bailli.

— Admin. relig. Dignité et juridiction d'un bailli dans l'ordre de Malte : *L'ordre de Malte avait deux grands* BAILLIAGES *en France : celui de Saint-Jean-de-Latran, dit aussi* de Morée, *fondé en* 1171, *et qui dépendait du grand prieuré de la langue de France, et celui de Corbeil, dit aussi* de Saint-Jean-en-l'Ile, *et dont le bailli était grand trésorier de la langue de France.*

— Fin. Droit que payent à Londres toutes les denrées et les marchandises étrangères.

BAILLIAGER, ÈRE adj. (ba-lla-jé, è-re; *ll* mll. — rad. *bailliage*). Qui appartient, qui est propre à un bailliage : *On convoqua les assemblées* BAILLIAGÈRES *pour l'élection des états généraux.* (Acad.)

— Fam. Qui s'étend à tout un bailliage : *J'allai, il y a quarante ans, faire une visite volante au curé de Brégnier, homme de grande taille et dont l'appétit avait une réputation* BAILLIAGÈRE. (Brill.-Sav.) ‖ Inusité.

BAILLIAL adj. m. (ba-llal; *ll* mll. — rad. *bailli*). Qui appartient au bailli, qui concerne le bailli : *Sergent* BAILLIAL. ‖ V. mot.

— Substantiv. Sergent baillial : *Le* BAILLIAL.

BAILLIE s. f. (ba-llî; *ll* mll. — rad. *baillir*, gouverner, diriger). Jurispr. anc. Fonctions d'un baile, garde, tutelle, particulièrement en ligne collatérale, la tutelle en ligne directe prenant le nom de garde noble ou de garde bourgeoise : *Lorsque le tuteur ou celui qui avait la* BAILLIE *voulait courir les risques de cette procédure.* (Montesq.)

BAILLIE s. f. (ba-llî). Féminin inus. de bailli :

> Votre sœur paye à frère Aubry,
> La *baillie*, au père Fabry.
> LA FONTAINE.

‖ V. BAILLIVE.

BAILLIE, en latin **BAYLIUS** (Robert), historien et théologien écossais, né en 1599, mort en 1662. Zélé presbytérien, il fit en 1638 partie de l'assemblée de Glascow, d'où sortit le covenant, protesta contre les changements que Charles I[er] voulait introduire dans l'Eglise d'Ecosse, mais d'ailleurs se montra toujours attaché à la cause royale. Il remplit diverses fonctions ecclésiastiques, professa la théologie à Glascow, mais refusa un évêché que Charles II lui offrit. Il était très-savant. Parmi ses nombreux écrits on estime surtout : *Opus historicum et chronologicum* (Amsterdam 1668).

BAILLIE (William), dit *le capitaine Baillie*, graveur, né en Irlande vers 1736, mort après 1779. Il suivit d'abord la carrière militaire et fut capitaine dans un régiment de cavalerie, puis il quitta le service et s'adonna à l'art de la gravure. Mariette nous apprend qu'il était fixé à Rome en 1763, et qu'il avait déjà exécuté à cette époque un grand nombre de planches d'après des tableaux et des dessins. Le capitaine Baillie nous fait savoir lui-même, par une de ses estampes, qu'il s'était formé d'après les conseils de son compatriote Nathanael Hone. Il a gravé à l'eau-forte, à la manière du crayon, à l'aqua-tinta et à la manière noire. *M. Ch. Blanc a catalogué sous son nom cent* treize pièces, parmi lesquelles nous citerons : *Jésus guérissant les malades* (retouche de la fameuse *pièce des cent florins*); *le Christ au tombeau, les disciples d'Emmaüs, le Peseur d'or*, d'après Rembrandt; *Suzanne justifiée par Daniel*, d'après G. Eeckhout; *l'Aurore*, d'après le Guide; *Amour et Psyché*, d'après Poussin; *la Vanité*, d'après Rubens; *l'Alchimiste*, d'après Teniers; *la Dentellière, le Tailleur de plume*, d'après G. Dow; *Psyché et les Amours*, d'après le Corrége; diverses *Madones*, d'après B. Luti, Mazzuola, Sabattini, Rottenhamer et Breughel; le portrait de *Buckingham*, d'après Van Dyck; divers portraits d'après G. Dow, Fr. Mieris, Hals, Netscher, Terburg, Sophonisbe Anguisciola, etc.; des intérieurs et des scènes rustiques, d'après Teniers, Dusart, Molenaer, Zuccaro, Le Nain et surtout d'après Andr. Van Ostade; des figures de vieillards, d'après Rembrandt, Salv. Rosa; des vues de villes et des paysages, d'après Rembrandt, P. Molyn, Berghem, Cl. Lorrain; des marines, d'après Van de Velde, J. Storck, etc.

BAILLIE (Joanna), femme de lettres anglaise, née à Shotts, en Ecosse, en 1762, morte à Hampstead, près de Londres, en février 1851. Elle était fille d'un ecclésiastique campagnard, le docteur Baillie, qui devint plus tard professeur de théologie à Glascow. Elle reçut de son père une solide instruction. Quand son frère, Mathieu Baillie, le célèbre médecin, commença à exercer, elle se rendit à Londres avec sa sœur. En 1798, à l'âge de 36 ans, elle publia un premier volume de pièces sur les passions, qui fut suivi d'autres volumes, en 1802, 1811 et 1836. En 1804, parut un volume de pièces diverses, qui contenait une tragédie highlandaise, intitulée *la Légende de famille*, que Walter Scott fit représenter avec une splendeur inouïe, comme décors et comme costumes, sur le théâtre d'Edimbourg, en 1810; il y avait ajouté un prologue composé par Henry Mackenzie, et un épilogue écrit par lui-même. Plusieurs de ses pièces furent représentées avec succès à Londres et eurent pour interprètes Kemble, Kean et M[me] Siddons. Toutes ses œuvres dramatiques, pleines de vigueur et d'originalité, sont d'ailleurs peu faites pour les exigences de la scène. M[lle] Baillie, qui avait quatre-vingt-neuf ans à l'époque de sa mort, a connu littéralement deux générations d'auteurs à Londres. Elle jouissait de l'estime générale et conserva, jusqu'à son dernier soupir, la plénitude de ses facultés intellectuelles. Ses œuvres poétiques, réunies en un volume grand in-8°, ont été publiées en 1850.

BAILLIE (Mathieu), frère de la précédente, médecin anglais, né en 1761, à Shotts, en Ecosse, mort à Londres en 1823. Envoyé à Londres en 1779, auprès de son oncle le docteur William Hunter, il s'instruisit rapidement, grâce aux leçons de ce célèbre anatomiste, et devint une des gloires du corps médical de la Grande-Bretagne. Il fut médecin de Georges III et mourut d'épuisement, suite de ses incessants travaux, dans sa magnifique résidence de Duntisbourne, comté de Glocester, à l'âge de cinquante-quatre ans. Son habileté comme anatomiste, sa sûreté de diagnostic et sa connaissance profonde des qualités et de l'action des remèdes, ont porté au plus haut point sa réputation. Il a publié, sur l'anatomie morbide du corps humain, des ouvrages qui ont eu les honneurs de la traduction en France, en Allemagne et en Italie. Son caractère, comme médecin, se résume tout entier dans l'apophthegme suivant, qu'il avait l'habitude de prononcer devant ses intimes : « Grâce à mes connaissances en anatomie je sais, peut-être mieux que mes confrères, découvrir une maladie; mais, ensuite, je ne sais pas mieux qu'eux comment la guérir. »

BAILLIE (John), orientaliste anglais, né à Inverness en 1766, mort en 1823. Il resta longtemps au service de la compagnie des Indes, soit comme militaire, soit comme professeur des langues orientales, soit comme résident. Il a traduit le recueil des lois musulmanes intitulé *Imamea*, et donné des éditions du texte original des travaux les plus estimés sur la grammaire arabe.

BAILLIF s. m. (ba-lliff; *ll* mll.). Ancienne forme du mot *Bailli*.

— En Angleterre, Officier de justice que le shérif envoie dans tous les lieux de sa juridiction pour signifier ses ordres.

BAILLISTRE s. m. (ba-lli-stre; *ll* mll. — rad. *baillie*). Anc. jurispr. Celui qui avait la garde et tutelle de mineurs nobles : *Eudon fit frapper monnaie, soit comme* BAILLISTRE *de son neveu, soit, comme tous les comtes bretons, par usurpation.* (A. Barthél.) ‖ On disait aussi BAILLISEUR.

BAILLISTRERIE s. f. (ba-lli-stre-rî; *ll* mll. — rad. *baillistre*). Anc. jurispr. Tutelle, garde, administration des biens d'un mineur. ‖ Ce mot n'était guère usité que dans la Bourgogne.

BAILLIVE s. f. (ba-lli-ve; *ll* mll. — fém. de *baillif*, qui s'est dit pour *bailli*). Femme d'un bailli : *Madame d'Orbe et madame la* BAILLIVE *marchaient devant Monsieur.* (J.-J. Rouss.)

> Vous irez visiter, pour votre bienvenue,
> Madame la *baillive* et madame l'élue.
> MOLIÈRE.

‖ La Fontaine a écrit *Baillie*. V. ce mot.

BÂILLON s. m. (bâ-llon; *ll* mll. — rad. *bâiller*). Morceau de bois ou objet quelconque que l'on met dans la bouche d'une personne pour l'empêcher de parler, d'appeler, de crier : *Dans certains couvents, on met le* BÂILLON *à ceux qui ont rompu le silence.* (Trév.) *Lorsque l'on conduisit à la Grève l'infortuné Lally, on lui mit à la bouche un* BÂILLON *qui débordait ses lèvres.* (Encycl.)

— Par anal. Lien au moyen duquel on tenait les mâchoires d'un animal, pour l'empêcher de mordre. ‖ Sorte de petit panier qu'on adapte au museau d'un animal, dans le même but. ‖ On dit plutôt MUSELIÈRE dans les deux cas.

— Fig. Ce qui empêche d'exprimer sa pensée ou de se plaindre : *Qu'en dirent les officiers principaux quand, par son retour, leur* BÂILLON *leur tomba de la bouche?* (St-Sim.) *Elle avait été déjà bien contente d'une lance que vous avez rompue sur le nez de Crouzaz en faveur de Bayle; elle voudrait voir un* BÂILLON *de votre façon dans la bouche bavarde de ce professeur dogmatique.* (Volt.)

— Loc. fam. *Mettre un bâillon à quelqu'un*, Le condamner à se taire, ou l'y décider en le gagnant. ‖ *Mettre un bâillon à la presse*, L'obliger à se taire par des mesures coercitives.

— Chir. Morceau de liége, tampon de linge ou de charpie que l'on met entre les dents molaires d'un malade, pour que sa bouche demeure ouverte pendant qu'on y pratique une opération. ‖ *Bâillon dentaire*, Plaque d'or ou de platine que l'on fixe avec des fils sur une molaire, lorsque l'on veut ramener en avant plusieurs dents incisives ou canines, et empêcher le contact des dents déviées avec celles qui leur correspondent dans l'autre mâchoire.

— Ichthyol. Poisson auquel on a donné le nom du naturaliste Baillon.

— **Homonymes.** Baillons et baillions (du verbe *bailler*); bâillons et bâillions (du verbe *bâiller*).

BAILLON (Pierre-Joseph), instrumentiste et écrivain musical, vivait vers la fin du XV[e] siècle à Paris, où il dirigeait la musique du duc d'Aiguillon. Outre un journal de violon et un recueil d'ariettes, *la Muse lyrique* (1772-84); Baillon a publié une *Nouvelle méthode de guitare* (Paris, 1781).

BAILLON (Emmanuel), naturaliste français, mort à Abbeville en 1802, cultiva avec succès l'ornithologie et la physiologie végétale, et fit une étude particulière des oiseaux de mer qui habitent les côtes de la Picardie. La plupart des oiseaux de mer et de rivage que l'on voit au Muséum ont été préparés par ses soins. Il entretint une correspondance active avec Buffon, qui aimait à le consulter. Baillon a laissé divers ouvrages, entre autres un *Mémoire sur les causes du dépérissement du bois et les moyens d'y remédier* (1791), mémoire qui lui valut le prix proposé sur cette question par l'Assemblée constituante; un autre *Sur les sables mouvants qui couvrent les côtes du département du Pas-de-Calais et les moyens de s'opposer à leur invasion.* Il proposait de les fixer en y plantant le roseau des sables (*arundo arenaria*).

BÂILLONNANT (ba-llo-nan; *ll* mll.) part. prés. du v. Bâillonner : *On terminerait une foule de disputes interminables en* BÂILLONNANT *les orateurs de deux partis, en les obligeant au silence.* (Mercier.)

BÂILLONNÉ, ÉE (bâ-llo-né; *ll* mll.) part. pass. du v. Bâillonner. Entravé d'un bâillon : *Un homme* BÂILLONNÉ. *Un chien* BÂILLONNÉ. *Le patient fut* BÂILLONNÉ *par le bourreau.*

— Fig. Qui a été intimidé, contraint par tyrannie ou amené autrement à ne pas exprimer sa pensée : *Une nation* BÂILLONNÉE. *La presse a toujours été* BÂILLONNÉE. *Déjà ces deux journaux avaient été* BÂILLONNÉS *par le même procédé.* (Journ.)

— Blas. Se dit des animaux que l'on peint ayant entre les dents un bâton d'un autre émail que le corps : *Famille de Bournan : d'argent, au lion de sable* BÂILLONNÉ *de gueules, à la bordure componée d'argent et de sable.*

— Substantiv. Personne bâillonnée : *Les décollés, les* BÂILLONNÉS, *les brûlés, les incarcérés...* (Volt.)

BÂILLONNEMENT s. m. (bâ-llo-ne-man; *ll* mll. — rad. *bâillonner*). Néol. Action de bâillonner; état de la personne bâillonnée, de l'animal bâillonné : *Le* BÂILLONNEMENT *des chiens est une mesure de sûreté publique.*

— Fig. Action d'empêcher la manifestation de la pensée : *Le* BÂILLONNEMENT *des journalistes. Le* BÂILLONNEMENT *de la presse.*

BÂILLONNER v. a. ou tr. (bâ-llo-né; *ll* mll. — rad. *bâillon*). Mettre un bâillon : BÂILLONNER *une personne pour l'empêcher de crier.* BÂILLONNER *un chien pour l'empêcher de mordre. On saisit l'homme, on le* BÂILLONNE, *on l'amène à Paris, on l'amène à la Bastille.* (Chamfort.) *Nous deux, nous viendrons bien à bout de la* BÂILLONNER. (E. Sue.)

— Fig. Réduire au silence, Empêcher de parler, d'écrire, par des menaces ou par tout autre moyen : BÂILLONNER *les orateurs, les journalistes.* BÂILLONNER *la presse. Un jour, tous les citoyens connaîtront les odieuses manœuvres qui ont intercepté la légitime défense et* BÂILLONNÉ *la victime.* (Bavière.) *Il aurait fait* BÂILLONNER *par sa police toute voix dont l'accent mâle aurait ébranlé une des cordes graves du cœur humain.* (Lamart.)

— Techn. *Bâillonner une porte*, La fermer en dehors avec une pièce de bois.

BAILLOQUE s. f. (ba-llo-ke; *ll* mll.). Comm. Plume d'autruche peu estimée, dont la teinte est mêlée de blanc et de brun, et que l'on n'emploie que dans les ouvrages de matelassiers. ‖ Plume de couleur mêlée, en général.

BAILLORGE s. f. (ba-llor-je; *ll* mll. — rad. *bail*, ou *bailler*). Bot. et agric. Syn. de *baillard*.

BAILLOT (Pierre), littérateur, professeur au lycée de Dijon, né dans cette ville en 1752, mort en 1815. Il se fit connaître par des poésies insérées dans divers recueils et par plusieurs écrits, dont les trois suivants seuls ont été imprimés : *Récit de la bataille de Marathon lu le* 3 *septembre* 1791 *dans la société patriotique de Dijon aux gardes nationaux volontaires de la Côte-d'Or, lors de leur départ pour l'armée* (in-8°, 1792) ; *Phædri fabulæ selectæ*, avec des notes (3e édition, Dijon, 1806); *Ovidii Metamorphoses selectæ ad usum lycæorum*, avec des notes (Dijon, 1808).

BAILLOT (Etienne-Catherine), député aux états généraux de 1789, né à Evry-sur-Aube en 1758. Il fut d'abord avocat au bailliage de Troyes. A l'Assemblée nationale, il siégea au côté gauche et vota pour toutes les réformes. Il fut ensuite nommé membre du tribunal de cassation et se retira, en 1796, dans sa ville natale, où il ne s'occupa plus que de littérature et de travaux agricoles. On a de lui une traduction en prose des satires de Juvénal, et il a laissé en manuscrit des *Recherches sur l'histoire de Champagne*. Il mourut en 1825.

BAILLOT (Pierre-Marie-François DE SALES), célèbre violoniste français, né à Passy le 1er octobre 1771, mort à Paris le 15 septembre 1842, était fils d'un avocat au parlement de cette ville, que des revers de fortune avaient obligé à ouvrir un pensionnat. Dès l'âge de sept ans, il montra une aptitude toute particulière pour l'instrument auquel il allait devoir bientôt l'illustration. Son père facilita ses premiers essais et lui donna pour maître Polidori, puis Sainte-Marie, qui le conduisit un jour au concert spirituel des Tuileries. Là, il entendit Viotti et ce fut pour lui une révélation. Quoiqu'il ne fût encore qu'un enfant, il travailla à égaler le modèle qui excitait son enthousiasme. En 1783, son père fut envoyé en Corse comme substitut du procureur du roi près le conseil supérieur ; il dut suivre sa famille à Bastia, où sa mère, dînant chez le gouverneur, vit plus d'une fois, ainsi qu'elle l'a raconté depuis, Mme Bonaparte la mère venir solliciter des secours que son état voisin de la misère lui rendait indispensables. Cependant M. Baillot père étant mort, sa veuve, chargée de deux enfants et restée sans fortune, dut chercher un protecteur pour sa famille ; elle le trouva dans la personne de l'intendant de Corse, qui fit élever le jeune Baillot avec ses propres enfants et l'envoya avec eux à Rome. A Rome, Baillot prit des leçons d'un habile violoniste, Pollani, dont les conseils eurent une influence décisive sur son talent précoce. Ses études classiques terminées, il vint rejoindre à Pau son protecteur, dont il resta pendant cinq ans le secrétaire, et qu'il suivit à Bayonne et à Auch. Ses loisirs étaient alors occupés par le maniement de son archet. Forcément séparé en 1791 de celui qui l'avait jusqu'alors puissamment aidé, il revint à Paris avec sa mère. Présenté à Viotti par cette dernière, il fut admis dans l'orchestre des Bouffes et y fit connaissance avec Rode, l'élève de prédilection de Viotti. Une amitié très-vive unit les deux jeunes gens, et cette amitié ne se démentit jamais. Toutefois, Baillot quitta bientôt l'orchestre des Bouffes, la journée du 10 août ayant dispersé les chanteurs italiens. Resté sans place, sans ressources, ayant à sa charge une mère, une sœur, une tante, une cousine et un oncle, ancien prieur des Grands-Augustins de Paris, il fut en outre atteint bientôt par la première réquisition. Incorporé à l'armée des côtes, il vit sa santé s'altérer et il obtint aisément un congé. Fixé de nouveau à Paris, un emploi lui fut donné dans une fabrique de cuirs, emploi modeste qui ne suffisait point à faire vivre la nombreuse famille dont il était le soutien. Les bureaux du ministère des finances s'ouvrirent ensuite pour lui, et il put en même temps donner des leçons. Enfin, pressé par quelques amis, il se décida à se faire entendre en public. Son succès fut complet. Le Conservatoire l'appela dans son sein, et, le 22 septembre 1795, il remplaçait, comme professeur de violon dans cet établissement, son ami Rode, qui allait en Russie tenter la fortune. Nommé en 1802 chef des seconds violons de la musique particulière de Napoléon, il fut, en 1805, appelé en Russie par Alexandre. A Moscou, il donna des concerts fort applaudis ; à Saint-Pétersbourg, il excita le plus vif enthousiasme. Mais toutes les offres qu'on lui fit alors pour le retenir ne purent le décider à rester loin de la France, où il revint en 1808. En 1815, on le vit parcourir la Belgique, la Hollande et l'Angleterre et recueillir partout gloire et profit. Nommé en 1820, à la fois premier violon d'orchestre et premier violon solo à l'Opéra, il résigna au bout de quelques années cette première place et conserva la seconde jusqu'en 1831. Après avoir été, depuis 1827, premier violon à la chapelle de Charles X, il fut nommé chef des seconds violons dans la musique particulière de Louis-Philippe, place qu'il occupait encore à sa mort et dans laquelle son fils lui succéda. « Aucun violoniste, a dit M. Escudier dans sa *Notice sur Baillot* (*Gazette musicale*, 1841), n'avait sondé avec plus de logique, d'esprit et d'imagination à la fois les secrets de son instrument. Son goût naturel et ses études constantes lui ont démontré que le caractère du violon consiste avant tout dans la grâce, la douceur, l'élégance, la passion, mais la passion sans efforts et sans cris... Tout en cherchant à simplifier le mécanisme du violon, Baillot est arrivé à un résultat au moins égal, sinon supérieur à celui des violonistes qui lui ont servi de modèles... Baillot a toujours suivi le doigter le plus naturel, celui qui offrait le plus de sûrete pour l'intonation. » On a dit encore de cet artiste qu'il avait un bras droit comme jamais violoniste n'en avait eu. Ses principales qualités étaient la légèreté, la grâce, l'ampleur, l'énergie, la passion et une aptitude particulière à saisir le style de tous les maîtres et de toutes les époques. Aussi les plus habiles chanteurs, entre autres Adolphe Nourrit, l'étudiaient comme un maître dans l'expression musicale. Mais ce qui assure à Baillot une célébrité durable, c'est le livre qu'il a écrit pour les élèves du Conservatoire, sous ce titre : *Méthode de violon par Baillot, Rode et Kreutzer* (Paris, 1803, in-4°), et qui parut entièrement refondu en 1833, sous cet autre titre : *l'Art du violon. L'Art du violon* est en même temps une méthode et une histoire de cet instrument. Baillot a, en outre, composé : 1° douze *Etudes* caractéristiques pour le violon, avec accompagnement de basse chiffrée ; 2° six autres *Etudes ;* 3° cinquante autres pour la gamme ; 4° vingt-quatre nouvelles *Etudes* destinées à faire suite à *l'Art du violon ;* 5° des duos, des trios, des quatuors, des concertos, une symphonie concertante pour deux violons. On lui doit encore : *Recueil de pièces à opposer à divers libelles dirigés contre le Conservatoire de musique*, suivi d'*Observations sur l'état de la musique en France* (in-8° de 40 pages, 1803). *Notice sur les travaux du Conservatoire impérial et sur les objets soumis à son examen pendant l'année* 1812 (in-4° de 10 p. 1812); *Notice sur J.-B. Viotti* (Paris, 1825, in-8°). Comme professeur, il compte de nombreux élèves, parmi lesquels nous citerons Mazas, Habeneck aîné, Gras, Philippe, Charles et Léopold Dancla. Il avait épousé en 1809, à son retour de Russie, sa cousine ; de cette union sont nés trois enfants, dont deux, Mme Sauzet et M. René Baillot, ont continué les traditions paternelles. Ce célèbre virtuose, qu'on a été jusqu'à mettre au-dessus de Paganini comme exécutant, avait coutume de dire : « Un artiste est toujours à son début, » belles paroles qui expliquent l'étude constante qu'il faisait de son art, qui expliquent aussi ses efforts pour se tenir toujours à la hauteur de sa réputation et que les artistes devraient avoir sans cesse présentes à la mémoire lorsqu'ils songent à produire des œuvres durables.

BAILLOT (René-Paul), pianiste français, né à Paris le 23 octobre 1813, et fils du fameux violoniste de ce nom, reçut d'abord les leçons de son père, dont il suivit au Conservatoire les cours si distingués. En même temps, il avait pour professeurs de piano MM. Desormery et Pleyel. On lui doit de nombreuses *Etudes*, *Variations*, etc. Mais c'est surtout dans la carrière de l'enseignement qu'il s'est fait remarquer. Nommé professeur au Conservatoire le 18 mai 1848, il a fondé dans cet établissement la classe d'ensemble instrumental.

BAILLOTTE s. f. (ba-llo-te). Econ. dom. Vaisseau de bois plus souvent appelé *baquet*.

BAILLOU (Guillaume DE), célèbre médecin français du XVIe siècle, né à Paris en 1538, mort en 1616, reçut de Henri IV le titre de premier médecin du dauphin (Louis XIII). Il était doyen de la faculté de Paris, et son argumentation était si pressante, qu'on l'avait surnommé le *fléau des bacheliers*. Ce fut lui qui le premier fit revivre, après un long intervalle, la médecine d'observation, si féconde en résultats. Il avait pris Hippocrate pour modèle. Le premier, il fit bien connaître la nature du croup. Ses ouvrages, qui témoignent d'une grande érudition scientifique et littéraire, ont été souvent réimprimés. Théod. Tronchin en a donné une édition à Genève en 1762.

BAILLOU (Louis DE), compositeur français, vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe. Elève de Capron pour le violon, il se rendit en Italie pour perfectionner son talent et devint chef d'orchestre du théâtre de la Scala, à Milan. Il a composé pour ce théâtre la musique de plusieurs ballets.

BAILLOUVIENNE s. f. (ba-llou-vi-è-ne; *ll* mll.). Bot. Genre d'algues, qui croît dans la mer Adriatique, mais qui n'a pas été adopté.

BAILLU (Pierre DE), **BAILLIEU** ou **BALLIU**, habile graveur flamand, florissait à Anvers vers 1640. Il acheva ses études artistiques à Rome et revint ensuite dans sa patrie, où il se fit une brillante réputation. Il a gravé, d'après les maîtres hollandais et italiens, beaucoup de morceaux qui sont estimés et dont le plus remarquable est *Saint Athanase*, d'après Rembrandt.

BAILLY (David), peintre et graveur hollandais, né à Leyde en 1584 ou 1588, mort en 1638. Elève de Jacob de Gheyn, d'Adriaan Verbught et de Cornelis van der Voort. Il débuta avec assez de succès dans la gravure, qu'il abandonna ensuite pour la peinture, alla étudier à Rome, refusa une pension que lui offrit le duc de Brunswick, et revint se fixer dans sa ville natale, où il acquit de la réputation comme portraitiste. Le musée d'Amsterdam possède le portrait qu'il fit, en 1624, de la femme de Grotius, Marie van Reigersbergen. Ses portraits, dessinés à la plume, étaient fort estimés. On a de lui une suite de pièces gravées sous ce titre : *Bambocci diversi*.

BAILLY (George), général français, né en 1685, mort en 1759. Il fit la campagne de 1706 en Allemagne, assista ensuite aux siéges de Douai, du Quesnoy, de Bouchain, de Landau, de Fribourg, enfin de Fontarabie en 1719, commanda l'école de Grenoble jusqu'en 1733, et combattit dans la suite en Italie, en Bohême, à l'armée du Rhin, et fut nommé lieutenant général en 1748.

BAILLY (Jacques), miniaturiste et graveur français, né à Graçay, près de Bourges, en 1629, reçu à l'Académie en 1664, mort en 1679, empoisonné, dit-on, par les ingrédients qu'il employait à composer ses couleurs. Il avait obtenu un logement au Louvre, et il fut enterré dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Il peignit avec assez de succès les fleurs, les fruits et les ornements. Il a gravé à l'eau-forte douze planches représentant des fleurs.

BAILLY (Nicolas), peintre et graveur français, fils du précédent, vivait à Paris dans les dernières années du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe. Il a peint des paysages et a gravé à l'eau-forte dix planches représentant des vues prises aux environs de Paris. Il avait obtenu l'emploi de garde des tableaux du roi.

BAILLY (Jacques), deuxième du nom, peintre et littérateur français, fils du précédent, né à Versailles en 1701, mort en 1768, remplaça son père comme garde des tableaux du roi. Il peignit peu et fit pour le théâtre quelques parodies qui eurent un succès éphémère. Son *Théâtre* parut en 1768, en 2 vol. in-8°. On lui doit encore le *Catalogue des tableaux du cabinet du roi au Luxembourg* (in-12, 1777). Il eut pour fils Jean-Sylvain Bailly, l'intrépide et infortuné maire de Paris.

BAILLY (Jean-Sylvain), illustre savant et homme politique, fils du précédent, né à Paris en 1736. Destiné à la peinture par son père, il suivit sa vocation qui l'entraînait vers la littérature et les sciences. Ses travaux en astronomie le firent recevoir à l'Académie des sciences en 1763. En même temps, il composait des *Eloges*, parmi lesquels il faut citer ceux de Lacaille et de Leibnitz ; mais il dut surtout sa réputation à son *Histoire de l'astronomie*, divisée en trois parties distinctes : *Astronomie ancienne; Astronomie moderne*, et *Astronomie indienne et orientale*. C'est dans cet ouvrage qu'il émit la fameuse hypothèse de l'invention des sciences par un peuple du Nord qui aurait disparu de la terre. (V. ASTRONOMIE [*Histoire de l'*]). L'Académie française l'admit dans son sein en 1784, et l'Académie des inscriptions en 1785. La Révolution vint l'arracher à ses travaux, à la paisible carrière où il s'était illustré, et le jeter au milieu des orages politiques pour lesquels il était si peu fait. Elu secrétaire de l'assemblée des électeurs de Paris, porté ensuite comme député du tiers aux états généraux, il eut l'honneur de présider cette assemblée dans la mémorable séance du *Jeu de paume*, qui décida de la Révolution. Après la prise de la Bastille, il fut nommé par acclamation maire de Paris, et ce fut en cette qualité qu'il reçut, quelques jours après, Louis XVI à l'Hôtel de ville, et qu'il lui adressa ces paroles devenues célèbres : « Henri IV avait conquis son peuple, aujourd'hui c'est le peuple qui a reconquis son roi. » Sa popularité était alors immense, mais il en vit bientôt le terme. Après la fuite de Varennes, il fit exécuter la loi martiale contre les pétitionnaires assemblés au Champ-de-Mars pour demander la déchéance du roi. Dès lors, il fut en butte à la haine publique et quitta son poste de maire en novembre 1791. Arrêté à Melun en 1793, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort pour sa participation aux massacres du Champ-de-Mars. Il mourut avec un admirable courage : les apprêts de son supplice furent d'une longueur excessive; ses membres, glacés par le froid et la pluie, s'agitaient d'un mouvement involontaire : « Tu trembles, Bailly? lui dit un des assistants. — Oui, mon ami, mais c'est de froid, » répondit-il. Suivant une autre version adoptée par Arago, il aurait simplement répondu : *Mon ami, j'ai froid*. Au reste, on a beaucoup exagéré les outrages dont il aurait été l'objet, et l'on ne trouve dans les pièces authentiques aucune trace d'une foule d'incidents rapportés par des historiens qui se sont inspirés plus souvent de la haine de parti que de la vérité. On peut consulter à ce sujet la remarquable *Biographie de Bailly*, par Arago. Outre les ouvrages déjà cités, on a encore de Bailly un grand nombre de mémoires scientifiques, un *Essai sur les fables et sur leur histoire*, enfin des *Mémoires d'un témoin oculaire de la Révolution*, esquisse des premiers mois de la Révolution, où se rencontrent beaucoup de petits détails intéressants.

BAILLY (Antoine-Denis), typographe et littérateur, né à Besançon en 1749, mort entre 1815 et 1820. Il avait fait d'assez bonnes études au collége de sa ville natale. Devenu prote de l'imprimerie de Didot jeune, il dirigea depuis 1780 l'impression de la plupart des beaux ouvrages sortis des presses de cet imprimeur. C'est à lui qu'on est en partie redevable de la publication des *Etudes de la nature*, de Bernardin de Saint-Pierre, ouvrage dont aucun libraire n'avait voulu entreprendre l'édition. Aimé Martin nous apprend que « seul de tous ceux qui avaient eu l'ouvrage entre leurs mains, il sut en apprécier le mérite. Il osa même en prédire le succès, et son jugement eut l'heureux effet de décider M. Didot à faire une partie des frais de l'impression. » (*Mémoires sur la vie de Bernardin de Saint-Pierre*). Cet homme intelligent et modeste, estimé de tous les littérateurs, avait formé une belle collection de livres qu'un revers de fortune l'obligea dans la suite de mettre en vente. On lui attribue les ouvrages suivants : *Dictionnaire poétique d'éducation*, 1775 (sous le nom de Delacroix), *Choix d'anecdotes anciennes et modernes* (4e édition, 1824).

BAILLY (Antoine), inspecteur des finances, fils du précédent, mort en 1851, a laissé des ouvrages spéciaux très-estimés : *Histoire financière de la France ; Finances de la Grande-Bretagne*, etc. (1837, 2 vol. in-8°). Ces travaux sont riches en documents originaux et en renseignements sur l'ancienne organisation financière de la France et sur la dette, les banques, la navigation, les contributions, etc., de l'Angleterre.

BAILLY (Joseph), médecin et littérateur, né à Besançon en 1779, mort en 1832. Il fit, en qualité d'officier de santé, puis de pharmacien militaire, une partie des campagnes du Consulat et de l'Empire, On lui doit de bonnes notices sur la culture du lin, sur diverses parties de l'agriculture, sur les arts industriels ; un *Essai sur les puits artésiens ;* des relations de voyage, etc..

BAILLY (Jean-Baptiste), naturaliste, né à Chambéry (Savoie), en 1822. Membre fondateur de la société d'histoire naturelle de Savoie, M. Bailly est le vice-président de cette société et son conservateur d'ornithologie depuis 1844. Il a formé de belles collections d'oiseaux, d'œufs et de petits mammifères : tous les sujets ont été préparés et montés par lui-même. Ses travaux ornithologiques lui firent obtenir, en 1848, du roi Charles-Albert la permission de chasser dans ses Etats pendant toutes les saisons. En 1841, il fit paraître un recueil d'observations sur les mœurs et les habitudes des oiseaux de la Savoie, travail inséré en 1851 dans les *Mémoires* de l'Académie royale de Savoie (2e série). De 1849 à 1853, il publia sur l'ornithologie divers mémoires dans les bulletins de la Société d'histoire naturelle de Savoie. En 1853, il entreprit la publication de l'ouvrage qui est jusqu'à ce jour son plus beau titre scientifique : *l'Ornithologie de la Savoie* (Paris, 1853-1854, 4 vol. in-8°), complétée par un atlas de 110 pl. lithographiées (Chambéry, 1855-1856, in-8°). L'auteur a suivi la méthode du naturaliste hollandais Temminck, et ne rejette pas les désignations en langue vulgaire.

BAILLY DE JUILLY (Edme-Louis-Barthélemy), conventionnel né à Troyes en 1760, mort en 1819. Il était, avant la Révolution, oratorien et professeur au collége de Juilly. Dans le procès du roi, il vota pour le bannissement, et fut un des muets qui, perdus dans la plaine,

Imitaient de *Sieyès* le silence profond.

Il s'en dédommagea après le 9 thermidor, fut un des plus violents réacteurs, tonna contre les terroristes abattus, et entra par la voie du sort dans le conseil des Cinq-Cents, où il continua de travailler activement à la destruction de la république, de concert avec les clichiens. Echappé à la proscription du 18 fructidor, il appuya le coup d'Etat du 18 brumaire, et devint préfet du Lot, puis baron de l'empire. De graves abus dans son administration le firent révoquer en 1813. Il périt par suite de la chute d'une diligence.

BAILLY DE MERLIEUX (Ch.-François), savant français, né à Merlieux (Aisne) en 1800. Il a publié des *résumés* d'astronomie, de botanique, de physique, etc., en collaboration avec M. Babinet, et divers petits ouvrages sur les sciences et l'agriculture, qui ont eu plusieurs éditions ; enfin il a fondé *l'Encyclopédie portative*, *le Mémorial encyclopédique*, et collaboré pour une part considérable à la *Maison rustique du* XIXe *siècle*.

BAILLY DE MONTHION (François-Gédéon, comte), général français, né à l'île Bourbon en 1776, mort en 1846, fit les premières campagnes de la Révolution dans les armées de la Moselle et du Nord. Il assista à la plupart des grandes batailles du Consulat et de l'Empire, et remplit pendant quelque temps, en 1813, les fonctions de major général de la grande armée en l'absence de Berthier. La seconde Restauration le mit en non-activité. En 1835, il fut nommé inspecteur général de l'infanterie, élevé à la pairie en 1837 et à la dignité de grand-croix en 1843.

BAILY (Edward-Hodges), sculpteur anglais contemporain, né à Bristol en 1788, commença par être commis chez un négociant, apprit en secret le dessin et le modelage, et se mit en 1804 à travailler comme portraitiste et modeleur à la cire. Il devint ensuite élève de Flaxmann, obtint en 1810 une récompense de l'Académie royale pour un groupe d'*Hercule ramenant Alceste des enfers*, et exposa, trois ans plus tard, une statue couchée d'*Eve à la fon-*

taine, qui est restée son meilleur ouvrage. « Cette figure, a dit M. Théophile Gautier, se recommande par l'aisance de la pose, la flexibilité serpentine de la ligne, la rondeur élégamment féminine des formes et le charme de la tête, qu'anime une virginale coquetterie. » L'harmonie, la grâce, telles sont les qualités ordinaires des productions de M. Baily, parmi lesquelles nous citerons encore : *Hercule jetant Hylas à la mer*, *Apollon vidant son carquois*, l'*Amour maternel*, l'*Etoile du matin*, *Adam consolant Eve après la chute*, le *Chasseur fatigué*, les *Trois Grâces*, une *Nymphe se préparant pour le bain*, *Bacchus enfant* (statuette), une *Nymphe endormie*, etc. Ces quatre derniers ouvrages ont figuré à l'exposition de Londres de 1862. M. Baily a fait en outre une foule de statues et de bustes de personnages anglais, notamment la statue colossale de *Nelson*, placée sur la colonne de Trafalgar-square, et il a exécuté plusieurs grands morceaux de sculpture monumentale, entre autres, le *Triomphe de la Grande-Bretagne*, pour la façade de Buckingham-palace. M. Baily a été reçu en 1822 membre de l'Académie royale.

BAILY (Francis), astronome et mathématicien anglais, fondateur et président de la société astronomique de Londres, membre correspondant de l'Institut de France, né à Newburg en 1774, mort en 1844, se voua d'abord au commerce et à la finance et réalisa une fortune considérable. En 1823, il quitta les affaires, s'adonna tout entier à la science et s'illustra par de grands travaux. Les principaux sont la réorganisation du *Nautical almanach*, qui lui fut confiée par l'amirauté; la fixation du *yard*, unité de longueur; une détermination de la densité de la terre plus rigoureuse que celle de Cavendish; la révision du catalogue des étoiles, etc. On lui doit aussi des mémoires importants, et un grand nombre de comptes rendus lus à la Société astronomique.

BAIN s. m. (bain — lat. *balneum*, même sens, mot tiré lui-même directement du grec *balaneion*. *Balaneion* ressemble beaucoup à *balanos*, gland, proprement ce qui est lancé. On ne voit guère le rapport qui peut exister entre ces deux sens; cependant l'analogie matérielle est patente. M. Delâtre rattache ces deux mots à *ballô*, jeter, lancer; *balaneïon* signifierait proprement un lieu ou un réceptacle où l'on met un objet. Nous croyons que c'est plutôt l'endroit où on lance dans un liquide, ou l'on immerge. En tout cas, cette étymologie n'est rien moins que certaine. Les langues germaniques se servent, pour désigner le *bain*, d'un mot que l'allemand moderne nous présente sous la forme de *bad*, et l'anglais sous celle de *bath*. La racine de ce mot est beaucoup plus apparente que celle de *balneum* et de *balaneion;* on ne peut y méconnaître le sanscrit *gatha* et *ava-gatha*, qui a le même sens et dérive de l'idée primitive de plonger. La gutturale *g* a été remplacée, comme toujours, par la labiale *b*. Le grec a conservé cette racine sous la forme *bath* et *byth*, dans *bathus*, profond, et autres mots de la même famille. Comparez encore le gaëlique *bath-aid*, plonger. Benfey veut encore rattacher à la même racine le latin *balneum* et le grec *balaneion*. Pour cela, au lieu de regarder, comme M. Delâtre, *balaneion* comme formé de *bal* et de *aneïon*, il le divise en *ba-laneion*. Il évite ainsi la difficulté consistant à admettre le changement de *t* ou *d* en *l*, et considère *ba* comme ayant perdu sa consonne finale en s'adjoignant le suffixe *laneion*). Immersion ou séjour plus ou moins prolongé du corps ou de quelque partie du corps dans l'eau ou dans tout autre liquide, et même dans un gaz. BAIN *de santé*. BAIN *de propreté. Prendre un* BAIN, *des* BAINS. *On lui a prescrit les* BAINS. *Les peuples du Nord sont persuadés que les* BAINS *froids rendent les hommes plus forts et plus robustes*. (Buff.) *Les* BAINS *de mer ont des propriétés plus toniques que les* BAINS *de rivière*. (A. Rion.) *L'usage et le besoin des* BAINS *deviennent de plus en plus généraux et nécessaires à la santé publique*. (Champoll.-Figeac.) *On sait que le* BAIN *pris pendant le travail de la digestion a pour effet de troubler cette fonction*. (A. Le Pileur.) *Les* BAINS *n'agissent pas d'une manière rémittente comme les infusions*. (Récamier.)

> Le *bain* est votre charme, adorables mortelles.
> DELILLE.

— *Fond de bain*, Linge dont on garnit le fond de la baignoire.

— Le mot *bain* prend diverses qualifications, selon la nature ou l'état du fluide employé, la partie du corps que l'on soumet à son action, la manière dont il est mis en usage : *Bain simple*, Bain d'eau ordinaire. ‖ *Bain composé* ou *médicamenteux*, Celui qui se prend avec une dissolution de certaines substances médicamenteuses, tels sont les *bains aromatiques*, *mucilagineux;* les *bains iodurés*, *alcalins*, *sulfureux;* les *bains de sang de veau* ou *de mouton*, *d'eau de vaisselle*, *de tripes*, etc. La matière des bains médicamenteux peut aussi être du marc, du limon d'eaux minérales et même du sable chaud, etc. On dit de même : *Bain de marc de raisin*, *de marc d'olives; bain de boue*, *de fumier*, *de sable*, etc. ‖ *Bain sulfureux*, Bain dans lequel on a dissous une certaine quantité de sulfure de potasse, de chaux ou de soude. On l'emploie contre les maladies de la peau. ‖ *Bain alcalin*, Bain qui contient en dissolution du sous-carbonate de soude ou de potasse. Il est usité comme tonique. ‖ *Bain salin*, Bain qui contient du sel gris en dissolution. ‖ *Bain chloruré*, Bain dans lequel on a fait dissoudre du chlorure d'oxyde de sodium. ‖ *Bain mercuriel*, Bain qui tient en dissolution du deutochlorure de mercure. ‖ *Bain électrique*, Médication qui consiste à placer le malade sur un isoloir communiquant avec le conducteur principal de la machine électrique, pendant que celle-ci est en action. *Le* BAIN ÉLECTRIQUE *a été employé comme excitant général de toutes les fonctions*. (Nysten.) ‖ *Bain très-froid*, Se dit en médecine d'un bain dont la température est au-dessous de 12 degrés centigrades. ‖ *Bain froid*, Celui dont la température est de 12 à 18 degrés. ‖ *Bain frais*, Celui dont la température est de 18 à 25 degrés. ‖ *Bain tempéré*, Celui dont la température est de 25 à 30 degrés. ‖ *Bain chaud*, Celui qui a de 30 à 38 degrés. ‖ *Bain russe*, Bain que l'on prend dans une étuve sèche, où la température est élevée communément à 50 degrés centigrades, au moyen de cailloux rougis au feu d'un fourneau. En versant de l'eau sur ces cailloux, de sèche l'étuve devient humide. On se fait ensuite fouetter de verges, et l'on se plonge dans l'eau froide ou l'on se roule dans la neige. Les bains russes ont été introduits chez nous avec les modifications exigées par le climat et par les mœurs. ‖ *Bain de vapeur*, Bain que l'on prend dans des étuves où l'on se trouve exposé à l'action de la vapeur d'eau, et ordinairement à une température très-élevée. On les fait suivre souvent d'affusions froides, de frictions, de massages, etc. : *Les* BAINS *de vapeur ont l'inconvénient d'affaiblir et de rendre extrêmement impressionnable à l'air extérieur*. (A. Le Pileur.) ‖ *Bain turc*, Bain que l'on prend dans une étuve sèche, chauffée à une haute température, après avoir sué, s'être lavé, frictionné, oint de parfums. ‖ *Bain indien*, Station dans une étuve sèche, suivie de l'opération du massage. ‖ *Bain entier*, Bain que l'on prend en plongeant tout le corps jusqu'au cou. Se dit aussi d'une baignoire propre à des bains de cette nature : *Acheter un* BAIN ENTIER. *Les* BAINS ENTIERS *sont incommodes pour les petits logements*. ‖ *Bain topique* ou *local*, Celui dans lequel on baigne seulement une partie malade : l'œil, le doigt, les pieds, les jambes, etc. ‖ *Bain de siége*, Celui dans lequel on ne plonge que le milieu du corps. On le prend généralement en s'asseyant dans l'eau. La baignoire spécialement affectée à cet usage porte le même nom. ‖ *Bain de pieds*, Celui où l'on ne baigne que les pieds : *Le* BAIN DE PIEDS *est une de ces petites scènes enfantines qui égayent la maison. L'enfant, soutenu sous les bras par sa mère, retire avec vivacité du baquet son petit pied, que l'eau un peu trop chaude a botté de rose, et fait une grimace mutine, la plus agréable du monde*. (Th. Gaut.). On donne aussi ce nom à une baignoire spéciale. On nomme de même, par plaisanterie, l'excédant de café ou d'eau-de-vie qui déborde dans la soucoupe quand la demi-tasse ou le petit verre sont pleins : *Garçon, un* BAIN DE PIED *jusqu'à la cheville*. ‖ *Bain d'air*, Immersion du corps nu dans l'air atmosphérique : *Le* BAIN D'AIR *est le plus simple et n'est pas le moins salutaire de tous*. Se dit aussi quelquefois pour une promenade ou une station à l'air libre, pour l'action de prendre l'air : *Je suis surpris que les* BAINS D'AIR *salutaires des montagnes ne soient pas un des grands remèdes de la médecine et de la morale*. (J.-J. Rousseau.) *S'il n'avait rien à faire, il allait se promener sur le mail, et prenait un* BAIN D'AIR *pendant que sa femme exécutait une sonate de paroles et des duos de dialectique*. (Balz.) ‖ *Bain à domicile*, Bain que l'on transporte avec la baignoire chez ceux qui en ont fait la demande.

— Par ext. Liquide dans lequel on se plonge pour prendre un bain : BAIN *chaud*. BAIN *froid. Préparer un* BAIN. *Réchauffer, rafraîchir le* BAIN. *Entrer au* BAIN. *Sortir du* BAIN. *Faites vite un* BAIN *de pieds à la moutarde*. (Balz.)

— Poét. Bassin d'eau formé par quelque source, quelque ruisseau, où l'on peut se baigner : *Des fontaines coulant avec un doux murmure formaient en divers lieux des* BAINS *aussi purs et aussi clairs que le cristal*. (Fén.) ‖ Action de se baigner dans ces bassins :

> A ces rustiques *bains* se plaisaient autrefois
> Et la chaste Diane et les nymphes des bois.
> DELILLE.

— Milieu dans lequel on est plongé, atmosphère que l'on respire : *Prendre un* BAIN *de soleil. Enfin les jardins étaient plantés d'arbres si odoriférants et de fleurs si suaves que le jeune homme se trouvait comme plongé dans un bain de parfums*. (Balz.)

— Fig. Contact moral, impression générale dans laquelle l'âme se trouve comme plongée : *J'ai pris un* BAIN *de délices en apprenant l'heureuse délivrance de notre cher collègue*. (Mercier.) *Chaque jour je prends un* BAIN *de misère au contact des infortunés qui traînent leur misère dans les rues de Paris*. (La Châtre.) *Les vérités ne sortent de leur puits que pour prendre des* BAINS *de sang où elles se rafraîchissent*. (Balz.)

— Loc. fam. *Chaud comme un bain*, Se dit d'une boisson qui n'est guère fraîche : *Cette bière ne vaut rien, elle est* CHAUDE COMME UN BAIN. ‖ *Bain de grenouilles*, *Bain de crapauds*, Eau sale, bourbeuse, Eau croupie.

— Loc. prov. *C'est un bain qui chauffe*, Se dit d'un nuage épais qui menace de la pluie. ‖ *Bain de Valentin*, Soin que se donne pour sa femme, loin de la maison, un mari que sa moitié trahit pendant son absence. C'est une allusion à l'histoire d'un Valentin qui prenait un bain pour plaire à sa femme, tandis que celle-ci mettait, auprès d'un galant, cette absence à profit.

— Chim. Liquide, gaz ou solide pulvérulent dans lequel on plonge un vase pour en faire chauffer le contenu, sans l'exposer directement à l'action du feu : BAIN *d'eau*, *de mercure*, *de vapeur*, *d'air*, *de cendre*, *de sable* : *On nomme en général* BAIN, *en chimie*, *un liquide ou un milieu quelconque dans lequel on chauffe un vase*. (Fourcroy.) ‖ *Bain-marie*, V. ce mot à sa place alphabétique.

— Métall. Etat de fusion parfaite d'un métal. ‖ *Métal au bain*, Métal qui est en fusion.

— Techn. Nom générique des dissolutions de matières colorantes dans lesquelles on plonge les objets à teindre. ‖ *Pallier un bain*, Le remuer avec un râble pour le rendre homogène ou pour mettre en suspension les parties solides qu'il renferme. ‖ *Donner un brevet* ou *une regreffe à un bain*, Y ajouter de nouveaux ingrédients pour remplacer ceux qui ont été enlevés par les objets qu'on y a passés, afin de le maintenir au même degré de composition.

— Const. *Bain de mortier*, Lit de mortier sur lequel on pose une pierre de taille, des moellons ou des pavés. ‖ *Maçonner en bain*, Poser les pierres en plein mortier ou bien employer une grande quantité de plâtre pour lier les parties d'une maçonnerie.

— Relig. Le baptême et la pénitence sont quelquefois considérés comme des bains mystiques, à cause de la propriété qu'on leur attribue de purifier l'âme du péché originel et des péchés actuels et volontaires : *Le baptême est un* BAIN *qui rend à l'âme sa première vigueur*. (Chateaub.)

— Antiq. rom. *Voleurs de bains*, Ceux qui dérobaient les hardes ou autres objets déposés par les baigneurs. La loi romaine les punissait de mort, comme sacriléges.

— Bot. *Bain de Vénus*. V. BAIGNOIRE DE VÉNUS.

— Pl. chez les anciens, Suite de pièces dans lesquelles on prenait le bain à différents degrés progressifs de température : *Outre les* BAINS *publics où le peuple abonde en foule*, *les particuliers en ont aussi dans leurs maisons*. (Barthél.) *Il reste encore sur le mont Palatin quelques chambres des* BAINS *de Livie*. (Mme de Staël.) *Les édifices consacrés aux* BAINS *publics*, *et dans lesquels les Romains déployèrent la plus grande magnificence*, *étaient désignés plus particulièrement sous le nom de Thermes*. (Debret.) *Au temps de Valens et de Valentinien*, *Rome avait huit cent cinquante-six* BAINS *proprement dits*. (Bachelet.) ‖ Aujourd'hui encore, Endroit d'un palais, d'un appartement, destiné à l'usage du bain : *Les* BAINS *de l'empereur*, *de l'impératrice. Les* BAINS *sont dans cette partie de l'édifice*. (Acad.) *De nos jours*, *les Turcs seuls ont conservé et perpétué le luxe des Romains dans leurs* BAINS, *qui occupent souvent la plus grande partie de leurs maisons*. (Champoll.-Figeac.) ‖ Etablissement public où l'on peut aller prendre des bains : *Ouvrir*, *tenir des* BAINS, *Aller aux* BAINS. *Les premiers* BAINS *établis à Paris datent du* XVIIIe *siècle*. (Encycl.) *Il n'y a pas à Rome un établissement de* BAINS *un peu confortable*. (E. About.) ‖ Etablissement public dans lequel on vient prendre les eaux et des bains d'eaux thermales ou minérales : *Les* BAINS *de Bourbonne*, *de Vichy*, *de Baréges*, *de Spa*, *de Plombières*, *d'Aix en Savoie*. Se dit aussi de l'action de se baigner dans ces établissements :

> Ils regardaient alors toutes ces étrangères,
> Tout ce monde enchanté de la saison des *bains*.
> A. DE MUSSET.

‖ Endroit d'une rivière provisoirement disposé pour s'y baigner pendant l'été : *Bains des hommes*, *Bains des dames*.

— **Epithètes**. Pur, salubre, hygiénique, salutaire, odorant, embaumé, parfumé, frais, rafraîchissant, froid, glacé, tiède, chaud, brûlant.

— **Encycl**. — I. Hist. *Bains chez les anciens*. On ne peut douter que l'usage de se baigner ne soit très-ancien, car cet usage est fondé sur des besoins qui ont commencé avec la vie même de l'humanité : entretenir la propreté du corps, le défendre des chaleurs excessives et le délasser de ses fatigues. Aussi les annales historiques qui remontent à la plus haute antiquité nous ont-elles transmis d'intéressants détails sur cette coutume. Les filles de Pharaon se baignaient dans le Nil; la princesse Nausica, fille du roi des Phéaciens, se plongeait tous les jours dans l'eau claire d'une fontaine, et Hélène se livrait fréquemment, dans l'Eurotas, au milieu de ses compagnes, au plaisir de la natation. Les Perses et les Egyptiens paraissent avoir été les premiers à élever des établissements publics et particuliers pour le bain, et l'histoire rapporte qu'Alexandre, entrant dans la salle de *Bains* de Darius, s'écria, en voyant le luxe qui y régnait : « Est-ce au sein d'une telle mollesse que l'on peut commander à des hommes! »

Bains chez les Grecs. De l'Asie, l'usage des *bains* passa en Grèce; mais tandis que, dans les premiers siècles, les hommes n'avaient obéi qu'à la nécessité et n'avaient recherché qu'une « onde fraîche et pure, » les Hellènes considérèrent les *bains* comme un agréable délassement et un moyen thérapeutique très-puissant. Hippocrate, dans plusieurs de ses aphorismes, préconise les vertus des *bains* froids et parle des avantages que peut en retirer l'art médical. Si l'on en croit Savonarole, le mot *balaneion* vient de *ballô* et d'*ana*, c'est-à-dire remède contre les douleurs; mais nous préférons nous en tenir à l'étymologie mentionnée plus haut. Les sources d'eau chaude étaient dédiées à Hercule, dieu de la force.

Dès la plus haute antiquité, l'usage des *bains* était tellement passé dans les mœurs du peuple grec que le *bain* était une des obligations de l'hospitalité. Ils étaient toujours pris avant le repas et souvent après les exercices du gymnase; quand le baigneur sortait de l'eau, un serviteur était chargé d'oindre son corps d'huiles odoriférantes. D'après Thucydide, les habitants de l'Attique avaient emprunté cette coutume aux Lacédémoniens, qui la tenaient des Asiatiques.

Homère, qui parle très-souvent des *bains*, fait raconter ainsi à Ulysse la réception que lui fit la magicienne Circé dans son palais enchanté : « Une nymphe nous apporta de l'eau, alluma un grand feu et prépara le *bain*. Aussitôt que j'y fus entré, on versa de l'eau chaude sur ma tête et sur mes épaules, on me parfuma d'essences précieuses, et je n'en sortis que lorsque je ne me ressentis plus de toutes les fatigues et de tous les maux que j'avais soufferts. »

Les prêtresses d'Athènes, qui se piquaient d'austérité, n'allaient jamais au *bain*, ou du moins ne se montraient jamais dans les établissements destinés à cet usage.

Ce fut après l'époque des grandes guerres héroïques que s'introduisit en Grèce l'usage des *bains* d'étuve. Les Lacédémoniens, moins efféminés que les autres Hellènes, n'admettaient que l'étuve sèche. Dans le reste de la Grèce, au contraire, on accompagnait le *bain* d'un certain nombre de pratiques luxueuses, qui lui donnèrent ce caractère de voluptueuse recherche qu'il conserve encore en Orient. L'établissement public des *bains* était annexé à un gymnase, dont il occupait la partie centrale, à côté des écoles et des salles de conversation. Il était spécialement approprié à l'usage des athlètes et des jeunes gens qui s'exerçaient dans la palestre. Près du Jeu de paume s'ouvrait la salle, *konistêrion*, où les lutteurs se frottaient de sable fin. A l'extrémité opposée était l'onctuaire, *elaiothesion*, où l'athlète était frotté d'huile, puis l'étuve tiède, *chliaron*, et l'étude sèche, appelée *lakonikon*, parce qu'elle était empruntée aux Laconiens; enfin, dans cette même salle, se trouvait le *bain* chaud. La description de ces établissements balnéaires suffit pour nous donner une idée des pratiques qui accompagnaient le *bain* chez les Grecs, car, quant au reste, nous sommes réduits à des conjectures.

Dans quelques villes, les *bains* étaient séparés du gymnase, ou de la palestre, comme on le voit à Elis. Lucien nous a laissé la description des *bains* isolés d'Hippias; mais à Iasus, Hiérapolis, Alexandrie en Troade, Ephèse, et d'autres colonies grecques, les *bains* se trouvaient réunis à la palestre.

Bains chez les Romains. Les Romains des premiers temps de la République s'exerçaient à traverser le Tibre à la nage, et ce fut le seul *bain* qu'ils connurent. Scipion, dans sa villa de Liternes, fit, le premier, usage des *bains* d'eau chaude. Les *bains* particuliers furent donc connus à une époque déjà reculée. Vers le temps de Pompée s'introduisit l'usage des *bains* publics, *balineæ* ou *balneæ*. Ce fut plus tard, sous les empereurs, que l'on construisit les thermes, édifices immenses bâtis sur le plan des gymnases grecs, et dans lesquels les Romains déployèrent une magnificence digne des maîtres du monde. Il n'y avait pas, au point de vue qui nous occupe, de différences essentielles entre les trois sortes d'établissements dont nous venons de parler. Le *bain* privé était construit dans des proportions plus restreintes que les *bains* publics, un seul corps de bâtiment suffisait; mais on y trouvait tout ce qui était nécessaire à un *bain* romain. On en voit encore un remarquable spécimen dans le *suburbanum* d'Arrius Diomède, à Pompéi. Les *bains* publics de Rome étaient des constructions plus importantes, mais qui ne purent égaler en richesse les luxueux établissements impériaux. Ils étaient aussi moins complets, et les exercices des baigneurs, moins nombreux.

Les thermes, somptueux édifices de l'époque impériale, renfermaient un bâtiment destiné aux *bains*, à l'instar des gymnases grecs. On retrouve encore aujourd'hui les débris de ces magnifiques constructions non-seulement en Italie, mais dans tout l'Orient, en Gaule et jusqu'en Angleterre. Suétone, Martial, Eutrope, Capitolinus, Varron, et d'autres auteurs latins, ont parlé de ces établissements en termes qui donnent une haute idée de leur splendeur, et Vitruve les décrit avec un soin qui en permettrait aujourd'hui la complète restauration. Les thermes d'Agrippa sont les premiers qui furent concédés au peuple. L'édifice connu sous le nom de *Panthéon d'Agrippa* n'est qu'une salle de ces anciens thermes. Rome seule possédait quinze de ces vastes établissements; les principaux sont ceux de Héron, de Vespasien, d'Antonin, de Caracalla, sur l'Aventin, qui forment aujourd'hui le plus

grand amas de ruines qui soit connu; ceux de Titus sur l'Esquilin, de Dioclétien sur le Vincinal et le Quirinal, et dont une seule salle forme l'église de Sainte-Marie-aux-Anges, la plus grande église de Rome après Saint-Pierre. Ammien Marcelin les comparait à une province. L'Italie possède encore de nombreuses ruines de thermes romains, et les villes étrangères où l'on put découvrir des sources minérales jouirent d'établissements de moindre importance. Vichy, Bourbon, Mont-Dore, Aix en Provence, Balaruc, Saintes, Lillebonne et Fréjus, dans les Gaules; Worcester et Hope, dans la Grande-Bretagne, nous en offrent des exemples. Les ruines romaines de la rue des Mathurins, à Paris, proviennent des thermes de Julien, qui étaient annexés au palais impérial de la rive gauche. L'aqueduc d'Arcueil alimentait cet établissement, et l'on distingue encore l'orifice de quatre conduits d'eau. On retrouve aussi dans cette ruine les restes de l'étuve tiède, chauffée par un fourneau souterrain, et la grande salle qui contenait le *bain* froid, avec sa voûte de quinze mètres de haut.

Les empereurs romains, dans le but de capter la faveur populaire, ou pour répondre aux besoins réels d'un peuple désœuvré pendant la paix et qui passait la moitié de sa vie sur la place publique, firent bâtir un grand nombre de thermes. Ces constructions devaient absorber des sommes considérables, à en juger par la splendeur de leurs ruines et par les relations des auteurs latins. Aux *bains* de Caracalla, trois mille personnes pouvaient se baigner à la fois; il y avait seize cents siéges de marbre ou de porphyre; des baignoires de granit reposaient sur le sol ou étaient suspendues en l'air, de sorte qu'on pouvait prendre son *bain* en se balançant; d'immenses portiques, des exèdes ou salles de conversation et des bibliothèques étaient annexés à l'établissement; c'est ainsi que la bibliothèque ulyssienne fut transportée aux thermes de Dioclétien. Des promenades plantées de platanes et de sycomores, des espaces découverts et sablés, les xystes, entouraient les bâtiments et regorgeaient d'une quantité d'objets d'art, bustes, statues, bas-reliefs, mosaïques, etc. C'est dans les thermes de Titus que fut trouvé le *Laocoon; l'Hercule Farnèse*, le *Torse antique*, le *Taureau Farnèse*, la *Flore* et les *deux Gladiateurs* proviennent des thermes de Caracalla.

D'après cette description, on peut se faire une idée du luxe relatif qui accompagnait le *bain* des simples citoyens. Nous allons donner une idée des pratiques dont il se composait. Le baigneur pénétrait d'abord dans un *atrium* entouré de colonnades et de portiques couverts offrant des siéges aux esclaves qui attendaient leurs maîtres. De là, il passait dans les exèdres ou dans les promenades découvertes qui entouraient les bâtiments. Le son de la cloche annonçait que le *bain* était préparé. Le baigneur pénétrait alors dans l'*apodyterium*, salle où il se déshabillait; des esclaves attachés à l'*apodyterium* pliaient et gardaient les vêtements. Il se rendait alors à l'*elæothesium* ou onctuaire, où il était parfumé d'essence et d'huile odoriférante. Le *sphæristerium* venait après; le baigneur s'y livrait à quelque exercice, puis pénétrait dans le *caldarium*. Cette pièce était chauffée directement par le fourneau des *bains*. Au centre de la salle voûtée se trouvait un réservoir d'eau chaude qui répandait une vapeur épaisse. Le trop-plein de cette vapeur s'échappait au sommet de la voûte par une ouverture circulaire garnie d'une sorte de bouclier qu'on manœuvrait à l'aide d'une chaîne. Cette disposition, constante dans les *bains* romains, se retrouve chez les Orientaux. A une extrémité du *caldarium* existait une alcôve en forme de niche, garnie de bancs demi-circulaires, sur lesquels on s'asseyait en attendant la transpiration. A l'autre extrémité était le *bain* d'eau chaude dans lequel les baigneurs venaient se plonger successivement. Dans les riches établissements balnéaires, les trois parties dont nous parlons demandaient trois salles différentes, tandis que dans les *bains* publics des petites villes l'onctuaire, la salle d'exercice et l'étuve chaude n'occupaient souvent qu'une seule pièce. Il y avait aussi des baignoires particulières en fort grand nombre dans les riches thermes impériaux.

Du *caldarium*, le baigneur se rendait au *tepidarium* ou étuve tiède. On traversait cette salle à pas lents, pour éviter la brusque transition du chaud au froid. Là, des esclaves munis du *strigyle* frottaient et massaient fortement la peau, pour en détacher toutes les impuretés; les épileurs remplissaient leur fonction et parfumaient. Le baigneur pouvait alors se rendre au *bain* froid placé dans une salle fraîche, le *frigidarium*. Cette salle spacieuse renfermait à son centre la piscine froide ou *baptisterium*, garnie de bancs circulaires où l'on pouvait s'asseoir pour se laver. Après s'être fait frotter d'huile une dernière fois, on rentrait à l'apodytère, où l'on reprenait ses vêtements.

Les *bains* étaient alimentés par un réservoir qui recevait ses eaux d'un des nombreux aqueducs de Rome. Ces eaux étaient recueillies dans un certain nombre de vaisseaux placés sur des gradins et recevant ainsi des quantités de chaleur différentes, suivant leur hauteur au-dessus du foyer. Il y avait de cette manière, pour le service des *bains*, des vases d'eau froide, des vases d'eau tiède et des vases d'eau chaude. Un vaste fourneau souterrain, l'*hypocauste*, distribuait la chaleur aux différentes parties de l'établissement, à l'aide de tuyaux de terre cuite, et chauffait, d'une manière aussi économique que possible, les récipients du *vasarium*. Des esclaves étaient spécialement attachés à l'entretien du feu, et faisaient rouler dans les fourneaux de gros globes de métal enduits de térébenthine pour y entretenir une chaleur uniforme.

Tant que les mœurs romaines se conservèrent pures, le mélange des sexes dans les *bains* fut rigoureusement défendu; mais sous le règne de ces hommes dissolus qui se succédèrent sur le trône apparut cette promiscuité honteuse qui transforma bientôt les établissements publics en lieux de débauche et d'orgie. Aux jours de fête, les *bains* étaient donnés gratuitement; et, pour se rendre populaires, les grands personnages et même les empereurs se mêlaient au peuple, et alors il se passait des scènes d'une révoltante immoralité. L'ouverture de ces véritables lupanars avait lieu au lever du soleil, et l'on voyait accourir une foule avide de ce plaisir peu coûteux. Pour toute rétribution, on avait à payer la quatrième partie d'un as appelée *quadrans* (environ 2 centimes). Les *bains* furent même entièrement gratuits à partir du règne des Antonins. Le *bain* se prenait ordinairement après la huitième heure, c'est-à-dire avant le repas du soir. Limité d'abord à un seul par jour, le nombre en fut bientôt porté jusqu'à cinq et six, surtout pour les riches; Commode y prenait ses repas. On alla, sur les conseils d'un certain Posidonius, jusqu'à se mettre dans un *bain* chaud en sortant d'un festin, croyant qu'on opérerait ainsi plus promptement la coction des aliments dont on s'était gorgé. C'est à l'un de ces imprudents que Juvénal adressait cette menace :

Pœna tamen præsens, cum tu deponis amictum
Turgidus, et crudum pavonem in balnea portas.

Malgré les protestations de Pline et de Plutarque, cette pratique subsista jusqu'au jour où Auguste fut guéri par Musa d'une grave affection au moyen des *bains* froids. Lorsqu'à la chute de l'empire romain le christianisme fit cesser les orgies dont ces établissements étaient le théâtre, l'usage des *bains* était tellement enraciné dans le peuple que la nouvelle religion fut obligée de le maintenir non-seulement à Rome, mais partout où l'avaient porté les conquérants du monde.

Bains chez les Orientaux. Les mahométans, en envahissant les provinces romaines, se trouvèrent d'autant plus propres à continuer les traditions licencieuses de la Rome impériale, que l'islamisme leur fait un devoir des ablutions fréquentes en même temps qu'il les pousse à un matérialisme grossier qui s'accommode assez des mœurs grecques et romaines. C'est dans l'Orient, en effet, que se sont conservées les pratiques usitées dans les thermes impériaux, et que nous les y retrouvons, à quelques modifications près. Les *bains* du Caire sont montés avec un luxe qui ne laisse rien à désirer. Le baigneur arrive d'abord dans un vestibule à coupole ornée d'une fontaine en marbre à eau jaillissante dont la température est assez fraîche; c'est l'apodytère des Romains, où se déposent les vêtements. Enveloppé dans une serviette, le baigneur traverse un long couloir chauffé graduellement, à moins que ce couloir ne soit remplacé par trois petites pièces contiguës, le *beit-aouël*, le *beit-tani*, le *beit-talet*. Il arrive alors à une étuve humide, chaude et parfumée, *fas-kich*, où, couché sur un divan, il attend la transpiration. Au moment où s'annonce la sueur, il se rend dans une chambre plus chaude, *maktas-hami*, salle circulaire éclairée de verres ronds encadrés dans le dôme. En face, est le *bain* d'eau tiède avec le *bain* froid, *maktas-bard*, où le baigneur, arrosé d'une pluie de mousse de savon, est épilé, frictionné avec des gants de crin, et véritablement pétri par les mains des valets de *bains*. Après un dernier lavage, il retourne, par les mêmes corridors, au point de départ. Dans le vestibule, l'attendent un lit de repos et divers rafraîchissements qui complètent le *bain*.

Les *bains* persans ne diffèrent des *bains* égyptiens que par la présence du *kasenèk*, *bain* d'eau chaude où l'on descend après le massage.

Les *bains* turcs sont identiques à ceux du Caire, dont ils ne se distinguent que par le luxe de leur installation. Les *bains* de Soliman, à Constantinople, et ceux de Saint-Jean-d'Acre sont cités comme modèles.

Les *bains* orientaux sont très-recherchés, et la rétribution est tellement minime, que personne n'est privé de ce luxe hygiénique. Les deux sexes y sont toujours séparés; les femmes, malgré la réclusion dont elles sont l'objet en Orient, passent au *bain* une grande partie de la journée; le mari le plus jaloux ne peut s'opposer à cet usage.

Dans toutes les contrées de la Perse, de l'Inde, de l'Asie Mineure, on rencontre des établissements publics du même genre que ceux de Constantinople, mais édifiés dans des proportions beaucoup plus modestes. Chez ces divers peuples, ces établissements se composent de plusieurs pièces dans lesquelles on produit successivement de la vapeur sèche, de la vapeur humide, et où se trouve enfin le *bain* proprement dit. C'est dans la seconde salle que se pratique le massage. Les vapeurs sont chargées des parfums les plus variés, des aromates les plus suaves; les sorbets, le tabac, le café y sont considérés comme un complement indispensable de ce passe-temps qui, dans ces conditions, convient bien au caractère insouciant et rêveur des peuples orientaux.

Bains russes. En Russie, les *bains*, surtout les *bains* de vapeur, ont été de tout temps en usage, mais on en use plus simplement qu'en Orient. Dans ce pays, comme en Finlande, on se borne, pour vaporiser l'eau, à la verser sur des cailloux incandescents. Cette pratique est très-ancienne; car l'historien Nestor, qui, le premier, a écrit les annales de cette nation, rapporte que saint André, après avoir prêché l'Évangile aux Slaves, en parla aux Romains à son retour : « J'ai vu, leur disait-il, des *bains* que les Slaves font chauffer beaucoup; ils s'y mettent nus, ensuite ils se lavent dans l'eau froide et semblent tout régénérés. »

Les sauvages du nord de l'Amérique connaissent, eux aussi, l'usage des *bains*, et ils les prennent en pratiquant sous terre des trous assez profonds qu'ils chauffent au moyen de pierres rougies au feu. Une fois qu'ils s'y sont glissés, ils jettent de l'eau froide sur ces pierres et s'exposent, pendant un temps plus ou moins long, à la vapeur qui se produit.

Bains chinois. Il existe en Chine des établissements de *bains* publics. Ces *bains* sont, comme dans tout l'Orient, exclusivement des *bains* chauds. La fondation et l'entretien de ces établissements sont dus à l'initiative de particuliers qui en font un objet de spéculation fort lucrative, quoique cependant le prix du *bain* soit très-minime (6 sapèques valent environ cinq de nos centimes, et pour 9 sapèques, on a un bain, une tasse de thé et une pipe de tabac). Comme dans les *bains* turcs, il y a à l'entrée de la maison une espèce de vestibule dans lequel les baigneurs déposent leurs effets, qui demeurent placés sous la surveillance et la responsabilité d'un gardien. De là, on passe dans un couloir et l'on arrive à la salle de *bains* proprement dite. Un grand bassin profond d'environ un pied et rempli d'eau y est creusé; au fond de ce bassin, qui occupe la plus grande partie de la chambre, sont pratiquées deux ou trois ouvertures circulaires qui reçoivent des chaudières en fer, aux bords soigneusement scellés. Sous ces chaudières on allume le feu, qui a bientôt échauffé l'eau. Les baigneurs se tiennent sur des planches posées en travers du bassin, à une certaine distance de la surface de l'eau, et s'exposent à la vapeur. Cette disposition donne souvent lieu à des accidents. Le chirurgien Lockhart, dans son livre intitulé *The medical missionary in China*, rapporte qu'un de ses professeurs chinois qui était allé aux *bains*, ayant glissé de la planche sur laquelle il se tenait, tomba dans l'eau bouillante et fut cruellement échaudé. Ces *bains* ne sont fréquentés que par les hommes. Une chose assez extraordinaire, c'est que, et cela probablement par économie, l'eau n'est renouvelée qu'une fois ou deux par jour tout au plus. Les Européens ont peine à se faire à cette coutume, mais les Chinois ne s'en formalisent nullement. Toutes les villes importantes de la Chine possèdent plusieurs établissements semblables, qui sont toujours très-fréquentés, à cause des exigences du climat et de la modicité des prix. Dans une grande ville, la moyenne des baigneurs s'élève à environ mille personnes par jour et par établissement.

Bains chez les Occidentaux. En Occident, l'usage des *bains* n'est pas aussi général qu'en Orient. Cependant, en Gaule, on construisit dans beaucoup de cloîtres et de couvents des salles de *bains* destinés aux pauvres. Grégoire de Tours raconte à ce sujet que des religieuses voulurent quitter leur monastère, parce que l'abbesse avait permis à des étrangers de se baigner *incongrument* dans les *bains* de la maison. Dans une bulle publiée au VIII^e siècle, le pape Adrien I^er recommande au clergé des paroisses d'aller, processionnellement et aux chants des psaumes, se baigner le jeudi de chaque semaine. Au retour des croisades, où l'Occident s'était mêlé à l'Orient, le *bain* fut en grand honneur, et il faisait partie des cérémonies préparatoires auxquelles étaient soumis les seigneurs avant d'être armés chevaliers. Telle fut sans doute l'origine de l'ordre militaire du *Bain* institué par Richard II, relevé plus tard avec éclat par Georges I^er, et qui subsiste encore aujourd'hui en Angleterre. Après le XI^e siècle, de nombreux établissements de *bains* furent construits à Paris; le plus important était situé rue Saint-Michel, en face du Palais-de-Justice. En 1248, les juifs avaient, dans la rue de La Pelleterie, une maison d'étuves où ils étaient seuls admis. « *Domus quæ fuit stuffæ judæorum*, » dit Jalliot dans ses *Recherches sur Paris*. A l'emplacement actuel de la Conciergerie, les rois de la deuxième race firent construire un hôtel de *bains*, qui existait encore sous le règne de Henri II. Quelques années plus tard, il y avait dans tous les quartiers de Paris des rues appelées des *Etuves*, des *Nouvelles-Etuves*, des *Vieilles-Etuves*, etc. Cette dernière n'a pas encore été démolie, et l'établissement qui lui valut sa dénomination a été exploité jusqu'en 1570. Saint Louis réunit en un corps de métier les *estuviers* ou *estuveurs*. Dans un curieux manuscrit conservé à la Bibliothèque impériale, Etienne Boileau, prévôt des marchands, donne l'indication des principales mesures de police auxquelles les estuviers étaient astreints :

« 1° De ne tenir aucune réunion de messieurs et de demoiselles;

» 2° De fermer leur établissement les dimanches et fêtes;

» 3° De ne faire annoncer que les *bains* étaient prêts que lorsque le soleil serait levé, afin de ne pas troubler le repos des habitants. »

A cet effet, des crieurs publics parcouraient les rues de Paris : « Seignor, disaient-ils, vous alez baigner et estuver sans délaies; li baing sont chaut, c'est sans mentir. »

Les estuviers étaient, en outre, obligés par serment de prévenir l'autorité de toutes les *mesprentures* dont ils pourraient avoir connaissance. Toute infraction à ce règlement était punie d'une amende de 10 sous parisis. Fidèlement exécutées jusqu'à Louis XI, ces mesures ne tardèrent pas à tomber en désuétude, et les établissements de *bains* devinrent des maisons de rendez-vous clandestins. Au commencement du XVI^e siècle, le prédicateur Maillard disait en chaire : « Mesdames, n'allez pas aux étuves et n'y faites pas ce que vous savez. » C'était singulièrement abuser de la confession.

Les estuviers, quoique formant avec les perruquiers un corps de métier distinct, *faisaient le poil* et coupaient les cheveux; ces deux corporations furent réunies par Charles V, qui nomma son valet de chambre chef suprême des *barbiers-étuvistes* de Paris. Les prérogatives attachées à cette place furent encore augmentées par l'efféminé Henri III et par Henri IV. Sous Louis XIV, cette charge donnait encore d'assez beaux bénéfices pour ne point avoir été dédaignée par le premier chirurgien du roi; elle devint même héréditaire.

Les *bains* pris chez les étuvistes étaient, il y a un siècle, considérés comme un complément indispensable aux jouissances du luxe. Voltaire, dans *le Mondain*, dit :

Mais du logis j'entends sortir le maître...
Un char commode, avec grâces orné,
Par deux chevaux rapidement traîné,
Paraît aux yeux une maison roulante,
Moitié dorée et moitié transparente;
Nonchalamment je l'y vois promené.
De deux ressorts la liante souplesse
Sur le pavé le porte avec mollesse;
Il court aux *bains* : les parfums les plus doux
Rendent sa peau plus fraîche et plus polie, etc.

Le prix des *bains* qui, sous les rois de la deuxième race, n'était que de 19 centimes, fut plus tard beaucoup plus élevé, et, quand les désastres qui signalèrent la fin du règne de Louis XIV eurent porté la misère du peuple à son comble, les pauvres en furent réduits à prendre des *bains* froids dans la Seine. A cet effet, on recouvrait d'une toile à voile de grands bateaux appelés *toues*. C'est alors qu'un nommé Poithevin obtint, par lettres patentes du 13 mars 1761, l'autorisation d'élever sur la Seine, près du pont Royal, un établissement dans le genre de ceux que l'on voit encore aujourd'hui. Quelques années plus tard, un industriel, Barthélemy Turquin, inventa les *bains* chinois, à baignoires plongeant dans l'eau courante; mais la concurrence qu'il fit à Poithevin occasionna un procès qui fut perdu par Turquin. En compensation, il lui fut permis de fonder plusieurs écoles de natation.

La Révolution française supprima les corps de métiers, et ainsi cessèrent les priviléges depuis si longtemps accordés à la communauté des *barbiers-perruquiers-baigneurs-étuvistes*.

L'établissement des machines de Chaillot, par les frères Périer, en portant l'eau dans tous les quartiers de Paris, fit naître la concurrence, encouragea les spéculateurs et amena l'édification de nouveaux établissements . le nombre des baignoires publiques, qui s'élevait à 500 en 1816, avait plus que doublé en 1830; en 1840, il y en avait 2,500. Aujourd'hui, dans tous les quartiers de la capitale, même les plus éloignés du centre, il existe des *bains* publics.

L'idée des *bains* portés à domicile, en usage en Allemagne depuis de longues années, n'a été réalisée à Paris, par un nommé Vilette, que le 23 mai 1819.

En France, grâce aux notions d'hygiène populaire qui se répandent tous les jours de plus en plus, grâce aux progrès de notre civilisation et à l'aisance qui tend à pénétrer dans toutes les classes de la société, l'usage des *bains* est devenu général, et aujourd'hui non-seulement les grandes cités, mais même les plus petites villes possèdent des *bains* publics. Un décret rendu en 1851 par l'Assemblée législative ordonna la création d'établissements destinés aux classes pauvres et où les *bains* doivent, à certains jours, être délivrés gratuitement. L'un d'eux, dû à la munificence de l'empereur et construit à Paris, derrière le square du Temple, a déjà donné les meilleurs résultats. Dans un rapport présenté au préfet de la Seine, le 18 janvier 1865, M. de Cormenin, conseiller d'État, étudie les progrès de cette œuvre populaire, et constate que, dans l'année qui vient de s'écouler, il y a eu une augmentation sur 1863 de 1,125 bains. En 1864, ce nombre s'est élevé jusqu'à 38,898.

Il serait à désirer que ce décret si sage et si important au point de vue de l'hygiène ne fût point lettre-morte pour les populations rurales. Ce sont précisément les habitants des campagnes, ceux auxquels les *bains* seraient le plus utiles, qui sont privés d'établissements de ce genre.

Bains chez les modernes. Quand on se reporte par la pensée aux luxueux établissements des *bains* romains et orientaux, on est

frappé du contraste que présentent avec eux nos *bains* modernes. Sans doute, nos mœurs plus sévères s'accommoderaient mal des pratiques efféminées de l'antiquité, mais combien nous sommes loin d'approcher de cette excessive recherche que l'on remarquait dans les *bains* des plus pauvres citoyens de Rome! Nous prenons nos *bains* dans un étroit cabinet sans luxe, sans décors, à l'un des coins duquel est placée une étroite baignoire, où l'eau n'exhale d'autre odeur que celle des tuyaux. A la sortie du *bain*, point de lit de repos, point de massage, point de frictions, point d'essences, une brusque transition du froid au chaud, tel est le *bain* moderne. Si quelque infirmité vous oblige à recourir au pédicure, arrive un garçon grossier, maladroit, ancien valet d'écurie, avec lequel vous êtes obligé de discuter le prix de l'opération. A plusieurs reprises, on a tenté de faire renaître le luxe des thermes romains; mais ces tentatives ont toujours échoué. A qui la faute? Assurément, les directeurs de ces établissements ne demanderaient pas mieux que de satisfaire ces tendances à un luxe plus raffiné, mais leurs projets d'amélioration ne seraient couronnés d'aucun succès. Nous vivons à une époque de luxe extérieur, où la bourse ne s'ouvre que pour les dépenses de pur apparat. Tel de nos Lucullus qui laisse chaque soir une pièce de 20 francs au bureau de l'Opéra, au comptoir de la Maison Dorée, ne se trouve nullement humilié de descendre aux *bains* à 60 centimes. Ajoutons, toutefois, que nous vivons dans un temps où l'on a autre chose à faire qu'à passer la moitié de sa vie dans un établissement de massage et d'épilage. Les anciens avaient énormément de temps à dépenser, et ce n'est certes pas eux qui auraient inventé le *times is money* de nos voisins toujours affairés.

— II. Physiol. et hyg. Les *bains* peuvent être *liquides*, *solides* ou *gazeux*. L'eau est l'élément le plus ordinaire du *bain* liquide; quelquefois il se compose de petit-lait, d'alcool étendu, de vin, d'huile, etc. Poppée, qui fut assassinée par Néron, prenait tous les jours un *bain* de lait d'ânesse. Au moyen âge et dans les maisons seigneuriales, ces sortes de *bains* furent longtemps de mode. La célèbre Mme Tallien remplaçait, en été, le lait par le suc de fraises et de framboises. Le rhum et le tafia sont employés dans les colonies où la canne à sucre est cultivée.

Le *bain* liquide se prend soit dans une grande étendue d'eau courante ou stagnante, comme une rivière, la mer, un étang; soit dans une piscine, soit enfin dans une baignoire. L'eau est souvent, dans un but thérapeutique, chargée de principes qui lui communiquent des propriétés variées.

Les *bains* solides sont en petit nombre; nous nous bornerons à signaler les boues minérales, le marc de raisin et le marc d'olives, enfin les *bains* d'arénation ou *bains* de sable.

Les *bains* gazeux ne sont ordinairement que les *bains* de vapeur proprement dits; ils ne s'emploient, comme les *bains* solides, que dans un but thérapeutique.

Certaines opérations accompagnent souvent le *bain* et sont regardées parfois comme des accessoires indispensables. On les pratique soit dans un but de propreté et hygiénique, soit dans un but tout à fait médical. Nous citerons les principales : 1° Les *onctions* faites avec des onguents et des huiles parfumées; très-longtemps de mode chez les Grecs et les Romains, elles ne sont plus aujourd'hui en usage qu'en Orient; 2° le *massage* importé de l'Inde en Europe. Voici en quoi il consiste : Le baigneur s'étend sur une table de pierre ou de bois, légèrement arrosée d'eau chaude; le masseur lui comprime le corps dans tous les sens, étire les membres, fait craquer les articulations, frappe fortement sur les épaules et sur les parties charnues; puis, de sa main armée d'un gant de crin, il opère sur toute la surface cutanée une friction vigoureuse. En Russie, on fouette le corps avec des verges ramollies dans l'eau; 3° les *frictions* faites avec des étoffes de laine, avec des éponges ou bien enfin avec la *strigille*, grattoir de corne ou d'ivoire avec lequel on racle la peau; 4° enfin, le *séchage* du corps à la sortie du *bain;* c'est le plus important de tous ces accessoires. Cette opération doit être faite promptement, surtout en hiver. Rien de plus dangereux que le refroidissement du corps alors qu'il est encore tout humide.

Les *bains*, considérés sous le rapport de leur température, se distinguent en *bains* froids, *bains* frais, *bains* tièdes et *bains* chauds. L'action qu'ils exercent sur l'organisme présente des différences notables, selon le degré auquel ils sont pris. Généralement, ils agissent ainsi que va nous l'indiquer le professeur Rostan : « 1° Par la pression de l'eau, milieu plus dense que celui auquel la peau est ordinairement soumise; effet auquel on peut attribuer en partie la constriction de la poitrine, la gêne de la respiration dans les premiers moments de l'immersion; 2° par le contact d'un plus grand nombre de molécules qui rend plus prompt et plus intense l'addition ou la déperdition du calorique; 3° par la sensation de température qui est éprouvée; 4° par l'absorption de l'eau qui varie suivant la température du *bain* et qui est la plus considérable dans le *bain* tiède; 5° par l'action de l'eau sur la peau, comme le ramollissement, l'imbibition; 6° quelquefois par le choc du liquide. »

Ces effets varient, du reste, selon la température de l'eau et selon le temps pendant lequel on y reste plongé; c'est ce côté de la question que nous avons à étudier.

Le *bain* froid (de 0 à 15° centigrades) détermine aussitôt une sensation pénible, avec frisson intense suivi d'une contraction spasmodique de la peau; les membres se roidissent et deviennent le siége de crampes douloureuses; la respiration est gênée, la parole pour ainsi dire suspendue, le pouls faible, fréquent; le cœur bat avec violence. Une céphalalgie intense se manifeste et quelquefois même la peau se couvre de taches violacées; le sang abandonne alors la périphérie du corps pour se porter entièrement vers les organes internes. Si ce *bain* se prolonge quelques minutes seulement, l'horripilation devient plus intense, les lèvres prennent une teinte violette, les yeux s'enfoncent dans leur orbite, les organes génito-urinaires s'amincissent, et il se produit dans l'économie une perturbation telle que la stupéfaction en est bientôt le dernier terme.

Au sortir du *bain*, la réaction s'opère lentement, et, pendant ce laps de temps, quelques-uns des phénomènes que nous venons de décrire persistent encore. La réaction une fois établie, on éprouve une sensation de bien-être et de chaleur agréable. De 15 à 18° centigrades, le *bain* produit des effets identiques aux précédents, mais avec une intensité moindre; la réaction s'opère plus promptement, s'accompagne d'une vive sensation de fraîcheur et d'agilité, et, pendant la nuit, se manifestent tous les symptômes d'une grande excitation.

Le *bain* frais (de 19 à 25° centigrades) représente celui que l'on prend à la mer et dans les rivières pendant la belle saison; la température varie alors de 18 à 24° centigrades. Dès les premiers instants de l'immersion, on éprouve, tout d'abord, une impression de froid bientôt remplacée par un sentiment agréable de chaleur qui persiste, surtout si l'on ne reste pas en repos. Dans le cas contraire, et le séjour dans l'eau se prolongeant, le pouls se ralentit, la respiration devient pénible, et un nouveau frisson se produit.

Le *bain* tempéré (de 24 à 30° centigrades) agit principalement sur la surface cutanée. Sous son influence, la peau se ramollit et devient plus souple. Il ne fait éprouver ni froid ni chaleur; mais si on le prolonge pendant plus d'une heure, il peut déterminer une tendance irrésistible au sommeil.

Le *bain* tiède (de 31 à 37° centigrades) rougit la peau, la gonfle et, après un certain laps de temps, la ride et la ramollit. Le pouls et la respiration se ralentissent; la face est vultueuse et souvent violacée, surtout chez les individus à constitution sanguine. On éprouve de fréquentes envies d'uriner, et les parties génitales deviennent rouges. La soif est vivement excitée, et le malade n'a quelquefois pas la force de résister au sommeil qui s'empare de lui; enfin le volume du corps augmente. Si l'on en croit Falconner, un adulte plongé pendant une heure dans un *bain* élevé à cette température absorberait plus de quinze cents grammes de liquide. Lorsque le *bain* tiède est prolongé, il produit de la faiblesse, les membres s'appesantissent, la digestion est difficile; les facultés intellectuelles elles-mêmes paraissent obscurcies. Si, au contraire, on y séjourne peu de temps, ce *bain* devient tonique et fortifiant par la réaction qu'il provoque.

Le *bain* chaud (au-dessus de 32° centigrades) détermine des phénomènes ayant une grande analogie avec ceux qui sont produits par des *bains* très-froids : horripilation de la peau, respiration pénible, pouls fréquent, anxiété, céphalalgie, vertiges, quelquefois même syncope. La durée de ce *bain* ne doit pas excéder dix minutes. Quand on en sort, même après ce court laps de temps, on éprouve une grande lassitude, une extrême faiblesse, dues à la perte considérable causée par la perspiration cutanée.

Les dénominations de *bains* froids, tièdes, tempérés, dont nous nous sommes servi, n'ont qu'une valeur relative. L'impression produite par chacun de ces *bains* peut varier selon l'idiosyncrasie, la constitution et surtout l'habitude des individus. Ainsi, le docteur Marcard éprouvait des spasmes et une vive anxiété dans un *bain* chauffé à 27°; le professeur Rostan a signalé l'observation faite sur une jeune dame qui ressentait une chaleur suffocante dans de l'eau à 20°. Le même docteur parle d'une vieille femme qui n'avait jamais pu prendre de *bains* de sa vie; sa répugnance était telle, qu'elle étouffait, suffoquait, perdait connaissance aussitôt qu'elle se plongeait dans l'eau. Au contraire, il est certains individus qui se plongent sans inconvénient dans l'eau d'une rivière ou dans la mer à l'époque la plus rigoureuse de la saison, et nous avons connu un beau vieillard de soixante et dix ans qui avait, dès sa plus tendre enfance, contracté l'habitude d'aller se baigner dans l'Hérault, tous les matins, avant le lever du soleil. Et, à ce propos, nous allons raconter une charmante anecdote. Un indigène des bords de la Tamise, visitant un jour les curiosités du sommet du Saint-Bernard, en compagnie de plusieurs religieux, arriva près d'un lac aux eaux presque toujours glacées, et qui ne nourrissait aucun poisson. L'Anglais en manifeste sa surprise aux bons Pères, qui lui répondent qu'aucun poisson ne pourrait vivre dans une eau si froide. Notre insulaire se dépouille aussitôt de ses vêtements, plonge dans le lac à plusieurs reprises, s'y livre à tous les ébats qui distinguent les nageurs consommés, puis sort de cette baignoire improvisée, et dit froidement aux religieux stupéfaits : « Mes bons Pères, vos poissons sont des imbéciles. »

En général, les hommes doués d'une constitution nerveuse sont plus sensibles au *bain* froid que ceux d'une constitution où domine l'appareil musculaire, et réciproquement pour le *bain* chaud. La durée du *bain* doit être réglée d'après la température de l'eau et de l'air ambiant. Quand on le prescrit dans un but médical, on doit aussi tenir compte de l'effet qu'on veut produire. Le médecin n'oubliera pas les diverses circonstances que nous venons de relater, et il devra régler prudemment l'emploi d'un moyen si souvent utile, mais qui n'est pas toujours sans danger. Le *bain* de mer et celui de rivière ne doivent pas se prolonger au delà du deuxième frisson; aussitôt qu'on l'a éprouvé, il faut sortir de l'eau, s'essuyer promptement et ne point rester en repos. Le matin, avant le premier repas, et le soir, de quatre à six heures, et quand la digestion est complétement terminée, sont les moments les plus favorables pour se mettre au *bain*. C'est une erreur de croire qu'il est dangereux de prendre, pendant la canicule, des *bains* en plein air et au milieu de la journée. Le seul inconvénient est d'être exposé à un soleil ardent et aux conséquences de l'insolation, qui peut déterminer des méningites et des érésipèles vulgairement appelés *coups de soleil*. On doit éviter d'entrer dans l'eau froide ou fraîche en état de transpiration, à cause de la répercussion qui pourrait se produire sur les organes internes. Alexandre le Grand faillit perdre la vie pour s'être baigné, étant en sueur, dans la rivière du Cydnus. Cependant, il est bon que le corps soit, après un exercice modéré, couvert d'une légère moiteur. Enfin, on conseille avec raison, dans le but d'éviter une congestion du cerveau, de se mouiller la tête au moment d'entrer dans le *bain* froid.

— III. Méd. thérap. Les *bains* liquides, dans leurs diverses variétés, sont d'un puissant secours pour le médecin, et très-souvent employés en thérapeutique. Le *bain* d'eau pure, à différents degrés de température, suffit dans un grand nombre de cas; mais, souvent aussi, on ajoute au *bain* diverses substances solubles, qui donnent probablement à l'eau des vertus curatives nouvelles. Cette dernière proposition a été l'objet de vives controverses. Le tissu cutané s'empare-t-il d'une partie du liquide ou des principes que ce liquide contient en solution? Quelques auteurs, après expérience, répondent négativement. Nous les croyons dans l'erreur; car, pour nous, il est certain que le corps plongé dans l'eau en absorbe une certaine quantité, nous pourrions dire même une quantité notable. Le fait de Falconner, cité plus haut, le démontre péremptoirement. Quant aux sels qui peuvent être dissous dans l'eau, ils ne sont pas tous également absorbables; le sublimé corrosif, par exemple, peut être administré ainsi à des doses vraiment effrayantes. N'a-t-on pas quelquefois provoqué des purgations à l'aide de pédiluves chargés d'ellébore noir ou blanc? Ne retrouve-t-on pas souvent dans les urines les principes dont le *bain* était chargé? Les alcalis non-seulement sont de ce nombre, mais encore ils paraissent jouir de la propriété de rendre absorbables certains médicaments qui ne le seraient pas sans cette association. Dans les essais tentés pour élucider la question qui nous occupe, on nous paraît avoir expérimenté avec des solutions chargées de quantités trop fortes de substances actives, et, dès lors, il est arrivé que l'économie animale a éprouvé une sorte d'intolérance organique qui a opposé à l'absorption un obstacle invincible. Telle nous paraît être la cause probable des résultats contradictoires obtenus par les expérimentateurs.

Les *bains* aqueux, a dit le professeur Rostan, sont un des plus puissants moyens de l'art de guérir. Pendant plus de six cents ans, les anciens n'ont pas connu d'autre remède. Les propriétés puissantes dont les *bains* sont doués les font employer aujourd'hui contre un grand nombre de maladies. Cependant, il faut bien le dire, la science n'a pas encore posé des règles précises sur l'emploi de cette médication, et le praticien doit tous les jours s'en rapporter à sa propre expérience pour juger des cas morbides où il peut être utile d'en faire usage. Aussi nous contenterons-nous d'indiquer les affections principales contre lesquelles leur efficacité est maintenant admise sans conteste.

Le *bain* très-froid au-dessous de 10° est dangereux. On ne doit y avoir recours que lorsqu'il est urgent de produire une vive réaction. Comme moyen hygiénique, peut-être pourrait-on le conseiller, mais ce ne serait que dans des cas très-rares, qu'il n'est pas possible de prévoir. Le *bain* froid est employé avec succès contre les scrofules, le rachitisme, surtout si les malades peuvent s'y livrer à l'exercice de la natation. Il convient aussi dans le traitement de la chorée, de l'hystérie, de l'incontinence d'urine, de l'aménorrhée et des brûlures, afin de modérer le travail de la cicatrisation. On devra s'abstenir de donner des *bains* froids dans toutes les maladies ayant un caractère inflammatoire, aux enfants doués d'une grande sensibilité nerveuse et prédisposés aux convulsions, et aux vieillards, chez lesquels ils pourraient déterminer des apoplexies cérébrales. Nous ferons la même recommandation aux femmes pendant l'époque menstruelle, et aux personnes atteintes de maladies du cœur ou d'éruptions cutanées avec exsudation abondante.

Le *bain* frais produit un effet tonique très-prononcé; il augmente l'appétit et facilite la digestion; il est employé dans les mêmes cas que le précédent, et il n'offre pas les mêmes dangers. C'est dans cette classe qu'on doit ranger les *bains* de mer, d'une efficacité si grande dans toutes les maladies où l'atonie est le symptôme prédominant, et dans celles qui dépendent d'un défaut d'équilibre entre le système nerveux et le système sanguin. Quelques médecins anglais ont préconisé le *bain* frais dans des cas de rougeole grave. Le docteur Aran prétend avoir obtenu de bons résultats de cette médication, qui produirait un effet calmant par la diminution de la chaleur de la peau.

Le *bain* tiède ou tempéré convient dans les affections papuleuses, vésiculeuses, squammeuses et pustuleuses de la peau, à l'état aigu et subaigu; il agit en favorisant la desquammation de la surface cutanée et en rétablissant ainsi la régularité de ses fonctions.

Dans la période de suppuration de la variole, le *bain* tiède répété trois ou quatre fois fait cesser le délire. Cette médication est déjà très-ancienne, et, dans son ouvrage, qui date de 1720, Fischer raconte qu'en Hongrie on ne traite pas autrement les enfants atteints de cette maladie. Dans les accouchements, il calme l'irritabilité de l'utérus et prévient les divers accidents qui pourraient en dériver. Quand il est prolongé, et en raison de l'action relâchante qu'il exerce sur les tissus, il favorise le taxis des hernies difficiles à réduire. Très-utile pour combattre les accidents nerveux qui accompagnent fréquemment le travail de la dentition chez les enfants, le *bain* tiède ou tempéré est, en outre, avantageusement employé contre le lumbago, le rhumatisme musculaire, certaines constipations rebelles. Très-efficace dans le traitement de la métrite, ce *bain* convient parfaitement pendant la grossesse; c'est souvent un des moyens les plus sûrs pour empêcher un avortement ou un accouchement prématuré. Alors cependant il ne faut pas en abuser, dans la crainte de trop affaiblir la malade. L'utilité du *bain* tiède a été encore constatée contre les névroses, quel que soit, du reste, leur siége. Rien n'est meilleur pour calmer cet état d'irritabilité, d'agitation, d'insomnie, qui se montre chez les femmes nerveuses. Il est contraire dans les maladies asthéniques, dans les affections scrofuleuses, scorbutiques; chez les personnes atteintes de maladies organiques ou épuisées par d'abondantes évacuations, enfin dans les hydropisies et les hémorragies de toute nature. En un mot, on doit suivre le précepte d'Hippocrate, quand il dit : « Il ne faut pas baigner les faibles. » Le docteur Turck a employé avec succès le *bain* tiède dans les cas de folie; ce *bain* doit être alors très-prolongé. Le *bain* prolongé a réussi encore dans le tétanos, certains cas de brûlure, etc.

Le *bain* chaud, par son action excitante sur l'organe cutané et les tissus sous-jacents, est avantageusement conseillé dans les douleurs rhumatismales chroniques. Il ramène le cours des hémorroïdes, et fait ainsi cesser les accidents causés par leur suppression. De même, dans le cas d'aménorrhée, il rétablit le flux menstruel. Il a été également employé avec succès pour rappeler certaines éruptions exanthématiques qui avaient cessé brusquement par suite d'un abaissement de température. Mais on ne doit user de ce moyen qu'avec une grande prudence, surtout dans la rougeole et la scarlatine, qui sont fréquemment accompagnées d'accidents du côté des voies respiratoires; l'action d'un moyen aussi excitant que le *bain* chaud pourrait augmenter la fièvre et l'agitation, déjà si intenses. On doit défendre ce *bain* à tous les individus prédisposés aux congestions cérébrales et à constitution pléthorique, à ceux qui sont atteints d'inflammations internes et d'affection cancéreuse et squirrheuse de l'utérus et du tube digestif.

Le *bain* très-chaud n'est plus aujourd'hui d'aucun usage en thérapeutique. S'il est reconnu doué quelquefois d'une certaine efficacité dans quelques cas, il est tellement dangereux par son action sur l'encéphale qu'on a dû renoncer complétement à son emploi.

Bains médicamentaux ou *médicinaux proprement dits*. Nous n'avons à parler ici que des *bains* d'eau, auxquels, dans un but thérapeutique, on a ajouté diverses substances médicinales ordinairement solubles. Nous n'avons pas à nous occuper des *eaux minérales naturelles*, non plus que des pratiques de l'*hydrothérapie*, qui feront le sujet d'articles spéciaux.

1° *Bains liquides*. Ils sont aussi nombreux que les substances médicinales dont les principes actifs sont regardés comme solubles. Nous citerons les principaux : *Bains alcalins*. C'est une imitation des eaux minérales alcalines de Vichy; ils se présentent aussi très-chargés de sel alcalin, et sont employés dans les éruptions sèches, les démangeaisons, le prurigo, les anciennes maladies de peau imparfaitement guéries. Les engorgements indolents du ventre, le rhumatisme, la chlorose sont quelquefois traités par les mêmes *bains* alcalins, à dose moins forte. Le sous-carbonate de soude et le sel de Vichy sont ordinairement

les plus employés à faire les *bains* alcalins. La dose varie de 80 à 250 grammes pour un *bain* entier. *Bain de Baréges* ou *sulfureux*. Le sulfure de potassium à la dose de 60 à 150 grammes en forme la base. On y ajoute quelquefois soit le carbonate de soude et le chlorure de sodium, soit la colle de Flandre. On administre les *bains* sulfureux dans diverses maladies de la peau, les dartres, la gale, l'eczéma, l'impétigo, le pitiriasis versicolor, le prurigo, ainsi que dans les rhumatismes, les scrofules, la chorée, divers engorgements et les suppurations de longue durée. On voit que ce moyen thérapeutique convient dans un grand nombre d'affections différentes, et qu'il est d'une grande ressource en médecine. Les *bains de sel* contiennent de 250 à 1,000 grammes de sel, et s'emploient contre les scrofules, la débilité générale, etc. Les *bains de mer* sont des *bains* froids, de 15° à 17°, dont l'eau contient jusqu'à 4 pour cent de substance minérale; ils réunissent les qualités toniques des *bains* froids et des *bains* salins. Ce sont de véritables eaux minérales dont la description appartient à un autre article (v. EAUX). Les *bains iodés* et *iodurés*, aujourd'hui rejetés, contenaient l'iodure de potassium et l'iode à des doses variables. On les employait contre les scrofules, les scrofulides, les ulcérations, les suppurations; comme moyens externes, ils mériteraient d'être moins abandonnés. Quand on a usé de ces sortes de *bains*, un procédé chimique économique permet de régénérer l'iode pour le faire servir de nouveau. Les *bains chlorurés* à l'hypochlorite de chaux s'employaient contre les ulcères et les scrofules, mais ils se montraient inefficaces. Les *bains mercuriels* contiennent de 5 à 12 grammes de sublimé corrosif, et trouvent leur emploi dans la syphilis et les affections de peau qui en dérivent. On s'est aussi servi de *bains arsénieux* contre diverses maladies. Les *bains émollients* sont faits avec le son, la guimauve, la graine de lin ou le lait, qui était employé si fréquemment dans l'antiquité. Ces derniers sont aujourd'hui remplacés plus avantageusement par les *bains de petit-lait*, dont l'usage constitue un procédé thérapeutique particulier, connu depuis une soixantaine d'années sous le nom de *cure de petit-lait*. C'est à Gais, canton d'Appenzell, à Interlaken, à Righi et dans quelques autres localités de la Suisse, que ce mode de traitement est plus particulièrement employé. On fait les *bains émollients adoucissants* avec de l'amidon, la colle de Flandre, la gélatine et la pâte d'amandes. Les substances aromatiques, le thym, la lavande, la sauge, le serpolet, la menthe, etc., donnent les *bains aromatiques;* le vin, le vinaigre, l'alcool, s'ajoutent à ceux qu'on veut rendre excitants. Le *bain de Pennès* est tonique, excitant et aromatique; il contient une assez forte proportion de carbonate de soude. Le *bain de Raspail* contient de l'ammoniaque saturée de camphre et du sel ordinaire; c'est une reproduction de l'eau sédative. Il est employé dans les rhumatismes. M. Raspail indique encore un *bain alcalino-ferrugineux*, dont la composition est très-compliquée, et dans lequel une certaine quantité d'électricité se développe.

Les *bains de tripes* sont des *bains* gélatineux faits avec les issues des bêtes à cornes. Ils étaient employés en chirurgie pour hâter la guérison des fractures, des ankyloses, etc. Les *bains de sang* d'animal, comme toniques et excitants, ne sont plus employés; M. Raspail en conseille encore l'usage, sous la dénomination impropre de *bains vivants*.

Parmi les autres *bains* liquides, nous devons encore citer les *bains électriques*. Le malade est placé dans une baignoire de bois dont l'eau est acidulée; les deux électrodes d'une pile volta-faradique, ou de la machine de Rumkorf, plongent dans le liquide, les chaînes électriques de Pulvesmacher, et d'autres appareils immergés, peuvent aussi rendre le *bain* électrique. Ce *bain* est employé dans les paralysies partielles ou générales, l'ataxie locomotrice et la saturation mercurielle, à la suite d'un traitement syphilitique trop prolongé. Le *bain à l'hydrofère* est la plus remarquable invention du vénérable Mathieu de la Drôme. L'hydrofère est un instrument imité du pulvérisateur des liquides de M. Sales-Girons. L'eau, mise en mouvement par le jeu de l'air comprimé, est poussée violemment contre une plaque de métal sur laquelle elle se brise, et se répand en une sorte de poussière. Le malade reçoit ainsi le liquide en fines gouttelettes, et se trouve enveloppé complétement d'une petite nappe liquide. Ce procédé présente de notables avantages. En premier lieu, il y a économie évidente : trois bouteilles de liquide suffisent pour un *bain* complet, ce qui permet de faire usage, avec une faible dépense, des eaux minérales tirées des lieux les plus éloignés. En second lieu, l'eau ainsi employée offre une partie des qualités de la douche, préserve le malade de la pression du liquide sur la périphérie du corps et paraît, en réalité, jouir de propriétés curatives plus efficaces, qui dérivent du mode même d'emploi. Ce qui paraît prouver en faveur de cette efficacité, c'est que les animaux, qui éprouvent en général une grande répugnance pour l'eau, se soumettent volontiers à ce moyen particulier de balnéation, ce qui conduirait à croire qu'il est plus naturel.

Les expériences récentes de M. Hardy et le rapport favorable de M. Gavarret ne permettent plus de doute sur les propriétés curatives des *bains* à l'hydrofère. Ils furent installés dès l'année 1860 à l'établissement de la rue Taranne, et sont actuellement très-employés aux *bains* médicinaux de *la Ville de Paris*, ancienne frégate-école du quai d'Orsay.

On distingue encore en médecine, parmi les *bains* liquides, les *bains locaux* ou *partiels*, par opposition aux *bains généraux* ou *entiers*. Le *bain de mains* ou *manuluve* s'emploie chaud comme dérivatif dans les hémorragies, et comme émollient dans les inflammations locales. Le *bain de pieds*, ou *pédiluve*, s'emploie le plus souvent aussi pour amener le sang vers la partie inférieure du corps, c'est-à-dire comme dérivatif. Dans ce cas, il est pris chaud et composé d'eau pure, à laquelle on peut ajouter des cendres, des sels, de l'acide chlorhydrique, de la farine de moutarde, etc. Dans les phlegmasies locales, et notamment dans l'ongle incarné, surtout aux pieds, ces substances sont remplacées par d'autres, émollientes, telles que le son, la graine de lin, etc. On les emploie froids et additionnés d'alun, pour supprimer la transpiration trop considérable des pieds.

Le *bain de siége* ou *demi-bain* se prend à l'aide d'une baignoire spéciale, dans laquelle on plonge le bassin jusqu'à la ceinture, les jambes restant dehors. Ce *bain* s'emploie chaud, comme dérivatif, contre les congestions des organes supérieurs, l'oppression, la goutte dite remontée, les hémorragies nasales et les congestions à la tête; enfin, pour rappeler les flux hémorroïdaux et le flux menstruel. Tiède, on emploiera le *bain de siége*, dans les cas de phlegmasie de l'abdomen et d'inflammation locale; froid, contre les hémorragies utérines, l'incontinence d'urine des enfants faibles et délicats, les pollutions nocturnes et diurnes, etc.

2° *Bain de vapeur*. Le *bain* liquide très-chaud est avantageusement remplacé, pour l'homme, par la température élevée d'une étuve humide. Aussi a-t-on depuis longtemps substitué le *bain* de vapeur au *bain* chaud, chaque fois qu'il est nécessaire d'arriver à une grande chaleur. Cet usage, encore pratiqué en Russie et en Egypte, où l'on prend des *bains* d'étuve à 50, 60 et 75°, n'est plus guère suivi en Occident que dans un but thérapeutique. On a même substitué à l'étuve ordinaire, dans laquelle le malade était plongé tout entier, des boîtes closes qui permettent de recevoir la vapeur sur toutes les parties du corps, la tête demeurant dehors. Ces appareils sont même transportables à domicile; ils peuvent s'installer sur le lit où le malade est couché. La vapeur arrive par un tuyau, chauffé au moyen d'une simple lampe à esprit-de-vin, et l'on peut facilement diriger cette vapeur vers la partie la plus spécialement affectée. Beaucoup de malades se dispensent même de tout appareil : assis sur un tabouret, ils reçoivent la vapeur de la lampe, entourés d'une couverture de laine.

Le *bain* de vapeur excite la peau, qui devient le siége d'un afflux énergique des liquides et d'une transpiration abondante. On traite par les *bains* de vapeur les rhumatismes et les douleurs arthritiques, les dermatoses, la sciatique, etc. Le *bain* de vapeur aromatique s'obtient, en ajoutant à l'eau qui fournit la vapeur certaines substances aromatiques dont les principes se volatilisent avec elle. On peut aussi projeter des baies de genévrier sur un fourneau; il s'en élève une vapeur aromatique, qu'on emploie dans les mêmes cas. Le *bain* de vapeur des pauvres se prépare assez facilement. Le malade est couché et tient au pied du lit, sous ses couvertures, un vase dans lequel on a déposé un morceau de chaux vive arrosée d'un verre d'eau. La chaux, en s'hydratant, produit une abondante vapeur, qui remplace parfaitement celle des appareils. Le *bain* de vapeur minéral était dû aux vapeurs des eaux minérales; mais, comme il a été démontré que ces vapeurs ne contenaient qu'exceptionnellement des principes solides, on y a substitué partout l'eau pulvérisée, qui n'est, du reste, employée que dans la méthode d'inhalation. Le *bain* de vapeur sèche remplace quelquefois le *bain* de vapeur humide. Le corps du malade, ou la partie affectée, sont exposés à la vapeur de différentes substances résineuses en combustion sur un fourneau. A cette catégorie doivent se rapporter les *bains*, anciennement employés, de vapeur de soufre, d'iode ou d'arsenic. Le *bain* de vapeurs sulfureuses a joui longtemps, à l'hôpital Saint-Louis, d'un légitime succès, dû aux appareils de Darcet; toutefois, on les remplace avantageusement aujourd'hui par des moyens thérapeutiques d'une plus grande simplicité. Les vapeurs sèches sont plus souvent employées en inhalations. Ces divers *bains* de vapeurs peuvent être locaux ou généraux, comme les *bains* liquides.

3° *Bains gazeux*. Plusieurs substances gazeuses sont employées aujourd'hui, soit localement, soit généralement, en applications externes; ce procédé a pris, par extension, le nom de *bain d'air*. C'est une pratique de l'hydrothérapie qui ne mérite guère cette application. M. Raspail en préconise l'usage. Nous allons passer ces différents *bains* en revue. *Bains* d'air comprimé. Ils ont été recommandés contre l'asthme et l'emphysème, mais c'est plutôt une inhalation qu'un *bain* véritable. *Bain* de vide. Cette expression impropre désignerait une application du vide sur la surface du corps. La ventouse Junod sert à produire le vide atmosphérique autour d'un membre sur une assez large surface; mais les *bains* plus complets de vide n'ont pas encore été employés. Ils sont seulement proposés pour certaines affections. *Bains* d'oxygène. M. Laugier paraît en avoir fait les premières applications à la cure de la gangrène sénile. C'est un *bain* toujours local. Plusieurs chefs de service des hôpitaux, M. Demarquet entre autres, ont répété les expériences de M. Laugier avec succès, chaque fois seulement que les conditions n'ont pas été trop défavorables. *Bain* d'acide carbonique. Dans plusieurs localités d'Allemagne, à Nauheim, Kissingen, Mariendal, etc., on expose pendant quelques instants les malades dans un milieu saturé d'acide carbonique; mais l'effet physiologique de ces *bains* dépend en grande partie de l'inhalation. Dans les hôpitaux, on applique les *bains* locaux d'acide carbonique à la guérison des plaies anciennes, des ulcères, etc. La fameuse Grotte du Chien, près de Pouzzoles, pourrait servir à ces *bains* locaux. *Bains* de gaz ammoniaque. Le gaz ammoniaque se dégage spontanément du sol d'une grotte située près de celle du Chien, à Pouzzoles. On y traite un certain nombre de maladies locales en exposant la partie malade aux émanations gazeuses, sans que celles-ci puissent être respirées par le malade. Les ophthalmies, les paralysies des membres, les engourdissements, douleurs, demi-ankyloses rhumatismales et goutteuses, la sciatique, demandent un moyen de guérison ou de soulagement à ces *bains* locaux de vapeurs d'ammoniaque. Il est évident que la plaie absorbe très-bien ce gaz à travers l'épiderme, car la surface exposée aux émanations gazeuses ne tarde pas à devenir chaude et même brûlante. La langue est sèche, les tempes battent, des lueurs phosphorescentes passent devant les yeux. Enfin, on sort de la grotte, après un *bain* plus ou moins prolongé, et l'on cherche à exciter la transpiration.

4° *Bains solides*. A cette classe appartiennent les *bains* de marc de raisin, si employés autrefois contre les paralysies, les engourdissements et les douleurs anciennes. Bonnet disait d'eux qu'il n'y avait « rien de meilleur sous la chape du ciel, » ce qui ne les a pas empêchés de tomber en désuétude. Les *bains* de marc d'olives, de fumier, de couvain d'abeilles, sont encore plus oubliés. Les *bains* de sable chaud, contre les engourdissements et après les ligatures d'artères, sont également abandonnés; les *bains* de boues minérales, plus employés, n'ont que les propriétés des eaux minérales correspondantes.

— IV. Admin. *Bains et lavoirs publics*. Ces établissements, dont l'idée a été empruntée aux Anglais, ont pour but de propager les habitudes de propreté parmi les classes ouvrières, en leur fournissant au plus bas prix possible, et même gratuitement, la facilité de prendre des *bains*, de laver et de sécher leur linge. En Angleterre, le moyen employé pour atteindre ce but consiste à annexer à chaque lavoir un établissement de *bains*, et à compenser les pertes qu'occasionnerait le lavoir, exploité isolément, par l'excédant de recettes que produisent les *bains*, même donnés à très-bas prix. En Angleterre, la fondation de ces établissements et leur direction a d'abord été affaire d'associations particulières. L'Etat est ensuite intervenu, en faisant des avances aux paroisses pour la construction des bâtiments. En organisant ces sortes d'établissements, on avait tout autant en vue l'amélioration morale que l'amélioration physique des classes pauvres. En favorisant parmi les masses les habitudes de propreté, considérées jusqu'alors comme le privilége exclusif des classes aisées, on a voulu inspirer aux ouvriers ce respect d'eux-mêmes qui, sans impliquer la vertu, exclut du moins du vice ce qu'il a de plus grossier et de plus repoussant. En Angleterre, où l'on connaît le prix du temps, surtout les personnes qui vivent de leur travail, les sociétés et les administrations municipales anglaises se sont appliquées à abréger le plus possible la durée des opérations que nécessite le blanchissage du linge. Ces diverses opérations ont été soumises à une étude méthodique, on a fait appel aux lumières de la science et de l'industrie; des appareils, des procédés nouveaux ont été imaginés. De nombreuses heures, que la mère de famille peut consacrer à un travail productif ou à la surveillance de ses enfants et de sa maison, ont été ainsi gagnées. En Angleterre, en dehors des *bains* et des lavoirs gratuits, fondés par les corporations municipales, les paroisses ou les sociétés particulières, il y a encore d'autres lavoirs publics qui tiennent à la fois de l'institution charitable et de l'entreprise industrielle; car, si le profit n'est pas l'objet principal de leur création, les tarifs sont calculés de manière à ce que non-seulement les recettes couvrent les dépenses, mais encore donnent un bénéfice modéré; on a cherché, en un mot, à associer l'esprit d'entreprise et l'esprit de charité. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que ces établissements ont tout autant contribué au maintien de la santé publique qu'à la moralisation des masses.

En France, le gouvernement de la seconde république imita l'Angleterre sur ce point. C'est dans ce but que fut présentée la loi du 3 février 1851, qui ouvrait au ministre de l'agriculture et du commerce un crédit de 600,000 fr., pour encourager la création d'établissements modèles de *bains* et lavoirs gratuits ou à prix réduits, dans les communes qui en feraient la demande. On espérait qu'avec un peu de bon vouloir de la part des municipalités pour les concessions d'eau, il serait facile de constituer des *bains* et lavoirs qui, gérés par des commissions municipales ou par l'industrie privée, sous leur surveillance, produiraient de grands bienfaits sans entraîner aucune dépense annuelle, et réaliseraient même des bénéfices. La subvention de l'Etat fut soumise aux conditions suivantes : les communes qui sollicitent cette subvention doivent prendre l'engagement de pourvoir, jusqu'à concurrence des deux tiers au moins, au montant de la dépense totale; soumettre préalablement à l'administration supérieure les plans et devis des établissements qu'elles se proposent de créer. Elles doivent, en outre, justifier, par la production de leur budget, qu'elles sont dans une situation financière qui ne leur permet pas de se charger de la totalité de la dépense. Jusqu'à présent le nombre des établissements de ce genre créés en vertu de cette loi, dans les communes rurales et les petites villes, est excessivement restreint. La subvention n'a pas paru un encouragement suffisant. Les communes, voyant qu'en fin de compte elles seraient obligées de supporter les deux tiers de la dépense, n'ont mis aucun empressement à solliciter cette subvention. Dans les localités qui ont réclamé le concours de l'Etat, l'administration a exigé que les autorités municipales prissent l'engagement de faire profiter des prix réduits tous les ouvriers dont la position justifierait cet allégement, et de délivrer chaque mois un nombre déterminé de cartes gratuites aux indigents. Des baignoires distinctes sont établies pour ces derniers, et, s'il le faut, l'administration leur fait assigner des heures et des jours réservés. Les *bains* et lavoirs publics ont, depuis 1851, passé des attributions du ministre de l'agriculture et du commerce dans celles du ministre de l'intérieur.

— V. Méd. vét. L'usage de faire baigner les chevaux après le travail a lieu depuis un temps immémorial dans tous les pays où il existe un fleuve ou une rivière. En faisant baigner ces animaux dans ces contrées, on a plus en vue d'enlever la boue ou le fumier qui souille la peau que de répondre à des vues raisonnées d'une saine hygiène. Dans l'armée, les *bains* d'eau courante ont été mis en pratique pendant l'été et les jours de manœuvre, sur l'avis des vétérinaires, qui ne croient pas que les *bains* froids déterminent la morve ou le farcin. L'utilité de ces *bains* est démontrée par la sensation de bien-être que nos animaux domestiques éprouvent quand ils les prennent d'eux-mêmes. Ainsi, l'été surtout, les chevaux conduits à l'abreuvoir se couchent et se roulent souvent dans l'eau, malgré leurs conducteurs. Les chiens s'y plongent avec le plus grand plaisir, et c'est pour les épagneuls et les terre-neuve un besoin naturel, qui, s'il n'était point satisfait, pourrait donner naissance, chez eux, à des maladies très-graves. Tout le monde sait que l'eau est l'élément de prédilection des palmipèdes, et que le porc la recherche particulièrement dans certaines conditions. Les ruminants, au contraire, ont une répugnance manifeste pour les *bains* naturels. Mais les *bains* sont surtout nécessaires aux chevaux, dont la peau doit remplir intégralement ses fonctions respiratoires, en raison de la destination du cheval comme agent locomoteur. C'est un préjugé de croire, ainsi que cela est prouvé par les travaux de M. Fleury, que les *bains* froids déterminent des répercussions dangereuses. En effet, des faits nombreux démontrent que les *bains* froids ou les douches, même avec des individus en sueur, sont de la plus grande innocuité, à la condition qu'ils soient généraux et instantanés. Ces *bains*, s'ils étaient rationnellement mis en pratique, auraient, pendant la saison chaude, une heureuse influence sur la santé du cheval. En agissant ainsi, on serait en opposition complète avec ce qui se fait partout, notamment chez les gens riches et dans l'armée, où, en enveloppant les chevaux de couvertures de laine, pour lesquelles assurément ils n'ont point été faits, on les rend de plus en plus impressionnables à la cause de la plus grande partie de leurs affections. Mais quelques règles doivent être suivies dans l'administration de ces *bains* pour qu'ils soient véritablement hygiéniques. Ainsi, on doit faire passer le cheval dans l'eau à plusieurs reprises, et éviter de le laisser immobile dans l'eau froide. Si c'est pendant les chaleurs de l'été, le cheval peut être laissé en repos au soleil en sortant du *bain;* pendant la saison froide, il faut, au contraire, provoquer les réactions par l'exercice ou par de vigoureuses frictions. Ces *bains* stimulent l'appétit, donnent de la tonicité aux muscles, facilitent les digestions et l'absorption des matières nutritives. Quant aux porcs, auxquels les *bains* sont également indispensables, on disposera, dans la cour de la porcherie, un réservoir d'eau de manière que ces animaux puissent s'y baigner facilement.

Bains à domicile (LES), vaudeville de M. Paul de Kock, représenté pour la première fois, à Paris, sur le théâtre du Palais-Royal, en octobre 1845. M. Lacaille est vieux, laid, ridicule et célibataire; mais il se peut

que ce soit à lui que Gavarni ait entendu dire ce mot sublime : « *Mon mur!* » Un homme qui a le droit d'inscrire au-dessous de son nom, sur ses cartes de visite, la qualité de *propriétaire*, un homme qui a pignon sur rue doit professer envers lui-même la meilleure opinion. Ledit sieur Lacaille est, en effet, d'une fatuité donjuanesque. Afin de rehausser ses charmes, il a, conformément à la loi des contrastes, pris pour le servir un Calino d'une laideur idéale qui répond au nom de Bourriquet. L'immeuble de notre propriétaire est occupé notamment par une jeune dame de Sainte-Sophie, qui néglige de payer son terme, et par une grisette, Mlle Niniche, qui paye régulièrement le sien. Celle-là habite le premier étage; elle s'annonce comme la veuve d'un général « mort au champ d'honneur. » La seconde, dont l'état consiste à colorier des perles, perche à l'*entre-sol des pierrots*, ou, si vous l'aimez mieux, sous les combles; il est vrai que, de sa mansarde, elle jouit de la perspective d'une multitude de tuyaux de cheminées; mais, par contre, de la vue plus récréative d'un jeune peintre, son cousin, qui travaille en face. On ne peut plus indulgent pour Mme la générale, M. Lacaille se montre impitoyable pour la grisette et lui donne congé, sous prétexte de quelques gouttes d'eau répandues dans l'escalier. Il est bon de dire que Mlle Niniche prend des bains à domicile. Elle aime la propreté, c'est là tout son luxe. Comment la guerre s'est-elle déclarée entre le propriétaire et sa locataire? On le devine. Maître Lacaille a rencontré dans Niniche une vertu à toute épreuve qui a refusé de capituler; oui, Niniche a repoussé sa flamme, et n'a pas craint d'appeler *vieux sapajou* un patenté, électeur, éligible, etc.; elle a même poussé l'insolence jusqu'à lui décocher en plein visage un magnifique éclat de rire qui vibre encore, à l'heure qu'il est, dans le cœur rancunier du bonhomme. Mlle Niniche tient beaucoup à une mansarde qui donne sur les combles de son cousin; elle va donc trouver bravement son ennemi, et déploie tout l'arsenal de ses chatteries, de ses gentillesses et de ses clins d'yeux pour l'amener à apposer son parafe au bas d'un bail de trois, six, neuf; mais un vieux garçon, blessé dans son amour-propre d'homme à succès, est plus vindicatif qu'on ne le suppose. Notre gaillard tient bon et ne veut pas déchirer le congé. La grisette sort furieuse, en couvant des projets de vengeance. Après elle, se présente Mme de Sainte-Sophie. Cette dernière parle de loyer, de quittances; mais le galant propriétaire se hâte de l'interrompre par des madrigaux et des traits d'esprit qui datent de sa première barbe. La générale, pour parler la langue de M. Paul de Kock, fait d'abord la chipie; en fin de compte, elle se laisse offrir un dîner au *Cadran bleu* et une loge aux Funambules. En attendant l'heure du rendez-vous, M. Lacaille se rend à ses affaires; Mme de Sainte-Sophie va faire, de son côté, un tour de promenade. Bourriquet reste donc seul à la maison. Il s'y livre, par l'organe d'Alcide Tousez, à des monologues rehaussés de calembours, de jeannoteries, de coq-à-l'âne et d'incongruités. Un coup de sonnette retentit : c'est un bain qu'on apporte pour son maître; la baignoire est installée derrière une tapisserie; une minute après, nouvelle sonnerie, deuxième bain; le valet, étonné, pense, après mûres réflexions, que l'une des deux baignoires est destinée à le recevoir, lui, Bourriquet. Il est bon d'ajouter que Bourriquet n'a jamais pris de bain de sa vie; toujours il a rêvé cette jouissance délicieuse sans jamais l'atteindre. Un bain chaud, c'est pour lui le dernier mot des voluptés humaines, le *nec plus ultra* des bonheurs d'ici-bas; il se plonge dans le liquide bouillant, car il n'a pas voulu y laisser mettre d'eau froide, prétendant que l'eau froide est bonne pour les canards et les petites gens. Un homard prendrait les teintes du vermillon de Chine, un œuf deviendrait dur... Bourriquet brave cinquante degrés de chaleur et trouve le liquide à peine tiède. Cependant, M. Lacaille reparaît; voyant un bain tout prêt, il le prend, car il a besoin d'être frais et dispos. A peine s'est-il glissé dans l'eau chaude qu'on apporte un troisième bain. Quel est ce mystère? Niniche va nous l'apprendre. Niniche, à qui un homme au bain ne fait pas peur, entre, un papier à la main : « Signez mon bail, dit-elle au bon Lacaille, ou vous allez subir un déluge à domicile. L'escalier ressemble déjà à la cascade de Saint-Cloud les jours de grandes eaux. » Après une résistance obstinée, le propriétaire se rend. Mme de Sainte-Sophie (dans le monde de Paul de Kock, les femmes ne sont pas bégueules), Mme de Sainte-Sophie survient pendant le débat; Niniche reconnaît en elle une ancienne camarade, très-peu veuve d'un général, et tout s'arrange; car que voulez-vous que fasse entre deux femmes un homme vêtu comme au jour de sa naissance? Tout s'arrange, mais sans mariage, et voilà une hardiesse que pouvait seul se permettre M. Paul de Kock. Un vaudeville sans mariage! c'est le renversement des dogmes de la scène. L'auteur, méprisant les rites sacrés du Palais-Royal, a vu son hérésie impunie. Bien mieux, son audace a été saluée par des bravos, et les *Bains à domicile*, pièce qui n'a ni queue ni tête, a beaucoup et longtemps fait rire. Sainville-Lacaille et Alcide Tousez-Bourriquet, étaient prodigieux, ruisselants d'inouïsme, comme on dit à présent, dans cette bouffonnerie pleine de laisser-aller et d'insouciance, où l'on vous jette, avec une confiance dont rien n'approche, en pleine figure, des poignées de sel gris en guise de sel attique. Mais c'est égal, monsieur Paul de Kock, faites des romans, faites des vaudevilles; nous les aimons, votre rire est gaulois, votre verve est française; votre plume est la plus charmante causeuse du XIXe siècle; on se sent la rate tout épanouie quand on l'entend babiller. Ce jugement n'aura sans doute pas l'heur de plaire à tout le monde; il faut du sel blanc aux raffinés; quant à nous, nous ne dédaignons pas votre sel gris; on en fait usage pour les *conserves*, et, quand les primeurs littéraires de 1866 seront allées où va toute chose, nos arrière-neveux se régaleront encore de vos œuvres, monsieur Paul de Kock ;

Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas.

Bain (LE), tableau de M. Picou; Salon de 1857. Une Orientale, entièrement nue, est debout sur le bord d'un bassin de marbre. Deux suivantes accroupies essuient son beau corps, aux formes opulentes, aux contours voluptueux. Sa tête se détache sur un écran de plumes que tient une négresse debout derrière elle. Une fumée bleuâtre s'échappe d'un brûle-parfums. Ce tableau a été gravé à l'eau-forte par M. Metzmacher.

BAIN (ORDRE DU), ordre anglais de chevalerie. Il est, pour la première fois, question de cet ordre à l'occasion du couronnement du roi Henri IV, en 1399, et l'on admet, en général, qu'il fut institué en mémoire de cet événement. Quant à son nom, les écrivains les plus compétents en attribuent l'origine à l'usage où l'on était au moyen âge de faire prendre un bain aux nouveaux chevaliers, comme symbole de purification. D'autres prétendent que Henri IV l'institua en faveur des chevaliers qui s'étaient *baignés* avec lui, après avoir veillé toute la nuit qui précéda son couronnement. Par la suite, les rois d'Angleterre prirent l'habitude de créer des chevaliers du Bain dans toutes les circonstances importantes, principalement le jour de leur couronnement et de leur mariage. Cependant, l'ordre finit par tomber en désuétude, et il était entièrement oublié, lorsque George Ier le réorganisa en 1725. Enfin, il a reçu une nouvelle consécration, le 24 mai 1847, par la reine Victoria. L'ordre du Bain sert aujourd'hui à récompenser tous les genres de services. Ses membres forment trois classes et portent le titre de grands-croix, commandeurs et compagnons. Les étrangers y sont admis, mais seulement comme membres honoraires. Les insignes des chevaliers de la première classe sont un ruban rouge et une médaille d'or émaillée, portant un sceptre, une rose, un chardon au milieu de trois couronnes impériales, avec la devise : *Tria juncta in uno.*

BAIN, bourg de France, ch.-l. de cant. (Ille-et-Vilaine), arrond. et à 41 kil. N.-E. de Redon; pop. aggl. 1,510 hab. — pop. tot. 4,175 hab. Tanneries, mégisseries, tissus de crin.

BAÏNA s. m. (ba-i-na). Sorte de tambour des Indiens.

BAINBRIDGE (Jean), savant astronome anglais, né en 1582, mort en 1643. Il se fit connaître par une *Description* de la fameuse comète de 1618, et fut aussitôt appelé à la chaire d'astronomie d'Oxford. Il a donné des éditions grecques et latines de Proclus et de Ptolémée. Outre les divers ouvrages qu'il a publiés, on conserve de lui, à Dublin, deux volumes d'observations astronomiques, ainsi que d'autres manuscrits.

BAINBRIDGE (William), commodore dans la marine des Etats-Unis d'Amérique, né dans l'Etat de New-Jersey, le 7 mai 1774, mort à Philadelphie, le 28 juillet 1833. Entré de bonne heure dans la marine marchande, il s'éleva rapidement au poste de capitaine; et, lorsque les difficultés des Etats-Unis avec la France (1798) rendirent nécessaire l'organisation d'une force navale, il reçut une commission de lieutenant. Capturé par les Français avec le schooner *Retaliation* qu'il commandait, Bainbridge resta prisonnier quelques mois à la Guadeloupe. A la fin des hostilités, il fut nommé capitaine (1800) et envoyé dans la Méditerranée avec l'escadre chargée d'opérer contre les Etats barbaresques. Le 3 octobre 1803, sur la côte de Tripoli, la frégate qu'il commandait, *la Philadelphia*, ayant touché la côte, fut enveloppée par des canonnières tripolitaines; Bainbridge se vit obligé, après une vive résistance, d'amener son pavillon, et il fut conduit à Tripoli avec ses 315 hommes d'équipage. Il y resta jusqu'à la conclusion de la paix (3 juin 1805). A son retour aux Etats-Unis, il fut cité devant une cour d'enquête chargée d'instruire sur la perte de *la Philadelphia* et honorablement acquitté. La guerre avec l'Angleterre ayant éclaté en 1812, Bainbridge, alors commodore, reçut le commandement d'une escadre et mit à la voile à Boston, le 25 octobre de la même année. Il avait arboré son guidon de commandement sur la frégate *Constitution*, de 44 canons. Le 26 décembre, alors qu'il se trouvait isolé du reste de son escadre, il rencontra, à la hauteur de San-Salvador, la frégate anglaise *Java*, de 49 canons, capitaine Lambert, qui portait à Bombay le lieutenant général Hislop. Après un combat de deux heures, *la Java*, complétement désemparée, se rendait à Bainbridge, qui n'avait éprouvé que des avaries sans gravité. Le capitaine anglais était blessé mortellement, et 174 marins, tués ou blessés, gisaient sur le pont de la frégate mutilée. Cette action d'éclat valut à Bainbridge une médaille d'or; c'est la seule récompense honorifique qui soit accordée aux citoyens par le gouvernement des Etats-Unis. Le commodore Bainbridge fut employé activement jusqu'en 1821, époque à laquelle il quitta définitivement la mer. Il commanda successivement les arsenaux maritimes de Boston et de Philadelphie, et remplit, en même temps, les fonctions de président du bureau des commissaires de la marine.

BAINCHÈRE s. f. (bain-chè-re). Pêch. Ancien instrument de pêche.

BAINE s. f. (bè-ne). Agric. Cuvette ovale, dont on se sert dans les pays de vignobles pour recevoir le raisin et le porter au pressoir. ‖ Chacun des larges paniers que l'on suspend, en Auvergne, aux flancs des chevaux.

— Anc. cout. Droit qu'on payait sur le poisson.

BAINES (Edward), historien anglais, propriétaire et éditeur du *Leeds Mercury*, représentant du bourg de Leeds, naquit à Walton-le-Dale, près de Preston, dans le Lancashire, le 5 février 1774. Son père descendait d'une famille de métayers anglais. Edward Baines, après avoir reçu une bonne éducation, fut envoyé comme apprenti chez un imprimeur, qui, à l'époque de la Révolution française, publiait un journal libéral. Bientôt il revint à Leeds, avant même d'avoir terminé son apprentissage, dans l'intention de se livrer aux affaires pour son propre compte. Ayant établi d'abord une petite imprimerie, il fut bientôt connu du parti libéral comme un homme prudent, intègre, énergique, et comme un ami fervent de la liberté et des réformes politiques; alors on l'aida de toutes parts dans sa publication du *Leeds Mercury*. Ceci se passait en 1801, époque à laquelle la circulation des journaux était encore restreinte, et où les opinions émises par les feuilles publiques en avaient d'autant plus de pouvoir sur l'esprit des habitants des provinces. M. Baines était l'un des écrivains qui, par leur caractère et leur habileté, allaient élever la presse provinciale au niveau de la presse métropolitaine, et, durant la moitié d'un siècle, il exerça, par la seule puissance de sa plume, une grande influence dans le comté d'York et parmi les membres du parti libéral. Pour donner une idée de l'accroissement de la presse en Angleterre, nous remarquerons seulement que le *Leeds Mercury*, qui, lors de son apparition, ne comptait que 21,000 mots, après des augmentations successives de format, en était arrivé, en 1848, à 180,000 mots. Dans beaucoup de localités, en Angleterre surtout, la presse provinciale attire sur elle le discrédit par la violence et les personnalités choquantes que lui inspire l'esprit de parti; mais il n'en fut pas ainsi du journal dirigé par M. Baines, qui, bien que vigoureux défenseur de la politique libérale, se distingua toujours par sa modération et l'indépendance de ses opinions. Nous ne suivrons pas M. Baines dans sa longue et importante carrière politique; après avoir puissamment concouru à maintenir la tranquillité dans son comté, il fut le promoteur d'un grand nombre d'établissements : l'Ecole royale de Lancastre, la Société littéraire et philosophique, l'Institution mécanique, l'Ecole modèle des enfants, la Maison de convalescence (*Hôpital des fiévreux*), la Société de tempérance, et beaucoup d'autres. Parmi les mesures politiques auxquelles il a le plus contribué, nous citerons la réforme de la Chambre des communes, l'émancipation catholique, le rappel des lois sur les coalitions, l'abolition de l'esclavage aux colonies, la réforme des corporations municipales, le rappel de la loi des céréales, l'abolition des taxes ecclésiastiques, etc., etc. M. Baines s'est acquis en outre d'autres titres à la célébrité, par son goût pour les recherches archéologiques et la publication de plusieurs ouvrages, entre autres son *Histoire du comté palatin de Lancastre*, 4 vol. in-4°, accompagnés de nombreuses illustrations. A l'époque de l'établissement des chemins de fer, il employa tout son crédit pour favoriser ce nouveau et rapide moyen de communication. Il fut directeur de plusieurs lignes et actionnaire d'un grand nombre d'autres. De 1834 à 1841, M. Baines représenta le bourg de Leeds à la Chambre des communes; mais sa santé l'obligea, cette dernière année, d'abandonner la vie parlementaire. Il n'en continua pas moins à accomplir avec ardeur tous ses autres devoirs civiques, jusqu'à sa mort, arrivée le 3 août 1841. Telle fut l'influence qu'avait exercée cet homme de bien, que sa perte fut un deuil général pour la ville qu'il habitait, et que les édiles firent placer sa statue dans la grande salle de l'hôtel de ville de Leeds, honneur dont les Anglais sont assez avares. Il avait épousé la fille de Mathieu Talbot, le savant auteur d'une analyse critique de la Bible. Il en eut onze enfants, dont neuf lui ont survécu. Son fils aîné, Mathieu Talbot, membre éminent du barreau anglais, fut élu à Hall, en 1847, membre du Parlement, et y fut renvoyé, en 1852 et les années suivantes, par la ville de Leeds. Son second fils, Edward, s'est depuis plusieurs années associé avec son plus jeune frère Frédéric, pour la publication du *Leeds Mercury*. Il est l'auteur d'une *Histoire des manufactures de coton*, le biographe de son père et le promoteur actif de tout ce qui tend à favoriser l'éducation du peuple et à repousser l'immixtion du gouvernement dans cette question. Son troisième fils, Thomas, est auteur d'une *Histoire de Liverpool.*

BAINES (Mathews Talbot), homme d'Etat anglais, né en 1799, mort en 1860. Son père, Edouard Baines, dont il était le fils aîné, avait honorablement commencé la notoriété politique de sa famille par la fondation d'un des principaux organes de la presse provinciale, le *Leeds Mercury*, ainsi que par le concours constant, qu'en qualité de représentant du grand bourg de Leeds à la Chambre des communes, il avait donné au parti libéral. Les succès scolaires de Mathews Baines à Cambridge, et la réputation qu'il s'était conquise au barreau, avaient fait espérer à ses amis que sa carrière politique serait très-brillante. Cette attente ne devait pas se réaliser. Entré au Parlement en 1847, et pourvu, moins de deux ans après, des importantes fonctions de président de l'administration de l'assistance publique, Baines montra les qualités solides d'un administrateur, mais point du tout celles d'un homme politique, et moins encore celles d'un homme d'Etat. En 1853, l'administration de lord Aberdeen rendit à M. Baines les fonctions qu'en 1849 lui avait confiées l'administration de lord John Russell. A sa mort, arrivée sous la seconde administration de lord Palmerston, M. Baines était chancelier du duché de Lancastre. Il a été le premier exemple d'un dissident admis à siéger dans le cabinet.

BAINI (l'abbé Joseph), compositeur et littérateur musical, né à Rome le 21 octobre 1775, mort en la même ville le 21 mai 1844. Après de solides études dans les beaux-arts et la théologie, Baini reçut de son oncle, Laurent Baini, d'excellentes leçons de contre-point, et devint ensuite, en 1802, l'élève et l'ami de Sannaconi. Peu de temps après, il fut admis comme chapelain-chantre dans la chapelle pontificale, dont il devint par la suite le directeur. Sa manière de diriger les chœurs des chanteurs pontificaux lui attira l'admiration des artistes étrangers. Comme compositeur de musique religieuse, bien qu'il n'ait rien publié, il n'en est pas moins célèbre, en Italie surtout, par son *Miserere*, composé pour la chapelle Sixtine, le seul qui ait pu soutenir la comparaison avec ceux d'Allegri et de Thomas Baj, et qui soit exécuté alternativement avec ces deux chefs-d'œuvre.

Ses principaux ouvrages de littérature musicale sont : *Essai sur l'identité du rhythme poétique et musical*, et surtout ses *Mémoires historiques sur la vie et les œuvres de Giovanni Pier' Luigi da Palestrina.* Malheureusement, son admiration exclusive pour Palestrina et les anciennes formules de musique sacrée lui firent perdre de vue la marche progressive de l'art, qui, pour lui, était en décadence depuis la fin du XVIe siècle. Baini resta étranger au mouvement musical moderne, et mourut en ignorant la différence de la tonalité actuelle avec l'ancienne.

BAÏNIEN s. m. (ba-i-ni-ain — rad. *baïna*). Hist. relig. Membre d'une secte d'Indiens qui mendient à la porte des temples en frappant sur un baïna.

BAIN-MARIE (bain-ma-rî. — Ce mot est certainement formé des mots *bain* et *Marie*, puisqu'on lit dans d'anciens manuscrits *balneum Mariæ*, bain de Marie. On ne peut donc recourir à l'étymologie proposée *balneum maris*, bain de mer, qui offrirait d'ailleurs une analogie fort douteuse. Mais alors, que fait ici le nom de Marie? Quelques-uns évoquent fort mal à propos le nom de la prophétesse Marie; d'autres voient dans le nom de Marie une allusion à la douceur du bain en question. Il est certain que les cantiques de l'âme dévote répètent souvent le *doux nom de Marie*, et nous convenons que l'explication est pieuse, si elle n'est pas plausible). Chim. et art culin. Manière de chauffer certains corps sans les exposer à des coups de feu. Elle consiste à plonger les vases qui les contiennent dans un liquide, un gaz, un corps pulvérulent, dont on chauffe directement le récipient : *Les corps très-volatils ne doivent se chauffer qu'au* BAIN-MARIE. *On cuit au* BAIN-MARIE *les aliments très-susceptibles de se brûler. Les ortolans gras se cuisent très-facilement, soit au* BAIN-MARIE, *soit au bain de sable, de cendre*, etc. (Buff.) *Le* BAIN-MARIE *a l'avantage de ne pas atteindre une température au-dessus de cent degrés.* (Hoefer.) ‖ Pl. BAINS-MARIE.

— Fig. Manière tempérée d'agir, de parler ou d'écrire : *Vous avez trouvé mon mémoire trop chaud, mais je vous en prépare un autre au* BAIN-MARIE. (Volt.)

— Alchim. Nom que l'on donnait au mercure dans lequel se baignent les métaux appelés le *roi* et la *reine*.

BAINS, bourg de France (Vosges), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kil. S.-O. d'Epinal; pop. aggl. 1,532 hab. — pop. tot. 2,596 hab. Fabrique de broderie, clouterie, kirschwasser; établissement thermal assez fréquenté. Les eaux thermales de Bains, sulfatées sodiques, connues dès l'époque romaine, émergent du grès vosgien recouvrant en bancs peu épais le granit qui affleure sur plusieurs points de la vallée, par dix sources, dont la température varie de 23° à 48° centigrades. Au centre de la ville se trouve le bain romain, édifice d'un style élégant. ‖ BAINS, comm. de France

(Ille-et-Vilaine), arrond. de Redon; pop. aggl. 213 hab. — pop. tot. 4,454 hab.

BAINS (LES), appelé aussi AMÉLIE-LES-BAINS ou FORT-LES-BAINS, village des Pyrénées-Orientales, à 31 kil. S.-O. de Perpignan; 1,800 hab. Fort bâti par Louis XIV en 1670.

BAINS DU MONT-DORE. V. MONT-DORE (les bains du).

BAÏO s. m. (ba-i-o). Bot. Nom malabar de l'arbre qui donne la casse. ‖ On dit aussi BAHOO.

BAÏOCASSES, nom d'un peuple gaulois de la 2e Lyonnaise, dans le pays de Bayeux.

BAÏOCHELLO s. m. (ba-io-kèl-lo — mot ital.). Métrol. Pièce de deux baïoques (environ onze centimes), usitée dans les Etats romains.

BAÏONISME s. m. (ba-io-ni-sme — du nom de *Baïon*). Hist. relig. Doctrine de Baïon, professeur de théologie à Louvain, dans le XVIe siècle : c'était un composé de pélagianisme, de calvinisme et de luthéranisme.

BAÏONISTE s. m. (ba-io-ni-ste — rad. *baïonisme*). Hist. relig. Partisan du baïonisme, de la doctrine de Baïon. Au XVIIe siècle, les baïonistes se sont confondus avec les jansénistes.

BAÏONNETTE s. f. (ba-io-nè-te — rad. *Bayonne*, ville où cette arme fut d'abord fabriquée). Art milit. Arme pointue, ordinairement triangulaire, qui s'adapte au canon du fusil et peut se retirer à volonté : *Mettre, remettre la* BAÏONNETTE. *Croiser la* BAÏONNETTE. *Charger à la* BAÏONNETTE. *Enlever une redoute à la* BAÏONNETTE. *L'usage de la* BAÏONNETTE *au bout du fusil est de l'institution de Louis XIV; avant lui on s'en servait quelquefois, mais il n'y avait que quelques compagnies qui combattissent avec cette arme; le premier régiment qui eut des* BAÏONNETTES *et qu'on forma à cet exercice fut celui des fusiliers, établi en* 1671. (Volt.) *La balle est folle, la* BAÏONNETTE *est sage.* (Souwarow.) *Brave chevalier d'Assas, te voilà expirant sous cent* BAÏONNETTES. (X. de Maistre.) *Tous ces soldats de Napoléon, habitués à aller en aveugles à l'ennemi, croyez-vous qu'ils réfléchissent en brûlant une amorce ou en marchant à la* BAÏONNETTE? (Alex. Dum.) *La lame de la* BAÏONNETTE *est quadrangulaire en Autriche et triangulaire dans les autres Etats.* (De Chesnel.)

> Partout la *baïonnette* et les longs feux roulants
> Des fougueux mameluks arrêtent les élans.
> BARTHÉLEMY.

> . . . Que la *baïonnette* homicide
> Au-devant de vos rangs étincelante, avide,
> Heurte les bataillons. . . . .
> LA HARPE.

— Par ext. Fantassin, soldat d'infanterie : *Régiment de deux mille* BAÏONNETTES. *Les trois bataillons d'un régiment sur pied de guerre montent jusqu'à trois mille* BAÏONNETTES *et plus. Quand le pouvoir est aux mains de ministres plus téméraires que fermes, pour allumer une révolution il suffit de la capsule d'une* BAÏONNETTE *inintelligente.* (E. de Gir.) ‖ Militaires en général : *Les* BAÏONNETTES *commencent à devenir intelligentes.* (Mich. Chev.) ‖ Force armée : *Les hommes médiocres appellent volontiers les* BAÏONNETTES *à leur secours contre les arguments de la raison.* (Mme de Staël.) *Charles X eut tort d'employer les* BAÏONNETTES *au soutien des ordonnances.* (Chateaub.) *Ce qui est amené par les* BAÏONNETTES *étrangères est nécessairement odieux à une nationalité.* (J. Favre.) *Honte à la France, qui a subi un roi proclamé par les* BAÏONNETTES *étrangères!* (G. Sand.) *En fait de dictature, il n'y a de possible que celle des* BAÏONNETTES. (Colins.) ‖ Ensemble des troupes d'un Etat, son armée : *Saintes* BAÏONNETTES *de la patrie, cette lueur qui plane sur vous, que nul œil ne peut soutenir, gardez que rien ne l'obscurcisse.* (Michelet.) *L'Etat pourrait solder le talent comme il solde la* BAÏONNETTE. (Balz.) *La Pologne ne peut faire un mouvement sans avoir sur la poitrine les* BAÏONNETTES *de trois monarchies.* (Taxile Delord.)

— *Enlever, prendre quelque chose à la baïonnette*, L'enlever, le prendre en combattant à la baïonnette : *La France produit les meilleurs grenadiers du monde pour* PRENDRE *des redoutes* À LA BAÏONNETTE. (H. Beyle.) ‖ Signifie aussi Obtenir quelque chose en triomphant rapidement des résistances : *Il* A ENLEVÉ *cet emploi* À LA BAÏONNETTE. *Il fallait* ENLEVER *le succès* À LA BAÏONNETTE. (L. Gozl.)

— *Baïonnette-sabre* ou *sabre-baïonnette*, Sabre que quelques régiments, comme les chasseurs de Vincennes et les zouaves, mettent au bout du fusil en guise de baïonnette : *Des* BAÏONNETTES-SABRES. *La* BAÏONNETTE-SABRE *des zouaves a fait d'affreux ravages.* (Illustr.)

— **Encycl.** C'est une opinion généralement répandue que les premières *baïonnettes* furent fabriquées à Bayonne et que le nom même qu'on a donné à cette arme vient de cette circonstance. On lit dans une chronique du midi de la France : « Ce fut durant le siége que Bayonne soutint, en 1523, contre les rois d'Angleterre et d'Aragon réunis, que les femmes de cette ville, se chargeant courageusement d'en défendre les remparts, inventèrent la *baïonnette.* » D'un autre côté, on montre dans les Basses-Pyrénées une position nommée la *Redoute de la baïonnette*, et la tradition rapporte que ce lieu fut ainsi nommé parce que, à une époque qui n'est pas bien déterminée, les Basques ayant épuisé leurs munitions dans un combat contre les Espagnols, ne seraient parvenus à les repousser qu'en attachant leurs couteaux au bout de leurs fusils, et ce fait aurait ensuite donné l'idée d'une arme spéciale, d'une lame pointue fabriquée tout exprès pour être adaptée au fusil. Enfin, une dernière opinion, soutenue par le *Journal de l'armée*, fait remonter cette invention aux Malais de Madagascar, et ce seraient les Hollandais qui auraient emprunté à ces barbares l'idée de fixer une dague au canon des fusils, afin que cette arme ne restât pas inutile après qu'on s'en est servi pour faire feu. Comment démêler la vérité au milieu de toutes ces assertions si différentes? Une seule chose paraît certaine, c'est que la ville de Bayonne joue un rôle positif dans l'histoire de l'arme ou dans celle de son nom : si ce n'est pas à Bayonne que la *baïonnette* fut réellement inventée, c'est là au moins qu'elle dut être fabriquée pour la première fois avec une forme spéciale, et c'est là, en effet, qu'elle continua à l'être pendant très-longtemps. D'après le général Marion, la fabrication des *baïonnettes* à Bayonne ne remonterait qu'à l'an 1641, et Gassendi recule cette date jusqu'en 1671. Quoi qu'il en soit, nous pensons que *baïonnette* vient réellement de Bayonne, et non pas du mot espagnol *bayona*, gaîne, ni du terme roman *bayoneta*, petite gaîne, comme l'ont prétendu certains philologues, trop curieux d'étudier les transformations des langues pour laisser aux faits matériels l'influence qui leur appartient réellement dans la création des termes nouveaux.

Dans le principe, la *baïonnette* avait une forme bien différente de celle que nous lui connaissons aujourd'hui. On lit dans les *Mémoires* de Puységur qu'en 1642 les soldats qui servaient dans la Flandre avaient des *baïonnettes* dont la lame, d'un pied de longueur, était ajustée à un manche de bois qui s'enfonçait dans le canon du fusil. En 1671, le régiment de fusiliers chargé de garder l'artillerie reçut des *baïonnettes* de ce genre, et, de 1676 à 1678, tous les grenadiers de l'armée en furent pourvus. Ce ne fut qu'en 1681 que l'on commença à fabriquer des *baïonnettes* à douille et à lame triangulaire, dont le modèle fut encore perfectionné en 1692 par le colonel Martinet, inspecteur d'infanterie sous Louis XIV. Il est aisé de comprendre l'importance de cette innovation, puisque jusqu'alors les fusils ne pouvaient plus être employés comme armes à feu dès qu'on avait introduit le manche de la *baïonnette* dans le canon, tandis qu'au moyen de la douille le canon, restant libre, pouvait être chargé de nouveau sans que la *baïonnette* fût retirée, et dès lors le fusil devenait réellement une arme double, propre à lancer des balles et à remplacer la pique ou l'épée, à la volonté du soldat. Les lames des *baïonnettes* furent d'abord plates; en 1738, les Suédois les remplacèrent par des lames triangulaires, et plus tard on fit usage des lames quadrangulaires en Autriche.

Aujourd'hui, la *baïonnette* ordinaire se compose de trois parties, qui se forgent séparément : la lame, la douille et la virole. La lame seule est en acier; elle est formée de trois faces évidées, dont une comprend toute la largeur de l'arme, et les deux autres les demi-largeurs, de manière à présenter une arête saillante, qui règne dans toute la longueur. L'ouvrier qui forge la lame se sert de deux étampes, l'une pour la face la plus large, l'autre pour les deux faces formant l'arête. La douille se forge sur une enclume, où sont pratiquées deux gouttières demi-circulaires et deux rainures à queue d'aronde, dans lesquelles on fixe successivement les sept étampes nécessaires; on fait aussi usage de trois mandrins de diverses grosseurs, qu'on passe l'un après l'autre dans l'intérieur de la douille pour donner à l'ouverture le diamètre voulu. La virole est un anneau mobile qui joue autour de la douille et qui sert à fixer la *baïonnette*, quand un bouton qui tient au canon du fusil est entré jusqu'à l'extrémité d'une entaille que porte cette douille. Quand les trois pièces sont forgées et que la virole a été adaptée à la douille, on soude celle-ci à la lame, en ayant soin de courber une queue de fer destinée à former le coude de la *baïonnette*, puis on porte le tout au polissage, lequel s'opère au moyen de plusieurs meules; on brunit la pièce sur une roue de bois saupoudrée de charbon, et le dernier lustre se donne avec une autre roue de bois également saupoudrée de charbon. Le poids d'une *baïonnette* est de trois cents à trois cent dix grammes; son prix de revient est évalué à 3 fr. 62 c., d'après l'instruction du 6 juin 1835.

L'introduction de la *baïonnette* dans l'armement de l'infanterie a considérablement diminué l'importance de la cavalerie dans les grandes batailles. Les charges de cavalerie, si redoutables autrefois pour les troupes de pied qu'elles culbutaient et au milieu desquelles elles jetaient un effroyable désordre, deviennent impuissantes devant un mur de *baïonnettes*, contre lesquelles viennent se heurter les naseaux et la poitrine des chevaux; ceux-ci se cabrent, forment à leur tour un mur infranchissable pour les chevaux qui les suivent, beaucoup de cavaliers sont démontés, culbutés, et bientôt un feu nourri part des rangs dont les *baïonnettes* sont inoccupées, jette la mort parmi les cavaliers et les force à fuir. Les Français et les Prussiens sont les deux peuples qui excellent dans le maniement de cette arme terrible; mais les Français surtout, dont toutes les autres nations reconnaissent la fougue indomptable, puisqu'elles la désignent sous le nom de *furia francese*, ont montré en maintes occasions que la *baïonnette*, maniée par un petit nombre de soldats valeureux, peut lutter contre le nombre et souvent même contre la puissance formidable du canon. Que de fois n'a-t-on pas vu, dans nos grandes guerres, une simple compagnie de fusiliers se précipiter sur une batterie, enfoncer ses *baïonnettes* dans la poitrine des artilleurs avant qu'ils aient pu mettre le feu à leurs pièces, s'emparer de ces pièces et les tourner ensuite contre l'ennemi qui avait compté les foudroyer de ses boulets et de sa mitraille!

Depuis une vingtaine d'années, on a un peu modifié la forme des *baïonnettes* pour certaines armes. Ainsi les zouaves et les chasseurs de Vincennes ont la *baïonnette*-sabre ou le sabre-*baïonnette*, qui, comme l'indique le nom, présente à peu près la forme d'un sabre; quand cette arme n'est pas fixée au canon du fusil, ils la portent à leur côté comme une arme de parade.

La *baïonnette* paraît être l'arme favorite du soldat français; elle va bien à sa *furia*, à sa bravoure audacieuse. « A la *baïonnette!* » est en quelque sorte nn cri français, qui, dans des situations désespérées, a suffi pour rendre la victoire à nos armées à demi vaincues. Cette locution a même passé dans notre langue vulgaire : « J'enlèverai cela à la *baïonnette!* » dit-on, à propos d'un obstacle à surmonter et alors qu'il n'est nullement question de *baïonnettes*. Nous doutons même qu'une pareille extension du mot existe dans aucune langue, bien que presque toutes nous aient emprunté notre mot *baïonnette*. Nous pourrions citer une foule de circontances où la *baïonnette* a fait des prodiges entre les mains de l'infanterie française : « Nous manquons de poudre, disait un soldat au brave Chevert au moment de livrer bataille. — Qu'importe, répondit Chevert, n'avons-nous pas la *baïonnette?* » A la bataille de Valmy, Kellermann, ayant formé ses bataillons en colonnes, s'écria : « Camarades, le moment de la victoire est arrivé : laissons avancer l'ennemi sans tirer un seul coup et chargeons à la *baïonnette!* » C'est aussi le langage que tint Dumouriez à ses volontaires républicains : « Voilà les hauteurs de Jemmapes et voilà l'ennemi, s'écria-t-il; l'arme blanche et la *baïonnette*, voilà la tactique nouvelle pour y parvenir et pour vaincre! » En 1801, près du moulin de La Volta, le général Dupont, avec 14,000 hommes, culbuta et mit en fuite 45,000 Autrichiens, en attaquant seulement à la *baïonnette* d'un bout de la ligne à l'autre. Ce fut encore bien autre chose pendant la campagne d'Italie de 1859 : la *baïonnette* fit des prodiges entre les mains de nos zouaves et de nos chasseurs, à Magenta et à Solferino. C'est au point qu'un brave officier autrichien, en voyant ses soldats fuir épouvantés devant les charges de la terrible *baïonnette* française, s'écria que ce n'était pas ainsi qu'on faisait la guerre, qu'il n'y avait là qu'une sorte de boucherie. Nous ne souscrivons pas, bien entendu, à cette opinion tout autrichienne. Nous sommes les premiers à gémir sur le sang répandu; mais, en fin de compte, à la guerre comme à la guerre. Quand deux armées sont en présence, c'est pour se donner autre chose que des coups de chapeau, comme à Fontenoy.

Terminons en appuyant cette petite digression de l'opinion de Charles XII, le prince le plus brave et le plus téméraire qui ait peut-être existé : « Mes amis, disait-il à ses soldats, joignez l'ennemi, ne tirez point, c'est aux poltrons à le faire. » Au reste, chez nous, aux yeux de la nation comme aux yeux de l'armée, l'arme blanche est la plus populaire, et le duel à l'épée, au sabre, à l'espadon, a toujours joui dans l'opinion d'une plus grande faveur que le duel au pistolet.

— **Allus. hist. Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes.** Réponse foudroyante et célèbre que Mirabeau adressa au marquis de Dreux-Brézé, dans une circonstance solennelle, et que l'on peut considérer comme la formule de la Révolution qui allait éclater. L'immortel orateur faisait entrer audacieusement dans le domaine des faits accomplis le dogme de la souveraineté du peuple, qui n'avait semblé jusqu'alors qu'une utopie irréalisable, sortie du cerveau malade de Rousseau.

A peine les états généraux eurent-ils été réunis (mai 1789), que les sourdes dissidences qui existaient entre le tiers état et les deux ordres privilégiés éclatèrent énergiquement. Quoi qu'on en ait dit, les députés des communes étaient arrivés à Versailles avec la seule intention de demander les réformes dont on leurrait depuis longtemps la nation; ce furent les inqualifiables prétentions de la noblesse et du clergé qui perdirent la monarchie. Ces deux ordres se coalisèrent avec la cour contre le tiers état, dont les idées réformatrices ne pouvaient se réaliser qu'aux dépens de leurs priviléges, et ils le placèrent, pour ainsi dire, dans la nécessité de se soumettre et de s'avilir, ou de s'affirmer comme le véritable, le seul représentant de la nation. La noblesse et le clergé, repoussant toute assimilation de mandat, se refusèrent opiniâtrément à une vérification générale des pouvoirs; ils prétendaient que, les ordres ayant une existence distincte, cette vérification devait se faire isolément. C'est alors qu'un député de Paris, Sieyès, fit décréter par le tiers état que la noblesse et le clergé seraient invités à se rendre dans la salle des états pour y assister à la vérification, qui aurait lieu *tant en leur absence qu'en leur présence.* Quelques jours après, dans la célèbre séance du 17 juin, les communes continuaient leur marche hardie vers la Révolution, en se constituant en *Assemblée nationale*, décision par laquelle les députés du tiers, les seuls dont les pouvoirs fussent légalisés, se déclaraient les uniques représentants de la France. Cette énergie épouvanta les deux autres ordres, ainsi que la cour, qui ne vit que dans un coup d'Etat la possibilité de ressaisir la situation. Dans la séance royale du 23 juin, Louis XVI parut environné de l'appareil de la puissance, au milieu d'une nombreuse milice, et se vit accueilli par un morne silence. Il acheva de mécontenter l'Assemblée par le ton d'autorité qu'il mit dans son discours, et finit par enjoindre aux députés de se séparer. Le clergé et la noblesse obéirent; mais les députés du tiers, immobiles, silencieux, irrités des paroles de maître qu'ils venaient d'entendre et qui ne s'adressaient qu'à eux, ne quittèrent point leurs siéges. Ils restèrent quelque temps dans cette muette attitude. Tout à coup Mirabeau rompant le silence : « Messieurs, dit-il, j'avoue que ce que vous venez d'entendre pourrait être le salut de la patrie, si les présents du despotisme n'étaient pas toujours dangereux. Quelle est cette insultante dictature? L'appareil des armes, la violation du temple national, pour vous commander d'être heureux! Qui vous fait ce commandement? Votre mandataire. Qui vous donne des lois impérieuses? Votre mandataire, lui qui les doit recevoir de vous, de nous, messieurs, qui sommes revêtus d'un sacerdoce politique inviolable; de nous, enfin, de qui seuls 25 millions d'hommes attendent un bonheur certain, parce qu'il doit être consenti, donné et reçu par tous. Mais la liberté de vos délibérations est enchaînée : une force militaire environne l'Assemblée! Où sont les ennemis de la nation? Catilina est-il à nos portes? Je demande qu'en vous couvrant de votre dignité, de votre puissance législative, vous vous renfermiez dans la religion de votre serment; il ne nous permet de nous séparer qu'après avoir fait la Constitution. »

Le marquis de Dreux-Brézé, grand maître des cérémonies, voyant que l'Assemblée ne se séparait point, rentre alors dans la salle des séances et rappelle à Bailly, le président, les ordres du roi. Bailly lui répond : « Je vais prendre ceux de l'Assemblée. » C'est alors que Mirabeau s'avance, l'œil en feu, les lèvres frémissantes : « Oui, monsieur, s'écrie-t-il, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi; mais ce n'est pas à vous à nous les rappeler, vous qui n'avez ici ni voix, ni place, ni droit de parler. Cependant, pour éviter tout délai, *allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la force des* BAÏONNETTES! »

Ces paroles pétrifièrent l'envoyé, en même temps qu'elles électrisèrent l'Assemblée. Cette réponse fameuse a été contestée par le fils même du grand maître des cérémonies, quarante ans après, dans la séance de la Chambre des pairs du 15 mars 1833. Nous allons rapporter cette variante sans la faire suivre d'aucune réflexion. Contentons-nous de dire que cette protestation nous semble plus filiale qu'historique; et ajoutons que, s'il y a une variante, elle ne peut guère porter que sur ces deux expressions : *A votre maître... A celui qui vous envoie.* Mais encore ici la balance penche en faveur de la plus énergique de ces deux formes. C'est là, du reste, l'opinion de nos meilleurs historiens. « Les historiens du temps ont tous rapporté ce fait d'une manière plus ou moins inexacte. Mon père voulut, au retour du roi Louis XVIII, rétablir la vérité, mais ce prince lui demanda de n'en rien faire, et il se soumit à sa volonté. N'étant plus retenu par les mêmes considérations, je puis dire aujourd'hui comment les choses se passèrent. Mon père fut envoyé par Louis XVI pour ordonner à l'Assemblée nationale de se séparer : il entra couvert; tel était son devoir, puisqu'il parlait au nom du roi. De grandes clameurs se firent entendre à sa vue; on lui cria de se découvrir; mon père s'y refusa énergiquement. Alors Mirabeau se leva, et ne lui dit point : Allez dire à votre maître, etc., mais : *Nous sommes ici par le vœu de la nation; la force matérielle seule pourrait nous faire désemparer.* Mon père prit alors la parole, et, s'adressant à Bailly : Je ne puis reconnaître, dit-il, en M. de Mirabeau, que le député du bailliage d'Aix, et non l'organe de l'Assemblée. Puis il se retira quelques minutes après, et alla rendre compte au roi de cet incident. Voilà exactement, messieurs, comment les choses se passèrent; j'en appelle aux souvenirs des membres de cette Chambre qui siégeaient alors dans l'Assemblée nationale. »

La fameuse phrase de Mirabeau a passé dans la langue, et l'on y fait de fréquentes allusions; mais presque toujours en la parodiant :

« Blondeau (qui s'était présenté avec des femmes d'apparence suspecte dans un bal par

souscription) recula d'un pas, pour mettre entre Deslandes et lui une distance nécessaire à la dignité de la scène; puis il s'affermit sur la jambe gauche, porta le pied droit en avant, posa une de ses mains sur la hanche, étendit l'autre, releva la tête par un geste superbe, et, fixant sur le substitut déconcerté un regard foudroyant : « *Allez dire à celle qui vous* » *envoie*, s'écria-t-il, *que nous sommes ici par* » *la puissance de notre argent*, *et que nous n'en* » *sortirons que par la force des* BAÏONNETTES. »
CHARLES DE BERNARD.

« J'ai eu beau faire et beau dire, monseigneur, il m'a chassé en se moquant de moi, en me jetant ces mots à la figure : « *Allez dire à* » *celui qui vous envoie que je suis entré ici par* » *la porte, et que je n'en sortirai que par la* » *fenêtre!* » LOUIS LURINE.

« L'autorité déchira l'insolent protocole et annonça qu'elle donnait cinq minutes aux insurgés pour se soumettre. Les insurgés, par l'organe de Charles, répondirent qu'*ils étaient là par la volonté de leurs parents*, qui ne consentiraient pas à les voir tyrannisés, *et qu'ils n'en sortiraient que par la force des sergents de ville!* » LOUIS ULBACH.

BAÏONNIER ou **BAÏONIER** s. m. (ba-i-o-nié). Art milit. Nom donné autrefois au soldat armé de la baïonnette.

BAÏOQUE s. f. (ba-io-ke — de l'ital. *baïocco*, même sens). Métrol. Monnaie de billon des Etats romains, qui vaut un peu plus de cinq centimes : *Sa Sainteté, disait Albéroni, refusait quatre* BAÏOQUES, *et voyait tranquillement la confiscation de tous les revenus des églises vacantes en Espagne*. (St-Sim.) *J'ai fait un dîner magnifique qui m'a coûté cinquante-six* BAÏOQUES. (H. Beyle.) ‖ On écrit aussi BAJOQUE.

— **Encycl.** La *baïoque* présente d'un côté les armes du souverain pontife, avec son nom en légende, et de l'autre le mot *baïocco* dans une couronne de laurier, avec la date de l'émission et la lettre de l'établissement monétaire où elle a été frappée. Il y a des pièces d'une, de deux, de cinq *baïoques;* d'une demi-*baïoque* et d'un quart de *baïoque* ou *quattrino*.

BAÏOQUELLE s. f. (ba-io-kè-le — de l'ital. *baïochello*, dim. de *baïocco*, baïoque). Métrol. Petite monnaie de cuivre de Bologne et de quelques Etats italiens, avant l'annexion.

BAÏOQUIR v. a. ou tr. (ba-io-kir). Argot. Regarder. ‖ On dit aussi MOUCHAILLER, ALLUMER, REMOUCHER, REBONISER, RETAILLER, REMBRAQUER.

BAIOUDAH ou **BAHIOUDAH**, vaste désert de la Nubie, situé à l'O. de Khartoum, en deçà du Nil, et compris entre 15° et 18° de lat. N., et entre 28° et 30° de long. E. Le Dongolah limite au N. le désert de Baioudah, qui confine à l'E. aux tribus arabes Hassanieh, au S. aux Arabes Kababieh et à l'O. au Kordofan. Les nombreuses et savantes explorations dont la vallée du Nil a été l'objet pendant ces dernières années ont conduit plusieurs voyageurs à visiter la contrée qui nous occupe. Parmi ces pionniers de la science, nous devons surtout citer le baron de Barnim et le docteur Hartmann, qui ont publié, en 1863, dans le *Journal de géographie* de Berlin, une relation très-circonstanciée et très-intéressante de leur voyage dans le Baioudah. Cette contrée n'est qu'une suite de vastes plaines herbeuses, interrompues çà et là par quelques monticules insignifiants qui encadrent des vallées couvertes de broussailles. On n'y trouve ni fleuve ni rivière; la végétation dépend uniquement du ciel. Cette région est, en effet, heureusement comprise dans la limite des pluies estivales, qui viennent périodiquement rendre la vie aux plantes desséchées par le brûlant soleil des tropiques. La population, composée de plusieurs tribus arabes nomades, est, au rapport des voyageurs, rude et ignorante, mais supérieure en moralité aux fellahs égyptiens, aux Berbers et aux babitants des villages du Sennaar. Avant l'arrivée des Turcs dans les pays du haut Nil, ces tribus vivaient du pillage des caravanes. Aujourd'hui elles ont renoncé à ce genre de vie. Le hatti-schérif du vice-roi Said-Pacha, en date du 26 janvier 1857, qui décharge à peu près de toute taxe les nomades qui se livreront à la culture des champs, tend à leur faire abandonner la vie pastorale.

BAÏRAK s. m. (ba-i-rak). Hist. ottom. Enseigne de chaque orta de janissaires.

BAÏRAKDAR s. m. (ba-i-rak-dar). Hist. ottom. Porte-enseigne d'une orta de janissaires.

BAIRAKTAR ou **BEIRAKDAR** (Mustapha Pacha), grand vizir ottoman, né en 1755, mort en 1808. Il était pacha de Rouschouk lors du soulèvement des janissaires qui renversa Sélim III et donna le trône à Moustapha, qui fit étrangler son rival. Bairaktar marcha sur Constantinople, vengea la mort de son bienfaiteur dans le sang des meurtriers, renversa Moustapha et donna le trône à Mahmoud, frère de Sélim. Nommé grand-vizir, il entreprit quelques réformes, mais périt au milieu d'une nouvelle révolte des janissaires.

BAÏRAM, BEÏRAM ou **BEYRAN** s. m. (ba-i-ramm — mot turc). Hist. relig. Nom donné à chacune des deux fêtes principales des musulmans : *Le grand* BAÏRAM. *Le petit* BAÏRAM. *Au deuil des morts succède le* BEYRAN; *ce sont trois jours de fête, durant lesquels les bazars sont fermés; on fait bonne chère, on s'habille de son mieux, on assiste aux courses de chevaux*. (Trioche.)

— **Encycl.** Les Arabes ont deux fêtes principales : la première, qui s'appelle *aïd kebir* (la grande fête), *aïd el-korban* (la fête du sacrifice), *aïd edh-dhoua* (la fête des victimes), etc., se célèbre le dixième jour du dernier mois de l'année musulmane, *zoul hidjdjet* (mois du pèlerinage). Cette fête est le grand *baïram* des Turcs. La seconde, qui est appelée par les Arabes *aïd saghir* (la petite fête), *aïd el-fethr* (la fête de la rupture du jeûne), vient après le ramadhan ou ramazan. C'est le *baïram kutchuk*, petit *baïram* des Turcs. Cette seconde fête est la plus importante des deux et la plus connue des étrangers, parce qu'elle se manifeste par des réjouissances publiques, des prières extraordinaires dans les mosquées, des aumônes publiques, etc. Cette fête, à Constantinople particulièrement, offre un caractère très-pittoresque, et a tenté bien souvent le talent descriptif des nombreux voyageurs qui ont visité Istamboul ou plutôt Islamboul, pour nous conformer aux règles arbitraires de l'étymologie musulmane. Du reste, chez le peuple turc lui-même, le *baïram kutchuk* passe pour une fête bien plus considérable que le *baïram buiuk*. « *C'est improprement, dit d'Herbelot, que les chrétiens du Levant appellent le petit baïram*, la *Pâque* des Turcs, à cause qu'elle finit leur jeûne, comme la fête de Pâques finit le nôtre. »

BAIRD (David), baronnet, général anglais, grand-croix de l'ordre du Bain, né en 1757, mort en 1829. Il entra fort jeune dans l'armée et fut envoyé aux Indes, où, en septembre 1779, il assista à l'affaire de Peramboucoum, dans laquelle Hyder Ali et son fils Tippoo détruisirent une armée anglaise. Baird, grièvement blessé, fut fait prisonnier et resta détenu, pendant quatre années, dans la forteresse de Seringapatam. Quand il fut mis en liberté, il retourna en Angleterre. Promu au grade de lieutenant-colonel, il retourna aux Indes (1791), et prit une part active à la guerre engagée, à la fin du siècle dernier, contre Tippoo Saïb. Il était chargé du commandement de la colonne d'assaut, à l'attaque de Seringapatam, et il entra le premier dans la ville. Ses services, à cette occasion, ne furent pas récompensés comme ils méritaient de l'être. Les faveurs du gouverneur passèrent par-dessus sa tête pour retomber sur le colonel Wellesley (plus tard duc de Wellington), son inférieur en rang, qui commandait une division, mais n'avait participé en rien à la prise de la ville. Baird reçut, il est vrai, les remerciements du Parlement; mais Wellesley fut récompensé plus substantiellement; il fut nommé gouverneur de Seringapatam. En 1801, Baird fut envoyé des Indes en Egypte. Il arriva à Rosette pour apprendre que les Français avaient capitulé et retourna aussitôt aux Indes. En 1807, il prit part à l'expédition de lord Cathcart contre le Danemark. Là encore, les services qu'il rendit furent passés sous silence par le général en chef, qui, par contre, fit sonner bien haut ceux du colonel Wellesley. En 1808, il fit partie de l'armée de sir John Moor sur la péninsule Ibérique, et se conduisit de la façon la plus brillante à la bataille de La Corogne. A la mort de sir John Moor, il fut nommé général en chef. Mais les blessures dont il était couvert ne lui permirent pas de s'acquitter longtemps des devoirs de cette haute position, et il dut revenir dans sa patrie chercher un repos qu'il avait si bien gagné.

BAIRD (Robert), publiciste américain, né en 1798 en Pensylvanie (Etats-Unis), docteur en théologie, fut un des plus ardents vulgarisateurs des doctrines protestantes. Son *Histoire des sociétés de tempérance* a été traduite en plusieurs langues, ainsi que son *Aperçu sur la religion en Amérique*. Il faut ajouter à ces écrits : *Vue de la vallée du Mississipi; le Protestantisme en Italie; Histoire des Vaudois et des Albigeois*, et, de plus, une foule d'articles insérés dans les recueils périodiques américains.

BAIRD (Spencer), naturaliste américain, né en 1823 à Reading (Pensylvanie), professeur d'histoire naturelle au collége Dichensen. Il a traduit et dirigé l'*Iconographia encyclopædica* (6 vol., New-York, 1851), et écrit, en outre, des mémoires sur la zoologie, des rapports sur diverses collections d'histoire naturelle, et les relevés statistiques faits sur la frontière mexicaine, ainsi que sur les fleuves du Pacifique.

BAIREUTH (Sophie-Wilhelmine, margravine DE), fille de Frédéric-Guillaume I^er^, sœur du grand Frédéric, née à Potsdam en 1709, morte en 1758. Elle fut mariée en 1731 à l'héritier du margraviat de Baireuth et devint mère du célèbre margrave d'Anspach. Elle a laissé des *Mémoires* intéressants, qui vont de 1706 à 1742, et qui sont écrits en français. Ils ont été publiés en 1810. Voltaire a écrit une ode sur la mort de cette princesse, aussi distinguée par les qualités de son esprit que par celles de son cœur.

BAIREUTH ou **BAYREUTH**, ville de Bavière, ch.-l. du cercle de Haute-Franconie et de l'ancienne principauté de Baireuth, à 224 kil. N. de Munich, à 65 kil. N.-E. de Nuremberg, sur le Mein-Rouge; 18,000 hab. Tribunal de première instance, gymnase, école normale d'instituteurs primaires, asile d'aliénés. Fabriques de poterie renommée, pipes, tabacs, cotons, draps; brasseries, tanneries, distilleries, etc. Commerce de blé; marché aux chevaux.

Située dans une contrée agréable et fertile, bien bâtie, formée de rues régulières, larges et bien pavées, cette ville offre un aspect peu animé, malgré un développement industriel et commercial assez important. Elle possède quelques monuments et plusieurs édifices qui méritent de fixer l'attention. Parmi les premiers, nous citerons la statue en bronze du poëte Jean-Paul (Frédéric Richter) sur la place du Gymnase; une statue équestre du margrave Christian-Ernest dans la cour de l'ancien château. Ce margrave est représenté foulant un Turc aux pieds de son cheval, parce qu'il avait fait la guerre contre les Turcs comme feld-maréchal dans l'armée autrichienne; le piédestal est orné de quatre groupes représentant les quatre rivières du Fichtelgeberge : le Mein, la Naab, la Saale et l'Eger. Depuis le mois de juin 1860, cette ville possède aussi la statue en bronze du roi Maximilien II, par Brugger de Munich. Les principaux édifices de Baireuth sont : l'église de la ville (Stadtkirche); construction gothique du milieu du XV^e^ siècle, dédiée à sainte Marie-Madeleine; elle renferme le tombeau du baron Charles Stein, des tableaux par Riedel et les caveaux des margraves; l'église de la Trinité, bâtie dans le style gothique en 1614; le théâtre, construit en 1747, et l'hôpital militaire, installé dans l'ancien palais de plaisance des margraves. Aux environs de Baireuth se trouvent : le château appelé *Ermitage*, où l'on voit les appartements occupés par Frédéric le Grand, et la chambre où sa sœur, la margravine Wilhelmine, a écrit ses *Mémoires;* du côté opposé à *l'Ermitage*, le château appelé *Fantaisie*, dont les jardins en terrasse offrent de ravissantes promenades, et dont l'intérieur renferme plusieurs chefs-d'œuvre de la princesse Marie d'Orléans, fille du roi Louis-Philippe et femme du duc Alexandre, morte en 1839. Parmi les œuvres d'art sculptées par cette main royale, nous citerons une *Jeanne d'Arc* à cheval; un buste en marbre de la reine des Belges et celui du prince royal.

L'origine de Baireuth se perd dans les incertitudes historiques du moyen âge; tout ce que nous pouvons savoir de plus reculé sur cette ville, c'est qu'à la fin du XII^e^ siècle, elle était le chef-lieu d'une principauté qui avait une superficie de 287,000 hectares et une population de 223,000 hab. Cette principauté appartenait en grande partie à la maison de Méranie, d'où, par le mariage d'Elisabeth, sœur héritière du dernier duc, avec Frédéric, burgrave de Nuremberg, en 1248, elle passa dans la maison de Hohenzollern. En 1362, le burgrave Frédéric V de Nuremberg eut l'investiture d'Anspach et de ses annexes, et partagea le pays entre ses deux fils. Après une série de réunions et de nouveaux partages, elle échut, au commencement du XVII^e^ siècle, à Christian, troisième fils de Jean-Georges, électeur de Brandebourg, dont les fils formèrent les lignes de Baireuth et de Culmbach. La première s'éteignit en 1726, et celle de Culmbach hérita de la principauté de Baireuth. Cette dernière ligne s'étant également éteinte en 1762, la principauté de Baireuth fut réunie à la principauté d'Anspach, que le dernier prince, Christian-Frédéric-Charles-Alexandre d'Anspach-Baireuth, céda à la Prusse, en 1791. Conquises par Napoléon en 1806, elles furent abandonnées en 1810 à la Bavière, dont elles font encore partie aujourd'hui.

BAIRO ou **BAYRO** (Pierre), médecin italien, né à Turin en 1468, mort en 1558. Il eut de son temps une haute réputation comme praticien. On a de lui un *Recueil de secrets de médecine* (Venise, 1485); un *Traité de la peste* (Turin, 1507), ainsi que quelques autres écrits.

BAÏROUGE s. m. (ba-i-rou-je). Erpét. Espèce de serpent.

BAIROUT ou **BEYROUTH**. V. ce dernier mot.

BAIS, bourg de France (Mayenne), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kil. S.-E. de Mayenne; pop. aggl. 827 hab. — pop. tot. 2,239 hab. ‖ Comm. de France (Ille-et-Vilaine), arrond. de Vitré; pop. aggl. 374 h. — pop. tot. 3,083 h.

BAISAILLÉ, ÉE (bè-za-llé, *ll* mll.), part. pass. du v. Baisailler : *Un enfant* BAISAILLÉ.

BAISAILLER v. a. ou tr. (bè-za-llé, *ll* mll. — fréquent. de *baiser*). Syn. de *baisotter*.

— Absol. S'est employé dans le sens de faire des visites ennuyeuses, alors que le baiser accompagnait inévitablement les visites : *Tantôt, M. de Marseille me mènera* BAISAILLER. (M^me^ de Sév.)

BAISANCOR, nom de quelques empereurs mogols et turcomans :

BAISANCOR, fils de Caidu-Khan, empereur des Mogols, avant que ces peuples se fussent répandus dans l'Iran; son fils Tumakkan lui succéda. ‖ BAISANCOR-MIRZA, sultan de la dynastie des Turcomans du Mouton-Blanc. Il fut placé sous la tutelle du sofi Khalil-Mosala, et fut tué par Rostam, en 1491, après un règne qui n'avait duré que vingt mois. ‖ BAISANCOR-MIRZA, fils de Mahmud, régna à Samarcand, et fut tué en 1499.

BAISANT (bè-zan), part. prés. du v. Baiser : *L'inférieur qui ne pouvait parvenir à saluer son supérieur en le* BAISANT, *appliquait sa bouche à sa propre main et lui envoyait ce baiser, qu'on lui rendait de même si l'on voulait*. (Volt.) *C'est une chose horrible que de trahir en* BAISANT. (Volt.)

BAISE ou **BAYSE**, rivière de France, sort du plateau de Pinas, arrond. d'Oloron, dans les Hautes-Pyrénées, passe à Mirande, arrose Condom, Nérac, et se jette dans la Garonne au port de Pascau, après un cours de 160 kil. ‖ BAISE ou BÈZE, petite rivière profonde et poissonneuse qui prend sa source près de Bèze (Côte-d'Or), arrose Mirebeau et se jette dans la Saône, au-dessous de Pontarlier, après un cours de 28 kilom.

BAISÉ, ÉE (bè-zé), part. pass. du v. Baiser. Qui a reçu un baiser : *Enfant* BAISÉ *par sa mère*.

— Techn. *Bouts baisés*, Fils de soie qui se sont appliqués l'un sur l'autre dans le sens de leur longueur, et qui ensuite se sont collés en séchant. ‖ Chez les passementiers, *baisé* se dit d'un ouvrage qui a été peu frappé par le battant, et où la trame n'est pas serrée.

— Pêch. *Harengs baisés*, Harengs saurs qui se sont collés l'un contre l'autre.

BAISEMAIN s. m. (bè-ze-main — de *baiser* et *main*). Féod. Hommage que le vassal devait à son seigneur, chaque fois qu'il y avait mouvance de fief, et au renouvellement du bail à rente. ‖ Présent que l'on offrait au seigneur dans cette circonstance.

— Par anal. Cérémonie d'étiquette usitée encore dans quelques cours de l'Europe, et qui consiste à baiser la main du souverain : *En Espagne, le roi admet le public au* BAISEMAIN *le jour de son installation et aux grandes réceptions; en Russie, on ne baise plus que la main de l'impératrice. Le* BAISEMAIN *de la reine d'Espagne est réservé exclusivement aux ministres, aux hauts fonctionnaires, et, en général, aux personnages politiques*. (Journ.) *Le* BAISEMAIN, *comme faveur royale, a été longtemps en usage en Orient*. (Dufey.) ‖ Réception officielle des ambassadeurs par le sultan, bien qu'on n'y baise plus la main de ce souverain.

— Action de baiser la main d'une personne quelconque : *Les* BAISEMAINS *étaient fort à la mode sous Louis XIII; on en exécutait l'action à chaque rencontre, et le mot entrait dans toutes les formules de compliments*. (Dulaure.)

— Par ext. Civilités, compliments : *Faites mes* BAISEMAINS *à vos sœurs*. (Racine.) *Mille* BAISEMAINS *à madame votre femme*. (M^me^ de Sév.) *Mes* BAISEMAINS *à madame, à mademoiselle, etc., est une formule de politesse surannée*. (Dufey.) ‖ Ne s'emploie guère qu'au pluriel, et aujourd'hui même ne se dit plus qu'en plaisantant.

— Loc. fam. *A belles baisemains*, Avec empressement, avec satisfaction, avec reconnaissance : *Demander quelque chose* À BELLES BAISEMAINS. *Il accepta ma proposition* À BELLES BAISEMAINS. (Acad.) Le féminin, seul employé ici, est une bizarrerie dont il faut chercher l'explication dans l'euphonie ‖ On dit dans le même sens, mais plus rarement, *à baisemains : Il lui fait offrir par des compères un crédit que le manufacturier accepte* À BAISEMAINS. (Alhoy.) ‖ *Venir à baisemains*, Se soumettre.

— Liturg. Action de baiser la main du célébrant, à l'offertoire, et de déposer une offrande dans un bassin particulier. Aujourd'hui on baise la patène au lieu de la main.

— **Encycl.** L'usage du *baisemain* fut adopté de bonne heure par les souverains, et l'Eglise l'introduisit aussi dans ses cérémonies; mais lorsque celle-ci y substitua, dans la plupart des cas, l'action de donner à baiser la patène, beaucoup de princes conservèrent le *baisemain* proprement dit. Le *baisemain* n'était pas toujours sans danger pour les souverains; on sait que le sultan Amurat I^er^ fut tué par un soldat servien, qui s'était approché de lui sous le prétexte du *baisemain*. En Espagne, cette cérémonie est très-fidèlement observée, et la reine indique les jours du *baisemain*. L'abbé Saint-Jullien-Balleure s'indignait que cet usage se fût introduit dans la plus mince seigneurie. « Depuis que les rois, dit-il dans ses *Origines de la province de Bourgogne*, ont permis d'être appelés *majesté*, non-seulement les princes, mais aussi les gentilshommes à simple semelle, les nobles de bas aloi, les dames mal famées et demoiselles de trois leçons ont voulu être servis à la royale, dont est advenu que nous autres pauvres gens d'église avons appris à dire qu'on ne vit jamais tant de *baisemains* et si peu d'offrandes. » Ce dernier mot indique suffisamment que l'hommage n'était pas gratuit, au moins dans l'Eglise; l'usage voulait que lorsqu'on était admis au *baisemain*, on commençât par laisser tomber quelques pièces de monnaie dans le plateau. C'est encore ce qu'on appelle de nos jours aller à l'offrande.

BAISEMENT s. m. (bè-ze-man — rad. *baiser*). Action de baiser. Ne se dit plus guère qu'en parlant de l'action de baiser les pieds : *Etre admis au* BAISEMENT *des pieds du pape. Chez les catholiques, le* BAISEMENT *des pieds a lieu le jeudi saint, dans la cérémonie de la Cène. Les rois de Perse, qui voulaient être adorés, soumettaient au* BAISEMENT *des pieds tous ceux qu'ils admettaient à leurs audiences*. (Encycl.)

— Mathém. Se disait pour osculation. V. ce mot.

BAISE-PIED s. m. (bè-ze-pi-é — rad. *baiser* et *pied*). Action de baiser le pied en signe de soumission, de respect : *Le* BAISE-PIED *ne se pratique plus guère qu'en Turquie et à Rome. Nous allâmes nous placer tout près du kiosque, devant la porte duquel devait avoir lieu la cérémonie du* BAISE-PIED. (Th. Gaut.) ‖ Ne se dit que par plaisanterie et par allusion à *baise-main*.

— Fig. Servilité, bassesse : *Il ne sait par quelles génuflexions, par quels* BAISE-PIEDS *lui témoigner son humilité excessive et le terre-à-terre de son adoration.* (Cormen.)

BAISER v. a. ou tr. (bè-zé — lat. *basiare*, même sens). Poser ses lèvres sur : BAISER *la bouche, la joue, le front.* BAISER *la main d'une femme, d'un vieillard.* BAISER *des reliques, un crucifix. Il voulait me* BAISER *les mains, je voulais* BAISER *ses joues, cela faisait une contestation.* (Mme de Sév.) *Tous les vieillards* BAISÈRENT *ce livre avec respect.* (Fén.) *Ses yeux cherchèrent la croix de Jésus-Christ, et ses lèvres la* BAISÈRENT. (Fléch.) *Selon l'usage oriental, les criminels, après avoir été punis;* BAISENT *la main de leurs juges.* (Volt.) *Il en coûte moins à un homme fier de quitter la vie que de* BAISER *la main à un tyran qui lui fait grâce.* (Volney.) *Ils* BAISENT *avec transport la terre où s'accomplit leur salut.* (Chateaub.) *Les assassins de César commencèrent par lui* BAISER *le visage, la poitrine et les mains.* (Marlès.) *Il y a de belles dames de par le monde qui se laissent* BAISER *la main comme le pape laisse* BAISER *sa mule.* (A. de Musset.) *A Londres, on embrasse les femmes sur la bouche; à Madrid, on leur* BAISE *seulement la main.* (L.-J. Larcher.)

Oh! maman, oh! papa, *baisez*-moi de bon cœur.
LEMONNIER.

Du Christ avec ardeur Jeanne *baisait* l'image.
C. DELAVIGNE.

Viens *baiser* cette joue, et reconnais la place
Où fut jadis l'affront que ton courage efface.
CORNEILLE.

Son front a-t-il gardé ce pli rêveur
Que nous *baisions* tous deux pour l'effacer, ma sœur?
LAMARTINE.

. . . . Venez, vous qu'on adore,
Qu'on vous *baise* cent fois, et puis cent fois encore.
C. DELAVIGNE.

Que *baise*-t-il ainsi? la rose de ma femme.
Il est temps de jeter un peu d'eau sur sa flamme.
E. AUGIER.

Toutes les nuits un ange
Vient *baiser* les fleurs du lotus
Aux bords sacrés du Gange.
DE BANVILLE.

— Absol. : *Allons, saluez, monsieur.* — BAISERAI-*je?* — *Oui, oui.* (Mol.)

— Par anal. Se dit des oiseaux qui se becquètent, qui se caressent bec à bec : *Un tourtereau qui* BAISE *sa compagne.*

— Par ext. Recevoir la visite de, ou faire une visite à : *Vous* AVEZ *donc* BAISÉ *toute la Provence?* (Mme de Sév.) S'est dit par allusion à l'ancien usage de baiser les personnes à qui l'on faisait ou dont on recevait une visite.

— Fam. Arriver, venir, atteindre jusqu'à : *Ceux du conseil des finances y entrèrent sans savoir si l'affaire* BAISERAIT *ou non le bureau de ce conseil.* (St-Sim.) ‖ Ce sens a vieilli.

— Poétiq. Toucher légèrement, effleurer : *Le zéphyr* BAISE *les fleurs. Les vagues venaient* BAISER *le pied des rochers.*

L'onde qui *baise* ce rivage,
De quoi se plaint-elle à ses bords?
LAMARTINE.

L'aurore aux doigts rosés reviendra tous les jours
Baiser les vagues blondes.
DE BANVILLE.

Toi dont les flots impétueux
Viennent, d'un pas respectueux,
Baiser le sable des rivages. GODEAU.

— Fig. Bénir, donner des marques d'amour, de respect, de reconnaissance : *Il faut pouvoir* BAISER *ses fers et aimer son esclavage.* (Mass.)

— *Baiser la main*, Baiser sa propre main devant quelqu'un, par forme de salut ou pour donner une marque de respect, d'affection ou de remerciement; a surtout lieu de la part des enfants : *Allons,* BAISEZ LA MAIN *et dites merci.*

— *Baiser la main de quelqu'un*, Y appliquer ses lèvres pour saluer, pour témoigner l'amour, le respect ou la soumission :

Il me faut applaudir aux exploits du vainqueur,
Et *baiser une main* qui me perce le cœur.
RACINE.

‖ Lui faire ses compliments : *Sur cela, je vous* BAISE *très-humblement* LES MAINS. (Mme de Sév.) *Je* BAISE LES MAINS *à monsieur le docteur.* (Mol.) *D'une allure dégagée, il partit pour aller* BAISER LES MAINS *à la duchesse.* (Damas-Hinard.) ‖ Le glorifier, le bénir dans ses œuvres : *Sensible à la beauté du feuillage, au bruissement de l'herbe, au parfum des plantes, elle admirait la main de Dieu et la* BAISAIT *dans ses œuvres.* (Lamart.) ‖ Ironiq. Témoigner vivement qu'on n'est pas de son avis, qu'on ne veut pas faire ce qu'il veut : *Puisque vous faites tant de façons, je vous* BAISE LES MAINS. (Danc.)

Je vous *baise les mains;* je n'ai pas le loisir.
MOLIÈRE.

S'il est ainsi, je vous *baise les mains*,
Muses; gardez vos faveurs pour quelque autre.
J.-B. ROUSSEAU.

— *Baiser les pas, la trace des pas de quelqu'un*, Lui donner d'humbles marques de respect et de soumission : *Vous êtes trop heureux de voir et d'entendre tous les jours M. de Turenne;* BAISEZ LES PAS *par où il passe.* (Mme de Sév.)

. . . Vous devriez filer un peu plus doux,
Et *baiser tous les pas* par où madame passe.
LA CHAUSSÉE.

‖ *Baiser les pieds, la poussière des pieds de quelqu'un*, S'humilier profondément devant lui :

Les rois des nations, devant toi prosternés,
De tes pieds baisent la poussière.
RACINE.

— Prov. *Il ne faut pas tant baiser son ami à la bouche que le cœur lui en fasse mal*, Il ne faut pas multiplier les marques d'amitié au point de fatiguer ses amis.

— *Baiser la terre*, Se prosterner sur le sol et y appliquer ses lèvres en signe d'humiliation chrétienne. ‖ Fig. Ramper, manquer de noblesse, d'élévation :

Ses vers plats et grossiers, dépourvus d'agrément,
Toujours *baisent la terre*. . . . . . .
BOILEAU.

— *Baiser le babouin.* V. BABOUIN.

— Jeux. *Baiser le cul de la vieille*, Perdre sans faire un point, sans gagner une seule fois. ‖ *Baiser les quatre coins de la chambre*, Pénitence à laquelle un joueur est condamné, et qui consiste à prendre une dame par la main et à la conduire aux quatre coins de la pièce en l'embrassant à chacun d'eux. ‖ *Baiser la terre.* Dieu ayant tiré l'homme de la terre et la femme aussi, par conséquent, on choisit une dame et on l'embrasse. ‖ *Baiser l'image de Dieu.* On agit de la même façon. ‖ *Baiser le faîte de la maison*, c'est, pour un homme, baiser une dame au front, et, pour une dame, baiser aussi un homme au front. ‖ *Baiser derrière la porte.* Le pénitent conduit une dame derrière la porte et lui donne un baiser.

— Véner. *Baiser l'eau*, Se jeter à l'eau, en parlant du cerf poursuivi par les chasseurs : *L'animal alla* BAISER L'EAU *au troisième étang.* (Journ.)

— Féod. *Baiser le verrou*, Dans quelques coutumes provinciales, hommage que le vassal rendait à son seigneur féodal au manoir du fief dominant, et qui, en l'absence du seigneur, tenait lieu de foi et hommage, lorsque le vassal prenait dûment acte de ses soumissions. Le vassal, dit la coutume du Berry, était seulement tenu, pour faire la foi et hommage, de se transporter au lieu du fief dominant; et s'il ne trouvait pas le seigneur en personne, ou quelqu'un fondé de sa procuration, il faisait son devoir en baisant le verrou de la porte du manoir du seigneur s'il en existait, sinon, au lieu de la justice où était situé le fief dominant, et il était obligé de faire dresser un acte public et authentique, justifiant qu'il s'était conformé à la coutume, et dont copie était laissée au greffier. Les coutumes d'Auxerre et de Sens contenaient à peu près les mêmes dispositions.

— Géom. S'est dit autrefois de deux courbes qui ont une osculation ou un contact du second ordre. V. OSCULATION.

Se baiser, v. pr. Se donner mutuellement des baisers : *Les initiés* SE BAISAIENT, *aux mystères de Cérès, en signe de concorde.* (Volt.) *Les premiers chrétiens et les premières chrétiennes* SE BAISAIENT *à la bouche dans leurs agapes.* (Volt.) *Il est dur de passer de gens qui* SE BAISENT *à gens qui se mangent.* (Volt.) *Il est constant qu'elles* SE BAISENT *de meilleur cœur devant les hommes.* (J.-J. Rouss.)

— Fam. Se toucher, être en contact : *Deux pains qui* SE BAISENT *dans le four. Il n'y avait dans la cheminée que deux tisons qui* SE BAISAIENT.

BAISER s. m. (bè-zé — du lat. *basium, basiare. Basium* vient apparemment du sanscrit *bhadd*, ouvrir la bouche; en persan, le verbe *baiser* se dit *bonsiden* (*bons*, un baiser). Les langues indo-germaniques se sont servies d'une autre racine qu'on retrouve dans l'aoriste du verbe grec *cuneô*, je baise; *é-cus-é*, il a baisé. De là viennent les mots allemands *kusz, küssen*, et les mots anglais *kiss, to kiss*, etc.). Action de celui qui baise, qui pose sa bouche sur le visage ou sur quelque partie du corps d'une personne, ou sur un objet quelconque : *Chaste* BAISER. BAISER *d'amitié.* BAISER *amoureux. Donner, recevoir, rendre un* BAISER. *Prendre, refuser un* BAISER. *Etre couvert de* BAISERS. *Le* BAISER *était une manière de saluer très-ordinaire dans toute l'antiquité.* (Volt.) *Témoignage d'amour, de respect, d'amitié, de reconnaissance, de paix ou de charité, le* BAISER *participe en quelque chose de la nature du serment.* (A. Martin.) *La pudeur a sa fausseté et le* BAISER *son innocence.* (Mirab.) *Il y a bien des nuances dans les* BAISERS, *même dans ceux d'une fille innocente.* (Balz.) *Le tabac, ce narcotique stupéfiant qui tue l'âme et le corps, repousse le* BAISER *et appelle la bière.* (Toussenel.) *Le* BAISER *est, avec le sourire et le langage, un trait distinctif de notre espèce.* (C. Dollfus.) *Si j'étais moins affairé, je t'aurais déjà baillé vingt* BAISERS *sur tes joues roses.* (P. de Musset.)

Il a bu des *baisers* le nectar inconnu.
LEGOUVÉ.

Viens recevoir, en ce jour,
Le *baiser* d'amour fraternelle.
LA FONTAINE.

Jamais, dans mes transports, jamais, je te le jure,
Je n'oserai ravir ces *baisers* enivrants.
C. DELAVIGNE.

J'aime, et je veux pâtir; j'aime, et je veux souffrir;
J'aime, et pour un *baiser* je donne mon génie.
A. DE MUSSET.

Les *baisers* ne nichent point
Au fond des rides moroses. PONSARD.

— Poét. Douce influence extérieure, caresse, contact agréable : *Des fleurs qui s'ouvrent sous les* BAISERS *du soleil. Roses épanouies sous les* BAISERS *du zéphyr. Elle végétait comme un beau lis dans sa douce extase, le sein ouvert aux brises de la nuit, aux* BAISERS *du jour.* (G. Sand.) *Au réveil de la nature, les facultés de la jeune fille achevèrent de s'épanouir, comme la corolle d'une fleur sous les tièdes* BAISERS *du soleil.* (J. Sandeau.)

. . . . . Jamais nymphe plus ravissante
Ne reçut les *baisers* de l'onde caressante.
DELILLE.

Objet des *baisers* du zéphyr,
Hâte-toi de t'épanouir.
DE BOUFFLERS.

Tout ravit et palpite au *baiser* du soleil,
C'est de lui qu'ici-bas toute splendeur émane.
DE BANVILLE.

. . . . La mer vient déposer
Sur les flots du rivage un lumineux *baiser*,
Et s'endort mollement sur cette blonde arène.
AL. SOUMET.

— *Baiser de paix*, Baiser qu'on donne ou qu'on reçoit en signe de réconciliation, de bonne intelligence : *Il n'a donné à Jésus-Christ le* BAISER DE PAIX *que pour le trahir.* (Mass.) *Il se prit à pleurer, et rendit au tzar son* BAISER DE PAIX. (Mérimée.) ‖ Dans la primitive Eglise, le *baiser de paix* était celui que les chrétiens se donnaient en signe d'union et de charité mutuelle, particulièrement au moment de communier. ‖ *Baiser de réconciliation*, Celui qui se donnait entre ennemis qu'on avait réconciliés. C'est notre *baiser de paix* actuel. ‖ *Baiser de la foi*, Celui que les chrétiens se donnaient entre eux, principalement quand ils exerçaient l'hospitalité les uns envers les autres. ‖ *Baiser de Judas*, Baiser perfide, baiser de traître. Allusion au baiser que Judas donna à Jésus pour le désigner à ses ennemis. ‖ Cette expression s'applique également à de fausses politesses, à des protestations perfides : *Cette division est aussi agréable que celle du grand couvert est fastidieuse, par le ton guindé et alambiqué, le style d'adulation, et les phrases parasites, les politesses dites* BAISERS DE JUDAS. (Fourier.)

— Mystic. *Baiser du Seigneur*, Amour de Dieu pour la créature, état de grâce des fidèles : *J'ai vu sa main défaillante chercher encore en tombant de nouvelles forces pour appliquer sur ses lèvres le bienheureux signe de notre rédemption : N'est-ce pas mourir entre les bras et dans le* BAISER DU SEIGNEUR. (Boss.)

— *Baiser féodal*, Baiser donné par le seigneur au vassal, lorsque celui-ci venait lui rendre hommage, un genou à terre et tête nue. Toutefois il ne le baisait à la bouche que si ce vassal était gentilhomme. Une dame ayant refusé de se soumettre à la coutume, il fut ordonné, après procès, que les dames rendraient hommage sans recevoir du seigneur le baiser à la bouche. Le *baiser féodal* était le symbole de l'engagement réciproque que prenaient le seigneur et le vassal de se secourir l'un l'autre, sous peine pour le refusant de perdre son fief. Le roi, dans les hommages qu'on lui rendait, n'accordait la faveur du baiser qu'à la noblesse du sang, jamais à celle du fief. ‖ *Droit de baiser de paix.* V. DROIT.

— Anc. cout. Gage que les parties contractantes se donnaient de la bonne foi avec laquelle leur engagement serait rempli.

— Phys. *Baiser électrique*, Petite expérience de société, qui consiste à faire monter une demoiselle, par exemple, sur le gâteau de résine ou le tabouret à pieds de verre, et à la mettre en communication avec le conducteur d'une machine. Chacun est admis à venir l'embrasser à tour de rôle; mais tous n'arrivent pas à goûter cette faveur et plusieurs sont punis de leur témérité par l'étincelle piquante qui jaillit de leurs lèvres et les force à rétrograder. Ceux dont la jeune personne veut bien accepter le baiser y parviennent avec facilité, si, préalablement, elle a soin de les toucher par un point quelconque de leurs vêtements; ce contact permet au fluide électrique de s'écouler, et la personne isolée peut être embrassée sans que l'on ressente de commotion.

— Jeux. Nom donné à diverses pénitences usitées dans les jeux dits de salon : *Baiser à la pincette*, Jeu d'attrape dans lequel on convient qu'un des joueurs embrassera tous les autres en lui prenant les joues avec le pouce et l'index : il a toujours pour objet de faire rire la société aux dépens d'un de ses membres. L'attrape consiste à se noircir secrètement les doigts, quand, après avoir ainsi embrassé à la ronde, on arrive à la victime désignée. ‖ *Baiser à la capucine.* Celui à qui cette pénitence est imposée choisit une personne d'un autre sexe que le sien, puis le couple s'agenouille dos à dos et cherche à s'embrasser en penchant la tête en arrière, la tête du jeune homme se renversant sur l'épaule gauche de la demoiselle, et celle de la demoiselle sur l'épaule droite du jeune homme. ‖ *Baiser à la religieuse.* On place au milieu du salon une chaise dont le dossier figure la grille du couvent. Une dame s'assied sur cette chaise et applique sa joue aux barreaux, tandis que le jeune homme, condamné à la pénitence, se met à genoux de l'autre côté et tâche de l'embrasser. Si, au lieu d'un pénitent, c'est d'une pénitente qu'il s'agit, un jeune homme se met sur la chaise, et la dame s'agenouille. ‖ *Baiser du hasard.* Quand cette pénitence est imposée à un homme, on distribue à quatre dames les quatre dames d'un jeu de cartes; puis on fait tirer au pénitent un des quatre rois du jeu, et il embrasse la dame dont il a le roi correspondant. Pour une pénitente, on procède de la même manière, mais en distribuant les rois à des jeunes gens et lui faisant tirer une dame. ‖ *Baiser trompeur.* Une dame s'approche d'un jeune homme, comme pour lui laisser prendre un baiser, et, au moment où celui-ci s'avance pour l'embrasser, elle s'éloigne rapidement et va accorder cette faveur à un de ses voisins.

— **Epithètes.** Doux, tendre, affectueux, caressant, amoureux, savoureux, voluptueux, délicieux, ravissant, enchanteur, plein de charme, plein d'appas, plein de volupté, avide, enivrant, ardent, brûlant, de feu, embrasé, chaud, humide, lascif, impudique, chaste, timide, tremblant, mal assuré, furtif, dérobé, clandestin, ravi, rapide, vif, long, réitéré, redoublé, froid, glacé, contraint, perfide, traître, gros, grossier, lourd, dégoûtant, fétide.

— **Encycl.** Voltaire, en parlant du *baiser*, dit que l'homme et certains oiseaux sont les seuls animaux qui connaissent ce moyen de témoigner leurs sentiments les plus tendres. C'est en effet la plus grande marque d'affection qu'un être sensible puisse donner à son semblable, et l'on sait que beaucoup d'oiseaux, la colombe surtout, nous offrent le modèle de l'amour conjugal le plus parfait. Chez les anciens, dont les mœurs étaient beaucoup plus simples que les nôtres, et qui ne connaissaient pas les délicatesses d'une pudeur souvent affectée, le *baiser* fut longtemps la manière la plus ordinaire de saluer, c'est-à-dire de témoigner extérieurement un sentiment d'estime ou de respect; car pour eux il n'y avait point d'estime ni de respect possibles sans amour. Le *baiser* faisait partie essentielle du culte rendu aux divinités, et le mot *adorer* lui-même ne signifiait pas autre chose que *baiser, ad os portare.* Le livre de Job nous apprend que les hommes qui adoraient le soleil et la lune étendaient leurs mains vers ces astres et les portaient ensuite à leur bouche (*Si vidi solem aut lunam et osculatus sum manum meam ore meo*). On baisait aussi les statues des idoles (1 Rois, XIX, 8; Cicéron, Verr.). Pour donner une marque d'amitié aux hôtes que l'on recevait ou qui s'éloignaient, on leur donnait un baiser (Tobie, IX, 8, et X, 13,; Ruth., I, 14); et l'on baisait alors soit la bouche, soit la barbe, les cheveux ou les yeux (Genèse, XXIX, 13; Samuel, XX, 9). Dès la plus haute antiquité, c'était aussi de la même manière que le vassal rendait à son suzerain l'hommage de fidélité qu'il lui devait (*Cyropédie*, 7, 5, 32; Psaumes, 2, 12). Dans l'Orient moderne, le *baiser* d'hommage se donne sur la main ou sur les genoux (Niebuhr, *Voyages*, I, 414). On baisait aussi les pieds des grands, et les rois perses n'accordaient pas cette faveur à tout le monde; aujourd'hui encore, dans le même pays, on baise le pan de la robe d'une personne à qui l'on veut témoigner un profond respect. En France, en Allemagne, en Angleterre, il n'y eut longtemps d'autre manière de saluer les dames que de les baiser sur la bouche; Montaigne, à ce sujet, fait la remarque suivante : « C'est une déplaisante coutume, et injurieuse aux dames, d'avoir à prêter leurs lèvres à quiconque a trois valets à sa suite, pour mal plaisant qu'il soit. » Les cardinaux conservèrent longtemps le droit de baiser les reines sur la bouche; les reines d'Espagne elles-mêmes se soumettaient à cet usage, mais il paraît qu'il n'eut jamais cours en France.

L'Eglise catholique, chez laquelle les vieilles coutumes se conservent bien plus longtemps que dans la société laïque, donne encore aujourd'hui une large place au *baiser* dans ses cérémonies. Dès les premiers temps du christianisme, saint Paul écrivait aux fidèles de se saluer par de saints *baisers* (*Salutate invicem osculo sancto*), et les rites modernes distinguent encore le *baiser* de l'autel, le *baiser* de paix, le *baiser* de l'anneau, de la main ou des pieds. Le *baiser* de l'autel se pratique dans la célébration de la messe; l'autel est baisé dix fois pour une grand'messe, et neuf fois seulement pour une messe basse. Le *baiser* de paix est celui que les fidèles se donnaient autrefois avant la communion; mais le pape Innocent III l'abolit à cause des abus auxquels la corruption des mœurs avait donné lieu. Aujourd'hui, le prêtre se borne à baiser une petite plaque d'argent ou d'autre métal, appelée *paix;* puis il la remet à un de ceux qui le servent à l'autel, et celui-ci la fait baiser à tous les prêtres et aux clercs qui se trouvent dans le chœur. Lorsque le pape donne la communion, on baise son anneau avant de la recevoir; on baise aussi l'anneau des évêques quand ils donnent la confirmation et quand ils officient pontificalement. Les cardinaux baisent la main du pape quand il vient d'être élu, quand il tient chapelle et lorsqu'ils reçoivent de lui les cendres, les palmes ou autres objets. Aux grand'messes, les fidèles ve-

naient baiser la main du prêtre quand ils apportaient leur offrande; aujourd'hui ils ne baisent plus que la patène, mais le diacre baise encore la main du célébrant toutes les fois que celui-ci lui présente quelque chose. On a vu, au mot BAISEMAIN, que cette sorte d'hommage se pratique encore dans certaines cours. Enfin, le baisement des pieds est un hommage exceptionnel réservé au pape et imposé à tous les fidèles catholiques qui veulent lui être présentés; mais ce ne sont point proprement les pieds du pape que l'on baise, c'est une croix brodée sur ses mules, c'est-à-dire sur les pantoufles dont il est toujours chaussé quand il donne ses audiences publiques. Saint Caïus est le premier pape dont l'histoire dise, d'une manière formelle, que les chrétiens admis en sa présence lui rendaient l'hommage du baisement des pieds; il occupait le siége pontifical en l'an 283.

Si le *baiser* est par lui-même un signe d'amour et de respect, l'histoire nous apprend qu'il a quelquefois servi à déguiser les sentiments de la haine la plus atroce, de la vengeance ou d'une basse cupidité. Joab, un des capitaines de David, plongea son épée dans le corps d'Amasa, en lui disant : Bonjour, mon frère, et en prenant de la main gauche son menton pour le baiser. Les meurtriers de César le frappèrent en le baisant. Mais le plus horrible des *baisers* est celui de l'infâme Judas, dont la trahison est connue de tout le monde.

— **Anecdotes.** L'abbé de Marolles étant à Amiens, on lui montra la tête de saint Jean-Baptiste qu'on venait baiser avec beaucoup de vénération. Il fit comme les autres, et, en la baisant, il dit : C'est la cinq ou sixième que j'ai l'honneur de baiser.

***

Marthon, montée sur son ânesse, s'en retournait au village. Un jeune homme de la ville, affriandé par son frais minois, veut l'embrasser, en lui disant : La belle, portez ce *baiser* de ma part à la meunière. — Pardine, répondit la paysanne, si vous êtes si pressé, donnez-le à ma bourrique, elle y sera plus tôt que moi.

***

On connaît, dit Voltaire, le chapitre sur les *baisers*, par Jean de la Caza, dans lequel cet archevêque de Bénévent dit qu'on peut se baiser de la tête aux pieds. Il plaint les grands nez, qui ne peuvent s'approcher que difficilement, et il conseille aux dames qui ont le nez long d'avoir des amants camus, et *vice versa*.

***

Rabelais ayant suivi le cardinal du Bellai dans son ambassade à Rome, fut admis, à la suite de cet ambassadeur, à l'audience du pape. Du Bellai s'approcha du saint-père, et comme il lui baisait sa mule, suivant l'usage, Rabelais se retira aussitôt sans rien dire. Lorsque l'ambassadeur lui demanda raison de cette incartade, Rabelais lui répondit : Puisque vous, qui êtes mon maître, avez baisé la mule du pape, que vouliez-vous donc que je baisasse?

***

Marguerite d'Ecosse, femme du dauphin de France (depuis Louis XI), passant un jour dans une salle où était endormi sur un banc Alain Chartier, que l'on appelait le *père de l'éloquence française*, cette princesse l'alla baiser sur la bouche, en présence de toutes les personnes qui l'accompagnaient. Quelques seigneurs témoignant leur surprise de ce qu'elle avait baisé un homme si laid, elle leur dit : Ce n'est point l'homme que je baise, mais la bouche de laquelle sont sortis tant d'excellents mots et tant de discours sages.

***

Dorat ayant fait imprimer ses *Baisers*, on les vendit jusqu'à un louis, ce qui donna occasion à un poëte de faire contre l'auteur l'épigramme suivante :

Quoi! pour vingt *baisers* sans tendresse,
Prendre un louis, y penses-tu?
Eh! mon ami, pour un écu
J'en aurai cent de ta maîtresse.

***

Maintenant un *baiser* se donne à l'aventure;
Mais ce n'est pas en bien user.
Il faut que le désir et l'esprit l'assaisonne,
Et, pour moi, je veux qu'un *baiser*
Me promette plus qu'il ne donne.

Mme DE LA SABLIÈRE.

***

Sur le point le plus délicat
Qui puisse intéresser les belles,
L'amour fit naître un grand débat
Entre trois jeunes pastourelles.

De tous les *baisers* qu'un amant
Peut obtenir de sa maîtresse,
Elles voulaient absolument
Connaître le *baiser* charmant
Qui plaît le plus à la tendresse.

Chacun a son goût là-dessus;
Zéphyr baise le sein de Flore,
Titon les beaux yeux de l'Aurore,
Et Mars les lèvres de Vénus.

Les trois bergères consentirent
A nommer trois jeunes bergers;
Pour récompense elles promirent,
Comme de raison, trois *baisers*.

A l'instant elles aperçurent
Hylas, et Colin, et Daphnis;
A l'instant les nouveaux Pâris
Près de nos belles accoururent.

On les instruisit du procès,
Et l'on n'eut garde de leur taire
Le prix charmant de leurs arrêts;
Plus d'un, pour le même salaire,
Fut rendu parfois au palais.

Moi, dit Daphnis, j'aime la rose;
Rien n'est si doux que cette fleur,
Mais encor, pour plus d'une cause,
Le *baiser* sur bouche mi-close
Semble le plus doux à mon cœur.

Moi, j'aime un beau sein qui palpite,
Reprit le jeune Hylas soudain;
J'aime, par un tendre larcin,
A le faire battre plus vite :
O volupté! rien ne t'invite,
Comme un *baiser* pris sur le sein.

Et moi, dit l'amant de Glycère,
L'amoureux et tendre Colin,
C'est le *baiser*... pris sur la main
Qu'à tout autre mon cœur préfère;
Car c'est le seul qu'à ma bergère
Je ne demande pas en vain.

— **Allus. hist. Baiser Lamourette,** allusion à l'accolade générale qui fut déterminée par un discours de l'abbé Lamourette, prononcé à l'Assemblée législative dans la séance du 7 juillet 1792. La nouvelle que quatre-vingt mille Prussiens et Autrichiens marchaient sur Paris avait jeté au sein de la capitale et de l'Assemblée une inexprimable agitation. Les partisans de la cour et les patriotes se renvoyaient mutuellement les épithètes de factieux et de traîtres, les premiers n'imputant les dangers qu'à la discorde, et ne tremblant que pour la royauté; les seconds ne voyant de péril que dans l'invasion, dont ils accusaient la cour, ses refus, ses menées et ses lenteurs perfidement calculées. Le cri général était : *La patrie est en danger*, et l'Assemblée délibérait déjà si elle ne ferait pas entendre elle-même cette formule solennelle, qui devait soulever la France tout entière comme un seul homme. Les séances devinrent orageuses; les partis se dessinèrent nettement, et les imprudents amis de la royauté osèrent la mettre ouvertement en balance avec la nation. Il n'en fallait pas tant pour la perdre, à un moment où il n'eût déjà fallu rien moins qu'une prudence et une expérience consommées pour la sauver. Ce fut Vergniaud qui lui porta le premier coup, et il fut écrasant, dans la séance du 3 juillet (1792). Bien que ses accusations fussent enveloppées de toutes les formes oratoires qui pouvaient en déguiser la terrible portée, il n'en ouvrit pas moins la brèche par où l'on allait arriver rapidement à la déchéance. Son discours fut un éloquent réquisitoire contre la royauté, dont il rendit évidente la connivence avec les ennemis du pays. « La Constitution, semblait-il dire au roi, vous laissa-t-elle le choix des ministres pour notre bonheur ou notre ruine? Vous fit-elle chef de l'armée pour notre gloire ou pour notre honte? Vous donna-t-elle, enfin, le droit de sanction, une liste civile et tant de prérogatives pour perdre constitutionnellement la constitution et l'empire? Non! non! homme que la générosité des Français n'a pu rendre sensible, que le seul amour du despotisme a pu toucher,.. Vous n'êtes plus rien pour cette constitution que vous avez si indignement violée, pour ce peuple que vous avez si lâchement trahi! »

On ne pouvait pas proclamer la déchéance d'une manière plus explicite, bien que, par un habile artifice oratoire, Vergniaud n'eût fait entendre ces paroles menaçantes que d'une manière hypothétique. Dans cette séance même, l'Assemblée rendit un décret pour régler les formes d'après lesquelles on déclarerait la patrie en danger, et la discussion à laquelle ces formes donnèrent lieu continua les jours suivants, au milieu de disputes envenimées, d'interpellations et d'apostrophes violentes, de menaces même, qui jetaient le désordre dans l'Assemblée et rendaient ses réunions excessivement tumultueuses. C'est dans une de ces séances (7 juillet 1792) que Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon, connu par son caractère, ses sentiments doux et conciliants, fit un éloquent appel à la concorde et à l'esprit de fraternité, qu'il s'affligeait de voir régner si rarement parmi ses collègues de l'Assemblée. Ne croyant à aucune haine véritable des uns à l'égard des autres, ne leur supposant à tous que des méfiances injustes, il demanda la parole, et, rappelant les mesures terribles qu'on ne cessait de proposer pour conjurer les périls qui menaçaient la patrie, il dit que, pour lui, il croyait à des moyens plus doux et plus efficaces, et qu'on les trouverait dans la concorde. « Oh! s'écria-t-il, celui qui serait assez heureux pour vous réunir, celui-là serait le véritable vainqueur de l'Autriche et de Coblentz. On dit tous les jours que votre réunion est impossible au point où en sont les choses... Ah! j'en frémis... Mais c'est là une injure : il n'y a d'irréconciliables que le crime et la vertu. Les gens de bien discutent vivement, parce qu'ils ont la conviction sincère de leurs opinions, mais ils ne sauraient se haïr. Messieurs, le salut public est dans vos mains, que tardez-vous de l'opérer?

« Que se reprochent les deux parties de l'Assemblée? L'une accuse l'autre de vouloir modifier la constitution par la main des étrangers, et celle-ci accuse la première de vouloir renverser la monarchie pour établir la république. Eh bien, messieurs, foudroyez d'un même anathème et la république et les deux Chambres, vouez-les à l'exécration commune par un dernier et irrévocable serment! Jurons de n'avoir qu'un seul esprit, qu'un seul sentiment; jurons-nous fraternité éternelle! Que l'ennemi sache que ce que nous voulons, nous le voulons tous, et la patrie est sauvée! »

Ces généreuses paroles excitèrent dans toute l'Assemblée un enthousiasme impossible à décrire, et, sous la première impression des sentiments de réconciliation qu'elles éveillèrent, on voua à l'exécration publique tout projet d'altérer la constitution par les deux Chambres ou par la république; puis, des diverses parties de l'Assemblée, les hommes les plus opposés par leurs opinions se jetèrent dans les bras les uns des autres et s'embrassèrent cordialement; toutes les distinctions se confondirent un instant; les *factieux* et les *traîtres* se donnèrent l'accolade fraternelle, et il n'y eut plus ni côté droit ni côté gauche; tous les députés étaient assis indistinctement les uns près des autres : Dumas auprès de Bazire, Jaucourt auprès de Merlin, Ramont auprès de Chabot.

Ce fut là, certes, une des scènes les plus singulières dont nos grandes Assemblées aient donné le spectacle; l'arrivée du roi au milieu des représentants de la nation, venant poser le sceau de la réconciliation, acheva de porter à son comble l'exaltation des cœurs et des esprits. « Y avait-il là un roi et huit cents députés hypocrites, qui, formant à l'improviste le projet de se tromper, feignaient l'oubli des injures pour se trahir ensuite avec plus de sûreté? Non, sans doute, un tel projet ne se forme pas chez un si grand nombre d'hommes, subitement, sans préméditation antérieure. Mais la haine pèse; il est si doux d'en décharger le poids! et d'ailleurs, à la vue des événements les plus menaçants, quel était le parti qui, dans l'incertitude de la victoire, n'eût consenti volontiers à garder le présent tel qu'il était, pourvu qu'il fût assuré? Ce fait prouve, comme tant d'autres, que la méfiance et la crainte produisaient toutes les haines, qu'un moment de confiance les faisait disparaître, et que le parti qu'on appelait républicain ne songeait pas à la république par système, mais par désespoir. Pourquoi, rentré dans son palais, le roi n'écrivit-il pas sur-le-champ à la Prusse et à l'Autriche? Pourquoi ne joignit-il pas à ces mesures secrètes quelque mesure publique et grande? Pourquoi ne dit-il pas, comme son aïeul Louis XIV, à l'approche de l'ennemi : *Nous irons tous!* » (Thiers.)

Disons-le franchement, les haines étaient trop implacables, l'abîme qui séparait les deux partis était trop profond, pour que tant d'obstacles s'évanouissent sous l'influence d'un discours : le lendemain, les défiances, les colères avaient repris leur cours fatal, et le seul fruit réel que l'abbé Lamourette retira de son éloquence fut une célébrité qui frisait le ridicule, et que le peuple, dans son impitoyable ironie, lui fit expier jusque sur l'échafaud. Comme tant d'autres hommes politiques de son temps, c'est sur ce triste théâtre qu'il termina ses jours. Au dernier moment, en souvenir de la fameuse séance du 7 juillet et des embrassades qui y avaient été prodiguées, on lui cria : « *Baise Charlot, Lamourette; allons, baise Charlot* (le bourreau). » Il mourut courageusement, se rappelant, sans doute, ce qu'il avait maintes fois répété, que *la guillotine n'est qu'une chiquenaude sur le col.*

Aujourd'hui, ces mots, *baiser Lamourette*, servent à qualifier les réconciliations éphémères, peu sincères, et ils forment une des locutions les plus curieuses et les plus originales de notre langue :

« La grande ère de ce qu'on est convenu d'appeler les intérêts matériels vient d'être définitivement ouverte : toutes les puissances européennes s'envoient des *baisers Lamourette*. C'est le système de la paix quand même et à tout prix : la paix à l'état de *cliché;* le temple de Janus est clos à perpétuité. »

DE PÈNE.

« Ces réconciliations, ces protestations d'oubli ont toujours un air de *baiser Lamourette* qui fait sourire les politiques et les sceptiques. On hésite donc beaucoup à les prendre au sérieux, quelque nécessaires qu'elles soient. »

CHARLES DE MAZADE.

« La paix signée à la pointe des épées n'est jamais qu'une trêve; la paix élaborée dans un conciliabule d'économistes et de quakers ferait rire, comme le fameux *baiser Lamourette*. L'humanité travailleuse est seule capable d'en finir avec la guerre, en créant l'équilibre économique, ce qui suppose une révolution radicale dans les idées et dans les mœurs. » P.-J. PROUDHON.

« L'Assemblée nationale s'est constituée au bruit du canon, du tambour et des fanfares. Dans ces jours où l'imagination est séduite par les sens, le cœur entraîné par l'imagination, la raison absorbée par le sentiment, l'âme n'a plus d'attrait que pour les épanchements de la sensibilité, pour les illusions de l'espérance. C'est l'heure des *baisers Lamourette*, c'est l'instant des réconciliations perfides. Mais bientôt l'enthousiasme s'apaise, le sentiment s'évanouit, et la raison revient poser ses questions redoutables. »

P.-J. PROUDHON.

Baisers (BASIA) de Jean Second, poésies érotiques, au nombre de dix-neuf. Ces pièces charmantes, qui maintiennent encore la célébrité de l'auteur, sont écrites en latin. Le poëte du XVIe siècle rivalise avec les anciens; il a déployé dans ses *Baisers* toutes les grâces d'une imagination riante, vive, colorée. Son style, d'une souplesse remarquable, porte des traces d'afféterie; mais il est bien difficile à un poëte amoureux d'éviter cet écueil. Un tel défaut, d'ailleurs, ne déplaît pas aux dames. Ce que le goût acceptera moins volontiers, ce sont quelques longueurs qui accompagnent des ornements trop recherchés. On a reproché au poëte la vivacité de certains tableaux; mais on doit pardonner ces taches légères à des compositions où la passion éloquente décrit et célèbre la volupté, qui est un des domaines, un des Sept Châteaux de la poésie. Au reste, la nudité ne messied pas à une belle statue.

Faut-il reprocher à l'auteur de n'avoir pas donné à chacune de ses petites pièces un motif particulier, tel que ceux-ci : le *Premier Baiser*, le *Baiser surpris*, etc.? En circonscrivant ainsi ses tableaux il eût, il est vrai, évité des redites. Mais les redites sont toujours des choses neuves dans le langage de l'amour. Nous dirons plus, la passion meurt d'épuisement quand elle ne trouve plus de plaisir à se répéter.

Les *Baisers* de Jean Second ne se distinguent entre eux que par la différence du tour et de l'expression, par la variété des idées accessoires. Mais chacune de ces pièces brille soit par un vers brûlant, une saillie voluptueuse, soit par une image vive, une expression pleine de feu, genre de répétitions qui, il faut l'avouer, n'est pas un défaut vulgaire.

Ces *Baisers* ont été inspirés à Jean Second par une maîtresse adorée qu'il appelle Julie, et à laquelle il adressa ces poésies, quoiqu'elles fussent écrites dans la langue d'Ovide. Voici ces dix-neuf *Baisers*, que nous empruntons à la traduction de M. Tissot, et que nous n'hésitons pas à donner en entier :

PREMIER BAISER.

Le sommeil sur Ascagne épanchait ses pavots;
Vénus le voit, l'enlève, et volant à Paphos,
Sans réveiller l'enfant, à l'ombre le dépose :
Une forêt de fleurs l'environne, et la rose
Qui, vierge encor, du lis surpassait la blancheur,
De l'air autour de lui parfume la fraîcheur.
Le beau Troyen, couché sous ce nouvel ombrage,
Rappelle à la déesse une bien chère image,
L'image d'Adonis : ce touchant souvenir
Réveille dans son cœur la flamme du désir.
Voilà mon Adonis; oui, c'est lui, disait-elle.
Vingt fois pour l'embrasser se pencha l'immortelle;
Mais troubler le repos d'Ascagne ou d'Adonis!...
Ouvertes par l'amour, les lèvres de Cypris
S'égarent sur les fleurs qu'elle avait fait éclore;
Au feu de ses baisers la rose se colore;
Zéphire unit son souffle à leur douce chaleur,
Et caresse à la fois la déesse et la fleur.

De blanche qu'elle était, la rose purpurine
Frémit sous le toucher de la bouche divine,
La cherche avec amour, et, sensible aux désirs,
Rend baisers pour baisers, et plaisirs pour plaisirs.
Cependant, sur un char qui semble avoir des ailes,
Dans le vague des cieux, de blanches tourterelles
Font voler la déesse autour de l'univers.
Sa bouche a murmuré quelques mots dans les airs;
Et d'un peuple d'oiseaux les brûlantes tendresses
Déjà par le baiser préludent aux caresses.

Baume de nos chagrins, charme de nos douleurs,
Salut, tendres baisers, baisers enfants des fleurs,
Et de l'heureuse erreur des lèvres d'une amante!
Voici votre poëte, il vous aime, il vous chante.
Vous vivrez dans ses vers tant que le double mont
Sur l'antique Phocide élèvera son front,
Tant qu'on verra l'Amour inspirer au génie
Les chants harmonieux de la molle Ausonie.

DEUXIÈME BAISER.

Vois-tu cette vigne riante
Vers l'ormeau conjugal monter avec amour?
La vois-tu, souple et caressante,
Du chêne aux longs rameaux embrasser le contour?
Ainsi puissent tes bras flexibles
L'un à l'autre enchaînés doucement me presser!
Ainsi, par des nœuds invincibles,
Par d'éternels baisers je voudrais t'enlacer.
Bacchus et sa liqueur sacrée,
Et du plus doux sommeil l'agréable langueur,
Rien ne peut, ô femme adorée!
De tes lèvres de rose arracher ma fureur.
Nous expirons dans ce délire;
Deux amants chez Pluton descendent à la fois.
Mais ne crains pas le sombre empire,
Aux Champs Elysiens notre flamme a des droits.
Au travers des plaines riantes,
Une route de fleurs nous conduira tous deux
A ces campagnes odorantes,
Asile du printemps, séjour des vrais heureux;
Là, des héros et leurs maîtresses,
Fidèles aux serments de leur premier amour,
Se prodiguent mille caresses,
Forment des chœurs de danse, ou chantent tour à tour
Les hymnes sacrés des poëtes,
Dans un vallon secret, peuplé de myrtes verts,
Où les roses, les violettes
Disputent de fraîcheur et parfument les airs,
Sous l'ombre toujours incertaine
D'un bosquet de lauriers, dont les rameaux mouvants
Cèdent à la suave haleine,
Au souffle harmonieux du plus léger des vents.
Je te présente au sanctuaire :
Le peuple fortuné se lève à notre aspect,
Et dans les rangs des fils d'Homère,
Sur des bancs de gazon nous place avec respect.
Bien loin que cet honneur suprême
Offense la fierté des amantes des dieux,
Il plairait à Tyndaris même,
Malgré l'orgueil du sang qu'elle a reçu des cieux.

TROISIÈME BAISER.

Donne, donne un baiser, fille aimable et naïve;
Tes lèvres sur ma bouche aussitôt ont volé;
Mais, comme un faible enfant par la frayeur troublé,
Tu retires soudain ta lèvre fugitive.
Ce n'est pas là donner le baiser du plaisir;
C'est laisser un regret et donner un désir.

QUATRIÈME BAISER.

C'est le nectar des dieux qu'un baiser d'Eucharis;
Le souffle parfumé de sa bouche vermeille,
Plus léger que l'odeur de la suave iris,
Est plus doux que les sucs dont la prudente abeille,
Riche de ses larcins, sur les fleurs du rosier,
Compose un rayon d'or dans son palais d'osier.
Eucharis, si ta bouche, à mes feux indulgente,
Consent à m'enivrer de ses baisers divins,
Je renais immortel dans les bras d'une amante;
Le roi de l'univers m'invite à ses festins :
En m'offrant cet honneur, il faudra qu'il t'appelle
A siéger dans sa cour au rang d'une immortelle;
Oui, sans toi, je renonce à la coupe des dieux,
Dussent-ils, rejetant le maître impérieux
Qui brille dans l'Olympe et gouverne la terre,
Me placer sur son trône et m'offrir son tonnerre.

CINQUIÈME BAISER.

Souvent tes bras d'albâtre et souples comme un lierre,
Passés autour de moi, serrent ton bien-aimé;
Suspendue à mon cou, je te sens tout entière
Presser mon front, mon sein, mon visage enflammé.
Ta bouche, qui s'entr'ouvre et ressemble à la rose,
Sur la mienne, avec art, s'applique et se compose
Pour mieux donner baiser d'amour.
Tu m'attaques d'une morsure;
Je venge aussitôt mon injure,
Ta douleur se plaint à son tour.
Mais bientôt une langue active,
Avec son dard voluptueux,
Livre cent combats amoureux
A ma langue faible et plaintive;
Plus doux que le bruit du zéphyr,
Plus frais encor que la rosée,
Le souffle humide du plaisir
Coule dans ma bouche embrasée;
Exhalé de la tienne, il réjouit mon cœur.
Plus calme et renaissant, je respirais à peine;
De tes lèvres soudain j'ai senti la chaleur,
Et mon avide amante aspirer mon haleine
Que desséchait, hélas! dans mon sein enflammé,
Un feu séditieux par Vénus rallumé.
Eucharis, rends la vie à l'amant qui t'adore.
Mes vœux sont exaucés; du feu qui me dévore
Déjà tu calmes la fureur;
Comme un parfum qui s'évapore,
Ton souffle humide et bienfaiteur
Rafraîchit tous mes sens et me ranime encore.
Source de mes transports, baisers délicieux!
Oui, l'Amour, je le jure, est le plus grand des dieux,
De l'Olympe et du monde il est le roi suprême;
Mais la jeune beauté qui m'enchante et qui m'aime,
Dont un baiser me donne ou me ravit le jour,
Est au-dessus des dieux et commande à l'Amour.

SIXIÈME BAISER.

De cent baisers d'amour je te fis la promesse,
De cent baisers divins tu flattas ma tendresse;
Je te les ai donnés, tu me les as rendus,
Sans un baiser de moins, sans un baiser de plus.
O bouche trop avare! ô timide maîtresse!
Quoi! même à ton amant tu plains une caresse!
Si de rares épis couronnent les guérets,
Vois-tu l'agriculteur se louer de Cérès?
Invoque-t-on Bacchus pour cent grappes vermeilles,
Ou les dieux de nos champs pour un essaim d'abeilles?
Dans un pré que l'Aurore humecta de ses pleurs,
A-t-on jamais compté les herbes et les fleurs?
Le ciel ne compte pas les gouttes de rosée
Que sa bonté répand sur la plaine embrasée;
Et quand les vents du nord ont obscurci les airs,
La foudre dans les mains, le dieu de l'univers,
Versant à flots pressés la grêle meurtrière,
Ne sait pas tous les champs frappés par sa colère.
Dans les biens, dans les maux qui nous viennent des [cieux,
A leur magnificence on reconnaît les dieux;
Et toi, beauté d'amour, toi que l'Olympe appelle,
Rivale préférée à la tendre immortelle
Dont le char, voltigeant sous l'aile des plaisirs,
Sur les flots aplanis s'abandonne aux zéphyrs,
Tu donnes des baisers avec tant d'avarice!
Cependant, Eucharis, ta cruelle injustice
Refuse de compter mes soupirs, mes douleurs,
Et tout ce que mes yeux ont répandu de pleurs!
Ah! si tu veux compter les soupirs et les larmes
Que m'ont coûté cent fois mon amour et tes charmes,
Compte aussi du baiser les célestes saveurs.
Mais non, point de traités indignes de nos cœurs;
Viens, donne-moi, sensible à des maux incurables,
D'innombrables baisers pour des pleurs innombrables.

SEPTIÈME BAISER.

O ma belle et tendre maîtresse!
Oui, ton insatiable amant,
Dans les transports de son ivresse,
Veut caresser à tout moment
Ce cou poli, ce front charmant,
Ces beaux yeux, miroir de ton âme,
Ces lèvres de rose et de flamme :
Il veut des baisers plus nombreux
Que les flots de la mer profonde,
Que les étoiles et les feux
Semés sur la voûte du monde.
Mais en vain, pareil au ramier
Qui de son corps, qui de son aile
Couvre son amante fidèle,
Je reste attaché tout entier
Sur chaque attrait que je caresse,
Un regret nuit à mon ivresse;
Mes yeux aussi voudraient jouir;
Ils me demandent le plaisir
De voir, de contempler tes charmes,
Tes yeux aux éloquentes larmes,
Ta bouche au brûlant coloris,
Et cet agréable souris,
Et ces regards pleins de tendresse,
Dont un seul bannit ma tristesse,
Mes longs soupirs, mes noirs chagrins;
Comme, de ses regards sereins
Perçant les plus sombres nuages,
Phébus dissipe les orages,
Calme l'air, épure les cieux,
Et de son char, plus radieux,
Répand sur la nature entière
Les flots dorés de sa lumière.

En moi quels étranges combats!
Mes yeux sont jaloux de ma bouche,
Ils voudraient voir ce qu'elle touche,
Ou seuls posséder tant d'appas!

HUITIÈME BAISER.

Réponds, femme injuste et charmante,
Pour quel outrage, ou quelle erreur,
As-tu blessé, dans ta fureur,
D'un ami la langue innocente?
Ah! quand, percé de mille traits,
Mon cœur saigne encor des blessures
Que font tes dangereux attraits,
Faut-il par tes vives morsures
Punir un organe charmant,
L'interprète du sentiment?
Avec lui, dès l'aube naissante,
Avec lui, sous l'ombre croissante,
Durant l'espace entier des jours,
Dans ces longues nuits de l'absence,
Je chante, au milieu du silence,
Et tes beautés et nos amours.
Apprends, ô maîtresse imprudente!
Que par cette langue éloquente
Les vifs éclairs de tes beaux yeux,
Les flots mouvants de tes cheveux,
L'éclat de ta gorge naissante,
Elevés, portés jusqu'aux cieux,
Jusques au foyer du tonnerre,
D'une louange téméraire
Ont rendu l'Olympe envieux.
Dans mes transports, si je m'écrie :
O ma rose! ô ma fleur chérie!
Soutien et charme de mes jours,
Mon Aphrodite, et mes amours;
Plus tendre encor, si je t'appelle
Ma colombe, ma tourterelle;
Si j'invente cent noms plus doux,
Malgré Vénus et son courroux,
Ne les dois-tu pas, ô ma belle!
A cet interprète fidèle?
Peut-être, orgueilleuse Eucharis,
Prends-tu plaisir à cette offense?
Tu braves de ce cœur surpris
Et la colère et la vengeance.
Juge de toute ta puissance :
Malgré tes outrages nombreux,
Quoique sanglante et déchirée,
Ma langue, à Vénus consacrée,
Ma langue, organe de nos feux,
Se plaît à bégayer encore
Le nom de celle que j'adore,
L'azur humide de ses yeux,
Les boucles d'or de ses cheveux,
Ses dents perfides et lascives,
Flèches d'amour, de volupté,
Et ces couleurs toujours si vives,
Orgueil et fard de sa beauté.

NEUVIÈME BAISER.

Du baiser quelquefois modérons la chaleur,
Cachez-moi ce regard touchant et séducteur :
A mon cou, dans mes bras, ne venez pas sans cesse
Mourir dans les transports d'une amoureuse ivresse.
La nature a prescrit des bornes au plaisir,
Et jamais sans regret on n'a pu les franchir.
Plus le bonheur est vif, plus courte est la distance
Qui bientôt à l'ennui conduit notre imprudence.
Ainsi, de neuf baisers que demandent mes vœux,
Sévère par amour, n'en accorde que deux,
Mais froids comme un baiser de Diane à son frère,
Chastes comme un baiser d'une fille à son père,
Quand elle ignore encor Vénus et les plaisirs.
Alors, sourde à ma voix, rebelle à mes désirs,
Fuis comme la colombe ou la nymphe légère;
Vole, cache tes pas dans un bois solitaire,
Cache-les dans un antre impénétrable au jour.
Vers l'antre, dans les bois, je m'élance à mon tour,
Et, vainqueur enflammé par l'espoir et l'attente,
De mes bras triomphants saisissant mon amante,
Je t'enlève éperdue, et semblable au ramier
Sous l'ongle recourbé du rapide épervier.
En vain dans ce moment, suppliante et vaincue,
De tes bras tout entiers à mon cou suspendue,
Par neuf baisers d'amour tu penses m'apaiser;
Mais ton crime est trop grand; il faut, pour t'excuser,
Que je presse cent fois ta bouche fugitive :
Mes deux bras enlacés te retiendront captive
Jusqu'au dernier baiser promis par le traité.
Je veux t'entendre alors jurer par ta beauté
Que tu voudrais souvent, pour les mêmes offenses,
Mériter et subir de pareilles vengeances.

DIXIÈME BAISER.

Chacun de tes baisers touche et ravit mon cœur :
Humides, je me plais à goûter leur douceur.
Les donnes-tu brûlants : une subite flamme
S'insinue avec eux jusqu'au fond de mon âme.
Qu'il est doux de baiser tes yeux pleins de langueurs,
Ces yeux de mes tourments trop aimables auteurs!
Qu'il est doux de presser d'une bouche idolâtre
Une épaule d'ivoire, une gorge d'albâtre;
D'imprimer sur ton cou, de marquer sur ton sein,
Sur ce corps tout entier de neige et de satin,
Des fureurs du baiser les traces pâlissantes;
D'unir, par ce baiser, nos deux âmes errantes,
Lorsque, brûlants d'un feu trop prompt à s'exhaler,
Dans le sein l'un de l'autre on voudrait s'envoler!
Ou donnés, ou reçus, prolongés ou rapides,
Eucharis, tes baisers charment mes sens avides.
Ah! ne rends pas les miens comme ils te sont donnés;
Varions du baiser les combats fortunés;
Et si l'un de nous deux, aux traités infidèle,
Ne sait plus inventer de caresse nouvelle,
De nos mille baisers docile imitateur,
Ses lèvres les rendront aux lèvres du vainqueur,
Pleins des mêmes transports, pleins des mêmes délices
Que les baisers créés par nos doubles caprices.

ONZIÈME BAISER.

Avec trop de chaleur je donne le baiser,
Dit en secret l'envie, ardente à m'accuser!
Ainsi, quand je te presse, entre mes bras avides,
Mourant sous les baisers de tes lèvres humides,
Il faudrait m'occuper des propos d'un censeur!
O beauté de ma vie! ô charme de mon cœur!
Dans ces moments d'oubli, de volupté suprême,
A peine sais-je, hélas! si j'existe moi-même.
Eucharis m'applaudit, m'enchaîne dans ses bras,
Et grave, en me pressant sur ses divins appas,
Un long baiser d'amour sur ma bouche enivrée.
Jamais, dans ses transports, l'ardente Cythérée
N'en donna de pareil à ses amants chéris;
Ma belle ajoute alors, avec un doux souris :
Du peuple des censeurs ne sois pas la victime,
Eucharis est ton juge et t'absout de ton crime.

DOUZIÈME BAISER.

Jeunes beautés, et vous, prudes austères,
Pourquoi me fuir et détourner les yeux?
Il n'est ici nuls amours adultères,
Aucun tableau des incestes des dieux;
Tous les plaisirs dont je fais la peinture
Sont des plaisirs permis par la nature.
Fils d'Apollon, prêtre des chastes sœurs,
Je rougirais d'avoir blessé les mœurs,
Et de prêter les accords de ma lyre
Aux vils excès d'un coupable délire.
Quel rigoriste oserait m'accuser?
Je n'ai chanté que l'innocent baiser.
Mais voyez-vous cette feinte colère,
Leur souris faux, leurs regards effrontés?
Des mots trop vifs, par la chaleur dictés,
Seront sortis de ma bouche légère,
Qui, sur-le-champ compris et commentés,
Auront blessé ces oreilles instruites.
Retirez-vous, trop indignes beautés;
Fuyez, fuyez, matrones hypocrites,
Dont je voulais apaiser le courroux;
Cent fois plus franche et plus chaste que vous,
Mon Eucharis partage ma tendresse,
Connaît l'amour et chérit le plaisir;
Mais sa pudeur et sa délicatesse
N'entendent point le mot qui fait rougir.

TREIZIÈME BAISER.

Femme perfide, et jadis trop aimée,
Pourquoi m'offrir cette lèvre enflammée?
Je suis de glace, et mort pour le baiser.
Dans ton orgueil prétends-tu m'abuser,
Et, sur la foi d'une simple caresse,
Brûlant en vain de la soif des plaisirs,
Me voir sécher de langueur et d'ivresse?
Tu fuis : attends, permets à mes désirs
Ces yeux brillants, cette lèvre amoureuse!
Reviens, reviens, bouche voluptueuse,
Douce au toucher, vermeille en ta couleur,
Comme ces fruits humectés par l'aurore,
Dont la peau fine à nos yeux offre encore
Son velouté, son duvet et sa fleur.

QUATORZIÈME BAISER.

Debout, l'arc à la main, et la flèche assurée,
L'Amour te menaçait, ta perte était jurée;
Mais il voit sur ton front tes beaux cheveux épars,
Les éclairs de tes yeux, leurs éloquents regards,
Et ces globes rivaux dont la forme rappelle
De la coupe d'Hébé le céleste modèle :
Il est vaincu; ses traits échappent de sa main.
Les bras ouverts, l'enfant se jette dans ton sein,
Te donne cent baisers, te fait mille tendresses;
Et tes lèvres surtout appellent ses caresses;
Sa bouche les entr'ouvre, une céleste odeur
Y passe avec son souffle, et coule dans ton cœur.
L'enfant, dans ses transports, a juré par sa mère
D'être à jamais pour toi sans flèche et sans colère.
De ses baisers ta bouche a gardé la fraîcheur.
Nul parfum n'est plus doux que ta suave haleine;
Mais j'accuse du dieu la seconde faveur :
Tu ne sais plus répondre au penchant qui m'entraîne.

QUINZIÈME BAISER.

Comme l'œillet, trempé par les longues rosées,
Ranime ses couleurs aux rayons du soleil,
Des baisers de ma nuit tes lèvres arrosées
Offrent à mes désirs un contour plus vermeil;
Il brille couronné des lis de ton visage :
Près d'un sein virginal, éclatant de blancheur,
La rose augmente ainsi d'éclat et de fraîcheur;
Ainsi brillent plus vifs, parmi le vert feuillage,
Ces fruits ronds et pourprés, premiers et doux présents
De l'été qui commence et succède au printemps.
Hélas! pourquoi faut-il m'exiler de ta couche,
Quand tes brûlants baisers rallument mes désirs?
Ma belle, garde-moi les roses de ta bouche,
Jusqu'à l'heure paisible où je vole aux plaisirs.
Mais si ta bouche ingrate ose, dans mon absence,
Permettre un seul baiser, je veux, pour châtiment,
Qu'elle se décolore, au moment de l'offense,
Et soit plus pâle encor que ton fidèle amant.

SEIZIÈME BAISER.

Cypris un jour vit tes lèvres charmantes,
Dont l'amoureux et brillant coloris
Sur ton visage éclate près des lis,
Ainsi qu'on voit, sous des mains élégantes,
S'unir entre eux l'ivoire et le corail,
Et de l'artiste enrichir le travail;
Ses yeux jaloux répandirent des larmes;
Elle assembla les folâtres Amours :
Mes fils, dit-elle, en soupirant toujours,
A quoi sert-il que, vaincu par mes charmes,
L'heureux berger, rival de Ménélas,
En vain pressé par Junon et Pallas,
Au mont Ida me nomme la plus belle,
Si vous souffrez qu'un poëte rebelle
De la beauté m'ose ravir le prix,
Pour le donner à sa jeune Eucharis?
Volez, Amours, contre ce téméraire;
Et de vos arcs, tendus par la colère,
Lancez-lui tous des traits aigus, perçants,
Des traits de feu qui brûlent tous ses sens.
Mais gardez-vous d'enflammer son amante;
Qu'un de vos traits la rende indifférente.
Oui, que son sang, dans ses veines pressé,
Soit comme un fleuve immobile et glacé.
Fatal arrêt! déesse trop cruelle!
De leur poison la bouillonnante ardeur
Brûle, dévore et fait fondre mon cœur;
Mais, entouré d'une glace éternelle,
Plus dur cent fois que ces rochers brillants,
En vain battus par la vague fidèle,
En vain minés par le progrès des ans,
Ton cœur ingrat, insouciant, tranquille,
Insulte aux feux d'un amour inutile.
J'ai trop vanté le pouvoir de tes yeux,
Et les parfums de ta bouche de rose.
Connais Vénus et le courroux des dieux,
Dans les tourments que ta froideur me cause.
Laisse amollir ta superbe rigueur,
Ne démens plus ce front plein de douceur,
Viens réunir à ma bouche enflammée
Ton souffle pur, ta bouche parfumée;
Viens respirer l'ardeur de ce poison
Qui me dévore, et, par l'amour vaincue,
Languir des feux de mon âme éperdue :
Cesse de craindre ou Vénus ou Junon;
Jupiter même embrasse ta querelle :
Nouveau Pâris, il est pour la plus belle.

DIX-SEPTIÈME BAISER.

Filles de l'air, cessez, diligentes abeilles,
De moissonner le miel sur les roses vermeilles;
Quittez le doux nectar de la fleur du printemps,
Et les sucs de l'aneth qui parfume les champs;
Volez vers Eucharis : sa bouche purpurine
Exhale les parfums de la tendre églantine,
Les parfums de la fleur que la main des amants
Va chercher dans les bois à l'aube du printemps;
Des larmes de Narcisse elle est humide encore;
Le plus vif incarnat l'enflamme et la colore;
Ainsi brillent la rose et ce peuple de fleurs,
Diverses de parfums, riches de cent couleurs,
Que la triste Vénus en pleurant fit éclore
Du sang pur d'Adonis mourant à son aurore.
Mais, de grâce, écoutez, peuple aimable et léger.
Un amant avec vous consent à partager :
Ne soyez point ingrat, ne soyez point avide;
Laissez quelque nectar sur cette bouche humide;
Si vous alliez tarir et sécher sa fraîcheur,
Eucharis, aux baisers de ma brûlante ardeur,
Ne rendrait qu'un baiser sans parfums, sans délices,
Et tristement puni j'expirais mes services.
Surtout, loin que vos dards osent jamais blesser
Sa bouche délicate et propice au baiser,
Discret dans vos larcins, caressez-la de l'aile,
Comme le jeune lis ou la rose nouvelle.

DIX-HUITIÈME BAISER.

Beauté plus douce encor que l'astre de Latone,
Plus brillante à mes yeux que la vive couronne
De l'étoile au front d'or qui ramène le jour,
Accorde cent baisers à mon brûlant amour.
Au nom des dieux, au nom de Gnide,
Je les demande aussi nombreux
Que les baisers voluptueux
Donnés ou rendus par Ovide,
Toujours heureux, toujours avide.
Je les demande aussi nombreux
Que les Amours, les Ris, les Jeux,
Folâtre essaim qui se repose
Sur ton front, parmi tes cheveux,
Ou sur tes deux lèvres de rose;
Aussi nombreux que mes désirs,
Mes espérances, mes alarmes,
Et nos transports et ces plaisirs,
Toujours mêlés de quelques larmes.
Ajoute à tes baisers, sans cesse renaissants,
Et les propos d'amour et les noms caressants,
Et les soupirs et les murmures,
Langage harmonieux des cœurs,
Sans oublier vives morsures,
Sourire et regards enchanteurs.
Imitons de Vénus les colombes charmantes :
A peine, au souffle du zéphyr,
L'hiver commence à s'amollir,
Les becs entrelacés, les ailes frémissantes,
Murmurant de concert, on les voit tour à tour
Donner et recevoir le baiser de l'amour.
Ivre de ce bonheur suprême,
Les yeux noyés dans le plaisir,
Tu me dirais : Je vais mourir,
Soutiens la moitié de toi-même.
Oui, prompt comme l'éclair, je presse dans mes bras,
Contre mon sein brûlant, mon amante glacée,
Et de mes longs baisers l'agréable rosée
Rend la vie à son cœur, l'éclat à ses appas.
Enfin, sous les baisers succombe ma faiblesse;
D'une mourante voix je murmure à mon tour :
Recueilli dans tes bras, ô ma jeune maîtresse!
Laisse-moi renaître à l'amour.
Dans ses bras Eucharis m'enchaîne;
Foyer d'une douce chaleur,
Son sein réchauffe ma langueur;
Et les parfums de son haleine
Font de nouveau battre mon cœur.
Cueillons, chère Eucharis, les fleurs de la jeunesse;
Déjà je vois venir l'importune vieillesse,
Les soucis, les douleurs, compagnes de son sort,
Et dans l'ombre caché le monstre de la mort.

DIX-NEUVIÈME BAISER.

Languissant et sans force, après nos doux combats,
Mollement étendu, je dormais dans tes bras,
Par les feux de l'amour mon haleine épuisée
Ne pouvait rafraîchir ma poitrine embrasée.
Déjà mes yeux errants voyaient les sombres bords,
Et la barque fatale, et le nocher des morts,
Quand du fond de ton cœur, sur cette bouche aride,
Descendit en rosée un baiser tendre, humide,
Baiser qui me retint au moment du départ,
Et renvoya sans moi la barque et le vieillard.
Il revient, le barbare, et m'entraîne au rivage.
Hélas! j'allais franchir le funeste passage,
Un rayon de ton âme a passé dans mon corps;
Il y vit, il soutient mes trop faibles ressorts.
Je le sens ce rayon de vie et de lumière,
Qui m'échappe et revole à sa source première :
Retiens-le dans mon sein, ranime ma chaleur,
Ou je vais défaillir et mourir de langueur.
Unis étroitement ta bouche avec la mienne;
Que ton souffle amoureux tous les deux nous soutienne,
Jusqu'au moment suprême où, lassés de plaisir,
Et toujours dévorés des fureurs du désir,
Dans un dernier baiser, dans un baiser de flamme,
Nos deux cœurs réunis n'exhaleront qu'une âme.

Les vers latins de Jean Second ont une fraîcheur d'invention et d'originalité, une grâce, un velouté délicat, une fleur d'agrément que l'on peut comparer à l'attrait même de la jeunesse. Ces *Baisers* avaient déjà été traduits avant M. Tissot; on les a traduits aussi après lui, et sans doute on les traduira encore, car Jean Second attend toujours un interprète digne de son charmant génie.

Baiser au porteur (LE), vaudeville en un acte, de MM. Scribe, Justin Gensoul et Frédéric de Courcy, représenté au théâtre du Gymnase le 9 juin 1824. Le sujet, emprunté à un vieux conte grivois, ne manque pas d'originalité. Derville, jeune et aimable officier, doit épouser Jenny, nièce de la baronne de Vervelles. Certes, il aime sa fiancée, mais on ne renonce pas aisément aux charmants hasards de la jeunesse; aussi, le diable aidant, il obtient un baiser de la femme du fermier Thibaut; celui-ci arrive juste à temps pour être témoin du méfait. Grande colère du mari! Derville s'avise, pour l'apaiser, d'un expédient aussi extravagant que sa conduite. Il s'engage à laisser prendre au rustaud une revanche sur Jenny, et souscrit même un billet pour un *baiser au porteur*, payable à Thibaut ou à *son ordre*. Ce baiser clandestin a retenti dans le village; il occasionne une rupture passagère entre les deux jeunes gens, et un refroidissement de la part de Jenny. Heureusement pour Derville, le cœur ne perd jamais ses droits, et Jenny se laisse fléchir. Mais tout n'est pas fini; l'inexorable Thibaut se présente, son billet à la main. Or, la baronne, qui s'est chargée de désintéresser les créanciers de son neveu, ne sachant pas de quelle dette singulière il s'agit, s'empare du billet et offre de faire honneur à la signature de Derville, au grand regret du fermier, qui, comme bien des maris, se trouve avoir payé les frais de l'assaut donné à son honneur. Cette donnée scabreuse inspira aux auteurs un charmant ouvrage, rempli de piquants détails, dont l'audace, parfois extrême, était sauvée par l'esprit et l'habileté. Le succès fut complet et prolongé. Il aida à révéler le talent naissant d'Adolphe Adam, qui avait composé l'air du couplet final, air devenu populaire, et reproduit dans une infinité de vaudevilles.

Baiser de Judas (LE), tableau d'Ary Scheffer. Cette peinture, une des dernières productions du célèbre artiste (1857), a figuré à l'exposition posthume de ses œuvres, en 1859. Judas le traître se penche vers Jésus, et lui donne son infâme baiser; mais il n'ose étrein-

dre son maître, et écarte les mains par un reste de respect ou d'hypocrisie. Le Christ lève les yeux au ciel comme pour implorer merci pour le misérable qui le livre aux bourreaux. « Il semble, a dit M. Alexandre Tardieu, que Scheffer ait pris un pinceau vénitien pour modeler ces deux figures, qu'un beau contraste fait valoir : l'une bestiale et vile, l'autre indignée, mais comprimant sa colère et subissant avec résignation le dernier outrage. » Jamais, en effet, Ary Scheffer n'avait joint un dessin plus expressif à une couleur plus moelleuse, plus blonde, plus transparente. Les deux personnages sont à mi-corps. La tête de Jésus respire la tristesse et la bonté; celle de l'Iscariote est admirable de laideur et d'hypocrisie. Ce tableau, qui n'a pas plus de 60 centimètres de haut sur 49 de large, a été gravé par M. J. Chevron.

Baiser de Judas (LE), tableau de M. Ernest Hébert, musée du Luxembourg. Le disciple infidèle s'approche du maître et lui saisit le bras, tandis que l'un des hommes dont il s'est fait suivre dirige sur Jésus la lumière d'une lanterne. Immobile, calme, résigné, le Christ tourne vers Judas des regards où il y a plus de tristesse que de colère; sa belle figure se détache sereine, au milieu des faces ignobles des misérables qui l'environnent, comme des dogues en arrêt autour de leur proie; il semble bien moins préoccupé du sort qui l'attend qu'affligé de la lâcheté de son disciple, et sa bouche ne s'est encore ouverte ni pour la plainte, ni pour le reproche; le moment n'est pas encore venu où il dira : « Judas, trahis-tu ainsi le Fils de l'homme par un baiser? » M. Hébert a traité son sujet avec sentiment; il en a saisi le côté pathétique, et il a su donner à ses figures des expressions bien en harmonie avec leur caractère; mais il s'est montré un peu faible, un peu indécis dans l'exécution. L'effet de lumière, renouvelé de Gérard Honthorst, est peint avec un soin excessif, et l'intérêt du drame en est beaucoup amoindri. M. Hébert a prouvé qu'il avait étudié avec soin les anciens maîtres; mais, au lieu de suivre discrètement et timidement leurs traces, il eût mieux fait sans doute de ne consulter que ses propres forces. « Dessin, coloris, effet, a dit M. de Laborde, tout se trouve dans le *Baiser de Judas*, mais à l'état d'intention; tout dénonce les scrupules d'une conscience soigneusement interrogée; rien n'accuse un esprit tout à fait convaincu, une volonté tout à fait personnelle. » Malgré ses défauts, ce tableau est incontestablement une des meilleures peintures religieuses qui aient paru aux expositions depuis quelques années; il a obtenu un succès légitime au Salon de 1853.

BAISERIE s. f. (bè-ze-rî — rad. *baiser*). Action de donner des baisers. ‖ V. mot.

BAISEUR, EUSE s. (bè-zeur, eu-ze — rad. *baiser*). Celui, celle qui aime, qui se plaît à donner des baisers : *Un* BAISEUR *insupportable. C'est une* BAISEUSE *perpétuelle.* (Trév.)

BAISOIR s. m. (bè-zoir). Métrol. Syn. de *bajoire*.

BAISONGE s. f. (bè-zon-je). Hortic. Excroissance que la piqûre de certains pucerons fait naître sur la sauge. ‖ On dit aussi BADZENGE.

BAISOTTÉ, ÉE (bè-zo-té) part. pass. du v. Baisotter : *Un enfant* BAISOTTÉ *de tout le monde.*

BAISOTTER v. a. ou tr. (bè-zo-té — fréquent. de *baiser*). Donner des baisers répétés : *Elle est toujours à* BAISOTTER *sa mère.*

Se baisotter v. pr. Se baiser souvent l'un l'autre : *Ils ne font que se* BAISOTTER. (Acad.)

BAISSANT (bê-san) part. prés. du v. Baisser : *On voit çà et là des bœufs accroupis entre les herbes,* BAISSANT *la tête sous le passage du sirocco.* (St-Marc Gir.)

> Tous deux *baissant* les yeux, tristement dessillés,
> Sur la terre en tremblant se sont agenouillés!
> DELILLE.

BAISSANT, ANTE adj. (bè-san, an-te — rad. *baisser*). Qui baisse, qui s'affaiblit : *Au soleil* BAISSANT, *nous revînmes à Naples, couchés sur nos bancs de rameurs.* (Lamart.)

BAISSE s. f. (bè-se — rad. *baisser*). Mouvement d'une surface dont le niveau décroît : *Cette chaussée a subi une* BAISSE *de vingt centimètres. La* BAISSE *des eaux de la rivière n'a pas discontinué.*

— Par ext. Affaiblissement : *Ma santé est dans une de ses* BAISSES. (Joubert.) ‖ Etat d'une personne qui perd de ses forces, de son autorité ou de son influence : *Décidément, monseigneur est en* BAISSE. (Alex. Dum.)

— Mar. *Baisse de la mer*, Reflux. ‖ Peu usité.

— Comm. Diminution de prix, de valeur : *Les sucres sont en* BAISSE, *ont éprouvé de la* BAISSE. *La* BAISSE *de ce genre de marchandises doit ralentir l'activité de votre manufacture.* (Acad.) *Une* BAISSE *de prix amenée par les progrès de l'industrie est très-utile.* (Droz.) ‖ Se dit surtout, par opposition à *hausse*, en parlant de la diminution dans la valeur des effets publics, des actions industrielles : *La hausse et la* BAISSE. *Les hausses et les* BAISSES *dont le cours du change est susceptible font voir l'état du négoce dans une nation aussi manifestement que les variations du mercure montrent l'état de l'atmosphère.* (***)

> . . . . Couché près de ma caisse,
> Je m'endors à la hausse et m'éveille à la *baisse*.
> C. DELAVIGNE.

‖ *Jouer à la baisse*, Vendre fictivement des effets publics ou des valeurs industrielles, à condition que, à l'époque de la livraison, on gagnera la valeur dont ils auront baissé, ou l'on perdra celle dont ils auront haussé. ‖ *Les actions sont en baisse*, Se dit métaphoriquement du mauvais état des affaires de quelqu'un, ou du peu d'espoir que laisse une entreprise, un projet, etc. : *Son mariage ne se fera pas; ses* ACTIONS SONT EN BAISSE *près des parents de la jeune fille.*

— **Antonyme.** Hausse, élévation, renchérissement.

— **Encycl.** Bourse. Dans le langage de la Bourse, les opérations à la *baisse* sont de plusieurs sortes. Elles consistent : 1° à vendre *ferme* et à acheter une fois la *baisse* parvenue au point où l'on croit qu'elle doit s'arrêter. Exemple : vendre 3,000 fr. de rente 3 pour 100 à 70 fr., soit 70,000 fr.; acheter lorsque la rente est tombée à 69 fr. 25, soit 69,250 fr.; les 750 fr. de différence composent le bénéfice de l'opération, sauf les frais de courtage. 2° à vendre à *prime* et à *découvert*. Exemple : La rente 3 pour 100 à *prime, fin prochain*, c'est-à-dire fin du mois prochain, étant cotée à 71 fr. 50, dont 1 fr. 50 de prime, en en vendant 6,000 fr. à ce prix, on touche 3,000 fr. de prime. En cas de *baisse* de la rente à 69 fr. le jour de la réponse des primes, l'acheteur ne lèvera pas ses rentes; le vendeur aura donc pour bénéfice les 3,000 fr. qu'on lui aura payés à titre de prime. Si, au contraire, on lève la prime, il aura alors 6,000 fr. de rente à racheter en liquidation. S'il peut les avoir au-dessous de 71 fr. 50, son bénéfice se composera de la différence entre son prix d'achat et 71 fr. 50; si, au contraire, il est obligé de racheter au-dessus, sa perte équivaudra à la différence entre 71 fr. 50 et son prix d'achat. 3° la troisième sorte d'opérations consiste à acheter à prime et à vendre ferme le même jour. On limite ainsi la perte à la différence existant entre la rente ferme et la rente à prime, et on peut profiter de la *baisse*, tant grande soit-elle. Exemple : acheter 3,000 fr. de rente à 70 fr. 25, dont 50 centimes de prime, soit 70,250 fr.; au même instant la rente ferme est à 69 fr. 85, la même quantité de rente à ce taux vaut donc 69,850 fr.; en vendant ferme à ce cours, la différence de 400 fr. sera la seule perte qu'entraînera l'opération tant que la rente n'arrivera pas au-dessous de 68 fr. 85; mais tant qu'elle tombera au-dessous de ce chiffre, il y aura profit. En supposant qu'elle descende à 68 fr. 10, l'opérateur, abandonnant sa rente à prime et achetant à ce cours, réalise la différence existant entre 68,100 fr. et 68,850 fr., soit 750 fr.; en en déduisant la prime de 500 fr. payée dans l'achat des 3,000 fr. de rente à 69 fr. 25, dont 50 c. de prime, son bénéfice sera encore de 250 fr. Au mot *Bourse* nous expliquerons les opérations qui sont à la fois à la hausse et à la *baisse*, et comment on peut convertir une opération à la hausse en une opération à la *baisse*, ainsi qu'une opération à la *baisse* en une opération à la hausse.

Les opérations à la *baisse*, comme, du reste, les opérations à la hausse, se prolongent à l'aide des reports. Exemple : on a vendu à découvert 3,000 fr. de rente à 68 fr., soit 68,000 fr. Dans cette situation, il est possible que la rente monte à 69 fr. 55; mais comme on croit toujours à la *baisse*, on veut prolonger son opération; alors on achète 3,000 fr. de rente à 69 fr. 55, soit 69,550 fr.; si le report est à 40 c., on vend fin du mois prochain 3,000 fr. de rente à 69 fr. 95, on paye en liquidation la différence entre le prix de la vente à découvert et celui provenant de la hausse survenue, soit 1,550 fr., moyennant quoi on reste vendeur fin du mois prochain à 69 fr. 95. On prolonge encore une opération à la *baisse* en ne se laissant pas décourager par la continuité de la hausse et en persistant à vendre. Exemple : on a vendu 3,000 fr. de rente à 68 fr. 80, soit 68,800 fr.; la rente est montée à 69 fr. 60; on vend encore 3,000 fr. de rente à ce cours. On se trouve ainsi vendeur de 6,000 fr. de rente au prix moyen de 69 fr. 20, et en admettant une *baisse* au-dessous de ce chiffre, on pourra racheter avec bénéfice les 6,000 fr. de rente dont on sera vendeur. Cette sorte d'opération a, comme on le voit, ses dangers. En cas de hausse, on bonifie encore une opération à la *baisse*, en vendant à prime une quantité de rentes égale à celle dont on est déjà vendeur ferme. Exemple : on a vendu 3,000 fr. de rente à 70 fr., soit 70,000 fr.; depuis, la rente est montée à 72 fr. 70. On bonifie son opération en vendant 3,000 fr. de rente à prime dont 1 fr. à 73 fr. 70. Alors deux cas se présenteront : ou les 3,000 fr. de rente vendus à prime seront levés, ou ils ne le seront pas. Si la prime est levée, on se trouvera vendeur de 6,000 fr. de rente au prix moyen de 71 fr. 80; au lieu de 3,000 fr. au cours de 70 fr., on aura donc ainsi haussé le prix de la vente de 1 fr. 80. En cas d'abandon de la prime, on aura reçu 1,000 fr. de prime, ce qui bonifiera d'autant le prix de vente.

En dehors des événements politiques, dont tout le monde peut, en général, apprécier les conséquences au point de vue de la Bourse, la *baisse* peut être également prévue d'après le taux du report. L'élévation du report étant un signe de la rareté de l'argent, les rentes qui arrivent sur la place ne se trouvant plus soutenues par les capitaux, ne peuvent que baisser.

Les opérations à la *baisse* ont, aux époques de troubles politiques ou d'embarras financiers, maintes fois provoqué la colère des gouvernements. Pendant la première Révolution, elles coûtèrent la vie et la fortune à plusieurs personnes. Napoléon fut un instant sur le point de prendre ce qu'il appelait des mesures sévères contre les baissiers, qui, à ses yeux, étaient les plus vils des agioteurs. Il fallut toute la confiance et l'estime que lui inspirait son ministre du Trésor, M. Mollien, pour l'empêcher de se porter à un de ces actes de violente injustice qui aurait été encore plus fatal au crédit de l'État qu'à la fortune privée des spéculateurs qui en auraient été l'objet. Aujourd'hui même, bien que les opérations de bourse deviennent chaque jour de plus en plus familières à toutes les classes de la société, sans exception, nombre de jeunes gens, attachant encore une certaine réprobation aux opérations à la *baisse*, sont assez disposés à considérer les baissiers comme de mauvais citoyens. En réalité, les opérations à la *baisse* ne sont pas plus blâmables que les opérations à la hausse; on peut dire qu'elles ne produisent rien d'utile pour la société, qu'elles sont souvent funestes à ceux qui s'y livrent, que les haussiers et les baissiers ne sont au fond que des hommes dominés par la passion du jeu; mais si cette passion engendre souvent l'indifférence en matière politique, ce reproche n'atteint pas plus ceux qui jouent à la *baisse* que ceux qui jouent à la hausse.

BAISSÉ, ÉE (bè-sé) part. pass. du v. *Baisser*. Tiré en bas, rapproché du sol : *A peine le rideau* BAISSÉ, *nous sortîmes du théâtre.* (Balz.) ‖ Incliné, penché, dirigé en bas : *Idoménée écoutait ce discours la tête* BAISSÉE. *L'humble et grave artiste doit expliquer l'art, tête nue et l'œil* BAISSÉ. (V. Hugo.) *La jeune femme, les yeux* BAISSÉS *et rougissante, écoutait en effeuillant son bouquet.* (E. Souvestre.)

> Sa paupière aux longs cils n'était jamais *baissée*.
> LAMARTINE.

> Ses superbes coursiers qu'on voyait autrefois,
> Pleins d'une ardeur si noble, obéir à sa voix,
> L'œil morne maintenant, et la tête *baissée*,
> Semblaient se conformer à sa triste pensée.
> RACINE.

— Par anal. Dont le niveau est moins élevé : *Ce terrain est bien* BAISSÉ. *La rivière est* BAISSÉE *de deux mètres.*

— Par ext. Qui a moins de force, d'intensité : *Ce ton devrait être un peu* BAISSÉ. *Sa voix est* BAISSÉE *depuis sa maladie.* ‖ Qui a perdu de sa valeur, de son prix : *Les soies sont bien* BAISSÉES. *J'achèterai du mobilier quand il sera un peu* BAISSÉ.

— Fam. Qui a perdu de son énergie, de ses forces, de sa santé : *Il est bien* BAISSÉ *depuis que je ne l'avais vu.* ‖ Qui a perdu de ses facultés intellectuelles : *Coulanges a fort bien fait son personnage; il n'est point* BAISSÉ. (Mme de Sév.) *Je sais que vous êtes vieilli; mais voudriez-vous que je crusse que vous êtes* BAISSÉ? (La Bruy.) *Il faut que je sois bien* BAISSÉ *puisque l'envie de plaire à madame d'Aiguillon n'a pu encore m'inspirer.* (Volt.)

— *Tête baissée*, La tête inclinée vers le sol et sans regarder devant soi : *Marcher* TÊTE BAISSÉE. *S'en aller* TÊTE BAISSÉE. ‖ Etourdiment, inconsidérément, sans examen : *Je donnai* TÊTE BAISSÉE *dans ce projet extravagant.* (Le Sage.)

> Tu cours *tête baissée* au fond du précipice.
> C. DELAVIGNE.

> Toujours un amoureux s'en va *tête baissée*.
> A. DE MUSSET.

‖ Courageusement, résolûment, sans regarder au danger : *Aller au combat* TÊTE BAISSÉE. *Se jeter* TÊTE BAISSÉE *dans les rangs ennemis. Ils le connaissaient fort timide et incapable d'aller* TÊTE BAISSÉE *contre la reine-mère.* (L'abbé de Choisy.)

> L'âme doit se roidir plus elle est menacée,
> Et contre la fortune aller *tête baissée*.
> CORNEILLE.

‖ Sans hésitation :

> Quand quelqu'un nous emploie, on doit, *tête baissée*,
> Se jeter dans ses intérêts.
> MOLIÈRE.

BAISSEMENT s. m. (bè-se-man — rad. *baisser*). Action de baisser : *Quelques* BAISSEMENTS *de tête, un soupir mortifié, deux roulements d'yeux rajustent dans le monde tout ce qu'ils peuvent faire.* (Mol.)

BAISSER v. a. ou tr. (bè-sé — rad. *bas*). Mettre plus bas, placer en un lieu moins haut : BAISSER *un tableau, une glace. Il faut* BAISSER *ces lustres.* ‖ Rendre plus bas, diminuer de hauteur : BAISSER *une table, un tabouret.* BAISSER *une maison.*

— Pousser, tirer, mouvoir de haut en bas : BAISSER *la visière d'un casque.* BAISSER *les glaces d'une voiture.* BAISSER *une jalousie, un store. Au théâtre, on* BAISSE *ordinairement la toile pendant les entr'actes. La déesse* BAISSA *son voile, pour cacher la rougeur de ses joues.* (Fén.)

— Diriger en bas ou plus bas : BAISSER *la lance,* BAISSER *l'épée, le drapeau, pour saluer.* BAISSER *le pavillon d'un vaisseau. Les licteurs* BAISSAIENT *leurs faisceaux devant les consuls.* ‖ Signifie aussi moralement, reconnaître la supériorité de quelqu'un, et s'emploie dans le même sens de *baisser pavillon*. ‖ *Baisser pavillon*, Amener son pavillon, soit pour se rendre à l'ennemi, soit pour faire honneur à quelqu'un. Se prend aussi dans le sens de se reconnaître inférieur ou vaincu : *Il faut* BAISSER PAVILLON *devant vous. Je lui ferai* BAISSER PAVILLON. *Je* BAISSE PAVILLON *devant cette savante femme.* (Balz.)

— Incliner vers le sol, en parlant d'une partie du corps : BAISSER *la tête, le front.* BAISSER *la jambe. On vit saint Louis* BAISSER *sa tête sacrée aux pieds des pauvres qui lui représentaient Jésus-Christ.* (Fléch.)

> *Baissez* la tête, enfant, que le saint-chrême y tombe.
> LAMARTINE.

‖ La Fontaine a dit *Baisser la tête*, en parlant d'un végétal; c'est le chêne qui dit au roseau :

> Le moindre vent qui, d'aventure,
> Fait rider la face de l'eau,
> Vous oblige à *baisser la tête*.
> LA FONTAINE.

‖ Comme le mouvement d'une personne qui *baisse la tête* ou *le front* accompagne souvent un acte de soumission, cette locution signifie au fig. Se soumettre, se résigner : *Il faut* BAISSER LA TÊTE *et souffrir.* (Mme de Sév.) *Il faut se soumettre et* BAISSER LA TÊTE. (Mme de Sév.) *Saint Augustin* BAISSAIT LA TÊTE *sous l'autorité de l'Eglise.* (Boss.) *Elevez-vous au-dessus de la puissance des hommes, mais* BAISSEZ LA TÊTE *sous la majesté et la puissance divine.* (P. Boutauld.)

> . . . . . . Le tyran qui m'opprime
> Me verrait à ses pieds *baisser un front* soumis.
> COLARDEAU.

‖ *Baisser les yeux*, Les diriger vers la terre, en abaissant la paupière supérieure : *Au contraire des nouvelles mariées, qui se croient obligées de* BAISSER LES YEUX, *madame de Sévigné osait montrer sa joie.* (Ste-Beuve.)

> Tu pleures, malheureuse, et tu *baisses les yeux!*
> VOLTAIRE.

> . . . . Ma fille, vous pleurez
> Et *baissez*, devant moi, *vos yeux* mal assurés!
> RACINE.

‖ Au fig. Témoigner une crainte respectueuse : *Les étrangers sont venus des îles les plus lointaines* BAISSER LES YEUX *devant la gloire de Votre Majesté.* (Mass.)

> Qui! moi, *baisser les yeux* devant ces faux prodiges!
> VOLTAIRE.

‖ *Baisser l'oreille*. Ne se dit guère, au sens propre, que des chiens chez lesquels on remarque ce mouvement particulier lorsqu'ils redoutent un châtiment ou qu'ils ont subi quelque mésaventure. Appliquée aux hommes, cette locution indique la confusion ou le découragement : *Il* BAISSA L'OREILLE *et se hâta de sortir.*

— Par ext. Rendre moins intense, moins fort, en parlant de la voix : BAISSER *la voix. Le piano est juste au ton de l'orchestre de San-Carlo, qu'on* BAISSA *la saison dernière à cause de mon rhume.* (G. Sand.) ‖ Diminuer, affaiblir le ton de : BAISSER *un violon, une corde de violon.* ‖ *Baisser le ton*, Chanter ou parler dans un ton plus bas. ‖ Signifie aussi Parler avec moins d'audace, d'emportement ou de suffisance : *Je n'ai pas peur du bruit, vous pouvez* BAISSER LE TON. *Quand il me vit résolu, il* BAISSA LE TON.

— Fig. Diminuer, en parlant d'un prix, d'une valeur : BAISSER *le prix du pain, le prix de la viande.*

— Typogr. *Baisser la pointure*, Rectifier le registre lorsqu'il est imparfait.

— Manég. *Baisser la main à un cheval*, Lui donner la bride et le lancer au grand galop.

— Fauconn. *Baisser le corps du gerfaut*, Le faire maigrir.

— Agric. *Baisser un cep, un sarment*, Couper la partie la plus haute, pour concentrer la séve dans la partie basse.

— v. n. ou intr. Perdre de la hauteur de son niveau : *La mer ne* BAISSE *jamais. La rivière* A BAISSÉ *de plusieurs mètres. Le vin* BAISSE *dans le tonneau.* ‖ Paraître diminuer d'élévation par un effet de l'éloignement :

> Sous leurs pas diligents le chemin disparaît,
> Et le pilier loin d'eux déjà *baisse* et décroît.
> BOILEAU.

— Etre tiré de haut en bas : *C'est quand la toile* BAISSE *sur un dénoûment qu'il faudrait pouvoir commencer.* (G. Sand.)

— S'approcher de l'horizon, en parlant du soleil ou d'un autre astre : *Le soleil commence à* BAISSER. *La lune* BAISSAIT *rapidement.*

— Perdre de son intensité : *Le vent* BAISSE, *le vent commence à* BAISSER. *La température* BAISSE *rapidement. Votre voix semble avoir* BAISSÉ. *Ma vue* BAISSE *tous les jours. Le jour* BAISSE, *mon frère, le jour* BAISSE; *retourne seul à notre case.* (B. de St-P.) *Mon petit-fils, qui a deux mois, pleure dès que le jour* BAISSE. (Michelet.)

> Mais le jour *baisse*, et l'air s'est épaissi.
> DUCIS.

> Mes vieux amis, quand pour nous le jour *baisse*,
> Souhaitons-nous un gai bonsoir.
> BÉRANGER.

> Il marche, et l'horizon recule devant lui;
> Il marche, et le jour *baisse*. . . .
> C. DELAVIGNE.

‖ Lamartine a dit très-hardiment *l'heure baisse*, pour *le jour baisse* :

> Rien ne manque à ces lieux qu'un cœur pour en jouir;
> Mais, hélas! *l'heure baisse* et va s'évanouir.
> LAMARTINE.

— Perdre de ses qualités : *Ce vin* BAISSE *au lieu de gagner.*

— Diminuer de valeur, de prix : *Les actions, les fonds* BAISSENT. *Les cafés* ONT *beaucoup*

BAISSÉ. *Plus les capitaux abondent, plus l'intérêt* BAISSE. (Bastiat.) *La multiplication d'un produit en fait* BAISSER *le prix, le bon marché en étend l'usage.* (J.-B. Say.) *Depuis trois jours, les effets* ONT BAISSÉ. (Cas. Bonjour.) *Si le travail est fort demandé et les ouvriers rares, le salaire pourra augmenter, pendant que, d'un autre côté, le profit* BAISSERA. (Proudh.)

— Fig. Décliner sous le rapport de la puissance, de l'influence, de la vogue : *Dès ce moment, Carthage commença à* BAISSER. (Boss.) *C'est le sort des choses humaines de* BAISSER *toujours en s'éloignant de leur source.* (Mass.) *Depuis ce temps, tout ce qu'on appelait en France jansénisme, quiétisme, querelles théologiques,* BAISSA *sensiblement.* (Volt.) *Le livre de La Bruyère* BAISSA *dans l'esprit des hommes, quand une génération entière attaquée dans l'ouvrage fut passée.* (Volt.)

. . . Ne pas obtenir ce qui nous intéresse,
C'est donner à penser que notre faveur *baisse.*
ETIENNE.

‖ Perdre de ses forces, de sa santé, de sa vigueur : *Cet homme* BAISSE. *Ce vieillard, ce malade* BAISSE *à vue d'œil. Comme ce pauvre abbé* BAISSE! *Avez-vous vu comme il dort?* (Balz.) ‖ Perdre de ses perfections, de son mérite, de son talent, de ses aptitudes : *Je* BAISSE, *je* BAISSE, *je fonds ; j'ai acquis de la gaieté, et j'ai perdu du robuste.* (Volt.) *Vous vous ennuierez, votre esprit deviendra triste et* BAISSERA. (Mme de La Fayette.) *Une femme est-elle encore jeune au moment où sa beauté* BAISSE, *ses prétentions la rendent ou ridicule ou malheureuse.* (Chamfort.) *Il est plaisant que l'orgueil s'élève à mesure que le siècle* BAISSE. (Ste-Beuve.) ‖ S'affaiblir, en parlant de quelque faculté intellectuelle ou de quelque disposition morale : *Sa mémoire* BAISSE. *Son talent* A BAISSÉ. *Une longue maladie avait fait* BAISSER *l'esprit de Dioclétien.* (Boss.) *Mon enthousiasme pour tout homme qui aligne quelques vers, qui ajuste quelques phrases, qui déclame quelques harangues,* A *beaucoup* BAISSÉ *depuis.* (Lamart.) *Un fait est incontestable au milieu de tant de progrès matériels; le sens moral* A BAISSÉ. (Michelet.)

L'esprit *baisse;* mes sens glacés
Cèdent au temps impitoyable. VOLTAIRE.

Puis la raison, lampe qui *baisse,*
N'a plus que des flots tremblotants.
BÉRANGER.

— *Baisser d'un ton,* Prendre un ton moins élevé, moins imposant ou moins prétentieux :

Eh bien, *baissons d'un ton.*
LA FONTAINE.

— Mus. Laisser sa voix descendre graduellement au-dessous du ton : *Dans tout ce morceau, il n'*A *pas* BAISSÉ *d'un quart de ton.* ‖ Descendre au-dessous du ton, en parlant d'une voix ou d'un instrument : *Votre voix* A *un peu* BAISSÉ *dans le solo. Cette corde* A BAISSÉ *sensiblement.*

— Mar. Passer de l'amont à l'aval, en parlant du vent.

— Loc. prov. *Ses actions baissent,* Sa faveur, son crédit, sa réputation décroissent : *Je ne sais si* VOS ACTIONS *monteront à mesure que les miennes* BAISSERONT; *je lui parle sans cesse de vous.* (Mme d'Epinay.)

— s. m. Action de ce qui baisse; mouvement d'un astre qui descend à l'horizon : *Averti par le* BAISSER *du soleil de l'heure de la retraite.* (J.-J. Rouss.) *Déjà plusieurs vaisseaux avaient appareillé au* BAISSER *du soleil.* (Chateaub.) *Au* BAISSER *du soleil, la cloche appelait les nouveaux citoyens à l'autel.* (Chateaub.) ‖ Mouvement de ce que l'on baisse; instant où on le baisse : *Le* BAISSER *du rideau.* ‖ Cette forme substantive est peu usitée, bien qu'elle soit appelée par son opposition naturelle avec le mot *lever : Le* LEVER *et le* BAISSER *du rideau. Le* LEVER, *le* BAISSER *et le coucher du soleil.*

Se baisser, v. pron. Etre baissé : *Sa tête* SE BAISSA *sur sa poitrine. Ses yeux* SE BAISSÈRENT *vers la terre.*

— S'incliner plus ou moins bas : SE BAISSER *jusqu'à terre.* SE BAISSER *pour passer sous une porte. En* SE BAISSANT, *leurs cheveux se touchèrent; un frisson leur parcourut tout le corps.* (A. Karr.)

Son ombre vers mon lit a paru *se baisser.*
RACINE.

— Loc. prov. *C'est un homme qui ne se hausse ni ne se baisse,* Se dit d'un homme impassible ou d'un caractère toujours égal. ‖ ‖ *Il n'y a qu'à se baisser et prendre,* C'est une chose très-facile à faire, à obtenir : *Il a cru qu'*IL N'Y AURAIT QU'À SE BAISSER ET PRENDRE.

. . . . . Il semble, à vous entendre,
Que vous *n'ayez ici qu'à vous baisser et prendre.*
REGNARD.

‖ G. Sand a dit *ramasser* au lieu de *prendre : L'épreuve eût été trop facile si, dès la première vue, aimé ou admiré d'une grande et noble dame, je* N'AVAIS EU QU'À ME BAISSER POUR RAMASSER *les lauriers et les piastres.* (G. Sand.) Quelque léger que soit le changement, l'expression est peut-être trop consacrée pour qu'il soit permis de la modifier ainsi.

— **Syn. Baisser, abaisser.** V. ABAISSER.

— **Antonymes.** Elever, exhausser, hausser, lever, monter.

BAISSIER s. m. (bè-si-é — rad. *baisse*). Bourse. Spéculateur qui opère, qui joue à la baisse : *A la Bourse de Londres, les* BAISSIERS *sont désignés sous le sobriquet d'*ours. (Bears.) *Les* BAISSIERS *ayant intérêt à faire diminuer le prix des valeurs, ce sont eux qui inventent les bruits de bourse les plus sinistres et les plus absurdes. Il nous reste à tracer une rapide esquisse de deux grandes catégories qui distinguent les spéculateurs : les haussiers et les* BAISSIERS. (F. Mornand.) *Cette petite guerre à coups de primes et de reports que se livrent une poignée de haussiers et de* BAISSIERS *est pour eux le prélude d'une autre campagne.* (Ph. Busoni.)

— Pl. Nom donné, sur quelques rivières, aux portions de leur lit où le sol s'élève accidentellement, de telle sorte qu'on n'y trouve pas habituellement assez d'eau pour la navigation.

— **Antonyme.** Haussier.

BAISSIÈRE s. f. (bè-si-è-re — rad. *baisser*). Techn. Ce qui reste d'une liqueur qui approche de la lie : *La* BAISSIÈRE *du vin. La* BAISSIÈRE *du cidre, de la bière. La* BAISSIÈRE *de l'huile. On fait ordinairement de l'eau-de-vie avec la* BAISSIÈRE *du vin.*

— Agric. Enfoncement qui, dans une terre labourée, retient de l'eau de pluie.

BAISSOIR s. m. (bè-sou-ar — rad. *baisser*). Techn. Réservoir en maçonnerie dans lequel se rassemble l'eau des sources salées, après qu'elle a subi un commencement d'évaporation dans le bâtiment de graduation. Il est ainsi appelé parce qu'il se trouve à la partie inférieure de l'appareil qui porte ce dernier nom.

BAISURE s. f. (bè-zu-re — rad. *baiser*). Techn. Endroit par lequel un pain en a touché, en *a baisé* un autre, dans le four; trace qui en résulte.

BAITARIE s. f. (bè-ta-ri). Bot. Genre de plantes qui croissent au Pérou, et qu'on n'a jusqu'à présent classé dans aucune famille.

BAITER (Jean-Georges), philologue suisse, né à Zurich en 1801. Prorecteur du collége de sa ville natale, il a publié, avec Orelli et Winckelmann, une édition grecque des *Œuvres comptètes de Platon* (Zurich, 1839-1842, 21 vol.); *les Orateurs attiques*, texte grec (Zurich, 1839-1850, 2 vol.); *les Œuvres d'Isocrate* (Paris, 1846), dans la *Bibliothèque grecque* de F. Didot, etc.

BAÏTHE (Etienne), théologien et botaniste hongrois, florissait à la fin du XVIe siècle. Il a laissé beaucoup d'écrits : *Historia stirpium rariorum Pannoniæ* (1583); *Sermon pour chaque dimanche ; Fuves Konyo* (description d'un herbier, en langue hongroise); *Court résumé de la doctrine chrétienne* (1582), etc. C'est lui qui a fourni à Closius les plantes rares de la Hongrie, qui lui ont servi dans ses travaux.

BAÏTOSISME s. m. (ba-i-to-zi-sme — rad. *Baïtos*, nom du fondateur). Hist. relig. Secte juive qui est la même que le saducéisme.

BAÏTOSITE s. m. (ba-i-to-zi-te). Hist. relig. Membre de la secte juive nommée baïtosisme ou saducéisme.

BAITRE s. m. (bè-tre). Ornith. Nom vulgaire du grèbe huppé.

BAÏUS (Michel de Bay, connu sous le nom de), théologien, né dans le Hainaut en 1513, mort en 1589. Il devint principal du collége de Standock, à Louvain, et y professa la philosophie; il devint ensuite président du collége d'Adrien, se fit recevoir docteur et professa l'Ecriture sainte. Il abandonna la méthode des scolastiques, et régla son enseignement sur celui des Pères de l'Eglise; il aimait surtout à citer saint Augustin, dont il se flattait d'avoir lu neuf fois les écrits. Ce changement dans la forme de l'enseignement théologique suscita beaucoup d'ennemis à Baïus; les franciscains, partisans fanatiques de Scot, signalèrent à la faculté de théologie de Paris dix-huit propositions qui furent censurées, mais sans que celui qui les avait soutenues fût nommé. Cependant le roi d'Espagne Philippe II choisit Baïus, conjointement avec Hesselius, qui partageait les mêmes opinions, comme députés, pour assister aux dernières sessions du concile de Trente. Alors les adversaires de Baïus dénoncèrent au saint-siége un grand nombre de propositions extraites des ouvrages de notre théologien, et Pie V en condamna soixante-seize *in globo*, toujours sans nommer leur auteur. Baïus se plaignit de n'avoir été ni averti ni entendu; il prétendit qu'on avait mal interprété plusieurs de ses propositions, que d'autres se trouvaient formellement dans les Pères ou qu'elles y étaient contenues implicitement. Ces discussions agitèrent longtemps l'université de Louvain, jusqu'à ce qu'enfin le jésuite Tolet, depuis cardinal, fut envoyé par le pape avec mission de faire publier la bulle et d'engager Baïus à signer une formule de rétractation. Celui-ci consentit à signer, plutôt par déférence pour l'autorité du pape que par conviction. Les disputes se rallumèrent bientôt sur l'interprétation même de plusieurs passages de la bulle, et bien des volumes furent publiés à l'occasion d'une virgule que les uns voulaient mettre à un endroit, les autres à un autre. On peut lire tous les détails relatifs à cette fameuse virgule dans l'*Histoire du baïanisme*, du P. Duchesne, ou dans la *Dissertation sur les bulles contre Baïus*, de l'abbé Coudrette.

Nous avons cru devoir donner quelques développements à cette biographie, quoique le nom de Baïus soit aujourd'hui presque oublié, parce que les opinions de ce théologien peuvent être considérées comme contenant en germe le jansénisme. En effet, elles furent reprises, peu de temps après, par un autre docteur de Louvain, Jacques Janson, qui avait pour disciple le fameux Corneille Jansénius, et c'est dans les leçons de son maître que celui-ci puisa probablement la plupart des maximes qu'il développa dans son *Augustin.*

Baïus avait été nommé chancelier de l'université en 1575. Ses œuvres ont été recueillies par le P. Gerberon et imprimées en Hollande, mais elles furent datées de Cologne.

BAÏVA, l'un des principaux dieux de la mythologie lapplandaise.

BAIXAS, comm. du dép. des Pyrénées-Orientales, arrond. de Perpignan; pop. aggl. 2,337 hab. — pop. tot. 2,344 hab. Vins estimés, distilleries, exploitation de carrière de marbre.

BAIZÉ (Noël-Philippe), prêtre de la doctrine chrétienne, né à Paris en 1672, mort en 1746. Il enseigna la théologie au collége de Vitry-le-François, puis dans la maison Saint-Charles, rue des Fossés-Saint-Victor, rédigea le catalogue de la bibliothèque que le docteur Miron avait léguée à cette maison, catalogue qui est aujourd'hui à l'Arsenal, et devint assistant général de sa congrégation. C'était un homme savant et laborieux. Outre divers écrits dispersés dans plusieurs recueils, il a donné une histoire de sa congrégation et des hommes distingués qu'elle a produits, insérée dans la *Gallia Christiana*, t. VII.

BAJA s. m. (ba-ja). Bot. Nom indigène d'un liseron du Malabar.

BAJA, ville des Etats autrichiens, dans l'ancien royaume de Hongrie, comitat de Bacs, à 45 kil. N.-O. de Zombor; 15,000 hab. Beau château des princes de Grassalkovics. Commerce de blé et de porcs très-important.

BAJACCA (Jean-Baptiste), jurisconsulte et biographe italien, né à Côme, vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. On a de lui : *la Vita del cavalier Gio.-Bat. Marini* (Rome, 1625-1635).

BAJAD s. m. (ba-jad). Ichthyol. Poisson du genre spare, qui vit dans le Nil.

BAJAM-LOHOR s. m. (ba-jamm-lo-or). Bot. Nom indigène d'un sumac de Sumatra.

BAJAN s. m. (ba-jan). Bot. Genre de plantes de la famille des amarantacées, créé aux dépens des amarantes, et renfermant deux espèces à pétioles épineux. ‖ On écrit aussi BAJANG.

BAJARDO (Jean-Baptiste), peintre italien, né à Gênes, mort de la peste en 1657. Sa ville natale contient les plus remarquables de ses œuvres, qui sont d'un style gracieux et d'une exécution correcte et harmonieuse. On cite surtout : le *Christ, reçu au ciel par son Père; Saint Jérôme* et *Saint Xavier*, ainsi que les fresques du cloître Saint-Augustin.

BAJARÈQUE s. m. (ba-ja-rè-ke). Construction de cannes revêtues de plâtre, en usage au Pérou pour les murs de compartiment et les ornements d'architecture.

BAJAZAJO s. m. (ba-ja-za-jo). Plante grimpante du Malabar.

BAJAZET Ier (ou *Bayézid*, d'après la prononciation turque), sultan turc, surnommé *Ildérim* (la foudre). Fils d'Amurat Ier (ou Amurath), il fut salué empereur sur le champ de bataille de Cassovie, l'an de l'hégire 792 (1389). Il fit d'abord étrangler son frère Jacoub, qui pouvait lui disputer le trône; puis il s'occupa, avec une étonnante activité, à consolider les conquêtes de son père et à les étendre. Il eut toujours les armes à la main, et dès que sa présence devenait nécessaire sur un point quelconque de ses vastes possessions, on le voyait apparaître pour briser tous les obstacles et frapper de terreur ceux qui osaient résister à ses ordres. Jean Paléologue, qui régnait alors à Constantinople, s'engagea à lui payer un tribut considérable, à lui fournir 12,000 soldats grecs qui devaient combattre sous l'étendard de Mahomet, et à lui livrer Philadelphie, la seule ville de Lydie qui ne fût pas encore soumise aux Turcs. Comme le gouverneur de cette place refusa de la remettre aux musulmans, on vit les troupes grecques monter les premières à l'assaut pour aider à prendre une ville qu'elles auraient dû défendre. Bajazet se dirigea ensuite vers l'Asie Mineure, où il fit de rapides conquêtes. Puis il revint en Europe, intima à Jean Paléologue l'ordre de détruire deux tours qu'il faisait élever près de l'une des portes de Constantinople, et le menaça de faire crever les yeux à son fils Manuel, si les tours n'étaient pas démolies. Le faible empereur obéit, mais il mourut peu de temps après. Ce fut Manuel qui lui succéda, et à peine avait-il eu le temps de s'asseoir sur le trône chancelant de son père qu'un nouvel ordre de Bajazet lui enjoignit de recevoir un cadi dans sa capitale, « parce que, disait-il, il ne convient pas que les musulmans qui font le commerce dans cette ville soient privés de leurs vrais juges; si tu ne veux pas m'obéir, ferme les portes de ta ville et règne dans ses murs : tout ce qui est en dehors m'appartient. » Manuel eut le courage de refuser, et dès lors Constantinople resta bloquée pendant cinq ans. Cependant le farouche sultan ne resta pas inactif; il marcha contre Caraman-Oglou, dont il avait épousé la fille, le vainquit et s'empara de ses Etats. D'autres conquêtes vinrent encore augmenter la terreur de son nom; les princes chrétiens prirent enfin l'alarme, et Sigismond, roi de Hongrie, provoqua une croisade contre celui qui semblait menacer l'Europe tout entière. Un grand nombre de chevaliers français accoururent à son appel; plusieurs princes et chevaliers allemands se joignirent à eux, et Sigismond se vit bientôt à la tête de 60,000 combattants. Une bataille fut livrée près de Nicopolis; elle fut perdue, en grande partie, par la folle témérité des chevaliers français, qui périrent presque tous. L'un d'eux, Jean de Nevers, à qui sa bravoure avait mérité le surnom de *sans peur*, ayant été fait prisonnier, obtint sa liberté au prix d'une forte rançon et en s'engageant à ne plus porter les armes contre les Turcs. Mais Bajazet, après avoir touché la somme promise, rendit au chevalier sa parole en lui disant : « Je méprise tes armes et tes serments; rassemble tes forces militaires, annonce ton arrivée, et sois sûr que tu trouveras Bajazet prêt à t'offrir ta revanche. » Après la bataille de Nicopolis, le siége de Constantinople fut repris avec une nouvelle vigueur, et Manuel s'enfuit, laissant le soin de continuer la défense à son neveu, Jean de Selymbrie. Mais l'approche de Tamerlan, autre conquérant plus barbare encore et qui s'était déjà rendu maître d'une grande partie de l'Asie, vint troubler les projets de Bajazet. Tamerlan lui avait envoyé un premier message pour lui enjoindre de restituer les provinces qu'il avait ravies à des princes mahométans; un second message vint renouveler l'injonction dans les termes les plus humiliants. « Songe, lui faisait-il dire, que tu n'es qu'un insecte et que si tu irrites les éléphants, ils t'écraseront sous leurs pieds. » Bajazet répondit à ces menaces par des injures; Tamerlan menaça de nouveau, et une bataille sanglante devint inévitable. Elle fut livrée en 1402, dans les plaines d'Ancyre. Les deux armées comptaient ensemble un million de combattants; pendant trois jours et deux nuits le sang ne cessa de couler, mais enfin la fortune de la guerre se déclara contre Bajazet, qui tomba entre les mains de son ennemi. Suivant une tradition qui n'a rien d'invraisemblable, mais qui a été révoquée en doute, Tamerlan le fit enfermer dans une cage de fer et le traîna à travers l'Asie en lui faisant subir les plus cruelles humiliations, et Bajazet, désespéré, se serait brisé la tête contre les barreaux de sa cage. Suivant une autre version, le sultan des Turcs aurait été traité avec humanité par le conquérant tartare, et, après huit mois de captivité, il serait mort en 1403 d'une attaque d'apoplexie. Ceux qui adoptent cette dernière version disent, à l'appui de leur opinion, qu'Arab-Schah ayant voulu écrire en vers la vie de Tamerlan y introduisit la cage de fer pour satisfaire aux nécessités de la rime, et qu'après lui les historiens prirent au sérieux cette fable imaginée pour un motif si frivole.

BAJAZET II, fils de Mahomet II, le conquérant de Constantinople, monta sur le trône en 1481, à la mort de son père. Zizim, son frère, lui disputa la couronne, mais il fut forcé de se réfugier en Occident, où l'on croit qu'il mourut empoisonné. Une expédition entreprise par Bajazet II contre les mameluks d'Egypte ne fut pas heureuse, mais il répara cet échec en Europe par la conquête de la Moldavie, de la Bosnie et de la Croatie. En 1512, après un règne de trente ans, il voulut abdiquer en faveur d'Achmet, son fils aîné, et fut presque aussitôt empoisonné par Sélim, son second fils, qui s'empara du trône.

BAJAZET, prince turc, fils de Roxelane et de Soliman Ier, essaya d'empoisonner Sélim II, son frère, que Soliman avait désigné pour son successeur, et l'attaqua ensuite à force ouverte. Vaincu près d'Iconium (1558), il se réfugia chez le roi de Perse; mais celui-ci le livra aux envoyés de Soliman, qui le fit étrangler (1559).

BAJAZET, fils d'Achmet Ier et de la sultane Kiosens, frère d'Amurat IV. Celui-ci, jaloux d'un prince qui annonçait de brillantes qualités, le fit étrangler (1635). Bajazet ne succomba qu'après avoir tué quatre de ses assassins. Cette sanglante catastrophe a fourni à Racine le sujet d'une de ses plus belles tragédies. V. l'article suivant.

Bajazet, tragédie en cinq actes et en vers, de Racine, représentée pour la première fois sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, le 4 ou le 5 janvier 1672. En choisissant le sujet de cette pièce, Racine avait dessein de nous faire connaître les mœurs d'un peuple avec lequel nous avions eu jusqu'alors bien peu de relations. Après avoir peint avec tant de vigueur dans *Britannicus* les Romains dégénérés par la servitude, il voulut tracer le tableau d'une cour où l'intrigue se joue au milieu des poignards, où le lacet termine aussi fatalement les jours d'un prince et d'un grand que ceux du plus obscur malfaiteur. C'est dans un tel milieu que Racine a placé deux grands caractères : l'un, le vizir Acomat, représente l'ambition telle qu'elle peut être à la cour d'un sultan, où la mort est au bout de tout dessein ambitieux. Racine a peint peu de caractères d'homme avec autant de vigueur que celui d'Acomat. Néron, dans *Britannicus*, et Joad, dans *Athalie*, sont peut-être les seuls avec

lesquels on puisse le mettre en parallèle. L'autre caractère est celui de Roxane : infidèle comme Phèdre, elle est, comme elle, dédaignée par celui qu'elle aime. L'amour de Phèdre est combattu par les remords; celui de Roxane, qui aime Bajazet, frère du sultan Amurat, n'est point troublé par le cri de la conscience. Roxane vit renfermée au fond du sérail; Amurat l'a distinguée au milieu de toutes ses femmes, et il a voulu qu'elle portât le titre de sultane, même avant qu'elle lui eût donné un fils; mais, si elle est la première de ses esclaves, cela ne suffit pas pour lui inspirer les sentiments élevés que la liberté seule engendre; elle n'éprouve aucune reconnaissance pour celui qui l'a préférée à ses rivales, et dès qu'elle a vu Bajazet, elle s'abandonne sans scrupule à la passion qu'elle sent naître dans son cœur. Cependant Roxane tient entre ses mains l'ordre qu'avant de partir pour la conquête de Babylone lui a laissé Amurat de faire périr Bajazet, dont il se défie, précisément parce qu'il est son frère. Elle n'a pas caché à ce prince le pouvoir dont elle est revêtue; mais elle lui offre de favoriser ses desseins, s'il veut se mettre à la tête d'une révolte qui aura pour effet la mort d'Amurat et l'avénement de Bajazet sur le trône des sultans, à condition qu'il la prendra pour épouse et qu'il partagera avec elle sa couronne. Bajazet, poussé par le vizir Acomat, qui sent qu'Amurat a juré sa perte, accepte d'abord la proposition de Roxane. Mais, pour éviter les soupçons que leurs entrevues trop fréquentes pourraient exciter parmi les nombreux espions dont le sérail est rempli, Roxane et Bajazet communiquent entre eux par le moyen d'Atalide, jeune princesse, cousine d'Amurat et de Bajazet, qui vit obscurément à la cour, et que Bajazet aime depuis longtemps. Ces deux amours, celui de Roxane pour Bajazet et celui de Bajazet pour Atalide, la nécessité pour Bajazet de choisir entre Roxane et le trône ou Atalide et la mort, voilà tout le nœud de la pièce.

Tout cela est naturellement exposé dans le premier acte, et même dans la première scène, qui a toujours été regardée comme le plus parfait modèle de ce que les rhéteurs appellent l'exposition du sujet. Nous allons la citer en entier avant de continuer cette analyse.

ACOMAT.

Viens, suis-moi. La sultane en ce lieu doit se rendre :
Je pourrai cependant te parler et t'entendre.

OSMIN.

Et depuis quand, seigneur, entre-t-on dans ces lieux
Dont l'accès était même interdit à nos yeux?
Jadis une mort prompte eût suivi cette audace.

ACOMAT.

Quand tu seras instruit de tout ce qui se passe,
Mon entrée en ces lieux ne te surprendra plus.
Mais laissons, cher Osmin, les discours superflus.
Que ton retour tardait à mon impatience!
Et que d'un œil content je te vois dans Byzance!
Instruis-moi des secrets que peut t'avoir appris
Un voyage si long pour moi seul entrepris.
De ce qu'ont vu tes yeux parle en témoin sincère;
Songe que du récit, Osmin, que tu vas faire
Dépendent les destins de l'empire ottoman.
Qu'as-tu vu dans l'armée? et que fait le sultan?

OSMIN.

Babylone, seigneur, à son prince fidèle,
Voyait sans s'étonner notre armée autour d'elle;
Les Persans rassemblés marchaient à son secours,
Et du camp d'Amurat s'approchaient tous les jours.
Lui-même, fatigué d'un long siége inutile,
Semblait vouloir laisser Babylone tranquille;
Et, sans renouveler ses assauts impuissants,
Résolu de combattre, attendait les Persans.
Mais, comme vous savez, malgré ma diligence,
Un long chemin sépare et le camp et Byzance;
Mille obstacles divers m'ont même traversé :
Et je puis ignorer tout ce qui s'est passé.

ACOMAT.

Que faisaient cependant nos braves janissaires?
Rendent-ils au sultan des hommages sincères?
Dans le secret des cœurs, Osmin, n'as-tu rien lu?
Amurat jouit-il d'un pouvoir absolu?

OSMIN.

Amurat est content, si nous le voulons croire,
Et semblait se promettre une heureuse victoire.
Mais en vain, par ce calme, il croit nous éblouir;
Il affecte un repos dont il ne peut jouir.
C'est en vain que, forçant ses soupçons ordinaires,
Il se rend accessible à tous les janissaires;
Il se souvient toujours que son inimitié
Voulut de ce grand corps retrancher la moitié,
Lorsque pour affermir sa puissance nouvelle,
Il voulait, disait-il, sortir de leur tutelle.
Moi-même, j'ai souvent entendu leurs discours;
Comme il les craint sans cesse, ils le craignent [toujours;
Ses caresses n'ont point effacé cette injure.
Votre absence est pour eux un sujet de murmure :
Ils regrettent le temps, à leur grand cœur si doux,
Lorsque assurés de vaincre, ils combattaient sous vous.

ACOMAT.

Quoi! tu crois, cher Osmin, que ma gloire passée
Flatte encor leur valeur et vit dans leur pensée?
Crois-tu qu'ils me suivraient encore avec plaisir,
Et qu'ils reconnaîtraient la voix de leur vizir?

OSMIN.

Le succès du combat réglera leur conduite :
Il faut voir du sultan la victoire ou la fuite.
Quoiqu'à regret, seigneur, ils marchent sous ses lois,
Ils ont à soutenir le bruit de leurs exploits;
Ils ne trahiront point l'honneur de tant d'années.
Mais encor le succès dépend des destinées.
Si l'heureux Amurat, secondant leur grand cœur,
Aux champs de Babylone est déclaré vainqueur,
Vous les verrez soumis rapporter dans Byzance
L'exemple d'une aveugle et basse obéissance;
Mais si, dans le combat, le destin plus puissant
Marque de quelque affront son empire naissant,
S'il fuit... ne doutez point que, fiers de sa disgrâce,
A la haine bientôt ils ne joignent l'audace,
Et n'expliquent, seigneur, la perte du combat
Comme un arrêt du ciel qui réprouve Amurat.
Cependant, s'il en faut croire la renommée,
Il a depuis trois mois fait partir de l'armée
Un esclave chargé de quelque ordre secret.
Tout le camp interdit tremblait pour Bajazet;
On craignait qu'Amurat, par un ordre sévère,
N'envoyât demander la tête de son frère.

ACOMAT.

Tel était son dessein. Cet esclave est venu;
Il a montré son ordre, et n'a rien obtenu.

OSMIN.

Quoi! seigneur, le sultan reverra son visage
Sans que de vos respects il lui porte le gage?

ACOMAT.

Cet esclave n'est plus; un ordre, cher Osmin,
L'a fait précipiter dans le fond de l'Euxin.

OSMIN.

Mais le sultan, surpris d'une trop longue absence,
En cherchera bientôt la cause et la vengeance.
Que lui répondrez-vous?

ACOMAT.

Peut-être, avant ce temps,
Je saurai l'occuper de soins plus importants.
Je sais bien qu'Amurat a juré ma ruine;
Je sais, à son retour, l'accueil qu'il me destine.
Tu vois, pour m'arracher du cœur de ses soldats,
Qu'il va chercher sans moi les siéges, les combats.
Il commande l'armée, et moi, dans une ville,
Il me laisse exercer un pouvoir inutile.
Quel emploi, quel séjour, Osmin, pour un vizir!
Mais j'ai plus dignement employé ce loisir :
J'ai su lui préparer des craintes et des veilles,
Et le bruit en ira bientôt à ses oreilles.

OSMIN.

Quoi donc? Qu'avez-vous fait?

ACOMAT.

J'espère qu'aujourd'hui
Bajazet se déclare, et Roxane avec lui.

OSMIN.

Quoi! Roxane, seigneur, qu'Amurat a choisie
Entre tant de beautés dont l'Europe et l'Asie
Dépeuplent leurs Etats et remplissent sa cour?
Car on dit qu'elle seule a fixé son amour;
Et même il a voulu que l'heureuse Roxane,
Avant qu'elle eût un fils, prît le nom de sultane.

ACOMAT.

Il a fait plus pour elle, Osmin : il a voulu
Qu'elle eût dans son absence un pouvoir absolu.
Tu sais de nos sultans les rigueurs ordinaires :
Le frère rarement laisse jouir ses frères
De l'honneur dangereux d'être sortis d'un sang
Qui les a de trop près approchés de son rang.
L'imbécile Ibrahim, sans craindre sa naissance,
Traîne, exempt de péril, une éternelle enfance :
Indigne également de vivre et de mourir,
On l'abandonne aux mains qui daignent le nourrir.
L'autre, trop redoutable et trop digne d'envie,
Voit sans cesse Amurat armé contre sa vie;
Car enfin Bajazet dédaigna de tout temps
La molle oisiveté des enfants des sultans :
Il vint chercher la guerre au sortir de l'enfance,
Et même en fit sous moi la noble expérience;
Toi-même, tu l'as vu courir dans les combats,
Emporter après lui tous les cœurs des soldats,
Et goûter, tout sanglant, le plaisir et la gloire
Que donne aux jeunes cœurs la première victoire.
Mais, malgré ses soupçons, le cruel Amurat,
Avant qu'un fils naissant eût rassuré l'Etat,
N'osa sacrifier ce frère à sa vengeance,
Ni du sang ottoman proscrire l'espérance.
Ainsi donc, pour un temps, Amurat désarmé
Laissa dans le sérail Bajazet enfermé.
Il partit, et voulut que, fidèle à sa haine,
Et des jours de son frère arbitre souveraine,
Roxane, au moindre bruit, et sans autres raisons,
Le fît sacrifier à ses moindres soupçons.
Pour moi, demeuré seul, une juste colère
Tourna bientôt mes vœux du côté de son frère.
J'entretins la sultane, et, cachant mon dessein,
Lui montrai d'Amurat le retour incertain,
Les murmures du camp, la fortune des armes;
Je plaignis Bajazet; je lui vantai ses charmes,
Qui, par un soin jaloux, dans l'ombre retenus,
Si voisins de ses yeux, leur étaient inconnus.
Que te dirai-je enfin? La sultane éperdue
N'eut plus d'autre désir que celui de sa vue.

OSMIN.

Mais pouvaient-ils tromper tant de jaloux regards
Qui semblaient mettre entre eux d'invincibles rem- [parts?

ACOMAT.

Peut-être il te souvient qu'un récit peu fidèle
De la mort d'Amurat fit courir la nouvelle.
La sultane, à ce bruit feignant de s'effrayer,
Par des cris douloureux eut soin de l'appuyer.
Sur la foi de ses pleurs, ses esclaves tremblèrent;
De l'heureux Bajazet les gardes se troublèrent;
Et les dons achevant d'ébranler leur devoir,
Leurs captifs dans ce trouble osèrent s'entrevoir.
Roxane vit le prince; elle ne put lui taire
L'ordre dont elle seule était dépositaire.
Bajazet est aimable; il vit que son salut
Dépendait de lui plaire, et bientôt il lui plut.
Tout conspirait pour lui : ses soins, sa complaisance,
Ce secret découvert et cette intelligence,
Soupirs d'autant plus doux qu'il les fallait céler,
L'embarras irritant de ne s'oser parler,
Même témérité, périls, craintes communes,
Lièrent pour jamais leurs cœurs et leurs fortunes.
Ceux mêmes dont les yeux les devaient éclairer,
Sortis de leur devoir, n'osèrent y rentrer.

OSMIN.

Quoi! Roxane, d'abord leur découvrant son âme,
Osa-t-elle à leurs yeux faire éclater sa flamme?

ACOMAT.

Ils l'ignorent encore; et jusques à ce jour,
Atalide a prêté son nom à cet amour.
Du père d'Amurat Atalide est la nièce;
Et même avec ses fils partageant sa tendresse,
Elle a vu son enfance élevée avec eux.
Du prince, en apparence, elle reçoit les vœux;
Mais elle les reçoit pour les rendre à Roxane,
Et veut bien, sous son nom, qu'il aime la sultane.
Cependant, cher Osmin, pour s'appuyer de moi,
L'un et l'autre ont promis Atalide à ma foi.

OSMIN.

Quoi! vous l'aimez, seigneur?

ACOMAT.

Voudrais-tu qu'à mon âge
Je fisse de l'amour le vil apprentissage?
Qu'un cœur qu'ont endurci la fatigue et les ans
Suivît d'un vain plaisir les conseils imprudents?
C'est par d'autres attraits qu'elle plaît à ma vue.
J'aime en elle le sang dont elle est descendue.
Par elle Bajazet, en m'approchant de lui,
Me va contre lui-même assurer un appui.
Un vizir aux sultans toujours fait quelque ombrage :
A peine ils l'ont choisi qu'ils craignent leur ouvrage;
Sa dépouille est un bien qu'ils veulent recueillir,
Et jamais leurs chagrins ne nous laissent vieillir.
Bajazet aujourd'hui m'honore et me caresse;
Ses périls tous les jours réveillent sa tendresse :
Ce même Bajazet, sur le trône affermi,
Méconnaîtra peut-être un inutile ami.
Et moi, si mon devoir, si ma foi ne l'arrête,
S'il ose quelque jour me demander ma tête...
Je ne m'explique point, Osmin; mais je prétends
Que du moins il faudra la demander longtemps.
Je sais rendre aux sultans de fidèles services;
Mais je laisse au vulgaire adorer leurs caprices,
Et ne me pique point du scrupule insensé
De bénir mon trépas quand ils l'ont prononcé.
Voilà donc de ces lieux ce qui m'ouvre l'entrée,
Et comme enfin Roxane à mes yeux s'est montrée
Invisible d'abord, elle entendait ma voix,
Et craignait du sérail les rigoureuses lois;
Mais enfin, bannissant cette importune crainte,
Qui dans nos entretiens jetait trop de contrainte,
Elle-même a choisi cet endroit écarté,
Où nos cœurs à nos yeux parlent en liberté.
Par un chemin obscur un esclave me guide,
Et... Mais on vient. C'est elle et sa chère Atalide.
Demeure; et, s'il le faut, sois prêt à confirmer
Le récit important dont je vais l'informer.

Au second acte, Roxane propose à Bajazet de lever immédiatement l'étendard de la révolte, pourvu qu'auparavant il lui donne le titre d'épouse, comme Soliman l'avait fait pour Roxelane. Bajazet s'excuse sur l'usage, depuis longtemps adopté par les sultans, de ne partager le trône avec aucune femme; il verra plus tard ce qu'il pourra faire; mais, pour assurer le succès de leurs desseins communs, il ne doit pas commencer par mécontenter le peuple et l'armée. Roxane, irritée de ce refus, se retire en menaçant de faire exécuter l'ordre d'Amurat. Dans les scènes suivantes, Acomat s'efforce en vain d'obtenir de Bajazet qu'il renonce à son amour pour Atalide ou que du moins il feigne de céder à celui de Roxane; mais Atalide est plus heureuse, et, tout en laissant percer la douleur qu'elle aura de le perdre, elle le décide à tenter quelque chose pour apaiser celle qui peut d'un mot l'envoyer à la mort.

L'acte suivant nous montre d'abord Bajazet et Roxane réconciliés; elle n'exige plus que Bajazet l'épouse d'abord; elle compte sur sa promesse, et elle va donner le signal attendu pour commencer l'exécution du complot. Mais à cette nouvelle, Atalide ne peut contenir les sentiments jaloux qu'elle éprouve; Bajazet, averti par la douleur de son amante, s'aperçoit que Roxane a donné aux paroles qu'il lui a dites un sens plus étendu que celui qu'il leur attribuait lui-même; il se montre plus froid avec elle, et cette froideur réveille tous les soupçons de la sultane, dont l'indécision se trouve encore augmentée par l'annonce d'un message pressant qui lui est envoyé par Amurat.

Au quatrième acte, Roxane vient elle-même apprendre à Atalide que Babylone est tombée au pouvoir du sultan, que celui-ci revient victorieux et qu'il ordonne de nouveau la mort de Bajazet. Ce coup terrible accable la jeune princesse, qui tombe privée de sentiment et dévoile ainsi aux yeux de sa rivale la force de son amour. On la porte dans une autre chambre, et les femmes qui s'empressent à la secourir découvrent une lettre de Bajazet qu'elle tenait cachée sur son sein. La lettre est remise à Roxane, qui y trouve la preuve manifeste qu'elle n'est pas aimée. Elle exhale son indignation en s'écriant :

Ah! de la trahison me voilà donc instruite!
Je reconnais l'appât dont il m'avait séduite.
Ainsi donc mon amour était récompensé,
Lâche, indigne du jour que je t'avais laissé!
Ah! je respire enfin, et ma joie est extrême
Que le traître une fois se soit trahi lui-même.
Libre des soins cruels où j'allais m'engager,
Ma tranquille fureur n'a plus qu'à se venger.
Qu'il meure! vengeons-nous. Courez; qu'on le saisisse!
Que la main des muets s'arme pour son supplice;
Qu'ils viennent préparer ces nœuds infortunés
Par qui de ses pareils les jours sont terminés.
Cours, Zatime; sois prompte à servir ma colère!

Et un peu plus loin :

Avec quelle insolence et quelle cruauté
Ils se jouaient tous deux de ma crédulité!
Quel penchant, quel plaisir je sentais à les croire!
Tu ne remportais pas une grande victoire,
Perfide, en abusant ce cœur préoccupé,
Qui lui-même craignait de se voir détrompé.
Moi, qui de ce haut rang qui me rendait si fière,
Dans le sein du malheur t'ai cherché la première
Pour attacher des jours tranquilles, fortunés,
Aux périls dont tes jours étaient environnés,
Après tant de bonté, de soins, d'ardeurs extrêmes,
Tu ne saurais jamais prononcer que tu m'aimes!
Mais dans quel souvenir me laissé-je égarer?
Tu pleures, malheureuse! Ah! tu devais pleurer
Lorsque, d'un vain désir à ta perte poussée,
Tu conçus de le voir la première pensée.
Tu pleures! et l'ingrat, tout prêt à te trahir,
Prépare les discours dont il veut t'éblouir;
Pour plaire à ta rivale, il prend soin de sa vie.
Ah! traître, tu mourras... Quoi! tu n'es point partie!
Va. Mais nous-même allons, précipitons nos pas :
Qu'il me voie, attentive au soin de son trépas,
Lui montrer à la fois et l'ordre de son frère
Et de sa trahison ce gage trop sincère.
Toi, Zatime, retiens ma rivale en ces lieux.
Qu'il n'ait, en expirant, que ses cris pour adieux.
Qu'elle soit cependant fidèlement servie;
Prends soin d'elle; ma haine a besoin de sa vie.
Ah! si, pour son amant facile à s'attendrir,
La peur de son trépas la fit presque mourir,
Quel surcroît de vengeance et de douceur nouvelle
De le montrer bientôt pâle et mort devant elle,
De voir sur cet objet ses regards arrêtés
Me payer les plaisirs que je leur ai prêtés!
Va, retiens-la. Surtout, garde bien le silence.

En ce moment, Acomat se présente devant elle, et elle lui déclare sa résolution de faire périr Bajazet. Le vizir, qui sait combien il serait inutile de lutter contre les fureurs d'une amante jalouse, feint d'entrer dans son nouveau dessein; mais il n'a pas encore perdu l'espoir de la voir renoncer à sa vengeance; il dit à son confident Osmin :

Je connais peu l'amour; mais j'ose te répondre
Qu'il n'est pas condamné, puisqu'on veut le confondre;
Que nous avons du temps. Malgré son désespoir,
Roxane l'aime encore, Osmin, et le va voir.

Loin de se laisser abattre, il persiste dans la résolution qu'il a prise, et il termine ainsi la dernière scène :

D'amis et de soldats une troupe hardie
Aux portes du palais attend notre sortie.
La sultane, d'ailleurs, se fie à mes discours.
Nourri dans le sérail, j'en connais les détours;
Je sais de Bajazet l'ordinaire demeure;
Ne tardons plus, marchons; et, s'il faut que je meure,
Mourons; moi, cher Osmin, comme un vizir, et toi,
Comme le favori d'un homme tel que moi.

Au cinquième et dernier acte, les événements se précipitent. Comme l'avait prévu Acomat, Roxane veut encore faire une dernière tentative sur celui qu'elle aime avec fureur; mais la proposition qu'elle lui fait montre tout ce qu'il y a de sauvage dans ce cœur, à qui les mœurs du sérail ont laissé toute sa rudesse; elle dit à Bajazet :

Pour la dernière fois, veux-tu vivre et régner?
J'ai l'ordre d'Amurat, et je puis t'y soustraire.
Mais tu n'as qu'un moment : parle.

BAJAZET.

Que faut-il faire?

ROXANE.

Ma rivale est ici : suis-moi sans différer;
Dans les mains des muets, viens la voir expirer;
Et, libre d'un amour à ta gloire funeste,
Viens m'engager ta foi; le temps fera le reste.
Ta grâce est à ce prix, si tu veux l'obtenir.

La réponse de Bajazet est pleine de dignité :

Je ne l'accepterais que pour vous en punir,
Que pour faire éclater aux yeux de tout l'empire
L'horreur et le mépris que cette offre m'inspire....

Roxane répond par un seul mot : Sortez! et ce mot produit un effet tragique puissant; car dans la scène précédente, elle avait dit à Zatime :

Je puis le retenir; mais s'il sort, il est mort.

Cependant Acomat n'est pas resté inactif; il s'est mis à la tête d'une troupe de soldats, il s'est rendu maître du palais et il cherche partout Bajazet. Mais il est trop tard, Bajazet a succombé sous les coups des assassins postés par Roxane. Celle-ci elle-même vient de périr, assassinée par le messager d'Amurat, qui avait eu connaissance de ses desseins, et la malheureuse Atalide se tue pour ne pas survivre à celui dont elle se reproche d'avoir causé la perte.

Tous les critiques reconnaissent que la tragédie de *Bajazet* ne peut être mise au rang des chefs-d'œuvre de Racine. On rapporte que le grand Corneille, assistant à l'une des premières représentations de cette pièce, dit à Segrais, qui était à côté de lui : « Avouez que voilà des Turcs bien francisés. Je vous le dis tout bas, car on me croirait jaloux. » Non, Corneille n'était pas aveuglé par la jalousie, et il avait raison de dire que, dans certaines parties du moins, le langage mis par Racine dans la bouche de ses personnages était bien plus dans nos mœurs que dans celles des Turcs. Cela est vrai surtout de toutes les scènes où Bajazet et Atalide expriment l'amour qu'ils éprouvent l'un pour l'autre : c'est un amour trop raffiné, trop rempli de délicatesses toutes françaises pour la cour des sultans. Boileau trouvait aussi la versification de *Bajazet* un peu négligée, ce qui veut dire toutefois qu'on y trouve peut-être une soixantaine de vers critiquables et autant de faibles, sur un millier d'excellents et trois ou quatre cents d'admirables. Enfin, La Harpe a dit avec beaucoup de raison : « C'est un ouvrage du second ordre, qui n'a pu être fait que par un homme du premier. »

Ce que Voltaire admirait surtout dans cette tragédie, c'était le rôle d'Acomat : « Cet Acomat, disait-il, me paraît l'effort de l'esprit humain. Je ne vois rien dans l'antiquité ni chez les modernes qui soit dans ce caractère, et la beauté de la diction le relève encore. Pas un seul vers dur ou faible, pas un mot qui ne soit le mot propre; jamais de sublime hors d'œuvre, qui cesse alors d'être sublime; jamais de dissertation étrangère au sujet; toutes les convenances parfaitement observées. Enfin, ce rôle me paraît d'autant plus admirable qu'il se trouve dans la seule tragédie où l'on pouvait l'introduire, et qu'il aurait été déplacé partout ailleurs. »

La Harpe, dont le goût est presque toujours sûr quand la passion ne s'en mêle pas, rapporte ce jugement de Voltaire et cite quelques incorrections de style, qu'il appelle avec raison une nouveauté dans Racine :

Rien ne m'a pu *parer* contre ces derniers coups.

C'est un mot impropre. On dit *parer des coups* et *se garantir des coups*. *Parer* ne peut s'appliquer aux personnes que comme verbe réfléchi, suivi de la particule *de : Se parer des embûches de l'ennemi, se parer du soleil*. Mais on ne pourrait pas dire : *Se parer contre l'ennemi*.

J'ai *reculé vos pleurs* autant que je l'ai pu.

Encore un terme impropre. Si c'est une ellipse pour dire : *J'ai reculé le moment de faire couler vos pleurs*, elle est trop forte; si c'est une métaphore, elle est fausse; on ne peut ni *avancer* ni *reculer* des pleurs.

Mais *je m'assure* encore *aux bontés* de ton frère.

On dit *je m'assure dans vos bontés*, et non pas *je m'assure à vos bontés*.

Ne vous informez point *ce que* je deviendrai.

C'est un solécisme. Il faut abolument *ne vous informez pas de ce que je deviendrai.* Il était si facile de mettre *ne me demandez point ce que je deviendrai*, que je soupçonne que du temps de Racine la construction dont il se sert était d'usage. Elle n'en est pas moins incorrecte.

Ne vous figurez point que, dans cette journée,
D'un lâche désespoir ma vertu *consternée*...

On est *accablé d'un désespoir*, *abattu par un désespoir*, et l'on n'en est pas consterné. On ne peut être *consterné* que *du désespoir d'autrui : Je l'ai vu dans un désespoir qui m'a consterné.*

Et ma bouche et mes yeux, du mensonge ennemis,
Peut-être dans le temps que je voudrais lui plaire,
Feraient par leur *désordre* un effet tout contraire.

On ne peut pas dire *désordre de ma bouche et de mes yeux.* L'intervalle d'un vers rend la faute moins sensible, mais non pas moins réelle.

J'irai, bien *plus* content et de vous et de moi,
Détromper son amour d'une feinte forcée,
Que je n'allais tantôt déguiser ma pensée.

Le comparatif *plus* est séparé du relatif *que* de manière que la phrase n'est plus française. La construction exacte et naturelle demandait que la phrase fût disposée ainsi : *J'irai détromper son amour d'une feinte forcée, bien plus content de vous et de moi, que je n'allais tantôt déguiser ma pensée.*

Poursuivez, s'il le faut, un courroux légitime.

On dit *suivre le courroux* et *poursuivre la vengeance.* La raison en est simple : suivre le courroux, c'est se laisser mener par lui ; poursuivre la vengeance, c'est courir après pour la trouver. Telle est la différence de ces deux termes, au figuré comme au propre.

Ses yeux ne l'ont-ils point *séduite?*
Roxane est-elle morte? . . . .

Séduite ne peut être ici le synonyme de *tromper;* il ne l'est jamais que dans le sens moral. *J'ai cru le voir : mes yeux m'ont trompé*, et non pas *mes yeux m'ont séduit. Les yeux de cette femme m'ont fait croire qu'elle m'aimait : ils m'ont trompé, ils m'ont séduit.* Tous les deux sont bons.

On pourrait relever d'autres fautes, mais ce sont là les plus graves que j'ai remarquées. On a beaucoup critiqué ce vers :

Croiront-ils mes périls et vos larmes *sincères?*

Je ne le blâmerais pas. Je sais bien qu'on ne dit pas *des périls sincères;* mais *sincères* convient au dernier mot, qui est *larmes*, et cette interposition fait passer le premier. Il y a mille exemples en poésie de cette espèce de licence. Le sens est parfaitement clair : *Croiront-ils mes périls véritables et mes larmes sincères?* Voilà ce qu'on dirait en prose, et, en vers, l'affinité des idées de *véritables* et de *sincères* fait passer la hardiesse qui favorise la précision sans nuire à la clarté. »

Dans ses *Lettres*, Mme de Sévigné ne tarit pas sur la tragédie de *Bajazet.* Il est vrai que le rôle de Roxane fut le triomphe de la Champmêlé, qu'elle appelait alors et pour cause « ma belle-fille. » « Racine, écrit-elle à Mme de Grignan, a fait une tragédie qui s'appelle *Bajazet* et qui enlève la paille. Vraiment, elle ne va *empirando*, comme les autres. M. de Tallard dit qu'elle est autant au-dessus des pièces de Corneille que celles de Corneille sont au-dessus de celles de Boyer. Voilà ce qui s'appelle louer. Il ne faut point tenir la vérité captive : nous en jugerons par nos yeux et nos oreilles. » — « Nous avons été à *Bajazet*, dit-elle encore à la même. Ma *belle-fille* nous a paru la plus miraculeusement bonne comédienne que j'aie jamais vue. Elle surpasse la Désœillets de cent mille piques, et moi, qu'on croit assez bonne pour le théâtre, je ne suis pas digne d'allumer les chandelles quand elle paraît. Elle est laide de près, et je ne m'étonne pas que mon fils ait été suffoqué par sa présence. Mais quand elle dit des vers, elle est adorable. *Bajazet* est beau ; j'y trouve quelque embarras sur la fin; et il y a bien de la passion, mais de la passion moins folle que celle de *Bérénice.* Je trouve pourtant, à mon petit sens, qu'elle ne surpassera pas *Andromaque.* »

Lorsque *Bajazet* fut imprimé, Mme de Sévigné l'envoya à Mme de Grignan, en lui disant : « Si je pouvais vous envoyer la Champmêlé, vous trouveriez la tragédie meilleure; mais sans elle, elle perd la moitié de son prix. »

On a prétendu que la mort de Monaldeski, que la reine Christine fit assassiner à Fontainebleau, après lui avoir montré quelques lettres qu'il avait écrites et lui avoir reproché son infidélité, avait donné à Racine l'idée de la fameuse scène du cinquième acte entre Roxane et Bajazet; mais rien n'est moins prouvé que cette assertion.

BAJET s. m. (ba-jè). Moll. Nom d'une espèce d'huître qu'on trouve dans les mers du Sénégal.

BAJETTI (Jean), compositeur milanais et directeur du théâtre de la Scala, est auteur de deux opéras joués à Naples et qui réussirent peu. Il a écrit nombre de morceaux de danse pour les ballets en collaboration avec Panizza Croft et Pugnie.

BAJOCASSES ou **BODIOCASSES.** Peuple de la Gaule Lyonnaise II, dans le pays qui forme actuellement le département du Calvados. La capitale était Avgustodurum, auj. BAYEUX.

BAJOCCO s. m. (ba-jok-ko — corrupt. de l'ital. *baïoco*). Métrol. Petite monnaie des Etats-Romains. *Son île! elle ne rapporte pas un* BAJOCCO. (Alex. Dumas.) *Le baron traversa triomphalement les groupes, qui l'appelaient Excellence pour avoir un* BAJOCCO. (Alex. Dumas.) V. BAÏOQUE.

BAJOIRE s. f. (ba-joua-re — corrupt. de *baisoir*, parce que les deux têtes semblent se baiser). Numism. Médaille ou monnaie à deux têtes affrontées, c'est-à-dire placées face à face ou superposées et de profil. *On a frappé des* BAJOIRES *en France, sous Henri IV. Les* BAJOIRES *les plus connues sont celles des Pays-Bas. On donnait jadis le nom de* BAJOIRE *à une monnaie d'argent de Genève.*

BAJON, médecin et naturaliste français, mort vers la fin du XVIIIe siècle. De 1763 à 1775. il séjourna à la Guyane comme chirurgien major, s'occupa d'histoire naturelle, et fut nommé correspondant de l'académie des sciences. Il a publié ses observations sous ce titre : *Mémoires pour servir à l'histoire de Cayenne et de la Guyane française* (Paris, 1777-1778, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage fut traduit en allemand.

BAJOU s. m. (ba-jou). Navig. La plus haute des barres du gouvernail d'un bateau foncet.

BAJOUE s. f. (ba-joû — rad. *bas* et *joue*). Mamm. Partie de la tête d'un quadrupède qui s'étend de l'œil à la mâchoire. Se dit particulièrement du veau et du cochon.

— Par dénigr. Joue d'homme ou de femme pendante ou fortement prononcée : *Le fermier avait une figure qui ressemblait à celle de Louis XVIII, à fortes* BAJOUES *rubicondes.* (Balz.) *Ses flasques* BAJOUES *et ses favoris tremblaient au branle d'une mâchoire encore bien garnie.* (Th. Gaut.)

— Techn. Chacune des éminences qui se trouvent aux jumelles de la machine employée à la préparation du plomb dont on garnit les vitraux.

BAJOYER s. m. (ba-joa-ié). Archit. hydraul. Nom des deux massifs en maçonnerie ou en bois qui forment les parties latérales d'une écluse : *Les* BAJOYERS *ont, près de leurs extrémités, un vide pour loger les portes busquées. Les* BAJOYERS *devant résister à la poussée de l'eau en dedans de l'écluse et à la poussée des terres en dehors, on apporte un grand soin à leur confection.* On disait autrefois *jouillère.* ‖ *Bajoyer de rive* ou *de terre*, Celui qui est le plus rapproché du rivage. ‖ *Bajoyer de large*, Celui qui en est le plus éloigné.

— Par ext. Mur ou pisé à l'aide duquel on consolide les berges d'une rivière, aux abords d'un pont, pour empêcher le courant de se dévier et d'attaquer le pont.

— Hist. eccl. Official des évêques ou des abbés. ‖ Dans les monastères, se disait du procureur et de celui qui faisait les fonctions de moniteur.

BAJTAI (Antoine), jurisconsulte et historien hongrois, né en 1717, mort en 1775. Il était professeur d'histoire et d'antiquité à Vienne et fut chargé d'enseigner l'histoire à l'archiduc, depuis l'empereur Joseph. Il écrivit pour son élève une *Histoire secrète de la Hongrie* qui est restée manuscrite. On a imprimé de lui : *Specimen rationis in historicis institutionibus susceptæ.* (Vienne, 1750).

BAJULE s. m. (ba-ju-le — du lat. *bajulus*, celui qui porte). Hist. Ministre, régent.

— Hist. eccl. Celui qui, dans les processions, portait la croix ou le chandelier.

— Ce vieux mot a eu toutes les significations de *baile* et *bailli*, qui en sont des formes différentes.

— **Encycl.** Le mot *bajule*, qui est aujourd'hui hors d'usage, servait à désigner chez les Romains celui dont le métier était de porter les fardeaux. Il désigna ensuite celui qui, dans la famille romaine, était chargé de porter les paquets, les lettres, etc., enfin de faire les commissions; ensuite il passa du sens propre au sens métaphorique, et, à l'époque du Bas-Empire, on désignait sous ce nom celui qui était spécialement chargé de l'éducation du prince héritier présomptif de la couronne. Il y avait le grand *bajule* et les simples *bajules*; le premier était le précepteur en chef, les autres n'étaient que sous-précepteurs. Charlemagne emprunta ce nom à l'empire grec et donna Arnulphe pour *bajule* à son fils, Louis-le-Débonnaire. Dans la suite, on appliqua ce nom à tout magistrat chargé du gouvernement d'une province ; c'était le synonyme de *bailli.*

BAJZA (Antoine), poëte et historien hongrois, né à Szucsi, le 31 janvier 1804, mort en mars 1858, débuta par une série d'articles insérés dans l'almanach littéraire de Kisfāludy, *Aurora*, dont il fut rédacteur en chef de 1830 à 1837. En même temps il collaborait aux *Feuilles critiques*, à l'*Atheneum* et plus tard à l'*Observateur.* En 1835 il fit paraître un recueil de *Poésies*, qui a eu de nombreuses éditions. Précédemment, il avait publié une collection des *Théâtres étrangers* (Pesth, 1830), qui lui valut, en 1837, la place de directeur du nouveau théâtre national de Pesth. Membre ordinaire, dès 1832, de l'Académie hongroise, ainsi que membre très-actif de la société Kisfaludy, il a rédigé et édité à Leipzig, en 1847, l'almanach de l'opposition : *Ellenœr* (le Contrôleur). En 1848, Kossuth le nomma rédacteur de la feuille semi-officielle *Kossuth hirlapja*, dans laquelle il fit preuve d'un grand talent de publiciste. On doit encore à cet écrivain, qui s'est beaucoup occupé des travaux historiques : Une *Bibliothèque historique* (Pesth, 1843-1845, 6 vol.), contenant la traduction de plusieurs documents étrangers; le *Nouveau Plutarque* (Pesth, 1845-1847), d'après les ouvrages allemands; enfin une *Histoire universelle*, rédigée d'après les travaux de Schlosser, Heeren et Rotteck.

BAKARITE s. m. (ba-ka-ri-te — rad. *Bakari*, n. pr.). Hist. relig. Sectaire musulman qui reconnaît comme légitimes l'iman Mohammed al Bakari et son fils.

BAKCHIZ ou **BAKCHIS** s. m. (bak-chiz — mot ar.). Gratification, pourboire, en Orient : *On suppose en outre que cette eau guérit de la lèpre; de pauvres femmes, qui se tiennent près de la source, vous en offrent une tasse moyennant un léger* BAKCHIZ. (Gér. de Nerv.)

BAKE (Laurent), poëte hollandais, né à Amsterdam, mort en 1714. On a de lui des poésies bibliques sous le titre de *Recueil de saints cantiques* (1682), et des *Mélanges poétiques* publiés en 1737, et qui sont également fort estimés.

BAKE (Jean), savant philologue hollandais, né à Leyde, en 1787, eut pour maître l'illustre Wyttenbach. Professeur de littérature grecque et latine à l'université de Leyde depuis 1815, il est membre de l'Institut des Pays-Bas et de l'Académie des sciences. Outre des écrits de politique et d'économie politique, on lui doit des dissertations et des commentaires critiques, ainsi que des éditions, estimées, de Posidonius, de l'astronome Cléomèdes, du traité des *Lois* de Cicéron, etc. Collaborateur du grand recueil philologique, *Bibliotheca critica nova* (Leyde, 1825-31, 5 vol.), il a publié et composé un autre grand ouvrage d'érudition classique : *Scholia hypomemnata* (Leyde, 1837-1852, 4 vol.).

BAKEL, nom d'un fort connu aussi sous le nom de Galam, construit en 1819 sur la côte du Sénégal, à 720 kil. environ de Saint-Louis, dans le but d'établir des relations de commerce avec les populations de l'Afrique centrale. M. Raffenel, qui le visita il y a quelques années, le dépeint comme très-malsain. On troque à Bakel de la gomme, de l'or, de la cire et des peaux. Les marchandises données en échange sont ces produits de pacotille dont les nègres sont si avides : verroteries, cotonnades, mousselines, calicot, quincaillerie, tabac, poudre, etc.

BAKEL, petite ville de la colonie française du Sénégal, arrond. de St-Louis, 570 hab. — Poste militaire pour protéger les marchands qui se rendent aux *escales* où se fait le commerce de la gomme.

BAKELEY s. m. (ba-ke-lè). Mamm. Nom d'une espèce de bœuf de l'Inde et du Cap, que les Hottentots utilisent comme bête de somme. ‖ On dit aussi BACKELYT.

BAKER (Richard), historien anglais, né en 1568, mort en 1645, auteur d'une *Chronique des rois d'Angleterre*, ouvrage médiocre, mais qui eut un prodigieux succès.

BAKER, voyageur anglais du XVIe siècle, partit en 1563 pour les côtes de la Guinée, fit ensuite un second voyage au service d'une compagnie commerciale, et, après une suite d'aventures et de souffrances de toute nature, fut recueilli par un vaisseau français, et mourut en Angleterre en 1580. Il a donné une *Relation* fort curieuse de ses voyages (1583).

BAKER (David), bénédictin et jurisconsulte anglais, né en 1575, mort en 1641. Profondément érudit, il avait formé d'immenses recueils de matériaux, particulièrement sur l'histoire ecclésiastique de l'Angleterre. Ses travaux, auxquels il n'avait sans doute pas mis la dernière main, sont restés inédits. Mais beaucoup d'auteurs en ont profité, surtout Reyner et Cressy, qui n'ont fait que les mettre en ordre, l'un dans son *Apostolat des bénédictins*, l'autre dans son *Histoire de l'Eglise d'Angleterre.*

BAKER (Thomas), mathématicien anglais, né vers 1625, mort en 1690. Il a publié, en 1684, un traité intitulé : *La Clef géométrique ou la porte des équations ouverte*, ouvrage qui n'est pas sans mérite.

BAKER (Thomas), érudit anglais, né à Crook, en 1656, mort en 1740. Il avait fait de profondes études dans les antiquités anglaises, et il avait rassemblé, notamment, plus de 40 vol. in-folio de matériaux pour écrire l'*Histoire de l'université de Cambridge*, matériaux qui ont été conservés dans la bibliothèque de cette université. Son principal ouvrage a pour titre *Réflexions sur la science* ; il a été traduit en français, par Berger, sous le titre de *Traité de l'incertitude des sciences*, (1714). Cet ouvrage embrasse l'universalité des connaissances humaines ; mais il est bien au-dessous de sa réputation, qui s'est maintenue surtout à cause de la pureté du style.

BAKER (Henri), naturaliste anglais, mort en 1774, auteur d'un ouvrage intéressant, traduit par le père Pézenas (1754) sous le titre de : le *Microscope mis à la portée de tout le monde.* Il y a consigné le résultat de recherches intéressantes sur la cristallisation, qui lui ont mérité, en 1744, le prix de Cowpley. On a aussi de lui quelques poésies qui ont été publiées en 1725 et 1726.

BAKER et JARVIS, petit groupe d'îlots de l'océan Pacifique, dans la Polynésie, situé par 5° 50′ de latitude S. et 158° de longitude O., au N.-O. des îles Marquises. Ce groupe se compose d'une vingtaine d'îlots ou récifs de corail, sans végétation, sans habitants, mais qui renferment des gisements de guano d'un grand prix pour l'agriculture. D'après le dire des compagnies américaines qui, depuis l'année 1858, se sont formées pour l'exploitation du précieux engrais, les dépôts y paraissent énormes et pourraient fournir au moins trois millions de tonneaux. En vertu de l'acte du congrès américain du mois d'août 1856, les îles Baker et Jarvis sont regardées comme dépendances des Etats-Unis.

BAKÉRINE s. f. (ba-ké-ri-ne). Inf. Genre d'animalcules microscopiques.

BAKEWELL (Robert), agronome anglais, né en 1726, à Dishley, dans le comté de Leicester, mort en 1795. Il fit de belles expériences sur le croisement des races bovines et ovines, et remporta les premiers prix dans un grand nombre de concours agricoles. Un de ses plus beaux titres de gloire est d'avoir créé la race à laquelle on a donné son nom ou celui de race de *Dishley*, qui se reconnaît à la délicatesse de la chair, à la légèreté des intestins et à une disposition à l'assoupissement. Il s'occupa aussi des perfectionnements des races bovines et porcines.

On raconte que le roi d'Angleterre, ayant entendu parler des résultats extraordinaires obtenus par Bakewell, le fit venir un jour en sa présence. Après l'avoir complimenté sur ses talents d'éleveur, il lui manifesta le désir de posséder un taureau d'une couleur qu'il indiqua et portant, à la tête et sur les flancs, des taches d'une grandeur et d'une couleur déterminées : « Croyez-vous, lui dit-il, qu'il soit possible d'obtenir un tel résultat? et combien d'années me demanderiez-vous pour me présenter le taureau que je viens de décrire? » Bakewell resta quelques instants sans répondre; il pensait sans doute à la difficulté de l'entreprise, au choix du taureau et de la vache avec lesquels il pourrait commencer son expérience, au nombre de générations qui permettraient d'approcher d'abord du but, puis enfin de l'atteindre. Quand il eut bien réfléchi, il dit au roi : « Sire, je vous amènerai votre taureau dans..... ans. » Put-il tenir sa parole? Nous ne savons, mais il est permis de croire que, s'il ne la tint pas, c'est que le temps lui manqua. Et puis, Bakewell pouvait toujours dire *in petto*, comme le charlatan de la fable : « D'ici là, le roi, le taureau ou moi, nous mourrons. » Quoi qu'il en soit de l'histoire ou de la fable du taureau, il est aujourd'hui à peu près certain que Bakewell mettait en partie en pratique la future théorie de Darwin.

BAKEWELL (RACE DE). Cette race de moutons, encore connue sous le nom de *race de Dishley*, au New-Leicester, a été créée dans le comté de ce nom, à la ferme de Dishley, par Robert Bakewell. Cette contrée présente un sol fertile, un climat doux et de riches herbages. A l'aide de ces influences heureuses, Bakewell a transformé l'ancienne race du pays. Il commença ses travaux en 1755, et en 1760 il loua des béliers à raison de 20 à 25 fr. par tête. En 1786, son industrie lui rapportait 1,000 souverains (25,000 fr.); en 1789, il loua trois béliers 1,200 souverains, et retira alors plus de 170,000 fr. du louage de ses béliers. On ne connaît pas les moyens qu'employa Bakewell pour améliorer son troupeau. Cependant, on pense qu'il mit quelquefois en pratique les croisements sur une grande échelle et souvent la consanguinité. Il avait appris, par l'observation, qu'il existe un rapport constant entre certaines formes et la facilité à se bien nourrir; c'est pourquoi il recherchait les animaux qui lui convenaient le mieux par leur conformation, quelle qu'en fût l'origine. En même temps qu'il employait les croisements et les appareillements, il ne négligeait pas le régime. Il plaçait son troupeau dans des herbages fertiles et plutôt humides que secs, conditions les plus favorables au développement du tissu graisseux. Bakewell ne s'attachait qu'à des bêtes précoces, donnant une grande quantité de viande en proportion du poids du corps, et négligeant complétement les qualités qui tiennent au lainage et au poids des animaux. Mais, plus d'une fois, au lieu de bêtes molles, lymphatiques, graisseuses et robustes, il obtint des bêtes débiles, hydropiques ou disposées à le devenir. « Le mouton Dishley est remarquable, dit M. Magne, par son corps ramassé, assez court, aussi épais de droite à gauche que de haut en bas, ce qui le fait paraître cylindrique ; par sa côte ronde, son garrot épais et peu sorti, sa région sternale épaisse, aplatie ; son abdomen peu développé, son poitrail ouvert, ses lombes larges, son cou court, grêle et complétement caché avant la tonte; par sa tête petite, sans cornes, à chanfrein droit, et paraissant directement attachée au tronc, lorsque le corps est couvert de laine. Le squelette est ample, et cependant léger, car les os sont minces, ce qui rend la poitrine et le bassin spacieux, et offre une large surface aux muscles qui fournissent la meilleure viande, sans que cependant les os soient lourds. Cette ampleur du squelette, avec la petitesse des os, forme une des plus précieuses qualités de ce bélier : il en résulte que les viscères placés dans la poitrine peuvent bien fonctionner et qu'il existe de vastes emplacements, sur le dos et les lombes, pour

recevoir de grandes quantités de chair et de graisse. Comme signe de la légèreté des os, il faut noter le peu de volume des cartilages; les oreilles sont, proportionnellement à la taille, étroites et très-minces; le flanc est court et l'abdomen peu développé. Les membres sont fins, mais longs, quoiqu'ils paraissent courts avant la tonte, à cause de la longueur de la laine; les genoux et les jarrets sont très-écartés... La laine longue est grosse et rude, disposée en mèches pointues; les membres, le ventre, le scrotum et la tête *en sont dépourvus*. Le poids de la toison n'est pas en proportion de la taille des animaux et de la longueur des brins; et même à mesure que *ces moutons engraissent*, les toisons diminuent de poids et la laine perd de ses qualités. Il existe sur la face, autour des yeux et sur les oreilles, des taches foncées, brunâtres. La viande du mouton Dishley est longue, lâche et laisse beaucoup à désirer quant aux qualités. Elle est souvent trop grasse, mais cela tient à la précocité et à la manière dont les animaux sont nourris. Le Dishley est lent, paresseux et peu propre à marcher. Il est nécessaire qu'il ait toujours à sa disposition une nourriture facile à prendre et qu'il ne soit point exposé à de fortes chaleurs. Il fait peu de déperdition, puisqu'il mange et se couche; il consomme peu et fait cependant beaucoup de graisse. Nourri à la bergerie, il supporte de plus fortes rations de racines que les animaux de notre pays. Ces moutons sont peu prolifiques, surtout quand ils sont déjà âgés et qu'ils ont pris de la graisse. Il faut les *entretenir* sans les engraisser pour conserver leur fécondité. Cette race ne présente aucun avantage pour notre pays. Le *climat, les herbages des contrées où se fait* l'élevage du mouton lui conviennent peu. Nous avons besoin de bêtes plus en rapport avec notre climat et qui produisent non-seulement de la viande, mais encore de la laine de belle qualité. Nous devons employer ce bélier anglais pour croiser certaines races françaises, les perfectionner et en créer de nouvelles. Cette race est précieuse pour améliorer celles des pays qui ne peuvent pas garder longtemps leurs moutons ni produire de belle laine, en raison de leur trop grande humidité.

BAKEWELL, ville d'Angleterre, comté et à 35 kil. N.-O. de Derby, sur la rive droite de la Wie; 2,000 hab. — Aux *environs*, sources minérales ferrugineuses, mines de plomb; beau château de Chatsworth, bâti sur l'emplacement *de celui qui servit de prison* à *Marie* Stuart, et le superbe manoir de Haddon.

BAKHA-NAMOUR (lac), lac de l'empire chinois, entre la petite Boukarie et le Thibet, dans le Ngari; longueur 40 kil., largeur 28 kil. Une rivière, qui coule à l'est, lui sert de communication avec le lac Iké-Namour.

BAKHMOUT, petite ville de la Russie d'Europe, *sur la rivière de ce nom, gouvernement* et à 188 kil. E. d'Ekaterinoslaw; 4,000 hab. Ville fortifiée, mines de houille dans les environs. ‖ BAKHMOUT, rivière de la Russie d'Europe. gouvernement d'Ekaterinoslaw; arrose le district de Bakhmout et se jette dans le Donetz.

BAKHTALNASSAR, et, par abréviation, **BOKHTNASSAR**, nom sous lequel les Arabes désignent le célèbre roi que la Bible appelle *Nebucadnetsar* et la version grecque *Nabuchodonosor*. Voici ce que les historiens orientaux nous rapportent à son sujet. Bakhtalnassar ou Nabuchodonosor était simplement un des *quatre premiers gouverneurs nommés* par le roi Lahorasb, de la dynastie des Caïanides ou Kaïanides. Son véritable nom était *Raham; Bakhtalnassar* était un *surnom composé* de deux mots signifiant *fortune* et *victoire*. Mohammed ben Cassem diffère cependant sur ce point, et prétend que *Bakht* ou *Bokht* veut dire, en chaldéen, *esclave, serviteur;* en arabe, *abd*, et que *Nassar* était le nom d'une idole adorée à cette époque. Bakhtalnassar, gouverneur de Babylonie, ruina la ville et le temple de Jérusalem. Bahaman, sixième roi persan de la dynastie des Kaïanides, aurait enlevé à Balthasar, fils de Bakhtalnassar, le gouvernement de son père pour le donner à Kirech (Cyrus), que les Hébreux appellent Korech. D'autres auteurs confondent Bakhtalnassar avec Gudarz ou Goudarz, général persan qui, sous le règne de Lahorasb, conquit la Judée, s'empara de Jérusalem et soutint différentes autres guerres.

BAKHTCHÉSÉRAI. V. BAGHTCHÉ-SERAÏ.

BAKHTISHWA, BAKHTICHANA ou **BAKHTICHUA**, nom d'une famille de médecins arabes, dont les principaux sont : BAKHTISHWA (Geurgis). Chargé d'abord de la direction de l'hôpital de Jondisabour, il vint, en 769, à la cour d'Al-Mansour, qui était malade et qui l'avait appelé pour recevoir ses soins. — BAKHTISHWA (Ben-Geurgis), fils du précédent, fut appelé par le calife Al-Hadi; il fut assez habile pour le guérir; mais il l'empoisonna ensuite pour l'empêcher de faire périr tous ses autres médecins. Haroun-al-Raschid l'appela aussi à sa *cour* et lui *conféra* la dignité d'archiâtre. — BAKHTISHWA (Giabril), fils du précédent, jouit aussi, pendant quelque temps, de la faveur d'Haroun-al-Raschid, *puis encourut* sa disgrâce. Sous les successeurs d'Haroun, il eut également des alternatives de disgrâce et de faveur. On cite encore plusieurs autres médecins du même nom, dont l'un, surnommé *Abou-Sa*, est auteur d'un ouvrage intitulé : *Al-Randat attabiat*, c'est-à-dire *Jardin de la médecine*.

BAKHUYSEN. V. BACKUISEN.

BAKI s. m. (ba-ki — mot arabe signifiant *permanent*). Relig. mahom. Attribut de Dieu que les mahométans énoncent au quatre-vingtième grain du chapelet.

BAKKA s. m. (bak-ka). Bot. Syn. de *bang*.

BAKKA-MUNA s. m. (bak-ka-mu-na). Ornith. Oiseau de proie nocturne, voisin des ducs et des chats-huants, qui vit à Ceylan. ‖ Peu connu.

BAKKER (Gerbrand), médecin hollandais, né à Enkhuisen, dans le nord de la Hollande, en 1771, mort en 1828, occupa, depuis 1810 jusqu'à l'époque de sa mort, la chaire d'anatomie, de physiologie et de chirurgie à l'université de Groningue. Outre plusieurs notices sur le *Magnétisme animal* et les *Vers intestinaux*, il a laissé : *Oratio inauguralis de iis quæ certis obstetriciæ utilitatem augere possunt, et gratam magis acceptamque reddere; Osteographia piscium, gadi præsertim æglefini, comparati cum lampride guttato, specie rariore; De natura hominis liber elementarius*, etc.

BAKKER (Pierre-Huysing), poëte hollandais, né vers 1713, mort en 1802. Ses œuvres se composent de 8 vol. in-8°. On y remarque un poëme estimé sur l'*Inondation de* 1740, des *Satires contre les Anglais*, pleines de véhémence et de feu, et qui ne se ressentent en rien des quatre-vingt-deux ans qu'avait l'auteur lorsqu'il les composa; une dissertation sur la poésie nationale, des traductions, enfin une biographie de l'historiographe Wagenaer, son beau-frère et son ami.

BAKLAGA s. m. (ba-kla-ga — mot russe). Sorte de vase à double fond en usage en Russie.

BAKLAVA s. m. (ba-klava). Espèce de galette ou de gâteau qui se fabrique en Turquie. *Des pâtissiers enfournaient le* BAKLAVA. (Th. Gaut.)

BAKONY-WALD, chaîne de montagnes de Hongrie, au N. du lac Balaton, l'un des derniers contre-forts des Alpes Noriques; peu élevées, couvertes de forêts de hêtres et de chênes, dont les glands servent à la nourriture de la race porcine; gibier abondant.

BAKOU, ville forte de Russie, dans la Trans-Caucasie, sur la péninsule d'Apschéron; avec un port sur la côte O. de la mer Caspienne; 12,000 hab. — Grand commerce de peaux, de salpêtre, de naphte, avec Astrakan, la Perse et l'Inde. Dans les *environs*, marais vaseux dont les abondantes exhalaisons d'hydrogène carboné s'enflamment au contact de l'air. — Jadis khanat indépendant, puis vassal de la Perse, Bakou fut cédé aux Russes en 1723, rendu aux Perses en 1735, puis passa définitivement aux Russes en 1813.

BAKOUNINE (Michel), patriote russe, né en 1814, d'un propriétaire de Torschok, dans le gouvernement de Twer. Après avoir été élevé à l'école des Cadets de Saint-Pétersbourg, il entra, avec le grade d'enseigne, dans l'artillerie de la garde impériale, mais il prit bientôt son congé. En 1841, il alla étudier la *philosophie* à Berlin; l'année suivante, il se rendit à Dresde, se lia avec Ruge, et publia une dissertation philosophique dans les *Annales allemandes*, sous le pseudoyme de Jules Elysard. Il vint ensuite à Paris, et se mit en relation avec les principaux membres de l'émigration polonaise; puis il alla à Zurich et prit une part active aux travaux des associations socialistes. Bientôt le gouvernement russe, instruit de toutes ses démarches, lui retira la permission de voyager à l'étranger et lui enjoignit de rentrer immédiatement en Russie. Mais il se garda bien d'obéir, et toutes ses propriétés furent aussitôt confisquées. Bakounine revint à Paris, et fut admis au nombre des écrivains qui rédigeaient la *Réforme* sous la direction de Flocon. En 1847, dans une réunion de patriotes polonais, Bakounine prononça un discours chaleureux pour exciter les Polonais à unir leurs efforts à ceux des patriotes russes, afin de révolutionner la Russie. Ce discours produisit une grande sensation, et l'ambassadeur russe demanda au gouvernement de Louis-Philippe l'expulsion de Bakounine, qui alla se réfugier à Bruxelles. Peu de temps après, la révolution de février 1848 lui rouvrit les portes de la France, où les chefs du gouvernement nouveau lui fournirent les moyens de poursuivre *le but qu'il voulait atteindre*. Il se rendit à Prague, puis à Berlin et à Dresde, et joua un rôle important dans les troubles qui agitèrent ces villes allemandes. Forcé de fuir avec Heubner et Rœckel, il fut arrêté à Chemnitz, emprisonné, puis transféré à Kœnigstein et condamné à mort; mais sa peine fut commuée, et on le livra au gouvernement autrichien, qui demandait son extradition. Traduit devant un conseil de guerre, à Prague, il fut encore condamné à la peine capitale, qui fut de nouveau commuée en celle d'une détention perpétuelle. Livré ensuite au gouvernement russe, il a été, en 1852, envoyé à l'armée du Caucase, où il fut obligé de servir comme simple soldat.

BAKOWA, ville des provinces moldo-valaques, à 80 kil. S.-O. de Jassy, sur la Bistritz. Siége d'un évêché catholique; jadis florissante, aujourd'hui entièrement déchue.

BAKRANG s. m. (ba-krangh). Bot. Liane de Madagascar.

BAL s. m. (bal — du bas lat. *ballare*, danser, tiré du grec *ballismos*, danse, ballet, bal. Le mot *baller* était très-usité au moyen âge pour signifier *danser*, mais il est probable que la basse latinité a emprunté ce mot, comme tant d'autres, aux idiomes germaniques, ainsi qu'on peut le voir par les exemples suivants : en allemand et en anglais *bal* se dit *ball;* en holl. *baal;* en danois *bal*, exactement comme en français, etc.). Assemblée, réunion où l'on danse au son d'un ou de plusieurs instruments : BAL *bourgeois*. BAL *champêtre. Aller au* BAL. *Le* BAL *de la cour. Prendre du plaisir au* BAL. *Un* BAL *animé. L'entrain d'un* BAL. *Revenir du* BAL. *Il y a eu un* BAL *hier aux Tuileries. Le* BAL *n'est pas un plaisir d'enfant, il ne convient qu'à la jeunesse*. (P. Janet.) *La fureur du* BAL *avant l'âge et après l'âge est une passion funeste et ridicule*. (P. Janet.) *Un soir aux Italiens, l'autre au Grand Opéra, de là toujours au* BAL. (***) *Dans le grand monde, un* BAL *s'indique par ces mots : On dansera; et dans la classe bourgeoise, par la vieille formule : Il y aura un violon*. (Ed. Mennechet.)

Le *bal* survient; chacun s'est déguisé.
DORAT.

Ces *bals* charmants où les femmes sont reines,
J'y meurs, hélas! J'ai le mal du pays.
BÉRANGER.

Dans vos fêtes d'hiver, riches heureux du monde,
Quand le *bal* tournoyant de ses feux vous inonde...
V. HUGO.

Le *bal* survient, chacun s'est déguisé,
On se lutine, on s'égare, on fredonne,
La foule roule, au flot on s'abandonne,
On s'estropie, et l'on s'est amusé.
DORAT.

Jeune Eglé, si l'Amour voulait
Donner un *bal* aux trois sœurs immortelles,
Que ferait-il? Le nombre est incomplet...
Ce dieu vous choisirait pour former le ballet,
Et pour figurer avec elles.
DE CHOISY.

Quel bonheur de bondir, éperdue en la foule,
De sentir par le *bal* ses sens multipliés,
Et de ne pas savoir si dans la nue on roule,
Si l'on chasse, en fuyant, la terre, ou si l'on foule
Un flot tournoyant à ses pieds!
V. HUGO.

— Local où l'on danse : *Aller au* BAL. *Construire un* BAL. *Se rencontrer au* BAL. *Le* BAL *Valentino. Le* BAL *de la Reine-Blanche. Est-ce que je vais au* BAL *pour danser? Je vous jure bien que c'est une corvée, et que je m'y traîne sans savoir pourquoi*. (A. de Muss.) *A Paris, les femmes sont admises dans tous les* BALS *sans bourse délier*. (L.-J. Larcher.)

L'autre hiver, chez un ministre,
Il mena ma femme au *bal*. BÉRANGER.

— Absol. *Je n'aime pas le* BAL, *il s'y fait plus de dépense de toilette que d'esprit*. (Mme de Staël.)

Elle aimait trop le *bal*, c'est ce qui l'a tuée.
V. HUGO.

Quels tristes lendemains laisse le *bal* folâtre!
V. HUGO.

— Fig. Se dit de certaines sociétés et même de la société en général : *Le grand monde est un* BAL *masqué*. (Marmontel.)

Ce monde est un grand *bal* où des fous, déguisés
Sous les risibles noms d'éminence ou d'altesse,
Pensent enfler leur être et hausser leur bassesse.
VOLTAIRE.

La vie est un *bal* que commence
La Fortune, tant bien que mal :
Vient l'Amour qui presse la danse,
Et puis la Mort ferme le *bal*. (***)

— Est souvent suivi d'un qualificatif qui en détermine l'objet, la nature, le caractère particulier : *Bal paré*, Celui dans lequel on n'est admis qu'en toilette spéciale. ‖ *Bal masqué, costumé*, Celui qui exige que les invités aient un masque sur le visage, ou soient déguisés : *Le* BAL MASQUÉ *de l'Opéra. Il y a* BAL COSTUMÉ *chez l'ambassadeur d'Espagne*. ‖ *Bal officiel*, Celui qui est donné par un ministre, un grand fonctionnaire. ‖ *Bal d'enfants*, Celui dans lequel on n'admet à danser que des enfants. ‖ *Bal public*, Celui qui est ouvert au premier venu, à la seule condition de payer un droit d'entrée : *Le* BAL *Mabille est un* BAL PUBLIC. ‖ *Bal par souscription*, Celui qui est donné à frais communs par une certaine quantité de personnes qui se sont cotisées, ou, dans lequel on ne peut être admis qu'en déclarant à l'avance vouloir y souscrire. ‖ *Bal de bienfaisance*, Celui qui est donné soit au profit des pauvres, soit à celui de quelque société charitable, ou au bénéfice de quelques malheureux inondés, incendiés, etc. ‖ *Bal des jardiniers, des charpentiers, des chapeliers, des dames de la Halle, des pompiers*, etc., Celui qui est donné par ces corps d'état, particulièrement le jour où ils célèbrent la fête de leur patron.

— *La reine du bal*, Celle pour qui l'on donne le bal ou qui en fait les honneurs, ou enfin celle qui a été la plus belle, la plus fêtée, la plus admirée. ‖ *Ouvrir le bal*, Etre le premier à danser : *Un* BAL *fut arrêté à la pluralité des voix... Le cardinal de Mantoue* OUVRIT CE BAL, *où le roi Philippe et tous les pères du concile* (de Trente) *dansèrent avec autant de modestie que de dignité*. (Lunier.) *J'*OUVRIRAI LE BAL *avec M. Edouard*. (Scribe.) ‖ *Donner le bal*, Faire danser, en parlant des musiciens : *Qu'ils viennent vous* DONNER LE BAL. (Mol.) ‖ Cette express. n'est plus en usage.

— Jeux. *Mettre une carte au bal*, La jouer. ‖ *C'est le bal de telle carte*, Il faut la jouer.

— **Encycl.** Hist. Les premiers *bals* furent évidemment ceux que les anciens appelaient la *danse des festins*. Ils avaient lieu après le repas et étaient formés par les convives qui s'y adonnaient avec le plaisir qu'a toujours inspiré cette sorte de divertissement. Philostrate attribue à Comus l'invention de ces danses; le nom de *bal* peut aussi être donné aux danses champêtres que le dieu Pan institua, et qui étaient exécutées par de jeunes filles et de jeunes garçons, comme actuellement encore on voit sur la place publique d'un grand nombre de nos villages la jeunesse se réunir dans les beaux jours et se livrer au plaisir de la danse. Toutefois, cet usage tend de plus en plus à disparaître; la danse en plein air, sous le vieux chêne, conduite par un ménétrier monté sur un tonneau, si fort en honneur au XVIIIe siècle, a été remplacée par la danse à couvert, dans la salle enfumée du cabaret, perdant ainsi, sans profit pour les mœurs, tout ce qu'elle avait de primitif et de gracieux.

En considérant le *bal* comme divertissement régulier, nous ne le voyons guère apparaître en France avant la fin du XIVe siècle, et encore il n'est pas suffisamment prouvé que le *bal* offert par la ville d'Amiens à Charles VI ait été autre chose qu'un ballet exécuté par des danseurs choisis à cette occasion; mais ce qui autorise à croire que ce divertissement existait déjà dans les habitudes des grands, c'est le *bal* qui eut lieu au faubourg Saint-Marceau, à l'hôtel de la Reine-Blanche, pendant l'hiver de 1397 à 1398. Charles VI, un peu remis de sa maladie mentale, faillit périr dans cette occasion : il avait fait son entrée avec quatre seigneurs, déguisés en sauvages, qu'il tenait enchaînés. Le duc d'Orléans, son frère, ayant imprudemment approché un flambeau de leurs costumes, composés d'étoupe et de toile goudronnée, les enflamma, et l'incendie se propageant rapidement, bientôt la salle entière fut en feu. Les quatre compagnons du roi périrent au milieu des flammes dont ils étaient eux-mêmes le foyer, et Charles VI ne fut sauvé que par la présence d'esprit de la duchesse de Berry, qui l'enveloppa dans les plis de sa robe et parvint ainsi à éteindre le feu qui allait le dévorer. C'en était assez pour dégoûter des *bals* costumés; mais les femmes, qui eurent toujours un penchant marqué pour ce genre d'amusement, ne renoncèrent jamais à la danse, et, sans nous arrêter au *bal* historique dans lequel les cardinaux figurèrent en 1500, ce qui était plutôt une représentation théâtrale qu'un *bal* proprement dit, nous arriverons de suite aux règnes de François Ier, Henri II, Henri III et Henri IV, sous lesquels nous trouvons le *bal* en pleine floraison; la cour galante du roi chevalier avait donné le branle aux fêtes, et elles se succédèrent sans interruption jusqu'à Louis XIII, comptant toujours le *bal* comme le premier, l'indispensable élément du programme. Les divertissements se ralentirent un peu sous Louis le Juste, dont la pâle physionomie et le caractère triste s'accordaient mal avec le joyeux entrain d'une réunion dansante. Sous Louis XIV, on en revint aux ballets et aux danses d'apparat, qui disparurent sous Louis XV, pendant le règne duquel le *bal* fit fureur. On dansa partout : à la cour, dans les salons armoriés des vieux hôtels, comme dans la modeste demeure du bourgeois. Les *bals* de l'Opéra, qui furent créés en 1715 et qui eurent lieu trois fois par semaine, ne contribuèrent pas peu à faire naître cet engouement. Nous leur devons une description particulière; mais, avant de nous étendre sur ce sujet, disons que jusqu'alors le *bal* avait été primitivement le plaisir des gens de cour; plus tard, l'usage s'établit de faire du *bal* le complément indispensable d'une noce; nous le verrons bientôt, suivant la marche des idées nouvelles, s'infiltrer dans les mœurs populaires et devenir le plaisir par excellence de tous les Parisiens. Ce fut alors que des industriels, songeant que, si le goût de la danse était général, il n'était possible qu'à un nombre de gens relativement restreint de donner des *bals*, imaginèrent d'ouvrir des établissements publics spécialement affectés à la danse, et dans lesquels tout le monde pourrait, moyennant une certaine rétribution, se livrer au plaisir du *bal*. L'idée était excellente, et bientôt s'ouvrirent de nombreux *bals* publics. Ceux qui eurent le plus de vogue furent : le jardin Ruggieri, ouvert en 1766, aux Porcherons; le Vauxhall, établi par Torré en 1767, rue de Bondy, au coin de la rue de Lancry; le Colisée, ouvert en 1771, aux Champs-Elysées, près le Carré-Marigny, et où l'on donna des *bals* en 1773; le Ranelagh, à l'entrée du bois de Boulogne, fondé en 1774, et qui devint célèbre sous la Restauration; le Vauxhall de la foire Saint-Germain, créé en 1775; la Redoute chinoise, qui fit son ouverture en 1781 à la foire Saint-Laurent; le Vauxhall d'été, établi, en 1785, au boulevard Saint-Martin; le Jardin des Grands Marronniers, ouvert en 1787 dans le haut du faubourg Saint-Martin; enfin, la Grande-Chaumière, fondée en 1788 au boulevard Montparnasse. Sous la Révolution, on ne dansa guère, ou plutôt, si l'on dansa, ce fut dans la rue, sur les ruines de la vieille société qui s'écroulait au son du canon, entre une émeute et une victoire. Ici, nous devons une mention particulière au *bal* dit des *Victimes*. Après le 9 thermidor, au milieu des réactions politiques, la frénésie du plaisir succéda tout à coup au régime austère et violent de la Terreur. Les fêtes, les spectacles, les *bals* se

multiplièrent de tous côtés. Des industriels et des royalistes, profitant de l'état de l'opinion, imaginèrent d'exploiter la pitié publique en ouvrant des *bals de victimes*, où l'on n'était admis qu'autant qu'on avait eu un parent mort sur l'échafaud, où l'on ne pouvait danser que si l'on avait *les cheveux à la victime*, c'est-à-dire coupés à fleur du col, comme les condamnés préparés pour l'échafaud. Les femmes se drapaient d'un châle rouge, pour rappeler la chemise rouge de Charlotte Corday et de la grande fournée des assassins de Robespierre et de Collot d'Herbois. Ces parades indécentes devinrent une mode dans une certaine classe de la société. Jamais on n'avait songé à pleurer de cette étrange manière ses malheurs domestiques. Ces exhibitions, ces travestissements, ces danses tout à la fois élégiaques et satiriques symbolisaient, à ce qu'il paraît, la glorification des victimes et la flétrissure des bourreaux. *Que de choses dans un menuet!* Il est inutile d'ajouter un détail bien connu : c'est que ces *bals* n'étaient que des tripots, et ces prétendues victimes de la Terreur des joueurs, des débauchés et des filles perdues.

On trouve dans une pièce de vers d'Hégésippe Moreau une allusion à ces mascarades thermidoriennes :

. . . .
La charité dansante, avare de centimes,
Aurait prodigué l'or à ce *bal des victimes*.

Jamais peut-être on ne dansa tant que sous le Consulat et l'Empire : on célébrait les victoires par des *bals*, et les brillants officiers de l'Empire étaient heureux de pouvoir faire admirer leurs éclatants uniformes au feu des lustres des salons officiels, comme ils les avaient fait voir de près à l'ennemi sur les champs de bataille.

C'est ici l'occasion de dire quelques mots du *bal* que le prince de Schwartzenberg, ambassadeur d'Autriche à Paris, donna le 2 juillet 1810 pour célébrer le mariage de l'archiduchesse Marie-Louise avec Napoléon Ier, *bal* resté si tristement célèbre par la catastrophe qui en fut la suite. Au milieu de l'immense mouvement de cette fête, à laquelle assistait tout ce que Paris comptait d'illustrations dans la diplomatie, l'armée, la magistrature, la finance, les lettres, les arts, le feu se déclara dans la grande salle où s'agitaient les danseurs. Il est impossible de se figurer le désordre qui éclata dans ce lieu de plaisir, transformé subitement en un spectacle d'horreur et de désolation. La jeune impératrice s'échappa à la hâte, mais l'empereur resta jusqu'à ce que les flammes fussent éteintes. Plusieurs personnes périrent dans cet effroyable incendie, et de ce nombre se trouva la belle-sœur elle-même du prince de Schwartzenberg. Ce triste événement, rapproché de la catastrophe qui avait déjà signalé les fêtes du mariage de Louis XVI avec cette autre archiduchesse, qui fut depuis la malheureuse Marie-Antoinette, éveilla dans l'esprit superstitieux du peuple de lugubres pressentiments qui, joints à son antipathie naturelle contre les alliances autrichiennes, lui firent regretter plus amèrement la bonne impératrice Joséphine.

Les *bals* publics suivirent l'essor, et partout il s'en ouvrit de nouveaux. Ce furent : Tivoli, magnifique établissement où tous les plaisirs se trouvaient réunis; les Folies de Chartres, ouvertes en 1797 sur l'emplacement du parc Monceau; le Jardin Byron qui, d'abord simple lieu de promenade, devint *bal* public en 1797; Paphos, ouvert en 1797; le Pavillon de Hanovre, en 1797-98; Idalie, *bal* établi dans le jardin de l'hôtel Marbeuf, au haut des Champs-Elysées, près de l'ancienne grille de Chaillot; le Jardin Beaujon, ouvert en 1801 par Ruggieri; celui de Psyché, qui était situé au coin de la rue Plumet et du boulevard des Invalides, ouvert en 1816.

Nous sommes arrivé à la Restauration : on danse encore, mais moins ouvertement; les *bals* publics sont considérés comme de mauvais lieux, ce qui n'empêche pas les spéculateurs d'ouvrir, en 1826, le Jardin Labouxière, dit le Nouveau Tivoli, au haut de la rue de Clichy et de la rue Blanche; le Tivoli d'hiver, qui fut ouvert rue de Grenelle-Saint-Honoré peu de temps après; le Prado, spécialement fréquenté par les étudiants, et situé presque en face du Palais-de-Justice, ouvert peu de temps avant la révolution de 1830, et enfin le bal Dourlans, aux Ternes. Sous le gouvernement de Juillet, peu de *bals* nouveaux s'ouvrirent. Les plus fréquentés étaient le *bal* Valentino, le Château-Rouge, le Casino, la Salle Sainte-Cécile, le *bal* Montesquieu, le *bal* du Mont-Blanc, la Salle d'Antin, le *bal* du Salon de Mars, l'Ermitage Montmartre, le *bal* de l'Elysée, la Grande Chartreuse, devenue le jardin Bullier, le Prado d'été, et surtout le *bal* Mabille, fondé en 1840; plus tard vint le Château d'Asnières, qui eut une grande vogue, et qui, avec le Casino Cadet, sont à peu près les seuls établissements dansants créés depuis les vingt dernières années avec le Château des Fleurs, aujourd'hui disparu.

Outre ces *bals*, où un public spécial déploie un certain luxe, Paris a toujours eu dans son sein un nombre considérable de *bals* ou plutôt de *bastringues* exclusivement fréquentés par des ouvriers, des militaires, de pauvres diables qui se donnent le plaisir de se trémousser à l'envi au son criard d'un violon qui cherche vainement à s'accorder avec un cornet à piston. Rien de plus primitif qu'un de ces établissements, dont l'enseigne : *Au grand Vainqueur* ou *Au Coq hardi*, se détache en lettres noires à la lueur d'une lanterne sur laquelle est écrit le mot, si plein d'attrait pour la jeunesse, BAL. Entrons : un ou deux quinquets fumeux sont fixés au plafond, un banc court tout autour des murs badigeonnés, chargés de l'inscription significative : « *On ne fume pas en dansant.* » Au fond, un orchestre formé d'une estrade peinte des couleurs nationales; et, au milieu de cette salle obscurcie par un nuage de fumée qui s'échappe des pipes de la *galerie*, qui boit du vin sucré sur des tables séparées de l'endroit réservé à la danse par une barrière, s'agitent et se démènent de jeunes femmes en tablier et en bonnet, tandis que de grands gaillards en blouse et en casquette frappent à coups redoublés du talon ferré de leurs souliers sur un parquet que la cire ne visita jamais. Tel est à peu près l'aspect des *bals* qu'on appelait autrefois *bals* de barrières. Les environs de l'Ecole militaire, de Vincennes, le quartier Mouffetard en possèdent un grand nombre.

D'autres, d'un ordre un peu plus relevé, sont fréquentés par des ouvriers plus soigneux de leur mise, par des jeunes filles échappées du magasin ou de l'atelier, et aussi par de braves familles d'artisans laborieux qui viennent se délasser le dimanche du labeur de la semaine en regardant danser la jeunesse.

Mais si nous portons nos regards sur ceux des *bals* que nous avons nommés tout à l'heure, sur Mabille ou le Casino Cadet, le décor change, et avec le décor les mœurs, le public et le langage. Le fond seul est le même partout; peut-être même vaut-il moins ici que là-bas. L'ouvrière se rend au *bal* pour se livrer au plaisir de la danse; les femmes qui fréquentent les *bals* en vogue n'y vont que dans l'espoir d'y rencontrer quelque amateur de leurs charmes. Mabille est aujourd'hui l'un des *bals* les plus recherchés du monde frivole. Le luxe du luminaire et de la décoration intérieure offre un coup d'œil magique, et l'étranger qui, pour la première fois, met le pied dans cet asile de plaisirs faciles, est émerveillé à la vûe de ce jardin resserré dans d'étroites limites, mais brillamment éclairé par plus de trois mille becs de gaz, qui flamboient et reflètent la lumière dans d'élégantes vasques de marbre ornées de fleurs; un excellent orchestre faisant exécuter le répertoire le plus nouveau de quadrilles, de polkas, de redowas dansés par de charmantes personnes qui excellent dans l'art de lever le bout de leurs bottines à la hauteur de l'œil, tels sont les principaux attraits de cet établissement, fréquenté par un pêle-mêle d'individualités brillantes, énigmatiques, indéfinissables, qui appartiennent à tous les mondes : viveurs, artistes, capitalistes, jeunes fous avides de plaisirs et riches voluptueux blasés trouvent là de quoi satisfaire leurs goûts et leurs désirs.

Ce fut à Mabille que certaines illustrations chorégraphiques prirent naissance. Qui n'a connu le fameux Chicard, qui, désertant un soir les *bals* d'hiver, introduisit à Mabille la contredanse échevelée qui prit le nom de *cancan?* Chicard fut longtemps le grand prêtre du lieu. Et que de prêtresses il vit éclore! Céleste Mogador, devenue comtesse de Chabrillan, s'y fit une réputation qu'éclipsa bientôt celle de la reine Pomaré, et qu'égala la non moins illustre Clara Fontaine au bal de la Grande Chaumière. Pritchard, Tortillard, Mercure, Mme Panache, Rose Pompon furent des célébrités de Mabille, et plus récemment l'incomparable Rigolboche y régnait en souveraine, au milieu d'une cour assidue d'adorateurs qui se pâmaient d'aise devant le débauché de sa danse fantastique.

Mabille a été chanté par le chansonnier Nadaud, et sa chanson les *Reines de Mabille* a fait le tour du monde :

Pomaré, Maria,
Mogador et Clara,
A mes yeux enchantés
Apparaissez, chastes divinités;
C'est samedi, dans le Jardin Mabille
Vous vous livrez à de joyeux ébats;
C'est là qu'on trouve une gaîté tranquille
Et des vertus qui ne se donnent pas.

Mais passons du plaisant au sévère. Selon saint Chrysostome, il n'y a point de plus dangereux ennemis de la vertu que ces divertissements nocturnes, ces *bals* et ces danses pernicieuses; saint François de Sales blâme aussi fortement les *bals*, qui, choses indifférentes de leur nature, deviennent pleins de danger et de péril. « Je vous dis des danses, ajoute-t-il, comme les médecins disent des potirons et des champignons, les meilleurs ne valent rien, et les meilleurs *bals* ne sont guère bons. » Et Bussy-Rabutin ajoute : « Je sais bien qu'il y a des gens qui courent moins de hasard en ces lieux que d'autres; cependant les tempéraments les plus froids s'y échauffent. Ce ne sont d'ordinaire que des jeunes gens qui composent ces sortes d'assemblées, lesquels ont peine à résister aux tentations dans la solitude; à plus forte raison dans ces lieux-là, où les objets, les flambeaux, les violons et l'agitation de la danse échaufferaient des anachorètes. Les vieilles gens, qui pourraient aller au *bal* sans intéresser leur conscience, seraient ridicules d'y aller, et les jeunes gens à qui la bienséance le permettrait ne le peuvent sans s'exposer à de grands périls. Ainsi, je tiens qu'il ne faut pas aller au *bal* quand on est chrétien. » Nous sommes loin d'affecter un tel rigorisme, et le *bal* est une agréable distraction, lorsqu'il est donné dans d'honnêtes maisons où le plaisir peut se prendre sans laisser derrière lui d'amers regrets.

— *Bals masqués de l'Opéra.* Ces *bals*, dont l'établissement remonte, nous l'avons dit, à l'année 1715, furent imaginés par le chevalier de Bouillon, qui en fut récompensé par une pension de 6,000 livres, et ce fut un moine qui inventa le mécanisme à l'aide duquel le plancher du parterre se trouve élevé au niveau de la scène. Dans l'origine, ces *bals* étaient donnés depuis « la Saint-Martin jusqu'à l'Avent, et depuis l'Epiphanie jusqu'à la fin du carnaval; plus tard, ils eurent lieu seulement pendant cette dernière époque, et de nos jours ils commencent vers le 10 décembre pour se terminer au mardi gras. Vainement l'Opéra essaya de maintenir dans ses *bals* les traditions de bonne compagnie qui en faisaient un lieu de réunion destiné à la conversation mystérieuse, que favorisait le masque et l'interdiction de la danse; mais l'usage d'intriguer les assistants en leur faisant entendre qu'ils étaient reconnus sous le masque a fini par disparaître. Ces *bals* ont été, sous Louis-Philippe, livrés aux amateurs de la danse échevelée, burlesque, et ce fut le temps des costumes excentriques, débraillés; toutefois, cette mode passa, et, de nos jours, les *bals* masqués ont deux publics bien différents : celui des danseurs revêtus de costumes bizarres, mais élégants, et celui des promeneurs et des curieux, qui est le plus considérable. L'entrée du foyer est réservée aux habits noirs et aux dominos, et c'est un magnifique spectacle que celui de la salle au milieu de laquelle tourbillonne, à la lueur de milliers de flammes, un essaim de masques aux couleurs variées, multiples, étincelantes, mis en mouvement par un orchestre incomparable, qui exécute sous la direction de M. Strauss le répertoire le plus dansant qui puisse exister.

La démolition de l'Opéra va probablement mettre fin à ces *bals*, que l'étranger visite avec un curieux étonnement, qu'augmentent encore les fragments de conversations bizarres qu'il saisit au passage, et dont les locutions ne se trouvent dans aucun dictionnaire. Telles sont celles-ci : Madame, voulez-vous me faire l'honneur d'accepter mon bras; et la dame de répondre : Merci, tu peux t'fouiller. — Madame vous offrirai-je de faire un tour de promenade dans le foyer. — Quelle occas! offre-moi un Balthazar chez Brébant, ou joue la fille de l'air — ce qui, en bon français, signifie : Me promener avec vous, c'est peu agréable, offrez-moi à souper, ou retirez-vous.

C'est précisément ce langage émaillé d'argot et d'expressions pittoresques, débité avec des gestes à l'avenant par des femmes jeunes, animées par le plaisir, court vêtues, qui forme le principal attrait de ces réunions frivoles.

Gavarni, dont le crayon railleur a photographié sous tous ses aspects la vie de Paris, n'a eu garde d'oublier le *bal* de l'Opéra. Nous ne pouvons malheureusement rendre l'esprit de ces immortelles pochades dont le dessin fait pour ainsi dire tous les frais. Nous citerons au hasard quelques-unes des plus connues :

Deux masques abordent un bon jeune homme en habit noir, dont la figure semble indiquer qu'il ne prend pas autant de plaisir qu'il s'en promettait. « C'est un diplomate, dit l'un. — C'est un épicier. — Non, c'est le mari d'une femme agréable. — Non, Cabochet; ne vois-tu donc pas, mon ami, que môsieu est un jeune homme, farceur comme tout, déguisé en un qui s'embête à mort. »

Deux habits noirs, ornés chacun d'un faux nez, viennent d'être intrigués par un domino. « Qui diable ça peut-il être? — Voyons, mon oncle; ma cousine Claire a la migraine. Mme d'Astée est en deuil. Ma sœur... ma sœur a horreur des *bals* masqués, d'abord. Mme Debry... Philippe défend à sa femme d'y venir. Ma tante Clémence... — Ta tante est couchée. — Mais qui diable ça peut-il être. » L'expression des deux figures est intraduisible.

Un domino blanc rencontre un domino noir. « Il n'est pas ici, madame! — Il y viendra, madame! » On devine sous le loup de velours Célimène et Arsinoé.

Un habit noir, toujours orné du traditionnel faux nez et qui semble un substitut en goguettes a été victime d'une mystification très-fréquente au *bal* de l'Opéra : on lui a collé sur le dos un écriteau portant ces mots : « On désire céder Monsieur avec tous les avantages y attachés. S'adresser à Monsieur. »

Un masque se penche à l'oreille d'un monsieur qui bâille à se décarcasser la mâchoire. « Méfie-toi, Coquardeau; si tu ne finis pas de t'amuser comme ça, on va te fich' au violon. »

Un don Juan en habit noir supplie un domino de lever son masque. Un autre domino lui donne en passant cet avis charitable. « C'est vieux et laid, mon cher, tu es floué comme dans un bois. »

Le sexe faible a, dit-on, plus de ressort que la moins belle moitié du genre humain. Deux masques, homme et femme, causent ensemble : « J'ai cancané, dit l'homme, que j'en ai pus de jambes; j'ai mal au cou d'avoir crié... et bu que le palais m'en ratisse. — T'es donc pas un homme? »

Autre exemple.

L'HOMME : « V'là qu'i fait jour; j'suis échigné, moi, et toi?

LA FEMME : « Moi pas. »

Deux gentils débardeurs regardent du balcon des premières loges le tourbillon humain. L'un des deux laisse tomber cette philosophique réflexion : « Y en a-t-i des femmes! y en a-t-i!... et quand on pense que tout ça mange tous les jours. C'est ça qui donne une fière idée de l'homme! »

Un masque adresse à sa compagne, en entrant au bal, de paternels avis : « J'espère que tu vas te tenir, Angélique, et que tu ne t'épanouiras pas comme l'aut' fois!... Que tu étais d'une gentillesse à faire dresser le crin sur le casque à l'autorité. »

Un autre passe, du corridor, sa tête dans la lucarne d'une loge : « Voyons, Angélina, as-tu assez fait poser môsieu? »

A la sortie du *bal* : « Et si Cornélie ne trouvait pas de voiture? — Nous irions à pied. — Merci! je serai canaille tant qu'on voudra, mais mauvais genre, jamais! »

Encore à la sortie : « Et ton épouse? — Elle est au violon... mais c'est mon chapeau que j'ai perdu... v'là une de catastrophe! »

Un charlatan armé d'une longue baguette désigne deux débardeurs, un homme et une femme, montés sur une banquette. « Le débardeur mâle et femelle... vivants! rapportés d'un voyage autour du monde par M. Chicard, célèbre naturaliste, avec la permission des autorités! Le débardeur est carnivore, fumivore, hydrophobe et nocturne. Il se repaît de gibier, de volaille et de poisson!... Il mange de l'huître, de la sole au gratin, de la mayonnaise de homard! il mange de tout... même de l'argent. »

Un mari rencontre sa femme en gamin : « Te v'là ici, toi, c'est comme ça qu't'as ta migraine? — C'est comme ça qu'tu montes ta garde, toi? »

Un hussard gourmande un petit débardeur gentil à croquer : « Monter à cheval sur le cou d'un homme qu'on ne connaît pas, t'appelle ça plaisanter, toi? »

Deux masques trouvent un bon jeune homme endormi sur une banquette : « V'là un gueux de petit pékin qui se divertit au *bal* comme un grain de plomb dans du champagne. — Ou comme une croûte de pain derrière une malle. »

Vers deux heures, lorsque les têtes se sont légèrement échauffées, des reparties plus ou moins spirituelles, mais toujours fortement épicées, s'entre-croisent avec une rapidité qui tient du prodige. Les dames de la halle pourraient seules tenir tête aux coryphées et jouer de la clarinette dans ce concert. C'est ordinairement au foyer qu'ont lieu ces assauts, très-goûtés des badauds, qui forment bientôt un cercle compacte autour des jouteurs. Esquissons au vol un de ces dialogues, en demandant grâce pour sa trivialité; encore allons-nous mettre un peu d'eau dans le ragoût avant de le servir.

Deux masques, homme et femme, qui le plus souvent se sont donné le mot, se trouvent nez à nez sous l'horloge :

— Tiens, vlà ma blanchisseuse.

— Va donc coucher tes mioches, vieux mufle.

— Ah! qué malheur? tu fais ta Sophie?

— A Chaillot, le gêneur.

— Des manières avec ton Dodophe!

— Dis donc, est-ce que nous avons gardé les moutons ensemble, vieux passionné?

— Fais pas ta tête...Une douzaine d'huîtres et mon cœur.

— Mange-la tout seul, et vous serez treize à table.

— Pus qu'ça de bagout; on voit bien qu'madame est d'la haute.

— D'la haute pègre, comme toi.

— Tu vas t'faire ramasser par l'autorité, si t'as tant d'esprit qu'ça.

— Est-i collant, ce moderne-là! puisque j'te dis qu't'as une araignée dans le plafond, un n'hanneton dans la voûte, une écrevisse dans le godiveau; vieux fêlé, va te coucher.

— Dites donc, madame, mettez-vous toujours vos cheveux sur vot' toilette?

— Et vous, monsieur, votre œil dans un verre? etc., etc., etc.

Quelquefois deux farceurs s'entendent pour mystifier les badauds.

Tous deux se rencontrent :

— Ah! vous v'là donc enfin, dit l'un, gros et grand.

Le second, petit et maigre, ne répond rien.

— Eh bien, drôle! reprend l'autre, je ne suis pas fâché de te rencontrer.

Quelques flâneurs s'attroupent.

— Gredin, c'est à moi cette chemise-là, continue le grand gaillard; ce pantalon, vous me l'avez escroqué, vous marchez dans mes bottines, canaille!

Le cercle se rétrécit autour des champions, le plus petit semble anéanti.

— Bien sûr, i va l'manger, dit un des assistants.

— Ah! brigand, reprend toujours le même en s'animant, je ne sais ce qui me retient de te faire empoigner, de te flanquer une...

On voit poindre le tricorne d'un sergent de ville.

— Eh bien, mon cher ami, reprend le colosse en prenant tranquillement le bras de son compère, voilà ce qu'il lui a dit, et l'autre n'a rien trouvé à lui répondre. »

Est-ce bête! fait la foule désappointée.

Jusqu'en 1836 ou 1837, les *bals* masqués et costumés de l'Opéra ne furent que masqués pour les femmes, et costumés pour personne. Le débraillé de l'époque, le goût du travestis-

sement grotesque, l'amour du *cancan*, l'orgie, en un mot, s'étaient arrêtés au seuil de l'Opéra, se contentant de régner sans partage au théâtre des Variétés et à la salle Valentino. Cependant une tentative avait eu lieu, mais tentative malheureuse; il y avait eu bataille, mêlée générale, et M. Véron s'était vu obligé de s'en tenir à ses mélancoliques habits noirs, qui ne lui rapportaient que 12,000 fr. par an. Après cette première campagne, M. Mira, fermier des *bals* en habit noir, s'évertua à trouver des combinaisons attrayantes pour le public et productives pour l'entrepreneur. Il inventa les *bals* avec tombolas, lots d'argenterie, cachemires et tableaux de grands maîtres. On ne saurait imaginer tous les genres de séduction que mirent en œuvre les entrepreneurs des *bals* de l'Opéra pour attirer la foule. L'un d'eux eut une fois l'idée d'annoncer une jeune fille en loterie, blanche et rose, vrai bijou qui ferait le bonheur du mortel auquel elle écherrait. Grand scandale au ministère; la pudeur de M. Thiers s'effarouche, et le grand homme d'Etat appelle à son cabinet M. Véron, le directeur. Explications fournies, il s'agissait d'une jeune fille peinte par Greuze. On rit beaucoup de la méprise. Tantôt aussi c'étaient des divertissements par les plus jolis rats de l'Opéra, rats dont la présence au *bal*, après le divertissement, était offerte en prime aux chercheurs d'intrigues et de bonnes fortunes; tantôt c'étaient des grotesques à petit corps et à grosse tête, représentant des personnages connus et célèbres, Paganini, Vestris, etc. Rien n'attirait la foule, pas même les danseurs espagnols, la Dolorès et Camprubi, qui se produisirent pour la première fois, à Paris, aux *bals* de l'Opéra. Il fallait à ce public blasé des divertissements plus épicés. Pour lui, ce n'était plus assez du rôle de spectateur, il voulait être acteur, danseur échevelé, forcené; il voulait prendre ses ébats dans la salle encore vierge de l'Opéra. Enfin, Mira arracha à l'autorité la permission de donner un *bal* dansant et costumé; la veille, l'autorisation fut retirée. Le matin, Mira n'afficha pas moins son *bal*. La journée se passa en luttes avec le pouvoir, qui ne céda qu'à sept heures, sous la pression d'une espèce d'émeute populaire et dansante. Ce conflit avait eu de l'écho, et la foule, toujours avide de bruit et de scandale, assiégeait les portes de l'Opéra, décidée à les enfoncer en cas de refus. L'autorité céda; le *bal* eut lieu, mais le lendemain, le directeur, responsable de la conduite de Mira, fut condamné à une amende de 10,000 fr. A ce *bal*, resté fameux, Musard fut deux fois porté en triomphe autour de la salle, et, dans leur frénésie, ses admirateurs faillirent le mettre en pièces. Ce premier *bal* fut suivi de plusieurs autres, *ejusdem farinæ*, permis et autorisés : la digue était rompue, le torrent débordait. Comparés aux *bals* d'aujourd'hui, les *bals* d'avant 1840 étaient ennuyeux et gourmés. Aujourd'hui, c'est un mélange d'interpellations comiques, de gestes étranges, de costumes élégants ou déguenillés, de tutoiements énergiques et de cris frénétiques. Au foyer, dans les corridors, les conversations se ressentent du laisser-aller de la danse. Prêtez l'oreille : les allusions décolletées, les plaisanteries triviales ne prennent pas la peine de baisser la voix, et les intrigues, mot consacré, se nouent et se dénouent tout haut, sans pudeur ni simagrées. Et ne croyez pas que les femmes dites *comme il faut* regardent du haut de leur grandeur ces saturnales parisiennes! Elles s'y précipitent avec frénésie, après avoir déclaré, comme de juste, qu'elles leur font horreur; elles se lancent à corps perdu dans la cohue pour s'exciter à des émotions inconnues. Elles s'aventurent seules, sans peur, rarement sans reproche. Leur incognito ne court aucun danger; qui donc irait, même les soupçonner, dans ce mauvais lieu? Désormais les *bals* de l'Opéra sont assis sur une base solide. Mira a beau être mort et enterré, Paris viveur n'a plus à craindre de s'en voir privé. Une société de spéculateurs a authentiquement affermé les bacchanales par devant Me un tel et son collègue; ils se sont engagés à payer à la direction de l'Opéra, pendant un certain nombre d'années, la somme annuelle de 40,000 fr. La spéculation n'est pas mauvaise, car s'ils déboursent 40,000 fr., ils en empochent 100,000 : 150 pour 100, voilà ce que rapportent les saturnales parisiennes.

Mais il y a des détails curieux qu'il serait mal vraiment de passer sous silence. Les noms de deux mille femmes perdues sont enregistrés et conservés religieusement dans les archives de l'Académie impériale de musique, et chaque semaine qui précède le *bal*, on expédie à l'adresse de ces dames des masses de billets pour ces fêtes dont elles doivent faire l'ornement. La lie du peuple, ivre, débraillée, criant, vociférant des mots impossibles, se livre à d'épouvantables orgies. Quant à la jeunesse dorée, elle dédaigne, ce qui fait preuve d'un certain tact, de se mêler à la cohue chahutante et vociférante; mais, comme elle n'est pas d'humeur à lâcher pied devant ces hordes de barbares, et qu'en fin de compte, elle tient à ses *bals* de l'Opéra, où elle s'est toujours ennuyée, où elle s'ennuie toujours, elle se réfugie dans les loges, et ne se hasarde qu'au foyer, dont une ordonnance de police a réservé la jouissance exclusive aux habits noirs.

La fin, l'agonie, le râle d'un *bal* de l'Opéra, vers cinq heures du matin, est quelque chose d'horrible à voir. On dirait une sortie de l'enfer après une orgie pantagruélique. Fatigués, épuisés par ces danses convulsives, par ces cris sauvages, les traits décomposés, la sueur coulant à flots et confondue avec le rouge, le blanc; les costumes souillés, déchirés; les hommes et les femmes étendus, couchés, vautrés sur les marches des escaliers. On croit contempler un champ de bataille jonché de cadavres; pour entrer, pour sortir, on est obligé de les fouler aux pieds; ils ne se dérangent pas, ils n'ont plus la force de bouger. L'ivresse s'est mise aussi de la partie; moyennant une redevance de 4,000 fr., une porte de communication a été établie entre le restaurateur de l'Opéra et la salle : sans sortir du théâtre, on peut souper, boire, fumer; mais le lendemain, quel horrible mélange! Des bribes, des lambeaux, des os démembrés, que des chiens dévorants dédaigneraient de se disputer entre eux.

Le Grand-Opéra de Paris, la salle lyrique et chorégraphique la plus connue du monde entier, a-t-il toujours fermé les yeux sur cette lave de dévergondage qui a fini par envahir ses larges vomitoires? Il serait injuste de le dire. L'administration a lutté pendant de longues années; longtemps elle a essayé de se maintenir dans ses vieilles traditions de bonne compagnie, dans ses mystères, ses dominos sombres, ses intrigues chuchotées sous l'horloge; ses portes ont dû céder à l'invasion torrentielle de la foule aux flots bigarrés et bruyants. La nuit d'un *bal* masqué, tout se trouve dans les flancs de l'Opéra. Sous un dôme éclatant d'or, à la lueur d'un million de flammes qui fatiguent la vue, on dirait que son enceinte est une création des Mille et une Nuits hantée par des êtres fantastiques. Tout Paris est là, mêlé, confondu, enchevêtré comme dans une danse d'Holbein, dans une danse diabolique; Paris jeune, Paris fashionable, Paris laid, Paris débauché, Paris artiste et jusqu'à Paris Lacenaire. Le mystère, mais un mystère sans poésie, enveloppe et protége tout cela de son manteau panaché.

Il y a aussi les *bals* masqués du grand monde et ceux de la cour; mais là tout se passe avec décence; on comprend que, quand les bas-fonds se corrompent, c'est des hauteurs de la société que doit descendre le bon exemple. Sous la République de 89, ces saturnales n'existaient pas. La démocratie est un foyer qui moralise et purifie tout, les petits et les grands, le peuple et l'aristocratie. Les républicains et les républicaines de Rome, quand ils assistaient aux spectacles, avaient soin d'attendre que Caton eût quitté la salle pour demander les atellanes. Aujourd'hui, Caton s'aventurerait dans un *bal* masqué de l'Opéra, qu'on crierait Cocardeau et... pis encore.

Disons quelques mots du *bal* Bullier, aussi et plus poétiquement nommé la *Closerie des Lilas*, appellation empruntée aux fleurs dont ce jardin est planté, et non aux belles de nuit qui le fréquentent. C'est le *bal* privilégié de la jeunesse de nos écoles de droit et de médecine. Si cet endroit n'était hanté que par les grisettes, il n'y aurait que demi-mal; mais le quartier Bréda et l'industrie calicotière y font de fréquentes irruptions, circonstance qui en a singulièrement fait grimacer la riante physionomie. Certainement nos grisettes ne sont pas des Charlotte Corday : La Fontaine aspirait après le pays où l'on dort; la grisette regarde comme le meilleur des gouvernements celui où l'on danse; mais, à part cette légère insouciance en fait de patriotisme, c'est une bonne fille qui a son *époux* et qui s'intitule audacieusement *étudiante*. Jadis ce *bal* était le plus curieux de Paris, nous pourrions dire du monde entier. Tout y était jeune, franc et primesautier;

Mais où sont les neiges d'antan?

Tout cela a disparu depuis l'irruption des petites dames dont nous avons parlé plus haut.

« Si vous vous égarez un soir à Bullier, dit M. Eugène Vermersch, étudiant en médecine, vous les rencontrerez par centaines : quelques-unes venues du quartier Bréda, quelques-unes de la rue Notre-Dame-de-Lorette, la plupart ayant leurs pénates au quartier latin, où elles exploitent la crédulité des novices. La figure poudrée avec profusion, du rouge à la paupière et sur la joue, les lèvres empourprées de carmin, les sourcils arrondis en arc de cercle, la fente des paupières agrandie, un regard humide sous une voilette blanche, des mouches assassines adroitement posées sur le coin de la bouche, des parfums pénétrants qui excitent les sens, voilà le signalement de la tête; je ne veux pas soulever la robe et vous faire la description du reste. Elles se promènent dans la salle, d'un pas mesuré, comme certains animaux dans leurs cages; ne dansent pas, oh! non! est-ce que l'on vient dans un *bal* pour danser?... s'asseyent quelquefois à une table; s'accoudent nonchalamment, en s'éventant, quoiqu'elles n'aient jamais chaud; ne disent bonjour à personne, excepté à leur clientèle; ont un suprême mépris pour les rares grisettes qui se trouvent dans la salle et pour les étudiants qui sont avec elles; jouent de la prunelle avec ceux qui ont des gants; se retroussent quand un vieux paillard passe à côté d'elles; jappent, toisent le monde, et se font appeler les femmes en vogue.

Celles-là, ce sont les femmes de la haute volée; elles pratiquent le métier franchement, ouvertement; il n'y a encore trop rien à leur dire.

Mais il y a une autre espèce, ce que l'on appelle, en style d'étudiant, les femmes du quartier; ce sont celles-là surtout qui sont coupables. Tout en ayant l'air d'être *latines*, elles ne sont rien moins que cela; ce ne sont pour la plupart que des coquines. Celles-là dansent; parbleu! c'est un moyen comme un autre de faire de la réclame, car on pratique beaucoup le puff à Bullier; une danse excentrique *fait bien dans le paysage*. Lever la jambe, faire le grand écart, se livrer à tous les accès de folle gaieté qui passent par une tête de vingt ans, rien de mieux que tout cela, quand le but est de s'amuser; mais quand il y a d'autres motifs, quand la fin que l'on se propose est la réputation, quand les excentricités de la danse ne sont que des moyens de spéculation, oh! alors, c'est bien différent, et ce qui était une bouffée de joie toute juvénile n'est plus à présent que la prostitution de la gaieté.

En vérité, il y a de tristes études de mœurs à faire, dans ce séjour qui ne devrait être l'abri que de l'insouciance et du plaisir. On va à Bullier *faire un homme;* quelques femmes pratiquent des métiers qui sont cousins germains de l'escroquerie. On exploite les bouquets; en s'entendant avec la marchande, il n'est rien de plus facile, et, pour peu que la femme soit un peu habile, elle arrive à se faire payer le même bouquet vingt ou trente fois dans la même soirée. L'une court de l'un à l'autre, avec son chapeau à la main et son manteau sur le bras, en demandant à tout le monde : vingt centimes pour mon vestiaire. L'autre fait mieux encore, c'est sur les *water-closets* qu'elle lève son impôt; elle monte la garde devant la porte, et, à chaque personne qui passe, elle dit : « Ah! mon Bébé, prête-moi donc quinze centimes pour..... tu seras bien gentil. » Si vous êtes naïf, vous vous laissez prendre à son air câlin, et vous lâchez vos trois sous; mais si vous repassez quelques instants après, vous la retrouvez au même endroit répétant la même chanson à un autre naïf. Il paraît qu'il est des femmes qui se font de cette façon de fort jolies recettes, les jours de *bal*. Qu'importe la source, n'est-ce pas? Cet argent-là est bon, beau, sonnant, et, comme disait Vespasien qui leur a donné l'exemple, il ne sent pas plus mauvais que l'autre.

Quand elles arrivent à Bullier, en poussant des cris de paon, il y a souvent une cour nombreuse qui les attend au bas de l'escalier, et qui leur fait une sorte d'ovation. Ce sont les reines du *bal;* de tristes souveraines, sur ma parole! On compte parmi elles les *Louise-Voyageur*, les *Irma-Canot*, les *Mathilde*, les *Maria*, les *Léonie*, les *Augustine;* que sais-je, moi?

Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé.

Une foule d'obscures pensionnaires de Saint-Lazare, qui viennent manger dans la main de la honte le pain émietté par la prostitution; dont la vie se passe dans les sombres méditations contre la bourse et la santé des habitants du quartier; créatures sottes, envieuses les unes des autres, ne cherchant qu'à se nuire réciproquement dans la mesure de leurs forces, fouillant dans les recoins étroits de leurs petits esprits le moyen de tout salir et de tout gâter, se morfondant dans l'onanisme de leur orgueil, jusqu'au jour où, lasse d'elles et de leurs bonnes œuvres, la police les enlève et les enferme prudemment dans quelqu'une de leurs maisons de campagne.

Voilà le dessus du panier; passons maintenant à la vraie grisette et faisons-en un rapide croquis, avant que la graine, comme celle du carlin, en soit à jamais perdue. Pauvres filles qui travaillent, et qui font autre chose que l'amour; occupées toute la journée, elles viennent le soir prendre un moment de distraction avec leur amant, et pincer le léger *cancan*, aujourd'hui remplacé par le *chahut*, un vilain nom et une vilaine danse, et s'épanouir le cœur au radieux soleil de la jeunesse et de la gaieté. Celles-là ont la noblesse de l'âme, la seule vraie, la seule que je reconnaisse; elles n'ont qu'un seul amant, ne se font point payer à tant la nuit, et n'en ont pas le droit, d'ailleurs : elles ne sont pas munies de parchemins... délivrés par la police.

L'une, enlevée au foyer domestique par un premier amour, a secoué le joug de la famille pour obéir à l'appel du plaisir, et promène le char triomphal et radieux de sa jeunesse à travers les champs calmes et riants de l'insouciance et de la franche gaieté. L'autre, nouvelle Fantine, n'a pas eu la peine de quitter une famille. Sans parents, sans liens, sans entraves, elle est entrée de plain-pied dans le domaine de la liberté; rieuse, toujours contente, sans regrets de la veille, sans soucis de l'avenir, elle sourit à son présent et cueille le plus de fleurs qu'il lui est possible dans le chemin de l'existence; et, au bout de la route, si les fleurs sont fanées, elles conserveront encore les vagues senteurs qui les parfumaient à l'aurore.

C'est en compagnie de ces blondes jeunes filles que l'existence paraît moins longue, le chemin moins âpre, l'air plus pur et le printemps plus doux. »

Nous allons terminer cet article par les considérations suivantes, que nous empruntons à M. Joseph de Maistre; on y verra que le fougueux ultramontain n'éprouvait pas autant de sympathie pour le *bal* que pour le *bourreau*, et ici nous sommes obligé de dire qu'il n'avait pas tout à fait tort : « Pourquoi tant de gens aiment-ils le *bal*, depuis l'âge de quinze à vingt ans jusqu'à trente-cinq ou quarante? Est-ce pour la danse elle-même, pour cet exercice violent qui laisse après lui la fatigue et l'accablement? Nous ne le croyons pas. Otez à un *bal* toutes ses séductions, et personne ne s'y rendra. Otez-lui cet orchestre bruyant qui commence par étourdir la tête et faire vibrer tous les sens, cette variété de costumes qui attire les yeux sans leur permettre de se fixer, ce double essaim de jeunes femmes, de jeunes hommes dont les regards expriment le plaisir, ces danses voluptueuses où les bras se croisent, où les corps s'enlacent aux dépens de la pudeur et souvent de l'innocence, ces nudités toujours scandaleuses, souvent révoltantes, par lesquelles les femmes ont l'air de se mettre à l'enchère comme dans les bazars de l'Orient, et les salles de *bal* seront désertes. Que cherche-t-on donc dans les *bals?* Tout ce qui excite les sens au plus haut degré. Pères et mères, vous savez, par expérience peut-être, quels dangers attendent au *bal* vos jeunes filles, et vous les y conduisez! quel compte vous voulez avoir un jour à rendre! — Mais ce n'est pas sous ce rapport que nous voulons aujourd'hui vous parler du *bal*. Vous savez très-bien que ce n'est point là que vos filles prendront le goût de la décence; là, ne les attendent point des leçons de modestie, de vertu et de morale; là, vont se nouer peut-être des intrigues qui les perdront; on vous l'a dit cent fois et vous n'en tenez compte. Ce que peut-être vous ignorez, c'est que vous détruisez la santé de vos enfants, que vous leur laissez recevoir le germe de mille maladies dont vous ne pourrez ensuite arrêter le progrès, que vous devenez en quelque sorte le bourreau de leur adolescence. Dans la saison des chaleurs, on danse comme dans l'hiver, et l'on croit n'avoir rien à craindre des intempéries de l'atmosphère. C'est là une erreur dangereuse. La transpiration est fortement provoquée par l'exercice auquel on se livre, et plus cette transpiration est abondante, plus le refroidissement est à craindre; le contraste qui existe entre la chaleur du corps et la fraîcheur de l'air peut causer des rhumes violents, des pleurésies, des phlegmasies de poitrine. Un verre d'eau fraîche, bu imprudemment, peut entraîner les accidents les plus graves; on pourrait citer plus d'un cas où la mort a suivi quelqu'un de ces accidents. — Dans l'hiver, ce sont des accidents d'un autre genre. L'acide carbonique qui se développe et s'amoncelle dans les salles de *bal* dérange l'appareil respiratoire, cause des suffocations, des étourdissements, contre lesquels on n'a pas d'autre remède que de respirer l'air libre. Mais aller chercher ce remède, c'est quelquefois aller chercher un catarrhe ou une fluxion. Il est d'ailleurs aisé de concevoir que la privation de sommeil, quand on a perdu tout un jour en vains préparatifs de toilette, que l'exercice forcé, la surexcitation, l'irritation des organes, la transition subite du chaud au froid peuvent produire toute sorte d'inconvénients. Il n'est pas douteux non plus que la danse, de même que tout exercice violent, nuit au développement des organes, tout comme, avec tous ses accessoires, elle donne le goût de la dissipation. Ce n'est pas seulement la croissance du corps qui peut être arrêtée, c'est encore le progrès de l'intelligence, par la fausse direction que reçoivent les idées. C'est pour avoir été trop tôt lancés dans le monde qu'on voit tant de jeunes gens, tant de jeunes filles, uniquement occupés de toilette, de costumes, attacher la plus ridicule importance à la forme d'un soulier, d'un habit, à la manche d'une robe, à la coiffure, gens qui se croiraient déshonorés s'ils portaient un costume qui ne serait pas dans le dernier goût, et qui, paraissant mettre dans ces frivolités toute leur intelligence, n'en conservent plus ou du moins n'en montrent plus pour rien. Eh! quelle idée sérieuse peut habiter dans la même tête avec l'idée exclusive d'un corset ou d'une manche plate? Quand on ne prend de goût que pour les frivolités du monde, ce goût se substitue au sentiment des devoirs. »

— Administr. La police des *bals* publics a été confiée par la loi du 16 août 1790 à l'autorité municipale. A Paris et dans toute l'étendue du département de la Seine, les *bals* publics relèvent du préfet de police. Nul ne peut ouvrir un *bal* sans l'autorisation de ce magistrat. Cette autorisation fixe les jours de réunion; elle est personnelle et non transmissible. Les entrepreneurs de ces *bals* sont tenus d'acquitter à l'administration des hospices civils une taxe en faveur des pauvres. Cette taxe, fixée d'abord au quart de la recette, a été réduite au huitième. Les entrepreneurs sont aussi obligés d'entretenir dans leurs établissements, à leurs frais, une garde suffisante pour le maintien du bon ordre. D'après le développement sans cesse croissant que prennent ces établissements dans les grandes villes, les bonnes mœurs peuvent bien y perdre quelque chose, mais le plaisir y trouve toujours son compte.

— Allus. littér. Elle aimait trop le bal, c'est ce qui l'a tuée. Allusion à un vers des *Orientales*, de V. Hugo, dans la pièce intitulée *Fantômes*, qui commence par cet autre vers non moins connu :

Hélas! que j'en ai vu mourir de jeunes filles!

Le poëte pleure la fin prématurée de celles que la mort moissonne dans la fleur de la jeu-

nesse et de la beauté. Il en cite une surtout, *un ange, une jeune Espagnole :*

Non, ce n'est point d'amour qu'elle est morte : pour elle
L'amour n'avait encor ni plaisirs ni combats;
Rien ne faisait encor battre son cœur rebelle;
Quand tous en la voyant s'écriaient : Qu'elle est belle!
Nul ne le lui disait tout bas.
Elle aimait trop le BAL, *c'est ce qui l'a tuée,*
Le bal éblouissant! le bal délicieux!
. . . .
Elle aimait trop le bal. — Quand venait une fête,
Elle y pensait trois jours, trois nuits elle en rêvait;
Et femmes, musiciens, danseurs que rien n'arrête,
Venaient, dans son sommeil, troublant sa jeune tête,
Rire et bruire à son chevet.
. . . .
Elle est morte. — A quinze ans, belle, heureuse, adorée!
Morte au sortir d'un bal qui nous mit tous en deuil,
Morte, hélas! et des bras d'une mère égarée
La mort aux froides mains la mit toute parée
Pour l'endormir dans le cercueil.

Ce vers est devenu proverbial, et, dans l'application, il exprime une idée analogue. Généralement, on ne cite que le premier hémistiche :

« Aristote raconte que les mouches appelées *demoiselles* sont tellement passionnées pour la danse qu'elles en oublient quelquefois le sentiment de leur conservation personnelle, et qu'elles se laissent souvent surprendre par l'ennemi au mileu d'une figure. *Elles aiment trop le* BAL... On croit que leur nom de *demoiselles* leur vient de l'habitude qu'elles ont de se rengorger quand on les examine, à l'instar des jeunes filles de province qui passent sous le feu des regards d'un régiment au sortir de la messe. » TOUSSENEL.

Bal d'Auteuil (LE), comédie en trois actes, en prose, avec un prologue et un divertissement, par Boindin, jouée aux Français en 1702. Cette pièce est peu connue aujourd'hui, et c'est justice. C'est pourtant à elle que nous devons l'institution, si souvent attaquée depuis, de la censure. Elle a joué, c'est du moins un censeur qui le dit, M. Hallays-Dabot, elle a joué le rôle de la goutte d'eau qui fait déborder le vase déjà plein; à ce titre, elle est une curiosité historique : voilà son seul mérite, son seul droit à l'attention. Le sujet n'a rien de bien saillant et roule en partie sur des incidents et des aventures de bal; « mais au fond, lisons-nous dans le *Dictionnaire des théâtres*, il s'agit de faire épouser Hortense à Eraste, préférablement à M. Vulpin, vieux garçon, à qui le frère d'Hortense l'a promise. Ce frère, amoureux de sa femme, qu'il ne reconnaît pas sous le masque, donne dans le piége que celle-ci lui tend, et consent au mariage d'Eraste, qu'elle favorise. Le déguisement de Lucinde et de Ménine qui, réciproquement, se prennent pour ce qu'elles ne sont pas, donne lieu à quelques scènes piquantes et à certains discours, peut-être un peu trop libres pour la comédie moderne. Au surplus, il règne dans le *Bal d'Auteuil*, beaucoup d'intérêt, d'enjouement et de vivacité. » Laissons maintenant la parole à l'auteur de l'*Histoire de la censure théâtrale en France :* « Le *Bal d'Auteuil*, de Boindin, fut joué en 1702. La pièce était alors en un acte, Boindin la remania plus tard et la fit imprimer en trois actes. Ce changement était une atténuation; car une seule scène avait été incriminée, et, si mauvaise que soit une scène, elle disparaît et se perd dans l'ensemble, dès que la pièce prend de plus grandes proportions. Le *Bal d'Auteuil* avait fort réussi à Paris; aussi le roi voulut le voir jouer à Marly. A cette représentation se trouvaient la duchesse d'Orléans et la princesse palatine. Cette honnête Allemande laisse voir dans sa correspondance quel dégoût lui inspiraient les débauches honteuses des jeunes seigneurs de la cour, débauches si peu mystérieuses, que le détail en arrivait jusqu'à elle. Maintes fois, elle revient dans ses lettres sur la peinture de ces mœurs licencieuses. On voit à quel point un pareil déréglement la préoccupe et l'inquiète. Or, dans la comédie à laquelle elle était conviée, se trouvait une scène que le jeu des acteurs devait rendre des plus scabreuses. « Deux jeunes filles, travesties en hommes, — nous laissons parler Boindin, — trompées toutes deux par leur déguisement, et se croyant mutuellement d'un sexe différent, se faisaient des avances réciproques et des agaceries, qui parurent suspectes ou du moins équivoques à la princesse palatine. » Cette situation lesbienne, poursuit M. Hallays-Dabot, prête en effet au libertinage, et, pour peu que les actrices y mettent un peu de chaleur, elle arrive rapidement à l'obscénité. La princesse palatine ne cacha point ses impressions au roi. Celui-ci les partageant interdit la pièce, et ordonna à un gentilhomme de la Chambre, au duc de Gesvres, d'aller réprimander les comédiens. Puis, prenant une mesure générale, il voulut qu'à l'avenir les pièces ne fussent jouées qu'après avoir été soumises à l'examen d'un censeur. » Deux ans plus tard, la police des théâtres était confiée d'une manière absolue au lieutenant général de police de Paris. Ainsi se régularisa, selon la propre expression de l'écrivain que nous venons de citer, l'action de l'autorité sur les spectacles.

Bal de Strasbourg (LE), opéra-comique en un acte, par Favart, de La Garde et Laujon, joué à la foire Saint-Laurent en 1744. Cette pièce, donnée à l'occasion du rétablissement de la santé du roi Louis XV, ne pouvait manquer, dans ces circonstances, d'être fort agréablement reçue. Mais ce qui en fit le principal succès, c'est la scène touchante du courrier, que tous les spectateurs chantaient avec les acteurs, et qui valut à Favart une députation des dames de la Halle avec un present de fleurs et de fruits.

Bal impromptu (LE), opéra-comique de Harny, musique de Debrosses, joué aux Italiens en 1760. Un homme de condition, voulant donner une fête à la campagne, imagine de déguiser les valets en maîtres et les maîtres en valets. De là, différentes scènes, où ceux-ci parlent de leurs maîtres comme s'ils ne devaient plus redevenir leurs valets, et, depuis le Grand Condé, on sait le *héros* qu'est un maître pour son valet de chambre; mais les valets redeviennent Gros-Jean comme devant, et les péripéties de cette transformation terminent la pièce.

Bal du sous-préfet (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Paul Duport et Saint-Hilaire, musique de Boilly, représenté à l'Opéra-Comique le 8 mai 1844. Les scènes de la vie de province ont souvent défrayé l'opéra-comique. Il s'agit cette fois d'un rentier qui veut se marier, et contrefait le sourd pour mieux éprouver le caractère des demoiselles auxquelles il fait la cour. Cette ruse le fait assister aux doux entretiens de sa prétendue, Mlle Agathe, avec un jeune commis voyageur qu'elle épouse, et notre rentier reste célibataire. La musique a de la vivacité et accuse de bonnes études musicales. On a remarqué l'ouverture et un bon duo chanté par Grignon et Mlle Prévost. M. Boilly était un ancien lauréat de l'Institut.

Bal d'enfants (UN), vaudeville en un acte, de MM. Dumanoir et Dennery, représenté pour la première fois, à Paris, sur le théâtre du Gymnase, le 24 janvier 1845. Cette pièce, éclose à un moment où les petits prodiges étaient à la mode au théâtre, a singulièrement réussi. Elle n'était, on le devine, qu'un prétexte à mazurkas et à polkas; il s'agissait pour les principaux acteurs, dont le plus grand aurait tenu dans une botte de garde municipal, d'empêcher de dormir les Viennoises de l'Opéra, alors fort courues. Les cartes d'invitation portaient : « Au-dessous de trois mois et au-dessus de seize ans, il n'est pas permis de danser. Les enfants ne peuvent venir tout seuls au bal; ils sont accompagnés par leurs grands frères et leurs grandes sœurs. » Un certain hussard, abusant du billet de son petit frère sevré depuis la veille, s'introduit dans cette réunion de marmots, et, par un quiproquo assez amusant, emmène au lieu de celle qu'il aime, une jeune fillette de sept ans et demi. Mais bientôt tout s'arrange : le mari qu'on destinait à la bien-aimée de notre hussard, ayant été suffisamment éclairé sur les sentiments de Mlle Emma à son endroit, par une de ces révélations d'enfant terrible comme il vous en tombe des nues au moment où on y pense le moins. Le pauvre garçon se retire avec empressement, et rien n'empêche M. de Chamboran de conduire Emma à l'autel, si, comme nous nous plaisons à le supposer, il l'aime pour le bon motif.

Bal de Sceaux (LE), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

BAL, autre orthographe de BAAL.

BAL (Joseph), dessinateur et graveur belge contemporain, né à Anvers, élève de MM. Erin, Corr et Achille Martinet. Il a exposé à Bruxelles, en 1851, plusieurs dessins d'après Raphaël et Holbein, et une gravure d'après l'antique; à Paris, en 1853, la *Tentation de saint Antoine*, d'après M. Gallait, gravure qui lui a valu une médaille de 3e classe; en 1859, la *Belle Jardinière*, d'après Raphaël, pour laquelle il obtint une médaille de 2e classe; en 1861, *Jeanne la Folle*, d'après M. Gallait.

BALA, ville d'Angleterre, dans le pays de Galles, comté de Merioneth, à 305 kil. N.-O. de Londres, sur le lac de son nom; 2,559 hab. Centre d'une fabrication renommée de bas et gants tricotés; vestiges de camps romains aux environs. ‖ BALA, nom de deux villes de la Palestine : l'une faisait partie de la Pentapole; dès que Loth en fut sorti, elle fut engloutie; l'autre était située dans la tribu de Siméon.

BALA (Alexandre). V. ALEXANDRE BALA.

BALAAM, prophète ou devin, né à Péthora (ou Phétor), sur les bords de l'Euphrate, en Mésopotamie. Lorsque les Israélites, après avoir erré pendant quarante ans dans le désert, furent arrivés sur les bords du Jourdain, Balac, roi de Moab, effrayé de leur approche, envoya vers Balaam plusieurs vieillards de Moab et de Madian, pour lui offrir des présents s'il consentait à maudire les Israélites; Balac espérait que la malédiction du devin aurait pour effet de rompre le charme qui rendait ce peuple invincible. Balaam répondit aux vieillards qu'avant de rien promettre il devait consulter le Seigneur; il les fit rester une nuit sous son toit, et, le lendemain, il leur dit qu'il avait vu le Seigneur, qu'il l'avait interrogé et qu'il en avait reçu cette réponse : « Garde-toi bien de faire ce qu'on te demande, et ne maudis pas ce peuple, parce qu'il est béni. » Quand on eut rapporté à Balac le refus de Balaam, ce prince ne renonça pas à son dessein; il envoya de nouveaux ambassadeurs au prophète, et s'engagea à le combler de richesses et d'honneurs, s'il voulait céder à ses désirs. Balaam répondit : « Quand Balac me donnerait des monceaux d'or et d'argent, je ne pourrais pas changer la parole du Seigneur, ni dire autre chose que ce qu'il m'aurait inspiré. » Cependant, il promit de consulter Dieu encore une fois, pendant la nuit, et cette fois Dieu lui permit de suivre les envoyés de Balac, mais sous la condition formelle qu'il ne ferait rien autre chose que ce qui lui serait commandé. Balaam, donc, s'étant levé le matin, sella son ânesse et se mit en route. Mais pendant qu'il était en chemin, un ange du Seigneur, tenant une épée nue à la main, se présenta devant l'ânesse, qui, effrayée par cette vision, se détourna et s'enfuit à travers champs. Balaam, pour qui l'ange était resté invisible, s'irrita contre l'ânesse et la frappa pour la ramener dans le chemin. Mais comme ils passaient dans un lieu étroit, l'ange apparut encore deux fois; l'ânesse s'arrêta, se serra contre le mur, et fut de nouveau battue, puis, à la dernière apparition, elle tomba, entraînant Balaam dans sa chute. Celui-ci recommença alors à frapper rudement la pauvre ânesse, et le Seigneur lui ayant ouvert la bouche, elle dit à son maître : « Que vous ai-je fait, et pourquoi me frappez-vous ainsi? Voilà que vous m'avez frappée déjà trois fois. — Si je t'ai frappée, répondit Balaam, c'est que tu l'as mérité, et tes caprices ont assez fatigué ma patience. Que n'ai-je un glaive pour te le passer au travers du corps? » Mais l'ânesse prend encore une fois la parole en ces termes : « Ne suis-je pas depuis longtemps votre monture ordinaire? Dites-moi si j'ai jamais bronché, et si je me suis jamais écartée de la route. » En ce moment, Dieu ouvrit les yeux de Balaam; il vit l'ange armé de son épée nue, et, se prosternant contre terre, il l'adora. « Pourquoi, lui dit l'ange, as-tu frappé trois fois ton ânesse? Je suis venu pour m'opposer à toi, parce que ta voie est corrompue et qu'elle m'est contraire. Si ton ânesse ne se fût point détournée, je ne lui aurais fait aucun mal, mais je t'aurais tué. » Balaam répondit : « J'ai péché, ne sachant pas que vous vous opposiez à moi; mais s'il ne vous plaît pas que j'aille trouver Balac, je suis prêt à retourner en arrière. » Cependant l'ange lui dit de continuer sa route, mais en lui enjoignant de ne rien dire que ce qui lui serait commandé.

Comme il approchait du lieu où se trouvait Balac, celui-ci vint au-devant du devin, qui lui dit d'élever sept autels, et de mettre sur chacun d'eux un veau et un bélier. Balaam, après s'être éloigné quelques instants, sentant que l'inspiration était venue, revint vers Balac, entouré de ses principaux officiers, et prononça ces paroles prophétiques : « Balac, roi des Moabites, m'a fait venir d'Araon, des montagnes de l'Orient; venez, m'a-t-il dit, et maudissez Israël, hâtez-vous de *détester* Israël. Comment maudirai-je celui que le Seigneur n'a point maudit? Comment *détesterai-je* celui que le Seigneur ne déteste point? Je le verrai du sommet des rochers, je le considérerai du haut des collines. Ce peuple habitera tout seul, et il ne sera point mis au nombre des nations. Qui pourra compter la multitude des enfants de Jacob, innombrable comme la poussière, et connaître le nombre des descendants d'Israël? Que je meure de la mort des justes, et que la fin de ma vie ressemble à la leur. » On conçoit aisément que Balac ne devait pas être satisfait : « Que fais-tu? dit-il à Balaam : je t'ai fait venir pour maudire, et voilà que tu bénis. » Le prophète répondit qu'il ne pouvait parler que selon l'inspiration qui lui venait d'en haut. Cependant Balac voulut encore renouveler deux fois l'épreuve, il emmena le prophète sur d'autres lieux élevés, espérant qu'enfin il se déciderait à maudire. Mais il ne sortit jamais de sa bouche que des paroles de bénédiction : « Regarde ce peuple; comme un lionceau il se lève; comme un lion il se dresse; il ne se recouche point qu'il n'ait dévoré sa proie.

» Que tes tentes sont belles, ô Jacob! que tes demeures sont brillantes, ô Israël! elles semblent un jardin de délices près d'un fleuve, un bois de cèdres au bord des eaux; Dieu a fait sortir ce peuple de l'Egypte, et sa force est semblable à celle du rhinocéros. Il dévorera les peuples qui seront ses ennemis, il brisera leurs os et les percera de ses flèches. Quand il se couche, il dort comme un lion que personne n'oserait réveiller. Celui qui te bénira sera béni lui-même, et celui qui te maudira sera regardé comme maudit. »

La prophétie de Balaam ne s'arrête pas là : elle s'étend à des événements très-éloignés qu'elle mêle ensemble, selon l'usage des prophètes, et où les théologiens croient reconnaître l'avénement du Messie, la grandeur et la ruine des Romains : « Une étoile sortira de Jacob; un homme s'élèvera dans Israël; il brisera les chefs de Moab. L'Idumée deviendra son domaine; l'héritage de Séir passera entre ses mains. Amalec, toi, le premier des peuples, la destruction sera ton partage. »

C'est au chapitre XXII des Nombres qu'on peut la lire, si l'on est curieux de la connaître dans toute son étendue. Mais, quoique Balaam se fût senti contraint de parler selon l'esprit de Dieu, il n'était pourtant animé que d'intentions coupables; car, pour diminuer le mécontentement de Balac, il lui conseilla d'employer tous les moyens en son pouvoir pour faire tomber les Israélites dans l'idolâtrie et dans l'impudicité. Balac suivit ce conseil, qui ne réussit qu'à éloigner un peu sa perte. Quelque temps après, Moïse, par l'ordre de Dieu, déclara la guerre aux Madianites, et Balaam, qui se trouvait parmi eux, fut tué dans une bataille.

L'histoire de Balaam et de son ânesse a souvent servi de texte aux plaisanteries des incrédules, de ceux qui ne lisent la Bible que pour y trouver des motifs d'attaquer la religion qui en fait la base de ses dogmes; c'est, en effet, quelque chose d'étrange que cette conversation entre un animal stupide et un homme; ces reproches de l'un et cette naïveté de l'autre, qui répond par de nouveaux reproches et qui cherche à justifier sa conduite, comme s'il trouvait tout cela naturel, et comme s'il eût déjà vu bien souvent sa monture raisonner sur les coups de bâton qu'elle reçoit. Mais les esprits sérieux trouvent dans ce récit des choses plus dignes de leur attention : ils y voient la preuve que les prophètes n'étaient pas le privilége exclusif du peuple de Dieu, qu'il y en avait aussi chez les infidèles, et que, pour jouir du don de l'inspiration divine, il n'était pas même nécessaire d'adorer le vrai Dieu; car il n'est pas probable que Balaam, vivant au milieu d'un peuple idolâtre, ne sacrifiât pas aux dieux de son pays; il n'est pas probable que les sept autels, élevés par Balac, d'après ses ordres, aient été consacrés au nom de Jéhovah. Ainsi, quand Balaam reçoit l'inspiration, il paraît évident qu'il ne fait que tomber en extase, c'est-à-dire qu'il éprouve une de ces crises nerveuses auxquelles certains hommes ont toujours été sujets, dans tous les pays, dans toutes les religions, et dont les somnambules ou les sujets des expériences magnétiques nous offrent aujourd'hui de curieux exemples. Moïse, qui nous raconte le fait, ne laisse voir aucun étonnement de ce qu'un homme étranger au culte du vrai Dieu ait pu lire dans les profondeurs de l'avenir; il nous le présente comme animé de l'esprit divin; il a l'air de croire que si, dans cet état, Balaam avait maudit les Israélites, ceux-ci auraient pu se voir enlever la force qu'ils devaient à la protection du Très-Haut, comme si la puissance même de Jéhovah pouvait être ébranlée par les paroles d'un simple mortel, devenu un être divin par cela seul qu'il était tombé dans un état d'éréthisme nerveux, que les physiologistes modernes regardent comme voisin de la folie. Au temps de Moïse, il y avait des prophètes partout; partout c'étaient des hommes doués d'une vue intérieure qui leur faisait quelquefois tenir des discours étranges, auxquels les autres hommes attribuaient une cause ou une puissance surnaturelle. Presque toujours ces discours étaient pleins d'obscurité et d'incohérence; mais cela ne servait qu'à augmenter le respect et la crainte avec lesquels on les écoutait, et l'on cherchait à y découvrir l'indication des événements futurs. Il est vrai que Balaam, dont le désir évident était de contenter Balac, semble être contraint, par une force supérieure, de prononcer précisément les paroles les plus propres à l'irriter : est-ce un rôle habile que jouait ainsi le devin pour assurer dans l'avenir l'autorité de ses oracles? cette explication n'est pas inadmissible, assurément, mais elle n'est pas la seule qu'on puisse imaginer.

Ce qui résulte le plus clairement de la lecture attentive du chapitre XXII des Nombres, c'est que l'inspiration divine peut être une faculté commune aux adorateurs de tous les dieux, et, pour ceux qui regardent la justice et la vérité comme des attributs essentiels de la divinité, cela peut paraître une forte raison de révoquer en doute l'inspiration divine elle-même. Tel est l'effet que produit l'histoire de Balaam sur les hommes de bonne foi qui la jugent d'après les seules lumières de la raison. Qu'ils écoutent ensuite les interprétations des théologiens, c'est de toute justice, mais cela sort de notre compétence.

Ce qui est beaucoup moins contestable, c'est le rôle plaisant que l'ânesse de Balaam joue dans notre littérature. En voici deux exemples :

Quoi que Moïse ait révélé,
Un certain Charle, peu crédule,
Soutenait qu'ânesse ni mule
Au bon vieux temps n'avait parlé.
« Eh quoi! dit Babet l'infaillible,
Tu prétends démentir la Bible!
De par le grand Dieu d'Abraham!
Je te jure, mon ami Charle,
Que l'ânesse de Balaam
A parlé comme je te parle. »

Le poëte Gacon ayant décoché quelques épigrammes contre La Motte, un partisan de ce dernier écrivit au satirique :

Jadis un âne, au lieu de braire,
Parla sous les coups de bâton;
Mais un bâton te fera taire,
Ou parler sur un autre ton.

Gacon répliqua aussitôt avec une soumission plaisante :

Eh bien, vous le voulez, je vais changer de ton :
L'opéra de La Motte est une pièce exquise.
J'aime mieux dire une sottise
Que d'avoir des coups de bâton.

Sans appuyer davantage ici sur l'ânesse de Balaam, à laquelle nous avons déjà consacré un article au mot ÂNESSE, disons que les écrivains font de fréquentes allusions au prophète Balaam, qui *bénit au lieu de maudire :*

« Aujourd'hui, on ne veut plus voir dans les proverbes que des lieux communs, et, qui pis

est, des avilissements de la pensée et du langage. Si ceux qui les condamnent apprenaient à les connaître, ils reviendraient certainement de leurs préventions, et peut-être feraient-ils, suivant une comparaison proverbiale, comme ce prophète Balaam, qui *finit par bénir ce qu'il voulait maudire.* » QUITARD.

Balaam (L'ÂNESSE DE), tableau de Decamps. Au milieu d'un paysage coupé par de hautes montagnes de granit, un ange, vêtu de blanc, se dresse tout à coup devant le faux prophète, qui frappe son ânesse pour la faire avancer. La nuit s'approche : à gauche, la fumée des tentes des princes moabites monte en spirale de la vallée vers le ciel. Ce tableau a été payé 3,600 fr. à la vente posthume (1861) des œuvres de Decamps.

BALAATH, nom de trois villes de la Palestine, situées : l'une dans la tribu de Dan, l'autre dans la tribu de Juda, et la troisième *dans la tribu de Siméon.*

BALAAU s. m. (ba-la-ô). Ichthyol. Nom vulgaire d'un hémiramphe des Antilles.

BALABAC, île de l'Océanie, archipel des Philippines, au S.-O. de Palaouan, 26 kil. de long. sur 8 kil. de larg. ‖ Détroit de l'Océanie, situé dans l'archipel des Philippines, entre l'île de Balambangan et celle de Balabac, par 8° lat. N. et 114° long. E.

BALABANDI s. m. (ba-la-ban-di). Espèce d'écriture secrète dont se servent les Mahrattes, principalement pour leurs livres sacrés ou leurs ouvrages religieux. C'est une sorte d'alphabet hiératique. L'écriture ordinaire porte le nom de *mur*. On désigne quelquefois par *balabandi* l'idiome mahratte lui-même.

Bâlabhârata. — Titre d'un ouvrage sanscrit, qui signifie littéralement le petit *bhârata*, et que l'on oppose ainsi à la grande épopée complète connue sous le nom de *Mahâbhârata* (v. ce mot), ou le grand *bhârata*. Le *Bâlabhârata* fut connu pour la première fois en Europe grâce à la traduction grecque moderne faite par Dem. Galanos et publiée à Athènes par G. Typaldos. Selon l'expression de Galanos, il traduisit cet ouvrage *apo tou Brachmanikov*, c'est-à-dire du sanscrit. L'auteur de cet ouvrage se nomme *Amara* ou plus complétement *Amaratchandra*. Déjà le *Bâlabhârata* avait été désigné dans un livre grec moderne en 1845, comme un abrégé, un épitome du *Mahâbhârata — syntomê tès machbharatas.* On pourrait croire aussi que le titre sanscrit signifie, non pas le petit *bhârata*, mais le *bhârata* des enfants, *ad usum puerorum*, car nous savons positivement que les Indiens avaient une littérature de ce genre assez riche — *bâlavodhanâya viratchitam*, *bâlavodhâkam*, etc... — Cependant la première opinion est la plus vraisemblable; car cette sorte de titre semble avoir été adopté pour désigner des ouvrages abrégés, comme le prouvent plusieurs autres exemples analogues.

Du reste, l'examen du *Bâlabhârata* vient parfaitement confirmer cette opinion; c'est évidemment un abrégé, une réduction de l'immense épopée indienne. Le procédé de réduction le plus ordinaire consiste ou à retrancher les épisodes considérables qui augmentent singulièrement le *Mahâbhârata*, ou à les condenser en quelques vers. M. A. Hœfer, qui nous donne ces intéressants détails, émet le vœu qu'on recherche si par hasard cette version abrégée n'aurait pas quelque rapport avec le résumé persan du *Mahâbhârata*, dont il existe, dans nos bibliothèques européennes, plusieurs exemplaires manuscrits.

BALACLAVA. V. BALAKLAVA.

BALAÇOR, autre orthographe du mot BALASSOR.

BALADAN s. m. (ba-la-dan). Pêch. Nom donné en Provence à chacun des compartiments qui composent les bourdigues.

BALADE, village et port de la Nouvelle-Calédonie, dans l'Océanie, occupé depuis quelques années par les Français (24 sept. 1853), qui y ont construit un blockhaus et un magasin pour une garnison de cent hommes.

BALADELLE s. f. (ba-la-dè-le — dimin. de *ballade*). Littér. Petite ballade. ‖ V. mot.

BALADER v. n. ou intr. (ba-la-dé — v. fr. *baller*, dans le sens de s'agiter, se mouvoir). Pop. Flâner, errer, se promener sans but : *Il ne fait que* BALADER *sur les boulevards. C'est ça, prends garde au ruisseau, reluque les boutiques,* BALADE, *donne-toi le temps, vaurien.* (Am. Anfauvre.)

Se balader v. pr. Même sens.

BALADEUSE s. f. (ba-la-deu-ze — rad. *balader*). Pop. Coureuse, femme qui balade dans les rues pour engager les passants : *Elle t'a trahi sans te trahir; c'est une* BALADEUSE, *voilà tout.* (Gér. de Nerv.)

— Boutique portée ordinairement sur deux roues, et que les marchands ambulants poussent devant eux.

BALADÉVA. Dans la mythologie indienne, frère de Krichnâ, troisième râma, incarnation de Vichnou ou du serpent Ananta.

BALADEVA s. m. (ba-la-dé-va). Entom. Section du genre dorysthène, qui appartient aux coléoptères tétramères longicornes.

BALADIN s. m. (ba-la-din — rad. *baller*, vieux mot qui signifiait *danser*). Danseur de théâtre : *On plaça les entrées du ballet dans les entr'actes de la comédie, afin que les intervalles donnassent le temps aux mêmes* BALADINS *de revenir sous d'autres habits.* (Mol.) *Jupiter reproche à Néron d'avoir fait le* BALADIN *et d'avoir disputé la couronne d'ache.* (Roques.) ‖ Personnage facétieux de la comédie, bouffon : *Le* BALADIN *était, en France, ce que le gracioso est pour le théâtre espagnol.* (St-Germ.) *Le personnage de Polichinelle, dans l'intermède du* Malade imaginaire, *est un* BALADIN. (St-Germ.) ‖ Farceur de place publique, de tréteaux; saltimbanque : *S'amuser aux parades des* BALADINS. *Les mendiants valides se sont fait un métier facile qui tient le milieu entre celui de* BALADINS *et celui de voleurs.* (Droz.)

— Au moyen âge, Sorte de danseur ambulant qui allait exercer son état de manoir en manoir : *Pour distraire les seigneurs dans leurs châteaux, les trouvères amenaient des* BALADINS, *qui faisaient partie de la confrérie des ménétriers.* (Bachelet.)

— Par dénigr. Comédien, acteur : *Fréquenter les* BALADINS. *Elle a épousé un* BALADIN.

Souffrir qu'un *baladin* vous parle, vous salisse,
Ah! ce n'est pas la moindre entre tant de douleurs.
E. AUGIER.

— Par ext. Mauvais plaisant de société : *Faire le* BALADIN. *C'est une espèce de* BALADIN *propre à divertir les hommes sérieux.* (Lamart.) ‖ Personne qui manque de sérieux dans le caractère ou les habitudes : *Cet Italien francisé, le cardinal de Retz, se trouva sur le pavé lorsque Louis XIV eût jeté les* BALADINS *à la porte, même en respectant beaucoup trop en eux leur vie passée et l'habit qu'ils avaient sali.* (Chateaub.) ‖ Personne qui n'a d'autre mérite que son habileté dans les exercices du corps : *Du temps de Plutarque, les parcs où l'on combattait à nu, et les jeux de la lutte, rendaient les jeunes gens lâches et n'en faisaient que des* BALADINS. (Montesq.)

— **Encycl.** Le *baladin* était, chez les anciens, un danseur chargé d'exécuter la danse comique, son rôle était de former opposition avec la danse héroïque; plus tard, on donna ce nom à tous les danseurs figurant dans les ballets, et, en France, on appela spécialement *baladins* les danseurs d'intermèdes qui exécutaient des pas grotesques; ainsi Polichinelle, dansant dans un intermède, est un *baladin*. Les valets du prologue de la *Princesse d'Elide*, de Molière, sont des *baladins*.

L'Académie appelle indifféremment *baladin*, bateleur, paillasse, gille, le même personnage, créé pour l'amusement des badauds; toutefois, ce ne peut être que par une large extension qu'on est arrivé à confondre sous un mot générique toutes ces classes de farceurs, de bouffons, de charlatans, qui avaient chacun une spécialité *sui generis;* prenant donc le nom de *baladin* dans sa véritable acception, et non comme synonyme de ceux dont nous venons de parler, disons que lorsque les jeux romains eurent disparu complétement de la Gaule et après la tentative avortée que fit Chilpéric d'établir à Paris et à Soissons des cirques, on vit les *baladins* prendre leur place et amuser le peuple par la représentation de danses obscènes et de farces ridicules et licencieuses. Ces histrions, qui ne craignaient pas de s'affubler de costumes religieux pour exécuter leurs farces, furent sans cesse poursuivis par l'Eglise; le concile de 813 défendit aux ecclésiastiques d'assister aux spectacles des *baladins*, et bientôt les rois de France les firent pourchasser tant et si bien, qu'au XIe siècle il n'en existait presque plus; mais au XIIe siècle, époque de la naissance de la poésie, alors que les troubadours et les trouvères s'en allaient populariser les gais refrains et les lais plaintifs, les *baladins* reparurent avec des accoutrements brillants d'oripeaux, et ils s'associèrent aux ménestrels pour courir le pays et débiter, avec accompagnement de danses et de musique, les plaisantes histoires que les trouvères inventaient pour la satisfaction des châtelaines et des pages confinés dans les manoirs féodaux. Ce fut le bon temps des *baladins;* couverts de vêtements soyeux, l'escarcelle garnie, ils vivaient gaiement de cette vie folle et insoucieuse de la bohème, si chère à tous les nomades, et formaient des compagnies composées de filles de joie, de jongleurs, de faiseurs de tours, dont l'habileté et l'adresse se payaient cher; ils parvinrent à se faire rechercher de telle sorte que non-seulement les grands seigneurs, et jusqu'aux rois, les appelaient dans leur résidence pour s'en amuser, mais que les religieux eux-mêmes louaient de ces troupes les jours de fête, pour égayer la solitude de leurs monastères. Il est vrai que les bons Pères avaient soin de faire profiter la communauté de cet amusement, en exigeant des *baladins* de l'argent au lieu de leur en donner, et que, ces jours-là, ils vendaient du vin à tous ceux qu'ils conviaient aux représentations des bouffons; on vit même dans certaines provinces, au XIIIe siècle, les églises attirer les paroissiens en leur offrant, après vêpres, le spectacle des *baladins*, et il fallut que le concile de 1310 intervînt pour défendre cette profanation.

Mais au fur et à mesure que les grands et le peuple prenaient plaisir aux représentations théâtrales, le goût exigeait plus d'ensemble dans l'exécution. Ce fut alors que des troupes de comédiens se formèrent et que les *baladins* descendirent du rôle de sujets principaux à celui d'accessoires, en ne paraissant sur le théâtre que pour y danser d'une certaine façon entre deux pièces ou dans une scène épisodique. Quelques-uns, plus désireux de conserver leur indépendance, continuèrent à faire de la rue leur théâtre de prédilection, et joignant à leur talent de mimes et de danseurs celui de jongleurs ou d'escamoteurs, de dompteurs d'animaux ou de faiseurs de tours, ils s'emparèrent de la place publique, où leur présence suffisait toujours pour réunir un nombre considérable de spectateurs, qui leur donnaient volontiers quelque menue monnaie pour les voir travailler. Les lazzis et les quolibets pleuvaient dru comme grêle au milieu du cercle, et les plaisanteries qu'ils débitaient étaient si fortement épicées que, le 14 septembre 1395, une ordonnance du prévôt de Paris enjoignit de ne rien dire, représenter ou chanter dans les places publiques ou ailleurs qui pût causer quelque scandale, à peine d'amende et de deux mois de prison, au pain et à l'eau. En 1560, survint une nouvelle ordonnance qui leur défendit de jouer les dimanches et jours de fêtes, aux heures du service divin, et de se vêtir d'habits ecclésiastiques, de jouer des choses dissolues ou de mauvais exemple, à peine de prison et de punition corporelle.

Les foires Saint-Germain, Saint-Clair, Saint-Laurent et Saint-Esprit étaient les endroits où se réunissaient de préférence, au XVIIIe siècle, tous les *baladins* de Paris; mais la plus fréquentée de toutes était sans contredit la foire Saint-Germain. Ce fut là que débuta un *baladin* célèbre, Jambe-de-Fer, qui avait parié que, dans le divertissement du *Prix de Cythère*, il bondirait jusqu'à la hauteur des lustres; il gagna son pari, mais, malheureusement, il bondit si bien que son pied s'en fut donner dans un lustre et en détacha un morceau de verre qui alla frapper en plein visage Méhémet-Effendi, ambassadeur de la Porte ottomane, qui se trouvait dans la loge et en compagnie du roi. Jambe-de-Fer, ou plutôt Grimaldi, qui était son vrai nom, se présenta à l'issue de la représentation devant le monarque pour recevoir des félicitations sur son agilité; mais le pauvre *baladin* ne reçut qu'une volée de coups de bâton, qui lui fut administrée par les esclaves de l'ambassadeur, qui l'accusèrent d'avoir manqué de respect à leur maître.

Cependant, à cette époque, les *baladins* s'étaient déjà transformés; ils avaient été obligés de s'effacer devant les véritables comédiens, et la *Muse historique* de Loret nous apprend qu'ils avaient dû joindre à leurs exercices habituels des farces au gros sel et même des ballets, sans compter quelques timides essais de comédies. *Tricassin rival* et l'*Andouille de Troyes* furent joués par des *baladins*. En 1678, la troupe d'Allard et de Maurice exécuta un divertissement comique à trois intermèdes sous le titre de les *Forces de l'amour et de la magie.* Cette troupe se composait de vingt-quatre *baladins* appartenant aux diverses nations du globe. Elle devint l'idole du populaire, et ce fut à partir de cette époque que l'usage vint d'appeler *baladins* les acteurs forains, et, par extension, les charlatans, les opérateurs, en un mot, tout ce qu'on peut désigner sous le nom d'acteurs de la rue. Parmi ceux-là, que de noms célèbres dans les fastes du boniment! Combien d'éclats de rire n'ont pas provoqués tous ces joyeux compères qui avaient la langue aussi bien pendue que les premiers *baladins* avaient les jambes agiles! Voici d'abord Tabarin, dont « le nom résonne comme un bruit de grelots, » avec son hoqueton de toile vert et jaune que recouvre à moitié un morceau de serge jeté sur l'épaule droite en guise de manteau, et son chapeau pointu à l'espagnole « ce chappeau, manié et retourné par son maistre, est rempli de toutes sortes de perfections... Le chappeau de Tabarin, assisté de celui qui le porte, a plus fait rire de gens en un jour que les comédiens n'en sauraient faire pleurer avec leurs feintes et regrets douloureux en six, » a dit un contemporain de l'illustre farceur, et ce contemporain eut raison : jamais les Mauloüe, les Malasségnée et les Malassis, qui jouissaient cependant d'une belle réputation vers la fin du moyen âge, n'avaient poussé si loin l'art de la joyeuseté. On vit successivement des *baladins*, grands jaseurs et beaux diseurs de balivernes, attirer le public par leurs lazzis et leurs farces autour des voitures de charlatans, dont ils étaient les gagistes, et aider ceux-ci à vendre leurs drogues. Tel était le rôle des Baratini, des Zani, des Grisigoulini, des Gratiani, qui faisaient merveille sur le pont Neuf. Guillot Gorju, Bruscambille et Jean Farine avaient été de simples *baladins* avant de devenir les premiers comédiens de l'Hôtel de Bourgogne. Galinette la Galina, le grimacier du signor Hieronimo Ferranti, était un *baladin*. Padelle remplaça Tabarin; mais il ne valait pas Gilles le Niais, un farceur qui faisait rire son auditoire à *gueule bée*, et qui tenait ses séances auprès du cheval de bronze du pont Neuf, en 1646. Mais voici encore un *baladin* célèbre, le baron de Grattelard, valet de l'empirique Desiderio Descombez, ce facétieux auteur de « gaillardises admirables, de conceptions inouïes et de farces joviales. » Gringalet, Goguelu, Franc-à-Tripes, Jean-des-Vignes, Jean Doucet, furent les derniers *baladins*. Bobèche et Galimafré furent des paradistes, variété du *baladin* qui demande un article spécial.

BALADINAGE s. m. (ba-la-di-na-je — rad. *baladin*). Métier de baladin, farce, parade de baladin.

— Par ext. Ce qui manque de sérieux et de portée : *C'est un* BALADINAGE *que deux tomes de lettres dans lesquelles il n'y en a pas une seule d'instructive.* (Volt.)

BALADINE s. f. (ba-la-di-ne — fém. de *baladin*). Autref. Danseuse de théâtre : *Il la fit chanter et danser avec les façons, les gestes et les mouvements qu'avaient à Rome les* BALADINES. (St-Evrem.)

— Par dénigr. Femme légère de conduite ou de mœurs déréglées : *Quel malheur pour un homme si distingué, d'être le jouet d'une* BALADINE *du dernier ordre!* (Balz.) *Une vraie* BALADINE, *qui, depuis sa première communion, n'est entrée dans une église que pour y voir des statues et des tableaux.* (Balz.) *J'aurais voulu qu'au moins il mît dans son cœur une noble et belle créature, et non une histrionne et une* BALADINE. (Balz.)

Et les dragons, au lieu de garder leur trésor,
S'en vont sur le minuit, avec des *baladines*,
Faire un maigre dîner dans une Maison d'Or.
TH. DE BANVILLE.

BALADINE adj. (ba-la-di-ne). Chorégr. Syn. de *Balladoire*.

BALADINER v. n. ou intr. (ba-la-di-né — rad. *baladin*). Néol. Faire le baladin, le mauvais plaisant, le bouffon. ‖ Peu usité.

BALADOIRE adj. (ba-la-doi-re). V. BALLADOIRE.

BALADOU s. m. (ba-la-dou). Chambre d'une bourdigue.

BALÆNICEPS s. m. (ba-lé-ni-sèpss — du lat. *balæna*, baleine; *caput*, tête). Ornith. Genre d'échassiers formé par une espèce d'oiseau de haute taille, portant une énorme tête assez informe, armée d'un bec très-massif : *Le voyageur Parkins a tué un* BALÆNICEPS *en remontant très-haut le Nil Blanc, en* 1850. (Focillon.)

BALÆNIDES s. m. pl. (ba-lé-ni-de — du lat. *balæna*, baleine, et du gr. *eidos*, aspect). Mamm. Famille de mammifères cétacés, ayant pour type le genre *baleine*.

BALÆUS (Jean). V. BALE.

BALAFO s. m. (ba-la-fo). Relat. Instrument de musique de quelques peuplades de l'Afrique, composé de sept cordes ou fils de fer attachés à deux calebasses, et que l'on frappe pour en tirer des sons : *Les Egyptiens faisaient détonner leurs* BALAFOS *et leurs tambourins d'Afrique.* (V. Hugo.) *Il y avait des flûtes de roseau, des tambourins de bois, des* BALAFOS *et des guitares faites avec des moitiés de calebasse.* (P. Mérimée.) ‖ On dit aussi BALAFA et BALAFEU.

BALAFRE s. m. (ba-la-fre — de la partic. romane péjorative *bar*, *bes*, *ber*, *bis*, que l'on retrouve dans *berlue*, *bévue*, *bestourner*, etc., et qui donne aux mots un mauvais caractère, et de l'anc. haut all. *leffur*, lèvre, ce qui donnerait au mot *balafre* le sens primitif de *lèvre disgracieuse*, *mal faite*, idée qu'éveille généralement la balafre). Grande blessure faite au visage avec une arme tranchante : *Recevoir une* BALAFRE, *une grande* BALAFRE *sur la joue.* ‖ Cicatrice qui résulte de cette blessure : *Il a deux* BALAFRES *qui le défigurent beaucoup.* (Acad.) *Vous le reconnaîtrez à une large* BALAFRE *qu'il a au visage.* (Le Sage.) *Ses traits durs et hautains eussent été assez réguliers, s'ils n'eussent été sillonnés par une longue* BALAFRE *qu'une branche d'arbre lui avait faite à la chasse.* (Scribe.)

— Fig. Effet d'une parole injurieuse ou piquante : *Le plus aimable des hommes me fait des* BALAFRES *et crie qu'il est égratigné.* (Volt.)

BALAFRÉ, ÉE (ba-la-fré), part. pass. du v. Balafrer : *Un soldat* BALAFRÉ. *Un visage* BALAFRÉ.

— Substantiv. Personne qui a une balafre : *C'est un grand* BALAFRÉ. *Henri de Guise, dit le* BALAFRÉ.

BALAFRER v. n. ou intr. (ba-la-fré — rad. *balafre*). Blesser en faisant une balafre : BALAFRER *quelqu'un, lui* BALAFRER *le visage. Mon père voulut faire demander la vie à de Vardes, qui ne le voulut pas; mon père lui dit qu'au moins il le* BALAFRERAIT. (St-Sim.)

— Par ext. Couvrir d'un objet qui ressemble à une balafre : *Chez nous, on sillonne les monuments de hideuses coutures, on les* BALAFRE *de plâtre et de mortier.* (Vitet.) ‖ Représenter, imiter, figurer une balafre sur : *Une grande voie construite par les Romains* BALAFRE *ces admirables vallées depuis le Valais jusqu'à Avranches.* (V. Hugo.)

BALAGAN s. m. (ba-la-gan). Habitation d'été des Kamtschadales sédentaires. C'est un petit bâtiment carré, en planches de sapin, au-dessus d'un hangar où l'on fait sécher le poisson : *Pour entrer dans les* BALAGANS, *comme pour en sortir, il faut se servir d'une échelle.* (Mme Lebrun.)

BALAGHAT, province de l'Indoustan anglais, dans le Dekan méridional, comprise dans la présidence de Madras, entre 13° 15′ et 16° 20′ lat. N.; 73° 20′ et 77° long. E. Capitale Bellary; 2,176,003 hab. Cette province, située entre les Ghattes, est arrosée par le Kistnah, la Toumboudra, etc.; elle produit particulièrement l'indigo, les grains et le riz. Cédée en 1800 par le Nizam aux Anglais,

qui l'ont divisée en deux districts, cette contrée formait autrefois l'empire indou de Karnate.

BALAGNY (Jean DE). V. MONTLUC.

BALAGUER (BERGUSIUM), ville forte d'Espagne, capitainerie générale de Catalogne, province et à 26 kil. N. E. de Lérida, sur la Ségre; 4,000 hab.

BALAI s. m. (ba-lè — mot celtique. Le mot latin *scopula*, qui signifie balai, dérive de *scopa*, brin, petite branche. On retrouve l'analogue de ce mot dans l'ar. *scual*, *sguab*, et dans le kymrique *ysgub*, balai. Le corrélatif sanscrit du mot latin est, suivant M. A. Pictet, *kchupa*, buisson. On voit facilement quelle est la transition des deux sens; c'est la matière qui donne son nom à l'instrument. Cette transition se retrouve, aussi visible, dans l'étymologie spéciale de notre mot *balai*. *Balai* dérive directement du bas latin *baleium*, qui nous cache un mot celtique désignant à l'origine le *genêt*, arbuste qui sert, en effet, encore aujourd'hui dans les campagnes à faire des balais. *Broom*, en anglais, et *ginest*, en provençal, ont encore aujourd'hui la double signification de *balai* et de *genêt*. Comparez le breton *balan* et *balaen*, l'écossais *bealnidh*, l'irlandais *bannal*, etc., mots qui ont tous le double sens de *balai* et de *genêt*. La plupart des langues romanes ont emprunté au latin le mot *scopa*, dont nous avons parlé plus haut, pour désigner le *balai;* ainsi l'Italien dit, sans altération, *scopa*, et l'Espagnol *escoba*). Ustensile de ménage formé d'un faisceau de menus brins ou de touffes de crin, dont on se sert pour amasser, enlever, pousser dehors la poussière et les ordures : BALAI *de bouleau, de bruyère*. BALAI *de jonc, de genêt*. BALAI *de crin. Il faudra passer le* BALAI *dans cette chambre*. (Acad.) *Un valet de chambre se mit en devoir de me chasser à coups de* BALAI. (G. Sand.) *Les plumes de l'autruche d'Amérique ne peuvent servir qu'à faire des* BALAIS *à épousseter*. (L.-J. Larcher.)

> Sachez que la nuit dernière,
> Sur un vieux *balai* rôti,
> Avec certaine sorcière,
> Pour l'enfer je suis parti. BÉRANGER.

— *Manche à balai*, Bâton au bout duquel est fixé le balai : *S'armer d'un* MANCHE À BALAI.

— *Donner un coup de balai*, Action de ramasser et d'enlever, avec le balai, la poussière et les ordures. Se dit surtout lorsque cet ouvrage est fait à la hâte et grossièrement : *Il faudrait que l'on* DONNÂT *ici* UN COUP DE BALAI. ‖ Signifie aussi l'action de terminer, d'expédier quelque affaire sans aucun soin et à la hâte : *Le Directoire, par suite d'un remue-ménage qui a lieu aux assemblées, a encore* DONNÉ UN COUP DE BALAI *à nos affaires*. (Balz.) ‖ Signifie pareillement action de chasser, de renvoyer des personnes, de faire maison nette : *Ses locataires ne le payaient pas, ses domestiques le volaient, il a fallu* DONNER UN COUP DE BALAI. ‖ *Donner du balai à quelqu'un*, L'expulser, le mettre à la porte : *On vient de lui* DONNER DU BALAI. ‖ *Faire balai neuf*, Se dit des employés, des domestiques qui montrent du zèle, de l'ardeur, les premiers jours de leur entrée en fonctions. On donne même à des domestiques, à des employés nouveaux le nom de *balais neufs : Vous ne laissez pas de donner de la jalousie aux anciens serviteurs de la maison, qui voient traiter avec tant de civilité un nouveau venu. Attends, dit l'un, cela ne durera pas longtemps; c'est un* BALAI NEUF *qu'on jettera bientôt derrière la porte*. (D'Ablanc.)

— *Rôtir le balai*, Littéral. Etre réduit à brûler, faute de bois, son balai pour se chauffer, et, par ext., Passer sa vie ou une grande partie de sa vie dans un emploi subalterne, dans une condition obscure, nécessiteuse : *Nous trouvâmes donc Alexis occupé à composer un thème sous les yeux de son précepteur, vieux Galicien qui* AVAIT, *comme on dit*, RÔTI LE BALAI. (Le Sage.) *Madame de Maintenon fut revêtue, trente-deux ans durant, du personnage de confidente, de maîtresse, d'épouse, de ministre, après avoir été si longtemps néant, et, comme on dit*, AVOIR *si longtemps et si publiquement* RÔTI LE BALAI. (St-Sim.) ‖ Vivre dans le désordre, dans la débauche, par allusion aux sorcières qui font dans les airs leur tapage nocturne, montées sur un manche à balai : *Ils* ONT *bien* RÔTI LE BALAI *ensemble*. (Acad.) *La duchesse de La Ferté avait une fille qui* AVAIT *un peu* RÔTI LE BALAI, *et qui commençait à monter en graine*. (St-Sim.) *Il étonne ceux-là même qui* ONT RÔTI LE BALAI *à Versailles*. (Mirab.) Un journal a donné de cette locution l'explication suivante : *Chevaucher le balai*, signifiait se conduire légèrement. Les modernes en ont fait : *Rôtir le balai*. Le vieux proverbe valait mieux, car, chevaucher le balai, c'était se donner à tous les diables. Les sorciers montaient à cheval sur un bâton, et partaient pour l'enfer, où le bâton se rôtissait. Or, comme le bâton le plus ordinaire du logis était le manche à balai, ceux qui conviaient le diable *chevauchaient le balai*, ou *rôtissaient le balai*. Peut-être, pour lier le sens propre aux autres sens, faudrait-il ajouter que *rôtir le balai*, qui signifie se livrer à des maléfices, et par extension se donner au diable, a passé de ce dernier sens à l'expression de toute grande misère, de tout état désespéré.

— Prov. *Il y a du hasard sur les balais*, Se dit quand un marchand surfait une marchandise de peu de valeur.

— Archit. Milieu de l'abaque, dans le corinthien et le composite.

— Techn. Morceau de linge attaché à un bâton, avec lequel les orfévres nettoient l'enclume. ‖ Poignées de brins de bruyère, de buis, etc., dont on se sert pour faire monter les vers à soie. ‖ Poignées de brins fins de bruyère avec lesquels la fileuse fait plonger les cocons de soie dans l'eau chaude pour en détacher le bout.

— Mar. *Balai du ciel*, Vent du N.-E. succédant à un vent de S.-O. Il est ainsi appelé parce qu'il chasse les nuages et nettoie le ciel.

— Chir. Instrument dont on se sert pour pousser dans l'estomac des corps étrangers arrêtés dans l'œsophage.

— Fauconn. Queue des oiseaux de proie.

— Chass. La queue des chiens : *Ce lévrier a un beau* BALAI.

— Bot. Nom vulgaire de la clavaire coralloïde.

— Argot. Gendarme, agent de police. Ce terme est surtout en usage parmi les marchands ambulants, sans doute parce que la présence d'un agent de l'autorité fait vider la place à ceux qui sont en contravention.

— **Homonymes.** Balais, ballet.

— **Encycl.** Econ. dom. On donne aux *balais* différentes formes, et on les fabrique de diverses matières, suivant l'usage auquel on les destine. Les brindilles de bouleau, de bruyère, de genêts; les panicules de sorgho, de roseau, de mélique bleue; les tiges de jonc, de sparte, d'ansérine, sont le plus souvent employées. Pour nettoyer les étables, les basses-cours, on se sert de *balais* de bouleau. Ceux de houx sont les plus convenables pour enlever des prairies, au commencement du printemps, les feuilles, les pailles, le fumier non consommé et le menu bois provenant de la tonte des haies. Pour faire un bon *balai*, il est important de n'employer ces matériaux qu'à moitié desséchés; le bois est plus résistant, ne fait pas de retrait et les liens ne se détachent pas.

BALAÏBALAN s. m. (ba-la-i-ba-lan). Linguist. Idiome de convention à l'usage des sofis, lequel, suivant Silvestre de Sacy, fut inventé vers l'an 1000 de l'hégire, par le cheik Mohyi-Eddin.

BALAIEMENT s. m. (ba-lè-man — rad. *balayer*). Action de balayer : *Le* BALAIEMENT *des rues de Paris*. ‖ On dit plus ordinairement BALAYAGE.

— *Balaiement des morts*, Nom que l'on donne en Bretagne à l'action de balayer la maison pendant la nuit, action considérée comme sacrilége parce qu'elle expose à blesser, avec le manche du balai, les morts qui se promènent à cette heure.

BALAÏKA ou **BALÉIKA** (ba-la-i-ka, ba-lé-i-ka). Sorte de guitare à deux cordes en usage chez les Russes et les Tatars.

BALAIS adj. m. (ba-lè — de l'ar. *balschash*, rubis ainsi nommé de *Balakschan*, ville d'Asie). Minér. Mot usité dans la locution *Rubis balais*, Nom donné par les joailliers aux spinelles dont la couleur est d'un rose ou rouge violacé, avec teinte laiteuse. Cette pierre, qui a beaucoup moins de valeur que le spinelle rubis ou spinelle rouge, est souvent confondu avec la topaze brûlée : *Rubis* BALAIS. *Vous avez là, dit-il, un beau rubis; est-il* BALAIS? (La Bruy.) *Le rubis posé jette un feu cerclé de nuages; suspendu en l'air, il flamboie, et alors il s'appelle rubis* BALAIS. (Binet.)

— Par ext. *Rubis balais*, S'est dit des boutons rouges qui viennent sur le nez des ivrognes :

> Son nez haut,-relevé, semblait faire la nique
> A l'Ovide Nason, au Scipion Nasique,
> Où mains *rubis balais*, tout rougissants de vin,
> Montraient un *hac itur* à la *Pomme-de-Pin*.
> RÉGNIER.

— s. m. Rubis balais : *Ils gagnèrent trois* BALAIS *pareils*. (Commines.) ‖ Inus.

BALAIS (ba-lè). Bot. Un des noms vulgaires de la clavaire corail, espèce de champignon. ‖ Quelques-uns écrivent BALAI.

BALAITIÈRE s. f. (ba-lè-ti-è-re — rad. *balai*, parce qu'on fait beaucoup de balais de genêt). Champ de genêts.

BALAK, mot mogol qui signifie *ville*, et se rencontre quelquefois écrit *Balaksun*. Ce mot se trouve assez souvent dans différents noms de villes tartares ou de villes chinoises, ayant subi l'invasion tartare. C'est ainsi que le nom de la ville de *Cambalu*, dont parle Marco-Polo dans ses voyages si intéressants, doit être lu *Khanbalak* (la ville impériale) (*khan*, empereur, dans toutes les langues tartares et turques), c'est-à-dire *Péking*, capitale de la Chine orientale et septentrionale.

BALAKHILYAS, génies indiens gros comme le pouce, qui naquirent, au nombre de soixante mille, de la chevelure de Brahma.

BALAKITG, dieu des vents, fils de Khoutkhou et époux de Zavina, dans la mythologie kamstchadale.

BALAKLAVA, ville et port de la Russie méridionale, en Crimée, sur la mer Noire, à 9 k. S. de Sébastopol; 2,000 hab. Les anciens Grecs appelaient cette ville Symbolon, et les Génois, qui, au temps de leur puissance maritime, en avaient fait un comptoir, lui donnaient le nom de Cembalo. Pendant la guerre de Crimée, elle fut occupée par les Anglo-Français.

BALAKLAVA (BATAILLE DE). Après la bataille de l'Alma, le prince Menschikoff avait rapidement reconstitué son armée, grâce aux renforts considérables qui lui étaient parvenus. Le général Liprandi reçut l'ordre de tenter une entreprise vigoureuse sur Balaklava dans la journée du 25 octobre 1854. Les Russes commencèrent par enlever quatre redoutes que les Turcs, trop inférieurs en nombre, essayèrent vainement de défendre; en même temps, un corps de 400 cavaliers, protégé par une forte artillerie, s'avançait contre le 93e highlanders, pour le charger à la fois de front et sur le flanc droit. Les highlanders attendirent le choc avec un intrépide sang-froid; les cavaliers russes trouvèrent devant eux une muraille humaine, immobile, inébranlable, qui jeta le désordre dans leurs rangs par une fusillade meurtrière et les força à la retraite. En ce moment, un second corps de cavalerie, beaucoup plus considérable que le premier, descendit dans la plaine; il fut aussitôt chargé par la grosse cavalerie anglaise, sous les ordres du brigadier général Scarlett. La mêlée devint terrible : c'était un tumulte de voix d'hommes, de hennissements de chevaux, de sabres qui s'abattaient sur les casques des dragons; les Russes avaient l'avantage du nombre; mais, ayant été pris en flanc par deux autres escadrons anglais, ils se virent écrasés et regagnèrent en désordre leurs positions en arrière, entraînant avec eux l'infanterie, postée dans les deux redoutes les plus rapprochées des lignes des armées alliées. Aux premiers coups de canon, le général Bosquet était accouru et avait échelonné ses troupes de manière à appuyer partout les Anglais. Placé sur un point élevé, lord Raglan vit le mouvement de retraite de l'ennemi, et fit porter à la cavalerie l'ordre de marcher en avant, de poursuivre les Russes et de les empêcher d'emmener les canons pris dans les redoutes. Mais entre le moment où cet ordre fut donné et celui où lord Lucan, commandant de la cavalerie, le reçut, les choses avaient changé de face. Les Russes venaient de se reformer sur leur propre terrain, avec de l'artillerie sur le front et sur les flancs, et présentaient un aspect redoutable. Le lieutenant général Lucan ne se crut pas le droit d'interpréter l'ordre de lord Raglan, qui, d'ailleurs, était net et précis, et il l'accepta avec l'obéissance passive du soldat. Il fit dire aussitôt à lord Cardigan de s'élancer avec sa brigade pour l'attaque. A cet ordre, lord Cardigan hésita, comme avait d'abord hésité lord Lucan lui-même; mais on répondit à ses objections que telle était la volonté du général en chef; alors il s'inclina en signe d'obéissance, sans ajouter un seul mot, et alla se placer en tête de sa brigade. Il jeta un regard de profonde tristesse sur ses beaux régiments qu'une mort inévitable devait décimer quelques instants après, et lança son cheval au galop, en s'écriant : « En avant le dernier des Cardigan ! » Les troupes échelonnées sur le sommet et sur le versant des collines virent avec un sentiment d'angoisse inexprimable cette superbe brigade se précipiter dans la plaine à une attaque impossible, dont la folie pouvait seule égaler l'héroïsme. Tous les cœurs se serrèrent, tous les regards la suivirent jusqu'à ce qu'elle eût disparu dans un tourbillon de fumée : elle passait rapide comme l'éclair, avançant vers ces batteries meurtrières qui vomissaient des flots de mitraille. Cet ouragan, que n'avait pu arrêter le canon, étonna les Russes. Les cavaliers gravissaient les mamelons, franchissaient les batteries, traversaient des colonnes épaisses, qu'ils trouaient dans leur course sanglante. Après avoir passé au travers d'une masse d'infanterie qui la cribla de ses feux, l'intrépide brigade arriva en face de la cavalerie russe, sur laquelle elle se rua. Ce fut une mêlée effroyable; mais bientôt les Russes, qu'avait stupéfaits cet acte d'audace désespérée, se forment sur quatre rangs de profondeur : hommes et chevaux viennent se briser contre ce rempart vivant, tandis que des régiments de lanciers russes et des masses d'infanterie s'avancent pour les envelopper. Les cavaliers anglais doivent songer à effectuer leur retour, s'ils ne veulent pas tomber jusqu'au dernier; mais il leur faut briser une seconde fois les rangs ennemis, et traverser encore cette plaine que remplissaient de toutes parts des flots de flammes, de fer et de fumée. Heureusement, la brigade de nos chasseurs d'Afrique arrivait en ce moment pour appuyer la gauche de la cavalerie anglaise. Le général Morris ne pouvait comprendre un mouvement dont rien ne motivait l'imprudente témérité; cependant, devant le désastre qui menaçait la brigade Cardigan, il n'hésita pas à lancer quatre escadrons et les chasseurs à pied, qui engagèrent une lutte héroïque avec les Russes, firent taire la plus importante et la plus meurtrière des batteries ennemies, et permirent ainsi à lord Cardigan de se frayer un chemin pour revenir à son point de départ. Ce retour fut affreux. A travers une plaine semée de morts et de mourants, galopaient en bonds insensés des chevaux sans maîtres ou traînant après eux leurs cavaliers blessés mortellement; d'autres, les flancs déchirés, éperdus de tout ce bruit, de cet effroyable tumulte, de tout ce sang répandu, et se soutenant à peine sur leurs jarrets tremblants, venaient comme des troupeaux effarés se mêler à la grosse cavalerie et se presser contre elle. C'était un triste et navrant spectacle de voir revenir amoindrie de plus de moitié, broyée par la mitraille, cette belle brigade que ramenait tristement dans les lignes anglaises son vaillant général. Telle fut cette fameuse charge de Balaklava, qui eut en Angleterre un si douloureux retentissement. Le malentendu qui la provoqua n'a pas encore été bien expliqué; car le capitaine Nolan, le seul qui pût donner le mot de cette sanglante énigme, puisque c'était lui qui avait porté l'ordre de lord Raglan à lord Lucan, était tombé frappé à mort l'un des premiers. Toutefois, le général Liprandi ne tenta aucun autre mouvement en avant, et se contenta de reformer ses lignes en arrière, sur la chaîne des hauteurs qui bordent de ce côté la vallée de la Tchernaïa.

BALAKLEI, sultan ou prince des Tartares Zavologénèses, au commencement du XIIIe siècle. Il se rendit maître de ce pays en 1221, au moment où les ducs de Russie se livraient entre eux des guerres intestines. Il envoya des ambassadeurs en Lithuanie pour exiger un tribut, mais les Lithuaniens leur coupèrent les oreilles et le nez, et les renvoyèrent ainsi mutilés à leur maître. Les Russes s'unirent ensuite aux Lithuaniens pour combattre Balaklei, qui fut vaincu à la bataille de Koidanowa.

BALALEIGA s. m. (ba-la-lé-i-ga). Mus. Sorte de guitare à trois cordes, en usage en Russie.

BALAMBANGAN, île de l'Océanie, dans la Malaisie, à la pointe N. de Bornéo. A deux reprises différentes (1774 et 1803), les Anglais ont vainement tenté de s'établir dans cette île, les Soulouans les en ont toujours chassés.

BALAMIO ou **BALAMY** (Ferdinand), médecin du pape Léon X, né en Sicile, vivait dans le XVIe siècle. Il cultivait la poésie et les langues anciennes, et traduisit en latin plusieurs traités de Galien, qui ont été dans la suite réunis à l'édition de Venise (1586).

BALANAIRE adj. (ba-la-nè-re — du lat. *balæna*, baleine). Mamm. Qui appartient, qui a rapport à la baleine.

— Entom. *Coronule balanaire*, Celle qui vit sur la peau et dans le lard de la baleine.

BALANÇANT (ba-lan-san) part. prés. du v. Balancer : BALANÇANT *entre les deux idées et les voyant même ensemble, il ne les pesait pas ensemble*. (Ste-Beuve.) *Pompée*, BALANÇANT *entre la crainte et l'amitié, imagina un prétexte pour ne pas recevoir Cicéron, lorsque celui-ci vint réclamer son appui*. (Napol. III.)

> . . . . Les belles indolentes
> *Balançant* mollement leurs tailles nonchalantes...
> A. DE MUSSET.

BALANÇANT, ANTE adj. (ba-lan-çan, an-te — rad. *balancer*). Néol. Qui se balance, qui penche tantôt à droite, tantôt à gauche: *Une démarche* BALANÇANTE *indique un homme paresseux ou suffisant, surtout s'il branle en même temps la tête*. (T. Thoré.)

BALANCE s. f. (ba-lan-se — lat. *bilanx*, même sens; formé de *bis*, deux fois, et *lanx*, bassin). Appareil qui sert à faire connaître le poids d'un corps, et qui se compose essentiellement d'un levier dont un bras porte le poids et l'autre l'objet que l'on veut peser : BALANCE *juste*. BALANCE *fausse. Tenir la* BALANCE *en équilibre. Faire trébucher la* BALANCE. *Bassins, plateau, fléau, couteau d'une* BALANCE. *La perfection des balances a été portée dans notre siècle à un degré qu'on imaginerait à peine*. (Dumas.) *Lavoisier est le premier chimiste qui, par le choix de* BALANCES *infiniment supérieures à celles que l'on employait avant lui, ait porté une très-grande précision dans les résultats de la chimie*. (Fourcroy.)

— Par ext. Equilibre déterminé par des compensations : *Il faut établir une certaine* BALANCE *entre les intérêts rivaux. La liberté est la* BALANCE *des droits et des devoirs*. (Proudh.) *La* BALANCE *sociale est l'égalisation du fort et du faible*. (Proudh.)

— Fig. Manière d'apprécier les personnes ou les choses : *Nous n'avons pas les mêmes* BALANCES. *Voltaire a comparé les disputeurs de mots à ceux qui pèseraient des œufs de mouches dans des* BALANCES *de toiles d'araignée. A l'égard du cœur, mes* BALANCES *sont bien différentes des vôtres; on met beaucoup de raison et de reconnaissance pour faire le poids*. (Mme de Sév.) *La justice du vulgaire, dont la* BALANCE *est boiteuse, a évalué la gloire à la mesure du sang versé*. (Toussenel.) *Thomas Morus ne pèse pas plus dans la* BALANCE *de Henri Tudor que Bailly dans la* BALANCE *de Marat*. (V. Hugo) ‖ Moyen d'appréciation : *On n'a point de* BALANCES *pour peser les désirs et les sensations*. (Volt.) ‖ Arbitrage : *L'Angleterre tient dans ses mains les* BALANCES *du commerce; la France devrait tenir dans les siennes la* BALANCE *de la justice*. (E. de Gir.) *Dans les grandes* BALANCES *qui s'appellent les destinées du monde, un principe vaincu pèse moins qu'un fait victorieux*. (E. de Gir.)

— *En balance*, En suspens, dans l'indécision : *Etre* EN BALANCE. *Tenir quelqu'un* EN BALANCE. *Mettre l'esprit* EN BALANCE. *Elle fut*

quelque temps EN BALANCE *et bien affligée, pendant la durée du combat que les raisons pour et contre excitaient en elle.* (Mme de Caylus.) *Il ne tient pas l'auditeur* EN BALANCE. (Mol.)

> Cessez d'être *en balance* et de vous défier.
> CORNEILLE.

> Voilà ce qui retient mon esprit *en balance.*
> CORNEILLE.

> L'orchestre était muet, le parterre *en balance.*
> C. DELAVIGNE.

> Notre longue amitié, l'amour ni l'alliance,
> N'ont pu mettre un instant mon esprit *en balance.*
> CORNEILLE.

‖ Dans un état d'indétermination, d'incertitude quant à l'événement : *La victoire fut longtemps* EN BALANCE; *enfin la valeur des légions en décida.* (Vertot.) ‖ *Entrer en balance*, être mis en comparaison, en ligne de compte :

> Lorsqu'on fait des projets d'une telle importance,
> Les intérêts d'amour *entrent*-ils *en balance ?*
> CORNEILLE.

— *Emporter la balance*, Avoir un avantage décisif, prévaloir : *Cette raison* EMPORTE LA BALANCE. *Selon vous, entre deux êtres bornés, un seul degré de perfection* EMPORTE LA BALANCE. (Fén.) *De quelque côté que le monarque se tourne, il* EMPORTE LA BALANCE. (Montesq.)

> Et la beauté, sans doute, *emportait la balance.*
> CORNEILLE.

> Ma gloire intéressée *emporte la balance.*
> RACINE.

‖ *Tenir la balance*, Maintenir à son gré un certain équilibre : *Le vainqueur de Rhodes* TINT LA BALANCE *dans l'Inde.* (Volt.) Signif. aussi, Etre l'arbitre ou le juge :

> Il *tient*, seul, de l'Etat le glaive et *la balance.*
> ROTROU.

> Il faut qu'entre eux et lui je *tienne la balance.*
> RACINE.

> J'*ai tenu la balance* avec un bras d'airain.
> COLARDEAU.

‖ Signif. encore, Etre prêt à porter un arrêt :

> Misérable! le Dieu, vengeur de l'innocence,
> Tout prêt à te juger, *tient* déjà *la balance.*
> RACINE.

‖ *Tenir la balance égale*, Se montrer impartial :

> Jamais le juge ne *tenait*
> A leur gré *la balance égale.*
> LA FONTAINE.

‖ *Egaliser la balance*, Etablir une sorte de compensation : *A côté de l'éloge, elle plaçait toujours quelque défaut, comme pour* ÉGALISER LA BALANCE. (Etienne.) ‖ *Faire pencher, incliner la balance*, Donner l'avantage, faire qu'une personne, une chose, l'emporte sur une autre ; décider en sa faveur :

> Le juge qu'un plaideur caresse à l'audience,
> Vers lui, sans le vouloir, *incline la balance.*
> VIENNET.

> Il m'observa longtemps dans un sombre silence,
> Et le ciel, qui pour moi *fit pencher la balance*,
> Dans ce temps-là sans doute agissait sur son cœur.
> RACINE.

‖ *Porter droite la balance*, Montrer de la justice, de l'équité. ‖ *Mettre un poids dans la balance, jeter quelque chose dans la balance*, Faire, dire quelque chose qui provoque ou tende à provoquer une décision : *Il* JETA *son épée* DANS LA BALANCE *et la fit pencher. Quand l'utilité* EST MISE DANS LA BALANCE, *elle flétrit la religion de son esprit terrestre.* (B. Const.) *Il ne jeta dans la* BALANCE *que quelques paroles.* (Lamart.) ‖ *Mettre en balance, dans la balance*, Mettre en parallèle, comparer : *Qui oserait* METTRE EN BALANCE *Eschine et Démosthène?*

> *Dans la balance mettre* Aristote et Cotin.
> BOILEAU.

> Penses-tu qu'un instant ma vertu démentie
> *Eût mis dans la balance* un homme et la patrie?
> VOLTAIRE.

— Dans son sens propre, le mot *balance* est souvent suivi d'un qualificatif ou d'un complément qui en détermine l'espèce, la nature : *Balance indifférente*, Balance qui est en équilibre dans toutes les positions, ce qui arrive lorsque le centre de gravité coïncide avec le point de suspension. ‖ *Balance folle*, Balance qui n'est en équilibre stable dans aucune position, ce qui arrive lorsque le centre de gravité est au-dessus du point de suspension. ‖ *Balance paresseuse*, Balance peu sensible, comme celle dans laquelle le centre de gravité est trop au-dessous du point de suspension. ‖ *Balance d'essai*, Balance d'une sensibilité extrême, destinée à donner très-exactement le poids des pièces d'essai sur lingots et monnaies d'or et d'argent pour en éprouver le titre. On l'appelle aussi TRÉBUCHET. ‖ *Balance de Roberval*, Balance où les chaînes de suspension ont été supprimées, les bassins reposant au-dessus des bras du fléau. ‖ *Balance pendule*, La même que celle de Roberval, mais perfectionnée. Un mécanisme soutient les deux bassins du fléau dans une position constamment horizontale, ce qui garantit la justesse de la pesée. ‖ *Balance romaine*, Celle dont le fléau a un de ses bras très-court, et qui permet l'usage d'un poids unique dont on fait varier l'effet en le changeant de place. On dit aussi simplement ROMAINE. ‖ *Balance danoise*, Levier droit du premier genre, portant à l'une de ses extrémités un poids constant qui y est soudé, à l'autre extrémité un crochet pour recevoir l'objet à peser, et un autre crochet que l'on peut faire glisser le long du levier pour servir de point de support.

— On donne aussi, en physique, le nom de *Balance* à des appareils qui ne déterminent la pesanteur que dans des circonstances toutes spéciales, ou même qui servent à des expériences auxquelles la pesanteur est absolument étrangère : *Balance hydrostatique*, Appareil propre à mesurer la pesanteur spécifique des corps plongés dans un liquide. ‖ *Balance électrique* ou *magnétique*, Appareil servant à mesurer la force des aimants, l'intensité des attractions et des répulsions électriques. ‖ *Balance pneumatique*, Instrument qui sert à mesurer l'état de compression de l'air dans les soufflets d'orgues. ‖ *Balance de Coulomb* ou *de torsion*, Appareil au moyen duquel on constate les lois des actions magnétiques, en s'appuyant sur la torsion des fils élastiques.

— Mécan. *Balance à poids*, Espèce de soupape de sûreté qui se compose d'un levier chargé d'un poids à son extrémité et agit comme la balance romaine. ‖ *Balance à ressort*, Appareil semblable au précédent, mais dans lequel le poids est remplacé par un ressort, et qui, par conséquent, est plus commode dans les machines locomobiles dont le mouvement pourrait déranger le poids. Il peut, d'ailleurs, être appliqué sur des surfaces qui ne sont pas horizontales. ‖ *Balance d'eau*, Machine hydraulique dont on se sert dans les usines à fer, pour élever, sur la plate-forme du gueulard, le combustible et le minerai, et qui consiste en un tonneau à soupape, qui, se remplissant d'eau et se vidant tour à tour, descend et monte alternativement, entraînant en sens contraire la benne qui contient le combustible.

— Mathém. *Balance algébrique*, Instrument qui sert à résoudre les équations numériques de tous les degrés. ‖ *Balance arithmétique*, Instrument à l'aide duquel on peut faire les opérations de l'arithmétique ordinaire.

— Astr. Constellation zodiacale, ainsi appelée parce que, lorsque le soleil entre dans le signe qui lui correspondait autrefois, les jours sont égaux aux nuits. Quelques-uns ont cru à une allusion à la balance de Thémis :

> La *balance*, au milieu du céleste séjour,
> Suspend également et la nuit et le jour.
> ROUCHER.

‖ Septième signe du zodiaque, qui correspondait autrefois à la constellation du même nom, mais dont la précession des équinoxes l'a considérablement écarté.

— Techn. *Balance élastique*, Instrument à l'aide duquel les horlogers trouvent un spiral dont la progression de force est exactement dans la progression arithmétique requise pour l'isochronisme.

— Pêch. Sorte de filet plat dont on se sert spécialement pour la pêche aux écrevisses.

— Polit. Equilibre des Etats, relativement à la distribution des territoires et des alliances : *La* BALANCE *de l'Europe était entre les mains de Henri IV, par ses alliances, par ses trésors et ses armées.* (Volt.) *Le système de la* BALANCE *de l'Europe n'a été développé que dans ces derniers temps.* (Volt.) On dit aujourd'hui EQUILIBRE. ‖ Pondération des pouvoirs politiques entre les souverains et les chambres, qui est la base du gouvernement constitutionnel : *La* BALANCE *des pouvoirs existe dans un gouvernement constitutionnel.* (Acad.) *La* BALANCE *politique est une utopie inventée par des niais pour se tromper eux-mêmes.* (Colins.) ‖ Compensation ayant l'équilibre pour but ou pour résultat : *L'économie sociale est un vaste système de* BALANCE, *dont le dernier mot est l'égalité.* (Proudh.)

— Econ. polit. *Balance du commerce*, Compensation faisant ressortir la différence entre les exportations et les importations : *Le tableau de la* BALANCE DU COMMERCE *est la représentation des échanges d'une nation avec les autres nations.* (Necker.) *Vouloir mettre en sa faveur la* BALANCE DU COMMERCE, *c'est-à-dire vouloir donner des marchandises et se les faire payer en or, c'est ne vouloir point de commerce* (J.-B. Say.) ‖ *Balance favorable, Balance défavorable*, Nom que l'on donnait à la différence en plus ou en moins des exportations avec les importations, à l'époque où l'on était convaincu que les espèces métalliques constituent la vraie richesse d'une nation.

— Comm. Chiffre qui représente la différence entre le débit et le crédit : *La* BALANCE *de son compte est en ma faveur de deux mille francs.* (Acad.) ‖ Equilibre entre la dépense et la recette :

> Je ne pourrai jamais établir la *balance.*
> C. DELAVIGNE.

‖ Rapport, comparaison mettant la différence en évidence : *C'est la* BALANCE *de l'offre et de la demande qui établit le prix courant.* (Droz.) ‖ *Balance d'inventaire* ou simplement *Balance*, Opération par laquelle un négociant se rend compte de sa situation, en faisant le relevé de son actif et de son passif, puis en compensant et *balançant* les deux comptes : *Je rentre dans mon cabinet faire ma* BALANCE *de la semaine.* (Scribe.) ‖ *Balance de sortie*, Celle qu'on établit à la fin du grand-livre, lorsqu'il est rempli ‖ *Balance d'entrée* ou *Balance à nouveau*, Cette même balance de sortie, reportée au commencement du nouveau grand-livre. ‖ *Balance générale*, Comparaison entre la balance de sortie et le compte des profits et pertes, donnant la situation réelle du négociant. ‖ *Balance* se disait autrefois, parmi ceux qui trafiquaient en Hollande, de la déclaration faite par le patron d'un vaisseau des marchandises composant sa cargaison.

— B.-arts. *Balance des peintres*, Tableau comparatif du mérite des plus habiles peintres, établi par de Piles, sous le quadruple rapport de la composition, du dessin, du coloris et de l'expression. Il suppose que chacune de ces qualités artistiques est susceptible de s'élever à 20 degrés, et il trouve, par exemple, dans les ouvrages de Raphaël : la composition à 17 degrés, le dessin à 18, le coloris à 12 et l'expression à 18. Dans ce système bizarre, où l'on a essayé d'introduire des chiffres pour traduire les choses que le goût est seul appelé à apprécier, la perfection serait égale à 80 ; Raphaël aurait atteint 65, ainsi que Rubens; Lebrun ne serait arrivé qu'à 56.

— Iconogr. et relig. La *balance* est l'attribut de la Justice personnifiée. Elle figure, avec cette signification, sur une foule de monuments funéraires de l'ancienne Egypte, de la Grèce et de l'Etrurie. Dans les scènes du Jugement dernier exécutées par les artistes chrétiens du moyen âge, la main de la Justice divine tient quelquefois une *balance;* mais, en général, c'est l'archange saint Michel.

— Il est aussi question, dans différents endroits du Coran, d'une *balance* dans laquelle seront pesées les bonnes et les mauvaises œuvres de chaque homme. « Nous établirons, dit Dieu, des *balances* justes au jour de la résurrection. Pas une âme ne sera traitée injustement, quand même ce que nous aurions à produire de ses œuvres ne serait que du poids d'un grain de moutarde. » Et dans un autre chapitre il est dit : « Nous avons envoyé des apôtres, accompagnés de signes évidents; nous leur avons donné le livre et la *balance*, afin que les hommes observent l'équité. » S'il faut en croire les commentateurs musulmans, cette *balance*, qui est peut-être la même qui servira au jour du jugement dernier, a été apportée du ciel sur la terre par l'ange Gabriel, et donnée à Noé pour qu'il la transmît à ses descendants.

— Poét. Attribut de Thémis ou de la Justice, que l'on représente tenant de la main droite un glaive et de la gauche une *balance :*

> La Justice passa, la *balance* à la main.
> LA FONTAINE.

> Je vois une auguste déesse
> De qui la droite vengeresse
> Fait briller un glaive tranchant;
> Dans sa gauche est une *balance*
> Que ni fraude ni violence
> Ne forcent au moindre penchant.
> LAMOTTE.

‖ Symbole de la justice et de l'équité, par allusion à la balance que les poëtes mettent dans la main de Thémis : *Malheur à ces ministres faciles et complaisants qui, portant la* BALANCE *du sanctuaire que le Seigneur leur a confiée, au lieu de la tenir droite, la font pencher du côté où les entraîne une condescendance naturelle et tout humaine!* (Bourd.)

— Rem. Le mot *balance*, tant au propre qu'au figuré, est très-souvent employé au pluriel pour désigner un seul objet. Cela tient à ce que la balance a ordinairement deux bassins. Le même usage ou abus se présente pour d'autres objets également composés de deux parties distinctes. Tel est le mot *lunette*, que l'on écrit au pluriel lorsqu'il s'agit d'un petit instrument fort connu qui se compose de deux verres. Tel est aussi le mot *ciseau*, et, ce qui est plus bizarre encore, dans ces deux exemples, c'est qu'on dit : une *paire de lunettes*, une *paire de ciseaux.*

Epithètes. Egale, juste, exacte, équitable, stricte, sévère, inflexible, impitoyable, droite, chancelante, fine, délicate, incertaine, douteuse, fausse, trompeuse.

— **Encycl.** I. — Mécan. et phys. *Théorie de la balance.* Pour le mathématicien, *la balance est un levier du premier genre*, c'est-à-dire un levier où le point d'appui est placé entre le point d'application de la puissance et le point d'application de la résistance. Les deux forces appelées *puissance* et *résistance* sont ici représentées, l'une par le poids d'un corps, l'autre par des grammes ou fractions de gramme; elles ont leurs directions parallèles, et sont appliquées aux extrémités du levier. Pour le physicien et le commerçant, la *balance* est un instrument destiné à évaluer les poids des corps. Sa forme peut varier selon la nature ou les dimensions des objets à peser. Le levier de la *balance* se nomme *fléau;* il est partagé en deux *bras*, dont la longueur se compte du point d'appui au point d'attache des *bassins* ou *plateaux* destinés à recevoir les corps et les poids.

—*Théorie de la balance ordinaire.* La *balance* ordinaire a pour but d'établir l'équilibre entre les masses de deux corps sollicités par la pesanteur dans des conditions telles, que ces masses soient nécessairement égales quand le fléau s'arrête dans la position horizontale; et alors, si le poids de l'un des corps est connu, on peut être certain que c'est aussi le poids de l'autre corps. Ces conditions sont au nombre de trois : 1o les deux bras du fléau doivent avoir une longueur égale, mesurée du point d'appui à chacun des points de suspension des plateaux; 2o ils doivent avoir le même poids, en considérant le poids même de chaque plateau comme solidaire avec celui du bras qui le supporte; 3o le centre de gravité du fléau armé de ses plateaux ne doit pas se confondre avec le point d'appui, mais doit se trouver sur une ligne perpendiculaire à celle qui joint les points de suspension des plateaux et un peu au-dessous du point d'appui. De la théorie du levier, qui peut se résumer dans ce principe : La puissance et la résistance sont en raison inverse de leurs bras de levier, il résulte que les deux premières conditions entraînent l'équilibre quand le point d'appui de la *balance* et son centre de gravité se confondent; mais alors l'équilibre consiste uniquement dans le repos qui résulte de l'égalité entre des forces opposées, et il a lieu quelle que soit la position du fléau. La troisième condition ne détruit pas cet état de fixité résultant d'une égalité de forces contraires; mais elle fait qu'il ne peut avoir lieu qu'autant que le fléau est dans une position parfaitement horizontale, puisqu'un corps quelconque ne peut rester fixe que lorsque son point d'appui et son centre de gravité se trouvent sur la même verticale. On peut très-facilement s'assurer qu'une *balance* remplit les trois conditions que nous venons d'indiquer : il suffit, pour cela, de charger les plateaux de deux poids se faisant équilibre quand le fléau reste horizontal, puis d'échanger ces deux poids en mettant l'un à la place de l'autre; si l'équilibre subsiste encore, toujours avec l'horizontalité du fléau, la *balance* est juste. Il est bon de remarquer ici que l'idée d'horizontalité s'attache nécessairement à celle d'équilibre, quand on applique ce dernier mot à la *balance* ordinaire.

Si le centre de gravité du fléau était placé au-dessus du point d'appui, au lieu d'être au-dessous, la *balance* serait *folle*, parce qu'elle n'aurait alors aucune tendance à revenir vers son point d'équilibre dès que celui-ci se trouverait dépassé : c'est ce qu'on exprime encore en disant que l'équilibre de la *balance* serait *instable.* Si le centre de gravité était au point d'appui même, la *balance* serait dite *indifférente ;* et elle serait *paresseuse*, c'est-à-dire peu sensible, si le centre de gravité était trop au-dessous du point d'appui, comme nous allons le voir.

— *Sensibilité de la balance.* Après avoir déterminé les conditions théoriques d'une *balance* juste, il est naturel de se demander si l'équilibre proprement dit, c'est-à-dire l'état de fixité du fléau dans une position quelconque, est impossible quand les poids sont inégaux ; en d'autres termes, s'il n'y a pas une position inclinée du fléau pour laquelle l'équilibre existe, quelle que soit la différence des poids placés dans les deux bassins. Pour répondre à cette question, observons que, le fléau étant en équilibre sous l'action de deux forces égales (les deux bassins et leurs charges), ces deux forces auront une résultante passant par le point d'appui O du fléau AB (fig. 1), résultante qui sera détruite par la fixité de ce point. Ce

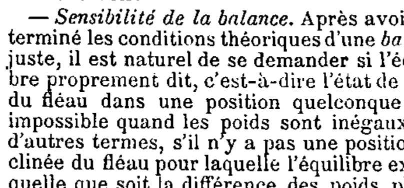

sera comme si le fléau ne supportait ni bassins ni poids, comme s'il était seul, et il ne prendra une position horizontale que sous l'action de son propre poids P, appliqué à son centre de gravité G. Une différence de poids p entre les corps mis dans les plateaux produira donc le même effet que si le fléau était simplement soumis à la force p appliquée à l'une de ses extrémités, en B par exemple; il s'inclinera et ne s'arrêtera dans la position A'B' que quand son poids P, appliqué à son centre de gravité G', maintenant déplacé, fera équilibre à la force p. Or, dans cette position, les moments (v. MOMENT) des forces P et p sont égaux, c'est-à-dire que l'on a

$$P \times Oa = p \times Ob. \qquad (1)$$

Il y a donc, comme on voit, une inclinaison du fléau pour laquelle l'équilibre existe avec des bras inégaux. Cette inclinaison, représentée par l'angle BOB', que nous nommerons α, peut être calculée. En effet, les deux triangles OG'a, OB'b sont semblables comme ayant leurs côtés respectivement perpendiculaires, ce qui entraîne l'égalité des angles OG'a et α. On a donc

$$Oa = OG' \sin\alpha$$

et

$$Ob = OB' \cos\alpha.$$

Alors, l'égalité (1) devient

$$P \times OG' \sin\alpha = p \times OB' \cos\alpha,$$

d'où

$$\frac{\sin\alpha}{\cos\alpha} = \frac{p \times OB'}{P \times OG'},$$

ou enfin

$$\tan\alpha = \frac{p \times OB'}{P \times OG'}. \qquad (2)$$

La formule (2), dans laquelle OB' indique la moitié de la longueur du fléau, et OG' la distance du centre de gravité du fléau à son point d'appui, va nous montrer immédiatement quelles sont les conditions de sensibilité d'une *balance*. Cette sensibilité est d'autant plus grande, en effet, que l'angle α est plus

grand lui-même, sans toutefois atteindre 90°. Pour

$$\alpha = 90^\circ,$$

on aurait

$$\text{tang}\,\alpha = \infty,$$

ce qui est impossible tant que OG′ n'est pas nul. La différence p des poids étant supposée fixe pour un cas donné, la valeur de tang α, et, par suite, celle de α, dépend de la valeur de la fraction $\frac{p\,\text{OB}'}{\text{P} \times \text{OG}'}$, qui est d'autant plus grande que son numérateur surpasse davantage son dénominateur. Les conditions de la sensibilité d'une *balance* juste peuvent donc se réduire à trois chefs :

1° *Le fléau doit être très-long ;*

2° *Le poids du fléau doit être très-léger ;*

3° *Le centre de gravité du fléau doit être aussi rapproché que possible du point d'appui.*

C'est en se conformant aux conditions que nous venons de passer en revue, et en y ajoutant les soins d'une ingénieuse exécution, que d'habiles constructeurs, notamment MM. Fortin et Deleuil, sont parvenus à fabriquer des *balances* sensibles à l'addition d'un milligramme dans un bassin, lors même que ces bassins contiennent chacun un poids de 10 kilo.

— *Construction d'une bonne balance.* L'axe de suspension du fléau consiste en un couteau d'acier dont le tranchant, tourné vers le bas, repose par ses extrémités sur deux petits plans d'acier ou d'agate ; de cette manière, le fléau n'éprouve que le moindre frottement possible. Le fléau se termine, à chaque extrémité, par un couteau dont l'arête, cette fois, est tournée vers le haut ; c'est sur ces deux arêtes que reposent les crochets auxquels sont fixées les chaînes qui soutiennent les bassins. Au fléau est adaptée une longue aiguille qui, participant à toutes ses oscillations, permet de les constater et d'en apprécier l'amplitude le long d'un arc immobile et gradué. Enfin, pour ménager le couteau de suspension et conserver le poli des plans sur lesquels il repose, on adapte à la *balance* une pièce mobile nommée *fourchette*, dont les deux branches viennent saisir le fléau par dessous, et le maintiennent soulevé pendant que l'on change les poids des bassins, ou quand l'appareil ne fonctionne plus. On complète ces précautions en enfermant le système dans une cage de verre destinée à le garantir des agitations de l'air et à le préserver de l'humidité et de la poussière.

— *Utilisation d'une balance fausse.* Sans vous inquiéter de savoir si votre *balance* est rigoureusement juste, il est facile d'en obtenir, par deux méthodes différentes, des résultats aussi exacts qu'avec le plus parfait appareil. La première méthode, due à Borda, est celle des *doubles pesées*. Placez dans l'un des bassins le corps à peser, et dans l'autre des grains de plomb, ou du sable fin, ou toute autre substance capable d'être ajoutée ou retirée par petites quantités. Quand l'équilibre a lieu, enlevez le corps, et remplacez-le par des grammes en nombre suffisant pour que l'équilibre se rétablisse. Ces grammes expriment évidemment le poids du corps, puisqu'ils font équilibre à la même charge dans les mêmes conditions.

La deuxième méthode consiste à *extraire la racine carrée du produit des deux poids que l'on obtient en pesant le corps successivement dans les deux bassins.* En effet, désignons par a et b les longueurs des deux bras du fléau ; par P le poids que le corps semble avoir à l'extrémité du bras a ; par P′ le poids qu'il semble avoir à l'extrémité du bras b ; et soit x le poids réel qu'il s'agit de trouver. D'après les principes de l'équilibre du levier, on a

$$ax = b\text{P}'$$

et

$$bx = a\text{P},$$

dont le produit

$$abx^2 = ab\text{PP}'$$

se réduit à

$$x^2 = \text{PP}',$$

ou

$$x = \sqrt{\text{PP}'}.$$

Ainsi, par exemple, si la première pesée a donné P = 38 gr., et la seconde P′ = 42 gr., le véritable poids sera

$$\sqrt{38 \times 42} = \sqrt{1596} = 39 \text{ gr. } 95.$$

En réalité, on ne parvient jamais à faire des *balances* dont les deux bras soient rigoureusement égaux, ou même le soient assez pour des pesées de précision ; c'est pourquoi les chimistes, dans leurs recherches délicates, considèrent toujours les meilleures *balances* comme mauvaises, et s'astreignent à employer constamment la méthode des doubles pesées. Et quand on emploie cette méthode, il faut avoir soin que le fléau ne fasse pas de grands mouvements à l'instant où l'on remplace par des poids le corps à peser, car ces mouvements suffiraient pour déplacer quelque peu le point de suspension du fléau, et changer par conséquent la longueur de ses deux bras pendant la durée de la pesée.

— *Balance à levier coudé.* Une autre sorte de *balance*, sans poids, employée souvent comme *pèse-lettres*, repose sur une application un peu différente des mêmes principes. Elle consiste en un levier coudé AOB tournant autour du point O : l'une des branches AO a la forme d'une aiguille, et se meut le long d'un cadran convenablement gradué ; l'autre branche OB porte le poids à son extrémité.

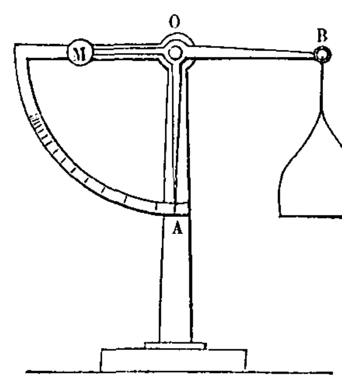

Un contre-poids M est placé à une distance quelconque OM sur le prolongement de la branche OB, de manière à faire équilibre au poids de celle-ci lorsque la *balance* est à vide et que la ligne OA est verticale.

La condition d'équilibre de cette machine est facile à établir. On reconnaît d'abord aisément que le poids M, faisant d'abord équilibre au poids de la branche OB et du plateau vide, aura, dans toutes les situations de la *balance*, un moment égal à la somme de celui de cette branche et de ce plateau ; on peut donc en faire abstraction et chercher simplement la condition d'équilibre entre le poids de la branche OA et le poids P appliqué en B.

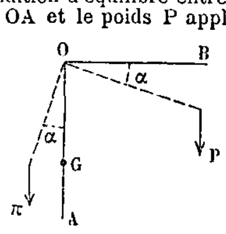

Soit α l'angle dont la *balance* s'incline sous l'influence de ce poids P ; soit π le poids de la branche OA, que nous pouvons supposer au centre de gravité G de celle-ci ; soit enfin OG = λ et OB = l. Le moment du poids P est égal à

$$\text{P}\,l\cos\alpha,$$

celui du poids π est

$$\pi\lambda\sin\alpha.$$

On a donc l'égalité

$$\text{P}\,l\cos\alpha = \pi\lambda\sin\alpha,$$

d'où

$$\text{tang}\,\alpha = \text{P}\cdot\frac{l}{\pi\lambda}$$

Cette équation montre que, si grand que soit P, jamais l'angle α ne sera droit et jamais OA ne sera horizontal. Elle donne aussi le moyen de graduer le cadran CD ; mais il vaut mieux effectuer cette graduation empiriquement. L'instrument est d'autant moins sensible que le poids P est plus grand. Ce poids n'a d'autre limite que celle qui est imposée par l'imparfaite résistance des matériaux.

— *Balance de Quintenz.* Cette *balance*, ainsi nommée du nom de son inventeur, se voit dans les magasins de gros et dans les bureaux des messageries ou des chemins de fer. Elle sert à peser les bagages et les corps volumineux. Un plateau AB (fig. 2), dont un des

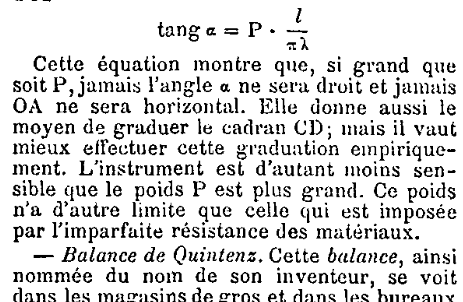

bords se relève en BC, s'appuie, d'une part, en D sur le levier EF, et, d'une autre part, sur la pièce G au moyen de la barre CG. Le levier EF, mobile en E, est engagé dans l'extrémité inférieure de la tringle FH ; et la pièce G est également accrochée à l'extrémité inférieure de la tringle GI ; de sorte que le poids d'un corps posé sur le plateau tend à abaisser ces deux tringles, et, par suite, le bras de levier HK, auquel elles sont attachées. Le levier HL est mobile autour du point K ; une de ses extrémités supporte, comme nous venons de le voir, le poids du corps à peser ; l'autre soutient un plateau P destiné à recevoir des kilogrammes. Les choses sont combinées de façon à avoir les rapports $\frac{\text{ED}}{\text{EF}} = \frac{\text{IK}}{\text{HK}}$ et $\frac{\text{IK}}{\text{KL}} = \frac{1}{10}$. Cela posé, admettons que, le plateau AB ne portant aucun corps, le levier HL soit en équilibre et dans une position horizontale. Si maintenant l'on place un corps sur le plateau AB, le poids de ce corps se répartira entre les deux points d'appui D, G du plateau. La portion de ce poids qui incombe au point G donnera lieu à une pression égale appliquée en I. L'autre portion, que nous appellerons π, agissant au point D, donnera lieu à une pression $\pi \times \frac{\text{ED}}{\text{EF}}$, ou $\pi \times \frac{\text{IK}}{\text{HK}}$ appliquée à l'extrémité F du levier EF. Cette dernière pression se transmettra au point H, et y produira le même effet qu'une pression $\pi \times \frac{\text{IK}}{\text{HK}} \times \frac{\text{HK}}{\text{IK}} = \pi$, appliquée en I ; en sorte que ce sera comme si la seconde portion du poids agissait directement sur le point I. Le levier HL se trouve donc exactement dans les mêmes conditions que si le poids du corps était tout entier appliqué en I. Et, à cause du rapport $\frac{\text{IK}}{\text{KL}} = \frac{1}{10}$, il faudra, pour établir l'équilibre, mettre sur le plateau P un poids dix fois moindre que celui du corps.

C'est d'après les mêmes principes que sont construits les *ponts à bascule*, sur lesquels on installe, pour être pesées, des voitures avec leur chargement complet.

— *Balance de Roberval.* En 1670, le *Journal des Savants* annonça « *une nouvelle manière de balance inventée par M. de Roberval, professeur de mathématiques dans l'Université de Paris*, laquelle est très-différente des autres et semble d'abord renverser les principes de la statique ; car, dans cette nouvelle *balance*, soit que les poids soient absolument égaux ou inégaux, soit qu'on les approche ou qu'on les éloigne du centre de la *balance*, s'ils sont une fois en équilibre, ils y demeurent toujours ; s'ils ne sont pas d'abord en équilibre, on ne les y peut jamais mettre ; et, ce qu'il y a de plus surprenant, les poids, étant mis tous deux du même côté du centre de la *balance*, peuvent faire équilibre l'un contre l'autre..... » C'est cette *balance* paradoxale, dont nous ne décrirons pas la construction primitive, que l'on voit aujourd'hui sur tous les comptoirs, enfermée dans une caisse en bois, d'où sortent, aux deux extrémités, deux tiges métalliques supportant les plateaux. Pour faire comprendre le principe sur lequel repose la disposition de cet appareil, rappelons que, *si deux forces, agissant aux extrémités d'un bras de levier mobile, se font équilibre, elles sont entre elles dans le rapport inverse des chemins parcourus, dans le même temps, par leurs points d'application ;* en sorte que, si les chemins parcourus sont égaux, les forces (qui sont ici représentées l'une par le poids d'un corps, l'autre par des grammes) seront égales. Imaginons donc un parallélogramme ABCD (fig. 3) formé de

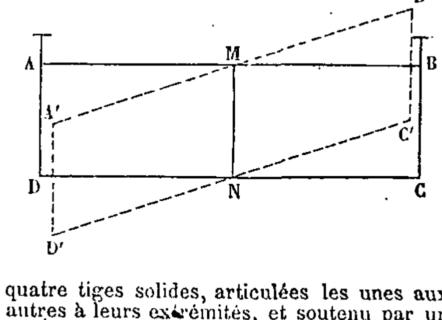

quatre tiges solides, articulées les unes aux autres à leurs extrémités, et soutenu par un axe MN, également articulé aux milieux des côtés AB et DC. De cette manière, quelle que soit la déformation du parallélogramme, telle que A′B′C′D′, les côtés verticaux AD, BC, restent encore verticaux en A′D′, B′C′, et il est, de plus, évident que deux points quelconques de ces côtés se déplacent, en même temps, de la même quantité, l'un en montant, l'autre en descendant. Si donc les tiges verticales sont surmontées de plateaux, l'appareil sera en équilibre, et le fléau AB horizontal, quand les charges mises sur les plateaux auront même poids.

— *Balance romaine.* La *romaine*, ainsi nommée à cause du grand usage qu'en faisaient les Romains, se compose d'un fléau AB (fig. 4), suspendu par une anse EK, qui le divise en

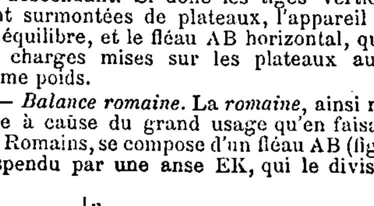

deux bras inégaux. Le bras le plus court porte un bassin C, ou un crochet destiné à soutenir l'objet qu'on veut peser ; et l'on fait équilibre à l'aide d'un poids constant P, qui glisse, au moyen d'un anneau, sur le bras le plus long. Cette machine a l'avantage de n'employer qu'un seul poids pour peser les corps les plus divers en pesanteur ; car, d'après la théorie du levier, l'équilibre a lieu lorsque, le fléau étant horizontal, le poids constant P a été placé de manière à donner la proportion $\frac{\text{P}}{\text{Q}} = \frac{\text{AK}}{\text{K}a}$, dans laquelle Q représente le poids de l'objet. Par exemple, si le corps pesé égale 10 kilo. et que P soit égal à 1 kilo., l'équilibre aura lieu lorsque la partie Ka sera égale à dix fois le bras AK. La proportion ci-dessus sert donc à déterminer, le long du plus grand bras, une graduation qui indique aussitôt le poids cherché. Pour que cette *balance* soit juste, il faut qu'elle soit en équilibre et dans une position horizontale, indépendamment du poids fixe ou du corps à peser.

— *Balance danoise.* Cette machine, dont l'usage est très-répandu dans le nord de l'Europe, diffère de la romaine en ce que le peson et le corps à peser restent fixes aux deux extrémités du fléau, et que le point de suspension seul est mobile et sert à déterminer le rapport des bras.

— *Balance hydrostatique.* Cette *balance*, imaginée par Galilée pour vérifier le *principe d'Archimède* (v. ARCHIMÈDE), et obtenir les *pesanteurs spécifiques* des corps, n'est autre chose qu'une *balance* ordinaire, dont le fléau peut, par une disposition particulière, s'élever ou s'abaisser à volonté, en même temps que les deux plateaux. Au-dessous d'un des plateaux est adapté un crochet auquel on suspend un cylindre creux ; au-dessous de ce cylindre, on suspend de même un cylindre métallique plein, capable de remplir exactement le cylindre creux. On établit l'équilibre en mettant des poids dans l'autre plateau. Cela fait, on abaisse le fléau de manière à faire plonger entièrement le cylindre plein dans un vase rempli d'eau. L'équilibre est aussitôt rompu ; pour le rétablir, il suffit de remplir d'eau le cylindre creux. On vérifie par là que le cylindre plein, plongé dans l'eau, y perd de son poids une portion égale au poids du liquide qu'il déplace. La *balance* hydrostatique sert aussi d'aréomètre. (V. ce mot.) En effet, l'appareil sans poids ni corps étant en équilibre, si, avec un crin ou un fil très-délié dont la pesanteur peut être négligée, on attache sous un des bassins l'objet dont on cherche la densité, et qu'on établisse l'équilibre par des poids gradués placés dans l'autre bassin, on aura d'abord le poids absolu du corps. Si maintenant on plonge le corps dans l'eau, l'équilibre est encore troublé, et les poids qu'il faut mettre sur le bassin du côté du corps font connaître le poids de l'eau déplacée. Il reste donc à diviser le poids du corps par le poids de cette eau.

Nous avons vu jusqu'ici le mot *balance* appliqué à des appareils servant à estimer les poids des corps. Mais, par analogie, on a étendu la signification de ce mot, afin de lui faire désigner d'autres instruments propres à mesurer des forces très-différentes de la pesanteur. Les plus importants de ces appareils sont les suivants :

— *Balance bifile.* Quelques physiciens ayant annoncé qu'ils avaient trouvé en défaut les lois de Coulomb relatives aux attractions et aux répulsions électriques (v. ci-dessous BALANCE DE TORSION), un Anglais, sir William Harris, construisit, pour les vérifier, une *balance*, à laquelle il donna le surnom de *bifile*, parce que le fil unique de Coulomb y est remplacé par deux fils parallèles, auxquels l'aiguille mobile est suspendue. Un ingénieux système de roues et de cercles gradués permet de tordre les fils et de lire avec la plus grande précision les déviations de l'aiguille et les angles de torsion des deux fils, que des arrêts de liége empêchent de se rapprocher. Au moyen de cet appareil, Harris crut d'abord reconnaître que les lois de Coulomb ne se vérifiaient pas toujours ; mais, depuis, la mise en défaut de ces lois a été rejetée sur des causes accidentelles, et la belle découverte de Coulomb a été de nouveau confirmée.

— *Balance électro-magnétique.* Cet appareil, imaginé par M. Becquerel, est d'une grande simplicité pour faire connaître les intensités des courants électriques. Qu'on se figure une *balance* ordinaire très-sensible. Au-dessous de chaque bassin est suspendu un aimant qui pénètre sans frottement dans un tube de verre vertical, entouré, comme une bobine, d'un très-long fil de cuivre recouvert de soie, et passant d'un tube à l'autre. L'instrument étant bien équilibré, si l'on fait passer un courant, en sens opposé, autour des tubes, l'un des aimants est soulevé et l'autre abaissé ; il faut alors, pour rétablir l'équilibre, mettre dans le bassin correspondant à l'aimant soulevé des poids qui représentent l'intensité des courants.

— *Balance de torsion.* Appareil ainsi nommé par son inventeur Coulomb, et construit en vue d'estimer les forces magnétiques des aimants naturels ou artificiels, ainsi que les forces électriques. Il est fondé sur la torsion des fils de cuivre ou d'argent, c'est-à-dire sur l'effort que fait, pour revenir sur lui-même, un fil tendu verticalement par un poids que l'on fait tourner horizontalement. Cet effort, appelé *force de torsion*, est proportionnel à l'*angle de torsion*. La *balance* (fig. 1), dans ses

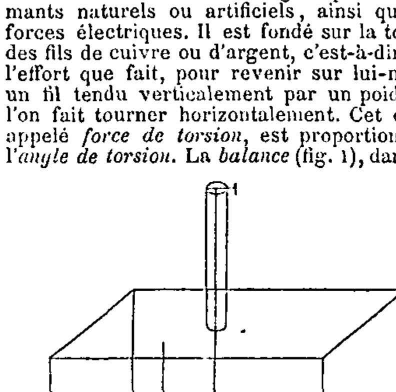

éléments essentiels, consiste en un fil d'argent, dont la partie supérieure est enroulée

à un petit treuil qui peut tourner sur un disque divisé de manière à indiquer, à l'aide d'un micromètre, les degrés de torsion ou l'angle de torsion que l'on donne au fil à son extrémité supérieure. L'extrémité inférieure du fil porte une espèce d'étrier destiné à soutenir une aiguille aimantée, quand on veut mesurer les forces magnétiques, ou une aiguille en gomme laque terminée par une balle de sureau, quand il s'agit d'évaluer les forces électriques. Une cage de verre enferme une partie du fil et supporte le treuil. Sur le contour de la cage règne une zone divisée en degrés, correspondant aux degrés de la circonférence. Nous allons voir comment l'appareil s'applique à la mesure des forces magnétiques. On commence par déterminer la position d'équilibre du fil. Pour cela, on place dans l'étrier une aiguille non aimantée, et l'on note le point auquel correspond son extrémité sur la division qui entoure la cage. On remplace ensuite l'aiguille non aimantée par une aiguille aimantée du même poids. Celle-ci tord le fil pour se placer dans la direction du méridien magnétique. On note également le point auquel elle correspond sur la division. Les deux points notés indiquent, par leur écartement, la quantité dont il faut faire tourner le micromètre supérieur pour amener le plan d'équilibre du fil à coïncider avec la direction de l'aiguille. On est alors sûr que l'aiguille est dans le méridien magnétique, et que le fil n'éprouve aucune torsion. Représentons (fig. 2) la coupe

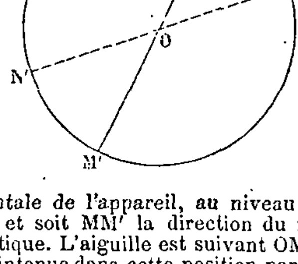

horizontale de l'appareil, au niveau de l'aiguille, et soit MM' la direction du méridien magnétique. L'aiguille est suivant OM, et elle est maintenue dans cette position par la force magnétique F de la terre, force que nous devons préalablement évaluer. Pour cela, faisons tourner le micromètre dans le sens MNM' d'une quantité angulaire égale à A, et supposons que la torsion du fil amène l'aiguille de OM en ON, en la faisant dévier d'un angle MON = B (dans son expérience, Coulomb avait $A = 720°$ et $B = 20°$). Si l'aiguille n'avait pas bougé, l'angle de torsion eût été A. Mais, maintenant que l'aiguille a été écartée de sa position primitive, l'angle de torsion est $A - B$. Cet angle représente la force de torsion qui fait équilibre à la force magnétique de la terre. Ainsi :

Pour faire dévier l'aiguille de $B°$, il faut tordre le fil de $A - B°$;

Donc, pour la dévier de 1°, il faut tordre le fil de $\frac{A - B°}{B}$.

De sorte qu'à chaque degré de déviation de l'aiguille correspondent $\frac{A - B}{B}$ degrés de torsion du fil, ou encore une force magnétique terrestre de $\frac{A - B}{B}$. Cette valeur dépend des dimensions et de la nature du fil employé. Dans l'expérience de Coulomb, elle était de 35°. Supposons-la donc déterminée pour un fil donné, et appelons-la θ. Maintenant, ramenons l'aiguille dans sa position OM. Introduisons, par une ouverture pratiquée dans le haut de la cage, un barreau aimanté, situé aussi tout entier dans le plan du méridien magnétique, et approchons-le du point M, de façon que les deux pôles du même nom soient en présence. L'aiguille sera aussitôt déviée dans la direction MN, par exemple. Soit C l'angle qu'elle fera. La répulsion de l'aimant fait ici équilibre à deux forces : 1° la force magnétique, qui, étant de θ par degré, se trouve être, dans le cas actuel, $C\theta$; 2° la torsion C du fil. En appelant R cette première répulsion, il vient donc

$$R = C\theta + C.$$

Pour provoquer une nouvelle déviation de l'aiguille, faisons tourner le micromètre dans le sens de NMN', mouvement dont l'effet sera de rapprocher l'aiguille de l'aimant. Soient D le nombre de degrés parcourus par le micromètre, et E l'écart correspondant de l'aiguille. Dans le cas présent, la force magnétique de la terre est $E\theta$, et la torsion $D + E$. C'est à ces deux forces que la répulsion actuelle R' fait équilibre, et l'on a encore

$$R' = E\theta + D + E.$$

Les distances des pôles de l'aiguille et de l'aimant sont C et E; les répulsions calculées, R et R'. Or, l'expérience a fait voir que l'on a, à très-peu près, la relation

$$\frac{R}{R'} = \frac{E^2}{C^2}.$$

C'est-à-dire que *les répulsions magnétiques sont proportionnellement inverses aux carrés des distances des pôles des aimants.*

Ce que nous venons d'exposer étant bien compris, il est facile de voir comment la même méthode conduirait à déterminer la loi des attractions magnétiques, ainsi que la loi des attractions et des répulsions électriques. Seulement, dans ce dernier cas, la terre n'exerce aucune action sur l'aiguille, et il y a lieu de tenir compte de la quantité d'électricité fournie.

II.— Astron. On a donné le nom de *Balance* à une constellation située en partie sur le passage du soleil, et au septième signe du *zodiaque, en comptant* d'occident en orient, à commencer par le Bélier. Il y a donc la *constellation de la Balance* et le *signe de la Balance*, qui ne sont pas la même chose, *comme beaucoup de personnes le croient*. Au temps d'Hipparque (IIe siècle av. J.-C.), un signe quelconque du zodiaque et la constellation du même nom correspondaient assez exactement, et pouvaient être pris l'un pour l'autre; il était alors indifférent de dire que, le jour de l'équinoxe d'automne, le soleil entrait dans le *signe* ou dans la *constellation* de la *Balance*. Mais, en raison de la précession des équinoxes, c'est-à-dire du mouvement qui transporte le point équinoxial d'orient en occident d'une quantité égale à environ 50 secondes par an, ce n'est plus dans la constellation de la *Balance*, mais dans celle de la Vierge, et même assez près du Lion, qu'a lieu l'équinoxe d'automne, le 23 septembre; et c'est à ce moment que le soleil entre dans le signe de la *Balance*.

La constellation de la *Balance* compte, dans le catalogue britannique, cinquante et une étoiles, dont l'une située sur l'écliptique même, et une autre un peu au-dessous, forment les plateaux de la *Balance*. Dans les calendriers et annuaires, le signe de la *Balance* est indiqué par le caractère ♎. Quelle est l'étymologie du mot *Balance* appliqué à une constellation? Suivant le plus grand nombre des auteurs, la *Balance* étant le symbole de la justice et des partages égaux, son nom a été naturellement emprunté pour désigner la région que le soleil traverse lorsqu'il partage le temps en jours et en nuits d'égale durée.

> Libra *dici somnique pares ubi fecerit horas,*
> *Et medium luci atque umbris jam dividet orbem,*
> *Exercete, viri, tauros.....*

a dit Virgile.

> Quand la *Balance* enfin, recevant le soleil,
> Egale au jour la nuit, le travail au sommeil,
> . . . .
> De tes taureaux nerveux aiguillonne les flancs.

Les Egyptiens avaient consacré, on ne sait pourquoi, la *Balance* et le Scorpion au dieu du mal, Typhon, qui, non content de cet hommage astronomique, se faisait moins innocemment immoler des hommes roux. V. CONSTELLATION, SIGNE, ZODIAQUE.

— III. Comm. *Comptabilité*. On nomme *balance*, en comptabilité commerciale, la différence entre le débit et le crédit d'un compte, que l'on ajoute au côté le plus faible pour égaliser les totaux. Cette différence prend également le nom de *solde*. Balancer ou solder un compte, c'est égaliser ainsi les totaux de ce compte. Il y a une *balance* qu'on appelle générale et qui doit nécessairement se faire tous les ans, elle se fait même souvent tous les six mois; elle est également de prescription légale, soit à la mort d'un associé, soit à la dissolution d'une société commerciale. Cette opération essentielle est pour ainsi dire la conclusion de tout le système d'écritures suivi; elle consiste à balancer généralement tous les comptes ouverts au grand-livre, et elle a pour but : 1° de faire connaître les bénéfices ou les pertes des opérations de l'année; 2° *de déterminer exactement la situation* d'une maison de commerce ou de banque, ou d'une entreprise industrielle, en marchandises, argent, effets, valeurs diverses, dettes actives et passives. On obtient ces résultats à l'aide des deux comptes de *balance de sortie* et de *profits et pertes*.— Le compte de *profits et pertes* sert à solder tous les comptes qui ne doivent plus rester ouverts, et celui de *balance* de sortie sert à solder tous les autres.

Balance de sortie. Cette *balance* est établie à la fin de chaque compte et sert à les solder tous.

Balance d'entrée. C'est la contre-partie de la *balance* de sortie. Le débit de l une correspond au crédit de l'autre.

— IV. Polit. *Balance des pouvoirs*. Partout où les hommes ont vécu à l'état de société politique, ils ont cherché, avec plus ou moins de succès, à s'assurer le respect de leurs personnes, de leurs biens, le libre usage de leurs facultés, et en même temps à maintenir parmi eux la paix et la bonne harmonie. Partout cette tendance éternelle des sociétés a été plus ou moins troublée, tant par les prétentions exorbitantes des individus ou groupes d'individus, que par les empiétements de la puissance publique. Aussi les efforts des politiques se sont-ils surtout appliqués à régler les droits et priviléges respectifs des citoyens et des autorités héréditaires ou électives placées au-dessus d'eux.

Parmi les systèmes imaginés, à diverses époques, pour atteindre ce but, un des plus anciens et des plus curieux que nous présente l'histoire est assurément celui de la constitution dorienne. Dans chacun des trois Etats de Lacédémone, d'Argos et de Messénie, composant cette confédération, les rois promettaient d'user avec modération et justice de leur autorité; les sujets, de respecter les droits du souverain. En cas de troubles intérieurs causés dans un Etat soit par les empiétements du pouvoir, soit par l'indocilité des sujets, les deux autres Etats s'engageaient à prendre les armes et à intervenir. Cette confédération *ne tarda pas à se dissoudre*. A Messène et à Argos, où il n'y avait d'autre barrière contre les excès de l'autorité royale que le serment, cette autorité disparut. A ce propos, Platon fait remarquer que, si les législateurs de ces Etats avaient été plus clairvoyants, ils ne se seraient jamais persuadé que la religion du serment fût suffisante pour retenir dans les bornes du devoir de jeunes princes revêtus d'un pouvoir qu'ils pouvaient pousser jusqu'à la tyrannie. A Sparte, la royauté se maintint plus longtemps. Unique d'abord, ce pouvoir avait bientôt été partagé en deux branches, puis limité par la création d'un sénat, et enfin plus amplement refréné par l'institution des éphores.

Dans les autres parties de la Grèce, les avantages de la pondération des pouvoirs n'échappèrent pas à la pénétration des politiques et des esprits d'élite, mais la réalisation pratique en fut à peu près impossible. Dans chaque Etat l'oligarchie, la démocratie et la tyrannie (c'est-à-dire, selon le sens ordinaire que les Grecs attachaient à ce mot, le pouvoir d'un seul) dominèrent exclusivement tour à tour. Platon, aux yeux de qui le gouvernement le plus parfait était celui qui ressemble le plus à l'homme de bien et qui se conduit par les mêmes règles, condamnait également tous ces régimes. Il les déclarait incapables d'atteindre au but que doit se proposer tout bon gouvernement, c'est-à-dire de faire régner *parmi les citoyens* la *concorde*, les *lumières* et la liberté. Athènes est particulièrement l'objet de sa sévérité. « Le gouvernement d'Athènes, dit-il, est pour son malheur devenu *théâtrocratique*. Le désordre que les poëtes ont introduit dans les beaux-arts s'est étendu à tout le reste. Chacun se croyant capable de juger de tout, il en est résulté un esprit général d'indépendance. La bonne opinion que chacun a de soi-même a délivré chaque citoyen de toute crainte; cette absence de crainte a engendré la pire espèce d'impudence, celle de ne pas craindre les gens qui valent mieux que nous; de là le peu de cas qu'on fait de l'autorité des lois, le mépris de la puissance paternelle, le dédain pour la vieillesse, et la légèreté avec laquelle on se dispense de tenir ses promesses et ses serments. »

Si Platon est sévère pour les excès de la liberté, il ne l'est pas moins pour la concentration exagérée de l'autorité. Le tableau qu'il trace des misères que le despotisme a infligées à la Perse se retrouve, avec ses traits les plus saillants, dans l'histoire de tous les despotismes. « Si la puissance des rois de Perse a été, dit-il, en s'affaiblissant, c'est parce que ces rois ont donné des bornes trop étroites à la liberté de leurs sujets et porté leur autorité jusqu'à la tyrannie. Par là, on a détruit l'union et la communauté d'intérêts qui doivent régner dans l'Etat. Les délibérations n'ont plus pour but le bien public; aussi, quand on a besoin que les *peuples s'arment*, ne trouve-t-on en eux ni concert ni ardeur à affronter les périls; des millions de soldats ne sont d'aucun secours pour la guerre. Sous de pareils régimes, les hommes arrivent à ne voir rien au-dessus de l'or et de l'argent. »

Si les Grecs ne furent pas assez heureux pour établir chez eux la pondération des pouvoirs, leurs écrivains politiques eurent du moins la sagesse d'en reconnaître et d'en proclamer les mérites partout où ils en rencontrèrent la réalisation plus ou moins parfaite. A la façon dont Aristote, parlant de la constitution de Carthage, modelée évidemment sur celle de Sparte, en fait ressortir les avantages, on sent que, s'il aime la vérité encore plus que Platon, il est aussi très-peu disposé à la sacrifier, dans un livre de science, à une question d'amour-propre national. « A Carthage, dit-il, les cent quatre, au lieu d'être tirés comme les éphores, à Sparte, des classes obscures, sont pris parmi les hommes les plus honorables. Quant aux deux suffètes, qui correspondent aux deux rois, on a eu la sagesse de ne pas les demander à une famille unique; on ne les prend pas non plus dans toutes indistinctement, on s'en rapporte à l'élection pour appeler le *mérite au pouvoir*. *Les rois*, maîtres d'une immense autorité, sont très-dangereux quand ils sont des hommes médiocres; ils ont déjà fait bien du mal à Lacédémone. »

Polybe, décrivant le mécanisme du gouvernement de la république romaine, est évidemment inspiré par le même esprit de sereine impartialité et de respect pour la vérité. « La séparation des diverses parties de l'Etat, dit-il, est ici si grande, les pouvoirs sont entre eux tellement balancés, qu'il est difficile de déterminer si on est en présence d'un gouvernement monarchique, aristocratique ou démocratique, soit qu'on regarde les consuls, le sénat ou le peuple. Les consuls ont la direction des affaires publiques, sont *chargés d'exécuter* les lois. Ce sont eux qui reçoivent les ambassadeurs, et décident de leur présentation au sénat. A eux appartient l'initiative de la rédaction des sénatus-consultes, la convocation et la tenue des assemblées populaires, le droit d'y poser les questions à résoudre par oui ou par non, la levée des troupes et le commandement des armées. Le sénat est maître des deniers publics, il vote les dépenses nécessaires à la nourriture et à l'habillement des troupes, il a droit de juridiction spéciale sur certains crimes politiques; il est juge des différends entre les villes et les particuliers, il *détermine le chiffre des sommes à employer* en travaux publics; c'est de lui que les ambassadeurs auprès des nations étrangères tiennent leur mandat; il décide enfin de la paix et de la guerre. Afin d'empêcher que les guerres étrangères ne tournent au préjudice de la chose publique, il peut remplacer les chefs et arrêter les expéditions. Quant au peuple, il a droit d'infliger des amendes, la prison, la mort même, et il doit être consulté sur la paix, les alliances et la guerre. Chaque partie de l'Etat, ajoute Polybe, peut incommoder l'autre; mais en agissant de concert, elles sont inébranlables; la guerre étrangère a toujours pour effet de les amener à faire cause commune, et alors leur force devient *immense. Les choses se font à point nommé* et à temps, parce que tous en général et chacun en particulier s'efforcent d'exécuter ce qui a été résolu; toutes les entreprises arrivent ainsi à bonne fin. » La guerre étrangère était en effet le seul moyen à l'aide duquel le mécanisme pût durer. On sait ce qu'il en advint, lorsque la guerre fut devenue insuffisante pour absorber l'activité du peuple romain, et lorsque la force des choses eut enlevé le contrôle des opérations militaires au sénat.

La révolution commencée par César et accomplie par Auguste réunit dans les mains du prince tous les pouvoirs de l'Etat, tout en laissant subsister ceux-ci d'une manière *purement nominale*. Avec des *sages sur le trône*, comme Nerva, Trajan et les deux Antonins, qui se glorifiaient de n'être que les dépositaires et les ministres de la loi, les désavantages d'une telle concentration des pouvoirs publics se trouvèrent amplement compensés par le caractère même du prince.

Mais rien ne saurait remplacer, pour un peuple, un système d'institutions indépendant de la volonté et du caractère du souverain. Sous les successeurs des Antonins, le pouvoir absolu dont ces sages empereurs avaient fait usage pour le bonheur du monde, devint bientôt un instrument de despotisme intolérable, comme il l'avait été déjà sous plusieurs de leurs prédécesseurs. Les libertés civiles *perdirent toutes leurs garanties comme* la liberté politique, et le maintien de l'empire n'intéressa plus que l'empereur, l'armée et les fonctionnaires publics. Quand on en fut là, malgré l'immensité de ses ressources naturelles et son savant organisme administratif, l'empire s'écroula.

Les constitutions ou plutôt les coutumes des monarchies barbares qui succédèrent à l'empire romain supposaient toutes un chef unique, qui ne trouvait de contre-poids à sa volonté personnelle que la nécessité de compter quelquefois avec ses hommes d'armes pour les trouver toujours prêts à le suivre sur les champs de bataille; le peuple proprement dit n'était compté pour rien, son rôle était celui *d'esclave chargé de cultiver la terre pour ses* maîtres ou pour ses vainqueurs. En France, où la royauté lutta avec tant d'énergie et tant de succès contre la féodalité, l'issue de la lutte ne profita pas beaucoup au principe de la *balance des pouvoirs*. Une fois sortie de page, la royauté ne se montra nullement disposée à partager une autorité dont la conquête lui avait coûté tant d'efforts et de peines; elle délégua son pouvoir avec des précautions extrêmes, mais ne le partagea pas. L'histoire à la main, on peut dire que l'idéal poursuivi par les rois de la troisième race était celui d'un pouvoir sans limite. Tous aspiraient, comme Louis XIV, à dire : « l'Etat, c'est moi. » Au besoin, rois et ministres tenaient très-peu de compte même de leurs propres lois et des autorités instituées par eux pour les mettre à exécution. Le caractère personnel des dépositaires du pouvoir, le progrès de la civilisation, un certain respect de l'opinion publique étaient l'unique frein du despotisme, et ce frein n'eut longtemps qu'une bien faible puissance. Mais au XVIIIe siècle, on vit tout à coup l'opinion acquérir une force toute nouvelle; les livres se multiplièrent, ils osèrent traiter toutes les questions, et tout le monde voulut les lire. On vit *enfin se produire un esprit d'examen qui* s'enquit de la raison d'être de chacune des parties de l'organisme politique et économique. Tout fut soumis au creuset de l'analyse; les penseurs et les philosophes eurent le bonheur de rencontrer, pour répandre le résultat de leurs méditations, un vulgarisateur de génie. Lorsque le moment vint où l'ancien régime sentit l'impossibilité de vivre sans demander à ceux qui payaient l'impôt un consentement plus ou moins libre aux lois fiscales qu'il fallait établir, il se trouva en présence d'une société qui, depuis deux générations, était profondément convaincue de la nécessité d'une transformation radicale des divers éléments de l'Etat.

Mais cette transformation ne put se faire sans bouleversements politiques et sociaux. Il fallut abolir une foule de priviléges, et naturellement toute la classe des anciens privilégiés devint l'ennemie mortelle d'une révolution qui les dépouillait et qui les faisait passer sous un odieux niveau. Les chefs de la Révolution, irrités de ces résistances, ne surent pas

garder la modération qui les eût comprimées plus lentement, mais d'une manière beaucoup plus sûre. Ils donnèrent ainsi à leurs ennemis le droit de crier au despotisme, et le peuple lui-même, qui devait profiter de ce despotisme transitoire, prêtant une oreille trop complaisante à des récriminations dont la justice lui semblait démontrée par l'état même d'une société fortement ébranlée, qui n'avait pas encore eu le temps de se rasseoir, le peuple, disons-nous, fit chorus avec ceux dont tous les désirs secrets tendaient au rétablissement de leurs priviléges. L'impatience du caractère national amena donc bientôt la ruine de toutes les constitutions par lesquelles la Révolution avait essayé d'établir une *balance des pouvoirs* fondée sur la raison et sur l'intérêt du plus grand nombre; à tous ces systèmes plus ou moins compliqués, on préféra les formes simples et le niveau égalitaire du pouvoir d'un seul.

Mais les excès qu'engendra ce despotisme, les entreprises démesurées dans lesquelles il précipita le pays, les immenses calamités et les douloureuses humiliations qui en furent la suite, ramenèrent la nation à tenter de nouveau l'épreuve de la pondération des pouvoirs. Les diverses phases de cette épreuve n'ont pas été heureuses. Tour à tour le gouvernement de la France a été entre les mains des classes supérieures, des classes moyennes et du suffrage universel abandonné à lui-même. Aucun de ces régimes n'a pu se maintenir, soit parce qu'ils n'ont pas su comprendre la part qu'il fallait faire aux divers intérêts sociaux, soit parce qu'on n'a pas pris assez soin d'éviter des fautes qui avaient déjà été commises dans le passé. De guerre lasse, la nation s'est de nouveau rejetée dans la concentration du pouvoir, espérant y trouver du moins la paix si elle n'y trouvait pas la satisfaction de toutes ses aspirations légitimes.

En Angleterre, le principe de la séparation des pouvoirs est arrivé à se traduire dans les faits un peu mieux que partout ailleurs. Une suite de circonstances heureuses a contribué à ce résultat. La royauté, sous les Tudors, fut presque aussi puissante et aussi absolue que les autres royautés du continent. Les parlements s'inclinaient devant l'autorité royale, qui n'avait pas de limites et qui ne devait pas même être discutée. C'était vers la royauté, et non pas vers les deux chambres, que les faibles pensaient à se tourner pour réclamer protection. Vers la fin du XVI^e siècle, le parlement était considéré bien plus comme un ornement de la couronne que comme un des éléments essentiels de l'Etat. Les temps où les deux chambres avaient exercé quelque autorité correspondaient à des périodes de troubles et d'effusion de sang. Il n'en fallait pas davantage pour rendre odieuse aux classes éclairées la perspective du retour de cette influence. Pour changer les idées du peuple anglais, il ne fallut rien moins que le spectacle des maux que l'absence de libertés politiques avait attirés sur le continent, et le pédantisme extravagant des publicistes à la solde de Jacques I^{er}.

On sait quelle fut l'issue de la lutte entre cette prétention de la royauté de ne reconnaître aucun contrôle et celle de la nation, qui voulait participer à la direction de ses affaires; commencée par des livres, des sermons, cette lutte se traduisit bientôt en procès criminels, en guerres civiles, et se termina par la mort et l'exil des Stuarts et de leurs partisans. L'élévation de Guillaume d'Orange au trône fut la constatation du droit que se reconnaissait le peuple anglais de décider de ses destinées par l'intermédiaire du parlement. Depuis cette époque, le parlement a été pour le peuple anglais le commencement et la fin, l'alpha et l'oméga de toute autorité. Quand, mécontentes de la part qui leur était faite dans la communauté politique et sociale, des classes nombreuses de la société ont aspiré à être traitées avec plus de justice, on ne les a vues réclamer que le droit d'être représentées au parlement, sûres qu'elles étaient que ce droit les conduirait au but de leurs désirs.

C'est assurément à cette certitude où chacun est que la porte du parlement ne lui est pas fermée qu'est due cette bonne harmonie relative qui règne aujourd'hui généralement dans la nation anglaise. Gouvernement et nation ne craignent rien l'un de l'autre. Il en est de même des diverses classes entre elles; aucune haine sérieuse, aucune barrière infranchissable ne les sépare. Mais si l'on peut dire qu'en fait la *balance des pouvoirs* existe en Angleterre mieux que partout ailleurs, ne peut-on pas dire aussi que ce fait résulte de la sagesse ou de la modération des rois anglais, bien plus que des institutions elles-mêmes? Au lieu d'une reine, qui n'a d'autre désir que d'être aimée de son peuple, supposez un roi jeune, ambitieux, ardent pour la gloire : respectera-t-il toujours l'opinion publique, manifestée par les votes des deux chambres? Ne voudra-t-il pas aussi abuser de son pouvoir, qui, au fond, est à peu près le même que celui de tous les autres souverains? Et, si l'on croit trouver dans l'aristocratie anglaise une force qui manque à d'autres nations pour assurer l'équilibre de l'Etat, est-ce là une institution qui soit réellement digne d'envie et à la hauteur du siècle? Il faudrait donc désirer, chez nous, le rétablissement d'une noblesse toute féodale, sauf le servage. Vraiment, il est permis de douter que la constitution anglaise contienne plus que les autres la vraie solution de la *balance des pouvoirs*. Cette *balance* n'existe encore en réalité qu'à l'état de problème; mais c'est un problème que les publicistes doivent s'efforcer de résoudre le plus tôt possible, cela est évident, car dès qu'il sera résolu, la société aura trouvé son assiette la plus stable, et l'on pourra croire que la carrière des révolutions sera définitivement fermée.

— *Balance du commerce.* Depuis le XVI^e siècle, la théorie de la *balance du commerce* a servi de base, dans presque tous les Etats de l'Europe, au régime des prohibitions et des douanes protectrices. Peu familiers avec les questions compliquées qui se rattachent à la formation des richesses, les hommes d'Etat et les publicistes, voyant l'influence et la prospérité que le commerce donnait à certaines nations, crurent que l'or et l'argent étaient la plus importante richesse, sinon la seule richesse d'un pays. Or, disaient-ils, au bout d'une certaine période, entre deux peuples qui contractent des échanges, il y en a un nécessairement qui a reçu plus d'argent que l'autre, c'est-à-dire qui a exporté plus de produits rémunérés en monnaie. Le peuple qui a importé le plus de marchandises, c'est-à-dire qui a livré une plus grande quantité de monnaie en échange, ce peuple, dans l'hypothèse, a fait une mauvaise affaire; la *balance du commerce* a tourné contre lui. Le peuple, au contraire, qui a plus exporté qu'importé et qui a été mis par suite en possession d'une plus grande quantité de numéraire a réalisé un gain sur l'autre : il s'est enrichi d'autant. Voilà la théorie dans toute sa simplicité. Le système de politique commerciale qui en découlait, désigné sous le nom de *système mercantile*, consistait, pour chaque pays, à tirer de l'étranger non des marchandises supérieures en valeur à celles qu'on y envoyait, mais plus de capitaux circulants qu'on n'en donnait. De là la prohibition de sortie de métaux précieux à laquelle on eut d'abord recours, puis la prohibition des marchandises étrangères similaires aux produits nationaux. On espérait ainsi que les nations recevant plus d'objets de consommation qu'on ne leur en demandait seraient inévitablement obligées d'en payer le solde en numéraire. Quant aux marchandises que le pays ne pouvait produire et qu'il fallait forcément tirer du dehors, on les frappa de droits d'entrée plus ou moins forts, afin d'en réduire autant que possible l'importation. En même temps, chaque Etat favorisa par des traités de commerce et des primes d'exportation l'envoi de ses produits au dehors. On présumait que l'étranger, obligé de recevoir les produits d'une autre nation, et ne pouvant, en raison des prohibitions, envoyer les siens en retour, serait forcé de payer en or ou en argent.

Cette doctrine économique se recommandait de l'autorité des publicistes les plus accrédités. « On doit distinguer, dit Locke, l'argent des autres biens meubles. Ceux-ci sont d'une nature si périssable, qu'il y a peu de fond à faire sur la richesse qui consiste dans ce genre de biens, et une nation qui en possède dans une année une grande abondance peut, sans aucune exportation, mais par sa propre dissipation et son imprudence, en manquer l'année suivante. L'argent, au contraire, est un ami solide qui, tout en voyageant beaucoup de côté et d'autre et de main en main, ne court pas risque d'être dissipé ni consommé, pourvu qu'on l'empêche de sortir du pays. » Ainsi, suivant Locke, l'or et l'argent étant la partie la plus solide et la plus essentielle des richesses mobilières, le grand objet de la politique commerciale, pour un pays, doit être d'y multiplier ces métaux. « Le conducteur de la nation, dit Vattel, doit veiller soigneusement à encourager le commerce avantageux à son peuple, et à supprimer ou restreindre celui qui lui est désavantageux. L'or et l'argent étant devenus la commune mesure de toutes les choses commerciales, le commerce qui apporte dans l'Etat une plus grande quantité de ces métaux qu'il n'en fait sortir, est un commerce avantageux; et, au contraire, celui-là est ruineux qui fait sortir plus d'or et d'argent qu'il n'en apporte : c'est ce qu'on appelle la *balance du commerce*. L'habileté des gouvernants consiste à faire pencher cette *balance* en faveur de leur nation..... Lorsque, sans contraindre absolument le commerce, ils veulent cependant le jeter d'un autre côté, ils assujettissent la marchandise qu'ils prétendent détourner à des droits d'entrée capables d'en dégoûter les habitants. C'est ainsi que les vins de France sont chargés, en Angleterre, de droits très-forts, tandis que ceux de Portugal n'en payent que de modiques, parce que l'Angleterre vend peu de ses productions en France, au lieu qu'elle en verse abondamment en Portugal. » « Le tableau de la *balance du commerce*, dit Necker, est la représentation des échanges d'une nation avec les autres nations; cette *balance* paraît favorable lorsque la somme de ses exportations est plus considérable que celle de ses importations; elle lui annonce une perte lorsqu'au contraire elle a plus acheté que vendu. »

La théorie de la *balance du commerce*, dont Sully, Colbert et Napoléon I^{er} furent en France les plus vigoureux interprètes, fut vivement attaquée par les fondateurs de la science économique, Quesnay et Adam Smith. Quesnay soutint, le premier, que pour apprécier le commerce extérieur d'une nation, il faut tenir compte, non de la plus ou moins grande quantité des métaux précieux qui entrent et qui sortent, mais du plus ou moins de profit résultant des marchandises vendues et des marchandises achetées, et qu'il y a souvent perte pour une nation à recevoir son solde en numéraire.

Presque à la même époque, Adam Smith signalait comme la source du système mercantile la confusion que l'on fait, dans le langage ordinaire, de l'argent avec la richesse, confusion naturellement produite par la double fonction que remplit l'argent comme instrument de l'échange et comme mesure des valeurs; il s'efforçait d'établir que l'argent, dans le commerce international, n'a aucune supériorité sur toute autre marchandise, et qu'une nation n'est nullement intéressée à recevoir en payement, de l'étranger, tel objet plutôt que tel autre. Mais laissons parler l'auteur des *Recherches sur la nature et la cause de la richesse des nations :*

« La double fonction que remplit l'argent, et comme instrument de commerce, et comme mesure des valeurs, a donné naturellement lieu à cette idée populaire que l'argent fait la richesse, ou que la richesse consiste dans l'abondance de l'or et de l'argent. L'argent servant d'instrument de commerce, quand nous avons de l'argent nous pouvons bien plutôt nous procurer toutes les choses dont nous avons besoin que nous ne pourrions le faire par le moyen de toute autre marchandise. Nous trouvons à tout moment que la grande affaire, c'est d'avoir de l'argent; quand une fois on en a, les autres achats ne souffrent pas la moindre difficulté. D'un autre côté, l'argent servant de mesure des valeurs, nous évaluons toutes les autres marchandises par la quantité d'argent contre laquelle elles peuvent s'échanger. Nous disons d'un homme riche qu'il a beaucoup d'argent, et d'un homme pauvre qu'il n'a pas d'argent... S'enrichir, c'est acquérir de l'argent; en un mot, dans le langage ordinaire, *richesse* et *argent* sont regardés comme synonymes. On raisonne de la même manière à l'égard d'un pays. Un pays riche est celui qui abonde en argent, et le moyen le plus simple d'enrichir le sien, c'est d'y entasser l'or et l'argent.....

» Quelques-uns conviennent que, si une nation pouvait être supposée exister séparément du reste du monde, il ne serait d'aucune conséquence pour elle qu'il circulât beaucoup ou peu d'argent. Les choses consommables, qui seraient mises en circulation par le moyen de cet argent, s'y échangeraient seulement contre un plus grand ou un plus petit nombre de pièces; la richesse ou la pauvreté du pays (comme ils veulent bien en convenir) dépendrait entièrement de l'abondance ou de la rareté de ces choses consommables. Mais ils sont d'avis qu'il n'en est pas de même à l'égard des pays qui ont des relations avec les nations étrangères, et qui sont obligés de soutenir des guerres à l'extérieur, et d'entretenir des flottes et des armées dans des contrées éloignées. Tout cela ne peut se faire, disent-ils, qu'en envoyant au dehors de l'argent pour payer ces dépenses, et une nation ne peut pas envoyer beaucoup d'argent hors de chez elle, à moins qu'elle n'en ait beaucoup au dedans. Ainsi, toute nation qui est dans ce cas doit tâcher, en temps de paix, d'accumuler de l'or et de l'argent, pour avoir, quand le besoin l'exige, de quoi soutenir la guerre avec les étrangers.....

» Sans contredit, un pays qui n'a pas de mines doit tirer son or et son argent des pays étrangers, tout comme celui qui n'a pas de vignes est obligé de tirer ses vins de l'étranger. Cependant il ne paraît pas nécessaire que le gouvernement s'occupe plus d'un de ces objets qu'il ne s'occupe de l'autre. Un pays qui a de quoi acheter du vin aura toujours tout le vin dont il aura besoin, et un pays qui aura de quoi acheter de l'or et de l'argent ne manquera jamais de ces métaux. *On trouve à les acheter pour leur prix, comme toute autre chose; et, s'ils servent de prix à toutes les autres marchandises, toutes les autres marchandises servent aussi de prix à l'or et à l'argent.* Nous nous reposons en toute sûreté sur la liberté du commerce, sans que le gouvernement s'en mêle en aucune façon, pour nous procurer tout le vin dont nous avons besoin; nous pouvons donc bien nous reposer sur elle, avec autant de confiance, pour nous faire avoir tout l'or et l'argent que nous sommes dans le cas d'acheter ou d'employer, soit pour la circulation de nos denrées, soit pour d'autres usages. La quantité de chaque marchandise que l'industrie humaine peut produire ou acheter dans un pays, s'y règle naturellement sur la demande effective qui s'en fait, ou sur la demande de ceux qui sont disposés à payer, pour l'avoir, toute la rente, tout le travail et tout le profit qu'il faut payer pour la préparer et la mettre au marché. Mais aucune marchandise ne se règle plus aisément ou plus exactement sur cette demande effective que l'or et l'argent, parce que, vu le peu de volume de ces métaux en raison de leur valeur, il n'y a pas de marchandise qui se transporte plus facilement d'un lieu à un autre; des lieux où ils sont à bas prix, à ceux où ils se vendent plus cher; des lieux où ils excèdent la demande effective, aux lieux où ils sont au-dessous de cette demande.....

» Quand la quantité d'or et d'argent importée dans un pays excède la demande effective, toute la vigilance du gouvernement *ne saurait en empêcher* l'exportation. Toutes les lois sanguinaires de l'Espagne et du Portugal sont impuissantes pour retenir dans ces pays leur or et leur argent. Au contraire, si la quantité de ces métaux dans un pays se trouve au-dessous de la demande effective, de manière à faire monter leur prix au-dessus de ce qu'il est dans les pays voisins, le gouvernement *n'a pas besoin de se mettre en peine pour en faire importer : il voudrait même empêcher cette importation qu'il ne pourrait pas y réussir.....*

» C'est en partie à cause de la facilité qu'il y a à transporter l'or et l'argent des endroits où ils abondent à ceux où ils manquent, que le prix de ces métaux n'est pas sujet à des fluctuations continuelles comme celui de la plupart des marchandises, qui étant trop volumineuses, ne peuvent pas reprendre aisément leur équilibre quand il arrive que le marché en est dégarni ou surchargé.....

» Si l'or et l'argent pouvaient une fois venir à manquer dans un pays qui aurait de quoi en acheter, ce pays *trouverait plus d'expédients pour suppléer à ce défaut, qu'à celui de toute autre marchandise.* Si les matières premières manquent aux manufactures, il faut que l'industrie s'arrête. Si les vivres viennent à manquer, il faut que le peuple meure de faim. Mais si c'est l'argent qui manque, on pourra y suppléer, quoique d'une manière fort incommode, par des trocs et des échanges en nature. On pourra y suppléer encore, et d'une manière moins incommode, en vendant et achetant sur crédit, ou sur des comptes courants que les marchands balancent respectivement une fois par mois ou une fois par an. *Enfin, un papier-monnaie bien réglé pourra en tenir lieu, non-seulement sans inconvénient, mais encore avec de grands avantages.* Ainsi, sous tous les rapports, l'attention du gouvernement ne saurait jamais être plus mal employée que quand il s'occupe de surveiller la conservation ou l'augmentation de la quantité d'argent dans le pays.....

» Si le marchand trouve en général *plus de facilité à acheter des marchandises avec de l'argent qu'à acheter de l'argent*, ce n'est pas que la richesse consiste plus essentiellement dans l'argent que dans les marchandises; c'est parce que l'argent est l'instrument reçu et établi dans le commerce, *celui pour lequel toutes choses se donnent sur-le-champ en échange, mais qu'on ne peut pas toujours avoir aussi promptement en échange pour toute autre chose.* D'ailleurs, la plupart des marchandises sont plus périssables que l'argent, et leur conservation peut souvent causer au marchand une plus grande perte. De plus, quand il a ses marchandises dans sa boutique, il est plus exposé à ce qu'il lui survienne des demandes d'argent auxquelles il ne pourra pas faire honneur, que quand il a dans sa caisse le prix de ses marchandises. Ajoutons encore à tout cela que son profit se fait plus immédiatement au moment où il vend qu'au moment où il achète, et, sous tous ces rapports, il est beaucoup plus empressé, en général, de changer ses marchandises pour de l'argent que son argent pour des marchandises. Mais quoiqu'un marchand en particulier puisse quelquefois, avec une certaine abondance de marchandises en magasin, se trouver ruiné, faute de pouvoir s'en défaire à temps, une nation ou un pays ne peut pas avoir un semblable accident à redouter. Souvent tout le capital d'un marchand consiste en marchandises périssables destinées à faire de l'argent. Mais il n'y a qu'une bien petite partie du produit annuel des terres et du travail, dans un pays, qui puisse jamais être destinée à acheter de l'or et de l'argent des pays voisins. La très-grande partie est destinée à circuler et à se consommer dans le pays même, et encore, du superflu qui s'envoie au dehors, la plus grande partie en général est destinée à acheter, à l'étranger, d'autres marchandises consommables. Ainsi, quand même on ne pourrait se procurer de l'or et de l'argent avec les marchandises qui sont destinées à en acheter, la nation ne serait pas ruinée pour ce motif... Quoique la marchandise *n'attire pas à elle l'argent toujours aussi vite que l'argent attire à soi la marchandise*, à la longue elle *l'attire à elle plus nécessairement* encore qu'il ne le fait. La marchandise peut servir à beaucoup d'autres choses qu'à acheter de l'argent, mais l'argent ne peut servir à rien qu'à acheter la marchandise. Ainsi, *l'argent court nécessairement après la marchandise ;* mais la marchandise ne court pas toujours ou ne court pas nécessairement après l'argent. Celui qui achète ne le fait pas toujours dans la vue de revendre, c'est souvent dans la vue d'user de la chose ou de la consommer; tandis que celui qui vend le fait toujours en vue de racheter quelque chose. Le premier peut souvent avoir fait toute son affaire, mais l'autre ne peut jamais en avoir fait que la moitié.

» Les marchandises consommables, dit-on, sont bientôt détruites, tandis que l'or et l'argent sont d'une nature plus durable, et que, sans l'exportation continuelle qu'on en fait, ces métaux pourraient s'accumuler pendant plusieurs siècles de suite, de manière à augmenter incroyablement la richesse réelle d'un pays. En conséquence, on prétend en conclure qu'il ne peut y avoir rien de plus désavantageux pour un pays que le commerce qui consiste à échanger une marchandise aussi durable contre les marchandises périssables. Cepen-

dant nous n'imaginons pas de regarder comme un commerce avantageux par excellence celui qui consiste à échanger la quincaillerie d'Angleterre contre les vins de France, quoique la quincaillerie soit une marchandise très-durable, et que, sans l'exportation continuelle qui s'en fait, elle puisse aussi s'accumuler pendant plusieurs siècles de suite, de manière à augmenter incroyablement les poêlons et les casseroles du pays. Mais s'il saute aux yeux que le nombre de ces ustensiles est, par tous pays, limité à l'usage qu'on en fait et au besoin qu'on en a, il devrait également sauter aux yeux qu'il en est de même pour la quantité d'or ou d'argent; que l'usage de ces métaux consiste à faire, comme monnaie, circuler des marchandises et à fournir, comme vaisselle, une espèce de meubles de ménage; que, par tous pays, la quantité de monnaie est déterminée par la valeur de la masse de marchandises qu'elle a à faire circuler; que si vous augmentez cette valeur, tout aussitôt une partie de ce surcroît de valeur ira au dehors chercher à acheter, partout où il pourra en trouver, le surcroît de monnaie qu'exige sa circulation; qu'à l'égard de la quantité de vaisselle, elle est déterminée par le nombre et la richesse des familles particulières qui sont dans le cas de se donner ce genre de faste... Il ne faut pas perdre de vue que l'or et l'argent, sous quelque forme qu'ils soient, sous celle de monnaie ou de vaisselle, *ne sont jamais que des ustensiles, tout aussi bien que les ustensiles de cuisine.* Augmentez le service qu'ils ont à faire, augmentez la masse des marchandises qui doivent être mises en circulation par eux, disposées par eux, préparées par eux, et infailliblement vous verrez qu'ils augmenteront aussi de quantité; mais si vous voulez essayer d'augmenter leur quantité par des moyens extraordinaires, alors, tout aussi infailliblement, vous diminuez le nombre des services qu'ils ont à rendre, et même leur quantité, cette quantité ne pouvant jamais rester au delà de ce qu'exige le service qu'ils ont à faire.....

» Il n'est pas toujours nécessaire d'accumuler de l'or et de l'argent dans un pays pour le mettre en état de soutenir des guerres étrangères et d'entretenir des flottes et des armées avec des denrées consommables, et non avec de l'or et de l'argent. Toute nation qui aura, dans le produit annuel de son industrie domestique, dans le revenu annuel de ses terres, de son travail et de son capital, de quoi acheter dans des pays éloignés ces denrées consommables, pourra bien soutenir des guerres étrangères...

» Un pays qui produit annuellement, par son industrie, *une quantité surabondante d'articles manufacturés qu'il exporte habituellement, peut soutenir pendant plusieurs années une guerre étrangère très-dispendieuse, sans exporter une quantité considérable d'or ou d'argent.* Dans ce cas, à la vérité, une partie très-considérable du superflu annuellement produit par ses manufactures sera exportée sans rapporter aucuns retours au pays, bien qu'elle en rapporte au marchand, le gouvernement achetant au marchand ses lettres de change sur les pays étrangers pour y solder la paye et les vivres de l'armée.....

» L'importation de l'or et de l'argent n'est pas le principal bénéfice et encore bien moins le seul qu'une nation retire de son commerce étranger. Quels que soient les pays entre lesquels s'établit un tel commerce, il procure à chacun de ces pays deux avantages distincts. Il emporte le superflu du produit de leur terre et de leur travail, pour lequel il n'y a pas de demande chez eux, et, à la place, il rapporte en retour quelque autre chose qui y est en demande. Il donne une valeur à ce qui leur est inutile, en l'échangeant contre quelque autre chose qui peut satisfaire une partie de leurs besoins ou de leurs jouissances. Par lui, les bornes étroites du marché intérieur n'empêchent plus que la division du travail soit portée au plus haut point de perfection dans toutes les branches particulières de l'industrie.....

» Ce n'est pas par l'importation de l'or et de l'argent que la découverte de l'Amérique a enrichi l'Europe. L'abondance des mines de l'Amérique a produit ces métaux à meilleur marché..... Il y a peut-être actuellement en Europe vingt ou trente fois autant d'orfèvrerie qu'il y en aurait eu si la découverte de l'Amérique n'eût pas eu lieu. Jusque-là l'Europe a sans doute acquis une véritable commodité de plus, quoique assurément d'un genre très-futile. Mais aussi le bon marché de l'or et de l'argent les rend bien moins propres à remplir les fonctions de monnaie. Pour faire les mêmes achats, il faut nous charger d'une bien plus grande quantité de ces métaux. Il serait assez difficile de décider qui l'emporte de ce léger inconvénient ou de cette futile commodité; ni l'un ni l'autre n'auraient pu apporter de changement bien important dans l'état de l'Europe; et, cependant, la découverte de l'Amérique en a produit un de la plus grande importance. En ouvrant à toutes les marchandises de l'Europe un nouveau marché presque inépuisable, elle a donné naissance à de nouvelles divisions de travail, à de nouveaux perfectionnements de l'industrie, qui n'auraient jamais pu avoir lieu dans le cercle étroit où le commerce était anciennement resserré. »

La longue citation qu'on vient de lire nous donne, dans sa forme première, et, pour ainsi dire, dans sa source, toute l'argumentation des économistes libre-échangistes contre la théorie de la *balance du commerce.* J.-B. Say ne fait guère que la reproduire en lui donnant plus de précision.

« Quelles sont, dit-il, les fonctions des métaux précieux dans la société? Façonnés en bijoux, en ustensiles, ils servent à l'ornement de nos personnes, de nos maisons, et à plusieurs usages domestiques... Sous des formes diverses, ils font partie du capital de la société, de cette portion du capital qui ne porte point d'intérêt ou plutôt qui est productive d'utilité ou d'agrément. Il est sans doute avantageux pour une nation que les matières dont se compose ce capital soient à bon compte et en abondance; mais il ne faut pas estimer cet avantage au delà de sa véritable valeur : il y a des utilités supérieures à celle-là. Le verre des vitres qui nous défendent contre les rigueurs de l'hiver, nous est d'un bien plus grand service que quelque ustensile d'argent que ce soit. On ne s'est pourtant jamais avisé d'en favoriser l'importation ou la production par des faveurs spéciales.

» L'autre usage des métaux précieux est de servir à la fabrication des monnaies de cette portion du capital de la société qui s'emploie à faciliter les échanges que les hommes font entre eux des valeurs qu'ils possèdent déjà. Pour cet usage, est-il avantageux que la matière dont on se sert soit abondante et peu chère? La nation où cette matière abonde est-elle plus riche que celle où cette matière est rare? La réponse à cette question ne saurait être douteuse. Quelle que soit l'abondance ou la rareté du numéraire, comme on a besoin d'une certaine somme pour consommer tous les échanges, le numéraire augmente en valeur à mesure qu'il décline en quantité, et décline en valeur à mesure qu'il augmente en quantité. S'il y a pour 2 milliards de numéraire en France, et qu'un événement quelconque réduise cette quantité de francs à 1,500 millions, les 1,500 millions vaudront tout autant que les 2 milliards pouvaient valoir. La nation n'en sera ni plus riche ni plus pauvre. Il faudra porter moins d'argent au marché, et l'argent qu'on y portera y achètera toutes les mêmes choses. Une nation qui, pour agent de la circulation, emploie des monnaies d'or n'est pas moins riche que celle qui se sert de monnaies d'argent, quoiqu'elle porte au marché une bien moins grande quantité de la marchandise qui lui sert de monnaie..... En résumé, l'abondance des métaux précieux rend plus abondants les ustensiles qui en sont faits et les nations plus riches sous ce *seul* rapport. *Sous le rapport du numéraire, elle ne les rend pas plus riches.....*

» Ces avantages que les particuliers trouvent à recevoir du numéraire préférablement à des marchandises ne sont rien pour les nations. Lorsqu'une nation n'en a pas la quantité qui lui est nécessaire, sa valeur augmente, et les étrangers comme les nationaux sont intéressés à lui en apporter; lorsqu'il est surabondant, sa valeur baisse par rapport aux autres marchandises, et il convient de l'envoyer au loin où il peut procurer des valeurs supérieures à ce qu'il peut procurer dans le pays.

» On dit qu'en augmentant par une *balance* favorable la masse du numéraire, on augmente la masse des capitaux du pays, et qu'en le laissant écouler on la diminue. Mais, en premier lieu, *la totalité du numéraire* d'un pays ne fait pas partie de ces capitaux : l'argent qu'un cultivateur reçoit pour le prix de ses produits, qu'il porte ensuite au percepteur des contributions, qui parvient au trésor public, qui est employé ensuite à payer un militaire et un juge, qui est dépensé par eux pour la satisfaction de leurs besoins ne fait partie d'aucun capital. En second lieu, et en supposant même que tout le numéraire d'un pays fît partie de ses capitaux, il n'en formerait que la plus petite partie.....

» On dit que, si l'on envoie à l'étranger des marchandises au lieu de numéraire, on procure par là à ces marchandises un débouché qui fait gagner à leurs producteurs les profits de cette production. — Je réponds que, lorsqu'on envoie du numéraire à l'étranger, c'est précisément comme si l'on y envoyait des produits de notre industrie; car les métaux précieux dont nous faisons commerce, ne nous sont pas donnés gratuitement et sont toujours acquis en échange de nos produits, soit d'avance, soit après coup. En général, une nation ne peut payer une autre nation qu'avec ses produits, par une raison bien claire : c'est qu'elle n'a pas d'autre chose à donner.

» Il vaut mieux, dit-on encore, envoyer à l'étranger des denrées qui se consomment, comme des produits manufacturés, et garder les produits qui ne se consomment pas, ou qui se consomment lentement, comme le numéraire. — Mais les produits qui se consomment vite, s'ils sont les plus recherchés, sont plus profitables que les produits qui se consomment lentement. Forcer un producteur à remplacer une portion de son capital soumise à une consommation rapide par une autre valeur d'une consommation plus lente, serait lui rendre souvent un fort mauvais service. Si un maître de forges avait fait un marché pour qu'on lui livrât, à une époque déterminée, des charbons et que, le terme étant arrivé, et dans l'impossibilité de les lui livrer, on lui en donnât la valeur en argent, on serait fort mal venu à lui prouver qu'on lui a rendu service, en ce que l'argent qu'on lui offre est d'une consommation plus lente que le charbon.....

» S'il ne fallait importer que la portion la plus durable des capitaux productifs, d'autres objets très-durables, le fer, les pierres devraient partager cette faveur avec l'argent et l'or. Ce qu'il importe de voir durer, ce n'est aucune matière en particulier, c'est la valeur du capital. Or, la valeur du capital se perpétue, malgré le fréquent changement des formes matérielles dans lesquelles réside cette valeur. Il ne peut même rapporter un profit, un intérêt, que lorsque ces formes changent perpétuellement, et vouloir le conserver en argent, ce serait le condamner à être improductif. »

De ce principe, que la quantité de métaux monnayés qui circulent dans un pays est *indifférente*, J.-B. Say conclut qu'une nation s'enrichit en exportant du numéraire, parce que la valeur du numéraire qui lui reste, demeure égale à ce qu'elle était, et que la nation reçoit de plus les retours du numéraire qu'elle exporte. Ce phénomène provient de la propriété particulière à la monnaie de nous servir, non par ses qualités physiques, mais seulement par sa valeur. Si j'ai moins de blé, j'ai moins de quoi manger; si j'ai moins de numéraire, il me sert tout autant, parce que sa valeur augmente et que sa valeur suffit aux usages que j'en fais. Il en résulterait, suivant Say, que les gouvernements, si l'on admettait qu'ils dussent se mêler de ces choses-là, *devraient faire précisément le contraire de ce qu'ils font*, c'est-à-dire, encourager la sortie de numéraire.

J.-B. Say fait cette autre remarque, que plus le commerce qu'on fait avec l'étranger est lucratif, plus la somme des importations doit excéder la somme des exportations, de sorte que cette supériorité des importations sur les exportations, redoutée comme une calamité par les partisans du système mercantile, est précisément ce qu'on doit désirer et ce qui, d'ailleurs, se produit nécessairement; malgré tous les tableaux de la *balance du commerce*, par la raison très-simple qu'elle résulte des gains que font les négociants qui trafiquent avec l'étranger. « Il peut arriver, dit-il, que deux nations qui ont entre elles des relations de commerce reçoivent toutes deux plus de valeurs qu'elles n'en exportent. Le fait s'explique naturellement : on ne peut évaluer les marchandises exportées que selon la valeur qu'elles ont en sortant; mais cette valeur est plus forte lorsqu'elles sont arrivées à leur destination; cette valeur plus forte achète une marchandise étrangère dont la valeur augmente encore en arrivant chez nous : elle est évaluée à son entrée selon sa valeur nouvellement acquise. Voilà donc une valeur exportée qui a amené une valeur importée plus forte de tout le bénéfice fait sur l'aller et le retour. On voit par là que, dans un pays qui prospère, la somme de toutes les marchandises importées doit excéder celle de toutes les marchandises exportées. »

La critique libre-échangiste du système mercantile, telle que Say l'a formulée, peut se résumer de la manière suivante, en prenant la forme syllogistique :

Majeure : Les produits ne se payent qu'avec des produits; les marchandises ne s'achètent qu'avec des marchandises.

Mineure : L'or, l'argent, le platine et toutes les valeurs métalliques sont des produits du travail, des marchandises, comme la houille, le fer, la soie, les draps, les fils, les cristaux, etc.

Conclusion : Donc, toute importation de marchandises étant soldée par une exportation équivalente, il est absurde de croire qu'il puisse y avoir avantage d'aucun côté, selon qu'une partie des marchandises livrées en retour consiste ou non en numéraire. Tout au contraire, l'or et l'argent étant une marchandise dont l'unique service se réduit à servir d'instrument de circulation et d'échange aux autres, l'avantage, s'il existe de quelque côté, est pour la nation qui tire de l'étranger plus de produits qu'elle ne lui en rend; et, bien loin de chercher à niveler les conditions du travail par des tarifs de douane, il faut les niveler par la liberté la plus absolue. En un mot, dans cette proposition fondamentale : *les produits s'échangent contre des produits*, sont enfermées les deux suivantes : 1° Une nation gagne d'autant plus que la somme des produits qu'elle importe surpasse davantage la somme des produits qu'elle exporte; 2° Les négociants de cette nation gagnent d'autant plus que la valeur des retours qu'ils reçoivent surpasse davantage la valeur des marchandises qu'ils ont exportées au dehors.

Adoptant sans restriction ces deux propositions. M. Ch. Coquelin (*Dictionnaire de l'économie politique*) fait remarquer que c'est précisement aux époques de crise publique, où le crédit est gravement altéré, c'est-à-dire aux époques les plus désastreuses pour un pays, au point de vue économique, que le système mercantile nous montre, dans ce pays, la *balance* la plus favorable. En effet, les titres de crédit n'ayant plus cours, les échanges ne sont plus effectués qu'argent comptant; en conséquence, malgré la diminution trop réelle de la somme totale des échanges, les besoins en numéraire sont devenus immédiatement plus forts, chacun a dû s'évertuer pour s'en procurer une quantité plus forte, et la vente des marchandises étant devenue, par cela même, plus difficile au dedans, on a dû faire des efforts plus qu'ordinaires pour leur ouvrir, même au prix de quelques sacrifices, de plus larges débouchés au dehors. De là un accroissement naturel de l'exportation, et surtout une diminution considérable de l'importation. « Il en résulte, dit M. Coquelin, que ce qu'on appelle si mal à propos une *balance* favorable est ordinairement, nous dirons presque toujours, l'effet et le symptôme de la détresse d'un pays... Voulez-vous donc préparer au pays une *balance* favorable? Tuez-y le crédit; faites que les banquiers n'escomptent plus, que les lettres de change, les billets à ordre, les billets de banque même n'y aient plus cours, qu'on ne puisse plus enfin y opérer aucune transaction qu'argent comptant; alors, le besoin de numéraire venant à augmenter dans une proportion considérable, malgré la diminution de la somme des échanges, le commerce forcera ses ventes à l'étranger, pour en appeler du dehors; il y restreindra, par la même raison, ses achats, et le résultat désiré sera atteint. Cet état de choses ne durera pas longtemps, il est vrai; une fois ce besoin extraordinaire satisfait, l'équilibre naturel entre l'importation et l'exportation se rétablira; mais vous aurez le plaisir de croire, selon les données de votre système, que durant ce temps le pays s'est enrichi. Une nouvelle extension donnée au crédit produirait naturellement un effet contraire. En rendant inutile une bonne partie du numéraire que la France emploie, elle en déterminerait l'envoi au dehors en échange de marchandises d'autres sortes; ce qui revient à dire que l'importation de ces autres marchandises augmenterait. »

Ainsi, aux yeux d'Adam Smith, de J.-B. Say et de leurs disciples, il est absurde de supposer que le solde en numéraire soit un profit net pour le pays qui le reçoit et une perte pour celui qui le paye. M. A. Clément signale une autre absurdité dans la théorie de la *balance du commerce*, c'est la supposition que la différence trouvée par la douane entre l'entrée et la sortie des marchandises doive nécessairement se payer en numéraire. Il montre d'abord qu'il y a toujours beaucoup d'arbitraire dans les évaluations par lesquelles on arrive à conclure qu'il est sorti d'un pays, sous forme de marchandises ou de denrées, plus de valeurs qu'il n'en est entré. On connaît assez les nombreuses contestations dont les valeurs officielles de la douane ont été le sujet : le plus souvent on s'efforce de les établir de manière à obtenir ce que l'on considère comme une *balance* favorable, c'est-à-dire comme un excédant d'exportation, et c'est ainsi qu'en France, les valeurs officielles arrêtées en 1820 n'ayant pas donné pour les années suivantes le résultat désiré, l'administration de la douane se crut obligée de prouver qu'elle s'était trompée en les établissant; elle les soumit, en 1826, à une révision, et prétendit avoir reconnu qu'elles avaient été exagérées de 28 pour 100 quant aux importations et atténuées de 12 pour 100 quant aux exportations, ce qui devait apporter, dans les *balances* fournies de 1820 à 1825, une différence d'environ 40 pour 100. Il ajoute qu'alors même que la douane parviendrait à attribuer aux exportations et aux importations leur véritable valeur, il n'en résulterait nullement que les excédants d'exportation constatés dussent nous revenir en numéraire, car, d'une part, il y aurait considérablement à rabattre de ces excédants pour les importations non enregistrées que la contrebande se charge d'opérer, et, d'autre part, le surplus, s'il en reste, peut être absorbé par diverses causes, desquelles la douane ne tient aucun compte, telles, par exemple, que les naufrages, qui ensevelissent dans les mers une partie des marchandises exportées, et les mauvaises opérations de nos négociants ou armateurs, à la suite desquelles une autre partie des exportations sont vendues au-dessous de la valeur déclarée à la sortie. Il est bien évident que ces sinistres et ces déficits ne donneront jamais lieu à des retours d'aucune espèce. Il en est de même de la partie des exportations déterminée par les émigrations, soit que les émigrants emportent avec eux des marchandises, soit qu'ils se munissent de traites ou de lettres de change qui vont solder à l'étranger, et sans que rien nous revienne, le prix de marchandises antérieurement exportées. De toutes ces causes réunies, il résulte, suivant M. Clément, que les indications de la douane, relativement au solde des opérations du commerce extérieur, *sont absolument vaines.*

Nous venons d'exposer, en lui laissant, à dessein, la physionomie qu'elle présente dans les ouvrages des maîtres de la science, l'argumentation des libre échangistes contre la *balance du commerce.* Le point faible de cette argumentation, c'est l'assimilation de la monnaie métallique à tous les autres produits de la société. Adam Smith se trompe quand il dit que la disparition du numéraire aurait, pour un pays, des effets moins funestes que celle de telle ou telle autre denrée; que l'argent court nécessairement après la marchandise, tandis que la marchandise ne *court pas* toujours ou ne court pas nécessairement après l'argent; que, si la découverte de l'Amérique a contribué au progrès économique de l'Europe, ce n'est point par les mines d'or et d'ar-

gent que le nouveau monde a fournies à l'ancien, mais uniquement par le nouveau marché qu'il a ouvert aux marchandises européennes, et par les nouveaux perfectionnements de l'industrie que cette immense extension de l'échange a suscités. J.-B. Say se trompe à son tour quand il affirme que l'abondance des métaux précieux ne saurait rendre un pays plus riche en accroissant la quantité de monnaie métallique qui y circule; que cette quantité est complétement indifférente; que la masse du numéraire d'un pays ne fait pas partie de ses capitaux. Il y a autre chose dans la *balance du commerce* qu'une idée populaire née d'une figure de rhétorique. Adam Smith et J.-B. Say ont eu le tort de méconnaître le besoin de première nécessité auquel répondent l'or et l'argent en leur qualité d'intermédiaires obligés des échanges, besoin dont les variations deviennent une cause spéciale de hausse et de baisse pour le prix des métaux précieux, besoin que l'accroissement des relations commerciales tend à développer et qui confère à ces métaux, suivant l'expression de Proudhon, une véritable royauté économique. Instrument d'échange universel, en possession d'un marché immense toujours ouvert et qui ne dépend pas des accidents commerciaux de tel pays, l'argent n'est pas, comme l'a dit Adam Smith, un produit, *un ustensile comme un autre;* c'est le grand ressort du mouvement économique. Un économiste américain distingué, M. Carey, a pu dire, presque sans exagération, que « les métaux précieux sont au corps social ce que l'air atmosphérique est au monde physique, que tous deux fournissent l'instrument de la circulation, et que la dissolution du corps physique en ses éléments, lorsqu'il est privé d'air, n'est pas plus certaine que la dissolution de la société lorsqu'elle est privée de monnaie métallique. » En devenant plus abondant dans un pays, dit J.-B. Say, l'argent ne fait que s'y déprécier. Cette dépréciation, répondrons-nous, n'est nullement nécessaire, parce que le besoin auquel répond la monnaie métallique est susceptible de beaucoup de développement, et que l'accroissement du numéraire chez un peuple dont aucune cause morale, politique, religieuse, n'atrophie, ne paralyse les facultés, entraîne naturellement un accroissement d'échange, de division du travail, de capitalisation et de population. Quand, à partir de 1848, les mines de la Californie, puis, à partir de 1851, celles de l'Australie sont venues verser de 2 à 3 cents millions chaque année, les disciples de J.-B. Say et d'Adam Smith n'ont pas manqué de dire que l'or allait se déprécier; beaucoup d'écrits ont été publiés dans ce sens par des hommes considérables et dont l'opinion fait autorité. Cependant le résultat a été tout autre. Si le numéraire a augmenté, les besoins de numéraire ont augmenté encore davantage, parce que les relations commerciales ont pris plus d'importance, parce que les transactions se sont multipliées. La vérité est que, dans les mines d'or et d'argent de Californie et d'Australie, il faut voir une des causes de la prospérité industrielle et commerciale de l'Europe et du nouveau monde depuis un certain nombre d'années.

Nous reviendrons ailleurs sur cette question de la *balance du commerce*, qui se rattache, comme on voit, à celle de la *monnaie* et qui rentre dans celle de la *protection*. (V. LIBRE-ÉCHANGE.) Nous nous bornerons ici, en terminant, à opposer à l'autorité de Smith et de Say, celle de F. List et de Proudhon. Après la thèse, l'antithèse.

F. LIST. (*Système national d'économie politique*). Si l'expérience du dernier quart de siècle a prouvé en partie l'exactitude des principes professés par les libre-échangistes, en opposition aux maximes de ce qu'on appelle le système mercantile, touchant la circulation des métaux précieux et la *balance du commerce*, elle a, d'un autre côté, mis en lumière de graves erreurs de la théorie dans cette question. L'expérience a montré plus d'une fois, notamment en Russie et dans l'Amérique du Nord, que chez les peuples agriculteurs, où les fabriques essuient la libre concurrence des pays parvenus à la suprématie manufacturière, la valeur des objets manufacturés qui s'importent surpasse souvent, dans une proportion énorme, celle des produits agricoles exportés, et qu'il en résulte parfois tout à coup un écoulement extraordinaire des métaux précieux qui porte le trouble dans l'économie de la nation, surtout si les transactions intérieures de celle-ci reposent en majeure partie sur une circulation de papier qui occasionne chez elle de grandes catastrophes. La théorie libre-échangiste soutient qu'on se procure les métaux précieux comme toute autre marchandise; qu'il importe peu, au fond, que la quantité des métaux qui se trouvent dans la circulation soit grande ou petite, puisque c'est le rapport des prix entre eux qui détermine la cherté ou le bon marché d'une marchandise; qu'une différence dans le cours du change opère comme une prime d'exportation au profit des marchandises du pays qui l'a momentanément contre lui; que, par conséquent, la circulation monétaire et l'équilibre entre les importations et les exportations, de même que tous les autres rapports économiques du pays, ne sauraient être plus sûrement et plus avantageusement réglés que par la nature des choses. Ce raisonnement est d'une parfaite justesse à l'égard du commerce intérieur; il est applicable aux relations entre deux villes, entre la ville et la campagne, entre deux provinces du même État... Mais c'est contredire ouvertement l'expérience que d'admettre que dans l'état actuel du monde, il en soit de même du commerce international... Un peuple ne saurait être rassuré par cette thèse de la théorie qu'il importe peu que les métaux précieux circulent en grande ou en petite quantité, qu'on ne fait qu'échanger des produits contre des produits, et qu'il est indifférent pour l'individu que cet échange s'opère avec beaucoup ou avec peu d'espèces. Nul doute qu'il importe peu au producteur ou au propriétaire d'un objet que son produit ou sa propriété vaille cent centimes ou cent francs si avec les cent centimes il peut se procurer les mêmes satisfactions qu'avec les cent francs. Mais des prix bas ou élevés ne sont indifférents qu'autant qu'ils restent longtemps tels qu'ils sont. Si les fluctuations de prix sont fréquentes et fortes, il s'ensuit de graves dérangements dans l'économie des individus comme dans celle de la société... Plus la hausse et la baisse des prix sont fortes, plus les fluctuations sont répétées, et plus la condition économique et, au particulier, le crédit, sont affectés. Nulle part ces effets désastreux d'un afflux ou d'un écoulement extraordinaire des métaux précieux ne se révèlent avec plus d'éclat que dans les pays qui, pour leur approvisionnement en objets manufacturés et pour le débouché de leurs produits agricoles, dépendent entièrement de l'étranger, et dont le commerce est en grande partie fondé sur une circulation en papier. On sait que la quantité de billets de banque qu'un pays peut mettre et conserver en circulation se règle sur celle des espèces qu'il possède. Chaque banque étend ou restreint sa circulation en papier et ses opérations dans la mesure des sommes de métaux précieux qui se trouvent dans ses caves. Si elle est abondamment pourvue en numéraire, soit de son capital, soit des dépôts qu'elle reçoit, elle accordera des crédits plus considérables et permettra ainsi à ses débiteurs d'en faire de plus larges : de là un accroissement de la consommation et une hausse de prix, particulièrement de la valeur de la propriété foncière. Si, au contraire, elle se dégarnit de métaux précieux dans une proportion sensible, elle limitera ses crédits et déterminera ainsi un resserrement et des crédits et des consommations chez ses propres débiteurs et chez les débiteurs de ceux-ci, et ainsi de suite. Par conséquent, un écoulement extraordinaire des espèces a pour effet de jeter la perturbation dans tout le système du crédit, dans le commerce de toutes les marchandises et de toutes les denrées, et surtout dans le prix en argent de toutes les propriétés foncières...

Evidemment, la théorie régnante est tombée dans l'extrême opposé aux erreurs de ce qu'on appelle le *système mercantile*. Sans doute, on avait tort de prétendre que la richesse des nations ne consiste qu'en métaux précieux; qu'une nation ne peut s'enrichir qu'en exportant plus de marchandises qu'elle n'en importe, de manière à effectuer la *balance* en important des métaux précieux. Mais la théorie régnante se trompe aussi quand elle soutient que, dans l'état actuel du monde, la quantité de métaux qui circulent dans un pays n'importe nullement, que la crainte d'en posséder trop peu est frivole, qu'il faudrait encourager leur exportation plutôt que leur importation, etc.....

Tant que des nationalités séparées subsisteront, la prudence commandera aux grands États de se préserver, au moyen de leur politique commerciale, de ces fluctuations monétaires et de ces révolutions dans les prix qui bouleversent toute leur économie intérieure; *et ce but ne sera atteint que par un exact équilibre entre l'industrie manufacturière du pays et son agriculture, entre ses importations et ses exportations.....*

Il est manifeste que la théorie régnante n'a pas distingué, dans le commerce international, la *possession* des métaux précieux de la *faculté de disposer* de ces métaux. Déjà, la nécessité de cette distinction apparaît dans les relations privées: Personne ne veut conserver l'argent, chacun cherche à s'en défaire aussi promptement que possible; mais chacun travaille à pouvoir disposer en tout temps de la somme dont il peut avoir besoin. L'indifférence pour la possession des espèces se mesure partout sur le degré de l'opulence. Plus l'individu est riche, moins il tient à la possession effective des espèces, pourvu qu'il puisse disposer à toute heure de celles qui se trouvent dans les caisses des autres. Plus il est pauvre, au contraire, moins il est en mesure de disposer de l'argent placé dans des mains étrangères, et plus il doit s'appliquer avec soin à garder une réserve. Il en est de même chez les nations industrieuses et chez les nations sans industrie..... Lorsqu'un écoulement extraordinaire de l'argent a lieu chez des nations purement agricoles, la situation de ces nations est loin d'être aussi favorable que celle d'un pays où l'industrie est très-développée; les moyens qu'elles possèdent de se procurer les espèces dont elles ont besoin sont bornés, non-seulement par la faible valeur échangeable de leurs produits agricoles, mais aussi par les obstacles que les tarifs étrangers mettent à l'exportation de ces denrées. Elles ressemblent à l'homme pauvre qui ne peut pas tirer de lettre de change sur ses correspondants, sur lequel il en est tiré, au contraire, lorsque le riche est dans l'embarras, et qui, par conséquent, ne peut considérer comme sa propriété ce qui est entre ses mains.....

Le degré différent de *puissance d'échange* dans les divers objets a été négligé par l'école libre-échangiste dans son étude du commerce international, tout autant que la faculté de disposer des métaux précieux. Si nous examinons sous ce rapport les différentes valeurs qui se trouvent dans le commerce, nous remarquons qu'un grand nombre d'entre elles ont été fixées de telle manière qu'elles ne sont réalisables que sur place, et même que leur vente est accompagnée des plus grands frais, ainsi que des plus grandes difficultés. Elles comprennent plus des trois quarts de la richesse nationale, notamment les biens immeubles et les instruments qui y sont attachés..... Après les valeurs attachées à une localité, les produits agricoles, si l'on en excepte les denrées coloniales et un petit nombre d'articles d'un grand prix, possèdent, dans le commerce international, la moindre puissance d'échange. Les produits fabriqués d'un usage général ont une puissance d'échange incomparablement supérieure et qui se rapproche de celle des métaux précieux. L'expérience de l'Angleterre montre que, lorsque de mauvaises récoltes provoquent des crises monétaires, une exportation plus considérable de produits des manufactures, ainsi que des actions et des effets publics étrangers, dont la possession est évidemment le résultat de *balances* favorables déterminées par des envois de produits fabriqués, met entre les mains de la nation manufacturière des lettres de change portant intérêt sur la nation agricole, lettres qui, dans un besoin extraordinaire de métaux précieux, peuvent être tirées avec perte, il est vrai, pour le particulier détenteur, comme se vendent les produits fabriqués lors d'une crise monétaire, mais avec un immense profit pour la nation dont la prospérité économique se trouve ainsi maintenue.

Bien que l'école libre-échangiste ait fort maltraité la doctrine de la *balance du commerce*, les observations qui précèdent nous encouragent à exprimer ici l'opinion qu'entre de grandes nations indépendantes, il existe quelque chose comme une *balance du commerce;* qu'il serait dangereux pour de grandes nations d'être longtemps dans un désavantage marqué sous ce rapport, et qu'une sortie considérable et continue des métaux précieux y entraînerait de graves révolutions dans le système de crédit et dans les prix. Nous sommes loin de vouloir réchauffer la doctrine de la *balance du commerce*, telle que l'entendait ce qu'on appelle le *système mercantile*, et de prétendre qu'une nation doive mettre obstacle à l'exportation des métaux précieux, ou qu'elle ait à tenir un compte sévère avec chaque pays en particulier, ou que, dans le commerce de grands peuples, il faille s'arrêter à quelques millions de différence entre l'importation et l'exportation. Ce que nous contestons est seulement ceci : qu'une nation grande et indépendante puisse, ainsi que le prétend Adam Smith, *importer chaque année sensiblement plus de valeurs en produits du sol et des fabriques qu'elle n'en exporte; voir diminuer chaque année la quantité de métaux précieux qu'elle possède, et y substituer une circulation de papier; qu'elle puisse enfin contracter envers une autre nation une dette toujours croissante, et cependant devenir de plus en plus prospère.* C'est uniquement cette thèse, soutenue par Adam Smith et reproduite par son école, que nous déclarons cent fois contredite par l'expérience, contraire à la nature des choses bien observées, *absurde*, en un mot, pour rendre à Adam Smith l'expression énergique que lui-même emploie. Bien entendu, il ne s'agit pas ici des contrées qui produisent elles-mêmes avec avantage les métaux précieux, et où, par conséquent, l'exportation de ces articles présente tout à fait le caractère d'une exportation de produits fabriqués. *Il n'est pas non plus question de cette différence dans la balance commerciale qui doit nécessairement se produire, lorsque la nation évalue les objets, tant exportés qu'importés, d'après les prix de ses places maritimes.* En pareil cas, il est évident que ses importations doivent excéder ses exportations de tout le montant des profits de son commerce, et cette circonstance est tout à son avantage. *Encore moins contesterons-nous que, dans certains cas extraordinaires, la supériorité de l'exportation dénote des pertes plutôt que des gains, par exemple, lorsque des valeurs ont péri dans un naufrage.* L'école libre-échangiste a tiré habilement parti de toutes ces illusions, résultat d'une appréciation étroite de comptoir, pour nier aussi les inconvénients d'une disproportion effective, persévérante, énorme, entre les importations et les exportations d'un grand pays, d'une disproportion exprimée par des chiffres considérables, comme pour la France en 1786, pour la Russie en 1820 et 1821, et pour l'Amérique du Nord après l'acte de compromis.

PROUDHON (*Système des contradictions économiques*). L'argent est la marchandise qui sert d'instrument aux échanges, c'est-à-dire la marchandise-princesse, la marchandise par excellence, celle qui est toujours plus demandée qu'offerte, qui prime toutes les autres, acceptable en tout payement, et par suite devenue représentative de toutes les valeurs, de tous les produits, de tous les capitaux possibles. En effet, qui a marchandise n'a pas encore pour cela richesse; il reste à remplir la condition d'échange, condition périlleuse, comme l'on sait, sujette à mille oscillations et à mille accidents. Mais qui a monnaie a richesse; car il possède la valeur à la fois la plus idéalisée et la plus réelle; il a ce que tout le monde veut avoir; il peut, au moyen de cette marchandise unique, acquérir quand il voudra, aux conditions les plus avantageuses et dans l'occasion la plus favorable, toutes les autres; en un mot, il est par l'argent maître du marché.....

Les partisans du système mercantile n'étaient pas autre chose que des partisans de la prérogative de l'argent. On a dit, répété, imprimé qu'ils ne considéraient comme richesse que le métal. Calomnie pure. Les mercantilistes savaient aussi bien que nous que l'or et l'argent ne sont pas la richesse, mais l'instrument tout-puissant des échanges, par conséquent le représentant de toutes les valeurs qui composent le bien-être, un talisman qui donne le bonheur. Et la logique ne leur a pas fait défaut, non plus qu'aux peuples, quand par synecdoche, ils ont appelé richesse l'espèce de produit qui, mieux qu'aucun autre, condense et réalise toute richesse.....

Say prétend qu'entre les nations l'argent n'a pas les mêmes effets qu'entre les particuliers. Je nie positivement cette proposition, que Say n'a émise que parce qu'il ignorait la vraie nature de l'argent. Les effets de l'argent, bien qu'ils se produisent entre les nations d'une manière moins apparente et surtout moins immédiate, sont exactement les mêmes qu'entre simples particuliers. Supposons le cas d'une nation qui achèterait sans cesse de toutes sortes de marchandises, et ne rendrait jamais en échange que son argent..... Qu'arrivera-t-il? Que, la partie du capital de cette nation qui consiste en métaux précieux s'étant écoulée, les nations venderesses en renverront à la nation acheteuse, *moyennant hypothèque*, ce qui veut dire que cette nation, comme les prolétaires romains destitués de patrimoine, se vendra elle-même pour vivre.....

On répond que l'argent se faisant rare d'un côté, abondant de l'autre, il y aura reflux des capitaux métalliques des nations qui vendent à la nation qui achète; que celle-ci pourra profiter du bas prix de l'argent, et que cette alternative de hausse et de baisse ramènera l'équilibre. Mais cette explication est dérisoire; l'argent se donnera-t-il pour rien, au nom de Dieu? Toute la question est là. Si faible, si variable que soit l'intérêt des sommes empruntées, pourvu que cet intérêt soit quelque chose, il marquera la décadence lente ou rapide, continue ou intermittente du peuple qui, achetant toujours et ne vendant jamais, s'aviserait d'emprunter sans cesse à ses propres marchands.....

Lorsque les économistes disent que, si l'argent est rare dans un pays, il y revient appelé par la hausse, je réponds que c'est précisément la preuve que ce pays *s'aliène*, et que c'est en cela que consiste la *désertion* de son capital. Et lorsqu'ils ajoutent que les capitaux métalliques accumulés sur un point par une exportation supérieure, sont forcés de s'expatrier ensuite et de revenir sur les points vides afin d'y chercher de l'emploi, je réplique que ce retour est justement le signe de la déchéance des peuples importateurs, et l'annonce de la royauté financière qu'ils ont attirée sur eux.....

Est-il indifférent pour une nation de *vivre en travaillant ou de mourir en empruntant?..... Peuples importateurs, peuples exploités:* voilà ce que savent à merveille les hommes d'État de la Grande-Bretagne, qui, ne pouvant imposer par la force des armes leurs produits à l'univers, se sont mis à creuser sous les cinq parties du monde la mine du libre commerce.....

Les économistes n'ont pas vu que la protection était le résultat, non d'une subversion transitoire, d'un accident anormal, mais d'une cause réelle et indestructible, qui oblige les gouvernements et qui éternellement les obligera. Cette cause, qui réside dans l'inégalité des instruments de production et dans la prépondérance de la monnaie sur les autres marchandises, avait été aperçue des anciens : l'histoire n'est pleine que des révolutions et des catastrophes qu'elle a produites. D'où est venue, dans les temps modernes et au moyen âge, la fortune des Hollandais, la prospérité des villes anséatiques et lombardes, de Florence, de Gênes et de Venise, si ce n'est des différences énormes réalisées à leur profit par le commerce qu'ils entretenaient sur tous les points du monde? La loi d'équilibre leur était connue : l'objet constant de leur sollicitude, le but de leur industrie et de leurs efforts, fut toujours de la violer. Est-ce que toutes ces républiques, par leurs relations avec des peuples qui qui n'avaient à leur donner, en échange de leurs étoffes et de leurs épices, que de l'argent et de l'or, ne se sont pas enrichies? Est-ce que, du même coup, les nations qui formaient leur clientèle n'ont pas été ruinées? N'est-ce point à dater de cette époque que la noblesse de race est tombée dans l'indigence et que la féodalité a pris fin?..... Remontons le cours des âges : qui fonda l'opulence de Carthage et de Tyr, si ce n'est le commerce, le commerce, c'est-à-dire ce système de factoreries et d'échanges, dont les comptes se balançaient toujours, en faveur de ces spéculateurs détestés, par une masse métallique enlevée à l'ignorance et à la crédulité des barbares.

BALANCÉ s. m. (ba-lan-sé — rad. *balancer*). Pas qui se fait en place, en se balançant d'un pied sur l'autre et en restant en présence ou quelquefois en tournant. Ce pas se compose ordinairement de deux demi-coupés, l'un en avant, l'autre en arrière : *Le* BALANCÉ *est un pas fort gracieux, qui s'accommode à toutes sortes de mesures.* (Rameau.)

BALANCÉ, ÉE (ba-lan-cé), part. pass. du v. Balancer. Agité sur place, porté alternativement d'un côté et d'un autre : *Des branches* BALANCÉES *par le vent. Ces trois phrases amicales succédèrent à l'injure aussitôt que la clarté d'un réverbère,* BALANCÉ *par le vent, frappa le visage de ce groupe étonné.* (Balz.) *Je me couchai,* BALANCÉ *dans mon hamac, au bruit de la lame.* (Chateaub.)

Balancé dans les airs sur sa corde fragile,
Un voltigeur, non moins hardi qu'agile,
D'un peuple immense attirait les regards.
LE BAILLY.

— Comparé, pesé : *Tout bien* BALANCÉ, *je donnai ma démission.*

... Tout bien *balancé*, j'ai pourtant reconnu
Que de ces contes vains le monde entretenu
N'en a pas de l'hymen moins vu fleurir l'usage.
BOILEAU.

— Fig. Tenu en suspens, en hésitation : *Le public est convenablement* BALANCÉ *entre la crainte et l'espérance.* (Journ.)

. . . . Sa pensée
Entre vos deux amants n'est pas fort *balancée*.
CORNEILLE.

... Je sens tout mon cœur *balancé* nuit et jour
Entre l'orgueil du diadème
Et les doux espoirs de l'amour.
CORNEILLE.

‖ Tenu indécis, incertain quant à l'événement : *La victoire fut longtemps* BALANCÉE. ‖ Compensé : *La joie que l'on ressent de l'élévation de son ami est un peu* BALANCÉE *par la petite peine qu'on a de le voir au-dessus de soi.* (La Bruy.) *La demande du vendeur est* BALANCÉE *par le droit de l'acheteur.* (Proudh.) ‖ Dont la supériorité est mise en doute : *Bossuet fut humilié d'avoir été* BALANCÉ *par la jeunesse de Fénelon.* (Lamart.) ‖ Renvoyé, congédié : *Il en avait trop fait, il a fini par être* BALANCÉ. Ce dernier emploi est familier.

— Peint. *Figure balancée, composition balancée*, Figure, composition dont toutes les parties sont dans un juste équilibre.

— Mar. *Navire balancé*, Se dit quand l'effort du vent sur les voiles de l'avant est en parfait équilibre avec l'effort qui s'opère sur celles de l'arrière.

BALANCELLE s. f. (ba-lan-sè-le — rad. *balancer*, ou du napolit. *paranzello*, même sens). Mar. Embarcation armée d'une vingtaine d'avirons, à un seul mât, avec une grande voile triangulaire, pointue à la poupe et à la proue : *La* BALANCELLE, *qui était autrefois très-commune dans la Méditerranée, ne se voit plus guère aujourd'hui que sur les côtes d'Espagne.* (Chesnel.)

BALANCEMENT s. m. (ba-lan-se-man — rad. *balancer*). Action de se balancer, de se mouvoir alternativement d'un côté et de l'autre : *Ceux qui dandinent en marchant font avec le corps un* BALANCEMENT *fort désagréable.* (Acad.) *Tous ces garçons ont les allures, les gestes, la voix, le* BALANCEMENT *des vieux marins.* (J. Cauvain.) ‖ Mouvement alternatif en deux sens opposés : *La lune a un certain* BALANCEMENT *qui fait qu'un petit coin de visage se cache quelquefois.* (Fonten.) *Une forte puissance abaisse alternativement les flots, et fait le* BALANCEMENT *de la masse totale des mers.* (Buff.) *Le tranquille* BALANCEMENT *des barques porte à la rêverie et à la paresse.* (Mme de Staël.) *La longue allée de peupliers avait, à midi, des lueurs de soleil, des* BALANCEMENTS *de rameaux et des murmures de cimes qui m'enchantaient.* (Lamart.) *La frégate anglaise reposait immobile, sans le moindre* BALANCEMENT *de sa quille.* (Lamart.) *Le voluptueux* BALANCEMENT *d'une barque imite vaguement les pensées qui flottent dans l'âme.* (Balz.)

Vagues parfums, vous êtes son haleine;
Balancements des flots, ses doux gémissements.
A. LATOUCHE.

Dans les *balancements* du lugubre cyprès,
Du triste Cyparisse il entend les regrets.
MILLEVOYE.

Gondolier, je reviens, en fendant les lagunes,
Rendre à ton noir esquif son doux *balancement*.
C. DELAVIGNE.

Mais le *balancement* de l'aigrette flottante,
Mais du casque enflammé la lumière éclatante
Ont ébloui ses yeux.
LUCE DE LANCIVAL.

— Compensation : *Ainsi le langage flamand substitue constamment son* CH *à notre* S *et à notre* C *faible; mais, par* BALANCEMENT, *où nous avons* CH *il place souvent un* K *ou un* Q. (G. Fallot.) ‖ Inus.

— Fig. Hésitation : *C'est alors qu'il se fait un* BALANCEMENT *douteux entre la vérité et la volupté.* (Pasc.) ‖ Changements alternatifs dans la manière d'agir : *On le voit livré, sur l'escarpolette de l'intérêt, à un* BALANCEMENT *perpétuel.* (Beaumarch.)

— Techn. Nom donné aux oscillations auxquelles les locomotives sont sujettes, soit dans le sens de leur longueur, soit dans le sens de leur largeur, et qui proviennent en général de ce que les rails sont trop faibles ou de ce que la voie repose sur des terres fraîchement remuées et faciles à se détremper par la pluie : *Le* BALANCEMENT *est une cause de déraillement.*

— Mar. Manière dont un navire est balancé relativement à sa voilure, effort relatif du vent sur les voiles de l'avant et sur celles de l'arrière.

— B.-arts. Disposition par laquelle des masses ou des groupes s'équilibrent et forment un tout harmonieux et symétrique : *Cette ébauche annonce un talent remarquable et un art heureux pour la disposition et le* BALANCEMENT *des figures placées en groupe.* (Vitet.)

— Mus. Syn. de *tremolo*, cadence. ‖ Concordance harmonieuse : *Grâce à l'accentuation symétrique de l'italien, si vous commencez une phrase de chant, il y a lieu aussitôt à une correspondance exacte entre les parties, en un mot à la périodicité, au* BALANCEMENT *de la phrase.* (Vitet.)

— Méd. *Balancement fonctionnel*, Rapport inverse existant entre l'énergie ou l'activité de deux ou de plusieurs fonctions. C'est ainsi que la sécrétion urinaire supplée au défaut d'action de la peau, et réciproquement. ‖ *Balancement organique*, Sorte d'antagonisme ou de compensation qui s'établit entre les atrophies et les excès de développement dans les anomalies.

— Polit. Equilibre politique : *Il y a dans l'Europe une espèce de* BALANCEMENT *entre les nations du Midi et celles du Nord.* (Montesq.) ‖ Pondération des pouvoirs : *Qu'importent aux critiques toutes les sublimes combinaisons de la politique, toutes les divisions ou* BALANCEMENTS *des pouvoirs, s'ils ne garantissent pas, s'ils ne réalisent pas la liberté civile?* (B. Barrère.) *Le régime constitutionnel ne vit que de fictions, de* BALANCEMENTS. (L. Blanc.)

— **Encycl.** Charpente. *Balancement des marches d'un escalier.* Lorsque la cage d'un escalier est composée de parties planes raccordées avec des surfaces courbes, les directions des arêtes des marches ne doivent pas, dans le voisinage des raccordements, rester normales à la ligne de foulée; c'est pour obtenir cette déviation des arêtes que l'on exécute le *balancement* des marches.

Supposons un escalier dont la cage soit projetée horizontalement suivant un contour composé de deux parties rectilignes et d'une partie circulaire. Soit ABCD... la projection de la ligne de foulée, et *a b c d e f g h*... la projection de la surface de l'échiffre à laquelle aboutissent toutes les marches. Si on ne balançait pas les marches, les projections de leurs arêtes s'obtiendraient en divisant la ligne de foulée en parties, AB, BC, CD,... FG, GH,... égales au giron constant des marches, et en menant par les points de division des normales au contour ABCD. . . FG : or, il arriverait ainsi que, dans le voisinage du raccordement de la partie plane avec la partie courbe, le collet des marches, d'abord constant, varierait subitement; de plus, l'échiffre de l'escalier présenterait une brisure, car si on développe le cylindre *a b c d*. . . les traces des marches viennent en $a''a'b''$, $b''b'c''$, $c''c'd''$, $d''d'e''$, $e''e'f''$, $f''f'g''$. . . et les points $a'b'c'd'e'f'$. . ., dont le lieu est la transformée de la directrice de la surface gauche de l'échiffre (v. ÉCHIFFRE) se trouvent sur deux droites inclinées l'une par rapport à l'autre. Le *balancement* a pour but de remédier à ces deux inconvénients. Supposons qu'on veuille l'effectuer à partir de la marche A*a* : au lieu de conserver pour les marches les traces qui viennent après développement en $a''a'b''$, $b''b'c''$..., on prend de nouvelles traces développées en $a''a'b''_1$, $b''_1b'_1c''_1$, $c''_1c'_1d''_1$,..., dont les dimensions verticales sont les mêmes que celles des précédentes, mais qui ont leurs points $a'_1, b'_1, c'_1, d'_1, e'_1, f'_1, g'_1, h'$ sur une courbe tangente en a' à $a'b'$ et passant par h', point correspondant au milieu du quartier tournant. Généralement cette courbe se trace simplement en courbant

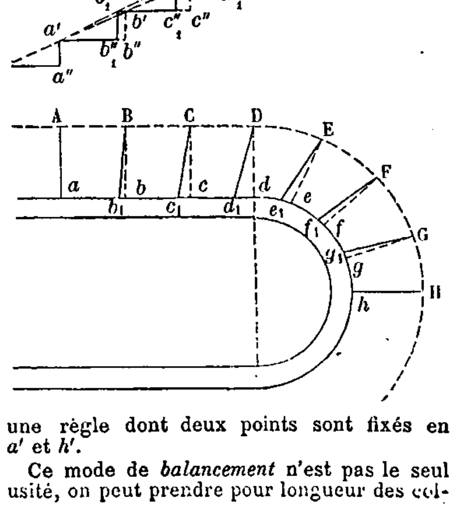

une règle dont deux points sont fixés en a' et h'.

Ce mode de *balancement* n'est pas le seul usité, on peut prendre pour longueur des collets des marches balancées les termes de la progression

$$C,\ C+r,\ C+2r,\ C+3r, \ldots C+(n-1)r$$

où C désigne le plus petit, *r* une quantité assez petite, et *n* le nombre des marches balancées. Dans cette hypothèse on doit avoir, si *l* désigne la longueur sur laquelle s'effectue le *balancement*,

$$l = C + C + r + C + 2r \ldots + (C + n - 1\,r) = n\left(C + \frac{n-1}{2}r\right)$$

et

$$G = C + (n-1)\,r.$$

G désignant le giron des marches de l'escalier. Dans ces deux équations on connaît *l*, G et C; elles donnent donc *n* et *r*.

BALANCER v. a. ou tr. (ba-lan-sé — rad. *balance*; prend une cédille sous le *c* devant les voyelles *a* et *o* : *Je balançais ; nous balançons*). Faire osciller, mouvoir un corps de manière qu'il penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre : BALANCER *ses bras.* BALANCER *un javelot avant de le lancer. Le vent* BALANCE *la cime des arbres. Des lévites en robe blanche* BALANCENT *l'encensoir devant le Très-Haut.* (Chateaub.) *A notre droite, le golfe de Naples* BALANÇAIT *silencieusement une centaine de navires à l'ancre.* (Pitre-Chevalier.) *Au moindre vent ces arbres, déjà beaux,* BALANÇAIENT *leurs glaçons au bout de leurs branches légères et pendantes.* (G. Sand.)

Dans les forêts, que leur souffle *balance*,
Les brises du matin célèbrent son retour.
C. DELAVIGNE.

. . . . Superbe et pâle de courroux,
Il *balance* dans l'air sa redoutable épée.
C. DELAVIGNE.

— Mettre en équilibre : *Un danseur de corde est très-attentif à* BALANCER *son corps pour ne pas tomber.*

— Fig. Etablir une certaine pondération entre : *La maison de France et celle d'Autriche, dont Dieu se sert pour* BALANCER *les choses humaines.* (Boss.)

. . . . Laissez à mes mains
Le soin de *balancer* le destin des humains.
VOLTAIRE.

‖ Empêcher de prévaloir : *De petits intérêts de commerce ne peuvent plus* BALANCER *les grands intérêts de l'humanité.* (Chateaub.) *Le droit est une puissance qui* BALANCE *longtemps le fait.* (Chateaub.) *L'intérêt des hommes ne doit point* BALANCER *les intérêts des cieux.* (Rosset.) *Un seul* BALANCE *l'autorité de cent philosophes.* (M.-Brun.)

. . . . Votre jugement
Balancera-t-il seul le commun sentiment?
C. DELAVIGNE.

— Compenser, égaler par l'importance, le mérite, la vertu, l'influence : *Il ne demeura personne à la cour qui pût* BALANCER *le pouvoir de la maison de Guise.* (Mme de La Fayette.) *Chacun, dans son état, trouve des amertumes qui en* BALANCENT *les plaisirs.* (Mass.) *Lanfranc* BALANÇAIT *la réputation de Bérenger.* (Volt.) *La nature* BALANCE *sans cesse le mal par le bien.* (Barthél.) *Condillac ne put seul* BALANCER *Locke, Descartes, Malebranche et Leibnitz.* (Chateaub.) *Il est donné à l'homme industrieux de* BALANCER *le goût du lucre par d'autres goûts plus raffinés et plus nobles.* (Mich. Chev.) *Je vois que j'essayerais en vain de* BALANCER *votre crédit.* (Scribe.)

Surpasser Euripide et *balancer* Corneille.
BOILEAU.

L'homme a ses passions, on n'en saurait douter;
Il a, comme la mer, ses flots et ses caprices,
Mais ses moindres vertus *balancent* tous ses vices.
BOILEAU

Les bienfaits dans un cœur *balancent*-ils l'amour?
RACINE.

Tu *balançais* son dieu dans son cœur alarmé.
VOLTAIRE.

Quels que soient ses forfaits, sa gloire les *balance*;
Ils sont grands, je le veux, mais sa gloire est im-
[mense.
ARNAULT.

‖ Formuler, établir une compensation entre : *Il faut* BALANCER *l'avantage d'une guérison que le médecin opère, par la mort de cent malades qu'il a tués.* (J.-J. Rouss.) ‖ Rendre incertain, tenir en suspens : BALANCER *la victoire.*

Bérénice a longtemps *balancé* la victoire.
RACINE.

Mars *balance* longtemps le destin des batailles.
DELILLE.

Et que son propre sang, en faveur de ces lieux,
Balance les destins et partage les dieux.
CORNEILLE.

‖ Fig. Peser dans son esprit, comparer, examiner contradictoirement : BALANCER *le pour et le contre. Il se mit à* BALANCER *en lui-même, tantôt son avis, tantôt celui de ses capitaines.* (Vaugel.) *Placé entre une religion et une raison, il les comprit, il les* BALANÇA, *il essaya de les concilier.* (Ste-Beuve.)

— Fam. Mystifier : *Voilà six mois qu'il me promet; je crois qu'il me* BALANCE. (Trév.) ‖ Econduire; renvoyer, quitter, surtout en parlant d'une maîtresse, et réciproquement : *Elle m'a traité de muffle. — Alors il faut la* BALANCER. (Monselet.) *Un imbécile qui se fait* BALANCER *par son patron, et qui me tombe sur les bras à son âge!* (Desbuards.)

— Comm. *Balancer un compte*, En établir la balance.

— Peint. *Balancer une composition, des groupes, des masses*, Les disposer de manière qu'ils s'équilibrent et forment un ensemble harmonieux, sans sacrifice trop marqué de quelqu'une des parties. ‖ *Balancer une figure*, En disposer les parties dans un état de contraste et en même temps d'équilibre harmonieux.

— Chorégr. *Balancez vos dames*, Cri pour avertir qu'il faut faire tourner la dame avec laquelle on danse.

— Manég. *Balancer la croupe*, Se dit d'un cheval dont la croupe dandine à ses allures, ce qui est une marque de faiblesse dans les reins.

— Mar. *Balancer la voilure d'un vaisseau*, ou simplement *Balancer un vaisseau*, Etablir l'équilibre entre l'effort des voiles de l'avant et de celles de l'arrière. ‖ *Balancer un navire, un bateau à vapeur*, Lui faire faire deux tours en avant et en arrière, pour s'assurer si la machine fonctionne convenablement. ‖ *Balancer le chargement*, Le distribuer également entre chaque bord. ‖ *Balancer un couple*, Le fixer sur la quille de manière que ses branches ne s'écartent pas plus d'un bord que de l'autre.

— Méc. *Balancer une soupape de sûreté*, Adapter à la soupape, avec ou sans l'intermédiaire d'un levier, un poids proportionnel à sa surface et à la pression qui doit la soulever.

— v. n. ou intr. Osciller : *Un lustre qui* BALANCE *lentement. Quelques physiciens prétendent que la terre* BALANCE *sur son centre.* (Trév.)

— Par ext. Avoir une action ou un mouvement alternatif, agir ou se mouvoir successivement en sens opposé : *Toutes les causes physiques, tous les effets qui en résultent sont compris et* BALANCENT *entre certaines limites plus ou moins étendues.* (Buff.)

— Fig. Etre indécis, hésiter : BALANCER *entre la crainte et l'espérance. Pour Pauline, je crois que vous ne* BALANCEREZ *pas entre le parti d'en faire quelque chose de bon ou quelque chose de mauvais.* (Mme de Sév.) *Il n'y a pas à* BALANCER *sur son retour.* (Mme de Sév.) *Il n'y avait plus à* BALANCER *s'il voulait sauver sa femme.* (Hamilt.) *M. Tronchin a déclaré qu'il y allait de votre vie, mais que vous ne* BALANCERIEZ *pas de la risquer.* (Volt.) *Entre l'utile et l'agréable il n'y a pas à* BALANCER. (Regnard.) *Je crois que tu ne peux* BALANCER *au change que je te propose.* (Le Sage.) *Il n'y a pas à* BALANCER, *il faut que je me fasse capucin.* (Grimm.) *Il n'y a rien de pis que de* BALANCER *sans cesse : l'homme de sens prend une résolution et s'y tient.* (De Launay.) *Celui-là est ingrat et lâche qui délibère et* BALANCE *quand ses amis sont en danger.* (N. Lemercier.)

Je ne *balance* point, je vole à son secours.
RACINE.

Du lâche qui *balance* échauffe les esprits.
VOLTAIRE.

. . . . A ce silence
Ne reconnais-tu pas un père qui *balance?*
RACINE.

Eh bien, Turnus, eh bien, ta grande âme *balance*,
Dit-il ; te repens-tu d'un moment de valeur?
DELILLE.

‖ Demeurer en suspens, Rester incertain quant à l'événement : *La victoire a longtemps* BALANCÉ. (Acad.) *Le général, accoutumé à une victoire prompte, fut étonné de la voir si longtemps* BALANCER. (Boil.)

Mais Louis d'un regard sait bientôt la fixer (la for-
Le destin à ses yeux n'oserait *balancer*. [tune).
BOILEAU.

La victoire *balança;*
Plus d'un guéret s'engraissa
Du sang de plus d'une bande.
LA FONTAINE.

— *Sans balancer*, Sans hésiter : *Il prit cette résolution* SANS BALANCER. *Elle est aimable, et on l'aime* SANS BALANCER. (Mme de Sév.)

— Techn. Se dit des lisses lorsqu'elles se lèvent et se baissent plus d'un côté que de l'autre.

— Méc. En parlant d'une locomotive, Eprouver des oscillations dans le sens de la longueur ou de la largeur.

— Chorégr. Exécuter le pas nommé balancé : *Balancez!*

— Manég. *Ce cheval balance*, Son allure n'est pas ferme, sa croupe vacille.

— Chass. Se dit d'un chien qui ne chasse point d'assurance, ou qui est à chaque instant hors de sa voie : *Les chiens* BALANCENT *quand ils ne chassent pas d'assurance.* (E. Chapus.)

Une part de mes chiens se sépare de l'autre,
Et je les vois, marquis, comme tu peux penser,
Chasser tous avec crainte, et Finaut *balancer*.
MOLIÈRE.

‖ Se dit aussi de l'oiseau qui reste immobile en l'air ou qui observe sa proie. ‖ Se dit encore du cerf, qui, étant épuisé, chancelle et n'en peut plus.

Se balancer, v. pr. Etre balancé, osciller : se mouvoir, en penchant alternativement d'un côté et de l'autre : *Une lampe qui* SE BALANCE *au plafond.* SE BALANCER *nonchalamment.* SE BALANCER *lourdement.* SE BALANCER *beaucoup trop en dansant. Il* SE BALANCE *sur son banc, en tenant son genou dans ses mains.* (Vitet.)

On dit que ce brillant soleil
N'est qu'un reflet de ta puissance;
Que sous tes pieds il *se balance*
Comme une lampe de vermeil.
LAMARTINE.

‖ Se dit aussi en parlant de l'allure des ani-

maux : *L'ours* SE BALANCE *en marchant. Un oiseau qui* SE BALANCE *dans l'air, dans les airs.* (Acad.)

— Se placer sur la balançoire ou l'escarpolette et la mettre en oscillation : *Raoul ne savait pas bien s'il avait envie de la retrouver au jardin, quand il retournerait* SE BALANCER *avec Félix.* (A. Karr.) ‖ Mettre à tour de rôle en mouvement la balançoire ou l'escarpolette : *Il faudra* NOUS BALANCER *mutuellement, puisque aucun de nous ne sait* SE BALANCER *tout seul.*

— Fig. Etre compensé : *Les profits et les pertes* SE BALANCENT. (Acad.) *D'abord les succès* SE BALANCÈRENT. (Littré.)

— Fauconn. Se dit de l'oiseau de proie qui reste suspendu à la même place, dans les airs, pour observer sa proie.

— Peint. Se dit des groupes, des masses qui sont disposés dans un équilibre harmonieux : *Tout* SE BALANCE *dans cette composition.*

— Comm. Se solder : *Ce compte* SE BALANCE *de tant au passif et tant à l'actif.*

— **Syn. Balancer, hésiter.** Le premier se dit surtout quand deux partis se présentent et qu'on ne sait lequel prendre ; le second, quand on recule devant l'action à faire, quand on est retenu par sa crainte, par le manque d'énergie. Les personnes prudentes *balancent* quand elles aperçoivent plusieurs manières d'agir ; si elles *balancent* trop longtemps, c'est de l'indécision, c'est qu'elles manquent de lumières pour distinguer ce qu'il y a de mieux à faire ; les gens paresseux, mous, défiants *hésitent* et laissent souvent passer le moment favorable pour agir.

BALANCERIE s. f. (ba-lan-se-ri — rad. *balancer*). Techn. Fabrique de balances : *Les progrès sont dus principalement aux efforts qui ont été faits dans quelques grandes* BALANCERIES *formées sur divers points de la France.* (Encycl.) ‖ Art de fabriquer des balances : *La* BALANCERIE *a fait de grands progrès.*

BALANCEUR s. m. (ba-lan-seur — rad. *balancer*). Ornith. Espèce du genre gros-bec, qui habite l'Amérique du Sud.

BALANCIER s. m. (ba-lan-sié — rad. *balancer*). Mécan. Pièce en bois ou en métal, animée d'un mouvement oscillatoire et destinée à transmettre ou à transformer un autre mouvement : BALANCIER *d'une pompe, d'une machine à vapeur. Machine à vapeur à* BALANCIER.

— Pièce d'horlogerie animée d'un mouvement régulier d'oscillation et qui règle l'échappement de manière à transformer en mouvement uniforme le mouvement accéléré de la force motrice : *Le* BALANCIER *d'une horloge, d'une pendule, d'une montre. Elle écoutait le bruit de la pendule, et la vibration monotone du* BALANCIER *lui étant insupportable, elle se leva pour l'arrêter.* (A. de Muss.) Le terme scientifique est PENDULE s. m., qui est bien moins expressif. On réserve le nom de *balancier* à l'appareil circulaire qui remplace le pendule dans les montres. ‖ *Balancier compensateur.* Balancier de montre combiné de façon à ce que les dilatations inégales, produites sur cette pièce par les variations de la température, soient compensées par des dilatations en sens contraire.

— Nom vulgaire donné au fléau d'une balance.

— Longue perche dont se servent ceux qui dansent sur la corde tendue, pour se tenir en équilibre : *Danse de corde avec* BALANCIER, *sans* BALANCIER.

— Fig. dans le même sens :

> La vertu, la raison, les lois, l'autorité
> Dans vos désirs fougueux vous causent quelque [peine ;
> C'est le *balancier* qui vous gêne,
> Mais qui fait votre sûreté. FLORIAN.

— Fig. Ce qui sert de régulateur : *L'opinion est le* BALANCIER *d'un gouvernement libre et doit régler ses mouvements.* (Boiste.)

> Je n'entends au dehors que le lugubre bruit
> Du balancier qui dit : Le temps marche et te fuit !
> Au dedans, que le pouls, *balancier* de la vie.
> LAMARTINE.

‖ Ce qui trahit, ce qui révèle l'existence du mouvement : *Pour lui, le* BALANCIER *du temps s'est arrêté un peu avant* 89. (Th. Gaut.)

— Loc. fam. *Aller et venir comme un* BALANCIER *de pendule*, se promener de long en large d'un pas mesuré et monotone : *Ça me fait mal au cœur, après le dîner, de voir un homme allant et venant comme un* BALANCIER *de pendule.* (Balz.)

— Techn. Partie du métier à bas qui se trouve à chaque extrémité des épaulières. ‖ Dans les papeteries, instrument de fer au moyen duquel on délaye la matière contenue dans l'auge. ‖ Dans les grosses forges, pièce de fer recourbée, passée dans un crochet attaché à une perche élastique à l'aide de laquelle on lève et on baisse alternativement les soufflets. ‖ Barre servant de manivelle pour ouvrir et fermer une écluse. ‖ Croix de fer placée sur l'axe de la vis sans fin aux extrémités de laquelle on a fixé du plomb. C'est une espèce de volant qui sert à transformer en mouvement uniforme le mouvement accéléré que produirait la chute du poids ou la détente du ressort, dans un tournebroche. ‖ *Balancier de pompe*, pièce de bois placée horizontalement sur un point d'appui, ce qui en fait un levier. A l'une des extrémités de ce levier sont attachés un ou plusieurs pistons de pompe ; à l'autre est adaptée une pièce qui, mise en mouvement par une manivelle, fait hausser et baisser alternativement les pistons. ‖ *Balancier hydraulique*, machine à laquelle un courant d'eau donne un mouvement de bascule.

— Particulièrem. Machine destinée à produire, par un mouvement alternatif, une forte pression à des intervalles très-rapprochés, et qu'on appelle aussi *balancier monétaire*, parce qu'elle a été primitivement construite pour la fabrication exclusive des monnaies et médailles : *Monnayage au* BALANCIER. *Estampes au* BALANCIER. *C'est avec des plaques gravées et le* BALANCIER *que l'on produit ces ornements dorés qui parent les plats de certains livres reliés. L'or s'arrondit en pièces sous les coups du balancier.* (Balz.)

> Il reçut, pour sa dot, plus d'écus à la fois
> Qu'un *balancier* n'en peut reformer en six mois.
> REGNARD.

— Mar. Appareil de suspension, composé de deux cercles de cuivre, qui permet aux objets qui en sont munis de se mouvoir en tous sens, et partant de garder, par l'effet de leur poids, la position horizontale, quelle que soit l'inclinaison du navire : BALANCIER *de lampe, de boussole.* ‖ Grosse pièce au moyen de laquelle on ouvre ou l'on ferme les vantaux.

— Navig. Pièce de bois que les Indiens fixent en dehors et à une assez grande distance de chaque côté de leurs embarcations, au moyen de traverses en bambou ou en bois léger. Elles ont pour but d'offrir une résistance, par leur pression sur la surface de l'eau et d'empêcher ainsi le canot de chavirer.

— Pêch. Traverse ajoutée aux lignes pour pêcher certains poissons.

— Écon. dom. Traverse aux deux extrémités de laquelle sont suspendues les deux coupoles de certaines lampes, et particulièrement de celles qui servaient à éclairer un billard avant l'invention du gaz.

— Entom. Nom donné à l'appendice foliforme, mobile, inséré à la base de chaque aile des insectes diptères. Selon quelques auteurs, les balanciers servent à maintenir l'insecte en équilibre pendant son vol, et de là son nom ; selon une autre opinion, ils ont des rapports avec la respiration et peuvent contribuer à ouvrir et fermer les stigmates postérieurs du thorax. ‖ Sorte de moignon très-court auquel se trouvent réduites les ailes des insectes diptères, par suite du rapide accroissement des ailes inférieures.

— **Encycl.** Mécan. On désigne sous le nom de *balancier*, d'une manière générale, toute pièce oscillante destinée soit à transmettre le mouvement aux autres parties d'un mécanisme, soit à le régulariser. En horlogerie, on donne le nom de *balancier* à un régulateur circulaire dont les oscillations isochrones, déterminées par l'action d'un ressort, gouvernent l'échappement et le règlent. Le mouvement général n'étant pas continu ne peut pas s'accélérer ; il est uniformément intermittent.

Balancier hydraulique. Machine inventée par Perrault et peu employée aujourd'hui, consistant en un levier auquel un courant d'eau imprime un mouvement d'oscillation qui fait monter un seau vide à l'une des extrémités pendant qu'un seau plein descend à l'autre. Arrivé au bas de sa course, le seau plein se vide ; en même temps, le seau vide se remplit, descend à son tour, et soulève l'autre.

Le *balancier des machines à vapeur* sert d'intermédiaire entre la tige du piston et l'arbre de couche qui doit recevoir un mouvement uniforme de rotation. C'est un levier de grande dimension, mobile autour de son milieu, dont l'une des extrémités est reliée à la tige du piston par l'intermédiaire du *parallélogramme* de Watt (v. ce mot), tandis que l'autre porte la bielle qui doit agir sur la manivelle liée à l'arbre et destinée à lui transmettre le mouvement. Les anciennes machines comprenaient toutes un *balancier ;* on l'a supprimé dans un grand nombre de machines modernes pour économiser la place, en reliant la tige du piston soit à la bielle, soit même à la manivelle, comme dans la machine oscillante de Cavé et dans les machines à *fourreau*. V. ce mot.

Le *balancier à bride* ou *contre-balancier* est le levier mobile autour de l'une de ses extrémités qui s'articule, dans les machines de Watt, avec la tige liée au *balancier*, de manière à obliger cette tige à glisser sur deux circonférences contenues dans un même plan. La tige du piston est articulée sur cette tige au point qui décrit le plus sensiblement une ligne droite.

Le *balancier du danseur de corde* lui sert à se maintenir en équilibre, mais non pas de la manière simple dont on est naturellement porté à le croire. On se figure à première vue que l'acrobate, pour maintenir dans le plan vertical de la corde le centre de gravité du système formé de sa personne et du *balancier*, déplace simplement ce *balancier* vers la gauche ou la droite suivant que lui-même se sent prêt à tomber vers la droite ou la gauche. La théorie de l'équilibre, sur la corde roide, est plus compliquée qu'il ne semble au premier abord.

Le déplacement du *balancier* vers la droite, par exemple, en supposant que la somme des aires décrites autour du centre de gravité se trouvât nulle, aurait pour effet de ramener les jambes à gauche, si les pieds ne reposaient pas sur la corde ; lorsqu'ils y sont appuyés, le déplacement supposé du *balancier* les fait presser de droite à gauche sur la corde, qui réagit de gauche à droite, ce qui permet à l'équilibriste de retrouver la verticale, s'il tendait à tomber à gauche. Dans cette hypothèse, on voit que le *balancier* permet au danseur d'emprunter à la corde des impulsions horizontales capables de ramener le centre de gravité dans le plan vertical de la corde. Mais ce n'est pas cet office secondaire, auquel les bras suffiraient, qui constitue le précieux secours qu'apporte à l'acrobate son *balancier*.

On le reconnaîtrait d'ailleurs *a priori* en observant que la grande longueur qu'on lui donne, non plus que sa légèreté au milieu et sa lourdeur aux extrémités, ne seraient d'aucune utilité dans l'hypothèse où le *balancier* servirait simplement de contre-poids.

La théorie du *balancier* est fondée sur le *principe* ou *théorème des aires* (v. MOMENTS) : lorsque le danseur retombe sur la corde, il en reçoit un choc vertical qui n'est généralement pas dirigé vers son centre de gravité ; or, si la direction du choc passait à gauche du centre de gravité, le danseur, lancé en l'air, tendrait à prendre autour de ce centre un mouvement de rotation qui élèverait ses pieds et rabaisserait sa tête, de façon que, ramené à la hauteur de la corde, il aurait ses pieds à gauche de la corde, sa tête à droite, et viendrait la choquer vers le milieu du corps.

C'est à éviter ce mouvement de bascule autour de son centre de gravité que l'acrobate emploie son *balancier*.

D'après le théorème des aires, applicable aux corps pesants, en prenant pour centre des aires le centre de gravité, la somme des produits des masses des molécules du corps par les projections, sur un plan arbitraire, des aires décrites dans l'espace par les rayons vecteurs menés du centre de gravité à ces molécules, cette somme croît proportionnellement au temps. L'acrobate lancé en l'air ne peut, en aucun cas, changer la raison de cette progression, mais il peut la déplacer : s'il fait rapidement tourner son *balancier* de gauche à droite, comme il aurait dû tourner lui-même, la loi des aires est satisfaite, et même si le mouvement du *balancier* est suffisamment rapide, le mouvement du corps se fait en sens contraire du sens dans lequel il aurait dû se produire ; les pieds donc qui viennent de toucher à gauche du centre de gravité se présentent, au contraire, à droite au moment du nouveau choc, la raison de la progression des aires redevient nulle, et le danseur se relève verticalement sans tendance à tourner ni à droite ni à gauche jusqu'à ce qu'il retombe de nouveau excentriquement.

On voit que, dans cet emploi du *balancier*, le secours qu'en tire le danseur est d'autant plus efficace, à égalité de poids, que le *balancier* est plus long et que la masse est plus concentrée aux extrémités, la somme des aires décrites se trouvant augmentée par ces deux conditions.

Balancier monétaire. Cet appareil, ainsi appelé du nom d'une de ses principales pièces, se compose essentiellement d'un cylindre de bronze, formant écrou à sa partie supérieure, d'une vis qui traverse cet écrou et d'un levier horizontal fixé en équilibre dans la tête de la vis, et terminé par deux grosses lentilles de bronze massif. C'est ce levier qui porte spécialement le nom de *balancier*. Si l'on vient à lui imprimer, dans un sens convenable, un effort vigoureux, il tourne et fait descendre la vis dont l'extrémité inférieure choque violemment le *flan*, rondelle de métal destinée à recevoir l'empreinte. La vis s'arrête alors brusquement par l'effort d'un choc égal et contraire à celui qu'elle a produit, et le levier reçoit un mouvement opposé à celui qu'il avait. Pendant la courte durée du choc, le flan a été fortement pressé entre deux morceaux d'acier trempé qui portent en creux la gravure des deux faces de la pièce. L'un de ces morceaux d'acier, appelés *coins*, termine le bas de la vis ; l'autre, solidement fixé au-dessous, supporte le flan, qui est en outre fortement serré dans un anneau, dont le contour intérieur présente en creux des lettres gravées qui se reproduisent en saillie tout autour de la pièce.

Le rôle des masses qui terminent les deux extrémités du levier est facile à comprendre : d'abord, par leur forme lenticulaire, elles n'offrent que peu de prise à la résistance de l'air ; de plus, par leur poids, elles ajoutent à l'intensité du choc. En effet, considérons seulement l'une d'elles, appelons M sa masse, et V la vitesse qu'elle possède au moment où le choc a lieu : si le choc était directement produit par la masse M, il pourrait être représenté par la *quantité de mouvement* qu'il détruit à cet instant, c'est-à-dire par le produit MV. Mais il a lieu par l'intermédiaire du levier et de la vis. Soient donc r le rayon de la circonférence décrite par la masse M ; h le pas de la vis, ou la quantité dont elle descend pendant que la masse M décrit une circonférence entière ; C l'intensité du choc produit par la vis. Comme deux forces qui se font équilibre sont en raison inverse des chemins parcourus par leurs points d'application, le rapport $\frac{C}{MV}$ sera donné par la proposition

$$\frac{C}{MV} = \frac{2\pi r}{h}, \text{ d'où } C = MV \times \frac{2\pi r}{h}.$$

On voit par là que la violence du choc est proportionnelle aux quantités M, V et $\frac{r}{h}$. h étant toujours très-petit, par rapport à r, l'effet produit est considérablement augmenté par la disposition de l'appareil.

Au bas du *balancier*, et à fleur de terre, est une cavité ménagée dans le sol, qu'on appelle la *fosse ;* c'est là que se place l'ouvrier chargé de diriger la manœuvre de la barre ou levier, de placer le flan dans les coins et de le retirer lorsqu'il est frappé.

Cette machine sert encore aujourd'hui, à la Monnaie de Paris, pour frapper les médailles, jetons, pièces commémoratives, de religion, etc. On s'en est servi longtemps pour le monnayage des espèces, mais l'emploi en a été abandonné pour cet usage depuis l'adoption de la presse monétaire mue par la vapeur et inventée par l'ingénieur de Thonnelier. Beaucoup de médailles, et même de jetons, ne pouvant, en raison du relief que présente la gravure des coins, être frappés d'un seul coup comme la monnaie, on n'a pas changé le mode de leur fabrication, et c'est toujours à l'aide du *balancier* qu'il y est procédé. Sous l'Empire, on en fabriqua plusieurs avec le bronze provenant des canons pris sur les Russes à Austerlitz ; ils en portaient tous la mention. Lors de la suppression des hôtels de monnaies où ils fonctionnaient, ou au moment de leur remplacement par des presses monétaires de Thonnelier, ces *balanciers* furent vendus par le domaine ; plusieurs des villes où cette vente eut lieu ne voulurent pas laisser perdre dans le commerce un bronze qui accusait une si noble origine ; elles les achetèrent aux enchères. Lille et Rouen en firent des statues de Napoléon Ier, qui décorent aujourd'hui des places de ces cités.

A Londres, où la presse monétaire de Thonnelier n'a point été adoptée pour le monnayage des espèces, on se sert encore, à la Monnaie, d'un *balancier*, auquel on a appliqué la vapeur pour lancer les boules avec la force nécessaire : le contre-coup du retour de ces boules est amorti par un système qui opère le vide dans le périmètre de leur course. Une autre application de la vapeur a été faite depuis au *balancier* sans qu'il soit nécessaire de recourir à une réaction pneumatique ; elle consiste dans le remplacement de la barre et des boules par une roue circulaire horizontale mise en mouvement par une transmission. On peut voir fonctionner ce système à la Monnaie de Paris dans les ateliers du graveur général, où il sert à enfoncer des coins et à faire des cachets officiels pour les établissements publics.

L'invention du *balancier* monétaire remonte à la fin du XVIe siècle, mais l'usage n'en a été entièrement établi dans les monnaies de France que depuis l'entière suppression du monnayage au marteau et l'établissement du monnayage au moulin. Il a subi beaucoup de modifications et de perfectionnements depuis son principe, et en 1803, M. Gingembre, inspecteur général des monnaies, créa le *balancier* monétaire tel qu'il fonctionne encore aujourd'hui.

Balancier se dit, ou plutôt se disait, du lieu où étaient établis les *balanciers* et dans lequel les monnaies et médailles devaient être exclusivement frappées. Dans ce sens, on disait porter au *balancier*, aller au *balancier ;* on appela *Balancier du Louvre* la Monnaie des médailles qui fut établie sous Louis XIII dans les galeries de ce palais. Plusieurs lettres patentes, arrêts du conseil et de la cour des monnaies, notamment celui du conseil du 15 janvier 1685 ; ceux de cette cour des 18 janvier et 10 mars 1672, 14 juillet 1685, et l'édit du mois de juin 1696, défendaient à tous ouvriers, graveurs et monnayeurs, et à toutes autres personnes, à l'exception des commis et garde-balanciers du roi, établis ès galeries du Louvre à Paris, et dans les hôtels des monnaies, d'avoir ni tenir aucun moulin, coupoir, laminoir, presse, *balancier* et autres semblables machines, à peine d'être punis comme faux-monnayeurs ; ni fabriquer ailleurs qu'au *balancier* des galeries du Louvre et des hôtels des monnaies, des médailles et pièces de plaisir d'or, d'argent ou d'autres métaux, à peine, contre les ouvriers et fabricateurs, de confiscation des outils et machines, de 1,000 livres d'amende contre chacun des contrevenants et « de plus grande peine s'il y échet. » Les mêmes défenses sous les mêmes peines furent renouvelées par l'édit du mois de juin 1696, enregistré à la cour des monnaies le 30 du même mois. Par ce même édit de juin 1696, le roi créa au *balancier* du Louvre un directeur, un contrôleur et garde de la fabrication des médailles. Ces emplois furent supprimés lors de la réunion de la monnaie des médailles à celle des espèces ; ces deux services n'en font plus qu'un, dont il sera parlé aux mots MÉDAILLE et MONNAIE. La défense de frapper des médailles, jetons, etc., ailleurs qu'à la Monnaie de Paris a été maintenue par la nouvelle législation.

BALANCIER s. m. (ba-lan-sié — rad. *balance*). Techn. Celui qui fait ou qui vend des balances : *Les* BALANCIERS *de Paris formaient anciennement une corporation relevant de la cour des monnaies, et qui avait pour patron saint Michel* (***).

— *Balancier ajusteur*, ouvrier qui fabrique les poids et les mesures, conformément aux étalons établis par la loi.

BALANCINE s. f. (ba-lan-si-ne — rad. *ba-*

lancer). Mar. Nom donné à des cordes auxquelles sont attachées par leurs extrémités les pièces de bois transversales qui portent les voiles : *C'est le sabre aux dents que les matelots se laissent glisser par les* BALANCINES *pour arriver plus vite au lieu du carnage.* (J. Lecomte.) *Les vergues des voiles carrées ont une* BALANCINE *de chaque côté.* (A. Jal.)

— Loc. fam. *Etre pris dans la balancine.* Expression usitée chez les marins pour signifier, Etre dans une situation pénible, embarrassante.

BALANÇOIRE s. f. (ba-lan-soi-re — rad. *balancer*). Longue pièce de bois, soutenue dans son milieu par un point d'appui, et à laquelle deux personnes, placées aux deux bouts, impriment un mouvement alternatif d'ascension et de descente : *La* BALANÇOIRE *est à la fois un objet d'amusement et un instrument de gymnastique.*

— Par anal. Ce qui imite le mouvement d'une balançoire : *Le cheval est une* BALANÇOIRE *qui marche.* (L.-J. Larcher).

— Par ext. Appareil au moyen duquel on se balance sur une corde dont les deux bouts sont attachés à une petite distance l'un de l'autre, soit au sommet de deux poteaux ou aux branches d'un arbre, soit à des anneaux fixés au plafond d'une chambre. ‖ On dit aussi ESCARPOLETTE. ‖ Sorte de jeu en usage surtout dans les foires, dans les fêtes publiques, et où quatre personnes, placées sur des fauteuils suspendus à une grande roue, montent et descendent, soit en avant, soit en arrière.

— Fig. Baliverne, sornette, conte en l'air, chose peu sérieuse : *Si le public savait pertinemment combien l'argot littéraire renferme de mépris pour lui, il se fâcherait tout rouge contre les ficelles et les* BALANÇOIRES *à l'aide desquelles on le fait journellement poser.* (Choler). *Des faiblesses, des points d'orgue, des soupirs, enfin des* BALANÇOIRES. (Balz.) *C'est très-bien, mais je n'entends pas que ce serment soit une* BALANÇOIRE. (Labiche.) *Quelle drôle de* BALANÇOIRE *que la vie de ce monde!* (Cormen.) *La démocratie, à ce compte, serait donc une* BALANÇOIRE, *et le suffrage universel, dans le secret de vos pensées, une lanterne magique.* (Proudh.)

— Pop. *Envoyer quelqu'un à la balançoire.* L'envoyer promener, se débarrasser de lui : *Aujourd'hui elles m'*ENVOIENT *très-bien* À LA BALANÇOIRE. (J. Prével.)

— Argot de théâtre. *Faire la balançoire,* Ajouter à son rôle des saillies, des jeux de scène improvisés : *Ce ne sont que les acteurs aimés du public qui peuvent se permettre de* FAIRE LA BALANÇOIRE *avec quelque succès.*

— **Encycl.** Une fois en place, la corde de la *balançoire* forme une espèce d'anneau très-allongé dont la partie la plus basse se trouve à cinquante ou soixante centimètres environ au-dessus du sol. C'est sur cette partie que la personne s'assied, en ayant soin de tenir fortement la corde à droite et à gauche, avec les mains à la hauteur de la tête. On la garnit ordinairement d'un coussinet, d'un petit siége ou sellette de bois, ou même d'un fauteuil. Le mouvement est imprimé au système, tantôt par la personne elle-même, qui donne une impulsion convenable à ses jambes et à tout son corps, tantôt par un aide qui tire et lâche alternativement une cordelette. Un nouveau système qui parait devoir détrôner tous les autres, consiste à tirer soi-même une corde fixée à la partie supérieure d'un trapèze; là, le balanceur se suffit à lui-même, et c'est double plaisir que de pouvoir s'amuser sans le secours d'autrui.

Le jeu de la *balançoire* constitue un exercice très-agréable; toutefois il est prudent de ne s'y livrer que deux heures au moins après le repas. De plus, il peut occasionner des accidents fort graves par suite de la rupture de la corde, ou d'une faiblesse, d'un étourdissement qu'éprouve subitement celui que l'on balance. Aussi, dès qu'il le demande, doit-on se hâter d'arrêter le jeu de la *balançoire*, et ne pas imiter ces imprudents qui, aux cris d'une personne effrayée du rapide mouvement ascensionnel de la corde, se font un sot plaisir de le prolonger et même de l'accélérer encore, au risque de voir la vie de cette personne compromise par une chute imminente. Dans les fêtes publiques, le mécanisme de la *balançoire* consiste souvent en une vaste nacelle suspendue par six grosses barres de fer entre quatre solides charpentes, afin de recevoir plusieurs personnes à la fois, et il est visité de temps en temps par des inspecteurs. De plus, un large filet enveloppe ce mécanisme, de manière à recevoir les personnes qu'une circonstance quelconque jetterait de dedans en dehors.

Le jeu de la *balançoire* remonte à une très-haute antiquité, et Demoustier, dans ses *Lettres sur la Mythologie*, en attribue l'origine à une circonstance assez singulière : Œbalus, roi de Laconie, ayant appris de Bacchus l'art de planter et de cultiver la vigne, fit boire avec excès du vin à ses paysans, qui, dans leur ivresse, s'imaginèrent avoir pris du poison, et tuèrent son fils Icarius : « A peine ce crime eut-il été commis, que les épouses des meurtriers furent saisies d'un transport de fureur et de rage que rien ne put calmer. L'oracle consulté ordonna que, pour expier le crime de leurs époux, on instituât des fêtes en l'honneur d'Icarius; ces fêtes furent nommées les *jeux icariens*. On les célébrait en se balançant sur une corde attachée à deux arbres : c'est ce que nous appelons aujourd'hui *escarpolette*. »

De la Grèce, le jeu de la *balançoire* passa en Italie, où les Latins se balançaient sur une corde fixée à des pins, pendant les fêtes des vendanges instituées en l'honneur de Bacchus.

Balançoire (LA), comédie en un acte, mêlée de couplets de MM. Dumanoir et Lafargue, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre du Gymnase dramatique, le 2 août 1858. — Qui ne connaît, au moins par la gravure, cette jolie toile de Fragonard, la *Balançoire?* Une jeune femme se balance entre deux grands arbres. Elle renverse en arrière sa petite tête mutine, et, pendant que l'escarpolette va toucher la plus haute branche, l'espiègle lance sa mule coquette à la face épanouie du chérubin qui la berce. Sa jupe tourbillonne, son corsage bat la campagne. Cependant, à travers les massifs du parc ombragé, pointe la figure soucieuse du mari aux aguets. « L'imagination le métamorphose, écrit M. Paul de Saint-Victor, le brillant critique théâtral de *la Presse;* vous croiriez voir un cerf allongeant entre les branchages sa tête coiffée de sombres ramures.

Des taillis les plus hauts mon front atteint le faîte.

Cette balançoire de Fragonard, qui jette les bonnets par-dessus les moulins et les jarretières au nez des jouvenceaux, c'est justement celle où voudrait monter et se balancer... sans tomber... une certaine dame Desrieux, qui s'ennuie de trop de bonheur, et, en haine de son repos, pousse des soupirs de violoncelle pour peu qu'un doigt complaisant, celui d'un ami par exemple, tienne l'archet. Elle rêve la passion, ses larmes, ses remords et ses délires; son existence est trop monotone; la demi-teinte dans laquelle sa vie s'écoule ne lui suffit pas : parlez-lui d'un de ces romans qu'on ébauche à deux et qui n'ont pas de dénoûment, dont les péripéties se succèdent sans dommage pour la foi jurée, car la suite se remet toujours à demain, comme dans les feuilletons. M. Desrieux, le mari, homme d'expérience et qui n'a rien de farouche, guérit par un remède homéopathique cette migraine de cœur à laquelle sa femme est momentanément en proie. Il lance sur Mme Desrieux un camarade de collége, jeune premier en activité, M. de Ferney. Ce dernier, qui est épris ailleurs d'une Mme Colombel quelconque, consent cependant à jouer au bénéfice de Mme Desrieux un de ses rôles favoris, afin de rendre service à son ami. Et, comme Mme Desrieux veut des déclarations, ce n'est pas lui qui lui en refusera, au contraire. D'abord en voici une qui arrive en droite ligne du boulevard, où elle a causé les plus grands malheurs; il la sert à grands renforts de cris, de sanglots et de gestes, usant le parquet avec ses genoux, s'arrachant les cheveux comme Antony et grimaçant comme Othello; il déclame, il rugit, il prend l'air éploré et ébouriffé des personnages de l'Ambigu et des héros de romans. L'effroi de Mme Desrieux est à son comble devant ces soubresauts amoureux : « Elle montait, selon l'expression de M. Paul de Saint-Victor, elle montait en balançoire sur la foi des zéphyrs, et c'est l'ouragan qui l'emporte... » — Arrêtez! arrêtez! s'écrie-t-elle. Le tour est joué. Elle se jette bien vite entre les bras de son mari souriant et vengé. Décidément, elle est trop honnête pour user de l'escarpolette de Fragonard et elle a trop de littérature pour prendre au sérieux les déclarations empruntées aux journaux à un sou. C'est une charmante bluette que cette pièce, un bijou pour l'esprit; on y retrouve le ton léger, le ton brillant des meilleures comédies de Dumanoir. — Acteurs : Mlle Delaporte, *Madame Desrieux;* M. Lesueur, *Colombel*, etc.

BALANÇON s. m. (ba-lan-son). Techn. Bois de sapin débité en menues pièces.

BALANDRAN ou **BALANDRAS.** s. m. (ba-lan-dran, dra — bas lat. *balandrana*, même sens). Ancien manteau long boutonné par devant, espèce de surtout de voyage pour se garantir de la pluie et du froid :

> Le soleil dissipe la nue
> Récrée et puis pénètre enfin le cavalier,
> Sous son *balandras* fait qu'il sue.
> LA FONTAINE.

‖ S'est dit aussi d'une sorte de manteau de cérémonie qui offrait deux fentes sur les côtés pour passer les bras, et était boutonné par devant.

> Pensez-vous, sans avoir ses raisons toutes prêtes,
> Que le sieur de Provins persiste en ses requêtes,
> Et qu'il ait, sans espoir d'être mieux à la cour,
> En un long *balandran* changé son manteau court?
> RÉGNIER.

‖ Sorte de redingote à brandebourgs qui a été à la mode pendant quelque temps sous la Restauration : *On substitua au carrick, abandonné depuis deux hivers, le* BALANDRAS, *espèce de redingote avec chaînettes et olives en soie.* (Illust.)

BALANDRE s. f. (ba-lan-dre). Mar. Sorte de bâtiment de transport : *Il y avait quarante-cinq* BALANDRES *chargées de munitions de guerre et de bouche.* (St-Simon.)

BALANE s. m. (ba-la-ne — du gr. *balanos*, gland). Crust. Genre de crustacés cirrhipèdes, longtemps rangés parmi les mollusques, et caractérisés par un test calcaire, conique, composé de plusieurs pièces. On les appelle vulgairement *glands de mer : Les* BALANES *s'attachent à la surface des corps sous-marins.* (***) *Les* BALANES *étaient connus des anciens.* (d'Orbigny.) *La fécondité des* BALANES *est prodigieuse.* (d'Orbigny.)

— **Encycl.** Athénée et Macrobe parlent des *balanes* comme d'un mets recherché. Rumphius dit aussi que le *balane tintinnabulum*, appelé vulgairement *gland de mer*, passe en Chine pour un mets délicat et qu'on l'apprête au sel et au vinaigre. Les *balanes* furent longtemps considérés comme des mollusques. Linné les réunit avec les anatifes dans son genre lépas compris, ainsi que les oscabrions et les pholades, parmi ses *testacea multivalvia*. Brugnières, le premier, mit les *balanes* à part et en forma son genre *balanite.*

Les caractères spéciaux des *balanes* sont : animal conique, déprimé ou cylindroïde, dépourvu de pédicules, ayant les branchies attachées à la face interne du manteau. Coquille ou plutôt test conique, ordinairement infléchi, composé de six valves ou pans articulés entre eux. Opercule pyramidal, oblique, ayant quatre valves triangulaires, dont deux présentent un cuilleron droit et plat. Ces animaux respirent au moyen de branchies membraneuses, foliacées et frangées, adhérentes à la face externe du manteau. Ils s'attachent à la surface des rochers, des grandes coquilles, des plantes marines et de tous les corps flottants; les flancs des navires en sont souvent couverts. Dans l'eau, ils agitent avec rapidité leurs bras ciliés, et établissent ainsi un tourbillon où s'engagent les petits animaux dont ils font leur nourriture.

On a divisé les *balanes* en deux groupes, qui diffèrent en ce que l'un est pourvu d'un support calcaire dont l'autre est privé; mais le nombre des espèces n'a pu être déterminé avec exactitude.

BALANEA, BALANEÆ ou **BALANÉE.** Ancienne ville maritime de la Syro-Phénicie, dépendit primitivement du territoire d'Aradus, fit partie de la Syrie Seconde lors de la réduction de la Syrie en province romaine, et enfin fut comprise par Justinien dans la Théodoriade. ‖ Auj. BANIAS.

BALANÉOTE s. et adj. (ba-la-né-o-te — rad. *Balanée*). Géogr. anc. Habitant de la province ou de la ville de Balanée; qui appartient à Balanée ou à ses habitants.

BALANGE s. f. (ba-lan-je). Econ. agr. Sorte de cuvier ovale, fixé à demeure sur une charrette, et qui sert, dans certains pays, pour transporter la vendange de la vigne au pressoir.

BALANGHAS s. m. (ba-lan-gass). Bot. Espèce du genre sterculier, qui exhale un parfum de vanille.

BALANGUE s. f. (ba-lan-ghe). Bot. Fruit de Madagascar, provenant d'un végétal inconnu.

BALANICEPS-ROI s. m. (ba-la-ni-sèpss — du gr. *balanos*, gland, et du lat. *caput*, tête). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers : *Le Muséum d'histoire naturelle de Paris vient de recevoir du consul de France en Egypte un* BALANICEPS-ROI. *Ce singulier échassier, à bec énorme, a été pris dans le Soudan, sur le Nil Blanc.* (A. Rouvière.)

BALANIDE adj. (ba-la-ni-de — rad. *balane*). Crust. Qui ressemble à un balane. ‖ On dit aussi BALANÉ, ÉE, et BALANISTÉ, ÉE.

— s. m. pl. Famille de crustacés cirrhipèdes, ayant pour type le genre balane : *Le cône des* BALANIDES *est remarquable par les cavités tubuleuses dont il est percé dans sa longueur.* (S. Rang.)

BALANIFÈRE adj. (ba-la-ni-fè-re — du gr. *balanos*, gland, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Syn. de *balanophore*, qui est préférable, *balanifère* étant un mot hybride.

— s. m. pl. Nom proposé pour la famille dont les espèces ont pour fruit des glands, tels que le chêne, etc. Le nom de CUPULIFÈRES a prévalu.

BALANINE s. m. (ba-la-ni-ne — du gr. *balanos*, gland). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des curculionides, dont une espèce, la balanine ou charançon des noisettes, est très-commune en Europe.

— **Encycl.** Germar a formé ce genre aux dépens des rynchœnes de Fabricius, et Schœnherr le range parmi ses gonatocères, division des érirhinides. Le corps des *balanines* est ovale et de forme presque naviculaire; ils ont une trompe grêle, dont la longueur dépasse souvent celle du corps. Schœnherr en décrit vingt-deux espèces, dont cinq appartiennent à l'Amérique, trois à l'Afrique, deux aux Indes et à la Nouvelle-Hollande, et douze à l'Europe. Parmi celles-ci, la plus remarquable est le charançon des noisettes, de Geoffroy; sa longueur est de 7 à 8 millimètres; avec sa trompe effilée, ce *balanine* perce les noisettes qui commencent à se former, y introduit un œuf, et la jeune larve qui en provient vit aux dépens de l'amande.

BALANITE s. m. (ba-la-ni-te — du gr. *balanos*, gland). Bot. Genre de plantes qui n'a pu encore être rapporté avec certitude à aucune famille, mais qui paraît voisin de celle des olacinées. L'unique espèce est un arbre qui croît dans les régions chaudes de l'Afrique.

— Crust. Nom donné aux espèces fossiles du genre balane.

— Minér. Nom donné par Pline le Naturaliste, parce qu'elle avait la forme d'un gland de chêne, à une pierre précieuse, verdâtre ou couleur de bronze, dont la nature est inconnue.

— Méd. et art vétér. Inflammation de la membrane muqueuse qui revêt le gland et la face interne du prépuce.

— **Encycl.** Foss. Brugnières donna le nom de *balanite* au gland de mer (*balanus tintinnabulum*); mais, depuis, les naturalistes ont employé ce nom pour désigner les balanes fossiles, c'est Bajerus qui, le premier, a signalé ce genre de fossiles. Schlottein a trouvé des *balanites* dans des terrains inférieurs à la craie; mais ils sont beaucoup plus communs dans le calcaire grossier. On en connaît aujourd'hui environ trente espèces, trouvées dans la plupart des pays de l'Europe, et dont quelques-unes se confondent avec les espèces vivantes.

— Bot. Quelques botanistes pensent que le genre *balanite* doit être rangé dans la petite famille des olacinées. Le *balanite* d'Egypte, que Linné appelait *Xymenia Ægyptiaca*, est un arbre aujourd'hui assez rare, qui est propre à l'Egypte, à la Nubie et à l'Abyssinie. Rafeneau-Delile pense que le *Persea* des anciens, décrit par Théophraste, n'était point un avocatier, comme on l'a cru longtemps, mais un *balanite*, et que c'est aujourd'hui l'arbre nommé *deglig* par les habitants du pays. Les caractères de cette plante sont : calice quinquéparti; cinq pétales hypogynes, ainsi que les étamines, qui sont au nombre de dix; ovaire quinquéloculaire; drupe ovoïde, uniloculaire et monosperme; noyau ligneux et pentagone; graine suspendue, apérispermée; embryon rectiligne, à radicule supère.

— Méd. L'inflammation catarrhale du gland de la verge, chez l'homme, est une affection commune. Si la muqueuse du gland est le siége exclusif de l'inflammation, il y a *balanite* proprement dite; lorsqu'elle porte sur la muqueuse du prépuce, l'affection prend le nom de *posthite*. Il arrive fréquemment que l'inflammation qui a débuté sur l'une des deux muqueuses s'étend à l'autre; il y a dans ce cas *balanoposthite.* Cette affection se présente très-communément chez les jeunes gens et se développe lors de leur premier commerce avec les femmes. On ne saurait trop appeler l'attention sur cette cause si fréquente de *balanite* chez beaucoup de jeunes gens atteints de cette légère infirmité congénitale, connue sous le nom de *phimosis*, et qui consiste en ce que le gland reste en permanence recouvert par le prépuce. Les soins de propreté, dont les organes sexuels doivent toujours être l'objet, sont négligés, et les parties couvertes acquièrent une susceptibilité particulière qui résulte de l'action permanente de l'irritation. La circoncision pratiquée chez les juifs et les mahométans possède, entre autres avantages, celui d'aguerrir les organes externes de la génération chez l'homme et de les garantir, dans un bon nombre de cas, contre les inflammations dont ils peuvent devenir le siége. La *balanite* peut survenir chez les hommes qui ont l'ouverture du prépuce étroite, par l'accumulation seule de la matière sébacée. La masturbation y prédispose; mais la cause la plus efficace est un commerce sexuel trop répété ou exercé avec des organes disproportionnés. La *balanite* se déclarera plus facilement après un coït avec les femmes qui ont un écoulement lochial menstruel, une leucorrhée, ou surtout une affection vénérienne.

La surface muqueuse du gland enflammé sécrète une humeur semblable à celle de la blennorrhagie. Elle a quelquefois une odeur très-repoussante, qui est analogue à celle du vieux fromage. Le malade se plaint d'une démangeaison, quelquefois très-incommode, puis d'une cuisson, d'une chaleur vive qui peut s'étendre à toute la verge. Les parties se gonflent; pour peu que le prépuce se tuméfie, qu'il soit étroit et prolongé, il y a impossibilité de découvrir le gland, c'est le *phimosis*. Si le gland a d'abord été dégagé, il est étranglé à son collet; il y a *paraphimosis*. Cette circonstance aggrave la maladie, c'est-à-dire qu'elle peut la faire durer très-longtemps. Quand on peut apercevoir le gland, on voit sa membrane muqueuse plus rouge, surtout sous la couronne. Là quelquefois, et sur d'autres points, elle est comme dépolie et offre à nu ses papilles; comme on le dit maintenant, sa surface est vésicatoriée. La marche de la *balanite* est aiguë; elle cesse bientôt, surtout si le malade suit un traitement rationnel. Cependant on a vu quelquefois la *balanite* revêtir une forme chronique; c'est lorsqu'au lieu d'être un accident primitif de la syphilis, elle en est un accident consécutif, ce qui est un cas fréquent. Une portion du gland reste alors plus sensible, plus rouge, et de ce point s'irradient de nouvelles traînées inflammatoires pour peu que les rapports sexuels soient répétés. La *balanite* peut être accompagnée de chancres, de végétations, d'engorgements ganglionnaires, etc.

Le traitement est des plus simples et réside spécialement dans l'emploi de soins très-minutieux de propreté. Un pansement bien efficace consiste à placer, quand on le peut, de la charpie fine sur le gland, dans la rainure qui est au-dessus de la couronne, afin d'empêcher le contact de la muqueuse du prépuce avec celle du gland. Rien n'est plus favorable à la persistance d'une inflammation que le contact mutuel des deux surfaces enflammées. La

charpie ou une bandelette de linge fin sont ici les meilleurs intermédiaires. On peut la saupoudrer avec du calomel, lorsque la *balanite* résiste aux bains locaux très-fréquents avec la mauve et la pariétaire en décoction. On peut encore tremper la charpie dans du vin aromatique, des solutions astringentes de tannin, de sulfate de zinc, d'acétate de plomb, ou bien cautériser avec une solution légère de nitrate d'argent. Les moyens violents sont plus dangereux qu'utiles; cependant, on a employé avec succès la cautérisation du gland avec le crayon de nitrate d'argent. On entoure alors cet organe d'un linge fin, et on ramène le prépuce en avant. Après cette petite opération, on a le soin de faire sur la verge des fomentations légèrement résolutives avec des compresses imbibées, soit simplement d'eau froide, soit d'eau de Goulard. Le linge doit être changé deux fois par jour, en ayant le soin, chaque fois qu'on le renouvelle, de pratiquer une lotion à l'eau simple ou avec une solution légère d'acétate de plomb. Il est rare qu'on soit dans la nécessité de revenir à la cautérisation. Cependant, si le mal ne cède pas à une seule opération, on peut recommencer deux ou trois fois, à deux ou trois jours d'intervalle. Lorsque l'inflammation est très-aiguë, qu'il existe des complications, surtout un phimosis congénial ou accidentel, il est souvent nécessaire d'avoir recours aux antiphlogistiques actifs : c'est ainsi qu'il convient d'appliquer des sangsues au pénil, au pli génito-crural de chaque côté, mais jamais sur la verge elle-même, ce qui exposerait à la gangrène des téguments. C'est en injections entre le gland et le prépuce qu'on emploiera, dans ce dernier cas, les décoctions émollientes de racine de guimauve, de graine de lin, de lait tiède, les décoctions légèrement narcotiques de morelle, de têtes de pavot, etc. Lorsqu'il existe beaucoup d'œdème et peu d'inflammation, une ou deux mouchetures de chaque côté de la partie inférieure du prépuce donnent lieu à un dégorgement salutaire. Quand il existe un état érésipélateux, les mouchetures semblent parfois hâter la terminaison par gangrène, tandis que les évacuations sanguines aux lieux déjà indiqués, la diète, le repos absolu et les délayants sont de la plus grande efficacité. Ici, l'emploi de légers laxatifs a souvent été très-utile.

La *balanite* est regardée avec quelque raison comme une *blennorrhagie externe* (*chaudepisse bâtarde* des anciens auteurs), et a nécessairement donné lieu aux mêmes controverses que la blennorrhagie elle-même. Il est aujourd'hui reconnu que sa nature n'est jamais syphilitique, à moins qu'elle ne coïncide avec des chancres vénériens.

— Art vétér. *Balanite du cheval.* La castration, en diminuant l'activité fonctionnelle du pénis, devient une cause prédisposante de la *balanite*. Les chevaux qui urinent dans leur fourreau en sont particulièrement affectés. La matière sébacée amassée dans la cavité préputiale et l'accumulation de cette substance dans la fossette naviculaire donnent naissance à cette maladie. La *balanite* du cheval se caractérise par une infiltration à la partie déclive du fourreau, par la difficulté d'uriner et par des piétinements des membres postérieurs. Le pénis est très-douloureux au toucher, les animaux cherchent à se défendre et à se soustraire à toute exploration. La marche de cette inflammation est généralement lente; elle peut durer trente, quarante jours et plus. Traitée dès le principe, la *balanite* n'est pas une maladie sérieuse; mais abandonnée à elle-même, elle est longue et difficile à guérir. Le traitement consiste à enlever la matière sébacée, amassée dans le fourreau et autour de la tête du pénis, et à laver ces régions avec de l'eau de savon tiède. Si l'inflammation du pénis persiste, il faut recourir aux mouchetures, aux lotions émollientes, aux injections, à la saignée générale et à la diète.

Dans le bœuf, la *balanite* comprend l'inflammation de la partie libre de la verge. Gellé l'appelle *phimosis;* Lafare, *inflammation de la verge.* On l'observe, le plus souvent, chez les jeunes taureaux, en raison des désirs plus fréquents qu'ils éprouvent pour la copulation. Les symptômes de la *balanite* du bœuf sont les mêmes que ceux de la *balanite* du cheval. Sa durée est de huit à dix jours; elle peut se terminer par la résolution, par une exsudation plastique ou par la gangrène. Le traitement consiste à modérer l'orgasme génital, la surexcitation physiologique et morbide dont les organes génitaux sont le siége. On atteint ce but par l'éloignement des femelles, par la diète, les saignées, les douches et les injections d'eau froide dans le fourreau.

Chez le chien, la *balanite* est très-commune. Le coït trop répété, l'érection prolongée par les obstacles divers apportés à la copulation, les polypes situés sur le pénis ou dans le fourreau sont les causes les plus ordinaires de cette maladie. La tuméfaction, la sensibilité, la tension du pénis, l'injection de la muqueuse sont les principaux symptômes de la *balanite* du chien. La période inflammatoire dure de huit à quinze jours. Vers son déclin, un écoulement mucoso-purulent, blanc ou jaunâtre, apparaît à l'extrémité de la verge et au pourtour de l'ouverture préputiale. La surface libre est couverte de petites ulcérations. Cet écoulement, commun à la *balanite* et à l'acrobustite, a fait donner à ces affections les noms de *gonorrhée* et de *blennorrhée*.

Chez le mouton, la *balanite* naît sous l'influence des mêmes causes que la *balanite* du bœuf. La partie libre du pénis du mouton, enflammée, peut être le siége d'ulcérations et d'une exsudation plastique qui entraînent les mêmes conséquences morbides que la *balanite* du bœuf. Le traitement de la *balanite* du chien et du mouton n'offre rien de particulier; il est semblable à celui de la *balanite* des autres animaux.

BALANOÏDE adj. (ba-la-no-i-de — du gr. *balanos*, gland; *eïdos*, ressemblance). Bot. Qui a l'apparence d'un gland.

— s. m. Zool. Nom donné par quelques auteurs aux pointes d'oursins fossiles.

BALANOMORPHE s. m. (ba-la-no-mor-fe — du gr. *balanos*, gland; *morphê*, forme). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, voisin des chrysomèles et des altises, renfermant environ six espèces, dont cinq habitent l'Europe.

BALANOPHAGE adj. (ba-la-no-fa-je — du grec *balanos*, gland; *phagô*, je mange). Qui se nourrit de glands : *Oiseaux* BALANOPHAGES.

BALANOPHORE adj. (ba-la-no-fo-re — du gr. *balanos*, gland; *phoros*, qui porte). Bot. Qui porte des glands.

— s. f. Genre de plantes parasites, qui croît dans les îles de la mer du Sud et sert de type à la famille des balanophorées : *La tête de la* BALANOPHORE *présente la forme d'un gland sortant de sa capsule.* (De Jussieu.)

— **Encycl.** Le genre *balanophore*, fondé par Foster et adopté ensuite par tous les botanistes comme type de la famille des balanophorées, se distingue par les caractères suivants : fleurs capitulées, monoïques; les mâles, pédiculées, peu nombreuses et placées inférieurement, ont le calice composé de quatre ou huit sépales étalés. Les fleurs femelles, nombreuses, serrées, dépourvues de périanthe, occupent la partie supérieure du capitule. La structure de ces végétaux n'a pas encore été suffisamment étudiée; leur fruit est même entièrement inconnu. On en compte deux espèces, la *balanophora tannensis* et la *balanophora javanica*; ce sont des plantes fongueuses, à tige très-courte, à racine renflée et parasite sur les radicelles des figuiers. La *balanophora tannensis* habite les îles de la mer du Sud; sa tige est charnue, garnie de tubercules à sa base, et divisée supérieurement en plusieurs rameaux écailleux, terminés par un capitule ovoïde.

BALANOPHORÉ, ÉE, adj. (ba-la-no-fo-ré — rad. *balanophore*). Bot. Qui ressemble à une balanophore.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *balanophore*.

— **Encycl.** Les *balanophorées* sont des plantes fongiformes, dont la tige est épaisse, charnue, garnie d'écailles au lieu de feuilles, et presque toujours renfermée avant son développement dans une spathe tubuleuse. Les fleurs petites, monoïques ou dioïques, accompagnées d'une espèce d'involucre formé par les écailles rapprochées vers la partie supérieure de la tige, sont ordinairement disposées en un capitule solitaire et terminal, quelquefois en capitules distincts et presque paniculés, enfin, mais plus rarement, en grappe terminale. Elles sont réunies sur un réceptacle ou phorante, quelquefois nu, mais le plus souvent chargé d'écailles ou de soies de formes très-variées. Les fleurs mâles, ordinairement pédicellées, se composent d'un calice monophylle, à divisions profondes, ayant de un à huit sépales étalés, et d'étamines opposées aux folioles, au nombre de une à trois, rarement quatre, soudées à la fois par les filets et les anthères. Ces dernières, toujours biloculaires, s'ouvrent par un sillon longitudinal. Les fleurs femelles, sessiles ou pédicellées, ont un ovaire infère à une seule loge uniovulée. Cet ovaire est surmonté d'un calice, tantôt à deux ou quatre divisions inégales, tantôt tronqué et à peine distinct. Un ou deux styles partent du sommet de l'ovaire et se terminent par autant de stigmates simples.

Les fruits sont généralement coriaces, secs ou légèrement charnus, adhérents ou liés, uniloculaires et monospermes. La graine, peu distincte du péricarpe et renversée, se compose d'un tégument coriace et presque osseux, contenant un petit embryon globuleux placé dans un très-gros endosperme celluleux et charnu. La famille des *balanophorées* forme un groupe très-distinct parmi les végétaux monocotylédonés. Quelques botanistes ont même essayé de la rapprocher des cytinées et des rafflésiacées, pour en former une classe à part, différente à la fois des monocotylédonés et des dicotylédonés. Quoi qu'il en soit, par leur port, leur végétation et leur aspect, les *balanophorées* ont de l'analogie avec les clandestines, les orobranches et les cytinées. Comme ces plantes, elles s'attachent à la racine des végétaux voisins aux dépens desquels elles vivent; par leur organisation et la structure de leurs graines, elles se rapprochent des aroïdées et des hydrocharidées. Les genres qui composent cette famille ont été distribués en quatre tribus : *Sarcophytées*, *lophophytées*, *cynomoriées*, *hélosiées*.

BALANO-POSTHITE s. f. (ba-la-no-po-sti-te — du gr. *balanos*, gland; *posthê*, prépuce). Méd. Inflammation, avec écoulement purulent, de la surface du gland et de la muqueuse préputiale, simultanément : *Les lotions ou bains alumineux suffisent généralement pour faire disparaître la* BALANO-POSTHITE (Nysten.)

BALANORRHAGIE s. f. (ba-la-no-ra-jî — du gr. *balanos*, gland; *rhêgnumi*, je fais jaillir). Méd. Ecoulement muqueux qui a son siége au gland.

BALANORRHAGIQUE adj. (ba-la-no-ra-ji-ke — rad. *balanorrhagie*). Méd. Qui appartient, qui a rapport à la balanorrhagie.

BALANORRHÉE s. f. (ba-la-no-ré — du gr. *balanos*, gland; *rheô*, je coule). Méd. Syn. de *balanorrhagie*.

BALANORRHÉIQUE adj. (ba-la-no-ré-i-ke — rad. *balanorrhée*). Méd. Syn. de *balanorrhagique*.

BALANT adj. m. (ba-lan — rad. *baler* ou *baller*, danser). Flottant, oscillant. ‖ On écrit mieux BALLANT.

— s. m. Mar. Objet qui n'est pas tendu et que le vent fait balancer. ‖ Quelques-uns écrivent BALLANT. ‖ Balancement que l'on donne à un objet avant de le lancer : *Donner du* BALANT *à un plomb de sonde.*

BALANTI s. m. (ba-lan-ti). Bot. Petit arbre indéterminé des Philippines : *Les semences du* BALANTI *ressemblent à celles du ricin.* (De Jussieu.)

BALANTIN s. m. (ba-lan-tain). Pêch. Sorte de pêche à la ligne, qui se fait sur les côtes d'Espagne, et qui diffère peu de la pêche au libouret.

BALANTINE s. f. (ba-lan-ti-ne). Bot. Nom donné quelquefois à la plante plus connue sous le nom de *hernandie*.

BALANTION s. m. (ba-lan-ti-on — du gr. *balantion*, bourse). Bot. Genre de fougères arborescentes. ‖ On écrit aussi BALANTIUM.

— Métrol. Monnaie grecque qui valait 250 deniers. ‖ On l'appelait aussi PHOLTIS.

BALANTIOPHTHALME adj. (ba-lan-ti-of-tal-me — du gr. *balantion*, bourse; *ophthalmos*, œil). Zool. Qui a les paupières pendantes et formant une bourse ou poche.

BALANUS (ba-la-nuss). Nom latin du gland à l'extrémité de la verge.

BALANZAC (François DE BRÉMOND, baron DE), de Vaudoré, capitaine calviniste, mort en 1592. Il combattit vaillamment à Dreux, à Saint-Denis, à Jarnac; s'attacha de bonne heure à Henri IV et eut une part importante à la victoire de Coutras. Il se reposait de ses glorieuses fatigues, lorsqu'en 1590 Henri eut encore recours à son épée pour l'aider à repousser le duc de Parme.

BALAOU s. m. (ba-la-ou). Ichthyol. Poisson de la Martinique, que l'on croit être le même que la bécasse de mer, espèce du genre centrisque. ‖ On dit aussi BALAON.

— Mar. Sorte de bâtiment de mer en usage aux Antilles, et dont la proue aussi bien que la poupe est coupée en taille-mer.

BALAPATRA. Myth. ind. Second Râma; Râma à son plus haut degré d'élévation. ‖ On l'appelle aussi BALABHADRA et BALA-RÂMA.

BALARD (Marie-Françoise-Jacquette ALBY, Mme), femme poëte, née à Castres en 1776, morte en 1822. Mariée à un avocat distingué de sa ville natale, elle cultiva la littérature et publia en 1810 (sous le voile de l'anonyme) un poëme de l'*Amour maternel*, qui fut accueilli avec faveur, et comparé même à celui de Millevoye sur le même sujet. Cette dame concourut ensuite aux jeux floraux et remporta plusieurs fois le prix. On cite parmi ses plus belles pièces un *Hymne à la Vierge*, et une idylle, le *Tombeau de Sylvandre*, qui se termine par ce vers simple et touchant :

Je ne veux pas me consoler.

BALARD (Antoine-Jérôme), et non BALLARD, savant chimiste, né à Montpellier en 1802. Professeur de chimie à Montpellier, il se signala en 1826 par la découverte du brome, qu'on n'était pas encore parvenu à isoler. Appelé à Paris, il succéda à Thénard dans sa chaire de chimie de la faculté des sciences, à Darcet dans son fauteuil de l'Académie des sciences, à M. Pelouze dans l'enseignement de la chimie au collége de France. Outre la découverte du brome, la science et l'industrie doivent à M. Balard un grand nombre de recherches et d'applications heureuses. Par des travaux patiemment poursuivis pendant vingt années, il est parvenu à extraire directement de l'eau de la mer le sulfate de soude, avec lequel on prépare la soude factice et les sels de potasse, découverte qui a rendu les plus grands services aux arts industriels. Professeur de premier ordre, travailleur modeste et infatigable, M. Balard n'a écrit que des mémoires, assez nombreux d'ailleurs, insérés dans les *Annales de physique et de chimie*, et dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*.

BALARDIE (ba-lar-dî). Bot. Genre de plantes appartenant à la famille des caryophyllées. Syn. du genre *spergularia*.

BALARE s. m. (ba-la-re). Hist. Nom que les Carthaginois donnaient à ceux d'entre eux qui abandonnaient le séjour de Carthage pour habiter les montagnes.

— Par anal. Les Corses ont donné ce nom à leurs exilés.

BALARUC, bourg de France (Hérault), arrond. et à 24 kil. S.-O. de Montpellier, canton de Frontignan; 600 hab. — Bains et eaux thermales très-énergiques contre les maladies chroniques. Ces eaux chlorurées sodiques, bromurées, connues dès l'époque romaine, émergent d'un terrain correspondant à l'étage inférieur du groupe oxfordien, par une source unique; densité, 1,023; température, 45°,9.

BALASÉE s. f. (ba-la-zé). Comm. Toile de coton des Indes. ‖ On écrit aussi BALAZÉE.

BALASFALVA, petite ville de l'empire d'Autriche, en Transylvanie, à 25 kil. N.-E. de Kalsbourg, au confluent des deux Kükíillo; 2,200 hab. — Siége de l'évêché grec-uni de Transylvanie; lycée, séminaire épiscopal.

BALASIE s. f. (ba-la-zî). Minér. Ancien nom du rubis balais.

BALASORE ou **BALASSOR**, ville maritime de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, dans la province d'Orissa, à 200 kil. S.-O. de Calcutta; 10,000 hab. Jadis comptoir des Hollandais et des Portugais, aujourd'hui ville déchue.

BALASSA (Valentin), poëte hongrois du XVIe siècle. Il se distingua également dans la carrière des armes et dans celle des lettres, et composa des poésies latines et hongroises qui furent plusieurs fois réimprimées et dont on vante l'élégance et la pureté. Horang a consacré un article biographique à ce poëte, dans son recueil *Memoria Hungarorum*.

BALASSE s. f. (ba-la-se — rad. *balle*). Econ. dom. Couette de lit formée d'une toile pleine de balles d'avoine. ‖ Vase en terre poreuse, qu'on apporte de la haute Egypte, et qui sert à rafraîchir l'eau.

BALASSI (Mario), peintre florentin, né en 1604, mort en 1667. Ses plus belles productions sont un *Saint François* et un *Miracle de saint Nicolas de Tolentino ressuscitant des perdrix*, toutes deux à Florence. Dans sa vieillesse, il voulut retoucher ses tableaux et gâta malheureusement ceux qu'il put faire rentrer dans son atelier.

BALASSOR s. m. (ba-lass-sor). Comm. Etoffe d'écorce, qui se fabrique dans les Indes orientales. ‖ On écrit aussi BALAÇOR.

BALAST s. m. ‖ V. BALLAST.

BALASTRI s. m. (ba-la-stri). Comm. Nom des draps de Venise, dans le Levant.

BALATAS s. m. (ba-la-tass). Bot. Nom donné, dans la Guyane, à plusieurs arbres dont le genre est indéterminé : *On croit que le* BALATAS *blanc est un couratari, et que le* BALATAS *rouge et le bois de Malte sont des sapotiliers.* (D'Orbigny.) *Le bois du* BALATAS *blanc se fend au soleil.* (Bomare.) *Le* BALATAS *rouge est estimé, à Cayenne, le premier des bois pour bâtir.* (Bomare.)

BALATE s. f. (ba-la-te). Zooph. Espèce de zoophyte encore mal connu, mais que l'on regarde comme une holothurie; il est très-estimé en Chine comme aliment : *La* BALATE *se pêche en abondance dans la mer des Philippines.* (D'Orbigny.)

BALATON (lac), en allemand *Platten see*, situé en Hongrie, dans les comitats de Simeg, Vezprim et Szalad, entouré de vastes marais, ce lac communique avec le Danube par le Scio et le Sarviz et reçoit trente-deux cours d'eau. Longueur 72 kil., largeur moyenne 6 kil., profondeur variable de 5 à 12 m.; très-poissonneux. ‖ BALATON-FURED, bourg des Etats autrichiens, sur le lac Balaton, dans le comitat de Szalad; 2,000 hab. Sources minérales, bains très-fréquentés par le beau monde magyare. Ces bains, qui appartiennent aux bénédictins du mont Saint-Martin, se divisent en trois établissements : celui des étrangers, celui des paysans et des pauvres et celui du lac. Les eaux en sont froides, carbonatées, calcaires, sulfatées sodiques et ferrugineuses; elles émergent par trois sources du terrain jurassique, et ont une densité de 1,0013 et une température de 12°,5 centigrades.

BALATRI (Jean-Baptiste), architecte italien, florissait à Florence, vers le milieu du XVIIe siècle. L'intérieur de l'église de San Paolino fut embelli et agrandi d'après ses dessins, en 1669.

BALATRON s. m. (ba-la-tron. — Les latins appelaient *balatro* une espèce de bouffon ou de parasite. Dans Horace, le mot *balatro* est employé comme nom propre, *Servilius Balatro*. Un ancien scoliaste, en commentant ce mot, fait dériver le nom commun du nom propre; les bouffons étaient appelés, suivant lui, *balatrones*, parce que Balatro était un bouffon. Festus rattache *balatro* au mot *blatea*, et pense que les bouffons ont été appelés *balatrones*, parce qu'en suivant leurs maîtres ils étaient toujours crottés et couverts de taches de boue, *blateæ*. Mais cette étymologie semble des plus invraisemblables. D'autres auteurs font dériver ce mot de *barathrum*, et supposent que les bouffons ont été appelés *balatrones*, les deux linguales *l* et *r* permutant, parce qu'ils dévoraient ou faisaient dévorer l'argent, et qu'on les assimilait à des *gouffres*, *barathron* en grec. — Peut-être faut-il rattacher *balatro* au verbe *balare*, bêler, c'est-à-dire parler niaisement. Toutefois, toutes ces étymologies sont incertaines). Autref., Vaurien, fripon. ‖ Gourmand.

BALAUN ou **BALAZUN**, troubadour provençal du XIIe siècle. Sainte-Palaye a recueilli un

de ses poëmes, où il peint son amour pour la dame de Joviac. Il fut accueilli à la cour de Raymond V, comte de Toulouse.

BALAUSTE s. f. (ba-lô-ste — du gr. *balaustion*, même sens). Nom que l'on donnait autrefois, dans le commerce, à la fleur du grenadier sauvage. On distinguait les *balaustes fines*, qui étaient garnies de leurs fleurs, et les *balaustes communes*, qui n'avaient que leur calice : *Les* BALAUSTES *ont une saveur extrêmement astringente, principalement due au tannin et à l'acide gallique qu'elles renferment.* (A. Richard.)

— Bot. Se dit de tous les fruits multiloculaires, présentant les mêmes caractères que celui du grenadier.

— **Encycl.** Les botanistes désignent quelquefois, sous le nom générique de *balaustes*, des fruits multiloculaires, indéhiscents, adhérents, à écorce dure, et renfermant plusieurs graines à épiderme drupacé. Les loges sont superposées, et le fruit est couronné par les dents du calice. On trouve tous ces caractères dans la grenade : c'est pour cela qu'on appelle ces fruits *balaustes*, du mot grec qui signifie *fleur* ou *fruit* du grenadier.

BALAUSTIER s. m. (ba-lô-stié — rad. *balauste*). Bot. Variété sauvage du grenadier; nom que l'on donne aussi au grenadier à fleurs doubles : *Les anciens se servaient du fruit du* BALAUSTIER *pour la teinture des draps.* (Loisel.)

BALAUSTRE s. f. (ba-lô-stre). Fausse orthographe du mot BALAUSTE.

BALAUSTRIER s. m. (ba-lô-stri-é). Fausse orthographe du mot BALAUSTIER.

BALAVRI s. m. (ba-la-vri). Hort. Variété de raisin.

BALAY, un des rois des Enfers, ayant trois têtes : une de taureau, une d'homme, et la troisième, de bélier. Il a une queue de serpent; de ses six yeux sortent des flammes; il monte à cheval sur un ours, et porte un épervier en guise de glaive.

BALAYAGE s. m. (ba-lè-ia-je — rad. *balayer*). Action de balayer, de pousser dehors les ordures avec un balai : *Le* BALAYAGE *des rues. Le* BALAYAGE *d'une chambre, d'un atelier. Vous en feriez un sous-chef! il serait incapable d'administrer le* BALAYAGE *public.* (Balz.) *A Naples, le nègre jouit d'un monopole assez important, celui du* BALAYAGE *des rues.* (Rabot.) ‖ Obligation de balayer ou de faire balayer : *Le* BALAYAGE *du devant de la maison est à la charge des boutiquiers ou des habitants du rez-de-chaussée.* (Littré.)

— Fig. Extermination, Action de faire disparaître : *A la Chine, de temps immémorial, c'est la famine qui est chargée du* BALAYAGE *des pauvres.* (Proudh.)

— **Encycl.** Admin. Dans les villes, et surtout dans les villes populeuses, le *balayage* des voies publiques est d'une grande importance au point de vue de la salubrité. On sait que, dans certains pays, le soin d'enlever les immondices amassées dans les rues des grandes villes fut longtemps abandonné à des troupes de chiens errants ou même de porcs, qui venaient, la nuit, dévorer les charognes, les os, les restes d'aliments, les épluchures, les ordures de toutes sortes, que les habitants jetaient chaque soir devant leurs maisons, et il en est encore ainsi dans quelques grandes villes de l'Orient. Mais on sait que la peste et d'autres maladies contagieuses étaient la conséquence inévitable d'une coutume si indigne d'un peuple civilisé. Nous n'en sommes plus là depuis longtemps, et les magistrats de nos cités, soutenus par l'opinion de tous et par le progrès des mœurs, se chargent de veiller à ce que les voies publiques soient constamment entretenues dans un état de propreté convenable.

D'après une ordonnance de police, qui date de 1799, tous les propriétaires ou locataires dont l'habitation borde la voie publique sont tenus, à Paris, de balayer tous les jours devant cette habitation jusqu'au milieu de la chaussée dans les rues à double ruisseau, et jusqu'au ruisseau du milieu dans les autres; les boues et immondices doivent être mises en tas le long des murs ou près du ruisseau qui en est le moins éloigné. Le *balayage* doit être terminé à sept heures du matin, depuis le 1er avril jusqu'au 1er octobre, et à huit heures dans les autres mois de l'année. Les boueurs passent ensuite et enlèvent ces tas au moyen de tombereaux, qui transportent ces immondices dans des lieux où elles sont vendues aux jardiniers et aux cultivateurs pour servir d'engrais. L'ordonnance de 1799 imposait en outre aux habitants l'obligation de laver les rues après l'enlèvement des boues et immondices; mais cette obligation n'a jamais été exécutée avec rigueur, et elle est à peu près tombée en désuétude. Il existe en outre des compagnies de *balayage* public, qui se chargent de nettoyer chaque matin les places, les ponts, les quais, et en général toutes les parties de la voie publique que ne borde aucune propriété particulière; souvent aussi, ces mêmes compagnies s'entendent avec les propriétaires ou les locataires, et, moyennant une rétribution assez modique, elles s'obligent à faire exécuter chaque matin le *balayage* auquel ils sont astreints par les règlements de police. Les balayeurs employés à ce pénible service sont ordinairement des hommes âgés ou des femmes privées de tout autre moyen d'existence : ces malheureux reçoivent un salaire quotidien qui ne s'élève guère au-dessus de 75 c. ou 1 fr.; ils sont conduits par des agents nommés par la police, qui veillent à ce que le travail soit fait d'une manière convenable. L'obligation du *balayage* entraîne, pendant l'hiver, celle de mettre la neige en tas et de casser la glace des ruisseaux. L'administration du *balayage* est admirablement organisée à Londres, au moins quant à la neige : serait-elle tombée toute la nuit sur la populeuse cité, que, le lendemain, à la pointe du jour, tout a été enlevé, jusqu'au moindre flocon. Malgré les efforts de notre administration municipale, Paris, sous ce rapport, laisse encore beaucoup à désirer.

Ceux qui refusent ou négligent de nettoyer la partie de la rue qui les concerne, conformément aux ordres émanés de l'autorité municipale ou du préfet de police, sont traduits devant le tribunal de simple police, et condamnés d'abord à une amende de 1 à 5 fr., avec les frais; en cas de récidive, ils sont passibles d'un emprisonnement de un à trois jours.

Depuis que le macadam a remplacé le pavé, sur les boulevards et dans les rues les plus larges, les propriétaires ou locataires des maisons qui bordent ces voies se sont trouvés en partie déchargés du *balayage*, parce que l'autorité municipale a compris la nécessité d'instituer des cantonniers chargés de faire tout ce qui est nécessaire à l'entretien et à la propreté.

Autrefois, des hommes parcouraient chaque matin les divers quartiers des villes, en agitant une sonnette, pour rappeler aux habitants que l'heure était venue de balayer, chacun devant sa demeure. Cet usage subsiste encore dans certaines villes des départements; mais il tend à disparaître.

— Econ. rur. On fait subir l'opération du *balayage* aux cours, aux allées de jardin, aux serres, aux prairies, pour y maintenir la propreté et empêcher les dégradations. Le *balayage* des prairies est surtout indispensable dans les lieux où elles sont bordées de haies vives ou plantées d'arbres qui atteignent de grandes dimensions. On le pratique au printemps, au moyen de râteaux de bois ou de fer et de balais faits avec des branches de bois épineux. Cette opération n'a pas seulement pour effet de débarrasser les foins des matières étrangères qui pourraient causer de la répugnance aux animaux ou même leur être nuisibles, elle constitue encore un véritable hersage et rend la terre plus perméable aux agents atmosphériques. Le *balayage* des serres se fait ordinairement au moyen de balais de crin, afin de ne pas occasionner une poussière qui, s'attachant aux feuilles des plantes, les salit, en obstrue les pores et prive ces végétaux de leurs organes sécrétoires et aspiratoires; il convient de le faire précéder d'un léger arrosage du sol. Pour le même motif, le *balayage* des allées doit être effectué, autant que possible, par un temps calme et un peu humide, ou le matin, lorsque la rosée n'a pas encore eu le temps de s'évaporer. On est dans l'usage de faire brûler les balayures sur place; mais, outre que la fumée peut être nuisible aux végétaux environnants, on se prive ainsi d'un engrais précieux que l'on pourrait utiliser à peu de frais.

BALAYANT (ba-lè-ian), part. prés. du v. Balayer :

> Quand tu vas *balayant* l'air de ta jupe large,
> Tu fais l'effet d'un beau vaisseau qui prend le large,
> Chargé de toile, et va roulant
> Suivant un rhythme doux, et paresseux et lent.
> BAUDELAIRE.

BALAYÉ, ÉE (ba-lè-ié), part. pass. du v. Balayer : *L'âtre était* BALAYÉ *avec soin.* (G. Sand.) *Tu dis : J'ai faim, et on te répond : Mange les miettes* BALAYÉES *de nos salles de festin.* (Lamenn.) *Tout est raboté, ratissé,* BALAYÉ, *défiguré, blanchi, lustré et frotté.* (V. Hugo.)

> Tout est bien *balayé* sur vos chemins de fer,
> Tout est grand, tout est beau, mais on meurt dans [votre air.
> A. DE MUSSET.

— Par anal. Emporté, enlevé : *La neige,* BALAYÉE *par le vent, roulait en tourbillons sur sa tête.* (Ch. Nod.)

— Chassé, dispersé : *En attendant que l'ennemi fût* BALAYÉ *du sol de la France, nous primes le parti de voyager.* (Alex. Dum.) *Les vieilles races ont été* BALAYÉES *de la terre.* (Villem.) *Les ennemis étaient là, ils ont été* BALAYÉS *en un clin d'œil.* (Mercier.)

BALAYEMENT s. m. (ba-lè-ie-man — rad. *balayer*). Action de balayer. ‖ On dit plutôt BALAYAGE.

BALAYER v. a. ou tr. (ba-lè-ié — rad. *balai*. — *Je balaye, tu balayes, il balaye, nous balayons, vous balayez, ils balayent. Je balayais, nous balayions. Je balayerai, nous balayerons. Je balayerais, nous balayerions. Balaye, balayons, balayez. Que je balaye, que nous balayions. Que je balayasse, que nous balayassions. Balayant. Balayé.* — Comme on le voit, ce verbe prend un *y* et un *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. Quelques-uns changent *y* en *i* devant un *e* muet et écrivent : *je balaie, je balaierai*, etc.; c'est une irrégularité, car cette orthographe est en opposition formelle avec la seule bonne prononciation. Quelquefois, il est vrai, les poëtes écrivent *balaîrai, balaîrais;* mais alors c'est une licence poétique). Nettoyer avec le balai : *Ne pense pas que ce soit un autre que lui qui* BALAYE *le matin sa chambre.* (La Bruy.) *Partout des ordres avaient été donnés pour établir des ponts, réparer les routes,* BALAYER *les rues.* (P. Mérimée.) ‖ Enlever, pousser avec le balai : BALAYER *des ordures.* BALAYER *la boue.* BALAYER *des toiles d'araignée.*

> Une servante vint *balayer* tout l'ouvrage.
> Autre toile tendue, autre coup de balai.
> LA FONTAINE.

— Par anal. Débarrasser une surface des objets éparpillés dessus, les emporter, les entraîner d'une manière quelconque : *Comme nous approchions de la pointe du sérail, le vent du nord se leva et* BALAYA *en moins de quelques minutes la brume répandue sur le tableau.* (Chateaub.) *L'orgueil blessé et la crainte d'être ridicule emportèrent son amour comme le vent* BALAYE *la neige nouvellement tombée.* (G. Sand.) *La bourrasque, complétement apaisée, avait fait place à cette bise du nord qui, au contraire de celle de nos climats, souffle de l'ouest et* BALAYE *le ciel en peu d'instants.* (G. Sand.) *Un vent furieux* BALAYAIT *la plaine avec un bruit de tonnerre.* (Th. Gaut.) *Ces enfants du soleil se demandent parfois s'il existe une contrée chérie du ciel, que ne sillonnent pas les laves ardentes, que ne* BALAYENT *pas les vents destructeurs.* (***)

> L'ouragan prend son vol, et dans des flots de poudre
> *Balaye* en se jouant et forêts et cités. DELILLE.

> Ces enfants à qui je souris,
> Mon pied *balaîra* leur poussière.
> BÉRANGER.

‖ Faire sortir, pousser dehors : *C'est de l'air qui entre dans la salle, et qui en sort sans avoir produit d'effet utile, c'est-à-dire sans* AVOIR BALAYÉ *devant lui l'air vicié.* (L. Figuier.) ‖ Faire disparaître : *Quand une maison s'écroule, on finit par en* BALAYER *jusqu'à la dernière pierre.* (Lamart.)

> . . . . Delphes n'a plus d'oracles
> Le temps *a balayé* le temple et les miracles.
> LAMARTINE.

> Le temps, qui *balaya* Rome et ses immondices,
> Retrouve encore, après deux mille ans de chemin,
> Un abîme aussi noir que le cuvier romain.
> A. BARBIER.

‖ Débarrasser un lieu des personnes ou des choses qui l'obstruaient ou l'occupaient : *Un escadron de cavalerie* BALAYA *la place en deux minutes.* (***) *Dumouriez* BALAYAIT *lentement la Champagne.* (Lamart.) *L'artillerie française, placée sur les parties saillantes du terrain,* BALAYAIT *la plage de ses boulets.* (Thiers.)

> Oddo, vous pouviez seul, réparant nos revers,
> Des flottes d'un tyran *balayer* nos deux mers.
> C. DELAVIGNE.

‖ Se dit aussi des ennemis mêmes que l'on disperse, que l'on met en fuite : *Que l'on* BALAYE *de la France cette horde d'esclaves conjurés contre nous, et le sort de l'Europe est décidé.* (Napol.) *Il se fit précéder d'un corps de dix mille hommes, chargé d'éclairer la route et de* BALAYER *les détachements que le roi de Pologne pourrait envoyer à leur rencontre.* (Mérimée.)

— Par ext. Débarrasser, purger : *Le séné* BALAYE *l'estomac, la rhubarbe nettoie le duodénum, et le sel d'Epsom ramone les intestins.* (V. Hugo.)

— Particulièrem. Traîner sur le sol : *Son manteau* BALAYE *la terre. Sa robe, la queue de sa robe* BALAYAIT *les dalles, le plancher. Le turban de la négresse tenait à peine sur sa tête, et son jupon* BALAYAIT *le parquet.* (Ch. Expilly.)

> D'une robe à longs plis *balayer* le barreau.
> BOILEAU.

— *Balayer les antichambres*, Avoir l'habitude de solliciter. Se dit des courtisans, des intrigants : *Il y a une foule de justiciables qui aimeraient tout autant voir messieurs les juges se mettre à juger leurs petits procès, que de s'en aller* BALAYER *des plis de leur simarre rouge ou noire les antichambres des Tuileries.* (Cormen.)

Se balayer v. pron. Etre balayé.

BALAYETTE s. f. (ba-lè-iè-te — dimin. de *balai*). Petit balai qui sert à nettoyer les tables, le devant du feu, le dessus des fourneaux, etc.

BALAYEUR, EUSE s. (ba-lè-ieur — rad. *balayer*). Celui, celle qui balaye : *Une troupe de* BALAYEURS *et de* BALAYEUSES : *Parmi ces valets, s'en remarquaient d'autres qui montraient bien, à leur air, de quelle boutique ils étaient* BALAYEURS. (St-Sim.) *Il jeta la bourse par la fenêtre à un* BALAYEUR *des rues.* (Balz.) *Cette rue est une rue boueuse, où les* BALAYEURS *et le gaz n'ont pas encore pénétré.* (Scribe.)

> Comme *balayeuse* on me loge,
> Depuis quarante ans,
> Dans le château, près de l'horloge.
> BÉRANGER.

— Par dénigr. Personne de peu de valeur, dans une profession quelconque : *Les* BALAYEURS *littéraires de son temps se déchaînèrent contre lui.* (Beaumarch.)

— Fig. Ce qui détruit, ce qui fait disparaître : *Le temps, qui est un grand* BALAYEUR, *commençait à emporter de lui-même cette méchante poussière.* (G. Sand.)

— s. m. Bot. Agaric, appelé aussi glaireux grisâtre, qui n'a pas été assez complétement décrit pour qu'on puisse en déterminer le genre.

— s. f. Techn. Machine nouvellement inventée pour le balayage des chaussées macadamisées.

— Adjectiv. Qui balaie : *La bise* BALAYEUSE *de l'automne poussait devant elle les feuilles sèches.* (H. Castille.) ‖ Bot. *Poils balayeurs*, Poils qui garnissent le style des composées, et dont l'usage est, dit-on, de faire sortir le pollen en irritant les anthères.

— **Encycl.** Il existe un grand nombre de *balayeuses* mécaniques; mais la moins imparfaite est celle que le docteur Colombe a imaginée en 1856. Elle se compose d'une longue brosse cylindrique, qui est montée horizontalement sur un axe fixé sous l'essieu d'une charrette à bras ou à cheval. Cet axe reçoit un mouvement de rotation d'une roue dentée qui entoure le moyeu du côté intérieur de la voiture. Quand le véhicule marche, les ordures enlevées par la brosse s'accumulent dans une caisse destinée à les recevoir, et d'où on les fait ensuite tomber pour en former des tas isolés. L'appareil fait autant d'ouvrage que dix balayeurs, c'est-à-dire balaye 2,500 à 3,000 mètres superficiels par heure.

BALAYURE s. f. (ba-lè-iu-re — rad. *balayer*). Ordures amassées avec le balai : *J'ai trouvé dans les nids de martinets tout ce qui peut se trouver dans les* BALAYURES *des villes.* (Buff.) *Il ne faut jamais pousser les* BALAYURES *au feu, cela gâte les cendres.* (Mme Monmarson.) *Les* BALAYURES *de rue ne doivent être employées comme engrais qu'après avoir été longtemps exposées à l'air.* (Raspail.)

— Par anal. Objets qui s'amassent naturellement en certains endroits : *Les* BALAYURES *du vent. Les* BALAYURES *de la mer. On dit que le fameux Pedro Serrano, qui fit naufrage sur une île déserte, vivait des* BALAYURES *qu'il allait ramasser le long de la mer.* (Trév.)

— Fig. Rebut : *O âme pécheresse, qu'as-tu mérité, sinon d'être la* BALAYURE *du monde?* (Fén.) *Cet homme est méprisé de la foule, rejeté comme les* BALAYURES *du monde.* (Chateaub.) *Les* BALAYURES *de l'Europe sont accueillies dans ce pays, et l'infortunée Russie paye à grands frais une armée d'étrangers uniquement occupés à la corrompre.* (J. de Maistre.)

— Prov. *Il y a des balayures à chaque porte*, Chaque famille a ses ennuis, ses misères.

— Rem. Le singulier de ce mot est peu usité; nous en avons cependant donné un exemple emprunté à Fénelon.

— **Encycl.** Econ. rur. Dans presque toutes les fermes, les *balayures* sont jetées au hasard auprès des habitations, dans les cours, le long des murs, qu'elles salissent. Cette négligence, autrefois à peu près générale et très-commune encore aujourd'hui, est aussi pernicieuse qu'inexplicable. Ces débris, qui, recueillis avec soin et rassemblés en monceau dans un endroit écarté, auraient fait en peu de temps un excellent fumier, riche en carbone et en matières azotées, se changent en véritables foyers d'infection, vicient l'air et ne sont pas moins nuisibles à la santé de l'homme qu'à celle des animaux.

BALBAN (Gleias-eddin-Balban-Schah), roi de Delhi de 1265 à 1286. Il comprima de nombreuses révoltes, étendit les frontières de ses Etats et devint le prince le plus puissant de l'Inde. La cour de Delhi éclipsait alors par sa splendeur toutes les monarchies de l'Orient. Balban mourut du chagrin que lui causa la perte de son fils Mohammed, mort après avoir remporté une grande victoire sur les Mogols.

BALBASTRE (Claude-Louis), organiste, né à Dijon en 1729, mort à Paris en 1799. Elève et ami de Rameau, son compatriote, il débuta aux Concerts spirituels le 21 mars 1755, par un concerto d'orgue fort admiré. Admis, en 1756, comme organiste à Saint-Roch, Balbastre reçut de monseigneur l'archevêque de Paris, en 1762, défense de jouer l'orgue à la messe de minuit, et, en 1766, vit le même prélat interdire ses *Te Deum* de la veille de saint Roch, *parce qu'ils attiraient trop de monde à l'église.* Reçu organiste de la cathédrale en 1770, il fut également nommé organiste de Monsieur en 1776, emploi qu'il conserva jusqu'à la Révolution. Pendant la période révolutionnaire, il obtint des succès d'un autre genre, mais tout aussi brillants, par ses variations sur la *Bataille de Fleurus* et sur la *Marseillaise.* Balbastre passe pour avoir, le premier, organisé en France le piano; mais cette découverte est antérieure à la vie de Balbastre. Il a laissé des compositions écrites d'une façon molle et incorrecte.

BALBE (Prosper, comte DE), homme d'Etat et littérateur italien, né à Quiers (Piémont) en 1762, de l'ancienne et illustre maison des Balbes, mort en 1837. Ambassadeur des Etats sardes auprès de la République française, de 1796 à 1798, il se retira en Espagne lorsque Charles-Emmanuel IV fut contraint de se réfugier dans l'île de Sardaigne, revint en Piémont l'année suivante et reçut du gouvernement provisoire la mission d'organiser l'administration financière du pays. Lors de l'incorporation à la France (1801), il cessa ses fonctions politiques, mais accepta dans la suite la place d'inspecteur général de l'université. A la restauration de la maison de Savoie, il fut nommé ministre de l'intérieur, et chargé de nouveau de la direction des finances lors de l'avénement de Charles-Albert. Il était en outre président de l'Académie des sciences de Turin. Ses œuvres, qui se composent de dissertations historiques et scientifiques, de rapports et de divers essais littéraires, ont été

réunies (Turin, 1830, 3 vol. in-8°). Voici les principales : *Rapporto storico o transunto degli atti dell' academia reale delle scienze di Torino; Vita del d'Antoni; Discorso sulla fertilità del Piemonte; Lezioni sull' università di Torino*, etc. Cibario a réuni ces divers écrits en 3 vol. in-8° sous le titre de « *Opere varie del conte Prospero Balbo* (Turin, 1830).

BALBEK ou **BAALBEK** (Héliopolis des Grecs), ville de la Turquie d'Asie (Syrie), au pied de l'Anti-Liban, à 65 kil. N.-O. de Damas, pachalik de Saïda, jadis très-florissante, aujourd'hui ruinée et déserte; pop. 200 hab. On sait peu de chose de l'histoire de l'antique Balbek : une tradition orientale attribue la fondation de cette ville à Salomon; selon Macrobe, elle devrait son origine à une colonie de prêtres venue de l'Egypte ou de l'Assyrie. Placée sur la route de Tyr à Palmyre, elle dut à cette situation d'être de bonne heure l'un des grands entrepôts du commerce de l'Orient. Enveloppée dans l'immense empire d'Alexandre, elle parvint, sous les successeurs de ce prince, à un haut degré de prospérité : c'est par eux sans doute que furent élevés plusieurs des monuments dont on admire aujourd'hui les ruines. Auguste réduisit Héliopolis en colonie romaine; Antonin le Pieux y fit de notables embellissements : son nom figure dans des inscriptions du grand temple dont l'architecture a, comme nous le verrons, tous les caractères du style romain. Pendant la période byzantine, la ville de Baal, convertie au christianisme et devenue le siége d'un évêque, fournit plusieurs martyrs à l'Eglise. Les Arabes s'en emparèrent au xe siècle, transformèrent les édifices chrétiens en mosquées et les palais antiques en citadelles. A partir de cette époque, Balbek déchut rapidement. En 1759, un affreux tremblement de terre acheva la destruction de cette ville célèbre, qui ne comptait plus alors que 5,000 habitants.

Longtemps on n'a pas été d'accord sur l'identité de cette antique cité, qui, à en juger par ses débris, devait compter parmi les villes de premier ordre. Bellonius croyait que c'était celle que les anciens appelaient *Cæsarea Philippi*. D'autres auteurs, se laissant séduire par des hypothèses encore plus invraisemblables, pensaient que c'était la ville de Palmyre elle-même, appelée *Tadmor* par les Hébreux, c'est-à-dire *ville des palmiers*, et résidence de la célèbre reine Zénobie, contemporaine de l'empereur Aurélien. Mais Issa Bar Ali dit formellement, dans son *Lexique syriaque*, que Balbek s'appelait autrefois *Héliopolis* (ville du soleil). Il est probable qu'elle tirait ce nom du temple du Soleil, dont la construction remonte au règne d'Antonin le Pieux et dont les ruines, parfaitement visibles aujourd'hui encore, affectent, dans leur forme générale, un carré long de quatre-vingt-seize mètres sur dix-sept mètres de côté. Les Arabes assignaient à Balbek une haute antiquité, et, selon leur habitude, en mêlant l'histoire à leurs traditions, ils disaient que le prophète Elie y avait été envoyé pour y prêcher l'*islamisme* (*sic*) aux habitants qui rendaient un culte idolâtre à *Baal*, un des dieux nationaux des peuples sémitiques. De là le nom de *Baalbek*, ou, par abréviation, *Balbek*.

Les ruines de Balbek présentent un des plus admirables tableaux que puisse rêver un artiste, un poëte; tous les voyageurs se sont plu à en vanter la merveilleuse beauté, et M. de Lamartine n'a rien exagéré lorsqu'il a dit : « Toute notre caravane s'arrêta, comme par un instinct électrique, devant ce spectacle tout à coup déroulé. Sous nos pas, dans le lit d'un torrent, au milieu des champs, autour de tous les troncs d'arbres, des blocs de granit rouge ou gris, de porphyre sanguin, de marbre blanc, de pierre jaune aussi éclatante que le marbre de Paros; troncs de colonnes, chapiteaux ciselés, architraves, volutes, corniches, entablements, piédestaux; membres épars, et qui semblent palpitants, des statues tombées la face contre terre; tout cela confus, groupé en monceaux, disséminé et ruisselant de toutes parts, comme les laves d'un volcan qui vomirait les débris d'un grand empire; à peine un sentier pour se glisser à travers les balayures des arts qui couvrent la terre. Le fer de nos chevaux glissait et se brisait à chaque pas dans les acanthes polies des corniches; l'eau seule de la rivière se faisait jour parmi ces lits de fragments, et lavait de son écume murmurante les brisures de ces marbres qui font obstacle à son cours. » En suivant le cours de cette rivière, ou pour mieux dire de ce ruisseau, on arrive au pied d'une vaste terrasse appuyée sur un mur de soutènement formant enceinte. Cette enceinte, dont le pourtour est de quatre kilomètres environ, présente trois espèces de constructions : des assises d'appareil cyclopéen ou phénicien; des murailles qui, par leur construction régulière et leur ornementation, semblent romaines; des tours surajoutées et des ouvrages crénelés, formés de fragments rapportés qui ne datent que du moyen âge et de la domination arabe. Les assises cyclopéennes, qu'il est permis de croire contemporaines de la fondation de Balbek, se composent de blocs gigantesques, jointoyés avec une précision étonnante : trois de ces blocs sont surtout prodigieux; l'un d'eux ne mesure pas moins de 20 m. de long sur 4 ou 5 de haut et autant d'épaisseur; les Arabes le nomment *Hadjer-el-Kiblah* (la pierre du Midi, ou vers laquelle on se tourne pour prier). M. de Saulcy estime qu'il faudrait une machine de la force de 20,000 chevaux pour mettre cette masse en mouvement, ou l'effort constant et simultané de 40,000 hommes pour lui faire parcourir un mètre en une seconde de temps. « L'intelligence recule épouvantée devant un pareil résultat, ajoute le savant que nous venons de citer, et l'on se demande si l'on n'a pas rêvé quand on voit des masses aussi considérables transportées à un kilomètre de distance et à plus de dix mètres au-dessus du sol, par-dessus d'autres masses presque aussi étonnantes. » On a remarqué que l'enceinte de Balbek offrait une assez grande analogie de disposition avec l'acropole d'Athènes. De larges propylées, aujourd'hui encombrés de blocs de pierre et bouchés par une muraille de construction arabe, donnaient accès dans la ville du côté de l'E. On y montait par un escalier qui a disparu, mais dont la largeur est indiquée par deux piédestaux engagés dans le mur moderne, et sur lesquels M. de Saulcy a lu des inscriptions du temps de Septime-Sévère. Des deux côtés de cette entrée s'élèvent deux pavillons carrés, ornés extérieurement de pilastres corinthiens et surmontés après coup de tours crénelées. On ne saurait mieux comparer ces ailes latérales qu'à la pinacothèque d'Athènes. La place de la porte principale se reconnaît aux vestiges de deux gros pilastres, auxquels aboutit une frise partant des deux ailes. Cette porte s'ouvrait dans l'axe du grand temple du Soleil, comme les propylées d'Athènes conduisaient au Parthénon; on arrivait à ce temple en traversant une cour hexagonale et une autre cour plus grande, de forme rectangulaire, et on trouvait, au S., un second temple, celui de Jupiter, placé à peu près comme l'Erechthéion. Deux passages souterrains, reliés par une galerie transversale, conduisaient dans l'intérieur de l'acropole de Balbek. M. de Saulcy a reconnu dans les voûtes l'appareil romain, et dans la base des murailles celui des constructions cyclopéennes. Les portes extérieures sont décorées de pilastres corinthiens; la porte intérieure du souterrain du S., la seule qui existe encore, s'ouvre à l'angle S.-O. de la grande cour rectangulaire. Actuellement, l'entrée par laquelle on pénètre dans l'acropole est une large brèche ouverte à l'angle S.-O. du mur d'enceinte. Le premier édifice que l'on rencontre est le temple de Jupiter, que l'on appelle aussi le Petit-Temple. C'est le monument le mieux conservé de Balbek. Il domine le mur d'enceinte et le fossé du côté du S. C'était un temple périptère, orienté de l'O. à l'E., avec quinze colonnes de côté et huit de front (les colonnes d'angle deux fois comptées), en tout quarante-deux colonnes à chapiteaux corinthiens, mais non cannelées, mesurant 5 m. 10 de circonférence sur 19 m. 81 de hauteur, y compris la base et le chapiteau. De cette colonnade il reste, sur le grand côté du N., neuf colonnes debout, qui soutiennent une frise et une corniche très-riches, et la plus grande partie du plafond qui reliait la colonnade à la *cella* du temple : ce plafond, admirablement sculpté, est divisé en caissons sur lesquels se dessinent alternativement un hexagone et quatre losanges contenant des figures en haut-relief, malheureusement très-mutilées, de dieux, de héros et d'empereurs. La face méridionale de l'édifice, la première que l'on aperçoit en arrivant, n'a conservé que quatre colonnes du péristyle; les autres ont roulé au fond du fossé et forment un escalier de débris gigantesques, qu'il faut escalader pour arriver à la plate-forme. Une seule colonne a glissé sans se rompre du haut du rempart, et demeure appuyée contre le mur, comme un tronc d'arbre déraciné. La face occidentale du temple présente encore deux colonnes entières, supportant une belle frise, et trois tronçons obliques. Du côté de la face orientale était le pronaos, qui comptait deux rangées de colonnes cannelées; deux de ces colonnes seulement sont debout; elles soutiennent, avec les colonnes non cannelées du péristyle méridional, une belle frise et un fragment de plafond sculpté, semblable à celui de la face N. Une muraille de défense, construite par les Arabes sur la ligne de la deuxième rangée de colonnes du pronaos, masque complétement l'entrée du temple; une petite ouverture, pratiquée à droite, et par laquelle on pénètre en rampant, conduit devant cette entrée, qui est vraiment grandiose. C'est une porte rectangulaire de 6 m. 25 de large sur 12 à 15 m. de haut; les montants sont monolithes; l'énorme bloc qui forme la clef de voûte a glissé de près de 2 m., par suite du tremblement de terre de 1759; il est ainsi suspendu entre les deux blocs latéraux, dans une position qui peut inspirer des craintes pour la solidité de la porte, mais qui est d'un effet très-pittoresque. L'ornementation de cette porte est du style corinthien le plus riche : au soffite est sculpté un aigle, les ailes déployées, tenant dans ses serres un caducée et dans son bec une guirlande de fleurs, que soutenait de chaque côté un génie ailé, de la forme la plus gracieuse; le génie de droite subsiste seul. L'intérieur de la cella étonne par la grandeur de ses dimensions (49 m. de long sur 26 de large) et par le luxe de sa décoration. De chaque côté, on compte sept colonnes engagées et trois pilastres corinthiens, surmontés d'une frise de guirlandes que soutiennent des têtes de satyre, de cheval, de taureau; l'entre-colonnement est divisé en deux étages, occupés chacun par une niche richement ornée. Au fond de la cella est un sanctuaire d'une grande simplicité, ayant son niveau plus élevé que celui du naos; au-dessous de ce sanctuaire sont des chambres voûtées où l'on descend par un escalier, sur les parois duquel M. de Saulcy a lu une inscription coufique. Le sol du naos est encombré de blocs sculptés, tombés de la voûte et de la frise, et qui attestent la recherche excessive qui a présidé à la décoration. Le temple que nous venons de décrire avait extérieurement 83 m. de longueur et 37 m. de largeur. Il est situé en contre-bas d'un autre temple plus vaste, mais moins bien conservé, que l'on nomme le temple du Soleil ou le Grand-Temple. Cet édifice, situé à l'angle N.-O. de l'enceinte de Balbek, sur les puissantes assises cyclopéennes dont nous avons parlé, a dû être le monument le plus grandiose de toute la Syrie. C'était un temple périptère et décastyle, orienté de l'E. à l'O. comme le temple de Jupiter; sa longueur était d'environ 90 m., sur 50 m. de largeur. Il présentait dix colonnes de front et dix-neuf de flanc, en tout cinquante-quatre colonnes. Les six colonnes qui seules ont résisté sont cannelées et portent encore, sur leurs chapiteaux corinthiens, un entablement avec frise et corniche richement sculptées, les fûts ont 7 m. 15 de circonférence et 18 m. 85 de longueur; la hauteur totale, entablement compris, est de 23 m. 40; l'entre-colonnement est de 2 m. 54. M. de Laborde ne sait ce qu'il faut le plus admirer dans cette ruine colossale : « La singularité du genre, dit-il, la grandeur du caractère, la richesse des ornements, la longue projection des ombres, la hardiesse dans les formes, l'exécution mâle et terrible, la justesse des allégories, tout étonne, tout échauffe l'imagination, tout inspire de hautes idées, tout amène à de profondes réflexions. Nulle part on ne retrouve des masses pareilles, des masses aussi larges, aussi bien disposées et aussi susceptibles de détails dont l'effet, même dans un grand éloignement et à une hauteur prodigieuse, soit encore sensible et remarquable. » Ces six colonnes gigantesques dominent majestueusement toutes les ruines de Balbek et annoncent ce que devait être ce merveilleux temple du Soleil, dont les gens du pays font remonter la construction jusqu'à Salomon, mais que la science archéologique, s'appuyant sur un passage de Jean d'Antioche et sur des inscriptions latines trouvées dans les décombres, rapportent au règne d'Antonin le Pieux. Le style de l'architecture justifie complétement cette dernière opinion; mais, d'un autre côté, l'appareil cyclopéen des substructions semblerait confirmer la tradition orientale et autorise du moins à penser que l'édifice des Césars a été élevé sur l'emplacement d'un ancien temple de Baal. Nous avons dit que ce monument était précédé d'une *cour rectangulaire* et d'une *cour hexagonale*, disposées à la suite l'une de l'autre, dans l'axe des propylées. La première mesure 134 m. de long sur 113 de large; elle est bordée, au S. et au N., de salles aux trois quarts détruites, dont deux semi-circulaires et cinq rectangulaires sur chaque face; ces salles, décorées extérieurement de niches, de pilastres et de frontons, servaient probablement de logements aux prêtres du Grand-Temple. Au milieu de la cour s'élève un monceau des plus riches matériaux, que l'on croit être les débris d'un vaste autel. La cour hexagonale, qui communique avec la précédente au moyen d'une grande porte flanquée de pilastres et de niches, a 60 m. de diamètre; elle était circonscrite aussi par des salles symétriques dont les ruines trahissent, par d'innombrables débris de sculpture, la prodigieuse richesse. On entrait dans cette cour, du côté de l'E., par la grande porte des propylées, aujourd'hui bouchée, et par deux portes latérales plus petites, dont l'une, celle du S., est encore ouverte.

Nous ne dirons rien des constructions modernes dont les ruines sont éparses au milieu des magnifiques débris de l'antique Balbek : la seule qui offre quelque intérêt est une ancienne église chrétienne, située en face du pronaos du temple de Jupiter, et qui, à une époque incertaine, a été transformée en ouvrage défensif par les Arabes. Au dehors de la ville, à 300 m. environ de l'acropole, on voit un petit temple rond remarquable par quelques-unes de ses dispositions, mais surchargé d'ornements d'une coquetterie prétentieuse : sa porte principale forme un segment coupé sur la circonférence de la cella; la colonnade du péristyle présente la même retraite en hémicycle. La cella est décorée extérieurement de niches séparées l'une de l'autre par un pilastre corinthien et surmontées d'une frise de guirlandes sculptées. La corniche qui relie les colonnes du péristyle, au lieu d'être une bande circulaire comme dans le temple de la Sibylle à Tivoli, forme des arcs de cercle rentrants, avec une colonne à chaque brisure. Ce temple a été converti autrefois en église chrétienne. La *nécropole* de Balbek, située au sommet d'une colline, à l'O. de la ville, contient beaucoup de fragments curieux, au milieu desquels Burckhardt et M. de Saulcy ont trouvé plusieurs inscriptions intéressantes; dans les rochers de la colline sont pratiquées des grottes sépulcrales. Au S.-O. de Balbek, à 1 kil. environ de l'enceinte, se trouvent les *anciennes carrières* d'où sont sorties les pierres colossales employées aux constructions de la ville. Une de ces masses énormes est restée là, après avoir été taillée, et comme si elle avait lassé, dit M. L. de Laborde, la vigueur formidable des ouvriers d'Héliopolis. Ce bloc ne mesure pas moins de 24 m. de long sur 4 m. 60 cent. de haut et de large.

Bibliographie. — *Les Ruines de Balbek* (Ruins of Balbek), par Dawkins et Wood (Londres, in-fol, 1757); *Voyage en Syrie et en Egypte*, par Volney (Paris, 1787); *Voyage en Asie Mineure et en Syrie*, par Léon de Laborde (2 vol. in-f°, avec pl., 1829); *Voyage en Orient*, par de Lamartine; *De Paris à Balbek*, par Ch. Reynaud (Paris, 1845); *Voyage autour de la mer Morte*, par de Saulcy.

BALBES ou **BALBI**. Ancienne famille piémontaise divisée en un grand nombre de branches, et puissante, au xiiie siècle, dans la république de Chieri (Quiers), qu'ils finirent par livrer à Amédée de Savoie (1347). Les ruines d'une ligne de forteresses dont ils avaient ceint leur terrritoire sont encore désignées aujourd'hui sous le nom de *tours des Balbes*. Une de ses branches, fixée à Avignon vers 1456, fut la tige de la maison de Crillon.

BALBI (Jean DE), de Gênes, ou *Genuensis*. Dominicain érudit, né à Gênes, mort vers 1298. Il n'est plus guère connu que par une espèce de lexique ou d'encyclopédie, désignée communément sous le nom de *Catholicon*, c'est-à-dire *universel*. Ce livre fait époque dans l'histoire de la typographie. C'est un des premiers livres qui aient été imprimés. Schæffer et Furst en donnèrent des éditions en 1460 et 1472.

BALBI ou **BALBO** (Jérôme), littérateur vénitien, mort vers 1535, fut d'abord professeur de belles-lettres et de droit à Paris, à Vienne et à Prague, et fut employé en qualité de négociateur par Maximilien Ier et Charles-Quint. Il est auteur de poésies ainsi que d'ouvrages historiques et politiques, entre autres un traité assez curieux *De coronatione principum*, imprimé à Lyon en 1530.

BALBI (Gaspard), voyageur vénitien du xvie siècle, était joaillier de profession, et séjourna aux Indes orientales de 1579 à 1588. Il donna, à son retour, une description exacte de ces contrées : *Viaggio delle Indie orientali* (Venise, 1590), qui a été insérée dans le *Recueil* des frères De Bry (Francfort, 1606).

BALBI (Dominique), auteur dramatique italien, florissait à Venise vers la fin du xviie siècle. Il a donné un grand nombre de pièces représentées avec succès, et dont les plus connues sont les suivantes : *Lo Sfortunato Paziente*, opérette en prose (1667); *Il Pantalon burlao*, comédie (1675); *Il cacciatore invidiato nel valore e insidiato nella vita e nell' onore*, tragi-comédie (1680); *Il primo Zanne disgraziato mezzano de' matrimonii*, comédie (1677).

BALBI ou **BALBO** (Louis), compositeur religieux italien, naquit à Venise dans la première moitié du xvie siècle et reçut des leçons de Constant Porta. Entré jeune dans l'ordre des grands Cordeliers, il fut nommé maître de chapelle à Saint-Antoine de Padoue. Balbi a composé des messes, motets et madrigaux, dont une faible partie ont été publiés.

BALBI (comtesse DE), femme célèbre par sa liaison avec le comte de Provence (depuis Louis XVIII), née en 1753, morte en 1832, était fille d'un marquis de Caumont La Force. Elle épousa le comte de Balbi, noble génois, qu'elle fit ensuite interdire, comme aliéné, afin de se livrer plus librement à son goût pour les plaisirs et la prodigalité. Ses folles dépenses causèrent de graves embarras au prince. A l'époque de l'émigration, elle se retira à Coblentz avec Monsieur; puis, prévoyant une disgrâce, elle passa en Angleterre et revint en France lorsque le premier consul eut permis aux émigrés de rentrer dans leurs foyers. Elle se fixa dans son château de Brie-Comte-Robert, mais fut bientôt exilée à Montauban, pour sa participation à quelques intrigues royalistes, établit dans cette ville un tripot de joueurs, fit de vains efforts pour rentrer en faveur à l'époque de la Restauration et vécut, dès lors, dans la retraite et l'oubli.

BALBI (Adrien), savant géographe, né à Venise, d'une famille noble, en 1782, mort en 1848. Il professa successivement les mathématiques, la géographie et la physique à Venise et à Fermo, et publia en 1808 son premier ouvrage de géographie, dans lequel il décrivit les différentes parties du globe par bassins, ce qu'aucun géographe n'avait fait avant lui. Destitué de sa place au lycée de Fermo, en 1815, il fut employé comme secrétaire dans la direction des douanes et publia de nouveaux travaux, entre autres son *Compendio di geografia universale*, qui lui valut l'amitié de Malte-Brun. Conduit en Portugal par des affaires de famille, il y noua des relations avec les savants et les personnages les plus distingués, et y ramassa de précieux matériaux qu'il mit en œuvre dans son *Essai de statistique sur le royaume de Portugal et des Algarves, comparé aux autres États de l'Europe* (Paris, 1822), suivi des *Variétés politiques et statistiques de la monarchie portugaise*, ouvrage dans lequel la faiblesse de la partie politique est compensée par un travail remarquable sur le Portugal sous la domination romaine, et par des renseignements d'un grand intérêt sur la littérature et les arts dans ce pays. On n'avait encore rien publié d'aussi complet et d'aussi exact sur le Portugal. Quelques années plus tard, Balbi publia l'*Atlas ethnographique du globe* ou *Classification des peuples anciens et modernes d'après leurs langues* (Paris, 1826). Dans ce travail, il a su renfermer une foule de considérations géné-

rales sur les langues, leur filiation, leurs rapports et leurs différences, mettre en œuvre et coordonner les recherches nouvelles des philologues de l'Allemagne et ajouter lui-même un grand nombre de renseignements puisés aux sources. Il séjourna à Paris jusqu'en 1832 et y publia successivement des tableaux statistiques de la Russie, de la France, des Pays-Bas, etc., ainsi que les ouvrages suivants : la *Monarchie française comparée aux différents Etats de l'Europe* (1828); *Balance politique du globe* (1828); l'*Empire russe comparé aux divers Etats du monde* (1829); *Traité élémentaire de Géographie* (1830-31), d'après les notes inédites de Malte-Brun; enfin, il y termina son *Abrégé de géographie*, rédigé sur un plan nouveau, excellent manuel où il a résumé, en un seul gros volume in-8o. toute la science géographique dans son état actuel, ainsi que les connaissances qui s'y rattachent. Cet ouvrage, justement estimé, a été traduit dans toutes les langues de l'Europe. Balbi a reçu, pour ses différents travaux, des communications précieuses qui lui étaient fournies par des savants de premier ordre, qu'il a toujours scrupuleusement nommés. Parmi ses ouvrages, il faut citer encore : *Statistique comparée de l'instruction et du nombre des crimes* (1829).

BALBIDE s. f. (bal-bi-de — du grec *balbis*, *idos*, même sens). Antiq. gr. Ligne qu'on traçait sur le sol de l'hippodrome pour servir de point de départ aux concurrents.

BALBIN (Décius Cœlius), empereur romain, mort à Rome en 238. Sénateur et deux fois consul, il fut chargé de l'administration de plusieurs riches provinces. Après la mort de Gordien, lorsque Maximin s'avançait contre Rome, à la tête d'une puissante armée, le sénat élut empereurs Maxime et Balbin. Mais le peuple, mécontent de ce choix, voulut les faire révoquer, et la sédition prit un caractère tellement menaçant que, pour l'apaiser, il fallut lui montrer le jeune fils de Gordien, revêtu de la pourpre et portant le titre de César. Maxime partit ensuite pour aller combattre Maximin. Balbin, resté seul à Rome, était trop vieux et trop faible pour contenir une populace toujours avide de désordres. La sédition se ralluma; les prétoriens furieux mirent le feu en plusieurs endroits de la ville, les malfaiteurs profitèrent du tumulte et se livrèrent au pillage. Cependant Maxime revint après avoir vaincu Maximin, et les deux empereurs gouvernèrent pendant quelque temps avec sagesse et modération. Mais la mésintelligence se mit entre eux : Balbin enviait à Maxime sa gloire militaire, et celui-ci enviait à Balbin l'illustration de sa naissance. Les soldats en profitèrent pour se défaire de l'un et de l'autre et se donner un empereur choisi par eux; ils se jetèrent sur les deux princes, les dépouillèrent de leurs habits impériaux, les traînèrent dans les rues de Rome, où ils les tuèrent après leur avoir fait subir les plus grossiers outrages. Balbin et Maxime étaient vieux l'un et l'autre et ils ne régnèrent qu'un an. Balbin était digne d'un meilleur sort par ses mœurs douces, son éloquence et son talent pour la poésie.

BALBIN ou **BALBINUS** (Aloys-Boleslas), jésuite érudit, né à Koniggsgratz en 1611, mort en 1689. Il s'est occupé toute sa vie de recherches sur l'histoire de la Bohême. Ses travaux les plus importants sont : *Epitome historica rerum bohemicarum*, etc. (Prague, 1677); *Miscellanea historica regni Bohemorum*, etc. (Prague, 1679-87), ouvrage inachevé et qui traite de l'histoire naturelle, des peuples, de la topographie, des saints, des généalogies, etc. de la Bohême.

BALBIN (Paul), médecin, savant et littérateur italien, né à Bologne, vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il professa la médecine et l'anatomie dans sa ville natale, et communiqua à l'Institut de Bologne, dont il était membre, plusieurs mémoires d'un grand intérêt sur les inégalités du baromètre de Torricelli, sur la fabrication du verre, etc. On a aussi de lui quelques productions littéraires.

BALBIS (Jean-Baptiste), savant botaniste italien, né à Moretta (Piémont), en 1765, mort en 1831. Il fit ses études à l'université de Turin et y reçut le diplôme de docteur en médecine. Mais il s'appliqua surtout à la botanique, sous la direction d'Albioni, à qui il succéda plus tard dans sa chaire. Après la conquête du Piémont, en 1798, le général Grouchy l'avait nommé membre du gouvernement provisoire. Il fut aussi chargé de la direction du jardin des plantes de Turin, et il enrichit ce jardin de plusieurs espèces nouvelles, dont il donna la description dans des Mémoires publiés par l'académie de cette ville. En 1814, il se retira à Pavie, près de son ami Nocca, qu'il aida dans la publication de la *Flora Ticinensis;* puis il vint en France, où il obtint, en 1819, la chaire de botanique et la direction du jardin des plantes à Lyon. Il a laissé de nombreux ouvrages sur la botanique, entre autres une *Flora Taurinensis* et une *Flore lyonnaise.*

BALBIS (Silvio), littérateur piémontais, né à Caraglia, en 1737, mort en 1796. On cite parmi ses écrits une *Paraphrase poétique de Nahum* (1762), et des *Poésies diverses* fort goûtées de son temps et dont quelques-unes sont en dialecte piémontais.

BALBISIE s. f. (bal-bi-zî — du nom de *Balbis*, botaniste italien). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionidées, comprenant une ou deux espèces qui croissent au Mexique : *La* BALBISIE *à longs pédoncules est une plante herbacée annuelle.* (Thiébaut de Berneaud.)

BALBISIÉ, ÉE, adj. (bal-bi-zi-é — rad. *balbisie*). Bot. Qui ressemble à une balbisie.

— s. f. pl. Groupe de plantes de la famille des composées, ayant pour type le genre Balbisie.

BALBO (César), homme d'Etat, historien et publiciste italien, né à Turin en 1789, mort en 1853. Il descendait de l'ancienne et illustre famille des Balbes, de Chieri. Fils du comte Prosper Balbo, l'un des principaux hommes d'Etat du Piémont, César passa son enfance auprès de lui, dans l'exil à Florence; de retour à Turin, il commença, en 1807, son cours de droit et fut nommé auditeur au conseil d'Etat de l'Empire français, dont le Piémont faisait alors partie. En 1808, il fut envoyé à Florence, et en 1809 à Rome, comme secrétaire des juntes de liquidation de Toscane et des Etats romains; puis, dans l'Illyrie avec la même qualité. Enfin, il fut attaché au ministère de la police, et en dernier lieu au ministère de l'intérieur.

Au moment de la chute de Napoléon, un conseil de régence fut établi à Turin, en attendant l'arrivée du roi de Sardaigne; le comte Prosper en fut membre, et César fut nommé chargé d'affaires de la Régence à Paris. Quelque temps après, son oncle, Gaëtan Balbo lui succéda, comme ambassadeur du roi, et César porta à Turin le traité de Paris. Il y retrouva le nouveau gouvernement installé comme si les quinze années du règne de Napoléon n'eussent pas existé : l'almanach royal de 1799 avait été exhumé, et tous les survivants avaient été remis en possession de leurs anciennes charges. Mais écoutons César Balbo lui-même : « Les non-sens, les caricatures, les absurdités issus de ce régime formeraient un tableau à part. Ceux qui n'avaient rien fait pendant quinze ans obtenaient de l'avancement dans l'armée; quant à ceux qui s'étaient fait rompre les os pour l'honneur du pays et de l'Italie, à Baylen, à Wagram, à la Moskowa ou à la Bérésina, on les faisait descendre de grade ou on les laissait, comme des étrangers, au service de la France. »

Ce spectacle inspira à César Balbo une vive répugnance pour les emplois publics; il refusa diverses charges et se contenta d'entrer dans la milice en qualité de lieutenant d'état-major. L'année suivante, lorsque l'armée piémontaise entra en Dauphiné, pendant les Cent-Jours, il accompagna le général Gifflenga, un vétéran des guerres de l'Empire, prit part à la prise de Grenoble et fut nommé capitaine.

Après la paix, son père ayant été nommé ambassadeur à Madrid, César le suivit comme gentilhomme d'ambassade, avec le grade de major d'état-major, et le remplaça, en 1818, comme chargé d'affaires. Il revint à Turin en 1819, et prit alors du service actif comme major (chef de bataillon) d'infanterie.

Sur ces entrefaites éclata la révolution d'Espagne, puis celle de Naples, tandis qu'en Piémont les libéraux préparaient, surtout dans les rangs de l'armée, le mouvement constitutionnel de 1821. César Balbo avait dès lors des opinions bien arrêtées, mais il croyait la révolution inopportune et dangereuse. Sa devise était : Attendre, attendre et toujours attendre. Influencé par Santa-Rosa, chef du parti libéral, il se déclara l'adversaire des sociétés secrètes et des révolutions militaires; quant à la révolution populaire, écrivait-il dans cette profession de foi, elle était impossible. Il était partisan de la monarchie constitutionnelle sous la maison de Savoie : « Que tous ceux qui ont cette opinion la manifestent ouvertement, disait-il, jusqu'à ce que le vœu individuel devienne le cri public; que si le changement désiré se fait attendre, qu'on ne perde pas courage, parce que tôt ou tard notre génération arrivera au timon des affaires, et alors elle atteindra le but. » En un mot, il repoussait l'insurrection et ne croyait qu'à la force de l'opinion. Il s'attendait, d'ailleurs, à voir ses conseils modérés mal reçus par les deux partis. Les événements de 1821 lui donnèrent malheureusement deux fois raison. Lorsque le mouvement militaire, qui fut bientôt suivi de l'invasion autrichienne et de la déroute de Novare, eut éclaté, il s'était immédiatement séparé de Charles-Albert, prince de Carignan et partisan de la constitution, qu'il jura pour l'abandonner quelques jours plus tard. Malgré la fidélité que Balbo avait montrée au gouvernement dans cette circonstance, son attachement connu pour Charles-Albert, son intimité avec Santa-Rosa, lui attirèrent les injustes soupçons du nouveau roi Charles-Félix. La fierté de Balbo se révolta d'une aussi aveugle ingratitude; il donna sa démission de son grade et prit volontairement le chemin de l'exil.

Il habita successivement la Provence, où il avait des parents, puis Paris, où il se maria, et obtint en 1826 de séjourner à Turin.

En 1830, il publia le fruit de ses études : deux volumes de son *Histoire d'Italie* depuis la chute de l'empire romain, en 476, jusqu'à la fin de la domination des Lombards, en 776; il donna en outre quatre nouvelles, et la traduction des *Annales* de Tacite.

L'avénement de Charles-Albert au trône (1831) ne fit pas sortir Balbo de la vie privée. Le prince de Carignan avait eu des torts graves envers son ancien et fidèle ami : après les événements de 1821, le prince pouvait d'un mot justifier Balbo; il ne le fit pas, malgré les appels réitérés que celui-ci lui adressa. Tout ce que Balbo gagna au nouveau règne fut d'être nommé colonel en expectative, c'est-à-dire sans paye ni activité. C'est de cette époque que date son livre *Pensées et exemples* (publié seulement en 1854). De 1833 à 1837, il perdit successivement sa femme, sa mère et son père.

C'est en 1844 que parut l'ouvrage qui porta le nom de Balbo à l'apogée de sa gloire : les *Espérances de l'Italie*, qui suivit de près le livre de Gioberti sur la *Primauté morale et civile des Italiens* et le compléta. Balbo pose en principe que cette primauté n'est possible que par l'indépendance nationale, toute confédération italienne était impossible tant que l'étranger posséderait une partie de la Péninsule. Il vit la solution de la question italienne dans celle de la question d'Orient, et, en échange du Lombard-Vénitien, il proposait à l'Autriche la réunion des principautés danubiennes. Malgré les antécédents de Charles-Albert, Balbo pensait que la direction du mouvement libéral, constitutionnel et fédératif devait lui être laissée.

Ce livre courut toute l'Italie, et toutes les voix joignirent le nom de Balbo à celui de Gioberti et d'Azeglio. Dans un écrit postérieur à cet ouvrage, il prophétisa que, par la seule puissance de l'opinion, et *dans dix ou vingt ans*, l'Italie serait forte et unie. Son influence ne fit que grandir. Pendant les trois années qui suivirent, il publia plusieurs articles dans le *Risorgimento* de Turin, journal des libéraux modérés, dans la *Patria* de Florence, etc., ses *Etudes sur la guerre de l'indépendance* d'Espagne et de Portugal. En février 1848, Charles-Albert, à la veille de promulguer le Statut fondamental, nomma le comte Balbo président de la junte chargée de rédiger la loi électorale; ce travail fut fait en quinze jours, et cette loi électorale est encore en vigueur dans le royaume d'Italie actuel. Le mois suivant, Balbo fut appelé à la présidence du premier ministère constitutionnel. Ce ministère, attaqué fortement par la gauche, devait succomber le 28 juillet 1848, après la défaite de Custoza. Mais quelques jours auparavant, le vieillard s'était souvenu de son grade de major-général (général de brigade) et on l'avait vu, entouré de ses cinq fils, combattre à la victoire de Pastrengo.

Redevenu simple député, il siégea toujours à la droite modérée et se montra constamment partisan convaincu du pouvoir temporel du pape. La mort d'un de ses fils, tué à Novare, ne l'empêcha pas d'accepter une mission, infructueuse du reste, auprès du pape, à Gaëte.

Toujours ferme et immuable dans ses convictions, cet homme, qui avait tant fait pour son pays, se dépopularisa par l'opposition qu'il fit, en 1850 et 1852, aux deux projets de loi présentés par le ministère d'Azeglio sur l'abolition du for ecclésiastique et sur le mariage civil. Balbo était désormais trop dépassé par l'esprit de son époque et par les événements pour pouvoir songer à revenir aux affaires; l'avénement du ministère Cavour (novembre 1852) le rendit à la vie privée. Il mourut l'année suivante. Une statue de marbre blanc lui a été élevée dans le jardin public de Turin. Les *Méditations historiques*, les *Pensées et Exemples*, le livre des *Révolutions*, celui des *Espérances*, la *Vie de Dante*, suffisent pour assurer à César Balbo une place parmi les plus illustres penseurs de l'Italie. Ses autres ouvrages : *Pensées sur l'Histoire d'Italie; De la Monarchie représentative*, œuvres posthumes, et les *Lettres de littérature et de politique;* l'*Abrégé d'Histoire d'Italie;* ses *Nouvelles*; ses *Fragments sur le Piémont;* son *Histoire d'Italie sous les Barbares* ont paru, ainsi que les précédents, dans l'édition Le Monnier, de Florence. Ses œuvres forment en tout 40 volumes.

BALBOA (Vasco Nuñez DE), célèbre aventurier espagnol, né à Xérès en 1475, mort en 1517. Après avoir dissipé son patrimoine, il passa, comme beaucoup de ses compatriotes, dans le nouveau monde. Les Espagnols de la colonie de Sainte-Marie-du-Darien vivaient dans l'anarchie, lorsque Balboa parut au milieu d'eux. Sa réputation et sa force prodigieuse le firent choisir pour chef. Jugeant qu'il devait se trouver plus d'or dans l'intérieur des terres que sur la côte, il s'enfonça dans les montagnes. Là, soutenu par l'opiniâtreté de son caractère, poussé par l'insatiable cupidité de ses soldats, aidé par des meutes de ces dogues qui avaient si bien servi les Espagnols dans toutes leurs conquêtes, Balboa parvint enfin à égorger les habitants du Darien, à les disperser et à les soumettre. Dans une de ses courses, il accepta l'hospitalité d'un jeune cacique, qui combla de présents ses soldats. Les voyant se disputer pour se partager l'or qu'il leur abandonnait avec indifférence : « Pourquoi vous quereller pour si peu de chose? leur dit le chef sauvage; si c'est l'amour de ce métal qui vous fait troubler la tranquillité de nos contrées, je vous conduirai, en six semaines, sur les bords d'un autre océan (et il se tournait vers le sud), dans un pays où cet or, que vous recherchez avec tant d'ardeur, est si commun qu'il sert à fabriquer les plus vils ustensiles. » Balboa, empressé de connaître un pays dont la découverte devait être si avantageuse, attendit avec impatience le moment favorable de commencer cette expédition. Ayant rassemblé environ 780 hommes, il partit le 1er septembre 1513. Le but de l'expédition n'était qu'à environ soixante milles; mais il fallait gravir des montagnes si escarpées, franchir des rivières si larges, traverser des marais si profonds, pénétrer dans des forêts si épaisses, dissiper, gagner ou détruire tant de peuplades féroces, que ce ne fut qu'après vingt jours de marche que les hommes les plus accoutumés aux périls, aux fatigues et aux privations se trouvèrent au terme de leurs espérances. A la vue de la mer Pacifique, qui se perdait dans un horizon immense, Balboa, armé de toutes pièces, à la manière des anciens chevaliers, s'avança au milieu des flots, et, en présence de ses troupes et d'une foule d'Indiens attirés par ce spectacle, il prit possession de cet océan au nom du roi d'Espagne. Il soumit ensuite quelques caciques voisins et leva sur eux un tribut en perles, en métaux et en subsistances. Tous les témoignages se réunirent pour confirmer ce qui avait été dit d'abord de l'empire, qui fut appelé *Pérou*, et les aventuriers qui en méditaient la conquête retournèrent au Darien, où ils devaient rassembler les forces qu'exigeait une entreprise aussi difficile. Balboa était digne d'exécuter ce grand projet; mais par suite d'une intrigue de cour, Pedro Arias fut choisi pour le remplacer. Le nouveau commandant, également jaloux et cruel, fit arrêter son prédécesseur, ordonna qu'on instruisît son procès et lui fit trancher la tête. La mort de cet infortuné fit abandonner l'expédition qu'il avait projetée. Un cri général d'indignation s'éleva contre Pedro Arias, mais il avait en Espagne de puissants protecteurs; il conserva son rang, son autorité, et il obtint même de transporter la colonie de Santa-Maria à Panama, dont l'heureuse situation ouvrit aux Espagnols la conquête des vastes provinces qui bordent la mer du Sud.

BALBOA (Miguel Cavello), missionnaire espagnol, passa en Amérique en 1566 pour y prêcher l'Evangile, se fixa, en 1576, à Quito et, au milieu des labeurs de son apostolat, s'occupa de recherches sur les antiquités du Pérou. L'ouvrage où il a consigné le résultat de ses recherches est intitulé : *Miscellanea australia;* c'est un travail extrêmement curieux qui a été traduit en français sous le nom d'*Histoire du Pérou* (Paris, 1840).

BALBRIGGAN, ville et port d'Irlande, comté et à 30 kil. N. de Dublin, à l'embouchure du Delvan, sur la mer d'Irlande; 3,000 hab. — Fabrication active de mousselines brodées, bonneterie; commerce de grains; pêche du hareng.

BALBUENA (Bernard DE), prélat et poëte espagnol, né à Val-de-Penas en 1568, mort en 1627, à Porto-Rico, dont il était évêque. On a de lui plusieurs poëmes qui ne manquent pas de mérite : la *Grandeur mexicaine* (1604); *Bernardo ou la Victoire de Roncevaux* (1624), etc.

BALBUS (Lucius Cornelius), consul romain, né à Cadix, rendit quelques services dans la guerre contre Sertorius et reçut de Pompée le titre de citoyen romain, titre dans lequel il fut maintenu, grâce au plaidoyer que Cicéron prononça en sa faveur. (V. l'article suivant.) Dans la suite, il parvint au consulat et suivit le parti de César, après avoir vainement tenté de réconcilier ce dernier avec Pompée. — Son neveu, CORNÉLIUS BALBUS, également d'origine espagnole, bâtit auprès de l'ancienne Cadix une ville nouvelle, et, le premier des généraux romains d'origine étrangère, obtint les honneurs du triomphe, pour avoir vaincu les Garamantes, peuple d'Afrique.

Balbus (PLAIDOYER POUR L. CORNELIUS), discours de Cicéron. Une loi portée l'an de Rome 681, d'après un sénatus-consulte, reconnaissait citoyens romains tous ceux à qui Pompée avait accordé le droit de cité romaine, dans la province d'Espagne où il avait été envoyé contre Sertorius. Conformément à cette loi, Pompée accorda le droit de cité à L. Cornélius Balbus, citoyen distingué de Cadix, qui lui avait rendu des services. Un jaloux, compatriote de Balbus, lui contesta ce droit. Ses raisons se fondaient sur l'application précise de la loi Julia et même de la loi précitée. Les juges avaient à interpréter des termes de droit civil et de droit public d'où dépendait l'admission ou l'exclusion du nouveau citoyen.

Cicéron parla pour L. Cornelius Balbus, après le grand Pompée et M. Licinus Crassus. Le plaidoyer du grand orateur renferme un magnifique éloge de Pompée. En outre, il fait ressortir avec art toutes les circonstances, tous les services qui peuvent concilier à Balbus la sympathie de ses juges; ses qualités personnelles, ses relations avec d'illustres personnages, Pompée, César, etc. Le point de droit fait la base du discours. Le défenseur démontre fort longuement, par des preuves et des exemples, que l'interprétation de la loi est en faveur de Balbus. Mais si ces raisonnements sont spécieux, leur justesse rigoureuse paraîtra contestable à tout juriste pénétré des principes et des règles du droit romain. Les circonstances accessoires et secondaires établissaient seules des titres favorables aux prétentions de

Balbus, qui gagna sa cause et fut élevé au consulat en 714.

Cette cause fut plaidée l'an de Rome 697.

Balbus (STATUES ANTIQUES DES), au musée *Degli studj*, à Naples. Ces statues en marbre, au nombre de neuf, proviennent des fouilles faites à Herculanum. Deux ont été trouvées dans le théâtre : l'une, comme nous l'apprend une inscription, représente le proconsul Balbus, chef de la célèbre famille des Balbus; il est vêtu de la toge, qui laisse le côté du buste à découvert, et il appuie la main droite sur sa poitrine. Cette statue est remarquable par la belle disposition des draperies; la tête est rapportée et n'est pas celle de Balbus. L'autre statue est celle du fils de Balbus, qui remplit aussi, comme nous le voyons par une inscription, la charge de proconsul et celle de préteur : l'attitude et le costume sont à peu près semblables à ceux de la figure précédente; la tête est moderne. Une statue équestre du même personnage, avec une inscription identique, a été découverte dans un édifice que l'on croit avoir été une basilique; Balbus fils est représenté vêtu d'une cuirasse et d'une *subarmale* très-courte, avec un manteau jeté sur la partie gauche du corps; il a une épée suspendue à un large bouclier. Une seconde statue équestre, en tout semblable à la précédente pour les détails de costume et la pose, forme la quatrième de la collection et provient du même lieu. On pense que ces deux figures équestres étaient placées face à face et que la seconde, qui a été trouvée sans tête et sans inscription, représentait Balbus le père. Ces deux statues équestres sont bien traitées. Il est à remarquer que les deux chevaux sont à l'amble. — On a désigné quatre autres statues très-élégantes, representant de jeunes femmes dans des attitudes diverses, comme étant celles des filles de Balbus. L'une est drapée dans un manteau, qu'elle maintient de la main droite un peu moins haut que l'épaule gauche, tandis que son autre main est abaissée; la seconde, entièrement drapée, saisit avec la main droite le bord de son manteau devant sa poitrine; la troisième a son manteau roulé autour du corps et couvrant le bras gauche, qui est abaissé, tandis que le bras droit est libre et tourné vers le ciel; la quatrième ressemble à la première pour la pose et la draperie, mais le mouvement du corps à gauche est plus accentué. — La famille est complétée par une statue d'une belle exécution, qui représente Ciria, femme du proconsul, avec les emblêmes de la muse Polymnie.

BALBUS (Octavius), jurisconsulte romain, contemporain de Cicéron, donna par sa mort un exemple de dévouement paternel. Proscrit par les triumvirs, l'an 42 av. J.-C., il était en fuite, lorsqu'il apprit que son fils courait des dangers. Il revint pour l'arracher aux sicaires, parvint à le sauver, mais tomba lui-même sous les coups des bourreaux.

BALBUS, surnommé *Mensor*, géographe romain, contemporain d'Auguste, dressa le cadastre de l'Empire et rédigea des commentaires, par provinces et par cités, de cette gigantesque opération. Frontin les cite dans son ouvrage sur les colonies romaines.

Un autre BALBUS, contemporain de Trajan, accompagna ce prince dans son expédition contre les Daces. C'était un topographe militaire de mérite. Il avait écrit quelques traités qui ne nous sont point parvenus.

BALBUS (Pierre), savant littérateur italien, né à Venise, ou, suivant d'autres, à Pise, mort en 1479. Il était, depuis 1466, évêque de Tropea, en Calabre. Outre divers écrits de théologie, il a donné des traductions latines de Proclus, du dialogue de saint Grégoire de Nysse sur l'*Immortalité de l'âme*, du sermon de saint Grégoire de Nazianze sur l'*Amour de la pauvreté*, de celui de saint Jean Chrysostome sur l'*Aumône*, de celui de saint Basile sur la *Prière*.

BALBUTIANT (bal-bu-si-an) part. prés. du v. Balbutier : *Le nom de Dieu avait été sur nos lèvres avant le lait maternel; nous avions appris à parler en le* BALBUTIANT. (Lamart.) BALBUTIANT *avec peine quelques phrases banales, elle lui demande des nouvelles de sa santé.* (Scribe.) *Il dit en* BALBUTIANT, *mais en assez bons termes, sa naissance, ses droits, ses malheurs.* (Mérim.)

BALBUTIANT, ANTE adj. (bal-bu-si-an, an-te — rad. *balbutier.*) Néol. Qui balbutie, qui parle avec hésitation : *Oui, monsieur, répondit-elle toute* BALBUTIANTE, *que me voulez-vous?* (Alex. Dumas.) ‖ Qui s'exprime en balbutiant : *Ils étaient occupés à verser, à la porte d'un cabaret regorgeant d'ivrognes, force rasades à un orateur dont ils excitaient ainsi la* BALBUTIANTE *éloquence.* (Alex. Dumas.)

— Par ext. Qui s'exprime d'une façon enfantine et imparfaite : *C'est la fable naïve, spirituelle encore, mais prolixe, mais languissante et* BALBUTIANTE *du moyen âge.* (Ste-Beuve.)

BALBUTIE s. f. (bal-bu-sî — rad. *balbutier*). Etat passager ou habituel de celui qui balbutie : *La* BALBUTIE *de l'enfance, la* BALBUTIE *de la vieillesse. Le temps me poursuit, et voilà que je m'en retourne à la* BALBUTIE. (Dider.)

— Par ext. Manière de s'exprimer enfantine et peu précise : *Notre langue est celle qui a retenu le moins de ces négligences que j'appellerai volontiers des restes de la* BALBUTIE *des premiers âges.* (Dider.) *Il est des peuples qui, faute de se laisser pénétrer par le souffle inspirateur, semblent toujours enveloppés dans les langes de l'enfance et rester à la* BALBUTIE. (Alex. Dumas.)

— Particul. Bagatelles, enfantillages : *Ne dire, ne faire que des* BALBUTIES.

BALBUTIÉ, ÉE (bal-bu-si-é) part. pass. du v. Balbutier :

> Quelques mots sans raison *balbutiés* tout bas.
> A. DE MUSSET.

BALBUTIEMENT s. m. (bal-bu-sî-man — rad. *balbutier.*) Manière de parler d'une personne qui balbutie : *Le* BALBUTIEMENT *d'un enfant. Un ivrogne à* BALBUTIEMENT *et à hoquets.* (Volt.) *Le* BALBUTIEMENT *peut être habituel ou accidentel.* (Béclard.) ‖ Mots prononcés en balbutiant : *Laissons le berceau aux nourrices, et nos premiers sourires, et nos premières larmes, et nos premiers* BALBUTIEMENTS *à l'extase de nos mères.* (Lamart.)

— Par anal. Paroles prononcées indistinctement ou au hasard : *Tout en me promenant, je faisais ma prière, qui ne consistait pas en un vain* BALBUTIEMENT *des lèvres.* (J.-J. Rouss.)

— **Encycl.** Observé presque exclusivement chez les enfants qui n'ont point encore acquis le développement des organes vocaux, le *balbutiement* peut exceptionnellement avoir pour cause une vive émotion, une grande frayeur, ou même simplement l'ivresse; il est aussi quelquefois symptomatique d'une maladie, et alors il est produit par l'impuissance dans laquelle se trouve le système nerveux central de commander aux organes de la phonation. Le seul moyen efficace pour remédier à ce défaut consiste à faire parler très-hautement, de manière à faire prendre l'habitude d'articuler très-distinctement toutes les syllabes et tous les mots.

BALBUTIER v. n. ou intr. (bal-bu-si-é — lat. *balbutire*, même sens; de *balbus*, bègue — prend deux *i* de suite aux deux premières pers. plur. de l'imparf. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous balbutiions, que vous balbutiiez*). Prononcer indistinctement, avec hésitation et difficulté; se dit surtout de ceux qui ont de la peine à prononcer les lettres *b* et *l* : *On a de la peine à comprendre ce qu'il dit, il ne fait que* BALBUTIER. (Acad.) *Quand on a trop bu, on commence à* BALBUTIER. (Trév.) *Il n'est pas possible que quand la mémoire vacille, la langue ne* BALBUTIE *pas.* (J.-J. Rouss.)

— Par ext. Hésiter en parlant, avoir de la peine à s'exprimer, par timidité, par crainte ou par quelque autre sentiment qui cause du trouble : *Lorsqu'elle me parlait, je* BALBUTIAIS *sans lui pouvoir répondre.* (Chateaub.) *Le savant était terrassé; il faisait peine à voir, il* BALBUTIAIT *comme un écolier pris en faute.* (E. Sue.) *Elle perdit tout à fait contenance,* BALBUTIA *et ne répondit rien.* (G. Sand.) ‖ Parler confusément et sans connaissance suffisante : *Tandis que nous* BALBUTIERONS *devant un tableau, il l'aura, lui, vu, regardé et jugé avec plus de célérité et de certitude.* (Grimm.)

> Tel pour avoir, dans son salon,
> Parlé très-haut, se croit un Cicéron,
> Et *balbutie* à la tribune. LAVALETTE.

— v. a. ou tr. Prononcer en balbutiant : BALBUTIER *sa leçon, son rôle. Il ne fallut rien moins que tout un âge du monde pour parvenir à former quelques syllabes et à* BALBUTIER *quelques mots.* (Portalis.) *La prière monte d'elle-même sur les jeunes lèvres qui* BALBUTIENT *à peine le nom de Dieu.* (Guizot.) *Il* BALBUTIA *quelques mots de civilité générale et s'éloigna rapidement.* (Alex. Dum.) *Par politesse seulement, il crut devoir* BALBUTIER *quelques excuses.* (Scribe.) *Il sentit qu'il devenait ridicule,* BALBUTIA *une phrase d'écolier et sortit.* (Balz.)

> O Dieu! ma bouche *balbutie*
> Ce nom des anges redouté;
> Un enfant même est écouté
> Dans le chœur qui te glorifie
> LAMARTINE.

— Poétiq. Enoncer, dire d'une manière enfantine : *Victor Hugo, encore enfant,* BALBUTIAIT *des strophes qui faisaient faire silence aux vieilles cordes de la poésie de tradition.* (Lamart.)

— **Syn. Balbutier, bégayer, bredouiller.** L'enfant qui commence à parler *balbutie*; il n'articule pas distinctement, il ne sait pas encore donner à ses organes le jeu nécessaire pour prononcer nettement tous les sons; on *balbutie* encore par timidité, par l'effet de la vieillesse, quand la langue n'a pas ses mouvements libres, quand on n'a plus toutes ses dents. *Bégayer*, c'est proprement répéter les syllabes, soit parce que la syllabe suivante paraît difficile à prononcer, soit pour gagner du temps quand on ne sait pas trouver ce qu'il faudrait dire. *Bredouiller*, c'est rouler précipitamment ses paroles les unes sur les autres, parler trop vite et ne faire entendre que des sons confus et indistincts.

BALBUTIEUR, EUSE s. (bal-bu-si-eur — rad. *balbutier*). Celui, celle qui balbutie.

BALBUZARD ou **BALBUSARD** s. m. (bal-bu-zar — de l'angl. *bald-buzzard*, buzard chauve). Ornith. Genre d'oiseaux de proie diurnes, établi aux dépens des aigles ou faucons, dont on connaît deux espèces, qui habitent l'une l'Europe, l'autre l'Amérique. La première se nourrit plus particulièrement de poissons d'eau douce, la seconde de poissons de mer : *Le* BALBUZARD *est l'oiseau que nos nomenclateurs appellent* aigle de mer, *et que nous appelons en Bourgogne* craupécherot, *mot qui signifie corbeau pêcheur.* (Buff.) *Le* BALBUZARD *ne vit que de poissons qu'il va chercher jusqu'au fond de l'eau, après avoir plané au-dessus, et s'être précipité du haut des airs, comme le fait le faucon.* (Bouillet.) *Le* BALBUZARD *est, de tous les oiseaux de proie, l'espèce la plus nombreuse aux Etats-Unis.* (Lafresnaye.)

— **Encycl.** Le genre *balbuzard* appartient à l'ordre des oiseaux de proie, famille des falconidées, sous-famille des aquilinées. Buffon donnait ce nom à une espèce du genre faucon, de la division des aigles; Linné l'appelait *falco haliætus*, et Gmelin *falco arundinaceus*. Le *balbuzard* a le sommet et le derrière de la tête garnis de plumes brunes, bordées de blanc. Une bande brune descend de l'angle de l'œil et se confond, de chaque côté, avec les rectrices supérieures. La poitrine est blanche, avec des taches brunes et fauves; les cuisses et l'abdomen sont blancs, les grandes rémiges noirâtres et dépassant la queue; celle-ci est carrée, brune, marquée de lignes transversales d'une couleur plus foncée. Le bec est noir, assez grand, presque droit à sa base, avec une pointe crochue, très-acérée et très-prolongée. Les cuisses et les jambes sont très-musculeuses, couvertes de plumes courtes, serrées et lustrées; les tarses sont courts, gros et garnis d'écailles hexagones, rudes et saillantes; les doigts sont robustes, garnis en dessous de pelottes rugueuses où l'on voit de petites écailles spiniformes, présentant l'aspect d'une râpe; les ongles sont presque égaux entre eux, très-grands, arqués en demi-cercle, cylindriques en dessous et non croisés en gouttière, comme dans la plupart des oiseaux carnassiers. Les anciens naturalistes disaient tous que le *balbuzard* nageait du pied gauche, tandis qu'il saisissait sa proie du pied droit, et ils croyaient que pour cela le pied gauche seul était palmé, tandis que le droit était armé d'ongles; Linné lui-même paraît avoir partagé cette croyance, puisque, dans la description de l'oiseau, il place les mots : *Pes sinister subpalmatus*.

Le *balbuzard* vit presque exclusivement de poisson. Perché sur les grands arbres dans le voisinage des eaux douces, embusqué sur les rochers du rivage, ou planant au-dessus de l'eau, il guette sa proie de loin, et, dès qu'il l'aperçoit, fond sur elle comme un trait, plonge sous les flots pour la saisir et l'emporte. Mais il arrive souvent qu'un autre oiseau carnassier, le pygargue à tête blanche, vient lui disputer cette proie au milieu des airs. Comme un pirate qui attend le passage des navires pour les piller, le pygargue, perché au haut d'un grand arbre, épie attentivement le *balbuzard*; dès qu'il le voit sortir de l'eau avec un poisson, il se met à sa poursuite, le force à faire des détours, à s'élever et à descendre, spectacle extrêmement curieux pour ceux qui l'observent, et, comme le *balbuzard* est gêné par sa proie, il cède bientôt à la fatigue, lâche le poisson, que le pygargue rattrape presque toujours avant qu'il soit retombé dans l'eau ou sur la terre.

Le *balbuzard* d'Europe est commun dans la Bourgogne et dans les Vosges, où il dévaste les étangs et les rivières. Celui d'Amérique n'en diffère guère que parce qu'il habite les rivages de la mer.

BALCANGUAL (Gautier), théologien écossais, mort en 1645. Chapelain de Jacques I^er^, roi d'Ecosse, il le suivit en Angleterre, travailla à la *Déclaration de Charles I^er^ concernant les derniers troubles d'Ecosse* (1630), et représenta l'Eglise d'Ecosse au synode de Dordrecht, sur lequel il publia des *Lettres*. On a aussi de lui des *Sermons* et d'autres écrits.

BALCARRAS (Alexandre LINDSAY, comte DE), général anglais, né en Ecosse, fit la guerre d'Amérique et reçut, en 1793, le commandement de l'île de Jersey. Dans ce poste, il seconda toutes les mesures contre la République française, et, quand les Français menacèrent Jersey, il voulut faire prendre les armes aux nombreux prêtres émigrés qui se trouvaient dans l'île. Nommé ensuite commandant de la Jamaïque, il se rendit fameux par les mesures cruelles qu'il prépara pour réprimer une révolte de noirs marrons. Il avait fait venir de Cuba un cent de ces *chiens à sang*, de la race de ceux qu'employèrent autrefois contre les Indiens les barbares conquérants du nouveau monde. Les noirs se soumirent, en posant des conditions, qui furent stipulées par un traité. Mais le perfide gouverneur, après avoir obtenu leur désarmement, se saisit de ces malheureux, au mépris de ses serments, et les fit déporter dans les régions glacées de la Nouvelle-Ecosse, où ils moururent tous. Les propriétaires de la Jamaïque n'en offrirent pas moins à Balcarras une épée d'honneur. Il devint dans la suite officier général.

BALCHACH ou **BALKHACH-NOOR**, grand lac de la Russie d'Asie, dans la contrée des Kirghis, entre 46° et 47° 35′ lat. N., et 72° 76° 25′ long. E.; reçoit plusieurs cours d'eau.

BALCHEN (Jean), amiral anglais, né en 1669, prit part à diverses expéditions et périt dans une tempête avec tout l'équipage, englouti avec son vaisseau la *Victoire*, devant l'île de Jersey, le 3 octobre 1744. Un monument fut élevé dans l'abbaye de Westminster, pour rappeler la mémoire de ce triste événement.

BALCHRISTE s. m. (bal-kri-ste — du nom du village de *Balchristy*). Hist. relig. Membre d'une secte qui s'est séparée de l'Eglise d'Ecosse au XVIII^e^ siècle; elle avait été fondée par des ministres du village de Balchristy, dans le comté de Fife.

BALCOIN (Marie), sorcière du pays de Labour, qui vivait sous le règne de Henri IV. L'auteur du livre de l'*Inconstance des démons* raconte qu'elle fut brûlée vive pour avoir, dans une assemblée nocturne, mangé l'oreille d'un petit enfant.

BALCON s. m. (bal-kon. — Etym. dout. : de l'allem. *balk*, poutre, dont les Italiens ont fait *palcone, balcone, balco*, plancher, estrade, balcon; — du gr. *balló*, je lance, parce que, selon Covarruvias, les balcons étaient primitivement des tourillons, des sortes de *bretèches*, du haut desquelles on lançait des dards sur l'ennemi; — du pers. *bâla khaneh*, chambre ouverte au-dessus de la grande entrée). Saillie sur une façade, portée par des consoles ou des colonnes et entourée d'une balustrade : *Prendre l'air sur un* BALCON. (Acad.) *La reine, tenant le prince entre ses bras, se montra sur un* BALCON *du palais.* (St-Sim.) *Nous étions trois ou quatre mille sur la grande place devant le palais; alors la reine apparut au* BALCON. (Scribe.) *Souvent, du haut d'un* BALCON, *il regardait ses chasseurs combattre des ours.* (Mérimée.)

> Une femme parut au *balcon* : c'était elle!
> LAMARTINE.

> Et du haut d'un *balcon*, pour calmer la tempête,
> Sur ses nouveaux sujets faisons voler sa tête.
> CORNEILLE.

> . . . . D'un *balcon* chez mon frère
> J'ai vu... que ne peut-on, madame, vous le taire.
> CORNEILLE.

> Sire, le sang n'est pas une bonne rosée,
> Et le peuple des rois évite le *balcon*,
> Quand aux dépens du Louvre on meuble Mont-
> [faucon.
> V. HUGO.

— Par ext. Ouvrage de serrurerie ou de menuiserie servant d'appui à une fenêtre ou à un balcon proprement dit : *Un* BALCON *en bois de chêne. Un* BALCON *à enroulements. La nuit était avancée; immobile près du* BALCON *de sa fenêtre, il regardait le ciel.* (H. Beyle.)

— Par anal. Saillie quelconque, sur une face verticale : *Je suis parvenu par ce sentier jusqu'à une façon de* BALCON *branlant, pratiqué tout au fond sur le gouffre.* (V. Hugo.)

— Théâtr. Prolongement de la première galerie jusqu'à l'avant-scène, à droite et à gauche : *La présence d'une jolie danseuse donne de l'attention forcée aux âmes blasées ou privées d'imagination qui garnissent le* BALCON *de l'Opéra.* (H. Beyle.)

> Quoi! l'orchestre est tout plein et les *balcons* aussi?
> E. AUGIER.

— Mar. Galerie couverte ou découverte, établie à l'arrière de quelques vaisseaux : *Sa Majesté n'estima pas qu'il fût bien nécessaire de faire abattre les* BALCONS *et la sculpture des vaisseaux de ladite escadre.* (Seignelay.)

— Techn. Chez les fondeurs, Métal qui se trouve à l'extrémité des pièces coulées, au point de réunion des moules.

— **Encycl.** Il n'y avait point de *balcons* dans les édifices des anciens; chez eux, la maison était comme un sanctuaire fait pour goûter en paix les douceurs de la famille, et, quand ils entraient dans ce sanctuaire, ils ne songeaient plus ni à voir ce qui se passait au dehors ni à se montrer au public; leurs femmes, d'ailleurs, devaient se renfermer entièrement dans la vie domestique; si les maisons avaient eu des *balcons*, il aurait fallu leur en interdire l'usage, et il n'eût pas été facile peut-être d'obtenir d'elles une soumission bien complète à une interdiction de ce genre. Cependant certaines maisons de Rome avaient des *meniana* ou *mæniana*, et ce mot a quelquefois été traduit en français par *balcon*; mais on sait que les *mæniana* furent ainsi nommés de Mœnius, citoyen romain qui, ayant vendu aux censeurs Caton et Flaccus sa maison située sur la place des spectacles, se réserva la jouissance d'une sorte de terrasse, d'ou l'on pouvait voir ce qui se passait au dehors, et il est probable que cette terrasse n'était que la partie supérieure d'une espèce de portique continu, semblable à ce que les Italiens appellent *loggia*. C'est au moyen âge que les *balcons* proprement dits commencèrent à devenir à la mode, et ils jouent un grand rôle dans les fastes de la chevalerie : c'est sous le *balcon* de leur belle que les chevaliers venaient chanter des romances en s'accompagnant du luth ou de la guitare, c'est de là qu'elle leur prodiguait les doux regards ou qu'elle leur jetait une écharpe dont ils se paraient avec orgueil.

Les *balcons* primitifs furent vraisemblablement construits, comme les bretèches, au moyen de solives faisant saillie à l'extérieur des édifices, et disposées de façon à ce qu'on pût s'y placer à couvert, et ayant vue en dehors sans être vu soi-même. Les Italiens ont conservé l'usage de *balcons* de ce genre, auxquels ils donnent le nom de *mignani*, qui n'est évidemment qu'une corruption de *mæniana* : ce sont des espèces d'avant-corps, vitrés et garnis de jalousies, véritables hors-d'œuvre qui gâtent souvent l'ordonnance de

tecture, mais qui, par leur nature, peuvent être considérés comme tout à fait indépendants de la construction.

La mode des *balcons* découverts s'est répandue depuis longtemps en France et dans d'autres pays. « Cette mode, dit Quatremère de Quincy, est une de celles auxquelles l'architecte est obligé de sacrifier le plus souvent, et l'ensemble des façades extérieures, et les proportions de leur détail. Rien ne dépare plus l'ordonnance des palais et des maisons que ces saillies, presque toujours en porte-à-faux, dont une fausse hardiesse de construction semble tirer un puéril honneur. Rien ne gâte plus la forme des croisées que cette longueur démesurée, nécessaire à l'ouverture du *balcon*, et qui fait sortir la fenêtre des proportions que l'œil juge être des plus belles. » Cette opinion sur les *balcons* nous semble trop sévère. Quelque étranger que ce genre de construction puisse être aux principes de l'architecture classique, nous croyons qu'il n'est pas impossible d'en tirer d'heureux effets dans l'ordonnance générale d'un édifice et de dissimuler ce qu'il peut y avoir de lourd par un habile arrangement. Aujourd'hui, que le beau sexe n'est plus condamné à vivre renfermé dans l'intérieur des maisons, que le plaisir de voir les passants et d'en être vu est devenu général, il n'y a presque pas de maisons importantes sans *balcons* découverts.

Aujourd'hui, la mode des *balcons* est devenue générale, et presque toutes les maisons un peu considérables que l'on construit dans nos grandes villes en sont ornées; on en compte aujourd'hui plus de cent mille à Paris. On doit regretter seulement que ces saillies de pierre, même lorsqu'elles sont garnies de balustrades élégantes ou de grilles dorées, rompent la symétrie des lignes, dispensent l'architecte de chercher les grands effets d'ensemble et fassent que nos plus riches constructions modernes sont complétement dépourvues de style. Mais ici l'utilité et l'agrément l'emportent sur la symétrie, et l'on est forcé de reconnaître qu'il y a une compensation suffisante.

Les *balcons* sont ordinairement de plain-pied avec le parquet des appartements; les plus petits n'occupent que l'espace de la baie entre les deux panneaux d'une seule fenêtre, d'autres embrassent plusieurs fenêtres, quelques-uns même règnent sur toute l'étendue d'une façade; mais, dans ce dernier cas, un grillage sépare chaque appartement.

Quand un propriétaire veut établir un *balcon* donnant sur la voie publique, il doit obtenir d'abord la permission de l'autorité municipale. A Paris, les petits *balcons* ne doivent pas dépasser 22 centimètres de saillie; les grands peuvent s'avancer jusqu'à 80 centimètres en dehors des murs, mais ils ne peuvent être établis que sur les places ou carrefours, et sur les rues qui ont au moins 10 mètres de largeur; ils doivent être élevés à 6 mètres au moins au-dessus du sol. Partout ailleurs qu'à Paris et sur les voies publiques, la loi défend de construire un *balcon*, s'il n'y a 19 décimètres au moins de distance entre ce *balcon* et la propriété du voisin; en outre, il doit toujours rester un espace de 6 décimètres entre l'extrémité latérale du *balcon* et la propriété voisine.

BALDACCHINI (Philippe), poëte italien, né à Cortone, florissait dans la première moitié du XVI^e siècle. Il était protonotaire apostolique sous Léon X. Parmi ses poésies, on connaît surtout : *Nox illuminata, ouvero predica d'amore* (Florence, 1519), recueil mélangé, comme son titre, de latin et d'italien; *Protocinio, nel quale si contiene Stato del amore, Preghi d'amore*, etc. (1525).

BALDACCI (le baron Antoine), diplomate autrichien, né à Presbourg en 1767, mort vers 1830. Ministre de l'empereur François II, il prit part à la guerre de 1809, et fut attaché aux armées de la coalition en 1813, 1814 et 1815. Il se fit remarquer par sa haine contre la France et Napoléon.

BALDAMUS (Jacques-Conrad), théologien allemand, né à Metzendorf, prov. de Magdebourg, en 1694, mort en 1755. Il remplit à Halle diverses fonctions ecclésiastiques, entre autres celle de doyen général. On a de lui de nombreux écrits, notamment : *Dissertatio de veritate religionis christianæ* (1718); *Meditatio theologica de arbore scientiæ boni et mali.....* (1732).

BALDAQUIN s. m. (bal-da-kain — de l'ital. *baldacchino*, même sens, formé de *Baldacco*, nom italien de la ville de Bagdad, d'où se tirait l'étoffe, tissée d'or et de soie, employée à la confection des dais). Ouvrage d'architecture en bois, en marbre ou en métal, qui couronne l'autel d'une église : *Le* BALDAQUIN *de Saint-Pierre de Rome. Le* BALDAQUIN *de l'église des Invalides, du Val-de-Grâce, à Paris.* ‖ Tenture dressée au-dessus d'un trône de prince ou d'évêque, d'un catafalque, etc. : *Un* BALDAQUIN *cramoisi, garni de franges d'or, couvrait le jeune couple et les parents.* (J. de Maistre.) *Au-dessus du trône s'élevait un* BALDAQUIN *porté sur des lions d'argent et six griffons du même métal.* (Mérimée.) ‖ Sorte de tenture sous laquelle on porte le Saint-Sacrement, sous lequel on reçoit les princes, les évêques. En ce sens, aujourd'hui, on ne dit plus que DAIS. ‖ Petit dais garni d'étoffe, qu'on suspend au-dessus d'un lit, et auquel tiennent les rideaux : BALDAQUIN *de soie, de velours. Lit à* BALDAQUIN. *Puis, au fond de cette pièce, se dressait un de ces anciens lits, d'une largeur démesurée, à* BALDAQUIN *et à quatre rideaux de serge grise et rouge.* (E. Sue.)

— Par anal. Objet affectant ou rappelant la forme d'un baldaquin : *Pour lui, la terre n'était qu'une platitude, et le ciel qu'un* BALDAQUIN. (J. de Maistre.) *Chaque fenêtre était ornée de rideaux en damas vert, relevés par des cordons à gros glands qui dessinaient d'énormes* BALDAQUINS. (Balz.)

— Anc. comm. Nom donné, pendant le moyen âge, à une étoffe très-estimée, que l'on tirait de l'Orient et qui était de soie enrichie ou non de broderies, tantôt plates, tantôt en fort relief. ‖ On disait aussi BAUDEQUIN.

— **Encycl.** On a longtemps donné le nom de *baldaquin* au dais que l'on porte, dans les processions, au-dessus du Saint-Sacrement; ce mot ne désigne plus aujourd'hui, dans le langage ecclésiastique, qu'un ouvrage d'architecture, en forme de dôme, soutenu par des colonnes, ou un ciel en étoffe qui sert de couronnement au maître-autel des églises, au trône des princes, des évêques, des abbés mitrés et des grands personnages. Il n'est pas facile de préciser l'époque où l'on a commencé à employer le *baldaquin* : il en est fait mention pour la première fois dans l'histoire d'Innocent III, élu en 1198. Quand les *baldaquins* ne sont pas en bois ou en métal, les étoffes dont ils sont formés doivent être de la couleur que demande l'office du jour. Ceux des abbés mitrés ne pouvaient être tissus d'or. Le plus magnifique *baldaquin* connu est celui de Saint-Pierre de Rome, véritable chef-d'œuvre qui excite l'admiration de tous les étrangers et particulièrement des artistes. Il fut construit sous le pontificat d'Urbain VIII, par le célèbre Bernin, qui y employa cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-treize livres de bronze arraché au portique du Panthéon par le pape Urbain VIII, acte de vandalisme que ne justifie pas le saint emploi qu'on fit de ce métal précieux. Ce *baldaquin* est porté sur quatre colonnes torses, au-dessus desquelles s'élèvent quatre statues d'anges en pied et plusieurs autres statues; des quatre coins partent d'énormes guirlandes de bronze qui vont s'unir au milieu, où elles soutiennent un globe dans lequel est plantée la croix qui couronne le tout. Les colonnes sont en partie cannelées et en partie couvertes de magnifiques arabesques richement dorées, comme l'est le *baldaquin* tout entier. L'or y a tellement été prodigué, qu'on y employa la valeur d'un million de notre monnaie. Le *baldaquin* est élevé de 20 mètres au-dessus du sol, et il couvre, avec l'autel où le pape célèbre la messe, le visage tourné vers le peuple, la Confession de saint Pierre et le tombeau des apôtres.

L'usage du *baldaquin* dans les appartements privés est considéré à Rome comme une prérogative. Il y en a trois dans les palais apostoliques : un dans la salle d'audience, un second dans la salle à manger, et un autre dans la salle où se tiennent les consistoires, les congrégations, etc. Ces *baldaquins* sont en damas ou en velours de soie cramoisi, avec des franges et des galons d'or. Ceux des cardinaux sont en damas rouge; ceux des prélats et de l'auditeur de la chambre, un peu plus petits que ceux des cardinaux, sont en damas violet. En dehors des personnages revêtus de dignités ecclésiastiques, le privilége du *baldaquin* appartient aux sénateurs et au gouverneur de Rome, aux princes romains et aux ambassadeurs étrangers; enfin, par une concession particulière, quelques nobles marquis, qu'on appelle pour cela *marquis de baldaquin*, l'érigent dans leur salon de réception; parmi les comtes, le seul comte Soderini, dont la famille était anciennement alliée à celle des Médicis de Florence, jouit de ce privilége.

BALDARI (Jean-Baptiste), peintre de l'école génoise, vivait vers la fin du XVI^e siècle. Il aida le Paggi dans ses travaux de la cathédrale de Pistoie et peignit seul, à fresque, des traits de la vie de saint Félix, à la chapelle du Saint-Sacrement.

BALDASSARI (Joseph), naturaliste italien, professeur à Sienne, vivait vers le milieu du XVIII^e siècle. Il a publié divers travaux sur les sciences naturelles. Ce fut lui qui démontra le premier que la craie est une espèce de sel. On connaît de lui, en italien : *Observations sur le sel de la craie*, avec un *Essai sur les productions naturelles de l'Etat de Sienne* (1750); *des Eaux minérales de Chianciano* (1756).

BALDASSERONI (Pompée), jurisconsulte italien, né à Livourne, mort en 1807 à Brescia, où il était conseiller à la cour d'appel. Ses principaux écrits sont : *Traité de la lettre de change* (4^me^ édition, 1805); *Dissertation sur la nécessité de rédiger un code général du commerce de terre et de mer du royaume d'Italie.* (Il en avait réuni les matériaux.)

BALDASSERONI (Jean), homme politique italien, né à Livourne en 1790, était administrateur des finances en 1845, lorsqu'il fut nommé par le grand-duc de Toscane conseiller d'État, et peu après directeur général des finances. Devenu sénateur, il rentra au ministère en 1849, accompagna le grand-duc à Vienne, suspendit la constitution et supprima la liberté de la presse. Il augmenta par un emprunt le chiffre de la dette et ajouta aux impôts directs et indirects. Depuis la restauration du grand-duc, et malgré les sages conseils du gouvernement piémontais, il s'opposa toujours obstinément au rétablissement du régime constitutionnel, qui seul eût pu maintenir en Toscane la dynastie de Lorraine. Baldasseroni a été appelé le *mauvais génie* du grand-duc, et non sans raison, car son hostilité aux idées libérales amena la chute de Léopold II, le 27 avril 1859.

BALDASSINI (Jérôme), historien italien, né à Jesi (Marche d'Ancône) vers 1720, mort en 1780. Il consacra sa vie à des recherches sur l'histoire de sa ville natale, et publia, en 1765, une excellente monographie, *Mémoires historiques sur la ville de Jesi.*

BALDAYA (Alfonzo-Gonzalvez), voyageur portugais du XV^e siècle, partit vers 1434, par ordre de l'infant don Henrique, si célèbre dans l'histoire de la navigation; explora la côte occidentale d'Afrique, s'avança plus de cinquante lieues au delà du cap Bojador, entra dans une baie à laquelle il donna le nom d'*Angra dos rivos*, et dans une seconde expédition pénétra plus avant encore, puis revint en Portugal en 1436, rapportant une ample moisson d'observations dont s'enrichit la science géographique.

BALDE s. f. (bal-de). Métrol. Poids usité à Lisbonne pour le charbon et qui équivaut à 356 kil. 9.

BALDE (Camille). V. BALDI.

BALDE (Jacques), jésuite, poëte latin moderne, né à Ensisheim (Alsace) en 1603, mort en 1668. Il se fit applaudir à la cour de Bavière comme prédicateur, dans toute l'Allemagne pour ses poésies, et fut surnommé l'*Horace* de son pays. Un de ses poëmes, intitulé *Urania victrix*, lui valut une médaille d'or de la part du pape Alexandre VII. Ses œuvres choisies ont été publiées à Zurich, en 1805.

BALDE ou **BALDEUS** (Philippe), missionnaire hollandais, vivait à la fin du XVII^e siècle. Il prêcha l'Evangile dans l'île de Ceylan, où il était en outre représentant de la compagnie des Indes orientales. Il a laissé un ouvrage intéressant : *Description de l'île de Ceylan, de Malabar et de Coromandel* (en hollandais, 1672).

BALDE DE UBALDIS (Pierre), célèbre jurisconsulte italien, né à Pérouse en 1324, mort d'hydrophobie en 1400, par suite de la morsure d'un chien enragé; professa le droit à Pérouse, à Padoue, à Pavie, et devint le rival de son ancien maître, Barthole. Ses écrits sont peu estimés aujourd'hui.

BALDELLI (François), littérateur et traducteur italien, né à Cortone, florissait dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Outre des poésies dans le genre sérieux et dans le genre plaisant (*giocoso*), il a donné des traductions estimées de la *Vie d'Apollonius de Tyane*, de Philostrate; de *l'Histoire romaine*, de Dion Cassius; de *la Bibliothèque historique*, de Diodore de Sicile; des *Antiquités judaïques* et de *la Guerre des juifs contre les Romains*, de Josèphe; des *Commentaires de César*, édition que le célèbre architecte Palladio enrichit d'une préface sur l'art militaire des anciens et de plusieurs planches, etc.

BALDELLI (le comte Jean-Baptiste), littérateur italien, né à Cortone en 1766, mort en 1831. Il servit jeune dans les armées françaises, émigra en 1791 et combattit dès lors contre la république dans les rangs de l'armée de Condé, dans les troupes de la Prusse, de l'Autriche, enfin du grand-duc de Toscane, jusqu'en 1800. Après divers voyages, il revint dans sa patrie, où il remplit quelques fonctions publiques. Il mourut gouverneur de Sienne. Depuis 1815, il était président de l'académie de la Crusca. Outre de bonnes éditions des *Œuvres* de Machiavel, des *Rimes* de Boccace, des *Voyages* de Marco Polo, on lui doit de nombreux articles et dissertations, un ouvrage rempli de recherches, *Pétrarque et ses œuvres* (Florence, 1797); une *Vie de Boccace* très-estimée (Florence, 1806), et un *Eloge de Machiavel* placé en tête de son édition du célèbre publiciste.

BALDENECKER (Jean-Bernard), compositeur de musique, né à Francfort-sur-le-Mein, au commencement de ce siècle. On connaît de lui des duos, un divertissement, le *Cercle*, pour violon, alto et violoncelle; des polonaises et différents morceaux pour piano et violon. — Son père, BALDENECKER (Nicolas), était également un compositeur estimable.

BALDER, deuxième fils d'Odin et de Frigga, était chez les peuples scandinaves le dieu de la bonté et de la beauté mâle, l'auteur de tout bien. Sa grâce l'entoure comme une auréole, et sa belle chevelure brille d'une douce lumière. Il habite un palais magnifique, appelé *Breidablick* (grand éclat), dont les colonnes sont couvertes d'inscriptions runiques, pour rappeler les morts à la vie. Depuis quelque temps, Balder faisait des rêves terribles et voyait sa vie en danger : il en fit part aux autres dieux, qui tinrent conseil, et Odin, qui prévoit tout, résolut, malgré sa science, de consulter une devineresse. Mais le Destin, auquel les douze grands dieux ou ases sont soumis comme les mortels, a prononcé son arrêt sur le sort de Balder. Sa mère, Frigga, inquiète pour son fils aimé, fait prêter à tous les êtres animés et inanimés le serment de ne pas nuire à Balder; une seule plante qui croissait à la porte de Walhalla (le paradis scandinave ou plutôt l'Olympe des dieux) fut négligée par elle à cause de sa petitesse et de son peu d'importance; c'était le gui. Loke, le dieu du mal, qui ne pensait qu'à nuire, apprend bientôt cet oubli de Frigga, et pendant que les dieux se divertissent dans Asgard à éprouver l'invulnérabilité de Balder, en lançant contre lui des pierres, des flèches, en le frappant même du glaive, Loke va trouver Hoder, le frère de Balder, qui est aveugle, et lui reproche de ne pas prendre part au jeu. Mais Hoder lui répond qu'il ne peut pas rivaliser d'adresse avec les autres ases, puisqu'il n'y voit pas et qu'il n'a d'ailleurs pas d'armes. Loke lui met alors une branche de gui dans la main, en le poussant à faire l'essai de son habileté. Hoder jette le gui vers Balder, qui tout aussitôt tombe mort. Les dieux terrifiés restent immobiles et muets; un pareil malheur dépasse leur intelligence. Ils sont remplis d'indignation, mais ils ne peuvent se venger, car Asgard est un asile sacré et inviolable. Ils prirent donc le cadavre du dieu, et le portèrent sur son navire *Ringhorn*, pour y allumer le bûcher et le pousser alors loin du rivage dans la mer. Mais il fut impossible de faire mouvoir le bateau. Il fallut envoyer chercher l'enchanteresse Hyrrokian, qui arriva montée sur un loup qu'elle menait avec une bride composée de serpents. Elle poussa avec un tel effort le vaisseau que le bois en prit feu; on y porta le cadavre de Balder et celui de son épouse Narma, la fille de Neff, qui était morte de douleur. Thor, le dieu du tonnerre, était présent; un nain qui embarrassait sa marche fut jeté par lui dans le feu. Odin avec ses corbeaux, Frigga et les Walkyries, Frey avec son sanglier, Freya et ses chats, et beaucoup de géants, assistaient à la cérémonie. Odin mit sur le bûcher son anneau d'or, *drupner*, qui, dès ce moment, eut la faculté de produire toutes les neuf nuits huit anneaux aussi lourds que lui. Après les funérailles, Frigga, la mère de Balder, réunit les dieux et leur annonça que celui qui voudrait avoir toute sa faveur devait descendre chez Hela, dans le séjour des morts, pour lui offrir en son nom une rançon pour son fils. *Hermode*, le diligent messager, s'offrit à l'instant, et reçut, pour accomplir cette mission, le cheval merveilleux de son père Odin. Pendant neuf jours et neuf nuits il fut en route; enfin il atteignit le pont *Giall* par lequel on traverse le fleuve infernal. Ce pont est couvert tout entier en or, et une jeune vierge qui le garde s'informa de son nom et de son sexe. « Hier, dit-elle, cinq fois cinq mille morts passèrent sur ce pont, mais ils n'en firent pas retentir les arches sous les fers de leurs chevaux comme toi, qui es seul. Tu n'as pas la couleur des trépassés! Que viens-tu faire ici? — Je cherche Balder, répondit Hermode; ne l'as-tu pas vu sur le char de Hela? — Il a passé le pont, je l'ai vu, mais la route des morts est plus au nord. » Hermode continue son chemin; enfin il arrive à la grille; il sangle son cheval, et d'un bond le fait sauter par-dessus l'obstacle. Il trouve Balder dans le palais de Hela, sur le trône même, et passe la nuit près de lui. Le lendemain, il se présente devant Hela et lui expose le désir des dieux. « S'il est vrai, dit la déesse, que Balder est aussi regretté sur la terre, j'en demande une preuve. Que tous les êtres vivants ou inanimés pleurent sur sa mort, et je le laisserai partir; mais si un seul s'y refuse, il restera avec Hela. » Ainsi parla-t-elle, et Hermode dut porter cet arrêt aux dieux. Des messagers furent envoyés dans toutes les directions pour obtenir ce que Hela exigeait; déjà on croyait avoir réussi, quand, dans une caverne retirée, une femme de géant, une sorcière, nommée Thock, refusa obstinément de pleurer. Loke, le dieu méchant, l'avait excitée à cette insensibilité et l'encourageait dans sa résolution. Toutes les prières furent inutiles. Balder dut rester avec Hela jusqu'à la fin du monde, jusqu'au grand crépuscule. Alors il rebâtira avec ses frères le *Gimle* (le ciel) et y régnera éternellement.

On a vu dans ce gui si funeste à Balder et à tous les ases une allusion au druidisme et à la religion celtique, dont ils redoutaient les développements, et dans la lutte entre Loke et Balder une personnification de la lutte entre les massagètes, les adorateurs du feu qui n'avaient pas accepté le culte de Bouddha, et les ases qui étaient restés fidèles à leur religion primitive.

BALDÉRIC, le *Rouge*, chroniqueur français, mort en 1097, fut évêque de Noyon et de Tournay. Il reste de lui une *Chronique de Cambray et d'Arras* qui s'étend de Clovis à l'an 1090. C'est un ouvrage curieux et plein de savantes recherches. MM. Faverot et Petit l'ont traduit en français (Valenciennes, 1836) sur l'édition revue en 1834 par M. Le Glay.

BALDÉRIC ou **BAUDRY**, chroniqueur, né à Meung-sur-Loire, mort en 1130. Il fut abbé de Bourgueuil, puis évêque de Dol en 1107. On a de lui une bonne *Histoire de la première croisade*, insérée dans le recueil de Bongars. Le fond en est pris de Theudebode, historien exact, dont il retoucha le latin barbare, et qu'il compléta par des récits de témoins oculaires. C'est le plus considérable de ses ouvrages. Ordéric Vital y a souvent puisé. Baldéric a écrit en outre une *Vie de Robert d'Arbrissel*, dont il avait été l'ami; une *Lettre curieuse aux moines de Fécamp, sur les mœurs des Bas-Bretons et l'état des monastères d'Angleterre et de Normandie* (dans le recueil de

dom Bouquet); une sorte de chronique rimée du règne de Philippe Ier (dans les *Historiens de France*, de Duchesne); enfin, un fragment de poëme sur la conquête de l'Angleterre par Guillaume, conservé en manuscrit à la Bibliothèque impériale.

BALDEWIN ou **BAUDOUIN**, moine de Reims qui vivait dans le XIIe siècle. Il a écrit un ouvrage intitulé *De miraculis sancti Gibriani*. Ces miracles se seraient accomplis en 1145, et l'auteur prétend en avoir été témoin. Sa relation a été publiée par Daniel Papebroch en 1688, dans le t. VII des *Acta sanctorum*.

BALDI ou **BALDE** (Camille), savant littérateur italien, né à Bologne vers 1547, mort en 1634. Il professa longtemps la logique et la philosophie à l'université de sa ville natale. Il a donné de nombreux écrits; les plus remarquables sont les suivants : *In Physiognomica Aristotelis commentarii*, etc. (1621); *Trattato come da una lettera missiva si conoscono la natura e qualità dello scrittore* (1622); *Delle mentite e offense de parole come si possono accomodare*, réimprimé avec addition après la mort de l'auteur; *Delle imprese annesso all' Introduzione alla virtù morale* (1624); *De humanorum propensionum ex temperamenti prænotionibus tractatus* (1629-1649), etc.

BALDI ou **BALDUS**, médecin italien, né à Florence, mort en 1645. Il devint médecin des papes Urbain VIII et Innocent X et professa la médecine au collége de la Sapience. Il a laissé sur son art de nombreux ouvrages fort estimés en leur temps, mais qui n'ont plus un grand intérêt aujourd'hui.

BALDI (Joseph), médecin italien, vivait à Florence vers la fin du XVIIe siècle. Il a laissé en manuscrit un ouvrage curieux pour le temps et qui contient des recherches et des observations sur la propagation des champignons, sur leur structure, sur les causes des principes vénéneux que possèdent un si grand nombre d'espèces, etc. Micheli a beaucoup puisé dans cet ouvrage et le cite avec éloge.

BALDI (Lazzaro), peintre et graveur à l'eau-forte italien, né à Pistoie en 1624 suivant Pascoli, en 1623 suivant Orlandi, mort à Rome en 1703. Il se forma dans cette dernière ville sous la direction du Cortone, dont il fut l'un des plus habiles imitateurs. Ses ouvrages les plus remarquables sont : à Rome, une *Annonciation*, dans l'église de Saint-Marcel; *Saint Philippe de Neri*, dans celle de Saint-Athanase; la *Vierge, sainte Catherine et sainte Brigitte*, dans celle de Santa Maria della Pace; *Saint Jean l'Evangéliste*, figure colossale peinte à fresque dans la basilique de Saint-Jean de Latran; à Camerino, *Jésus instituant saint Pierre chef de l'Eglise*, l'un de ses tableaux les plus étudiés; à Florence, la *Vierge au rosaire*, dans l'église des Dominicaines, et *Saint Pierre d'Alcantara avec sainte Thérèse*, dans celle d'Ognisanti (Tous les Saints); à Pistoie, une *Annonciation*, dans l'église de Saint-François, et le *Repos en Egypte*, dans celle de Notre-Dame d'Humilité. Baldi a peu gravé : on cite parmi ses eaux-fortes une *Circoncision* de son invention. Il a publié à Rome, en 1681, l'ouvrage suivant qui est fort rare : *Compendio della vita di D. Lazzaro monaco e pittore* (in-16).

BALDI (Antonio), peintre et graveur à l'eau-forte et au burin, né en 1692, à la Cava, dans les Etats de Naples; élève de F. Solimena pour la peinture et d'Andrea Mogliar pour la gravure. Il a gravé quelques figures de bienheureux, d'après ses propres dessins, et plusieurs portraits, parmi lesquels ceux de *Charles VI*, empereur d'Allemagne; de *don Carlos*, roi des Deux-Siciles; du médecin *Nic. Cyrillus*, etc.

BALDI (Pier-Maria), peintre et architecte florentin, vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il était surintendant des bâtiments du grand-duc Cosme III, et il prit part à tous les travaux publics exécutés sous le règne de ce prince. Comme peintre, on estime surtout son *Baptême de saint Augustin*, dans le cloître de Santo-Spirito, à Florence.

BALDI (Valentino), peintre italien, né à Pistoie en 1744, mort en 1816. Il a peint avec autant de délicatesse que d'élégance les fleurs, les fruits et les arabesques. Il était aussi bon graveur et habile restaurateur de tableaux.

BALDI D'URBIN (Bernardin), mathématicien, littérateur et savant philologue, né à Urbin en 1553, mort en 1617, fit une partie de ses études avec le Tasse. A vingt-six ans, il fut chargé d'enseigner les mathématiques au prince Ferrand de Gonzague, se lia à Milan avec saint Charles Borromée, et fut nommé à l'abbaye de Guastalla en 1586. Appelé à Rome par le cardinal Aldobrandini, il profita de son séjour dans cette ville pour étudier l'arabe et la langue illyrienne. Tous les ans il apprenait quelque nouvelle langue, de sorte qu'à soixante-cinq ans il n'en possédait pas moins de seize. Peu de savants ont été aussi universels : il était théologien, mathématicien, philosophe, historien, géographe, antiquaire, philologue, orateur et poëte. On assure qu'il avait écrit plus de cent ouvrages, dont le plus grand nombre est resté inédit. On lui doit une traduction des *Automates* de Héron, des *Paradoxes mathématiques*, des *Commentaires* sur Vitruve, sur la *Mécanique* d'Aristote, des écrits sur la gnomonique, les *Vies* de plusieurs hommes célèbres, une *Histoire universelle géographique*, divers ouvrages pour l'étude des langues orientales, etc.

BALDINGER (Ernest-Godefroi), célèbre médecin allemand, né à Gross-Vargula, près d'Erfurth, en 1738, mort en 1804. Il a laissé un très-grand nombre d'ouvrages dont plusieurs sont encore très-estimés. Nous citerons les suivants : *Traité des maladies qui règnent dans les armées* (1774); *Magasin pour les médecins*, et *Nouveau magasin* (1779-1799); *Historia mercurii et mercurialium medica*, etc.

BALDINGÈRE s. f. (bal-dain-jè-re — de *Baldinger*, n. pr.). Bot. Nom donné à divers genres de plantes, et notamment au genre *cotule*, de la famille des composées.

BALDINI (Baccio), orfévre et graveur florentin, né vers 1436, florissait vers la fin du XVe siècle. Suivant Vasari, c'est le premier graveur qui soit venu après Maso Finiguerra. Le même historien ajoute que Baccio, ne sachant pas bien dessiner, se fit aider par Sandro Botticelli, d'après les dessins duquel toutes ses estampes furent exécutées. D'autres auteurs prétendent que les deux artistes travaillèrent ensemble à la gravure de certaines pièces; mais c'est là une question très-controversée. Voici les titres des estampes attribuées à Baldini : les *Prophètes* (suite de 24 pl.); les *Sibylles* (12 pl.); 20 planches pour l'*Enfer*, de Dante (édition de Florence, 1481); la *Conquête du nouveau monde* (composition allégorique); l'*Enfer* (pièce détachée); les *Planètes* (7 pl.); l'*Ascension*, l'*Assomption*, l'*Echelle de sapience*, et quelques autres pièces douteuses, parmi lesquelles le *Triomphe de Paul-Emile*.

BALDINI (Baccio), médecin et orateur florentin, mort en 1585. Il professa la médecine à Pise, et devint médecin de Cosme Ier, duc de Florence, garde de la bibliothèque Laurentienne, enfin membre de l'académie de Florence. En cette qualité, il fut du nombre des commissaires chargés par le grand-duc de la révision du *Décameron* de Boccace. On a de lui des harangues à la louange de Cosme Ier, la *Vie* de ce prince (1578), des discours sur divers sujets, des commentaires sur Hippocrate, etc.

BALDINI (Bernardin), médecin, philosophe et littérateur italien, né près du lac Majeur, vers 1515, mort en 1600 à Milan, où il était professeur. Il a écrit des dialogues et autres ouvrages sur divers sujets de philosophie, de mathématiques et de médecine, traduit plusieurs traités d'Aristote, et composé des poésies latines : *De bello a christianis et othomanicis gesto carmen* (1751); *In pestilentiam libellus;* l'*Art poétique d'Aristote* (trad. en vers), etc.

BALDINI (Jean-François), savant littérateur italien, né à Brescia en 1677, mort en 1765. Il entra dans la congrégation Somasque, dont il devint vicaire général, et remplit à Rome plusieurs dignités ecclésiastiques. Il a donné des travaux estimés sur divers sujets de physique, d'archéologie, de théologie, etc. : *Lettres sur les forces vivantes* (en italien); *Relation de l'aurore boréale observée à Rome le* 16 *décembre* 1737 (id.); *Dissertation sur des vases trouvés dans une chambre sépulcrale* (id.); *Essais et dissertations académiques; Numismata imperatorum Romanorum præstantiora per* J. Vaillant..., etc.

BALDINI (Philippe), médecin italien, était, vers la fin du siècle dernier, attaché à la famille royale de Naples. Il a écrit en italien des dissertations qui roulent pour la plupart sur des questions d'hygiène. Elles ont été réunies sous le titre de *Saggi intorno alla preservazione e cura della umana salute* (Naples, 1787). Ces mémoires se rapportent à la chasse, à la pêche, à la natation, à l'usage des eaux minérales, de diverses sortes d'aliments, etc. On a traduit en français un ouvrage de ce savant : *Manière d'élever les enfants à défaut de nourrice* (Paris, 1786).

BALDINOTTI (Thomas), poëte italien, né à Pistoie en 1529, mort en 1601. Il étudia à Paris et dans la suite entra dans les ordres, après avoir composé dans sa jeunesse un grand nombre de poésies qui roulent principalement sur des sujets d'amour. Elles ont été réunies et publiées en 1702.

BALDINSEL (Guillaume), commandeur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, vivait dans le XIVe siècle, et a laissé la relation d'un voyage en Palestine, sous le titre suivant : *Hodœporicon ad Terram sanctam*. Cette relation a été insérée dans le *Thesaurus monumentorum* de H. Canisius (Amsterdam, 1725).

BALDINUCCI (Philippe), savant littérateur italien, né à Florence vers 1624, mort en 1696. Protégé par le cardinal Léopold de Médicis et par le grand-duc Cosme III, il put se livrer à de savantes recherches sur l'histoire de l'art, voyager en Italie, et recueillir des matériaux précieux et abondants, qu'il mit en œuvre dans sa grande *Histoire des artistes*, depuis Cimabue (1260) jusqu'en 1670, imprimée à Florence de 1681 à 1688, et, après la mort de l'auteur, par les soins de son fils de 1702 à 1728. La deuxième édition parut en 20 vol. in-8o, avec les notes de Manni (Florence, 1767-1774). On a encore de Baldinucci une *Histoire de la gravure* et des plus célèbres graveurs, publiée à Florence en 1686, et dont une nouvelle édition, entreprise en 1768, puis abandonnée, fut reprise en 1813 et terminée en 1817. Ces ouvrages sont très-estimés. Ils n'ont pas été traduits en français. Une nouvelle édition des œuvres de cet écrivain a été donnée à Milan en 1808, 14 vol. in-8o, dans la collection des *classiques italiens*.

BALDISSÉRITE s. f. (bal-di-sé-ri-te — de *Baldissero*, ville de Piémont). Minér. Variété terreuse de la magnésite ou carbonate de magnésie, qui se trouve à Baldissero.

— **Encycl.** La *baldissérite* est désignée indifféremment sous les noms de *magnésie terreuse* ou *silicifère* ou de *giobertite;* elle renferme une proportion notable de silicate de magnésie. Plusieurs manufactures de porcelaine l'emploient à la place de kaolin, et c'est sans doute pour cela qu'on a considéré longtemps la *baldissérite* comme étant une espèce d'argile. C'est Giobert qui, par des expériences précises, a prouvé dans ce minéral l'existence de la magnésie et l'a, par conséquent, séparé d'une manière définitive du groupe des argiles. La *baldissérite* forme parfois de puissants filons dans les roches serpentineuses.

BALDO (Monte), montagne de la Vénétie, province de Vérone, entre le lac de Garde et l'Adige; longueur du N. au S. 35 kil., point culminant 2,180 mètres; visitée par les botanistes, qui y trouvent beaucoup de plantes curieuses.

BALDOCK, ville et paroisse de l'Angleterre, comté et à 30 kil. N.-O. d'Hertford, sur la Rhee; pop. 1,550 hab. Grand commerce de grains et de malt; église monumentale du XIVe siècle. Les chevaliers du Temple furent les fondateurs de cette ville.

BALDOCK (Ralph DE), prélat et théologien anglais, mort en 1313. Il était depuis 1304 évêque de Londres et fut quelque temps grand chancelier d'Angleterre sous Edouard Ier. Il avait écrit une *Histoire des affaires d'Angleterre* jusqu'à son temps, ouvrage qui semble perdu. On conserve de lui un *Recueil des statuts et constitutions de l'église de Saint-Paul*.

BALDOGÉE s. f. (bal-do-jé — de l'ital. *Baldo*, nom de montagne, et du gr. *gê*, terre). Minér. Variété de pennine exploitée à Brentonico, au nord du mont Baldo, près de Vérone.

— **Encycl.** Cette matière, connue dans le commerce sous le nom de *terre de Vérone*, est employée comme matière colorante dans la peinture à l'huile. La *baldogée* est d'un vert assez pur, quoique plus ou moins foncé. Elle présente une cassure terreuse à grains fins; elle est facile à pulvériser et onctueuse au toucher. D'après Meyer, cette terre est formée d'alumine, de silice de fer et de manganèse. On la rencontre ordinairement en rognons dans les basaltes, les porphyres, les amygdaloïdes, et même dans certaines laves. Saussure l'a observée sur le chemin de Nice à Fréjus, dans une roche porphyrique rougeâtre.

BALDOVINETTI ou **BALDUINETTI** (Alessio), peintre florentin, né en 1424, mort en 1499. Ses productions les plus importantes étaient la *Reine de Saba*, à Santa Maria-Nova, et la *Nativité*, sous le portique de l'Annunziata. La première de ces peintures est entièrement détruite. La seconde est tellement altérée qu'il en reste à peine le trait; mais on y reconnaît encore de la correction et de la noblesse. Cet artiste affectionnait le paysage, et il en ornait toujours le fond de ses tableaux. Il fut le maître du Ghirlandajo.

BALDOVINI (François), poëte italien, né à Florence en 1635, mort en 1716. Il fut reçu docteur en droit à l'université de Pise, et remplit pendant dix ans la fonction de secrétaire du cardinal Nini, à Sienne. A quarante ans, il fut ordonné prêtre, obtint de riches bénéfices et fut nommé protonotaire apostolique et membre de plusieurs académies. Comme poëte, il est connu surtout par une poésie villageoise intitulée : *Lamenta di cecco da Varlungo*, remarquable par le naturel des sentiments et la naïveté des expressions, et par des stances insérées dans le recueil des *Poesie burlesche del Berni e d'Altri*. L'abbé Marrini, qui a écrit sa biographie, cite de lui beaucoup d'autres poésies, qui n'ont point été imprimées.

BALDRACANI (Alexandre), poëte italien, né à Forli, vivait à la fin du XVIIe siècle. Il alla se fixer en Espagne et mourut à Saragosse. On a de lui un recueil de poésies publié à Forli (1685) et à Ferrare (1711).

BALDRACCO (Dominique), romancier italien, né à Rome, vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Voici les titres de ses principaux romans : l'*Albergatrice* (1622); la *Zingara tarba* (1623); la *Vedova mascherata*.

BALDREY (John), dessinateur et graveur au pointillé, né en Angleterre vers 1750, travaillait à Londres de 1780 à 1787. Il a marqué ses estampes *IKB sc.* Nous citerons parmi les plus remarquables : *Moïse sauvé*, d'après Salvator Rosa; *Diane*, d'après Carle Maratte; le *Médecin bénévole*, le *Quaker rapace*, d'après Ed. Penny; divers sujets de genre d'après H.-W. Bunbury, D.-J. Gardner; des portraits d'après Reynolds, entre autres celui de lord Rawlan.

BALDRIGHI (Joseph), peintre de la cour de Parme, né à Pavie vers 1722, mort en 1802. On cite comme des œuvres remarquables son *Prométhée délivré par Hercule*, et son grand tableau représentant la *Famille de Philippe, duc de Parme*.

BALDUCCI (François), poëte italien, né à Palerme vers la fin du XVIe siècle, mort à Rome en 1643, mena pendant longtemps une vie errante, s'enrôla à Rome dans les troupes que le pape Clément VIII envoyait en Allemagne, puis revint dans cette ville et y reprit ses travaux littéraires. Quoiqu'il reçût souvent des grands de riches récompenses, son inconduite et l'irritabilité de son humeur ne lui permirent jamais de sortir de la pauvreté. Il embrassa ensuite l'état ecclésiastique. Etant tombé malade, il se fit transporter à l'hôpital de la basilique de Saint-Jean-de-Latran et y mourut. Ses *Canzoni siciliane*, qui ne manquent pas d'originalité, ont paru dans les *Muse siciliane;* ses poésies ou *Rimes* l'ont mis au rang des meilleurs poëtes anacréontiques de l'Italie. Crescembeni assure qu'il fut le premier à composer des cantates et des oratorios.

BALDUCCI (Jean), peintre, sculpteur et architecte, né à Pise, florissait de 1339 à 1347. Son chef-d'œuvre, comme sculpteur, est le fameux *Mausolée de Saint-Pierre*, à Milan, l'un des restes les plus curieux de l'art original, pittoresque et naïf du XIVe siècle. Il construisit dans la même ville la façade de l'église de Bera.

BALDUCCI (Jean), dit *Cosci*, peintre florentin, mort à Naples en 1600. Il a exécuté de belles fresques et de beaux tableaux à Rome, à Florence, à Pistoie, etc. Les plus remarquables sont la décoration de l'église du *Gesù pellegrino*, à Florence; trois grands tableaux : le *Sauveur ressuscité*, le *Christ* dans sa gloire, la *Vocation des fils de Zébédée;* enfin, à la voûte de la même église, l'*Ascension*. Un autre JEAN BALDUCCI, surnommé également *Cosci*, né à Naples vers 1560, mort en 1600, exécuta des fresques dans sa ville natale et peignit les décorations pour les noces de Christine de Lorraine, à Florence. Plusieurs de ses compositions ont été gravées.

BALDUIN ou **BALDWIN** (Thomas), surnommé *Devonius*, prélat anglais, né à Exeter vers le milieu du XIIe siècle, mort en 1191. Il était moine de Cîteaux, devint archevêque de Cantorbéry, suivit Richard Ier en Palestine, et mourut au siége de Ptolémaïs. Il a laissé quelques écrits de piété qui ont été insérés dans la *Bibliothèque des Pères*.

BALDUIN (Pascal), religieux augustin érudit, né près de Lille, vivait dans le XVIe siècle. Il a écrit les ouvrages suivants : *Epistola de hebraicis gemmarum nominibus ac viribus; De ponderibus et mensuris; De calendarii reformatione*.

BALDUIN (Frédéric), théologien luthérien, né à Dresde en 1575, mort en 1627. On distingue parmi ses ouvrages un commentaire latin *sur les Epîtres de saint Paul*, et une *Défense de la Confession d'Augsbourg*.

BALDUIN (Christian-Adolphe), petit-fils du précédent, ministre luthérien, chimiste et physicien, né à Dobeln près de Meissen (Saxe) en 1632, mort en 1682. Il était, sous le nom d'*Hermès*, de la société des *Curieux de la nature* et de la Société royale de Londres. On lui doit plusieurs ouvrages et dissertations sur les métaux, notamment sur la reproduction de l'argent.

BALDUINE s. f. (bal-du-i-ne — du nom du naturaliste *Balduin*). Bot. Genre de la famille des composées et de la tribu des sénécionidées, comprenant deux espèces qui croissent aux Etats-Unis.

BALDUNG (Hans), surnommé *Grün*, peintre et graveur allemand, né à Gmünde (Souabe) vers 1470, mort à Strasbourg en 1552. On ignore quel fut son maître; mais, suivant la remarque du docteur Waagen, « aucun artiste n'a subi autant que lui l'influence d'Albert Dürer, et tout fait supposer qu'il passa quelque temps dans son atelier. » Il est inférieur toutefois aux autres maîtres de l'école de Souabe, au point de vue du sentiment, de la beauté, de l'harmonie, de la couleur et du clair-obscur. Ses têtes, rondes et trop finies, ont un caractère de monotonie fâcheuse. Il rachète ces imperfections par l'originalité de la composition, la vigueur du coloris et la puissance de l'expression. Son chef-d'œuvre est un tableau à plusieurs compartiments, placé dans la cathédrale de Fribourg. Le panneau principal représente, d'un côté, le *Couronnement de la Vierge*, et, au revers, le *Crucifiement*, d'après la composition d'Albert Dürer; parmi les sujets des autres compartiments, on remarque la *Visitation*, la *Nativité*, la *Fuite en Egypte*, etc. Ce tableau est daté de 1516. Le musée de Berlin possède un *Crucifiement*, de 1512, et une *Lapidation de saint Etienne*, de 1522, où l'on voit des figures d'une trivialité brutale. Hans Baldung possédait à un haut degré l'intelligence du fantastique, comme l'attestent une *Tentation de saint Antoine*, peinte sur l'un des volets d'un tableau qui est à Colmar, et la *Mort embrassant une femme*, que l'on voit au musée de Bâle. Ses portraits sont traités généralement avec une perfection minutieuse qui dégénère en sécheresse : on cite ceux de Maximilien et de Charles-Quint, dans la galerie grand-ducale de Carlsruhe, celui du margrave de Baden, dans la galerie de Munich, etc. Hans Baldung n'est pas moins remarquable comme graveur que comme peintre; ses dessins, destinés à être reproduits sur bois, approchent, dit Waagen, de la précision de ceux d'Albert Dürer, mais ils n'en ont pas la correction. Bartsch a catalogué sous son nom cinquante-neuf estampes, parmi lesquelles

nous citerons : *Adam et Eve* (1514); *Jésus et les douze apôtres* (1514); une *Descente de croix*, *saint Jérôme dans le désert*, le *Martyre de saint Sébastien* (1514); les *Parques* (1513); *Bacchus ivre*, une *Réunion de sorcières* (1510), pièce d'un fantastique étourdissant, etc. Ces gravures sont signées pour la plupart d'un monogramme formé d'un H et d'un B réunis, avec un G au milieu de l'H.

BALDUS ou **BALDESCHI**, jurisconsulte italien, né à Pérouse en 1327, mort en 1400. Il enseigna le droit pendant un demi-siècle à Pérouse, à Pise, à Bologne, à Florence et à Padoue. C'était un des plus éminents légistes de son temps. Il avait écrit des *Commentaires sur le Digeste*, *sur le Liber feudorum*, et divers autres ouvrages qui jouirent d'une grande autorité dans les écoles d'Italie.

BALDUS (Edouard-Denis), peintre et photographe contemporain, né à Paris en 1820. Il figura à diverses expositions annuelles par des portraits et des sujets religieux; se livra ensuite entièrement à la photographie, et contribua aux progrès de cet art en gélatinant, le premier, le papier des épreuves. Il s'est consacré surtout à la reproduction des vues et des monuments. Il a commencé en 1854, pour le ministère d'Etat, une vaste collection. Ses épreuves les plus remarquables ont figuré à l'exposition universelle de 1856, où il a obtenu une médaille de 1re classe.

BALDWIN, nom donné à deux comtés des Etats-Unis de l'Amérique du Nord; l'un est situé dans l'Etat de Géorgie, et l'autre dans l'Etat de l'Alabama.

BALDWIN (Guillaume), moraliste anglais, mort vers 1564. Il était instituteur, et il a publié un nombre assez considérable d'ouvrages destinés à l'éducation. Nous ne citerons que les suivants : *Philosophie morale ou les Vies et les dits des philosophes, des empereurs et des rois*, souvent réimprimé; *Préceptes et conseils des philosophes*; l'*Usage des adages; Exemples et proverbes ; Comédies*, etc.

BALDWINSVILLE, ville des Etats-Unis d'Amérique, Etat de New-York, sur le chemin de fer de Syracuse à Osvedo, non loin du lac Ontario, sur la rivière de Seneca; 12,000 hab. ‖ BALDWINSVILLE, nom de deux autres localités des Etats-Unis, situées l'une dans l'Etat du Mississipi, l'autre dans l'Etat de Massachusetts.

BALE s. f. (ba-le). Bot. Enveloppe de la fleur des graminées. V. BALLE.

BALE ou **BALÆUS** (Jean), théologien et historien anglais, né en 1495, mort en 1563. Il embrassa le protestantisme, fut nommé, en 1552, évêque d'Ossory, en Irlande, et voulut être consacré par le nouveau cérémonial de l'Eglise. Persécuté pendant la réaction catholique du règne de Marie, il se réfugia à Bâle, revint sous Elisabeth, mais se contenta alors d'un simple canonicat. Il a beaucoup écrit, en anglais et en latin, en prose et en vers. Nous citerons seulement : *Illustrium Majoris Britanniæ scriptorum summarium in quasdam centurias divisum* (Bâle, 1559); c'est un recueil estimé, malgré l'esprit de parti dont il est empreint. Outre des poésies d'un genre assez bizarre, il avait aussi composé des comédies sur des sujets tirés de l'Ecriture sainte, tels que la prédication de saint Jean, l'enfance, la tentation, la passion et la résurrection de Jésus-Christ. Ces espèces de mystères, qui paraîtraient très-burlesques aujourd'hui, étaient alors fort gravement représentés. Ils figurent parmi les plus anciens essais dramatiques de l'Angleterre.

BÂLE (canton de), ancien Etat de la confédération suisse, borné au N. par la France, le duché de Bade et le canton d'Argovie, à l'E. par ce canton et celui de Soleure, au S. par le canton de Soleure, à l'O. par ce canton, celui de Berne et la France; superficie 470 kil. carrés, capitale Bâle. Ce canton occupait le onzième rang dans l'ordre de la chancellerie fédérale. Par suite des événements de 1832 et 1833, il a été divisé en deux cantons : *Bâle-Ville* et *Bâle-Campagne*, qui, dans la diète, ont chacun une demi-voix. ‖ BÂLE-VILLE (canton de), en allemand Basel-Stadt, Etat de la confédération suisse, capitale Bâle; il ne comprend que la ville de Bâle et sa banlieue avec les trois communes de la rive droite du Rhin : *Riehen*, *Bettingen* et *Klein-Hüningen*; 29,698 h. Un conseil de cent dix-neuf membres élus pour six ans, appelé *Grosse-Rath* ou grand conseil, gouverne le canton; il élit deux présidents portant le titre de *bourgmestres*, qui sont alternativement en charge chacun pendant une année. Le grand conseil exerce le pouvoir législatif et nomme les députés à la diète fédérale. Le pouvoir exécutif est le petit conseil, *Kleine-Rath*, composé de deux bourgmestres et de treize membres élus par le grand conseil et dans son sein. La religion protestante est la religion d'Etat, mais les autres cultes sont libres; la liberté de la presse et celle du droit de pétition sont garanties. On y parle la langue allemande. ‖ BÂLE-CAMPAGNE (canton de), en allemand *Basel-Land*, Etat de la confédération suisse, capitale Liestal. Il comprend tout le territoire de l'ancien canton de Bâle, moins le canton actuel de Bâle-Ville; 47,885 hab., en grande majorité protestants. Le pouvoir législatif est exercé par la représentation nationale, appelée *Land-Rath* ou conseil national, composé de soixante-quatre membres ou plus, suivant le chiffre de la population, élus pour six ans. Le pouvoir exécutif est le conseil de régence, *Regierunts-Rath*, composé de cinq membres, élus pour quatre ans par le *Land-Rath* parmi tous les citoyens. Il n'y a point de religion d'Etat; la liberté des cultes et celle de la presse sont garanties. On y parle la langue allemande.

BÂLE, ville du N.-O. de la Suisse, ch.-l. de l'ancien canton de Bâle et du nouveau canton de Bâle-Ville, près du confluent du Rhin et de la Birse, un peu au-dessus du coude que fait le Rhin en sortant de la Suisse, sur les deux rives de ce fleuve qui sépare le petit Bâle à l'E., du grand Bâle à l'O.; à 75 kil. N. de Berne, à 30 kil. S.-E. de Mulhouse; point de jonction des quatre chemins de fer de Strasbourg, de Fribourg, de Zurich et de Berne; 27,313 hab. dont 21,873 protestants, 5,333 catholiques et 107 israélites. Au point de vue du commerce et de l'industrie, Bâle occupe une des premières places parmi les villes suisses; l'activité persistante de ses habitants, son heureuse situation sur les limites de la Suisse, de la France et de l'Allemagne, ses immenses capitaux expliquent et facilitent sa prospérité toujours croissante. Fabrique de rubans et d'étoffes de soie très-renommées, tabacs, tanneries, papeteries, orfévrerie, cuirs. A l'époque de la conquête romaine, Bâle faisait partie de la *Rauracie*, dont la capitale *Raurica* prit le nom de *Augusta Rauracorum;* Valentinien Ier fit construire *Basilia* (aujourd'hui Bâle), qui devint florissante après la destruction de *Raurica*. Elle fit partie du royaume de Bourgogne, passa sous la suzeraineté des empereurs d'Allemagne, et en 1501 se joignit à la confédération helvétique. Le fameux concile de Bâle s'y tint de 1431 à 1443; deux traités, qui rompirent la coalition européenne formée contre la France, y furent signés en 1795, l'un entre la France et la Prusse, l'autre entre la France et l'Espagne; enfin, de 1806 à 1812, elle a été le siége des assemblées fédérales. Patrie des Bernouilli, d'Euler, des Holbein, etc.

Bâle possède plusieurs monuments et des établissements publics qui méritent d'être décrits.

La *cathédrale* (münster) s'élève sur la rive gauche du Rhin, au-dessus du pont qui relie le grand Bâle au petit Bâle. Elle fut commencée, en 1010, par l'empereur Henri II, dans le style byzantin, consacrée en 1019, détruite en partie par un tremblement de terre en 1356, reconstruite dans le style gothique et achevée en 1460. Elle est bâtie en pierre rougeâtre provenant des carrières de Richen. Il ne reste de l'église byzantine que la crypte placée au-dessous du chœur, et la porte latérale Nord, que l'on appelle la *porte de Saint-Gall*, et qui, suivant la conjecture de M. Schaub, fut peut-être primitivement l'entrée principale. Cette porte est décorée des statues du Christ et de saint Pierre et des figures des vierges sages et des vierges folles. Le frontispice, où se trouve actuellement le grand portail, est richement orné dans le goût du XIVe siècle; on remarque la statue équestre de saint Georges avec le dragon et celle de saint Martin, une statue de la Vierge et celle d'un personnage couronné que l'on croit être Henri II, le fondateur de l'église. Deux hautes flèches couronnent ce frontispice; l'une s'appelle la tour de Saint-Georges, l'autre la tour de Saint-Martin; la première, qui a 68 mètres de haut, date de la réédification de l'église (seconde moitié du XIVe siècle); la seconde, haute de 66 mètres, n'a été terminée que vers la fin du XVe siècle. La cathédrale de Bâle a subi, à l'intérieur, plusieurs modifications importantes, depuis qu'elle a été appropriée au culte réformé, notamment au XVIIe et au XVIIIe siècle. Elle a été, il y a quelques années encore, l'objet de restaurations assez considérables. On a supprimé, à cette époque, le jubé qui séparait le chœur de la nef. Celle-ci est bordée de nombreuses chapelles qui ont perdu depuis longtemps les autels et les tableaux dont elles étaient ornées. Les seuls objets dignes d'attention que renferme encore l'église sont : le tombeau de l'impératrice Anne, femme de Rodolphe de Habsbourg (1281); celui d'Erasme (1536), en marbre rouge; une chaire à prêcher, d'un seul bloc de pierre, enrichie de sculptures gothiques fort délicates (1486); les fonts baptismaux, ouvrage de la même époque; les quatre-vingt-seize stalles du chœur, ornées de figures fantastiques fouillées dans le bois avec beaucoup d'habileté. Un caveau attenant à l'église contenait autrefois le *trésor*, qui, après être resté, depuis 1529, un objet de litige entre la ville et le chapitre de la cathédrale, a été partagé, en 1834, entre Bâle-Ville et Bâle-Campagne. Entre autres ornements précieux dont se composait ce trésor, on remarquait le magnifique *retable d'or* donné par Henri II, que possède aujourd'hui le musée de Cluny. Du chœur, on descend par un escalier dans la fameuse *Salle du concile*.

La *salle du concile* est une petite chambre basse, percée de quatre fenêtres gothiques. On assure qu'aucun changement n'y a été fait depuis 1431. Elle est entourée d'un banc de bois scellé dans le mur et recouvert d'un grossier coussin. Deux clepsydres sont accrochées à la muraille, à côté d'une copie de la *Danse macabre*.

Les *cloîtres*, spacieux corridors (*kreuzgange*) servant de communication entre l'église et le palais épiscopal, ont été construits en 1362, 1400 et 1487 : ils renferment les tombeaux d'un grand nombre de personnages distingués de Bâle, ceux entre autres des trois réformateurs : Œcolampade, Grynæus et Meyer. Ces sépultures sont indiquées pour la plupart par de simples inscriptions. Les cloîtres, constamment ouverts au public, communiquent avec une terrasse plantée de marronniers, nommée *Die Pfalz*, qui s'étend derrière la cathédrale et domine le cours du Rhin d'une hauteur de 20 mètres. On jouit sur cette terrasse d'une vue superbe.

Parmi les autres églises de Bâle, nous citerons : celle de Saint-Martin, où Œcolampade officia pour la première fois en allemand; celle de Saint-Pierre, où sont enterrés plusieurs Bâlois célèbres, le Zerkinden, Seevogel, Offenburg, Bernouilli, Zwinger, Froben; celle de Saint-Théodore, remarquable par la belle voûte de sa nef; celle des Prédicateurs (*predigerkirche*), qui dépendait autrefois d'un couvent de dominicains, dans le cimetière duquel on voyait la fameuse *Danse des morts* (v. DANSE) attribuée à Holbein; celle de Saint-Léonard, bâtie peu avant la réforme, etc.

L'*Hôtel de ville* (*ratthaus*) a été construit de 1508 à 1527, dans le style de transition dont l'école bourguignonne a fourni les plus beaux modèles. La façade est ornée d'une inscription en bronze rappelant la grande inondation de 1529. Dans la cour est la statue de Munatius Plancus, que quelques auteurs regardent comme le fondateur de Bâle.

L'*université*, qui a été fondée en 1460, en vertu d'une bulle du pape Pie II (*Æneas Sylvius*), a joui pendant longtemps d'une réputation méritée. Elle a eu plusieurs professeurs éminents, entre autres Erasme, Œcolampade, Grynæus, Froben, Paracelse, Plater, Euler, les deux Bernouilli, etc. Réorganisée en 1817, puis en 1835, elle a été transférée au Muséum.

Le *Muséum*, lourd bâtiment, dont la frise est décorée de six bas-reliefs, représentant la ville de Bâle, les Sciences et les Arts, renferme plusieurs collections intéressantes : 1° une bibliothèque qui se compose de 70,000 volumes et de 4,000 manuscrits, parmi lesquels les œuvres de saint Grégoire de Nazianze, manuscrit sur papier de coton du XIIe siècle, la Bible des pauvres (*Biblia pauperum*), le *Testament* original d'Erasme, l'*Eloge de la folie*, du même, enrichi de dessins à la plume par Holbein, des autographes de Luther, de Melanchthon, de Zwingle, etc.; 2° un cabinet de médailles; 3° une collection d'antiquités romaines; 4° une collection d'antiquités mexicaines; 5° un musée d'histoire naturelle; 6° une galerie de tableaux et de dessins, où l'on remarque les ouvrages suivants : des dessins à la plume d'Holbein le jeune, la *Mort de la Vierge*, une *Descente de croix*, et la *Mort embrassant une femme*, de Hans Baldung Grün; une *Cène* et divers portraits d'Holbein le père; la *Conception*, de Sigismond Holbein; une série de 8 tableaux représentant la *Passion*, par Holbein le jeune; les portraits d'*Erasme*, du bourgmestre *J. Meyer* et de sa femme, d'*Amerbach*, de la *Fille d'Offenburg*, du même; quelques fragments de la *Danse des morts* qui se voyaient autrefois dans le couvent des Dominicains (v. DANSE); une *Adoration des Mages*, d'Albert Dürer; les *Onze mille Vierges*, une *Chasse au cerf*, le portrait de Melanchthon, de Lucas Cranach, la *Pâque d'Israël*, de Meckenen; la *Décollation de saint Jean-Baptiste*, *David et Bethsabée*, *Lucrèce*, *Pyrame et Thisbé*, de Nicolas Manuel de Berne; des portraits, par Hans Bock, Saabrück, Brand Müller; la *Bataille de Saint-Jacques*, de Jérôme Hess; divers tableaux de Quentin Massys, Mabuse, Honthorst, Burckhardt, Téniers, Ruysdaël, H. Rigaud, David Schnorr, Cornélius; des aquarelles de Müller, Horner, Wolfensberger, etc.

L'*arsenal*, dont la construction remonte à 1438, possède quelques vieilles armures historiques, entre autres celles des Armagnacs tués à la bataille de Saint-Jacques (1444).

BÂLE (CONCILE DE). Célèbre concile général ou œcuménique qui se réunit à Bâle, en mai 1431, pour continuer l'œuvre du concile de Constance, c'est-à-dire extirper l'hérésie et réformer l'Eglise, *tant dans son chef que dans ses membres*.

I. — LE CONCILE DE BÂLE CONSIDÉRÉ AU POINT DE VUE DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE. Le concile de Constance avait décrété la périodicité des conciles généraux; le premier devait se tenir cinq ans après la clôture de l'assemblée de Constance, le second sept ans après le premier, puis les autres de dix ans en dix ans. Un concile fut en effet convoqué à Pavie en 1423; mais les troubles de l'Italie et les manœuvres du saint-siége l'empêchèrent de porter aucun fruit. Transféré à Sienne, il se sépara en s'ajournant à Bâle pour l'année 1430. Toutefois, ce ne fut qu'en 1431 qu'il se rassembla, non sans quelque résistance de la part du pape Eugène IV. Il se composait des envoyés de presque toutes les puissances et universités d'Europe et d'environ deux cent cinquante dignitaires ecclésiastiques. La lutte de l'épiscopat et de la papauté se renouvela dès le début de cette grande assemblée, et plus ouvertement encore qu'à Constance. Les Pères de Bâle confirmèrent les décrets du concile de Constance touchant la supériorité des conciles généraux sur le saint-siége, et le saint-père ayant déclaré le concile dissous, ils ripostèrent en sommant le pape de se rendre en personne à Bâle sous bref délai, faute de quoi il serait passible de déposition. Le pape, en révoquant sa bulle, reconnut ou subit la suprématie du concile.

Les principales questions que les Pères avaient à traiter étaient d'une importance immense. Outre la réforme de l'Eglise, réforme jugée nécessaire par les catholiques les plus fervents, qui regardaient la corruption du clergé comme la véritable cause des hérésies, outre cette question capitale, il y avait la révolte des hussites, qui vengeaient le supplice de Jean Huss par une guerre d'extermination, et les offres de l'empereur grec Jean Paléologue, qui, presque réduit par les Turcs aux murs de Constantinople, appelait la réunion des Eglises grecque et latine, dans l'espoir d'intéresser l'Occident à sa défense.

La force ouverte ayant définitivement échoué contre les hussites, constamment victorieux, l'Eglise essaya de transiger, et tenta de ramener par quelques concessions ces terribles sectaires, tout en profitant habilement de leurs discordes intestines. Le concile de Bâle, malgré le pape Eugène IV, ouvrit des négociations avec les hussites et offrit des sauf-conduits à leurs ambassadeurs. La Bohême, épuisée par ses propres triomphes, accueillit ses avances, et Procope le Grand, chef des taborites, se rendit à Bâle, en janvier 1433, à la tête d'une nombreuse ambassade. Les hussites, comme on le sait, étaient divisés en deux partis, les taborites et les calixtins. Ces derniers formaient le parti modéré et dominaient dans l'ambassade. Le concile traita naturellement avec eux et leur accorda provisoirement la communion sous les deux espèces. L'ambassade retourna en Bohême, emportant ce traité, habilement rédigé en termes équivoques, et dont la promulgation allait faire éclater une guerre civile parmi les Bohémiens. Les Pères de Bâle purent se flatter d'avoir accompli la première partie de leur tâche et commencé l'extirpation de l'hérésie par la division des hérétiques. Ils s'occupèrent dès lors de la réforme de l'Eglise. Ils supprimèrent d'abord les concubines du clergé, les fêtes des fous, les foires qui se tenaient dans les églises; puis, attaquant le pape lui-même dans son temporel, abolirent les annates, les réserves, les expectatives, et voulurent réduire le saint-siége aux revenus des Etats de l'Eglise. Ces décrets, adoptés avec quelques modifications en Allemagne et en France, confirmés par la pragmatique-sanction de Charles VII, devinrent le point d'appui des libertés gallicanes.

Cependant la querelle du pape et du concile se ranima avec violence. Eugène IV ouvrit un autre concile à Ferrare, et lança l'anathème sur l'assemblée de Bâle, qui le déclara lui-même suspendu de ses fonctions et se prépara à le déposer. Les peuples se partagèrent entre les deux puissances. Le concile, enhardi par l'acceptation de ses décrets en France, continua la lutte avec une singulière énergie. Eugène fut déposé (janvier 1438), et la tiare offerte à Amédée VIII, duc de Savoie, qui avait récemment abdiqué en faveur de son fils, pour se retirer avec quelques compagnons sur les bords du lac de Genève, dans le riant ermitage de Ripaille, où il menait une vie plus épicurienne qu'ascétique (d'où serait venu, dit-on, le proverbe *faire ripaille*). Amédée accepta et fut proclamé à Bâle sous le nom de Félix V (sept. 1439). La chrétienté retomba ainsi dans le schisme, d'où elle sortait à peine, et cela en présence de l'hérésie armée. L'Europe fut de nouveau troublée par les suspensions, dépositions, excommunications fulminées par les deux partis, entre lesquels s'étaient divisés les souverains. Après de longues luttes, Eugène IV vint à mourir. Les cardinaux de Rome lui donnèrent pour successeur Nicolas V, qui séduisit le célèbre Æneas Silvius Piccolomini, secrétaire du concile de Bâle, puis de Félix V, et gagna quelques-uns des membres les plus importants du concile. La France intervint pour ménager une transaction, à laquelle l'assemblée de Bâle, amoindrie de jour en jour, n'eut plus le pouvoir de s'opposer. Félix V déposa la tiare à la condition de demeurer cardinal-légat à vie avec le premier rang dans l'Eglise après le pape et le droit de conserver les ornements pontificaux. Le concile se sépara le 25 avril 1449, après être resté près de dix-huit ans en permanence. Ce fut le plus long de tous les conciles. Ses décrets et ceux du concile de Constance touchant la suprématie des conciles tombèrent en désuétude. Ce fut la dernière tentative d'une république épiscopale opposée à la monarchie absolue du saint-siége. Rome triomphait sur la plupart des questions, et tous ses efforts furent dès lors dirigés contre la pragmatique-sanction, dernier vestige des réformes du concile de Bâle.

II. — LE CONCILE DE BÂLE CONSIDÉRÉ AU POINT DE VUE THÉOLOGIQUE. On ne saurait séparer, dans une appréciation théologique, le concile de Bâle du concile de Constance. La question de l'œcuménicité et de l'autorité de ces deux conciles a fort agité les théologiens : c'est qu'elle contient celle du sujet ou siége radical de la souveraineté, de l'infaillibilité dans l'Eglise et qu'elle offre des armes au gallicanisme ou à l'ultramontanisme suivant le sens dans lequel elle est résolue.

Trois décrets du concile de Constance sont célèbres dans l'histoire des controverses théologiques : celui de la IVe, celui de la Ve et celui de la XXXIXe session. Le troisième a

donné naissance au concile de Bâle, et il a lui-même son fondement logique dans les deux premiers, lesquels constituent véritablement le point capital et central de la discussion dont les conciles de Constance et de Bâle sont l'objet entre gallicans et ultramontains. Voici ces trois décrets :

Décret de la IVe session. Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit. Ce saint concile de Constance, faisant un concile général légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, en l'honneur du Dieu tout-puissant, pour travailler à l'extirpation du présent schisme, à l'union et à la réformation de l'Eglise *dans son chef* et dans ses membres, afin d'exécuter ce dessein..... ordonne, définit, statue, décerne et déclare ce qui suit : que ce même concile étant légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, et formant un concile général qui *représente* l'Eglise catholique militante, il *reçoit immédiatement* de Jésus-Christ sa puissance; à laquelle toute personne de quelque état et dignité qu'elle soit, *quand même elle serait pape*, est obligée d'obéir dans les choses qui concernent la foi, l'extirpation dudit schisme et la réformation générale de l'Eglise de Dieu dans son chef et dans ses membres.

Décret de la Ve session. Ce saint concile de Constance, faisant un concile légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, en l'honneur du Dieu tout-puissant pour travailler à l'extirpation du présent schisme, à l'union et à la réformation de l'Eglise de Dieu, dans son chef et dans ses membres, afin d'exécuter plus aisément, plus sûrement et plus librement le dessein de cette union et de cette réformation, ordonne, définit, décerne et déclare ce qui suit : et premièrement il déclare qu'étant légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, et formant un concile général qui *représente* l'Eglise catholique, il *reçoit immédiatement* de Jésus-Christ sa puissance, à laquelle toute personne, de quelque état ou dignité qu'elle soit, *quand même elle serait pape*, est obligée d'obéir, dans les choses qui concernent la foi, l'extirpation du schisme et la réformation générale de l'Eglise de Dieu dans son chef et dans ses membres. Il déclare aussi que toute personne, de quelque état, condition ou dignité qu'elle soit, *quand même elle serait pape*, qui refusera opiniâtrément de se rendre aux mandements, statuts, ordonnances ou lois faites ou à faire dans ce saint concile ou *dans tout autre concile général* légitimement assemblé, sur les matières ci-dessus marquées, ou sur celles qui y ont rapport, doit, si elle ne revient à résipiscence, être soumise à une pénitence proportionnée, et punie comme elle le mérite; en sorte qu'on recoure, s'il est nécessaire, aux voies de droit.

Décret de la XXXIXe session. La *fréquente* célébration des conciles généraux est la principale culture du champ du Seigneur, laquelle extirpe les buissons, les épines et les chardons des hérésies, des erreurs et du schisme, corrige les excès, réforme les difformités et amène la vigne du Seigneur aux fructifications de la plus abondante fertilité. Mais la négligence de cette célébration sème toutes ces choses et les favorise; c'est ce que mettent sous nos yeux le souvenir des temps passés et la considération des temps présents. Pour ces motifs, nous sanctionnons par cet édit perpétuel, décrétons et réglons, que désormais des conciles généraux soient célébrés, de telle sorte que le prochain suive immédiatement au bout de cinq ans la fin de celui-ci, et le second, immédiatement au bout de sept ans la fin de celui-là, et ensuite que de *dix ans en dix ans* il en soit *perpétuellement* célébré dans les lieux que le souverain pontife, durant le mois qui précédera la fin de chaque concile, *du consentement et avec l'approbation* de ce concile, ou, à son défaut, le concile lui-même, *sera tenu* de choisir et d'assigner, afin qu'ainsi le concile soit toujours en vigueur par une certaine *continuation* ou au moins soit *attendu* avant l'échéance du terme, lequel terme pourra être abrégé par le souverain pontife eu égard aux circonstances, mais *ne pourra jamais, en aucune sorte, être prorogé.*

Elu pape, Martin V approuva solennellement par la bulle *Inter cunctas* les décisions du concile de Constance, et exécuta de point en point l'ordonnance portée dans la XXXIXe session. « Désirant, dit-il, et voulant mettre à exécution le décret du présent concile général qui *ordonne*, entre autres choses, de célébrer des conciles généraux, dans le lieu que le souverain pontife est *obligé* de désigner, du consentement et avec l'approbation du saint concile, un mois avant la fin de ce concile, nous désignons par ces présentes et avec l'approbation du saint concile la ville de Pavie.» C'est ainsi que fut ouvert, sous le pontificat de Martin V, le concile général de Pavie, lequel fut transféré ensuite à Sienne, avec l'approbation du concile. Ce fut également le décret de la XXXIXe session du concile de Constance, qui fit convoquer celui de Bâle. Ce dernier concile se montra, comme nous allons le voir, pleinement fidèle à l'esprit qui lui avait donné naissance.

La Ire session du concile de Bâle fut tenue le 7 décembre 1431. On y lut, pour servir de préambule, plusieurs décrets du concile de Constance, le décret du concile de Sienne, qui désignent la ville de Bâle pour le lieu du futur concile, l'approbation donnée à ce décret par Martin V; la bulle de convocation par laquelle ce pape nommait le cardinal Julien président du concile, et la lettre d'Eugène IV à ce sujet. Après la lecture de ces pièces, le concile, se voyant solidement appuyé de tant de côtés, publia un décret portant que le saint concile de Bâle était canoniquement assemblé, et que tous les prélats étaient obligés de s'y rendre.

La IIe session fut tenue le 15 février 1432. Il y fut statué que « conformément aux décrets des conciles généraux de Constance et de Sienne, confirmés par l'autorité du saint-siége, le saint concile de Bâle avait été légitimement et canoniquement commencé. » Dans cette session, le concile renouvela les décrets des IVe et Ve sessions de celui de Constance, décrets qui décident expressément que *l'autorité du concile général vient immédiatement de Jésus-Christ*, et que *toute personne, même le pape, est soumise au concile dans les choses qui concernent la foi, le schisme et la réformation.*

Le 29 avril de la même année 1432, fut tenue la IIIe session. Le concile avait appris que le pape Eugène entreprenait de le dissoudre. En effet, ce pape avait fait une bulle par laquelle, prorogeant le temps du concile, il dissolvait celui de Bâle, et en convoquait un à Bologne dans un an et demi et un autre à Avignon dix ans après celui de Bologne, pour se conformer, disait-il, à ce qui est ordonné par le décret de Constance. Les Pères et le cardinal Julien jugèrent que les motifs allégués pour cette dissolution n'étaient que de vains prétextes, et trouvèrent fort étrange qu'on éludât tant de fois la réformation, qu'on frustrât si longtemps l'attente du monde chrétien, et qu'on entreprît de dissoudre, dès son ouverture, un concile assemblé par l'autorité de deux autres conciles généraux, de Martin V et d'Eugène lui-même. C'est pourquoi on publia dans la IIIe session le chapitre *Considerans*, qui porte « que la *dissolution* du concile, entreprise au préjudice des décrets de Constance, au grand péril de la foi et au grand scandale du peuple chrétien, *n'a pu se faire*, et que le concile, *nonobstant la dissolution*, continuera, avec la grâce du Saint-Esprit, ce qu'il a si bien commencé. » En même temps le cardinal Julien, président du concile, déclara au pape, dans une lettre, que les Pères regardaient sa bulle de dissolution comme nulle et de nul effet, parce qu'il était expressément marqué dans le chapitre *Frequens* de la XXXIXe session de Constance, que le pape pouvait bien abréger le temps de la tenue du concile, mais non le proroger, et encore moins dissoudre un concile commencé; que d'ailleurs il avait été décidé dans la Ve session de Constance, que le pape devait obéir à tout concile général, et qu'enfin, s'il était permis de regarder les décrets de Constance comme vains et illusoires, il fallait aussi regarder comme douteuse l'élection des papes faite en conséquence de ces décrets; d'où il s'ensuivrait qu'il n'y avait rien de fixe et de certain, même dans les autres conciles et dans l'état présent de l'Eglise.

Dans la XIIe session, le concile déclara que si dans l'espace de soixante jours le pape ne publiait une bulle pour rétracter la première, il serait suspendu des fonctions de la papauté, comme destructeur des décrets de la Ve session de Constance.

Eugène IV attaqua d'abord ce décret par deux bulles; mais vaincu, dit Bossuet, par l'autorité du concile, par les sollicitations des princes, par les dangers où il aurait exposé l'Eglise et sa propre réputation, il se réunit au concile dans la XVIe cession, et copia *mot pour mot* la formule d'adhésion qui lui avait été prescrite par le décret de la XIVe. Voici cette formule :

« Eugène, serviteur des serviteurs de Dieu, avons dissous dernièrement, pour certaines raisons exprimées dans nos autres lettres, le sacré concile *général* de Bâle légitimement formé selon les statuts des conciles *généraux* de Constance et de Sienne et les règlements du pape Martin V et les nôtres, pour l'extirpation des hérésies, la paix du peuple très-chrétien, et la réformation générale de l'Eglise dans le chef et dans les membres, et tout ce qui se rapporte à ces choses. Mais comme de ladite dissolution se sont élevées de graves discussions et qu'il pourrait s'en élever de plus graves, et que nous ne désirons rien tant que de voir les saintes œuvres susdites obtenir leurs effets, nous décrétons et déclarons que le susdit concile général de Bâle *a été légitimement continué* depuis le temps de sa susdite formation, *et l'est encore*, et *a toujours eu continuation* et *doit avoir continuation* pour les choses susdites et ce qui s'y rapporte. Bien plus *déclarant la susdite dissolution nulle et vaine*, nous poursuivons le même sacré concile *général* purement, simplement, avec effet, et toute dévotion et faveur, et nous entendons le poursuivre..... En outre, afin que la sincérité et la dévotion de notre âme que nous portons à toute l'Eglise et au saint concile *général* de Bâle soit évidente pour tous, nous *cassons*, *révoquons*, *abolissons* ou *annulons* nos lettres promulguées il y a quelque temps dans le palais apostolique, et tout ce qui a été attesté ou avancé par nous ou en notre nom en préjudice ou dérogation du susdit sacré concile de Bâle, ou contre son autorité. De même nous *révoquons* tous procédés de censures quelconques, de privations et de suspenses, faits contre les suppôts de ce sacré concile de Bâle, et les adhérents à ce concile. »

Après la lecture de cette déclaration d'Eugène IV, le concile prononça en ces termes : « Le saint concile déclare que le pape Eugène a pleinement satisfait aux monition, citation et réquisition dudit concile, conformément à ce qui était prescrit par le décret de la XIVe session et par la formule insérée dans ledit décret. » Puis les légats du pape *furent incorporés* au concile, après avoir juré *en leur propre et privé nom*, qu'ils soutiendraient de toutes leurs forces l'honneur du concile et ses décrets, et principalement ceux de la Ve cession de Constance renouvelés à Bâle, par lesquels sont déclarées l'autorité suprême des conciles généraux, et la soumission des pontifes romains à cette autorité suprême dans les choses qui appartiennent à la foi, qui concernent l'extirpation du schisme et la réformation de l'Eglise dans le chef et dans les membres. »

Pendant la réunion d'Eugène avec le concile de Bâle, qui fut de deux ans, le concile publia dans ses sessions publiques plusieurs décrets sur les matières les plus importantes, un entre autres contre les *annates*, qui ne devait pas tarder à amener une nouvelle séparation. Le concile prenait au sérieux le droit qu'il s'était attribué, le devoir qu'il s'était imposé de réformer l'Eglise *dans son chef.* Le pape ne voulait pas être *réformé*. Il envoya de tous côtés des nonces chargés d'instructions secrètes pour se plaindre du concile. « Il serait bon, disait-il dans ces instructions, que les nonces apostoliques portassent avec eux une bulle qui contînt une *espèce de réformation* de la cour de Rome pour la montrer aux rois et aux princes; car nos adversaires nous attaquent toujours en nous battant par cet endroit. Ils disent que la cour de Rome est pleine d'abus qu'il faudrait réformer et qu'on ne reforme point. On fermerait la bouche à ces critiques qui déchirent cette cour si on leur montrait qu'elle est réformée, quoique cependant ce ne fût pas une réformation bien parfaite, mais seulement une ébauche. » Voilà, dit Bossuet, la belle réformation qu'on voulait à Rome. Eugène, comme on le voit, ne cherchait qu'une occasion de se soustraire, par un acte public, à l'autorité du concile. La question de la réunion des Grecs à l'Eglise latine vint lui offrir cette occasion. Il s'agissait, pour favoriser cette réunion, de transférer le concile de Bâle dans une ville moins éloignée des Grecs; le pape proposa Ferrare; mais les Pères de Bâle, qui se défiaient d'Eugène, se refusèrent à ce choix, et offrirent de transférer le concile à Avignon ou dans quelque ville de la Savoie. Cependant, les Grecs s'étant déterminés à préférer l'Italie, les légats qui étaient à Bâle prièrent les Pères de se désister de leur résolution. La plupart persistèrent dans le choix d'Avignon. Les autres se joignirent aux légats, et bien qu'en minorité, portèrent, dans la XXVe session, un décret au nom du concile pour le transférer à Florence ou à Udine, ou dans quelque autre lieu qui serait à la convenance du pape et des Grecs. Ce décret livrait le concile; Eugène l'accueillit avec empressement, se hâta de le confirmer par la bulle *Salvatoris* du 29 mars 1437, le déclarant fait *canoniquement par la partie saine* du concile. Par une autre bulle de la même année, il transféra le concile à Ferrare, et annonça le jour où l'ouverture en serait faite.

De leur côté, les Pères de Bâle qui n'avaient pas adopté le prétendu décret de la XXVe session, continuèrent de se réunir malgré les bulles du pape, sans souci des actes et des sessions de Ferrare. Tandis qu'Eugène, avec l'approbation du concile de Ferrare, annulait tout ce qui était fait à Bâle, *depuis le jour de la translation*, le concile de Bâle, dans la XXXIIIe session, faisait trois décrets conçus en ces termes : — *Premier décret.* « C'est une vérité de la foi catholique, déclarée par le concile de Constance et par le présent concile de Bâle, que la puissance du concile général est supérieure à celle du pape. » — *Deuxième décret :* « C'est une vérité de la foi catholique que personne n'a l'autorité de dissoudre, proroger ou transférer le concile général, sans le consentement dudit concile. » — *Troisième décret :* « Quiconque contredit opiniâtrément ces deux vérités doit être censé hérétique. » Puis, tirant hardiment la conséquence de ces trois propositions que l'on appela les *trois vérités* du concile de Bâle, il déclarait dans la XXXIVe session le pape Eugène hérétique, le déposait comme convaincu de les avoir niées, et élisait un nouveau pape.

A ces décrets de Bâle, Eugène répondit par sa décrétale *Moyses*, qui « les *annulait*, les *condamnait*, les *réprouvait*, comme contraires à la sainte Ecriture, aux saints Pères et *au vrai sens des décrets de Constance.* » Voilà l'Eglise divisée encore une fois en deux parties : pape contre pape, concile contre concile; d'un côté Eugène avec *son* concile de Ferrare, transféré d'abord à Florence, puis à Rome, de l'autre le concile de Bâle devenu en dernier lieu concile de Lausanne, avec *son* pape Félix. Malheureusement, l'autorité conciliaire se discréditait dans ces luttes; elle cessait d'apparaître comme un principe d'unité et de pacification; elle devenait, elle aussi, *douteuse.* « Ces deux conciles de Rome et de Lausanne, dit Bossuet, quoique composés seulement d'un très-petit nombre d'évêques, prenaient hardiment le titre de concile œcuménique, et ne faisaient qu'exposer à la risée un nom si respectable. »

Après la mort d'Eugène, suivie de l'avénement au pontificat de Nicolas V, la politique amena les deux partis à sortir de l'absolu théologique et à transiger; on convint que Félix renoncerait à la papauté et que le concile de Lausanne ferait un décret portant « qu'en considération de la paix de l'Eglise il reconnaissait pour pape Nicolas, commandant à tout le monde de lui obéir en cette qualité; après quoi le concile se déclarait dissous. » Nicolas, de son côté, promit de convoquer en France un concile général et de s'ôter lui-même la liberté de révoquer cette convocation, de proroger ou empêcher la tenue de ce concile. D'après cette convention, Félix publia une bulle dans laquelle, après avoir rappelé mot pour mot le décret de la Ve session de Constance et ajouté « que ce décret a été confirmé par le concile de Bâle, reçu et mis en exécution par l'Eglise catholique, » il déclara abdiquer de son plein gré la dignité papale, afin de procurer la paix à l'Eglise, « espérant que dans la suite les rois, les princes, les prélats et les autres fidèles protégeront les saints conciles généraux, en défendront et maintiendront l'autorité. » Le concile de Lausanne publia un décret conformément à la bulle de Félix et se déclara dissous. Ainsi la paix et l'union furent rétablies dans l'Eglise, partagée entre Eugène et Félix, et les partisans de Félix renoncèrent au schisme, mais, comme Bossuet le fait très-bien remarquer, sans changer de doctrine sur les rapports de l'autorité conciliaire et de l'autorité papale.

Après l'exposé des faits qu'on vient de lire, il nous reste à présenter en face l'une de l'autre l'opinion des ultramontains et celle des gallicans sur l'autorité des conciles de Constance et de Bâle.

Ecoutons d'abord Joseph de Maistre. L'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg* ne comprend pas une puissance abstraite, une autorité impersonnelle; il veut du concret, du palpable en matière d'autorité; il est ultramontain comme il est monarchiste absolu; ne lui parlez pas plus de gallicanisme que de parlementarisme. « Il n'y a pas, dit-il, d'Eglise catholique en dehors du pape; dépouiller le pape de l'infaillibilité pour l'accorder à l'Eglise, c'est, suivant lui, revenir au réalisme du moyen âge. Rien de plus contraire au système divin qui se manifeste dans l'ensemble de la religion. Dieu, qui nous a soumis au temps et à la matière, ne nous a pas livrés aux idées abstraites et aux chimères de l'imagination. Il a rendu son Eglise visible, afin que celui qui ne veut pas la voir soit inexcusable; sa grâce même, il l'a attachée à des signes sensibles. Qu'y a-t-il de plus divin que la rémission des péchés? Dieu, cependant, a voulu, pour ainsi dire, la *matérialiser* en faveur de l'homme. Comment pourrait-on croire que, sur le point fondamental, Dieu ait dérogé à ses lois les plus évidentes, les plus générales, les plus humaines? Il est bien aisé de dire : *il a plu au Saint-Esprit et à nous* (formule des décisions conciliaires). Le quaker dit aussi qu'il a l'esprit, et les puritains de Cromwell le disaient de même. Ceux qui parlent au nom de l'Esprit saint doivent le montrer; la colombe mystique ne vient point reposer sur une pierre fantastique; ce n'est pas ce qu'elle nous a promis. S'il y a quelque chose d'évident pour la raison autant que pour la foi, c'est que l'Eglise universelle est une monarchie. L'idée seule de l'*universalité* suppose cette forme de gouvernement, dont l'absolue nécessité repose sur la double raison du nombre des sujets et de l'étendue géographique de l'empire. Une souveraineté périodique ou intermittente est une contradiction dans les termes; car la souveraineté doit toujours vivre, toujours veiller, toujours agir. Il n'y a pour elle aucune différence entre le sommeil et la mort. Or, les conciles étant des pouvoirs intermittents dans l'Eglise, et non-seulement intermittents, mais de plus extrêmement rares et accidentels, *sans aucun retour périodique et légal*, le gouvernement de l'Eglise ne saurait leur appartenir. Le concile général est infaillible sans doute; mais ce haut privilége, il ne le tient que de son chef, à qui les promesses ont été faites. Nous savons bien que *les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Eglise;* mais pourquoi? A cause de *Pierre*, sur qui elle est fondée. Aucune promesse n'a été faite à l'Eglise séparée de son chef, et la raison seule le devinerait, puisque l'Eglise comme tout autre corps moral ne pouvant exister sans unité, les promesses ne peuvent avoir été faites qu'à l'unité, qui disparaît inévitablement avec le souverain pontife. Les conciles œcuméniques ne sont, ne peuvent être que les *états généraux du christianisme, rassemblés par l'autorité et sous la présidence du souverain, du pape.* Si cette autorité, cette présidence du pape, manque ou vient à cesser, le concile ne peut prétendre au titre d'œcuménique. Dès que le souverain, le pape dit *veto*, l'assemblée est dissoute ou sa force colégislatrice est suspendue; concile séparé de son chef ou *décapité*, concile sans autorité et dont les décisions doivent être considérées comme nulles et non avenues. Il n'y a pas à demander si le concile est au-dessus du pape ou le pape au-dessus du concile; il n'y a pas deux termes à opposer, *concile* et *pape;* il n'y a en réalité qu'un seul

terme ; le concile, c'est encore le pape, puisque c'est l'autorité papale qui lui confère le caractère œcuménique. La preuve que l'œcuménicité n'a pas d'autre source, c'est que personne ne la fait dériver du nombre des évêques réunis ; il suffit que tous soient convoqués : ensuite vient qui veut et qui peut; or, si le concile avait une autorité propre et indépendante, le nombre ne pourrait être indifférent.

Voyons maintenant comment J. de Maistre applique ces principes généraux aux conciles de Constance et de Bâle. « C'est un grand malheur, dit-il, que tant de théologiens français se soient attachés au concile de Constance pour embrouiller les idées les plus claires. Les jurisconsultes romains ont fort bien dit : *Les lois ne s'embarrassent que de ce qui arrive souvent et non de ce qui arrive une fois.* Un événement unique dans l'histoire de l'Eglise rendit son chef *douteux* pendant quarante ans. On dut faire ce qu'on n'avait jamais fait et ce que peut-être on ne fera jamais. L'empereur assembla les évêques au nombre de deux cents environ. C'était un *conseil* et non un *concile.* L'assemblée chercha à se donner l'autorité qui lui manquait, en levant toute incertitude sur la personne du pape. Elle statua sur la foi : et pourquoi pas ? Un concile de province peut statuer sur le dogme; et si le saint-siége l'approuve, la décision est inébranlable. C'est ce qui est arrivé aux décisions du concile de Constance sur la foi. On a beaucoup répété que le pape les avait approuvées, et pourquoi pas encore si elles étaient justes? Les Pères de Constance, quoiqu'ils ne formassent point du tout un concile, n'en étaient pas moins une assemblée infiniment respectable par le nombre et la qualité des personnes ; mais dans tout ce qu'ils purent faire sans l'intervention du pape et même sans qu'il existât un pape incontestablement reconnu, un curé de campagne ou son sacristain même étaient théologiquement aussi infaillibles qu'eux : ce qui n'empêchait point Martin V d'approuver, comme il le fit, tout ce qu'ils avaient fait *conciliairement*, et par là le concile de Constance devint œcuménique, comme l'étaient devenus anciennement le second et le cinquième concile général, par l'adhésion des papes qui n'y avaient assisté ni par eux ni par leurs légats..... Il est très-vrai que les papes ont approuvé les décisions portées au concile de Constance contre les erreurs de Wicleff et de Jean Huss ; mais que le corps épiscopal séparé du pape, et même en opposition avec le pape, puisse faire des lois qui obligent le saint-siége, et prononcer sur le dogme d'une manière divinement infaillible, cette proposition est un *prodige*, pour parler la langue de Bossuet, moins contraire peut-être à la saine théologie qu'à la saine logique. Que faut-il donc penser de ces fameuses sessions IV et V où le concile (le conseil) de Constance se déclare supérieur au pape ? La réponse est aisée. Il faut dire que l'*assemblée déraisonna*, comme ont déraisonné depuis le Long parlement d'Angleterre, et l'Assemblée constituante, et l'Assemblée législative, et la Convention nationale, et les Cinq-Cents, et les Deux-Cents, et les dernières cortès d'Espagne; en un mot, comme toutes les assemblées imaginables, nombreuses et *non présidées*..... Dans l'ordre moral et dans l'ordre physique, les lois de la fermentation sont les mêmes. Elle naît du contact et se proportionne aux masses fermentantes. Rassemblez des hommes rendus *spiritueux* par une passion quelconque, vous ne tarderez pas de voir la chaleur, puis l'exaltation et bientôt le délire; précisément comme dans le cercle matériel, la fermentation *turbulente* mène rapidement à l'*acide* et celle-ci à la *putride.* Toute assemblée tend à subir cette loi générale, si le développement n'en est arrêté par le *froid* de l'autorité, qui se glisse dans les interstices et tue le mouvement..... Jamais il n'y eut rien de si radicalement nul et même de si évidemment ridicule que la IVe session du conseil de Constance, que la Providence et le pape changèrent depuis en concile. »

J. de Maistre veut bien, du reste, plaider les circonstances atténuantes en faveur du conseil de Constance. « Qu'on se mette, dit-il, à la place des évêques de Constance, agités par toutes les passions de l'Europe, divisés en nations, opposés d'intérêts, fatigués par le retard, impatientés par la contradiction, séparés des cardinaux, dépourvus de centre, et, pour comble de malheur, influencés par des souverains discordants : est-il donc si merveilleux que, pressés d'ailleurs par l'immense désir de mettre fin au schisme le plus déplorable qui ait jamais affligé l'Eglise, et dans un siècle où le compas des sciences n'avait pas encore circonscrit les idées, comme elles l'ont été de nos jours, ces évêques se soient dit à eux-mêmes : *Nous ne pouvons rendre la paix à l'Eglise et la réformer dans son chef et dans ses membres qu'en commandant à ce chef même : déclarons donc qu'il est obligé de nous obéir.* De beaux génies des siècles suivants n'ont pas mieux raisonné. L'assemblée se déclara donc, en premier lieu, *concile œcuménique ;* il le fallait bien pour en tirer ensuite la conséquence *que toute personne de condition et dignité quelconque, même papale, était tenue d'obéir au concile en ce qui regardait la foi et l'extirpation du schisme.* »

Quant au concile de Bâle, il est encore plus cavalièrement traité. L'auteur du *Pape* ne le rappelle, en passant, que pour lui dire son fait avec un sans-façon tout voltairien. Il n'a garde de suivre Bossuet sur ce terrain, et se dispense habilement de la discussion en se retranchant dans le mépris; confondant à dessein les diverses phases que présente l'histoire du concile de Bâle, et qui ont été soigneusement distinguées par les gallicans, il prend le parti de traiter comme indigne de la critique ce qui, dans les actes de ce concile, pourrait contrarier sa thèse. « En vertu de l'inévitable force des choses, dit-il, toute assemblée qui n'a point de *frein* est *effrénée.* Il peut y avoir du plus ou du moins, ce sera plus tôt ou plus tard, mais la loi est infaillible. Rappelons-nous les extravagances de Bâle; on y vit sept ou huit personnes, *tant évêques qu'abbés*, se déclarer au-dessus du pape, le déposer même pour couronner l'œuvre et déclarer tous les contrevenants déchus de leurs dignités, *fussent-ils évêques, archevêques, patriarches, cardinaux, rois ou empereurs.* Ces tristes exemples nous montrent ce qui arrivera toujours dans les mêmes circonstances. Jamais la paix ne pourra régner ou s'établir dans l'Eglise par l'influence d'une assemblée *non présidée.* C'est toujours au souverain pontife, ou seul ou accompagné, qu'il en faudra venir, et toutes les expériences parlent pour cette autorité. »

On remarquera le caractère tout politique de la théologie de J. de Maistre. Les conciles réformateurs de Constance et de Bâle se sentent de la haine qu'il porte aux assemblées politiques qui ont pris un rôle *constituant ;* et comme il repousse la subordination du roi aux états généraux, il ne veut pas entendre parler de celle du pape au concile général. Ce qu'il ne peut pardonner aux décrets des IVe et Ve sessions de Constance, décrets renouvelés à Bâle, c'est d'avoir voulu établir dans l'ordre spirituel et religieux un état de choses qui, dans l'ordre politique, lui paraît intolérable. Dans l'Eglise comme dans l'Etat, il ne comprend que **la monarchie absolue**. Ses préoccupations politiques le mettent en défiance contre toute assemblée; les hommes, dit-il, dans un langage de goût douteux, deviennent *spiritueux* par le contact et se mettent à *fermenter* si le *froid* de l'autorité ne vient heureusement se glisser dans les interstices pour tuer le mouvement. Il a un grand principe au service de sa thèse, un principe qui embrasse la politique et la religion et qui assimile l'une à l'autre : la souveraineté, suivant lui, dans l'Etat comme dans l'Eglise, suppose l'infaillibilité; dans l'ordre politique, l'infaillibilité du souverain ne peut être, il est vrai, qu'une hypothèse, une fiction, mais c'est une fiction nécessaire ; dans l'ordre religieux, l'hypothèse devient une réalité positive dérivant d'une promesse divine. Toute société suppose une souveraineté et, par conséquent, une infaillibilité permanente; dans l'Eglise, le siége, le sujet de cette souveraineté permanente ne peut être que le pape; donc le pape, souverain ordinaire et permanent de l'Eglise, est nécessairement infaillible. La conséquence logique est l'inutilité des conciles aussi bien dans le passé que dans l'avenir. « Car, dit très-bien Bossuet, qu'était-il nécessaire d'assembler avec tant de frais et tant de travaux les évêques de tout le monde, et pourquoi priver les églises de leurs pasteurs, si l'infaillibilité de la décision résidait dans le pape seul? » J. de Maistre n'hésite pas à accepter cette conséquence; il n'a nul goût pour tout ce bruit des conciles œcuméniques dont l'histoire des premiers siècles de l'Eglise est pleine, et dans lequel se perd la voix de la véritable autorité ; cela ressemble évidemment trop à la *fermentation* pour ne pas lui paraître un état transitoire et anormal ; immobilisée par le froid de l'autorité, l'Eglise est heureusement sortie de toutes ces agitations épiscopales pour entrer dans le silence et la soumission ; et ce bel ordre monarchique que l'ultramontanisme a fait enfin régner dans la société religieuse est l'éternel exemplaire sur lequel doivent se modeler les sociétés politiques.

Ecoutons maintenant l'argumentation serrée et puissante de Bossuet. Ses adversaires, notamment Bellarmin, avançaient que la doctrine de la IVe et de la Ve session de Constance devait être considérée comme *presque hérétique*, tout au moins comme *schismatique* et *dangereuse.* « S'il en est ainsi, dit Bossuet, il faut admettre que tous ceux qui se joignirent au concile, qui lui adhérèrent, qui communiquèrent avec lui et qui firent des décrets qui ne sont que des conséquences de ces premières décisions, il faut admettre, dis-je, que tous ces Pères furent les fauteurs de l'hérésie ou du schisme. Ainsi toute l'Eglise souillée par cette communion sacrilége et par cet accord impie ne pourra jamais laver cette tache honteuse ! Ainsi Martin V, qui, peu content de communiquer avec les schismatiques, a encore approuvé leurs décrets, aura couvert l'Eglise romaine d'opprobre et d'infamie ! Car non-seulement il a concouru à faire des décrets qui, selon nos adversaires, renversent la primauté du siége de Pierre, mais encore il s'est laissé placer sur ce même siége par des prélats schismatiques; et, après y avoir été placé, il n'a pas cru que ce fût assez de leur rester uni, il a donné de grands éloges à leur assemblée, qui, dès son ouverture, avait pris le titre de concile œcuménique ! »

Mais, dit Bellarmin, Martin V déclara expressément qu'entre les décrets concernant la foi, il ne confirmait que ceux qui avaient été faits *conciliairement*, c'est-à-dire après un mûr examen, suivant l'usage des conciles; ce qui exclut les décrets des IVe et Ve sessions, lesquels ont été publiés sans examen. — Quelle absurdité, bon Dieu ! s'écrie Bossuet, de mettre des décrets publiés dans deux sessions consécutives, faits de dessein prémédité, posés sur des principes fondamentaux, et enfin déterminés à l'unanimité des suffrages, au nombre des choses qui n'ont été traitées que comme en passant et sans examen ! La vérité est que le terme *conciliairement*, employé par Martin V, n'avait pas d'autre but que de distinguer ce qui avait été décidé, conclu dans les sessions publiques des conciles, de ce qui avait été simplement examiné dans des congrégations ou commissions particulières. C'est donc, en vérité, se moquer que de recourir à de pareilles subtilités pour combattre des décrets qui ont été faits *conciliairement*, puisqu'ils ont été dressés dans deux sessions publiques. »

Du reste, continue Bossuet, tout se tient dans les décrets du concile de Constance, et non-seulement dans ces décrets, mais dans les décisions papales et conciliaires qui ont suivi. Détruire l'autorité des IVe et Ve sessions, c'est détruire l'autorité du concile tout entier et en même temps toute autre autorité émanée de celle-là. Le décret *Frequens* de la XXXIXe session est évidemment la conséquence et l'application des décrets des IVe et Ve sessions; il les suppose et ne peut en être séparé. Pourquoi les Pères de Constance imposent-ils des lois aux papes dans la XXXIXe session et déclarent-ils que tous les conciles futurs pourront leur en imposer, si-non parce que dès la Ve session ils avaient décidé que *toute personne, de quelque dignité qu'elle fût, quand même elle serait pape*, était obligée d'obéir à tout concile général?

Vous ne faites pas attention, répondent les ultramontains, qu'à l'époque où se réunit le concile de Constance, le pape était *douteux*, l'Eglise déchirée par le schisme, qu'un pouvoir exceptionnel avait sa raison d'être, dans des circonstances exceptionnelles et contre un mal exceptionnel, et que les lois d'un concile ont pu très-bien obliger des papes douteux, sans qu'on en puisse rien conclure relativement aux papes indubitables. — Ainsi, réplique Bossuet, on est forcé de convenir que le concile de Constance pouvait imposer des lois aux papes douteux, ou de dire que le schisme entretenu par l'obstination des divers contendants à la papauté était un mal dont l'Eglise n'avait aucun moyen efficace de se délivrer. Or, si le concile de Constance avait le pouvoir d'imposer des lois à des papes schismatiques, s'il en a fait usage d'une manière très-avantageuse à l'Eglise, d'où lui venait-il ce pouvoir? N'est-ce pas *de Jésus-Christ qu'il l'a reçu immédiatement* comme il l'a déclaré dans ses décrets, et parce qu'*étant assemblé par le Saint-Esprit, il représentait l'Eglise universelle?* Mais comme nous ne voyons pas que le pouvoir que Jésus-Christ a donné à l'Eglise et au concile qui la représente soit un pouvoir spécial pour les temps de schisme, ne s'ensuit-il pas que, si elle a ce pouvoir pour les temps de schisme, c'est parce qu'il lui a été donné pour tous les temps où il serait nécessaire d'en faire usage? Car, si le concile recevait sa puissance d'ailleurs, on obéirait aux hommes, et non pas à Dieu, en se soumettant à ses décrets. Il est clair, du reste, que cette puissance n'eût été d'aucun usage, d'aucune efficacité pour faire cesser le schisme, si on ne lui eût accordé qu'un caractère exceptionnel, si l'on n'eût pas fait une très-grande différence générale entre le concile et le pape, si l'on n'eût pas vu dans le premier un principe d'unification et de réformation auquel on pouvait toujours recourir, un pouvoir supérieur auquel le pape, quelque indubitable qu'il fût, était assujetti. Sans cette idée de la subordination du pape même certain au concile général, le concile de Constance était paralysé dans son action; il n'y avait aucune issue pour sortir du schisme, par la raison très-simple que chacun des papes qui se disputaient la tiare se regardait lui-même comme certain, et était reconnu pour tel par son obédience. Enfin, nulle trace de cette distinction entre les papes douteux et les papes certains ne se montre ni dans les décrets de Constance ni dans les bulles papales qui ont confirmé ces décrets, et qui en ont été les conséquences. Il est absurde de prétendre que le concile ne statue que pour les temps de schisme, puisqu'une des lois qu'il établit, qu'il impose aux papes futurs, c'est la tenue régulière et périodique des conciles. Aussi voyons-nous Martin V élu pape, et reconnu pour seul, certain et indubitable, exécuter de point en point cette loi en convoquant, aux époques fixées à Constance, les conciles de Pise et de Bâle. Evidemment, aux yeux du pape Martin V comme du concile de Constance, le pape, même certain, était *obligé* en conscience de se soumettre aux décrets du concile général.

Passant à l'examen du concile de Bâle, Bossuet établit que l'œcuménicité de ce concile est incontestable, au moins jusqu'à l'époque où il fut transféré à Ferrare en vue de la réunion des Grecs. Il fait remarquer que le renouvellement solennel des fameux décrets des IVe et Ve sessions de Constance fut, en quelque sorte, l'entrée en matière des Pères de Bâle, le point de départ de leurs décisions; que ces décrets de Constance furent insérés dans les actes de Bâle, quoiqu'il n'y eût point alors de schisme, quoique le pape fût indubitable et que même il présidât au concile par ses légats; « ce qui prouve, dit-il, que ces décrets ne regardent pas uniquement les temps de schisme, mais tous les temps indistinctement, et que tout le monde les entendait en ce sens. » Il montre ensuite que non-seulement le concile de Bâle a déclaré la supériorité du concile œcuménique sur un pape indubitable, mais qu'il en a fait usage, et que le pape lui-même a reconnu cette supériorité de la manière la plus authentique par une bulle publiée dans un concile général.

« Nous ferons ici, ajoute-t-il, un dilemme qui nous paraît sans réplique. Lorsque le pape Eugène publia, dans la forme la plus solennelle et en plein concile général, une bulle confirmative des décrets de Bâle et, par conséquent, de ceux de Constance qui sont souvent insérés et ratifiés dans ceux de Bâle, lors, dis-je, qu'Eugène reconnut si authentiquement la supériorité des conciles sur les papes, ce qu'il disait était vrai ou faux. S'il disait vrai, les décrets de Constance subsistent donc dans leur entier, même contre un pape indubitable; on doit donc croire absolument et sans restriction tout ce qu'ils contiennent, et la souveraine puissance du concile, non-seulement reconnue, mais mise en pratique à Bâle contre un pape certain est désormais un dogme incontestable. Si, au contraire, ce que disait Eugène était faux, il s'ensuit, contre l'opinion de l'infaillibilité papale, que ce pape est tombé dans l'erreur, et qu'il a soutenu son erreur par un décret authentique, publié dans un concile œcuménique, confirmé par les suffrages unanimes des Pères. »

Ni le pape Eugène, poursuit Bossuet, même après qu'il fut parvenu à diviser les Pères de Bâle en deux partis, et à rendre douteuse l'autorité du parti plus nombreux qui résista à sa bulle de translation, ni les conciles de Ferrare et de Florence, n'ont jamais combattu les décrets que le concile de Bâle a publiés en se fondant sur ceux de Constance, relativement à la supériorité du concile général sur le pape dans les choses qui concernent la foi, le schisme et la réformation. Dans sa décrétale *Moyses*, Eugène dit plusieurs fois qu'on doit condamner et regarder comme nuls tous les décrets que le concile de Bâle pourrait avoir faits, *depuis le jour de la translation;* mais il ne parle nullement des autres. Or, comme les décrets publiés à Bâle avant la translation étaient aussi connus que ceux qui le furent après, si Eugène les avait crus condamnables, il n'aurait pu garder le silence à leur égard sans trahir la vérité. Donc nous sommes en droit de conclure que les décrets de Bâle, jusqu'à la translation, sont l'ouvrage d'un concile véritablement orthodoxe et légitimement constitué; donc ces mêmes décrets de Bâle, dans lesquels ceux de Constance se trouvent confirmés, non-seulement conservent, sans que personne s'y soit opposé, leur pleine et entière autorité, mais même sont les principes fondamentaux sur lesquels s'appuie l'Eglise tout entière.

Il y a plus : la décrétale *Moyses* condamne les *trois propositions* de la XXXIIIe session de Bâle (formulées après la translation) *comme contraires à la sainte Ecriture, aux saints Pères et au vrai sens des décrets de Constance.* Qu'est-ce à dire? Condamner les décrets de Bâle parce qu'ils sont contraires à ceux de Constance, n'est-ce pas décider expressément qu'il faut chercher le vrai sens des décrets de Constance, mais qu'ils ont par eux-mêmes une autorité souveraine et absolue? Eh ! qu'y a-t-il au monde de plus évidemment certain que des décrets qu'on ne peut contredire sans mériter d'être condamné? Et peut-on jamais confirmer un concile d'une manière plus précise qu'en citant ses décrets, conjointement avec la sainte Ecriture et les saints Pères, comme contenant la règle infaillible de la foi?

Mais, dit Bellarmin, vos décrets des IVe et Ve sessions de Constance et vos décrets confirmatifs de Bâle ont été implicitement abrogés par le concile de Florence, dans le décret d'union publié par les Grecs, conjointement avec les Latins. Que peut-on opposer à ces paroles des Pères de Florence : « Nous définissons que le saint-siége apostolique a la primauté sur toutes les Eglises du monde, et que le pontife romain est le successeur de saint Pierre, prince des apôtres, le vrai vicaire de Jésus-Christ, le chef de toute l'Eglise, le père et le docteur de tous les chrétiens, et qu'il a reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans la personne de saint Pierre, le pouvoir de paître, régir et gouverner l'Eglise universelle, selon qu'il est marqué dans les actes des conciles œcuméniques et dans les saints canons? » — Ces paroles, que nos adversaires invoquent, répond Bossuet, n'établissent nullement l'abrogation par le concile de Florence des décrets de Constance et des décrets confirmatifs de Bâle. « Car, premièrement, s'il est vrai que les décrets de Constance aient paru aux Pères de Florence dignes d'être rejetés, comme erronés ou schismatiques, pourquoi tant de détours et ne pas les combattre à découvert? Pourquoi ne pas transcrire les décrets qu'ils voulaient abroger? Pourquoi ne pas révoquer expressément la Ve session de Constance, afin que le nom de ce concile ne fût plus pour les peuples un sujet d'illusion ou d'erreur? En effet, que craignaient les Pères de Florence? Etait-ce l'autorité du concile de Constance qui avait passé jusqu'alors pour œcuménique? Mais ces Pères croyaient ou que ce concile en avait réellement l'autorité, ou qu'il se l'était faussement arrogée. S'ils croyaient son autorité réelle, ils la jugeaient donc aussi tellement irréfragable qu'elle ne pouvait être ébranlée par aucun décret con-

traire : s'ils la croyaient faussement arrogée, il était nécessaire de la rejeter expressément, et même d'autant plus nécessaire qu'on savait très-bien que les savants comme les simples se laisseraient entraîner dans l'erreur, en la voyant enseignée sous un nom aussi respectable.

« Nous dirons en second lieu que ces paroles du décret de Florence : *Le pape a reçu de Jésus-Christ, dans la personne de saint Pierre, le plein pouvoir de paître, régir et gouverner l'Eglise*, n'établissent point du tout qu'en conséquence de ce pouvoir donné au pape, son sentiment particulier doit prévaloir sur celui de l'Eglise même réunie. Or, voilà précisément ce qui avait été condamné à Constance. Donc les Pères assemblés à Florence ne contredisent pas la doctrine des conciles de Constance et de Bâle.

» En troisième lieu, si l'on décida à Florence que le pape *régissait l'Eglise universelle*, on déclara pareillement à Constance que l'Eglise romaine était souveraine, *en tant qu'elle avait la primauté sur toutes les Eglises particulières ;* et non en tant que son autorité était supérieure à celle de toutes les Eglises réunies dans un même sentiment.

» Nous observerons, en quatrième lieu, que s'il est dit dans le décret de Florence que *le pape a reçu le plein pouvoir de régir et gouverner l'Eglise universelle*, le concile a déterminé le sens de ces paroles, en ajoutant aussitôt après : *selon qu'il est marqué dans les actes des conciles œcuméniques et dans les saints canons*. Et dans la copie de ce décret, qui fut publié en grec comme en latin, la signification littérale porte : *selon la manière qui est contenue dans les actes des conciles œcuméniques et dans les saints canons ;* on peut rendre plus simplement la pensée : *conformément à ce que prescrivent les actes des conciles œcuméniques et les saints canons*. Exigée des Grecs, qui n'avaient jamais reconnu dans le pape une puissance sans bornes, cette addition fut insérée dans le décret du consentement du pape et des deux Eglises, afin d'écarter formellement le sens qui donnerait à entendre que l'Eglise est gouvernée par la volonté arbitraire d'un homme..... L'histoire des actes du concile de Florence prouve, de la manière la plus évidente, qu'il s'en fallait de beaucoup que les Grecs reconnussent dans le pape cette puissance *souveraine et énorme*, qui serait même supérieure à celle de l'Eglise entière réunie dans un concile. Elle démontre aussi que les Latins étaient très-éloignés de vouloir obliger les Grecs à reconnaître une telle puissance. Serait-il possible de supposer qu'on a trompé les Grecs en les écartant, par une interprétation captieuse, du sens que les termes grecs présentaient à l'esprit? à Dieu ne plaise! Ce serait accuser l'Eglise romaine d'une supercherie indigne de sa droiture et de sa majesté. Il faut donc avouer que les décrets de Florence, bien loin d'abroger ceux de Constance, s'accordent parfaitement avec eux. Et voilà de quelle manière il convient à des théologiens catholiques de concilier les décrets des saints conciles; car *commettre entre eux les conciles*, qu'est-ce autre chose que rendre *douteuse* et incertaine la plus grande autorité qui soit dans l'Eglise? »

Bâle (TRAITÉS DE). C'est une instructive et curieuse histoire que celle des traités de Bâle. Les puissances voisines de la France, alarmées des principes nouveaux que venait de proclamer la Révolution, agitées par les intrigues des émigrés, émues du triste sort que venait de subir le chef de la plus vieille race royale de l'Europe, s'étaient solennellement juré de faire rentrer dans son lit le torrent débordé, et de mettre à la raison ce droit des peuples, jusqu'alors inconnu, que venait de faire éclore la tempête de 89. La Prusse donna le signal, signal insolent qui a voué le nom du duc de Brunswick à la célébrité du ridicule. Mais, du moins, cette puissance ne tarda pas à se repentir de ses rodomontades, et à trouver qu'il lui en coûtait trop cher pour les soutenir. La République s'était si audacieusement et si solidement affirmée, qu'il n'y avait plus d'autre sage parti, pour ceux qui l'avaient imprudemment bravée, que de ménager la transition entre la guerre et la paix, au profit de leur orgueil humilié et de leurs intérêts compromis. Ce furent la Prusse et l'Espagne qui, les premières, sentirent l'inutilité de la lutte entreprise contre les principes que la France faisait triompher ; l'Autriche, largement soudoyée par le cabinet britannique, n'opposa une plus longue résistance que pour rendre son impuissance plus éclatante ; ce soldat de l'Angleterre ne s'était pas encore lassé, pour nous servir d'une expresson vulgaire, de recevoir sur son dos les coups que la France adressait à son éternelle ennemie. Son tour devait venir un peu plus tard à Campo-Formio. Par une singulière coïncidence, qui trahissait la lassitude des belligérants, la Prusse et l'Espagne firent en même temps des ouvertures de paix au comité de Salut public, mais en les couvrant de toutes les précautions que peut inspirer un orgueil qui craint de se compromettre. Afin de conserver à notre récit la plus grande clarté possible, nous suivrons successivement la marche de ces deux négociations, qui furent, pour ainsi dire, simultanées.

Un mois s'était à peine écoulé depuis la chute de Robespierre, lorsqu'un inconnu se présenta à Baden en Suisse, chez le citoyen Barthélemy, ambassadeur de la République française près les cantons helvétiques. Ce mystérieux personnage était un négociant allemand, qui remit un paquet contenant des propositions faites au nom de la Prusse, par le maréchal Mollendorf, pour un échange de prisonniers, mais auxquelles se trouvaient mêlées des insinuations qui paraissaient annoncer des intentions pacifiques. Ce négociant finit par s'établir à Bâle, où il communiqua aux agents français les lettres qu'il continuait à recevoir du général prussien, lettres où l'on parlait des opérations militaires qui se poursuivaient sur le Rhin, et où l'on assurait que les Prussiens ne voulaient pas attaquer. On prédisait même des mouvements qu'essayeraient les armées autrichiennes, et qui ne seraient pas secondés. L'ancien comité de Salut public avait posé en principe que la politique de la France régénérée *ne devait se faire qu'à coups de canon ;* mais Barrère, Collot d'Herbois et Billaud-Varennes n'animaient plus ce comité célèbre de la farouche exaltation de leur esprit révolutionnaire, et ceux qui leur avaient succédé se sentaient évidemment ramenés à des idées politiques moins exclusives. Cependant il n'était pas prudent de s'en rapporter à des propositions si vagues, si détournées, et il ne fallait rien moins qu'une scission éclatante entre l'Autriche et la Prusse pour amener cette dernière puissance sur le terrain où l'attendait la France nouvelle.

Au reste, dans ces tentatives de rapprochement avec la France, la Prusse se montrait l'interprète de tous les princes du nord de l'Allemagne ; l'antique diète de Ratisbonne elle-même ressentait par contre-coup des émotions pacifiques : le 13 octobre (22 vendémiaire), l'envoyé de Bavière y demandait qu'on s'occupât de négocier un traité honorable. Quelques jours après, l'électeur de Mayence, le margrave de Bade et l'électeur de Saxe formulaient le même vœu dans les camps du Rhin ; la dissidence survenue entre la politique de Berlin et celle de Vienne se développait aussi bien qu'à Ratisbonne ; et, en Suisse, on ne parlait que de la singulière réponse du général en chef prussien Mollendorf à un député badois, qui lui demandait un sauf-conduit pour des voitures de grains : « Si je vous le donnais, il ne serait pas reconnu par les postes autrichiens. » Bientôt les communications que le feld-maréchal entretenait à Bâle avec l'agent de la République devinrent de plus en plus actives ; son adjudant-général ne tarda pas à s'y rendre, muni des pouvoirs de son chef pour traiter de l'échange des prisonniers, *ainsi que des autres objets qui y tiennent*, et, malgré le sanglant triomphe de Souwarow sur la malheureuse Pologne, ces dispositions de la Prusse ne semblèrent en éprouver aucun ralentissement. Elles s'avouèrent enfin nettement : dans les premiers jours de décembre (1794), M. de Goltz, dernier ambassadeur de Prusse à la cour de France, fut nommé pour traiter avec la République, et, tandis qu'il se rendait à Bâle, M. Harnier, son secrétaire de légation, partait pour Paris et allait faire entendre au sein même du comité de Salut public le langage le plus conciliant. Le comité déclara sans détour à ce diplomate que la principale condition à la paix était la cession de toute la rive gauche du Rhin, y compris Mayence. M. Harnier se rendit à son tour à Bâle, où M. de Goltz reçut ensuite ses instructions définitives. Tous les regards de l'Europe étaient tournés vers cette ville, où Burke commençait à voir ce qu'il a appelé depuis *le grand encan de l'Europe ;* le citoyen Barthélemy, notre ambassadeur, a reçu la visite des magistrats et du grand tribun de l'Etat de Bâle ; de toutes parts on s'est empressé autour du pacifique envoyé de la terrible République, et dans le représentant de cette Convention qui a dressé l'échafaud de Louis XVI, on a été frappé de surprise de trouver un homme d'un extérieur simple, composé de modestie, d'aménité, de calme et de bonhomie. Le neveu du célèbre auteur du *Voyage d'Anacharsis* inspirait la confiance par la bienveillance de son accueil et soutenait cette première impression par une conversation facile, qui décelait plus de pénétration que d'adresse, plus de justesse que de brillant. Le 22 janvier (1795), Barthélemy et M. de Goltz échangèrent leurs pleins pouvoirs, et, deux jours après, ils entrèrent en conférence. La première entrevue avait été *très-gaie :* tel fut du moins le premier secret qui s'échappa de Bâle. Malheureusement la mort de M. de Goltz (5 février) vint interrompre les négociations. Son successeur, M. de Hardemberg, n'arriva à Bâle que le 20 mars ; mais, dans cet intervalle, le secrétaire de la légation prussienne avait été autorisé à continuer la conférence, et l'on avait mûrement approfondi tous les articles en discussion. La diplomatie prussienne ne montra d'abord aucune opposition sérieuse aux prétentions de la République sur Mayence et sur la rive gauche du Rhin ; mais lorsqu'il s'agit de consigner ce principe dans la rédaction du traité, elle éleva de grandes difficultés et voulut renvoyer cette stipulation à la paix générale ; de plus, la Prusse entrevoyait dans les relations qu'elle venait de rouvrir avec la France un moyen de s'attacher tous les princes ses voisins, et elle désirait que son alliance leur offrît une protection plus efficace que celle de toutes les armées de l'Europe. A cet effet, elle nous demandait de reconnaître une ligne de neutralité derrière laquelle elle pût étendre un abri sur le nord de l'Allemagne, et qui comprendrait le Hanovre. Cette bizarre conception, de neutraliser une province du roi d'Angleterre au moment même où la guerre de l'Angleterre contre la France se ranimait avec le plus de fureur, causa une vive irritation au sein du comité de Salut public et éveilla sa défiance sur la sincérité de la Prusse ; il lui sembla que c'était là un détour diplomatique réservé pour reculer de plus en plus la conclusion du traité. Les négociations allaient peut-être marcher dans le sens d'une rupture, lorsqu'une dépêche de Barthélemy annonça que la signature du traité ne tenait plus qu'à l'admission de l'article qui stipulait la neutralité du nord ; M. de Hardemberg l'avait positivement déclaré. Dès que le comité eut l'assurance que la paix était derrière cet article, il revint sur ses impressions défavorables et expédia à Barthélemy l'ordre d'admettre ce qui était en discussion. On s'occupa aussitôt de revoir les articles et de les mettre en ordre. Nous allons donner une analyse des principales clauses de ce traité fameux :

« Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la République française et S. M. le roi de Prusse.

» Toutes les hostilités entre les deux puissances contractantes cesseront à compter de la ratification du présent traité, et aucune d'elles ne pourra, à compter de la même époque, fournir contre l'autre, en quelque qualité et à quel titre que ce soit, aucun secours ni contingent, soit en hommes, en chevaux, vivres, argent, munitions de guerre ou autrement.

» L'une des puissances contractantes ne pourra accorder passage sur son territoire à des troupes ennemies de l'autre.

» Les troupes de la République évacueront, dans les quinze jours qui suivront la ratification du présent traité, les parties des Etats prussiens qu'elles pourraient occuper sur la rive droite du Rhin.

» Le comté de Sayn-Alten-Kirchen étant dans la possession de S. M. le roi de Prusse, jouira des mêmes sûretés et avantages que ses autres Etats situés sur la rive droite du Rhin (*article secret*).

» Tous les prisonniers faits respectivement depuis le commencement de la guerre seront rendus dans l'espace de deux mois au plus tard, après l'échange des ratifications du présent traité, et tous les prisonniers des corps saxons, mayençais, palatins et hessois qui ont servi avec l'armée du roi, seront également compris dans l'échange mentionné. »

On aborda enfin les conditions qui constituaient véritablement le traité. Comme nous l'avons dit, l'article de la rive gauche du Rhin était d'une grande difficulté : aussi, pour tout concilier, on le divisa en deux parties, dont l'une devait rester secrète :

« Les troupes de la République française continueront d'occuper la partie des Etats du roi de Prusse située sur la rive gauche du Rhin. Tout arrangement définitif à l'égard de ces provinces sera renvoyé jusqu'à la pacification générale entre la France et l'empire germanique.

» Si, à la pacification générale entre la France et l'empire germanique, la rive gauche du Rhin reste à la France, S. M. le roi de Prusse s'entendra avec la République française sur le mode de cession des Etats prussiens situés sur la rive gauche de ce fleuve, contre telle indemnisation territoriale dont on conviendra (*article secret*).

» La République française, désirant contribuer en tout ce qui dépend d'elle à l'affermissement et au bien-être de la Prusse, avec laquelle elle reconnaît avoir une grande identité d'intérêts, consent, pour le cas où la France étendrait, à la paix future avec l'empire germanique, ses limites jusqu'au Rhin et resterait ainsi en possession des Etats du duc de Deux-Ponts, à se charger de la garantie de la somme de 1,500,000 rixdalers, prêtés par le roi de Prusse à ce prince, après que les titres de cette créance auront été produits et sa légitimité reconnue (*article secret*).

» En attendant qu'il ait été fait un traité de commerce entre les deux puissances contractantes, toutes les communications et relations commerciales seront rétablies entre la France et les Etats prussiens sur le pied où elles étaient avant la guerre actuelle.

» Afin d'éloigner le théâtre de la guerre des frontières des Etats de S. M. le roi de Prusse, de conserver le repos du nord de l'Allemagne et de rétablir la liberté entière du commerce entre la France et cette partie de l'empire comme avant la guerre, la République française consent à ne pas pousser les opérations de la guerre, ni faire entrer ses troupes, soit par terre, soit par mer, dans les pays et Etats situés au delà de la ligne de démarcation suivante : (couvrant la Westphalie, le haut Palatinat, le pays de Darmstadt et la Franconie, et s'étendant depuis le Rhin jusqu'à la Bohême et à la Silésie. — Ces Etats devaient être considérés comme neutres, mais à la condition d'observer eux-mêmes une rigoureuse neutralité, dont le premier point serait de rappeler leur contingent et de ne contracter aucun nouvel engagement qui pût les autoriser à fournir des troupes aux puissances en guerre avec la France).

» S. M. le roi de Prusse ne formera aucune entreprise hostile sur les Provinces-Unies et sur tous les autres pays occupés par les troupes françaises (*article secret*).

» La République accueillera les bons offices de S. M. le roi de Prusse en faveur des Etats de l'Empire germanique qui désireront entrer directement en négociation avec elle... ; elle consent à ne pas traiter comme pays ennemis, pendant l'espace de trois mois après la ratification du présent traité, ceux des princes et Etats dudit empire qui sont situés sur la rive droite du Rhin en faveur desquels le roi s'intéresse ;

» Les dispositions de ce dernier article ne pourront s'étendre aux Etats de la maison d'Autriche (*article secret*). »

Telles étaient en substance les principales clauses du traité de Bâle, qui fut ratifié par la Convention le 24 germinal (14 avril) 1795 et le lendemain par le roi de Prusse. Il nous reste à résumer la suite et le résultat des négociations avec l'Espagne.

Presque au même moment où le feld-maréchal Mollendorf faisait parvenir à notre ambassadeur à Bâle les premières insinuations de paix, des dispositions semblables se déclaraient à deux cents lieues de là, sur la frontière espagnole : le 4 vendémiaire an III (24 septembre 1794) un trompette se présentait au camp de Dugommier. Il avait pour mision de transmettre une lettre du citoyen Simonin, payeur de nos prisonniers de guerre à Madrid. Sous l'enveloppe, Dugommier découvrit une petite branche d'olivier glissée dans une incision faite à la marge, et ce ne fut qu'à l'aide de ce signe emblématique qu'il put comprendre le sens de la dépêche : « Si vous faites accueil à ce symbole, disait Simonin, la personne dont on m'a parlé se montrera à découvert. » Telles étaient alors les précautions dont nos agents et nos généraux devaient s'entourer pour échapper aux ombrageuses défiances de la Convention nationale. Il est vrai qu'à cette époque un décret défendait sous peine de mort de parler de paix avec l'Espagne, tant que cette puissance n'aurait pas donné satisfaction de la capitulation violée à Collioure. On était sous le poids de cette terrible défense, et non-seulement Simonin craignait de parler, mais Dugommier lui-même craignait d'entendre ; aussi s'empressa-t-il de déposer cette inquiétante communication entre les mains du représentant du peuple Delbrel, en mission près de son armée, qui en référa aussitôt au comité de Salut public. Malgré l'avis des représentants près l'armée des Pyrénées-Orientales, qui prétendaient que trop d'empressement pourrait être considéré comme une espèce d'avance, et qu'*une grande nation n'en doit pas faire à des esclaves vaincus*, le comité accueillit favorablement ces ouvertures. Simonin se mit sur-le-champ en rapport avec le cabinet espagnol, et celui-ci déclara qu'il était disposé à traiter sur les bases suivantes : 1° l'Espagne reconnaîtra le système actuel du gouvernement français ; 2° la France remettra à l'Espagne les enfants de Louis XVI ; 3° les provinces françaises limitrophes de celles de l'Espagne seront cédées au fils de Louis XVI, qui les gouvernera souverainement et en roi.

Ces étranges prétentions firent bondir de colère tout le comité ; il donna aussitôt des ordres pour le rappel immédiat de Simonin, *qui compromettait à Madrid la dignité du peuple français*. Cette première lueur de négociation s'évanouit donc dès qu'elle se fut laissé entrevoir. Cependant, des deux côtés, on éprouvait un si impérieux besoin de paix, que de nouvelles ouvertures ne tardèrent pas à se produire. Au mois de janvier 1795, un trompette espagnol se présentait au camp français sous Figuières, et remettait au général en chef Pérignon une lettre de Joseph d'Urrutia, général en chef de l'armée espagnole, lettre qui laissait clairement entrevoir le désir de renouer les négociations. Les représentants du peuple près l'armée des Pyrénées n'écoutèrent néanmoins que l'austérité de leurs principes révolutionnaires, et c'est sous leur inspiration que Pérignon répondit au général espagnol, tout en respectant les sentiments qui avaient dicté sa lettre : « Je n'ai pas le droit de m'ériger en conciliateur ; je ne suis ici que pour me battre. Si le gouvernement espagnol a des propositions à faire à la République, c'est à la Convention nationale ou à son comité de Salut public qu'il doit s'adresser directement. » Le comité ne put que déplorer cette intempestive rigueur républicaine ; il se hâta de changer les représentants près l'armée des Pyrénées, et profita d'incidents secondaires qui permirent aux généraux en chef de rétablir leur correspondance.

Dans cet intervalle, la République signa son premier traité ; et ce ne fut ni avec l'Espagne, ni avec la Prusse, ce fut avec la Toscane.

Dans les premiers jours de mars (1795), après que le champ eut été ouvert aux conférences par les lettres des généraux, le comité de Salut public envoya au camp de Figuières, en qualité de plénipotentiaires, le représentant Goupilleau de Fontenay, Bourgoing, notre dernier chargé d'affaires à Madrid, et l'adjudant-général Roquesante, mais avec des instructions telles qu'il ne fallait pas espérer voir l'Espagne les accepter. Les premières dépêches que reçut Bourgoing en réponse aux lettres qu'il écrivit à Madrid parurent en effet peu d'accord avec le langage tenu par le général Urrutia ; cependant le cabinet espagnol finit bientôt par se montrer plus communicatif avec nos négociateurs, et exprima le désir de voir cesser les hostilités ; mais il semblait faire d'un armistice la condition préliminaire de tout arrangement possible. Enfin une quatrième lettre de M. d'O-

caritz annonçait à Bourgoing que l'Espagne était prête à traiter, mais en même temps il disait : « *La tendre sollicitude de la cour d'Espagne est en ce moment concentrée sur les enfants de Louis XVI. Le gouvernement français ne saurait témoigner d'une manière plus sensible les égards qu'il aurait pour l'Espagne qu'en confiant à Sa Majesté Catholique ces enfants innocents qui ne servent à rien en France. Sa Majesté Catholique recevrait une grande consolation de cette condescendance, et dès lors elle concourrait de la meilleure volonté à un rapprochement avec la France.* »

On aurait dû, dit M. le baron Fain, à qui nous empruntons ces curieux détails, on aurait dû mieux connaître à Madrid l'irritabilité que cette demande préliminaire allait mettre en jeu pour la seconde fois. L'effet de la poudre n'est pas plus prompt. Ce ne sont plus des temporisations que les représentants délégués près l'armée des Pyrénées reprochent à l'Espagne. « *Elle est prise sur le fait, disent-ils; elle ne* peut pas nier que son projet ne soit la restauration de sa branche aînée. Nous l'avons vue proclamer à main armée Louis XVII dans nos villages, un moment envahis par elle; plus tard, quand la force des armes n'a plus secondé ses projets, nous l'avons vue redemander Louis XVII à Simonin pour en faire un roi d'Aquitaine; aujourd'hui, elle garde un silence prudent sur ses projets à cet égard, mais elle le redemande encore. C'est toujours la même arrière-pensée. Pour sortir de cette intrigue, il faut rompre toute correspondance. » En conséquence, Bourgoing fut contraint, bien malgré lui, d'informer Ocaritz qu'il se trouvait dans la nécessité de cesser tout rapport avec lui. Le comité de Salut public se montra excessivement contrarié de voir ses instructions suivies à ce point au pied de la lettre, et il s'ingéniait à imaginer d'autres dispositions, lorsqu'un courrier, arrivant de Bâle, changea entièrement la direction de cette affaire. En commençant les négociations, Bourgoing avait écrit en même temps à M. d'Ocaritz et à un autre correspondant, M. d'Yriarte, qu'il connaissait intimement, mais qui remplissait alors une mission en Pologne, de sorte que le ministre des affaires étrangères, le duc de la Alcudia, avait momentanément donné la préférence à Ocaritz, *pour peloter en attendant partie*. A son retour, M. d'Yriarte passa par l'Italie, et y reçut du cabinet espagnol des dépêches qui l'autorisaient à traiter avec le premier agent accrédité par la République qu'il aurait dans son voisinage. M. d'Yriarte préféra se rendre à Bâle, où il allait retrouver Barthélemy, qu'il connaissait depuis dix-sept ans, et pour lequel il éprouvait la plus vive sympathie. La reconnaissance des deux diplomates eut lieu dans le salon de M. de San-Fermo, chargé d'affaires de Venise, en présence de toute la diplomatie européenne. L'arrivée à Bâle de M. d'Yriarte, après la conclusion du *traité avec la Prusse, avait causé une profonde* sensation, et des courriers avaient été immédiatement expédiés à Londres et à Vienne. Les deux négociateurs se virent tellement espionnés par les agents de ces deux puissances, qu'ils durent communiquer ensemble par l'intermédiaire d'un secrétaire de légation. Cependant le ministère espagnol n'avait pas renoncé à négocier du côté des Pyrénées; ne recevant pas de M. d'Yriarte une nouvelle qui satisfît assez promptement son impatience de paix, il avait donné ordre à M. d'Ocaritz de pousser en avant, et celui-ci avait aussitôt écrit à Bourgoing pour lui demander si le traité pourrait être conçu dans les mêmes termes que celui de la Prusse, quelles seraient les frontières, quel serait le sort de Louis XVII, quelles seraient les pensions assignées aux princes émigrés, que deviendrait la religion en France, etc., etc. Cette ouverture donnait un aperçu du cercle dans lequel le cabinet de Madrid entendait placer les négociations. On convint dans le comité de laisser de côté les questions qui blessaient trop nos idées révolutionnaires, c'est-à-dire ce qui se rapportait au sort des enfants du dernier roi, à celui des princes émigrés et à la religion catholique, et on se borna à traiter celles qui n'avaient pour objet que le rétablissement des rapports politiques entre les deux pays. Mais on ne pouvait poursuivre deux négociations parallèles, et il fallait opter entre Bâle et le camp de Figuières. On se décida enfin pour la Suisse, et Barthélemy reçut plein pouvoir pour traiter. Les négociateurs passèrent alors en revue tous les articles des deux projets contradictoires, et la plupart ne parurent pas impossibles à concilier; mais l'article sur lequel le comité voulait éviter qu'on s'expliquât fut précisément celui sur lequel le plénipotentiaire espagnol insista davantage. « Le désir de voir les prisonniers du Temple libres à Madrid, disait-il, nous porte plus qu'aucune autre considération à rechercher la paix. C'est de notre part un devoir, une religion, un culte, un fanatisme si vous voulez. Nous placerait-on entre les enfants de Louis XVI et l'offre de quelques départements voisins de notre frontière, que nous demanderions les enfants de Louis XVI! Ainsi, attendez-vous à nous entendre parler toujours des prisonniers du Temple, et, pour cela, nous n'en sommes pas moins de bonne foi dans le désir d'avancer la négociation. Mes instructions parlent d'apanages, de pensions, mais ce n'est pas là la véritable question. Nous recevrons les prisonniers sans condition si l'on veut. Au surplus, nous ne pouvons pas croire que le peuple français livre ces enfants *nus* à l'Espagne; il connaît trop bien l'honneur Devant des instructions aussi nettement accusées, il semblait difficile que le comité répondît par des fins de non-recevoir; mais un événement aussi grave qu'imprévu vint le tirer d'embarras : Louis XVII mourut le 8 juin (1795), et le comité l'annonça à Barthélemy dans ces lignes concises, mais caractéristiques, qui formaient le post-scriptum de sa dépêche : « On a annoncé ce matin à la Convention nationale la nouvelle de la mort du fils de Capet, qui a été entendue avec indifférence, et de la capitulation de Luxembourg, qui a été reçue avec les plus vifs transports. » Toutefois, cette mort ne résolvait pas toute la difficulté : il restait à la tour du Temple l'intéressante fille de Louis XVI, petite-fille de Marie-Thérèse. Le seul ministre étranger qui représentât en ce moment à Paris un prince de la maison d'Autriche était le comte Carletti, envoyé de la cour de Toscane; il crut de son honneur d'adresser au comité une note où il demandait confidentiellement « si le gouvernement républicain ne serait pas bien aise que la Toscane lui demandât la liberté de la fille de Louis XVI, et le débarrassât de ce dépôt difficile. » Le comité lui répondit nettement que « la République s'étant fait la loi de ne s'immiscer en rien dans les affaires des *autres*, elle comptait à cet égard sur la réciprocité des autres puissances. » Malgré cette sèche réponse, il fallut bien aborder de front la difficulté qu'avait, au reste, bien aplanie la mort d'un successeur de Louis XVI; on se sentait involontairement ému en face de cette princesse si jeune et déjà si cruellement éprouvée par le malheur, et Treilhard put se croire l'interprète des sentiments généreux du pays quand il prononça ces paroles à la tribune de la Convention : « Nous venons vous proposer de faire servir un acte d'humanité à la réparation d'une grande violation du droit des gens... La plus noire trahison a livré à l'Autriche des représentants et des ministres de la République. Cette même puissance a fait enlever sur territoire neutre des ambassadeurs de la République. Nous offrons de remettre la fille de Louis XVI en échange des captifs de l'Autriche. C'est au prince qui règne à Vienne à décider s'il lui convient de sacrifier les liens du sang et les sentiments de famille au désir de prolonger une vengeance odieuse et inutile. »

C'étaient là de belles et généreuses paroles; aussi la Convention s'empressa-t-elle d'adopter cette proposition, mais il était à craindre que ce brusque détour ne rompît les négociations avec l'Espagne. En effet, M. d'Yriarte déclara qu'il se trouvait dans la nécessité de demander à sa cour un supplément d'instructions. Toutefois, comme ce n'était plus qu'une question d'amour-propre, d'initiative, on convint de part et d'autre que l'article relatif à la fille de Louis XVI serait maintenu au traité, en le subordonnant au succès du cartel d'échange proposé à l'Autriche. Enfin, le 22 juillet (1795), les négociateurs français et espagnol signèrent le traité qui rétablissait la paix entre les deux pays. Voici les principaux articles :

Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la République française et le roi d'Espagne.

En conséquence, toutes hostilités entre les *deux puissances contractantes cesseront* à compter de l'échange des ratifications du présent traité, etc.

La République française restitue au roi d'Espagne toutes les conquêtes qu'elle a faites sur lui dans le cours de la guerre actuelle; les places et pays conquis seront évacués par les troupes françaises dans les quinze jours qui suivront l'échange des ratifications du présent traité.

Les places fortes dont il est fait mention dans l'article précédent seront restituées à l'Espagne avec les canons, munitions de guerre et effets à l'usage de ces places, qui y auront existé au moment de la signature de ce traité.

Le roi d'Espagne, pour lui et ses successeurs, cède et abandonne en toute propriété à la République française toute la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue, aux Antilles.

Il sera accordé respectivement aux individus des deux nations la main-levée des effets, revenus, biens, de quelque genre qu'ils soient, détenus, saisis ou confisqués à cause de la guerre qui a eu lieu entre la République française et Sa Majesté Catholique.

Tous les prisonniers faits respectivement, depuis le commencement de la guerre, sans égard à la différence du nombre et des grades, seront rendus dans l'espace de deux mois au plus tard après l'échange des ratifications du présent traité.

La même paix, amitié et bonne intelligence, stipulées entre la France et le roi d'Espagne, auront lieu entre le roi d'Espagne et la République des Provinces-Unies, alliée de la République française.

La République française voulant donner un témoignage d'amitié à Sa Majesté Catholique, accepte sa médiation en faveur du roi de Portugal, du roi de Naples, du roi de Sardaigne, de l'infant duc de Parme et autres Etats de l'Italie, pour le rétablissement de la paix entre la République française et chacun de ces princes et Etats.

Articles séparés et secrets. La République française pourra, pendant l'espace de cinq années consécutives à dater de la ratification du présent traité, faire extraire d'Espagne des juments et étalons andalous, de même que des brebis et béliers mérinos, jusqu'à la concurrence de cinquante étalons, cent cinquante juments, mille brebis et cent béliers par an.

La République française, en considération de l'intérêt que le roi d'Espagne lui a témoigné prendre au sort de la fille de Louis XVI, consent à la lui remettre dans le cas où la cour de Vienne n'accepterait pas la proposition qui lui a été faite au sujet de la remise de cette enfant par le gouvernement français.

Les termes de l'article concernant les *autres Etats de l'Italie* ne pourront être appliqués qu'aux Etats du pape, pour le cas où ce prince ne serait pas considéré comme étant actuellement en paix avec la République française, et où il aurait besoin d'entrer en négociation avec elle pour le rétablissement de la bonne harmonie.

D'après la teneur de ces articles, ainsi que de ceux passés avec la Prusse, il est facile de se rendre compte des sentiments que la République avait inspirés à l'Europe; on ne l'aimait certes pas, mais qu'on était loin du ton arrogant de 92! Après avoir fièrement jeté le gant à la coalition, elle avait effrayé tous ses ennemis par son indomptable énergie, par ce magnifique élan qui avait jailli de toutes les forces vives de la nation, et, des provocations insolentes, ses ennemis en étaient rapidement descendus à des manières soumises et respectueuses. Après avoir tant de fois étonné l'Europe par les prodiges de son intarissable vitalité, la France réduisait au silence ses plus implacables ennemis, et les contraignait, moins encore par la force des armes que par la formidable puissance des principes nouveaux qu'elle venait de proclamer si audacieusement, à s'incliner devant une affirmation qui était la négation même de tout leur passé et de tout leur présent politique. Certes, les hommes qui ont accompli ces grandes choses, et dont beaucoup les ont scellées de leur sang, ont pu s'égarer quelquefois, et, dans l'exaltation de leur patriotisme, dépasser les bornes circonscrites par la justice et la raison; mais ce n'est pas à nous, qui jouissons, tant bien que mal, il est vrai, du fruit de leurs travaux, de leurs efforts, de leur abnégation, de les accuser d'avoir éprouvé quelques moments de vertige sur la mer orageuse où ils voguaient presque sans boussole et sans gouvernail.

Outre ces traités et celui qui fut conclu avec la Toscane (9 février 1775), la République faisait en même temps la paix avec les Provinces-Unies (10 mai 1795), avec le landgrave de Hesse-Cassel (28 août) et avec la Suède (14 septembre de la même année). Nous ne faisons que mentionner ces traités secondaires, qui furent également signés à Bâle; d'autres petits Etats, arrêtés par les menaces de l'Autriche et de l'Angleterre, brûlaient du désir de suivre cet exemple; les victoires de Bonaparte allaient bientôt faire tomber ces derniers obstacles.

BALÉARE s. adj. (ba-lé-a-re). Habitant des îles Baléares; qui appartient à ces îles ou à leurs habitants : *Les archers crétois et les frondeurs* BALÉARES *avaient une réputation méritée.* (Mérimée.)

— s. m. Linguist. Dialecte parlé aujourd'hui dans les îles Baléares : *Le* BALÉARE *est le catalan, avec un mélange de grec et d'arabe.*

BALÉARES (ÎLES), groupe d'îles de la Méditerranée à 95 kil. E. de la côte d'Espagne, à laquelle elles appartiennent, et dont elles forment une province dite *des Baléares* ou *de Mayorque;* par 39° et 40° lat. N., et 1° 25′ long. occidentale et 2° long. E. Il comprend les îles de Mayorque, Minorque, Cabrera (île aux chèvres), Iviça, Formentera (île au blé), Coneyera (île aux lapins), et quelques îlots sans importance; cap. Palma, dans l'île Mayorque; 262,895 hab. — Climat tempéré et sain; sol fertile en blé, vins, huiles et fruits de l'Europe méridionale; les côtes offrent plusieurs bons ports, et ont une grande importance. Ce groupe d'îles a reçu différents noms : les Grecs appelaient les trois premières *Gymnésiennes*, parce que leurs habitants allaient nus au combat, et les trois dernières *Pityuses*, à cause des forêts de pins qui les couvraient; on ignore à quelle époque on a commencé à les appeler *Baléares*, et d'où leur vient ce nom. L'opinion la plus accréditée est celle qui fait dériver cette dénomination du mot grec βαλλειν, qui signifie lancer, parce que les habitants de ces îles étaient très-habiles à manier la fronde. Diodore dit qu'il n'y avait pas de casque, pas de cuirasse, pas de bouclier, qui pût résister aux coups des habitants des Baléares; et Florus, expliquant l'adresse prodigieuse de ces insulaires, affirme que les mères ne donnaient à leurs fils que le pain abattu de loin avec la pierre lancée par eux. Suivant Strabon, ces îles furent colonisées par les Rhodiens; elles tombèrent au pouvoir des Carthaginois, qui, sous la conduite de Mayon, fondèrent, dans l'île Minorque, *Portus Magonis* (Mahon), et, plus tard, elles furent conquises par les Romains; Métellus *le Baléarique* fonda Palma et Pollenza dans l'île Mayorque. Après avoir été occupées successivement par les Vandales, par les Grecs et par les Arabes, ces îles furent conquises par Jaime Ier d'Aragon (1229-1235), qui les donna à son second fils, et elles formèrent un royaume indépendant jusque vers le milieu du XIVe siècle, où don Pedro IV d'Aragon les réunit à sa couronne. Depuis lors, elles ont toujours fait partie du royaume d'Espagne.

BALÉARIQUE adj. (ba-lé-a-ri-ke — rad. *Baléare*). Géogr. Qui appartient, qui a rapport aux îles Baléares : *Cæcilius Métellus fut surnommé le* BALÉARIQUE, *pour avoir soumis les Baléares au peuple romain.* (Trév.)

— s. f. Ornith. Nom donné à la grue couronnée ou oiseau royal, qui, d'après les anciens, avait pour patrie les îles Baléares.

BALÉCHOU (Jean-Joseph), célèbre graveur français, auquel plusieurs biographes donnent encore le prénom de Nicolas, naquit à Arles en 1715. Il commença à apprendre la peinture, en compagnie de Joseph Vernet, sous la direction de Sauvan, peintre d'Avignon, qui lui donna le conseil de s'adonner à la gravure. Il entra alors en apprentissage, aux frais de sa ville natale, chez Michel, qui passait pour être le plus habile graveur d'Avignon. Il partit ensuite pour Paris, où il prit des leçons de Lépicié. Il acquit en peu de temps une grande réputation, se fit recevoir de l'Académie, et fut chargé de graver, pour le *Recueil de la Galerie de Dresde*, le portrait d'Auguste III, roi de Pologne, peint par Rigaud, et qui figure dans cette galerie; il s'acquitta de cette tâche avec le plus grand talent; mais il fut convaincu d'avoir vendu à son profit des épreuves avant la lettre de ce portrait, fut rayé, pour ce motif, de la liste des académiciens, et obligé de se retirer à Avignon, où il passa le reste de ses jours. Il y mourut en 1764, suivant quelques auteurs; en 1765, suivant d'autres. La mauvaise réputation que lui avait value cette malheureuse affaire du portrait d'Auguste III le suivit jusqu'à la fin de sa carrière. Diderot écrivait à Grimm, en 1763 : « Lebas et Cochin gravent de concert les ports de mer de Vernet, mais il y a à Avignon un certain Baléchou, assez mauvais sujet, qui court la même carrière et qui les écrase. » Diderot veut sans doute parler des trois estampes, les *Baigneuses*, le *Calme* et la *Tempête*, que Baléchou a gravées à Avignon, d'après J. Vernet, et qui sont au nombre de ses plus belles pièces. Outre l'Auguste III, dont quelques épreuves se sont vendues jusqu'à 2 et 3,000 fr., il a gravé beaucoup de portraits, entre autres ceux du prince d'Orange, de Prosper Jolyot de Crébillon, de la femme et de la belle-sœur de Jacques Aved, d'après Aved lui-même; de la duchesse de Chateauroux, d'après Nattier; de Jean de Julienne, d'après Fr. de Troy; de Mazeray, d'après Ant. Paillet; du comte H. de Brühl, d'après L. Sylvestre; de Ch. Rollin et de Coypel, d'après Coypel lui-même; de Voltaire, d'après J.-M. Liotard; de Voltaire, d'après Latour; de Jean de Forbin-Janson, d'après Ph. Sauvan; divers autres portraits, d'après Van Dyck, Tocqué, L. Vigée, Aved, Autreau, Raoux, P. Sauvan, etc. Il a gravé encore : trente planches de dessins d'ornement; des figures allégoriques des *Sciences* et des *Eléments ; Sainte Geneviève*, d'après Carle Vanloo; d'autres sujets de sainteté, d'après Nic. Wleughels; *Latone vengée*, d'après Filippo Lauri; le *Mari jaloux*, la *Servante congédiée*, la *Couturière*, le *Goûter*, d'après Et. Jeaurat; les *Délices de l'enfance*, d'après Boucher, etc. Ces diverses productions se distinguent par une hardiesse et une vigueur d'exécution peu communes. « Elles ont, dit Malaspina, un brillant vraiment extraordinaire, un je ne sais quoi qui surprend et séduit; mais elles perdent beaucoup à être froidement examinées par les connaisseurs. Baléchou a apporté un tel soin à *serrer la lumière* que souvent ses carnations semblent être de bronze, ses eaux de l'argent en fusion, et que ses rochers paraissent être velus. Malgré ces défauts, ses estampes seront toujours dignes d'être étudiées par les artistes. »

BALÉE s. f. (ba-lé — du lat. *balea*, barque). Moll. Genre de mollusques gastéropodes terrestres, formé aux dépens des clausilies, et qui n'a pas été généralement adopté.

BALEINE s. f. (ba-lè-ne — du gr. *phalaina*, même sens, mot qui n'est lui-même qu'une forme allongée et augmentative de *phala*, pour *bala*, racine sanscrite qui signifie force. *Baleine* veut donc dire proprement poisson fort, énorme. La racine sanscrite se retrouve dans presque toutes les langues indo-européennes : en gr., *phalaina;* en lat., *balæna;* en all., *wallfisch*, c'est-à-dire poisson fort; en angl., *whale;* en irland., *hvalr;* en dan., *hval — nar*, dans cette langue, signifie fou; c'est donc la *baleine folle*, en franç., le *narval*. — On sait que les syllabes *val*, *fal*, *bal*, etc., sont convertibles les unes avec les autres). Mamm. Genre de mammifères marins, type de l'ordre des cétacés, qui se divise en deux groupes, les baleines proprement dites et les baleinoptères : BALEINE *mâle.* BALEINE *femelle. Une* BALEINE *peut vivre mille ans.* (Buff.) *On prétend qu'une* BALEINE *peut parcourir un espace de onze mètres dans une seconde, et qu'il suffirait de vingt-trois jours douze heures pour qu'un de ces cétacés pût faire le tour du globe.* (Richard.) *On a déclaré aux* BALEINES *une guerre de conquête, pour en retirer l'huile que recèle leur lard, et dont un seul animal fournit quelquefois plus de cent tonneaux du poids de trois cents kilogrammes chacun.* (Duméril.) *J'ai vu les scènes de la nature les plus austères et les plus grandioses des gouffres sous-marins, où les navires et les* BALEINES *sont entraînés comme des feuilles d'automne dans un tourbillon de vent.*

(G. Sand.) *La* BALEINE *est la plus magnifique expression de la puissance créatrice de la terre.* (Toussenel.)

Sur ce peuple infini, les énormes *baleinés*
Dominent fièrement, superbes souveraines.
DULARD.

— Par anal. Personne ou animal d'une grande force ou d'une taille gigantesque : *Cet homme est excessivement gros; c'est une véritable* BALEINE. *M. Bayle a donné l'idée la plus complète de l'ichthyosaure en disant que c'était la* BALEINE *des sauriens.* (L. Figuier.) ‖ Les écoliers se servent souvent de ce mot à l'égard d'un camarade très-obèse.

— Dans le langage des marins, Lame que le navire embarque, ou seau d'eau que les matelots jettent sur la tête d'un dormeur : *Veux-tu fermer la bouche, braillard, ou tu avaleras la première* BALEINE *qui tombera à bord!* (E. Sue.)

— Comm. Fanon même de l'animal; matière de ces fanons : *Les* BALEINES *d'un corset, d'un parapluie. Un ouvrage en* BALEINE. *Un corset de* BALEINE. *Parapluie monté en* BALEINE. *Les femmes grecques ignoraient l'usage de ces corps de* BALEINE, *par lesquels les nôtres contrefont leur taille, plutôt qu'elles ne la marquent.* (J.-J. Rouss.) *Ce sont les fanons de la baleine qui constituent la matière élastique connue sous le nom de* BALEINE *dans le commerce.* (Richard.) *Il l'enleva si rapidement et avec une telle force de désespoir que l'étoffe de soie et d'or, le brocart et les* BALEINES, *se déchirèrent bruyamment.* (Balz.)

Quand ton sein, ô Madeleine,
Sort du corset de *baleine*.... V. HUGO.

‖ *Baleine artificielle*, Caoutchouc durci, dont on fait des lames pour remplacer les fanons de baleine dans la confection des corsets. ‖ *Baleine d'acier*, Acier corroyé avec soin, recuit et trempé, dont on fait des lames destinées au même usage que les précédentes. ‖ *Baleine végétale*, Nom donné, à cause de leur couleur et de leur flexibilité, aux fibres extraites des pétioles des feuilles du palmier *arenga saccharifera*, que l'on emploie dans l'archipel Indien pour fabriquer des cordages. ‖ *Blanc de baleine*, Matière grasse extraite de la cervelle du cachalot, et qu'on emploie dans la confection de bougies très-estimées : *Fourcroy avait cru que le* BLANC DE BALEINE *était une matière identique avec le gras des cadavres; mais les belles recherches de M. Chevreul ont prouvé que c'était une matière spéciale, qu'il a nommée* cétine. (Richerand.)

— Chem. de fer. Pont de service en charpente que l'on établit à l'extrémité des remblais en cours d'exécution. Ce pont reçoit les wagons de terrassements qui viennent d'être vidés, et dégage ainsi le chantier de déchargement. La baleine repose d'un côté sur le remblai, et de l'autre sur une ferme en bois portée par un chariot roulant, afin de pouvoir la déplacer au fur et à mesure de l'avancement du remblai. On fait usage de la baleine pour les remblais de 3 à 10 m. de hauteur, lorsque l'on peut sacrifier l'économie à la rapidité d'exécution. La baleine se nomme aussi *pont de service.*

— Astron. Constellation australe qui s'étend au-dessous du Bélier et des Poissons. Elle comprend, dans le *Catalogue* de Flamstead, quatre-vingt-dix-sept étoiles, dont l'une, Mira, est double et présente des variations de couleur fort singulières.

— **Epithètes.** Lourde, pesante, vaste, immense, énorme, gigantesque, monstrueuse, hideuse, huileuse.

— **Encycl.** Le nom de *baleine* a servi pendant longtemps à désigner, non-seulement tous les cétacés, mais encore tous les animaux marins d'un volume considérable. Ainsi, la *baleine* qui, d'après la tradition, aurait englouti Jonas, n'était certainement pas un animal du genre de ceux auxquels on applique aujourd'hui la dénomination de *baleine*, puisque le gosier de celle-ci est beaucoup trop étroit pour donner passage à un corps humain. Linné et la plupart des naturalistes ont précisé la signification de ce terme générique. Les *baleines* sont des cétacés macrocéphales (à grosse tête), dépourvus de dents, au moins dans l'âge adulte, et dont la mâchoire supérieure a ses deux côtés garnis de *fanons* ou grandes lames cornées, prismatiques, légèrement recourbées en forme de faux. Ces lames sont au nombre d'environ huit à neuf cents de chaque côté, et leur longueur varie suivant leur situation. C'est la matière de ces lames ou fanons qui est connue dans les arts industriels sous le nom de *baleine*. Les *baleines* proprement dites, ou à fanons, sont de gigantesques cétacés, qui atteignent de 20 à 25 m. de longueur; des auteurs anciens portent même cette dimension jusqu'à 100 m.; mais il y a probablement ici une exagération. La circonférence, vers la région la plus épaisse du corps, égale environ la moitié de la longueur totale, et le poids de l'animal dépasse quelquefois, dit-on, 100,000 kilo. Les *baleines* ont une forme qui rappelle d'une manière générale celle des poissons; la tête, très-développée, fait à peu près le tiers de la longueur totale, et se lie au corps de telle manière que le cou n'est pour ainsi dire pas marqué; il en est de même de la queue, qui forme également le tiers de la longueur, et se termine par une nageoire horizontale (et non verticale, comme chez les poissons), en forme de croissant ou de cœur déprimé. Ces animaux sont dépourvus de membres postérieurs; leurs membres antérieurs sont transformés en nageoires pectorales courtes, assez rapprochées l'une de l'autre. La bouche est transversale, à ouverture sinueuse, fortement prolongée en arrière; la langue, molle, épaisse, non extensible, longue de 4 à 8 m. et plus sur une largeur moitié moindre, renferme une telle quantité de graisse qu'elle peut fournir jusqu'à six tonneaux d'huile. Le gosier, contrairement à la croyance vulgaire, a une ouverture excessivement étroite pour la taille de l'animal, dont la nourriture consiste en plantes marines, crustacés, mollusques, petits poissons, etc. L'énorme quantité d'eau que la *baleine* attire dans sa bouche à chacune de ses aspirations est ensuite chassée en partie, au moyen d'un appareil particulier de l'arrière-bouche, par les orifices extérieurs des fosses nasales (qui portent le nom d'*évents*), et lancée en gerbes à la hauteur de 5 ou 6 m. Il résulte des observations de Hunter et d'Albers, confirmées par celles de Delalande, que les évents servent en même temps d'organes à la respiration et au sens de l'odorat. Plusieurs naturalistes, notamment Scoresby, prétendent que le jet qui sort des évents est un jet de vapeur qui se condense brusquement au contact de l'air froid et retombe comme une pluie. Toute l'eau qui entre dans l'énorme bouche du cétacé serait donc repoussée à travers les fanons par le seul mouvement des mâchoires, et les fanons ne serviraient qu'à la tamiser pour retenir les petits poissons, les mollusques et toutes les substances qu'il avale ensuite pour lui servir de nourriture. La vérité se trouve peut-être entre les deux assertions contradictoires : une partie de l'eau seulement serait rejetée par les évents, et la plus grande partie ressortirait à travers les vides des fanons.

Les yeux de la *baleine* ne sont guère plus grands que ceux du bœuf; les oreilles ne sont pas non plus très-développées. Néanmoins, les deux sens de la vue et de l'ouïe paraissent avoir chez ces animaux une finesse assez remarquable. La peau de la *baleine* est un cuir dur et épais de 3 centimètres environ, d'un tissu assez poreux et imprégné d'une matière huileuse, qui donne à l'épiderme un aspect lisse et onctueux; cette peau est souvent recouverte de coquillages, qui s'y attachent et s'y multiplient comme sur un rocher; au-dessous, on trouve une couche de tissu graisseux, dont l'épaisseur varie de 15 centimètres à 1 m., suivant les régions du corps; il est gorgé d'un liquide huileux, qui s'en sépare par la moindre pression ou par une faible chaleur. Ce tissu est d'ailleurs tellement mou qu'il se laisse aisément déprimer, et qu'un homme, marchant sur la peau glissante de la *baleine*, y enfonce de manière à y conserver un équilibre assez stable. Cette graisse à une odeur forte et repoussante; elle rancit facilement. L'huile, bien que participant plus ou moins à ces propriétés, est pourtant fort recherchée, et il s'en fait un emploi considérable dans les arts et l'économie domestique. La couleur de la peau de la *baleine* peut présenter toutes les teintes du noir au blanc.

La *baleine* ne quitte jamais l'eau, et rarement les mers profondes; quand elle est chassée par les tempêtes vers les bas-fonds ou les rives plates, elle éprouve tant de difficulté à se mouvoir qu'elle vient alors le plus souvent échouer sur la côte. Toutefois, comme elle est munie de poumons, elle est obligée de venir à la surface de l'eau pour respirer. On la trouve dans toutes les mers; néanmoins, aux approches de l'hiver, elle paraît s'éloigner des mers polaires pour gagner des parages où la surface de l'eau ne gèle pas.

Le mode de reproduction de ce cétacé n'est pas encore bien connu dans tous ses détails; la mère produit ordinairement un baleineau, deux au plus, qu'elle nourrit de son lait, comme font les femelles de tous les mammifères; elle porte deux mamelles situées non loin de l'anus. Dieffenbach a goûté plusieurs fois du lait de *baleine*, et il affirme qu'on peut à peine le distinguer de celui de la vache. Le baleineau sort de la mère gros comme un bœuf et long de près de 3 m.; la mère, pour l'allaiter, s'incline sur le côté, afin qu'il puisse en tetant avoir la tête hors de l'eau pour respirer. Voilà ce que disent la plupart des naturalistes; mais quelques-uns pensent que la bouche du baleineau n'est pas conformée de manière à lui permettre de teter véritablement sa mère, et que les glandes, qu'on a prises à tort pour des mamelles, servent seulement à sécréter un liquide muqueux qui se répand autour de la *baleine* : le baleineau ne pourrait en ce cas se nourrir de ce liquide qu'en le prenant dans l'eau de la mer, au milieu de laquelle il se trouve répandu.

Le genre *baleine* se divise en deux groupes ou sous-genres : les *baleines* proprement dites et les baleinoptères. Chez les premières, la tête est énorme, aussi large que longue à peu près, tandis qu'elle est beaucoup plus effilée chez les autres. Les baleinoptères sont en outre caractérisés par une nageoire dorsale courte, simple, cartilagineuse, pyramidale; les *baleines* n'ont pas cette nageoire dorsale, et leurs organes de locomotion se réduisent aux nageoires pectorales et à celles de la queue. On compte parmi les *baleines* proprement dites : la *baleine* franche (*mysticetus*, ou à moustaches, de Linné), le nord-caper (*glacialis*), et la *baleine* du Cap (*australis*). On distingue parmi les baleinoptères : le gibbar (*physalus*), la jubarte des Basques (*boops*), le rorqual, le baleinoptère à bec (*rostratus*), le poeskop des Hollandais, le culammak, l'umgullik et le mangidak de Pallas.

Moins riches en fanons et en lard que les *baleines* proprement dites, les baleinoptères n'en sont pas moins assez recherchés. Le gibbar a le ventre lisse; les autres espèces ont le ventre ridé ou plissé. Nous n'entrerons pas dans le détail de plusieurs autres espèces de ces deux groupes, qui sont encore trop peu connues et difficiles à déterminer, chacune d'elles présentant, suivant l'âge ou le sexe, des différences assez notables; nous ferons seulement remarquer que, contrairement à l'opinion vulgaire, les cachalots ne sont ni des *baleines* ni des baleinoptères : ils forment un genre à part, dont nous parlerons en son lieu.

Nous avons déjà mentionné l'huile, le lard et les fanons de la *baleine*; ces produits sont les plus importants, mais non les seuls. La chair, fraîche ou séchée et fumée pour les provisions d'hiver, entre pour une grande part dans l'alimentation des peuplades des régions polaires. La peau, les intestins, servent à faire des liens, des cordages ou à doubler les embarcations; dans certains pays, on se sert aussi des intestins pour remplacer le verre des fenêtres. Les côtes forment la charpente des cabanes des Lapons. Il n'est pas jusqu'aux excréments qui ne soient utilisés : on en retire une teinture rouge que l'on peut fixer sur les étoffes.

A quelle époque remonte la pêche de la *baleine*? C'est une question fort difficile à résoudre. Un passage fort curieux du livre de Job semble prouver qu'on avait essayé divers moyens pour s'emparer de ce monstrueux animal, et qu'on y avait trouvé tant de difficultés qu'il avait fallu y renoncer. « O homme, dit l'auteur de ce livre, entraîneras-tu la *baleine* (le Léviathan peut-être) avec ta ligne, et lui lieras-tu la langue avec une corde? Lui passeras-tu un anneau dans le nez, et lui perceras-tu la mâchoire d'un fer aigu? La réduiras-tu à te demander grâce? Tes compagnons la couperont-ils par pièces, et les marchands trafiqueront-ils de sa chair? De sa peau rempliras-tu tes filets, et de sa tête tes viviers? Mets la main sur elle; souviens-toi de la guerre, et ne parle plus. » Quelques historiens ont dit que les anciens Arabes ou les Ethiopiens avaient pêché des *baleines*, mais il paraît plus probable qu'ils n'avaient fait que dépecer celles qui échouaient de temps en temps sur leurs rivages. Si la pêche de la *baleine* avait été connue des anciens, il serait presque impossible qu'ils n'eussent pas appris à recueillir l'huile, qui est un des plus riches produits de cette pêche; or, Pline n'a pas mentionné cette huile parmi les quarante-deux espèces dont il a donné les noms. On croit que les Basques ou Biscayens du cap Breton, près de Bayonne, pratiquèrent les premiers cette pêche lucrative, mais dangereuse, et les pêcheurs de nos autres provinces maritimes ne tardèrent pas à suivre leur exemple. Au XVIe siècle, les Hollandais et les Anglais commencèrent à leur faire concurrence; on vit, dans l'espace de cinquante ans, les pêcheurs de la Hollande prendre trente-trois mille *baleines*, et en retirer un bénéfice de 380 millions. Les marins du Nord, de Hambourg, de Brême, du Danemark, de la Norvége, voulurent bientôt prendre leur part d'une industrie si lucrative; et, plus tard, les Américains s'y livrèrent avec une grande activité. En France, on comptait, en 1844, vingt-deux navires destinés à ce genre de pêche; mais il paraît que depuis ce nombre a diminué. Au reste, la guerre continuelle et intelligente faite à ces grands cétacés en a considérablement diminué et presque détruit l'espèce dans les mers du Nord. C'est aujourd'hui dans l'hémisphère austral que vont croiser les baleiniers anglais. « Eux seuls, dit M. Arthur Mangin, persistent encore à exercer cette chasse lointaine et périlleuse, que l'absence complète du gibier les forcera d'abandonner dans un avenir qu'on peut dès aujourd'hui clairement entrevoir. »

Au moyen âge, une coutume singulière attribuait aux pêcheurs les *baleines* prises en pleine mer, mais réservait au roi celles qui venaient échouer sur le rivage, à moins toutefois qu'elles n'eussent été forcées de s'approcher de la terre par la poursuite même des pêcheurs, qui devaient, dans ce cas, présenter leurs réclamations dans un bref délai. D'après le code du Jutland, l'homme qui, ayant aperçu une *baleine* échouée, en donnait avis aux gens du roi, avait droit à une prime : si c'était un piéton qui donnait l'avis, il prenait du lard de l'animal autant qu'il en pouvait porter; si c'était un cavalier, il en prenait tout ce que pouvait porter son cheval; un charretier pouvait en remplir sa voiture.

Les engins employés et les procédés mis en usage pour la pêche de la *baleine* ont varié, en se perfectionnant, aux diverses époques. Voici comment aujourd'hui cette pêche se pratique en général : Lorsque le bâtiment est arrivé dans les parages où elle doit avoir lieu, un matelot se place en vedette en haut du mât de hune. Dès qu'il aperçoit une *baleine*, il la signale par un cri. L'équipage entre aussitôt dans les chaloupes, qui font force de rames pour atteindre l'animal. Un homme vigoureux et hardi se place sur le devant de la chaloupe; il est armé d'un *harpon*, instrument de fer légèrement trempé, long d'un mètre, à pointe triangulaire et en fer de flèche, solidement emmanché à un bâton de 2 m. de longueur. Le harpon est attaché à une corde épaisse, longue de six à sept brasses, appelée *harpoire*, liée à une autre corde beaucoup plus grosse et bien goudronnée, qui s'attache à l'autre extrémité du harpon. Dès que le harponneur est à portée de la *baleine*, il lance avec adresse son arme sur l'un des endroits du corps de l'animal où la peau a la moindre épaisseur. Cette opération est souvent très-dangereuse; car la *baleine* blessée s'agite, donne de violents coups de queue, souvent brise ou renverse la chaloupe, et fait périr le harponneur et les rameurs qui la montent. On trouve pourtant, dans les parages où se fait la pêche, des harponneurs de profession qui sont toujours pourvus du matériel nécessaire et qui se mettent à la solde des capitaines baleiniers. Lorsque le harpon a bien pris, on se hâte de filer la corde, et la chaloupe, ainsi que le bâtiment, suivent de près. Quand l'animal est mort, ou qu'il a presque entièrement perdu ses forces, on le remorque, on lui coupe la queue, et on l'attache avec des chaînes de fer, aux côtés du bâtiment, la tête vers la poupe et la queue vers la proue. Alors, on enlève le lard, que l'on porte à bord du navire, où on le fait fondre. C'est du moins ce que font les baleiniers français et basques; car les Hollandais transportent les barriques de graisse pour la faire fondre chez eux. Ils évitent ainsi les dangers du feu sur les navires; mais, par contre, leurs huiles sont moins bonnes et leur reviennent à un prix plus élevé. Après avoir enlevé toute la graisse, on retire les fanons, puis les côtes et les autres parties osseuses qu'on veut utiliser. Les pêcheurs de l'Islande et des îles Feroë, dépourvus des bâtiments et des engins nécessaires à cette pêche, emploient un moyen singulier pour capturer l'espèce de *baleine* franche appelée *nord-caper*. Ils tâchent pour cela de la poursuivre par derrière, tandis qu'elle donne la chasse aux harengs; ils versent même, dit-on, du sang dans la mer pour effrayer le cétacé, qui, plutôt que de nager au travers, retourne en fuyant vers la côte, où elle échoue et se laisse ainsi prendre sans résistance.

Quelle que soit la force de la *baleine*, et bien que tous les habitants de l'humide empire ne soient que des nains à côté d'elle, quelques-uns de ceux-ci sont pourtant pour elle des ennemis plus terribles que l'homme lui-même. Une espèce de squale (*squalis pristis*, de Linné), vulgairement nommé *vivelle* ou *poisson-scie*, et le marsouin épaulard des Saintongeois (*delphinus gladiator*, de Lacépède), lui font une guerre acharnée. Le museau du *squalus pristis* se prolonge en une lame solide, garnie de fortes dents et formant une espèce de scie; il enfonce cette lame à plusieurs reprises dans les chairs de la *baleine*, les déchire, en lui causant d'atroces douleurs, et ne la quitte plus qu'il ne lui ait arraché la vie. Les marsouins épaulards se réunissent en troupe pour attaquer la *baleine*, et lorsque, poussée à bout par leurs morsures, elle ouvre la gueule, un d'eux s'enfonce hardiment dans le gouffre béant et s'attache à la langue; d'autres y entrent à leur tour; la langue est bientôt déchirée, arrachée par morceaux, dévorée, et la pauvre *baleine* périt sans pouvoir user de sa principale défense, qui consiste dans la force prodigieuse de sa queue.

— *Baleines fossiles*. Cortesi trouva à Monte-Pulgnasco, en 1806, un squelette de *baleine* remarquable par la dépression de la tête et l'obliquité du canal de l'évent, dont la direction était presque horizontale; elle avait 7 m. de longueur, et on la désigne sous le nom de *baleine* de Cuvier, ou *balænoptera Cuverii*. Le même naturaliste trouva, en 1816, à Montezago, une autre *baleine* qui n'avait que 4 m. de longueur, et qui n'était peut-être qu'un baleineau, quoique tous les caractères du squelette semblassent annoncer un individu adulte. On l'a nommé *rorqual* de Cortesi, ou *balænoptera Cortesii*. En 1779, on trouva dans la cave d'un marchand de vin de la rue Dauphine, à Paris, un énorme fragment d'os, que Lamanon reconnut comme appartenant au squelette d'une *baleine*. Cuvier l'a décrite après Lamanon, et il a reconnu que cet animal devait avoir environ 18 m. de longueur, sans compter la nageoire caudale. Elle différait de la *baleine* franche par son temporal moins oblique et par d'autres caractères. C'est la *baleine* de Lamanon. Une tête, trouvée sur la plage de Fos, département des Bouches-du-Rhône, a encore servi de type pour reconstruire une espèce fossile, nommée *baleine* à grosse tête (*macrocephala*). Enfin, la *baleine* à bec arqué (*arcuata*) a pu être décrite d'après la tête seule, qui fut découverte en creusant le bassin d'Anvers. Telles sont à peu près les seules notions un peu exactes qui aient pu être établies sur les débris fossiles de ces monstres de la mer.

—*Blanc de baleine*. C'est une matière grasse, concrète, blanche et cristalline, qu'on retire du tissu cellulaire interposé entre les membranes du cerveau de certaines espèces de cachalots. Le *blanc de baleine* purifié sert surtout à fabriquer des bougies semi-diaphanes. Son importance industrielle date de 1822, et elle tend à diminuer depuis qu'on s'est mis à fabriquer les bougies appelées *stéariques*. Le *blanc de baleine* se nomme aussi *cétine*, et plus improprement *spermaceti*. Fourcroy le confondait, sous le nom d'*adipocire*, avec le gras des cadavres et la cholestérine; mais on sait aujourd'hui que ces trois substances sont loin

d'être identiques. Pour plus de détails, v. le mot BLANC DE BALEINE.

— *Baleine* ou *fanons de baleine*. Nous avons dit, en décrivant la *baleine*, ce qu'il faut entendre par ses fanons; il nous reste à dire de quel usage sont les fanons pour l'industrie. Rappelons d'abord que ce sont des lames cornées, longues de 3 à 4 m., larges de 8 à 10 centimètres, et qui présentent l'aspect d'un faisceau de crins soudés par une substance gommeuse. Après la pêche de la *baleine*, on divise les fanons en fragments; on les nettoie, et on les expédie par balles de 200 à 800 kilo. Pour les travailler, on les fait d'abord bouillir dans l'eau, afin de les ramollir; on les débite ensuite, et l'on met à part les pièces propres à la confection des cannes, des baguettes de fusil, des parapluies, des corsets, etc. On utilise même les ratissures, soit pour les mélanger avec le crin des matelas, soit pour être vendues comme engrais. Quelquefois on les teint en diverses couleurs, pour les employer à la fabrication des fleurs artificielles. Pour donner une idée de l'importation de cet article commercial, nous dirons qu'en 1856 les importations en fanons bruts se sont élevées à 342,160 kilo., au prix de 7 fr. 50 le kilo., tandis que les exportations en fanons apprêtés ont atteint le chiffre de 20,554 kilo., au prix de 11 fr. 50.

— *Huile de baleine*. Nous avons dit que la peau de la *baleine* recouvre un tissu graisseux, d'où il est facile d'extraire un liquide visqueux qui est proprement l'*huile de baleine*, que la langue seule de ce cétacé peut quelquefois fournir jusqu'à six tonnes de cette huile; l'animal tout entier en peut fournir jusqu'à 5,000 kilo. Les commerçants en distinguent de trois sortes : la blanche, la jaune et la noire; mais on forme souvent, en les mélangeant, une qualité moyenne, qui peut être considérée comme une quatrième espèce. Sa densité est d'environ 0,930, et elle se congèle à zéro. On s'en sert presque uniquement pour la mélanger avec d'autres huiles destinées à l'éclairage ou à divers usages industriels, et c'est elle qui leur donne ordinairement une odeur désagréable et une saveur repoussante. Aujourd'hui, la presque totalité des *huiles de baleine* livrées au commerce en France nous arrive sous pavillon britannique ou américain. Elles sont transportées dans des tonneaux de chêne, dont les plus petits ne contiennent qu'environ 60 litres, tandis que les plus gros en contiennent jusqu'à 200.

— *Baleine artificielle*. Un inventeur hollandais, M. Vander-Meer, a pris en 1856, en Angleterre, une patente pour la fabrication de ce qu'il appelle de la *baleine artificielle*. Ce n'est autre chose que de la corne rendue flexible et élastique par les préparations qu'on lui fait subir. La corne, après avoir été fendue, ouverte et aplatie, est plongée dans un bain composé de 5 parties de glycérine pour 100 parties d'eau. Quelques jours après, on la met dans un autre bain composé de 3 parties d'acide nitrique, 2 d'acide pyroligneux, 12 de tannin, 5 de crème de tartre, 9 de sulfate de zinc et 100 parties d'eau. Nous ne savons si le succès de cette découverte a répondu à l'attente de son auteur.

BALEINÉ, ÉE adj. (ba-lè-né — rad. *baleine*). Garni de baleines : *Un corps, un corset* BALEINÉ. *Aujourd'hui, nos dames, au lieu de paniers, ont des cages, des crinolines et des jupons* BALEINÉS. (***) *Elle avait la taille fort droite, bien prise dans un corps* BALEINÉ *d'une rigidité majestueuse*. (G. Sand.)

BALEINEAU s. m. (ba-lè-no — diminutif de *Baleine*.) Petit de la baleine : *Le* BALEINEAU *tette au moins pendant un an*. (Lacép.) *La portée de la baleine n'est que d'un seul* BALEINEAU *qui, en naissant, est de la grosseur d'un bœuf*. (Boitard.) *La force de l'affection maternelle de la baleine pour son* BALEINEAU *est très-grande*. (Toussenel.) ‖ On dit aussi BALEINON.

BALEINIDE adj. (ba-lè-ni-de — rad. *baleine*). Qui a la forme d'une baleine.

BALEINIER s. m. (ba-lè-nié — rad. *baleine*). Pêch. Navire armé pour la pêche de la baleine : *Un* BALEINIER. ‖ Marin employé à la pêche de la baleine : *Trois* BALEINIERS *sont tombés à la mer et ont péri*.

— Comm. Celui qui vend des fanons de baleine.

— **Encycl.** Les navires appelés *baleiniers* jaugent de 400 à 500 tonneaux, et sont fournis de quatre à six chaloupes ou pirogues dites *baleinières*. — L'équipage doit être assez considérable pour suffire à l'armement et l'envoi au loin de ces baleinières sans que le navire ait à souffrir de leur absence. L'équipage d'un *baleinier* varie de 36 à 40 matelots, entre lesquels se partage, au retour de chaque voyage, le produit de la pêche.

BALEINIER, ÈRE adj. (ba-lè-nié, iè-re — rad. *baleine*). Relatif à la pêche de la baleine : *Industrie* BALEINIÈRE. *Navire* BALEINIER.

BALEINIÈRE s. f. (ba-lè-nière — rad. *baleine*). Mar. Embarcation longue, étroite, légère, construite pour la pêche de la baleine. ‖ Canot de bord dont la forme est analogue à celle d'une baleinière.

BALEINOLOGIE s. f. (ba-lè-no-lo-jî — de *baleine* et du gr. *logos*, discours). Didact. Histoire de la baleine et des autres grands cétacés.

BALEINON s. m. (ba-lè-non). Syn. de *Baleineau*.

BALEINOPTÈRE. V. BALÉNOPTÈRE.

BALEN (Hendrick van), peintre flamand, né à Anvers en 1560, mort dans la même ville en 1632. Quelques biographes disent qu'il reçut d'abord des leçons d'Adam van Noort; mais le fait paraît peu vraisemblable, comme l'ont remarqué les rédacteurs du catalogue du musée d'Anvers; car les deux artistes étaient à peu près du même âge, et il n'y a aucun rapport entre leur manière de peindre. Ce fut véritablement en Italie que Balen se forma, en étudiant l'antique et les chefs-d'œuvre de ce pays. Il revint ensuite se fixer dans sa ville natale et s'y fit recevoir grand maître de la corporation de Saint-Luc, en 1593. Il avait alors trente-trois ans. Ses succès, quoique tardifs, furent des plus honorables. Il eut pour collaborateurs et pour amis les principaux artistes flamands de son temps, notamment Breughel, de Velours, dans les paysages duquel il a souvent placé des scènes religieuses ou mythologiques. Le Louvre possède un tableau allégorique, l'*Air* (nº 59), dû à cette collaboration intelligente : les figures d'Uranie et des Zéphyres sont de van Balen; les oiseaux, les attributs et le paysage sont de Breughel. On voit au même musée un tableau, le *Banquet des dieux*, qui est tout entier de la main de van Balen. Parmi les ouvrages de cet artiste que l'on conserve à Anvers, nous citerons : une *Madone*, à la cathédrale, panneau central d'un triptyque dont les volets, représentant l'un et l'autre un *Concert d'anges* et sur le revers *Saint Philippe* et *Sainte Anne*, en grisaille, sont au musée; la *Prédication de saint Jean-Baptiste*, une des œuvres les plus importantes du maître, dans ce même musée; l'*Annonciation*, dans l'église Saint-Paul; la *Résurrection*, tableau qui décore le monument funéraire de l'artiste, dans l'église Saint-Jacques. Les tableaux les plus remarquables de van Balen dans les autres villes sont : au musée de Bruxelles, l'*Abondance et l'Amour*, (paysage de Breughel); au musée d'Amsterdam, *Hommage de Bacchus à Diane*; à Louvain, le *Baptême de Jésus-Christ*; au Belvédère de Vienne, l'*Assomption*, l'*Enlèvement d'Europe*; à la galerie de Dresde, *Nymphes, Faunes et enfants cueillant des fruits*; *Banquet des Dieux*; *Actéon surprenant Diane au bain*; *Noces de Bacchus et d'Ariane*; *Noces de Pélée et de Thétis*; les *Quatre Eléments*, etc.; à la pinacothèque de Munich, une *Bacchanale*, *Saint Jérôme*, etc.; au musée de Lille, le *Repos la Sainte Famille* (paysage de Breughel); aux Offices, à Florence, le *Mariage de la Vierge*, etc. « La force manque aux créations de van Balen, a dit M. Paul Mantz; l'exécution y est caressée à l'excès; la blancheur systématique des chairs, au lieu de voiler les infirmités du dessin, accuse au contraire la rondeur banale des formes; enfin, quoique van Balen ait aimé la lumière, quoiqu'il ait cherché la grâce, on sent d'autant mieux dans son œuvre quelque chose d'un art de décadence, que son succès est contemporain de l'heure glorieuse où Rubens, revenu d'Italie, va ouvrir à l'école flamande des chemins splendides et nouveaux. » Hendrick van Balen eut huit enfants, dont six fils : trois d'entre eux, Jean, Gaspard et Henri ou Hendrick *le jeune*, paraissent avoir suivi la profession de leur père; mais Jean (1611-1654) obtint seul quelque succès : l'église Saint-Jacques d'Anvers a de lui un tableau représentant la *Trinité*. Un des plus beaux titres de gloire d'Hendrick *le vieux* est d'avoir été le premier maître de van Dyck et de Snyders.

BALEN (Mathias), historien flamand, né à Dordrecht en 1618, mort en 1680. Il écrivit l'histoire de sa ville natale, sous le titre : *Description de Dordrecht* (1677). Cet ouvrage, écrit en flamand, est riche en documents précieux et en détails intéressants. On n'a rien fait de plus complet sur l'histoire de cette ville.

BALÉNAS s. m. (ba-lé-na — rad. *baleine*). Membre génital du mâle de la baleine : *Le* BALÉNAS *du mâle est environné d'une double peau qui lui donne quelque ressemblance avec un cylindre enfermé dans une gaîne*. (Lacép.) ‖ On écrit aussi BALEINAS.

BALÉNOPTÈRE ou **BALEINOPTÈRE** s. m. ou f. (ba-lè-no-ptè-re — de *baleine* et du gr. *pteron*, aile, nageoire). Mamm. Section du genre baleine, caractérisée surtout par la présence d'une nageoire dorsale. On lui donne aussi les noms de JUBARTE et de RORQUAL : *Le* BALEINOPTÈRE *échoué à Marseille serait une espèce de rorqual de la Méditerranée*. (V. Cocteau.) *La* BALEINOPTÈRE *mouchetée parcourt les vertes régions de l'Océan équinoxial*. (M.-Brun.)

— **Encycl.** V. BALEINE.

BALENSI. Nom qu'ont porté plusieurs auteurs arabes originaires d'Espagne, et qui signifie littéralement *natif de Valence*. Comme les Arabes ne possèdent pas l'articulation *v*, ils la remplacent par la labiale correspondante *b*. Parmi les personnages qui ont porté ce nom, nous citerons : ABOU HAFIZ OMAB AL-BALENSI, qui a fait un commentaire arabe intitulé *Arbaïn Moukhtarat* (les Quarante traditions choisies); ISMAÏL BEN IBRAHIM AL-BALENSI, auteur du *Thabacat-al-Hadith* (traditions disposées par séries), etc.

BALES (Pierre), célèbre calligraphe anglais, né en 1547, mort en 1610. Il avait un talent merveilleux pour écrire en caractères presque microscopiques. En 1575, il présenta à la reine Elisabeth une bague dont le chaton, de la grandeur d'un demi-sou anglais, contenait le *Pater*, le *Credo*, les Dix commandements de Dieu, deux prières latines, son nom, une devise, le jour du mois, l'année de J.-C. et celle du règne d'Elisabeth. Il était aussi fort habile à contrefaire les écritures, et le ministre Valsingham employa ses talents en ce genre d'une manière moins honorable pour lui que profitable pour le gouvernement, notamment à des manœuvres ayant pour but de découvrir des conspirations en faveur de Marie Stuart. Bales publia, en 1590, un recueil ayant pour titre : le *Maître d'écriture*.

BALESDENS (Jean), littérateur, né à Paris, mort dans un âge avancé, en 1674. Il était secrétaire du chancelier Séguier, et il dut à sa position d'être reçu membre de l'Académie française. Deux ans auparavant, il avait d'ailleurs eu le bon esprit de s'effacer devant le grand Corneille. Il a peu écrit, et s'est presque entièrement borné à donner des éditions de divers auteurs, avec quelques notes. Il a édité notamment les écrits de Savonarole, les œuvres spirituelles de saint Grégoire de Tours, les épîtres de sainte Catherine de Sienne, traduit les *Fables* d'Esope, etc.

BALESTON s. m. (ba-lè-ston). Mar. Perche qui sert, sur certains bâtiments, à étendre une voile au large, sur l'arrière et au-dessus du mât. ‖ On l'appelle aussi LIVARDE.

BALESTRA (Antonio), peintre et graveur italien, né à Vérone en 1666, mort dans la même ville en 1740, commença à étudier à Venise, sous la direction de Bellucci, passa ensuite quelque temps à Bologne et à Padoue, et se rendit à Rome, où il suivit les leçons de Carle Maratte. « Il recueillit, dit Lanzi, ce qu'il y avait de meilleur dans la manière de ses divers maîtres, et il en forma un assemblage de perfections qu'il répandit dans son style, qui tient moins encore de l'école vénitienne que de toute autre. Ce fut un peintre studieux et réfléchi, profond dans la connaissance du dessin, et dont le pinceau riant, facile et gracieux annonce en même temps une solidité de goût qui impose. » Revenu à Venise, en 1695, il y ouvrit une école qui fut fréquentée par un grand nombre d'élèves. Parmi ses ouvrages, on cite : une *Nativité* et une *Descente de Croix*, dans l'école de la Charité, à Venise; une *Sainte Thérèse*, dans la cathédrale de Bergame; une *Vierge immaculée*, dans celle de Mantoue; deux sujets tirés de la *Vie de saint Côme et de saint Damien*, dans l'église de Sainte-Justine, à Padoue; son portrait, au musée de Florence, etc. Il a gravé à l'eau-forte plusieurs *Madones*, le portrait de l'architecte San-Michele, des figures de *Guerriers*, etc., tous sujets de sa composition. Il était membre de l'académie de Saint-Luc.

BALESTRA (Giovanni), graveur au burin contemporain, élève de Giovanni Folo, travaillait à Rome vers 1845. Il a gravé entre autres sujets : une *Madone*, d'après le Sassoferrato; la *Samaritaine*, d'après le Garofalo; la *Mort de Didon*, d'après le Guerchin; la *Madeleine*, d'après F. Vanni, etc.

BALESTRIERI (Pierre-Jean), poëte italien, du commencement du XVIIIe siècle, s'est fait connaître par des pastorales, dont le genre était alors fort en vogue : l'*Arcade* (Parme, 1703 et 1713); l'*Erasima* (1720); l'*Antiménide* (1726); des notices sur les poëtes parmesans, etc.

BALESTRIERI (Dominique), poëte italien, né à Milan en 1714, mort vers 1755. Il s'est fait une réputation populaire, surtout par ses poésies en dialecte milanais, imprimées en 1744, sous le titre de *Rime milanese*. On a aussi de lui l'*Enfant prodigue* (1748).

BALESTRILLE s. f. (ba-lè-stri-lle, *ll* mouill.). Mar. Autre forme de ARBALESTRILLE. V. ce mot.

BALÈTRE s. f. (ba-lè-tre). Techn. Bavure du métal à l'endroit des joints du moule dans lequel on l'a coulé, sans doute corruption de *balèvre*.

BALETTI (Gianetta-Rosa-Benozzi), actrice de la Comédie Italienne, connue au théâtre sous le nom de *Silvia*, née à Toulouse vers 1701, morte en 1758, après quarante ans de succès. — Son mari JOSEPH BALETTI, connu au même théâtre sous le nom de *Mario*, y joua longtemps les rôles d'amoureux. Il mourut en 1762. — Leur fils LOUIS BALETTI, reçu à la comédie italienne en 1744, s'y fit applaudir comme acteur et comme danseur.

BALETTI (Elena Riccoboni), connue sous le nom de *Rose Baletti*, naquit à Stuttgard, en 1768. En 1788, elle débuta à Paris aux concerts spirituels, et fut immédiatement attachée à la troupe des bouffons du théâtre de Monsieur, où elle fut remarquée pour sa vocalisation exquise et l'expression de son chant. En 1792, elle retourna à Stuttgard et fut nommée cantatrice de la cour du duc de Wurtemberg.

BALÈVRE s. f. (ba-lè-vre — de *ba*, syllabe péjorative et de *lèvre*). Autrefois employé au singulier, signifiait la lèvre inférieure : *Avoir fait brusler et marquer à fer chaud le nez et la* BALÈVRE *à un bourgeois de Paris pour blasphème*. (Joinville.) ‖ Employé au pluriel, se disait de l'ensemble des lèvres, et le plus souvent par mépris : *Surtout estoit admirable qu'il parloit quelquefois d'une voix qu'il tenoit tellement enclose dans son estomach, sans ouvrir que bien peu les* BALÈVRES, *à manière qu'estant près de vous, s'il vous appeloit, vous eussiez cru que c'eust esté une voix qui venoit de bien loing*. (Est. Pasq.)

L'Académie ne signale que le premier sens; partant de là, la plupart des lexicographes, et, en dernier lieu, M. Littré, qualifient d'erreur ce qui n'est, de la part de l'Académie, qu'une définition incomplète.

— Construct. Saillie d'une pierre sur une autre, dans un parement mal dressé ou dans l'*intrados* d'une voûte : *Abattre les* BALÈVRES. ‖ Eclat d'une pierre près d'un joint.

— Tech. Bavure, irrégularité qui se produit à la surface d'une pièce fondue. ‖ Partie d'une pièce de fer qui excède la mortaise dans laquelle elle est assemblée : *Limer les* BALÈVRES.

BALEY (Gauthier), médecin anglais, né en 1529, mort en 1592. Il professa la médecine à Oxford et devint médecin ordinaire de la reine Elisabeth. Il a publié (en anglais) : *Traité de trois sortes de poivre*, plusieurs fois réimprimé; *Traité sur la conservation de la vue* (1616 et 1654); *Explicatio Galeni de potu convalescentium et senum*; *Direction pour la santé*, etc.

BALFE (Michel-William), chanteur et compositeur anglais, né à Dublin, le 15 mai 1808, reçut les leçons de son père et celles du fameux Horn, et obtint, comme violoniste et comme chanteur, d'assez beaux succès dans sa ville natale. Il vint débuter à seize ans dans le *Freischütz*, au théâtre de Drury-Lane, à Londres. Appelé aux fonctions de chef d'orchestre au bout d'une année, il n'en quitta pas moins l'Angleterre et partit pour l'Italie, en 1825. Malgré sa jeunesse, il affronta la composition et donna à la *Scala* de Milan un ballet, *Lapeyrouse*, qui ne réussit que médiocrement. En 1827, il vint occuper à Paris, au Théâtre-Italien, l'emploi de chanteur, qui seul pouvait alors le faire vivre. Il a obtenu, sous le nom de *Balfi*, des succès dans les rôles de basse, à côté de MMes Sontag et Malibran. Mais il ne tarda pas à reprendre le chemin de l'Italie. A Palerme, à Milan, à Paris ou à Londres, il a fait représenter en quelques années les opéras dont les titres suivent : les *Rivaux* (1830); un *Avertissement* (1832); *Henri IV* (1834); le *Siége de La Rochelle* (1835); *Manon Lescaut* (1836), pour la Malibran; *Catherine Grey* (1837); la *Dame voilée*, *Falstaff* (1838); *Jeanne Darc* (1839); *Kiolanthe* (1840); la *Gypsy* (1844); l'*Etoile de Séville* (1846). Cette dernière pièce, représentée à notre grand Opéra, et dont le libretto était dû à la plume exercée de M. Hippolyte Lucas, n'obtint pas tout le succès qu'on en attendait, malgré le concours de Mme Stoltz. Trois ans auparavant, le *Puits d'Amour*, représenté à l'Opéra-Comique, avait eu plus de succès. Les autres ouvrages de M. Balfe eurent des vicissitudes nombreuses, qui découragèrent plus d'une fois l'artiste. Cependant l'Allemagne lui a offert d'éclatantes compensations, et c'est là surtout qu'on a le mieux goûté ses œuvres. Les *Quatre Fils Aymon*, notamment, ont eu au delà du Rhin un succès d'enthousiasme. Ses autres opéras, à l'exception du *Mulâtre*, ont presque tous réussi à Berlin, en 1848. M. Balfe devint, en 1845, directeur du théâtre Italien de Londres et du Concert philharmonique. Il y a fait jouer plusieurs opéras. Nous citerons l'*Enchanteresse*, *Elfride*, le *Serf* et enfin *Satanella*, en trois actes (Covent-Garden, 1858). M. Balfe est de l'école de Donizetti; il en a toutes les formules et toutes les coupes. Il a souvent imité Auber et rivalisé avec Adolphe Adam. Clair, élégant, mais pâle, il possède cette facilité parfois irréfléchie, cet orchestre agité et bruyant sans motif, qui sont les défauts assez ordinaires des compositeurs modernes d'au delà des monts. On ne peut lui contester d'importantes qualités : il a de la mélodie, de l'entrain, de la verve. Sa musique est écrite pour les chanteurs, mérite fort rare aujourd'hui, où tout est sacrifié à l'orchestre. Chanteur lui-même, il a su donner à ses interprètes ce qui seulement est dans les possibilités. — Sa fille, Mlle VICTOIRE BALFE, qui a tenu quelque temps des rôles de cantatrice, a épousé, en 1860, sir John Crampton, ambassadeur de la Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg.

BALFOUR s. f. (bal-four — du nom de *Balfour*, botaniste anglais). Bot. Genre de la famille des apocynées, comprenant une seule espèce, qui est un petit arbre propre à l'Australie. ‖ On dit aussi BALFOURIE.

BALFOUR (SIR James), l'un des plus célèbres acteurs des guerres civiles d'Ecosse qui ont eu pour dénoûment la chute de Marie Stuart. Elevé dans la religion catholique, il embrassa ensuite le protestantisme, et, en 1547, fut, avec d'autres réformés, fait prisonnier et envoyé en France. Plus tard, lors de la réapparition de John Knox en Ecosse, la cause du protestantisme semblant perdue, Balfour abjura son hérésie et rentra dans le giron de l'Eglise catholique. Ses incontestables capacités le rendant nécessaire, il fut promptement investi de fonctions importantes, qu'il occupait encore lorsque Marie Stuart remonta sur le trône de ses pères. Il se trouva à Holy-Rood la nuit de l'assassinat de Rizzio. Le bruit public l'accusa d'avoir pris part au meurtre de lord Darnley. Il parvint toutefois à se laver de tout soupçon de complicité dans cet assassinat. En 1567 il fut nommé capitaine du château d'Edimbourg. Voyant qu'un parti puissant s'était formé

contre Marie Stuart, Balfour jugea qu'il était à propos de modifier ses convictions, et il entra dans le parti des ennemis de la reine. Il défendit le château d'Edimbourg contre les troupes royales, et remit entre les mains des révoltés toute la correspondance de Marie. Il rendit ensuite le château. Dans les premiers temps de la guerre civile, Balfour se rangea du côté du régent Murray. Mais quand Marie fut emprisonnée en Angleterre, fidèle à son perpétuel système de tergiversations, il entra avec ardeur dans les conspirations qui avaient pour but sa délivrance, tout en protestant de son attachement aux régents Murray et Morton. Son dernier acte public consista à fournir des preuves de la complicité de Morton dans le meurtre de Darnley, ce qui entraîna l'arrestation, la condamnation et l'exécution de Morton. Balfour mourut en 1583. Il a laissé quelques écrits de jurisprudence, entre autres *Practick of the Law* (1574).

BALFOUR (André), naturaliste écossais, vivait à la fin du XVII^e^ siècle. Son nom mérite d'être conservé par le noble emploi qu'il fit de sa fortune, en fondant le muséum et le jardin botanique d'Edimbourg (1680). Robert Brown lui a consacré, sous le nom de *Balfouria*, un genre de plantes de la famille des apocynées.

BALFOUR (François), médecin écossais, né à Edimbourg dans la deuxième moitié du XVIII^e^ siècle. Etabli à Calcutta, il a fait de curieuses observations sur l'influence lunaire dans les cas de fièvre. Il a laissé sur ce sujet plusieurs ouvrages qui ont fait quelque sensation en Angleterre et en Allemagne, mais qui n'ont jamais été traduits en français.

BALFOUR (Alexandre), romancier écossais, né à Monkie (Forfarshire), en 1767, mort en 1829. Ses parents étaient pauvres, et son éducation fut négligée. Ses premières années se passèrent dans des affaires de négoce, où il eut à subir des revers par suite de la crise de 1815. En 1818 il entra dans la carrière littéraire après avoir été quelque temps employé, à Edimbourg, dans la maison des fameux éditeurs Blackwood. En 1819, il publia un roman intitulé *Campbell ou le novice écossais*, et se fit l'éditeur des poésies de Richard Gall. Durant les années suivantes, il devint collaborateur de l'*Edinburgh Magazine*, où il publia successivement *Contemplation et autres poëmes* (1820); la *Fondation de Glenthorn* (1823) et *Marie*. En tête de ses œuvres choisies, son éditeur, le docteur Moir a placé sur sa vie une intéressante étude.

BALFOUR (John Hutton), professeur de botanique à l'université d'Edimbourg, né dans cette ville en 1808. Son père le mit d'abord à l'école spéciale d'Edimbourg, où il commença son éducation sous deux maîtres célèbres : Carson et Pillans. Il entra en 1821 à l'université de sa ville natale et y suivit, pendant quatre ans, les cours littéraires et philosophiques nécessaires pour l'obtention du diplôme de maître ès arts. Il suivit ensuite à la même université des cours d'hébreu et de théologie, et commença l'étude de la médecine en 1826. Après avoir passé avec éclat par tous les grades, il fut élu, en 1831 et 1832, président de la Société royale de médecine. Il entra ensuite au collége de chirurgie d'Edimbourg, dont il fut nommé membre en 1833, ainsi que de la Société royale d'Edimbourg, en 1835. Ayant contracté un goût particulier pour la botanique, en suivant les leçons du savant professeur Graham, il se mit à rassembler, au prix de peines infinies, un herbier fort remarquable, et donna d'intéressantes conférences à l'Ecole spéciale d'Edimbourg. Son succès fut si grand qu'on lui offrit bientôt la chaire de botanique de Glascow, devenue vacante par suite de la retraite de sir W.-J. Hooker, poste qu'il conserva jusqu'à la mort de son ancien professeur Graham, auquel il fut appelé à succéder, comme professeur de botanique à l'université d'Edimbourg et directeur du jardin de botanique. M. Balfour a publié un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : le *Manuel de botanique*, publié en 1849; le *Cours de botanique*, qui parut en 1851, et les *Eléments de botanique*. M. Balfour est l'auteur du très-remarquable article *Botanique* de l'*Encyclopædia britannica*. En 1858, il a encore publié un curieux ouvrage intitulé : les *Plantes de l'Ecriture*, sans compter une quantité innombrable d'articles très-goûtés dans les revues savantes.

BALFOURIER (Adolphe-Paul-Emile), peintre et graveur français contemporain, est né à Montmorency, en 1816. Après avoir suivi les cours de l'école de droit, à Paris, il étudia la peinture de paysage sous la direction de M. Rémond, un des derniers représentants de l'ancienne école classique. Il a débuté, au salon de 1843, par deux *Paysages composés*, où il s'est montré fidèle aux traditions académiques. La vue des sites pittoresques de l'Italie fortifia son talent. Il rapporta de ce pays de consciencieuses études d'après nature et exposa, en 1844, différentes *Vues des bords du lac Lugano* qui lui ont valu une médaille de 2^e^ classe. Il visita ensuite l'Espagne, et il a pris part à toutes les expositions qui ont eu lieu à Paris, de 1845 à 1865. Les paysages de cet artiste se distinguent par des qualités de style qui n'excluent pas le sentiment de la réalité; son dessin est d'une grande élégance, mais son coloris est parfois un peu monotone. M. Balfourier a publié, dans l'*Artiste*, plusieurs gravures à l'eau-forte.

BALFROUSCH, ville de Perse, dans le Mazanderan, à 40 kil. N.-E. de Téhéran, sur la mer Caspienne; très-florissante; écoles renommées; industrie et commerce importants; grande exportation de soie; pop. 100,000 hab.

BALGENCIACUM, nom latin de Beaugency.

BALGONÈRE s. f. (bal-go-nè-re). Ornith. Syn. de *Grimpereau*.

BALGUERIE-STUTTEMBERG (Pierre), industriel, né à Bordeaux en 1779, mort en 1825. La ville de Bordeaux lui doit une foule d'entreprises utiles, l'ouverture de débouchés nouveaux pour son commerce, ruiné par les guerres de l'Empire; la création de ces sociétés de capitalistes qui achevèrent les ponts de Bordeaux, de Libourne, de Moissac, d'Agen, etc.; enfin, la construction de son entrepôt, d'usines importantes et de divers édifices industriels. Il dirigeait lui-même ces grandes opérations, et remplissait en outre les fonctions de membre du Conseil municipal, du Conseil de commerce, de directeur de la Caisse d'épargne et de la Banque de Bordeaux, etc. Il appartenait à la religion protestante et à l'opinion libérale; les vœux de ses concitoyens l'appelaient à la députation, mais ses travaux ne lui permirent pas d'accepter cette honorable distinction. Cet excellent citoyen était occupé à la réalisation de vastes projets pour le défrichement des landes et l'établissement de voies de communication entre Rochefort, Bordeaux et Bayonne, lorsqu'il succomba, dans la force de l'âge, à une maladie de langueur. La Chambre de commerce de Bordeaux vota l'érection de son buste dans la salle de ses séances.

BALGUY (Jean), savant théologien anglais, né en 1686, mort en 1748. Il était simple vicaire de North-Allerton. Parmi ses ouvrages, fort estimés de ses contemporains, nous citerons les suivants : *Lettre à un déiste sur la beauté et l'excellence des vertus morales, et sur l'appui qu'elles trouvent dans la révélation chrétienne* (1726); *Le fondement de la bonté morale, ou recherche de l'origine de nos idées sur la vertu* (1728); *Recherches sur les perfections morales de Dieu* (1730); *Essai sur la rédemption* (1741); enfin deux volumes de sermons que les Anglais placent au rang des meilleurs qu'ils possèdent. — Son fils, THOMAS BALGUY, né en 1716, mort en 1795, a laissé également des sermons et des écrits de théologie moins importants et moins estimés.

BALHOAVA s. m. (ba-lo-a-va). Sorte de religieux pénitent chez les Arabes.

BALHORN ou **BALLHORN** (Louis-Guillaume), littérateur allemand, né dans le Holstein, mort en 1777. Il a laissé beaucoup d'écrits latins relatifs à l'enseignement et à la littérature ancienne. Nous citerons seulement : *Spicilegium ad Vorstii latinitatem selectam* (1752); *De diis salvatoribus* (1753); *De studiis litterarum illustribus apud veteres Romanos* (1755); etc.

BALI s. m. (ba-li). Erpét. Nom donné à une couleuvre qui habite Ternate et qui est peu connue. On croit que c'est le *coluber plicatilis* de Linné.

BALI s. m. (ba-li). Idiome de l'Inde appelé plus généralement PÂLI. V. ce mot.

BALI. Myth. ind. Prince des démons; se battit avec Wishnou, qui l'engloutit dans l'abîme, d'où il sort une fois par an pour exercer son pouvoir malfaisant sur les hommes. ‖ Nom de plusieurs esprits familiers.

BALI, île de l'Océanie, dans la Malaisie, archipel de la Sonde, située entre l'île de Java à l'O., dont elle est séparée par un détroit qui porte son nom, et l'île de Sombock à l'E.; par 8° 50′ de lat. méridionale et 112° 48′ de long. orientale; 120 kil. de long sur 70 de large; superficie, 5,575 kil. carrés; 800,000 hab. — Cette île, que quelques géographes appellent la *Petite Java*, est traversée du N.-O. au S.-E. par une chaîne de montagnes volcaniques, dont le point culminant, le Goenong-Agoen, s'élève à 3,450 mètres au-dessus de l'Océan; ces montagnes, couvertes d'impénétrables forêts, recèlent des minerais de fer et de cuivre, et, à leur base, s'étendent des terroires d'alluvion souvent aurifères. De grandes plaines s'étendent au S. et à l'E., où d'innombrables troupeaux de buffles et de chèvres s'engraissent dans les pâturages. Le sol est fertile, mais les habitants négligent de le cultiver.

Bali est divisée en huit petites principautés indépendantes, portant chacune le nom de leur chef-lieu. Les principales sont : Karang-Assem, Gianjar, Tabanam, Bleling et Klong-Kong. Dans tous ces Etats, le gouvernement est arbitraire et despotique; il y a bien un conseil de prêtres et de grands personnages auprès du roi, mais le plus souvent celui-ci ne fait que sa volonté.

La religion de Brahma est celle de la plus grande partie des habitants; le bouddhisme a néanmoins de nombreux adeptes. Toutefois, les deux religions vivent en très-bonne intelligence. Les brahmanes sont très-considérés et ont une grande influence sur les populations. Le roi de Klong-Kong est par droit héréditaire le chef de tous les prêtres de l'île; comme tel il porte le titre de *Dewa Agong Betara;* les autres princes lui rendent des honneurs qui lui assurent une espèce de suprématie. Les Balinais ont conservé la barbare coutume de brûler les veuves sur le bûcher de leurs maris; celles-ci, loin de résister, s'y précipitent avec joie, dans l'espérance de revivre, et elles sont suivies par les concubines, les esclaves et les serviteurs. On cite l'exemple d'un rajah à la mort duquel cent cinquante femmes ou concubines se vouèrent à la mort. Le capitaine d'Arukerii Gerluch, auteur des *Fastes militaires* des Indes orientales néerlandaises, qui a visité cette île en 1858 et 1859, représente les Balinais comme étant matériellement et moralement supérieurs aux Javanais et aux Chinois. Leur industrie métallurgique a porté à un assez haut degré de perfection la fabrication des poignards, des lances, des haches et des sabres. Leurs armes à feu sont d'une qualité très-inférieure. Dans ce pays, tout le monde est soldat; aussi évalue-t-on à 100,000 le nombre des hommes capables de porter les armes. Les Balinais sortent peu de leur île; les transactions commerciales se font par navires étrangers, principalement avec l'île de Java. Les habitants de Bali achètent aux étrangers de grosses toiles, des mousselines, des mouchoirs, de l'opium; ils leur donnent en échange du riz, du bœuf sec, des peaux, de la cire et du suif. La valeur annuelle des échanges est estimée à 4,000,000 de francs.

BALIAIRE s. m. (ba-li-è-re — du gr. *ballô*, je lance). Fantassin armé d'une fronde, dans les armées du moyen âge.

BALICASSE s. m. (ba-li-ka-se). Ornith. Espèce du genre corbeau. C'est le *corvus balicassius* de Linné, appelé aussi *choucas* des Philippines, bien qu'on le trouve dans l'Inde et au cap de Bonne-Espérance. Il est de la grosseur d'un merle : *Le* BALICASSE, *au lieu de cette voix aigre du choucas, a le chant doux et agréable.* (Buff.) *On prétend que le chant du* BALICASSE *est aussi agréable que le cri des choucas est rauque.* (Bomare.) *Le plumage du* BALICASSE *est noir changeant en vert.* (Bomare.)

BALICOUR (Marguerite-Thérèse), comédienne française, morte en 1743. Elle débuta à la Comédie Française en 1727, dans le rôle de Cléopâtre, et l'année suivante ressuscita par son talent la *Médée* de Longepierre, dédaignée depuis trente-quatre ans. M^lle^ Clairon, dans ses *Mémoires*, cherche à déprécier cette artiste, qui cependant joua pendant plus de dix ans avec un brillant succès.

BALIDE s. f. (ba-li-de). Bot. Herbe que Pline disait propre à guérir la morsure des serpents.

BALIE s. f. (ba-lî — rad. *baile*). Nom donné à Florence et dans quelques autres villes italiennes, à partir du XIV^e^ siècle, à une dictature temporaire et élective à laquelle on avait souvent recours, dans les temps de troubles, pour rétablir l'ordre et mettre un terme aux luttes des factions. C'était souvent aussi une arme que les partis employaient tour à tour. Les Médicis, au commencement de leur puissance, en furent souvent investis.

BALIENTE (Joseph-Hippolyte), philologue espagnol, vivait dans le XVIII^e^ siècle. Il a inventé un alphabet destiné à faire accorder l'orthographe avec la prononciation. Ce système, souvent et inutilement préconisé par un grand nombre de linguistes, a été développé par lui dans un ouvrage publié en 1731.

BALIGARAB s. m. (ba-li-ga-rabb). Bot. Arbre ou arbrisseau des Philippines.

BALIGOULE s. f. (ba-li-gou-le). Bot. Un des noms vulgaires de l'agaric du panicaut en Provence, où il est très-estimé comme comestible.

BALIK-ÉMINI s. m. (ba-li-ké-mi-ni). Adm. ottom. Intendant des pêcheries à Constantinople.

BALIN s. m. (ba-lain — de *balle*, paille). Agric. Pièce de toile grossière qui sert à cribler le blé, à recouvrir les récoltes, etc. ‖ N'est guère usité que dans les départements du Midi.

BALIN (Jean), prêtre et historien, né à Vesoul vers 1570, mort à Wesel, dans le duché de Clèves, on ne sait au juste à quelle époque. Professeur, puis aumônier militaire, il fut témoin de la guerre de Flandre, qui se termina par la paix de 1608. Il en écrivit l'histoire sous le titre suivant : *De bello Belgico, auspiciis Ambrosii Spinolæ* (Bruxelles, 1609). Cet ouvrage est estimé. On a encore du même auteur un poëme latin qu'il traduisit lui-même en français sous le titre de *Poëme héroïque de sainte Magdeleine* (1607).

BALINAIS, AISE adj. et s. (ba-li-nè, è-ze). Géogr. Habitant de l'île de Bali; qui appartient à cette île ou à ses habitants : *La religion des* BALINAIS *est le brahmanisme mélangé de bouddhisme.* (M.-Brun.)

BALINE s. f. (ba-li-ne — rad. *balin* ou *balle*, ballot). Grosse étoffe de laine pour emballer.

BALINGASAN s. m. (ba-lain-ga-zan). Bot. Arbre ou arbrisseau des Philippines.

BALINGHEM (Antoine DE), jésuite, écrivain ascétique, né à Saint-Omer en 1571, mort en 1630. Outre un grand nombre d'écrits traduits de l'italien et de l'espagnol, il a donné : *les Plaisirs spirituels contre-quarrés aux sensuels du Quaresme-prenant* (Douai, 1627); *les Aprèsdiners et propos de table contre l'excès au boire et au manger pour vivre longuement* (Lille, 1615); *Scriptura sacra in locos communes morum et exemplorum digesta*, ouvrage utile aux ecclésiastiques et aux prédicateurs, et dont la meilleure édition est celle de Trévoux (1705).

BALIOL ou **BAILLEUL** (Jean DE), roi d'Ecosse, mort en 1305. Après la mort d'Alexandre III, la couronne d'Ecosse fut disputée par plusieurs concurrents, au nombre desquels se trouvèrent Jean de Baliol et Robert Bruce. Les états d'Ecosse, pour mettre un terme à ces contestations, résolurent de prendre pour arbitre Edouard I^er^, roi d'Angleterre, qui se prétendait suzerain de l'Ecosse. Celui-ci décida en faveur de Baliol, mais il lui imposa la condition humiliante de lui prêter foi et hommage comme vassal. Dès la première année de son règne, Baliol fut assigné quatre fois à comparaître devand Edouard, qui s'arrogeait le droit de reviser tous les actes de ce roi nominal. Une telle dépendance n'était pas tolérable; Baliol voulut s'en affranchir, et il conclut avec Philippe le Bel une alliance qui ne servit qu'à précipiter sa ruine. Les troupes écossaises engagèrent la lutte avant que les secours promis fussent arrivés; elles furent mises en déroute à la bataille de Dumbar, en 1296; Baliol, monté sur un petit cheval, tenant à la main une petite baguette blanche, emblème de vasselage, vint trouver le vainqueur dans un cimetière et implora son pardon. Mais Edouard ne se laissa point toucher, et l'envoya à la Tour de Londres, où il lui accorda néanmoins la permission de vivre somptueusement et de sortir librement dans un rayon de vingt milles autour de la Cité. Deux ans après, Baliol ayant renoncé à tous ses droits sur l'Ecosse fut remis entre les mains de l'évêque de Vienne, légat du pape, et plus tard il se retira dans sa seigneurie de Château-Gaillard, en Normandie, où il mourut. On lui doit la fondation d'un collége à Oxford.

BALIOL (Edouard), fils du précédent, fut aussi quelque temps roi d'Ecosse. Avec l'aide d'Edouard III, il put revenir en Ecosse et disputer la couronne à David Bruce, qu'il défit quatre fois. Mais, comme son père, il se reconnut vassal du roi d'Angleterre, et les Ecossais, qui ne pouvaient supporter cette honte, se révoltèrent contre lui et le chassèrent. Il se réfugia à Carlisle, où il vécut d'une pension que lui fit Edouard, lorsqu'il eut abdiqué en sa faveur.

BALIOL ou **BAILLEUL** (Jean), baron anglais, vivait au XIII^e^ siècle; fut un des soutiens de l'autorité royale lors de la révolte des barons et de Simon de Montfort, qui éclata en l'année 1258.

BALIOSPERME s. m. (ba-li-o-spèr-me — du gr. *balios*, moucheté; *sperma*, graine). Bot. Genre de la famille des euphorbiacées, comprenant une seule espèce, qui est un arbrisseau de Java.

BALISAGE s. m. (ba-li-za-je — rad. *baliser*). Action de baliser; résultat de cette opération : *Le* BALISAGE *est obligatoire. Il n'existe pas de* BALISAGE *à l'entrée de ce port.*

BALISARDE s. f. (ba-li-zar-de). Epée invincible que l'Arioste donne à Roger : *Il lui porta un coup de taillant qui eût fait honneur au bras du preux Roger, si l'épée eût été une* BALISARDE. (Gér. de Nerv.)

BALI-SAUR s. m. (ba-li-sôr). Mamm. Nom indien d'un carnassier plantigrade découvert par M. Duvaucel dans les montagnes qui séparent le Boutan de l'Indoustan. F. Cuvier l'a désigné sous le nom d'*arctonyx*.

BALISCORNE s. f. (ba-li-skor-ne). Techn. Pièce de fer fixée à la caisse d'un soufflet de forge. ‖ On écrit aussi BALICORNE.

BALISE s. f. (ba-li-ze — suivant quelques étymologistes, du lat. *palus*, pieu, mot qui n'a qu'un rapport très-indirect avec ce que, dans le vocabulaire de la marine, on nomme *balise;* suivant Chevallet, et c'est à son opinion que nous nous rangeons, de l'angl.-sax. *balye*, *balje*, baquet, cuvier, seau; en dan. *balje*, en suéd. *bahl*, en holland. *baal*, en angl. *pail*). Signal fixe pour assurer la navigation à l'entrée des ports, à l'embouchure des rivières, en indiquant les endroits où il peut y avoir du danger, et qui consiste ordinairement en barils, baquets et autres vaisseaux semblables, attachés par une chaîne de fer, dont l'un des bouts est maintenu au fond de l'eau au moyen de grosses pierres : *Pour avertir du péril que courent les passants, il faudrait faire mettre devant cette maison des* BALISES, *comme on en met dans les rivières pour marquer les endroits dont il ne faut pas s'approcher.* (Le Sage.) ‖ Mât ou perche de 5 à 12 m. de hauteur, surmonté d'un drapeau blanc ou rouge, souvent peint par zones en noir, bleu, blanc et rouge, et servant, lors des études d'une voie de communication, à indiquer la direction du tracé de cette voie. ‖ Nom donné à des mâts du même genre, qui servent à indiquer, dans une rivière, la zone navigable lorsque les eaux, ou trop hautes ou trop basses, rendent la navigation périlleuse. ‖ Marque indiquant la limite d'un chemin de halage. ‖ Peu usité en ce sens.

— *Balise à la Logant*, Pyramide insubmersible inventée en Angleterre, et qu'on emploie comme les balises ordinaires pour indiquer les parages dangereux.

— Mar. Bourrelet d'étoupe que les calfats laissent saillant, entre les joints, pour indiquer le travail qu'ils ont fait.

— Pêch. Bouée dont les pêcheurs se servent pour indiquer la position d'un filet par fond.

— **Encycl.** La loi impose aux autorités administratives l'obligation d'entretenir les *ba-*

lises, qui sont en outre placées sous la surveillance du ministre de la marine. Les pilotes lamaneurs sont tenus, sous peine de prison, de prévenir les officiers municipaux de la commune où ils abordent, lorsqu'ils s'aperçoivent de la disparition des *balises* ou du mauvais état où elles se trouvent. Ce sont les préfets qui sont chargés du balisage des ports et des rivières; les hommes chargés de poser ou de réparer les *balises* se nomment *baliseurs*. En Angleterre, toute personne convaincue d'avoir détruit ou endommagé volontairement une *balise* peut être condamnée à la transportation pour sept années, ou à la prison pour un temps laissé à la discrétion de la cour.

BALISE s. f. (ba-li-ze). Bot. Fruit du balisier.

— Moll. Ancien nom de la cérithe télescope.

BALISÉ, ÉE (ba-li-zé) part. pass. du v. Baliser : *Une rivière* BALISÉE. *Un écueil* BALISÉ.

BALISEMENT s. m. (ba-li-ze-man — rad. *baliser*). Etablissement de balises : *Il y avait autrefois des droits de* BALISEMENT *qui furent supprimés longtemps avant la Révolution.* (Baudrillart.)

BALISER v. a. ou tr. (ba-li-zé — rad. *balise*). Munir de balises : *On s'occupe de* BALISER *l'embouchure de ce fleuve. On devrait* BALISER *ce port.*

— Débarrasser le cours d'une rivière des bois qui flottent à sa surface pour faciliter la navigation. ‖ Vieux en ce sens.

BALISEUR s. m. (ba-li-zeur — rad. *baliser*). Individu qui s'occupe d'établir ou de surveiller des balises.

— Surveillant préposé à la garde d'une balise d'un chemin de halage.

BALISIER s. m. (ba-li-zi-é — rad. *balise*). Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des amomées, tribu des cannacées, connu aussi sous le nom de *canna : On tire des graines du* BALISIER *une belle couleur pourpre.* (Massey.) *Le* BALISIER *de l'Inde est remarquable par son feuillage ovale, très-large et d'un beau vert.* (Thiébaut de Berneaud.) *Les* BALISIERS *sont de grandes et belles plantes vivaces.* (A. Richard.) *Les larges feuilles des* BALISIERS *sont employées dans l'Amérique méridionale pour envelopper une foule de denrées.* (Gouas.)

— s. m. pl. Nom donné par A.-L. de Jussieu à la famille de plantes monocotylédones dont le genre balisier est le type, et qui a reçu de divers botanistes les noms d'*amomées*, *cannacées*, *drymirrhizées* et *scitaminées*. ‖ On dit aussi BALISIOÏDES.

— **Encycl.** Le genre *balisier* (*canna* de Linné) renferme des plantes herbacées, vivaces, à tiges souterraines ou rhizomes (vulgairement racines) rampantes, charnues, tubéreuses, aromatiques. Les tiges aériennes, droites, simples et dont la hauteur dépasse souvent 2 m., portent des feuilles grandes, ovales, engaînantes à leur base, et roulées en cornet avant leur complet développement. Elles se terminent par des grappes de fleurs jaunes ou rouges, auxquelles succèdent des capsules qui renferment des graines arrondies, dures et noirâtres. « Le calice, dit M. Richard, est coloré et pétaloïde, adhérent à sa base avec l'ovaire infère; il a son limbe double; l'extérieur, composé de trois segments égaux, est beaucoup plus court que l'interne. Celui-ci est également composé de trois divisions, formant un tube à leur partie inférieure et d'égale grandeur. En dedans de ce limbe intérieur du calice, se voient trois appendices pétaloïdes beaucoup plus grands, un peu réunis en tube à leur base, et se confondant avec le calice intérieur. Enfin, tout à fait au centre de ces trois appendices, on en trouve deux autres également colorés et pétaloïdes, l'un dressé, assez épais et roide, et glanduleux sur un de ses côtés, cette aréole glanduleuse est le stigmate; l'autre, souvent recourbé, porte, sur un de ses côtés, une anthère libre, *uniloculaire, surmontée par un petit* appendice pétaloïde, se prolongeant inférieurement en un bord plus épais qui représente le filet. » L'ovaire est à trois loges, contenant chacune un grand nombre d'ovules. Le fruit est une capsule ovoide, également à trois loges, renfermant, nous l'avons dit, des graines dures et noirâtres.

Les *balisiers* habitent, pour la plupart, les régions tropicales des deux continents, et croissent surtout dans les lieux humides. Leurs rhizomes renferment une huile essentielle, et leurs graines un principe tinctorial pourpre assez beau, mais peu solide. Dans nos climats, la seule utilité que présentent les *balisiers* est de servir à la décoration des jardins. Pendant longtemps on n'a guère employé à cet usage que le *balisier* de l'Inde (*canna Indica* de Linné). Mais ce genre s'est bien enrichi par la découverte d'espèces nouvelles, et surtout par l'obtention d'un grand nombre de variétés et d'hybrides dus à la culture; aujourd'hui les *balisiers* sont au nombre des plus beaux ornements de nos squares et de nos jardins publics.

Il y a quelques années à peine, les jardiniers ne croyaient pouvoir conserver les *balisiers* qu'au moyen des plus grands ménagements. Ils employaient à cette culture les couches, les vitraux, la serre chaude, ou, tout au moins, l'orangerie. Aujourd'hui, ces plantes sont cultivées en pleine terre comme les dahlias. Les *balisiers* se reproduisent aisément à l'aide de graines que l'on sème sur couche au printemps. Le plant est repiqué en pot au mois de juin, et mis en pleine terre au mois de mai de l'année suivante.

On connaît environ vingt espèces de *balisiers*, dont la principale est le *balisier d'Inde* (*canna Indica*), à feuilles longues de 0 m. 50, larges de 0 m. 22, pointues et marquées au bord d'un filet blanc, avec fleurs d'un bel écarlate, dont la tige atteint 1 m. 50 c. de haut. Cette espèce a produit de nombreuses variétés qui sont, comme nous l'avons déjà dit plus haut, au nombre des plus beaux ornements de nos squares et de nos jardins publics.

Parmi les autres espèces, les plus remarquables sont : le *balisier à feuilles étroites* (*canna angustifolia*), le *balisier gigantesque* (*canna gigantea*), et le *balisier à fleur orange* (*canna aurantiaca*).

BALISIOÏDE adj. (ba-li-zi-o-i-de — de *balisier* et du gr, *eidos*, forme). Bot. Qui tient du balisier.

— s. f. pl. Famille de plantes qui comprend le balisier.

BALISTA, préfet du prétoire sous Valérien, combattit courageusement les Perses lorsque ce prince eut été fait prisonnier (260), favorisa l'élévation de Macrien et de ses fils, et prit lui-même la pourpre, après la victoire d'Auréole sur Macrien. On le compte parmi les tyrans ou usurpateurs qui parurent sous Gallien. Il fut reconnu quelque temps en Orient. On croit qu'il périt dans un combat contre Odénat, roi de Palmyre.

BALISTAIRE s. m. (ba-li-stè-re — rad. *baliste*). Antiq. Soldat employé au service d'une baliste. ‖ Tout soldat qui lançait des armes de jet, et particulièrement celui qui se servait de la petite baliste, qui est devenue l'arbalète. ‖ Officier romain qui, sous l'empire, était préposé à la garde des dépôts d'armes et de machines de guerre. ‖ Ouvrier qui faisait des balistes ou des arbalètes.

BALISTE s. m. (ba-li-ste — rad. *baliste*, s. f. ; à cause de la manière rapide dont ces poissons relèvent le rayon épineux de leur première nageoire dorsale). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des sclérodermes (à peau dure et rude au toucher). Il renferme un grand nombre d'espèces, parmi lesquelles nous citerons le baliste caprisque, qui vit dans la Méditerranée : *La bouche des* BALISTES *est fort petite.* (G. Bibron.) *Les* BALISTES *se plaisent dans l'eau peu profonde, sur un lit de madrépores.* (Michelet.) *Les* BALISTES *brillent des couleurs les plus vives, et les naturalistes qui les ont décrits n'ont pas trouvé d'expression assez pompeuse pour en peindre la beauté.* (D'Orbigny.) ‖ s. m. pl. Groupe de poissons sclérodermes qui renferme, outre les balistes proprement dits, les alutères, les monacanthes et les triacanthes.

— **Encycl.** Les *balistes* forment un groupe dictinct dans la famille des sclérodermes, ordre des plectognathes. Leurs caractères sont : corps comprimé; huit dents à chaque mâchoire; peau grenue ou écailleuse; nageoires ventrales très-petites ou absentes; deux dorsales, dont la première est munie d'aiguillons ou épines que l'animal redresse d'un mouvement très-rapide pour frapper l'ennemi qui l'attaque. C'est Artédi qui les nomma *balistes*, à cause du rapport qu'il apercevait entre le jeu des machines de guerre de ce nom chez les anciens et le jeu de la dorsale de ces poissons. Ils ont des couleurs brillantes, se nourrissent de crabes, de petits mollusques, de polypes, de plantes marines. Leur chair est peu estimée; elle est même malsaine, surtout dans certaines saisons. On les trouve surtout dans la zone torride; une seule espèce se rencontre dans la Méditerranée. Ils nagent avec difficulté et se tiennent ordinairement à fleur d'eau, dans le voisinage des rochers.

Cuvier a divisé les *balistes* en quatre sous-genres : *balistes* proprement dits, monacanthes, alutères et triacanthes. Les *balistes* proprement dits ont trois aiguillons à leur première dorsale; leur bassin est saillant et porte en arrière des épines qui semblent être des rudiments de nageoire ventrale. On en compte une trentaine d'espèces, parmi lesquelles nous citerons seulement : le *baliste vieille*, ainsi nommé parce que, lorsqu'on le prend, il fait entendre un bruit qui ressemble à la voix cassée d'une vieille femme; le *baliste caprisque*, le *baliste à grandes taches*, le *baliste à verrues*, etc. Pour les trois autres sous-genres, v. les mots qui les désignent.

BALISTE s. f. (ba-li-ste — du gr. *ballô*, je lance). Antiq. Machine à lancer des projectiles de toute nature : *Chaque centurie romaine avait sa* BALISTE. *Les* BALISTES *et les onagres, manœuvrés avec activité et par des gens habiles, sont au-dessus de tout; il n'y a contre leurs coups aucun moyen de défense; semblables à la foudre, ils brisent et mettent en poussière tout ce qu'ils frappent.* (Vitruve.) *On se servait encore de* BALISTES *au moyen âge.* (Gén. Bardin.) *Hernakh établit sa tribu sous le jet des* BALISTES *romaines.* (Am. Thierry.) *Les* BALISTES *employées par Archimède étaient chargées de projectiles du poids de six cents kilogrammes.* (De Chesnel.)

— **Encycl.** La *baliste* servait à lancer des projectiles de diverses natures, tels que des pierres, des traits et même des torches enflammées. L'usage de la fronde devait tôt ou tard éveiller l'idée d'un instrument plus vigoureux, mais il fallait découvrir les moyens de le mettre en pratique. Ce ne serait, d'après les historiens, que vers le IVe siècle avant notre ère qu'on serait parvenu, sur ce point, à des résultats suffisants de puissance et de direction. Il paraîtrait que, dans ces appareils, les projectiles étaient lancés par le ressort de certains câbles fabriqués avec des fibres animales. Il y avait des *balistes* d'une telle force, qu'elles lançaient à plus de deux cent cinquante toises, c'est-à-dire à mille mètres, des blocs de pierre pesant cent vingt kilogrammes. Ce qui augmentait la force de projection de cet engin, c'est qu'il tirait horizontalement, sans décrire de parabole, comme l'arme à feu; aussi les *balistes* de moindre dimension, spécialement affectées à lancer des traits, faisaient-elles des blessures mortelles, le trait pénétrant dans le corps, avant même qu'on eût eu le temps de l'apercevoir et de s'en garantir.

Les auteurs modernes ont souvent confondu la *baliste* avec la catapulte, dont elle était tout à fait distincte. Ammien-Marcellin nous fait connaître que la *baliste* n'était autre chose qu'une très-grosse arbalète pourvue de certains accessoires nécessaires à son usage, et, entre autres, d'une sorte de bascule placée à son extrémité et sur laquelle on roulait les pierres destinées à être lancées. Une roue mettait en mouvement le câble, qui, comme celui de l'arbalète, formait détente. Vitruve, dans sa description de la catapulte, montre la différence qui existait entre ces deux machines.

L'invention de la *baliste* est attribuée par Pline aux Phéniciens; il est hors de doute qu'elle fut d'un usage constant chez les Romains. Titus s'en servit au siége de Jérusalem. Deux mille *balistes* furent remises au consul L. M. Censorinus, quand il marcha contre Carthage (Appien, *De rebus punicis*). Végèce, qui vivait dans le IVe siècle, sous Valentinien, parle de *balistes*, dans son livre IV, ch. XXII, de façon à ne pas permettre qu'on la confonde avec la catapulte.

La *baliste* était inconnue en Angleterre avant l'arrivée des Normands; mais, d'après le témoignage de Guillaume de Poitou, dès la bataille de Hastings, on s'en servit pour lancer une pluie de flèches. Il est assez curieux de constater que dans le *domesday-book*, ancien cadastre du règne de Guillaume le Conquérant, on range parmi les vassaux *in capite* les *balistarii*. Cependant, chez les Normands, les *balistes* lançaient non-seulement des pierres et des dards, mais encore des pots de feu grégeois, de la chaux vive et autres matières combustibles. Robert Bruce, dans la chronique de Peter Langstaff, parle aussi de la *baliste*, lorsqu'en décrivant les guerres de Richard Ier contre les Sarrasins, il fait allusion à ces machines qui, par la force de leurs ailes, lançaient non-seulement du feu, mais encore des pierres, qui étaient tirées du Rhin. Grose, dans son livre des *Antiquités de l'Angleterre et du pays de Galles*, la mentionne également; enfin, lorsque le P. Daniel cite la machine à laquelle il donne le nom d'*engin à verge* et dont les Anglais se servirent en France sous Charles VII, c'est de la *baliste* qu'il veut parler. Ces *balistes* étaient si fortes, qu'au dire d'Hemingfield, celle dont Edouard Ier se servit au siége du château de Stirling, lançait des pierres du poids de trois cents livres.

Cette machine de guerre servit encore dans les siéges quelque temps après l'invention de la poudre; mais elle fut peu employée en France, où l'on se servit plus volontiers de la catapulte pour lancer, et du bélier pour enfoncer. Cependant le P. Daniel, dans son *Histoire de la milice française*, la montre fonctionnant encore dans les siéges importants : il y avait une *baliste* au siége de Bourbourg.

BALISTIQUE s. f. (ba-li-sti-ke—du gr. *ballô*, je lance). Science qui traite du jet des projectiles de guerre : *En France, la première condition du perfectionnement de la* BALISTIQUE *serait le perfectionnement de la poudre et des projectiles.* (Gén. Bardin.) *La* BALISTIQUE *est originaire de l'Asie.* (Gén. Bardin.)

— **Encycl. I.** — DE LA BALISTIQUE EN GÉNÉRAL. L'effet que peut produire un corps, d'une espèce donnée, lancé contre un obstacle, dépend à la fois de la masse de ce corps et de sa vitesse au moment du choc. Cette vitesse dépend elle-même de la vitesse du projectile au sortir de l'engin, baliste ou arme à feu, qui l'a mis en mouvement.

L'objet de la *balistique* est la connaissance des lois suivant lesquelles l'effet final dépend des circonstances initiales. La vitesse initiale du projectile peut généralement être connue à l'avance, avec une suffisante approximation : des expériences préalables, faites au *pendule balistique*, pourront aisément la donner pour chaque arme et pour une charge déterminée; mais une théorie complète devient indispensable pour déterminer à l'avance la trajectoire que suivra le mobile, l'influence que l'air exercera sur sa vitesse, les déviations qu'il éprouvera, etc.

La *balistique* a fait récemment de grands progrès : elle est sortie des bornes d'une science purement descriptive et expérimentale, pour entrer dans la voie des améliorations calculées. Elle se divise aujourd'hui en deux parties bien distinctes : la première, qui se rapporte à l'ancienne artillerie, où l'emploi des boulets sphériques laissait subsister dans le tir des incertitudes inévitables; la seconde est relative à l'artillerie moderne, où la forme des boulets est scientifiquement déterminée de manière à diminuer ces incertitudes, en augmentant la portée et les effets destructeurs que l'on se propose d'obtenir. L'état actuel de la *balistique* vient d'être résumé par M. Hélie, professeur à l'Ecole d'artillerie de la marine, dans un *Traité de balistique expérimentale*, publié sous les auspices du ministre de la marine. C'est à cet ouvrage que nous avons eu principalement recours dans cet exposé sommaire.

Une des premières difficultés qui se présentent consiste en ce que les produits des diverses poudreries sont loin d'être identiques; d'où résulte la nécessité d'admettre, dans les formules, des coefficients dont les valeurs numériques restent variables avec la nature de la poudre employée.

— *Vitesse initiale d'un boulet lancé par un canon à âme lisse.* Le cas le plus simple du tir des bouches à feu est celui où l'âme du canon est cylindrique dans toute sa longueur, et où le chargement ne se compose que de la gargousse cylindrique, poussée jusqu'au fond de l'âme, et du boulet sphérique, en contact avec la charge, et maintenu par un léger valet annulaire. Un certain vide laissé entre la gargousse et les parois de l'âme est favorable à la propagation de l'inflammation; mais l'accroissement de l'espace dans lequel se répandent les gaz tend à en diminuer la tension. Il résulte d'expériences directes que le maximum de vitesse correspond au cas où le rapport des diamètres de la gargousse et de l'âme de la pièce est 0,916. Le *vent* du boulet, c'est-à-dire l'espace qui reste vide entre la circonférence du boulet et celle de l'âme, laisse perdre une partie de l'action des gaz. Des expériences faites à Lorient, de 1843 à 1846, ont permis d'établir que la perte est sensiblement proportionnelle à l'étendue de la lunule comprise entre la section transversale de l'âme et le grand cercle du boulet, et qu'elle est indépendante du poids de ce dernier. On réduit presque à zéro la perte qui serait due au vent du boulet par l'interposition d'un *valet* en étoupe ou en algue. Cela posé, la vitesse initiale V du projectile est donnée par les formules empiriques suivantes :

$$V = \sqrt{\frac{\pi}{p}}\ \frac{10^y}{10^z},$$

$$y = 3{,}0933578 - 1{,}32232\left(\frac{\pi}{C}\right)^2,$$

$$z = 3{,}37\,\frac{\pi}{p}\ \frac{A^2}{C},$$

dans lesquelles π désigne le poids de la charge en kilogrammes, p le poids du projectile, C la capacité de l'âme du canon exprimée en décimètres cubes, et A le diamètre de l'âme. La formule donnée de y ne convient qu'au cas où $\frac{\pi}{C}$ ne surpasse pas 0,0444; on se sert de la formule

$$y = 3{,}1039372 - 6{,}69425\left(\frac{\pi}{C}\right)^2,$$

lorsque $\frac{\pi}{C}$ est compris entre 0,0444 et 0,0666; enfin, on emploie l'équation

$$y = \frac{9{,}09392}{2{,}89149 + \frac{\pi}{C}},$$

lorsque $\frac{\pi}{C}$ est compris entre 0,0666 et 1. Ces formules se rapportent à la poudre de Ripault. Les mêmes formules ne cessent pas de convenir tant que le calibre du canon reste compris entre 10 centimètres et 17 centimètres; de nouvelles expériences deviendraient nécessaires si on employait de plus forts calibres. Les formules précédentes se rapportent au cas du chargement le plus simple : souvent les boulets sont *ensabotés*, et leur vitesse initiale est un peu modifiée par cette circonstance. Le *sabot* est un tronc de cône en bois évidé du côté de la grande base, de manière à présenter une calotte sphérique qui reçoit le projectile. Des bandelettes en fer-blanc unissent les deux corps. Généralement le sabot se brise au moment de l'explosion, et les bords de la calotte, s'interposant entre le projectile et la paroi de l'âme de la pièce, la fuite des gaz est arrêtée, et l'effet produit est, par conséquent, plus grand. M. Delvigne a proposé en 1846 un nouveau mode de chargement qui présente des avantages notables. Ce procédé consistait à laisser un petit vide entre la gargousse et le fond de l'âme, et à porter le feu à l'avant de la charge. On maintenait le vide par la présence d'une croix de bois mince disposée au fond de l'âme, avant le chargement, et on portait le feu à l'avant de la charge au moyen d'une mèche isolée aboutissant à la lumière d'une part, et de l'autre à l'avant de la gargousse. L'expérience a justifié les prévisions de M. Delvigne, et la vitesse obtenue a dépassé en moyenne de un centième celle qu'on obtenait par le chargement ordinaire : 497 m. contre 494, 590 m. contre 497, 510 m. contre 507. La supériorité du chargement proposé par M. Delvigne s'explique par les con-

sidérations suivantes : les premiers gaz développés par la combustion repoussent en arrière la masse restante de la charge ; les grains, séparés les uns des autres, sont ensuite plus aisément atteints par la flamme, et la combustion, par suite, est moins complète. Pour faciliter l'application du mode de chargement de M. Delvigne, on pourrait ménager au fond de l'âme une petite chambre d'un diamètre inférieur à celui de la gargousse, et placer la lumière à l'avant de la charge; mais cette méthode n'a pas passé dans la pratique.

— *Effets de la résistance de l'air.* La résistance de l'air tend, à chaque instant, à ralentir la vitesse des projectiles : on la regarde comme proportionnelle à la section maximum du mobile, faite par un plan perpendiculaire à la direction du mouvement, et à une puissance de la vitesse, dont on déterminera l'exposant. On a admis pendant longtemps que la résistance de l'air était proportionnelle au carré de la vitesse; des expériences, exécutées à Metz en 1839 et 1840, ont montré que l'exposant 2 est trop faible; la puissance $\frac{5}{2}$ de la vitesse paraît devoir être adoptée. Les expériences donnent, pour l'accélération négative due à la résistance de l'air, pour un boulet plein en fer, $r = \frac{0,0002018}{3,7144\,a} V^{\frac{5}{2}}$, a désignant le diamètre de ce boulet estimé en décimètres, et V sa vitesse évaluée en mètres par seconde.

Voici deux tables des vitesses d'un projectile à différentes distances :

Pour un boulet sphérique massif de 1 décimètre 89, dont la vitesse initiale était de 500 m. par seconde, la vitesse a été trouvée de :

Mètres.		Mètres.
484	à	50 de la pièce.
469	à	100
455	à	150
442	à	200
429	à	250
371	à	500
287	à	1,000
228	à	1,500
185	à	2,000

Pour un boulet creux de 2 décimètres 202 de diamètre, pesant 27 kilo., lancé avec une vitesse initiale de 550 m. par seconde, on a trouvé :

Mètres.		Mètres.
528	à	50 de la pièce.
507	à	100
487	à	150
468	à	200
450	à	250
374	à	500
271	à	1,000
206	à	1,500
161	à	2,000

— *Pénétration des projectiles sphériques dans les milieux solides.* Les expériences relatives aux pénétrations dans les milieux solides ne peuvent pas conduire à des formules d'une bien grande précision, parce que la résistance des milieux est difficile à apprécier, et se retrouve rarement la même dans les expériences successives. Le mobile, en pénétrant dans le milieu, y forme un vide terminé par une surface de révolution, dont les sections transversales décroissent depuis l'entrée jusqu'au fond, et dont la méridienne tourne sa convexité vers l'axe, excepté dans la partie où s'est arrêté le projectile. Dans la terre argileuse, le vide diffère peu d'un cône; dans le plomb, il a la forme d'une tulipe, et le métal refoulé se relève en bourrelet autour de l'orifice. Dans les expériences faites à Metz, on a remarqué qu'il existait un rapport constant entre le volume du vide et la force vive du projectile à son entrée; la valeur du rapport dépendait naturellement de la nature du milieu. Des considérations théoriques permettent de faire de cette remarque une loi générale. Voici une table des profondeurs auxquelles un boulet massif de 30 a pénétré dans des murs de diverses qualités :

VITESSE du boulet.	PÉNÉTRATION.		
	BONNE maçonnerie.	MÉDIOCRE.	BRIQUES.
mètres.	m. c.	m. c.	m. c.
500	0 72	0 90	1 21
450	0 64	0 80	1 07
400	0 56	0 70	0 93
300	0 39	0 50	0 65
150	0 13	0 16	0 22

Le vide produit dans la maçonnerie a une forme très-évasée ; le diamètre d'entrée est égal à quatre ou cinq fois le diamètre du projectile. Pour passer du boulet de 30, auquel se rapporte la table, à d'autres calibres, on peut regarder la pénétration comme proportionnelle au diamètre du boulet, toutes choses égales d'ailleurs. Dans la terre, la pénétration peut aller jusqu'à 5 m.; dans le bois de chêne, elle approche de 2 m.

— *Projectiles creux.* Les projectiles creux sont en fonte de fer; la chambre intérieure est une sphère concentrique à la surface extérieure. L'inflammation de la charge détermine la rupture de la fonte, et les débris du boulet sont lancés en tous sens. Quelquefois, la lumière reste fermée jusqu'au moment de la rupture; c'est ce qui a lieu pour les boulets creux munis de mécanismes percutants. Souvent, la lumière n'est bouchée que par une fusée, dont le canal est ouvert au moment où l'inflammation commence. Pour un obus de 22 centimètres de diamètre extérieur et de 2 1/2 centimètres d'épaisseur, la charge nécessaire pour déterminer la rupture est d'à peu près 630 grammes; le nombre des fragments pesant plus de 100 grammes est de 20 à 25, et leur vitesse moyenne est de 150 m.

— *Trajectoire d'un boulet sphérique.* Si l'on ne tenait pas compte de la résistance de l'air, on trouverait, pour la trajectoire du boulet, une parabole contenue dans le plan vertical mené par la direction de la vitesse initiale, tangente à cette direction, ayant son axe vertical et son sommet à la hauteur dont devrait tomber un corps pour acquérir une vitesse égale à la composante verticale de la vitesse initiale. Dans les anciens traités, on supposait la résistance de l'air dirigée suivant la tangente à la trajectoire, et proportionnelle au carré de la vitesse (v. CHUTE DES CORPS, en tenant compte de la résistance de l'air); les formules déduites ainsi du calcul ne s'accordent pas tout à fait avec les résultats des expériences. La puissance $\frac{5}{2}$ de la vitesse paraîtrait mieux convenir, comme nous l'avons déjà dit; mais les formules analytiques auxquelles conduit cette hypothèse sont trop compliquées pour être pratiques, et n'ont d'ailleurs pas toute l'exactitude désirable. On a donc dû chercher à construire directement une formule empirique qui suivît de plus près les résultats des expériences. Si le mouvement avait lieu dans le vide, l'équation de la trajectoire, rapportée à la verticale du lieu et à l'horizontale contenue dans le plan de tir, serait

$$y = x \operatorname{tang} \alpha - \frac{gx^2}{2\,V^2 \cos^2 \alpha},$$

α désignant l'angle de la vitesse initiale V avec l'horizon, et g la gravité. Celle du mouvement dans l'air doit donc pouvoir se ramener à la forme

$$y = x \operatorname{tang} \alpha - \frac{gx^2}{2 \cos^2 \alpha} \left(\frac{1}{V^2} + \varphi(x) \right).$$

L'expérience prouve qu'on peut prendre $\varphi(x)$ égal à K x; et, pour déterminer la constante K, on a, en désignant par X la portée ou la distance du point de départ au point où le boulet repasse dans le même plan horizontal, la formule

$$O = \operatorname{tang} \alpha - \frac{g\,X}{2 \cos^2 \alpha} \left(\frac{1}{V^2} + KX \right),$$

ou, plus simplement,

$$\frac{1}{V^2} + KX = \frac{\sin 2\,\alpha}{g\,X}.$$

La trajectoire serait ainsi remplacée par une courbe du troisième degré fort simple. Le coefficient K doit être d'autant moindre que le boulet a plus de masse, et que la densité de l'air est plus faible; on a donc été naturellement porté à le regarder comme proportionnel à $\frac{\delta}{ad}$, δ désignant la densité de l'air, d celle du boulet et a le diamètre de ce boulet. Cela posé, voici quelques valeurs de ad K données par l'expérience, et multipliées par 10^{10} pour qu'elles devinssent appréciables.

CANON DE 30, N° 3.

Longueur de l'âme 2 m. 250.

Diamètre 0 m. 1643.

Boulets massifs. . . { diamètre 0 m. 1596. densité 7 m. 152.

Poudre du Ripault.

CHARGE du canon.	VITESSE initiale du boulet.	ANGLE de départ.	PORTÉE moyenne.	VALEUR de 10^{10} ad K.
			mètres.	
3 kil. .	415 m.	37'47''	323	40,0
		1°45'19''	718	48,9
		5°26'18''	1,647	40,7
		10°45'56''	2,489	39,2
2 k. 5.	392 m.	39'40''	307	42,9
		1°44' 5''	981	42,8
		5°25'50''	1,594	39,7
		10°17'40''	2,234	47,5

L'extrême petitesse des variations relatives de ad K paraît justifier complétement les prévisions; les écarts pouvant être regardés comme dus aux anomalies des expériences. Ainsi, toutes les fois que l'angle α ne surpasserait pas 10°, la valeur de K serait à peu près indépendante de cet angle. Cette conclusion est très-importante. Des expériences faites à Vincennes, sur des fusils d'infanterie, ont confirmé la même théorie. La quantité K, sensiblement constante tant que l'inclinaison de la bouche à feu ne surpasse pas 10°, croît avec cette inclinaison.

— *Déviations des projectiles sphériques.* La distance qui, à chaque instant, sépare le projectile de la trajectoire moyenne a reçu le nom de *déviation*. Cette déviation est *verticale*, *latérale* ou *longitudinale*. La déviation verticale est la quantité dont le projectile s'élève au-dessus de la trajectoire moyenne ou s'abaisse au-dessous; la déviation latérale est la quantité dont, au point de chute, le projectile s'écarte du plan de tir, soit à droite, soit à gauche; enfin, la déviation longitudinale est la quantité dont la portée particulière que l'on considère diffère de la portée moyenne, soit en plus, soit en moins.

Outre les incertitudes relatives à la grandeur de la vitesse initiale, incertitudes qui pèsent sur les résultats fournis par les formules, mais qui ne constituent pas par elles-mêmes des causes de déviation proprement dites, puisqu'elles ne résident que dans de simples erreurs d'observation que l'on pourrait concevoir rectifiées, on attribue les déviations observées, d'abord à des inégalités dans la répartition de la masse totale du boulet à l'intérieur de la surface sphérique qui l'enveloppe; en second lieu, à la résistance latérale que peut exercer l'air frottant contre la surface du projectile, par suite du mouvement giratoire dont il est toujours plus ou moins animé. Un boulet massif de 30, n° 1, animé d'une vitesse initiale de 485 m. par seconde, a donné, en moyenne, les déviations latérales suivantes :

	mèt.		mèt.	
à	600	de distance,	1 0	de déviation.
à	800		1 9	
à	1,000		3 0	
à	1,200		4 6	
à	1,600		9 0	
à	2,000		15 5	
à	2,400		24 6	

La déviation est un peu plus forte pour le boulet creux de même calibre.

— *Rupture des canons.* Chaque explosion, alors même que la limite de l'élasticité ne serait pas dépassée, produit une légère déformation permanente qui, en se répétant un grand nombre de fois, finit par amener la pièce à un état tel, qu'un plus long service doit la faire éclater. C'est dans le plan méridien passant par l'axe de la lumière que la rupture se fait le plus ordinairement. Une petite fente longitudinale interne se produit d'abord; elle s'allonge et s'agrandit peu à peu, et finit par enlever à la pièce la force nécessaire pour résister à l'explosion. Le cercle passant par le centre de l'orifice de la lumière forme habituellement une seconde ligne de rupture. La partie antérieure de l'âme n'est généralement pas altérée. La destruction de la bouche à feu est assez rapide lorsque la gargousse est poussée jusqu'au fond de l'âme, et qu'elle se trouve en contact immédiat avec le projectile. 400 coups à la charge de 5 kilo., et à boulets massifs, suffisent pour déterminer la rupture d'un canon de 30, n° 1. Mais il n'en est plus de même lorsqu'un valet d'étoupe, d'algue ou de foin est placé entre la gargousse et le projectile. Des bouches à feu ainsi chargées ont pu supporter plus de 2,000 coups; mais les lumières avaient acquis des dimensions énormes, et des fentes de 30 à 40 millimètres de profondeur s'étaient déjà formées à l'intérieur. Les expériences qui viennent d'être rapportées ont indiqué la nécessité de renforcer la pièce dans les environs de la lumière; c'est ce que l'on fait maintenant. On écarte une autre chance de rupture en raccordant le plan du fond de l'âme et la partie cylindrique par un quart de cercle d'un rayon égal au quart du calibre.

II. — CANONS RAYÉS. Les rotations irrégulières des projectiles sphériques amenaient des déviations assez grandes pour rendre le tir fort incertain. Des boulets oblongs devaient présenter de grands avantages, pourvu qu'on pût en maintenir l'axe dans la direction du mouvement. Pour assurer cette fixité de l'axe, il suffisait, d'après une théorie connue de la dynamique des corps solides, d'imprimer aux projectiles un mouvement rapide de rotation autour de cet axe, dirigé, au départ, dans le sens du mouvement de translation. On sait, en effet, qu'un corps qui n'est soumis à l'action d'aucune force tourne à chaque instant autour du diamètre de son ellipsoïde central, dont l'extrémité est en contact avec un plan invariable de direction, et dont la distance au centre de gravité reste constante. Ce plan n'est autre que le plan du maximum des aires. Si l'axe de rotation du corps est, à un instant, l'un des axes principaux d'inertie de son ellipsoïde central, la rotation persiste indéfiniment autour de cet axe, qui reste parallèle à lui-même dans le mouvement. Si l'ellipsoïde central du corps est de révolution autour de l'axe considéré, et qu'un couple perturbateur vienne à agir sur lui, l'axe instantané de rotation prend une direction un peu oblique par rapport à l'axe de révolution; mais l'angle des deux directions est d'autant moindre, pour une même action perturbatrice, que la rotation initiale du corps autour de son axe était plus rapide. A partir du moment où l'axe de la rotation a cessé de coïncider avec l'axe de figure, celui-ci tourne d'un mouvement lent autour de la perpendiculaire au nouveau plan du maximum des aires, en même temps que la rotation rapide continue à se faire autour de lui. D'ailleurs, le nouveau plan du maximum des aires fait, avec l'ancien, un angle d'autant moindre que la vitesse initiale de rotation était plus grande. La grandeur de la rotation initiale assure donc la fixité de l'axe de rotation. Dans la pratique, le moment résultant des quantités de mouvement du boulet par rapport à son axe de figure, axe de la rotation initiale, est toujours assez grand pour que les couples perturbateurs, qui proviennent de la résistance de l'air, ne produisent qu'une déviation très-petite dans la direction de l'axe de la rotation.

Le corps du boulet est cylindrique, la partie antérieure a une forme ogivale; le rapport de la longueur totale au diamètre est un peu supérieur à 2; le poids est à peu près double de celui du boulet sphérique qui aurait même diamètre. Le mouvement de rotation est imprimé par des *tenons* qui font saillie sur la partie cylindrique du boulet, et qui s'engagent dans des rayures héliçoïdales pratiquées à l'intérieur de l'âme de la pièce. Les tenons sont faits d'un métal assez mou pour que les rayures ne puissent pas être entamées; on y emploie le zinc ou le plomb, suivant que la bouche à feu est en fonte de fer ou en bronze. Les rayures ne sont encore que longitudinales au fond de l'âme; elles prennent ensuite, par rapport à l'axe, une inclinaison croissante jusqu'à l'extrémité de la volée. Cette disposition était nécessaire pour que le mouvement de translation pût commencer dès les premiers instants de l'inflammation de la poudre, et que la pièce, par suite, n'éprouvât pas de trop grandes pressions intérieures. Chaque tenon reçoit, de la part de la rayure dans laquelle il est engagé, des réactions obliques qui, transportées au centre de gravité, donneraient lieu à la naissance de couples dont les axes seraient inclinés sur l'axe de figure du boulet, et qui, par conséquent, tendraient à produire des mouvements de rotation différents de celui qu'on veut principalement obtenir. On évite ces inconvénients : 1° en disposant les rayures symétriquement autour de l'axe, de façon que les réactions obliques se neutralisent le plus possible; 2° en fixant les tenons dans le plan de la section menée perpendiculairement à l'axe par le centre de gravité du boulet. La composante, perpendiculaire à l'axe, de la réaction de la rayure se trouve ainsi passer par le centre de gravité, et ne produit plus de couple perturbateur.

Le mobile une fois lancé, si la pesanteur agissait seule, le centre de gravité décrirait sa parobole, et l'axe de rotation se transporterait parallèlement à lui-même; mais la résistance de l'air produit des effets qu'il est possible de préciser. Cette résistance, qui, à l'origine, était dirigée suivant la tangente à la trajectoire, fait avec elle un angle de plus en plus grand, à mesure que le boulet a parcouru de plus grandes distances; d'ailleurs, elle ne passe généralement pas par le centre de gravité. Il en résulte que l'axe prend un mouvement de précession, en même temps qu'il s'élève ou s'abaisse, suivant que la résultante générale de la résistance passe en avant ou en arrière du centre de gravité.

— *Trajectoire des boulets ogivaux.* Pour connaître la trajectoire du projectile, on peut chercher ses deux projections sur le plan de tir et sur le plan horizontal. Il est naturel d'examiner si, de même que pour les projectiles sphériques, la projection sur le plan de tir de la trajectoire ne serait pas encore représentée avec une approximation suffisante par l'équation du troisième degré

$$y = x \operatorname{tang} \alpha - \frac{gx^2}{2 \cos^2 a} \left(\frac{1}{V^2} + K x \right),$$

α désignant, comme précédemment, l'angle de départ, V la vitesse initiale et g l'intensité de la pesanteur. L'expérience donne, pour 10^{10} K, une valeur moyenne inférieure à 10, tandis que, pour les boulets sphériques, la valeur de la même quantité était quatre fois plus grande. La résistance de l'air, si du moins on en mesurait les effets par la grandeur du coefficient K, serait donc quatre fois moindre sur les boulets modernes que sur les anciens. On a remarqué d'ailleurs que la valeur de K varie à peu près en raison inverse de la vitesse V. Quant à ce qui concerne la projection horizontale de la trajectoire, il importe de rapporter en premier lieu que la déviation du plan de tir se fait toujours du côté vers lequel tourne la partie supérieure du projectile, à gauche dans l'artillerie navale, à droite dans l'artillerie de terre, parce qu'on a adopté dans les deux armes des sens différents pour les rayures des canons. Ainsi, tandis que les boulets sphériques déviaient du plan de tir, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, sans qu'on pût rien prévoir à l'avance à cet égard, au contraire, le sens de la déviation peut toujours être prévu dans le tir moderne. Les déviations sont d'ailleurs moins fortes, et, de plus, elles paraissent indépendantes de l'inclinaison de la pièce.

III. — PENDULE BALISTIQUE. Le pendule *balistique* se compose essentiellement d'un récepteur cylindrique creux, terminé par une culasse en forme de mortier. L'âme de cette sorte de mortier est bourrée de matières molles, au milieu desquelles le projectile doit se loger. Le récepteur est suspendu horizontalement au moyen de quatre tiges en acier qui se réunissent à un axe supérieur, supporté par des coussinets à l'aide de tourillons. L'appareil entier forme une sorte de pendule pouvant osciller autour de l'axe supérieur, qui est fixé horizontalement dans une direction perpendiculaire à celle des génératrices du cylindre. Le projectile est lancé horizontalement dans l'intérieur de l'âme du récepteur, et autant que possible suivant son axe. Les matières molles l'y retiennent.

Lorsque le pendule s'écarte de sa position d'équilibre, un taquet placé à la partie inférieure pousse un index sur une rainure circu

laire dont le centre se trouve sur l'axe de rotation. L'index s'élève en même temps que le pendule, mais il s'arrête dans la rainure lorsque le pendule, arrivé à sa position la plus élevée, commence à redescendre. Le cercle qui forme la rainure étant divisé, on peut lire, après l'arrêt du mouvement, l'angle dont le pendule s'est écarté de sa position d'équilibre, et c'est de la connaissance de cet angle qu'il faut déduire, après coup, la vitesse du projectile. Cette vitesse dépend d'abord de la vitesse angulaire qu'acquiert le pendule, immédiatement après le choc; mais celle-ci dépend à son tour de l'angle d'écart. Deux équations serviront donc à établir la relation cherchée. La première se déduit sans difficulté du théorème relatif aux moments des quantités de mouvement par rapport à un axe et aux moments des impulsions des forces agissantes par rapport à cet axe. Ce principe, l'un des plus importants de la dynamique, consiste en ce que l'accroissement, pendant un temps quelconque, de la somme des moments des quantités de mouvement des parties infiniment petites d'un système matériel, par rapport à un axe quelconque, est égal à la somme des intégrales des moments des impulsions élémentaires des forces agissantes, pendant le même temps et par rapport au même axe. L'énoncé même de ce théorème indique que les forces qui peuvent naître, à l'intérieur du système matériel considéré, des chocs, des frottements, etc., ne doivent pas entrer dans l'équation qui en est la traduction, puisque ces forces, égales deux à deux et de sens contraires, ont, par suite, deux à deux, par rapport à un axe quelconque, des moments égaux et de signes contraires, dont la somme est nulle. Cela étant, si μ est la masse du projectile lancé horizontalement, v sa vitesse et l la distance de la ligne droite qu'il parcourt à l'axe de suspension, qui sera pris pour axe des moments, le moment de la quantité de mouvement de ce projectile, avant le choc, sera

$$\mu vl;$$

et la somme des moments des quantités de mouvement des particules qui composent le pendule, alors en repos, sera nulle. Comme l'introduction du projectile dans l'âme du récepteur n'aura pu donner naissance qu'à des forces intérieures, la somme des moments des quantités de mouvement, après le choc, devra avoir conservé la même valeur

$$\mu vl.$$

Or, si ω désigne la vitesse angulaire initiale du système du pendule et du projectile, immédiatement après l'admission de ce dernier, $l\omega$ sera la vitesse du projectile, à ce moment, $\mu l\omega$ sera sa quantité de mouvement, et le moment de cette quantité de mouvement sera

$$\mu l^2 \omega;$$

d'un autre côté, m désignant la masse d'une particule de la matière qui compose le pendule et r la distance de cette particule à l'axe, le moment de la quantité de mouvement de cette particule sera de même

$$mr^2 \omega;$$

la somme, relative au pendule, des moments des quantités de mouvement sera donc

$$\Sigma mr^2 \omega,$$

ou

$$\omega \Sigma mr^2.$$

La relation cherchée entre v et ω est donc

$$\mu vl = \mu l^2 \omega + \omega \Sigma mr^2;$$

ou, si l'on désigne par K le rayon de giration du pendule par rapport à l'axe de suspension, et par M sa masse,

$$\mu vl = \mu l^2 \omega + MK^2 \omega.$$

Il reste, comme nous l'avons dit, à établir la relation qui doit exister entre la vitesse angulaire ω et l'angle d'écart α. Cette relation se déduira du théorème des forces vives. Ce théorème consiste en ce que l'accroissement de la force vive d'un système pendant un temps quelconque a pour mesure le double du travail des forces qui ont agi sur le système pendant ce temps. Aussitôt après le choc, le pendule s'élève; la pesanteur entre alors en action pour diminuer la vitesse du mouvement, et c'est le double de son travail négatif qui doit représenter la perte de force vive du système. Le centre de gravité du pendule, avant le choc, se trouvait dans le plan vertical passant par l'axe de suspension, et, dans la pratique, on cherche, autant que possible, à faire en sorte que le projectile s'arrête dans le même plan. Si donc a désigne la distance du centre de gravité du pendule à l'axe, comme l représente déjà la distance au même axe du centre du projectile, les hauteurs respectives auxquelles s'élèveront ces deux centres seront

$$a\,(1 - \cos\alpha) \quad \text{et} \quad l\,(1 - \cos\alpha);$$

le travail négatif de la pesanteur sera donc, en valeur absolue,

$$(Mga + \mu gl)\,(1 - \cos\alpha);$$

d'un autre côté, la force vive du système, immédiatement après le choc, était

$$\mu l^2 \omega^2 + \omega^2 \Sigma mr^2,$$

ou

$$\mu l^2 \omega^2 + \omega^2 MK^2;$$

la seconde équation du problème est donc

$$(Mga + \mu gl)\,(1 - \cos\alpha) = \mu l^2 \omega^2 + \omega^2 MK^2.$$

Cette dernière équation donnera ω dès qu'on connaîtra α, et la première fera connaître v au moyen de ω. Il convient de remarquer qu'à chaque expérience nouvelle, la masse du pendule, son moment d'inertie, a et l, pourront subir de légères altérations, puisque ces grandeurs dépendent de la manière dont l'âme aura été bourrée. Il faudra donc, chaque fois, déterminer de nouveau ces quantités. La masse M n'est autre chose que le rapport $\frac{P}{g}$ du poids du pendule à l'accélération g; elle sera donc toujours aisée à obtenir. La distance a se déduit, au moyen du théorème des moments, de l'angle d'écart du pendule retenu en équilibre par un poids connu, suspendu à l'une des extrémités d'un fil passé sur une poulie fixe et dont l'autre extrémité serait attachée en un point de la partie inférieure du pendule; l doit en tout cas être égal à la longueur du pendule simple isochrone au pendule *balistique*, sans quoi le choc de la balle se transmettrait à l'axe et détériorerait l'appareil, comme cela résulte de la théorie du *centre de percussion*. Enfin, K, d'après la théorie du pendule composé, est fourni par l'équation

$$K^2 = al.$$

BALISTIQUE adj. (ba-li-sti-ke — rad. *baliste*). Propre à lancer des projectiles de guerre : *Machines* BALISTIQUES. ‖ Relatif à l'art de lancer des projectiles : *Théorie* BALISTIQUE. *Courbes* BALISTIQUES.

— *Pendule balistique*, Appareil essentiellement formé d'un pendule, et qui sert à mesurer la force de projection imprimée par une arme à feu. V. l'article ci-dessus.

BALIVAGE s. m. (ba-li-va-je — rad. *baliveau*). Eaux et for. Choix des baliveaux à réserver dans une coupe : *On doit s'attacher naturellement, à chaque* BALIVAGE, *à ne choisir que les arbres les plus vigoureux et les plus proportionnés.* (Beauplan.) *Le* BALIVAGE *est toujours accompagné du martelage.* (Baudrillart.) ‖ Marque imprimée aux baliveaux réservés.

— **Encycl.** Le *balivage* s'opère dans le milieu de l'été, et a pour but de ménager des ressources pour les constructions et des moyens de repeuplement pour les forêts. Il exige une connaissance approfondie de la nature du sol, de l'espèce des arbres, des besoins de l'industrie et du commerce, et des changements qui s'opèrent après l'exploitation sur les arbres réservés et dans le repeuplement des coupes. Par suite, cette opération se présente à nous comme une des plus importantes à étudier au point de vue de l'économie forestière. Aussi nulle question n'a-t-elle été plus longtemps discutée et plus vivement controversée que celle du *balivage*. Les uns ont considéré cette opération comme la meilleure façon d'exploiter les bois; d'autres, entre lesquels on peut citer des savants tels que Buffon, Réaumur, Duhamel, Rozier, l'ont regardée comme très-nuisible. Suivant ces derniers, après la coupe des taillis, les baliveaux supportent difficilement les alternatives du froid et du chaud; tandis que, dans les sols peu profonds, ils sont exposés à être déracinés par les vents, dans les terrains bas et fertiles, ils entretiennent une humidité funeste à la végétation, ils empêchent l'action des vents et contribuent aux dégâts de la gelée sur les taillis. De plus, les baliveaux produisent rarement de grosses pièces de charpente, parce qu'ils s'élèvent peu et étendent leurs branches comme celles des pommiers. Enfin leur bois chargé de nœuds est impropre à faire de belles menuiseries. Sans examiner en détail chacun de ces points, il suffira de remarquer que, si quelques-uns de ces reproches paraissent fondés, ils sont dus le plus souvent à un mauvais aménagement des taillis, à l'ignorance où l'on est touchant le nombre des baliveaux à conserver et les qualités qu'ils doivent avoir. C'est pour cela que, malgré la réputation et l'autorité des savants que nous avons nommés plus haut, le *balivage* n'a pas cessé d'être pratiqué. Mais tout en se maintenant, on peut dire qu'il s'est transformé. « On conservait autrefois, dit M. Noirot, les vieux arbres, sans s'occuper de savoir si leur accroissement rapportait 1, 2 ou 3 pour 100 par an; l'usage, une espèce d'idée vague du sacrifice fait au bien public, une pensée dominante d'ordre et de conservation, guidaient le forestier, même à son insu, et il réservait une immensité d'arbres qui, tout en continuant de végéter, ne gagnaient pas 1 pour cent par an. » C'est qu'en effet, jusqu'en ces derniers temps, on avait négligé un élément essentiel, celui du calcul des produits et de l'intérêt composé.

Aujourd'hui, tout en s'occupant du soin de conserver les bois et même de les améliorer, on s'attache à en tirer le plus grand produit possible. Toutefois, cette révolution dans la science de l'économie forestière ne s'est pas accomplie sans amener de nombreux abus. Ainsi, lorsque l'industrie s'est introduite en France, on a abattu partout les massifs de futaie pour en consommer les produits, parce qu'on s'est aperçu qu'il y avait plus de profit à abattre les gros arbres qu'à les conserver; par suite, les taillis, qui n'étaient auparavant qu'un produit accessoire, sont devenus le revenu principal. Quant aux baliveaux, on en a laissé le moins possible.

Cette manière de procéder, si peu conforme aux bons principes économiques, n'a pas tardé à produire des effets désastreux. Les beaux arbres sont devenus de plus en plus rares, principalement autour des grands centres industriels; les forêts se sont rapidement dépeuplées, et l'on a pu prévoir l'époque où le bois deviendrait aussi rare en France qu'il y était commun autrefois. Heureusement, on a enfin ouvert les yeux et la source du mal en a indiqué le remède. Aujourd'hui, le *balivage* sagement entendu est pratiqué dans un grand nombre de départements concurremment avec d'autres méthodes qui, probablement, ne le feront pas disparaître.

BALIVÉ, ÉE (ba-li-vé) part. pass. du v. Baliver.

BALIVEAU s. m. (ba-li-vô — étym. très-contestée; suivant Roquefort, du lat. *palus* ou *vallus*, pieu; suivant M. Littré, du lat. *bajulus*, support, soutien; suivant Lunier, corruption de *bois vieux*, que l'on a prononcé pendant longtemps *bois viaux*, dont on a fait *baliveaux*). Eaux et for. Arbre que l'on a réservé dans une coupe, pour le laisser croître en futaie : *Les* BALIVEAUX *font plus de perte au propriétaire qu'ils ne donnent de bénéfice.* (Buff.) *On coupa et enleva quatre gros chênes,* BALIVEAUX *de quatre-vingts ans.* (P.-L. Courier.) *Le* BALIVEAU *est rangé après le taillis.* (E. Chapus.) ‖ Chêne âgé de moins de quarante ans.

— *Baliveaux de brin* ou *surbrin*, ceux qui proviennent de semence ou d'une racine traçant entre deux terres. ‖ *Baliveaux de souche*, ceux qui proviennent des rejets de la souche d'un arbre après qu'il a été coupé et qui croissent plusieurs ensemble. ‖ *Baliveaux de l'âge*, ceux qui ont le même âge que le taillis lui-même.

— Loc. fam. *Vous avez laissé des baliveaux.* Se dit à un homme frais rasé, lorsqu'on aperçoit sur sa figure plusieurs poils séparés qui n'ont pas été coupés.

— Constr. Grande perche servant à établir un échafaudage.

— Hortic. Jeune arbre non taillé, qui file droit avec toutes ses branches.

— **Encycl.** Un point important, c'est le nombre des *baliveaux* à conserver dans un hectare. On distingue, sous ce rapport, les bois de l'Etat, ceux des communes et des établissements publics, et les bois des particuliers. L'ordonnance de 1669 exigeait que, dans tous les bois, même dans ceux des particuliers, il fût réservé, à chaque coupe, au moins seize *baliveaux* par arpent de taillis, soit trente-deux par hectare, et dix par arpent de futaie, soit vingt par hectare. Les *baliveaux* sur taillis ne pouvaient être coupés avant l'âge de quarante ans, et ceux de futaie avant l'âge de cent vingt ans, sous peine d'une amende, d'abord arbitraire, fixée ensuite à 300 francs. Cette obligation n'a pas été maintenue pour les bois des particuliers par la loi du 29 septembre 1791; rétablie par l'ordonnance du roi du 28 août 1816, elle a été définitivement supprimée par une autre ordonnance du 29 septembre 1819. Quant aux bois soumis au régime forestier, l'ordonnance de 1669 est encore en vigueur, seulement le nombre des *baliveaux* a été augmenté par diverses ordonnances subséquentes : aujourd'hui, on réserve, par hectare, au moins cinquante *baliveaux* de l'âge de la coupe, dans les bois de l'Etat, et quarante ou cinquante, dans ceux des communes et des établissements publics. S'il s'agit de la coupe des quarts de réserve, le nombre des *baliveaux* ne peut être inférieur à soixante. Enfin les *baliveaux* anciens ou modernes ne peuvent être abattus à moins qu'ils ne dépérissent, ou ne se trouvent dans des conditions telles qu'ils ne puissent prospérer. Quoique rien n'oblige les particuliers à conserver un certain nombre de *baliveaux*, la plupart suivent l'aménagement pratiqué pour les bois soumis au régime forestier. En supposant, dit M. Noirot, que la révolution de l'aménagement soit réglée à la période de vingt-cinq ans, les cinquante *baliveaux* conservés par hectare auront cinquante ans lors de la seconde coupe. A cette époque, on fera abattre ceux qui seront faibles, difformes ou trop rapprochés les uns des autres, et l'on en réservera seulement environ dix-huit par hectare. A la troisième coupe, ces *baliveaux* seront âgés de soixante-cinq ans : on en réservera environ huit par hectare; à l'époque de la quatrième coupe, ces *baliveaux* auront cent ans : on en réservera environ trois par hectare. Aux époques des coupes suivantes, on réservera un arbre ou deux par hectare, de cent vingt-cinq, de cent cinquante ans. Telle est la proportion observée ordinairement dans des forêts bien aménagées du nord-est de la France. D'ailleurs, il faut remarquer qu'on ne peut rien préciser relativement au nombre des *baliveaux* à conserver par hectare, ce nombre dépendant à la fois de la nature du sol, de l'exposition, du climat, de l'espèce des arbres, etc.

Choix des baliveaux. Le choix des *baliveaux*, à l'époque où l'on effectue la coupe, c'est-à-dire des *baliveaux de l'âge*, est très-important, car il influe sur celui des *baliveaux* anciens et modernes. Un bon *baliveau* doit être de la hauteur du taillis, et avoir le tronc droit et élevé, les branches en nombre suffisant et ramassées vers la tige. Les *baliveaux de brin* sont préférables aux *baliveaux de souche*. A l'époque d'une coupe, si les *baliveaux* modernes sont en mauvais état, il faut abattre les plus mal venus et les remplacer par des *baliveaux de l'âge*, dont on augmente le nombre. Quant aux essences, elles doivent varier selon les terrains. Négliger cette loi, c'est s'exposer à voir les taillis les plus vigoureux dépérir en peu de temps. Quoique, toutes choses égales d'ailleurs, le chêne soit préférable au hêtre, au tremble, au bouleau, il vaut mieux avoir un bon taillis de bouleaux qu'un mauvais taillis de chênes. Si le taillis contient des essences différentes, on fera bien de ne pas borner les réserves à une seule espèce.

BALIVER v. a. ou tr. (ba-li-vé, rad. *baliveau*). En parlant d'un bois mis en coupe, réserver des baliveaux : BALIVER *un taillis.*

BALIVERNE s. f. (ba-li-vèr-ne — étym. très-contestée : Ménage, qui paraît être sur ses terres quand il chasse aux origines dans le domaine de la fantaisie, s'est fait ce raisonnement : Dire des *balivernes*, c'est parler comme un crocheteur — en lat. *bajulus* — d'où il conclut naturellement que *baliverne* vient de *bajulivarinus*, qui vient de *bajulivarius*, qui vient de *bajulivus*, qui vient de *bajulus*. M. Littré a trouvé dans le bas latin *balinvernia*, mot qui désigne une sorte de voile à navire; mais M. Littré, qui a beaucoup moins d'imagination que Ménage, s'en tient à cette souche et ne dresse pas d'arbre généalogique. Dochez montre plus de résolution : *Baliverne*, dit-il, vient de *baver;* sans doute, et c'est ce qu'il oublie d'ajouter, par addition de *li* et de *ne*. Enfin, Le Duchat, et son opinion ne paraît pas la moins excentrique, veut que *baliverne* vienne de *bulla verna*, petite bulle qui s'élève sur l'eau pendant les rosées du printemps.) Action, objet ou propos puérils, futiles, frivoles : *Je n'entends rien à toutes ces* BALIVERNES. (Mol.) *Il est assez indifférent que des enfants s'amusent plutôt de cette* BALIVERNE *que de telle autre.* (Grimm.) *Il n'y a sorte de* BALIVERNES *que la vanité n'imagine pour atténuer les qualités du prochain.* (De Ség.) *Mais finissons, mon cher lecteur, oublions le passé; ne parlons que de* BALIVERNES (M^me^ du Deff.) *Pendant qu'il s'occupe de* BALIVERNES, *son commerce va de travers.* (Etienne.)

> Le beau vous touche, et ne seriez d'humeur
> A vous saisir pour une *baliverne.*
>
> RACINE.

‖ Défaite, mauvaise excuse : *Vous moquez-vous du monde? ce sont des* BALIVERNES *que vous me contez là.*

BALIVERNER v. n. ou intr. (ba-li-vèr-né — rad. *baliverne*). S'amuser à des balivernes; dire des balivernes : *Cessez donc de* BALIVERNER *et occupez-vous sérieusement.*

— Activ. Ennuyer par des balivernes :

> Mais vous-même, ma mie, êtes-vous ivre ou folle,
> De me *baliverner* avec vos contes bleus,
> Et me faire enrager depuis une heure ou deux?
>
> REGNARD.

BALIVERNIER s. m. (ba-li-vèr-nié — rad. *baliverne*). Individu qui dit beaucoup de balivernes : *J'ai l'habitude de lire tous les* BALIVERNIERS *pour me préparer à dormir.* (Ch. Nod.)

BALIVET (Claude-François), conventionnel, né à Gray (Haute-Saône), en 1754, mort en 1813. Il était avocat au bailliage de sa ville natale avant la Révolution. Dans la Convention, il siégea parmi les muets de la Plaine, mais motiva cependant son vote dans le procès du roi : « Bien persuadé, dit-il, que nous ne devons prononcer qu'une mesure de sûreté générale, je demande sa détention provisoire et son bannissement à la paix. » Il siégea ensuite obscurément au conseil des Anciens, fut nommé par le Directoire commissaire près de l'administration de son département, et se retira des emplois publics sous le consulat.

BALIZE, colonie anglaise de l'Amérique centrale, au N.-E. de l'Etat de Guatémala, sur le golfe de Honduras, ayant pour ch.-l. la ville de Balize, qui est située à l'embouchure de la rivière du même nom, par 17° 52′ lat. N. et 90° 55′ long. O. Les limites de cette colonie à l'intérieur, où elle confine à l'est avec la république de Guatémala, et au sud-est avec l'État de Honduras, sont assez vagues. Son importance commerciale date de l'époque où l'on a commencé en Europe à apprécier l'acajou comme bois d'ébénisterie. Le pays offre d'ailleurs toutes les productions ordinaires des tropiques, et il pourra trouver de grandes ressources dans les cultures, quand les colons ne borneront plus leur activité à la coupe seule des bois. Le sol fertile donne deux récoltes par an et produit le maïs, le coton, le cacao et d'excellents fruits.

Un traité, signé à Versailles en 1786, accorda aux Anglais le droit de couper du bois d'acajou et de campêche dans le pays qu'arrose la rivière de Balize; les Anglais choisirent cette localité beaucoup moins à cause des profits qu'ils pouvaient retirer directement de cette contrée qu'en vue des avantages politiques et commerciaux qu'elle leur offrirait à l'occasion. La rivière de Balize, qui prend sa source dans le Guatémala et se jette dans le golfe de Honduras, est navigable pour des barques jusqu'à une assez grande distance de son embouchure, et peut ainsi communiquer avec l'intérieur du Mexique par le Guatémala. Le ch.-lieu de cette colonie, peuplé d'environ 15,000 hab., parmi lesquels les nègres et les mulâtres sont en majorité, est formé de maisons en bois et défendu par une enceinte fortifiée; il tire un grand profit de sa situa-

tion, qui lui a permis de devenir l'entrepôt d'une grande partie du Mexique et du Guatémala. La coupe de bois n'est plus son unique industrie; depuis plusieurs années, il fait un commerce actif avec le Yucatan, la côte de Mosquitos, et l'intérieur des républiques voisines, qu'il inonde de produits anglais en contrebande. Les importations sont, année commune, de 422,000 liv. st. (10,550,000 fr.). Les exportations s'élèvent à 494,700 liv. st. (12,367,500 fr.), non compris l'or et l'argent, qui, dit-on, donnent annuellement le chiffre de 3,000,000 de gourdes (15,900,000 fr.). Le commerce avec la mère-patrie et avec les Etats-Unis peut être estimé, pour les importations annuelles, à 10 millions de francs, et à pareille somme pour les exportations. L'administration de la colonie est dirigée par un surintendant, et la justice y est rendue par sept magistrats électifs.

BALK (Daniel-George), médecin, publiciste et littérateur, né à Kœnigsberg en 1764, était professeur de médecine à l'université de Dorpat. Ses écrits les plus connus sont : *Ce qu'était la Courlande, et ce qu'elle peut devenir sous le sceptre de Catherine; la Grandeur humaine*, poëme didactique.

BALKANS (monts), *Hœmus* des anciens, *Emineh-Dagh* des Turcs. Chaîne de montagnes de l'Europe méridionale, qui s'étend dans la Turquie et dans la Grèce, sur un développement d'environ 800 kil., et forme, pour ainsi dire, un prolongement des Alpes, commençant dans la vallée de la Narenta, en Dalmatie, et se terminant au cap Emineh sur la mer Noire. Elle sépare les anciennes provinces turques de Bosnie, Servie et Bulgarie au N. de celles d'Herzegovine, Albanie et Roumélie au S. L'Eri-Sou (3,000 m.) en est le point culminant. De nombreux contre-forts se détachent des Balkans; le plus considérable est celui qui court vers le sud et couvre de ses ramifications le sol de l'ancienne Grèce où elles forment le Pinde, l'Olympe et le Parnasse. Bien que la chaîne centrale des Balkans isole complétement les pays qu'elle domine, une seule grande route la traverse, c'est celle de Soulou-Derbend, ou *Porte trajane*, qui conduit de Constantinople à Vienne par Sophia et Belgrade; il existe encore quelques passages moins praticables, ce sont : le Demir-Kapou, ou *Porte de fer*, dans le voisinage de Selimnia, ou *Islimnié*; ceux de Choumla à Andrinople, de Kostendil à Philippoli, de Scutari à Novibazar. Les passages qui traversent la chaîne hellénique sont moins importants, mais il y en a deux que nous devons citer à cause des beaux souvenirs qu'ils rappellent : celui de Tempé, à l'entrée de la belle vallée de ce nom, et celui des Thermopyles, sur les pentes escarpées de l'Œta. L'ossature des Balkans est granitique; les régions supérieures présentent un grand nombre de cimes coniques de granit nu et d'enfoncements profonds et étroits; elles sont presque toujours couvertes de neige et n'offrent d'autre végétation que des mousses et quelques plantes alpines. Les régions moyennes sont couvertes de forêts très-épaisses, particulièrement sur le versant septentrional, en Servie et en Bulgarie; du côté du sud, la culture occupe une plus grande étendue, à cause de la douceur du climat.

BALKH, ancienne Bactres, ville de l'Asie centrale, dans le Turkestan, cap. de la province du même nom, dépendant du khanat de Boukhara et au S.-E. de cette ville, sur la rivière d'Ardisiah. Cette ville, ceinte d'une muraille moderne, est entourée des ruines de l'ancienne et renferme une population de 7,500 hab. — Grand commerce de soieries. ‖ Province du Turkestan, ou Tartarie indépendante, sur les frontières et au N. de l'Afghanistan, au sud de la grande Boukharie; elle a pour cap. la ville du même nom. Son territoire, arrosé par le fleuve Amou, occupe une partie de l'ancienne Bactriane; il fut soumis, au XVIIe siècle, par les Grands-Mogols, au XVIIIe par les Afghans, et a été conquis, en 1825, par le khan de Boukharie, qui le possède actuellement. Pop. 300,000 hab.

BALKIS. Nom que les Arabes donnent à la reine de Saba, qui, dans le livre des Rois, vient rendre visite à Salomon. Cette reine, de la race de Iaraf, fils de Khatan, régnait dans la ville de Mareb, capitale de la province de Saba. La brillante imagination des Arabes s'est avidement emparée de cet épisode, et y a brodé de fantastiques variations, qui nous ont été conservées par des traditions, des contes, etc.

BALL ou **BALÉE** (Jean), prêtre anglais du XIVe siècle, disciple de Wiclef, se créa une immense popularité en prêchant que l'inégalité des rangs et des fortunes était contraire aux maximes de l'Evangile. Arrêté et mis en prison, il fut bientôt délivré par ses partisans, et se joignit aux cent mille serfs révoltés qui prirent Londres en 1381, massacrèrent l'archevêque de Cantorbéry et firent trembler le roi Richard et toute la noblesse. Le chef de cette jacquerie anglaise était Watt Tyler; Jean Ball en était l'orateur et le poëte. C'est lui qui avait composé la ballade qui fut le chant de guerre de ce soulèvement contre le despotisme féodal : « Quand Adam labourait et qu'Eve filait, qui donc était gentilhomme? » Arrêté à Coventry, Ball fut envoyé au supplice (1381).

BALLA s. f. (bal-la). Sorte de jarre dont on se sert en Egypte.

BALLA (Joseph-François), conventionnel, né à Vallerangue (Gard) en 1737, mort en 1806. Il était juge royal avant 89. Dans le procès du roi, il vota avec le parti modéré pour la détention et le bannissement à la paix. Sous le consulat il fut nommé président du tribunal civil du Vigan.

BALLABENE (Grégoire), compositeur italien, né à Rome en 1730, mort en 1800. Il a écrit beaucoup de musique d'église; son ouvrage le plus célèbre est une messe composée seulement du *Kyrie* et du *Gloria*, mais écrite à quarante-huit parties réelles divisées en douze chœurs. Le *Christe* est à seize parties. Cette composition, chef-d'œuvre de patience, ne fut exécutée qu'une fois par cent cinquante chanteurs, à la cour de Portugal, et produisit peu d'effet, sans doute à cause de l'extrême complication d'un si grand nombre de parties, et sans doute aussi parce que les exécutants n'étaient pas assez nombreux.

BALLADE s. f. (ba-la-de — rad. *ballet*, danse). Chanson à danser : *Chanter une* BALLADE. *Les mélodies des* BALLADES *écossaises et irlandaises sont d'un caractère mélancolique; il y en a de charmantes.* ‖ Danse exécutée sur l'air de cette chanson : *La demoiselle du château dansait une* BALLADE *avec le fiancé.* (Chateaubr.)

— Par ext. Dans certaines contrées, bal public : *Une jeune fille qui paraît à la* BALLADE *sans un garçon est méprisée de ses compagnes.* (A. Hugo.)

— Litt. Sorte d'ode divisée en stances égales, plus un dernier couplet plus court appelé *envoi*, et dans laquelle le dernier vers ou deux des vers de la première stance sont répétés à la fin de toutes les autres : *Les* BALLADES *de Marot.*

> La *ballade*, à mon goût, est une chose fade,
> Ce n'en est plus la mode; elle sent son vieux temps.
> MOLIÈRE.

> La *ballade*, asservie à ses vieilles maximes,
> Souvent doit tout son lustre au caprice des rimes.
> BOILEAU.

> Du *son* se fit *sonnet*, du *chant* se fit *chansons*,
> Et du *bal* la *ballade* en diverses façons.
> LAFRÉNAIE-VAUQUELIN.

‖ *Ballade redoublée*, ballade dans laquelle chaque stance a un ou deux vers répétés en guise de refrain. Il n'est pas indispensable que le vers ou les vers répétés dans chaque strophe soient identiquement les mêmes.

— Aujourd'hui, ode d'un genre familier et le plus souvent légendaire et fantastique : *Les* BALLADES *de Schiller, de Goethe, de Burger, de Uhland*, etc. *Les* BALLADES *suédoises, allemandes, écossaises*, etc. *Il n'est pas de* BALLADE *plus populaire que celle de Lénore.* (Th. Gautier.)

— Prov. *C'est le refrain de la* BALLADE, C'est ce qu'on ne cesse de répéter.

> ..... Mais, monsieur, me donnez-vous cela?
> *C'est* toujours *le refrain qu'ils ont à leur ballade.*
> RÉGNIER.

— **Encycl.** Dans sa forme la plus régulière, la *ballade* est un petit poëme composé de trois strophes et d'un envoi, avec un refrain. Les trois strophes, symétriquement égales, soit pour le nombre des vers, soit pour l'enlacement des rimes, forment des stances de huit, dix ou douze vers, disposés en deux parties. L'une de ces parties, ordinairement la seconde, est le type que les formes de l'envoi doivent reproduire. Tous les couplets sont sur les mêmes rimes; tous les vers doivent avoir la même mesure, le plus souvent huit ou dix syllabes; ces vers peuvent être au nombre de huit, dix ou douze dans chaque strophe; mais le poëte avait sur ce point une certaine latitude, ainsi que pour ce qui regarde l'envoi. Ce petit poëme ne manque pas de grâce dans sa forme régulière, et quand le refrain est heureusement amené à la fin des stances, et quelquefois aussi au milieu, il leur donne un tour très-piquant. Nous ne pouvons mieux le faire connaître que par l'exemple suivant de Marot :

FRÈRE LUBIN.

> Pour courre en poste par la ville,
> Vingt fois, cent fois, ne sais combien;
> Pour faire quelque chose vile,
> Frère Lubin le fera bien;
> Mais d'avoir honnête entretien,
> Ou mener vie salutaire,
> C'est affaire à un bon chrétien :
> Frère Lubin ne le peut faire.
>
> Pour mettre, comme un homme habile,
> Le bien d'autrui avec le sien,
> Et vous laisser sans croix ni pile,
> Frère Lubin le fera bien;
> On a beau dire : je le tien,
> Et le presser de satisfaire,
> Jamais ne vous en rendra rien;
> Frère Lubin ne le peut faire.
>
> Pour amuser par un doux style
> Quelque fille de bon maintien,
> Point ne faut de vieille subtile,
> Frère Lubin le fera bien.
> Il prêche en théologien;
> Mais pour boire de belle eau claire,
> Faites-la boire à votre chien,
> Frère Lubin ne le peut faire.
>
> *Envoi.*
>
> Pour faire plutôt mal que bien,
> Frère Lubin le fera bien;
> Mais si c'est quelque bien à faire,
> Frère Lubin ne le peut faire.

Cette disposition, presque aussi rigoureuse que celle du sonnet, appartient particulièrement à la *ballade* française. C'était primitivement un chant destiné à accompagner la danse. Son nom l'indique assez, puisqu'il dérive du français *bal*, de l'italien *ballo*, de l'espagnol *bayle* et de *ballar*, vieux mot castillan, qui tous expriment l'idée de la danse. Lafrénaie-Vauquelin, dans son *Art poétique*, explique de la même manière l'origine de ce mot :

> . . . . Des troubadours
> Fut la rime trouvée en chantant leurs amours;
> Et quand leurs vers rimés ils mirent en estime,
> Ils sonnaient, ils chantaient, ils ballaient sous leur [rime.
> Du *son* se fit *sonnet*, du *chant* se fit *chansons*,
> Et du *bal* la *ballade* en diverses façons.
> Ces trouvères allaient par toutes les provinces
> *Sonner, chanter, danser* leurs rimes chez les princes.

Ce genre de poésie a dû naître en Provence, peut-être y remonte-t-il jusqu'à l'époque des Visigoths et des Arabes. Il semble, en effet, qu'une forme à la fois si gracieuse et si précise, un tel sentiment du rhythme et de l'harmonie, soit un double reflet du génie arabe et de l'instinct poétique des troubadours.

Les poëtes provençaux sont les premiers à nous en offrir des exemples, dont quelques-uns sont très-remarquables. Ce n'est point un vain assemblage de strophes réunies sans art, c'est un ensemble, souvent parfait, dont les stances vives et légères bondissent avec une merveilleuse harmonie, reliées les unes aux autres par la mesure uniforme du vers, la répétition de la rime et le retour du même refrain.

La *ballade* semble appartenir aux langues les plus colorées, les plus souples, les plus riches en mots pittoresques et sonores, qui charment l'oreille la mieux exercée, par le double attrait des sons mélodieux et de la difficulté vaincue. Chez tous les peuples méridionaux, la *ballade* porte les mêmes traits caractéristiques, d'où l'on peut conclure que la *ballata* des Italiens, la *balata* des Castillans et la *balada* des Provençaux ont la même origine.

Après avoir pénétré dans le nord de la France, ce poëme se transforma. Toujours gracieux et symétrique, il prit un caractère plus sérieux, tenant le milieu entre la gravité un peu rigide du *chant royal* et la naïveté moins soutenue du *rondeau*. Il se prête à tous les sujets, se faisant ici l'écho de la douleur; là, servant de voile aux légères amours ou égayant d'une joyeuse boutade un trait satirique. Nous ne saurions mieux définir cette transformation qu'en empruntant les quelques lignes que lui a consacrées Pasquier dans ses *Recherches sur la France* : « Le chant royal se faisait en l'honneur de Dieu ou de la Vierge, sa mère, ou sur quelque autre grand argument..... Au chant royal, le fatiste (poëte) était obligé de faire cinq onzains en vers de dix syllabes que nous appelons héroïques, et sur le modèle de ces premiers, fallait que tous les autres tombassent en la même ordonnance qu'était la rime du premier, et fussent pareillement accolés, mot pour mot, du dernier vers qu'ils appelaient le refrain, et enfin fermaient leur chant royal par cinq vers qu'ils nommaient renvoi, gardant la même règle qu'aux autres..... Quant à la *ballade*, c'était un chant royal raccourci, au petit pied, auquel toutes les règles s'observaient et en la suite continuelle de la rime et en la clôture du vers et au renvoi; mais il se passait par trois ou quatre dizains ou huitains, et encore en vers de sept, huit, dix syllabes, à la discrétion du fatiste et en tel argument qu'il voulait choisir. »

Selon Pasquier, la *ballade* commença d'être en usage sous Charles V. Froissart, en effet, fut l'un des premiers à la mettre en vogue. Alain Chartier, Charles d'Orléans, Villon, Christine de Pisan, et surtout Clément Marot, en ont laissé des modèles. Elle tomba sous le règne de Henri II, mais pour se relever encore avec un certain éclat jusqu'à celui de Louis XIV. Au XVIIe siècle, La Fontaine et Mme Deshoulières la cultivèrent avec des succès divers; celle-ci la gâta par ses fadeurs accoutumées; l'inimitable fabuliste retrouva la naïveté de Villon et la fine et spirituelle satire de Marot. Après eux, on ne peut citer aucun nom, et la *ballade* demeura dans l'oubli. Boileau, dans son *Art poétique*, ne lui consacra que ces deux vers dédaigneux :

> La *ballade*, asservie à ses vieilles maximes,
> Souvent doit tout son lustre au caprice des rimes.

Et Molière, dans les *Femmes savantes*, fait dire à Trissotin :

> La *ballade*, à mon sens, est une chose fade;
> Elle sent son vieux temps.

Tout en trouvant cet arrêt un peu sévère, on peut s'étonner de ce long succès d'un genre si étranger au génie de nos poëtes modernes. On l'expliquera toutefois assez facilement, si l'on se rappelle que, dans un temps où l'on sortait à peine de la barbarie du moyen âge, les poëtes ne pouvaient guère chercher le succès dans l'abondance ni dans la grandeur des idées, et qu'ils devaient le chercher uniquement dans la difficulté vaincue et dans la forme plus ou moins piquante donnée à l'expression.

Dans la *ballata* italienne, l'envoi se met au commencement et, pour cette raison, s'appelle *entrata*. L'*entrata* est ordinairement de quatre vers, quand ceux de la strophe sont en nombre pair; de trois, s'ils sont en nombre impair. Plusieurs poëtes italiens divisent encore la *ballade* en quatre parties, qu'ils nomment ainsi : la première, *epodo;* la deuxième et la troisième, *mutazioni;* la dernière, *volta*. Généralement, c'est une espèce d'ode destinée à traiter des sujets délicats ou gracieux.

Les *ballades* de Pétrarque sont presque toutes des morceaux d'une harmonie et d'une délicatesse incomparables. Les poésies du même genre éparses dans les œuvres de Dante, particulièrement dans sa *Vita nuova*, quoique obscurcies trop souvent par des allusions dont on a peine à trouver le sens, peuvent rivaliser avec celles du chantre de Laure. On ne peut leur comparer en aucune façon celles que nous a laissées Boccace.

La *balata* castillane se compose de trois couplets avec un refrain sur les mêmes rimes. Il y en a aussi avec des rimes et des vers libres, mais il faut au moins que les strophes aient toujours la même coupe.

Nous avons déjà cité une *ballade* de Marot, parfaitement régulière. En voici quelques autres qu'on lira certainement avec plaisir; car, si notre gravité moderne dédaigne ces entraves que nos vieux poëtes se créaient tout exprès pour avoir le plaisir d'en triompher, nous aimons encore à jeter quelquefois un regard curieux sur ces tours de force dans lesquels excellaient nos ancêtres, surtout quand nous y rencontrons le sentiment et la grâce unis à l'habileté du versificateur :

SUR LA DUCHESSE MARGUERITE D'ALENÇON.

> Amour me veoyant sans tristesse,
> Et de le savoir dégousté,
> M'a dict que feisse une maistresse,
> Et qu'il seroit de mon costé.
> Après l'avoir bien escousté,
> J'en ay faict une à ma playsance,
> Et ne me suis poinct mescompté :
> C'est bien la plus belle de France.
>
> Elle a un œil riant, qui blesse
> Mon cuer tout plein de loyaulté,
> Et parmy sa haulte noblesse
> Mesle une doulce pryvauté.
> Grand mal seroit si cruaulté
> Fesoit en elle demourance :
> Car quant à parler de beaulté,
> C'est bien la plus belle de France.
>
> De fuir l'amour qui m'oppresse
> Je n'ay pouvoir ne voulunté;
> Arresté suis en cette presse,
> Comme l'arbre en terre planté.
> S'esbahit-on si j'ay planté
> De peine, tourment et souffrance?
> Pour moins on est bien tourmenté :
> C'est bien la plus belle de France.
>
> Prince d'amour, par ta bonté
> Si d'elle j'avois jouyssance,
> Oncq homme ne fût mieulx monté :
> C'est bien la plus belle de France.
> CL. MAROT.

***

> Que vous semble de mon appel,
> Gardier, fis-je sens ou folie?
> Toute beste garde sa pel;
> Qui la contraint, efforce ou lye,
> S'elle peut, elle se deslie.
> Quant donc par plaisir volontaire
> Chanté me fut cette homélie,
> Estoit-il lors temps de me taire?
>
> Si fusse des hoirs Huc-Capel,
> Qui fut extraict de boucherie,
> On ne m'eust parmy ce drapel
> Fait boire à cette écorcherie.
> Vous entendez bien joncherie;
> Mais quant ceste peine arbitraire
> On m'adjugea par tricherie,
> Estoit-il lors temps de me taire?
>
> Cuidez-vous que sous mon cappel
> N'y eust tant de philosophie,
> Comme de dire : J'en appel?
> Si avoit, je vous certifie.
> Combien que point trop ne m'y fie
> Quant on me dit : Présent notaire,
> Pendu serez, je vous affie,
> Estoit-il lors temps de me taire?
>
> Prince, si j'eusse eu la pépie,
> Pieça je fusse où est Clotaire,
> Aux champs, debout comme un espie :
> Estoit-il lors temps de me taire?
> VILLON.

***

> En la forest d'ennuyeuse mémoire
> Un jour m'advint qu'à part moi cheminoye;
> Si rencontrai l'amoureuse déesse
> Qui m'appela, demandant où j'alloye.
>
> Je répondis que par fortune étoye
> Mis en exil en ce bois, longtemps a,
> Et qu'à bon droit appeler me pourvoye
> L'homme esgaré qui ne sçait où il va.
>
> En souriant, par sa très-grande humblesse,
> Me respondit : Ami, si le savoye
> Pourquoi tu es mis en cette détresse,
> De mon pouvoir volontiers t'aideroye;
> Car jà piéçà je mis ton cœur en voye
> De tout plaisir; ne sais qui l'en osta.
> Or, me déplaist qu'à présent je te voye
> L'homme esgaré qui ne sçait où il va.
>
> Hélas! dis-je, souveraine princesse,
> Mon fait sçavez; pourquoi vous le diroye?
> C'est par la mort, qui fait à tous rudesse,
> Qui m'a tollu celle que tant amoye,
> Et qui étoit tout l'espoir que j'avoye,
> Qui me guidoit, si bien m'accompagna
> En son vivant, que point ne me trouvoye
> L'homme esgaré qui ne sçait où il va.
>
> Aveugle suis; ne sais où aller doye;
> De mon baston, afin que ne fourvoye,
> Je vais tastant mon chemin çà et là;
> C'est grand pitié qu'il convient que je soye
> L'homme esgaré qui ne sçait où il va.
> CHARLES D'ORLÉANS.

***

DE LA MISÈRE DES GOUTTEUX.

> Le goutteux qui sa goutte sent
> Fait pauvre chère et laide mine;
> De tels j'en ai vu plus de cent
> (Beaucoup voit qui beaucoup chemine),

Mais d'en voir un que ce mal mine,
Qui, sans paraître marmiteux,
Comme toi sa goutte mâtine,
On ne voit onc un tel goutteux.

Autour de l'un toujours on sent
Vieux oing, emplâtre ou médecine;
L'autre d'un lamentable accent
Déteste Bacchus et Cyprine.
Pour trop bien ruer en cuisine,
Le tiers de sa goutte est honteux.
Toi seul ris de cette mutine :
On ne voit onc un tel goutteux.

Pour moi, qui de fois plus de cent
Ai passé par cette étamine,
Que me sert-il d'être innocent,
Et plus net que n'est une hermine?
Puisqu'au pied je porte une épine
Qui me rend tout lieu raboteux,
Et que l'on dit quand je chemine :
C'est pauvre chose qu'un goutteux.

Prince, il n'est herbe ni racine
Qui m'empêche d'être boiteux,
Et sans ta rime sarrasine,
C'est pauvre chose qu'un goutteux.

SARRAZIN.

* * *

A UNE AMIE.

Votre bonne foi m'épouvante;
Vous croyez trop légèrement.
Si l'on aimoit fidèlement,
Serois-je encore indifférente?
Etre la dupe des douceurs
D'une troupe vaine et galante
Est le destin des jeunes cœurs.
De cette conduite imprudente
Il n'est cœur qui ne se repente :
Tous les hommes sont des trompeurs.

Jeune, belle, douce, brillante,
Le cœur tendre, l'esprit charmant,
Des malheurs de l'engagement
Ne prétendez pas être exempte.
Affectons-nous quelques rigueurs :
On se rebute dans l'attente
Des plus précieuses faveurs.
La tendresse est-elle contente?
On entend dire à chaque amante :
Tous les hommes sont des trompeurs.

Vous croyez que la crainte invente
Les dangers qu'on court en aimant?
S'il plaît à l'Amour, quelque amant
Un jour vous rendra plus savante.
Vers les dangereuses langueurs
Vous avez une douce pente;
Vous soupirez pour des malheurs
Dont vous paraissez ignorante.
Vous mériteriez qu'on vous chante :
Tous les hommes sont des trompeurs.

Si pour vous épargner des pleurs,
Ma raison n'est pas suffisante,
Regardez ce que représente
Le serpent caché sous les fleurs.
Il nous dit : Tremblez, Amaranthe;
Tous les hommes sont des trompeurs.

Mme DESHOULIÈRES.

* * *

A M. CHARPENTIER.

Fameux auteur, de tous auteurs le coq,
Toi dont l'esprit agréable et fertile
Des latineurs a soutenu le choc
Par un écrit dont sublime est le style;
Plus éloquent que le fut feu Virgile,
Tu leur fais voir qu'on doit les mettre au croc :
Quand tu combats, la victoire t'est *hoc.*

Dans leurs discours *et ab hac et ab hoc*,
Ils ont crié qu'à Paris la grand'ville,
Où l'étranger est en proie à l'escroc,
Inscription françoise est inutile;
Latinité moins seroit difficile,
Disent-ils tous, pour la gent vin de broc.
On prêche en vain un si faux Evangile :
Quand tu combats, la victoire t'est *hoc.*

Du grand Louis, qui, de taille et d'estoc,
De l'univers fera son domicile,
Et dont le cœur s'ébranle moins qu'un roc,
Pourquoi les faits, par une erreur servile,
Mettre en latin? Non, non, tourbe indocile,
D'inscription nous allons faire troc;
Par toi, Damon, pédants vont faire Gille :
Quand tu combats, la victoire t'est *hoc.*

Grands savantas, nation incivile,
Dont Calepin est le seul ustensile,
Plus on ne voit ici de votre affroc.
François langage est or; le vôtre, argile;
Bon seulement pour ceux qui portent froc.
Poursuis, Damon; ils n'ont plus d'autre asile :
Quand tu combats, la victoire t'est *hoc.*

Mme DESHOULIÈRES.

* * *

AU ROI.

Pour être servi comme il faut,
Donner l'exemple est d'un roi sage.
Marche-t-il, tout vole aussitôt,
Et la victoire est du voyage.
L'œil du maître est un bon adage;
Attestons-en Sa Majesté.
Est-ce bien ou mal attesté?
La question est belle à soudre;
Sire, dites la vérité :
Il n'est que d'être à son blé moudre.

Rien n'était trop lourd ni trop chaud
Pour l'Anglais, qui semblait, de rage,
Vouloir avaler tout l'Escaut,
Et faire ici l'anthropophage.
Vous fûtes vous mettre au passage,
Et quand mylord eut bien trotté,
Il vous trouva là tout botté;
Alors, il en fallut découdre,
Et Dieu sçait qui fut bien frotté :
Il n'est que d'être à son blé moudre.

Aussi, Cumberland dit tout haut :
Ma foi, messieurs, plions bagage;
La grue en l'air, après tout, vaut
Mieux que le moineau dans la cage;
Peut-être on fait chez nous tapage,
Tandis qu'ici tout est gâté;
De nos souliers, tout bien compté,
Croyez-moi, secouons la poudre,
Et regagnons notre côté :
Il n'est que d'être à son blé moudre.

Prince, tout a des mieux été;
Revenez dans votre cité :
Un peu de calme après la foudre.
En hiver, ainsi qu'en été,
Il n'est que d'être à son blé moudre.

PIRON.

A MADAME FOUQUET.

Comme je vois monseigneur votre époux
Moins de loisir qu'homme qui soit en France,
Au lieu de lui, puis-je payer à vous?
Serait-ce assez d'avoir votre quittance?
Oui, je le crois; rien ne tient en balance
Sur ce point-là mon esprit soucieux.
Je voudrais bien faire un don précieux;
Mais si mes vers ont l'honneur de vous plaire,
Sur ce papier promenez vos beaux yeux :
En puissiez-vous dans cent ans autant faire!

Je viens de Vaux, sachant bien que sur tous
Les Muses font en ce lieu résidence;
Si leur ai dit, en ployant les genoux :
« Mes vers voudraient faire la révérence
» A deux soleils de votre connaissance,
» Qui sont plus beaux, plus clairs, plus radieux,
» Que celui-là qui loge dans les cieux;
» Partant, vous faut agir dans cette affaire
» Non par acquit, mais de tout votre mieux :
» En puissiez-vous dans cent ans autant faire! »

L'une des neuf m'a dit d'un ton fort doux
(Et c'est Clio, j'en ai quelque croyance) :
« Espérez bien de ses yeux et de nous. »
J'ai cru la Muse, et, sur cette assurance,
J'ai fait des vers, tout rempli d'espérance.
Commandez donc, en termes gracieux,
Que sans tarder, d'un soin officieux,
Celui des Ris qu'avez pour secrétaire
M'en expédie un acquit glorieux :
En puissiez-vous dans cent ans autant faire!

Reine des cœurs, objet délicieux,
Que suit l'enfant qu'on adore en des lieux
Nommés Paphos, Amathonte et Cythère;
Vous qui charmez les hommes et les dieux,
En puissiez-vous dans cent ans autant faire!

LA FONTAINE.

Pour comprendre cette *ballade* de notre fabuliste, il faut savoir qu'il était pensionné par le surintendant Fouquet, mais que celui-ci lui avait imposé l'obligation de lui composer une pièce de vers pour chaque terme qui lui était payé.

Les deux *ballades* suivantes, de Charles d'Orléans, ne sont pas tout à fait régulières; cependant on y trouve encore observées la plupart des prescriptions qui rendaient ce genre de poésie si difficile.

Rafraîchissez le chastel de mon cœur
D'aucuns vivres de joyeuse plaisance :
Car faux Daugier, avec son alliance,
L'a assiégé en la tour de Douleur.

Si ne voulez le siége sans longueur,
Tantôt lever ou rompre par puissance,
Rafraîchissez le chastel de mon cœur
D'aucuns vivres de joyeuse plaisance.

Ne souffrez pas que Daugier soit seigneur,
En conquêtant sous son obéissance
Ce que tenez en votre gouvernance;
Avancez-vous, et gardez votre honneur.
Rafraîchissez le chastel de son cœur.

Prenez tôt ce baiser, mon cœur,
Que ma maîtresse vous présente,
La belle, bonne, jeune et gente,
Par sa très-grant grâce et douceur.

Bon guet ferai, sur mon honneur,
Afin que Daugier *rien n'en sente.*
Prenez tôt ce baiser, mon cœur,
Que ma maîtresse vous présente.

Daugier, toute nuit en labeur,
A fait guet, or gît en sa tente.
Accomplissez brief votre entente
Tandis qu'il dort, c'est le meilleur.
Prenez tôt ce baiser, mon cœur.

Fuyez le trait de doux regard,
Cœur qui ne savez vous défendre;
Vu qu'êtes désarmé et tendre,
Nul ne vous *doit tenir couard.*

Vous serez pris ou tôt ou tard :
L'amour le veut bien entreprendre;
Fuyez le trait de doux regard,
Cœur qui ne savez vous défendre.

Retirez-vous sous l'étendard
De Nonchaloir, sans plus attendre;
Si Plaisance vous laissiez rendre,
Vous êtes mort, Dieu vous en gard :
Fuyez le trait de doux regard.

Comment se peut un povre cœur défendre,
Quand deux beaux yeux le viennent assaillir?
Le cœur est seul, désarmé, nu et tendre,
Et les yeux sont bien armés de plaisir.

* * *

PRIÈRE POUR LA PAIX.

Priez pour paix, doulce Vierge Marie,
Royne des cieux et du monde maîtresse;
Faictes prier, par votre courtoisie,
Saints et saintes, et prenez votre adresse,
Vers votre Fils, requérant sa haultesse
Qu'il lui plaise son peuple regarder,
Que de son sang a voulu racheter.
En desboutant guerre qui tout desvoye,
De prières ne vous veuillez lasser,
Priez pour paix, le vray trésor de joye.

Priez, prélats et gens de sainte vie,
Religieux, ne dormez en paresse;
Priez, maistres et tous suivans clergie,
Car par guerre faut que l'estude cesse.
Moustiers destruits sont sans qu'on les redresse,
Le service de Dieu vous faut laissier,
Quand ne povez en repos demourer;
Priez si fort que briefment Dieu vous oye.
L'Eglise voult à ce vous ordonner :
Priez pour paix, le vray trésor de joye.

Priez, princes, qui avez seigneurie,
Rois, ducs, comtes, barons pleins de noblesse,
Gentilshommes avec chevalerie;
Car meschants gens surmontent gentillesse;
En leurs mains ont toute vostre richesse;
De bas les font en haut estat monter :
Vous le povez chascun jour veoir au cler,
Et sont riches de vos biens et monnoye,
Dont vous deussiez le peuple supporter.
Priez pour paix, le vray trésor de joye.

Priez, peuples qui souffrez tyrannie,
Car vos seigneurs sont en telle foiblesse
Qu'ils ne peuvent vous garder pour mestrie,
Ne vous aidier en votre grand destresse.
Loyalx marchans, la selle si vous blesse,
Fort sur le dos, chascun vous vient presser,
Et ne povez marchandise mener,
Car vous n'avez seur passage ne voie,
Et maint péril vous convient-il passer.
Priez pour paix, le vray trésor de joye.

Priez galans, joyeux en compagnie,
Qui despendre désirez à largesse;
Guerre vous tient la bourse desgarnie.
Priez, amans qui voulez en liesse
Servir amour; car guerre, par rudesse,
Vous destourbe de vos dames hanter,
Qui maintes fois fait leurs vouloirs tourner,
Et quand tenez le bout de la courroye,
Ung estrangier si le vous vient oster.
Priez pour paix, le vray trésor de joye.

Dieu tout-puissant nous veuille conforter
Toutes choses en terre, ciel et mer!
Priez vers lui, que brief en tout pourvoye;
En lui seul est de tous maulx amender;
Priez pour paix, le vray trésor de joye.

CHARLES D'ORLÉANS.

Mais le mot *ballade* sert aussi très-souvent à désigner une pièce de vers qui n'est pas astreinte à des règles rigoureuses; alors il devient synonyme de *romance*, *chanson*, *élégie*, *légende rimée.* Ce qui caractérise ces *ballades*, dans ce nouveau sens du mot, c'est le choix du sujet et la forme populaire du langage, bien qu'on y rencontre quelquefois de grandes images et des pensées très-élevées : on sait du reste que les images et les grandes pensées, loin d'être étrangères aux hommes du peuple, viennent naturellement sur leurs lèvres quand ils sont sous le coup d'une émotion puissante, ou qu'ils se laissent aller au sentiment du plaisir. Quelquefois ces *ballades* se distinguent par un sentiment profondément patriotique, comme cette vieille chanson que l'on répète encore à Saint-Valéry en Caux et sur la côte de la Seine-Inférieure, et qui raconte le désespoir de la fille d'un roi de France condamnée à épouser un prince anglais. C'est une allusion évidente au mariage de la fille de Charles VI, Catherine de France, avec Henri V d'Angleterre :

Le roi a fille à marier;
A un Anglois la veut donner;
Elle ne veut mais :
« Jamais mari n'épouserai s'il n'est françois. »

La belle ne voulant céder,
Sa sœur s'en vint la conjurer :
« Acceptez, ma sœur, acceptez cette fois;
» C'est pour paix à France donner avec l'Anglois. »

Et quand ce vint pour s'embarquer,
Les yeux on lui voulut bander :
« Eh! ôte-toi, retire-toi! franc traître Anglois;
» Car je veux voir jusqu'à la fin le sol françois. »

Et quand ce vint pour arriver,
Le châtel étoit pavoisé :
« Eh! ôte-toi, retire-toi! franc traître Anglois;
» Ce n'est pas le drapeau blanc du roi françois. »

Et quant ce vint pour le souper,
Pas ne voulut boire ou manger :
« Eloigne-toi, retire-toi! franc traître Anglois;
» Ce n'est pas là le pain, le vin du roi françois. »

Et quand ce vint pour le coucher,
L'Anglois la voulut déchausser :
« Eloigne-toi, retire-toi! franc traître Anglois;
» Jamais homme n'y touchera, s'il n'est françois. »

Et quand ce vint sur le minuit,
Elle fit entendre grand bruit;
Et s'écrioit avec douleur : « O roi des rois!
» Ne me laissez entre les bras de cet Anglois. »

Quatre heures sonnant à la tour,
La belle finissoit ses jours;
La belle finissoit ses jours d'un cœur joyeux,
Et les Anglois y pleuroient tous d'un cœur piteux.

Voici quelques autres pièces, soit en vers, soit en prose, qui donneront une idée fort exacte des *ballades* qu'on pourrait appeler *libres*, pour les distinguer de celles dont nous avons fait connaître les formes rigoureuses, et qui sont aujourd'hui complétement abandonnées par nos poëtes, sauf le refrain, qu'on voit encore apparaître dans certains cas.

LE DIABLE ET LE SCULPTEUR.

En s'appuyant sur une verte branche
De prunelier à la fraîche senteur,
Sous les habits d'un juif à barbe blanche,
Le Diable un jour s'en va chez un sculpteur :
« *Bonjour, l'ami, dit-il d'un ton bizarre;*
J'ai dans ma poche un diamant fort rare
Que j'ai trouvé dans les sables du Nil;
Il est à toi si, dans le blanc carrare,
Tu reproduis trait pour trait mon profil.

— J'aime mieux boire mon eau fraîche,
Et manger mon pain bis, vraiment!
Je sculpterai plus librement
L'Homme-Dieu, né dans une crèche :
Tu peux garder ton diamant.

— Mener de front et misère et génie,
C'est désirer mourir à l'hôpital;
Donc, entre nous pas de cérémonie!
J'ai beaucoup d'or. Ce précieux métal
Sonne si clair qu'il réveille la gloire!
C'est le clairon annonçant la victoire
Au vrai talent, marchant à la grandeur!
Or, je t'en donne à remplir une armoire,
Si tu me fais beau comme un empereur.

— J'aime mieux boire mon eau fraîche,
Et manger mon pain bis, vraiment!
Je sculpterai plus librement
L'Homme-Dieu, né dans une crèche :
Garde ton or, ton diamant.

— On ne vit pas de pain sec et d'eau claire;
Déride-moi ce front de puritain!
Je te promets un renom populaire,
Un riche hôtel dans le quartier d'Antin.
Je t'enverrai, pour aller à la chasse,
Quatre chevaux blancs de Calatrava;
A l'Institut chacun te fera place,
Si tu me fais grand comme saint Ignace
Levant les yeux aux pieds de Jehova.

— J'aime mieux boire mon eau fraîche,
Et manger mon pain bis, vraiment!
Je sculpterai plus librement
L'Homme-Dieu, né dans une crèche :
Garde chevaux et diamant.

— *Décidément, tu n'es pas un artiste;*
Je le vois bien. Non, les fils des Hébreux
Ne feraient pas Jésus à mine triste,
Les bras en croix, cheveux pendants, œil creux!
Je pars : chez toi, je n'ai plus rien à faire.
Taille en granit une vieille Misère!
Drape-la bien d'une robe en lambeau :
Quand tu seras sous quelques pieds de terre,
Elle ornera ton glorieux tombeau.

Va, tu peux boire ton eau fraîche,
Et manger ton pain bis, vraiment!
Tu sculpteras plus librement
L'Homme-Dieu, né dans une crèche :
Moi, je garde mon diamant. »

Et le sculpteur, d'une voix libre et fière,
Répond au juif : « J'aime ma pauvreté!
Elle m'inspire et m'ordonne de faire
L'Homme-Dieu, mort pour la fraternité!
Voilà pourquoi je travaille et je veille... »
Le Diable, alors, en se grattant l'oreille,
Prend son bâton et grommelle en sortant :
« Avec ces gens on ne fait pas merveille;
Dieu, je le vois, est plus fort que Satan. »

BARRILLOT.

* * *

DOUCE IGNORANCE.

Petite sœur, petit frère n'est plus :
Prions pour lui quand sonne l'*Angelus.*

Hier matin, l'homme du cimetière
Entre chez nous, vêtu d'un habit noir;
Et puis il prend une petite bière
Sous son grand bras, qui faisait peur à voir:
C'est là-dedans qu'est notre petit frère;
On l'a porté là-bas, sous le gazon;
Il aura froid dans la dure saison,
Ainsi couché dans un berceau de terre!

Petite sœur, petit frère n'est plus :
Prions pour lui quand sonne l'*Angelus.*

Sous le gazon, sa voix est étouffée;
S'il crie, ah! dis, ma sœur, qui l'entendra?
Peut-être un ange ou quelque blanche fée,
En voltigeant, près de lui descendra.
Pour l'endormir, cette fée aux doigts roses
Appellera le rossignol des bois,
Pour qu'il lui dise, avec sa douce voix,
Ce que le vent chante en berçant les roses.

Petite sœur, petit frère n'est plus :
Prions pour lui quand sonne l'*Angelus.*

Et s'il a soif, qui mettra sur sa lèvre
Le lait doré par les gouttes de miel?
Une mésange, aux branches de genièvre,
Prendra de l'eau que Dieu jette du ciel;
Dans une fleur, n'est-ce pas, la mésange
Mettra cette eau comme dans un bijou,
Puis étendra son aile sous son cou,
Afin que l'eau ne mouille pas son lange.

Petite sœur, petit frère n'est plus :
Prions pour lui quand sonne l'*Angelus.*

Dis-moi, ma sœur, j'ai peur qu'il ne s'effraie
Si son oreille entend, pendant la nuit,
Ce grand oiseau que l'on nomme l'orfraie,
Et qui, dit-on, ne chante qu'à minuit.
Le loup va-t-il autour du cimetière,
Et pourrait-il, ma sœur, entrer dedans?
Ah! s'il allait, avec ses grandes dents,
Mordre le bras de notre petit frère!

Petite sœur, petit frère n'est plus :
Prions pour lui quand sonne l'*Angelus.*

Maman nous dit que le ciel le protége,
Que pour jamais il est exempt d'ennui;
Alors, le ciel défendra que la neige
Pendant l'hiver ne s'amasse sur *lui?*
Maman nous dit que nous irons dimanche
Semer des fleurs sur sa petite croix;
Pour qu'il sourie en nous voyant tous trois,
Nous lui mettrons sa belle robe blanche.

Petite sœur, petit frère n'est plus :
Prions pour lui quand sonne l'*Angelus.*

BARRILLOT

* * *

LES DÉMONS ET LES JEUNES FEMMES.

Il était autrefois, au pays de Touraine,
Un manoir dont la tour, sombre, lourde et hautaine,
Terrifiait et serfs, et félons, et géants;
Son châtelain Robert prit un jour la croix sainte,
Et s'en alla des pieds du Christ baiser l'empreinte
Et pourfendre les mécréants.

Mais, tandis qu'en la Perse il fondait quelque empire,
Et que, de ses péchés bien marri, le beau sire
Tâchait de regagner sa part du paradis,
Sa gente dame Yseult et ses trois damoiselles
De festins, d'amour fol, de danses criminelles,
Profanaient son chaste logis.

Au voisin monastère en vain priaient les nonnes;
En vain leur vieux prieur vint souvent, après nones,
A faire pénitence inviter le castel...
Folie! on riait tant des avis du saint homme,
Que les serfs redoutaient sur cette autre Sodome
De voir tomber le feu du ciel...

Or, écoutez!... un soir que, sous le vent d'orage,
La bannière sifflait, se tordait avec rage,
Qu'aux créneaux les vautours gémissaient éperdus,
Et que dans l'air chargé de lueurs, de ténèbres,
Sourdement résonnaient les aboiements funèbres
De la meute du prince Artus;

Ce soir-là même... Yseult, la frivole comtesse,
Yseult, ayant voulu d'amour et de liesse,
Et de volupté folle égayer son donjon,
Près d'elle rassemblait la fleur du voisinage,
Preux et beaux damoisels, seigneurs de haut lignage,
Filles de comte et de baron.

C'était merveille à voir, dans la vaste grand'salle,
Et guirlandes de fleurs, et *lisérés* d'opale,
Et tentures de moire avec grâce flotter,
Tandis que, projetant des clartés fantastiques,
Plus de vingt lampes d'or aux longs vitraux gothiques
Avec l'éclair semblaient joûter.

Et *sous l'œil, ébloui comme dans l'or d'un songe,*
Ondulaient sur les fleurs où leur beau pied se plonge
Nobles servants d'amour au pourpoint élégant,
Et pages gracieux, et donzelles ardentes,
Tournoyant sous les plis de robes transparentes
Que fait se dresser fil d'argent.

Et sur tous ces damnés brillait un gai sourire,
Et leurs mains se pressaient dans un commun délire
Et leurs pas s'enchaînaient, se brisaient tour à tour
Ces groupes enivrés jusqu'à la blanche aurore
Voulaient rire... et minuit ne sonnait pas encore
Au beffroi de la grande tour...

Avec grâce pourtant penché sur sa guitare,
Un joyeux troubadour d'une chanson bizarre
Accompagnait les sons de son doux instrument,
Et de sa double voix l'enivrante harmonie
Tantôt seule éclatait, tantôt grondait unie
Au bruit de la foudre et du vent.

Mais quand Dieu courroucé, du sein de la tempête,
Criait ainsi vengeance et malheur sur leur tête,
Jeunes pages et preux, donzelles et barons,
Plus délirants danseurs, plus radieux convives,
D'un frénétique élan tournaient sous les ogives,
Comme une ronde de démons.

Et sur tous ces damnés brillait un gai sourire,
Et leurs mains se pressaient dans un commun délire,
Et leurs pas s'enchaînaient, se brisaient tour à tour;
Ces groupes enivrés jusqu'à la blanche aurore
Voulaient rire... et minuit ne sonnait pas encore
Au beffroi de la grande tour...

Minuit enfin sonna... Les lampes s'éteignirent;
Des rires et des pleurs tout à coup s'entendirent;
Et (si d'un saint ermite on révère l'écrit)
Un vassal vit alors, avec de rouges flammes,
Des fantômes ailés et des formes de femmes
S'enfuir de la tour de granit...

Or, dans son vieux grimoire ajoute notre ermite,
Ces femmes qui, brûlant d'une flamme maudite,
Et dansaient et riaient au fort de l'ouragan,
Ces femmes avaient fait un pacte avec le crime;
Ces fiers barons, c'étaient... les esprits de l'abîme!
Ce troubadour c'était... Satan!

Après un tel malheur, n'allez pas, jeunes filles,
Oh! n'allez pas, le soir, dans de bruyants quadrilles,
Trop folles, vous livrer à vos ébats joyeux,
De peur que dans vos bras vos danseurs infidèles
Ne deviennent démons, et, sur leurs noires ailes,
Ne vous emportent loin des cieux.

HENRI ROCHER.

⁂

LE FIANCÉ.

I

Un soir, dans un château qui se mirait sur l'onde,
Avec ses grands arceaux et ses donjons noircis,
Une jeune beauté parait sa tête blonde
Du voile nuptial où l'aiguille féconde
Aux fleurs a marié les fruits.

La pauvre fille, hélas! abattue et plaintive,
Attend depuis longtemps son époux adoré :
Au bruit le plus léger qui monte de la rive,
Echappant aux doux soins de sa mère attentive,
Elle vole au balcon doré.

Pour entendre et pour voir, en vain elle se penche;
Rien ne rassure encor son amour alarmé;
Le seul bruit qui s'élève est celui d'une branche;
L'œil ne peut distinguer la voile étroite et blanche
Qui ramène son bien-aimé.

II

Assis sur sa barque légère,
Loin du castel, un troubadour,
Suivant le fil de la rivière,
Tient sa harpe et rêve d'amour;
Tout à coup de jeunes sylphides
S'avance un tournoyant essaim;

Les arbres de rosée humides
Mouillent leurs ailes de satin ;
Leur troupe errante et vagabonde,
Courant parmi les églantiers,
De la forêt triste et profonde
Anime les sombres sentiers.

Le troubadour s'arrête, hésite,
Puis il évite
De se tourner pour les revoir;
Car sa bien-aimée à cette heure
L'attend et pleure
Sur le balcon du vieux manoir.

III

Ciel! une forme aérienne
Glisse dans un faible rayon;
Une robe longue, incertaine,
Semble flotter à l'horizon :
Sur une transparente épaule,
Sur un sein pâle et gracieux,
Comme les feuilles sur le saule,
Se répandent de longs cheveux.

Ce n'est pas l'ombre solitaire
D'une fille morte à quinze ans,
Ni celle d'une jeune mère
Qui vient pour revoir ses enfants.
C'est une fée : elle s'avance;
Le flot coule plus doucement,
Et la brise agite en silence
Son écharpe aux franges d'argent.

Autour d'elle un reflet d'opale
Scintille dans le sombre azur;
Le souffle que sa bouche exhale
Embaume l'air suave et pur.
Sous la voile onduleuse et blanche,
Apercevant le troubadour,
Sur son beau front elle se penche
En murmurant un mot d'amour.

Le troubadour s'arrête, hésite,
Puis il évite
Et de l'entendre et de la voir;
Car sa bien-aimée à cette heure
L'attend et pleure
Sur le balcon du vieux manoir.

IV

Bientôt auprès de sa nacelle
S'élève une amoureuse voix :
Il entend son nom qui se mêle
Au bruit des ondes et des bois.
Il se tourne, et voit une ondine
Au milieu des flots caressants;
Le glaïeul et l'algue marine
Pressent l'albâtre de ses flancs.

« Gentil troubadour, viens, dit-elle,
« Le monde est indigne de toi;
« Viens, je suis toujours jeune et belle,
« Beau jeune homme, viens avec moi.
« J'ai des grottes de coquillages,
« Des poissons aux écailles d'or,
« Des cascades, de frais rivages,
« Et d'autres merveilles encor...

« Dans les vents, dans les eaux courantes,
« C'est moi qui mollement bruis,
« Moi que les étoiles tombantes
« Visitent dans les douces nuits.
« Tu le vois, je suis rose et blanche,
« Plus belle qu'un ange des cieux;
« Viens, sous le fleuve qui s'épanche
« S'ouvre mon palais gracieux. »

Elle dit, la vague limpide
Autour d'elle semble frémir;
Elle frappe d'un pied timide
L'onde qui la fait tressaillir.
Ses bras nus, avec nonchalance,
Divisent les flots amoureux;
Elle sourit et se balance,
Et la lune éclaire ses yeux.

Le troubadour s'arrête, hésite,
Puis il évite
Et de l'entendre et de la voir;
Car sa bien-aimée à cette heure
L'attend et pleure
Sur le balcon du vieux manoir.

V

Un peu plus tard, la vierge, à ses craintes en proie,
Vit l'esquif au milieu des brouillards incertains.
« C'est lui! c'est lui! dit-elle, immobile de joie;
« O ma mère! viens voir, le Seigneur nous l'envoie;
« Plus de larmes, plus de chagrins! »

Déjà dans le château cette heureuse nouvelle
Passe de bouche en bouche, et vole et se répand :
De buis et de flambeaux on pare la chapelle;
Sous son voile brodé, le calice étincelle
Devant les chandeliers d'argent.

L'esquif toucha le bord : pressant ses pas rapides,
Le châtelain joyeux reçut le troubadour.
Les chœurs aériens des rêveuses sylphides,
Et la fée et l'ondine aux paroles timides,
N'avaient pu vaincre son amour.

***

⁂

LES TROIS MOINES ROUGES.

Je frémis de tous mes membres, je frémis de douleur, en voyant les malheurs qui frappent la terre.

En songeant à l'événement qui vient, horrible, d'arriver aux environs de la ville de Quimper, il y a un an.

Katelik Moal cheminait en disant son chapelet, quand trois moines, armés de toutes pièces, la joignirent;

Trois moines sur leurs grands chevaux bardés de fer de la tête aux pieds, au milieu du chemin, trois moines rouges.

« Venez avec nous au couvent, venez avec nous, belle jeune fille; là ni or ni argent, en vérité, ne vous manquera.

— Sauf votre grâce, messeigneurs, ce n'est pas moi qui irai avec vous, j'ai peur de vos épées qui pendent à votre côté.

— Venez avec nous, jeune fille, il ne vous arrivera aucun mal.

— Je n'irai pas, messeigneurs, on entend dire de vilaines choses!

— On entend dire assez de vilaines choses aux méchants! Que mille fois maudites soient toutes les mauvaises langues! Venez avec nous, jeune fille, n'ayez pas peur!

— Non, vraiment! je n'irai point avec vous! j'aimerais mieux être brûlée!

— Venez avec nous au couvent, nous vous mettrons à l'aise.

— Je n'irai point au couvent, j'aime mieux rester dehors. Sept jeunes filles de la campagne y sont allées, dit-on, sept belles jeunes filles à fiancer, et elles n'en sont point sorties.

— S'il y est entré sept jeunes filles, vous serez la huitième! »

Et eux de la jeter à cheval, et s'enfuir au galop; de s'enfuir vers leur demeure, de s'enfuir rapidement avec la jeune fille en travers, à cheval, un bandeau sur la bouche.

Et au bout de sept ou huit mois, ou quelque chose de plus :

« Que ferons-nous, mes frères, de cette fille-ci maintenant? — Mettons-la dans un trou de terre. — Mieux vaudrait sous la croix. — Mieux vaudrait encore qu'elle fût enterrée sous le maître-autel. — Eh bien! enterrons-la ce soir sous le maître-autel, où personne de sa famille ne la viendra chercher. »

Vers la chute du jour, voilà que tout le ciel se fend! De la pluie, du vent, de la grêle, le tonnerre le plus épouvantable!

Or, un pauvre chevalier, les habits trempés par la pluie, voyageait tard, battu de l'orage.

Il voyageait par là et cherchait quelque part un asile, quand il arriva devant l'église de la commanderie.

Et lui de regarder par le trou de la serrure, et de voir briller dans l'église une petite lumière.

Et les trois moines, à gauche, qui creusaient sous le maître-autel; et la jeune fille sur le côté, ses petits pieds nus attachés.

La pauvre jeune fille se lamentait, et demandait grâce :

« Laissez-moi ma vie, messeigneurs! au nom de Dieu! Messeigneurs, au nom de Dieu! laissez-moi ma vie! Je me promènerai la nuit et me cacherai le jour. »

Et la lumière s'éteignit, et le chevalier restait à la porte sans bouger, stupéfait;

Et le chevalier entendit la jeune fille se plaindre au fond de son tombeau :

« Je voudrais pour ma créature l'huile et le baptême; puis l'extrême-onction pour moi-même, et je mourrai contente et de grand cœur après. »

Le chevalier s'en alla frapper à la porte de l'évêché.

« Monseigneur l'évêque de Cornouaille, éveillez-vous, éveillez-vous; vous êtes là dans votre lit, couché sur la plume molle; vous êtes là dans votre lit, sur la plume bien molle, et il y a une jeune fille qui gémit au fond d'un trou de terre dure, demandant pour sa créature l'huile et le baptême, et l'extrême-onction pour elle-même. »

. . . .

On creusa sous le maître-autel par ordre du seigneur évêque, et on retira la pauvre jeune fille de sa fosse profonde, avec son petit enfant, endormi sur son sein.

Elle avait rongé ses deux bras, elle avait déchiré sa poitrine, elle avait déchiré sa blanche poitrine jusqu'à son cœur.

Et le seigneur évêque, quand il vit cela, se jeta à deux genoux, en pleurant sur la tombe.

Il pleura trois jours et trois nuits, les genoux dans la terre froide, vêtu d'une robe de crin et nu-pieds.

Et au bout de la troisième nuit, tous les moines étant là, l'enfant vint à bouger entre les deux lumières placées à ses côtés.

Il ouvrit les yeux, il marcha droit, droit aux trois moines rouges :

« Ce sont ceux-ci! »

Et les trois moines ont été brûlés vifs, et leurs cendres jetées au vent; leur corps a été puni à cause de leur crime.

Ballade bretonne,
traduction de M. DE LA VILLEMARQUÉ.

⁂

LES FÉES DE LOC-IL-DU.

Un soir, la blanche Arma, reine des fées, appelle ses jeunes sœurs dispersées dans le vallon de Loc-Il-Du. Au cri qu'elle jette, on les voit toutes accourir comme une volée de tourterelles. Arma était appuyée contre un pommier aux fruits rouges, portant mêlée à ses cheveux une couronne de gui.

« Que veut notre dame? dirent les fées toutes d'une voix; que demande-t-elle pour que la soirée lui semble courte? Devrons-nous tresser des paniers de jonc et les remplir de fleurs, ou bien désire-t-elle que nous dansions sur l'herbe fine, portant chacune sur la tête un vase de cristal rempli d'eau? Faut-il frapper à la porte de pierre des Korigans et leur ordonner de déployer leurs rondes sur la bruyère, en chantant les jours de la semaine? Est-il temps de descendre à la mer pour s'asseoir sur les vagues comme sur des chevaux marins? »

Mais la belle Arma releva la tête et dit lentement :

« Ce que je souhaite, ce n'est ni la mer, ni les Korigans, ni la danse, ni les fleurs, car j'ai le cœur malade du côté de la joie; ce que je souhaite, ce n'est rien de ce que peut me donner ma puissance; c'est l'amour du fils de Pen-Ru, le seigneur de Tre-Garantez.

» Qui de vous a vu Pen-Ru quand il parcourt les grèves sur son cheval brun? Sa chevelure ressemble à deux ailes de corbeau reployées, et tout ce qu'il regarde semble être fait pour le servir, tant son visage est fier et beau.

» Voilà longtemps que mes yeux ont distingué Marc Pen-Ru parmi les hommes, et que mon amour le protége. Quand il revient la nuit par les pentes rapides, j'envoie les Korigans pour balayer devant lui les pierres qui pourraient faire trébucher son cheval; quand il parcourt la dune sablonneuse sous la chaleur du jour, j'appelle les nuées pour qu'elles étendent leur ombre sur son front.

» C'est moi qui ai semé les fleurs d'or qui poussent dans les fentes du donjon, sous la fenêtre de Marc; c'est moi qui tresse ses filets de pêche, qui soigne ses lévriers de chasse, qui distribue le soleil et la rosée à ses moissons. Toutes ses joies lui viennent de moi, et cependant Marc est sans reconnaissance pour la fée de Loc-Il-Du.

» Marc a écouté la parole des jeunes solitaires venus d'Hibernie; il a oublié les dieux de ses pères pour un nouveau dieu qu'il nomme Christ; Marc passe avec dédain devant les chênes sacrés, ou les *pierres longues*, et la tendresse d'une fée est sans charme pour lui.

» Mais voici qu'il s'est assis sur la mousse à l'entrée du bois de hêtre; j'ai touché ses paupières de ma faucille d'or et il s'est endormi. Venez donc toutes, ô vous qui m'obéissez, afin que nous le transportions dans le palais de cristal que j'habite au haut de la montagne, et qu'il y devienne mon époux de choix. »

Toutes les fées applaudirent Arma et se précipitèrent avec elle vers la clairière où dormait Marc. Il était étendu sous un buisson d'aubépine, non loin d'une pierre sacrée; son manteau brun lui servait de couche. A le voir ainsi immobile dans sa force et son agilité, on eût dit un jeune loup sommeillant à l'entrée de sa tanière.

Les fées s'abattirent tout autour, comme des oiseaux de mer et se mirent à chanter en chœur :

« Janvier pour la neige, février pour les glaçons, mars pour la grêle, avril pour les bourgeons, mai pour l'herbe verte, juin pour les fenaisons, juillet pour les œufs éclos, août pour les moissons, septembre pour les brouillards, octobre pour les aquilons, novembre pour les grands ruisseaux, décembre pour les frissons. »

Et tout en chantant, elles avaient saisi le manteau sur lequel dormait Marc-Pen-Ru, et elles l'emportaient dans les airs, vers la montagne où s'élève le palais de cristal; mais voilà que le gentilhomme s'éveille et qu'il reconnaît la reine des fées de Loc-Il-Du. Alors il s'écrie :

« Que veux-tu de moi, belle Arma? »

Arma répondit :

« Dors, Pen-Ru, dors, jusqu'à ce que tu sois dans mon palais, au haut de la montagne; alors tu te réveilleras pour m'aimer et vivre heureux comme mon époux. »

Mais Pen-Ru dit d'une voix ferme :

« Cela ne peut être, Arma, car tu es une divinité païenne, et moi je suis chrétien. Laisse-moi donc retourner au manoir où mon père m'attend. »

La fée reprit :

« Tu ne sais pas quels honneurs te sont réservés, Marc; je te donnerai ma part de royauté et mes droits sur tout le monde des esprits.

— J'aime mieux, reprit Pen-Ru, la couronne d'étoiles que Dieu donne à ses élus et une place dans son paradis.

— Tu mangeras comme les rois de la terre, tu boiras dans l'or des vins délicieux.

— Je préfère le pain noir et l'eau des fontaines que le signe de la croix a bénis.

— Tu seras vêtu de velours et de pierreries.

— Je veux garder la chemise de crin que portent les solitaires chrétiens et qui fait les bienheureux. »

En parlant ainsi, Pen-Ru prit une sainte relique, en forme de croix, qui ne le quittait point, et dit :

« Voici de quoi vaincre tous vos talismans. »

Arma voulut frapper la relique de sa faucille d'or, mais la faucille se brisa, et Marc Pen-Ru continua :

« Celle que je toucherai de cette relique sera forcée de me laisser. »

Alors Arma cria aux fées de l'emporter plus haut; et quand les forêts et les villages ne parurent plus que comme des points noirs, elle dit :

« Maintenant, Marc, tu ne peux te servir de ta relique, car, si nous te laissions, tu roulerais dans l'abîme et tu mourrais. »

Marc répondit :

« Heureux ceux qui meurent dans la foi; Dieu les recevra dans sa gloire. »

A ces mots, il toucha, l'une après l'autre, de sa relique, toutes les fées, qui s'envolèrent avec un cri; de sorte que le manteau, n'étant plus soutenu, roula dans l'espace, comme un flocon de neige, et Marc-Pen-Ru avec lui.

Or, c'est depuis ce temps qu'Arma et toutes ses fées ont quitté Loc-Il-Du; que les forêts sont devenues des landes arides et les prairies des ravins dépouillés. Seulement, au fond du val, on voit encore trois pierres rongées de mousse sur lesquelles rampent des chênes dont un enfant peut cueillir les glands, et que l'on appelle la tombe de Marc Pen-Ru.

Ballade bretonne.

⁂

LE TOMBEAU DANS LE BUSENTO.

Il est nuit : sur les flots du Busento, près de Cosenza, résonnent des chants sourds; des voix sortent des eaux pour y répondre, et un dernier écho se répète au sein des tourbillons.

Et remontant, descendant le fleuve en tout sens, errent les ombres des vaillants Goths qui pleurent Alaric, le plus justement regretté de leurs morts.

Beaucoup trop tôt et loin de la patrie, ils ont dû l'ensevelir là, lorsque les blondes boucles de la jeunesse entouraient encore ses épaules.

Sur les bords du Busento, ils se rangèrent à l'envi pour détourner le cours du fleuve et lui creuser un nouveau lit.

Dans le fond déserté par les flots, ils fouillèrent encore la terre et y plongèrent le cadavre toujours debout sur son cheval et couvert de son armure.

Puis ils le couvrirent de terre, ainsi que ses nombreux trésors, afin que désormais les hautes herbes du fleuve pussent croître sur la tombe du héros.

Détourné pour la seconde fois, le torrent reprit son cours naturel; d'un choc puissant, les flots du Busento bondirent dans leur vieux lit.

Et un chœur d'hommes chantait : Repose en paix dans ta gloire! D'aucun Romain la vile cupidité ne viendra troubler le repos de ta tombe!

Ils chantaient; et l'hymne de louanges résonna dans toute l'armée des Goths. Roule ces louanges, onde du Busento, roule-les de mer en mer. Comte DE PLATEN.

⁂

LES DEUX GRENADIERS.

Deux grenadiers dirigeaient leurs pas vers la France, deux grenadiers qui avaient été faits prisonniers pendant la campagne de Russie. Et quand ils touchèrent aux quartiers allemands, ils penchèrent tristement la tête.

C'est là qu'ils apprirent la triste nouvelle : comment l'empire français était détruit; comment la grande armée avait été défaite et mise en déroute, et comment l'Empereur, l'Empereur se trouvait prisonnier.

A ce douloureux récit, les deux grenadiers versèrent bien des larmes. L'un d'eux soupira : « Quel mal affreux je ressens! comme mes anciennes blessures me cuisent! »

L'autre reprit : « La chanson est finie; moi aussi je voudrais mourir avec toi; mais j'ai une femme et des enfants qui m'attendent, et qui sans moi périraient de faim.

— Que me font femme et enfants? j'ai bien un autre souci! qu'ils aillent mendier, s'ils ont faim! Mon Empereur, mon Empereur prisonnier!

» Ami, promets-moi d'exaucer ma prière : si, comme je l'espère, la mort ne doit pas tarder à me délivrer, transporte mon cadavre jusqu'en France, enterre-moi dans la terre de France.

» Pose sur mon cœur ma croix d'honneur suspendue à son ruban rouge; place-moi mon fusil dans la main, et mon sabre au côté.

» C'est ainsi que je veux être couché dans la tombe, c'est ainsi que je veux attendre, comme une sentinelle, jusqu'au moment où j'entendrai résonner le fracas des canons et les piétinements des chevaux hennissants. Alors sans doute — mon cœur en frissonne déjà — alors mon Empereur passera à cheval au-dessus de ma tombe; des milliers d'épées se heurteront en croisant leurs éclairs; alors je me dresserai tout armé hors de mon cercueil, pour défendre mon Empereur, mon Empereur! »

H. HEINE.

On ne saurait mieux rendre le dévouement fanatique que Napoléon inspirait à ses vieux soldats. Heine n'avait que seize ans lorsqu'il composa cette remarquable poésie, qui, évidemment, a inspiré à Zedlitz sa *Revue nocturne*.

LES DEUX ARCHERS.

C'était l'instant funèbre où la nuit est si sombre,
Qu'on tremble à chaque pas de réveiller dans l'ombre
Un démon, ivre encor du banquet des sabbats;
Le moment où, lisant à peine sa prière,
Le voyageur se hâte à travers la clairière;
C'était l'heure où l'on parle bas!

Deux francs-archers passaient au fond de la vallée,
Là-bas, où vous voyez une tour isolée,
Qui, lorsqu'en Palestine allaient mourir nos rois,
Fut bâtie en trois nuits, au dire de nos pères,
Par un ermite saint qui remuait les pierres
Avec le signe de la croix.

Tous deux, sans craindre l'heure, en ce lieu taciturne,
Allumèrent un feu pour leur repas nocturne;
Puis ils vinrent s'asseoir, en déposant leur cor,
Sur un saint de granit dont l'image grossière,
Les mains jointes, le front couché dans la poussière,
Avait l'air de prier encor.

Cependant sur la tour, les monts, les bois antiques,
L'ardent foyer jetait des clartés fantastiques;
Les hiboux s'effrayaient au fond des vieux manoirs;
Et les chauves-souris, que tout sabbat réclame,
Volaient, et par moments épouvantaient la flamme
De leur grande aile aux ongles noirs!

Le plus vieux des archers alors dit au plus jeune :
« Portes-tu le cilice? — Observes-tu le jeûne? »
Reprit l'autre, et leur rire accompagna leur voix.
D'autres rires de loin tout à coup s'entendirent.
Le val était désert, l'ombre épaisse; ils se dirent :
« C'est l'écho qui rit dans les bois. »

Soudain à leurs regards une lueur rampante
En bleuâtres sillons sur la hauteur serpente;
Les deux blasphémateurs, hélas! sans s'effrayer,
Jetèrent au brasier d'autres branches de chênes,
Disant : « C'est, au miroir des cascades prochaines,
« Le reflet de notre foyer. »

Or cet écho (d'effroi qu'ici chacun s'incline!)
C'était Satan, riant tout haut sur la colline!
Ce reflet, émané du corps de Lucifer,
C'était le pâle jour qu'il traîne en nos ténèbres,
Le rayon sulfureux qu'en des songes funèbres
Il nous apporte de l'enfer!

Aux profanes éclats de leur coupable joie,
Il était accouru comme un loup vers sa proie,
Sur les archers dans l'ombre erraient ses yeux ardents.
« Riez et blasphémez dans vos heures oisives.
« Moi, je ferai passer vos bouches convulsives
« Du rire au grincement de dents! »

A l'aube du matin, un peu de cendre éteinte
D'un pied large et fourchu portait l'étrange empreinte.
Le val fut tout le jour désert, silencieux.
Mais, au lieu du foyer, à minuit même, un pâtre
Vit soudain apparaître une flamme bleuâtre
Qui ne montait pas vers les cieux!

Dès qu'au sol attachée elle rampa livide,
De longs rires, soudain, éclatant dans le vide,
Glacèrent le berger; d'un grand effroi saisi,
Il ne vit point Satan et ceux de l'autre monde,
Et ne put concevoir, dans sa terreur profonde,
Ce qu'ils souffraient pour rire ainsi!

Dès lors, toutes les nuits, aux monts, aux bois anti- [ques,
L'ardent foyer jeta ses clartés fantastiques;
Des rires effrayaient les hiboux des manoirs;
Et les chauves-souris que tout sabbat réclame,
Volaient, et par moments épouvantaient la flamme
De leur grande aile aux ongles noirs.

Rien, avant le rayon de l'aube matinale,
Enfants, rien n'éteignait cette flamme infernale.
Si l'orage, à grands flots tombant, grondait dans l'air,
Les rires éclataient aussi haut que la foudre,
La flamme en tournoyant s'élançait de la poudre,
Comme pour s'unir à l'éclair!

Mais enfin une nuit, vêtu du scapulaire,
Se leva du vieux saint le marbre séculaire;
Il fit trois pas, armé de son rameau bénit;
De l'effrayant prodige effrayant exorciste,
De ses lèvres de pierre il dit : « Que Dieu m'assiste! »
En ouvrant ses bras de granit!

Alors tout s'éteignit, flammes, rires, phosphore,
Tout! et le lendemain, on trouva dès l'aurore
Les deux gens d'armes morts sur la statue assis;
On les ensevelit; et suivant sa promesse,
Le seigneur du hameau, pour fonder une messe,
Légua trois deniers parisis.

Si quelque enseignement se cache en cette histoire,
Qu'importe! il ne faut pas la juger, mais la croire.
La croire! Qu'ai-je dit? ces temps sont loin de nous!
Ce n'est plus qu'à demi qu'on se livre aux croyances.
Nul, dans notre âge aveugle et vain de ses sciences,
Ne sait plier les deux genoux!

V. Hugo.

***

LA BALLADE DE LA NONNE.

Venez, vous dont l'œil étincelle,
Pour entendre une histoire encor,
Approchez : je vous dirai celle
De dona Padilla del Flor.
Elle était d'Alanje, où s'entassent
Les collines et les halliers.
Enfants, voici des bœufs qui passent,
Cachez vos rouges tabliers!

Il est des filles à Grenade,
Il en est à Séville aussi,
Qui, pour la moindre sérénade,
A l'amour demandent merci;
Il en est que d'abord embrassent
Le soir, les hardis cavaliers.
Enfants, voici des bœufs qui passent,
Cachez vos rouges tabliers!

Ce n'est pas sur ce ton frivole
Qu'il faut parler de Padilla,
Car jamais prunelle espagnole
D'un feu plus chaste ne brilla;
Elle fuyait ceux qui pourchassent
Les filles sous les peupliers.
Enfants, voici des bœufs qui passent,
Cachez vos rouges tabliers!

Rien ne touchait ce cœur farouche,
Ni doux soins ni propos joyeux;
Pour un mot d'une belle bouche,
Pour un signe de deux beaux yeux,
On sait qu'il n'est rien que ne fassent
Les seigneurs et les bacheliers.
Enfants, voici des bœufs qui passent,
Cachez vos rouges tabliers!

Elle prit le voile à Tolède,
Au grand soupir des gens du lieu,
Comme si, quand on n'est pas laide,
On avait droit d'épouser Dieu.
Peu s'en fallut que ne pleurassent
Les soudards et les écoliers.
Enfants, voici des bœufs qui passent,
Cachez vos rouges tabliers!

Mais elle disait : « Loin du monde,
« Vivre et prier pour les méchants!
« Quel bonheur! quelle paix profonde
« Dans la prière et dans les chants!
« Là, si les démons nous menacent,
« Les anges sont nos boucliers! »
Enfants, voici des bœufs qui passent,
Cachez vos rouges tabliers!

Or, la belle à peine cloîtrée,
Amour dans son cœur s'installa.
Un fier brigand de la contrée
Vint alors et dit : Me voilà!
Quelquefois les brigands surpassent
En audace les chevaliers.
Enfants, voici des bœufs qui passent,
Cachez vos rouges tabliers!

Il était laid : des traits austères,
La main plus rude que le gant;
Mais l'amour a bien des mystères,
Et la nonne aima le brigand.
On voit des biches qui remplacent
Leurs beaux cerfs par des sangliers.
Enfants, voici des bœufs qui passent,
Cachez vos rouges tabliers!

Pour franchir la sainte limite,
Pour approcher du saint couvent,
Souvent le brigand d'un ermite
Prenait le cilice, et souvent
La cote de maille où s'enchâssent
Les croix noires des templiers.
Enfants, voici des bœufs qui passent,
Cachez vos rouges tabliers!

La nonne osa, dit la chronique,
Au brigand par l'enfer conduit,
Aux pieds de sainte Véronique
Donner un rendez-vous la nuit,
A l'heure où les corbeaux croassent,
Volant dans l'ombre par milliers.
Enfants, voici des bœufs qui passent,
Cachez vos rouges tabliers!

Padilla voulait, anathème!
Oubliant sa vie en un jour,
Se livrer, dans l'église même,
Sainte à l'enfer, vierge à l'amour,
Jusqu'à l'heure pâle où s'effacent
Les cierges sur les chandeliers.
Enfants, voici des bœufs qui passent,
Cachez vos rouges tabliers!

Or, quand, dans la nef descendue,
La nonne appela le bandit,
Au lieu de la voix attendue,
C'est la foudre qui répondit.
Dieu voulut que ses coups frappassent
Les amants par Satan liés.
Enfants, voici des bœufs qui passent,
Cachez vos rouges tabliers!

Aujourd'hui, des fureurs divines
Le pâtre enflammant ses récits,
Vous montre au penchant des ravines
Quelques tronçons de murs noircis,
Deux clochers que les ans crevassent,
Dont l'abri tûrait ses béliers.
Enfants, voici des bœufs qui passent,
Cachez vos rouges tabliers!

Quand la nuit, du cloître gothique
Brunissant les portails béants,
Change à l'horizon fantastique
Les deux clochers en deux géants,
A l'heure où les corbeaux croassent,
Volant dans l'ombre par milliers,
Enfants, voici des bœufs qui passent,
Cachez vos rouges tabliers!

Une nonne, avec une lampe,
Sort d'une cellule à minuit;
Le long des murs le spectre rampe,
Un autre fantôme le suit;
Des chaînes sur leurs pieds s'amassent,
De lourds carcans sont leurs colliers.
Enfants, voici des bœufs qui passent,
Cachez vos rouges tabliers!

La lampe vient, s'éclipse, brille,
Sous les arceaux court se cacher,
Puis tremble derrière une grille,
Puis scintille au bout d'un clocher;
Et ses rayons dans l'ombre tracent
Des fantômes multipliés.
Enfants, voici des bœufs qui passent,
Cachez vos rouges tabliers!

Les deux spectres qu'un feu dévore,
Traînant leur suaire en lambeaux,
Se cherchent pour s'unir encore,
En trébuchant sur des tombeaux;
Leurs pas aveugles s'embarrassent
Dans les marches des escaliers.
Enfants, voici des bœufs qui passent,
Cachez vos rouges tabliers!

Mais ce sont des escaliers fées
Qui sous eux s'embrouillent toujours;
L'un est aux caves étouffées,
Quand l'autre marche au front des tours;
Sous leurs pieds, sans fin se déplacent
Les étages et les paliers.
Enfants, voici des bœufs qui passent,
Cachez vos rouges tabliers!

Elevant leurs voix sépulcrales,
Se cherchant les bras étendus,
Ils vont... les magiques spirales
Mêlent leurs pas toujours perdus;
Ils s'épuisent et se harassent
En détours, sans cesse oubliés.
Enfants, voici des bœufs qui passent,
Cachez vos rouges tabliers!

La pluie alors, à larges gouttes,
Bat les vitraux frêles et froids;
Le vent siffle aux brèches des voûtes;
Une plainte sort des beffrois;
On entend des soupirs qui glacent,
Des rires d'esprits familiers.
Enfants, voici des bœufs qui passent,
Cachez vos rouges tabliers!

Une voix faible, une voix haute
Disent : « Quand finiront les jours?
« Ah! nous souffrons par notre faute;
« Mais l'éternité, c'est toujours!
« Là, les mains des heures se lassent
« A retourner les sabliers... »
Enfants, voici des bœufs qui passent,
Cachez vos rouges tabliers!

L'enfer, hélas! ne peut s'éteindre.
Toutes les nuits, dans ce manoir,
Se cherchent sans jamais s'atteindre,
Une ombre blanche, un spectre noir,
Jusqu'à l'heure pâle où s'effacent
Les cierges sur les chandeliers.
Enfants, voici des bœufs qui passent,
Cachez vos rouges tabliers!

Si, tremblant à ces bruits étranges,
Quelque nocturne voyageur
En se signant demande aux anges
Sur qui sévit le Dieu vengeur;
Des serpents de feu qui s'enlacent
Tracent deux noms sur les piliers.
Enfants, voici des bœufs qui passent,
Cachez vos rouges tabliers!

Cette histoire de la novice,
Saint Ildefonse, abbé, voulut
Qu'afin de préserver du vice
Les vierges qui font leur salut,
Les prieures la racontassent
Dans tous les couvents réguliers.
Enfants, voici des bœufs qui passent,
Cachez vos rouges tabliers!

V. Hugo.

***

LA NOCE D'ELMANCE.

« Beau chevalier, au pays maure
« Voyage et combat pour la foi;
« Tous les soirs, sous le sycomore,
« Il s'assied en rêvant à moi;
« Et moi, les yeux sur son étoile,
« Tous les soirs j'attends en ce lieu,
« Où de sa décroissante voile
« Me parvint le dernier adieu. »

C'est ainsi qu'Elmance, la blonde,
Chantait sur la tour des remparts.
Là, naguère, aux bruits sourds de l'onde,
Osval lui dit : « J'aime et je pars! »
Là, sous cette ogive qui penche,
La vierge, en croyant refuser,
Laissa fuir son écharpe blanche,
Et pensa mourir d'un baiser.

Elmance allait chanter encore,
Mais sa mère alors la rejoint,
Sa mère, qui sans doute ignore
Que l'amour ne se guérit point :
« Cesse tes plaintes éternelles!
« Ton Osval là-bas a cherché
« Quelque amante, aux noires prunelles,
« Ou sous les sables est couché.

« Ecoute : George d'Eristole
« Demande ton cœur et ta main;
« Il a promis, j'ai sa parole;
« Tu seras sa femme demain.
— Ciel! s'écrie Elmance effrayée,
« Quelle image osez-vous m'offrir!
« Osval ne m'a point oubliée...
« Et s'il est mort, je veux mourir. »

George, baron farouche et sombre,
Au pied de la tour vient s'asseoir;
Debout, devant lui comme une ombre,
Elmance apparaît vers le soir.
Il s'émeut; une joie étrange
Brille sur son front menaçant;
Mais elle, de la voix d'un ange,
Lui dit ces mots en rougissant :

« J'aime Osval; la fée Armantine
« M'a promise au beau chevalier;
« A son départ en Palestine,
« J'ai pleuré sur son bouclier;
« Osval! il a baisé ma bouche
« (Trop faible amante que je fus!)
« Lui seul doit visiter la couche
« D'où sont bannis tous les refus.

« Mais si mes plaintes étouffées
« Ne me rendent pas mon Osval,
« Tu connais le pouvoir des fées;
« Malheur, malheur à son rival!
« Qu'il tremble! au moment où l'infâme
« Croirait triompher de ma foi,
« Il n'aurait qu'un spectre pour femme...
« A présent, George, épouse-moi! »

Elle dit, et dans les ténèbres
Fuit et précipite ses pas
En murmurant des mots funèbres,
Que George écoute et n'entend pas.
Mais est-il un frein légitime
Pour cet impie au cœur de fer!
Il rit des pleurs de sa victime
Et des menaces de l'enfer.

Déjà la gothique chapelle
S'orne de feuilles et de fleurs,
Et la cloche joyeuse appelle
L'époux sombre et l'épouse en pleurs;
Vingt pages, en grande toilette,
Vont cherchant Elmance... Un d'entre eux
La trouve enfin près d'un squelette,
Lisant dans des livres hébreux.

On l'entraîne... Triste et parée,
La victime est devant l'autel.
La foule, en deux rangs séparée,
S'amuse à son chagrin mortel.
Vers son épouse infortunée
George se tourne en souriant...
Déjà la couronne fanée
Ne couvrait qu'un spectre effrayant.

La cérémonie est troublée,
Le prêtre se tait, l'époux fuit...
Voilà qu'à travers l'assemblée
Le fantôme ardent le poursuit.
Il le poursuit pendant une heure
Parmi les grands bois d'alentour,
Et le ramène à sa demeure,
Et monte avec lui dans la tour.

Depuis, quand l'horloge prochaine
Lentement a sonné minuit,
Une morte, traînant sa chaîne,
Du cercueil échappe à grand bruit.
Au lit du veuf elle prend place,
Froide, à côté de lui s'étend,
Et par un sourire de glace
Réclame un hymen révoltant.

Il crie, et se signe, et récite
Mille oraisons... Vains talismans :
Le spectre s'acharne, et l'excite
Par d'horribles embrassements;
Et, pour un instant, s'il succombe
Au poids d'un sommeil plein d'effroi
Une voix qui sort de la tombe
Soudain lui crie : « Epouse-moi! »

(Traduction de MM. E. et A. Deschamps.)

Nous empruntons à la *Bohème galante* de Gérard de Nerval les deux ballades villageoises suivantes. Sans doute les rimes n'appartiennent pas à la haute poésie, mais les vers sont musicalement rhythmés; la musique se prête admirablement à ces hardiesses ingénues, et elle trouve dans les assonances suffisamment ménagées toutes les ressources que la poésie doit lui offrir. Ceci ne le cède en rien aux plus touchantes ballades allemandes; il n'y manque qu'une certaine exécution de détails, qui manquait aussi à la légende primitive du *Roi des Aulnes* et de *Lénore*, avant Gœthe et Burger.

LA FIANCÉE FIDÈLE.

Le duc Loys est sur son pont,
Tenant sa fille en son giron.
Elle lui demande un cavalier,
Qui n'a pas vaillant six deniers.

« Oh! oui, mon père, je l'aurai,
Malgré ma mère qui m'a portée,
Aussi malgré tous mes parents,
Et vous, mon père, que j'aime tant.

— Ma fille, il faut changer d'amour.
Ou vous entrerez dans la tour...
— J'aime mieux rester dans la tour,
Mon père, que de changer d'amour!

— Vite... où sont mes estafiers,
Aussi bien que mes gens de pied?
Qu'on mène ma fille à la tour,
Elle n'y verra jamais le jour! »

Elle y resta sept ans passés,
Sans que personne pût la trouver.
Au bout de la septième année,
Son père vint la visiter.

« Ma fille!... comme vous en va?
— Ma foi, mon père, bien mal ça va...
J'ai les pieds pourris dans la terre,
Et les côtés mangés des vers.

— Ma fille, il faut changer d'amour...
Ou vous resterez dans la tour.
— J'aime mieux rester dans la tour,
Mon père, que de changer d'amour! »

***

SAINT NICOLAS.

Il était trois petits enfants
Qui s'en allaient glaner aux champs.

S'en vont un soir chez un boucher :
« Boucher, voudrais-tu nous loger?
— Entrez, entrez, petits enfants,
Y a de la place assûrément. »

Ils n'étaient pas sitôt entrés,
Que le boucher les a tués,
Les a coupés en p'tits morceaux,
Mis au saloir comme pourceaux.

Saint Nicolas, au bout d'sept ans,
Saint Nicolas vint dans ce champ.
Il s'en alla chez le boucher :
« Boucher, voudrais-tu me loger?

— Entrez, entrez, saint Nicolas,
Y a de la place, il n'en manqu' pas. »

Il n'était pas sitôt entré,
Qu'il a demandé à souper.

« Voulez-vous un morceau d'jambon?
— Je n'en veux pas, il n'est pas bon.
— Voulez-vous un morceau de veau?
— Je n'en veux pas, il n'est pas beau.
Du p'tit salé je veux avoir,
Qu'y a sept ans qu'est dans l'saloir! »
Quand le boucher entendit c'la,
Hors de sa porte il s'enfuya.

— Boucher, boucher, ne t'enfuis pas,
Repens-toi, Dieu te pardonn'ras. »

Saint Nicolas posa trois doigts
Dessus le bord de ce saloir.
Le premier dit : « J'ai bien dormi! »
Le second dit : « Et moi aussi! »
Et le troisième répondit :
« Je croyais être en paradis! »

On trouve des *ballades* libres chez tous les peuples; on peut même dire que partout la poésie a commencé par des chants populaires qui n'étaient en réalité que des espèces de *ballades*. Les romanceros des Espagnols peuvent être regardés comme de véritables *ballades* : ce sont des chants nationaux qui célèbrent, dans un style souvent digne de l'époque, des héros vrais ou fabuleux dont le souvenir s'est conservé d'âge en âge par une tradition dont il est souvent difficile de reconnaître la source.

A la tête de ces chants nationaux se placent les *Romanceros* du Cid; d'autres sont consacrés à la gloire et aux malheurs de héros populaires, tels que Bernard del Carpio, Fernand Gonzalès, Rodrigue, le dernier roi des Visigoths; d'autres encore redisent de dramatiques aventures, comme celles du volage comte Alarcos, qui, aimé d'une infante, l'épouse en secret, puis la délaisse pour voler à d'autres amours; les nœuds d'un second hymen l'unissent à la beauté nouvelle qui l'a séduit; il se croit en sûreté, protégé par le silence de sa première femme; mais elle dévoile tout au roi son père, qui ordonne à Alarcos de faire périr l'épouse illégitime; le comte obéit et devient le bourreau de celle qu'il aime.

Un grand nombre de ces chants primitifs, tous remplis d'invraisemblances, sont remarquables par la peinture fidèle des mœurs du temps et surtout par des scènes empreintes de passion vraie, profondément sentie. Les auteurs en sont inconnus : c'est, à proprement parler, une œuvre nationale à laquelle concoururent à l'envi les poëtes du temps, plus jaloux de consacrer leur muse à célébrer les grands noms de la patrie que de transmettre les leurs à la postérité.

Au XVI^e siècle, Gongora fit de la romance un genre bâtard, une sorte de chant élégiaque déparé très-souvent par une grande afféterie.

Parmi les *ballades espagnoles*, les plus remarquables sont celles du roi Rodrigue.

Les Goths, depuis plus de trois siècles, gou-

vernaient l'Espagne, lorsque, sous le règne de Rodrigue, les Arabes envahirent ce pays (711). Rodrigue marcha au-devant de l'armée ennemie, et, sur les bords du Guadalète, lui livra une bataille qui dura huit jours. On sait les suites de cette bataille; il n'entre pas dans notre plan d'étudier ici ce grand fait de l'invasion des Arabes en Espagne, l'un des épisodes les plus considérables de l'histoire de l'Europe au moyen âge; nous voulons seulement justifier ou expliquer, sur deux points contestés, la tradition des *ballades*. Et d'abord, comment et par quelles causes l'invasion des Arabes fut-elle provoquée? Selon les *ballades*, — d'accord avec les chroniques nationales — Rodrigue, prince voluptueux, aurait indignement abusé de la fille d'un de ses grands vassaux, le comte Julien, gouverneur des provinces orientales d'Espagne, et celui-ci, pour se venger, aurait livré sa patrie aux Arabes. Des motifs analogues, d'après les traditions homériques, amenèrent le siége et la destruction de Troie, et, d'après Tite-Live, firent ouvrir aux Gaulois l'Italie. D'où vient cette singulière rencontre des poëtes populaires d'Espagne avec le grand poëte de l'antiquité grecque et le plus ingénieux des historiens latins? Que faut-il en conclure, si ce n'est qu'on doit faire la part de la fable et celle de la vérité? Sans doute, l'impulsion extraordinaire donnée par Mahomet aux Arabes, la mollesse des rois goths, les divisions qui partageaient l'Empire, le mécontentement des fils de Witiza, voilà d'abord, voilà surtout ce qui amena l'invasion de l'Espagne; mais qu'y a-t-il d'impossible à ce que la séduction de la Cava (la fille de Julien) en ait été la cause, l'occasion prochaine? Il y a également un doute sur le sort de Rodrigue. Selon les *ballades*, toujours d'accord avec les chroniques espagnoles, le roi Rodrigue, échappé au massacre des siens, ne serait mort que plus tard, dans un ermitage où il avait fait pénitence de ses fautes. D'après les écrivains arabes, au contraire, il aurait péri dans la bataille. Qui faut-il croire? Les romances ont pour elles un fait attesté même par les Arabes, c'est qu'on retrouva sur le champ de bataille la couronne de l'infortuné roi, son riche manteau, ses brodequins ornés de pierres précieuses, mais que, malgré toutes les recherches, on ne put retrouver son corps. Dès lors, pourquoi ne pas admettre la tradition populaire espagnole, qui remonte probablement aux contemporains et aux compagnons du roi Rodrigue? Les *ballades* reprochent vivement au roi Rodrigue ses torts et ses faiblesses, si cruellement expiés par la nation; mais cependant on entrevoit à travers ces reproches une sorte de pitié, même une certaine sympathie. Ces *ballades* sont au nombre de neuf; les titres en indiqueront suffisamment le sujet : 1° *Comment le roi Rodrigue fut averti, par des présages, des malheurs qui menaçaient son règne;* 2° *La Cava est séduite par le roi Rodrigue;* 3° *Le comte Julien annonce sa vengeance;* 4° *Le comte Julien livre l'Espagne aux Maures d'Afrique;* 5° *Rodrigue après sa défaite;* 6° *Même sujet;* 7° *Un capitaine de Rodrigue annonce à la reine le malheur de l'Espagne;* 8° *Reproches au roi Rodrigue;* 9° *Rodrigue fait pénitence après la perte de l'Espagne.* Nous remarquerons, en terminant, que Cervantes, d'accord avec les historiens arabes, fait périr Rodrigue dans la bataille.

On peut supposer que la *ballade* française passa en Angleterre avec les conquérants normands; mais elle y rencontra un autre genre de poésie populaire plus ancien, plus conforme au génie de la nation, et elle disparut bientôt en laissant seulement son nom à ces poésies. La *ballade* anglaise n'est donc qu'un cadre où se joue en toute liberté l'imagination lugubre, amie du merveilleux, qui distingue les races du Nord. En contact continuel avec une nature sauvage, leurs poëtes se sont toujours plu à reproduire, dans leurs chants, le ciel sombre, les sites tourmentés, les tempêtes qu'ils ont constamment sous les yeux. Tel fut le caractère de toutes les poésies composées par les bardes saxons ou gaëls, et dont quelques-unes sont encore fixées dans la mémoire des plus pauvres habitants de l'Angleterre, du pays de Galles, d'Ecosse et d'Irlande. Ces compositions appartiennent à l'enfance des peuples; elles ne connaissent point de règles précises et laissent le champ libre aux mouvements de l'inspiration. Cependant elles sont ordinairement partagées en stances égales entre elles, et, dans les plus anciennes, le vers qui termine une strophe est souvent répété au commencement de la strophe suivante. Les bardes ne chantaient guère que les combats des guerriers, tels qu'Odin et ses compagnons, et les festins dans lesquels ils se délassaient des fatigues de la bataille. Après eux, d'autres poëtes célébrèrent les exploits des Douglas, des Percy, des Bruce, des Murray. Chez tous, l'inspiration poétique fut toujours soutenue par un patriotisme ardent qui contribuait puissamment à impressionner les masses.

A ces *ballades* guerrières, les poëtes en joignirent d'autres qui n'avaient pour but que d'émouvoir le cœur par le récit d'aventures souvent imaginaires, mais toujours propres à impressionner vivement les esprits les plus incultes, tout en excitant également l'intérêt des classes plus éclairées.

Les *ballades* sur Robin Hood, sur sa rencontre avec le roi Richard dans les bois, sur les malheurs de la belle Rosamonde et de Jane Shore, sont demeurées populaires en Angleterre et en Ecosse. On peut encore citer celle d'Edouard IV et du tanneur de Tanworth. Le pauvre diable, qui a parlé au roi comme on parle à un voleur, voyant arriver toute la cour, dont les hommages lui apprennent le haut rang de celui qu'il a offensé, s'écrie : *Je serai pendu demain matin.* Mais le roi, qu'il a amusé, rit de sa frayeur et le met en possession de Plumpton-Park. Au nombre des *ballades* non historiques et de pure imagination, il en est une célèbre et qu'Addison a vantée lui-même : c'est la *ballade* des *Enfants dans le bois.* Deux pauvres enfants, après avoir perdu leurs parents, sont restés sous la tutelle d'un oncle qui convoite leur héritage. Cet oncle fait, comme Richard III, marché avec deux brigands pour qu'ils tuent ses neveux. Les brigands emmènent les pauvres petits au fond de la forêt. La peinture des jeunes orphelins, qui jouent le long de la route, offre un trait naturel et touchant. L'âme de l'un des sicaires s'émeut; mais l'autre, plus insensible, se met en devoir de gagner son salaire. Les deux brigands se battent entre eux. Le mauvais est tué et le bon s'enfuit. Les pauvres enfants restent égarés dans le bois et meurent d'inanition, les bras entrelacés. — On connaît également la fameuse *ballade* intitulée le *Chevalier désappointé* ou la *Politique des Dames.* On y voit une jeune dame employer toutes sortes de ruses pour garantir son honneur des entreprises d'un chevalier discourtois. C'est un petit poëme d'un tour spirituel et gracieux. — La *ballade* de *Marie Ambrée*, espèce de Bradamante qui combat au siége de Gand, celle de la *Dame espagnole*, de la *Fille brune*, qui, croyant son amant banni, consent à le suivre bien qu'il cherche, pour l'éprouver, à la détourner de ce dessein, mériteraient, toutes, les honneurs de la traduction. Nous citerons encore celle qui a pour titre : *Gentil pâtre, dis-moi*, et la *Chasse de Chevy*, comme de parfaits modèles de ce genre dans lequel Thomas Moore a excellé.

Robert Burns a composé un grand nombre de *ballades*, parmi lesquelles plusieurs sont des chefs-d'œuvre du genre. Burns n'était pas seulement un grand poëte, doué d'une imagination vive et féconde, c'était encore, et avant tout, une de ces organisations aussi puissantes que délicates, pour lesquelles la nature est à la fois le livre et le maître par excellence. L'humble fleur moissonnée par la faux, une ruine solitaire, un rocher grisâtre, un jour d'hiver froid et sombre, les éclats de la foudre, le sourd grondement de la tempête frappent vivement son imagination, et soudain le rhythme et la mesure deviennent l'expression spontanée des idées et des sentiments qui débordent de son âme. Tout en guidant la charrue, tout en gardant ses bœufs dans les pâturages, il prête l'oreille aux chants rustiques tout pleins des souvenirs de la gloire nationale; aussitôt sa muse s'éveille et chante avec enthousiasme les exploits des Bruce et des Stuarts : « Ecossais, qui avez versé votre sang en combattant sous Wallace; Ecossais, qui marchâtes si souvent sous la bannière de Bruce, que la mort vous prépare un lit sanglant, ou marchez à une victoire glorieuse! le jour est arrivé, l'heure sonne. Voyez le front des bataillons menaçants comme un nuage prêt à éclater! Regardez l'orgueilleux Edouard s'avançant avec son armée, Edouard, les chaînes et l'esclavage. » (*Chant de Robert Bruce à son armée avant la bataille de Bannok-burn.*)

Parmi les *ballades* de Burns, nous avons choisi les deux suivantes pour en faire le compte rendu, parce qu'elles sont les plus propres à nous donner une idée de son talent et de sa manière. De combien d'histoires tragiques l'église d'Alloway n'avait-elle pas été le théâtre? Certes, les traditions populaires ne manquaient pas à ce sujet. On assurait même que, la nuit, les sorciers y tenaient leur sabbat. Burns n'ignorait aucune de ces légendes, auxquelles le paysan écossais croyait encore; peut-être, avec cette susceptibilité d'organes dont il était doué, avait-il plus d'une fois éprouvé un frisson involontaire en passant le soir auprès de l'antique édifice. Ces murs noircis par le temps, ces fenêtres étroites, dont les vitraux brisés scintillaient dans l'ombre, le clocher, autour duquel voltigeaient les oiseaux de nuit, le cimetière..... tout, en ces lieux mal famés, devait imprimer dans son âme une crainte superstitieuse. Telles sont les circonstances dans lesquelles Burns a chanté l'histoire très-véridique du brave Tom O'Shanter :

« Lorsque le marché est près de finir, que le colporteur quitte les rues, que le voisin pressé par la soif rencontre un autre voisin altéré, et que l'habitant de la campagne se dispose à quitter la ville : lorsque nous nous asseyons pour sabler la bière et que nous commençons à nous griser et à trouver ainsi le bonheur, nous ne pensons pas à la longueur de nos milles d'Ecosse, ni aux landes, ni aux marais, ni à ces brèches pratiquées dans ces vieilles masures, ni à tous ces nombreux obstacles qu'il nous faut traverser pour regagner la demeure où nous attend une femme hargneuse qui rembrunit son front et nourrit précieusement sa colère pour l'empêcher de se refroidir. Or, un soir de marché, Tom O'Shanter s'est trouvé à l'aise auprès d'un bon feu, en face d'un pot de bière mousseuse, il a passé joyeusement une partie de la nuit avec le cordonnier Johny, son camarade le plus ancien et le plus altéré. Mais le plaisir fuit comme l'ombre, l'heure sonne et il faut partir. Cependant l'orage gronde et mugit à travers les arbres, « le vent souffle comme s'il soufflait pour la dernière fois. Les ouragans pressent les bruyantes giboulées, les ténèbres engouffrent les sillons de l'éclair rapide, le tonnerre mugit sourdement et longuement.... l'enfant même comprendrait que, cette nuit, le diable est très-affairé. » — Bien monté sur sa grise Meg, Tom méprise la fureur des éléments déchaînés et avance rapidement en fredonnant un gai refrain. Tout va bien; mais à peine arrivé auprès de l'église d'Alloway, notre homme s'arrête stupéfait; d'affreuses sorcières s'y livrent, avec une joie frénétique, à leurs danses infernales. A tout autre moment, Tom se serait empressé d'abandonner ce lieu; à cette heure, il ne redoute rien! Inspiratrice courageuse, *John Barlycorn* (la bière), que de dangers tu peux nous faire braver! « Le vieux diable, assis sur une fenêtre, joue de la cornemuse avec tant de force qu'il fait trembler les poutres et les toits; » les sorcières sautent à qui mieux mieux et amusent fort le joyeux compère. A la fin, celui-ci, fasciné par ce spectacle fantastique, révèle sa présence par une bruyante exclamation. Au même instant, le bal cesse, et toute la bande diabolique s'élance à la poursuite de l'imprudent fermier. Heureusement la vaillante Meg part au galop, et fait si bien qu'elle sauve la vie à son maître. »

Voilà bien les principaux incidents de cette bizarre composition; mais ce qu'il est impossible de rendre, c'est l'entrain, la vie, le mouvement qui animent tous ces personnages réels ou fantastiques; ce sont les traits heureux, les saillies piquantes et originales qui rajeunissent des types vieillis et leur donnent tout l'attrait de la nouveauté.

Le chef-d'œuvre de Burns, c'est la *ballade*, ou, si l'on veut, la chanson des *Gueux;* car ce petit poëme réunit en lui seul les éléments constitutifs des deux genres. C'est à la fin de l'automne : les feuilles grises roulent dans les rafales du vent; une joyeuse troupe de vagabonds vient faire ripaille au cabaret de Poosie Nausie. « Ils trinquent et rient, ils rient et se démènent; ils cognent, ils sautent tant que les tourtières résonnent. » Le premier auprès du feu, en vieux haillons rouges, est un soldat avec sa commère. Il entonne à pleins poumons la chanson : « J'étais avec Curtis aux batteries flottantes, et j'y ai laisssé en témoignage un bras et une jambe. Pourtant, que mon pays ait besoin de moi et me donne Elliot pour commandant, et je ferai encore tapage avec ma béquille au son du tambour. » Sa commère reprend : « J'étais fille, quoique je ne puisse dire quand..... » Son père fut dragon, aussi tous ses galants ont porté l'uniforme; maintenant, la paix l'a réduite à l'aumône; mais à la foire de Cuningham elle a retrouvé son ancien ami, et, « tant que de ses deux mains elle pourra tenir un verre, elle boira à la santé de son héros. » Les autres personnages sont du même genre : un paillasse, une luronne coupeuse de bourses, un pauvre nain, un chaudronnier ambulant; tous déguenillés, braillards, bohêmes, qui s'empoignent, se rossent, s'embrassent et font trembler les vitres des éclats de leur bonne humeur. Puis ils chantent en chœur : « Au diable ceux que la loi protége! la liberté est un glorieux festin. Les cours ont été bâties pour les poltrons; les églises pour plaire aux prêtres. — Qu'est-ce qu'un titre? qu'est-ce qu'un trésor? qu'est-ce que le soin d'une réputation? Si nous menons une vie de plaisir, peu importe où et comment!..... — La vie n'est qu'une casaque d'Arlequin, nous ne regardons pas comment elle va. Allez cafarder sur le décorum, vous qui avez des réputations à perdre. — A la santé des bissacs, des sacoches et des besaces! à la santé de toute la troupe rôdante! à la santé de notre marmaille et de nos commères! Chacun et tous, criez : *Amen!* » Jamais poëte a-t-il mieux parlé le langage des révoltés et des niveleurs? Et cependant, qu'on ne croie pas qu'il n'y ait ici qu'un appel brutal aux mauvais instincts de l'homme. Il y a la haine du *cant*, c'est-à-dire du convenu, du factice. Ce que veut le *laboureur de l'Ayrshire*, c'est le retour à la nature; et il en donne le premier l'exemple. De là cette explosion de joie tumultueuse, ce gros rire sans façon, ces propos de taverne, cette surabondance de séve et de vie. Béranger a traité le même sujet; mais combien le poëte écossais lui est supérieur pour le pittoresque de la mise en scène, la variété des caractères et la puissance de l'inspiration!

Walter Scott, Southey, Campbell et beaucoup d'autres littérateurs anglais du premier ordre ont aussi mêlé des *ballades* à leur bagage poétique. La plupart de ces compositions ne sont pas moins remarquables par l'intérêt du sujet et la beauté du style que par le charme des peintures naïves et naturelles que tout le monde peut comprendre et sentir. Quelques-unes ont acquis justement une renommée européenne : Les *Enfants dans les bois*, l'*Ombre de Marguerite*, la *Jeune fille aux cheveux châtains*, la *Chasse dans les bois de Chereintz*, etc., sont connues de tout le monde. Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs la traduction ou l'analyse de quelques autres.

BALLADE DE LORD WILLIAM.

Nul regard humain n'a vu lord William précipiter le jeune Edmond dans le fleuve; nul, excepté William, n'a entendu le cri suprême du jeune Edmond.

Tous les vassaux reconnurent humblement le meurtrier pour leur maître, et il prit possession, comme héritier légitime, du manoir d'Erlingford.

L'antique manoir d'Erlingford s'élevait au centre d'un beau domaine, et tout auprès coulaient, dans la plaine fertile, les eaux larges et profondes de la Severn.

Souvent le voyageur aurait aimé à s'attarder en ces lieux, oubliant la route qu'il lui restait à parcourir, pour contempler un si beau spectacle.

Mais jamais lord William n'osait regarder le cours de la Severn; dans chaque souffle du vent qui effleurait les vagues, il entendait le cri d'angoisse du jeune Edmond.

En vain, à l'heure silencieuse de minuit, le sommeil fermait les yeux du meurtrier; dans tous ses rêves, le meurtrier voyait se dresser l'ombre du jeune Edmond.

En vain, poussé par le remords, lord William s'enfuit de sa demeure et des lieux témoins de son crime, pour faire de lointains pèlerinages.

Pèlerin infatigable, il courut vers d'autres climats sans pouvoir échapper aux remords; il revint chez lui : la paix y était toujours inconnue.

Lentes étaient les heures à s'écouler, mais rapide semblait la marche des mois, et déjà revenait le jour dont le souvenir faisait battre de terreur le cœur de William :

Ce jour dont William sentait approcher le retour avec épouvante; car sa conscience lui rappelait trop bien le jour qui avait vu mourir le jeune Edmond.

Jour affreux, s'il en fut! la pluie tombait par torrents, le tonnerre grondait, et les flots gonflés de la Severn débordaient au loin sur ses rives unies.

En vain lord William se livra aux plaisirs de la table; en vain il vida sa coupe, cherchant à étouffer dans une gaieté bruyante les angoisses de son cœur.

Chaque fois que l'orage, enflant sa voix, éclatait en rugissements inattendus, le froid glacial de la mort semblait pénétrer ses membres tremblants.

La nuit venue, il s'étendit à contre-cœur sur sa couche solitaire, et l'excès de la fatigue amena le sommeil... le sommeil... mais non le repos.

Auprès de sa couche, il crut voir se dresser devant lui son frère, lord Edmond lui-même, aussi pâle qu'il était quand, au lit de la mort, il prit dans ses mains la main de son frère.

Sa figure était aussi pâle qu'au moment où, d'une voix faible et entrecoupée, il recommanda en mourant son fils orphelin à la sollicitude de William.

« Je t'ai commis, avec la tendresse d'un père, à la garde de mon pauvre Edmond; et tu as fidèlement veillé sur ce dépôt, William! reçois aujourd'hui la récompense qui t'est due. »

William se réveilla soudain, tous ses membres étaient agités d'une frayeur convulsive; il n'entendit que les sifflements de la tempête nocturne... accords mélodieux pour ses oreilles effrayées.

Tout à coup retentit un cri d'alarme qui pénètre au fond de son cœur... « Debout, lord William, debout! les eaux sapent les murs d'Erlingford. »

Il se leva à la hâte... il vit le flot qui montait jusqu'au pied des murs et le cernait de tous côtés : il était minuit, et point d'espérance de secours!

Il entendit un cri de joie, c'était un bateau qui s'approchait du mur : tous le saluent et se pressent avec ardeur à sa rencontre pour sauver leur vie.

« Mon bateau n'est pas grand, cria le batelier, il n'en prendra qu'un seul; entrez, lord William; vous autres, restez sous la garde de Dieu. »

D'étranges pressentiments s'éveillèrent en eux à la voix du batelier; même en ce moment d'angoisse douloureuse, nul, excepté le châtelain, n'était disposé à le suivre.

William s'élança dans le bateau sans hésiter, tant sa frayeur était grande!... « A toi la moitié de mes trésors! s'écria-t-il; vite, vite, gagne le bord là-bas! »

Le batelier ramait avec force, et le bateau descendait rapidement le cours du fleuve, quand lord William entendit tout à coup un cri pareil au cri suprême d'Edmond.

Le batelier s'arrêta : « Il me semble que j'ai entendu le cri de détresse d'un enfant! — Non, répondit William, c'est le vent de la nuit qui siffle autour de nous.

« Vite... vite... allons! de la vigueur et de l'agilité! vite... vite... traverse le courant! » Une seconde fois, lord William entendit un cri pareil au cri suprême d'Edmond.

« J'ai entendu la voix plaintive d'un enfant, répéta le batelier. — Non, dépêche-toi... la nuit est sombre, et nous chercherions en vain.

— Grand Dieu! sais-tu, lord William, combien il est horrible de mourir? et peux-tu bien entendre sans pitié la voix défaillante d'un enfant?

» Supplice affreux que de s'enfoncer sous

l'abîme qui se referme, de tendre en vain des bras impuissants, d'appeler inutilement au secours! »

Le cri d'angoisse se fit encore entendre, plus aigu et plus perçant; la lune en ce moment brilla sur les flots à travers un nuage déchiré.

Auprès d'eux ils virent un enfant debout sur la pointe d'un rocher, que le flot environnait de toutes parts et recouvrait insensiblement.

Le batelier redoubla d'efforts et le bateau arriva auprès du rocher; un rayon de la lune éclaira la tête de l'enfant et fit voir sa figure livide.

« Tends-lui la main, lord William, s'écria le batelier, tends-la et sauve-le! » L'enfant allongea ses petits bras pour saisir la main qui lui était offerte.

Lord William poussa un cri terrible : les mains de l'enfant, mortes et glacées, l'avaient saisi. Le jeune Edmond pesait dans ses mains comme une masse de plomb... il l'entraîna avec lui, et tous deux s'enfoncèrent sous les flots vengeurs. Le meurtrier reparut et jeta un cri suprême, mais personne ne l'entendit.

R. Southey.

***

BALLADE DE LA CHARITÉ.

Rien n'est aussi naïf que ce dialogue de l'abbé de Saint-Godroyn et de son pauvre; le début en est simple et majestueux. « C'était le mois de la Vierge; le soleil était rayonnant au milieu du jour, l'air calme et mort, le ciel tout bleu. Et voilà qu'il se leva sur la mer un amas de nuages d'une couleur noire, qui s'avancèrent dans un ordre effrayant, et se roulèrent au-dessus des bois, en cachant le front éclatant du soleil. La noire tempête s'enflait. » On ne saurait rendre la sauvage harmonie des vers anglais; mais on peut admirer dans l'image de cette tempête, qui saisit la mer dans son calme, des couleurs nettes et justes et un tableau d'une saisissante réalité. Le sujet de la *ballade* est bien simple : deux moines passent devant un mendiant; l'un, riche abbé monté sur un palefroi, l'autre, pauvre frère quêteur; le premier l'injurie et ne lui fait point l'aumône, le second lui donne un écu et l'encourage par de bonnes paroles. Voilà tout le poëme. Outre une rare perfection de style et de rhythme, on y trouve de belles pensées et des sentiments justes. « J'y vois, dit M. de Vigny, une morale pure et toute fraternelle, enveloppée dans une composition simple qui rappelle la parabole du Samaritain; une satire très-fine, amenée sans effort, et ne dépassant jamais les idées et les expressions du siècle où elle semble écrite; et au fond de tout cela, le sentiment sourd, profond, désolant, inexorable d'une misère sans espérance et que la charité même ne saurait consoler. » C'est environ un mois avant sa mort que Chatterton envoya cette *ballade* à l'éditeur du journal *Town and Country magazine*, sous le titre de *Ballade de la Charité, comme elle fut écrite par le bon prêtre Thomas Rowley, en* 1464. Ce sont les derniers vers qu'il ait écrits.

Citons enfin, pour terminer ce que nous avons à dire des *ballades* anglaises, un petit chef-d'œuvre d'un auteur inconnu qui se trouve dans le recueil publié par M. Loève-Veimars.

LA PETITE MENDIANTE.

« Je traverse dans l'abandon la montagne et le marécage; j'erre, les pieds nus, et la fatigue m'accable; mon père est mort et ma mère est pauvre; elle regrette les jours qui ne sont plus.

» Ayez pitié de moi, cœurs généreux et humains! le vent est froid et la nuit approche; donnez-moi, par charité, quelques aliments pour ma mère; donnez-moi quelques aliments, et je m'en irai.

» Ne m'appelez pas paresseuse, mendiante ou effrontée; je voudrais bien apprendre à tricoter et à coudre; j'ai deux frères à la maison; lorsqu'ils seront grands, ils travailleront avec courage.

» O vous, qui vous réjouissez, libres et sans inquiétude, garantis du vent, bien vêtus et bien nourris, si la fortune changeait, songez combien il serait affreux de mendier à une porte pour un morceau de pain. »

L'Ecosse, qui eut longtemps sa langue distincte de la langue anglaise, compte aussi un grand nombre de *ballades*. Nous citerons seulement les deux suivantes :

JOHNIE DE BREADISLE.

Un matin du mois de mai, Johnie se leva et demanda un vase pour y laver ses mains : « Déliez, dit-il ensuite, les chaînes de fer qui retiennent mes chiens fidèles. »

En entendant cet ordre, la mère de Johnie se tordit les mains de désespoir. « Oh! si vous voulez être béni par votre mère, Johnie, n'entrez point dans la forêt.

» Nous ne manquons ni de pain, ni de froment, ni de bon vin; n'allez point vous exposer pour de misérable gibier; Johnie, je vous en supplie, ne passez point le seuil. »

Mais Johnie disposa son arc, il choisit ses flèches l'une après l'autre; puis il gagna le Durrisdeer pour chasser le daim fauve.

En descendant au Merriemass, il aperçut un daim caché sous une touffe de bruyère.

Johnie fit voler une flèche, et le daim fauve prit la fuite; il l'avait atteint au flanc. Entre le coteau et la rivière, les chiens s'emparèrent de la proie.

Johnie dépeça le daim. Il en retira les poumons et le foie, et ses chiens sanglants s'en régalèrent comme des fils de comte.

Ils burent tant de sang et mangèrent tant de chair qu'ils s'endormirent avec Johnie sur la verdure.

Mais un vieux paysan passa dans la forêt (qu'il meure d'une mort funeste!). Il court vers Hislington, où demeuraient les sept gardes.

« Que viens-tu nous apprendre, paysan aux cheveux gris? — Je ne viens vous apprendre que ce que j'ai vu de mes yeux.

» Comme je descendais au Merriemass, j'ai vu sous des églantiers un jeune homme fort beau qui dormait entouré de ses chiens.

» Sa chemise était de toile fine de Hollande, et son habit de l'étoffe la plus riche.

» Les boutons de sa manche étaient d'or étincelant, et ses chiens fidèles avaient la queue ensanglantée.

Le premier garde alors parla ainsi, c'était le chef : « Si c'est Johnie de Breadisle, nous ne verrons jamais personne de plus près. »

Le sixième garde dit à son tour (il était fils de sa sœur) : « Si c'est Johnie de Breadisle, nous le tuerons bientôt. »

A la première volée de traits que les gardes envoyèrent, ils blessèrent Johnie au genou. Alors le septième garde s'écria : « Une seule flèche encore le fera mourir. »

Johnie appuya son dos contre un chêne, son pied sur une pierre, et il tua les sept gardes de la forêt, hors un seul.

Mais il lui brisa trois côtes et la clavicule, puis il le mit en double sur un coursier, et lui dit de porter de ses nouvelles à la maison.

« Oh! n'est-il pas ici quelque doux oiseau qui veuille chanter mes paroles, voler vers ma mère et lui dire de secourir Johnie? »

Un sansonnet vola vers la fenêtre de sa mère : il commença à chanter et à siffler, et toujours le refrain de son chant était : « Johnie tarde longtemps. »

Ils prirent une branche de noisetier, une branche de prunier et vinrent en grand nombre pour emporter Johnie.

Alors sa vieille mère fut inondée de larmes. « Ah! je vous avais conjuré, mon fils Johnie, de ne point aller à la chasse.

» J'ai souvent apporté à Breadisle de grandes richesses, mais je n'y revins jamais si triste en apportant un tel trésor.

» Puisse le vieux paysan mourir d'une mort fatale! Un jour il recevra la récompense au haut de l'arbre le plus élevé des bords du Merriemass.

» L'arc de Johnie est brisé maintenant, ses chiens fidèles sont tués, son corps repose dans Durrisdeer, et sa chasse est finie. »

***

LE DÉMON ET LA JEUNE MÈRE.

Sous la figure et les armes brillantes d'un noble chevalier, le démon apparut devant une jeune châtelaine. Remise de son effroi, elle lui dit :

« Où êtes-vous allé pendant sept longues années et plus? — Je reviens à mes premiers serments, ceux que vous avez reçus jadis.

— Paix! ne parlez plus de serments; aujourd'hui je suis épouse. »

Il se détourna silencieux, puis revint; une larme obscurcissait son œil. « Jamais je n'eusse foulé la terre d'Irlande, si ce n'avait été pour toi.

» Il n'a tenu qu'à moi d'épouser la fille d'un roi, loin, bien loin par delà les mers; il n'a tenu qu'à moi d'épouser une royale dame, si ce n'avait été pour toi.

— Si tu n'as pas épousé cette royale fille, tu n'en peux blâmer que toi-même. Que ne l'épousais-tu? Ne sais-tu pas bien que je ne suis pas fille de roi? »

Le chevalier insista et feignit une douleur qu'il ne ressentait pas au fond du cœur. La jeune femme tremblante, fascinée, lui dit :

« Mais s'il me fallait abandonner un tendre époux et mes deux petits innocents, mes chéris, où mettrais-tu ta fugitive, et comment l'emmènerais-tu?

— J'ai sept vaisseaux sur les mers, sept vaisseaux chargés d'or; le huitième m'attend sur la rive avec ses vingt-quatre matelots, et il résonne de musique et de joyeux concerts. »

Elle presse contre son sein ses petits innocents; elle baise leurs joues, elle baise leur menton : « Oh! soyez heureux, mes chers petits, je ne vous reverrai plus jamais! »

Elle avait mis son pied sur la nef, et elle n'y voyait aucun marin; les voiles étaient de soie, et les mâts d'or bruni.

Elle n'a pas navigué une lieue, une seule, une lieue ou tout au plus trois, que sa figure s'est attristée et que son œil s'est assombri.

Les mâts, semblables à l'or bruni, ne se courbent pas sur les vagues houleuses; les voiles de soie ne se gonflent pas à la brise de terre, à la brise de l'est.

Ils n'ont pas navigué une lieue, une seule, une lieue ou tout au plus trois, qu'elle découvre le pied fourchu qui passe, et elle pleure amèrement.

« Oh! retenez vos larmes et taisez-vous, dit-il; je n'ai que faire de vos plaintes. Ne pleurez plus et je vous montrerai les lis qui croissent sur les rives de l'Italie.

— Oh! quelles sont ces collines là-haut, ces belles cimes sur lesquelles l'éclat du soleil est si doux? — Là, sont les frontières du ciel, dit-il, du ciel que vous ne gagnerez pas.

— Oh! quels sont ces rochers si affreux que couvrent les glaces et les frimas? — Là sont les montagnes de l'enfer, dit-il, de l'enfer où vous et moi nous nous rendons. »

Et voilà qu'elle se tourne, le regarde; il grandit, et toujours il lui semble plus grand; les mâts du rapide navire ne sont pas si hauts que lui.

Les nuages s'épaississent; le vent s'élève et mugit; l'écume salée rejaillit jusqu'au front de la dame; et, sur les eaux rougissantes, des esprits blancs comme la neige hurlent : Malheur! malheur!

Il frappe le mât de perroquet de la main, le mât de hune du genou; il brise en deux l'esquif léger, et la dame tombe au fond des mers.

—

En Allemagne, comme en Angleterre, la *ballade* n'est autre chose qu'un petit poëme propre à frapper l'imagination des petits comme des grands et à se graver dans la mémoire de tous. Le plus ancien poëme allemand, le chant des *Niebelungen*, peut être considéré comme une suite de vieilles *ballades* qui, probablement, furent composées à des époques différentes par des bardes dont les noms sont restés inconnus; elles n'existèrent longtemps que dans la mémoire du peuple, et elles se sont transmises de génération en génération jusqu'au jour où elles furent réunies de manière à former une grande épopée. Quoi qu'il en soit, ce n'est que dans la seconde moitié du XVIII^e siècle que le mot *ballade* reçut une définition exacte et une délimitation précise, qui le rendit propre à désigner un genre spécial dans la littérature allemande. C'était désormais un récit emprunté au monde du merveilleux et du fantastique; ou lorsque ses héros n'étaient pas pris dans un milieu imaginaire, elle se rapprochait alors de la complainte et ne servait plus qu'à perpétuer le souvenir de quelque drame sanglant. Quatre poëtes, en Allemagne, sont considérés, à juste titre, comme les maîtres du genre : Bürger, Schiller, Goethe et Uhland. — Bürger, familiarisé avec les poëtes anglais et surtout écossais qui, au XIV^e siècle principalement, avaient affectionné et adopté cette forme, fut le véritable père de la *ballade* allemande. A côté de la partie épique il introduisit la partie descriptive. Il alla plus loin : par l'introduction fort ingénieuse du dialogue dans ces petits poëmes, il dramatisa si bien les événements qu'il donna à ses *ballades* une vie, une animation, et, partant, un intérêt inconnus jusqu'alors. Sa *Lénore* est restée le modèle du genre; le *Brave homme*, le *Chasseur féroce*, l'*Empereur et le Prieur* ne sont pas moins populaires. Schiller, plus descriptif, plus lyrique aussi, rapprocha la *ballade* du lied allemand. Quelquefois il néglige le fait qui lui sert de sujet pour prendre son vol vers des sphères plus élevées; sa *ballade* devient une élégie, une ode, un dithyrambe. Il paraît difficile assurément de ne voir que de simples *ballades* dans le *Chant de la Cloche*, *Résignation*, *Idéal*, et quelques autres de ses sublimes inspirations; mais il reprend tous ses droits de conteur poétique dans le *Plongeur*, la *Caution*, la *Lutte avec le Dragon*, le *Message à la forge*, les *Grues d'Ibicus*. Goethe et Uhland replacèrent la *ballade* sur son véritable terrain, et le *Roi de Thulé*, le *Roi des Aulnes*, l'*Apprenti sorcier*, la *Fiancée de Corinthe*, le *Dieu et la Bayadère* du premier, la *Malédiction du chanteur*, *Taillefer*, le *Roi aveugle* et la *Chronique souabe* du second, sont d'admirables petits chefs-d'œuvre qui n'ont pas peu contribué à la gloire de leurs auteurs. Le peuple, d'ordinaire, n'a ni les moyens d'acquérir les œuvres de longue haleine de ses grands poëtes, ni le temps de les lire; mais sa mémoire retient ces petits poëmes, et, reconnaissant de la jouissance éprouvée, il les transmet fidèlement de père en fils; l'enfant sous le regard de la mère, dès qu'il a pu parler, a balbutié ces vers, et plus tard l'homme se rappelle que sa première leçon de récitation a été telle *ballade* de Schiller ou de Goethe. — Après les quatre grands noms que nous venons de citer, une place honorable, distinguée même, est encore acquise à Fieck, Schwab, Chamisso, Zedlitz (la *Revue nocturne*), Lenau, Schubert, les frères Schlegel, etc. Mais, afin de rendre plus complet notre article sur les *ballades*, nous allons donner quelques-unes de celles qui nous paraissent les plus dignes d'être connues.

Les *ballades* de Bürger seront toujours son principal titre de gloire. On peut dire que la terreur est une source inépuisable d'effets poétiques, particulièrement dans le Nord. Parmi les moyens d'exciter la terreur, l'un des plus fréquemment et des plus heureusement employés, parce qu'il est tout particulièrement populaire, c'est la croyance aux revenants et aux sorciers. Et l'effet en sera singulièrement augmenté si le poëte peut employer une certaine familiarité d'expression, qui, tout en prêtant au récit plus de naturel, n'enlève point à la poésie sa dignité. Celui de tous les poëtes allemands qui a le mieux su exploiter cette mine féconde des superstitions et des légendes populaires, c'est assurément Bürger.

Sa *Lénore* est chantée d'un bout de l'Allemagne à l'autre. Comme tous les poëmes épiques d'une haute portée, elle ne fut que le jet, que l'inspiration du moment. Bürger l'écrivit pour amuser un cercle de convives, poëtes distingués : elle produisit un effet de terreur instantanée qui décida la vocation poétique de l'auteur. La *Fille du Pasteur de Taubenhein* peut être considérée comme la composition la plus tragique qui soit sortie de la plume de Bürger. Rien de plus simple que le thème, qui consiste dans la séduction d'une jeune fille par un grand seigneur. Il s'y trouve des détails d'une inimitable beauté, et la gradation des sentiments de la femme séduite est rendue avec un talent vraiment infernal. Quelques ballades de Bürger sont écrites sur un ton presque goguenard et parfois trivial. D'autres sont dans le genre érotique, telles que l'*Hymne à mon idole*. Enfin, certaines ballades offrent des tableaux voluptueux. Bürger ambitionnait le titre de poëte populaire : il l'a obtenu, remarque un bon critique, mais en descendant jusqu'au peuple, non en élevant le peuple jusqu'à lui.

Voici l'analyse de la célèbre ballade de *Lénore*, telle que l'a donnée M^me de Staël dans son livre sur l'*Allemagne*.

« Une jeune fille s'effraye de n'avoir point de nouvelles de son amant parti pour l'armée; la paix se fait; tous les soldats retournent dans leurs foyers. Les mères retrouvent leurs fils, les sœurs leurs frères, les époux leurs épouses; les trompettes guerrières accompagnent les chants de la paix, et la joie règne dans tous les cœurs. Lénore parcourt en vain les rangs des guerriers; elle n'y voit point son amant; nul ne peut lui dire ce qu'il est devenu. Elle se désespère : sa mère voudrait la calmer; mais le jeune cœur de Lénore se révolte contre la douleur; et, dans son égarement, elle renie la Providence. Au moment où le blasphème est prononcé, on sent dans l'histoire quelque chose de funeste, et dès cet instant l'âme est constamment ébranlée. — A minuit, un cavalier s'arrête à la porte de Lénore : elle entend le hennissement du cheval et le cliquetis des éperons : le chevalier frappe; elle descend et reconnaît son amant. Il lui demande de le suivre à l'instant, car il n'y a pas un moment à perdre, dit-il, avant de retourner à l'armée. Elle s'élance; il la place derrière lui, sur son cheval, et part avec la promptitude de l'éclair. Il traverse au galop, pendant la nuit, des pays arides et déserts; la jeune fille est pénétrée de terreur, et lui demande sans cesse raison de la rapidité de sa course; le chevalier presse encore plus les pas de son cheval par ses cris sombres et sourds, et prononce à voix basse ces mots : *Les morts vont vite, les morts vont vite.* Lénore répond : *Ah! laisse en paix les morts!* Mais toutes les fois qu'elle lui adresse des questions inquiètes, il lui répète les mêmes paroles funestes. — En approchant de l'église où il la menait, disait-il, pour s'unir avec elle, l'hiver et les frimas semblent changer la nature elle-même en un affreux présage : des prêtres portent en pompe un cercueil, et leur robe noire traîne lentement sur la neige, linceul de la terre; l'effroi de la jeune fille augmente, et toujours son amant la rassure avec un mélange d'ironie et d'insouciance qui fait frémir. Tout ce qu'il dit est prononcé avec une précipitation monotone, comme si déjà, dans son langage, l'on ne sentait plus l'accent de la vie; il lui promet de la conduire dans la demeure étroite et silencieuse où leurs noces doivent s'accomplir. On voit de loin le cimetière, à côté de la porte de l'église : le chevalier frappe à cette porte, elle s'ouvre; il s'y précipite avec son cheval, qu'il fait passer au milieu des pierres funéraires; alors le chevalier perd par degrés l'apparence d'un être vivant : il se change en squelette, et la terre s'entr'ouvre pour engloutir sa maîtresse et lui. »

LÉNORE.

D'un songe affreux Lénore poursuivie
S'est éveillée avant l'aube du jour.
« Mon cher Wilhelm, as-tu perdu la vie?
Es-tu parjure, ou près de ton retour? »
Sous Frédéric il partit pour l'armée,
Et fut à Prague avec son régiment;
Mais depuis lors la pauvre bien-aimée
N'apprit plus rien du sort de son amant.

L'impératrice et son fier adversaire,
Moins obstinés enfin dans leurs projets,
Et fatigués des fureurs de la guerre,
Après sept ans avaient signé la paix.
Leurs bataillons, à la riante allure,
Musique en tête avec refrains joyeux,
Parés de fleurs, couronnés de verdure,
Drapeaux flottants, s'en retournaient chez eux.

Le peuple accourt partout sur leur passage;
Des cris de joie accueillent les soldats;
Jeunes et vieux exaltent leur courage;
Parents, amis, tous leur tendent les bras.
« Te voilà donc! dit mainte fiancée,
Sois bienvenu! quel bonheur! quel beau jour!.
Lénore, hélas! rêveuse et délaissée,
Appelle en vain le baiser du retour.

Allant, venant, parlant à chaque bande,
Elle interroge officiers et soldats;
Aucun ne peut répondre à sa demande :
Tous ont passé... Wilhelm ne paraît pas.
Arrive enfin le dernier corps d'armée,
Mais il ravit tout espoir à son cœur...
Lénore, pâle et presque inanimée,
Tombe, en poussant un long cri de douleur.

Sa mère accourt et vers elle s'élance :
« Que vois-je? ô Dieu! qu'as-tu, ma chère enfant?
Viens dans mes bras, parle avec confiance,
Dis-moi ton mal; je t'écoute en tremblant.
— Oh! c'en est fait; tout est perdu, ma mère!
Tout est perdu, las! mon Wilhelm est mort!
Plus rien, plus rien ne m'attache à la terre;
Dieu, sans pitié, m'abandonne à mon sort!

— Aide, Seigneur! Au moment du naufrage
Les affligés n'ont que toi pour soutien.
Dis un *Pater*, enfant, cela soulage;
Ce que Dieu fait, il le fait toujours bien.
— Que votre foi, ma mère, est puérile!
De mon bonheur Dieu n'a pris aucun soin;
Il a jugé ma prière inutile,
Et désormais il n'en est plus besoin.

— Aide, Seigneur! qui te connait, mon Père,
Sait qu'en tous lieux ton secours est certain.
Ma chère enfant, pour calmer ta misère,
Approche-toi du sacrement divin.
— Ma mère, il n'est, pour éteindre ma flamme,
Ni sacrement ni remède ici-bas;
Nul sacrement ne peut rappeler l'âme
D'un bien-aimé, victime du trépas!

— Ecoute, enfant! ne pourrait-il se faire
Que le perfide eût abjuré sa foi,
Pour épouser une femme étrangère,
Et qu'en Bohéme il vécût sous sa loi?...
Crois-moi, renonce au cœur de ce parjure;
Il paira cher tant de déloyauté!
Au jour fatal, Dieu, vengeur de l'injure,
Saura punir son infidélité.

— Oh! c'en est fait! Wilhelm est mort, ma mère!
Il est perdu, oui, perdu sans retour:
Je n'ai sans lui plus d'espoir sur la terre;
Périsse l'heure où je reçus le jour!
Mort! frappe-moi, brise mon existence,
Que mon nom soit à jamais oublié!
Jouis, ô Dieu! jouis de ma souffrance;
Malheur à moi! tu n'as point de pitié!

— Pardon, Seigneur! oh! puisse ta justice
Ne pas juger ton enfant aujourd'hui!
De ses transports son cœur n'est point complice;
Pitié pour elle! ô Dieu! pardonne-lui!...
Ma fille, oublie enfin ta peine amère,
Songe à Dieu seul, au salut éternel;
Si ton amour est trahi sur la terre,
Eh! n'as-tu pas un époux dans le ciel?

— Laissons, ma mère, un salut chimérique!
Eh! que m'importe un époux dans les cieux!
Wilhelm, Wilhelm est mon bonheur unique;
Vivre sans lui, c'est l'enfer à mes yeux!
C'en est fait, viens, viens, ô Mort! je t'appelle;
Eteins mes jours dans l'horreur et l'effroi!
Je ne veux point de la vie éternelle;
O cher Wilhelm, je n'en veux point sans toi! »

Rien ne calmait son désespoir extrême;
Son sang brûlait par la fièvre irrité;
Sa bouche impie exhalait le blasphème
Et s'attaquait à la Divinité.
La pauvre enfant, défaite, échevelée,
Meurtrit son sein, versa des pleurs amers,
Jusqu'au moment où la nuit étoilée
Dans le sommeil vint plonger l'univers.

Chut!... au dehors quels pas se font entendre?
C'est un coursier qui s'approche au grand trot.
Un cavalier, bruyamment, vient descendre
Près du perron et le monte aussitôt...
Que vient-il faire à cette heure avancée?
Chut!... écoutez!... il sonne à petits coups;
Puis on entend une voix empressée
Jeter ces mots à travers les verroux:

« Holà! holà! viens, ouvre-moi, ma belle!
Dors-tu? réponds; c'est moi, ton fiancé!
Ton cœur m'est-il toujours resté fidèle?
Lève-toi vite!... Ouvre, je suis pressé!
— Oh! cher Wilhelm! se peut-il? est-ce un rêve?
Est-ce bien toi?... Je te croyais perdu!
J'ai bien souffert, mais ta voix me relève...
Pourquoi si tard?... Mon ami, d'où viens-tu?

— Minuit pour nous est l'heure de la route;
Il m'a fallu bravement chevaucher!
Je viens de loin, de la Bohême... Ecoute!
Il faut me suivre, et je viens te chercher.
— Entre d'abord, cher Wilhelm, je t'en prie;
Le vent du nord siffle dans les bouleaux;
Viens te chauffer auprès de ton amie,
Viens dans mes bras, viens goûter le repos?

— Laisse siffler le vent du nord, ma bonne!
Mon cheval noir se démène et hennit,
Et l'on entend l'éperon qui résonne!
Dépêchons-nous! tout ici me trahit.
Chausse-toi vite, allons, suis-moi, ma chère!
Viens, monte en croupe et partons à l'instant,
Car nous avons bien cent milles à faire,
Pour arriver au lieu qui nous attend.

— Quoi! tu voudrais m'emmener tout à l'heure
Et cette nuit faire un si long chemin?
Déjà la cloche a sonné l'onzième heure;
N'entends-tu pas vibrer encor l'airain?
— Lénore, vois! la lune nous éclaire;
Nous et les morts nous voyageons bon train.
Si loin que soit notre asile, ma chère,
Nous l'atteindrons, je gage, avant demain.

— Dis-moi, Wilhelm, où donc est ta chambrette?
— Bien loin d'ici! — Comment est fait ton lit?
— Six ais cloués composent ma couchette,
En un lieu frais, silencieux, petit...
— Puis-je y loger? — Oh! deux y trouvent place;
Viens, hâtons-nous, prends ton élan, voyons!
Des conviés l'attente enfin se lasse,
La chambre est prête, amie, allons, partons! »

A peine il dit, que Lénore s'avance;
Un doux frisson l'agite en ce moment;
Sur le coursier, légère, elle s'élance;
Ses bras de lis étreignent son amant.
Au grand galop ils volent hors d'haleine;
Le feu jaillit et brille sous leurs pas;
A bonds forcés le coursier fend la plaine,
Et du gravier lance au loin les éclats...

A leurs regards, dans ce fougueux voyage,
Tout semblait fuir, prés, champs, vastes forêts;
Les ponts tonnaient, tonnaient sous leur passage;
Pour eux les monts abaissaient leurs sommets.
« M'amie a peur? Vois! la lune rayonne;
Courons, hourrah! tout cède à nos efforts!
Les morts vont vite! en as-tu peur, ma bonne?
— Non, mon ami; mais laisse en paix les morts! »

« Quel bruit là-bas, quels chants dans les ténèbres?
Vois! dans les airs tournoyer ces corbeaux...
J'entends le glas!.., j'entends ces mots funèbres:
« Portons le corps dans les champs du repos. »
Lors un convoi s'approche et se déroule,
Cercueil en tête à sombres ornements.
Les chants confus et plaintifs de la foule
Semblaient former de sourds croassements...

« Après minuit mettez le corps en terre!
Cessez vos chants et le glas sépulcral!
J'emporte ici la femme qui m'est chère;
Suivez-moi tous au festin nuptial...
Viens, sacristain! viens réciter l'office,
Fais chanter l'hymne et ronfler le serpent.
Toi, prêtre! viens, que ta voix nous unisse!
Le temps nous presse; au gîte on nous attend. »

A cet appel, plus de glas, de cantique;
Le noir cercueil a disparu sans bruit,
Et sur-le-champ le convoi fantastique
Rejoint le couple et bravement le suit...
Au grand galop ils volent hors d'haleine;
Le feu jaillit et brille sous leurs pas;
A bonds forcés le coursier fend la plaine.
Et du gravier lance au loin les éclats.

De tous côtés, dans leur fougueux voyage,
Les monts, les bois, les hameaux, les cités,
Confusément s'envolent au passage,
Et comme un trait sont loin d'eux emportés...
« M'amie a peur?... Vois! la lune rayonne;
Courons, hourrah! tout cède à nos efforts!
Les morts vont vite! en as-tu peur, ma bonne? »
— Ah! laisse donc, laisse en repos les morts!

— Mais devant nous quelle plaisante scène!
Au clair de lune aperçois-tu là-bas
Sous les gibets la gent aérienne,
Qui danse en rond et qui prend ses ébats?...
« Ah çà! venez, enfants de la potence!
Rire à ma noce et gambader au bal;
Venez! venez! vous ouvrirez la danse,
Et nous suivrez jusqu'au lit nuptial. »

Il dit. La bande accourt, les environne
A flots bruyants, ainsi que dans les bois
La feuille sèche, en sifflant, tourbillonne,
Quand tous les vents mugissent à la fois.
Au grand galop ils volent hors d'haleine;
Le feu jaillit et brille sous leurs pas;
A bonds forcés le coursier fend la plaine,
Et du gravier lance au loin les éclats.

Dans leur essor, à peine ils touchent terre;
Tout disparait et s'envole à leurs yeux,
Et les objets qu'au loin la lune éclaire,
Et les flambeaux de la voûte des cieux.
« M'amie a peur?... Vois! la lune rayonne;
Courons, hourrah! tout cède à nos efforts!
Les morts vont vite! en as-tu peur, ma bonne? »
— De grâce, ami, laisse en repos les morts!

— Ça! mon coursier, le coq se fait entendre;
Je sens déjà la fraîcheur du matin;
Courage, allons! ne te fais pas attendre;
Le sablier va tirer à sa fin...
Nous voici donc au terme du voyage!
Les trépassés vont d'un train sans égal;
Il est fini, notre pèlerinage;
Je vois s'ouvrir notre lit nuptial! »

Disant ces mots, il vole à toute bride
Vers une grille à deux vastes battants;
De sa houssine il frappe un coup rapide,
Et les verrous tombent obéissants:
Avec fracas la double porte s'ouvre;
D'un bond subit les voilà dans l'enclos.
Au clair de lune, autour d'eux se découvre
Un vaste champ de croix et de tombeaux.

Mais tout à coup, ciel! comment le redire?
La scène change... Oh! quel prodige affreux!
Du cavalier le manteau se déchire,
Et, comme usé, tombe en flocons poudreux...
Wilhelm n'est plus qu'un objet d'épouvante,
Un blanc squelette assis sur son coursier;
Il est armé d'une faux menaçante,
Et tient en main le fatal sablier.

Le coursier noir en frémissant se dresse,
De ses naseaux un trait de feu jaillit;
La terre tremble et sous ses pieds s'affaisse:
Soudain le sol s'entr'ouvre et l'engloutit...
Des hurlements descendent de la nue;
Et des tombeaux s'élève un long soupir.
Lénore lutte, et par la mort vaincue,
Ferme les yeux pour ne plus les ouvrir.

Puis les esprits dansèrent autour d'elle,
Au clair de lune en se tenant la main.
Et pour finir la ronde solennelle,
Tous d'une voix hurlèrent ce refrain:
« Quand la douleur vient accabler ta vie,
Résigne-toi, n'accuse point le ciel!
Ton âme enfin du corps est affranchie;
Que la pitié désarme l'Eternel! »

Traduction de M. P. LEHR.

M. E. Deschamps a écrit sur cette célèbre *ballade* une imitation que nous donnons ici:

LE SPECTRE.

Allons, flambez, torches fatales!
Bruyants démons, peuplez les salles!
Grincez, frappez, aigres cymbales!
Mugissez tous, clairons de fer!
Sombre galop, ruez-vous dans la fête;
Plus fort, plus fort!... Et comme la tempête!
Il est minuit: sans qu'on s'arrête,
Jusqu'au matin le bal d'enfer!

Vois, je suis Mendoce. .
Ne tremble pas ainsi,
C'est ta nuit de noce,
C'est donc la mienne aussi.

Tournons et bondissons!.. .N'es-tu pas bien heureuse,
Ma Lénore, si près de moi?

LA MARIÉE.

Comment! toi là! toi, mort!.... Mendoce!.... Nuit [affreuse!
Cette voix funèbre!..... Tais-toi!

LE SPECTRE.

Jamais!
Allons, flambez, torches fatales!
Bruyants démons, peuplez les salles!
Grincez, frappez, aigres cymbales!
Mugissez tous, clairons de fer!
Sombre galop, ruez-vous dans la fête!...
Plus fort, plus fort!... Et comme la tempête!
Il est minuit: sans qu'on s'arrête,
Jusqu'au matin le bal d'enfer!
Tu m'as dit: « Je t'aime,
La mort n'y fera rien. »
J'en fis vœu de même;
Je viens prendre mon bien.

Tournons et bondissons!... Prends mon anneau, cher [ange!
Et qu'un baiser m'unisse à toi!...

LA MARIÉE.

Ton bras me glace... Dieu! ma raison se dérange!
Mon cœur se brise... Ah! lâche-moi!

LE SPECTRE.

Jamais!
Allons, flambez, torches fatales!
Bruyants démons, peuplez les salles!
Grincez, frappez, aigres cymbales!
Mugissez tous, clairons de fer!
Sombre galop, ruez-vous dans la fête!...
Plus fort, plus fort!... Et comme la tempête!
Il est minuit: sans qu'on s'arrête,
Jusqu'au matin le bal d'enfer!

Mais quel est ce comte
Qu'ils disent ton mari?
Dis-leur donc sans honte.
Mendoce est mon chéri.

Tournons et bondissons! la lune nous invite...
Viens dans les champs, suis ton époux!

LA MARIÉE.

Je n'y vois plus!... je meurs!... Ciel!... où vas-tu si [vite?
Quand donc nous arrêterons-nous?

LE SPECTRE.

Jamais!
Dehors, dehors! torches fatales!
Bruyants démons, quittez les salles!
Grinçant toujours, sonnez, cymbales!
Et vous aussi, clairons de fer!
Roule, galop! roule, folle tempête!...
J'entends le coq!... Allons, sans qu'on s'arrête,
Allons! c'est là-bas notre fête,
Là-bas, les noces de l'enfer!!!

Passons maintenant à l'analyse de quelques autres *ballades* de Bürger;

LE CHASSEUR FÉROCE.

Une légende que la superstition accrédite encore aujourd'hui en Allemagne a fourni à Bürger le sujet de cette *ballade*. Bien souvent dans les nuits sombres on entend dans les airs les aboiements d'une meute furieuse, le son des cors et les cris des chasseurs, c'est le chasseur féroce qui passe, dit-on; voici comment Bürger a dramatisé, dans la forme la plus poétique, l'origine de cette croyance. Un noble comte, malgré la solennité du dimanche, part pour la chasse avec ses valets et sa meute. A peine a-t-il quitté son château qu'un chevalier avec une tunique blanche arrive au grand galop et, se plaçant à sa droite, le conjure de ne pas profaner le jour du Seigneur; mais un autre chevalier, revêtu d'une armure noire, a pris la gauche du comte, et lui fait honte de se soumettre à ce qu'il appelle des préjugés de vieillard et de bonne femme. Le comte n'est que trop disposé à céder aux mauvaises inspirations, et quand il a fait lever un magnifique cerf, il ne respecte plus, dans la poursuite furieuse qu'il donne à la bête, ni hommes ni moissons. Il arrive à un champ de blé, l'unique fortune d'un pauvre laboureur; celui-ci se jette à genoux devant le cheval du chasseur et le supplie de ne pas dévaster son champ. Le chevalier à la tunique blanche se joint à lui pour implorer la pitié du comte, mais le sombre compagnon de sa gauche prend encore le dessus avec ses railleries, et la récolte du pauvre, sa seule ressource, est saccagée complétement. Il en arrive de même à un troupeau de bœufs et de moutons, toute la richesse d'un village; les bêtes et le berger sont massacrés. Enfin le cerf poursuivi se réfugie dans la cabane d'un vieil ermite; le saint homme suppliant demande grâce pour la bête; les deux chevaliers s'en mêlent pour la troisième fois, pour la dernière fois, dit le bon ange du comte, qui n'était autre que le cavalier de droite. Le chasseur, enivré de sang, n'écoute plus rien, il fond sur l'ermite, le glaive levé; mais voilà que tout disparaît devant lui. Il ne voit plus ni cabane, ni ermite, ni chevaliers, ni meute, ni chasseurs; il est seul au milieu de la forêt et le ciel s'obscurcit. Une terreur mortelle le saisit, il ne peut ni avancer, ni reculer; et, cloué à cette place, il entend une voix formidable prononcer sur lui un arrêt terrible, qui le condamne à la chasse l'éternité durant. Désormais ce sera lui le poursuivi, et les chasseurs seront tous les monstres de l'enfer déchaînés à sa suite, et pour qu'il ait ce spectacle horrible éternellement devant les yeux, une main gigantesque lui a saisi le cou et lui a retourné la tête. Il verra donc ces furies toujours près de l'atteindre, et toujours en fuyant devant elles, il éprouvera les mêmes angoisses. Et à peine la voix a-t-elle parlé, que la chasse infernale commence. La passion du chasseur est peinte de main de maître; dans l'enivrement de sa force, il arrive jusqu'au crime. Les deux chevaliers, son bon et son mauvais génie, répètent, comme les oracles de l'antiquité, toujours la même formule, et ce procédé n'est pas sans produire un grand effet. On dirait qu'on sent mieux toute leur puissance mystérieuse et leur supériorité surnaturelle, grâce à ces paroles qu'une inflexible nécessité semble avoir coulées dans un moule inaltérable. La description enfin de la solitude qui environne tout à coup le comte donne le frisson au lecteur le plus insensible. On pourrait dire d'une pareille *ballade* ce que Boileau, dans son *Art poétique*, disait d'un sonnet bien fait: cela vaut tout un poëme épique.

⁂

LA CHANSON DU BRAVE HOMME.

Le chant raconte l'action héroïque d'un pauvre paysan qui sauve une famille dans une inondation. La neige fond sur les montagnes, le fleuve grossit et monte. Sur des piliers massifs s'élève un pont de pierre, au milieu est une maisonnette où habitent le gardien, sa femme et son enfant. La destruction menace la maison. Dieu du ciel, ayez pitié d'eux! Un noble comte arrive au grand galop: « Deux cents pistoles à qui sauve ces malheureux. » Voici venir un paysan; il écoute le comte, regarde le péril et hardiment, au nom de Dieu, saute dans une barque. La malheureuse famille est sauvée, mais le *brave homme* refuse l'or du comte. Ce récit est d'un intérêt saisissant, il semble que nous sommes spectateurs, et la sueur coule sur nos fronts comme sur le front des témoins de cette scène.

⁂

LA FILLE DU PASTEUR.

Une jeune personne séduite par un grand seigneur, voilà tout le thème de la *fille du pasteur de Taubenhein*. Mais quel talent dans la peinture de chaque phase de la séduction! C'est encore le flot, qui monte et monte toujours, prend les proportions les plus tragiques. Chaque vers augmente l'effet, qui grandit jusqu'au dénoûment. Bürger n'a pas toujours cherché à exciter la terreur; quelques-unes de ses ballades sont même écrites sur un ton quelque peu goguenard et trivial. En général ses poésies manquent d'élévation, et il s'appesantit trop souvent sur les descriptions, genre dans lequel il excelle. Son style brille par la clarté, l'énergie et une élégance naturelle, bien qu'elle soit le fruit du travail, et toutes les qualités propres à rendre un poëte populaire.

De tous les poëtes allemands, Schiller est celui que nous sentons le mieux, car il faut désespérer de rendre jamais dans notre langue les beautés propres à l'idiome souple et profond de la Germanie. M^me^ de Staël a essayé, dans son livre de l'*Allemagne*, de donner une idée de l'impression que produisit sur elle la lecture de la *Cloche*, qu'elle déclare intraduisible. M. E. Deschamps l'a essayé cependant. Nous mettrons plus loin nos lecteurs à même de juger jusqu'à quel point il a réussi. Le chant de la *Cloche* est une revue poétique des principales phases de la vie humaine, telles que la naissance, le mariage, etc., solennisées par la voix de la cloche; il se divise en deux parties: dans l'une, on assiste à l'opération de la fonte, et toute l'habileté du poëte se révèle dans le talent d'imitation, dans ce qu'on appelle l'onomatopée; mais qu'on n'aille pas croire à une puérile imitation de sons, c'est dans la pensée que se fait ce curieux travail. Analyser une telle sensation est presque impossible. La seconde partie nous fait assister à toutes les grandes scènes de la vie dans lesquelles la cloche va jouer un rôle solennel: la naissance, le mariage, la mort; puis l'incendie et l'émeute; enfin toutes les circonstances qui datent dans la vie de l'homme. On pressent quel parti un poëte comme Schiller a pu tirer de ces images, dans une langue si maniable, si pittoresque et si énergique.

LE CHANT DE LA CLOCHE.

Vivos voco, mortuos plango, fulgura frango.

Le moule d'argile est encore plongé et scellé dans la terre; aujourd'hui, la cloche doit être faite. A l'œuvre, compagnons, courage! la sueur doit ruisseler du front brûlant. L'œuvre doit honorer le maître; mais il faut que la bénédiction vienne d'en haut.

Il convient de mêler des paroles sérieuses à l'œuvre sérieuse que nous préparons; le travail que de sages paroles accompagnent s'exécute gaiement. Considérons gravement ce que produira notre faible pouvoir; car il faut mépriser l'homme sans intelligence qui ne réfléchit pas aux entreprises qu'il veut accomplir. C'est pour méditer dans son cœur sur le travail que sa main exécute que la pensée a été donnée à l'homme: c'est là ce qui l'honore.

Prenez du bois de sapin; choisissez des branches sèches, afin que la flamme plus vive se précipite dans le conduit. Quand le cuivre bouillonnera, mêlez-y promptement l'étain, pour opérer un sûr et habile alliage.

La cloche que nous formons à l'aide du feu, dans le sein de la terre, attestera notre travail au sommet de la tour élevée. Elle sonnera pendant de longues années; bien des hommes l'entendront retentir à leurs oreilles, pleurer avec les affligés et s'unir aux prières des fidèles. Tout ce que le sort changeant jette parmi les enfants de la terre montera vers cette couronne de métal et les fera vibrer au loin.

Je vois jaillir des bulles blanches. Bien! la masse est en fusion. Laissons-la se pénétrer du sel de la cendre qui hâtera sa fluidité. Que le mélange soit pur d'écume, afin que la voix du métal poli retentisse pleine et sonore; car, la cloche salue avec l'accent solennel de la joie l'enfant bien-aimé à son entrée dans la vie, lorsqu'il arrive plongé dans le sommeil. Les heures joyeuses et sombres de sa destinée sont encore cachées pour lui dans les voiles du temps; l'amour de sa mère veille avec de tendres soins sur son matin doré; mais les années fuient, rapides comme la flèche. L'enfant se sépare fièrement de la jeune fille; il se précipite avec impétuosité dans le courant de la vie, il parcourt le monde avec le bâton de voyage et rentre étranger au foyer paternel, et il voit devant lui la jeune fille charmante dans l'éclat de sa fraîcheur, avec son regard pudique, son visage timide, pareille à une image du ciel. Alors un vague désir, un désir sans nom, saisit l'âme du jeune homme; il erre dans la solitude, fuyant les réunions tumultueuses de ses frères et pleurant à l'écart. Il suit, en rougissant, les traces de celle qui lui est apparue, heureux de son sourire, cherchant pour la parer les plus belles fleurs du vallon. Oh! tendre désir, heureux espoir, jour doré du premier amour! les yeux alors voient le ciel ouvert; le cœur nage dans la félicité. Oh! que ne fleurit-il à tout jamais, l'heureux temps du jeune amour!

Comme les tubes bruissent déjà! J'y plonge cette baguette: si nous la voyons vitrifier, il sera temps de couler le métal. Maintenant, compagnons, alerte! Examinez le mélange et voyez si, pour former un alliage parfait, le métal doux est uni au métal fort.

Car de l'alliance de la douceur avec la force, de la sévérité avec la tendresse, il résulte la bonne harmonie. C'est pourquoi ceux qui s'unissent à tout jamais doivent s'assurer si le cœur répond au cœur. Courte est l'illusion, long est le repentir. La couronne virginale se marie avec grâce aux cheveux de la fiancée, quand les cloches argentines de l'église invitent aux fêtes nuptiales. Hélas! la plus belle solennité de la vie marque le terme du prin-

temps de la vie. La douce illusion s'en va avec le voile et la ceinture; la passion disparaît, puisse l'amour rester! la fleur se fane, puisse le fruit mûrir! Il faut que l'homme entre dans la vie orageuse, il faut qu'il agisse, combatte, plante, crée, et par l'adresse, par l'effort, par le hasard et la hardiesse, subjugue la fortune. Alors les biens affluent autour de lui, ses magasins se remplissent de dons précieux, ses domaines s'élargissent, sa maison s'agrandit, et dans cette maison règne la femme sage, la mère des enfants. Elle gouverne avec prudence le cercle de famille, donne des leçons aux jeunes filles, réprimande les garçons. Ses mains actives sont sans cesse à l'œuvre; elle remplit de trésors les armoires odorantes, tourne le fil sur le fuseau, amasse dans des buffets soigneusement nettoyés la laine éblouissante, le lin blanc comme la neige; elle joint l'élégance au solide et jamais ne se repose.

Du haut de sa demeure, d'où le regard s'étend au loin, le père contemple d'un œil joyeux ses propriétés florissantes. Il voit ses arbres qui grandissent, ses granges bien remplies, *ses greniers qui plient sous le poids de* leurs richesses, et ses moissons pareilles à des vagues ondoyantes, et alors il s'écrie avec orgueil : La splendeur de ma maison, ferme comme les fondements de la terre, brave la puissance du malheur. Mais, hélas! avec les rigueurs du destin il n'est point de pacte éternel, et le malheur arrive d'un pied rapide.

Allons! nous pouvons commencer à couler le métal; à travers l'ouverture, il apparaît bien dentelé. Mais avant de le laisser sortir, répétez, comme une prière, une sentence pieuse, ouvrez les conduits et que Dieu garde l'édifice. Voilà que les vagues, rouges comme du feu, courent en fumant dans l'enceinte du moule!

Heureuse est la puissance du feu, quand l'homme la dirige, la domine. Ce qu'il fait, ce qu'il crée, il le doit à cette force céleste; mais terrible est cette même force quand elle échappe à ses chaînes, quand elle suit sa violente impulsion, fille libre de la nature. Malheur! lorsque, affranchie de tout obstacle, elle se répand à travers les rues populeuses et allume l'effroyable incendie; car les élé*ments sont hostiles* aux œuvres des *hommes*. Du sein des nuages descend la pluie, qui est une bénédiction, et du sein des nuages descend la foudre. Entendez-vous, au sommet de la tour, gémir le tocsin? Le ciel est rouge comme du sang, et cette lueur de pourpre n'est pas celle du jour. Quel tumulte à travers les rues! quelle vapeur dans les airs! La colonne de feu roule en pétillant de distance en distance et grandit avec la rapidité du vent. L'atmosphère est brûlante comme la gueule d'un four, les solives tremblent, les poutres tombent, les fenêtres éclatent, les enfants pleurent, les mères courent égarées et les animaux mugissent sous les débris. Chacun se hâte, prend la fuite, cherche un moyen de salut. La nuit est brillante comme le jour, le seau circule de main en main sur une longue ligne, et les pompes lancent des gerbes d'eau; l'aquilon arrive en mugissant et presse la flamme petillante; le feu éclate dans la moisson sèche, dans les parois du grenier, atteint les combles et s'élance vers le ciel, comme s'il voulait, terrible et puissant, entraîner la terre dans son essor impétueux. Privé d'espoir, l'homme cède à la force des dieux et regarde, frappé de stupeur, son œuvre s'abîmer. Consumé, dévasté, le lieu qu'il occupait est le siége des aquilons; la terreur habite dans les ouvertures désertes des fenêtres, et les nuages du ciel planent sur les décombres.

L'homme jette encore un regard sur le tombeau de sa fortune, puis il prend le bâton de voyage. Quels que soient les désastres de l'incendie, une douce consolation lui est restée; il compte les têtes qui lui sont chères : O bonheur! il ne lui en manque pas une.

La terre a reçu le métal, le moule est heureusement rempli; la cloche en sortira-t-elle assez parfaite pour récompenser notre art et notre labeur? Si la fonte n'avait pas réussi! si le moule s'était brisé! Hélas! pendant que nous espérons, peut-être le mal est-il déjà fait.

Nous confions l'œuvre de nos mains aux entrailles du sol. Le laboureur leur confie ses semences, espérant qu'elles germeront pour son bien, selon les desseins du ciel. Nous ensevelissons dans le sein de la terre des semences encore plus précieuses, espérant qu'elles se lèveront du cercueil pour une vie meilleure.

Dans la tour de l'église retentissent les sons de la cloche, les sons lugubres qui accompagnent le chant du tombeau, qui annoncent le passage du voyageur que l'on conduit à son dernier asile. Hélas! c'est une épouse chérie, c'est une mère fidèle que le démon des ténèbres arrache aux bras de son époux, aux tendres enfants qu'elle mit au monde avec bonheur, qu'elle nourrit de son sein avec amour. Hélas! les doux liens sont à jamais brisés, car elle habite désormais la terre des ombres, celle qui fut la mère de famille. C'en est fait de sa direction assidue, de sa vigilante sollicitude, et désormais l'étrangère régnera sans amour à son foyer désert.

Pendant que la cloche se refroidit, reposons-nous de notre rude travail; que chacun de nous s'égaye comme l'oiseau sous la feuillée. Quand la lumière des étoiles brille, le jeune ouvrier, libre de tout souci, entend sonner l'heure de la joie. Mais le maître n'a pas de repos.

A travers la forêt sauvage, le voyageur presse gaiement le pas pour arriver à sa chère demeure. Les brebis bêlantes, les bœufs au large front, les génisses au poil luisant, se dirigent en mugissant vers leur étable. Le chariot chargé de blé s'avance en vacillant. Sur les gerbes brille la guirlande de diverses couleurs, et les jeunes gens de la maison courent à la danse. Le silence règne sur la place et dans les rues, les habitants de la maison se rassemblent autour de la lumière et la porte de la ville roule sur ses gonds. La terre est couverte d'un voile sombre; mais la nuit, qui tient éveillé le méchant, n'effraye pas le paisible bourgeois; car l'œil de la justice est ouvert.

Ordre saint, enfant béni du ciel, c'est toi qui formes de douces et libres unions; c'est toi qui as jeté les fondements des villes; c'est toi qui as fait sortir le sauvage farouche de ses forêts; c'est toi qui, pénétrant dans la demeure des hommes, leur donnes des mœurs paisibles et le lien le plus précieux, l'amour de la patrie.

Mille mains actives travaillent et se soutiennent dans un commun accord, et toutes les forces se déploient dans ce mouvement empressé. Le maître et le compagnon poursuivent leur œuvre sous la sainte protection de la liberté. Chacun se réjouit de la place qu'il occupe et brave le dédain. Le travail est l'honneur du citoyen; la prospérité est la récompense du travail. Si le roi s'honore de sa dignité, nous nous honorons de notre travail. Douce paix, heureuse union, restez, restez dans cette ville. Qu'il ne vienne jamais le jour où des hordes cruelles traverseraient cette vallée, où le ciel, que colore la riante pourpre du soir, refléterait les lueurs terribles de l'incendie des villes et des villages!

A présent brisez le moule, il a rempli sa destination. Que le regard et le cœur se réjouissent à l'aspect de notre œuvre heureusement achevée. Frappez! frappez avec le marteau jusqu'à ce que l'enveloppe éclate : pour que nous voyions notre cloche, il faut que le moule soit brisé en morceaux.

Le maître sait, d'une main prudente et en temps opportun, rompre l'enveloppe; mais malheur quand le bronze embrasé éclate de lui-même et se répand en torrents de feu. Dans son aveugle fureur, il s'élance avec le bruit de la foudre, déchire la terre qui l'entoure, et, pareil aux gueules de l'enfer, vomit la flamme dévorante. Là où règnent les forces inintelligentes et brutales, là l'œuvre pure ne peut s'accomplir. Quand les peuples s'affranchissent d'eux-mêmes, le bien-être ne peut subsister.

Malheur! lorsqu'au milieu des villes l'étincelle a longtemps couvé; lorsque la foule, brisant ses chaînes, cherche pour elle-même un secours terrible; alors la révolte, suspendue aux cordes de la cloche, la fait gémir dans l'air et change en instrument de violence un instrument de paix.

Liberté! Egalité! Voilà les mots qui retentissent. Le bourgeois paisible saisit les armes; la multitude inonde les rues et les places, des bandes d'assassins errent de côté et d'autre. Les femmes deviennent des hyènes et se font un jeu de la terreur. De leurs dents de panthères, elles déchirent le cœur palpitant de l'ennemi. Plus rien de sacré; tous les liens d'une réserve pudique sont rompus. Le bon cède la place au méchant, et les vices marchent en liberté. Le réveil du lion est dangereux, la dent du tigre est effrayante; mais ce qu'il y a de plus effrayant, c'est l'homme *dans son délire. Malheur à ceux qui prêtent* à cet aveugle éternel la torche, la lumière du ciel! elle ne l'éclaire pas, mais elle peut, entre ses mains, incendier les villes, ravager les campagnes.

Dieu a béni mon travail. Voyez! du milieu de l'enveloppe s'élève le métal, pur comme une étoile d'or. De son sommet jusqu'à sa base, *il reluit comme le soleil, et les armoiries* bien dessinées attestent l'expérience du mouleur. Venez! venez! mes compagnons! formez le cercle, baptisons la cloche, donnons-lui le nom de Concorde. Qu'elle ne rassemble la communauté que pour des réunions de paix et d'affection!

Qu'elle soit, par le maître qui l'a formée, consacrée à cette œuvre pacifique. Elevée audessus de la vie terrestre, elle planera sous la voûte du ciel azuré. Elle se balancera près du tonnerre et près des astres. Sa voix sera une voix suprême, comme celle des planètes, qui, dans leur marche, louent le Créateur et règlent le cours de l'année; que sa bouche d'airain ne soit occupée qu'aux choses graves et éternelles. Que le temps la touche à chaque heure dans son vol rapide. Que, sans cœur et sans compassion, elle prête sa voix au destin et annonce les vicissitudes de la vie. Qu'elle nous répète que rien ne dure en ce monde, que toute chose terrestre s'évanouit comme le son qu'elle fait entendre et qui bientôt expire.

Maintenant, arrachez avec les câbles la cloche de la fosse; qu'elle s'élève dans les airs, dans l'empire du son. Tirez! tirez! Elle s'émeut, elle s'ébranle, elle annonce la joie à cette ville. Que ses premiers accents soient des accents de paix.

* * *

LA CLOCHE.

Compagnons, dans le sol s'est affermi le moule;
La cloche enfin va naître aux regards de la foule;
C'est le jour si longtemps appelé par nos vœux;
Qu'une ardente sueur couvre vos bras nerveux :
L'honneur égalera la peine et le courage
Des joyeux ouvriers, si Dieu bénit l'ouvrage.
Il faut associer, comme un puissant secours,
Au travail sérieux de sérieux discours;
Le dur travail, rebelle à des esprits frivoles,
S'accomplit sans efforts sous d'heureuses paroles.
Méditons entre nous sur les futurs bienfaits,
D'une cause vulgaire admirables effets.
Honte à qui ne sait pas réfléchir pour connaître!
Par la réflexion l'homme ennoblit son être,
S'exalte; et la raison fut donnée aux humains
Pour sentir dans leur cœur les œuvres de leurs mains.

Choisissez les tiges séchées
Des pins tombés sous les hivers,
Pour qu'au sein des tubes ouverts
Les flammes volent épanchées;
Dompté par les feux dévorants,
Que le cuivre à l'étain s'allie,
Afin que la masse amollie
Roule en plus rapides torrents.

Ce pieux monument que vont avec mystère
Edifier nos mains dans le sein de la terre,
Il parlera de nous des sommets de la tour;
Vainqueur, il franchira les temps, et tour à tour
Comptera des humains les races disparues;
On verra dans le temple, à sa voix accourues,
Des familles sans nombre humilier leur front;
Aux pleurs de l'affligé ses plaintes s'uniront;
Et ce que les destins, loin de l'âge où nous sommes,
Dans leur cours inégal apporteront aux hommes,
S'en ira retentir contre ses flancs mouvants,
Qui le propageront sur les ailes des vents.

Je vois frémir la masse entière,
L'air s'enfle en bulles. Cependant.
Des sels de l'alcali mordant
Laissez se nourrir la matière.
Il faut que du bouillant canal
L'impure écume s'évapore,
Afin que la voix du métal
Retentisse pleine et sonore.

La cloche annonce au jour, avec des chants joyeux,
L'enfant dont le sommeil enveloppe les yeux.
Qu'il repose!... Pour lui, tristes ou fortunées,
Dans l'avenir aussi dorment les destinées.
Mais sa mère, épiant un sourire adoré,
Veille amoureusement sur son matin doré.
Hélas! le temps s'envole et les ans se succèdent :
Déjà l'adolescent, que mille vœux possèdent,
Tressaille et, de ses sœurs quittant les chastes jeux,
S'élance impatient vers un monde orageux.
Pèlerin engagé dans ses trompeuses voies,
Qu'il a connu bientôt le néant de ses joies!
Il revient, étranger, au hameau paternel;
Et devant ses regards, comme un ange du ciel,
Apparaît, dans la fleur de sa grâce innocente,
Les yeux demi-baissés, la vierge rougissante.
Alors, un trouble ardent, qu'il ne s'explique pas,
S'empare du jeune homme. Il égare ses pas,
Cherche les bois déserts et les lointains rivages,
Et, de ses compagnons fuyant les rangs sauvages,
Aux traces de la vierge il s'arrête, et, rêveur,
Adore d'un salut la douteuse faveur.
Des aveux qu'il médite il s'enivre lui-même;
Aux nuages, aux vents, il dit cent fois qu'il aime;
Sa main, aux prés fleuris, demande chaque jour
Ce qu'ils ont de plus beau pour parer son amour;
Son cœur s'ouvre au désir, et ses rêves complices
Du ciel anticipé connaissent les délices.
Hélas! *dans sa fraîcheur que n'est-elle toujours*
Cette jeune saison des premières amours!

Comme les grands tubes bruissent!
Qu'un rameau, dans la masse admis,
Plonge... Quand ses bords se vernissent,
On peut fondre; courage, amis!
Tentons cette épreuve infaillible,
Par qui doit être révélé
Si le travail dur ou flexible
S'est heureusement accouplé.

Car, où l'on voit la force à la douceur unie,
De ce contraste heureux naît la pure harmonie.
C'est ainsi qu'enchaîné par un attrait vainqueur,
Le cœur éprouvera s'il a trouvé le cœur.
L'illusion est courte, et sa fuite est suivie
D'un amer repentir aussi long que la vie.
Voici, des fleurs au sein, des fleurs dans ses cheveux,
La vierge, pâle encor de ses premiers aveux;
Sur son front couronné, sur sa pudique joue,
Le voile de l'épouse avec amour se joue
Quand la cloche sonore, en longs balancements,
A l'éclat de la fête invite les amants.
La fête la plus belle et la plus fortunée,
Hélas! est du printemps la dernière journée;
Car, avec la ceinture et le voile, en un jour,
La belle illusion se déchire, et l'amour
Menace d'expirer quand sa flamme est plus vive.
A l'amour fugitif que l'amitié survive;
Qu'à la fleur qui n'est plus succède un fruit plus doux.
Déjà la vie hostile appelle au loin l'époux :
Il faut qu'il veuille, agisse, ose, entreprenne, achève,
Pour atteindre au bonheur, insaisissable rêve.
D'abord il marche, aidé de la faveur des cieux :
L'abondance envahit ses greniers spacieux;
A ses nombreux arpents, d'autres arpents encore
S'ajoutent; sa maison s'étend et se décore;
La mère de famille y règne sagement,
Du groupe des garçons gourmande l'enjoûment,
Instruit la jeune fille, aux mains laborieuses;
Vouée aux soins prudents des heures sérieuses,
Des rameaux du verger elle détache et rend
Tout le linge de neige à son coffre odorant,
Y joint la pomme d'or que janvier verra mûre,
Tourne le fil autour du rouet qui murmure,
Partage aux travailleurs la laine des troupeaux,
Les surveille, et, comme eux, ignore le repos.
Du haut de sa demeure, au jour naissant, le père
Contemple, en souriant, sa fortune prospère;
Ses murs, dont l'épaisseur affronte les saisons,
Et ses greniers comblés des dernières moissons,
Quand déjà du printemps les haleines fécondes
De ses jeunes épis bercent les fraîches ondes.
D'une bouche orgueilleuse, il se vante : « Aussi forts
Que ces rocs où des temps s'épuisent les efforts,
Pèsent les bâtiments que mon or édifie! »
Malheureux! qui peut faire un pacte avec le sort?
Le ciel rit, un point noir paraît : la foudre en sort!

Bien. Le rameau fait son épreuve.
Commençons la fonte... Un moment!
Avant de déchaîner le fleuve,
Avez-vous prié saintement?
A présent, allons! qu'on se range;
Ouvrez les canaux. — Ah! que Dieu
Nous aide! — Voyez le mélange
Accourir en vagues de feu!

Il est de l'univers la plus pure merveille,
Le feu, quand l'homme en paix le dompte et le [surveille,
Et c'est par son secours que l'homme est souverain.
Mais qu'il devient fatal lorsque, seul et sans frein,
Pour dévorer au loin les vieux pins, les grands chênes,
Il part comme un esclave affranchi de ses chaînes!
Malheur! lorsque la flamme, au gré des aquilons,
A travers les cités roule ses tourbillons;
Car tous les éléments ont une antique haine
Pour les créations de la puissance humaine.
Entendez-vous des tours bourdonner le beffroi?
A la rougeur du ciel, le peuple avec effroi
S'interroge. — Au milieu des noirs flots de fumée
S'élève en tournoyant la colonne enflammée;
L'incendie, étendant sa rapide vigueur,
Du front des bâtiments sillonne la longueur;
L'air s'embrase, pareil aux gueules des fournaises;
La lourde poutre craque et se dissout en braises;
Les portes, les balcons s'écroulent!... Plus d'abris;
Les enfants sont en pleurs sur les seuils en débris;
Les mères, le sein nu, comme de pâles ombres,
Courent; les animaux hurlent sous les décombres;
Tout meurt, tombe ou s'enfuit par de brûlants che- [mins;
Le seau vole, emporté par la chaîne des mains.
Ce fils qui va tenter l'effrayante escalade
Sauvera-t-il du moins son vieux père malade?...
L'orage impétueux accourt de l'occident :
La flamme s'en irrite et l'accueille en grondant;
Sur la moisson séchée, elle tombe et serpente,
Comme un affreux géant qui veut toucher les cieux.
L'homme, sous les destins, fléchit silencieux;
Ses œuvres ont péri; partout la flamme est reine;
Ses murs brûlés debout restent seuls, sombre arène,
Où des froids ouragans s'engouffre la fureur;
La nue en voyageant y regarde, et l'horreur
Dans leurs concavités profondément séjourne.
Une dernière fois, l'homme, en priant, se tourne
Vers sa fortune éteinte, et bientôt, plus serein,
Prend avec le bâton les vœux du pèlerin.
Tout ce qui fut son bien n'est plus qu'un peu de cendre;
Mais un rayon de joie en son deuil vient descendre;
Voyez : il a compté les têtes qu'il chérit,
Pas une ne lui manque; et, triste, il leur sourit.

Le métal que la terre enferme
A comblé le moule. Ah! du moins,
L'œuvre, arrivé pur à son terme,
Paîra-t-il notre art et nos soins?
Mais si l'enveloppe fragile
Rompait sous le bronze enflammé!...
Peut-être dans la sombre argile
Le mal est déjà consommé!

Nous confions au sein de la terre profonde
L'ouvrage de nos mains; dans son ombre féconde,
Le prudent laboureur laisse tomber encor
L'humble grain, en espoir, riche et flottant trésor;
Vêtus de deuil, hélas! nous venons à la terre
D'un germe plus sacré déposer le mystère,
Pleins de l'espoir qu'un jour du cercueil redouté
Ce dépôt fleurira pour l'immortalité.
Des hauts sommets du dôme aux épaisses ténèbres,
La cloche a du tombeau tinté les chants funèbres.
Ecoutez! ses concerts, d'un accent inhumain,
Suivent un voyageur sur son dernier chemin.
C'est la mère chérie, hélas! la tendre épouse,
Que vient du roi des morts l'avidité jalouse
Séparer des enfants, de l'époux expirant.
L'époux les reçut d'elle; et tous, l'un déjà grand,
L'autre dans ses bras, l'autre encore à la mamelle,
Ils souriaient... Alors, rien n'était beau comme elle!
C'en est fait, elle dort sous le triste gazon,
Celle qui fut longtemps l'âme de la maison.
Déjà manquent tes soins, ô douce ménagère!
Et demain, sans amour, va régner l'étrangère!...

Laissons froidir la cloche; et vous,
Comme l'oiseau sous la feuillée,
Libres et joyeux, courez tous :
Voici l'heure de la veillée.
Le compagnon vole au plaisir;
Dans les cieux en paix, il voit naître
Et briller les astres : le maître
Doit se tourmenter sans loisir.

Sous la forêt, où glisse une pâle lumière,
O voyageur, hâtez vos pas vers la chaumière.
L'*Angelus* des hameaux retentit dans les airs;
Le filet allongé pend sur les flots déserts;
L'agneau, devant les chiens, vers le bercail se sauve;
Le troupeau des grands bœufs, au front large, au poil [fauve,
S'arrache, en mugissant, aux délices des prés;
Il s'avance, couvert de festons diaprés,
Le lourd char des moissons, criant sous l'abondance,
Et les gais moissonneurs s'échappent vers la danse.
Cependant, tous les bruits meurent dans la cité;
Près de l'ardent foyer, par l'aïeul excité,
S'arrondit la famille, et quelque vieille histoire
Enchante, en l'effrayant, l'immobile auditoire.
La porte des remparts se ferme pesamment;
Sous son aile l'oiseau courbe son front dormant.
La nuit, qui des méchants éveille le cortége,
Du citoyen, que l'ordre et que la loi protége,
N'épouvante jamais le sommeil innocent.
Ordre sacré, tes nœuds, joug aimable et puissant,
Resserrent les anneaux de l'égalité sainte;
Tu traças des cités, et tu défends l'enceinte;
Ta noble voix, du fond de ses antres lointains,
Appela le sauvage à de meilleurs destins;
Sous le toit des mortels, dans leur premier ménage,
Tu pénétras timide; et, plus fort d'âge en âge,
Soumis au frein des mœurs leurs rebelles penchants.
C'est toi qui présidas aux limites des champs,
Toi qui créas enfin cette autre idolâtrie,
Le plus saint des amours, l'amour de la patrie.
A son nom, mille bras, d'un mutuel secours,
S'animent; au milieu de cet heureux concours,
Sur tous les points rivaux, les forces dispersées
Tendent au bien commun, librement exercées;
Chacun, heureux et fier du poste qu'il a pris,
Des grands au cœur oisif brave les vains mépris.
Le plus noble attribut du citoyen qui pense,
C'est le travail; son œuvre en est la récompense.
Si les rois de splendeur marchent environnés,
De nos créations nous brillons couronnés;
Ils sont par le hasard et nous par le génie.
Paix gracieuse, douce et divine harmonie,
Que nos bras fraternels enchaînent vos attraits!
Qu'il ne s'élève plus le jour où j'entendrais
Des hordes d'étrangers, turbulente mêlée,
Parcourir en vainqueurs ma tranquille vallée,
Où l'horizon du soir, rouge de pourpre et d'or,
Des chaumes embrasés resplendirait encor!

Maintenant, brisez l'édifice
Pour que notre œil soit récréé.
Que notre cœur se réjouisse
De l'œuvre par nos mains créé.
Que le marteau pesant résonne
Jusqu'au moment où, des débris
De l'enceinte qui l'emprisonne,
Naîtra la cloche au jour surpris.

C'est le maître prudent qui doit rompre le moule;
Mais lorsque en flots brûlants l'airain s'échappe et
Quand sa puissance même a rejeté ses fers, [roule,
Il mugit et, semblable aux laves des enfers,
De sa captivité court punir ses rivages.
Tel le flot populaire étend ses longs ravages.
Ah! malheur lorsqu'au sein des États menacés
Des germes factieux fermentent amassés,
Et que le peuple, un jour, las de sa longue enfance,
S'empare horriblement de sa propre défense!
Aux cordes de la cloche, alors, en rugissant,
Se suspend la révolte, ivre et rouge de sang;
L'airain qu'au Dieu de paix la piété consacre,
Sonne un affreux signal de guerre et de massacre;
Un cri de toutes parts s'élève : Egalité!
Liberté!... Chacun s'arme ou fuit épouvanté.
La ville se remplit; hurlant des chants infâmes,
Des troupes d'assassins la parcourent; les femmes,
Avec les dents du tigre, insultent sans pitié
Le cœur de l'ennemi déjà mort à moitié,
Et du rire d'un monstre avec l'horreur se jouent.
De l'ordre social les liens se dénouent;
Les gens de bien font place à la rébellion.
Certes, il est dangereux d'éveiller le lion,
La serre du vautour est sanglante et terrible;
Mais l'homme, en son délire, est cent fois plus horrible.
Oh! ne confions point, par un jour criminel,
Les célestes clartés à l'aveugle éternel!
Il s'en fait une torche, et, d'une main hardie,
Au lieu de la lumière, il répand l'incendie.

Dieu ne veut plus nous éprouver :
Voyez, du sol qui l'environne,
Lisse et brillante, la couronne
En étoile d'or s'élever!
Déjà le cintre métallique
En mille reflets joue à l'œil;
Déjà l'écusson symbolique
Du sculpteur satisfait l'orgueil.

Que le chœur de la danse à pas joyeux s'approche!
Venez tous, et donnons le baptême à la cloche;
Trouvons-lui quelque nom propice et gracieux.
Qu'elle veille sur nous en s'approchant des cieux;
Balancée au-dessus de la verte campagne,
Que sa bruyante joie ou sa plainte accompagne
Les scènes de la vie en leurs jeux inconstants;
Qu'elle soit dans les airs comme une voix du temps;
Que le temps, mesuré dans sa haute demeure,
De son aile, en fuyant, la touche heure par heure;
Aux voluptés du crime apportant le remord,
Qu'elle enseigne aux humains qu'ils sont nés pour la
Et que tout ici-bas s'évanouit et passe [mort,
Comme sa voix qui roule et s'éteint dans l'espace.

Que les câbles nerveux, de son lit souterrain,
Arrachent lentement la cloche aux flancs d'airain.
Oh! qu'elle monte en reine à la voûte immortelle!
Elle monte, elle plane, amis, et puisse-t-elle,
Dissipant dans nos cieux les nuages épais,
De son premier accent nous proclamer LA PAIX!

(Trad. de MM. E. et A. DESCHAMPS.)

Un dernier mot sur ce chant magnifique, la plus belle, sans contredit, de toutes les *ballades*.

On pourrait traduire en français les pensées fortes, les images belles et touchantes qu'inspirent à Schiller les grandes époques de la destinée humaine; mais il est impossible d'imiter noblement les strophes en petits vers, et composées de mots dont le son bizarre et précipité semble faire entendre les coups redoublés et les pas rapides des ouvriers qui dirigent la lave brûlante de l'airain. Peut-on avoir l'idée d'un poëme de ce genre par une traduction en prose? C'est lire la musique au lieu de l'entendre; encore est-il plus aisé de se figurer, par l'imagination, l'effet des instruments que l'on connaît, que les accords et les contrastes d'un rhythme et d'une langue qu'on ignore. Tantôt la brièveté régulière du mètre fait sentir l'activité des forgerons, l'énergie bornée, mais continue, qui s'exerce dans les occupations matérielles; et tantôt, à côté de ce bruit dur et fort, l'on entend les chants aériens de l'enthousiasme ou de la mélancolie. L'originalité de ce poëme est perdue quand on le sépare de l'impression que produisent une mesure de vers habilement choisie, et des rimes qui se répondent comme des échos intelligents que la pensée modifie; et cependant ces effets pittoresques des sons seraient très-hasardés en français. Le trivial nous menace sans cesse : nous n'avons pas, comme presque tous les autres peuples, deux langues, celle de la prose et celle des vers; et il en est des mots comme des personnes : là où les rangs sont confondus, la familiarité est dangereuse.

Il paraît que Schiller mit plusieurs années à composer ce poëme, et que ce ne fut qu'après l'avoir tourné et retourné de cent façons, qu'il y mit la dernière main, pendant un séjour à Rudolstadt, en 1799, et lui donna sa forme définitive. Selon sa coutume, il le publia d'abord dans l'*Almanach des Muses* de 1800. Il a pour épigraphe la fameuse inscription qui se lit sur la grosse cloche du *Münster* de Schaffhouse :

Vivos voco! Mortuos plango!... Fulgura frango!

***

HÉRO ET LÉANDRE.

Voyez ce vieux château que les rayons du soleil éclairent sur les rives où les vagues de l'Hellespont se précipitent en gémissant contre le roc des Dardanelles; entendez-vous le bruit de ces vagues sur le rivage? Elles séparent l'Asie de l'Europe, mais elles n'épouvantent pas l'amant.

Le dieu de l'amour a lancé un de ses traits puissants dans le cœur de Héro et de Léandre. Héro est belle et fraîche comme Hébé; lui parcourt les montagnes, entraîné par le plaisir de la chasse. L'inimitié de leurs parents sépare cet heureux couple et leur amour est en péril. Mais sur la tour de Sesto, que les flots de l'Hellespont frappent sans cesse avec impétuosité, la jeune fille est assise dans la solitude, et regarde les rives d'Abydos où demeure son bien-aimé. Hélas! nul pont ne réunit ces rivages éloignés, nul bateau ne va de l'un à l'autre; mais l'Amour a su trouver son chemin, il a su pénétrer dans les détours du labyrinthe; il donne l'habileté à celui qui est timide, il asservit à son joug les animaux féroces, il attelle à son char les taureaux fougueux. Le Styx même avec ses neuf contours n'arrête pas le dieu hardi; il enlève une amante aux sombres demeures de Pluton.

Il excite le courage de Léandre et le pousse sur les flots avec un ardent désir. Quand le rayon du jour pâlit, l'audacieux nageur se jette dans les ondes du Pont, les fend d'un bras nerveux et arrive sur la terre chérie, où la lumière d'un flambeau lui sert de guide.

Dans les bras de celle qu'il aime, l'heureux jeune homme se repose de sa lutte terrible; il reçoit la récompense divine que l'amour lui réserve jusqu'à ce que l'aurore éveille les deux amants dans leur rêve de volupté, et que le jeune homme se rejette dans les ondes froides de la mer.

Trente jours se passent ainsi; trente jours donnent à ces tendres amants les joies, les douceurs d'une nuit nuptiale, les transports ravissants que les dieux eux-mêmes envient. Celui-là n'a pas connu le bonheur, s'il n'a pas su dérober les fruits du ciel au bord effroyable du fleuve des enfers.

Le soir et le matin se succèdent à l'horizon. Les amants ne voient pas la chute des feuilles; ils ne remarquent pas le vent du nord qui annonce l'approche de l'hiver; ils se réjouissent de voir les jours décroître, et remercient Jupiter qui prolonge les nuits.

Déjà la durée des nuits était égale à celle des jours. La jeune fille, assise dans son château, regardait les chevaux du Soleil courir à l'horizon; la mer, silencieuse et calme, ressemblait à un pur miroir, nul souffle ne ridait sa surface de cristal; des troupes de dauphins jouent dans l'élément limpide, et l'escorte de Thétis s'élève en longue ligne noire du sein de la mer. Ces êtres marins connaissent seuls le secret de Léandre, mais Hécate les empêche à tout jamais de parler. La jeune fille contemple avec bonheur cette belle mer et lui dit d'une voix caressante : « Doux élément, pourrais-tu tromper? non, je traiterais d'imposteur celui qui t'appellerait fausse et infidèle. Fausse est la race des hommes, cruel est le cœur de mon père; mais toi, tu es douce et bienveillante, tu t'émeus aux chagrins de l'amour. J'étais condamnée à passer une vie triste et solitaire dans ces murs isolés et à languir dans un éternel ennui; mais tu portes sur ton sein, sans nacelle et sans pont, celui que j'aime, et tu le conduis dans mes bras. Effrayante est ta profondeur, terribles sont tes vagues! mais l'amour t'attendrit, le courage te subjugue.

» Le puissant dieu de l'amour t'a subjuguée aussi, lorsque la jeune et belle Hellé s'en retournait avec son frère emportant la toison d'or : ravie de ses charmes, tu la saisis sur les vagues, tu l'entraînas au fond de la mer.

» Dans tes grottes de cristal, douée de l'immortalité, déesse elle est unie à un dieu, elle s'intéresse à l'amour persécuté, elle adoucit tes mouvements impétueux et conduit les navigateurs dans le port. Belle Hellé, douce déesse, c'est toi que j'implore, ramène-moi celui que j'aime, par sa route accoutumée. »

Déjà la nuit enveloppe le ciel, la jeune fille allume le flambeau qui doit servir de fanal sur les vagues désertes à celui qu'elle attend. Mais voilà que le vent s'élève et mugit, la mer écume, la lueur des étoiles disparaît et l'orage approche.

Les ténèbres s'étendent à la surface lointaine du Pont, et des torrents de pluie tombent du sein des nuages; l'éclair brille, les vents sont déchaînés, les vagues profondes s'entr'ouvrent, et la mer apparaît terrible et béante comme la gueule de l'enfer.

« Malheur! malheur à moi! s'écrie la pauvre fille : Jupiter, prends pitié de mon sort; hélas! qu'ai-je osé demander? si les dieux m'écoutaient, si mon amant allait se livrer aux orages de cette mer infidèle!... Tous les oiseaux s'enfuient à la hâte, tous les navires qui connaissent la tempête se réfugient dans les baies. Hélas! sans doute l'audacieux entreprendra ce qu'il a déjà souvent entrepris, car il est poussé par un dieu puissant; et il me l'a juré, en me quittant, au nom de son amour, la mort seule l'affranchira de ses serments. Hélas! à cette heure même il lutte contre la violence de la tempête, et les vagues courroucées l'entraînent dans l'abîme.

» Vagues trompeuses, votre silence cachait votre trahison. Vous étiez unies comme une glace, calmes et sans trouble, et vous allez l'entraîner dans vos profondeurs perfides. C'est lorsqu'il est déjà au milieu de son trajet, lorsque tout retour est impossible, que vous déchaînez contre lui votre fureur. »

La tempête s'augmente : les vagues s'élèvent comme des montagnes et se brisent en mugissant contre les rochers, le navire aux flancs de chêne n'échappe pas à leur fureur; le vent éteint le flambeau qui devait guider le nageur, le péril est sur les eaux et le péril sur le rivage.

La jeune fille invoque Aphrodite; elle la prie d'apaiser l'orage, et promet d'offrir de riches sacrifices, d'immoler un taureau avec des cornes dorées; elle conjure toutes les déesses de l'abîme et tous les dieux du ciel de calmer la mer emportée.

« Écoute ma voix, sors de ta verte retraite, bienveillante Leucothée, toi qui souvent, à l'heure du péril sur les vagues tumultueuses, es apparue aux navigateurs pour les sauver! donne à celui que j'aime ton voile sacré, ton voile d'un tissu mystérieux, qui l'emportera sain et sauf hors du précipice des flots. »

Les vents furieux s'apaisent, les chevaux d'Eos montent à l'horizon, la mer reprend sa sérénité, l'air est doux, l'onde est riante : elle tombe mollement sur les rocs du rivage et y apporte, comme en se jouant, un cadavre.

Oui, c'est lui qui est mort et qui n'a pas manqué à son serment. La jeune fille le reconnaît : elle n'exhale pas une plainte, elle ne verse pas une larme; elle reste froide et immobile dans son désespoir, puis élève les yeux vers le ciel, et une noble rougeur colore son pâle visage.

« Ah! c'est vous, terribles divinités : vous exercez cruellement vos droits, vous êtes inflexibles, le cours de ma vie est achevé bien promptement. Mais j'ai connu le bonheur et mon destin fut doux; je me suis consacrée à ton temple comme une de tes prêtresses, je t'offre gaiement, par ma mort, un nouveau sacrifice, Vénus, grande reine. »

Et du haut de la tour elle se précipite dans les flots. Le dieu des mers s'empare du corps de la jeune fille, et, content de sa proie, il continue joyeusement à répandre les ondes de son urne inépuisable.

***

L'ANNEAU DE POLYCRATE.

Debout sur la terrasse de sa maison, il promenait ses regards satisfaits sur sa ville de Samos. « Tout ce que tu vois est soumis à mon pouvoir, disait-il au roi d'Egypte : avoue que je suis heureux.

— Tu as éprouvé la faveur des dieux; elle a assujetti à la puissance de ton sceptre ceux qui naguère étaient tes égaux : mais il en est un encore qui peut les venger; je ne puis te proclamer heureux aussi longtemps que veille l'œil de ton ennemi. »

A peine le roi avait-il parlé, qu'on voit venir un messager envoyé de Milet : « Fais flotter, ô seigneur, la fumée des sacrifices, et couronne d'une riante branche de laurier ta chevelure divine.

» Ton ennemi est tombé frappé d'un trait mortel; ton fidèle général Polydor m'a dépêché vers toi avec cette joyeuse nouvelle. » Et en parlant ainsi, il tire d'un vase noir et présente aux regards stupéfaits des deux souverains une tête bien connue et encore sanglante.

Le roi, effrayé, fait un pas en arrière : « Garde-toi, dit-il, de te fier au bonheur. Pense à la mer inconstante, à l'orage qui peut s'élever et anéantir la fortune incertaine de ta flotte. »

Avant qu'il eût achevé de parler, il est interrompu par les cris de joie qui retentissent sur la rade. Une forêt de navires apparaît dans le port, ils reviennent remplis de trésors étrangers.

L'hôte royal s'étonne : « Ton bonheur est grand aujourd'hui; mais redoute son inconstance. Les troupes crétoises te menacent d'un péril imminent : elles sont déjà près de la côte. »

Avant qu'il ait achevé de parler, on voit des navires dispersés et des milliers de voix s'écrient : « Victoire! Nous sommes délivrés de nos ennemis. L'orage a détruit la flotte crétoise et la guerre est finie. »

Alors l'hôte royal dit avec terreur : « En vérité, je dois te proclamer heureux, mais je tremble pour toi : la jalousie des dieux m'épouvante. Nul mortel en ce monde n'a connu la joie sans mélange.

» La fortune aussi m'a souri, la faveur du ciel m'a soutenu dans mes entreprises; mais j'avais un héritier chéri : les dieux me l'enlevèrent. Je le vis mourir, et je payai ainsi ma dette à la fortune.

» Si tu veux éviter quelque catastrophe, invoque les génies invisibles, pour qu'ils mêlent la souffrance à ton bonheur. Je n'ai vu encore aucun mortel arriver joyeusement au terme de sa vie quand les dieux l'avaient comblé de leurs dons.

» Et si les dieux n'exaucent pas ta prière, écoute le conseil d'un ami. Appelle toi-même la souffrance, choisis parmi tous les trésors celui auquel ton cœur attache le plus grand prix, et jette-le dans la mer. »

Polycrate, ému par la crainte, répond : « Dans toute cette île, rien ne m'est plus précieux que cet anneau : je veux le consacrer aux Euménides pour qu'elles me pardonnent ma fortune; » et il jette l'anneau dans les ondes.

Le lendemain matin un pêcheur au visage joyeux se présente devant le prince : « Seigneur, dit-il, j'ai pris un poisson tel que je n'en avais jamais vu de semblable dans mes filets, et je viens te l'offrir. »

Lorsque le cuisinier ouvrit le poisson, il accourut tout étonné auprès du prince et lui dit : « Vois, seigneur, l'anneau que tu portais, je viens de le trouver dans les entrailles de ce poisson. Oh! ton bonheur est sans bornes. »

Le roi d'Egypte, se détournant alors avec horreur, s'écrie : « Je ne puis rester ici plus longtemps, et tu ne peux plus être mon ami. Les dieux veulent ta perte, je m'éloigne à la hâte, pour ne pas périr avec toi. » Il dit, et à l'instant même il s'embarqua.

Le grand poëte allemand n'a pas jugé à propos de rappeler le dénoûment, qui est historique. « Mais le temps s'approchait où ces prospérités se devaient changer tout à coup en des adversités affreuses. Le grand roi de Perse, Darius, fils d'Hystaspe, entreprit la guerre contre les Grecs : il subjugua bientôt toutes les colonies de la côte d'Asie et des îles voisines qui sont dans la mer Egée. Samos fut prise; Polycrate fut vaincu; Oronte, qui commandait pour le grand roi, ayant fait dresser une haute croix, y fit attacher le tyran. »

FÉNELON.

***

LES GRUES D'IBYCUS.

Les peuples de la Grèce vont se réunir sur la terre de Corinthe pour le combat des chars et le combat du chant. Ibycus, l'ami des dieux, vient de se mettre en route. Apollon lui a donné l'harmonie des vers; il part de Rhégium avec un bâton de voyage, sentant déjà vibrer dans le cœur la voix qui l'inspire.

Déjà ses regards contemplent l'Acrocorinthe sur la montagne, et il s'avance avec joie à travers les mystérieuses forêts de Poséidon. Nul être humain n'apparaît; il ne voit que des grues qui s'en vont chercher la chaleur des contrées méridionales et l'accompagnent sur son chemin.

« Salut à vous, dit-il, oiseaux chéris qui avez traversé la mer en même temps que moi; ma destinée ressemble à la vôtre : nous venons de loin, et nous allons chercher une retraite hospitalière. Soyons fidèles à l'hôte qui préserve de l'injure l'étranger. »

Puis il continue sa marche. Il arrive au milieu de la forêt; tout à coup des meurtriers s'avancent et l'arrêtent. Il veut combattre; mais bientôt sa main retombe fatiguée, car elle est plus habituée à tendre la corde légère de la lyre que celle de l'arc vigoureux.

Il appelle à son secours les hommes et les dieux : ses cris sont inutiles. Aussi loin que sa voix peut s'étendre, il n'existe pas un être humain. « Hélas! s'écrie-t-il, il faut donc que je meure ici de la main de deux misérables, sur le sol étranger où personne ne me pleurera, où personne ne viendra me venger. »

A ces mots, il tombe couvert de blessures. Au même moment, les grues passent; il entend leurs cris aigus et ne peut plus les voir; mais il leur dit : « Si nul autre voix ne s'élève pour venger ma mort, la vôtre, du moins, accusera mes meurtriers. » Il dit, et meurt.

On retrouva un cadavre dans la forêt; et quoiqu'il fût défiguré, l'hôte qui attendait Ibycus à Corinthe reconnut ses traits chéris. « Est-ce donc ainsi, dit-il, que je devais te retrouver, moi qui espérais te voir porter glorieusement la couronne de laurier? »

Tous les étrangers réunis à la fête de Poséidon déplorent la perte d'Ibycus; la Grèce entière en est émue, et le peuple se rassemble au Prytanée, demandant avec colère à venger la mort du poëte, à satisfaire ses mânes par le sang des meurtriers.

Mais comment reconnaître les traces du crime au milieu de cette foule attirée par l'éclat de la fête? Ibycus a-t-il été frappé par des voleurs? est-il victime d'un lâche attentat? Hélios seul peut le dire, Hélios, qui connaît le secret des choses.

Peut-être, tandis que la vengeance le cherche, peut-être le meurtrier s'en va-t-il d'un pas hardi à travers l'assemblée des Grecs, jouissant des fruits de son crime. Peut-être insulte-t-il aux dieux jusque sur le seuil de leur temple; peut-être se mêle-t-il à la foule qui se dirige maintenant vers le théâtre.

Les bancs sont serrés les uns contre les autres; les colonnes de l'édifice chancellent presque sous ce lourd fardeau. Les peuples de la Grèce accourent, et la vague rumeur de cette foule ressemble au mugissement de la mer. Tout le monde se presse dans le vaste circuit et sur les gradins de l'amphithéâtre qui s'élève audacieusement dans les airs.

Qui pourrait compter tous ces peuples? Qui pourrait dire les noms de tous ceux qui ont trouvé ici l'hospitalité? Il en est venu de la ville de Thèbes, des bords de l'Aulide, de la Phocide, de Sparte, des côtes éloignées de l'Asie et des îles, et tous ces spectateurs écoutent la mélodie lugubre du chœur, qui, selon l'antique usage, sort du fond du théâtre avec une contenance grave et sévère, s'avance à pas mesurés et fait le tour de la scène. Aucune femme de ce monde ne ressemble à celles de ce chœur; jamais la maison d'un mortel ne montra une figure pareille; leur taille est comme celle des géants.

Un manteau noir tombe sur leurs flancs, et dans leurs mains décharnées, elles portent des flambeaux qui jettent une lueur sombre; au lieu de cheveux, on voit se balancer sur leurs têtes des serpents et des couleuvres enflés par le venin.

Ce chœur épouvantable s'avance et entonne l'hymne fatal qui pénètre dans l'âme et enlace dans ses propres liens la pensée du coupable. Les paroles de ce chant lamentable retentissent et agitent ceux qui les écoutent, et nulle lyre ne les accompagne.

« Heureux, disent-elles, heureux celui qui n'a point senti le crime détruire la naïve innocence de son âme! celui-là, nous ne le poursuivrons pas; il peut continuer sa route. Mais malheur, malheur à celui qui a commis le meurtre! nous nous attacherons à ses pas, nous, filles terribles de la Nuit! Qu'il ne croie pas nous échapper! nous avons des

ailes; nous lui jetterons un lien au pied et il tombera par terre. Aucun repentir ne nous fléchit; nous poursuivons *sans relâche le coupable*, nous le poursuivons jusque dans l'empire des ombres, et là nous ne l'abandonnons pas encore. »

En chantant ainsi, les Euménides dansent leur ronde funèbre. Un silence de mort pèse sur toute l'assemblée, comme si la divinité était là présente; et le chœur, poursuivant sa marche, s'en retourne à pas lents et mesurés dans le fond du théâtre.

Tout à coup on entend sur les gradins les plus élevés une voix qui s'écrie : « Regarde, regarde, Timothée, les grues d'Ibycus. » Au même instant on vit comme un nuage passer sur l'azur du ciel, et une troupe de grues poursuivre son vol.

Ibycus! ce nom ravive les regrets de tous les spectateurs, et ces paroles volent de bouche en bouche : « Ibycus, que la main d'un meurtrier égorgea et que nous avons pleuré! Qui parle de lui? Quel rapport y a-t-il entre lui et ces oiseaux? »

Et les questions redoublent; un pressentiment rapide passe dans tous les esprits : « Faites attention, s'écrie la foule, à la puissance des Euménides. Le poëte religieux sera vengé; l'assassin vient de se trahir lui-même. Saisissez celui qui a parlé d'Ibycus, et qu'il soit jugé. »

Celui qui avait prononcé ces paroles imprudentes aurait voulu les retenir; mais il était trop tard; ses lèvres pâles, son visage effrayé, révèlent son crime. On l'arrache de son siége, on le traîne devant le juge. La scène est transformée en tribunal, et l'éclair de la vengeance frappe le meurtrier.

***

LE TROUBADOUR.

A Aix-la-Chapelle, au milieu de la salle antique de son palais, Rodolphe, dans tout l'éclat de sa puissance impériale, était assis au splendide banquet de son couronnement. Le comte *palatin du Rhin servait les mets sur la table*, celui de Bohême versait les vins petillants, et les sept Electeurs s'empressaient de remplir les devoirs de leur charge auprès du maître de la terre.

Et la foule joyeuse du peuple encombrait les hautes galeries; ses cris d'allégresse s'unissaient au bruit des clairons; car l'interrègne avait été long et sanglant, et un souverain arbitre venait s'asseoir sur le premier trône du monde; le fer n'allait plus frapper aveuglément, et le citoyen paisible ne craindrait plus les vexations arbitraires de la puissance.

L'empereur saisit la coupe d'or, et promenant autour de lui des regards satisfaits : « La fête est brillante, le festin splendide, tout ici charme le cœur de votre souverain; cependant je n'aperçois point de troubadour qui vienne émouvoir mon âme par ses chants harmonieux et par les sublimes leçons de la poésie. Tel a été mon plus vif plaisir dès l'enfance, et l'empereur ne dédaigne point ce qui fit les délices du chevalier. »

Et voilà qu'un vieillard traverse le cercle des princes, s'avance vêtu d'une robe traînante; ses cheveux sont blancs comme la neige.

« Quels chants seront dignes du sublime empereur? s'écrie-t-il. Quels sont les accents qui vont s'échapper des cordes de ma lyre? Faut-il que le troubadour célèbre ce qu'il y a de noble et de grand sur la terre; ce que l'âme désire, ce que rêve le cœur?

— Je ne prescris rien au troubadour, répond Rodolphe en souriant; il appartient à un plus haut seigneur : il obéit à l'inspiration. » Tel que l'orageux aquilon dont on ignore l'origine; tel que le torrent dont la source est cachée, le chant du poëte jaillit des profondeurs de son âme et réveille les nobles sentiments assoupis dans le fond des cœurs.

Et le troubadour, après un brillant prélude, chante ainsi : « Un noble chevalier chassait dans *les bois le rapide chamois*; un écuyer le suivait, portant les armes de la chasse; et au moment où le chevalier, monté sur son fier coursier, allait entrer dans une prairie, il entend de loin tinter une clochette... C'était un prêtre, précédé de son clerc, et portant le saint viatique.

» Et le comte mit pied à terre, se découvrit humblement la tête et adora avec une foi ardente le Sauveur du monde. Mais un ruisseau qui traversait la prairie, grossi par les eaux d'un torrent, arrêta les pas du prêtre, qui, déposant à terre l'hostie sainte, s'empressa d'ôter sa chaussure pour atteindre l'autre rive.

— Que faites-vous? s'écria le comte avec surprise.

— Seigneur, je cours chez un mourant qui soupire après la céleste nourriture, et la planche fragile qui servait à passer le ruisseau a cédé à la violence des vagues. Cependant il ne faut pas que le mourant perde l'espérance du salut.

» Alors le noble comte lui présente la bride éclatante et le fait monter sur son coursier. Ainsi le prêtre pourra consoler le malade qui l'attend, et ne manquera pas à son devoir sacré. Et le chevalier poursuit sa chasse, monté sur le cheval de son écuyer, tandis que le ministre des autels achève son voyage. Le lendemain matin, il ramène au comte l'agile coursier en lui exprimant sa reconnaissance.

— Dieu me garde, s'écrie le comte avec humilité, de reprendre jamais pour le combat ou pour la chasse un cheval qui a porté mon Créateur! Si vous le refusez pour vous-même, *qu'il soit consacré au service divin*; car je l'ai donné à celui de qui je tiens l'honneur, les biens, le corps, l'âme et la vie. — Eh bien! puisse Dieu, le protecteur de tous, qui écoute les prières du faible, vous honorer dans ce monde et dans l'autre comme aujourd'hui vous l'honorez! Vous êtes un puissant comte, déjà célèbre par vos exploits; six aimables filles fleurissent autour de vous : puissent-elles apporter six couronnes dans votre maison et perpétuer votre auguste race! »

Ici le vieillard se tut, la voix tremblante d'une indicible émotion; et l'empereur assis se reconnaît dans le chevalier généreux; puis, cherchant à recueillir ses souvenirs, il examine attentivement les traits du troubadour, qui lui rappellent soudain ceux du prêtre, et il cache avec son manteau de pourpre ses yeux humides de larmes. Tous les regards se portent alors sur le prince, et chacun bénit les décrets de la Providence.

***

LA CAUTION.

Méros cache un poignard sous son manteau et se glisse chez Denys de Syracuse : des satellites l'arrêtent et le chargent de chaînes... « Qu'aurais-tu fait de ce poignard? » lui demande le despote furieux. « J'aurais délivré la ville d'un tyran! — Tu expieras ce crime sur la croix.

— Je suis prêt à mourir; je n'implore point ma grâce, mais si tu veux m'accorder une faveur, je te demanderai trois jours de délai pour unir ma sœur à son fiancé. Mon ami sera ma caution, et si je manque à ma parole, tu pourras te venger sur lui. »

Le roi, souriant d'un air railleur, répondit après un instant de réflexion : « Je t'accorde trois jours; mais songe que si tu n'as reparu, ce délai expiré, ton ami périra pour toi, et tu seras libre. »

Méros court chez son ami : « Le roi veut que j'expie *sur la croix ma malheureuse tentative*; cependant il m'accorde trois jours pour assister au mariage de ma sœur; sois ma caution auprès de lui jusqu'à mon retour. »

Son ami l'embrasse en silence et va se livrer au tyran, tandis que Méros s'éloigne. Avant la troisième aurore il avait uni sa sœur à son fiancé, et il revenait déjà plein d'inquiétude et en grande hâte, de peur de dépasser le délai fatal.

Mais une pluie terrible entrava la rapidité de sa marche; les sources des montagnes se changent en torrents, et les ruisseaux deviennent des fleuves. Appuyé sur son bâton de voyage, Méros arrive au bord d'une rivière, il voit soudain les grandes eaux rompre le pont qui joignait les deux rives, et en ruiner les arches avec le fracas du tonnerre.

Désolé d'un tel obstacle, il s'agite en vain sur les bords, jette au loin d'impatients regards, invoque du secours; point de barque qui se hasarde à quitter la rive pour le conduire où son devoir l'appelle; point de batelier qui se dirige vers lui, et le torrent s'enflait comme une mer.

Il tombe sur la rive et pleure en levant les mains au ciel : « O Jupiter! apaise ces vagues mugissantes. Le temps fuit, le soleil parvient à son midi; j'arriverai trop tard pour délivrer mon ami! »

La fureur des vagues ne fait que s'accroître, les flots se succèdent, et les heures s'écoulent... Méros n'hésite plus, il se précipite au milieu du fleuve irrité, lutte courageusement, et fend les ondes de ses bras vigoureux. Les dieux le prennent en pitié.

Il a gagné l'autre rive, il précipite sa marche en rendant grâces au ciel... Quand tout à coup, du plus épais de la forêt, une bande de brigands se jettent sur lui, avides de meurtre, et lui ferment le passage avec des massues menaçantes.

« Que me voulez-vous? s'écrie-t-il, je ne possède que ma vie, que je dois même au tyran. » Pâle de terreur, il ajoute : « Ayez pitié de mon ami. » Puis, saisissant une massue, il tue trois des brigands, et les autres prennent aussitôt la fuite.

Le soleil est brûlant; Méros sent ses genoux se dérober sous lui, brisés par la fatigue. « O toi, qui m'as sauvé de la main des brigands et de la fureur du fleuve, me laisseras-tu périr ici, et livrer à la mort celui qui m'aime!... Qu'entends-je? serait-ce un ruisseau que m'annonce ce doux murmure? » Il s'arrête, il écoute; une source claire et limpide a jailli d'un rocher voisin. Le voyageur se baisse, ivre de joie, et rafraîchit ses membres brûlants.

Et déjà le soleil perçait le feuillage, reflétant le long du chemin les formes des arbres en ombres gigantesques. Dans sa course rapide, Méros rencontre deux voyageurs, et les entend se dire entre eux : « A présent, on doit le mettre en croix! »

Le désespoir lui donne des ailes, la crainte l'aiguillonne encore... Enfin, les tours lointaines de Syracuse apparaissent aux rayons du soleil couchant; il rencontre bientôt Philostrate, le fidèle gardien de sa maison, qui le reconnaît et frémit.

« Fuis donc! il n'est plus temps de sauver ton ami; sauve du moins ta propre vie... En ce moment il expire; d'heure en heure il t'attendait sans perdre l'espoir, et les railleries du tyran n'avaient pu ébranler sa confiance.

— Eh bien! s'il est trop tard, si je ne puis le sauver, je partagerai du moins son sort : que le monstre sanguinaire ne puisse pas dire qu'un ami a trahi son ami; qu'il frappe deux victimes, et qu'il croie encore à la vertu. »

Le soleil commence à s'éteindre. Méros parvient aux portes de la ville, il aperçoit la croix et la foule qui l'environne; on enlevait déjà son ami avec une corde.

Il se précipite dans la foule, et se fraye un passage : « Arrête, bourreau, me voici! cet homme était ma caution. »

Le peuple admire... Les deux amis s'embrassent en pleurant de douleur et de joie; nul ne peut être insensible à un tel spectacle; le roi lui-même apprend avec émotion l'étonnante nouvelle, et les fait amener devant son trône.

Longtemps il les considère avec surprise : « Vous avez subjugué mon cœur... La vertu n'est donc pas une chimère... J'ai à mon tour une prière à vous adresser... Daignez m'admettre dans votre amitié, et que nos trois cœurs n'en forment plus qu'un seul. »

Ce beau sujet ou plutôt cet hymne à l'Amitié, a été chanté par toute l'antiquité : Diodore de Sicile, Plutarque, Jamblique, Porphyre, Cicéron, etc., en ont parlé dans leurs ouvrages. Voici la version du savant Barthélemy, auteur du *Voyage d'Anacharsis*.

Dans une des îles de la mer Egée, au milieu de quelques peupliers antiques, on avait autrefois consacré un autel à l'Amitié. Il fumait jour et nuit d'un encens pur et agréable à la déesse. Mais bientôt, entourée d'adorateurs mercenaires, elle ne vit dans leurs cœurs que des liaisons intéressées et mal assorties. Un jour, elle dit à un favori de Crésus : « Porte ailleurs tes offrandes; ce n'est pas à moi qu'elles s'adressent, c'est à la Fortune. » Elle répondit à un Athénien qui faisait des vœux pour Solon, dont il se disait l'ami : « En te liant avec un homme sage, tu veux partager sa gloire et faire oublier tes vices. » Elle dit à deux femmes de Samos, qui s'embrassaient étroitement auprès de son autel : « Le goût des plaisirs vous unit en apparence; mais vos cœurs sont déchirés par la jalousie, et le seront bientôt par la haine. »

Enfin, deux Syracusains, Damon et Pythias, tous deux élevés dans les principes de Pythagore, vinrent se prosterner devant la déesse : « Je reçois votre hommage, leur dit-elle; je fais plus, j'abandonne un asile trop longtemps souillé par des sacrifices qui m'outragent, et je n'en veux plus d'autre que vos cœurs. Allez montrer au tyran de Syracuse, à l'univers, à la postérité, ce que peut l'Amitié dans des âmes que j'ai revêtues de ma puissance. »

A leur retour, Denys, sur une simple dénonciation, *condamna Pythias à la mort*. Celui-ci demanda qu'il lui fût permis d'aller régler des affaires importantes qui l'appelaient dans une ville voisine. Il promit de se présenter au jour marqué, et partit après que Damon eût garanti cette promesse au péril de sa propre vie.

Cependant les affaires de Pythias traînent en longueur. Le jour destiné à son trépas arrive; le peuple s'assemble; on blâme, on plaint Damon, qui marche tranquillement à la mort, trop certain que son ami allait revenir, trop heureux s'il ne revenait pas. Déjà le moment fatal approchait, lorsque mille cris tumultueux annoncèrent l'arrivée de Pythias. Il court, il vole au lieu du supplice; il voit le glaive suspendu sur la tête de son ami; et, au milieu des embrassements et des pleurs, ils se disputent le bonheur de mourir l'un pour l'autre. Les spectateurs fondent en larmes; le roi lui-même se précipite du trône, et leur demande instamment de partager une si belle amitié.

***

LE PLONGEUR.

« Qui de vous, chevaliers et vassaux, oserait plonger dans cet abîme? J'y lance une coupe d'or; le gouffre obscur l'a déjà dévorée; mais celui qui me la rapportera l'aura pour récompense. »

Le roi dit; et, du haut d'un rocher escarpé suspendu sur la vaste mer, il a jeté sa coupe dans le gouffre de Charybde : « Quel est le brave qui osera plonger au fond de cet abîme? »

Les chevaliers et les vassaux qui l'environnent ont entendu, mais ils se taisent; tous jettent les yeux sur la mer indomptée, et aucun ne se laisse tenter par l'appât de la récompense. Le roi s'écrie une troisième fois : « Nul de vous n'osera donc affronter le péril? »

Tous encore gardent le silence; mais voilà qu'un jeune page, à l'air doux et téméraire, sort du groupe indécis des vassaux. Il jette sa ceinture et son manteau, et toute la cour, hommes et femmes, admirent son courage avec effroi.

Et comme il s'avance sur la pointe du rocher en mesurant l'abîme, Charybde rejette l'onde qui, un instant dévorée, s'élance de sa gueule profonde avec le fracas du tonnerre.

Les eaux bouillonnent, se gonflent, se brisent et grondent comme si elles obéissaient à la puissance irrésistible du feu; l'écume poudreuse rejaillit jusqu'au ciel, et les flots sur les flots s'entassent, comme si le gouffre ne pouvait s'épuiser, comme si la mer enfantait une mer nouvelle!

Mais enfin sa fureur s'apaise, et, parmi la blanche écume, apparaît sa gueule noire et béante comme les portes de l'enfer; l'onde tourbillonne de nouveau et s'y replonge en aboyant.

Vite, avant le retour des flots, le jeune homme s'incline devant le monarque, se recommande à Dieu, et... l'écho répète mille cris d'effroi! Les vagues l'ont entraîné, la gueule du monstre semble se refermer mystérieusement sur l'audacieux plongeur... Il ne reparaît pas!

L'abîme, calmé, ne rend plus qu'un sombre murmure, et mille voix répètent en tremblant : « Adieu, jeune homme au noble cœur! » Toujours plus sourd, le bruit s'éloigne, et l'on attend encore avec inquiétude, avec frayeur.

Quand tu y jetterais ta couronne, et que tu dirais : « Qui me la rapportera l'aura pour récompense et sera roi... » un prix si glorieux ne me tenterait pas! Ame vivante n'a redit les secrets du gouffre aboyant!

Que de navires, entraînés par le tourbillon rapide, ont péri dans ses profondeurs; mais les flancs de l'avide tombeau n'ont revomi que des mâts et des vergues brisés.

Et le bruit des vagues résonne plus distinctement, approche de plus en plus, puis éclate.

Mais, voyez : du sein des flots noirs s'élève comme un cygne éblouissant; on distingue un bras nu, et puis de blanches épaules qui nagent avec vigueur. C'est lui! Sa main gauche élève en triomphe le vase précieux!

Il respire longtemps et salue la lumière du ciel. Un joyeux murmure vole de bouche en bouche : « Il vit! il nous est rendu! le brave jeune homme a triomphé de l'abîme et du tombeau! »

Et il s'approche; la foule radieuse l'environne; il tombe aux pieds du roi et lui présente le prix de son imprudente valeur.

Le prince appelle son aimable fille; elle remplit la coupe jusqu'aux bords d'un vin petillant; le page boit et s'écrie :

« Vive le roi! Heureux ceux qui respirent à la douce clarté du ciel! le gouffre est un séjour terrible; que l'homme ne tente plus les dieux, et ne cherche pas à voir ce que leur sagesse environna de ténèbres et d'effroi.

» *J'étais entraîné* d'abord par le courant avec la rapidité de l'éclair, lorsqu'un torrent impétueux, sorti du cœur du rocher, se précipita sur moi; cette double puissance me fit longtemps tournoyer comme le jouet d'un enfant, et elle était irrésistible.

» Dieu, que j'implorais dans ma détresse, me montra une pointe de rocher qui s'avançait dans l'abîme; je m'y accrochai d'un mouvement convulsif, et j'échappai à la mort. La coupe était là, suspendue à des branches de corail, qui l'avaient empêchée de s'enfoncer à des profondeurs infinies.

» Car, au-dessous de moi, il y avait encore comme des cavernes sans fond, éclairées d'une lueur rougeâtre, et, au milieu de l'éternel silence qui règne dans cet empire, mon œil aperçut avec effroi une foule de salamandres, de reptiles et de dragons qui s'agitaient dans une ronde infernale.

» C'était une masse confuse et dégoûtante de raies épineuses, de chiens marins, d'esturgeons monstrueux, d'effroyables requins, hyènes des mers, qui me menaçaient de leurs dents cruelles et aiguës.

» Et j'étais là suspendu, éloigné de tout secours, entouré de figures immondes, seul être sensible parmi tant de monstres difformes, dans une solitude affreuse où nulle voix humaine ne pouvait pénétrer.

» Et je frémis d'horreur... car les monstres s'avancèrent pour me dévorer... Dans mon effroi, j'abandonnai la branche de corail où j'étais suspendu : au même instant, le gouffre vomissait ses ondes mugissantes : ce fut mon salut; elles me ramenèrent au jour. »

Le roi montra quelque surprise, et dit « La coupe t'appartient, et j'y joindrai cette bague ornée du diamant le plus précieux, si tu tentes encore l'abîme, et tu me rapportes des nouvelles de ce qui se passe dans les profondeurs de ce terrible séjour. »

A ces paroles, la jeune princesse, tout émue, supplie son père de sa bouche caressante : « Il a fait pour vous ce que nul autre n'eût osé faire. Si vous ne pouvez mettre un frein aux désirs de votre curiosité, que vos chevaliers surpassent en courage le jeune vassal. »

Le roi saisit vivement la coupe, et, la rejetant dans le gouffre : « Si tu me la rapportes encore, tu deviendras mon plus noble chevalier, tu seras mon successeur, et celle qui, inspirée d'une si tendre pitié, tremble et me supplie pour toi, deviendra ton épouse. »

Une ardeur divine s'empare de l'âme du page, dans ses yeux étincelle l'audace : il voit la jeune fille rougir, pâlir et tomber évanouie. Un si digne prix tente son courage, et il se précipite soudain de la vie à la mort.

La vague rugit et s'enfonce... Bientôt elle remonte avec le fracas du tonnerre... Chacun se penche et y jette un regard plein d'anxiété : le gouffre engloutit encore et revomit les vagues qui s'élèvent, retombent et rugissent...

Aucune d'elles ne ramène le plongeur!...

***

LA BATAILLE.

Telle qu'un sombre nuage qui porte une tempête, la marche des troupes retentit dans les vertes campagnes, une plaine immense se déroule à leurs yeux, c'est là qu'on va jeter *les dés d'airain. Tous les regards* sont baissés, le cœur des plus braves palpite, les visages sont pâles comme la mort; voilà le général qui parcourt les rangs : — *Halte!* — Cet ordre

brusque enchaîne les mille bataillons au front immobile et silencieux.

Mais qui brille là-bas sur la montagne aux rayons pourprés du matin? Voyez, ce sont les drapeaux ennemis. — Nous les voyons! que Dieu soit avec nos femmes et nos enfants! — Entendez-vous ces chants, ces roulements du tambour et ces fifres joyeux? Comme cette belle et sauvage harmonie pénètre tous nos membres et parcourt la moelle de nos os!

Frères, que Dieu nous protége! Au revoir dans un autre monde!

Déjà l'éclair luit le long de la ligne de bataille, un tonnerre sourd l'accompagne, l'action s'engage, les balles sifflent, les signaux se succèdent... déjà les Furies des combats se déchaînent. Ah! l'on commence à respirer! La mort plane, le sort se balance indécis... Les dés d'airain sont jetés au sein d'une épaisse fumée! Voilà que les deux armées se rapprochent : — *Garde à vous!* crie-t-on de peloton en peloton. Le premier rang plie le genou et fait feu... Il en est qui ne se relèveront pas. La mitraille ouvre de larges vides, le second rang gravit promptement sur les cadavres du premier... La mort est partout! que de légions elle couche à terre!

Le soleil s'éteint, mais la bataille est ardente, la nuit sombre descend enfin sur les armées, et la flamme soufrée qui sort de la bouche des canons éclaire seule ce champ de carnage.

Adieu, frères, au revoir dans un autre monde!

De toutes parts le sang jaillit, les vivants sont couchés pêle-mêle avec les morts... le pied glisse sur les cadavres... — « Et toi aussi, Franz! — Ami, mes adieux à ma Charlotte!

— Je lui porterai tes adieux : repose en paix... moi, ton ami abandonné, je vole là-bas où court la mort, où pleuvent les balles. »

Le sort de la journée est encore douteux; mais la nuit s'épaissit toujours...

Frères, que Dieu nous protége! Au revoir dans un autre monde!

Ecoutez! les adjudants passent au galop... Les dragons s'élancent sur l'ennemi... ses canons se taisent... quel silence de mort... Victoire! camarades! La terreur s'est emparée du cœur des timides et ils abandonnent leurs drapeaux.

La terrible bataille est enfin décidée. Ecoutez les roulements du tambour et les fanfares joyeuses entonnant déjà le chant de la victoire!

Adieu, frères que nous laissons... nous nous reverrons dans un autre monde!

Les *ballades* de Goethe, sans avoir rien de mystique, ont un caractère mystérieux, qui réside tout entier dans la manière de traiter le sujet. Le mystérieux ressort en effet presque toujours de l'arrangement ou de la mise en scène. Lyrisme, drame, épopée, toutes les formes fondamentales de la poésie sont mêlées ensemble, disposées selon le souffle de l'inspiration capricieuse; le refrain, ramené avec art au bout de chaque strophe, tout en introduisant dans le vers ce nombre caractéristique, ce rhythme musical que Beethoven admire, vient donner à l'expression de la pensée un ton original de plus. Les *ballades* de Goethe sont autant de morceaux marqués chacun d'un signe distinctif par ce génie, qui sait varier à l'infini ses formes et ses tons. Cependant on peut les diviser en deux classes distinctes : la *ballade* épique, qui revêt toutes les pompes de l'art; la *ballade* populaire, la vraie *ballade*, toute naïve, toute concise, belle de sa seule ingénuité. La *ballade* populaire de Goethe restera comme un inimitable modèle de poésie, où la naïveté de la légende s'allie à la perfection de la forme. Ce sont des épopées en quelques lignes, dans un style fantastique autant que réel, qui semble fait pour s'imprimer dans la mémoire. Au premier genre appartiennent : le *Dieu et la Bayadère*, la *Fiancée de Corinthe*, le *Chant du comte prisonnier*, *Mignon*, la *Violette*; au second, le *Roi des Aulnes*, le *Page et la Meunière*, le *Roi de Thulé*, la *Cloche errante*, l'*Apprenti sorcier*.

Voici quelques-unes des *ballades* du plus grand écrivain de l'Allemagne :

LA FIANCÉE DE CORINTHE.

Il vint d'Athènes à Corinthe un jeune homme qui voyait cette ville pour la première fois : il y était attiré par l'espoir de s'allier à une jeune Corinthienne qui lui était promise dès l'enfance. Leurs parents s'étaient plu à resserrer, par cette union projetée, les liens de l'hospitalité qui les unissaient depuis longtemps.

Mais le bon accueil qu'il espère ne lui coûtera-t-il pas trop cher? Ses parents et lui sont restés fidèles à l'ancienne religion; la jeune Corinthienne et les siens, au contraire, professent déjà la foi chrétienne. Une croyance nouvelle ne repoussera-t-elle pas sa constance et son amour comme des plantes empoisonnées?

Déjà tous les habitants de la maison se livraient au sommeil; la mère de la jeune Corinthienne veillait encore. Elle reçoit l'étranger avec empressement; un modeste repas lui est offert aussitôt dans la chambre même qu'il doit habiter. Après avoir rempli ce devoir hospitalier, elle se retire, et lui souhaite un doux repos.

Ces soins affectueux ne peuvent triompher des vagues inquiétudes dont l'âme du jeune homme est agitée; enfin il succombe à la fatigue qui l'accable, et, sans quitter ses vêtements, il se jette sur la couche qu'on lui a préparée. Mais à peine le sommeil commençait-il à fermer sa paupière, qu'il entend ouvrir la porte et qu'un hôte inattendu se montre à ses yeux étonnés.

Il aperçoit à la lueur de la lampe une jeune fille qui, enveloppée d'un long voile blanc, s'avance lentement vers lui : son front est ceint d'un bandeau noir, entremêlé d'or. A l'aspect du jeune voyageur, elle recule intimidée, elle s'écrie avec un accent douloureux en levant vers le ciel ses mains décolorées :

« Suis-je donc devenue si étrangère dans la maison paternelle, que j'ignore même la présence d'un nouvel hôte? Hélas! retenue dans une étroite cellule, faut-il, pour combler mes maux, me voir réduite à la honte d'être ainsi oubliée! Repose doucement, jeune voyageur; je me retire confuse d'avoir involontairement troublé ton sommeil.

— Ne t'éloigne pas, femme céleste, s'écrie le jeune Athénien, qui s'élance pour la retenir; daigne partager avec moi les dons de Cérès et de Bacchus; ta vue inspire l'amour! Pourquoi pâlir ainsi d'effroi? ne serais-tu pas l'épouse que le ciel m'a destinée? Viens, ô ma bien-aimée! reste près de moi; fais-moi goûter la félicité des dieux.

— Fuis-moi, jeune infortuné! fuis celle qui n'appartient plus aux joies de ce monde! Le dernier pas est franchi; ma mère malade m'a engagée, par une promesse fatale, envers son nouveau dieu. La nature et la jeunesse ont été sacrifiées à l'espoir du bonheur dans une vie future, et j'ai prononcé des vœux irrévocables.

» Les dieux de nos pères sont bannis de cette silencieuse demeure : un être invisible dans le ciel, un Dieu sauveur, mort sur la croix, voilà ce que nous adorons. On n'offre à ce Dieu ni timides agneaux, ni taureaux redoutables. Le croiras-tu? ce sont des sacrifices humains qu'il exige! et moi-même je lui fus consacrée. »

— Mon cœur ne m'a point trompé; tu es ma fiancée, tu es mon épouse chérie! Tu es toujours à moi; les serments de nos pères ne peuvent être rompus; le ciel a repoussé un vœu téméraire.

— Tu t'abuses; je ne puis plus être à toi : ô noble jeune homme! condamnée à gémir dans ma triste demeure, je dois céder à ma jeune sœur les beaux jours qui m'étaient réservés. En t'unissant à elle, pense à moi, à celle que son amour et ses regrets ont dévorée; à celle qui n'est occupée que de toi; à celle que la terre va bientôt engloutir!

— Non, j'en jure par notre amour, notre union peut encore s'accomplir! non, tu n'es pas perdue pour moi! suis-moi, viens à Athènes, dans la maison de mes pères; ma bien-aimée, ne me quitte plus; et puisque les dieux nous ont réunis, hâtons-nous de célébrer notre hymen. »

Elle se laisse fléchir, et alors ils échangent les gages de la foi jurée. Le jeune homme reçoit de celle qu'il prend pour épouse une chaîne d'or, et lui présente une riche coupe d'argent. « Cette coupe ne m'est pas destinée, lui dit-elle; tout ce que je réclame de toi, c'est une boucle de tes cheveux. »

En ce moment sonna l'heure ténébreuse des fantômes, et elle parut plus calme. Elle porta avec avidité à ses lèvres pâles le vin que goûtent les ombres, un vin couleur de sang; malgré toutes les instances de son fiancé, elle refuse constamment le pur froment qu'il lui offre.

Alors elle présente au jeune Athénien la coupe dans laquelle elle vient de boire; il la vide avec une avidité égale à la sienne. De plus en plus, ce silencieux repas éveille en lui tous les feux de l'amour; son cœur en éprouve les transports les plus vifs : il veut l'entraîner vers la couche nuptiale; la résistance qu'elle lui oppose excite son désespoir.

Elle cherche à le consoler de son refus, et lui dit : « Tes souffrances m'affligent profondément; mais, hélas! si tu touchais mes membres, tu frémirais de ce que mon voile cache à tes yeux : blanche comme la neige, mais glacée comme elle, telle est l'infortunée que tu veux pour épouse. »

Il la saisit alors avec toute la force de la jeunesse et de l'amour, et s'écrie : « Je te ranimerais, lors même que tu sortirais du tombeau; mon haleine réchauffera la tienne, mes baisers répandront la vie dans ton sein. Ne ressens-tu donc pas aussi le feu dévorant dont je suis embrasé? »

Il la presse fortement sur son sein; des larmes se mêlent à leurs transports; leurs âmes semblent se confondre, et l'infortunée savoure le bonheur d'être aimée. L'amour de son époux semble ranimer ses sens glacés, et cependant il est étonné de ne pas sentir un cœur battre contre son cœur.

La mère de la jeune Corinthienne, qui veillait encore, passe devant l'appartement de l'étranger; surprise d'y entendre du bruit, elle s'approche, elle écoute.

Elle reste d'abord immobile d'étonnement, puis s'avance davantage pour se convaincre. Elle entend alors les serments d'amour les plus tendres, les expressions les plus passionnées.

« Malheureusement, se disaient-ils, le coq matinal annonce le jour! Il faut nous séparer; mais demain, demain la nuit nous réunira. » Elle entendit alors le baiser de l'adieu.

Elle ne peut plus longtemps contenir son indignation; elle ouvre la porte précipitamment pour confondre l'esclave qu'elle soupçonne être dans les bras de l'étranger. Elle s'avance, et muette d'étonnement, elle reconnaît, qui? ô ciel! sa fille infortunée!...

Le jeune Athénien, plein d'effroi, veut cacher son épouse et l'envelopper de son voile, mais elle le rejette; et prenant la forme d'une ombre aérienne, elle grandit lentement jusqu'à la voûte.

« O ma mère! s'écrie-t-elle d'un ton de voix sépulcral, pourquoi troublez-vous cette belle nuit de l'hymen, et me rappelez-vous au désespoir? n'était-ce pas assez de m'avoir enveloppée si jeune d'un linceul, et de m'avoir ainsi envoyée avant le temps au séjour des morts?

» La justice divine m'a fait sortir du cercueil; toutes les bénédictions et les chants de vos prêtres n'ont point eu le pouvoir d'apaiser mes mânes errants; l'eau et le sel auraient-ils pu anéantir l'amour et la jeunesse, quand le froid mortel de la terre n'a pu y parvenir?

» Je fus promise à ce jeune homme lorsque le temple paisible de Vénus était encore debout. O ma mère, vous avez rompu ce lien sacré! Séduite par une croyance étrangère, vous avez formé un vœu qui ne pouvait se réaliser; car aucun dieu n'accepte le serment d'une mère qui dispose de sa fille déjà consacrée par l'hymen.

» Je suis sortie de la tombe pour chercher le bien que l'on m'a ravi, pour aimer encore celui qui m'a été enlevé, et pour sceller notre union dans un autre monde.

» O mon époux! tu ne vivras plus longtemps; tu languirais dans ces lieux où tu viens de t'engager avec moi; la chaîne que je t'ai donnée, la boucle de cheveux que j'ai reçue de toi nous lient éternellement l'un à l'autre; ton union volontaire à la fille des tombeaux te condamne à une vieillesse prématurée, et ce n'est qu'auprès de moi que tu retrouveras la jeunesse.

» Ecoute, ô ma mère! la dernière prière de ta malheureuse fille : fais élever un bûcher; ouvre mon étroite demeure; fais porter les amants au lieu du repos! lorsque la flamme petillera, lorsque nos cendres brûlantes seront mêlées ensemble, alors tes enfants réunis iront rejoindre les dieux de leurs pères. »

Trad. de Mme PANCKOUCKE.

***

L'APPRENTI SORCIER.

« Enfin mon vieux maître est sorti! et je vais à mon tour me faire obéir par ses génies. J'ai bien retenu les paroles qu'il prononce, les mouvements qu'il fait; je vais certainement produire des merveilles en sorcellerie.

» Allons, vite, à l'ouvrage! que l'eau coule et que l'on me remplisse ce bassin.

» Viens donc ici, vieux balai; prends ces dépouilles : tu es habitué à servir depuis longtemps, il te coûtera peu de te soumettre à ma volonté. Tiens-toi debout comme si tu étais une personne; hâte-toi, et va me chercher de l'eau plein ce vase.

» Allons, vite, à l'ouvrage; que l'eau coule et qu'on me remplisse ce bassin.

» Hé! mais, il m'obéit!... le voilà qui descend au rivage! Vraiment, il est au bord de l'eau!... le voilà revenu avec la vitesse de l'éclair!... Déjà une seconde, une troisième fois il a rempli le bassin!... comme il porte ces vases avec aisance!

» Laisse, laisse, en voilà bien assez; ta tâche est accomplie... Ah mon Dieu! j'ai oublié mes paroles magiques. Ce mot était quelque part... à la fin; mais quel était-il? Oh! mon sauveur! le voilà qui accourt de nouveau! Arrête donc, vieux balai! Il n'en va que plus vite.

» Malheur à la maison! malheur à moi-même! Non, je ne le laisserai pas voyager plus longtemps; je veux lui jouer un bon tour. Hélas! la peur me gagne de plus en plus! Quel geste, quel regard faut-il faire, quel mot faut-il prononcer?

» Envoyé de l'enfer, veux-tu donc nous noyer? ne vois-tu pas que l'eau se répand de toutes parts? Un insensé balai qui ne veut rien entendre! Bâton que tu es, reste donc tranquille!

» Tu ne veux pas finir? je vais t'apprendre comme il faut faire pour t'arrêter; et stupide morceau de bois, je vais prendre ma hache et te fendre en deux!

» Il ne tient compte de mes menaces, le voilà encore! Oh! comme je vais le punir! A l'instant, farfadet, tu resteras coi. Tiens, te voilà en deux! Ouf! J'ai trouvé le bon moyen, et j'espère qu'à présent tu me laisseras respirer!

» Oh! malheureux que je suis! voilà les deux morceaux de bois transformés en deux valets droits et alertes! Dieu puissant! venez à mon aide!

» Comme ils courent! tout est submergé jusqu'à l'escalier. Quelle inondation! O mon seigneur et maître, ne viendrez-vous donc pas à mon secours!

» Dieu soit béni! le voilà qui arrive! O mon maître! accourez, le danger est imminent! J'ai osé évoquer vos démons familiers, et ne sais plus comment m'en défaire. — Ignorant, c'est la juste punition que mérite ta sotte vanité! Ah! tu as cru en savoir autant que ton maître! Reconnais ta faiblesse et le pouvoir de la science!

» Rentrez dans le devoir, esprits infernaux et n'obéissez qu'aux ordres du mortel habile qui sait vous commander. »

Trad. de Mme PANCKOUCKE.

***

LE ROI DE THULÉ.

Un roi de l'île de Thulé offrit un grand exemple de fidélité et d'amour. Il n'aima qu une fois : celle qu'il regrettait lui avait donné en mourant une belle coupe d'or.

Il s'en servit constamment pendant de longues années; et chaque fois qu'il la portait à ses lèvres, il la regardait avec attendrissement.

Il sentit sa dernière heure approcher, et il abandonnait sans regrets tous ses trésors et toutes les villes de son royaume à ses héritiers : le seul objet auquel il tenait encore était sa coupe.

Comme il était à table, entouré de tous ses chevaliers, dans une des salles de son palais dont les fenêtres donnaient sur la mer,

Il fit remplir sa coupe pour la dernière fois; puis, quand il eut savouré la liqueur qu'elle contenait, il jeta dans la mer ce gage sacré de son malheureux amour.

Il la vit tournoyer au milieu des flots, s'emplir et disparaître pour toujours; alors la vie l'abandonna, et ses yeux ne se rouvrirent plus à la lumière.

Trad. de Mme PANCKOUCKE.

Nos lecteurs ne seront pas fâchés de voir ici une traduction en vers de cette charmante *ballade*, due à la plume de notre regretté Gérard de Nerval :

Il était un roi de Thulé,
A qui son amante fidèle
Légua, comme souvenir d'elle,
Une coupe d'or ciselé.

C'était un trésor plein de charmes
Où son amour se conservait :
A chaque fois qu'il y buvait
Ses yeux se remplissaient de larmes.

Voyant ses derniers jours venir,
Il divisa son héritage,
Mais il excepta du partage
La coupe, son cher souvenir.

Il fit à la table royale
Asseoir les barons dans sa tour;
Debout et rangée à l'entour,
Brillait sa noblesse loyale.

Sous le balcon grondait la mer.
Le vieux roi se lève en silence,
Il boit, frissonne, et sa main lance
La coupe d'or au flot amer!

Il la vit tourner dans l'eau noire,
La vague en s'ouvrant fit un pli,
Le roi pencha son front pâli...
Jamais on ne le vit plus boire.

***

LE ROI DES AULNES.

Qui peut voyager si tard à cheval, par cette nuit sombre et agitée? C'est un père avec son enfant; il le presse tendrement contre son sein, et cherche à le garantir de l'humidité glaciale qui les pénètre.

Cependant il sent son jeune fils frémir dans ses bras : « Qu'as-tu, cher enfant? qui peut t'inspirer de l'effroi? n'es-tu pas protégé par ton père? — Père, père, aperçois-tu le roi des aulnes qui nous apparaît? Il est vêtu d'un riche manteau, une couronne brille sur sa tête; il fixe les yeux sur moi! — Mon fils, c'est une vision qu'il faut éloigner de ton esprit; nous ne sommes environnés que de brouillards.

— Ecoute, mon père, il m'appelle; il me dit : Viens avec moi, charmant enfant; j'emploierai tous les moyens pour te plaire, je te donnerai les plus beaux jouets; les brillantes fleurs qui bordent ce ruisseau orneront ta chevelure, et ma mère te parera des plus jolis habits brodés d'or et de soie.

» Mon père, n'entends-tu pas toutes les promesses que me fait le roi des aulnes? — Calme-toi, ô mon fils chéri! éloigne de vaines chimères : tu n'entends que le bruit du feuillage agité par les vents.

— O mon père! j'entends le son de sa voix; il me dit : Aimable enfant, suis-moi; mes filles t'attendent et te préparent la réception des anges : en ce moment, elles chantent et dansent dans l'espoir de te voir bientôt au milieu d'elles.

» Oui, je les vois, ô mon père! je vois les filles du roi des aulnes à l'endroit le plus sombre de la forêt! — Mon fils, mon cher fils, rappelle ta raison égarée! regarde bien, et tu ne verras, comme moi, que le vieux saule de la forêt, dont les longues branches touchent jusqu'à terre.

— Il me menace de m'enlever, si je ne le suis volontairement; il m'entraîne loin de toi; il m'a fait une blessure profonde. Adieu, père chéri!... »

Le malheureux père frémit, presse le pas de son cheval, serre dans ses bras son fils expirant, soutient sa tête avec peine; il veut l'embrasser; mais, hélas! son enfant était mort. Trad. de Mme PANCKOUCKE.

***

LE ROI DES AULNES.

Qui donc passe à cheval dans la nuit et le vent?
C'est le père avec son enfant :
De son bras, crispé de tendresse,
Contre sa poitrine il le presse
Et de la bise il le défend.

— Mon fils, d'où vient qu'en mon sein tu frissonnes?
— Mon père... là... vois-tu, le roi des aulnes,
Couronne au front, en long manteau?
— Mon fils, c'est le brouillard sur l'eau.

Viens, cher enfant, suis-moi dans l'ombre :
Je t'apprendrai des jeux sans nombre:
J'ai de magiques fleurs et des perles encor,
Ma mère a de beaux habits d'or.

— N'entends-tu point, mon père (oh! que tu te dé-
[pêches),
Ce que le roi murmure et me promet tout bas?
— Endors-toi, mon cher fils, et ne t'agite pas;
C'est le vent qui bruit parmi les feuilles sèches.

Veux-tu venir, mon bel enfant? Oh! ne crains rien!
Mes filles, tu verras, te soigneront si bien!
La nuit, mes filles blondes
Mènent les molles rondes...
Elles te berceront,
Danseront, chanteront.

— Mon père, dans les brumes grises,
Vois-tu ces filles en cercle assises?
— Mon fils, mon fils, j'aperçois seulement
Les saules gris au bord des flots dormant.

Je t'aime, toi; je suis attiré par ta grâce!
Viens, viens donc! Un refus pourrait t'être fatal!
— Ah! mon père, mon père! il me prend... il m'em-
Le roi des aulnes m'a fait mal! » [brasse...

Et le père frémit et galope plus fort;
Il serre entre ses bras son enfant qui sanglote...
Il touche à sa maison: son manteau s'ouvre et flotte...
Dans ses bras, l'enfant était mort!

Trad. de M. E. Deschamps.

⁂

LE DIEU ET LA BAYADÈRE.

Mahadoch, le maître de la terre, venait la visiter pour la sixième fois. Il consentait à devenir l'égal des hommes, pour éprouver les mêmes peines et les mêmes plaisirs : habitant parmi les mortels, il se soumettait à leur destinée; il se faisait homme pour juger les hommes, pour les punir et pour les récompenser.

Lorsqu'après avoir visité une ville en voyageur attentif, il avait forcé le puissant à respecter le faible, le dieu continuait sa route.

Il s'éloignait, un soir, d'une des villes de l'Asie; et comme il passait devant la dernière habitation, il en vit sortir une jeune et belle fille. Il la salua gracieusement; elle lui rendit son salut, et vint avec empressement à sa rencontre : « Eh! qui es-tu? lui dit le dieu. — Une bayadère, et tu vois là le temple de l'Amour. » Elle déploie alors toutes ses grâces; elle danse devant lui en s'accompagnant de cymbales. Les cercles variés qu'elle décrit, la souplesse de ses mouvements, le charme de ses attitudes attachent l'œil du voyageur; la jeune danseuse l'entoure d'une guirlande de fleurs, l'attire doucement vers sa maison; elle l'y entraîne : « Bel étranger, lui dit-elle, ma demeure va devenir pour toi resplendissante de lumière. Es-tu fatigué, je vais laver tes pieds, soigner tes blessures; tu trouveras ici tout ce que tu pourras souhaiter, le repos, les jeux et les plaisirs. »

Elle cherche à calmer les souffrances apparentes du dieu qui sourit doucement. Il voit avec joie un cœur sensible, dont le vice même n'avait pu altérer la bonté.

Il exigea d'elle un service d'esclave; elle remplissait ses ordres avec un zèle infatigable. Mais ce qu'elle faisait d'abord par simple prévenance devint bientôt un besoin de cœur. Ainsi que l'arbre qui fleurit apporte insensiblement des fruits, son âme, soumise par un charme irrésistible, devait ressentir l'amour.

Mais, voulant lui faire subir toutes les épreuves, le dieu, habile à les multiplier, la fait passer tour à tour par les séductions du plaisir, les transports d'une passion brûlante et les angoisses de la douleur.

Lorsqu'il lui donne le premier baiser, un trait enflammé déchire son âme; elle comprend tout son malheur et pleure pour la première fois. Elle se jette aux pieds du dieu; non qu'elle espère un tendre retour; tout espèce d'intérêt est loin de sa pensée; elle succombe aux sentiments qu'elle éprouve et s'évanouit.

Bientôt la nuit viendra étendre le voile du mystère sur les moments de bonheur que promet la beauté.

Mais, hélas! qu'ils furent de courte durée! La jeune Indienne croit que l'hôte qu'elle chérit repose sur son sein; elle veut l'éveiller : le froid de la mort a glacé les sens de celui qu'elle adore. En vain elle le presse sur son cœur; en vain elle l'appelle des noms les plus tendres. Il n'est plus!... et déjà l'on prépare un bûcher pour recevoir sa dépouille mortelle, et déjà les brames font entendre des chants de mort! Dans son désespoir, elle court, se précipite à travers la foule. « Qui es-tu? lui dit-on, pourquoi troubles-tu cette cérémonie funèbre? »

Elle franchit les obstacles, se jette sur le corps de son bien-aimé; l'air retentit de ses cris : « C'est mon époux que je redemande! c'est lui que je veux suivre au tombeau! Faut-il que je voie ses formes ravissantes dévorées par les flammes! Il était à moi; c'est mon bien que je réclame : hélas! pourquoi mon bonheur a-t-il duré si peu! »

Les prêtres impassibles continuaient leurs chants : « Nous conduisons au tombeau la vieillesse qui se refroidit après avoir éprouvé de longues souffrances; nous y portons également la jeunesse frappée tout à coup à l'entrée de sa brillante carrière.

Cesse tes clameurs, jeune femme; celui que tu pleures n'a pas été ton époux. N'es-tu pas une bayadère? à ce titre, tu n'as aucun devoir à remplir.

» L'ombre seule suit le corps dans le paisible royaume de la mort,

» Et l'épouse seul y suit l'époux : c'est son devoir et sa gloire à la fois. Brames, que les trompettes retentissent et accompagnent les chants sacrés!

» Recevez, ô dieux! l'ornement de la terre; accueillez le sacrifice de la jeunesse : que les flammes s'élèvent jusqu'à vous! »

C'est ainsi que l'insensibilité des prêtres repousse l'infortunée. Mais, bravant leur sévérité, elle s'élance malgré eux, et se précipite au milieu du bûcher. Le jeune dieu, qui veille sur elle, la reçoit dans ses bras et enlève au séjour céleste celle qu'un amour pur, un dévouement sans bornes et le repentir ont purifiée, et rendue digne d'une éternelle félicité.

Trad. de Mme Panckoucke.

Les *ballades* d'Uhland sont des chants lyriques et des imitations de quelques fragments des *romanceros* espagnols.

Ces chants patriotiques furent publiés à l'époque où la domination de Napoléon pesait lourdement sur l'Allemagne. La muse d'Uhland s'inspira de l'humiliation de la patrie pour maudire le conquérant étranger. Après la campagne de Russie, il ne put voir son pays foulé aux pieds par les armées de l'Europe, sans lancer encore de terribles imprécations contre celui qui était la cause de tant de maux. Comme chez nous, les chansons de notre Béranger, ces poésies remuaient tout cœur allemand et allumaient contre nous des haines terribles. Elles se répandirent d'abord en feuilles volantes et pénétrèrent même sans le secours de la presse dans toutes les parties de la grande patrie germanique.

Alors que les rois étaient courbés sous la main toute-puissante de Napoléon, ils cherchèrent dans les peuples un appui contre son despotisme, et ils leur promirent des libertés, des constitutions; mais, le danger passé, ils oublièrent leurs promesses. La lyre d'Uhland vibra encore avec puissance pour les leur rappeler. Ses romances, fruit d'importantes études sur l'histoire poétique du moyen âge, sont remarquables par la plus exacte reproduction des mœurs et de la couleur locale de l'époque. Indépendamment de ce mérite, elles se placent au premier rang parmi les compositions de ce genre et rivalisent parfois avec celles de Goethe lui-même. Le style en est vif et élégant, et la pensée, pleine de clarté, de profondeur et quelque peu mélancolique, doit surtout plaire au caractère allemand.

⁂

MARIE LA FAUCHEUSE.

« Bonjour, Marie, aux champs la première toujours!
Tu me rappelles Ruth, la moissonneuse antique :
Si tu fauches le pré, de cette heure en trois jours,
Je te veux pour époux donner mon fils unique. »

Le fermier, orgueilleux et riche, l'a promis.
Marie, oh! comme bat son cœur plein d'allégresse!
Ses yeux sont plus brillants, ses bras mieux affermis.
Comme bruit sa faux! comme l'herbe s'abaisse!

Midi brûle! l'épi s'incline dans le champ;
La soif cherche la source, et le sommeil l'ombrage;
L'abeille seule encor butine en bourdonnant;
Marie est sa rivale et poursuit son ouvrage.

Le soleil fuit; la cloche éveille les échos;
En vain le voisin crie : Assez pour la journée!
En vain partent faucheurs, et pâtres, et troupeaux :
Marie aiguise encor sa faucille obstinée.

Et voici la rosée, et l'étoile reluit;
L'herbe fume; on entend le rossignol qui chante.
Marie est insensible au barde de la nuit;
Elle agite toujours sa faucille tranchante.

Ainsi du soir à l'aube et de l'aurore au soir,
Se nourrissant d'amour en douce confiance,
Le troisième soleil se lève : — Oh! venez voir,
Marie heureuse enfin et pleurant d'espérance!

« Bonjour, Marie, eh quoi! tout fauché! noble ardeur!
Ah! je veux te payer dignement sur mon âme.
Quant à mon fils... tu pris pour grave un mot rieur :
Insensés et naïfs les cœurs qu'amour enflamme! »

Il dit, et passe... Hélas! pauvre Marie! Alors
Ton cœur brûlant se glace et ton beau corps chancelle.
Sans voix et ton esprit brisé dans ses ressorts,
On te trouva sur l'herbe, ô faucheuse fidèle!

Plus d'une année encor, muette et sans raison,
Elle vécut de miel et d'eau, la malheureuse!...
Ah! creusez son tombeau sous le plus vert gazon :
On ne rencontre plus tant aimable faucheuse!

Trad. de M. N. Martin.

⁂

LA FILLE DE L'ORFÉVRE.

Un orfévre était assis dans sa boutique au milieu des perles et des pierres précieuses. « Hélène, dit-il à sa fille, le joyau le plus pur que j'ai trouvé jusqu'à ce jour, c'est pourtant toi, ma chère enfant. » Un beau chevalier entra. « Bonjour, gracieuse enfant, bonjour, mon cher orfévre. Je viens te prier de faire une magnifique couronne pour ma douce fiancée. »

Lorsque la couronne fut terminée, riche et tout étincelante, Hélène, plongée dans la tristesse, ne se vit pas plus tôt seule, que, suspendant à son bras la somptueuse parure :

« Ah! bienheureuse, pensa-t-elle, la fiancée qui doit porter cette couronne! Si seulement ce beau chevalier daignait m'offrir une couronne de roses, que je serais joyeuse! »

Peu de temps après, le chevalier entra. Il examina la couronne avec une grande attention. « Mon cher orfévre, dit-il ensuite, je te prie de faire maintenant une bague de diamants pour ma douce fiancée. »

Lorsque la bague fut terminée, Hélène, plongée dans la tristesse, ne se vit pas plus tôt seule, qu'elle la mit à son doigt.

« Ah! bienheureuse, dit-elle, la fiancée qui doit porter cet anneau! Si seulement ce beau chevalier daignait m'offrir rien qu'une boucle de ses cheveux, que je serais joyeuse!

Peu de temps après le chevalier entra; il examina l'anneau avec une grande attention. « Mon cher orfévre, dit-il ensuite, tu as finement travaillé cet anneau que je destine à ma douce fiancée!

« Mais pour que je voie comment ces bijoux lui siéront, approche un peu, gracieuse enfant : permets-moi de t'essayer cet ornement fiançal de ma bien-aimée : elle est belle comme toi. »

C'était un dimanche matin; aussi la jeune fille avait-elle revêtu sa plus belle robe pour aller à l'église.

Toute rouge d'une aimable pudeur, elle s'arrêta devant le chevalier. Celui-ci lui posa sur la tête la couronne d'or, lui mit au doigt le petit anneau, puis, lui serrant la main :

« Douce Hélène, chère Hélène, dit-il, tout ceci n'est pas un jeu : c'est toi qui es la charmante fiancée à qui je destinais cette couronne d'or et cet anneau. »

Trad. de M. N. Martin.

⁂

LE ROI AVEUGLE.

Pourquoi tous ces guerriers du Nord assemblés sur la grève? que veut le roi aveugle, le vieux roi dont le front se couronne de cheveux blancs? Courbé sur son bâton qui plie, il pousse des cris douloureux; il appelle, et l'écho de l'île lui répond au delà du bras de mer.

« Rends-moi, lâche brigand, rends-moi ma fille que tu retiens captive dans le creux de ce rocher. Le jeu de sa harpe, ses chants si doux étaient le bonheur de ma vieillesse. Tu l'as ravie aux danses sur la verte rive : honte à jamais à toi! Sous ton crime s'affaisse une tête grise. »

Soudain au bord de la caverne apparaît le brigand à stature colossale, à l'œil farouche. Il brandit son épée menaçante et en frappe son bouclier.

« A quoi bon tes nombreux archers, puisqu'ils souffrent ce rapt? A quoi te servent ces guerriers, si pas un d'eux n'ose combattre pour ta fille? »

Cependant les guerriers restent muets, aucun ne sort des rangs. Vainement le roi se tourne vers eux, dans sa détresse, il s'écrie :

« Je suis donc tout à fait seul! »

Mais son fils serrant la main du vieillard :

« O mon père, permets-moi de combattre, je sens mon bras si plein de force.

— O mon fils, l'ennemi a la taille des géants; personne encore n'ose se mesurer contre lui. Mais un noble sang bouillonne dans tes veines, je le sens à l'étreinte de ta main. Prends donc ma vieille épée, c'est le prix des scaldes : si tu succombes, les flots engloutiront le malheureux vieillard. »

Ecoutez! c'est le frémissement de l'aulne, le murmure de la barque sur les flots. Le vieil aveugle lève la tête pour aspirer le son. Puis tout se tait à l'entour, jusqu'à ce que du bord opposé s'exhalent un retentissement de boucliers et de glaives, et des clameurs furieuses que répète un écho sourd.

Tout à coup le vieillard s'écrie dans la joie :

« Oh! dites-moi, que voyez-vous? C'est mon épée, je la reconnais à ce bruit perçant! Le brigand a succombé, il a reçu sa sanglante récompense! Gloire à toi, le vainqueur entre tous, le vaillant fils du roi. »

Puis le silence recommence. Le roi relève la tête pour aspirer le son.

« Qu'entends-je venir sur la mer? C'est un bruit de rames, un clapotement de vagues.

— Voici qu'ils abordent, voici ton fils armé du glaive et du bouclier; voici ta Gunild aux cheveux d'or.

— Dans mes bras! s'écrie le vieillard; et sa voix roule et retentit de la colline sur la grève. « Maintenant ma vieillesse sera pleine de joie et ma tombe glorieuse! O mon fils! place à ma droite ma bonne épée, et toi, ma Gunild, chante moi le chant du cercueil. »

Trad. de M. N. Martin.

D'autres écrivains allemands se sont également rendus populaires par leurs *ballades;* contentons-nous de citer Karl Simrock, Kerner, et surtout Zedlitz, l'auteur de la fameuse *Revue nocturne*. Nous allons donner ici quelques-unes de leurs ballades.

LES QUATRE FRÈRES.

Desséchés comme des squelettes, dans la maison de la démence, il y en a quatre; de leurs lèvres blafardes ne tombe pas une parole. L'un est assis en face de l'autre, et leur regard devient toujours plus terne et plus morne.

Mais quand sonne l'heure de minuit, les cheveux se dressent sur leurs têtes, et chaque fois ils répètent sourdement en chœur : « *Dies iræ, dies illa, solvet sæclum in favilla.* »

C'étaient autrefois quatre mauvais sujets qui ne se plaisaient qu'aux orgies et aux querelles. En braillant des chansons obscènes, ils avaient passé la sainte nuit de Noël. Les conseils d'amis dévoués, les exhortations de leur père même restaient sans effet.

En mourant encore, le vieillard avait dit à ses quatre garnements : « La mort froide n'est-elle pas un avertissement pour vous, et ne savez-vous pas qu'elle emporte tout ici-bas? *Dies iræ, dies illa, solvet sæclum in favilla.* »

Il dit et expira; mais eux n'en furent pas émus. Il put jouir de la paix éternelle, mais eux, comme vers l'échafaud, étaient poussés dans le tourbillon du monde, près de l'enfer, loin du ciel.

Et dans les orgies et dans les plaisirs se passèrent de nouveau de longues années. Ils n'avaient aucun souci de la misère d'autrui, et leurs cheveux ne blanchirent pas pour si peu. Gais compagnons, n'ayez aucune crainte, Dieu et le diable ne sont qu'une fiction.

Un jour, minuit avait déjà sonné, ils rentraient en chancelant d'un festin. Et voilà que dans la prochaine église retentit le chant des fidèles. « Cessez vos criailleries, chiens que vous êtes! » crient-ils, à pleins poumons, et ils se précipitent, les misérables, dans la nef. Mais là, comme au jugement dernier, retentit ce chœur sévère : *Dies iræ, dies illa, solvet sæclum in favilla.*

Et leurs bouches restent entr'ouvertes, mais nulle parole ne peut en sortir. La colère de Dieu les a frappés. Chacun est immobile comme la pierre, leurs cheveux blanchissent, leurs joues pâlissent. La folie a troublé ces intelligences.

Desséchés comme des squelettes, dans la maison de la démence, il y en a quatre; de leurs lèvres blafardes ne tombe pas une parole. L'un est assis en face de l'autre, et leur regard devient toujours plus terne et plus morne.

Mais quand sonne l'heure de minuit, les cheveux se dressent sur leurs têtes, et chaque fois ils répètent sourdement en chœur : « *Dies iræ, dies illa, solvet sæclum in favilla.* »

Justin Kerner.

⁂

LES SEPT VIERGES DE PIERRE.

Sur un frêle bateau, le soir d'un jour serein,
Folâtres passagers, nous descendions le Rhin.

Tout à coup le patron nous cria de l'arrière :
— Garde à vous! car voici les sept vierges de pierre;

Ces vierges, dont le nom fait peur aux matelots,
Sont sept rochers dardant leur crête au sein des flots.

Près de Wesel vivaient sept sœurs riches et belles,
Mais toutes sept aussi coquettes et cruelles.

Leur seul plaisir était de captiver les cœurs,
Puis de les torturer par leurs dédains moqueurs.

Comment dire les noms de toutes les victimes?
Le Rhin cache leurs os au fond de ses abîmes.

Dieu voulut les punir; Dieu doit punir un jour
Tout cœur lâche qui feint ou qui trompe l'amour.

De ces beaux corps sans flamme, aux cœurs déjà de
[pierre,
Dieu fit ces sept rochers, où l'eau coule en poussière.

Depuis ce temps, malheur, s'il porte un cœur cruel;
Malheur à tout bateau passant devant Wesel!

Fatalement poussé contre les rocs sauvages,
De morts et de débris il jonchera ces plages.

Notre patron à peine achevait ce récit,
Qu'une vieille en tremblant s'écria : — Dieu merci!

J'eus trois époux; hélas! tous trois sont dans la bière!
On ne dira donc pas que mon cœur fut de pierre.

— Dieu soit loué! bravo! répond maint passager;
En fut-il autrement, nous courions grand danger!

— Ne craignez rien, répond une blonde à l'œil tendre.
Tout cœur bien assiégé doit finir par se rendre.

— Bravo! dit un voisin, un galant passager;
En fut-il autrement, nous courions grand danger!

A son tour, une enfant : — De peur que l'on échoue,
J'ai baisé doucement mon cousin sur la joue.

— Bravo! disent en chœur patron et passagers;
Nous pouvons maintenant braver tous les dangers!

Karl Simrock.
Trad. de M. N. Martin.

⁂

LA REVUE NOCTURNE.

La nuit, vers la douzième heure, le tambour quitte son cercueil, fait la ronde avec sa caisse, va et vient d'un pas empressé.

Ses mains décharnées agitent les deux baguettes en même temps; il bat ainsi plus d'un bon roulement, maint réveil et mainte retraite.

La caisse rend des sons étranges, dont la puissance est merveilleuse; ils réveillent dans leurs tombes les soldats morts depuis longtemps;

Et ceux qui, aux confins du Nord, restèrent engourdis dans la froide neige; et ceux qui gisent en Italie où la terre leur est trop chaude;

Et ceux que recouvre le limon du Nil ou le sable de l'Arabie : tous sortent de leurs tombes et prennent en main leurs armes.

Et vers la douzième heure, le trompette quitte son cercueil, sonne du clairon, va et vient sur son cheval impatient.

Puis, arrivent sur des coursiers aériens tous les cavaliers morts depuis longtemps : ce sont les vieux escadrons sanglants couverts de leurs armes diverses.

Les blancs crânes luisent sous les casques; les mains qui n'ont plus que leurs os, tiennent en l'air les longues épées.

Et vers la douzième heure, le général en chef sort de son cercueil; il arrive lentement sur son cheval, entouré de son état-major.

Il porte un petit chapeau; il porte un habit sans ornements; une *épée pend* à son côté.

La lune éclaire d'une pâle lueur la vaste plaine. L'homme au petit chapeau passe en revue les troupes.

Les rangs lui présentent les armes; puis

l'armée tout entière s'ébranle et défile musique en tête.

Les maréchaux, les généraux, se pressent en cercle autour de lui : le général en chef dit tout bas un mot à l'oreille du plus proche :

Ce mot vole de bouche en bouche et résonne bientôt jusque dans les rangs les plus éloignés, le cri de guerre est *France!* le mot de ralliement est *Sainte-Hélène!*

C'est la grande revue que le César mort passe vers la douzième heure de la nuit dans les Champs élyséens. ZEDLITZ.

Trad. de M. N. MARTIN.

M. Alex. Dumas père a donné de cette *ballade*, composée dans un sentiment tout français, une poétique traduction .

Quand l'heure funèbre est venue,
Que minuit tinte à l'unisson,
Et que du bronze, dans la rue,
S'est éteint le dernier frisson,

Soulevant de son front livide,
La froide pierre du tombeau,
S'éveille un tambour invalide
Dans son uniforme en lambeau.

Il fait résonner sa baguette
Sur la caisse au bruit sans pareil,
Et de ses deux mains de squelette
Avant le jour bat le réveil.

Soudain, aux roulements qui grondent
Sur le fantastique tambour,
Tous les vieux soldats lui répondent,
Et se réveillent à leur tour.

Ceux qui, sur le sol italique,
Dorment à l'ombre des lauriers;
Ceux que l'Espagne catholique
Egorgea dans ses oliviers;

Ceux que l'Egypte courroucée
Sous son sable ardent calcina;
Ceux que dans son onde glacée
Engloutit la Bérésina;

Et tous, ainsi qu'aux jours d'alarmes
Qui virent leurs combats géants,
S'élancent, saisissant leurs armes,
Hors de leurs sépulcres béants!

Alors les belliqueux squelettes
Forment leurs sombres escadrons;
En tête marchent les trompettes
Soufflant dans leurs muets clairons.

Voici, fourmillant dans les piques,
Les lanciers aux habits pourprés;
Voici les cuirassiers épiques
Aux manteaux blancs, de sang marbrés;

Voici les hussards qui menacent
L'ennemi qu'ils vont disperser;
Voici les lourds dragons qui passent
Sans qu'on les entende passer.

Puis ici les grenadiers mornes,
Marchant toujours du même pas;
C'étaient ceux qui changeaient les bornes,
Limites des anciens Etats;

Ceux qui, dans les sanglantes fêtes,
Traînant les rois par les cheveux,
Changeaient les couronnes de têtes
Quand le maître avait dit : Je veux.

Le maître, le voici, silence!
Du tombeau le dernier il sort!
Sur son cheval blanc il s'élance :
Salut, César Imperator!

Redingote grise et râpée,
Habit vert et petit chapeau,
Au flanc gauche sa courte épée,
Sur son front l'ombre d'un drapeau.

C'est lui, tel qu'à l'éclair des glaives
Nos pères le virent passant,
Et tel que nos fils dans leurs rêves
Le verront toujours grandissant.

O lune! sors de ton nuage
Et verse sur lui tes rayons;
L'Empereur au pâle visage
Va manœuvrer ses bataillons.

« Halte, soldats! présentez armes! »
Il passe dans les rangs glacés,
Et l'on voit se mouiller de larmes
L'œil creux de tous ces trépassés.

Puis, quand du centre à ses deux ailes
César est las de galoper,
Les rares chefs restés fidèles
Autour de lui vont se grouper.

Lors au plus proche capitaine
Le mot d'ordre est par lui jeté,
Et de rang en rang, dans la plaine
A voix basse il est répété.

Mais qui peut sur l'avenir sombre
Arrêter un regard certain?
— Austerlitz et Wagram, dit l'ombre,
— Waterloo, répond le destin.

Parmi les *ballades* qu'a produites le génie poétique des Suédois et des Danois, nous citerons les trois suivantes :

LE CHATIMENT.

« Si toutes ces montagnes étaient de l'or, si toutes ces vagues étaient du vin, je donnerais tout cela pour toi, ma seule bien-aimée.

— Si ce que tu dis est vrai, si tu veux être mon bien-aimé, suis-moi dans la demeure de mon père, et demande-lui dignement ma main.

— J'ai été hier chez ton père : il m'a répondu non. Ma bien-aimée, ne prends conseil que de toi, et viens avec moi hors du pays.

— Si je ne prends conseil que de moi, et si je te suis hors du pays, quand nous arriverons sur une terre étrangère, tu me tromperas certainement.

— Je ne tromperais pas le Christ attaché à la croix, et je te tromperai encore moins toi-même. » Mais, quand ils furent dans un lieu étranger, l'infidèle choisit une autre fiancée.

Il prit son mouchoir, et, frappant la jeune fille au visage : « Pourquoi, lui dit-il, as-tu quitté ton pays avec un chevalier, avant qu'il fût uni à toi?

— Si je vis assez longtemps pour pouvoir surmonter ma douleur, je verrai le jour où tu viendras à moi pauvre et misérable.

» Si j'arrive au temps où je surmonterai ma douleur, je te verrai venir, paralysé et aveugle, dans la demeure de mon père.

— Tu vivras assez longtemps pour surmonter ta douleur, mais pas assez pour me voir pauvre et misérable.

« Comment pourrais-je arriver paralysé et aveugle, dans la demeure de ton père? J'ai une selle d'or pur et une bride d'argent brillant. »

Et, après sept jours et sept ans, Dieu écouta la prière de la jeune fille. A sa porte arrive un mendiant qui demande un morceau de pain.

« Levez-vous, mes fils, levez-vous; soutenez votre père. Je me souviens bien encore des jours où il était mon bien-aimé.

» Levez-vous, mes deux fils, levez-vous; donnez du pain à votre père. Je me souviens bien encore des jours où il galopait sur une selle d'or rouge. »

Et la jeune femme prenant un mouchoir, et, le frappant doucement au visage : — Pourquoi as-tu quitté ton pays avec un chevalier, avant qu'il fût uni à toi? dit-elle.

Trad. de MARMIER.

***

LA PUISSANCE DE LA DOULEUR.

La petite Christine et sa mère ont mis de l'or dans le cercueil. La petite Christine pleure son fiancé, qui est dans la tombe.

Il frappe à la porte avec ses doigts légers. « Lève-toi, petite Christine, et tire le verrou. »

La jeune fille se lève à la hâte et tire le verrou.

Elle le fait asseoir sur un coffre d'or; elle lave ses pieds avec du vin pur.

Ils se mettent au lit et causent beaucoup, et ne dorment pas.

Les coqs commencent à chanter : les morts ne peuvent rester plus longtemps absents.

La jeune fille se lève, prend ses souliers et suit son ami à travers la longue forêt;

Et quand ils arrivent au cimetière, les cheveux blonds du fiancé commencent à disparaître.

« Vois, jeune fille, comme la lune a rougi tout à coup : ainsi tout à coup disparaît ton bien-aimé. »

Elle s'assoit sur son tombeau, et dit : « Je resterai ici jusqu'à ce que le Seigneur m'appelle.

Alors elle entendit la voix de son fiancé, qui lui disait : « Petite Christine, retourne dans ta demeure.

» Chaque fois que tu laisses tomber une larme, mon cercueil est plein de sang.

» Chaque fois que ton cœur est gai, mon cercueil est plein de feuilles de roses. »

Trad. MARMIER.

***

LE RÉVEIL D'UNE MÈRE.

Dyring s'en va dans une île lointaine, et épouse une jeune fille. Ils vécurent sept ans ensemble, et sa femme lui donna sept enfants. Alors la mort passe par la contrée, et enlève la femme, si belle et si rose.

Dyring s'en va dans une île lointaine, épouse une autre jeune fille, et la ramène chez lui. Mais celle-ci était dure et méchante.

Quand elle entra dans la maison de son mari, les sept petits enfants pleuraient; ils pleuraient, ils étaient inquiets.

Elle les repoussa du pied; elle ne leur donna ni bière ni pain, et leur dit : « Vous aurez faim et vous aurez soif. » Elle leur retira les coussins bleus, et leur dit : « Vous coucherez sur la paille toute nue. « Elle éteignit les grands flambeaux, et leur dit : « Vous resterez dans l'obscurité. »

Les enfants pleuraient le soir très-tard; leur mère les entendit sous la terre où elle était couchée. « Oh! que ne puis-je, s'écria-t-elle, m'en aller voir mes petits enfants! »

Elle se présenta devant Dieu, et lui demanda la permission d'aller voir ses petits enfants. Elle pria tant, que Dieu se rendit à sa demande. « Mais quand le coq chantera, lui dit-il, tu ne resteras pas plus longtemps. »

Alors la pauvre mère se lève sur ses jambes fatiguées et franchit le mur du cimetière. Elle traverse le village, et les chiens hurlent en l'entendant passer.

Elle arrive à la porte de sa demeure; sa fille aînée était là debout sur le seuil : « Que fais-tu là, mon enfant? dit-elle. Comment vont tes frères et tes sœurs?

— Vous êtes une belle grande dame, mais vous n'êtes pas ma mère chérie. Ma mère avait les joues blanches et roses, et vous êtes pâle comme une morte.

— Et comment pourrais-je être blanche et rose? J'ai reposé dans le cercueil si longtemps! »

Elle entre dans la chambre; ses petits enfants étaient là avec des larmes sur les joues.

Elle en prend un et le peigne, puis tresse les cheveux à un autre, et en caresse un troisième et un quatrième; le cinquième, elle le prend sur ses bras, et lui ouvre son sein.

Puis appelant sa fille aînée : « Va-t'en dire à Dyring de venir ici. » Et quand Dyring parut, elle lui cria avec colère :

« Je t'ai laissé de la bière et du pain, et mes enfants ont faim et soif; je t'ai laissé des coussins bleus, et mes enfants couchent sur la paille nue; je t'ai laissé de grands flambeaux, et mes enfants sont dans l'obscurité. S'il faut que je revienne ainsi souvent le soir, il t'en arrivera malheur. Maintenant, voilà que le coq rouge chante; tous les morts doivent rentrer en terre. Maintenant, voilà que le coq noir chante; les portes du ciel s'ouvrent. Maintenant, voilà que le coq blanc chante; je ne peux rester plus longtemps. »

Alors la belle-mère s'écria : « Je veux désormais être bonne pour tes enfants. »

Et depuis ce jour, dès que le mari et la femme entendaient gronder le chien, ils donnaient de la bière et du pain aux enfants; et dès qu'ils l'entendaient aboyer, ils se sauvaient, de peur de voir apparaître la morte.

Trad. de MARMIER.

Un poëte français a mis en vers cette charmante *ballade :*

Dans une île lointaine,
Voyageant vers le soir,
Au bord d'une fontaine
Dyring alla s'asseoir.

Près de l'eau qui ruisselle
Christel vint reposer;
Dyring la trouva belle,
Il voulut l'épouser.

Ensemble, en un village,
Ils vécurent sept ans,
Et de leur mariage
Ils eurent sept enfants.

Mais las! la mort jalouse
Entra dans la maison,
Et moissonna l'épouse
En sa jeune saison.

Dans une île lointaine,
Voyageant vers le soir,
Au bord d'une fontaine
Dyring alla s'asseoir.

Près de l'eau qui ruisselle
Brunhil vint reposer;
Dyring la trouva belle,
Il voulut l'épouser.

Elle devint sa femme;
Mais Brunhil, par malheur,
Etait bien grande dame,
Avait bien mauvais cœur.

Quand elle entra, hautaine,
Sous le toit de l'époux,
Les sept enfants en peine
Priaient à deux genoux.

Ils priaient devant l'âtre,
Pleurant, c'était pitié!
La méchante marâtre
Les repoussa du pied,

Et d'une voix cruelle
Leur refusait du pain :
— Plus d'une fois, dit-elle,
Vous aurez soif et faim.

Puis elle leur retire
Les coussins bleus du lit :
— La paille peut suffire;
L'édredon amollit.

Et de leur réduit sombre
Eteignant le flambeau :
— Vous resterez dans l'ombre
Comme dans un tombeau.

Et les enfants en larmes
Priaient bien tard, la nuit,
Pleins de vagues alarmes,
Tremblant au moindre bruit.

Ils appelaient leur mère.
Elle se réveilla,
Et de leurs pleurs, sous terre,
Tout son corps se mouilla!

— Dieu! quand leur voix m'appelle
Au séjour des vivants,
Que ne puis-je, dit-elle,
Aller voir mes enfants!

Ce cri perçant de mère
Dans le ciel s'entendit,
Et le bon Dieu le Père
A ses vœux répondit :

— Pars à la nuit tombante,
Va, mais sois de retour
Avant que le coq chante
Pour le lever du jour.

Alors la bonne mère,
Ne perdant pas de temps,
Franchit le cimetière,
Chemine à travers champs.

Elle arrive au village,
S'en va le long des murs;
Elle a bien du courage,
Mais ses pas sont peu sûrs;

Ses jambes sont peu fortes;
Elle craint d'avancer :
Les chiens hurlent aux portes
En l'entendant passer.

Au seuil de sa demeure,
Grâce à Dieu, la voilà.
Son aînée, à cette heure,
Triste et seule était là.

— Que fais-tu là, ma fille,
Les yeux rougis de pleurs?
Comment va ma famille,
Tes frères et tes sœurs?

— Vous êtes grande et belle;
Ma mère avait vos traits :
Mais vous n'êtes pas elle,
Je vous reconnaîtrais.

Elle était rose et blanche,
On l'aimait tout d'abord,
Et vous, votre front penche,
Pâle comme la mort.

— Et comment, ma colombe,
Aurais-je un teint rosé?
Si longtemps dans la tombe,
Hélas! j'ai reposé.

Elle entre dans la chambre
Où pleuraient les enfants,
Sur la paille, en décembre,
L'un sur l'autre gisants.

A leurs cris son cœur saigne,
Elle s'approche d'eux;
Elle en prend un, le peigne,
Lui tresse les cheveux;

De l'autre avec tendresse
Elle sèche les pleurs;
Parle à tous, les caresse,
Apaise leurs douleurs.

Et puis, appelant Claire :
— Claire, ma chère enfant,
Va-t'en dire à ton père
De venir à l'instant.

Quand il parut, la mère :
— Je t'ai laissé du pain,
Dit-elle avec colère,
Et mes enfants ont faim.

On les bat, on les raille,
Ils ne peuvent dormir,
Et sur des lits de paille
Ils ne font que gémir.

Ah! lorsque la nuit tombe,
S'il me faut, chaque soir,
Dyring, quitter ma tombe,
Pour remplir ton devoir,

Et si Brunhil, ta femme,
Pour mes fils sans pitié,
Des soins que je réclame
Ne prend pas la moitié;

Eh bien! quand viendra l'heure
De me séparer d'eux,
Dans ma sombre demeure
Vous me suivrez tous deux.

La marâtre frissonne
A ces mots menaçants,
Et dit : — Je serai bonne,
Christel, pour tes enfants.

Et depuis ce jour-là, quand Dyring et sa femme
Entendaient vers le soir les aboiements du chien;
Au foyer des enfants ils ranimaient la flamme,
Cherchant avec effroi s'il ne leur manquait rien;
Et quand le chien hurlait plus fort devant la porte,
Ils se sauvaient de peur de voir entrer la morte.

PÉCONTAL.

La Grèce moderne, la Valachie, l'Illyrie et la Russie elle-même ont aussi payé leur tribut au genre de la *ballade*. Voici plusieurs pièces qui ne sont pas indignes de figurer après toutes celles que nous avons déjà fait connaître :

CHANT DE TRÉBIZONDE.

La grande ville que l'empereur Constantin a fondée a eu des portiers traîtres, des gouverneurs peureux et un chien blanc qui a livré ses clefs.

Alors un oiseau, un bel oiseau s'échappa de la ville.

Et il avait une aile tachée de sang; sous l'autre il portait un papier ecrit.

Et il ne s'arrêta ni dans la vigne, ni dans le jardin; mais il alla se poser au pied d'un cyprès.

Mille patriarches et dix mille évêques sont venus; aucun d'eux ne peut lire le papier, aucun ne peut le lire.

C'est Jannikas, le fils de la veuve, qui l'a lu : dès qu'il l'a lu, il a pleuré, et il a frappé sa poitrine.

Malheur à nous! malheur à nous! Il n'y a plus de Romanie! il n'y a plus de remparts; il n'y a plus de trône; il n'y a plus d'église, ni de couvents.

Ils ont pris Sainte-Sophie et son grand monastère, qui avait quarante caloyers et soixante-cinq diacres servants, douze crécelles et dix-huit cloches.

Il y avait aussi mon amour caché derrière ses jalousies. J'ai parcouru le monde, j'ai fait le tour de la terre, et je n'ai pu trouver une fille qui valût celle-là. Ses yeux tuaient le pacha, ses sourcils le vizir, et ses regards m'avaient assassiné, moi comme bien d'autres.

Trad. de MARCELLUS.

***

LE KLEPHTE.

La nuit est noire sur les montagnes; la neige tombe dans les ravins. Au milieu de la solitude et de l'obscurité, dans les défilés et dans les roches escarpées, le Klephte brandit son sabre.

Il porte la foudre nue dans sa main droite; il a pour palais la montagne, pour abri le ciel, pour espérance sa carabine.

Les tyrans, pâles de crainte, fuient sa terrible épée. Son pain est trempé de sa sueur. Il sait vivre avec honneur; il sait mourir aussi.

La fourberie et l'injustice règnent dans l'univers. Les méchants ont la fortune. C'est ici, sur ces rochers qu'habite la vertu ignorée.

De grands marchands trafiquent des peuples, comme de troupeaux de brebis. Ils trahissent le monde et en rient. Ici les armes parlent seules dans nos vallées inaccessibles.

Allez, baisez les pieds devant lesquels les esclaves s'inclinent. Ici, sous ces rameaux verts, les Klephtes ne baisent que leur épée et la croix.

Tu pleures, ma mère; je pars. Si tu pries pour moi, je reviendrai. Je te prive d'un fils; mais je ne puis pas vivre de la vie de l'esclavage.

« Ne pleure pas, ô mes beaux yeux que j'aime! vos larmes me désespèrent. Je vis libre dans les montagnes, je veux mourir libre aussi. »

Allons! allons! la terre retentit; la fusillade commence, partout la terreur, partout le sang : ici la fuite, là la blessure... Ils ont tué le Klephte.

Les voisins désolés, et la tête découverte, le rapportent à pied. Ils chantent tous ensemble :

« Le Klephte vit libre;
Il meurt libre aussi! »

Trad. de MARCELLUS.

***

LA FONDATION DE SCUDAR.

Trois frères, Wukaschin le roi, Ugljescha le vayvode, et Gojko, se réunissent pour bâtir une citadelle à Scudar; mais la Willa (ou fée des forêts) s'oppose à cette fondation, et renverse les remparts à mesure qu'ils s'élèvent. Consultée par les trois frères, elle déclare qu'ils ne parviendront à élever la citadelle que lorsqu'ils auront trouvé deux frères appelés Stojoin et Stojoina (c'est-à-dire *demeurant* et *demeurante*), et lorsqu'ils les auront ensevelis sous les fondations de leur forteresse. Les trois frères cherchent vainement Stojoin et Stojoina pendant trois ans; enfin, ne pouvant les rencontrer, ils s'adressent de nouveau à la Willa, qui leur dit : « Il reste un second moyen de bâtir votre citadelle, c'est d'enfermer dans ses fondations celle de vos femmes qui, demain, viendra la première apporter la nourriture aux maçons, près de la Bajoná où vous construisez. » Les trois frères se promettent réciproquement de ne point avertir leurs épouses et de laisser le sort désigner celle qui doit périr; mais Wukaschin le roi et Ujglescha oublient leur serment; Gojko seul y est fidèle et n'avertit point son épouse...

Lorsque l'aube matinale apparut, diligemment les trois frères se levèrent et se rendirent aux constructions sur la Bajona. Voyez : du logis sortent deux nobles jeunes femmes, les femmes des deux aînés. L'une porte sa toile à blanchir; elle veut l'étendre encore une fois sur la prairie; elle porte sa toile au blanchissoir; mais elle s'arrête là, et ne va pas plus loin. La seconde porte une belle cruche de terre rouge; elle porte la cruche aux eaux fraîches de la fontaine; elle cause un moment avec les autres femmes, s'arrête quelque peu, mais ne va pas plus loin. La seule qui soit encore au logis, c'est l'épouse de Gojko; car elle a un petit enfant au berceau, un nourrisson qui n'a encore vu qu'une lune. Cependant, l'heure du repas du matin arrive; la vieille mère de Gojko se lève; elle veut appeler les deux jeunes servantes, et porter avec elles le déjeuner sur la Bajona; alors la jeune épouse de Gojko lui dit : « Demeure en paix, ma vieille mère, et berce l'enfant dans le berceau, afin que je porte moi-même le repas à mon seigneur. Ce serait grand péché devant Dieu, et pour moi grande honte devant les hommes, si, au lieu de nous trois jeunes femmes, tu portais le manger! » La jeune épouse arrive aux constructions, et est livrée à Rad, le maître constructeur. En souriant, l'aimable et nouvelle mariée les regardait et pensait qu'ils voulaient rire. Mais, comme il s'agissait d'édifier la forteresse, les trois cents compagnons jetèrent, à la hâte, pierres sur pierres autour d'elle et des arbres en quantité, de sorte qu'elle en avait déjà jusqu'aux genoux. En *souriant*, la svelte et nouvelle mariée voyait cela; elle espérait toujours qu'ils se jouaient entre eux; et ils jetaient en hâte, les trois cents compagnons, pierres sur pierres autour d'elle et des arbres en quantité, de telle sorte qu'elle en eut bientôt jusqu'à la ceinture. Ainsi entourée de pierres et de bois, la pauvrette vit alors le destin qui l'attendait. Douloureusement irritée, elle s'écrie alors avec désespoir, elle implore ses beaux-frères. Mais ses prières restent sans résultat. Alors, voyant qu'il faut mourir, elle s'adresse à Rad, le maître constructeur : « O toi, mon frère en Dieu, cher maître, laisse une petite fenêtre à la hauteur de ma mamelle, afin que, lorsque mon nourrisson viendra, mon doux Johan, je lui donne sa nourriture. » Et, conjuré au nom de Dieu, il prit pitié, le maître, et lui laissa une petite fenêtre à la hauteur de sa mamelle, afin qu'elle pût à son nourrisson Johan, quand il viendrait, présenter sa nourriture. Une fois encore, elle implora le maître : « Je te conjure, mon frère en Dieu, laisse une petite fenêtre devant mes yeux, que je voie de loin ma belle demeure, quand on m'apportera mon fils Johan et quand on le reportera au logis. » Et, comme un frère, le maître s'attendrit; il lui laissa une petite fenêtre devant les yeux, afin qu'elle pût voir de loin sa belle demeure, *quand on lui* apporterait Johan et quand on le remporterait au logis.

Ce fut de cette manière que fut bâti Scudar. On apporta l'enfant à la place indiquée; la mère l'allaita toute une semaine, une semaine... alors, sa voix s'éteignit; mais il demeura de la nourriture pour l'enfant, et, durant toute une année, sa mère l'allaita. Et comme il était alors, il est encore aujourd'hui. Les mères qui ont vu tarir leur lait visitent ce lieu pour le miracle et pour leur salut; elles y viennent pour apaiser leur enfant.

***

LE BAN DE CROATIE.

Il y avait un ban de Croatie qui était borgne de l'œil droit et sourd de l'oreille gauche. De son œil droit, il regardait la misère du peuple; de son oreille gauche, il écoutait les plaintes des vayvodes; et qui avait de grandes richesses était accusé, et qui était accusé mourait. De cette manière, il fit décapiter Humanay-Bey et le vayvode Zambolich, et il s'empara de leurs trésors. A la fin, Dieu fut irrité de ses crimes, et il permit à des spectres de tourmenter son sommeil. Et toutes les nuits, au pied de son lit, se tenaient debout Humanay et Zambolich, le regardant de leurs yeux ternes et mornes. A l'heure où les étoiles pâlissent, quand le ciel devient rose à l'orient, alors, ce qui est épouvantable à raconter, les deux spectres s'inclinaient comme pour le saluer par dérision; et leurs têtes, sans appui, tombaient et roulaient sur les tapis; et alors le ban pouvait dormir. Une nuit, une froide nuit d'hiver, Humanay parla et dit : « Depuis assez longtemps, nous te saluons; pourquoi ne nous rends-tu pas notre salut? » Alors, le ban se leva tout tremblant; et, comme il s'inclinait pour les saluer, sa tête tomba d'elle-même et roula sur le tapis.

Trad. de P. MÉRIMÉE.

***

ILJA LE BOJAR ET LE BRIGAND ROSSIGNOL.

Au sein des épaisses forêts de Murom, dans le village de Karatshajeff, était assis Ilja le bojar. Immobile comme un enfant nouveau-né, il resta trente ans sur son siége sans changer de place. Son père, d'une voix sévère, lui reprochait cette paresse où le jeune homme s'obstinait. Il lui disait en vain : « Lève-toi; apprends à agir, à travailler! » Ni ses bras ni ses pieds ne remuaient; on eût dit qu'il était né décrépit et caduc. Mais le ciel voulait que ce grand guerrier recueillît et concentrât toutes ses forces dans un profond et redoutable silence; il voulait que ce courage, dont l'avenir devait s'étonner, se préparât ainsi dans le repos. Trente ans viennent de s'accomplir. Ilja se lève de son siége. Il est debout; bojar gigantesque, il fait la joie et l'étonnement de ses parents : « Donne-moi un cheval, *mon père, dit-il; voici assez long*temps que je reste assis; je veux voir le pays. — Mon fils, je n'ai point de cheval à te donner; celui que j'ai est mauvais et vieux. Reste à la maison, crois-moi; apprends à travailler! Pourquoi veux-tu ainsi courir les champs? » Le jeune bojar persiste. Il demande le vieux cheval, dont il veut faire son coursier de bataille; c'est un animal hors de service. Pendant trois nuits, il le monte et le mène sur une prairie devant le village, où il le baigne dans la rosée matinale, et le frotte avec l'herbe humide. Le cheval caduc reprend des forces; il est capable d'entreprendre un long voyage. Ilja se présente alors devant ses parents, qu'il supplie de lui accorder leur bénédiction. Cette bénédiction sera son glaive; elle ceindra ses reins et les fortifiera. Il prend congé d'eux avec tendresse, se tourne vers les quatre points cardinaux, s'incline humblement et prie; puis il s'élance gaiement sur son coursier, et quitte le sol natal. Ilja frappe son cheval de grands coups de son kantshug enrichi d'or : aussitôt, le cheval prend un élan de cinq verstes; son second élan embrasse un plus grand espace encore. Le bojar se dirige droit vers Kiew, à travers les sombres forêts de Brinsk et le marais profond de Smolensk. Il a résolu d'arriver à Kiew, en dépit de tous les obstacles. Depuis trente ans, un brigand hardi obstruait la route; terreur des voyageurs, il se plaçait sur le sommet des arbres, d'où il poussait de longs sifflements; on le nommait *le Rossignol*. Ilja poursuivait gaiement son chemin, quand ces sifflements frappèrent son oreille. Bientôt ce qui ressemblait à un seul coup de sifflet se change en une multitude de sifflements affreux, qui paraissent lancés par les dards enflammés de cent serpents; puis ces bruits se transforment en longs hurlements, comme ceux que cent loups feraient entendre. Le cheval s'effraye et se cabre; le bojar reste immobile et gronde son cheval : « Vieille rosse! ne reconnais-tu pas le sifflement des oiseaux? Le sifflement des serpents t'effraye-t-il? Les hurlements du loup te font-ils trembler? Où est-il, ce brigand? Où le vois-tu? » Il veut avancer; alors, roule du haut des cimes de neuf vieux chênes enlacés le Rossignol, le brigand qui s'oppose au passage du guerrier. « D'où viens-tu, jeune homme? Où vas-tu à travers ces bois? Voici trente ans que je m'oppose à ce que l'on passe par cette route, et il en sera ainsi éternellement.—Si tu m'avais parlé avec plus de bienveillance et d'honnêteté, répliqua le bojar, je te répondrais de même; mais ton arrogance ne mérite pas d'autre réponse que celle-ci : Hors de mon chemin! Range-toi, brigand, devant mon cheval et son maître! » Le Rossignol, aussi leste que le jeune oiseau, remonte sur la cime des arbres, et de là il lance au guerrier de Murom une flèche inutile. Le bojar alors saisit son arc puissant; sa flèche vole et ne manque pas son but; elle traverse neuf puissants rameaux de chêne, et va s'enfoncer dans l'œil droit du brigand, qui tombe et roule à terre en gémissant. Ilja lui jette un lacet autour du cou, l'attache en travers sur sa selle et l'entraîne. Plus loin, bien plus loin dans les ténèbres de la forêt, au sein d'un fort qui résiste à l'attaque, habitent la femme du Rossignol et ses fils. Du haut de cette forteresse, son œil perçant a vu la défaite de son époux. Elle court vers ses enfants, éperdue et noyée de pleurs : « Mes enfants, vite, armez-vous, secourez votre père; courez! Un étranger, un bojar l'a fait prisonnier; il l'emmène sur son cheval. » Et les fils, — ils étaient neuf, — tous vaillants guerriers, saisissent leurs épées, revêtent à la hâte une armure noire et sombre. A la hâte, ils couvrent leur chevelure d'un bonnet sous forme d'une tête de corbeau au bec menaçant. On dirait qu'ils volent à travers la forêt comme une troupe de noirs oiseaux; ils courent délivrer leur père; la menace sur les lèvres, ils réclament sa liberté. La femme s'approche aussi; mais elle, suppliante, apporte l'or et les pierres précieuses pour racheter son époux. Ilja dit : « Vos menaces, j'en fais autant de cas que des croassements des corbeaux; votre or, je n'en ai pas besoin, et il appartient de droit au vainqueur. Quant au Rossignol, quant à ce brigand, je l'emmène avec moi à Kiew, où le bon roi Wladimir le jugera. Je me le suis juré; j'accomplirai mon serment. » Il dit, pousse son cheval, qui vole comme le faucon, et disparaît comme l'éclair. Ilja arrête son bon coursier dans la large cour du knjas; il l'attache aux piliers de chêne, s'avance vers la salle gaie et splendide, fait sa prière devant l'image du Sauveur, et salue ensuite le knjas et sa femme. Wladimir, le knjas, est à table, entouré de ses puissants bojars. Il ordonne; les serviteurs apportent une coupe pleine de vin, et la présentent au guerrier étranger. Cette coupe a la forme et la profondeur d'une outre. Ilja la saisit d'une main et la vide d'un coup. Le knjas Wladimir parle ensuite : « Bojar étranger, ton nom, ta race? Apprends-les-moi; que je puisse te nommer par ton nom et te traiter selon la noblesse et la puissance de ta tribu. — Je suis Ilja de Murom, du village de Karalshajeff. Je suis venu de là, en droite ligne à Kiew pour t'offrir mes services. — En droite ligne! s'écrient tous les bojars. Bon prince Wladimir, voici un étranger qui nous dit des folies : il prétend être venu de chez lui en droite ligne jusqu'ici, et depuis trente ans le Rossignol, ce fameux brigand, obstrue le chemin! — Soleil lumineux, répond le bojar de Murom, knjas Wladimir, regarde par cette fenêtre élevée, et vois ce que j'ai fait, moi étranger : dans ta cour se trouve le brigand lui-même, le Rossignol; je l'ai vaincu et enchaîné... Regarde! » Le knjas Wladimir et les bojars descendent dans la cour. Ilja parle en ces mots au brigand : « Rossignol, siffle comme un oiseau, siffle comme un serpent; puis, pour amuser le knjas, tu mugiras comme mugissent les taureaux. » Rossignol obéit; il siffle; il siffle, et vous diriez l'ouragan dans une forêt de grands chênes. Il redouble d'efforts, il mugit; le knjas et les bojars pâlissent. « Ecoute, dit alors le knjas Wladimir, serviteur vaillant, serviteur nouveau, je reçois tes services avec joie; viens, assieds-toi à ma table, reste dans mes salles, bois le vin de mes coupes, sois mon ami et l'ami de ma race. » Et Ilja, guerrier de Murom, qu'on a vu assis durant trente ans, immobile et silencieux comme l'enfant nouveau-né, devient, à la cour du knjas Wladimir, un vaillant et célèbre bojar, qui triompha de plus d'une armée, renversa plus d'une forteresse et sur les exploits duquel on a chanté plus d'une chanson, celle-ci entre autres.

L'accent national respire au plus haut degré dans ce poëme-*ballade*. Le bojar Ilja, *trente ans assis au foyer de son père, immo*bile et imbécile comme un nouveau-né, figure admirablement la Russie elle-même et sa longue enfance ignorée de l'Europe. Le géant Rossignol qui lui barre le chemin, c'est l'héroïque Pologne. La route de Murom à Kiew, c'est la route du Midi; c'est celle qui mène de Saint-Pétersbourg à Paris et à Rome, à Athènes et à Constantinople. Le cheval qui se cabre et qui recule en frissonnant d'épouvante, ne serait-ce pas l'armée russe défaite et repoussée par Kosciusko et Poniatowski? Rossignol vaincu, attaché en travers sur un cheval russe et emmené en servitude, malgré les trop faibles menaces et les larmes de sa famille, ne serait-ce pas la Pologne vaincue après tant de combats et lâchement opprimée?

Ballade à la lune (LA), poésie d'A. de Musset. V. CONTES D'ESPAGNE ET D'ITALIE.

BALLADELLE s. f. (ba-la-dè-le — dim. de *ballade*). Petite ballade. ‖ Inusité.

BALLADER v. n. ou intr. (ba-la-dé). Pop. Flâner. V. BALADER.

BALLADOIRE adj. (ba-la-doi-re — rad. *ballader*). Chorégr. Qualification d'une danse licencieuse, autrefois usitée le premier de l'an et le premier de mai : *Danse* BALLADOIRE. ‖ *Fêtes balladoires*, Fêtes de village avec bals champêtres.

BALLAGE s. m. (ba-la-je). Métall. Corroyage qu'on fait subir au fer avant de l'étirer définitivement. Cette opération consiste à réunir en paquets ou *trousses* les barres de fer puddlé, débitées en morceaux de deux décimètres, à chauffer ces paquets jusqu'au blanc soudant, puis à les faire passer sous les trains du laminoir. ‖ On dit aussi RÉCHAUFFAGE.

BALLAINVILLERS (le baron DE), magistrat et littérateur, né en 1760, mort en 1835. Il était, avant la Révolution, conseiller d'Etat, fut chargé de missions secrètes par Louis XVI, devint intendant général de l'armée des princes pendant l'émigration, puis de nouveau conseiller d'Etat et chancelier du comte d'Artois lors du retour des Bourbons. Il a traduit Horace en vers français et publié des œuvres diverses parmi lesquelles on remarque *Montaigne aux Champs-Elysées*, dialogue en vers.

BALLAN s. m. (ba-lan). Ichthyol. Poisson du genre labre, qui se trouve sur les côtes de la Grande-Bretagne.

BALLANCHE (Pierre-Simon), philosophe mystique, membre de l'Académie française, né à Lyon en 1776, mort en 1847, fut d'abord imprimeur dans sa ville natale, et fit paraître ses premiers essais littéraires dans le *Bulletin de Lyon*, dont il était éditeur. Dès 1802, il publiait à part : *Du Sentiment dans ses rapports avec la littérature*, petit livre fortement empreint de sentiments religieux, et que Ch. Nodier comparait à une ébauche de Michel-Ange. Sa jeunesse avait été troublée par un amour malheureux, et sa figure portait les traces de l'opération du trépan, nécessitée par une maladie douloureuse. Dans ses *Fragments*, qui parurent en 1808, il poussa vers le ciel des accents mélancoliques et résignés. Pendant un séjour que Mme Récamier fit à Lyon en 1812, Ballanche lui fut présenté par Camille Jordan. Il fut subjugué par le charme de cette femme incomparable, qui, elle-même, avait reconnu le génie sous les allures simples et rustiques du typographe lyonnais. Dès lors il s'établit entre eux un lien sympathique que la mort seule devait rompre. Pressé par elle de venir à Paris, il s'y rendit l'année suivante, après avoir vendu son imprimerie. L'apparition de Ballanche dans les salons de la capitale y causa quelque étonnement; mais son mérite le plaça bientôt au premier rang des esprits distingués qui formaient le brillant cénacle de l'Abbaye-au-Bois. (V. ce mot.) La restauration de l'ancienne dynastie, avec les concessions qu'elle avait dû faire au droit nouveau, lui parut une conciliation de l'autorité et de la liberté, du droit divin et de la démocratie. Imbu des doctrines des philosophes allemands, il les interprétait au point de vue chrétien. L'humanité, déchue par le péché originel, lui apparaissait, à travers l'histoire, se réhabilitant par des épreuves et des expiations providentielles, dont le dernier terme était la Révolution française et l'Empire. Par le jeu des institutions libérales conservées dans la Charte, le monde, obéissant à l'initiative de la France, devait arriver, sans secousses, à une transformation complète. L'un des premiers, Ballanche a senti et proclamé que l'époque au milieu de laquelle nous vivons est une époque de transition à un ordre nouveau, une époque de rénovation sociale, et l'idée de la palingénésie individuelle que Ch. Bonnet avait conçue, Ballanche la transporta à l'espèce humaine, aux nations, aux formes politiques et sociales. Il réduisit cette idée en système et la développa dans les ouvrages suivants : *Antigone* (1815); *Essai sur les institutions sociales* (1818); le *Vieillard et le jeune homme* (1819); l'*Homme sans nom* (1820); *Essais de palingénésie sociale*, puis *Orphée*, la *Ville des expiations* et la *Vision d'Hébal*. Ces livres ne s'adressaient qu'aux penseurs. Le style en est brillant et poétique, mais l'idée se dérobe souvent à l'analyse. Génie mélancolique et profondément religieux, Ballanche a laissé dans ses ouvrages l'empreinte d'un mysticisme symbolique dont l'originalité ne compense pas toujours l'incertitude et l'obscurité. La révolution de 1830 mit ses théories en défaut. Il écrivit alors à Mme Récamier : « Quant à moi, ma thèse est bien faite; j'ai renoncé à une de mes idées, celle qui a rempli ma vie : j'ai cru à la possibilité du progrès par la voie d'*évolution;* mais je vois à présent qu'il n'en est point ainsi dans les choses humaines, et qu'elles procèdent par voie de *révolution*. Ainsi, les cataclysmes ne peuvent s'éviter dans le monde social, pas plus que dans le monde physique. » Le parti légitimiste libéral, qui s'intitulait alors la *jeune France*, le reconnut pour un de ses chefs, mais seulement à titre de théoricien. Vers cette époque, il s'occupait beaucoup de mécanique, et il crut un moment avoir trouvé un nouveau moteur pour les machines à vapeur. Il dépensa ainsi en essais infructueux plus que ses ressources ne le lui permettaient. M. Guizot, ministre de l'Instruction publique, lui accorda, en 1833, une pension littéraire de 1,800 francs. En 1842, il fut appelé à remplacer Alexandre Duval à l'Académie française. Sa santé était déjà fort délabrée; depuis deux ans, il ne vivait plus que de laitage et de légumes, et il se vit obligé de prier M. Mignet de lire son discours de réception. Il n'était soutenu que par cet amour platonique qu'il nourrit jusqu'au dernier moment pour Mme Récamier. Il l'avait accompagnée à Rome en 1824, et, pour ne plus la quitter, il prit un appartement tout en face de l'Abbaye-au-Bois. « Vous êtes mon étoile, lui disait-il, ma destinée dépend de la vôtre. Si vous veniez à entrer dans votre tombeau de marbre blanc, il faudrait bien vite me faire creuser une fosse; mais je ne crois pas que vous passiez la première. » En effet, il mourut avant elle. Elle ne le quitta point pendant son agonie. Il fut enterré dans le tombeau de son amie, et il repose auprès d'elle.

Les *Œuvres complètes* de Ballanche ont été réunies en 1830-32, 6 volumes in-18.

« Ballanche, dit quelque part M. Sainte-Beuve, a eu en partage une douce gloire, et il en a joui. Il me rappelle ce verset de l'Ecriture : *Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram!* Ce n'est pas qu'il n'y eût, par moments, bien de l'ambition et un gros orgueil au fond de ce doux Ballanche : il se croyait par éclairs

un révélateur et un précurseur de je ne sais quel dogme futur qui serait plus vrai que tous ceux du passé; mais le plus souvent le Léviathan dormait au fond du lac comme son maître. Un jour, me parlant de Chateaubriand, Ballanche me disait : « Ne croyez-vous pas, monsieur, que le règne de la *phrase* est passé ? » Il pensait bien, sans le dire, que son propre règne à lui, le règne de l'*idée*, commençait. »

Cette appréciation aigre-douce doit être vraie, car elle est d'un ami. M. Sainte-Beuve l'écrivait pour lui seul, à ce qu'il nous apprend, *le jour même de la mort de Ballanche*. On voit que la douleur ne l'aveuglait point. Il s'est bientôt lassé de garder pour lui seul cette notule si finement aiguisée, et il l'a discrètement glissée dans son étude sur le philosophe Saint-Martin.

BALLANCHISME s. m. (ba-lan-chi-sme). Système social préconisé par Ballanche. V. l'article précédent.

BALLANCHISTE s. m. (ba-lan-chi-ste). Partisan du système social de Ballanche.

— Adjectiv., Qui a rapport au ballanchisme.

BALLAND (Antoine), général, né au Pont-de-Beauvoisin en 1751, mort en 1821. En 1793, il commanda le corps d'armée qui opérait dans les environs de Guise (Aisne). Employé à l'armée d'Italie, il se trouvait, en 1797, à Vérone lors de l'insurrection contre les Français. N'ayant pas assez de troupes, il eut la douleur de ne pouvoir empêcher le massacre de nos soldats et ne put que s'enfermer dans un fort de la ville. Peu de temps après, il fut admis à la retraite.

BALLANT s. m. (ba-lan — rad. *baller*). Mar. Mouvement d'oscillation : *On donne du* BALLANT *à un grappin qu'on veut lancer*. (Willaumez.)

— *Tenir le ballant d'une manœuvre*, la tendre, en l'amarrant, de façon à ce qu'elle ne balance pas.

BALLANT (ba-lan) part. prés. du v. Baller : *Des enfants* BALLANT *et sautant*.

BALLANT, ANTE adj. (ba-lan, an-te — rad. *baller*). Qui oscille et se balance nonchalamment : *Sans être effrayée, elle se vint asseoir à côté de moi, posa son panier auprès d'elle, et se mit, comme moi, les jambes* BALLANTES *sur la mer, à regarder le soleil*. (Chateaub.) *Eh bien! s'écria-t-il d'un ton aigre, que faites-vous là à vous promener les bras* BALLANTS ? (F. Soulié.)

Les dames, en vertugadin,
Promenaient, la robe *ballante*.
DEMOUSTIER.

— Mar. Qui n'est pas tendu : *Câble* BALLANT. *Voile* BALLANTE.

BALLARD. Famille d'imprimeurs de musique, qui conserva en France, pendant près de deux siècles, le monopole de ce genre d'impression. Ses principaux membres furent : ROBERT, qui reçut de Henri II (1552), le privilége de *seul imprimeur de musique de la chambre ;* — PIERRE, son fils, qui fut protégé par Henri IV et Louis XIII ; — CHRISTOPHE-JEAN-FRANÇOIS, qui reçut de Louis XV la confirmation des priviléges particuliers dont avaient joui ses ancêtres et qu'ils avaient toujours prétendu ériger en monopole. Il mourut en 1765. Cette famille était tout à fait déchue quand la Révolution vint proclamer la liberté entière de l'industrie.

BALLARD (Philibert). Homme politique, né dans la Nièvre en 1750, était procureur-syndic de son département à l'époque du 31 mai 93. Il se prononça bruyamment pour les Girondins et dut s'enfuir afin d'échapper aux conséquences de cet acte. Nommé plus tard député au conseil des Anciens, il ne se fit remarquer que par sa proposition de l'établissement de l'impôt du sel. Après le 18 brumaire, il obtint la place de conseiller à la cour d'appel de Bourges.

BALLARD (Antoine-Jérôme), chimiste. V. BALARD.

BALLARIN s. m. (ba-la-rain). Fauconn. Petit faucon de Hongrie, au plumage brun, à la tête noire.

BALLARINI (François), historien italien, vivait au commencement du XVIIe siècle, et fut nommé, en 1597, vicaire général de l'inquisition. Il a donné (en italien) : *Compendium des chroniques de la ville de Côme* (1619); *Les Heureux progrès des catholiques dans la Valteline, pour l'extirpation des hérésies*, (1623). C'est une suite de l'ouvrage précédent.

BALLARINI (Simon), antiquaire italien, né en 1716, mort vers 1770. Il était conservateur de la bibliothèque Barberini et bénéficier de Saint-Jean-de-Latran. On a de lui : *Animadversiones in museum Florentinum Ant. Franc. Gorii*, (Carpentras, 1743) ; ainsi qu'une dissertation (en italien) sur l'usage de se saluer quand on éternue : *Origine di salutare quando si sternuta* (Rome, 1747).

BALLAST s. m. (ba-last — mot anglais). Mar. Lest composé de gravier et de cailloux.

— Chem. de fer. Sable, gravier, pierres concassées dont on charge les traverses d'un chemin de fer, pour les assujettir :

Le railway, le tunnel, le *ballast*, le tender,
Express, trucks et wagons! Une bouche française
Semble broyer du verre ou mâcher de la braise.
VIENNET.

— **Encycl.** Le *ballast* des chemins de fer est une couche de 0 m. 50 répandue sur la plate-forme, composée de menus matériaux permettant l'écoulement rapide des eaux et assurant la stabilité de la voie. En France, on le fait avec du gros sable, du gravier ou de la pierre cassée. En Belgique, sur les lignes où la pierre manque, on a concassé des briques ou fait usage des scories de forges. Le *ballast* en craie est d'une mauvaise qualité, ainsi que cela a été constaté sur la ligne d'Amiens à Boulogne. Les traverses sont enfouies sous le *ballast*.

BALLASTAGE s. m. (ba-la-sta-je — rad. *ballast*). Action de placer du ballast sur une voie ferrée : *Le* BALLASTAGE *a pour but d'assurer la stabilité de la voie*.

BALLASTER v. a. ou tr. (ba-la-sté — rad. *ballast*). Chem. de fer. Couvrir de ballast : BALLASTER *la voie*. ‖ Transporter le ballast de la ballastière à la voie : *On* BALLASTE *généralement avec quinze ou vingt wagons remorqués par une machine locomotive, et trente ou quarante ouvriers*.

BALLASTIÈRE s. f. (ba-la-sti-è-re — rad. *ballast*). Lieu d'où l'on extrait du ballast.

BALLE s. f. (ba-le — du celt. *ball*, même sens, ou du gr. *ballein*, lancer. Les langues européennes présentent sur le nom de la *balle* un accord presque complet; tous ces termes dérivent d'une racine commune que le sanscrit nous présente sous sa forme primitive dans le thème *pal*, aller; *pil*, jeter; nous retrouvons en grec *palla* et *pilos* à côté de *balló* ou *palló*, lancer; en latin *pila* à côté de *pello ;* en irlandais *pileur* à côté de *pillim ;* en ancien allemand *palla* à côté de *pallen*, tomber; en lithuanien *pilla* à côté de *pulti ;* en russe *pulia ;* en polonais *pil ;* en persan *palouden*, tomber, tourner et *pilah*, cocon, bouton, etc. Quelques auteurs rattachent même à cette famille le mot germanique *spil* ou *spiel*, jeu, mot qui, avant d'avoir la signification générale et collective que nous lui voyons aujourd'hui, aurait d'abord désigné un jeu spécial, consistant à jeter les dés ou la *balle*). Petit corps arrondi et élastique dont on se sert à divers jeux et particulièrement au jeu de paume : *Jouer à la* BALLE. *Relancer la* BALLE. *Nous sommes entre les mains des dieux comme les* BALLES *entre celles des joueurs de paume*. (Plaute.) *Je fis semblant de jeter dans la rue la* BALLE *avec laquelle je jouais*. (Lamart.) *Il vit sa femme qui, assise, un livre à la main, interrompait de temps à autre sa lecture, pour renvoyer à son fils sa* BALLE *élastique, qu'il lançait obstinément du salon dans le jardin*. (Al. Dumas.) ‖ Jeu dans lequel on lance une balle : *Jouer à la* BALLE. *La* BALLE *au mur, la* BALLE *en long. Il est fort à la* BALLE.

— Par ext. Corps élastique qui rebondit comme une balle : *Des* BALLES *de sureau. La lumière est composée de petites* BALLES *qui bondissent sur ce qui est solide*. (Fonten.)

— Le mot *balle* entre dans plusieurs locutions propres au jeu de paume, mais qui ont généralement passé dans le langage commun avec un sens figuré : *Se renvoyer la balle*, Se la relancer l'un à l'autre, et figurém., Se répliquer en parlant alternativement : *Ces deux hommes discutent bien : ils sont admirables pour* SE RENVOYER LA BALLE. *Le roi ne prit pas son parti et le laissa malmener par Boufflers et Harcourt, qui* SE RENVOYAIENT LA BALLE. (St-Sim.) Signifie aussi Se rejeter l'un sur l'autre quelque chose qui embarrasse : *Nous fûmes, pendant quinze jours, à nous* REJETER LA BALLE, *pour savoir qui répondrait au patriarche de Ferney*. (Mme de Créquy.) ‖ *Avoir la balle*, Avoir le droit de la lancer le premier. ‖ *Avoir la balle, avoir la balle belle*, l'avoir dans de bonnes conditions pour la relancer, et, fig., Avoir la chance, avoir une belle occasion : *Il a toujours la* BALLE; *est-il heureux!* VOUS AVEZ LA BALLE BELLE; *profitez-en*. ‖ *Prendre la balle au bond*, La relancer avant qu'elle ait touché terre, et fig., Saisir vivement l'occasion favorable : *Je te rends grâces : tu verras si je sais* PRENDRE LA BALLE AU BOND. (Le Sage.) ‖ *Couper la balle*, La toucher obliquement avec la raquette. ‖ *Juger la balle*, Présumer l'endroit où elle tombera, et fig., Prévoir à certains signes ce qui doit arriver, l'issue qu'une affaire doit avoir. ‖ *A vous la balle*, C'est à vous à lancer la balle, à jouer le premier, et fig., Ceci s'adresse à vous, ou bien, C'est à vous d'agir ou de parler : A VOUS LA BALLE, *vous a-t-il manqué?* A VOUS LA BALLE; *répondez. Il a tout dit*, A VOUS LA BALLE. (Acad.) ‖ *La balle perd ; la balle gagne*, Le coup est perdu ou gagné par celui ou le parti de celui qui a joué la balle. ‖ *La balle vient*, La balle arrive belle, et, fig., L'occasion arrive : *Dans Marivaux, l'impatience de faire preuve de finesse et de sagacité perçait visiblement ; Montesquieu, avec plus de calme, attendait que* LA BALLE VÎNT *à lui*. (Marmontel.) ‖ *C'est ma balle*, C'est moi que cela regarde, ceci est de ma compétence. ‖ *La balle cherche le bon joueur*, Le bon joueur a presque toujours la balle belle, et, fig., L'occasion ne manque jamais à qui sait la saisir. ‖ *Enfant de la balle*, Fils d'un joueur de paume, qui est comme naturellement joueur lui-même, et, fig., Personne élevée dans la profession de son père, ou dans une profession pour laquelle il est fait naturellement : *J'allais m'attacher à un militaire et devenir militaire moi-même ; je croyais déjà me voir un habit d'officier avec un beau plumet blanc; mon cœur s'enflait à cette noble idée; j'avais quelque teinture de géométrie et de fortifications ; j'avais un oncle ingénieur ; j'étais, en quelque sorte*, ENFANT DE LA BALLE. (J.-J. Rouss.)

— **Encycl.** Hist. La simplicité même du jeu de *balle*, dit avec beaucoup de raison M. Pictet, peut faire croire à sa haute ancienneté, et l'on voit, dans Homère, Nausicaa s'y livrer avec ses suivantes. On sait positivement que le jeu de *balle* était connu en Egypte, et en faveur près des femmes surtout; elles s'asseyaient sur le dos de celles qui avaient manqué, et lorsqu'une joueuse avait failli, elle servait de siége à son tour. Cette manière était familière aux Grecques, qui appelaient les vaincues des *ânesses*, parce qu'elles étaient obligées d'obéir à celles qui avaient gagné.

— Jeu. La *balle* se lance soit à la main, soit à l'aide d'une raquette, d'une batte ou de tout autre instrument du même genre. On distingue plusieurs espèces de *balles*. Les plus mauvaises sont les *balles de chiffes*, qui sont formées de vieux chiffons placés les uns sur les autres. Les *balles de drap* viennent ensuite : elles sont faites avec de vieux drap coupé en bandes étroites. Les *balles de laine* passent pour les meilleures : on les obtient en roulant avec soin un fil de laine sur un bouchon de liége taillé en boule. On appelle *balles à répétition* des *balles* de laine dans le liége desquelles on a placé un bout de tuyau de plume fermé aux deux extrémités avec du parchemin, et renfermant un grain de plomb ou quelques grains de sable : quand elles sont en mouvement, elles produisent un léger bruit par suite de l'agitation de ces graines, et c'est à cette circonstance qu'elles doivent leur nom. Les *balles à l'eau* sont aussi des *balles* de laine; seulement la laine a été mouillée dans l'eau ou le vinaigre avant d'être employée, en sorte qu'en séchant la *balle* devient extrêmement dure. Comme leur nom l'indique, les *balles de gomme élastique* sont faites avec du caoutchouc. On en fait peu usage, parce qu'elles sont trop dures, et qu'ensuite leurs bonds réitérés exposent trop facilement à les perdre. De quelque matière qu'elles soient confectionnées, les *balles* sont recouvertes de morceaux de peau fine.

Les *jeux de balle* sont des exercices éminemment propres à développer les forces du corps et à donner tout à la fois de la grâce, de la souplesse et de l'agilité. Pour ces motifs, ils ont été en faveur de tout temps, même chez les peuples réputés les plus sauvages. Quant à la manière de s'y livrer, elle a varié, suivant les époques et les lieux. Dans l'Europe moderne, les jeux de *balle* les plus usités, du moins en France, sont la *balle au mur*, la *balle au camp*, la *balle aux pots*, la *balle à la riposte*, la *balle en posture*, la *balle au chasseur* et la *balle cavalière*, qui sont les jeux spécialement recherchés par les jeunes gens. Quant aux jeux appelés *balle en long* et *balle au tamis*, qui sont réservés aux hommes faits, ils ne sont que des variétés de la longue paume.

— *Balle au mur*. On choisit un mur assez haut, assez large, sans croisées, et, autant que possible, parfaitement uni. On trace sur ce mur, à un mètre ou un mètre et demi du sol, une raie horizontale qui va d'un bout à l'autre de son étendue. Si cette étendue est très-considérable, on trace sur la terre, à droite et à gauche, une raie qui a pour objet de limiter le jeu. La partie la plus simple est celle qui se joue entre deux joueurs. On tire ordinairement au sort celui qui doit *servir* la *balle*, c'est-à-dire qui doit la jeter le premier contre le mur. Désignons-le par la lettre A, et appelons B son adversaire qui doit *répondre*, c'est-à-dire renvoyer la *balle*. A sert donc la *balle :* il doit la servir *belle*, c'est-à-dire de manière qu'elle revienne en face de B. Celui-ci l'attend, et, aussitôt qu'elle est à sa portée, il la renvoie contre le mur, soit *de volée*, c'est-à-dire avant qu'elle ait touché le sol, soit après qu'elle a fait un bond sur la terre. Le premier joueur la reçoit à son tour et la renvoie de la même façon, en sorte que la *balle* va ainsi de l'un à l'autre, obéissant à tous les mouvements qui lui sont imprimés. La finesse du jeu consiste à ne pas donner la *balle* trop belle à son rival, afin qu'il puisse commettre une des fautes fixées par la règle du jeu. Or, il y a faute : 1o quand on manque la *balle ;* 2o quand on ne la reçoit pas, soit de volée, soit après le premier bond; 3o quand on la renvoie contre le mur au-dessous de la raie horizontale, ou hors des limites tracées à droite et à gauche sur la terre. Une partie se joue généralement en 60 points, et chaque faute commise en donne 15 à l'adversaire. Mais il faut, pour gagner, que l'un des deux joueurs ait fait les 30 derniers points en deux coups. Ainsi, par exemple, si, après avoir compté 45, A laisse prendre le même point à B, il ne peut pas, au coup suivant, compter 60 ; il obtient seulement ce qu'on appelle *avantage*. Si, l'égalité étant ainsi rompue, B fait également avantage, il y a *avantage à deux*. Enfin, le coup suivant détermine à qui la partie doit définitivement appartenir. Au lieu de deux joueurs, il y en a souvent quatre, six, huit et même plus. Ils se divisent en deux groupes ou partis égaux en nombre, et se placent à une certaine distance les uns des autres, de façon à occuper tout l'espace consacré au jeu. Le reste se passe absolument comme ci-dessus. La *balle* est renvoyée alternativement par l'un des joueurs de chaque parti, sans qu'il y ait un ordre fixé d'avance pour chacun d'eux : c'est celui qui est le plus habile ou devant lequel la *balle* se présente plus directement qui agit de préférence. On dit qu'il a la *main trouée*, quand, par distraction ou maladresse, il laisse passer la *balle* sans la toucher. En général, on convient de jouer trois parties, et alors le gagnant est nécessairement le parti qui a battu deux fois l'autre. Le jeu appelé *balle aux deux murs* ne diffère de la *balle* au mur qu'en ce qu'il se joûe sous une galerie de pierre ou sous une porte cochère. La *balle*, lancée contre un des murs, doit rebondir sur le mur opposé avant de pouvoir être renvoyée. L'exiguïté de l'espace ne permet ordinairement que l'emploi de deux joueurs.

— *Balle au camp*. Elle se joue de plusieurs manières, mais la plus usitée est la suivante. Les joueurs, au nombre de dix, douze, ou même plus, mais toujours en nombre pair, se divisent en deux groupes ou *partis*. Dans une cour ou dans tout autre endroit spacieux, ils tracent sur le sol une enceinte plus ou moins étendue et de forme quelconque, qui est le *camp ;* puis, en dehors de cette enceinte, ils indiquent quatre ou cinq *buts* à égale distance l'un de l'autre. Cela fait, les deux partis tirent au sort à qui occupera le premier le camp. Celui que le sort favorise entre dans l'enceinte, et les joueurs du parti contraire se dispersent en dehors, en se postant aux endroits qu'ils jugent les plus convenables. Alors, l'un d'eux sert la *balle*. Elle est renvoyée avec vigueur par un des gardiens du camp, qui sort aussitôt de l'enceinte et court au premier but, puis, après l'avoir touché, il court successivement aux autres, qu'il doit également toucher. Mais, en effectuant sa course, il doit suivre de l'œil la marche de la *balle* et les mouvements des adversaires, car si la *balle* a été promptement ramassée et que, lancée de nouveau, elle vienne à le toucher dans le trajet d'un but à un autre, son parti est dépossédé du camp. S'il ne croit pas avoir le temps de *faire* plusieurs courses, deux par exemple, il s'arrête au premier but. Un second joueur du camp se présente alors, relance la *balle*, puis s'empresse d'atteindre le premier but, tandis que son camarade le quitte aussitôt pour courir au suivant, le même but ne pouvant être occupé par deux joueurs. La partie continue ainsi tant que les chances restent les mêmes, chacun des joueurs du camp renvoyant la *balle* à son tour, touchant successivement tous les buts, et enfin rentrant dans l'enceinte. Les joueurs maîtres du camp en perdent la possession quand l'un d'eux est frappé par la *balle* dans le trajet qu'il parcourt soit du camp au premier but, soit d'un but à un autre, soit du dernier but au camp. Ils la perdent également quand la *balle*, relancée par l'un d'eux, est prise à la volée par l'un des adversaires, c'est-à-dire avant qu'elle ait touché le sol. Ils la perdent encore quand l'un d'eux, se trouvant à un but ou courant d'un but à l'autre, touche avec la main la *balle* qui, en roulant, est venue à sa portée : il a seulement le droit de la repousser avec le pied aussi loin que possible. Toutefois, ils conservent leur position, si le joueur qui a ramassé la *balle* peut en frapper un des adversaires avant qu'il ait atteint les limites du camp. Cette interdiction de toucher la *balle* avec la main est l'origine du nom de *balle empoisonnée*, par lequel on désigne souvent la *balle* au camp; mais on donne aussi ce nom à plusieurs autres jeux, principalement à celui de la *balle* aux pots.

Une variété de la *balle* au camp s'appelle *balle au bâton*, parce qu'on s'y sert d'un gros bâton de moyenne longueur pour lancer la *balle*. On n'y joue guère que dans les départements de l'ancienne Normandie et en Franche-Comté.

— *Balle aux pots*. On creuse en terre neuf trous ou *pots* disposés sur trois files parallèles et également espacés, de façon à former un carré d'un mètre environ de côté : on les fait assez larges et assez profonds pour qu'ils puissent contenir une *balle*. On trace sur le sol une ligne courbe qui les enveloppe et détermine les limites du camp. Enfin, on en trace une seconde, mais celle-ci horizontale, que l'on place en avant de la dernière file, à une distance de trois à quatre mètres au plus. Les joueurs sont au nombre de neuf, autant qu'il y a de pots, et chacun tire au sort pour savoir quel sera le sien. C'est aussi le sort qui désigne le joueur qui doit *rouler* la *balle* le premier. Ces préliminaires terminés, le *rouleur* va se poster sur la ligne horizontale, et les huit autres joueurs se placent autour des pots, un pied touchant la limite du camp. Alors le rouleur envoie la *balle*, en faisant en sorte qu'elle aille tomber dans un des trous. Le propriétaire de ce trou la ramasse aussitôt, tandis que tous ses camarades prennent la fuite, et il cherche à en frapper un de ceux-ci. S'il ne réussit pas, il est *marqué*, c'est-à-dire qu'on met une petite pierre ou *marque* dans son trou. S'il réussit, c'est celui qui a été atteint qui prend la marque. On marque aussi tout rouleur qui ne parvient pas en trois coups à faire entrer la *balle* dans un des neuf trous. Dans tous les cas, c'est le joueur marqué qui doit servir la *balle* au coup suivant, et la partie se continue comme nous venons de le dire. Quand un joueur a pris trois marques, il est hors du jeu. Enfin, le gagnant est celui qui n'a pas été marqué, ou qui ne l'a été qu'une ou deux fois, tandis que les autres l'ont été trois fois. Il a le droit de *fusiller* les perdants, c'est-

à-dire d'envoyer la *balle* un certain nombre de fois dans le dos de chacun d'eux, à une distance déterminée.

Le jeu appelé *balle à la crosse* a une très-grande analogie avec la *balle* aux pots. Il est ainsi nommé parce que les joueurs se servent, pour chasser la *balle*, d'un bâton terminé inférieurement par une crosse, c'est-à-dire par un nœud naturel. Du reste, on y joue d'une foule de manières, dont une est une simple variété du jeu de *cricket* (v. ce mot), et dont une autre jouit d'une vogue énorme en Bretagne, sous le nom de *soule*. V. ce mot.

— *Balle à la riposte, au chat et aux ricochets.* Plusieurs joueurs, en nombre indéterminé, se placent à une certaine distance les uns des autres, et de manière à former un grand cercle. L'un d'eux, qui a été désigné par le sort pour commencer le jeu, lance la *balle* à son plus proche voisin de droite, qui doit la recevoir à la volée et la renvoyer à son voisin de droite, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'elle revienne au premier joueur. Celui-ci recommence la même manœuvre, mais en allant de droite à gauche. Quand la *balle* est revenue entre ses mains, il l'envoie à un joueur quelconque, qu'il désigne du geste et de la voix, et qui la fait passer à son tour à celui qu'il préfère, mais jamais à celui qui la lui a lancée. Tout joueur qui ne reçoit pas la *balle*, ou qui la laisse tomber, ou qui, par maladresse ou autrement, la lance à une fausse adresse, est marqué d'un point. Après trois marques, on est mis hors du jeu et soumis à la punition qui a été convenue d'avance.

— *Balle en posture.* Comme dans le jeu précédent, les joueurs sont en nombre indéterminé et rangés en cercle à une certaine distance les uns des autres. L'un d'eux, que le sort a désigné, lance la *balle* à son voisin, qui la renvoie aussi à son voisin, et ainsi de suite. De cette manière, le projectile fait le tour du cercle, mais il ne peut jamais être renvoyé immédiatement à celui qui vient de le servir. Tout joueur qui n'a pas pu ou su recevoir la *balle* est mis hors du jeu. De plus, il est tenu de conserver jusqu'à la fin de la partie la position ou *posture* qu'il avait au moment où il a failli : de là, le nom du jeu. Le gagnant est nécessairement celui qui a été assez adroit pour ne pas laisser tomber la *balle*. Pendant que tous les autres sont en posture, il la lance dix fois en l'air contre un mur et la reçoit autant de fois dans les mains. Au dixième coup, tous les perdants voient finir leur pénitence, et l'on commence une seconde partie.

— *Balle au chasseur.* Elle admet un nombre quelconque de joueurs. On tire au sort pour savoir qui remplira le premier le rôle de *chasseur*. Cela fait, tous les joueurs se dispersent, et le chasseur, après avoir lancé trois fois la *balle* en l'air et l'avoir reçue trois fois dans les mains, cherche à en frapper un de ses camarades, sans quitter la place où il se trouve. Le joueur atteint devient le *chien du chasseur*, et il peut, comme son maître, faire usage de la *balle*, mais dans les mêmes conditions. La partie finit quand tous les joueurs ont été transformés en chiens. A la partie suivante, c'est le premier atteint qui fait le chasseur.

— *Balle cavalière.* Les joueurs sont en nombre indéterminé, mais en nombre pair. Les uns doivent être *cavaliers* et les autres *chevaux*. Ils se placent dans l'intérieur d'un grand cercle tracé sur le sol, chaque cavalier monté sur son cheval. Alors, un des cavaliers lance trois fois la *balle* en l'air, la reçoit trois fois dans les mains, puis la fait passer à son voisin, qui répète la même manœuvre. La *balle* va ainsi de l'un à l'autre, et chacun conserve son rôle de cavalier ou de cheval tant qu'elle est lancée et reçue adroitement. Mais si un des cavaliers manque son coup, tous les cavaliers descendent aussitôt de leurs montures et se dispersent hors du camp. Les chevaux s'emparent alors de la *balle* et essayent d'en frapper un des fugitifs. S'ils y parviennent, ceux-ci deviennent chevaux à leur tour. Dans le cas contraire, chacun reprend son rôle primitif, et l'on procède à une autre partie.

— *Balle en long, Balle au tamis.* V. PAUME.

BALLE s. f. (ba-le — du gr. *ballô*, je lance. V. d'ailleurs l'étym. du mot précédent). Artill. et Arqueb. Projectile de petites dimensions, qui est destiné à être lancé isolément par une arme à feu portative, ou en nombre par une pièce d'artillerie : BALLE *de fusil, de pistolet, de mousqueton. Moule à* BALLES. *Fondre, ébarber, calibrer des* BALLES. *Le tir à mitraille s'exécute avec des boîtes à* BALLES, *des obus à* BALLES. BALLE *de plomb, de fer forgé, de fonte. Quand la* BALLE *n'a ni occasionné une fracture ni atteint un des organes essentiels à la vie, la cicatrisation s'opère très-rapidement. Rien ne serre le cœur comme le sifflement de la* BALLE *dans une guerre civile. Charles XII, entendant pour la première fois les* BALLES *siffler à ses oreilles, dit : Dorénavant, ce sera là ma musique. Le déshonneur et le ridicule glissent sur eux comme les* BALLES *de fusil sur un sanglier.* (Chamf.) *La* BALLE *est folle, la baïonnette est sage.* (Souwarow.) *Personne ne réclamera contre la* BALLE *qui me percera la poitrine.* (Chateaub.) *Il avait retrouvé ma trace, et, en véritable héros, venait me rejoindre avec une* BALLE *dans la cuisse.* (G. Sand.) *Des* BALLES *sifflèrent à nos oreilles, et il vit tomber à deux pas devant lui l'homme qu'il poursuivait.* (G. Sand.) *Il s'est fait des* BALLES *en fer fondu, c'étaient celles des flibustiers et des braconniers; il s'est fait des* BALLES *d'étain, c'étaient celles des chasseurs de la grande bête en Amérique.* (Gén. Bardin.) *Quelques* BALLES, *venant à siffler à leurs oreilles, leur annoncèrent l'approche des Hollandais.* (Mérimée.) *Vous savez bien que les* BALLES *les plus à craindre ne sont pas celles de l'ennemi.* (Alex. Dumas.) *La* BALLE *foudroyante de M. Devisme est de forme cylindrique et longue de huit centimètres.* (L. Figuier.)

> Et d'une main que la *balle* a meurtrie
> Berce en riant deux petits-fils jumeaux.
> BÉRANGER.

— *Balle de canon*, Nom donné anciennement au projectile que l'on appelle aujourd'hui BOULET.

— Le mot *balle* n'appartenant pas à la haute poésie, l'idée s'exprime au moyen d'une périphrase, qui consiste le plus souvent dans le mot *plomb*, suivi d'un qualificatif tel que *mortel, meurtrier, homicide, rapide*, etc. :

> Souvent d'un *plomb subtil* que le salpêtre enflamme,
> Vous irez insulter le sanglier glouton.
> J.-B. ROUSSEAU.

> Le vieux Montmorency, près du tombeau des rois,
> D'un *plomb mortel* atteint par une main guerrière...
> VOLTAIRE.

> J'amorce en badinant le poisson trop avide,
> Ou d'un *plomb* qui suit l'œil et part avec l'éclair,
> Je vais faire la guerre aux habitants de l'air.
> BOILEAU.

> Que d'une force sans seconde
> La mort sait ses traits élancer,
> Et qu'un peu de *plomb* peut casser
> La plus belle tête du monde.
> VOLTAIRE.

> Songez que les boulets ne vous respectent guère,
> Et qu'un *plomb* dans un tube entassé par des sots,
> Peut casser d'un seul coup la tête d'un héros,
> Lorsque multipliant son poids par sa vitesse,
> Il fend l'air qui résiste, et pousse autant qu'il presse.
> VOLTAIRE.

— Art milit. *Balle morte*, Balle arrivée hors de la portée où elle peut tuer ou blesser grièvement. ‖ *Balle perdue*, Balle lancée au hasard et qui ne peut atteindre personne, et fig., Efforts sans résultat : *Ce sont* BALLES PERDUES. ‖ *Balle de calibre*, Balle qui a exactement le diamètre de l'arme pour laquelle elle est coulée. ‖ *Balle en bouche*, Manière honorable de capituler avec les honneurs de la guerre : *Sortir* BALLE EN BOUCHE *de la place.* Se disait autrefois d'une troupe qui sortait d'une place avec le mousquet chargé et un certain nombre de cartouches dans la giberne. C'était une des conditions honorables accordées aux assiégés qui s'étaient bien défendus. Cette expression était encore usitée en 1758. ‖ *Balle à ceinture* ou *à cordon*, Balle sphérique, qui a été inventée pour être lancée avec une carabine dont l'âme présente deux rayures rondes placées aux extrémités d'un même diamètre. Elle est ainsi appelée parce qu'elle porte, suivant un de ses grands cercles, une couronne ou cordon en saillie, dont les dimensions sont appropriées à celles des rayures du canon. ‖ *Balle mâchée*, Balle ronde rendue inégale par l'action des dents : *C'est une opinion généralement répandue parmi les militaires, qu'il est possible de rendre les balles inégales en les serrant entre les dents, et l'on redoute beaucoup l'action de ces* BALLES *dites* MÂCHÉES ; *mais il a été reconnu que l'on ne peut ainsi les déformer, à moins qu'elles ne soient d'un très-petit calibre.* (A. Bérard.) ‖ *Balle-cartouche*, Balle allongée et évidée, qui porte dans son évidement la poudre nécessaire pour la lancer. Une capsule, placée au fond de l'évidement, reçoit le choc d'une broche d'acier ou de cuivre, qui traverse la poudre et est frappée par le marteau. Quelquefois on remplace la poudre par une composition fulminante, afin d'obtenir un plus grand effet avec une charge moins volumineuse. Les balles-cartouches ne sont employées qu'avec certaines armes qui se chargent par la culasse. ‖ *Balle à fumée* ou *Balle à suffoquer*, Composition formée de substances propres à produire beaucoup de fumée et une grande puanteur, et que, dans la guerre souterraine, on brûle dans les galeries des mines pour les rendre inhabitables aux mineurs de l'ennemi. C'est ordinairement un mélange de pulvérin (10 parties), de salpêtre (2 parties), de poix (4 parties), de houille (3 parties) et de suif (1 partie), ou plus simplement de soufre (6 parties) et de salpêtre (5 parties). ‖ *Balles mariées*, Balles rondes réunies deux à deux par un moyen quelconque. On appelle spécialement *balles ramées* celles qui sont jointes ensemble au moyen d'un morceau de fil de fer tortillé. Les chasseurs emploient quelquefois les balles mariées pour attaquer le sanglier, le loup, etc. ; mais le tir de ces projectiles est très-mauvais, parce que, à peine sorties du canon, les deux balles se séparent, vont l'une à droite, l'autre à gauche, et laissent souvent entre elles le but qu'on a visé. Voici, du reste, comment on se les procure. Après avoir choisi deux balles, on enlève sur chacune d'elle une petite calotte, et l'on frotte fortement les deux parties planes l'une contre l'autre, en ayant soin de les tourner en sens inverse, ce qui suffit pour chasser l'air interposé et les faire adhérer. ‖ *Balle allongée* ou *Balle oblongue*, Balle ayant la forme d'un cylindre surmonté d'une partie conique ou ogivale. Les projectiles de ce genre sont seuls employés aujourd'hui, surtout pour les armes carabinées; mais il en existe un grand nombre de variétés, et on en invente chaque jour de nouvelles. Les premières balles allongées étaient *pleines*, c'est-à-dire sans vide intérieur. On les forçait dans le canon avec une baguette dont la tête était évidée de manière à ne pas écraser leur pointe. Telles étaient les balles dites *ogivales*, dont on se servait en France pour les carabines à tige. Telles étaient encore les *balles à ailettes* fabriquées en Russie pour une carabine à deux rayures, et qui étaient ainsi appelées parce qu'elles étaient munies de deux saillies latérales ou ailettes, appropriées à la forme des rayures. Les balles allongées, actuellement usitées partout, se forcent d'elles-mêmes par l'action de la poudre. Pour cela, elles présentent à leur partie postérieure un évidement de forme plus ou moins simple, qui varie suivant l'imagination de l'inventeur et les conditions particulières auxquelles le projectile doit satisfaire. Au moment de l'explosion de la charge, les gaz se précipitent tous dans l'évidement, l'élargissent, et, en même temps qu'ils poussent la balle, la forcent à se mouler dans les rayures de l'âme. Les balles qui offrent cette disposition sont désignées sous un des noms suivants : *Balles expansives, Balles évidées, Balles creuses.* Certaines de ces balles ont à l'entrée de l'évidement, qui alors est tronconique, un petit culot concave en tôle emboutie, destiné à opérer le forcement; quelquefois même ce culot est simplement en bois. Dans tous les cas, quand la poudre s'enflamme, pendant que la balle résiste en vertu de son inertie, le culot, qui est beaucoup plus léger, se met en mouvement avant elle, pénètre dans l'évidement et détermine le forcement en agrandissant le diamètre du trou dans lequel il s'enfonce : il agit à la manière d'un coin. Ce sont les balles allongées de ce genre que l'on appelle *balles à culot.* Presque tous les projectiles allongés portent une ou plusieurs cannelures, c'est-à-dire une ou plusieurs gorges creusées extérieurement sur leur partie cylindrique. On a d'abord prétendu que ces cannelures étaient nécessaires, ou du moins très-favorables à la régularité du mouvement de la balle dans l'air. On a prétendu, plus tard, qu'elles favorisaient le forcement des balles expansives en créant, dans le cylindre, des parties faibles se prêtant plus facilement à l'épanouissement. Quel que soit le degré de confiance que méritent ces opinions, il est certain que, jusqu'à présent, ce sont les balles entièrement lisses à l'extérieur qui ont donné les plus beaux résultats de tir. (V. plus loin.) ‖ *Balle-obus* ou *Balle explosive*, Balle de forme allongée, qui est creuse, et contient dans son intérieur une quantité suffisante de poudre pour la faire éclater. Les projectiles de ce genre portent à leur partie antérieure une capsule fulminante fixée sur un petit tube qui fait office de cheminée. On les lance, soit avec une carabine, soit avec un fusil rayé ordinaire, et, si l'arme ne se charge pas par la culasse, on les enfonce dans le canon avec une baguette concave, évidée de manière à ne point porter sur la capsule. Par l'effet du carabinage, la balle frappe le but par la pointe, ce qui fait détoner la capsule et enflamme la poudre. Les balles-obus ont été imaginées pour faire sauter les caissons de l'artillerie ennemie sur les champs de bataille; mais l'expérience n'a pas répondu à ce que l'on en attendait, en sorte que l'usage n'en a pas été adopté. ‖ *Balle foudroyante*, Nom donné par l'arquebusier parisien Devisme à une balle explosive de son invention, qui est spécialement destinée à la chasse des animaux dangereux et des animaux de grande taille. Ce n'est, en réalité, qu'une balle-obus perfectionnée, mais perfectionnée au point d'être devenue un agent de destruction des plus effroyables. Cette balle consiste en un tube de cuivre dont la longueur varie de 60 à 110 mill. suivant l'animal qu'il s'agit de frapper, et dont la moitié environ est recouverte extérieurement d'une couche de plomb. Sur ce plomb se trouvent des cannelures dont les parties saillantes s'adaptent exactement aux rayures du canon d'une carabine. L'extrémité inférieure du tube est fermée par un bouchon de cuivre qui est à vis : c'est par cette extrémité qu'on introduit la charge de poudre. L'extrémité opposée est également fermée par un bouchon de cuivre et à vis, mais ce bouchon est percé d'un conduit longitudinal dans lequel glisse à frottement une tige de même métal, dont le bout extérieur se termine en cône très-aigu, tandis que le bout intérieur porte une capsule fulminante ordinaire et s'appuie sur une petite barre d'acier fixée en travers du tube. C'est le refoulement qu'éprouve cette tige par la résistance du corps que la balle rencontre dans sa course, qui détermine l'écrasement de la capsule et, par suite, l'inflammation de la charge. La balle foudroyante a été inventée à l'instigation de Jules Gérard. En 1857, cet illustre tueur de lions, se rappelant les dangers qu'il avait maintes fois courus quand l'animal n'était pas mort sur le coup, et encore sous l'impression du sort affreux de plusieurs de ses compagnons de chasse, pria Devisme de rechercher un moyen qui, paralysant à l'instant, chez la bête la plus féroce, tout sentiment et tout principe de vie, l'anéantissant, en quelque sorte, avec la rapidité de la foudre, ne lui permît plus de se relever après avoir été frappée et préservât ainsi la vie du tireur, toujours très-exposée au milieu de cette lutte suprême. Devisme se mit aussitôt à l'œuvre, et quelques jours lui suffirent pour créer le projectile que nous venons de décrire, et qui, expérimenté immédiatement, dans la plaine des Vertus, sur des chevaux destinés à être abattus, produisit des effets qui dépassèrent toutes les espérances. Depuis cette époque, la balle foudroyante a été fréquemment employée en Algérie, en Egypte, dans l'Inde, dans l'Afrique australe, etc., pour la chasse des animaux féroces, et toujours avec le plus grand succès. On a même essayé de s'en servir pour la pêche de la baleine. Quel que soit l'animal sur lequel on la lance, elle le tue instantanément en éclatant dans l'intérieur du corps. Le choc de la tige de la tête contre la peau suffit pour faire détoner la capsule; mais, comme la pénétration marche beaucoup plus vite que l'inflammation de la poudre, il en résulte que la balle a pénétré six ou sept fois sa longueur quand l'éclatement a lieu. Il y a des balles de trois calibres : l'un, le plus faible, pour le lion, l'ours, le sanglier, etc.; l'autre, le moyen, pour le buffle, le rhinocéros, l'éléphant, etc.; et le troisième, qui est le plus fort, pour la baleine. Ces balles nécessitent l'emploi d'une carabine spéciale. De plus, elles ne sont pas faites pour des distances supérieures à cent mètres, ce qui n'a aucun inconvénient, puisque les animaux en vue desquels elles ont été inventées se tirent toujours de très-près, souvent même presque à bout portant : au delà de cette limite, elles n'auraient pas toute la justesse convenable. ‖ *Boulet de huit, de douze livres de balle*, Boulet de huit, de douze livres.

— Mar. *Balle à queue*, Boulet emmanché que l'on fait rougir pour s'en servir à fondre le goudron.

— Pyrotech. *Balle ardente, Balle à feu*, Gros projectile d'artifice, servant à éclairer le terrain comme les pots à feu. ‖ *Balle luisante*, Sorte d'étoile d'artifice.

— Pêch. *Traîner la balle*, Employer un appareil spécial formé d'un boulet de fer suspendu au-dessous de plusieurs lignes amorcées.

— Céram. Masse de pâte disposée en forme de petit boulet, et d'un volume en rapport avec la dimension de la pièce au façonnage de laquelle elle doit servir : *Pour que les pièces semblables aient une grande régularité, les* BALLES *doivent être pesées, afin qu'il n'y en ait pas de plus fortes les unes que les autres.* (Bastenaire d'Audenart.) *Le tourneur ne fait ses* BALLES *qu'après avoir bien battu et corroyé la pâte.* (Bastenaire d'Audenart.) ‖ *Moulage à la balle*, Système de moulage qui consiste à préparer des balles de pâte à la main, puis à les comprimer avec force dans les cavités du moule, en se servant d'une toile ou d'une éponge.

— Hist. *Balle d'or*, Projectile en or qui avait été fondu pour tuer François Ier, et qui lui fut remis par celui même qui l'avait fait fondre, lorsque ce monarque eut été vaincu à Pavie. On donne aussi le même nom à la balle que le jeune de La Chataigneraie avait préparée pour tuer Charles-Quint.

— **Homonymes.** Bal, Bâle.

— **Epithètes.** Légère, rapide, subtile, roide, inévitable, enflammée, tonnante, sifflante; crépitante, meurtrière, homicide, mortelle, amortie, morte.

— **Encycl.** *Balles pour les armes portatives.* On les fait en plomb, parce que ce métal est très-pesant, mou, facile à fondre et à manipuler. On en distingue deux espèces : les *balles rondes* et les *balles allongées.*

1° *Balles rondes.* Ce sont celles que l'on a universellement employées depuis l'origine des armes à feu jusqu'à l'adoption définitive, à notre époque, des fusils rayés. Anciennement, on exprimait le calibre de ces projectiles par le nombre de *balles* que l'on peut faire avec un demi-kilogramme de plomb. On l'exprime aujourd'hui par le nombre de millimètres que contient leur diamètre. Les dernières *balles* rondes en service dans l'infanterie française avaient un calibre de 16 millim. 7 et un poids de 27 gramm. Elles se tiraient dans un canon lisse de 18 millim. Aux *balles* de ce système est attaché un défaut extrêmement grave, dont il a été impossible de les débarrasser tant qu'on s'est servi des anciens fusils. Pour qu'on puisse charger un de ces fusils, il faut nécessairement donner à la *balle* un calibre plus petit que celui du canon. Par suite de cette différence de calibre, différence qui se nomme le *vent*, quand l'arme est en joue et prête à faire feu, la *balle* repose ordinairement sur la paroi inférieure du canon, laissant entre elle et la paroi supérieure un passage par lequel les gaz tendent à s'échapper, au moment de l'inflammation de la poudre. De cette manière, la *balle* n'est pas seulement poussée dans le sens de l'axe du canon : elle est encore pressée et choquée contre l'âme, par l'action des gaz qui agissent sur la partie supérieure. Réfléchie par la paroi inférieure de l'âme, elle va en frapper la paroi supérieure qui la renvoie à son tour, etc., en sorte que sa course, dans l'intérieur du fusil, a lieu par une série de battements irréguliers, et qu'elle sort de la bouche, non pas suivant l'axe du canon, mais suivant la direction du dernier battement. Par le fait de ces battements, la *balle* prend à chaque

coup une direction initiale différente, quoique l'arme soit toujours chargée et disposée de la même manière. Elle prend, en outre, un mouvement de rotation irrégulier qui détermine, de la part de l'air, des résistances tendant à changer, à chaque instant, la durée du trajet et la forme de la trajectoire. De ces deux circonstances, jointes à d'autres causes moins énergiques mais agissant en même temps, il résulte des déviations par suite desquelles la *balle*, malgré l'habileté du tireur, s'écarte du but, horizontalement ou verticalement, d'une quantité qui augmente avec la distance, et qui, en moyenne, est de 27 centim. à 100 mètres, de 1 mèt. 3 centim. à 200 mètres, de 3 mèt. 38 cent. à 300 mètres, et de 6 mèt. 56 centim. à 400 mètres. Le vent étant la cause première et principale des écarts de la *balle*, on a eu l'idée d'en paralyser les effets en *forçant la balle*, c'est-à-dire en se servant de projectiles ayant exactement le calibre de l'âme du canon. Les *balles* forcées ont, en effet, plus de justesse que les *balles* ordinaires, mais l'expérience n'a pas tardé à apprendre que, sous l'action de l'air, elles prennent elles-mêmes des mouvements irréguliers qui finissent par produire de très-grandes déviations. On a donc dû se remettre à l'œuvre, et c'est en combinant le forcement de la *balle* avec le carabinage du canon qu'on est enfin parvenu à résoudre le problème. Toutefois, on n'a obtenu des résultats bien satisfaisants que lorsqu'on a remplacé les *balles* rondes par les *balles* allongées.

2o *Balles allongées*. L'usage réel de ces *balles* ne remonte pas au delà de l'année 1849; mais, depuis cette époque, il a été adopté par toutes les nations militaires, pour le service des armes carabinées. Leur calibre se détermine par le nombre de millimètres que contient le diamètre de la partie cylindrique. On peut considérer les *balles* allongées comme des vis ayant le canon pour écrou. Elles prennent dans cet écrou un mouvement de rotation qui se continue dans l'air, et qui maintient l'axe de rotation dans une direction telle que la balle frappe constamment le but par la pointe. Le tir de ces projectiles est infiniment supérieur à celui des *balles* rondes. Néanmoins, il donne lieu à certaines déviations dont toutes les causes ne sont pas encore parfaitement connues.

L'expérience a mis hors de doute que les balles allongées de l'usage le plus commode sont celles du système expansif. Aussi, ont-elles été adoptées par tous les peuples. Un autre fait, également constaté par la pratique, c'est que, pour obtenir les meilleurs effets de justesse, il convient de donner à ces *balles* une longueur variant entre deux et trois fois leur diamètre; mais, jusqu'à présent, on a été obligé de s'écarter de ce principe, afin de pouvoir continuer à se servir des armes en magasin. Les *balles* allongées en service dans l'armée française sont au nombre de deux: l'une, du poids de 36 gram. pour le fusil, l'autre du poids de 48 gram. pour la carabine. La première se tire avec une charge de 4 gram. 50 centig., et la seconde avec une charge de 5 gram. 25. Elles ont toutes les deux un même calibre, qui est de 17 millim.; elles ont aussi la même forme. La pointe de leur cône est abattue et remplacée par une facette, appelée *méplat*, qui provient de la rognure du jet. Une seule cannelure est creusée sur leur partie cylindrique. Enfin, leur évidement est ogivo-pyramidal, à base triangulaire, disposition due au lieutenant-colonel Nessler, directeur de l'Ecole normale de tir de Vincennes. V. CARABINE.

Fabrication des balles. Elle est des plus simples. Pour les *balles* rondes, on coule le plomb dans des moules de bronze présentant 16 demi-coquilles, 8 de chaque côté. Quand le métal s'est solidifié, on coupe les jets des *balles* avec des cisailles, après quoi on les ébarbe en les mettant, par masses de 50 kilogram. dans un tonneau que l'on fait tourner pendant trois minutes, ou par masses de 25 kilogram. dans un sac que l'on agite pendant cinq minutes. Il ne reste plus alors qu'à les calibrer, ce qui consiste à les agiter dans un crible dont les trous ont exactement le diamètre qu'elles doivent avoir. Les *balles* allongées se fabriquent avec des moules semblables, sauf la forme et les dimensions, à ceux des *balles* rondes. De plus, pour celles qui sont évidées, une broche d'acier, destinée à ménager l'évidement, se trouve au centre de chaque coquille. Le plomb est introduit par la pointe, et c'est en coupant le jet que l'ouvrier produit le méplat dont nous venons de parler. Le calibrage de ces *balles* s'opère en les faisant passer, la pointe la première, dans un cylindre spécial dit *cylindre à calibrer*.

Balles pour l'artillerie. Elles sont rondes et servent uniquement pour le tir à mitraille. Il y en a de fonte, de fer forgé et de plomb. Celles des deux premiers métaux sont quelquefois désignées sous le nom de *biscaïens*.

Les *balles* de fonte se fabriquent par les procédés ordinaires du coulage. On les renferme dans des cylindres de tôle, de fer-blanc, ou de zinc, appelés *boîtes à balles*, dont le calibre est en rapport avec celui des bouches à feu. Autrefois, on les faisait de grosseurs différentes, suivant la distance à laquelle on voulait les tirer, ce qui en donnait un très-grand nombre de variétés. Aujourd'hui, on les fait de manière à pouvoir, sauf les cas extraordinaires, en placer sept par couche dans la boîte, savoir six à la circonférence et une septième au centre. De cette façon, elles ont sensiblement le tiers de l'ancien boulet rond correspondant. C'est aussi avec des balles de fonte que l'on confectionne les *paquets de mitraille* ou *grappes de raisin* de la marine. Chaque projectile de ce nom consiste en un plateau circulaire de fer forgé, portant au centre une tige de même matière. On empile regulièrement autour de cette tige un certain nombre de *balles*, et l'on consolide le tout au moyen d'une toile très-forte par-dessus laquelle on place un réseau en grosse ficelle.

Les *balles* de fer sont forgées au marteau dans des espèces de matrices appelées étampes. Elles se tirent, comme les précédentes, dans des boîtes. Toutefois, comme elles coûtent très-cher et qu'elles ne produisent pas des résultats en rapport avec la dépense qu'elles occasionnent, on n'en fabrique presque plus. Celles que l'on emploie en France ne servent guère que pour l'obusier de 12 de montagne: elles ont un diamètre de 26 millim. 5.

Les balles de plomb sont destinées au chargement des projectiles creux appelés *Schrapnells* ou *obus à balles*, lesquels, comme nous le verrons ailleurs (v. MITRAILLE), donnent le moyen de porter la mitraille beaucoup plus loin qu'on ne pourrait le faire en la lançant directement avec les bouches à feu.

— Pyrotechn. Les *balles à feu* ou *balles à éclairer* sont surtout employées pour la défense des places. L'assiégé les lance, pendant la nuit, afin d'éclairer les travaux de l'ennemi et d'en contrarier l'exécution. La forme, les dimensions et le chargement de ces artifices peuvent varier presque à l'infini. Ceux qui sont actuellement en usage en France consistent en un sac de coutil très-fort, au fond duquel on place un obus ou une grenade, la fusée en bas. Autour de ces projectiles et au-dessus, on tasse fortement un mélange, en poudre fine et légèrement humectée, de salpêtre (8 part.), de soufre (2 part.), et d'antimoine (1 part.), de manière à donner à la *balle* à feu une hauteur égale à une fois et demie son diamètre. Quand le sac est chargé, on le ferme avec soin, puis on le consolide dans toute sa surface, particulièrement en dessous, au moyen d'un réseau de fils de fer par-dessus lequel on en établit un second en forte ficelle. Enfin, on le plonge une ou deux fois dans un bain très-chaud composé de cire jaune (10 part.), de poix noire (5 part.) et de poix résine (4 part.). Il ne reste plus alors qu'à l'amorcer. A cet effet, on y pratique quatre trous, aux extrémités de deux diamètres perpendiculaires, et, après avoir rempli chacun de ces trous d'un mélange de pulvérin (6 part.), de salpêtre (3 part.) et de soufre (1 part.), on y fixe deux bouts de mèche à étoupille. Les *balles* à feu françaises sont de trois calibres différents: 22, 27 et 32 centim., elles se lancent avec les mortiers. Prêtes à tirer, elles pèsent respectivement, en nombres ronds, 13 kilo. 300; 25 kilo. 160, et 40 kilo. 320. Leur portée moyenne est de 500,600 et 625 mètres. La durée moyenne de leur combustion est de 8 minutes pour celles de 22 centim., et de 9 minutes pour toutes les autres. Nous avons vu qu'elles sont munies d'un obus ou d'une grenade. L'emploi de ces projectiles a un double objet. En premier lieu, il rend l'artifice plus lourd, ce qui permet de le lancer à une plus grande distance. En second lieu, il intimide l'ennemi et l'empêche de s'approcher des *balles* à feu pour les éteindre en jetant de la terre dessus.

Anciennement, on se servait aussi en France de petites *balles* à feu, dont les unes, du poids de 1 à 2 kilo. se jetaient à la main, tandis que les autres, beaucoup plus pesantes, se lançaient avec le canon; mais on a renoncé à en faire usage à cause du peu d'effet qu'elles produisaient. La même raison a fait également abandonnner les *balles* à feu dites *carcasses* (v. ce mot), lesquelles étaient ainsi appelées parce que, pour les rendre plus solides, on y plaçait une armature en fer plat.

BALLE s. f. (ba-le — ce mot, ainsi que celui de *balle* à jouer, dérive d'un seul et unique radical germanique, qui, dans sa première signification, a donné naissance à la basse latinité *bala*, à l'allemand *ballen*, au suédois *bahl*, au hollandais *baal*, au danois *balle*, à l'anglais *bale*, etc., et, dans sa seconde signification, à l'allemand et à l'anglais *ball*, au hollandais *bal*, au danois *bold*, à l'islandais *bollur*, au suédois *bœll*. Le lien qui réunit les deux acceptions différentes de ce terme est le sens de *rondeur*, qui est commun au paquet de marchandises et à la balle à jouer). Gros paquet de marchandises: *Une* BALLE *de coton, de café. Le colporteur se débarrassa de sa* BALLE, *lourd fardeau qui semblait léger pour ses robustes épaules*. (E. Sue.) *Je le sais aussi bien que vous connaissez ce que vaut une* BALLE *de laine*. (F. Soulié.) *Ce sont de malheureux marchands, millionnaires aujourd'hui, mais dont hier encore le père portait la* BALLE. (H. Beyle.) *L'Amérique est une société de marchands, qui n'a que juste assez de temps pour disposer de ses* BALLES *de coton et défricher ses forêts*. (Ph. Chasles.) *Il vaut mieux échanger des* BALLES *de coton que des balles de fusil*. (L.-J. Larcher.)

— Par anal. *Balle de coton*, nuage blanc et floconneux particulier aux régions tropicales.

— *Porter la balle*, Etre colporteur, et, par ext., Faire un commerce infime, être dans une position médiocre. ‖ *Marchandises de balle*, Marchandises de pacotille, de qualité inférieure, comme celles que vendent les colporteurs.

— Loc. fam. *De balle*, Sans mérite, sans valeur. Se dit par comparaison avec les marchandises de balle: *Ce rapport* DE BALLE *achevé en peu de mots, le duc de la Force resta en place*. (St-Sim.)

Allez, rimeur *de balle*, opprobre du métier!
MOLIÈRE.

‖ *Rond comme une balle*, Se dit d'un homme qui a bu avec excès: *Le voilà* ROND COMME UNE BALLE.

— Argot. Tête, figure ridicule: *Oh! c'te* BALLE! (Le Gamin de Paris.) ‖ Un franc: *Je t'en donne une* BALLE; *est-ce dit? Trois cents* BALLES *pour les détenus*. (Balz.) *Les Corybantes jouaient des cymbales en l'honneur de Cybèle; moi, quand j'ai cinq* BALLES, *je les dépense en l'honneur d'une seule belle*. (Commerson.)

— Comm. Réunion de dix rames de papier emballées.

— Typogr. Sorte de tampon dont on se servait autrefois pour encrer la forme. Les balles se composaient d'une espèce d'entonnoir de bois, muni d'une poignée, et ayant l'intérieur rempli de laine recouverte de cuir cru, cloué aux bords. L'ouvrier prenait deux de ces balles et, après les avoir garnies d'encre, il en frappait légèrement la forme par coups successifs, et à plusieurs reprises. ‖ Tampon encore employé au même usage, dans l'imprimerie en taille-douce. ‖ *Balle teigneuse*, Balle qui ne prenait pas l'encre. ‖ *Charger les balles*, Y mettre de l'encre.

— Encycl. Typogr. V. ROULEAU.

BALLE s. f. (ba-le — du lat. *palea*, paille). Bot. Enveloppe extérieure de la fleur des graminées, qui remplace le calice dont elles sont dépourvues, et qui est ordinairement composée de deux écailles ou paillettes transparentes, coriaces, ovales, oblongues, pointues, peu colorées et portant quelquefois une barbe à leur extrémité: *Tantôt la* BALLE *se sépare du grain par le battage, comme dans le froment; tantôt elle reste adhérente, comme dans l'épeautre. Le froment, le seigle et l'orge ont des* BALLES, *au lieu de calice et de corolle*. (Tessier.)

— Agric. Sorte de pellicule qui enveloppe le grain et particulièrement le grain d'avoine: *Un oreiller de* BALLES *d'avoine*. (Acad.)

— **Encycl.** Cette partie que l'on sépare du froment, par le vannage, et que l'on désigne dans certaines localités sous le nom de *bauffe*, est utilisée dans l'alimentation des animaux, notamment des vaches; mais en général elle est peu estimée. Ce doit être, en effet, une bien pauvre nourriture, et l'on devrait au moins l'humecter avec de l'eau salée avant de la donner aux animaux. La *balle* d'orge est estimée des jardiniers, qui s'en servent pour protéger les plantes du potager contre les rigueurs de l'hiver. Elle retient moins l'eau que la *balle* de froment. La *balle* de l'avoine sert aussi à nourrir les bœufs et les moutons; mais elle est surtout recherchée pour remplir les paillasses destinées à des lits d'enfants.

BALLÉ, ÉE (ba-lé) part. pas. du v. *Baller*:

Il fut dansé, sauté, *ballé*.
LA FONTAINE.

C'est par une licence poétique que La Fontaine l'emploie ici passivement.

BALLENBERGER (Charles), peintre d'histoire, né à Anspach (Bavière), en 1800, mort en septembre 1860, à Francfort, où il s'était établi en 1854. On cite parmi ses meilleurs ouvrages les portraits de quatre empereurs d'Allemagne, peints pour la salle du *Rœmer*.

BALLENDEN ou **BELLENDEN** (Jean), écrivain écossais du XVIe siècle, mort à Rome en 1550. Il eut part à l'éducation de Jacques V, entreprit vainement de s'opposer aux progrès de la réformation et finit par se retirer à Rome. Il a laissé des poésies qui ne manquent pas de mérite; mais il est surtout connu par sa traduction écossaise de l'*Histoire et chronique d'Ecosse*, écrite en latin par Hector Boetius.

BALLENSTEDT, ville de la Confédération germanique, dans le duché d'Anhalt-Bernbourg, sur le Getel; 4,500 hab.; depuis la moitié du XVIIe siècle, résidence du duc d'Anhalt-Bernbourg, dont on remarque sur une hauteur le château entouré de beaux jardins. — Berceau de la famille des ducs d'Anhalt et de la maison régnante de Prusse.

BALLE-QUEUE s. f. (ba-le-keu — de *baller*, agiter, et de *queue*). V. HOCHE-QUEUE.

BALLER v. n. ou int. (ba-lé, du bas lat. *balla*, balle, paume). Danser, sauter: *Pour être un vert-galant, il faut toujours babiller, danser et* BALLER. (Sarrazin.) *On* BALLAIT *pendant trois jours; les maîtres, dans la grande salle, au raclement d'un violon; les vassaux, dans la cour verte, au nasillement d'une musette*. (Chateaub.) *Toutes les nymphes avaient le visage riant, comme si elles* EUSSENT BALLÉ *ensemble*. (P.-L. Courier.) *Une petite bohémienne vient tous les jours* BALLER *sur le parvis, malgré la défense de l'official*. (V. Hugo.)

..... Il sait danser, *baller*,
Faire des tours de toute sorte.
LA FONTAINE.

— Loc. fam. *Baller la queue*, Faire l'agréable. ‖ *Baller du talon*, Jouer des jambes, se sauver bien vite.

— Liturg. Exécuter dans le chœur une sorte de danse grave, qui était, pour le grand chantre, une manière de saluer, dans certaines cathédrales: *Le grand chantre* BALLERA *au premier psaume*.

BALLER s. m. (bal-leur — mot anglais dérivé de *ball*, balle). Jeu. Joueur chargé de servir la balle, au jeu du cricket.

BALLERINE s. f. (ba-le-ri-ne — rad. *baller*), Danseuse de profession: *Eh bien, mon cher, c'est Dolorosa, la* BALLERINE *qui a fait fureur à Madrid, et qui doit prochainement débuter à la Porte-Saint-Martin*. (Oscar Comett.) *En l'année* 1860, *parut une* BALLERINE *du nom de Rigolboche. Tout Paris s'arrêtait pour la regarder passer*. (Audebrand.) *Certaines* BALLERINES *portent jusqu'à dix-sept sous-jupes*. (L.-J. Larcher.) *Ces charmantes* BALLERINES *attirent tous les soirs une nuée de vieux barbons à l'orchestre*. (L.-J. Larcher.)

BALLERINI (Pierre), littérateur et théologien italien, né à Vérone, mort vers 1764. Il était ecclésiastique et professa dans sa ville natale les belles-lettres, puis la théologie. Chargé par le saint-siège de donner une édition des œuvres de saint Léon, il contribua à faire déclarer ce saint docteur de l'Eglise. Ses principaux ouvrages sont les suivants: *Il Metodo di san Agostino degli studj* (1724), ouvrage qui fut une des premières causes de la querelle du probabilisme; il a été traduit en français par Nicolle de la Croix (1760); *Saggio della Storia del probabilismo* (1736), c'est une histoire du probabilisme; *Sancti Zenonis episcopi Veronensis sermones, nunc primum qua par erat diligentia editi* (1739); *De jure divino et naturali circa usuram libri VI*, ainsi que plusieurs autres écrits contre l'usure. Il faut ajouter aussi diverses éditions; et notamment celle des œuvres de saint Léon, dont nous avons parlé plus haut, et qui est très-estimée.

BALLERINI (Jérôme), frère du précédent, né à Vérone en 1702, mort vers 1770. Il coopéra aux travaux de son frère et publia lui-même une bonne édition des œuvres du cardinal Noris: *Henrici Norisii Veronensis Augustiani S. R. E. presbyteri cardinalis opera omnia, nunc primum collecta et ordinata* (Vérone 1732).

BALLERO (Giovanni), graveur italien contemporain, a exécuté diverses planches au burin pour la *Galleria reale di Torino*, de R. d'Azeglio, un *Portrait* d'après Kauffmann, une *Madone* d'après Murillo, etc.

BALLEROY (Jacques-Claude-Augustin), marquis de La Cour, général français, né en 1694, mort en 1773. Gouverneur du duc de Chartres en 1735, il suivit ce jeune prince dans ses campagnes, et fut disgracié pour avoir engagé son élève à se joindre au parti des princes du sang lors de la maladie de Louis XV à Metz et du renvoi de Mme de Châteauroux. Parent du marquis d'Argenson, il tenta de réaliser leurs idées communes sur le gouvernement et l'établissement d'assemblées provinciales, et soumit à ce sujet un plan qui resta enfoui dans les cartons du ministère jusqu'au temps de Necker. Balleroy faisait partie de la société de l'*Entre-sol*, qui se réunissait alors chez Alary, dans l'hôtel du président Hénault, et où l'on s'occupait de recherches historiques, de littérature, et même de politique. Il y lut une *Histoire des traités depuis la paix de Vervins*, qui est restée inédite. C'était un homme de mérite et un homme de bien.

BALLEROY (Albert DE), peintre français contemporain, né à Lonné (Orne), en 1831; élève de M. Schmitz. Ses premiers ouvrages, *Chiens courants* (Salon de 1853); *Chevaux en liberté dans la campagne de Rome* et *Buffles d'Italie* (Salon de 1855), se sont fait remarquer par des qualités de vrai et de pittoresque, mais l'exécution en était un peu faible: les animaux, massés avec une certaine habileté, péchaient par le dessin. L'artiste a fait depuis de notables progrès et compte aujourd'hui parmi les bons peintres de *Chasses*. Ses compositions, conçues dans de grandes dimensions, sont exécutées d'une façon décorative qui ne manque pas de vigueur. Une des meilleures qu'il ait exposées est la *Meute sous bois* (Salon de 1861), dans laquelle le paysage a été peint d'une façon magistrale par M. L. Belly. Nous citerons encore: *Hallali de sanglier*, le *Départ*, le *Renard et les Raisins* (1859); *Relai de chiens* (1861); *Hallali courant* (1863); la *Chasse au sanglier en Espagne* (1864); l'*Equipage de chasse du duc de Fernandina* (1865). M. de Balleroy a exposé aussi quelques portraits d'une bonne facture.

BALLEROY, village de France, ch.-l. de canton (Calvados), arrond. et à 18 kilom. S.-O. de Bayeux; pop. aggl. 1,142 hab. — pop. tot. 1,286 hab. Beau château construit sur les dessins de Mansard.

BALLESTER (Joachim), graveur espagnol, né vers 1750, mort en 1795. Il a exécuté les gravures de la grande édition de *don Quichotte* (Madrid, 1780), et une partie des ouvrages qui accompagnent le texte de l'ouvrage d'Yriarte sur la musique.

BALLESTEROS (don François), général espagnol, né à Bréa (Aragon) en 1770, mort à Paris en 1832. Il embrassa, à dix-huit-ans, la carrière militaire, et il était lieutenant lorsque la

guerre éclata entre la France et l'Espagne en 1793. La manière brillante dont il se conduisit dans la campagne de Catalogne lui valut le grade de capitaine; mais, accusé d'avoir soustrait à son profit trois mille rations dans un achat de fourrages, il fut destitué en 1804. Le prince de la Paix, ayant reconnu que cette accusation était calomnieuse, l'appela au poste très-lucratif de commandant des douaniers dans les Asturies. Lorsque les Français envahirent l'Espagne en 1808, la junte d'Oviedo chargea Ballesteros de lever des troupes et lui conféra le titre de colonel. Bientôt après, il faisait sa jonction avec les généraux Black et Castanos et prenait part, sous leurs ordres, à la bataille de Baylen, où il se signala par son intrépidité. Surpris à Santander en 1809, il n'échappa qu'avec peine aux Français, et, l'année suivante, il subit deux échecs. Nommé ensuite brigadier général et maréchal de camp par la junte de Séville, il reçut de la régence de Cadix, qui constituait le gouvernement insurrectionnel, le grade de lieutenant général et le commandement en chef de l'armée d'Andalousie. Cette province devint le principal théâtre de ses exploits. Il y battit des corps français à Castana et à Osuna, et, poursuivi par cinq habiles généraux, parmi lesquels se trouvaient Soult et Mortier, il sut constamment leur échapper, grâce à une tactique qui lui était particulière et à ses marches savantes. Serré de près dans les montagnes de Ronda, il se réfugia sous le canon de Gibraltar, en prétextant que la retraite lui était coupée, mais avec l'intention très-arrêtée de s'emparer de la place s'il pouvait y pénétrer. Le gouvernement anglais s'opposa à ses desseins, et fit ainsi échouer son plan. Quelques écrivains ont traité cette tentative d'invraisemblable, comme contraire à la loyauté bien connue de Ballesteros. Quand on considère la manière dont les Anglais se sont emparés de Gibraltar, on ne peut guère partager cette opinion. C'est dans les questions de patriotisme surtout que l'on peut dire, en modifiant légèrement le proverbe : Ce qui a été bon à prendre est bon à reprendre.

Très-aimé des habitants, adoré de ses soldats et estimé des Français, Ballesteros se trouvait à la tête d'une des armées les mieux disciplinées et les mieux entretenues de l'Espagne, lorsque la régence de Cadix confia à Wellington le commandement en chef des armées espagnoles. Ballesteros protesta hautement contre cette nomination et refusa d'obéir à un étranger. Arrêté au milieu de son armée par ordre de la régence, il fut conduit à Ceuta, où il publia un mémoire pour justifier sa conduite. Il fut rendu à la liberté peu de temps après, mais toutefois sans être réintégré dans son commandement. Après le retour de Ferdinand VII (1814), Ballesteros se rendit près de lui et reçut le portefeuille de la guerre en 1815; mais, destitué bientôt après (1816) pour avoir manifesté des opinions contraires au pouvoir absolu, il fut exilé à Valladolid et réduit à la moitié de son traitement. Lorsqu'éclata, en 1820, l'insurrection militaire de l'île de Léon, il accourut à Madrid et exerça assez d'empire sur Ferdinand pour lui faire comprendre la nécessité de donner la constitution libérale désirée par le pays. Une junte provisoire fut instituée jusqu'à la réunion des cortès, et Ballesteros fut mis à sa tête. Accepté à la fois par la cour et par la nation, il maintint l'ordre, écarta du pouvoir les influences rétrogrades, organisa une municipalité et mit en liberté tous les détenus pour cause politique. En 1823, il comprima un mouvement insurrectionnel dans l'armée. Peu de mois après, une armée française, sous la conduite du duc d'Angoulême, pénétra en Espagne afin de rétablir l'absolutisme royal; Ballesteros fut mis à la tête de l'armée chargée de défendre les droits de la nation. Repoussé derrière l'Ebre par le général Molitor, il se replia vers les provinces méridionales et finit par signer, à Grenade (4 août 1823), une capitulation dont tous les articles stipulant des garanties pour les patriotes furent aussitôt violés. Bien que Ballesteros ait été accusé d'avoir cédé à des considérations peu compatibles avec l'honneur, il n'est guère permis de douter qu'il ne fût animé d'excellentes intentions, et ce qui vient confirmer cette opinion, c'est qu'après le retour de Ferdinand à Madrid, il se vit forcé de se réfugier en France, où il termina sa vie dans l'oubli.

BALLESTEROS (Louis-Lopez), financier espagnol, d'une autre famille que le précédent, né en Galice en 1778, mort à Madrid en 1853, fut commissaire des guerres à partir de 1808, devint par la suite directeur général des revenus publics, et ministre des finances de 1825 à 1833. Il exploita alors largement la crédulité des capitalistes français, au moyen d'emprunts qui ne profitaient qu'à lui et à la caisse particulière du monarque, et inonda la place de Paris d'effets qui sont toujours restés sans valeur. Il réalisa ainsi une immense fortune. A la mort de Ferdinand VII, ses tendances absolutistes le firent disgracier par Marie-Christine; il parvint néanmoins dans la suite à se faire nommer conseiller d'Etat, sénateur, et enfin, en 1851, vice-président du conseil d'outre-mer.

BALLET s. m. (ba-lè — rad. *baller*) Chorégr. Danse figurée : *Danser un* BALLET. BALLET *historique, pastoral. Maître de* BALLET. *Les intermèdes de cette pièce sont remplis par des* BALLETS. *Le maréchal de Villeroy, ballon rempli de vent et de frivolité, voulut qu'à l'imitation du feu roi, le jeune monarque dansât un* BALLET. (St-Sim.) *Au* XV*e siècle, il y avait des* BALLETS *composés de danses graves, de personnages historiques, mythologiques ou même bibliques; ces* BALLETS *étaient dansés par les rois, les princes et leurs courtisans.* (Fétis.) *J'ai en tête le plan d'un superbe* BALLET, *qui sera exécuté par quarante grenadiers.* (Etienne.)

— Par anal. Ce qui imite un ballet : *Je me suis arrêté quelquefois avec plaisir à voir des moucherons, après la pluie, danser en rond des espèces de* BALLETS. (B. de St-P.)

— Fig. Simple amusement, badinage : *Que le plaisir ne soit autre chose que le* BALLET *de l'esprit.* (Pasc.)

— Théâtr. *Ballet pantomime* ou simplement *Ballet*, Pièce mimée, dans laquelle les acteurs expriment leurs pensées par des gestes et des pas de danse : *Un plaisant ayant vu exécuter en* BALLET, *à l'Opéra, le fameux* qu'il mourût! *de Corneille, pria Noverre de faire danser les* Maximes *de La Rochefoucauld.* (Chamf.) ‖ *Opéra-ballet, Comédie-ballet*, Opéra, comédie avec danses ou ballets. ‖ *Entrée de ballet*, Intermède des pièces appelées ballets : *On fut contraint de séparer les* ENTRÉES DE BALLET *et de les jeter dans les entr'actes de la comédie.* (Mol.) ‖ *Corps de ballet*, Personnel d'un théâtre chargé d'exécuter les ballets : *Le* CORPS DE BALLET *de l'Opéra.* ‖ *Vers de ballet*, Vers qui se débitaient ou se chantaient pendant les ballets. ‖ *Ballet de collége*, Spectacle dansant qu'il était autrefois d'usage de faire exécuter par les élèves des différents colléges lors de la distribution des prix. Ces ballets étaient la représentation exacte de ceux qui se donnaient chez les anciens, et servaient d'intermèdes aux tragédies que Louis XIV aimait à faire jouer partout. ‖ *Ballet ambulatoire*, Réjouissance espagnole qui consiste en des marches et des danses en plein vent.

— Man. Courbettes, cabrioles, sauts et pas exécutés par les chevaux dans un carrousel.

— **Homonymes.** Balai, Balais.

— **Encycl.** Le *ballet* est originaire de l'Egypte; les Egyptiens furent les premiers qui firent de leurs danses des hiéroglyphes d'action exprimant les mystères du culte, le mouvement réglé des astres et l'harmonie de l'univers; les Grecs les imitèrent, et leurs *ballets* renfermaient des allégories ingénieuses qui les faisaient rechercher du peuple, toujours friand de spectacles qui flattaient ses idées et ses goûts. Les chœurs qui servaient d'intermèdes dansaient d'abord en rond de droite à gauche, et ensuite de gauche à droite, afin de représenter le mouvement astronomique du ciel et des planètes. Thésée changea cette coutume et lui substitua celle des évolutions. Des *ballets* étaient constamment attachés aux œuvres dramatiques des Grecs; ils furent inventés par Batile d'Alexandrie, qui imagina ceux où l'on représentait les actions gaies, et par Pilade, qui introduisit l'usage des *ballets* à figures graves et pathétiques; néanmoins, on ne les voit jamais employés autrement que comme intermèdes. De la Grèce, le *ballet* passa chez les Romains et y servit aux mêmes usages, et, à leur imitation, les Italiens et bientôt tous les autres peuples l'appliquèrent à leurs théâtres en l'appropriant au goût de ceux qu'il devait divertir; il n'est pas de genre de danse, de sorte d'instrument, ni de caractère symphonique qu'on n'ait fait entrer dans les *ballets*. Le premier *ballet* qui fut donné en Italie date de 1489; il fut offert au duc de Milan lors de son mariage avec Isabelle d'Aragon.

Les *ballets* se divisaient jadis en plusieurs espèces : les *ballets* historiques, dont le sujet s'empruntait aux faits importants de l'histoire; tels sont le *Siége de Troie*, le *Retour d'Ulysse*, les *Victoires d'Alexandre;* les ballets fabuleux ou mythologiques, tels que le *Jugement de Pâris*, la *Naissance de Vénus*, représentant diverses actions de la vie des dieux Olympiens, et les *ballets* poétiques, tenant pour la plupart de l'histoire et de la Fable. Comme toutes les compositions scéniques, les *ballets* avaient des règles particulières; l'unité de dessein était la seule exigée, et celles de temps et de lieu, nécessaires dans le poëme épique, la tragédie et la comédie, n'étaient pas observées pour le *ballet*, alors que le respect des cinq unités était si rigoureusement observé. La division ordinaire des *ballets* était autrefois de cinq actes; de nos jours, elle est ordinairement moindre, et chacun de ces actes se divisait en trois, six, neuf et quelquefois douze entrées. Il y avait aussi des *ballets* allégoriques, dont le sujet n'était pas toujours emprunté aux choses élevées, et, à propos d'un mariage d'une princesse de France avec un duc de Savoie, on donna un *ballet* dont le *gris de lin* formait le fond, parce que cette couleur était la couleur favorite de la princesse; dans ce *ballet*, l'Amour paraissait et déchirait son bandeau en appelant la lumière et l'engageant par ses chants à se répandre sur l'univers, afin qu'au milieu des couleurs il pût choisir celle qu'il préférât; naturellement, il se décidait pour le gris de lin, qu'à l'avenir il symbolisait comme la couleur de l'amour sans fin.

A ces diverses sortes de *ballet* on ajouta les *ballets* moraux; de ce nombre était celui qui avait pour titre : la *Vérité, ennemie des apparences et soutenue par le Temps.* On y voyait l'Apparence, portée sur un nuage, et vêtue d'une étoffe de couleur changeante, ornée de différents attributs et environnée des fraudes et des mensonges; le Temps paraissait ensuite, porteur d'un sablier duquel sortaient les Heures et la Vérité.

Ce fut Catherine de Médicis qui introduisit en France le goût des *ballets*, en faisant exécuter au Louvre, en 1581, celui de *Circé et ses nymphes;* il avait été composé par un Italien, Baltasarini, et cette fantaisie coûta quelque chose comme trois millions et six cent mille livres, mais elle excita à un si haut point l'enthousiasme, que personne ne songea à la dépense qu'elle occasionnait et que chacun, à la cour, redemanda un nouveau divertissement de ce genre. A partir de ce moment, il ne se passa pas une fête, il n'y eut pas une cérémonie royale, qu'elle ne fût embellie par un *ballet*, et il était admis que les plus grands personnages de la cour y prissent une part active. Ainsi, on vit le grave Sully lui-même dansant des pas que la sœur du roi lui avait appris. La mode étant venue, elle se continua et ne fit qu'augmenter, et sous Louis XIII les *ballets* furent aussi en grande vogue, bien qu'ils fussent plus prétentieux et moins brillants que sous Henri IV. Mais le plus beau temps, sans contredit, pour cette représentation chorégraphique, fut celui du règne de Louis XIV. Dans sa jeunesse, le grand roi en fit exécuter plusieurs et il prit tant de plaisir à les voir, qu'il voulut y figurer comme acteur, et, avec l'assentiment de Mazarin, qui partageait le goût étrange de son maître pour ce genre de divertissement, il dansa avec toute sa cour dans le *ballet* de Cassandre. Ce fut le poëte Benserade qui composa la plupart des *ballets* qu'on dansa sous Louis XIV et avec Louis XIV; il faisait des rondeaux pour les récits, et Diderot prétend qu'il avait un art singulier pour les rendre analogues au sujet général, à la personne qui en était chargée, au rôle qu'elle représentait et à ceux à qui les récits étaient adressés. Louis XIV avait treize ans lorsqu'il exécuta les pas de *Cassandre;* il dansa successivement dans le *ballet* des *Prospérités des armes de la France*, dans ceux *d'Hercule amoureux*, des *Saisons*, des *Amours déguisés*, etc. Et, comme, à toutes les époques, le peuple régla ses goûts sur ceux des gens qui devraient lui donner l'exemple, on courut au théâtre voir exécuter des *ballets*. Lorsqu'on représenta, à l'hôtel Guénégaud, le *Triomphe des dames*, de Corneille, on y intercala le *ballet* du *Jeu de piquet*, qui eut un grand succès. A l'époque de l'établissement de l'opéra en France, le fond du grand *ballet* fut conservé, mais la forme en fut changée par Quinault, qui fit du récit la plus grande partie de l'action; la danse ne fut plus considérée que comme un accessoire. Les rôles de femmes avaient été jusqu'alors remplis par des hommes travestis; Quinault, aidé de Lulli, réforma cet usage, et, dans le *Triomphe de l'Amour*, on vit quatre jeunes et charmantes danseuses faire leur apparition au bruit des bravos. A partir de ce moment, le grand *ballet* disparut à tout jamais, et la danse légère lui succéda, avec toutes ses grâces et ses avantages. En 1697, un genre nouveau fut créé par Lamothe; c'est ce qu'on nomma le *ballet* simple; il consiste en trois ou quatre entrées précédées d'un prologue; ce prologue et chacune des entrées forment des actions séparées, avec un ou deux divertissements mêlés de chant et de danse. L'*Europe galante* servit de modèle à toutes les compositions de ce genre; on se plaignit d'abord que dans ces *ballets* les actes formassent autant de sujets différents, liés seulement entre eux par quelques rapports généraux, étrangers à l'action; malgré cette critique assez fondée, le *ballet* simple, gracieux à la vue, sans autre prétention que celle de plaire par sa mise en scène et par le talent des danseurs, a fini par prendre la première place. Danchet, en suivant le plan donné par Lamothe, est venu à son tour créer les entrées comiques, et *les Fêtes vénitiennes, les Fêtes de Thalie* sont des *ballets* comiques dont le genre fut difficilement adopté, accoutumé qu'on était à voir dans le *ballet* un divertissement de chant et de danse, qui amenait une action galante, intéressante et surtout noble, comme devait l'être alors tout ce qu'on mettait au théâtre. La danse elle-même était assujettie à certaines règles rappelant toutes celles qui étaient imposées par la loi de l'étiquette, et personne n'eût ôsé songer à s'en affranchir. C'est ainsi que, lorsque la Camargo battit en 1730 les premiers entrechats à quatre, il fallut trente ans avant qu'une autre danseuse, Mlle Lany, eût la hardiesse de les battre à six. La pirouette ne s'introduisit sur le théâtre qu'en 1766, venant en droite ligne de Stuttgard. Il existait aussi un usage qui exigeait que les danseurs exécutant un *ballet* fussent masqués; ce fut Maximilien Gardel qui, le premier, s'en affranchit, et son exemple ne tarda pas à être suivi; toutefois les choristes dansants l'ont conservé jusqu'en 1785. Le *ballet* traversa l'époque de la Révolution en prenant les allures conformes au goût du temps. C'est ainsi qu'on vit les danseurs de l'Opéra, qui, dès sa fondation, devint le théâtre spécial de la danse et du chant, figurer dans la fête que Robespierre dédia à l'Etre suprême; puis ce furent *l'Offrande à la liberté*, la *Rosière républicaine* et quelques autres dont l'action était empruntée aux circonstances politiques. Le célèbre danseur Vestris dansait alors en sans-culotte, et, dans le dernier *ballet* que nous venons de citer, il exécuta un pas en compagnie de deux danseuses costumées en religieuses, c'étaient mesdames Pérignon et Adeline. L'empire ramena des *ballets* moins patriotiques, mais se prêtant mieux aux splendeurs de la mise en scène. Sous la Restauration, les *ballets* furent battus en brèche par M. de La Rochefoucauld, qui avait déclaré la guerre aux jupes courtes, au nom de la morale publique. Ce zèle excessif eut peu de résultat, et, sous le gouvernement de Louis-Philippe, les danseuses pouvaient de nouveau charmer le public par les grâces qu'elles déployaient en exécutant leurs pas, aussi court-vêtues que possible, sans que personne s'en plaignît, au contraire. Parmi celles-ci brillait au premier rang Mlle Taglioni, qui avait débuté le 13 juillet 1827 sur la scène de l'Opéra dans le *Sicilien*, puis dans le *Carnaval de Venise*, qui fut son triomphe. Cette charmante danseuse fit les beaux jours de l'Opéra pendant une quinzaine d'années; les principaux *ballets* dans lesquels elle se produisit furent les *Bayadères*, *Psyché*, la *Sylphide*, le *Dieu et la Bayadère* et le *ballet* des nonnes de *Robert le Diable*, dans lequel elle déploya un talent hors ligne. Marie Taglioni a possédé toutes les qualités dont une seule eût suffi pour faire la réputation d'une danseuse. Après elle, et non sans succès, apparurent mesdames Carlotta Grisi, Cerito, Rosati, Priora, Ferraris, Marie Vernon, Fioretti, Mourawief-Boschetti.

Les danseurs qui ont laissé un nom sont Vestris, Beaupré, Branchu, Nivelon, Lepicq, Laborie, Deshayes, Didelot, Beaulieu, Saint-Amand, Duport, Coulon, Barrez, Paul l'aérien, Montjoye, Mérante, et Saint-Léon, qui possédait le double talent de mime et de violoniste.

A mesure que le *ballet* s'est éloigné de son origine, il s'est métamorphosé. Chez les Grecs, il était exclusivement dansé par des hommes; aujourd'hui, le danseur a presque complétement disparu, et sa présence dans un *ballet* n'est qu'un accessoire destiné à mieux mettre en évidence le talent chorégraphique des ballerines.

Outre les *ballets* que nous avons déjà nommés, la scène française compte au nombre des plus importantes productions de ce genre celles de Gardel, qui composa successivement *Télémaque*, *Achille à Scyros*, *Pâris*, *l'Enfant prodigue* et plusieurs autres, qui furent dansés par mesdemoiselles Guimard, Allard, Heinel, Lany Gardel, Chevigny, Clotilde, Delille, Pérignon, Gosselin, Fanny Bras, Bigottini, Chamerry, Montessu, Legallois, Vigneron, Noblet, Dupont, Mimi-Dupuis, etc.; puis celles de Milon, à qui l'on doit *Pygmalion*, *Héro et Léandre*, *Ulysse*, *l'Epreuve villageoise*, *Nina*, etc.; le *ballet* de Dauberval : la *Fille mal gardée*, qui eut un grand succès; puis *Cendrillon*, la *Somnambule*, *Almaviva*, *Aline, reine de Golconde; Joconde*, la *Belle au bois dormant*, *Clary*, le *Jugement de Pâris*, les *Pages du duc de Vendôme*, la *Servante justifiée*, *Zémire et Azor*, etc. En 1840, M. Léon Pillet, directeur de l'Opéra, donna au *ballet* une nouvelle impulsion; il monta *Giselle* et le *Diable à quatre*, la *Fille de marbre*, le *Violon du Diable*, *Jovita*, *Vert-Vert*, les *Amours de Diane*, etc.

Les anciens appelaient *Ballets aux chansons*, les danses d'ensemble exécutées au son de la voix humaine; on rapporte qu'Eriphanis, jeune Grecque, composa des chansons dans lesquelles elle se plaignait de l'insensibilité d'un chasseur nommé Ménalque, qu'elle aimait, et qu'elle le suivait en les chantant. Les Grecs apprirent ces chants, les dirent à leur tour en les accompagnant d'une sorte de pantomime dansée. Plus tard, on s'habitua à danser aux chansons; mais on ne tarda pas à entremêler les chants de musique, et bientôt tous les *ballets* se firent aux sons des instruments.

— *Ballets de chevaux.* Ce divertissement fut inventé, selon Pline, par les Sybarites, qui en étaient arrivés à faire exécuter à leurs chevaux quatre sortes de danse, celle du terre à terre, celle des courbettes, celle des cabrioles et celle du pas; les *ballets* comprenaient ordinairement la réunion de ces divers genres. On y observait la plupart des règles des *ballets* ordinaires; habituellement, c'était au son des trompettes que ces *ballets* s'exécutaient, par cette raison que la trompette est l'instrument le plus propre à permettre aux chevaux de reprendre haleine. Le cor de chasse était également employé, et, en France, on vit sous Henri III des *ballets* de chevaux aux violons.

Ballet comique de la royne (LE), par Théodore-Agrippa d'Aubigné, représenté en 1581 à la cour de Henri III, à l'occasion des noces du duc de Joyeuse. L'auteur avait pris pour sujet les aventures de la magicienne Circé; de la Chesnaye, aumônier du roi, composa les couplets, et la musique fut écrite par Baltasarini, Italien amené par le maréchal de Brissac à la cour de Catherine de Médicis. Ce Baltasarini prit en France le nom de Beaujoyeux. Castil-Blaze ajoute que les maîtres de chapelle du roi furent les collaborateurs de Baltasarini dans le *Ballet comique*, et que la mise en scène de cet ouvrage ne coûta pas moins de douze cent mille écus, c'est-à-dire trois millions six cent mille francs. Ce ballet servit de modèle à une foule d'autres, et c'est de là que proviennent tous ces airs dansés qui ont tant de grâce et de caractère, les pavanes, les sarabandes, les brunettes, etc.

Ballet de Villeneuve-Saint-Georges, opéra en trois actes avec un prologue, paroles de Banzy, musique de Colasse, représenté le 1er septembre 1692, à la cour, et au théâtre de l'Académie royale de musique en 1707.

Ballet des âges (LE), opéra en trois entrées avec prologue, par Fuzelier et Campra, joué en 1718. Le prologue représente les jardins

d'Hébé, où la jeunesse est invitée à mettre à profit les douceurs d'un asile agréable. Chaque entrée forme une petite comédie : la première représente la jeunesse ou l'*Amour ingénu ;* la seconde, l'âge viril, ou l'*Amour coquet ;* la troisième, la vieillesse, ou l'*Amour joué.* La dernière scène montre la *Folie* triomphant de tous les *Ages.*

Ballet de la Paix (LE), paroles de Roy, musique de Rebel et Francœur, fut représenté le 29 mai 1738. Il ne mérite d'être signalé que parce qu'il est l'ouvrage le plus saillant du surintendant de la musique du roi, de Francœur, directeur de l'Académie royale de musique de 1751 à 1767.

Ballet des Dindonneaux. On a donné à la foire Saint-Germain ce singulier ballet, qui fit en son temps beaucoup de bruit et que les poëtes de l'époque ont chanté. Dominique, qui jouissait à Rome d'une grande réputation, vint à Paris en demander la consécration. Un vaste théâtre, bâti à ses frais, attira la foule; le succès le plus complet salua ses débuts, et la finance principalement assiégea la scène qui montrait aux Parisiens un spectacle amusant et nouveau. Bientôt cependant, l'affluence des spectateurs cessa, et des créanciers impitoyables leur succédèrent. Après avoir lutté vainement contre l'abandon des anciens admirateurs de son talent, Dominique se vit forcé de fermer son théâtre. Ruiné, il allait perdre l'esprit, lorsqu'une idée singulière vint s'offrir à lui. En un tour de main, il dispose une salle nouvelle; il affiche et s'empresse d'annoncer des acteurs inconnus aux Parisiens. Il promet enfin le *grand ballet des Dindonneaux.* Le public accourt. Dominique avait congédié ses acteurs et avait fait emplette d'une troupe de... dindons. Une lame de tôle servait de plancher à son théâtre; cette tôle était chauffée par des poêles souterrains. Le public intrigué arrive; la toile se lève, aussitôt la musique se fait entendre. Une bande de dindons s'avance gravement sur la scène, à demi endormie; mais peu à peu la tôle s'échauffe; la chaleur éveille les pesants volatiles; ils s'agitent, vont, viennent, trottent, courent pour échapper à la brûlure qui menace leurs pattes. Tous veulent fuir; vers la coulisse mais, le fouet à la main, des maîtres de ballet postés en cet endroit les font rentrer en danse. Ecoutons un poëte que ce cruel spectacle inspira :

Oh ! comme nos danseurs se démenaient grand train!
A peine retombés, ils s'élançaient soudain.
La mesure en souffrait, s'il faut être sincère :
Mais je gage que l'Opéra
N'a jamais eu, jamais n'aura,
Ballet plus chaud, ni danse plus légère.

Ce nouveau spectacle jouit d'une grande vogue; on le suivit avec avidité, et Dominique vit chaque jour la salle comble. Le poëte termine ainsi :

Bref, Dominique, heureux et riche immensément,
Revint au sein de sa patrie;
Et la bêtise ainsi regagna promptement
Ce qu'avait perdu le génie.

Le ballet des Dindonneaux ferait encore aujourd'hui la fortune de plus d'un impresario aussi avisé que l'était Dominique.

Ballet des Abbés (LE), divertissement allégorique. Août 1769.— Une petite plaisanterie, arrivée à M. l'évêque d'Orléans, et qui fit beaucoup de bruit en son temps dans de certaines régions, a fourni le sujet de cet ouvrage, dont la représentation n'a pu avoir lieu et pour cause que sur des théâtres particuliers. « On rit beaucoup à la cour, disent les *Mémoires secrets* de Bachaumont, à la date du 13 août 1769, d'une plaisanterie que s'est permise M. le duc de Choiseul envers M. l'évêque d'Orléans, à un spectacle particulier que donnait chez elle Mme la comtesse d'Amblimont. Outre ce ministre et autres seigneurs de la plus grande distinction, il y avait plusieurs prélats. Avant la comédie, M. le duc de Choiseul avait prévenu quelques actrices. Deux s'étaient pourvues d'habits d'abbé; elles se présentèrent dans cet accoutrement à M. de Jarente. Ce prélat n'aime pas, en général, à rencontrer de ces espèces sur son chemin, parce qu'il se doute bien que ce sont autant d'importunités à essuyer. Ceux-ci pourtant, par leur figure intéressante, attirèrent son attention; ils lui adressèrent leur petit compliment, se donnèrent pour de jeunes candidats qui voulaient se consacrer au service des autels, se recommandèrent de la protection et même de la parenté de M. le duc de Choiseul, qui n'était pas loin et vint appuyer leurs hommages et leurs demandes. Le cœur de l'évêque d'Orléans s'attendrit, par sympathie, sans doute; il promit des merveilles, et, par une faveur insigne, ne put se refuser à donner l'accolade à ces deux aimables ecclésiastiques. Quelle surprise pour le prélat, pendant le spectacle ! ajoutent les *Mémoires secrets ;* il entrevit sur le théâtre des figures qui ressemblaient beaucoup à celles qu'il avait embrassées ! Son embarras s'accrut par une petite parade, où il fut obligé de se reconnaître. » Cette parade dont parle Bachaumont n'était autre que le *Ballet des Abbés* que nous citons ici et qui, improvisé séance tenante, fut exécuté en plusieurs endroits les jours suivants au milieu des éclats de rire de la bonne compagnie. « On y peignait adroitement son aventure, dit encore Bachaumont, (l'aventure de Monseigneur, bien entendu). Enfin des couplets charmants le mirent absolument au fait. Il se prêta de la meilleure grâce à la raillerie. Les abbés, redevenus des jeunes filles très-jolies et très-aimables, reparurent avec toutes sortes de grâces et de minauderies. On lui rendit les baisers qu'il avait donnés. Cela fit l'entretien du souper. On s'était promis entre soi de ne point révéler les secrets de l'Eglise, et d'en faire un mystère aux profanes; mais il est toujours des indiscrets qui n'ont pas de scrupule de manquer à leur serment, et l'histoire perce depuis quelques jours dans le public. Tout le monde reconnaît là la gaieté fine du ministre, qui a besoin de se dérober quelquefois à ses importantes et pénibles occupations et de se dérider le front, pour les reprendre ensuite avec plus d'ardeur et de patriotisme. » Cette anecdote peint merveilleusement les mœurs de l'ancienne cour et du haut clergé. Voilà bien cet évêque d'Orléans, ce M. de Jarente, directeur de la feuille des bénéfices, qui entretenait à si grands frais la fameuse Mlle Guimard, danseuse de l'Opéra. C'était, on le sait, Mlle Guimard qui donnait audience aux solliciteurs tonsurés, à *ces espèces*, selon l'expression de Bachaumont, dans son voluptueux hôtel de la Chaussée-d'Antin. En parlant de cette maîtresse du dispensateur des grâces ecclésiastiques, quelqu'un disait à Champcenets : Elle est maintenant laide comme une chenille... et même une maigre chenille. — Elle vit pourtant sur une *bonne feuille*, répondit le spirituel écrivain.— C'est cette feuille sans doute, la feuille des bénéfices, que regrettent aujourd'hui ces braves historiens qui n'ont de regrets que pour le bon temps où les évêques s'appelaient de Jarente et soutenaient plus volontiers l'opéra que le clergé besoigneux.

BALLET (François), théologien, né à Paris, vivait vers le milieu du XVIIIe siècle. Il était prédicateur de la reine. On a de lui d'assez nombreux ouvrages. Nous citerons seulement : *Histoire des temples des païens, des juifs et des chrétiens* (1760); *Panégyrique de Saint-Remi* (1755); *Panégyriques des saints* (1758).

BALLET (Jean), homme politique et jurisconsulte, né dans la Marche en 1760, mort en 1832. Il était juge à Evaux (Creuse) lorsqu'il fut nommé député à l'Assemblée législative. Il entra au comité des finances, où il rendit de grands services, rentra dans la magistrature après la session, et devint, sous l'empire, avocat général à la cour impériale de Limoges. En 1815, il figura à la chambre des représentants comme député de la Creuse. Il avait la réputation d'un bon jurisconsulte.

BALLEUR, EUSE s. (ba-leur, eu-ze — rad. *baller*). Autref. Danseur, danseuse.

BALLEXSERD (Jacques), médecin, né à Genève en 1726, mort en 1774. Il est surtout connu par les deux ouvrages suivants : *Dissertation sur l'éducation physique des enfants* (Paris, 1762), couronnée par la société des sciences de Harlem; *Dissertation sur les causes principales de la mort d'un aussi grand nombre d'enfants* (1775), couronnée par l'académie de Mantoue.

BALLEYDIER (Cl.-Jos.-Ch.), brave officier, né à Annecy en 1762, mort en 1807. Nommé commandant des volontaires d'Annecy, il se distingua de la manière la plus brillante dans les guerres de la Révolution et du commencement de l'Empire, parvint au grade de colonel et refusa par modestie celui de général de brigade, quoique Dugommier, si bon juge à cet égard, eût déjà dit de lui, dans un rapport, qu'il n'y avait pas d'officier dans l'armée qui méritât ce grade mieux que lui.

BALLEYDIER (Alphonse), littérateur et historien français, né à Lyon en 1820, mort en 1859, collabora d'abord à divers journaux de sa ville natale, fit paraître, en 1848, un volume de *Nouvelles* et se rendit peu après à Paris, où il publia par livraisons une *Histoire politique et militaire du peuple de Lyon* (1845-1846, 3 vol. in-8°, avec gravures), ouvrage écrit dans un esprit hostile à la Révolution, et qui comprend le récit des événements de 1789 à 1795. Après février, il produisit un grand nombre d'écrits, fort médiocres et dans un esprit contre-révolutionnaire qui valut à leur auteur le vain titre d'historiographe de l'empereur d'Autriche. Ces écrits sont : *Turin et Charles-Albert* (1848); *la Garde mobile et la garde républicaine* (1848); *Histoire de la révolution de Rome* (1851, 2 vol. in-8°, 4e édit., 1854); *Histoire des révolutions de l'empire d'Autriche* (1853, 2 vol. in-8°); *Histoire de la guerre de Hongrie en* 1848-1849 (1853, in-8°), etc. Outre ces ouvrages et une certaine quantité de brochures politiques, on a de lui : *Veillées militaires* (1854), *Veillées de famille* (1855), *Veillées maritimes* (1855), *Nicolas et la Russie* (1857, 2 vol. in-8°), *Veillées de vacances* (1859, in-12), *Veillées du presbytère* (1859, in-12), etc.

BALL-FLOWER s. m. (bâl-flo-eur — mot anglais signifiant *fleur à boule*). Archéol. Ornement très-usité en Angleterre, dans les monuments de la fin du XIIIe siècle et de tout le XIVe, et qui se compose d'une espèce de fleur formée d'une petite boule enfermée au centre de trois pétales arrondis : *On rencontre fréquemment le* BALL-FLOWER *aux cathédrales de Hereford, de Glocester et de Bristol.* (Bachelet.)

BALLI (Simon), peintre italien, né à Florence, vivait au commencement du XVIIe siècle. Il se fixa à Gênes, où il exécuta de nombreux travaux, et particulièrement de petits sujets religieux peints sur cuivre. Il imitait assez heureusement Andrea del Sarto.

BALLIANI (Jean-Baptiste), physicien italien, né à Gênes en 1586, mort en 1666. Il était sénateur de sa république, ce qui ne lui permit pas de se livrer entièrement aux sciences. On a de lui un bon traité *Sur le mouvement naturel des corps pesants*, dont la meilleure édition est de 1646.

BALLIARDE s. f. (ba-li-ar-de). Astr. L'une des taches de la lune. ‖ On dit aussi BULLIARDE.

BALLIE s. f. (ba-lì). Bot. Algue d'un beau rose, qui croît dans les mers de l'Australie, des Malouines, etc.

BALLIER s. m. (ba-lié — de *balle*, menue paille). Endroit d'une grange réservé aux menues pailles.

BALLIÈRE DE LAISEMENT (Denis), musicographe et compositeur, né à Paris en 1729, mort en 1800. Il a fait représenter à Rouen un certain nombre d'opéras-comiques, et publié, en 1764, une *Théorie de la musique*, qui repose, dit Choron, sur un principe essentiellement vicieux. Cette théorie n'en fut pas moins reproduite par l'abbé Feytou, qui l'exposa dans l'*Encyclopédie méthodique.*

BALLIÉRIE s. f. (ba-lié-rî). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, dont l'espèce type est une plante herbacée qui croît à la Guyane. ‖ On écrit aussi BAILLÈRE.

BALLIN s. m. (ba-lain — rad. *balle*). Se dit pour emballage dans certaines provinces.

BALLIN (Claude), orfévre, né à Paris en 1615, mort en 1678, se forma en copiant les tableaux de Poussin et porta son art au plus haut degré de perfection. Il exécuta, pour Louis XIV, des tables d'argent, des guéridons, des canapés, des candélabres, des vases, etc., que ce prince fit fondre ensuite pour subvenir aux frais de la guerre qui se termina par la paix de Ryswick. Après la mort de Varin, il obtint la direction des balanciers des médailles.— Son neveu, appelé aussi CLAUDE BALLIN, né vers 1660, mort en 1754, sembla hériter de son talent, et donna aussi des ouvrages qui se distinguent par leur pureté et leur élégance.

BALLIN (John), graveur danois contemporain, né à Veile; élève de l'Académie des beaux-arts de Copenhague et de l'Ecole des beaux-arts de Paris. Il s'est fixé dans cette dernière ville et y a exposé : en 1855, le *Maître d'école*, d'après Ad. van Ostade; une *Jeune fille à sa croisée*, d'après Jan Victoor; en 1859, les portraits des deux grands-ducs de Russie, d'après une photographie; en 1861, le *Bénédicité* et la *Noce*, d'après M. Brion; l'*Ascension*, d'après M. A. de Lemud; ces trois dernières gravures, exécutées en manière noire, ont valu à l'artiste une médaille de 3e classe. Le *Baptême*, gravé par le même procédé d'après M. Knauss, a obtenu une médaille en 1864. M. Ballin a gravé avec talent des dessins de M. Bida pour les *Œuvres* d'Alfred de Musset; il a exposé, en 1865, les *Caprices de Marianne* et *Il ne faut jurer de rien.*

BALLINA, ville d'Irlande, comté de Mayo, à 32 kilom N.-E. de Castlebar, sur la Moy, 7,992 hab. Commerce actif de grains et de salaisons; pêcheries de saumons et d'anguilles. Les Français commandés par le général Humbert prirent Ballina en 1798.

BALLINASLOE, ville d'Irlande, dans le comté de Galway, à 150 kil. O. de Dublin, sur le Suck. 4,615 hab. Du 5 au 9 octobre, foire la plus importante d'Irlande pour la vente des bestiaux. — Vieux château fort.

BALLING (Emmanuel), romancier danois, né en 1743, mort en 1785. On cite plus particulièrement, parmi ses ouvrages, les deux nouvelles suivantes : *Caroline et Lambert* (1792); *Lindor et Elise* (1799).

BALLINGALL (sir George), médecin anglais, né à Edimbourg en 1786, mort en 1855. Il fut médecin du roi Guillaume et professeur à l'université d'Edimbourg. Son principal ouvrage a pour titre : *Esquisses de clinique militaire* (5e édit., 1755).

BALLINGARRY, ville et paroisse d'Irlande, comté de Limerick, à 8 kil. S.-E. de Rathkeale. 5,328 hab. ‖ Nom de deux autres paroisses d'Irlande, l'une située aussi dans le comté de Limerick, près de Killmallock, l'autre dans le comté de Tipperary.

BALLINI (Camille), peintre vénitien du XVIIe siècle. Il avait le style maniéré du temps, mais ne manquait cependant ni de talent ni d'originalité. Il a peint, au palais ducal, la *Victoire navale remportée par les Vénitiens dans le port de Trapani.*

BALLINO (Jules), littérateur et jurisconsulte vénitien, florissait à la fin du XVIe siècle, et mourut après 1592. Il a laissé des traductions italiennes assez estimées de divers ouvrages d'Aristote, de Plutarque, des sermons de saint Basile et d'autres auteurs grecs.

BALLINO (Giulio), dessinateur, graveur et éditeur d'estampes, travaillant à Venise en 1569. On a de lui soixante et onze planches représentant des *Vues des principales villes de l'Europe.*

BALLINTOY, petite ville maritime d'Irlande, comté et à 60 kil. N. d'Antrim; pop. 4,000 hab. — Port assez sûr formé par une petite baie sur l'océan Atlantique.

BALLISTE, général romain et empereur. V. BALISTA.

BALLISTÉE s. f. (ba-li-sté — lat. *ballistea*, même sens). Antiq. rom. Danse licencieuse. Se disait dans les derniers siècles de l'empire romain.

BALLIU (Pierre DE), dessinateur et graveur flamand, né à Anvers vers 1614. Après avoir appris dans cette ville les premiers éléments de l'art, il se rendit à Rome et entra à l'école de Sandrart, qui l'employa à graver la galerie Giustiniani. Pierre de Balliu revint ensuite se fixer à Anvers. Il a gravé au burin : *Héliodore chassé du temple* (pièce très-rare), d'après Raphaël; *la Réconciliation de Jacob et d'Esaü, Jésus au jardin des Oliviers, la Mort de la Madeleine, Saint François-Xavier, le Combat des Centaures et des Lapithes*, d'après Rubens; *Suzanne au bain*, d'après Martin Pepyn; une *Pieta*, d'après An. Carrache; une *Sainte Famille*, d'après Rombouts; *le Couronnement d'épines* et *la Flagellation*, d'après Diepenbeek; un *Christ en croix, l'Assomption* et *Renaud et Armide*, d'après Van Dyck; *Saint Anastase*, d'après Rembrandt; diverses compositions religieuses ou historiques, d'après Erasme Quellyn, le Guide, Van Lint, Ant. Sallaert, Cl. Vignon, J. Thomas; plusieurs portraits, entre autres ceux de Philippe Ier, Ant. de Bourbon, la comtesse de Carlyle, Honoré d'Urfé, d'après Van Dyck. Il a écrit son nom des manières suivantes : *Baillieu, Bailleu, Balleu, Bailliu, Baillu* et *Balliu.*

BALLIU (Bernard van), graveur, probablement fils ou neveu du précédent, né à Anvers vers 1645, alla à Rome, où il travaillait en 1684, et retourna ensuite à Anvers, où il mourut. On a de lui : *Jésus-Christ entre saint Pierre d'Alcantara et la Madone*, d'après Lazzaro Baldi; *Saint Louis Bertrand*, d'après le Bachiche; d'autres sujets religieux d'après Baldi, Ciro Ferri; quelques portraits, entre autres celui de Clément X.

BALLO (Fabio), jurisconsulte et poëte sicilien, né à Palerme, mort en 1632. On trouve quelques *canzoni* de lui dans le tome Ier des *Muse siciliane* (Palerme, 1647-1662). On cite aussi une églogue, *Alfesibeo*, restée manuscrite. — Son fils, Jean-Dominique BALLO, avocat, puis ecclésiastique, cultiva aussi la poésie.

BALLÓ (Joseph), savant sicilien, né à Palerme en 1567, mort en 1640. D'une famille patricienne, il renonça aux avantages de sa naissance et embrassa la carrière ecclésiastique. Ses principaux ouvrages ont pour titre : *De fecunditate Dei circa productiones ad extra* (1635); *Demonstratio de motu corporum naturali* (1635); *Resolutio de modo evidenter possibili transsubstantiationis panis et vini in sacrosanctum Domini Jesu corpus et sanguinem.....* (1640), ouvrage théologique qu'il avait médité pendant trente ans, et qui donna lieu à des polémiques assez vives.

BALLO (Thomas), poëte sicilien, né à Palerme, florissait vers la fin du XVIe siècle. Son œuvre capitale est un poëme héroïque consacré à la gloire de sa patrie, *Palerma liberata* (1612), qu'il dédia à Cosme II, grand-duc de Toscane.

Ballo in maschera, le *Bal masqué*, opéra en quatre actes, paroles de M. Somma, musique de M. Verdi, représenté pour la première fois à Rome, au théâtre Apollo, en 1859, et à Paris, au Théâtre-Italien, le 13 janvier 1861. Le sujet d'un *Ballo in maschera* (prononcez *masquera*) est, sauf le lieu de la scène, identiquement le même que celui de *Gustave III* ou *le Bal masqué* de Scribe, un des meilleurs libretti de la scène musicale française, qui inspira à l'illustre auteur de la *Muette* une de ses meilleures compositions. Le *Galop* de *Gustave III* est, entre autres morceaux, resté célèbre. La mort tragique et mystérieuse du prince devait frapper l'imagination de M. Verdi, passionné, on le sait, pour les situations fortes, les caractères énergiques et les sombres dénoûments. Chez nous, le côté chorégraphique de ce grand drame avait surtout séduit; aussi, au bout de quelque temps, le ballet fit oublier l'opéra, malgré les beautés musicales de premier ordre que la partition avait répandues sur le poëme, et on ne joua plus que le cinquième acte de *Gustave* dans des soirées extraordinaires. En Italie, le drame devait l'emporter sur la danse, et le *Bal masqué* de Verdi a ceci de singulier, pour un ouvrage italien, et d'extrêmement rare, qu'on n'y danse pas du tout. L'auteur du *libretto* est loin d'être un grand poëte, et ses vers n'ont guère plus de mérite en italien que ceux de Scribe en français; Fiorentino prétend même quelque part qu'il écrit assez peu correctement; mais c'est un homme habile, ingénieux, plein de ressources. Il s'est borné à traduire la pièce de Scribe et à la rendre méconnaissable. « Ce qui étonne, dit Fiorentino, c'est qu'ayant déjà écrit pour le théâtre et n'ignorant pas les exigences et les susceptibilités des différentes censures italiennes, il se soit flatté de faire accepter à Naples son *Ballo in maschera*, au moment où l'on entendait de toutes parts, dans ce pays sourdement agité, des craquements sinistres, et où l'on dansait, à la lettre, sur un volcan. » Le *Ballo in maschera* était, en effet, destiné au théâtre de San-Carlo, mais les difficultés et les tra-

casseries qu'on suscita au compositeur, et qui passent toute imagination, firent que, chaque jour, Verdi, ramassant les feuillets de sa partition, disait, comme Lepeintre jeune, dans un vaudeville connu : « Je voudrais bien m'en aller. » Et comme, chaque jour aussi, l'impresario, rendu circonspect par les sottes et ridicules avanies de la censure, lui criait : « Je me méfie de tout ce qui me vient de France, *Timeo Danaos*, » il prit résolûment le bateau à vapeur et porta son ouvrage à Rome, où il fut joué avec un grand succès. On n'avait rien changé au *libretto* traduit pour San-Carlo. La scène était toujours à Boston, comme l'avait exigé la censure napolitaine, avec une foule de jolis détails qui défiguraient singulièrement la pièce de Scribe. Mais le public italien, comme l'a fort bien fait remarquer Stendhal, ne fait pas la moindre attention aux paroles plus ou moins ridicules d'un livret d'opéra. Son imagination supplée aux pauvretés de l'ouvrage, et, pourvu que la situation musicale soit belle et entraînante, chacun met les vers qu'il rêve sous les notes du compositeur. Il faut suivre l'exemple des Italiens et le conseil de Stendhal, si l'on veut bien juger la partition d'un *Ballo in maschera*. La pièce ne soutient pas l'analyse, bien que sur notre théâtre Ventadour l'action se passe à Naples, et non plus à Boston. Cette modification, qui a nécessité divers changements dans les noms des personnages, est due aux exigences d'un chanteur alors fort à la mode. M. Mario n'aurait jamais voulu chanter sa ballade du second acte en culotte courte, bas de soie, habit rouge et larges épaulettes en filigrane d'or; *jamais il n'eût accepté le titre de comte de* Warwick et les fonctions de gouverneur (le comte de Warwick remplaçait Gustave III dans la pièce originale). Il a préféré être grand d'*Espagne, s'appeler le duc d'Olivarès et se* déguiser en pêcheur napolitain, s'occupant d'ailleurs assez peu de l'exactitude du rôle qui lui devenait ainsi plus avantageux.

L'entreprise de mettre en musique un sujet déjà si heureusement abordé par M. Auber était audacieuse; car, outre le larcin trop commode du livret de Scribe, elle ne supposait rien moins, de la part de Verdi, que l'intention de contre-balancer, peut-être même de détrôner une partition que la France compte encore aujourd'hui dans son répertoire musical. « Sans vouloir entamer entre les deux *Gustave* un parallèle qui n'aboutirait pas, puisqu'il s'agit de deux compositeurs animés de tendances diamétralement opposées, écrivait M. Fr. Schwab à propos d'une représentation du *Ballo in maschera* à Bade, il est permis néanmoins de reconnaître que Verdi a singulièrement réalisé dans cette circonstance l'adage *Audaces fortuna juvat*, et que sa témérité a été justifiée par un chef-d'œuvre. » Ecoutons à présent parler M. de Rovray : « Quant à la musique d'un *Ballo in maschera*, dit-il, elle est, certes, une des meilleures que Verdi ait écrites, et si elle n'a pas eu d'emblée le même succès que *Rigoletto* et le *Trovatore*, c'est que l'exécution a péché surtout par la faute du ténor, qui a la plus grande responsabilité de l'ouvrage. » M. de Rovray faisait ici allusion à Mario, qui avait eu de beaux moments dans la soirée, mais que ses forces trahirent au dernier acte. Verdi avait écrit ce rôle pour Fraschini.

Après l'introduction et un petit chœur de courtisans, on a surtout applaudi la suave romance de Richard :

La rivedra nell' estasi,

écrite dans la pénétrante tonalité de *fa dièse* majeur; le cantabile de baryton qui suit :

Alla vita che tarridè,

avec cor, solo; la ballata du page :

Voltu la terrea fronte alle stelle.

(*Terrea* est ici pour *terrena*.)

La musique de cette ballade est pleine d'audace et de brio. Le second tableau du premier acte (car on fait baisser la toile avant l'invocation de la sorcière) contient d'abord une scène et un air de contralto : l'entrée du comte de Warwick ou du duc d'Olivarès; un fort beau trio où Amélie vient révéler à la magicienne qu'elle aime Richard, tandis que celui-ci entend l'aveu, caché dans un angle de la grotte; puis la chanson du ténor, une ravissante mélodie napolitaine, et un fort joli quintetto, où les voix du soprano et du ténor, se détachant sur les basses, produisent un effet délicieux. L'acte se termine par une sorte de *God save* qui pouvait avoir sa raison d'être quand il s'adressait à un gouverneur anglais, mais qui, chanté par des pêcheurs du Pausilippe en l'honneur d'un duc espagnol, n'a plus aucun sens. Parmi les plus beaux morceaux du second acte (ou du troisième, selon la nouvelle distribution), il faut citer l'air du soprano :

Ma dall' arido stelo,

le duo, le trio et surtout le quatuor final, qui rendent d'une façon très-saisissante une des plus belles situations de l'ouvrage. Ce quatuor est une de ces pages émouvantes où l'auteur de *Rigoletto* excelle, et où, par la vigueur du coloris, la variété du rhythme et la science des oppositions, l'effet, déjà si puissant du drame et de la mise en scène, s'élève à des hauteurs extraordinaires. Au dernier acte, à l'approche de la catastrophe, rien de plus beau que la touchante supplication d'Adélia ou d'Amélie aux genoux de son mari prêt à l'immoler pour venger son honneur outragé : les pleurs du violoncelle, la tonalité voilée de *mi bémol mineur*, poussent aux dernières limites de la douleur cette imploration de l'épouse et de la mère :

Morro, ma prima in grazia;

puis l'air du baryton :

Eri tu che macchiavi quell' anima,

avec son lugubre début en *ré mineur*, suivi du sublime cantabile qu'annoncent la harpe et la flûte :

O dolcezze perdute!

Cette inspiration merveilleuse rend la salle palpitante et est toujours redemandée au théâtre. Le trio et le quatuor de la conjuration et son vigoureux unisson, un beau quintetto où se détache le papillonnant allégro du page:

Ah! di che fulgor,

et plus loin la canzone:

Saper vorreste,

du même, sans omettre la romance du ténor, sont les morceaux saillants du dernier acte. Toutefois, il est bon d'ajouter que le trio et le quatuor de la conspiration qui, en Italie, font crouler le théâtre, ont eu à Paris un succès d'hilarité auquel on ne s'était pas attendu. Le public, à certains moments, est sans pitié. Il s'est diverti, à la première représentation aux Italiens, de deux conspirateurs dont l'un, étant louche, roulait des yeux terribles, bien qu'il soit le meilleur garçon du monde à la ville, et l'autre avait un grand nez dont il paraissait fort en peine. « Ôtez-le, » lui a soufflé tout bas un mauvais plaisant. Qu'on juge si la remarque était faite pour ramener le sérieux parmi les spectateurs. On riait plus fort, et plus on riait, plus les pauvres conjurés s'embarrassaient dans leurs répliques. Quoi qu'il en soit, cet acte est d'une incontestable valeur musicale; les morceaux en sont excellents; ils ont eu depuis un immense succès, non-seulement à Paris, mais sur toutes les scènes de l'Europe et de l'Amérique, où le *Ballo in maschera* a rapidement conquis sa place à côté des chefs-d'œuvre lyriques. Encore un mot : la scène du bal, qui, avec l'assassinat, termine l'ouvrage, est relativement la plus faible de la partition de Verdi, tandis qu'elle a immortalisé celle d'Auber.

Acteurs qui ont créé *un Ballo in maschera* au Théâtre-Italien de Paris : MM. Mario, le comte de Warwick ou duc d'Olivarès; Graziani, Renato; Mmes Alboni, la devineresse Ulrica; Penco, Amélie ou Adélia; Battu, le page Oscar ou Edgard. *Chef d'orchestre* : M. Bonetti.

BALLOIS (Louis-Joseph-Philippe), publiciste, né à Périgueux en 1778, mort en 1803. Il publia, sous le Directoire, un journal républicain très-énergique, l'*Observateur de la Dordogne*, dont la polémique passionnée déplut au gouvernement. Aussi, en 1798, Lamarque ayant été nommé ambassadeur en Suède, et ayant choisi pour secrétaire Ballois, dont il appréciait les capacités, le Directoire refusa son assentiment. Ballois en conçut un tel chagrin, qu'il tenta de se suicider; mais il ne parvint qu'à se blesser assez grièvement. Il reprit son journal, qui fut supprimé par le gouvernement consulaire. Il fonda alors les *Annales de statistique*, dont il parut 8 vol. in-8°. C'était un excellent recueil, qui contribua aux progrès de la statistique et de l'économie politique. Le jeune et savant publiciste venait d'être élu secrétaire de la Société de statistique, récemment formée, lorsqu'il mourut des suites de sa blessure.

BALLON s. m. (ba-lon — rad. *balle*). Poche sphérique remplie d'air, dont on se sert pour jouer, en se la lançant l'un à l'autre : *Jouer au* BALLON. *Gonflé comme un* BALLON. *Au* BALLON *le mieux soufflé, il ne faut qu'un coup d'épingle.* (Beaumarch.)

. . . . . . Notre souffleur à gage
Se gorge de vapeurs, s'enfle comme un *ballon*.
LA FONTAINE.

— Aérostat, enveloppe sphérique remplie d'un gaz plus léger que l'air ambiant, et dont on se sert pour s'élever dans l'atmosphère : *Monter en* BALLON. BALLON *captif. Un* BALLON *est le jouet d'une seule force, le point d'appui lui manque, le vent l'emporte et la direction est impossible.* (Napol. Ier.) *La Révolution française a entrepris un problème aussi insoluble que la direction des* BALLONS. (Napol. Ier.) *Les* BALLONS *à gaz hydrogène s'appellent des aérostats, et les* BALLONS *à air chaud ont conservé le nom de montgolfières.* (A. Rion.) *La fièvre des* BALLONS *continue toujours. Chaque dimanche, l'air est étoilé d'aérostats, et toute la population a le nez en l'air, de cinq à six heures du soir.* (Th. Gaut.) *Aussitôt que le* BALLON *quitte la terre, il est sujet à l'influence de mille circonstances qui, tendant à créer une différence dans son poids, augmentent ou diminuent sa force ascensionnelle.* (Baudelaire.)

Demain le poëte Raton
Devant nombreuse compagnie
Doit partir avec le *ballon*;
Pourquoi? pour s'élever une fois dans sa vie.
(***)

— Fig. Chose futile et en quelque sorte gonflée de vent : *La conscience démocratique est vide; c'est un* BALLON *dégonflé.* (Proudh.)

... Quand ils sont tout près de saisir leur idole,
C'est un *ballon* qui crève et du vent qui s'envole.
LAMARTINE.

‖ Ce qui est prêt à éclater : *L'amour-propre est un* BALLON *gonflé de vent; qu'on y fasse une piqûre, il en sort des tempêtes.* (Volt.)

— *Ballon perdu*, Ballon qu'on lance sans aéronaute et qu'on laisse emporter au gré du vent. ‖ *Ballon d'essai*, Ballon perdu qu'on lance avant l'ascension d'un aérostat, pour connaître la direction du vent dans les régions supérieures de l'atmosphère; au fig. Expérience qu'on fait sans se compromettre, pour sonder le terrain : *Le nouveau ministre vient de lancer son* BALLON D'ESSAI, *sous forme de circulaire aux préfets. L'opposition prétendait voir dans la brochure un* BALLON D'ESSAI. (Ste-Beuve.) *Les* BALLONS D'ESSAI *sont des nouvelles répandues pour tâter l'opinion.* (L.-J. Larcher.) *Les journaux officiels ont souvent pour mission de lancer des* BALLONS D'ESSAI. (L.-J. Larcher.)

— Chor. anc. Sorte de pas dans lequel le danseur touchait à peine la terre, et semblait rebondir comme un ballon.

— Pyrotechn. Grosse bombe en carton.

— Art milit. Poudre et projectiles enfermés dans un sac qu'on lance avec un mortier. BALLON *à grenades.* BALLON *à balles.* BALLON *à bombes.*

— Mar. Embarcation longue, étroite, surmontée, en son milieu, d'une sorte de dôme arrondi et souvent couvert de riches étoffes. Elle est particulièrement usitée sur les rivières, à Surate et à Siam, et dans le Pérou.

— Chim. Sphère de verre munie d'un col, et qui sert à diverses expériences et opérations : *La forme du* BALLON *est sphéroïde, parce que c'est cette forme qui résiste le mieux à la pression du fluide reçu dans les vases.* (Fourcroy.)

— Min. Nom que, dans les mines de houille, les ouvriers donnent à une masse de gaz inflammable qui flotte dans l'air sous la forme d'une poche arrondie, et qui asphyxie subitement, avant de crever, ceux qu'elle rencontre : *On pense que le* BALLON *est constitué par le gaz hydrogène.*

— Techn. Nom des blocs de terre que l'ouvrier façonne à la main, sous forme de gros cylindres ou de carrés longs, quand il a suffisamment travaillé la pâte : *Les* BALLONS *pèsent ordinairement de douze à quinze kilogrammes, un peu plus, un peu moins, et c'est en les divisant qu'on obtient les petites masses sphériques appelées balles, qui servent à l'ébauchage des pièces.* ‖ Nom donné, dans les fabriques de papier à la main, à la quantité de papier que les étendeuses transportent à la fois de la chambre à colle à l'étendoir, et qui se compose ordinairement d'une porse ou bien d'une rame de fabrication. ‖ Espèce de grande caisse qui sert, dans plusieurs pays, à recevoir le chanvre ou le lin que l'on soumet à l'opération du rouissage en eau courante.

— Géogr. Sommet arrondi d'une montagne. Ce mot, usité d'abord en Lorraine, est devenu général : *Le grand* BALLON *des Vosges.*

— Argot. Derrière d'une personne : *Quel* BALLON! ‖ *Enlever le ballon*, appliquer un coup de pied en cet endroit : *Papa, je vous* AI ENLEVÉ LE BALLON, *mais le cœur n'y était pour rien.* (Varin.)

— Argot de théâtr. Légèreté dans la danse : *Cette danseuse a du* BALLON.

— **Encycl.** *Jeu de* BALLON. Deux jeux portent ce nom. L'un, qui est à l'usage des jeunes enfants, consiste à lancer au hasard et à faire rebondir sur la terre un *ballon* de caoutchouc gros comme la tête et aussi léger qu'une plume. C'est un simple exercice qui développe les forces et donne de la souplesse. L'autre est un jeu d'adresse réservé aux hommes faits. Il est surtout usité en Italie et dans les villages des Pyrénées, où il passe pour une institution véritablement nationale. On le joue dans un emplacement particulier, consistant ordinairement en un vaste terrain clos de murs et à ciel ouvert. Le ballon qu'on y emploie est une vessie gonflée d'air, enduite d'huile à l'extérieur et recouverte d'un cuir très-épais. Pour lancer et repousser ce ballon, les joueurs arment la main et le poignet d'un gros gantelet de cuir ou de bois, ou d'un instrument appelé *brassart* (v. ce mot). Quelquefois les combattants se rangent en cercle et chassent le *ballon* au hasard, de manière que chacun le reçoive et le renvoie à son tour. Le plus souvent, ils se divisent en deux camps opposés, et jouent une partie suivie et régulière, en observant des règles qui sont à peu près les mêmes que celles de la longue paume. V. PAUME.

— Phys. V. AÉROSTAT.

BALLON (Louise-Blanche-Thérèse PERRUCARD DE), fondatrice des Bernardines réformées, née au château de Vanchi (Savoie) en 1591, morte en 1668. Sa famille la plaça à six ans au monastère de Ste-Catherine-sur-Annecy, où elle fit profession à seize ans. En 1622, elle entreprit la réforme à Rumilly, sous la direction de saint François de Sales, et l'appliqua successivement aux monastères de Grenoble, de Saint-Jean-de-Maurienne, de Seyssel, etc. Ses constitutions furent approuvées à Rome en 1631. Toutefois, des divisions ne tardèrent pas à éclater, et tandis que le monastère de Rumilly déposait la mère de Ballon de sa dignité de supérieure, elle était appelée en cette qualité par la maison de Marseille. Le Père Grossi a publié ses *Œuvres de piété* (1700).

BALLON, petite ville de France, ch.-l. de cant. (Sarthe), arrond. et à 23 kil. N. du Mans, sur l'Orne, pop. aggl. 879 hab. — pop. tot. 1939 hab. Fabriques de toiles, blanchisseries de fil. Restes d'un vieux château fort. ‖ *Ballon d'Alsace*, nom d'une des plus hautes montagnes de la chaîne des Vosges, située sur les limites des départements des Vosges et du Haut-Rhin, non loin de la frontière du dép. de la Haute-Saône. 1,403 mèt. d'élévation. La forme arrondie de plusieurs sommets des Vosges a valu à ces montagnes le nom de *Ballon*; ainsi : *Ballon de Guebwiller, Ballon d'Alsace*, etc.

BALLONNÉ, ÉE (ba-lo-né), part. pas. du v. Ballonner. Enflé, gonflé : *Ventre* BALLONNÉ. *Durant les premières années de leur vie, ces êtres chétifs ont le ventre* BALLONNÉ *et une apparence rachitique.* (J.-J. Marcel.)

— Fig. Boursouflé : *Son style est d'une originalité cherchée; sa phrase* BALLONNÉE *tomberait, si la critique lui donnait un coup d'épingle.* (Balz.) ‖ Peu usité.

BALLONNEMENT s. m. (ba-lo-ne-man — rad. *ballonner*). Pathol. Gonflement et tension de l'abdomen, résultant de l'accumulation des gaz dans les intestins ou dans la cavité péritonéale : *Le* BALLONNEMENT *est très-fâcheux dans les maladies aiguës proprement dites.* (Chomel.)

BALLONNER v. a. ou tr. (ba-lo-né — rad. *ballon*.) Pathol. Enfler, distendre par l'accumulation de gaz intérieurs : *Les causes qui peuvent* BALLONNER *l'abdomen sont très-nombreuses.*

Se ballonner v. pr. Devenir ballonné: *Son ventre* SE BALLONNE.

— Fam. S'arrondir, se gonfler en forme de ballon : *Sa robe de soie blanche* SE BALLONNAIT *à la jupe.* (L. Gozlan.)

— Fig. Prendre de grandes et vaines proportions : *Il faut laisser tomber ces querelles de la vie intime, ces riens qui* SE BALLONNENT *au souffle obligeant du commérage.* (G. Sand.)

BALLONNIER s. m. (ba-lo-nié — rad. *ballon*). Fabricant ou marchand de ballons à jouer.

BALLOT s. m. (ba-lo — rad. *balle*). Petite balle de marchandises ou d'effets : *Vous avez bien fait de laisser vos* BALLOTS *à Grignan.* (Mme de Sév.) *A Lyon même, le* BALLOT *de soie ne va pas directement de chez le marchand à la manufacture; il passe d'abord dans un établissement public pour y être essayé et classé.* (L. Reybaud.) *L'Angleterre, malgré ses flottes, fut au moment de n'avoir plus un seul port pour y décharger un* BALLOT *de marchandises, ou pour y mettre une lettre à la poste.* (Chateaub.) *Le commissionnaire déchargea les* BALLOTS, *longs et épais rouleaux enveloppés de grosse étoffe grise.* (E. Sue.)

Il triompha des vents, pendant plus d'un voyage;
Gouffre, banc, ni rocher n'exigea le péage
D'aucun de ses *ballots*...
LA FONTAINE.

— Fig. Le point, l'objet convenable ou désiré, l'occasion favorable : *Voilà votre vrai* BALLOT; *cela vous convient tout à fait.* (Mme de Sév.) *Madame se trouva si enrhumée qu'elle ne put y aller; le roi jugea que c'était là son vrai* BALLOT *qu'il ne trouverait de longtemps, et le saisit : il nomma Mme de la Chaise pour Marly.* (St-Sim.)

Cette femme, prends-la : c'est là ton vrai *ballot*.
PIRON.

— Comm. A Marseille, Paquet de vingt-quatre rames de papier à la croiselle ou de quatorze à la couronne. ‖ A Saint-Domingue, Lot de viandes boucanées pesant net trente-six kilos.

— Un des noms que les négriers donnaient aux esclaves : *A la bourse, dans les cercles, on entend publiquement parler de la traite; et ceux qui trempent les mains dans ce commerce de sang ne prennent pas même la peine de désigner leurs victimes sous les noms, consacrés dans leur argot, de* mulets, *de* BALLOTS *ou de* bûches de bois d'ébène. (Aug. de Staël.)

BALLOT s. m. (ba-lott — mot angl.) Polit. Se dit, en Angleterre, du vote au scrutin secret, forme de vote réclamée par certains hommes politiques de ce pays : *Par l'adoption du* BALLOT, *adoption qui ne saurait être éloignée, la liberté du peuple anglais cessera d'être illusoire et menteuse. Dans le système actuel, les dix-neuf vingtièmes des votes sont achetés à une population dans la détresse ou arrachés par l'intimidation à des tenanciers et autres électeurs qui sont, eux et leurs familles, dans la dépendance absolue des lords et de la haute bourgeoisie.* (***)

BALLOTE ou **BALLOTTE** s. f. (ba-lo-te — gr. *ballôtê*, même sens). Bot. Genre de plantes de la famille des labiées, voisin des marrubes, renfermant un assez grand nombre d'espèces, dont la plus intéressante est la ballote noire ou fétide, vulgairement appelée *marrube noir*, qui croît en abondance dans les lieux incultes et stériles, et se reconnaît à ses fleurs d'un brun rougeâtre et à son odeur désagréable : *La* BALLOTE *est rangée dans la section des chênes verts qui ne perdent pas leurs feuilles.* (De Jussieu.)

— **Encycl.** Les caractères de la *ballote* sont : calice hypocratériforme, imberbe, à cinq dents égales. Corolle à tube inclus; lèvre supérieure en forme de casque; lèvre inférieure à lobe moyen obcordiforme, et à lobes

latéraux échancrés. L'espèce principale de ce genre, la *ballota fœtida*, connue sous les noms vulgaires de *marrube noir*, *marrube puant*, *marrubin*, a une tige de deux pieds de haut; elle est légèrement velue, souvent branchue et un peu rougeâtre. Ses fleurs sont rouges ou blanches. La *ballote* est commune dans les décombres, le long des haies et des chemins. Elle est de quelque emploi en médecine et dans l'art vétérinaire, mais aucun animal ne la mange.

BALLOTÉES s. f. pl. (ba-lo-té — rad. *ballote*). Bot. Groupe de plantes de la famille des labiées, ayant pour type le genre ballote.

BALLOTTADE s. f. (ba-lo-ta-de — rad. *ballotter*). Manég. Saut par lequel le cheval s'enlève, sans ruade, en montrant les fers des pieds de derrière, et élevant les quatre pieds à la même hauteur.

BALLOTTAGE s. m. (ba-lo-ta-je — rad. *ballotter*). Action de ballotter : *Il faut, dans le transport de ce liquide, éviter soigneusement le* BALLOTTAGE. ‖ En ce sens, on dit mieux BALLOTTEMENT.

— Polit. Vote au scrutin, au moyen de *ballottes* ou boules : *Le jour du* BALLOTTAGE *approchait; on était presque à la veille de l'élection.* (L. Gozlan.) ‖ Vote qui a lieu après un ou plusieurs scrutins, pour choisir entre les candidats qui avaient réuni le plus de suffrages, sans atteindre toutefois la majorité absolue : *Scrutin de* BALLOTTAGE. *Enfin, après un* BALLOTTAGE, *le notaire sortit triomphant.* (Ars. Houss.)

— Jeu. Gain suivi d'une perte qui, elle-même, est suivie d'un gain. S'emploie surtout à la roulette.

— **Encycl.** Polit. La langue politique désigne sous le nom de *ballottage* le tour de scrutin qui doit décider lequel l'emportera des deux candidats qui ont obtenu le plus de voix dans un scrutin précédent. Le scrutin de *ballottage* a lieu lorsque, dans une élection où l'élu doit obtenir la majorité absolue, aucun des candidats n'a atteint cette majorité. On passe alors à un nouveau tour de scrutin, qui ne peut porter que sur les deux candidats qui ont eu le plus de voix dans le scrutin précédent. C'est ainsi que, jusqu'au décret organique du 21 février 1852, l'on avait procédé lors des élections législatives. Ce décret ne fait aucune mention du *ballottage*; faute d'une majorité absolue au premier tour de scrutin, on procède, quinze jours après, à un nouveau tour de scrutin. Alors l'élection a lieu à la majorité relative. En matière d'élection au conseil général ou au conseil municipal, la loi du 7 juillet 1852 déclare qu'au second tour de scrutin, si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection doit être acquise au plus âgé.

BALLOTTANT (ba-lo-tan), part. prés. du v. Ballotter : *Il portait une veste bleue en toile de fil, à petites poches,* BALLOTTANT *sur ses hanches.* (Balz.)

BALLOTTE s. f. (ba-lo-te — dim. de *balle*). Petite balle ou boule pour exprimer un suffrage.

— Famil. *Ballotte de papier*, Petite boule de papier que les écoliers emploient en guise de projectile. Cette expression est surtout usitée dans le midi de la France.

— Econ. rur. Vase en bois dont on se sert pour porter la vendange à la cuve.

— Bot. V. BALLOTE.

BALLOTTÉ ÉE (ba-lo-té), part. pas. du v. Ballotter. Cahoté, remué, agité.

— Soumis à un scrutin de ballottage : *Candidats* BALLOTTÉS. *Thucydide et Périclès étant* BALLOTTÉS *au suffrage du peuple pour le ban de l'ostracisme, ce fut Thucydide qui succomba.* (P.-L. Courier.) ‖ A été employé au fig. dans le même sens : *Tu vas être* BALLOTTÉ *longtemps au scrutin de l'opinion publique.* (Beaumarchais.)

— Fig. Tenu dans l'incertitude ou soumis à des alternatives en sens contraire : *Une classe encore si faible et si rudement* BALLOTTÉE *entre des forces supérieures a dû subir de grandes agitations, de fréquentes vicissitudes.* (Guizot.) *Esquif* BALLOTTÉ *sur toutes les mers du doute, échoué sur toutes les grèves du désespoir, oseriez-vous tenter un nouveau voyage?* (G. Sand.) *Rien n'est plus désagréable pour le lecteur que d'être* BALLOTTÉ *sans cesse par des nouvelles contradictoires.* (L.-J. Larcher.)

..... Ton nom, jouet d'un éternel orage,
Sera par l'avenir *ballotté* d'âge en âge,
Entre Marius et César.
LAMARTINE.

Entre l'Amour et la Folie
Ce pauvre globe est *ballotté :*
Sentir l'un est ma volupté;
Rire de l'autre est mon génie. DORAT.

D'où me vient cette foi dont mon cœur surabonde,
A moi qui tout à l'heure incertain, agité,
Et sur les flots du doute à tout vent *ballotté*,
Cherchais le vrai, le bien dans les rêves des sages,
Et la paix dans les cœurs retentissants d'orages?
LAMARTINE.

— s. m. Danse. Pas qui s'exécute soit en restant en place, soit en marchant ou en tournant.

BALLOTTÉES ou **BALLOTÉES** s. f. pl. V. BALLOTÉES.

BALLOTTEMENT s. m. (ba-lo-te-man — rad. *ballotter*). Action de ballotter; mouvement qui résulte de cette action : *Le* BALLOTTEMENT *d'un navire.*

— Obstétr. Mouvement, balancement sensible à la main, que l'on communique au fœtus dans le sein de la mère, pour constater l'état de grossesse.

BALLOTTER v. a. ou tr. (ba-lo-té — rad. *baller*, danser, ou *ballotte*, petite boule). Agiter, secouer en sens contraire : *La mer nous* A BALLOTTÉS *durant toute la traversée. Nous étions secoués comme ces souris qu'on* BALLOTTE, *pour les étourdir et les tuer contre les parois de la souricière.* (Th. Gaut.)

J'erre moi-même au gré du vent qui me *ballotte*.
C. D'HARLEVILLE.

— En parlant de plusieurs candidats, décider qui l'emportera : *Après plusieurs tours de scrutin, l'assemblée* A BALLOTTÉ *MM. X. et Z., qui avaient réuni le plus grand nombre de voix.*

— Par comp. Discuter : BALLOTTER *une affaire.*

— Fig. Faire passer par des alternatives en sens contraire : *La fortune est un enfant peu difficile en jouets; elle* BALLOTTE *aussi bien un pauvre hère qu'un potentat.* (Mme de Puisieux.) *Me laisserai-je éternellement* BALLOTTER *par les sophismes des mieux disants, dont je ne suis pas bien sûr que les opinions qu'ils prêchent soient les leurs à eux-mêmes?* (J.-J. Rouss.) *Depuis un demi-siècle, nous nous laissons* BALLOTTER *sans relâche par le vent des idées.* (Am. Thierry.) *Vous me* BALLOTTEZ *sur une mer d'inquiétudes et de doutes.* (G. Sand.) ‖ Jouer, railler, peloter : *Ne vous laissez pas* BALLOTTER *ainsi.*

Paris enclin au trait malin,
Grâce à nous, les *ballotte*.
BÉRANGER.

— v. n. ou intr. Remuer, être agité, secoué : *Cette fenêtre ne fait que* BALLOTTER. *Ces bouteilles sont mal emballées; elles* BALLOTTENT. *Ce violon* BALLOTTE *dans son étui.*

— Voter au moyen de boules.

— Errer, aller çà et là : *Je ne fais que* BALLOTTER, *en attendant que la poste parte.* (Mme de Sév.)

— Jeu. A la paume, Peloter, se renvoyer la balle, sans faire de partie réglée.

— Chor. Exécuter un ballotté.

BALLOTTER, v. a. ou tr. (ba-lo-té — de *ballot*). Mettre en ballot : BALLOTTER *des marchandises.* ‖ Peu usité.

— Techn. *Ballotter la verge fondue*, La mettre en paquet.

BALLOTTIN ou **BALLOTIN** s. m. (ba-lo-tain — de *ballotte*, boulette). Hist. Enfant qui recueillait les suffrages à l'élection des doges de Venise.

BALLOTTIN s. m. (ba-lo-tain — dim. de *ballot*). Petit ballot.

BALLOTTINE s. f. (ba-lo-ti-ne — rad. *ballotte*, plante). Chim. Principe amer de la ballote.

— Art. culin. Nom donné à de petits morceaux de viande farcis et ficelés dans du papier : *Veau en* BALLOTTINES.

BALLOU, connu sous le nom de *Père Ballou*, fondateur de l'universalisme en Amérique, né à Richmond, dans le New-Hampshire, en 1771. Son père, ministre baptiste, n'eut pas les moyens de lui faire donner beaucoup d'éducation, et l'on prétend même qu'il lui apprit à écrire avec des morceaux de charbon. Ayant embrassé la doctrine de l'universalisme, il fut chassé de l'Eglise de son père et devint bientôt prédicateur. Il finit par présider la seconde société universaliste établie à Boston, où il mourut en 1852. Son neveu a réédité la plupart de ses œuvres, et publié à Boston l'*Universalist Quarterly Review*, depuis la mort de son oncle.

BALL'S BLUFF (COMBAT DE), livré le 21 octobre 1861, sur la rive virginienne du Potomac (Etats-Unis d'Amérique), près de l'île Harrison, entre les forces unionistes du colonel Baker et un corps confédéré, commandé par le général Evans. Les fédéraux furent battus; ils perdirent, outre un grand nombre de prisonniers, quatre cents tués et blessés, et une quantité considérable d'armes et de munitions. Le colonel Baker resta parmi les morts.

BALLU (Théodore), architecte français contemporain, né à Paris en 1817, entra, en 1835, à l'École des beaux-arts, où il eut pour maître H. Le Bas, et remporta, en 1840, le grand prix de Rome dans la section d'architecture. Au retour d'un voyage qu'il fit en Grèce aux frais du gouvernement, il exposa, en 1856, des aquarelles représentant les divers monuments de l'Acropole d'Athènes, et une vue du temple de Jupiter Olympien; ces dessins lui valurent une médaille de 3e classe. Attaché d'abord comme inspecteur aux travaux de l'église Sainte-Clotilde, à Paris, sous la direction de M. Gau, il remplaça ce dernier en 1854. Jamais succession plus ingrate ne pouvait échoir à un architecte. Le gros œuvre de l'édifice était terminé. Les plans adoptés pour la décoration de la façade étaient d'une sécheresse extrême. Les tours se terminaient en terrasse bordée d'une balustrade; M. Ballu proposa et obtint de les surmonter de flèches ajourées et sculptées en pierre. Il augmenta la saillie des grandes portes, afin de donner plus de profondeur aux voussures, couronna l'extrados des archivoltes, et orna de statues avec baldaquins la face des contre-forts, jusque-là nue ou décorée de petits frontons insignifiants. Il fit preuve également d'un goût délicat et d'une grande richesse d'invention dans l'ameublement et l'ornementation polychrome de l'intérieur de l'église. Chargé en 1852 des travaux de restauration de la tour Saint-Jacques-la-Boucherie, M. Ballu s'est acquitté avec une science incontestable de cette tâche difficile. Les défauts que l'on pourrait reprocher à cette restauration ne sauraient être imputés à l'architecte, qui a dû subir des plans tracés d'avance. Il en a été de même pour la mairie destinée à faire pendant à Saint-Germain-l'Auxerrois, due à Hittorff. Les deux édifices, d'une architecture un peu écrasée, sont reliés par une tour et ressemblent assez bien de loin à un huilier, suivant la remarque d'un gamin de Paris. Mais les détails de la tour, traités avec beaucoup de goût, n'en font pas moins honneur au talent de l'artiste. M. Ballu a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, en 1857.

BALLUCHON s. m. (ba-lu-chon — dimin. de *ballot*). Pop. Paquet, petit ballot : *Faire son* BALLUCHON. *Emporter son* BALLUCHON.

BALLUE, député de la Somme à l'Assemblée législative (1791). Il ne prit qu'une seule fois la parole, le 26 août 1792, pour annoncer à l'Assemblée qu'il avait dénoncé à la Commune plusieurs de ses collègues, attachés au parti royaliste, qui devaient demander des passeports pour aller exciter les départements contre la Révolution. Après cet acte, où la peur avait peut-être plus de part que le patriotisme, Ballue rentra dans l'obscurité.

BALLUE (Hippolyte-Omer), peintre français contemporain, né à Paris en 1820, débuta au Salon de 1842 par une *Vue de Paris*, prise du pont d'Austerlitz. Devenu l'élève de Diaz, l'année suivante, il réussit à imiter le coloris chatoyant de ce maître, et exposa avec succès des aquarelles, des pastels et quelques tableaux à l'huile, représentant des vues de Paris, d'Espagne, d'Italie, d'Orient, d'Algérie, etc. Il a cessé de prendre part aux expositions depuis une quinzaine d'années. Il a été souvent chargé de dessiner des costumes pour les grands théâtres de Paris et de l'étranger.

BALLY (Victor), médecin et membre de l'Académie de médecine, né à Beaurepaire (Isère) en 1775. Il prit part, comme médecin en chef, à l'expédition de Saint-Domingue, fut attaché à divers corps d'armée sous l'Empire; et, lorsqu'en 1821 la fièvre jaune vint décimer si cruellement Barcelone, il fut un des médecins français qui se dévouèrent courageusement pour aller combattre le fléau. A une époque où la fièvre jaune passait généralement pour contagieuse, on regarda avec raison ce dévouement comme héroïque; et la mort de l'un des membres de la commission, Mazet, atteint par le fléau, vint ajouter à cette courageuse expédition un caractère de grandeur qui augmenta l'enthousiasme public. M. Bally rédigea avec ses collègues, MM. François et Parizet, l'*Histoire de la fièvre jaune observée en Espagne, et particulièrement en Catalogne* (in-8°, 1823). Les épidémies, dont cet éminent praticien a fait une étude spéciale, lui ont encore fourni le sujet de nombreux mémoires et d'ouvrages du plus haut intérêt : *Du Typhus d'Amérique* (1814); *Rapport au Conseil supérieur sur la fièvre jaune* (1824); *Observations sur le scorbut; Documents et mélanges* (1855); *Etudes sur la cholorrhée lymphatique ou choléra indien* (1833-1835); *Recherches sur les épidémies des bords de la Méditerranée* (1849), etc. On lui doit aussi : *Coup d'œil sur l'histoire de la gymnastique* (1817); enfin, une édition du *Formulaire magistral pharmaceutique* de Cadet-Gassicourt, augmentée de 300 formules (6e édition, 1826).

BALLYCASTLE, ville maritime d'Irlande, dans le comté d'Antrim, à 57 kil. N.-O. de Belfast; 1,683 hab. Port peu sûr, fréquenté seulement par des pêcheurs; mines de houille abandonnées.

BALLYET (Emmanuel), antiquaire, né à Marnay (Franche-Comté) en 1700, mort en 1773, à Bagdad, où il était consul de France. Il était en outre évêque *in partibus*. Il avait parcouru une partie de l'Asie, et il a rendu compte de ses observations dans une lettre à Benoît XIV sur sa mission à Babylone, lettre qui fut imprimée en français et en latin à Rome, en 1754. Le *Journal* de ses voyages se trouvait dans la bibliothèque du duc d'Orléans. D'Anville en a extrait la *Description d'un monument de sculpture*, découvert dans une montagne.

BALLYMENA, ville d'Irlande, comté d'Antrim, à 45 kil. N.-O. de Belfast, sur la Braid, affluent de la Maine; 4,063 hab. Blanchisseries de toiles.

BALLYMONEY, ville d'Irlande, comté d'Antrim, à 45 kil. N.-O. d'Antrim; 2,000 hab. Commerce important de toiles fines, de grains et de salaisons.

BALLYSHANNON, ville d'Irlande, comté et à 23 kil. S.-O. de Donegal, sur l'Atlantique, à l'embouchure de l'Erne, qui est très-poissonneuse et forme une belle cascade; 3,831 hab. La plus importante pêcherie de saumons et d'anguilles de toute l'Irlande.

BALME (LA), village de France (Isère), arrond. et à 33 kil. N.-O. de La Tour-du-Pin, près du Rhône; 850 hab. On y trouve une grotte (*balme*, en vieux français) très-curieuse, qui passe à bon droit pour une des merveilles du Dauphiné. Elle renferme une chapelle de la Vierge de construction bizarre, un petit lac que l'on parcourt en bateau et une galerie dite du *Capucin*, dont la voûte présente des stalactites qui ressemblent de la manière la plus frappante à des pièces de charcuterie. ‖ BALME (col de), gorge de la chaîne des Alpes, entre la vallée de Chamounix et celle de Trient, à la source de l'Arve; 2,304 m. d'élévation; passage très-fréquenté.

BALME (Henri DE), théologien franciscain, né à Balme (Isère), mort en 1439. On possède sous son nom le manuscrit de divers traités de théologie mystique : *De imitatione Christi; De compunctione; De interna consolatione;* enfin, *De triplici via ad sapientiam*, qu'on a quelquefois attribué à saint Bonaventure.

BALME (Claude-Denis), médecin, né au Puy en Velay en 1742, mort en 1805. Il étudia à Paris et à Montpellier, et revint ensuite exercer dans sa ville natale. Outre une collaboration assidue au *Journal de médecine de Paris* (de 1768 à 1790), on lui doit de nombreux ouvrages, dont plusieurs sont encore estimés. Nous citerons seulement : *Dissertation sur le suicide* (1789); *Mémoires de médecine pratique sur les efforts* (1791); *Considérations cliniques sur les rechutes* (1797); *Observations et réflexions sur une hémorragie utérine avant l'accouchement* (1797), etc.

BALMÈS (François-Xavier), chirurgien espagnol, partit en 1803 pour répandre les bienfaits de la vaccine dans l'Amérique méridionale, les îles Philippines, la Chine, etc. Au milieu de son pèlerinage philanthropique, il trouva le temps de dessiner et d'étudier les plantes de la Chine et d'en former un album colorié, qu'il déposa à la bibliothèque de Madrid en 1816. Il a écrit un mémoire *Sur les propriétés antisyphilitiques de l'agava et du begonia.*

BALMÈS (Jacques-Lucien), célèbre publiciste et philosophe catholique, né à Vich en Catalogne, en 1810, mort en 1848. Il fit ses études au séminaire de Vich, puis au collége de San-Carlos de l'université de Cervera. Il passa, dit-on, quatre années entières à Cervera sans lire autre chose que la *Somme* de saint Thomas. Bachelier, puis licencié en théologie, il quitta l'université à la fin de l'année 1833, fut ordonné prêtre en 1834, et conquit le titre de docteur au commencement de 1835. En 1837, une chaire de mathématiques ayant été fondée à Vich, il sollicita et obtint de la remplir. En 1840 commence sa vie de publiciste. Il fit à cette époque paraître une brochure qui fixa sur lui l'attention des hommes politiques de l'Espagne. Dans cette brochure intitulée : *Observations sociales, politiques et économiques sur les biens dn clergé*, il s'attachait à montrer le rôle bienfaisant qu'avait joué dans le passé la propriété ecclésiastique, et le danger qu'il y avait pour la société à dépouiller l'Eglise dans les temps modernes. La propriété ecclésiastique, disait-il, institution aussi ancienne que le christianisme, est le salaire en même temps qu'un des instruments de ses bienfaits; dans le moyen âge, lorsque tout s'attache fortement à la terre, la féodalité de la violence se trouve combattue et vaincue par une sorte de féodalité de la charité. L'Eglise s'approprie successivement toutes les armes, elle les consacre toutes à son œuvre de miséricorde. Propriétaire pour être libre, riche pour être bienfaisante, elle reçoit tour à tour des mains de Dieu et des mains des hommes tous les éléments de la puissance, et les applique à réaliser de plus en plus ici-bas l'idéal d'une divine justice. Les temps modernes doivent-ils, en dépouillant l'Eglise, changer cette distribution des ressources sociales? Non, répond Balmès; car si les grandes propriétés sont enlevées aux corporations ecclésiastiques, elles tombent aux mains des banquiers avares, des spéculateurs immoraux, ou d'une aristocratie sans entrailles, comme en Angleterre. Ne voyons-nous pas le paupérisme dévorer les plus riches sociétés du globe, tandis que l'Espagne ne connaît du pauvre que sa gratitude et ses bénédictions? Balmès ajoutait, en terminant, que le moment était mal choisi pour porter une première atteinte à la légitimité de la propriété ecclésiastique, lorsque l'Europe entend déjà les cris impatients d'une multitude prête à s'armer contre les droits de la propriété privée, moins sacrés cependant et moins bienfaisants que les droits de l'Eglise. La brochure sur les biens du clergé fut suivie d'une autre brochure intitulée : *Considérations politiques sur la situation de l'Espagne*, dans laquelle l'auteur exposait ses vues politiques sur son pays. En 1841, Balmès fut nommé membre de l'académie des bonnes lettres de Barcelone; il paya son tribut à cette société par un discours purement littéraire sur l'*Originalité.* Au commencement de 1844, il fonda un journal hebdomadaire : *El pensamiento de la nacion* (*La pensée de la nation*), organe du parti conservateur et religieux. Ce journal était destiné à combattre les efforts opposés de la diplomatie française et de la diplomatie anglaise, dans l'affaire des mariages espagnols, à soustraire cette question aux influences étrangères, à lui donner une solution nationale et purement intérieure. Rétablir l'union entre les deux branches de la famille royale par le mariage de la fille de Ferdinand VII, Isabelle, avec le fils de don Carlos, anéantir ainsi l'antinomie survenue

entre l'ancien droit d'hérédité féminine et le principe salique introduit par Philippe V, et faire cesser une cause de divisions et de faiblesse *pour les éléments conservateurs, monarchiques et religieux* : tel était le plan de Balmès, plan dont la réalisation devait satisfaire tout à la fois le sentiment *national* et le *sentiment* légitimiste, fortifier le trône contre l'esprit révolutionnaire, et rendre la politique espagnole indépendante et de l'Angleterre protestante et de la France de 1830. Pour réaliser ce plan de *fusion*, il fallait d'abord que don Carlos abdiquât et que son fils rendît possible sa candidature à la main d'Isabelle, en dépouillant l'emblème de ses prétentions, le titre de *Prince des Asturies*, c'est-à-dire d'héritier immédiat de la couronne, et en dissimulant sous un nom plus modeste (comte de Montémolin) tout aspect de royauté. Balmès eut la plus haute influence dans l'acte d'abdication de don Carlos et dans le langage adopté par le comte de Montémolin en cette circonstance. En même temps *El pensamiento* s'attachait à discréditer la candidature que le cabinet des Tuileries mettait en avant. Balmès y déroulait le tableau des infirmités que la France avait, disait-il, *contractées en se confiant* à la dynastie d'Orléans; il suppliait sa patrie d'éviter toute solidarité avec un trône croulant, tout rapprochement trop étroit avec une *nation rongée* par ce mal contagieux qui s'appelle la *Révolution*. On sait que le succès ne répondit pas aux efforts du publiciste, et que, dans la question du mariage d'Isabelle, la diplomatie française remporta sur l'Angleterre et sur le légitimisme espagnol une victoire dont la maison d'Orléans ne devait pas longtemps s'applaudir. *El pensamiento de la nacion* n'avait dès lors plus de raison d'être : il cessa de paraître le 3 décembre 1846.

Balmès ne renfermait pas l'activité de son esprit dans les luttes de la politique militante. De 1842 à 1847, il avait composé trois ouvrages importants : *El criterio* (*Art du bon sens*), traduit en français (1850, 1 vol.). V. dans ce vol. BON SENS (art du), p. 984. *Philosophie fondamentale* (trad. en 1852, 3 vol.); le *Protestantisme et le catholicisme comparés dans leurs rapports avec la civilisation européenne* (trad. en 1848, 3 vol.). On trouvera dans le *Grand Dictionnaire* l'analyse de ces trois ouvrages. En 1847, Balmès recueillit en un volume ses divers écrits politiques. Le dernier ouvrage qu'il publia, intitulé *Pie IX* (*Pio nono*), fut consacré à la glorification du système de réformes politiques par lequel le successeur de Grégoire XVI avait inauguré son règne.

Nous exposerons ailleurs les solutions données par Balmès aux questions fondamentales de la philosophie. (V. PHILOSOPHIE FONDAMENTALE). Nous nous bornerons ici à faire connaître les doctrines politiques du philosophe espagnol.

S'il est une institution qu'il importe éminemment, suivant Balmès, de consolider et de fortifier, c'est l'institution monarchique. « Le péril qui menace les sociétés modernes, dit-il, n'est point la servitude, mais l'anarchie; elles sont poussées vers l'anarchie tout à la fois par leur organisation matérielle et par leur état moral. Les derniers restes de la féodalité, aussi bien que l'esclavage antique, se trouvent abolis. Le niveau a été passé sur les distinctions hiérarchiques. Les classes diverses de la société sont à peu près confondues. Une réunion immense de forces individuelles agissant toutes à la fois se présentent de front sur une même ligne. Ces forces doivent être dirigées, sans quoi il en faut attendre des secousses formidables. D'un autre côté, elles ne sauraient être dirigées que par une action rapide, énergique et en même temps d'une douceur extrême. En Angleterre, les révolutions les plus longues, les plus profondes ont mis à l'essai tous les systèmes, toutes les idées; la monarchie a surnagé; elle s'est affermie de nouveau, et dans ce pays, au milieu d'une liberté portée au plus haut point de développement, le trône demeure environné de respect et de splendeur. Un phénomène exclusivement propre aux peuples chrétiens est le *sentiment monarchique*. Ce sentiment, qui se marie d'une façon admirable avec celui de la dignité personnelle, forme une source abondante d'inspirations généreuses, un ressort qui meut les cœurs aux grandes actions. Lié intimement à l'amour de la patrie, il rend non-seulement supportables, mais doux les liens de l'obéissance. *Ce sentiment, qui ne présente rien de commun avec l'humiliation abjecte des esclaves de l'Orient, n'a pas seulement pour objet l'institution de la monarchie, mais la conservation des familles royales*. Un certain nombre de races royales et de familles illustres, dont le berceau est couvert de l'obscurité des siècles, a été légué en héritage par l'Europe ancienne à l'Europe moderne, *legs funeste, si l'on prend l'avis d'une philosophie mesquine et superficielle, mais en réalité, legs d'un prix infini*. Dans les grandes institutions rien ne s'improvise : *pour occuper le faîte de la société, il faut des personnages couverts d'un voile mystérieux*. Sauf le cas où la Providence délègue un génie privilégié afin d'accomplir quelque rare dessein, un homme ordinaire ne saurait tout à coup se transformer en roi. Pour les Provinces-Unies, ce ne fut point un avantage médiocre de trouver sur leur propre sol la maison d'Orange, qui, de façon ou d'autre, se trouva en mesure de suppléer la royauté. Lorsque la Révolution de 1830 eut expulsé du trône de France la maison de Bourbon, *la France peut rendre grâce à Dieu d'avoir placé sous sa main la maison d'Orléans*. Enfin, certaines nations d'Amérique n'auraient pas souffert si longuement et ne verraient pas devant elles un avenir si sombre, si, le jour où elles secouèrent la domination européenne, *quelques familles préparées au trône par leur ancienneté et leur illustration s'étaient rencontrées sur le continent nouveau*. Les regards se seraient fixés naturellement sur ces familles. On les aurait élevées à la dignité suprême, et des torrents de sang eussent été épargnés. » Ne dirait-on pas que le gouvernement français s'est inspiré de cette pensée de Balmès lorsqu'il a entrepris de mettre fin à l'*anarchie mexicaine* en exportant dans le nouveau monde un rejeton d'une de ces *précieuses* races monarchiques dont l'Europe est pourvue et qui forment un si *heureux* obstacle aux efforts du rationalisme politique?

Pourquoi l'institution monarchique est-elle d'une si grande importance, d'un tel prix aux yeux de Balmès? C'est qu'elle assure, suivant lui, et peut seule assurer l'efficacité et la stabilité en même temps que la bénignité du pouvoir. Pour maintenir l'ordre, des ressources immenses sont déposées entre les mains du monarque. La stabilité se trouve garantie, puisque toute porte est fermée à l'ambition, non-seulement dans le présent, mais encore, grâce à l'hérédité, dans l'avenir. Le pouvoir, enfin, est porté à la bénignité, parce qu'on l'a placé en dehors des passions communes. « Quelle cupidité, dit Balmès, peut exister chez un homme *qui possède tout?* Quelle envie peut atteindre le cœur d'un prince entouré à chaque instant d'une sorte de culte? Aussi l'histoire des nations modernes, au sein desquelles la monarchie a eu tout à la fois une grande extension et une grande solidité, nous montre-t-elle fréquemment des souverains faibles, rarement un prince méchant. Tout en effet, autour des princes, semble combiné de nos jours pour porter leur cœur à la mollesse plutôt qu'à la méchanceté. »

Si partisan qu'il soit de la monarchie, Balmès *n'entend pas qu'elle dégénère en tyrannie*. Il veut pour cela qu'entre la royauté et le peuple il y ait une classe intermédiaire, une aristocratie. Une monarchie démocratique, dit-il, entraîne naturellement *le despotisme des ministres et des favoris*. Lorsqu'on s'occupera sérieusement de replacer la société espagnole sur ses bases, il faudra, comme l'ont fait, comme le font tous les pays du monde, chercher des éléments qui puissent former une aristocratie. C'est à la richesse que l'on doit demander ces éléments. La richesse est une aristocratie de tous les temps. Elle fournit le moyen de satisfaire les besoins de celui qui la possède, et permet de soulager les nécessités d'autrui. Ainsi, d'une part elle assure l'indépendance, de l'autre elle donne des clients. *Le riche se trouve au-dessus des tentations, filles de la nécessité; or, la faiblesse habituelle du cœur de l'homme oblige de demander à la richesse une garantie*. Le temps n'est plus des aristocraties purement militaires : autres temps, autres conditions de vie, autres devoirs. « Il fut un temps où une attitude fière, un bras de fer, un cœur résolu et hardi suffisaient pour assurer à une classe de la société un ascendant puissant. Pourquoi cela? Parce que la société, soumise alors à la loi de la force, ou obligée par les circonstances à user constamment de force afin de repousser des invasions, cherchait naturellement ce qui répondait à ses besoins les plus essentiels, les plus urgents. Le plus vaillant devait être, dans ce temps-là, le plus noble. A mesure que la société, moins souvent obligée de combattre, éprouva davantage l'utilité d'une intelligence élevée et d'une énergie morale, la royauté, qui satisfaisait complétement à ces conditions, acquit sur toutes les institutions politiques une prépondérance plus marquée. Les classes jalouses de conserver leur ancien ascendant devaient, dans ces circonstances, se grouper autour du monarque, mais sans troquer pour cela *leurs prérogatives aristocratiques* contre des distinctions de cour. Elles n'avaient qu'un moyen d'y réussir : c'était de prendre l'initiative des réformes exigées par l'esprit du temps, et *de défendre leur propre élévation en la justifiant par la supériorité de l'intelligence, par l'énergie d'une activité consacrée aux intérêts communs*. L'aristocratie qui a le mieux entendu sa position est celle d'Angleterre. Les lords ne se sont pas bornés à jouir de leurs gros revenus, à se chamarrer de rubans et de croix, à briguer un regard du monarque; ils se sont appliqués constamment à commander les armées, les escadres, à diriger la diplomatie, à remplir les hauts emplois, à fomenter l'industrie et le commerce, à obtenir, avant tout le reste de la nation, le prix du mérite personnel, la palme du dévouement à la grandeur de la patrie. Ce n'est pas tout : comprenant que les races vont s'affaiblissant et disparaissant à travers les siècles, voyant d'un autre côté que certains individus des classes moyennes, ou même des rangs les plus infimes, s'élèvent par leur talent et leur labeur au-dessus du niveau où la naissance les a placés, l'aristocratie anglaise *s'est efforcée d'attirer à soi et de s'assimiler les éléments nouveaux propres à lui donner vigueur et prestige*, éléments qui, laissés dans une autre sphère, auraient formé tôt ou tard un contrepoids et une rivalité. A la vérité, de telles institutions ne s'improvisent pas. L'esprit du siècle, *porté au nivellement et à la démocratie*, ne permet point qu'une aristocratie semblable à celle de la Grande-Bretagne s'établisse de nos jours en aucun pays du monde. Mais de nos jours comme dans l'avenir, il n'en est pas moins certain qu'on verra se réaliser au sein de la société un principe éternellement vrai, savoir : que toute *classe civilisatrice* finira par devenir une *classe élevée*, et que toute *classe élevée* se trouvera soumise au devoir, à la nécessité d'être *civilisatrice*, sous peine de déchoir sans retour. Sa chute, dans ce cas, sera tout à la fois un effet naturel du cours des choses et un châtiment providentiel. » Le lecteur peut rapprocher ces réflexions de Balmès sur le rôle et les devoirs de l'aristocratie, de celles que nous avons émises à l'article consacré à ce mot.

BALMIER s. m. (bal-mié). Syn. de *baumier*. ‖ V. mot.

BALMONT (la comtesse de SAINT-), d'une famille noble de Lorraine, vivait vers le milieu du XVII[e] siècle. Elle a composé une tragédie intitulée les *Jumeaux martyrs*, ou *Marc et Marcelin*, qui fut imprimée en 1650. C'était une femme d'un caractère viril. Pendant une absence de son époux, elle fut outragée par un officier de cavalerie, le provoqua sous un nom supposé, se battit en duel avec lui, cachée sous des habits d'homme, et le désarma.

BALNÉABLE adj. (bal-né-a-ble — du lat. *balneum*, bain). Propre aux bains : *Ces eaux ne sont pas* BALNÉABLES.

BALNÉAIRE adj. (bal-né-è-re — du lat. *balneum*, bain). Relatif aux bains : *La science* BALNÉAIRE.

BALNÉATION s. f. (bal-né-a-si-on — du lat. *balneum*, bain). Action de prendre ou de donner un bain.

BALNÉOGRAPHE s. m. (bal-né-o-gra-fe) — du lat. *balneum*, bain, et du gr. *graphô*, j'écris). Auteur d'écrits spéciaux sur l'usage des bains.

BALNÉOGRAPHIE s. f. (bal-né-o-gra-fî — du lat. *balneum*, bain, et du gr. *graphô*, j'écris). Science de l'application des bains à la thérapeutique.

BALNÉOGRAPHIQUE adj. (bal-né-o-gra-fi-ke — rad. *balnéographie*). Qui a rapport aux bains ou à la balnéographie : *Etudes* BALNÉOGRAPHIQUES.

BALNÉOTECHNIE s. f. (bal-né-o-tèk-nî — du lat. *balneum*, bain, et du gr. *technê*, art). Méd. Théorie médicale de l'usage des bains.

BALNÉOTECHNIQUE adj. (bal-né-o-tèk-ni-ke — rad. *balnéotechnie*). Méd. Qui a rapport à la balnéotechnie : *Connaissances* BALNÉOTECHNIQUES.

BALOCHARD s. m. (ba-lo-char — rad. *balocher*). Pop. Nom par lequel les ouvriers de Paris désignent un homme de leur classe d'un caractère enjoué et tapageur : *Le* BALOCHARD *représente surtout la gaieté du peuple; c'est l'ouvrier spirituel, insouciant, tapageur, qui trône à la barrière*. (T. Delord.)

BALOCHE adj. (ba-lo-che). Hist. eccl. Qualification que l'on donnait autrefois à des moines qui n'avaient le droit ni de confesser ni de prêcher : *Un capucin* BALOCHE.

— s. m. Moine baloche : *Un* BALOCHE.

BALOCHE s. f. (ba-lo-che). Bot. Groseille à maquereau.

BALOCHER v. n. ou intr. (ba-lo-ché). Pop. Muser, flâner, dans le langage du peuple parisien.

BALOCHEUR, EUSE adj. (ba-lo-cheur, eu-ze — rad. *balocher*). Qui muse, qui flâne : *Ouvrier* BALOCHEUR.

— Substantiv. Personne qui flâne, qui muse : *Un grand* BALOCHEUR. *Une petite* BALOCHEUSE.

BALOCHI ou **BALLOCO** (Louis), poëte italien, né à Verceil en 1766, mort à Paris en 1832. Il traduisit en italien le *Mérite des Femmes*, de Legouvé, se fixa à Paris en 1802, fut attaché au Théâtre-Italien, et composa pendant plus de vingt ans des *libretti* pour ce théâtre, ainsi que des pièces d'apparat et de circonstance, telles que la *Primavera felice* (1816), pour le mariage du duc de Berry, et *Il Viaggio à Reims*, pour le sacre de Charles X. Il a encore donné, avec M. Soumet, le *Siége de Corinthe*, tragédie lyrique (1816), et avec M. de Jouy, *Moïse*, opéra (1827).

BALOGH (Jean), homme politique hongrois, né dans le comitat de Barsh en 1800. Depuis 1825, il siégea dans toutes les diètes de Hongrie, sur les bancs de l'opposition libérale, joua un rôle actif dans les événements de 1848 et 1849, et servit avec dévouement la cause de la nationalité, soit dans les armées, soit dans l'administration. Après les désastres qui remirent sa patrie sous le joug autrichien, il se réfugia avec Kossuth sur le territoire turc. On l'a accusé d'avoir, en 1848, poussé le peuple à massacrer le comte de Lamberg; mais cette odieuse calomnie, contre laquelle il a énergiquement protesté, ne s'appuyait sur aucune preuve.

BALOGHIE s. f. (ba-lo-ghî — de *Balogh*, nom d'un botaniste). Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, dont l'unique espèce est un arbrisseau qui croît dans l'île Norfolk.

BALOIRE s. f. (ba-loi-re). Mar. Longue pièce de bois qui détermine la forme d'un navire à construire.

BÂLOIS, OISE adj. et s. (bâ-loi, oi-ze) Géogr. Habitant de Bâle; qui a rapport à Bâle ou à ses habitants : *Costume* BÂLOIS. *Industrie* BÂLOISE. *Presque toute dette hypothécaire de l'Alsace est inscrite au profit des capitalistes* BÂLOIS. (Proudh.) *Les* BÂLOIS *leur ont érigé une statue dans leur capitale*. (A. Hugo.)

BÂLOIS-CAMPAGNARD, BÂLOISE-CAMPAGNARDE adj. et s. Géogr. Habitant de la Bâle-Campagne; qui appartient à la Bâle-Campagne ou à ses habitants.

BÂLOISE s. f. (bâ-loi-ze — du nom de la ville de *Bâle*). Hortic. Variété de tulipe tricolore.

BALON (Nersès), hérésiarque arménien du XIV[e] siècle, fut sacré évêque d'Ormy, embrassa ensuite l'anabaptisme, et, chassé par le peuple se réfugia auprès du pape, à Avignon (1341) et accusa alors les Arméniens d'être eux-mêmes tombés dans l'hérésie. Cette affaire causa de grands troubles. Outre des traductions arméniennes, on a de Balon un *Abrégé de l'histoire de l'Arménie jusqu'en* 1370.

BALONGE s. f. (ba-lon-je). Sorte de cuve de bois.

BALOR s. m. (ba-lor). Syn. de *balour*.

BALOTIN s. m. (ba-lo-tain). Bot. Variété de citronnier.

BALOUANE s. f. (ba-lou-a-ne). Techn. Masse cylindrique de sel, arrondie par les deux bouts.

BALOUFEAU ou **BALOUFFETEAU** (Jacques) aventurier, né à Saint-Jean-d'Angely, mort en 1627. Fils d'un avocat de Bordeaux, il courut le monde sous les noms de baron de Sainte-Foy ou de baron de Saint-Angel, vécut d'intrigues et d'escroqueries, épousa plusieurs femmes, tira de grosses sommes des gouvernements de France et d'Angleterre, et finit par être pendu à Paris.

BALOULOU s. m. (ba-lou-lou). Bot. Nom créole de la banane.

BALOUR s. m. (ba-lour). Mar. Embarcation de pirates dans les Moluques, portant quatre canons de six ou de huit en retraite et en chasse, et quelques-uns en batterie avec trois cents hommes d'équipage au moins. ‖ On dit aussi BALOR.

BALOURD, OURDE s. (ba-lour, our-de — de *ba* péjoratif, ici augmentatif, et de *lourd*). Lourdaud, personne stupide : *Les comédiens sont des* BALOURDS, *de commencer la pièce du Cid par la querelle du comte et de don Diègue*. (Volt.) *Jean est un* BALOURD, *mais il n'est point méchant*. (Alex. Dumas.) *Le* BALOURD *s'est laissé choir*. (G. Sand.) *Comme les juges d'Eléonore Galigaï lui demandaient par quel art elle avait si bien maîtrisé l'esprit de Marie de Médicis, elle répondit : Par l'ascendant d'une âme forte sur une* BALOURDE.

Un poëte a personnifié ce mot dans les vers suivants :

> Triste ou joyeux, fade ou sublime,
> Chaque auteur porte son cachet;
> De là vient que le plus discret
> Ne saurait garder l'anonyme.
> Par exemple, voyez BALOURD,
> Quand il vient nous tracer l'image
> D'un pédant bien sot et bien lourd,
> Comme il se peint dans son ouvrage!

— Adjectiv. Baroque et stupide : *Dissertations* BALOURDES *de théologiens; critiques* BALOURDES *de La Harpe; lettres* BALOURDES *de l'abbé Le Blanc*. (Feydel.)

— **Syn. Balourd, âne, bête, buse, butor, cruche, ganache, ignorant, lourdaud, mâchoire.** V. ÂNE.

— **Antonymes.** Fin, spirituel.

BALOURDISE s. f. (ba-lour-di-ze — rad. *balourd*). Parole ou action de balourd, maladresse, stupidité : *Quand j'ai été malheureux, je n'ai eu que ce que je méritais; mais quand vous l'êtes, c'est une* BALOURDISE *de la Providence*. (Volt.) *L'industrie de la nation répare les* BALOURDISES *du ministère*. (Volt.) *Vous croyez qu'une* BALOURDISE *aussi grossière devrait ouvrir les yeux à tout le monde; point du tout*. (J.-J. Rouss.) *Un peu de* BALOURDISE, *en matière de madrigal, ne nuit pas toujours : cela prouve la sincérité*. (Th. Gautier). ‖ Caractère d'un balourd : *Cet homme est d'une* BALOURDISE *extrême*.

— **Antonymes.** Finesse, délicatesse.

— **Anecdotes.** Un jeune homme, lisant dans la gazette que deux vaisseaux étaient arrivés avec une forte charge *de Terre-Neuve*, demanda si la *vieille* n'était pas aussi bonne.

* * *

A la suite d'un accident de chemin de fer, voici le rapport qu'un des employés adressait à son chef : « Monsieur X... a reçu de graves blessures à la tête; mais on espère que l'amputation ne sera pas nécessaire. »

* * *

Une jeune dame, ayant lu dans son journal que deux *livres* de racahout des Arabes se vendaient tel prix, se rend immédiatement à la librairie Hachette, jette une pièce de 20 fr. sur le comptoir et dit à l'employé : « Donnez-moi deux *livres* de racahout des Arabes, et rendez-moi. »

* * *

Un amateur de peinture admirait un crucifie-

ment, où tout indiquait la touche d'un maître consommé, et il regrettait de ne pas lire le nom de l'artiste au bas du tableau. « Mais voyez donc, s'écria quelqu'un ; ce chef-d'œuvre est signé, et très-lisiblement ; il est de *Inri.* »

***

Un médecin de Montargis, ayant été requis par autorité de justice pour assister à l'exhumation d'un enfant nouveau-né qu'on avait enterré sans déclaration préalable, et pour émettre son avis sur les causes probables de la mort, terminait ainsi son rapport : « Mon opinion est que cet enfant est mort avant d'avoir vécu. »

***

Dans un atelier d'imprimerie, un compositeur avait été installé à une casse assez rapprochée du mur pour qu'il fût difficile de passer derrière lui sans le déranger. « Quand tu passes, dit-il un jour à l'un de ses camarades, tu me marches toujours sur les pieds. — Dame, le passage est si étroit. — Mais j'y passe bien, moi ! » La chronique n'ajoute pas, et c'est vraiment dommage, si le typographe interpellé a répondu à son camarade : « Ah ! oui, et tu ne te marches pas sur les pieds. »

***

Une personne prit à son service un paysan nouvellement débarqué à Paris, en lui disant : « Je te donnerai 100 fr. de gages, et, si je suis content, tu auras tous les ans une récompense et je t'habillerai. » Le lendemain matin le domestique ne paraît pas ; il se fait tard ; le maître sonne, même silence. Enfin le maître monte, le trouve dans son lit, se fâche ; le valet lui dit : « Monsieur, ne sommes-nous pas convenus que vous m'habilleriez ? je vous attendais. »

***

Un caporal instructeur prodiguait ses leçons, parfois embrouillées, à deux conscrits nouvellement débarqués. Il les tenait tous deux devant lui, fixes et l'oreille ouverte. Il venait de leur expliquer, tant bien que mal, la théorie de la marche, et en particulier ce premier de tous les principes qui ordonne au troupier français de *partir du pied gauche.* Il s'agissait de passer à l'application. Le caporal, de sa voix la plus militaire, fait résonner le commandement de « arche ! » Le conscrit no 1 lève incontinent le pied gauche, mais le conscrit no 2 juge à propos de lever le pied droit. A l'aspect de ces deux pieds qui se touchent inconsidérément, au lieu d'être séparés par la distance réglementaire, le caporal s'écrie : « Quel est donc l'imbécile qui a l'incohérence de partir péremptoirement des deux pieds à la fois ? »

BALSAMACÉES s. f. pl. (bal-za-ma-sé — du gr. *balsamos*, baume. Bot. Syn. de *balsamifluées.*

BALSAMADINE s. f. (bal-za-ma-di-ne — du gr. *balsamos*, baume ; *adinos*, abondant). Bot. Glande sous-cutanée qui, chez plusieurs végétaux, sécrète une oléo-résine odorante.

BALSAMARIE s. f. (bal-za-ma-rî — contr. du lat. *balsamum Mariæ*, baume de Marie). Bot. Genre de plantes de la famille des guttifères ou clusiacées, dont l'espèce type croît aux Indes orientales, et fournit la substance qui lui a valu son nom.

BALSAMÉE s. f. (bal-za-mé — du gr. *balsamos*, baume). Bot. Syn. de *balsamodendron.*

BALSAMÉLÉON s. m. (bal-za-mé-lé-on — du gr. *balsamos*, baume ; *elaion*, huile). Pharm. Huile aromatique imprégnée de principes balsamiques.

BALSAMIE s. f. (bal-za-mî — du gr. *balsamos*, baume). Bot. Syn. de *arisaron.*

BALSAMIER s. m. (bal-za-mié). Syn. de *baumier*. V. ce mot.

BALSAMIFÈRE adj. (bal-za-mi-fè-re — du lat. *balsamum*, baume, et *fero*, je porte). Bot. Qui porte du baume.

BALSAMIFLUÉES s. f. pl. (bal-za-mi-flu-é — du lat. *balsamum*, baume ; *fluo*, je coule). Bot. Famille de plantes dicotylédones, voisine des amentacées, et particulièrement des platanées, renfermant de grands arbres à suc résineux et balsamique, et qui se réduit au seul genre liquidambar.

— **Encycl.** La famille des *balsamifluées* appartient à la classe des amentacées, division établie parmi les dicotylédones apétales diclines. Elle offre les caractères suivants : anthères nombreuses dans les fleurs mâles, presque sessiles, sans calice, réceptacle commun, portant quelques petites écailles ; ovaire accompagné d'écailles dans les fleurs femelles ; deux styles oblongs, hérissés de papilles stigmatiques ; deux loges contenant chacune six à huit ovules peltés ; fleurs de l'un et l'autre sexe réunies sur le même arbre, mais disposées sur des chatons différents. Fruit formant une sorte de cône. Le seul genre connu jusqu'ici est l'arbre nommé *liquidambar*, dont l'écorce produit un suc résineux de la nature des baumes, et c'est à cette circonstance qu'est dû le nom de *balsamifluées.*

BALSAMINA s. m. (bal-za-mi-na). Agric. Variété de raisin.

BALSAMINA (Camille), célèbre cantatrice italienne, née à Milan en 1776. Douée d'une magnifique voix de contralto, elle obtint des succès retentissants sur les scènes d'Italie par la pureté de sa vocalisation et l'expression tendre et passionnée de son chant. Appelée à Paris pour les fêtes du mariage de l'empereur avec Marie-Louise d'Autriche, elle fut saisie d'un refroidissement sur les cimes glacées du mont Cenis. Sa santé ne put se rétablir en France, et elle revint mourir à Milan le 9 août 1810.

BALSAMINACÉES s. f. pl. (bal-za-mi-na-sé — rad. *balsamine*). Bot. Syn. de *balsaminées.*

BALSAMINE s. f. (bal-za-mi-ne — du gr. *balsamos*, baume. Cette étymologie, évidente par la forme, est absurde par le sens, la balsamine étant complétement inodore. Il serait difficile d'indiquer l'allusion ou l'analogie qui a donné lieu à ce nom bizarre). Bot. Genre de plantes dicotylédones, type de la petite famille des balsaminées, et appelé aussi *impatiente*, à cause de l'irritabilité du fruit, qui, à sa maturité, éclate dès qu'on le touche : *Dans la* BALSAMINE, *la capsule qui contient les graines s'ouvre, à l'époque de la maturité, en cinq valves qui se contractent et se roulent en dedans. Ce petit phénomène s'opère souvent au moindre contact.* (Duméril.) *La* BALSAMINE *lance ses graines au loin.* (A. Karr.)

> Reine de ces bosquets, la tendre *balsamine*
> Sur l'humble marguerite avec grâce domine.
> ROUCHER.

— **Encycl.** Les caractères de la *balsamine* sont : calice à deux divisions ; corolle à quatre pétales, irrégulière ; le pétale supérieur en capuchon, l'inférieur éperonné, et les deux latéraux biappendiculés ou bilobés ; cinq étamines ; capsule supère à cinq valves longitudinales très-élastiques. A l'époque de la maturité, ces valves s'enroulent subitement sur elles-mêmes et lancent leurs graines au loin, au moindre attouchement. Cette particularité a fait donner au genre le nom d'*impatiens*. L'espèce qui se distingue le plus par cette singulière propriété est la *balsamine* des bois (*noli-tangere*). Elle est vivace ; ses feuilles se mangent en guise d'épinards, et servent à teindre la laine en jaune.

Parmi les autres espèces, la plus remarquable est la *balsamine* des jardins (*impatiens balsamina*). C'est une plante annuelle, originaire de l'Inde, mais cultivée en Europe depuis plus de trois siècles. Sa tige est rameuse, grosse, herbacée, très-tendre, haute de 0 m. 60 ; ses feuilles sont sessiles, alternes, glabres, lancéolées, un peu charnues ; ses fleurs sont réunies en bouquets sur des pédoncules simples et axillaires. Peu de plantes varient autant que la *balsamine* des jardins ; il est extrêmement rare d'en trouver deux pieds exactement semblables dans le même semis. Le type primitif, à fleurs rouges, simples, de grandeur moyenne, a produit des variétés innombrables, parmi lesquelles on remarque la *balsamine* à rameaux et la *balsamine* camélia. On cultive, en général, cette plante comme fleur d'automne dans les massifs et les plates-bandes, dont elle est un des principaux ornements depuis la fin du mois de juillet jusqu'aux premières gelées.

La *balsamine* se multiplie de ses graines. Celles-ci doivent être récoltées quelque temps avant la maturité, sur des individus à fleurs doubles et choisies. On sème sur couche au mois d'avril. Le plant est ensuite repiqué en plate-bande bien terreautée, et, quand il est assez fort, levé en motte et mis en place par un temps humide et couvert. Une terre très-légère, extrêmement fumée, est celle qui convient le mieux pour cette culture.

BALSAMINÉ, ÉE adj. (bal-za-mi-né — rad. *balsamine*). Bot. Qui ressemble à une balsamine.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre balsamine, et confondue autrefois, comme simple tribu, avec les géraniacées.

— **Encycl.** La famille des *balsaminées*, comprise autrefois dans celle des géraniacées, appartient aux plantes dicotylédones, à corolles polypétales et étamines hypogynes. D'après les travaux de Rœper, elle offre les caractères suivants : calice à cinq folioles, dont deux sont quelquefois très-petites ou même disparaissent complétement ; cinq pétales alternant avec les folioles du calice, mais dont quatre se soudent souvent entre eux deux à deux ; cinq étamines alternes avec les pétales, soudées entre elles par les bords de leurs anthères et le sommet de leurs filets ; ovaire à cinq loges renfermant chacune un ou plusieurs ovules, et qui devient un drupe à noyau quinquéloculaire ou une capsule dont, à la maturité, la portion extérieure est douée d'une force élastique qui la fait se séparer en cinq valves ; graine de forme ovoïde, à radicule supère et très-courte. Les feuilles sont simples, opposées ou alternes, et n'ont pas de stipules. Les fleurs sont tantôt solitaires, tantôt réunies deux à deux ou trois à trois, aux aisselles des feuilles, et lorsque celles-ci avortent, elles forment une grappe terminale ; elles ont généralement beaucoup de tendance à se panacher et à doubler par la culture.

Les *balsaminées* ont pour type le genre balsamine (*impatiens* de Linné). On connaît environ douze espèces de balsamines, parmi lesquelles on compte : la balsamine des jardins, dont les fleurs, réunies en bouquets, produisent un effet fort agréable dans nos parterres, et la balsamine des bois (*impatiens noli-tangere* de Linné), plante vivace qui croît spontanément dans les bois et qui lance ses graines au dehors dès qu'on touche à sa tige.

BALSAMIQUE adj. (bal-za-mi-ke — du gr. *balsamos*, baume). Qui a la nature ou l'odeur du baume ; parfumé, embaumé : *Parfum, propriétés* BALSAMIQUES. *A un endroit où la route est ombragée, où le vent apportait des odeurs* BALSAMIQUES, *Camille fit remarquer ce lieu plein d'harmonie.* (Balz.) *L'urine, au premier contact de l'air, doit avoir une odeur* BALSAMIQUE. (Raspail.)

> . . . . Nul ombrage fertile
> N'y donne au rossignol un *balsamique* asile.
> A. CHÉNIER.

> J'ai vu des prés couverts de leurs manteaux de fleurs,
> *Balsamiques* tapis aux suaves couleurs,
> Trésors où butinaient les abeilles sauvages.
> LACHAMBAUDIE.

— Fig. Qui calme, qui apaise l'âme, qui produit un doux sentiment de quiétude :

> . . . . La consolation
> D'avoir fait de ses biens la distribution
> Répand au fond du cœur un repos sympathique,
> Certaine quiétude et douce et *balsamique.*
> REGNARD.

— Pharm. Qui contient quelque baume : *Pilules* BALSAMIQUES. *Sirop* BALSAMIQUE.

— s. m. Médicament balsamique : *Les* BALSAMIQUES. *L'emploi des* BALSAMIQUES *est de rigueur en certains cas.*

BALSAMITE s. f. (bal-za-mi-te — du gr. *balsamos*, baume). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionidées, formé aux dépens des tanaïsies.

— **Encycl.** Ce genre, formé par Desfontaines aux dépens du genre *tanacetum*, a pour caractères : involucre imbriqué ; fleurons tubuleux et graines membraneuses. On en connaît environ douze espèces particulières à l'ancien continent. Parmi ces espèces, la plus commune est la *balsamita suaveolens*, appelée vulgairement *menthe-coq*, *baume des jardins.* C'est une plante vivace, très-aromatique, qui croît naturellement dans tout le midi de la France. Ailleurs, on la cultive dans les jardins. Sa tige blanchâtre a de 0 m. 60 à 1 m. de haut ; ses feuilles sont ovales, dentées, grisâtres ; ses fleurs, d'un jaune d'or, sont réunies en capitules petits, nombreux, qui forment un large corymbe. La *balsamite* se multiplie de drageons, de graines et de boutures.

BALSAMO. Nom de divers écrivains italiens, parmi lesquels : LAURENT BALSAMO, né à Palerme, vivait au commencement du XVIIe siècle. Il a composé, en dialecte sicilien, des *Canzoni sacre*, et autres poésies insérées dans les *Muse siciliane* (Palerme, 1653) ; — IGNACE BALSAMO, jésuite, né à Messine, mort en 1659, a composé quelques poésies religieuses, notamment un recueil *Sur le martyre de saint Placide*, imprimé à Messine en 1653 ; — IGNACE BALSAMO, ou BALSAMONE, jésuite, né dans la Pouille en 1545, mort à Limoges en 1618. Il remplit pendant plus de trente-cinq ans, en France, les premiers emplois de son ordre. Il a publié, en français : *Instruction sur la perfection religieuse et sur la vraie méthode de prier et de méditer* (1611) ; cet ouvrage a été traduit en latin.

BALSAMO (Joseph), véritable nom de Cagliostro. V. ce dernier nom.

BALSAMO (l'abbé Paul), agronome italien, né à Termini (Sicile) en 1763, mort en 1818 à Palerme, où il professait l'agriculture. Il s'était lié, pendant un séjour en Angleterre, avec le célèbre Arthur Young, dont il adopta en partie les idées sur l'agriculture. Dans son enseignement et dans ses ouvrages, il émit un grand nombre de vues utiles, proposa d'importantes réformes, et fut nommé bibliothécaire du roi. Ses écrits sont encore fort estimés en Italie. Ils sont tous relatifs à l'agriculture et à l'économie politique.

Balsamo, roman de M. Alexandre Dumas, d'abord publié en feuilletons, puis réuni en 5 vol. in-8o, et plusieurs fois réédité sous différents formats. Le titre véritable est : *Mémoires d'un médecin — Joseph Balsamo.* On a trouvé plus simple de dire *Balsamo* tout court, et c'est sous ce dernier nom que l'ouvrage est le plus généralement connu. D'ailleurs, pourquoi ces trois mots : *Mémoires d'un médecin ?* Ils ne sont pas justifiés par le récit, et ne figurent, au-dessus du nom suffisamment alléchant du héros dont on prétend donner les *Mémoires*, que pour piquer davantage encore la curiosité. Rien ne ressemble moins à des mémoires que la fable invraisemblable, mais fort attachante, déroulée par M. Alexandre Dumas, de cette plume alerte et audacieuse qui ne connaît pas d'obstacles et s'amuse de ses propres forfanteries. Cette plume, qui s'abandonne au gré de la fantaisie, on la connaît ; elle coud et découd la narration à plaisir ; elle va, vient, passe et repasse avec cette absence d'apprêt qui en fait tout le charme ; elle dit à l'impossible : Soyons inséparables ; et, enfourchant l'histoire qu'elle dompte à sa guise, elle dévore le papier sans se lasser jamais, et sans que jamais non plus le public se lasse de la suivre dans ses excursions vertigineuses. Tout le monde connaît ce Joseph Balsamo, qui, sous le nom de comte de Cagliostro, tient une si large place dans la chronique secrète du dernier siècle. Héros mystérieux d'histoires romanesques, il suffirait de raconter sa vie pour avoir le plus surprenant des récits. M. Alexandre Dumas en a fait un franc-maçon de contes de fées et un magnétiseur de mélodrame. L'action repose presque entièrement sur l'art diabolique d'endormir les jeunes filles et de leur arracher des secrets importants, qui deviennent une arme entre les mains de cet homme extraordinaire. Comme dans le *Magnétiseur* de Frédéric Soulié, une demoiselle de grande famille est violée pendant le sommeil magnétique. Mais, dans *Joseph Balsamo*, ce n'est pas l'endormeur qui commet cette scélératesse ; l'endormeur ici fait de l'art pour l'art, et ne songe nullement à pincer le menton aux fillettes qui ont les paupières closes sous son regard fascinateur. Il a même, sans y prendre garde, dans un coin isolé de ses appartements, bien et dûment enfermée et cadenassée, une épouse légitime dont il respecte la virginité avec un soin tout particulier. Savez-vous pourquoi ? C'est que, selon lui, une vierge seule peut offrir à sa science un sujet irréprochable. La pauvre femme se désole ; elle se morfond dans sa robe immaculée comme une colombe dans la neige ; elle fait tout pour passer de l'état de fille à un état moins ingrat ; son mari s'obstine, à garder de Conrart le silence prudent, sur les joies du mariage ; il s'obstine à laisser son manteau entre les mains suppliantes de cette pauvre éplorée, Italienne au sang bouillant, qui a des nerfs comme une Française et de la passion comme une Andalouse. Ce n'est qu'à l'avant-dernier volume que Balsamo succombe, et le magnétisme n'y perd aucun de ses droits : on peut se donner à son mari et au fluide, sans que l'un nuise à l'autre, voilà ce qui est constaté, hélas ! bien tardivement pour la malheureuse femme dont les jours étaient comptés. Elle ne tarde pas, en effet, à être assassinée par un alchimiste égaré à la poursuite de la pierre philosophale, bonhomme dont les alambics réclament absolument du sang de vierge, et qui jette des cris de paon lorsqu'il apprend que la pauvrette avait quitté le matin même sa tunique d'innocence. Ainsi placée entre le magnétisme et l'alchimie, Mme Balsamo devait nécessairement périr un jour ou l'autre de mort violente. Pendant ce temps, Mlle Andrée de Taverney, abandonnée en plein sommeil magnétique dans un massif d'arbres par Balsamo, devient la proie d'un certain Gilbert, jeune paysan venu de Taverney à Paris dans la voiture de la Dubarry, et qui depuis longtemps poursuit de ses vœux intempestifs la fière et hautaine Andrée. Ce drôle, qui s'est abreuvé d'axiomes philosophiques et de lectures dont il n'a pas saisi le véritable sens, montre durant tout le roman un assez vilain caractère, et la rencontre de Jean-Jacques Rousseau qu'il a faite un jour, de Jean-Jacques Rousseau qui l'a hébergé, ne l'a nullement corrigé de certains défauts assez méprisables. Deux fois déjà Gilbert a tenu à sa disposition Andrée endormie ; il l'a respectée ; mais à la suite d'une conversation où la noble fille a écrasé de toute sa fierté le paysan philosophe, celui-ci a juré qu'elle serait à lui. Ce soir-là donc, il l'emporte à demi morte dans sa chambre, et la bougie qui roule sur le parquet s'éteint à propos pour nous empêcher de constater tous les risques que court une jolie fille magnétisée. Or, il se trouve que Mlle Andrée de Taverney, une des personnes attachées à la dauphine, a été remarquée par ce libertin couronné qu'on appelait Louis XV. Richelieu, faisant l'office d'entremetteur, a juré à Sa Majesté qu'elle n'avait qu'à se présenter pour être agréée. Sa Majesté s'introduit la nuit chez Andrée ; mais le sommeil étrange qui donne à celle-ci l'apparence d'un cadavre cause au roi une frayeur si grande qu'il s'enfuit, tandis que Gilbert, qui est un esprit fort, reste maître du terrain. Quelques mois se passent, et, sous les yeux mêmes de Marie-Antoinette, Andrée a des défaillances. Ces défaillances n'annoncent rien de bon au docteur Louis, au praticien de premier ordre qui, d'un coup d'œil, voit que Mlle de Taverney en a pour six mois encore de maladie. Richelieu compte sur ses doigts : six et trois font neuf. — C'est bien cela, se dit de son côté le père d'Andrée, qui a trempé dans le complot royal avec ce laisser-aller des ducs, comtes et marquis d'alors. On s'attend donc de toutes parts à la prochaine venue d'un bâtard qui vaudra son pesant d'or, et l'on sourit à Andrée, qui ne comprend rien aux clins d'yeux, aux demi-mots et aux insinuations dont on l'accable. Andrée a un frère, plus honnête heureusement que tous ces drôles à dentelles qui papillonnent autour du trône. Il apprend l'état de sa sœur et la questionne. Andrée se révolte, et ce n'est que plus tard et par la grande vertu du magnétisme que la vérité éclate. Louis XV n'a pas le moindre reproche à se faire touchant Mlle de Taverney ; c'est Gilbert qui a cueilli le bouquet d'oranger préparé pour Sa Majesté. Balsamo, qu'on avait fini par accuser, le prouve, et Gilbert, d'ailleurs, ne demande pas mieux que de reconnaître devant notaire le fruit de son nocturne attentat. Balsamo, qui tranche du grand seigneur, veut aider Gilbert à réparer un méfait dont il a été lui, Balsamo, la cause involontaire ; car s'il n'avait pas oublié de réveiller Andrée, mons Gilbert se serait borné ce soir-là à regarder les étoiles. Il est vrai qu'alors le roi Louis XV... décidément Andrée ne pouvait manquer de devenir la cliente du docteur Louis. Balsamo, disons-nous, veut aider Gilbert à épouser Mlle Andrée de Taverney, ce qui, par les idées philosophi-

ques qui courent, ne lui paraît pas impossible. Il donne pour cela 100,000 écus de dot au jeune paysan. Mais c'est ici que l'auteur ouvre un chapitre *où Gilbert voit qu'un crime est plus facile à commettre qu'un préjugé à vaincre.* — « Vous m'avez possédée pendant mon sommeil, dit dédaigneusement Andrée à Gilbert; vous m'avez possédée par un crime; je suis mère, c'est vrai, mais mon enfant n'a qu'une mère, entendez-vous? *Vous m'avez violée, c'est vrai*, mais vous n'êtes pas le père de mon enfant. » A ce *vous m'avez violée, c'est vrai*, on reconnaît M. Dumas; « *vous m'avez violée, c'est vrai...* — Eh bien, n'en parlons plus, » devrait ajouter Andrée; au lieu de cela, elle jette les 100,000 écus en billets à la face de Gilbert, qui les ramasse et les rapporte à Balsamo. Ce trait de probité, qui rappelle le cocher fidèle de la légende, touche profondément le magnétiseur; il abandonne 20,000 liv. au jeune homme, qui ne peut se faire à l'idée que *son enfant* ne le connaîtra jamais. « Il ne faut pas, pense-t-il, qu'Andrée de Taverney possède jamais cet enfant, qu'elle habituerait à exécrer le nom de Gilbert. Puisqu'elle refuse le mariage, j'aurai l'enfant. » Sitôt dit, sitôt fait. Balsamo, qui est le grand magicien dont la baguette d'argent dirige tout en cette affaire, lui donne un passe-port flanqué de signes maçonniques et de lettres mystérieuses; grâce à ce passe-port, il s'embarquera. En attendant, il guette la délivrance d'Andrée, et, dès que le médecin a quitté la mère, il pénètre dans l'hôtel de Taverney et enlève l'enfant; personne ne s'en aperçoit, car M. Alexandre Dumas a toujours soin de mettre au doigt de ses héros l'anneau de Gygès. Gilbert emporte son précieux fardeau à Villers-Cotterets, patrie du célèbre romancier, qui prend aussitôt la parole en ces termes : « On nous demandera pourquoi Gilbert avait choisi la petite ville de Villers-Cotterets préférablement à toute autre... Rousseau avait, un jour, nommé la forêt de Villers-Cotterets comme une des plus riches en végétation qui existassent, et, dans cette forêt, il avait cité trois ou quatre villages, cachés comme des nids au plus profond de la feuillée. Or, il était impossible qu'on allât découvrir l'enfant de Gilbert dans l'un de ces villages. Haramont surtout avait frappé Rousseau... » C'est à Haramont, chez les époux Pitou, que Gilbert laisse son enfant; il dépose les 20,000 livres que Balsamo lui a données chez un tabellion; cette somme est destinée à subvenir aux frais d'éducation et d'entretien de l'enfant, comme aussi à lui fournir un établissement de laboureur, lorsqu'il aura atteint l'âge d'homme. Gilbert, qui n'a conservé par devers lui que quelques centaines de livres, arrive au Havre et monte sur *l'Adonis*, en partance pour le nouveau monde. Avant de quitter terre, il écrit la lettre suivante à Mlle Andrée de Taverney : « Je pars, chassé par vous, et vous ne me reverrez plus; mais j'emporte mon enfant, qui jamais ne vous appellera sa mère. » Philippe de Taverney, *Maison-Rouge*, ce frère d'Andrée dont nous avons déjà parlé, court au Havre, rejoint *l'Adonis*, et s'embarque sous un nom supposé et sous un costume d'emprunt sur ce navire. La haine au cœur, il guette Gilbert comme un tigre guette sa proie, prêt à bondir sur lui et à le terrasser, dès que le lieu et l'occasion seront propices. Aux îles Açores, le bâtiment fait relâche et les passagers tentent une excursion à terre. Gilbert, qui ne sait pas que l'ennemi veille à deux pas de lui, descend tout soucieux de *l'Adonis* qu'il ne reverra plus. Au détour d'un sentier où il est allé chercher la solitude, Philippe de Taverney lui apparaît menaçant et terrible, et veut le forcer à dire où est l'enfant. Gilbert refuse toute explication à ce sujet. Philippe veut du moins l'obliger à se battre avec lui. Il refuse encore. Alors Taverney, aveuglé par la colère, lui crie : « Meurs comme un scélérat dont je purge la terre, meurs comme un sacrilége, meurs comme un bandit, meurs comme un chien! » En même temps, il lui tire un coup de pistolet. Gilbert tombe mortellement frappé. — Le roman finit au moment où Louis XV rend à Dieu *ou au diable son âme corrompue.* — Tel est le sujet principal de cet ouvrage, où sont amassés, comme dans tous les romans de M. Alexandre Dumas, une foule d'événements qui, pour être parfois étrangers à l'action, n'en sont pas moins acceptés avec intérêt. *Joseph Balsamo* est un conte qu'on peut se laisser conter une fois. Le relire, quand déjà on l'a lu, serait trop. L'auteur a un tel aplomb, une si grande sûreté de main, un babil si étourdissant; il sait si merveilleusement vous détourner de l'analyse et de la réflexion, que vous avez fini par courir les grands chemins de l'imagination avec lui, ne voyant plus que ce qu'il lui plaisait de vous laisser voir. Mais, quand le charme a été rompu, quand la pensée a repris ses droits, vous avez dû vous demander s'il est bon qu'un des plus habiles conteurs de notre siècle fasse un tel usage de son talent. Les romans d'Alex. Dumas ont été dévorés par une infinité de lecteurs appartenant à toutes les classes; le peuple les a lus comme les gens instruits, plus qu'eux peut-être, et il n'est pas défendu de croire que *Joseph Balsamo* a préparé les voies pour tous ces charlatans du spiritisme, des tables tournantes, des esprits frappeurs, etc., dont le succès est une honte pour le XIXe siècle. Les frères Davenport sont peut-être le dernier des fruits qui ont poussé sur l'arbre de la crédulité planté, ou au moins cultivé avec amour par M. Alex. Dumas, qui semble avoir fini par prendre au sérieux les produits fantasmagoriques d'une imagination bien riche, assurément, mais d'une richesse bien vide. On se plaint souvent qu'il n'y a plus d'esprit public en France, que toutes les grandes questions n'y excitent plus que de l'indifférence, et cela est vrai peut-être. Mais à qui la faute? Ne pourrait-on pas dire qu'elle retombe, en partie du moins, sur plusieurs de nos romanciers, qui semblent s'être donné pour tâche de défendre les plus mauvaises causes et de raviver l'esprit de superstition que les philosophes du XVIIIe siècle avaient eu tant de peine à détruire? *Joseph Balsamo* n'est donc point un roman qu'on doive relire : il a eu le succès qu'Alex. Dumas est presque toujours sûr d'obtenir pour chacune de ses œuvres nouvelles; mais on ne doit pas désirer que ce succès survive à son auteur.

Eh quoi! on veut former une génération d'élite, *une génération qui aura de grands* devoirs à remplir, et les instituteurs du peuple du XIXe siècle, les Dumas, les Balzac, les Gautier, ne trouvent pas d'autres livres à mettre entre ses mains que *Lambert*, *Spirite* et *Balsamo!* Ce petit-lait édulcoré, cette tisane frelatée, n'entraient pas dans le système d'éducation du Centaure. Voilà pourquoi, au lieu d'Achilles, on nous prépare une descendance de Laridons.

BALSAMODENDRON s. m. (bal-za-mo-dain-dron — du gr. *balsamos*, baume; *dendron*, arbre). Bot. Syn. de *amyride*. V. ce mot.

BALSAMON (Théodore), célèbre canoniste grec, né à Constantinople dans le XIIe siècle, mort en 1204. Il était chancelier et bibliothécaire de Sainte-Sophie, et fut nommé patriarche d'Antioche en 1186, mais ne put prendre possession de son siége, parce que les Latins étaient maîtres de la ville. Il a donné, sur les matières canoniques, divers ouvrages qui l'ont placé au premier rang des canonistes grecs, quoiqu'il fût peu versé dans la critique et dans la connaissance des antiquités ecclésiastiques.

BALSAMONE s. f. (bal-za-mo-ne — du gr. *balsamos*, baume). Bot. Syn. de *cuphée*. V. ce mot.

BALSAMOPHORE s. f. (bal-za-mo-fo-re — du gr. *balsamos*, baume; *phoros*, qui porte). Bot. Syn. d'*héliopside*.

BALSAMORHIZE s. f. (bal-za-mo-ri-ze — du gr. *balsamos*, baume, *rhiza*, racine). Bot. Nom spécifique d'une héliopside.

BALSE. V. BALZE.

BALSEM s. m. (bal-sèmm). Bot. Arbre qui produit le baume de La Mecque.

BALTA (autrefois JOZEVOGROD), ville de la Russie d'Europe dans le gouvernement de Podolie, près de la frontière de Kerson, sur la Kodyma, à 338 k.-S.-E. de Kamiénec. 8,931 hab. — Cette ville, autrefois frontière de la Pologne et de la Turquie, était moitié turque, moitié polonaise, et conserve encore des traces de sa double origine.

BALTACCHINI (Xavier), poëte italien, né à Barletta (royaume de Naples) en 1800. Il fut d'abord rédacteur d'un journal libéral, alla ensuite à Pise, où il publia une traduction de Colutus le Thébain; revint à Naples et y fit paraître le conte de la *Giojetta*, ainsi que d'autres poésies; voyagea en Europe, et, à son retour, composa le poëme intitulé *Hugo de Cortone*, puis traduisit la *Parisina* de Byron et l'*Aleptor* de Shelley.

En 1848, il siégea comme député au parlement napolitain parmi les libéraux modérés, et fut président de la commission d'instruction publique. Il fut aussi un des principaux rédacteurs du *Musée des sciences et de la littérature* et d'un journal politique, le *Temps*. Enfin il a publié plusieurs éloges funèbres et de nouvelles poésies.

BALTACCHINI (Michel), littérateur italien, frère du précédent, né à Naples en 1803. C'est un des bons écrivains de l'Italie contemporaine. Parmi ses œuvres purement littéraires, on distingue particulièrement : *Novellette morali* (1829), plusieurs fois réimprimées; le *Fils du proscrit*, roman historique (1838); de nombreux écrits dans divers recueils. On lui doit aussi une excellente *Histoire de Masaniello* (1834). Enfin il a donné des travaux philosophiques importants : *la Vie et les écrits de Campanella* (1840-1043); *Traité du scepticisme* (1851); *Exposition de la philosophie de Kant* (1854), etc.

BALTADJI s. m. (bal-tadd-ji). Officier préposé à la garde du harem et des princes ottomans : *Le nom des* BALTADJIS *veut dire porte-hache, et vient de ce que, quand ils accompagnent au dehors les dames du harem, ils portent une hallebarde dont le fer a la forme d'une hache.* (Belèze.)

BALTADJI (Mohammed), grand vizir ottoman, commandait l'armée qui enveloppa Pierre le Grand sur le Pruth, mais céda aux suggestions de Catherine et signa le traité de paix de Falezi. Charles XII, roi de Suède, réfugié en Turquie depuis Pultawa, se livra à une telle colère en apprenant que le czar, son ennemi, avait échappé au danger, qu'il déchira la robe du grand vizir d'un coup d'éperon. Plus tard il parvint à le faire exiler à Lemnos, où il mourut en 1712.

BALTARD (Louis-Pierre), architecte, graveur, peintre et littérateur français, né à Paris en 1765, mort le 22 janvier 1846. Il se destinait d'abord à l'art de la gravure et entra à l'école académique établie au Louvre. Sa facilité prodigieuse, l'adresse et la perfection avec lesquelles il dessinait le paysage le firent bientôt remarquer et lui valurent d'être employé à la rédaction des projets d'embellissements que Louis XVI avait demandés pour la capitale aux architectes Ledoux, Brongniart et Pâris. Le baron de Breteuil lui ayant assuré une pension, il partit pour l'Italie en 1788. On assure que la vue des admirables monuments de Rome décida sa vocation pour l'architecture et qu'il apprit de Peyre les principes de cet art. Ce qui est certain, c'est qu'il partageait son temps entre cette nouvelle étude et l'exécution de paysages à l'huile, à l'aquarelle et à l'encre de Chine, lorsque la Révolution française vint à éclater et l'obligea à quitter Rome. De retour à Paris, il obtint la place de dessinateur des décorations de l'Opéra, mais il l'abandonna bientôt pour se joindre aux volontaires qui couraient à la défense des frontières. Envoyé à l'armée en qualité d'adjoint au génie militaire, il se distingua par plusieurs projets de fortifications que Carnot approuva, mais dont l'exécution rencontra des obstacles dans la rapidité de la guerre. Rentré dans la vie civile, il accepta la place de professeur d'architecture à l'École polytechnique, lors de la création de cette célèbre école; mais il l'occupa fort peu de temps et s'adonna de nouveau à l'art de la gravure. En 1802, il grava vingt-sept planches pour le *Voyage dans la haute et la basse Egypte*, de Vivant Denon. L'année suivante, il dessina et grava au burin un grand nombre de vues d'après nature pour le *Pariseum* ou *Paris et ses monuments*, importante publication dont le texte fut rédigé par Amaury Duval. Cet ouvrage fut suivi de : *Ecouen, Saint-Cloud et Fontainebleau* (in-fol.). En 1806, Baltard publia, sous le titre de *Voyage pittoresque dans les Alpes* (in-4o), un recueil de quarante vues des monuments de Rome, exécutées à l'aqua-tinta et précédées de lettres à Percier. En 1810, il grava, d'après la colonne de la grande armée, 145 eaux-fortes qui, pour la pureté du dessin, l'habileté et la hardiesse de l'exécution, sont au moins égales à ce que Piranesi a produit de plus beau. Dans la suite, il fit des planches pour le *Voyage en Espagne*, du comte A. de Laborde; pour les *Antiquités de la Nubie*, de F.-C. Gau (1821-1827); pour le *Voyage à l'oasis de Thèbes*, de Cailliaud (1822); pour l'*Expédition scientifique en Morée* (1831 et suiv.); pour l'*Athenæum*, journal d'art, dont il était lui-même rédacteur. Sous le titre d'*Architectonographie des prisons*, (in-fol., 1830), il mit en regard les divers systèmes de prisons en usage chez les anciens et les modernes. Une publication non moins importante fut celle qu'il entreprit en collaboration avec Vaudoyer : *Grands prix d'architecture* (in-fol., 127 pl., 1834.). Il a gravé avec un égal succès des compositions historiques : les *Aveugles de Jéricho, Rebecca et Eliézer*, le *Baptême*, d'après le Poussin; plusieurs portraits, entre autres ceux de Napoléon, de Poussin, de Jean Bullant; des paysages d'après nature; le *Taureau*, d'après P. Potter; onze planches pour le traité de Ch. Lebrun sur les rapports de la face humaine avec celle des animaux, etc. Comme peintre, il a exposé : en 1810, *Philoctète dans l'île de Lemnos*, paysage historique; en 1812, *Vue du Marché Saint-Martin et Vue de la Halle aux vins;* en 1814, *la mort d'Adonis;* en 1834, *Vues de Montecavo* et *de Grotta-Ferrata*. Comme architecte, Baltard envoya aux divers concours des dessins remarquables par leur aspect pittoresque et leur surprenante richesse de composition. Nommé architecte du Panthéon, des tribunaux, des mairies, des prisons, des halles et des marchés de Paris, il construisit les chapelles de Sainte-Pélagie et de Saint-Lazare. A Lyon, il bâtit le magasin à sel, la prison de Perrache, et fut chargé, à la suite d'un concours (1834), d'élever un palais de justice sur le quai de la Saône, opération importante à laquelle il consacra les dernières années de sa vie. A l'époque de sa mort, il était chevalier de la Légion d'honneur, membre du conseil des bâtiments civils, inspecteur général des travaux de la Seine. Il était professeur de théorie à l'École des beaux-arts, depuis 1818.

BALTARD (Victor), architecte et dessinateur français, fils et élève du précédent, né à Paris le 19 juin 1805. Il remporta le grand prix d'architecture en 1833. Après un séjour de cinq ans en Italie, il revint à Paris, où il obtint l'emploi de sous-inspecteur des travaux de la ville. De grade en grade, il parvint aux fonctions de directeur des travaux de Paris et du département de la Seine. Il a construit en cette qualité plusieurs édifices publics, notamment les bâtiments annexes de l'Hôtel de ville, l'escalier d'honneur de la cour centrale du même monument, le nouvel hôtel du Timbre, les Halles centrales, vaste monument qu'on peut considérer comme le produit le plus original, le plus caractéristique de l'architecture française contemporaine, et qui suffirait pour placer l'auteur parmi les constructeurs les plus intelligents et les plus habiles de notre époque. (V. HALLES.) M. Victor Baltard a dirigé avec beaucoup de goût et de savoir les décorations et restaurations de plusieurs églises de Paris, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Eustache, Saint-Séverin, Saint-Etienne-du-Mont, etc. Il a dirigé aussi les fêtes et cérémonies qui ont eu lieu à l'occasion du mariage de Napoléon III, de la visite de la reine d'Angleterre, du baptême du prince impérial, de la rentrée des troupes de Crimée et d'Italie, etc. C'est sur ses dessins et sous sa surveillance qu'ont été exécutés le berceau en forme de navire, que la ville de Paris a offert au prince impérial, et un magnifique surtout de table, sorti des ateliers de MM. Christofle et Cie et commandé par le préfet de la Seine (1864). M. Baltard est l'auteur d'un projet d'une tour d'horloge et de beffroi et d'une chapelle des catéchismes à ériger symétriquement sur les façades latérales de l'église de la Madeleine. Les dessins du *Théâtre de Pompéi* qu'il a faits en 1837, étant encore pensionnaire de la villa Médicis, ont été exposés en 1855 et lui ont valu une médaille de 2e classe. Il a continué la publication des *Grands prix d'architecture*, commencée par son père, et a fait paraître, entre autres ouvrages enrichis de ses dessins, la *Monographie de la Villa Médicis* (in-fol., 1847), la *Monographie des Halles centrales*, les *Peintures et arabesques de l'ancienne galerie de Diane à Fontainebleau*, etc. Il est membre de l'Institut et officier de la Légion d'honneur. — Deux de ses frères, Prosper BALTARD, né à Paris en 1796; et Jules BALTARD, né à Paris en 1807, sont également connus; le premier, comme architecte; le second, comme portraitiste.

BALTAZARINI, musicien italien, connu en France sous le nom de *Beaujoyeux*, fut le premier violoniste de son époque. Amené du Piémont par le maréchal de Brissac, en 1577, à la cour de Catherine de Médicis, cette reine le nomma intendant de sa musique. Henri III le chargea de l'organisation des fêtes de la cour. C'est Baltazarini qui composa le divertissement, mêlé de musique et de danse, imprimé sous le titre de *Ballet comique de la Royne faict aux nopces de M. le duc de Joyeuse et de Mlle de Vaudemont, rempli de diverses reprises, mascarades, chansons de musique et autres gentillesses* (Paris, Adrien Le Roy et Robert Ballard, 1582, in-4o). Toutefois la musique a pour auteurs, est-il dit dans la préface, Beaulieu et maistre Salmon, musiciens de la chapelle du roi.

BALTÉAIRE s. m. (bal-té-è-re — du lat. *balteum*, baudrier). Antiq. rom. Officier préposé à la garde des ceinturons et baudriers de l'armée, ou, selon d'autres, fabricant des mêmes objets d'équipement.

BALTEN ou **BALTENS** (Pieter CUSTOS, surnommé), peintre, graveur et littérateur flamand, né à Anvers en 1540, mort en 1579. Il a peint l'histoire et le paysage dans le style de Breughel le Vieux, et il touchait avec beaucoup d'esprit les petites figures. Il a gravé et édité diverses estampes, entre autres la *Patience* (pièce allégorique) et l'*Histoire de Liedekerke, Bourse et Rouck*, d'après Martin de Vos. On lui a attribué à tort quelques planches de Jérôme Wiercks, dont il n'a été que l'éditeur. Il a signé quelquefois *P. Batten*, et Sandrart le nomme *Balton*.

BALTENS (Dominique CUSTOS, surnommé), dessinateur et graveur au burin, fils du précédent, né à Anvers, vers 1560, passa de bonne heure à Augsbourg, où il se maria et s'établit. Il mourut en 1612. Ses principaux ouvrages sont une *Pieta*, le portrait de Raymond Fugger, la *Mort de la Vierge*. On croit qu'il n'a donné que le dessin de cette dernière composition et que la gravure est de son fils Raphaël CUSTOS, dont le nom figure d'ailleurs sur l'estampe. Une fille de Dominique épousa Lucas Kilian, habile graveur augsbourgeois (v. KILIAN), qui grava un portrait de Pierre Baltens.

BALTHAZAR ou **BALTHASAR** s. m. (bal-ta-zar — du nom du dernier roi de Babylone). Fam. Repas très-somptueux. On dit aussi *Festin de Balthazar*, par allusion au fameux festin dont il est parlé dans l'article suivant : *Ma foi, tant pis! dit Schaunard en lui-même, je vais me donner une bosse et faire un* BALTHAZAR *intime.* (Mürger.) *Les artistes du Méchouar vont prendre leur part d'un* FESTIN DE BALTHAZAR, *où les attend un régal depuis longtemps oublié; ils auront du pain blanc au dessert!* (A. Gandon.) *Chambon possède deux aubergistes. Celui de ces braves débitants chez qui n'a pas été commandé le* BALTHAZAR *du dix décembre murmure véhémentement.* (H. de Villemessant.)

BALTHAZAR, dernier roi de Babylone (554-538 av. J.-C.). Cyrus, roi des Perses, assiégeait Babylone à la tête d'une armée formidable; Balthazar, confiant dans la force de ses murailles, se riait des vains efforts de son ennemi, et oubliait dans les festins les ennuis d'un long siége. Une nuit qu'il célébrait une orgie avec les grands de sa cour et toutes ses femmes, il se fit apporter, par une forfanterie d'impiété, les vases sacrés que Nabuchodonosor avait autrefois enlevés au temple de Jérusalem. Cette profanation était à peine commise, que l'impie monarque vit avec épouvante une main qui traçait sur la muraille, en traits de flamme, des caractères mystérieux, que ni Balthazar ni aucun personnage de la cour ne purent lire. Le prophète Daniel ayant été appelé : C'est Dieu, dit-il au roi, qui a envoyé cette main, et voici ce qui est écrit : *Mané*, *Thécel*, *Pharès*. — *Mané*, Dieu a compté les jours de ton règne,

et il en a marqué la fin; *Thécel*, tu as été mis dans la balance, et tu as été trouvé trop léger; *Pharès*, ton royaume sera partagé. » La même nuit, en effet, Cyrus, ayant réussi à détourner le cours de l'Euphrate, pénétra dans Babylone par le lit du fleuve desséché; Balthazar fut tué, et la Babylonie réunie à l'empire des Perses.

L'épisode de Balthazar et de son fameux *festin* est rapporté dans l'Ecriture au livre de Daniel. Le personnage de Balthazar a longtemps exercé la sagacité des historiens, qui avaient beaucoup de peine à l'identifier avec un personnage de l'histoire profane. Enfin M. Quatremère, dans un mémoire extrêmement intéressant, semble avoir résolu le problème. Nous allons exposer brièvement les points sur lesquels repose sa théorie. Pour trouver quel était ce Balthazar, il fallait, avant tout, pouvoir fixer la date de son règne, en identifiant son vainqueur, Cyrus le Mède, avec un des rois connus de la Perse. Les différentes hypothèses en honneur avant M. Quatremère étaient au nombre de quatre: Les uns voulaient voir dans Cyrus Cyaxare, qui, si l'on en croit Xénophon, fut fils d'Astyage; d'autres avaient cru y reconnaître Nériglissar, roi de Babylone, dont le nom se trouve indiqué dans les récits de Bérose et de Mégasthène; d'autres le confondaient avec Darius, fils d'Hystaspe; d'autres, enfin, supposaient que Darius était un prince mède, auquel Cyrus, en reconnaissance de ses services, avait conféré la satrapie de Babylone. M. Quatremère réfute avec beaucoup de vigueur ces différentes opinions, en s'appuyant sur des données historiques très-précises et des inductions très-ingénieuses. Suivant lui, le Darius, le Mède de la Bible, sur lequel la plupart des historiens gardent le silence, était un prince appelé au trône par la politique habile de Cyrus, qui ne voulait pas froisser trop vivement l'esprit national des Mèdes, qu'il venait de soumettre. Ce point chronologique fixé, M. Quatremère procède à l'identification de Balthazar, et rejette l'opinion de ceux qui veulent voir dans Balthazar, Evilmérodach, le fils de Nabuchodonosor, ou bien Nériglissar, le beau-frère et le meurtrier d'Evilmérodach, ou bien encore le Nabonnède des historiens de Babylone, dont Hérodote écrit le nom *Labynète.* D'après M. Quatremère, Balthazar était le fils d'Evilmérodach, et, par conséquent, le petit-fils de Nabuchodonosor. Nabonnède, qui avait succédé immédiatement à Evilmérodach, voulant assurer à son pouvoir le prestige d'une autorité dynastique, et mettre ainsi son usurpation à l'abri de toute contestation, avait trouvé convenable d'associer au trône un rejeton de la famille de Nabuchodonosor. A cet effet, il choisit, dit M. Quatremère, Balthazar, qui était probablement encore enfant. Au reste, ajoute-t-il judicieusement, l'histoire de l'Orient nous offre quantité de faits analogues à celui-là. Il est vraisemblable que Nabonnède, pour conserver le monopole de la toute-puissance, facilita à sa faible créature cette existence de mollesse et de débauches sans nom qui aboutit à un dénouement si tragique. Une observation très-ingénieuse vient à l'appui de cette théorie: c'est qu'il est rapporté dans la Bible que Balthazar promet à celui qui parviendra à déchiffrer la célèbre inscription mystérieuse des honneurs extraordinaires, et dit qu'il sera considéré comme la *troisième personne du royaume.* Il est donc évident qu'il y avait deux autres personnes qui occupaient le trône, et que l'habile interprète, venant immédiatement après eux, aurait été élevé aux fonctions de grand vizir ou premier ministre. Ainsi s'explique la contradiction apparente entre le récit de Daniel, qui atteste que Balthazar périt de mort violente, la nuit même qui suivit son orgie, et la narration des historiens de Babylone, au rapport desquels Nabonnède survécut à la prise de cette ville. Ce dernier prince, au milieu de la ruine de sa patrie, ne désespéra pas, ajoute M. Quatremère, de son salut, et, s'il ne put pas arrêter le cours de la destinée, il sut du moins tomber avec gloire et mériter l'estime de son vainqueur.

Balthazar (FESTIN DE). B.-arts. Cette orgie fameuse a été représentée par plusieurs artistes. V. FESTIN.

BALTHAZAR (Christophe), jurisconsulte, né à Villeneuve-le-Roi en 1588, mort en 1670. Il était avocat du roi à Auxerre, et il publia divers écrits pour appuyer les prétentions de la couronne de France sur quelques domaines de l'Espagne, notamment: *Traité des usurpations des rois d'Espagne sur la couronne de France depuis Charles VIII* (Paris, 1628); et autres factums dans le même esprit. Il embrassa le protestantisme dans sa vieillesse.

BALTHAZAR (Théodore de), physicien allemand, était professeur de physique et de mathématiques à Erlangen, et inventa, en 1710, le microscope solaire (invention également attribuée à Lieberkuhn). Il donne les détails de son invention dans l'ouvrage suivant: *Micrometrorum telescopiis applicandorum varia structura et usu multiplici opusculum* (1710).

BALTHAZAR (Augustin DE), jurisconsulte, né à Greifswald (Poméranie) en 1701, mort en 1779 à Wismar, où il était membre du tribunal d'appel du roi. On distingue parmi ses nombreux ouvrages: *Apparatus diplomatico-historicus* (ou *Tableau de toutes les lois qui servent à l'histoire de la Poméranie et de l'île de Rugen*); *Tableau historique des tribunaux du duché de la Poméranie suédoise; De origine, statu ac conditione hominum propriorum in Pomerania*, etc.

BALTHAZAR (Joseph-Antoine-Félix DE), historien et jurisconsulte suisse, né à Lucerne en 1737, mort en 1810. Il a formé de riches collections de notes manuscrites sur l'histoire de la Suisse. La *Bibliothèque suisse* de Haller, à laquelle il a fourni divers morceaux, a donné l'énumération de ces collections, devenues la propriété de la ville de Lucerne. Parmi ses ouvrages imprimés, on remarque: *De Helvetiorum juribus circa sacra*, traduit en français par M. Viend; les *Libertés de l'Eglise helvétique* (Lausanne, 1770); *Défense de Guillaume Tell* (1760), pour réfuter les doutes élevés sur la réalité de l'histoire du héros suisse.

BALTHAZAR (Casimir-Alexandre-Victor DE), peintre français, né à Hayange (Moselle), en 1809; élève de Paul Delaroche. Il a exposé, pour son début, un portrait d'homme, au salon de 1833, et depuis, il a pris part à presque toutes les expositions qui ont eu lieu jusqu'en 1859. Il a obtenu une médaille de 3e classe, en 1837, pour ses tableaux: *Lara et Kaled* et *Goetz de Berlichingen*; une médaille de 2e classe, l'année suivante, pour *Philippe VI après la bataille de Crécy;* une médaille de 1re classe en 1840, pour la *Vision de Jeanne Darc* et *Jeanne Darc dans sa prison.* Parmi les ouvrages qu'il a exposés depuis, outre un grand nombre de portraits, nous citerons: la *Mort de Lara* (1842), le *Baptême de Clovis* (1845), le *dévouement du trompette Escoffier*, Episode de la guerre d'Afrique (1846), le *Christ et la Samaritaine* (1855), *Au bord de la fontaine* (1859).

Balthazar Carlos (PORTRAIT DU PRINCE). V. CARLOS.

BALTIA, ancien nom de la Scandinavie, qui se retrouve dans le nom moderne de Baltique, venant lui-même de *Belt* (détroit).

BALTIMORE s. m. (bal-ti-mo-re — du nom de lord *Baltimore*). Ornith. Espèce de troupiale ou de loriot, qui habite l'Amérique du Nord: *Le* BALTIMORE *a pris son nom de quelque rapport aperçu entre les couleurs de son plumage ou leur distribution, et les armoiries de mylord* BALTIMORE. (Buff.). *A New-York, le* BALTIMORE *fait un nid feutré, à l'abri du froid.* (Michelet).

— s. f. Bot. Syn. du genre fougerouxie, Plante de la famille des composées, à fleurs jaunes, qui croît dans le Maryland, aux environs de Baltimore. On dit aussi, mais à tort sans doute, qu'elle se trouve dans le nord de l'Afrique.

BALTIMORE, ville des Etats-Unis d'Amérique, capitale de l'état de Maryland et l'un des principaux ports de commerce de l'Union, sur le Patapsco, à 22 kil. de son embouchure, dans la baie de Chesapeake, à 60 kil. N.-E. de Washington, par 39° 17′ lat. N. et 78° 56′ long. O. 215,000 hab. Siége d'un archevêché catholique, métropolitain des Etats-Unis, avec un séminaire et un collége catholiques; évêché anglican; université, observatoire, musée, bibliothèque publique et plusieurs autres établissements scientifiques et littéraires. La position de cette ville, son port fortifié, spacieux et parfaitement abrité en ont fait un des grands arsenaux maritimes des Etats-Unis; quant au commerce, Baltimore est le plus important marché de farines de l'Union et l'un des plus considérables entrepôts de tabac. Les produits de ses nombreuses fabriques de tissus de laine et de coton et de ses forges sont facilement transportés par les chemins de fer qui la font communiquer avec Philadelphie, Washington, Wincester, Annapolis, New-York, Lancaster et Harrisburg. On y remarque particulièrement l'église catholique, la colonne de Washington, le palais de justice, la Banque, la Bourse, le Schot-Tower, la plus haute tour du monde, et le monument élevé à la mémoire de ceux qui ont succombé en défendant la ville contre les Anglais en sept. 1814. Baltimore, aujourd'hui la troisième ville de l'Union, fondée en 1729, reçut son nom de lord Baltimore, qui prit une part glorieuse à la guerre de l'indépendance, et, dans ces derniers temps (1831), vit dans ses murs le premier concile catholique tenu dans le nouveau monde. ‖ BALTIMORE, petite ville maritime d'Irlande, comté et à 75 kil. S.-O. de Cork; 450 hab. Autrefois sanctuaire des druides, cette petite ville fut surprise et pillée en 1631 par des corsaires algériens. Elle a donné son nom à la Baltimore d'Amérique, parce que lord Calvert, comte de Baltimore, colonisa le Maryland.

BALTIMORE (Cecil, baron DE CALVERT, lord), fondateur de la colonie du Maryland, mort en 1676, obtint de Charles Ier, en 1632, la concession de tout le territoire qui forme aujourd'hui l'Etat de Maryland, et y conduisit, en 1634, une colonie composée de deux cents individus, tous catholiques. Le nom de lord Baltimore fut donné plus tard à la capitale du Maryland.

BALTIMORÉES s. f. (bal-ti-mo-ré — rad. *baltimore*). Bot. Nom donné à un groupe de plantes de la famille des composées, ayant pour type le genre baltimore.

BALTIMORITE s. f. (bal-ti-mo-ri-te — de *Baltimore*, nom de ville). Minér. Nom donné par Thomson à une variété d'arbustes, dont le type a été trouvé aux environs de Baltimore, aux Etats-Unis.

BALTINGLASS, ville et paroisse d'Irlande, comté et à 45 kil. O. de Wicklow, sur la Slaney; 4,110 hab. Fabriques de toiles et de lainages; ancien château fort; ville jadis importante. Dans le voisinage, on rencontre les restes de plusieurs autels druidiques.

BALTIQUE (mer), le *Pelagus scythicum* ou *Sinus Codanus* des anciens, l'*Ost-see* (mer occidentale) des Allemands. Vaste golfe de l'Europe, formé par la partie de l'océan Atlantique appelée mer du Nord, entre 53° 55′ et 65° 50′ lat. N. et entre 4° 50′ et 28° 8′ long. E.; longueur du N.-E. au S.-O., environ 1,500 kil., largeur variant de 80 à 240 kil. Comprise entre le Danemark, le Mecklembourg, la Prusse, la Russie et la Suède, la mer Baltique communique avec la mer du Nord par le Petit-Belt, le Grand-Belt, le Sund, le Cattégat et le Skager-Rack; elle forme les trois golfes de Bothnie au N., de Finlande à l'E. et de Riga ou de Livonie au S.-E., et renferme plusieurs îles ou groupes d'îles, entre autres, l'archipel d'Aland, au centre; les îles Dago, d'Œsel, de Gothland, de Bornholm et l'archipel Danois; elle reçoit la Duna, la Tornea, la Vistule, l'Oder et plusieurs autres cours d'eau, émissaires des lacs nombreux de Russie et de Suède. Elle baigne Saint-Pétersbourg, Riga, Kœnigsberg, Dantzig, Stralsund, Stettin, Lubeck, Copenhague et Stockholm, entrepôts importants de sa navigation. Ses eaux sont à peine salées, et les marées y sont presque nulles; mais elle est sujette aux mouvements irréguliers d'abaissement et d'élévation, comme la plupart des masses d'eau intérieures; de plus, la grande quantité des eaux qui y affluent, surtout en automne, détermine un courant constant qui se dirige vers l'Océan et devient très-dangereux pour la navigation, surtout aux environs des îles danoises, où il prend de la force en se divisant, et se complique avec les mouvements occasionnés par les marées. Le manque de salure et le peu de profondeur (20 à 200 mètres) facilitent la formation des glaces, qui couvrent les golfes du nord en hiver et rendent la navigation impraticable du mois de décembre au mois d'avril. La Baltique est très-poissonneuse, surtout le long de la côte occidentale, et rejette de l'ambre en grande quantité sur sa côte méridionale. Entre l'embouchure du Niémen et de la Vistule, le littoral a subi au moyen âge une révolution complète; le rivage a été englouti par un éboulement terrible, qui a entraîné de larges bandes de terrain actuellement submergées. ‖ PROVINCES BALTIQUES, nom des provinces russes de Courlande, Esthonie, Livonie et Finlande, situées sur la mer Baltique.

BALTISTAN ou PETIT THIBET, pays sur l'Indus supérieur, entre le Turkestan chinois et le Cachemire, tributaire des Anglais, 500,000 hab. de race mongole.

BALTON, peintre hollandais. V. BALTEN.

BALTRAKAN s. m. (bal-tra-kan). Bot. Plante peu connue, qui croît dans la Tartarie. Sa tige est fistuleuse, épaisse, haute de 0 m. 65. Les feuilles ressemblent à celles de la rave; ses fruits répandent, à leur maturité, l'odeur de l'orange, et ses graines celle du fenouil. Les Tartares portent, dit-on, ce fruit dans leurs voyages comme provision.

BALTUS (Jean-François), jésuite et écrivain polémiste, né à Metz en 1667, mort à Reims en 1743. Il fut d'abord chargé de professer les belles-lettres, puis l'Ecriture sainte; en 1717, il fut appelé à Rome pour y être chargé de l'examen des livres composés par des membres de la compagnie de Jésus, puis il revint en France où il dirigea successivement plusieurs colléges. Il a laissé un assez grand nombre d'écrits sur divers points de controverse religieuse; mais son ouvrage le plus connu est une *Réponse à l'Histoire des oracles* de Fontenelle. Baltus y soutient l'opinion que les oracles étaient, au moins en partie, l'ouvrage des démons et qu'ils avaient été réduits au silence à l'avénement de J.-C. sur la terre.

BALTUS (Jacques), chroniqueur français, frère du précédent, né à Metz en 1670. Il exerça dans sa ville natale la profession de notaire, et il remplit longtemps la fonction de conseiller échevin. Il tenait un journal des faits les plus importants dont il pouvait avoir connaissance en qualité d'échevin, et ce journal fut publié en 1789 par Tabouillot, sous le titre de *Annales de Metz, depuis l'an* 1724. L'échevin Baltus avait lui-même publié le *Journal de ce qui s'est fait à Metz au passage de la reine* (Marie Leczinska).

BALTZ (Théodore-Frédéric), médecin allemand, né près de Berlin en 1785, était chirurgien de régiment, assista à la bataille d'Iéna, et accompagna en France les armées de la coalition. On a de lui plusieurs ouvrages, entre autres: *Observations sur l'organisation intérieure et essentielle de la médecine militaire en Prusse*, en allemand (Berlin, 1820).

BALTZAR (Thomas), célèbre violoniste, né à Lubeck, mort en 1663. Il fut appelé en Angleterre par Charles II. On a de lui diverses compositions, notamment des sonates pour viole, violon et basse.

BALTZER (Jean-Baptiste), théologien catholique allemand, né en 1803 à Andernach, fut chanoine de la cathédrale de Breslau, où il publia plusieurs ouvrages de controverse et de doctrine religieuse, dont les principaux sont: *Caractère fondamental du système hermésien* (1832); *Principe de l'opposition théologale entre le catholicisme et le protestantisme* (1833); *Lettres théologiques* (1844-1853); *Bases d'un jugement équitable entre le catholicisme et le protestantisme* (1840, 2 vol.); la *Béatitude ultérieure, d'après les deux confessions catholique et protestante* (1844, 2e édit.).

BALTZER (Guillaume Edouard), pasteur allemand, né à Hohenleine (Prusse) en 1814. Il fonda, à Nordhausen, une commune protestante libre, fit partie de l'Assemblée nationale de Francfort en 1848, et s'attira beaucoup d'attaques par la hardiesse de ses théories religieuses et politiques. La plupart de ses écrits sont relatifs au même objet: *Ma route de l'Eglise nationale à la commune libre protestante* (1848); *Discours prononcés dans la commune libre protestante de Nordhausen* (1851-1852); *La commune libre de Nordhausen* (1851).

BALUE (Jean de LA), ministre de Louis XI et cardinal, né en 1421 dans le Poitou, d'un père meunier, cordonnier ou tailleur. Il s'attacha d'abord à Juvénal des Ursins, qui le nomma son exécuteur testamentaire et dont il détourna une partie de la succession; puis à Jean de Beauvau, évêque d'Angers, en qualité de grand vicaire. Dans cette place, il fit un commerce scandaleux de bénéfices et amassa de grandes richesses. Présenté à Louis XI par Charles de Melun, il sut bientôt capter ses bonnes grâces par son talent pour les négociations et les intrigues, et fut nommé successivement aumônier du roi, intendant des finances, secrétaire d'Etat, évêque d'Evreux, puis d'Angers, et reçut enfin de Rome le chapeau de cardinal pour avoir réussi à faire abolir la pragmatique sanction, malgré l'opposition du parlement et de l'université. On le vit conduire tout à la fois les affaires de l'Eglise et celles de l'Etat. C'était un homme d'un caractère méprisable, de mœurs dépravées, d'une avidité sans égale, et qui trahit tous ses bienfaiteurs. Un historien a dit de lui que, de tous les vices, il ne lui manquait que l'hypocrisie. Comblé d'honneurs, de richesses et de dignités, la trahison était tellement entrée dans les habitudes de sa vie, qu'il entama des négociations secrètes avec le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, et lui vendit les secrets du roi de France. Des lettres furent interceptées qui dévoilaient sa perfidie et ses intrigues, et Louis XI le fit enfermer au château d'Onzain, près de Blois, dans une de ces cages de fer qu'il avait, dit-on, lui-même imaginées pour servir les vengeances de son maître. Il en sortit à la sollicitation du pape Sixte IV, après onze ans de captivité (1469-1480), et se retira à Rome, où il fut comblé d'honneurs; on osa même l'envoyer en France comme légat *a latere;* mais le parlement refusa d'abord de le recevoir; toutefois le conseil d'Etat consentit à l'admettre, en imposant à ses pouvoirs de nombreuses restrictions. De retour en Italie, il fut fait évêque d'Albano, puis de Preneste, et mourut à Ancône en 1491.

BALUETTE s. f. (ba-lu-è-te). Pêch. Nom donné aux baguettes que l'on emploie dans la pêche à la balle.

BALUFFI (Gaëtan), cardinal italien, né à Ancône en 1788, fut envoyé en Amérique comme nonce du pape Grégoire XVI, ayant pour secrétaire l'abbé Mastaï-Ferretti, et celui-ci, devenu pape sous le nom de Pie IX, le nomma, en 1846, évêque d'Imola, puis cardinal. Son *Histoire religieuse de l'Amérique* (Rome, 1848) contient des documents intéressants sur le passé des républiques du Sud, recueillis sur les lieux mêmes. Un autre de ses ouvrages, la *Divinité de l'Eglise manifestée par sa charité*, a été traduit en français.

BALUGANI (Philippe), sculpteur, né à Bologne, mort en 1780. Ses principales productions, conservées à Bologne, sont des bustes de terre cuite, au palais de l'université, et des statues au palais Ranuzzi. Il a cultivé aussi la gravure en médailles.

BALUNE ou **BALUNA** s. f. (ba-lu-ne). Ichthyol. Nom indien d'une espèce de muge, le *mugil cephalus* des naturalistes.

BALUSTRADE s. f. (ba-lu-stra-de — rad. *balustre*). Enceinte formée d'une rangée de balustres unis par une tablette: BALUSTRADE *de bois, de marbre, de briques. La* BALUSTRADE *du chœur. La plate-forme était entourée d'une* BALUSTRADE *de marbre blanc, de cinquante pieds de hauteur.* (Volt.) *Une* BALUSTRADE *en bois, comme le reste du bâtiment, régnait tout le long de ces fenêtres.* (Alex. Dum.) *Elle s'appuya sur la* BALUSTRADE *en briques et regarda la rivière.* (Balz.) *Trois jeunes femmes, gracieusement accoudées sur la* BALUSTRADE, *regardaient passer notre barque en silence.* (Lamart.) *Cette galerie extérieure est ornée d'une* BALUSTRADE *travaillée avec une élégance, avec une finesse merveilleuse.* (Balz.) *Les* BALUSTRADES *gothiques offrent des dessins variés, et sont percées de trèfles et d'ogives diversement agencés.* (Batissier.) *Dans les jardins, les talus, les terrasses, les rampes, les* BALUSTRADES *peuvent très-bien se marier avec une végétation indépendante et des plantations irrégulières.* (Vitet.)

— *Balustrade feinte*, Celle dont les balustres sont engagés dans une maçonnerie, et qui,

par conséquent, n'est pas à jour comme les balustrades ordinaires.

— s. f. pl. Nom sous lequel se désignaient autrefois les rangées de fauteuils qui se trouvaient placées dans les théâtres sur le devant et de chaque côté de la scène où jouaient les acteurs.

— **Encycl.** Les architectes entendent par *balustrade* un garde-corps à hauteur d'appui, que l'on place au bord d'une galerie, d'une terrasse, d'une tribune, d'un balcon, d'un escalier ou de toute autre construction présentant des dangers pour la circulation. Les *balustrades* sont *intérieures* ou *extérieures* suivant qu'elles règnent au dedans ou au dehors d'un édifice; *pleines*, lorsqu'elles sont formées par un mur massif; *ajourées*, *à jour*, *à claire-voie*, lorsqu'elles présentent des découpures évidées plus ou moins régulières; *feintes* ou *aveuglées*, lorsque les découpures sont appliquées sur un fond de maçonnerie. On ne connaît pas d'exemple de *balustrades* extérieures dans les monuments de l'antiquité. Les constructeurs de la période romane employèrent quelquefois des *balustrades* pleines ou aveuglées, ordinairement en bois, rarement en pierre. La tribune du porche de l'église abbatiale de Vézelay, construite vers le milieu du XIIe siècle, est munie d'un garde-corps en pierre, décoré de grandes dents de scie qui lui donnent quelque apparence de légèreté. Dans la même église, les galeries intérieures du transsept ont des *balustrades* feintes, décorées d'arcatures et de colonnettes à chapiteaux. L'architecture ogivale évida les *balustrades* et conserva d'abord les arcatures, tout en donnant aux arcs la forme en tiers-point, caractéristique du style nouveau. Une *balustrade* de ce genre décore le triforium primitif de la nef de la cathédrale de Rouen, où elle se relie aux colonnes de la grande arcature formant galerie. De 1220 à 1230, on commença à établir, à l'intérieur des grands édifices et à tous les étages, des galeries de circulation garnies de *balustrades* ajourées. « Les *balustrades*, dit M. Viollet-Leduc, présentent une extrême variété de formes et de construction, suivant la nature des matériaux employés : s'ils sont durs et résistants, mais d'un grain fin et facile à tailler, comme dans les bassins de la Seine et de l'Oise, les *balustrades* sont légères et très-ajourées; s'ils sont tendres, les vides sont moins larges. En Normandie, en Champagne, où la pierre s'extrait en petits blocs, les *balustrades* sont basses; ailleurs elles sont évidées, dans des dalles posées en délit. La *balustrade* de la galerie des rois qui décore la façade occidentale de Notre-Dame de Paris, et qui date du commencement du XIIIe siècle, est faite de morceaux superposés et se compose de colonnettes posées en délit avec renfort par derrière, et d'une assise de couronnement évidée en arcatures et ornée de fleurettes en pointes de diamant. Lorsqu'on eut adopté l'usage de tailler les *balustrades* dans un seul bloc de pierre, on substitua aux piliers isolés, qui n'avaient plus de raison d'être, des claires-voies composées de trèfles, de quatre-feuilles, de triangles chevauchés, ou de carrés posés en pointe. Suivant M. Viollet-Leduc, qui nous sert de guide dans cette étude, « la hauteur de la *balustrade*, dans les monuments du style ogival, les rapports entre ses pleins et ses vides, ses divisions, sa décoration, doivent être combinés avec la largeur des travées, avec la hauteur des assises et la richesse ou la sobriété des ornements des corniches. Telle *balustrade*, qui convient à tel édifice et qui fait bon effet là où elle fut placée, semblerait ridicule ailleurs. » Ainsi, dans une *balustrade* posée sur la corniche d'un grand édifice, les espacements des pieds-droits et les découpures de la claire-voie doivent être larges, les détails de l'ornementation aussi simples que possible; au contraire, la *balustrade* d'un balcon, d'une tribune, d'une galerie peu élevée, réclame des ajours multipliés, des membres sveltes, des ornements délicats. Comme spécimens dans les deux genres, on peut citer : les *balustrades* des grandes galeries et du sommet des deux tours de la cathédrale de Paris; la *balustrade* extérieure du triforium de la même église; la *balustrade* de la corniche supérieure de la Sainte-Chapelle; la *balustrade* du chœur de la cathédrale de Beauvais, remarquable par une alternance de quatre-feuilles posés en carré et en diagonale, mais un peu trop maigre dans ses membrures; la *balustrade* extérieure du chœur de l'église de Saint-Urbain de Troyes (1290-1310), etc. On voit, dans les édifices du XIIIe siècle, des *balustrades* richement ornementées, sans que les détails nuisent toutefois à l'ensemble de la décoration : telle est la *balustrade* qui couronne le passage réservé au-dessus de la porte méridionale de Notre-Dame de Paris, construite en 1257 par Jean de Chelles. « Les architectes du XIVe siècle, dit M. Viollet-Leduc, arrivèrent promptement à la maigreur ou à la lourdeur, en surchargeant les *balustrades* de profils et de combinaisons plus surprenantes que belles. » Entre autres dispositions nouvelles, ils adoptèrent les crénelages, qui ne manquent pas d'originalité, mais qui ne sont pas en harmonie avec les autres formes du style ogival. A cette époque aussi, on fit des *balustrades* feintes avec ajours (trèfles, quatre-feuilles, etc.) simulés : telles sont les *balustrades* des chapelles du transsept de Saint-Bénigne, à Dijon, et les *balustrades* du cloître de la cathédrale de Béziers. Au XVe siècle, les *balustrades* à claire-voie se composent le plus souvent de losanges ou de triangles. Quelquefois elles sont décorées d'attributs ou de pièces principales d'armoiries sculptées dans les ajours. C'est ainsi que la *balustrade* de l'hôtel de Jacques Cœur, à Bourges, présente des cœurs, des coquilles de pèlerin, et cette devise : *A vaillans riens impossible;* la *balustrade* de la nef de la cathédrale de Troyes est décorée des clefs de saint Pierre alternant avec des fleurs de lis; la *balustrade*, refaite au XVe siècle à la base du pignon de la Sainte-Chapelle, offre, dans chacun de ses espacements, une grande fleur de lis, et, au milieu, la lettre K (initiale de Charles VII), couronnée et tenue par deux anges. A la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, l'usage de placer des *chiffres*, des inscriptions, dans la claire-voie des *balustrades*, prévalut complétement : la façade du château de Blois, construite par François Ier, porte des *balustrades* où figurent des F couronnés et des salamandres; au château de Josselin, en Bretagne, une *balustrade* offre cette devise : *A plus.*

La Renaissance employa d'abord des *balustrades* composées d'*ordres* réduits : on peut en voir un exemple à l'église Saint-Eustache, à Paris; la claire-voie est formée de petits pilastres doriques séparés par des arcades portées sur des pieds-droits. L'inconvénient qu'il y avait à rappeler ainsi, dans ces parties accessoires d'un édifice, les grandes divisions de l'architecture, fit adopter par la suite des pilastres d'un galbe particulier ressemblant assez bien à celui d'un flacon avec son goulot. On leur donna le nom de *balustres*, d'où vint celui de *balustrade* qui, à partir de cette époque, servit à désigner les garde-corps dont nous nous occupons (on les nommait auparavant *chancel*, *gariol*). Bien que, dans l'architecture romane, rien n'autorisât l'emploi des *balustrades*, cet emploi fut adopté par la plupart des architectes du XVIIe et du XVIIIe siècle et dégénéra même en abus. On ne se borna pas à placer des *balustrades* là où le besoin d'une barrière à hauteur d'appui se faisait sentir; on s'en servit comme de motif de décoration. Les hommes de goût ont fini par s'élever contre une mode qui dénaturait les principes de l'architecture classique. Les *balustrades* destinées à servir de couronnement ont été, en particulier, l'objet des plus justes critiques. « Indépendamment de ce qu'elles terminent un monument ou une maison d'une manière mesquine, a dit Quatremère de Quincy, elles ajoutent à la hauteur des entablements, qui semblent alors écraser les colonnes ou les pilastres qui les portent. Dans les édifices où les combles sont apparents, au Luxembourg, par exemple, elles produisent le plus mauvais effet : on croirait apercevoir un autre édifice derrière la façade. On pourrait aller jusqu'à mettre en question si la *balustrade* au-dessus de l'entablement, même quand on ne voit pas le toit, n'est pas contre les bonnes règles. L'entablement présente toujours l'image des *entraits*, *des jambes de force* et *des chevrons* qui constituent la charpente du toit. Est-il donc naturel que le toit soit supprimé, quand on conserve tous ces indices frappants? » Suivant l'écrivain que nous venons de citer, lorsqu'un architecte veut terminer une maison par une terrasse, il doit observer de n'indiquer que les parties qui constituent le plancher, telles que la frise et l'architrave; dans ce cas, les *balustrades* peuvent s'employer avec succès parce qu'elles suppléent à la corniche. Quant aux *balustrades* faites pour garnir le devant des tribunes, des balcons, des perrons, des terrasses établies dans les jardins, etc., leur usage n'a rien que de très-naturel. On en fait en pierre, en bois, en fer; elles affectent les formes les plus variées, mais il importe qu'elles soient en harmonie avec l'ensemble de la décoration des édifices auxquels elles sont destinées.

BALUSTRE s. m. (ba-lu-stre — du lat. *balaustrum*, calice de la fleur du grenadier, parce que le petit pilier nommé balustre a la forme de ce calice). Archit. Petit pilier, généralement employé avec d'autres et assemblé avec eux par une tablette, pour former un appui ou une clôture : *Un* BALUSTRE *de marbre*, *de bois. Lucien monta par un escalier à* BALUSTRES *de châtaignier.* (Balz.) *Des* BALUSTRES *taillés grossièrement soutiennent les rampes des escaliers.* (V. Hugo.) *A mes pieds règne une longue bordure de* BALUSTRES, *sur laquelle mes yeux glissent avec plaisir, comme sur les festons d'une dentelle élégante.* (Vitet.) ‖ Partie latérale de la volute ionique.

— Par ext. Balustrade.

Ici s'offre un perron, là règne un corridor,
Là ce balcon s'enferme en un *balustre* d'or.
BOILEAU.

‖ Se dit particulièrement de la balustrade qui entoure le lit d'un souverain et de l'enceinte qu'elle enferme. La table même du roi était autrefois entourée de la même manière : *Le roi fit entrer Portland dans le* BALUSTRE *de son lit, où jamais étranger n'était entré.* (St-Sim.)

— Techn. Ornement que porte la tige d'une clef, tout près de l'anneau, et qui se compose ordinairement d'un ou plusieurs renflements séparés par des parties creuses. On l'appelle aussi EMBASE. ‖ Renflement qu'on voit vers le milieu de la tige de la plupart des chandeliers. ‖ Petite colonnette qui orne le dos d'une chaise. ‖ Pilier d'un guéridon. ‖ *Compas à balustre*, Compas pour tracer de très-petits cercles, qui a ses branches surmontées d'une sorte de petit manche en forme de balustre, au moyen duquel on manœuvre l'instrument entre le pouce et l'index.

— **Encycl.** Il n'existe pas de modèle de *balustre* dans les monuments de l'antiquité. Suivant Quatremère de Quincy, on ne peut voir l'origine de ce motif de décoration que dans les ouvrages en bois, imaginés par les menuisiers du moyen âge, pour faire des appuis ou des barrières. Les premiers *balustres* employés par les architectes de la Renaissance ressemblent, en effet, à des potelets de bois façonnés au tour; ils ne diffèrent des colonnettes que par un léger renflement vers le milieu du fût et participent, du reste, des divers caractères des ordres d'architecture auxquels ils sont associés. Par la suite, le renflement s'accentua de plus en plus et fut décoré de sculptures qui en alourdirent singulièrement la forme. On peut voir, dans l'article que nous consacrons au mot BALUSTRADE, que les architectes du XVIIe et du XVIIIe siècle firent un emploi véritablement abusif de cette invention mesquine.

Le *balustre* se compose de trois parties principales : le *chapiteau*, la *tige* ou *vase* et le *piédouche*. La tige comprend elle-même deux parties : la *panse* et le *col*. La panse n'a d'ordinaire qu'un seul renflement; lorsqu'elle présente deux renflements (façade du théâtre du Gymnase, à Paris), ils sont joints par une sorte d'annelet. La tige du *balustre* est quelquefois quadrangulaire (terrasse du jardin des Tuileries, du côté de la place de la Concorde); elle est le plus souvent ronde (colonnade du Louvre). La plinthe du piédouche et le tailloir du chapiteau doivent être carrés par leur plan; parfois, ils sont ronds (palais du Luxembourg). Il faut observer, autant que possible, dit Blondel, que les *balustres* soient en nombre impair (pas plus de onze, pas moins de cinq dans une travée), et que la distance qui les sépare soit égale à la moitié de leur plus gros diamètre, afin que le vide égale le plein. Les proportions des *balustres* et leur galbe doivent répondre aux différents caractères des ordres d'architecture sur lesquels ils sont posés; s'ils sont placés au-dessus d'un attique, c'est l'ordre de dessous qui doit régler le genre et la richesse qu'il faut leur donner. Il y a, dès lors, autant de manières de profiler les *balustres* qu'il y a d'ordres. Le *balustre* toscan, qui convient particulièrement aux constructions rustiques, aux terrasses des jardins et des parcs, a ordinairement sa tige quadrangulaire; le *balustre* corinthien, qui est le plus fréquemment employé, se place indistinctement sur tous les ordres, excepté l'ordre toscan : à Trianon, il figure sur un ordre ionique; à Vincennes, sur un ordre dorique; au château de Clagny, sur un ordre composite; au Louvre, sur un ordre corinthien. Dans les escaliers, les moulures des *balustres* sont tantôt rampantes, tantôt horizontales; dans le premier cas, elles ont l'avantage de réunir les conditions de parallélisme qui sont presque indispensables en architecture; mais elles ont l'inconvénient de présenter un aspect contraire à l'idée de solidité : il semble que les *balustres* glissent de dessus leur socle.

BALUSTRÉ, ÉE (ba-lu-stré) part. pass. du v. Balustrer : *Terrasse* BALUSTRÉE.

BALUSTRER v. a. ou tr. (ba-lu-stré — rad. *balustre*). Munir d'une balustrade : BALUSTRER *une terrasse*, *un escalier*.

BALUX s. m. (ba-lukss). Sable aurifère de certaines rivières.

BALUZE (Etienne), célèbre érudit, né à Tulle en 1630, mort à Paris en 1718. Il fut bibliothécaire de Colbert et professa le droit canon au collége de France, dont Louis XIV le nomma inspecteur. On sait que c'est par ses soins que la bibliothèque du ministre acquit la plus grande partie des trésors littéraires qui la rendirent célèbre parmi les savants. Ayant blessé la susceptibilité du roi dans un de ses ouvrages, en prouvant que les Bouillon descendaient des anciens ducs de Guyenne, comtes d'Auvergne, il se vit priver de sa place et de ses pensions et exiler de Paris, où il ne rentra qu'en 1713. Outre de nombreux manuscrits, il a laissé quarante-cinq ouvrages imprimés. Les principaux sont : *Regum francorum Capitularia*, riche collection de capitulaires enrichie de notes pleines d'érudition (1677 et 1780); *Conciliorum nova Collectio*, dont il ne publia qu'un volume (1683); *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne; Vie des papes d'Avignon* (1693), qui passe pour un de ses meilleurs ouvrages; des éditions de saint Cyprien, de Salvien, de Loup, de Ferrières, etc., ainsi qu'un grand nombre de savantes dissertations.

Baluze est un des hommes qui ont rendu le plus de services à l'érudition et aux lettres, par ses travaux comme par ses efforts pour rassembler des livres, des manuscrits, des documents de toute sorte, et par la libéralité avec laquelle il les communiquait aux écrivains et aux savants.

Il composa lui-même son épitaphe :

Il gît ici, le sire Etienne;
Il a consommé ses travaux;
En ce monde il eut tant de maux,
Qu'on ne croit pas qu'il y revienne.

Par son testament, il ordonna que sa bibliothèque fût vendue en détail, afin de faciliter à un plus grand nombre de gens de lettres et d'amateurs l'acquisition des raretés qu'elle contenait. Ses propres manuscrits, ses extraits, les livres ou pièces annotés de sa main, le tout au nombre de quinze cents, furent acquis par le roi et sont aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. L'abbé Vitrac a prononcé et publié un *Eloge de Baluze* (Limoges, 1777, in-8°).

BALVANE s. m. (bal-va-ne). Piége pour les gelinottes.

BALYZE s. f. (ba-li-ze). Eaux et for. Cordon de taillis ou de futaie qu'on laisse autour d'une coupe.

BALZAC s. m. (bal-zak). Agric. Variété de raisin.

BALZAC (Jean-Louis GUEZ, seigneur DE), célèbre littérateur français, né à Angoulême en 1594, mort en 1654. Il était fils d'un gentilhomme angoumoisin, Guillaume Guez, qui servit sous le duc d'Epernon, et qui, ayant fait bâtir un château, près d'Angoulême, au village de Balzac, ajouta depuis lors à son nom celui de sa châtellenie. Le jeune de Balzac, après avoir étudié chez les jésuites, fit à dix-sept ans un voyage en Hollande, pour y compléter son éducation. Il y connut le savant Baudius, et y fit paraître son premier ouvrage, intitulé *Discours politique d'un gentilhomme français*, dans lequel il se prononce pour la liberté et pour la réforme. Il se livra en *même temps*, *en compagnie de* Théophile de Viau, à une vie de plaisirs si peu mesurés que sa santé en fut altérée, et que, depuis lors, il se voua au célibat sans beaucoup de mérite. Revenu en France en 1618, il se rendit près du duc d'Epernon, protecteur de son père, il vécut dans l'intimité du fils du duc, qui, devenu cardinal de Lavalette, l'emmena avec lui en Italie et en fit son agent d'affaires à Rome. C'est alors que Balzac commença à écrire des lettres qui eurent un grand retentissement. Lorsqu'il quitta l'Italie, en 1622, et qu'il se rendit à Paris, il y était déjà presque célèbre. Il reçut partout l'accueil le plus flatteur, et se vit recherché des plus grands personnages, au nombre desquels se trouvait l'évêque de Luçon, si fameux, depuis, sous le nom de cardinal de Richelieu. Son premier recueil de lettres, publié en 1624, obtint un succès prodigieux, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe. Devenu tout à coup célèbre, Balzac eut aussitôt un grand nombre d'envieux, et, par conséquent, d'adversaires acharnés. A leur tête se trouvèrent deux feuillants, dom André de Saint-Denis, qui l'attaqua vivement comme plagiaire dans un livre intitulé : *Conformité de l'éloquence de M. de Balzac avec celle des plus grands personnages des temps passés et des temps présents;* et le P. Goulu, général de l'ordre, qui, sous le titre de *Pyllarque*, publia contre lui la plus virulente des diatribes. Pour répondre à ces attaques passionnées, Balzac fit paraître son *Apologie*, sous le nom du prieur Ogier. Celui-ci, paraît-il, en avait préparé les matériaux, mis en œuvre par Balzac lui-même avec un art consommé. Cette apologie où, avec le peu de modestie qui lui était habituel, Balzac se donnait les éloges les plus fastueux, ne fit qu'ajouter un aliment de plus au débat. Fatigué de cette lutte, il se détermina à vivre désormais dans la retraite. D'autres déceptions contribuèrent à lui faire prendre cette résolution. Il désirait obtenir un évêché ou tout au moins une riche abbaye; mais pensant qu'on devait aller au-devant de lui, et qu'il ne devait point solliciter, il finit par déplaire à Richelieu. Le ministre l'accusa de vivre trop retiré, de ne pas se montrer à la cour, et ne lui donna jamais que le titre d'historiographe de France. Retiré au fond de sa province, dans son château de Balzac, il y passa la plus grande partie de sa vie, composant des ouvrages et se livrant tout entier au culte des lettres. Mais il ne vécut pas pour cela dans l'oubli et dans l'isolement. Non-seulement il recevait des visites d'amis et de grands personnages, mais encore il était en correspondance journalière avec Chapelain, Costar, Voiture, etc., et les personnes du plus haut rang mettaient un prix inestimable aux lettres de l'*ermite de la Charente*, ainsi qu'on l'appelait souvent à l'hôtel de Rambouillet.

Les lettres de Balzac eurent un grand retentissement à l'époque où elles parurent; l'auteur savait les *lancer*. « Comme elles contenaient toujours des choses très-flatteuses pour les personnes à qui il les adressait, dit Joseph de Maistre, on mettait quelque prix à se les communiquer; on en faisait même des copies. Balzac avait compté sur la vanité de ses correspondants, et il ne s'était pas trompé dans ses calculs. Les louanges qu'il prodiguait aux autres devaient servir de véhicule à sa propre réputation. Au fond, ces lettres étaient bien faites pour faire sensation. Balzac, qui ne manquait pas de vues profondes, trouvait un langage hérissé de grec et de latin. Malherbe avait commencé par purger la poésie de ces locutions étrangères; il avait du nombre et de l'harmonie sans cesser d'être correct; Balzac voulut opérer dans la prose la même révolution que Malherbe dans les vers. Il ne pouvait y parvenir que par des écrits où le français parût avec tous ses avantages et dépouillé de cette superfétation d'érudition gréco-latine....... Balzac a mis dans ses lettres tout ce qu'il avait dans l'esprit et dans le cœur : les préjugés d'un érudit et les scrupules d'un grammairien, qui, peu satisfait de sa langue, qu'il trouve rude, informe, sèche, presque barbare, s'applique de toutes ses for-

ces à lui donner de la correction, sans nuire au naturel; de l'harmonie, sans lui ôter de la vigueur; du coloris, sans l'énerver; et cela, non-seulement quand il parle de choses d'un ordre élevé, mais encore lorsqu'il exprime les idées les plus simples. La première règle, c'est d'être naturel, et Balzac ne l'est point. Ce sont, il est vrai, chez lui des phrases irréprochables sous le rapport de la correction; mais c'est aussi un flux intarissable de métaphores, d'hyperboles, de figures de tout genre, qui fatigue, épuise l'attention, et finit par devenir insupportable. Ce qui rend le défaut de Balzac plus extraordinaire, c'est qu'il savait très-bien apprécier la littérature de son temps, et voir ce qu'il y avait en elle de faux et d'exagéré. Il est plus aisé d'établir un précepte que de s'y conformer, surtout quand on se trouve dans la position de Balzac; semblable au nouveau riche, qui met partout de la dorure, il a mis de l'esprit et de l'érudition partout; il se regardait en quelque sorte comme le créateur d'un nouveau langage, et l'on sait que tous les arts commencent par l'exagération. Or, de l'exagération des idées au pédantisme il n'y a qu'un pas. Les admirateurs de Balzac avaient formé des associations où chacun était tenu, dit Ménage, « de prendre garde à parler correctement, et à ne pas faire de fautes dans les entretiens d'assemblées. » On sait que, dans un temps où il n'était pas facile d'être correct, une telle contrainte devait complètement exclure le naturel dans la conversation. A plus forte raison devait-il en être ainsi dans les lettres, où la parole écrite peut plus facilement s'assujettir à des règles. Il ne faut pas s'imaginer, au surplus, que tout le mérite de Balzac a consisté dans l'art d'arranger des mots d'une manière plus ou moins harmonieuse. Sous ces périodes sonores se cachent des idées justes, des aperçus ingénieux, des sentiments de l'ordre le plus élevé... Ses lettres sont dépourvues de l'agrément qu'offrent en général les correspondances privées, et dénuées d'ailleurs d'intérêt, car on n'y trouve ni anecdotes, ni détails familiers, ni épanchements de confiance; mais elles peuvent paraître un monument précieux à conserver comme constatant l'état de la langue au milieu du XVIIe siècle et les efforts progressifs qu'elle a faits pour se polir, se perfectionner et se compléter. On y trouve, en effet, une foule de mots tout nouveaux, que l'on s'est empressé d'adopter et que l'usage général a consacrés, tels que *féliciter*, *urbanité*, *bienfaisance*, etc. On y trouve aussi des idées heureuses, que beaucoup d'écrivains postérieurs se sont appropriées.

Ces lettres, qui répondent si peu à l'idée que nous nous faisons aujourd'hui du style épistolaire, furent d'autant plus recherchées que la réputation de Balzac s'étendait plus au loin. On lui en demandait de toute part, dit M. Nisard; on les colportait d'une maison à l'autre, on invitait les gens à dîner pour leur en faire la lecture. Balzac ne pouvait suffire à toutes les exigences;... aussi se plaignait-il « d'être assassiné des civilités qui lui venaient des quatre parties du monde; » mais, malgré tout cela, il était heureux de son malheur,... ce qui ne l'empêchait pas d'écrire à Chapelain : « Vous ne sauriez croire combien je suis las du monde et dégoûté de moi-même. Toutes les choses qui m'ont chatouillé me blessent. J'estime autant un almanach qu'une histoire; les simples mots de style me font mal à la tête. Plût à Dieu m'être défait de ma bonne ou mauvaise réputation, et j'ai envie de changer de nom, afin de ne plus prendre part à tout ce qui se dit de Balzac, et ne m'intéresser, ni de la louange, ni du blâme qu'on lui donne. »

On dit ces choses-là et souvent on n'en pense pas le premier mot; cependant un aveu de Balzac ferait croire assez volontiers à sa franchise. Parlant un jour de Saumaise, il déclara « qu'une petite lettre lui coûtait plus qu'un volume ne coûtait à ce bienheureux écrivain, » et il disait à Scudéri : « J'admire votre facilité, votre abondance; vous pouvez écrire plus de calepins que moi d'almanachs. »

En 1631, Balzac fit paraître le *Prince*, qu'il avait d'abord nommé le *Ministre d'Etat*. C'est, d'après M. Nisard, un portrait du prince, tel qu'un honnête rêveur peut le désirer, avec un caractère, des mœurs, des qualités qui n'existent que dans l'imagination. Trois ans après la publication de ce livre, qui fut censuré par la Sorbonne, Balzac, lors de la fondation de l'Académie française, fut appelé à en faire partie, et on l'exempta, par une faveur toute spéciale, d'assister aux séances.

Vers la fin de sa vie, il tomba dans la plus grande dévotion. Il fit construire des chambres au couvent des capucins d'Angoulême, pour s'y livrer à des pratiques de piété, fit distribuer de son vivant huit mille écus en œuvres pies, ce qui prouve qu'il ne se borna pas seulement à faire passer dans la langue le mot *bienfaisance*, et il légua, en mourant, une somme à l'Académie française pour y fonder un prix d'éloquence. C'est sous l'empire de ces idées qu'il écrivit son *Socrate chrétien* (1652), sorte de dissertation érudite et pompeuse sur l'excellence de la morale et de la religion. Après sa mort, on publia quelques ouvrages qui ajoutèrent encore à sa renommée : les *Entretiens*, en 1657, et l'*Aristippe*, en 1658. (V. ARISTIPPE.) On considère ce dernier ouvrage comme le chef-d'œuvre de Balzac. « *Aristippe* est mon bien-aimé, disait-il lui-même; il est les délices de mes yeux et la consolation de ma vieillesse. Je l'ai fait et refait cent douzaines de fois, j'y ai employé toute ma science, tout mon esprit et tout celui des autres. »

En résumé, malgré la pompe emphatique et la recherche extrême qui déparent si souvent les écrits de Balzac, on ne saurait méconnaître la grande influence que son génie essentiellement oratoire a eu sur notre langue, et il doit être placé aux nombre de nos meilleurs écrivains eu égard à l'ordre des temps. « Il est utile à lire et à méditer, également propre à instruire et à former, dit Joubert; souvent il dépasse le but; mais il y conduit et il ne tient qu'au lecteur de s'y arrêter. »

Outre les ouvrages que nous venons de citer, Balzac a composé une satire intitulée le *Barbon* (1648); un nombre considérable de vers latins, sous le titre de *Tres libri carminum* (1650); une foule de dissertations et d'entretiens, notamment sa dissertation sur l'*Herodes Infanticida* de Heinsius, etc. Ses Œuvres complètes ont été publiées à Paris (1665, 2 vol. in-folio). On a également un *Choix des lettres de Balzac* (1806); les *Pensées de Balzac*, précédées d'observations, par Moreau de Mersan (1807), et les *Œuvres choisies de Balzac*, données par Malitourne (1822).

BALZAC (Charles-Louis), architecte et littérateur, né à Paris, mort en 1820. Il fut adjoint à l'expédition d'Egypte, et enrichit de précieux dessins d'architecture le grand ouvrage de la commission. On a de lui un opéra-comique, les *Deux meuniers*, des poésies, un petit poëme, *Douleurs et guérison* (1819), etc.

BALZAC (Honoré DE), célèbre romancier, né à Tours le 27 floréal an VII (16 mai 1799), jour de la Saint-Honoré, dont on lui donna le nom, mort à Paris le 20 août 1850. Malgré ses prétentions aristocratiques, Balzac était de naissance roturière, et il n'avait absolument rien de commun avec les familles auxquelles il prétendait se rattacher. La particule, qui, comme on le sait d'ailleurs, n'est pas toujours une preuve de noblesse authentique, ne lui appartenait pas. Sur son acte de naissance, il est tout bonnement, tout bourgeoisement, tout *vilainement* nommé *Balzac*, ainsi que son père. La même particularité a été constatée sur l'acte de naissance de son frère Henri-François, qui naquit huit ans plus tard, et n'eut jamais la velléité de blasonner son nom. Ces renseignements anthentiques ont été fournis par M. Champoiseau, président honoraire de la Société archéologique de Tours (V. *Revue des Deux-Mondes*, 15 décembre 1856, page 721). Si nous insistons sur ce détail, qui ne saurait être qu'une vétille à une époque où la démocratie, bien que cachée derrière un nuage, règne en souveraine absolue, c'est que cette faiblesse vaniteuse forme un des traits saillants de ce singulier esprit, qui s'était fabriqué une généalogie romanesque que lui-même avait fini par prendre au sérieux, comme celles qu'il donnait à ses héros.

Et maintenant, ce n'est pas sans quelque embarras que nous avouerons, au début de cet article, que, tout en admirant la fécondité laborieuse, la verve pittoresque et la puissance d'observation de ce conteur prestigieux, de cet artiste en fictions, nous ne pouvons nous accoutumer à l'espèce de fétichisme dont il est l'objet depuis sa mort. En présence d'un tel engouement, nous craignons de choquer un certain nombre de nos lecteurs en hésitant à nous incliner devant l'idole aussi bas que l'exigent ses fanatiques admirateurs. Nous avons sous les yeux un grand nombre d'études biographiques et littéraires qui sont, pour la plupart, des dithyrambes. Suivant ses dévots, Balzac n'est pas seulement le plus grand écrivain du siècle, c'est aussi le plus profond des penseurs et des philosophes, le plus sublime des génies, et, pour parler la langue emphatique de ces enthousiastes, le *colosse* de la littérature contemporaine. Nous ne savons quel idolâtre ou quel compère l'a ridiculement nommé le *Christ de l'art moderne*.

Bien que l'effet ordinaire des louanges excessives soit de provoquer les réactions de la critique, nous ferons tous nos efforts pour nous tenir dans une juste mesure et pour accorder à Balzac le genre d'admiration qui lui convient, et que les hyperboles de ses partisans pourraient lui faire contester. Tous ces adorateurs qui, comme la statue de Memnon, saluent le soleil chaque matin dans leur feuilleton, dans leur chronique, tous ces petits poussins qui se sont réfugiés dans le giron de Jupiter, et qui s'abritent chaque soir sous les ailes de cet aigle du XIXe siècle, vont crier au scandale, nous appeler sacrilége, iconoclaste... Que nous importe? Il est bon, il est sain, il est moral de dire la vérité aux morts, pour que cette vérité serve de leçon aux vivants, envers lesquels, selon le sentiment de Voltaire, on est obligé à plus de ménagements.

La biographie d'Honoré Balzac n'offre qu'un intérêt relatif. Très-médiocre élève du collége de Vendôme, nourri au hasard de lectures mal digérées, il vint jeune à Paris, où il ébaucha quelques autres études, et où il mena, jusqu'à l'âge de trente ans, une vie singulièrement aventureuse, pleine de tâtonnements, d'efforts en sens divers, d'entreprises et d'avortements. Ce sont là, dira-t-on, les débuts ordinaires du génie. Rien n'est, malheureusement, plus vrai; mais il y a cependant une distinction à faire entre les mâles souffrances des grands lutteurs en travail d'une idée impersonnelle, inventeurs ou philosophes, et les déceptions des ambitieux, uniquement préoccupés de la fortune et de la gloire, de l'agrandissement de leur personnalité. La fortune et la renommée, telles furent, en effet, les seules Muses de Balzac; et, bien que nous n'ayons aucun détail biographique sur ses premières années, il est probable que ces Muses furent celles qui chantèrent autour de son berceau; car l'homme est dans l'enfant, comme le chêne est dans le gland. Du reste, il est juste de reconnaître qu'il a poursuivi son but avec une énergie, une opiniâtreté de travail et une force de volonté, qui méritaient bien le succès qu'il a fini par conquérir.

Enfoui dans une mansarde pendant de longues années, il entassa, de 1820 à 1828, volumes sur volumes, tantôt en collaboration avec Lepoitevin Saint-Alme, qui prenait le nom de *Villerglé*, tantôt seul, sous les pseudonymes d'*Horace de Saint-Aubin* et de *lord R'hoone*. Toujours, comme on le voit, des noms aristocratiques, pour ne pas trop déroger, même sous le masque. Voici les titres de quelques-uns de ces romans informes, que lui-même appelait, assez prétentieusement, ses *études :* Les *Deux Hector*, le *Centenaire*, le *Vicaire des Ardennes*, l'*Héritière de Birague*, *Clotilde de Lusignan*, la *Dernière fée*, *Michel et Christine*, l'*Anonyme*, *Wann-Chlore*, le *Corrupteur*, etc. Au témoignage de M. Sainte-Beuve (*Critiques et portraits*, 1836), qui a eu le courage de les lire; de l'aveu des plus ardents disciples du maître, il n'y a absolument rien dans ces essais, ni originalité ni style, nul indice de talent et d'avenir littéraire. Une volonté moins robuste se fût découragée mille fois; mais Balzac avait une foi inébranlable dans son génie, auquel personne ne pouvait croire, et il persévéra obstinément dans sa voie. Dans l'intervalle, il avait courageusement tenté de s'assurer l'indépendance par des spéculations industrielles. Il se fit éditeur, imprimeur, fondeur; mais ces entreprises ne réussirent point et ne lui laissèrent que des dettes. En tout état de cause, nous préférons, dans la vie de Balzac, ces tentatives honorables aux combinaisons fantasques et puériles que, dans la suite, il improvisait chaque jour pour violenter la fortune rebelle. Son insuccès le rendit à la littérature. « L'imprimerie, dit-il, m'a pris tant de capital, qu'il faut qu'elle me le rende. » Et, comme un robuste ouvrier, il reprit vaillamment le collier du travail, qu'il n'a jamais quitté depuis. Répétons-le, cette ardeur fut une des grandes qualités de Balzac, et l'on ne peut trop admirer sur ce point son énergie, quand on rapproche le nombre de ses écrits de la difficulté qu'il éprouvait à les produire; quand on connaît sa méthode de composition, ses efforts laborieux, les continuels remaniements qu'il faisait subir à ses écrits. On sait que sa *copie*, et surtout ses épreuves, étaient la terreur des typographes, qui se les repassaient de main en main, ne voulant pas faire chacun plus d'*une heure de Balzac*. Cela était devenu proverbial dans les imprimeries; on faisait du Balzac par corvée. Sa manière de procéder était celle-ci : quand il avait suffisamment médité un sujet, il traçait en quelques pages une espèce de scénario informe, qu'il envoyait à l'imprimerie. Cette ébauche de premier jet lui revenait en *placards*, dont il emplissait en tous sens les marges d'un feu d'artifice de corrections et d'additions. Les épreuves se multipliaient, et le texte primitif avait depuis longtemps disparu sous les amplifications, qu'il remaniait encore, ajoutant, modifiant toujours et sans se lasser jamais. Tel de ses romans n'a paru qu'après la douzième épreuve; et quelles épreuves! On assure même que quelques-uns sont allés jusqu'à la vingtième. Les libraires refusaient de supporter les frais de ces interminables corrections, qui nécessairement ébréchaient les honoraires de l'écrivain. Des enfantements aussi laborieux indiquent sans doute un grand amour de la perfection; mais ils trahissent en même temps les efforts pénibles d'un auteur, obligé d'arracher par lambeaux les idées de son esprit. On ne saurait nier qu'un grand nombre de défauts, qui frappent dans ses ouvrages, ne soient une conséquence de ce mode incohérent de composition.

Le *Dernier Chouan* (1827) ouvre la série des ouvrages que Balzac a reconnus et signés de son nom (à cette époque, il ne s'affublait pas encore du *de*). On y trouve, pour la première fois, du pittoresque et une certaine entente dramatique; mais l'imitation de Walter Scott est évidente. Nous passons sur *Catherine de Médicis*, roman historique ou prétendu tel, que sa sœur, Mme Surville, donne pour un de ses plus beaux livres, mais que personne n'a jamais lu. Le nom de Balzac sortit enfin de sa longue obscurité par un livre de saveur mordante et graveleuse, qui contenait juste assez d'esprit pour faire passer beaucoup de cynisme et de corruption, la *Physiologie du mariage* (1829), sorte de macédoine où il rajeunit un sujet usé, et d'où la morale est exclue dès le titre. Il y a certainement beaucoup de verve dans cette élucubration, mais encore plus de scepticisme et d'immoralité. En outre, certains détails choquants et grossiers font trop souvent penser à Rétif de la Bretonne et à son *Pornographe*. Balzac publia, dans la même année, quelques croquis nouveaux : *Gloire et malheur*, *El Verdugo*, la *Maison du chat qui pelote*, le *Bal de Sceaux*. Cependant il n'était pas encore classé parmi les romanciers en renom, quand parut, en 1830, la *Peau de chagrin*, livre qui fit beaucoup de bruit, et qui contient, au milieu de fragments qui annoncent un talent réel, de malheureuses imitations d'Hoffmann et parfois de Rabelais, des boursoufflures de lyrisme, des obscurités prétentieusement philosophiques, des banalités déclamatoires et des affectations d'immoralité. Néanmoins, le succès fut complet; ce roman étrange fut lu et relu, et l'auteur aidait lui-même à la vogue par de chaleureuses réclames, où il se prodiguait les éloges les plus outrés et se comparait modestement aux plus grands génies de l'histoire littéraire. On a prétendu qu'il ne se préoccupait en aucune manière du sort de ses ouvrages, une fois qu'ils étaient sortis de sa plume, et qu'il ne recherchait point les éloges des journaux. Un des écrivains les plus justement estimés de notre époque a imprimé sérieusement dans son étude sur Balzac : « Il ne demandait d'éloges à personne. Nul auteur ne fut plus insoucieux que lui des articles et des réclames à l'endroit de ses livres; il laissait sa réputation se faire toute seule, sans y mettre la main, et jamais il ne courtisa les journalistes. » Comme réponse à ces complaisantes fictions de l'amitié, nous citerons une curieuse pièce qui a été publiée dans l'*Amateur d'autographes* du 15 mai 1865. C'est une réclame hyperbolique *écrite entièrement de la main de Balzac*, et destinée à quelque journal, à propos d'une réimpression de la *Peau de chagrin* (édition Gosselin, 1832). Nous l'insérons tout entière, sans y changer une virgule :

« Les *Contes philosophiques* de M. de Balzac ont paru cette semaine chez le libraire Gosselin. La *Peau de chagrin* a été jugée comme ont été jugés les admirables romans d'Anne Radcliffe. Ces choses-là échappent aux annalistes et aux commentateurs. L'avide lecteur s'en empare, de ces livres. Ils jettent l'insomnie dans l'hôtel du riche et dans la mansarde du poëte; ils animent la campagne; l'hiver ils donnent un reflet plus vif au sarment qui pétille; grands priviléges du conteur. C'est qu'en effet c'est la nature qui fait les conteurs. Vous aurez beau être savant et grave écrivain, si vous n'êtes pas venu au monde conteur, vous n'obtiendrez jamais cette popularité qui a fait les *Mystères d'Udolphe* et la *Peau de chagrin*, les *Mille et une nuits* et M. de Balzac. J'ai lu quelque part que Dieu mit au monde Adam le nomenclateur en lui disant : *Te voilà homme!* Ne pourrait-on pas dire qu'il a mis aussi dans le monde Balzac le conteur en lui disant : *Te voilà conte!* Et en effet quel conteur! que de verve et d'esprit! quelle infatigable persévérance à tout peindre, à tout oser, à tout flétrir! Comme le monde est disséqué par cet homme! quel annaliste! quelle passion et quel sang-froid!

» Les *Contes philosophiques* sont l'expression au fer chaud d'une civilisation perdue de débauches et de bien-être que M. de Balzac expose au poteau infamant. C'est ainsi que les *Mille et une nuits* sont l'histoire complète du mol Orient à ses jours de bonheur et de rêves parfumés. C'est ainsi que *Candide* est toute l'histoire d'une époque où il y avait des bastilles, un Parc-aux-cerfs et un roi absolu. En prenant ainsi et du premier bond une place à côté de ces conteurs formidables ou gracieux, M. de Balzac a prouvé une chose qui était à démontrer encore : à savoir que le drame, qui n'était plus possible aujourd'hui sur le théâtre, était encore possible dans le conte, que notre société si dangereusement sceptique, blasée et railleuse, véritable *Phœdora* sans âme et sans cœur, pouvait encore cependant être remuée par les galvaniques secousses de cette poésie des sens colorée, vivante, en chair et en os, prise de vin et de luxure à laquelle s'abandonne avec tant de délices et de délire M. de Balzac. De sorte que la surprise a été grande lorsque, grâce à ce conteur, nous avons encore trouvé parmi nous quelque chose qui ressemble à la poésie; les festins, l'ivresse, la fille de joie, folle de son corps, donnant ses caresses au milieu de l'orgie, le punch qui court couronné de flammes bleues, la politique en gants jaunes, l'adultère musqué, la petite fille s'abandonnant au plaisir, à l'amour, rêvant tout haut; la pauvreté propre et reluisante, si entourée de décence et d'heureux hasards, nous avons vu tout cela dans Balzac. L'Opéra et ses filles, le boudoir rose et ses molles tentures, le festin et ses indigestions; nous avons même vu apparaître encore les médecins de Molière, tant cet homme a besoin de sarcasmes et de grotesques. Plus vous avancez dans la *Peau de chagrin*, vices, vertus manquées, misères, ennui, profond silence, science sèche et décharnée, scepticisme anguleux et sans esprit, égoïsme ridicule, vanités puériles, amours soldés, juifs brocanteurs, que sais-je? plus vous reconnaissez avec étonnement et douleur qu'ainsi est construit en effet ce XIXe siècle où vous vivez. La *Peau de chagrin*, c'est *Candide* avec des notes de Béranger; c'est les misères, c'est le luxe, c'est la foi, c'est la moquerie, c'est la poitrine sans cœur et le crâne sans cervelle du XIXe siècle, ce siècle si paré, si musqué, si révolutionnaire, si peu lettré, si peu quelque chose; ce siècle de fantasmagories brillantes dont on ne pourra plus rien saisir dans cinquante ans, excepté la *Peau de chagrin* de M. de Balzac. »

Notons en passant avec quelle ténacité Bal-

zac cherche à établir une parenté entre sa *Peau de chagrin* et *Candide*. On verra plus loin combien sont fragiles les liens qui unissent les deux œuvres.

Sans tenir compte, pour le moment, des classifications que Balzac a imaginées après coup pour ses ouvrages, nous en donnerons ici la liste, en suivant l'ordre chronologique de leur composition, aussi exactement que cela est possible; car lui-même a souvent oublié de les dater, et il a maintes fois changé ses titres. Suivant sa sœur, Mme Surville, il a publié, de 1827 à 1848, 97 ouvrages formant 10,816 pages de l'édition compacte de la *Comédie humaine*, triplant au moins celles des in-8o ordinaires de la librairie. Nous rappelons ici qu'on trouvera dans ce Dictionnaire l'analyse des principaux de ces romans. V. GRANDET; FEMME DE TRENTE ANS; PHYSIOLOGIE DU MARIAGE; PARENTS PAUVRES, etc.

Voici cette liste, dont nous exceptons naturellement les ouvrages que nous avons cités plus haut :

1830. La *Vendetta*, *une Double famille*, *Etude de femme*, *Gobseck*, *Autre étude de femme*, la *Grande Bretèche*, *Adieu*, l'*Elixir de longue vie*, *Sarrasine*.

1831. *Madame Firmiani*, le *Réquisitionnaire*, l'*Auberge rouge*, *Maître Cornélius*, les *Proscrits*, *un Episode sous la Terreur*, *Jésus-Christ en Flandre*.

1832. Le *Martyr calviniste*, le *Message*, le *Chef-d'œuvre inconnu*, le *Colonel Chabert*, le *Curé de Tours*, la *Bourse*, *Louis Lambert*, la *Femme abandonnée*, la *Grenadière*, l'*Illustre Gaudissart*, la *Mazana*, *Une passion dans le désert*, les *Cent Contes drôlatiques* (1er dixain), *Deux contes bruns*.

1833. Le *Médecin de campagne*, *Ferragus*, *Eugénie Grandet*, *Séraphita*, les *Employés*, les *Cent Contes drôlatiques* (2e dixain).

1834. La *Duchesse de Langeais*, le *Père Goriot*, la *Recherche de l'absolu*, *un Drame au bord de la mer*.

1835. La *Fille aux yeux d'or*, le *Contrat de mariage*, *Melmoth réconcilié*, *Un grand homme de province* (*Illusions perdues*), la *Femme de trente ans* (la fin en 1842), le *Lis dans la vallée*.

1836. L'*Enfant maudit*, la *Messe de l'athée*, *Facino Cane*, la *Vieille fille*.

1837. Le *Curé de village*, *Gambara*, le *Cabinet des antiques*, *César Birotteau*, les *Cent Contes drôlatiques* (3e dixain), la *Filandière*.

1838. *Une fille d'Eve*, les *Secrets de la princesse de Cadignan*, *Mercadet* (pièce de théâtre).

1839. *Pierre Grassou*, *un Prince de la Bohême*, *Massimilia Doni*, la *Paix du Ménage*, *Pierrette*, *Traité sur les excitants modernes*, *Vautrin* (drame).

1840. *Z. Marcas*, les *Ressources de Quinola* (comédie), la *Revue parisienne*.

1841. *Mémoires de deux jeunes mariées*, *Ursule Mirouet*, *une Ténébreuse affaire*, *Béatrix*, *Physiologie du rentier*.

1842. La *Fausse maîtresse*, *Albert Savarus*, *un Début dans la vie*, *un Ménage de garçon*, *Paméla Giraud* (pièce de théâtre).

1843. La *Muse du département*, *Honorine*, *Eve et David* (fin des *Illusions perdues*), *Splendeur et misère des courtisanes* (1re partie), *Monographie de la presse parisienne*.

1844. *Modeste Mignon*, *Gaudissart II*, *Petits mystères de la vie conjugale*, *Philosophie de la vie conjugale*, *Paris marié*.

1845. Les *Paysans* (1re partie), *Esquisse d'homme d'affaires*, les *Comédiens sans le savoir*, l'*Envers de l'histoire contemporaine*, le *Curé de village* (fin).

1846. *Splendeurs et misères des courtisanes* (2e partie), *Dernière incarnation de Vautrin*, le *Député d'Arcis*, *Etude sur Stendahl* (Henri Beyle).

1847. Les *Parents pauvres*, la *Théorie de la démarche*, la *Marâtre* (drame).

Il faut ajouter à cette longue nomenclature quelques autres ouvrages, ainsi qu'un certain nombre d'articles et de travaux divers publiés dans les journaux et revues, sans parler des nombreuses réclames, bien entendu non signées.

Quoique beaucoup de ces écrits ne soient que de simples nouvelles, d'un mérite fort inégal, on n'en est pas moins surpris d'une telle fécondité, rapprochée, nous le répétons, des procédés pénibles de composition que l'on connaît.

Le moment lumineux de la carrière de Balzac, et qui marque en quelque sorte la floraison de son génie, c'est l'époque où il publia les nouvelles et romans qu'il a classés en *Scènes de la vie privée* et *Scènes de la vie de province*. On peut voir ces classifications dans la *Comédie humaine*, avec d'autres auxquelles, dans l'origine, il n'avait sans doute pas songé. Les principaux de ces tableaux de genre sont : la *Femme abandonnée*, la *Femme de Trente ans*, la *Grenadière*, les *Célibataires*, le *Lis dans la vallée*, la *Vieille fille*, etc., au premier rang, *Eugénie Grandet*. Nous savons que, plus tard, il éprouvait une espèce de dépit de s'entendre toujours appeler l'*auteur d'Eugénie Grandet*. Cependant, malgré ses illusions sur ses autres créations, on peut dire que cette œuvre est une des plus remarquables qui soient sorties de sa plume. Ces nouvelles, qui fondèrent sa réputation, la soutiendront dans l'avenir, quand ses grandes compositions seront oubliées.

Balzac était peintre, peintre de mœurs surtout; il avait un sentiment très-fin de la vie privée, des mœurs bourgeoises, des réalités vulgaires de l'existence, des scènes d'intérieur, des petites misères et des trivialités; sous ce rapport, sa faculté d'observation, servie par une vaste mémoire, lui fournit des effets d'une réalité saisissante. Quand il trace un portrait, on dirait que le modèle pose devant lui. Il avait le don singulier de vivre ses personnages, de s'incarner en eux; c'est ce qui leur donne tant d'idéalité, quelque étranges et quelque invraisemblables qu'ils soient. On en peut dire autant de ses descriptions. Il a le talent de les colorer, de les animer, de leur donner en quelque sorte une physionomie; il vous intéresse à un ameublement, à une tenture somptueuse ou fanée, à une allée de jardin, à la façade d'une auberge, à une vieille maison de province, à un intérieur de courtisane ou de vieux célibataire, de palais ou d'hôtel garni, de femme à la mode ou de vieille fille, d'étudiant ou d'usurier, de savant ou de bourgeois enrichi. Mais, s'il a un vif *sentiment* de la réalité, s'il sait en faire saillir les plus minces détails, trop souvent aussi il tombe dans la puérilité et les infiniments petits, dans les excès descriptifs les plus fatigants. Quand il s'égare, et, en ce genre, il s'égare souvent, il ne vous fait grâce ni d'une ride, ni d'une verrue, ni d'un clignement d'yeux, ni d'un pli de rideau, ni d'un clou de fauteuil, ni d'un grain de poussière, *ni d'un feston*, *ni d'un astragale*. Ses descriptions ne sont plus alors que des inventaires, et le coloriste se transforme en commissaire-priseur. Ces défauts ne firent que s'exagérer avec le temps. Ainsi, dans ses premières *Scènes de la vie privée*, il esquisse souvent, en quelques coups de pinceau, des portraits brillants, énergiquement vrais, comme celui du père Grandet, tracé en pied, vivant et complet, en une seule page. Plus tard, il lui en faudra six ou huit pour décrire une physionomie. Enfin, dans sa dernière manière, il arrive à des exagérations inouïes de prolixité; dans *Béatrix*, par exemple, plus de cent pages sont consacrées à la description de la ville de Guérande, de la maison du Guénic et aux portraits du baron, de sa femme, de leurs domestiques, de leurs amis, de leurs aïeux, etc.

En même temps, il tombait de plus en plus dans la vulgarité, noyant l'action dans les détails, et se complaisant à reproduire les plus puérils et les plus choquants, parfois même les plus repoussants. Le prétexte de copier la réalité ne nous semble pas justifier ce flux de minuties sans intérêt. Il est évident que, dans une œuvre littéraire, comme dans un tableau, il ne faut pas abuser de l'accessoire ni donner la première place aux meubles et aux décorations. Quand cette manie d'observations microscopiques s'exerce sur le caractère et sur les mœurs des personnages, elle peut encore se justifier en une certaine mesure, et l'on pardonnera à un auteur d'être quelquefois ennuyeux, s'il est souvent ingénieux et vrai; mais quand il s'agit des choses matérielles, ce n'est pas se montrer trop exigeant que de désirer un peu de sobriété. Il y a dans la réalité mille choses dont la reproduction est sans utilité comme sans intérêt, et beaucoup d'autres aussi qu'il est inconvenant de décrire. Et l'on sait si Balzac, sous ce rapport, a ménagé ses lecteurs.

Nous savons que l'école réaliste, dans ses affectations d'observation minutieuse et photographique, prétend retrouver l'homme, son caractère et ses passions, dans un geste, une intonation de voix, un nœud de cravate, une mèche de cheveux, un pli de l'orteil, et mille autres misères qui sont le plus souvent des accidents du hasard. La convention joue certainement un grand rôle dans les théories de ces prétendus réalistes. Quoi qu'ils en aient, ce sont en définitive des hommes d'imagination, des poëtes (qu'ils ne prennent point cela pour une injure). Balzac, posant devant le grand statuaire David (d'Angers), lui disait, avec cette infatuation phénoménale qui lui était propre, avec cette ivresse du *Moi*, qui dans sa bouche avait plusieurs syllabes : « Surtout, étudiez mon nez; mon nez, c'est tout un monde! » Etonnante illusion! son nez était fort laid, plus que vulgaire, carré du bout, un peu renflé du milieu et partagé en deux lobes soufflés et bossués, un vrai nez de fantoche et de grotesque. Nous ne faisons cette observation puérile, qu'on le croie bien, que pour montrer l'inanité du système. Si l'on se condamnait à ne juger que par les détails extérieurs et matériels, on s'égarerait le plus souvent dans l'arbitraire et la fantaisie. Il est étonnant qu'on soit obligé de dire cela aux théoriciens qui se posent en observateurs jurés et patentés de la nature vraie et non idéalisée, que trop souvent eux mêmes ils *idéalisent* en laid. Il est certain que, si l'on jugeait Balzac d'après les procédés de parti pris qu'il emploie lui-même, on le jugerait fort injustement et fort mal. Voyez ses bons portraits, celui de Louis Boulanger, qui est le meilleur, ôtez de ce visage l'éclat extraordinaire des yeux, pourquoi n'en conviendrions-nous pas, que restera-t-il? La trogne vulgaire d'un moine ou d'un chantre. Et cette pose théâtrale, et ce costume de moine, et ce ventre rabelaisien, et tous ces indices de sensualité, et toute cette bouffissure de vanité bourgeoise! Qui reconnaîtrait là l'auteur du *Lis dans la vallée* ou de *Séraphita*?

La réalité brutale, observée sommairement avec l'œil microscopique du peintre, qui, le plus souvent, ne réfléchit que la surface matérielle, comme l'objectif du photographe, peut donc ne pas être toujours vraie, dans le *sens philosophique du mot. L'homme n'est pas* seulement une série de détails; c'est un ensemble, une synthèse, comme disent les métaphysiciens; on ne peut le juger sérieusement par la séparation des éléments, l'émiettement, à la maniere des analyses chimiques. Tel homme, que l'on condamnera sur sa caricature, aura des parties exquises qui échapperont à l'artiste exclusif, trop grossièrement occupé de la forme, et qui ne frapperont que le moraliste et le philosophe.

Pour conclure sur ce point, nous dirons que Balzac ne nous semble pas un observateur aussi profond qu'on se plaît à le répéter : l'observateur reproduit, le créateur invente; l'observateur retrace, l'idéaliste crée, et Balzac a plutôt *chargé* qu'il n'a observé. Il a beau affirmer lui-même, avec une puérile emphase, qu'il a créé *des milliers de types*, nous ne trouvons guère, dans ses œuvres, de figures qui méritent ce nom. Des types réels, on les compte chez les plus grands écrivains. Saint-Preux de Jean-Jacques, Pangloss de Voltaire, Brid'oie de Rabelais, Faust de Gœthe, Lovelace de Richardson, l'Antiquaire de W. Scott, et quelques autres encore. Avec Balzac, nous en avons une armée; mais ces prétendus grognards sont à peine des conscrits; car, où sont-ils donc ces héros? Est-ce Vautrin ou Rastignac, Mme Marneffe ou le baron Hulot, la cousine Bette ou Ferragus, de Marsay ou Quinola, Mercadet ou Modeste Mignon? Bien loin de voir des types dans ces personnages et dans la plupart de ceux de la *Comédie humaine*, nous trouvons même qu'ils ne sont point vrais; leur prétendu réalisme est une chimère. Vautrin est un forçat légendaire qui, comme les héros des plus vulgaires romans, commande à l'impossible, dirige les événements, lit à travers les murailles et saute par dessus les moulins. Rastignac est un ignoble polisson sans caractère et sans physionomie. Le père Goriot est un maniaque sans dignité, qui représente assez misérablement la grande figure de la paternité. Quinola est une plate imitation de Figaro. Nucingen est un poncif à la manière de ceux de Paul de Kock, mais moins sincèrement naïf. Mme de Mortsauf, malgré quelques belles parties, est un ange un peu douteux, dont le mysticisme quintessencié fatigue par son affectation, et qu'on n'est nullement étonné de voir retomber, vers la fin, dans les accès d'un sensualisme maladif. Hulot, les Marneffe et vingt autres suintent le vice, à faire rejeter le livre avec dégoût. Si c'est là ce qu'on nomme des types, il serait bien facile, en vérité, d'en trouver des milliers dans la littérature courante. Ce ne sont pas plus là des types qu'un puceron n'est une originalité sur une rose.

On l'a dit depuis longtemps, les œuvres d'imagination vivent surtout par le style. Or, le style de Balzac ne se ressent-il pas trop souvent des laborieux procédés de composition que l'on connaît? A côté de pages nettes, fermes et précises, ne rencontre-t-on pas de nombreuses parties où la prolixité habituelle dégénère en flux, et où l'idée est noyée dans une phraséologie prétentieusement alambiquée, incorrecte et bariolée, à l'aventure, de termes et d'images empruntés à la médecine et aux sciences? Il nous parlera *des projections fluides des regards qui servent à toucher la peau suave d'une femme*; — de l'*acutesse* des passions; — de l'atmosphère de Paris, où tourbillonne un *simoun* qui enlève les cœurs; — de la lente action du *sirocco* de l'atmosphère provinciale; — de la *raison coefficiente des événements*; — de la *mnémotechnie pécuniaire*; — de *phrases jetées en avant par les tuyaux capillaires du grand conciliabule femelle*; — d'un enfant (Louis Lambert) dont il *partageait l'idiosyncrasie*; — d'*idées dévorantes distillées par un front chauve*; — d'un amant qui enveloppe sa maîtresse dans *la ouate de ses attentions*; — des *avortements où le frai du génie encombre une grève aride*; — des *landes philosophiques de l'incrédulité*; — des *marais de l'espérance ou de l'incertitude*; — des *souterrains minés par le malheur et qui sonnent creux dans la vie intime*; — d'une ville qui est troublée *dans tous ses viscères publics et domestiques*; — de l'*éblouissante fascination* et de la *pâleur mate du son*; — de *paroles échevelées* ou *constellées*; — d'*impressions fertiles et touffues*; — des *chaudes inflexions de la voix*; — de *regards aigres*, etc., etc. On pourrait citer une multitude de phrases de cette nature, où l'afféterie le dispute au pathos et où les enluminures à la Scudéry se marient aux bouffissures à la Cyrano. Qui comprendrait, par exemple, ce que signifie le passage suivant : « Wilfrid arrivait chez Séraphita pour dire sa vie, pour peindre la grandeur de son âme par la grandeur de ses fautes, pour montrer les ruines de ses déserts; mais, quand il se trouvait dans la zone embrassée par ces yeux, dont le scintillant azur ne rencontrait point de bornes en avant et n'en offrait aucune en arrière, il redevenait calme et soumis comme le lion qui, lancé sur sa proie dans une plaine d'Afrique, reçoit sur l'aile des vents un message d'amour, et s'arrête. Il s'ouvrait un abîme où tombaient les paroles de son délire. » Et cette image, à propos d'un vieux domestique en enfance : « Wilfrid se fia sur sa perspicacité pour découvrir les parcelles de vérités que roulerait le serviteur dans le torrent de ses divagations. » Et ce début du *Lis dans la vallée* : « A quel talent nourri de larmes devrons-nous un jour la plus émouvante élégie, la peinture des pâtiments subis en silence par les âmes dont les racines, tendres encore, ne rencontrent que de durs cailloux dans le sol domestique, dont les premières frondaisons sont déchirées par des mains haineuses?... »

Ce dernier ouvrage, qui fit tant de bruit, est rempli de passages analogues, d'images discordantes, d'alliances de mots impossibles, il est écrit dans une langue surchargée d'expressions bizarres, de formules soi-disant scientifiques, bigarrée de couleurs criardes, et qui dérive en ligne directe du jargon des précieuses.

En résumé, si Balzac est souvent un peintre minutieux et pittoresque, un conteur plein de verve et d'imagination, il traduit rarement sa pensée sous une forme nette et pure, en phrases correctes et précises, en termes propres, en expressions simples et justes. Le goût, la sobriété, la mesure, lui font également défaut; et, bien qu'il eût la prétention d'enrichir la langue française, de *faire l'aumône* à cette *gueuse fière*, de la *rendre millionnaire*, pour parler son langage affecté, il est certain — et cela est fort heureux — qu'on n'adoptera jamais son vocabulaire barbouillé d'archaïsmes et de néologismes, sa syntaxe difforme, ni sa rhétorique bariolée. Cependant il avait à cet égard d'étranges illusions: il prétendait sérieusement qu'il n'y avait en France que trois hommes qui connussent leur langue, V. Hugo, Théophile Gautier et lui, et, comme à Vestris disant comiquement: Il n'y a que trois grands personnages en Europe, Voltaire, le grand Frédéric et moi, on savait gré à Honoré Balzac de ne pas se nommer le premier.

Quant à ses plans, à ses caractères, à la conduite de ses actions, rien de plus inégal et de plus vacillant. Non-seulement il composait péniblement, mais encore le plus souvent sans suite et à l'aventure, s'arrêtant quelquefois tout à coup au milieu de ses tâtonnements et de ses hésitations. Tels de ses romans, *Séraphita*, par exemple, et le *Lis dans la vallée*, sont restés plusieurs années en suspens, écrits et même publiés à moitié, l'auteur cherchant sans doute le développement de sa pensée et la solution de son dénoûment. La plupart de ses personnages se grossissent et s'exagèrent, vers la fin du récit, comme le chanoine Troubert, des *Célibataires*, comme la cousine Bette, des *Parents pauvres*, comme tant d'autres que l'on pourrait citer : il cousait une queue de baleine à une tête d'autruche. Avec lui, on n'est jamais certain que telle caricature qu'il vient de charbonner n'atteindra pas au gigantesque, que telle action bourgeoise ou comique ne tournera pas au mélodrame. « Le hasard et l'accident, dit M. Sainte-Beuve, sont pour beaucoup jusque dans les meilleures productions de Balzac... On sent l'homme qui a écrit trente volumes avant d'acquérir une manière; quand on a été si long à la trouver, on n'est pas bien certain de la garder toujours. »

Mais nous abandonnons bien volontiers les questions purement artistiques et littéraires, qui ne nous paraissent pas les plus importantes, et nous aborderons un point délicat sur lequel les admirateurs de Balzac sont intraitables. Nous voulons parler des tendances et de la portée de ses livres, au point de vue de la morale.

Cela peut sembler aux adeptes de l'*art pour l'art* une chicane bien puérile, une critique tout à fait bourgeoise et vulgaire; mais, à nos risques et périls, nous placerons cette question au premier rang. Sans exiger que la littérature paraphrase à perpétuité la *Morale en action*, ce n'est pas se montrer trop intolérant que de désirer un peu de réserve de la part de ceux qui tiennent la plume. On aurait beau, comme on l'a fait, invoquer l'exemple de Rabelais; on ne persuadera pas aux honnêtes gens qu'il est légitime de blesser la décence sous le prétexte de faire de l'art. Rabelais est d'un siècle où les mœurs étaient plus libres, plus énergiquement grossières; il avait la jovialité brutale de son temps; mais, malgré son cynisme d'expression, qui oserait dire que le puissant satirique fût dépourvu de sens moral?

C'est le reproche que l'on peut faire à Balzac, et nul assurément n'est plus mérité. Esprit d'une trempe vigoureuse, doué d'une imagination exubérante, singulièrement habile à saisir le côté matériel et pittoresque des choses, à refléter la surface des objets, il manquait totalement d'un idéal élevé. Matérialiste partout et toujours, même lorsque, s'exaltant à froid, se guindant de parti pris, il essaye de s'élever jusqu'à l'extase religieuse et de grimacer le mysticisme ou la poésie mélancolique et rêveuse, il a marqué toutes ses œuvres de cette empreinte. Le matérialisme est sa muse et sa philosophie. Sa poétique même en porte partout la trace, et son style en est comme saturé. De même qu'il fait les portraits en anatomiste plus qu'en poëte, de même il peint la joie et la douleur en physiologiste plus qu'en moraliste. C'est presque toujours le langage de la physiologie qu'il emprunte pour exprimer les émotions de l'âme; sous sa plume, toutes les idées se matérialisent et tous les sentiments se transforment en sensations physiques.

Dévoré lui-même par un amour effréné des

richesses et de toutes les jouissances qu'elles procurent, il a fait servir un immense talent à chatouiller en nous les appétits sensuels, à surexciter les convoitises grossières. Ses types de prédilection, les Rastignac, les de Marsay, les de Trailles, les Vandenesse, les Lucien de Rubempré, modèles qu'il semble offrir à tous les jeunes gens, n'ont pas d'autre Dieu que l'or, d'autre loi que l'intérêt, d'autre religion que les sens, d'autre culte que le plaisir. Le sensualisme le plus grossier forme le fond de toutes les idées qu'il exprime; l'égoïsme est érigé en règle de conduite et en sagesse pratique. Presque constamment, il se donne des airs de supériorité et de profondeur, en raillant l'enthousiasme et la vertu. Quelquefois aussi, par un raffinement propre à notre époque, il affecte une sorte de religiosité nébuleuse, et voile, sous des extases d'amour platonique, ses impuretés et ses aspirations sensuelles. Mais son ton habituel, c'est la franche exaltation des jouissances matérielles. Quand il esquisse quelque type honnête et vertueux, il arrive rapidement à l'ennui, ou il mêle à son lyrisme de commande quelque note discordante de scepticisme et de raillerie.

Ses disciples, s'indignant de ce qu'on ose le trouver immoral, donnent pour preuves de ses tendances austères et de la sévérité de sa morale, qu'il a constamment prêché le catholicisme du moyen âge et la monarchie absolue, le despotisme pur. Quelle singulière défense! Balzac, en effet, qui avait toutes les prétentions et qui se croyait un penseur, un philosophe, a semé ses historiettes de tartines dogmatiques et doctorales. Ce sceptique veut imposer la foi aux masses comme un frein, comme une garantie de soumission aux *supériorités sociales ;* ce bourgeois tourangeau, si franchement roturier, malgré sa particule d'emprunt, exalte l'aristocratie et le régime sous lequel ses ancêtres grattaient la terre et recevaient des coups de bâton; ce philosophe, d'une philosophie d'antichambre, préconise le gouvernement despotique, le seul gouvernement *grandiose*, suivant lui, le seul qui puisse prodiguer aux *maréchaux de la littérature* une *liste civile princière ;* car il faut que l'artiste *mène une vie splendide*. Tel est le fond de sa philosophie politique et religieuse. Ah! si celui qui écrit ces lignes devient jamais autocrate dans une Araucanie quelconque, il fera frapper la tête de Balzac sur toutes les monnaies de son empire; et le romancier ne l'aura pas volé.

On voit que tout cela se concilie parfaitement, et que les réflexions seraient ici superflues. Pour une certaine classe de littérateurs (classe très-restreinte à notre époque, fort heureusement), le meilleur état social est celui *où ils dînent;* le plus grand prince est celui qui paye le plus largement leurs platitudes. Ils sanctifieront Héliogabale et Néron, pourvu que ceux-ci *encouragent les lettres*, c'est-à-dire, en prose, pourvu qu'ils leur donnent beaucoup d'argent.

Une chose qu'on ne saurait nier, c'est que Balzac se complaît dans l'analyse des passions basses, des impuretés et des corruptions, et c'est avec assez de raison qu'on a donné à ses tableaux de la société le nom de *Musée Dupuytren de la nature morale*. Sous le prétexte de peindre les mœurs, il a souvent donné comme observations réelles des détails enfantés par son imagination, et il a ainsi trouvé le moyen de surfaire, ou tout au moins de trop généraliser la corruption de notre temps, que ses peintures semblent avoir pour but de développer plutôt que de combattre. Il a peint, dit-on, la société, et si certains de ses tableaux excitent le dégoût, c'est que la réalité est ainsi. Il faudrait d'abord prouver qu'il a été fidèle dans ses reproductions, ce qu'il serait bien facile de contester. Répétons-le, un très-grand nombre de ses prétendues *études* ne sont que des produits de son imagination; il a moins observé qu'inventé, et ses observations ont porté surtout sur les détails matériels. Il a parlé, avec son assurance habituelle, d'une infinité de choses qu'il ne connaissait point, sur lesquelles il ne donne que des notions fausses, et qu'il est censé avoir étudiées. Un de ses familiers nous a assuré que le grand écrivain se mêlait moins que personne à la société de son époque : cela prouve certainement sa puissance d'imagination; mais, par contre, cela met singulièrement en garde contre la vérité et le fini de ses tableaux. Peu de romanciers ont prodigué dans leurs récits plus d'invraisemblances et d'impossibilités. Mais, en supposant que ces dévergondages de l'imagination n'aient été qu'un reflet de la réalité, pense-t-on que cela justifierait Balzac d'avoir si souvent retracé des scènes ignobles et trempé tant de fois son pinceau dans la boue? La littérature doit-elle être une école de dépravation, ou ne doit-elle pas, au contraire, avoir pour but d'élever l'âme et de faire aimer le bien? S'il en était autrement, la thèse paradoxale de Rousseau contre les arts serait vraie. Les grands peintres de la nature humaine ont jugé l'homme sans illusion, mais aucun ne s'est complu à l'avilir; à côté des instincts mauvais, ils ont su reconnaître et encourager les bons instincts. Impitoyables pour le vice, ils l'ont souvent peint en traits énergiques, pour le flétrir; ils ne l'ont point décrit et caressé avec amour, comme l'auteur de la *Comédie humaine*. Sévères pour l'homme, ils ne le font pas prendre en haine et en mépris; ils n'attristent pas le cœur, ne flétrissent pas la conscience, ils ne souillent pas l'imagination? En un mot, on se sent meilleur quand on les a lus, plus courageux pour faire son devoir : quand on a lu Balzac, on craint de se trouver pire et moins fort pour résister aux suggestions de l'égoïsme et des passions mauvaises.

Où peut être la nécessité d'enregistrer minutieusement toutes les infamies qui se commettent dans le monde et dans la société? Si chacun écrivait toutes les turpitudes dont il est journellement témoin, pense-t-on qu'il en sortirait un livre favorable à l'épuration des mœurs? Quand on peint un caractère, un prétendu réalisme vous oblige-t-il à dire si le pied gauche empuantit plus la chaussette que le pied droit. C'est ce que Balzac a fait dans presque toutes ses peintures morales.

Certaines analyses, poussées même à outrance, peuvent avoir leur utilité, quand il s'agit de sonder une plaie sociale et d'y porter remède; mais on souffre cela dans des ouvrages spéciaux, qui ne vont que sous les yeux des moralistes, des philosophes ou des médecins : dans le livre de la *Prostitution* de M. Parent-Duchatelet, dans les *Courtisanes* de M. Deschanel, dans les *Traités* du spécialiste Ricord et dans les *Monographies* du docteur Tardieu. Dans un ouvrage purement littéraire, dans un roman, nourriture habituelle des femmes et trop souvent de la jeunesse, l'écrivain qui se respecte ne doit-il pas craindre à chaque instant de faire rougir l'innocence et de choquer la pudeur? Voilà des distinctions que le romancier n'a jamais su faire. Sa plume a peint ce pays imaginaire avec une telle fascination que les cœurs affamés de désirs se sont précipités à la recherche de cet Eldorado de corruption, et qu'ils ont fini par le découvrir. Aujourd'hui, la société n'est pas seulement corrompue; elle est gangrenée, et nous ne connaissons aucune chaudière d'Eon capable de redonner la vie à ce cadavre déjà rongé des vers. A qui s'en prendre de cette atrophie morale? A Balzac et à son école, qui a encore dépassé les immoralités de son système; aujourd'hui, nous sommes mille fois plus corrompus que de son temps. Cette accélération du vice est une loi que la décadence a empruntée aux sciences physiques : quand les élèves voient le maître se moucher avec ses doigts, ils pensent l'imiter en ne se mouchant plus du tout. Tel est le secret de ces élucubrations, sortes de cauchemars ultra-réalistes qui ont tant ému dans ces dernières années les esprits délicats.

Balzac a été le chroniqueur des femmes, surtout des femmes du monde. Quelques esprits chagrins pourront trouver que cela ne fait pas l'éloge de leur délicatesse morale et de leur goût; mais c'est un fait. Il a mis, on ne peut plus habilement, dans ses intérêts cette moitié très-essentielle du public par des flatteries hyperboliques, que les plus pudiques aiment à rechercher, en passant par-dessus les détails répugnants, les gravelures et les épigrammes souvent un peu brutales dont il assaisonne ses flagorneries. Il s'établit familièrement auprès d'elles, sur le pied d'un confesseur et d'un médecin. Il sait leurs secrets sensibles et sensuels, et pénètre volontiers dans la ruelle et dans l'alcôve, presque sous la couverture. Il a des consolations, même des compensations, pour les vieilles filles, pour les laides, pour les femmes méconnues, pour toutes celles qui sont malheureuses ou qui croient l'être. Que ne pardonnerait-on pas à l'auteur de la *Femme de trente ans* et de la *Femme abandonnée*, au courtois écrivain qui a donné une nouvelle jeunesse aux vieilles femmes et reculé indéfiniment pour elles l'instant redoutable où il leur faut renoncer à plaire et à être aimées? Ce don gracieux de deux lustres lui a été compté; les femmes ne l'ont jamais oublié. On lui pardonnait aussi d'avoir esquissé tant de figures de femmes avides, galantes et perfides, en faveur de quelques physionomies réellement touchantes et résignées, vivant dans l'ombre du foyer, entre l'accomplissement silencieux du devoir et l'habitude de la douleur.

Résumons-nous sur ce point. L'auteur de la *Physiologie du mariage* et des *Contes drôlatiques*, des *Mémoires de deux jeunes mariées*, de la *Fille aux yeux d'or*, de *Vautrin* et des *Parents pauvres*, peut être taxé hautement et très-justement d'immoralité. C'est là un des caractères généraux des œuvres de Balzac, qui sont, quoi qu'en disent ses enthousiastes, une lecture malsaine et corruptrice. Non-seulement il a *tout peint et tout osé*, comme il le dit lui-même, à ce point que Sodome et Lesbos ont passé sous sa plume et figuré dans ses récits pour l'édification des belles dames rêveuses ou hystériques; non-seulement il peut corrompre par ses tableaux; mais il peut agir encore d'une manière funeste sur les esprits faibles, les imaginations un peu maladives de la jeunesse, par ses maximes, par ses principes et par les mauvais sentiments qu'il éveille. Il semble qu'on respire dans ses romans un air vicié, chargé d'émanations nauséabondes. Quelle lecture pour les jeunes filles et les jeunes femmes! Quel catéchisme pour un jeune homme, à son entrée dans la vie, et quelle école! Quelle étude virile! et comme il apprend bien à respecter tous les principes, toutes les convictions, tous les dévouements, tous les nobles enthousiasmes, à se soumettre aux devoirs austères de la vie, à avoir d'autre philosophie que l'égoïsme, d'autre préoccupation que la richesse, d'autre amour que celui de sa propre personnalité, d'autre but que les jouissances matérielles!

Toute une génération s'est formée dans ces principes, et nous en voyons aujourd'hui les effets, comme l'a dit éloquemment M. le procureur général Dupin. Avec Voltaire et avec Rousseau, nous avons eu une grande Révolution, dont les excès mêmes ne furent pas sans héroïsme, et à laquelle nous devons tous nos progrès; avec Balzac, si nous avons jamais un 93, se sera un 93 de dévergondage.

Pour justifier Balzac du plaisir qu'il paraît prendre à peindre les vices de son siècle et de la délectation qu'il semble éprouver en mettant à nu les plaies sociales, on a parlé du *Candide* de Voltaire... C'est là un abominable blasphème, et nous allons nous élever de toutes nos forces contre cette assimilation, que nous regardons comme un sacrilége. Avant d'exposer le tableau, disons quelques mots du cadre; disons dans quelle disposition devait se trouver Voltaire quand il poussa ce sublime éclat de rire qui s'appelle *Candide*. Leibnitz venait de formuler le code de l'optimisme : « Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. » Enfermée dans ce cercle étroit, la philosophie allemande n'entendait pas les gémissements de l'humanité. Voltaire, dont le cœur était comme une oreille de Denys où venaient se répercuter toutes les douleurs, toutes les infortunes et toutes les plaintes de ceux qui souffraient injustement, écrivit *Candide*. Oui, Voltaire entendait les gémissements de l'humanité, et pour comprendre la véritable signification de ce rire qui éclate en deux cents pages, il faut, encore une fois, se reporter à l'époque où parut ce livre. Les fléaux que la nature et les rois déchaînaient à l'envi sur le monde ébranlent l'imagination et attristent le cœur du vieil athlète de la tolérance et de la vérité. Un tremblement de terre qui remua l'Occident depuis le Sahara jusqu'à la mer du Nord venait de ruiner les principales villes du Maroc et de renverser Lisbonne sur des milliers de cadavres. La guerre de Sept ans débutait par les gigantesques pirateries de ces Anglais que Voltaire avait célébrés comme une nation de sages, et continuait par l'extravagante invasion que Mme de Pompadour précipitait sur l'Allemagne. La Louisiane allait être vendue à l'Angleterre; le Sénégal et le Canada, après une héroïque défense, venaient de nous échapper; de tous côtés, des villes bombardées et réduites en cendres attestaient les horreurs de la guerre, et la politique française de l'époque devait rester comme un monument douloureux de ces jours de honte et de vertige. Le gouvernement déguisait sa faiblesse au dehors sous la cruauté à l'intérieur, et l'acte insensé de Damiens était traité comme le crime de Ravaillac. Depuis la révocation de l'édit de Nantes, arrachée à la faiblesse d'un despote, marchant de fautes en fautes, de hontes en hontes, le gouvernement chancelait sur ses bases. Quels sujets de douleur pour la grande âme de Voltaire déjà si durement éprouvée par la mort de Mme Du Châtelet et de Vauvenargues! « Entouré de tant de malheurs, de crimes, de folies, dit M. Henri Martin, Voltaire sentit se briser dans son esprit cette théorie de l'optimisme, longtemps le lien de ses idées et à laquelle le cours de la vie avait déjà porté bien des atteintes. De là, le *Poëme sur le désastre de Lisbonne* et *Candide*, renfermant la même pensée exprimée sous deux formes si opposées : ici, un hymne de douleur rapide, déchirant, pathétique jusqu'au sublime, s'élevant vers Dieu comme la plainte de la malheureuse humanité; là, une longue et âcre satire où le *tout est bien* de l'optimisme devient le texte d'inépuisables railleries en action, rire amer, gaieté sardonique qui mord le cœur d'une dent aiguë. *Candide* est de tous les ouvrages de Voltaire celui qu'on a le plus mal jugé; on en a fait à l'auteur un crime égal à celui de la composition de la *Pucelle;* on y a vu un jeu cruel, une dérision impie du genre humain, l'œuvre d'un génie satanique. On a tout à fait méconnu l'état moral de l'écrivain à l'époque où l'œuvre fut conçue. Ce livre est assurément très-pénible à lire; mais le lecteur ne souffre que ce que l'auteur a souffert. Cette âme si mobile, si armée par sa mobilité contre la douleur, n'éprouva peut-être jamais de telles anxiétés qu'au moment où elle éclatait ainsi en rires convulsifs. » Nous pouvons nous arrêter sur cette citation. Pour quiconque sait lire, toute assimilation entre Balzac, qui décrit complaisamment les vices, les hontes et les corruptions, et Voltaire, qui chante sur le ton de Jérémie pleurant les malheurs de Sion, est désormais impossible.

L'influence de Balzac sur la littérature de son temps n'a pas été moins grande que son influence sur les mœurs dans une certaine classe de la société, et, sous beaucoup de rapports, elle n'a pas été moins déplorable. Elle l'a été au point de vue de la langue et au point de vue du goût, du moins dans l'opinion de ceux qui ne considèrent point ce qu'on nomme le *réalisme* comme le dernier terme du progrès dans l'art, et qui ne sont pas éloignés d'y voir, au contraire, un pas de plus dans la voie de la décadence. Qu'on remarque bien ici que ce verdict ne s'adresse en aucune façon à l'indépendance, à l'élévation, à l'affranchissement des idées : nous plaçons un abîme entre la morale indépendante et l'immoralité dissolvante.

On sait que Balzac imagina après coup de réunir tous ses romans sous le titre de la *Comédie humaine*, de les classer dans des séries déterminées, *Études de mœurs*, *Études philosophiques*, *Études analytiques*, etc., et de présenter cet amas comme formant un ensemble, un vaste tableau de la société au XIXe siècle. Mais il est trop évident que toutes ces œuvres ont été conçues séparément et qu'elles ne se lient que très-imparfaitement entre elles. Ce n'est pas un *monument*, comme des enthousiastes l'ont répété, mais tout simplement une collection de nouvelles et de romans quelconques, comme Rétif de la Bretonne, comme Paul de Kock, comme tous les romanciers de mœurs en auraient pu former en rassemblant leurs compositions. V. dans ce *Dictionnaire* COMÉDIE HUMAINE.

Nous avons dit plus haut que la biographie de Balzac n'offre pas un grand intérêt. En effet, sa vie, presque entièrement absorbée par le travail, fut une des plus laborieuses existences littéraires de notre temps. Il a travaillé pour ainsi dire jusqu'au dernier jour. Il n'a pas déposé la plume : elle s'est échappée de ses doigts à demi glacés.

On l'a accusé de mercantilisme littéraire. Sans être rigoureusement juste, cette accusation peut être vraie, en ce sens qu'il ne séparait guère la spéculation de la composition, et qu'il voyait toujours des millions comme résultat de telle ou telle de ses productions. Cependant, cette avidité, si elle est réelle, ne l'empêchait point, il est juste de le reconnaître, de remettre vingt fois ses travaux sur le métier.

Le million était d'ailleurs sa maladie; l'argent a joué un grand rôle dans tous ses écrits. Sans cesse, il était obsédé par le rêve d'une fortune subite et colossale; et, quoiqu'il fût accablé de dettes, il donnait pour certain qu'un jour ou l'autre il serait plus riche qu'un nabab. C'était chez lui une conviction, une manie; il ne rêvait que tonnes d'or, trésors enfouis; il consultait des somnambules, et enfantait sans cesse de nouveaux projets, plus extravagants les uns que les autres, et qui devaient toujours indubitablement lui faire conquérir la toison d'or, objet de ses convoitises. C'est ainsi que ce grand réaliste, qui n'aimait point les rêveurs et les poëtes, passa sa vie à poursuivre des chimères. Le sort lui réservait, comme compensation à tant d'illusions déçues, une aventure bien romanesque, et dont l'histoire de la littérature offre quelques rares exemples.

Une grande dame polonaise, la comtesse Eveline de Hanska, qui s'était enthousiasmée de son génie après la lecture de son beau livre du *Médecin de campagne*, et qui resta depuis en correspondance avec lui, l'épousa lorsqu'elle fut devenue veuve, en 1848. Mais à peine était-il entré dans cette existence aristocratique, dont le mirage avait si longtemps enivré son imagination d'artiste, qu'il succomba à une hypertrophie du cœur.

Nous mentionnerons, en terminant, quelques-unes des nombreuses études biographiques et littéraires qui ont été faites sur le célèbre romancier : *M. de Balzac*, par Gustave Desnoiresterres (in-12, Paris, 1851); *Balzac, sa vie et ses œuvres*, par Mme Surville (sa sœur) (Paris, 1858, in-12); *Honoré de Balzac*, par Théophile Gautier (Paris, 1859); *Honoré de Balzac*, par Armand Baschet (Paris, 1852); *Balzac chez lui*, par Léon Gozlan (Paris); *M. de Balzac*, par Sainte-Beuve (*Critiques et portraits littéraires*) (1836); *M. de Balzac*, par Eugène Poitou, *Revue des Deux-Mondes* (15 décembre 1856).

Nous venons de relire d'un seul trait cette longue biographie, et à ceux qui nous accuseraient d'avoir montré une sévérité excessive à l'égard du grand romancier, voici notre réponse, qui suffira, nous l'espérons, à notre justification : l'œuvre entière de Balzac n'a pas fait avancer d'un pas l'humanité dans le champ du progrès; écrivain dissolvant, il a été le plus grand ennemi de la démocratie future, et l'avenir, qui porte dans ses flancs toutes les idées généreuses, le jugera comme nous. Au reste, nous ne laisserons pas nos lecteurs sous l'impression unique de nos paroles, et nous allons, dans un article séparé quoique dépendant, les mettre à même de comparer notre jugement avec celui qu'en ont porté les principaux critiques contemporains.

BALZAC jugé par ses contemporains. Le procès que nous venons d'intenter au célèbre romancier ne sera pas du goût de tout le monde, et l'on nous reprochera, sans aucun doute, de n'avoir pas fait une assez large concession aux libertés traditionnelles de l'art. Qu'on veuille bien noter qu'au moment où paraissent ces lignes, Balzac est en pleine possession de l'engouement du public, et qu'une fraction de la littérature courante le prend pour modèle. Si l'on observe, après cela, que Balzac a plaidé toute sa vie les doctrines absolutistes, que nous combattons partout où elles se rencontrent; si l'on reconnaît en outre qu'il y a danger évident, imminent peut-être, à laisser se répandre et se populariser des théories qui sont la négation des nobles aspirations de l'avenir, la réflexion se fera jour; on regardera mieux *l'accusé* Balzac, on entrera avec nous dans son œuvre colossale, et, comme nous, on finira par en faire deux parts : la première, à laquelle nous souscrivons volontiers, qui revient à l'artiste infatigable, au créa-

teur souvent profond, et il faut l'admirer; la seconde, que nous repoussons de toutes nos forces, qui *échoit au politique excessif*, au faiseur de systèmes, au philosophe nébuleux, tour à tour matérialiste et mystique, à l'amateur de maladies morales, à l'anatomiste qui, au lieu de peindre, dissèque, et, par suite, désenchante. Quand un livre comme le nôtre est en présence d'un *dominateur*, que ce dominateur brandisse une plume ou un sabre, qu'il triomphe dans les intrigues compliquées de la *comédie humaine* ou qu'il sonne la charge devant *Rocroy*, nous avons pour devoir de l'interroger, de fouiller son âme, de creuser son cerveau et d'en faire jaillir, si cela se peut, cette raison suprême, ce but élevé, ce progrès voulu ou accompli, qui seuls peuvent *justifier les moyens*. Rien n'eût manqué à la gloire de Balzac, si Balzac eût associé son génie artistique au génie de la Révolution. Pour n'avoir pas compris l'esprit moderne, il a chancelé en plus d'une occasion; sa plume s'est pesamment embarrassée dans les terres labourées de Joseph de Maistre et les marécages du droit divin. Chose incroyable! lui qui voyait tout, qui devinait tout, n'a pas vu l'aurore des sociétés futures, n'a pas deviné que l'avenir reposait sur la démocratie, et c'est grand dommage, en vérité, pour sa gloire. Ces réserves faites, Balzac n'en reste pas moins une des plus grandes physionomies littéraires de ce siècle. Il ne nous en coûte pas de le reconnaître, et pour prouver une fois de plus l'impartialité qui préside à toutes nos appréciations, nous allons demander aux contemporains de Balzac ce qu'ils pensent de ce grand homme. Notre plume n'est pas une escopette, et nous ne guettons point l'ennemi au coin d'un bois, nous l'attendons en champ clos, entouré de ses féaux, et, la lance au poing, monté sur son cheval de bataille. Allons, Taine; allons, Janin; allons, Gozlan; allons, Gautier, et vous Hugo; et vous, Sainte-Beuve; et vous, Lamartine, entrez à votre tour dans la lice, vous dont la plume est aussi noble et aussi brave que l'était jadis l'épée des Duguesclin, des Crillon et des Montmorency. C'est, nous pouvons l'avouer, donner des armes pour nous combattre, mais c'est déclarer en même temps que nous n'avons pas de parti pris, que nous ne prétendons pas à l'infaillibilité en matière de critique, c'est proclamer surtout que nous n'appartenons à aucune école, car toute école est absolue. Nous nous trompons: notre école est celle de la vérité, et cette école est la plus absolue de toutes, en même temps qu'elle est la plus humaine, la plus féconde, la plus lumineuse. A notre *réquisitoire* vont succéder les dépositions des témoins et les plaidoiries des avocats. Au lecteur, de faire le résumé des débats selon les vues, les tendances et les aspirations de son esprit; mais qu'il approuve ou qu'il désapprouve notre critique, il nous tiendra compte de notre bonne foi, et c'est là tout ce que nous lui demandons.

I. — **L'homme.** « Son extérieur était aussi inculte que son génie. C'était la figure d'un élément: grosse tête, cheveux épars sur son collet et sur ses joues comme une crinière que le ciseau n'émondait jamais, traits obtus, lèvres épaisses, œil doux, mais de flamme; costume qui jurait avec toute élégance, habit étriqué sur un corps colossal, gilet débraillé, linge de gros chanvre, bas bleus, souliers qui creusaient le tapis, apparence d'un écolier en vacances, qui a grandi pendant l'année et dont la taille fait éclater les vêtements. Voilà l'homme qui écrivait à lui seul une bibliothèque de son siècle, le Walter Scott de la France, non le Walter Scott des paysages et des aventures, mais, ce qui est bien plus prodigieux, le Walter Scott des caractères, le Dante des cercles infinis de la vie humaine, le Molière de la comédie lue, moins parfait, mais aussi créateur et plus fécond que le Molière de la comédie jouée. — Pourquoi le style en lui n'égale-t-il pas la conception? la France aurait deux Molière, et le plus grand ne serait pas le premier. » (LAMARTINE, *Cours de littérature*, Xe entretien, 1856.)

« ... Il portait son génie si simplement qu'il ne le sentait pas... Il n'était pas grand, bien que le rayonnement de son visage et la mobilité de sa stature empêchassent de s'apercevoir de sa taille; mais cette taille ondoyait comme sa pensée; entre le sol et lui, il semblait y avoir de la marge; tantôt il se baissait jusqu'à terre comme pour ramasser une gerbe d'idées, tantôt il se redressait sur la pointe des pieds pour suivre le vol de sa pensée jusqu'à l'infini... — Il était gros, épais, carré par la base et les épaules; le cou, la poitrine, le corps, les cuisses, les membres puissants; beaucoup de l'ampleur de Mirabeau, mais nulle lourdeur; il y avait tant d'âme qu'elle portait cela légèrement, gaiement, comme une enveloppe souple et nullement comme un fardeau; ce poids semblait lui donner de la force, et non lui en retirer. Ses bras courts gesticulaient avec aisance, il causait comme un orateur parle. Sa voix était retentissante de l'énergie un peu sauvage de ses poumons, mais elle n'avait ni rudesse, ni ironie, ni colère; ses jambes, sur lesquelles il se dandinait un peu, portaient lestement son buste; ses mains, grasses et larges, exprimaient en s'agitant toute sa pensée. Tel était l'homme dans sa robuste charpente. Mais en face du visage, on ne pensait plus à la charpente. Cette parlante figure, dont on ne pouvait détacher ses regards, vous charmait et vous fascinait tout entier. Les cheveux flottaient sur ce front en grandes boucles; les yeux noirs perçaient comme des dards émoussés par la bienveillance, ils entraient en confidence dans les vôtres comme des amis; les joues étaient pleines, roses, d'un teint fortement coloré; le nez bien modelé, quoique un peu long; les lèvres découpées avec grâce, mais amples, relevées par les coins; les dents inégales, ébréchées, noircies par la fumée du cigare; la tête souvent penchée de côté sur le cou, et se relevant avec une fierté héroïque dans le discours. Mais le trait dominant du visage, plus même que l'intelligence, était la bonté communicative. Il vous ravissait l'esprit quand il parlait; même en se taisant, il vous ravissait le cœur. Aucune passion de haine ou d'envie n'aurait pu être exprimée par cette physionomie: il lui aurait été impossible de n'être pas bon. Mais ce n'était pas une bonté d'indifférence ou d'insouciance, comme dans le visage épicurien de La Fontaine; c'était une bonté aimante, charmante, intelligente d'elle-même et des autres, qui inspirait la reconnaissance et l'épanchement du cœur devant lui, et qui défiait de ne pas l'aimer... Un enfantillage réjoui, c'était le caractère de cette figure; une âme en vacances, quand il laissait la plume pour s'oublier avec ses amis; il était impossible de n'être pas gai avec lui... Mais je vis, quelques années plus tard, combien ce qui était sérieux lui inspirait de gravité, et combien sa conscience lui inspirait de répulsion contre le mal... Son langage ému nous émut tous... Combien sa jovialité apparente cachait de sérieuses et difficiles vertus! » (LAMARTINE, *Cours de littérature*, CVIe entretien, 1864.)

« Balzac ne buvait que de l'eau, mangeait peu de viande; en revanche, il consommait des fruits en quantité... Ses lèvres palpitaient, ses yeux s'allumaient de bonheur à la vue d'une pyramide de poires ou de belles pêches. Il n'en restait pas une pour aller raconter la défaite des autres. Il dévorait tout. Il était superbe de pantagruélisme végétal, sa cravate ôtée, sa chemise ouverte, son couteau à fruits à la main, riant, buvant de l'eau, tranchant dans la pulpe d'une poire de doyenné; je voudrais ajouter: et causant; mais Balzac causait peu; il laissait causer, riait de loin en loin, en silence, à la manière sauvage de Bas-de-Cuir, ou bien il éclatait comme une bombe, si le mot lui plaisait. Il le lui fallait bien salé: il ne l'était jamais trop... Il se fondait de bonheur, surtout à l'explosion d'un calembour bien niais, bien stupide, inspiré par ses vins, qui étaient pourtant délicieux. » (Léon GOZLAN. *Balzac en pantoufles.*)

« On le trouvait toujours, chez lui, vêtu d'une large robe de chambre de cachemire blanc doublée de soie blanche, taillée comme celle d'un moine, attachée par une cordelière de soie, la tête couverte de cette calotte dantesque de velours noir adoptée dans sa mansarde, qu'il porta toujours depuis et que sa mère seule lui faisait. Selon les heures où il sortait, sa mise était fort négligée ou fort soignée... Il triomphait de la vulgarité que donne l'embonpoint par des manières et des gestes empreints d'une grâce et d'une distinction natives. » (Mme SURVILLE, sa sœur. *Balzac, d'après sa correspondance.*)

« Il s'enfermait ordinairement pour six semaines ou deux mois, volets et rideaux fermés, ne lisant aucune lettre, travaillant parfois dix-huit heures par jour à la clarté de quatre bougies, en robe de chambre de dominicain. » (*Balzac*, par WERDET, son éditeur.)

« Un jour, dans un dîner, un jeune écrivain ayant dit devant lui: « Nous autres gens de » lettres... » Balzac pousse un formidable éclat de rire et lui crie: « Vous, monsieur, vous » homme de lettres! quelle prétention, quelle » folle outrecuidance! Vous, vous comparer à » nous! Allons donc! Oubliez-vous, monsieur, » avec qui vous avez l'honneur de siéger? » avec les maréchaux de la littérature mo» derne. » (*Le même.*)

« Il avait une statuette de Napoléon dans sa chambre, et sur le fourreau de l'épée on lisait ces mots: « Ce qu'il n'a pu achever par » l'épée, je l'accomplirai par la plume. » » Signé Honoré de Balzac. » (*Le même.*)

« C'est en 1839 que Balzac demanda à faire partie de la Société des gens de lettres... Il apportait à la compagnie une connaissance profonde, presque diabolique, de la misère chronique de la profession; une habileté rare, sans égale, à traiter avec les aristocrates de la librairie; un indomptable désir de limiter leurs déprédations par des lois qu'il avait méditées sur le mont Sinaï d'une longue expérience personnelle; et, avant toutes choses, une admirable conviction de la dignité de l'homme de lettres... Nous donnerons plus loin un morceau considérable, tout écrit de sa main, intitulé le *Code littéraire...* » (Léon GOZLAN. *Balzac chez lui*, 1862.)

« Balzac fut un homme d'affaires, et un homme d'affaires endetté. De vingt et un ans à vingt-cinq, il avait vécu dans un grenier, occupé à faire des tragédies ou des romans qu'il trouvait mauvais lui-même, contredit par sa famille, recevant d'elle fort peu d'argent, n'en gagnant guère, menacé à chaque instant d'être jeté dans quelque profession machinale, déclaré incapable, dévoré par le désir de la gloire et par la conscience de son talent. Pour devenir indépendant, il se fit spéculateur, éditeur d'abord, puis imprimeur, puis fondeur de caractères. Tout manqua; il vit approcher la faillite. Après quatre ans d'angoisses, il liquida, resta chargé de dettes, et écrivit des romans pour les payer. Ce fut un poids horrible et qu'il traîna toute sa vie. De 1827 à 1836, il ne put se soutenir qu'en faisant des billets que les usuriers escomptaient et renouvelaient avec grand'peine. Il fallait les amuser, les fléchir, les séduire, les fasciner. Le malheureux grand homme dut jouer bien des fois sa comédie de *Mercadet* avant de l'écrire. Rien ne servait. La dette, accrue par les intérêts, grossissait toujours. Jusqu'à la fin, sa vie fut précaire et pleine de craintes... Toujours assiégé et harcelé, il fit des prodiges de travail. Il se levait à minuit, buvait du café et travaillait d'un trait *douze heures* de suite; après quoi il courait à l'imprimerie et corrigeait ses épreuves en songeant à de nouveaux plans. Il fonda deux revues et rédigea l'une d'elles presque seul... Il conçut vingt projets de spéculation... Comment payer? comment devenir riche? Excédé de tracas et de misères, il imaginait un banquier généreux, ami des lettres, qui lui disait: « Puisez dans ma caisse, ac» quittez-vous, soyez libre. » Il s'exaltait, finissait par croire à son rêve... Un instant après, retombé sur terre, il courait à son bureau ou chez le prote et abattait de l'ouvrage comme un bûcheron et comme un géant... L'argent, partout l'argent, l'argent toujours: ce fut le persécuteur et le tyran de sa vie; il en fut la proie et l'esclave, par besoin, par honneur, par imagination, par espérance; ce dominateur et ce bourreau le courba sur son travail, l'y enchaîna, l'y inspira, le poursuivit dans son loisir, dans ses réflexions, dans ses rêves, maîtrisa sa main, forgea sa poésie, anima ses caractères et répandit sur toute son œuvre le ruissellement de ses splendeurs. Ainsi poursuivi et ainsi instruit, il comprit que l'argent est le grand ressort de la vie moderne... Il en est mort à cinquante ans, le sang enflammé par le travail des nuits et l'abus du café, auquel ses veilles forcées le condamnaient. Pour publier en vingt ans quatre-vingt-dix-sept ouvrages si obstinément remaniés qu'il raturait chaque fois dix ou douze épreuves, il fallait un tempérament aussi puissant que son génie.

» Cette jactance qui, dans toutes ses préfaces, éclate en traits énormes n'est que maladroite; chacun a la sienne; seulement, par prudence et bon goût, chacun cache la sienne; chacun se glisse poliment et doucement dans ce salon plein qu'on appelle le monde; Balzac, en homme gros et fort, se pousse bruyamment, marchant sur les pieds des gens, bousculant les groupes. Ce n'était point insolence, mais abandon. Au besoin, il se laissait contredire, il supportait le blâme, il remerciait les conseillers sincères. Il riait lui-même de ses vanteries, et, après un peu de réflexion, on les tolère; le seul orgueil odieux est l'orgueil tyrannique: et il était bon, enfant même, partant bon enfant, aussi éloigné que possible de la morgue et de la raideur, écolier dans ses délassements, badaud à l'occasion, naïf, capable de jouer aux petits jeux et de s'y amuser de tout son cœur. Ses lettres de famille sont vraiment touchantes... » (TAINE. *Nouveaux essais de critique*, 1865.)

II. — **L'écrivain.** Ici nous allons suivre l'ordre chronologique. « M. de Balzac a un sentiment de la vie privée très-profond, très-fin, et qui va souvent jusqu'à la minutie du détail et de la superstition; il sait vous émouvoir et vous faire palpiter dès l'abord, rien qu'à vous décrire une allée, une salle à manger, un ameublement. Il devine les mystères de la vie de province, il les invente parfois; il méconnaît le plus souvent et viole ce que ce genre de vie, avec la poésie qu'elle recèle, a de discret avant tout, de pudique et de voilé. Les parties moins délicates au moral lui reviennent mieux. Il a une multitude de remarques rapides *sur les vieilles filles*, les vieilles *femmes*, les filles disgraciées et contrefaites, les jeunes femmes étiolées et malades, les amantes sacrifiées et dévouées, les célibataires, les avares: on se demande où il a pu, avec son train d'imagination pétulante, discerner, amasser tout cela. Il est vrai que M. de Balzac ne procède pas à coup sûr, et que, dans ses productions nombreuses, dont quelques-unes nous semblent presque admirables, touchantes du moins et délicieuses, ou piquantes et d'un fin comique d'observation, il y a un pêle-mêle effrayant... Quelle foule de volumes, quelle nuée de contes, de romans de toutes sortes, drôlatiques, philosophiques, économiques, magnétiques et théosophiques... Il y a quelque chose à goûter dans chacun, sans doute, mais combien de pertes et de prolixités! Dans l'invention d'un sujet, comme dans le détail du style, M. de Balzac a la plume courante, inégale, scabreuse; il va, il part doucement au pas, il galope à merveille, et voilà tout d'un coup qu'il s'abat, sauf à se relever pour retomber encore. La plupart de ses commencements sont à ravir; mais ses fins d'histoire dégénèrent ou deviennent excessives. Il y a un moment, un point où, malgré lui, il s'emporte. Son sang-froid d'observateur lui échappe; une détente lui part, pour ainsi dire, au dedans du cerveau et enlève à cent lieues les conclusions... Le hasard et l'*accident* sont pour beaucoup jusque dans les meilleures productions de M. de Balzac. Il a sa manière, mais vacillante, inquiète, cherchant souvent à se retrouver elle-même. » (SAINTE-BEUVE, 1834. *Portraits contemporains*, 1.er vol.)

« *M. de Balzac est né depuis* (la Restauration) en effet, malgré les cinquante romans qu'il avait publiés d'abord; nous voudrions ne pas ajouter qu'il a déjà eu le temps de mourir, malgré les cinquante autres qu'il s'apprête à publier encore. Il a tout l'air d'être occupé à finir, comme il a commencé, par cent volumes que personne ne lira. On n'aura vu de sa renommée que son milieu, comme le dos de certains gros poissons de mer. Il a eu pourtant son éclair bien flatteur, bien chatoyant, son moment de sirène: *Subdola quum ridet placidi pellacia ponti.* Ce moment-là ne pouvait venir qu'entre deux vagues, dans un intervalle de mélange et de confusion. Il a saisi à nu la société dans un quart d'heure de déshabillé galan et de surprise; les troubles de la rue avaient fait entr'ouvrir l'alcôve, il s'y est glissé; mais, si de pareils hasards sont précieux, il ne faut pas en abuser, on le sent, ni les prolonger outr mesure, sous peine de faire céder le charme au dégoût. Or, depuis ce temps-là, cette malheureuse alcôve est restée entr'ouverte, que dis-je? ouverte à deux battants; on y entre, on en sort, ou y décrit tout; ce n'est plus le poëte dérobant les fins mystères, c'est le docteur indiscret des secrètes maladies. » (SAINTE-BEUVE. *Dix ans après en littérature. Revue des Deux-Mondes* 1840.)

« Nous voici tout à l'heure dans le plus grand monde, dans ce monde que M. de Balzac a découvert. Il est à la fois l'inventeur, l'architecte, le tapissier, la marchande de modes, le maître de langues, la femme de chambre, le parfumeur, le coiffeur, la maîtresse de piano et l'usurier. Il a fait ce monde tout ce qu'il est. C'est lui qui l'endort sur des canapés disposés tout exprès pour le sommeil et pour l'adultère; c'est lui qui courbe toutes les femmes sous le même malheur; c'est lui qui achète à crédit les chevaux, les bijoux et les habits de tous ces beaux fils sans estomac, sans argent, sans cœur. Il a trouvé le premier ce vernis livide, cette pâleur de bonne compagnie, qui fait reconnaître tous ses héros. Il a arrangé dans sa tête féconde tous ces crimes adorables, toutes ces trahisons masquées, tous ces viols ingénieux de la pensée et du corps, qui sont la trame ordinaire de son drame. Le jargon que parle ce monde à part, et que seul il peut comprendre, c'est encore une langue mère retrouvée par M. de Balzac. Ceci nous explique en partie le succès éphémère de ce romancier, qui règne encore, à l'heure qu'il est, à Londres et à Saint-Pétersbourg, comme le plus fidèle représentant des mœurs et des actions de ce siècle... » (JULES JANIN. *Débats*, 16 mars 1846.)

« Il n'y a que deux façons de critiquer M. de Balzac. La plus simple est de lire ses œuvres, de les *comprendre* et d'écrire un feuilleton sur la *Comédie humaine*. Le second moyen, presque impossible à la littérature actuelle, consiste à s'enfermer pendant six mois, à étudier scrupuleusement, dans les moindres détails, comme l'exigerait l'étude d'une langue ardue, non seulement la *Comédie humaine*, mais *toutes* les éditions des romans de M. de Balzac. Ce travail ne sera pas fait de sitôt. Peut-être dans vingt ans, dans cinquante ans, quand dix lettrés patients auront amassé les principaux matériaux, un homme d'une grande intelligence profitera-t-il de ces travaux et les reliera-t-il en un vaste et grand commentaire. — Nous disons commentaire, et non pas critique; car une des raisons qui rendent la critique impossible, c'est qu'il faut une intelligence égale à celle de l'artiste pour l'expliquer à la foule. Or, ces intelligences ne se font jamais critiques, sinon par hasard. » (GÉRARD DE NERVAL, *l'Artiste*, 18 oct. 1846.)

« M. de Balzac seul ne doute pas de lui-même, et, à force de ratures, d'épreuves chamarrées, de remaniements et de veilles, il parvint à se composer un style d'une originalité un peu martelée, mais merveilleusement propre à rendre sa pensée fine, compliquée, bourrée de détails, d'observations et d'incidences. Bien qu'il n'ait pas, comme certains écrivains, la phrase primesautière, M. de Balzac pose son cachet sur chaque ligne qu'il écrit... » (Théophile GAUTIER, 30 sept. 1843.) — « M. de Balzac n'est pas, comme on pourrait le croire d'après les quatre voix seulement qu'il vient d'obtenir à l'Académie, un homme peu connu et d'un talent médiocre; il a, au contraire, une réputation européenne, un talent immense et beaucoup de génie, oui, de génie, quoiqu'il soit notre contemporain très-vivant et très-vivace. Il ne lui manque que d'être défunt pour se voir juché sur un piédouche, à l'état de buste... — Depuis Molière, personne, à notre avis, n'a mieux soutenu un caractère, et, depuis Shakspeare, nul n'a envoyé dans le monde, pour y vivre de cette vie sur laquelle le temps ne peut rien, une si prodigieuse quantité de personnages, ayant chacun sa physionomie, son parler, son geste, son tic ineffaçable. Ces types sont empreints d'une vitalité si forte, qu'ils se confondent avec les êtres véritables. » (Théophile GAUTIER, 15 janvier 1849.)

« Le nom de Balzac se mêlera à la trace lumineuse que notre époque laissera dans l'avenir... M. de Balzac était un des premiers parmi les grands, un des plus hauts parmi les meilleurs... Tous ses livres ne forment qu'un livre, livre vivant, lumineux, profond, où l'on voit aller et venir, et marcher et se mouvoir,

avec je ne sais quoi d'effaré et de terrible, mêlé au réel, toute notre civilisation contemporaine; livre merveilleux que le poëte a intitulé *comédie* et qu'il aurait pu intituler *histoire*, qui prend toutes les formes et tous les styles, qui dépasse Tacite et qui va jusqu'à Suétone, qui traverse Beaumarchais et qui va jusqu'à Rabelais; livre qui est l'observation et qui est l'imagination; qui prodigue le vrai, l'intime, le bourgeois, le trivial, le matériel, et qui, par moments, à travers toutes les réalités brusquement et largement déchirées, laisse tout à coup entrevoir le plus sombre et le plus tragique idéal. A son insu, qu'il veuille ou non, qu'il y consente ou non, l'auteur de cette œuvre immense et étrange est de la forte race des écrivains révolutionnaires. Balzac va droit au but. Il saisit corps à corps la société moderne; il arrache à tous quelque chose, aux uns l'illusion, aux autres l'espérance, à ceux-ci un cri, à ceux-là un masque; il fouille le vice, il dissèque la passion; il creuse et sonde l'homme, l'âme, le cœur, les entrailles, le cerveau, l'abîme que chacun a en soi. Et, par un droit de sa libre et vigoureuse nature, par un privilége des intelligences de notre temps qui, ayant vu de près les révolutions, aperçoivent mieux la fin de l'humanité et comprennent mieux la Providence, Balzac se dégage souriant et serein de ces redoutables études qui produisaient la mélancolie chez Molière et la misanthropie chez Rousseau. Voilà ce qu'il a fait parmi nous. Voilà l'œuvre qu'il nous laisse, œuvre haute et solide, robuste entassement d'assises de granit, monument! œuvre du haut de laquelle resplendira désormais sa renommée. Les grands hommes font leur propre piédestal; l'avenir se charge de la statue... Sa vie a été courte, mais pleine; plus remplie d'œuvres que de jours. — Hélas! ce travailleur puissant et jamais fatigué, ce philosophe, ce penseur, ce poëte, ce génie a vécu parmi nous de cette vie d'orages, de luttes, de querelles, de combats, commune dans tous les temps à tous les grands hommes. Aujourd'hui, le voici en paix. Il sort des contestations et des haines; il entre, le même jour, dans la gloire et dans le tombeau. Il va briller désormais au-dessus de toutes ces nuées qui sont sur nos têtes, parmi les étoiles de la patrie. » (Victor HUGO, *Discours sur la tombe de Balzac*, 1850.)

« De son vivant, des bizarreries de caractère, des inégalités de talent, des prétentions trop légitimes à cette fécondité superlative que d'autres ont dépassée depuis, des preuves fréquentes d'une absence complète de sens moral, d'interminables querelles avec les éditeurs, les revues, les journaux et les libraires, des allures de Chicaneau littéraire peu compatibles avec la dignité des lettres, et aussi, — car il faut tout dire, — un dédain profond, une antipathie superbe pour ce parti radical, révolutionnaire, à qui nous laissions alors le privilége de distribuer à sa guise la gloire et le ridicule, tout cela, sans rien ôter à la célébrité bruyante de M. de Balzac, le maintenait dans une situation mixte, équivoque, indéfinie, entre l'hommage et le sarcasme, entre l'admiration et le doute, entre l'aveu de ses facultés éclatantes et le regret de lui en voir faire un mauvais usage. A présent, tout est changé : l'homme d'un talent immense, mais compliqué et inquiétant aux yeux de ses contemporains, M. de Balzac est devenu, pour les jeunes gens qui se pressent autour de son monument inachevé, un homme de génie, un révélateur, un maître, un modèle : il a des commentateurs et des scoliastes, comme Homère et comme le Dante. Toute notre petite école de *réalistes* se prétend arrière-nièce de l'auteur des *Parents pauvres*, et c'est en effet, si l'on s'en tient au titre, l'œuvre qui peut le mieux servir à désigner sa parenté... — Parmi les nombreux moyens que l'esprit de l'homme possède pour s'égarer, il en est deux qui sembleraient devoir s'exclure, et qui pourtant se touchent de bien plus près qu'on ne pense : le sensualisme et le mysticisme... Eh bien! c'est à cette double tendance que répond M. de Balzac; il est sensuel et il est mystique; il donne une main à Swedenborg, l'autre à Cabanis : le même paquet de plumes lui sert à écrire *Séraphita*, *Louis Lambert*, la *Physiologie du mariage* et les *Contes drôlatiques*. Génie immodéré et malsain, il flatte, il chatouille, il surexcite en nous l'appétit et la rêverie, le côté bestial et le côté extatique, l'*ange* et la bête, sans s'occuper de l'homme, qui est au milieu, et que le vrai moraliste a soin de tenir également éloigné de ces deux extrêmes... Ce qu'on peut alléguer de plus favorable à M. de Balzac, c'est que le sens moral n'existait pas chez lui, ou, mieux encore, que l'excès de production et de travail amenait dans son esprit une sorte de vertige qui déplaçait et bouleversait à ses yeux, non-seulement les notions du simple, du raisonnable et du vrai dans le domaine de l'art, mais encore les conditions du bien et du mal dans le domaine de la conscience. Cette fascination étrange qu'il exerçait sur les autres réagissait sur lui-même, et le rendait incapable de discerner où devait s'arrêter sa plume, soit en matière de morale, soit en matière de goût. Ceci excuserait tout au plus ses intentions, sans amoindrir le mal qu'il a fait... Si, de cette immoralité générale, nous passons à une application plus directe, plus contemporaine, nous trouverons dans les œuvres de M. de Balzac un aliment, et, pour ainsi parler, une note correspondante à tous les vices, à toutes les erreurs particulières à notre époque. Ce culte du succès, de la fortune, de l'or rapidement acquis, du luxe follement exagéré; ces existences démesurées, fabuleuses, excessives, où la puissance de l'homme semble un défi jeté à la puissance divine, je les rencontre à toutes les pages..... — A coup sûr, il serait injuste ou plutôt insensé de refuser à M. de Balzac quelques-unes des qualités du génie : la patience, la force, la persévérance, l'intuition pénétrante et profonde, et surtout la faculté de donner la vie à tout ce qu'il touche, depuis les personnages qu'il invente jusqu'aux maisons où il les loge; mais il manque d'autres qualités non moins essentielles : le goût, la proportion, la mesure, le naturel, l'art de s'arrêter à ce moment précis, unique, décisif, où l'effet s'altère en se grossissant, où la situation se gâte en se prolongeant, où l'analyse se change en alchimie, l'observateur en maniaque et le *voyant* en visionnaire. On a dit avec raison qu'il y avait deux hommes en M. de Balzac : l'un, artiste supérieur, conteur incomparable, hardi et heureux *trouveur*; l'autre, tout à côté, occupé à pousser au noir le dessin primitif, à entortiller l'invention originale, à importer dans le récit et la description, dans la digression et le dialogue, je ne sais quoi de subtil, d'embarrassé et de pénible qui sent la retouche et la surcharge. M. de Balzac est-il vrai? Oui, mais d'une vérité relative, accidentelle, locale, qui réside dans le détail plutôt que dans l'ensemble... — Quelle fatigue pour arriver à faire moins bien en voulant mieux faire, à tout embrouiller en voulant tout dire? Ce style est comme un vin qui dépose; allez au fond, vous trouvez la lie. » (DE PONTMARTIN, *Causeries littéraires*, 1854.)

« M. de Balzac, ce révolté superbe qui a voulu être un fondateur, ce Rabelais raffiné qui a trouvé une femme là où Rabelais n'avait trouvé qu'une bouteille, M. de Balzac a rêvé le gigantesque, sans toutefois être un architecte des temps cyclopéens. Aussi, quand il a voulu bâtir son temple de Salomon, il n'a pas trouvé assez de marbre ni assez d'or. Pour sa comédie humaine, il a manqué souvent d'acteurs, et il lui a fallu se résigner à faire jouer souvent les comparses. Il est de mode aujourd'hui d'élever Balzac au niveau des dominateurs du génie humain, comme Homère, saint Augustin, Shakspeare et Molière; mais, pour l'esprit qui voit juste, que de rochers se sont renversés sur cet Encelade, que d'escaliers oubliés dans sa tour de Babel comme en sa maison des Jardies! — Balzac était doublé d'une femme, comme Georges Sand est doublé d'un homme. Il a eu de la femme les curiosités, il en a eu aussi les contradictions. — Balzac se croyait religieux, mais son église, c'était le sabbat, et son prêtre n'était pas saint Paul, mais Swedenborg; sinon Mesmer; son Evangile, c'était le grimoire, peut-être celui du pape Honorius (Honorius de Balzac). Il se croyait homme politique et voulait continuer de Maistre; il s'imaginait glorifier l'autorité, et il réalisait la perpétuelle apothéose de la force; ses héros se nommaient indifféremment Moïse ou Attila, Charlemagne ou Tamerlan, Ricci, le général des Jésuites, ou Robespierre, le profanateur du sanctuaire, Napoléon ou Vautrin. L'*Histoire des Treize*, ce chef-d'œuvre, restera comme le grandiose et monstrueux plaidoyer de la force personnelle défiant la force sociale. Mais ne restera-t-il pas aussi, à côté de la philosophie de Hégel, comme un éloquent codicille à ces testaments de la souveraineté individuelle signés par Aristophane, par Lucien, par Rabelais, par Montaigne et par Voltaire? Il se croyait spiritualiste, et, sublime carabin, il n'étudiait qu'à l'amphithéâtre. Il n'entrait dans un salon que par la cuisine et le cabinet de toilette. Il a toujours ignoré cette belle parole de Hemsterhuys : « Ce monde n'est pas une machine, mais un poëme. » Il se croyait peintre de mœurs, et il inventait les mœurs. Ses femmes, qui vivent d'une vie si puissante, madame de Langeais ou la Torpille, n'ont jamais fréquenté que M. de Balzac...— Comme les grands artistes, il a créé son monde, monde étrange, qui a consolé et accueilli tous les dépaysés du monde réel, monde impossible, qui a plus d'une fois peint l'autre à son image; que de charmantes provinciales ont été après coup des Eugénie Grandet, des madame de Mortsauf ou des madame Claës! Faut-il rappeler qu'à Venise, durant tout un hiver, le beau monde s'est déguisé avec les masques de la *Comédie humaine?...*— Ce qui a manqué à Balzac dans cet enfer de la vie, dont il a descendu toutes les spirales, c'est la virginité dans l'amour et l'ingénuité dans la poésie. Il s'est toujours un peu embarrassé dans les broussailles du style. Il n'a pas, comme Dante, rencontré les divins guides qui s'appellent Béatrix et Virgile. Il en pleurait lui-même. Quand il écrivait la *Recherche de l'absolu*, il était à la recherche de l'idéal; mais l'idéal, on l'a en soi comme l'amour. Les études de chimiste et d'alchimiste, de médecin et de juriste, n'allument pas la flamme de Prométhée!... » (ARSÈNE HOUSSAYE. *Hist. du quarante et unième fauteuil.* 1855. 6e éd., 1862.)

« L'œuvre de M. de Balzac est celle qui contient le plus de portraits : c'est un monde entier, décrit avec la puissante exactitude de ce grand maître; cependant on peut affirmer que les physionomies qui lui ont donné le plus de mal à décrire, pour lesquelles il s'est consumé en efforts supérieurs, qu'il a caressées avec amour, ces physionomies ne sont pas toujours les plus saillantes. Beaucoup ne sont visibles qu'à la lecture, pendant cinq minutes; la page tournée, elles sont oubliées. Mais il reste à l'auteur de la *Comédie humaine* une quarantaine de portraits plus connus que les membres de l'Académie. (CHAMPFLEURY. *Réalisme*. 1857.)

« Remettre à la scène les *Ressources de Quinola*, retirer de la poussière, où le plus implacable et le plus universel dédain la reléguait, cette souquenille de Fontanarès, dont les beaux esprits de 1842 s'étaient moqués, et nous demander à nous, qui avons vu passer tant de grands hommes déchus, tant de talents exploités, tant d'intelligences flétries par les puissances de toutes sortes, par les despotismes du fer ou de l'or; nous demander si nous comprendrions mieux les illusions, le courage, le martyre d'un inventeur, la tragédie de la science et de la conscience : c'était une entreprise que les habiles traitaient de folie, et qui avait quatre-vingt-dix-neuf chances pour échouer, sans doute, mais qui avait une chance pour réussir : la force de la vérité, et qui a réussi... — Balzac était, à proprement parler, un génie de la famille de Fontanarès; il découvrait la vapeur trop tôt... — La seule concession que l'on puisse faire aux détracteurs de ce puissant génie, c'est d'avouer que sa vue devançait trop sa marche, et que les procédés d'exécution resteraient longtemps inférieurs à son idée. Il portait tout un monde dans sa tête; mais il chancela toujours sous son fardeau. Jamais il n'eut l'allure libre, dégagée, heureuse. On eût dit qu'il avait l'ivresse permanente de ses idées; et quand il voulait se fixer sur une seule, toutes sortaient en foule et le sollicitaient. De là l'ambition démesurée de tout faire tenir dans une phrase, dans un mot; de là des luttes pour se simplifier, pour se dégager. Balzac travaillait pour le compte d'un Balzac futur, qu'il entrevoyait plein de sérénité, ayant fondé le roman moderne, illuminé le théâtre, et porté jusqu'à la tribune politique le trop-plein de son cœur. Ce Balzac idéal et artiste, qui n'apparaît qu'aux survivants du Balzac travailleur et manouvrier de sa gloire, ce Balzac fût venu à coup sûr. Il avançait, il sortait de l'ébauche, quand la mort s'est impatientée de ce combat... Et nous pouvons, en regrettant le plus grand romancier de l'ère moderne (je n'excepte personne, ni aucun pays), regretter aussi qu'il ne nous ait pas été donné de saluer, autrement que par des espérances et par des regrets, l'homme qui eût trouvé la formule de l'art théâtral au XIXe siècle. » — Louis ULBACH, le *Temps*, 19 octobre 1863.

« Les trois caractères dominants du talent de Balzac sont la vérité, le pathétique et la moralité. Il faut y ajouter l'invention dramatique, qui le rend en prose égal et souvent supérieur à Molière. — Je sais qu'à ce mot, un cri de scandale et de sacrilége va s'élever de toute la France; mais, sans rien enlever à l'auteur du *Misanthrope* de ce que la perfection de son vers ajoute à l'originalité de son talent, et en le proclamant, comme tout le monde, l'incomparable et l'inimitable, mon enthousiasme pour le grand comique du siècle de Louis XIV ne me rendra jamais injuste et ingrat envers un autre homme inférieur en diction, égal, si ce n'est supérieur, en conception, incomparable aussi en fécondité : Balzac! Combien de fois, en le lisant et en déroulant avec lui les miraculeux et inépuisables méandres de son invention, ne me suis-je pas écrié tout bas : La France a deux Molière, le Molière en vers et le Molière en prose!... Balzac est, avant tout, le grand géographe des passions. Je ne sais quel instinct révélateur et observateur lui a appris que les lieux et les hommes se tiennent par des rapports secrets; que tel site est une idée, que telle muraille est un caractère, et que, pour bien saisir un portrait, il faut bien peindre un intérieur. Cette analogie et cette fidélité sont à ses romans ce que le paysage est aux grandes scènes du drame. Les imbéciles se plaignent de cette minutie apparente de description; les hommes de haute et profonde intelligence l'admirent. Tout commence chez lui par ce milieu de ses personnages, préface de l'homme. C'est même là qu'il déploie le plus de verve. Voyez le début d'*Eugénie Grandet*... voilà l'avare! bien autrement conçu que celui de Plaute, de Térence ou de Molière. La comédie de caractère va jusqu'au rire dans les caricatures de ces grands comiques. Chez Balzac, elle va jusqu'aux larmes. Les uns se moquent ridiculement de l'avare dans le mot fameux : *Qu'allait-il faire dans cette galère?* l'autre fait détester le vice et haïr le vicieux. Mais ils écrivent en vers immortels, et Balzac n'écrit qu'en prose modelée sur le cœur humain! Je le répète avec conviction : il a, dans ses innombrables romans, cent fois dépassé en invention l'incomparable Molière. On ne peut pas le louer plus haut, ce mot suffirait pour sa gloire... C'était un homme de la race de Shakspeare, dont la séve était variée, large et profonde comme le monde... — On fut longtemps à le juger, il était trop au-dessus de ses juges. En laissant de côté ces livres futiles et un peu cyniques, les *Contes drôlatiques*, écrits dans le commencement de sa vie pour avoir du pain et un habit, qu'il ne faut pas compter pour des monuments, mais excuser comme des haillons de misère, son caractère était probe et religieux au fond... Il aimait les Bourbons et l'aristocratie de la Restauration, par tradition paternelle... Quant à son talent, il est incomparable... Il rentra dans la voie droite de l'abbé Prévost, et n'aspira qu'à un seul titre, celui d'*historiographe de la nature et de la société*... On dit, je le sais, et je me le suis dit moi-même en finissant la lecture de ce merveilleux artiste : Il est parfait, mais il est triste; on sort, avec des larmes dans les yeux, de cette lecture. — Balzac est triste, c'est vrai; mais il est profond. — Est-ce que le monde est gai? — Molière est triste, et c'est pourquoi il fut Molière. » (LAMARTINE, *Cours de littérature*, 106, 107 et 108e entretien, 1864).

« Balzac, comme Shakspeare, a peint les scélérats de toute espèce : ceux du monde et de la Bohême, ceux du bagne et de l'espionnage, ceux de la banque et de la politique. Comme Shakspeare, il a peint les monomanes de toute espèce : ceux du libertinage et de l'avarice, ceux de l'ambition et de la science, ceux de l'art, de l'amour paternel et de l'amour. Souffrez dans l'un ce que vous souffrez dans l'autre. Nous ne sommes point ici dans la vie pratique et morale, mais dans la vie imaginaire et idéale. Leurs personnages sont des spectacles, non des modèles; la grandeur est toujours belle, même dans le malheur et dans le crime. Personne ne vous propose d'approuver et de suivre; on vous demande seulement de regarder et d'admirer. J'aime mieux, en rase campagne, rencontrer un mouton qu'un lion; mais derrière une grille, j'aime mieux voir un lion qu'un mouton. L'art est justement cette sorte de grille; en ôtant la terreur, il conserve l'intérêt. Désormais, sans souffrance et sans danger, nous pouvons contempler les superbes passions, les déchirements, les luttes gigantesques, tout le tumulte et l'effort de la nature humaine, soulevée hors d'elle-même par des combats sans pitié et des désirs sans frein. Et certes, ainsi contemplée, la force émeut et entraîne. Cela nous tire hors de nous-mêmes; nous sortons de la vulgarité où nous traînent la petitesse de nos facultés et la timidité de nos instincts. Notre âme grandit par spectacle et par contre-coup; nous nous sentons comme devant les lutteurs de Michel-Ange, statues terribles dont les muscles énormes et tendus menacent d'écraser le peuple de pygmées qui les regarde; et nous comprenons comment les deux puissants artistes se trouvent enfin dans leur royaume, loin du domaine public, dans la patrie de l'art. Shakspeare a trouvé des mots plus frappants, des actions plus effrénées, des cris plus désespérés; il a plus de verve, plus de folie, plus de flamme; son génie est plus naturel, plus abandonné, plus violent; il invente par instinct, il est poëte; il voit et fait voir par subites illuminations les lointains et les profondeurs des choses, comme ces grands éclairs des nuits méridionales, qui d'un jet soulèvent et font flamboyer tout l'horizon. Celui-ci échauffe et allume lentement sa fournaise; on souffre de ses efforts; on travaille péniblement avec lui dans ces noirs ateliers fumeux, où il prépare, à force de science, les fanaux multipliés qu'il va planter par milliers, et dont les lumières entre-croisées et concentrées vont éclairer la campagne. A la fin, tous s'embrasent; le spectateur regarde : il voit moins vite, moins aisément, moins splendidement avec Balzac qu'avec Shakspeare, mais les mêmes choses, aussi loin et aussi avant... — Le signe d'un esprit supérieur, ce sont les vues d'ensemble. Au fond, elles sont la partie capitale de l'homme; les autres dons ne servent qu'à préparer ou à manifester celui-là; s'il manque, ils restent médiocres; sans une philosophie, le savant n'est qu'un manœuvre et l'artiste qu'un amuseur. Delà le rang éminent d'Ampère en physique, de Geoffroy Saint-Hilaire en zoologie, de M. Guizot en histoire. De là aussi le rang de Balzac dans le roman. Il avait des idées générales sur tout, tellement que ses livres en sont encombrés et que leur beauté en souffre...

— De sa morale naît sa politique. Comme tous ceux qui ont mauvaise opinion de l'homme, il est absolutiste... Il abusait du roman comme Shakspeare du drame, lui imposant plus qu'il ne peut porter... Balzac, opprimé par un surcroît de théories, mettait en romans une politique, une psychologie, une métaphysique, et tous les enfants légitimes ou adultérins de la philosophie. Beaucoup de gens s'en fatiguent, et rejettent *Séraphita* et *Louis Lambert* comme des rêves creux, pénibles à lire; ils voudraient une philosophie moins romanesque ou des romans moins philosophiques. Ils ne se trouvent ni assez instruits ni assez amusés; ils demandent plus d'intérêt ou plus de preuves. Ils devraient remarquer que ces œuvres achèvent l'œuvre, comme une fleur termine sa plante; que le génie de l'artiste y rencontre son expression complète et son épanouissement final; que le reste les prépare, les explique, les suppose et les justifie; qu'un cerisier doit porter des cerises, un théoricien des théories, et un romancier des romans. — On fait des mots sur tout à Paris, c'est une façon de résumer des idées pour les rendre portatives; en voici quelques-uns que j'ai recueillis sur Balzac : « C'est le musée Dupuytren in-folio. — C'est un beau champignon d'hôpital. — C'est Molière médecin. — C'est Saint-Simon peuple. » Je dirai plus simplement : Avec Shakspeare et Saint-Simon, Balzac est le plus grand maga-

sin de documents que nous ayons sur la nature humaine. » (TAINE. *Nouveaux essais de critique et d'histoire.* 1865.

BALZAC (Laure DE), femme de lettres et sœur du célèbre romancier. V. SURVILLE (M^me^).

BALZAN, ANE adj. (bal-zan, a-ne — rad. *balzane*). Manég. Noir ou bai avec des balzanes : *Cheval* BALZAN. *Cavale* BALZANE. *Cheval* BALZAN *du pied droit postérieur. Jument* BALZANE *des quatre membres. Le cheval* BALZAN *dont les balzanes s'élèvent jusqu'au jarret ou au genou est dit chaussé haut.*

BALZANE s. f. (bal-za-ne — de l'ital. *balza*, bordure). Manég. Tache blanche circulaire au-dessus du sabot d'un cheval : *Ce cheval avait deux* BALZANES *aux jambes.* (V. Hugo.) *C'était un cheval bai brun foncé, qui avait une petite* BALZANE *à la jambe droite de derrière.* (E. Sue.)

— **Encycl.** Hippiatr. Les poils blancs des *balzanes* sont plus ou moins nombreux et occupent une étendue plus ou moins considérable. D'après leur étendue et leur position, ces poils blancs sont diversement signalés. Ainsi on dit qu'ils forment quelques poils blancs, quand ils sont disséminés autour de la couronne; la trace de *balzane*, lorsqu'ils sont réunis en un point; la trace incomplète de *balzane*, lorsqu'ils sont un peu plus étendus, sans cependant embrasser tout le contour de la couronne; le principe de *balzane*, lorsqu'ils embrassent le contour de la couronne sans la dépasser en hauteur; la petite *balzane*, lorsqu'ils arrivent au niveau du boulet; la grande *balzane*, quand ils s'élèvent jusqu'au milieu du canon, et la *balzane* haut chaussée, quand ils arrivent près du genou ou du jarret. La *balzane*, quelle que soit son étendue, est dite *dentelée* ou *bordée*, suivant qu'elle présente des dentelures sur son contour, ou que ce dernier se confond avec le fond de la robe en s'y mélangeant; elle est dite *mouchetée, truitée* ou *herminée*, suivant qu'elle porte des taches étendues ou des points noirs ou rouges. Quand on fait le signalement d'un cheval, il importe de noter exactement le nombre et le lieu des *balzanes*. Quand il n'y en a que deux, on dit, pour abréger, bipède antérieur ou postérieur, latéral ou diagonal, droit ou gauche, en prenant toujours le membre antérieur pour point de départ.

BALZE s. f. (bal-ze). Navig. Sorte de catimaron ou radeau, dont se servent les Péruviens. Ces radeaux sont construits avec des tronçons d'arbres d'un bois très-léger, toujours en nombre impair, bien roustés ensemble avec une sorte de liane du pays; ils vont aussi à la voile. Il y a des balzes de plus de vingt mètres de long sur six ou sept de large, qui naviguent très-bien le long des côtes d'une belle mer. || On écrit aussi BALSE.

BALZE (Nicolas), avocat et littérateur, né à Avignon en 1733, mort en 1792. Il a donné un *Recueil de contes* d'un genre un peu libre, mais pleins de finesse et de piquante originalité; des odes qui offrent des images brillantes, mais déparées par de l'emphase et des traits de mauvais goût. Sa tragédie de *Coriolan*, imprimée en 1773, ne fut jamais représentée. Elle est, dit-on, fort médiocre, malgré quelques traits heureux.

BALZE (Jean-Etienne-Paul), peintre français contemporain, né à Rome en 1815, vint de bonne heure à Paris, où il suivit les cours de l'école des Beaux-Arts. Il débuta au Salon de 1835 par un tableau représentant le *Combat de Fitz-James et de Roderick Dhu*, sujet tiré de la *Dame du lac*, de Walter Scott. M. Ingres, dont il était l'élève, ayant été nommé directeur de l'école française à Rome, il l'accompagna en Italie et exécuta, en collaboration avec son frère Raymond, des copies des *Loges* du Vatican (1835). Ces copies, commandées par le gouvernement français, décorent les deux galeries latérales de l'école des Beaux-Arts. Le talent avec lequel les deux frères s'étaient acquittés de cette tâche difficile leur valut les éloges les plus mérités. En 1840, ils furent chargés de reproduire les *Stanze;* leurs copies sont placées depuis plusieurs années au Panthéon, mais elles appartiennent à l'école des Beaux-Arts. D'autres reproductions de Raphaël ont été faites, vers 1850, par MM. Paul et Raymond Balze, dans la bibliothèque de Sainte-Geneviève : l'*Ecole d'Athènes*, la *Poésie* et la *Théologie* sont l'œuvre de M. Paul Balze; M. Raymond a peint la *Philosophie*, la *Justice* et l'*Etude*. Les deux frères ont fait depuis, en collaboration, dans la galerie du Trône au palais du Sénat, des peintures murales représentant : les *Grandes découvertes scientifiques, agricoles et industrielles du XIX^e^ siècle* (1856). Parmi les travaux que M. Paul Balze a exécutés sans le concours de son frère, nous citerons : les *Odalisques*, tableau exposé en 1849; la *Mort de Sixte IV*, peinture murale dans l'église de Saint-Roch, à Paris (1856); le *Couronnement de la Vierge*, les *Litanies*, les *Apôtres*, peintures murales, dans l'église de Saint-Symphorien, à Versailles (1859); la *Lapidation de saint Etienne*, tableau commandé par le ministère d'Etat, et exposé en 1861; diverses autres peintures murales, entre autres un *Christ apparaissant à saint Pierre*, dans l'église de Puiseaux (Loiret). Après avoir fait de nombreux travaux d'émail sur cuivre, M. Paul Balze découvrit un procédé d'émail sur faïence destiné à la grande décoration extérieure des monuments, et il exécuta en 1863, au moyen de ce procédé, les compositions suivantes, qui ornent la façade de l'église de Puiseaux : *Vierge entourée d'une gloire de chérubins et tenant dans ses bras l'enfant Jésus qu'adorent des anges* (fronton); *Anges jouant de divers intruments* (frise); les *Quatre évangélistes* (décorations des tourelles). Ces sujets sont peints sur des carreaux de faïence semblables à ceux dont on se sert pour les fourneaux de cuisine; lorsque quelques-uns de ces carreaux sont mal venus à la cuisson, on a la facilité de les remplacer par d'autres, et, en dernier lieu, on recouvre le tout d'un émail ou vernis translucide qui pénètre dans les joints des carreaux de faïence et fait disparaître les sutures. Les tableaux obtenus par ce procédé sont inaltérables. Divers spécimens de cette découverte ont été exposés au Salon de 1863 et ont valu à M. Balze une médaille de troisième classe; l'un de ces spécimens, l'*Eternel bénissant le monde* (d'après Raphaël), a été acheté par le gouvernemeut et décore actuellement l'un des murs de la cour principale de l'école des Beaux-Arts. M. Paul Balze a exposé depuis : en 1864, la *Vision d'Ezéchiel* (copie sur faïence, cent fois plus grande que l'original), et, en 1865, le *Triomphe de Galatée* (faïence d'après la fresque de Raphaël); ce dernier ouvrage, exécuté en collaboration avec M. Raymond Balze, a été placé dans la cour du Mûrier, à l'école des Beaux-Arts. On doit encore à M. Paul Balze les émaux sur lave qui décorent les tympans de l'église Saint-Augustin, à Paris, et qui représentent la *Foi*, l'*Espérance* et la *Charité*. Ces divers travaux révèlent un peintre consciencieux, savant, qui s'est fortifié par l'étude assidue des grands modèles, et qui les reproduit, non pas servilement comme un copiste vulgaire, mais en artiste qui sent le beau.

BALZE (Jean-Antoine-Raymond), peintre français contemporain, né à Rome en 1818, vint à Paris et se plaça sous la direction de M. Ingres, en même temps que Paul Balze, son frère aîné, qu'il suivit plus tard en Italie et avec lequel il a exécuté divers travaux (v. l'article précédent). Il a peint, sans collaboration, et exposé : en 1849, le *Christ calmant la tempête* (commande du ministère de l'intérieur), *Horace à Tibur*, *Néère ou le Dernier chant* (sujet tiré d'A. Chénier); en 1853, *Sainte Cécile;* en 1855, *Horace chantant ses poésies;* en 1859, l'*Apothéose de saint Louis* (tableau commandé par le ministère d'Etat, pour la chapelle de l'Ecole militaire), et *Un trait de l'enfance d'Annibal Carrache.* M. Raymond Balze a exécuté, en outre, dans l'église de Saint-Roch, à Paris, une peinture murale représentant *Saint Charles Borromée secourant les pestiférés.* Attaché depuis plusieurs années à la manufacture de vitraux de Saint-Galmier, il a fait les cartons d'un grand nombre de verrières pour diverses églises du midi. Quelques-uns de ces cartons (le *Crucifiement*, la *Résurrection*, le *Christ montrant ses plaies*, le *Mariage de la Vierge*, etc.) ont figuré au salon de 1859.

BALZER (Johann), graveur allemand, né à Kukus en 1738, mort en 1799. Elève de Rentz. Il a gravé et édité, à Lissau et à Prague, des eaux-fortes et des aqua-tinta, consistant en une cinquantaine de feuilles de paysages et quatre-vingt-douze portraits, parmi lesquels nous citerons ceux de l'empereur Joseph II, de l'archiduc Maximilien, de Marie-Thérèse, de la princesse Elisa-Wilhelmine-Louise de Wurtemberg, de Frédéric roi de Prusse, du poëte Johann Czernovicks, du graveur W. Hollar, des peintres Carl Screta, Wenceslas Reiner, Ant. Kern; de Michel-Henri Rentz, peintre et graveur, etc. Johann Balzer laissa deux fils *qui s'adonnèrent comme lui à la gravure :* BALZER (Antoine), né à Prague en 1771, mort dans la même ville en 1807; élève de Schmutzer, de Klengel et de Schulze. On a de lui un *Paysage avec animaux*, d'après J. Roos; une pièce intitulée : *Das Riesengebirge* (la montagne des géants), etc.; — BALZER (Johann-Carl), mort en 1805. Il a travaillé à Prague, à Venise et à Londres; sa pièce la plus connue est le portrait de Fr.-Edm. Weirotter, d'après Ducreux; — BALZER (Grégoire), frère de Johann, a gravé des sujets de sainteté et des paysages; — BALZER (Mathias), second frère de Johann, élève de Rentz, a gravé à l'eau-forte. Un autre Balzer, que M. Ch. Le Blanc croit fils d'Antoine, travaillait en 1819; il a gravé, à cette date, une *Sainte Famille*, d'après Raphaël.

BALZORINE s. f. (bal-zo-ri-ne). Comm. Etoffe légère, qui se rapproche de l'organdi, et qui s'emploie comme doublure.

BAMBA, ville de l'Afrique occidentale, dans le Congó, située à 225 kil. de la côte, sur la rivière de Lozé, capitale de la province du même nom; territoire très-fertile. || Province de la partie S.-O. du Congo, entre les rivières de Lozé et d'Ambriz, sur les limites septentrionales du royaume d'Angola; riches mines de cuivre, de fer, de plomb, d'argent et d'or, bois de construction et ivoire; ses habitants professent le christianisme et obéissent à un chef sous la suzeraineté du Portugal.

BAMBAGIUOLI (Graziolo), théologien et poëte italien, né à Bologne, mort vers 1345. Il a composé un poëme intitulé *Traité des vertus morales*, qui passait pour un des bons ouvrages de la littérature italienne. On lui attribue aussi un commentaire sur la *Divine comédie.*

BAMBARA, royaume intérieur de l'Afrique occidentale, au S.-O. du Sahara, compris approximativement entre 9° et 14° lat. N. et entre 7° et 12° de long. O.; 2,000,000 d'hab., dont les trois quarts sont esclaves. Ce pays, arrosé par le Niger ou Djoliba et par le Oulaba, est divisé en deux Etats distincts et ennemis : le haut Bambara, capitale Ségo, et le bas Bambara, cap. Djenny. La plus grande partie du Bambara est fertile et bien cultivée; les habitants présentent deux types différents : ceux du nord ont le nez épaté, les lèvres grosses, les cheveux crépus et l'air stupide; ceux du sud ont le nez aquilin, les lèvres fines, le teint plus noir que ceux du nord; mais, comme ces derniers, ils se tatouent la figure et le corps.

BAMBÈLE s. f. (ban-bè-le). Ichthyol. Un des noms vulgaires du véron.

BAMBELLE s. f. (ban-bè-le). Mécan. Syn. de *bielle.*

BAMBERG, ville de Bavière, ch.-l. du cercle de la haute Franconie (en allem. *Ober-Franken*), au N. de Nuremberg, sur la Pregnitz; 24,000 hab. Archevêché, séminaire catholique, lycée, gymnase, école polytechnique, école de chirurgie, bibliothèque de 52,000 volumes; l'une des villes les plus commerçantes de la Bavière; pépinières renommées, fabrique de draps, chantiers de construction, navigation active, vins, brasseries, tabac; point de jonction des trois chemins de fer de Leipzig, Francfort et Nuremberg. Bamberg, fondé par des Saxons au IX^e^ siècle, dut sa première église à Charlemagne et son nom aux comtes de Babenberg; en 1007, l'empereur Henri II y créa un évêché princier, supprimé en 1801, à la paix de Lunéville, et réuni à la Bavière. Le dernier prince-évêque, François de Buseck, fut indemnisé de la perte de sa seigneurie par une pension de 40,000 florins (env. 100,000 fr.).

Cette ville, située dans une plaine agréable, possède quelques monuments intéressants. La *cathédrale*, l'une des plus belles églises de l'Allemagne, est remarquable, sinon par la grandeur de ses proportions, du moins par l'élégance de sa structure, par la finesse de ses détails, par la variété de ses ornements. Fondée en 1004, par l'empereur Henri II, elle fut consacrée en 1012; détruite en partie par un incendie, en 1081, elle a été rebâtie dans sa forme actuelle par l'évêque Othon, en 1140. De 1827 à 1838, elle a été restaurée avec autant de soin que de goût, sous la direction de M. Heideloff, de Nuremberg. Cette cathédrale comprend trois nefs, un seul transsept à l'occident et deux chœurs formant absides. Dans le chœur occidental sont des stalles en bois de chêne d'un travail exquis. La clôture du chœur oriental est ornée de figures d'apôtres, remarquables aussi par la délicatesse de l'exécution; sous ce même chœur règne une vaste crypte où les sculpteurs du moyen âge ont prodigué à l'envi les inventions de leur pieuse fantaisie. Les *ciceroni* assurent que l'on compte plus de quatre cents piliers dans la cathédrale de Bamberg, et que les chapiteaux offrent une telle variété de formes et de sujets, qu'on n'en trouverait pas deux identiquement semblables. Parmi les curiosités que renferme ce monument, il faut encore citer les sculptures en bois de la chapelle de Saint-André, un très-beau tableau de M. Grünewald, le *Rosaire;* d'intéressantes peintures du commencement du XIII^e^ siècle, récemment mises à découvert; le sarcophage du pape Clément II, orné de bas-reliefs de la même époque, et surtout le tombeau de saint Henri II et de sa femme sainte Cunégonde. Ce tombeau, fait en forme d'autel, est en marbre blanc; il a été sculpté en 1512, par Riemenschneider, de Wurtzbourg; au sommet sont placées les statues des deux époux couchés côte à côte, les mains jointes; des bas-reliefs, représentant les principales scènes de la légende du noble couple, décorent les quatre faces du mausolée. L'extérieur de la cathédrale de Bamberg est des plus pittoresques; aux extrémités des collatéraux s'élèvent quatre tours surmontées de flèches pyramidales. Un beau porche, soutenu par des colonnes cannelées, s'ouvre sur la façade latérale du nord.

L'*Eglise Saint-Michel*, construite au XII^e^ siècle par l'évêque Othon, à côté d'une abbaye de bénédictins, fondée par saint Henri et sainte Cunégonde, s'élève sur une petite colline qui domine la ville. Cet édifice, souvent restauré et maladroitement rajeuni, a beaucoup perdu de sa beauté primitive. L'abbaye a été transformée en maison de refuge pour les pauvres.

Le *Vieux-Château* (Altenburg ou Babenburg), qui couronne une autre éminence, est fort ancien. Le roi lombard Bérenger y mourut prisonnier en 966. Le comte Othon de Wittelsbach y égorgea, le 21 janvier 1208, l'empereur Philippe II. Enfin, en 1553, le margrave Albert de Brandebourg s'en empara et le livra aux flammes. Hoffmann, l'auteur des *Contes fantastiques*, l'a habité de 1810 à 1811.

La *Nouvelle Résidence*, située en face de la cathédrale, fut bâtie de 1698 à 1702, par le prince-évêque François de Schœnborn. C'est un palais à trois étages, qui jouit d'une belle vue.

BAMBERGER (Jean-Pierre), littérateur allemand, né à Magdebourg en 1722, mort en 1804. Il a traduit en allemand l'*Histoire du commerce* d'Anderson, ainsi que quelques autres ouvrages. Il a donné en outre : *Anecdotes biographiques et littéraires sur les écrivains les plus célèbres de la Grande-Bretagne.*

BAMBETOK ou **BOMBETOK**, ville d'Afrique, sur la côte N.-O. de Madagascar, avec un port sur la baie du même nom, dans la province de Sakara.

BAMBIN, INE s. (ban-bain, ine — ce mot et ses dérivés *bamboche, babiole, bimbelot, bibelot, bébé*, proviennent tous du vieux français *banbe* et *bonbe*, mots qui se rattachent eux-mêmes à une racine germanique que nous retrouvons dans l'islandais *babe*, petit enfant; *babiliur*, joujou, chose sans valeur; dans l'anglais *babe, baby, boy*, bébé, garçon; dans l'allemand *bube* et *bùblein.* L'italien, à l'instar du français, dit également *bambolo* et *bambino*, dimin. de *bimbo, bamboccio, bambola*, poupée, etc. Le mot *bambin* semble offrir des rapports assez frappants avec le grec *bambainó*, je bégaye, je prononce des sons inarticulés; il nous paraît cependant difficile qu'on puisse le rattacher à cette racine). Petit garçon, petite fille : *Voilà un gentil* BAMBIN, *une charmante* BAMBINE. *On a bu à la santé du petit* BAMBIN, *à plus d'une lieue à la ronde.* (M. de Léo.) *En voyant tous nos petits* BAMBINS *jouer ensemble, nos cœurs unis les confondent, et nous ne savons plus à laquelle appartient chacun des trois.* (J.-J. Rouss.)

> Jouissez de votre innocence,
> Tandis qu'il en est temps encor,
> Chers *bambins.* . . . . . .
>
> DU CERCEAU.

— Par ext. et dénigr. Se dit quelquefois d'une personne qui a passé l'enfance, pour caractériser un travers, un vice qui est d'un âge encore plus avancé : *On voit souvent fumer des* BAMBINS *de dix ans. La libéralité des* BAMBINS *de vingt ans pour des femmes qu'ils n'aiment pas est encore une des inventions de cette époque.* (E. About.) *J'ai été atterré des maximes de conduite que me citaient des* BAMBINS *de seize ans sortant du collége.* (H. Beyle.) *Leur esprit et leur éducation ne leur permettent pas de croire qu'une* BAMBINE *comme toi soit investie d'un pouvoir surnaturel.* (G. Sand.)

— En Italie, Statuette de l'Enfant Jésus gardée dans un couvent, et que l'on transporte à domicile pour la guérison des malades, moyennant un prix convenu : *Les Italiens appellent* BAMBIN (bambino) *un petit Jésus de bois richement habillé; le couvent qui a le bonheur d'en être le propriétaire n'a pas d'autre patrimoine.* (Dupaty.)

— Adjectiv. Très-jeune : *Je vous ai vue toute* BAMBINE, *n'est-ce pas?* (P. Féval.)

> Quand nous mourons, vieux ou *bambin*,
> On vend le corps au carabin.
>
> BÉRANGER.

BAMBINI (Giacomo), peintre italien, né à Ferrare vers 1590, mort en 1629. Ce fut lui qui ouvrit la première académie de nu à Ferrare. Il avait eu pour maître Domenico Mona, qu'il surpassa par sa connaissance du dessin.

BAMBINI (Félix), compositeur italien, né à Bologne vers 1742, mort en 1800, vint en France en 1752, avec une troupe de comédiens italiens que dirigeait son père, et qui se rendit à Paris pour y chanter sur la scène de l'Académie royale de musique les œuvres de Jomelli, Pergolèse et autres célèbres auteurs de l'époque. Bambini, alors âgé de neuf ans, tenait le clavecin, et composait même quelques airs pour les rôles secondaires qu'on introduisait dans les intermèdes. La lutte qui survint alors entre les partisans de la musique italienne et ceux de la musique française s'étant terminée par l'expulsion des chanteurs italiens, Bambini resta en France, et ses nouveaux maîtres gâtèrent sans doute son heureux naturel, car il ne devint qu'un artiste médiocre. On a de lui quatre opéras-comiques, plusieurs morceaux pour piano, et une méthode pour piano, en collaboration avec Nicolay.

BAMBLA s. m. (ban-bla — contract. de *bande blanche*, étym. dout.). Ornith. Espèce de fourmilier, rangée par Linné dans le genre merle (*turdus bambla*), caractérisée par une bande blanche qui traverse les ailes. Cet oiseau, qui n'est guère plus gros qu'un moineau, habite la Guyane : *Le* BAMBLA *est un petit oiseau très-rare.* (Buff.)

BAMBOCCIO (Antoine), sculpteur italien, né à Piperno vers 1368, mort vers 1435. Il s'est fait une grande réputation par ses mausolées, surtout par celui de Ludovico Aldemareschi. Il a, en outre, exécuté les ornements de la grande porte de la cathédrale de Naples, et donné les dessins de plusieurs des palais de cette ville. Son style appartient à l'école de transition, entre le gothique et le retour à l'antique. Il a formé de bons élèves.

BAMBOCHADE s. f. (ban-bo-cha-de — du peintre Pierre de Laar, surnommé *Bamboche*, Bamboccio par les Italiens, à cause de la petitesse de sa taille). Peinture ou dessin représentant une scène champêtre, populaire et burlesque : *C'est dans la fréquentation du peuple grossier que Téniers a pris le sujet de ses* BAMBOCHADES. (De Bonald.)

— **Encycl.** Le genre comique n'a pas trouvé dans les diverses écoles de peinture et de sculpture des expressions aussi complètes que dans les littératures. L'antiquité se montra peu sympathique à la représentation des sujets de la vie familière. Pline signale comme une innovation de mauvais goût les peintures comiques qu'imagina un certain Ludius, décorateur qui vivait du temps d'Auguste. Au moyen âge, les enlumineurs de manuscrits et les maîtres de pierre, qui enrichissaient de leurs

charmantes fantaisies les porches et les chapiteaux des églises, représentèrent parfois avec une naïveté délicieuse des scènes populaires, des types grotesques empruntés à la société au milieu de laquelle ils vivaient; mais, le plus souvent, leurs compositions en ce genre sont mêlées de figures allégoriques et symboliques qui les rendent à peu près incompréhensibles. La grande école italienne, fille de la Renaissance, se voua tout entière à la représentation des sujets historiques, religieux et mythologiques : elle dédaigna l'étude des mœurs, et, lorsqu'il lui arriva d'emprunter quelques types à la société moderne, des types de *buveurs*, de *soldats* ou de *pâtres*, par exemple, elle s'attacha presque toujours à les ennoblir et en fit de véritables figures de convention. Le génie italien répugnait si bien à la représentation des scènes de la comédie humaine que, lorsque le Hollandais Pieter van Laar s'avisa, vers 1626, d'exposer à Rome des tableaux de petites proportions représentant des scènes populaires, telles que joutes, rixes de paysans, marchés, foires, vendanges, mascarades, on ne crut pouvoir mieux faire que de flétrir les compositions de ce genre d'un nom dérivé de *bamboccio* (nain difforme, poupée), sobriquet qu'avait valu à Pieter sa taille rachitique : on les appela *bambocciate*, dont nous avons fait *bambochades*. Les peintres sérieux de l'Italie se plaignirent, dit Lanzi, de ce qu'on osât avilir l'art par de pareilles bouffonneries; Salvator Rosa (qui le croirait?) s'éleva vivement (*Sat.* III) contre les grands qui donnaient place dans leurs galeries à des tableaux de ce genre. Mais l'habileté avec laquelle Pieter van Laar peignait ses paysans triompha des critiques et des préventions, et ses ouvrages furent bientôt très-recherchés. Il travailla pendant longtemps à Rome, et y fit des élèves et des imitateurs. Le plus estimé de tous fut Michel-Ange Cerquozzi, que son talent dans ce genre nouveau pour l'Italie fit surnommer le *Michel-Ange des bambochades*. L'école italienne ne compta guère, par la suite, que Cesare Baglione, Giuseppe Gambarini, Alessandro Magnasco, Giuseppe Ratti, qui montrèrent quelque aptitude pour les *bambochades*. Nulle part ce genre ne fut cultivé avec plus de succès qu'en Flandre et en Hollande, d'où il avait été importé en Italie. Il convient de remarquer, en effet, que Pieter van Laar le *Bamboche*, qui lui donna son nom, n'en fut pas l'inventeur. Avant lui, Quentin Metzys, Lucas de Leyde, le vieux Breughel et quelques autres Néerlandais avaient peint, avec une grande finesse d'observation et une bonhomie charmante, des scènes de la vie rustique, et, lorsque, après son long séjour à Rome, il revint se fixer dans son pays natal, il y trouva un grand nombre d'artistes qui ne lui cédaient ni en habileté pratique, ni en verve humoristique dans les compositions analogues. Nommer David Teniers, Adriaan Ostade, Brauwer, Jan Steen, Brakenburgh, Jan Miel, c'est nommer les peintres qui ont représenté avec le plus d'esprit, de vérité et de charme comique, les mœurs de la société néerlandaise. En France, Callot et Adam Bosse, tous deux dessinateurs et graveurs, ont exprimé avec verve le côté plaisant des mœurs de leurs compatriotes. Les Anglais ont eu Hogarth, Cruikshanck, Wilkie; les Espagnols nomment Goya; les écoles contemporaines de France, de Belgique, d'Allemagne pourraient citer une foule d'artistes par qui la comédie sociale a été interprétée avec plus ou moins d'*humour;* mais notre intention n'est pas d'examiner ici le caractère des compositions des divers artistes dont nous venons de parler : le nom de *bambochade* a cessé depuis longtemps d'être appliqué aux productions du genre comique et familier. V. GENRE (Peinture de), CARICATURES, PAYSANNERIES.

BAMBOCHE s. f. (ban-bo-che — de l'ital. *bamboccio*, grosse poupée). Marionnette de grande taille.

— Par ext. Enfant : *Tout doucement, la despotique* BAMBOCHE *remarque que tout le monde est empressé à la servir.* (A. Karr.)

— Par dénigr. Personne contrefaite : *Quelles* BAMBOCHES ! *Ce sont de vraies* BAMBOCHES.

— Pop. Débauche, ripaille : *Faire des* BAMBOCHES. *Il ne cesse de faire* BAMBOCHE.

BAMBOCHE s. f. (ban-bo-che — rad. *bambou*). Tige effilée de bambou : *On appelle* BAMBOCHES *de jeunes tiges de bambou, dont on fait des cannes légères.* (Jussieu.)

BAMBOCHE (Pieter VAN LAAR ou VAN LAER, surnommé le *Bamboccio* ou le), peintre hollandais, né à Laar ou Laaren, près de Naarden, en 1613, mort en 1673. On lui donne pour maître un certain Johann del Campo, artiste très-peu connu. Il vint très-jeune en Italie et se fixa à Rome, où il fit beaucoup d'études d'après nature et peignit avec succès des scènes rustiques et populaires, foires, marchés, jeux et querelles de paysans, haltes de chasseurs, attaques de brigands, genre de compositions qui n'avaient point encore été traitées en Italie, et que l'on appela *bambochades*, du surnom *Bamboccio* ou *Bamboche*, donné à l'artiste à cause de la difformité de sa taille. Il avait, dit-on, les jambes fort longues, le corps très-court et la tête enfoncée dans les épaules. Il rachetait, d'ailleurs, ces imperfections physiques, dont il était le premier à se moquer, par les qualités de son esprit et surtout par son inépuisable gaieté. Il était, de plus, excellent musicien et jouait avec talent du violon et de la guitare. Son mérite, comme peintre, et sa joyeuse humeur lui valurent l'amitié de plusieurs artistes célèbres, entre autres de Poussin, de Claude Lorrain et de Sandrard. Après un long séjour à Rome, il retourna en Hollande, s'arrêta quelque temps à Amsterdam et alla ensuite s'établir à Harlem, chez son frère Roelandt. Il soutint dans son pays la réputation qu'il avait acquise en Italie, et mourut âgé d'environ soixante ans. Les biographes racontent diversement sa fin. Voici ce que rapporte Weyerman sur la foi de Michel Carrée, qui avait connu Nicolas Roestraeten, ami du *Bamboche* : « Lorsque le soleil de Wouwerman commençait à poindre à l'horizon, la lune de van Laar dut rentrer ses cornes (*sic*)... La manière de celui-ci était devenue mélancolique; tandis que celle de Wouwerman, quoique inférieure sous le rapport de l'exécution, avait quelque chose de gai, de séduisant... Van Laar avait le malheur de faire payer très-cher ses tableaux. Un brocanteur, Jean de Wet, auquel il n'avait pas voulu céder une toile pour 200 florins, résolut de s'en venger. Il commanda à Wouwerman un tableau du même genre, et, ce tableau terminé, notre marchand le vanta si bien aux amateurs, qu'il parvint à leur persuader que le *Bamboche* n'en avait jamais fait d'aussi bien. Celui-ci en mourut de dépit. Jean de Wet courut aussitôt à la maison mortuaire, acheta pour une modique somme les croquis et les dessins de van Laar, et les revendit à Wouwerman, qui sut merveilleusement tirer parti de ces trésors artistiques. » Wouwerman, à son lit de mort, ajoute Weyerman, fit livrer aux flammes ces dessins et ces croquis, « et nous ne pouvons presque pas douter que ce ne fût pour détruire les traces du plagiat commis au préjudice du pauvre Bamboccio. » Il est à peu près certain que Wouwerman ne visita pas l'Italie, et cependant ses tableaux sont remplis de motifs empruntés à ce pays : il est donc probable qu'il les aura puisés dans les études de van Laar. Si l'on en croit Florent Le Comte, fort suspect d'ailleurs dans ses récits sur les artistes néerlandais, le *Bamboche* se serait noyé dans un puits, poursuivi par le souvenir d'un crime commis autrefois à Rome. « Il vivait dans cette ville, dit cet écrivain, avec des jeunes gens de son pays qui, en leur qualité de protestants, ne se faisaient aucun scrupule de manger de la viande en plein carême; un ecclésiastique, après leur avoir adressé souvent d'inutiles remontrances, finit par les menacer de les déférer au saint office. Le *Bamboche* et ses amis, échauffés par la boisson, jetèrent le sermonneur dans le Tibre. » Sandrard, qui, comme nous l'avons dit, connut à Rome van Laar, ne parle pas de ce crime et se borne à dire que « cet homme pieux fut tiré du trouble temporel pour passer au *repos éternel.* » D'autres historiens rapportent que, vers la fin de sa carrière, ses infirmités ayant beaucoup augmenté, il devint aussi morose qu'il était enjoué dans sa jeunesse, et qu'il mourut d'une oppression. Le *Bamboche* avait une façon originale de travailler. Avant de commencer un tableau, il restait quelque temps pensif devant son chevalet, ou bien il jouait quelques airs sur son violon, sans parler à personne; puis il prenait un crayon, esquissait rapidement et peignait ensuite avec une verve extraordinaire. « A un remarquable talent de composition, dit M. Waagen, il joignait un sentiment très-vif de l'expression et du mouvement et un dessin correct. Sa couleur est généralement d'un ton brun chaud, quelquefois très-clair, mais le plus souvent opaque, et sa touche large et spirituelle. Ses paysages prouvent qu'il vécut dans l'intimité de Claude et de Poussin. » Suivant Passeri, « les figures sont si vives et si bien accompagnées par le paysage et les animaux que l'on croirait voir, d'une fenêtre ouverte, les scènes qu'il a représentées sur la toile. » Les tableaux du *Bamboche* sont assez rares, du moins en dehors de l'Italie. Le musée des Offices, à Florence, possède son portrait, un *Mendiant caressant un chien*, un *Maréchal ferrant dans son atelier*, une *Blanchisseuse*, des *Chasseurs arrêtés à la porte d'une auberge*, un *Paysage*, etc. Le palais Corsini, dans la même ville, a une *Réunion champêtre*, des *Bergers qui se reposent*, des *Chasseurs* et plusieurs paysages. Parmi les tableaux que l'on voit dans les divers musées de l'Europe, nous citerons : le *Départ de l'hôtellerie* et les *Pâtres*, au Louvre; un *Charlatan;* des *Paysans italiens se querellant;* des *Paysans buvant*, à Cassel; une *Bambochade italienne; Paysans jouant aux quilles; Religieux distribuant des aumônes; Paysan avec un cheval gris; Vigneron payant ses ouvriers*, à Dresde; *Jeux de paysans romains*, une des meilleures toiles du maître, à Vienne; un *Champ de bataille*, où des cavaliers dépouillent les morts, à Munich; plusieurs *Haltes de chasseurs*, à Saint-Pétersbourg. Rien dans les musées de Hollande. Le *Bamboche* a gravé à l'eau-forte, d'une pointe vive et spirituelle, vingt planches, parmi lesquelles une suite de huit pièces (datées de Rome, 1636, et signées *Petrus di Laer fe.*), figurant différents animaux, et une suite de six pièces représentant des chevaux, dont Bartsch a critiqué avec raison le dessin.

BAMBOCHER v. n. ou intr. (ban-bo-ché — rad. *bamboche*). Pop. Faire des bamboches, des débauches, des fredaines.

BAMBOCHEUR, EUSE (ban-bo-cheur, eu-ze — rad. *bambocher*). Pop. Personne qui aime à bambocher, qui a l'habitude de bambocher : *Les* BAMBOCHEURS *passent leur temps au cabaret, au café, au bal, criant, fumant, vociférant dans une atmosphère infecte et hideuse.* (G. Sand.)

— Adjectiv. : *Tout Paris voudra voir les aventures de M. Malmouche, ce bourgeois facétieux,* BAMBOCHEUR *et prodigue, qui voudrait bien dépenser en folies ses quarante mille livres de rente.* (Th. Gaut.) *Je suis* BAMBOCHEUR, *voilà tout... Quel est le militaire qui n'a pas fait des siennes?* (Th. Leclercq.) *L'époux* BAMBOCHEUR *a étalé son trésor sur la table : une belle pièce de deux francs et trois gros sous* (Cl. Robert.)

BAMBONNER v. n. ou intr. (ban-bo-né — du gr. *bambainô*, je bégaye). Pop. Marmotter, parler entre ses dents.

BAMBOU s. m. (ban-bou). Bot. Genre de graminées, qui renferme les plus grands végétaux de cette famille : *Rien de plus merveilleux que les touffes du* BAMBOU. *On l'enterra au pied d'une touffe de* BAMBOUS *où elle aimait à se reposer.* (B. de St-P.) *Le* BAMBOU *est le géant des graminées.* (Clavé.) *Les* BAMBOUS *d'une taille énorme sont un objet de vénération pour les Malais.* (Clavé.) *Lorsque le* BAMBOU *est jeune, les pousses contiennent une substance médullaire fort tendre et très-agréable au goût.* (Duméril.) *On trouve souvent dans les mines de houille des empreintes de plantes qui paraissent appartenir au genre* BAMBOU. (De France.)

> L'éléphant aux larges oreilles
> Casse les *bambous* en marchant.
>
> V. HUGO.

> Oh! ne regrette plus ton île si lointaine,
> Ses forêts de *bambous* et sa brise africaine
> Qui frôle dans les bananiers.
>
> M[lle] DE POLIGNY.

— Par extr. Bois de bambou : *Un tuyau de pipe en* BAMBOU. *Notre table de* BAMBOU *fut recouverte d'une nappe luisante comme de la toile cirée.* (H. Berthoud.) ‖ Canne de bambou : *Je lui cassai mon* BAMBOU *sur les épaules.* (***) *Et il partit en brandissant son implacable* BAMBOU. (L. Reybaud.)

— Hist. *Peine du bambou*, Châtiment usité, surtout en Chine, à l'égard de certains coupables.

— **Encycl**. Le genre *bambou* présente les caractères suivants : fleurs disposées sur deux rangs, en épillets comprimés et multiflores, les inférieures ordinairement neutres et avortées, les autres tantôt hermaphrodites, tantôt, au contraire, mâles avec une seule hermaphrodite; la lépicène est formée de deux écailles concaves et dépourvues d'arête; la glume se compose de deux paillettes, dont l'inférieure est concave, allongée, plus ou moins mucronée au sommet, et dont la supérieure, plus étroite, porte deux nervures saillantes; les étamines, ordinairement au nombre de six, sont plus longues que les valves de la glume; l'ovaire est muni à sa base de trois paléoles courtes et ciliées dans leur contour; le style est divisé en deux ou trois branches terminées par un stigmate plumeux; le fruit est recouvert par les paillettes de la glume. Au lieu de former des herbes grêles comme la plupart des graminées, les *bambous* ont l'aspect de véritables arbres, quoique avec un port tout particulier. « Peu de végétaux, dit M. Bory de Saint-Vincent, présentent un port aussi majestueux et en même temps plus mollement léger; leurs racines émettent une foule de tiges qui, atteignant de 8 à 20 m. de hauteur, se développent en gerbe immense. Ces tiges, cylindriques, polies, luisantes même, d'une belle couleur jaunâtre, sont formées de gros nœuds et produisent, vers 1 m. à 3 m. de hauteur, des rameaux de même nature, d'autant plus courts qu'ils approchent de la pointe des tiges, et qui se chargent d'une multitude de feuilles en ruban du vert le plus tendre et d'une extrême mobilité. »

Ce sont les *bambous* qui contribuent principalement à donner aux paysages équinoxiaux cet aspect grandiose, mystérieux et étrange qui a frappé tous les voyageurs. Une sorte de terreur religieuse, un saisissement inexplicable pénètre l'âme, à mesure qu'on s'avance sous les ombrages sans fin de ces roseaux géants. Mais c'est surtout au milieu du silence de la nuit que les forêts de *bambous* sont merveilleuses à voir. Alors la moindre brise qui s'élève de l'un des points de l'horizon suffit pour agiter de mille façons cet inconstant feuillage et ces longues tiges flexibles, qui semblent à peine tenir au sol. Aussitôt une espèce de rumeur sourde et plaintive se fait entendre de mille points à la fois, et glace d'effroi le voyageur qui en ignore la cause. Mais c'est bien autre chose quand survient la tempête. Dans ces moments, surtout si les chaumes sont mûrs, on est témoin d'un des spectacles les plus imposants que la nature puisse nous offrir. La surface des forêts devient semblable à celle d'une mer en furie. Les *bambous* se courbent ou se relèvent au gré des vents, se heurtent dans tous les sens avec violence et produisent un bruit effrayant, auquel nul autre bruit ne ressemble. Souvent alors, la foudre éclate et allume des incendies immenses, qui brûlent des semaines et des mois entiers sans rencontrer d'obstacles. Ces embrasements sont assez fréquents, et, si l'on en croit les habitants, le simple frottement des tiges les unes contre les autres, pendant la tempête, suffit pour les produire.

Le genre *bambusa*, tel qu'il vient d'être caractérisé, ne comprend qu'environ une douzaine d'espèces. Un grand nombre de plantes, qui autrefois en faisaient partie, forment aujourd'hui les genres *nastus*, *chusquea*, *guadua*, *beesha*, dont les caractères ont été savamment établis par M. Kunt. Parmi les espèces les plus remarquables du genre *bambusa*, nous citerons seulement le *bambusa arundinacea*, ou *bambou* proprement dit. Le *bambou* proprement dit (*arundo bambos* de Linné) est une graminée gigantesque, dont les chaumes atteignent 20 et 25 m. de haut. Ses tiges sont simples, mais de leurs nœuds naissent souvent un très-grand nombre de rameaux verticillés chargés de feuilles, qui forment des espèces de panicules interrompues et ramifiées; la cavité intérieure des tiges est coupée de distance en distance par d'épaisses cloisons ou diaphragmes, formés d'un tissu ligneux à fibres très-fortes et imprégné d'une grande proportion de silice. Cette substance s'y accumule même en concrétions très-dures qui portent le nom de *tabaschir*, et sont célèbres par les propriétés merveilleuses qu'on leur attribue.

Les usages du *bambou* sont nombreux et variés. En Amérique, on le cultive en haies immenses, appelées *balisages*, au pourtour des grandes exploitations. Ses tiges légères, mais élastiques et résistantes, sont employées pour la mâture, la charpente; on en fait des planches, des échelles, des claies, des lattes, des nattes; en les tronçonnant dans le sens transversal, on en obtient des vases, des boîtes, des tambours. Des villages entiers, en Chine, sont construits en bois de *bambou*. Les rameaux et les racines servent à faire des cannes légères et élégantes, fort recherchées en Europe. Ses jeunes pousses sont regardées en Chine comme un légume très-estimé. A une certaine époque, il découle des nœuds une liqueur miellée, douce, agréable et fermentescible, qui sert de boisson dans plusieurs pays.

Les *bambous* sont originaires des régions les plus chaudes de l'Asie méridionale; mais on les a introduits et on les cultive aujourd'hui dans presque tous les pays qui s'étendent entre les tropiques. Cependant, quelques espèces dépassent cette zone et peuvent vivre en plein air sous des latitudes assez élevées. Le *bambou roseau*, originaire de la Chine, est cultivé en Algérie, où il s'est naturalisé, et jusque dans quelques localités bien abritées de la Provence. Le *bambou noir* est encore plus rustique; il vient très-bien dans le midi de la France, et même, avec quelques précautions, sous le climat de Paris. La culture du *bambou* est facile; il croît également bien sur les rives des fleuves, au bord des marais et dans les lieux secs où d'autres végétaux ne présentent qu'une maigre végétation. On le multiplie par la division des souches ou rhizomes.

— Hist. Le *bambou* joue, dans la législation des peuples de l'extrême Orient, un rôle extrêmement actif. Chez les Cochinchinois, comme chez les Chinois, il constitue, avec le châtiment du bâton, les deux premiers degrés de la pénalité judiciaire; les trois autres degrés sont les fers, l'exil et la mort. Le code annamite, dont la connaissance, si importante pour l'avenir de notre colonie, a été facilitée par la traduction de M. Aubaret, entre à ce sujet dans des détails extrêmement précis, et, d'un autre côté, très-curieux. Le *bambou* employé pour les fautes légères est mince. Le code en limite même la longueur, qui doit être de 0 m. 70, et la circonférence de cinq ou six *phans* (2 cent.). Comme le dit le texte, le *bambou* est surtout destiné à réveiller chez le coupable des sentiments de repentir, et à exciter chez lui un salutaire retour sur lui-même. On administre de dix à cinquante coups, en passant par les nombres intermédiaires vingt, trente et quarante coups, suivant la gravité du délit. Le bâton est employé pour les cas plus graves; *il est gros*, dit laconiquement le texte, et, plus bas, il détermine ainsi les proportions qu'il doit avoir : longueur, 0 m. 80; grosseur, 0 m. 04 c. au plus. On l'emploie en donnant depuis soixante coups jusqu'à cent, en augmentant la dose de dizaine en dizaine. Pour les femmes, la peine du bâton est généralement convertie en celle du *bambou*. Outre les usages qui viennent d'être indiqués, le *bambou* et le bâton s'emploient encore comme appoint dans les trois peines supérieures, les fers, l'exil et la mort, afin de créer des châtiments mixtes et en proportions variables. La peine du *bambou* et du bâton peut être rachetée suivant un tarif fixe, qui est donné tout au long dans le code.

BAMBOUC s. m. (ban-bouk). Bot. Espèce de palmier dont on extrait une huile fine, connue sous le nom de *beurre de bambouc*.

BAMBOUK, royaume d'Afrique, dans la Sénégambie, s'étendant au S. et à l'E. du haut Sénégal et présentant des limites à peu près inconnues du côté de l'est. Sol élevé et montagneux, arrosé par le Sénégal et d'autres cours d'eau; climat malsain, riche végétation tropicale, gros bétail en très-grand nombre, troupeaux d'éléphants errant dans la plaine, riches gisements d'or. Les habitants appartiennent à la race mandingue et sont mahométans. Capitale Bambouk; ville principale Natacho.

BAMBOULA s. m. (ban-bou-la). Tambour des nègres d'Haïti : *On lui présenta en même*

temps un BAMBOULA *et une flûte, à son choix.* (Rog. de Beauv.)

— s. f. Danse qu'ils exécutent au son de cet instrument : *Une fille de couleur dansa devant lui la* BAMBOULA. (Rog. de Beauv.)

BAMBOUR s. m. (ban-bour). Entom. Espèce d'abeille plus grande que nos abeilles ordinaires, qui habite l'Amérique, et dont le miel passe pour excellent : *Les* BAMBOURS *construisent leurs ruches au sommet des arbres.* (Duméril.)

BAMBOUSIER s. m. (ban-bou-zié). Bot. Syn. de *bambusacé.*

BAMBUHY, rivière du Brésil, province de Minas-Geraes ; sort du versant oriental de la sierra Marcella, et se jette dans le San-Francisco, après un cours de 100 kil.

BAMBUSACÉ, ÉE adj. (ban-bu-za-sé — rad. *bambou*). Bot. Qui ressemble au bambou. ‖ On dit aussi BAMBUZÉ.

— s. f. pl. Tribu formée par le professeur Nees d'Esenbeck dans la famille des graminées, et qui comprend les genres *arundinacea*, *streptogina*, *chusquea*, *merostachys*, *nastus*, *bambusa*, *beœsha*, *streptocheta.*

BAMBUSELLE s. f. (ban-bu-zè-le — dim. de *bambou.*) Bot. Genre de graminées, syn. de *panie.*

BAMFYLDE (François), théologien anglais non conformiste, mort vers 1684. Il a écrit plusieurs ouvrages en faveur de l'observation du sabbat, ainsi qu'un assez grand nombre d'opuscules sur divers sujets de controverse et de théologie.

BAMIAN, ville ruinée de l'Afghanistan, à 408 kil. N.-O. de Caboul ; on remarque surtout dans cette ville, appelée jadis la *Thèbes de l'Orient*, ses 12,000 maisons creusées dans le roc, ses deux statues colossales placées dans des niches et taillées également dans le roc, et dont la plus grande a 10 mètres de hauteur. Ruinée en 1221, par Gengis-Khan, elle fut reconstruite, puis abandonnée par ses habitants.

BAMIE s. m. (ba-mî). Bot. Genre de malvacées, plus connu sous le nom de *ketmie.* ‖ On dit aussi BAMIER.

BAMLITE s. f. (ba-mli-te — de *Bamla*, petit village de Norvége). Minér. Silicate d'alumine anhydre.

— **Encycl.** La *bamlite* constitue une variété bacillaire de la sillimanite. Elle a été découverte par Erdmann. Sa dureté est égale à à celle du quartz; elle est infusible au chalumeau et inattaquable par les acides. Sa densité est égale à 3,2.

BAMM, place forte, la plus importante du royaume de Perse, prov. et à 50 kil. N.-O. de Kerman. — Belles fontaines et jardins magnifiques; vaste bazar.

BAMMACARI (Nicolas), physicien napolitain du XVIIIe siècle, connu par les ouvrages suivants : *Epistola exhibens tentamen de aere, sive de natura mundi corporei* (Naples, 1747); *Tentamen de vi electrica ejusque phenomenis, in quo aeris corporibus universis æquilibrium proponitur* (1748). Ce dernier écrit l'engagea dans une controverse scientifique avec l'abbé Nollet.

BAMNO, V. BHAMNO.

BAMOTH, vallée de Palestine, dans la contrée occupée d'abord par les Moabites; elle fut traversée par les Israélites avant qu'ils eussent à combattre les Chananéens.

BAMOTH-BAAL, ville de Palestine, dans la tribu de Ruben, au delà du Jourdain.

BAMPTON, ville d'Angleterre, comté de Devon, 35 kil. N. d'Exeter, non loin de l'Exe; 2,000 hab.; jadis ville importante.

BAMPTON-IN-THE-BUSH, ville d'Angleterre, comté et à 15 kil. O. d'Oxford, dans une plaine, près de la rivière Isis; 2,515 hab.; fabrique de gants et commerce important de cuirs.

BAN s. m. (ban — *bannir*, *banal* et *ban* dérivent tous trois d'une racine commune appartenant aux langues germaniques et ayant le sens primitif de *proclamation*, *mandement*, *publication*, significations à l'aide desquelles on peut se rendre exactement compte de la valeur précise des termes actuels. La forme germanique la plus ancienne est *bann*, édit, proclamation; vient ensuite l'allemand *bann*, même sens; l'anglo-saxon, *bannan*, proclamer; l'anglais, *ban*, annonce; le danois, *bande*, condamnation, anathématisation; le suédois *bannor* et *banna*, même sens; le hollandais, *ban*, censure, excommunication, etc. Quelques auteurs rattachent à cette racine le mot *bandit*, parce que, dans l'origine, les *bandits* étaient des exilés mis *hors la loi*, en anglais, *outlaw*. Dans cette hypothèse, *bandit* serait ou composé de *ban* et de *dit* (dire), ou altéré dans la prononciation pour *banni*. D'autres philologues préfèrent chercher dans *bandit* un dérivé du mot *bande*. On doit encore rattacher à cette racine les mots *forban*, celui qui a été *forbanni*; *banlieue*, étendue de la juridiction d'un seigneur au delà de son château ; *abandon*, donner à ban, etc.). Féod. Proclamation, notification, publication officielle et plus ou moins solennelle : *Avant le combat, la justice faisait publier trois* BANS. (Montesq.) ‖ Volonté du seigneur exprimée par cette notification : *L'aumônier d'un roi de France prit possession de la patrie d'Annibal, en ces mots : « Je vous dis le* BAN *de N.-S.-J.-C. et de Louis, roi de France, son sergent. »* (Châteaub.) ‖ Corvée à bras que le corvéable devait chaque semaine à son seigneur, du métier qu'il savait faire. ‖ Convocation des vassaux directs du roi, pour une expédition militaire : *On a publié un* BAN *de guerre.* ‖ Corps de la noblesse ainsi convoquée :

> Jamais il ne levait de *ban*
> Que pour tirer quatre fois l'an
> Au blanc. BÉRANGER.

— Par anal. Annonce publique par laquelle les citoyens sont autorisés à faire certaine récolte : BAN *de vendange, de moisson, de fauchaison, de fenaison.* ‖ Roulement de tambour qui précède une annonce, une proclamation.

— Avertissement donné au prône pour annoncer un projet de mariage, et inviter les fidèles à faire connaître les empêchements qui pourraient s'opposer à cette union : BAN *de mariage. Dispense de* BANS. *La publication de trois* BANS *a été prescrite par le concile de Trente, mais on se dispense de deux en payant un droit à l'évêque. La publication des* BANS *suit les fiançailles.* (Châteaub.). *Si elle s'appelait ainsi, peste! quel effet cela produirait dans une publication de* BANS! (Al. Dumas). ‖ Annonce faite de la même façon, et dans le même but, de la prochaine admission d'un ecclésiastique à quelqu'un des ordres sacrés.

— Sentence de bannissement hors du territoire : *Le* BAN *qui l'a mis hors de son pays semble l'avoir mis hors du monde.* (Chateaub.).

— Amende : *Encourir un* BAN. *Etre condamné au* BAN. *Le comte et les envoyés du roi pouvaient faire payer aux vassaux le* BAN, *c'est-à-dire une amende.* (Montesq.).

— Circonscription territoriale, ressort d'une autorité : *Le* BAN *synodal. Toute l'étendue du* BAN *de ce seigneur. Ce bourg est en dehors de votre* BAN.

— *Ban et arrière-ban*, Appel fait, en cas de guerre, à la totalité des vassaux, y compris ceux qui, ne relevant pas directement de la couronne, n'étaient convoqués que pour des raisons exceptionnelles; vassaux ainsi convoqués : *Convoquer le* BAN *et l'*ARRIÈRE-BAN. *Le* BAN *et l'*ARRIÈRE-BAN *est un mandement à tous gentilshommes et autres tenant fief et arrière-fief, de venir à la guerre pour le service du prince.* (Trév.) *Jean était à la tête de la grande cohue féodale du* BAN *et de l'*ARRIÈRE-BAN, *qui faisait bien cinquante mille hommes.* (Michelet). ‖ Se dit aujourd'hui des deux catégories d'hommes capables de porter les armes, et susceptibles d'être appelés au service militaire dans les moments de péril pour la patrie, les uns en service ordinaire, les autres dans des cas exceptionnels. ‖ Dans le langage commun, *Convoquer le ban et l'arrière-ban*, Faire appel à toutes ses ressources ; mander toutes les personnes que l'on peut convoquer : *Pour vous payer,* J'AI CONVOQUÉ LE BAN ET L'ARRIÈRE-BAN *de mes débiteurs. Pour donner de l'éclat au mariage de sa fille, il* A CONVOQUÉ LE BAN ET *l'*ARRIÈRE-BAN *de ses connaissances.* ‖ *Ban sacré* ou *d'exemption*, Territoire, circonscription à laquelle s'étendaient les immunités d'un monastère ou d'une église. ‖ *Ban épiscopal*, Amende imposée, condamnation portée par un évêque; excommunication. ‖ *Ban synodal*, Juridiction temporelle d'un synode. ‖ *Bans généraux*, Proclamation de police applicable à toutes les saisons de l'année ‖ *Petit ban*, Amende imposée par les statuts municipaux. ‖ *Ban du roi*, Ordre de garder le silence, signifié par les juges avant le combat judiciaire. ‖ *Ban du très-fonds*, Dans la coutume de Metz, Arrêt qui, après trois publications, assignait au créancier d'une rente la possession de l'héritage assuré et non relevé. ‖ *Ban de vendange*, Annonce faite par l'autorité municipale de l'ouverture des vendanges. ‖ *Ban de mars*, Annonce municipale qui se faisait au printemps, pour assigner aux habitants les corvées à faire, et fixer les amendes à encourir pour dommages portés à la propriété d'autrui. ‖ *Ban d'août*, Proclamation municipale relative aux moissons. ‖ *Ban de surveillance*, Etat d'un individu placé sous la surveillance de la haute police de l'Etat. ‖ *Ban à vin* ou *Banvin*, Proclamation municipale qui fixait le jour où il était permis aux particuliers de vendre leur vin. ‖ *Four, moulin, pressoir à ban*, Four, moulin, pressoir où les habitants étaient tenus de cuire leur pain, de moudre leur grain, de fouler leur vendange. On dit plus souvent : FOUR BANAL, MOULIN BANAL, PRESSOIR BANAL. ‖ *Corner un ban*, *battre un ban*, Faire une proclamation à son de trompe, de tambour. ‖ *Donner à ban*, Abandonner, laisser à la discrétion du public. ‖ *Procéder à ban*, Poursuivre en instance criminelle par cri public. ‖ *Garder son ban*, proprement Rester dans le lieu de son exil, et, en général, exécuter fidèlement ce qu'on a été condamné à faire. Signifie, dans le langage commun, Accomplir des obligations pénibles que l'on a contractées : *Serais-je encore assez malheureux pour vous avoir à mes trousses? est-ce que je n'*AI *pas* GARDÉ MON BAN? (Le Sage.) ‖ *Rompre son ban*, proprement Sortir du lieu assigné comme exil, et, en général, Violer les prescriptions d'une condamnation juridique, et, dans le langage commun, Se soustraire à quelque obligation pénible : *Je viens de* ROMPRE MON BAN *pour quelques minutes.* (Al. Dumas). ‖ *Rupture de ban*, Action de rompre son ban; état juridique de celui qui l'a rompu : *Etre saisi pour* RUPTURE DE BAN. *Etre en* RUPTURE DE BAN. ‖ *Mettre au ban*, Mettre hors la loi. Se disait surtout dans l'empire d'Allemagne : METTRE *une ville* AU BAN *de l'Empire. Luther était caché par crainte de Charles V, qui l'avait* MIS AU BAN *de l'Empire.* (Boss.) *L'Empereur le* MIT AU BAN *de l'Empire ; il n'en fit que rire.* (V. Hugo.) ‖ Dans le langage commun, Rendre suspect, mettre en dehors de : METTRE AU BAN *de l'Europe, de la société des honnêtes gens. Le 27 novembre paraît le décret de Berlin sur le système continental, décret gigantesque qui* MET *l'Angleterre* AU BAN *du monde.* (Chateaub.) *Vous m'avez jeté vous-même du côté du peuple à deux reprises, d'abord en refusant mon alliance, puis en me* METTANT AU BAN *de votre société.* (Balz.) *Le bandit est un être richement organisé, que ses concitoyens* ONT MIS AU BAN *de leur société, ou qui s'y est mis lui-même.* (Toussenel.)

— **Homonyme.** Banc.

— **Encycl.** Féod. Le *ban* était la convocation de tous ceux qui possédaient des fiefs relevant immédiatement du roi, pour qu'ils prissent les armes à l'effet de le servir. L'*arrière-ban* était la convocation de ceux qui possédaient des arrière-fiefs. L'établissement du *ban* doit son origine à la constitution des fiefs, qui tous devaient le service militaire au roi, proportionnellement à leur valeur et à leur importance. Ceux qui étaient possédés par les ecclésiastiques n'en étaient pas exempts. Adhémar de Monteil, évêque du Puy, commandait un corps d'armée à la seconde croisade. Cependant, un capitulaire de Charlemagne défendait aux ecclésiastiques d'aller à la guerre; mais cette loi n'était pas exécutée, et, jusqu'à Philippe-Auguste, les abbés continuèrent à servir. Les ordonnances des rois, ses successeurs, affranchirent absolument tous les ecclésiastiques du *ban* et de l'*arrière-ban*. Philippe-Auguste ayant organisé un corps de troupes réglées, continuellement entretenues pour la défense de l'Etat, la convocation du *ban* et de l'*arrière-ban* n'eut plus lieu que dans les circonstances tout à fait exceptionnelles. Le dernier *ban* général fut levé à l'occasion de la guerre de 1688. Comme il n'y avait, dans les premiers siècles de la féodalité, que des nobles qui pussent posséder des fiefs, la convocation du *ban* et de l'*arrière-ban* ne s'adressait alors qu'à la noblesse; lorsque les roturiers furent admis à posséder, ils y furent compris. Ceux qui ne pouvaient pas marcher payaient la taxe. Il n'y avait d'exemptés, au *ban* et à l'*arrière-ban*, que les ecclésiastiques, les conseillers, notaires et feudataires de la cour, et les prévôts. Par arrêt du conseil d'Etat du 12 septembre 1674, les bourgeois de Paris furent confirmés dans l'exemption du *ban* et de l'*arrière-ban*, qui leur avait été accordée précédemment, et ce, en quelque endroit du royaume que fussent situés leurs fiefs. Les puînés étaient obligés de contribuer aux frais de l'*arrière-ban*, à proportion de ce qu'ils tenaient.

— *Ban de mariage.* Cette publication ne doit pas être confondue avec la formalité analogue qui doit précéder le mariage civil. Le *ban* de mariage a lieu dans les deux paroisses sur le territoire desquelles est situé le domicile de chacun des futurs conjoints. Voici quelle en est la forme ordinaire : le curé ou desservant proclame en chaire, à la messe paroissiale, qu'il y a promesse de mariage entre deux personnes. Cette publication est répétée trois dimanches de suite; cependant, on peut obtenir la dispense d'un *ban*, ou même de deux *bans*, moyennant une certaine somme. La publication des *bans* est une des obligations expresses qu'en matière de mariage, le concile de Trente impose à l'Eglise; mais la loi civile ne contient à cet égard aucune disposition.

— *Ban de vendange.* Avant 1789, le *ban* de vendange, comme celui de fauchaison et de moisson, était un droit seigneurial. A ce titre, il a été aboli par la loi du 28 septembre 1791, qui a donné à chaque propriétaire le droit de faire ses récoltes au moment qui lui conviendrait, pourvu qu'il ne causât pas de dommage à ses voisins. Cependant, ajoute cette même loi, dans les pays où le *ban* de vendange est en usage, il pourra être fait à cet égard, chaque année, un règlement par le conseil général de la commune; mais seulement pour les vignes non closes. Cette disposition légale a sa sanction dans l'article 475 du Code pénal. Seulement, les maires ayant hérité des attributions qui appartenaient autrefois au conseil général de la commune, c'est à eux qu'est dévolu le droit de faire cette publication. Voici quelle en est la forme ordinaire : les maires, après avoir convoqué les principaux propriétaires ou vignerons et pris leur avis, publient, par voie d'affiches et à son de caisse, l'arrêté qui fixe le jour de l'ouverture des vendanges. A partir de ce jour, et tant que les vendanges ne sont pas terminées, elles ont lieu depuis le soleil levé jusqu'au soleil couché. Nul ne peut vendanger à d'autres heures. Dans les communes où les vignobles sont considérables, les maires les divisent par quartiers et fixent pour chacun d'eux un jour d'ouverture. Autrefois, le *ban* de vendange avait pour but principal la perception de la dîme et des droits seigneuriaux; aujourd'hui, ce n'est plus qu'une mesure de police, ayant pour but de prévenir les dégâts et vols qui pourraient être commis dans les vignes non closes dont les propriétaires sont absents.

Nous empruntons à un excellent travail de M. Guérin les détails suivants sur le *ban* de vendange : « Selon le président Bouhier, le *ban* de vendange s'introduisit pour plusieurs *bonnes* raisons (nous soulignons le mot pour montrer combien nous le trouvons *bon*) : 1° afin que personne ne vendangeât avant que la maturité du raisin eût été bien reconnue ; 2° afin que les forains en fussent avertis et pussent se préparer; 3° afin que les vendangeurs travaillassent ensemble et tout de suite en un même canton, sans quoi ils causeraient du dommage à ceux qui ne vendangeraient plus; 4° pour la commodité des décimateurs. A ces raisons données par le savant commentateur, M. Lavalle en ajoute une autre, qui nous semble l'emporter sur toutes les précédentes, à savoir le privilége du seigneur de précéder d'un jour les vendanges de ses vassaux, afin d'avoir les vendangeurs à meilleur compte.

» En Bourgogne, notamment, ce *ban* était d'une extrême importance. Les ducs, les seigneurs, ayant la haute justice, l'inscrivaient parmi les plus précieux des droits seigneuriaux, dont la longue énumération figure en tête des terriers ou des dénombrements de leurs domaines. Quand le duc Hugues III institua la commune de Bizon, vers la fin du XIIe siècle, l'abandon qu'il fit aux habitants de tous ses droits de justice entraîna naturellement celui du *ban* de vendange. Mention expresse en fut faite dans la charte. Son fils, Eudes III, qui érigea la commune de Beaune en 1203, se borna, dans le principe, à lui céder la connaissance de l'infraction du *ban*.

» Au jour fixé, les maires et les échevins se rendaient de grand matin à l'église Saint-Etienne, et, à l'issue de la messe, le trompette de la ville proclamait le *ban* des vendanges. Cette coutume fut suivie jusqu'à la Révolution. Les mêmes pratiques s'observaient à Dijon, mais avec tout le cérémonial dont les magistrats aimaient à entourer les actes de la justice municipale. Chaque année, le 10 août, jour de la Saint-Laurent, au matin, le vicomte mayeur se rendait en grand appareil à l'église Saint-Philibert. Après la messe, il prenait place sous le portail et recevait le serment de ceux que les jurés-vignerons, ou les seigneurs ayant cette faculté, lui présentaient pour exercer les fonctions de viguiers. Ceux-ci percevaient, au XVe siècle, un denier pour chaque ouvrée confiée à leur garde.

» Aux approches de la vendange, la mairie envoyait secrètement ces mêmes jurés constater la maturité du raisin, et, sur leur rapport, fixait le *ban* des vendanges. Ce *ban* n'ouvrait jamais le dimanche, non plus qu'un autre jour férié. A cet égard, quelque impérieuses que fussent les circonstances, la loi religieuse ne fléchit jamais. Lors de la proclamation du *ban*, qui était présidée partout par le maire, ce magistrat recevait des viguiers un pain, du vin, une frottée d'ail et du sel, et il faisait distribuer à l'assistance une immense tarte, aux acclamations de la foule.

» Mais de ce que la proclamation était faite, il ne s'ensuivait pas que tout propriétaire eût le droit de vendanger, même en se conformant au *ban*. Longtemps une dernière formalité fut indispensable. A l'aube de chacun des jours fixés pour la récolte, le vicomte mayeur, entouré de ses sergents portant des torches, se rendait sur la place où étaient rassemblés les vendangeurs et les charretiers. Là, il procédait à l'*abandonnement du ban*, c'est-à-dire que le trompette de la ville, après avoir sonné trois fois, criait le point du territoire qui devait être vendangé le jour même ; après quoi, chacun arrêtait les travailleurs et partait avec eux.

» Chaque arrêté de *ban* était invariablement suivi d'une ordonnance de police, souvent homologuée par le parlement. Ainsi, par exemple, celui qui vendangeait en dehors du *ban* risquait une forte amende, l'emprisonnement de son closier, l'expulsion des vendangeurs et quelquefois la confiscation de la récolte. Il en était de même de celui qui louait ses vendangeurs avant l'abandonnement du *ban*. Les travailleurs qui se rendaient coupables du même délit, ceux qui étaient nantis de plus d'un couteau étaient emprisonnés et perdaient leurs journées. Une punition plus grave était infligée à ceux qui voulaient dépasser le tarif arrêté à l'avance par les magistrats (ce qui prouve que l'esprit de coalition remonte au moins au temps des moissonneurs de Booz). La vente du raisin en détail demeurait interdite, ainsi que le grappillage, avant l'expiration des quinze jours qui suivaient la vendange. »

Chaque année, à l'époque de la vendange, surtout dans les pays vignobles, l'esprit antiadministratif et antiautoritaire qui, en ce siècle d'examen, a pénétré jusque dans nos campagnes, critique fort l'obligation du *ban* de vendange; il ne veut y voir qu'un reste de féodalité et de moyen âge. Le paysan, dit-il, doit être maître de sa vigne et couper son raisin quand cela lui plaît, en verjus, pour l'envoyer à Paris aux amateurs de cerneaux, ou dans un état très-avancé, pour en fabriquer du Johannisberg. Il se soucie peu de la protection administrative, et prétend être dans sa vigne comme le charbonnier dans sa loge :

> Mon raisin est à moi
> Tout aussi bien, morbleu ! que la Prusse est au roi;

Contentons-nous d'ajouter que, jusqu'ici, ces réclamations n'ont eu aucun effet, et qu'aujourd'hui encore, dans plusieurs cantons de la basse Bourgogne, le tambour de ville annonce bruyamment l'ouverture du *ban* de vendange.

BAN s. m. (ban — du hong. *isban*). Chef d'un banat : *Ragotzi épousa Hélène, fille de Pierre, roi ou* BAN *de Croatie.* (St-Sim.)

BAN s. m. Comm. Mousseline des Indes, fine et unie.

BAN (CONFINS MILITAIRES DU), en allemand *Banal-militar-granze*, district des Etats autrichiens, dans la Croatie militaire, divisé en deux régiments : le premier a pour chef-lieu Glina, et le deuxième, Petrinia ; 120,000 hab.

BAN DE LA ROCHE, vallée des Vosges, sur les confins de la Lorraine et de l'Alsace, à 30 kil. S.-O. de Strasbourg ; ancienne principauté féodale, réunie à la France par le traité de Westphalie (1648), mais restée presque étrangère à la civilisation jusqu'à l'époque où Oberlin tira les habitants de cet état presque sauvage, à la fin du siècle dernier.

BANAGE s. m. (ba-na-je — rad. *ban*). Féod. Droit de ban. Syn. de *banalité*.

BANAGHER, ville d'Irlande, comté de Londonderry, 110 kil. S.-O. de Dublin, sur le Shannon ; 2,615 hab. — Station militaire ; pont de dix-neuf arches, défendu par des redoutes.

BANAÏA, un des lieutenants et des conseillers de David, se rendit célèbre par plusieurs traits de courage. Ainsi il tua, dans un combat singulier, deux des plus vaillants guerriers moabites, et assomma un jour un lion tombé dans une citerne. Il fut un de ceux que David chargea de mettre Salomon en possession du royaume d'Israël, et il reçut de ce même Salomon l'ordre de tuer Joab.

BANAL, ALE, pl. **AUX** adj. (ba-nal, a-le — rad. *ban*). Féod. Se disait des choses assujetties à une redevance au seigneur, pour l'usage public et obligatoire qu'on en faisait : *Pressoir, four* BANAL. *Moulins* BANAUX. *Y a-t-il encore quelque part un four ou moulin* BANAL *à supprimer?* (Thiers.)

> Je poursuis un procès qu'on m'a sottement fait
> Pour certain four *banal*, sis en mon territoire.
> REGNARD.

— *Taureau banal*, Taureau auquel les habitants d'une seigneurie étaient obligés d'amener leurs vaches pour les faire couvrir. ‖ *Four banal*, Aujourd'hui, grand four établi par un particulier, et où tous les habitants du pays peuvent aller cuire leur pain moyennant une faible rétribution.

— Fig. Qui est au service de tout le monde, qui se prodigue à tous indistinctement : *Un témoin* BANAL. *Un ami* BANAL. *Un galant* BANAL. *Un cœur* BANAL. *Des protestations* BANALES.

> Un louangeur *banal*
> Déplaît en cherchant à nous plaire.
> DELILLE.

> Si j'évoque jamais du fond de son journal
> Des sophistes du temps l'adulateur *banal*...
> GILBERT.

‖ Qui s'adresse, qui appartient à tout le monde ; commun, vulgaire et plat : *Civilité* BANALE. *Consolations* BANALES. *Idées* BANALES. *Je ne connais rien de plus* BANAL *et de plus sot que cette phrase stéréotypée : Il n'a fait que son devoir.* (***) *On épuisa les sujets* BANAUX *de conversation.* (Brill.-Sav.) *Nous avons tous à la bouche cette phrase* BANALE : *Il y a bien loin d'aujourd'hui à telle époque.* (Chateaub.) *Cette observation fait justice des accusations* BANALES *et folles des écrivains de la réformation.* (Balz.) *Les bonnes idées ne deviennent* BANALES *que fort lentement, et les idées fausses ne le deviennent jamais.* (St-Marc Gir.) *Chose assez* BANALE *qu'une causerie d'amoureux.* (V. Hugo.) *Le langage humain n'exprime de l'âme que la partie la plus* BANALE *et la plus superficielle.* (E. de Montaigut.)

> J'aime ! et ce mot *banal* ne rend plus mes pensées,
> Car je m'en suis servi pour mes amours passées.
> E. AUGIER.

> Les marquis avinés, se croisant dans la fange,
> S'accostaient d'une injure ou d'un refrain *banal*.
> A. DE MUSSET.

> J'ai vu parfois, au fond d'un théâtre *banal*,
> Qu'enflammait l'orchestre sonore,
> Une fée allumer dans un ciel infernal
> Une miraculeuse aurore.
> BAUDELAIRE.

— Substantiv. Caractère de ce qui est banal, banalité : *Loin d'exclure le vrai, le* BANAL *semble le supposer.* (***)

— **Antonymes.** Original, rare, recherché, remarquable.

BANALBUFAR, ville d'Espagne, dans l'île de Majorque, à 16 kil. N.-O. de Palma ; 5,000 h. Culture de lin, carrières de marbre.

BANALEMENT adv. (ba-na-le-man — rad. *banal*). D'une façon banale : *Parler* BANALEMENT. *Croyez-vous que le vrai savant s'adresse* BANALEMENT *à l'individu même ? non pas.* (Alex. Dum.)

BANALISER v. a. ou tr. (ba-na-li-zé — rad. *banal*). Néol. Rendre banal, vulgaire : *Notre mode de publication tend tellement à* BANALISER *la littérature, que l'imprévu a plus de chances que jamais d'exercer un puissant attrait.* (Journ.)

BANALITÉ s. f. (ba-na-li-té — rad. *banal*). Féod. Servitude consistant dans l'usage obligatoire et public d'un objet appartenant au seigneur : *La* BANALITÉ *d'un four. La violence des seigneurs et la pauvreté des peuples ont apparemment été la première origine de la* BANALITÉ. (Trév.)

— Fig. Caractère de ce qui est banal, vulgaire, commun : *La* BANALITÉ *de son cœur, l'impudeur de sa poignée de main, l'ont rendu inviolable comme un roi constitutionnel.* (Balz.) ‖ Ce qui est banal en général : *La* BANALITÉ *régnera un jour sur l'incommensurable ennui.* (Feydeau.) *La trop grande confiance diminue le respect ; la* BANALITÉ *nous vaut le mépris.* (Balz.) ‖ Chose ou parole banale : *Dire des* BANALITÉS. *J'apprendrai aussi couramment qu'un autre le peu de grec, de latin et de chiffres dont se compose cette* BANALITÉ *lettrée qu'on appelle* éducation. (Lamart.) *Finissons-en avec les* BANALITÉS *que les siècles ont usées.* (E. de Gir.) *Quand Philippe de Champaigne eût été plus jeune et cent fois plus hardi, il n'aurait pu réformer les* BANALITÉS *académiques, ni faire dominer les idées de simplicité.* (Vitet.)

— **Encycl.** Comme conséquence et garantie nécessaire du droit féodal de *banalité*, défense était faite d'établir, dans le pays soumis à une *banalité*, une usine pouvant faire concurrence à l'exploitation privilégiée. L'Assemblée constituante et la Convention abolirent les *banalités*, moins celles qui étaient librement établies entre un simple particulier non seigneur et une communauté d'habitants. L'existence de ces *banalités* conventionnelles a été confirmée par un grand nombre d'arrêts de la cour suprême. Aujourd'hui, il est interdit aux communes d'établir des *banalités* nouvelles, ou de convertir en *banalités* conventionnelles celles qui ont été supprimées comme féodales. Dans les transactions à intervenir pour le rachat des *banalités*, les maires ont seuls qualité pour agir au nom des communes intéressées à l'abolition de ces servitudes.

BANANE s. f. (ba-na-ne). Bot. Fruit du bananier : *Humboldt a remarqué que, partout où la* BANANE *croissait en Amérique, l'intelligence de la race montait dans la même proportion.* (E. Pelletan.) *A Cayenne, on regarde le vin de* BANANE *comme salutaire et nécessaire pour les nègres.* (Tessier.)

— Adjectiv. *Figue banane*, Variété de banane plus recherchée que la banane commune : *Les* FIGUES BANANES *sont servies sur la table des colons, tandis que la banane ordinaire est la nourriture des nègres.* (Boismont.)

— **Encycl.** V. BANANIER.

BANANERIE s. f. (ba-na-ne-rî — rad. *banane*). Agric. Plantation de bananiers : *Indépendamment de cette cotonnerie, l'habitation de la Rose possédait une* BANANERIE *superbe.* (Rog. de Beauv.) *Les* BANANERIES *sont établies de préférence dans les vallées et sur les bords des cours d'eau.* (Boitard.) *En plantant des rejets à des époques différentes, on a des bananes toute l'année, et, une fois que la* BANANERIE *est établie, elle se renouvelle d'elle-même.* (Tessier.)

BANANIER s. m. (ba-na-nié — rad. *banane*). Bot. Genre de plantes monocotylédones, type de la famille des musacées ou des bananiers : *Le* BANANIER *seul donne à l'homme de quoi le nourrir, le loger, le meubler, l'habiller et l'ensevelir.* (B. de St-P.) *Les feuilles du* BANANIER *forment, par leurs courbures, un berceau charmant, impénétrable au soleil et à la pluie.* (B. de St-P.) *Les fruits du* BANANIER *sont groupés comme les doigts d'une main.* (B. de St-P.) *Le nègre se rappelle toujours sa case, sa zagaie, son* BANANIER. (Chateaub.)

> Si l'humble *bananier* accueillit ta venue,
> Si jamais tu m'aimas, oh ! ne me quitte point !
> V. HUGO.

— **Encycl.** Le genre *bananier* se distingue par les caractères suivants : régime enveloppé dans une spathe avant la floraison ; périanthe irrégulier, coloré, à six divisions ; étamines au nombre de six, dont une avorte presque toujours, insérées au sommet de l'ovaire ; anthères surmontées quelquefois d'un appendice coloré membraneux ; ovaire infère, très-grand, triloculaire ; style simple terminé par un stigmate concave ou à trois lobes ; fruit capsulaire ou bacciforme.

A ne considérer que leur port ou leurs dimensions, on prendrait volontiers les *bananiers* pour des arbres. En réalité, ce sont de grandes plantes herbacées, vivaces, dont la tige est recouverte, ou même uniquement constituée par les gaînes des feuilles, qui sont très-longues, partent de la base et s'emboîtent les unes dans les autres. Ces feuilles elles-mêmes atteignent souvent une longueur de 2 mètres sur 0 m. 50 c. de largeur ; elles sont ovales et traversées dans toute leur longueur par une grosse côte ou nervure médiane, de laquelle partent un très-grand nombre de nervures transversales très-fines et parallèles entre elles ; dans leur premier âge, ces feuilles sont roulées en cornet ; plus tard, les vents les déchirent profondément en longues lanières. Les fleurs sont grandes, situées à l'aisselle de larges spathes ou bractées colorées, et disposées en un long spadice penché. Les fruits sont charnus, savoureux et réunis en une longue grappe pendante qui porte le nom de *régime*. Les *bananiers* habitent les régions tropicales des deux continents, où ils croissent surtout dans les localités abritées, fraîches, humides et ombragées. Ils paraissent originaires de l'Asie méridionale, d'où ils ont passé en Afrique et en Amérique. On peut les cultiver en plein air dans le midi de l'Europe, mais dans le centre et le nord il faut les tenir constamment en serre chaude. — Dampier et Bernardin de Saint-Pierre ont appelé le *bananier* le *roi des végétaux ;* peu de plantes, en effet, l'égalent pour la majesté et l'élégance du port, l'ampleur et la beauté du feuillage, la richesse de la floraison, les qualités du fruit, ou les nombreux usages de ses diverses parties. On le multiplie ordinairement par ses rejetons ; et, comme chaque pied ne fructifie qu'une fois, on a soin d'échelonner les plantations de manière à avoir du fruit toute l'année.

On compte un assez grand nombre d'espèces de *bananiers ;* les plus importantes sont : le *bananier du paradis* et le *bananier des sages*. Le *bananier du paradis* ou *figuier d'Adam* (*musa paradisiaca*), est originaire des Indes. Sa hauteur varie de trois à six mètres, sa tige est couronnée par une touffe de huit à douze feuilles divergentes, au centre desquelles naît la hampe destinée à porter le régime. Les fleurs de l'extrémité du régime sont stériles, celles de la base se changent en fruits longs de 0 m. 16 à 0 m. 25. Ces fruits, appelés bananes, sont quelquefois au nombre de plus de cent sur le même régime. Ils doivent être cueillis avant leur parfaite maturité, c'est-à-dire, quand leur couleur, verte à l'origine, commence à prendre une teinte jaunâtre. Sous une peau un peu rude, ils renferment une chair molle d'une saveur douce et agréable. On les mange rarement crus. Communément, on les fait cuire dans l'eau, avec de la viande salée, au four ou sous la cendre. Quelquefois on les pèle et on les coupe en longues tranches qu'on fait frire comme des beignets. Ainsi préparées, les bananes sont très-sucrées, nourrissantes et d'une facile digestion.

Le *bananier des sages* (*musa sapientium*) s'élève un peu moins que le précédent ; sa tige est maculée de pourpre foncé ; ses fleurs stériles tombent après la floraison. Ses fruits, longs seulement de 0 m. 8 à 0 m. 12, portent le nom de figues bananes. Ils se mangent crus ou rôtis sur le gril, sans aucun assaisonnement. Leur chair est molle, délicate, fraîche, onctueuse et sucrée ; elle est presque entièrement dépourvue de fibres et de pépins ; sa consistance est celle du beurre frais en hiver, sa saveur est un mélange de celles de la pomme reinette et de la poire de bon-chrétien. Cette espèce de *bananier*, dont Pline nous a laissé la description, était déjà cultivée dans l'Inde du temps d'Alexandre. Ses fruits servaient à la nourriture des prêtres et des philosophes, d'où lui est venu son nom de *bananier* des sages.

La nature ne renferme peut-être aucun végétal aussi utile que le *bananier*. Les Indiens se servent de ses feuilles pour écrire. On les emploie à nourrir les animaux, à couvrir les cases. On en extrait, ainsi que de la tige, des fibres textiles avec lesquelles on fabrique des étoffes et du papier. Le *bananier textile* (*musa textilis*), appelé aussi *bananier d'Amboine* ou *abaca*, est surtout employé à cet usage. La séve du *bananier* est employée en médecine comme astringente ; ses fruits forment la base de l'alimentation du peuple, et on les sert aussi sur les tables des derviches. Coupés par tranches et séchés au soleil, ou convertis en farine, ils se conservent pendant longtemps et servent à peu près aux mêmes usages que le manioc. Cuits au four dans leur peau, puis pelés et bouillis dans l'eau, ils servent à faire une tisane très-usitée dans les toux tenaces et dans les inflammations du poumon. On en tire aussi une boisson alcoolique appelée *vin de banane*. En un mot, le *bananier* peut remplacer, à lui seul, le blé, la pomme de terre, la betterave, le chanvre, le lin ; ajoutez que sa culture est des plus faciles et en même temps très-productive. Un hectare de terre planté de *bananiers* donne 184,300 kilogr. de substances alimentaires. Ce produit est à celui d'un hectare de froment comme 133 : 1, et à celui d'un hectare de pommes de terre comme 43 : 1. Introduit de bonne heure en Amérique, il y a donné lieu à ce proverbe consolant pour l'humanité : *Personne ne meurt de faim en Amérique*. Pourrions-nous en dire autant dans notre Europe civilisée ?

Tant de services rendus par une seule plante nous expliquent la vénération dont le *bananier* a de tout temps été l'objet. Des peuplades entières le regardent encore comme un arbre divin, et, en Orient, le peuple considère comme un sacrilége de lui ravir son fruit avant la maturité. L'arbre lui-même, assure-t-on, prend soin de punir ce crime : il courbe sa tête et frappe le ravisseur. Les peuples sauvages du nouveau monde et les Indiens superstitieux n'ont pas été les premiers à attribuer au *bananier* ces propriétés. Parmi les juifs et les chrétiens, quelques docteurs ont cru voir en lui l'*arbre de la science*, dont le fruit servit au serpent tentateur pour séduire notre mère Eve ; ses larges feuilles auraient ensuite servi à nos premiers parents pour couvrir leur nudité, d'où le nom de *figuier d'Adam*. L'énorme grappe de raisin que Moïse aurait reçue de la terre promise n'était autre, d'après plusieurs érudits, qu'un régime de *bananier*.

Bananier (LE), roman par Frédéric Soulié, Paris (1843). Sous la forme d'un roman, dans l'analyse duquel nous n'entrerons pas, le *Bananier* renferme un plaidoyer en faveur de l'esclavage. Le héros est un abolitionniste qui arrive aux colonies, bien décidé à profiter de l'influence que pourra lui donner sa position pour travailler à l'affranchissement des nègres. Mais à peine a-t-il débarqué qu'il voit toutes ses vues philanthropiques renversées par les faits dont il est témoin. Ces nègres, qu'il croyait si malheureux, arrachés violemment à leur famille et à leur patrie, exposés aux mauvais traitements de maîtres capricieux et d'agents cruels, sont, au contraire, enchantés de leur sort, et ne redoutent rien tant que de se voir rendus à la liberté. S'ils se plaignent parfois, c'est d'être obligés de travailler ; mais en revanche, ils sont bien nourris, bien logés, comblés de bienfaits, et se trouvent, sous tous les rapports, beaucoup plus heureux que des domestiques libres, ou même que les paysans qui cultivent nos campagnes. Le tableau que l'auteur présente de leur condition est si séduisant que c'est à faire regretter, en vérité, de n'être pas né nègre, pour aller goûter les douceurs de cette existence privilégiée.

Heureusement, le *Bananier* n'a pas, que nous sachions, diminué le nombre des abolitionnistes ; car le sophisme et le paradoxe ont beau revêtir des formes agréables, ils restent toujours le sophisme et le paradoxe, et ne sauraient empêcher que la liberté ne soit toujours le plus précieux bien de l'homme. Dans cet ouvrage, Frédéric Soulié n'a oublié qu'une seule chose, la dignité de l'homme, et l'on aurait pu dire au charmant conteur : « Cuisinier, votre civet est excellent ; il n'y manque que le lièvre. » Les animaux qu'on élève pour l'engrais ont, eux aussi, une étable tenue avec le plus grand soin ; on ne les maltraite point par la raison que cela pourrait les faire maigrir ; on les excède même de nourriture : est-ce à dire que l'homme ait à envier leur sort ? Le roman est un genre de littérature qui jouit de grandes immunités ; mais d'où qu'il vienne et quelque artistement qu'il soit écrit, quand il fait litière des principes les plus sacrés sur lesquels s'appuie la société, il n'a pas même à nos yeux la valeur d'un conte bleu.

BANANISTE s. m. (ba-na-ni-ste — rad. *banane*). Ornith. Espèce de fauvette, appelée aussi *mifin*, qui habite Saint-Domingue et se nourrit surtout de bananes : *Outre les bananes, le* BANANISTE *se nourrit d'oranges, de citronelles, d'avocats et même de papayes.* (Buff.)

BANANIVORE adj. (ba-na-ni-vo-re — de *banane*, et du lat. *voro*, je dévore). Zool. Qui se nourrit de bananes.

BANARE s. f. (ba-na-re). Bot. Genre de plantes de la famille des bixacées, comprenant des arbrisseaux, qui croissent dans l'Amérique équatoriale, surtout à la Guyane.

BANASTE s. f. (ba-na-ste — rad. *banne*). Nom que l'on donne, en Provence, à une grande corbeille d'osier : *Je prenais plaisir à voir les Génoises à l'œil noir, à la figure brunie par le soleil, descendre des balancelles espagnoles, portant sur la tête des* BANASTES *pleines d'oranges qu'elles allaient déposer sur le quai.* (M. Chaumelin.)

— Chem. de fer. Panier dont on se sert pour le transport des terrassements sur des chemins trop inclinés pour les brouettes : *La* BANASTE *pèse, chargée, de 12 à 15 kilogr. environ, et les ouvriers la transportent sur leurs épaules. Au percement de l'isthme de Suez, on s'est servi de la* BANASTE.

BANASTER (Gilbert), poëte et musicien anglais du VIIIe siècle. Il était maître de chant des enfants de la chapelle du roi, et sa renommée comme musicien était fort grande, si l'on en juge par la somme alors énorme de son traitement (40 marcs d'or par an). On a de lui un long poëme, le *Miracle de saint Thomas*, publié en 1467.

BANAT ou **BANNAT** s. m. (ba-na — rad. *ban*). Nom donné autrefois à plusieurs provinces limitrophes de la Hongrie et de la Turquie, et aujourd'hui encore à la Croatie : *Il y a loin de là aux pittoresques bandits du* BANAT *et des frontières.* (Th. Gautier.) ‖ Dignité de ban, ou de gouverneur d'un banat.

— **Encycl.** On appelle ainsi, dans les Etats autrichiens, une province frontière administrée par un ban. Mais ce mot désigne surtout une des anciennes provinces de Hongrie dont la capitale était Temeswar. Elle répond aux trois comitats de Temes, Torontal et Krassowa, et aux confins militaires du Banat. ‖ BANAT (confins militaires du), province administrative des Etats autrichiens (Hongrie), ch.-l. Temeswar, 200,000 hab. slaves, valaques et grecs. Le Banat militaire forme 3 régiments : le régiment allemand du Banat, ch.-l. Pancsova ; le régiment valaque du Banat, ch.-l. Karansébec, et le régiment illyrien du Banat, ch.-l. Karlowitz. Le sol de cette province, située entre le Danube, la Transylvanie, les rivières de Maros et de Theiss, est fertile ; mais il a beaucoup de montagnes à l'E. et est occupé dans l'O. par des marais et des landes. On en tire principalement de l'eau-de-vie de prunes, du tabac ; élève de bétail, abeilles et vers à soie ; vins estimés.

BANATTE s. f. (ba-na-te — rad. *banne*). Panier dans lequel les bouchers passent le suif pour l'épurer.

BANAU (Jean-Baptiste), médecin français, était, avant la Révolution, médecin des Suisses du comte d'Artois. Il a publié : *Observations sur les différents moyens propres à combattre les fièvres putrides et malignes* (1778-84) ; *Mémoire sur les épidémies du Languedoc* (1787) ; *Histoire naturelle de la peau, et de ses rap-*

ports avec la santé et la beauté du corps (1802).

BANAUSE s. m. (ba-nô-ze). Hist. anc. Artisan ou mercenaire.

BANAVA s. m. (ba-na-va). Bot. Syn. de *munchausie.*

BANAWILL-WILL s. m. (ba-na-ouil-ouil). Ornith. Espèce de grive, qui habite la Nouvelle-Galles du Sud.

BANBURY, ville d'Angleterre, comté et au N. d'Oxford, à 101 kilom. de Londres, sur les bords de la Cherwell et du canal d'Oxford à Birmingham, ch.-l. de district, 7,300 hab. Brasseries, fromages et gâteaux vantés par Shakspeare.

BANC s. m. (ban — Le *bancus* de la basse latinité nous fournit la transition nécessaire pour arriver à la racine germanique qui a donné naissance au mot *banc*, et dont voici quelques exemples. En ancien haut allemand, *banch*, banc; allemand et hollandais *banck*; anglo-saxon *benc*; danois et suédois *bænck*; irlandais *beck*. De *banc* est venu *banquet*, primitivement l'orgie faite sur les bancs, après que les tables sont enlevées; on peut rattacher à la même racine les mots *banque* et *banqueroute*, dont on verra l'étymologie plus loin. Les langues néo-latines se sont également assimilé ces termes germaniques et leurs dérivés, ainsi que le prouvent les mots espagnols suivants : *banco*, *bancarrota*, *banquete*, etc., et les mots italiens *banca*, *bancarrota*, *banchetto*, etc.). Siége long pour plusieurs personnes : *Un* BANC *de bois, de pierre, de gazon, de verdure.* BANC *d'église.* BANC *d'école. Il n'était pas d'usage, avant la fin du* XVIe *siècle, de placer, dans les églises, des chaises ou* BANCS *en menuiserie pour les fidèles.* (Viollet-le-Duc.) *Un* BANC *de pierre, qui servait de montoir, se trouvait près du porche.* (Balz.) *En entrant dans ces palais immenses de Monte-Cavallo et du Vatican, le voyageur est étonné de trouver sur le moindre* BANC *de bois le nom et les armes du pape qui l'a fait faire.* (H. Beyle.)

Auprès de ma retraite est un *banc* de rocher,
Où je puis à mon gré m'asseoir et me coucher.
LAMARTINE.

Voilà le *banc* rustique où s'asseyait mon père,
La salle où résonnait sa voix mâle et sévère.
LAMARTINE.

‖ Siége commun réservé à une catégorie de personnes dans certaines assemblées : *Le* BANC *des ministres au corps législatif. Le* BANC *des évêques dans le parlement anglais. Les* BANCS *de la noblesse, les* BANCS *du tiers état, dans les anciennes assemblées françaises.*

A peine sur son *banc* on distinguait le chantre.
BOILEAU.

— Par ext. Ensemble des individus à qui certains bancs sont assignés, ou qui occupent certains bancs : *Un* BANC *entier protesta. Le* BANC *des avocats s'est récrié. Je vais punir tout le premier* BANC. *Un boulet emporta tout un* BANC *de rameurs.*

— Cour ou conseil d'un souverain : *On venait d'étrangler à Constantinople deux vizirs du* BANC. ‖ Vieux en ce sens. ‖ *Banc d'honneur*, Celui qui est réservé aux élèves qui ont obtenu les premières places : *Il lui arrivait de pleurer au milieu de la classe, quand il n'avait pas, le samedi, sa place au* BANC D'HONNEUR. (A. de Musset.)

— *Sur les bancs, sur les bancs de l'école*, A l'école, au collége, aux cours des facultés : *Etre* SUR LES BANCS. *Se mettre* SUR LES BANCS. *Je suis resté quinze ans* SUR LES BANCS. *Le père Bourgoing, étant* SUR LES BANCS, *faisait retentir toute la Sorbonne du bruit de son esprit et de sa science.* (Boss.) *Depuis deux ans qu'il est* SUR LES BANCS, *il n'y a pas de candidat qui ait fait plus de bruit que lui dans les disputes de l'école.* (Mol.)

J'ai langui trop longtemps *sur les bancs de l'école.*
ETIENNE.

Jamais docteur armé d'un argument frivole
Ne s'enroua chez eux *sur les bancs de l'école.*
BOILEAU.

‖ *Se mettre sur les bancs, monter sur les bancs*, Se préparer à soutenir une thèse, à répondre, par allusion à l'ancien usage des candidats de Sorbonne, de monter sur un banc pour prendre la parole :

Réponds-moi donc, docteur, et *mets-toi sur les bancs.*
BOILEAU.

Il devait, au bout de dix ans,
Mettre son âne *sur les bancs.*
LA FONTAINE.

Le bonnet de docteur couvre mes cheveux blancs,
Et pour argumenter je *monte sur les bancs.*
C. DELAVIGNE.

‖ *Banc d'œuvre* ou *de l'œuvre*, Nom de la place réservée dans les églises, en vertu du décret du 30 décembre 1809, aux membres des conseils de fabrique et aux deux marguilliers d'honneur choisis parmi les fonctionnaires publics domiciliés dans la paroisse : *Le* BANC D'ŒUVRE *est ordinairement placé devant la chaire; le curé ou desservant y occupe la place d'honneur quand il vient assister à la prédication. Le nom de* BANC D'ŒUVRE *est une abréviation de banc des maîtres de l'œuvre, dénomination donnée originairement en Italie aux personnes chargées de veiller à la réparation et à l'entretien des églises, et que nous nommons fabriciens.* (Belèze.) *Ces espèces de trônes, semblables aux* BANCS D'ŒUVRE *dans les églises, sont devenus des objets de curiosité.* (Balz.) ‖ *Banc d'église*, Siége réservé à une famille dans une église.

— Féod. *Bancs d'église*, Bancs autrefois réservés à certaines personnes dans les églises : *La permission d'avoir un* BANC *dans l'église pouvait jadis être accordée à vie par les habitants d'une seigneurie consultés à cet effet, et toute contestation qui en résultait appartenait au juge royal, à l'exclusion du juge d'église. Des arrêts jugèrent autrefois que l'aîné ne pouvait point empêcher son frère puîné de jouir conjointement avec lui du* BANC *qui appartenait à leur père.* ‖ *Droit de banc*, Celui que le seigneur avait de placer un banc dans le lieu le plus honorable de l'église et même dans le chœur. V. DROIT.

— Chir. *Banc d'Hippocrate*, Sorte de lit muni de treuils, qui servait autrefois à remettre les cuisses luxées ou fracturées. L'invention en est due à Hippocrate.

— Mar. *Banc de rameurs*, Banc placé en travers de l'embarcation, et sur lequel s'asseyent un ou deux ou plusieurs rameurs : *Les galères avaient vingt-cinq* BANCS *de chaque côté et les galéasses trente-deux, avec six ou sept forçats par* BANC. (Trév.) ‖ *Banc de quart*, Banc qui était destiné aux officiers de quart, et qui se trouvait à l'arrière, en avant du mât d'artimon. On donne aujourd'hui le même nom à de petits marchepieds qui servent au même usage : *Nous nous assîmes sur le* BANC DE QUART, *regardant descendre le soleil et monter les vagues.* (Lamart.) ‖ *Banc d'armurier*, Sorte d'armoire, en forme d'établi, où l'on serre des armes, des outils et autres objets usuels. ‖ *Banc à salle*, Dans les colonies orientales, Magasin où se trouvent à la fois les amarres du port et l'atelier où se travaille la garniture des bâtiments.

— Pêch. *Banc de poissons*, Troupe très-considérable de poissons de la même espèce : *Un célèbre voyageur a rencontré* UN BANC DE POISSONS *morts flottant sur l'eau, qui avait plus d'une lieue d'étendue.* (H. Cloquet.) *Les thons, les bonites, les maquereaux, les morues*, etc., *se réunissent et voyagent par* BANCS. (Dandin.)

— Géog. et navig. Elévation de peu de largeur et d'une grande longueur, qui dépasse notablement le niveau du sol, au fond de la mer : *Un* BANC *de roches, de sable, de corail. Le* BANC *de Terre-Neuve. Les* BANCS *les plus importants sont marqués sur les cartes marines.* (Jal.) *Au point où tous les grands fleuves entrent dans la mer, il se crée des* BANCS DE SABLE, *disposés tout autour de leur embouchure.* (Thiers.) ‖ *Banc de glace*, Grande masse de glace détachée, qui flotte au-dessus de l'eau ou y demeure immobile : *Les Hollandais, pêcheurs de baleines, donnent aux espaces gelés des pôles, qui ont plus d'un demi-mille de diamètre, le nom de* BANCS DE GLACES. (Gérardin.)

— Géol. Amas de coquillages fossiles ou d'une matière solide homogène, sur une grande étendue et en grande quantité : *Un* BANC *d'huîtres. Un* BANC *calcaire. Les lits d'argile se sont formés avant les* BANCS *de pierre calcaire.* (Buff.) *La montagne de Breetenbrunn, en Saxe, est composée de lits alternatifs de gneiss et d'amphibolite, entre lesquels on trouve un* BANC *de fer sulfuré magnétique.* (Brongniart.)

— Min. Lit de pierre d'épaisseur à peu près uniforme, dans les carrières. ‖ Long parallélipipède formé par deux foncées, dans une carrière d'ardoise. ‖ *Banc du ciel*, Lit supérieur, celui qu'on réserve, dans une carrière, pour en former le ciel ou la voûte : *Il y a des carrières où l'on trouve deux* BANCS DE CIEL. (Trév.) ‖ *Banc de volée*, Lit inférieur, dernier banc exploité dans une carrière. ‖ *Banc de cassage*, Plate-forme sur laquelle on dépose le minerai pour le désagréger et le trier.

— Ponts et chauss. *Banc de suintement*, Infiltrations qui se produisent sur une certaine étendue dans les talus aquifères des tranchées : *On détermine très-facilement les* BANCS DE SUINTEMENT *en recouvrant les talus où on les recherche avec de la cendre ou du sable, après une nuit sèche : la teinte plus foncée que prend le sable ou la cendre limite très-bien ce banc.*

— Agric. Place que la charrue n'a pas retournée.

— Véner. Lit des chiens.

— Jurispr. *Grand banc*, Banc des présidents à mortier dans les anciens parlements : *On appelle ce banc le* GRAND BANC, *dans le jargon du palais, pour encenser les mortiers qui l'occupent.* (St-Sim.) ‖ *Banc des baillis et sénéchaux*, Banc où siégeaient les baillis et sénéchaux royaux des provinces, lorsqu'ils assistaient aux audiences de la grand'chambre. ‖ *Banc d'avocat, de procureur*, Bureau où un avocat, un procureur recevait ses clients au palais : *Les anciens règlements du palais voulaient que les procureurs se tinssent une demi-heure à leur* BANC, *entre dix et onze heures.* ‖ *Banc des huissiers*, Bureau établi par le décret du 30 mars 1808 près des cours et tribunaux, pour le dépôt des pièces et actes que les huissiers doivent notifier d'avoué à avoué. ‖ *Banc commun*, En Angleterre, seconde cour de justice. ‖ *Cour du banc du roi, de la reine*, En Angleterre, cour souveraine de justice, autrefois présidée par la souveraine en personne : *Le parlement sédentaire à Paris était ce que la* COUR DU BANC DU ROI *était à Londres.* (Volt.)

— Techn. Etabli de formes très-diverses, et plus ou moins analogue à un banc destiné à servir de siége : BANC *de menuisier, de tourneur.* ‖ Table pour étaler les caractères d'imprimerie, dans les fonderies. ‖ Planche inclinée qui porte le rouet des cardeurs. ‖ Table pour poser les glaces à adoucir. ‖ Siége sur lequel le maître verrier s'assied pour faire l'embouchure et la cordeline. ‖ Madriers qui portent les cuviers des lessives, dans la préparation du salpêtre. ‖ Endroit clos dans les salines, où l'on dépose le sel avant de le porter aux magasins. ‖ Paroi latérale des galeries d'un four à briques. ‖ *Banc à cric*, Etabli d'orfévre. ‖ *Banc à tirer*, Appareils pour tirer les métaux en fils. ‖ *Banc de tréfilerie*, Outillage de tréfilerie. ‖ *Banc à river*, Appareil à river les roues d'horlogerie sur leurs pignons. ‖ *Banc à couper*, Petit établi qui porte des cisailles. ‖ *Banc à ourdir*, Banc qui porte la manivelle de l'ourdissoir. ‖ *Banc à emboutir*, Appareil propre à fabriquer, sans soudure, de très-longs tubes de métal. ‖ *Banc à équarrir* ou *à arrondir*, Etabli de brossier. ‖ *Banc de moulage*, dans les fonderies, Banc sur lequel on exécute le moulage des pièces dont les châssis sont maniables. ‖ *Banc de forgeron*, Banc sur lequel le marteleur s'assied pour forger au martinet. ‖ *Banc de botteleur*, Etabli sur lequel les forgeurs réunissent les verges ou barres de fer pour les lier en bottes. ‖ *Banc des écureurs*, Etabli sur lequel, dans les fabriques de fer-blanc, on blanchit les feuilles de fer-blanc. ‖ *Banc de redressage*, Etabli sur lequel, dans les usines à fer, on redresse les barres après l'étirage. ‖ *Banc d'épreuve*, Assemblage de charpente sur lequel sont placées des plaques de fonte cannelées, pour recevoir les canons de fusil et de pistolet que l'on veut éprouver. ‖ *Banc de cuve*, Sorte d'étagère autour d'une cuve de brasseur.

— Typogr. Table pour déposer les feuilles d'imprimerie, avant ou après l'impression.

— **Homonyme.** Ban.

— **Encycl.** Hist. *Banc du roi* ou *de la reine en Angleterre.* L'établissement de la cour du *banc du roi*, en Angleterre, remonte à Edouard Ier. Auparavant, en dehors de la chambre des lords, existait une cour supérieure de justice, appelée *aula regia*, ayant juridiction sur les affaires litigieuses de toute nature. C'était également un conseil de gouvernement; tous les grands officiers de la couronne, le lord chancelier, le lord haut constable, le lord grand maréchal, le lord haut trésorier, le lord grand chambellan, en faisaient partie de droit, et les barons du parlement pouvaient y prendre séance. Dans l'examen des questions de politique extérieure ou intérieure, de guerre et de finance, les débats de l'*aula regia* étaient dirigés par celui des grands dignitaires qui devait avoir la principale responsabilité de la mise à exécution. Lorsque les délibérations portaient sur des questions de droit, ou purement litigieuses, on adjoignait aux membres ordinaires de l'*aula regia* un certain nombre de légistes appelés *justitiarii*, et la cour était présidée par le *capitalis justitiarius totius Angliæ*. A l'origine, l'*aula regia* devait toujours se trouver où était le roi. De graves inconvénients et des abus manifestes étant résultés de ce déplacement continuel, une disposition de la grande Charte fixa la résidence de la cour et régla la périodicité de ses audiences.

Un acte du règne d'Edouard Ier abolit l'*aula regia* et en répartit les attributions judiciaires entre trois nouvelles cours. Les différends entre particuliers furent dévolus à la cour des plaids communs; les litiges en matière d'impôts et de finances, à la cour de l'Echiquier. Toutes les autres questions contentieuses, et notamment celles où la couronne était partie ou pouvait être intéressée composèrent les attributions de la *cour du banc du roi*, qui reçut en même temps juridiction d'appel sur les décisions des deux autres cours.

La *cour du banc du roi* fut d'abord présidée par le souverain. Aujourd'hui encore, les magistrats pourraient demander la présence de la personne royale à leurs délibérations. Mais devant les inévitables inconvénients pratiques de cette participation à l'administration de la justice, les rois y renoncèrent bientôt. Jacques Ier tenta de faire revivre cette prérogative de la royauté. Les magistrats le laissèrent assister à leurs délibérations, mais ils ne lui permirent pas d'émettre son opinion.

La cour se compose d'un *chief justice* et de quatre juges *puisnés*; ces magistrats doivent être choisis parmi ceux des avocats plaidants qui ont le diplôme de sergent ès lois. Ils sont nommés par la couronne. Une fois revêtus de leurs fonctions, ils ne peuvent être révoqués qu'à la suite d'une adresse votée par les deux chambres. Il est interdit à toute autorité autre que le parlement de s'occuper des plaintes relatives à la mauvaise conduite des juges. Ces garanties, communes du reste à toute la magistrature anglaise, sont d'origine relativement récente. Avant la révolution de 1688, les magistrats restaient en fonctions, tant que cela plaisait au roi, *durante bene placito*. Le statut de la douzième année du règne de Guillaume III décida que les juges conserveraient leurs titres tant qu'ils se conduiraient bien, *quamdiu se bene gesserint*, et associa le parlement à l'appréciation de cette question délicate. Ces garanties furent de nouveau confirmées par le premier statut de George III. Le préambule de cet acte législatif proclame que l'indépendance et l'élévation du caractère des juges sont des conditions essentielles d'une impartiale administration de la justice et de la liberté des sujets.

Le traitement des juges, appelé *compensation*, est fixé par la loi. Le *chief justice* reçoit 8,000 liv. (200,000 fr.). Les juges *puisnés* 5,500 liv. (137,500 fr.). Aucun État du continent ne fait à sa première magistrature des conditions d'existence aussi larges.

Au civil, en dehors des questions où la couronne est engagée, la *cour du banc du roi* juge toutes les contestations intéressant les corporations civiles : sa juridiction d'appel s'étend à tous les tribunaux inférieurs du royaume, ceux de Londres et des cinq ports exceptés. Les contestations portant sur des faits passés à l'étranger doivent lui être déférées.

Au criminel, la cour est juge de toutes les affaires que la couronne croit à propos de lui soumettre, en dehors des accusations de haute trahison. En pareilles circonstances, la cour est toujours assistée d'un jury.

En matière civile, ses décisions ne sont pas souveraines, elles relèvent de la juridiction de la *chambre de l'échiquier* (V. ÉCHIQUIER), et de celle de la chambre des lords. C'est devant cette dernière autorité que doit être immédiatement porté l'appel de toutes les affaires dans lesquelles la couronne est partie. Toute introduction d'instance, à moins d'être faite par la couronne, doit être précédée de la présentation d'une requête, avec réponse favorable.

— Techn. *Banc à tirer.* Pour fabriquer un tuyau en cuivre, on prend une bande de ce métal; on en amincit les bords à la machine à raboter, à la fraise, au marteau, ou à la lime, si le cuivre est très-mince : on cintre au marteau en plaçant le métal dans une rigole semi-circulaire ou *matrice*, puis sur un *chevalet*, de même diamètre que le tube à obtenir; quand le tuyau est soudé, on lui donne sa dimension exacte, au moyen du *banc à tirer.*

Cet outil se compose essentiellement d'une pince qui saisit l'extrémité du tuyau, et d'une *filière*, rondelle aciérée, percée de trous de diverses grandeurs, à travers lesquels on fait passer le tube. On place à l'intérieur du tube un mandrin de la grosseur qu'il doit acquérir. La pince est attachée à l'un des maillons d'une chaîne sans fin, à laquelle un système convenable d'engrenages à manivelle permet de donner le mouvement; le tube, saisi par la pince, entraîné dans le mouvement de la chaîne, passe à travers les trous de plus en plus petits de la filière, et acquiert le diamètre voulu. La pince habituellement employée se compose d'une plaque métallique percée d'un trou conique; le fil à étirer est saisi entre deux mâchoires semi-coniques qui, placées dans l'ouverture de la plaque, s'y enfoncent d'autant plus et serrent d'autant mieux l'objet à étirer, que la traction est plus forte.

La filière est formée d'une rondelle aciérée, généralement en acier *sauvage*, consolidée par une plaque de fer. On employait autrefois uniquement l'acier des forges catalanes à la fabrication des filières, ce qui explique le soin avec lequel l'Angleterre recherche les filières françaises. On fait aussi, mais principalement pour obtenir des objets de forme déterminée, comme on pourrait en fabriquer au laminoir, des filières composées de plusieurs pièces d'acier taillées suivant la forme qu'on veut donner à la pièce étirée, et assujetties, au moyen de fortes vis, dans un châssis métallique. Il y aurait lieu de donner d'amples détails sur les diamètres des trous de filières, le nombre des passages pour les fils de fer, d'acier, etc., etc.; on les trouvera à l'article *tréfilerie*, où ils seront mieux placés.

La vitesse d'étirage varie de 0 m. 02 à 0,03 par seconde, elle peut aller à 0,08 pour les petits tuyaux de cuivre. Pour les fils de fer, elle doit être d'autant plus faible que le fil est plus dur et plus gros. Plus on augmente la vitesse, plus on aigrit le fer. Il faut, pendant l'opération, recuire le fer, d'autant plus qu'il est plus dur. C'est au moyen du *banc à tirer* qu'on peut obtenir des fils d'une ténuité extrême (0 m. 00125 de diamètre) pour les croisements des lunettes. Pour cela, on enferme un fil de platine dans une gaîne d'argent. On étire le tout : les deux métaux, en s'allongeant, conservent à peu près la même proportion dans leurs diamètres. On n'a plus qu'à enlever l'argent au moyen de l'acide azotique ou du mercure, pour obtenir le fil de platine.

Pour les gros travaux de chaudronnerie, le *banc à tirer* occupe beaucoup de place, puisqu'à la longueur du *banc* il faut ajouter celle du tube. M. Mazeline en a construit qui n'ont que la longueur du tuyau : ici le tube est immobile, et c'est une bague, mobile le long du tube et d'une vis sans fin qui lui communique un mouvement de translation, qui produit l'étirage; seulement, l'appareil est plus compliqué.

Parmi les produits qu'on peut obtenir au *banc à tirer*, on peut citer les tubes fermés, pour manomètres et baromètres Bréguet, qui ont besoin d'être d'une épaisseur très-réduite, les tubes pour le moulage des bougies, etc., etc. On repousse le cuivre, comme d'habitude, au balancier, puis, le tube une fois ainsi formé par emboutissage, on l'allonge au *banc à tirer*. Seulement ici, pour ne pas endommager le fond de la boîte à obtenir, après l'avoir munie à l'intérieur d'un mandrin du diamètre convenable, on la pousse, au lieu de la tirer, pour la faire passer à la filière; on a ainsi un véritable *banc* à repousser.

Banc de pierre (LE), tableau de M. Ernes

Hébert; salon de 1865. Ce n'est qu'un tout petit paysage, un recoin de taillis qu'éclaire un pâle soleil d'automne, et où rien autre qu'un banc de pierre ne fixe l'attention; mais, avec quel sentiment de la nature, avec quel charme poétique, avec quel art, en un mot, M. Hébert a su rendre ce simple motif! l'exposition de 1865 n'avait pas de paysages plus fins, plus délicats, plus séduisants. Mais laissons parler Théophile Gautier, qui, à propos de ce tableau exquis, a écrit un délicieux petit poëme... en prose : « Tout au fond d'un parc, sur le bord d'une allée où ne passe personne, mais dont les amoureux connaissent les détours, s'allonge un vieux banc de pierre grise, que la mousse commence à envahir de ses plaques veloutées. On est aux premiers jours de l'automne; quelques feuilles rouillées jonchent le gazon entre les arbres, et le soleil déjà pâli laisse tomber de branche en branche un rayon perdu qui sème des ronds lumineux dans l'herbe. Il y a dans ce lieu de la solitude, du silence, de l'oubli et de l'abandon, et le cœur se sent ému devant ce petit coin de parc négligé, désert, dont l'âme est partie et qui retourne doucement à l'état de nature. Le banc grisâtre, rongé, moussu, semble la pierre posée sur la fosse d'un amour défunt. Ce recoin mystérieux, ce siége rustique ont vu longtemps venir, à une heure impatiemment attendue, un couple furtif, la main dans la main, qui faisait lever, pour s'asseoir à sa place, « le clair de lune endormi sur le banc, » et causait, causait jusqu'au chant de l'alouette. Mais, on le sent, l'un des deux revient seul, de loin en loin, au banc de pierre, comme on va visiter une tombe, et, au lieu d'y jeter une fleur, il emporte un brin de mousse. Rêves envolés, illusions perdues, flammes éteintes, morceaux de la vie restés aux épines du chemin, séparations fatales ou volontaires, regards pleins d'amour à jamais fermés, beaux jours qui ne reviendront pas : tout ce travail douloureux du temps se trouve exprimé dans cette page grande comme les deux mains. L'artiste a chanté là, sous une forme modeste, mais avec une mélancolie pénétrante, sa *tristesse d'Olympio*. La note est si vraie, si juste, si intime, que chacun met sur ce banc la propre histoire de son cœur. » L'auteur de la *Mal'aria*, du *Baiser de Judas*, etc., a déployé dans ce tableau les qualités poétiques qu'on lui connaissait; de plus, il s'est révélé paysagiste d'un talent très-remarquable.

BANCA s. m. (ban-ka). Bot. Palmier des Philippines, qui ressemble au dattier.

BANCA ou **BANKA**, île de l'Océanie, dans la Malaisie, à l'E. de Sumatra, dont elle est séparée par le détroit de Banca, dans les îles de la Sonde; 47,583 hab.; cap. Minton; cette île appartient aux Hollandais depuis 1816; les Anglais, qui la possédaient depuis 1812, l'avaient reçue du sultan de Palembang. Riches mines d'étain.

BANCAGE s. m. (ban-ka-je — rad. *ban*). Féod. Usité dans cette locution :

Droit de bancage, Nom donné au droit de banvin en Touraine. V. BANVIN.

BANCAL, ALE adj. (ban-kal, a-le — de l'allem. *bein*, jambe, étym. douteuse, qui n'explique qu'en partie le sens du mot). Qui a une jambe ou les jambes tortues : *Il est* BANCAL. *Elle est née* BANCALE. *Il n'a que des enfants* BANCALS. *Il était laid*, BANCAL, *et déjà même assez vieux*. (Marmontel.) ‖ Qui est tortu, en parlant des jambes : *Il a les deux jambes* BANCALES.

— Par anal. en parlant des choses, Qui a les pieds tortus ou inégaux :

Alambics contournés en spirales bizarres,
Vieux manuscrits épars sur un fauteuil *bancal*.
TH. GAUTIER.

— Substantiv. Personne bancale : *Un* BANCAL. *Une* BANCALE. *Des* BANCALS.

BANCAL s. m. (ban-kal — rad. *bancal*, adj.). Sabre recourbé, se dit par allusion aux jambes d'un bancal : *Les gendarmes sont armés de* BANCALS.

BANCAL (Catherine Brugnière, femme), un des auteurs de l'assassinat commis à Rodez, le 19 mars 1817, sur la personne de Fualdès. Elle fut condamnée à mort; mais, en raison de la sincérité de ses aveux, sa peine fut commuée en celle de la détention perpétuelle. Elle est morte en 1845, dans une maison centrale du département de l'Hérault. V. FUALDÈS.

BANCAL DES ISSARTS (Jean-Henri), conventionnel, né en Auvergne en 1750, était notaire à Clermont-Ferrand lorsque la Révolution vint à éclater. En 1792, le Puy-de-Dôme l'envoya à la Convention nationale, où il vota généralement avec la *plaine*. Il se trouva au nombre des commissaires que Dumouriez livra aux Autrichiens, fut échangé, ainsi que ses collègues, contre la fille de Louis XVI, en vertu du traité de Bâle (1795) et siégea au conseil des Cinq-Cents. En 1797, il se retira à Clermont, où il mourut en 1826. Il était depuis longtemps tombé dans une dévotion très-ardente, et il apprenait l'hébreu pour pouvoir lire la Bible dans le texte. Il avait été longtemps en correspondance avec Mme Roland. Cette correspondance, retrouvée dans ses papiers, a été publiée en 1835 sous le titre suivant : *Lettres autographes de madame Roland adressées à Bancal des Issarts*, avec une introduction de M. Sainte-Beuve.

BANCASSE s. f. (ban-ka-se — rad. *banc*). Mar. Banc servant à la fois de coffre, de siége et de lit, et qui était surtout en usage sur les galères.

BANCBANUS. V. BANK-BAN.

BANCEL (Louis), dominicain et théologien, né à Valence (Dauphiné), mort en 1685. Il remplit avec éclat la chaire de théologie d'Avignon. Outre divers traités et commentaires sur les doctrines de saint Thomas, il a laissé en manuscrit un *Traité de la Chasteté* et un *Traité de la vérité de la seule religion catholique romaine*, conservés dans le couvent de son ordre à Avignon.

BANCEL (de la Drôme), homme politique, né à Valence (Drôme) en 1823, publia, en 1848, un *Essai sur le crédit hypothécaire*, qui fut remarqué. Nommé représentant du peuple à l'Assemblée législative (1849), il siégea à la nouvelle Montagne, lutta énergiquement contre la réaction royaliste et la politique napoléonienne, et il développait dans les polémiques passionnées de ce temps un beau talent de tribune, lorsque le coup d'Etat du 2 décembre l'exila à Bruxelles, où il professa avec quelque éclat dans l'université libre. Lors des deux élections complémentaires de 1864, à Paris, il fut présenté comme candidat, mais ne put faire admettre par l'autorité son serment, qu'il avait envoyé par dépêche télégraphique. Il poursuivit judiciairement le préfet de police, mais sans obtenir aucun résultat.

BANCELLE s. f. (ban-sè-le — dim. de *banc*). Autref. Banc long et étroit : *Une heure après, messieurs les chasseurs du roi se pressèrent sur des* BANCELLES, *autour de la grande table de cuisine.* (Gér. de Nerv.)

BANCHE s. f. (ban-che). Géol. Nom donné à des bancs de marne argileuse qui, mouillés par intervalle par les eaux de la mer, blanchissent au contact de l'air, se dessèchent et prennent la consistance de la pierre.

— Mar. Ecueil formé d'un banc de roches tendres et unies, non loin des côtes et près de la surface des eaux, sans être à découvert.

— Constr. Chacun des grands côtés de la caisse ou moule qui sert à construire les murs en pisé : *Les* BANCHES *ont ordinairement trois mètres de long : elles se composent d'un assemblage de planches de sapin bien jointes et maintenues en dehors par quatre traverses appelées* pare-feuilles; *une anse de fer, dite* manette, *est clouée à la partie supérieure de chaque* BANCHE, *pour aider à la mouvoir.*

BANCHE s. m. (ban-che). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumons, dont quelques espèces habitent l'Europe. La plus commune est le banche chasseur.

BANCHÉE s. f. (ban-ché — rad. *banche*). Constr. Portion de mur en pisé que l'on fait en remplissant le moule dans toute sa hauteur : *On procède par* BANCHÉES *successives, soit latéralement, soit en les superposant les unes aux autres.*

BANCHEREAU (Richemond), jurisconsulte et auteur dramatique, né à Saumur, vivait dans le XVIIe siècle. Il a composé quelques tragi-comédies, entre autres : l'*Espérance glorieuse* ou *Amour et justice* (1632); les *Passions égarées* ou *le Roman du temps* (1632).

BANCHERO (Angelo), peintre italien, né à Sestri (Etat de Gênes) vers 1744, mort en 1793. Il peignit, pour différentes églises de Gênes, des tableaux d'un bon style et d'une grande harmonie de couleur. On cite surtout son portrait du cardinal Doria.

BANCHI (Séraphin), dominicain, né à Florence, mort à Paris en 1622. Il dénonça, en 1593, le projet de Barrière d'assassiner Henri IV, et refusa l'évêché d'Angoulême. Outre divers écrits de piété, il a donné les deux factums suivants : *Apologie contre les jugements téméraires de ceux qui ont pensé servir la religion en faisant assassiner le roi de France* (1596); *Histoire prodigieuse d'un détestable parricide entrepris sur la personne du roi, et comme il en fut miraculeusement garanti* (1598).

BANCHIERI (Adrien), compositeur et théoricien, né, suivant toutes probabilités, à Bologne, en 1567, mort en 1634, suivant Mazzuchelli. D'abord organiste de Sainte-Marie-in-Regola, à Imola, il se fit moine olivetain et remplit les fonctions d'organiste au couvent de Saint-Michel-in-Bosco, près de Bologne. Les compositions religieuses et profanes de Banchieri se distinguent par la pureté du style, et ses ouvrages théoriques dénotent une profonde instruction.

BANCK (Pierre van der), graveur au burin, né à Paris en 1649, eut pour maître F. de Poilly. Après avoir travaillé quelque temps à Paris, il se rendit à Londres, où il exécuta un assez grand nombre d'estampes d'après des artistes anglais, et où il mourut en 1697. Ses principaux ouvrages sont : la *Vierge* et *Jésus au jardin des Oliviers*, d'après Séb. Bourdon; le *Triomphe de Charles II*, d'après A. Veciro; le portrait de Charles II, d'après Henri Gascard; celui de W. Temple, d'après P. van der Faes; celui de James Smith, d'après W. Faithorne; ceux de G. Kneller, du Comte d'Argyle, de G. Mackensie, de Sam. Wood, de la princesse Mary, de la princesse Anne, etc.

BANCK (Laurent), savant jurisconsulte suédois, né à Norkoping, mort en 1662. Il était professeur à l'université de Franecker, et il a laissé des traités estimés sur les priviléges des nobles, les duels, et sur diverses questions de jurisprudence, de droit ecclésiastique et de politique.

BANCK (John van der), peintre et graveur au burin, fils de Pierre Banck, né en Angleterre vers 1690, travaillait à Londres et y mourut en 1739. Son estampe la plus connue est un portrait de l'amiral Tromp, signé *J. de Banc pinxit*.

BANCK (Charles), compositeur allemand, né à Magdebourg en 1804. Il prit, à Dessau, des leçons d'harmonie et de composition sous la direction des frères Schneider, puis partit pour l'Italie en compagnie du poëte C. Alexander, son ami. Après un séjour de deux ans, il revint en Allemagne, se fixa à Dresde et rédigea les articles de critique musicale dans le journal de cette ville. Ses chansons et lieders, malheureusement inconnus hors de l'Allemagne, sont empreints d'un sentiment vrai et d'une poétique originalité.

BANCKSIE s. f. Bot. Orthographe vicieuse du mot *banksie*.

BANCLOCHE ou **BANCLOQUE** s. f. (ban-klo-che, ban-klo-ke — rad. *ban* et *cloche*). Autref. Cloche du beffroi du seigneur, qui servait à donner toute espèce de signaux, d'avertissements, de *bans*. ‖ Beffroi. ‖ Tocsin.

BANCO adj. inv. (ban-ko; — de l'ital. *banco*, banque). Comm. Qualification donnée aux valeurs invariables des banques, par opposition aux valeurs courantes qui varient suivant les fluctuations du change : *Deux cents florins* BANCO. *Le florin* BANCO *est invariable, au lieu que le florin courant ou de change ne l'est pas.* (Aud.) *L'oncle Varlaz, tout à ses fourrures, ne veillait plus aux marcs* BANCO. (Balz). *La banque de Hambourg fait des avances sur dépôt de lingots d'argent, moyennant un schelling* BANCO *par marc d'argent fin, pour chaque période de trois mois.* (V. Block.)

— Jeux. Au lansquenet, et aux autres jeux de hasard qui en dérivent, *faire banco*, Tenir la banque, c'est-à-dire jouer seul contre tous. On dit plus ordinairement FAIRE ou TENIR LA BANQUE.

— **Encycl.** La monnaie *banco* ou *de banque* fut imaginée par les commerçants du moyen âge, afin d'échapper aux inconvénients du faux monnayage officiel. Cette monnaie était imaginaire, mais elle n'en avait pas moins une valeur déterminée et invariable. En effet, elle représentait un poids convenu d'or ou d'argent, à un titre également convenu, et servait de type pour évaluer les monnaies courantes. Lors donc qu'à une monnaie réelle ou à une monnaie de compte on ajoutait qu'elle était *banco*, cela signifiait que la valeur de cette monnaie n'était pas celle qu'elle avait dans le langage ordinaire, mais bien celle que la banque lui avait assignée. La distinction de la monnaie *banco* et de la monnaie courante, donnant parfois lieu à des embarras et à des complications de plusieurs genres, a été abandonnée de nos jours par le commerce de presque tous les pays. Cependant on se sert encore à Hambourg d'un *marc banco*, divisé en 16 schellings de 16 pfennigs, et qui vaut 1 fr. 87, tandis que le marc courant ne vaut que 1 fr. 53. En Russie, il y a aussi un *rouble banco*, appelé également *rouble papier* ou *assignat de banque*, qui vaut environ quatre fois moins que le rouble argent.

BANCO, personnage historique et l'un des héros de *Macbeth*, tragédie de Shakspeare. V. BANQUO.

BANCOCRATE s. m. (ban-ko-kra-te — rad. *bancocratie*). Néol. Partisan de la bancocratie.

BANCOCRATIE s. f. (ban-ko-kra-sî, — de l'ital. *banco*, banque, et du gr. *kratos*, puissance). Néol. Autorité, influence et tyrannie de la banque : *La* BANCOCRATIE *menace les mœurs et les libertés.* (Proudh.) *Sous une forme monarchique, l'essence du gouvernement de Juillet était la* BANCOCRATIE. (Proudh.) *On fait des révolutions contre les monarchies, n'en fera-t-on jamais contre la* BANCOCRATIE? (E. de Gir.)

BANCOCRATIQUE adj. (ban-ko-kra-ti-ke — rad. *bancocratie*). Néol. Qui a rapport à la bancocratie ou aux bancocrates : *Le but de ces fédérations particulières est de soustraire les citoyens des Etats contractants à l'exploitation capitaliste et* BANCOCRATIQUE. (Proudh.) *Il serait plus que temps de débarrasser le pays du régime* BANCOCRATIQUE *qui le ruine.* (Proudh.)

BANCOR ou **BANCHOR**, célèbre monastère d'Irlande, fondé vers le VIe siècle, rebâti au XIIe siècle et dont il n'existe plus rien.

BANCOUL s. m. (ban-koul). Bot. Fruit du bancoulier, appelé aussi *noix de bancoul*. ‖ On écrit également BANCOULE.

BANCOULIER s. m. (ban-kou-lié — rad. *bancoul*). Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées. Syn. d'*aleurite*.

BANCQ s. m. (bank). Usité seulement dans l'ancienne locution *Bancq franc*, temps de franchise pendant lequel le débiteur était insaisissable dans sa personne et dans ses biens, et pouvait librement vaquer à ses affaires et à son commerce.

BANCQUIER V. BANQUIER.

BANCROCHE adj. (ban-kro-che — de l'allem. *bein*, jambe, et de *croche*, crochu; ou, d'après d'autres, de *bancloche*). Qui a les jambes tortues : *Une vieille femme* BANCROCHE *et édentée.* (Balz.)

— Par ext. en parlant des choses, Tortu, Contourné : *Un alphabet en petites capitales étiques, obèses ou* BANCROCHES, *d'une riante difformité.* (Ch. Nod.)

— Substantiv. Homme ou femme bancroche : *Un* BANCROCHE. *Une* BANCROCHE.

BANCROFT (Richard), théologien anglais, archevêque de Cantorbéry, né vers 1544, mort en 1610. Il défendit avec beaucoup d'énergie l'Eglise anglicane contre les puritains. Il a laissé des traités fort estimés en leur temps.

BANCROFT (Edouard), naturaliste anglais, vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il séjourna longtemps en Amérique, et publia, à son retour : *Essai sur l'histoire naturelle de la Guyane* (Londres, 1769), ainsi que plusieurs autres ouvrages justement estimés.

BANCROFT (George), historien et homme d'Etat américain, né à Worcester, Etat de Massachussetts, le 3 octobre 1800. Les leçons de son père, le révérend Aaron Bancroft, du clergé de Massachussetts, développèrent de bonne heure le caractère grave, humain et religieux qu'il conserva toujours. Il fit ses études au collége de Harvard et il les termina, en 1817, d'une façon si brillante que, grâce à l'intervention d'Everett, il put aller compléter, aux frais de l'Etat, son éducation en Europe. Arrivé en Allemagne, il resta deux ans à Gœttingue, où il apprit l'allemand avec Berecke, le français et l'italien avec Artaud et Bunsen, les langues orientales et l'interprétation des Ecritures avec Eichhorn, l'histoire avec Planck et Heeren, les sciences naturelles avec Blumenbach, et la littérature grecque et latine avec Dissen, grand admirateur de Platon. Après avoir reçu le grade de docteur en philosophie (1820), il se rendit à Berlin, où il reçut les leçons et vécut dans l'intimité de Wolf, le célèbre éditeur d'Homère, de Schléiermacher, de Hégel, de Humboldt. En 1821, il parcourut une partie de l'Europe. A Paris, il se lia avec Cousin et Benjamin Constant; à Milan, avec Manzoni; à Rome, avec le chevalier Bunsen et Niebuhr.

De retour aux Etats-Unis, en 1822, il fut aussitôt appelé à professer la littérature grecque au collége d'Harvard; mais peu satisfait des méthodes pédagogiques qui y étaient employées, il quitta sa chaire dès l'année suivante et résolut de réformer le système d'éducation américaine. Dans ce but, il fonda à Northampton une école, appelée *Round-Hill-School*, qu'il organisa d'après le système des universités d'Europe, et où il s'entoura de professeurs allemands distingués. Tout en dirigeant cette laborieuse entreprise, il collaborait à divers recueils littéraires et publiait, en 1823, sous le titre de *Poems*, un recueil de poésies, dans lesquelles il retrace, en un langage aussi pur que brillant, les impressions laissées dans son esprit par les merveilles naturelles de la Suisse et par la grandeur des ruines de l'Italie. De 1824 à 1825, il fit paraître une traduction des *Traités historiques* d'Heeren et il commença à s'occuper, dès cette époque, de rassembler les matériaux nécessaires à sa grande *Histoire des Etats-Unis*. Les difficultés de tout genre et les oppositions contre lesquelles il lui fallut lutter pour amener à bien sa réforme pédagogique finirent par le lasser. Il quitta *Round-Hill-School* pour aller habiter Springfield, en 1826; et, tournant alors vers les questions politiques toute l'activité de sa vive intelligence, il prit place dans les rangs du parti démocratique.

C'est en 1826 qu'il fit le premier pas dans la carrière politique, en prononçant, devant les citoyens de Northampton, un discours dans lequel il posa carrément ses opinions et exalta le suffrage universel et la démocratie sans compromis. En 1830, il fut élu, à son insu, membre de la cour générale de Massachussets; mais il refusa d'accepter ce siége et il agit de même, l'année suivante, pour celui de sénateur de l'Etat.

Sa belle *Histoire des Etats-Unis, depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à nos jours*, parut à Boston, en 1834, et classa aussitôt M. Bancroft au premier rang des écrivains de son pays. Le président Van Buren l'appela, en 1838, au poste de receveur des finances à Boston. L'intelligence et la vigueur avec lesquelles il remplit ces délicates fonctions lui valurent les éloges publics, même de ses ennemis politiques. A cette époque, il prononçait fréquemment des discours publics, poursuivait, avec plus d'activité que jamais, ses travaux littéraires, et prenait une part active au mouvement philosophique créé par quelques-uns des esprits les plus cultivés de Boston, l'Athènes du nouveau monde, et qui fut connu plus tard sous le nom bizarre de *transcendantalisme*. Porté en 1844, par le parti démocratique, comme candidat à la charge de gouverneur de l'Etat de Massachussets, il ne fut point élu; mais jamais aucun candidat démocrate n'avait réuni dans cet Etat un aussi grand nombre de voix. Lorsque Polk fut nommé président des Etats-Unis, il appela Bancroft à faire partie du pouvoir et le nomma, en 1845, ministre de la marine. Celui-ci signala sa

courte administration par quelques mesures excellentes. Il créa par sa propre initiative l'école navale d'Annapolis; il agrandit l'observatoire national de Washington et y élargit le cours des études en créant de nouvelles chaires. C'est sous son ministère que les Etats-Unis prirent possession de la Californie, et c'est encore lui qui, pendant un mois d'intérim qu'il fit au département de la guerre, donna l'ordre au général Taylor d'envahir le Texas, resté depuis à la République.

En 1846, M. Bancroft échangea son portefeuille contre l'emploi de ministre plénipotentiaire dans la Grande-Bretagne. Pendant son séjour en Angleterre, il entra en relations avec les hommes les plus éminents de ce pays, surtout avec les grands écrivains, et il reçut en 1849, de l'université d'Oxford, le titre de docteur en droit civil.

Il était déjà membre correspondant de l'Institut de France et de l'Académie royale de Berlin. Il profita de son séjour en Europe pour compléter ses recherches sur l'histoire américaine, et il vint à Paris, où il fut aidé dans ses travaux préparatoires par MM. Guizot, Mignet, Lamartine et de Tocqueville.

De retour aux Etats-Unis (1849), et rendu à la vie privée, il vint se fixer à New-York, où, reprenant avec une nouvelle ardeur ses travaux favoris, il fit successivement paraître, de 1852 à 1858, les quatre derniers volumes de sa grande *Histoire de la Révolution d'Amérique*, qui en comprend six, et qui complète son premier ouvrage historique.

M. Bancroft est, dans toute l'acceptation du terme, un historien philosophe, en supposant même que ces deux mots ne dussent pas rester inséparablement unis. Non-seulement il décrit de la façon la plus pittoresque les mouvements populaires, mais encore il les analyse et en révèle la signification morale. La population première de son pays étant un composé d'individus venus de différentes parties de l'Europe et ayant apporté avec eux les idées et les habitudes résultant de leur éducation, l'historien a dû faire de nombreuses incursions dans le domaine de l'histoire européenne; et les chapitres dans lesquels il étudie les mouvements politiques et religieux du vieux monde constituent de précieux appoints à la philosophie de l'histoire moderne. On peut considérer l'œuvre de M. Bancroft comme un long traité philosophique sur les progrès de l'idée de liberté dans un pays marqué par la Providence pour son développement le plus absolu. Ecrite dans un style très-élaboré, très-concis, mais d'une grande élégance, l'*Histoire de la révolution américaine* de M. Bancroft est considérée à bon droit comme l'un des plus splendides monuments de la jeune littérature américaine. Elle a eu de nombreuses éditions et elle a été traduite en plusieurs langues; la traduction allemande a déjà eu au moins quatre éditions.

M. Bancroft a publié plusieurs de ses discours publics, et un volume de *Mélanges* (1855, in-8°), renfermant surtout des essais historiques et philosophiques et une longue étude sur la littérature allemande. C'est dans ce volume que se trouve le magnifique discours sur « *la nécessité, la réalité et l'avenir des progrès de la race humaine,* » qu'il prononça devant la Société historique de New-York, le 3 octobre 1850, cinquantième anniversaire de sa fondation.

BANCUDUS s. m. (ban-ku-duss). Bot. Nom malais de la morinde à feuilles de citronnier.

BANDA s. m. (ban-da). Ichthyol. Genre de poissons qui se pêchent sur les côtes des îles de ce nom.

BANDA, ville de l'empire anglo-indien, présidence et au S.-E. d'Agra, sur la rivière de Keane, ch.-l. du district sud de Bendelkend, ville très-florissante. ‖ Groupe d'îles de l'Océanie, dans la Malaisie, faisant partie de l'archipel des Moluques, découvert en 1512 par les Portugais, et appartenant aujourd'hui aux Hollandais, qui ont un résident à Nassau ou Waterfort, dans l'île Banda-Neira. Terrain volcanique, climat insalubre, 6,000 hab. ‖ BANDA (mer de), nom donné à la partie de l'océan Indien comprise entre le groupe des îles Banda au N. et l'Australie au S.

BANDAGE s. m. (ban-da-je — rad. *bander*). Action de bander, d'entourer d'une bande : BANDAGE *d'une plaie.* ‖ Action de bander une arme quelconque, d'en tendre le ressort : *Le* BANDAGE *d'un arc, d'une arbalète. Le* BANDAGE *d'un pistolet.*

— Chir. Appareil avec lequel on bande une plaie. ‖ Appareil qu'on emploie pour contenir les hernies et les descentes. ‖ *Bandage simple*, Bandage herniaire qui n'a qu'un côté, qui ne porte qu'une pelote. ‖ *Bandage double*, Bandage à deux pelotes. ‖ *Bandage contentif*, Celui qui empêche une expansion ou un déplacement. ‖ *Bandage compressif*, Celui qui est destiné à arrêter une hémorragie. ‖ *Bandage unissant* ou *incarnatif*, Celui qui rapproche les lèvres d'une plaie et en favorise la soudure. ‖ *Bandage divisif*, Celui qui maintient l'écartement des parties dont on veut empêcher l'adhérence. ‖ *Bandage expulsif*, Celui qui, par sa pression, provoque l'expulsion des matières purulentes. ‖ *Bandage égal* ou *circulaire*, Celui dont chaque tour de bande recouvre le tour précédent. ‖ *Bandage inégal*, Celui dont les tours ne se superposent pas exactement. ‖ *Bandage spiral* ou *rampant*, Celui dans lequel chaque tour de bande ne recouvre qu'une partie du tour précédent, et qui affecte ainsi la forme d'une spirale. ‖ *Bandage renversé*, Celui dans lequel la bande, étant retournée en un de ses points, est appliquée successivement par chacune de ses faces, ou même, dans certains cas, est enroulée en sens contraire de celui qu'elle avait d'abord.

— Art vétér. Bandes de flanelle dont on entoure le bas de la jambe des chevaux, après un travail un peu forcé.

— Agric. Appareil que l'on dispose autour d'une branche tordue ou incomplétement brisée, pour amener la soudure des parties déchirées et conserver la branche.

— Techn. Bande de fer ou d'acier dont on entoure extérieurement les jantes d'une roue : *On donne aux* BANDAGES *des roues de wagons une forme conique permettant aux wagons de glisser légèrement sur les rails, de franchir les courbes et de limiter le mouvement de lacet. Il est posé à chaud en dehors de la roue proprement dite et en serre le pourtour en se refroidissant, après quoi on le boulonne.* (H. Ruelle.) ‖ Ensemble des pièces qui servent à bander une arme : *Il y avait autrefois bien plus de pièces pour le* BANDAGE *d'une arquebuse qu'il n'en faut à présent.* (Trév.) ‖ Assemblage de bandes de fer qu'on emploie à maintenir les moules, au moment du coulage. ‖ *Bandage du battant*, Appareil de passementier, formé d'une noix implantée dans un bâton et percée de quatre trous qui reçoivent les bouts de deux cordes attachées au châssis du métier.

— Mag. Morceau de linge ou de parchemin marqué de caractères cabalistiques, que l'on portait autrefois pour se préserver des maléfices : *Apollonius fut mené devant l'empereur; en entrant on le fouilla, de peur qu'il ne portât quelque* BANDAGE, *quelque billet ou quelque sorte de caractère.* (Fleury.)

— **Encycl.** Chir. Les *bandages* ne sont pas, comme leur nom semble l'indiquer, exclusivement formés de bandes de linge, ou même de compresses; il peut encore entrer dans leur composition plusieurs espèces de pièces de linge de diverses formes. A cet élément flexible peuvent s'ajouter aussi des pièces plus rigides; l'ensemble est encore un *bandage.* C'est dans ce sens qu'on dit : *bandage de Scultet*, *bandage dextriné.* Cependant on donne quelquefois à ces derniers la dénomination d'*appareils : appareil de Scultet*, *appareil inamovible*, etc. Par une autre extension moins justifiée, on appelle encore *bandages* des appareils complexes dans lesquels entrent des parties métalliques qui agissent, non plus par simple résistance, mais par leur élasticité. Ces *bandages à ressorts* sont d'un emploi fréquent en orthopédie. Cette distinction des *bandages* d'après leur mode de composition n'est pas la seule qui soit admise. On a encore fait deux classes de *bandages :* ceux qui existent indépendamment de leur emploi immédiat, tels que le *suspensoir*, le *bandage herniaire*, l'*écharpe*, et les *bandages* extemporanés, qui ne sont que le résultat de l'application de bandes par le chirurgien. On distinguera encore les *bandages* d'après leur siége : le *monocle*, le *grand couvre-chef*, l'*étrier*, etc., désigneront les *bandages* appliqués sur un œil, sur la tête, sous la plante du pied, etc. D'après l'usage auquel on les destine, les *bandages* prendront encore des noms différents. Ils seront *simples* ou *contentifs*, lorsqu'ils serviront à assujettir en place les pièces d'un pansement, à contenir une hernie ou une luxation réduite. Les *bandages incarnatifs* ou *unissants* servent à rapprocher au contact les tissus divisés; les *divisifs*, à éloigner les chairs qui ne doivent pas se réunir; les *expulsifs*, à exprimer les liquides contenus dans une cavité, le pus qui séjourne dans une plaie, par exemple; les *compressifs* servent par compression à arrêter la circulation en un point donné et à entraver l'hémorragie en ce point, ou à comprimer méthodiquement un membre pour y empêcher l'engorgement. On distingue encore les *bandages préservatifs*, lorsqu'ils préservent certaines parties de l'action de l'air, du frottement, etc.; *rétentifs*, quand ils s'opposent au déplacement des organes; *extensifs*, *contre-extensifs*, lorsqu'ils servent à produire l'extension ou la contre-extension, dans les fractures des membres principalement, etc.

Cependant la forme propre du *bandage* est, jusqu'à un certain point, son caractère essentiel, puisque le *bandage* existe indépendamment de son application. Cette forme détermine d'ailleurs nécessairement le mode d'emploi de chacun de ces appareils, et indique souvent le siége auquel ils sont destinés. La classification des *bandages* d'après leur usage ne saurait être adoptée d'une manière absolue, si l'on réfléchit que ces appareils peuvent répondre à la fois à plusieurs indications et être en même temps *contentifs*, *expulsifs*, *préservatifs*, etc. Cette raison nous a déterminés à accepter la classification plus rationnelle exposée par le professeur Gerdy, dans son excellent *Traité des bandages*, et reproduite par le plus grand nombre des auteurs qui ont traité de cette matière. Nous distinguerons trois classes de *bandages :* 1° les *bandages simples*, composés d'une seule pièce, bande ou mouchoir, etc.; 2° les *bandages composés*, formés de plusieurs pièces associées; 3° les *bandages mécaniques*, de nature complexe et dont les éléments peuvent être à la fois des bandes, des coussins, des attelles, des ressorts, etc. Le tableau suivant nous donne les sous-divisions de ces trois classes de *bandages :*

TABLEAU DES BANDAGES.

BANDAGES SIMPLES	*circulaire.* .	Disposé en circulaires horizontaux.
	oblique . . .	En circulaires obliques.
	roulé ou *spiral.*	En spires ou *doloires*, plus ou moins espacées.
	croisé. . . .	Dont les doloires se croisent en 8 de chiffre.
	noué.	Dont les bouts forment un nœud.
	récurrent. .	Dont les tours de bande vont et reviennent sur leurs pas.
	plein.	Formé d'une large pièce entière de linge.
	invaginé ou *unissant, incarnatisé.*	Formé d'une bande perforée à une extrémité, divisée, à l'autre bout, en autant de parties qu'il y a de perforations.
	Liens.	Attaches de petites dimensions.
BANDAGES COMPOSÉS	*en* T, *en* X, *en croix.*	Formés de bandes soudées en forme de T, de X, de croix, etc.
	Frondes. . .	Larges pièces divisées à leurs deux extrémités et longitudinalement en un nombre égal de *chefs.* La fronde des anciens avait quelque analogie de forme avec ce bandage.
	en bourse ou *suspensoir, en gaîne,*	Ayant la forme d'un petit sac large ou allongé, dans lequel se place l'organe qu'on veut soutenir.
	lacé, à boucles.	Garnis de cordons, lacets, boucles, etc.

Ce tableau nous donne une idée des formes diverses que peut affecter le *bandage*, indépendamment de son application ; mais à cette connaissance préalable le chirurgien doit joindre l'étude approfondie des divers modes d'application des *bandages* et des cas auxquels il convient de préférer les uns aux autres, c'est-à-dire l'*art des bandages* ou de la *déligation chirurgicale.*

Quoique renfermé dans les pratiques dites de *petite chirurgie*, l'art de la déligation chirurgicale n'en est pas moins la partie la plus importante de la thérapeutique externe, et aucune des ressources qu'il offre au chirurgien ne doit être négligée. Le *bandage* devra être disposé de manière à remplir le but auquel il est destiné, et à ne pas le dépasser; il devra conserver pendant un certain temps les avantages qui ont fait rechercher son emploi. Comprimer trop ou pas assez, tel est le double écueil à éviter. L'application d'un *bandage* ne devra produire chez le malade que le moins de douleur possible; il ne devra en résulter pour la partie sous-jacente ni meurtrissure ni arrêt de circulation, hors le cas où le *bandage compressif* a précisément pour but d'entraver le cours du sang. Il faut cependant qu'il exerce une constriction suffisante pour assurer son immobilité, et qu'il ne puisse ni se trop relâcher ni se trop déplacer; on doit en éviter l'application chaque fois que la partie malade, déjà chaude et douloureuse, ne supporterait pas la constriction ou le poids du pansement. La constriction ne doit jamais atteindre le degré auquel peuvent se produire les gangrènes par compression, accident qui s'est présenté quelquefois comme résultat des applications défectueuses de *bandages contentifs.* A quelque genre qu'ils appartiennent enfin, les *bandages* n'excluent pas une certaine élégance, qui ne peut qu'être favorable à la réussite du traitement, en inspirant au malade une confiance justifiée dans la capacité du chirurgien. Enumérons maintenant les diverses applications dont les *bandages* sont susceptibles, en nous conformant, dans la division de cette étude, aux indications du tableau précédent.

I. — **Bandages simples.** Le caractère de ces *bandages* est d'être exclusivement composés de *bandes*, et de s'appliquer extemporanément au lieu du pansement. Les exemples qui suivent seront donc une série des combinaisons variées auxquelles donne lieu l'application des bandes :

1° BANDAGE CIRCULAIRE. Il se compose d'une bande roulée circulairement autour d'un membre, de la tête ou du tronc. Il est ordinairement *contentif*, quelquefois *compressif.*

2° BANDAGE OBLIQUE. C'est le même bandage, lorsque les tours de bande sont dirigés obliquement, par rapport à l'axe de la partie bandée.

3° BANDAGE ROULÉ OU SPIRAL. C'est encore avec une bande à un seul chef libre que l'on exécute ce *bandage.* Il est appliqué, le plus ordinairement, sur la continuité des membres, comme *contentif*, et sert à appliquer un topique sur une plaie; il est alors composé de tours de spire plus ou moins lâches et plus ou moins espacés. En d'autres cas, il est employé comme *compressif*, et les tours de spire doivent être plus serrés et plus rapprochés. Il est de règle aussi que lorsqu'on veut appliquer un *bandage roulé compressif* sur un membre, il faut avoir soin de commencer la compression à l'extrémité la plus éloignée, en se rapprochant du tronc. V. BANDE.

4° BANDAGE CROISÉ OU EN 8 DE CHIFFRE. Dans ces *bandages*, les jets de bande s'entre-croisent en un ou plusieurs points. On les applique sur diverses parties du corps, mais plus spécialement aux jointures des membres et à quelques parties du tronc. Le *chevêtre*, *bandage croisé de la tête*, était très-souvent employé autrefois dans les cas de fracture de la mâchoire inférieure. Il se compose de jets de bande du cou au front et du cou au menton, s'entre-croisant avec des jets verticaux du sommet de la tête au-dessous du menton. Il y a ainsi croisé de bandes aux tempes de chaque côté, à la partie latérale droite et gauche du menton et à la nuque du cou. Une seule bande suffit à ce *bandage* compliqué, qui représente trois cercles en des plans différents. Le *croisé de l'aisselle et du cou* embrasse par une boucle l'aisselle et par l'autre le cou; c'est un 8 de chiffre dont les branches se croisent au-dessus de l'épaule. Le *croisé de l'épaule à l'aisselle* est un autre 8 de chiffre dont une boucle ceint la poitrine sous l'aisselle, et l'autre l'épaule, en passant sous l'aisselle opposée. Il est employé à maintenir les pansements dans les plaies de l'aisselle et demande une bande de sept à huit mètres. Le *croisé antérieur* et le *croisé postérieur des épaules* sont des *bandages* en 8 de chiffre plus réguliers; l'entre-croisement a lieu en avant et reproduit l'apparence des buffleteries d'un militaire, ou en arrière du dos. Il ramène les épaules en avant ou en arrière et est applicable à certaines lésions des articulations de l'épaule, aux fractures des côtes et de l'omoplate. Le *quadriga*, employé dans les mêmes cas, n'est qu'un *croisé de la poitrine* plus complet. Les *croisés d'une et des deux mamelles* sont tout à fait inusités aujourd'hui. Leur nom indique leur disposition. C'est encore un 8 de chiffre dont les boucles embrassent, l'une le cou, l'autre l'aisselle, tandis que l'entre-croisement s'opère sous le sein et le relève. Le *croisé de la poitrine et du bras* est d'un emploi plus fréquent en chirurgie, dans les cas de luxations du bras. Ses boucles embrassent, l'une la poitrine en se dirigeant obliquement, l'autre le coude; l'entre-croisement se fait sur l'épaule du côté malade. Le *croisé de l'aine* se fait à l'aide d'une bande qui entoure le bassin d'une part, et d'autre part la cuisse le long du pli inguinal. C'est un très-bon *bandage contentif* des pansements de la région inguinale. Le *croisé de l'avant-bras* forme un 8 de chiffre dont les boucles se réunissent en avant du pli du coude, et qui sert à maintenir une compresse après la saignée du bras. Le *croisé du genou* est fort analogue par sa forme au précédent; indiquer le lieu de son application, c'est faire connaître sa disposition. Le *croisé du cou-de-pied* sert à la suite des saignées de la veine saphène près de la malléole externe; le point d'entre-croisement de ce 8 de chiffre répond au cou-de-pied, et les anneaux, au pied et à la jambe. Ce *bandage* porte le nom d'*étrier* lorsqu'on a laissé pendre au côté externe du pied le chef initial de la bande, et qu'on croise obliquement ce chef, soit en passant derrière le talon, soit en passant vers la pointe du pied. L'extrémité de la bande ainsi ramenée vers la jambe est nouée avec le chef terminal vers la malléole externe. Une épingle ou quelques points à l'aiguille valent beaucoup mieux et réussissent à fixer la bande sans former une saillie incommode et inutile, qui empêche de chausser le pied.

5° BANDAGES NOUÉS. Ceux-ci ne sont plus employés, et le *nœud d'emballeur* (*bandage noué de Gerdy*), le seul que l'on décrive encore comme moyen de compression après la saignée de l'artère temporale, paraît plus dangereux qu'utile. On le pratique avec une bande roulée à deux globes égaux; le plein de la bande, porté sur la partie de la tête opposée à la plaie, sert à faire, en commençant, deux circulaires horizontaux, puis on croise les jets des deux globes de la bande à leur point de rencontre sur la plaie, et, les renversant l'un sur l'autre, en changeant leur direction, on fait autour de la tête un circulaire vertical que l'on vient croiser au même point. Par ces alternatives de jets de bandes successivement horizontaux et verticaux, on exerce dans le point où les *noués* se superposent une compression assez forte.

6° BANDAGES RÉCURRENTS OU CAPELINES. Ils sont composés avec des bandes à un ou deux globes et ont ce caractère spécial que les jets de bande reviennent en quelque sorte sur eux-mêmes pour composer un *bandage* en forme de coiffe ou de calotte; on s'en sert pour maintenir les pièces du pansement autour du moignon des membres amputés. Dans ce cas, la bande est à un seul globe. On place d'abord les jets récurrents à côté l'un de l'autre de manière à coiffer le moignon, en les maintenant avec une main; pour terminer le *bandage*, le reste de la bande est employé à faire au collet du moignon des circulaires qui servent à assujettir définitivement les récurrents. La *capeline de la tête*, fort employée autrefois, se fait de la même façon, mais avec une bande à deux globes, dont l'un forme les récurrents, et l'autre les circulaires qui servent à fixer l'un après l'autre les jets récurrents. La tête est ainsi recouverte d'une sorte de coiffe rayonnée, d'un aspect assez agréable. La *capeline de l'épaule* est complétement abandonnée.

7° BANDAGES PLEINS. On fait ces sortes de *bandages* avec des pièces de linge qu'il est facile de trouver partout, des mouchoirs, des

serviettes, des cravates, des pièces d'étoffe carrées, rectangulaires ou triangulaires, etc. Dès l'année 1826, M. Gerdy avait déjà fait remarquer les avantages de cette catégorie de *bandages simples*; Mathias Mayor, chirurgien de Lausanne, a voulu les substituer à toutes les autres espèces de *bandages*, et en a fait un véritable abus; enfin M. Rigal de Gaillac s'est proposé d'établir tout un système de déligation fondé sur un principe analogue à celui de Mayor. Ces *bandages pleins* ont, en effet, un avantage incontestable, la simplicité, outre qu'on se les procure plus facilement. Un mouchoir est plus tôt trouvé qu'une longue bande, et il ne maintiendra pas moins bien les pièces d'un pansement simple. Mais dès qu'il faudra exécuter un pansement un peu moins simple, quand surtout une constriction devra être exercée sur un point un peu douloureux, les nœuds qui servent à fixer les angles des mouchoirs, les plis qu'ils forment nécessairement, pourront augmenter ou faire naître la douleur et empêcheront une pression égale et uniforme, surtout quand la surface à revêtir aura une grande étendue. Le chirurgien doit, en conséquence, user et non abuser des *bandages pleins*, qui présentent à la fois de grands avantages et de grands inconvénients. Nous allons faire connaître les principaux.

Le *bandage de corps* est formé d'une pièce de gros linge, souple et demi-usé, de trois quarts de mètre à un mètre ou plus de longueur. Du milieu de l'un des côtés, appelé *bord supérieur*, partent des scapulaires, c'est-à-dire deux bandes qui, fixées obliquement ensemble à la façon des bretelles, sont destinées à être ramenées d'arrière en avant sur les épaules, et assujetties de nouveau en avant du *bandage*, pour l'empêcher de glisser et de descendre. Ce *bandage* est employé très-fréquemment pour recouvrir la poitrine et l'abdomen, et sert à soutenir des pièces de pansement, à maintenir les côtes fracturées, etc. La pièce de linge principale est, le plus ordinairement, une serviette. Lorsque ce *bandage* est placé sur l'abdomen, on l'assujettit quelquefois par des sous-cuisses, pour l'empêcher de remonter. *L'écharpe* est une serviette pliée en triangle et destinée à soutenir le bras, l'avant-bras ou la main, en se nouant derrière le cou. Cette disposition est généralement trop connue pour qu'il soit utile d'y insister. La *petite écharpe* est une compresse pliée en trois sur sa longueur et assujettie par ses deux extrémités, appliquées l'une sur l'autre, aux vêtements du blessé. La boucle ainsi formée reçoit la main ou le poignet du bras malade. Le *bandeau*, la *cravate*, la *mentonnière* sont plus connus et plus souvent employés dans les plaies du front, du cou ou de la face, dans les affections des yeux et les luxations de la mâchoire inférieure. Le *grand couvre-chef*, qui a joui autrefois d'une grande célébrité, est tout à fait abandonné aujourd'hui : c'est une serviette disposée de manière à faire une capeline sur la tête. Ce *bandage*, bien que très-ingénieux, est irrégulier, d'un aspect désagréable et, comme disent les chirurgiens, hérissé de *godets*, lorsque le linge dont on se sert est un peu épais. La pression qu'il exerce est toujours inégale; cependant il est juste d'avouer qu'il est doué d'une grande solidité.

8º BANDAGES UNISSANTS OU INCARNATIFS. Par l'emploi des *bandages unissants*, on se propose de réunir et de rapprocher au contact les deux lèvres d'une plaie résultant d'une coupure accidentelle ou d'une opération chirurgicale. On les emploie aussi pour rapprocher certaines parties profondes séparées : les deux portions de l'os de la rotule fracturée, l'olécrâne séparé de l'os cubital, le tendon d'Achille arraché du calcanéum, etc. *Les bandages unissants des plaies longitudinales*, c'est-à-dire de celles qui sont parallèles à l'axe des membres ou du tronc, sont appliqués au front, à la lèvre supérieure après l'opération du bec-de-lièvre; à la poitrine et à l'abdomen, et enfin aux membres. On les prépare de la manière suivante : on prend la mesure de la circonférence de la partie du corps qu'on veut entourer d'un *bandage unissant*, et on reporte cette mesure sur une bande dont la largeur est proportionnée à la plaie. On divise alors l'un des chefs de la bande en deux ou trois lanières qui doivent répondre à autant de boutonnières pratiquées sur l'autre chef, de sorte que, lorsque les lanières sont passées dans les boutonnières jusqu'à leur naissance, la boucle qui forme le plein de la bande est exactement la circonférence de la partie à laquelle on veut appliquer le *bandage*. On voit, d'après cette description, qu'il n'y a qu'à entourer la partie malade de la bande préparée, et, en tirant sur les deux chefs, comprimer ou rapprocher la peau sur laquelle la bande adhère par la pression. On peut une seconde fois recommencer cette invagination, mais le plus ordinairement des circulaires dans le même sens suffisent pour assurer la solidité du *bandage*. Ce *bandage unissant* est simple et facile, ne forme aucun pli lorsque les boutonnières sont suffisamment larges, n'adhère pas à la peau et ne manque pas de solidité; aussi serait-il beaucoup plus employé s'il n'était avantageusement remplacé par des bandelettes agglutinatives. Les *bandages unissants des plaies en travers* s'appliquent aux plaies et lésions perpendiculaires à l'axe des membres et sur ces mêmes parties. Ils sont plus compliqués. Deux tronçons de bandes reçoivent, l'un les boutonnières, l'autre les lanières. Ces bandes sont fixées, l'une d'un côté, l'autre de l'autre côté de la plaie, à quelque distance de la lésion, par une bande circulaire. Par-dessus chacun des circulaires, on remplie à plusieurs reprises le chef que l'on veut fixer, et on lui donne ainsi une solidité qui permet une certaine traction. Les bandes unissantes ainsi fixées, on passe les lanières dans les boutonnières et on tire sur les chefs libres jusqu'à ce que les lèvres de la plaie soient réunies au degré voulu. De nouveaux circulaires fixent les extrémités ainsi entre-croisées des bandes unissantes, et enfin, c'est encore par des circulaires qu'on achève le pansement, en recouvrant le tout du *bandage roulé*.

9º LIENS. On donne ce nom à de petits rubans plus ou moins étroits qu'on ne peut appliquer à titre de bandes, et qui ne forment jamais un *bandage* proprement dit. Ils sont accessoires dans les *bandages* compliqués et servent à contenir et fixer les autres pièces du *bandage;* tels sont les sous-cuisses; ils sont aussi quelquefois employés seuls. Le petit ruban auquel on attache une sonde à demeure par son extrémité libre est un *lien* qui sert à fixer l'instrument dans la position que le chirurgien veut lui voir conserver.

II. — **Bandages composés.** Ils diffèrent de ceux que nous venons de décrire en ce qu'ils ne peuvent être appliqués extemporanément; ils demandent une préparation plus ou moins longue. Le linge fin, solide, demi-usé, est toujours l'élément principal de ces *bandages;* rarement il s'y trouve quelques parties accessoires. C'est la forme qu'ils affectent qui sert à les distinguer, conformément au tableau que nous avons donné ci-dessus. Nous décrirons les principaux :

1º Les BANDAGES EN CROIX, EN X ET EN T sont des *bandages* à plusieurs chefs, formés de bandes cousues ensemble et affectant les dispositions diverses que leurs dénominations mêmes tendent à rappeler. *Le bandage en* T, le plus employé, est formé d'une première bande horizontale, sur le milieu de laquelle on fixe l'extrémité de deux autres bandes disposées parallèlement. Ce *bandage* est généralement employé pour les affections de l'anus. La bande horizontale embrasse le bassin et les deux autres bandes perpendiculaires à la première, et qui doivent se trouver en arrière et sur la ligne médiane, passent au-devant du perinée et sont ramenées au-devant du scrotum ou de chaque côté, pour se fixer sur l'abdomen. On les assujettit à la première bande horizontale.

Les *bandages carrés* appartiennent au même type. Ce sont des pièces de linge quadrangulaires, auxquelles on fixe deux longues bandes parallèles. On emploie ces *bandages* comme moyens contentifs des pansements dans la région de l'aine. La bande du bord supérieur du carré entoure le bassin; celle du bord inférieur entoure la cuisse. Le *bandage triangulaire* se compose d'une pièce de linge taillée en triangle et d'une bande assez longue pour faire une fois et demie le tour du bassin, cousue par son plein à un des côtés de la pièce triangulaire; une seconde bande est attachée par une de ses extrémités à l'angle resté libre du *bandage*. Cette seconde bande passe sous le pli de la cuisse et rejoint en arrière la ceinture formée par la première. Ce petit *bandage* s'applique également bien dans le traitement des lésions de l'anus, et il est d'un emploi commode.

2º FRONDES. Ces *bandages* représentent une pièce de linge ordinairement plus longue que large et partagée, à ses extrémités, par des entailles plus ou moins profondes, en un certain nombre de *chefs*. La *fronde du menton* est formée d'une pièce de linge fendue en quatre chefs. On applique sur le menton le plein du *bandage*, et l'on en dirige les deux chefs supérieurs vers la nuque pour les y croiser et les ramener autour du front, où on les fixe. Les chefs inférieurs embrassent le dessous du menton et sont conduits verticalement sur la tête, d'où on les reporte, en les croisant, au-dessous du menton pour les y attacher. Le *bandage des pauvres* ou *de Galien* est une fronde à six chefs, que l'on applique comme moyen contentif sur la tête. C'est une pièce de linge assez large, dans tous les sens, pour faire une fois et demie le tour de la tête; divisée, dans son sens le plus large, en trois chefs de chaque côté. Le *bandage* ainsi préparé est posé transversalement sur le sommet de la tête, de manière que les chefs regardent de chaque côté en dehors; on croise sous le menton les extrémités des chefs moyens, et on les noue ou on les maintient avec des épingles, en les croisant de chaque côté. Les chefs antérieurs sont dirigés horizontalement vers la nuque, où on les fixe de la même manière; les chefs postérieurs sont portés vers le front. D'autres *frondes* sont appliquées à divers pansements; telles sont les frondes de l'aisselle, du genou, etc.

3º Les BANDAGES EN GAÎNE, EN BOURSE, LACÉS, BOUCLÉS, etc., sont des appareils très-communément employés, mais dont la forme varie suivant les indications auxquelles le chirurgien doit répondre. Nous nous contenterons de signaler le *suspensoir*, petit sac destiné à soutenir les bourses dans les cas d'engorgement aigu ou chronique du testicule, d'urétrite ou de varicocèle. Les *gaînes* ou *bandages vaginiformes* sont des *bandages préservatifs* en forme de fourreau, servant à maintenir les pièces de pansement sur des organes étendus en longueur, la verge, les doigts, les orteils.

4º A la division des *bandages lacés et bouclés* se rapportent les *corsets* appliqués comme moyens contentifs dans les fractures de côtes, les luxations de l'épaule et d'autres lésions du tronc ou voisines du tronc. Les *bas lacés* sont des *bandages* de même ordre appliqués aux jambes pour contenir les varices ou faciliter la guérison des ulcères variqueux et d'autres lésions des membres inférieurs. Les *ceintures hypogastriques*, que l'on applique sur le ventre dans les cas de grossesse, de tumeurs abdominales, de hernies ombilicales, d'ascite, etc., sont en quelque sorte des corsets abdominaux.

Nous sommes bien éloignés d'avoir énuméré toutes les formes possibles que peuvent affecter les *bandages*, et tous leurs modes d'application; nous avons toutefois indiqué ceux qui sont le plus communément employés dans la pratique ordinaire. Il se présente, dans l'exercice de la chirurgie et d'une manière très-fréquente, des indications inattendues auxquelles il est impossible de satisfaire avec les *bandages* connus; c'est ici que tout chirurgien est appelé à créer de nouvelles combinaisons et à faire face aux exigences imprévues.

III. — **Bandages mécaniques.** Ils diffèrent des précédents en ce qu'il entre dans leur composition, non-seulement du linge et des bandes, mais différentes pièces de bois, de métal, de cuir, de caoutchouc, etc. Ils ne sont jamais instantanés; ils nécessitent une préparation préalable, et le plus ordinairement sont fabriqués à l'avance pour des besoins prévus. A cette classe appartiennent des appareils de structure et de nature si diverses, qu'il est difficile de les diviser avec quelque méthode. Nous nous contenterons de dénommer et de décrire ceux qui sont de l'emploi le plus commun dans la pratique chirurgicale.

1º BANDAGES CONTENTIFS DES FRACTURES. A la suite des fractures des parties osseuses, la conduite du chirurgien est toute tracée en deux mots : 1º Remettre en rapport direct les extrémités des fragments (réduction, coaptation); 2º maintenir la coaptation par un *bandage contentif*. Le *bandage* doit donc s'opposer au déplacement des fragments osseux et les assujettir dans leur position normale. En raison de la diversité des organes blessés, du siége que peut affecter la fracture, des complications qui peuvent l'accompagner, etc., on a dû nécessairement imaginer un grand nombre d'appareils de contention ayant pour but de répondre à toutes les indications qui peuvent se présenter, ou de rendre plus simples ou plus efficaces les appareils déjà connus. Les éléments de ces *bandages* sont très-nombreux : des bandes, des compresses, des coussins de ouate ou de balle d'avoine, de grandes pièces de linge (*draps*, *fanons*, *porte-attelles*); des lattes de bois, de fer-blanc, de carton, droites et courbes (*attelles*); des tiges d'osier entourées de paille (*vrais fanons*); des linges pliés et cousus en plusieurs doubles pour suppléer aux attelles (*faux fanons*); enfin des rubans et des lacs; tels sont les matériaux nombreux employés à la confection des *bandages contentifs des fractures*.

Bandage roulé spiral. Il ressemble au *bandage* spiral et n'en diffère que par la présence des attelles. Ce *bandage* est suffisant pour contenir les fragments dans les fractures du bras et de l'avant-bras, lorsque les fragments sont assez étendus en longueur. Des coussinets, des compresses pliées, des morceaux de liége peuvent être associés au *bandage* de l'avant-bras et placés dans la gouttière intermédiaire aux deux os, pour les éloigner l'un de l'autre, lorsqu'une double fracture tend à les rapprocher. Dans tous les cas, la compression du *bandage roulé* doit commencer à la main. On peut le rendre inamovible en l'appliquant enduit de dextrine ou de colle d'amidon.

Bandage de Scultet. On ne saurait compter sur l'efficacité du *bandage spiral* dans les fractures des membres inférieurs. La nécessité de resserrer à chaque instant, dans sa totalité, une bande qui se relâche très-facilement, et l'impossibilité d'arriver à ce résultat sans déplacer continuellement les fragments, firent rejeter l'emploi des bandes simples pour y substituer celui des appareils à bandelettes. Le *bandage de Scultet* est très-complexe et s'applique aux fractures de la jambe et de la cuisse. Le membre fracturé repose sur une série de bandelettes imbriquées, assez longues pour faire deux fois environ le tour du membre au point où elles sont placées. La fracture étant réduite, deux aides opèrent l'extension et la contre-extension du membre pour s'opposer au chevauchement des fragments avant l'achèvement du pansement, et le chirurgien procède à l'application des bandelettes. Commençant par l'extrémité inférieure de la jambe, chaque bandelette s'enroule isolément autour du membre, au point où elle répond; chacune à son tour ayant décrit le cercle complet, on a obtenu, sans déranger le membre, un véritable *bandage* aussi serré qu'on peut le désirer et qui a, tout à la fois, l'apparence et la solidité du *bandage spiral*. Cette première application de bandes s'étend jusqu'à l'articulation placée au-dessus du point de la fracture. De longues *attelles* de bois, légères, de largeur et de longueur convenables, viennent alors s'appliquer sur les parties latérales du membre. Elles sont roulées dans les bords latéraux d'un *drap fanon* et approchées de la jambe à une médiocre distance; l'intervalle est rempli avec de légers *coussins* de balle d'avoine. Il ne reste plus alors qu'à appliquer sur la face antérieure du membre les attelles et les coussins que le cas peut exiger; puis à serrer le tout avec des lacs, dont les nœuds solides s'appliquent sur ces attelles ou ces coussins. Le pied est resté en dehors de l'appareil et doit être garni à son tour d'un *bandage roulé spiral simple*, destiné à empêcher le gonflement. On a compris que toutes les pièces de cet appareil, préparées et disposées à l'avance, étaient glissées lestement sous la jambe malade; de telle sorte que, pendant toute la durée de l'application du *bandage*, il n'y a pas lieu de déranger le membre. Si l'on juge que la contention des fragments n'est pas suffisamment assurée par la constriction de l'appareil, on peut ajouter au *bandage* un des appareils à extension continue dont nous parlerons tout à l'heure. On voit que les avantages importants de l'*appareil de Scultet* résident dans la faculté que conserve le chirurgien de faire et de défaire le *bandage*, de surveiller la fracture chaque jour, de panser facilement les plaies qui peuvent la compliquer, etc., sans déranger les fragments, c'est-à-dire sans occasionner de douleur au malade, sans compromettre la consolidation.

L'appareil ou *bandage à dix-huit chefs* est peu employé. On le prépare avec trois pièces de linge superposées, de la hauteur du membre fracturé et d'une largeur assez grande pour en faire une fois et demie le tour. Chaque pièce de linge est divisée de chaque côté en trois chefs, par deux sections transversales qui n'en atteignent pas le plein ou la partie centrale, et l'on obtient ainsi dix-huit chefs, ou neuf à droite et neuf à gauche. L'application est la même que pour l'*appareil de Scultet*. Le *bandage à dix-huit chefs* a l'avantage de se déranger moins facilement que celui *de Scultet;* mais la constriction qu'il exerce est plus irrégulière, et il n'est pas permis de changer une partie de l'appareil sans enlever une pièce entière. *L'appareil de l'Hôtel-Dieu* n'est qu'un *bandage de Scultet* dont toutes les bandelettes sont réunies par une couture longitudinale. Les bandelettes ne peuvent ainsi être changées isolément, et ce désavantage a fait abandonner ce *bandage* comme le précédent.

Le *bandage de Pott* est identique au précédent.

Les *bandages contentifs* des fractures, et ceux qu'on applique après la réduction des luxations pour s'opposer à la reproduction de l'accident, sont fréquemment empruntés à la série des *bandages croisés* en 8 de chiffre, simples et doubles. Le *bandage* ou *appareil de Desault*, qui trouve un emploi fréquent dans les fractures de la clavicule, n'est qu'un *croisé en 8 de chiffre*, disposé de manière à attirer en dehors le fragment externe pour empêcher le chevauchement, et à le mettre en rapport permanent avec le fragment interne. A ce *bandage*, qui ne semblait pas remplir les indications auxquelles il devait répondre, Boyer substitua un appareil ingénieux qui porte son nom, mais qui n'est pas exempt des défauts qu'on reprochait au premier. Mayor, de Lausanne, y a substitué une sorte d'*écharpe*, et M. Velpeau un *bandage* élégant, qui n'est qu'un croisé en 8 de chiffre appliqué à l'épaule. Les fractures des os de petite dimension et les luxations des articulations de ces mêmes os demandent des *bandages croisés* identiques à ceux dont nous avons parlé plus haut.

Bandages inamovibles. Les pansements fréquents ont pour avantage, dans les cas de fracture, de permettre au chirurgien de surveiller la position des fragments, et de les replacer dès qu'ils se sont écartés de la position qu'ils doivent conserver. Mais dès qu'un commencement de consolidation s'est opéré, ou si la fracture est remise dans des conditions telles qu'il est permis de ne pas attendre de déplacement, il y a avantage à supprimer les pansements fréquents et à rendre le *bandage contentif* immobile, et, pour ainsi dire, semblable à un moule qui emboîte la partie fracturée. Tous les *bandages* dont nous avons parlé peuvent être rendus *inamovibles;* il suffit de les imprégner d'une substance molle capable de durcir par la dessiccation, telle que la colle de dextrine ou d'amidon, le plâtre gâché avec de l'eau, du blanc d'œuf, etc. Nous avons déjà parlé de ces *bandages*, sous le nom qui leur est plus communément donné, d'*appareils inamovibles*.

Les *bandages à extension continue* sont aussi le plus ordinairement des appareils compliqués qui ont été décrits en leur lieu. V. APPAREILS.

2º BANDAGES CONTENTIFS À PLAQUES. C'est à ce type que se rapporte le *serre-bras*, petit *bandage mécanique* destiné à assujettir le pansement des vésicatoires et des cautères du bras. Il est formé d'une plaque de métal en forme de portion de cylindre, qui se continue par un de ses bords avec une pièce de tissu élastique ou de coutil doublé intérieurement d'une étoffe imperméable. Cet appareil contient le pansement et se ferme sur lui par l'intermédiaire de boucles, d'agrafes ou de lacets.

3° BANDAGES A RESSORTS. Les *bandages mécaniques* dans lesquels on utilise la force compressive de ressorts en acier sont très-nombreux. Beaucoup de ces appareils ne méritent cependant pas le nom de *bandages;* tels sont principalement les appareils employés dans le traitement orthopédique pour le redressement des difformités (v. ORTHOPÉDIE); tels sont encore les *bandages herniaires* ou *brayers*, qui sont appliqués à la contention des hernies de l'abdomen et dont nous nous occuperons dans un autre article (v. BRAYER, HERNIE); tels sont enfin les appareils employés à exercer une compression sur le trajet des artères ou autour d'un membre, dans le but d'arrêter une hémorragie. La dénomination de *bandage* ne saurait leur être attribuée que par une extension mal justifiée; le nom d'appareils de compression doit, à plus juste titre, leur être réservé. V. COMPRESSION.

— Art vétér. On appelle *bandages* des morceaux de flanelle de 4 à 6 m. de longueur, sur 0 m. 10 à 0 m. 15 c. de largeur, munis d'attaches à une extrémité, que l'on applique sur les membres des chevaux, dans le but de conserver aux rayons inférieurs de ces membres toute leur intégrité, et de prolonger, par conséquent, la durée des services d'animaux d'un prix élevé. Pour appliquer ces *bandages*, on commence par faire deux plis autour du paturon contre le sabot, et en montant on contourne le reste en spirale autour du membre. Chaque pli nouveau doit recouvrir le bord du précédent jusqu'au genou ou jusqu'au jarret, sans dépasser ces parties, dont les mouvements seraient gênés par le *bandage*. La surface recouverte par la bande doit être également pressée dans toute son étendue. Pour que cette pression soit convenable, il faut qu'on puisse passer le doigt entre la flanelle et la peau. On fixe la bande sous le genou au moyen des attaches qu'elle porte. Quand les jambes sont humides ou froides, on met les bandes à l'état sec. Alors elles absorbent l'humidité et conservent la chaleur naturelle. On enlève ces bandes dès que les membres sont séchés, et avec les mains on fait une friction sur les parties. Les bandes sèches ne doivent être que médiocrement serrées; trop serrées, elles retiennent moins la chaleur. Les *bandages* sont plus rarement appliqués à l'état mouillé. Cependant les Anglais, qui leur accordent la préférence, disent qu'ils conservent la chaleur, réduisent ou préviennent les engorgements des membres et combattent l'inflammation qui tend à se manifester après de grandes fatigues. Donc, chez les chevaux sujets à souffrir des tendons des extrémités, ces *bandages* doivent être appliqués après un travail violent. On plonge les bandes de flanelle dans l'eau tiède ou dans des décoctions émollientes, et l'on en serre les plis, plus qu'à l'état sec. La chaleur et l'humidité se conservent assez longtemps pour calmer ou prévenir la souffrance des membres. Les chevaux qui se couchent avec les *bandages* doivent les conserver pendant la nuit; mais il faut que les bandes restent humides. Un *bandage* sec, sur une jambe en inflammation, ne peut produire que de fâcheux effets, car il conserve la chaleur sans exciter la transpiration, qui fait disparaître cette inflammation. Rarement, les jambes de derrière ont besoin de *bandages* mouillés. Si l'explication physiologique n'est pas tout à fait satisfaisante, la règle est sanctionnée par l'expérience, et cela doit suffire.

— Arboric. Toutes les fois que, par suite d'un accident quelconque, une branche est tordue ou brisée, sans être entièrement séparée du tronc, on peut la conserver au moyen d'un *bandage*.

On rapproche aussi habilement que possible les parties l'une contre l'autre, avant qu'elles aient été flétries par le hâle, et l'on met tout autour de la plaie une couche épaisse de bouse de vache sur laquelle on étend quelques chiffons. Ce premier *bandage* est rendu plus solide par un second, que l'on fait avec des cordes ou des tiges d'osier. Ensuite, afin que les branches ne soient pas de nouveau ébranlées, on leur donne un support. Le plus souvent, ces précautions suffisent pour assurer la reprise, qui se fait plus ou moins rapidement, selon les saisons.

BANDAGISTE s. m. (ban-da-ji-ste — rad. *bandage*). Individu qui fait ou vend des bandages.

— Adjectiv. Qui fait ou vend des bandages : *Ouvrier, marchand, chirurgien* BANDAGISTE.

BANDANAS s. m. (ban-da-na). Comm. Nom donné, dans l'Inde, à des mouchoirs rouges à dessins blancs, que l'industrie européenne n'est parvenue à imiter qu'en 1822. L'Anglais Monteith, qui réussit alors le premier à les fabriquer, dut à cette fabrication une fortune considérable.

BANDARINI ou **BANDARINO** (Marc), poëte italien, né à Padoue, vivait dans le XVIe siècle. Il a laissé des poëmes et des poésies diverses : *I due primi canti di Mandricardo innamorato* (Venise, 1535); l'*Impresa di Barbarosso contrà la città di Cattaro*, poëme (1543); *Sonetti* (1547); le *duc Giornate...* (1556), etc.

BANDARRA (Gonzalo), poëte et cordonnier portugais, qui, vers le milieu du XVIe siècle, composa des poésies allégoriques et patriotiques dont le succès fut prodigieux. L'inquisition s'en émut et condamna le poëte à figurer comme pénitent dans un auto-da-fé (1541). Il mourut à Lisbonne en 1556. Lorsque le Portugal secoua le joug de l'Espagne (1640), les couplets de Bandarra, où la résurrection de l'indépendance nationale était prophétisée, acquirent une nouvelle importance et devinrent comme une sorte de livre sacré pour les patriotes portugais. Le marquis de Niza, ambassadeur de Jean IV en France, en publia une édition à Nantes en 1646 avec de curieux commentaires. On croit que ces poésies ont été modifiées.

BANDE s. f. (ban-de — Ce mot dérive de la racine indo-germanique qui signifia primitivement lien; en allem., *binden*, attacher. Cette racine se retrouve principalement dans les langues indo-germaniques : en sanscrit, *bendhon*, attachant, ami; en pehlvi, *bavend*, *bund*, attaché, *bande*, achevé; en zend, *beandao*, attacher ensemble, réunir; en persan, *besten*, *bend*, attacher, attache; en allemand, *band*, *bande*, *binden*, *bund*, lien, ruban, attacher, alliance, etc.). Objet plat, mince, long et plus ou moins flexible, que l'on applique sur un autre pour l'assujettir, ou le fortifier, ou le couvrir en partie : *Une* BANDE *de papier, de toile, de cuir, de fer. Coller une* BANDE. *Attacher avec une* BANDE. *Lier, entourer d'une* BANDE. *Mettre un journal sous* BANDE. *Mettre une* BANDE *sur une affiche, pour cacher une partie de ce qui est imprimé et indiquer un changement dans le programme. Consolider un coffre avec une* BANDE *de fer. Mettre des* BANDES *à une roue. Ces longues* BANDES *de parchemin, coloriées dans les tons les plus durs, sont des cartes de géographie ou de navigation.* (G. Sand.) *L'unique* BANDE *de papier qui ferme ce journal se trouvait mal posée; il était évident que le portier l'avait lu.* (H. Beyle). *S'il oubliait la* BANDE *de son journal sur une table, au lieu de la jeter, Madame disait : René, laissez cela; Monsieur ne l'a pas laissé là sans intention.* (Balz.)

> L'affiche, en proie aux curieux,
> D'une *bande* traîtresse épouvante les yeux.
> C. DELAVIGNE.

— Par ext. Objet étroit et allongé dont la forme rappelle celle d'une bande : *Une* BANDE *de terre, de gazon. Des trois* BANDES *ou régions qui divisaient devant nous la plaine d'Athènes, nous traversâmes les deux premières.* (Chateaub.) *La* BANDE *tranchée par la charrue ne peut se retourner convenablement qu'autant qu'elle est un peu plus large que haute.* (Math. de Dombasle.)

— Archit. Membre légèrement saillant et allongé, qu'on voit dans les architraves, les chambranles, les impostes, etc. : *Le nombre des* BANDES *et leur disposition dans les architraves varient suivant les différents ordres.* (Millin.) On les appelle aussi FASCES. ‖ Bossage dont on orne quelquefois le nu des colonnes. On en voit au Louvre de très-nombreux exemples. ‖ *Bande lombarde*, Pilastre peu épais qui, dans certaines constructions romaines, fait saillie sur le nu du mur, sert de contre-fort, supporte une arcade en plein cintre, etc.

— Constr. Bandeau au pourtour ou dans un trumeau de croisée, dans les constructions en briques. ‖ *Bandes de trémie*, Barres de fer plates que l'on dispose en travers de l'ouverture quadrangulaire ménagée dans la charpente d'un plancher, à la place d'un foyer de cheminée.

— Astr. Nom donné à des zones qui entourent certaines planètes.

— Mar. Toile goudronnée que l'on applique sur les coutures d'un navire. ‖ Flanc, côté du navire : BANDE *du nord, du sud. Les vents étaient à la* BANDE *de l'est.* (Villette.) *Si babord et tribord ont prévalu dans le vocabulaire maritime, le mot* BANDE *n'a point été rejeté tout à fait pour cela.* (A. Jal.) ‖ *Donner à la bande* ou *de la bande*, S'incliner sur le côté : *L'arrimage avait été mal fait, et le navire, conséquemment,* DONNAIT DE LA BANDE. (Baudelaire). *Si un vaisseau* DONNE A LA BANDE, *lorsque le temps est beau et que la voilure n'est pas exagérée, c'est qu'il manque de la stabilité sans laquelle il est exposé aux plus grands dangers.* (A. Jal.) ‖ *Mettre à la bande, à la demi-bande*, Incliner plus ou moins un navire sur le flanc : *Quand on veut nettoyer un vaisseau ou, comme on dit, l'espalmer, on le couche sur un de ses flancs, on le* MET À LA BANDE, *en passant des poids d'un côté à l'autre.* (A. Jal.) ‖ *Toucher à la bande*, Se coucher sur le côté. ‖ *Passer à la bande*, Garnir les haubans et les vergues de matelots, pour saluer de la voix. ‖ *Larguer en bande*, En parlant d'une manœuvre, la haler et la lâcher subitement, au lieu de la filer. ‖ *Amener en bande*, Amener promptement. ‖ *Bande de sabords*, Rangée, file de sabords. ‖ *Bande de ris*, Renforts de toile très-étroits, cousus sur les huniers, pour donner plus de corps aux voiles à l'endroit où passent les garcettes.

— Pêch. et chass. Partie longue et étroite d'un filet : *Filet d'oiseleur à une* BANDE, *à deux* BANDES. ‖ Espèce d'aile que l'on ajoute quelquefois à un filet de pêche.

— Mus. Portée de quatre lignes, usitée dans le plain-chant.

— Typogr. Chacune des lames de fer poli sur lesquelles on fait couler le train.

— Métrol. Petit poids d'environ 60 gr., en usage sur la côte de Guinée, pour peser la poudre d'or.

— Jeux. Rebord élastique qui entoure le tapis d'un billard. ‖ *Grandes bandes*, Celles qui s'étendent dans la longueur du billard. ‖ *Petites bandes*, Celles qui s'étendent dans la largeur. ‖ *Jouer un trois bandes, un quatre-bandes.* Jouer un coup dans lequel la bille doit toucher, trois, quatre bandes, avant de caramboler. ‖ *Etre collé à la bande*, *Etre sous la bande* ou *sous bande.* Avoir sa bille tout contre la bande, et, fig., Etre mis dans une situation difficile. ‖ Au trictrac, Bord de la table percé de trous : *Celui qui jette les dés doit toujours leur faire toucher la* BANDE *de l'adversaire.*

— Art milit. Echarpe, et par ext. Bannière, l'écharpe du seigneur servant fréquemment de bannière aux vassaux.

— Hist. Echarpe distinctive des membres de certains ordres, particulièrement des chevaliers de la *bande*, institués par Alphonse XI, roi de Castille, pour combattre les Maures, et qui portaient en sautoir, de l'épaule gauche sous le bras droit, un ruban ou *bande* de soie rouge.

— Chir. Lanière de linge dont on se sert pour enrouler certaines parties du corps :

> De son flanc déchiré j'ai, d'une large *bande*,
> Fermé, sous un lin pur, la blessure plus grande.
> LAMARTINE.

‖ *Chef d'une bande*, Chacune de ses extrémités. ‖ *Plein d'une bande*, La bande entière sauf les bouts. ‖ *Bande perforée*, Celle dans laquelle on a ménagé de petites ouvertures ou boutonnières. ‖ *Bande roulée à un globe*, Bande roulée autour d'un seul chef et formant un seul cylindre. ‖ *Bande roulée à deux globes*, Bande roulée autour de chacun de ses chefs, et formant des cylindres juxtaposés.

— Anat. Partie allongée, étroite et aplatie : BANDE *médullaire*, BANDE *ligamenteuse*, BANDE *aponévrotique*.

— Pâtiss. Chacun des cordons de pâte qui se croisent sur un gâteau. ‖ *Bande de tour*, Long morceau de pâte dont on entoure une pièce pour en maintenir les parties.

— Charcut. *Bande de cervelas*, Six cervelas attachés bout à bout.

— Techn. *Bandes de selle*, Pièces de fer que l'on cloue aux arçons d'une selle. ‖ *Bande de garrot*, Petite bande à l'arçon de devant. ‖ *Bandes d'une glace*, Les deux bords longs, par opposition aux deux bords courts, que l'on appelle *têtes : Les bavures des* BANDES *et des têtes servent à faire du calcin.*

— Erpét. *Bande blanche*, Espèce de tortue des Indes Orientales. ‖ *Bande noire*, Nom vulgaire de la couleuvre d'Esculape.

— Ichthyol. *Bande d'argent*, Poisson du genre clupe, de la Guyane.

— Entom. *Bande rouge*, Espèce de papillon. ‖ *Bande noire*, Autre espèce de papillon.

— Blas. Une des sept pièces honorables du blason, formée par deux lignes diagonales qui vont de gauche à droite si l'on regarde l'écu; elle figure l'écharpe que le chevalier portait et qui allait de son épaule droite à son côté gauche. Sa largeur doit être celle du tiers de l'écu : *Maison d'Alsace :* de gueules à la *bande* d'or. Néanmoins il peut y avoir plusieurs *bandes* sur l'écu; alors leur largeur est diminuée, et dans ce cas elle est toujours égale à celle des parties du champ comprises entre ces bandes, qui changent de nom et prennent celui de *cotices en bande*. La bande peut être chargée d'autres pièces ou meubles, tels que fleurs, étoiles, etc. *Famille de Sarrazin :* d'argent, à la *bande* de gueules chargée de trois coquilles d'or. Une bande est d'ailleurs, comme les autres pièces honorables, susceptible de recevoir un grand nombre d'attributs caractérisés chacun par un qualificatif spécial; elle peut être *bande accompagnée, bordée, brochante, bretessée, cannelée, dentelée, échiquetée, frettée, fuselée, losangée, ondée, treillissée, vivrée*, etc. *Famille de Cessac :* d'argent à une *bande* de gueules bordée de sable. Lorsque la *bande* ne touche pas le haut de l'écu, elle prend le nom de *bastoigne.* ‖ *En bande*, se dit des pièces ou meubles de l'écu qui sont posés dans le sens de la bande. *Famille de Harenc de la Condamine :* d'azur à trois croissants d'or posés EN BANDE.

— **Encycl.** Chir. La *bande* est l'élément essentiel des bandages, indispensable au chirurgien dans les pansements les plus simples comme dans les plus compliqués. C'est ordinairement avec de la toile qu'on fait des *bandes;* cependant, on peut remplacer la toile par le coton, la percale, etc.; mais la *bande* n'a pas alors une résistance suffisante. Les *bandes* de laine sont trop épaisses, trop extensibles, et échauffent trop inégalement la peau; cependant, elles s'appliquent mieux sur les parties. L'élévation du prix de ces *bandes* est la cause principale du peu d'emploi qu'on en fait en France; elles sont plutôt en usage en Allemagne. Il faut ajouter que les *bandes* de laine se salissent promptement, et absorbent facilement les miasmes putrides. Les *bandes* en caoutchouc s'appliquent très-facilement; mais, trop sensibles aux variations de la température, elles ont été abandonnées, ne remplissant pas le but qu'on se proposait. M. Garriel a voulu faire mettre en usage les *bandes* en caoutchouc vulcanisé, qui ne présentent pas, en effet, l'inconvénient de se resserrer ou de se dilater par les changements de température; mais, outre qu'elles sont d'un prix elevé, elles ne présentent pas tous les avantages désirables. Si la *bande* de toile ou de coton a l'inconvénient grave de se distendre à la longue, la *bande* en caoutchouc, outrepassant le but qu'on se propose, opère une constriction douloureuse et permanente, peu désirable dans la plupart des cas.

La *bande* est toujours d'une longueur très-considérable par rapport à sa largeur; toutefois, une trop grande longueur rendrait l'application fatigante pour le malade et difficile pour l'opérateur. La largeur est un obstacle à l'application exacte et élégante d'une *bande;* aussi verra-t-on toujours les bons chirurgiens choisir des *bandes* étroites. La largeur la plus ordinaire est de trois travers de doigt; mais elle doit varier selon l'application : ainsi, un travers de doigt suffit pour les lèvres, les doigts, etc.; on peut lui en donner quatre quand on l'applique sur le tronc. La longueur est très-variable, et le maximum arrive à 15 m. Il est extrêmement rare qu'on atteigne ces limites.

On prépare les *bandes* en coupant le linge à fil droit, condition sans laquelle elles manqueraient de régularité et s'effileraient d'une manière fort incommode. Il est nécessaire de retrancher les ourlets, et il est bon de surfiler les bords de la *bande*. Les *bandes* d'une grande longueur, celles de 15 m. par exemple, sont composées de *bandes* rapportées qui doivent être cousues ensemble à coutures plates ne présentant point de saillie.

Dans une *bande*, les deux extrémités portent le nom de *chefs*, le milieu s'appelle le *plein*. Cette distinction nous permet de mieux comprendre les principes théoriques qui dirigent l'application des *bandes* aux pansements. V. BANDAGE.

Les *bandes* sont roulées à un ou deux *globes*, c'est-à-dire à un ou deux cylindres. Dans le premier cas, un des chefs se trouve libre, l'autre est au centre du rouleau. Dans l'autre, les deux chefs sont au centre des deux rouleaux, lesquels sont réunis par la partie moyenne de la *bande*, qui est le plein. Pour rouler une *bande*, on plie plusieurs fois sur lui-même un des chefs, de manière à former un petit cylindre qui va servir d'axe; cet axe est saisi à chacune de ses extrémités entre le pouce et l'index de la main droite; le plein de la *bande* est à cheval sur le bord externe du doigt indicateur de la main gauche, sur lequel le pouce le fixe. L'annulaire et le petit doigt de la même main maintiennent la *bande* solidement dans la paume de la main gauche. C'est alors que les deux doigts de la main droite mettent le cylindre en mouvement; il roule sur son axe de droite à gauche, de sorte que le plein de la *bande* s'enroule sur le pivot central, comme la corde sur l'arbre d'un treuil, jusqu'à ce que la *bande* soit épuisée. Pour rouler la *bande* à deux globes, chacun des chefs servira de pivot initial à un cylindre. Quand un globe a épuisé la moitié de la *bande*, on l'arrête pour commencer à former l'autre globe; mais, comme ordinairement les globes ont des diamètres inégaux, le premier empiétera plus ou moins sur la portion de la *bande* destinée au second. Cette petite manœuvre, habituelle aux chirurgiens, n'exclut pas un certain degré d'élégance.

On applique les *bandes* sèches, ou bien on les mouille soit avec de l'eau simple, soit avec une solution médicamenteuse. Les *bandes* mouillées sont d'une application plus facile et plus exacte que les *bandes* sèches. On imbibe souvent les *bandes* d'une colle d'amidon ou de dextrine. On fait alors adhérer ensemble les différents tours d'une *bande*, ce qui finit par former un bandage d'une seule pièce, principalement employé dans le traitement des fractures. Les règles qui président à l'application des *bandes* ont été exposées à l'article BANDAGE; nous ne reviendrons pas sur ce sujet.

— Astron. Trois planètes, Mars, Jupiter et Saturne, présentent, chacune parallèlement à son équateur, des ceintures linéaires, variables en largeur, en nombre et en éclat, auxquelles les astronomes ont donné le nom de *bandes*. Ces *bandes* tantôt se rapprochent, tantôt s'éloignent; quelquefois elles se brisent et forment des taches. On les a attribuées à la présence de nuages ou de masses fluides, qui participeraient au mouvement de la planète.

BANDE s. f. (ban-de — de *bande*, bannière). Troupe organisée pour combattre sous un même drapeau : *L'armée ennemie était composée de ces vieilles* BANDES *wallonnes, italiennes et espagnoles qu'on n'avait pu rompre jusqu'alors.* (Boss.)

> Il faut donner un chef à votre illustre *bande*.
> CORNEILLE.

> Des trois anciens cantons les *bandes* héroïques
> Forment ce triple corps tout hérissé de piques.
> MASSON.

> La victoire balança;
> Plus d'un guéret s'engraissa
> Du sang de plus d'une *bande*.
> LA FONTAINE.

— Par ext. Troupe mal disciplinée : *On ne s'appelle légion qu'à la condition de la hiérarchie, de la discipline; autrement on est une* BANDE. (Salvandy.) *Les* BANDES *d'Attila n'ont pas fait que ravager l'Europe orientale; elles s'y sont implantées.* (Am. Thierry.) ‖ Association armée, organisée dans un but quelconque : *Une* BANDE *de voleurs, de brigands, de pirates. Les* BANDES *républicaines avaient passé partout comme une trombe.* (J. Sandeau.) *Il trouva dans la cour une* BANDE *de sbires qui l'attendaient.* (Lamart.) *De toute antiquité les bouches de l'Indus ont servi de repaire*

à *des* BANDES *de pirates.* (J. Reynier.) *Ailleurs les* VOLEURS *forment une* BANDE, *à Madrid c'est une corporation.* (V. Hugo.) ‖ Troupe d'hommes ou d'animaux réunie dans un but quelconque : *Une* BANDE *de musiciens, de buveurs, de débauchés. Une* BANDE *de loups, d'étourneaux, de canards. Si quelque femme survient, la* BANDE *joyeuse ne peut comprendre qu'elle ne sache point rire des choses qu'elle n'entend point.* (La Bruy.) *Dans l'hiver, les chardonnerets s'assemblent par* BANDES *de huit ou dix.* (L.-J. Larcher.) *Tout le monde se souvient encore aujourd'hui de ces* BANDES *de verdets qui traquaient les glorieux débris de nos armées vaincues.* (L.-J. Larcher.)

> Toute notre bachique *bande*
> Boit un grand verre à sa santé.
> CHAPELLE.

> . . . . Tu serais parmi nous
> Le seul sage, au milieu d'une *bande* de fous.
> ANDRIEUX.

> . . . . Monsieur, l'on vous demande,
> C'est un comédien. — Parbleu! voici la *bande.*
> — Dites troupe : l'on dit *bande* d'égyptiens,
> Et *bande* offenserait tous les comédiens.
> POISSON.

— Personnes qui se détachent d'une réunion plus considérable et forment une troupe à part : *Les éclaireurs se divisèrent en deux* BANDES. *Une* BANDE *d'invités s'était séparée de la compagnie et chuchotait dans un angle.*

— Par dénigr. Parti, ligue, clique : *Il est de la* BANDE.

— Fam. *Faire bande à part,* Se mettre à l'écart, isoler ses intérêts des intérêts des autres : *Il gagnait de l'argent avec moi, et il a préféré s'appauvrir en* FAISANT BANDE À PART. *Cet archifou, qui aurait pu être quelque chose s'il s'était laissé conduire par vous, s'avise de* FAIRE BANDE À PART. (Volt.)

— Jurispr. *Bande armée,* Réunion d'individus armés et dont le but est de commettre des crimes contre la sûreté de l'Etat ou des particuliers, ou d'attenter aux propriétés publiques ou privées, mobilières ou immobilières : *La peine de mort est prononcée par les articles* 96 *et suivants du Code pénal contre les chefs de* BANDES ARMÉES, *contre ceux qui les ont organisées, qui leur ont fourni des armes ou des subsistances, et contre ceux qui en ont fait partie, dans certains cas, et qui encourent au moins la peine de la déportation. Les pillages commis en* BANDES *sont punis des travaux à temps.*

— *Bandes noires,* Compagnies d'infanterie introduites au XVIe siècle et dont les enseignes étaient noires : *Il y avait des corps d'Allemands amenés au service de la France, sous le nom de* BANDES NOIRES, *par le duc de Gueldres.* (Gén. Bardin.)

— *Bande noire,* S'est dit sous la Restauration, et se dit encore d'un certain nombre de spéculateurs qui achètent les anciennes propriétés pour démolir les édifices et en mettre à profit les matériaux, abattre les vieux arbres et vendre les terrains en détail : *Sans consulter mon oncle, Octave avait disposé d'une terre en faveur de la* BANDE NOIRE. (Balz.) *Des* BANDES NOIRES *se sont formées pour démolir les châteaux, morceler les grandes fermes, et les vendre par faibles parcelles.* (Ch. Dupin.) ‖ Par anal., Personnes qui cherchent à détruire quelque chose de respectable : *Les Vandales! ils feraient tout tomber sous leurs ciseaux destructeurs! C'est la* BANDE NOIRE *de la coiffure.* (Mazères.)

— Art milit. anc. *Bande d'artillerie,* Batterie complète. ‖ *Bande de pied,* Compagnie de fantassins.

— Mus. Se dit depuis quelque temps d'un corps de musique militaire appelé *banda* en Italie. ‖ *Grande bande* ou *grand'bande,* Autref. Troupe des vingt-quatre violons du roi. Molière a dit ironiquement en ce sens :

> Si, dans le carnaval, vous pouvez espérer
> Le bal et la *grand'bande,* à savoir deux musettes.

‖ *Bande de l'écurie,* Troupe de musiciens du roi formée d'officiers de l'écurie.

— Hist. *Petite bande,* Petite troupe choisie et privilégiée de dames qui accompagnaient le roi dans ses parties de plaisir.

— **Syn. Bande, compagnie, troupe.** *Bande* est moins noble que les deux autres; on dit *une bande d'histrions, de bohémiens;* de plus, il ne suppose pas un nombre considérable, il faut la réunion de plusieurs *bandes* pour former une *troupe. Compagnie* suppose aussi un nombre assez limité; mais il ajoute à l'idée de nombre celle d'union, de communauté dans la vie intime : une *compagnie* de perdrix forme comme une petite famille; il est aussi plus noble que *troupe,* et on l'applique quelquefois aux acteurs d'un théâtre, quand on veut les présenter sous un jour très-favorable. Une *troupe* est toujours composée de nombreux individus, formant une masse considérable.

— **Encycl.** Hist. Paris, la ville géante, la ville défendue aux voleurs, exerce sur eux, par cela même, et aussi par ses richesses, par ses ressources, et par la facilité plus grande qu'il y a pour eux de s'y dérober dans la foule, une attraction magnétique à laquelle les plus résistants se laissent aller. Aussi, est-ce Paris que les *bandes* les plus fameuses ont, de tout temps, choisi pour asile et pour centre d'action.

De là la *bande de Cartouche,* avant la Révolution, et, de nos jours, la *bande Soufflard et Lesage* (1838) ; la *bande Châtelain, Hug,* etc. (1842) ; la *bande Charpentier* et la *bande Courvoisier* (1843); la *bande Poulmann* (1844); la *bande des Escarpes* (même année); la *bande des Habits noirs* (1845) ; la *bande des Porteurs d'eau* et la *bande des Endormeurs* (1846); la *bande Thibert* (1847); la *bande Nathan* (1802-1852); la *bande du Café du* XIXe *siècle* (1860), etc.

Cependant il y a eu aussi des *bandes* de province, telles que les *bandes Mandrin, Poulailler, des Chauffeurs* (1755-1800), et, de nos jours, les *bandes des Voleurs de diligences* (1819-1824); la *bande des Brigands de la Vienne* (1834) ; la *bande de l'Auberge aux Tueurs* (1835) ; la *bande du Grand creux de Rassat* (1837); la *bande Graft* (1857) ; la *bande Lemaire* (1821-1858), etc. Terribles associations de brigands, dont M. Moreau-Christophe a tracé l'histoire dans son *Monde des Coquins,* en terminant son récit par les observations suivantes :

« Après l'énumération de cette longue et sanglante série de forfaits, on respire, soulagé, comme au sortir d'un long et terrible cauchemar, quand on songe que, grâce aux mesures d'énergique prévoyance du gouvernement, le cratère qui les vomissait est, en grande partie, éteint, et qu'il finira par l'être tout à fait, ou tout au moins par ne plus lancer, à travers quelques fissures rouvertes, que de rares et faibles débris de lave, qui pourront en renouveler le souvenir, sans plus jamais en renouveler le danger. »

— Hist. *Bandes noires.* Ce nom fut donné, dans le principe, à un corps de fantassins allemands, qui servirent dans les guerres d'Italie sous Louis XII, roi de France, et qui formaient une partie des troupes appelées *grandes compagnies.* Robertson, dans son *Histoire de Charles-Quint,* fait allusion à ces compagnies (édit. in-4°, 1769, vol. I, p. 113). Le nom de *Bandes noires* fut donné à ces aventuriers, parce qu'après la mort d'un chef qu'ils aimaient beaucoup, ils avaient pris un drapeau noir (le P. Daniel, *Histoire de la milice française,* in-4°, Paris, 1721, t. II, p. 383). Un autre corps de troupes, formé d'Italiens, prit plus tard le même nom pour des causes analogues; et le même historien donne à celles-ci le nom distinctif de *Bandes noires italiennes.* Il ajoute que le régiment français, au service du Piémont, prit aussi ce nom significatif, après la mort de son colonel, le comte de Brissac, en 1569. Les couleurs de ce régiment étaient noires, avec une croix blanche.

On a donné, en France, le nom de *bande noire* à une ou plusieurs compagnies de spéculateurs, qui, après la Révolution, achetèrent les vieux châteaux, les couvents, les parcs, les biens d'émigrés, etc., pour les démolir et en vendre les matériaux, ou pour en tirer le parti le plus avantageux; ce nom leur fut donné par les artistes et par les archéologues, indignés de voir ainsi disparaître tout ce qui rappelait de vieux souvenirs. Cependant il faut reconnaître que, s'il y avait du vandalisme dans ce système de destruction impitoyable, il en est quelquefois sorti des résultats utiles, au point de vue de l'assainissement des villes et de la division des propriétés.

— *Bandes militaires.* Au mot AVENTURIERS, nous avons raconté sommairement l'histoire des *bandes militaires* considérées comme un fléau qui, dans le moyen âge, étendit ses ravages sur presque tous les pays de l'Europe, et nous avons dit à quelle époque et comment ce fléau finit par disparaître. Nous ne répéterons pas ici ce qui a trouvé sa place ailleurs; mais nous y ajouterons quelques détails sur les *bandes militaires,* envisagées sous un point de vue moins défavorable.

Quelques historiens font remonter la dénomination de *bandes* aux premiers siècles de la milice byzantine, et elle eut alors à peu près le sens du mot *cohorte* chez les Romains; la *bande* n'était qu'une subdivision du drunge ou de la chiliarchie, elle était divisée elle-même en décarchies ou décuries. Vers le XIIIe siècle, on commença à désigner sous le nom de *bandes* certaines compagnies à pied qui n'étaient pas convoquées par la voie du ban ou de l'arrière-ban, mais qui étaient formées en grande partie de volontaires et soldées par le roi ou par les communes. Le roi Jean donna à quelques *bandes* le nom de *connestablies;* mais cette nouvelle désignation fut bientôt abandonnée. Le nombre des hommes qui composaient une *bande* a beaucoup varié; quelquefois il s'élevait à 200; sous Charles VII, chaque *bande* avait au moins 500 hommes, et Louis XI forma des *bandes* divisées en plusieurs enseignes, dont chacune comptait 200 soldats. Quand nos rois prenaient à leur service des troupes étrangères ou des corps libres, commandés par des chefs qui les avaient réunis de leur autorité privée, on leur donnait toujours le nom de *bandes,* et on les distinguait soit par la couleur de leurs enseignes, soit par le théâtre sur lequel on les envoyait faire la guerre. C'est ainsi que notre histoire parle souvent des *bandes noires,* qui marchaient sous un drapeau de cette couleur, et des *vieilles bandes du Piémont.* Les *bandes noires,* employées sous Louis XII, sont quelquefois confondues avec les lansquenets ou avec les compagnies désignées sous le nom de *grandes verges,* à cause de la hauteur excessive de leurs drapeaux. François Ier créa des légions qu'il divisait en six *bandes,* et le corps des dragons, qui fut créé vers cette époque, ne fut qu'un nom nouveau donné à l'une de ces *bandes.* Sous Henri II, les *bandes* étaient encore de 200 hommes; elles perdirent ensuite de leur importance jusqu'à descendre à 40 hommes, et elles disparurent enfin quand on forma des régiments. Cependant le nom de *bandes* continua quelque temps encore d'être employé dans un sens général, pour signifier des troupes de soldats armées et organisées d'après un système quelconque. Cela était entré dans les habitudes du langage militaire, et l'ensemble des ordonnances établies pour fixer la discipline des armées fut longtemps désigné sous le nom de *police des bandes.*

BANDE s. f. (ban-de — rad. *bander*). Mécan. Tension d'un ressort; quantité dont il est ou peut être tendu : *Le ressort a trop de* BANDE.

BANDÉ, ÉE (ban-dé) part. pass. du v. Bander. Enveloppé d'une bande : *Plaie* BANDÉE. *Blessure* BANDÉE.

— Couvert d'un bandeau, au propre et au figuré : *Des yeux* BANDÉS. *Quiconque a les yeux* BANDÉS *ne saurait faire de bons choix que par hasard.* (C. de Richelieu.)

> Voyant vos yeux *bandés,* on vous prend pour l'Amour;
> Les voyant découverts, on vous prend pour sa mère.
> MONTREUIL.

> Je dois, les yeux *bandés,* peser d'un poids égal,
> Comme le prix du bien, l'importance du mal.
> ROTROU.

— Tendu avec effort : *Arc* BANDÉ. *Arbalète* BANDÉE. *Ressort* BANDÉ.

— Fig. Dirigé vers un point, appliqué vers un but d'une manière constante et soutenue : *L'esprit a besoin de se détendre, et ne peut rester toujours* BANDÉ.

— Hist. Se disait, sous le règne de Charles VI, des partisans de ce roi malheureux parce qu'ils portaient une écharpe ou *bande* blanche, en signe de ralliement.

— Blas. Se dit d'un écu dont les bandes sont en nombre égal aux interstices du champ, de sorte qu'il est impossible de distinguer les bandes de ces interstices. *Famille Gourdon de Genouillac :* écartelé aux 1 et 4 d'azur à trois étoiles d'or en pal, aux 2 et 3 *bandé* d'or et de gueules de six pièces : *Un écu* BANDÉ *est toujours de métal et d'émail alternés de six pièces au moins, de huit au plus.* ‖ Se dit aussi du chef, de la fasce ou du pal, lorsqu'ils sont divisés en six ou huit espaces égaux dans le sens de la bande. *Famille Chauveron de La Motte :* d'argent au pal *bandé* d'or et de sable. ‖ *Bandé, contrebandé.* Se dit lorsque, dans un écu parti, coupé, taillé ou tranché, les bandes se trouvent opposées les unes aux autres, c'est-à-dire quand la couleur est opposée au métal et le métal à la couleur.

BANDEAU s. m. (ban-do — rad. *bande*). Bande, ornement de tête dont certaines personnes se ceignent le front : *Se ceindre la tête d'un* BANDEAU. *Ses cheveux étaient ramassés sous un* BANDEAU *d'une blancheur éblouissante.* (Ch. Nod.)

> Des *bandeaux* moyen âge, avec des yeux cernés,
> Font de sombres profils d'archanges consternés.
> DE BANVILLE.

> Tous ses traits sont parfaits, sa chevelure noire
> S'enroule sur son front comme un *bandeau* de moire.
> Mlle DE POLIGNY.

— Se dit particulièrement d'un tissu d'étoffe précieuse dont les rois et les reines se ceignaient le front : *Le* BANDEAU *royal est sujet à tomber sur les yeux. Monime essaya de s'étrangler avec son* BANDEAU.

> Et toi, fatal tissu, malheureux diadème,
> *Bandeau* que mille fois j'ai trempé de mes pleurs...
> RACINE.

> . . . De ce front guerrier les nobles cicatrices
> Ne peuvent se couvrir que du *bandeau* des rois.
> VOLTAIRE.

> Et de ses pieds on peut voir la poussière
> Empreinte encor sur le *bandeau* des rois.
> BÉRANGER.

> Mes richesses des rois égalent l'opulence;
> Environné d'enfants, soutiens de ma puissance,
> Il ne manque à mon front que le *bandeau* royal.
> RACINE.

‖ *Ceindre le bandeau royal,* Monter sur le trône, arriver aux honneurs souverains.

— Se disait aussi d'une pièce de toile fine que les veuves portaient sur le front pendant toute la durée de leur deuil : *Madame de Navailles est la dernière femme à qui j'ai vu conserver le* BANDEAU, *qu'autrefois les veuves portaient toute leur vie.* (St-Sim.) ‖ Se dit encore d'une pièce d'étoffe tout à fait semblable que les religieuses portent sur le front, après qu'on a coupé leurs cheveux.

> Elle ne porte pas une robe de bure,
> Son front n'est point voilé par des *bandeaux* de lin ;
> Et sous les jours savants d'une riche guipure,
> Elle fait ressortir le brillant du satin.
> AUG. HUMBERT.

> Que cette vestale a d'appas!
> Heureux celui qu'elle aime!
> Le *bandeau* ne lui messied pas,
> Il semble un diadème :
> Et s'il était deux doigts plus bas,
> Ce serait l'Amour même.
> (*Vers à une jolie religieuse sur son bandeau.*)

— Bande ou linge que l'on applique sur les yeux de quelqu'un pour l'empêcher de voir :

> . . . . Une feuille flexible
> Sur les yeux de l'un d'eux en *bandeau* s'appliquait,
> Et puis sur le cou se nouait.
> FLORIAN.

> Qu'on te mette un *bandeau,* qu'on l'ôte, tour à tour,
> Rien ne peut t'enlaidir, et tu sais toujours plaire.
> Le *bandeau* sur les yeux, chacun dit : c'est l'Amour :
> Lève-t-on le *bandeau,* chacun dit : c'est sa mère.
> (*A une dame qui jouait à colin-maillard.*)

— Fig. Cause d'aveuglement de l'esprit ou du cœur : *Combien de fois essaya-t-il, d'une main impuissante, d'arracher le* BANDEAU *fatal qui lui couvrait les yeux!* (Fléch.) *Le* BANDEAU *de la présomption est bien plus épais que celui de l'Amour.* (Mme de Graffigny.)

> Le *bandeau* de l'erreur aveugle tous les yeux.
> VOLTAIRE.

> Déchirez le *bandeau* qui recouvre vos yeux.
> LAMARTINE.

> Sur mes yeux effrayés quel *bandeau* se déchire?
> V. HUGO.

> . . . Toujours sur mes yeux ma facile bonté
> A remis le *bandeau* que j'avais écarté.
> RACINE.

> La main des dieux sur moi si longtemps suspendue
> Semble ôter le *bandeau* qu'ils mettaient sur ma vue.
> VOLTAIRE.

— Poét. Emblème que les poëtes donnent à l'Amour, à la Fortune et à la Justice, pour signifier l'aveuglement des deux premières divinités et l'impartialité de la troisième : *La justice doit voir sous son* BANDEAU; *ce* BANDEAU *doit la rendre impartiale et non aveugle.* (Chateaub.)

> Otez à l'Amour son *bandeau,*
> Vous rendrez le repos au monde.
> J.-B. ROUSSEAU.

— Cost. Cheveux divisés au milieu du front et ramenés sur un des côtés de la tête : *Une légère guirlande de diamants ornait ses cheveux d'un noir doux, séparés en* BANDEAUX *sur un front lisse et pur.* (G. Sand.) *Ses magnifiques cheveux noirs étaient séparés en deux* BANDEAUX *sur son front d'Espagnole* (Balz.)

— Chir. Bandage circulaire que l'on applique sur les yeux d'un malade, pour y maintenir un topique ou pour soustraire l'organe aux effets de la lumière.

— Archit. Plate-blande saillante, décorée de moulures ou d'ornements sculptés, qui sert à marquer le niveau des étages d'un édifice ou qui se place autour des croisées, des arcades : *Le* BANDEAU *indique un plancher, un sol; c'est un repos pour l'œil, c'est l'arase d'une construction superposée.* (Viollet-le-Duc.) *Dans les édifices du commencement du* XIIIe *siècle, les* BANDEAUX *passent devant les faisceaux des colonnes et servent de bagues pour maintenir leurs fûts posés en délit.* (Viollet-le-Duc.)

— Techn. Planche étroite et unie qui termine un lambris sans corniche. ‖ Bande circulaire et saillante sur le corps d'une colonne de poêle. ‖ Bande d'étoffe couronnant les draperies au-dessus d'une croisée.

— Pêch. Portion de la manche de certains filets.

— Artill. Pièce de fer appliquée sur la flasque d'un fût de fusil, à l'endroit de la crosse. ‖ On dit aussi MOLLE-BANDE.

— **Epithètes.** Riche, superbe, magnifique, brillant, éclatant, resplendissant, étincelant, précieux, sacré, royal, auguste, chaste, virginal. — Aveugle, épais, sombre, obscur, ténébreux, noir, funeste, fatal.

— **Encycl.** Archit. Les architectes donnent le nom de *bandeau* à une assise de pierre saillante et horizontale qui pourtourne un édifice et en marque les différents étages. Les *bandeaux* sont dits *intérieurs* ou *extérieurs,* selon la place qu'ils occupent dans une construction; *continus* ou *interrompus,* suivant qu'ils se déroulent sur une façade entière, ou qu'ils sont coupés par un membre vertical d'architecture. Il importe de remarquer, dit M. Viollet-le-Duc, que le *bandeau* indique nécessairement un plancher, un sol, et que, par suite, il ne peut être indifféremment placé sur une façade ou dans un intérieur. On conçoit que les *bandeaux* intérieurs n'ont de raison d'être que dans les monuments ayant des voûtes assez élevées pour que des constructions accessoires puissent être étagées au dedans des murailles d'enceinte. C'est ainsi que, dans certaines églises, le sol de la galerie haute ou triforium a été souvent indiqué par un *bandeau.* Nous devons reconnaître, d'ailleurs, qu'il y a un assez grand nombre d'exemples de *bandeaux* dont la place a été déterminée seulement par la fantaisie des architectes.

Les *bandeaux* extérieurs paraissent avoir été destinés, dans le principe, à empêcher, par leur saillie, les eaux fluviales de laver les parements des édifices. Aussi les a-t-on faits généralement de pierre plus dure que celle de ces parements, et, à partir du XIIIe siècle surtout, leurs profils se rapprochèrent de ceux des larmiers. Pendant la période romane, ces profils furent d'abord très-simples : les *bandeaux* étaient taillés de façon à former un biseau, un cavet légèrement concave ou une doucine sous un lit horizontal. Quelquefois on les orna de sculptures peu saillantes, telles que dents de scie, billettes, damiers, rosaces, enroulements, etc. Comme spécimens de cette époque, nous citerons les *bandeaux* intérieurs des églises de Beaune et d'Autun, et le *bandeau* extérieur de la tour Saint-Romain de la cathédrale de Rouen, dont la décoration est protégée par un talus en pierre formant mouchette. Les *bandeaux* furent assez rarement employés dans l'architecture religieuse ogivale, dont la tendance consistait à exclure les lignes horizontales pour donner le plus de développement possible aux lignes perpendiculaires. Les puristes ont vivement critiqué, comme étant contraire aux principes de cette architecture, le large *bandeau* décoré de feuillages très-saillants, qui, dans l'intérieur de la cathédrale d'Amiens, accuse la hauteur du triforium,

passe devant les faisceaux de colonnes et les coupe vers le milieu de leur hauteur. Tout en reconnaissant qu'il est difficile de se rendre compte de l'effet que produirait cet intérieur dépourvu de cette riche ceinture de feuillages vigoureusement refouillés, un savant dont l'opinion doit faire loi en pareille matière, M. Viollet-le-Duc, ajoute : « Prenant la chose pour fort belle, exécutée par des artistes aussi bons connaisseurs que nous et plus familiarisés avec les grands effets, nous ne pouvons qu'approuver cette hardiesse de l'architecte de la nef d'Amiens. » On voit dans quelques églises du XIIIe siècle, dans celle de Semur-en-Auxois par exemple, des *bandeaux* continus qui s'arrondissent en corbeilles soutenues par de riches culs-de-lampe, entre les archivoltes du rez-de-chaussée, et servent de points d'appui aux faisceaux de colonnettes de l'étage supérieur. A la même époque, les *bandeaux* extérieurs sont presque toujours de simples moulures avec larmier; ils n'ont pas d'ornements, à moins qu'ils ne servent à indiquer le niveau d'un étage, comme à la Sainte-Chapelle de Paris, où un *bandeau* décoré de feuilles et de crochets sert à marquer le niveau du sol de la chapelle haute.

A partir de la fin du XIIIe siècle, les *bandeaux* n'existent plus dans l'architecture religieuse; mais on en trouve, jusqu'au XVe siècle, de nombreux exemples dans l'architecture civile, où ils sont parfois très-saillants et richement décorés. Au XVIe siècle, ils deviennent de véritables entablements, ayant architrave, frise et corniche, même lorsque l'absence d'un ordre devrait exclure l'emploi de tous ces membres. Les architectes de notre temps emploient encore assez fréquemment des *bandeaux* de ce genre pour marquer les différents étages des maisons; mais c'est là une manière défectueuse qui, nous nous plaisons à le dire, tend chaque jour à disparaître.

On nomme encore *bandeau* une plate-bande unie, faisant saillie autour des portes, croisées et arcades d'un bâtiment. Cette plate-bande diffère des chambranles, dont elle tient lieu, en ce que ceux-ci sont ornés de moulures, tandis que les *bandeaux* n'en ont point, à l'exception quelquefois d'un quart de rond, d'un talon ou d'une feuillure. Toutefois sur beaucoup de fenêtres, au palais des Tuileries notamment, le *bandeau* est marqué par une sorte de piédestal qui a sa base, son dé et sa corniche. Quatremère de Quincy désapprouve cette manière de faire les *bandeaux*; il dit qu'elle ne sert qu'à multiplier les parties sans nécessité, et il en trouve l'effet petit et bizarre. Il désapprouve également l'usage assez répandu d'entourer les fenêtres d'un *bandeau* sur leurs quatre côtés.

BANDÉE s. f. (ban-dé — rad. *ban*). Ouververture des vendanges : *La* BANDÉE *est fixée par un arrêté de l'autorité municipale.*

BANDÉGE s. m. (ban-dé-je). Sorte de plateau analogue à nos cabarets, et dont on fait le même usage en Chine et dans les Indes.

BANDEL (Ernest DE), sculpteur allemand, né en 1800, à Anspach (Bavière). Elève de l'Académie de Munich, il s'est créé une place à part parmi les statuaires de l'Allemagne. Toutes ses œuvres, d'un caractère classique, sont remarquables par le style et par l'exécution; plusieurs même sont des chefs-d'œuvre. Parmi les statues de cet artiste, aussi consciencieux que fécond, on cite au premier rang : *Mars endormi*, qui commença sa réputation en 1820; sa belle statue de la *Charité*, à laquelle il travailla pendant dix ans, lors de son long séjour en Bavière, et qui doit être classée parmi les morceaux les plus remarquables de la statuaire contemporaine; la statue en marbre de *Thusnelda*, femme d'Hermann, enchaînée et conduite prisonnière chez les Romains; le *Génie endormi*, qui décore un tombeau à Berlin; son *Christ* de grandeur naturelle, etc. On doit également à Bandel le *Monument du chevalier Skell* dans le jardin anglais de Munich, celui du peintre Langer et enfin le monument d'Hermann, le héros national de l'Allemagne. Ce dernier est l'œuvre capitale de l'artiste. La statue du grand homme, coulée en cuivre, n'a pas moins de treize mètres d'élévation. Elle fut acclamée par toute l'Allemagne, et des souscriptions publiques couvrirent aussitôt les frais de ce travail colossal. Bandel a enfin exécuté un grand nombre de bustes remarquables, notamment ceux de Maximilien de Bavière, des artistes Quaglio et Pierre Hess, du sculpteur Grabbe, de la duchesse Pauline, du prince de Lippe-Detmold, etc.

BANDELETTE s. f. (ban-de-lè-te — dimin. de *bande*). Petite bande : *Les dames romaines se coiffaient avec de petites* BANDELETTES, *qui étaient la marque de la pudeur et de la chasteté.* (Trév.) *Elle avait roulé ses cheveux dénoués sous un réseau de* BANDELETLES *d'or et de pourpre.* (G. Sand.) *Le cœur d'une vieille coquette est semblable aux tombeaux d'Egypte, où gisent des momies entourées de* BANDELETTES. (P. Limayrac.)

— Fig. et par allusion aux bandelettes dont on enveloppait les momies : *Cette question, on s'efforce de l'enterrer sous les* BANDELETTES *de la philanthropie.* (Proudh.)

— Antiq. Petites bandes d'étoffe que les prêtres du paganisme portaient autour du front, les suppliants entre leurs mains, les rois autour de leur sceptre, et dont on parait les victimes : *On a vu, dans l'antiquité, orner les victimes de fleurs et de* BANDELETTES; *mais le prêtre qui les immolait ne les insultait pas.* (Lanjuinais.)

— Archit. Ornement dans le genre de la plate-bande, mais plus étroit encore : *Les filets et les listeaux sont des* BANDELETTES. ‖ On dit aussi TÉNIE.

— Chir. Petite bande de pansement : BANDELETTE *découpée.* ‖ *Bandelette agglutinative*, Bandelette qu'on enduit de diachylon, pour qu'elle adhère à la peau.

— Anat. Partie du cerveau de forme demi-circulaire.

— Tech. *Fer de bandelettes*, Fer mince et étroit, qui se vend en bottes.

— Ichthyol. Nom vulgaire de la cépole, poisson dont la chair se lève par bandes superposées.

— Helminth. Nom vulgaire d'un ténia.

— Bot. Raie ou petite bande colorée ‖ Tige aplatie en forme de bande.

— **Encycl.** Hist. Les anciens faisaient grand usage des *bandelettes*, qui étaient pour eux à peu près ce que sont pour nous les rubans, avec cette différence toutefois que nos rubans sont souvent tissus de soie, tandis que leurs *bandelettes* étaient tissues de la laine la plus fine. Il y avait des *bandelettes* sacrées, qui étaient blanches, pourpres ou bleues, selon leur destination. Elles étaient souvent roulées autour d'un flocon de laine légèrement tordue et portaient alors le nom d'*infula*. Les prêtres et les vestales en ornaient leur tête; on en mettait aux statues des dieux et des déesses; elles servaient à parer les autels et les victimes. Les poëtes, lorsqu'ils portaient une couronne de laurier ou d'olivier, entrelaçaient des *bandelettes* entre les feuilles de cette couronne. Les jeunes filles et les matrones se servaient aussi de *bandelettes* pour maintenir les tresses de leurs cheveux, et elles en laissaient souvent pendre les bouts par derrière; ces *bandelettes* étaient quelquefois brodées et même ornées de perles ou d'autres bijoux. Il était interdit aux femmes d'affranchis, et à plus forte raison aux femmes esclaves, d'adopter ce genre de coiffure. Enfin les suppliants, c'est-à-dire ceux qui se présentaient devant le peuple ou devant l'empereur pour demander une grâce, tenaient dans leurs mains des *bandelettes* en signe de soumission et pour exciter la pitié.

BANDELLO (Vincent DE), dominicain italien, né à Castel-Nuovo en 1435, mort en 1506. Il enseigna avec éclat la théologie et devint général de son ordre en 1501. Il fut un des adversaires les plus ardents du dogme de l'Immaculée Conception. Il écrivit, entre autres ouvrages, un traité, devenu fort rare, et qui souleva de vives polémiques entre les dominicains et les cordeliers. Il a pour titre : *Libellus recollectorius de veritate conceptionis B. Mariæ Virginis* (Milan, 1475).

BANDELLO (Mathieu), littérateur italien, dominicain, né dans le Milanais, vers 1480, enseigna les belles-lettres à la célèbre Lucrèce de Gonzague. Forcé de s'expatrier après la bataille de Pavie, il se réfugia en France, où Henri II lui donna, en 1550, l'évêché d'Agen. Il mourut en 1561. On a de lui des *Nouvelles* fort libres, dans le goût de Boccace, fréquemment réimprimées et traduites en français par Boaistuau et Belleforêt (1580). Il a laissé aussi des poésies qui ont été publiées à Turin en 1816.

BANDELLONI (Louis), compositeur de musique et poëte, né à Rome au commencement de ce siècle. Il a mis en musique les sonnets de Pétrarque, les octaves du Tasse et divers épisodes de Dante. Il est estimé surtout pour ses morceaux de musique religieuse, et plusieurs de ses messes, motets et psaumes font partie de la musique du chapitre de Rome. Comme poëte, il est connu par des satires contre les vices et les erreurs de son siècle. Ces satires sont spirituelles et vigoureuses; cependant il n'est pas inutile de faire remarquer qu'il flagelle, comme de funestes erreurs, la foi au progrès et à l'affranchissement des peuples. Sa dernière œuvre est un poëme didactique, *Sulla musica odierna*, qui contient, dit-on, de piquantes railleries sur les compositeurs contemporains.

BANDER v. a. ou tr. (ban-dé — rad. *bande*). Couvrir, entourer d'une bande : BANDER *une blessure.* BANDER *une plaie.* BANDER *un bras malade.*

— Couvrir d'un bandeau, en parlant des yeux : *Laissez-vous* BANDER *les yeux. On* BANDE *les yeux à un parlementaire ennemi qu'on reçoit dans une place de guerre.* (Acad.) *J'ai toujours cru que l'on* BANDAIT *les yeux aux gens qui pénétraient dans les palais enchantés.* (Alex. Dum.)

> Nous allons entrer dans l'enceinte;
> Çà, ne me *bandez* pas les yeux.
> BÉRANGER.

— Tendre, replier pour donner du ressort : BANDER *un câble, un arc, un ressort. Il* BANDA *cet arc en présence des ambassadeurs.* (Boss.)

> De son arc toutefois il *bande* les ressorts.
> LA FONTAINE.

— *Bander un tambour*, Serrer les cordes pour tendre la peau.

— Fig. Appliquer constamment et d'une manière soutenue : BANDER *son esprit.* ‖ User énergiquement de : *L'Europe résistait aux deux Etats envahisseurs; elle* BANDAIT *contre eux toutes ses forces, pour employer l'énergique langue de Sully et de Matthieu.* (V. Hugo.) ‖ Irriter, envenimer : *M. de Rheims se permit tant de brutalités et d'incartades, qu'il* BANDA *entièrement l'assemblée contre lui.* (St-Sim.)

> Je veux *bander* contre sa vie
> L'ire de la terre et des cieux.
> MALHERBE.

Ce mot énergique, qui signifie ameuter et, littéralement, mettre en *bandes*, a vieilli.

— Mar. Garnir d'une bande, en parlant d'une voile : *On* BANDE *les voiles pour les consolider.*

— Archit. Fermer, en parlant d'une voûte ou d'un cintre : *On vient de* BANDER *le cintre, la clef est posée.*

— Techn. En terme de bijoutier, Redresser une moulure sur le banc. ‖ *Bander le semple*, Donner aux ficelles du semple assez de tension pour prendre librement les cordes que le lacs amène.

— Pâtiss. Entourer d'une bande de pâte, ou garnir de plusieurs bandes croisées : BANDER *une tourte.*

— Jeux. *Bander une balle*, La pousser dans le filet avec la raquette. ‖ *Bander à l'acquit* ou *Jouer à bander*, Jouer à qui payera les frais en enlevant la balle. ‖ *Bander les dames*, au trictrac, Les amonceler sur une flèche : *Vous* BANDEZ *trop vos dames.*

— v. n. ou intr., Etre tendu : *Ce câble* BANDE *à rompre. Le vent faisait* BANDER *les voiles.* (Acad.)

— Fauconn. *Bander au vent*, en parlant du faucon, Faire la crécerelle en restant sur les chiens.

— Véner. *Bander sur le trait*, en parlant du limier, Faire effort pour s'élancer du côté de la reprise.

— **Se bander** v. pr. Etre, devenir bandé, se tendre : *Voilà un arc qui* SE BANDE *difficilement. La corde commence à* SE BANDER. *Les muscles s'affermissent, les nerfs* SE BANDENT. (Boss.) *La chaleur énervante d'une solitude sans courant d'air détendait l'arc, qui* SE BANDAIT *toujours.* (Balz.)

— Se mettre à soi-même un bandage : *Il eut la force de* SE BANDER *lui-même pour arrêter son sang.* (Trév.)

— Fig. Se roidir, faire effort pour résister : *Ces zélés faquins qui excitent le peuple à* SE BANDER *contre nous.* (Volt.)

> Qui voudrait *se bander* contre une loi si forte?
> RÉGNIER.

‖ On disait aussi *Se bander les nerfs*, dans le même sens : *Pour monter à cette éminence où la vertu établit son trône, il faut se roidir et* SE BANDER LES NERFS *avec une incroyable contention.* (Boss.) ‖ Ces deux locutions ont vieilli.

— *Se bander les yeux*, S'aveugler volontairement : *Il faut* SE BANDER LES YEUX *pour ne pas voir une chose si claire.*

— Hist. Se disait, sous Charles VI, de ceux qui passaient dans le parti du duc d'Orléans. V. BANDÉ.

BANDERALI (David), artiste lyrique et célèbre professeur de chant, né à Lodi, en 1780, mort à Paris en 1849, eut des succès retentissants comme chanteur sous le premier empire. Abandonnant le théâtre pour l'enseignement, il forma d'illustres élèves dans la classe de musique vocale qu'il dirigea pendant de longues années à notre Conservatoire. C'est à la Restauration que cet important établissement devait de s'être enrichi de ce maître distingué. La Restauration allouait 9,000 fr. d'appointements à Banderali, que la mort trouva occupant encore sa chaire de professeur.

BANDEREAU s. m. (ban-de-ro — rad. *bande*). Cordon qu'on passe en bandoulière pour porter une trompette.

BANDERET s. m. (ban-de-rè — rad. *bande*). Chef de milice du canton de Berne.

BANDERILLE s. f. (ban-de-ri-lle; *ll* mll. — rad. *bande*). Dard orné de bandes de papier colorié, que les toreros espagnols lancent contre les taureaux, et qui reste implanté dans la peau de ces animaux.

BANDERILLERO s. m. (ban-dé-ri-llé-ro, *ll* mll. — mot espagn.). Torero espagnol, qui est chargé de stimuler les taureaux de courses en leur lançant des dards garnis de papier et quelquefois de fusées : *Les* BANDERILLEROS *arrivèrent avec leurs flèches garnies de papier, et bientôt le cou du taureau fut orné d'une collerette de découpures, que les efforts qu'il faisait pour s'en délivrer attachaient encore plus invinciblement.* (Th. Gaut.) *Un petit* BANDERILLERO, *nommé Majaron, piquait les dards avec beaucoup de bonheur et d'audace, et quelquefois même il battait un entrechat avant de se retirer; aussi était-il fort applaudi.* (Th. Gaut.)

BANDERMASSING. V. BANJERMASSING.

BANDEROLE s. f. (ban-de-ro-le — rad. *bande*). Pièce d'étoffe longue et étroite, ordinairement divisée vers le bas, et qu'on attache au haut d'un mât ou d'une hampe, pour servir d'ornement : *Les* BANDEROLES *des lanciers. Le bateau était orné de voiles de soie et de* BANDEROLES *de gaze d'argent.* (G. Sand.)

> Zéphire de la toile enfle les plis mouvants,
> Et chaque *banderole* est le jouet des vents.
> DELILLE.

> Les légères *banderoles*
> Se mêlent en voltigeant. V. HUGO.

> C'est un ballon; voici la *banderole*
> Et la nacelle, et le navigateur. BÉRANGER.

‖ Bannière pointue et découpée, qui autrefois était propre aux bacheliers.

— Pièce de buffleterie qui porte la giberne. ‖ Bretelle d'un fusil.

— Loc. fam. *Banderole de Montfaucon*, Vaurien, homme qui mérite d'être pendu, qui le sera tôt ou tard. Se disait autrefois, à cause des potences établies à Montfaucon.

— Comm. Nom donné anciennement à une planchette de bois ou de tôle, sur laquelle les marchands de bois à brûler et les charbonniers étaient obligés d'indiquer le prix de leurs marchandises : *Les* BANDEROLES *devaient être placées, sous peine d'amende, sur le point le plus apparent des chantiers et des bateaux.*

— Iconogr. Bande étroite usitée dans les anciens tableaux, dessins et gravures, et sur laquelle on inscrivait les paroles que les personnages de la composition étaient censés prononcer. ‖ Cette bande s'appelait aussi ROULEAU, parce qu'elle était roulée par une extrémité.

BANDEROLÉ, ÉE adj. (ban-de-ro-lé — rad. *banderole*). Zool. Qui est marqué de bandes transversales tranchant sur le fond.

BANDETTI (Thérèse), improvisatrice italienne, née à Lucques, en 1763, morte au commencement de ce siècle. Elle fut d'abord danseuse au théâtre de Florence, mais suivit bientôt sa vocation et cultiva la poésie avec le plus brillant succès. L'Académie des Arcades et autres sociétés littéraires l'admirent dans leur sein. Elle parcourut la plupart des villes d'Italie et fut partout accueillie avec enthousiasme. Elle se distinguait des autres improvisateurs par la fraîcheur de ses inspirations et son extrême sensibilité. Un jour, qu'elle avait choisi pour sujet les malheurs de Marie-Antoinette, elle fut si vivement émue qu'elle s'évanouit au milieu de son improvisation. On a publié d'elle : *Essai sur la poésie improvisée*; *la Mort d'Adonis*, poëme; *la Rosmunda*, drame; *Pétrarque et Laure*; des odes, des poésies diverses, etc.

BANDEUR s. m. (ban-deur — rad. *bander*). Individu qui bande, qui tend quelque chose : *Le* BANDEUR *de l'arc, le vainqueur du lion, devait terrasser tous ses rivaux.* (Volt.) ‖ Peu usité.

BANDIER adj. m. (ban-dié — rad. *ban*). Féod. Banal : *Four* BANDIER.

BANDIER s. m. (ban-dié — rad. *ban*). Féod. Garde d'un territoire banal : *Etre dénoncé par le* BANDIER.

BANDIERA (Benedetto), peintre italien, né à Pérouse en 1557, mort en 1634. Ses productions les plus remarquables sont à Pérouse. On cite particulièrement : les *quatre Evangélistes*, fresque; *saint Benoît; sainte Ursule*, le *Couronnement de la Vierge; la Vierge, l'enfant Jésus et saint Jean-Baptiste.*

BANDIERA (Alexandre), jésuite et littérateur, né à Sienne en 1699. Il enseigna les belles-lettres dans diverses maisons de son ordre et entra ensuite dans les frères servites. Il a donné, de divers auteurs latins, des traductions italiennes qui ont rendu de grands services dans l'enseignement. On lui doit en outre : *Gerotricamerona* (1745), imité, quant à la forme, du *Décaméron* de Boccace, mais d'un caractère bien différent. Les interlocuteurs sont deux jeunes gens pieux qui racontent des traits de l'histoire sainte. Outre quelques autres écrits, Bandiera a donné aussi une édition de Boccace purgée de tout ce qui est contraire aux mœurs (Venise, 1754).

BANDIERA (Jean-Nicolas), oratorien, littérateur, frère du précédent, a laissé, entre autres ouvrages : *De Augustino Dato libri duo* (1733), c'est une vie d'Augustin Dati extraite de ses écrits; *Trattato degli studj delle donne* (1740), où il démontre, peut-être un peu trop savamment, que les femmes sont aptes à l'étude des arts, des sciences et des lettres.

BANDIERA (Attilio et Emile), patriotes italiens, nés à Venise, le premier en 1817, le second en 1819. Fils du baron Bandiera, contre-amiral des forces navales autrichiennes, ils avaient pris du service dans la flotte. Mais l'uniforme étranger leur était odieux. Dès le second semestre de 1842, Attilio écrivait de Smyrne à Mazzini une lettre, signée d'un nom imaginaire, où il lui révélait ses sentiments intimes : « Je maintiens que la justice est la base de tout droit, d'où j'ai conclu, il y a déjà longtemps, que la cause de l'Italie n'est qu'une dépendance de la cause de l'humanité. Fondé sur cette vérité incontestable, je me console des tristesses et de la difficulté des temps, en songeant que servir l'une, c'est servir l'autre... Plus je pense aux conditions de notre patrie, plus je me persuade que la voie la plus sûre pour émanciper l'Italie de l'état honteux où elle languit à cette heure est celle des conspirations. » De vagues projets roulaient dans la tête des deux frères, qu'unissait le même amour de la liberté. A la fin de 1843, Attilio écrivait : ... « Ma pensée serait de me constituer sur les lieux *condottiere* d'une bande politique, de me cacher dans les montagnes, et de combattre là pour notre cause jusqu'à la mort. L'importance matérielle d'un tel acte serait, je le sais, assez faible; mais bien plus forte serait l'importance de

l'effet moral..... » Ce projet aventureux n'eut pas de suite, ou du moins l'exécution en fut différée.

Un peu plus tard, les frères Bandiera étaient parvenus à gagner plusieurs équipages de la flotte autrichienne, composée en grande partie d'Italiens, et, d'accord avec les sociétés secrètes de la *Jeune Italie* et de la *Légion italienne*, ils étaient sur le point de tenter une descente en Sicile à l'aide de la frégate la *Bellone*, lorsque, vendus par un traître, ils durent prendre la fuite. Ils se rejoignirent à Corfou, où leur mère ne tarda pas à accourir, poussée à cette démarche, non-seulement par sa tendresse, mais par les ordres du gouvernement autrichien qui voulait à tout prix ramener à lui les Bandiera, alarmé de la fermentation que leur départ avait causée dans la flotte; craignant la contagion de l'exemple, il leur offrait leur pardon, et même la réintégration dans leur grade. Mais toutes les sollicitations demeurèrent inutiles : les deux jeunes gens avaient résolu de descendre en Calabre avec quelques compagnons, malgré la presque certitude du sort qui les attendait. Voici ce qu'ils écrivaient, le 11 juin 1844, c'est-à-dire la veille de leur départ de Corfou, à leur ami, M. Ricciardi, qui les avait adjurés de renoncer momentanément à leur dessein : « Lorsque vous recevrez cette lettre, nous serons en Calabre. Les journaux vous annonceront notre sort. Quel qu'il soit, gardez le souvenir de vos frères, et appelez surtout les Italiens à imiter notre exemple. » Ainsi ces jeunes gens ne se dévouaient à la mort que pour ranimer dans les cœurs de leurs compatriotes le feu sacré de la liberté.

Pour subvenir aux frais de leur entreprise, ils vendirent tout ce qui ne leur était pas absolument nécessaire, et, dans la nuit du 12 au 13 juin 1844, ils partirent au nombre de vingt, parmi lesquels le major Ricciotti, qui s'était acquis un certain renom dans les guerres d'Espagne, et le jeune enseigne de frégate Moro, qui, à peine âgé de dix-huit ans, avait aussi déserté la marine autrichienne. Ils abordèrent de nuit à quelques milles de Crotone. Entrés dans les bois, ils faisaient une halte lorsqu'un d'entre eux, le traître Boccheciampe, les quitta tout à coup et alla donner l'éveil aux autorités. Quelques heures après, la petite bande, cernée et attaquée par des forces considérables, était prise après une défense désespérée et après avoir eu un mort et trois blessés. Conduits d'abord à San-Giovanni-in-Fiore, ensuite à Cosenza, les prisonniers furent jugés par une commission militaire, qui en condamna quatorze à la peine de mort. Toutefois, pour cinq d'entre eux, la peine de mort fut commuée en celle de l'emprisonnement perpétuel. Les neuf martyrs, Attilio et Emile Bandiera, Ricciotti, Moro, Nardi, Berti, Rocca, Venerucci et Lupatelli furent conduits au supplice le 9 juillet 1844; ils demandèrent à commander le feu, en refusant de se laisser bander les yeux et de se mettre à genoux, et ils moururent tous en criant : *Vive l'Italie!*

L'Europe s'émut douloureusement à la nouvelle de ces exécutions; quant à l'Italie, la commotion qu'y produisit cet événement ne fut pas sans influence sur son réveil.

Les regrets du monde civilisé vengèrent ces modernes Curtius des balles bourboniennes, et cette fin si noble et si prématurée inspira plusieurs poëtes : en Italie, M. Ricciardi; en France, M. Deschamps et Mme Louise Colet.

Mazzini a publié, sur la vie et la mort de ces nobles victimes, un livre qui se répandit à grand nombre en Italie : *Le martyre des frères Bandiera et de leurs compagnons.*

BANDIÈRE s. f. (ban-diè-re — rad. *bande*). Bannière. Ce sens a vieilli. ‖ Bannière placée au sommet d'un mât de navire et sur laquelle sont brodées les armes du souverain.

— Front, bordure : *L'avenue Gabrielle offrira bientôt la plus charmante* BANDIÈRE *de palais romains, étrusques, palermitains.* (Busoni.) ‖ Inus.

— Art milit. *Front de bandière*, Ligne de drapeaux, d'étendards ou d'armes en faisceaux, formée en avant des troupes ou du camp. ‖ Front d'une armée en bataille : *Les Samoïèdes n'ont jamais tué personne en* FRONT DE BANDIÈRE. (Volt.) *Et l'on voit un vigoureux alezan rubican, poil de vache, passer fièrement au grand trot devant le* FRONT DE BANDIÈRE *du régiment.* (A. Gandon.)

— Comm. Sorte de futaine à barres et à raies.

BANDIMENT s. m. (ban-di-man — rad. *ban*). Féod. Publication ou proclamation faite au nom du seigneur haut justicier.

BANDIN s. m. (ban-dain — rad. *bande*). Sorte de plate-forme qui servait de lit de camp sur les galères. ‖ On disait aussi BANDINET.

BANDINE s. f. (ban-di-ne). Agric. Nom vulgaire du sarrasin.

BANDINELLI (Bartolommeo ou Baccio), célèbre sculpteur italien, naquit à Florence en 1489. Son père, Michel-Agnolo di Viviano, orfévre des plus habiles, lui enseigna le dessin. Il manifesta, dès son enfance, sa vocation pour la sculpture. Un jour qu'il se trouvait dans l'atelier de Girolamo del Brida, ce peintre lui montrant par la fenêtre un énorme amas de neige, lui dit : « Baccio, si cette neige était du marbre, n'en ferait-on pas un beau géant couché? — Oui, certes, répondit l'enfant, et c'est facile à faire. » Aussitôt, s'étant dépouillé de son manteau, Baccio descendit dans la rue, réunit plusieurs de ses camarades, et, aidé par eux, modela avec la neige une figure gigantesque qui causa la plus grande surprise aux artistes de Florence. Devenu l'élève du sculpteur Gian-Francesco Rustichi, il fit de rapides progrès et mérita les encouragements de Léonard de Vinci, qui était l'ami de son maître. Il voua dès lors à ce célèbre peintre le plus vif attachement et l'admiration la plus enthousiaste. On exposa, à cette époque, dans une salle du Palais-Vieux, le fameux carton de la *Guerre de Pise*, que Michel-Ange avait peint en concurrence avec Léonard, et qui avait été jugé supérieur à la composition de ce dernier. Baccio, comme tous les jeunes artistes qui travaillaient alors à Florence, fit plusieurs dessins d'après ce carton, et il parvint même à surpasser dans ce travail le Sansovino, le Rosso, Andrea del Sarto. On prétend qu'afin d'étudier plus à loisir ce chef-d'œuvre, il avait fait faire une fausse clef de la salle où on l'avait placé. Sa passion pour l'art aurait pu excuser, jusqu'à un certain point, cette indiscrétion coupable; mais que penser du crime qu'il commit, si l'on en croit Vasari, en profitant des troubles occasionnés par la restauration des Médicis, à Florence, en 1512, pour mettre le carton en pièces! On a prétendu que Baccio fut poussé à cette action infâme, soit par le désir de priver ses rivaux de ce magnifique modèle, soit par affection pour Léonard de Vinci, qui avait été vaincu par Michel-Ange, soit par la haine acharnée qu'il ne cessa de porter toute sa vie au prince de l'école florentine. Il se croyait appelé à devenir l'émule de ce maître illustre, et il ambitionna de l'égaler, de le vaincre même dans tous les genres. Fier des éloges qu'il avait obtenus comme dessinateur, il résolut de s'essayer dans la peinture; mais, aveuglé par son orgueil, il voulut que l'on crût qu'il avait trouvé, sans aucune aide, toutes les ressources du métier. Dans cette intention, il pria son ami Andrea del Sarto de lui faire son portrait, comptant bien lui dérober les secrets de son art. Mais Andrea pénétra son dessein, et, au lieu d'établir ses tons sur sa palette, comme à l'ordinaire, il attaqua ses couleurs avec tant de hardiesse et de promptitude, qu'il déconcerta complétement Baccio. Celui-ci se décida alors à demander quelques leçons à Rosso; après quoi, il peignit, entre autres tableaux : *Noé ivre devant ses enfants*, et les *Patriarches tirés des limbes par le Christ.* Mais ces ouvrages, d'un coloris criard, d'une exécution sèche et dure, n'ayant pas obtenu le succès qu'il espérait, il renonça à la palette et reprit le ciseau. Travailleur infatigable, il produisit, durant sa longue carrière, une foule d'œuvres remarquables. Parmi celles que l'on conserve à Florence, il nous suffira de citer : à la cathédrale, une statue de *saint Pierre* et les bas-reliefs de marbre formant le soubassement du chœur et représentant les *Prophètes* et les *Vertus;* devant le Palais-Vieux, *Hercule tuant Cacus*, groupe célèbre, et un *Terme femelle*, décorant la porte de cet édifice; à l'intérieur, *Adam et Eve* et plusieurs statues représentant divers princes et pontifes de la famille de Médicis; au palais Pitti, *Bacchus et Orphée;* aux Offices, une copie du *Laocoon*, destinée à François Ier, mais trouvée si belle par Clément VII que ce pape la garda pour lui et envoya, en échange, quelques antiques au roi de France; dans les jardins Boboli, *Apollon, Cérès*, la *Clémence;* dans le cloître de l'église de Santa-Croce, *Dieu le père bénissant les hommes*, statue qui, avant 1843, décorait le maître-autel de la cathédrale; dans l'église de l'Annunziata, une *Pietà*, dans laquelle l'artiste s'est représenté lui-même, dit-on, sous les traits de Nicodème. Cette *Pietà* fut le dernier ouvrage de Baccio : il la fit pour la chapelle des Pazzi, où il avait obtenu d'établir la sépulture de sa famille. La sculpture terminée, il voulut placer de ses propres mains les ossements de son père dans ce tombeau : la fatigue et l'émotion que lui causa cette pénible besogne le rendirent malade, et il mourut peu de jours après, à l'âge de soixante-douze ans. Les ouvrages de Bandinelli se distinguent par l'ampleur du style et la force de l'expression; mais les attitudes manquent généralement de grâce et de souplesse, et l'exécution dénote plus de savoir que de goût. Le groupe colossal d'*Hercule tuant Cacus*, qui passe pour être son chef-d'œuvre, a une tournure véritablement grandiose; mais on peut y reprendre une certaine exagération dans la manière dont les muscles sont accusés, défaut qui fit dire à Michel-Ange que le corps d'Hercule ressemblait à un sac de pommes de pin. Cette épigramme mordante ne fut pas la seule que l'on fit sur ce groupe; aucun ouvrage n'a peut-être soulevé d'aussi nombreuses et d'aussi violentes critiques : le jour de l'inauguration (1534), il y eut une véritable émeute à Florence, et l'on dut faire plusieurs arrestations par ordre du duc Alexandre de Médicis, qui protégeait l'artiste. Par son caractère envieux et hautain, par son penchant à blâmer et à dénigrer, Baccio s'était attiré une foule d'ennemis. Il vécut en mésintelligence avec la plupart des artistes de son temps. Envoyé par Léon X à Lorette pour travailler à la décoration du célèbre sanctuaire de cette ville, sous la direction du Sansovino, il ne tarda pas à avoir avec ce dernier une violente dispute et fut obligé de se retirer, laissant inachevé un bas-relief de la *Nativité de la Vierge*, que termina Raffaele da Montelupo. Plus tard, jaloux de la faveur que Benvenuto Cellini obtenait à la cour des Médicis, à son retour de France, il ne négligea aucune occasion de dénigrer son mérite. Benvenuto, qui était peu endurant, l'accabla publiquement d'injures et le menaça plusieurs fois de son poignard. Baccio se rendit plus que jamais insupportable par son orgueil, après qu'il eut été décoré de l'ordre de Saint-Jacques par Charles-Quint, dont il avait représenté le *Couronnement par Clément VII.* Il eut la prétention de faire croire qu'il était d'origine noble et se fit appeler tantôt de Brandini, tantôt de Bandinelli; il finit par adopter tout à fait ce dernier nom, prétendant qu'il descendait des Bandinelli de Sienne. La vérité est, comme Benvenuto Cellini l'a dit malicieusement dans ses *Mémoires*, qu'il fut le premier de sa race; et nous ajouterons avec Vasari : « On doit oublier ses défauts en faveur de ses grands talents, qui le placent au nombre des maîtres les plus habiles et les plus dignes de vivre éternellement. »

Le même auteur nous fait assister à une altercation curieuse qui eut lieu devant le grand-duc lui-même, et qui prouve jusqu'à quel point Benvenuto et Bandinelli se détestaient mutuellement : « Munis-toi pour l'autre monde, lui dit Cellini, car je veux t'arracher de celui-ci. — Préviens-moi donc un jour d'avance, répliqua Bandinelli, pour que je puisse me confesser, afin de ne pas mourir comme un animal de ton espèce. »

Bandinelli (PORTRAITS DE). Un portrait authentique de Baccio Bandinelli, exécuté par cet artiste lui-même, figure dans la célèbre collection du musée des Offices à Florence. Il en existe des répétitions ou des copies dans plusieurs galeries de la même ville. Le Louvre possède deux portraits qui ont été désignés, pendant assez longtemps, comme étant ceux du même maître. L'un représente un sculpteur, coiffé d'une toque noire, appuyant la main droite sur une tête de marbre et le bras gauche sur une plinthe de pierre, où se trouve un ciseau, qu'il montre du doigt. Sur la foi de Lépicié, on avait cru ce tableau peint par Bandinelli lui-même; l'erreur ayant été reconnue, on a voulu, sans plus de fondement, que le sculpteur représenté fût Baccio de Montelupo. Cette peinture a été cataloguée depuis parmi les productions des maîtres inconnus; suivant M. Villot, elle paraît avoir été exécutée de 1520 à 1530, par un artiste vénitien ou véronais. L'autre portrait, attribué naguère à Sébastien del Piombo et actuellement à Angiolo Bronzino, est regardé à bon droit comme un chef-d'œuvre : le personnage représenté est un jeune homme vu de trois quarts, la tête nue et tournée vers la gauche; il a un justaucorps noir serré à la taille et tient une petite statue de femme en bronze. La tête et les mains sont d'un modelé admirable. Gravé par Pigeot dans le *Musée Filhol.*

BANDINGUE s. f. (ban-dain-ghe). Pêch. Ligne maintenant un filet qui, placé dans des eaux basses, serait exposé à se renverser, au moment du retrait des eaux.

BANDINI (François), chroniqueur et prélat italien, né à Sienne, mort en 1588. Il a laissé : *Pii II commentarii sui temporis, a Jo. Gobelino compositi et a Franc. Bandino recogniti* (Rome, 1584, in-4o), avec la continuation de Jacq. Piccolomini (Francfort, 1614).

BANDINI (Giovanni), surnommé *Dell' Opera*, sculpteur italien, né à Parme, ou selon quelques auteurs à Castello, en Toscane, florissait à Florence, dans la seconde moitié du XVIe siècle. Parmi les ouvrages qu'il a laissés dans cette ville, nous citerons : les statues de *saint Philippe* et de *saint Jacques*, dans la cathédrale; deux bas-reliefs en marbre représentant, l'un la *Présentation* et l'autre le *Mariage de la Vierge*, dans l'église de Santa-Maria-Novella; le buste du *Tasse*, dans la maison Batelli; une statue de l'*Architecture*, pour le tombeau de Michel-Ange, dans l'église de la Sainte-Croix.

BANDINI (Salluste), économiste italien, né à Sienne en 1677, mort en 1760. Vers 1740, il présenta au gouvernement de la Toscane une dissertation sur la maremme de Sienne et sur les moyens de l'assainir. Ce travail, plein de vues neuves et utiles et de considérations économiques, ne fut imprimé qu'en 1775. Mais l'empereur François Ier et son fils, le grand-duc Léopold, en avaient appliqué les idées les plus importantes.

BANDINI (Ange-Marie), antiquaire et philologue, conservateur de la bibliothèque Laurentine de Florence, né dans cette ville en 1726, mort en 1800. Il était ecclésiastique. Il a laissé peu d'ouvrages étendus, mais un grand nombre de savantes dissertations publiées, les unes à part, les autres dans les recueils scientifiques et littéraires. Les principales sont les suivantes : *Spécimen de la littérature florentine au* XVe *siècle* (1747); *Vie et lettres d'Améric Vespuce* (1745); *Catalogue des manuscrits grecs, latins et italiens de la bibliothèque Laurentine* (1764-1778); *Description de l'obélisque d'Auguste retrouvé au Champ de Mars* (Rome, 1750); *Vie de Philippe Strozzi* (1756); des notices sur des personnages célèbres, des éditions annotées, etc.

BANDINS s. m. pl. (ban-dain). Mar. Pieds qui, placés à la poupe d'un navire, soutiennent, avec les grandes consoles, une sorte de petit banc formé par dehors de petits balustres.

BANDIT s. m. (ban-di, — de l'ital. *bandito*, même sens; formé de *bandire*, bannir. V. aussi l'étym. de *ban*). Individu qui vit de rapine et se trouve en révolte ouverte contre les lois du pays : *La plupart des repentants du* XVIe *siècle et du commencement du* XVIIe *avaient été des* BANDITS. (Chateaub.) *Un objet sans valeur, oublié par les* BANDITS, *fixa mon attention.* (G. Sand.) *En Italie, les* BANDITS *sont très-nombreux et forment une véritable société, soumise à une organisation régulière.* (V. Hugo.)

> Courir comme un *bandit* qui n'a ni feu ni lieu.
> BOILEAU.

> Mais je vois un bandit qui ne craint plus l'enquête,
> A ma bourse, en plein jour, adresser sa requête.
> C. DELAVIGNE.

> A chaque meurtre, avec recueillement,
> Tous les *bandits* se signaient tristement.
> C. DELAVIGNE.

> Contre qui voudra je parie
> Qu'un *bandit* en beau velours neuf,
> Plaira cent fois mieux à Sylvie
> Qu'un savant en vieux drap d'Elbeuf.
> PANARD.

— Par exagér. Homme misérable, vagabond, sans aveu : *La banlieue de la capitale est le refuge d'une foule de* BANDITS *sans feu ni lieu.* ‖ Mauvais sujet, mauvais drôle : *Quand la mère était à bout, elle appelait son fils* BANDIT. ‖ Se dit aussi par plaisanterie, de quelqu'un qui mène une vie un peu libre : *Ce grand* BANDIT *nous amuse toujours avec ses histoires.*

BANDITISME s. m. (ban-di-ti-sme — rad. *bandit*). Habitude de vivre en bandit; métier de bandit; état d'un pays infesté par des bandits; se dit surtout en parlant de la Corse, où cet état est en quelque sorte une profession, comme le *brigandage* dans les Calabres : *La guerre, la guerre civilisée, épuise et totalise toutes les formes du* BANDITISME. (V. Hugo.) *La civilisation ne fera de véritables progrès en Corse que lorsqu'on sera parvenu à y détruire complétement le* BANDITISME *et la vendetta.* (Cl. Robert.) ‖ Ce mot, si commun aujourd'hui, est omis par tous les dictionnaires.

BANDOIR s. m. (ban-doir, — rad. *bander*). Techn. Objet qui sert à bander. ‖ Ressort employé dans un mécanisme. ‖ Roue à bander le battant d'un métier de rubanier. ‖ Bâton qui entre dans la noix du bandage des battants, chez les passementiers.

BANDOLINE s. f. (ban-do-li-ne — rad. *bandeau*). Dissolution visqueuse, aromatisée, qui a surtout pour base le mucilage de pepins de coing ou de graines de psyllium, et dont les femmes se servent pour maintenir leurs cheveux lisses : *Cette singulière fille faisait fine taille, et consommait de la* BANDOLINE *pour sa chevelure lissée.* (Balz.)

BANDOLS, village de France (Var), arrond. et à 16 kil. O. de Toulon; 1,847 hab. Petit port sur la Méditerranée pour le cabotage; climat très-sain; gelée inconnue; vins estimés.

BANDON s. m. (ban-don). Autref. Faculté, permission, pouvoir : *Le roi avait toujours* BANDON *d'aller parler à la dame du château.* (Complém. de l'Acad.)

— Art milit. anc. Proclamation que l'on faisait en promenant un drapeau.

— *A bandon* anc. loc. prov. A volonté, à profusion : *Avoir de l'argent* A BANDON.

BANDON, rivière d'Irlande, dans le comté de Cork; prend sa source aux monts Carberry et se jette dans l'Atlantique après un cours de 52 kil. de l'O. à l'E. ‖ Ville d'Irlande, sur la rivière de son nom, comté et à 20 kil. S.-O. de Cork; 13,000 hab.; distilleries, commerce de grains; eaux minérales dans les environs.

BANDORE s. f. (ban-do-re). Mus. Espèce de mandoline en usage en Espagne, et que les Catalans appellent *bandola.* ‖ C'est aussi le nom que les Russes donnent à une sorte de luth.

BANDOULIER s. m. (ban-dou-lié — rad. *bande.*) Contrebandier des Pyrénées; bandit : *Des* BANDOULIERS *et des hommes d'armes en déroute infestaient les campagnes.* (E. Sue.)

> On a vu des Césars, et même des plus braves,
> Qui sortaient d'artisans, de *bandouliers*, d'esclaves.
> CORNEILLE.

‖ Vieux mot, que l'on a écrit aussi quelquefois *bandolier.*

— S'est dit des archers des maisons de ville, des gardes forestiers et autres employés armés, qui portaient un arc en bandoulière.

BANDOULIÈRE s. f. (ban-dou-liè-re — rad. *bande*). Art milit. Bande de cuir, tantôt unie, tantôt plus ou moins ornée, que l'on portait anciennement en guise de baudrier, et qui servait à soutenir une arme ou une pièce d'équipement : *De simples milices qui n'avaient que des cordes pour* BANDOULIÈRE. (Volt.) *En général, la banderole, le baudrier, la bretelle, sont ou ont été des* BANDOULIÈRES. (Gén. Bardin.) ‖ On disait aussi BANDOLIÈRE.

— *Porter, mettre, avoir une chose en bandoulière*, La porter, la mettre, l'avoir derrière le dos et en sautoir, au moyen d'une bretelle, d'une courroie, d'un lien quelconque : *L'ordonnance de service de* 1768 *voulait*

que, dans les places de guerre, pendant la fermeture des portes, les soldats qui manœuvraient le pont-levis eussent le fusil EN BANDOULIÈRE, *la bouche du canon en haut. Autrefois, les grenadiers mettaient le fusil* EN BANDOULIÈRE *quand ils tiraient l'épée pour combattre à l'arme blanche : d'où l'expression* à la grenadière *était souvent employée à la place de l'expression :* EN BANDOULIÈRE. *Aujourd'hui, les dragons portent encore le fusil* EN BANDOULIÈRE, *lorsqu'il est chargé, et il en est de même dans les autres corps de troupes à cheval dont l'armement est semblable. Le jour de l'ouverture de la tranchée, les travailleurs mettent le fusil* EN BANDOULIÈRE, *et prennent d'une main la pelle et la pioche, et, de l'autre, la fascine à placer. Le règlement de police de l'infanterie, donné en* 1790, *voulait que les officiers de service eussent l'épée* EN BANDOULIÈRE. (Gén. Bardin.) *L'écharpe militaire s'est portée tantôt* EN BANDOULIÈRE, *tantôt en ceinture* (Gén. Bardin.) *Le postillon badois portait en* BANDOULIÈRE *un petit cor de chasse.* (V. Hugo.)

— *Porter la bandoulière*, Etre garde-chasse. ‖ *Donner la bandoulière à quelqu'un*, Le nommer garde-chasse. ‖ *Oter la bandoulière à un garde-chasse*, Le révoquer de ses fonctions.

— Mar. *Prendre une ancre en bandoulière*, La poser dans une chaloupe pour la porter là où l'on veut la mouiller. L'ancre se trouve en travers, sur le derrière de l'embarcation, suspendue comme en équilibre, le jas d'un côté, et les becs de l'autre.

— Ichthyol. Nom donné à divers poissons du genre chétodon, à cause de leurs couleurs vives et disposées par bandes; ils vivent dans les mers équatoriales : *Sept ou huit bandes transversales brunes, placées sur la queue de plusieurs chétodons, ont fait donner à ces poissons le nom de* BANDOULIÈRES. (Lacép.) ‖ Ce nom désigne aussi quelquefois des espèces de labres, vivant dans les mers du Nord.

— **Encycl.** Anciennement, le mot *bandoulière* désignait, d'une manière générale, l'espèce de baudrier que les soldats passaient quelquefois sur l'épaule gauche, le plus souvent sur l'épaule droite, et qui était destiné à supporter un effet d'armement ou d'équipement. Ainsi, c'est au moyen d'une *bandoulière* que les archers du moyen âge portaient la trousse qui renfermait leurs flèches, et que, plus tard, les grenadiers portèrent leur sac à grenades, et les cavaliers le pétrinal et le mousqueton. Toutefois, à la fin du XVI^e siècle et pendant une partie du suivant, on donna aussi spécialement le nom de *bandoulière* à l'appareil dont se servaient les fantassins, armés de mousquets, pour porter leurs munitions. Cet appareil consistait, comme la *bandoulière* ordinaire, en une bande de cuir ou de buffle; mais il était muni d'un certain nombre de cordons, à chacun desquels était attaché un étui de bois recouvert de peau et contenant une charge de poudre. Le soldat le passait par dessus l'épaule gauche, et, à la partie qui pendait sur la hanche droite, il attachait un petit sac pour renfermer les balles, et une poire ou flasque pour contenir le pulvérin d'amorce. Cette *bandoulière* fut modifiée par la suite, mais sans changer de nom. La giberne, qui la remplaça, fut même, pendant plusieurs années, appelée *bandoulière*. Sous l'ancienne monarchie, les troupes à cheval de la maison du roi, les cavaliers de la maréchaussée, les gardes des princes et divers corps de police conservèrent la *bandoulière* primitive jusqu'à la Révolution, mais cet accessoire du costume n'était, du moins dans les derniers temps, qu'un simple ornement, dont la couleur et les enjolivements servaient, tantôt à distinguer les compagnies, tantôt à faire connaître l'autorité particulière de laquelle relevaient ceux qui en étaient revêtus. C'est probablement en souvenir de cet usage que, sous la restauration, les gardes du corps de Louis XVIII appelaient *bandoulière* la buffleterie qui supporte la giberne, et que l'on nomme actuellement *banderole*. C'est sans doute encore pour la même raison qu'autrefois l'on donnait aussi le nom de *bandoulière* au baudrier des suisses d'hôtel et d'église, usage qui s'est conservé jusqu'à nos jours.

BANDREY s. m. (ban-dré — rad. *bander*). Art milit. anc. Sorte de pince avec laquelle on tendait l'arbalète.

BANDTKE (Georges-Samuel), historien et bibliographe polonais, né à Lublin en 1768, mort en 1835. Il occupa divers emplois dans l'instruction publique, et obtint, en 1814, la place de professeur de bibliographie et celle de bibliothécaire de l'université de Cracovie. Parmi ses ouvrages, les suivants sont particulièrement cités : *Evénements de l'histoire polonaise* (1810); *Histoire de l'imprimerie à Cracovie* (1815); *Histoire de l'imprimerie en Pologne* (1826, 3 vol.). — Son frère J.-Vincent, né à Lublin en 1783, mort en 1851, notaire du royaume de Pologne, professeur de droit à l'université de Varsovie, a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *De studio juris Polonici* (1806); *Jus polonicum* (1841).

BANDUCCI, orfévre et graveur italien, travaillait vers la fin du XVI^e siècle. On a de lui un *Saint Jérôme*, gravé au burin, d'après Louis Carrache.

BANDURE s. f. (ban-du-re). Bot. Nom donné au népenthès de Madagascar.

BANDURI (dom Anselme), bénédictin, né à Raguse vers 1670, mort à Paris en 1743. Fixé à Paris vers 1702, il devint bibliothécaire du duc d'Orléans et membre de l'académie des Inscriptions. Il a laissé : *Imperium orientale* (1711), ouvrage important sur l'histoire de Constantinople, et qui fait partie de la collection byzantine; *Numismata imperatorum romanorum* (1718), recueil estimé des médailles depuis Dèce jusqu'au dernier Paléologue, précédé d'une bibliographie de la matière. Tanini a joint à ce recueil un supplément publié à Rome en 1791. On a prétendu que de la Barre, membre de l'Académie des inscriptions, avait eu une part assez importante à la composition des ouvrages de dom Banduri. On a prétendu aussi, avec moins de vraisemblance, que ce savant était le fils naturel du grand-duc de Toscane, son protecteur. Mais cette assertion tombe d'elle-même s'il est vrai, comme d'autres l'affirment, que ce fut D. Bernard de Montfaucon qui fit connaître et qui recommanda Banduri au grand-duc.

BANDUSIE s. f. (ban-du-zî). Fontaine du pays sabin, près de laquelle Horace avait une maison de campagne, et qu'il aimait à rappeler.

BANEÇON s. m. (ba-ne-son). Sorte de panier, de corbeille.

BANÉE ou **BANIE** s. f. (ba-né, ba-nî — rad. *ban*). Féod. Droit de ban. Syn. de *banalité*.

BANEL (Pierre), général français, né à Lectoure (Gers) en 1766, mort en 1796. Il se distingua de la manière la plus brillante à l'armée des Pyrénées jusqu'en 1795, passa à l'armée d'Italie et fut tué à l'attaque du château de Cossoria. Son nom est inscrit sur les tables de bronze de Versailles.

BANER, BANIER ou **BANNER** (Jean-Gustavson), général suédois, né en 1595, ami et compagnon d'armes de Gustave-Adolphe, qu'il accompagna dans ses guerres contre les Polonais et en Allemagne. Il contribua puissamment à la victoire de Leipzig (1631), prit Magdebourg et fut blessé à la bataille de Nuremberg. Après la mort de Gustave-Adolphe, il gagna sur les impériaux et les Saxons réunis la bataille de Wittstoch (1636), battit encore les Saxons à Chemnitz (1639), puis Piccolomini, échoua devant Ratisbonne (1641), et mourut la même année à Halberstadt. L'armée suédoise perdit en lui son meilleur général. Ses succès et ses talents lui avaient mérité le surnom de *second Gustave*.

BANERJEA, orientaliste anglais contemporain, professeur au Bishop's college, à Calcutta, auteur d'un ouvrage important, intitulé : *Dialogues sur la philosophie indoue, y compris le nyaya, le sankhya, le vedant, suivis d'une discussion sur l'autorité des Védas*. Les critiques anglais présentent ce livre comme étant écrit de main de maître; son auteur, qui est parfaitement au courant de son sujet, aurait su à la fois combiner le talent de l'écrivain et celui du professeur. Dans les pages consacrées aux origines de la philosophie et de la théologie indoues, M. Banerjea s'écarte de plusieurs opinions reçues sur les dates assignées aux diverses compositions védiques. Les citations considérables qu'il donne de ces diverses compositions, à l'appui de ses opinions, rendent son livre très-intéressant. La science a déjà classé M. Banerjea au rang des orientalistes les plus autorisés.

BANES (Dominique), théologien espagnol, né à Valladolid en 1527, mort en 1604. Il entra dans l'ordre des dominicains et professa la théologie pendant plus de trente-deux ans à Avila (où il fut pendant huit ans le confesseur de sainte Thérèse), à Valladolid, à Salamanque et en d'autres villes de la Péninsule. On a de lui de nombreux ouvrages de théologie, des commentaires sur Aristote, sur saint Thomas, etc.

BANEUX, corniste français, né à Paris en 1795, mort en 1854. Elève de Dauprat pour le cor, au Conservatoire de Paris, il entra à l'orchestre du Gymnase dramatique comme premier cor, et passa de là à l'orchestre de l'Opéra-Comique, où il fut nommé *cor solo* en 1837. Baneux exerça les fonctions de professeur de cor au Gymnase militaire, pendant toute la durée de cette institution.

BANEUX (Mathieu-Gustave), corniste français, fils du précédent, né à Paris en 1825. Il fut admis au Conservatoire en 1836, reçut les leçons de Dauprat pour le cor, et remporta le premier prix en 1840. Engagé comme premier cor à l'Opéra-Comique, il fit, pendant plusieurs années, partie de l'orchestre de ce théâtre, puis se démit de son emploi et se mit à voyager pour donner des concerts. Après la mort de son père, il rentra à l'Opéra-Comique en qualité de *cor solo*. L'éditeur Richault a publié de lui des variations pour cor et orchestre, sur un thème favori d'*I Capuletti*.

BANEZA (LA), petite ville d'Espagne, ch.-l. de juridiction civile, province et à 46 kil. S.-O. de Léon, sur la rive droite de l'Orbigo; 3,500 h.

BANFF, ville et port d'Ecosse, ch.-l. du comté de son nom, à l'embouchure du Doveron, à 205 kil. N.-O. d'Edimbourg; 3,000 hab. Commerce d'exportation de grains, salaisons, bétail; ruines d'un ancien château royal. ‖ BANFF (comté de), province administrative d'Ecosse, comprise entre la mer au N., les comtés d'Elgin et d'Inverness à l'O., d'Aberdeen au S. et à l'E.; 50,000 hab.; villes principales Banff, Cullen et Portsoy. Pays montagneux, excepté sur la côte, mais fertile en pâturages; l'élevage du gros bétail et la pêche font la principale occupation des habitants.

BANFI (Jules), musicien italien, mort vers 1670. Pris en mer par des corsaires tunisiens, il gagna la faveur du bey par son talent sur le luth, étudia pendant sa captivité la fortification et l'artillerie, obtint dans la suite de passer en Espagne, où il devint lieutenant général sans cesser de s'occuper de musique. On a de lui un traité estimé, le *Maître de guitare* (Milan, 1653).

BANFI (Jean, baron DE), officier hongrois, né en 1816, servit avec distinction dans divers régiments avant 1848, remplit pendant la révolution les fonctions de major dans un des bataillons de l'armée de Bem, dont il fut un des officiers les plus audacieux et les plus habiles, mais fut forcé, par raison de santé, de résigner son commandement avant la fin de la guerre de l'indépendance.

BANFIELD (Charles-Thomas), économiste anglais, né à Londres vers la fin du siècle dernier. Après avoir fait l'éducation du roi Louis II, de Bavière, il revint en Angleterre, où, pendant onze ans, de 1844 à 1855, il professa l'économie politique à l'université de Cambridge. Il fut nommé secrétaire du conseil privé de la reine, en 1846, par la recommandation de sir Robert Peel. Outre de nombreux articles publiés dans le *Mining journal* (journal des mines) et dans le *Statistical companion* (annuaire statistique) de M. Weld, il a fait paraître, sous le titre d'*Organisation de l'industrie*, ses leçons sur l'économie politique. Cet ouvrage, profondément empreint des idées libérales et démocratiques, et où l'on trouve une réfutation de la célèbre doctrine de Malthus, a eu plusieurs éditions en Angleterre, et a été traduit en français par M. Em. Thomas. Cette traduction fait partie de la *Collection des économistes contemporains* (1851, in-8°).

BANG s. m. (bangh). Bot. Palmier d'Afrique dont le fruit fournit aux nègres une sorte de vin rouge.

BANG s. m. ou **BANGHE** et **BANGUE** s. f. (bangh, ban-ghe). Bot. Nom vulgaire du chanvre de l'Inde, avec lequel on prépare le *haschich* (V. CHANVRE, HASCHICH.) On l'appelle BAKKA dans quelques localités.

BANG, ville de l'Indoustan, dans l'ancienne province de Malwah, à 232 kil. N.-E. de Surate, sur un affluent de la Nerbudda; 5,000 h. Hauts fourneaux et fonderies; jadis ville très-importante. Célèbre par ses temples souterrains du culte de Bouddha; ces temples, au nombre de cinq, sont creusés dans les flancs d'une montagne, contre-fort des monts Vindhya.

BANG ou **BANNG** (Jérôme), orfévre et graveur allemand, né en 1553, mort en 1630. Il a travaillé à Nuremberg. On a de lui des *Motifs d'ornements*, des *Amours avec des instruments de guerre*, etc., gravés au burin et au maillet.

BANG ou **BANGIUS** (Thomas), philologue danois, né dans l'île de Fionie en 1600, mort en 1661. Il professa l'hébreu, puis la théologie à Copenhague. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages remplis d'érudition; mais ce sont pour la plupart des thèses et des programmes qui n'offrent plus un grand intérêt. Nous citerons seulement : *Exercitationes philologico-philosophicæ, quibus materia de ortu et progressu litterarum ex intimis et genuinis suis principiis pertractatur* (1691). Dans cet ouvrage curieux, l'auteur recherche l'origine des lettres, des signes astronomiques et des caractères cabalistiques.

BANG ou **BANGIUS** (Pierre), théologien suédois, né en 1633, mort en 1696, l'année même où il fut nommé évêque de Wibourg. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Priscorum Sueo-Gothorum ecclesiæ, seu Historia ecclesiastica de priscis Sueo-Gothicæ terræ colonis* (1675); *Traité de chronologie sacrée*.

BANG (Niel-Frédéric), philologue danois, vivait dans la première moitié du XVIII^e siècle. Il a donné une *Grammaire de la langue française*, une *Grammaire italienne*, des traductions et divers autres écrits.

BANG (Frédéric-Louis), médecin danois, né dans l'île de Seeland en 1747, mort en 1820. Il était médecin de l'hôpital Frédéric, à Copenhague, et professeur à l'université. En 1807, lors du bombardement de Copenhague par les Anglais, sa maison, sa bibliothèque et ses manuscrits furent incendiés. Il reste de lui : *Selecta diarii nosocomii Fredericiani Hafniensis;* c'est le recueil des faits cliniques qu'il a observés dans son hôpital, de 1782 à 1807; *Praxis medica systematice exposita* (1789), traité de médecine pratique basé sur vingt mille observations recueillies dans l'ouvrage précédent. On a aussi de lui quelques ouvrages ascétiques.

BANGALORE, ville forte de l'Indoustan, dans le Maïssour; citadelle avec un beau palais de Tippoo-Saëb; 60,000 hab. Soieries et tissus de coton très-estimés; climat d'une douceur remarquable.

BANGASSI, ville de la Sénégambie, capitale du royaume de Fouladougou, à 212 kil. S.-E. de Benaoum, par 13° 15′ lat. N. et 8° 50′ long. O.; place forte.

BANGE s. f. (ban-je). Comm. Etoffe que l'on fabrique en Bourgogne.

— Bot. Palmier des Philippines, qui paraît être le même que le banca.

BANGEMER s. m. (ban-je-mèr). Comm. Sorte de camelot façonné.

BANGHE. V. BANG.

BANGI s. m. (ban-ji). Bot. Arbrisseau lactescent, qui croît aux îles Philippines. Ses fruits sont comestibles, et ses graines vénéneuses. Sa place dans la classification n'est pas encore bien déterminée; on pense toutefois qu'il est voisin des strychnus.

BANGIE ou **BANGIELLE** s. f. (ban-jî, ban-ji-è-le — de *Bang*, nom d'homme). Bot. Genre d'algues, de la tribu des oscillaires, dont presque toutes les espèces sont marines. L'une d'elles, cependant, croît dans les ruisseaux de l'Europe.

BANGKOK. V. BANKOK.

BANGON s. m. (ban-gon). Art vét. Tumeur qui pousse sous la ganache du mouton.

BANGONAT s. m. (ban-go-na). Ornith. Fauvette rousse.

BANGOR, ville d'Angleterre, pays de Galles, comté et à 15 kil. N.-E. de Caernarvon, sur la baie de Beaumaris; 7,500 hab. Bains de mer très-fréquentés; remarquable pont suspendu du Menai, qui unit l'île d'Anglesey à la Grande-Bretagne; cathédrale ornée d'anciens monuments et fondée en 525. ‖ Ville d'Irlande, comté de Down, à 19 kil. N.-E. de Belfast; petit port sur le canal du Nord; 9,300 hab. Pêche active, restes d'une vieille abbaye détruite par les Danois. ‖ Ville des Etats-Unis d'Amérique (Maine), avec un bon port sur le Penobscot; 14,500 hab. Grand entrepôt de bois de charpente, construction de vaisseaux.

BANGUE. V. BANG.

BANIAHBOU s. m. (ba-ni-â-bou). Ornith. Espèce de grive qui vit en Chine et au Bengale : *Les* BANIAHBOUS *de la Chine ont un trait blanc de chaque côté de la tête.* (Buff.)

BANIAN s. m. (ba-ni-an). Membre d'une classe des Indes orientales : *Ce n'est pas grand chose de bon : un pauvre diable sans asile, un* BANIAN. (Gér. de Nerv.) *Des* BANIANS *de Visapour tuèrent l'éléphant d'un rajah, sous prétexte qu'ils chassaient au tigre.* (Ourliac.)

— Comm. Officier de la marine de l'Etat, qui fait le commerce, contrairement aux règlements.

— **Encycl.** On appelle *banians*, dans les Indes, les marchands qui voyagent à l'étranger dans un but de négoce. Le mot *banian* est une altération du terme sanscrit *banik* ou *banidj*, qui signifie littéralement un marchand, un négociant. La terminaison *an* nous semble être tout simplement celle du pluriel persan. De très-bonne heure, nous retrouvons les *banians* mentionnés dans différentes parties de l'Orient. Déjà, du temps de Marco-Polo, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans son excellente relation de voyage, la grande foire de Tébriz était fréquentée par des marchands indiens, et de nombreux vaisseaux chargés d'épices et d'aromates se rendaient directement des Indes à Aden. C'est de là que les marchandises étaient transportées dans la basse Egypte, à Alexandrie, en passant par la mer Rouge, le Nil et le Caire. De très-bonne heure aussi, ces marchands indiens entrèrent en relations commerciales avec les côtes orientales de l'Afrique. Vasco de Gama les y rencontra, en effet, lors de son premier voyage, et il est assez vraisemblable que leurs renseignements ne contribuèrent pas peu à montrer aux Portugais la nouvelle route des Indes. En 1765, il y avait à Chiraz une vingtaine de marchands indiens, et l'on se proposait d'y bâtir un autre caravansérail, afin de les y attirer en plus grand nombre. Niebuhr nous apprend qu'on trouve des *banians* établis au nord et à l'est d'Astrakhan. Les *banians* ne constituent pas aux Indes, comme on le croit trop généralement, une caste spéciale, distincte des autres. Cependant, ils forment sinon une caste, du moins une classe particulière, et portent un costume très-pittoresque qui leur imprime un cachet d'individualité incontestable. Ils sont, en outre, très-rigoureux observateurs des prescriptions de leur religion, qui n'est pas, comme on l'a cru également à tort, une religion à part. Ainsi, même dans les traversées les plus pénibles, ils refusent absolument de manger de la viande aussi, les matelots anglais, qui connaissent bien cette coutume, ont-ils l'habitude d'appeler plaisamment les jours où on leur fait faire maigre, *banians days* (jours des *banians*).

On a assez justement comparé les *banians*, à cause du monopole commercial qu'ils exercent, aux Arméniens de l'Orient et aux juifs de l'Europe. Il faut cependant reconnaître qu'ils se distinguent de ces deux races âpres au gain, par une grande probité et même par une certaine générosité dans leurs transactions commerciales. Actuellement les *banians*, qui font surtout le négoce en gros, ont des relations très-étendues dans l'Asie centrale et jusqu'aux frontières de la Russie, du Tibet et de la Chine.

BANIAN s. m. (ba-ni-an). Bot. Espèce de figuier, qui croît aux Indes orientales, et qu'on appelle aussi ARBRE DES BANIANS et FIGUIER DES BANIANS : *L'homme trouve encore des appartements entiers de verdure sous les*

arcades du FIGUIER DES BANIANS. (B. de St-P.) *Il arrive souvent que les oiseaux viennent déposer sur un palmier, le* borassus flabelliformis, *des graines du* FIGUIER DES BANIANS; *celles-ci y germent alors, des racines se développent, et de nouveaux individus arrivent à entourer complétement le palmier.* (Gouas.)

Les *banians* touffus par le brame adorés.
C. DELAVIGNE.

— **Encycl.** Le *banian* est le *ficus indica* de Linné, de la famille des artocarpées. Il est répandu dans l'Inde et dans toute l'Océanie. Cet arbre présente, dans son mode de végétation, des particularités remarquables. Ses longues branches s'étendent horizontalement; il en sort des racines aériennes qui descendent peu à peu vers le sol, finissent par s'y implanter et par produire comme de nouveaux arbres, de telle sorte qu'un seul sujet peut, avec le temps, arriver à couvrir une étendue considérable et à simuler une petite forêt. A Nouka-Hiva, l'une des îles Marquises, M. Jouan a vu, près de la case du roi, un *banian* qui se compose de plus de cinquante troncs différents, de toutes les dimensions, pressés les uns contre les autres, et dont quelques-uns feraient, à eux seuls, des arbres respectables. L'ensemble a plus de 30 m. de tour. A plus de cent pas de l'arbre, on rencontre encore ses racines traçantes, semblables à de grosses branches. Les feuilles sont alternes, ovales, entières, assez petites, et les fruits ne dépassent pas le volume d'une noisette. « Rien, dit M. Jouan, n'est beau à voir comme ce figuier, au moment où il vient de renouveler son feuillage; sa cime couvre, comme un immense parasol d'un beau vert gai, une étendue de plus de 300 m. de circonférence. » Le bois de cet arbre est mou et sans usage; l'écorce des jeunes plants, soumise au rouissage et au battage, fournit une étoffe blanche assez résistante qui, pendant longtemps, a été à peu près le seul vêtement des insulaires. Les fruits sont recherchés seulement par les oiseaux, notamment par les tourterelles. Cet arbre, par son aspect singulier, a de bonne heure frappé l'imagination des Indiens; puis la légende est venue lui donner un caractère sacré et le rendre un objet de vénération publique. Brahma s'est, dit-on, reposé sous son ombrage. Aussi le *banian* joue-t-il dans l'Inde un rôle religieux. Il orne les cours des pagodes, et on élève des chapelles sous ses piliers naturels. Souvent même, dit-on, de pieux personnages établissent leur domicile au milieu de ses branches. » En Océanie, d'après le même auteur, on rencontre le *banian* dans les lieux de sépultures, dans ceux où l'on fait des sacrifices humains, et, en général, dans tous les endroits dont la redoutable interdiction du *tabou* défend l'approche au vulgaire. C'est peut-être le même arbre, ou plus probablement une espèce présentant un mode de végétation analogue, qui est appelé dans plusieurs localités *figuier maudit*, parce qu'il croît aux dépens de ses voisins, et que, si on ne l'arrêtait, il aurait bientôt détruit les arbres placés autour de lui.

BANIE s. f. V. BANÉE.

BANIER, général suédois. V. BANER.

BANIER (l'abbé Antoine), savant littérateur, membre de l'Académie des inscriptions, né à Dalet (Auvergne) en 1673, mort à Paris en 1741. On a de lui : *Explication historique des Fables*, ouvrage important, qu'il refondit entièrement à une troisième édition, sous ce titre : la *Mythologie et les Fables expliquées par l'histoire* (1738-1740). Il a aussi donné une traduction médiocre des *Métamorphoses d'Ovide*, souvent réimprimée, et une édition retouchée des *Cérémonies et coutumes religieuses des différents peuples du monde* (1741). Cette édition est moins estimée que celle d'Amsterdam (1735-1737), à cause des mutilations que Banier a fait subir à l'œuvre de Bernard, en voulant la rendre plus orthodoxe.

BANIÈRES, né à Toulouse vers le commencement du XVIII[e] siècle, fut successivement ecclésiastique, avocat, géomètre, soldat, poëte tragique, enfin comédien. On a prétendu qu'à la suite d'une série d'aventures, il fut passé par les armes pour avoir quitté son corps sans permission. Mais cette assertion est fort douteuse. Il a donné quelques tragédies, *Bélisaire*, la *Mort de Jules César*, etc., qui n'ont probablement jamais été imprimées. L'odyssée semi-burlesque de cet aventureux Gascon a fourni à M. Alex. Dumas le sujet de son roman *Olympe de Clèves*.

BANIM (John), romancier irlandais, né en 1800, mort en 1842. Dans ses compositions énergiques, il a peint avec d'autant plus de vérité l'asservissement et la misère de sa patrie, que lui-même vécut et mourut dans le plus affreux dénûment. Ses principaux ouvrages sont : *Tales of the O'Hara family* (1825-1827); *the Battle of the Boyne*, et *the Croppies* (1828), scènes de la guerre civile d'Irlande en 1798; *the Denounced* (1830), tableau des persécutions exercées contre les catholiques; *the Smuggler*, etc.

BANISTAN s. m. (ba-ni-stan). Pharm. Racine de Luçon, dans les Philippines, employée par les Espagnols contre l'asthme et la fièvre.

BANISTER (Jean), médecin anglais, né vers 1553, mort vers 1630. Ses ouvrages ont été longtemps consultés. Les principaux sont les suivants : *Traité de chirurgie* (1575); *Histoire anatomique de l'homme* (1578); *Antidôte chirurgical* (1589). — Son parent, Richard BANISTER, également médecin, s'occupa spécialement des maladies des yeux.

BANISTER (Jean), violoniste anglais et directeur de la chapelle de Charles II, roi d'Angleterre, né dans la paroisse de Saint-Gilles, près de Londres, en 1630, mort en 1676. Il avait, sous la direction de son père, acquis déjà un certain talent sur le violon, quand le roi d'Angleterre l'envoya en France pour qu'il perfectionnât ses études. Nommé, à son retour, membre de la chapelle royale, il fut bientôt destitué, pour avoir dit devant le roi que *les Français avaient, sur les violons, plus de talent que les Anglais.* C'est alors qu'il fonda chez lui des réunions musicales et une sorte d'école, qu'il qualifia superbement d'académie. Banister a composé un opéra de *Circé*, représenté à Londres en 1676, des airs détachés et quelques morceaux pour le violon. — Un de ses descendants, Henri BANISTER, se distingua sur le violoncelle, et il a composé un livre portant pour titre : *Musique domestique pour le riche*, ou *Plaidoyer en faveur des arts et de leurs progrès* (Londres, 1843).

BANISTER (Jean), missionnaire et botaniste anglais, mort vers 1689. Il séjourna longtemps en Amérique, étudia spécialement la flore de la Virginie, et périt d'une chute en recherchant des plantes sur des rochers escarpés. On a, de ce savant, divers travaux et mémoires relatifs aux plantes de la Virginie, dont il avait formé un vaste herbier qui a passé ensuite dans la collection Hans-Sloane. Petiver en a publié le catalogue. Houston a dédié à cet infortuné savant, sous le nom de *Banisteria*, un genre de plantes de la famille des malpighiacées.

BANISTÈRE s. f. (ba-ni-stè-re — de *Banister*, botaniste angl.). Bot. Genre de plantes de la famille des malpighiacées. ‖ On dit aussi BANISTÉRIE.

— **Encycl.** Le genre *banistère* renferme plus de cinquante espèces, arbrisseaux ou lianes, originaires des régions intertropicales de l'Amérique. Les feuilles sont opposées, à pétiole nul ou très-court, munies souvent, vers leur base, de deux glandes ou plus, et accompagnées de deux stipules courts et caducs, mais très-larges à leur base, au point de former quelquefois une sorte d'anneau autour de la branche. Les fleurs roses ou jaunes, plus rarement blanches, sont portées sur des pédicelles plus ou moins longs, articulés à leur base; elles sont en outre munies d'une bractée extérieure, située au-dessous de l'articulation, et de deux bractéoles placées un peu au-dessus.

BANISTÉRIÉ, ÉE adj. (ba-ni-sté-ri-é). Bot. Qui ressemble à une banistère.

— s. f. pl. Tribu de la famille des malpighiacées renfermant, d'après de Candolle, tous les genres à trois styles et à fruit ailé; et, d'après de Jussieu, seulement ceux dont l'aile sert de prolongement à la nervure dorsale du carpelle, quel que soit d'ailleurs le nombre des styles.

BANGKOK. V. BANKOK.

BANITAN s. m. (ba-ni-tan). Bot. Nom sous lequel on désigne un arbre des Philippines.

BANJERMASSING, BANDERMASSING ou **BENJERMASSING**, ville de la Malaisie, sur la côte S.-E. de Bornéo, près de l'embouchure du fleuve du même nom, ch.-l. de la résidence hollandaise; 7,000 hab. Commerce considérable avec la Chine; diamants, or, fer, poivre, nids d'hirondelles, etc.

BANJERMASSING, principale rivière de l'île de Bornéo, dans la Malaisie; elle sort d'un lac très-étendu, au pied d'une haute montagne, coule du N. au S., et, après avoir baigné la ville de Banjermassing, se jette dans la mer de Java; cours de 370 kil., navigable presque jusqu'à sa source.

BANJO s. m. (ban-jo). Sorte de guitare à long manche, en usage parmi les nègres d'Amérique : *Aux premiers sons du* BANJO, *relevés par des coups frappés en cadence sur un corps sonore quelconque, les danseurs se mettent en mouvement.* (O. Comettant.) *Les nègres pleurent et rient à la fois au son du* BANJO, *sorte de guitare à long manche, rendant des sons graves et mélancoliques, et dont ils jouent presque tous plus ou moins bien.* (O. Comettant.)

BANJOLÉE s. f. (ban-jo-lé). Bot. Genre de plantes peu connu, que l'on rapporte, avec quelque doute, à la famille des acanthacées.

BANKALAN, ville de la Malaisie hollandaise, dans l'île Madoura, sur la côte O. de l'île, à 18 kil. N. de l'île Sourabaya; cap. d'un petit Etat du même nom et vice-résidence hollandaise; port très-commerçant.

BANK-BAN, chef de parti hongrois, vivait dans la première moitié du XIII[e] siècle. Il fit la guerre au roi André II, dont il fit massacrer la femme Gertrude. Il fut vaincu et condamné à mort. Ces événements ont fourni le sujet de plusieurs œuvres dramatiques, et notamment du *Bank-Ban* de Katona, un des meilleurs drames de la littérature hongroise.

BANKERT (Joseph van Tappen), amiral hollandais, né à Flessingue vers 1590, mort en 1647. Issu d'une famille obscure, il s'engagea comme simple matelot, et parvint par son seul mérite au premier grade de la marine. Lors de la riche capture des galions espagnols, en 1622, il prit part, en qualité de vice-amiral, au combat qui eut lieu sous les ordres de Pierre Hein; puis il seconda puissamment la tentative faite par la Compagnie des Indes pour s'emparer de Fernambouc. En 1637, il livra un combat opiniâtre à sept vaisseaux sortis de Dunkerque, et il en prit trois. Après s'être conduit de la façon la plus brillante dans deux batailles navales livrées sous les ordres de l'amiral Tromp, l'une aux Dunkerquois (1638), l'autre aux Espagnols (1639). Bankert fut promu au grade d'amiral. Chargé en 1646 d'aller rétablir les affaires de la Compagnie des Indes dans le Brésil, il s'empara de l'île de Tagaripa, battit dans la baie de Tous-les-Saints la flotte portugaise, à laquelle il prit cinq vaisseaux, ayant à bord le vice-roi et l'amiral, et mourut d'une attaque d'apoplexie en retournant en Hollande.

BANKERT (Adrien), fils du précédent, né à Flessingue, mort à Middelbourg en 1684, suivit la carrière de son père, et ne tarda pas à se signaler par des actions d'éclat. Nommé vice-amiral en 1665, et lieutenant-amiral l'année suivante, il se distingua surtout par sa brillante conduite dans un combat naval livré aux Anglais en 1666. Son vaisseau étant sur le point de couler, il se jeta avec son équipage dans quelques bateaux, et, attaquant alors les Anglais, il parvint à sauver trois vaisseaux hollandais que ceux-ci avaient entourés. En 1672, il combattit pendant une journée entière contre les flottes combinées de l'Angleterre et de la France. Après avoir pris part, avec Ruyter, à trois combats livrés, avec un avantage marqué, contre la flotte française, il forma, en 1674, de concert avec Tromp et van Nees, le projet d'une descente sur la côte de France; mais cette tentative avorta et n'eut d'autre résultat que la capture de dix-neuf bâtiments, échoués près de l'île Noirmoutier.

BANKES (sir John), jurisconsulte anglais, né à Keswick en 1589, mort en 1644. Il devint, sous Charles I[er], président de la cour des plaids communs et conseiller privé, et demeura constamment fidèle à la cause royale pendant les guerres civiles. Son épouse elle-même déploya un grand caractère, en résistant dans son château de Corfe aux parlementaires qui l'assiégeaient, et où elle se maintint jusqu'à l'arrivée d'un secours. John Bankes a laissé quelques ouvrages de jurisprudence qui n'ont pas été imprimés.

BANKES (George), homme politique anglais, né en 1788, mort en 1856. Il remplit diverses fonctions importantes, devint secrétaire du comité des affaires des Indes, juge, avocat, général, et représenta longtemps le bourg de Corfe-castle à la chambre des Communes, où il siégeait dans les rangs des conservateurs. Il fut nommé, en 1852, conseiller privé de la couronne. Il a publié, d'après d'anciennes chroniques, l'*Histoire de Corfe-castle* (1853).

BANK-NOTE s. f. (ban-kno-te — mots angl. qui signif. littéralement *billet de banque*). Nom sous lequel les Anglais désignent leurs billets de banque : *Il tira de sa poche un paquet de* BANK-NOTES *et les alluma à la bougie.* (Mérimée.)

— **Encycl.** Sur le continent, on entend par ce mot, essentiellement anglais, mais importé dans le langage des affaires, les billets de circulation à vue et au porteur émis par les banques du Royaume-Uni, telles que la banque d'Angleterre, les banques de province (*Country Banks*) auxquelles l'acte de 1844 a maintenu leur privilége d'émission, et les banques d'Ecosse et d'Irlande, qui, en vertu des actes de 1845, ont conservé ce privilége.

Afin de lutter contre les contrefaçons des *bank-notes*, les banques anglaises ont fait bien des essais avant de trouver les procédés qui permettent aux *bank-notes* de se présenter au public sous une forme légère, durable et inaccessible à des imitations que le progrès des sciences physiques et des applications typographiques ou chalcographiques pourrait chaque jour rendre plus faciles.

Les premières planches servant à l'impression des billets de banque étaient de *cuivre;* mais l'usure de ce métal étant assez rapide, on substitua l'*acier* au cuivre (procédé Perkins et Heath). On est revenu aujourd'hui à l'emploi du cuivre, grâce aux dépôts électrotypiques que la *galvanoplastie* permet de faire sur un moule quelconque, et de multiplier ou renouveler à l'infini, sans détériorer en rien le modèle, conservé comme prototype. Le procédé Perkins, qui fut véritablement une invention de génie, consistait dans la série d'opérations suivantes : prendre une forte planche d'*acier*, dont la surface supérieure est *adoucie* par le recuit; graver sur cette surface les emblèmes, légendes, etc.; *durcir* de nouveau cette surface par une *trempe* convenable, et *transporter* par compression cette gravure en *creux* sur la surface convexe d'un cylindre d'acier non trempé, qui reproduit le dessin *en relief;* puis *durcir* par la trempe ce cylindre; et enfin *transporter* la gravure en saillie sur un nombre quelconque de planches d'*acier doux*, qu'il suffit de durcir ou de tremper pour les rendre propres à l'impression. Le *numérotage* des *bank-notes* a passé par des procédés très-remarquables. En 1809, Bramah débuta dans cette voie par un essai heureux, mais incomplet. En 1813, M. John Oldham inventa pour la banque d'Irlande une machine dont la progression numérique allait du chiffre 1 au chiffre 100,000. En 1819, M. Bryan Donkin imagina une machine à compter applicable au numérotage des *bank-notes*, et dont le jeu dépendait de la marche de roues à pignon, à rebord extérieur sur lequel des crans étaient pratiqués; de manière que la *première* roue comptait les *unités*, la *seconde* indiquait les *dizaines*, et ainsi de suite. Mais cette invention fut considérablement perfectionnée par M. Thomas Oldham, ingénieur de la banque d'Angleterre. En 1844, un particulier prit un brevet d'invention pour l'impression des *bank-notes;* cette impression comportait trois opérations : 1° tirage de *deux* dessins, l'un *régulier*, l'autre *irrégulier*, et gravés sur deux planches *différentes*, imprimés l'un avec une encre *visible*, l'autre avec une encre *secrète;* 2° impression de la vignette apparente sur le papier ainsi préparé. Ce système ne fut pas adopté par la banque d'Angleterre, et peut-être à tort. — Les faussaires ont fait aux billets de cette banque la guerre la plus active. De 1797 à 1817, on compte 870 poursuites criminelles pour ce genre de méfaits, et sur les 870 poursuites, il y eut 300 exécutions capitales. En six années, de 1812 à 1818, plus de cent mille billets faux furent arrêtés à la banque; il y avait des jours où l'on en présentait jusqu'à *cent.* La Société des Arts, émue du fait, nomma une commission d'enquête scientifique, et le Parlement fit de même; mais des 180 projets ou dessins combinés, qui furent soumis au comité, aucun ne fut pris en considération. — Jusqu'en 1855, les *bank-notes* furent produites d'après un système de procédés où étaient combinées les inventions de Perkins, Bramah, Oldham et Donkin. En 1855, M. Smee, chirurgien de la Banque, proposa aux administrateurs de remplacer les planches *à taille* par des planches *à relief*, afin d'accélérer l'impression. On fit des essais qui réussirent entre les mains des opérateurs de la banque, et qui ne réussiraient pas moins facilement entre les mains des faussaires. En effet, l'invention se réduit à prendre un modèle unique de la gravure du billet, ou le modèle de chaque partie distincte, sur lequel on fait un moule quelconque (gutta, gélatine, etc.), qui est employé directement à la production d'un cliché galvanoplastique, dont la multiplication est illimitée. Cette invention bien *vulgaire* est des plus malheureuses, qu'elle soit appliquée aux billets de banque ou aux timbres-poste. — L'*héliographie*, ou gravure chimique et impression en taille-douce sur *plaque daguerrienne*, peut porter un coup terrible aux billets de banque. La gravure *électro-dynamique* est aussi un adversaire redoutable contre lequel les banques publiques feront sagement de se prémunir.

Le moyen le plus efficace et le plus simple qu'ait encore employé la banque d'Angleterre pour empêcher la contrefaçon de ses *bank-notes*, a été d'en maintenir les coupures à un chiffre assez élevé pour que les porteurs fussent obligés de venir les échanger contre espèces, très-peu de temps après leur émission. A ce sujet, nous croyons bon de faire connaître pour la première fois au public français les explications données dans la commission d'enquête de 1857 par M. Weguelin, alors gouverneur de la banque d'Angleterre. « La banque, dit-il, fait très-souvent jusqu'à huit, neuf et dix millions de payements en un jour. Une très-grande partie de ces payements s'effectue en *bank-notes.* Toute *bank-note* qu'on rapporte à la banque d'Angleterre est annulée, et tous les « payements se font avec de nouvelles *bank-notes.* La moyenne des *bank-notes* ainsi journellement annulées est d'environ 28,000, parfois même elle s'élève jusqu'à 40,000. Les nouvelles *bank-notes* portent des numéros différents, et c'est là une grande garantie contre la contrefaçon. La plus grande partie des *bank-notes* qui sont en circulation sont neuves, leurs numéros se suivent; ce qui est une grande garantie pour les banquiers, qui ont ainsi, avec le numérotage et la date de l'émission, des moyens presque certains, en dehors des autres, de s'assurer de la sincérité des *bank-notes* qui passent entre leurs mains. »

La banque d'Angleterre s'est, jusqu'à présent, depuis la reprise des payements en espèces, refusée à abaisser la coupure de ses billets au-dessous de 5 livres sterling, parce que, suivant l'autorité de M. Weguelin, qui, du reste, ne faisait que répéter en cette circonstance tout ce qui, dans les autres enquêtes, avait déjà été dit par les précédents gouverneurs et directeurs de la banque, les opérations du commerce de détail doivent se faire avec des espèces métalliques et non avec du papier. « La banque d'Angleterre, disait encore M. Weguelin, pendant la dernière guerre, lorsque sa circulation de petites *bank-notes* de 1 et 2 livres était très-considérable, a souvent fait l'expérience qu'avec de telles coupures, il y avait plus de faux qu'avec des coupures plus fortes. Cela se conçoit; les *bank-notes* arrivent alors entre les mains d'une classe très-différente, qui n'est pas aussi intelligente, et qui ne sait pas aussi bien les distinguer. Des *bank-notes* de 1 ou 2 livres seraient aussi beaucoup plus difficiles à suivre; elles ne rentreraient pas aussi vite entre les mains des banquiers, et par suite dans les coffres de la banque, que le font les *bank-notes* actuelles. » C'est pour ces raisons que la banque a, jusqu'à présent, persisté à ne pas abaisser le chiffre de ses coupures au-dessous de 5 livres sterling. Les banques de province qui ont encore le privilége d'é-

mission ne peuvent pas non plus abaisser leurs coupures au-dessous de ce chiffre. Cette obligation leur a été imposée à la fin du siècle dernier, en 1777. Auparavant, les banques de province étaient complétement libres à cet égard, et Mac-Leod, dans son *Dictionnaire d'économie politique*, nous apprend, au mot BANK-NOTES, qu'on usait de cette faculté de faire du papier-monnaie jusqu'au point d'abaisser à 6 pence (62 centimes) le chiffre des coupures. A cette époque les *bank-notes* de la banque d'Angleterre, qui avaient commencé par être de 20 livres, étaient encore de 10 livres, au minimum. L'émission des *bank-notes* de 5 livres ne commença qu'en 1795, ainsi que nous l'apprend Francis dans son *Histoire de la banque d'Angleterre*. En Ecosse et en Irlande, les populations sont tellement familiarisées avec les *bank-notes* de 1 livre et 2 livres, que la loi n'y a pas touché. Mais la circulation de ces *bank-notes* est restreinte à l'Ecosse et à l'Irlande; cette restriction date de 1828, elle fut imposée par la loi, à la sollicitation de la banque et malgré les protestations très-vives des propriétaires fonciers et des fermiers des comtés limitrophes de l'Ecosse. « Accoutumés que nous sommes, disait une pétition, aux avantages de ces petits billets, nous voyons avec regret que le Parlement pense à nous en priver. Les sept huitièmes des fermages et loyers se payent en monnaie d'Ecosse, et, depuis soixante-dix ans, personne n'a rien perdu à ce mode de payement. » Malgré l'appui qu'un homme politique, qui devait plus tard jouer un assez grand rôle, sir James Graham, donna à cette protestation, la chambre n'en vota pas moins, à la majorité de 154 voix contre 45, l'interdiction en Angleterre de toute transaction monétaire avec ces billets, sous peine d'une amende de 5 à 10 livres sterling. »

Les *bank-notes* étaient en usage en Suède, en Danemark, à Hambourg, dans les villes hanséatiques, et à Amsterdam, avant de l'être en Angleterre. Molynes, qui voyagea dans ces pays au commencement du XVII^e siècle, entre, dans son ouvrage intitulé *Mercatoria lex*, dans de longs détails sur les *bank-notes*, et en recommande l'usage à ses compatriotes. Cinquante ans se passèrent avant qu'on suivît son conseil. Les premières *bank-notes* ne furent guère émises qu'en 1673, et, vingt ans après seulement, en 1694, le parlement passa le premier acte relatif aux formalités qui devaient en valider la transmission.

Selon Mac-Leod, c'est en Suède qu'on aurait fait, pour la première fois, usage des *bank-notes*.

BANKOK ou **BANGKOK**, ville de l'Indo-Chine, cap. du royaume de Siam, sur les deux rives du Meïnam, à 24 kil. de son embouchure dans le golfe de Siam, par 13° 40′ lat. N. et 98° 50′ long. E.; 350,000 hab., dont un tiers Chinois, Birmans ou Arabes, et le reste Siamois. Aucune route n'aboutit à cette ville; mais il s'y fait par eau un commerce immense; le Meïnam, qui la traverse, a 400 m. de largeur et assez de profondeur pour que les gros navires remontent sans difficulté jusqu'à Bankok. Les principaux articles de son commerce sont la laque, l'ivoire, le riz, le coton, les nids d'hirondelles, l'opium, la soie, les soieries, les nankins, etc.; c'est surtout avec la Chine, les possessions anglaises de l'Inde et les Etats-Unis qu'ont lieu les transactions commerciales. — Une partie de la ville est construite sur des radeaux au milieu du fleuve et forme une ville flottante, occupée surtout par la population active et commerçante. Ses constructions les plus remarquables sont : le palais, résidence du souverain, bâti sur une île entourée de hautes murailles, et le magnifique temple de Bouddha orné, dit-on, de 1,500 statues, dont quelques-unes colossales. Bankok n'est devenu la capitale du royaume qu'après la destruction de Yuthia ou Siam par les Birmans, en 1766.

BANKS, bourg des États-Unis d'Amérique, dans la Pensylvanie, à 15 kil. N.-O. de Mauch-Chunk; 3,000 hab. — Mines de charbon; castors assez nombreux aux environs.

BANKS, île du grand océan Pacifique, sur la côte occidentale de l'Amérique du Nord, entre l'île de la Reine-Charlotte et le continent, par 53° 40′ lat. N. et 132° 30′ long. O.; elle fut découverte, en 1820, par le capitaine Parry, qui en évalue la longueur à 100 kil., et la plus grande largeur à 8 kil. ‖ Nom d'un groupe d'îles qui fait partie de l'archipel des Nouvelles-Hébrides, dans l'Océanie; la plus grande de ces îles a un périmètre qui ne dépasse pas 45 kil.

BANKS (détroit de), situé en Océanie, entre la terre de Van-Diémen et la petite île déserte qui porte le nom de *Cap-Barren*, au S.-E. du détroit de Bass. ‖ Nom d'un autre détroit des régions polaires arctiques, entre l'île Melville et la terre de Banks.

BANKS (presqu'île de), langue de terre de la Nouvelle-Zélande, sur la côte orientale. Cette presqu'île, qui s'avance dans le Pacifique à une distance de 80 kil., a été, à tort, regardée comme une île par quelques auteurs.

BANKS (terre de), nom d'une île très-vaste et encore mal explorée de l'océan Glacial arctique, dans la partie la plus septentrionale de l'Amérique du Nord; cette terre, qui n'a pas moins de 300 kil. du N. au S. et de 180 kil. de l'O. à l'E, est séparée à l'E. de la terre du Prince-Albert par le détroit du Prince-de-Galles, et au N. de l'île Melville par le détroit de Banks.

BANKS (Jean), poëte tragique anglais, florissait à la fin du XVII^e siècle. Il a composé plusieurs tragédies dans le style emphatique du temps et qui eurent un succès de vogue. Voici les titres de quelques-unes de ces œuvres oubliées : *les Rois Rivaux* (1677); *la Destruction de Troie* (1679); *les Reines d'Albion* ou *la Mort de Marie, reine d'Ecosse* (1684); *Cyrus le Grand* (1696), etc.

BANKS (Jean), écrivain anglais, né à Sunning en 1709, mort en 1751. Il exerça tour à tour les professions de tisserand, de libraire et de relieur. Il est surtout connu comme écrivain par un *Examen critique de la vie d'Olivier Cromwell*, ouvrage célèbre en Angleterre, et qui a été souvent réimprimé.

BANKS (Thomas), sculpteur anglais, né en 1735, mort à Londres en 1805. Il commença en Angleterre l'étude du dessin et de la sculpture, et alla se perfectionner en Italie. Après quelques années de séjour à Rome, il revint dans son pays, rapportant avec lui une statue de l'*Amour*: ce morceau obtint de grands éloges et fut acheté par Catherine II, impératrice de Russie, qui le fit placer dans les jardins de Tsarkoe-Selo. De même que John Bacon, Banks traita avec plus de succès les figures isolées que les groupes : ses mausolées de Nelson et du capitaine Burgess, dans l'église Saint-Paul, sont des compositions assez médiocres. On cite, au contraire, comme des ouvrages d'une grande pureté de style : une statue de *Caractacus*, la *Chute d'un Titan* (marbre, appartenant à l'Académie royale), *Achille pleurant la perte de Briséis* (plâtre, appartenant à la British-Institution), *Thétis consolant Achille* (bas-relief en marbre à la National-Gallery), *Achille mettant son casque* (statuette en terre cuite, Collection de M. E. H. Corbould). Le mausolée de sir Eyre Coote, à Westminster, est encore une œuvre de mérite. Banks avait été reçu membre de l'Académie royale.

BANKS (sir Joseph), célèbre naturaliste anglais, né à Londres en 1743, mort en 1828. Sa famille était d'origine suédoise, et son aïeul avait exercé la médecine dans le comté de Lincoln, où son habileté généralement reconnue lui avait permis d'amasser une fortune considérable. Le jeune Banks étudia d'abord au collége de Harrow, puis au collége de Christ, à l'université d'Oxford. Il n'avait pas encore terminé ses études, lorsque la mort de son père, en 1761, vint le rendre maître de lui-même et d'une grande fortune. Au lieu de se livrer aux dissipations de son âge, il s'adonna tout entier à l'étude des sciences naturelles et surtout de la botanique. L'histoire naturelle, qui était restée jusqu'alors fort négligée, venait d'attirer subitement l'attention, grâce aux travaux de deux savants illustres, Buffon et Linné. Mais, malgré les descriptions éloquentes du premier et les ingénieuses classifications du second, il était facile de comprendre que, si les bases de la science étaient posées, on manquait encore de la plupart des éléments nécessaires pour la constituer d'une manière définitive. Des milliers d'êtres organiques ou inorganiques, répandus dans des contrées étrangères, étaient encore inconnus, et ce sont ces éléments épars qu'il importait de trouver, d'observer et de collectionner. C'est ce que comprit Joseph Banks, et il résolut de consacrer sa vie et sa fortune à cette grande œuvre. Après avoir passé deux ans à étudier les œuvres de Buffon et de Linné, à herboriser pour se former une collection aussi complète que possible des plantes que produit l'Angleterre, à enrichir sa bibliothèque de tous les livres relatifs à sa science favorite, il profita, en 1763, de l'offre que lui fit un de ses amis, capitaine de vaisseau, pour aller visiter les froides régions de Terre-Neuve et du Labrador. Il en rapporta une foule de produits différents de ceux que l'Europe connaissait, et en enrichit sa collection naissante. Encouragé par le succès de ce voyage, il demanda à faire partie de l'expédition qui fut envoyée, en 1768, sous le commandement du célèbre Jacques Cook, dans les mers du Sud. Cette expédition avait pour but d'observer le passage de Vénus sur le disque du soleil, et de poursuivre les découvertes faites dans cette région par Anson, Byron, Wallis et Carteret. Banks proposa de faire servir également ce voyage au progrès des sciences naturelles, et, sa demande ayant été accueillie, il consacra une partie de sa fortune à assurer la réussite de ses projets. Non-seulement il réunit tous les instruments et tous les appareils nécessaires aux observations physiques et à la conservation des objets divers qu'il voulait rapporter, mais encore il fit une provision considérable d'ustensiles et de produits divers, destinés à améliorer l'existence des sauvages qu'il allait visiter. Il prit pour compagnon de voyage le docteur suédois Solander, élève de Linné, fit embarquer avec lui deux peintres pour dessiner ce qu'il ne pourrait collectionner, un secrétaire, et enfin quatre domestiques qui devaient l'accompagner dans ses excursions. Quand tous ses préparatifs furent terminés, il s'embarqua sur l'*Endeavour*, qui quitta Plymouth le 26 août 1768. A peine nos voyageurs eurent-ils gagné le large, qu'ils voulurent utiliser les instruments dont ils s'étaient munis pour explorer les profondeurs de la mer, et ils en retirèrent des poissons, des crustacés, des mollusques, dont plusieurs étaient encore inconnus des savants. Arrivés à Madère, ils profitèrent de quelques jours de relâche pour visiter les curiosités naturelles de l'île, et recueillir des oiseaux, des insectes, des minéraux de toute nature. Partout où s'arrêtait le navire, ils saisissaient toutes les occasions possibles d'augmenter leur trésor de richesses naturelles, et quand le navire était en marche, ils s'occupaient à classer ces richesses et à en assurer la conservation. A Rio-Janeiro, dont le gouverneur ne pouvait comprendre que des hommes pussent entreprendre des excursions pénibles au milieu d'un pays presque désert, sans y être poussés par quelque dessein perfide, Banks et Solander coururent de graves dangers; mais rien ne pouvait arrêter leur désir de travailler pour la science, et ils rapportèrent une riche moisson de plantes et d'insectes. Toutes les îles de la baie de Rio furent visitées, ainsi que les côtes de la Patagonie, la Terre de Feu, Otaïti; partout Banks affronte mille périls, et partout sa fermeté, son activité merveilleuse surmontent les obstacles; il est venu pour tout observer, rien ne peut échapper à son observation. A Otaïti, il veut assister à une cérémonie funèbre; mais, pour cela, il faut se laisser peindre de noir de la tête aux pieds; il se fait peindre, et la crainte d'être reconnu malgré ce bizarre déguisement ne l'arrête pas. Il avait appris la langue du pays; il avait gagné la bienveillance des sauvages en leur donnant des instruments d'agriculture, des graines de plantes comestibles, et une foule d'autres objets qui leur plaisaient par leur nouveauté même; leur confiance en lui était si grande qu'ils le chargeaient quelquefois de décider leurs différends, et que, lorsqu'un vol avait été commis par l'un d'eux, le voleur, qu'il savait toujours découvrir, n'osait pas refuser de rendre ce qu'il avait pris. S'il ne fût ainsi rentré en possession du quart de cercle qui avait été adroitement enlevé par un insulaire, le but principal de l'expédition, l'observation du passage de Vénus, aurait été manqué. « Une seule fois, dit Cuvier dans son *Eloge de Banks*, il n'osa se faire rendre justice; mais ce fut lorsque la reine Obéréa, l'ayant logé trop près d'elle, lui fit, pendant la nuit, voler tous ses vêtements; et l'on conviendra qu'en pareille occurrence il n'eût pas été galant de trop insister sur son bon droit. »

L'*Endeavour* ayant remis à la voile relâcha à la Nouvelle-Zélande, puis à la Nouvelle-Hollande, dans une baie si abondante en végétaux qu'elle a reçu le nom de *Botany-Bay*. Sur la côte de la Nouvelle-Galles du Sud, le navire faillit être englouti, et cet accident fut surtout fatal à Banks, qui, pendant l'opération du radoub, perdit une partie des richesses si péniblement amassées. En suivant la côte nord du continent, il put heureusement en recueillir de nouvelles et trouva, entre autres, le kangourou, jusqu'alors inconnu des naturalistes. Après avoir visité la Nouvelle-Guinée, touché à Batavia, où Banks et Solander faillirent être victimes d'un climat meurtrier, côtoyé l'Afrique, doublé le cap de Bonne-Espérance et mouillé à Sainte-Hélène, l'*Endeavour* jeta l'ancre dans la Tamise, le 12 juin 1771. Les voyageurs se virent accueillis par les applaudissements unanimes, non-seulement de l'Angleterre, mais de toute l'Europe. Deux ans après, Banks voulut accompagner Cook dans un second voyage d'exploration; mais celui-ci, soit qu'il ne voulût point voir encore une fois le naturaliste partager la gloire du navigateur, soit qu'il craignît de se trouver gêné dans la liberté de ses manœuvres, accueillit assez mal la proposition et fit même détruire, sur son navire, les préparatifs que Banks y avait ordonnés. Banks renonça donc à accompagner Cook; mais bientôt après, il nolisait un bâtiment à ses frais et mettait à la voile en 1772, accompagné de son ami Solander et du docteur suédois Uno de Troïl. Après avoir visité l'île de Staffa, constaté sa singulière formation géologique et découvert sa grotte basaltique, devenue depuis lors si célèbre, Banks arriva en Islande. Là, il se livra d'abord à ses recherches ordinaires, et il étudia longtemps cette île si remarquable par ses geisers, ses amas de basalte, ses matières volcaniques, ses végétaux, etc.; puis les mœurs, la langue, la religion, la littérature du pays attirèrent aussi son attention. Il fit plus encore, il devint pour les Islandais un bienfaiteur; il attira l'attention du gouvernement danois sur les améliorations qu'on pouvait apporter à leur état social, et, pendant deux famines qui ravagèrent cette île, il fit venir, à ses frais, des cargaisons de blé. De retour en Angleterre, après ce voyage qui fut le dernier, il passa le reste de sa vie à coordonner les matériaux qu'il avait amassés, à vivre au milieu des savants et à correspondre avec les hommes les plus célèbres de l'Europe. La présidence de la Société royale de Londres étant venue à vaquer par suite de la démission de Pringle, il fut porté au fauteuil (1778), et, malgré une opposition passagère, réélu chaque année jusqu'à sa mort. Elevé à la dignité de baronnet en 1781, décoré de l'ordre du Bain en 1795, il fut, deux ans après, nommé conseiller d'État et membre du conseil privé; enfin, en 1802, l'Institut de France tint à honneur de s'associer cet homme éminent. Après avoir souffert cruellement de la goutte, dans les dernières années de sa vie, Banks mourut à l'âge de soixante-dix-sept ans, sans laisser de postérité. Les services que ce grand homme de bien a rendus à sa patrie, à l'humanité et aux sciences sont incalculables. Il dessécha les marais du comté de Lincoln, perfectionna les instruments de labourage, etc. L'Angleterre lui doit en partie la propriété de la Nouvelle-Galles du Sud. Après avoir amélioré le sort des sauvages, en leur communiquant quelques-uns de nos arts les plus utiles, il a introduit en Europe une foule de beaux arbustes qui ornent aujourd'hui nos jardins et nos promenades. La France lui doit la restitution des papiers concernant le voyage de La Pérouse et d'Entrecasteaux. Ajoutons enfin, comme un des traits les plus saillants de ce beau caractère, qu'il mit son riche cabinet d'histoire naturelle et sa bibliothèque, en quelque sorte, à la disposition du public. C'est avec une complaisance sans pareille qu'il communiquait aux savants les trésors scientifiques qu'il avait acquis au prix de tant de sacrifices et de tant de dangers, et dont Broussonnet, Goertner, Wahl et tant d'autres naturalistes tirèrent un si grand parti. En mourant, il a légué au Musée britannique ses collections et sa riche bibliothèque d'histoire naturelle, dont Dryander avait dressé le *Catalogue* sous ses yeux (1796-1800). C'est un monument de bibliographie scientifique qui a été très-utile aux naturalistes. Les écrits de Banks consistent en quelques articles et mémoires insérés dans les *Transactions philosophiques* et autres recueils. Il a publié séparément un *Essai sur la grotte de Staffa* et un *Essai sur les causes des maladies des blés*. Cook a donné le nom de *Banks* à une île située au S.-E. de la Nouvelle-Zélande. Depuis, ce nom a été également donné à d'autres terres.

BANKS (Henry), historien politique anglais, mort en 1835, fut pendant plusieurs années membre du Parlement et conservateur du British-Museum. Il publia, en 1818, une *Histoire civile et constitutionnelle de Rome*, (2 vol. in-8°).

BANKS (Percival-Weldon), écrivain anglais, né en 1806, mort en 1850, fut inscrit au barreau anglais le 30 janvier 1835. Il écrivit, sous le pseudonyme de Morgan Rattler, dans le *Fraser's Magazine* et autres publications périodiques.

BANKS (Thomas-Christophe), généalogiste et antiquaire anglais, né en 1764, mort en 1854, a publié l'*Extinction des baronnies en Angleterre* (Londres, 3 vol. 1807-1809); l'*Histoire des familles de l'ancienne pairie d'Angleterre* (Londres, 1826), et divers ouvrages de généalogie.

BANKS (Nathaniel Prentiss), général américain, né à Waltham (Massachusetts) en 1816. D'une condition plus que modeste, il dut, au sortir de l'enfance, entrer dans la fabrique de coton où travaillaient ses parents. Doué d'une vive intelligence et d'un profond amour pour le travail, il s'instruisit tout seul, et si bien, qu'il put bientôt faire des lectures publiques, et qu'en 1842 il était, en qualité de rédacteur propriétaire, à la tête d'un journal. En véritable Américain, il se lança aussitôt dans l'arène politique. Il attira l'attention du président Polk, qui lui donna un emploi dans la douane de Boston, et, en 1849, il fut nommé membre de la chambre des représentants du Massachusetts. Appelé, en 1851, à la présidence de cette chambre, il fit preuve d'une remarquable aptitude à diriger les discussions parlementaires, et commença à jouer un rôle politique important. Après avoir siégé dans l'assemblée chargée de reviser la constitution de cet État, il fut envoyé, en 1852, au congrès des États-Unis, qui le choisit pour président (*speaker*) en 1854. Deux ans après, la confiance de ses concitoyens l'éleva à la première magistrature de son État natal. A la fin de son mandat comme gouverneur, Banks devint directeur de la compagnie du chemin de fer central de l'Illinois, compagnie qui a fourni aux armées américaines trois généraux : Mac-Clellan, Banks et Burnside.

Lorsque éclata, en 1861, la guerre de la sécession, Banks se prononça énergiquement en faveur du maintien de l'Union. Les officiers manquant à l'armée improvisée par le président Lincoln, Banks, à qui ses fonctions administratives avaient donné une certaine entente des affaires militaires, fut nommé d'emblée major général, grade qui équivaut à celui de général de division, et il reçut le commandement du cinquième corps de l'armée du Potomac. Le 23 mars 1861, il défit à Winchester le général séparatiste Jackson, puis il marcha sur Baltimore, qu'il mit en état de siége et occupa Harper's-Ferry au mois de juillet suivant. Mis, en 1862, à la tête de l'armée qui devait opérer dans la Shenandoah, il déploya une grande activité et remporta d'abord quelques avantages; mais, ayant été obligé de se séparer d'une partie de ses forces, qu'il envoyait au secours de Mac-Dowell, son corps d'armée essuya successivement, le 23 et le 24 mai, deux graves échecs à Front-Royal et à Winchester. Rejeté un instant par le général Jackson au delà du Potomac, il put néanmoins faire sa jonction avec les troupes de Mac-Dowell et de Frémont, et Pope prit le commandement de toutes ces forces. Le 9 août suivant, Banks livra avec son corps d'armée, à Cedar-mountain, un combat sanglant, mais indécis, contre Jackson. Bientôt après, il prenait une part très-active au conflit formidable des deux armées, d'abord sur le Rappahan-

nock, du 20 au 23 août, puis entre Warrenton et Manassas, où, pour la seconde fois, eut lieu une bataille de quatre jours, du 27 au 30 août. Les confédérés ayant passé le Potomac, Mac-Clellan reforma une armée pour couvrir la capitale de l'Union, et Banks fut chargé de la défense de l'enceinte fortifiée qui couvre Washington. Après avoir assisté, au mois de septembre, aux batailles d'Hagerstown et d'Antiétam, il fut nommé, en décembre 1862, commandant de la Louisiane, et il alla remplacer, à la Nouvelle-Orléans, le général Butler, de sinistre mémoire.

Le 21 novembre 1863, il s'empara, après un long et pénible siége, de Port-Hudson, sur le Mississipi, puis se rendit successivement maître de Brownsville et du fort Brown sur le Rio-Grande. Lorsque le littoral tout entier eut fait sa soumission, Banks déposa l'épée, et, depuis lors, il s'est occupé activement de réorganiser, au profit de l'Union, le gouvernement civil de la Louisiane.

BANKSIE s. f. (ban-ksî — du nom de *Banks*, célèbre naturaliste anglais). Bot. Genre de la famille des protéacées, comprenant une trentaine d'espèces d'arbrisseaux qui croissent en Australie, et qu'on cultive dans nos serres : *La* BANKSIE *à feuilles en scie est un arbuste à fleurs jaunâtres, dont les fruits réunis forment un cône assez semblable à celui des pins.* (Lemaire.)

BANKSIÉES s. f. pl. (ban-ksi-é — rad. *banksie*). Bot. Tribu de la famille des protéacées, ayant pour type le genre banksie.

BANKSIEN s. m. (ban-ksi-ain — de *Banks*, naturaliste). Ornith. Syn. de *calyptorhynque.*

BANKSIENNE adj. f. (ban-ksi-è-ne — du nom du naturaliste *Banks*). Ichthyol. Dénomination spécifique d'une sorte de raie : *La raie* BANKSIENNE.

BANLIEUE s. f. (ban-lieu — rad. *ban* et *lieue* ressort du ban seigneurial). Territoire qui entoure une grande ville et qui en dépend : *Les principales anciennes* BANLIEUES *de Paris étaient Montmartre, Belleville, Charonne, Bercy, Montparnasse, Grenelle, Passy, Neuilly et Batignolles. Les trois derniers rois d'Espagne n'étaient jamais sortis de la* BANLIEUE *de Madrid.* (St-Sim.) *Le paysan loge en ville et laboure la* BANLIEUE. (P.-L. Courier.) *La population de la* BANLIEUE *de Paris se plaint de subir les charges de l'annexion sans en avoir les avantages.* (T. Delord.)

— Féod. Etendue de pays soumise à la juridiction d'une ville ou d'un seigneur, et dans laquelle le juge de la ville ou du seigneur avait le droit de faire les bans ou proclamations reconnues par les chartes ou la coutume : *La* BANLIEUE *était ainsi appelée parce qu'elle comprenait ordinairement le terrain qui entourait le chef-lieu de la juridiction jusqu'à une lieue environ de distance; mais, dans une foule de localités, elle était ou plus grande ou plus petite. La* BANLIEUE *du monastère, du chapitre. Les routiers dévastèrent la* BANLIEUE *du château. La* BANLIEUE *de Paris avait plus de deux lieues aux environs. On comptait vingt-neuf paroisses dans la* BANLIEUE *de Rouen.*

— Amende encourue par celui qui commettait un délit dans la banlieue.

BANN, fleuve de l'Irlande septentrionale, prend sa source dans le comté de Down, traverse le lac Neagh, qui le divise en haut Bann et bas Bann, et se jette dans l'océan Atlantique, à 6 kil. au-dessous de Coleraine, dans le comté de Londonderry, après un cours de 105 kil.

BANNAGE s. m. (ba-na-je — rad. *ban*). Féod. Juridiction seigneuriale, étendue du ban du seigneur.

BANNAKER (Benjamin), astronome américain, né à Maryland, en 1734, mort en 1807. Il était de race nègre et fut longtemps esclave, étudia seul avec une persévérance opiniâtre et parvint à acquérir des connaissances profondes en mathématiques et en astronomie. Outre des *Ephémérides astronomiques*, il a laissé plusieurs traités, qui ont été publiés depuis.

BANNALEC, ch.-l. de cant. (Finistère), arrond. de Quimperlé ; pop. aggl. 547 hab. — pop. tot. 4,313 hab.

BANNARD (ba-nar — rad. *ban*). Féod. Garde d'une terre, d'une communauté, établi pour veiller sur les fruits de la campagne, sur les pacages et les vaines pâtures des bestiaux. C'était une sorte de messier qu'on trouvait, sous le régime féodal, dans le comté de Bourgogne et dans le duché de Lorraine.

BANNASSE s. f. (ba-na-ce — rad. *banne*). Techn. Civière à transporter les cendres des salines. ‖ Panier dans lequel on porte le suif des savonneries. On l'appelle aussi BANATTE et BANNATTE.

BANNASSON, capitale du royaume nègre d'Akim, dans la Guinée supérieure, sur la rive droite de la Bossempra, à 85 kil. S.-E. de Koumassa. Commerce d'ivoire et de poudre d'or.

BANNAT. V. BANAT.

BANNBRIDGE, petite ville et paroisse d'Irlande, comté de Down, sur le Bann, à 96 kil. N. de Dublin, 2,000 hab. Commerce de toiles.

BANNE s. f. (ba-ne — du celt. *benn*, voiture). Grande manne d'osier : *La troisième mule était chargée de* BANNES *neuves.* (G. Sand.)

— Grande toile qu'on étend au-dessus d'un bateau pour garantir l'équipage et les passagers. ‖ Grosse toile ou bâche dont on couvre les marchandises sur les voitures, ou lorsqu'elles restent déposées en plein air. ‖ Tente qu'on dispose au-dessus des portes des boutiques, pour s'y mettre à l'abri du soleil. L'établissement des bannes au-devant des maisons est soumis aux règlements de l'autorité municipale, en tout ce qui concerne leur hauteur, leur saillie sur la voie publique, leur agencement, etc. — C'est ce qui résulte de l'art. 3, tit. XI de la loi des 16-24 août 1790, qui confie « à la vigilance et à l'autorité des corps municipaux... tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques... »

— Tombereau pour transporter du charbon, du fumier ou des déblais.

— Vaisseau de bois pour recueillir le vin sous le pressoir.

— Pêch. Flue ou nappe du tramail.

BANNE, comm. du dép. de l'Ardèche, arrond. de Largentière; pop. aggl. 551 hab. — pop. tot. 2091 hab. Houille, vins très-estimés.

BANNEAU s. m. (ba-no — dimin. de *banne*). Techn. Petit tombereau traîné par des hommes, et particulièrement employé dans les salines. ‖ On dit aussi BENNEAU. ‖ Petite banne d'osier. ‖ Tonneau du vinaigrier ambulant. ‖ Vaisseau de bois à mesurer et transporter les grains, les vendanges et certains fruits.

BANNÉ, ÉE (ba-né) part. pass. du v. Banner. Couvert d'une banne : *Une voiture* BANNÉE. *Un bateau* BANNÉ.

BANNÉE s. f. (ba-né — rad. *ban*). Féod. Obligation, corrélative au droit de banalité, de fréquenter le moulin, le four, le pressoir du seigneur. ‖ Droit de banalité, droit pour le seigneur de faire venir les hommes de sa seigneurie au four banal et autres établissements banaux. On disait aussi DROIT DE BANALITÉ.

BANNELIER (Jean), jurisconsulte français, né à Dijon en 1683, mort en 1766. Avocat, puis professeur et doyen de la faculté de droit de sa ville natale, il en était l'oracle pour toutes les questions judiciaires, et ses décisions faisaient autorité dans les tribunaux. Son ouvrage le plus important a pour titre : *Observations sur la coutume de Bourgogne.* Une rue de Dijon a pris le nom de Bannelier.

BANNELLE s. f. (ba-nè-le — dimin. de *banne*). Techn. Panier pour contenir des bouchons.

BANNER v. a. ou tr. (ba-né — rad. *banne*, dans le sens de toile). Couvrir d'une banne, d'une toile.

BANNER, général suédois. V. BANER.

BANNERESSE s. f. (ba-ne-rè-se — rad. *banneret*). Femme d'un banneret.

BANNERET s. m. (ba-ne-rè — rad. *bannière*). Féod. Seigneur qui comptait un nombre suffisant de vassaux pour lever une bannière, sous laquelle ils devaient se ranger et l'accompagner à la guerre : *La distinction de ces* BANNERETS *consistait à porter une bannière carrée au haut de leur lance.* (Lacurne Ste-Palaye.) *Un des* BANNERETS *du Saint-Empire vint au pied de la muraille lire la sentence d'excommunication.* (V. Hugo.)

— Adjectiv. *Chevalier banneret*, Celui qui avait déjà porté bannière dans un combat antérieur : *La maîtresse du logis était femme ou veuve d'un* CHEVALIER BANNERET. (V. Hugo). *Le duc faisait payer ponctuellement la solde des* CHEVALIERS BANNERETS *qui n'avaient pas assez de vassaux et d'argent pour lever bannière.* (De Barante.) ‖ *Baron banneret*, Celui qui s'était illustré par une longue suite d'exploits comme chevalier banneret.

— Dr. féod. Juge établi par le seigneur dans les pays de droit écrit.

— Hist. Chef de quartier dans la ville de Rome, vers la fin du XIVe siècle.

— Blas. Vol peint en bannière et placé sur le cimier.

— **Encycl.** Nul ne pouvait lever bannière en bataille s'il n'avait au moins cinquante hommes d'armes. Le vassal qui avait sous lui assez d'arrière-vassaux pour former une compagnie pouvait également lever bannière ; mais il était commandé par le seigneur dominant. La distinction du *banneret* consistait à porter une bannière carrée au haut de la lance, tandis que la bannière des simples chevaliers était prolongée en deux cornettes ou pointes. On faisait un *banneret* sur le champ de bataille. Les hérauts d'armes, sur l'ordre du connétable ou des maréchaux, coupaient la queue du pennon du gentilhomme, et ce pennon, devenu bannière, donnait à son possesseur le titre de *banneret*. Les *chevaliers bannerets* n'apparaissent dans l'histoire que sous Philippe-Auguste; ils subsistèrent jusqu'à la création des compagnies d'ordonnance, par Charles VII. Tant qu'il exista des *bannerets*, le nombre de la cavalerie dans les armées s'exprima par celui des escadrons. Le *banneret* avait un rang supérieur au bachelier. On disait autrefois *Relever bannière* pour *Etre fait banneret*, et *Relever quelqu'un en bannière* pour le *Faire banneret.* Lorsqu'on voulait se moquer d'un *chevalier banneret*, on l'appelait, par dérision, le *chevalier au drapeau carré.* Le *banneret* avait le privilége d'avoir un cri d'armes, de manger à la table du roi, de porter la lance, le haubert, la double cotte de mailles, la cotte d'armes, l'or, le vair, l'hermine, le velours et l'écarlate. Il avait le droit de surmonter son château d'une girouette carrée, tandis que celle du simple bachelier était à pointe.

BANNERETTE s. f. (ba-ne-rè-te — rad. *bannière*). Petite bannière ou banderole. *Il y avait, aux fenêtres, portes et autres lieux des maisons, des* BANNERETTES *et écussons semés de fleurs de lis.* (A. de la Vigne.) ‖ V. mot.

BANNERIE s. f. (ba-ne-rî — rad. *bannier*). Office de bannier, de garde des vignes seigneuriales, dans la Bresse et le Dauphiné.

BANNERMAN (Alexandre), graveur anglais, né à Cambridge vers 1730, travaillait à Londres vers 1780. Il a gravé au burin des compositions historiques et des portraits, notamment : *Joseph interprétant les songes de l'échanson et du panetier*, d'après Ribera; la *Mort de saint Joseph*, d'après Velasquez; *Danse d'enfants*, d'après Le Nain; le portrait de Simon du Bois; celui de R. White, celui du major Lambert; et divers portraits d'artistes pour les *Anecdotes de peinture* de Walpole.

BANNETON s. m. (ba-ne-ton — rad. *banne*). Pêch. Sorte de coffre percé de petits trous, qu'on enfonce dans l'eau pour y conserver des poissons. ‖ On dit aussi BASCULE et BOUTIQUE.

— Techn. Petit panier sans anses, garni de toile à l'intérieur, sous lequel on fait lever le pain rond.

BANNETTE s. f. (ba-nè-te — dim. de *banne*, panier). Petite banne ou panier d'osier.

— Comm. Lot de cuirs mis en vente ensemble.

BANNETTE s. f. (ba-nè-te — du prov. *banno*, corne). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de haricot, ou mieux de dolic, dans le midi de la France. ‖ On l'appelle aussi HABINE et MONGETTE.

BANNI, IE (ba-ni) part. pass. du v. Bannir. Exilé, expulsé de sa patrie : *Les portes de la prison s'ouvrirent ; nous étions libres, mais* BANNIS *à perpétuité du royaume de Naples.* (Scribe.) ‖ Expulsé d'un pays quelconque :

> *Banni* de mon pays par le meurtre d'un père,
> *Banni* du monde entier par celui de ma mère.
> VOLTAIRE.

— Fig. Retranché, supprimé, écarté, évité : *Si la vertu et la bonne foy étaient* BANNIES *du reste de la terre, elles devraient se retrouver dans le cœur et dans la bouche des rois.* (Le roi Jean.) *De cestui monde seront* BANNIES, *foi, espérance et charité.* (Rabel.). *Le code de la lubricité doit être scrupuleusement* BANNI *de l'alcôve conjugale.* (Serrurier.) *La lumière* BANNIE *reviendra au jour des miséricordes.* (Ravignan.) *Au* XVIIIe *siècle, tous les accessoires de l'ancien orchestre sont* BANNIS (Vitet).

> Rappelez la vertu par leurs conseils *bannie.*
> CORNEILLE.

> Tout cérémonial est *banni* de ces lieux.
> C. D'HARLEVILLE.

> D'ici l'intrigue est à jamais *bannie.*
> BÉRANGER.

— Cout. anc. Mis en vente par voie de ban ou publication : *Epave* BANNIE. *Domaine* BANNI.

— s. m. : *Misérables* BANNIS, *enfants d'Eve, nous sommes ici relégués bien loin au séjour des misères.* (Boss.) *Voulez-vous déjouer les complots, tromper les intrigues, déconcerter les projets, ouvrez la porte à tous les* BANNIS. (Chateaub.)

> La vertu des *bannis* n'est souvent qu'artifice.
> CORNEILLE.

> Sur les pas d'un *banni* craignez-vous de marcher ?
> RACINE.

BANNIE s. f. (ba-nî — rad. *ban*). Féod. Action de publier un ban, de faire une proclamation, une annonce officielle et publique. ‖ *Droit de bannie*, Droit de vérifier une bannie. ‖ *Temps des bannies*, Temps de l'année où il était défendu de conduire le bétail sur les prairies.

BANNIER s. m. (ba-nié — rad. *ban*). Féod. Officier chargé de la publication des bans du seigneur. ‖ Individu soumis à la bannie ou obligation d'user des établissements banaux : *Les* BANNIERS *sont obligés de se servir du four banal.* (Trév.).

— Dans la Bresse et le Dauphiné, Garde des vignes qui dénonçait les maraudeurs et leur faisait payer l'amende ou ban.

BANNIER, IÈRE adj. (ba-nié, iè-re — rad. *ban*). S'est dit pour banal : *Moulin* BANNIER. *Taureau* BANNIER.

BANNIÈRE s. f. (ba-niè-re — Le gothique nous donne la forme primitive du mot bannière, *bandva* ou *bandvo*, qui, d'après M. Chevallet, a le sens de signe, d'enseigne, exactement comme le *signum* latin. L'isl. a fait de ce mot *baenda*; puis l'ancien haut allem. *fana* et *fano*, en transformant la douce *b* en l'aspirée *f*, et en supprimant le *d* final; l'allem., *fahne ;* l'angl.-sax., *fana.* L'espagn. et l'ital. se rapprochent plus de la forme primitive *bandva*, en ce qu'ils ont conservé l'articulation dentale, *bandera* et *bandiera.* Par une circonstance curieuse, mais qui se reproduit fréquemment dans l'histoire des langues, plusieurs idiomes germaniques nous ont emprunté à leur tour, et sous leur nouvelle forme, les termes qu'ils nous avaient prêtés ; ainsi de *bannière*, l'angl. a fait *banner ;* l'allem. *banner* et *panier* — remarquez la mutation du *b* en *p* — le holland. *banier*, etc.). Etendard qui sert de signe de ralliement aux troupes : *Couvert d'une armure, et la* BANNIÈRE *à la main, il marche à la tête de l'armée.* (De Barante.) *Ils avaient sous leurs ordres tous les cantons rangés autour de leurs* BANNIÈRES. (Alex. Dumas.) *Démétrius voulut qu'on lui présentât l'officier allemand qui portait la* BANNIÈRE *du bataillon contre lequel s'était brisée la charge impétueuse de ses hussards.* (Mérimée.)

— Par anal. Etendard d'une corporation : *Tous les corps de métiers défilèrent,* BANNIÈRES *en tête. Les voici ! c'est superbe à voir : les chefs des corporations avec leurs* BANNIÈRES, *un cortége magnifique, et de la musique.* (Scribe.) ‖ Etendard dont une paroisse ou une confrérie se fait précéder, aux processions : *La* BANNIÈRE *de la Vierge, de Saint-François. Lorsqu'on levait la sainte hostie, ils se tournaient vers leur* BANNIÈRE, *où Jésus-Christ est représenté, et non vers le saint sacrement pour l'adorer.* (Pasc.) *Les processions se battaient les unes contre les autres, pour l'honneur de leurs* BANNIÈRES. (Volt.) *On regarde la* BANNIÈRE *comme un souvenir du labarum de Constantin.* (Bachelet.)

> Illustre porte-croix, par qui notre *bannière*
> N'a jamais, en marchant, fait un pas en arrière.
> BOILEAU.

— Fam. Morceau d'étoffe qu'un tailleur prélève sur l'habit d'une pratique : *Ce tailleur avoit si bien accoutumé à faire la* BANNIÈRE, *qu'il ne se pouvoit garder d'en faire de toutes sortes de drap et de toutes couleurs.* (Desperriers.)

— Fig. Parti : *Cette odieuse* BANNIÈRE, *qu'on essaye de relever aujourd'hui avec une assurance si affligeante.* (Portalis.) *Marchez sous la* BANNIÈRE *à laquelle se rallient tous les cœurs honnêtes.* (Mme Necker.) *L'esprit de la liberté, bon et très-louable abstractivement, a été si mal dirigé en application, qu'il a rallié aux* BANNIÈRES *du despotisme ceux mêmes qui avaient penché pour la liberté.* (Fourier.)

> De Racine au combat l'un suivait la *bannière*,
> L'autre avait arboré l'étendard de Molière.
> C. DELAVIGNE.

— Ironiq. *La croix et la bannière*, Le comble des cérémonies, des formalités, des prières : *Il faut, pour l'amener ici,* LA CROIX ET LA BANNIÈRE. *On a encore besoin de* LA CROIX *et de* LA BANNIÈRE, *pour en obtenir.* (Balz.)

— *A bannière levée*, En hostilité ouverte : *Madame de Soubise fortifiait ainsi son crédit auprès de madame de Maintenon, qu'autrement elle eût eue contre elle* À BANNIÈRE LEVÉE. (St-Simon.)

— Prov. *Cent ans bannière, cent ans civière*, Après une longue opulence, une longue misère, la bannière étant autrefois le privilége exclusif de certains seigneurs appelés bannerets, et la civière un instrument des travaux les plus abjects. ‖ *Faire de pennon bannière*, Monter en grade, parce que le gentilhomme qu'on faisait banneret coupait son pennon pour lui donner la forme carrée de la bannière. ‖ Ces deux proverbes ont vieilli.

— Féod. Enseigne de forme carrée que le chevalier ou seigneur banneret avait droit de faire porter devant lui, en conduisant ses vassaux à la guerre : *La* BANNIÈRE *était carrée, de sorte que, quand on faisait un banneret, il suffisait de couper la queue de son pennon pour lui donner la forme carrée de la* BANNIÈRE. (Hancavy.) ‖ Ensemble des vassaux qui marchaient sous la bannière du seigneur. ‖ *Fief de bannière*, Fief de gentilhomme banneret. ‖ *Dame de grande bannière*, Femme d'un chevalier banneret.

— Cout. anc. *Chef de bannière*, Capitaine de quartier dans une ville.

— Hist. *Bannière de France*, Etendard qui accompagnait le roi de France lorsqu'il allait à la guerre : *La* BANNIÈRE DE FRANCE *fut d'abord la chape de Saint-Martin, qui fut ensuite remplacée par l'oriflamme.*

— Mar. Pavillon : *L'article 4 du traité de 1666 portant que les Français qui seront pris sous quelque* BANNIÈRE *que ce soit*... (Louis XIV). ‖ Pavillon servant de signal. ‖ *Bannière de partance*, Pavillon qui appelle l'équipage à bord pour un prochain départ. ‖ *Bannière de conseil*, Pavillon qui appelle les capitaines au conseil de l'amiral. ‖ *En bannière*, Le bord libre, et flottant au gré du vent : *Pavillon* EN BANNIÈRE. *Un coup de vent mit la grande voile* EN BANNIÈRE. *Mettre le perroquet* EN BANNIÈRE *pour faire un signal.* ‖ *Pavillon, guidon en bannière*, Pavillon, guidon envergué par un temps plat, pour être présenté en face à un navire auquel on veut faire un signal.

— Blas. *En bannière*, De forme carrée, comme les bannières féodales : *Armes* EN BANNIÈRE. *Ecu* EN BANNIÈRE.

— s. f. pl. Recueil d'actes divers enregistrés au Châtelet : *Les* BANNIÈRES *sont des registres séparés de celui des audiences.* (Trév.)

— **Encycl.** *Bannière, drapeau, étendard, labarum, enseigne, oriflamme, gonfalon*, sont autant de mots dans lesquels on retrouve la même idée; tous, ils sont un signe de ralliement à une même cause; tous, ils veulent dire fidélité au pays ou au corps auquel on appartient.

Le drapeau et la *bannière* se partagent le monde; la société religieuse marche sous la *bannière;* la société civile et militaire obéit au drapeau : ce n'est donc qu'une différence morale qui existe entre les deux emblèmes; mais cette différence suffit pour séparer deux éléments aujourd'hui parfaitement distincts : le temporel et le spirituel, la société religieuse et la société civile, ces deux sociétés dont les intérêts sont si difficiles à concilier. Car si, chez nos pères, *bannière* s'est également dit des *bannières* de confrérie et du drapeau des rois de France allant en guerre, et de l'étendard du seigneur de fief sous lequel se rangeaient les vassaux quand il lui plaisait de guerroyer, aujourd'hui que chaque ordre de choses reçoit une physionomie nette et accusée, le mot *bannière* ne signifie plus qu'étendard d'église; c'est ainsi que la confusion s'en va de la langue comme des idées.

L'usage d'attacher à une hampe une pièce d'étoffe ornée d'images, de signes et d'emblèmes remonte à la plus haute antiquité; quelques auteurs prétendent que les Assyriens eurent les premiers la pensée de peindre des figures sur un étendard : ils choisirent la colombe en mémoire de celle que Noé lâcha de l'arche, pour s'assurer si les eaux du déluge s'étaient retirées. Il est certain que les *bannières* étaient connues des anciens Hébreux, et la Bible désigne sous le nom de *degel* celles qui servirent aux Israélites pendant leur voyage à travers le désert. (Nombres, I, 52; II, 2; X, 14). Il y eut ensuite une *bannière* par trois tribus, et les rabbins nous ont débité, à ce sujet, une foule de légendes fabuleuses et même puériles. Les tribus de Juda, d'Issachar et de Zabulon en avaient une qui représentait un jeune lion (Genèse, XLIX, 8); celle de Ruben, de Siméon et de Gad représentait un homme; celle d'Ephraïm, de Manassé et de Benjamin, un taureau; celle de Dan, d'Azer et de Nephtali, un aigle. Outre les *degel* de tribus, il y avait de petites *bannières ou espèces de guidons*, appelées *otot*, autour desquelles se groupaient une ou deux familles. Le mot *nem*, qu'on a traduit par *étendard*, désignait un signal particulier qui, exécuté sur un lieu élevé, avait pour but de rassembler immédiatement les hommes, en cas d'attaque subite (Isaïe, V, 26; XI, 12; XII, 3; XVIII, 3; LXII, 10; Jérémie, IV, 6). Quelques auteurs pensent que ces signaux devaient consister en feux allumés sur le sommet des montagnes et analogues au *pursoi* ou *phructoi* des Grecs. D'autres auteurs affirment que le *nem* était une véritable *bannière*, parce que ce mot est aussi employé pour désigner la flamme ou pavillon d'un mât de navire.

L'usage des *bannières* fut adopté successivement par les autres nations, avec un symbole différent pour chacune. Les Perses choisirent le soleil; les Athéniens, la chouette; les Thébains, le phénix; les Cimbres, le taureau; les Egyptiens, le dragon; les Corinthiens, un cheval ailé; les Indiens, le coq; les Ethiopiens, le chien, etc. Quelques peuples remplacèrent les figures d'hommes ou d'animaux par des lettres initiales ou des sentences : c'est ainsi que les Messéniens avaient placé la lettre M sur leur *bannière;* les Lacédémoniens, la lettre A; et chez les Juifs, les Machabées y avaient écrit les lettres initiales du verset 2 du chapitre XV de l'Exode : *Quis similis tui in fortibus, Domine?* qui, en caractères hébraïques fournissaient les quatre initiales M C B I, d'où leur est venu le nom de *Machabées*. Les Romains changèrent souvent l'emblème de leurs enseignes : ils y représentèrent tantôt le loup, tantôt le minotaure, puis le sanglier, et enfin l'aigle, que les empereurs gardèrent longtemps. Constantin lui substitua le monogramme grec du Christ, X R, surmonté d'une croix : c'était le *labarum*. Avec le christianisme s'établissant dans le monde et passant dans les mœurs, non-seulement on s'habitua à voir quelque chose de sacré dans la *bannière*, mais pendant longtemps les nations n'eurent d'autres drapeaux que des *bannières* d'églises : témoin l'oriflamme, que l'on tirait de Saint-Denis. Aujourd'hui encore, en Italie, la langue, qui reflète si bien les institutions et les croyances d'un peuple, la langue, pourtant si riche, n'a qu'un mot, *bandiera*, pour traduire *bannière* et *drapeau*. Le régime féodal multiplia singulièrement l'usage des *bannières;* chaque chevalier banneret en avait une de forme carrée, et c'était en l'arborant qu'il rassemblait ceux de ses vassaux qui devaient le suivre à la guerre; celle du bachelier se terminait en pointe. La *bannière* de France a changé de forme et de couleur selon les temps; la plus ancienne consistait en une grande pièce de toile suspendue à une espèce de mât, que portait un char à quatre roues. Ce char portait en outre une châsse ou chape contenant des reliques de saint Martin de Tours, avec dix chevaliers chargés de la défendre; car les principaux efforts de l'ennemi tendaient à s'en emparer pour jeter le découragement parmi les soldats. Cette *bannière* était *bleue et semée de fleurs de lis*; elle appartenait à l'abbaye de Saint-Martin, qui était en la possession de la famille des Capétiens. Louis VI, devenu avoué de l'abbaye de Saint-Denis, remplaça cette *bannière* par l'oriflamme, dont nous avons déjà parlé, et qui était rouge et fendue par le bas : on la portait suspendue à une lance dorée. Plus tard, la *bannière* fut remplacée par le drapeau : ce fut le drapeau blanc sous les Bourbons; le drapeau tricolore devint, sous la Révolution, la *bannière* nationale; il fut maintenu sous l'empire et, après avoir cédé la place au drapeau blanc, depuis 1815 jusqu'en 1830, il a repris sous Louis-Philippe une place qu'il ne perdra plus, parce qu'il est le signe glorieux de tous les progrès que nous devons au grand mouvement de 1789.

C'est aujourd'hui dans les processions religieuses que la *bannière*, dans le sens actuel du mot, joue son principal et pour ainsi dire son unique rôle : les *bannières* déployées des paroisses, des confréries et de certaines associations sont le plus grand ornement des cérémonies de ce genre dans les lieux où elles sont tolérées : il paraît que l'usage de faire précéder les processions de la *bannière* n'a commencé qu'en l'année 1414, à l'occasion de la canonisation de saint Roch, en sorte que l'image de ce saint serait la première qu'on ait portée en procession, attachée à une *bannière*.

— **Allus. hist. Bannière de Jeanne Darc.** Lorsque Jeanne Darc se précipitait sur les ennemis, elle tenait toujours d'une main son épée, et de l'autre sa *bannière*. Après avoir forcé les Anglais à lever le siége d'Orléans, et les avoir battus partout où elle les avait rencontrés, elle conduisit Charles VII à Reims pour le faire sacrer roi de France. La cérémonie eut lieu le 17 juillet 1429. Jeanne y assista, placée à peu de distance du roi et du maître-autel, tenant à la main sa *bannière* victorieuse.

Pendant le procès de Rouen, ses juges lui ayant demandé pourquoi cet étendard avait été porté à l'église de Reims plutôt que les autres; l'héroïne répondit : *Il avait été à la peine, c'était bien raison qu'il fût à l'honneur.*

Cette fière réponse est restée proverbiale, pour faire entendre que l'on doit partager les bénéfices d'une entreprise dont on a couru les dangers. Quelquefois on se contente de faire allusion à la *bannière de Jeanne Darc*, mais toujours dans le même sens :

« Enfin, le 7 décembre 1853, jour anniversaire de l'exécution de l'arrêt du 6 décembre 1815, après trente-huit ans d'incessantes réclamations, la statue du maréchal Ney fut solennellement inaugurée sous le règne de Napoléon III. Les fils du maréchal, en leur nom et au nom de leur mère, vinrent me prier d'y assister avec eux, d'être encore dans cette circonstance leur organe et le défenseur de la mémoire de leur père, comme je l'avais été de sa personne, et de flétrir encore une fois l'arrêt dont le monument de leur père devait être la réparation. J'accédai à leur désir, et *comme j'avais été à la peine, c'était bien raison que je fusse à l'honneur.* » DUPIN.

Je sais que c'est la marche ordinaire des choses humaines, qu'il appartient aux uns de semer, aux autres de recueillir, et qu'il ne suffit point, selon le proverbe, d'*avoir été à la peine pour être à l'honneur.*

PRÉVOST-PARADOL.

« Maintenant que l'administration est vaincue et qu'il s'agit de procéder au sacre du député de l'opposition, le *Journal des Débats* n'entend pas que personne lui dispute le privilége de porter l'oriflamme : *Seul il a été à la peine, seul il doit être à l'honneur.* Résignons-nous donc à assister à la cérémonie, tout à fait aux derniers rangs. » T. DELORD.

BANNIERI (Antoine), chanteur italien, né à Rome en 1638, mort en 1740, âgé de cent deux ans. Amené fort jeune à Paris, il ne tarda pas à exciter l'admiration par une magnifique voix de soprano, qui faisait oublier sa laideur et la difformité de sa taille. Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, le prit en grande affection. Pour prévenir la perte de sa voix, Bannieri pria un chirurgien de lui faire l'opération de la castration. Ce chirurgien y consentit, sous la foi d'une discrétion absolue. L'âge de la mue vocale arrivé, on fut étonné de ce que la voix de Bannieri croissait en puissance au lieu de décliner. Le secret de la conservation de son organe fut connu, et Louis XIV voulut savoir quel était l'auteur de l'opération pratiquée sur le chanteur. « *Sire, répondit Bannieri, j'ai donné ma parole d'honneur de ne point le nommer, et je supplie Votre Majesté de ne pas m'y contraindre. — Tu fais bien, répondit Louis XIV, car je le ferais pendre, et c'est ainsi que sera traité le premier qui s'avisera de commettre pareille abomination.* » Malgré cet incident, Bannieri conserva les bonnes grâces du roi, qui ne lui accorda sa retraite que lorsque ce chanteur eut atteint sa soixante-dixième année.

BANNIMENT s. m. (ba-ni-man — rad. *bannir*). Prat. anc. Saisie.

BANNIR v. a. ou tr. (ba-nir — rad. *ban*). Exiler, expulser de sa patrie : *Adrien rebâtit Jérusalem, mais* IL *en* BANNIT *les Juifs.* (Boss.) *Louis XIV* A BANNI *trois millions de sujets.* (B. Const.) *La loi qui* BANNIT *les Bourbons n'est pas seulement une loi inique, c'est une loi stupide.* (E. de Gir.)

— Par ext. Exclure, éloigner : BANNIR *quelqu'un de sa présence, de sa société, de sa maison. Les habitants de Sybaris* AVAIENT BANNI *les coqs, de peur d'en être éveillés.* (Fén.) *Le beau monde* BANNIT *de son sein les malheureux, comme un homme de santé vigoureuse expulse de son corps un principe morbifique.* (Balz.) *Nous n'avons plus d'asile! On nous* BANNIT *de la terre que nous avons cultivée et enrichie!* (Scribe.)

Je mourais à tes pieds, si tu *m'avais bannie.*
LAMARTINE.

— Fig. Ecarter, supprimer, repousser : *Rome, en chassant ses rois et en établissant deux consuls, ne fit que* BANNIR *le titre et non l'autorité royale.* (Machiavel.) *Je crois qu'il n'y a rien qu'il faille* BANNIR *de la conversation.* (Mme de Sév.) *Faut-il donc* BANNIR *de la physique toutes les hypothèses?* (Condillac.) *Tu as bien fait de* BANNIR *la mélancolie.* (Le Sage.) *L'inhumanité seule* BANNIT *toute moralité du cœur de l'homme.* (Mme de Staël.) *Combien de vices on ferait disparaître, si l'on parvenait à* BANNIR *l'oisiveté et la misère!* (Droz.) *Bacon se plaint avec raison de ce que la manie de traiter les causes finales dans la physique en* A *chassé et comme* BANNI *la recherche des causes physiques.* (Flourens.)

Bannissez, bannissez une crainte mortelle.
CORNEILLE.

Ne me *bannissez* point de votre souvenir.
CORNEILLE.

Et chez moi le travail *bannirait* la misère.
DELILLE.

Je ne saurais *bannir* la terreur qui me suit.
C. DELAVIGNE.

Votre image sans cesse est présente à mon âme;
Rien ne peut l'en *bannir*.....
RACINE.

Bannissez l'amour-propre, et l'âme en léthargie
Perd, dans un froid repos, son active énergie.
FONTANES.

Se bannir, v. pr. S'exiler, s'expatrier :

Pouvez-vous m'ordonner de *me bannir* de Rome?
CORNEILLE.

Confus, persécuté d'un mortel souvenir,
De l'univers entier je voudrais *me bannir.*
RACINE.

Tu dois là tous tes soins au bien de ta patrie;
Tu ne *t'en* peux *bannir* que l'orphelin ne crie.
BOILEAU.

— Par ext. S'exclure, s'éloigner : *Je* ME SUIS BANNI *moi-même de leur société.*

— **Syn. Bannir, exiler, proscrire.** *Bannir*, au sens propre, suppose une condamnation régulière; il est l'expression d'une peine prononcée contre un coupable. *Exiler* exprime simplement l'action de faire sortir d'un pays; l'*exil* est souvent un acte arbitraire, quelquefois même il peut être volontaire. *Proscrire* est plus fort que ses deux synonymes; c'est l'acte d'un tyran, d'un ennemi qui abuse de sa puissance pour écraser ceux qui lui font ombrage; il exprime même quelquefois l'idée d'une condamnation à mort, sans formes légales, et par l'unique droit de la force brutale.

BANNIR v. a. ou tr. (ba-nir — rad. *ban.*) Autref. Proclamer par un ban : BANNIR *les vendanges.*

— Dr. féod. Saisir : BANNIR *un héritage.*

BANNISSABLE adj. (ba-ni-sa-ble, — rad. *bannir*). Qui mérite d'être banni, expulsé : *Allez, vous êtes un homme ignare de toute discipline,* BANNISSABLE *de la république des lettres.* (Mol.)

BANNISSANT (ba-ni-san) part. prés. du v. Bannir : *Notre siècle, en* BANNISSANT *les subtilités scolastiques, est revenu au simple et au vrai.* (Chamfort.)

BANNISSEMENT s. m. (ba-ni-se-man — rad. *bannir*). Action de bannir; état d'une personne bannie : *Etre condamné à cinq ans de* BANNISSEMENT. *Le* BANNISSEMENT *se faisait autrefois à son de trompe et à cri public, ce que lui a valu son nom.* (Trév.) *Il vient de faire pendre un homme qui méritait le* BANNISSEMENT. (La Bruy.) *Le* BANNISSEMENT *des jésuites ne fut qu'un grand acte de justice nationale.* (Bignon.) *Du* BANNISSEMENT *des Capets datera l'ère de l'expulsion des rois.* (Chateaub.)

De son *bannissement* prenez sur vous l'offense.
RACINE.

‖ Lieu d'exil : *Agrippine fit rappeler Sénèque de son* BANNISSEMENT. (D'Ablanc.)

— Par ext. Eloignement forcé : *Cet amant a reçu de sa maîtresse un arrêt de* BANNISSEMENT. (Trév.)

Ah! prince, jurez-lui que, toujours trop fidèle,
Gémissant dans mon cœur et plus exilé qu'elle,
Portant jusqu'au tombeau le nom de son amant,
Mon règne ne sera qu'un long *bannissement.*
RACINE.

— Fig. Suppression, action d'écarter, de retrancher : *Le* XVIIe *siècle avait condamné à un* BANNISSEMENT *perpétuel une foule de substantifs et d'adjectifs bien portants que M. Th. Gautier a fait le serment de délivrer.* (Ed. Texier.)

— Jurispr. Peine infamante, entraînant la dégradation civique, et qui consiste dans l'expulsion du territoire et l'interdiction d'y rentrer, sous peine d'être puni de la détention.

— **Encycl.** Hist. Dans l'antiquité, le *bannissement* fut plutôt une mesure d'extrême précaution politique, prise contre des individus dont on redoutait l'influence, qu'une peine décrétée par la société pour sa défense. Dans les républiques grecques, les grands services, l'influence sociale désignaient souvent un citoyen à la jalousie de ses rivaux et à la suspicion du peuple tout entier. La démocratie d'Athènes ne pouvait croire qu'après avoir sauvé l'Etat, Thémistocle pût se résigner à n'être qu'un simple citoyen; aussi, pour se débarrasser des inquiétudes qu'il lui causait, prononça-t-elle contre lui un décret de *bannissement*. Les citoyens d'Athènes se servaient dans ce cas de coquilles, sur lesquelles chacun d'eux écrivait son vote : de là vient le nom d'*ostracisme* donné à cette sentence populaire. On sait qu'Aristide lui-même fut atteint par une condamnation de ce genre, et tout le monde connaît la réponse de ce paysan, qui, ne sachant pas écrire, l'aurait prié de tracer sur sa coquille le mot fatal, lorsqu'Aristide lui demanda quel était son crime. A Syracuse, la sentence d'exil portait le nom de *pétalisme*, parce que les votes s'écrivaient sur des feuilles d'olivier (v. les mots OSTRACISME et PÉTALISME). Quelquefois le *bannissement* était volontaire, et l'on a vu de grands citoyens se l'imposer eux-mêmes pour mettre un terme aux troubles que pouvait causer leur présence. L'envie et les soupçons perpétuels auxquels un homme important se trouvait en butte, dans ces petites démocraties, lui rendaient souvent la patrie insupportable; il s'expatriait alors de lui-même, et ce *bannissement* volontaire était quelquefois converti, par la volonté populaire, en un exil perpétuel. Dans d'autres cas, le *bannissement* était une sorte de châtiment, que s'imposaient des conspirateurs malheureux ou les victimes d'une révolution politique, pour épargner aux vainqueurs, dans ces sortes de luttes, la nécessité de mettre à mort des adversaires trop nombreux. Quelquefois aussi le *bannissement* était la seule peine décrétée par le parti victorieux, quand le coupable était protégé par des services antérieurs, par une grande illustration personnelle, par l'affection ou les passions d'une partie notable des citoyens, ainsi que cela se présenta à Rome pour Coriolan. L'histoire des républiques italiennes est aussi pleine de *bannissements* de ce genre. Sous l'empire romain, le *bannissement* de Rome, ou plutôt l'exil, fut le châtiment des poëtes et des libellistes qui s'écartaient de ces témoignages de profond respect auxquels les Césars se croyaient un plein droit : Ovide nous en fournit un exemple. Alors aussi le *bannissement* servait à punir les désordres des mœurs, qui, en France, pendant les deux derniers siècles, étaient réprimés par des lettres de cachet.

Dans le moyen âge, lorsque la police de l'Etat était encore presque entièrement à organiser, le *bannissement* était une peine à laquelle, en l'absence de moyens de répression suffisants, on avait souvent recours, pour se débarrasser des mendiants et des vagabonds. Pendant la même période, après avoir dépouillé les juifs et les lombards, les gouvernements édictaient aussi contre eux le *bannissement*. A partir du XVIe siècle, le *bannissement*, tant au point de vue social qu'au point de vue politique et international, a commencé, dans chaque Etat, à faire l'objet d'une législation régulière. Voici les phases diverses que cette législation a suivies en France :

Sous l'ancien régime, on bannissait quelquefois pour un temps déterminé, et ce temps était, comme pour les galères et la reclusion, de trois, cinq, six ou neuf ans; mais ce *bannissement* à temps n'était applicable que lorsqu'il s'agissait d'exclure un individu du ressort d'un parlement, d'un bailliage ou d'une généralité quelconque. Le *bannissement* hors du royaume était prononcé à perpétuité. Les bannis qui rompaient leur ban étaient, pour ce fait, condamnés aux galères. Quelques criminalistes, Beccaria entre autres, ont proposé d'appliquer cette peine à tous les délits sans exception. Celui qui trouble la tranquillité publique, dit Beccaria, qui n'obéit point aux lois, qui viole les conditions sans lesquelles la société humaine ne peut se maintenir, doit être exclu de cette société, c'est-à-dire doit être banni. Le *bannissement* ainsi étendu, et appliqué aux délits de toute nature, ne serait, comme on l'a fait observer, qu'un échange de malfaiteurs entre les gouvernements; il aurait pour effet de déplacer sans cesse l'écume des sociétés, sans les débarrasser des germes vicieux qui les rendent impures. Mais on a pensé qu'il n'en serait pas de même si le *bannissement* n'était plus appliqué qu'à la punition des crimes politiques, attendu qu'un homme peut être mauvais citoyen dans un pays et ne pas l'être dans un autre, et que la présence de l'auteur d'un délit politique n'a ordinairement qu'un danger local, qui peut disparaître quand le coupable change de résidence. Cette opinion est celle des auteurs du code pénal français, et de ceux de ses commentateurs qui appartiennent à l'époque impériale. Les publicistes et les criminalistes venus plus tard ont été, en général, d'un avis contraire. MM. Livingston, Chauveau, Hélie, Dumon se sont prononcés contre le *bannissement*, même comme peine applicable seulement aux crimes d'Etat, parce qu'un factieux trouve souvent au dehors des moyens de nuire plus efficaces et plus dangereux que dans sa patrie même. Dans nos Etats modernes, disent-ils, où la facilité des correspondances fait pour ainsi dire vivre l'exilé au milieu de son pays, et où la rivalité des nations, ainsi que la solidarité des partis, offre partout à l'exilé des amis et des auxiliaires, le *bannissement* en matière politique est souvent une peine peu préventive, car il envoie le condamné rejoindre ceux de ses complices qui ont pu s'échapper. La peine, en outre, n'est point suffisamment exemplaire, puisque le mal que souffre le banni se réalise loin des regards de ceux

sur qui il pourrait agir; de plus, la peine est essentiellement inégale : rigoureuse pour les uns presque à l'égal de la mort, elle est à peu près nulle pour ceux qui trouvent dans leurs ressources personnelles le moyen de vivre largement partout.

Le code pénal de 1810 prononçait la peine du *bannissement* dans un certain nombre de cas, notablement réduits par la loi du 28 avril 1832 : elle atteint seulement les attentats des ministres contre la liberté individuelle (art. 115 du C. pén.); les coalitions de fonctionnaires pour résister à l'exécution des lois (art. 124); les provocations à la révolte de la part d'ecclésiastiques (art. 205); la censure du gouvernement dans un écrit pastoral (art. 204); la correspondance d'un ministre du culte avec un prince étranger, sur des matières religieuses (art. 208).

L'art. 229 punit d'une espèce de *bannissement* l'outrage et les voies de fait commis contre un magistrat; il permet d'interdire au condamné d'approcher, à une distance fixée, du lieu de la résidence du magistrat outragé, pendant cinq ans au moins, et dix ans au plus. L'infraction à cette interdiction est punie du *bannissement*.

Le *bannissement* diffère de la déportation en ce que le déporté n'est pas expulsé du territoire français, et qu'il est, au contraire, conduit sur une terre française extra-continentale, où il est tenu de séjourner.

Les gouvernements étrangers ne sont pas obligés de recevoir les bannis. Quand aucun d'eux ne veut donner asile à un banni, tous les criminalistes s'accordent à déclarer que le condamné doit être détenu jusqu'à l'expiration de sa peine, ou jusqu'à ce que l'exécution de cette peine soit possible. Sous la restauration, les bannis qui se trouvaient dans ce cas étaient détenus au fort Pierre-Châtel. En vertu de l'ordonnance du 2 avril 1817, le *bannissement* emporte défense de rentrer sur le territoire; la contravention à cette défense s'appelle infraction ou rupture de ban; elle est punie, d'après le code pénal de 1810, revisé en 1832, de la détention pour un temps au moins égal à celui qui restait à courir jusqu'à l'expiration du *bannissement*, et qui ne peut excéder le double de ce temps.

Indépendamment du *bannissement* judiciaire, il y a le *bannissement* politique, qui, à la suite de nos diverses révolutions, a été souvent infligé, par voie législative ou par simple décret du pouvoir exécutif, à certaines classes de personnes. Ainsi, la loi d'amnistie du 12 janvier 1816 excluait du royaume, à perpétuité, tous les membres de la famille de Napoléon Bonaparte; il leur était enjoint de sortir du territoire français, sous peine de mort et de confiscation des biens; ils ne pouvaient jouir, en France, d'aucun droit civil, ni y posséder aucuns biens, titre, pension à eux accordée à titre gratuit, et ils étaient tenus de vendre, dans le délai de six mois, les biens de toute nature qu'ils possédaient à titre onéreux. Cette même loi excluait à perpétuité, et dans les mêmes conditions, ceux des membres de la Convention nationale désignés sous le nom de *régicides*, qui, au mépris de la clémence dont ils avaient été l'objet, avaient voté pour l'acte additionnel, ou accepté des fonctions ou emplois de l'usurpateur. La loi du 11 septembre 1830 permit à cette dernière classe de bannis de rentrer en France; mais quant aux biens dont ils avaient été privés en vertu de cette loi, la réintégration n'en fut ordonnée que sous la condition de ne pas porter préjudice aux droits des tiers.

La loi du 10 avril 1832 interdit à perpétuité le territoire français à Charles X et à ses descendants, et renouvela, à l'égard de la famille Bonaparte, le *bannissement* prononcé par la loi du 4 janvier 1816. Cependant, après la révolution de février 1848, les membres de cette famille rentrèrent en France sans être inquiétés; quelques-uns furent élus membres de l'assemblée Constituante, où leur admission fut prononcée sans contestation. Un décret du 11 octobre 1848 mit les faits d'accord avec la loi, en abrogeant l'article de la loi de 1832 relatif au *bannissement* des Bonaparte. Le chef de cette famille est devenu, comme on sait, président de la République, puis empereur des Français.

A la suite du coup d'Etat du 2 décembre 1851, un décret, en date du 4 janvier 1852, prononça l'exclusion temporaire ou indéfinie d'un certain nombre de membres de l'assemblée législative. Le *bannissement* judiciaire fut également prononcé, en novembre 1853, contre trois des accusés reconnus complices des attentats dits de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique. Les effets de ces mesures ont été depuis longtemps levés, soit par des décisions particulières, soit par le décret général d'amnistie du 15 août 1859.

BANNITZA (Jean-Pierre), jurisconsulte allemand, né à Aschaffenbourg en 1707, mort en 1775. Il fut professeur de droit à Vienne, et remplit les fonctions de conseiller aulique. On a de lui quelques ouvrages sur la jurisprudence criminelle. — Son fils, Joseph-Léon (1733-1800), professa le droit civil et criminel à Inspruck, devint conseiller d'Etat, et publia quelques travaux estimés sur le droit romain et sur le droit allemand.

BANNOCKBURN, village d'Ecosse, comté et à 4 kil. S.-E. de Stirling; 750 hab.; manufactures de tartans, tapis, châles, etc. Célèbre par la victoire que Robert Bruce y remporta sur Edouard II (1314), et par celle de Jacques IV, fils révolté de Jacques III, sur son père, qui périt dans le combat (1488).

BANNUS (Jean-Albert), compositeur de musique et jurisconsulte hollandais du XVIIe siècle. Il professait le droit à Harlem. On a de lui un traité qui a eu quatre éditions : *Dissertatio epistolica de musicæ natura* (Harlem, 1636).

BANON s. m. (ba-non — rad. *ban*). Cout. anc. Droit de pâture après la récolte, sur toute terre non exceptée par la loi, la coutume ou le privilége. ‖ Epoque où l'on pouvait exercer ce droit.

BANON, ch.-l. de cant. (Basses-Alpes), arrond. de Forcalquier; pop. aggl. 609 h. — pop. tot. 1,260 hab.

BANQUAIS, adj. m. (ban-kè — rad. *banc*). Qui fait la pêche au banc de Terre-Neuve. Se dit d'un navire aussi bien que d'un homme : *Pêcheur* BANQUAIS. *Navire* BANQUAIS.

— s. m. Homme ou navire qui fait la pêche au banc de Terre-Neuve : *Je tiens ce récit d'un* BANQUAIS. *Il s'est embarqué sur un* BANQUAIS.

BANQUE s. f. (ban-ke — rad. *banc*, à cause des bancs ou comptoirs des anciens changeurs). Branche de commerce dont les principales opérations sont de recevoir, conserver et payer, emprunter et prêter des capitaux sous la forme de monnaie : *Personne n'osait aller apprendre l'art de la* BANQUE *et le change chez maître Cornélius.* (Balz.) *Celui-ci faisait la* BANQUE; *celui-là se donnait au commerce de la mer.* (Montesq.) *Sartines était de Lyon, où il s'était mêlé de* BANQUE. (St-Sim.) *La* BANQUE *est la reine de l'industrie comme du négoce.* (Proudh.) *Le crédit fonda la* BANQUE. (E. Pelletan.) *La* BANQUE *nivela le besoin d'argent.* (E. Pelletan.)

— Etablissement d'un banquier ou d'une société de banque : *La maison de* BANQUE *D***, à Amsterdam, est une des plus considérables de l'Europe. Les* BANQUES *sont des établissements formés par des capitalistes pour mettre en circulation une espèce de papier-monnaie qui, dans beaucoup de transactions, peut suppléer le numéraire.* (Droz.) *Les billets émis par les* BANQUES, *en faisant baisser le taux de l'intérêt, activent le commerce et l'industrie.* (Du Mesnil-Marigny.) *Les* BANQUES *ne créent pas le crédit, elles lui fournissent seulement le moyen de s'exercer.* (Math. de Dombasle.) ‖ Etablissement public de crédit autorisé par une loi, avec charges et priviléges, et placé sous le contrôle de l'Etat : *La* BANQUE *de France fut créée en* 1803. *La* BANQUE *d'Angleterre est à la fois banque de prêt et d'escompte, banque de dépôt et banque de circulation.* (L. Faucher.)

> Il a besoin d'argent, courez donc à la *Banque*.
> C. DELAVIGNE.

> Mon oncle y pourvoira par un bon sur la *Banque*.
> C. DELAVIGNE.

‖ Succursale de la banque publique centrale : *La* BANQUE *de Marseille, de Bordeaux. La première* BANQUE *départementale fut créée à Rouen, en* 1817. (Proudh.)

— Par ext. Le corps, l'ensemble des banquiers : *Orgueilleuse de ses richesses, la* BANQUE *défiait ces éclatants généraux et ces grands officiers de l'Empire, nouvellement gorgés de croix, de titres et de décorations.* (Balz.)

— *Banque commerciale, banque de commerce*, Etablissement de crédit qui embrasse les opérations suivantes : dépôts, escomptes, émissions, avances sur valeurs et à découvert, ou qui se borne à une partie seulement de ces opérations. ‖ *Banque de depôt et de virement*, Banque commerciale dont les opérations se bornent à l'acceptation de dépôts et au virement de comptes. ‖ *Banque d'escompte*, Banque commerciale dont les opérations se bornent à escompter les effets de commerce avec du numéraire. ‖ *Banque de circulation, banque d'émission*, Banque commerciale qui joint à l'acceptation des dépôts et à l'escompte l'émission de billets de banque, soit qu'elle ait cette faculté en vertu du droit commun, soit qu'elle la doive à un privilége légal. ‖ *Banque territoriale, banque hypothécaire*, Etablissement de crédit faisant des avances sur hypothèque de biens-fonds. ‖ *Banque agricole*, Etablissement de crédit qui fait des prêts ou des avances à l'agriculture. ‖ *Banque de spéculation*, Etablissement dont la principale opération consiste en achat et vente de titres, tels que : inscriptions de rentes, actions et obligations. ‖ *Banques populaires, banques d'avances*, Banques fondées par des sociétés coopératives, en vue d'ouvrir des crédits à découvert aux membres de ces sociétés. ‖ *Banque d'échange, banque du peuple*, Plan de banque imaginé par Proudhon pour bannir la monnaie métallique des échanges et réaliser la gratuité du crédit. V. ÉCHANGE. ‖ *Banque rationnelle*, Plan de banque imaginé par M. Emile de Girardin, pour arriver à la diminution graduelle de l'intérêt de l'argent et à son extinction définitive, par une application aux billets de commerce du principe de l'assurance. ‖ *Banque de compensation*, Plan de banque imaginé pour supprimer l'office non-seulement de l'or et de l'argent, mais encore de toutes les valeurs à terme, et ramener toutes les opérations de banque à une seule, le virement. ‖ *Banque régulatrice des valeurs*, Plan de banque imaginé pour appliquer non-seulement aux métaux précieux et aux effets de commerce, mais encore à tous les produits et à toutes les valeurs, l'opération du change. ‖ *Banque de crédit direct*, Plan de banque imaginé par M. Coignet pour substituer au prêt du numéraire le prêt des produits et des valeurs dont l'emprunteur a besoin, et dont la possession est le véritable but qu'il poursuit lorsqu'il emprunte du numéraire.

— *Avoir compte, débit* ou *crédit en banque* ou *à la banque*, Avoir un compte ouvert à la banque, être son débiteur ou son créancier. ‖ *Ecrire une partie en banque*, Faire enregistrer, sur les livres de la banque, les opérations sur valeurs que l'on a en banque, et qui s'effectuent entre débiteurs et créanciers.

— Imprim. Echéance hebdomadaire ou de quinzaine du salaire des ouvriers : *Jour de* BANQUE. *Livre, carnet de* BANQUE. *A Paris, la* BANQUE *a lieu d'après un tarif dressé par une commission composée de patrons et d'ouvriers.*

— Jeux. Le fonds du jeu au quinze, au vingt et un, au lansquenet, à la roulette, au baccarat, et autres jeux de hasard, c'est-à-dire la somme que celui qui tient le jeu a devant soi pour payer ceux qui gagnent contre lui. ‖ Celui qui tient le jeu : *La* BANQUE *gagne. La* BANQUE *perd.* ‖ *Au jeu du commerce*, Talon ou cartes qui restent après qu'on a donné. ‖ Jeu de cartes appelé aussi *vingt et un* : *Faire une partie de* BANQUE. ‖ *Tenir la banque*, Tenir le jeu en fournissant l'argent nécessaire. ‖ *Mettre à la banque*, Jouer seul contre les autres joueurs, jusqu'à épuisement de la somme qu'on a mise sur le tapis. ‖ *Faire sauter la banque*, Gagner tout l'argent que celui qui tient le jeu a placé devant lui. ‖ Fig. *Tenir la banque contre quelqu'un*, Etre son adversaire : *Ces gens-là jouent contre le peuple, mais* ILS TIENNENT LA BANQUE CONTRE LUI. (Montesq.)

— **Encycl.** Econ. pol. I — ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE DE BANQUE; DES DIVERSES ESPÈCES DE BANQUE ET DE LEURS FONCTIONS. Le mot *banque* est dérivé de l'italien. Dans les villes italiennes du moyen âge, chaque changeur de monnaies avait sur la place publique une table ou *banc* (*banco*) où il effectuait ses payements et ses recettes : de là le mot *banque*. De ce même *banc* est venu *banqueroute* : lorsque le changeur manquait à ses engagements, un arrêt de justice ordonnait la rupture de son banc en signe de dégradation (*banco rotto*). On voit que, dans son acception primitive, le mot *banque* s'appliquait presque exclusivement au commerce qui consiste à opérer le change des monnaies d'or et d'argent. Ainsi, les premiers banquiers n'étaient que des changeurs. « Considérés en raison de leurs fonctions comme les dépositaires naturels de toutes les espèces courantes qui se trouvaient quelque part en excédant, ces changeurs, dit Ch. Coquelin (*Dictionnaire de l'économie politique*), attirèrent insensiblement à eux une bonne partie des fonds provenant de l'épargne, ainsi que les valeurs flottantes. Les particuliers allèrent déposer chez eux, pour les faire valoir, les sommes provenant de leurs économies, ou dont ils n'avaient pas un emploi immédiat. Par la même raison, ceux qui désiraient emprunter s'adressèrent à eux de préférence; de sorte que les changeurs devinrent peu à peu les intermédiaires entre les prêteurs et les emprunteurs, entre les négociants et les capitalistes. C'est le fond de ce qui constitue aujourd'hui le commerce de *banque*. »

— *Origine et développement du commerce de banque.* Il est intéressant de suivre dans l'histoire le développement du commerce de banque. Le change des monnaies, point de départ de ce développement, se faisait, dans l'antiquité, à peu près de la même manière que dans l'Italie du moyen âge. Les changeurs grecs et romains se tenaient dans un lieu public, assis derrière des tables (τράπεζαι, *mensæ*) où ils plaçaient et comptaient leurs monnaies : de là leurs noms de τραπεζῖται, *mensarii*, qui, au point de vue étymologique, sont les équivalents exacts de notre mot *banquier*. Au change des monnaies, ils joignaient le trafic des matières d'or et d'argent, ainsi que l'industrie de la fonte et de l'affinage des métaux précieux. De plus, ils faisaient des prêts pour un temps plus ou moins long, et recevaient eux-mêmes en dépôt, moyennant intérêt, les fonds des particuliers pour les faire valoir à leurs risques et périls.

Les trapézites d'Athènes jouissaient d'une telle réputation de probité qu'on ne leur demandait pas de reçus des fonds qu'on leur remettait en dépôt, et qu'ils étaient crus sur parole. Ils recevaient, au contraire, une reconnaissance (χειρόγραφον) de ceux auxquels ils prêtaient. Ils faisaient aussi des virements pour le compte de leurs déposants. Cette opération, qui consiste en un échange de créances et de dettes, soit au moyen d'un transfert sur les livres du banquier, soit au moyen de mandats sur un débiteur éloigné, économisait déjà l'usage du numéraire et évitait les mouvements matériels de fonds.

A Rome, il y avait deux espèces de banquiers, les *argentarii* et les *mensarii*. Les *argentarii* recevaient des dépôts sans intérêt (*depositum, vacua pecunia*) ou des dépôts à intérêt (*creditum*); ils servaient d'intermédiaires aux acheteurs dans les ventes publiques; en un mot, ils se livraient à toutes sortes de négociations pécuniaires pour le compte de leurs clients, négociations dont ils avaient soin de passer écriture, comme le prouvent ces locutions latines : *rationem accepti scribere* (emprunter de l'argent); *rescribere* (rembourser), etc. C'est sous les portiques qui entouraient le forum qu'ils exerçaient leur industrie; aussi appelait-on *æs circumforaneum* l'argent emprunté chez un banquier; *faire banqueroute* se dit en latin *foro cedere* ou *abire*. Ajoutons qu'ils devaient être *ingénus*, c'est-à-dire nés libres. Les *mensarii* étaient des banquiers d'Etat, dont l'office consistait à prêter, pour le compte du trésor public, de l'argent aux citoyens qui offraient des garanties jugées suffisantes. Ils avaient été institués l'an 352 av. J.-C., époque où les plébéiens, écrasés de dettes, étaient poursuivis avec tant de dureté et d'acharnement par les patriciens leurs créanciers, qu'il était devenu nécessaire pour l'ordre public de leur faciliter les moyens de libération.

Au moyen âge, le commerce de *banque*, monopolisé de fait par les juifs et les lombards, resta longtemps ce qu'il avait été dans l'antiquité, c'est-à-dire réduit aux opérations de change et de prêt. L'invention de la lettre de change transmissible par voie d'endossement et la création des *banques de dépôt* vinrent en étendre la sphère d'une manière considérable. On ne saurait assigner à l'invention de la lettre de change une date précise. M. Augier croit que l'origine en est toute phénicienne, et que c'est la tradition juive qui, après l'avoir conservée pendant des siècles, l'a fait reparaître tout à coup vers la fin du moyen âge. D'après quelques historiens, nous la devrions aux migrations des Juifs, sans cesse rançonnés par les princes chrétiens et forcés de cacher ou d'emporter leur fortune pour la soustraire aux confiscations; c'est par ce moyen ingénieux qu'ils auraient pu toucher, à l'étranger, les valeurs laissées en France aux mains d'amis sûrs. Cette opinion ne reposant sur aucune donnée précise doit être considérée comme une simple conjecture. « Il est plus probable, dit M. Batbie, que la lettre de change avec la clause *à ordre* naquit naturellement des besoins du commerce; car, pour le but que se proposaient les juifs, les mandats ou rescrits tels qu'ils étaient pratiqués dans l'antiquité auraient suffi. La lettre de change négociable par endossement s'explique par les progrès du commerce plus facilement que par des situations exceptionnelles auxquelles elle n'était pas indispensable. »

La création des *banques de dépôt* remonte à la fin du XIIe siècle; elle est due aux Italiens. L'importance des opérations commerciales des villes d'Italie, la variété, tant de poids que de forme et de titre, des monnaies que les négociants étrangers apportaient pour solder leurs transactions, faisaient sentir la nécessité d'une monnaie uniforme. Chaque ville de commerce eut, sous la garantie de ses autorités municipales, et souvent même du prince, un lieu appelé *mont*, où chaque négociant déposait ses espèces et lingots. On en donnait un reçu au dépositaire. Ces reçus étaient transférables : les négociants pouvaient se transporter leurs crédits par simple mouvement d'écriture sans déplacement d'or ou d'argent; ils pouvaient également retirer leurs fonds des *banques*, mais ils y avaient rarement intérêt, les entrées égalant au moins les sorties. Les premières *banques* se trouvèrent ainsi être à la fois des *banques* de dépôt et de virement. L'avantage le plus apprécié des *banques* de virement consistait dans le titre uniforme de leur monnaie de *banque* à une époque où les monnaies courantes étaient très-nombreuses, très-différentes les unes des autres, et très-fréquemment altérées. Les *banques* paraient à ces inconvénients en adoptant pour titre uniforme une pièce de monnaie neuve, ou une quantité déterminée d'or ou d'argent. Tous les dépôts effectués en lingots ou en monnaie courante étaient évalués d'après ce type, et bientôt, à raison de sa commodité, la monnaie de *banque*, tout idéale qu'elle était, et bien que n'ayant cours nulle autre part que dans les lieux où était le siége des *banques* de virement, avait un prix supérieur à celui de la monnaie courante. La différence de valeur entre les deux monnaies constituait l'agio de *banque* qui, joint à un droit de commission très-léger, servait à payer les frais d'administration. Les opérations de ces *banques* peuvent se résumer ainsi : change de monnaie, acceptation de dépôts, virement de comptes. Ces *banques* ne payaient pas d'intérêt. Les négociants ne croyaient pas payer trop cher la sécurité et les avantages que leur procuraient les dépôts et les virements.

En même temps, de la lettre de change naissait l'*escompte* « Quand l'usage des titres de crédit se répandit dans le monde, dit Ch. Coquelin, les changeurs opérèrent naturellement sur les signes représentatifs des monnaies, comme ils opérèrent sur les monnaies mêmes. Au lieu de prêter seulement sur des obligations écrites ou verbales, ils commencèrent à *escompter*, c'est-à-dire à prêter sur remise de lettres de change ou de billets à ordre. De plus, ils se chargèrent de la négociation de ces valeurs, c'est-à-dire qu'ils facilitèrent le change et la circulation des titres de crédit, comme ils avaient facilité jusque-là le change et la circulation des matières d'or et d'argent. »

A cette époque de l'histoire du crédit, nous voyons fonctionner deux espèces de *banques* : les unes, *publiques*, se bornant aux opérations

que nous avons indiquées plus haut, c'est-à-dire à *l'acceptation de dépôts* et aux virements de comptes; les autres, *privées*, se livrant à l'escompte, conséquence nécessaire de la lettre de change. Pourquoi cette séparation longtemps maintenue entre fonctions qu'il eût été, semble-t-il, si facile et si important de réunir? Qu'est-ce qui empêchait les *banques* de dépôt d'utiliser avec profit pour elles-mêmes et au grand avantage du public, en les reversant dans la circulation, les sommes considérables qui dormaient dans leurs caisses? Pourquoi abandonnaient-elles l'escompte aux simples particuliers? Coquelin nous en donne deux raisons. D'abord il faut remarquer que partout où existaient ces *banques*, les dépôts étaient reçus sous l'autorité de la ville ou de l'Etat, qui s'en rendait caution. Disposer de ces dépôts, même dans des vues louables et avec des garanties satisfaisantes, c'eût été à certains égards violer la foi publique. En second lieu, les *banques* de dépôt n'avaient pas été instituées seulement pour effectuer par des virements de parties le payement de toutes les dettes respectives des négociants; elles avaient eu encore pour objet de créer une monnaie idéale, inaltérable, qu'on appelait *argent de banque;* on voulait éviter l'usage des monnaies courantes non-seulement comme dispendieux, mais comme dangereux. Or, on comprend que si les *banques* avaient remis immédiatement en circulation, sous forme de prêts ou d'avances, l'argent qu'elles recevaient à titre de dépôts, cet objet essentiel de leur institution était manqué.

Mais la séparation des fonctions que remplissaient les *banques de dépôt* et les *banques d'escompte* ne pouvait indéfiniment se prolonger. On comprit l'intérêt qu'il y avait à les réunir, et les *banques de circulation* furent créées. « Les *banques de dépôt*, dit Blanqui (*Histoire de l'économie politique*) n'étaient qu'un premier essai dans les voies du crédit. Sans doute, elles donnaient à l'or et à l'argent, *sous la forme de certificats transférables*, une puissance de circulation plus active; mais la valeur des capitaux monétaires n'était point augmentée par leur transformation en billets de crédit. L'Europe demeurait avec les seules ressources de son numéraire, accrues de tout l'or et l'argent importés d'Amérique, mais insuffisantes pour répondre au besoin de production que ce nouvel élément de richesse y avait provoqué. On avait fait un grand pas; il fallut en faire un plus grand encore, et les *banques de dépôt* devinrent des *banques de circulation*. Puisque les certificats des premières étaient acceptés comme monnaie, en raison de la confiance qu'on avait dans la garantie des dépôts, pourquoi n'aurait-on pas poussé cette confiance un peu plus loin, en augmentant le nombre des billets jusqu'à concurrence d'une somme plus forte que le montant des dépôts? Quel inconvénient pouvait-il en résulter pour les porteurs de ces effets, certains d'être remboursés en espèces dès qu'ils en manifesteraient la volonté? Ne voyait-on pas tous les jours les billets d'un banquier circuler, avec tous les priviléges de l'argent, jusqu'au point de porter intérêt comme la monnaie même? Il ne s'agissait plus que de déterminer par des calculs certains quelle serait, sur une masse d'affaires donnée, la quantité de billets qui se présenteraient au remboursement, afin d'avoir toujours en caisse la *somme de numéraire nécessaire pour y faire* face. La moindre économie réalisée sur le fonds de réserve devenait un bienfait pour le travail et pouvait servir à alimenter des industries nouvelles. On était maître d'en disposer, par l'exportation, pour accroître le capital consacré au commerce étranger. C'est comme si on eût augmenté d'autant la richesse générale du pays, et il n'en coûtait que l'impression ou la gravure des billets au moyen desquels l'argent était remplacé. »

On doit voir dans la *banque de circulation* un développement, une extension tout à la fois et de la *banque de dépôt* et de la *banque d'escompte*. Le *billet de banque* semble avoir une double origine; il se rattache d'une part au certificat de dépôt, de l'autre à la lettre de change. Nous verrons plus loin que cette double origine jette une grande lumière sur les controverses dont il est l'objet. Le preneur de billets confie à la *banque* une somme équivalente en espèces métalliques qu'elle garde dans ses caves; ainsi sont épargnés les frais et les dangers des transports de numéraire, le temps qu'exigent les payements effectifs, l'usure des métaux, tous les embarras de la circulation métallique : voilà la *banque de dépôt*. La *banque* donne des billets en recevant en gage, non des espèces métalliques, mais d'autres titres de créance, tels qu'effets publics, lettres de change ou autres, selon les conditions que lui prescrivent ses statuts; elle invite le public à recevoir ses billets, en l'assurant qu'au moyen de son capital, de ses réserves métalliques et surtout des échéances sagement combinées et solidement garanties des effets qu'elle escompte, nul des porteurs *de ses billets qui désirerait en obtenir le montant* ne la trouvera jamais en défaut : voilà la *banque de circulation*. La *banque* reçoit des créances transmissibles (lettres de change, billets à ordre) et donne, en échange, du numéraire : voilà la *banque d'escompte*. La *banque*, en échange de créances à échéance fixe et à transmissibilité restreinte, donne d'autres créances à échéance facultative et à transmissibilité générale : voilà la *banque de circulation.*

Arrêtons-nous un moment sur le rapport qui lie le billet de *banque* à la lettre de change et aux différents papiers de commerce établis sur le modèle de la lettre de change. « Le billet de *banque*, dit Proudhon, est encore la lettre de change, mais élevée, pour ainsi dire, à sa deuxième puissance : c'est une lettre de change dont la souscription est faite *pour valeurs reçues en lettres de change...* Ce n'est qu'une seconde épreuve, qu'une *retiration*, comme on dit dans les imprimeries, du papier de commerce escompté. » C'est, dirons-nous, la lettre de change affranchie des obstacles matériels et moraux qui en restreignent la circulation. Ces obstacles disparaîtraient si tous les commerçants se connaissaient entre eux, s'ils pouvaient toujours au besoin se rapprocher et s'entendre, s'ils avaient tous, les uns dans les autres, une confiance égale. Le rôle de la *banque* de circulation est précisément de supprimer ces obstacles. « Elle réalise, dit Rossi, dans le monde industriel, une sorte d'utopie. Supposez une société où tous les producteurs seraient parfaitement sages, parfaitement honnêtes, habiles, laborieux; où nul ne concevrait le moindre doute sur la loyauté et la rigoureuse ponctualité de tous les autres à remplir leurs engagements; qu'arriverait-il dans cette nouvelle Bétique? Le capital se transmettrait de main en main avec la plus grande facilité. Jamais la méfiance n'en paralyserait les mouvements; jamais les détenteurs ne le laisseraient chômer, de crainte de le perdre. Une demande ne serait pas plus tôt formée qu'elle rencontrerait l'offre correspondante, une production serait pas plus tôt achevée qu'elle pourrait recommencer; il suffirait d'un modeste profit pour donner l'impulsion; on ne mettrait pas un prix au soupçon; on n'évaluerait pas en écus la méfiance et la crainte. Eh bien, cette puissance, cette confiance que, dans le monde *réel*, les *hommes ne trouvent pas en eux-mêmes*, une *banque* peut les leur donner par son crédit. Placez dans les mains d'un homme quelconque les billets d'une *banque* solide, éprouvée, et vous lui donnez cette facilité de tout obtenir qu'il n'avait pas par lui-même; il obtiendra, dans la mesure du crédit que la *banque* lui a accordé, tout ce que pourrait obtenir le plus connu, le plus riche, le plus estimé. En se mettant au lieu et place d'un grand nombre de personnes, la *banque*, aux yeux du public, éclaircit tout ce qu'il y a de louche dans les relations commerciales. Au lieu d'avoir affaire avec des centaines et des milliers de débiteurs, le public n'a affaire qu'à un seul, la *banque*. La *banque* est une sorte d'être collectif qui résume en elle-même toutes ces têtes; elle répond pour tous les porteurs de ses billets; elle paye pour tous. Le public est-il convaincu de la solidité, de la sagesse, de la loyauté de la *banque*, c'est comme s'il connaissait la solidité, la sagesse, la loyauté de tous les porteurs de billets; le capital, dans la mesure du crédit ouvert par la *banque*, se meut facilement, rapidement dans tous les sens. Encore une fois, dans cette mesure, c'est l'utopie réalisée. La *banque* ne tient pas lieu, pour l'industrie, de moralité et de sagesse; mais elle en donne, en quelque sorte, un certificat à ceux qui le méritent et, en s'en rendant responsable, elle dispense les particu*liers de tout examen et de toute vérification.* »

Il y a dans la forme et la teneur des effets de commerce, deux circonstances essentielles qui les empêcheront toujours de devenir d'un usage général et régulier comme instruments de circulation : la première, c'est la déter*mination d'une échéance fixe*, qui *fait* que le porteur, s'il a besoin de réaliser avant le terme, est obligé de négocier ces billets, parfois avec peine et toujours avec quelque sacrifice; la seconde, c'est la nécessité de les endosser à chaque transfert; car, outre l'inconvénient matériel qui peut résulter de la surcharge des endossements, n'est-ce pas pour chaque endosseur une chose grave que la responsabilité qu'il accepte, surtout quand il ne connaît pas les endosseurs précédents? « Tout engagement par écrit de payer une somme, dit très-bien M. Dufaure, a pu devenir un signe du numéraire. Ce signe a acquis quelques-uns des avantages de la monnaie circulante lorsque, comme le billet à ordre et la lettre de change, il a pu être transmis par la voie facile et prompte de l'endossement. Mais que d'entraves encore! Il ne représente pas *à tout moment*, pour le détenteur, la somme pour laquelle il a été souscrit; elle peut n'être payable qu'à *un terme éloigné*. Pour le réaliser immédiatement, il serait nécessaire de le céder. Trouvera-t-on quelqu'un qui soit assez confiant pour l'accepter? On ne le transmettra qu'en le *garantissant de sa signature;* c'est une obligation éventuelle que l'on contracte soi-même, et sous le poids de laquelle, jusqu'au jour de l'échéance, on sentira son crédit gêné. On n'est pas toujours disposé à révéler la nature de ses affaires par les *signatures qu'on met en circulation*. Ces inconvénients devaient conduire à trouver un signe de numéraire plus actif encore et plus commode, qui non-seulement participât, comme la lettre de change et le billet à ordre, des qualités du numéraire métallique, puisqu'il n'a d'autre mérite que de le représenter, mais qui permît de s'en procurer *à tout moment*, et qui, comme la pièce de monnaie, se transmît de main en main, *sans avoir besoin d'être garanti, sans laisser trace de son passage*. » Ces deux caractères du billet de commerce, qui en rendent l'usage pénible et coûteux : échéance fixe, responsabilités personnelles s'ajoutant successivement les unes aux autres, disparaissent dans le billet de *banque*. Le billet de commerce ne parvient pas à acquérir une valeur *notoire* et *authentique*, malgré les signatures dont il va se chargeant et les responsabilités qu'il met en jeu; le billet de *banque* obtient cette valeur d'un seul coup par la signature de la *banque*, qui efface et rend inutile toute autre garantie. Le billet de commerce n'a pas une valeur *constante*; il n'atteint toute celle dont il porte le titre que le jour de son échéance; celle qu'on lui accorde varie selon que ce jour est plus ou moins éloigné. Payable à vue et au porteur, c'est-à-dire échangeable contre espèces, à la simple présentation, le billet de *banque* représente un billet de commerce toujours échu. Sa nature impersonnelle le rend maniable comme le numéraire lui-même; on l'accepte sans examen et sans souci de la solvabilité de celui qui le transmet; il circule sans traîner après lui les embarras qui résultent des endossements, des protêts, des recours, etc.; en un mot, il revêt complétement les attributs de la monnaie métallique. Il est même plus commode que la monnaie, parce qu'il est plus facile à transporter et plus avantageux pour compter en peu de temps des sommes considérables. Aussi, tandis que le billet de commerce circule dans un cercle restreint d'industriels et de commerçants, et pendant un temps limité par le terme de son échéance, le billet de *banque* est accepté par tout le monde et peut circuler indéfiniment; souvent, il ne rentre à la *banque* que lorsque la vétusté du papier ne permet plus de s'en servir.

De la forme et de la teneur du billet de *banque* résultent d'importantes conséquences. Nous avons dit qu'il représente un effet de commerce *constamment échu;* c'est cette échéance *constante et facultative* qui lui permet de remplir l'office de la monnaie, de circuler absolument comme la monnaie; mais précisément, en raison de cette facilité de circulation, ce billet *constamment échu* n'a pas besoin d'être remboursé et ne vient presque jamais demander à l'être: si bien qu'en réalité, il représente pour la *banque* un billet à *échéance indéfiniment ajournée*. La convertibilité du billet de *banque* en monnaie est un droit, mais un droit dont le porteur doit avoir très-rarement la fantaisie d'user, parce qu'il trouve dans ce billet convertible les mêmes avantages que dans la monnaie et même des avantages supérieurs. Il y a là une antinomie curieuse entre le droit et l'usage du droit, antinomie qui, dans la pratique et relativement à la *banque*, fait du droit une sorte de fiction, et de l'usage du droit un risque à calculer; antinomie qui permet à la *banque* de porter ses escomptes et les émissions de billets qui remplacent les effets escomptés à un chiffre bien supérieur à celui des fonds qu'elle possède dans ses caisses.

— *Définition générale du mot banque.* Nous avons montré l'origine et suivi le développement du commerce de *banque;* nous avons, pour ainsi dire, assisté à la génération des idées comprises aujourd'hui sous ce mot *banque;* nous pouvons maintenant résumer ces idées en une courte définition. « Pris dans son acception générale, dit M. Gautier (*Encyclopédie du droit*), le mot *banque* exprime aujourd'hui parmi nous le commerce qui consiste à effectuer pour le compte d'autrui des recettes et des payements, à acheter et à revendre, soit des monnaies en matière d'or et d'argent, soit des lettres de change et des billets à ordre, des effets publics, des actions d'entreprises industrielles, en un mot, toutes les obligations dont l'usage du crédit, de la part des Etats, des associations et des particuliers, amène la création. » « Une *banque*, dit M. Courcelle-Seneuil (*Dictionnaire du commerce*), est une entreprise commerciale dont les seules ou les principales opérations sont de recevoir, conserver et payer, emprunter et prêter des capitaux sous la forme de monnaie. On donne aussi fréquemment le nom de *banque* à des maisons qui s'occupent d'acheter et de vendre, soit pour leur propre compte, soit comme commissionnaires au compte d'un tiers, des titres dans lesquels la propriété est exprimée en monnaie, comme inscriptions de rentes, actions et obligations de sociétés anonymes ou en commandite, etc. »

— *Des diverses espèces de banques.* Le commerce de *banque* étant susceptible d'un grand nombre de combinaisons diverses, il y a naturellement plusieurs sortes de *banques*, et quelquefois les conditions d'existence, aussi bien que les procédés, varient tellement de l'une à l'autre qu'on est étonné de voir appliquer la même dénomination à des institutions si différentes. « Comme il est rare, dit Coquelin (*Le Crédit et les banques*), qu'un seul de ces établissements embrasse à la fois toutes les branches d'un *commerce si étendu, il est difficile* de rencontrer deux *banques*, à moins qu'elles ne soient copiées l'une sur l'autre, dont tous les procédés soient identiques; ce qui semble interdire toute pensée d'une classification rigoureuse et absolue. On peut cependant admettre quelques divisions générales. Ainsi, on a distingué les *banques territoriales* ou *hypothécaires* d'avec les *banques commerciales*, et rien n'empêche de s'arrêter à cette division. C'est peut-être la seule vraiment générique. » Nous distinguerons quatre types principaux de *banques* : les *banques territoriales* ou *hypothécaires*, les *banques de spéculation*, les *banques populaires* ou *banques d'avances* et les *banques proprement dites* ou *commerciales*, tout en faisant remarquer que les *banques hypothécaires* et les *banques populaires* ne se distinguent en réalité des *banques commerciales* que parce qu'elles se livrent exclusivement à des opérations spéciales, tandis que les *banques commerciales* font des opérations de plusieurs sortes.

— *Banques territoriales* ou *hypothécaires*. Les *banques territoriales* ou *hypothécaires*, telles qu'elles existent dans plusieurs pays, sont établies en vue de la propriété foncière; et leur objet est de procurer des avances aux propriétaires du sol. Elles émettent des billets dont la valeur est garantie par une hypothèque sur les biens-fonds, et qui portent un intérêt servi au moyen du produit annuel de ces mêmes biens. Voici, en général, leur manière d'opérer. Tout propriétaire de terres ayant besoin d'argent pour son exploitation, peut s'adresser à la *banque* qui, moyennant une garantie hypothécaire sur la valeur totale de ses propriétés, lui remet des billets ordinairement appelés *lettres de gage*, jusqu'à concurrence de la moitié ou des deux tiers de cette valeur. Ces billets sont ensuite mis dans la circulation, par *celui qui les a reçus, sous la* garantie de la *banque*. Ils ne sont pas remboursables à terme fixe, mais portent un intérêt annuel, par exemple de 4 pour 100. Cependant, afin d'opérer peu à peu sa libération, le propriétaire qui a reçu des avances sous *cette forme s'oblige ordinairement* à payer tous les ans à la *banque*, outre les intérêts, une annuité de 1 ou 2 pour 100 qui, se multipliant dans la suite par la puissance de l'intérêt composé, amortit insensiblement sa dette. Les billets sont au porteur : ils passent ainsi de main en main et circulent dans le public de manière à remplir l'office du numéraire. Quant au rôle de la *banque*, il est, comme on le voit, fort simple. Estimer la valeur des propriétés engagées, déterminer l'étendue du crédit qu'elle peut accorder à chacun et lui en remettre le montant en billets au porteur : voilà sa tâche. Après quoi, il ne lui reste plus qu'à recevoir tous les ans des propriétaires l'intérêt des avances qui leur ont été faites et à le distribuer aux porteurs de ses billets.

— *Banques de spéculation*. Les *banques de spéculation* méritent à peine le nom de *banques*. Elles font quelques opérations qui leur sont communes avec les *banques commerciales*, comme de recevoir des dépôts de caisse et de payer les dispositions faites sur elles; mais ces opérations ne sont qu'accessoires. La principale, pour ces maisons, consiste en achats et ventes de titres. Ces achats et ventes ne diffèrent en rien au fond des achats et ventes des autres marchandises; mais le marché des titres diffère quelque peu des autres : en premier lieu, des règlements de bourse et des usages qui ont force de loi lui donnent une forme spéciale; en second lieu, la valeur des titres, en général, est déterminée par le taux courant de l'intérêt. La maison qui spécule sur les achats et ventes doit, comme le fait observer M. Courcelle-Seneuil, avoir un capital propre qui soit le point de départ et la *base des opérations : celles-ci s'étendront* plus ou moins selon que la *banque* usera plus ou moins des achats et ventes à terme. L'espérance de gain est fondée sur des calculs relatifs aux variations des prix courants, par conséquent, sur une chose future et incertaine; *c'est* une pure spéculation, c'est-à-dire l'opération de commerce qui, par sa nature même, est la plus hasardée. On ne peut honnêtement spéculer avec les capitaux confiés par un tiers et dont on est responsable; c'est pourquoi un capital propre est absolument indispensable aux maisons de ce genre. Leurs autres opérations ordinaires sont, pour la plupart, des opérations de *banque* comme : 1° d'acheter ou vendre des titres en qualité de commissionnaires pour le compte d'un tiers; 2° de recouvrer pour les tiers les intérêts et arrérages des rentes, actions et obligations ou autres titres et de garder les titres; 3° de prêter sur dépôts de titres, notamment par des reports qui sont des achats au comptant accompagnés d'une vente à terme. Les dépôts ou prêts de titres, sous la forme de vente au comptant combinée avec un achat à terme, sont des opérations également spéciales à ces maisons. La grande différence qui sépare les *banques de spéculation* des *banques* proprement dites ou commerciales, c'est que les premières travaillent sur des capitaux fixes, et les secondes sur des capitaux circulants. « En effet, dit très-bien M. Courcelle-Seneuil, que représente un titre, inscription de rentes, action ou obligation? Une part de propriété dans un capital immobilisé, soit à jamais, soit à long terme. Bien qu'on donne à ces titres le nom de *valeurs mobilières*, bien que *les maisons qui les négocient* parlent sans cesse de la mobilité de leurs opérations, le détenteur du titre n'est jamais que le copropriétaire d'un capital parfaitement immobilisé, comme ceux qui sont fournis par les emprunts, ceux qui ont été employés à la construction des canaux, des chemins de fer, etc. Il est vrai que, grâce aux conditions de cette propriété qui est généralement connue, et

à l'usage qui lui assigne en tout temps un prix courant, le porteur du titre trouve toujours et facilement un acheteur, mais à des conditions très-variables. Et en dernier résultat, quel que soit le nombre des cessions successives auxquelles donne lieu un même titre, le capital dont il exprime la propriété reste fixe et immobile dans la destination qu'il a reçue primitivement. Au contraire, les fonds placés au moyen de l'escompte par le banquier de commerce représentent des marchandises destinées à une consommation prochaine, et dont la valeur doit nécessairement être reproduite en espèces, sous la forme la plus disponible, sans aucune chance d'accroissement ou de diminution autre que celles qui peuvent résulter du changement de la valeur de la monnaie elle-même. Les capitaux prêtés par l'escompte peuvent facilement être rendus, puisqu'il suffit à l'emprunteur, pour les rendre, de réduire un peu le chiffre de ses opérations, tandis que les capitaux immobilisés ne peuvent pas changer d'emploi et être livrés à la consommation. »

— *Banques populaires.* Les *banques populaires* ou *banques d'avances* sont fondées sur le principe de la solidarité. Elles sont nées récemment en Allemagne de cette idée aussi simple que juste que les ouvriers peuvent obtenir crédit, en suppléant au gage réel qui leur manque par le cautionnement mutuel. Si l'on peut craindre qu'un ouvrier soit obligé de faillir à ses engagements par le chômage ou la maladie, cette appréhension devient très-faible, lorsqu'elle se répartit sur un grand nombre d'associés solidaires. Les *banques d'avances* donnent des crédits à découvert et ne font pas de l'escompte, comme la *banque* ordinaire, leur opération principale; ces crédits à découvert, elles les accordent à des classes d'emprunteurs auxquelles le crédit d'escompte même est d'habitude refusé par les *banques* et les banquiers ordinaires. La portée caractéristique de ces établissements se trouve dans ce fait que les fonds avec lesquels sont faits les prêts sont fournis directement par les prêteurs ou empruntés sur leur garantie commune. Les patrons de la *banque* sont ses clients et *vice versa.* M. Schulze-Delitzsch, le plus actif promoteur de l'institution des *banques populaires*, a résumé ainsi les caractères de ces associations : 1° Ceux qui demandent du crédit sont eux-mêmes les soutiens et les maîtres de l'entreprise créée pour la satisfaction de ce besoin; en d'autres termes, ils sont membres de l'association qu'ils ont dans ce but fondée pour eux-mêmes, et, en conséquence, ils participent aux pertes ou aux bénéfices de l'affaire. 2° Les relations avec la société et les crédits qu'elle ouvre sont avant tout traités *comme une affaire* et d'après les règles qui président aux opérations de *banque*. Les créanciers de la société reçoivent des titres et intérêts de la caisse sociale; cette dernière en demande autant aux crédités, et toute subvention est supprimée. 3° Au moyen des cotisations, les économies des sociétaires sont accumulées à la caisse sociale; les bénéfices ou dividendes sont proportionnés à la somme des versements, qui, semblables à des actions, forment le capital fondamental de la société. 4° En outre, pour la marche des affaires, il est nécessaire de prendre au dehors de l'argent sous la *garantie solidaire* de tous les membres.

Nous devons rappeler en passant que l'idée du crédit mutuel, si heureusement réalisée en Allemagne depuis quelques années, a été émise, pour la première fois et d'une façon très-nette, en 1848, par Lamennais, dans le journal le *Peuple constituant*. « Quiconque, dit Lamennais, peut offrir une hypothèque, un gage réel, trouve aisément un capital correspondant à la valeur du gage, au moyen de la transaction nommée *prêt*. Pourquoi le travailleur, qui ne possède rien, ne peut-il emprunter le capital qui achèverait de l'affranchir? Parce qu'il n'a d'autre gage à offrir que son travail futur, dépourvu de valeur vénale; et son travail futur est dépourvu de valeur vénale parce qu'il peut n'être jamais à raison de la maladie et de la mort possible; car, du reste, un travail certain est un gage réel, et le meilleur peut-être. Pour que le travail futur devienne un gage réel, il faut donc qu'il devienne certain, et il le devient par l'association. La solidarité de ses membres élimine les causes d'incertitude qui, en altérant la valeur du gage, éloignent le prêt. L'association est donc la première, la plus essentielle condition du prêt ou du crédit, qui complète et assure la liberté des travailleurs. »

Nous nous bornerons à ces généralités sur les trois types de *banques* dont nous venons de parler — *banques hypothécaires*, *banques de spéculation*, *banques populaires* — renvoyant, pour de plus amples développements, aux mots COOPÉRATION, CRÉDIT FONCIER, CRÉDIT MOBILIER. Nous entendons nous occuper ici exclusivement des *banques proprement dites* ou *commerciales*.

— *Banques commerciales.* L'histoire du développement du commerce de *banque* nous a montré trois espèces de *banques commerciales :* les *banques de dépôt*, les *banques d'escompte* et les *banques de circulation* ou *d'émission*. Les premières, à vrai dire, appartiennent uniquement à l'histoire. L'usage des dépôts s'est conservé dans les *banques* modernes, et même singulièrement élargi. Mais, dans la pratique actuelle, il ne constitue plus un système isolé de celui des escomptes et de celui des émissions de billets. Reste donc la distinction des *banques d'escompte* et des *banques d'émission*. Les premières sont fondées et administrées par des commerçants ou des capitalistes sous l'empire des lois qui régissent le commerce en général; leurs opérations ne sortent pas du cercle des transactions privées; elles n'émettent pas de billets, et n'escomptent les effets de commerce qu'avec du numéraire. Les *banques d'émission* ou *de circulation*, fondées généralement par des sociétés à responsabilité limitée, et soumises, dans la plupart des Etats, à une réglementation spéciale, joignent à l'escompte l'émission de billets payables à vue et au porteur. Suivant les économistes partisans de la liberté des *banques*, cette distinction est fondée sur l'arbitraire des législations et non sur la nature des choses. L'escompte, disent-ils, ne se conçoit guère mieux sans l'émission que l'émission sans l'escompte; ce sont, en réalité, deux fonctions naturellement unies et inséparables. L'escompte est la base, la raison d'être de l'émission; l'émission est le complément nécessaire de l'escompte; sans l'émission, l'escompte a, pour ainsi dire, les ailes coupées; il tend à l'émission, il en a besoin pour vivre, s'étendre, se développer. Une *banque* que la loi réduit à n'escompter qu'avec de l'argent est un organisme arrêté dans son développement et condamné à rester à l'état embryonnaire.

— *Opérations principales des banques de commerce.* Après la définition et la classification des *banques* se place tout naturellement l'analyse des opérations variées et étendues des *banques proprement dites* ou *commerciales*. Cette analyse doit naturellement porter sur les *banques de circulation* ou *d'émission* qui réunissent toutes les fonctions des simples *banques d'escompte* à celles qui leur sont propres.

Les principales fonctions des *banques commerciales*, arrivées à l'état *le plus complet de développement*, sont :

1° De recevoir et garder en dépôt l'argent des particuliers, à charge de le rendre à toute réquisition, en se chargeant d'effectuer, pour le compte des déposants, tous les payements et tous les recouvrements d'effets de commerce, et de suppléer à un grand mouvement de numéraire et de valeurs au moyen de transferts, compensations ou virements;

2° D'escompter des effets de commerce en prenant un intérêt variable selon les temps et toujours calculé d'après l'éloignement de l'échéance;

3° D'émettre des billets payables à vue et au porteur, qu'elles donnent soit en échange des effets de commerce qu'on leur présente, soit en payement de toute autre dette qu'elles contractent, et qui peuvent circuler dans le public jusqu'à ce qu'il plaise au porteur de les présenter à la caisse pour les convertir en argent;

4° De faire des avances aux particuliers, soit en billets de *banque*, soit en argent, moyennant des garanties telles que dépôt de marchandises, particulièrement de matières d'or ou d'argent, dépôts de titres ou de valeurs publiques, hypothèques sur des biens-fonds;

5° D'ouvrir à des particuliers ou à des établissements publics des crédits à découvert jusqu'à concurrence d'une somme déterminée, soit après avoir exigé préalablement une caution, soit sur la seule garantie de la moralité ou de la solvabilité du crédité.

Entrons dans quelques détails sur chacune de ces fonctions.

— *Virements, compensations et dépôts.* A un point de vue général, on peut dire que toutes les fonctions des *banques de commerce* se réduisent à deux grands offices liés l'un à l'autre, mais distincts : elles sont agents d'échange et agents de crédit. Dépôts et virements appartiennent au premier de ces offices; escomptes, émissions, avances sur valeurs, crédits à découvert, constituent le second. Le premier et le plus ancien rôle des *banques* est d'être agents d'échange, de rendre les payements économiques en facilitant les compensations. On a vu plus haut que les premières *banques* établies en Europe étaient des *banques de dépôt et de virement*, c'est-à-dire n'avaient pas d'autre fonction que de garder les fonds qui leur étaient confiés par les commerçants, et d'effectuer, sans déplacement d'espèces et par simple transfert ou virement de comptes, les encaissements et les payements de ses clients. « Une *banque*, dit M. Courcelle-Seneuil, est avant tout une caisse, et le banquier un caissier qui reçoit, garde et rembourse les sommes que le public lui confie... Il est avantageux pour un particulier de n'avoir besoin ni de tenir une caisse, ni de se préoccuper des soins qu'occasionne la garde d'un encaisse plus ou moins considérable. La *banque* le débarrasse de ce soin. Elle se charge de recouvrer pour lui les sommes, exigibles en monnaie, qui lui sont dues, et de payer pour lui celles qu'il doit à des tiers... Lorsque le service de caisse d'un grand nombre de maisons de commerce est remis à une *banque*, il se simplifie facilement. En effet, les uns ont à recevoir les sommes que les autres ont à payer, et la *banque*, payant pour ceux-ci et recevant pour ceux-là, n'a besoin de se livrer à aucun déplacement d'espèces : il lui suffit de passer écriture, au compte de chacun de ses clients, des recettes et des payements qu'elle fait pour lui, et d'effectuer le mouvement des titres qui constatent les payements et les recettes. On appelle ce que fait alors la *banque* un *virement de parties*. Ainsi, par exemple, Pierre et Paul ont un banquier commun Jean, et Pierre doit à Paul 1,000 fr.; Paul remet au banquier le titre, facture, lettre ou billet qu'il a contre Pierre, et celui-ci donne ordre, en même temps, à son banquier de payer pour lui cette somme. Le compte de Paul est crédité et celui de Pierre débité de 1,000 fr. Le payement a été effectué sans que le banquier ait eu à remuer une seule pièce de monnaie. S'il n'y avait pas eu de *banque*, Pierre aurait dû se procurer pour le jour de l'échéance, et garder en caisse plus ou moins longtemps la somme de 1,000 fr., que Paul aurait dû recevoir, transporter et garder, lui aussi, plus ou moins longtemps en caisse. Grâce à la *banque* et au virement, les premiers actes et transports d'espèces et leur garde en caisse ont été épargnés à l'un et à l'autre commerçant. Tous ceux qui se servent du même banquier peuvent ainsi faire, et font, en effet, même à l'insu les uns des autres, leurs recettes et payements par des virements ou avec de médiocres mouvements d'espèces. »

Dans un ouvrage remarquable (*Mécanique de l'échange*), M. Cernuschi décrit très-bien les divers modes de ce qu'il appelle le *payement économique sur place.* « La monnaie, dit-il, est dispendieuse; il faut donc en employer le moins possible. Dans ce but, on a imaginé les payements économiques. Une caisse de dépôt réunit les provisions monétaires d'un grand nombre de clients et fait pour eux tous leurs encaissements et tous leurs payements. Quand le client a un payement à faire, il fournit un chèque-mandat à vue sur la caisse de dépôts. Il reçoit lui-même en payement de ces mêmes chèques-mandats à vue, et il les verse de suite à la caisse de dépôts. De cette façon, le client arrive à employer les encaissements de chaque jour, tandis qu'auparavant il lui fallait payer avec de la monnaie préparée d'avance. Évidemment, la caisse de dépôts fait que chaque client a besoin d'une provision monétaire moins considérable. Si le client doit payer à quelqu'un qui est client de la même caisse de dépôts, au lieu de fournir le chèque-mandat qui fait payer au dehors, il fournit un chèque-virement également à vue, qui fait payer au dedans, c'est-à-dire que le client ordonne à la caisse de transporter au compte de l'autre client une portion de son dépôt. La monnaie change ainsi de propriétaire sans changer de place... Chèques-mandats, chèques-virements, certificats de dépôt au porteur sont des procédés qui accélèrent et qui concentrent les mouvements monétaires. Un grand matériel roulant n'est plus nécessaire, grâce aux caisses de dépôts. Les chambres de compensation sont fondées dans le même but : encaisser et payer beaucoup avec le moins de monnaie possible. En outre des transactions au comptant, on fait sur les marchés d'effets publics des contrats à terme; les titres qu'on achète et qu'on vend seront livrés et payés à l'expiration de la quinzaine ou du mois. Pour acheter et pour vendre, on s'adresse à des agents spéciaux, qui sont garants des opérations et qui sont réunis en chambre de compensation. Chaque agent exécute les ordres de ses clients en achetant et en vendant, quelquefois à ses autres clients, le plus souvent aux autres agents ses collègues. A l'expiration de la quinzaine ou du mois, il faut effectuer tous les payements. C'est aux agents que les clients acheteurs payent; c'est d'eux que les clients vendeurs reçoivent le montant des titres négociés. Souvent, le client a opéré avec plusieurs agents. De l'un, il a acheté; à l'autre, il a vendu. Il doit donc verser une somme au premier, et il doit recevoir une somme du second. Le client qui se trouve dans ce cas, désireux d'économiser les payements, s'acquitte envers l'un au moyen du payement qui lui est dû par l'autre. A cet effet, il livre à l'agent, son créancier, une délégation sur l'agent, son débiteur, jusqu'à concurrence des sommes dues; le surplus se règle en argent, et ordinairement par un mandat ou par un virement sur une caisse de dépôts. Les agents se réunissent alors en chambre de compensation. Chacun y arrive avec les délégations que ses clients viennent de lui verser en payement, et que les autres agents doivent payer. Toutes les délégations se trouvent en présence. Les agents ont tous ou presque tous à payer; ils ont tous ou presque tous à recevoir. Tout cela au même instant, et c'est ce qui les met à même d'établir une compensation réciproque et générale. En définitive, chacun ne paye ou ne reçoit matériellement que la différence entre la somme de toutes les sommes qu'il aurait à payer, et la somme de toutes les sommes qu'il aurait à recevoir. Pour chaque agent, la chambre de compensation représente pour un moment tous les autres agents, comme s'ils n'étaient qu'une seule personne. Toutes les dettes et toutes les créances se confondent et s'éteignent mutuellement. Il ne reste que des soldes à verser. Ce mode de payement par compensation prend un grand développement, si les caisses de dépôts d'une même ville ont l'habitude de se réunir en chambre de compensation, pour se remettre réciproquement, ce qui équivaut aux délégations, les mandats et les virements sur les différentes caisses que chaque client a pu recevoir en payement et qu'il a versés à sa caisse de dépôts. » C'est précisément ce qui se pratique en Angleterre, où les banquiers sont, encore plus qu'ailleurs, les payeurs et les receveurs des particuliers. Les encaissements et les payements se font au moyen de bons ou chèques, que se délivrent réciproquement les divers banquiers. A la fin du jour, la liquidation ou compensation de ces divers bons se fait dans un local appelé chambre de liquidation (*clearing-house*), entre les agents de ces diverses maisons, à l'aide d'un mécanisme administratif fort simple. M. Babbage évaluait, il y a plusieurs années, à 2 millions et demi de liv. sterl. par jour (63 millions de francs) le total moyen des virements, pour lesquels on faisait usage seulement de 25,000 livres ou 50,000 fr. en billets de *banque*, et de 500 livres en espèces. Le *clearing-house* fait pour 30 ou 40 milliards d'affaires par an, sans numéraire. Le même procédé est employé par les *banques* d'Ecosse, dont les agents se réunissent périodiquement.

Après le payement économique sur place, le payement économique à distance. « La compensation, dit M. Cernuschi, se fait pour ainsi dire de la main à la main, entre des sommes payables au même jour, sur la même place; mais il n'est pas possible de compenser ainsi des payements qui ont lieu sur deux places différentes. De place à place, il ne se fait que des compensations indirectes au moyen de la traite ou lettre de change. Un commerçant du midi qui est créancier du nord, soit pour des marchandises expédiées, soit pour un emprunt qu'il y a négocié, au lieu de faire venir l'argent du nord, fait traite sur son débiteur et vend la traite. Qui l'achète? Un autre commerçant du midi qui se trouve devoir au nord, et qui, au lieu d'envoyer de la monnaie, remet la traite à son créancier du nord. Ce dernier est ainsi payé chez lui et justement avec l'argent que son voisin aurait dû expédier au midi. Deux chaises de poste qui se rencontrent à moitié relai détellent et font l'échange des chevaux. On profite de la rencontre pour abréger réciproquement les deux courses. La traite ou lettre de change fait plus qu'abréger, elle supprime en entier les deux transports de monnaie qu'il aurait fallu effectuer pour éteindre la dette du nord envers le midi et celle du midi envers le nord. Mais ni le midi ni le nord ne se bornent à commercer entre eux, ils sont aussi en relation avec l'orient et avec l'occident. Chaque point cardinal a ou peut avoir pour créanciers et pour débiteurs les trois autres points cardinaux, exactement comme dans la chambre de compensation chaque agent a ou peut avoir pour débiteurs et pour créanciers tous ses collègues. Peut-on compenser les dettes et les créances entremêlées de toutes les parties du monde? Oui, et c'est le travail des banquiers..... On classe les lettres de change par *devises*. Ce qu'on appelle une devise n'est autre que le nom de la ville qui doit payer. Chaque devise comprend toutes les lettres de change qu'on tire, de n'importe quel pays, sur la ville dont elle porte le nom. Les banquiers échangent entre eux les devises comme les agents échangent les délégations. Les banquiers forment comme une grande chambre de compensation permanente entre tous les pays. Pour chaque pays, tous les autres pays n'en font qu'un et, de cette façon, chaque pays n'exporte ou n'importe de monnaie que la différence entre la valeur de toutes les marchandises ou titres importés, et la valeur de toutes les marchandises ou titres exportés. C'est comme l'agent qui, dans la chambre de compensation, ne paye qu'un seul solde à tous ses collègues pris ensemble. »

On voit que la lettre de change sert en quelque sorte de trait d'union entre les deux grandes catégories de fonctions de *banques*, fonctions qui concernent l'échange, fonctions qui se rapportent au crédit. Elle apparaît primitivement, ainsi que l'indique son nom, plutôt comme un moyen de supprimer des transports de monnaie par des compensations de place à place, que comme un mode de monétisation du crédit; plutôt comme une valeur *actuelle*, mais située à distance, et dont le tiré est supposé le *caissier*, que comme une valeur *future*, une promesse, une créance.

Les payements de place à place et d'un pays à l'autre donnant lieu souvent à des changes de monnaie, et représentant un transport d'espèces, ont pu devenir l'objet non-seulement d'une commission de recouvrement, mais d'une spéculation. En effet, lorsqu'à la suite des opérations de commerce effectuées entre deux localités éloignées l'une de l'autre, les payements à faire par l'une à l'autre ne se balancent pas, la monnaie de la localité qui doit le solde baisse de valeur relativement à celle à laquelle le solde est dû. Et comme un grand nombre de places de commerce se trouvent en relation d'affaires l'une avec l'autre, la valeur relative de leur monnaie ou des lettres tirées sur chaque place varie incessamment de manière à offrir un bénéfice à qui achète dans la localité dont la monnaie est en baisse pour vendre dans celle où elle est en hausse. Cette opération, qui est une grande source de profits pour les maisons de *banque*, porte le nom d'*arbitrage*.

Dans l'origine, les *banques de dépôt* gardaient l'or déposé chez elles sans en faire emploi. Elles s'estimaient *dépositaires* au sens strict et juridique du mot : on sait qu'il est écrit dans tous les codes que le dépositaire doit non-seulement *rendre*, mais *garder* la chose qu'il a reçue en dépôt. Peu à peu, le sens com-

mercial, économique du mot *dépôt*, s'est étendu; *dépositaire* est devenu synonyme de *débiteur; déposant*, synonyme de *créancier*. Aujourd'hui les *banques* se servent sans scrupule des sommes que le public leur confie comme de leur propre capital; aujourd'hui les dépôts sont affaires de crédit, et non plus seulement affaire d'échange. Cette extension du crédit au moyen des dépôts a pris, de nos jours, une importance considérable.

Il y a, pour les *banques* modernes, deux manières d'opérer relativement aux dépôts : les unes, comme la banque de France et la banque d'Angleterre, tout en faisant servir les dépôts à leurs opérations, ne bonifient aucun intérêt aux déposants; les autres, telles que les banques d'Ecosse, payent pour tout le temps de la jouissance un intérêt plus ou moins élevé selon les temps. Dans ce dernier cas, l'idée de *dépôt* a complétement disparu; il ne s'agit plus que d'un mode particulier de *placement*. En acceptant un intérêt, le déposant se reconnaît créancier; il autorise la *banque* à se servir, à ses risques et périls, de l'argent qu'il lui confie; il est clair, en effet, qu'elle ne pourrait lui bonifier un intérêt en gardant le dépôt intact dans sa caisse. C'est là, il faut le dire, un mode de placement qui n'est pas sans périls pour la *banque;* car si elle ne s'oblige pas à garder, elle s'oblige à rendre à première réquisition. Or, comment fera-t-elle, s'il arrive par hasard que les déposants poussés ou par la malveillance ou par quelque terreur panique se présentent en masse pour le remboursement? Il ne faut pas oublier qu'en recevant le dépôt pour s'en servir et le faire valoir, elle laisse en même temps au déposant la faculté d'agir comme s'il pouvait le compter au nombre de ses ressources actuellement disponibles, de sorte que le capital, selon la remarque de Carey, peut être employé deux fois, par la *banque* dans les escomptes, et par le déposant au moyen des chèques. Le dépôt remboursable à volonté, dans la pratique des *banques* modernes, présente la même fiction, la même contradiction que le billet payable à vue et au porteur. *En droit*, le remboursement est constamment exigible; *en fait*, la *banque* suppose qu'il ne sera pas exigé avant un temps moyen qu'il s'agit pour elle de prévoir et de calculer. *Théoriquement*, il y a contradiction entre l'exigibilité constante du dépôt, et l'emploi à titre gratuit ou onéreux de ce dépôt par la *banque*. Il est vrai de dire que *pratiquement* le danger qu'entraîne l'exigibilité constante paraît devoir diminuer lorsque les dépôts ne sont pas gratuits, parce qu'alors ils sont moins mobiles, le dépôt à intérêt se rapprochant aux yeux du déposant du placement ordinaire. « L'expérience a prouvé, dit Coquelin, que ce danger ne se présente que dans des situations exceptionnelles, et en y réfléchissant bien, on le comprendra sans peine. Il faut toujours supposer que la *banque* opère sur une grande échelle, et que ses déposants sont très-nombreux, car l'opération n'est possible qu'à cette condition. Eh bien, la malveillance, quelque arme qu'on lui prête, ne peut produire sur un si grand nombre d'hommes un effet subit; elle ne peut pas non plus les travailler dans l'ombre sans que ses machinations s'éventent. Ainsi la *banque* sera toujours avertie d'avance et assez à temps pour prendre ses mesures. Quant aux conspirations qui peuvent s'ourdir entre un petit nombre d'hommes, elles seront toujours impuissantes en raison même de la masse des dépôts, et une *banque* n'aura pas à les redouter, si elle a soin, comme cela doit être, de se tenir toujours sur ses gardes. Les paniques ne sont guère plus à craindre; elles ne sont jamais ni aussi générales, ni aussi subites qu'on le suppose : il y a toujours quelques symptômes qui les précèdent, et une *banque* bien constituée et bien conduite aura toujours le temps et le pouvoir de les neutraliser. Il faut songer que l'effroi public, quelle qu'en soit la cause, a toujours pour contre-poids, en pareil cas, l'intérêt particulier, qui défend de retirer ses fonds d'un lieu où ils rapportent, pour les laisser improductifs, et d'autant mieux que, si le retrait devenait général, il serait encore plus difficile de trouver l'emploi de tant de fonds tout à coup inoccupés..... Il existe cependant des circonstances où le danger est manifeste. Mais quand? C'est surtout lorsque la *banque* ne payant aucun intérêt pour les dépôts confiés à sa garde, on ne laisse entre ses mains que des valeurs momentanément oisives, et qui n'attendent qu'une occasion de placement. Tel est le cas de la banque de Londres, aussi bien que celui de la banque de France..... Comme la banque de Londres ne paye aucune rétribution pour les dépôts qu'on lui confie (et qu'elle emploie cependant fort utilement pour elle-même dans ses escomptes), il est clair que ce n'est pas à titre de *placement* même provisoire que ces fonds lui sont remis. On ne les laisse jamais entre ses mains qu'en attendant, qu'en appelant, pour ainsi dire, une occasion, et parce qu'on suppose qu'ils sont là bien plus en sûreté qu'ailleurs. Qu'une telle occasion se présente tout à coup, par exemple, l'ouverture d'une souscription pour un chemin de fer, un retrait subit s'opère, et la caisse de la *banque* se vide en un clin d'œil. Voilà pourquoi on voit souvent en Angleterre, même dans les temps les plus prospères, la réserve de la *banque* s'épuiser tout à coup. Il va sans dire que, bien que la panique n'y soit d'abord pour rien, elle vient ordinairement s'y mêler après coup pour aggraver le mal et pour le propager. »

Pour prévenir les crises qui peuvent naître de la variation des dépôts, nous ne connaissons qu'un remède vraiment efficace; ce remède, qui est indiqué par la nature des choses et qui a le mérite d'écarter toute fiction, consiste à distinguer les dépôts qui sont des opérations de crédit de ceux qui n'en sont pas; qui n'en peuvent pas être. On exigerait un délai variable pour les retraits des premiers en bonifiant aux déposants un intérêt plus ou moins élevé, selon que ce délai serait plus ou moins long. Quant aux dépôts en comptes courants qui peuvent à chaque instant être retirés à l'aide de mandats payables au porteur, ils seraient entièrement gratuits, par cette raison bien simple que la *banque* renoncerait à les employer; pour eux, le nom de *dépôt* deviendrait une vérité.

— *Escompte*. Escompter, nous l'avons déjà dit, c'est acheter des effets de commerce. L'escompte est l'opération la plus importante de la plupart des *banques :* sur six milliards et demi d'affaires, la banque de France a fait pour cinq milliards d'escomptes en 1861. En échange des effets de commerce qu'elles escomptent ou achètent, les *banques* donnent soit des espèces, soit des billets payables à vue et au porteur. Le principe d'après lequel les *banques* opèrent les escomptes, c'est que chaque affaire doit servir de gage au papier à la création duquel elle donne lieu. La garantie personnelle des parties qui ont participé à cette affaire n'est que subsidiaire. Aussi écarte-t-on toute valeur dont l'origine révèle un billet de complaisance. Les effets qui se présentent à l'escompte se classent d'après le nombre des *signatures* qu'ils portent. On escompte rarement le billet à une seule signature souscrit au profit de l'escompteur, parce qu'il n'a pas son origine dans une opération de commerce; acheter un tel billet, c'est en réalité faire une avance à découvert. La lettre de change, non acceptée bien que revêtue d'une seule signature, est admise à l'escompte lorsqu'elle suppose une opération préalable et lorsque le tireur inspire confiance. Mais le papier dont les maisons d'escompte s'accommodent le mieux est celui qui est revêtu de deux signatures, par exemple le billet à ordre endossé qui représente une affaire consommée, la lettre de change endossée qui représente deux affaires successives. Les grandes *banques d'émission* exigent en outre la garantie d'une troisième signature. Cette mesure de précaution a pour effet de forcer le porteur du billet à se servir d'un intermédiaire qui fait toujours payer plus ou moins chèrement son concours. Elle paraît nécessaire dans les villes populeuses, à Paris, par exemple, où la *banque* ne connaît réellement que la troisième signature, qui est ordinairement celle d'un banquier; mais elle pourrait être mise de côté dans les villes de province, où la solvabilité de chaque négociant est en général bien connue. Voici, du reste, les raisons produites par Rossi (*Rapport sur la prorogation du privilége conféré à la banque de France*) en faveur de la règle des trois signatures : « Le prêt, dit-il, se combine toujours avec un risque. Pour le capital prêté on exige un profit; pour le risque, une prime : l'intérêt résulte de la combinaison de ces deux éléments; il y a là deux industries distinctes qu'on peut cumuler ou séparer. L'intérêt est variable de sa nature; mais, tandis qu'il obéit aux circonstances générales du marché, la prime varie selon les circonstances individuelles propres à l'emprunteur. C'est un commerce aléatoire qui oblige à mesurer les chances particulières à chaque opération. On ne saurait astreindre une grande *banque* à ce travail individuel ni lui faire, par contre, percevoir des primes variables plus élevées ou plus faibles, selon les personnes. Si elle escomptait des effets à deux signatures, elle s'exposerait à des clameurs incessantes, à d'innombrables plaintes par les nombreux rejets qu'elle serait forcée de prononcer. *L'assurance* que la *banque* ne saurait tarifer est une opération distincte de celle du *prêt*. La *banque* fait la seconde et laisse la première au commerce ordinaire; ni les assureurs ni les assurés ne peuvent s'en plaindre. »

Une autre règle que s'imposent les *banques*, quand la loi ne la leur impose pas, est de ne pas trop immobiliser leur capital en escomptant des effets dont l'échéance dépasserait une certaine limite (90 jours en moyenne). « L'échéance ordinaire des effets tirés pour valeurs produites et réelles, dit Rossi, n'excède pas trois mois; l'expérience a même prouvé que l'échéance moyenne de ces effets portés à l'escompte est de deux mois. Il est par là même évident qu'en admettant à l'escompte des effets à quatre mois, on entrerait dans le domaine des circulations fictives ou des spéculations; c'est une mer sans rivage. Aujourd'hui, à quelques exceptions près, c'est avec du papier à trois mois que les opérations commerciales se consomment et se liquident. Admettez à l'escompte les effets à quatre mois, et les producteurs seront à l'instant même assaillis de demandes pour obtenir le même délai. Il y aurait ainsi un ralentissement dans le mouvement du capital national, et la mesure produirait des effets contraires aux vues progressives de ceux qui la provoquent. Enfin, ne perdons jamais de vue que la rentrée prompte et régulière des sommes avancées, à titre d'escompte, est la garantie fondamentale du crédit de la *banque*, de la sûreté de ses opérations, du remboursement incessant de ses billets. Il lui faut des échéances rapprochées, sagement et habilement combinées. »

Pour se procurer des ressources quand elle a épuisé les siennes, une *banque* peut s'adresser à une autre pour opérer le *réescompte* des effets qu'elle a escomptés. C'est, en général, ce que font les *banques* privées vis-à-vis des *banques* publiques.

La puissance qu'ont les *banques* d'escompter les effets de commerce n'est pas illimitée : elle a pour limite naturelle celle de leur crédit, c'est-à-dire de leur faculté d'émission, c'est-à-dire finalement celle des ressources métalliques disponibles qui servent de base à ce crédit, à cette faculté d'émission. Aux époques de crises commerciales, quand ces ressources s'épuisent, les *banques* sont bien obligées de ménager leur crédit et de restreindre leurs opérations. Dans ce but, elles peuvent élever le taux de l'escompte; elles peuvent aussi restreindre directement l'escompte, en réduisant la longueur des échéances ordinaires, en exigeant un certain nombre de signatures de maisons notables, en refusant un certain nombre de bordereaux; elles peuvent même suspendre complétement l'escompte, jusqu'à ce que le recouvrement quotidien des effets en portefeuille ait ramené l'encaisse à ses proportions normales. Quels sont, parmi ces moyens, ceux qui méritent la préférence? Les économistes sont divisés sur ce point : quelques-uns tiennent pour la fixité de l'escompte et veulent qu'on recoure à la restriction directe; les autres, en plus grand nombre, voient dans l'élévation du taux de l'escompte une nécessité économique à laquelle il est chimérique de prétendre soustraire le commerce, et, en même temps, le meilleur moyen de rappeler le numéraire exporté, en l'intéressant à revenir.

Les premiers font observer que, pendant vingt-sept ans, de 1820 à 1847, le taux d'escompte de la banque de France n'a subi aucune variation, qu'il est resté constamment à 4 pour 100, malgré les crises commerciales et politiques qui se sont produites pendant cette période; il ne paraît donc pas que l'élévation du taux de l'escompte soit, même en temps de crise, une nécessité absolue. On ne peut soutenir, d'autre part, que ce taux doive nécessairement se conformer aux variations de l'intérêt de l'argent; ce taux, en effet, ne représente nullement l'intérêt de l'argent, bien qu'il ne soit pas sans influence sur sa détermination; il représente tout simplement le prix que met la *banque* à la transmission du crédit dont elle jouit, ce qui est tout autre chose que l'intérêt de l'argent, et peut fort bien comporter une fixité que cet intérêt ne comporte pas. Du reste, l'élévation de l'escompte, à moins qu'elle ne soit excessive, est un moyen insuffisant pour rétablir l'équilibre entre la circulation métallique et la circulation fiduciaire. Le seul moyen vraiment efficace de réduire cette dernière dans des proportions sérieuses est de restreindre directement les escomptes et même de les suspendre, lorsque la limite relative au minimum d'encaisse obligatoire est atteinte. Ce moyen, assurément, n'est pas sans inconvénient, et l'on ne peut méconnaître la gravité des difficultés et des gênes que, dans beaucoup de cas, il pourrait imposer au commerce, à tous ceux qui se servent habituellement du crédit de la *banque;* mais les habitudes du commerce se modifieraient en conséquence; la publication hebdomadaire des comptes de la banque permettrait de prévoir, un certain temps à l'avance, les probabilités de restriction ou de suspension des escomptes, et l'on aviserait à se pourvoir autrement. Quels que fussent, d'ailleurs, les inconvénients inhérents à l'emploi d'un tel moyen, il en préviendrait de beaucoup plus graves encore, en assurant constamment la convertibilité des billets, en empêchant la monnaie fiduciaire de prendre une trop grande place dans la circulation, enfin, en disposant le commerce à ne plus considérer la source de cette monnaie comme inépuisable. On pourrait, d'ailleurs, obtenir en compensation un avantage important : l'élévation de l'escompte ne pouvant plus être invoquée comme une nécessité imposée par l'obligation de maintenir le niveau relatif de l'encaisse, l'Etat pourrait fort bien demander à la banque, comme une concession raisonnable, un taux maximum fixe de l'escompte.

Les partisans des libres variations du taux de l'escompte répondent qu'il faut distinguer dans ce taux deux éléments : un élément relativement fixe, le loyer du capital, qui dépend de causes à variations lentes; un élément beaucoup plus mobile, le prix des instruments de circulation, qui dépend du mouvement du numéraire, lequel est indiqué par les variations du change. Si la fixité de l'intérêt de l'argent dans les placements ordinaires et à longue échéance est absurde, celle du taux de l'escompte l'est bien davantage. Il ne faut pas oublier que les billets de *banque* doivent être payés à vue en métal. Derrière ces billets il faut donc toujours voir l'or, contre lequel ils sont constamment échangeables. Escompter, pour une *banque de circulation*, c'est, en réalité, vendre de l'or. Si l'or est devenu plus rare, s'il est plus demandé, le simple bon sens commande de le vendre plus cher, c'est-à-dire d'élever l'escompte; autrement, la *banque* approvisionnerait des concurrents à un prix inférieur à celui que le change indique comme le prix du marché. Quand le numéraire s'écoule au dehors et menace de devenir rare, il faut arrêter le mal à son origine, en appliquant préventivement le remède de la hausse de l'escompte, ce qui vaut infiniment mieux que de laisser agir plus tard le remède *répressif* d'une liquidation désastreuse. Le taux du change est le baromètre infaillible que tout pays, où un crédit développé a multiplié les engagements à terme, doit consulter attentivement. Il faudra, à l'échéance, être en mesure de s'acquitter en monnaie métallique, si celle-ci est exigée, car toutes les obligations sont invariablement stipulées en monnaie; le papier ne peut suppléer à ce besoin que si rien ne compromet la sécurité de l'échange facultatif du billet contre de l'or. En dernière analyse, il faut posséder, en quantité suffisante, l'instrument *substantiel* des échanges et le faire revenir s'il est parti. La hausse de l'escompte, décidée à temps, fait refluer le courant monétaire en produisant un double effet : elle détermine ceux qui pourraient faire venir de l'argent du pays qui a pris cette mesure à l'y laisser; elle engage ceux qui ont des fonds disponibles à les y envoyer, soit en faisant tirer sur eux, soit en achetant des traites. En résumé, la hausse de l'escompte est parfaitement *légitime;* car l'argent, lorsqu'il est rare, ne peut se louer bon marché, car le crédit de la *banque* vaut alors évidemment davantage, l'engagement de rembourser à présentation les billets émis étant devenu bien plus difficile à remplir. Elle est suffisamment *efficace* lorsqu'elle n'est pas trop tardive et qu'elle se base régulièrement sur le taux du change; car, en retenant et rappelant le numéraire par l'appât du bénéfice, elle ne tarde pas à rendre à la *banque* sa puissance d'escompter, que la dépréciation du change avait entamée. Elle n'impose au commerce qu'une perte bien légère, si on la compare à celle dont il est menacé par la baisse des prix. En effet, elle n'affecte que l'intérêt du capital engagé, tandis que la baisse des prix frappe le capital lui-même. Qu'un négociant ait besoin de 100,000 fr., un supplément d'intérêt de 4 pour 100 payé pendant six semaines, moyenne des échéances, le grèvera d'une dépense de 12 pour 100 et lui fera perdre 500 fr. Que la baisse des prix ne soit que minime, qu'elle ne dépasse pas 5 pour 100, il faudra qu'il fasse un sacrifice de 5,000 fr., c'est-à-dire un sacrifice décuple pour réaliser ses marchandises. Le sacrifice momentané que la hausse de l'escompte impose au commerçant n'est-il pas bien préférable à la perspective de voir se fermer la *banque* aux bonnes valeurs qu'il a entre les mains et sur lesquelles il a compté pour faire face à ses engagements? La cherté du crédit, de l'escompte, pour lui, c'est la vie dure, mais c'est la vie; la suspension du crédit, de l'escompte, c'est la mort. Maintenir, à cette condition, le bon marché de l'argent est une dérision.

— *Avances à découvert*. « L'avance à découvert, dit Coquelin, ressemble à l'escompte, en ce que ce n'est, à vrai dire, qu'un autre moyen de venir en aide au commerce et de lui fournir des capitaux; mais c'est une manière fort différente quant à la forme, et même, à certains égards, différente quant au fond. Dans le cas de l'escompte, il y a toujours une opération commerciale antérieure, constatée par la création d'un effet de commerce, et dans laquelle la *banque* ne fait qu'intervenir après coup, tandis que, dans le cas des avances ou crédits à découvert, cette opération antérieure n'existe pas. Dans l'escompte, la *banque* reçoit un effet de commerce, et donne en échange de l'argent ou des billets; dans les crédits à découvert, elle donne de l'argent ou des billets, et ne reçoit rien. Ajoutons que le crédit sur effet de commerce est garanti au moins par deux signatures, tandis que, dans le crédit à découvert, il n'y a que la garantie pure et simple du négociant crédité. » Il résulte de cette comparaison que l'avance à découvert est pour les *banques* une opération plus délicate, plus périlleuse que l'escompte, et qu'elle exige beaucoup plus de précautions. Toutefois, elle peut être pratiquée très-utilement dans une certaine mesure. On sait que chaque négociant est dans l'habitude et la nécessité de garder constamment en réserve une certaine somme pour les besoins imprévus, par exemple, pour payer les billets qu'il a mis en circulation et qui viendraient à être retournés faute de payement par le souscripteur, pour régler les comptes qui viendraient se présenter à l'improviste, etc. C'est une obligation fâcheuse pour lui, en ce qu'elle le prive constamment d'une partie de ses ressources. Eh bien, la *banque*, qui le reconnaît solvable, peut, sans danger, le dispenser de cette obligation, en lui ouvrant un crédit au moyen duquel il puisse disposer sur elle, et à l'instant, jusqu'à concurrence d'une certaine somme.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que les crédits ouverts dans ce but constituent une opération inverse de celle qui consiste à recevoir, à titre de dépôt, en compte courant, la somme que chaque négociant consacre à sa réserve de caisse. Dans le crédit à découvert, la *banque* avance cette somme au négociant; dans le dépôt en compte courant, le négociant la distrait de son capital et en fait l'avance à la *banque*.

Coquelin pose comme règle générale en *banque*, que les crédits à découvert ne doivent

servir qu'aux besoins accidentels et imprévus. « En aucun cas, dit-il, la *banque* ne doit souffrir qu'aucun des crédités en fasse la base même de ses opérations; autrement la *banque* tomberait dans la dépendance des crédités, forcée qu'elle serait, par son intérêt même, de les soutenir après les avoir élevés, et les crédités tomberaient dans la dépendance absolue de la *banque*, puisque leur existence dépendrait de sa volonté ou de son caprice : double dépendance, qui serait une source de graves inconvénients. » Nous ne croyons pas qu'on doive être aussi absolu. Qu'une grande *banque* publique, qui conduit ses opérations, non à l'aide de son capital, mais à l'aide de dépôts mobiles et gratuits, s'interdise les avances à découvert, rien de plus naturel. Sa manière générale et uniforme de procéder paraît incompatible avec le travail individuel que réclame l'art des placements; elle ne peut distribuer son crédit qu'à des conditions et dans des limites invariablement fixées d'avance, et égales pour tous ceux qui y recourent. Mais ce qui est un danger évident pour une grande *banque* publique d'escompte et de circulation, telle que les banques de France et d'Angleterre, peut constituer une fonction très-normale de *banques* privées, opérant avec leur capital ou avec des dépôts fixes. On ne voit pas pourquoi ces *banques* s'interdiraient telle ou telle forme de placement; l'essentiel, pour elles, est de bien placer. Les banques d'Écosse, qui bonifient un intérêt à leurs déposants, ouvrent des crédits à découvert et ne s'en trouvent pas mal, et l'agriculture écossaise s'en trouve fort bien.

— *Avances sur valeurs.* Entre l'escompte qu'on peut appeler avance sur effets de commerce et l'avance à découvert, se place l'avance sur marchandises et sur titres, tels qu'inscriptions de rentes, actions et obligations de chemins de fer et autres sociétés anonymes, etc. Ici, le crédité s'engage à payer, à terme fixe, une somme déterminée et remet, en gage de l'exécution de sa promesse, des marchandises ou des titres que la *banque* peut vendre à l'échéance, en cas de non-payement. Cette opération, comme le fait remarquer M. Courcelle-Seneuil, ressemble beaucoup à l'escompte; toutefois elle en diffère en ce sens que, par la nature même des choses, les marchandises dont la vente a donné lieu à la création d'un effet de commerce ayant un consommateur trouvé, leur prix doit très-probablement être compté en espèces; tandis qu'il n'existe aucun motif pour que la marchandise ou le titre déposé en gage trouve naturellement un acheteur. La marchandise peut ne pas être actuellement appelée par la consommation; le titre peut également ne pas être demandé, à sa valeur actuelle, par le capitaliste; de telle sorte que titre et marchandise peuvent se vendre avec perte et tromper la confiance que le banquier a mise dans ce gage. On comprend le danger que présentent ces avances, malgré la précaution qu'ont les *banques* de se faire souscrire des engagements aussi courts que ceux des effets de commerce admis à l'escompte. Les avances sur hypothèque sont encore plus dangereuses, parce qu'elles portent sur un gage de réalisation difficile, lente et très-susceptible de dépréciation. Les avances sur connaissements le sont moins, parce que les marchandises sur lesquelles elles reposent sont appelées à la consommation par le mouvement naturel des achats et ventes.

— *Emissions.* Les *banques* émettent, en échange des dépôts qu'on leur fait, des effets de commerce qu'elles escomptent, et, pour les autres avances qu'elles peuvent faire, des *billets* ou promesses de payer à vue et au porteur : ces billets, dans lesquels on peut voir tout à la fois, nous l'avons déjà dit, une extension des certificats de dépôts et un perfectionnement des effets de commerce, sont reçus comme espèces dans toutes les transactions, et permettent à la *banque* d'emprunter presque gratuitement des capitaux auxquels elle fait rapporter un intérêt. On a vu plus haut qu'ils représentent, pour le porteur, des effets constamment échus, et, pour la *banque*, des effets à échéance indéfiniment ajournée, qui circulent comme la monnaie parce qu'ils sont incessamment convertibles en monnaie, et que, précisément en raison de cette circulation facile et des avantages qu'ils offrent pour les transports et les comptes, ils retournent rarement à la *banque* pour être remboursés.

L'émission des billets de *banque* soulève un certain nombre de questions : — En quel sens le billet de *banque* mérite-t-il le nom qu'on lui donne ordinairement de *monnaie fiduciaire?* — Cette monnaie fiduciaire tend-elle à se substituer à la monnaie métallique, et, comme on dit vulgairement, à la chasser? — Quelle est l'influence des coupures des billets de *banque* sur leur circulation? — L'émission des billets de *banque* influe-t-elle sur les prix? — Y a-t-il une limite *naturelle* à l'émission des billets de *banque?* — Y a-t-il, entre l'encaisse des *banques* et leurs émissions, un rapport qu'on doive considérer comme *normal?* Examinons ces diverses questions.

On applique généralement au billet de *banque* la qualification de monnaie : c'est, dit-on, de la *monnaie fiduciaire*. Un grand nombre d'économistes s'élèvent contre cette appellation, qu'ils tiennent pour une métonymie regrettable, à cause des conséquences qu'on en tire. Sans doute, disent-ils, plus l'usage du crédit se répand dans un pays, plus celui de la monnaie devient inutile et rare; et comme, de tous les agents du crédit, de tous les titres qui les représentent, les billets de *banque* sont les plus puissants, les plus actifs, les plus susceptibles d'un usage général et régulier, il est certain qu'ils contribuent plus encore que tous les autres à rendre inutile l'emploi de la monnaie. Mais ce n'est pas à dire pour cela qu'ils la *remplacent*. Ils la remplacent si peu qu'ils n'ont d'autorité et de valeur qu'autant qu'on peut, avec leur aide, se procurer de l'argent à volonté. La monnaie est une marchandise. Elle a sa valeur propre et intrinsèque, et ce n'est qu'en raison de cette valeur qu'elle est reçue dans les échanges. Otez à une monnaie quelque chose de cette valeur intrinsèque; diminuez, dans une proportion quelconque, son poids ou son titre, et bientôt, quel que soit le nom qu'elle porte et de quelque sanction qu'elle soit revêtue, elle perdra dans la circulation, et comme moyen d'échange, exactement ce qu'elle aura perdu comme marchandise. Si le caractère d'une monnaie et sa valeur échangeable sont ainsi rigoureusement déterminés par sa valeur spécifique, comment concevoir que l'on prétende attribuer ce même caractère, cette même valeur aux billets de *banque*, qui ne sont après tout, et considérés en eux-mêmes, que des chiffons de papier. Qu'est-ce qu'un billet de *banque?* Une obligation commerciale, et rien de plus. C'est un titre de créance qu'une *banque* délivre et qu'elle doit accepter plus tard. Ce n'est pas une *valeur actuelle*, mais un engagement, une promesse. Promesse, obligation, *un peu différente pour la forme*, mais *exactement la même quant au fond*, que toutes celles qui s'échangent journellement dans les transactions privées. On ne peut pas dire que l'on *bat monnaie* en émettant des billets de *banque*. Si ce langage était exact, il faudrait dire que tous ceux qui émettent des effets de commerce *battent monnaie;* car il n'y a pas de différence essentielle entre de pareils effets et des billets de *banque*. Rien n'empêche absolument de se servir de cette expression *monnaie fiduciaire*, qui est une manière comme une autre de s'expliquer en peu de mots; pourvu qu'il soit bien entendu qu'elle ne convient pas plus aux billets de *banque* qu'à toute autre espèce de papier transmissible circulant, à diverses conditions, dans le public. Tandis que la monnaie est acceptée comme un payement effectif, papier de *banque* et papier de commerce ne sont acceptés que comme promesses d'un *payement futur;* tandis que la monnaie éteint les obligations, papier de *banque* et papier de commerce ne font que les renouveler ou les déplacer. (Entre le papier de *banque* et le papier de commerce, il y a une simple différence de degré : parce que le charbon de bois et le charbon de terre produisent deux sortes de chaleur, en sont-ils moins l'un et l'autre des combustibles?) Entre la monnaie métallique et le papier de *banque*, il y a une différence de nature.

Nous croyons, quant à nous, que la dénomination de monnaie fiduciaire peut, sans inconvénient, être maintenue et doit être réservée aux seuls billets de *banque*. Entre un titre de crédit constamment échu et un titre de crédit à échéance fixe, il y a autre chose qu'une différence de degré. Nous admettons que le billet de *banque* n'est, comme le billet de commerce, qu'une simple promesse de payer; mais il y a *promesse et promesse*. La promesse exprimée par le billet de *banque* n'est pas seulement *un peu différente pour la forme*, mais *profondément différente quant au fond* de celles qui s'échangent dans les transactions privées. Il est facile de voir que l'échéance constante et facultative lui donne un caractère *représentatif* que ne possèdent pas les effets de commerce, qu'elle en fait une *représentation actuelle* du numéraire, une *valeur actuelle*. En réalité, dans ce singulier titre de crédit, l'idée de *temps*, de *terme*, de *futur*, élément essentiel de l'idée de crédit, est, pour ainsi dire, supprimée. Le billet de *banque* peut, sous le rapport des probabilités de présentation, signifier, pour l'établissement qui l'émet, engagement *à terme*, promesse d'un payement *futur;* mais, pour celui qui le cède, c'est bien un payement *actuel* et effectif, puisqu'il emporte sa libération *actuelle* et définitive; pour celui qui l'accepte, c'est l'équivalent d'un payement *actuel* et effectif, puisque le payement est réputé *actuellement* et à volonté réalisable.

On comprend que la réponse à cette question : *les billets de banque tendent-ils à se substituer à la monnaie métallique?* doit naturellement dépendre de l'idée qu'on se fait du billet de *banque*. Les économistes qui ne voient pas de différence essentielle entre le billet de *banque* et les effets de commerce regardent comme une hypothèse dépourvue de fondement cette idée, généralement répandue, que la monnaie métallique se retire de la circulation dans la même proportion que la monnaie fiduciaire y entre. « En principe, est-il concevable, dit Coquelin, que les billets, qui ne sont pas une monnaie, qui ne méritent pas ce nom, entrent cependant dans la circulation au lieu et place de la monnaie réelle, qu'ils y remplissent exactement les mêmes fonctions? En fait, comment s'opère cette prétendue substitution? Par quels moyens s'exécute-t-elle dans la pratique? Quels en sont les agents réels ou apparents? Dans la pratique, les billets de *banque* sont ordinairement, *sauf quelques exceptions assez-rares qui ne tirent point à conséquence*, délivrés aux commerçants en échange de leurs effets. Il semble donc, à en juger par ce fait apparent, qu'ils aillent dans la circulation remplacer tout simplement les effets de commerce. Par quelle étrange et mystérieuse transformation de substance, ces billets *substitués par le fait à d'autres billets, se trouvent-ils, sans le savoir, remplacer l'argent?* Il faut convenir qu'un semblable phénomène demandait quelque explication; mais cette explication, on se garde bien de la donner. Que quelques économistes regardent toute cette théorie comme une des plus belles démonstrations d'Adam Smith, permis à eux; mais, malgré mon juste respect pour Smith, il m'est impossible d'y voir autre chose qu'un jeu d'esprit, une puérile hypothèse entée sur quelques préjugés vulgaires, et imaginée, faute de mieux, pour tourner des problèmes dont on n'avait pas la solution..... Il n'est pas vrai qu'il y ait, *entre la somme des billets émis par les* banques *et celle du numéraire qui circule ou se retire, aucun rapport constant. C'est qu'en effet, si quelque chose remplace le numéraire ou le rend inutile, c'est le crédit, lequel s'exerce par des moyens infiniment variés, et dont les billets de* banque *ne sont tout au plus que les principaux agents.* »

Nous allons donner l'explication demandée par Ch. Coquelin. Et d'abord, écoutons Adam Smith, dont l'opinion a bien quelque poids, malgré le dédain avec lequel le passage que nous venons de citer y fait allusion. « La substitution du papier à la monnaie d'or et d'argent est une manière de remplacer un instrument de commerce extrêmement dispendieux par un autre qui coûte infiniment moins et qui est quelquefois tout aussi commode. La circulation s'établit ainsi sur une nouvelle roue, qui coûte bien moins à la fois à fabriquer et à entretenir que l'ancienne. Mais, comment cette opération se fait-elle?... Lorsque les gens d'un pays ont assez de confiance dans la fortune, la probité et la sagesse d'un banquier, pour le croire toujours en état d'acquitter comptant et à vue ses billets et engagements, en quelque quantité qu'il puisse s'en présenter à la fois, alors ces billets finissent par avoir le même cours que la monnaie d'or et d'argent, en raison de la certitude qu'on a d'en faire de l'argent à tout moment. Un banquier prête aux personnes de sa connaissance ses propres billets et, jusqu'à concurrence, je suppose, de 100,000 livres. Ces billets *faisant partout les fonctions de l'argent*, les emprunteurs lui en payent le même intérêt que s'il leur eût prêté la même somme en argent. C'est cet intérêt qui est la source de son gain. Quoique sans cesse il y ait quelques-uns de ses billets qui lui reviennent pour le payement, il y en a toujours une partie qui continue de circuler pendant des mois et des années de suite. Ainsi, quoiqu'il ait en général des billets en circulation jusqu'à concurrence de 100,000 livres, cependant souvent 20,000 livres en or et argent se trouvent faire un fonds suffisant pour répondre aux demandes qui peuvent survenir. Par conséquent, au moyen de cette opération, 20,000 livres en or et argent font absolument la fonction de 100,000. Les mêmes échanges peuvent se faire, la même quantité de choses consommables peut être mise en circulation et être distribuée aux consommateurs auxquels elle doit parvenir par le moyen des billets de ce banquier montant à 100,000 livres, tout comme cela se serait fait avec la même valeur en monnaie d'or et d'argent. On peut donc, de cette manière, faire une économie de 80,000 livres sur la circulation du pays, et si, en même temps, différentes opérations du même genre venaient à s'établir par plusieurs *banques* et banquiers différents, la totalité de la circulation pourrait ainsi être servie avec la cinquième partie seulement de l'or et de l'argent qu'elle aurait exigés sans cela. Supposons, par exemple, que la masse totale d'argent circulant dans un pays, à une certaine époque, se monte à 1 million sterling, somme alors suffisante pour faire circuler la totalité du produit annuel de ses terres et de son travail. Supposons encore que, quelque temps après, différentes *banques* et banquiers viennent à émettre des billets au porteur jusqu'à concurrence d'un million, en conservant dans leurs différentes caisses 200,000 livres pour répondre aux demandes qui peuvent survenir : il se trouverait alors dans la circulation 800,000 livres en or et argent et 1 million de billets de *banque*, ou bien 1,800,000 livres, tant argent que papier. Or, un million seulement suffisait auparavant pour faire circuler et pour distribuer aux consommateurs tout le produit annuel des terres et du pays, et ce produit ne peut pas se trouver augmenté tout d'un coup par ces opérations. Un million suffira donc tout de même après pour le faire circuler. La quantité de marchandises qu'il s'agit de vendre et d'acheter étant la même qu'auparavant, il ne faudra que la même quantité d'argent pour toutes les ventes et tous les achats. Le canal de la circulation, si je puis me permettre cette expression, restera précisément le même qu'auparavant. Un million, d'après notre supposition, suffisait à remplir ce canal. Tout ce qu'on y versera donc, au delà de cette somme, *ne pourra y prendre son cours, mais sera forcé de déborder*. Il se trouve qu'on y a versé 1,800,000 livres; donc il y a 800,000 livres qui vont nécessairement déborder, cette somme étant l'excédant de ce que peut employer la circulation du pays. Mais si cette somme ne peut pas trouver à être employée au dedans, elle est trop précieuse pour qu'on la tienne oisive. On l'enverra donc au dehors pour y chercher cet emploi profitable qu'elle ne peut trouver au dedans. Or, *le papier ne peut aller hors du pays parce que, éloigné des banques qui l'ont émis et du pays où l'on peut recourir à la loi pour s'en faire payer, il ne serait pas reçu dans les payements ordinaires*. L'or et l'argent seront donc envoyés au dehors jusqu'à concurrence de 800,000 livres, et le canal de la circulation intérieure demeurera rempli avec 1 million en papier, au lieu du million en métal qui le remplissait auparavant. »

Rien de plus opposé, comme on le voit, à l'opinion de Ch. Coquelin, que celle d'Adam Smith. Examinons à notre tour. L'auteur du *Crédit et des banques* ne conçoit pas, en principe, que les billets de *banque*, qui ne sont pas une monnaie, entrent cependant dans la circulation au lieu et place de la monnaie réelle, et qu'ils y remplissent les mêmes fonctions. C'est un fait certain cependant, et c'est précisément pour cela qu'on est fondé à leur appliquer le nom de monnaie fiduciaire. Nous ajoutons qu'il n'est rien de plus facile à concevoir. Le billet de *banque* a, comme instrument de circulation, des qualités qui le font préférer à la monnaie métallique; c'est, pour ainsi dire, un billon supérieur que réclame surtout le grand commerce. Constamment échu, la confiance qu'il inspire (de là le mot *fiduciaire*) en fait une *représentation*, un *équivalent* de la monnaie métallique. Tant que cette confiance existe, il *représente* de l'argent, et pour le cédant qu'il libère complétement, et pour l'acceptant qui sait pouvoir le transmettre avec facilité. Comme il représente de l'argent, il n'y a pas de raison pour qu'on en demande le remboursement; comme il n'a pas, en tant qu'instrument de circulation, les imperfections physiques de l'argent, il y a de bonnes raisons pour que ce remboursement ne soit pas demandé. Aussi peut-il rester indéfiniment dans la circulation, comme s'il n'était jamais échu, comme s'il ne devait jamais être remboursé. Le titre de crédit devient *signe*, le signe fait oublier la chose signifiée; la convertibilité constante, en ôtant toute détermination précise à l'idée d'échéance, l'éloigne de l'esprit, la supprime. — Ce n'est pas, dites-vous, le numéraire que les billets de *banque* remplacent, ce sont les effets de commerce. — Il est très-vrai que c'est ordinairement en escomptant des effets de commerce, que les *banques* émettent leurs billets; toutefois les émissions ne sont pas limitées par les escomptes; les billets de *banque* peuvent être émis en échange des dépôts, pour des avances sur valeurs, ou à découvert, en un mot dans toutes les opérations où les *banques* ont de l'argent à donner. D'ailleurs, les effets de commerce, *lorsqu'ils circulent* et *en tant qu'ils circulent*, ne remplacent-ils pas le numéraire? Remplacer ce qui remplace le numéraire, n'est-ce pas remplacer ce dernier? C'est du reste ce que Coquelin finit par reconnaître, en se mettant naïvement en contradiction avec lui-même. « Si quelque chose, dit-il, remplace le numéraire, ou le rend inutile, c'est le *crédit*, dont les billets de *banque* sont *tout au plus* les principaux agents. » Si le crédit remplace le numéraire ou le rend inutile, si les billets de *banque* sont les principaux agents du crédit, il doit bien y avoir un certain rapport entre la somme des billets de *banque* circulants, et celle de la monnaie métallique, qui, devenue inutile, se retire de la circulation.

Cette proposition : *le crédit remplace le numéraire*, a besoin d'éclaircissements. Les deux idées de *crédit* et de *circulation* s'associent très-bien dans l'esprit, si bien qu'elles finissent ordinairement par s'y confondre. En elle-même, cependant, l'idée de *crédit* est parfaitement distincte et indépendante de celle de *circulation*. Les titres de crédit n'ont pas toujours circulé; c'est la clause *à l'ordre* et l'endossement qui leur permettent de jouer le rôle d'instruments de circulation. Dans quelle mesure? nous l'avons déjà dit : ce sont des instruments très-imparfaits de circulation que les effets de commerce; et c'est en raison de cette imperfection que la *banque* est nécessaire, parce qu'il peut, à chaque instant, devenir nécessaire de les faire escompter. Le billet de *banque*, au contraire, est un excellent instrument de circulation; mais pourquoi? précisément parce qu'en revêtant les attributs de la monnaie, il perd, en quelque sorte, ceux de titre de crédit. Le billet de commerce, même lorsqu'il n'a pas besoin de se présenter à l'escompte, ne remplace le numéraire, ne le rend inutile que dans un lieu et pour un temps très-limité : il faut bien que la monnaie se trouve à l'échéance et vienne éteindre l'obligation. Le billet de *banque* remplace le numéraire partout où la *banque* inspire confiance; il le remplace pour un temps illimité, car il n'a pas d'échéance déterminée, ce qui équivaut, dans la pratique, à n'en pas avoir du tout. Vient un jour aussi, cependant, où il faut bien que la monnaie réelle se trouve, soit rappelée, c'est le jour où, commençant à douter de la *banque* et de son papier, les porteurs se présentent en foule au remboursement; malheureusement ce jour est celui d'une crise désastreuse.

Ainsi, Adam Smith a raison : le papier de

banque tend à se substituer à la monnaie métallique, à expulser la monnaie métallique du marché national. Comment s'opère cette expulsion? Ici, Adam Smith nous présente sa métaphore du canal de la circulation, dans lequel il entre toujours la même quantité d'unités monétaires soit sous forme métallique, soit sous forme de papier; les unités monétaires de papier s'ajoutant à celles de métal, il y aura débordement, et ce sont ces dernières qui déborderont, c'est-à-dire qui s'en iront au dehors, parce que seules elles y peuvent être acceptées. Cette explication est plus ingénieuse qu'exacte. D'abord, il n'est pas vrai que la quantité d'unités monétaires contenues dans le canal de la circulation soit, pour un pays donné, une quantité constante; l'accroissement de la somme des unités monétaires peut répondre au besoin d'une plus grande somme de transactions, et en même temps solliciter, développer ce besoin. Sous ce rapport, les billets de *banque* peuvent d'abord être un auxiliaire précieux de la monnaie métallique, et il est probable qu'à l'origine cette adjonction à l'or et à l'argent d'unités monétaires nouvelles, que l'on n'avait pas besoin de demander à une balance favorable, a exercé une heureuse et féconde influence sur le progrès du commerce et de l'industrie. Mais voilà les *banques* devenues des mines d'or; on y puise, et elles y trouvent leur compte; cette alchimie nouvelle tente les gouvernements comme les particuliers; la somme des unités monétaires augmente, augmente toujours; cet accroissement marchant beaucoup plus vite que le développement de la division du travail, de la production, de l'échange, la valeur de ces unités monétaires diminue, les prix des produits et des services s'élèvent. Dès lors, la partie des éléments de la circulation qui est cosmopolite, c'est-à-dire la monnaie métallique, commence à émigrer pour reprendre son ancienne valeur sur le marché général du monde. L'or et l'argent sont exportés, non parce que le canal de la circulation ne peut contenir plus d'une quotité déterminée d'unités monétaires, mais parce qu'ils subissent au dedans une dépréciation qui n'existe pas au dehors; non parce qu'ils seraient condamnés à l'oisiveté, faute d'emploi, s'ils restaient dans le pays, mais parce qu'ils trouvent sur les marchés étrangers un emploi plus profitable que sur le marché national.

On voit, par ce qui précède, que nous admettons l'influence des émissions de billets de *banque* sur les prix des produits et des services, et, par suite, sur le mouvement des métaux précieux. Deux économistes anglais très-distingués, Tooke et Fullarton, ont contesté cette influence. « En fait et historiquement, dans les limites de mes recherches, dit Tooke, la hausse ou la baisse des prix a toujours précédé l'accroissement ou la diminution des émissions de billets; elle n'a pu être causée, par conséquent, par cet accroissement ou cette diminution. » « Tant que les billets de *banque* sont remboursables, dit Fullarton, ils n'exercent aucune influence sur le mouvement des prix. Les *banques* ne peuvent étendre leur circulation que par suite et en proportion des affaires qu'elles font. La somme de leurs émissions est exactement réglée par les affaires de commerce et les dépenses qui se font dans leurs localités respectives; cette somme varie avec la production et les prix; et les *banques* ne peuvent ni porter leur émission au delà du chiffre fixé par ces affaires et ces dépenses *sans voir leurs billets rentrer aussitôt*; *ni les* diminuer, sans voir aussitôt le vide qu'ils laissent rempli de quelque autre manière. » Ainsi, suivant les deux auteurs que nous venons de citer, les émissions de billets ne pouvant augmenter qu'à la suite d'une extension de la demande, ne font point elles-mêmes la hausse des prix, n'encouragent pas les spéculations, ne peuvent causer aucune crise commerciale.

John Stuart Mill distingue l'état ordinaire, l'*état de repos* des marchés de leur état de spéculation. Dans le premier cas il pense, à l'exemple de Tooke et de Fullarton, que « tous les billets émis par les *banques*, qui excéderaient les besoins du négoce, reviendraient à leurs caisses *ou resteraient sans rien faire entre les mains des porteurs* et ne feraient point élever les prix. Dans le second, lorsque les commerçants, en vue d'une prochaine hausse, sont disposés à user largement de leur crédit, Mill tient encore pour démontré que, tant que la spéculation est ascendante et se restreint aux opérations de *marchands à marchands*, il est rare que les émissions de billets augmentent et contribuent, de quelque façon que ce soit, à élever les prix. Suivant ses deux guides, il pense que les achats de spéculation qui produisent alors la hausse ne sont pas payés avec des billets de *banque*, mais au moyen de mandats et surtout par de simples virements. Le fussent-ils, il reconnaît qu'aussitôt que les billets émis pour cet usage l'auraient rempli, ils rentreraient aux *banques*. Mais il est d'avis tout différent lorsque la spéculation s'étend *jusqu'aux fabricants*, parce qu'une partie des billets que ces derniers recevront iront aux mains d'ouvriers qui ne pourront les rendre aux *banques* sous forme de dépôts, et qui, s'en servant pour leurs achats de détail, les feront influer sur les prix. Mill s'éloigne surtout de l'opinion de Tooke et de Fullarton lorsqu'il envisage le temps où les spéculations s'arrêtent. « Si l'on demande rarement du crédit aux *banques*, dit-il, pour faire une spéculation, on leur en demande beaucoup pour soutenir une spéculation qui n'a pas réussi, et la concurrence de ceux qui viennent, en pareil cas, réclamer une part du fonds général du crédit, rend ceux mêmes qui n'ont pas spéculé plus dépendants des banquiers auxquels ils demandent des avances. Entre la période où la spéculation est ascendante et le moment de la *révulsion*, il y a un intervalle de plusieurs semaines, et quelquefois de plusieurs mois, pendant lequel on lutte contre la baisse. Comme les cours tendent à baisser, les spéculateurs ne se soucient pas de vendre en ce moment, et ils cherchent des fonds pour remplir leurs engagements ordinaires. A ce moment, presque toujours la somme des billets de *banque* en circulation augmente... Je crois qu'il faut convenir que cette augmentation tend à faire durer les prix de spéculation plus qu'ils n'auraient duré sans cette circonstance, et, par conséquent, prolonge et augmente la demande des métaux précieux pour l'exportation, trait caractéristique des temps qui précèdent immédiatement les crises commerciales. »

Nous repoussons et les négations péremptoires de Tooke et de Fullarton, et les *distinguo* de John Stuart Mill. L'accroissement des billets de *banque*, disent les premiers, n'est point la cause de la hausse des prix; il ne fait que suivre, comme la hausse des prix, l'accroissement des affaires et des dépenses, l'accroissement des effets de commerce, en un mot l'extension de la demande. Mais depuis quand sépare-t-on, dans l'analyse des prix, l'*offre* de la *demande?* Est-ce que, par hasard, l'offre serait purement passive, la demande seule active? Les *banques* ne livrent leurs billets qu'au commerce qui les sollicite, soit, mais n'ont-elles pas intérêt à mettre et à tenir en circulation le plus de billets qu'elles peuvent? Ne peuvent-elles, en ouvrant trop largement la porte à l'escompte, encourager la spéculation à multiplier les demandes qu'elle leur adresse? Les conditions qu'elles mettent à la transmission de leur crédit ne sont-elles pas, pour les échanges, des stimulants plus ou moins énergiques, selon qu'elles sont plus ou moins faciles?

John Stuart Mill distingue l'état de repos de l'état de spéculation du marché, puis l'époque où la spéculation commence et grandit, et l'*époque où elle cherche à toute force à se* soutenir. Nous ne comprenons pas un état du marché où des billets de *banque* resteraient oisifs entre les mains des porteurs, ou rentreraient, faute d'emploi, dans les caisses de la *banque*. Cet état idéal de repos est, on peut le dire, incompatible avec l'existence d'une *banque* d'émission et avec le mouvement qu'elle imprime aux affaires. C'est le propre du crédit de solliciter l'esprit d'entreprise, l'initiative industrielle et commerciale, et de ne jamais pouvoir satisfaire tous les besoins qu'il développe. La *tendance naturelle* des *banques* est d'accroître la somme de leurs émissions, parce que c'est pour elles le moyen de prêter à intérêt des capitaux dont le public leur fait crédit gratuitement. La *tendance naturelle* des négociants et fabricants, c'est de solliciter sans cesse cet accroissement d'émissions, parce qu'ils ont toujours besoin d'argent pour développer leur commerce et leur industrie, et que les billets de *banque* représentent de l'argent. Enfin, dans l'état normal, c'est-à-dire tant que les *banques* inspirent confiance, la *tendance naturelle* des billets est de rester dans la circulation, absolument comme l'argent *qu'ils représentent*. Que les billets *circulent* de marchands à marchands, ou de marchands à fabricants, de fabricants à ouvriers, qu'ils soient émis quand le marché est à l'état de repos ou quand il est à l'état de spéculation, quand la spéculation est ascendante ou quand elle fait effort pour lutter contre la baisse des cours, l'effet nous semble absolument le même; il y a toujours accroissement de la somme des unités monétaires sur le marché, et, si les transactions ne se sont pas développées proportionnellement, dépréciation de ces unités monétaires, hausse de prix, exportation de la monnaie métallique. Nous ne voulons pas dire que la hausse générale des prix et l'exportation de numéraire ne reconnaissent pas d'autres causes, mais, à coup sûr, l'accroissement des émissions, l'*over-emission*, si l'on nous permet ce mot, en est une.

Un certain nombre d'économistes voient dans les émissions de billets un moyen d'économiser le numéraire, qui diffère, par la puissance peut-être, non par la nature, des autres agents du crédit. Nous ne saurions partager leur opinion. L'économie de numéraire due aux virements, aux compensations, aux effets de commerce circulants, est régulière, constante; elle laisse au mécanisme de la circulation sa solidité; elle n'altère en rien la mesure des valeurs; c'est un perfectionnement qui, une fois acquis, se conserve. L'économie de numéraire qui est due aux émissions, est sujette aux variations les plus extrêmes : à peu près illimitée dans les périodes d'expansion de crédit, de plus en plus faible dans les époques de contraction, nulle pendant les crises. En amenant une alternative de hausse et de baisse pour les unités monétaires, pour l'intérêt de l'argent, pour tous les produits et services, elle enlève toute sécurité aux transactions, y fait prédominer l'*alea*, le hasard, y diminue la part de la prévoyance et de la responsabilité.

Mais, dit-on, c'est une vaine inquiétude que celle que l'on conçoit relativement à l'excès des émissions; *laissez faire, laissez passer*. Les émissions ont pour limite naturelle la responsabilité des *banques*. Leur prévoyance leur défend d'abuser de la confiance du public. Il est très-vrai qu'elles ont intérêt à tenir en circulation le plus de billets qu'elles peuvent; elles pourraient peut-être émettre *sans limite*, si l'épée de Damoclès de la convertibilité facultative n'était sans cesse suspendue sur leur tête. Elles s'arrêteront devant la perspective d'une suspension de payements. C'est là, sans doute, le seul obstacle qui s'oppose au développement indéfini de la circulation fiduciaire; mais cet obstacle est suffisant pour établir une limite absolument infranchissable.

La question se trouve, comme on voit, transportée sur le terrain juridique, sur celui de la responsabilité commerciale en général et de la responsabilité des *banques* en particulier. Elle peut se formuler ainsi : La responsabilité des *banques* peut-elle être organisée de manière à offrir des garanties *suffisantes* au public, à mettre un obstacle *suffisant* aux émissions; en d'autres termes, lequel vaut mieux, en matière de *banque*, du régime préventif ou *du régime répressif?* Sans entrer ici dans l'examen de cette question, nous devons noter l'action énergique d'un intérêt immédiat et positif, l'action débile d'un intérêt lointain et négatif, sur la conduite des hommes. On sait que le premier parle toujours un langage très-clair, très-facile à entendre, et qui exclut le doute, tandis que le second, voilé, en quelque sorte, par un nuage, n'apparaît que si l'on fait effort pour le regarder et laisse dans l'esprit une place à l'incertitude. Ajoutons que les grandes *banques* d'émission sont naturellement portées à compter, pour échapper à la sanction de leur imprévoyance, sur la solidarité de leurs intérêts avec ceux du public fortement atteints par cette sanction, et, par suite, à espérer aux jours de crise l'intervention de l'Etat, représentant naturel du public. Sollicité et par les *banques* et par le public, il est bien difficile que l'État se renferme dans un rôle d'expectation qui ressemble à l'indifférence; presque toujours il interviendra *à la fin* pour porter remède au mal; ne vaut-il pas mieux, a-t-on dit, qu'il intervienne *dès le commencement* pour le prévenir? Toutes les objections élevées contre le droit commun appliqué aux *banques* partent de ces considérations : que le papier de *banque* est un agent de crédit essentiellement différent des autres par sa nature et par le mode de fonctionnement qui résulte de sa nature; qu'aux époques de confiance, il tend à s'accroître démesurément, mais ne tarde pas à diminuer et à disparaître quand l'*over-emission* a commencé à altérer les prix et à exciter la défiance; que ces alternatives d'expansion et de contraction du crédit produisent dans le pays une sorte de fièvre intermittente fatale au corps politique; que le développement exagéré des émissions et l'exportation du numéraire, qui en est la conséquence, constituent un danger public; que l'intérêt privé et la responsabilité commerciale des *banques* sont impuissants à écarter sérieusement ce danger. « Si l'intérêt privé, dit Sismondi, veillait pour restreindre la circulation des billets de *banque*, le gouvernement pourrait s'en reposer sur lui. Ainsi, il n'a aucun besoin de s'occuper de la circulation des lettres de change, car celui qui prend ou qui endosse une lettre de change a toujours les yeux ouverts; il sait qu'il en devient responsable jusqu'à entier payement, qu'on pourra toujours remonter jusqu'à lui tout comme il pourra lui-même remonter jusqu'au premier qui l'a acceptée et lui demander compte d'un crédit trop légèrement accordé. Si toute personne qui reçoit et donne un billet de *banque* était obligée de l'endosser, on n'aurait plus lieu de craindre qu'aucune *banque* usurpât le numéraire public sans donner de suffisantes garanties; mais quand le billet est au porteur, celui qui le reçoit a un intérêt si fugitif, si dénué de toute responsabilité à refuser un crédit abusif, que le public, pour qui cet intérêt est en première ligne, ne peut pas lui déléguer toute sa vigilance; il doit se tenir en garde par lui-même ou plutôt par ses représentants habituels formant le gouvernement..... Il ne faut pas oublier que le banquier qui émet des billets payables à vue et au porteur ne spécule pas sur ce qui est à lui, mais sur ce qui est au public et dont il n'a pas le droit de s'attribuer clandestinement l'usage. Le crédit que le banquier demande à celui à qui il remet un billet de *banque* est *si court*, que celui avec qui il traite se donne à peine le temps d'examiner s'il en est digne. D'ailleurs, le plus souvent, c'est lui qui demande du crédit au lieu d'en accorder; car *la transaction a cela d'étrange que chacun s'y présente comme débiteur et songe surtout à faire recevoir son papier, l'un sa lettre de change, l'autre son billet de banque, comme bon*. Le preneur du billet, au lieu de se montrer difficile sur son acceptation, trouve même son compte à s'en défaire aussitôt qu'il l'a reçu. Dans une telle transaction, le gouvernement, protecteur de la prospérité publique et appelé en particulier à garantir pour l'avantage de tous le numéraire, qui est une partie de cette propriété, fait bien d'intervenir pour veiller au nom d'un public qui ne veille pas lui-même. C'est ainsi qu'il veille pour le maintien de la voie publique; car quoique chacun de ceux qui la traversent soit intéressé à ce qu'elle ne soit pas obstruée, le passager ne lutte point avec obstination contre celui qui en usurpe une partie. *Le numéraire est une voie publique, et celui qui, à l'aide d'une circulation en papier, l'emprunte pour l'exporter creuse sous cette voie publique un souterrain dans lequel elle peut s'abîmer.* »

La comparaison par laquelle se termine le passage qu'on vient de lire, en rappelle une semblable d'Adam Smith, qui est souvent répétée, et qui confirme d'une manière ingénieuse, et l'avantage que procurent les émissions de billets de *banque* en remplaçant le numéraire, et le défaut de sécurité qui résulte pour le pays de cette substitution. « L'or et l'argent qui circulent dans un pays, dit Smith, peuvent se comparer à un grand chemin qui, tout en servant à faire circuler et conduire au marché tous les grains et les fourrages du pays, ne produit pourtant par lui-même *ni* un seul grain de blé, ni un seul brin d'herbe. Les opérations d'une *banque* sage, en ouvrant en quelque manière, si j'ose me permettre une métaphore aussi hardie, une espèce de grand chemin dans les airs, donnent au pays la facilité de convertir une bonne partie de ses grandes routes en bons pâturages et en bonnes terres à blé. *Il faut pourtant convenir que si le commerce et l'industrie d'un pays peuvent s'élever plus haut à l'aide du papier-monnaie* (Smith emploie le mot *papier-monnaie* comme synonyme de papier de *banque*), néanmoins, suspendus ainsi, si j'ose dire, sur ces ailes d'Icare, ils ne sont pas tout à fait aussi assurés dans leur marche que quand ils portent sur le terrain solide de l'or et de l'argent. »

— *Coupures des billets*. La limite assignée à l'abaissement des coupures des billets de *banque* exerce une grande influence sur l'emploi et, par suite, sur l'émission de ces billets. Plus les coupures sont faibles, plus est grande la place que les billets prennent dans la circulation, parce qu'ils sont propres à une plus grande masse de transactions. Au 28 janvier 1864, sur une circulation totale de billets de la *banque* de France montant à 802,143,325 fr. celle des billets de cent francs seulement était de 217,899,000. fr. Plus les coupures sont faibles, plus l'emploi de la monnaie fiduciaire peut s'étendre et restreindre celui de la monnaie métallique. « L'expérience prouve, dit Ch. Coquelin, et la raison explique que des coupures trop élevées n'étant pas en rapport avec les besoins les plus ordinaires de la circulation, ne peuvent passer que dans un très-petit nombre de mains, et doivent, par conséquent, revenir assez promptement à la caisse, tandis que les coupures plus faibles étant à la portée d'un plus grand nombre de gens, et pouvant s'adapter aux besoins de tous les jours, ont généralement une circulation plus longue et plus étendue. C'est ainsi qu'en Ecosse, par exemple, il n'y a guère que les billets de moins de cinq livres sterling qui restent indéfiniment dans la circulation, les autres étant presque toujours rapportés à la caisse fort peu de temps après leur émission. Pour étendre ses émissions, une *banque* n'aurait donc qu'à abaisser le minimum de ses coupures; elle ferait le contraire si elle éprouvait le désir ou le besoin de les restreindre. »

Une des qualités essentielles qu'une matière doit présenter pour recevoir l'emploi de monnaie, c'est la divisibilité. Donnez la divisibilité indéfinie au papier de *banque*, et il tendra à former non plus seulement un billon supérieur, mais un organisme monétaire complet. Adam Smith a très-bien analysé l'influence *des petites coupures sur la circulation du* papier de *banque* : « On peut regarder, dit-il, la circulation d'un pays comme divisée en deux branches différentes : la circulation qui se fait entre commerçants seulement, et la circulation entre les commerçants et les consommateurs..... La circulation des gens de commerce entre eux, portant sur des ventes en gros, exige en général une somme bien plus grosse pour chaque transaction particulière. La circulation entre les commerçants et les consommateurs, au contraire, portant en général sur des ventes en détail, n'exige fort souvent que de très-petites sommes : un schelling ou même un demi-penny étant quelquefois tout ce qu'il faut..... On peut régler le papier de *banque* de manière, ou à le restreindre presque tout à fait à la seule circulation entre les différents commerçants, ou à l'étendre à une grande partie de celle qui a lieu entre les commerçants et les consommateurs. Quand il ne circule pas de billets au-dessous de la valeur de 10 livres, le papier de *banque* se trouve presque absolument restreint à la circulation entre les commerçants. Quand un billet de *banque* de 10 livres vient dans les *mains d'un consommateur, celui-ci est en général* obligé de le changer à la première boutique où il aura occasion d'acheter pour 5 schellings de marchandises, de manière que souvent ce billet revient dans la main d'un commerçant avant que le consommateur ait dépensé la quarantième partie de la somme. Quand il y a en circulation des billets de très-petites sommes, le papier-monnaie se répand dans une grande partie de la circulation entre les commerçants et les consommateurs..... Il faut observer que partout où le papier de *banque* est à peu près concentré dans la circulation de commerçant à commerçant, il y a toujours abondance d'or et d'argent. Partout où ce papier se répand dans la circulation du commerçant au consommateur, il chasse presque tout à fait l'or et l'argent du pays, presque

toutes les affaires du commerce intérieur allant avec du papier. »

On comprend que les économistes qui se préoccupent des émissions exagérées doivent nécessairement s'élever contre l'abaissement indéfini des coupures. Il importe, disent-ils, de ne pas laisser descendre les billets de *banque* dans la *seconde branche de la circulation*, et, pour cela, d'interdire les billets de faibles sommes, afin de conserver toujours dans le pays une masse métallique de monnaie d'appoint qui ne puisse être remplacée par le papier. L'abaissement des coupures au-dessous de 100 francs, par exemple, étendrait la circulation fiduciaire et restreindrait la circulation métallique dans des proportions dangereuses.

Limite légale, limite arbitraire! répondent ceux qui, voyant dans le billet de *banque* un titre de crédit *comme un autre*, sourient des alarmes qu'inspirent la sur-émission. *Laissez faire* la nature des choses! Il n'y a aucun danger à permettre aux *banques* d'abaisser, autant qu'elles le veulent, les coupures de leurs billets. Les petits billets entreront, il est vrai, plus avant dans la circulation, et le numéraire y deviendra d'autant plus rare; mais qu'importe? ce n'est pas là un inconvénient ni un danger; c'est au contraire un avantage, puisque la circulation se fait alors à moins de frais. Mais où s'arrêtera cette division? — Elle s'arrêtera là où elle cessera d'être utile. En France, par exemple, si l'on était à cet égard entièrement libre, il est probable qu'après quelques essais on n'émettrait guère de billets de moins de 5 francs, comme aux Etats-Unis on n'en émet guère de moins de 1 dollar (5 fr. 41 c.), parce que, pour les billets d'un chiffre inférieur, la dépense excéderait le profit.

Nous devons noter que l'opinion du *minimum* légal des coupures a pour elle l'autorité d'Adam Smith. Voici comment il justifie cette restriction, la seule, du reste, qu'il conseille de mettre à la liberté des *banques*. « Lorsque les billets de très-petite somme, dit-il, sont autorisés dans la circulation et sont d'un usage commun, beaucoup de gens du peuple ont l'envie et la possibilité de se faire banquiers. Tel particulier dont les billets pour 5 livres, ou même pour 20 schellings, ne seraient reçus de personne, viendra à bout de les passer aisément quand ils seront émis pour une somme aussi petite que 6 pence; mais les banqueroutes fréquentes qui doivent arriver dans une classe de banquiers aussi misérables peuvent donner lieu à de grands inconvénients, et quelquefois même causer de très-grandes calamités parmi beaucoup de pauvres gens qui ont reçu de tels billets en payement. Il vaudrait mieux que, dans aucun endroit du royaume, on ne laissât émettre aucun billet de *banque* au-dessous de 5 livres sterling... Mais, pourra-t-on dire, empêcher des particuliers de recevoir en payement les billets d'un banquier, de quelque somme qu'ils soient, grande ou petite, quand ils veulent bien les accepter, ou bien empêcher un banquier d'émettre de pareils billets, quand tous ses voisins consentent à les recevoir, est une atteinte manifeste à cette liberté naturelle que la loi a pour objet principal de protéger et non pas d'enfreindre. Sans contredit, des règlements de ce genre peuvent être regardés, à quelques égards, comme une atteinte à la liberté naturelle; mais l'exercice de la liberté naturelle de quelques individus, qui pourrait compromettre la sûreté générale de la société, est et doit être restreint par les lois, dans tout gouvernement possible, dans le plus libre comme dans le plus despotique... En empêchant les banquiers d'émettre aucun billet au porteur au-dessous d'une certaine somme, et en les assujettissant à l'obligation d'acquitter ces billets immédiatement et sans aucune espèce de condition, à l'instant de la présentation, on peut, après cela, sans craindre de compromettre la sûreté générale, laisser à leur commerce, à tous autres égards, la plus grande liberté possible. »

— *Rapport de l'encaisse et des émissions.* On a souvent discuté sur le rapport que l'on supposait devoir exister entre l'encaisse des *banques* et les émissions. En 1832, Horsley Palmer, gouverneur de la banque d'Angleterre, établit, pour la première fois, la fameuse proportion de un à trois répétée sans cesse aujourd'hui dès que l'on s'occupe de la question. Mais cette proportion ne se fonde sur aucun principe théorique et ne saurait avoir rien d'absolu. « Sur quoi cette règle s'appuie-t-elle, dit Ch. Coquelin? Où sont les calculs qui lui servent de base et les données qui la confirment? Pourquoi le tiers, plutôt que le quart ou la moitié?..... Le fait est qu'il n'y a entre l'encaisse métallique d'une *banque* et le montant des billets en émission aucune proportion fixe à établir. Cela dépend essentiellement et de l'importance de l'établissement, et de l'étendue de son crédit, et du milieu dans lequel il opère, et de beaucoup d'autres circonstances encore, fort difficiles à rassembler.

Je dis d'abord que cela dépend de l'importance de l'établissement, et, pour le faire comprendre, il me suffira d'un exemple pris dans un cas extrême. Supposons que, la loi ne mettant aucune restriction à l'émission des billets à vue et au porteur, un simple particulier, d'une fortune médiocre, voulût entreprendre, à l'exemple des grandes compagnies, de faire circuler de semblables billets dans le public. Qu'arriverait-il? on le comprend déjà. Les billets lancés par lui dans le commerce y trouveraient à peine quelques preneurs; tout au plus seraient-ils reçus dans le petit cercle de négociants dont il serait particulièrement connu; partout ailleurs ils seraient refusés. Par conséquent, les porteurs n'ayant pas la facilité de s'en servir régulièrement dans leurs échanges s'empresseraient de les rapporter au bureau d'émission. Ainsi les billets, à peine émis, se présenteraient au remboursement. Qui ne voit que, dans un cas pareil, pour échapper à une faillite inévitable, le créateur des billets ferait bien de garder en caisse, non pas le tiers, non pas la moitié, mais la totalité de leur valeur... Ce n'est pas seulement l'importance du capital de la *banque* qu'il faut considérer, c'est encore le milieu dans lequel elle opère. Un établissement formé dans une ville de second ordre devra, toute proportion gardée, conserver un encaisse plus fort que celui qui siége dans une capitale, parce que sa clientèle est moindre et le cercle de ses émissions plus borné. Pareillement et par une raison semblable, celui qui réside dans un petit Etat a moins de latitude que celui qui opère dans un Etat plus vaste. La circulation de ses billets étant moins étendue, ils sont sujets à des retours plus fréquents et plus rapides. C'est pourquoi la faculté d'émission arriverait à son *maximum* de puissance dans une *banque* dont les billets seraient reçus avec la même faveur dans tous les pays commerçants. D'un autre côté, s'il est vrai, et il n'est guère permis de le mettre en doute, que les petites coupures séjournent plus longtemps dans le public que les coupures plus fortes, il faut admettre aussi que la proportion change toutes les fois que le *minimum* de ces coupures est élevé ou abaissé. C'est grâce à la faculté dont elles jouissent, par exception, d'émettre des billets de faible somme, que les banques d'Ecosse, bien qu'agissant dans un pays étroit et pauvre, l'emportent de beaucoup, quant à la facilité de leur émission, sur les *banques* anglaises du même genre, qui ont pourtant, au sein d'un pays plus riche, un cercle d'action moins circonscrit... Enfin, ce mot d'*encaisse métallique* est bien vague. Ce serait encore un point important de savoir de quels éléments cette réserve se compose. Si elle ne consistait que dans une partie des fonds déposés en compte courant par les particuliers, on comprend que ce serait là une ressource bien précaire, et qu'un encaisse ainsi formé pourrait ne pas suffire toujours, alors même qu'en temps ordinaire il excéderait la moitié de la valeur des billets en émission... Que peut devenir, en effet, cette réserve quand les déposants se présentent en masse, ce qui n'arrive que trop souvent, même sans l'explosion d'aucune panique, lorsque les dépôts sont gratuits, par le seul besoin que les propriétaires éprouvent de les utiliser?..... On comprend qu'un encaisse métallique composé de valeurs appartenant en propre à la *banque* permet des émissions bien plus étendues. »

Pour juger de la garantie que présentent les encaisses, il y a trois choses à considérer : 1° Quel est le risque en vue duquel cette garantie est jugée nécessaire? 2° A qui appartiennent les espèces qui constituent l'encaisse? 3° Quelle est la nature des opérations à l'occasion desquelles les billets ont été émis?

Le risque peut se diviser en risque ordinaire et en risque extraordinaire. Le premier est proportionnel à la durée moyenne de la circulation des billets en temps normal, et, par conséquent, dépend, comme l'a dit Ch. Coquelin, de tout ce qui influe sur cette durée moyenne, c'est-à-dire du crédit dont jouit la *banque*, du marché où ce crédit fait office de monnaie, des coupures des billets, etc. Le risque extraordinaire est, en quelque sorte, en raison inverse du risque ordinaire; il résulte de toutes les crises qui peuvent survenir, et notamment de celles qui suivent l'expansion du crédit, l'excès des émissions, la hausse des prix et l'exportation du numéraire. Ce second risque paraît avoir, jusqu'ici, constamment échappé à la prévoyance des *banques*. C'est surtout pour y parer que l'on invoque la fixation légale d'une proportion *minimum* de l'encaisse aux émissions.

Il est évident que la garantie fournie par tel ou tel chiffre de l'encaisse sera plus forte si cet encaisse appartient entièrement à la *banque*, beaucoup plus faible s'il est exclusivement composé de dépôts, à peu près illusoire si ces dépôts sont très-mobiles. Enfin, elle paraîtra d'autant plus efficace que les émissions seront basées sur des opérations plus prudentes et plus sûres, et que la nature des placements qui leur auront donné naissance offrira plus de sécurité au public.

Aussi, les économistes qui estiment nécessaire la fixation légale d'une proportion *minimum* de l'encaisse aux billets en circulation professent-ils : 1° Que l'encaisse devrait appartenir en propre à la *banque* et qu'elle ne devrait point y comprendre le numéraire métallique ou les lingots reçus en dépôt, et qui peuvent être retirés à la volonté des déposants. 2° Que les avances en billets de *banque* contre dépôt d'effets publics, actions, obligations de chemins de fer ou autres établissements, devraient être interdites aux *banques* d'émission.

— *Cours légal et cours forcé des billets de banque.* Le cours des billets de *banque* est dit *légal* lorsqu'ils sont reçus comme espèces par le Trésor et ne peuvent être refusés par les citoyens, *tant que la banque* les rembourse à présentation. Il est dit *forcé* lorsque la loi ordonne de les recevoir en payement, même lorsque la *banque* ne les paye plus à présentation. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que le cours *légal* n'altère pas la nature des billets de *banque*, tandis que le cours *forcé* l'altère profondément. En cessant d'être convertible en espèces, le billet de *banque* perd son caractère représentatif; il ne doit plus sa valeur à l'argent qui est derrière lui, mais uniquement à l'autorité qui en impose l'acceptation, comme s'il avait une valeur intrinsèque. Lorsque les billets d'une *banque* ont cours forcé, les émissions n'ont plus de limites; elles peuvent aller, sous la pression des besoins qui les déterminent, comme elles l'ont fait pour les assignats, jusqu'à des sommes nominales de 40 milliards de francs; mais, à mesure qu'elles se multiplient, leur pouvoir d'acquisition s'affaiblit, et, au bout d'un certain temps, finit par s'anéantir entièrement. V. PAPIER-MONNAIE.

Il est juste de reconnaître, cependant, qu'appliquée à titre d'expédient temporaire, la déclaration du cours forcé peut être une mesure justifiable et utile dans les moments des grandes crises politiques ou industrielles, lorsque, d'ailleurs, les établissements qui ont émis les billets offrent de larges et sûres garanties de solvabilité. Elle constitue alors une sorte d'atermoiement imposé par ordre supérieur aux créanciers de la *banque*, c'est-à-dire aux porteurs de ses billets. C'est un mal, sans doute, mais qui peut en empêcher de plus grands, à savoir, les désastres qui résultent de la liquidation de grandes *banques* publiques. On doit remarquer que le cours forcé temporaire ne fait que changer en échéance à terme l'échéance facultative des billets, tandis que le cours forcé permanent et systématique supprime toute espèce d'échéance.

— *Capital des banques.* Un financier, Mollien, ministre du Trésor sous le premier empire, a écrit qu'une *banque* entourée d'une grande confiance pourrait suffire à un vaste courant d'affaires sans aucun capital. Les économistes admettent généralement que la chose est vraie en théorie. « A la rigueur, dit M. J. Garnier, une *banque* pourrait se passer de capital, en se servant de dépôts et de ses billets, et en bornant ses opérations à l'escompte des bons effets de commerce. » « Un capital propre, dit M. Courcelle-Seneuil, n'est utile qu'à titre de réserve pour le banquier, et à titre de cautionnement pour les personnes qui traitent avec lui. Il faut bien remarquer, en effet, que, quelque emploi que ce capital reçoive dans le commerce de *banque*, il ne rapporte jamais que l'intérêt courant, les bénéfices du banquier étant fondés soit sur des commissions ou courtages, soit sur la différence qui existe entre le taux de l'intérêt auquel il emprunte et le taux de l'intérêt auquel il prête des capitaux; car, si l'on excepte le commerce des matières d'or et d'argent et les arbitrages, il n'est aucune opération de *banque* qui admette la spéculation. Cependant la possession d'un capital propre est utile au banquier pour le préserver des conséquences des légères erreurs qu'il peut commettre dans le calcul tout conjectural qu'il fait des rentrées et des sorties probable d'espèces. Un capital placé par lui peut ne pas rentrer exactement à l'échéance; les ayants compte peuvent réclamer des remboursements plus considérables qu'il n'avait prévu; son capital propre lui sert à faire face à ces exigences exceptionnelles, et lui permet de conserver le fond de *banque* proprement dit, composé des capitaux qui lui ont été confiés, et toujours libre et roulant. »

Quelles sont les conditions dans lesquelles une *banque* a le moins besoin d'un capital propre, dans lesquelles ce capital peut être le plus réduit? Ces conditions sont faciles à déterminer : c'est lorsque cette *banque* joue purement et simplement le rôle d'intermédiaire entre prêteurs et emprunteurs, c'est-à-dire : 1° lorsqu'elle reçoit des dépôts qui, par leur fixité relative et par l'intérêt bonifié aux déposants, constituent pour ces derniers de véritables prêts; 2° lorsque son mode de placement lui assure la prompte rentrée des capitaux qui lui ont été confiés, en d'autres termes, lorsque se bornant à l'escompte, elle s'interdit tous les autres modes de placement, tels que les avances sur valeurs et crédits à découvert. Ainsi, lorsqu'une *banque* se livre à ces dernières opérations, et lorsqu'elle ne reçoit que des dépôts gratuits et mobiles, elle a besoin d'un capital élevé qui constitue la garantie et des porteurs de billets et des déposants.

Au reste, malgré l'autorité de Mollien et de MM. Garnier et Courcelle-Seneuil, nous nions qu'une *banque* d'émission puisse, *à la rigueur* et *théoriquement*, se passer de capital, qu'on doive voir dans ce capital un surcroît de garantie nécessité uniquement par des circonstances exceptionnelles et imprévues. Si les billets de *banque* ne représentaient que des effets de commerce *assurés*, des effets de commerce d'une valeur *notoire* et *authentique*, il serait vrai de dire qu'à la rigueur ils sont suffisamment garantis par le portefeuille de la *banque*. Mais on oublie qu'entre le billet de *banque* et l'effet de commerce il y a cette différence essentielle que le premier est une valeur actuelle, tandis que le second n'est qu'une valeur future. Pour conserver aux billets de *banque* leur caractère de valeurs actuelles, il faut autre chose que des valeurs de portefeuille, des valeurs futures. Donc, le portefeuille, si bonnes que soient les valeurs qu'il renferme, ne saurait offrir au public une garantie suffisante de la convertibilité constante et facultative des billets émis. Cette garantie, le public ne peut la trouver non plus dans un encaisse formé uniquement de dépôts. Dépôts et billets constituent le crédit que reçoit la *banque*, c'est-à-dire ses dettes; effets de commerce, le crédit qu'elle fait, c'est-à-dire ses créances. Or, l'exigibilité constante des dépôts et la convertibilité constante des billets mettent une très-grande inégalité entre le crédit qu'elle reçoit et celui qu'elle fait; il est clair qu'avec ses créances elle ne peut être rigoureusement en mesure de payer ses dettes; donc une telle situation, pour être normale, implique la nécessité d'un capital propre.

II. — HISTOIRE ET CONSTITUTION DES PRINCIPALES BANQUES ÉTRANGÈRES. Nous avons exposé, d'une manière générale et sommaire, l'origine et le développement du commerce de *banque*; nous avons analysé et discuté, avec l'étendue que réclamait l'importance du sujet, les principales fonctions des *banques*; en un mot, nous avons considéré les *banques* d'une manière abstraite; nous allons maintenant faire connaître l'histoire et la constitution des principales *banques* établies dans les divers Etats civilisés, c'est-à-dire, faire succéder à un chapitre d'économie politique *pure* un chapitre d'histoire et de géographie économiques.

— *Banque d'Angleterre.* Les opérations de *banque*, telles qu'elles existent aujourd'hui en Angleterre, datent seulement de 1640. A cette époque, le change des monnaies était encore, comme leur fabrication, un monopole royal. Les négociants en métaux précieux remettaient à la *monnaie* leurs lingots et espèces étrangères, et les en retiraient sous forme de monnaie anglaise au fur et à mesure de leurs besoins. Jusqu'en 1640, la couronne avait assez généralement compris qu'il était de son intérêt de respecter ces dépôts; mais, à cette époque, Charles Ier ayant besoin d'argent et ne pouvant en obtenir du parlement, s'appropria les fonds confiés à sa garde, qui s'élevaient alors à 120,000 livres sterling. Les récriminations que cet acte souleva furent si vives, que les deux tiers de cette somme furent restitués à l'instant même, et le surplus remboursé avec intérêt dans le cours de l'année suivante.

Après une telle violation de la foi publique, les marchands de métaux précieux s'en firent eux-mêmes les gardiens. A la même époque, ils se mirent, comme les banquiers de Hollande et d'Italie, à escompter le papier de commerce. Au lieu d'argent, ils donnaient le plus souvent leurs propres billets, lesquels, transmissibles par voie d'endossement, étaient payables à présentation. La régularité des marchands de métaux à remplir leurs engagements fit que, pendant toute la durée des troubles politiques, les valeurs revêtues de leurs signatures furent préférées même à l'argent comptant, et ces capitalistes devinrent à la longue les dépositaires des épargnes des commerçants et les receveurs des rentes des riches. Ce fut aussi à partir de cette époque qu'ils commencèrent à prendre le nom de banquiers.

Cromwell comprit à merveille tous les avantages qu'il trouverait à vivre en bonne intelligence avec ces gros détenteurs des fortunes privées. Dans les embarras d'argent que lui causaient ses fréquents démêlés avec le parlement, c'est aux banquiers qu'il avait recours; il leur escomptait à 8 pour 100 les rentrées de l'impôt. La régularité et la ponctualité avec laquelle les avances étaient remboursées à leur échéance assuraient le crédit du Trésor. Vers la fin du Protectorat, la confiance qu'inspirait le gouvernement aux capitalistes et aux hommes d'affaires était si grande, qu'ils pensèrent à organiser une grande *banque* de dépôts et d'émissions pareille à celles qui existaient en Hollande et dans les républiques italiennes. Un projet fut même soumis au parlement, mais les événements politiques qui ramenèrent les Stuarts le firent ajourner. C'était alors une opinion généralement répandue que les *banques* ne pouvaient exister que dans les républiques et qu'elles étaient incompatibles avec le régime monarchique.

Cependant le nouveau gouvernement hérita de la bonne situation due à la probité financière du Protectorat. Les banquiers finirent par se persuader qu'il ne fallait pas s'écarter d'une ligne de conduite dont l'État s'était si bien trouvé, et ils consentirent à servir la Restauration comme ils avaient servi le Protectorat. Ce fut dans leurs caisses que l'on se procura les millions nécessaires pour licencier l'armée républicaine. Ces rudes et terribles soldats, pour lesquels les Stuarts avaient naturellement très-peu de sympathie, consentaient bien à déposer les armes et à abandonner leurs casernements; mais auparavant ils voulaient recevoir dans son intégralité leur solde, qui était fort arriérée. Les ministres de Charles II furent si satisfaits du service que leur rendirent, en cette circonstance, les banquiers, qu'ils déclarèrent que sans eux il n'y avait pas de gouvernement possible.

Pendant dix ans, le nouveau régime tint, tant bien que mal, ses engagements. Mais, en 1672, Charles II désespérant d'obtenir du par-

lement l'argent qui lui était nécessaire pour soutenir la guerre de Hollande, s'appropria les avances des banquiers, lesquelles montaient alors à 33 millions de francs. En compensation du capital ainsi volé, on offrit un intérêt de 6 pour 100 qui ne devait être payé qu'une fois. Ce *coup de finance*, ainsi que l'appellent les écrivains du temps, fit de nouveau rentrer sous terre tous les projets d'établissement d'une *banque* nationale. Ces projets ne devaient reparaître que sous un gouvernement qui placerait le respect de ses engagements financiers au premier rang de ses devoirs.

Pendant les six premières années qui suivirent la révolution de 1688, les projets de *banque* continuèrent à rencontrer l'opposition ardente des financiers et des publicistes, qui ne croyaient pas à la possibilité de l'existence de ces établissements dans une monarchie. Mais, en 1694, les conditions nouvelles du gouvernement, en assurant la convocation annuelle du parlement, semblèrent à quelques capitalistes présenter toutes les garanties désirables. Une compagnie, à la tête de laquelle étaient l'Écossais William Patterson et les frères Godfrey, offrit au gouvernement une avance de 1,200,000 livres st. (30 millions de francs), à condition de lui assurer un service d'intérêt de 8 pour 100, et la permission de faire des escomptes au moyen de billets au porteur, remboursables à vue. L'émission ne devait pas dépasser le capital avancé au gouvernement. Le parlement accepta ces offres, et c'est de la sanction royale donnée le 27 juillet 1694 à cette proposition, que date la fondation de la *banque* d'Angleterre.

Dès les premiers jours de son existence, la *banque* eut à se défendre contre tous les financiers qui n'avaient point été admis à profiter de son privilége et contre les ennemis du gouvernement. Une partie considérable de la propriété territoriale lui était hostile. Dès 1696, ces influences réunies furent assez considérables pour obtenir du parlement l'autorisation de créer une *banque territoriale*. Ce nouvel établissement, fondé au capital de 2,364,000 livres, lequel capital fut, ainsi que celui de la *banque* d'Angleterre, entièrement prêté au gouvernement, se flattait de réaliser de grands bénéfices en faisant des prêts hypothécaires à 3 pour 100. Loin de se prêter un mutuel concours, les deux *banques* se firent la guerre. Dans l'espérance d'entraîner la chute de la *banque* d'Angleterre, la *banque* territoriale lui fit présenter d'un seul coup 30,000 liv. de billets à rembourser. Malgré le refus que fit la *banque* d'Angleterre de payer ces billets à l'instant même, son crédit n'en souffrit que fort peu. La *banque* territoriale tomba en moins de deux ans. La *banque* d'Angleterre se chargea de sa liquidation, ce qui fut pour elle l'occasion de doubler son capital et de demander de nouveaux priviléges au gouvernement.

Jusqu'alors, tout en étant la plus grande fabrique de billets au porteur du royaume, la *banque* n'en avait pas le monopole. Tous les banquiers avaient la faculté d'en émettre, et des compagnies financières pouvaient également se former dans ce but. En retour des services qu'elle rendit à l'Etat en prenant à sa charge le passif de la *banque* territoriale, et en dispensant le gouvernement de rendre le capital de cette restitution, la *banque* d'Angleterre fut récompensée par l'engagement que prit l'Etat de ne créer et ne permettre qu'on formât aucun autre établissement du même genre pendant toute la durée de sa charte. La *banque*, dont l'émission était restreinte au chiffre même de son capital, fut autorisée à dépasser cette limite, sous la seule condition de rembourser ses billets en espèces à présentation. Faute par la *banque* de satisfaire à cet engagement, les porteurs de billets étaient autorisés à en demander le remboursement immédiat à l'Echiquier.

Au commencement du XVIII^e siècle, moins de douze ans après sa fondation, la *banque* avait contre elle une partie considérable du haut commerce. De puissants financiers s'entendirent pour refuser ses billets. Pour sortir des difficultés que lui causèrent ces hostilités, la *banque* eut besoin de tout l'appui dont pouvait disposer le gouvernement, et des sacrifices durent être imposés à ses actionnaires.

A partir de cette époque, la situation de la *banque* se trouva à peu près assurée; aussi la grande préoccupation de ses gouverneurs fut-elle de profiter des embarras financiers de l'Etat pour prolonger son privilége et consolider son monopole. En 1709, moyennant une avance de 2,500,000 livres st., obtenue à l'aide d'un doublement de capital, et que le gouvernement employa à retirer de la circulation ses *bons de l'Échiquier*, la *banque* obtint qu'à l'avenir les émissions de ces bons ne se feraient qu'après qu'on se serait entendu avec elle. En vertu du même acte parlementaire, les opérations de *banque* furent interdites aux compagnies composées de plus de six personnes, et le privilége fut prolongé jusqu'en 1742. En outre, moyennant une avance gratuite de 100,000 livres, la *banque* s'assura pour la première fois le droit d'être avertie un an à l'avance de toutes les modifications que le gouvernement croirait devoir apporter à l'exercice de ses priviléges. Neuf ans plus tard, en 1718, elle accepta la consolidation à 5 pour 100 de toutes les sommes qui lui étaient dues par l'Etat, mais elle se fit autoriser à élever à volonté son capital et à ne pas se soumettre aux dispositions de la loi sur le taux de l'intérêt; le retrait de son privilége à l'expiration de sa charte fut en outre subordonné au remboursement préalable de ses avances à l'Etat. De 1717 à 1720, on la vit rivaliser de folie avec la fameuse compagnie de la mer du Sud, à propos des chimériques projets que les directeurs de cette compagnie avaient conçus pour liquider la dette flottante et la dette consolidée. Heureusement pour la *banque* d'Angleterre, ce fut la compagnie de la mer du Sud qui obtint du parlement le privilége d'entreprendre les opérations qui devaient entraîner sa ruine. Une fois cette ruine devenue un fait accompli, la *banque* d'Angleterre reprit le rôle qu'elle avait déjà joué lors de la chute de la *banque* territoriale. Le gouvernement se débarrassa volontiers sur elle de la tâche ingrate d'amortir les effets de cet immense désastre; ce qui lui fournit l'occasion de doubler de nouveau son capital, qui fut ainsi porté à près de 9 millions de livres.

En 1722, la *banque* apporta une modification grave dans la distribution de ses bénéfices. Jusqu'alors elle en avait chaque année réparti l'intégralité. Les oscillations avaient été parfois considérables d'une année à l'autre; elles avaient varié de 6 à 18 pour 100. Il en résultait de très-graves inconvénients, auxquels on para par la constitution d'un fonds de réserve. A partir de cette époque, les actions se trouvèrent à l'abri de toute dépréciation considérable.

En 1742, aux approches du renouvellement de son privilége, le monopole de la *banque* souleva des discussions très-vives et très-animées, en dehors du parlement il est vrai. Malheureusement pour le public, le gouvernement avait alors grand besoin d'argent. Moyennant un prêt sans intérêt de 1,600,000 liv. (32 millions) pour six ans, le privilége fut prolongé jusqu'en 1766. La charte de la *banque* fut en outre révisée de façon à rendre vaines toutes les tentatives qu'on pourrait faire pour tourner le privilége et créer une concurrence. Grâce à cet appui que le gouvernement et le parlement étaient alors intéressés à accorder à la *banque*, près d'un demi-siècle se passa sans qu'à travers bien des crises politiques et commerciales, les billets tombassent au-dessous du pair. Il fallut la perturbation causée en 1745 par l'entreprise de Charles-Edouard pour amener une dépréciation momentanée de 10 pour 100. Le haut commerce, qui avait enfin appris à apprécier les avantages que lui procurait la *banque*, vint à son secours. 1,600 riches négociants et banquiers s'engagèrent à soutenir son papier par tous les moyens possibles. L'année suivante, la *banque* était assez bien remise de cette secousse pour procurer au gouvernement les ressources nécessaires à la consolidation d'un million sterling de bons de l'Echiquier, au moyen d'une nouvelle augmentation du capital social, qui fut alors porté à près de 11 millions de livres sterling.

Les théories qui tendent à remplacer la circulation métallique par une circulation fiduciaire n'étaient pas nées. La *banque* croyait qu'il y allait de sa sûreté de n'avoir que d'assez gros billets. Pendant soixante-quatre ans, ses plus petites coupures furent de 20 liv. (500 fr.); ce fut seulement à partir de 1759 qu'elle émit des billets de 15 liv. (375 fr.) et de 10 liv. (250 fr.). En 1766, elle acheta, comme toujours, moyennant finances (savoir : un cadeau de 120,000 liv. — 3 millions — et une nouvelle avance de 1 million sterl. — 25 millions — à 3 pour 100), le renouvellement de son privilége, qui fut prolongé jusqu'en 1787.

Grâce au progrès de la science économique, le public commençait à sentir que les avantages du monopole étaient largement balancés par les inconvénients. La circulation fiduciaire était presque entièrement renfermée dans Londres. Le reste du pays n'en profitait en aucune façon. Sans le rempart que le privilége de la *banque* trouvait dans l'interdiction légale des opérations de *banque* aux sociétés de plus de six personnes, les grands centres industriels et commerciaux auraient assurément vu se créer dans leur sein de puissantes institutions de crédit. L'initiative individuelle tenta d'accomplir ce qui était interdit à l'esprit d'association. De 1770 à 1790, les *banques* d'émission de province se multiplièrent dans la proportion de douze à quatre cents. C'est avec le concours de ces établissements que l'Angleterre, qui n'avait pas encore un seul canal, construisit son réseau de canaux et se mit à cet égard, en moins de vingt-cinq ans, presque au niveau de la Hollande. Pour ébranler la puissance des établissements de crédit qui avaient permis l'accomplissement de si grandes œuvres, il fallut la profonde perturbation économique produite par le premier choc de la Révolution française. La grande crise de 1792 compromit le crédit de plus de trois cents *banques* sur quatre cents, et amena la suspension de plus de cent de ces établissements. Grâce à son privilége, à l'importance des intérêts qui se sentaient solidaires de sa fortune, la *banque* d'Angleterre résista plus longtemps. Mais les nombreux emprunts émis par le gouvernement et les avances considérables, qu'à moins de s'exposer à laisser protester la signature du Trésor, la *banque* fut obligée de faire, la contraignirent, au commencement de 1797, à suspendre ses payements en espèces. La *banque* d'Angleterre était alors dans la cent troisième année de son existence. Le monde commercial comprit très-bien tout ce que cette situation avait de fortuit et d'accidentel. Au lieu de se décourager, quatre mille des principaux négociants de la Cité s'engagèrent à soutenir le crédit des billets de *banque*. Un acte parlementaire voté d'urgence régla, sur un nouveau pied, les rapports de la *banque* tant avec le public qu'avec le gouvernement. Les avances au Trésor, qui, d'un maximum de 150,000 liv. qu'elles avaient atteint pendant la guerre d'Amérique, s'étaient, depuis le commencement de la guerre avec la France, successivement élevées à près de 8 millions sterl., furent limitées à 6 millions sterl.; faculté fut donnée aux déposants de sommes supérieures à 500 liv. de réclamer leur remboursement les trois quarts en espèce; tout payement fait en billets de *banque* avec l'acceptation du créancier fut déclaré irrévocable; le Trésor s'engagea à recevoir ces billets au pair en payement des impôts, et à acquitter au comptant par l'intermédiaire de la *banque* les dépenses de l'armée et de la marine. L'ensemble de ces mesures eut pour effet de maintenir le crédit de la *banque;* le public accepta sans défiance les nouveaux billets de 2 et de 1 liv., et les déposants en comptes courants, loin d'user de la faculté qui leur était laissée, réclamèrent à peine le seizième de leurs dépôts. Il n'en fallut pas davantage pour ramener en abondance les métaux précieux; des voix s'élevèrent alors dans le parlement pour demander la reprise des payements en espèces et signaler les inconvénients de toute sorte qu'entraînait le monopole. Les directeurs de la *banque*, qui avaient fait bon marché du cours forcé, s'alarmèrent des attaques dirigées contre leur privilége. Ce privilége avait encore douze ans à courir; moyennant une avance de 3 millions de livres (75 millions de francs) sans intérêt pendant six ans, on obtint une nouvelle prorogation de vingt ans à partir de 1812.

La rupture de la paix d'Amiens ayant écarté toute espérance de reprise du payement en espèces, le public, qui jusqu'alors avait assez bien accepté le cours forcé, commença à s'effrayer des résultats d'une guerre dont personne ne pouvait prévoir le terme. Les énormes émissions de billets eurent leur effet ordinaire; l'argent se cacha, et les billets subirent une dépréciation. En cette circonstance, les hommes d'Etat anglais tinrent exactement le même langage qu'avaient tenu dix ans auparavant les hommes d'Etat français dans la Convention; leurs efforts pour stimuler les défaillances de l'esprit public n'eurent pas de meilleurs résultats qu'en avaient eu les reproches d'incivisme et de manque de patriotisme. La chambre des Communes eut beau déclarer qu'à ses yeux le billet de 1 liv. sterl. et un souverain avaient une valeur identique, lord Stanhope eut beau proposer d'assimiler à des délits les différences que l'on établissait entre les guinées et les bank-notes, rien n'y fit. La dépréciation fut un moment de 7 schellings par livre sterling.

La reprise des payements en espèces eût dû, aux termes de la loi, avoir lieu un an après la conclusion de la paix générale; mais les conséquences des extravagantes spéculations qu'enfantèrent successivement le blocus continental, l'ouverture des ports de l'Amérique méridionale, enfin la paix générale elle-même, nécessitèrent la prolongation du cours forcé, qui ne cessa qu'en 1819. La mesure législative connue sous le nom d'*acte de* 1819 n'eut pas pour effet, ainsi que le prétendent même en Angleterre nombre d'écrivains et d'orateurs ignorants, de ramener brusquement la valeur du papier au niveau de celle de l'or. Cet acte ne fit que sanctionner un état de choses existant depuis déjà trois années. En 1816, la différence entre l'or et le papier avait disparu brusquement, et cela sans intervention du pouvoir législatif.

Le rétablissement des payements en espèces entraîna le retrait des billets de moins de 5 liv. sterl. (125 fr.); alors, comme aujourd'hui, les petites coupures étaient un sujet d'inquiétude et de tourment pour la *banque*. Ne pouvant arriver à faire supprimer ces petites coupures en Irlande et en Ecosse, la *banque* n'en voulut à aucun prix en Angleterre, même dans les localités où ses billets n'avaient pas de circulation et étaient à peine connus. Dans les comtés du nord voisins de l'Ecosse, les billets de 1 liv. des *banques* d'émission de ce pays, bien que dépourvus de la protection dont ils jouissaient dans les limites de leur circonscription, s'étaient introduits dans les transactions privées. Les fermiers les recevaient sans difficulté, et c'était avec ces billets que se payaient les sept huitièmes des fermages. Cet état de choses durait depuis soixante-dix ans, à la satisfaction générale; la *banque* d'Angleterre, qui voyait d'un mauvais œil cette circulation différente de la sienne, en obtint la suppression au grand détriment des parties intéressées. La répugnance qu'elle éprouvait pour les petites coupures n'a jamais été partagée au même degré par les banquiers de province. Parmi ces derniers, quelques-uns des plus éminents ont, au contraire, soutenu que l'absence de ces coupures contribuait toujours à aggraver les embarras monétaires amenés par les disettes et les crises industrielles et commerciales. Le parlement a souvent entendu d'éminents orateurs développer les mêmes idées; mais toujours il s'est trouvé des majorités considérables pour voter le maintien du *statu quo*.

Le caractère complétement pacifique de la période écoulée entre 1819 et 1832, époque fixée pour le renouvellement du privilége, avait permis au gouvernement de ne pas recourir aux offres de services toujours usuraires de la *banque*. N'ayant rien demandé à cet établissement depuis la paix, l'Etat se trouvait à peu près libre de ses mouvements, et, pour la première fois depuis la fondation de la *banque*, on était en puissance de stipuler dans l'acte de renouvellement du privilége quelque chose en faveur du public. Les grandes *banques* d'escompte et de dépôts (*joint Stocks Banks*) qui existent aujourd'hui étaient encore à créer, mais on n'attendait pour cela qu'un moment favorable. La *banque* d'Angleterre, qui entrevoyait là une rivalité formidable, sollicita des dispositions législatives pour empêcher la réalisation pratique de ces projets : cela lui fut refusé. L'acte de 1832 se contenta de maintenir dans son intégrité le privilége d'émission tel qu'il existait alors. Ce privilége continua d'être refusé aux sociétés de plus de six personnes fonctionnant à Londres et dans une circonférence de soixante-cinq milles de la *banque* d'Angleterre; sur les autres opérations, telles qu'escompte et dépôt, l'acte gardait le silence. Tant que la *banque* rembourserait les billets en espèces, le caractère de monnaie légale restait attaché à ces billets. Cette innovation, combattue par sir Robert Peel, souleva une très-vive et très-longue discussion; elle fut enfin adoptée par deux cent quatorze voix contre cent cinquante-six. Le privilége, maintenu pour dix autres années, ne pouvait être modifié qu'autant que la *banque* en aurait été avertie un an d'avance, et aussi sous la condition d'un remboursement préalable de la dette du gouvernement. En retour de ces avantages, la *banque* s'astreignait à publier périodiquement son état de situation, et abandonnait 120,000 liv. (3 millions de francs) sur les remises qui lui étaient payées pour le service de la dette publique.

La période de 1832 à 1842, entièrement pacifique comme la précédente, se passa aussi sans que le gouvernement eût besoin de contracter de nouvelles obligations avec la *banque*. Cette période, inaugurée par trois années de grande prospérité commerciale, fut troublée en 1836 et 1839 par de grandes crises. On avait voulu mener à la fois sur une grande échelle les opérations commerciales, les entreprises de chemins de fer et les emprunts étrangers. Les nouveaux établissements de crédit (*joint Stock Banks*) avaient prêté à cette frénésie de spéculation une immense impulsion. Comme toujours, les ressources s'étaient trouvées inférieures au but poursuivi; la crise qui s'en suivit fut si terrible, que le crédit de la *banque* d'Angleterre en fut affecté. Pour se mettre à l'abri de l'éventualité d'une suspension de payements, ce puissant établissement dut, en 1838, entrer en arrangement avec la *banque* de France et douze des principaux banquiers de Paris. M. Baring fut l'intermédiaire d'une négociation dont le but était de mettre, à un moment donné, 50 millions de capitaux français à la disposition de la *banque* d'Angleterre. Des arrangements de même nature furent pris avec Hambourg.

Ces perturbations commerciales et financières affectèrent profondément les esprits. Comme toujours en Angleterre, on crut que des enquêtes feraient découvrir les causes et le remède du mal; comme toujours, on vit dans ces enquêtes chacun des intérêts mis en jeu s'excuser aux dépens de son voisin. Les *banques* par actions (*joint Stocks Banks*) étaient incontestablement, parmi les éléments qui avaient provoqué les deux crises de 1836 et 1839, celui qui avait donné lieu aux plus grands excès, aux plus grands scandales. Nombre de gens croyant que ces scandales et ces excès étaient inhérents à la nature même de ces établissements, en demandaient la suppression. La *banque* d'Angleterre se fit l'écho des mêmes plaintes et des mêmes vœux. Heureusement pour l'Angleterre, l'honorabilité et l'habileté patentes avec lesquelles quelques-unes de ces *banques* étaient conduites, la solidité qu'elles avaient montrée pendant la crise de 1839, en sauvèrent le principe et conservèrent au pays un des plus puissants ressorts de sa prospérité actuelle. Ne pouvant encore, pas plus qu'en 1833, atteindre les *joint Stocks Banks*, la *banque* d'Angleterre essaya de se débarrasser des *banques* de province.

En mai 1844, au moment où fut porté au parlement le bill destiné à renouveler le privilége, le public, qui, dans les dernières enquêtes, avait trouvé plus de confusion que de lumières, était assez disposé à laisser au gouvernement toute la responsabilité des mesures à prendre. De son côté, le gouvernement, sentant la nécessité d'apporter des réformes, tenait à étayer la nouveauté de ses propositions sur l'autorité, toujours très-respectée, des directeurs de la *banque* d'Angleterre; il s'en suivit que la nouvelle législation fut, dans son esprit comme dans son texte, l'œuvre presque exclusive de la *banque*.

Pendant la période précédente, la *banque*, aiguillonnée par la concurrence, s'était parfois laissée aller à trop favoriser les escomptes, ce qui, en certaines circonstances, avait abaissé son encaisse métallique à un niveau compromettant pour sa sécurité. Dès 1841, frappés des dangers auxquels les avait exposés leur mode de distribution de crédit, les directeurs de la *banque* avaient cru devoir séparer les opérations de *banque*, proprement dites, des opérations d'émission, et régler leur circula-

tion, tant fiduciaire que métallique, d'après les mêmes principes que si cette circulation mixte eût été purement métallique : de là la division de la *banque* en deux départements, établie par la nouvelle loi. On avait remarqué que la quantité de billets demandée par le public n'avait jamais été au-dessous de 14 millions de livres. La loi déclara que la *banque* émettrait cette quantité de billets sur la seule garantie de la dette du gouvernement, s'élevant à 11 millions sterl., et de 3 millions sterl. de fonds publics déposés, à cet effet, au département de l'émission; tous les autres billets demandés au département de l'émission devaient y être représentés par des espèces métalliques. Les autres opérations de *banque* telles que dépôts, escompte, etc, furent confiées à un autre département, qui doit y pourvoir avec les ressources que lui procurent le renouvellement continu de son portefeuille, de ses dépôts, et la disponibilité de ses placements en fonds publics. Cette division des opérations assure, il est vrai, une sécurité complète à la circulation fiduciaire; mais elle présente l'anomalie suivante : les ressources que, légalement, la *banque* doit mettre à la disposition du public, peuvent être épuisées, bien que la *banque* ait encore dans ses caveaux de 6 à 8 millions sterl. (150 à 200 millions de francs) d'espèces métalliques : cela est déjà arrivé deux fois, et, chaque fois, pour ne pas arrêter le mouvement commercial, le gouvernement a dû donner l'autorisation de ne tenir aucun compte de la loi. Comme le public aurait pu trouver, dans les *banques* de province qui sont autorisées à avoir des comptoirs à Londres, les ressources qui, à un moment donné, pouvaient manquer à la *banque* d'Angleterre, la circulation fiduciaire de ces *banques* fut limitée au chiffre qu'elle avait alors; et, en compensation des entraves apportées au développement de ces établissements, il fut interdit d'en établir de nouveaux. En vertu de deux autres clauses, la *banque* d'Angleterre put acheter aux *banques* de province leur droit d'émission et, en cas de faillite ou de renonciation de ces *banques* à ce droit d'émission, remplacer par ses propres billets les 2/3 de leur circulation. Cet ensemble de mesures, selon l'aveu de sir Robert Peel, qui assuma la responsabilité de leur présentation au parlement, devait en moins de dix ans amener la suppression des *banques* de province. Sur ce point l'attente des auteurs du bill de 1844 a encore été déçue. Les *banques* de province se sont trouvées avoir plus de vie qu'on ne le supposait, et la *banque* d'Angleterre a depuis longtemps cessé de viser à leur absorption.

La clause relative au renouvellement du privilége a un peu mieux répondu au but non avoué que s'en proposaient ses auteurs. Toutes les lois précédentes avaient indiqué une époque fixe pour la mise en discussion du renouvellement de ce privilége. Ce moment venu, il fallait, bon gré mal gré, remettre de nouveau la charte de la *banque* en question. La disposition qui porte qu'à partir du 1er août 1855 cette charte pourra être révisée un an après qu'avertissement en aura été donné, a jusqu'à présent admirablement servi au maintien indéfini de ce monopole, et cela s'explique aisément quand on songe que, dans tous les pays, les hommes d'Etat ont une tendance très-prononcée à ne s'occuper des questions d'affaires qu'autant qu'ils y sont contraints par les circonstances du moment. A la suite des crises de 1847, 1848, 1857 et 1858, des enquêtes ont, comme toujours, été ordonnées. Ces enquêtes, dans lesquelles on a surtout entendu des gouverneurs et directeurs de la *banque*, n'ont manifesté de la part de ceux-ci aucun désir de voir apporter la moindre modification à l'acte de 1844, bien au contraire. Or, s'il est un fait bien acquis, bien établi, c'est que, sous le régime de cet acte, les crises commerciales et monétaires ont été plus fréquentes qu'auparavant, et qu'avec un encaisse métallique beaucoup plus considérable, la moyenne du taux de l'escompte a été, par une anomalie étrange, beaucoup plus élevée. Bien que l'acte ait aujourd'hui (1866) vingt-deux ans d'existence, et que les inconvénients qu'on lui reproche aient été signalés dès 1847, le parlement et le gouvernement, heureux de trouver dans la loi un prétexte d'ajournement indéfini, ont laissé dans l'ombre une question qui serait pourtant bien digne d'être examinée de nouveau.

— *Banques de dépôt en Angleterre.* On appelle ainsi les *banques* qui servent des intérêts sur leurs dépôts, ainsi que sur le solde débiteur de leurs comptes courants. Ces *banques*, qui exigent, tant comme fonds de roulement que comme fonds de garantie, un capital considérable, sont par actions. De là le nom de *joint Stocks Banks* sous lequel elles sont désignées en Angleterre. Leur origine est assez récente. Elle date, en Angleterre, de 1834, époque où fut abolie la disposition législative qui, en 1708, avait interdit, à Londres et dans un rayonnement de 65 milles, les opérations de *banque* aux sociétés composées de plus de six personnes. En France, le premier essai n'en a été fait qu'en 1859.

L'établissement de ce système de *banques* a été des plus laborieux. Le champ d'action que leur fit d'abord la loi était des plus restreints; la faculté d'ester en justice ne leur était pas reconnue, et la question de savoir jusqu'à quel point la faculté de faire des escomptes s'étendait à l'acceptation des traites, lettres de change et effets de commerce à échéance de moins de six mois, était si peu déterminée qu'elle devait être, pour la première de ces *banques*, l'objet d'un long procès. Bien qu'autorisées par la loi, ces sortes de *banques* avaient contre elles, en commençant, l'hostilité bien nette et bien déclarée de la *banque* d'Angleterre, et l'opinion de presque tous les potentats financiers, qui déclaraient ce système banquier bon pour l'Ecosse, mais tout à fait inapplicable en Angleterre, et surtout à Londres. « Les habitudes commerciales, disait-on, ne s'y prêtaient pas; tous les capitaux qui se lanceraient dans de pareilles entreprises, même en les supposant honnêtement conduites, chose réputée presque impossible, devaient être infailliblement perdus. » Heureusement, il se trouvait alors dans le monde financier un homme de taille à lutter à la fois contre cette coalition de la malveillance et de l'esprit de routine, et à sortir victorieux de la lutte. Cet homme, c'était l'administrateur heureux et expérimenté d'une grande *banque* provinciale, M. William Gilbart. Familiarisé depuis plus de vingt ans avec toutes les opérations de *banque*, depuis les plus grandes jusqu'aux plus petites, parfaitement au courant des habitudes et des besoins périodiques d'argent des diverses industries et branches de commerce de son pays, M. Gilbart possédait à un degré remarquable des qualités dont la réunion est assez rare. Comme tous les vrais hommes d'affaires, il savait admirablement exposer en public, dans des réunions d'hommes d'Etat, de financiers, de banquiers, de grands commerçants, aussi bien que devant des assemblées d'actionnaires et de gens du monde, les conceptions de son intelligence et les faire passer dans l'esprit de ses auditeurs. A ce don de bien parler et d'exposer avec méthode, qui, même ailleurs qu'en Angleterre, n'est pas rare chez les hommes de finance, M. Gilbart joignait une autre qualité, qui, pour être presque aussi indispensable, se rencontre moins souvent; il savait écrire. Les qualités de sa parole se retrouvent dans son style. Qu'on ouvre, à n'importe quelle page, un de ses traités de *banque*, un de ses pamphlets de finance, ou qu'on parcoure une de ces longues et minutieuses enquêtes parlementaires dans lesquelles il eut maintes fois à s'expliquer, pendant des journées entières, devant les plus hautes autorités financières de son pays, les uns et les autres de ces documents, qui appartiennent à l'histoire banquière et commerciale de la Grande-Bretagne, ont la même lucidité, la même puissance de communication. Il ne fallait rien moins qu'un tel homme pour inaugurer le nouveau système. Le 10 mars 1834, quelques jours après le vote de l'acte du parlement, qui permettait la création de sociétés de *banques* par actions, M. Gilbart fondait la première association banquière de ce genre, la *London and Westminster Bank*, sur les bases suivantes : 1o le capital, fixé d'abord à 50,000 liv., et qui devait successivement être porté à 5 millions sterl., était divisé entre un nombre illimité d'actionnaires, tous indéfiniment responsables vis-à-vis du public; 2o une partie du capital souscrit, le cinquième seulement, était versé; les autres quatre cinquièmes restaient entre les mains des actionnaires, à titre de garantie vis-à-vis des tiers; 3o une allocation d'intérêt d'au moins 2 pour 100 était faite aux dépôts; faculté était laissée aux déposants de retirer immédiatement tous les dépôts de moins de 1,000 liv. Le retrait de sommes plus considérables devait être annoncé quelques jours d'avance; 4o tout déposant avait, comme dans les *banques* écossaises, droit à un compte courant, par le fait même de son dépôt; 5o l'admission au compte courant devait également avoir lieu au profit de tous les commerçants qui, faute de dépôts, consentiraient, moyennant une légère commission, à charger la *banque* de tous leurs recouvrements et du règlement de leurs comptes; 6o faculté était laissée de transformer l'excédant créditeur des comptes courants en dépôt; mais, dans ce cas, les intérêts n'étaient dus qu'au bout d'un mois. Faculté était également laissée de transporter aux comptes courants tout ou partie du compte des dépôts.

L'impulsion nouvelle que la *London and Westminster Bank* devait donner aux affaires commerciales se trouve là tout entière. Le mode d'opérations, arrêté dès le premier jour, s'est trouvé si avantageux, et pour le public et pour la *banque*, que trente-deux années se sont écoulées sans qu'on y ait rien changé. L'adoption du principe de la responsabilité indéfinie des actionnaires constituait, pour le public, une garantie plus sérieuse que celle que lui présentaient alors les *banques* particulières. Dans la plupart des nombreuses faillites de banquiers qui avaient eu lieu auparavant, il avait été impossible aux créanciers de se partager la fortune personnelle des faillis les plus solvables, parce que cette fortune, cause du crédit qu'avait accordé le public, se trouvait, sans qu'on s'en doutât, tout à fait en dehors des opérations de *banque*. La conservation, entre les mains des actionnaires, de la plus forte partie de leur souscription avait pour but de fournir au public un surcroît de garantie pour ses dépôts.

Les commencements de cette institution de crédit, comparés à sa puissance actuelle, furent relativement modestes. Le capital social n'était d'abord que de 50,000 liv.; cependant, il n'entra jamais dans la pensée de ses fondateurs de n'avoir qu'un petit capital, afin de pouvoir se distribuer de plus gros dividendes. Tout en voulant rémunérer largement la confiance de leurs actionnaires, les fondateurs de la *London and Westminster Bank*, qui avaient conscience du rang que devait prendre leur œuvre parmi les institutions nationales, ne perdirent jamais de vue les garanties qu'ils devaient au public. Au fur et à mesure de l'augmentation de leurs affaires, ils élevèrent leur capital social, qui fut successivement porté à 200,000 liv., 600,000 liv., et enfin à 5 millions sterl. Lors de la formation de la *banque*, les banquiers de Londres ne servaient point d'intérêts sur les dépôts; une pareille opération leur semblait insensée. En allouant à ces dépôts un intérêt en proportion avec l'intérêt de l'argent à la Bourse et à la *banque*, on comptait, non sans raison, attirer une grande partie de ces dépôts. La législation sur les caisses d'épargne, qui fixa à 30 liv. le maximum des versements, et à 150 liv. le maximum des dépôts, devait également détourner vers la nouvelle *banque* une grande partie des fonds qui avaient auparavant pris le chemin de ces caisses. La nouvelle méthode de comptes courants, tout en faisant profiter les petits commerçants des bienfaits du crédit, bienfaits qui jusqu'alors avaient été à peu près réservés aux riches, eut encore l'immense avantage, pour une société commerciale, de vulgariser la connaissance des opérations de *banque*.

Les commencements de cette institution de crédit furent, avons-nous dit, très-difficiles. Les administrateurs sollicitèrent du parlement un acte spécial pour être autorisés à ester en justice. La *banque* d'Angleterre protesta. En dépit de cette opposition, que seconda le gouvernement, la chambre des Communes vota le bill à une majorité considérable. On ne fut pas aussi heureux à la chambre des lords, ce dernier appui des vieux priviléges, des monopoles condamnés par le temps : le bill n'y obtint pas les honneurs d'une seconde lecture. On para aux inconvénients, résultant de cette absence de dispositions législatives formelles, en obtenant de l'assemblée générale une décision qui déléguerait à cinq fidéicommissaires tous les pouvoirs généraux des actionnaires. Plus libérale que la législation, la jurisprudence considéra cette délégation comme conférant suffisamment le droit de représenter la société. Plus tard, le parlement tint à ne pas se laisser devancer par les tribunaux, et accorda enfin un droit aussi nécessaire. La *London and Westminster Bank* ne fut pas plus heureuse dans les efforts qu'elle fit pour avoir un compte ouvert à la *banque* d'Angleterre, et être admise au *Clearing House;* ce compte courant et cette admission lui furent également refusés. Cette exclusion du *Clearing House*, qui devait également atteindre les autres *joint Stocks Banks* (*banques* par actions), formées sur le modèle de la *London and Westminster Bank*, était une grande entrave. Ces *banques* étaient ainsi privées de l'avantage de régler leurs opérations en chèques, et obligées d'avoir une réserve de billets et d'écus très-considérable. Cette exclusion s'est prolongée jusqu'en 1855.

Malgré toutes ces entraves, la *London and Westminster Bank* prospérait; elle traversait avec bonheur de grandes crises commerciales et financières. Les craintes et les préjugés du monde des affaires, à l'égard des *joint Stocks Banks*, allaient en s'amoindrissant, et, devant ce succès, de nouveaux établissements du même genre étaient en voie de se former. La *banque* d'Angleterre s'alarma; elle fit relire la charte par ses légistes, qui y découvrirent qu'il n'était pas bien sûr que les nouveaux établissements de crédit eussent le droit d'accepter des traites et effets de commerce ayant moins de six mois d'échéance. Portée devant toutes les juridictions, la question y fut d'abord tranchée en faveur de la *London and Westminster Bank;* mais, en dernier ressort, à la chambre des lords, la *banque* d'Angleterre triompha. Ce triomphe ne nuisit pas beaucoup au vaincu. Les cent cinquante *banques* provinciales, avec lesquelles l'institution de crédit dirigée par M. Gilbart était en relations d'affaires, inscrivirent sur leurs traites les mots *tirées sans acceptation*. Grâce à cette formule, le procès gagné par la *banque* d'Angleterre restait sans effet. Cette issue du différend des deux *banques* fit disparaître les raisons qui empêchaient les capitalistes de suivre la voie si heureusement parcourue par M. Gilbart. De 1836 à 1839, Londres vit se former la plupart des grandes sociétés banquières qui, aujourd'hui, sont encore au premier rang de ses institutions de crédit, telles que la *London joint Stocks Bank*, la *London and Westminster Bank*, la *London Bank*, la *City Bank*, la *London and Country Bank*, l'*Union Bank*. Ces grands établissements ont établi de nombreuses succursales et réalisé chaque année des bénéfices de plus en plus considérables, qui leur permettent de distribuer des dividendes de 18 à 25 pour 100. La confiance que leur témoigne le public a été sans cesse en s'accroissant, ainsi que le témoigne l'élévation continue du chiffre de leurs dépôts et de leurs engagements de toute nature. En juin 1865, ce chiffre, pour quatre de ces établissements qui avaient alors rendu leurs comptes semestriels, était de près de 48 millions sterl., savoir : *London and Westminster Bank*, 19 millions 1/2 sterl.; *City Bank*, près de 5 millions sterl.; *Union Bank*, 19 millions sterl.; *Bank of London*, 14 millions 1/2 sterling.

L'organisation intérieure de ces grandes sociétés est à peu près la même. Leurs succursales ont été organisées de manière à servir avant tout les intérêts des localités où elles sont placées. On s'est attaché à ce que leurs opérations eussent un caractère aussi indépendant, aussi spontané que possible. L'établissement principal pèse très-peu sur la liberté d'action de leurs administrateurs. La gestion de ces succursales n'en est pas moins l'objet d'une très-grande vigilance; leur situation est mise tous les jours sous les yeux des chefs de l'établissement principal.

En dehors des services que ces institutions de crédit rendent au commerce, elles remplissent encore, vis-à-vis des municipalités, des paroisses et de tous les grands intérêts collectifs, le même rôle que la *banque* d'Angleterre remplit vis-à-vis de l'Etat, en encaissant les revenus et en acquittant les dépenses.

Ces établissements ont eu, en général, la sagesse de comprendre que les antagonismes financiers, qui peuvent parfois satisfaire des vengeances personnelles et de mesquines rancunes, ne produisent, en somme, rien de bon, et entraînent souvent des ruines. Ce sont les fondateurs de la *London and Westminster Bank*, qui, les premiers, ont donné l'exemple de cet esprit de concorde et de bonne intelligence. Au lieu de rencontrer dans cet établissement cette hostilité dont la *banque* d'Angleterre avait poursuivi ses commencements, les autres institutions y ont toujours trouvé un appui et un concours sincère et loyal. Les unes et les autres n'ont eu qu'à s'applaudir de la nature de leurs relations mutuelles. On a pu ainsi traverser, plus facilement qu'il n'était arrivé à la *banque* d'Angleterre de le faire, de grandes et formidables crises financières, monétaires, commerciales, et supporter sans trop de perte le coup et le contre-coup de désastreuses catastrophes. Ces *banques* opèrent à peu près toutes de la même manière, et toutes en même temps. Le taux de l'intérêt qu'elles servent sur leurs dépôts est d'environ une à deux unités au-dessous du taux d'escompte de la *banque*, et c'est avec cette différence qu'elles réalisent leurs énormes bénéfices.

Ces grandes agglomérations de capitaux n'ont ni gouverneurs ni présidents permanents. Leur administration est confiée à douze directeurs, se renouvelant annuellement par quart, et dont le traitement varie de 4,000 à 6,000 liv., ce qui permet de se procurer pour ces fonctions de réelles capacités. Partout, les employés signent l'engagement de garder vis-à-vis du public le secret le plus absolu sur le compte des clients, et il leur est interdit d'en recevoir aucune gratification.

— *Banques d'Ecosse.* Ces *banques*, fondées par actions comme les sociétés anonymes, sont administrées par des conseils d'administration composés d'hommes honorables qui n'ont pas d'intérêt dans l'entreprise. Tout déposant est actionnaire jusqu'à concurrence du montant de son dépôt. On lui sert un intérêt de son argent à 3 pour 100, et, par cela même qu'il a fait un dépôt, il a droit à un compte courant. Le crédit qu'on lui fait est souvent très-supérieur au dépôt, qui peut quelquefois être au-dessous d'une livre sterling. Le système écossais, ainsi que le faisait remarquer Blanqui aîné, est le seul qui donne à un homme le droit de faire valoir son capital intellectuel et moral, le seul qui donne à la probité plus de facultés pour devenir productrice. Ces établissements ne sont cependant exposés à aucun mécompte. Chaque *banque* a un moyen certain de connaître la conduite de l'homme à qui elle accorde un crédit, et cela sans avoir recours à des moyens odieux, à une inquisition de bas étage. Leurs livres font leur police. Si un client cesse d'apporter, à certains intervalles, de nouveaux fonds en dépôt, et qu'il continue de demander, il est appelé devant le conseil d'administration, qui lui demande compte de ses irrégularités. Ces *banques* rendent aussi les mêmes services qu'en d'autres pays rendent les petits banquiers et les prêteurs à la petite semaine, et elles sont exemptes de tous les abus qu'engendre l'usure. Elles font aussi le service des caisses d'épargne, mais avec des avantages que celles-ci ne peuvent offrir. Dans les caisses d'épargne, les versements sont périodiques et limités, et les retraits sont assujettis à des formalités gênantes. Les *banques* d'Ecosse ne font aucune condition à qui veut économiser. On peut y déposer et en retirer en tout temps, sans aucune formalité, ce que l'on veut, ce dont on a besoin.

Comme *banques* de dépôts les *banques* d'Ecosse ont, les premières, donné l'exemple de servir des intérêts. Cet intérêt est ordinairement de 3 pour 100. Grâce à ce système, tous les capitaux qui sont momentanément inactifs arrivent à se concentrer dans ces *banques*, au grand profit de la production. L'intérêt que l'on est obligé de servir oblige les *banques* à s'ingénier pour ne pas laisser chômer les capitaux. Ainsi, tandis que, dans les pays où ce système de *banques* n'existe pas, les fermiers sont obligés de conserver jusqu'au moment du payement de leurs fermages l'argent provenant de leur récolte, conservation qui est parfois dangereuse pour eux et toujours sans profit pour les autres, en Ecosse, les fermiers portent cet argent aux *banques*, qui leur en servent un intérêt. Si le fermier ne trouve pas à vendre avantageuse-

ment ses produits, la *banque* lui ouvre un crédit et lui fournit ainsi la facilité de payer immédiatement le propriétaire, en attendant et, parfois, en préparant un mode de vente favorable. Depuis l'établissement de ces *banques*, les habitudes de thésaurisation qui existent encore sur le continent ont disparu de l'Ecosse, et le pays a changé de face : toute économie engendre sur-le-champ un revenu et peut alimenter une entreprise grande ou petite.

Les *banques* d'Ecosse sont aussi des écoles de morale. Chaque déposant est obligé de rester honnête. Les directeurs, qui n'ont pas d'intérêt dans l'entreprise, ont un contrôle tout naturel sur la conduite de chaque individu inscrit sur les registres. Un client nouveau se présente-t-il, avant qu'on escompte pour ainsi dire sa probité, on s'enquiert sérieusement de sa moralité et de ses antécédents. Dans ce système, la probité seule, que l'homme le plus pauvre possède s'il le veut, est un capital qui rapporte. Ces *banques* ont résolu depuis longtemps les questions de crédit foncier et agricole, tant agitées dans les autres pays. Avec des capitaux modestes, elles ont transformé un pays qui avait à lutter à la fois contre les aspérités du sol et celles du climat. L'Ecosse est aujourd'hui traversée en tous sens par des routes excellentes, parfaitement entretenues ; les villages y sont riches, presque coquets, tandis que dans la plupart des contrées du continent, et notamment dans les districts agricoles les plus riches de France, on remarque encore tant de malpropreté et de si pitoyables chemins vicinaux. Enfin, ces utiles établissements sont en voie de faciliter la solution du grand problème qui agite les sociétés modernes. Alors qu'en France et en Angleterre il y a des privilégiés qui achètent le travail, et des masses de travailleurs qui se voient forcés d'accepter les conditions que leur imposent ces privilégiés, il n'en est pas de même en Ecosse ; l'ouvrier n'y est plus un paria. Le mécanisme des *banques* lui fournit des ressources pour lutter contre les trop grandes exigences du capital, et l'Ecosse, qui, lors de l'expédition de Charles-Edouard en 1745, pouvait presque être comparée à la Laponie, est aujourd'hui, sous ce rapport, un modèle que toutes les contrées de l'Europe devraient imiter.

Une des plus grandes autorités économiques de notre temps, M. Wolowski, expose et apprécie en ces termes les services rendus par ces établissements : « C'est en servant, comme *banques* de dépôt, d'intermédiaire au capital, dont elles aident la formation successive, et au travail, qu'elles encouragent sous toutes les formes, que les *banques* d'Ecosse ont de tout temps rendu les plus grands services. » Dans l'émission des billets, ces *banques* n'ont jamais vu autre chose que le moyen d'économiser l'instrument métallique des échanges. Le bon parti qu'elles ont tiré du papier substitué à l'argent provient de ce qu'elles n'ont jamais employé ce papier que dans une quantité restreinte ; et qu'au lieu de se laisser aller à créer établissements sur établissements, elles ont su en borner le nombre et ont eu la sagacité de se réunir dans une sorte de confédération, où elles se surveillent les unes les autres. « Nées dans des conditions modestes, dit encore M. Wolowski, guidées par l'esprit d'épargne et de prévoyance, s'étendant peu à peu, à mesure qu'elles prenaient racine dans les habitudes de la population, réservées dans les crédits ouverts, ces *banques* ont puisé leurs forces dans les dépôts réunis, c'est-à-dire dans un capital réellement existant, et non dans un capital fictif, créé au moyen du papier-monnaie. Elles fonctionnent encore, telles qu'elles étaient lorsqu'Adam Smith leur accordait une approbation méritée. Leur organisation repose sur une hiérarchie de petits comptoirs reliés aux *banques* mères, auxquelles ils se trouvent rattachés de manière à ne former qu'un petit nombre de groupes distincts. Chacun de ces comptoirs sert de réservoir aux épargnes du district et fait des avances aux clients qui méritent confiance. De cette manière, l'accumulation constante des plus faibles réserves sert d'aliment à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, en faisant fructifier tous les instruments de travail. »

— *Banque d'Autriche.* Sa fondation remonte à 1703. Depuis son origine, cet établissement a été beaucoup plus un instrument de finances entre les mains du gouvernement qu'une institution de crédit proprement dit, bien qu'à toutes les époques il se soit chargé du service des payements et recettes des négociants, ait reçu des dépôts et fait des escomptes. Son principal rôle a toujours été de servir à exécuter les opérations de finances. Ainsi, de 1771 à 1811, époque où cette *banque* suspendit ses payements, ses ressources furent presque entièrement consacrées à soutenir le papier-monnaie créé par le gouvernement pour les besoins de la lutte contre la Révolution française. Reconstituée en 1816, au capital de 30 millions de florins, divisés en 50,000 actions de 30 florins, la *banque* s'attacha à retirer le papier-monnaie et y parvint. Ses émissions, fixées à 5, 10, 15, 25, 50, 100, 500 et 1,000 florins, eurent cours forcé et jouirent du privilége d'être reçues en payement des impôts. Son crédit fut, pendant quelques années, très-grand. Le commerce préférait ses billets aux espèces. Ces billets, dans les trois ou quatre dernières années qui précédèrent la révolution de 1848, firent même prime de 2 pour 100. La situation réelle de la *banque* ne justifiait pas la faveur que le public attachait à sa circulation fiduciaire. A la longue, ses petites coupures étaient arrivées à se trouver en quantité aussi considérable que le papier-monnaie qu'elles avaient remplacé. La faculté qu'avait alors la *banque* de tenir secret le chiffre de sa circulation fiduciaire et celui de sa réserve métallique fut cause de la longue illusion du public. La révolution de 1848 fit la lumière sur cette situation. Depuis, cette *banque* a plus que jamais été un instrument de finance entre les mains du gouvernement. Son capital, qui a été plus que doublé, a été presque exclusivement consacré aux besoins de l'Etat, surtout pendant et depuis la guerre d'Italie. A la fin de 1859, son portefeuille commercial était de 36 millions de florins, et celui de sa circulation de 466 millions, c'est-à-dire que jamais la situation d'une *banque* d'émission n'avait présenté de différence aussi énorme entre le crédit qu'elle demande au public et celui qu'elle lui donne sous forme d'escompte. Depuis cette époque, la situation s'est à peine améliorée. Pendant l'année 1865, le portefeuille commercial a été, en moyenne, de 60 millions de florins, tandis que les moyennes des avances au gouvernement et de sa circulation ont été, l'une et l'autre de 400 millions de florins.

Le capital actuel de cette *banque* est de 110,250,000 florins, divisés en 150,000 actions émises à des taux différents : 50,621 actions, en 1818, à 1,000 florins valeur de Vienne et 100 florins de convention en argent ; 49,379 actions, en 1853, à 800 florins de convention en valeur de *banque*, et 50,000 actions, en 1856, à 700 florins de convention en argent.

Ces actions jouissent d'un intérêt de 3 pour 100, soit de 30 florins par action, valeur de convention, et, s'il y a lieu, d'un dividende extraordinaire, payable en janvier. Ce dividende, depuis dix ans, a été, en moyenne, équivalent au taux de l'intérêt statutaire. On le comprend dans le cours des actions à la bourse. L'intérêt à 3 pour 100 se calcule en dehors du montant de la négociation. Les derniers statuts de la *banque*, en date de 1841, lui assurent le privilége d'émission jusqu'en 1890. Il devra être statué sur la prorogation ou l'extinction de ce privilége, quatre ans à l'avance, en 1886. Au termes des statuts, la circulation fiduciaire devrait être garantie par un encaisse métallique du tiers, tant que la circulation ne dépasse pas 330 millions de florins, et de moitié jusqu'au maximum de 440 millions de florins. Ces dispositions n'ont pu toujours être observées. L'encaisse ne représente guère ordinairement que le quart de la circulation, et cette circulation a souvent dépassé son maximum. Les dépôts se ressentent de cette situation ; au lieu d'être, comme en Angleterre et en France, à peu près équivalents au capital social, ils n'en représentent guère, en moyenne, que les 3/5. En dehors des escomptes commerciaux et des avances sur garanties, la *banque* fait aussi des avances sur hypothèques. A cet effet, elle émet des lettres de gage de 1,000 florins, rapportant 5 pour 100 et remboursables par tirage au sort, au mois de juin de chaque année. Ces opérations n'ont, jusqu'à présent, porté que sur des chiffres relativement médiocres. L'assemblée générale se compose des cent plus forts actionnaires ; chaque membre n'a qu'une voix. La réunion a lieu à Vienne, au mois de janvier.

L'administration est entre les mains d'un gouverneur et de douze directeurs, nommés par l'empereur sur la proposition de l'assemblée. Le siége social est à Vienne. Les vingt-deux villes de Lintz, Prague, Reichemberg, Brunn, Olmutz, Pesth, Debreczin, Temeswar, Fiume, Lemberg, Cracovie, Inspruck, Trieste, Gratz, Klagenfurth, Laybach, Troppau, Kronstadt, Agram, Hermanstadt, Kaschau et Salzbourg, ont chacune une succursale.

— *Banque de Prusse*, fondée en 1765 par Frédéric II. Cette *banque* ne mit d'abord en circulation que des billets de caisse de 100 à 1,000 thalers, sans faire ce qu'on appelle *une émission.* Le remboursement des billets de dépôt fut suspendu pendant le cours de la guerre avec la France ; il ne fut repris qu'à partir de 1821 ; jusque-là, on ne fit que le service des intérêts. En 1846, cette institution a été réorganisée. Aux termes de la constitution nouvelle, elle est autorisée à escompter des lettres de change et valeurs commerciales, à faire des prêts sur fonds publics prussiens, à acquérir les valeurs pour son compte, à accorder du crédit et des prêts sous garantie, à accepter des dépôts d'espèces en compte courant, avec ou sans intérêts, enfin à faire le commerce des métaux précieux. Les escomptes ne doivent porter que sur des valeurs revêtues de trois signatures, et d'une échéance de quatre-vingt-dix jours au plus. Ses opérations de prêts doivent être faites pour trois mois seulement, et ne descendent jamais au-dessous de 500 thalers. Ces prêts peuvent être garantis soit par de l'or ou de l'argent en lingots ou en espèces, soit par des fonds publics au porteur, soit par des lettres de change revêtues de signatures solvables et endossées en blanc, soit par des marchandises en magasin dans l'intérieur de l'Etat, avec déduction d'un tiers ou de moitié de leur valeur. La déduction, pour les lettres de change, métaux précieux et fonds publics au cours du marché, n'est que de 5 pour 100. L'Etat étant copropriétaire d'une partie du capital a droit, par conséquent, à une partie des bénéfices. La *banque* remplit l'office de caisse des dépôts et consignations ; les établissements publics, les écoles, les églises, les personnes ayant charge de tutelle, doivent y déposer leurs fonds improductifs. Un intérêt de 2 1/2 pour 100 est payé par la *banque* sur les capitaux ; l'Etat est en outre garant. Depuis 1855, l'émission des billets de *banque*, qui jusque-là était limitée à 21 millions de thalers, peut être triple du capital social, lequel est de 15 millions de thalers, dont 1,876,500 thalers représentent la copropriété de l'Etat. Les billets, ou bank-notes, sont acceptés par toutes les caisses publiques ; mais le public n'est pas légalement obligé de les accepter. La *banque* de Prusse, y compris ses comptoirs, commandites et agences, est à peu près indépendante de l'administration générale des finances. Cependant aucun comptoir ne peut être ouvert, fermé ou limité dans sa circonscription, sans l'autorisation du gouvernement. Les opérations sont surveillées par un conseil composé de cinq employés supérieurs de l'Etat, qui se réunissent tous les trois mois. La direction de la *banque* est confiée à un président et à un commissaire royal. Les employés nommés par le président sont considérés comme employés de l'Etat ; aucun d'eux ne peut être actionnaire.

Les actionnaires sont représentés par une assemblée générale, composée des deux cents d'entre eux qui possèdent le plus grand nombre d'actions. Dans les convocations extraordinaires, trente actionnaires suffisent pour représenter la société. Les actionnaires n'ont droit qu'à une voix, quel que soit le nombre de leurs actions. Cette assemblée entend le rapport annuel, prononce sur les questions de son ressort, et délègue, pendant son absence, ses pouvoirs de vérification à un conseil central, composé de quinze membres choisis parmi les plus forts actionnaires. Ce conseil exerce un contrôle sur toutes les opérations de *banque* par trois de ses membres et trois suppléants. Chaque année, cinq membres de ce conseil doivent se retirer, mais ils sont rééligibles. Le conseil central se réunit au moins une fois par mois. La présence de sept de ses membres suffit pour le constituer. Le président et les directeurs n'y ont pas voix délibérative. Le conseil examine les comptes annuels et nomme, de concert avec le président, les membres de la direction. C'est sur son rapport que le président de la *banque* détermine les valeurs sur lesquelles des prêts doivent être accordés, la proportion de ces prêts, le taux de l'escompte, l'échéance des billets à escompter. En cas de divergence entre le conseil central et la direction, le président décide. Les comptoirs provinciaux sont administrés par une direction composée d'au moins deux employés, placés sous la surveillance d'un commissaire royal nommé sur la proposition de la direction générale. La correspondance entre la *banque* et ses comptoirs est affranchie des droits de poste. La *banque* peut, en toute circonstance, faire procéder à la vente des valeurs qui lui ont été remises en garantie, sans recourir à aucune procédure. Les dépôts qui lui sont faits sont insaisissables. La *banque* de Prusse semble répondre parfaitement à l'idée que les économistes et les financiers se font d'une vraie *banque* d'Etat. A en juger par ses bilans, le crédit n'y est pas, comme pour tant d'autres *banques*, à commencer par les *banques* de France et d'Angleterre, concentré au siége social et maigrement distribué aux succursales ; celles-ci absorbent, au contraire, les neuf dixièmes des escomptes.

— *Banques allemandes.* Il existe encore en Allemagne d'autres *banques* d'émission, qui toutes diffèrent assez entre elles, tant par leur organisation que par les principes sur lesquels repose leur circulation. Voici quelques renseignements sur les plus importants de ces établissements :

— *Banque de Brunswick*, fondée en 1853, au capital de 3 millions de thalers (3 fr. 75), pour quatre-vingt-dix-neuf ans. La somme des billets à émettre ne doit pas dépasser le capital versé ; les plus petites coupures sont au moins de 10 thalers. Un quart au moins de cette circulation doit être garanti par un encaisse métallique. L'assemblée générale se compose de propriétaires d'au moins cinq actions. On a une voix pour cinq à dix actions ; deux voix pour onze à vingt ; trois voix pour vingt et une à trente-cinq ; quatre voix pour trente-six à cinquante. Au delà, on a une voix de plus pour vingt-cinq actions, sans que le maximum puisse s'élever au-dessus de vingt-cinq voix.

— *Banque de Dessau*, fondée en 1847, au capital de 4 millions de thalers. Son émission est soumise aux mêmes conditions que celle de la *banque* de Brunswick, sauf celle du minimum des coupures, qui peut être abaissé à 5 thalers et même à 1 thaler. Les bénéfices sont soumis à de grandes fluctuations. Tantôt la *banque* donne un dividende de 10 pour 100, tantôt plusieurs années se passent sans qu'on puisse distribuer même le service des intérêts.

— *Banque hypothécaire et d'escompte de Bavière*, fondée en 1834, au capital de 20 millions de florins, divisée en 40,000 actions nominatives. En dehors des opérations de *banque* ordinaires, cette institution peut contracter des assurances sur la vie et contre l'incendie. Les coupures de son émission varient de 10 à 100 florins. Cette émission ne doit pas dépasser les deux cinquièmes du capital, soit 8 millions de florins, dont 2 millions de florins doivent être représentés par une somme égale en espèces, et 6 millions par une somme double d'inscriptions hypothécaires. Cette *banque* est reliée avec une *banque* hypothécaire, une compagnie d'assurances sur la vie et une compagnie d'assurances de capitaux pour les enfants. Son assemblée générale est composée des soixante plus forts actionnaires.

— *Banque de Hanovre*, autorisée en 1856 pour cinquante ans. Capital, 6 millions de thalers, divisés en 24,000 actions nominatives. Billets de 10, 20, 50 et 100 thalers, jusqu'à concurrence du capital versé. Un tiers de cette émission doit être garanti par des espèces. L'assemblée générale se compose des propriétaires d'au moins quatre actions. Quel que soit le nombre de ses actions, un actionnaire ne peut avoir plus de vingt voix.

— *Banque de Hombourg*, autorisée en 1856. Capital, 1 million de florins (3 fr. 11), divisé en 4,000 actions nominatives. En dehors des opérations ordinaires, cette *banque* a le privilége de prêter au lombard, c'est-à-dire au mont-de-piété. Elle émet des effets payables au porteur et à vue ; aucune règle ne limite le maximum ou le minimum de ses coupures. L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires. Une à cinq actions donnent droit à une voix ; six à dix actions, à deux voix ; onze à quinze actions, à trois voix ; seize à vingt-six actions, à quatre voix, sans que le maximum puisse dépasser sept voix.

— *Banque de circulation de l'Allemagne du sud*, autorisée en 1856. Capital, 20 millions de florins, divisés en 8,000 actions. Cette institution est une annexe du crédit mobilier de Darmstadt. Son émission se compose de billets de 10 thalers et de 10 florins. Son assemblée générale se compose des propriétaires d'au moins vingt actions. Un actionnaire, quel que soit le chiffre de ses actions, ne peut avoir plus de vingt voix.

— *Banque internationale de Luxembourg*, autorisée en 1856 ; fait les opérations de crédit de place à place, au moyen de succursales, et toutes les autres opérations des *banques* ordinaires et des crédits mobiliers. Les opérations immobilières lui sont interdites ; mais une caisse hypothécaire y est annexée. Son émission se compose de billets de 25 à 100 fr. ; de billets de 5 à 100 florins des pays bas ou allemands, et de 10 à 500 thalers, le tout jusqu'à concurrence de 5 millions de francs. Le capital est de 10 millions de francs, divisés en 4,000 actions. L'assemblée générale est composée des propriétaires d'au moins vingt actions nominatives, ayant une voix par vingt actions, et au maximum vingt voix.

— *Banque de Rostock*, autorisée en 1850. Capital social, 1 million de thalers, divisé en 5,000 actions de 200 thalers. Aux opérations ordinaires de *banque*, cette institution joint des prêts sur hypothèques, sur fonds publics, sur actions hypothécaires, sur actions de chemins de fer, sur lettres de change, jusqu'à 90 pour 100 au cours du jour ; elle sert des intérêts sur les dépôts ; négocie des effets de commerce à quatre-vingt-dix jours et à deux signatures. Son émission se compose de billets au porteur et à vue de 10, 20, 50, 100 et 200 thalers, jusqu'à concurrence du capital ; un tiers de cette circulation doit être garanti par un encaisse métallique, et les deux autres tiers par des effets publics et des lettres de change. Cette *banque* peut en outre émettre des obligations. L'assemblée générale se compose des actionnaires ayant au moins cinq actions. Cinq à dix actions donnent droit à une voix ; onze à vingt, à deux voix ; vingt et une à trente-cinq, à trois voix ; trente-six à cinquante, à quatre voix ; cinquante et une à soixante-quinze, à cinq voix ; soixante-seize à cent, à six voix ; cent une à cent vingt-cinq, à sept voix ; cent vingt-six à cent cinquante, à huit voix ; cent cinquante et une à deux cents, à neuf voix ; deux cent une à deux cent cinquante et au delà, à dix voix. Sur les bénéfices nets, prélèvement fait des intérêts statutaires fixés à 4 pour 100, 25 pour 100 sont affectés à la réserve, dont le maximum est fixé à 200,000 thalers ; 5 pour 100 aux dépenses de l'administration ; 70 pour 100 aux actionnaires, à titre de dividende. L'état participe aux 70 pour 100 ci-dessus, dans les proportions suivantes, à partir d'un minimum de 1 pour 100 du capital action : 10 pour 100 du surplus si le dividende dépasse 1 pour 100 ; 15 pour 100 dans le cas où le dividende serait supérieur à 2 pour 100 et inférieur a 4 pour 100 ; et 20 pour 100 au delà de 4 pour 100. La prospérité de cette institution a été sans cesse en croissant. Le revenu de ses actions, qui, au début, était de 2 1/4 pour 100, s'est progressivement élevé à 8 pour 100.

— *Banque privée de Cologne*, fondée en 1855. Capital, 1 million de thalers, divisé en 2,000 actions nominatives. Billets de 10, 20, 50, 100 et 200 thalers, pouvant s'élever jusqu'à 1 million de thalers. Le maximum des billets de 10 thalers ne peut dépasser 100,000 thalers. Cette émission doit être garantie, un tiers en espèces, un tiers en effets de commerce, un tiers en effets publics. L'assemblée générale se compose des propriétaires d'au moins cinq actions. Un actionnaire ne peut, au maximum, avoir plus de vingt voix.

— *Banque privée de la chevalerie prussienne*, fondée en 1833, réorganisée en 1849 et en 1860. Capital, 2 millions de thalers, divisés en 4,000 actions. Opérations de *banque* ordinaires. Il lui est interdit de prêter sur immeubles. La circulation, composée de billets de 10, 20, 500 et 1,000 thalers, peut s'élever jusqu'à moitié du capital, et doit être garantie par un tiers d'espèces en caisse. L'assemblée générale se compose des propriétaires d'au moins quatre actions. Le maximum des voix que peut posséder un actionnaire est limité à quatre. La moyenne du revenu des actions, depuis 1833, a été de 6 pour 100.

— *Union des caisses de Berlin*, société autorisée en 1850; sa fondation est l'œuvre de plusieurs importantes maisons de *banque*. Capital, 1 million de thalers, divisé en 1,000 actions nominatives. Cette institution escompte les effets de commerce à trois signatures et à quatre-vingt-dix jours, et fait des avances sur valeurs et marchandises. Son émission, composée de billets de 10, 20, 50, 100 et 200 thalers, ne peut dépasser le capital, et doit être garantie, 1/3 par des espèces, 1/3 par le portefeuille. L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires. Les voix varient suivant le nombre des actions; une à cinq actions donnent droit à une voix; le maximum de voix que peut posséder chaque actionnaire est fixé à dix voix. Depuis sa fondation, les actions de cette *banque* ont donné un revenu moyen de 6 pour 100.

— *Banque privée de Kœnigsberg*. Capital, 1 million de thalers, divisé en 2,000 actions nominatives. Cette *banque* a été fondée en 1856; son émission se compose de billets de 10, 20, 50, 100 et 200 thalers, jusqu'à concurrence du capital. Les billets de 10 thalers ne doivent figurer dans cette circulation que pour un dixième. L'assemblée générale est composée de tous les propriétaires d'au moins cinq actions. Aucun actionnaire ne peut avoir plus de vingt voix. Cette institution donne un revenu moyen de 5 pour 100.

— *Banque de Posen*, fondée en 1856. Capital, 1 million de thalers, divisé en 2,000 actions nominatives. Billets de 10, 20, 50, 100 et 200 thalers, jusqu'à concurrence du capital. Maximum des billets de 10 thalers, 100,000 thalers; maximum des billets de 20 thalers, 100,000 thalers; maximum des billets de 50 thalers, 300,000 thalers. L'assemblée générale se compose des propriétaires d'au moins cinq actions. Le maximum des voix pour un actionnaire est fixé à dix. La moyenne du revenu est de 5 pour 100.

— *Banque privée de Magdebourg*, autorisée en 1856. Capital, 1 million de thalers, divisé en 2,000 actions nominatives. Il lui est interdit de recevoir des dépôts portant intérêt. Billets de 10, 20, 50 et 100 thalers, jusqu'à concurrence du capital social. Assemblée générale composée de tous les actionnaires; une voix par cinq actions; maximum, vingt voix. Revenu moyen, 4 pour 100.

— *Banque privée de Dantzig*, fondée en 1857, au capital de 1 million de thalers, divisé en 2,000 actions nominatives. Billets de 50 thalers; revenu moyen des actions, 6 pour 100. La Prusse, où sont établies ces diverses *banques*, s'est défendue d'imiter les autres grands États du continent, tels que la France, l'Autriche et la Russie. Elle n'a pas, comme eux, admis le principe d'unité en matière de *banque* d'émission. Les seules obligations qu'elle ait imposées aux établissements de ce genre se sont bornées à limiter leur circulation à leur capital, à garantir cette circulation par un encaisse métallique d'au moins un tiers, et par des effets de commerce et des fonds publics pour les deux autres tiers. Jusqu'à présent, cette limitation de la circulation fiduciaire a eu pour résultat de maintenir dans le pays les espèces, au lieu de les en chasser. Cette circulation sert encore plus à solder les opérations du commerce étranger qu'aux opérations du commerce intérieur, tant, au dehors, on est sûr de l'existence de l'encaisse métallique et de la solidité des valeurs particulières ou publiques sur lesquelles cette circulation repose.

— *Banque de Thuringe*, fondée en 1856, au capital de 3 millions de thalers. Ce capital a été réduit, en 1860, à 2 millions de thalers, divisés en 10,000 actions nominatives. Les opérations consistent en prêts hypothécaires, comptes courants, escompte d'effets de commerce, dépôts avec intérêt, émission de billets de *banque* de 20 thalers, jusqu'à concurrence du capital social et du montant de l'encaisse métallique. Tout propriétaire d'au moins cinq actions a droit d'assister à l'assemblée générale. Le maximum des voix, pour chaque actionnaire, est fixé à dix. Revenu moyen, 3 pour 100.

— *Banque de Gera*, fondée en 1854, par ordonnance du prince de Reuss. Les bases en sont à peu près les mêmes que celles des *banques* prussiennes. Le capital autorisé est de 4 millions de thalers. Il n'en a encore été émis que les 5/8, soit 2,500,000 thalers, représentés par 12,500 actions nominatives. La *banque*, pour arrêter la dépréciation dont ses titres furent l'objet en 1859 et 1860, en racheta près de 1,500. Ses opérations ordinaires sont celles des autres *banques* allemandes. Son émission fiduciaire est limitée par le capital, et doit être garantie par 1/3 en numéraire et 2/3 en effets publics. Quant à l'assemblée des actionnaires, mêmes règles que pour la précédente *banque*. Revenu moyen des actions, 5 pour 100.

— *Banque de Leipzig*, autorisée en 1839. Capital actuel, 3,250,000 thalers, divisés en 13,000 actions nominatives de 250 thalers. Les opérations consistent à recevoir des dépôts avec intérêt, à escompter le papier de commerce à deux ou trois signatures et à quatre-vingt-dix jours au plus, à acheter des actions privilégiées de chemins de fer et de fonds publics, à prêter sur ces valeurs jusqu'à 90 pour 100 du cours du jour, à prêter sur ses propres actions jusqu'à concurrence de 2,000 titres; enfin, à prêter au pair sur lingots et monnaies d'or et d'argent. La *banque* émet des billets de 20, 50 et 100 thalers, dont les 2/3 doivent être représentés par des lingots ou des espèces. L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires. On a une voix pour une à quatre actions, et dix voix, au plus, au-dessus de deux cent une actions. Cette *banque* est l'une des mieux administrées et des plus prospères de l'Allemagne. De 1839 à 1856, son revenu s'éleva progressivement de 3,40 à 12,60 pour 100. Depuis 1856, le privilége donné à une compagnie financière d'établir un crédit mobilier a quelque peu diminué le chiffre du revenu, qui s'est néanmoins maintenu à une moyenne de 6 pour 100.

— *Banque de Weimar*, fondée en 1853. Capital, 5 millions de thalers, divisés en actions nominatives de *100 thalers. Ses opérations* consistent à escompter, tirer et accepter des effets de commerce; à faire des avances sur marchandises et fonds publics, au minimum de 100 thalers; à négocier des fonds publics et à recevoir des dépôts avec ou sans intérêt. L'émission peut s'élever jusqu'à concurrence du capital social; 1/3 doit être garanti par des espèces, et 2/3 par des valeurs d'une réalisation facile. La *banque* doit se charger gratuitement des opérations de trésorerie du gouvernement grand-ducal, et lui faire des avances sans garantie jusqu'à concurrence de 150,000 thalers. La *banque* peut également faire des avances sur immeubles pour le rachat des droits seigneuriaux, avances qui sont remboursables par annuités, intérêt et capital compris. Elle est autorisée à émettre des obligations jusqu'à concurrence de ces avances. Ces obligations, qui rapportent 3 1/2 pour 100, sont remboursables par voie de tirage au sort. L'assemblée générale se compose des propriétaires d'au moins dix actions. Dix à vingt actions donnent droit à une voix; vingt et une à quarante, à deux voix; quarante et une à soixante, à trois voix; soixante et une à quatre-vingts, à quatre voix; quatre-vingt-une à cent, à cinq voix. Au delà, chaque centaine d'actions donne droit à une voix. Le maximum des voix est limité à vingt-quatre. Cette *banque* a été plus prospère dans les premières années de son existence que dans celles qui ont suivi. Pendant la première période quinquennale, le revenu moyen a été de près de 6 pour 100; pendant la seconde, ce revenu n'a plus été que de 4 pour 100.

— *Banque de crédit de l'Allemagne centrale à Meiningen*, fondée en 1856, au capital de 8 millions de thalers, divisé en 80,000 actions nominatives. Aux opérations ordinaires des *banques* allemandes, la *banque* de Meiningen joint celles des crédits mobiliers. Ainsi, dès les premiers jours de son existence, en 1856, elle a commandité plusieurs entreprises industrielles à Vienne, Berlin, Breslau, Meiningen, Hocheim, a aidé à la constitution de la compagnie d'assurances de Francfort, *Providentia*. Plus tard, elle s'est intéressée dans plusieurs emprunts d'Etat, de villes et de chemins de fer, et même dans l'emprunt-loterie du crédit mobilier autrichien. Elle a le droit d'émettre des billets de *banque* de 10 thalers et au-dessus, jusqu'à concurrence du capital social réalisé, et sous la garantie d'une représentation de 1/3 en espèces en caisse, et de 2/3 en effets publics. Les opérations sur hypothèques et acquisitions de propriétés autres que celles à son usage lui sont interdites. L'assemblée générale se compose des propriétaires d'au moins dix actions, chaque membre a autant de voix que de fois dix actions, sans pouvoir dépasser dix voix. Le revenu moyen, depuis dix ans, a été de plus de 6 pour 100.

— *Banque privée de Gotha*, fondée en 1856, au capital de 4 millions de thalers, divisé en 20,000 actions au porteur, dont 8,500 seulement sont émises. Le minimum des billets au porteur est fixé à 10 thalers. La circulation de ces billets doit être garantie, jusqu'à concurrence de 1/3, par les espèces en caisse, et ne pas dépasser le montant des valeurs en portefeuille. L'assemblée générale se compose des porteurs d'au moins cinq actions, le maximum des voix que chacun peut avoir est fixé à dix voix. Le revenu moyen a été, depuis dix ans, de 4 1/2 pour 100.

— *Banque de Brême*. Cet établissement, fondé en 1856, a absorbé l'ancienne caisse d'escompte. Son capital, primitivement fixé à à 2,500,000 thalers, a été porté en 1859 à 4 millions de thalers, divisés en 16,000 actions de 250 thalers. On y fait toutes les opérations de *banque;* la circulation fiduciaire peut s'élever jusqu'à concurrence du capital versé. La proportion des petites coupures de 5 thalers ne doit pas excéder le dixième de ce capital, et le tiers des billets émis doit toujours avoir sa représentation en numéraire ou en lingots. Les actions de cette *banque* se maintiennent au-dessus du pair, bien que depuis dix ans leur revenu ait à peine dépassé 5 pour 100.

— *Banque de Francfort*, réorganisée en 1854. Capital, 20 millions de florins, divisés en 40,000 actions. De toutes les *banques* allemandes, c'est celle qui a donné le plus d'extension à la circulation fiduciaire. Cette circulation peut s'élever jusqu'au triple du capital versé. Elle doit être représentée par 1/3 en espèces. Le minimum des billets est de 5 florins. Le revenu moyen de cette *banque*, depuis sa réorganisation, a été de 4 pour 100.

— *Banque de Lubeck*. Capital, 500,000 marcs courants (1 fr. 48), divisés en 1,000 actions nominatives. La circulation fiduciaire repose sur les mêmes principes qu'à Francfort. Elle peut s'élever jusqu'au triple du capital, à 1,500,000 marcs, et doit être garantie de la même manière, 1/3 par des espèces métalliques, et les deux autres tiers par le portefeuille. Les coupures varient de 10 à 200 thalers. Cet établissement n'est pas privilégié.

— *Banque de crédit et d'assurances*, concurrence de la *banque* de Lubeck. Capital, 3 millions de thalers, divisés en 15,000 actions. La circulation, également composée de billets de 10 à 200 thalers, repose sur les mêmes principes.

— *Banque de Wurtemberg*. Comme pour les *banques* de presque tous les autres Etats monarchiques de l'Allemagne, la circulation de cet établissement doit se renfermer dans les limites du capital, et être garantie pour 1/3 en numéraire et 2/3 en effets de commerce. Le capital est de 9 millions de florins (2 fr. 15), divisés en 36,000 actions nominatives.

Ainsi qu'on a pu le voir, le capital des *banques* allemandes est le plus ordinairement divisé en actions nominatives. Les deux exceptions les plus remarquables sont celles de Gotha et de Francfort. Cette division du capital a été adoptée dans le but de donner plus de solidité au classement définitif des titres, et d'empêcher les fluctuations qui s'établissent sur les valeurs qui ont un grand nombre de titres flottants.

— *Banque de Hambourg*. Cette institution, qui date de 1619, se distingue des autres *banques* en ce qu'elle est la seule *banque* de virements qui existe encore dans le monde. Son but n'est pas de faire des opérations donnant des bénéfices, mais seulement de faciliter la circulation des espèces par le transport d'un compte à l'autre. Chaque bourgeois de Hambourg ayant le droit d'avoir un compte ouvert à la *banque*, et tous les payements en valeur de *banque* se faisant par un simple virement d'un compte à un autre, la *banque* représente pour les négociants, une caisse générale qui effectue leurs recettes et leurs payements. La plus petite somme qu'on puisse faire virer par la *banque* est fixée à cent marcs de *banque* (soit 187 fr. 27). Cependant, à certains jours que la *banque* fait connaître d'avance, elle se charge des payements de sommes plus petites. Sa commission, pour frais d'administration, est de 1 pour 100. La *banque* fait des avances sur dépôts de lingots d'argent et même de cuivre.

— *Banque d'Amsterdam*. Cette *banque* fut fondée en 1609. La Hollande, comme tous les pays commerçants, eut des banquiers avant d'avoir des *banques* publiques. Là, comme ailleurs, les banquiers aventuraient dans des affaires très-hasardeuses les capitaux qui leur étaient confiés. De là de nombreuses banqueroutes. C'est à la suite d'événements de ce genre qu'en 1609 fut fondée la *banque* d'Amsterdam, sous la garantie de la ville et l'administration du bourgmestre. Les opérations consistaient en escomptes, comptes courants, dépôts et change de monnaies. En échange des dépôts d'espèces, le déposant recevait un récépissé constatant l'importance du crédit qui lui était ouvert; ce crédit, d'une importance égale à celui des dépôts, était appelé monnaie de *banque*. La certitude où était le public que la monnaie de *banque* avait sa représentation en espèces métalliques dans les caves de la *banque*, donna constamment à cette monnaie, en raison de sa commodité, une prime sur les espèces. Dès les premiers jours, cet agio fut de 9 pour 100. Toutes les traites au-dessus de 600 guilders devaient être payées en monnaie de *banque*. En dehors de ces opérations, la *banque* émettait encore, en échange des dépôts métalliques, des billets transmissibles moyennant un intérêt de 5 pour 100. Ces billets devaient être retournés dans les trois mois; s'ils ne l'étaient pas, le dépôt dont ils étaient la représentation restait acquis à la *banque*. La valeur donnée par la *banque* à ces billets se rapprochait tellement de la valeur réelle du dépôt, que très-souvent le dépôt n'était pas réclamé. Lors de l'invasion de la Hollande par les Français, en 1672, une panique s'empara des déposants, qui tous réclamèrent leur remboursement. La ponctualité avec laquelle la *banque* fit face à ces exigences augmenta encore son crédit. Jusqu'au dernier moment de son existence, c'est-à-dire jusqu'en 1794, le public resta convaincu que tous les billets en circulation avaient leur valeur représentée en espèces, jusqu'au dernier florin, à la *banque*. Aussi les billets et la monnaie de *banque* conservèrent-ils pendant tout le XVIII^e^ siècle un agio qui varia de 3 à 5 pour 100. Le bourgmestre et les magistrats municipaux chargés de l'administration faisaient à cet égard, en entrant en fonctions, les serments les plus solennels. Cependant Law, en 1722, soupçonnait fort qu'une partie de la réserve métallique était employée en prêts clandestins. En 1794, lors de la seconde invasion française, on découvrit que 24 millions de florins avaient été, contrairement aux statuts, prêtés aux Etats de Frise et de Hollande. Cette découverte amena, dans la valeur des billets, une dépréciation momentanée de 16 pour 100.

— *Banque néerlandaise*. Cette *banque*, fondée en 1816, est en grande partie la reconstitution de l'ancienne *banque* d'Amsterdam. Cet établissement est complétement indépendant de l'Etat. Ses statuts lui interdisent toute participation aux affaires des sociétés d'industrie et de commerce, et la possession d'aucune propriété foncière, sauf le siége social. Son capital doit être entièrement consacré aux opérations de *banque*, telles qu'escomptes des effets commerciaux, avances sur effets publics, sur biens mobiliers, sur marchandises. La réserve seule peut être employée en acquisition de fonds publics. Grâce à cet emploi du capital, qui ne peut être immobilisé dans quelque cas que ce soit, l'escompte n'arrive jamais en Hollande au même taux qu'en France, en Angleterre et en Italie. Au plus fort des grandes crises monétaires, ce taux n'a pu dépasser 6 pour 100. Le capital de cette *banque* est, depuis 1841, de 15 millions de florins, avec faculté de l'élever au besoin à 20 millions. En dehors des opérations de *banque* proprement dites, cet établissement peut, aux termes de ses statuts, faire le commerce des métaux précieux, battre monnaie, recouvrer les créances de l'Etat en compte courant, effectuer des payements pour l'État et pour les particuliers jusqu'à concurrence du chiffre des dépôts, et prêter sur monnaies étrangères jusqu'à concurrence de leur valeur intrinsèque. Depuis 1852, sa réserve, qui, auparavant, devait être exclusivement employée en fonds publics, peut également être consacrée en prêts sur hypothèques et en achat d'actions des *banques*. Les billets de cette *banque* sont de 25, 40, 60, 80, 100, 200, 300, 500 et 1,000 florins. *Il n'y a pas d'assemblée générale ordinaire*. Les actionnaires sont représentés par les cinquante principaux d'entre eux, qui nomment six commissaires propriétaires d'au moins huit actions, renouvelés annuellement par tiers et rééligibles. Les opérations sont publiées tous les mois dans le journal officiel. La *banque* est administrée par cinq directeurs nommés par le roi, sur la présentation d'une double liste de candidats présentée par les directeurs sortants et par les commissaires. Les directeurs sortent chaque année à tour de rôle et sont rééligibles. Le président et le secrétaire, également nommés par le roi, sont inamovibles. Depuis 1856, le revenu des actions a été, en moyenne, d'environ 10 pour 100.

— *Banque nationale de Belgique*, fondée en 1850. Capital, 25 millions, divisés en 25,000 actions de 1,000 fr. Cette *banque* est chargée des encaissements de l'Etat. Chaque mois, elle doit publier un état de situation. Ses opérations sont les mêmes que celles des *banques* privilégiées; elle émet des billets au porteur et à vue de 20, 50, 100, 500 et 1,000 fr., émissions qui ne peuvent dépasser le triple de l'encaisse métallique, sans autorisation du gouvernement. Elle tient deux assemblées générales par an. Tous les propriétaires d'au moins 10 actions ont droit d'y assister; 10 actions donnent droit à une voix. Le maximum est limité à dix voix. Lorsque, après distribution des intérêts statutaires, fixés à 5 pour 100, le dividende à distribuer dépasse 6 pour 100, 1/3 du surplus est mis à la réserve, et 1/6 revient à l'Etat. Cette institution a une succursale à Anvers et des comptoirs à Gand, Charleroi, Liége, Tournay, Bruges, Namur, Arlon, Alost, Dinant, Marche, Nivelle, Huy, Saint-Nicolas, Verviers, Hasselt, Louvain, Termonde, Turnhout, Grammont, Neufchâteau, Philippeville, Renaix, Courtray, Malines, Ostende. A sa tête se trouve un gouverneur nommé par le roi, six directeurs et sept censeurs nommés par les actionnaires. Le revenu des actions de cette institution s'est accru progressivement, d'année en année, de 4 pour 100 à 12 pour 100. Avant 1850, la Société générale de Belgique possédait la faculté d'émission, qui lui fut retirée lorsqu'on créa la *banque* nationale.

— *Banque de Liége*, fondée en 1835 et réorganisée en 1857. Cette *banque* est autorisée à prêter, sur hypothèques ou sur garanties suffisantes, des sommes remboursables par annuités, à recevoir des fonds en dépôt et à établir une caisse d'épargne. L'escompte du papier de commerce lui est interdit. Elle peut émettre des billets au porteur, payables à vue, de 25, 50, 100, 500 et 1000 fr. et des obligations à terme portant intérêt; le tout jusqu'à concurrence de son actif social. Son assemblée générale se compose des propriétaires d'au moins 5 actions, qui donnent droit à une voix; 15 actions donnent droit à deux voix; 25 actions, à trois voix; 40 actions et au delà, à quatre voix. Le revenu des actions a été sans cesse en s'accroissant : il était de moins de 1 pour 100, il y a trente ans; il est aujourd'hui de plus de 12 pour 100. En dehors des *banques* d'émission, la Belgique a encore d'autres institutions de crédit sur lesquelles nous reviendrons aux mots CRÉDIT, CRÉDIT FONCIER, CRÉDIT MOBILIER, CHEMINS DE FER, ESCOMPTE.

— *Banque nationale de Copenhague*, fondée en 1818, pour continuer les opérations de la

banque du royaume, qui avait été créée cinq ans auparavant, en 1813. Le capital de cette institution fut obtenu au moyen d'un impôt spécial sur la propriété foncière. Tous les propriétaires de biens immeubles dont la cotisation atteignait au moins 100 rixdalers, furent appelés à former le capital de cette *banque*, qui s'élève aujourd'hui à 13,461,700 rixdalers (soit 38,298,075 fr.); il est divisé en 134,617 actions de 100 rixdalers (284 fr. 50). Le nouvel établissement s'engagea à contribuer à la consolidation du système monétaire, à ramener et maintenir au pair les billets de l'ancienne *banque* du royaume par des rachats successifs, à payer et amortir les dettes de cette *banque*, enfin à favoriser le commerce par l'escompte, les dépôts et les avances. Cette *banque* est autorisée à émettre des billets au porteur dont la somme est fixée à la moitié et demie de son capital, c'est-à-dire à 20 millions de rixdalers. Jusqu'en 1844, elle ne publiait pas d'états de situation; depuis cette époque, le revenu de ses actions a été en moyenne de 7 pour 100.

— *Banque de Suisse*. Dans ce petit pays, il n'y a pas moins de dix-huit *banques* d'émission. Assurément, si la concurrence, en pareille matière, était aussi dangereuse que le prétendent les financiers et les hommes d'Etat du privilége, ces inconvénients feraient de temps en temps du bruit. Or, rien n'est plus rare que la catastrophe d'une *banque*. Rien de moins uniforme que la constitution, l'organisation, l'administration de ces établissements; tout cela varie de canton à canton.

— *Banque d'Argovie*. Cette *banque* a été autorisée en 1854 pour une durée illimitée. Le capital est de 2 millions, divisé en 10,000 actions nominatives de 200 fr. Le canton d'Argovie a souscrit la moitié du capital, l'autre moitié a été émise par souscription publique. Les opérations sont celles des *banques* ordinaires. L'émission se compose de billets de 20, 50, 100 et 500 fr. Dans l'assemblée générale, l'Etat a une voix par 20 actions; les actionnaires, une voix de 1 à 2 actions, sans que le maximum puisse dépasser vingt voix. Le dividende statutaire a été fixé à 4 pour 100; mais la gestion a été si bonne et si heureuse, que le premier dividende, en 1854, s'est élevé à 7 pour 100. Depuis cette époque, le chiffre, d'année en année, s'est accru et s'élève aujourd'hui à plus de 20 pour 100.

— *Banque de Bâle*, constituée au capital de 4 millions en 1845. Ses actions sont de 5,000 fr. Les opérations de cette *banque* n'embrassent que la ville; ce sont celles des *banques* ordinaires. Son émission, composée de billets de 100 fr. et de 500 fr., est limitée au triple de l'encaisse métallique. Les bénéfices de cette *banque* ont, depuis dix ans, été en moyenne de 7 à 8 pour 100.

— *Banque cantonale de Berne*, fondée en 1833. Cette *banque* constitue un des revenus de l'Etat. Le capital, de 3 millions, a été fourni par le canton, qui, naturellement, s'attribue tous les bénéfices. L'émission, composée de billets de 20, 30 et 100 fr., est des 2/3 du capital social.

— *Banque des Grisons*, autorisée en 1862 pour une durée illimitée. Capital, 1 million, divisé en 2,000 actions. Opérations de *banque* ordinaires, émission de billets de 50, 100 et 500 fr. Tout actionnaire a droit d'assister à l'assemblée générale; mais les voix ne se comptent qu'à partir de 4 actions. Le maximum des voix est fixé à dix.

— *Banque cantonale de Fribourg*, autorisée en 1850 pour une durée illimitée. Capital, 3 millions, divisés en 2,000 actions de 500 fr. Le surplus a été fourni par le canton qui, à ce titre, participe pour 1/3 à la composition du conseil d'administration et de surveillance. En dehors des opérations de *banque* ordinaires, cet établissement prête à six mois, sur billets de deux signatures, ainsi que sur titres, nantissements, produits de l'agriculture et de l'industrie, et sur marchandises. Son émission se compose de billets de 5, 10, 20, 100 et 500 fr. Les bénéfices ont toujours été en s'accroissant. Ils se sont élevés, de 4,57 pour 100, à une moyenne de plus de 7 pour 100.

— *Banque de Genève*, autorisée en 1848. Capital, 3 millions, dont moitié fournie par le canton et moitié par les actionnaires. Opérations ordinaires, émissions de billets de 20, 100, 500 et 1,000 fr. L'assemblée générale se compose des fondateurs, censeurs et propriétaires de 2 actions; chaque membre n'a qu'une voix. Les bénéfices moyens sont de 6 pour 100.

— *Banque de commerce de Genève*, autorisée en 1845 pour trente ans. Cet établissement partage, avec le précédent, le privilége de l'émission. Les coupures sont de 1,000, 500, 100 et 20 fr., garanties par un encaisse métallique triple de la circulation. Il fait l'escompte à deux signatures et sert des intérêts sur dépôts, opérations que s'interdit la *banque* de Genève; ses bénéfices sont un peu plus considérables. En moyenne, ils s'élèvent à 8 pour 100. Tout porteur de 3 actions a droit de faire partie de l'assemblée générale; le maximum des voix est limité à cinq.

— *Banque de Glaris*, autorisée en 1852 pour une durée illimitée. Opérations de *banque* ordinaires; émission de billets de 10, 20, 50 et 100 fr., lesquels doivent être garantis par 1/3 en espèces métalliques. Tout actionnaire est, de droit, membre de l'assemblée générale. Bénéfices moyens, 6 pour 100.

La *banque* de Lucerne est constituée au capital de 1 million, sur les mêmes principes et donne les mêmes bénéfices.

— *Banque cantonale neuchâteloise*. Elle a l'Etat pour actionnaire du quart de son capital; elle est chargée de ses encaissements. Ses billets ne peuvent dépasser le double du capital. Les *banques* de Soleure, de Vaud, du Valais, sont constituées sur des principes à peu près semblables. Participation de l'Etat, émission de petites coupures, escomptes à deux signatures; et toutes donnent à peu près les mêmes bénéfices.

— *Banques italiennes*. De très-bonne heure, dans le moyen âge, l'Italie, dit Mac Leod, eut des manieurs d'argent, changeurs ou prêteurs; mais ce n'étaient pas là des banquiers proprement dits; les vraies opérations de *banque*, celles qui sont basées sur le crédit, commencèrent à Florence, dans la première partie du XIIe siècle. L'importance commerciale à laquelle parvint Florence fut, en grande partie, due à ses banquiers. Dès le XIVe siècle, les noms des Bardi, des Acciajuoli, des Perruzzi, des Petti et des Médicis, avaient une réputation européenne. En 1345, les Bardi et les Perruzzi, qui étaient les plus grands capitalistes d'Italie, firent faillite par suite de l'impossibilité où les rois d'Angleterre et des Deux-Siciles se trouvèrent de remplir leurs engagements. Edouard III devait aux Bardi 900,000 florins d'or : sa guerre avec la France l'empêcha de les payer; et le roi de Sicile leur devait 100,000 florins d'or. Les Perruzzi étaient créanciers d'Edouard III pour 600,000 florins d'or et du roi de Sicile pour 100,000 florins. Les dépôts particuliers de cette dernière *banque* s'élevaient à 350,000 florins d'or. La chute de ces deux grands piliers du crédit commercial entraîna celle d'un grand nombre d'établissements de moindre importance. Jamais Florence, dit un de ses historiens, Villoni, n'eut à déplorer autant de ruines et de désordres. Cependant cette grande cité se releva peu après de ses désastres : dans le siècle suivant, de 1530 à 1533, ses soixante-seize *principaux banquiers prêtèrent* à l'Etat 4,865,000 florins d'or. A cette époque Florence avait, dit-on, plus de quatre-vingts banquiers, mais pas de *banque publique*.

— *Banque de Savoie*. Cet établissement, fondé en 1851 pour trente ans, au capital de 4 millions, divisés en 4,000 actions nominatives de 1,000 fr. chacune, faisant l'escompte des effets de commerce à deux signatures, les payements et recouvrements tant à l'intérieur qu'à l'étranger, les prêts sur titres industriels, sur métaux précieux et sur soie. Il avait le privilége d'émettre des billets de 1,000, 500, 250, 100, 50 et 20 francs au porteur et à vue, jusqu'à concurrence du triple de son encaisse. L'émission des billets de 20 fr. devait se restreindre à 1 million. En 1856, une autre loi avait attribué à la *banque* de Savoie, au même titre qu'à la *banque* nationale de Piémont, le droit détablir des succursales dans tous les Etats dépendant de la couronne de Sardaigne, et d'augmenter indéfiniment son capital sans l'autorisation du gouvernement. Au moment de l'annexion de la Savoie à la France, cette *banque* n'avait pas encore usé de son droit. Aux termes des conventions intervenues, à propos de l'annexion, entre l'empire français et le royaume d'Italie, les sociétés commerciales existant dans les provinces annexées devaient conserver l'entier exercice de tous les droits et priviléges dont elles jouissaient antérieurement. Il s'ensuivait que la *banque* de Savoie possédait le *privilége* d'émettre des billets en Savoie et le *droit* d'établir des succursales partout ailleurs. Mais l'exercice de ce privilége et de ce droit se conciliant difficilement avec les priviléges et les droits de la *banque* de France, le gouvernement intervint et manifesta le désir que toute difficulté fût prévenue par la fusion de la *banque* de Savoie avec la *banque* de France. Ce désir ne put être rempli. La *banque* de France consentait tout au plus à racheter les actions de la *banque* de Savoie au pair. Celle-ci, de son côté, prétendait à l'échange, action pour action, avec les actions de la *banque* de France, cotées alors 3,000 fr. A cette époque, la *banque* de France se préoccupait fort peu de l'étendue des droits dont la *banque* de Savoie pourrait un jour se prévaloir. Elle allait même jusqu'à faire bon marché de son propre privilége. « Quelque favorable, disait-elle, que soit l'unité des *banques* et l'uniformité du papier de circulation, il n'est pas interdit de transiger avec ce principe et d'y admettre des exceptions commandées par la nature des choses. » La commission nommée par le ministre des finances pour régler cette question proposa un moyen terme, consistant à faire racheter par la *banque* de France, moyennant 1,200,000 fr., le droit de circulation fiduciaire appartenant à la *banque* de Savoie, et de laisser à celle-ci l'exercice facultatif de tous les autres droits résultant de ses statuts. La *banque* de France n'adhéra pas davantage à cette combinaison. Devant ce refus de transaction, la *banque* de Savoie, se sentant envahie chaque jour par la *banque* de France, pensa à étendre le champ de ses opérations et à augmenter son capital. En septembre 1861, son conseil d'administration doutait si peu du droit qu'il croyait avoir d'augmenter indéfiniment son capital et le nombre de ses succursales, qu'il disait à ses actionnaires réunis en assemblée générale : « Que l'on se figure tout ce qu'offre de ressources un établissement de *banque* pouvant abaisser jusqu'à 20 fr. la plus petite coupure de son billet, développant sa circulation sur toute la France, établissant des comptoirs sur ses principales places, escomptant les effets, faisant des avances sur dépôts d'effets publics, d'obligations municipales et même de certaines espèces de marchandises, et que l'on suppute, par la pensée, quelle extension peut recevoir une institution pareille. Un privilége égal à celui de la *banque* de France, plus étendu sous certains rapports, est un instrument trop puissant pour que ceux qui le possèdent ne parviennent pas à en obtenir de grands résultats. » En comprenant ainsi l'étendue de son droit, la *banque* de Savoie avait pour elle l'autorité de M. Dufaure; appelé à délibérer sur ce sujet, le célèbre jurisconsulte s'était exprimé ainsi : « Du moment où la Savoie est incorporée à la France, les individus qui habitent son territoire ne perdent pas leur condition civile, pour en attendre une nouvelle de la libéralité du gouvernement français. Il en est de même des êtres collectifs qui se sont formés soit par le consentement libre de ceux qui les composent, comme les associations ordinaires, soit avec l'autorisation de la puissance publique, comme les sociétés anonymes, à moins qu'il n'y ait dans leur manière d'être quelque chose de contraire à l'ordre public des Français... Si les statuts de la *banque* de Savoie ne sont pas conformes à ceux de la *banque* de France, ils ne blessent du moins aucune de nos lois d'ordre public; aucune ne dit qu'une société anonyme, créée pour émettre des billets au porteur et à vue, ne peut être autorisée que pour un temps restreint, et qu'elle doit avoir un capital limité; et quant aux plus faibles coupures, nos lois ont pu les fixer successivement pour la *banque* de France à 500, à 200 et à 100 fr. sans qu'on puisse en induire que la loi sarde, qui les abaisse à 50 et même à 20 fr., soit contraire à notre ordre public. Les lois successives qui ont réglé le sort de la *banque* de France renferment les conditions du contrat spécial intervenu entre la France et ce grand établissement, mais ne contiennent aucune disposition générale prohibitive devant laquelle doive tomber la législation différente d'un pays annexé. » Cette opinion est d'autant plus remarquable qu'elle émane d'un homme qui, en 1840, fut le rapporteur de la loi qui prorogea et consolida le privilége de la *banque* de France, et qui, en outre, a été le conseil judiciaire de ce grand établissement et a plaidé ses affaires les plus importantes. Afin de mieux atteindre son but, la *banque* de Savoie s'entendit avec les chefs du Crédit mobilier français, et, le 4 octobre 1863, l'assemblée générale des actionnaires, à la majorité de 593 voix contre 38, adoptait la proposition d'élever le capital de 4 millions à 40 millions. Moyennant une prime de 1,800,000 fr., M. Emile Péreire devenait souscripteur des 36,000 nouvelles actions. Le receveur général, qui faisait fonctions de commissaire du gouvernement, protesta contre toute exécution à donner à ces conventions avant la ratification de l'autorité supérieure. Appuyée par le Crédit mobilier, la *banque* lutta pendant un an pour obtenir du gouvernement la reconnaissance de ce qu'elle regardait comme son droit. La question fut même portée au sénat par voie de pétition; les intérêts de la *banque* de Savoie y furent soutenus par M. Michel Chevalier, l'un des administrateurs du Crédit mobilier; ceux de la *banque* de France, par M. Hubert Delisle et par le ministre d'Etat, M. Rouher. La pétition de la *banque* de Savoie fut repoussée par l'ordre du jour. Dans l'intervalle, le président du conseil du Crédit mobilier, M. Isaac Péreire, intervint dans la polémique qui s'engagea à ce sujet dans la presse financière, tant pour défendre la *banque* de Savoie, que pour répondre à certaines préoccupations de l'opinion publique. A en croire M. Péreire, l'établissement de cette *banque* n'aurait rien changé à l'organisation de la *banque* de France, qui serait restée ce qu'elle est, l'institution de crédit modératrice et conservatrice, rôle aussi nécessaire dans l'ordre financier que dans l'ordre politique. La nouvelle institution devait être l'expression progressive des besoins du commerce, de l'industrie et des travailleurs; elle devait représenter, sous la forme élective, l'élément progressif, sans que son mode de formation fût exclusif des garanties indispensables de stabilité et d'aptitude morale et intellectuelle. Afin d'atteindre ce but, les administrateurs devaient être choisis dans des catégories déterminées, et l'on devait ainsi obtenir une élection à deux degrés. Comme tous les conseils d'administration, celui de la *banque* de Savoie devait être composé de quinze membres : deux devaient être pris parmi les membres de la direction et de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations; six parmi les administrateurs des six grandes compagnies de chemins de fer, un dans chaque compagnie; deux parmi les receveurs généraux; deux parmi les administrateurs du Crédit mobilier; deux parmi les administrateurs du Crédit foncier; un parmi les administrateurs du Comptoir d'escompte; un parmi les administrateurs du Crédit industriel; et deux enfin parmi les présidents anciens ou en exercice du tribunal de commerce de la Seine. Selon M. Isaac Péreire, la situation politique devait tout autant profiter que l'état économique du pays, des opérations de la nouvelle *banque*. Organisée pour satisfaire des besoins différents de ceux auxquels s'appliquent exclusivement les opérations de la *banque* de France, la nouvelle institution de crédit devait réunir les fonds épars sur tous les points du territoire par la distribution naturelle des travailleurs. En abaissant sa monnaie fiduciaire à de petites coupures et en mettant en valeur le trop-plein de la richesse métallique répandue dans toutes les parties du territoire, on espérait que la nouvelle *banque* abaisserait et maintiendrait l'escompte à 3 pour 100. L'escompte à ce taux était présenté comme la condition essentielle des améliorations *économiques réclamées par* les besoins du pays, savoir : la construction du troisième et du quatrième réseau des chemins de fer, qui, devant être d'un très-maigre produit, ne pouvait être menée à fin qu'avec des capitaux qui ne chargeraient les travaux que d'un faible intérêt; la mise à la portée des petits ateliers, des artisans, des négociants de tout ordre, des bienfaits du crédit, qui ne pouvait avoir lieu qu'autant qu'on escompterait les billets à deux signatures, sans intermédiaire, et à un taux d'intérêt réduit. Avec une *banque* d'émission pouvant disposer de capitaux à bon marché, on se faisait fort de faire des avances aux communes rurales, d'y créditer les travailleurs de la terre et de détruire l'usure dans les campagnes. Enfin, on aurait pu favoriser, sur une immense échelle, les sociétés coopératrices qui sont destinées à transformer d'une manière si heureuse la condition du grand nombre. Enfin, le 14 novembre 1864, la *banque* de Savoie signa un traité de renonciation à son privilége d'émission, moyennant une somme de 4 millions et l'établissement de deux succursales, l'une à Annecy, l'autre à Chambéry. Un décret du 8 avril 1865 a autorisé la création de ces deux succursales. L'une et l'autre, pendant leur premier exercice, ayant eu à faire face à leurs frais de premier établissement, n'ont pu les couvrir par les bénéfices de leurs opérations. En 1865, l'ensemble de ces opérations s'est élevé à 11,667,705 fr., dont 5,693,299 d'escomptes. Dans les dernières années de son existence, la *banque* de Savoie faisait, par semestre, une moyenne de 15 millions d'escomptes, c'est-à-dire rendait au crédit commercial, sous ce seul rapport, cinq fois plus de services que ne lui rend et ne peut lui rendre la *banque* de France. Cette lutte entre les deux *banques* n'aura cependant pas été sans profit pour le public. Elle aura d'abord eu pour résultat d'amener la *banque* de France, qui laissait dormir depuis six ou sept ans la faculté d'émettre des billets de 50 fr., à user de cette faculté; en second lieu, elle aura amené l'enquête sur les *banques* et les institutions de crédit, enquête dont il sortira inévitablement quelque chose.

— *Banque de Venise*. Une erreur très-accréditée fait remonter à 1171 la fondation de la *banque* de Venise. Ce qu'il y a de vrai à cet égard, c'est qu'en 1171 la république de Venise, qui souffrait d'un grand désordre financier, résultat de ses guerres avec les deux empires d'Orient et d'Occident, se tira d'affaire en imposant à ses sujets un emprunt forcé dont elle promit de payer l'intérêt à raison de 4 pour 100. Les titres représentant cette dette furent déclarés transmissibles, et, en 1173, on créa une commission qui fut spécialement chargée de suivre les opérations de transfert et de veiller au service des intérêts. A la longue, le lieu où opérait la chambre des emprunts, *camera dei impretti*, fut appelé *banque*, bien que les opérations de cette institution fussent complétement étrangères aux opérations de *banque* proprement dites. — Les premiers banquiers de Venise furent deux juifs auxquels le sénat, en 1400, concéda la permission de faire la *banque*. Leurs profits encouragèrent un grand nombre de nobles à les imiter. Cet exemple n'eut pas le succès qu'on en avait attendu; il y eut de nombreuses faillites. Le sénat, pour remédier à ces désastres, défendit les opérations commerciales aux nobles et organisa, en 1337, la *banque* de Venise. Voici comment, en 1678, le docteur Lewis, dans son pamphlet intitulé : *Modèle d'une grande banque* ou *Large Model for a Bank*, s'exprime sur cet établissement : « La *banque* de Venise, dit-il, est d'origine récente; c'est la malhonnêteté des banquiers qui lui a donné naissance. Les banquiers de Venise faisaient exactement les mêmes opérations que les nôtres. Ils prenaient à intérêt l'argent des particuliers et s'efforçaient à faire rendre à cet argent un intérêt supérieur à celui qu'ils servaient. Pour cela, ils prêtaient leur argent à des gens insolvables ou l'aventuraient dans des affaires désespérées, ainsi que l'ont fait nos banquiers. Puis, lorsque le résultat de ces opérations ne répondait point à leur attente, ces banquiers ramassaient le plus d'argent qu'ils pouvaient et se sauvaient à l'étranger, ainsi que le font les nôtres. Les créanciers perdaient leur argent et la société son commerce, c'est-à-dire que les choses se passaient exactement comme elles se passent ici. L'Etat, voulant apporter un remède à ce fâcheux état de choses, a créé une *banque* publique au capital de 2 millions de ducats. Ce capital est suffisant pour les besoins du commerce : la *banque* est administrée par des fonctionnaires nommés par l'Etat; ses pre-

mières opérations, qui consistaient en comptes courants et en escomptes, se faisaient avec des espèces; la guerre contre les Turcs ayant forcé le gouvernement de dépenser toutes ses espèces à l'étranger, le capital de la *banque* a été successivement remplacé par du papier. Aujourd'hui, le crédit sur lequel repose ce papier est tout à fait imaginaire, parce que la *banque* ne possède plus les ressources nécessaires pour en opérer le remboursement immédiat, si ce remboursement était demandé; cependant ce papier est parfaitement accepté par le commerce, il fait même une prime de 20 pour 100 sur les espèces. Les marchands préfèrent aux espèces le papier de crédit comme étant plus facile à garder, à porter et à faire circuler; les espèces restent monnaie légale. » Les époques du payement des dépenses publiques amenant de grandes perturbations dans les changes, décidèrent, en 1587, le *gouvernement à organiser la banque* de Venise. Les négociants furent invités à déposer leurs fonds entre les mains des commissaires de la dette publique. En retour de ces dépôts, la *banque* ouvrait sur ces bons un crédit égal à celui des espèces qu'elle avait dans ses caisses. Les déposants pouvaient à volonté exiger le remboursement de leurs dépôts ou transférer les titres constatant ces dépôts. La monnaie de *banque* conserva ainsi sa supériorité sur la monnaie en espèces. La prime s'éleva à 9 pour 100. Tant que la *banque* de Venise se contenta d'être une simple *banque* de dépôt, cet état de choses se maintint; mais la *banque* ne put résister à la tentation d'utiliser ses espèces. Les opérations qu'elle fit à diverses reprises avec le trésor public lui furent fatales, et trois fois, en 1691, en 1719 et en 1739, elle fut obligée de suspendre ses payements. En une autre circonstance, le crédit des billets de la *banque* eut fort à souffrir des résultats d'une émission extraordinaire faite au profit exclusif du gouvernement. Ses billets tombèrent à 20 pour 100 audessous des espèces métalliques. On remédia à cette dépréciation en créant un fonds de rachat de cette émission. Cette opération eut pour effet de ramener le cours au pair. Cette *banque* fut détruite par les Français, en 1797.

— *Banque de Naples.* Dès le commencement du XVIe siècle, il y avait une quarantaine de banquiers à Naples. Comme garantie de leurs opérations, qui ne devaient pas s'étendre au delà des limites du royaume, ils étaient obligés de déposer 4,000 ducats entre les mains du gouvernement. Ces précautions, imaginées pour empêcher des désastres, n'eurent pas le résultat qu'on en attendait. Il y eut de fréquentes faillites, et les désastres causés par ces faillites furent très-considérables. En 1575, le gouvernement imagina, comme remède, d'instituer une *banque* publique. Ce fut la première *banque* publique d'Italie. Son établissement est antérieur de douze ans à l'établissement de la *banque* de Venise et de cent ans à celui de la *banque* de Gênes, bien qu'une erreur, répétée par presque tous les livres sur la matière, fasse remonter la fondation de chacune de ces deux *banques à une époque beaucoup plus antérieure. Cette banque* provoqua bientôt la fondation de plusieurs autres établissements de crédit, tels que la *banque du Peuple*, fondée en 1589; la *banque du Saint-Esprit*, fondée en 1591; la *banque de Saint-Eloy*, fondée en 1596; la *banque de Saint-Jacques*, fondée en 1597; la *banque des Pauvres*, fondée en 1600, et la *banque du Saint-Sauveur*, en 1640. Toutes ces *banques* s'appuyaient sur une plus ou moins grande agglomération de capitaux. Les *banques* privées ne purent supporter leur concurrence, et dès 1604 elles avaient cessé d'exister.

En 1808, toutes ces *banques* furent dissoutes par un décret royal du 9 décembre qui les remplaça par la *banque* des Deux-Siciles. Elles laissaient un déficit de 500,000 ducats, dont la nouvelle *banque* se chargea. Aux opérations d'escompte et de dépôts, cette *banque* joignit des prêts sur gages dans les monts-de-piété, des avances sur rentes et au Trésor. Elle n'émet point de billets de *banque*, mais seulement, comme la *banque* de Hombourg, des billets à ordre sur dépôts (*fedi di credito*), remboursables sur la demande du porteur. Ces billets, qui participent de la nature des warrants, forment une grande partie de la monnaie de circulation de Naples. Le gouvernement des Deux-Siciles faisait une grande partie de ses payements en billets à ordre de la *banque*. Le gouvernement actuel se servait encore de cette *banque* pour le service de trésorerie, et la faisait administrer par des délégués. Cette *banque* ne publiait point de compte rendu. Elle devra liquider ses opérations lorsque la *banque* nationale italienne entrera en fonctions à Naples.

— *Banque de Gênes* ou *de Saint-Georges.* A Gênes, la dette publique et la nécessité où se trouvèrent les porteurs de cette dette d'en négocier les titres, amenèrent la création de la *banque*. En 1396, la dette publique se composait d'un grand nombre d'emprunts; des impôts spéciaux étaient affectés au service des intérêts de ces emprunts, sous la surveillance d'autant de commissions spéciales. Sous l'administration du doge Antoniotto Adorno et de Jean Le Maingre, maréchal de France et gouverneur de la République au nom du roi de France, Charles VI, il fut résolu de fondre toutes les dettes en une seule. On ouvrit un grand livre sur lequel furent inscrits les noms de tous les créanciers de l'Etat. Les titres de ceux-ci furent divisés en parts de 100 livres chacune. Ces parts étaient transmissibles. L'Etat se reconnut débiteur, envers les porteurs, d'un intérêt de 8 pour 100, qui fut successivement réduit à 7 et à 6 pour 100. L'administration de cette dette fut confiée à une commission composée de huit des citoyens les plus estimés de l'Etat. Les porteurs de titres se formèrent quelques années plus tard, en 1407, en une compagnie qui prit le nom de compagnie de Saint-Georges. Ce nom était celui de l'édifice public assigné à ses administrateurs. La compagnie acquit peu à peu de grands priviléges et une grande puissance; elle fut chargée du recouvrement du revenu de l'Etat et investie de la faculté de faire et d'appliquer, en matière d'impôts, des règlements civils et criminels. En moins d'un demi-siècle, la compagnie, par suite de l'impuissance où était le gouvernement de lui rembourser les avances en argent qu'il en avait reçues, se faisait céder le port de Péra, sur le Bosphore, les colonies de l'archipel grec et l'île de Corse. Ces concessions, qui faisaient de la compagnie une véritable puissance politique, lui imposèrent des charges très-considérables. Mais, au moyen âge, la papauté était la ressource des financiers aussi bien que des souverains. A deux reprises, en 1456 et 1479, la compagnie paya ses créanciers en monnaie de bulles pontificales, c'est-à-dire que la cour de Rome l'autorisa à suspendre ses payements et à ne rembourser ensuite qu'une partie de ses dettes. Pendant une soixantaine d'années, la compagnie trouva son bénéfice à augmenter ses possessions territoriales. Ainsi, de 1479 à 1502, elle acquit les petites propriétés de Serravalle, de Castelnuovo, d'Ortonovo et de San Stefano. De 1512 à 1515, elle se fit céder, à défaut de payement des sommes qui lui étaient dues par la république, les châteaux et territoires de Pievo del Pieco, de Vintimille et de Levanto. « En somme, dit Machiavel, la compagnie, qui était riche et bien administrée, était toujours en état de faire des avances à la république, qui avait toujours besoin d'argent. La république céda d'abord ses douanes et ses autres impôts, puis ses meilleurs territoires et châteaux. La compagnie était représentée, dans les divers conseils politiques de l'Etat, par des députés ne relevant en rien de l'Etat. La domination de la compagnie était de beaucoup préférée à celle de la république, parce que son administration était bonne et régulière, tandis que celle de la république était despotique et désordonnée. La compagnie n'intervenait que peu ou point dans les luttes politiques; mais elle était assez forte pour obliger le vainqueur à respecter ses lois. Elle présentait alors un spectacle bien extraordinaire, tout à fait en dehors des conceptions des philosophes et des politiques, celui de l'existence, dans le même Etat et parmi les mêmes citoyens, de la liberté et de la tyrannie, de la justice et de la licence, de l'ordre et du désordre. Elle conservait soigneusement ce qu'il y avait de bon dans les anciennes coutumes. Les vœux des meilleurs citoyens étaient qu'elle pût devenir maîtresse de tout le domaine territorial de la république. » La réalisation de cette perspective eût, au dire de Machiavel, rendu Gênes plus illustre que Venise. Cependant la compagnie découvrit que le cumul du gouvernement politique avec les opérations financières était ruineux. En 1562, elle céda toutes ses possessions territoriales à la république, qui, en retour et comme compensation de ses dettes, lui céda les douanes et les profits de soixante-seize autres taxes. Jusqu'alors, la compagnie de Saint-Georges était plutôt une ferme générale des finances qu'une *banque*. En 1675, elle se fit autoriser comme *banque*, ses billets, divisés en coupures variant de 1,000 à 100 livres, furent déclarés seule monnaie légale et admis à ce titre en payement des taxes. Ses opérations, en tant que *banque*, consistaient en escomptes, avances sur lingots, comptes courants et recouvrement des billets des commerçants. Sa circulation fiduciaire, comme celle des autres *banques* d'émission de cette époque, reposait sur le principe que chaque billet devait être *garanti par une même valeur correspondante* en espèces dans ses caveaux. On ne s'écartait jamais de ce principe. Au commencement du XVIIIe siècle, cette *banque* était très-riche. Les plus riches négociants et particuliers de la république et du reste de l'Italie y avaient des dépôts. En 1746, les Autrichiens, s'étant emparés de Gênes, ne respectèrent pas les dépôts de cette *banque*. En 1750, Gênes ayant recouvré sa liberté et son indépendance, se hâta de reconstituer sa *banque*. La république se reconnut débitrice et garante de toute l'ancienne dette, que l'on divisa en actions de 200 livres transmissibles. Des ressources spéciales ayant été affectées au rachat, par série, de ces titres, leur valeur dépassa bientôt le pair. L'invasion française, en 1797, mit fin à l'existence de cette *banque*. La circulation des billets fut défendue. Les intérêts de la dette publique, dont les billets étaient la représentation, furent, après réduction, mis à la charge du budget de l'Etat. En 1816, un décret royal fit disparaître tout ce qui restait de la *banque* de Saint-Georges, en ordonnant la réunion de ses attributions et des fonds lui appartenant encore au Trésor public. Ainsi, cette célèbre institution, dont l'origine remontait au commencement du XVe siècle, s'éteignit dans la liquidation des dettes de l'Empire français. L'histoire de cette *banque* a été écrite tout récemment par le prince Adam Wiszniewski.

— *Banque nationale italienne.* La *banque* d'Italie a été constituée en août 1863 par la fusion de la *banque* nationale de Turin avec la *banque* de Toscane. Les actions de la première de ces *banques* ont été admises pour 40 millions, celles de la seconde pour 10 millions. Les propriétaires des actions nouvelles ont souscrit une action nouvelle pour deux anciennes, ensemble 25,000, et les 25,000 autres ont été émises par souscription publique. L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires qui sont propriétaires de 20 actions nominatives depuis trois mois au moins. Vingt actions donnent droit à une voix, et on a une autre voix par cinquante actions de plus. Le maximum de ces voix ne peut pas dépasser cinq. Le siége social est fixé à Gênes, à Turin et à Milan, malgré la translation du chef-lieu du royaume à Florence. Ses attributions sont celles de toutes les *banques* en général; de plus elle fait toutes les opérations que les *banques* de Turin, de Parme, des Légations, de Toscane, de Sienne, d'Arrezzo, de Pise, de Livourne, de Lucques, et la caisse d'escompte de Florence, absorbées par elle, avaient coutume de faire; elle escompte des lettres de change et des effets de commerce payables à Paris, Lyon, Marseille, Genève; fait des avances sur dépôts de lettres de change payables à l'étranger, sur dépôts de soies gréges et d'organsins; elle prête, de plus, à l'imitation de l'ancienne *banque* de Toscane, sur livrets de la caisse d'épargne. Le cinquième de son capital peut être placé en fonds publics de l'Etat et des villes de Gênes, Milan, Florence; son émission se compose de billets de 20, 50, 100, 250, 500, 1000 livres. Le maximum de la circulation et des comptes courants créditeurs doit se tenir dans les limites du triple de l'encaisse métallique. Le *maximum* des billets de *20 liv.* est limité à 8 millions de francs.

— *Banque de l'Etat pontifical.* Cette *banque*, autorisée par décret du 31 avril 1851, a remplacé l'ancienne *banque* de Rome, fondée en 1834 avec un capital de 10 millions d'écus romains. En 1848, par suite de ses avances excessives à l'Etat, elle fut obligée de suspendre ses payements. Elle fait toutes opérations de *banque* ordinaires, à l'intérêt maximum de 6 pour 100. Elle fait aussi des avances sur denrées et marchandises, et peut employer partie de son capital en prêts aux agriculteurs pour améliorations agricoles. La durée de ces prêts ne peut pas excéder un an. C'est aussi, et par-dessus tout, un instrument de trésorerie. De toutes les *banques* d'émission, c'est celle dont les coupures descendent le plus bas. Ses billets *sont de 100, 50, 20, 10,* 5 et 1 scudi. Aux termes des statuts, l'émission devrait se renfermer dans certaines limites en effets et valeurs possédés par la *banque* et être garantie en outre par un tiers en numéraire; mais ces proportions ont été de beaucoup dépassées, et il a fallu donner cours forcé aux billets de cette *banque* comme papier du gouvernement. Le capital est de 2 millions d'écus romains, divisés en 10,000 actions de 200 scudi, divisibles elles-mêmes en demi-actions de 100 scudi. On n'a pu en placer que moins de la moitié. Les actionnaires ont 69 pour 100 des bénéfices nets. Lorsque ces 69 pour 100 représentent plus de 5 pour 100 du capital, il est prélevé dessus 20 pour 100 pour le gouverneur et 12 pour 100 pour le sous-gouverneur. Cette *banque*, à raison des opérations aventureuses que le régime pontifical lui impose, a donné à ses actionnaires des intérêts supérieurs à ceux des autres *banques* d'Italie.

— *Banque d'Espagne.* Cette institution a été organisée en 1849 pour prendre la succession de la *banque* de San Fernando, qui elle-*même avait accepté l'incorporation* de la *banque* d'Isabelle II. Cette *banque* n'avait fait que succéder à la *banque* de San Carlos, fondée en 1785 par le banquier français Cabarrus. La *banque* actuelle est constituée au capital de 120 millions de réaux (un peu moins de 32 millions de francs), divisés en 6,000 actions de 2,000 réaux (526 fr.). Elle a la faculté d'émettre des billets de *banque* jusqu'à concurrence de la moitié de son capital. Le tiers de cette émission doit être garanti par des espèces ou des lingots. Ces billets ne peuvent être inférieurs à 500 réaux (132 fr.) La *banque* a droit d'établir des succursales dans le royaume. Jusqu'à présent, elle n'a usé de cette faculté que pour en établir à Valence et à Alicante. Elle peut faire des opérations d'escompte, de prêt, de comptes courants, d'encaissement de dépôts et toute espèce de traités avec le gouvernement, sans pourtant se mettre à découvert. Elle ne peut faire d'avances sur ses propres actions ni négocier des fonds publics. Un décret de 1862, portant approbation de la révision de ses statuts, l'a autorisée à faire des achats et des ventes d'or et d'argent. Les lettres de change qu'elle est autorisée à négocier doivent être revêtues de trois signatures solvables et n'avoir que quatre-vingt-dix jours à courir, avec faculté de renouvellement. Les garanties d'avances ne doivent être reçues que pour les *quatre cinquièmes de leur valeur. Ce décret* stipule enfin que le bilan doit être établi à la fin de chaque semestre. L'assemblée générale se compose des cent cinquante plus forts actionnaires, qui ont chacun une voix. La *banque* est administrée par un gouverneur et deux sous-gouverneurs nommés par l'Etat, douze conseillers et un censeur nommés par les actionnaires représentés par l'assemblée générale. Cette *banque* a été, jusqu'à présent, beaucoup plus un instrument de finances, un moyen de trésorerie, qu'une institution de crédit commercial. C'est avec le gouvernement que se passent la plupart de ses opérations. Très-souvent les sommes consacrées au commerce, pendant tout un exercice, ne représentent pas les huit dixièmes de celles mises à la disposition de l'Etat. Si ce mode d'administration laisse à désirer, commercialement parlant, il est assez profitable pour les actionnaires; il leur procure des dividendes qui, en moins de dix ans, se sont progressivement élevés de 6 à 26 pour 100. Il y a encore en Espagne deux autres *banques* d'émission.

— *Banque de Barcelone.* Cette *banque* est très-ancienne; l'origine en remonte au moyen âge. Les dépôts qui y étaient faits étaient garantis par la municipalité. Cette *banque* a été réorganisée à plusieurs reprises. La dernière modification de ses statuts date de 1845. Ses opérations consistent en escompte d'effets de commerce à trois signatures et à quatre mois d'échéance au plus, en avances sur dépôts et fonds publics, en dépôts et comptes courants. Son assemblée générale se compose des actionnaires ayant plus de 5 actions. Aucun d'eux ne peut avoir plus de vingt voix. La *banque* doit 1 pour 100 de ses bénéfices aux établissements de bienfaisance de la ville et du district de Barcelone. Depuis 1825, le revenu moyen de ses actions a dépassé 12 pour 100. Ce revenu s'est parfois élevé à 16, 18, 19 et 25 pour 100. Cette énorme prime, prélevée par le capital, indique suffisamment combien sont grands, dans ce pays, et les besoins de capitaux et les dangers que ces capitaux ont à courir. Le capital de cette institution est de *80 millions de réaux, divisés en 40,000 actions.*

— *Banque de Cadix.* Cette *banque* fut constituée en 1847, au capital de 100 millions de réaux, lequel fut réduit de moitié en 1851. Les actions sont nominatives; un tiers d'entre elles peut être converti en actions au porteur, mais celles-ci n'ont pas voix délibérative dans les assemblées générales. Pour faire partie de l'assemblée générale, il faut être porteur, depuis trois mois au moins, de 40 actions nominatives. Un actionnaire ne peut avoir au maximum que cinq voix. Les revenus des actions de cette *banque* sont soumis à plus de fluctuations que ceux de la *banque* d'Espagne et de la *banque* de Barcelone. En douze ans, ils ont varié de 3 pour 100 à plus de 51 pour 100. En élaguant ces deux exercices, qui sont ceux de 1848 et 1860, on trouve une *moyenne* de 8 pour 100. — Les coupures de cette *banque* varient de 100 à 4,000 réaux; celles de la *banque* de Barcelone varient de 100 à 2,000 réaux. La circulation des deux *banques* doit être garantie par un tiers d'espèces métalliques, et le chiffre de cette circulation ne doit pas dépasser le capital.

— *Banque de Russie.* En 1859 et 1860, les *banques* qui existaient en Russie ont été dissoutes et remplacées par la *banque* de l'Etat. L'ukase de création permet à cette *banque* les opérations suivantes : Escompte de lettres de *change russes et étrangères; escompte* de valeurs à terme du gouvernement et de papiers publics à intérêts; achat et vente d'or et d'argent; recouvrement pour compte de tiers de lettres de change; encaissement des dépôts donnés en garde ou en compte courant; concessions de prêts; achat et vente pour le compte de tiers de billets de *banque* à 5 pour 100, et d'autres fonds publics; achat et vente, pour son propre compte, de fonds publics. Un capital de fondation de 15 millions de roubles, pris sur les capitaux des *banques* d'emprunt et de commerce, et, de plus, 1 million de roubles, comme capital de réserve, sont attribués à cette institution. Toutes ses opérations sont déterminées par le ministre des finances. C'est principalement un instrument de trésorerie; à ce titre, elle est spécialement chargée du service des intérêts et amortissement du capital des dépôts confiés aux établissements de crédit, que l'Etat a transformés en prêts à long terme à son profit; du payement des coupons sur les billets de *banque* portant intérêt à 5 pour 100; de l'opération du tirage et du remboursement annuel de ces billets; de l'échange des billets de crédit vieux contre de nouveaux, et de l'échange de ces billets contre du numéraire. Cette institution rend très-peu de services au commerce proprement dit. C'est à peine si, dans ses bilans, qui se chiffrent par 12 à 1,500 millions de roubles, les avances de *toutes sortes faites au commerce représentent* 20 millions de roubles.

— *Banque de Grèce.* Cette *banque*, constituée en 1841, escompte des lettres de change à 8 pour 100 au maximum; prête sur hypothèques, dépôts d'or et d'argent, jusqu'à concurrence des 3/4 de son capital, qui est de 5 millions de drachmes (90 c.). Sur ces opérations, elle est autorisée à prélever un intérêt supérieur de 2 pour 100 à celui des escomptes et avances sur comptes courants. Le chiffre de ses avances et de ses dépôts ne doit pas dépasser le montant du capital social. Cette *banque* émet des billets de 25, 100 et 500 drachmes, dont 1/3 doit être représenté

en espèces métalliques, ainsi que des lettres de change de 100 drachmes au moins et de 1,000 drachmes au plus. Les porteurs d'actions au porteur et les porteurs d'actions nominatives ne sont pas traités de la même façon, en ce qui concerne la représentation dans l'assemblée générale. Les premiers doivent être porteurs de 10 actions pour avoir une voix, tandis que les seconds peuvent n'en avoir que 5. Le maximum des voix pour les uns et les autres est fixé à dix. Au mois de janvier 1863, cette *banque* avait une réserve de près de la moitié de son capital social. Cette réserve sert à compléter le dividende, lorsque le revenu des actions est de moins de 3 1/2 pour 100; mais cette éventualité se réalise rarement : le dividende atteint parfois jusqu'à 12 pour 100.

— *Banque ottomane*. La fondation de cette *banque* est toute récente. Le Divan en a concédé le privilége, le 4 février 1863, aux seize capitalistes anglais et français suivants : William Clay, Dupré-Grenfell, Lachlan-Mackinsloshbate, William Richard-Drake, Isaac Péreire, président du conseil d'administration du Crédit mobilier de Paris; Emile Péreire, administrateur du Crédit mobilier espagnol; Eugène Péreire; à Hottinguer, Fould, Mallet, Pilles-Will, Sellière, Stern, Mussard, en leur qualité de chefs des maisons de *banque* de ce nom, et à MM. Eugène Péreire, de Galliera et Biesta, en leur nom personnel. La *banque*, bien que placée entre les mains de concessionnaires étrangers, est tenue de se conformer, dans ses opérations, aux lois générales de l'empire ottoman. Le contrôle du gouvernement sur ces opérations s'exerce par l'intermédiaire d'un haut commissaire, qui, tout en veillant à la juste exécution des statuts, ne peut cependant s'ingérer dans l'administration. Les opérations financières de cette *banque* avec le trésor sont contrôlées par un inspecteur spécial. Le capital est de 67,500,000 fr., divisé en 135,000 actions. La durée du privilége est de trente ans, à partir de la constitution définitive. Un an avant l'expiration de ce délai, si le gouvernement a l'intention de ne plus renouveler le privilége, la *banque* devra en être avertie. Le gouvernement devra, de plus, rembourser intégralement, en capital et intérêts, toutes les sommes dont il sera redevable. Une pareille disposition équivaut au renouvellement indéfini du privilége. Le siége de la *banque* est à Constantinople; mais elle peut, avec l'autorisation du gouvernement, établir autant de succursales et d'agences qu'elle le juge convenable. L'administration de Constantinople se compose d'une direction de deux à trois membres et d'un conseil d'administration de trois membres, qui, les uns et les autres, sont nommés par les fondateurs. Les opérations que cette institution s'est réservé de faire consistent en émission de billets au porteur remboursables à présentation, et dont le maximum ne devra jamais dépasser le triple du numéraire en caisse; en escompte d'effets de commerce et engagements à ordre revêtus de trois signatures, et à échéance de quatre-vingt-dix jours au plus; en encaissement à Constantinople et dans les succursales des revenus de l'empire; en service des intérêts des diverses dettes, tant extérieures qu'intérieures de l'empire; en soumissions, d'emprunts et avances au Trésor; en avances sur métaux précieux, valeurs et marchandises. Jusqu'à présent, de toutes les opérations, celle qui a eu le moins d'existence pratique, c'est l'émission des billets au porteur. Le maximum de ces billets, au lieu d'atteindre le triple du numéraire en caisse, n'a guère dépassé 300,000 fr., tandis que l'encaisse s'est parfois élevé à 12 millions de francs. Ces billets sont en langue turque; le minimum de leurs coupures est fixé provisoirement à 200 piastres. Afin de favoriser l'émission de ces billets, le gouvernement s'est engagé à n'émettre aucune espèce de papier-monnaie pendant la durée de la concession, et à ne concéder ce privilége d'émission à aucun autre établissement. De son côté, la *banque* s'est engagée à aider le gouvernement à retirer l'ancien papier-monnaie.

— *Banques américaines*. Avant la guerre civile qui a trop longtemps ensanglanté les Etats-Unis d'Amérique, on croyait assez généralement en Europe que la liberté des *banques* était illimitée dans cette puissante république, et que la liberté de battre monnaie avec du papier y était exercée sans frein ni mesure. C'était une erreur. Il est vrai que l'émission du papier fiduciaire n'y constituait pas un monopole exclusif. On pouvait, sans beaucoup d'obstacles, fonder des compagnies de *banque* faisant l'escompte et pouvant émettre des billets. Aussi, au moment où éclatait cette guerre fratricide, en mars 1861, les tableaux présentés au Congrès mentionnaient l'existence de 1,656 *banques*, au capital nominal de près de 2 milliards 200 millions de dollars (environ 11 milliards de francs), sans compter 750 maisons particulières, souvent aussi puissantes que des compagnies. La réglementation légale de ces établissements n'était pas dans les attributions du Congrès; elle variait d'Etat à Etat, et, fait très-remarquable, les Etats où l'indépendance des *banques* était presque complète, comme dans le Rhode-Island, étaient ceux où se produisait le moins d'abus. Dans les Etats du Sud, la réglementation était, au contraire, compliquée et oppressive. Là, aussi bien qu'en Europe, l'autorité croyait devoir substituer ses propres lumière à la vigilance des intérêts privés.

Parmi tous ces divers systèmes, celui qu'avait adopté l'Etat de New-York était de beaucoup supérieur aux autres. En 1838, lors de la crise qui amena la suspension de payement ou la faillite de 450 *banques* sur 900, le peuple de New-York, réuni spontanément en convention, introduisit dans la constitution la modification suivante : « Il sera pourvu, disait la résolution prise en cette circonstance, à l'enregistrement de tous les billets émis dans la circulation comme monnaie; on exigera des garanties solides pour la convertibilité de ces billets en espèces. Dans le cas où une *banque* viendrait à suspendre ses payements, les porteurs de billets devaient être admis à exercer leur droit par privilége. » Par suite de ces mesures, le billet de *banque* se trouvait être non une promesse de payer, mais une monnaie effective. Sans atteindre la liberté des *banques*, on arrivait à constituer une sorte d'unité pour le papier-monnaie. La fabrication des billets était placée, comme le droit de battre monnaie, dans les attributions de l'Etat. Le contrôleur des finances, assisté par un surintendant des *banques*, doit faire graver sous ses yeux des planches correspondantes aux différentes coupures autorisées; il surveille les tirages, et les divers billets, contresignés par lui, sont numérotés et enregistrés dans ses bureaux. Les compagnies, n'ayant pas le droit de créer leur papier de circulation, se procurent les billets fabriqués par l'Etat, en déposant, à titre de garantie, des effets publics dans une proportion déterminée par les règlements. A l'origine, on acceptait comme contre-valeurs des titres de rente sur les divers Etats ou villes de l'Union; quelque temps avant la crise, on ne recevait plus en nantissement que les titres de la dette fédérale ou de l'Etat de New-York. Ces titres étaient capitalisés à un taux de nature à assurer le remboursement du billet, même en cas de vente forcée. Les créances hypothécaires étaient aussi acceptées, mais pour la moitié seulement des billets délivrés. Cette acceptation était en outre soumise à certaines précautions.

Toute compagnie, quel que fût le nombre de ses membres, et même tout individu isolé, pouvait constituer une *banque* en justifiant d'un capital réalisable de 500,000 fr. au minimum. Il suffisait alors d'adresser au contrôleur des *banques* une requête indiquant le nom et le siége de la nouvelle *banque*, le décompte du fonds social, le nombre des actions à émettre, les noms et adresses des actionnaires, le nombre des actions prises et les versements faits sur chacune d'elles. L'actionnaire fondateur se reconnaissait responsable jusqu'à concurrence de deux fois la valeur de la souscription. Le capital social pouvait être augmenté indéfiniment, mais il ne pouvait être réduit, à moins de liquidation. Une fois la faculté d'émettre des billets à vue et au porteur acquise au moyen de l'accomplissement de ces formalités, chaque *banque* recevait de l'Etat les billets dont elle avait besoin contre dépôt de valeurs acceptées. Si ces papiers n'étaient pas convertis en monnaie légale à la première réquisition, le porteur transmettait le billet protesté au contrôleur des *banques*. Celui-ci sommait la compagnie de payer, et, si le payement n'avait pas lieu dans les dix jours, le contrôleur vendait, à la Bourse ou aux enchères, les fonds publics ou les titres déposés entre ses mains, et en appliquait le produit au remboursement des billets en souffrance. Les *banques* étaient en outre obligées de conserver en espèces au moins le huitième de leur capital réalisé.

Quant à la distribution du crédit, elle n'était l'objet d'aucune réglementation. Aucune précaution légale n'était prise quant à la solidarité des valeurs escomptées et au terme des crédits accordés; les *banques* pouvaient donc se jeter dans des aventures en ouvrant des crédits à découvert, et en faisant des avances sur des titres d'une réalisation difficile. « La loi, dit une des autorités chargées de son exécution, le surintendant des *banques* Cook, ne se préoccupe que de la sûreté à donner au porteur du billet. » On croyait ainsi avoir créé un papier dont la solidité égalait celle des espèces métalliques. Mais, dans la pratique, il advint que ce système poussa à la multiplication des *banques* bien au delà des besoins et des ressources. Ainsi, dans l'Etat de Massachussetts, qui comptait moins de 1,300,000 habitants, il existait 180 *banques*, constituées au capital de 336 millions de francs, tandis qu'en France le fonds social de la *banque* d'émission, destiné à desservir les besoins d'une nation de 38 millions d'âmes, est de 200 millions de francs. A cette époque, les dettes publiques, tant des Etats-Unis que de chaque Etat en particulier, composaient pour ainsi dire de véritables germes de *banques*. Les petits capitalistes, qui forment partout ailleurs la clientèle des caisses d'épargne, tels que les femmes veuves, les petits marchands, les petits employés, les matelots, les ouvriers, les domestiques, employaient souvent leurs fonds disponibles en achats de fonds publics, afin de pouvoir organiser une *banque*, comme moyen de tirer meilleur parti de leur argent.

C'est de tels éléments qu'était composée, à Philadelphie, à Boston et à New-York, la masse des actionnaires des principales *banques*. Le jour des grands besoins venu, ce public n'a pas marchandé à ses mandataires le pouvoir qu'ils ont assumé de mettre tout son avoir à l'entière disposition de l'Etat. Les rapport des *banques* américaines avec le gouvernement fédéral pendant ces quatre années en ont bouleversé les anciennes conditions. L'opinion publique s'est prononcée en faveur d'un système de *banques* nationales. Un acte du congrès, en date du 3 juin 1864, a organisé ce système. En voici les principales dispositions : La direction et la surveillance des *banques* d'émission sont devenues l'une des grandes attributions de l'Etat. Cette direction et cette surveillance sont confiées à un haut fonctionnaire, appelé contrôleur de la circulation (*comptroler of the currency*), placé sous les ordres directs du secrétaire du trésor, et nommé, sur la présentation de ce ministre, par le président. Le sénat ratifie cette nomination. Comme il est d'une extrême importance qu'une administration pareille soit systématique, la loi y a pourvu en décidant que les fonctions du contrôle de la circulation dureraient cinq ans, c'est-à-dire un an de plus que celles du président et des membres du cabinet. Le droit de révocation a été maintenu à son égard; mais, s'il en est fait usage, les raisons de cette révocation doivent être communiquées au sénat. Ce fonctionnaire a un traitement de 5,000 dollars (25,000 fr.); il est assisté par un sous-contrôleur ou contrôleur-adjoint, nommé par le secrétaire du trésor. Comme garantie de sa gestion, il est tenu de fournir un cautionnement personnel de 150,000 dollars et deux cautions pour la même somme. Le contrôleur-adjoint est également obligé de fournir caution, mais dans des proportions trois fois moindres. L'un et l'autre doivent affirmer par serment qu'ils n'ont aucun intérêt dans les *banques* dont ils sont chargés de surveiller l'administration. Voilà pour l'Etat.

En raison de l'importance d'une *banque* d'émission, la loi n'a pas cru que ce fussent là des opérations susceptibles d'être conduites par une seule personne; aussi l'acte du Congrès a-t-il fixé à cinq personnes au moins le nombre des associés nécessaires pour constituer une *banque* et celui des membres du conseil d'administration. Du reste, les *banques* sont de grosses entreprises nécessitant un capital considérable, qui ne peut être fourni que par une réunion assez nombreuse d'actionnaires. Les *banques* sont tenues de faire connaître les noms et résidences de leurs actionnaires, ainsi que le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Le capital est fixé, au minimum, à 150,000 dollars. Dans les villes de plus de 50,000 habitants, ce capital ne peut pas être moindre de 200,000 dollars. Dans les lieux dont la population est inférieure à 6,000 âmes, l'établissement d'une *banque* d'émission doit être approuvé par le secrétaire du trésor. Les *banques* ne peuvent faire d'autres opérations que celles qui sont autorisées par les statuts, c'est-à-dire escompter et négocier des billets à ordre, des traites, des lettres de change, accepter des dépôts, faire des avances sur fonds publics et émettre des billets au porteur. Les opérations autres que celles-là doivent être autorisées. Toute société de *banque* peut se dissoudre, mais cette dissolution doit être prononcée par une assemblée générale, composée d'actionnaires possédant les deux tiers du capital. L'assemblée générale, ainsi composée, procède à la nomination de son conseil d'administration (*board of directors*). Les membres du conseil d'administration nomment eux-mêmes leur président, leur vice-président et le caissier. Ce conseil ne peut jamais être composé de moins de cinq membres. Chaque membre doit être citoyen des Etats-Unis, et les trois quarts des membres doivent avoir résidé dans l'Etat, territoire ou district où la *banque* est établie, une année au moins avant l'élection; tous doivent prendre l'engagement d'y résider pendant toute la durée de leurs fonctions. Chaque directeur doit avoir au moins 10 actions; avant d'entrer en fonctions, il affirme sous serment qu'il est réellement propriétaire du chiffre d'actions prescrit par la loi, que ces actions sont libres de tout engagement et le resteront pendant toute la durée de ses fonctions. Il prête également serment, non-seulement d'administrer honnêtement et soigneusement les affaires de la *banque* et de ne violer aucune des dispositions de la loi, mais aussi de veiller à ce que *ces dispositions ne soient pas violées par les* autres. Ce serment, fait par écrit, est transmis au contrôleur de la circulation. Les vacances qui se produisent dans le conseil d'administration sont provisoirement remplies par des actionnaires que désigne le conseil; mais ces nominations doivent être ratifiées par l'assemblée générale. Chaque actionnaire fait partie de l'assemblée générale, et y a droit à autant de voix qu'il a d'actions; il peut se faire représenter par procuration; mais cette procuration ne peut être donnée à aucune personne employée par la *banque*. Un actionnaire n'a droit de vote qu'autant que les versements appelés sur les actions qu'il possède sont effectués. Les actions doivent être de 100 dollars (535 fr.) au minimum. En cas de faillite de la *banque*, les actionnaires sont responsables vis-à-vis des tiers jusqu'à concurrence du montant de leurs actions, et, en outre, d'une autre somme équivalente au montant de ces actions évaluées au pair. Les actionnaires des sociétés de *banque* ayant un capital de plus de 5 millions de dollars et une réserve proportionnée à l'importance de ce capital, ne sont responsables que jusqu'à concurrence du montant de leurs actions. Le contrôleur de la circulation peut ordonner la clôture de toute *banque* qu'il suppose se livrer à des opérations autres que celles qui sont autorisées par la loi. Le capital d'une *banque* ne peut être augmenté ou réduit qu'en vertu d'une délibération votée par les actionnaires possédant les deux tiers du capital. Toutefois, la réduction ne peut jamais descendre au-dessous du minimum légal *ou de la garantie légale affectée à la circulation* des billets.

Avant de commencer ses opérations, une *banque* doit avoir réalisé au moins la moitié de son capital; l'autre moitié doit être réalisée par versements d'au moins 10 pour 100. La réalisation de ces versements doit être attestée par serment écrit des membres du conseil d'administration et du caissier principal. La *banque* doit également déposer entre les mains du trésorier des Etats-Unis une quantité de titres de la dette de ces mêmes Etats équivalente à au moins le tiers de son capital. En échange de ces titres, le trésorier des Etats-Unis remet à la *banque* une quantité équivalente de billets au porteur en blanc de 1, 2, 3, 5, 10, 20, 50, 100 et 500 dollars. Ces bons portent qu'ils sont garantis par les bons des Etats-Unis et remboursables à présentation par la *banque* qui les a émis. Les bons au-dessous de 5 dollars ne doivent pas former plus du sixième de l'émission. Après la reprise des payements en espèces, les bons au-dessous de ce chiffre devront être retirés de la circulation. Ces billets sont reçus en payement des taxes intérieures et des ventes de terres publiques; ils ne sont pas reçus en payement des droits de douane. Le gouvernement des Etats-Unis peut effectuer, avec ces billets, les payements de toutes ses dettes et services, sauf celui des intérêts et du rachat de la dette publique. Les billets usés ou mutilés sont transmis au contrôleur de la circulation, qui en remet d'autres en échange. Les billets, ainsi mis hors d'usage, sont brûlés en présence d'une commission de quatre personnes désignées, la première par le secrétaire du trésor, la seconde par le contrôleur de la circulation, la troisième par le trésorier des Etats-Unis, la quatrième par la *banque*. Les *banques* peuvent disposer comme bon leur semble des intérêts que le trésor leur sert sur leurs fonds publics. Les biens immeubles, qu'en cas de faillite de ses débiteurs, une *banque* peut être amenée à posséder, doivent être vendus au mieux de leurs intérêts, aussi vite que possible. Dans aucun cas, ce délai ne peut excéder cinq ans. Les opérations autres que l'escompte du papier commercial, dans lesquelles une *banque* engage son capital, ne peuvent excéder le dixième du capital versé. L'intérêt que les *banques* sont autorisées à prélever ne peut en aucun cas dépasser 7 pour 100. Leur encaisse doit représenter au moins 25 pour 100 de leur circulation et de leurs dépôts. Lorsque l'émission tombe à 15 pour 100 au-dessous de ce chiffre, les *banques* doivent s'interdire toute espèce d'opérations d'avances ou d'escomptes, sauf les achats de lettres de change payables à vue, à moins que leurs engagements ne soient balancés par des comptes créditeurs sur les associations de *banques* autorisées dans les villes de Saint-Louis, Louisville, Chicago, Détroit, Milwankie, Nouvelle-Orléans, Cincinnati, Cleveland, Petersburg, Baltimore, Philadelphie, Boston, New-York, Albany, Leavenworth, San Francisco, Washington. Lorsque, par une cause ou par une autre, les billets d'une *banque* tombent au-dessous du pair, le contrôleur de la trésorerie doit inviter la *banque* à prendre des mesures pour ramener immédiatement le cours du pair ou retirer son émission. Chaque *banque* doit, tous les trois mois, envoyer un état de situation au contrôleur de la circulation, qui le fait publier. Les *banques* ne peuvent pas faire d'avances sur leurs actions; il ne leur est pas permis d'avoir d'autres dettes que leurs billets au porteur, leurs dépôts et les traites tirées sur ces dépôts. Il leur est également interdit d'emprunter de l'argent en donnant leurs billets en nantissement. Elles ne doivent distribuer de dividendes que sur les bénéfices nets. Les dettes en souffrance depuis six mois doivent être passées en profits et pertes. Enfin, toute opération sur les billets des autres *banques* tombés au-dessous du pair *et déclarés, à ce titre*, non renouvelables dans les caisses publiques leur sont interdites, et le maximum des billets qu'elles peuvent mettre en circulation est limité à 300 millions de dollars. Ce nouveau système de *banque*, conçu par le secrétaire du trésor Chase, paraît avoir pleinement réussi, bien que les prédictions d'un sort contraire ne lui aient pas fait défaut. Dans le rapport présenté au Congrès le 4 décembre 1865, le nouveau secrétaire du trésor, M. Mac-Culloch, constate qu'au 31 octobre précédent, 1,601 *banques* s'étaient organisées d'après ce système. Sur ce nombre, 679 *banques* étaient des établissements nouveaux, et 922 des *banques* déjà existantes. Dans ce rapport, la disposition dont est armée l'autorité publique, vis-à-vis des *banques* qui laissent tomber leurs émissions au-dessous du pair, est justifiée en ces termes : « Il est de la plus haute importance que les banquiers sachent que leurs billets ne sont pas de l'argent, mais des promesses de payer, et plus les leçons, en cas de non-payement de leurs billets, seront promptes et efficaces, mieux cela vaudra pour les actionnaires et le nou-

veau système. Ce système a été conçu non-seulement dans le but de fournir au public une circulation fiduciaire sérieuse, mais aussi pour donner à cette circulation une valeur uniforme; et il n'est pas probable que ce but soit atteint, à moins que les *banques*, soit volontairement, soit par force, ne maintiennent leur circulation au pair sur les principaux marchés monétaires du pays. L'établissement du nouveau système de *banques* nationales est une des grandes compensations du fléau de la guerre; c'est un des grands accomplissements de cette remarquable période. En deux ans et demi, depuis l'organisation de la première *banque* nationale, tout l'ancien système de *banque*, réglé dans chaque Etat par la législation locale, a été remplacé, et le peuple des Etats-Unis est pourvu d'une circulation fiduciaire qui porte le sceau du département de la trésorerie, comme garantie de sa solvabilité. Il ne reste maintenant qu'à assurer le remboursement de cette circulation, non-seulement par les *banques* qui l'ont émise, mais par les *banques* de tous les grands centres commerciaux, pour que le nouveau système soit un bienfait presque inconcevable pour le pays. »

— *Banque du Bengale.* Capital, 30 millions de roupies (2 fr. 38), divisés en actions de 1,000 et 5,000 roupies. Cet établissement escompte des valeurs à trois mois, fait des avances sur dépôts de valeurs et de marchandises, ouvre des comptes courants avec chèques. Ses opérations avec le gouvernement, en tant qu'avances, sont limitées à 750,000 roupies. Son émision, composée de coupures diverses, repose sur deux garanties, sur un encaisse métallique égal au tiers des billets en circulation et sur un cautionnement de 2 millions de roupies. Le conseil d'administration de cet établissement est nommé par le gouvernement.

— *Banque de Bombay*, fondée en 1839. Capital, 5,225,000 roupies, divisés en 5,225 actions de 1,000 roupies. Comme la *banque* du Bengale, cet établissement fait des opérations de prêts, d'escompte, de dépôt et des émissions de billets. Sa circulation est à la fois garantie par un encaisse métallique du tiers, et, pour les deux autres tiers, par des fonds indiens.

— *Banque de Madras*, fondée en 1838. Capital, 6 millions de roupies. Aux opérations de *banque* ordinaires, cet établissement joint des prêts sur hypothèque, des avances sur nantissement. Ses émissions doivent être garanties par le tiers de la circulation en espèces métalliques, et aussi par des fonds publics. Dans les colonies australiennes, les *banques* d'émission doivent également limiter leur circulation au triple de leur circulation métallique. Les *banques* de Maurice et des Antilles font aussi des avances sur récoltes, comme les *banques* françaises coloniales.

III. — DES BANQUES EN FRANCE. L'institution des *banques* de circulation en France ne date, comme établissement régulier et définitif, que du commencement de ce siècle. Déjà, cependant, deux tentatives avaient été faites sous l'ancien régime, pour doter notre pays de cette institution, l'une en 1716, dans la *banque de Law;* l'autre en 1776, dans la *caisse d'escompte*.

— *Banque royale* ou *banque de Law.* Il y avait vingt-deux ans que la *banque* d'Angleterre fonctionnait à Londres, lorsque, en 1716, le duc d'Orléans, régent de France pendant la minorité de Louis XV, accueillit la proposition de l'Ecossais Law, de fonder une *banque* à Paris. Le gouvernement était alors accablé sous le poids de ses dettes et à bout de ressources. Le projet de Law apparut comme un moyen de libération. « Dans cette seule pensée, dit Ch. Coquelin, il y avait déjà un germe funeste qui devait, en se développant, entraîner la ruine de l'institution qu'on allait fonder. C'était, à vrai dire, la même pensée qui avait présidé à la *banque* de Londres. Seulement, le gouvernement français était beaucoup plus irrémédiablement obéré, en 1716, que ne l'avait été le gouvernement anglais en 1694. Il était donc naturel qu'il attendît et exigeât davantage de l'institution qu'il autorisait. De plus, il n'y avait pas à Paris, comme à Londres, un parlement vigoureux, capable d'arrêter le pouvoir sur la pente fatale où il allait se mettre. »

La *banque* de Law fut autorisée par un édit du 2 mai 1716, et se constitua au capital de 6 millions, divisé en 1,200 actions de 5,000 liv. tournois. Ses attributions essentielles furent à peu près les mêmes que celles de la *banque* de Londres. Elles consistèrent à escompter les effets de commerce, à recevoir en dépôt les fonds de caisse des négociants, et à effectuer leurs payements et leurs recettes par des virements de parties; enfin, à émettre des billets au porteur et à vue. On ajouta à l'acte d'institution cette clause rassurante, que les billets seraient remboursés en écus du même poids et du même titre que ceux qui avaient cours à la date de l'édit : disposition bien nécessaire à une époque où les dernières altérations de monnaie étaient encore trop récentes pour être sorties des mémoires.

Malgré le faible capital avec lequel cette *banque* était fondée, elle réussit d'abord au delà de toute espérance. Ses billets entrèrent facilement dans la circulation, et ses escomptes s'étendirent, à la grande satisfaction du commerce français, qui n'avait pas encore trouvé cette impulsion. Mais un succès de ce genre ne répondait ni aux vastes projets du fondateur, ni à l'espoir qu'avait conçu le régent de faire servir l'institution à l'extinction des dettes de l'Etat. On s'occupa d'abord d'étendre dans les provinces la circulation des billets, qui n'avait guère, jusque-là, dépassé le rayon de Paris. Dans ce but, un édit du 18 avril 1717 ordonna que les billets fussent reçus dans toutes les caisses publiques en payement de l'impôt, et que les agents dépositaires des revenus publics les échangeassent, à la volonté des porteurs, contre des espèces. Grâce à ces mesures, la circulation s'étendit si bien qu'elle atteignit bientôt le chiffre de 60 millions, c'est-à-dire dix fois le capital effectif de la *banque*. On ne s'arrêta pas là. Un édit du mois d'août 1717 donna pour annexe à la *banque* une société par actions, qui, créée sous le nom de *Compagnie des Indes occidentales*, fut investie de la souveraineté de la Louisiane, et du privilége exclusif de faire non-seulement le commerce de cette contrée, mais encore celui des pelleteries du Canada. La totalité du capital de la *banque* (6 millions) fut placée dans les actions de cette compagnie. Le 4 décembre 1718, la *banque* de Law fut déclarée *banque royale*. Son capital fut remboursé aux actionnaires par l'Etat, qui en fit son affaire propre, d'après ce principe de Law qu'*il appartient à l'Etat de donner, et non de recevoir crédit.* Bientôt, on accorda à l'institution de nouveaux priviléges. La compagnie des Indes occidentales fit entrer dans son domaine les pays situés au delà du cap de Bonne-Espérance, ainsi que le Sénégal, et prit le nom de *Compagnie des Indes.* En même temps, on lui donna le monopole de la refonte et de la fabrication des monnaies, celui du tabac, le bail des fermes, et même le soin d'encourager la pêche et les manufactures. Il ne s'agissait plus, dès lors, d'une simple *banque* de circulation, mais d'un ensemble de spéculations financières dans lesquelles la *banque* primitive était, pour ainsi dire, absorbée, et dont elle ne constituait plus qu'un élément. On sait que cet ensemble de spéculations reçut des contemporains le nom de *système* (v. ce mot). Au bout de quatre années, c'est-à-dire en 1720, la *banque* de Law et le *système* dont elle faisait partie croulaient après avoir bouleversé les fortunes et l'Etat.

— *Caisse d'escompte.* La désastreuse liquidation du *système* avait créé contre les *banques* de telles préventions que plus d'un demi-siècle s'écoula avant que la pensée de fonder une grande institution de crédit osât se formuler. En 1776, le gouvernement accepta les offres qui lui furent faites, d'autoriser la création d'une caisse d'escompte, avec privilége d'émission fiduciaire pendant quinze ans, dont les opérations devaient consister à escompter le papier de commerce à un taux d'intérêt ne pouvant, en aucun cas, excéder 4 pour 100; à faire le commerce des matières d'or et d'argent, et à se charger, sans aucune commission, des recettes et payements des particuliers. En dehors de ces opérations, la compagnie s'engageait formellement à ne contracter aucun emprunt à intérêt, aucun engagement non payable à vue, et à s'interdire toute espèce d'actes de commerce.

L'autorisation fut concédée, mais à condition que Sa Majesté serait suppliée d'accepter, à titre de prêt, 10 des 15 millions dont devait se composer le capital social. En échange, le trésor royal devait délivrer 13 millions de quittances payables en treize ans, par semestre. Cette combinaison ne fut pas du tout du goût du public; il fallut la révoquer et rendre aux concessionnaires 2 millions versés en à compte, avant de pouvoir constituer la compagnie. En 1779, un arrêt du conseil autorisa, en temps de guerre, l'élévation de l'intérêt à 4 1/2 pour 100. Le gouvernement, qui, dès le début de cette institution, avait voulu s'en approprier le capital en en exigeant l'immobilisation dans ses caisses, arriva aux mêmes fins par la voie des emprunts, auxquels bon gré mal gré les administrateurs durent se soumettre.

A cette époque, les institutions de crédit ne publiaient pas, comme de nos jours, de bilans périodiques. On craignait que le public ne s'alarmât outre mesure des disproportions qui, parfois, pourraient exister entre l'encaisse et la circulation. C'est notamment ce qui arriva en 1783. Le bruit s'étant répandu que, pour faire face à 35 millions de billets, l'institution avait seulement 5 millions d'espèces, il s'ensuivit une panique qui, en moins de quarante-huit heures, réduisit à 138,000 fr. la réserve métallique. Le gouvernement dut intervenir et ordonner le cours forcé des billets. La panique cessa bientôt, et deux mois après la caisse pouvait faire une nouvelle émission de 1,000 actions de 3,000 fr., qui furent entièrement souscrites par ses actionnaires. Les énormes dividendes qu'on avait distribués aux actionnaires avaient provoqué des spéculations démesurées; on y mit un frein en soumettant à l'approbation du conseil d'Etat l'exécution des délibérations relatives à la fixation des dividendes.

En 1787, la caisse, dont le capital s'élevait alors à 18 millions, partagée en 6,000 actions de 3,000 fr., transforma et augmenta ce capital en l'élevant à 100 millions de francs, divisés en 25,000 actions de 4,000 fr. 70 millions furent prêtés au gouvernement, moyennant un intérêt de 5 pour 100. L'escompte resta fixé à 4 pour 100 pour les effets à soixante jours; il fut porté à 4 1/2 pour les effets de soixante à cent vingt jours, et à 5 pour 100 pour ceux de cent vingt à cent quatre-vingts jours. En retour des 70 millions qui lui étaient prêtés, l'Etat prorogeait de trente ans le privilége d'émission des billets au porteur.

Cette immobilisation des sept dixièmes du capital entre les mains de l'Etat fut présentée au public comme une garantie du remboursement des billets au porteur; mais le public ne crut pas à la valeur de cette garantie; à la moindre crise politique ou commerciale, on le voyait se précipiter aux guichets. Ne pouvant rembourser ses 70 millions, le gouvernement décréta de nouveau le cours forcé. Dans l'espérance d'être dégagée de son association avec l'Etat, la caisse fit de nouveaux sacrifices d'argent; mais l'Etat n'eut garde de la libérer de ses attaches. Après les sacrifices de numéraire, la caisse se vit demander le sacrifice de son crédit. Une fois ce crédit épuisé, l'association de l'établissement avec l'Etat fut rompue par un décret de la Convention, qui en ordonnait la suppression et la liquidation.

— *Banque de France, son histoire.* « La Révolution, dit M. Courcelle-Seneuil, avait laissé la France sous le régime de la liberté des *banques*, et aucune disposition législative ne gênait, vers la fin du dernier siècle, l'émission des billets à vue et au porteur. Aussi, dès que la catastrophe des assignats et des mandats territoriaux fut un fait accompli, dès que le gouvernement cessa d'émettre du papier-monnaie, le crédit privé reparut. En 1796, une association de banquiers, formée sous le nom de *Caisse des comptes courants*, s'établit pour faire à Paris toutes les opérations de *banque* dont le commerce aurait besoin. L'intérêt courant était alors à 9 pour 100 sur la place de Paris : la caisse des comptes courants créa des billets à vue et au porteur, dont l'émission lui permit de l'abaisser à 6 pour 100. Deux ans plus tard fut fondée, par une association de négociants, la *Caisse d'escompte du commerce*, et successivement plusieurs compagnies s'établirent, qui toutes émettaient des billets à vue et au porteur. » M. Courcelle-Seneuil fait remarquer que, dans cette courte mais difficile période des dernières années du XVIIIe siècle, les *banques* libres rendirent de grands services au commerce parisien, sans donner lieu à aucun abus, sans provoquer aucune plainte. Le gouvernement issu du 18 brumaire ne pouvait laisser aucune force collective en dehors de son action; il voulut avoir sa *banque*, comme le gouvernement anglais avait la sienne; c'était le moyen de donner au commerce l'attache de l'État et de solidariser les intérêts de l'un et de l'autre. Quelques banquiers se réunirent, encouragés par le premier consul et soutenus par le conseiller d'Etat Cretet, et la *banque de France* fut fondée. Elle se constitua au capital de 30 millions, divisé en 30,000 actions de 1,000 fr. chacune. Le gouvernement lui confia aussitôt son compte courant, et acheta 5,000 de ses actions avec le cautionnement des receveurs généraux.

A cette première phase de son existence, la *banque* était administrée par quinze régents et trois censeurs nommés par les deux cents plus forts actionnaires. Les opérations devaient consister à tenir des comptes courants, faire des recouvrements, émettre des billets à vue et escompter du papier à trois signatures.

La liste des premiers actionnaires est curieuse à constater. On y voit figurer les noms du premier consul, des membres de sa famille, de ses collègues, de ses ministres, à côté des noms des sommités banquières de l'époque, des Fould, des Fulchiron, des Mallet, des Perrée, des Périer, des Perregaux.

Le gouvernement avait chargé la *banque* du recouvrement de la loterie et du payement des rentes. La *banque* avançait les fonds aux rentiers, et le Trésor l'en couvrait par des obligations à trois mois sur les contributions. Aux yeux d'une génération de commerçants qui avait assisté à toutes les phases de l'existence si troublée de la caisse d'escompte, ces opérations étaient l'indice d'une association plus étroite avec l'Etat, et, à ce titre, elles inspiraient une certaine inquiétude. Les administrateurs de la *banque*, qui ne voyaient point les choses si en noir, crurent néanmoins devoir s'en expliquer dès la première assemblée générale. « La *banque*, disait son président, n'est nullement gouvernementale; elle est libre par sa création, qui n'appartient qu'à des individus, indépendante par ses statuts, affranchie des conditions qu'aurait pu lui imposer un contrat passé avec le gouvernement ou un acte législatif; elle existe sous la protection des lois générales et par la seule volonté collective de ses actionnaires. » On avouait néanmoins « qu'à la vérité, les relations avec le gouvernement étaient susceptibles de prendre une grande étendue. »

Au bout de sept mois, malgré sa fusion avec la caisse des comptes courants, qui avait eu lieu dès l'origine, la *banque* n'avait encore placé que 7,447 actions, réparties entre trois cent soixante-un actionnaires. Dans son premier rapport, elle avouait qu'elle était beaucoup plus riche en confiance qu'en capitaux. Le placement complet du capital social exigea trois ans. Néanmoins, la gestion fut à la fois si habile et si heureuse, que pendant ce temps la *banque* put avancer 1,356 millions au commerce, 272 millions au gouvernement, avec une circulation moyenne de 30 à 35 millions, un encaisse moyen de 12 millions, et des comptes courants, dont le maximum ne dépassa pas 22 millions, et qui même descendirent à 3 millions. Pendant les trois premiers exercices, les actionnaires touchèrent 10 et 11 pour 100 de bénéfice, 95 fr. en 1800, 105 fr. en 1801 et 102 fr. en 1802. La rigoureuse prudence que la *banque* apporta dans l'exécution littérale de ses statuts ne contribua pas peu à ces résultats.

En matière de comptes courants, sa sévérité fut si grande et si minutieuse, que les plus faibles différences dans les mandats tirés sur la *banque* et les sommes disponibles pour leur payement suffisaient pour les faire rejeter. Tout papier reposant sur des affaires qui n'étaient pas complétement connues, ou qui portaient des signatures par trop multipliées, était systématiquement rejeté. Elle veilla surtout avec un soin extrême à la composition de son conseil de régence; les esprits aventureux, les enrichis du jour au lendemain en furent soigneusement exclus.

La *banque* s'est, du reste, perpétuellement conformée à la recommandation contenue à ce sujet dans son troisième rapport. « Il est, y est-il dit, et il sera toujours de la plus haute importance de faire porter les nouveaux choix sur des négociants opérant moins en *banque* qu'en marchandises, de rechercher non ceux qui font le plus d'affaires, mais ceux qui les font le mieux au gré de l'opinion publique. »

Dès cette époque, la *banque* était en butte à une accusation qui, depuis, s'est retrouvée dans toutes les critiques et toutes les attaques dont elle a été l'objet : celle de se montrer, dans ses escomptes, plus favorable à ses régents et à ses actionnaires qu'à la masse des commerçants. Loin de protester comme elle le fit plus tard, elle reconnaissait le fait et cherchait seulement à le justifier : les censeurs trouvaient fort naturelle cette partialité en faveur des actionnaires; mais les réclamations du public furent un peu mieux accueillies par le gouvernement.

Jusqu'alors, des établissements libres avaient pu fonctionner à côté de la *banque* nouvelle et lui faire concurrence; mais l'origine et le nom de cette dernière les condamnaient à être absorbés et à disparaître : une loi, promulguée le 24 germinal an XI (14 avril 1803), confisqua leurs droits au profit de la *banque de France*, à laquelle fut conféré, pour quinze ans, le privilége exclusif d'émettre des billets à vue et au porteur. En retour de ce privilége, la *banque* dut consentir au retrait des avantages particuliers qu'elle avait jusqu'alors réservés à ses actionnaires, augmenter son capital de 30 à 45 millions, réduire son dividende à 6 pour 100 et affecter le surplus à une réserve qui devait être convertie en rentes 5 pour 100. Cette loi modifiait en outre considérablement le régime intérieur. Au conseil général, composé des quinze régents et des censeurs, on adjoignit un conseil d'escompte, composé de douze négociants pris parmi les actionnaires et nommés par les censeurs.

Trois ans plus tard, la loi du 24 août 1806 apporta des modifications bien autrement profondes. Elle éleva le capital de 45 à 90 millions, réduisit de sept à cinq le nombre des régents qui devaient être choisis parmi les manufacturiers, fabricants ou commerçants; imposa à l'assemblée générale l'obligation de prendre trois des régents parmi les receveurs généraux des finances, enfin, transporta la direction des affaires de la *banque* et la confection du tableau des escomptes du comité central des trois régents institués par la loi du 14 avril 1803 à un gouverneur et à deux sous-gouverneurs nommés par l'Empereur. Toute l'administration passait entre les mains du gouverneur, l'exécution des décisions du conseil de régence devait être soumise à son visa. La *banque* avait été consultée sur les modifications apportées à sa constitution première par la loi du 14 avril 1803. S'il faut en croire le rapport fait en 1815 à l'assemblée générale, les dispositions bien autrement graves, introduites par la loi du 24 avril 1806, n'arrivèrent à la connaissance des régents que par la mise en discussion du projet au conseil d'Etat.

En vertu de ces mêmes lois et du décret du 16 janvier 1808, la *banque* devait ouvrir des succursales dans les départements. Elle en ouvrit seulement deux, une à Lyon et l'autre à Lille, qui ne firent pas leurs frais. Elle fut, en outre, obligée de prêter 40 millions à l'Etat sur les 54 millions que lui fournit l'émission à 1,200 fr. de ses 45,000 nouvelles actions. Le surplus fut assez médiocrement utilisé.

En 1814, lors de l'entrée des alliés à Paris, elle suspendit momentanément ses opérations. Par ordre de son gouverneur provisoire, M. Laffitte, qui avait succédé aux pouvoirs du gouverneur impérial, les portes des caves contenant la réserve métallique furent murées, l'émission brûlée et annulée, les planches, presses et clichés brisés, afin que l'ennemi ne pût fabriquer de la monnaie sous le couvert de la *banque*.

Pendant les cinq années que se prolongea le gouvernement provisoire de M. Laffitte, la *banque* ne cessa de demander la révision de la loi de 1806, qu'elle qualifiait de fatale, de désastreuse. Dans tous ses rapports, elle demandait que l'administration de ses intérêts fût rendue à ses régents, qu'on lui permît de nommer elle-même son gouverneur et ses

sous-gouverneurs, si l'on tenait à maintenir ces fonctionnaires. Tout ce que la *banque* entendait concéder au gouvernement dans l'administration de ses affaires, c'était le droit de surveillance. Aussi proposait-elle de se démettre en sa faveur du droit de nommer les trois censeurs. Ces prétentions furent sur le point de se traduire en faits. Divers projets de loi conçus selon les vœux de la *banque* furent soumis aux chambres; mais les fréquents changements de ministère qui signalèrent la période de 1815 à 1820 les firent ajourner.

On arriva ainsi jusqu'en 1820. Pendant ce laps de temps, le gouvernement nouveau avait pu apprécier la valeur des avantages pratiques que mettait entre ses mains la législation dont on lui demandait le retrait. Aussi fut-elle purement et simplement maintenue. Afin de donner à cette décision un caractère significatif, le gouverneur définitif nommé par M. de Villèle à la place du gouverneur provisoire fut l'un des principaux auteurs de la législation sur la *banque*, Gaudin, duc de Gaëte, l'ancien ministre des finances de l'Empire. Les seules concessions qu'obtint la *banque* furent de fermer ses succursales, d'ajourner *indéfiniment* la pensée d'en établir, pensée qu'elle qualifiait de nébuleuse, et enfin, de répartir une portion de sa réserve. Mais quant au prélèvement à faire sur ses bénéfices pour *former une réserve, à l'emploi* de cette réserve en rentes, M. de Villèle maintint intactes les dispositions de la loi de 1806.

La *banque*, qui, sous l'Empire, s'était vue obligée de renouveler sans cesse l'avance de 40 millions qu'elle avait dû faire, s'abstint, autant que possible, pendant les premières années de la Restauration, d'opérations avec le Trésor. Elle y revint plus tard, escompta les bons royaux, fit des avances sur la refonte des monnaies, se chargea du payement des rentes; mais son action ne rayonnait pas au delà de la capitale. Elle laissa le gouvernement user de la faculté d'autoriser des *banques* départementales. Devant le succès de ces établissements, la *banque* se rappela qu'elle avait aussi le droit d'ouvrir des succursales. Afin d'en user avec le plus de profit possible, elle fit insérer dans la loi du 30 juin 1840, relative à la prorogation de son privilége, une disposition en vertu de laquelle l'établissement des *banques* départementales, qui, jusque-là, avait pu être autorisé par ordonnance royale, le serait à l'avenir par une loi. Il y avait à cette époque neuf *banques* départementales. Depuis, il ne s'en créa plus. Entre l'intervalle de cette loi et la suppression des *banques* départementales, en 1848, la *banque* avait établi quatorze succursales. L'existence de ces neuf établissements rivaux, dont une révolution nécessita l'absorption, n'avait pas été sans utilité, et le chiffre de leurs escomptes s'était élevé à une somme importante.

En 1834 et en 1842, la *banque* a obtenu des modifications considérables relativement à la *formation* de la réserve et à *l'emploi* de ses bénéfices, qui, maintenant, sont presque entièrement distribués à ses actionnaires.

Les régents, les censeurs et les membres du *comité d'escompte* de la *banque forment* assurément un personnel des plus respectables. La *banque* a rendu de très-grands services; cependant, de l'aveu même de ses partisans les plus énergiques, de M. *Thiers entre* autres, elle n'a pas rendu au crédit tous les services qu'on est en droit d'attendre d'un établissement constitué avec un pareil ensemble de ressources et de priviléges. Quant aux divers progrès que l'extension des affaires a amenés dans le système de circulation fiduciaire, elle n'en a jamais pris l'initiative. En 1846, elle résista tant qu'elle put aux coupures de 200 fr. Il fallut la révolution de 1848 pour lui imposer les billets de 100 fr.; enfin, elle a laissé dormir pendant sept ans la faculté d'émettre des coupures de 50 fr. qu'elle tient de la loi de 1857.

A ses primitives opérations statutaires, escomptes d'effets de commerce, escomptes d'effets publics à échéance déterminée et indéterminée, avances sur lingots, avances sur rentes, comptes courants et recouvrements gratuits, la *banque* a ajouté, depuis 1852, les avances sur actions et obligations de chemins de fer et sur les obligations du Crédit foncier. Pendant quelques années, de 1858 à 1862, elle s'est même chargée de l'émission des obligations de chemins de fer. Les services que la *banque* de France a rendus soit au crédit public, soit à l'Etat, sous tous les régimes qui ont succédé au premier empire, lui ont toujours rapporté des avantages considérables.

Le gouvernement de Juillet lui rendit la disposition de la réserve. En retour du concours qu'elle prêta au gouvernement provisoire, elle obtint la suppression des *banques* départementales et le cours forcé de ses billets. Les avances qu'en 1852 elle consentit à faire sur valeurs de chemins de fer, et la prolongation qu'elle accorda au gouvernement pour le remboursement des avances faites en 1848, lui valurent une prorogation de privilége de douze ans. En 1857, son adhésion au doublement de son capital, qui, de 92,500,000 fr. fut porté à 182 millions; son consentement à l'immobilisation en rentes des 100 millions de francs appelés *pour cette opération*, lui *ont* encore valu une autre prorogation de privilége de trente ans, et la liberté d'élever au-dessus de 6 pour 100 le taux de l'intérêt commercial. Grâce à ces avantages, les actions de la *banque*, bien que doublées, valent aujourd'hui (janvier 1866) 3,500 fr., c'est-à-dire environ 500 fr. de moins seulement que ce qu'elles *valaient à la veille de la loi qui a fait* à ses actionnaires un aussi beau pont d'or.

— *Succursales*. En vertu d'une des dispositions de la loi du 11 juin 1857, la *banque* de France est tenue d'avoir, dans un intervalle de dix ans, des succursales dans chaque département. Au 1er janvier 1865, trente-cinq départements attendaient encore l'exécution de cette prescription légale.

Votée au milieu de l'indifférence du public, et en moins d'une séance, la loi du 11 juin 1857 a tout à coup, dans le cours de 1863 et 1864, éveillé l'attention des financiers, des commerçants et des publicistes. A tort ou à raison, on lui imputait une part plus ou moins grande dans les *crises commerciales, monétaires* et financières qui ont signalé ces deux années. A l'exemple de ce qui se pratique en pareille circonstance en Angleterre, on a demandé une enquête. *Solennellement refusée en* plein sénat par le ministre d'Etat, M. Rouher, qui déclara qu'une telle mesure compromettrait la solidité de la *banque*, cette enquête a enfin été ordonnée sur les *sollicitations* de la *banque* elle-même et confiée aux membres du conseil général des manufactures, du commerce et de l'industrie; elle devra s'étendre à toutes les autres institutions de crédit.

— *Situation actuelle de la Banque de France.* Voici, en chiffres ronds, d'après le dernier compte rendu, celui de 1864, quelle est la situation actuelle de cet établissement : En 1864 la masse de ses opérations, tant à Paris que dans les succursales, s'est élevée à 7,909 millions de fr., 367 millions de plus qu'en 1863. Les escomptes y représentent un chiffre de 6,550 millions de fr., dont 2,982 millions de fr. pour Paris et 3,568 millions de fr. pour les *succursales*. La *moyenne* de la *somme* des effets escomptés a été de 1,291 fr. à Paris et de 1,477 fr. dans les succursales. En 1863 cette moyenne, tant à Paris qu'en province, *avait été un peu moins forte. Les avances sur* effets publics, valeurs de chemins de fer et obligations du Crédit foncier, ne présentent pas la même augmentation progressive que *les avances faites au commerce. Ces opéra*tions, qui sont grandement influencées par les événements financiers, tels que conversions de rentes ou emprunts publics, présentent d'une année à l'autre des *fluctuations* considérables. En 1864 leur chiffre s'est élevé à 423 millions, ce chiffre avait été de 999 millions en 1863 et de 1,203 millions en 1862.

De toutes les opérations de la *banque*, il n'en est pas de plus fructueuse que l'escompte. En 1864, ses bénéfices bruts se sont élevés à près de 58 millions. Dans ce chiffre, les escomptes figuraient pour près de 43 millions, les arrérages de valeurs appartenant à la *banque* pour près de 7 millions, les avances sur titres pour 5 millions et demi; les autres opérations que la *banque* est autorisée à faire composaient le surplus. Malgré une augmentation de plus d'un demi-million dans ses dépenses d'administration, un prélèvement pour l'agrandissement de l'établissement central et l'amortissement des immeubles des succursales, supérieur de près de 6 millions à celui de l'année précédente, la *banque* a pu encore pendant cette même année 1864, où les bénéfices du commerce et les revenus de l'Etat ont si considérablement diminué, distribuer à ses actionnaires un dividende de 36,500,000 fr., c'est-à-dire supérieur de près de 6,500,000 fr. à celui de l'année 1863. Grâce à son privilége, la fortune de ses actionnaires n'a, comme on le voit, presque rien à redouter des crises qui, de temps à autre, viennent si fâcheusement peser sur la fortune publique et privée.

Le classement des succursales, qui se fait tous les *ans d'après l'importance de leurs* opérations, a été établi pour 1864 dans l'ordre suivant : 1 Marseille, 2 Lille, 3 le Havre, 4 Lyon, 5 Bordeaux, 6 Rouen, 7 Nantes, 8 Saint-Quentin, 9 *Valenciennes*, 10 Strasbourg, 11 Mulhouse, 12 Besançon, 13 Montpellier, 14 Nîmes, 15 Toulouse, 16 Saint-Etienne, 17 Reims, 18 Caen, 19 Orléans, 20 Angoulême, 21 Amiens, 22 le *Mans*, 23 Angers, 24 Dijon, 25 Nancy, 26 Toulon, 27 Troyes, 28 Avignon, 29 Clermont-Ferrand, 30 Limoges, 31 Bar-le-Duc, 32 Grenoble, 33 Arras, 34 Dunkerque, 35 Metz, 36 Rennes, 37 Bayonne, 38 Sedan, 39 Tours, 40 La Rochelle, 41 Saint-Lô, 42 Nevers, 43 Laval, 44 Carcassonne, 45 Agen, 46 Poitiers, 47 Châlon-sur-Saône, 48 Nice, 49 Châteauroux, 50 Brest, 51 Annonay, 52 Bastia, 53 Flers. Ce classement peut être considéré comme indiquant assez exactement l'importance relative de chaque succursale. D'une année à l'autre, le rang qu'occupent les succursales varie à peine d'une ou deux unités, de trois au plus. Nous devons faire remarquer que la succursale de Châlon-sur-Saône, dont l'établissement date seulement de 1863, est arrivée en moins de deux exercices à monter de six degrés et à tripler le chiffre de ses opérations.

Les tableaux annexés, suivant l'usage, au rapport qui établit ce classement, permettaient de constater les phénomènes suivants :

Le chiffre des comptes courants, qui, à Paris, dépasse en moyenne l'encaisse de moitié, ne forme dans les succursales que le sixième de l'encaisse. Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, le Havre ont, à elles seules, les trois quarts de ces comptes courants; au Havre seulement leur chiffre est supérieur à celui de l'encaisse.

A Paris, où la *banque* concentre la plus grande partie de sa circulation fiduciaire, l'encaisse métallique est, en moyenne, de moins du tiers du portefeuille dans les succursales, où la *banque* fait plutôt désirer sa circulation fiduciaire qu'elle ne la prodigue. En 1861, il n'existait encore entre la moyenne de l'encaisse métallique et celle du portefeuille qu'une différence d'un dixième; depuis, cette différence est devenue plus considérable; néanmoins, la moyenne de l'encaisse métallique représente encore plus de la moitié de celle du portefeuille. Pendant les quatre dernières années, de 1861 à 1864, la moyenne de cet encaisse a été supérieure à celle du portefeuille dans les quatorze succursales de Bastia, Bayonne, Brest, Châlon-sur-Saône, Châteauroux, Flers, Nice, Orléans, Poitiers, Rennes, La Rochelle, Strasbourg et Tours.

Il y a quelques années, la *banque* faisait *connaître* le chiffre *moyen* de la circulation de chaque succursale. Depuis 1859 ce renseignement a été supprimé.

Un document qui montre combien le crédit de la *banque*, déjà si cher et si *difficile* à Paris, l'est encore plus en province, c'est le tableau de la moyenne des escomptes. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, cette moyenne pendant l'exercice 1864 a été, à Paris, de 1,291 fr. et dans les succursales de 1,477 fr. Mais ce dernier chiffre n'est que la moyenne des cinquante-trois succursales; cette moyenne a varié de 891 fr. à 6,496 fr. pour les effets sur Paris; de 353 fr. à 8,074 fr. pour les effets sur place, et de 580 fr. à 5,482 fr. pour les effets sur succursales.

Depuis 1863, la moyenne de la circulation a atteint le chiffre de 800 millions. Les coupures de 1,000 fr. y figurent pour plus de moitié, celles de 500 fr. pour moins d'un huitième, celles de 200 fr. pour environ le vingtième, celles de 100 fr. pour environ un quart. Quant aux billets de 50 fr., dont la loi de 1857 sur le renouvellement du privilége a autorisé la création, la *banque*, ainsi que nous l'avons déjà dit, les a fait attendre pendant sept ans. Les défiances que suscitait, en 1847, la création des billets de 200 fr. et de 100 fr. se sont renouvelées. Aussi est-ce avec une extrême parcimonie que l'émission s'en est faite. Un an après leur création, ces coupures ne composaient guère que le trentième de la circulation.

Les 182,500 actions dont se compose le capital de la *Banque* étaient réparties, à la date du 31 décembre 1864, entre 14,367, actionnaires dont 7,913 résidaient à Paris et *6,454 en* province. Les actionnaires de Paris possédaient 125,454 actions, et ceux de province 57,046. Depuis le renouvellement du privilége de la *banque*, en même temps qu'à *Paris le nombre* des actionnaires augmente et que le chiffre de leurs actions diminue, il y a, en province, augmentation tant dans le nombre des actionnaires que dans celui des actions. En 1857, le nombre des actions placées en province était de 46,548; depuis il s'est progressivement élevé jusqu'à 57,046. Pendant la même période de 1857 à 1864, le chiffre des actions placées à Paris s'est abaissé de 136,264 à 125,454.

— *Banques départementales*. La loi du 24 germinal an XI, en conférant à la *banque de France* le privilége d'émettre des billets à vue et au porteur, avait réservé au gouvernement le droit d'en établir, avec un privilége semblable, *dans les départements*. L'article 31 de cette loi porte : « Aucune *banque* ne pourra se former dans les départements sans l'autorisation du gouvernement, *qui peut leur en accorder le privilége*, et les *émissions de ses billets ne* pourront excéder la somme qu'il aura déterminée. Il ne pourra en être fabriqué ailleurs qu'à Paris. » Tant que dura l'Empire, cet article resta une *lettre morte. Il reprit* vie avec le gouvernement parlementaire; trois *banques* départementales furent instituées par ordonnance royale sous la Restauration : l'une à Rouen (1817), et les deux autres à Nantes et à Bordeaux (1818). Le gouvernement de Juillet autorisa successivement l'établissement des *banques* de Lyon et de Marseille (1835), de Lille (1836), du Havre (1837), de Toulon et d'Orléans (1838).

Malheureusement ces neufs *banques* furent soigneusement isolées par leurs statuts; il leur était interdit de faire aucune opération hors de la ville où elles étaient établies, de payer réciproquement leurs billets, d'étendre le rayon de leurs comptes courants, même avec élection de domicile par le négociant au siége de l'établissement, d'escompter les effets à deux signatures même garantis par le dépôt de leurs propres actions, de payer aucun intérêt pour les dépôts, etc. Il faut noter que les comptoirs de la *banque de France* avaient sur les *banques* départementales l'immense avantage de pouvoir correspondre entre eux et avec la *banque* mère, et, par conséquent, de pouvoir escompter le papier de toutes les maisons domiciliées soit à Paris, soit dans les villes où la *banque de France* avait des succursales. Cependant, malgré les entraves qu'on leur avait imposées, malgré les conditions défavorables dans lesquelles elles étaient condamnées à vivre, les *banques* départementales rendaient plus de services au commerce que les comptoirs de la *banque de France*, parce qu'elles se prêtaient mieux que ces derniers aux besoins et aux habitudes particulières des localités. Il ne faut pas oublier qu'en 1847, elles avaient porté leurs escomptes à 850 millions, et leurs billets de circulation à 90 millions.

On a dit que, sous le gouvernement *de Juillet*, la tendance générale était à l'unité de *banque*. Cette tendance, assurément, était celle de bon nombre d'esprits; elle avait sa source dans les traditions de la centralisation impériale; mais il est juste de dire qu'elle rencontrait, dans les institutions parlementaires, un obstacle puissant. La loi du 30 juin 1840, en renouvelant le privilége de la *banque de France*, avait consacré l'existence des *banques* départementales, en ordonnant qu'elles seraient, à l'avenir, constituées et prorogées par une loi. En 1842, une loi spéciale renouvela le privilége de la *banque* de Rouen; et en 1848, au moment où éclata la révolution de Février, la Chambre des députés discutait un autre projet de loi portant renouvellement du privilége de la *banque* de Bordeaux. « C'est surtout dans la discussion de ce projet de loi, dit M. Léon de Lavergne, qu'il faut chercher le dernier mot du gouvernement parlementaire sur la question des *banques* départementales. » Après un rapport des plus remarquables de M. Clapier, député de Marseille, et une discussion générale de trois jours, ce projet de loi, dont une révolution seule devait empêcher l'adoption, consacra le principe de la pluralité. Quoique le principe contraire ait triomphé, les arguments qu'on fit valoir en faveur de la pluralité ont encore conservé toute leur force. En ce qui concernait le sujet spécial de la discussion, l'exposé des motifs reconnaissait que la *banque* de Bordeaux se recommandait par vingt-sept années d'une gestion aussi honorable pour elle que profitable aux intérêts du commerce local. Au *milieu* des crises commerciales les plus difficiles, cette *banque* s'était fait un devoir de maintenir les escomptes au taux le plus bas possible, d'augmenter les négocia*tions tout en restant* dans les limites de la prudence, de faire venir à grands frais du numéraire sur la place afin d'y maintenir la confiance par une abondante circulation d'espèces. « Grâce *à une telle gestion, notre* ville, disait à son tour la chambre de Commerce, ne s'est pas aperçue de la crise terrible (1847) qui vient de se faire sentir, non-seulement en France, mais à l'étranger. » Les autres *banques* pouvaient revendiquer le même tribut de reconnaissance. Pendant cette même crise, la *banque* de Lyon, notamment, avait maintenu les escomptes à 3 1/2 et même 3 pour *100*. Le système de l'unité trouva dans cette discussion un redoutable adversaire dans le rapporteur de la loi : « C'est, disait M. Clapier, une pensée qui ne manque ni d'éclat, ni de grandeur, que de vouloir constituer en France un vaste établissement de crédit destiné à couvrir de ses rameaux le pays tout entier. Cette pensée flatte à première vue ce goût de centralisation et d'unité dont l'influence a longtemps dominé tous les esprits, et qui, pour n'être plus aujourd'hui aussi exclusif et aussi absolu, n'en forme pas moins le trait distinctif de nos institutions. Cependant, examiné de près, soumis à une rigoureuse analyse, ce système ne réalise pas tous les avantages que pourrait faire supposer un coup d'œil superficiel. Au point de vue politique, il peut n'être pas convenable d'élever à côté du gouvernement une vaste et puissante institution dont les ramifications et les employés couvrent la France entière, et qui, devenant l'arbitre souverain du crédit, et, par le crédit, de toutes les fortunes industrielles et commerciales, finirait par acquérir une influence excessive. Au point de vue commercial, les départements auraient peut-être un juste sujet d'alarmes à voir le sort de leur commerce et de leur industrie lié tout entier à celui d'un seul établissement; à se sentir condamnés à subir la solidarité de ses fautes et le contre-coup de ses embarras. Au point de vue administratif, il n'est pas bon de renforcer le système de centralisation qui enlace tout ce pays, dont les exagérations nuisent à la juste répartition du bien-être et du mouvement social, et qui, à force de faire refluer au cœur tout ce que le pays renferme de force et de vie, doit finir par enlever aux extrémités toute force et toute énergie. » Dans le cours de cette discussion, la cause des *banques* départementales fut énergiquement soutenue par Léon Faucher. « L'établissement de ces *banques*, disait cet économiste, a rendu de grands services au pays. Ces *banques* ont eu le courage de fonder des institutions de crédit dans des villes où les premiers efforts de la *banque* de France avaient échoué. Elles ont *groupé les forces locales et* ont commencé le réveil de l'esprit d'association hors de la capitale. Je crois que nous leur devons une véritable reconnaissance, et quand je songe aux *services passés*, je me pénètre plus que jamais de la conviction qu'il y aurait de l'ingratitude à les détruire. Ce n'est pas leur suppression que je demande, c'est leur transformation. »

Personne n'a, mieux que M. Léon Faucher, fait ressortir la vraie cause d'infériorité des comptoirs de la *banque* de France vis-à-vis des *banques* départementales. « Ces comptoirs, dit-il, n'ont pas de racines dans les localités qu'ils desservent, ils n'y sont pas nés : ce sont de véritables colonies de la métropole; ils ne disposent pas de l'*influence* que pourrait leur apporter le commerce local; c'est ce qui est, je le crois sans difficulté, une des principales causes de leur infériorité par

rapport à la circulation des *banques* départementales. » Aussi M. Faucher concluait-il à l'établissement d'un système qui aurait fait de ces *banques* une sorte de confédération.

Rappelons maintenant dans quelles circonstances les *banques* départementales furent supprimées. Quand éclata la révolution de Février, la *banque de France* ne put rembourser ses billets, et le gouvernement provisoire décréta le cours forcé, le 15 mars. Dix jours après, un second décret donna aussi le cours forcé aux billets des *banques* locales, *mais seulement dans la circonscription du département où chacune avait son siége.* Cette mesure, inspirée par l'esprit qui, sous le gouvernement précédent, avait maintenu l'isolement de ces *banques*, amena une situation intolérable. Il en résultait que, si l'on avait à recevoir à Rouen et à payer à Paris, on était payé à Rouen en billets de la *banque* locale qu'on ne pouvait pas refuser et qui n'avaient point cours à Paris. Toutes les affaires de place à place s'arrêtèrent. En présence de cette difficulté, qu'il était facile de prévoir, le gouvernement provisoire trancha la question, au lieu de la dénouer, et, par un nouveau décret en date du 27 avril, il supprima les *banques* locales et les réunit à la *banque* de France. « Ce fut là, dit M. Léonce de Lavergne, un acte révolutionnaire accompli sans examen, sans discussion, sans contrôle, uniquement par le bon plaisir du gouvernement provisoire. Rien n'était plus facile que d'y échapper, en décrétant le cours forcé, puisqu'on y était, pour les billets de toutes les *banques* dans la France entière. L'émission des *banques* départementales étant strictement limitée, comme celle de la *banque* centrale, par le décret qui instituait le cours forcé, il n'y avait aucun motif pour favoriser les unes aux dépens des autres. Si, dans la crise universelle, certains billets présentaient plus de garanties, c'étaient ceux des *banques* locales, qui n'en avaient émis que pour 90 millions, tandis que la *banque* centrale en avait pour 350 millions. »

— *Banques de dépôt en France.* Le premier essai d'introduction en France de ces *banques* date de la fondation de la *Société du Crédit industriel*, en 1859. Plus tard sont venus la *Société des dépôts et comptes courants*, la *Société générale pour favoriser et développer le commerce et l'industrie*, et le *Crédit lyonnais.* Leur capital de souscription, dont une partie seulement est versée, représente 260 millions. Les deux premières de ces sociétés, constituées l'une et l'autre au capital de 60 millions, font les mêmes opérations, c'est-à-dire des escomptes d'effets de commerce et d'engagements à échéance fixe, résultat de transactions commerciales et industrielles; des avances sur rentes, actions ou obligations de compagnies anonymes; des avances aux sociétés anonymes, en commandite ou en nom collectif, ou à de simples commerçants, moyennant sûretés données par voie de privilége ou d'hypothèque; des payements et recouvrements moyennant couverture préalable, des souscriptions ou emprunts publics, des acceptations, jusqu'à concurrence de une fois et demie leur capital et leur réserve de dépôts moyennant intérêts, enfin acceptation en dépôt, moyennant droit de garde, de toutes espèces de titres et de valeurs. La principale différence qui existe entre la société de Crédit industriel et la société des dépôts et comptes courants, c'est que ses opérations d'avances sur titres et d'avances aux sociétés ne doivent pas dépasser une quantité déterminée de son capital réalisé et de sa réserve. De plus, sa participation aux emprunts étrangers ou au placement de valeurs étrangères doit être approuvée par le ministre des finances. Les services rendus par ces deux institutions sont réels, bien que fort au-dessous de ce qu'en avaient espéré et leurs fondateurs et le public. Les escomptes forment la plus grosse partie de leurs affaires; mais c'est à la grande industrie et à la spéculation aventureuse que ces escomptes profitent, et nullement au petit et au moyen commerce. Ainsi, tandis que les économistes font encore un reproche à la *banque* de France de ce que la moyenne de ses escomptes n'est pas encore descendue au-dessous de 1,100 fr., la moyenne des escomptes du Crédit industriel et de la Société des dépôts et comptes courants est encore de 8 à 9000 fr. pour la première de ces sociétés et de 12,000 fr. pour la seconde. Les comptes de dépôts et comptes courants présentent une situation plus satisfaisante : si, au lieu de s'élever à 100 millions comme on l'espérait au moment de la rédaction des statuts, la moyenne de ces dépôts, après plusieurs années d'existence, oscille entre 20 et 25 millions; si, d'un exercice à l'autre, l'augmentation du chiffre de ces dépôts et comptes courants n'est pas continue, il est néanmoins satisfaisant de voir que le nombre des personnes qui se sont familiarisées avec ces sortes d'opérations a été sans cesse en s'accroissant. Voici, pour la Société du crédit industriel, quelle a été la progression du nombre des déposants : En 1859, 429; en 1860, 944; en 1861, 1,315; en 1862, 2,426; en 1863, 2,937; en 1864, 4,557. La masse des dépôts, qui, la première année, ne s'était élevée qu'à moins de 6 millions, a atteint en 1863 le chiffre de 166 millions. L'exercice suivant l'a vu retomber à 150 millions; ces dépôts qui, par leur nature, attirent seulement les capitaux inoccupés et indécis dont les détenteurs veulent conserver la disponibilité sans en perdre le revenu, rencontrent dans la loi même de leur existence une entrave à leur développement. Les sociétés sont, de par leurs statuts, obligées de convertir ces dépôts en valeurs à courte échéance et d'une négociation immédiatement réalisable; or, ce que statutairement les sociétés doivent faire, les capitalistes peuvent le faire aussi bien et s'épargner ainsi les frais de commission et de placement. En six ans, la masse des comptes courants par chèques s'est élevée de moins de 200 millions à près de 1,600 millions. Ce chiffre est sans doute bien au-dessous de celui qu'atteignent à Londres ces sortes d'opérations, mais ce n'en est pas moins l'indice d'un véritable progrès. Déjà le petit commerce de détail parisien commence à se familiariser avec le mécanisme financier et banquier du *Crédit industriel* et de la *Caisse des dépôts et comptes courants*, il perd l'habitude d'immobiliser en valeurs d'une négociation difficile les sommes qu'il ne remploie pas en marchandises, et il est plus exact dans ses règlements avec le commerce de gros.

La *banque* de dépôt française la plus ingénieuse dans ses combinaisons d'intérêts sur les espèces qui lui sont confiées, c'est assurément celle qui fut fondée à Lyon dans le second semestre de 1863 sous le nom de *Crédit lyonnais.* Avec un capital de 20 millions, cette société, en moins de deux ans d'existence, a su attirer dans ses caisses des dépôts d'espèces plus considérables que les autres *banques* de dépôt, qui cependant présentent au public la double garantie de l'anonymat et d'un capital social trois fois et six fois plus fort. En moyenne, les dépôts de la succursale de la *banque* de France à Lyon sont, depuis plusieurs années, de 10 millions; en 1864 cette moyenne est tombée à moins de 7 millions. Les dépôts du Crédit lyonnais convergent vers 40 millions, tant sont grands les avantages que cet établissement offre aux capitaux de toute nature. Là, le déposant a toutes les facilités imaginables. Il lui est facultatif de fixer lui-même l'époque de son remboursement, de verser telle somme que bon lui semble, de la retirer suivant ses convenances sans avis préalable et sans commission, au moyen de la présentation d'un bon ou d'un chèque. Il y a une différence de 1 pour 100 entre l'intérêt alloué sur les dépôts exigibles à volonté et les dépôts à échéance fixe. Dans la fixation de cet intérêt, le Crédit lyonnais s'est plutôt rapproché des *banques* de dépôt anglaises. Entre l'intérêt qu'il sert et le taux de l'escompte à la *banque* de France, la différence est seulement de 1 1/2 à 2 pour 100. Ce système lui a procuré en dépôts deux fois plus de ressources que son propre capital, ressources dont il consacre une partie en avances sur les valeurs industrielles, qui, auparavant, étaient à peu près sans crédit. La gestion de cet établissement, qui fait des opérations à découvert, a été si heureuse en 1864, qu'il n'a subi aucune perte, bien que ses seuls escomptes se soient élevés à 394 millions, tandis que, pendant le même exercice, les escomptes de la succursale de la *banque* de France, à Lyon, n'ont été que de 254 millions. Les actions de ces *banques* font, en France et en Angleterre, une prime considérable, mais les primes françaises sont beaucoup au-dessous des primes anglaises; tandis que celles-ci varient du triple au quintuple de la somme versée lors du prix d'émission, cette prime en France varie seulement de 25 à 50 pour 100. En 1859, lorsque M. Gilbart, le premier organisateur de ces puissantes et fructueuses machines à distribuer le crédit, se retira de la présidence de la *London and Westminster Bank*, les actionnaires lui votèrent une pension de 1,500 liv. Cette récompense fut considérée par le public comme un véritable acte de justice nationale.

— *Banques coloniales* (France). Les lois du 30 août 1849 et du 11 juillet 1851 ont autorisé la fondation de *banques* d'émission dans les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane. Un décret postérieur, du 11 décembre 1851, a autorisé la fondation d'un établissement semblable au Sénégal. Le capital de chacune des *banques* de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion est de 3 millions de fr., celui de la *banque* de Guyane de 700,000 fr., celui de la *banque* du Sénégal de 230,000 fr. Dans toutes le capital est divisé en actions de 500 fr. Pour les quatre premières de ces *banques*, le capital a été formé au moyen du prélèvement d'un huitième sur l'indemnité coloniale accordée à la suite de l'émancipation des noirs. Chacune de ces *banques* est autorisée, à l'exclusion de tous autres établissements, à émettre dans la colonie où elle est instituée des billets au porteur de 500, 100 et de 25 fr. Ces billets sont remboursables à vue; ils sont reçus comme monnaie légale dans l'étendue de chaque colonie, tant par les caisses publiques que par les particuliers. Le montant cumulé des billets en circulation ou en comptes courants, et des autres dettes de la *banque*, ne peut excéder le triple du capital social réalisé. Le montant des billets en circulation ne peut, en aucun cas, excéder le triple de l'encaisse métallique. Aucune opposition n'est admise sur les fonds qui leur sont déposés. Ces *banques* font des prêts sur nantissements de récoltes, par voie d'engagement ou de cession de ces récoltes; ces nantissements sont déposés dans les entrepôts de douane. C'est spécialement pour faire des prêts aux planteurs sur la garantie de leurs récoltes que ces *banques* ont été fondées. Les propriétaires qui veulent emprunter à ces *banques* sur cession de leur récolte pendante, doivent faire connaître leur intention par écrit un mois à l'avance. Les créanciers ayant hypothèque sur l'immeuble ou privilége sur la récolte, ou qui sont porteurs de titres exécutoires peuvent s'opposer au prêt. A défaut de remboursement, à l'échéance, des sommes prêtées, les *banques* sont autorisées, huitaine après simple mise en demeure, à faire vendre aux enchères publiques, nonobstant toute espèce d'opposition, le gage quel qu'il soit, marchandises, matières d'or ou d'argent, récoltes dont elles sont nanties. Les souscripteurs, accepteurs, endosseurs ou donneurs d'aval des effets souscrits en faveur de ces *banques* ou qui leur sont négociés, sont justiciables, en raison de ces engagements, des tribunaux de commerce.

Leurs actions sont nominatives. Leurs opérations consistent en escomptes de lettres de change et effets à ordre, tels que traites du Trésor ou sur le Trésor, les ministères et les caisses publiques; en escomptes des obligations négociables ou non négociables, garanties soit par des récépissés de marchandises déposées dans les magasins publics, soit par des cessions de récoltes pendantes, soit par des transferts de rente ou de dépôts de matières d'or ou d'argent; en recouvrements et payements moyennant provision préalable pour le compte des particuliers ou pour celui des établissements publics; en acceptations de dépôts, de titres, lingots ou monnaies d'or et d'argent moyennant droit de garde; enfin, en émission de billets payables à vue au porteur et de traites ou mandats. Les effets présentés à l'escompte de ces *banques* doivent être revêtus de deux signatures au moins, émanées de personnes notoirement solvables et domiciliées dans la colonie; l'échéance ne doit pas dépasser quatre-vingt-dix jours. Il leur est recommandé de refuser l'escompte aux effets de circulation créés illusoirement entre les signataires sans cause ni valeur réelle. Ces *banques* sont représentées dans la métropole par une agence centrale, le chef est nommé par le gouvernement. Les directeurs de ces *banques* sont nommés par l'empereur. Avant d'entrer en fonctions, ils doivent justifier de la propriété d'un certain nombre d'actions. Une commission de surveillance de ces *banques*, composée de sept membres, savoir : d'un conseiller d'Etat président, élu par le conseil d'Etat en assemblée générale, de deux membres désignés par le ministre des colonies, de deux membres désignés par le ministre des finances et de deux membres élus par le conseil général de la *banque* de France, est chargée de surveiller toutes les opérations de ces *banques* et de faire au gouvernement un rapport annuel sur leur gestion. Voici, d'après le dernier rapport, publié le 13 novembre 1865, quelle était leur situation à la fin de l'exercice 1864. Les *banques* ont la faculté de remplacer par des souscriptions volontaires le capital social formé à l'origine par des inscriptions de rentes sur l'Etat. Ce capital est toujours intégralement représenté de la même manière. Les *banques* de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion, ont constitué une réserve dépassant le tiers de leur capital social. La *banque* de Guyane n'a pas de réserve; celle de la *banque* du Sénégal est insignifiante, moins de 30,000 fr. L'ensemble de leurs escomptes s'est élevé à environ 70 millions, savoir : 22 millions pour la Martinique, 25 millions pour la Guadeloupe, près de 19 millions pour la Réunion, près de 3 millions pour la Guyane, un demi-million seulement pour le Sénégal. Le chiffre des opérations de la *banque* de la Martinique est considéré par la commission de surveillance comme étant beaucoup trop considérable. Dans la pensée primitive de la fondation de ces *banques*, l'escompte des valeurs commerciales devait être la moindre de leurs opérations. En pratique, il en a été tout autrement. Ces escomptes du papier commercial forment les dix douzièmes des avances, tandis que les prêts sur récoltes, but principal de ces *banques*, composent seulement un peu plus du douzième. Le surplus se répartit entre les avances sur actions de ces *banques*, nantissements de marchandises et de métaux précieux. Ces *banques* ont, avec la métropole, des opérations de change d'importance un peu plus considérable que celle de leurs escomptes. En 1864 ces opérations, dont le Comptoir d'escompte de Paris est l'intermédiaire, se sont élevées à 92 millions, soit environ 38 millions pour la Martinique, 39 millions pour la Guadeloupe, 3 millions pour la Réunion et 12 millions pour la Guyane. Le Sénégal n'y participe pas. Leurs comptes courants ont une importance à peu près semblable; le chiffre s'en est élevé à environ 91 millions se répartissant ainsi : Martinique, 36 millions; Guadeloupe, 52 millions; Réunion, 128,000 fr.; Guyane, moins de 2 millions. Ce genre d'opérations ne se faisait pas encore au Sénégal.

Ces *banques* ont assurément rendu d'importants services aux colonies; mais ces services sont bien moins considérables et, en grande partie, d'une nature autre que ceux qu'on en attendait. La production coloniale et le commerce colonial ont toujours payé le loyer de l'argent au moins 6 pour 100, et parfois même plus de 10 pour 100. C'est, en grande partie, pour parer à l'insuffisance des ressources de ces *banques*, et notamment aux ressources qu'elles peuvent affecter à la production agricole, que s'est fondé en 1864 le Crédit foncier colonial. Quant aux actionnaires, leur part est assez belle. Dans ce même exercice, le dividende a été de 7 pour 100 pour les *banques* de la Martinique et du Sénégal, de près de 11 pour 100 pour la Guadeloupe, de 12 pour 100 pour la Réunion et de 21 pour 100 pour la Guyane. Depuis 1860, le Comptoir d'escompte est le grand intermédiaire de ces établissements.

— *Enquête de la banque de France.* L'enquête sollicitée par la *banque de France* a été confiée au conseil supérieur du commerce. Voici le questionnaire soumis par le ministre des finances à ce conseil :

1. Quelles ont été les causes de la crise monétaire de 1863-1864?

2. Quelles analogies et quelles différences cette crise a-t-elle présentées avec les crises antérieures?

3. Les crises monétaires tendent-elles à devenir plus fréquentes? tendent-elles à devenir plus générales?

4. Quelles sont, dans un pays, les causes régulatrices du taux de l'intérêt?

5. Quelles sont les causes qui ont agi depuis dix ans sur le cours des métaux précieux?

6. Quelles sont les causes qui ont pu, récemment, réduire la disponibilité des capitaux?

7. Y a-t-il eu ralentissement dans la formation des épargnes, ou mauvaise direction donnée à ces épargnes?

8. Y a-t-il eu insuffisance des capitaux ou excès d'entreprises?

9. La constitution de plusieurs sociétés de crédit, sous forme de sociétés anonymes, a-t-elle exercé de l'influence sur les embarras monétaires?

10. L'existence et l'organisation de ces sociétés sont-elles de nature à éloigner ou à rapprocher les causes de crises?

11. Quelle influence a exercée sur le marché intérieur la participation des capitaux français aux entreprises étrangères?

12. Quels avantages et quels inconvénients présente la cote à la bourse de Paris des valeurs étrangères et des emprunts étrangers?

13. Quel a été, depuis dix ans, le mouvement d'entrée et de sortie des métaux précieux? Y a-t-il des indications qui permettent de compléter les renseignements recueillis par l'administration des douanes?

14. Le déplacement du numéraire a-t-il lieu dans de fortes proportions?

15. Quelles opérations donnent lieu à ce déplacement? Exerce-t-il une influence sensible sur les transactions et sur le loyer de l'argent? Existe-t-il des moyens de détruire ou de limiter cette action?

16. Quelle est l'utilité de la monnaie fiduciaire?

17. Le rôle de cette monnaie tend-il à devenir plus important?

18. Est-ce par les émissions de billets au porteur et à vue, ou à l'aide des compensations par virements, comptes courants, chèques, etc., que le crédit tend à se développer?

19. L'emploi de la monnaie fiduciaire peut-il prendre un développement indéfini? Sinon, dans quelles limites doit-il être renfermé?

20. A quelles conditions l'emploi de la monnaie fiduciaire est-il sans inconvénients?

21. La convertibilité constante des billets est-elle indispensable?

22. L'unité du billet de banque en favorise-t-elle la circulation?

23. Quels sont les inconvénients et les avantages de la pluralité des banques, soit générales, soit à circonscription limitée?

24. La banque de France satisfait-elle à toutes les conditions à exiger d'une banque d'émission? sinon, quelles modifications seraient désirables dans son organisation?

25. Quels avantages ou quelle infériorité présente l'organisation de la banque de France, relativement à l'organisation et au régime des banques soit d'émission, soit de dépôt, des autres pays, notamment des banques d'Angleterre, des Etats-Unis, de Hambourg et de Hollande?

26. Y a-t-il intérêt ou inconvénient à séparer le département de l'émission et celui de l'escompte?

27. Le cours légal, tel qu'il existe en Angleterre, s'il était attribué aux billets de la banque de France, aurait-il pour effet d'en mieux assurer la circulation?

28. Quel nombre de signatures une banque doit-elle exiger pour sa sécurité?

29. L'émission des billets doit-elle être limitée? Convient-il de proportionner l'émission à l'encaisse ou au capital?

30. A quel niveau doit être maintenu l'encaisse de la banque pour assurer la convertibilité des billets?

31. Quelles sont les causes qui tendent à diminuer ou à augmenter l'encaisse, et quels sont les moyens à employer pour en maintenir le niveau?

32. Quel est le rôle et quelle est la destination du capital de la banque? Le capital doit-il être accru? Quels seraient les effets de cet accroissement?

33. La banque devrait-elle aliéner, en totalité ou en partie, les rentes qu'elle possède? Quels seraient les effets de cette aliénation?

34. Le capital des banques d'émission doit-il, en général, être un capital de garantie, ou peut-il être employé utilement dans les affaires de la banque?

35. Quels sont, pour les banques d'émission et spécialement pour la banque de France, les avantages et les inconvénients des avances sur dépôt?

36. L'élévation de l'escompte est-elle le seul moyen efficace de maintenir ou de restituer l'encaisse?

37. Est-il possible de prévenir les variations de l'escompte ou de les renfermer dans de certaines limites?

38. Est-il possible d'imposer à une banque privilégiée un taux fixe d'escompte, ou même un maximum?

39. Quels sont les avantages et les inconvénients des petites coupures, notamment au point de vue de la conservation de l'encaisse?

40. Quel est celui des moyens suivants de défendre l'encaisse qui présente le moins d'inconvénients pour le commerce : élever le taux de l'escompte, refuser un certain nombre de bordereaux, graduer le taux de l'escompte d'après les échéances?

41. Le développement actuel des relations internationales entraîne-t-il une certaine solidarité entre les encaisses de toutes les banques d'émission?

42. Quelles sont les conséquences de cette solidarité? Est-il possible de la faire cesser ou de la restreindre?

L'enquête de la *banque de France*, commencée le 28 octobre 1865, se prolongera, selon toute probabilité, pendant une grande partie de l'année 1866. Les sommités de la banque, des établissements de crédit, de la haute industrie, de l'économie politique ont déjà été entendues. Plusieurs chambres de commerce ont déjà envoyé des *mémoires*. Le *Moniteur* a publié un résumé des principales dépositions. Nous en donnerons ici les points essentiels.

En général, on s'est accordé à assigner pour cause à la crise monétaire de 1863-1864 l'exportation du numéraire destiné à payer les achats de soie, de coton et autres marchandises que la guerre d'Amérique avait obligé de demander à l'extrême Orient; les souscriptions aux emprunts étrangers; les grands travaux entrepris en France; le renouvellement du matériel industriel; la mobilisation de la fortune publique, qui a fait émettre dans la circulation de vraies richesses, mais des richesses en disproportion avec le numéraire du pays. Sur ces points cependant, il y a eu quelques divergences. Selon M. Pinard, directeur du Comptoir d'escompte, la sortie d'espèces occasionnée par les achats de coton aurait été la cause déterminante de la crise. M. Victor Bonnet a au contraire soutenu que ces achats, représentant tout au plus 300 millions de numéraire, ne seraient pas l'élément le plus sérieux de cette crise. Les vraies causes, a-t-il dit, devraient en être cherchées dans ces immobilisations ou emplois improductifs de capitaux, qui, en dix ans, de 1855 à 1864, ont absorbé 20 milliards, somme qui, selon lui, dépasse de 6 à 7 milliards les épargnes faites pendant cette période. Selon deux banquiers, MM. Tenré et André, on ne saurait trouver que des palliatifs et non des remèdes radicaux pour parer aux crises. M. James de Rothschild a prétendu qu'en réalité cette crise de 1863 et 1864, dont on parlait tant, n'avait pas existé. M. Péreire, un peu moins optimiste, a admis l'existence de cette crise et en a fait remonter la cause uniquement à l'élévation non justifiée de l'escompte et à l'immobilisation du capital de la *banque* de France. Le billet de *banque*, a-t-il dit, étant inconnu dans les villages, il a fallu solder en espèces métalliques les achats de produits, denrées fraîches, denrées récoltées, faits par les grandes villes aux populations rurales, et l'or de la *banque*, qui était en trop petite quantité pour la masse des opérations, s'est trouvé éparpillé dans les moindres communes. A côté de ces appréciations, il est bon de signaler celles de M. Horn : selon cet économiste distingué, les crises ne sont que le résultat de l'accroissement des relations de peuple à peuple, et tendent à devenir plus générales et plus fréquentes. Les crises actuelles, dit M. Horn, proviennent en outre de ce qu'avant 1848 l'esprit d'entreprise n'était pas aussi éveillé qu'il l'a été depuis. Des épargnes s'étaient accumulées dans le bahut du paysan et dans le coffre du bourgeois. Tout d'un coup, par suite du progrès économique, des expositions universelles, de la liberté commerciale, les capitaux retenus depuis vingt ans se sont jetés sur le marché et ont fourni à toutes les demandes, et se sont engagés, non pas d'une manière improductive, mais lentement reproductive. Les crises actuelles proviennent donc, selon M. Horn, de ce que les épargnes du passé sont presque toutes immobilisées, et que l'on en est réduit aux épargnes de l'année précédente.

En provoquant l'enquête, la *banque* de France avait accusé les sociétés anonymes d'être elles-mêmes les causes principales de la perturbation dont elles se plaignaient. Sur ce point, voici quels ont été les principaux témoignages recueillis : les sociétés anonymes, a dit la chambre de Commerce de Paris, ont été de précieux agents de l'accroissement de la fortune publique. Quelques-unes d'entre elles ont peut-être tenté imprudemment certaines affaires; mais ces essais malheureux sont la conséquence de la liberté, qui seule peut engendrer la richesse. C'est au public qu'il appartient de savoir distinguer les entreprises qui méritent sa confiance. Ces sociétés peuvent tout à la fois rapprocher les crises, en engageant la fortune du pays dans de mauvaises affaires, et diminuer leur retour en organisant mieux le crédit et en rendant moins nécessaire l'emploi de la monnaie fiduciaire. Leur vulgarisation présente un intérêt de premier ordre. Le déplacement de métaux précieux qui s'opère à l'intérieur serait moins considérable, si ces sociétés étaient plus répandues et si le compte courant, ce puissant agent de la circulation, était plus en usage.

M. Pinard, directeur du Comptoir d'escompte, a, à ce sujet, établi une distinction : dans son opinion, les sociétés de crédit proprement dites, c'est-à-dire les établissements recueillant du capital pour le déverser ensuite dans la consommation, ne peuvent qu'aider, que faciliter le mouvement des opérations commerciales; au contraire, les sociétés qui disposent d'un capital pour l'engager dans des opérations qui leur sont propres peuvent, en absorbant une partie du numéraire disponible, contribuer, dans une certaine mesure, à faire naître des embarras financiers. M. Henri Cernuschi a émis l'avis qu'il serait à souhaiter que ces sociétés de crédit fussent, en général, constituées dans la forme des sociétés à responsabilité limitée. La forme de l'anonymat donnant toujours une attache gouvernementale, il importerait d'affranchir la puissance publique de cette sorte de solidarité. Tout en admettant que ces sociétés ont, en général, produit d'heureuses conséquences, un ancien banquier, député au Corps législatif, M. de Saint-Paul, a néanmoins déclaré que certaines de ces sociétés avaient eu le tort de donner le signal du départ des capitaux à l'étranger. Deux milliards d'espèces métalliques avaient été ainsi exportés sans espoir de retour. Sur ces 2 milliards, plus de 700 millions de perte étaient déjà constatés. A ces désastres matériels s'ajoutait une calamité morale. Pour placer en France de pareilles valeurs, il avait fallu surexciter le goût du jeu et appeler à la Bourse toutes les petites épargnes; les plus sages avaient succombé; ceux qui avaient résisté aux provocations du jeu avaient cédé à l'appât de forts revenus, tant il faut être intelligent, remarque M. de Saint-Paul, pour savoir préférer 4 pour 100 d'intérêt à 8 pour 100. Selon une appréciation plus optimiste de M. Vitu, les 6 à 7 milliards de capitaux français employés à des souscriptions d'emprunts ou d'entreprises étrangères auraient augmenté le revenu national de plus de 400 millions. L'opinion émise à ce sujet par le banquier Bischoffsheim est assez curieuse. La création des sociétés de crédit, dont les actions ont donné lieu à des bénéfices inouïs, a fait naître la soif du gain, et tout le monde a voulu réaliser des primes. Les capitaux ont été ainsi détournés de leur emploi ordinaire de l'industrie, de l'agriculture, de toutes les choses dans lesquelles ils fonctionneraient sérieusement et non par envie de jouer. A côté de ce mal, les sociétés de crédit ont produit du bien; mais si on avait à recommencer, il vaudrait mieux n'avoir ni ce bien ni ce mal. A ce sujet, M. d'Audiffret, président du conseil d'administration du Crédit industriel, a fait remarquer que les sociétés anonymes n'ont exercé d'influence fâcheuse sur les embarras monétaires que lorsque les statuts organiques n'ont pas été respectés, ou lorsque les dispositions de ces statuts ont manqué de prévoyance. A ses yeux, les caisses de dépôt, dont la mission se borne à recueillir les fonds libres de l'épargne et à les rendre à la circulation par l'escompte d'un bon papier à courte échéance, sont des établissements très-utiles pour abaisser le loyer des capitaux et répandre l'usage des chèques. Les délégués de la société anonyme des dépôts et comptes courants, MM. Donon et Sébastien Neufville, ont aussi établi une distinction entre les sociétés auxquelles la faculté de spéculer est accordée et celles auxquelles toute spéculation est interdite. Les sociétés de crédit, ont-ils dit, qui peuvent acheter et vendre des titres sont une cause incessante de ruine; elles jettent un trouble permanent dans les affaires. Un particulier qui spécule est retenu par la crainte de perdre sa fortune, de compromettre son nom, de ruiner sa famille. Il n'a que des moyens limités. Une société anonyme qui se livre au jeu est irresponsable; tous les capitaux sont à sa disposition; elle peut accaparer les titres, les marchandises et les vendre au prix qu'elle veut. Elle surfait ainsi la valeur de toutes choses. Si c'est sur une marchandise qu'elle opère, le consommateur est victime. Si c'est sur des titres, un jour arrive où la hausse factice s'arrête; la débâcle survient, et l'acheteur est ruiné. Au contraire, les sociétés de crédit qui n'ont pas la faculté d'acheter et de vendre pour leur compte offrent de notables avantages, soit comme caisses d'escompte, soit comme caisses de prêt; elles servent à la constitution et au développement d'entreprises industrielles. Elles rendent de grands services et ne présentent jamais ces périls qui agissent sur la généralité des affaires. M. Garnier Pagès avait aussi en vue les premières de ces sociétés lorsqu'il a dit : A côté des crises vraies, il y a aussi les crises que la spéculation fait naître. Quand il y a des maisons plus puissantes que la *banque* disposant d'un capital supérieur à celui de cet établissement, ces maisons sont maîtresses de la situation. Elles ont la faculté de faire une crise métallique à chaque instant. Elles peuvent forcer la *banque* à vider ses caves et lui dire ensuite : Voilà de l'argent, nous l'avons pris; nous allons maintenant vous le vendre.

La participation des fonds français aux entreprises étrangères, signalée comme une des causes les plus sérieuses des crises, a été reconnue comme ayant en effet l'inconvénient de faire sortir momentanément, de France, une masse considérable de monnaie; mais cette participation a, ainsi que l'a fait remarquer la chambre de Commerce, l'immense avantage de donner aux capitaux français un intérêt supérieur à celui qu'ils auraient trouvé dans des affaires nationales, d'établir à la Bourse de Paris un large marché qui attire les capitaux étrangers, et de préparer cette solidarité de relations qui est une des lois de l'avenir. C'est en prêtant aux entreprises et aux gouvernements étrangers, a fait remarquer la même autorité, que les Anglais ont fait de leur pays le premier marché des capitaux du monde; aussi en a-t-on conclu qu'il importait de maintenir à la Bourse de Paris la cote des valeurs des autres pays, et qu'en la supprimant, on priverait la France du rôle d'expansion qu'elle tend à prendre. M. Pinard, directeur du Comptoir d'escompte, a reconnu qu'il y avait là des avantages et des inconvénients, mais encore plus d'avantages que d'inconvénients. Cette cote, à la Bourse de Paris, dit-il, rend les marchés étrangers plus solidaires les uns des autres; elle augmente les transactions; elle multiplie les lettres de change sous forme de fonds publics; lorsqu'un solde doit se faire entre deux nations, faute d'argent on emploie les fonds publics, c'est donc une monnaie de plus qui vient se jeter dans la balance. L'inconvénient se manifeste quand c'est un pays étranger qui a besoin d'argent; ce pays peut verser sur notre marché une certaine quantité de valeurs en les avilissant lui-même, et alors ce sont des millions qu'il faut retirer en espèces. La liberté, en ce qui concerne l'admission des valeurs étrangères à la Bourse de Paris, est le meilleur parti à prendre. Toutefois, cette liberté doit être réglementée dans une certaine mesure. D'autres autorités, M. James de Rothschild en tête, ont repoussé toute espèce de réglementation. La France, a-t-il dit, ne doit pas se renfermer en elle-même. Si l'on prenait la résolution de repousser toutes les valeurs étrangères, on se condamnerait à un état d'isolement des plus regrettables. D'ailleurs, les opérations de la France avec l'étranger ne sont pas soldées en totalité avec du numéraire. Elles sont soldées dans une plus forte proportion avec des marchandises; et il est à remarquer, en outre, que dans un espace de temps assez court, certaines valeurs étrangères reviennent aux regnicoles. Cette circonstance a été constatée pour des emprunts faits par l'ancien gouvernement des Deux-Siciles et par le gouvernement espagnol. Les cinq sixièmes des porteurs de titres de ces emprunts étaient, après un court délai, des Italiens ou des Espagnols. Il n'y a donc, a conclu M. de Rothschild, aucun inconvénient à laisser coter les valeurs étrangères. Plus on accordera de liberté aux capitalistes, plus on facilitera les affaires. Les agents de change, selon lui, devraient être obligés d'inscrire à la cote toutes les valeurs négociées sans distinction. Selon M. de Saint-Paul, la cote à terme devrait être refusée à toute valeur étrangère quelconque, et la cote au comptant aux valeurs ne présentant aucune condition de sûreté pour le public. M. Garnier-Pagès, au contraire, a émis l'opinion qu'une entière liberté en cette matière était la seule condition de faire de la Bourse de Paris un vaste marché. M. Bischoffsheim a été encore plus explicite. Il est désirable, a-t-il dit, que cette cote soit tout à fait libre. Il ne faut pas que l'admission officielle d'une valeur à la Bourse soit considérée par le public comme préjugeant le mérite de l'entreprise à laquelle telle action ou telle obligation se rattache. Cette cote, a fait remarquer M. Vitu, rédacteur financier du *Constitutionnel*, est indispensable. Refuser de coter ces valeurs, a-t-il dit, c'est nuire à ceux de nos nationaux qui ont placé leur argent dans les emprunts ou dans les entreprises des autres pays; c'est les mettre à la merci des changeurs, des banquiers d'un ordre secondaire, qui font payer très-cher les services qu'ils rendent; c'est surtout déprécier le cours de ces titres. La libre négociation à la Bourse des actions ou obligations de toutes les nations est un fait qu'il faut non-seulement subir, mais qu'il faut considérer comme une des conditions de la liberté des échanges. Entraver en France la négociation de ces valeurs, c'est, par voie indirecte, interdire aux nationaux de les prendre en payement, et par conséquent gêner singulièrement le commerce avec l'extérieur.

Sur la question de la pluralité des *banques* d'émission, le partage des opinions a été remarquable. La chambre de Commerce de Paris s'est prononcée en faveur du maintien du privilége actuel de la *banque* de France. A ses yeux, la question de la pluralité des *banques* ne saurait être regardée que comme une question de théorie; aussi est-ce seulement sous ce point de vue qu'elle l'a examinée. Dans son opinion, la multiplicité des *banques* indépendantes aurait pour effet de créer entre elles une concurrence qui diminuerait la valeur des titres escomptés, et qui rendrait essentiellement variable la valeur du billet. Le système des circonscriptions limitées, a-t-elle dit, a été condamné par l'expérience. Son seul avantage serait peut-être d'éviter l'intervention de l'État, et de laisser à chaque *banque* son caractère essentiellement commercial. Cette réforme entraînerait-elle la diminution de l'intérêt et le renouvellement des crises? La chambre de Commerce en doute; car c'est d'Angleterre et des Etats-Unis, où existe la pluralité des *banques*, que viennent les commencements de crise. Le système de la pluralité, a dit de son côté M. Pinard, présente plus d'inconvénients que d'avantages; si les *banques* multiples suivent fidèlement les principes de la *banque* de France, si elles exigent les trois signatures, si elles n'émettent de billets qu'avec des conditions complètes de sécurité, elles rendront exactement les mêmes services que les succursales de la *banque* de France; si, au contraire, elles amènent, par la concurrence, un abaissement du taux de l'escompte, cet abaissement courra risque d'être excessif et de pousser le crédit en dehors des limites raisonnables.

La circulation du papier fiduciaire, a dit M. Sylvestre de la Ferrière, en sa qualité de syndic des courtiers de Paris, est favorisée par l'unité d'émission. Dans certaines parties reculées de l'empire, le billet de *banque* est admis, concurremment avec le numéraire, seulement depuis peu d'années; que serait-ce s'il y avait multiplicité de billets provenant de *banques* différentes? Quand on pense que le simple changement par la *banque* de la vignette noire des billets en une vignette bleue a jeté l'inquiétude dans quelques départements! Le public, a dit M. Bonnet, ne prendrait pas aussi bien les billets de plusieurs *banques* que ceux d'une *banque* unique; le rayonnement des billets de chaque *banque* ne s'étendrait guère au delà de sa circonscription. Si l'une des *banques* venait à subir un échec, cet échec réagirait immédiatement sur les autres, et les demandes de remboursement afflueraient toutes à la fois. Selon M. Durand, banquier et régent de la *banque* de France, cette *banque* présente tout à la fois les avantages des systèmes de l'unité et de la pluralité. Elle peut établir des succursales autant que les besoins du commerce le réclameront. Dans les temps d'abondance, a-t-il dit, la concurrence des *banques* d'émission ferait certainement baisser le taux de l'intérêt; chacune de ces *banques* serait à la poursuite des affaires et des clients. Mais la cherté venant à se déclarer, la concurrence contribuerait nécessairement à augmenter le prix de l'argent dans des proportions considérables; les *banques*, ayant à se pourvoir d'espèces, se mettraient à rechercher du numéraire, comme, en temps de bon marché, elles avaient recherché des clients. Dans l'état actuel des idées, selon M. Vitu, la multiplicité des billets réduirait la circulation. Les mœurs françaises n'ayant été familiarisées qu'avec le système d'une émission unique, la brusque suppression de ce qui existe et la proclamation de la liberté des *banques* serait une mesure regrettable. Les besoins généraux de l'escompte risqueraient de ne pas obtenir tout d'abord pleine satisfaction; il se passerait un certain temps avant la constitution d'organes capables d'y pourvoir. Une *banque* unique a cependant des inconvénients. Le meilleur moyen d'y remédier, c'est de favoriser d'une manière particulière la création de caisses de dépôt. Selon M. Gouin, les *banques* multiples ont encore bien d'autres inconvénients. Le papier émis par chacune d'elles ne pourrait inspirer la même confiance, et, de cette diversité de billets différemment appréciée, naîtrait nécessairement une circulation fiduciaire très-difficile. Toutes ces *banques* n'escompteraient pas au même taux. Cette concurrence serait sans avantage; car, dès qu'une *banque* mettrait son escompte à meilleur marché que les autres, chacun s'empresserait de lui porter ses effets, et, par cet accroissement d'affaires, en disproportion avec ses ressources, on forcerait cette *banque* à élever l'escompte; on nuirait à son crédit. Le maintien d'une *banque* unique, possédant exclusivement la faculté d'émettre des billets, peut seul augmenter le crédit public et donner un développement plus considérable à la circulation fiduciaire. M. de Rothschild verrait, dans l'adoption de la pluralité des *banques*, un véritable malheur. La France, dit-il, est dans une bonne situation; il n'est pas de pays au monde où les affaires soient plus solidement établies, où les faillites soient moins nombreuses. On a établi des succursales partout où la nécessité s'en faisait sentir; il n'est nul besoin d'entrer dans une nouvelle voie, quand rien ne justifie un changement. M. Emile Péreire ne s'est pas associé à ces éloges sur la bonne administration de la circulation fiduciaire. Le gouvernement, a-t-il dit, devrait faire à la *banque* un devoir de convertir ses billets dans les succursales aussi bien qu'à Paris. Il a mis en lumière ce fait, qu'actuellement certaines succursales refusent d'échanger contre des espèces métalliques les billets qu'on leur présente, sous prétexte que ces billets n'ont pas été émis par elles. C'est là, a-t-il fait remarquer, il faut l'avouer, un singulier encouragement donné à la circulation fiduciaire. Ce même fait a été signalé par les administrateurs de la caisse des dépôts et comptes courants.

Tout en se prononçant contre le système de

la pluralité des *banques* d'émission, comme pouvant conduire au désordre, le marquis d'Audiffret, dont l'autorité en ces matières, comme ancien président de chambre à la cour des comptes, rapporteur des lois de finances à l'ancienne Chambre des pairs et au Sénat, et président du conseil d'administration du Crédit industriel, ne saurait être contestée, a soutenu et développé l'opinion que le monopole d'une seule *banque* ne pouvait pas satisfaire partout et toujours à bon marché les besoins de la circulation de la France entière. Mais, a-t-il ajouté, entre ces deux points extrêmes, le monopole et la liberté absolue, il y a un terme moyen auquel on pourrait recourir. Au commencement du siècle, a-t-il rappelé, on s'était bien gardé de concentrer dans un seul établissement toute la sphère d'action du crédit. Il est très-préjudiciable à l'universalité des grands intérêts de faire inévitablement subir à chacune des places de nos départements les fatales circonstances défavorables qui troublent fortuitement la circulation de la *banque* unique et centrale de Paris. Il a proclamé la nécessité d'affranchir les négociants et les banquiers des villes et ports d'une tutelle dont la dépendance onéreuse n'a pu se justifier que par la gravité des événements de 1848. Pour atteindre à ce résultat, on devrait borner la puissance auxiliaire du crédit et des capitaux de la *banque* de France à soutenir, par une simple commandite, les associations locales du commerce des provinces. La *banque* se ferait représenter auprès de chacun de ces établissements spéciaux et exercerait un contrôle sur la régularité des opérations et sur l'observation des statuts. Cette surveillance supérieure procurerait assez de sécurité relativement à la conduite des affaires de ces comptoirs pour que la *banque* leur accordât le privilége de l'émission de son billet unique, en renfermant ce privilége dans une proportion bien calculée avec les fonds de garantie et dans une limite infranchissable ; ces *banques* particulières, commanditées par le commerce local et par la *banque* de France, différeraient des anciennes *banques* départementales, et les cours de fluctuations des cours de leurs billets seraient évités ; on réussirait à conjurer l'élévation du taux de l'escompte, que déjà les maisons particulières parviennent dès à présent à modérer, par leurs efforts mutuels, au maximum de 5 pour 100, lorsque le taux de la capitale s'élève inopinément à 9 pour 100. La cause de la liberté a trouvé son champion dans M. Horn. Cet économiste ne s'est pas dissimulé qu'en France, avec notre culte pour la centralisation, des billets émanant de *banques* provinciales ou locales auraient peut-être de la peine à se frayer un chemin ; mais, selon lui, cette tendance pourrait être modifiée parce qu'elle n'est pas dans la nature des choses. Des billets émis par des *banques* provinciales arriveraient, selon M. Horn, à avoir une circulation assez générale, si on prenait le moyen adopté en Ecosse, en Prusse et en Suisse, d'obliger ces diverses *banques* à échanger mutuellement leurs billets. M. Horn a fait remarquer que les reproches formulés si souvent contre la liberté des *banques* se réduisent au fond à la possibilité de l'abus; mais, ajoute-t-il, abstraction faite de tout mouvement fiduciaire, l'abus pour la lettre de change est tout aussi possible, et dans les pays où existe la liberté des *banques* d'émission, ces établissements n'ont jamais fait supporter à leurs clients autant de pertes qu'en ont causé les banquiers, les commerçants, enfin, ceux qui n'émettent pas de billets. Les désastres qui ont eu lieu dans les pays où la pluralité des *banques* existe ont été grandement exagérés, et ont généralement pour cause, non les excès d'émission, mais plutôt l'abus des dépôts. Dans le système développé par M. Horn, des *banques* libres, sagement administrées, offrent une sécurité beaucoup plus grande que les billets d'une *banque* unique, sécurité d'autant plus assurée qu'il y a une surveillance et un contrôle mutuels. A l'appui de son allégation, M. Horn est entré dans des détails sur le mécanisme des *banques* d'émission prussiennes, qui existent à côté de la *banque* d'Etat. Pour apprécier, a-t-il dit, la sécurité de la circulation, il faut se préoccuper beaucoup moins du rapport entre l'encaisse et l'émission que des moyens que possède une *banque* dans un moment critique pour faire rentrer sa circulation, et éviter que le public, saisi de crainte, vienne l'assaillir avec des demandes de remboursement auxquelles elle serait hors d'état de satisfaire. En Prusse, où il existe huit *banques* particulières, lorsqu'une crise survient, chaque *banque* cherche à faire rentrer ses billets avant que le public les lui rapporte. Le *Cassen Verein* de Berlin, qui est la première de ces *banques* libres, par le seul mouvement de ses affaires et de ses escomptes, fait revenir à elle tous ses billets en six jours ; à la moindre méfiance, elle n'escompte plus, et en six jours, par les échéances seules de son portefeuille, tous ses engagements à vue sont réintégrés ; de sorte que le public n'a pas la moindre prise sur elle. Pour les autres *banques* libres, la rentrée varie de dix-sept à vingt-cinq jours. La *banque* royale, au contraire, aurait, en pareille occurrence, besoin de deux mois pour opérer le retrait de ses billets par cette même voie, c'est-à-dire en cessant les escomptes. Dans le système de M. Horn, les *banques* multiples, loin d'accroître la circulation, la diminueraient probablement. Le billet de *banque*, fait-il observer, est un instrument d'échange essentiellement transitoire ; il est le représentant plus ou moins légitime des capitaux inactifs. Or, la pluralité des *banques* ferait décroître dans une large mesure la masse des capitaux dormants. Le besoin du billet de *banque* diminuerait donc d'autant. La liberté des *banques* répartirait mieux la circulation ; au lieu d'être concentrée sur tel ou tel point du pays, et de laisser le tiers du pays en dehors de son mouvement, la circulation fiduciaire arriverait à remplacer les capitaux disséminés sur la surface du pays et à détruire la disparité qui existe actuellement entre l'offre et la demande d'espèces.

La question de l'emploi du capital en rentes a été encore plus controversée. Ce mode de placement, selon la chambre de commerce, répond à un intérêt de premier ordre. Assurément, le portefeuille de l'escompte inspire une grande sécurité ; mais il vaut mieux encore donner à la monnaie fiduciaire une double caution, en prévision d'une double cause de risques, les risques commerciaux et les risques politiques. La transformation de ces rentes en capital de roulement aurait inévitablement pour effet d'alourdir l'escompte, afin de pouvoir servir des intérêts convenables aux actionnaires. Selon M. Bonnet, cette réserve de rentes empêche le public de s'alarmer lorsque l'escompte descend au-dessous de 300 millions. Selon M. Gouin, le capital d'une *banque* d'émission est essentiellement un capital de garantie, qui, devant être placé en valeur très-solides, ne peut être mieux employé qu'en rentes sur l'Etat ; ces rentes servent à garantir non-seulement les affaires de la *banque* contre des pertes, mais elles peuvent encore accidentellement venir au secours du commerce. A ce sujet, M. Gouin a rappelé qu'en 1847, lors de la disette de grains qui fit sortir de France des sommes si considérables, la *banque*, en vendant ses rentes à l'empereur de Russie, avait pu se procurer du numéraire. C'est avec ses billets et non avec son capital, a-t-il dit, que la *banque* doit faire ses affaires ; aussi faut-il qu'elle cherche à assurer autant que possible la circulation de son papier d'émission. Cette immobilisation a rencontré de rudes adversaires dans MM. Horn et Emile Péreire. Si ce capital n'était pas immobilisé, a dit M. Péreire, la *banque* pourrait escompter davantage et prendre des lettres de change sur l'étranger. Elle se créerait ainsi une sauvegarde contre les demandes d'argent, car, quand on a des lettres de change, on a de l'or. Pour empêcher la sortie de l'or, on n'aurait pas besoin d'envoyer ces lettres de change à l'étranger ; il suffirait de les négocier à Paris, sur la place où elles seraient payables. On ferait en outre baisser le prix du change. M. Péreire convient que de telles opérations épuiseraient bien vite cette réserve de 200 millions, et voici comment il répond à l'objection. S'il en est ainsi, la *banque* n'aura qu'à élever son capital au niveau des affaires. Son encaissé peut être considéré comme le matériel d'une compagnie de chemin de fer. En retour du privilége qui lui a été concédé, et dont elle doit subir les conséquences, si elle veut le conserver, la *banque* est soumise à l'obligation de rendre certains services au public, notamment de maintenir la fixité du taux de l'intérêt ; et il faut qu'elle soit pourvue du matériel nécessaire à cette obligation. Selon M. Horn, lorsqu'on fonde une *banque*, c'est afin de procurer au commerce des capitaux qui ne sont pas employés directement par leurs propriétaires. Or, soustraire ces capitaux à ces fonctions en les plaçant en rentes sur l'Etat, c'est manquer au but qu'on se proposait d'atteindre. M. Horn ne trouve pas que l'emploi en rentes soit une vraie garantie. Il soutient que, si ce capital était affecté à l'escompte, la sécurité serait infiniment augmentée. La *banque*, dit-il, a augmenté son capital de 100 millions en 1857. Ces 100 millions sont représentés, dans les bilans, par des titres de rentes portés à 75 fr., prix d'achat. Or, la rente ne valant plus que 66 fr., ce capital de garantie a perdu en réalité 12 ou 14 millions. Est-il vraisemblable qu'en employant ce capital en escomptes, on eût éprouvé une pareille perte ? M. Horn fait également remarquer qu'en temps de crise politique, la réalisation de ces rentes serait tout simplement impossible, tandis qu'en 1848, malgré une révolution, les pertes éprouvées sur le portefeuille furent insignifiantes.

A l'exception de M. Péreire, personne n'a eu la pensée d'imposer un maximum d'escompte. L'expédient d'eviter, en temps de crise, l'élévation du taux de l'escompte en refusant certains bordereaux, et en graduant le taux de l'escompte d'après la durée des échéances, a été repoussé par tout le monde comme une mesure aussi injuste que funeste. Tout en reconnaissant que la *banque* devait être laissée libre de procéder à la reconstitution de son encaisse par une surélévation de l'escompte, il a été suggéré, quand l'escompte est au-dessus de 6 pour 100, d'affecter les bénéfices réalisés à une disposition particulière, afin, dit la chambre de Commerce de Paris, qu'on ne puisse supposer à la *banque* le désir d'augmenter le taux de l'intérêt pour accroître ses dividendes. Entre autres améliorations à apporter dans l'organisation, M. Pinard a suggéré la suppression de tout compte créditeur direct qui n'a pas sa rentrée assurée à une époque déterminée, comme les prêts sur valeurs et placements en rentes ; selon M. Pinard, la *banque* devrait également faire le commerce des métaux précieux, en prenant toujours les métaux à un tarif déterminé, comme le fait la *banque* d'Angleterre ; les expéditeurs seraient certains de trouver toujours un acheteur, et Paris disputerait peut-être à Londres la concentration des métaux précieux. A ce sujet, M. Roy, membre du comité consultatif des arts et manufactures, a demandé qu'au lieu de prendre 1/2 pour 100 de droit de garde sur les lingots, la *banque* imitât l'exemple de la *banque* d'Angleterre, qui, en échange des lingots qu'on lui apporte, donne des billets, moyennant le payement des frais de monnayage de ces lingots. La *banque* d'Angleterre fait aussi entrer ces lingots dans son actif, tandis que la *banque* de France n'en est que dépositaire, et doit toujours être prête à les rendre aux déposants. Selon M. Sylvestre de la Ferrière, ce serait un immense service rendu à la France et à l'Angleterre, si, par une convention internationale, on pouvait arriver à assimiler les statuts des deux *banques*. Ces deux établissements ne seraient plus ainsi obligés d'agir l'un contre l'autre, et l'analogie de leurs statuts aurait peut-être pour effet de prévenir les variations du taux de l'intérêt entre ces deux *banques*, ou de renfermer ces variations dans de certaines limites.

Les banquiers, comme les vrais économistes, MM. Tenré, Pinard, Donon, comme M. Horn et M. Cernuschi, ont été, en général, d'accord pour soutenir que la *banque* de France devrait redevenir une *banque* d'escompte pure et simple, cesser d'employer en avances sur actions et obligations de chemins de fer une partie de ses ressources, qui, la plupart du temps, sont consenties à des spéculateurs. Il faudrait, a-t-on dit, une *banque* spéciale pour prêter sur ces valeurs, comme on a reconnu qu'il était nécessaire d'avoir un Crédit foncier pour prêter sur hypothèques.

Le maintien de la garantie des trois signatures a été recommandé par la majorité des témoins entendus, et par la plupart des mémoires des chambres de Commerce envoyés en réponse au questionnaire. La création d'un portefeuille sur l'étranger, proposée par M. Péreire, par la chambre de Commerce de Paris, par le directeur du Comptoir d'escompte, dans une certaine mesure, a été repoussée par le reste de la haute *banque* et par les économistes. M. de Rothschild a fait remarquer que ce serait la plus regrettable des innovations, et que les *banques* du pays dont on aurait du papier seraient inquiètes et se tiendraient constamment en méfiance à l'égard de la *banque* de France, et qu'au contraire, il y avait tout à gagner à maintenir une union aussi parfaite que possible entre les grands établissements. Les petites coupures, blâmées comme dangereuses par quelques membres de la haute *banque*, ont été défendues par M. Pinard, qui, en vertu de son expérience de directeur du Comptoir d'escompte, a déclaré qu'en temps de crise, ces coupures venaient moins vite au remboursement que les grosses. Les délégués de la caisse des dépôts et comptes courants ont tenu le même langage. Les chambres de Commerce ont réclamé pour qu'à l'avenir les membres du conseil de régence fussent choisis en plus grand nombre parmi les commerçants et les manufacturiers que parmi les banquiers. Combattue par M. Péreire, cette proposition a été appuyée par M. Horn, qui a démontré que la *banque* agirait sagement en modifiant son conseil, dont la composition ne répond plus aux exigences du monde commercial, et en augmentant le nombre des actionnaires admis aux assemblées générales. A l'origine, a dit M. Horn, la *banque* comptait trois cents actionnaires. Il pouvait dès lors paraître suffisant de composer les assemblées générales des deux cents plus forts actionnaires ; mais aujourd'hui le nombre des porteurs d'actions étant de quatorze mille et même davantage, une représentation plus large pourrait être accordée sans nuire aux intérêts de l'établissement, tout en donnant une satisfaction plus légitime aux porteurs d'actions et au public. Sauf les régents de la *banque* et M. de Rothschild, toutes les personnes entendues ont été d'accord pour que le gouvernement usât de la faculté dont il est investi, à partir de 1867, d'obliger la *banque* à établir des succursales dans tous les départements. Tels sont, jusqu'à présent, les résultats généraux de cette enquête, qui n'est pas encore arrivée à son terme.

IV. — Examen des principes généraux qui doivent présider à la constitution des banques. Après avoir fait connaître l'histoire et la constitution des principales *banques* du monde, il nous resterait à examiner les principes généraux sur lesquels *doit être* basé le régime légal des *banques*: Nous renvoyons, pour cet examen, au mot crédit. C'est à ce mot que seront exposés et discutés les systèmes produits sur cette question difficile, depuis le système de la *liberté des banques*, jusqu'à celui des *banques d'Etat*, depuis le système qui repousse la monnaie fiduciaire sous le nom d'*or supposé*, jusqu'à celui qui entend supprimer la royauté économique de l'or et de l'argent (*banque d'échange* de Proudhon, *banque rationnelle* de M. Emile de Girardin).

V. — Bibliographie. Parmi les nombreux ouvrages écrits sur les *banques*, nous citerons :

Le trésor du commerçant, ou moyen sûr, facile, prompt et efficace pour favoriser d'une manière incroyable les progrès du commerce, la multiplication des richesses, etc., *en remplaçant la monnaie par des billets de circulation*, par W. Potter (Londres, 1659).

Moyen pour arriver à la suppression de tous les impôts et pour obtenir un revenu sans taxes, en créant des banques pour l'encouragement du commerce, par Francis Cradocke (Londres, 1660).

Projet pour l'établissement d'une banque, d'une chambre d'escompte et d'un mont-de-piété, par Balthazar Gerbier (Paris, 1673).

Projet d'une grande banque, proposé au roi et au parlement, dans lequel on démontre comment le capital d'une banque peut être obtenu sans beaucoup de charge et employé sans risque, tout en permettant une vaste émission de billets de crédit, par Mathieu Lewis (Londres, 1678).

Courte explication sur l'établissement projeté de la banque d'Angleterre, par Michel Godfrey (Londres, 1694).

Projet d'une banque nationale ayant pour garanties soit des terres, soit le depôt de toutes autres sûretés, par Robert Murray (Londres, 1695).

Plusieurs assertions prouvées en faveur de la création d'une autre espèce de monnaie que celle de l'or, par John Asgill (Londres, 1696).

Considérations sur la monnaie et le commerce, suivies d'une proposition pour procurer à la nation toute la monnaie dont elle peut avoir besoin, par Jean Law (Edimbourg, 1705).

De la banque d'Espagne, dite de Saint-Charles, par le comte de Mirabeau (Paris, 1785).

De la caisse d'escompte, par le comte de Mirabeau (Paris, 1785).

Banque nationale, par Caritat, marquis de Condorcet (Paris, 1789).

Banque nationale, précédée de l'examen des principales banques publiques de l'Europe et de la caisse d'escompte, par Gaudot (Amsterdam et Paris, 1789).

Œuvres de Jean Law, contenant les principes sur le numéraire, le commerce, le crédit et les banques, traduit de l'anglais avec des notes, par M. de Sénovert (Paris, 1790).

Plan de banque nationale immobilière, dédié à la nation, par Mengin (Paris, La Villette, 1790).

Observations sur l'établissement de la banque d'Angleterre et sur le papier de circulation, par sir Francis Baring (Londres, 1797).

Recherches sur la nature et les effets du papier de crédit de la Grande-Bretagne, par Henri Thornton (Londres, 1802).

Réflexions sur les effets des suspensions de payement des billets de banque, par lord King (Londres, 1803).

Observations sur l'état de la circulation monétaire en Irlande, et sur le cours du change entre Dublin et Londres, par Henry Parnell (Dublin, 1804).

Essai sur le principe des échanges dans le commerce, et particulièrement de l'échange entre la Grande-Bretagne et l'Irlande, avec des recherches sur les résultats pratiques des suspensions de payement des billets de banque, John Leslie Foster (Londres, 1804).

Considérations sur l'institution des principales banques de l'Europe, et principalement sur celle de France, par de Montbrison (1805).

Théorie des banques d'escompte, par le comte G. Garnier (Paris, 1806).

Sur la banque de France, les causes de la crise qu'elle a éprouvée, les tristes effets qui en sont résultés, et les moyens d'en prévenir le retour, avec une théorie des banques, par Dupont de Nemours (Paris, 1806).

Des différentes banques de l'Europe, par Calenge (Paris, 1806).

Le haut prix des lingots prouve la dépréciation des billets de banque, par David Ricardo (Londres, 1810).

Recherches sur les effets produits sur la circulation monétaire nationale et sur le taux du change par le bill de suspension des payements de la banque, expliquant la cause du haut prix des lingots, par Robert Mushet, attaché à l'hôtel des Monnaies (Londres, 1810).

Rapport du comité de la chambre des Communes sur le haut prix des lingots d'or (Londres, 1810).

Projet d'une banque nationale, ou moyen de tirer la France de la crise actuelle, par Mathieu d'Agoult, ancien évêque de Pamiers (Paris, 1815).

Propositions pour un agent de la circulation sûr et économique, avec des observations sur les bénéfices de la banque d'Angleterre, par David Ricardo (Londres, 1816).

Des banques et de leur influence pour faciliter la circulation des capitaux, faire baisser le trop haut prix de l'intérêt, et des mesures à adopter pour que l'agriculture, l'industrie et le commerce de la France et des divers Etats jouissent de l'avantage de tels établissements, par Sabatier, ancien administrateur du département de la Seine (Paris, 1817).

Le papier contre l'or, ou histoire et mystères de la banque d'Angleterre, par William Cobbet (Londres, 1821).

De l'état actuel de la banque de France, et de la nécessité d'en modifier le régime et de diminuer son capital, par Costaz (Paris, 1826).

Essai pour expliquer, d'après les faits, le

résultat des émissions de la banque d'Angleterre relativement à ses propres intérêts, au crédit public et aux autres banques du pays, par Robert Mushet (Londres, 1826).

Observation sur le papier-monnaie, les banques, l'excès de la spéculation, etc., par sir Henry Parnell (Londres, 1827).

Traité pratique des banques, contenant un exposé des banques de Londres et de la province, des banques par actions, etc., par James William Gilbart (Londres, 1827).

Lettre à lord Granville sur l'effet attribué à la reprise des payements en espèces, relativement à la valeur de l'instrument de circulation, par Thomas Tooke (Londres, 1829).

Esquisse historique de la banque d'Angleterre, avec un examen de la question relative à la prolongation des priviléges exclusifs de cet établissement, par Mac-Culloch (Londres, 1831).

Histoire et principes des banques, par J. W. Gilbart (Londres, 1835).

Histoire des banques d'Irlande, par le même (Londres, 1836).

Des causes et des conséquences de la disette du numéraire sur le marché, avec un exposé de l'action exercée par la banque d'Angleterre, depuis le 1er octobre 1835 *jusqu'au 27 décembre* 1836, par Horsley Par ier (Londres, 1837).

Considérations sur la circulation et le système des banques des Etats-Unis, par Albert Gallatin (Philadelphie, 1831).

Courte histoire du papier-monnaie et des banques des Etats-Unis, etc., par William Gouge (Philadelphie, 1833).

Du crédit, de la circulation et des banques, par Eléazar Nord (New-York, 1834).

Lettre à lord Melbourne sur les causes de la dernière crise monétaire et sur la réforme de la banque, par le colonel Torrens (Londres, 1837).

Histoire des banques en Amérique, avec des recherches pour déterminer jusqu'à quel point les institutions américaines relatives aux banques sont adaptées à l'Angleterre, suivie d'une revue sur les causes de la dernière crise monétaire, par J. W. Gilbart (Londres, 1837).

Le système de crédit de la France, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, par Carey (Philadelphie, 1838).

Des banques départementales en France, de leur influence sur les progrès de l'industrie, des obstacles qui s'opposent à leur établissement, et des mesures à prendre pour en favoriser la propagation, par M. d'Esterno (Paris, 1838).

Remarques sur quelques erreurs dominantes relativement à la circulation et aux banques, par Warde Norman (Londres, 1838).

Des banques et des institutions de crédit en Amérique et en Europe, par M. Gautier, sous-gouverneur de la banque de France (Paris, 1839, tirage à part du tome II de l'*Encyclopédie du droit*).

La théorie de la monnaie et des banques analysée, par G. Tucker (Boston, 1839).

Défense des banques par actions et des émissions des banques provinciales, par Samuel Boiley, de Sheffield (Londres, 1840).

Des banques, de leurs opérations et du papier de circulation, par Hildreth (Boston, 1840).

Le crédit et la banque, contenant un exposé de la constitution des banques américaines, écossaises, anglaises, françaises, par M. Courcelle-Seneuil (Paris, 1840).

Remarques sur le gouvernement de la circulation, sur la condition et la conduite de la banque d'Angleterre, et sur celle des banquiers de la province pendant l'année 1839, par Samuel Jones Loyd (Londres, 1840).

Réponses aux questions suivantes : Qu'est-ce qui constitue la circulation? Quelles sont les causes de ses fluctuations et quel en est le remède? par Carey (Philadelphie, 1840).

La circulation et la province, par Hubbard, l'un des directeurs de la banque d'Angleterre (Londres, 1843).

Recherches sur le principe de la circulation, la connexion de celle-ci avec les prix et la convenance d'établir une séparation entre la faculté d'émission et les opérations de banque, par Thomas Tooke (Londres, 1844).

Discours de sir Robert Peel, prononcés à la chambre des Communes le 6 *et le* 20 *mai* 1844, *sur le renouvellement de la charte de la banque d'Angleterre, et sur l'état de la législation relativement à la circulation et aux banques* (Londres, 1844).

Recherches sur les effets pratiques des dispositions proposées pour le renouvellement de la charte de la banque d'Angleterre, et la régularisation de la circulation, par le colonel Torrens (Londres, 1844).

Réflexions sur la séparation des divers départements de la banque d'Angleterre, par S. J. Loyd (Londres, 1844).

De la régularisation des valeurs de circulation, et des effets pratiques du dernier acte de renouvellement de la charte de la banque, par J. Fullarton (Londres, 1844).

Des banques en France, leur mission, leur isolement actuel, moyen de les coordonner dans leur intérêt, celui du Trésor et du pays, par Louis de Noiron (Paris, 1847).

Du crédit et de la circulation, par A. Cieszkowski, Paris, 1847).

Le capital, la circulation et le système des banques, par J. Wilson (Londres, 1847).

Du crédit et des banques, par Ch. Coquelin (Paris, 1849).

Résumé de la question sociale; banque d'échange, par P.-J. Proudhon (Paris, 1848).

Organisation du crédit et de la circulation, et solution du problème social, par P.-J. Proudhon (Paris, 1848).

Le sol et la haute banque, ou les intérêts de la classe moyenne, par Paul Coq (Paris, 1850).

Le gouvernement et la circulation, par Henry Middleton (New-York, 1850).

Traité théorique et pratique des opérations de banque, par M. Courcelle-Seneuil (Paris, 1853).

De la monnaie, du crédit et de l'impôt, par M. G. Dupuynode (Paris, 1853).

De la réforme des banques, par M. Darimon (Paris, 1856).

La monnaie de banque, ou l'espèce et le portefeuille, par M. Paul Coq (Paris, 1857).

Du crédit populaire, par M. Batbie (Paris, 1863).

De la monnaie de papier et des banques d'émission, par M. A. d'Eichthal (Paris, 1864).

La question des banques, par M. Wolowski (Paris, 1864).

Les principes de la constitution des banques et de l'organisation du crédit, par M. Isaac Péreire (Paris, 1864).

Les banques d'émission ou d'escompte, par M. Maurice Aubry (Paris, 1864).

La diffusion du crédit et les banques populaires, par Luigi Luzzati (Padoue, 1863).

Les banques populaires; par Francesco Vigano (Milan, 1863).

La banque de France et les banques départementales, par M. Léonce de Lavergne (Paris, 1864).

Mécanique de l'échange, par M. Cernuschi (Paris, 1864).

Le crédit et les finances, par M. Victor Bonnet (Paris, 1865).

Encore la question des banques, par M. Et. Duran (Paris, 1865).

Etude sur la circulation monétaire, la banque et le crédit, par M. Coullet (Paris, 1865).

Le marché monétaire et ses crises depuis cinquante ans, par M. E. de Laveleye (Paris, 1865).

Extraits des enquêtes parlementaires anglaises sur les questions de banque, de circulation monétaire et de crédit, par MM. Coullet et Juglar (traduit et publié par ordre du gouverneur et du conseil de régence de la banque de France).

BANQUE DE FRANCE (*hôtel de la*), situé à Paris, rue de La Vrillière, no 1er. Ce vaste hôtel où se presse le commerce parisien et qui est maintenant divisé en sombres bureaux, fut construit en 1620, sur les dessins de François Mansart, pour le secrétaire d'Etat Raymond Phélipeaux de La Vrillière. En 1701, M. Rouillé l'acheta. Il prit, en 1713, le nom d'*hôtel de Toulouse*, lorsqu'il fut acquis, puis agrandi par le comte de Toulouse. Fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan, amiral de France à cinq ans, le comte de Toulouse l'ouvrit à toute la société galante de l'époque. Son fils, le duc de Penthièvre, l'habitait avec la princesse de Lamballe, lorsque éclata la Révolution. L'élégant bâtiment avait reçu successivement Gluck, Rameau, Adrienne Lecouvreur, la Pompadour, Lully, Mlle Favard, Mlle Clairon, et le sentimental capitaine de dragons Florian, devenu le convive aimé du duc de Penthièvre, à qui ses fables sont dédiées. Une célébrité d'un tout autre genre devait y passer plus tard : Marie Cappelle, nièce de Garat. Devenue propriété nationale, cette splendide demeure servit à l'imprimerie du gouvernement. Par décret impérial du 6 mars 1808, la régie de l'enregistrement et du domaine fut autorisée à céder « l'hôtel de Toulouse et ses dépendances » à la Banque de France, moyennant le versement par cette dernière, à la caisse d'amortissement, d'une somme de 2 millions de francs. En 1812, la Banque de France quitta l'hôtel Massiac, situé place des Victoires, au coin de la rue des Fossés-Montmartre, et vint loger ses bureaux à l'hôtel de Toulouse, qui depuis lors a subi plusieurs restaurations importantes, sans compter les diverses modifications apportées au moment de l'installation aux dispositions extérieures.

En ce moment encore, on travaille à des constructions nouvelles qui vont agrandir et transformer l'ancien hôtel de Toulouse, devenu la Banque de France. Le rez-de-chaussée comprendra, pour les garçons de recette, une salle spacieuse qui remplacera la salle actuelle, beaucoup trop étroite aux jours d'échéance. L'administration centrale occupera tout le premier étage. Les caves surtout, cet arsenal fantastique où le dieu Plutus a emmagasiné ses plus formidables munitions, vont se trouver profondément modifiées par des travaux souterrains qu'il ne sera donné qu'à un bien petit nombre de curieux de pouvoir visiter et connaître en détail.

— *Administration de la Banque.* L'administration supérieure de la Banque est confiée à quinze régents, trois censeurs et un gouverneur. C'est de 1806 que date la nomination des gouverneurs, fonctionnaires représentant l'Etat. Napoléon disait à ce sujet devant le conseil d'Etat : « Je distingue dans la Banque trois pouvoirs : celui de deux cents actionnaires qui composent le comité; celui du conseil, composé des régents et autres; celui du gouverneur et de ses deux suppléants. Je consens à ce que le chef de la Banque soit appelé *gouverneur*, si cela peut lui faire plaisir, car les titres ne me coûtent rien. Je consens également à ce que son traitement soit aussi élevé qu'on voudra, puisque c'est la Banque qui doit payer; on peut le fixer, si l'on veut, à 60,000 fr. Quant à la proposition d'exiger que le gouvernement soit hors des affaires, je pense que, quelque parti qu'on prenne, on empêchera difficilement les chefs de la Banque d'abuser de la connaissance qu'ils auront des opérations du gouvernement et du mouvement des fonds. Ainsi, dans la dernière crise de la Banque, après que le conseil des régents eut décidé d'acheter des piastres, plusieurs régents sortirent, firent acheter des piastres pour leur compte, et les revendirent deux heures après à la Banque, avec un gros bénéfice. »

Gouverneurs. Les premiers gouverneurs furent MM. Cretet et Jaubert, qui administrèrent la Banque durant le premier Empire. Jacques Laffitte (le seul gouverneur que les actionnaires aient nommé) devint, en 1814, gouverneur provisoire; à sa retraite, en 1819, Gaudin, duc de Gaëte, lui succéda. C'est de ce dernier gouverneur, très-versé dans les matières financières, mais incapable d'occuper la tribune, tant son organe était faible, que Manuel disait : « Avant l'extinction de la dette, Gaudin nous offre une extinction de voix... C'est toujours cela de gagné. » Le comte d'Argout succéda au duc de Gaëte en 1834; à sa retraite, 1856, il a été remplacé par le comte de Germiny, auquel succéda M. Vuitry, aujourd'hui président du conseil d'Etat. Le gouverneur actuel (1866) est M. Rouland, sénateur, ancien ministre de l'instruction publique.

Sous-gouverneurs. Ils sont deux : l'un a la surveillance du portefeuille, la direction de l'intérieur; l'autre est chargé des relations avec l'Etat, des transactions avec le Trésor, des traités avec les grandes compagnies.

Régents. Les quinze régents sont nommés par l'assemblée des actionnaires, dont ils représentent les intérêts.

Censeurs. Les censeurs de la Banque informent le conseil de surveillance, séparé, contrairement à ce qui a lieu dans les institutions privées, du conseil d'administration. Leur surveillance s'étend sur les opérations de Paris et des succursales, sur le taux de l'escompte, si variable depuis quelques années, sur les effets publics et titres de chemins de fer, sur les réserves métalliques et la circulation des billets, sur la fixation et la répartition des dividendes.

Secrétaires généraux. Ce sont les chefs d'état-major de cette armée financière, dont les opérations ont pour témoins les ombres des grands seigneurs et des grands artistes qui planent souriantes et railleuses en ce lieu d'échéance éternelle. Ils sont deux. Le premier, particulièrement attaché aux sous-gouverneurs, est le personnage important et bien connu du commerce parisien; le second est plus spécialement chargé du mécanisme administratif; il a sous ses ordres les cinq cent vingt-cinq employés de la Banque.

Le conseil d'escompte complète l'administration et se compose des douze notables commerçants, actionnaires de la Banque, désignés pour examiner les valeurs présentées à la négociation.

— *La galerie dorée de la Banque.* Il existe à la Banque, au milieu de ses guichets sombres, une pièce splendide qu'on appelle la *galerie dorée*. C'est là que les gentilhommes de Louis XVI jouaient le reversi; c'est là que les actionnaires de la Banque se réunissent en assemblée générale. Le duc de Penthièvre affectionnait la galerie dorée, vaste comme une salle de bal, enrichie de sculptures sur bois, rappelant, par ses ornements de chasse, la qualité de grand veneur de son ancien propriétaire. C'est dans cette galerie que s'est tenue une assemblée générale restée célèbre, et dans laquelle M. Mirès a tenté de révolutionner, mais vainement, le pacifique parlement des écus.

— *Le billet de banque, comment on le fait, comment on l'émet, comment on le détruit.* La *gravure* du billet de banque est confiée à un artiste éminent, qui fait son travail dans un local dépendant de l'hôtel. Il est pour ainsi dire gardé à vue. Le sujet destiné à la gravure est peint d'abord en un immense tableau, puis réduit, par la photographie, avant d'être confié au burin. Le *papier* est fabriqué par la papeterie du Marais; la pâte se fait et le vélin s'obtient devant un commissaire spécial qui compte les feuilles, emporte les planches représentant le filigrane et donne quittance. Ce papier est composé de deux feuilles superposées, de pâtes différentes; la face interne est de chiffon pur; l'externe, de pâte verte, c'est-à-dire obtenue directement de chanvre vierge et, par conséquent, très-résistante, malgré son extrême minceur. Les filigranes ont trois tons distincts : gris, blanc, ombré. L'*impression* a lieu dans l'enceinte même de la Banque, par le moyen d'une presse à bras. On glace les billets avec un vernis particulier, destiné à empêcher toute tentative de report sur pierre. Le même vernis, frotté sur un billet, enlève les retouches frauduleuses.

Depuis 1815, les billets de banque s'émettent en suivant l'ordre alphabétique. D'abord A — 1 *jusqu'à* 999 999, *et ainsi de suite*, *quelle* que soit la valeur que le billet représente. Quand on aura épuisé le Z, on prendra la marque A à rebours, en mettant le numéro *avant la lettre*, 1 — A, *par exemple*, *ce qui* constituera un alphabet nouveau, suffisant pour un demi-siècle. On en est à la lettre M. En 1863, la Banque a mis en circulation de nouveaux billets perfectionnés. Imprimés en bleu, ils portent deux images distinctes, l'une au recto, l'autre au verso. Les précédents billets avaient une vignette uniforme; les deux faces correspondaient exactement, comme si la première impression eût traversé le papier. Les contrefacteurs seuls connaissaient le mystère des deux impressions. Les billets de banque ont été entièrement renouvelés depuis l'année 1814. A ce moment d'invasion étrangère, et dans la crainte que nos amis les ennemis ne fabriquassent eux-mêmes des valeurs, les anciennes planches furent brisées. Les modèles établis ont subi depuis lors diverses variations. M. Delarue, expert lithographe, possède la seule collection de billets de banque qui existe, et à laquelle se trouve joint l'album des contrefaçons, curieux spécimens dus à des artistes ingénieux dont on a récompensé le talent par les galères.

Les billets usés, lacérés, souillés, sont brûlés et remplacés par d'autres, qui prennent un numéro nouveau à la suite de l'alphabet commencé. Cette opération se fait en présence des censeurs, et procès-verbal en est dressé. On a brûlé, comme lacérés, en 1861, pour 299,427,300 fr. de billets, c'est-à-dire 421,026 billets de moins qu'en 1860. Cette diminution a été attribuée à la disposition qui interdit d'insérer des valeurs dans une lettre non chargée, confiée à la poste.

— *Billets faux.* La Banque a eu récemment un procès qu'elle a gagné. Elle se refusait à payer un billet faux. La jurisprudence lui a donné raison; mais l'esprit pratique lui a donné tort.

Rappelons qu'il a été essayé, il y a quelques années, des *contrefaçons-prospectus* des billets de banque. Les *bons pour cent dents*, d'un praticien fameux; les *bons pour cent franges*, du teinturier Fortier; les *venez nous voir cinq cents fois*, de Robert-Houdin, etc., distribués sur la voie publique, ont servi, dans des mains coupables, à tromper plus d'un trop confiant boutiquier. Ils ont été prohibés. Seul, le Gymnase fut autorisé à faire des *bons de la Banque du Gymnase pour cent représentations*.

— *L'esprit de la Banque.* En France, l'esprit se glisse partout : il s'est glissé même à la Banque. Ainsi, elle appelle le billet de complaisance qui n'a pas pour objet le solde d'une opération *cerf-volant*, c'est-à-dire papier lancé au moyen d'une *ficelle* commerciale, et *nourrisson* le négociant gêné à qui son banquier a avancé d'assez fortes sommes, et qui ne demande souvent que du temps pour rétablir ses affaires.

Enfin, disons, pour terminer, que la Banque, à défaut de cabinet noir, a des fiches chargées de signes mystérieux indiquant le plus ou moins de solidité de ceux qui opèrent avec elle. Des traits au crayon de diverses nuances indiquent, à première vue, parmi ses justiciables, les *purs*, les *aventureux*, les *demi-crédits*, ceux qui *ont de l'avenir*, ceux qui n'ont pas *toujours été exacts*, les *irréguliers* ou *insolvables*. Ces derniers sont marqués de noir, en signe de deuil.

— *Caves de la Banque*, vastes constructions souterraines où la *Banque* de France met des valeurs en sûreté. Elles font partie de l'hôtel qui précède, et rien n'a été oublié pour les protéger contre toute attaque. La mine elle-même serait impuissante contre les épaisses murailles qui les enveloppent, et où le granit, le fer et le ciment le plus dur sont combinés avec une merveilleuse habileté. Quant à leurs dispositions intérieures et à la manière dont on y descend, voici des informations qui ne peuvent manquer d'intéresser nos lecteurs :

Dès qu'on a descendu les premières marches qui conduisent à l'entrée des caves, on se trouve devant une porte en fer à trois clefs, dont l'une est dans les mains du gouverneur, une autre dans celles du caissier, et la troisième dans les mains d'un censeur : cette porte du jardin des Hespérides ne peut donc être ouverte que par la coopération de ces trois fonctionnaires.

Cette porte une fois ouverte, on aperçoit la caisse du service ordinaire, qui suffit pour les opérations courantes de chaque jour. Cette caisse est un meuble terrible. Tout y est matière à secrets, et si vous n'êtes pas au courant de son mécanisme, il suffit que vous la touchiez pour entendre tout un carillon de sonneries étourdissantes.

Après ce premier compartiment, une autre porte, qui ne s'ouvre, bien entendu, qu'en présence des trois graves personnages désignés plus haut, donne entrée dans la serre.

La serre est un emplacement circulaire où l'on enferme, dans des compartiments séparés, les titres, les obligations, les traités importants, les dépôts et les pierres précieuses; car on sait que la Banque, indépendamment

de ses avances sur dépôts de titres, reçoit encore, comme dépôt volontaire, des titres, des effets publics, nationaux et étrangers, actions, contrats et obligations de toute espèce, lingots, monnaies d'or et d'argent, diamants et autres valeurs, moyennant un droit d'un huitième pour cent par chaque période de six mois. Ce service a une très-grande importance depuis que la fortune de la France a multiplié des titres qu'on n'aime pas à conserver chez soi.

C'est là que le duc de Brunswick déposait son admirable collection de diamants, quand il allait en voyage; c'est là que la grande loterie du *Lingot d'or* avait déposé son gros lingot véritable de 400,000 fr., dont le *fac-simile*, en plâtre doré, était déposé au passage Jouffroy pour affriander les naïfs; c'est là enfin que Mlle Mars, qui avait été plusieurs fois volée, déposait aussi ses magnifiques diamants, ce qui lui valut, de la part d'un poëte du temps, le madrigal suivant :

> Célimène, est-il vrai que, de peur d'un larcin,
> Vous ayez, avec prévoyance,
> Confié les joyaux de votre riche écrin
> Aux solides caveaux de la Banque de France?
> Quand vous serrez ainsi diamants et bijoux,
> L'esprit de prudence vous manque...
> Il faudrait, pour garder le plus brillant de tous,
> Aller vous loger à la Banque!!!

Mais continuons, car nous ne sommes pas au bout. Après la serre, viennent enfin les caves. Leur entrée est cachée par une porte toute bardée de fer et dissimulée dans un mur. Cette porte, comme toutes les autres, est à secret et à combinaisons, et tourne sur elle-même à la façon des portes italiennes.

Cette porte ouverte, on se trouve devant une sorte de puits garni d'un escalier en spirale, très-étroit et praticable seulement pour une personne d'un embonpoint modéré. Notez que cet escalier est encore fermé par trois portes de fer, fermées chacune de trois clefs et ne s'ouvrant par conséquent que pour les trois dragons du trésor.

Que de précautions! dira-t-on. Oui, sans doute; mais ces dispositions compliquées permettent, en cas d'alarme, de combler l'escalier de service avec de l'argile ou de la terre battue, opération qui mettrait certainement les caves à l'abri de toute attaque pendant vingt-quatre heures au moins. Notez enfin qu'à ces précautions il faut encore en joindre une dernière. Les caves sont construites de telle façon qu'en cas d'incendie, d'attaque, de guerre civile, elles peuvent être inondées en un instant; et si l'eau venait à manquer, elles pourraient être infectées par des évaporations méphitiques qui ne permettraient à personne d'en approcher sans être aussitôt asphyxié.

Enfin, nous sommes à l'entrée des caves proprement dites; descendons. L'escalier a quarante-trois marches. Au bout, on arrive devant une dernière porte massive, à trois clefs comme les précédentes, et quand on l'a ouverte, on est dans les caves!

Ce temple du dieu lingot a un développement de 420 m. de longueur. On peut y engouffrer tout le numéraire du monde! Midas et Crésus s'y pâmeraient d'aise. Les historiens rapportent qu'un esclave nubien, placé en sentinelle à la porte de la reine Cléopâtre, s'écria un jour, en voyant passer la Vénus africaine : « Une nuit et mourir! » Il l'obtint, cette nuit, et le lendemain, aux premières lueurs du jour, son cadavre était précipité dans le Nil, dont les flots se brisaient contre les murs du palais. Grandet aurait donné sa vie pour passer une nuit dans les caves de la banque!

De chaque côté s'élèvent de hautes boîtes en fer, dont le couvercle a des anses et se trouve doublé de plomb. Cette doublure de plomb est encore un raffinement de précautions. Au besoin, ce plomb peut servir à sceller les boîtes rapidement.

Les caisses portent des inscriptions; sur l'une, on lit : lingots d'Amérique, 1861, 3 millions. Sur une autre : pièces de 20 fr. frappées en 1859, 2 millions. Sur une troisième : écus de 5 fr., années 1857 et 1859, 800,000 fr. Ainsi de suite de tous côtés jusqu'au bout.

L'employé chargé de retirer et de déposer les rouleaux monte à l'aide d'une échelle à la surface des boîtes, et plonge et replonge ses mains dans ces boîtes fortunées, dont chacune contient un trésor qui eût fait mourir de joie Harpagon.

Au retour, les mêmes précautions minutieuses sont prises pour la fermeture des portes, et une fois dehors, après avoir vu de près ces amas de richesses qui excitent de si ardentes convoitises, il ne faut pas leur jeter, comme on le fait bien souvent, l'anathème, car le capital s'est fait de nos jours le plus actif comme le plus hardi des travailleurs.

BANQUE s. f. (ban-ke — rad. *banc*). Autref. Théâtre de bateleur.

— Par ext. Troupe de bateleurs.

— Argot. Mensonge, hâblerie : *Apprends donc, maladroit, que, pour que le public donne dans nos* BANQUES, *il faut que nous ayons l'air d'y donner nous-mêmes.* (E. Sue.) ‖ *Faire la banque*, Faire du charlatanisme.

— Techn. Banc qui porte les bobines à ourdir. ‖ Banc sur lequel s'assied l'ouvrier en peignes. ‖ Plateau qui fait partie du métier dans les manufactures de soie, et qui sert à retenir le tenant de l'ensuple de devant. ‖ Billot qui porte la meule à aiguiser les épingles.

BANQUÉ, ÉE (ban-ké — rad. *banc*). part. pass. du v. Banquer. Mar. Employé pour la pêche au banc de Terre-Neuve : *Navire* BANQUÉ. ‖ Engagé sur un banc ou bas-fond : *Chaloupe* BANQUÉE.

BANQUER v. n. ou int. (ban-ké — rad. *banc*). Mar. En parlant d'un navire, aborder le banc de Terre-Neuve ou tout autre, pour y faire la pêche.

BANQUEREAU s. m. (ban-ke-ro — dimin. de *banc*). Mar. Petit banc ou bas-fond : *Nous donnâmes sur un* BANQUEREAU. ‖ Se dit surtout de deux petits bancs voisins du grand banc de Terre-Neuve.

BANQUERIE s. f. (ban-ke-rî — rad. *banquier*). Par dénigr. Etat de banquier. ‖ Peu usité.

BANQUEROUTE s. f. (ban-ke-rou-te — de l'ital. *banco*, banc, et *rotto*, rompu, rad. lat. *ruptus*, même sens, à cause de l'ancien usage de rompre le banc ou comptoir du banqueroutier). Cessation de payement d'un commerçant ou d'une maison de commerce, qui est ou se prétend insolvable : *Faire* BANQUEROUTE. *Samuel Bernard culbuta Lyon par sa* BANQUEROUTE *énorme, dont la cascade produisit les plus terribles effets.* (St-Sim.) *On voit tous les jours de riches marchands, après avoir fait* BANQUEROUTE, *se retirer dans une terre qu'ils achètent aux dépens de leurs créanciers.* (Le Sage.) *Mon émerveillement dure toujours, que le fils de Samuel nous ait fait brusquement* BANQUEROUTE, *six mois après avoir pris notre argent, et qu'il ait trouvé le secret de fricasser huit millions obscurément et sans plaisir.* (Volt.) *Les* BANQUEROUTES *servent la fortune sans faire perdre l'honneur, et voilà ce qu'il importe de détruire.* (Napol. Ier.) *Il y a fait matériel de* BANQUEROUTE *quand le négociant fait perdre ses créanciers, quelle que soit d'ailleurs la cause de cet événement.* (Napol. Ier.) *L'Amérique a fait de la hideuse* BANQUEROUTE *un simple procédé de commerce.* (Cuv.-Fleury.) *On est triste après une passion, comme après une* BANQUEROUTE. (Limayrac.) *Je ne méprise pas les* BANQUEROUTES, *croyez-le bien, mais les* BANQUEROUTES *qui enrichissent, et non celles qui ruinent.* (Alex. Dum.) *Le prince de Rohan-Guéménée fit, en* 1782, *une* BANQUEROUTE *de trente-trois millions de livres.* (L.-J. Larcher.)

> Que de pleurs sur ce seuil jonché de *banqueroutes!*
> PONSARD.

— Particul. Déclaration expresse ou implicite par laquelle un Etat fait connaître qu'il ne payera pas tout ou partie de sa dette : *Aujourd'hui, la* BANQUEROUTE, *la hideuse* BANQUEROUTE *est là; elle menace de consumer vous, vos propriétés, votre honneur, et vous délibérez!* (Mirab.) *La* BANQUEROUTE *de Law bouleversa presque toutes les fortunes.* (Lacretelle.) *Une* BANQUEROUTE *d'Etat est une chose nécessaire une fois tous les siècles, pour empêcher les particuliers d'être trop riches et l'Etat trop pauvre.* (L'abbé Terray, contrôleur général sous Louis XV.)

— Fig. Violation d'un engagement; suppression injuste ou désagréable d'un avantage quelconque : *On fait assez souvent* BANQUEROUTE, *dans le monde, aux étroites obligations d'une ancienne amitié.* (La Rochef.) *Je ne veux pas, mon cher ami, vous faire* BANQUEROUTE *d'argent ni d'amitié, ni même de réponses, quoique les lettres soient ce qui me coûte le plus.* (J.-J. Rouss.) *L'amour est un commerce orageux qui finit toujours par une* BANQUEROUTE, *et c'est la personne à qui on fait* BANQUEROUTE *qui est déshonorée.* (Chamfort.) *L'Angleterre est réputée pour trafiquer de tout; que ne se met-elle à vendre de la liberté? on la lui achèterait bien cher, et sans lui faire* BANQUEROUTE. (Napol. Ier.) *L'amitié ignore les* BANQUEROUTES *du sentiment et les faillites du plaisir.* (Balz.) *L'ingratitude est une* BANQUEROUTE *frauduleuse.* (Lemonnier.) *Le suicide est une* BANQUEROUTE *frauduleuse.* (Proudh.)

> Je fais, par cet hymen, *banqueroute* à tous autres.
> CORNEILLE.

> Gardez de faire aux égards *banqueroute*.
> LA FONTAINE.

> Ai-je tort quand je dis que l'argent de retour
> Vous fait faire toujours *banqueroute* à l'amour?
> REGNARD.

> Il est certains devoirs, pourtant, envers le monde,
> Qu'on ne peut négliger sans que tout se confonde.
> Je crois que les laisser tout à fait de côté,
> C'est faire *banqueroute* à la société. E. AUGIER.

— Jurispr. *Banqueroute simple*, Banqueroute occasionnée par l'incapacité, l'imprudence, ou aussi la mauvaise chance. ‖ *Banqueroute frauduleuse*, Banqueroute avec détournement d'actif et indication d'un passif imaginaire.

— **Syn. Banqueroute, faillite.** Ces deux mots désignent la cessation du commerce par suite du non-payement des billets souscrits ou des dettes. Mais la *banqueroute* est plus ou moins coupable; simple, elle provient de l'imprudence, de la négligence; frauduleuse, elle suppose la mauvaise foi. Une *faillite*, au contraire, peut être amenée par une suite de malheurs; elle ne suppose pas l'envie de frustrer les créanciers, et il arrive souvent que le *failli* se relève en faisant honneur plus tard à tous ses engagements. Le banqueroutier tombe sous le coup de la loi pénale; le failli ne peut être poursuivi que devant la juridiction commerciale : telle est la différence que nos lois actuelles établissent entre ces deux mots. Mais il faut dire que l'emploi vulgaire du premier l'étend à tous les cas où un marchand manque à ses engagements par une cause quelconque, tandis que *faillite* reste un terme tout spécial, presque étranger au langage commun à toutes les classes.

— **Encycl.** Législ. L'attention du législateur a été appelée en France sur les *banqueroutes* dès que le développement du commerce, la multiplicité des relations et l'importance des affaires eurent fait sentir la nécessité de mesures sévères, propres à prévenir les abus scandaleux qu'entraînait la négligence ou la mauvaise foi de certains débiteurs. Charles VIII, en 1490, et Louis XII, en 1512, empruntèrent au droit commercial italien des dispositions répressives contre ces fraudes et ces abus. Une ordonnance du 10 octobre 1536 punit les banqueroutiers d'amende honorable, d'exposition au carcan et pilori, et de peines corporelles laissées à l'arbitraire du juge. En janvier 1560, la peine de mort fut portée contre eux, et cette disposition rigoureuse fut maintenue par les ordonnances de mai 1579, mai 1609, janvier 1629, et enfin par celle de mars 1673. Le code de commerce, rendu exécutoire le 1er janvier 1808, définit les divers cas de *banqueroute* et renvoya, pour les peines, au code pénal. La loi du 28 mai 1838, qui a modifié le régime des faillites, est le dernier document législatif sur la matière qui nous occupe.

On distingue aujourd'hui deux sortes de *banqueroute* : la *banqueroute simple* et la *banqueroute frauduleuse*. Toute faillite est nécessairement réputée *banqueroute* simple : 1° si le failli s'est livré à des dépenses excessives pour sa position; 2° s'il a perdu de fortes sommes dans des opérations fictives ou fondées sur le pur hasard; 3° si, pour continuer plus longtemps son commerce, il a fait des emprunts ruineux ou acheté des marchandises pour les revendre au-dessous du cours; 4° si, après avoir suspendu ses payements, il a voulu favoriser un de ses créanciers au préjudice de tous les autres. Les tribunaux ont encore la faculté de déclarer qu'il y a *banqueroute* simple dans six autres cas, qui peuvent néanmoins paraître quelquefois excusables : 1° si des engagements trop considérables ont été contractés pour le compte d'autrui; 2° si, dans une faillite précédente, les obligations du concordat n'ont pas été exécutées; 3° si le failli est marié sous le régime dotal ou séparé de biens, et s'il a tenu cette circonstance secrète; 4° s'il n'a pas rempli l'obligation de déclarer sa faillite au greffe dans les délais et dans les formes exigés par la loi; 5° s'il ne s'est pas présenté personnellement devant la justice ou devant les syndics, et en temps utile; 6° si ses écritures sont tenues d'une manière irrégulière ou incomplète, quoiqu'on n'y trouve aucune trace de fraude proprement dite. La *banqueroute* simple est punie d'un emprisonnement d'un mois à deux ans; en cas de circonstances atténuantes, cet emprisonnement peut être réduit même au-dessous de six jours. Quant à la *banqueroute* frauduleuse, elle se définit par son nom même; elle est une des formes les plus hideuses du vol; nous avons déjà dit qu'en France elle a été longtemps punie de mort; mais le code pénal, actuellement en vigueur, ne prononce plus contre ce crime que la peine des travaux forcés, depuis cinq jusqu'à vingt ans, ou, s'il y a des circonstances atténuantes, la réclusion ou l'emprisonnement de deux à cinq ans. La tentative de *banqueroute* simple n'est soumise à aucune peine; celle de *banqueroute* frauduleuse est punie comme l'acte même. D'après les traités conclus avec les nations étrangères, les banqueroutiers frauduleux sont soumis à l'extradition, et ils ne peuvent plus aller vivre fastueusement au dehors, aux dépens de ceux qu'ils ont lâchement dépouillés. Enfin, la loi a pris toutes les précautions nécessaires pour que les frais de l'action criminelle, lorsqu'elle émane du ministère public, ne soient jamais pris sur le dividende à partager entre les créanciers; le trésor public conserve toujours son recours contre la personne du condamné, mais il ne l'exerce qu'après l'entière exécution des conditions fixées par le concordat ou par le règlement définitif. Lorsque la poursuite criminelle a lieu à la requête des syndics agissant au nom de la masse des créanciers, ou à la requête de quelques-uns de ces derniers, les frais, en cas d'acquittement, sont supportés par la masse ou par les plaignants individuels; mais, en cas de condamnation, ils restent à la charge du trésor, sauf son recours.

Nous ferons connaître toutes les formalités qu'entraîne la suspension de payements d'un commerçant au mot FAILLITE, parce que c'est toujours de ce nom que se servent nos lois de commerce et de procédure.

— *Banqueroute publique.* La tendance à dépenser plus que son revenu et à se jeter dans des entreprises hors de proportion avec ses ressources, qui conduit les individus à la gêne, à l'obligation de chercher des ressources dans des expédients ruineux, puis enfin à l'insolvabilité, se retrouve également chez les gouvernements. En général, les *banqueroutes des Etats* sont le résultat d'une accumulation d'emprunts, au service ou au remboursement desquels on n'a pas su pourvoir. Les emprunts, qui sont ordinairement des sujets de préoccupation pour les individus les moins prévoyants quand ils ne sont pas encore devenus malhonnêtes, ne causent presque jamais d'inquiétude aux hommes d'Etat. Lorsque, soit par eux-mêmes, soit par suite de l'égarement de l'opinion publique, les gouvernements sont entraînés à faire la guerre ou à entreprendre sur une grande échelle des travaux improductifs, leur unique souci est de savoir comment ils décideront les capitaux disponibles à venir dans leur caisse. Quant au remboursement ou même au simple service des intérêts, c'est à l'avenir qu'on en laisse plus ou moins la charge. La perspective d'une insolvabilité complète est envisagée avec beaucoup de calme : si cette insolvabilité se réalise, eh bien, on dira qu'on n'a pas d'argent. Cet aveu, objet de honte et de confusion pour les simples particuliers, coûte fort peu aux gouvernements. On sait à merveille qu'il n'y a pas d'action possible contre l'Etat, et on agit sans crainte. Des institutions libres, même en les supposant parfaites, ne suffisent pas toujours pour préserver les nations des événements qui les conduisent à la *banqueroute*.

La première *banqueroute* régulière dont l'histoire fasse mention est celle que fit le sénat romain après la première guerre punique. Il s'avisa de payer les dettes de l'Etat en réduisant l'as de douze onces à six onces. Ce mode de libération par voie d'altération de monnaie a été très-souvent pratiqué; au moyen âge l'usage en était très-fréquent. Un de nos rois, Philippe le Bel, s'est fait en ce genre une triste célébrité. Dès 1295, dit M. de Nervo, Philippe altérait la monnaie, et il ne s'en cachait point, car il promettait d'indemniser plus tard ceux auxquels il reconnaissait causer dommage. En attendant cette réparation, qui n'arriva jamais, il continua d'émettre de la monnaie altérée pendant sept ans consécutifs. En Orient, où les gouvernements sont loin d'avoir les ressources que le crédit met à la disposition des Etats européens, l'altération des monnaies est, après le refus brutal de reconnaître ses dettes, la forme la plus ordinaire sous laquelle se traduit la *banqueroute*. Ainsi, on a remboursé en écus à 40 pour 100 d'alliage des emprunts faits en écus dont l'alliage était quatre fois moindre. L'altération des monnaies a de graves inconvénients. Les créanciers de l'Etat ne sont pas seuls à être froissés dans leurs intérêts. La monnaie altérée étant d'un usage forcé, sert à payer les dettes des individus comme celles de l'Etat, et il en résulte que, lorsque celui-ci s'avise de recourir à ce moyen de *banqueroute*, tous les créanciers se trouvent en même temps fraudés par leurs débiteurs. Les désordres de toute sorte qu'engendrait cette fraude forcèrent enfin les gouvernements à y renoncer, quelque peu scrupuleux qu'ils se montrassent d'ailleurs.

Aux altérations de monnaie succédèrent les emprunts faits aux juifs et aux lombards. On empruntait tant qu'on pouvait; puis, le moment de régler venu, l'État intentait des procès en prévarication à ses créanciers, excitait contre eux les passions d'une multitude aveugle et ignorante, confisquait leurs biens, puis les chassait. Les ministres du XVIe et du XVIIe siècle, même les plus renommés, traitèrent parfois d'une façon un peu sommaire les créanciers de l'État. Sous Sully et Colbert, plus d'une fourniture, plus d'une avance de fonds furent réglées par des lettres de cachet et des envois aux galères. Le cardinal de Richelieu posait en principe que l'Etat devait faire attendre autant que possible ses créanciers, puis procéder tous les dix ans à la révision non-seulement des dettes dont il était chargé, mais encore des sommes qu'il avait acquittées. Cette mauvaise foi de l'État provoquait celle de ses créanciers. Sully, le grand Sully, donna le premier l'exemple d'une réduction des rentes; mais ce ne fut pas une *banqueroute* dans la vraie signification du mot, car ce ministre conserva les rentes qui étaient légitimement constituées. La réduction ne porta que sur celles dont l'origine fut reconnue irrégulière ou qui parurent exagérées; ses suspensions du service des intérêts se justifient beaucoup moins. Il est juste de dire qu'en agissant ainsi les hommes d'Etat du XVIIe siècle froissaient très-peu l'opinion publique. Le retranchement d'un quartier de rente, ainsi que nous l'apprend le fameux vers de Boileau, faisait rire ceux qui n'en étaient pas l'objet. En ces sortes de matières, la morale des honnêtes gens était alors très-large. Cela n'a rien de bien étonnant : les jésuites dirigeaient les consciences des grands et de la plus grande partie des classes éclairées.

Les gros prêteurs et fournisseurs, les Mondors enfin, étaient peut-être pires que leurs émules d'aujourd'hui. L'histoire n'a pas toujours été très-équitable en assimilant à des actes de *banqueroute* les restitutions énormes que l'ancien régime leur imposa au moyen des chambres de justice. Ces mesures, sans doute, n'étaient pas exemptes d'arbitraire; mais tout n'y était pas à blâmer. La chambre de justice instituée en 1661, à l'instigation de Colbert, est assez bien justifiée par le préambule même de l'édit. Cette chambre devait rechercher tous ceux qui, profitant de la mauvaise administration des finances de l'Etat, avaient, par des voies illégitimes, conquis des fortunes subites, fait des acquisitions immenses et donné l'exemple scandaleux d'un luxe offensant pour les mœurs et l'honnêteté publiques. Les encouragements aux dénonciations, stipulés par l'édit et évalués au dixième des amendes à pro-

noncer, étaient sans doute très-regrettables; mais il n'y avait guère d'autre moyen d'arriver au but qu'on se proposait. Il n'y avait assurément rien que de parfaitement avouable dans la mesure qui assujettissait tous les comptables, tous les fermiers du roi ou leurs associés, en exercice depuis 1635, à fournir un état des biens dont ils avaient hérité, des acquisitions par eux faites et des sommes données à leurs enfants soit en mariage, soit pour payer les charges achetées par eux. Nous n'en dirons pas autant du monitoire publié dans toutes les églises de Paris pendant trois dimanches consécutifs, qui invitait les fidèles ayant connaissance de délits commis depuis 1635, sur faits de finances, à en donner immédiatement avis aux procureurs généraux, sous peine d'excommunication. Nos mœurs, fort heureusement, ne comportent plus cet emploi du pouvoir de l'Eglise au grand profit du bras séculier. Cependant l'histoire nous apprend que les personnes contre lesquelles ces mesures étaient dirigées ne méritaient guère d'être traitées avec plus d'indulgence. A la première nouvelle de l'édit, quelques-uns des plus coupables se réfugièrent à l'étranger. Les sommes que la chambre de justice fit restituer s'élevèrent à 110 millions. Une autre chambre de justice, instituée en 1684 à la demande de Lepelletier, successeur de Colbert dans son poste de contrôleur général des finances, fit aussi restituer quelques millions par divers traitants, financiers et fournisseurs.

Le règne du grand roi devait, comme on le sait, se liquider par une *banqueroute*. Ce fut la Régence qui en prit la responsabilité, et voici par quelles mesures financières elle débuta.

Les rentes, autres que celles qui avaient été créées sur l'hôtel de ville, furent réduites du denier 12 au denier 20. Les rentes viagères émises de 1714 à 1715, dont le capital avait été fourni moitié en argent et moitié en papier, furent réduites de moitié; celles qui avaient été constituées en papier seulement furent réduites des trois quarts. La refonte des monnaies fournit en outre un moyen de recette tout aussi peu régulier. On avait un numéraire circulant de 1 milliard environ, on le convertit en 1 milliard 200 millions; mais les frais de l'opération absorbèrent la plus grande partie des bénéfices, qui, au lieu d'être de 200 millions, ne furent que de 72 millions. Les engagements de l'Etat, c'est-à-dire toutes les dettes représentées par des ordonnances, des assignations, des obligations, et enfin par ce qu'on appelait les billets d'Etat, furent traités d'une façon encore plus radicale. Il y en avait pour près de 597 millions; près de 297 millions furent rayés, comme faisant double emploi. Quant aux 300 millions restant, le conseil des finances, dans une déclaration du 1er avril 1716, avoua naïvement que la Régence, usant du droit naturel à tout débiteur de vérifier sa dette et d'en discuter le chiffre, la réduisait à 250 millions. Quant à la chambre de justice, qui examina les comptes de 4,410 gens d'affaires, fournisseurs, comptables, etc., elle fit rentrer 220 millions.

La Régence devait, par ses propres étourderies en finances, occasionner une *banqueroute* touchant à plus d'intérêts encore que celle par laquelle se terminait la liquidation du grand règne. Le 4 décembre 1718, Law avait obtenu la conversion de la banque de commerce en banque royale. L'année suivante, il obtenait pour la compagnie de la Louisiane, transformée en compagnie des Indes, le monopole du commerce avec Madagascar, la mer Rouge, le Mongol, Siam, la Chine, le Japon, le Sénégal, les îles de France et de Bourbon. Encouragé par ce succès, Law entreprit le vaste et téméraire projet qui consistait à réunir toutes les fermes de l'Etat à la compagnie et à rembourser ainsi la dette publique. Cette dette était alors de 1,600 millions. Pour en opérer le remboursement, la compagnie devait émettre des actions représentant la même somme, en verser le montant au trésor, qui lui servirait un intérêt de 3 p. 100, soit 48 millions par an. Le transport des fermes générales devait donner 16 millions à la compagnie, ce qui, ajouté aux 48 millions servis par le trésor, assurait déjà 4 pour 100 aux actionnaires. D'autres profits commerciaux étaient de nature à élever cet intérêt à 5 pour 100. Cette combinaison causa d'abord une satisfaction générale. Le gouvernement n'avait plus à payer que 48 millions au lieu de 80; les actionnaires se voyaient assurés de toucher un intérêt de 4 pour 100 sur des actions dont le capital pouvait devenir quadruple ou quintuple; enfin, la compagnie, pour solder son bail de fermes s'élevant à 52 millions, n'en avait, par suite de son traité avec l'Etat, que 4 à débourser. Le projet ayant été accepté, Law avait appelé tous les porteurs de rentes au trésor, leur avait fait remettre un récépissé de leur créance liquidée, que la compagnie des Indes acquittait à l'instant même partie en argent, partie en billets de la banque royale, nouvellement émis. En très-peu de temps, il y eut pour plus de 1 milliard de souscriptions, lesquelles devaient être acquittées en dix termes mensuels. L'agio fit monter ce milliard à neuf milliards. Cette hausse n'était que fictive. Les réalisations des agioteurs, qui croyaient plus sûr de convertir leurs actions en terres et en matières d'or et d'argent, ne tardèrent pas à causer une baisse considérable malgré tous les expédients auxquels Law, devenu contrôleur général des finances, eut recours, notamment l'élévation du marc d'argent de 60 à 80 livres, ce qui, en portant la valeur du numéraire de 1,200 millions à 1,600 millions, constituait un vol manifeste. Les émissions de billets, frauduleusement portées à près de 4 milliards, furent impuissantes pour soutenir le cours des actions; ces billets eux-mêmes devaient perdre les neuf dixièmes de leur valeur. Il fallut qu'après bien des efforts tyranniques pour en maintenir le cours, le gouvernement, se mettant d'accord avec les faits, déclarât que les billets n'avaient plus qu'une valeur conventionnelle. Quant à la dette publique, Law, qui l'avait trouvée à 1,600 millions, l'avait portée, à l'aide de titres frauduleux, à 2 milliards 222 millions. La liquidation des frères Paris en annula 522 millions. En somme, le résultat du système de Law fut de créer, tant en actions qu'en billets et en titres de rentes, une valeur illusoire de 10 à 12 milliards.

Après la *banqueroute* de Law, vint, en 1769, celle de l'abbé Terray. Un écrivain financier en renom, M. le baron de Nervo, dans son livre intitulé *Finances françaises*, explique très-bien en quoi consista cette *banqueroute;* nous le citons en le résumant : En 1769, le désordre financier était à son comble. On avait dévoré par avance toute l'année 1770 et deux mois de 1771, en tout 322 millions. Le déficit de 1769 était de 61 millions, ce qui portait l'arriéré à 383 millions. En outre, les intérêts de la dette exigible atteignaient 110 millions, pour un capital de 2,300 millions. Dans cette situation, personne ne voulait du ministère des finances. Maupeou offrit ce ministère à l'abbé Terray, qui l'accepta. Terray était alors conseiller au parlement, où il était considéré comme l'un des meilleurs et des plus laborieux magistrats de cette compagnie. C'était lui qui était ordinairement chargé de l'étude et du rapport des lois et ordonnances ayant trait aux impôts. En homme qui ose tout, Terray résolut et accomplit les mesures suivantes : 1o les opérations de la caisse d'amortissement suspendues pendant huit ans, et ses fonds appliqués aux dépenses courantes, 18 millions par an; 2o les assignations sur le trésor ajournées, elles se montaient à 80 millions par an; 3o les billets des receveurs généraux et des fermiers généraux, qui montaient à 200 millions de francs, astreints à une conversion forcée, à 4 pour 100; 4o la moitié des rentes échues déclarée acquise au trésor; 5o les rentes viagères considérablement réduites; 6o les rentes tontines converties en rentes viagères; 7o une taxe de 6 millions, établie sur les anoblis depuis cinquante ans; 8o un emprunt forcé de 28 millions sur les titulaires d'offices; 9o un emprunt facultatif de 160 millions; 10o un emprunt forcé de 25 millions sur les receveurs généraux; 11o 26 millions obtenus du clergé; 12o 4 millions obtenus de l'ordre du Saint-Esprit; 13o 11 millions obtenus des pays d'Etat; 14o les cautionnements des receveurs généraux augmentés; 15o la révocation de tous droits, domaines et rentes antérieurement cédés à la Bretagne, à la Flandre et à la ville de Paris; 16o enfin, pour couronner l'œuvre, la violation de tous les dépôts judiciaires, dont on remplaça les espèces par des effets du trésor qui perdaient 80 pour 100. Après cette énumération, M. de Nervo ajoute : « Tels furent, dès son entrée au ministère, les actes scandaleux de l'abbé Terray; il se procura ainsi, en argent comptant, une somme de 100 millions, diminua la dépense au budget d'environ 34 millions, et, par des droits nouveaux, augmenta la recette d'une vingtaine de millions. Il avait gagné dès le premier jour, disait-il, 154 millions. Les gagner ainsi, c'était les avoir volés. » En lisant cette énumération, et en y retrouvant bon nombre de mesures qui, de nos jours, sont entrées dans notre pratique financière, telles que la suspension de l'amortissement, les conversions forcées, les réductions de rentes, les élévations de cautionnement, on est tenté de se montrer indulgent pour l'abbé Terray; nombre de ministres des finances ont, de nos jours, proposé et fait accepter des mesures pareilles, sans que personne se soit avisé de les traiter de banqueroutiers. Très-probablement, parmi ces mesures, qui soulevèrent à très-juste titre la réprobation publique, plusieurs lui procurèrent très-peu d'avantages. Linguet, qui se fit plus tard le panégyriste de Terray, pourrait bien ne pas s'être trop écarté de la vérité quand il a dit que le tort de ce ministre ne fut pas d'avoir pris de l'argent partout où il y en avait, mais d'en avoir demandé à des gens qui n'étaient pas accoutumés à en donner, notamment au clergé et à la noblesse.

Jusqu'à cette époque, les *banqueroutes* (celle de Law exceptée, dont le caractère fut tout spécial) n'avaient guère été désastreuses que pour les capitalistes qui avaient fait des avances à l'Etat, les fournisseurs de l'Etat et les personnes qui avaient accepté les billets de ces fournisseurs. C'était, en somme, un cercle assez restreint; la masse de la nation ne s'en ressentait pas. En réduisant les rentes et retenant la moitié du service des intérêts, les mesures financières de Terray agrandirent le cercle des désastres. Néanmoins, cette *banqueroute* ne pesa que sur une très-petite partie de la nation, et elle n'a rien de comparable avec les deux grandes *banqueroutes* des temps modernes, celle de l'an VI, connue financièrement sous le nom de liquidation Ramel, et celle que fit l'Autriche en 1811, par la patente impériale du 20 février. La *banqueroute* française de l'an VI fut une des conséquences de la dépréciation des *assignats*. Voici dans quelles conditions elle s'accomplit. Le budget de l'an VI portait les recettes à 616 millions. Il n'était pas possible de s'adresser à l'impôt pour augmenter ces ressources. Afin de mettre le budget en équilibre, il fallait réduire la dépense à la même somme. Le service de la dette s'élevait, à lui seul, à 258 millions. En en payant l'intégralité, la dépense eût de beaucoup dépassé les ressources de l'Etat. On proposa de n'en payer que le tiers, c'est-à-dire 86 millions. De cette manière, les services de l'Etat étaient ramenés au niveau des ressources. Mais, pour se renfermer dans ces bornes, il fallait prendre un parti décisif à l'égard de la dette. Le service des intérêts n'avait jamais pu s'en faire exactement. On avait payé un quart en numéraire et trois quarts en bons sur les biens nationaux. On crut donc devoir, dans l'intérêt commun de l'Etat et des créanciers, au lieu de continuer à servir une partie de la dette en numéraire et le reste en bons sur les biens nationaux, en rembourser le capital avec ces mêmes biens. On voulait en conserver un tiers seulement, lequel devait s'appeler *tiers consolidé* et demeurer sur le grand-livre, avec qualité de rente perpétuelle. Les deux autres tiers devaient être remboursés au capital de vingt fois la rente et en bons recevables en payement des biens nationaux. Il est vrai que ces bons tombaient dans le commerce à moins du sixième de leur valeur, et que, pour ceux qui ne voulaient pas acheter des terres, c'était une véritable *banqueroute*. M. Thiers constate que, malgré le calme et la docilité des conseils depuis le 18 fructidor, cette mesure y excita une vive opposition. M. de Nervo s'est, de nos jours, associé aux reproches adressés par la minorité des conseils à cette mesure rigoureuse; à notre sens, le jugement qu'en a porté M. Thiers nous paraît beaucoup plus équitable. « Cette mesure, dit-il, était inévitable. La République faisait ici comme elle avait toujours fait : tous les engagements au-dessus de ses forces, elle les avait remplis avec des terres, au prix où elles étaient tombées. C'est en assignats qu'elle avait acquitté les anciennes charges ainsi que toutes les dépenses de la Révolution, et c'est avec des terres qu'elle avait acquitté les assignats. C'est en assignats, c'est-à-dire encore avec des terres, qu'elle avait servi les intérêts de la dette, et c'est avec des terres qu'elle finissait par en acquitter le capital lui-même. En un mot, elle donnait ce qu'elle possédait. On n'avait pas autrement liquidé la dette des Etats-Unis. Les créanciers avaient reçu, pour tout payement, les rives du Mississipi. Les mesures de cette nature causent, comme les révolutions, beaucoup de froissements particuliers; mais il faut savoir les subir quand elles sont devenues inévitables. » (*Histoire de la Révolution française*, vol. IX.)

En Autriche, la lutte contre la Révolution française avait obligé le gouvernement à battre monnaie de toutes les façons. En 1811, on était en présence d'une dette de 700 millions de florins et d'un papier-monnaie d'environ un milliard. La dépréciation était telle, qu'on donnait 1,500 florins en papier pour un florin en argent. En somme, la *banqueroute* existait de fait lorsque la patente impériale du 20 février 1811 vint la régulariser. Le papier-monnaie fut retiré : le gouvernement se réserva d'en mettre un nouveau en circulation, lequel ne devait pas excéder le cinquième du papier retiré, et les intérêts de la dette consolidée furent abaissés de moitié. La guerre obligea encore le gouvernement autrichien à recourir à de nouvelles émissions. Le mal devint plus grand qu'auparavant. On a cherché à le pallier plus ou moins en constituant, en 1819, la banque nationale d'Autriche. Les événements de 1848 sont venus arrêter cet établissement dans la poursuite de son œuvre. Ses propres billets ont encore besoin du cours forcé pour se maintenir.

L'Espagne et la plupart des républiques hispano-américaines, qui sont entrées depuis longtemps dans la voie de la *banqueroute* par la répudiation de quelques-unes de leurs dettes, peuvent s'apercevoir que les bénéfices momentanés qu'une *banqueroute* peut procurer à un Etat ne sont rien, comparés aux préjudices. Les grands marchés financiers du monde sont fermés à la négociation de leurs valeurs. Les emprunts que ces contrées sont obligées de contracter ont des intérêts énormes à servir, et ne peuvent se faire qu'en consentant à des garanties qui sont presque une abdication du droit de souveraineté; tel est, par exemple, l'abandon de tout ou partie de leur revenu douanier.

Quelques Etats de l'Amérique du Nord ont aussi, dans un moment d'erreur, adopté la doctrine de la répudiation des dettes publiques, notamment le Mississipi et la Pensylvanie. Le crédit et la prospérité matérielle de ces deux Etats n'ont pas tardé à s'en ressentir. L'un et l'autre sont, depuis longtemps, revenus à une intelligence plus exacte de leurs intérêts.

BANQUEROUTIER, IÈRE s. (ban-ke-routié, iè-re — rad. *banqueroute*). Personne qui a fait une banqueroute : *Les* BANQUEROUTIERS *étaient astreints autrefois à porter un bonnet vert. Avignon était le refuge de tous les* BANQUEROUTIERS *et de tous les contrebandiers.* (Volt.) *Dans un pays où tout le monde cherche à paraître, beaucoup de gens doivent croire et croient en effet qu'il vaut mieux être* BANQUEROUTIER *que de n'être rien.* (Chamfort.) *Je désire qu'on donne le nom de* BANQUEROUTIER *à tout négociant qui fait perdre ses créanciers.* (Napol. Ier.) *Le voleur de grand chemin est préférable au* BANQUEROUTIER. (Balz.)

Combien en a-t-on vus, *banqueroutiers* parfaits,
Vivre du revenu des crimes qu'ils ont faits?
BOURSAULT.

— Adj. Qui a fait banqueroute, ou qui fait des banqueroutes : *Serions-nous cette nation à qui les ennemis mêmes accordent la fierté de l'honneur, si les étrangers pouvaient nous flétrir du titre de nation* BANQUEROUTIÈRE? (Mirab.) *Les peuples survivent à de grandes catastrophes, mais les gouvernements* BANQUEROUTIERS *peuvent disparaître dans l'incendie des révolutions.* (Droz.)

BANQUET, s. m. (ban-kè — rad. *banc.*) Festin solennel et somptueux : *Un splendide* BANQUET. *Le* BANQUET *nuptial. Le* BANQUET *royal. La ville de Paris a donné un grand* BANQUET. *Toute assemblée de gentilshommes, fût-ce pour une chasse ou un* BANQUET, *passait pour un complot.* (Mérimée.) *Au moyen âge, on dînait à neuf heures du matin, et l'on soupait à cinq heures du soir; on était assis à table sur des banques ou bancs, tantôt élevés, tantôt assez bas, et la table montait ou descendait en proportion : de banc est venu le mot* BANQUET. (Chateaub.)

. . . . Les déesses des morts
Sont du dieu des *banquets* les compagnes cruelles.
LEMERCIER.

Allons, que ce beau jour, levé sur une fête,
Dans un joyeux *banquet* finisse dignement.
A. DE MUSSET.

. . . . Je voudrais qu'à cet âge
On sortît de la vie ainsi que d'un *banquet*,
Remerciant son hôte, et qu'on fît son paquet.
LA FONTAINE.

— Particulièrem. Repas donné à un grand nombre de convives, dans un but politique : *Un* BANQUET *national. Les* BANQUETS *réformistes. Les* BANQUETS *civiques. Les repas sont devenus un moyen de gouvernement, et le sort des peuples s'est décidé dans un* BANQUET. (***) *C'est la peur de la réforme électorale qui a servi de nappe aux* BANQUETS *réformistes.* (E. de Gir.)

— *Banquet royal*, Repas d'étiquette que le roi, sa famille et les princes du sang prenaient en public.

— Fig. Ensemble des ressources propres à satisfaire un besoin, à donner un plaisir, auquel on est porté par une sorte d'appétit naturel : *Au grand* BANQUET *de la nature, il n'y a point de couvert mis pour celui qui n'a ni revenu ni salaire.* (Malthus.) *Dans ce grand* BANQUET *de la nature, l'abondance du lendemain est égale à la profusion de la veille.* (Buff.) *Il y a place pour tout le monde au* BANQUET *de la vie.* (Gén. Foy.) *En France, le* BANQUET *offert à l'appétit du savoir est splendide.* (Mme Romieu.) *Je crois fermement qu'un jour il n'y aura plus de parias au* BANQUET *de la vie.* (Blanqui.)

Au *banquet* de la vie, infortuné convive,
J'apparus un jour et je meurs.
GILBERT.

Au *banquet* de la vie à peine commencé,
Un instant seulement, mes lèvres ont pressé
La coupe en mes mains encor pleine.
A. CHÉNIER.

Oui, c'est la vie : après le jour la nuit livide;
Après tout, le réveil, infernal ou divin;
Autour du grand *banquet* siége une foule avide;
Mais bien des conviés laissent leur place vide
Et se lèvent avant la fin.
V. HUGO.

‖ Victor Hugo a compris, sous le nom de *banquet*, l'ensemble des plaisirs que l'homme goûte et des douleurs qui l'accablent sur la terre :

La vie est chère à l'homme entre les dons du ciel;
Nous bénissons toujours le Dieu qui nous convie
Au *banquet* d'absinthe et de miel.
V. HUGO.

— Loc. fam. *Banquet de diables*, Repas où il n'y a pas de sel. Le diable passe pour avoir une grande répugnance pour le sel, symbole de pureté et de conservation, et l'Eglise a soin d'en introduire dans l'eau bénite, dont une des principales vertus est de chasser les démons.

— Féod. Repas qu'un vassal était tenu de donner à son seigneur une ou deux fois l'an.

— Ascét. Jouissance intérieure. ‖ *Le banquet de l'Agneau, des élus*, Les joies du ciel : ‖ *Le banquet sacré*, La communion : *Enfin, je suis parvenu au* BANQUET SACRÉ. (Boss.)

— Myth. *Banquet des dieux*, Repas que prenaient ensemble tous les dieux de l'Olympe.

— Manég. La petite branche de la bride, au-dessous de l'œil.

— **Epithètes**. Somptueux, splendide, magnifique, superbe, pompeux, brillant, coûteux, ruineux, riche, abondant, gai, riant, joyeux, princier, royal, solennel, céleste, divin, saint, sacré, nuptial, affreux, horrible, détestable, exécrable, sanglant.

— **Allus. littér. Au banquet de la vie, infortuné convive...** Vers emprunté aux strophes si touchantes que le poëte Gilbert composa à l'hôpital, dans un moment lucide, huit jours avant sa mort :

Au BANQUET *de la vie, infortuné convive,*
J'apparus un jour et je meurs;
Je meurs, et sur la tombe, où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs.

Dans l'application, ce vers exprime le regret amer de la vie, que l'on quitte à la fleur de l'âge; mais très-souvent aussi il s'emploie sur le ton de la plaisanterie :

« Voyons, dit le fiancé, ce dîner en guise d'adieu à la vie de garçon est-il bien nécessaire? — Aussi nécessaire que les choses inutiles; et je ne sais que celles-là qui vaillent la peine d'être faites. — Voilà qui est péremptoire. — S'il te faut des raisons bêtes, je te dirai que ces choses-là sont dans la tradition, et, comme dit le poëte :

Au BANQUET *de la vie, infortuné convive,*
Apparais encore une fois et meurs,

c'est-à-dire marie-toi. En bonnes mœurs parisiennes, il faut toujours dire adieu au passé. »
A. ACHARD.

BANQUET MAÇONNIQUE. Repas fait en commun par les francs-maçons, à certaines époques de l'année, et selon les formes symboliques dont le sens n'est révélé et expliqué que par l'initiation. On fait remonter l'origine de ces repas à la plus haute antiquité. Nous ne nous arrêterons pas à ce que disent sur ce sujet des écrivains spéciaux, dont l'érudition complaisante n'est pas toujours heureuse; nous nous réservons d'ailleurs d'établir d'une façon générale, à l'article FRANC-MAÇONNERIE, ce que l'on doit penser de l'ancienneté réelle ou supposée d'une des institutions qui mettent le plus en évidence le dogme de la fraternité humaine. Donc, sans évoquer ici le souvenir des Egyptiens et des Grecs, comme il est d'usage de le faire en pareille matière, entrons de plain-pied dans notre sujet par la description pure et simple d'une cérémonie, ou, si l'on aime mieux, d'une coutume qui a pour but d'entretenir et d'étendre la fraternité parmi les membres de la famille maçonnique. De la sorte, nous serons sûrs de parler en connaissance de cause. Laissons, du même coup, l'imagination du lecteur se représenter, si bon lui semble, par amour des comparaisons historiques ou de la légende, cette statue d'Ammon portée jadis chaque année aux confins de l'Egypte et de l'Ethiopie pour le festin sacré des hiérophantes, ou bien encore ces agapes en commun des gymnosophistes de l'île de Méroë, fréquemment cités par les historiens de la maçonnerie. On peut, d'ailleurs, retrouver, à toutes les époques, la trace de ces repas en commun, et nous n'apprendrons rien à personne en rappelant que le baiser de paix que les francs-maçons se donnent à la fin de leurs banquets, en formant ce qu'ils appellent *la chaîne d'union*, se donnait aussi aux agapes que les premiers chrétiens faisaient dans les églises, agapes renouvelées et imitées du paganisme, si l'on en croit Fauste le Manichéen.

Les loges maçonniques ont, chaque année, deux banquets obligatoires pour la célébration des fêtes de l'Ordre: le premier au solstice d'hiver, le second au solstice d'été. Les deux banquets doivent avoir lieu rigoureusement aux jours de *tenue*, ou séance, les plus proches du 24 juin et du 27 décembre. Ils se font dans le local ordinaire des réunions maçonniques, au *premier degré*, celui d'*apprenti*, afin que tous les frères puissent y participer. Avant d'aller plus loin, expliquons le sens de quelques termes employés par les francs-maçons. Les diverses occupations auxquelles ils se livrent dans la loge se nomment *travaux;* ouvrir ou fermer les travaux, c'est ouvrir ou fermer la séance ou *tenue;* les travaux pendant le banquet s'appellent *tenue de table.* Une loge est un *atelier*. Les petits marteaux de bois ou d'ivoire que les premiers chefs de la loge tiennent à la main, et qui leur servent à ouvrir et à fermer la séance, sont des *maillets;* le maillet est l'emblème de la force soumise à l'intelligence. Ces quelques renseignements donnés, entrons dans la salle consacrée aux banquets, éloignée de toute communication avec le dehors. Sa forme est un carré long; au milieu se trouve, disposée en fer à cheval, une seule table. Le sommet de cette table désigne l'Orient, c'est la place du vénérable ou président; les extrémités désignent l'Occident, et sont occupées par le premier et le second surveillant; l'orateur, le secrétaire et les autres officiers conservent, aux côtés du vénérable, le rang qu'ils occupent d'ordinaire en loge; le maître des cérémonies et le grand expert sont assis dans le demi-cercle intérieur; tous les autres frères sont rangés à leur gré, mais avec ordre. Le vénérable a appelé à sa droite et à sa gauche quelques frères étrangers à la loge, présidents ou dignitaires, qui viennent apporter leur concours sympathique à cette réunion de famille. Tout ce qui figure sur la table est posé sur des lignes parallèles. La première ligne, en partant de l'intérieur, est pour les bougies; la deuxième est pour les plats; la troisième est pour les bouteilles; la quatrième est celle des verres, et la cinquième, enfin, est celle des assiettes. La table se nomme, comme la loge, *atelier;* la nappe, *voile;* la serviette, *drapeau;* le plat, *plateau;* l'assiette, *tuile;* la cuillère, *truelle;* la fourchette, *pioche;* le couteau, *glaive;* la bouteille, *barrique;* le verre, *canon;* les lumières, *étoiles;* les chaises, *stalles;* les mets en général, *matériaux;* le pain, *pierre brute;* le vin, *poudre forte;* l'eau, *poudre faible;* les liqueurs, *poudre fulminante;* le sel, *sable;* le poivre, *ciment* ou *sable jaune;* enfin, manger, c'est *mastiquer;* boire, c'est *tirer une canonnée;* découper, c'est *dégrossir*. On ne doit pas employer d'autres expressions durant tout le repas. Cependant le vénérable se lève, invite ses frères au banquet symbolique, et, frappant un coup de son maillet, dit : « Debout et à l'ordre, mes frères! » Les assistants se lèvent aussitôt et se mettent à l'ordre par le signe que les maçons seuls doivent connaître; le vénérable leur adresse alors une courte allocution, dans laquelle il les invite à la concorde et à la tempérance. Prenant une coupe, il la remplit de vin, boit quelques gouttes et la fait circuler. Chaque frère y trempe ses lèvres à son tour, après quoi, et quand sur son invitation tout le monde est assis, le vénérable permet la récréation, et le dîner est servi. Le premier service étant terminé, le vénérable donne un coup de maillet que les surveillants répètent, et porte la première *santé d'obligation*, qui est celle du chef de l'Etat et de sa famille. Les *santés* se *tirent* de la manière suivante : lorsque le vénérable a ordonné de charger et aligner, c'est-à-dire de remplir les verres et de les tenir prêts, et que tout est disposé, un coup de maillet fait lever tous les frères; ils jettent la serviette sur le bras gauche et se mettent à l'ordre. Après l'annonce faite de la santé que l'on va tirer, le vénérable commande l'exercice comme suit : « La main droite au glaive! Haut le glaive! Salut du glaive! Passons le glaive à la main gauche! La main droite aux armes! Haut les armes! En joue! Feu! (*On boit en trois temps.*) L'arme au repos! En avant les armes! Signalons nos armes! (*Tous les frères décrivent avec le verre, par trois fois, rapidement, mais distinctement, un triangle dont la base est sur la poitrine.*) Posons nos armes, un, deux, trois! (*On pose les verres sur la table avec ensemble et d'un seul coup.*) « Le glaive à la main droite! Haut le glaive! Salut du glaive! Le glaive au repos! » Cet exercice, dont le sens et la portée ne peuvent être bien appréciés que par des initiés, est suivi de la triple batterie du grade d'apprenti, et le *vivat* ou le *houzé* est trois fois répété. « Reprenons nos places, mes frères, » dit le vénérable; et le repas continue. Six santés d'obligation sont encore successivement portées : Celle du grand maître de l'ordre, de son conseil et de tous les présidents des ateliers de la correspondance; celle du président de l'atelier (elle est portée par le premier surveillant); celle des surveillants (elle est portée par le vénérable); celle des officiers de la loge et des nouveaux initiés; celle des visiteurs; enfin celle de tous les maçons répandus sur la surface du globe. Pour cette dernière, l'atelier forme la chaîne d'union, à laquelle les frères servants sont admis. Former la chaîne d'union, c'est se réunir en cercle au milieu du temple, et se tenir par la main. Les frères se donnent alors le baiser de paix, et se communiquent à voix basse et deux à deux le mot de *semestre*, que l'autorité centrale maçonnique envoie tous les six mois aux loges de la correspondance, afin de les distinguer des loges irrégulières, et d'en éloigner les faux maçons. Le mot de *semestre* est indépendant du mot *sacré;* il n'est donné qu'aux membres actifs de l'atelier.

Les santés que les maçons ont coutume de porter dans leurs banquets offrent à leurs orateurs des occasions naturelles de développer les pensées les plus nobles, les plus généreuses, les plus fraternelles. Si la tradition enchaîne les maçons à des signes et à des emblèmes, qui ont d'ailleurs pour objet de lui assurer les avantages de l'association, elle ne l'enchaîne pas, on le sait, à une morale particulière, œuvre étroite d'un groupe religieux ou d'une secte philosophique quelconque. A travers le rituel qu'elle a reçu pour guide en se formant, la loge peut faire librement circuler l'idée moderne, et employer ainsi d'anciens et poétiques symboles à répandre la parole nouvelle. C'est dire que la rapide esquisse que nous venons de tracer d'un banquet maçonnique pourrait, au besoin, prendre les proportions d'un vaste tableau, intéressant, instructif et varié selon que nous pénétrerions dans telle ou telle loge dirigée par des hommes à vues larges et fécondes, comme il s'en trouve aujourd'hui dans les divers Orients. Ces hommes-là n'oublient jamais que la franc-maçonnerie est une institution essentiellement progressive; ils veulent qu'une séve toujours nouvelle rajeunisse le vieux tronc; en ouvriers bien inspirés, ils élaguent sagement les *rameaux* que le temps a desséchés, et ne conservent du symbolisme que ce qui est vivant et éternel. Ils savent que ce qui n'impose plus le respect inspire le ridicule, et travaillent en conséquence à bannir tout ce qui est suranné. D'autres, au contraire, rivés à la routine, suivent avec une opiniâtreté fatale des errements d'un autre âge. Nous disons cela, non pas seulement à propos des banquets maçonniques, mais aussi pour toutes les autres cérémonies en usage parmi les initiés, et dont nous aurons à parler dans le cours de ce dictionnaire. Chacune d'elles a un but élevé; mais trop souvent des détails puérils viennent occuper l'esprit, et l'empêcher de profiter de l'enseignement qui devait jaillir tout naturellement de la circonstance.

Voilà un article sorti de la plume d'un franc-maçon; est-il besoin de le dire? Il sent son initié à dix lieues à la ronde. Certainement, la franc-maçonnerie est démocratiquement organisée; le dogme de la solidarité universelle s'y révèle dans ses moindres pratiques, et c'est à ce titre que le *Grand Dictionnaire* doit à l'institution maçonnique une fraternelle poignée de main. Mais nous entendons les fils des croisés nous dire : « Nous ne reconnaissons plus là l'esprit humoristique, les allures indépendantes de votre œuvre. Eh quoi! ces agapes ultra-fantaisistes ne font sortir de son carquois aucun trait railleur! Quelle est donc ici la force mystérieuse qui comprime le jet de sa malice ordinaire, et le condamne ainsi au supplice de Thésée : *Sedet, æternumque sedebit infelix Theseus?* » A cette question insidieuse, nous répondrons en imitant la circonspection de maître renard dans l'antre du lion :

. . . . . . Or çà, lui dit le sire,
Que sens-tu? dis-le-moi, parle sans déguiser.
L'autre aussitôt de s'excuser,
Alléguant un grand rhume : il ne pouvait que dire
Sans odorat. Bref, il s'en tire.

BANQUETS CIVIQUES. On a donné particulièrement ce nom, pendant notre grande Révolution, à ces fameux repas publics qui se faisaient en pleine rue, et qui pouvaient bien être, pour quelques lettrés, une imitation des coutumes spartiates, comme on l'a répété à satiété, mais où la masse des citoyens, on le croira sans peine, se portait sans aucune préoccupation classique, spontanément, avec cet enthousiasme, avec ce besoin d'expansion fraternelle que les luttes terribles de la Terreur purent à peine attiédir, et qui étaient un des caractères les plus originaux de cette forte génération. Il ne faudrait pas juger ces agapes révolutionnaires, où chacun apportait son repas domestique, succulent ou grossier, cela importait peu, il ne faudrait pas les juger avec les préventions de notre temps et d'après quelques croquis de fantaisie, charbonnés par certains écrivains de parti, qui trouvent plus commode de faire l'histoire que de l'étudier. Ces banquets n'étaient point des saturnales, comme se l'imaginent encore quelques personnes naïves. Ils étaient un peu bruyants, un peu tumultueux, comme toutes les réunions nombreuses, mais généralement convenables et décents; et ils n'étaient pas plus choquants que ne le sont ces grands repas d'orphéonistes, de gardes nationaux, ou de corporations ouvrières, que nous voyons tous les jours sous nos yeux; ils l'étaient infiniment moins que ces avilissantes distributions de vivres jetés à la tête du peuple, comme à des animaux dans un cirque, et qui se pratiquaient encore sous la Restauration. C'étaient des réunions de quartier, auxquelles assistaient les citoyens de toutes les classes, ouvriers, commerçants, propriétaires, magistrats, militaires, fonctionnaires publics, etc., confondus, avec leurs familles, aux mêmes tables, et célébrant les victoires de nos armées, la délivrance du territoire national, la grandeur de la République et les bienfaits de la Révolution. Nous parlons ici de ces repas sectionnaires qui eurent lieu, en messidor an II, dans tout Paris; ce sont ceux qu'on a le plus particulièrement en vue quand on rappelle les banquets en plein air. Mais, dès le début de la Révolution s'était établi l'usage des repas publics, qui se renouvelaient à toutes les fêtes et dans certaines circonstances mémorables, non-seulement à Paris, mais dans toute la France, et par l'initiative des citoyens. Usage touchant, d'ailleurs, où se retrouvent, au milieu des effusions du patriotisme et de l'enthousiasme, des idées de fraternelle égalité, la vieille cordialité de notre race et son large esprit de sociabilité. Quelques jours après la prise de la Bastille, le marquis de Villette, homme fort modéré, mais partisan chaleureux et sincère de la Révolution, écrivait dans la *Chronique :*

« J'aimerais que l'on instituât une fête nationale au jour qui fait l'époque de notre résurrection (au 14 juillet). Pour une révolution qui n'a point d'exemple, il faut un appareil d'un genre nouveau.

» Je voudrais que tous les bourgeois de la bonne ville de Paris fissent dresser leurs tables en public et prissent leur repas devant leurs maisons. Le riche et le pauvre seraient unis, et tous les rangs confondus. Les rues ornées de tapisseries, jonchées de fleurs, il serait défendu d'y cheminer en voiture ou à cheval. La capitale, d'un bout à l'autre, ne formerait qu'une immense famille; on verrait un million de personnes assises à la même table; les toasts seraient portés au son de toutes les cloches, au bruit de cent coups de canon, des salves de la mousqueterie, au même instant, dans tous les quartiers de Paris : ce jour-là, la nation tiendrait son grand couvert. » (*Chronique*, 18 juillet 1789.)

Ce tableau charmant, tracé à l'avance par un homme de cœur et d'esprit, cette communion civique de toute la France pour solenniser l'un des plus grands jours de notre histoire, nos pères en ont été souvent les acteurs et les témoins dans ces belles fêtes où s'épanchait en manifestations d'ardente sympathie la grande âme de la nation; où la vieillesse, le malheur et la faiblesse étaient honorés; où les magistrats, les maires, les représentants du peuple, les officiers municipaux, servaient publiquement, à des tables frugales, les vieillards, les pauvres, et jusqu'à ces infortunés traités si durement par l'ancien régime, les enfants trouvés des hôpitaux, que la Révolution, avec une tendresse maternelle, a relevés de leur abjection, comme tant d'autres classes de citoyens qui l'ont depuis longtemps oublié. Ces repas publics, comme nous l'avons dit, s'organisaient le plus souvent à la suite des fêtes nationales, et se renouvelèrent fréquemment dans le cours de la Révolution. Parfois aussi, à la nouvelle d'une victoire de nos armées, les citoyens d'une commune se réunissaient spontanément et improvisaient un banquet patriotique sur la place publique ou dans leur église. Citons encore le banquet civique offert aux fédérés des départements, et qui eut lieu sur les ruines de la Bastille, le soir du 26 juillet 1792. Tout le faubourg Saint-Antoine y prit part. On a prétendu que quelques hommes politiques avaient eu, un moment, l'intention de tirer parti de cette réunion pour marcher sur les Tuileries. Cela n'a rien d'invraisemblable : le divorce de la France et de la royauté était depuis longtemps consommé. Mais, comme on le sait, le terrible choc n'eut lieu que quinze jours plus tard.

Quant aux banquets sectionnaires, dont nous avons dit un mot ci-dessus, ce sont ceux qui ont laissé dans la population parisienne les souvenirs les plus vifs. Ils commencèrent vers le 15 messidor an II, c'est-à-dire dans les premiers jours de juillet 1794, et durèrent une quinzaine de jours environ : ce fut une véritable campagne. Tout Paris soupa dans les rues. Chaque section fit son repas fraternel; quelques-unes même en firent deux, à peu de jours d'intervalle. Des tables étaient dressées devant les maisons et ornées de fleurs et d'emblèmes patriotiques; chaque rue était comme une longue salle de festin, où, riches et pauvres, toutes les familles étaient fraternellement mêlées. On voyait sur les tables l'argenterie et les cristaux à côté de la vaisselle grossière des plus humbles ménages. Quand le quai des Orfévres fit son banquet, la longue file de tables recouvertes de linge blanc offrait, dit-on, un spectacle splendide par la multiplicité des pièces d'argenterie et l'abondance des fleurs. Si l'on ignorait la date de ces fêtes, qui se douterait jamais qu'on fût alors sous la Terreur? Les toasts et les chants patriotiques prolongaient assez tard ces réunions, mais sans autre inconvénient, dans les belles soirées de cette saison, que d'empêcher pour quelques heures la circulation des voitures dans la section. Il n'y eut d'ailleurs aucun désordre. Un long rapport de Barère, du 28 messidor, nous apprend que les comités du gouvernement, tout en rendant justice au bon esprit des sections et à l'ordre qui présidait à leurs banquets, n'étaient point favorables à ces grandes manifestations publiques. Ces fêtes appartiennent donc tout entières à l'initiative de la population parisienne. Une section commença; toutes les autres suivirent, à tour de rôle, avec un redoublement d'enthousiasme et d'entrain.

Après la révolution de Février 1848, on eut l'idée de renouveler les agapes fraternelles. Le 2 avril, deux cent cinquante délégués des clubs se réunirent dans un banquet, sur la place du Châtelet. Cet exemple fut suivi par un certain nombre de villes. A Marseille, notamment, un repas public de cette nature réunit des milliers de personnes, sous la présidence de M. Emile Olivier, alors commissaire de la république pour les Bouches-du-Rhône. Il y eut aussi, à Paris, un projet de banquet à 25 centimes, dit le *banquet du Père Duchêne*, parce que ce journal l'avait proposé. Il devait avoir lieu à Vincennes, et l'on prétendait qu'il avait pour but de délivrer les prisonniers du 15 mai, enfermés dans la forteresse. De nombreuses souscriptions avaient déjà été recueillies; mais, sur ces entrefaites, éclatèrent les terribles journées de Juin qui emportèrent dans le même naufrage le banquet et ses organisateurs.

Mais si les banquets en plein air ne furent point renouvelés, il y eut, pendant toute la durée de la seconde république, un grand nombre de banquets politiques qui se tenaient dans des locaux plus ou moins vastes, et qui réunissaient les adhérents de tel ou tel parti. Les discours qu'on y prononçait étaient un moyen de propagande. Il y eut même le *banquet des femmes socialistes.*

BANQUET DES GARDES DU CORPS. V. OCTOBRE 1789 (journées des 5 et 6).

BANQUET DE MACON. Banquet offert à Lamartine en 1847, après la publication de son *Histoire des Girondins*. Le poëte-orateur y prononça des paroles véritablement prophétiques sur la chute possible du gouvernement de Juillet.

BANQUETS RÉFORMISTES. Le gouvernement de Louis-Philippe et la majorité ministérielle de la Chambre des députés, en repoussant, dans la session de 1847, la *réforme* électorale, qui était dans les vœux et dans les besoins du pays, et dont le projet avait été présenté par M. Duvergier de Hauranne, puis la proposition de *réforme* parlementaire présentée par M. de Rémusat, déterminèrent cette fameuse *agitation des banquets*, qui bientôt allait emporter la monarchie de Juillet. L'opposition de la gauche et du centre gauche, convaincue qu'il n'y avait plus rien à espérer d'un gouvernement qui repoussait obstinément tous les progrès et dont la politique rétrograde avait été énergiquement caractérisée par l'exclamation fameuse de M. Desmousseaux de Givré : *Rien! rien! rien!* résolut d'en appeler du gouvernement au pays. Des réunions eurent lieu, composées de toutes les nuances de l'opposition libérale et démocratique. On posa les bases d'une alliance loyale, où chacun fit ses réserves précises, mais en s'accordant pour marcher tous dans

la voie des réformes, du progrès et de la démocratie. Les hommes considérables des divers partis progressistes figuraient dans ces réunions, où se rencontrèrent MM. Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne, G. de Beaumont, L. de Malleville, Thiers, Carnot, Garnier-Pagès, Pagnerre, Recurt, Abbatucci, Havin, de Lasteyrie, de Tocqueville, Dufaure, etc. En outre, des comités d'électeurs, de journalistes et d'autres citoyens se formèrent de toutes parts et centralisèrent leur action. Le but commun était la réforme électorale et parlementaire; les moyens d'action, le pétitionnement et des banquets organisés à Paris et dans les départements, destinés à donner au mouvement réformiste la vitalité, l'ensemble et l'énergie. Il est à peine nécessaire de rappeler les divergences de principes qui différenciaient, sans les séparer, les partisans de la réforme. C'est ainsi que les républicains allaient jusqu'au suffrage universel, tandis que les opposants dynastiques se contentaient de l'adjonction des capacités. Mais cela ne nuisait pas à l'ensemble du mouvement, et l'accord de toutes ces nuances sur la *nécessité de l'extension du suffrage montrait* assez que le système du *pays légal* avait fait son temps, et que la France ne voulait plus être gouvernée exclusivement par une oligarchie de grands propriétaires, régime condamné non-seulement par le droit, mais encore par les honteuses corruptions électorales des derniers temps.

Ce fut M. Pagnerre qui fit adopter l'idée des banquets politiques, dont M. Guizot à Lizieux, M. Lacave-Laplagne à Mirande, et M. Duchâtel à Mirambeau, avaient, par leur exemple, démontré la valeur et prouvé la légitimité. Chose piquante, en effet, ces réunions, dont le gouvernement va bientôt contester la légalité, avaient été inaugurées par les membres les plus rétrogrades du cabinet.

Le premier banquet eut lieu à Paris, sous la présidence de M. de Lasteyrie, le 9 juillet 1847, dans l'établissement du *Château-Rouge*, nom désormais historique. Douze cents personnes y assistèrent, parmi lesquelles quatre-vingt-six députés et un grand nombre d'électeurs, de journalistes, de gardes nationaux, d'étudiants, de juges au tribunal de commerce, de négociants, etc. M. Ledru-Rollin, qui avait peu de confiance dans l'alliance avec la gauche dynastique, s'abstint de prendre part à cette imposante manifestation, par un respectable scrupule de conscience et d'opinion.

La réunion, cependant, eut un grand caractère. Une foule immense l'entourait, en la protégeant de son adhésion enthousiaste. De nombreux toasts furent portés : *à la souveraineté nationale*, par le vénérable M. de Lasteyrie; *à la Révolution de* 1830, par M. Recurt; *à la réforme électorale et parlementaire*, par M. Pagnerre, etc. « Chose digne de remarque, dit M. Garnier-Pagès, ce n'est point des mains républicaines que le système reçut ses plus cruelles blessures. Les républicains avaient surtout fait appel aux principes. La lutte des dynastiques, plus voisine, s'échappa en paroles d'amertume contre la politique délétère et personnelle qui emportait la royauté vers des abîmes. »

M. Odilon Barrot, surtout, fut extrêmement vif. Il sera curieux de voir bientôt tous ces opposants dynastiques, si ardents pendant la lutte, commencer les premiers la réaction contre la république de Février, qu'ils avaient tant contribué à amener.

Le retentissement de ce banquet fut immense, et les discours, reproduits par les journaux, passionnèrent l'opinion publique dans le pays entier. L'agitation gagna rapidement les départements. Bientôt eurent lieu : le banquet de Colmar, présidé, chose grave, par M. Rossée, premier président de la cour royale; celui de Strasbourg, présidé par M. de Liechtenberger, bâtonnier de l'ordre des avocats et conseiller municipal; celui de Soissons; celui de Saint-Quentin, auquel assistaient le maire et les adjoints, des conseillers généraux et municipaux, de nombreux députés, de grands industriels, les maires de plusieurs villes, des officiers supérieurs de la garde nationale, etc. Partout, d'ailleurs, l'élite de la bourgeoisie, des avocats, des magistrats, des professeurs, des propriétaires, des fonctionnaires publics, s'associaient aux hommes politiques dans ces grandes manifestations. La réforme était bien réellement dans les vœux de la France entière; l'impopularité du gouvernement de Louis-Philippe augmentait de jour en jour, et il devint de plus en plus visible que son obstination réactionnaire allait amener sa chute. On put se convaincre alors que le fond de la France était démocratique; car les affaires de la Révolution étaient précisément faites par la classe qui possédait les grands instruments du pouvoir, la richesse, les droits politiques et l'éducation. Le peuple suivait le mouvement d'enthousiasme, et avec le vague instinct qu'il s'agissait, au fond, de son émancipation intellectuelle et sociale. Compiègne, Orléans, Meaux, Coulommiers, la Charité, Loudéac, Cosne, Melun, Chartres, etc. eurent tour à tour leur banquet pour la réforme; et ces manifestations, qui n'étaient pas sans analogie avec les *pronunciamentos* des villes espagnoles, se multiplièrent encore sous l'impression des hontes et des scandales qui marquèrent la fin de ce règne.

Jusqu'alors, aucun dissentiment ne s'était élevé. Mais voici qu'à Cosne, les organisateurs du banquet, pour bien marquer qu'ils agissaient dans les limites constitutionnelles, demandèrent qu'un toast fût porté au roi. Un jeune magistrat, M. Gambon, qui fut depuis représentant du peuple, protesta contre cette exigence et se retira. Le ministère le fit suspendre de ses fonctions de juge, par la cour de cassation. D'autres faits de la même nature ne tardèrent pas à se produire. Les quelques dissidents de l'opinion radicale, qui d'abord s'étaient tenus à l'écart dans la crainte que ce concert avec les dynastiques n'impliquât pour eux une sorte d'adhésion à la monarchie, avaient cependant été bientôt entraînés dans le mouvement. MM. Ledru-Rollin et Flocon parurent au banquet de Lille; leur présence causa quelque ombrage à M. Odilon Barrot, qui demanda alors qu'on ajoutât au toast *à la réforme* la formule suivante, dont on comprend la portée : *comme moyen d'assurer la pureté et la sincérité des institutions de Juillet*. Les commissaires refusèrent; M. Odilon Barrot se retira. Malgré ces difficultés, le mouvement ne se ralentissait point, et Castres, Lyon, Valence, Béthune, Valenciennes, Montargis, Arras, Amiens, Saint-Germain, Châteaudun, Condom, Rochechouart venaient, tour à tour, prendre leur rang dans cette revue des forces de la grande armée réformiste. Autres symptômes : plusieurs conseils généraux, notamment celui du département de la Seine, se prononcèrent en faveur de la réforme, et le ministère fut vaincu dans plusieurs élections partielles; à Rochefort, un aide de camp du roi, M. Dumas, ne fut pas réélu; Dijon, Châlon-sur-Saône, eurent leurs banquets exclusivement démocratiques, et les souvenirs de l'ancienne République furent hardiment évoqués par MM. Ledru-Rollin, Baune, Louis Blanc, Etienne Arago, etc. C'était la nuance la plus tranchée du parti radical. Les radicaux parlementaires, MM. Garnier-Pagès, Pagnerre, etc., appuyés par le *National*, comme le groupe ci-dessus l'était par la *Réforme*, répugnaient moins à une alliance avec la gauche dynastique. Toutefois, ils s'abstenaient de prendre part aux banquets où était porté le toast *au roi* ou *aux institutions de Juillet*. Il est inutile d'énumérer ici toutes les villes qui furent tour à tour le théâtre de ces grandes agapes politiques, ainsi que tous les hommes considérables qui y prirent part. Le pays tout entier s'était prononcé; et l'on peut dire qu'à la fin de cette fameuse *campagne des banquets*, le gouvernement et le *pays légal* étaient condamnés par la France elle-même.

Le ministère, qui avait eu d'abord la pensée d'interdire ces réunions, s'était senti impuissant en présence d'aussi éclatantes manifestations, et il avait fléchi. Mais, au début de la session de 1848, il manifesta l'intention d'empêcher le banquet du XII^e arrondissement de Paris, qui devait couronner tous les autres; l'initiative de ce banquet avait été prise par des chefs de la garde nationale, des députés, des conseillers municipaux, etc., et il était patronné par le comité central et les comités parlementaires. Ce banquet du XII^e arrondissement, qui n'a pas eu lieu, est le plus célèbre dans l'histoire de ce temps. D'un côté, le gouvernement annonçait, dans un langage insultant, qu'il s'opposerait par la force à ce qu'il eût lieu; de l'autre, les électeurs, les comités, les députés, les citoyens, invoquant le principe constitutionnel du droit de réunion, continuaient à l'organiser. Il devenait évident qu'un choc terrible allait se produire, et que les coups de fusil allaient remplacer le bruit des verres et des discours. On sait que la révolution de Février sortit de cette situation, et qu'elle commença le jour même qui avait été fixé pour le banquet. V. Révolution de Février.

Cette histoire des banquets fut close par un mot bien connu de Lamartine.

Le 24 février, au moment où le gouvernement provisoire se rendait à l'Hôtel de ville, après sa nomination, le cortége s'arrêta devant la caserne du quai d'Orsay. Les dragons, pour fraterniser avec le peuple, offrirent un verre de vin à Lamartine, qui l'éleva en présence de tous et, avant de le boire, s'écria en souriant : « Mes amis, c'est le banquet! »

Les rires éclatèrent avec les applaudissements. Ce fameux banquet avait été, en effet, la pierre d'achoppement de la monarchie de Juillet. Le ministère était deux fois vaincu : par les armes et par l'esprit.

BANQUET DU XII^e ARRONDISSEMENT. V. Banquets réformistes et Février 1848 (révolution du 24).

Banquet de Platon (Le). Dans cet immortel dialogue, Platon suppose qu'un certain Agathon célèbre, au moyen d'un banquet, une victoire poétique qu'il a remportée. Chacun des convives, Phèdre, Pausanias, Aristophane, expose ses principes sur l'amour. Il en résulte une discussion ingénieuse, profonde, poétique, d'où Platon fait ressortir la spiritualité de l'amour, dont le véritable objet est la vertu. Chacun décrit tour à tour ce sentiment selon ses idées, son tempérament, son caractère. Socrate, sommé de parler à son tour, raconte une conversation qu'il a eue jadis avec une femme de Mantinée, nommée Diotime : artifice fort simple, qui permet à Platon de faire passer sans invraisemblance, par la bouche de son maître, les idées qui lui sont personnelles et auxquelles Socrate n'avait certes songé de sa vie, et d'exhaler, pour ainsi dire, le souffle lyrique de son âme.

Dans ce magnifique discours, Diotime enseigne à Socrate l'origine de l'amour, et lui raconte le mythe de *Pòros et Penia*, diversement expliqué par les commentateurs. Elle lui démontre successivement comment l'objet de l'amour est la beauté, mais la beauté morale, la sagesse, la vertu, la gloire, l'immortalité; enfin, la beauté souveraine, innée, absolue. « Le vrai chemin de l'amour, dit-elle, c'est de commencer par les beautés d'ici-bas, et, les yeux attachés sur la beauté suprême, de s'y élever sans cesse en passant par tous les degrés de l'échelle, des beaux corps aux beaux sentiments, des beaux sentiments aux belles connaissances, jusqu'à ce que, de connaissances en connaissances, on arrive à la connaissance par excellence, qui n'a d'autre objet que le beau lui-même, et qu'on finisse par le connaître tel qu'il est en soi.

» Supposons un homme qui contemplerait la beauté pure, simple, sans mélange, non chargée de chairs, ni de couleurs humaines, ni de toutes les autres vanités périssables, en un mot, la beauté divine, la beauté une, la beauté absolue; pensez-vous que ce lui serait une vie misérable, d'avoir les regards tournés de ce côté, de contempler, de posséder un tel objet? Ne croyez-vous pas, au contraire, que cet homme, qui perçoit le beau par l'organe auquel le beau est perceptible, sera seul capable, ici-bas, d'engendrer, non pas des fantômes de vertu, puisqu'il ne s'attache pas à des fantômes, mais des vertus véritables, car c'est à la vérité qu'il s'attache? Or, c'est à celui qui enfante et nourrit la véritable vertu qu'il appartient d'être aimé de Dieu; et, si quelque homme mérite d'être immortel, c'est celui-là entre tous. »

Telle est la doctrine platonicienne sur l'amour.

La fin du dialogue est consacrée presque tout entière au panégyrique de Socrate, au tableau de sa vie comme homme, comme citoyen et comme instituteur de la jeunesse. Rien ne saurait donner l'idée de cette admirable apologie, aussi piquante et aussi originale dans la forme que satisfaisante et complète au fond; c'est le frivole Alcibiade qui s'est chargé de tracer le portrait de son maître.

Il vient d'entrer dans la salle du festin, avec quelques joyeux compagnons, dans l'équipage d'un homme qui a fait bombance ailleurs. Il est ivre; et il débite, avec la verve et la vérité du vin, tout ce qu'il sait de Socrate, tout ce qu'il a vu de lui, tout ce qu'il a contre lui sur le cœur. Voici quelques traits du début de sa bouffonne et sérieuse harangue : « Je soutiens que Socrate ressemble tout à fait à ces Silènes qu'on voit exposés dans les ateliers des statuaires, et que les artistes représentent avec des pipeaux ou une flûte à la main : séparez les deux pièces dont ces Silènes se composent, et vous verrez dedans la figure sainte de quelque divinité. Je soutiens ensuite qu'il ressemble au satyre Marsyas. Quant à l'extérieur, toi-même, Socrate, tu ne pourrais contester l'exactitude de mes comparaisons; et, quant au reste, elles ne sont pas moins justes. En voici la preuve : Es-tu, oui ou non, un railleur effronté? Si tu le nies, je produirai des témoins. N'es-tu pas aussi un joueur de flûte, et bien plus merveilleux que Marsyas? Il charmait les hommes par la puissance des sons que sa bouche tirait des instruments... La seule différence qu'il y ait entre toi et lui, c'est que, sans instruments et simplement par tes discours, tu produis les mêmes effets. » Suit le tableau des prestiges de cet homme divin, et le récit de ses relations avec Alcibiade, à Athènes, à l'expédition militaire de Protidée et à la déroute de Délium. Puis le harangueur revient à sa première idée, et compare, non plus Socrate, mais les discours de Socrate, aux Silènes qui s'ouvrent : « Malgré le désir qu'on a d'entendre parler Socrate, ce qu'il dit paraît, au premier abord, parfaitement grotesque. Les mots et les expressions que revêt extérieurement sa pensée sont comme la peau d'un satyre. Il vous parle d'ânes bâtés, de forgerons, de cordonniers, de corroyeurs, et on le voit disant toujours les mêmes choses dans les mêmes termes : de sorte qu'il n'est pas d'ignorant ni de sot qui ne soit prêt à se moquer de ses paroles. Mais, qu'on ouvre ses discours, qu'on pénètre à l'intérieur, et l'on trouvera d'abord qu'eux seuls ont du sens; ensuite, qu'ils sont tout divins, qu'ils renferment en foule de saintes images de vertu, et presque tous les principes, je me trompe, tous les principes sur lesquels doit fixer son esprit quiconque aspire à devenir homme de bien. »

Suivant Wieland, le *Banquet* est un ouvrage de luxe poétique, auquel toutes les Muses ont pris part, et dans lequel Platon a répandu, comme de la corne d'Amalthée, toutes les richesses de son imagination, de son esprit, de son sel attique, de son éloquence et de son talent pour la composition; ouvrage travaillé, poli et perfectionné à la lueur de la lampe nocturne, et par lequel Platon a voulu nous montrer qu'il dépendait de lui d'être, à son choix, le premier parmi les orateurs, les poëtes ou les sophistes de son temps.

Il existe bien des traductions françaises du *divin* philosophe. Racine a traduit le *Banquet*, pour complaire à M^lle de Rochechouart, qui a achevé l'ouvrage commencé par son illustre ami. La meilleure est celle de M. Victor Cousin.

C'est surtout en lisant le *Banquet* que l'on trouve justes ces mots de M^me de Beauharnais : « Je vois dans Platon l'esprit d'un sage, le génie d'un poëte, la morale d'un ange et le cœur d'une femme. »

L'influence de ce dialogue a été immense en tout temps. Ce sont les idées sur l'amour qu'on y trouve développées qui ont donné naissance à cette locution si connue de l'*amour platonique*, pour parler de l'amour épuré, dégagé de tout désir physique. Le *Banquet* offre le type de cet amour mystique, enthousiaste et chevaleresque, qui a surtout fleuri dans les temps modernes. Si cet amour est né surtout des idées chrétiennes et guerrières du moyen âge, il doit beaucoup aussi au *Banquet de Platon*, car c'est là qu'il a trouvé sa théorie. Il n'était qu'un sentiment : la lecture de ce dialogue l'a éclairé sur sa propre nature; il est devenu une science, qui, à son tour, s'est répandue et accréditée à l'aide du sentiment. Il est curieux d'étudier par quelles gradations l'auteur arrive à le définir. Phèdre, le premier interlocuteur, proclame l'amour une source d'héroïsme, parce qu'il inspire la honte du mal et l'émulation du bien. A côté de cet amour, Agathon en chante un autre dans un hymne digne d'Anacréon : l'amour tel qu'il est dans l'Olympe païen; mais il idéalise la divinité, tout en lui conservant une réalité charmante, par un heureux mélange du langage des sens et du langage de l'âme. « L'amour, dit-il, plane et se repose sur tout ce qu'il y a de plus tendre; car c'est dans les âmes des dieux et des hommes qu'il fait sa demeure, et encore il ne s'arrête que dans les cœurs tendres. Or, s'il ne touche jamais de son pied, de son aile ou du reste de son corps, que la partie la plus délicate des êtres les plus délicats, ne faut-il pas qu'il soit doué lui-même de la délicatesse la plus exquise? Amour et laideur sont en guerre partout et toujours. Jamais l'amour ne se fixe dans rien de flétri, corps ou âme; mais, où il trouve des fleurs et des parfums, c'est là qu'il se plaît, qu'il s'arrête. » Puis, passant à l'objet de l'amour, à la beauté, Platon l'examine dans les chefs-d'œuvre de la statuaire antique; il s'applique à faire sortir l'idée de la forme. « Il fait, dit M. Saint-Marc Girardin, entrevoir, dans les marbres de Phidias et de Praxitèle, l'idée divine qui y était captive, et ressortir la splendeur de la beauté morale dans la splendeur de la beauté matérielle. »

Le travail du génie de Platon, pour aller du beau au bon, apparaît surtout dans la transformation morale qu'il fait subir à l'idée de cet amour grec, si bien caractérisé par ce vers du chaste Racine :

> Dans quels égarements l'amour jeta la Grèce!

Cet amour, étrange en ses égarements, Platon le purifie. Il prend tous ses instincts grossiers pour les spiritualiser. L'objet de l'amour même, la génération, il la transforme en la loi de perpétuité de la nature humaine : « C'est par là que l'humanité dure et s'immortalise sur la terre, effaçant les vieillards qui tombent sous les jeunes gens qui fleurissent. » Ne soyons donc plus étonnés si tous les êtres attachent tant de prix à leurs rejetons, puisque l'ardeur de l'amour, dont chacun est tourmenté sans cesse, a pour but l'immortalité. Ce désir, comme le soutient Socrate, c'est la beauté qui l'excite, mais la beauté des sentiments et des idées, dont la perception conduit à l'idée suprême du beau; la beauté du corps n'est que le premier degré de l'échelle de beauté. La beauté de l'âme est tout; celle des formes, rien.

Tels sont les dogmes de cette religion nouvelle de l'amour et de la beauté immatérielle, révélés dans le *Banquet de Platon*, dogmes sympathiques à la philosophie et au christianisme, trop purs pour convenir au polythéisme. L'arrivée d'Alcibiade ivre dans la salle du festin nous semble même l'emblème du paganisme étouffant la voix de la philosophie.

L'influence de cet *amour platonique* a surtout brillé dans trois grandes phases : la première avec les pères de l'Eglise, la seconde avec Dante et Pétrarque, la troisième, en Italie, avec les platoniciens du XV^e siècle et les Médicis. En France, dans le grand siècle, on en retrouve un reflet dans les œuvres religieuses, surtout chez Fénelon. La grande différence entre le système de Platon et celui des chrétiens, c'est que ces derniers dédaignent l'amour terrestre comme une entrave à l'amour du beau suprême, tandis que le disciple de Socrate l'honore comme un acheminement vers cet amour. L'idée de Platon, pure, mais un peu vague, est plus faite pour les besoins de l'imagination que pour ceux du cœur; dans le christianisme, l'idée du beau, devenu l'amour de Dieu, s'adresse plus au cœur qu'à l'esprit.

Le *Banquet* est supérieur au *Gorgias* et au *Protagoras* par le coloris des portraits, et à tous les autres dialogues de Platon par le mouvement, la progression des idées, la variété des tons, l'harmonie poétique et morale, la souplesse du style, où le comique, le gracieux, le grotesque et le sublime s'enlacent et se fondent sans effort dans une gamme infinie, où l'intelligence se repose, où l'imagination se complaît, comme dans le mirage *d'un monde immatériel*.

Une œuvre si importante appelle des éclaircissements que nous empruntons aux plus savants éditeurs et commentateurs.

Pourquoi voit-on Aristophane dans la compagnie des amis intimes de Socrate? C'est que l'auteur des *Nuées* n'était pas l'adversaire personnel du philosophe, dont il poursuivait les doctrines de ses traits comiques, comme contraires aux maximes et au culte professés par l'Etat. Socrate était un révolutionnaire au premier chef, et sa gloire devant la postérité est fondée sur ce titre de culpabilité. Remarquons que les *Nuées* furent jouées vingt-trois ans avant l'accusation; cette comédie concourut néanmoins à la condamnation du rénovateur. Socrate, proclamant dans la nature une Providence supérieure, et, dans l'homme même, un intermédiaire unique (la conscience), Socrate était coupable d'impiété aux yeux des prêtres du paganisme, habiles à vivre des tributs de l'autel.

Examiné par rapport aux autres dialogues de Platon, le *Banquet* offrirait le sujet d'une étude intéressante. Dans le discours d'Aristophane, l'amour est le désir de trouver sa moitié, son semblable; dans celui d'Eryximaque, c'est la tendance à l'harmonie qui résulte des contrastes. Ces deux aperçus sont traités dialectiquement dans le *Lysis*. Socrate et Diotime affirment nettement que l'objet de l'amour n'est ni le contraire ni le semblable, mais le bon, le bien, conclusion du *Lysis*. Entre les deux dialogues, on peut établir des concordances encore plus marquées. On note aussi des réminiscences du *Philèbe*, du *Phédon*, du *Ménon*, du *Phèdre*, etc.

Proclus et les Alexandrins en général inclinent à croire que le fond des idées platoniciennes a été puisé dans la doctrine pythagoricienne et les traditions orphiques. M. Victor Cousin partage ce sentiment.

Le *Banquet de Platon* rappelle à l'esprit, avec le *Banquet de Xénophon*, tous les autres ouvrages qui portaient ce titre dans l'antiquité, et dont la plupart ont péri : par exemple, celui d'Aristote et ceux d'Epicure, du médecin Héraclide de Tarente, etc.

Quant au style, le même écrivain l'apprécie de la manière suivante : « On ne saurait croire à quel point la langue de Platon réfléchit celle des poëtes. Plus on le lit attentivement, plus on y découvre ou des portions de vers, que ses contemporains rapportaient aisément à leur auteur, ou des expressions isolées, empruntées à quelques poëtes : c'est surtout Homère dont sa diction est toute pénétrée. »

La date du *Banquet* est à peu près établie vers l'an 383 av. J.-C., par une allusion à la séparation des Arcadiens et des Lacédémoniens, qui eut lieu vers cette année.

Banquet de Xénophon (LE). Xénophon a fait aussi un *Banquet*, dont Socrate est également le personnage principal, et où l'on traite de même la question de l'*amour;* mais les convives ne sont plus ceux du *Banquet de Platon*. On dîne chez Callias, fils d'Hipponicus. Il a voulu célébrer, par un festin avec ses amis, Critobule, Hermogène, Antisthène, Charmide, la victoire que vient de remporter au pancrace le jeune Autolycus, fils de Lycon, qu'il affectionne vivement. En chemin, il a rencontré Socrate et l'a décidé, par ses instances, à venir prendre part à la fête.

Ce *Banquet* n'a pas l'importance de celui de Platon. Il y a entre les deux ouvrages toute la distance qui sépare les deux écrivains. Mais on aurait tort d'établir, sur la comparaison des deux *Banquets*, la base d'un jugement définitif sur ces deux grands hommes. Platon, traitant du beau et de l'amour, est dans son élément; Xénophon, plus historien que philosophe, n'est ici qu'à moitié dans le sien. Quand, de nos jours, Corneille et Racine entrent en lutte sur le sujet de Bérénice, Racine triomphe aisément parce qu'il ne s'agit guère ici que d'une idylle mélancolique; Corneille a l'air d'Hercule filant aux pieds d'Omphale.

Des deux *Banquets*, quel est le premier en date? La critique n'est point encore fixée sur ce point. Mais qu'importe? Même après le *Banquet de Platon*, le *Banquet de Xénophon* a son intérêt et son prix. Xénophon n'est point un philosophe. Tant mieux; il ne substituera pas aux idées de Socrate un système et une théorie à lui; il ne transformera pas son maître à sa guise, en mêlant sa personnalité à la sienne; il ne rapportera pas ce qu'il désirerait qu'eût dit Socrate, mais ce que Socrate a dû dire réellement, ou au moins il y fera peu de changements. Socrate, entre les mains de Platon et de Xénophon, ressemble un peu à l'*Homme* de La Fontaine, entre ses deux maîtresses. Platon lui enlève ses cheveux noirs, je veux dire sa jeunesse, sa gaieté, ses faiblesses humaines, pour en faire l'idéal qu'il a conçu du sage irréprochable, à cheveux blancs; Xénophon lui déroberait plus volontiers quelques cheveux gris, pour lui mieux conserver la physionomie gaie et originale qu'il a connue et qu'il a aimée. J'aime mieux la manière de Xénophon, et l'*homme entre deux âges* était sans doute de mon avis.

Ainsi, Platon nous fait plus admirer Socrate; Xénophon nous le fait davantage aimer. L'un lui donne sans doute plus d'imagination et d'esprit; l'autre, plus de bonhomie et de bonté. On se défie du génie de Platon, qui, étant à la fois philosophe et poëte, nous fait un Socrate poëte et philosophe. Ces deux facultés, qui d'ordinaire s'excluent, ne se rencontrent point à ce degré dans deux hommes en un même siècle. Xénophon, homme de bon sens et d'imagination tempérée, semble plus rapproché de Socrate et mieux fait pour le comprendre. Les petites faiblesses que son héros avoue, comme celle d'aimer le bon vin, et de s'être senti *mordre* au cœur par le baiser d'un jeune adolescent, achèvent de nous le peindre tel qu'il a dû être. On sait que ce sage, si bien préservé par sa haute raison des passions dégradantes, présentait aux Lavaters de son temps les signes manifestes de tous les vices. Les aveux de Socrate n'ont donc rien qui nous surprenne, et nous aimons à trouver, dans le portrait que Critobule fait de notre héros, ses yeux à fleur de tête, son regard de taureau, son nez camus, ses lèvres épaisses, sa bouche énorme, enfin, tout le masque des Silènes. Dans les dialogues de Platon, Socrate est toujours en scène et comme sur un piédestal, ayant le premier et le dernier mot sur toutes choses, et dominant le cours de la conversation. Ici, Socrate écoute, laisse l'entretien errer librement sur toutes sortes de sujets, sait se taire, quand il voit que d'autres ont à dire des choses sensées et intéressantes, et attend, pour intervenir, que la conversation dégénère ou qu'il y ait une erreur grave à redresser. Nous reconnaissons le disputeur plaisant et avisé, habitué à frapper l'esprit par quelque paradoxe étrange, quand il déclare à ses convives que le métier qu'il préfère est celui d'entremetteur. Exclamations et rires. Il s'explique : il est l'entremetteur des hommes, pour les rendre agréables les uns aux autres. N'est-ce pas aussi une heureuse plaisanterie, que cette prétention de Socrate à disputer le prix de la beauté à Critobule, ce scrutin secret improvisé entre les convives, et la défaite prévue de notre philosophe à l'unanimité? Mais un trait qui peint le bonhomme d'après nature, c'est sa réponse à Antisthène, qui croit le trouver en défaut, et lui demande pourquoi il ne donne pas à sa femme Xantippe, la plus acariâtre des femmes, l'éducation qu'il préconise et recommande si bien aux autres maris : « C'est que je vois que ceux qui veulent devenir bons écuyers se procurent les chevaux les plus fougueux, persuadés que, s'ils les domptent, ils viendront facilement à bout des autres. De même, moi qui veux apprendre à vivre en société avec les hommes, j'ai pris Xantippe, convaincu que, si je la supportais, je m'accommoderais facilement des autres caractères. »

Tel est le principal mérite du *Banquet de Xénophon:* il nous montre Socrate au naturel. Nous le voyons à table, au milieu de joyeux compères, riant, plaisantant, chantant, entretenant la bonne humeur par ses paradoxes et ses saillies; tantôt fou, mais toujours décent; tantôt sage, mais jamais guindé. Que si parfois les convives échauffés vont un peu loin, il laisse faire, et dit comme Rabelais : « Ce sont propos de table. » Si le *divertissement* que viennent donner les danseurs syracusains, si surtout la représentation un peu trop lascive des *Amours de Bacchus et d'Ariane*, qui termine le banquet nous semblent des scènes un peu risquées en présence de Socrate, n'oublions pas que nous sommes en Grèce, dans la patrie des Muses et des Grâces, et qu'entre des Grecs disputant sur l'amour et de graves Romains discourant sur la vieillesse, il ne peut y avoir rien de commun.

Un autre intérêt que nous offre le *Banquet de Xénophon*, ce sont les notions que nous y trouvons sur cette étrange aberration de l'amour chez les Grecs; je veux parler de la pédérastie. A Rome, ce ne fut jamais qu'un vice; à Sodome, une infamie; en Grèce, à entendre Xénophon, c'est parfois une noble passion qui inspire des vertus : « Il me semble, Callias, que tu as des actions de grâces à rendre aux dieux qui t'ont mis au cœur ton amour pour Autolycus, pour un jeune homme qui, loin de languir dans les plaisirs et de s'oublier dans la mollesse, fait preuve, aux yeux de tous, de vigueur, de patience et de sagesse... Si donc tu veux lui plaire, tu devras chercher à être habile comme Thémistocle, savant comme Périclès, sage comme Solon. » Ainsi parle Socrate, et l'on voit que les Grecs ont eu aussi leur chevalerie, puisque Callias est prêt à faire, pour Autolycus, ce qu'au moyen âge un chevalier faisait pour la dame de ses pensées. C'est, d'ailleurs, le même amour pur, désintéressé, platonique; c'est Vénus Uranie. « Je sais, Callias, que tu n'as d'entretien avec ton jeune ami qu'en présence de son père. » Certes, on voit, par ce que dit Xénophon lui-même, que cet amour a eu ses égarements, et, à côté de Vénus Uranie, il y avait la Vénus Pandème; mais de quoi n'abuse-t-on pas? L'amour de l'homme pour l'homme, inspiré par la beauté physique, se conçoit aisément chez les Grecs, amants passionnés de la forme; mais, si ce sentiment s'inspire de la beauté morale, s'il s'enflamme en présence des trois dons réunis de la jeunesse, de la grâce et de la vertu, ne devient-il pas dès lors une belle et noble passion? Rien ne nous donne une idée plus juste de cette espèce de religion des Grecs pour le beau uni à la vertu, que cette scène muette de respect et d'admiration, au moment où Autolycus apparaît au milieu du festin : « Un simple coup d'œil jeté sur le groupe eût fait comprendre que la beauté a de soi quelque chose de royal, surtout quand elle s'unit, comme dans Autolycus, à la pudeur et à la modestie. Telle qu'une lumière qui, brillant soudain dans la nuit, fixe tous les regards, ainsi la beauté d'Autolycus attirait sur lui tous les yeux. Des convives qui le contemplaient, il n'en était aucun dont l'âme ne fût émue : les uns étaient silencieux, les autres faisaient quelque geste... » Voilà l'enthousiasme, voilà le feu sacré! Et, en vérité, nous aurions bien mauvaise grâce à nous plaindre d'un culte qui nous a valu les chefs-d'œuvre immortels de la statuaire et de la peinture antiques.

Banquet des sept sages (LE), ouvrage philosophique attribué à Plutarque. Dioclès, un des convives, raconte à un ami ce qui s'est passé au banquet que Périandre, de Corinthe, a donné aux autres sages et à quelques personnages distingués, Esope, Eumétis, dite *Cléobuline*, Anacharsis, etc. Car, malgré le titre, les convives sont au nombre de dix-sept; on peut même y ajouter le frère de Périandre, Gorgias, qui arrive à la fin du banquet. Le repas, qui avait été préparé hors de la ville, près du temple de Vénus, étant achevé, et les libations d'usage faites, Viloxène donne lecture d'une lettre du roi d'Égypte, qui proposait une énigme à Bias, et ce philosophe offre une solution qui réunit tous les suffrages. Chilon ouvre alors l'avis d'envoyer à ce prince, pour prémices du banquet, des maximes utiles au gouvernement de son royaume. Chacun des sept sages fournit la sienne, et y exprime son sentiment sur ce qui fait la véritable grandeur des rois. Viloxène rapporte alors les questions posées par Amasis au roi d'Egypte, et les réponses de ce dernier, que Thalès remplace par des solutions plus conformes à l'esprit philosophique. Après une courte digression sur l'usage de proposer des énigmes, qui était de la plus haute antiquité, chacun des sept sages donne son avis sur le gouvernement populaire et l'administration domestique. Ils examinent, à cette occasion, quelle quantité de biens est nécessaire pour fonder une maison honnête. En admettant, à cet égard, une inégalité que les lois elles-mêmes autorisent, ils veulent que la frugalité et la modestie soient la règle adoptée. En fait de mesures économiques, ils posent la question de savoir si le souverain bien de l'homme, dans cette vie, ne serait pas de pouvoir se passer absolument de nourriture, ou du moins de n'en prendre que très-peu. C'est le sentiment de Solon, que Cléodème combat en faisant ressortir tous les avantages que la table procure, les jouissances douces et agréables qui en sont le fruit, l'union qu'elle établit entre les hommes, et même l'influence qu'elle exerce sur les progrès des arts les plus utiles. Solon soutient son opinion, et parle avec beaucoup de force contre l'usage des viandes, insistant sur les misères et les incommodités auxquelles le besoin de nourriture assujettit l'homme. Comme il achevait son plaidoyer, entre Gorgias, frère de Périandre, qui raconte aux convives l'aventure d'Arion sauvé par un dauphin. Ce récit en amène plusieurs autres analogues, et notamment l'histoire d'Hésiode, dont le cadavre, que ses ennemis avaient jeté dans la mer, fut porté à terre par des dauphins. L'inclination de ce poisson pour l'homme et son goût pour la musique deviennent l'objet d'une dissertation, que terminent des réflexions générales sur la Providence et sur le pouvoir qu'a la divinité de mouvoir à son gré les volontés des hommes.

Cet entretien est rempli de réflexions morales excellentes; mais l'auteur ne se montre pas toujours critique judicieux. Les transitions, moins nécessaires, il est vrai, dans une conversation que dans un livre ou un discours suivi, ne sont pas toutefois assez bien ménagées. Les questions traitées présentent souvent un cachet d'originalité presque excentrique. Le style est correct, mais inégal; parfois dur, raboteux. Il ressemble à une langue barbare grécisée, et qui n'a pu réussir à se nuancer de ce vernis d'atticisme qui distingue les grands écrivains d'Athènes.

Banquet des sophistes (LE), entretien publié par Athénée, au commencement du IIIe siècle. Le titre de cet ouvrage, formé de deux mots grecs, *deipnon* (repas) et *sophistès* (sage ou savant), signifie *Banquet des savants*. L'auteur, l'Egyptien Athénée de Naucratis, surnommé le *Varron* des Grecs, a choisi le cadre d'une espèce de réunion de savants rassemblés par Laurentius, riche Romain, pour discuter sur des matières scientifiques. Vingt et un interlocuteurs sont en présence : médecins, jurisconsultes, poëtes, grammairiens, sophistes, musiciens; tous les arts sont représentés. Il est question des préparatifs d'une fête et de tout ce qui peut l'embellir : mets, vins, vases, jeux, parfums, couronnes de fleurs, et mille autre choses qui se rapportent aux antiquités, à la botanique, à la médecine, à l'histoire, aux sciences naturelles, à l'éloquence, à la poésie, à la philologie, aux mœurs et aux usages des Grecs. En un mot, c'est un guide à travers la vie domestique en Grèce.

Cet ouvrage est un trésor d'érudition en tout genre; on y trouve une variété surprenante de faits, de détails de mœurs et de citations, sans lesquels on ignorerait beaucoup de choses curieuses de l'antiquité. Il comprenait quinze livres; il nous manque les deux premiers, une partie du troisième et presque tout le dernier. Athénée nous a conservé, par la bouche de ses convives, au nombre desquels se trouvent Galien et Ulpien, un grand nombre de passages d'écrivains, dont les noms, sans lui, nous seraient inconnus. Il cite sept cents auteurs; plus de deux mille titres d'ouvrages et huit cents pièces de théâtre appartenant à la comédie moyenne. L'histoire naturelle occupe une large place dans le *Banquet des sophistes;* on y trouve la description du seringat, sous le nom de *philadelphus coronarius;* aussi, les botanistes reconnaissants ont-ils dédié à l'auteur le genre *Athenæa*. A la fin, on peut lire un recueil des chansons que chantaient les savants de l'époque. On y remarque la belle ode d'Aristote *A la Vertu*.

Dans cet entretien, il est fait mention d'un autre ouvrage d'Athénée, qui ne nous est pas parvenu, sur les rois de Syrie.

Le style est assez correct, assez pur; mais l'auteur n'a pas su choisir; il a entassé tout ce qu'il savait; on désirerait une plus grande dose de discernement, de goût et de critique. Plusieurs auteurs ont fait de notables emprunts à Athénée; Elien, entre autres, a tiré du *Banquet des sophistes* la presque totalité de ses histoires. Athénée, comme Varron et Aulu-Gelle, nous fait connaître l'antiquité par un côté presque ignoré, en nous la montrant dans la vie et les mœurs domestiques; à ce point de vue, son ouvrage est très-précieux pour les savants.

Banquet de Julien (LE), connu aussi sous le titre de **Banquet des Césars**, satire composée par l'empereur Julien contre tous ses prédécesseurs, est, sans contredit, le chef-d'œuvre de cet écrivain remarquable. Les maîtres du monde romain y sont jugés avec finesse, malice, et parfois quelque peu d'âcreté. Ce livre offre un puissant intérêt sous le triple point de vue politique, moral et littéraire. En politique, c'est la glorification du système adopté par l'auteur couronné — et, comme le dit La Fontaine, cette faiblesse est commune aux rois; — en morale, c'est l'établissement du règne de l'Evangile, moins l'idée de Dieu; en littérature, c'est le monument le plus remarquable de l'époque. Envisagé sous une quatrième face, au point de vue historique, le *Banquet des Césars* présente une valeur réelle; car les personnages y sont traités avec équité, et la postérité a confirmé presque tous les jugements de Julien. L'analyse de l'œuvre les fera connaître à nos lecteurs.

Le jour des saturnales, les dieux, réunis dans un joyeux banquet, se constituent en tribunal, pour accorder la palme divine au plus digne des souverains qui aient gouverné Rome. Mercure introduit les candidats, et Silène, bouffon accusateur de la céleste compagnie, les persifle l'un après l'autre par ses railleries. Le défilé commence; César ouvre la marche. « Prends garde, Jupiter, s'écrie Silène, que cet ambitieux ne t'arrache le sceptre de la main et la couronne de la tête, tant a été démesurée la passion qui l'animait pour la souveraineté du monde!... » Et Jupiter trouve, en effet, que la tête de ce mortel ne ressemble pas mal à la sienne. La série des empereurs se présente, après César, dans l'ordre chronologique : 1° Auguste, le caméléon, tantôt pâlissant, tantôt rougissant, tantôt morne, tantôt gai à l'excès : « Que de ridicules visages prend cette bête fauve, dit Silène; de quels prodigieux malheurs nous menace-t-elle? » 2° Tibère, beau, sévère par devant; portant sur le dos la lèpre, fruit de ses débauches. 3° Caligula, le maniaque, cet horrible et détestable monstre, duquel tous les dieux détournent les yeux et que les Furies précipitent immédiatement dans les enfers. 4° Claude, le bouffon de théâtre, aux abois, sans Pallas, Narcisse et Messaline. 5° Néron entre, une lyre à la main, et la tête ceinte de lauriers : « Cet infâme a voulu être mon singe, mais sans imiter mes vertus, » s'écrie Apollon, et il le précipite dans le Cocyte. Plusieurs autres prétendants, d'origine moins illustre succèdent à Néron : Vindex, Galba, Othon, Vitellius. « D'où viennent, demande Silène, ces hommes de fange, cette abjecte race d'empereurs? » Vespasien, suivi de son fils Titus, accourt pour éteindre le feu mis aux temples. « Chassez cet avare de l'Egypte, avec son débauché de fils, » s'écrie Jupiter. Domitien est enchaîné auprès du taureau de Phalaris, et fait place à Nerva, dont la présence suggère à Silène cette réflexion : « Vous autres dieux, vous laissez quinze ans un monstre sur le trône, et ce vieillard, affable et juste, n'a pas régné un an! » A l'entrée de Trajan, Silène recommande de veiller sur celui qui verse à boire aux immortels. Viennent ensuite Antonin le débonnaire, Marc-Antonin, Lucius-Vérus, Commode, couché à terre comme un lâche, et que Silène laisse se vautrer, ne jugeant pas qu'il vaille la peine qu'on lui décoche un trait. Pendant ce temps, Adrien cherche son favori Antinoüs, qui n'est pas dans l'Olympe. On ne passe en revue que pour la forme Pertinax et Sévère, âme farouche qui ne connut jamais la pitié. Géta est admis dans l'Olympe; Caracalla, précipité dans les enfers. Puis viennent Macrin, qui assassine dans l'ombre; Héliogabale, le débauché cruel et crapuleux; Alexandre, le Syrien, le rival de Vespasien en cupidité; Valérien et Gallien, Aurélien, suivi des images effroyables dont la peur terrifie les criminels, et Valérius Probus. Carus tente de forcer la consigne; mais il est repoussé par Némésis, pour livrer passage à Dioclétien, aux deux Maximiens et à Constance. Silène n'a rien à reprocher à Marc-Aurèle; mais il laisse à la

porte Constantin, impie, meurtrier de ses collatéraux et de ses enfants, ennemi des dieux, qui a cru faire disparaître, avec quelques ablutions, les crimes de sa vie et les taches de son corps. Julien ne ménage pas ce tyran hypocrite, efféminé et sanguinaire, dont les soldats ont massacré sa famille, et oublie un peu trop qu'il a attaché son nom à une des plus mémorables révolutions de l'ordre social.

A ce moment, Hercule implore pour qu'on laisse entrer Alexandre le Grand. César ni les autres empereurs ne se lèvent à son approche, et Silène demande à Romulus s'il a peur que ses descendants ne puissent disputer la palme au héros grec. La rougeur de Romulus répond pour lui.

Mercure appelle enfin les concurrents admis à l'épreuve définitive : Jules César, Auguste et Trajan. Sur l'observation de Saturne, qui trouve étrange qu'on n'admette que des guerriers et pas un sage, on fait venir Marc-Aurèle. Bacchus réclame alors en faveur des voluptueux, et on lui permet d'introduire Constantin. La discussion s'ouvre entre ces rivaux.

Jules César a la parole le premier, et prétend modestement que le plus fabuleux exploit d'Alexandre ne saurait entrer en comparaison avec le moindre de ses actes, et que sa supériorité sur le farouche Macédonien s'appuie sur ses habitudes de clémence. « Tu n'as essayé tes armes, répond Alexandre, que pour les tourner plus tard contre ta patrie et tes frères, préférant la gloire de régner à celle d'être équitable, et tu n'as élevé ton trône que sur les débris de la République romaine. » Auguste, plus habile, ne veut rabaisser les actions de personne ; le récit de sa vie suffira pour le louer. « A dix-sept ans, maître du monde, j'ai remporté des victoires, battu les ennemis de Rome, relevé le gouvernement et purifié le monde. » — « Quant à moi, dit Trajan, je me suis montré plus clément que mes prédécesseurs ; je n'ai jamais attaqué personne que pour venger une offense, et je professe une souveraine révérence pour la vertu. » Un prix de douceur lui est décerné. La courte harangue de Marc-Aurèle obtient un grand succès. Constantin, qui n'a d'autres titres à présenter que la défaite d'un lâche et celle d'un vieillard, est interrompu par les reproches de Silène, qui lui rappelle que ses conquêtes ne sont que des conquêtes galantes.

Silène résume alors le débat ; il blâme Alexandre de ses colères, de son ivrognerie et du meurtre de Clitus. A César, il objecte la haine des Romains et leur ressentiment légitime, en dépit de la douceur de parade qu'il affectait, en excellent comédien, pour *mieux jouer sa farce*. A Auguste, qui se vante d'avoir eu l'habileté de bien régner, il rappelle qu'à son propre compte, Denys le tyran régnait bien et justement ; mais qu'il avait eu le bon esprit de ne pas chercher à se déifier. Il reproche à Trajan de s'être laissé vaincre par les plus infâmes voluptés. Pour en finir, et décider en connaissance de cause, Jupiter demande aux trois plus redoutables concurrents, Alexandre, César et Marc-Aurèle, le but qu'ils se sont proposé pendant leur vie. « Vaincre le monde, répond Alexandre. — Etre le premier, repart César. — Imiter les dieux, dit Marc-Aurèle. — Et qu'est-ce qu'imiter les dieux ? demande Silène. — S'oublier soi-même, travailler pour les autres, avoir le moins de besoins pour soi ; faire le plus grand bien possible aux hommes. » La palme lui est accordée, jugement digne des dieux comme de l'élève de Marc-Aurèle. Mercure termine le prononcé du jugement par ces mots : « Allez où il vous plaira, pour vivre sous la tutelle d'un dieu. » Alexandre choisit Hercule pour patron ; Auguste, Apollon ; Marc-Aurèle, Jupiter et Saturne. Mars et Vénus recueillent César. Trajan se joint à Alexandre. Constantin se jette dans les bras de la Mollesse et y retrouve son fils. La justice éternelle et vengeresse avait ordonné contre lui des supplices épouvantables ; mais Jupiter les adoucit en faveur de Claude et de Constance. Pour clore la séance, Mercure se tourne vers Julien et lui dit : « Je veux que tu reconnaisses le soleil pour ton père. »

Le *Banquet des Césars* est une des plus remarquables et des plus originales productions du génie antique. Dans ce tableau des vertus, des travers et des vices des empereurs, les figures sont tracées de main de maître, avec une finesse de touche et une variété de couleurs admirables. « Ecrivain plein de grâce et de naturel, dit M. Vacherot, Julien laisse rarement échapper des traits de mauvais goût ou des mouvements déclamatoires. Il a plus d'esprit que d'imagination, plus de vivacité que d'éloquence, plus de finesse que d'élévation et de grandeur. Aucun auteur du temps ne peut lui être comparé pour la simplicité de la composition, pour la clarté et l'élégance du style. » — « Aucun écrivain, ajoute M. Feillet, pas même Tacite, n'a stigmatisé les maîtres du monde en des termes plus énergiques que ceux dont Julien s'est servi dans le *Banquet des Césars*. »

Banquet (LE), en italien, *Il Convito*, ouvrage de Dante, publié à Florence, en 1490. C'est une sorte de traité philosophique resté inachevé. L'auteur comptait donner (il était alors en exil et dans un âge avancé) un commentaire sur quatorze de ses *Canzoni* ou *Odes ; mais* il n'exécuta son dessein que sur trois seulement. Le titre choisi signifie que le livre est une nourriture pour l'ignorance. Esprit scolastique, Dante suit la méthode en honneur dans les écoles du moyen âge. Il étale avec complaisance les connaissances étendues qu'il possède en philosophie, en astronomie et dans les autres sciences cultivées de son temps. Il commence par inviter les hommes aux études spéculatives, nourriture céleste de l'intelligence. « Heureux, dit-il, le petit nombre qui s'assied à la table où l'on mange le pain des anges ; et malheureux ceux qui ont, avec les animaux, une nourriture commune ! Mais ceux qui sont admis à la table choisie ne voient point sans pitié le commun des hommes paître, comme de vils troupeaux, l'herbe et le gland ; et ils sont toujours disposés à leur faire part de leurs richesses. Pour moi, qui ne m'assieds point à cette table, et qui fuis la pâture vulgaire, je ramasse, aux pieds de ceux qui y sont assis, ce qu'ils laissent tomber. Je connais la vie misérable que mènent ceux que j'ai laissés derrière moi ; et, sans m'oublier moi-même, j'ai préparé pour eux un banquet général de tout ce que j'ai pu recueillir ainsi. » Continuant cette même figure, il explique les dispositions qu'il faut apporter à son banquet, et dit quels sont les quatorze mets qu'il se propose d'y servir. Si le repas n'est pas aussi splendide que pourraient le désirer les convives, ce n'est point sa volonté qu'ils doivent en accuser, mais sa faiblesse. S'il vient à parler de ses propres ouvrages, c'est qu'il veut se relever aux yeux des hommes de l'état d'a*baissement où on l'a plongé*. Il s'écrie avec douleur : « Ah ! plût au régulateur de l'univers que ce qui fait mon excuse n'eût jamais existé, que l'on ne se fût pas rendu si coupable envers moi, et que je n'eusse pas souffert injustement la peine de l'exil et de la pauvreté ! Il a plu aux citoyens de Florence, de cette belle et célèbre fille de Rome, de me jeter hors de son sein, où je suis né, où j'ai été nourri toute ma vie, où, enfin, si elle le permet, je désire de tout mon cœur aller reposer mon âme fatiguée et finir le peu de temps qui m'est accordé. Dans tous les pays où l'on parle notre langue, je me suis présenté errant, presque réduit à la mendicité, montrant, malgré moi, les plaies que me fait la fortune, et qu'on a souvent l'injustice d'imputer à celui qui les reçoit. J'étais véritablement comme un vaisseau sans voiles, sans gouvernail, jeté dans des ports, des golfes et sur des rivages divers par le vent rigoureux de la douleur et de la pauvreté. Je me suis montré aux yeux de beaucoup d'hommes, à qui peut-être un peu de renommée avait donné une tout autre idée de moi ; et le spectacle que je leur ai offert a non-seulement avili ma personne, mais peut-être rabaissé le prix de mes ouvrages... C'est pourquoi je veux relever ceux-ci, autant que je pourrai, par les pensées et par le style, pour leur donner plus de poids et d'autorité. » Dante explique ensuite pourquoi il a fait cet écrit, non en latin, mais en langue vulgaire, et il donne de très-bonnes raisons de sa préférence et de son attachement pour cette langue, à laquelle il croit avoir tant d'obligation, mais qui est encore bien plus redevable à l'immortel poëte.

C'est après ce long préambule que Dante passe au texte et au commentaire de ses *Canzoni*. La broderie couvre ici toute l'étoffe ; elle la pénètre, la dépasse, et finit par la faire disparaître aux regards. Ainsi, la troisième *Canzone* a sept strophes de vingt vers ; elle *traîne à sa suite un commentaire de cent pages* et plus. Le poëte-critique entreprend d'interpréter et le sens littéral et le sens allégorique de chaque pièce, de chaque vers et presque de chaque mot. Ses nombreux commentateurs n'ont pas procédé différemment ; ils n'ont fait qu'adopter cette méthode. Avant de s'engager dans ces prolixes explications, Dante prédit positivement, quoique d'une manière figurée, la gloire à laquelle était sur le point de s'élever la langue italienne, encore si près de sa naissance ; la langue latine n'était déjà plus parlée. « Telle est, dit-il, la nourriture solide dont des milliers d'hommes vont se rassasier, et que je vais leur servir en abondance ; ou plutôt tel est le nouveau jour, le nouveau soleil qui s'élèvera, dès que le soleil accoutumé sera parvenu à son déclin. Il rendra la lumière à ceux qui sont dans les ténèbres, parce que l'ancien soleil ne luit plus pour eux. »

Dante déclare que ses *Canzoni* (qui traitent de l'amour et de la vertu) ont un sens réel, un sens moral, et un sens allégorique ou spirituel, et que la dame dont il s'éprit, après la mort de Béatrix, dépeinte dans la *Vita Nuova*, est la très-noble dame dont s'éprit Pythagore, la fille de l'empereur de l'univers, la philosophie, personnifiée dans ses nouvelles *Canzoni*. Il passe en revue divers points de la science de l'époque : l'ordre terrestre, l'ordre civil, l'ordre céleste ; la triple nature humaine (végétative, animale et sensitive) ; les correspondances entre les cieux et les sciences ; les vertus et les quatre âges de la vie. Il proclame l'immortalité de l'âme, le néant des richesses corruptrices, l'égalité des hommes, dont les mérites font la seule noblesse.

Le *Banquet*, œuvre *fatigante* par la prolixité de ses gloses, vit d'un souffle inspirateur qui ranime toute cette vieille érudition scolastique, tirée indistinctement des docteurs païens, catholiques et musulmans. On y trouve de belles démonstrations, un style mâle et une pensée virile.

Banquet des dieux (LE), tableau de Van Balen ; musée du Louvre. Au bord de la mer, à l'entrée d'une grotte décorée de coquillages, Saturne, Apollon, Neptune et Mars sont assis à une table chargée de mets. De jeunes nymphes servent les dieux ; celle-ci apporte des fruits, celle-là un homard. Un Amour présente une coupe à Mars, un autre traîne un gros poisson. Au deuxième plan, une table est couverte de pièces d'orfévrerie. A gauche, sur les flots, des néréides et des tritons jouant de la conque marine entourent le char d'Amphitrite. Ce tableau, signé *H. V. Balen*, a été gravé sur bois dans l'*Histoire des peintres*. Un autre *Banquet des dieux* du même artiste, et une composition analogue peinte par Adrien Van Stalbent, figurent dans la galerie de Dresde. Le musée royal de Madrid possède un tableau sur le même sujet, signé des lettres D. C., que l'on croit être les initiales du nom de David Colyns, qui fut le maître de Salomon Koning. La composition diffère peu de celle que nous venons de décrire ; la table est dressée au bord de la mer et à l'entrée d'une grotte ; les dieux Neptune, Jupiter, Vulcain et Mercure sont servis par des nymphes et des Amours ; Hébé verse l'ambroisie ; les divinités marines forment un concert. — Nous devons citer encore le *Banquet des dieux*, de Jean Rottenhamer, qui est au musée d'Angers, et que M. Clément de Ris regarde « comme un morceau de la plus belle qualité de cet artiste. » La peinture est d'une irréprochable conservation. Les personnages, d'un coloris brillant mais sec, se détachent, au milieu de mille accessoires, sur un fond de paysage d'un vert intense. On compte quarante figures environ sur différents plans. Ce tableau, qui n'a guère que 0 m. 33 cent. de haut sur 45 de large, a fait partie de la collection Blondel de Gagny. Pendant son séjour à Augsbourg, en 1595, Rottenhamer avait peint pour l'empereur Rodolphe un autre *Banquet des dieux*, de grandes dimensions, qui passait pour être le meilleur de ses ouvrages : nous ignorons ce que cette peinture est devenue.

Banquet de Térée, tableau de Rubens ; musée royal de Madrid. La fable raconte que Térée, roi de Thrace, après avoir épousé Progné, fit violence à Philomèle, sa belle-sœur, et lui arracha ensuite la langue pour la contraindre au silence. Progné, instruite néanmoins de ce double crime, égorgea Itys, le fils qu'elle avait eu de Térée, et donna à manger à ce dernier une partie du corps de l'innocente victime. Le repas terminé, elle montra au roi, en présence de Philomèle, la tête de l'enfant. C'est ce dernier épisode qu'a représenté Rubens. « La femme, tenant la tête ensanglantée, dit M. Lavice, est trop jolie, trop blonde, trop flamande pour un tel rôle. Elle et sa sœur crient avec une joie sauvage. Térée, saisissant son épée, jette à son tour un cri de rage. Tout cela est horrible. C'est un de ces drames dont un peintre délicat ne voudrait pas salir sa toile. » Inutile d'ajouter que l'exécution du tableau offre cette vigueur de touche, cette puissance de couleur qui sont le partage du grand maître flamand.

Banquet de la garde civique d'Amsterdam, célèbre tableau de Bartholomeus van der Helst, au musée d'Amsterdam. Cette peinture, regardée comme un des plus beaux chefs-d'œuvre de l'école hollandaise, représente les arquebusiers et les arbalétriers de la garde civique, fêtant, par un repas, la conclusion du fameux traité de Westphalie ou *paix de Munster*, qui mit fin à la guerre de Trente ans et consacra l'indépendance des Provinces-Unies (1648). La scène se passe dans une vaste salle, percée, au fond, d'une arcade et d'une fenêtre entr'ouverte, par laquelle on aperçoit des arbres et des maisons. La table du banquet est dressée dans la largeur du tableau. Au coin droit est assis le capitaine de la compagnie, le gros Jan Wits ou Witsen, tourné de trois quarts, vêtu de noir, avec une cuirasse et une ceinture bleue, et coiffé d'un grand chapeau noir, à plumes blanches. De la main gauche, il tient, appuyé sur sa cuisse, un énorme hanap d'argent, dont l'anse est formée par une figure équestre de saint Georges, patron des arquebusiers ; de la main droite, il serre la main de son lieutenant, Joannes van Waveren, assis près de lui, et placé presque de profil. Le lieutenant est très-richement costumé : il a un pourpoint et des hauts-de-chausses gris perle, ouvragés d'or, une écharpe bleue, des bas verts, des bottes à chaudron et un chapeau noir, à plumes brunes. Derrière ces deux personnages sont trois hommes debout, dont un tient à la main un chapeau gris, à plumes tricolores ; un quatrième porte une hallebarde ; au second plan, arrive une servante, apportant un pâté. A l'autre angle de la table, sur la gauche du tableau, quelques convives assis boivent ; plusieurs hommes debout sont armés d'arquebuses. Entre ces deux groupes et en deçà de la table est assis le porte-drapeau, Jacob Banning, la tête de face, les jambes croisées, la main droite tenant un chapeau noir, à plumes blanches ; la gauche, un drapeau, dont le haut se perd dans le cadre. Devant ce personnage se trouve un tambour, sur lequel est placé un papier, où sont écrits quatre vers du poëte Jan Vos, dont voici la traduction : « Le sang répugne à Bellone, et Mars maudit le bruit du bronze destructeur. L'épée aime le fourreau. C'est pourquoi le brave Wits présente au noble van Waveren la coupe de la paix, pour fêter l'alliance perpétuelle. » A gauche de Banning est assis un personnage qui a un pourpoint jaune-citron, des hauts-de-chausses gris, bordés d'or, des bas rouges, des bottes molles, et qui tient à pleine main le manche d'un jambon ; il se retourne pour recevoir un hanap, orné de magnifiques sculptures, que lui présente respectueusement un homme debout, vêtu d'un pourpoint de soie noire, tailladé de jaune, avec une large fraise, une ceinture rouge et des bas jaunes. De l'autre côté de la table sont assis plusieurs autres personnages, celui-ci pelant un citron, celui-là découpant un poulet, etc. En tout, vingt-quatre figures de grandeur naturelle, en pied, et dont les noms sont inscrits au bas du tableau. La toile n'a pas moins de 5 m. 38 de large sur 2 m. 27 de haut. Elle est signée en gros caractères : *Bartholomeus van der Helst fecit*, A° 1648.

Cette vaste composition jouit d'une très-grande réputation en Hollande ; un ancien catalogue du musée d'Amsterdam (1835) n'hésite pas à l'appeler « le plus excellent de tous les tableaux hollandais. » Suivant le célèbre peintre anglais Reynolds, « c'est peut-être le plus beau tableau à portraits qui ait jamais existé. » M. Duchesne aîné n'est pas moins élogieux : « Dans ce chef-d'œuvre de l'école *hollandaise, dit-il, composition, couleur*, harmonie, expression, tout est beau, tout est parfait. » Dernièrement, M. Maxime Du Camp (*Voyage en Hollande*) a beaucoup rabaissé les mérites de ce tableau ; il a été jusqu'à dire que c'était une première toile... de troisième *ou de quatrième ordre*. Un de nos plus savants critiques d'art, M. Bürger, qui a fait une étude approfondie des maîtres hollandais, a porté sur l'œuvre de van der Helst un jugement plus équitable : « Plusieurs des têtes de ce tableau, dit-il, sont prodigieuses de vie, principalement celles de l'échanson à bas jaunes, du porte-drapeau, du peleur de citron, etc. Les mains, les étoffes, les décorations diverses, tout est exécuté avec une correction scrupuleuse, qui ne sacrifie aucun détail, mais aussi avec une largeur et une justesse de touche, avec une abondance de pâte, qui sauvent de la minutie cette éclatante peinture ; trop éclatante pourtant, il faut le dire, et sans parti pris d'ombres et de contrastes, qui, en concentrant la lumière sur certains points principaux, assurent l'unité de l'effet. La lumière, presque égale d'un bout de la toile à l'autre, divise trop l'attention. L'œil saute d'une figure à un costume, admire un instant, s'égare, se fatigue et ne transmet à l'esprit qu'une impression multiple ; chaque morceau, peint à la perfection, est bien instructif pour les artistes ; mais l'ensemble ne vous saisit point, comme la poétique peinture de Rembrandt (la *Ronde de nuit*), qui est en face. Il est très-curieux de passer quelques heures entre ces deux chefs-d'œuvre, qui se sont toujours disputé la palme de la grande école hollandaise et ont souvent excité des fanatismes exclusifs. » Le *Banquet provient, comme la Ronde*, de l'ancien hôtel de ville d'Amsterdam, où il ornait la grande chambre du conseil de guerre. Un artiste hollandais, M. Kaiser, a publié récemment une grande gravure, très-correcte et très-habile, de ce chef-d'œuvre.

Banquet des singes, tableau de Téniers ; musée royal de Madrid. Rien de plus grotesque, de plus divertissant que cette réunion de babouins en goguette. Les uns mangent avec un entrain qui fait plaisir à voir, et se donnent des airs de véritables *gastronomes* ; d'autres boivent ou fument. Des serviteurs s'agitent autour de la table du festin. Les trois buveurs attablés à droite, surtout celui qui a une pipe passée à sa ceinture, sont impayables. Tous ces singes sont costumés à la mode hollandaise, mais ils conservent, sous leurs vêtements, les allures et les attitudes de leur espèce. « Comme tout cela est croqué ! dit M. Lavice, et quelle bonne plaisanterie ! Car j'imagine que l'auteur a voulu dire : Des singes qui ont vu et se souviennent peuvent se trouver à la hauteur de certains hommes dont l'âme est descendue dans l'abdomen ; ils l'emporteront même sur eux en sagesse, dès qu'ils reprendront leur posture à quatre pattes, leurs gambades et leurs habitudes de tempérance. »

BANQUETANT (ban-ke-tan) part. prés. du v. Banqueter : *Les petits s'en vont gaiement par le chemin*, BANQUETANT *à toutes les auberges, tant que dure leur joie, ou plutôt leur argent*. (Balz.)

BANQUETANT, ANTE, adj. et s. (ban-ke-tan, an-te — *rad. banqueter*). Néol. Celui, celle qui banquette, qui prend part à un repas de plaisir : *Les cris des mourants et les chants bachiques des* BANQUETANTS *devaient se couvrir et s'entendre à la fois*. (E. Sue.) ‖ Inus.

BANQUETER v. n. ou int. (ban-ke-té — rad. *banquet*. — Double le *t* devant une syllabe muette : *Je banquette ; tu banquetteras ; nous banquetterions*). Prendre part à un repas somptueux ou abondant : *Ne dites pas cela au père Crevel, qui, sachez-le bien*, A *trop souvent* BANQUETÉ *dans des parties carrées avec votre scélérat de mari*. (Balz.) *On* AVAIT, *cependant, bien* BANQUETÉ *à Vaux*. (Alex. Dumas.) *Les cochers, riches d'un salaire extraordinaire*, BANQUETAIENT, *rigolaient comme des seigneurs*. (E. Sue.)

BANQUETEUR s. m. (ban-ke-teur — rad. *banqueter*). Individu qui banquette habituellement : *Eh bien ! ces* BANQUETEURS *ont joué avec la poudre*. (E. Sue.)

BANQUETTE s. f. (ban-kè-te — rad. *banc*). En général, banc rembourré sans dossier : *Les* BANQUETTES *du parterre, d'une voiture, d'une salle de bal. Les* BANQUETTES *étaient convenablement rembourrées.* (Alex. Dum.) *Une jeune fille escalada le marchepied, et s'assit sur la* BANQUETTE *du fond de la voiture.* (H. Berthoud.)

— Particulièrem. Impériale d'une voiture publique : *Monter sur la* BANQUETTE *de l'omnibus. Que faire sur la* BANQUETTE *d'une diligence, à moins que l'on ne regarde?* (V. Hugo.)

— Par ext. Personnes qui occupent une banquette : *La* BANQUETTE *interpellait l'intérieur, qui se plaignait de la rotonde. Dites à la Chambre des députés que l'argent ne signifie rien, et vous verrez s'élancer toutes les* BANQUETTES. (Balz.)

— Théâtr. *Jouer devant les banquettes*, Jouer devant une salle à peu près vide : *Faute d'interprètes suffisants, l'ancien répertoire tombait en désuétude et se jouait devant les* BANQUETTES. (Th. Gaut.) ‖ Autrefois, Bancs qui garnissaient les deux côtés de la scène, et qui étaient réservés à des spectateurs de distinction : *C'est à Lekain et au comte de Lauraguais qu'on doit la suppression des* BANQUETTES.

— Techn. Nom donné à des bandes de fer que l'on place du côté du laiterol des foyers à la catalane, pour soutenir une portion du minerai et du combustible, et faciliter l'affinage ou le chauffage. ‖ Petite planche sur laquelle l'ouvrier est assis, dans les manufactures de soie.

— Ponts et chauss. Masse de terre provenant d'un excédant des déblais sur les remblais, que l'on établit en dehors et le long de la tranchée d'où on l'a extraite, quand elle est trop considérable pour qu'on puisse la transporter ailleurs avec économie : *La* BANQUETTE *prend le nom de* cavalier *lorsqu'elle a une grande hauteur.* ‖ Espace horizontal conservé dans les talus des tranchées ou des remblais pour donner plus de stabilité à ces talus. ‖ Petite voie pour les piétons, qui borde une rue, un grand chemin, un chemin de fer : *Les* BANQUETTES *des voies ferrées ont généralement* 50 *centimètres de largeur.* ‖ *Banquette de halage*, Chemin établi le long des canaux avec un surhaussement qui permet aux moteurs animés de haler les bateaux circulant sur ces canaux. La largeur des banquettes de halage varie de 4 à 6 mètres. ‖ *Banquette de contre-halage*, Banquette moins large établie sur la rive opposée, et qui ne sert qu'aux piétons. ‖ *Banquette de sûreté*, Parapet en terre, de 0 m. 25 à 0 m. 50 c. de hauteur, que l'on établit de chaque côté des routes en remblai ou à flanc de coteau, du côté de la vallée, pour empêcher les voitures de s'y précipiter.

— Fortif. Sorte de marche horizontale, établie à 1 m. 30 c. environ en contre-bas de la crête intérieure du parapet d'un ouvrage de fortification, et sur laquelle les fusiliers montent pour tirer. ‖ *Talus de banquette*, Rampe légère, par laquelle on monte du terre-plein à la banquette.

— Archit. Appui en pierre d'une fenêtre. ‖ Menuiserie qui recouvre cet appui en avant et par-dessus. ‖ Tablette en saillie ou formée par l'épaisseur du mur, qui est placée devant les trous d'un pigeonnier et sur laquelle les pigeons se posent avant d'entrer ou de sortir.

— Hortic. Palissade à hauteur d'appui, entre les arbres d'une contre-allée.

— Manég. *Banquette irlandaise*, Ravin ou fossé situé entre deux monticules, que les chevaux doivent franchir dans les courses au clocher : *Murs en pierre,* BANQUETTE IRLANDAISE, *rivières, haies simples ou doubles, barrières fixes, complètent la série des différents obstacles à franchir, au nombre d'une vingtaine, dont quelques-uns nous ont paru formidables.* (L. Bertrand.)

— **Encycl.** Les places dites *banquettes d'impériale*, des voitures publiques, avaient été affranchies, par l'art. 68 de la loi du 9 ventôse an VI, de l'impôt du dixième du prix des places, auquel ces voitures sont assujetties. Mais la loi de finances du 25 mars 1817 doit être considérée comme ayant aboli cette franchise, et les places d'impériale sont maintenant, comme toutes autres places, soumises à l'impôt du dixième de leur prix, au profit de l'administration des contributions indirectes. C'est ce qu'après quelque hésitation, la cour de cassation a décidé, par un arrêt solennel du 10 janvier 1829.

Dans l'antiquité, il n'est nullement fait mention de *banquettes* dans les théâtres ou les cirques ; lorsque les Romains, à l'imitation des Grecs, firent construire un grand nombre de cirques, ils négligèrent complétement de donner aux spectateurs les moyens de s'asseoir. Ce défaut de confortable était bien excusable, lorsqu'on songe que certains cirques pouvaient contenir cent cinquante à deux cent mille spectateurs; aussi, dit un auteur ancien, ceux des assistants qui voulaient être assis pendant le spectacle se faisaient faire eux-mêmes des siéges plus ou moins commodes, selon leurs facultés, et les faisaient placer au lieu où ils voulaient s'asseoir. Cette nécessité d'emporter un banc ou une chaise avec soi devait offrir quelques inconvénients; aussi, Tarquin le Superbe fit-il garnir de *banquettes* de bois le cirque qu'il avait tracé, entre le mont Aventin et le mont Palatin. Mais bientôt on s'aperçut que ces *banquettes* n'étaient pas assez solides pour supporter la grande quantité de gens qui s'asseyaient dessus, et on les remplaça par de simples gradins en briques, sur lesquels les spectateurs plaçaient des coussins. A la brique démocratique succéda le marbre du patricien, et les gradins de marbre devinrent le complément obligé des cirques. Ces gradins étaient séparés de l'arène, non-seulement par de forts barreaux, mais encore par un large fossé rempli d'eau — mais de *banquettes* point, — et ce genre de siéges ne fit son apparition au théâtre qu'au moyen âge, et, qui le croirait? non pas dans la salle, mais sur le théâtre. Sur le devant de la scène et du côté des spectateurs, des rideaux formaient une espèce de niche où l'acteur ou l'actrice entrait lorsque devait s'accomplir une scène que l'on ne voulait pas exposer à la vue des spectateurs, telle que celle de l'incarnation de notre Seigneur, de l'accouchement de la Vierge, etc.; enfin, derrière cette niche, au lieu de coulisses, se trouvaient des *banquettes* sur lesquelles les acteurs s'asseyaient lorsqu'ils avaient fini leur scène. Une fois assis, on les supposait absents, et ils étaient censés ne voir et n'entendre rien de ce qui se passait, quoiqu'ils restassent sous les yeux des spectateurs. L'habitude que l'on avait de les voir ainsi faisait que l'illusion était la même, et cette habitude s'introduisit, des théâtres mobiles élevés pour la représentation des mystères, sur ceux qui furent consacrés à la représentation des chefs-d'œuvre de la scène française. Pendant toute la durée du XVIIe et de la première moitié du XVIIIe siècle, des *banquettes* sur lesquelles les acteurs s'asseyaient furent placées en travers et de chaque côté de la scène; puis, quand les acteurs se retirèrent dans les coulisses, ce fut au tour des gens de qualité de s'asseoir sur les *banquettes* et d'y faire montre de leur bonne mine, tout en s'entretenant à haute voix de leurs petites affaires. A la première représentation de *Sémiramis*, la scène était tellement encombrée par les spectateurs des *banquettes*, que les acteurs pouvaient à peine se mouvoir dans l'enceinte rétrécie qu'on voulait bien leur laisser occuper; lorsqu'ils en furent à l'endroit de la pièce où le tombeau de Ninus s'ouvre pour l'apparition de l'ombre, le régisseur, placé dans la coulisse, s'écria d'une voix sonore : Place à l'ombre, messieurs, place à l'ombre, s'il vous plaît!

C'est à Lekain qu'on doit la suppression des *banquettes* : « Un véritable service rendu par Lekain à l'art dramatique fut la suppression des *banquettes* de théâtre. » (Mémoires sur Lekain.)

Pendant les premières années du XIXe siècle, nombre de théâtres étaient dépourvus de *banquettes* au parterre, et le public s'y tenait debout. « Le parterre est certainement une des places les plus commodes depuis qu'on y a mis des *banquettes*, » dit l'auteur du *Code théâtral* de 1829. Certes, ce fut une excellente mesure que celle qui permettait à chacun d'écouter sans fatigue le spectacle, et les directeurs comprirent que c'était diminuer la turbulence habituelle du parterre que de le bien asseoir. Il était tout naturel de prévoir qu'il serait mieux disposé en faveur du spectacle, en se trouvant commodément assis, qu'en restant pendant plusieurs heures sur ses jambes. Cependant il arriva que les *banquettes* de la Comédie-Française furent brisées par une foule en délire... mais c'était l'enthousiasme qui excitait ce tapage. Ecoutez Jérôme Paturot : « Je vous ai parlé tout à l'heure de la première représentation d'*Hernani*. C'est là que nous fûmes beaux! jamais bataille rangée ne fut conduite avec plus d'ensemble, enlevée avec plus de vigueur. Il fallait voir nos chevelures, elles nous donnaient l'aspect d'un troupeau de lions. Montés sur un pareil diapason, nous aurions pu commettre un crime; le ciel ne le voulut pas. Mais la pièce! Comme elle fut accueillie! quels cris! quels bravos! quels trépignements, monsieur! les *banquettes* de la Comédie-Française en gardèrent trois ans le souvenir. Dans l'état d'effervescence où nous étions, on doit nous savoir quelque gré de ce que nous n'avons pas démoli la salle. »

Sous la Restauration et pendant les premières années du règne de Louis-Philippe, les loges des théâtres étaient garnies de *banquettes*, au lieu d'être meublées de fauteuils; aussi, J. Rousseau se plaignait de cet inconvénient en ces termes : « Vous vous faites ouvrir une loge vide, vous vous placez à la première *banquette*, et vous attendez patiemment que la toile se lève, en lorgnant les jolies femmes qui, petit à petit, apparaissent dans la salle. En effet, toutes les loges s'emplissent; seul, vous occupez toute la capacité de la vôtre. On va lever le rideau, deux dames arrivent dans votre loge, vous vous serrez un peu, et vous avez un voisinage qui pourra charmer les entr'actes. Un instant après, un monsieur entre avec sa femme, et, comme vous n'êtes pas malappris, vous vous empressez de céder votre place à la retardataire. Après tout, l'on voit et l'on entend aussi bien sur la seconde *banquette* que sur la première. Oui; mais ces trois dames ont des chapeaux ornés de plumes et de fleurs, qui établissent, entre vous et le théâtre, un rideau de verdure... C'est tout au plus si, de temps en temps, vous pouvez saisir à la volée le profil d'un acteur ou le sommet des cheveux d'une actrice. »

L'inconvénient signalé n'existe plus; les *banquettes* ont disparu des loges pour faire place à des fauteuils disposés en amphithéâtre; et, exilées également de l'orchestre, elles n'existent plus au théâtre qu'au parterre et aux galeries supérieures, où vont s'asseoir ceux que la modicité de leur bourse empêche de se prélasser dans les stalles. Quant aux chapeaux des dames, ils sont devenus si petits, si imperceptibles, en cet an de grâce 1866, qu'ils ont cessé d'être un obstacle pour la vue de la scène.

BANQUIER s. m. (ban-kié, rad. *banque*). Celui qui fait la banque; propriétaire ou directeur d'une maison de banque : *Les* BANQUIERS *sont comme les dentistes, il ne faut pas s'en faire des ennemis; qui sait si demain on n'en aura pas besoin?* (Laboulaye.) *Les* BANQUIERS *sont une transition du nouvel ordre social, qu'il faut soigneusement étudier et mettre à profit.* (E. de Gir.) *La seule diplomatie utile maintenant, ce ne sont pas les chancelleries qui la font, ce sont les* BANQUIERS. (E. de Gir.) *Il faut qu'un* BANQUIER *soit fastueux; les splendeurs du luxe, les séductions de la vanité conviennent à sa profession périlleuse et brillante.* (Mme E. de Gir.) *C'est de l'usure cela, seigneur* BANQUIER, *ou je ne m'y connais pas.* (Alex. Dum.)

La femme du *banquier*, dorée et triomphante,
Coupe orgueilleusement la duchesse indigente.
REGNARD.

De grand matin, chez un *banquier* fameux
Certains voleurs avaient su s'introduire;
Quel coup pour eux! Besoin n'est de déduire
Combien d'avance ils s'estimaient heureux.
Au coffre-fort vole toute la bande;
Mais le *banquier* les avait prévenus,
Et la nuit même, avec tous ses écus,
Le drôle était parti pour la Hollande.
ANDRIEUX.

— Jeux. Joueur qui tient contre tous les autres : *Il ne me restait plus qu'à voler; je me fais* BANQUIER *de pharaon.* (Beaumarch.)

— Admin. ecclés. *Banquier expéditionnaire en cour de Rome*, Individu qui se chargeait de l'obtention des bulles et dispenses de la cour de Rome, et de la transmission des droits payés dans ce but.

— **Antonymes.** Au jeu : Croupier, ponte.

— **Encycl.** Admin. ecclés. Les fonctions des *banquiers* expéditionnaires consistaient dans la transmission de toutes les bulles, dispenses et autres actes qui émanaient soit de la cour de Rome, soit de la légation d'Avignon. L'article 5 de l'édit de juin 1550 portait que les *banquiers* et tous autres s'entremettant pour l'expédition des actes de Rome et d'Avignon seraient obligés de prêter serment devant le juge ordinaire du lieu, de tenir un registre de leurs opérations, et de fournir un cautionnement de 1,000 écus, soit 6,000 francs. Un règlement enregistré par le parlement de Paris le 10 février 1619 renferme des dispositions à peu près semblables. Les *banquiers* expéditionnaires devaient être laïques, n'avoir pas moins de vingt-cinq ans et ne dépendre d'aucun ecclésiastique. Ils ne pouvaient ni posséder ni exercer en même temps la charge de *banquier*, de contrôleur ou de notaire. L'exercice simultané de ces fonctions par un père et son fils, par un beau-père et son gendre, par un oncle et son neveu, par des cousins ou des frères habitant le même lieu, constituait encore un cumul interdit par la loi. Leurs priviléges étaient que seuls, et à l'exclusion de toutes autres personnes, ils avaient le droit de solliciter l'expédition des actes que l'on avait à demander à Rome.

Banquier et sa femme (LE), tableau de Quentin Matsys; musée du Louvre. V. AVARES.

BANQUIER s. m. (ban-kié — rad. *banc*). Navig. Nom donné aux navires qui vont faire la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve, sans prendre connaissance de terre, et qui, se tenant sur les sondes du banc, salent la morue au fur et à mesure de sa pêche. La morue chargée par ces navires est apportée, en termes de marine, en frais sel, sous le nom de morue fraîche ou *morue verte;* les principaux ports à *banquiers* sont Dieppe, Fécamp, Saint-Valery-en-Caux, Granville, Saint-Malo, Saint-Brieuc et Bayonne. ‖ On écrit aussi BANCQUIER, orthographe qui est plus conforme à l'étymologie.

BANQUIER, ÈRE adj. (ban-kié, è-re — rad. *banque*). Néol. Qui concerne, qui a rapport aux banquiers ou à la banque : *Serait-il vrai qu'une conspiration existe dans notre pays, pour nous vendre à l'aristocratie* BANQUIÈRE *de l'Europe?* (Proudh.)

BANQUIÈRE s. f. (ban-kiè-re — rad. *banquier*). Femme d'un banquier : *En lui parlant de la reine, elle l'appelait quelquefois notre grosse* BANQUIÈRE. (Tall. des Réaux.) *Le monde qui fréquente ces beaux magasins de lingerie, ce sont les dames de la haute société, des* BANQUIÈRES *et des marquises.* (Scribe.) *Pour l'impertinence, les* BANQUIÈRES *d'aujourd'hui n'ont rien à envier aux marquises de l'ancien régime.* (Balz.)

— Mar. Planche employée au revêtement intérieur de la membrure d'un navire. ‖ On dit aussi VAIGRE.

BANQUISE s. f. (ban-ki-ze — c'est-à-dire *banc* de glace — des mots *bank, ice*, empruntés au langage scandinave). Terme de géographie physique, créé par Dumont d'Urville pour de grands amas de glace qui, arrêtant ou gênant la navigation, dérobent aux explorateurs la connaissance des mers polaires. *Les bords de la* BANQUISE *sont ordinairement bien dessinés et taillés à pic, comme une muraille; mais quelquefois ils sont brisés, morcelés, et forment de petits canaux peu profonds ou de petites criques.* (Dumont d'Urville.) *La* BANQUISE *fut brisée en une minute sur un espace de plusieurs milles; elle craqua, tonna, comme cent pièces de canon.* (Michelet.) *Les vagues se hérissaient blanchâtres, comme les* BANQUISES *polaires qui enchaînent cet intrépide marin aux limites de l'univers glacé.* (Méry.) *Les navires qui vont à la pêche à Terre-Neuve trouvent des* BANQUISES *par lesquelles ils sont arrêtés des semaines entières.* (A. Jul.)

— **Encycl.** Les grands amas de glaces qui portent le nom de *banquises*, semblables à de vastes îles flottantes, s'étendent sur une ligne immense, ferment le passage aux navires et les retiennent parfois captifs pendant des mois entiers. Les navires employés à la pêche de la baleine dans les mers polaires, obligés qu'ils sont de s'aventurer dans les glaces, visent à s'établir dans les clairières, c'est-à-dire dans les endroits où les glaces sont agglomérées sans faire masse et peuvent être plus ou moins facilement séparées. Lorsque l'abaissement de la température arrive à rendre les *banquises* inébranlables, l'équipage s'y établit comme à terre, y fait la cuisine et s'y livre même parfois à la chasse des ours blancs. La formation des *banquises* dans l'hémisphère boréal a lieu de septembre à juin, le long de la côte orientale de l'Amérique, vers le cercle polaire, depuis le N. de Terre-Neuve jusqu'au milieu du détroit de Davis; les deux côtes du Groënland jusqu'au S. du cap Farewell sont entourées d'une barrière de glaces fixes, qui s'étendent vers le N., à l'O. de l'Islande, jusque vers le 74e degré de lat., bordent les rivages de l'île Beeren et viennent se souder aux rivages méridionaux de la Nouvelle-Zemble. Pendant les deux mois de l'été polaire (juillet et août), la *banquise* se rompt dans beaucoup d'endroits, sous la double influence des rayons solaires et du Gulf Stream, dont les flots sont réchauffés par leur passage dans les mers tropicales. C'est pendant cette courte saison que les navigateurs Hudson et Baffin, au XVIIe siècle, et de nos jours, Franklin, Parry, Kane, etc., ont pu s'élever jusqu'à 77°, 80° et même 83° de lat., et entrevoir une mer libre au delà du Groënland et du Spitzberg.

Dans l'hémisphère austral, les *banquises* s'épaississent surtout d'avril à novembre, et c'est en janvier et en février qu'on peut pénétrer le plus avant dans les mers australes; de plus, on rencontre ces *banquises* à des latitudes beaucoup moins élevées; cela tient d'abord à la température beaucoup plus basse de l'hémisphère austral, ensuite à leur libre circulation dans une mer qui ne renferme pas, comme l'hémisphère boréal, un labyrinthe de terres et d'îles. Ainsi, Cook fut arrêté en 1775 par les *banquises*, au 60°; Bransfield en 1820, au 65°; Baleny, Dumont d'Urville et Wilkes en 1840, vers 67° de lat. S. et 165° de long. E. En se dirigeant vers l'un ou l'autre pôle, le navigateur trouve les mêmes dangers parmi les *banquises :* brumes impénétrables, furieux ouragans de neige, étroits passages où le navire peut se briser à chaque instant. Nous ne saurions mieux faire, pour donner une idée complète d'un de ces écueils des régions polaires, que d'emprunter la belle et poétique description qu'en fait M. Xavier Marmier, dans la préface de ses *Lettres sur l'Islande :* « La *banquise* n'est point, comme on se le figure généralement, une mer de glace unie, compacte; c'est un amas de blocs gigantesques chassés par la tempête, emportés par le courant, qui flottent comme les vagues, s'agglomèrent, s'attachent l'un à l'autre et quelquefois se disjoignent. A une certaine distance, on ne distingue pas, il est vrai, leurs aspérités, et toutes ces lignes échancrées, tortueuses, irrégulières, apparaissent comme une surface plate et continue; mais, à mesure qu'on en approche, ces glaces se dessinent sous les formes les plus élégantes et les plus variées. Les unes projettent dans les airs leurs pics aigus, comme des flèches de cathédrales; d'autres sont arrondies comme une tour, crénelées comme un rempart; celle-ci ouvre ses flancs aux flots impétueux qui la fatiguent, elle se creuse, se mine, s'élargit comme une voûte et ressemble à une arche de pont; celle-là se dresse fièrement au milieu des autres comme un palais de roi; elle a ses murailles de granit, sa colonnade, sa terrasse italienne, et le soleil qui la colore la rend éblouissante comme un de ces temples d'or où demeuraient les dieux scandinaves. Souvent aussi, au milieu de cet océan désert, sous ce rude ciel du nord, on retrouve des formes de végétation empruntées à d'autres climats. On aperçoit des plantes qui semblent se balancer sur leur tige, des arbres qui penchent vers les vagues leur feuillage, et des animaux qui dorment sur leur lit de glace. Quelquefois les Européens ont vu, dans cette nature fantastique, l'image des lieux qu'ils venaient de quitter. Des maisons construites symétriquement, alignées comme dans une rue, leur apparaissaient de loin. Des bancs à dossier semblaient les appeler à prendre du repos, des tables se dressaient devant eux. Ni les bouteilles au long cou, ni les verres, ni la nappe effrangée, rien n'y manquait. Mais un instant après, l'image trompeuse disparais-

sait comme par enchantement, et une autre image venait la remplacer.

» Ce qui ajoutait encore à l'effet produit par tant de points de vue bizarres, c'est l'admirable couleur de ces glaces, c'est le bleu transparent, le bleu limpide et velouté qui les revêt. A côté de ces tons de couleur si purs, si lumineux, l'azur du ciel paraissait pâle, et l'émeraude de la mer était terne.

» Mais, pour ceux qui devaient la franchir, cette *banquise* avait un aspect effrayant; de loin, le regard du matelot contemplait ces remparts de glace élevés l'un derrière l'autre comme des chaînes de montagnes. On n'entrevoyait pas un espace libre, pas un chemin; seulement, de temps à autre, une gorge étroite comme un défilé; c'était là qu'il fallait s'engager, c'était là qu'il fallait faire manœuvrer le bâtiment. »

Après la description du romancier voyageur, donnons celle du marin, et le lecteur sera sans doute fort embarrassé pour savoir à qui décerner la palme : « Sévère et grandiose au delà de toute expression, tout en élevant l'imagination, le spectacle qu'offre une *banquise* remplit le cœur d'un sentiment d'épouvante involontaire. Nulle part l'homme n'éprouve plus vivement le sentiment de son impuissance. C'est un monde nouveau dont l'image se déploie à ses regards; mais un monde inerte, lugubre et silencieux, où tout le menace de l'anéantissement de ses facultés. Là, s'il avait le malheur de rester abandonné à lui-même, nulle ressource, nulle consolation, nulle étincelle d'espérance ne pourraient adoucir ses derniers moments, et il devrait s'appliquer la fameuse inscription de la porte de l'enfer de Dante : *Lasciate ogni speranza, voi ch'entrate* (laissez toute espérance, vous qui pénétrez dans ces lieux). Les bords de la *banquise* sont ordinairement bien dessinés et taillés à pic comme une muraille; mais quelquefois ils sont brisés, morcelés, et forment de petits canaux peu profonds ou de petites criques dans lesquelles des embarcations pourraient naviguer, mais non des corvettes. Alors les glaces voisines, agitées et travaillées par les lames, sont dans un mouvement perpétuel, qui, à la longue, amène leur destruction. La teinte habituelle de ces glaces est grisâtre, par l'effet d'une brume presque permanente; mais s'il arrive que cette brume disparaisse et que les rayons du soleil puissent éclairer la scène, alors il en résulte des effets de mirage vraiment merveilleux. On dirait une grande cité se montrant au milieu des frimas, avec ses maisons, ses palais, ses fortifications et ses clochers. Quelquefois même, on croirait avoir sous les yeux un joli village avec ses châteaux, ses arbres et ses riants bocages, saupoudrés d'une neige légère. Le silence le plus profond règne au milieu de ces plaines glacées, et la vie n'y est plus représentée que par quelques pétrels voltigeant sans bruit, ou par des baleines dont le souffle sourd et lugubre vient seul rompre, par intervalles, cette désolante monotonie. »

BANQUISTE s. m. (ban-ki-ste — rad. *banque*). Pop. Charlatan, bateleur : *Vieux* BANQUISTE! *il s'y connaît.* (E. Sue.)

— Par anal. Faiseur, homme à promesses mensongères : *Le nouvel exploiteur est une espèce de* BANQUISTE, *nommé Vernouillet.* (E. Augier.)

BANQUO, *thane* ou gouverneur royal de Lochaber, dans le nord de l'Ecosse, sous le règne de Duncan, vivait dans le XIe siècle. De concert avec Macbeth, cousin du roi, il dompta une terrible révolte dont sa province était le théâtre, combattit ensuite les Danois, et montra autant de fidélité que de dévouement envers Duncan. Mais lorsque Macbeth assassina ce prince pour s'emparer du trône, il resta le témoin muet du meurtre et de l'usurpation (1040). Dans la suite, il devint lui-même suspect au meurtrier, qui le fit égorger dans un repas (vers 1050). Son fils Fléanchus échappa seul aux assassins et se réfugia dans le pays de Galles. On sait que cet épisode tragique de l'histoire d'Ecosse a fourni à Shakspeare le sujet de la scène terrible où Macbeth, déchiré de remords et frappé de vertige, au moment de s'asseoir au milieu de ses grands vassaux rassemblés pour le festin royal, recule épouvanté en voyant ou en croyant voir sa place occupée par le *spectre de Banquo*. V. l'article suivant, où nous considérons *Banquo*, moins comme personnage historique que comme un des héros du fameux drame de Shakspeare.

Banquo ou **Banco**, l'un des personnages de *Macbeth*, tragédie de Shakspeare. Banquo traverse, avec son ami Macbeth, une lande déserte. Tout à coup trois sorcières, sortant du milieu des bruyères, prédisent à Macbeth qu'il sera roi, et à Banquo que ses enfants porteront la couronne. Macbeth devient roi en effet par le meurtre de Duncan, et, pour rendre vaine la prédiction des sorcières en ce qui concerne Banquo, il le fait assassiner; mais le fils de ce dernier échappe à sa haine ambitieuse. C'est alors que, dans un banquet offert par Macbeth à toute sa cour, l'*ombre de Banquo*, visible pour lui seul, lui apparaît, à différentes reprises, au milieu du repas, et le glace de terreur.

La littérature s'est emparée de cette dramatique apparition, qui est une éloquente personnification du remords, et y fait de fréquentes allusions :

« Il a pu être de mode, pendant un temps, de rire de ce qu'on appelle le *problème social*, et, il faut le dire, quelques-unes des solutions proposées ne justifiaient que trop cette hilarité railleuse. Mais, quant au problème lui-même, il n'a certes rien de risible; c'est l'*ombre de Banquo* au banquet de Macbeth; seulement, ce n'est pas une ombre muette, car d'une voix formidable, elle crie à la société épouvantée : « Une solution ou la mort! »

Fréd. BASTIAT.

« Tout à coup, la porte du salon s'ouvrit, et Laure entra fièrement, suivie du marquis de La Rochelandier. A cette brusque apparition, Gaspard comprit que la statue du commandeur et l'*ombre de Banquo* n'étaient que des jeux d'enfant; il resta foudroyé sur place. »

J. SANDEAU.

« Le reflet est l'ennemi capital de M. Ingres, parce qu'il lui crée de grands embarras. Le vieux maître s'entendrait bien mieux avec la nature, si elle était grise. Chaque fois qu'il entreprend un tableau, le reflet, comme le *spectre de Banquo*, se présente devant lui. »

Edmond ABOUT.

« Jadis, poursuivi par le spectre de ses victimes, comme Macbeth par l'*ombre de Banquo*, Polichinelle était enlevé par le diable — juste châtiment de tant de forfaits; — mais cette dernière trace de l'influence shakspearienne a disparu. A la honte de la morale, son successeur Guignol reste debout dans son triomphe, et il pousse même l'impudence jusqu'à débiter une foule de petits mots pour rire, sur le cadavre de son ami. » Vict. FOURNEL.

BANSE s. f. (ban-se — de l'allem. *banse*, corbeille). Grande manne carrée, pour le transport des marchandises.

BANSHEE, fée ou génie qui, dans la croyance des Irlandais et des Ecossais, s'attache à une famille, et apparaît avant la mort de chacun de ses membres.

BANSTEAD, village et paroisse d'Angleterre, comté de Surrey, à 19 kil. S.-O. de Londres; 1,000 hab. Dans les landes de Banstead se tiennent annuellement les célèbres courses d'Epsom.

BANSWARRA, ville de l'Indoustan, ch.-l. d'une principauté, dans la province de Guzzcrat (Bombay); 35,000 hab. Soumise à la protection des Anglais.

BANTAJAM s. m. (ban-ta-jamm). Mamm. Nom que l'on donne, à Bornéo, au nasique musqué.

BANTAM s. m. (ban-tamm — de *Bantam*, nom géogr.) Ornith. Nom d'une variété de coq et de poule, de l'île de Java.

— **Encycl.** Les *poules de Bantam*, vulgairement désignées sous le nom de *petites poules anglaises*, sont des poules très-précieuses, qui sont de la grosseur des perdrix. Elles sont basses sur pattes et traînent souvent leurs ailes à terre. Leur allure est gracieuse et hardie. Ces poules pondent beaucoup, sont bonnes couveuses; mais leurs œufs ne pèsent que de 25 à 30 grammes, et elles ne peuvent en couver plus de sept; elles sont douces, familières; leur chair est excellente. Le croisement et l'éducation les ont profondément modifiées. Les unes sont pattues, ou ont des pattes emplumées; les autres ont les pattes nues. Il y a des *poules de Bantam* jaunes, grises, blanches, noires, etc. On fait couver les œufs de faisans et de perdrix par les couveuses de cette race.

BANTAM, ville de l'île de Java, sur la côte occidentale de l'île, à 85 kil. O. de Batavia; autrefois, ville considérable, bien peuplée et capitale de l'ancien royaume de son nom; aujourd'hui, dépeuplée et en ruine, depuis la fondation de Batavia. Les habitants se sont retirés, en grande partie, à Céram, et Batavia a hérité de sa prospérité commerciale. C'est à Bantam que les Hollandais établirent, en 1602, leur première factorerie dans l'île de Java. ‖ Résidence ou province hollandaise de l'île de Java, comprenant la partie occidentale de l'île; elle touche, à l'E., à la province de Batavia, et mesure une longueur de 155 kil. Ce pays fait le commerce du camphre et des épices; le poivre qu'on y récolte paraît être le meilleur de tous ceux que produit la grande île de Java. Les poules d'Inde y abondent et atteignent une taille extraordinaire. Le Bantam eut autrefois des rois qui prirent une part assez active aux luttes intestines qui remplissent la plus grande partie de l'histoire de Java. En 1497, les Européens commencèrent à fréquenter les parages de Java, et les Portugais établirent des factoreries à Bantam. La puissance de cette nation dans ce pays dura près d'un siècle, et, en 1596, lorsque les Hollandais, commandés par Hautman, parurent pour la première fois à Bantam, le Portugal avait une flotte dans le port de cette capitale. Le sultan de Bantam tourna ses armes contre l'ennemi nouveau qui envahissait ses Etats; les Hollandais se retirèrent, mais, quatre ans après, ils fondaient un établissement à Bantam, et l'année suivante ils obtenaient l'autorisation d'y établir une factorerie. Peu à peu leur prépondérance s'étendit, et aujourd'hui, le sultan de Bantam n'est plus qu'une sorte de fonctionnaire payé par les Hollandais. Il administre la justice criminelle aux naturels seulement; les Chinois et les autres habitants de l'île sont soumis à la justice hollandaise.

BANTI (Brigitte-Géorgie BANDI, dite LA), célèbre cantatrice italienne, née à Créma en 1757, morte à Bologne en 1806, chantait à Paris dans les cafés et dans les rues, lorsque, en 1778, le directeur de l'Opéra, Devismes, la remarqua par hasard, en se promenant sur le boulevard du Temple. Après avoir entendu trois fois seulement un air de Sacchini, la petite musicienne ambulante le dit à merveille. Devismes l'engagea sur-le-champ et la fit débuter. A partir de ce moment, elle fit les délices des villes capitales de l'Europe et fournit une des plus brillantes carrières dramatiques. Chose remarquable, la Banti, que l'on a surnommée la *virtuose du* XVIIIe *siècle*, ne connaissait pas même les notes de la musique, et c'est de la nature seule qu'elle tenait ses avantages. « Son intelligence, dit Castil-Blaze, était si merveilleuse, qu'il suffisait de lui chanter deux fois un air, un duo, un trio, pour qu'elle exécutât sa partie admirablement; elle savait à propos renoncer aux broderies dictées par l'auteur, afin d'en substituer d'autres, qu'elle improvisait à ravir. Sa mémoire était imperturbable à l'égard du texte de sa partie, on pouvait s'y fier; le dessin musical était fidèlement rendu; pas une note douteuse; au contraire, toujours une observation exacte des temps, des entrées et des silences. Le meilleur musicien n'eût pas mieux fait, en ayant sa partie sous les yeux. La Banti se trompait quelquefois, cependant; elle se trompait quand elle chantait seule; chose singulière, car les routiniers ne vont jamais si bien que quand ils sont libres de leurs actions. » En 1799, la Banti vint à Londres et y débuta par le rôle de Polifonte, dans la *Mérope* de Nasolini; Mme Billington y jouait celui de Mérope. La réunion de ces deux beaux talents produisit un effet jusque-là sans exemple. La Banti mourut encore jeune, victime des excès dont elle avait contracté l'habitude dans sa jeunesse de bohémienne, et légua son larynx à l'académie de Bologne. Ce larynx, d'une ampleur extraordinaire et phénoménale, est déposé dans un bocal, et figure parmi les curiosités du musée de la ville. La Banti ne pouvait léguer autre chose que son larynx; elle mourut dans un état presque complet d'indigence, après avoir mangé, nous devrions dire bu, des sommes immenses. A Naples, elle avait fait entendre un air accompagné par deux cors : ce fut un des plus beaux succès de la cantatrice et de ses dignes concertants. Cette célèbre artiste, dont la voix n'a eu de comparable pour la splendeur que celle de Mme Catalani, a brillé surtout dans *Mitridate*, de Nasolini. Lors de ses débuts à notre Académie de musique, où les Italiens alternaient alors leurs représentations avec celles de l'Opéra français, elle avait chanté avec un succès prodigieux l'air de bravoure de la *Didone abbandonata*, de Sacchini, écrit pour la Gabrielli.

BANTIALE s. f. (ban-si-a-le). Bot. Nom donné à deux plantes parasites, croissant dans la Malaisie, dont l'une, la bantiale noire, paraît être une espèce de gui, et l'autre, la bantiale rouge, une orchidée du genre épidendre : *Des fourmis se creusent des galeries dans les feuilles des* BANTIALES. (D'Orbigny.)

BANTRY, ville maritime d'Irlande, comté et à 68 kil. S.-O. de Cork, à 263 kil. S.-O. de Dublin, sur l'Atlantique, au fond de la vaste baie de son nom, qui, selon les habitants du pays, pourrait abriter tous les navires de l'Europe; 4,276 hab. Bien que son port soit vaste, sûr et commode, son commerce est presque nul. La ville se compose de deux rues conduisant à la baie, et contenant l'église paroissiale, la chapelle catholique romaine et le conventicule pour les méthodistes. On remarque, dans les environs de Bantry, plusieurs jolies résidences, dont la plus belle est Seacourt, au comte de Bantry; on voit, dans le parc, qui est fort beau, les ruines d'un couvent et du cimetière. ‖ La baie de Bantry, profonde, sûre, protégée par les montagnes qui l'entourent, limitée au S. par le cap Mizen, et au N. par l'île de Dursey, mesure 33 kil. de long sur 8 kil. de large; elle est très-commodément située pour l'entrée des vaisseaux de toutes les grandeurs, et exempte d'écueils. A la tête de la baie, fermée en partie par l'île de Bear, se trouvent deux ports : celui du S., en face de la ville de Bantry, se nomme port de Bantry; l'autre, au N., se nomme port de Glengarif; il est petit, et l'entrée en est très-étroite. En 1689, un combat naval eut lieu près de l'entrée de cette baie, entre la flotte française qui portait Jacques II et les forces britanniques. Quand, en 1796, la France projetait l'invasion de la Grande-Bretagne, la baie de Bantry fut fixée comme rendez-vous, et plusieurs vaisseaux y jetèrent l'ancre le 22 décembre; mais le général Hoche, commandant en chef, n'arrivant pas avec le reste des forces, le commandant de l'escadre jugea prudent de s'éloigner des côtes d'Irlande.

BANULAC s. m. (ba-nu-lak). Bot. Arbrisseau des Philippines, qui appartient à la famille des rubiacées.

BANUS s. m. (ba-nuss). Astron. L'un des chiens de la constellation d'Actéon.

BANVARD s. m. (ban-var — rad. *ban*). Féod. Garde d'un territoire banal.

BANVILLE (Théodore DE), poëte français, né à Paris en 1820. M. de Banville est un des derniers et des plus brillants disciples de l'école littéraire de 1830; venu à la suite des Victor Hugo, des Alfred de Musset, des Théophile Gautier, il les a pris pour modèles, et, comme eux, passionné avant tout pour la forme, amoureux des couleurs et des images, il s'est montré leur digne élève. Ses premiers essais remontent à 1842, époque à laquelle il fit paraître un premier volume de vers, les *Cariatides*, qui appela sur lui l'attention de la critique et des lettres. Bientôt après, en 1846, un second volume paraissait sous le titre de les *Stalactites*, et assignait sa place à M. de Banville dans la poésie contemporaine. De 1850 à 1852, il rédigea le feuilleton dramatique du journal le *Pouvoir*, et montra qu'il savait manier avec autant d'habileté la prose que les vers; d'autres articles, préfaces, notices et feuilletons n'ont fait, depuis, que prouver son égal talent dans les deux genres. Toutefois, que M. de Banville écrive en prose ou en vers, il est impossible de voir autre chose en lui qu'un poëte; ses contes, pleins d'humour et de finesse, ses morceaux de critique littéraire ou artistique, ses nombreuses pages, égarées dans presque tous les journaux de son temps, attestent à chaque ligne l'âme et l'imagination du poëte. Cependant, jusqu'en 1857, le nom de M. de Banville n'était guère sorti d'un cercle encore bien limité de lecteurs. Ce fut alors qu'il publia les *Odes funambulesques*, où il s'était efforcé de fixer la langue comique du XIXe siècle. Incertain de l'accueil qui serait fait à une tentative si hardie, l'auteur s'était abrité sous le pseudonyme de Bracquemond; mais le succès lui fit bientôt reprendre son nom, qui, dès lors, acquit une notoriété qu'il s'est conservée jusqu'à ce jour. Depuis 1857, M. de Banville s'est plusieurs fois essayé au théâtre, sans jamais y réussir brillamment, mais sans jamais non plus y échouer. En 1858, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, et obtint du ministère une pension annuelle de 1,200 francs, à titre d'encouragement littéraire. « Voilà, dit M. Sainte-Beuve en parlant de M. de Banville, voilà un poëte, un des premiers élèves des maîtres, un de ceux qui, venus tard et des derniers par l'âge, ont eu l'enthousiasme des commencements; qui ont gardé le scrupule de la forme; qui savent, pour l'avoir appris à forte école, le métier des vers; qui les font de main d'ouvrier, c'est-à-dire de bonne main; qui y donnent de la trempe, du ressort; qui savent composer, ciseler, peindre. Je ne prétends garantir ni adopter toutes les applications qu'il a faites de son talent; mais il est un procédé, un art général, non-seulement une main-d'œuvre, mais un feu sincère, qui se fait reconnaître dans tout l'ensemble, et qui inspire de l'estime. Ce poëte, à travers tous les caprices de son imagination et de sa muse, ne s'est jamais relâché sur de certains points; il a gardé, au milieu de ses autres licences, la précision du bien faire, et, comme il dit, l'*amour du vert laurier*... Il procède de Hugo et d'André Chénier. Comme ce dernier, il a sa Camille; il la chante, et a des tons de Properce dans l'ardeur de ses peintures. Il affectionne l'art grec, la sculpture, et nous en rend, dans ses rhythmes, des copies et parfois presque des moulages. C'est d'une grande habileté, avec quelque excès peut-être; mais, en poésie, on peut lancer et perdre bien des flèches : il suffit, pour l'honneur de l'artiste, que quelques-unes donnent en plein dans le but et fassent résonner tout l'arbre prophétique, le chêne de Dodone, en s'y enfonçant. M. de Banville a eu quelques-uns de ces coups heureux, où se reconnaît un archer vainqueur..... Et c'est ainsi qu'au déclin d'une école, et quand, dès longtemps, on a pu la croire finissante; quand, de ce côté, la *Prairie des Muses* semble tout entière fauchée et moissonnée, des talents inégaux, mais distingués et vaillants, trouvent encore moyen d'en tirer des regains heureux et de produire quelques pièces presque parfaites, qui iraient s'ajouter à tant d'autres dans la corbeille — si un jour on s'avisait de la dresser, — dans la couronne, — si un jour on s'avisait de la tresser, — d'une anthologie française de ce siècle. »

On a de M. Théodore de Banville : les *Cariatides* (1842); les *Stalactites* (1846); les *Nations*, opéra-ballet en un acte (Opéra, 1851); la *Muse des chansons*, prologue dédié à Mlle Fix (1851); le *Feuilleton d'Aristophane*, comédie en deux actes, en vers, en collaboration avec M. Philoxène Boyer (1852); les *Folies nouvelles*, prologue en vers, récité à l'ouverture du théâtre de ce nom (1854); les *Pauvres saltimbanques*, roman (1853); la *Vie d'une comédienne*, roman (1855); le *Beau Léandre*, comédie en un acte, en vers, en collaboration avec M. Siraudin (1856); *Odes funambulesques* (1857) (v. ODES); le *Cousin du roi*, comédie en un acte, en vers, en collaboration avec M. Philoxène Boyer (1857); *Esquisses parisiennes*, scènes de la vie (1859); les *Fourberies de Nérine*, comédie en un acte, en vers (1864) (v. FOURBERIES); *Diane au bois*, comédie en un acte, en vers (1864) (v. DIANE); la *Pomme*, comédie en un acte, en vers (1865) (v. POMME). En outre, M. de Banville a collaboré à un grand nombre de journaux, revues et recueils, parmi lesquels il faut citer : la *Revue de Paris*, la *Revue contemporaine*, le *Figaro*, etc., etc.

De 1860 à 1861, il a fait le feuilleton dramatique du journal le *Boulevard;* et, pendant les premiers mois de 1865, il a fourni à la *Presse* une série de chroniques hebdomadaires, dont plusieurs ont été fort remarquées.

Pour finir comme nous avons commencé, et cela sans intention de critique, car la poésie limée a encore des partisans dans ce siècle de prose, ajoutons que M. de Banville est aujourd'hui un des littérateurs les plus originaux du groupe des *fantaisistes*, et que, préoccupé surtout de la forme, de la couleur, de l'éclat et de la sonorité du style, il cisele le vers comme une pièce d'orfévrerie, toutes qualités qui nuisent à l'abondance; mais quel charmant défaut, à notre époque de littérature facile, où tout se badigeonne à la toise, et où, en une semaine, un chroniqueur bien né tire de son écritoire des lignes qui, rangées à la file les unes des autres, iraient, comme dit Petit-Jean, de Paris à Pontoise!

BANVIN s. m. (ban-vin — rad. *ban* et *vin*). Féod. Droit qu'avaient les seigneurs, de faire leurs vendanges et de vendre tous les vins de leurs crus avant leurs vassaux. Le *ban-à-vin* était la publication du moment où les vendanges et la vente du vin des particuliers pouvaient commencer. ‖ Dans le droit moderne, le mot *ban de vendange* a remplacé le mot *banvin.*

BANYA (FELSO-), ville de Hongrie, district de Szatmar, à 55 kil. E. de Nagy-Karoly; 4,634 hab. Tribunal des mines; exploitation de mines d'or, de cuivre, de plomb, fonderies, ‖ BANYA (Nagy-), ville de Hongrie, district de Szatmar, à 48 kil. E. de Nagy-Karoly; 5,000 h. Administration supérieure des mines; monnaie royale, mines d'or, d'argent, de cuivre et de plomb; fabrication active de poterie.

BANYULS-SUR-MER, comm. du dép. des Pyrénées-Orientales, arrond. de Céret; pop. aggl. 1,629 hab. — pop, tot. 2,637 hab. Aux environs, sont les vignobles qui fournissent les vins dits de *Grenache* et de *Rancio*. En 1793, ce village fut le théâtre d'un fait d'armes qui rappelle les temps héroïques de la Grèce : une poignée de paysans de cette commune, aidés par les femmes et les vieillards, tint en échec 4,000 Espagnols au col de Banyuls, une des clefs de la France, et, malgré les sommations de l'ennemi, tous ces héros perdirent la vie au champ d'honneur ou furent faits prisonniers. « Nous sommes Français, avaient-ils répondu à la sommation des Espagnols, et nous devons mourir pour l'honneur et l'indépendance de la France! » Le 5 juin 1794, la Convention, qui se connaissait en héroïsme, décréta que les habitants de Banyuls-sur-Mer avaient bien mérité de la patrie, et ordonna qu'une pyramide serait élevée sur la place de cette commune, avec cette inscription : « Ici, 4,000 Espagnols déposèrent les armes devant les républicains, et rendirent à la valeur ce qu'ils tenaient de la trahison. »

BANZA s. m. (ban-za). Sorte de guitare, en usage chez les nègres : *Elle répondait à ces préludes de l'orage par le son maigre et monotone du* BANZA. (Gér. de Nerv.)

— Chacune des divisions des peuplades nègres d'Afrique : *Chaque peuplade, divisée par* BANZAS, *par kraals, etc., était soumise à un damel ou roi.* (P. Chevalier.) ‖ Résidence du premier chef, au Congo.

BANZER (Marc), médecin allemand, né à Augsbourg en 1592, mort en 1664. Il professa la médecine à Wittemberg et publia divers ouvrages, parmi lesquels nous citerons les suivants : *Fabrica receptarum, id est methodus brevis, perspicua et facilis, in qua quæ sint remediorum compositorum formæ...* (Vienne, 1622); *Controversiarum medico-miscellanearum decades III* (Leipzig, 1649).

BANZO (Antonio), graveur italien, travaillait à Rome en 1810. Il a gravé, sur les dessins de Silv. Bossi : *Saint Pierre en prison*, l'*Ecole d'Athènes*, le *Miracle de Bolsena*, l'*Incendie du Borgho*, l'*Adoration des rois* d'après Raphaël, et six planches pour le recueil des œuvres de Canova.

BAO, ancienne province de l'Indo-Chine, tributaire du Tonquin, fait aujourd'hui partie du royaume d'Annam. Quelques géographes écrivent LAO.

BAOBAB s. m. (ba-o-babb). Bot. Genre de plantes de la famille des sterculiacées, suivant quelques botanistes, et des bombiacées, suivant d'autres, ne comprenant qu'une espèce, qui croît au Sénégal et qui constitue un arbre de dimensions gigantesques : *L'homme trouve une citerne dans le trou caverneux du* BAOBAB. (B. de St-P.) *Le* BAOBAB, *ce géant de la végétation, repose sur un tronc de cent pieds de circonférence.* (Salvandy.) *Le* BAOBAB *est le plus grand arbre du monde.* (A. Karr.) *Le fruit du* BAOBAB *est un objet de commerce.* (Clavé.) ‖ On écrit aussi quelquefois BAOBAD et BOABAD.

— **Encycl.** Le *baobab* se distingue par les caractères suivants : calice coriace, cyathiforme, profondément quinquéfide; pétales ovales et un peu arrondis; étamines nombreuses, révolutées, monadelphes, soudées jusque vers leur milieu; anthères mobiles et réniformes; style ascendant, très-long; stigmate pelté, rayonnant; péricarpe gros, ligneux, indéhiscent; loges polyspermes; graines réniformes, très-dures.

Ce genre ne comprend qu'une espèce, le *baobab* ou *adansonia digitata*, qui croît dans le Soudan, au Darfour, en Abyssinie et sur les côtes occidentales de l'Afrique, depuis les îles du Cap-Vert jusque dans le Congo.

Le *baobab* a été regardé pendant longtemps comme le géant, ou mieux comme le colosse du règne végétal; mais, dans ces dernières années, il a été détrôné par la découverte des gigantesques conifères de la Californie appelés *sequoïa, arbres mammouths* ou *Wellingtonia gigantea.* V. ARBRE.

Le *baobab*, dont la plus grande hauteur ne paraît pas dépasser 9 à 10 m., acquiert des dimensions bien plus grandes en largeur. Son tronc atteint jusqu'à 30 m. de circonférence. Cette masse énorme est couronnée de branches non moins gigantesques, longues de 20 à 25 m. et aussi grosses que les plus grands arbres de nos forêts.

Le poids de ces branches les fait incliner de telle sorte, que leur extrémité va toucher le sol et que l'arbre entier figure une vaste coupole de verdure. Les racines ont des dimensions analogues, et rampent au loin sur le sol comme des serpents monstrueux. Leur écorce est couleur de rouille, tandis que l'écorce de la tige et des grosses branches est cendrée, et celle des rameaux verdâtre. Les feuilles sont digitées, à folioles pétiolulées, coriaces, rappelant par leur forme celles du marronnier d'Inde. Les fleurs sont très-grandes, et remarquables par leur calice verdâtre à la face interne, leur corolle blanche et leurs anthères rougeâtres; elles présentent quelque ressemblance avec celles de la rose trémière. Les fruits, connus sous le nom de *pain de singe*, sont ovoïdes, de la grosseur d'une orange, et renferment une pulpe acidule, dans laquelle sont disséminées les graines.

Le *baobab* est employé à de nombreux usages. L'écorce et les feuilles des jeunes rameaux, qui renferment beaucoup de mucilage, servent à faire des tisanes adoucissantes. Ces mêmes feuilles, séchées à l'ombre, sont ensuite réduites en une poudre que les nègres nomment *lalo*, et qu'ils mêlent à leurs aliments. La pulpe du fruit est assez agréable quand elle a été édulcorée. Le suc sert à faire une boisson très-renommée contre les fièvres putrides. Quand le fruit est gâté, on l'utilise encore pour faire du savon. « C'est dans l'énorme tronc du *baobab*, dit M. Clavé, que les indigènes du Sénégal mettent les corps de leurs *guiriots*, sorte de poëtes-musiciens qui président aux fêtes que donne le roi du pays, et qui, regardés comme sorciers, se font respecter et craindre pendant leur vie, mais sont maudits après leur mort et privés de la sépulture commune. On creuse des chambres dans le tronc du *baobab;* on y suspend les cadavres de ces malheureux, qui, sans aucune préparation, s'y dessèchent et s'y conservent à l'état de véritables momies. »

Ce qui frappe le plus dans le *baobab*, c'est moins encore sa grosseur que sa longévité. Dans les pays où il croît naturellement, il porte un nom qui signifie *arbre de mille ans;* mais, contrairement à ce qui a lieu ordinairement, ce nom même ne donne pas une idée suffisante de la durée de son existence; car, d'après les calculs d'Adanson, le *baobab* n'exigerait pas moins de six mille ans pour atteindre son complet développement. Un végétal qui se distingue par des particularités si extraordinaires ne pouvait manquer d'être l'objet de la vénération des peuplades ignorantes et superstitieuses qui s'abritent sous son ombre. Aussi, les indigènes du Sénégal lui rendent-ils une espèce de culte.

Le *baobab* croît dans les régions les plus chaudes de l'Afrique; il préfère les terrains sablonneux. On a pu le naturaliser dans quelques contrées de l'Amérique méridionale; mais, cultivé dans les serres, il n'atteint que de faibles proportions.

BAODAN, roi d'Irlande vers l'an 565. Attaqué par Colman, fils de Dernod, il se réfugia dans le monastère dirigé par Colomban, le futur apôtre des Pictes. Mais Colman vint le saisir au pied même des autels, et le fit massacrer à la porte du monastère. Alors Colomban, indigné d'une pareille violation de tous les droits de la religion et de l'hospitalité, courut en demander vengeance chez les tribus voisines, et Colman fut mis à mort. Baodan eut pour successeur Aodh ou Hugues II.

BAOUR (F.), graveur français, travaillait à Toulouse vers la fin du XVIIe siècle. Il a gravé quelques portraits, entre autres celui de P. Goudelin, d'après un buste de Marc Arcis; celui de l'historien Ferréol de Lafage; celui du président J. de Caulet.

BAOUR-LORMIAN (Pierre-Marie-François-Louis), poëte et auteur dramatique français, né à Toulouse le 24 mars 1770, mort à Paris le 18 décembre 1854. Il était fils d'un imprimeur-libraire, et débuta dans la carrière des lettres par des satires assez piquantes contre les membres de l'Athénée de sa ville natale. Après avoir publié à Toulouse, en 1795, une traduction très-pâle de la *Jérusalem délivrée* du Tasse, Baour-Lormian fit preuve de talent et de patriotisme dans son *Hommage aux armées françaises*, imprimé en 1797. Le jeune poëte vint alors à Paris retremper son imagination à la source qui inspire et grandit les favoris d'Apollon. Mal conseillé d'abord, il commença avec Lebrun et Chénier une guerre d'épigrammes où il n'eut pas toujours l'avantage. Il lança, en 1799, contre les hommes du pouvoir et les membres de l'Institut, un pamphlet intitulé : *Trois mots.* Cette satire, adressée à Despaze, poëte incisif que Chénier avait déjà combattu, obtint un succès qui n'était pas dû seulement aux circonstances, et fonda la réputation de son auteur. Baour-Lormian fit paraître, en 1801, les *Poésies galliques.* Cette imitation brillante des légendes calédoniennes, écrite dans le goût un peu nuageux de l'époque, lui attira la faveur du public et celle du premier consul, dont on sait la passion pour les poésies ossianiques. En revanche, il n'est rien de plus platement banal que le soi-disant poëme intitulé : Le *Rétablissement du culte.* Le *Recueil de poésies diverses*, imprimé en 1803, et l'*Aminte*, traduit de l'italien, sont au-dessous du médiocre.

Baour-Lormian fut plus heureux au théâtre. *Omasis*, tragédie en cinq actes et en vers, représentée à la Comédie-Française, le 13 septembre 1806, obtint du succès. L'histoire de Joseph y était tracée avec une simplicité qui ne manquait pas de grandeur. La pureté et le naturel du style, son expression surtout, rappelaient un peu Racine. Talma, Damas, Baptiste aîné et mademoiselle Mars aidèrent au succès de la pièce. Le rôle de Benjamin était le premier rôle travesti confié à mademoiselle Mars, qui y parut plus adorable que jamais. La magie de la diction de la grande artiste et les grâces de sa personne excitèrent l'admiration générale; *Omasis* fut placé, dans le concours des prix décennaux, après *les Templiers*, tragédie de Raynouard, et il méritait cette faveur. *Mahomet II*, tragédie en cinq actes et en vers, représentée à la Comédie-Française, le 9 mars 1810, obtint à grand'peine un succès d'estime. Le poëme des *Fêtes de l'hymen*, composé en 1810, à l'occasion du mariage de Napoléon et de Marie-Louise, et suivi du *Chant nuptial*, ne mérite pas qu'on s'y arrête. L'*Atlantide ou le Géant de la montagne bleue*, *Rustan ou les Vœux*, et huit *Songes* en prose, publiés en 1812, n'excitèrent ni critique ni éloge. En revanche, l'opéra en cinq actes, intitulé : la *Jérusalem délivrée*, obtint un grand nombre de représentations à l'Académie impériale de musique, où il fut représenté le 15 septembre 1812. On joua au même théâtre, le 31 janvier 1814, l'*Oriflamme*, opéra en un acte, fait en société avec Etienne, musique de Méhul, Paër, Berton et Kreutzer. Cette pièce de circonstance respirait le plus chevaleresque patriotisme. Elle fut accueillie avec enthousiasme, et la recette des six premières soirées s'éleva à la somme de 65 mille francs. La onzième et dernière représentation eut lieu (on en comprendra la raison) le 15 mars 1814. L'*Oriflamme* réussit de même à Rouen et dans la plupart des grandes villes de province. Baour-Lormian entra à l'Académie française en 1815; il remplaça le chevalier de Boufflers. C'est vers cette époque qu'il refit complétement sa traduction de la *Jérusalem délivrée*, d'après les conseils de Delille. Ce pauvre poëme, corrigé plusieurs fois par Baour-Lormian et mis sous différents formats, attira à son auteur cette épigramme de Lebrun :

> Ci-gît le Tasse de Toulouse,
> Qui mourut in-quarto, puis remourut in-douze
> Et qui, ressuscité par un effort nouveau,
> Vient de mourir in-octavo.

Les *Veillées poétiques et morales* ont une certaine valeur, ainsi que les fragments d'Young et d'Hervey, que l'auteur y a joints; mais les *Contes d'un philosophe grec* (1822) sont à peu près illisibles — nous devrions dire *illisables*, mais notre langue ne le permet pas. On en peut dire autant de *Durante ou la Ligue en province*, roman historique. Pour réveiller l'attention, Baour-Lormian publia, en 1825, le *Retour à la religion*, poëme, suivi du *Sacre de Charles X*, et chacun s'étonna avec raison de voir le *chantre* de l'empire s'abaisser et se faire le courtisan volontaire de tous les régimes. La même année, parut le *Classique et le Romantique*, dialogue, et *Encore un mot*, seconde satire. On était à l'époque des luttes littéraires qui passionnèrent si vivement les esprits. Or, le poëte défendait la mauvaise cause, celle qui, en toutes choses, a horreur du progrès, même modéré. Il ne joignait guère, d'ailleurs, l'exemple au précepte, et il eut contre lui les rieurs des deux partis. La jeunesse *l'affubla* du sobriquet de *balourd-dormant.* Cet échec fut sensible à l'auteur, qui ne se risqua que beaucoup plus tard à rentrer en lice. La traduction du livre de *Job*, où la couleur biblique est heureusement reproduite, réunit tous les suffrages. C'est peut-être la meilleure œuvre de Baour-Lormian, qui, devenu aveugle, avait abandonné les idées frivoles pour s'attacher à celles qui donnent à l'homme le courage à défaut du bonheur. M. Nisard prononça, en 1854, l'oraison funèbre du poëte, auquel l'Académie française rendit un honneur qui n'avait encore été le partage que de Suard et de Delille. Elle décréta que le nom de Baour-Lormian serait inscrit d'office sur sa feuille de présence.

Les dernières années du poëte s'écoulèrent dans un état voisin de la misère, et M. de Lamartine, qui lutte aujourd'hui lui-même si vaillamment contre l'infortune, alla généreusement au secours du vieux barde, qui fut malheureux jusqu'après sa mort, car les épigrammes continuèrent à pleuvoir sur lui, même lorsqu'il eut disparu de la scène. Nous citerons seulement la suivante, sortie de la plume de M. Nestor Roqueplan :

> Ne me demandez pas si c'est Baour qu'on trouve
> Dans ce sombre caveau;
> On le sait, au besoin de bâiller qu'on éprouve
> En passant près de son tombeau.

BAPAUME s. m. (ba-pô-me). Vieille expression, usitée seulement dans la locution suivante : *Navire en* BAPAUME, Navire hors d'état de faire route, de gouverner, à cause du calme ou par suite d'avaries.

BAPAUME, ville de France, ch.-l. de cant. (Pas-de-Calais), arrond. et à 22 kil. S.-E. d'Arras, près de la source de la Sensée. Pop. aggl. 3,003 hab. — pop. tot. 3,149. Fabriques de mousselines et de batistes; anciennes fortifications détruites en 1847. Cette ville doit à sa situation sur la frontière les nombreuses vicissitudes qu'elle a subies : prise et saccagée par Louis XI, elle fut restaurée par Charles-Quint, assiégée et prise encore par François Ier, et enfin par La Meilleraye, en 1641, sur les Espagnols; cédée définitivement à la France, en 1659, par le traité des Pyrénées.

BAPHIER s. m. (ba-fié — du gr. *bafé*, teinture). Bot. Arbre de la famille des légumineuses, qui croît à Sierra-Leone et dont le bois sert à la teinture.

BAPHIUS, jurisconsulte purement imaginaire, dont l'existence repose uniquement sur une méprise très-singulière. Dans une scolie sur les *Basiliques*, où il est question de la *lex Fabia* (*nomos Phabios*), le copiste ayant écrit *Baphiou*, on s'est empressé de faire de ce personnage ainsi inventé un commentateur de ce recueil de lois. On a lieu de s'étonner que la *Nouvelle Biographie* de Didot se soit crue obligée de lui consacrer un article. Il y a cependant longtemps que M. Montreuil (*Histoire du droit byzantin*, Paris, 1843-1846, t. III, p. 247) a signalé cette bévue. Baphius peut aller retrouver certain jurisconsulte *Tipucitus*, qui est une réalité du même genre. Ces sortes de biographies sont tout bénéfice pour l'historien, qui peut lâcher la bride à son humeur caustique, sans craindre les réclamations des descendants.

BAPHOMET, que l'on écrit aussi **BAFOMET**, **BAFFOMET**, **BAHOMET**, **BAHUMET**, etc. Nom d'une idole qu'on dit avoir été adorée par la secte des gnostiques et par les templiers. Le traité le plus curieux qui ait été écrit sur cette matière est celui que M. de Hammer a composé en latin et fait paraître sous le titre de *Mystère du Baphomet révélé*, ou les frères de la milice du temple, convaincus par leurs propres monuments de partager l'apostasie, l'idolâtrie, l'impureté des gnostiques. Cette dissertation a été analysée tout au long et discutée par Raynouard, dans deux articles du *Journal des Savants.* Mais, avant d'arriver à l'exposé de cette théorie de M. de Hammer, il est bon de mentionner la première opinion qu'il avait eue sur l'étymologie du mot *Baphomet*, opinion qu'il a modifiée par la suite, comme on le verra tout à l'heure. Il voulait voir dans Baphomet la transcription d'un mot qu'il dit arabe, *Bahoumid*, et ayant le sens de *veau.* Dans cette hypothèse, il raisonne ainsi : Ce serait perdre le temps que de répéter tout ce qui a été dit du culte rendu au bœuf Apis en Egypte, renouvelé chez les Israélites dans l'adoration du veau d'or, et conservé jusqu'à ce jour dans les rites mystérieux des Druses. On lit, dans l'histoire des templiers, que *Bahumed* (pour *Baphomet*) était une de leurs formules occultes et mystérieuses, dont ils se servaient en adressant leurs hommages à l'idole d'un veau dans leurs assemblées secrètes. On a proposé différentes étymologies et interprétations de ce mot; mais aucune n'est aussi satisfaisante que celle-ci, qui prouve que les templiers avaient quelque connaissance des hiéroglyphes, connaissance qu'ils avaient probablement acquise en Syrie.

Tel n'est pas l'avis du célèbre arabisant Silvestre de Sacy, qui pense que le mot *Baphomet* est simplement la transcription du nom du prophète arabe Mahomet (*Mohammed*). Si l'on veut prendre, dit-il, la peine de consulter le glossaire de Ducange, on y verra qu'au lieu de *Mahomeria, Mahumeria, Machomeria*, noms qui désignaient une mosquée, un temple consacré au culte musulman, plusieurs chroniqueurs anciens écrivent *Bafumaria;* que Mahomet lui-même est nommé, par Raymond d'Agiles, Bahumet; enfin que *Mafumaria* (et par conséquent *Bafumaria*) se prend pour une idole de Mahomet, non sans doute que les musulmans rendissent aucun culte à une figure de leur prophète, mais parce que les Occidentaux, jugeant du culte des musulmans par celui des chrétiens de leur temps, croyaient que les mosquées étaient consacrées à Mahomet et qu'on y révérait son image. Enfin, il faut observer qu'aujourd'hui même *Mahomet* se nomme en portugais *Mafuma.* Ajoutons que le mot *Yallah*, qui, suivant plusieurs dépositions, accompagnait l'hommage rendu à la tête désignée sous le nom de *Bafumet*, est véritablement arabe et signifie : *O Dieu!* et que le continuateur de Guillaume de Tyr, dans les aveux qu'il met dans la bouche du prince de Toulouse et du Florentin Noffa, leur fait dire, *Templarios omnes, abjurata christiana religione, Mahumetum colere* (que les templiers, après avoir abjuré la religion chrétienne, adoraient Mahomet). Si l'on adopte cette conjecture, ajoute Silvestre de Sacy,

que je crois infiniment vraisemblable, la ressemblance fortuite que l'on aperçoit entre *Bahoumid* et *Bafumet* ne laissera plus lieu à établir aucune conséquence importante. Nous ferons encore remarquer avec M. Münter, à titre de détail caractéristique, que les figures ou têtes enchantées employées par les sorciers dans l'exercice de leur art, lesquelles étaient réputées animées par le diable, s'appelaient des *têtes de Mahomet*, et venaient en partie de l'Orient, en partie de l'Espagne.

Dans sa dissertation insérée dans les *Mines de l'Orient*, M. de Hammer étudie de nouveau, et à fond, cette divinité mystérieuse, désignée sous le nom de Baphomet. On trouve, dit-il, dans la procédure suivie contre l'ordre du Temple que les chevaliers adoraient une idole en forme de *Baphomet*. En décomposant ce mot, on a *Bapho* et *meti*; *baphê*, en grec, signifie teinture (immersion) et par extension baptême; *météos* signifie de l'esprit; le Baphomet des templiers était donc le baptême de l'esprit, le baptême gnostique, qui ne se faisait pas par l'eau de la rédemption, mais qui était une lustration spirituelle par le feu; *Baphomet* signifie donc l'*illumination de l'esprit*. Comme les gnostiques avaient fourni aux templiers les idées et les images baphométiques, le nom de *mêté*, *mêtis*, a du être vénéré chez les templiers. Les gnostiques étaient, on le sait, accusés de vices infâmes : le *mêtis* était représenté sous des formes symboliques, principalement sous celle des serpents et d'une croix tronquée ayant la forme de la lettre grecque τ. M. de Hammer, qui essaye d'appuyer cette théorie sur l'examen d'une série de monuments, entre, à propos de ces symboles, dans des détails que la langue française, ainsi que le dit Raynouard, n'a pas le privilége de reproduire comme d'autres langues. Développant, ajoute Raynouard, ces diverses accusations, M. de Hammer soutient qu'il est prouvé, par la procédure, que les templiers adoraient des figures baphométiques, et il produit des médailles qui offrent ces figures prétendues, et surtout quelques-unes où l'on trouve le *mêté* avec la croix tronquée, et d'autres qui représentent un temple avec la légende *sanctissima guinosis*, c'est-à-dire *gnosis*. Il indique aussi des vases gnostiques et des calices, et, en les attribuant aux templiers, il avance que le roman du *Saint-Graal*, ou sainte coupe, est un roman symbolique qui cache et prouve à la fois l'apostasie, la doctrine gnostique des templiers. Raynouard, après avoir ainsi exposé la théorie du savant allemand, commence par combattre l'étymologie de *Baphomet* donnée par M. de Hammer. Il se range à l'avis de Silvestre de Sacy et reconnaît tout simplement dans *Baphomet* le nom de Mahomet, et il apporte de nouvelles preuves militant en faveur de cette théorie.

Les idoles qu'on a désignées, à tort ou à raison, sous le nom de *Baphomet*, étaient des représentations humaines, réunissant les attributs des deux sexes.

BAPHORHIZE s. f. (ba-fo-ri-ze — du gr. *baphê*, teinture; *rhiza*, racine). Bot. Syn. d'*orcanette* ou *buglose tinctoriale*.

BAPST (Michel), médecin et naturaliste allemand, né à Rochlitz en 1540, mort en 1603. Il était pasteur à Mohorn. Il a publié, en latin et en allemand, divers traités sur la médecine et l'histoire naturelle, sur l'utilité de la graisse et de la moelle dans le corps de l'homme, sur les propriétés (prétendues) du genévrier, etc. Ces ouvrages sont entièrement oubliés aujourd'hui.

BAPTE s. f. (ba-pte — du gr. *baptô*, je teins). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, voisin des phalènes géomètres. Syn. de *corycie*.

BAPTÊME, s. m. (ba-tê-me — du gr. *baptisma*, même sens — rad. *baptizô*, je lave, je baptise). Sacrement qui efface le péché originel et fait chrétien, au moyen de certaines paroles prononcées par le prêtre et d'un peu d'eau versée sur la tête du néophyte : *Recevoir, administrer le* BAPTÊME. *On dit que le* BAPTÊME *nous nettoie, parce qu'il efface le péché que nous apportons en naissant.* (Boss.) *La raison se développe peu à peu, et la foi infusée par le* BAPTÊME *en fait de même.* (Boss.) *Le* BAPTÊME *est un pacte et un traité solennel, par lequel nous engageons notre foi à Dieu.* (Boss.) *Nous sommes enrôlés par le saint* BAPTÊME *dans une milice spirituelle.* (Boss.) *Godrun et les autres capitaines païens jurèrent, sur un bracelet consacré à leurs dieux, de recevoir fidèlement le* BAPTÊME. (Am. Thierry.) *Le* BAPTÊME *n'est que le symbole; l'amour de Dieu et des hommes, voilà la loi.* (A. Martin.) *La matière nécessaire du sacrement de* BAPTÊME *est l'eau naturelle.* (Card. Gousset.) *Le* BAPTÊME, *dans les premiers siècles de l'Eglise, bien qu'il fût ouvert à tous, conservait néanmoins les caractères d'une initiation.* (Renan.) *Le* BAPTÊME *était une cérémonie ordinaire de l'introduction des prosélytes dans le sein de la religion juive.* (Renan.)

— *Baptême par immersion*, Baptême conféré en plongeant le catéchumène dans l'eau : *Dans les premiers siècles de l'Eglise, on conférait le* BAPTÊME PAR IMMERSION. (Acad.) ‖ *Baptême par infusion*, Baptême conféré en répandant de l'eau sur le catéchumène : *Dans tout l'Occident, on ne donne plus le* BAPTÊME *que* PAR INFUSION. (Trév.) ‖ *Baptême par aspersion*, Baptême conféré en jetant de l'eau sur les catéchumènes : *Quoique communément on donnât, dans les premiers siècles, le baptême par immersion, cependant on reconnaissait que cela n'était point nécessaire, et qu'on pouvait donner le* BAPTÊME PAR ASPERSION. (Trév.) ‖ *Baptême d'eau*, Baptême conféré par la méthode ordinaire, au moyen de l'eau : *Le* BAPTÊME D'EAU *est le premier des sept sacrements institués par Notre Seigneur-Jésus-Christ.* (Card. Gousset.) ‖ *Baptême de sang*, Le martyre, parce qu'il tient lieu d'un véritable baptême : *Le* BAPTÊME DE SANG *purifie l'âme de ses péchés, il supplée au baptême d'eau chez ceux qui sont dans l'impossibilité de le recevoir.* (Card. Gousset.) ‖ *Baptême de feu* ou *de désir*, Baptême suppléé par un désir ardent d'être baptisé, lorsqu'on se trouve dans l'impossibilité de recevoir le baptême d'eau.

— Effet du baptême, grâce que le baptême confère : *Qui a conservé son innocence? Qui de nous a son* BAPTÊME *entier.* (Boss.) ‖ Foi chrétienne, Pratique de la religion chrétienne : *Plusieurs Indiens, nouvellement convertis, oublièrent insensiblement leur* BAPTÊME *et retournèrent à leurs anciennes superstitions.* (P. Bouhours.)

— *Nom de baptême*, Prénom qu'on donne au néophyte au moment de son baptême. (v. NOM). ‖ Fig. Nom synonyme d'un autre nom : *Quelqu'un disait que la Providence était le* NOM DE BAPTÊME *du hasard; quelque dévot dira que le hasard est le sobriquet de la Providence.* (Chamfort.)

— Par ext. Fête et cérémonies dont on accompagne ordinairement le baptême : *Oh! je préfère les* BAPTÊMES, *et, pour ma part, j'aime mieux être marraine dix fois que mariée une seule.* (Scribe.) ‖ Suite des personnes invitées à un baptême : *A travers les carreaux du fond, on voit passer le* BAPTÊME, *qui vient de la droite et entre à gauche.* (Scribe.)

— Par anal. Nom donné à certaines bénédictions solennelles : *Le* BAPTÊME *d'une cloche, d'un navire. Avant la Révolution, un vaisseau achevé recevait le* BAPTÊME *la veille d'être lancé à l'eau, sous le nom qu'on lui donnait sur son chantier.* (Willaumez.)

— Fig. Consécration, régénération, initiation : *Le repentir est un nouveau* BAPTÊME. (A. d'Houdetot.) *On gagnait du premier coup, à ce* BAPTÊME *de fer, le respect d'autrui, qui est la conséquence du respect de soi-même.* (Duclos.) *Ces soldats ont reçu le* BAPTÊME *du feu dans les batailles; ils sont tous les mêmes à mes yeux.* (Napol. I^er^.) *Les jeunes peintres couraient en Italie chercher leur brevet de maitrise, leur* BAPTÊME *d'artistes.* (Vitet.) *Une révolution est un* BAPTÊME *de larmes et de sang.* (Boiste.) *Versez l'instruction sur la tête du peuple; vous lui devez ce* BAPTÊME. (Lherminier.) *Le* BAPTÊME *du malheur a bien assez purifié nos âmes.* (G. Sand.) *Vous m'avez donné votre nom; notre mariage a été pour moi un autre* BAPTÊME, *le* BAPTÊME *de la rédemption.* (A. Houssaye.) *D'où vient, encore une fois, que le* BAPTÊME *de la civilisation n'a pas eu pour tous la même efficacité?* (Proudh.) *Les larmes, ces fleurs du repentir, seront comme un* BAPTÊME *céleste d'où sortira votre nature purifiée.* (Balz.) *L'intelligence est la première eau du* BAPTÊME *qui prépare toute rédemption.* (E. Pelletan.)

> C'est l'airain du canon qui sonna vos *baptêmes*.
> BARTHÉLEMY.

— Mar. *Baptême de la ligne, du tropique*, Aspersion d'eau de mer qu'on fait subir, avec des cérémonies burlesques, aux personnes qui passent la ligne ou le tropique du Cancer pour la première fois : *Les navigateurs s'affranchissent maintenant du* BAPTÊME DU TROPIQUE. (Legendre.) *Le* BAPTÊME DU TROPIQUE *ne dispense pas de celui* DE LA LIGNE. (Bachelot.)

— **Encycl. I.** — DOCTRINE CATHOLIQUE SUR LE BAPTÊME. Le *baptême* est défini par les théologiens catholiques : un sacrement de la loi nouvelle, qui opère la régénération spirituelle des hommes, par l'ablution avec l'eau, accompagnée de l'invocation de la très-sainte Trinité (*Sacramentum novæ legis quo homines spiritualiter regenerantur per ablutionem aquæ, cum expressa sanctissimæ Trinitatis invocatione*). Les théologiens catholiques traitent successivement : 1° de l'existence du *baptême*, comme sacrement; 2° de la matière du *baptême;* 3° de sa forme; 4° du ministre du *baptême*, c'est-à-dire des personnes qui peuvent validement l'administrer; 5° du sujet du *baptême*, c'est-à-dire des personnes qui sont capables de le recevoir; 6° de ses effets; 7° de la nécessité du *baptême;* 8° du sort éternel de ceux qui meurent sans avoir été baptisés.

— *De l'existence du baptême comme sacrement.* L'Eglise professe que le *baptême* est un sacrement de la loi nouvelle et qu'il a été, ainsi que tous les sacrements, institué par Jésus-Christ. « Si quelqu'un, dit le concile de Trente, prétend que les sacrements de la loi nouvelle n'ont pas été *tous institués* par Jésus-Christ Notre Seigneur, ou qu'il y en a plus ou moins que sept, savoir : le *baptême*, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage; ou aussi que quelqu'un de ces sept n'est pas véritablement et proprement sacrement : qu'il soit anathème. » A quelle époque précise le *baptême* a-t-il été institué? Rien dans l'Ecriture, ni dans la tradition, ni dans les définitions de l'Eglise ne détermine clairement cette époque. Il est probable, disent les uns, que le sacrement de *baptême* fut institué lorsque Jésus voulut être baptisé lui-même dans le Jourdain. Les autres veulent que ce soit après la résurrection du Sauveur, lorsqu'il dit aux apôtres : « Allez et enseignez toutes les nations, les *baptisant* au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit (*Euntes docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti*). D'autres croient que le *baptême* fut institué avant la Passion, lorsque Jésus enseigna à Nicodème la nécessité pour l'homme d'être régénéré par l'eau et le Saint-Esprit. Ils se fondent sur ces paroles de l'Evangile de Jean : « Après cela, Jésus vint en Judée, suivi de ses disciples, et il y séjournait avec eux, et il y *baptisait* (*Post hæc venit Jesus et discipuli ejus in terram Judæam, et illic demorabatur cum eis, et baptizabat*). »

— *De la matière du baptême.* L'Eglise enseigne que l'eau *naturelle* est la seule *matière* avec laquelle on puisse baptiser validement. Elle s'appuie sur ces paroles de Jésus dans l'Evangile de Jean : « Si quelqu'un n'est pas régénéré *par l'eau* et par le Saint-Esprit, il ne peut pas entrer dans le royaume de Dieu (*Nisi quis renatus fuerit ex aqua*, etc). » Toute autre liqueur, soit artificielle, soit naturelle, ne peut être employée pour baptiser : ainsi l'a décidé le concile de Trente. « Si quelqu'un, dit ce concile, prétend que l'eau *vraie* et *naturelle* n'est pas nécessaire dans l'administration du *baptême*, et pour cela détourne à quelque métaphore ces paroles de Notre Seigneur Jésus-Christ : *Nisi quis renatus fuerit ex aqua*, etc.; qu'il soit anathème. » Le mot *naturel* est pris ici dans dans son acception vulgaire; il s'agit, disent les théologiens, de toute eau de fontaine, de puits, de mer, de rivière, de lac, d'étang, de citerne, de pluie; il n'est pas nécessaire que l'eau dont on fait usage soit distillée, ni qu'elle soit froide, ni qu'elle soit potable, ni qu'elle soit bénite : *Non refert*, dit M. Bouvier, *frigida sit an calida, potabilis vel non potabilis, benedicta vel profana.*

L'eau naturelle est ce que les théologiens appellent la matière *éloignée* du *baptême* (*materia remota*); la matière *prochaine* du sacrement, *materia proxima*, est l'application que l'on fait de cette eau, c'est-à-dire l'ablution. L'ablution est nécessaire, essentielle; mais le mode de l'ablution ne l'est pas. Trois modes d'ablution baptismale ont été mis en usage dans l'Eglise, et sont également valides : l'*infusion* de l'eau sur le baptisé, l'*aspersion* du baptisé avec de l'eau et l'*immersion* du baptisé dans l'eau. Les théologiens font, relativement aux modes par infusion et par aspersion, les observations suivantes : 1° Il faut que l'eau soit versée en quantité suffisante pour *couler* sur la partie du corps qu'elle touche; autrement il n'y aurait pas ablution, lavage. (*Ea requiritur aquæ quantitas ut revera fluat, alioquin lotio non esset*); 2° Il faut qu'elle touche *immédiatement* la peau (*Curandum est ut aqua pellem baptizandi tangat*); 3° Il importe que l'ablution baptismale soit faite sur la tête, parce que, la tête étant réputée le *principal siége de l'âme*, le *baptême* appliqué à une autre partie du corps est considéré comme douteux par certains docteurs (*Cum caput habeatur ut principalis sedes animæ, plures arbitrantur baptismum in aliud membrum applicatum esse dubium*).

— *De la forme du baptême.* Les paroles par lesquelles le *baptême* est administré constituent ce que la théologie appelle la *forme* de ce sacrement. Ces paroles sont : Je te baptise au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit (*Ego te baptizo in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti*). Dans l'Eglise grecque, le prêtre dit : Est baptisé le serviteur de Dieu, au nom du Père, amen, et du Fils, amen, et du Saint-Esprit, amen, et toujours, et dans les siècles des siècles, amen. (*Baptizatur servus Dei in nomine Patris*, etc.). Les deux formes sont également légitimes; le pape Eugène IV le déclare formellement dans la bulle *Exultate Domino*. Ce qui constitue la forme du *baptême*, c'est *l'invocation explicite* des trois personnes de la Trinité, accompagnant l'acte de l'ablution; c'est de plus *l'expression formelle* de cet acte; il n'est pas nécessaire que cette expression soit enfermée dans une formule déterminée et invariable; mais d'après le plus grand nombre de théologiens, elle ne saurait faire défaut, être sous-entendue. Le pape Alexandre VII a condamné, en 1690, la proposition suivante : Le *baptême* a quelquefois eu valeur, conféré sous cette forme, *Au nom du Père*, etc., avec omission de ces paroles, *Je te baptise* (*Valuit aliquando baptismus sub hac forma collatus :* IN NOMINE *Patris*, etc., *pretermissis istis*, EGO TE BAPTIZO). M. l'abbé Le Noir fait remarquer cependant que cette condamnation n'exprime qu'une opinion théologique, et qu'on peut, sans sortir du cercle de la foi, comme l'ont fait au XII^e^ siècle Pierre Le Chantre, Hugues de Saint-Victor, Etienne, évêque de Tournay, etc., contester la nécessité, pour la validité du *baptême*, de l'emploi du verbe *baptiser* ou de ses synonymes. Il ne paraît pas non plus que le *baptême* doive être *absolument* tenu pour nul, lorsque les trois personnes de la Trinité n'ont pas été explicitement invoquées. Beaucoup de scolastiques, parmi lesquels Cajetan et le pape Adrien VI, ont pensé que le baptême qui serait administré sous cette forme abrégée, *Je te baptise au nom de la sainte Trinité*, ou *Je te baptise au nom de Jésus-Christ*, serait valide.

— *Du ministre du baptême.* « Il est prouvé par les *Actes des apôtres*, dit l'abbé Bergier (*Dictionnaire de théologie*), et par les *Epîtres* de saint Paul, que les apôtres baptisaient ceux qui croyaient en Jésus-Christ, mais qu'ils préféraient à cette fonction celle d'annoncer l'Evangile. Il y a donc lieu de penser qu'ils se déchargèrent de ce soin sur les diacres ou sur les laïques. Aussi, selon la pratique de l'Eglise, il a été établi que les évêques et les prêtres sont les ministres ordinaires de ce sacrement; mais que, dans le cas de nécessité, il peut être administré par toutes sortes de personnes, même par des femmes. » Ainsi toute personne peut conférer validement le baptême, à une condition toutefois, c'est qu'elle apporte dans cet acte *l'intention* de faire ce que fait l'Eglise. Le ministre ordinaire du *baptême* est le prêtre, dit le pape Eugène IV dans la bulle *Exultate Domino;* mais dans le cas de nécessité, non-seulement le prêtre ou le diacre, mais même un laïque ou une femme, bien plus, *un hérétique, un païen*, peut baptiser, pourvu qu'il observe la *forme* de l'Eglise et qu'il ait *l'intention* de faire ce que fait l'Eglise (*In causa autem necessitatis, non solum sacerdos vel diaconus, sed etiam laïcus et mulier, imo etiam paganus et hæreticus baptizare potest, dummodo formam servet Ecclesiæ, et facere intendat quod facit Ecclesia*).

Cette question de l'*intention* dans le ministre du *baptême* a soulevé de vives controverses : suffit-il que cette intention soit *extérieure*, c'est-à-dire qu'elle porte uniquement sur l'acte extérieur, ou faut-il de plus qu'elle soit *intérieure*, c'est-à-dire que le baptisant comprenne et veuille ce que comprend et veut l'Eglise dans le sacrement du *baptême?* Il y a des autorités, de hautes autorités pour l'une et l'autre opinion. « Il n'est pas nécessaire, dit le pape Innocent IV, pour que le *baptême* soit valide, que le baptisant entende ce que veut et ce que fait l'Eglise, *ni même qu'il* sache ou croie que l'Eglise existe. » Le *baptême* n'est pas valide, dit le pape Alexandre VII, si celui qui le confère, tout en observant les rites extérieurs et la forme du sacrement, prend la résolution de ne pas s'associer intérieurement à ce que fait l'Eglise. » Nous devons dire que la nécessité de l'intention intérieure ne paraît guère compatible avec la validité du *baptême* conféré par les hérétiques, les incrédules, les infidèles, en ce qu'elle fait dépendre, dans une assez grande mesure, l'efficacité du sacrement de celui qui l'administre.

Cependant la doctrine de la validité du *baptême* des hérétiques, bien qu'elle ait été, au III^e^ siècle, vivement combattue par saint Cyprien, a prévalu dans l'Eglise. Le pape Etienne soutint contre Cyprien qu'il ne fallait pas rebaptiser les hérétiques qui se convertissaient, lorsqu'ils avaient reçu le *baptême* dans la forme nécessaire, c'est-à-dire avec invocation de la Trinité, et qu'on devait se contenter de leur imposer les mains, comme cela se faisait à l'égard des pénitents. « On ne doit pas s'enquérir, dit-il dans un décret, quel est celui qui a baptisé, parce que celui qui a été baptisé a pu obtenir la grâce par l'invocation de la Trinité. Le nom du Christ vaut tellement que quiconque est baptisé, en quelque lieu que ce soit, au nom du Christ, obtient aussitôt la grâce du Christ. Nous suivons cette pratique que nous avons reçue des apôtres. » La décision du pape Etienne fut élevée à la dignité d'article de foi par le concile de Trente. « Si quelqu'un, dit ce concile, prétend que le *baptême* qui est donné, même par les hérétiques, au nom du Père, du Fils et de l'Esprit saint, avec l'intention de faire ce que fait l'Eglise, n'est pas le vrai *baptême;* qu'il soit anathème. »

— *Du sujet du baptême.* « Il est évident, dit l'abbé Bergier, que ceux qui reçurent le *baptême* de la main de Jésus-Christ et des apôtres étaient des adultes, et qu'avant de le leur donner, Jésus-Christ et les apôtres exigeaient d'eux la foi. » Mais les adultes étaient-ils seuls capables de recevoir le *baptême?* Cette question ne devait pas tarder à diviser et à passionner les esprits. Les uns pensaient que la foi est nécessaire à l'efficacité du *baptême*, ce qui en excluait les enfants; telle était l'opinion de Tertullien; les autres alléguaient, d'une part, la nécessité du *baptême* pour le salut, et de l'autre, la mission du Christ venu pour sauver et faire renaître en Dieu tous les hommes, sans acception d'âge. Cette dernière *opinion* prévalut, et l'usage s'introduisit de très-bonne heure dans l'Eglise de baptiser les enfants. Origène nous apprend que cet usage était, de son temps, général en Egypte; il le justifie par la tradition apostolique; il y puise même un argument en faveur de sa théorie de la préexistence des âmes, de même que plus tard saint Augustin y trouva une preuve du péché originel. Ce fut ce dernier qui formula la théorie catholique du *baptême* des enfants. A l'objection tirée de la nécessité de la foi pour l'efficacité du *baptême*, il répondit que la foi des parents et des parrains, ou plutôt la foi de toute l'Eglise, tient lieu au nouveau-né de celle qu'il ne peut avoir. Cette théorie fut acceptée par les décisions dogmatiques. Ecoutez le concile de Trente : « Si quelqu'un nie que le mérite du Christ Jésus soit appliqué par le sacrement de *baptême* régulièrement conféré, dans la forme de l'Eglise, tant aux adultes qu'aux enfants; qu'il soit anathème. — Si quelqu'un

dit que personne ne doit être baptisé, si ce n'est à l'âge ou le Christ fut baptisé, ou à l'article même de la mort; qu'il soit anathème. — Si quelqu'un dit que les enfants, par cela qu'ils n'ont pas la foi en acte après le *baptême* reçu, ne doivent pas être réputés au nombre des fidèles, et pour cette raison doivent être rebaptisés quand ils sont parvenus à l'âge de discrétion; ou qu'il vaut mieux ne pas les baptiser que de les baptiser dans la foi générale de l'Eglise, sans qu'ils croient par un acte propre; qu'il soit anathème. »

— *Des effets du baptême.* Les effets attribués au *baptême* par la doctrine catholique sont de trois sortes : 1° l'effacement du péché originel; 2° la rémission des péchés actuels; 3° l'impression dans l'âme du baptisé d'un caractère surnaturel indélébile. L'Eglise catholique nous enseigne : — Que le *baptême* est la porte de la vie surnaturelle de l'âme, et des autres sacrements; — Que, bien administré à l'enfant, il efface pour toujours en lui le péché originel, le fait chrétien et enfant de l'Eglise; — Que par le *baptême* sont remis, avec le péché originel, tous les péchés actuels; — Que par le *baptême* est remise non-seulement la peine éternelle, mais aussi toute la peine temporelle que le sujet peut mériter; d'où cette conséquence, que l'on ne doit imposer au baptisé aucune satisfaction; — Que trois sacrements, le *baptême*, la confirmation et l'ordre impriment dans l'âme un caractère spirituel indélébile, qui ne permet pas de les réitérer; — Que tous ceux qui sont baptisés, enfants ou adultes, sont lavés au même degré de la tache originelle et reçoivent le même caractère, mais que la grâce est plus ou moins grande dans les adultes selon les dispositions; — Qu'il est faux que tous les péchés commis après le *baptême* soient ou remis ou rendus véniels par le seul souvenir et la seule foi du *baptême* reçu; — Qu'il est faux que le *baptême*, une fois reçu validement, doive être réitéré à celui qui a renié la foi chrétienne, quand il se convertit; — Que le *baptême* ne fait point mourir au péché jusqu'au point d'enlever la concupiscence; — Que, si le *baptême* est reçu validement, mais avec de mauvaises dispositions, par un sujet adulte, les effets du sacrement revivent lorsque les mauvaises dispositions viennent à cesser.

— *De la nécessité du baptême.* La nécessité du *baptême* résulte logiquement des effets que l'Eglise catholique lui attribue; le sacrement qui efface le péché originel doit être évidemment réputé nécessaire pour faire participer à la rédemption. Plusieurs textes du Nouveau Testament peuvent être invoqués en faveur de cette nécessité. « Prêchez l'Evangile à toute créature, dit Jésus-Christ dans l'Evangile de Marc; celui qui croira et *sera baptisé* sera *sauvé*, celui qui ne croira pas sera condamné. » Saint Paul nous enseigne « que Dieu nous a *sauvés* par le *bain* de la régénération et le renouvellement du Saint-Esprit. » Le concile de Trente, après avoir décidé qu'Adam a transmis à tout le genre humain, non-seulement la nécessité de souffrir et de mourir, mais encore le péché, qui est la mort de l'âme, enseigne que ce péché ne peut être effacé que par les mérites de Jésus-Christ, et que ces mérites nous sont appliqués par le *baptême;* que, depuis la promulgation de l'Evangile, l'homme ne peut pas passer de l'état de péché à l'état de grâce sans le *baptême*, ou *sans le désir de le recevoir;* en conséquence, il dit anathème à quiconque soutient que ce sacrement n'est pas nécessaire au salut : « Si quelqu'un, dit-il, prétend que le *baptême* est libre, c'est-à-dire n'est pas nécessaire au salut; qu'il soit anathème. (*Si quis dixerit baptismum liberum esse, hoc est non necessarium ad salutem, anathema sit.*)

Il faut remarquer que le concile de Trente déclare que l'homme ne peut pas passer de l'état du péché à l'état de grâce sans le *baptême* ou sans le désir de le recevoir; en effet l'on a toujours cru dans l'Eglise que la foi jointe au désir du *baptême* peut tenir lieu de ce sacrement, lorsqu'il y a impossibilité de le recevoir. On n'a jamais douté du salut des catéchumènes morts sans avoir pu obtenir cette grâce. On a jugé encore que le martyre opérait le même effet à l'égard de ceux qui mouraient pour Jésus-Christ; c'est dans cette croyance que l'Eglise rend un culte aux saints Innocents. De là la distinction faite par les théologiens de trois espèces de *baptêmes*, savoir : le *baptême de désir* (*baptismus flaminis*), le *baptême de sang* ou le martyre (*baptismus sanguinis*), et le *baptême d'eau* (*baptismus aquæ*).

— *Du sort des enfants morts sans baptême.* V. PÉCHÉ ORIGINEL.

II. — DOCTRINES DE DIVERSES SECTES CHRÉTIENNES SUR LE BAPTÊME. Le *baptême* a été rejeté par plusieurs sectes hérétiques des premiers siècles, telles que les *marcosiens*, les *valentiniens*, les *quintiliens*, qui pensaient tous que la grâce, étant un don spirituel, ne pouvait être communiquée ni exprimée par des signes sensibles. Les *séleuciens* et les *hermiens* changeaient la matière du sacrement; ils ne voulaient pas qu'on le donnât avec de l'eau; ils employaient le feu, sous prétexte que saint Jean-Baptiste avait assuré que le Christ baptiserait ses disciples dans le feu. D'autres en altéraient la forme. Ménandre baptisait en son propre nom; les *éluséens* invoquaient les démons; les *montanistes* joignaient le nom de Montan, leur chef, et de Priscille, leur prophétesse, aux noms du Père et du Fils. Les *sabelliens*, les disciples de Paul de Samosate, les *eunomiens*, et quelques autres hérétiques qui repoussaient la Trinité, ne baptisaient point au nom des trois personnes divines.

Au moyen âge, nous voyons un grand nombre de sectes, *manichéens*, *cathares*, *patarins*, *bulgares*, *albigeois*, s'attaquer au *baptême* de l'Eglise; c'était, disaient-ils, un simple *baptême* d'eau pure, incapable de communiquer le Saint-Esprit au néophyte, et par conséquent fort inférieur au sacrement de l'imposition des mains, appelé par eux le *baptême* spirituel. Aussi rebaptisaient-ils les catholiques qui embrassaient leurs doctrines, en invoquant sur eux le Saint-Esprit, en psalmodiant l'oraison dominicale, et en leur imposant les mains. Les *pétrobrusiens*, les *henriciens* et les *vaudois* rejetaient le *baptême* des enfants comme inutile, les enfants ne pouvant avoir la foi requise. Les *béguins*, les *lollards* et d'autres mystiques n'admettaient aucun sacrement, parce que, selon eux, les sacrements étaient bons pour des enfants, et non pour des adultes en religion. Wiclef, Jean Huss enseignèrent que le *baptême*, au moins celui des enfants, n'est point absolument nécessaire au salut.

Nous arrivons à la grande révolution religieuse du XVIe siècle, au protestantisme. Luther accepta, après quelques vacillations dans ses opinions, la théorie augustinienne du *baptême*, telle qu'elle avait été modifiée par saint Thomas d'Aquin. Saint Augustin soutenait que la foi est indispensable pour jouir des bienfaits attachés au *baptême*, mais que cette foi, qui ne peut exister chez le nouveau-né, peut être suppléée par celle des parents et des parrains, ou plutôt par celle de toute l'Eglise. Saint Thomas fit un pas de plus, il prétendit que l'efficacité du *baptême* dépend de la foi des enfants eux-mêmes, et non d'une foi étrangère. Luther admit cette idée d'une foi qui *sommeille* dans l'enfant. « On m'opposera, dit-il, qu'il faut croire pour être baptisé et sauvé, et que le nouveau-né ne saurait avoir de foi personnelle. Mais cela ne me touche en rien. Comment, en effet, prouver que le nouveau-né n'a pas la foi? Est-ce parce que, privé de la parole, il ne peut exprimer cette foi? Mais, à ce compte, que devient notre foi à nous-mêmes lorsque nous dormons. Est-ce que Dieu ne peut conserver la foi dans le cœur pendant le temps de l'enfance, qui n'est qu'un sommeil continuel? (*Annon potest Deus toto infantiæ tempore, ceu continuo somno, fidem in illis servare?*) Et si Dieu peut conserver la foi dans le cœur lorsqu'elle y est entrée, pourquoi ne pourrait-il pas l'y susciter en vertu de la foi et des prières de ceux qui viennent présenter l'enfant au *baptême?* Les *luthériens* professent donc que le *baptême* tire toute son efficacité des paroles sacramentelles, qu'il est nécessaire au salut, et qu'il faut baptiser les enfants, chez qui l'ablution baptismale opère, par le Saint-Esprit, quelque chose d'analogue à la foi et à l'amour.

A l'exemple des sectes mystiques du moyen âge, les *anabaptistes*, qui se croyaient appelés à réformer plus profondément l'Eglise et se vantaient de révélations particulières, rejetaient le *baptême* des petits enfants comme inutile, parce que, disaient-ils, sans la foi le *baptême* est nul, et que la foi des parrains ne saurait tenir lieu à l'enfant de celle qu'il ne peut avoir. Les *calvinistes* enseignaient que les enfants des chrétiens prédestinés au salut sont sanctifiés dès le sein de leur mère. Calvin déclare formellement dans ses *Institutions* que le *baptême* des enfants n'a pas pour but de les rendre enfants de Dieu, mais qu'il doit être considéré simplement comme un signe extérieur et solennel d'admission dans l'Eglise. (*Unde sequitur non ideo baptizari fidelium liberos, ut filii Dei tunc primum fiant, qui ante alieni fuerint ab Ecclesia, sed solemni potius signo ideo recipi in Ecclesiam, quia promissionis beneficio jam ante ad Christi corpus pertinebant.*)

Partant d'un tout autre principe que celui de la prédestination absolue, les *sociniens* étaient arrivés, par une route fort différente, au même but que Calvin. Ils n'attachaient aucune vertu régénératrice au *baptême*, dans lequel ils ne voyaient qu'un symbole. Ils l'ont cependant conservé comme un rite innocent. Les *arméniens* partagent leur sentiment et rejettent surtout la doctrine augustinienne de la damnation des enfants morts sans *baptême;* car, disent-ils, ce n'est pas la faute de ces enfants, s'ils n'ont pas été baptisés. Le réformateur Zwingle n'admettait pas non plus que les enfants morts sans *baptême* fussent exclus du salut : *Infantes christianorum sine baptismo decedentes salvari credimus*, a-t-il écrit. Les *quakers*, de leur côté, à l'exemple des mystiques du moyen âge, nient l'utilité du *baptême* d'eau, parce qu'ils ne l'envisagent que comme un symbole du *baptême* intérieur ou spirituel, lequel consiste dans la régénération opérée par la lumière de l'Esprit. Nous devons dire, en terminant, que, sous l'influence croissante du rationalisme et du naturalisme, les idées se sont considérablement modifiées sur le sacrement de *baptême*, dans l'Eglise luthérienne. Beaucoup de théologiens luthériens nient la nécessité du *baptême* pour les enfants de parents chrétiens. « Les supranaturalistes eux-mêmes, dit M. Haag (*Histoire des dogmes chrétiens*) ont compris qu'un sacrement qui procure la félicité céleste sans la foi était en contradiction directe avec ce principe du protestantisme : la foi seule sauve. Or, qui pourrait aujourd'hui soutenir sérieusement qu'un enfant venant de naître a la foi justifiante, au sens protestant, c'est-à-dire cette foi qui exige un assentiment complet aux promesses de Dieu, et la ferme persuasion que nos péchés nous sont remis à cause du Christ? »

III. — LE BAPTÊME CONSIDÉRÉ AU POINT DE VUE DE LA CRITIQUE RATIONALISTE. Voltaire montre dans le *baptême* une institution *humaine* qui n'appartient pas en propre au christianisme et qui remonte bien au delà. L'origine lui en paraît très-*naturelle;* le *baptême* est, suivant lui, né de la tendance spontanée de l'esprit humain à donner un sens moral à des mots dont la signification primitive était purement physique, et par suite une portée, une valeur morale aux actes exprimés par ces mots. « Le *baptême*, dit-il (*Dictionnaire philosophique*), l'immersion dans l'eau, l'aspersion, la purification par l'eau, est de la plus haute antiquité. Etre propre, c'est être pur devant les dieux. Nul prêtre n'osa jamais approcher des autels avec une souillure sur son corps. La pente naturelle à transporter à l'âme ce qui appartient au corps fit croire aisément que les lustrations, les ablutions ôtaient les taches de l'âme comme elles ôtent celles des vêtements, et en lavant son corps on crut laver son âme. De là cette ancienne coutume de se baigner dans le Gange, dont les eaux étaient réputées sacrées; de là les lustrations si fréquentes chez tous les peuples. Les nations orientales qui habitent des pays chauds furent les plus religieusement attachées à ces coutumes..... Il y avait de grandes cuves dans les souterrains des temples d'Egypte, pour les prêtres et pour les initiés. » Voltaire n'oublie pas de rappeler à ce sujet ce distique d'Ovide :

Ah! nimium faciles, qui tristia crimina cædis
Fluminea tolli posse putatis aqua!

« Le vieux Boudier, ajoute-t-il, à l'âge de quatre-vingts ans, traduisit comiquement ces deux vers :

C'est une drôle de maxime
Qu'une lessive efface un crime. »

L'auteur du *Dictionnaire philosophique* raconte ensuite, *à sa manière*, l'histoire du *baptême* chrétien :

« On était obligé de se baigner chez les Juifs quand on avait touché un animal impur, quand on avait touché un mort, et dans beaucoup d'autres occasions. Lorsque les Juifs recevaient parmi eux un étranger converti à leur religion, ils le baptisaient après l'avoir circoncis, et, si c'était une femme, elle était simplement baptisée, c'est-à-dire plongée dans l'eau en présence de trois témoins. Cette immersion était réputée donner à la personne baptisée une nouvelle naissance, une nouvelle vie; elle devenait à la fois juive et pure; les enfants nés avant ce *baptême* n'avaient point de portion dans l'héritage de leurs frères qui naissaient après eux d'un père et d'une mère ainsi régénérés : de sorte que chez les Juifs être baptisé et renaître étaient la même chose, et cette idée est demeurée attachée au *baptême* jusqu'à nos jours : ainsi, lorsque Jean le Précurseur se mit à baptiser dans le Jourdain, il ne fit que suivre un usage immémorial. Les prêtres de la loi ne lui demandèrent pas compte de ce *baptême* comme d'une nouveauté, mais ils l'accusèrent de s'arroger un droit qui n'appartenait qu'à eux, comme les prêtres catholiques romains seraient en droit de se plaindre qu'un laïque s'ingérât de dire la messe. Jean faisait une chose légale, mais il ne la faisait pas légalement. Jean voulut avoir des disciples, et il en eut. Il fut chef de secte dans le bas peuple, et c'est ce qui lui coûta la vie. Il paraît même que Jésus fut d'abord au rang de ses disciples, puisqu'il fut baptisé par lui dans le Jourdain, et que Jean lui envoya des gens de son parti quelque temps avant sa mort..... A l'égard de Jésus, il reçut le *baptême*, mais *ne le conféra à personne*. Cet usage ayant été longtemps un accessoire de la religion judaïque reçut une nouvelle dignité, un nouveau prix *de notre Sauveur même;* il devint le principal rite et le sceau du christianisme..... Il paraît certain que les apôtres baptisaient au seul nom de Jésus-Christ. Jamais les *Actes des apôtres* ne font mention d'aucune personne baptisée au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit : c'est ce qui peut faire croire que l'auteur des *Actes des apôtres* ne connaissait pas l'Evangile de Matthieu, dans lequel il est dit : « Allez, enseignez toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » La religion chrétienne n'avait pas encore reçu sa forme : le symbole même qu'on appelle *le symbole des apôtres* ne fut fait qu'après eux, et c'est de quoi personne ne doute. On voit, par l'épître de Paul aux Corinthiens, une coutume fort singulière qui s'introduisit alors, c'est qu'on baptisait les morts : « S'il n'y a point de résurrection, dit saint Paul, que feront ceux qui reçoivent le *baptême* pour les morts? » C'est ici un point de fait. Ou l'on baptisait les morts mêmes, ou l'on recevait le *baptême* en leur nom, comme on a reçu depuis des indulgences pour délivrer du purgatoire les âmes de ses amis et de ses parents. Saint Epiphane et saint Chrysostôme nous apprennent que, dans quelques sociétés chrétiennes, on mettait un vivant sous le lit d'un mort; le vivant répondait *oui;* alors on prenait le mort et on le plongeait dans une cuve. Cette coutume fut bientôt condamnée; mais saint Paul, qui y fait allusion, ne la condamne pas; au contraire, il s'en sert comme d'un argument invincible qui prouve la résurrection..... On ne baptisa d'abord que les adultes; souvent même on attendait jusqu'à cinquante ans et jusqu'à sa dernière maladie, afin de porter dans l'autre monde la vertu tout entière d'un *baptême* encore récent..... Les Grecs conservèrent toujours le *baptême* par immersion. Les Latins, vers la fin du VIIIe siècle, ayant étendu leur religion dans les Gaules et la Germanie, et voyant que l'immersion pouvait faire périr les enfants dans les pays froids, substituèrent la simple aspersion; ce qui les fit souvent anathématiser par l'Eglise grecque..... Dès le IIe siècle, on commença à baptiser les enfants; il était naturel que les chrétiens désirassent que leurs enfants, qui auraient été damnés sans ce sacrement, en fussent pourvus. On conclut enfin qu'il fallait le leur administrer au bout de huit jours, parce que, chez les Juifs, c'était à cet âge qu'ils étaient circoncis. L'Eglise grecque est encore dans cet usage. Ceux qui mouraient dans la première semaine étaient damnés, selon les Pères de l'Eglise les plus rigoureux. Mais Pierre Chrysologue, au Ve siècle, imagina les *limbes*, espèce d'enfer mitigé, et proprement *bord d'enfer*, *faubourg d'enfer*, où vont les petits enfants morts sans *baptême*, et où les patriarches restaient avant la descente de Jésus-Christ aux enfers. De sorte que l'opinion que Jésus-Christ était descendu aux limbes et non aux enfers a prévalu depuis..... Il a été agité si un chrétien, dans les déserts d'Arabie, pouvait être baptisé avec du sable : on a répondu que non; on a décidé qu'il fallait de l'eau pure, que cependant on pouvait se servir d'eau bourbeuse. On voit aisément que toute cette discipline a dépendu de la prudence des premiers pasteurs qui l'ont établie..... Les anabaptistes ont cru qu'il ne fallait baptiser personne qu'en connaissance de cause : « Vous faites promettre, disent-ils, qu'on sera de la société chrétienne; mais un enfant ne peut s'engager à rien. »..... Les quakers ne font point usage du *baptême;* ils se fondent sur ce que Jésus-Christ ne baptisa aucun de ses disciples, et ils se piquent de n'être chrétiens que comme on l'était du temps de Jésus-Christ; ce qui met entre eux et les autres communions une prodigieuse différence.

Cette histoire du *baptême*, écrite avec une légèreté de ton irritante pour la piété, a été, dans ses points principaux, confirmée par la critique du XIXe siècle. Il est certain que toutes les religions ont eu dans leurs rites quelque chose d'analogue au *baptême*. Tertullien nous apprend que ceux qui célébraient les jeux Apollinaires et Eleusiniens étaient obligés de se baptiser, c'est-à-dire de prendre un bain, afin de se régénérer et d'obtenir l'impunité de leurs crimes.

Longtemps avant que les premières lueurs du christianisme eussent pénétré dans le Nord, le *baptême*, sous la forme d'une ablution avec de l'eau, était en usage chez les peuples scandinaves. La première partie de l'Edda, la partie poétique, la plus ancienne, met dans la bouche même d'Odin, le Dieu suprême, ces paroles significatives : « Si je veux qu'un homme ne périsse jamais dans les combats, je l'arrose avec de l'eau lorsqu'il vient de naître. » La chronique de Snorro Sturleson nous donne des exemples de cette coutume mise en pratique. Ainsi il nous raconte qu'un seigneur norvégien qui vivait sous Harald aux beaux cheveux, versa de l'eau sur la tête d'un enfant qui venait de naître, et l'appela Hâquin, du nom de son père. Le roi Harald lui-même avait été baptisé de cette façon, et la même cérémonie eut lieu à la naissance d'Olaus Frygeson, un autre roi danois. Les Livoniens pratiquaient la même coutume, qui, d'ailleurs, ne pouvait être inconnue des Germains, puisque le pape Grégoire III, dans une lettre adressée à Boniface, l'apôtre du christianisme en Allemagne, lui prescrit tout ce qu'il doit faire pour ménager les usages déjà existants et les concilier avec le nouveau cérémonial. Il est vraisemblable que tous ces peuples, en lavant ainsi le corps des enfants, voulaient détruire l'effet des conjurations et des maléfices que de mauvais génies pouvaient employer pour jeter un sort sur ces existences naissantes.

Les Hébreux avaient un grand nombre de *baptêmes* ou purifications; quelquefois, ils se lavaient le corps tout entier; d'autres fois, lorsqu'ils revenaient de la place publique, par exemple, ils se lavaient les bras depuis le coude jusqu'aux extrémités de la main. A côté de ces purifications, on trouve chez les Juifs une cérémonie d'initiation appelée *baptême des prosélytes* : « Celui qui veut se faire Juif, dit un rabbin célèbre, on le circoncit, et, quand il est guéri, on le baigne tout entier dans l'eau en présence des trois rabbins qui l'ont examiné. » Par ces cérémonies, le prosélyte est incorporé à la nation juive, et, comme tel, astreint à toutes les observances de la loi mosaïque. Il y avait une autre espèce de prosélytes qu'on appelait *prosélytes de la porte :* on les baptisait sans les circoncire, aussi n'étaient-ils point réputés Juifs; on n'exigeait d'eux qu'une chose, l'observation des préceptes des noachides. Les premiers s'appelaient *prosélytes de justice;* la circoncision, jointe au *baptême*, en faisait des hommes nouveaux; ceux qui, jusque-là, étaient leurs parents, cessaient de l'être après cette cérémonie d'initiation et d'incorporation.

Comme nous le voyons, l'immersion était une cérémonie familière aux Juifs. Mais saint Jean,

le précurseur de Jésus, lui donna en Judée une importance qu'elle n'avait jamais eue; de là son nom de *Baptiste*. De temps en temps, il allait sur les bords du Jourdain, et des foules considérables accouraient vers lui pour se faire baptiser. Bientôt il devint un des hommes les plus influents de la Judée; son succès fit naître des imitateurs, et bientôt il s'éleva dans le pays du Jourdain un grand nombre de Baptistes. Selon M. Renan, le *baptême* n'était pour Jean qu'un signe destiné à faire impression, et à préparer les esprits à quelque grand mouvement. La pénitence, dont le *baptême* était la figure, l'aumône, l'amendement des mœurs, étaient pour Jean les grands moyens de préparation aux événements prochains. Nous voyons dans les livres des prophètes que Dieu exige de son peuple, s'il veut rentrer en grâce, un bain et des ablutions; de plus, c'était une opinion universelle parmi les Juifs, que le Messie et son règne arriveraient seulement lorsque les Juifs feraient pénitence; une ablution, image symbolique de résipiscence et de pardon des péchés, devait donc précéder l'arrivée du Messie. Il était tout naturel que la pénitence fût une condition essentielle du *baptême* de Jean. Aux anciennes ablutions judaïques, qui avaient une vertu purifiante, indépendante du sentiment intérieur, Jean opposa son *baptême*, qui devait être le signe extérieur d'un changement moral, d'une épuration de l'âme. « Jean, dit l'historien Josèphe, était un homme zélé, qui exhorta les Juifs à s'unir par un *baptême* dans l'exercice de la vertu, dans la justice mutuelle et dans la piété envers Dieu. Ce *baptême* serait agréable à Dieu, s'ils n'y recouraient point pour effacer des taches isolées, mais pour sanctifier tout le corps, après avoir d'abord purifié leur âme par la justice. » Ce qui paraît appartenir en propre à Jean, d'après ce passage, c'est la substitution d'un *baptême* unique, symbole d'une rénovation morale absolue, aux ablutions réitérées qui répondaient aux diverses souillures.

Jésus a-t-il été baptisé par Jean? La critique admet ce fait du *baptême* de Jésus, malgré les circonstances légendaires dont il a été entouré. « Il est très-vrai, dit Strauss, qu'un siècle plus tard encore, les Juifs attendaient Elie, qui devait, suivant le prophète Malachie, précéder le Messie et l'introduire dans le monde, en lui conférant l'onction. Mais il ne suit point de là que toute l'histoire du *baptême ait été imaginée tout exprès pour répondre* à cette croyance juive. Le fait du *baptême* est vraisemblable, et nous ne saurions, dès lors, nous résigner à repousser une donnée qui nous permet de rattacher l'apparition et l'œuvre de Jésus à un antécédent historique. » L'attraction exercée sur Jésus par la réputation de Jean s'explique, suivant Strauss, très-naturellement; comme celles de Jean, les aspirations de Jésus allaient au delà de la religion existante; comme Jean, Jésus ne voyait de salut que dans la rénovation morale. Rien d'étonnant donc à ce qu'il se soit soumis à la cérémonie de l'immersion dans les eaux du Jourdain, qui était le symbole de la confession des péchés, et que Jean imposait à tous ceux qui venaient à lui. Les évangélistes, en donnant une autre signification au *baptême* de Jésus, ont obéi à des scrupules dogmatiques. Le *baptême* de pénitence, appliqué à Jésus, perd tout sens rationnel, si l'on admet l'impeccabilité absolue de Jésus; mais il se conçoit très-bien, si l'on abandonne cette hypothèse, historiquement inadmissible. Le meilleur et le plus pur des hommes n'est-il pas toujours prêt à s'accuser de plus d'une faute de négligence ou de précipitation? Et puis, à mesure que le sens moral s'élève, il se raffine aussi et perçoit les troubles les plus légers de la conscience et les moindres déviations de l'idéal.

Mais voici une difficulté. D'après le Nouveau Testament, le *baptême* de Jean était un *baptême au nom de celui qui doit venir* (εις τον ερχομενον); car, en s'y soumettant, on promettait de se préparer avec foi à l'arrivée du Messie. Or, si Jésus avait la conviction d'être lui-même *celui qui devait venir*, comment pouvait-il se laisser baptiser, et faire croire par là que lui aussi en attendait un autre? Il paraît naturel d'admettre, pour résoudre cette difficulté, que, lorsque Jésus vint auprès de Jean-Baptiste pour se faire baptiser, il n'avait pas encore décidément la conviction d'être le Messie.

Du *baptême* de Jésus par Jean sommes-nous fondés à induire, avec Voltaire, que le premier a été quelque temps le disciple du second? Cette hypothèse, selon Strauss et Renan, n'a rien que de vraisemblable. « Le silence des Evangiles, à cet égard, dit Strauss, ne prouve rien; l'intérêt dogmatique ne leur permettait pas de placer Jésus dans un rapport de subordination, même transitoire, envers Jean. Jésus n'était lié ni par des devoirs privés, ni par des devoirs publics; il est dès lors probable qu'il ne s'est point pressé de quitter l'homme remarquable et imposant en qui se trouvait une pensée si voisine de la sienne. Dans les données de l'observation naturelle et humaine, dont nous ne devons pas nous écarter, nous admettrons qu'indépendamment d'une forte incitation morale, Jésus a pu devoir à Jean plus d'un enseignement utile à sa mission future. Mais en même temps, il se sera rendu compte de ce qui, dans le Baptiste, lui était moins sympathique, et d'un dissentiment capital, non peut-être quant au but, mais certainement quant aux moyens. »

Jésus-Christ a-t-il baptisé lui-même? Les apôtres baptisaient-ils au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit? — Ici encore, la critique rationaliste du XIX^e siècle se prononce à peu près dans le même sens que Voltaire. Elle attribue aux derniers remaniements subis par nos textes la formule précise du *baptême* chrétien : Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Strauss fait remarquer que le passage de Matthieu où se trouve cette formule est le seul du Nouveau Testament où elle soit employée à désigner le *baptême;* que, dans les Epîtres apostoliques et aussi dans les Actes des apôtres, le *baptême* est exprimé par ces mots : *Baptiser en Jésus-Christ* ou *au nom du Seigneur Jésus;* que cette triple relation à Dieu, à Jésus et à l'Esprit ne se trouve que dans les écrivains ecclésiastiques tels que Justin; qu'en outre la formule de Matthieu ressemble tellement au rituel de l'Eglise qu'il n'y a aucune invraisemblance à admettre qu'elle ait passé de ce rituel dans l'Evangile pour y être attribuée à Jésus. « Peut-être Jésus, ajoute le critique allemand, avait-il fait connaître que sa volonté était qu'on introduisît le *baptême;* et, soit que les apôtres, comme le dit le quatrième Evangile, eussent baptisé dès le vivant de Jésus, soit qu'ils n'eussent fait de cette cérémonie le signe de l'admission dans la nouvelle société messianique qu'après la mort de Jésus, dans tous les cas il était complétement dans l'esprit de la légende d'attribuer au Christ, comme dernière volonté et au moment du dernier adieu, l'ordre de baptiser ainsi que celui d'aller dans toutes les parties du monde. »

Maintenant, à quelque époque précise, et de quelque manière que le *baptême* chrétien ait été institué, il reste à la critique indépendante à rechercher le véritable sens qu'avait ce rite à son origine, c'est-à-dire pour les chrétiens de la primitive Eglise. M. Pierre Leroux (art. *Baptême* de l'*Encyclopédie nouvelle*) a émis cette opinion, que catholiques et protestants méconnaissent également l'idée qui a présidé à l'institution du *baptême*. D'après lui, l'intelligence du christianisme a été s'affaiblissant de plus en plus; les diverses Eglises chrétiennes ont perdu le sens des mots qu'elles emploient; la philosophie *humanitaire* et *trinitaire* de M. Pierre Leroux vient leur expliquer leurs propres traditions et leur donner la clef perdue de leurs mystères. Voltaire, à leur suite, s'est trompé, en prenant le *baptême* pour un simple emblème de purification. Le *baptême* est tout autre chose que cela. Si les chrétiens n'avaient voulu représenter par le *baptême* que la purification spirituelle, pourquoi auraient-ils fait de ce sacrement quelque chose de particulier et de tout à fait unique? Pourquoi n'auraient-ils pas conservé des ablutions et des purifications plus fréquentes? Pourquoi cet emblème n'aurait-il pas été joint comme un accompagnement nécessaire au sacrement de pénitence, qui est véritablement le sacrement particulier de la purification de l'âme? Mais, dit-on, le *baptême* avait pour but d'effacer le péché originel, de faire les hommes chrétiens, enfants de Dieu et de l'Eglise; par conséquent, un seul *baptême*, une seule purification suffisait. L'eau baptismale lavait le péché originel; l'homme ainsi purifié une fois était débarrassé de la souillure natale. La raison de l'institution du *baptême* était donc toujours l'idée de laver et de purifier. M. Pierre Leroux répond que l'idée du péché originel ne se montre en aucune façon, dans l'Evangile, comme la raison de l'institution du *baptême*. Le Christ, par ces paroles : *Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*, n'a rien dit qui eût trait au péché originel; dans son intention, il s'agissait de convertir les nations à une doctrine, la doctrine de la Trinité; et, aux yeux de Jésus, le *baptême* n'est que le signe de la foi à la Trinité.

Ouvrez l'Evangile de la Trinité par excellence, l'Evangile de saint Jean; il parle d'un certain docteur Nicodème, qui vint un jour trouver Jésus, et Jésus lui dit : « Si quelqu'un ne renaît, il ne peut voir le royaume de Dieu. » Nicodème s'étonne de ces paroles. « Comment, dit-il, un homme peut-il rentrer dans le sein de sa mère? » Et Jésus répondit : « En vérité, nul ne peut entrer dans le royaume de Dieu, à moins de renaître de l'eau et de l'Esprit saint. » *On est né une première fois*, mais on est né de la chair; il s'agit de naître de l'Esprit, en passant par l'eau. Jésus lui-même reçut de Jean ce *baptême* de l'Esprit, car l'Evangile raconte qu'au moment du *baptême* de Jésus, le Saint-Esprit descendit en forme de colombe sur le baptisé. Ici l'eau, conformément aux paroles que Jésus adresse à Nicodème, représente le sein maternel où l'on demeure enseveli jusqu'à la naissance; cette naissance se fait par l'Esprit.

Saint Paul lui-même, qui a jeté le premier dans le christianisme la semence de toute la doctrine du péché originel, ne considère point le *baptême* comme une ablution du péché originel, mais comme la représentation, l'expression de la mort, de la sépulture et de la résurrection de Jésus-Christ. Selon cet apôtre, le baptisé renonce à la vie des sens et entre dans une espèce de mort à toutes les choses de ce monde; couvert de l'eau comme d'un tombeau, il participe à la sépulture du Christ; enfin, le souffle mystérieux de l'Esprit lui donne une vie nouvelle, et il ressuscite à l'instar du Christ. C'est pour cela que le nouveau baptisé est appelé *régénéré*.

Donc, ce qui constitue le *baptême* chrétien, c'est l'illumination de l'Esprit, c'est la renaissance spirituelle. Les philosophes chrétiens avaient si bien cette idée, qu'ils ont vu une analogie entre le chapitre de la Genèse sur la création du monde et les textes de l'Evangile sur le *baptême*, qui est la création de l'homme spirituel; là, la terre sort des eaux sous le souffle de l'esprit de Dieu; ici, l'homme, en naissant à une vie nouvelle, sort des eaux et reçoit l'esprit de Dieu. La colombe qui descend sur Jésus se rattache aux traditions orientales; cet oiseau a toujours été regardé, en Asie et chez les Grecs, comme le symbole du monde sortant des eaux; symbole qui se retrouve également dans le mythe de Vénus et dans celui de l'arche de Noé. « L'eau, dit Tertullien, fut, à l'origine des choses, le siége de l'Esprit saint, l'eau fut le premier des éléments où se manifesta la vie; est-il donc surprenant que l'eau se retrouve dans le *baptême* pour donner la vie? »

» Pour nous résumer, dit Pierre Leroux en terminant, le *baptême*, tel qu'il est institué dans l'Evangile, est, suivant nous, une initiation à la doctrine de la Trinité. Cette doctrine de la Trinité constitue l'entrée de la vie intellectuelle. Le *baptême* est le sceau mis à celui qui comprend cette doctrine, et qui se régénère ainsi spirituellement..... En nous écartant ainsi de l'idée vulgaire que l'on se forme du *baptême*, où l'on ne voit en général qu'une ablution ou une purification mystique, nous nous retrouvons abonder dans le sens des théologiens, qui ont assez prouvé la différence essentielle qui existe entre le *baptême* des Juifs, le *baptême* de pénitence institué par saint Jean et le *baptême* tout spirituel de Jésus-Christ..... Le *baptême* a éprouvé le plus grand des changements; car, au lieu que dans l'antiquité chrétienne, il était l'initiation de l'homme fait, il est devenu, dans l'Eglise du moyen âge, une cérémonie tout à fait inintellectuelle opérée sur l'enfant qui vient de naître. Le *baptême* chrétien des premiers siècles était donc, pour ainsi dire, au fond, tout le contraire du *baptême* chrétien du moyen âge, que l'on assimile pourtant complétement avec lui. Dans le premier cas, en effet, l'acte de renaissance s'opérait dans l'âme du baptisé par une véritable intelligence; dans le second cas, cet acte est censé s'opérer en nous, à notre insu et d'une manière tout à fait mystique. Est-il étonnant qu'il y ait eu, à plusieurs époques, des sectes nombreuses qui aient revendiqué, par une controverse ardente et redoutable, ce qu'elles appelaient le véritable *baptême*, le *baptême* de l'intelligence et par l'intelligence?..... La nécessité de comprendre et d'être régénéré par l'intelligence était tellement sentie et reconnue dans les premiers siècles du christianisme, que le *baptême*, loin d'avoir été institué pour les enfants, ne fut pendant longtemps donné aux enfants que par une sorte d'abus et de dérogation. Si l'on trouve dans quelques Pères, tels que saint Irénée, Origène et saint Cyprien, des traces du *baptême* accordé aux jeunes enfants, on trouve dans d'autres Pères la condamnation formelle de cet usage. « Quelle nécessité, dit Tertullien, y a-t-il, dans un âge innocent, de se hâter de racheter ses péchés? *Quid festinat innocens ætas ad remissionem peccatorum?* » Certes, dans l'esprit de ce Père, la doctrine du péché originel est au moins fort peu arrêtée, puisqu'il voit tant d'innocence là où saint Augustin, deux siècles plus tard, ne verra que corruption et péché. Ce que Tertullien voit donc avant tout dans le *baptême*, ce n'est pas une détersion de ce péché originel, qu'il nie presque positivement, mais une illumination de l'esprit, et une initiation qu'il est impossible de recevoir dans les premières années de la vie. »

Une dernière question nous resterait à examiner : Quelle est, devant la raison et la conscience, la valeur objective du *baptême?* La réponse à cette question dépend nécessairement de l'idée que la raison et la conscience se font du péché originel, de la rémission des péchés et de la grâce (v. PÉCHÉ, RÉMISSION, GRÂCE). Bornons-nous à dire ici, avec Kant, que le rationalisme repousse tous les *moyens de grâce* comme opposés aussi bien à l'idée qu'au sentiment de la moralité, et que le *baptême*, en tant qu'on le suppose agir *ex opere operato*, *c'est-à-dire* exercer dans l'ordre moral une sorte d'*action magique*, n'est, aux yeux de tout penseur affranchi du surnaturalisme, qu'une superstition dangereuse. V. SACREMENT.

— *Baptême des dauphins ou enfants de France.* Ces *baptêmes* avaient lieu, sous l'ancienne monarchie, à la cathédrale, mais quelquefois aussi les cérémonies s'accomplissaient soit dans le palais de Saint-Germain, soit dans celui de Fontainebleau. Voici l'ordre qui était suivi :

Un échafaud était dressé dans la grande cour du palais, et sur cet échafaud s'élevait un autel. La chambre du dauphin était tapissée et ornée d'un lit de parade, avec couverture d'hermine traînante et un grand dais au-dessus; un manteau royal de toile d'argent, fourré d'hermine, était étendu sur le pied de ce lit. Il y avait, en outre, deux tables surmontées de dais pour mettre les honneurs, qui étaient de deux sortes : ceux des compères, le bassin, l'aiguière et la serviette; ceux de l'enfant, le cierge, le chrémeau et la salière. Cinq princesses du sang étaient chargées du service de l'enfant : deux découvraient le lit, une levait l'enfant, la quatrième le démaillotait, et la cinquième donnait les honneurs aux princes.

Quand tout était disposé, on allait chercher le parrain et la marraine, et le cortége se mettait en marche; les gentilshommes servants venaient les premiers, ensuite les tambours et les trompettes, les ordinaires avec chacun un flambeau de cire à la main, une compagnie de cent gentilshommes, les hautbois, les *hérauts et rois d'armes*, les chevaliers *de l'ordre*, tenant chacun un flambeau à la main et leur collier en forme. Six princes portaient : l'un le cierge, un autre le chrémeau, un troisième la salière, un quatrième le bassin, un cinquième l'aiguière, et enfin le sixième la serviette sur un coussin de drap d'or. Un gentilhomme portait la queue du manteau royal de l'enfant. Un prince du sang portait le dauphin; il était accompagné d'une princesse et d'un ambassadeur étranger, ou de quelque autre grand personnage; quelques pas en arrière, venaient vingt jeunes seigneurs avec la cape et le bonnet, tous couverts de broderies d'or et de pierreries, tenant chacun un flambeau à la main; puis marchaient le cardinal légat, le parrain et la marraine, ensuite les princesses dans leur grand costume de cérémonie, et enfin les capitaines des gardes, qui fermaient la marche.

La cuve baptismale, fabriquée en 897, était en cuivre rouge, émaillé de plaques d'argent; on la conservait habituellement dans la chapelle du château de Vincennes. A mesure que le cortége arrivait sur la plate-forme, le maître des cérémonies devait faire prendre les honneurs et faire entrer les princesses dans une chambre de repos. Le *baptême* était administré par un cardinal assisté de douze archevêques et évêques; comme ce sacrement n'était, d'ordinaire, conféré aux dauphins et enfants royaux que lorsqu'ils avaient atteint l'âge de quatre ou cinq ans, ils répondaient eux-mêmes. Le *baptême* achevé et les honneurs servis au dauphin, ceux qui avaient porté les honneurs du parrain et de la marraine donnaient l'eau à ceux-ci pour qu'ils se lavassent les mains; les trompettes et les clairons sonnaient des fanfares, et les hérauts d'armes criaient : « Vive monseigneur le dauphin. Largesse, largesse! » Ce que répétait toute l'assistance. Un festin royal terminait cette cérémonie.

— *Du baptême chez les musulmans.* Mahomet, dans le Coran, parle du *baptême*, du *baptême* spirituel, bien entendu, en ces termes : « C'est là le *baptême* de Dieu; et qui peut mieux donner le *baptême* que Dieu? C'est lui que nous adorons. » (Coran, sourate II, verset 132.) Le mot dont se sert Mahomet, *sebgha* (de la racine *sabag*, plonger) signifie littéralement la même chose que notre mot *baptême*. Ce mot, dans la bouche de Mahomet, n'a pas peu embarrassé les commentateurs musulmans. Ils le considèrent généralement comme signifiant la religion que Dieu établit pour *les hommes*, et dont les marques subsistent dans l'homme, de même que les traces de l'eau sur les vêtements du baptisé. Mais, comme le fait très-judicieusement remarquer M. Kasimirki, cette interprétation est loin d'être satisfaisante, et il reste toujours singulier que le fondateur de l'islamisme se soit servi, dans cette circonstance, d'un mot qui désigne une cérémnie complétement identique à celle du *baptême*, tel qu'il se pratiquait au commencement du christianisme.

— *Baptême maçonnique*, plus exactement et plus ordinairement appelé *protectorat* ou *adoption*, cérémonie entourée de formes symboliques, par laquelle une loge de francs-maçons prend l'engagement formel de surveiller l'enfant d'un de ses membres actifs ou honoraires, « de le protéger et guider dans la bonne fortune, ou de lui venir en aide dans les jours malheureux. » Adopter l'enfant d'un maçon, c'est lui assurer une famille en cas de malheur, lui préparer les ressources de l'amitié et de la solidarité pour l'avenir; c'est, en même temps, imposer à ses pères adoptifs, qui sont tous les membres de la loge, à ses parrains, la condition de lui donner le bon exemple, le devoir de le conduire dans le chemin de l'honneur, de la justice, de la probité et de toutes les vertus. L'enfant proposé à l'adoption doit être âgé de moins de sept ans; il prend le nom de *lowton* ou *louveteau*, qui est celui par lequel on désigne tout fils de maçon (les filles sont des *louvetonnes*). A l'âge de seize ans, le louveteau qui a été l'objet du protectorat de la loge peut recevoir le grade d'apprenti, mais par suite d'une délibération toute spéciale de celle-ci, préalablement soumise à la sanction de l'autorité dogmatique. S'il venait à mourir avant son initiation à ce grade, le frère, premier surveillant en exercice, accompagné de deux maîtres, assisterait à ses funérailles. Mais voyons comment s'obtient et comment se donne le *baptême*, ou adoption maçonnique.

Le franc-maçon qui désire faire adopter son enfant en dépose la demande par écrit, dans le *sac des propositions* de la loge dont il est membre. Le vénérable ou président donne lecture de cette demande, et propose à ses frères de vouloir bien reconnaître le louveteau dont il est question comme un de leurs enfants. Si la proposition est agréée, la loge nomme trois commissaires chargés de se rendre près de la mère de l'enfant, de lui apprendre la demande faite pour ce dernier, de s'assurer de son consentement et de lui faire alors con-

naître le jour fixé et l'heure à laquelle l'enfant devra être conduit au local maçonnique, accompagné de son présentateur. Ce jour-là est une fête de famille pour la loge, qui, pour plus de solennité, convoque les loges sœurs avec lesquelles elle entretient des rapports affectueux; il est rare que plusieurs enfants ne soient pas adoptés dans une même séance. Frappons les coups mystérieux à la porte du temple où va avoir lieu un protectorat maçonnique. La loge *travaille au premier degré symbolique, en la forme accoutumée.* L'expert placé à l'extérieur examine nos titres maçonniques, reconnaît nos *signes, paroles et attouchements*, reçoit le mot de passe et nous introduit par les pas mystérieux dans la loge où déjà tous les frères sont réunis. Prenons place, et assistons aux diverses cérémonies dont se compose l'adoption des enfants des maçons. Tous les membres de la loge se tiennent debout, la main droite sur la poitrine, la main gauche enlaçant l'épaule de son voisin de gauche. Au centre de l'enceinte est placé l'autel d'adoption, chargé des diverses productions de la terre : fruits, fleurs, blé, vin, etc. Le vénérable, après avoir annoncé qu'il va être procédé à la cérémonie d'adoption du fils du frère N..., se dirige vers cet autel, et, dans une invocation fervente, il demande au grand Architecte de l'univers de répandre tous les dons de sa bonté sur le jeune enfant présenté à l'adoption. Une musique harmonieuse se fait entendre et accompagne le vénérable jusqu'à son siége, où il va se rasseoir. Soudain, la porte du temple résonne sous des coups précipités. Le gardien du temple s'informe, et annonce qu'un jeune enfant, fils d'un frère, accompagné de son père et de son parrain, se présente pour solliciter l'adoption maçonnique. Les frères, premier et second surveillants, interrogés par le vénérable sur l'opportunité de conférer cette adoption, exposent successivement quelques principes de pure morale qui, désignant le but philosophique de la franc-maçonnerie, tendent à faire ouvrir l'asile de cette institution civilisatrice au jeune enfant présenté, dont il convient d'éclairer l'esprit par l'instruction, de moraliser le cœur par l'exemple, et de guider l'âme vers le bien par les conseils d'une douce persuasion. Le vénérable ordonne d'introduire le néophyte qui, les yeux bandés, soutenu par son père et son parrain, apparaît sur le seuil de la loge, où le vénérable et les maîtres des cérémonies viennent le recevoir. Le vénérable, lui ôtant le bandeau, signe de l'aveuglement intellectuel, appelle sur son intelligence les clartés de la raison et de la science, puis il le conduit à l'autel. Alors, le maître des cérémonies remet au père le ciseau, le maillet et la pierre brute, et le vénérable dit : « Mon frère, ce louveteau que la nature confie à vos tendres soins, à votre sollicitude intelligente, doit faire un jour la consolation ou le tourment de votre vie, la joie ou la honte de l'humanité, selon la direction que vous saurez imprimer à ses facultés naissantes. La pierre que vous tenez est informe, sans utilité apparente, et cependant, qu'on la confie au ciseau d'un Phidias ou d'un Michel-Ange, et l'artiste en fera sortir un chef-d'œuvre; mon frère, appuyez le ciseau sur cette pierre brute, et, avec le maillet, frappez les coups mystérieux au bruit desquels s'ouvre la porte du temple. — Les trois coups mystérieux que vous venez de frapper, mon frère, symbolisent le travail que vous impose l'éducation de votre fils; son intelligence, encore endormie, est comme la pierre brute que, dans sa forme primitive, le passant foule dédaigneusement aux pieds, tandis qu'il l'admirera façonnée par les mains d'un habile ouvrier; livré sans défense aux funestes impressions du vice, votre louveteau serait bientôt le rebut de l'espèce humaine, tandis qu'il en sera l'honneur si vous avez soin de former son corps à la tempérance, de diriger son cœur vers l'amour du bien, et d'éclairer son intelligence du flambeau de la vérité. » Le père de l'enfant, la main gauche sur le livre de la loi et sur le glaive, jure d'enseigner à son enfant ses devoirs envers Dieu et sa patrie; promet de lui faire bien comprendre que tout être qui souffre a des droits sacrés sur lui, qu'il doit édifier par son exemple, aimer son prochain, prendre part à la félicité d'autrui; de lui apprendre à pardonner à son ennemi, à ne se venger que par des bienfaits, à pratiquer toutes les vertus; de le diriger, afin que des mœurs chastes et sévères soient ses compagnes inséparables, que son âme soit pure, droite et vraie. Le vénérable dit : « Je reçois votre serment, au nom de l'ordre; puisse le sublime Architecte du monde vous donner la force et les lumières nécessaires pour l'accomplir! » Il montre ensuite à l'enfant l'équerre, le compas, le niveau et la truelle, outils symboliques « d'origine immortelle et d'une précision immuable, dont la construction se confond dans les plans éternels de la nature. » Après quelques courtes explications, le vénérable remet au parrain du louveteau le fil à plomb; le parrain le tient perpendiculairement sur le cœur de l'enfant; le premier surveillant le touche, et dit au louveteau : « Que la loi d'attraction, qui fait tendre ce fil vers le centre de la terre, gouverne tes actions et les fasse tendre incessamment vers la justice et la bonté, attributs par excellence du sublime Architecte des mondes, et les deux points qui rapprochent le plus l'homme de la perfection. » Le premier surveillant, tenant de la main droite un côté du niveau, que le parrain soutient de l'autre côté, ajoute : « Apprends que tous les hommes sont égaux et que la justice est basée sur la grande loi de la réciprocité. Ne prends jamais une résolution vis-à-vis d'un homme, ton semblable et ton égal, sans te demander à toi-même si tu es véritablement prêt à lui donner de grand cœur ce que tu te prépares à exiger de lui. » Le vénérable et le parrain élèvent alors au-dessus de l'enfant une équerre, et le premier dit : « Que la raison et la conscience se réunissent, comme les deux côtés de cet instrument, dans le jugement que tu porteras des actions des autres, dans la recherche incessante de la justice et de la vérité. » — Les deux surveillants et le parrain, portant chacun un flambeau, se dirigent vers l'angle sud-est du temple, où est placé un candélabre; le père tient son louveteau dans ses bras et les suit, accompagné du vénérable, qui dit, en s'adressant à l'atelier : « Mes frères, promettez-moi que vous donnerez tous à cet enfant l'exemple de la droiture, de l'empire sur vous-mêmes et d'une austère moralité. » Les frères répondent, debout, la main gauche levée en *voûte d'adoption*, la main droite sur le cœur : « Nous le jurons! » Le vénérable prend le flambeau du premier surveillant, allume la bougie du candélabre et se dirige vers l'angle sud-ouest; arrivé là, il s'adresse de nouveau à la loge : « Promettez-moi, mes frères, que vous ferez tous vos efforts pour empêcher que ce louveteau ne tombe dans l'abîme de l'imposture et de l'erreur. » Les frères répondent : « Nous le jurons! » Le vénérable, enfin, suivi du parrain, des deux surveillants et de l'enfant porté par son père, après avoir éclairé le deuxième candélabre, se rend auprès de celui qui est placé au nord-ouest et dit encore : « Promettez-moi, mes frères, que vous inspirerez à ce louveteau l'amour de ses semblables, le sentiment de la bienveillance et de la fraternité universelle; promettez-moi que vous lui inspirerez le désir de travailler sans relâche au bien de l'humanité. » Les frères répondent : « Nous le jurons! » Le vénérable allume la bougie du troisième candélabre et revient à l'autel, où s'accomplit la cérémonie de la consécration maçonnique. Recourant aux allégories traditionnelles, il dit au néophyte, *en touchant ses paupières :* « Puissent tes faibles yeux découvrir la voie du bien, pour y guider tes destinées! » *En touchant ses oreilles :* « Puissent tes oreilles n'écouter que les conseils de la sagesse! que jamais la voix de l'infortune ne les trouve insensibles; ferme-les toujours aux séductions du vice, aux sophismes de l'erreur, aux suggestions de l'injustice. » *En touchant ses lèvres :* « Puisse ta bouche ne jamais proférer le mensonge, l'injure, la calomnie! que tes lèvres s'ouvrent pour proclamer hautement la vérité, que ta voix retentisse hardiment pour la défense du malheur et de l'innocence contre l'oppression, qu'elle porte la consolation et la paix dans le cœur de tes semblables et la terreur dans l'âme du méchant. » *En touchant ses mains, purifiées par l'eau lustrale :* « Puissent tes mains rester toujours pures du sang du duel impie et des guerres fratricides causées par le fanatisme religieux ou politique! » Sur l'invitation du vénérable, le parrain fait goûter au néophyte : 1° *le vin*, qui donne la vigueur, emblème de force intellectuelle et morale; 2° *le miel*, mets savoureux, emblème de la bonté, qui adoucit les mœurs et maintient l'union des familles et des sociétés; 3° *les fruits*, produits de la terre fécondée par le travail, emblème du labeur incessant imposé à l'homme par la nature. Le vénérable, après avoir rompu et donné au néophyte et à son parrain le pain de la fraternité symbolique, leur dit : « Puisse cette communion fraternelle vous lier à jamais par une indissoluble et généreuse solidarité! » — « Et vous, parrain, au nom de ce jeune enfant; sur ce glaive, signe de l'honneur; sur ces statuts, base fondamentale de l'ordre, jurez de tout faire pour que le néophyte reste toujours fidèle à la loi maçonnique, loi de travail, de moralisation et de progrès indéfini! » Le parrain répond : « Je le jure! » Le vénérable, s'adressant à la loge, ajoute : « Mes frères, puissent les vœux que nous venons de former, les engagements que nous avons pris, contribuer à rendre ce louveteau heureux et digne de s'asseoir au banquet des élus de la vérité! » Frappant trois coups de son maillet : « A la gloire du grand Architecte de l'univers, au nom et sous les auspices du (suprême conseil, ou Grand Orient de France, selon le rite) et en vertu des pouvoirs que je tiens de nos frères, je proclame le louveteau N..., enfant adoptif de la Resp.·. Loge de..., à l'Orient de..., vous invitant à le reconnaître comme tel et à lui prêter aide et protection partout où besoin sera. » Après cette proclamation, couverte par une triple batterie maçonnique, en signe d'adhésion, le vénérable, qui a regagné son siége présidentiel, dit : « En place, mes frères. » Les assistants une fois assis, la parole est donnée au frère orateur, qui prononce un discours de circonstance. Après ce discours, le vénérable frappe un coup de maillet et dit : « Mes frères, nous venons d'adopter cet enfant, nous avons promis de faire germer dans cette jeune âme les principes de toutes les vertus; c'est une noble tâche à laquelle aucun de nous ne faillira. » Il procède alors à la suspension des travaux, suivant le rituel, et termine en ces termes : « Retirez-vous en paix, mes frères, et emportez les vœux ardents que nous formons pour la prospérité de tous ceux qui vous touchent par les liens du sang et de l'amitié. Puissent les principes que nous venons de manifester servir à rendre heureux l'enfant que nous avons adopté! »

Telles sont les diverses cérémonies dont se compose l'adoption d'un enfant de franc-maçon; elles varient, au besoin, dans la forme, et sont sujettes à divers développements. Les pratiques rituelles ne représentent, en beaucoup d'occasions, dans la maçonnerie, que le cadre doré dont on entoure une œuvre d'art. Ainsi surtout du protectorat. Que l'on examine maintenant avec impartialité les maximes et les préceptes rappelés plus haut, que l'on songe aux magnifiques enseignements qui peuvent, selon la circonstance ou le degré de perfection maçonnique de la loge, s'adapter à ce cadre doré, s'y fixer d'une manière frappante et compréhensible aux plus ignorants, aux plus humbles, aux plus petits, et à quelque école, quelque philosophie, quelque morale que l'on appartienne, on se sentira pris de sympathie pour une institution qui n'a besoin que d'être approfondie et mieux connue pour être favorablement appréciée de tous ceux que n'aveuglent pas les préjugés ou les préventions. Ajoutons que, depuis longtemps déjà, grâce aux efforts de membres éclairés, les maçons convient à leurs fêtes de famille les *profanes*. L'adoption au protectorat leur offre une occasion dont ils manquent rarement de profiter, pour admettre dans le temple les personnes étrangères à la maçonnerie. Ces personnes voient ainsi de près des hommes dignes d'estime que l'on se plaît, dans de certaines régions, à représenter sous les couleurs les plus odieuses; elles demeurent convaincues que, si les maçons abritent leur indépendance sous des pratiques en apparence mystérieuses, ce n'est que pour accomplir le bien plus sûrement, plus efficacement. Le rôle de la franc-maçonnerie a été si souvent travesti, que ceux qui la connaissent aiment à la voir profiter de toutes les circonstances où il lui est permis de se montrer sous son véritable jour, dans sa mission civilisatrice, bienfaisante et moralisatrice.

— *Baptême du tropique, baptême de la ligne.* On sait combien il en a coûté à l'homme pour dompter les flots et conquérir l'incommensurable domaine de l'Océan, combien de victimes a dévorées ce minotaure, combien de hardis aventuriers a terrassés ce sphinx avant de trouver son Œdipe et son Thésée, avant de courber le dos comme un cheval docile et d'obéir à l'éperon du hardi cavalier! Aujourd'hui encore, alors que la noble bête se souvient de son état de liberté et qu'elle rugit avec colère, l'homme est trop souvent la victime de ses velléités d'indépendance. Quelle n'a pas dû être l'émotion de celui qui, le premier, s'est confié à un frêle esquif! Sur sa tête le firmament, sous ses pieds des abîmes sans fond, devant lui une immensité sans limites; et, pour triompher de tout cela, une simple planche battue des flots et des vents! Et ce devait être bien autre chose quand on arrivait dans des parages, dans des déserts inconnus, autrement à redouter que ceux du Sahara. On voyait sur sa tête d'autres étoiles, devant soi un nouvel horizon. La Grande Ourse se couchait sous les flots et la Croix du Sud planait éclatante sur le navire. De là, ces appréhensions mystérieuses qui s'emparent du cœur de l'homme le plus intrépide. Camoens, qui avait été navigateur avant de devenir poëte, a peint admirablement ces grandes émotions dans son fameux épisode du *Cap des Tempêtes.*

Ces préliminaires étaient indispensables, avant d'arriver à ce carnaval de la mer, à cette cérémonie burlesque qu'on appelle *baptême de la ligne* ou *baptême du tropique.* Et d'abord, a-t-il toujours été burlesque, ce *baptême*, administré par la Ligne ou par le bonhomme Tropique? nous ne le pensons pas. L'homme se familiarise avec tous les éléments; il tremble, puis il danse devant l'arche.

Rien, dans l'histoire de la marine, ne permet d'assigner une origine précise au *baptême du tropique.* Toutefois, on admet généralement que cette cérémonie ne remonte pas au delà du XVe siècle, c'est-à-dire n'est pas antérieure aux grandes découvertes des Portugais en Afrique. Les premiers navigateurs qui, pendant ce siècle, osèrent s'aventurer sous la zone torride, jusqu'alors réputée inhabitable, se voyant entrer dans un nouveau monde, imaginèrent de célébrer cet événement par une espèce de *baptême*, comme s'ils recommençaient une existence nouvelle. Depuis cette époque, les matelots de tous les pays ont perpétué un usage qui rompt momentanément la monotonie de la traversée, et est pour eux une source de profit. En outre, ils ont transformé en saturnale une cérémonie qui, dans le principe, pouvait avoir un caractère essentiellement religieux.

« Sur nos navires, dit un écrivain maritime, le *baptême tropical* est surtout une petite spéculation des marins de l'équipage, tolérée par les officiers, et qui a pour but d'obtenir des passagers quelques gratifications, que leur arrache la peur de ce *baptême* fantasmagorique. Ajoutons que le commandant du navire est placé, par la tradition, dans l'obligation d'accorder une sorte de congé à son équipage, de lui faire mesurer quelques rations de vin, de suspendre les travaux secondaires et de détendre un peu la ligne de démarcation que trace la discipline. Le matelot ajoute à tout ce qui lui est permis la liberté de faire tout ce qu'on ne lui défend pas, et cette folie trouve une explication naturelle, au milieu des jours monotones qui, dans ces latitudes accablantes, se suivent et se ressemblent. Comme les marins s'en occupent quelque temps à l'avance, et qu'elle laisse des souvenirs qui survivent quelques jours, cette fête est une halte pour leur imagination, trop inoccupée entre le départ et l'arrivée au port. La tempête ne les distrait guère! Toutes les tempêtes se ressemblent; la première qu'on a vue condamne les autres au plagiat, à perpétuité. »

Tout Européen qui passe, pour la première fois, le tropique du Cancer, est obligé de se soumettre à la fameuse cérémonie; aucune puissance ne peut l'en dispenser, du moins absolument. On approche donc du 23e degré 28′ de latitude N. Tout le monde est dans l'attente; les matelots novices et les passagers ne sont pas sans inquiétude, car ils savent que l'un d'eux sera impitoyablement berné, à la grande joie de tous les autres. C'est un illustre aveugle qui va nous guider à travers les méandres de cette cérémonie burlesque, célébrée à plusieurs mille lieues de nous. « Dès la veille, dit M. Jacques Arago dans son *Voyage autour du monde*, un bruit inaccoutumé, retentissant dans la batterie, nous disait que les héros de la fête savaient les us et coutumes des *anciens.* Les caronades résonnaient sous les coups précipités des marteaux, qui façonnaient avec de la tôle les chaînes des diables, la couronne du monarque, son sceptre et son glaive sans fourreau. Les matelots-poëtes (et ils le sont tous plus ou moins) improvisaient des refrains joyeux et gaillards; les images grivoises étaient bannies avec mépris comme ayant des délicatesses incomprises par eux. La poétique d'un équipage en goguette a un délire à part, une énergie exceptionnelle, sautant à pieds joints sur toutes les convenances, dédaignant les périphrases, appelant sans grimacer chaque chose par son nom, et traitant l'enfer et le ciel, Dieu et le diable avec la même indifférence et la même brutalité. Cependant l'heure est venue, la batterie est déserte, le pont se peuple, les visages sont gais et rayonnants. Tout à coup, les fouets sifflent, les trompettes sonnent; et, de la grande hune, descend un luron botté, éperonné, s'avançant avec gravité vers le banc de quart et demandant d'un ton impérieux le chef de l'expédition. Qu'il m'accoste sur-le-champ! ajoute-t-il; j'ai affaire à lui, ou plutôt il a affaire à moi.

» Notre commandant, humble et soumis, se présente bientôt, revêtu de son grand uniforme.

» Que voulez-vous? dit-il au courrier. — Te parler. — J'écoute. — Que viens-tu faire dans les parages du roi de la Ligne? — Des observations astronomiques. — Bêtise! — Et compter les oscillations du pendule, pour déterminer l'aplatissement de la terre dans toutes ses régions. — Que c'est plat! — Etudier aussi les mœurs des peuples. — On s'en bat l'œil, des mœurs à étudier! Qu'est-ce que peut te rapporter tout cela? — De la gloire. — Et la gloire donne-t-elle du vin, du rhum, de l'eau-de-vie. — Non, pas toujours. — Alors je me fiche de ta gloire, comme d'une vieille chique! Au surplus, c'est votre affaire à vous tous, pékins de l'état-major, qui vous dorlotez dans vos cabines quand nous sommes trempés comme des canards. Mais il s'agit d'autre chose en ce moment : maître Fouque, roi de la Ligne, t'écrit; je suis son courrier; sais-tu lire? — Un peu, mon neveu. — Tiens, j'attends ta réponse. L'épître était ainsi conçue :
« Capitaine, je veux bien que ta coquille de
» noix aille de l'avant, si toi et ton piètre
» état-major consentez à vous soumettre aux
» lois de mon empire. Y consentez-vous?
» Largue tes voiles, hisse tes bonnettes et file
» tes douze nœuds. Si tu n'y consens pas, pa-
» ravire lof pour lof, et navigue à la bouline.
» *Signé* FOUQUE, second maître d'équipage,
» roi de la Ligne. » — Je connais mon devoir, répond le capitaine; dès ce moment, je suis le sujet du roi, ton souverain. — A la bonne heure! Sais-tu marcher la tête en bas, les pieds en haut? — J'apprendrai. — Rien n'est plus facile quand on n'a pas de jupons. As-tu mangé du phoque et du pingouin? Pas encore. — Tu en mangeras, je t'en réponds; aiguise tes dents, et après cela, si le vent t'est favorable, si aucune roche ne t'arrête en route, si ton navire ne sombre pas au large et si tu ne crèves pas, tu reverras ton pays; c'est moi qui te le dis. — Je vous remercie de vos prédictions. — Ce n'est pas encore tout; il fait bien chaud. — Ah! c'est juste, j'oubliais; voici une carafe d'eau filtrée pour l'ambassadeur. — Tu te fiches de moi. — Alors, du vin. — Merci! aujourd'hui, je ne bois que ce qui grise. — Voici une bouteille de rhum. — C'est mieux; mais on boite avec une seule jambe, et il m'en faut deux. — Les voici. — C'est faire les choses en vrai gabier; tu arriveras. Adieu, à bientôt.

» Les fanfares recommencent; le courrier remonte triomphant vers la hune où l'attend le roi, entouré des meilleurs matelots; et, tandis que l'équipage impatient et joyeux se rue sur le pont, le nez au vent et l'oreille aux écoutes, maître Fouque fait tomber sur lui un déluge d'eau salée, faibles préludes des ablutions plus complètes qui auront lieu le lendemain. Pour nous, gens à privilèges, placés au gaillard d'arrière, nous reçûmes sur les épaules

une violente grêle de blé de Turquie et de pois chiches, qui, sans nous blesser, nous força à la retraite. Mais le grand jour est arrivé, et la batterie enjolivée montre par les écoutilles la mascarade la plus grotesque, la plus bizarre, la plus hideuse que jamais l'imagination de Callot ait pu buriner. Les peaux de deux moutons écorchés la veille servent à vêtir le souverain; son front est paré d'une couronne, et son cou desséché est orné d'un double rang de pommes de terre, taillées à facettes. Son *épouse*, le plus laid des matelots de l'équipage, voile ses appâts sous des jupes fabriquées à l'aide de cinq ou six mouchoirs de couleurs différentes. Deux melons inégaux, que convoitent les yeux amoureux de l'époux monarque, embellissent sa poitrine velue et ridée. Le chapeau tricorne de l'aumônier coiffe le chef du notaire, deux ânes portent le roi; leur rôle a été vivement disputé, et on ne l'a obtenu qu'après avoir donné des preuves éclatantes de hautes capacités et d'entêtement. Lucifer, avec son bec fourchu, ses cornes aiguës et traînant de longues chaînes, est vigoureusement fustigé par une badine de 1 m. de long et de 0 m. 06 de diamètre. Il feint de vouloir s'échapper; mais, épouvanté par l'eau sacrée dont l'inonde le prêtre, choisi parmi les moins sobres des matelots, il ronge ses fers, fait entendre d'horribles mugissements et pousse du pied la fille du monarque, qui se jette sur le sein de sa mère et le mord avec voracité. Huit soldats armés ferment le cortége, qui prend des bancs, des tabourets ou des fauteuils, selon la dignité de chaque personnage. — Vous avez donc froid, demande-t-on à Sa Majesté la Ligne, qui grelotte. — Hélas! non, répond le contre-maître, j'étouffe au contraire sous cette épaisse fourrure; mais l'usage veut que je tremble et que je frissonne; et mes gens sont tenus de m'imiter en tous points, sous peine d'être privés de leurs emplois. C'est bête, j'en conviens; mais ainsi l'ont ordonné nos anciens, qui apparemment étaient plus frileux que nous. — Cependant le trône est occupé, les grands dignitaires prennent gravement leur place autour d'une énorme baille de combat, sur le bord de laquelle est adaptée une planche à bascule, où doit s'asseoir le patient. La liste de tout l'équipage est entre les mains du notaire, qui se lève et lit à haute voix les noms et prénoms de chacun. Le premier appelé est le commandant. — Votre navire a-t-il déjà eu l'honneur de visiter notre royaume? lui dit le monarque. — Non. — En ce cas, grenadiers, à vos fonctions!... A ces mots, quatre soldats armés de haches s'élancent sur le gaillard d'avant et font mine de vouloir abattre la poulaine, à coups redoublés. Deux pièces d'or tombées dans un bassin placé sur une table arrêtent l'ardeur des assaillants, qui reprennent leur poste d'un air satisfait : ce diable de métal fait partout des prodiges. L'état-major est appelé nominativement, et chacun, à tour de rôle, se place à califourchon sur la planche à bascule qui domine l'énorme baille à demi-pleine d'eau salée. Là, on doit répondre d'une manière positive, et sans hésiter, à la formule suivante et sacramentelle lue à haute voix par le notaire : « Dans quelque circonstance » que vous vous trouviez, jurez devant Sa » Majesté la Ligne de ne jamais faire la cour » à la femme légitime d'un marin. » Le patient doit répondre : « Je le jure ! » sous peine d'immersion, et jeter dans le bassin quelques pièces d'argent réservées, pour la première relâche, à un gala général, où les rangs et les grades seront confondus. La décence (car il en faut même dans les choses les moins sérieuses), la décence ne permettait pas qu'aucun patient reçût l'ablution totale; on se contentait d'ouvrir une des manches de son habit et d'y infiltrer quelques gouttes d'eau, en prononçant les paroles d'usage : « *Je te baptise.* » Mais quand vint le tour des matelots, nul ne fut épargné. Plongés dans la baille, ils ne parvenaient à en sortir qu'après les efforts les plus inouïs, les contorsions les plus grotesques; et les jurons énergiques frappaient les airs, et les éclats de rire se mêlaient aux jurons, et les bons mots de cabaret se croisaient sans que pas un martyr eût osé se fâcher. C'était une joie bruyante, tumultueuse, une joie de matelots en délire, qui oublient que là et là, sous leurs pieds et sur leur tête, il y a une mer et un ciel dont le caprice et le courroux peuvent les broyer et les engloutir aujourd'hui ou demain. Hélas! ces heures sont si courtes, à bord, que je ne vis pas sans un vif regret l'horizon se charger de nuages, et la cérémonie près d'être close par une bourrasque ou une tempête. Mais un incident inattendu devait varier encore les émotions de la journée. Un nom, prononcé plusieurs fois, reste sans réponse; on se questionne, on s'émeut, on s'agite, on fouille de tous côtés dans les hunes, sous les câbles; on descend dans la batterie, et l'on apprend enfin qu'un profane, fier de son état de cuisinier, est décidé, à tout prix, à s'affranchir de la règle commune. Tout le monde à la batterie!... crie une voix formidable, et la batterie est aussitôt envahie par les écoutilles et les sabords. — Sur le pont, sur le pont! à cheval, à la bascule! point de grâce! point de merci! Que la noyade soit complète, crie-t-on de toutes parts.

» C'est alors qu'on voit apparaître le cuisinier du navire : le bonnet blanc de l'ordre couvre sa tête enluminée, et défend son front hérissé des plumes de ses innocentes victimes. Un tablier de couleur équivoque se relève avec grâce sur son épaule, et drape à la grecque le guerrier poursuivi; sa bouche est cadencée à la Minerve et annonce l'indignation; dans ses yeux règne la soif des combats. Il tient en main une broche aiguë et rougie, où est encore empalé un étique dindon, qui, la tête vers les ennemis de son bourreau, semble leur dire de se défier du traître et de craindre un sort pareil au sien. En vain les tuyaux des pompes dirigés sur l'indiscipliné l'inondent d'une eau amère, qui se joint aux sauces qu'il avait préparées, sans les rendre plus mauvaises; en vain les menaces éclatent de toutes parts : ferme comme un rocher au milieu des flots mutinés, ses yeux n'en dardent pas moins de vives étincelles; sur les deux coins baissés de sa bouche, on lit toujours l'indignation qui le maîtrise... « Il me faut des victimes, s'écrie-» t-il à la fin, d'une voix tonnante, et fussiez-» vous vingt fois plus nombreux, vous ne » viendriez pas à bout de me soumettre aux » lois honteuses qu'il vous a plu de créer, et » dont ma fierté veut m'affranchir. Non, je » n'aurais pas salué le chapeau de Gessler, ou » le cheval de Caligula; non, je ne serai pas » baptisé. De quel droit venez-vous attaquer » *dans ses foyers* un homme dont tous les mo-» ments sont consacrés au bonheur des hom-» mes, qui réjouit *leurs palais*, qui brûle tou-» jours pour eux d'*un feu* qui semblait devoir » le mettre à l'abri d'une attaque aussi inat-» tendue, d'un affront aussi sanglant... Oh ! je » ne vous crains pas; non, je ne serai pas » baptisé. » Il dit et plante dans le bordage sa broche aiguë. En avant les pompes, dit un des assistants de sa voix rauque et caverneuse; en avant les pompes! Et mille jets rapides inondent de l'avant et de l'arrière l'intrépide cuisinier, dont les sauces grandissent sans devenir plus mauvaises. Celui-ci reste cloué à son poste d'honneur, pareil au roc battu par la tempête; et il sort, sinon vainqueur, du moins invaincu, de cette lutte acharnée à laquelle un grain violent, pesant sur le navire, vient mettre un terme. »

Voici une autre version, qui se distingue de la première par plus de mouvement et de couleur locale.

La veille du jour de la fête, un coup de sifflet retentit à la tombée de la nuit. A ce bruit, un homme descend du haut de la mâture, vêtu d'un frac bleuâtre, galonné de bandes de papier sur toutes les coutures, botté, éperonné, fouet en main, la nuque enjolivée d'une queue d'étoupes, une immense cocarde au chapeau : c'est le courrier du bonhomme Tropique. On l'entoure à distance respectueuse, parce que la corde de son fouet décrit un cercle qu'il serait dangereux de vouloir rétrécir. Il marche, et s'avance vers le commandant, qui, prévenu de l'arrivée, par des régions inconnues, d'un courrier qui le demande, a aussitôt quitté sa chambre, et s'est venu placer sur le gaillard d'arrière. Le messager céleste incline son fouet devant lui, puis, au milieu d'un profond silence, récite, non sans s'embrouiller plus d'une fois, un discours dans le genre de celui-ci :

« Mon commandant, je viens d'ousque vous savez peut-être, vous annoncer que mon maître, le vénérable sultan des Trois-Piques et de la Ligne, a reluqué tout à l'heure votre navire par le trou d'un nuage usé, et qu'il se bichonne présentement pour s'affaler dessus, demain, à l'heure de sa commodité et de la vôtre. En attendant, j'ai le tuyau du cou singulièrement râpé par la commission que je viens de vous transmettre. Je ne serais pas fâché de l'humecter à votre santé, avec ce tas de mateluches qui sont là à rire en dessous. »

Le commandant répond mille politesses pour le puissant dominateur des régions tropicales, puis, après avoir exprimé le plaisir qu'il aura à recevoir un si grand personnage avec toute sa suite, il fait distribuer une rasade d'eau-de-vie à chaque assistant.

Le lendemain matin, pendant que les passagers et les matelots novices sont retenus, sous divers prétextes, dans les chambres basses, tout se prépare sur le pont pour la cérémonie. On dresse le long du grand mât un échafaudage de barriques vides, étayées et surmontées de planches. Cet échafaudage est censé représenter un autel. On l'abrite au moyen d'une tente bien légère, et l'on met en réquisition, pour l'orner, toutes les ressources du bord, pavillons, armes, tableaux, curiosités naturelles, objets de toute forme, de toute nature et de tout usage. Sur le devant, une cuve haute et large, sur laquelle s'étend une planche d'une médiocre longueur, est enveloppée mystérieusement dans un immense pavillon dont les plis nombreux en déguisent presque la forme : c'est la cuve baptismale de la liturgie matelotesque. On distingue encore, sur un des coins de l'autel, plusieurs ustensiles d'un usage effrayant, tels qu'un énorme rasoir peint avec des couleurs trompeuses, des tenailles, une scie, une hache et son billot, et, avec eux, une férule de cuir, une assiette pleine de farine, un pot de noir de fumée, etc.

C'est à midi que la fête doit s'ouvrir. A peine l'officier de quart a-t-il crié aux timoniers : « Attrape huit! sonnez midi! » que la grosse cloche de l'avant et la clochette de l'arrière s'ébranlent à toute volée, et portent leurs assourdissantes sonorités dans les parties les plus profondes du navire. En même temps, le maître d'équipage fait entendre le cri de : « Tout le monde en haut! » qu'il répète par trois fois, d'une voix à réveiller un mort.

A ces sons de cloche, à ces cris, chacun se rend sur le pont, et s'y place conformément au programme arrêté : le commandant, avec son état-major, en face de l'autel; les passagers et les matelots qui passent, pour la première fois, le tropique, tout près de la cuve, où des gendarmes improvisés les gardent à vue, afin d'empêcher toute tentative d'évasion. Quant aux simples spectateurs, ils se groupent ou se hissent partout où ils peuvent.

Bientôt la fête commence. Une foudroyante détonation de fusils et de pierriers, accompagnée de cris étranges et d'une pluie de haricots tombant des hunes, annonce l'arrivée du bonhomme Tropique, qui sort, suivi d'un brillant entourage, d'une vaste tente dressée derrière l'autel. En tête du cortége marchent deux gendarmes, ornés d'immenses moustaches, qui exécutent avec leurs grands sabres de merveilleux moulinets pour élargir, autant que possible, le cercle des curieux. Derrière eux s'avance un char triomphal, formé d'un affût de canon, brillamment pavoisé, et traîné par deux animaux d'un aspect indescriptible. Sur ce char trône une jeune femme parée comme une reine. Un petit panier d'osier, surmonté de découpures de carton doré, couronne son auguste front. Ses joues sont largement barbouillées d'ocre. D'énormes boucles de copeaux encadrent sa figure de leurs blonds anneaux. Enfin, à sa ceinture, qui peut à peine soutenir des appas d'une grosseur formidable, est suspendu un nourrisson, qu'elle allaite avec les démonstrations de la plus vive tendresse. Cette reine du Tropique n'est autre chose qu'un des jeunes novices, ou un mousse. Quant au nourrisson, c'est un paquet de chiffons habilement modelé. Immédiatement après le char, on aperçoit un vieillard dont la barbe roussâtre, faite de tout ce que l'étoupe du bord a présenté de plus convenable, atteste la vénérable antiquité. Il est presque entièrement perdu dans les peaux de mouton qui le couvrent, en guise de vêtement royal, et sur lesquelles s'étalent des décorations impossibles. Comme sa royale épouse, il a le visage richement enluminé; de plus, il tient à la main, pour appuyer sa marche chancelante, une longue perche façonnée en trident. A la suite du roi et de la reine viennent, en s'agitant de toutes les façons, les seigneurs et dames de la cour, les uns chamarrés de tous les cordons ou rubans qu'ils ont pu se procurer; les autres, noircis de goudron; ceux-ci, saupoudrés de toutes les plumes que le maître coq a mises de côté pour la circonstance; ceux-là, chargés de chaînes de cuisine, qu'ils secouent en rugissant, à la manière des diables de théâtre.

Le cortége ayant pris place dans l'enceinte formée par les spectateurs, le père la Ligne lève solennellement la main droite; un coup de sifflet répond à ce signe, et il n'en faut pas davantage pour qu'un silence religieux remplace aussitôt le tapage le plus assourdissant. Le dieu marche alors gravement jusqu'à l'endroit où se trouve l'état-major, et, après avoir, à plusieurs reprises, passé la main dans sa barbe, il prononce lentement ces paroles : « Où est le commandant? » Celui-ci se détache un peu du groupe et se montre. « Oh! c'est vous; vous êtes un vieil enfant de l'Océan, et, plus d'une fois déjà, vous avez traversé les régions où s'étend ma puissance... Soyez le bienvenu; moi, mon épouse, mes officiers, toute ma cour enfin, sommes à vos ordres, mon commandant. » — « En effet, vénérable vieillard, il y a fort longtemps que j'ai reçu les saints *baptêmes de l'équateur* et *des tropiques;* aussi, n'aurai-je à vous demander vos bontés que pour quelques-uns de mes compagnons de voyage. » — « C'est bien, mon secrétaire va les enregistrer sur le grand livre; ils déposeront entre ses mains les serments d'usage, pendant quoi je vais me recueillir un instant pour leur adresser un discours que j'ai coutume de faire, lorsque, comme ceux que vous m'avez amenés, les voyageurs sont des personnages de distinction. »

Cela dit, le dieu, se blottissant sous ses peaux de mouton, relit un chiffon de papier sur lequel est écrite l'improvisation que la rhétorique d'un aspirant lui a préparée. Pendant ce temps, les diables recommencent leur vacarme; mais bientôt un coup de sifflet fait tout rentrer dans le silence. Alors, le bonhomme Tropique, étendant les bras, débite, avec toute la majesté dont il est capable, une harangue facétieuse dans laquelle il ne manque pas de décrire aux néophytes les tourments auxquels, par ses ordres, on va les soumettre, et il la termine aux trépignements de joie et aux interpellations de l'équipage, mis en belle humeur par les bévues de toute sorte dont il n'a pas manqué d'enrichir le chef-d'œuvre du jeune officier. Quand il n'a plus rien à dire, il va s'asseoir, avec la reine, sur un trône; puis, les aimables personnages qui composent sa cour s'étant rangés à droite et à gauche, les gendarmes vont chercher, une à une, les personnes qui doivent être baptisées et les amènent sur la cuve mystérieuse. Il faut employer la force pour plusieurs, car la harangue du bonhomme Tropique est loin de les avoir rassurées. Cependant, la plupart en sont quittes pour de légers simulacres, grâce aux gros pourboires qu'elles ont eu soin de donner à leurs gardiens. On se contente de les faire asseoir sur la sellette sacrée, et, pour toute aspersion baptismale, on leur verse un peu d'eau pure, quelquefois même d'eau de Cologne, soit dans le cou ou dans la poitrine, soit dans la manche de l'habit. Mais les choses se passent tout autrement à l'égard de celui que sa mauvaise étoile a fait choisir pour servir de jouet à l'équipage, et il y a toujours une victime de ce genre : sans cela la fête n'existerait, pour ainsi dire, pas. Cédons ici la parole à M. Louis Desnoyers, qui, dans ses *Aventures de Robert-Robert*, a parfaitement décrit le *baptême tropical.*

« Lavenette avait été choisi pour victime. Ce fut en vain qu'il se lamenta, qu'il appela à la garde, qu'il demanda positivement qu'on le ramenât en France ; ce fut en vain que, de son côté, Robert-Robert intercéda pour lui; ce fut en vain que ce dernier proposa d'acheter, à tout prix, l'indulgence des marins pour son vieux compagnon : les marins s'obstinèrent à garder la proie que les licences du jour adjugeaient, sans réserve, à leurs impitoyables mystifications. Il y avait deux mois et plus qu'ils couvaient des yeux Lavenette.

» Le moment venu, ils n'eussent pas renoncé, pour les mines du Pérou, à un plaisir si longtemps prémédité. Le malheureux eut donc à subir toutes les épreuves connues et beaucoup d'autres.

» On commença par l'asseoir sur la planche qui recouvrait la grande cuve... Lavenette voulut se débattre, mais la main pesante de deux gendarmes s'appuya sur chacune de ses épaules et le cloua sur son siége. Deux autres gendarmes le tenaient fortement, celui-ci par la tête, celui-là par les jambes, de telle sorte qu'il lui devint impossible de faire le moindre mouvement. La grimace seule lui resta possible, et l'infortuné ne s'en fit pas faute.

» Le premier exécuteur s'approche de lui, et, pointant perpendiculairement un clou énorme au-dessus de sa tête, fit mine de l'enfoncer à grands coups de marteau. Lavenette poussa un cri d'épouvante; mais il en fut quitte pour la peur. C'était un clou de mie de pain, saupoudré de limaille de fer.

» Le second exécuteur s'approcha, brandissant les terribles tenailles ; mais, sous prétexte de lui extraire les ongles des pieds, il se contenta bénignement d'arracher ses pantoufles.

» Le troisième exécuteur s'approcha, ayant en main la redoutable scie et se mit en devoir de lui couper les quatre membres ; mais il renversa l'instrument sens dessus dessous, et ne fit que lui râper un peu rudement le dos et les jointures des bras, au moyen de la corde qui produit la tension de la lame.

» Le quatrième exécuteur s'approcha, tenant par l'anse un vieux pot où flottait un détestable mélange de sauce, de sel, de poivre, de bouillon, d'eau-de-vie, de gingembre, de cirage à l'œuf, de tout ce que la cuisine et la toilette du navire avaient pu fournir d'ingrédients. Il trempa dans cet exécrable liquide un vieux balai, dont il se servit ensuite, comme d'une savonnette, pour barbouiller la figure du victimé.

» Le cinquième exécuteur, faisant office de perruquier, s'avança à son tour, armé du gigantesque rasoir, et, tandis qu'un aide pinçait burlesquement et soulevait le long nez de Lavenette, comme cela se pratique en pareil cas, l'artiste en rácla en tous sens, et à vingt reprises, l'épiderme facial de sa pratique forcée, quoique véritablement on n'y remarquât pas plus de barbe que sous la semelle d'un escarpin.

» Le sixième exécuteur parut alors, ayant pour insigne un grand rabat de sacristain. Il portait gravement une férule de basane, frottée de blanc d'Espagne d'un côté, et de noir de fumée de l'autre. Il l'approcha des lèvres de Lavenette, puis de sa joue droite, puis de sa joue gauche; et il se retira, le laissant badigeonné de noir et de blanc comme un vieux pan de muraille.

» On conçoit qu'après de pareilles scènes, Lavenette avait besoin d'un vaste bain. On ne tarda pas à le lui offrir. La planchette sur laquelle il était assis fut brusquement retirée d'entre la cuve et sa personne. Il tomba subitement, comme une masse de plomb, dans ce petit océan de vieille sauce et de noir d'ivoire, où il disparut tout entier, moins la tête, car on avait eu la philanthropie de lui passer autour du cou un énorme collier de liége, afin de la lui maintenir, autant que possible, à la surface.

» Mais aussitôt le tube d'une pompe foulante fut placé dans la cuve et en fit jaillir le contenu en flots jaunâtres qui retombèrent de tous côtés sur la tête du patient...

» Enfin, le froid torrent d'innombrables seaux d'eau lui tomba en même temps sur la tête, de la hune du grand mât, où la malignité des marins les avait tenus en réserve pour compléter le singulier baptême. »

La scène qui précède est la partie capitale de la fête. Aussi les matelots la font-ils durer autant qu'ils peuvent, et ce n'est que, fatigués de rire et de noyer le pauvre diable, qu'ils consentent à y mettre fin. A ce moment commence, à coups de seaux d'eau, un véritable combat, qui ne tarde pas à confondre dans un même *baptême* général les nouveaux embarqués et les vieux marins. La journée

se termine par une distribution extraordinaire de vivres et de vin à l'équipage, précédée et suivie de jeux et de danses.

Comme on le voit, le *baptême du tropique* est le carnaval des gens de mer. On le renouvelle quelquefois au passage de la ligne; mais, en général, on ne le célèbre qu'une fois, tantôt sous le tropique, tantôt sous l'équateur, suivant les circonstances de la navigation. Nous parlerons plus loin d'un tableau où M. Biard a représenté ces cérémonies burlesques avec son talent ordinaire.

Maintenant, le *baptême du tropique* est-il une cérémonie qu'il serait bon de supprimer de nos mœurs du XIX[e] siècle? La question est plus facile à poser qu'à résoudre. Oui, s'il s'y mêlait de ces scènes brutales qui ne sont pas toujours incompatibles avec la sévérité de la discipline militaire; non, si tout se passe dans les bornes d'une agréable plaisanterie.

Prenons en commisération ces pauvres marins qui jouissent chaque jour, en se levant et en se couchant, de la contemplation des charmes d'Amphitrite, laquelle, pour variante, n'a que quelques tempêtes à leur disposition. Cela est beau, mais c'est monotone. On finit par s'accoutumer à ces choses comme un mari aux bourrasques de sa femme, et réciproquement; souffrons donc qu'il soit mêlé un peu de plaisant au sévère. C'était l'avis de Boileau; c'était aussi celui du ministre de la marine, M. de Castries, qui répondit en ces termes à des passagers qui lui avaient écrit pour se plaindre d'avoir été traités comme ce pauvre Toussaint Lavenette :

« J'ai reçu, messieurs, vos lettres du 24 juin dernier, relativement aux excès qui se sont produits à bord de la *Claudia*, capitaine Piaud. Tout en regrettant cet événement, je ne pense pas qu'il puisse donner lieu à une loi générale pour l'abolition d'un usage qui existe depuis longtemps chez toutes les nations de l'Europe; c'est même un amusement qui entretient la gaieté et, conséquemment, la santé des équipages et qui ne peut tirer à conséquence lorsqu'on n'en abuse pas. »

Si maintenant, à propos de réformes, nous passons de la marine à l'armée de terre, nous trouvons un autre abus qui est autrement dangereux; car du comique on tombe dans le tragique. Il s'agit de ce sabre et de cette baïonnette dont est décoré le flanc gauche de nos militaires dans nos rues et dans nos promenades publiques. Il y a là une anomalie contre laquelle le *Grand Dictionnaire* ne cessera de réclamer. Est-ce du soldat français que nous nous défions? non : avec les deux poings que dame Nature a chevillés au bout des bras de chacun de nous, à la vigueur près, un homme en vaut un autre. C'est l'homme ivre, c'est la brute seule que nous redoutons. Et, pour prouver que nous sommes sincère, nous demandons qu'un simple article du règlement défende à tout militaire portant des armes d'entrer chez le marchand de vin ou le débitant de liqueurs; nous nous contenterons de cette demi-mesure. Réclamerons-nous cela également à l'égard des chefs? loin de nous une telle pensée. On n'a pas d'exemple d'un militaire gradé, abusant de son arme; et l'on en a vu plusieurs briser leur épée au milieu d'une rixe... C'est qu'une instruction, autre que celle du maniement des armes, a passé par là.

Baptême (TRAITÉ DU), par Tertullien. « Heureux sacrement que celui de notre baptême! Quel effet ne produit-il pas? Il efface la tache de nos péchés passés, il nous rend enfants de Dieu, et nous ouvre l'entrée à la vie éternelle. » C'est ainsi que débute cet ouvrage. Une femme, Quintille, s'était élevée dans Carthage contre la vertu du baptême, niant que l'eau fût douée de la propriété de laver les fautes et de mériter le ciel. Tertullien répond à ces attaques, en montrant que le caractère essentiel des ouvrages divins, c'est la simplicité de la matière dont Dieu fait usage, et la magnificence des effets qu'il y attache. N'est-il pas étrange, dira-t-on, qu'avec un peu d'eau la mort puisse être détruite? L'étrange est ici précisément un motif de croire. Dieu n'a-t-il pas choisi des hommes simples, selon le monde, pour confondre la sagesse du monde; et ce qui est très-difficile aux hommes n'est-il pas très-facile à Dieu? Du reste, il n'est ni ridicule, ni impossible que l'homme soit régénéré par l'*eau;* rien d'étonnant à ce que cette matière ait été élevée à une si haute dignité. Lorsque tout n'était qu'un chaos affreux, lorsque la terre était sans ornement, les cieux sans beauté, l'esprit de Dieu, dit l'Ecriture, était porté sur les eaux. C'est par le moyen des *eaux* que Dieu procéda à l'arrangement des différentes parties de l'univers. C'est l'*eau* qui la première produisit ce qui a vie. Dans la formation même de l'homme, Dieu employa l'*eau* pour achever ce sublime ouvrage. La terre est, à la vérité, la matière dont l'homme fut fait; mais cette terre n'eût pas été suffisamment disposée pour cet ouvrage, si elle n'avait été humide et détrempée. Que ne pourrait-on pas dire de la vertu et de la fécondité de l'*eau?* Quels bienfaits le monde n'en reçoit-il pas? De toute cette histoire de l'eau, du grand rôle qu'elle joue dans la nature, Tertullien se croit fondé à conclure qu'elle a dû être aussi employée dans les sacrements pour nous procurer une vie surnaturelle; il voit là une espèce de préjugé en faveur du baptême, et se plaît à rattacher la vertu sanctificatrice de l'eau baptismale à cette ancienne prérogative des eaux, d'avoir porté le Saint-Esprit. Le Saint-Esprit, dit-il, descend de nouveau, et vient sanctifier l'eau par sa présence, et lui communiquer une vertu médicinale.

Mais voici, en faveur du baptême, un autre témoignage. Les Gentils eux-mêmes ont coutume d'initier, par une espèce de baptême, leurs néophytes à certains mystères de la déesse Isis ou du dieu Mithra. Lorsqu'ils font des lustrations expiatoires, on voit leurs prêtres porter l'eau de toutes parts : bourgades, maisons, temples, villes entières, tout est arrosé. Ceux qui célèbrent les jeux Apollinaires et Eleusiniens se font plonger dans l'eau, pour être purifiés des taches honteuses qui souillent leurs âmes. Si ces aveugles Gentils sont persuadés que l'eau, par sa vertu naturelle, peut effacer leurs crimes, combien sera-t-il plus vrai de dire qu'elle peut produire le même effet par l'autorité d'un Dieu, qui est le créateur des éléments et de toutes leurs propriétés? Le baptême chrétien, c'est l'œuvre divine; le baptême païen, c'est la contrefaçon du démon; l'une doit faire comprendre l'autre.

Que l'on considère enfin l'estime spéciale que Jésus-Christ fait de l'eau. Il semble que cet élément l'accompagne toujours. D'abord il est baptisé lui-même dans les eaux du Jourdain. Le premier essai qu'il fait de son souverain pouvoir, c'est lorsqu'il change l'eau en vin, aux noces de Cana. Lorsqu'il enseigne le peuple, il invite tous ceux qui ont soif à venir boire de cette eau éternelle, qui n'est autre que lui. Ailleurs, il déclare qu'un verre d'eau donné pour l'amour de lui est une œuvre de charité qui ne sera point sans récompense. Il se délasse aux eaux du puits de Jacob; il marche sur les eaux; il verse de l'eau dans un bassin pour laver les pieds de ses disciples. Lorsqu'il est condamné à mort, l'eau intervient encore à cette condamnation, puisque Pilate se lave les mains en l'abandonnant à la fureur des Juifs; enfin, lorsqu'il est blessé à mort, il sort de l'eau de son côté.

Quelles sont les objections que l'on oppose au baptême? On dit : Jésus-Christ n'a pas baptisé. Mais il est facile de comprendre que l'efficacité du baptême étant fondée sur la passion et la résurrection du Seigneur, l'institution du baptême devait suivre et non précéder cette passion et cette résurrection. On ajoute : les apôtres n'ont pas été baptisés. Mais la grâce de leur vocation, et le privilége d'avoir été les amis inséparables de Jésus-Christ ont pu leur tenir lieu de baptême : nous n'avons pas à demander si les apôtres ont dû recevoir le baptême pour être sauvés, mais si le baptême est nécessaire à notre salut. Abraham, dit-on encore, a pu, par la foi seule, devenir agréable à Dieu; si la foi suffit, le baptême n'est donc pas nécessaire. Mais les lois postérieures prévalent sur celles qui ont précédé. Si la foi nue a pu suffire avant la passion et la résurrection de Jésus-Christ, une telle foi ne suffit plus aujourd'hui; le baptême est devenu le sceau nécessaire de la foi nouvelle, c'est-à-dire de la foi à la naissance, à la passion et à la résurrection de Jésus-Christ. Le Seigneur n'a-t-il pas dit formellement : « Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »

Après cette argumentation en faveur du baptême, Tertullien s'occupe de la discipline qu'il convient d'observer dans l'administration de ce sacrement. Le droit d'administrer le baptême, dit-il, appartient d'abord à l'évêque. Les prêtres et les diacres le peuvent aussi conférer, mais avec la permission de l'évêque, afin que la subordination et la paix soient maintenues dans l'Eglise. La nécessité donne ce droit même aux laïques, « car, lorsqu'il ne se trouve ni évêque, ni prêtre, ni diacre, nul ne doit recéler le don du Seigneur; le baptême étant un des biens que Dieu distribue à tous les hommes sans exception, tous peuvent aussi le communiquer. » Il semble que, d'après ces paroles, les femmes doivent avoir, comme les hommes, le droit de baptiser, puisqu'elles sont baptisées comme les hommes. Tertullien, cependant, paraît leur refuser ce droit d'une manière absolue. « L'*insolence* de certaines femmes, dit-il, qui ont usurpé le droit d'enseigner, les portera-t-elle à s'arroger encore celui de baptiser? J'ai de la peine à le croire, à moins qu'il ne paraisse quelque nouveau *monstre* aussi hardi que le premier (allusion à Quintille, qu'ailleurs il traite de vipère). Que si quelques-unes de ces femmes téméraires, qui lisent sans aucun discernement les écrits de saint Paul, osent justifier leur prétention par l'exemple de Thècle, à laquelle, dit-on, cet apôtre donna le pouvoir d'enseigner et de baptiser, qu'elles sachent que le livre duquel elles s'autorisent n'est point de saint Paul, mais d'un prêtre d'Asie, qui le composa sous le nom de saint Paul. Ce prêtre ayant été ensuite convaincu, par sa confession même, qu'il avait composé cet ouvrage, fut chassé et déposé. En effet, y a-t-il la moindre apparence que saint Paul accorde aux femmes le pouvoir d'enseigner et de baptiser, lui qui leur donne à peine la permission de se faire instruire publiquement? » On voit, par ce passage, que Tertullien est un défenseur, et un défenseur très-peu galant, des prérogatives masculines.

L'ouvrage se termine par l'examen des conditions dans lesquelles le baptême doit être administré. L'auteur blâme la facilité avec laquelle on accorde ce sacrement; il combat fortement le baptême des enfants, et ne paraît nullement se préoccuper du péché originel. « Eu égard à l'état, à la disposition et à l'âge, dit-il, il vaut mieux différer le baptême, surtout s'il s'agit des petits enfants. (*Pro cujusque personæ conditione ac dispositione, etiam ætate, cunctatio baptismi utilior est, præcipue tamen circa parvulos*)... Il est vrai que Notre-Seigneur a dit, au sujet des enfants : « Ne les empêchez pas de venir à moi. » Qu'ils viennent donc, mais lorsqu'ils seront plus avancés en âge; qu'ils viennent lorsqu'ils seront en état d'être instruits et de connaître leurs engagements. (*Ait quidem Dominus : nolite illos prohibere ad me venire. Veniant ergo dum adolescunt, veniant dum discunt, dum quo veniant docentur.*) Qu'ils commencent par savoir Jésus-Christ, avant de devenir chrétiens (*Fiant christiani, cum Christum nosse potuerint*). Pourquoi tant presser de recourir à la rémission des péchés un âge encore *innocent*. (*Quid festinat innocens ætas ad remissionem peccatorum?*) On doit remarquer la curieuse différence qui existe entre le raisonnement de Tertullien et celui de saint Augustin, relativement au baptême des enfants. Les enfants sont innocents, dit le premier; donc ils n'ont pas besoin de la rémission des péchés, donc ils n'ont pas besoin de baptême. (*Quid festinat innocens ætas ad remissionem peccatorum?*) On baptise les enfants, dit saint Augustin, pour les incorporer à l'Eglise, c'est-à-dire les unir au corps et aux membres du Christ; donc ils ne sont pas innocents, donc ils seraient damnés sans le baptême. (*Quoniam nihil agitur aliud, cum parvuli baptizantur, nisi ut incorporentur Ecclesiæ, id est, Christi corpori membrisque socientur, manifestum est, eos ad damnationem, nisi hoc eis collatum fuerit, pertinere.*)

Baptême de Jésus-Christ (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DU). Le baptême de Jésus par saint Jean est l'un des épisodes de la vie du Messie qui ont été le plus fréquemment représentés par les artistes. On en a fait, dès les premiers temps de l'art chrétien, le sujet ordinaire de la décoration des baptistères; et aujourd'hui encore, cette même scène est peinte ou sculptée dans la plupart des chapelles où sont placés les fonts baptismaux. Une des plus anciennes représentations du baptême du Christ est une peinture des catacombes, publiée par Bottari et Buonarotti, et que l'on croit être du VI[e] siècle. On y voit Jésus plongé dans le Jourdain jusqu'à la ceinture, et la colombe vole au-dessus de sa tête; Jean est sur le rivage et verse l'eau sur la tête du Fils de Dieu. Ce groupe principal est accompagné de scènes allégoriques : Moïse faisant sortir l'eau du rocher, et la Multiplication des pains. M. Martigny pense que ce dernier sujet pourrait bien figurer ici la multiplication des enfants de Dieu par le baptême. Une mosaïque du IV[e] siècle, servant de décoration à l'abside de Santa-Maria-in-Cosmedin, de Ravenne, offre, à côté de Jésus, un personnage assis, qui a près de lui un vase penché, et qui tient à la main un roseau : Cette figure n'est autre que la personnification du Jourdain, d'après le type antique. La même personnification se retrouve dans un diptyque de Milan, du IV[e] ou du V[e] siècle : Un jeune homme, tenant d'une main un roseau, appuie l'autre main sur la tête de Jésus, plongé dans l'eau jusqu'aux genoux. Nous croyons que M. Martigny se trompe en voyant dans ce jeune homme le précurseur administrant le baptême par immersion. Cette façon de personnifier le Jourdain et de le substituer à saint Jean se conserva jusqu'au X[e] siècle. M. Waagen en a signalé un exemple dans un splendide évangéliaire de la bibliothèque de l'université de Prague (*Manuel de l'histoire de la peinture*, I, p. 15). Un très-ancien bas-relief de l'église de Monza représente une colombe, qui tient dans son bec un vase d'où l'eau s'échappe et se répand sur la tête de Jésus. Saint Jean est placé à droite du Messie, dont un ange, à gauche, porte la tunique. Jusqu'au XIV[e] siècle, les artistes représentèrent presque toujours Jésus recevant le baptême par simple immersion. Cette scène figure dans le beau retable de Semitecolo, que l'on conserve dans la galerie de l'Académie des beaux-arts, à Venise : le Christ, plongé dans le fleuve jusqu'aux épaules, élève une main hors de l'eau et montre trois doigts, afin d'indiquer, dit Zanotti, que le baptême doit être administré au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit; Jean, placé à gauche, sur la rive, appuie la main sur la tête de Jésus; trois anges, à droite, portent les vêtements du divin néophyte. Cette peinture intéressante a été gravée par A. Viviani. Parmi les innombrables représentations du baptême de Jésus-Christ, exécutées par les artistes modernes, il nous suffira de citer les peintures de Raphaël (v. ci-après); de Francia (v. ci-après); de l'Albane (v. ci-après); d'Andrea Verocchio (galerie de l'Académie des beaux-arts de Florence); de Taddeo Gaddi (National Gallery); du Tintoret (église de Saint-Silvestre, à Venise); de Paul Véronèse (musée royal de Madrid, palais Pitti, à Florence, collection Baring, à Londres, gravées par W. Kilian); de Jacques Bassan (palais Guadagni, à Florence); de Carle Maratte (peinture de l'église de Sainte-Marie-des-Anges, à Rome, reproduite en mosaïque à Saint-Pierre, gravée par B. Farjat); de Gaudenzio Ferrari (église de Sainte-Marie-près-Saint-Celse, à Milan); de Nicolas Appiano, élève du Vinci (musée Brera, à Milan); de Paris Bordône (v. ci-après); de Carlo Urbino (v. ci-après); de Lorenzo di Credi (église de Saint-Dominique, à Fiesole); de Filippo Tarchiani (église de la Madonna dei Ricci, à Florence); d'Antonio Franchi (église de San Frediano, à Florence); de Salvator Rosa (palais Guadagni, à Florence); d'Annibal Carrache (gravée par Augustin Carrache, Ch. Audran, Marie Horthemels); de Fr. Salviati (gravée par Cornelis Cort); de Giulio Clovio (gravée par Cornelis Cort); de Pompeo Aquilano (gravée par Augustin Carrache et Orazio de Sanctis); de Gio-Battista Mercati (gravée par lui-même); de Solimena (gravée par J.-J. Haid); d'Horebout (v. ci-après); de Rogier van der Weyden (musée de Berlin); de Schoreel (v. ci-après); de Rubens (v. ci-après); de van Balen (musée de Louvain); de Vicente Carducci (musée royal de Madrid); de Navarrete el Mudo (musée royal de Madrid); de Juan Carreno de Miranda (Ermitage, à Saint-Pétersbourg); de Martin Freminet (gravée par Gauchard); de Poussin (v. ci-après); de Mignard (tableau de l'église Saint-Eustache, à Paris, gravé par Scotin, Bazin, etc.); d'Ant. Coypel (gravée par lui-même et par J. Audran); de Trémolière (gravée par A. Gusman); de Regnault (gravée par Sotain); de G.-C. Guérin (église de Saint-Jean et Saint-François, à Paris), etc. Le *Baptême de Jésus-Christ* a été représenté d'une façon originale par plusieurs graveurs, notamment par Maso Finiguerra, Badalocchio, le Bolognèse, le Biscaino, Marc-Angelo del Moro, Lucas de Leyde, Martin Schon, Mathias Kager, Bergmüller, etc. Le même sujet a été souvent employé à la décoration des vitraux, des vases, des bénitiers, des chaires, des stalles d'église, des reliquaires, des ornements sacerdotaux, etc. Parmi les objets fort divers sur lesquels nous avons vu cette scène représentée, au musée de Cluny, nous citerons une boîte en ivoire (n° 39) richement travaillée, ouvrage très-précieux du XI[e] siècle, dont la destination n'a pu être parfaitement expliquée, mais que l'on croit avoir été un reliquaire; un moule à oublies, en fer gravé, du XIII[e] siècle (n° 2481); une poire à poudre en corne de cerf, du XVI[e] siècle; un groupe en ambre (n° 1766), de la même époque, formant bénitier avec encadrement de lapis-lazuli et monture en ébène; trois plats de faïence (n[os] 1222, 1223 et 1230) de l'école de Bernard Palissy; un vitrail suisse (n° 916), de 1680. Le trésor impérial de Vienne renferme une magnifique chasuble ayant fait partie des ornements sacerdotaux qui servirent, dit-on, aux offices solennels qui furent célébrés à l'occasion de l'institution de l'ordre de la Toison d'or par Philippe le Bon : le *Baptême du Christ* figure parmi les scènes religieuses qui sont brodées sur cette chasuble, et que l'on croit avoir été exécutées d'après les cartons du célèbre Jan van Eyck.

Nous allons décrire, par ordre chronologique d'artistes, les *baptêmes* du Christ les plus remarquables :

Baptême du Christ, tableau de Francesco Francia; galerie d'Hampton-Court. Le Christ, un peu plus petit que nature, se tient debout, de face, les pieds posés sur l'eau du Jourdain, qui reflète la colombe mystique planant au ciel dans une gloire radieuse. Il joint les mains et a pour tout vêtement une ceinture bleue. Le précurseur, agenouillé, prend de l'eau avec une écuelle de bois. Derrière lui sont deux anges et, au second plan, quatre personnages qui viennent d'être baptisés et dont l'un se rhabille. Le paysage qui sert de fond est fort beau. Ce tableau, qui a 1 m. 65 de haut sur 1 m. 15 de large, est signé : *Francia aurifex*. Il a fait partie des Trésors d'art de l'Angleterre, exposés à Manchester en 1857. — A cette même exposition, figurait un autre *Baptême du Christ*, de Francia, provenant de la collection de M. Labouchère. La composition est assez différente de celle du tableau précédent, et les personnages n'ont pas plus de 0 m. 30 de haut. Saint Jean verse de l'eau sur la tête du Christ, qui est entré à mi-jambe dans le Jourdain. Des anges ayant de grandes ailes et de grandes draperies, et deux hommes coiffés de turbans sont les témoins du baptême. Au fond, dans un paysage riche et lumineux, deux cavaliers microscopiques entrent sous une porte en arc de triomphe. « Ce petit bijou, dit M. Bürger, n'est pas moins admirable que les chefs-d'œuvre du Pérugin : c'est le même sentiment tendre et distingué, la même élégance de dessin, le même éclat et la même harmonie de couleur. »

Baptême du Christ, tableau de Gérard Horebout, galerie de l'académie de Bruges. Le groupe du Christ baptisé par saint Jean occupe le premier plan d'un magnifique paysage; d'autres figures, de petites proportions, sont disséminées dans le fond. Deux volets accompagnent cette composition, avec laquelle ils forment un triptyque; sur les faces intérieures de ces volets, le donateur du tableau et sa famille sont représentés avec leurs saints patrons; sur les faces extérieures, la Vierge et l'enfant Jésus, avec une femme et sa fille agenouillées dans l'attitude de l'adoration. Cette belle œuvre, qui a subi malheureusement des nettoyages exagérés, a été attribuée par erreur à Memling; le savant docteur Waagen l'a restituée à Gérard Horebout, artiste d'un grand talent, qui florissait vers le commencement du XVI[e] siècle, et dont les ouvrages ont, d'ailleurs, une grande ressemblance avec

ceux de Memling. Les personnages principaux ne sont pas irréprochables, sous le rapport du coloris et du dessin; ils sont hors de proportion avec les objets qui les entourent; mais les têtes ne manquent pas de noblesse. Ce qui est surtout admirable, dans la composition centrale, c'est le paysage. Suivant MM. Crowe et Cavalcaselle, « les arrière-plans sont peints avec une telle vivacité de ton et de couleur, que la froideur des figures du premier plan et les fautes de composition et de dessin ne frappent pas, au premier coup d'œil. Le lointain manque d'air, mais ceci peut être le résultat du nettoyage; sous tous les autres rapports, rien n'est plus parfait que l'exécution de cette partie du tableau. Le paysage de l'avant-plan est également fort beau : les arbres sont vigoureusement peints et d'un fini admirable, sans que cela nuise à l'effet de l'ensemble. Chacun de ces arbres conserve son caractère distinct de forme et de feuillage, et l'eau réfléchit les objets environnants avec une grande vérité de perspective et une parfaite harmonie. » Fierlants a publié une belle photographie de ce tableau.

Baptême du Christ, peinture de Raphaël, faisant partie des Loges, au Vatican. Le Christ, ayant une ceinture pour tout vêtement, baisse la tête et joint les mains. Il a les pieds dans le Jourdain. Jean, entièrement drapé et debout sur la rive droite, verse l'eau avec une espèce de tasse. Derrière lui sont deux anges agenouillés, et qui tiennent les vêtements du Christ. Deux autres anges, suspendus en l'air, contemplent avec respect la cérémonie sainte. Derrière Jésus, à gauche, quatre néophytes se dépouillent de leurs vêtements. Cette composition a été plusieurs fois gravée, notamment par P. Aquila.

Baptême du Christ, tableau de Jean Schoreel (van Schoorl), musée de Rotterdam. Ce tableau, qui n'a pas moins de 2 m. 13 de haut sur 1 m. 44 de large, est un des rares ouvrages du peintre célèbre qui introduisit le premier, en Hollande, le style italien. Il est peint sur bois, signé en toutes lettres et daté de 1525. Van Mander en fait le plus grand éloge, et dit qu'il fut exécuté à Harlem, pour Simon Saan, commandeur de l'ordre de Saint-Jean. Cette grande composition a été malheureusement restaurée de telle facon, qu'on a peine à reconnaître le caractère primitif de l'œuvre : « Il faut maintenant, dit M. Bürger, deviner ce qu'elle fut autrefois, comme tournure et surtout comme exécution; car, si les lignes générales y sont encore, à peu près, la couleur et la touche de l'habile praticien n'y sont plus. » D'après van Mander, on y admirait de charmantes femmes au doux visage, peintes dans la manière de Raphaël et levant les yeux vers le Saint-Esprit, qui descendait sous la figure d'une colombe; puis, dans le lointain, un paysage et des figures nues.

Baptême de Jésus-Christ, tableau de Salviati, galerie de l'Académie des beaux-arts de Venise. Au milieu du Jourdain, qui coule entre deux rives très-rapprochées, se tient Jésus; il a les bras croisés sur la poitrine et se penche modestement vers Jean-Baptiste. Celui-ci, vêtu d'une peau de mouton et d'une espèce de manteau rouge, verse l'eau avec une tasse. Il a le genou droit sur un rocher, et tient à la main un bâton terminé en croix. A gauche, sur la rive opposée, deux anges sont debout, chargés des vêtements du Christ. Plus en avant, du même côté, la vierge Marie et sainte Catherine d'Alexandrie sont agenouillées, la première regardant le ciel, la seconde contemplant Jésus; l'artiste les a sans doute placées là toutes deux sur la demande des donateurs du tableau, ainsi que cela se pratiquait souvent aux XIVe, XVe et XVIe siècles. Dans le ciel, on voit la colombe planant au-dessus de Jésus, et Dieu le Père, entouré de cinq anges. Ce tableau, dont la composition est très-habile, n'a pas le coloris brillant de certaines œuvres de Salviati. Zanotto, qui en a publié une gravure dans sa *Pinacoteca*, pense qu'il a été exécuté peu de temps après que l'auteur fut venu se fixer à Venise.

Baptême de Jésus-Christ ou **Institution du Baptême**, tableau de Paul Véronèse, musée Brera, à Milan. Au premier plan, Jésus, à genoux sur une pierre, les pieds dans le Jourdain, bénit l'eau que lui présente saint Jean-Baptiste. Divers personnages assistent à cette scène. Plus loin, à droite, Satan, déguisé en capucin, présente à Jésus un morceau de pain, espérant lui faire rompre son jeûne de quarante jours. Le paysage qui se déroule dans le fond se termine par la ville de Jérusalem. M. Lavice (*Musées d'Italie*) vante le dessin et la belle perspective de ce tableau; mais il ajoute que certaines parties ont un peu noirci.

Baptême de Jésus-Christ, peint par Rubens, sur la face extérieure de l'un des triptyques de l'*Adoration des Mages*, à l'église de Saint-Jean, de Malines. Jésus, vu de face, les pieds dans le Jourdain, les mains ramenant une draperie vers le milieu du corps, baisse modestement le front. Le Précurseur, placé derrière lui, sur le rivage, verse l'eau avec une petite coupe. Un gros arbre occupe en partie le fond du tableau. Au ciel, plane la colombe. Cette peinture a été gravée par J.-L. Krafft, en 1765. Une composition distincte de la précédente a été gravée par Panneels, en 1630, et par Lommelin : Jean, vêtu d'une tunique et ayant un manteau sur le bras, est à droite, sur le rivage; il appuie la *main gauche sur son cœur*. Jésus a à peu près la même attitude que dans le tableau de Malines. La rivière est bordée d'arbres et de roseaux.

Baptême de Jésus-Christ, tableau de l'Albane, à la pinacothèque de Bologne. Les personnages sont de grandeur naturelle, ce qui se rencontre rarement dans l'œuvre du maître gracieux qui a mérité d'être appelé l'Anacréon de la peinture. Jésus, les pieds dans l'eau, s'incline pour recevoir le baptême; une douceur, une bonté vraiment céleste rayonne sur son visage. Saint Jean, tenant de la main gauche un roseau surmonté d'une croix, se penche respectueusement pour verser l'eau baptismale sur le front du Messie. Au-dessus de la coupe dont il se sert, voltige la divine colombe, qui semble vouloir s'y désaltérer. Deux anges assistent Jésus; l'un lui enlève son manteau, l'autre prépare un linge blanc pour l'essuyer ou le couvrir. Au ciel, Dieu le Père apparaît, entouré d'anges en adoration, de chérubins qui folâtrent sur les nuées; il ouvre les bras et semble dire, en montrant Jésus : « Voilà mon fils bien-aimé, *Hic est filius meus dilectus!* » (Saint Matthieu.) Cette figure du Père est belle et imposante. La composition tout entière a de la noblesse et de la gravité. L'exécution ne manque pas de vigueur. « Le bras du Christ, replié sur la poitrine, est d'un bon raccourci et bien éclairé, » dit M. Lavice. Le paysage montagneux qui sert de fond a de la profondeur. Ce tableau, qui a près de 3 m. 50 de haut sur 2 m. de large, a été gravé à l'eau-forte par Mitelli; au burin, par F. Rosaspina. Il en existe une répétition ou une copie au musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. Une réduction de ce même ouvrage, cataloguée sous le nom de l'Albane, a été payée récemment 1,050 fr., à la vente de la galerie d'Espagnac.

Baptême de Jésus-Christ (LE), tableau de Nicolas Poussin, faisant partie de la série célèbre dans laquelle le peintre des Andelys a représenté les sept sacrements; galerie de Bridgewater (Angleterre). Au centre de la composition, le Christ, ayant un genou dans l'eau, appuie la main droite sur sa poitrine et baisse humblement la tête. Il a le milieu du corps entouré d'une large ceinture, dont une extrémité est ramenée sur l'épaule gauche. Debout, près de lui, dans le lit même du Jourdain, le Précurseur verse l'eau baptismale avec une espèce de patère; il est enveloppé d'une ample draperie, qui laisse à découvert les jambes, l'épaule et le bras droit. A gauche du groupe principal, sur la rive, quatre personnages qui viennent d'être baptisés reprennent leurs vêtements. A droite, plusieurs néophytes demi-nus attendent que leur tour soit venu de recevoir l'ablution qui doit les régénérer. De jeunes hommes, des femmes, des enfants contemplent, les uns avec surprise, les autres avec admiration, la colombe céleste planant au-dessus de l'Homme-Dieu, qui se courbe sous la main de Jean-Baptiste. Un magnifique paysage, comme Poussin seul sait les peindre, sert de cadre à cette scène. De l'autre côté du fleuve, des montagnes s'élèvent en amphithéâtre; leurs sommets sont couronnés de ruines imposantes, et leurs flancs tapissés de verdure; d'élégantes fabriques sont bâties près du rivage, et de petites figures, d'une tournure charmante, apparaissent çà et là dans un lointain délicieux. Cette œuvre magistrale a été gravée par Benoît Audran, Bertaux et Aliamet, etc.

Baptême de Jésus-Christ, peinture murale de M. Henri Delaborde, chapelle des fonts baptismaux de l'église Sainte-Clotilde, à Paris. Jésus est debout, les bras croisés sur la poitrine, la tête inclinée, les pieds dans l'eau; ses hanches sont entourées d'une draperie blanche, nouée par devant; ses cheveux sont roux. Le Précurseur, placé sur la rive, a une partie du corps couverte par une peau de mouton, et sur son bras gauche est jeté un grand manteau brun qui descend jusqu'à terre; il tient d'une main sa croix de roseau et, de l'autre main, il verse sur la tête de Jésus l'eau contenue dans une coquille; sa chevelure inculte, son teint hâlé et qui contraste avec la blancheur du corps de l'Homme-Dieu, ses formes robustes, mais amaigries par le jeûne, tout en lui annonce l'austère pénitent. Un paysage sévère encadre la scène. Nous reconnaîtrons volontiers que M. Delaborde a fait preuve de sentiment religieux et même de style dans cette composition; malheureusement, l'exécution n'est pas à la hauteur de l'idée : le dessin de certaines parties est faible, le modelé insuffisant, le coloris pâle et monotone.

Baptême de l'eunuque (LE), tableau de Nicolas Bertin, église de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. Les *Actes des Apôtres* (VIII, 26) rapportent que « l'ange du Seigneur dit à Philippe : Levez-vous et allez du côté du midi, sur la route de Jérusalem à Gaza; c'est celle qui est déserte. Philippe se mit en chemin aussitôt, et vit un Ethiopien, eunuque jouissant d'une grande autorité auprès de Candace, reine d'Ethiopie, et son surintendant, qui était venu pour adorer à Jérusalem et s'en retournait, assis dans son chariot et lisant le prophète Isaïe. Alors l'Esprit dit à Philippe : Approchez-vous et joignez ce chariot. Philippe étant accouru, et entendant l'eunuque qui lisait le prophète Isaïe : Pensez-vous, lui dit-il, comprendre ce que vous lisez? — Et comment le pourrais-je, répondit l'eunuque, si personne ne me l'explique? Et il pria Philippe de monter et de s'asseoir auprès de lui. Or, l'endroit de l'Ecriture qu'il lisait était celui-ci : Il a été mené à la mort comme une brebis; et, de même que l'agneau, muet devant celui qui le tond, il n'a pas ouvert la bouche. Par cette humiliation, la sentence portée contre lui a été rendue nulle. Qui pourra expliquer son origine, vu qu'il sera exterminé de dessus la terre? L'eunuque, prenant la parole, dit à Philippe : Dites-moi, je vous prie; de qui le prophète dit-il cela? Est-ce de soi-même ou de quelque autre? Là-dessus Philippe se mit à parler, et, commençant par ces paroles de l'Ecriture, il lui annonça Jésus. En continuant leur chemin, ils vinrent à un lieu où il y avait de l'eau, et l'eunuque dit : Voilà de l'eau : qu'est-ce qui empêche que je ne reçoive le baptême? — Rien n'en empêche, dit Philippe, si vous croyez de tout votre cœur. A quoi il répondit : Je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu. Au même temps, il fit arrêter le chariot, et Philippe étant descendu dans l'eau avec l'eunuque le baptisa.. Mais dès qu'ils furent hors de l'eau, l'Esprit du Seigneur enleva Philippe, et l'eunuque ne le vit plus. Celui-ci continua son chemin avec joie. » Le tableau de Nicolas Bertin représente l'apôtre Philippe, debout, les yeux levés au ciel, versant l'eau baptismale sur la tête de l'Ethiopien, dont les mains sont croisées sur sa poitrine. A droite, un guerrier tenant un bouclier parle à un vieillard; un autre soldat est armé d'un arc. Plus loin, un serviteur de l'eunuque, portant un parasol et monté sur un chameau, est arrêté près d'un groupe de palmiers. Dans le fond, des cavaliers et d'autres chameaux chargés défilent au pied de hautes montagnes. Cette peinture a été gravée par Madeleine Cochin. Le Louvre en possède une esquisse terminée, qui se voyait autrefois dans la sacristie de Saint-Germain-des-Prés.

Baptême de l'eunuque, peinture murale de Théodore Chassériau (1853); chapelle des fonts baptismaux de l'église Saint-Roch, à Paris. L'apôtre et l'eunuque sont descendus dans l'eau, qui leur monte jusqu'à mi-jambes. L'eunuque, jeune et bel Ethiopien, au torse bronzé, a pour tout vêtement une espèce de pagne d'étoffe jaune et verte, qui tombe jusqu'aux genoux; ses bras, ornés de bracelets d'or, sont étendus, et ses yeux, où se lit plus de curiosité naïve que de foi, sont levés vers le ciel. L'apôtre, relevant d'une main le pan de sa robe grise, verse de l'autre main sur la tête du néophyte l'eau contenue dans une coquille; c'est un homme blond, à la taille haute, au visage coloré, et dont les traits reflètent médiocrement l'enthousiasme de l'apostolat. Il regarde aussi le ciel, et semble écouter ce que lui dit à l'oreille un ange dont on ne voit distinctement que la tête, accompagnée d'une grande aile bleue et surmontée d'une draperie rouge, indécise et flottante : cette draperie n'est autre que la robe de l'ange, et l'ange, c'est l'Esprit du Seigneur qui conduisit Philipppe vers l'eunuque et l'enleva après le baptême. A gauche, sur le rivage, le char de l'Ethiopien est arrêté; un jeune esclave demi-nu est placé, au premier plan, à la tête des chevaux, dont il tient la bride. Ces chevaux, au nombre de deux, ont des têtières dorées qui cachent en partie les oreilles et le col. Trois femmes occupent le char : deux d'entre elles ont le type et le costume égyptiens; la troisième est une Ethiopienne du plus beau noir; elle tient à la main un lourd parasol, qui ressemble assez bien à un énorme champignon. Ces femmes regardent curieusement la scène du premier plan. L'attelage, resserré entre le bord de l'eau et un groupe de trois palmiers, vient trop en avant et écrase un peu les personnages principaux. Du reste, les types, les costumes et les divers accessoires sont rendus avec beaucoup d'exactitude. Après avoir rendu justice à cette science de la couleur historique, M. Eugène Loudun a cru devoir faire les réserves suivantes : « Si des costumes je remonte aux visages; si, sous ces vêtements bariolés, je cherche l'âme, le sentiment qui anime les personnages, je trouve M. Chassériau moins savant. Il faut être juste : il a songé à rendre le sentiment religieux et a fait un effort; il a voulu comprendre cette scène de foi si vive et en même temps si naïve; et c'est cet effort même qui montre clairement sa faiblesse et son impuissance. Ce qui était véritablement en lui, au fond de son esprit, de ses habitudes et de ses études, le matériel du sujet, il l'a exprimé sans peine; ensemble et détails étaient au bout de son pinceau aussitôt que dans sa pensée; mais quand il a fallu être religieux, comme le sentiment chrétien était en dehors de lui, il a été obligé de se tendre pour le saisir; il s'est mis à sa poursuite avec une volonté violente; il ne l'a pas atteint : on n'a pas le sentiment chrétien en une heure. Il ne peut tromper personne : il a beau se déguiser, prendre une posture humble et une physionomie béate, on le reconnaît tout de suite. Le peintre des chevaux et des esclaves enrubanés, c'est le vrai Chassériau; le peintre du saint et de l'ange, c'est un faux Chassériau... Je vois bien des hommes, un eunuque, des Orientaux, non un apôtre. Ici, rien de haut, de concentré, d'inspiré : nous avons un tableau d'histoire, nous n'avons pas un tableau religieux. » Il n'est que trop vrai que l'inspiration chrétienne a fait défaut à l'artiste; sa composition plaît justement par ce qu'elle a de profane, par ce groupe de femmes à l'attitude nonchalante et quelque peu voluptueuse, par la bizarrerie exotique des types et des costumes. L'exécution rappelle, d'ailleurs, la manière turbulente d'Eugène Delacroix, dont Chassériau a été le plus fidèle disciple.

Baptême de l'eunuque, peinture murale de M. Roger; chapelle des fonts baptismaux de Notre-Dame-de-Lorette, à Paris. Cette peinture n'a ni la richesse de détails, ni le coloris éclatant de celle de M. Chassériau; mais la pensée chrétienne y est à la fois plus naïvement et plus fortement exprimée. Saint Philippe a bien l'air inspiré, ardent, convaincu, qui convient à l'apôtre; l'eunuque laisse voir l'émotion, la joie qu'il éprouve à recevoir le baptême; l'ange, debout derrière eux, a une attitude calme et une physionomie sereine.

Plusieurs autres peintres ont représenté le baptême de l'eunuque. Sébastien Bourdon en a fait le sujet d'une de ses meilleures estampes.

Baptême de Constantin (REPRÉSENTATIONS DU). Une ancienne tradition, complétement erronée, veut que Constantin le Grand ait été baptisé à Rome par le pape saint Sylvestre. Cette cérémonie était figurée dans une mosaïque qui décorait l'ancienne façade de Saint-Jean-de-Latran, et qui a été publiée par Ciampini (*Sacr. ædif.*, tab. II, fig. IV) : l'empereur avait la tête nimbée et recevait le baptême par infusion et par immersion tout à la fois. Le baptême de Constantin a été représenté par plusieurs artistes modernes, notamment par Francesco Penni, élève de Raphaël, dans une des salles du Vatican. Pierre Puget, qui n'était pas seulement un grand sculpteur, mais encore un peintre de mérite, a fait, sur ce même sujet, un tableau que possède aujourd'hui le musée de Marseille. V. CONSTANTIN.

Baptême de Clovis (LE), tableau de M. Gigoux, *salon de 1844*. Le *baptême du roi des* Francs est l'un des épisodes les plus mémorables de notre histoire nationale; et les paroles suivantes, adressées par saint Remi au néophyte, sont devenues célèbres : « Courbe la tête, fier Sicambre, adore ce que tu as brûlé et brûle ce que tu as adoré. » Le tableau dans lequel M. Gigoux a retracé cette scène présente quelques figures habilement peintes, une jeune fille drapée de blanc, une femme (la reine Clotilde) vêtue d'une robe rouge et parée de joyaux étincelants; un guerrier coiffé d'un casque et enveloppé d'un large manteau bleu : les étoffes sont traitées avec une magie de couleur presque vénitienne. Malheureusement, la figure principale, Clovis courbant la tête devant saint Remi, n'a point la tournure historique du glorieux Sicambre. « Ses jambes grossières et lourdes, a dit M. Thoré, ses bras rouges et sans accent, les attaches arrondies, les mains communes, enlèvent sa figure historique au premier héros de notre tradition nationale. Chaque type, cependant, doit avoir sa beauté spéciale, dont l'art est l'interprète. Clovis nous apparaît toujours comme une grande figure pleine d'élan, de force, de conviction et d'audace. Ces barbares prédestinés ont, dans nos annales, une allure si brusque, si franche, si imprévue; ils vont au-devant de la civilisation et de la lumière, sans savoir où ils vont; mais rien ne saurait les retarder. C'est cette marque d'une fatalité salutaire qui n'est point écrite au front du Clovis de M. Gigoux. » Ce tableau, commandé à l'artiste par le ministère de l'intérieur, appartient à l'Etat. — La cathédrale de Reims possède une peinture, sur le même sujet, exécutée par M. Abel de Pujol, et exposée en 1824; on y remarque des qualités et des défauts diamétralement opposés à ceux de l'œuvre de M. Gigoux : plus de noblesse dans les types, plus de fermeté dans le dessin, moins de verve dans l'exécution, moins d'éclat surtout dans la couleur.

Baptême de Clovis, sculpture en haut-relief, de M. Guillaume; église de Sainte-Clotilde, à Paris, pourtour du chœur. Clovis, vu seulement jusqu'à mi-corps et entièrement nu, est debout dans une cuve baptismale de forme ronde, sur laquelle l'artiste a représenté l'épisode de la bataille de Tolbiac. Le roi franc a la longue chevelure qui distingue les princes de sa race; il appuie la main droite sur le rebord de la cuve et soutient son menton avec la main gauche; il baisse la tête et ressemble bien plus à un penseur, à un sage, qu'à un chef de barbares. Le guerrier, dont Grégoire de Tours, Frédégaire et les autres chroniqueurs nous ont laissé le portrait, dut conserver, jusque dans son humilité volontaire, sa fierté et sa rudesse natives. M. Guillaume a donc eu tort, selon nous, de lui donner la physionomie recueillie, la tournure et l'attitude d'un homme d'église. Les autres personnages sont mieux compris; saint Remi, qui, d'une main, fait courber la tête du Sicambre, et, de l'autre main, reçoit la sainte ampoule apportée du ciel par une colombe, est un beau vieillard, à l'air grave et inspiré; derrière lui se tiennent deux charmants enfants, l'un portant la couronne et l'habit du roi, l'autre se penchant curieusement pour voir ce prince. Mais la plus belle figure de cette composition est certainement celle de sainte Clotilde, qui, debout derrière Clovis, et joignant pieusement les mains, regarde avec ravissement la colombe mystérieuse. La foi, la douceur, rayonnent sur son

noble et gracieux visage, qui, comme celui de saint Remi, se détache sur un nimbe. M. Guillaume a montré, dans cet ouvrage, comment on peut approcher de la simplicité naïve de l'art gothique, sans tomber dans le grotesque. Ses figures ont des formes sveltes et élancées; elles n'en sont pas moins d'un dessin très-correct et très-savant. Les draperies, surtout celles de sainte Clotilde, se distinguent par leur légèreté et leur élégance.

Baptême de Clovis, peinture murale de M. Pils; église de Sainte-Clotilde, à Paris. Clovis, retenant d'une main une draperie blanche qui cache sa nudité et appuyant l'autre main sur sa poitrine, est debout dans une cuve de forme hexagonale, au milieu de la composition. A gauche, sainte Clotilde, en robe jaune et manteau bleu, est à genoux; elle écarte les bras et adresse au ciel une fervente pière. A droite, saint Remi, vêtu d'une magnifique chasuble rouge et tenant dans la main gauche sa crosse épiscopale, lève la main droite pour recevoir la sainte ampoule qu'apporte la colombe. Il est suivi d'un clerc qui porte une croix, et d'un enfant de chœur qui tient le livre des Evangiles ouvert. Des guerriers, des évêques occupent le fond de la composition. M. Pils est un de nos meilleurs peintres de batailles; il possède la science de l'arrangement, de la mise en scène; il a de l'énergie et une liberté d'allures qui conviennent aux sujets dramatiques; mais toutes ces qualités, il faut bien le dire, ne sont guère de mise dans la peinture religieuse, qui réclame, avant tout, de la simplicité, de la gravité, et je ne sais quoi de mesuré et de solennel. Dans le tableau qui nous occupe, nous apercevons des personnages groupés d'une façon très-pittoresque; nous y cherchons vainement l'idée chrétienne, le sentiment religieux. Le coloris de M. Pils laisse aussi à désirer : il a plus de vivacité, plus d'éclat que n'en comporte la peinture murale.

Baptême de Clovis, peinture murale de M. Henri Delaborde; chapelle des fonts baptismaux de l'église Sainte-Clotilde, à Paris. Clovis est agenouillé, à droite, au premier plan; il a les mains jointes, le torse nu, le bas du corps couvert par une draperie bleue; ses cheveux roux, tressés, tombent sur ses épaules; saint Remi, debout à gauche, lève la main droite pour bénir le néophyte, et appuie l'autre main sur une haute vasque baptismale, derrière laquelle se tient sainte Clotilde en prière. Cette composition ne manque pas d'originalité; les types, les costumes, les accessoires ont bien les caractères et la couleur de l'époque. Un critique, M. de Calonne, a même prétendu que l'érudition avait complétement étouffé l'inspiration de l'artiste. « Que m'importe, a-t-il dit, que M. Delaborde, peintre laborieux du reste, écrivain estimable et consciencieux, donne à Clovis des chaussures historiques, que saint Remi porte un costume scrupuleusement exact, et que la reine Clotilde offre un modèle accompli des modes de son temps, si, malgré cela, ou à cause de cela, M. Delaborde n'a communiqué ni la vie à ses personnages, ni le naturel à leurs gestes, ni l'expression juste à leurs traits... La peinture monumentale n'a pas pour mission de dessiner des planches de costumes et de mobilier pour l'archéologie, mais de représenter les hommes dans leurs grandes actions, dans les grands mouvements de leurs passions et de leurs sentiments. »

Un tableau de Puget, représentant le *Baptême de Clovis*, figure au musée de Marseille, où il fait pendant au *Baptême de Constantin*, cité plus haut. Parmi les représentations les plus anciennes et les plus intéressantes de cette scène, nous devons mentionner celle qui figure sur un reliquaire en ivoire du musée de Cluny (no 395) provenant de la ville de Reims. V. CLOVIS.

Baptême sous la Ligne, tableau de M. F. Biard, Salon de 1834. M. Biard, que l'on pourrait appeler le Cham de la peinture, a beaucoup voyagé, beaucoup vu, beaucoup observé; il a rapporté, des nombreux pays qu'il a parcourus, une foule de croquis pris sur nature, dont il a su faire des tableaux très-divertissants. De toutes les scènes humoristiques qu'il a exposées et auxquelles il a dû sa réputation, une des plus intéressantes est le *Baptême sous la Ligne*, qui a figuré au Salon de 1834. Nous ne décrirons pas ce tableau, qui reproduit, d'ailleurs fort exactement, les bouffonneries nautiques dont nous avons essayé de donner une idée dans l'article précédent. Il nous suffira de dire qu'on y trouve des expressions fort comiques, des détails d'un burlesque achevé. L'exécution est moins satisfaisante : la perspective est mal observée; l'air et la lumière font défaut; le coloris est terne et lourd.

BAPTES, prêtres de la déesse Cotytto, ainsi nommés parce qu'ils se baignaient et se purifiaient avant la célébration de leurs mystères.

BAPTEURE s. f. (ba-tu-re — d'une fausse forme *baptre*, attribuée au mot *battre*) Cout. anc. Droits et salaire de ceux qui battaient le blé : *Dans la Bresse, la* BAPTEURE *se payait en blé.*

BAPTISANT (ba-ti-zan) part. prés. du v. Baptiser : *Allez, instruisez toutes les nations, les* BAPTISANT *au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* (Evang.)

> *Baptisant* son chagrin du nom de piété.
> BOILEAU.

BAPTISÉ, ÉE (ba-ti-zé) part. pass. du v. Baptiser. Qui a reçu le baptême : *Le monde n'est rempli que de païens* BAPTISÉS *qui se croient des chrétiens.* (Rigault.) *La mère désire que son enfant soit* BAPTISÉ *le plus promptement possible.* (Scribe.) *Les Grecs nous appellent des chiens mal* BAPTISÉS*; ils aiment l'empereur de Russie, parce qu'il est un chien bien* BAPTISÉ. (E. About.) *Ces oiseaux-là sont plus heureux que des êtres* BAPTISÉS. (E. Souvestre.) *La Madeleine est un temple, païen d'origine et de forme, élevé à la gloire, mais.* BAPTISÉ *catholique et devenu une paroisse.* (Vitet.) *L'abbé de Cosnac ayant été nommé à l'évêché de Valence vint trouver l'archevêque de Paris, afin de prendre jour pour son sacre. « Etes-vous prêtre, lui demanda l'archevêque? — Non, dit l'abbé. — Vous êtes donc diacre? — Encore moins. — C'est-à-dire que vous n'êtes que sous-diacre. — Point du tout. — Je n'ose pas vous interroger davantage; j'appréhende que vous ne soyez pas* BAPTISÉ.... *Ce qu'il y avait de certain, c'est que l'abbé de Cosnac n'avait pas même la tonsure.* (***)

— Par ext. Bénit avec un cérémonial qui porte le nom impropre de baptême : *Vaisseau* BAPTISÉ. *Cloche* BAPTISÉE. *Le bâtiment est* BAPTISÉ *sous le nom de Lycurgue.* (L. Veuillot.)

— Fam. A qui l'on a donné un certain nom ou une certaine dénomination : *Un drame emphatique,* BAPTISÉ *du nom de tragédie. Un chien* BAPTISÉ *d'un nom ridicule. Il fut étonné, en voyant la médiocrité de la demeure* BAPTISÉE *emphatiquement du nom de château.* (Alex. Dum.)

— Pop. Mêlé d'eau, en parlant d'une boisson : *Vin* BAPTISÉ. *On paye une tasse de lait* 25 *cent. quand il est* BAPTISÉ, 50 *cent. quand il est anhydre, disent les chimistes.* (Balz.)

— Substantiv. Personne qui a reçu le baptême. *Tant que le* BAPTISÉ *conservera la foi, il ne fera le mal qu'à moitié.* (Proudh.)

BAPTISER v. a. ou tr. (ba-ti-zé — du gr. *baptizô*, je mouille, je baptise). Faire chrétien par le baptême : *On ne pourrait* BAPTISER *les enfants des infidèles malgré leurs parents, sans méconnaître le droit que la nature donne aux pères et mères.* (Card. Gousset.) *On sait que les Grecs* BAPTISENT *par immersion.* (E. About.) ‖ Absol. : *On* BAPTISE *avec de l'eau au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* (Acad.) *Toute personne peut et doit même* BAPTISER *dans le cas de nécessité.* (Card. Gousset.)

— *Baptiser sous condition*, Prononcer les paroles sacramentelles, en exprimant l'intention de ne pas baptiser si le catéchumène n'est pas capable du baptême : *On peut* BAPTISER *sous condition tout monstre qui sort du sein de la femme.* (Debreyne.)

— Par anal. Bénir, en parlant d'une cloche ou d'un navire.

— Par ext., et à cause de l'usage de donner un nom au baptême, Nommer, appeler, décorer d'un nom : *Il a modestement* BAPTISÉ *son cheval du nom de Bucéphale. Personne n'a tant donné à l'extérieur que lui : il a* BAPTISÉ *sa maison hôtel.* (Tall. des Réaux.) *Ce sont là des mots décisifs qui nomment, et, si j'ose dire, qui* BAPTISENT *le tiers état.* (Ste-Beuve.) *Il faudra bien que je* BAPTISE *mes acteurs et mes scènes de noms qui aient quelque rime en* a, *en* i *ou en* o. (G. Sand.)

> Tout beau, l'ami; ceci passe sottise,
> Me direz-vous, et ta plume *baptise*
> De noms trop doux gens de tel acabit.
> J.-B. ROUSSEAU.

— Fam. Mêler d'eau, en parlant d'une boisson : BAPTISER *du lait, du vin. Qui* BAPTISE *un enfant lui donne un nom; qui* BAPTISE *son vin lui ôte le sien.* (Petit-Senn.) *Vous aviez une cave bien garnie, mais où vos coquins de laquais* BAPTISAIENT *le vin à plaisir.* (G. Sand.) ‖ Asperger d'eau, en parlant d'une personne : *Attends, que je te* BAPTISE.

— Prov. *C'est un enfant bien difficile à baptiser*, C'est une affaire bien difficile à conclure : *Le mariage des Coislin n'est pas encore fait; c'est un enfant bien difficile à* BAPTISER. (Mme de Léo.)

— Féod. *Baptiser un héraut, un poursuivant*, Leur verser sur la tête une coupe de vin, et leur imposer un nouveau nom.

— Prat. anc. Dénommer, énoncer, déclarer. ‖ *Baptiser son appel*, Déclarer devant quels juges on entend porter ses griefs. ‖ *Baptiser possession contraire*, S'attribuer contradictoirement la possession d'un bien revendiqué par un autre.

— **Antonyme.** Débaptiser.

BAPTISEUR s. m. (ba-ti-zeur — rad. *baptiser*). Individu qui baptise, qui fait profession de baptiser : *Jean le* BAPTISEUR *avait déjà été condamné au supplice.* (Volt.) Inusité.

BAPTISIE s. f. (ba-pti-zî — du gr. *baptisis*, teinture, action de teindre). Bot. Genre de la famille des légumineuses, tribu des sophorées, comprenant environ quinze espèces, appartenant toutes à l'Amérique du Nord. Ce sont des plantes vivaces, propres à la teinture, et dont plusieurs sont cultivées dans nos jardins d'agrément.

BAPTISMAL, ALE adj. (ba-ti-smal, a-le — rad. *baptiser*). Du baptême, qui sert au baptême : *Eau* BAPTISMALE. *Le* BAPTÊME *se fait par immersion lorsqu'on plonge le corps dans l'eau* BAPTISMALE. (Card. Gousset.) *Un fichu de grosse mousseline lui servait de voile* BAPTISMAL. (G. Sand.) *C'est le baptême primitif, un fleuve sert de cuve* BAPTISMALE. (Th. Gaut.) *Les curés allaient autrefois chercher l'eau* BAPTISMALE *à l'église métropolitaine et la portaient processionnellement dans leurs églises respectives.* (L'abbé Martigny.) *Les vasques ou cuves* BAPTISMALES *eurent quelquefois la forme d'un tombeau.* (L'abbé Martigny.) ‖ Qui résulte du baptême, qui est conféré par le baptême : *Grâce* BAPTISMALE, *innocence* BAPTISMALE. ‖ Se dit quelquefois par exagération : *M. de Noailles porta au siége de Châlons-sur-Marne son innocence* BAPTISMALE. (St-Simon.)

— *Fonts baptismaux*, Sorte de bassin où l'on baptise : *Il doit y avoir des* FONTS BAPTISMAUX *dans toutes les églises où l'on administre le sacrement de baptême.* (Card. Gousset.) ‖ Eglise, chapelle où ces fonts sont établis. Syn. de *baptistère*. V. ce mot.

— *Robe baptismale*, Robe blanche que le néophyte portait autrefois pendant huit jours, après avoir reçu le baptême. ‖ Dans le langage des écrivains ecclésiastiques, innocence que donne le baptême : *Déchirer, souiller sa robe* BAPTISMALE. *Conserver sa robe* BAPTISMALE.

BAPTISME s. m. (ba-ti-sme — du gr. *baptismos*, action de mouiller, baptême). Doctrine d'une secte des Etats-Unis : *Aux États-Unis, le* BAPTISME *est bon pour les nègres; le catholicisme et d'autres sectes chrétiennes suffisent au petit marchand, au citoyen obscur; mais quand celui-ci est parvenu à se tirer de la foule, il se fait épiscopalien, sans autre motif que d'être de la religion des gens de bon ton.* (E. Regnault.) V. BAPTISTES.

BAPTIST (Jacob), graveur hollandais, vivait à Amsterdam vers 1700. Il a gravé au burin : le *Meurtre d'Abel*, d'après G. Hoet; la *Vue d'Angra* (île de Terceira), la *Vue d'Ostende*, deux *Vues de l'île de Sainte-Hélène*, et divers portraits, entre autres celui de Roger de Rabutin.

BAPTISTA. V. BATTISTA.

BAPTISTAIRE adj. (ba-ti-stè-re — du gr. *baptizô*, je mouille, je baptise). Relatif à l'acte qui certifie le baptême. ‖ *Registre baptistaire*, Registre qui contient ces actes. ‖ *Extrait baptistaire*, Extrait d'acte de baptême : *Il faut, avant toutes choses, avoir votre* EXTRAIT BAPTISTAIRE *en bonne forme.* (Le Sage.)

— s. m. Extrait baptistaire, Registre baptistaire : *On ne peut se marier à l'église sans exhiber son* BAPTISTAIRE. *Crébillon étant allé un jour présenter ses devoirs au roi, le souverain le reçut avec bonté et lui dit, dans le courant de la conversation : « Crébillon, vous avez plus de quatre-vingts ans? — Sire, mon* BAPTISTAIRE *peut bien les avoir, mais je ne les aperçois pas. »*

> N'allez pas, de vos mains fouillant les *baptistaires*,
> Effacer les blasons qu'ils firent à leurs pères.
> *Satiriques.*

> Une vieille coquette a beau se contrefaire,
> Dans son œil qui s'enfonce on lit son *baptistaire.*
> SANLECQUE.

— Par ext. Date de la naissance : *Elle veut paraître jeune, mais je sais par cœur son* BAPTISTAIRE. (Dancourt.)

— Eglise ou chapelle qui contient les fonts baptismaux : *On confond aujourd'hui les* BAPTISTAIRES *avec les fonts baptismaux, qui ne sont proprement que le réservoir qui contient l'eau de baptême.* (Millin.) ‖ Dans ce sens, on écrit plus ordinairement BAPTISTÈRE. V. ce mot.

BAPTISTE s. m. (ba-ti-ste — du nom de *saint Jean-Baptiste*). Nom qu'on donne quelquefois aux gilles et aux niais, dans les parades des saltimbanques.

— Loc. pop. *Etre tranquille comme Baptiste*, Etre dans un état de tranquillité parfaite, d'insouciance absolue.

BAPTISTE, nom familier sous lequel on désigne quelquefois le musicien Jean-Baptiste Lulli. Ce nom lui avait été donné par ses camarades quand il était dans les cuisines de Mlle de Montpensier, et il le conserva quand il fut passé, de marmiton, homme de génie.

BAPTISTE ANET, dit *Baptiste*, musicien français qui florissait au commencement du XVIIIe siècle. Il passait pour le plus habile violoniste de son temps. Il reçut, pendant quatre ans, des leçons de Corelli et vint, vers 1700, à Paris, où il excita un enthousiasme indicible. Présenté à Louis XIV, il eut l'honneur de jouer devant ce roi, qui, après avoir entendu l'artiste, fit venir un des violons de sa musique et demanda à ce dernier un air du *Cadmus* de Lulli; l'air fini tant bien que mal, le roi dit à Baptiste : *Je ne saurais que vous dire, monsieur; voilà mon goût à moi.* Baptiste comprit que Paris ni la France ne pouvaient lui offrir une position convenable, et il passa aussitôt en Pologne, où il mourut chef de la musique du roi.

BAPTISTE (Louis-Albert-Fréderic), compositeur et violoniste allemand, né à Attingen (Souabe) en 1700. Il a donné des solos de violon et de violoncelle, des sonates, des concertos, et autres compositions qui eurent un brillant succès en leur temps et dont la plupart ont été publiées.

BAPTISTE (Jean-Baptiste RENARD, dit), officier français dont le nom mérite une place dans l'histoire, par le service qu'il rendit à son pays à la bataille de Jemmapes. Il était alors simple domestique de Dumouriez. Le centre de l'armée venait d'être rompu par des escadrons autrichiens, qui débusquèrent inopinément d'un bois. Par une heureuse inspiration, Baptiste se jette au-devant des troupes qui ployaient, les rallie, se dit porteur d'ordres de son général, fait avancer sept escadrons dont la marche était embarrassée, charge à leur tête, ou du moins dans leurs rangs, et contribue ainsi, par son initiative hardie et son mouvement rapide, à rétablir le combat, qui, dès lors, ne resta plus incertain. La Convention le récompensa par le grade de capitaine. Ce jeune homme se signala encore par plusieurs traits de courage; mais il se montra bientôt plus attaché à son maître qu'à sa patrie, suivit Dumouriez dans sa défection et s'établit ensuite à Hambourg, comme professeur de langue française.

BAPTISTE l'Ancien (Joseph-François ANSELME, dit), acteur français et chef d'une grande famille dramatique, joua en province les premiers comiques, et, plus tard, retiré du théâtre, demeura attaché comme violon à l'orchestre de la Comédie-Française. Il avait épousé, à Bordeaux, où il était fort goûté, Marie Bourdais, artiste du théâtre de cette ville, très-applaudie dans l'emploi des reines, qu'elle quitta pour celui des duègnes lorsqu'elle parut à Paris sur le théâtre de la République. De ce mariage sont nés Baptiste aîné et Baptiste cadet. Marie Bourdais appartenait à une famille de comédiens : un Bourdais, son frère, joua sous l'empire les valets, à la Porte-Saint-Martin; un autre Bourdais alla en Russie jouer les financiers; la célèbre Mme Dorval était une Bourdais. Les talents de Baptiste l'Ancien et ceux de sa femme furent connus et appréciés de Lekain et même de Voltaire, dans une tournée qu'ils firent à Genève.

BAPTISTE aîné (Nicolas ANSELME, dit), acteur français, né à Bordeaux le 18 juin 1761, mort à Batignolles le 28 novembre 1835, fils du précédent. Après avoir joué les jeunes premiers et les premiers rôles à Bordeaux et à Rouen, il vint en 1791 à Paris, et parut sur un nouveau théâtre dit du *Marais*, établi sous les auspices de Beaumarchais; là, il se fit un nom et créa le rôle du comte Almaviva dans la *Mère coupable*. Ses succès dans le *Glorieux*, dans *Robert, chef de brigands*, déterminèrent les directeurs du Théâtre-Français ou théâtre de la République à se l'attacher. Ses débuts dans la *Coquette corrigée*, *Nanine*, l'*Homme singulier*, la *Métromanie*, le firent remarquer particulièrement; il se distinguait, en effet, par une grande intelligence de la scène, une diction pure, un bon ton et une vérité qui furent célébrés par les critiques du temps. Sa mère et sa femme, qui jouaient à ses côtés, se firent également applaudir. Baptiste aîné avait pris l'emploi des pères nobles. Il était grand, ses gestes et ses manières étaient distingués; quoique sa prononciation fût un peu nasale, il disait avec pureté, justesse, élégance. Le *Philosophe sans le savoir*, l'*Enfant prodigue*, le *Dissipateur*, le *Père de famille*, les *Deux frères*, les *Quatre âges*, *Orgueil et Vanité*, la *Manie des grandeurs*, l'*Agiotage*, *Chacun de son côté*, lui fournirent ses plus beaux rôles et ses principales créations. Comme secrétaire du Théâtre-Français, il se fit aimer par la douceur de son caractère et ses manières affables. Comme professeur de déclamation au Conservatoire, il a formé des élèves qui lui ont fait le plus grand honneur : à la Comédie-Française, Mme Desmousseaux, sa fille, et Desmoussaux, mari de celle-ci, Mlle Demerson, Cartigny; à l'Opéra, Adolphe Nourrit et Levasseur; à l'Opéra-Comique, Ponchard et sa femme, Mme Boullanger, Féréol, son neveu; au Gymnase, Perlet. Baptiste aîné prit sa retraite le 1er avril 1828, après trente-sept années d'honorables services.

Un fils de Baptiste aîné, frère cadet de Mme Desmousseaux, débuta à la Comédie-Française en 1844, dans les *Raisonneurs*, et il mourut en 1848. Féréol, son neveu, a joué les comiques au théâtre de l'Opéra-Comique.

BAPTISTE cadet (Paul-Eustache ANSELME, dit), acteur français, né à Grenoble le 8 juin 1765, mort à Paris le 31 mai 1839, frère du précédent. Après avoir joué en province les amoureux, il débuta, en même temps que son frère, au théâtre du Marais dans les seconds comiques et les grimes. Peu de temps après, il passa au théâtre Montansier (Palais-Royal), où il attira tout Paris par la façon originale dont il joua les niais. Une farce de Desforges, le *Sourd*, ou l'*Auberge pleine*, obtint, grâce à lui, une popularité extraordinaire; il y avait puisé et créé ce type des jocrisses, dans lequel Brunet devait conquérir plus tard sa célébrité comique. L'interminable succès de cette pièce, au milieu des plus grandes chaleurs de l'été, fut cause de la chute totale des cheveux de l'acteur en vogue. De la salle Montansier, où Mlle Mars, encore enfant, jouait à ses côtés, Baptiste cadet alla avec sa pièce au théâtre de la République et y débuta en 1792, dans l'*Amour et l'intérêt;* son frère l'y avait précédé. De là, il émigra au théâtre Feydeau, d'où il retourna à celui de la République, devenu Théâtre-Français pour y tenir l'emploi des comiques. Dans le *Sourd*, les *Etourdis* (le créancier), l'*Avocat Patelin* (Agnelet), l'*Intrigue épistolaire* (l'huissier), les *Fourberies de Scapin* (Argan), le *Mariage de Figaro* (Brid'oison), il se montra comédien hors ligne. Niais sans bêtise, malicieux sans grimace, toujours simple et naturel, il apportait, jusque dans les rôles les plus plai-

sants, les plus comiques, une grâce et une distinction qui faisaient de lui une caricature fine et piquante, mais non la charge des personnages dont il prenait le nom et copiait les ridicules. Sociétaire de la Comédie-Française dès l'origine de la réunion des troupes, il prit sa retraite fort tard. Une fois seulement, il reparut sur la scène : ce fut au théâtre Ventadour, dans une représentation au bénéfice de Féréol, son parent; mais l'excellent comédien avait survécu à son immense réputation, et ses anciens admirateurs, en le retrouvant cassé et sans voix, ne reconnurent plus le Brid'oison qui les avait tant fait rire. Il mourut quelques années après.

Terminons l'historique de cette dynastie des Baptiste par une anecdote. Dans le temps que les Baptiste formaient à eux seuls la moitié de la troupe du théâtre de la rue Richelieu, un étranger, qui assistait à une représentation, demanda à son voisin le nom de l'acteur qui remplissait le premier rôle — « C'est Baptiste aîné. — Et l'amoureuse? — C'est Mlle Baptiste. — Et cet acteur qui se grime si bien? — C'est Baptiste cadet. — Et l'actrice qui représente la mère? — C'est Mme Baptiste. — Mais, dit le curieux impatienté, c'est donc une pièce de batiste qu'on nous donne là! »

BAPTISTÈRE s. m. (ba-ti-stè-re — gr. *baptistêrion*, même sens). Petit édifice qu'on bâtissait autrefois près des cathédrales, pour y conférer le baptême : *Le* BAPTISTÈRE *de Pise. Le* BAPTISTÈRE *de Florence. L'église de Saint-Germain-l'Auxerrois fut d'abord un* BAPTISTÈRE. *Trois portes de bronze, recouvertes de figures en bas-relief, servent d'entrée au* BAPTISTÈRE *de Florence.* (Vitet.) *Le* BAPTISTÈRE *était fermé durant le carême, la porte en était scellée du sceau de l'évêque, et on ne l'ouvrait que le jeudi saint.* (Lunier.) *Le* BAPTISTÈRE *de Constantin est une petite église octogone, qui s'élève à quelques pas de la façade latérale de Saint-Jean de Latran.* (H. Beyle.)

— Chapelle consacrée au même usage, dans les églises paroissiales. ‖ Urne servant aux baptêmes : *Ce fut à qui s'extasierait devant les aiguières, les urnes, les buires, les coffrets, les* BAPTISTÈRES. (L. Reybaud.)

— Liturg. Livre qui contient les prières et cérémonies du baptême. ‖ Fête de l'Epiphanie, chez les Arméniens.

— Antiq. Baignoire, bassin dans lequel plusieurs personnes pouvaient se plonger et même nager à la fois.

— **Encycl.** A l'exemple de Jésus-Christ, qui s'était fait baptiser par saint Jean dans le Jourdain, les premiers chrétiens recevaient le baptême dans les rivières, dans les lacs, dans les fontaines, au bord de la mer, partout où l'on trouvait de l'eau. On montre encore aujourd'hui dans la prison Mamertine, à Rome, le puits miraculeux, où, selon une ancienne tradition, saint Pierre et saint Paul baptisèrent leurs geôliers Processus et Martinianus. A l'époque des persécutions, on établit des *baptistères* dans les catacombes, tantôt en utilisant les sources naturelles que renfermaient ces cimetières souterrains, tantôt en creusant des puits, tantôt en construisant des espèces de citernes où l'on faisait arriver l'eau par des conduits. Plusieurs de ces *baptistères* primitifs existent encore. « Le plus remarquable, dit M. l'abbé Martigny, est celui du cimetière de Saint-Pontien; la crypte qui le renferme est décorée de peintures dont la principale représente Notre-Seigneur baptisé par saint Jean. On y voit une croix gemmée et fleurie dont la traverse porte, au-dessus deux candélabres allumés, au-dessous l'alpha et l'oméga suspendus par des chaînettes. Le pied de cette croix baigne dans la vasque, pour indiquer que c'est la croix du Sauveur qui communique à l'eau la vertu d'effacer le péché. »

Dès que le christianisme triomphant put célébrer ses cérémonies au grand jour, on construisit des *baptistères* isolés, édifices plus ou moins spacieux que les Grecs appelèrent *phôtisteria* (lieux d'illumination), et les Latins *baptisteria, baptisterii templa, ecclesiæ, basilicæ* ou *domus, ecclesiæ* ou *domus baptismales, aula baptismalis.* Ces diverses désignations supposent presque toutes une construction indépendante de l'église proprement dite, supposition que confirment d'ailleurs les témoignages d'une foule d'écrivains ecclésiastiques. (V. le *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, par M. l'abbé Martigny, et le *Glossaire* de Ducange, au mot BAPTISTERIUM.) La libre entrée des basiliques ne pouvant être accordée aux catéchumènes, d'après les rites de la primitive Eglise, il était nécessaire de placer le *baptistère* en dehors de l'enceinte sacrée; mais, d'autre part, il n'en devait être séparé que par une faible distance, afin de faire voir, dit Duranti (*De ritibus Ecclesiæ*, I, 19), que le baptême est la porte qui introduit l'homme dans l'Eglise de Dieu.

Les *baptistères* des premiers siècles étaient ordinairement faits en forme de tour, comme nous l'apprend saint Paulin (ep. XII, *ad Sever.*) et comme nous le montre un bas-relief d'une très-haute antiquité qui décore un sarcophage du Vatican publié par Bottari (pl. XXXIV). Le *baptistère* qui est figuré dans ce bas-relief, à côté d'une basilique chrétienne, est un édifice rond ayant en hauteur plus du double de son diamètre; il est percé d'une porte latine très-élevée, qu'accompagnent des voiles ou rideaux, et près de laquelle une fenêtre rectangulaire est pratiquée à hauteur d'homme; d'autres fenêtres cintrées s'ouvrent dans la partie supérieure de la construction, immédiatement au-dessous de la corniche; le toit est en forme de dôme, et est surmonté d'un labarum (un P au milieu d'un X, monogramme du Christ). Les murs sont simplement décorés de bossages. On pense que les deux *baptistères* que Constantin fit construire à Rome avaient primitivement la forme de celui que nous venons de décrire; mais l'ornementation en était beaucoup plus riche. Le *baptistère* de Saint-Jean de Latran, où la tradition romaine veut que Constantin ait été baptisé par le pape saint Sylvestre, était décoré avec un luxe extraordinaire. Suivant Anastase le Bibliothécaire, la cuve baptismale était recouverte, à l'intérieur et à l'extérieur, de lames d'argent du poids de trois mille huit livres; au centre de ce bassin s'élevait une colonne de porphyre, qui supportait une *phiala* d'or, où l'on faisait brûler, le jour de Pâques, deux cents livres de parfums. Sept cerfs d'argent, pesant quatre-vingts livres chacun, et un agneau d'or du poids de trente livres, répandaient l'eau dans la cuve. A la droite de l'agneau était une statue du Christ en argent, pesant cent soixante-dix livres, et à la gauche une statue du Précurseur, également en argent. Parmi les autres présents que Constantin avait faits à ce *baptistère*, on remarquait un encensoir d'or, orné de quarante-deux pierres précieuses et pesant dix livres. Cet édifice, qui a été agrandi par le pape saint Hilaire, et restauré plus tard par Grégoire XIII, Clément VIII, Urbain VIII et Innocent X, est entouré des huit plus belles colonnes de porphyre que l'on connaisse : elles soutiennent un ordre plus petit qui porte le toit. Le porche est formé aussi de deux colonnes de porphyre, richement ornées de bases et de chapiteaux composites. La cuve baptismale, la même, dit-on, qui servit au baptême de Constantin, est une urne antique de basalte. L'autre *baptistère* construit par cet empereur est celui de Sainte-Constance, près de la basilique de Sainte-Agnès hors des murs.

Dans le principe, le baptême s'administrait le plus souvent par *immersion;* de là, la nécessité de bâtir les *baptistères* dans des lieux abondamment pourvus d'eau et d'y établir des cuves profondes qui reçurent le nom de *piscina, natatorium, tinctorium, lavacrum, labrum, concha, alveum.* Ces cuves étaient à fleur de terre; elles étaient ordinairement entourées de sept degrés, destinés, suivant quelques archéologues, à rappeler les sept dons du Saint-Esprit : trois de ces degrés, placés à droite, servaient à descendre dans la piscine; trois autres, à gauche, servaient à en sortir; le septième, au milieu, était probablement réservé au prêtre qui administrait le sacrement. On donna d'abord aux cuves, comme aux *baptistères*, la forme ronde; mais, par la suite, cette forme, qui avait le tort de rappeler celle des piscines profanes, fut abandonnée : on construisit les bassins et les édifices qui les enveloppaient tantôt sur un plan polygonal et à pans réguliers, tantôt, mais plus rarement, sur le plan de la croix. Les *baptistères* de Sainte-Thècle de Milan, de Saint-Zénon de Vérone, de Saint-Jean-Baptiste de Florence, de Saint-Sauveur d'Aix en Provence, de Fréjus, de Bologne, de Crémone, de Padoue, de Volterra, sont octogones; ceux de Sienne et d'Aquilée sont hexagones; celui de Canossa est dodécagone; celui de Bari, dans la Pouille, qui date du IVe siècle, est rond à l'extérieur et offre intérieurement douze pans, que décoraient jadis les statues des douze apôtres; celui de Parme, commencé en 1196 par Benedetto Antelami, et terminé en 1260, a huit faces à l'extérieur et seize à l'intérieur; celui de Nocera de Pagani, converti en église sous le vocable de Sainte-Marie-Majeure, est rond à l'extérieur, octogone à l'intérieur, et renferme une grande vasque circulaire dans laquelle on descend par trois marches. Les autres *baptistères* les plus remarquables sont : en Italie, ceux de Ravenne (VIe siècle), de Pise (XIIe siècle), de Pistoja, de Torcello (près de Venise), de Sainte-Restituta de Naples, de Verceil; en France, de Saint-Jean de Poitiers (VIIe siècle), de Saint-Front de Périgueux, etc. Nous renvoyons, pour la description de la plupart de ces monuments, aux articles consacrés aux villes qui les possèdent.

Les *baptistères* étaient ordinairement divisés en deux parties, afin que les deux sexes s'y trouvassent séparés; quelques villes possédaient même deux *baptistères* distincts. Il est probable que, dans les endroits où il n'y avait qu'un seul édifice de ce genre, établi sans divisions, les catéchumènes des deux sexes n'étaient point admis en même temps dans le *baptistère.* Nous voyons cependant, dans le bas-relief d'un sarcophage publié par Ciampini, qu'Agilulphe, roi des Lombards, et sa femme Théodelinde, à qui on attribue la fondation du *baptistère* de Florence, furent baptisés dans la même vasque.

« Dès les premiers siècles, dit M. l'abbé Martigny, les *baptistères* furent invariablement dédiés à saint Jean-Baptiste, si bien qu'ils en reçurent le nom spécial de *Ecclesiæ sancti Joannis in fonte* ou *ad fontes.* Les autels qui se trouvaient dans ces édifices étaient aussi consacrés sous le vocable du Précurseur, et les reliques qu'on y plaçait étaient les siennes. On y voyait communément son image ou sa statue, et une inscription était gravée, soit sur les degrés des fonts, soit sur le pourtour de la vasque baptismale, soit enfin sur les murailles, indiquant que le *baptistère* était placé sous le patronage de saint Jean-Baptiste. Ajoutons que les peintures, les mosaïques, les bas-reliefs dont ces édifices étaient décorés, représentaient le plus souvent le baptême du Christ dans le Jourdain et les autres actes du Précurseur. Diverses images allégoriques ornaient encore les *baptistères;* les principales étaient : l'Agneau pascal; des cerfs altérés, symbole des catéchumènes avides de boire aux sources de l'eau de la grâce; des poissons, dont le nom grec Ιχθυς est formé par les initiales des mots :

Ιησους	Χριστος,	Θεου υιος,	Σωτηρ;
Jésus	Christ,	de Dieu fils,	Sauveur;

la colombe, figure du Saint-Esprit descendant sur la tête de Jésus au baptême du Jourdain. Ce dernier emblème, fait ordinairement d'or ou d'argent, était suspendu au-dessus de la piscine. Quelques auteurs pensent qu'on y renfermait le saint-chrême et l'huile des catéchumènes.

Il n'y avait primitivement qu'un seul *baptistère* par diocèse ou par ville épiscopale. La principale raison en est que les évêques avaient seuls le droit de baptiser; et, comme l'administration de ce sacrement n'avait lieu qu'à certains jours de l'année, on dut construire dans quelques villes des *baptistères* très-spacieux, pour contenir la foule des néophytes. On en fit même d'assez vastes pour que des conciles aient pu s'y tenir. Ce fut au VIe siècle seulement que le droit de baptiser fut concédé aux églises paroissiales (conciles d'Auxerre [577] et de Meaux). Il n'y eut pas d'inconvénient, dès lors, à restreindre les proportions des *baptistères*, et surtout celles des cuves baptismales. L'Italie conserva plus longtemps que le Nord l'usage du baptême par immersion, et, pour cette cause, on y éleva encore, jusqu'au XIIe siècle, des *baptistères* isolés. Dans les pays où la rigueur du climat fit substituer le baptême par *infusion* au baptême par immersion, la cuve baptismale, réduite à de petites dimensions, fut placée d'abord dans le narthex de l'église, et un peu plus tard dans une chapelle du bas-côté gauche, qui fut dédiée à saint Jean-Baptiste et prit le nom de *fonts baptismaux.* V. ce mot.

Nous avons dit que les *baptistères* servirent quelquefois aux réunions des conciles. Les évêques y administrèrent, à certaines époques, le sacrement de l'ordre (*Synod. rom.*, 853, ch. XL). On en fit aussi des lieux d'asile, et on y enterra parfois de hauts personnages. C'est ainsi que le *baptistère* construit par Constantin près de l'église de Sainte-Agnès hors des murs reçut les restes de sainte Constance. Mais le concile d'Auxerre, tenu en 577, proscrivit ce dernier usage.

BAPTISTES, nom donné aux partisans du baptisme. Ce n'est qu'au commencement du XVIIe siècle que les baptistes apparaissent dans l'histoire; à cette époque, furent fondées leurs premières communautés. Dès l'an 1630, ils se divisèrent en deux sectes, celle des *particular* ou *antinomian baptists*, qui resta fidèle aux doctrines de Calvin, et celle des *universal* ou *arminian baptists.* En 1671, une troisième branche fut détachée par un certain Francis Rampfield, qui substitua la célébration du samedi, comme jour de repos, à celle du dimanche. C'est cette innovation qui valut à la nouvelle secte le nom de *sabbatariens.* Le nombre de ses partisans est aujourd'hui peu considérable; on ne trouve plus de *sabbatariens* que dans l'Amérique du Nord.

Originaires de l'Angleterre, où ils obtinrent en 1689 la liberté de conscience et les mêmes droits que les autres sectes participantes, les baptistes ne tardèrent pas à se répandre dans l'Amérique du Nord, où leur nombre atteignait déjà en 1842 le chiffre de six millions d'âmes. Le nombre des croyants ne se partage pas également entre les trois sectes : la plus grande partie appartient à celle des *particular baptists*, plus connus en France sous le nom de baptistes *étroits*, parce que leur religion est plus sévère et leur doctrine plus rigoureuse. Au commencement de ce siècle, ils ont introduit le chant dans le culte.

Les baptistes étaient inconnus en France avant l'année 1840, où un certain Villard fut chargé par une société américaine d'établir leurs croyances dans notre pays. Il choisit, comme points principaux de la nouvelle mission qu'il venait organiser, les villes de Chauny (Aisne), Lafère (Aisne) et Denain (Nord) où fut installée l'école de théologie qui plus tard (1850 ou 51) a été transférée à Paris.

La nouvelle secte n'a pas prospéré parmi nous; on attribue généralement son insuccès à un règlement sévère émané de M. Villard (1849), excluant impitoyablement quiconque violerait le repos du dimanche, ou se marierait avec une personne n'appartenant pas à la communion. Les baptistes français sont aujourd'hui peu nombreux.

Sans admettre les autres doctrines plus ou moins subversives des anabaptistes, les baptistes admettent comme eux la nullité du baptême des enfants, et la nécessité du baptême des adultes. Ils s'appuient sur ce que saint Jean ne baptisait que les grandes personnes, et comme il les baptisait dans les eaux du Jourdain, ils soutiennent qu'à son exemple il faut pratiquer le baptême par *immersion*, ce qu'ils font en plongeant par trois fois le corps entier dans les eaux d'une rivière ou, comme cela se pratique généralement, au moins en France, dans une *baignoire.* La cérémonie du baptême se célèbre ordinairement à Pâques ou à quelque autre grande fête religieuse; elle est précédée d'un examen subi par chaque *candidat*, et après lequel les membres de l'Eglise, en ayant délibéré, proclament presque toujours l'admission. Le nouveau baptiste contracte, par le fait seul de son baptême, le devoir rigoureux de ne communier qu'avec des protestants de son Eglise. Pour ceux qui, avant d'entrer dans la secte, auraient déjà été baptisés par un prêtre catholique ou un ministre protestant, un baptême ne suffit pas, ils sont baptisés deux fois. Les affaires religieuses sont traitées dans des *assemblées* où tous les membres ont voix délibérative, même les femmes, et les décisions sont prises à la majorité.

BAPTISTIN ou **BATTISTIN** (Jean-Baptiste, dit *Stuck*), compositeur de musique et virtuose, né à Florence vers 1677, mort à Paris vers 1755. Le premier, il fit connaître en France le violoncelle, instrument dont il jouait avec une grande perfection. Louis XIV lui fit une pension. Il a composé des cantates, qui eurent alors beaucoup de réputation, et trois opéras, dont voici les titres : *Méléagre* (1709); *Manto la fée* (1711), et *Polydore* (1720).

BAQUENAS s. m. (ba-ke-nâ.) Autref. Tempête, orage, ouragan. ‖ Tumulte, tapage, grand bruit.

BAQUET s. m. (ba-kè — dim. de *bac*, bateau). Sorte de seau de bois, plus grand que les seaux ordinaires : *Remplir, vider un* BAQUET. *Mettre de l'eau dans un* BAQUET.

— Techn. Boîte dans laquelle les marbreurs mettent leur eau gommée et les matières colorantes avec lesquelles ils imitent les couleurs et les nuances irrégulières du marbre, sur la tranche des livres et des feuilles de papier isolées. ‖ Sorte d'auge que les relieurs et doreurs remplissent de cendre chaude pour faire sécher la dorure. ‖ Cuvette carrée de pierre ou de fonte, dans laquelle l'imprimeur couche les formes pour les laver : elle est percée à l'un de ses coins d'un trou qui se bouche avec une bonde de bois, et qui sert à faire écouler la lessive après le lavage. ‖ Caisse dans laquelle le graveur à l'eau-forte place la planche métallique, quand il emploie le procédé dit de *l'eau-forte à couler.* ‖ Civière sans bras du carrier, pour transporter le moellon.

— Hortic. Petit cuvier en bois dans lequel on sème des graines.

— Magnét. Cuve circulaire de bois de chêne, pleine d'eau et surmontée de tiges métalliques, dont Mesmer se servait pour faire ses expériences de magnétisme animal : Le BAQUET *est le nom sous lequel le mesmérisme est resté dans l'imagination populaire.* (L. Figuier.) *Le mesmérisme, en effet, n'est rien sans le* BAQUET. *Le mesmérisme sans* BAQUET, *ce serait la noblesse sans blason, la poésie sans images, la rhétorique sans figures, la diplomatie sans protocoles, la géométrie sans axiomes, la médecine sans clinique, et la religion sans dogmes.* (L. Figuier.) *Vous eussiez d'abord pu croire à une expérience de physique, au* BAQUET *de Mesmer, à un comité savant.* (Ad. Paul.)

— **Encycl.** Ce fut dans les derniers mois de 1778 que Mesmer imagina son fameux *baquet.* Il se trouvait alors à l'apogée de sa célébrité, et chaque jour voyait augmenter la clientèle que de prétendues guérisons lui avaient faite. Ne pouvant plus magnétiser ses malades individuellement, il eut l'idée de les distribuer en groupes de dix à quinze personnes, auxquelles il administrait collectivement des passes salutaires. Dès ce moment, l'affluence devint énorme à ses séances, et ne pouvait trouver place qui voulait autour du merveilleux *baquet.* Il fallait se faire inscrire longtemps d'avance, et bientôt vint la mode de retenir le *baquet* pour une soirée, absolument comme on retient aujourd'hui une loge à l'Opéra. Qu'était-ce donc que ce *baquet?*

Au milieu d'une salle, éclairée par un demi-jour, se trouvait une cuve en bois de chêne, haute d'environ 0 m. 50, et ayant un diamètre de près de deux mètres. Cette cuve était fermée par un couvercle, en sorte que, vue extérieurement, elle avait l'apparence d'une table circulaire. Elle était remplie d'eau jusqu'à une certaine hauteur, et contenait, au fond, un mélange de limaille de fer et de verre pilé. Sur ces substances étaient couchées des bouteilles pleines d'eau, qui, rangées symétriquement autour de la caisse, avaient leurs goulots tournés vers le centre de celle-ci; d'autres bouteilles également pleines d'eau, mais disposées en sens inverse, partaient du centre et rayonnaient vers la circonférence. Quelquefois, pour modifier les effets attendus, on supprimait l'eau, ou bien on superposait plusieurs rangs de bouteilles; mais, dans ce dernier cas, il fallait toujours, c'était une condition indispensable, que les bouteilles de chaque rang fussent disposées avec symétrie, les goulots des unes rayonnant du centre, et ceux des autres convergeant de la circonférence. Enfin, le couvercle était percé de trous par lesquels sortaient un égal nombre de tiges de fer, dont une des extrémités plongeait dans l'eau, tandis que l'autre, terminée en pointe, se recourbait et était destinée à être saisie par les malades.

Maintenant, que faisait-on du *baquet?* Les patients, assis autour, et chacun tenant une des tiges, dont il appliquait la pointe sur la partie

malade, attendaient patiemment l'agent mystérieux qui devait les guérir. En effet, Mesmer prétendait que la cuve était le réservoir où venait s'accumuler le magnétisme animal, la panacée par excellence, pour, de là, pénétrer dans le corps des malades et y apporter la santé. Mais d'où venait ce fluide? c'est ce que Mesmer ne put jamais expliquer d'une manière bien nette. Quoi qu'il en soit, afin d'en faciliter l'action, les malades communiquaient entre eux au moyen d'une longue corde, qui, partant du *baquet*, leur entourait le corps sans le serrer. Quelquefois aussi, ils formaient eux-mêmes une seconde chaîne conductrice, en se tenant mutuellement le pouce. De plus, pour qu'ils pussent entièrement participer à la communion magnétique, Mesmer les soumettait à des passes et à des attouchements. Il appuyait aussi, sur la partie de leur corps qui était ou passait pour être le siége du mal, une baguette de fer qu'il tenait à la main et qui, entre autres propriétés, possédait celle de concentrer le fluide dans sa pointe et d'en rendre ainsi les émanations plus puissantes. Enfin, un harmonica était placé dans un des coins de la salle, et l'opérateur y faisait jouer différents airs sur des mouvements variés.

Les effets produits sur les malades rangés autour du *baquet* étaient des plus variables. Les uns, et c'était ordinairement le cas de ceux qu'on magnétisait pour la première fois, n'éprouvaient rien; chez les autres, l'action magnétique se manifestait par des éclats de rire, des bâillements, des frissons ou des sueurs. Enfin, ceux qui avaient déjà plus ou moins ressenti les influences du *baquet* étaient agités par des convulsions, qui duraient quelquefois jusqu'à trois heures, et qui toujours étaient d'une violence extrême. Ces convulsions, que Mesmer appelait des *crises*, étaient un peu longues à s'établir; mais, dès qu'un patient en avait une, les autres l'imitaient successivement. Les femmes y étaient beaucoup plus sujettes que les hommes. Elles commençaient par des gémissements douloureux, accompagnés de pleurs et entrecoupés de hoquets effrayants. Bientôt la respiration participait du râle, la face prenait un aspect cadavérique : la mort par suffocation paraissait prochaine. Tout à coup, par une sorte de réaction suprême, les malades se ranimaient, et alors, au milieu d'éclats de rire immodérés, on les voyait se jeter à terre, se relever, comme poussés par un ressort, se poursuivre, se repousser, enfin, se livrer, ainsi que des énergumènes, aux mouvements les plus singuliers et les plus divers. A ce moment, Mesmer saisissait les plus furieux à bras-le-corps et les emportait dans une pièce voisine, dite la *salle des crises* ou l'*enfer des convulsions*, dont les murs et le parquet, soigneusement matelassés et capitonnés, leur permettaient de se livrer à leurs ébats, sans pouvoir se blesser. Les crises étaient suivies d'un état de langueur et de rêverie, qui ne disparaissait qu'au bout de plusieurs heures. Quant aux effets curatifs résultant du traitement, les uns déclaraient n'avoir éprouvé aucun soulagement, tandis que les autres, et c'était toujours les sujets les plus nerveux, ceux qui avaient passé par la salle des crises, affirmaient que, grâce au bienfaisant *baquet*, leurs maladies avaient disparu comme par enchantement.

Mesmer expérimenta d'abord le *baquet* dans un hôtel de la place Vendôme. Il y avait monté quatre appareils : trois pour les riches, où il opérait lui-même, et le quatrième pour les pauvres, où il se faisait remplacer par son valet. Mais bientôt l'afffuence devint si grande, qu'il se vit obligé de transporter son établissement dans le quartier Montmartre, à l'hôtel Bullion, dont il fit une clinique des plus somptueuses. Enfin, voulant mettre sa panacée à la portée de ceux des indigents qui ne pouvaient trouver place autour de son *baquet* des pauvres, il disposa de ses propres mains, sur le boulevard, à l'extrémité de la rue de Bondy, un arbre qui pût en tenir lieu, et l'on vit des milliers de malades venir s'attacher à cet arbre et en attendre, avec une foi stupide, la guérison de leurs maux.

Cependant, les succès de Mesmer finirent par lui créer des concurrents. Une foule d'amateurs, croyant avoir deviné son secret ou s'en rapportant à des indiscrétions de valets, se mirent à magnétiser et trouvèrent des chalands. D'autres, moins ambitieux, se contentèrent d'avoir chez eux de petits *baquets* pour leur usage personnel. La manie des *baquets* devint alors aussi générale que l'est devenue de nos jours celle des tables tournantes. Cette fièvre dura jusqu'en 1785; mais, dans les derniers temps, sauf quelques fanatiques, on ne croyait plus au *baquet*. Un revirement des plus complets s'était fait à ce sujet dans l'opinion publique. Aussi Mesmer quitta-t-il la France au milieu de l'indignation générale, oubliant, dit-on, d'emporter son *baquet*, mais non la somme énorme que ses jongleries lui avaient procurée. Cette circonstance ne passa pas inaperçue, et ce fut pour y faire allusion qu'on lança, d'une fenêtre des Tuileries, une figure aérostatique, appelée le *Vendangeur*, et dont la tête était chargée d'une espèce de cuvier, sur lequel on lisait, en lettres couleur de feu, les mots : *Adieu*, BAQUET, *vendanges sont faites*. V. MAGNÉTISME ANIMAL.

BAQUETAGE s. m. (ba-ke-ta-je — rad. *baqueter.*) Action de baqueter.

BAQUETER v. a. ou tr. (ba-ke-té — rad. *baquet* — double le *t* devant une syllabe muette : *Je baquette; tu baquetteras.* Hortic. Puiser dans un baquet, au moyen d'une pelle ou d'une écope : BAQUETER *de l'eau.* ‖ V. mot.

BAQUETTES s. f. pl. (ba-kè-te.) Tenailles à tirer les fils métalliques à la filière.

BAQUETURES s. f. pl. (ba-ke-tu-re — rad. *baquet.*) Vin recueilli dans un baquet placé au-dessous des bouteilles à remplir : *Mettre les* BAQUETURES *en bouteilles.*

BAQUI ABD-EL-BAQUI, célèbre poëte lyrique turc, né l'an 993 de l'hégire. Il était fils d'un muezzin de la mosquée du sultan Mohammed, à Constantinople, et il abandonna la profession de sellier pour s'adonner tout entier à l'étude. Il parcourut une carrière brillante, malgré l'opposition de quelques envieux, et mourut l'an 1599 de notre ère, après avoir occupé trois fois la charge de grand juge de Roumélie. Outre son *divan*, qui est fort estimé, il a laissé une traduction de l'*Almevahib eddinié*, légende sur le prophète, écrite par le cheik Kastelani, qu'il intitula *Maalim aliakin.* Il a aussi traduit un autre ouvrage, *Fazaïli djihad* (des avantages de la guerre sainte), et écrit une *Histoire de La Mecque.*

« Les chefs-d'œuvre des anciens poëtes font briller le miroir du cœur, dit Nabi Effendi dans ses conseils à son fils : parmi les Turcs, distingue Baqui et Néfi. »

BAQUIER s. m. (ba-kié.) Comm. Coton grossier de Smyrne.

BAQUOIS s. m. (ba-koi.) Bot. Genre de plantes monocotylédones, type de la famille des pandanées : *Le* BAQUOIS *odorant abonde dans l'Inde, d'où il a été apporté en Egypte.* (Thiébaut de Berneaud.)

— **Encycl.** Les *baquois* sont de grands végétaux dont le port rappelle à la fois celui du palmier et de l'ananas, ce dernier élevé à de grandes proportions. Ils ont reçu des botanistes le nom générique de *pandanus*, qui a lui-même donné son nom à la famille des pandanées. Ils parviennent rarement à la taille d'un arbre, et présentent, à un très-haut degré, le curieux phénomène de racines aériennes naissant sur la tige et descendant vers le sol comme des cordes. Parfois même la tige, qui va en diminuant de grosseur du sommet vers la base, est tellement grêle quand elle arrive au niveau du sol, que le végétal est comme porté en l'air par ses racines. On comprend qu'alors il peut difficilement se soutenir. Dans les massifs, les *baquois* se servent d'appui réciproque, tandis que ceux qui sont cultivés à l'état isolé dans nos serres, doivent être soutenus artificiellement. Les feuilles, longues, étroites, roides, sont souvent disposées en spirale à la partie supérieure de la tige ou *stipe.* Les fleurs sont dioïques, les mâles et les femelles se trouvant placées sur des pieds différents. Les fruits sont des drupes fibreux, pyramidaux, formant par leur réunion une sorte de cône analogue, du moins comme aspect extérieur, à celui des pins. Les fleurs sont très-odorantes.

Les *baquois* habitent les Indes, l'Arabie, les îles de la mer du Sud. L'espèce la plus remarquable est le *baquois comestible* (*pandanus edulis*), qui croît à Madagascar. L'odeur de ses fleurs est un peu forte, et ses fruits sont alimentaires. Cette espèce paraît présenter plusieurs variétés, parmi lesquelles on cite surtout le *baquois humble* (*pandanus humilis*), qui habite les Moluques; on mange ses bourgeons terminaux, comme ceux de l'arec ou chou-palmiste.

Le *baquois odorant* (*pandanus odoratissimus*) est très-remarquable par ses racines aériennes, qui le soutiennent au-dessus du sol comme autant d'arcs-boutants. C'est l'espèce dont les fleurs sont les plus odorantes et les plus recherchées, soit pour la parure des femmes, soit pour l'ornement des habitations. C'est aussi celle dont on emploie le plus fréquemment les feuilles, séchées et fendues, pour faire des nattes grossières sur lesquelles on fait sécher le café; on en fabrique aussi des sacs très-solides, qui servent à emballer le café, le sucre et d'autres denrées de l'Inde.

Ces espèces, de même que le *baquois sauvage* (*pandanus sylvestris*) et quelques autres, sont souvent cultivées dans nos serres chaudes, qu'elles contribuent à orner.

BAQUOUC s. m. (ba-kouk). Ornith. Nom vulgaire de la bergeronnette lavandière.

BAQUOY (Maurice), graveur français, né vers 1680, mort en 1747. Il a travaillé à Paris de 1710 à 1740. Il a gravé au burin divers sujets pour des livres, entre autres un frontispice, d'après Séb. Leclerc, pour une *Histoire romaine;* deux vignettes d'après les dessins de F. Boucher, pour l'*Histoire de France* du P. Daniel; trois planches pour l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Germain des Prés* de D. Bouillart; une *Vue de la fontaine de l'Obélisque* du parc de Versailles, etc.

BAQUOY (Jean-Charles), graveur français, fils du précédent, né à Paris en 1721, mort en 1777. Il a gravé au burin et à l'eau-forte un grand nombre de planches, de vignettes, de culs-de-lampe pour divers ouvrages, notamment : soixante-neuf planches d'oiseaux, d'après P. Sonnerat, et de quadrupèdes, d'après J. de Sève, pour l'*Histoire naturelle* de Buffon (Paris, Imprimerie royale, in-4°); deux planches pour un *Traité des feux d'artifice* (in-8°, 1747); des vignettes pour les *Aventures de Télémaque*, d'après A. Humblot, pour les *Fables de La Fontaine*, d'après J.-B. Oudry (4 vol. petit in-fol., 1755); pour les *Contes de La Fontaine*; pour la *Peinture*, poëme de Lemierre, d'après Cochin; pour les *Saisons*, de Thompson (Paris, 1759, petit in-8°); etc. On lui doit aussi plusieurs estampes détachées : les *Baigneuses* et les *Laveuses*, d'après J. Vernet; la *Ruine*, d'après Watteau; *Erato*, d'après F. Boucher; la *Prairie*, d'après P. Potter; le *Coup de l'étrier*, d'après P. Wouwerman; le *Contrat de mariage*, d'après J. Steen; le *Christ en croix*, d'après C. Bloemaert; une *Allégorie sur le mariage du Dauphin* (Louis XV), d'après J. de Sève; divers sujets de genre, d'après J.-B. Bénard; un *Combat naval*, d'après P.-D. Martin; quelques portraits, entre autres celui de don Henrique, infant de Portugal; une *Vue de la Bourse de Nantes*, etc. Il signait : *C. Baquoy.*

BAQUOY (Pierre-Charles), graveur français, fils et élève du précédent, né à Paris en 1759, mort en 1829. Il a été, pendant quatorze ans, professeur de dessin au collége de La Marche. Comme son père et son aïeul, il a gravé au burin une foule de planches et de vignettes pour des livres; entre autres, pour les *Œuvres de Voltaire* (édition de Beaumarchais, 1784-1789); pour la *Chaumière indienne* et *Paul et Virginie*, de Bernardin de Saint-Pierre; pour les *Œuvres de Gessner*, d'après Le Barbier; pour les *Œuvres de Delille;* pour le *Musée français* (savoir *Saint Jean-Baptiste* et *Jésus*, d'après le Guide; la *Mort d'Adonis*, d'après Poussin; la *Maladie d'Antiochus*, d'après Gérard de Lairesse; *Diane*, d'après l'antique); pour le *Journal des Dames et des Modes* (publié par de la Mésangère). Ses principales estampes détachées sont : la *Vierge au linge*, d'après Raphaël; *Saint Gervais et saint Protais*, d'après Le Sueur; *Saint Vincent de Paul*, *Frédéric et Voltaire*, d'après Monsiau; une copie de la *Sainte Geneviève*, gravée par Baléchou; divers portraits, parmi lesquels celui de Lekain, d'après J.-B. Le Noir; de Fénelon, d'après Ev. Fragonard; de J.-J. Rousseau, d'après Bertaux, 1777. Il signait *P. Baquoy* ou *P. B.* — Deux de ses filles, Angélique-Rosalie-Adèle BAQUOY, née à Paris en 1796, et Louise-Sébastienne-Henriette BAQUOY, née à Paris en 1792, ont suivi la même carrière : la première a gravé des vignettes, d'après A. Devéria, pour une édition des *Œuvres de Gresset;* la seconde, l'*Evanouissement de la Vierge*, d'après Annibal Carrache; *Cyparisse*, d'après Albrier; 4 vignettes pour le *Musée Filhol;* 7 vignettes, d'après Chasselat, pour les *Œuvres de Voltaire*, etc.

BAR ou **BARS** s. m. (bar). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, voisin des perches : *Le* BARS *est un poisson de mer très-recherché.* (A. Richard.)

— Blas. Poisson que l'on représente légèrement courbé, de profil et posé en pal : Famille Marchins : *d'argent, au* BAR *de gueules.*

— **Encycl.** Les *bars* appartiennent à l'ordre des poissons acanthoptérygiens et à la famille des percoïdes. Longtemps confondus avec les perches, ils s'en distinguent par des opercules écailleux, terminés par deux épines. Le *bar commun* (*perca labrax* de Linné, *labrax lupus* de Cuvier), appelé aussi loup, loup de mer, loubine, lubin, etc., est un grand poisson, dont la taille dépasse souvent un mètre. Son dos est d'un noir bleuâtre, piqueté de noir; le ventre, d'un blanc glacé de bleuâtre, taché de bleu; son corps est oblong et couvert d'écailles dures et rudes au toucher, de moyenne grandeur, serrées entre elles et adhérant fortement à la peau. Les petits sont appelés *lupassons.* Le *bar* habite les mers et les fleuves de l'Europe méridionale. Il se tient ordinairement dans la mer; mais, à l'approche du printemps, il cherche à remonter dans les eaux douces, et pénètre en grandes troupes dans les étangs, pour y frayer. Dans le mois de septembre, il se dirige de nouveau vers la mer. Les anciens estimaient beaucoup ce poisson; ils lui avaient donné le nom de *lupus*, loup, à cause de sa voracité. D'après Pline, les meilleurs loups étaient ceux qu'on avait pris dans le Tibre, entre les ponts; les gourmets de Rome se vantaient même de reconnaître, au goût, si un loup marin avait été pêché en pleine mer, ou à l'embouchure du Tibre, ou entre les ponts. Horace, dans une de ses satires, tourne en ridicule ce puéril raffinement. Aujourd'hui, on préfère avec raison les *bars* pêchés en pleine mer; ceux qu'on pêche dans les fleuves, surtout dans les eaux vaseuses, sont les moins recherchés. En général, la qualité diminue à mesure que le poisson s'éloigne de la mer. On pêche le *bar* au moyen d'un filet en nappe, dont le milieu forme une espèce de poche, et que l'on tend verticalement sur trois perches disposées en triangle, dont deux maintiennent le filet par les extrémités et la troisième par le milieu; on oppose l'ouverture du filet au courant de l'eau.

BAR. Philol. Mot persan qui signifie *pays* et qui entre dans la composition des noms d'un certain nombre de contrées, telles que *Indoubar*, le pays des Indous (l'Inde); Zenzibar, le pays des Zenghs, dont nous avons fait Zanguebar, sur la côte orientale de l'Afrique; *Malabar*, pays des Malais; *Roudbar*, pays de rivières etc... ‖ Mot syriaque qui signifie *fils*, et qui, ainsi que *ben* en arabe et en hébreu, entre dans la composition d'un grand nombre de noms propres. *Barkefa*, fils de Céphas; *Bariesu*, fils de Jésus; *Barkokeb* ou *Barkokba*, fils de l'étoile, chef de la révolte juive sous l'empereur Adrien, et dont, après sa défaite, on changea le nom en celui de *Barcokhéba*, le fils du mensonge, l'imposteur, etc. ‖ Dans les langues germaniques, suffixe qui, joint à un radical, sert généralement à former des adjectifs indiquant la production. Il joue à peu près le même rôle que la terminaison *ger* en latin (de *gerere*) dans *armiger*, *claviger*, etc., ou, plus exactement, que la terminaison *fer*, dans *lucifer*, *fructifer*, etc. Ainsi on dit, en allemand par exemple, *fruchtbar*, qui porte des fruits (comparez *fructifer*); *trinkbar*, potable; *eszbar*, comestible, etc. Cette racine *bar* est identique à la racine *fer;* elles dérivent toutes deux d'un radical commun, ayant le sens de porter, et que l'on retrouve sous plusieurs formes dérivées dans le latin *ferre* et le grec *pherô*, dans l'allemand *buëren*, employé dans *gebaëren*, enfanter; *geburt*, naissance, portée, etc.; et sous une de ses formes primitives dans le persan *burden*, porter (impératif *ber*), *avurden*, apporter, etc.

BAR ou **BARD** s. m. (bar — Ce mot, dont on retrouve la racine dans l'anglais, le saxon, l'allemand, le hollandais, le danois, le suédois, le gothique et l'islandais, vient du tudesque *baran*, *bareen*, porter. Il désignait primitivement une civière dont on se servait autrefois sur les ports pour décharger les bateaux, d'où sont venus les mots *bardeur*, *débarder*, *débardeur*, etc.). Civière dont on se sert pour transporter des matériaux dans les chantiers de construction.

— *Bar à pots*, Civière de verrier, dans laquelle on transporte les pots ou creusets pour la fonte du verre.

BAR s. m. (bar — du gr. *barus*, lourd). Métrol. Nom que l'on avait donné, dans le premier projet de système métrique, à un poids de 1,000 kilo. ‖ Poids de 198 kilo. environ, usité sur la côte de Coromandel. ‖ On dit aussi BAHAR dans ce dernier sens.

BAR (LE), ch.-l. de cant. (Alpes-Maritimes), arrond. de Grasse; pop. aggl. 1,265 hab. — pop. tot. 1,629.

BAR, rivière de France (Ardennes), affluent gauche de la Meuse près de Donchéry, prend sa source près du village de Busancy; cours 65 kil., navigable et se continuant avec le canal des Ardennes. ‖ Ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, à 32 kil. N.-E. de Bahar, sur la rive droite du Gange; 26,000 h. — Commerce important. ‖ BAR (comté de). V. BARROIS.

BAR, ville de Pologne, située en Podolie, à 70 k. N. de Mohilew, sur la Row, 3,000 hab. Anciennement on l'appelait Row, mais en 1540 elle reçut le nom de Bar, qui lui fut donné par la reine Sforzia, femme du roi Sigismond Ier, en souvenir de la ville de Bari, en Italie, où cette princesse était née. Cette ville subit différents changements entre les années 1452 et 1768, dans les guerres contre les Tatars, les Turcs, les Moscovites; mais son titre à la célébrité est dû à la formation de la confédération qui commença le 29 février 1768, et ne se termina qu'en 1771.

Les abus et les tyrannies des Moscovites devinrent tels, que l'évêque Krasinski, les Pulaski, les Potoki et plusieurs autres illustres citoyens durent recourir aux armes pour expulser leurs ennemis. Les Polonais luttèrent près de cinq ans. Dans ce laps de temps, la Turquie, embrassant la cause de la Pologne, soutint contre la Russie une longue guerre, et la France, empêchée par l'Angleterre et par l'Autriche, ne put pas porter un secours efficace aux Polonais. L'Autriche, qui d'abord avait favorisé les projets des confédérés, fut la première à les abandonner, et s'unit aux Moscovites et aux Prussiens pour accomplir, en 1772, le premier démembrement de la Pologne, dont les funestes conséquences pèsent encore (1866) sur l'Europe entière.

Les péripéties de cette lutte polonaise sont pleines d'intérêt; mais il n'est pas possible de les relater ici, parce que l'espace nous manque : nous nous bornons donc à citer le remarquable passage suivant, que J.-J. Rousseau consacra à cette confédération dans son ouvrage sur la Pologne, écrit en 1772 : « Il est certain que la confédération de Bar a sauvé la patrie expirante. Il faut graver cette grande époque en caractères sacrés dans tous les cœurs polonais. Je voudrais qu'on érigeât un monument à sa mémoire, qu'on y mît les noms de tous les confédérés, même de ceux qui, dans la suite, auraient pu trahir la cause commune; une si grande action doit effacer les fautes de toute la vie; qu'on instituât une solennité périodique pour la célébrer tous les dix ans, avec une pompe non brillante et frivole, mais simple, fière et républicaine; qu'on y fît dignement, mais sans emphase, l'éloge de ces vertueux citoyens qui ont eu l'honneur de souffrir pour la patrie dans les fers de l'ennemi; qu'on accordât même à leurs familles quelque privilége honorifique, qui rappelât toujours ce beau souvenir aux yeux du public. Je ne voudrais pas pourtant qu'on se permît, dans ces solennités, aucune invective contre les Russes, ni même qu'on en parlât. Ce serait trop les honorer. Ce silence, le souvenir de leur barbarie et l'éloge de ceux qui leur ont résisté, diront d'eux tout ce qu'il en faut dire; vous devez trop les mépriser pour les haïr. »

BAR (François DE), savant bénédictin, né à Seizencourt, près de Saint-Quentin, en 1538, mort en 1606. Il était très-versé dans l'histoire ecclésiastique des Pays-Bas, et Baronius ne dédaignait pas de le consulter pour la rédaction de ses *Annales*. Ses ouvrages, souvent cités, n'ont jamais été publiés. Conservés manuscrits dans l'abbaye d'Anchin, dont il était grand prieur, ils ont été transportés, à l'époque de la Révolution, à la bibliothèque de Douai. Les principaux sont les suivants : *Epistolæ; Cosmographia; Chronicon* (jusqu'en 1573; cette chronique avait été commencée par Jean Tobœuf ou Dobœuf); *Compendium Annalium ecclesiasticarum Cæsaris Baronii; Historia archiepiscopatus Cameracensis et cœnobiorum ejus; Historia episcopatus Atrebatensis et cœnobiorum Artesiæ; Historia episcopatus Tornacensis; Historia episcopatus Audomarensis et Gaudensis; Historia monastica*, etc.

BAR (Louis DE), théologien, né à Sens, mort en 1617. Il fut attaché à plusieurs cardinaux et remplit à Rome de hautes fonctions ecclésiastiques. On connaît principalement de lui l'ouvrage suivant : *Ex quatuor Evangelistarum textu confecta narratio* (1617).

BAR (Nicolas DE), peintre, originaire du Barrois, descendait, dit-on, de la famille de Jeanne Darc. Il florissait au XVIIe siècle et passa une grande partie de sa vie à Rome. Il a peint un grand nombre de Vierges, ainsi qu'un *Saint Sigebert*, qui est à Nancy. Son fils, né à Rome, prit le nom de *Du Lys*, accordé à ses ancêtres par Charles VII, vint se fixer en Lorraine, en 1710, et mourut en 1732. Il a fait beaucoup de tableaux d'église, qui sont d'une couleur un peu sombre.

BAR (Bonaventure DE), peintre français, né en 1700, mort en 1729. On n'a aucun renseignement biographique sur cet artiste, que quelques auteurs appellent à tort Desbarres et que l'on a qualifié de *peintre dans le goût des modes du temps*. On sait seulement qu'il fut reçu à l'Académie, comme peintre de genre, en 1727. Le Louvre possède le tableau qu'il peignit pour sa réception : c'est une *Fête champêtre*, qui, selon d'Argenville, ne serait autre que la *Foire de Bezon*.

BAR (Jean DE), érudit, bénédictin de Saint-Maur, né à Reims en 1700, mort en 1765. Il travailla à plusieurs ouvrages importants et publia, conjointement avec François Pradier et Nicolas Jalabert, l'*Etat présent de la France* (Paris, 1749, 6 vol. in-12). Après la mort de Dantine, son compagnon d'études, il mit en ordre ses papiers et y trouva les matériaux d'une nouvelle édition des *Psaumes avec des notes tirées de l'Ecriture et des Pères*, traduction faite sur l'hébreu et qui parut pour la première fois en 1738.

BAR (Georges-Louis, baron DE), littérateur, né en Westphalie vers 1701, mort en 1767. Il a cultivé la poésie française avec plus de succès, dit-on, que les autres littérateurs allemands qui s'en sont occupés, ce qui ne signifie point, d'ailleurs, que ses essais poétiques soient des chefs-d'œuvre. Peu connus en France lors de leur apparition, ils sont depuis longtemps oubliés partout. Ils se composent d'épîtres, de rêveries poétiques, de poëmes, de mélanges, etc.

BAR (Jean-Etienne), conventionnel, né à Anneville (Manche) en 1748, mort en 1801. Avocat à Thionville, il fut envoyé à la Convention par le département de la Moselle, siégea à la montagne, vota la mort du roi sans appel ni sursis, et fut ensuite envoyé en mission à l'armée du Nord. Après le 9 thermidor, il obtint la cassation du jugement de la commission militaire de Rochefort, qui avait condamné à mort le représentant Duclozeaux. Il siégea ensuite aux Anciens, où il continua à soutenir la cause de la république, et devint, sous le Consulat, président du tribunal civil de Thionville.

BAR (Jacques-Charles), dessinateur et graveur français, travaillait à Paris vers 1800. Il a gravé, à l'eau-forte et au lavis, un très-grand nombre de pièces pour le *Recueil de tous les costumes des ordres religieux et militaires* (Paris, 1778-1798, 56 livr. formant 6 vol.); diverses planches pour les *Mascarades monastiques*, de Giac.-Carlo Rabelli; etc.

BAR (Adrien-Aimé-Fleury DE), général et sénateur français, né à Thiais en 1783, mort en 1861. Engagé comme simple volontaire, il gagna ses premiers grades sur le champ de bataille. Grièvement blessé à Bautzen, il resta prisonnier jusqu'en 1814. A Waterloo, il fut blessé au bras gauche. En 1823, il fit la guerre d'Espagne comme lieutenant-colonel et obtint le grade de colonel en 1830. Nommé maréchal de camp en 1837, il prit une part glorieuse à nos combats d'Algérie, et le maréchal Bugeaud lui fit obtenir le grade de lieutenant général. Plusieurs fois il eut à remplir, par intérim, les fonctions de gouverneur. Mis à la retraite en 1848, il devint colonel de la troisième légion de la garde nationale de Paris, et, en 1849, il fut élu représentant à la Législative où il vota avec la majorité réactionnaire. En 1852, il fut promu à la dignité de sénateur et à celle de grand officier de la Légion d'honneur.

BAR (Mme Clémentine DE), peintre français contemporain, née vers 1814, a débuté au salon de 1834 par divers portraits. Deux tableaux d'elle, *Esther en prière* et l'*Aumône de sainte Elisabeth*, furent remarqués au Salon de 1841, et lui valurent d'être attachée comme professeur à la maison royale de Saint-Denis. En 1843, elle a obtenu une médaille de 3e classe, pour une toile représentant *Sainte Perpétue dans sa prison*. Elle a exposé depuis (1844 à 1849) des portraits, des tableaux de genre et de religion.

BAR (Alexandre DE), peintre et graveur de paysages contemporain, né à Montreuil-sur-Mer en 1821; élève de M. Alexis de Fontenay. Il a pris part à presque toutes les expositions qui ont eu lieu depuis 1845. Ses paysages représentent ordinairement des vues prises dans les Alpes, dans les Pyrénées, en Dauphiné, en Savoie, en Touraine, en Sardaigne, en Egypte. Ils se distinguent, en général, par la précision des détails, la netteté de la touche, la limpidité et la profondeur de la perspective aérienne. Mais l'artiste n'a pas toujours su éviter la sécheresse qui est, pour ainsi dire, le défaut de ses qualités. Comme graveur, il a publié, dans le *Journal des artistes*, dans l'*Artiste*, et en pièces détachées, des eaux-fortes traitées avec goût et d'un sentiment très-poétique. Son meilleur ouvrage en ce genre est la série d'estampes dans lesquelles il a interprété, strophe par strophe, l'admirable élégie du *Lac*, de Lamartine. On ne pouvait mieux se pénétrer des idées du grand poëte.

BAR-LE-DUC ou **BAR-SUR-ORNAIN**, ville de France, ch.-l. du départ. de la Meuse, à 254 kil. E. de Paris, sur le chemin de fer de Paris à Strasbourg, et sur un coteau dont le pied est arrosé par l'Ornain et par le canal de la Marne au Rhin, jadis cap. du Barrois; pop. aggl. 14,020 hab. — pop. tot. 14,912; l'arrond. a 8 cantons, 128 communes et 80,668 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce, lycée, bibliothèque, commerce de vins, teintureries, confitures de groseilles renommées, tissus et filatures de coton. L'origine de cette ville remonte au Xe siècle; Frédéric Ier, duc de Mosellane, en commença la fondation en faisant bâtir en ce lieu un château qu'il nomma *Barrum* ou *Barra*. Comme monuments, Bar n'offre de remarquable que les églises de Saint-Etienne et Notre-Dame. Patrie du duc de Guise, surnommé le Balafré, des maréchaux Oudinot et Exelmans.

BAR-SUR-AUBE, ville de France, ch.-l. d'arrond. (Aube), à 53 kil. E. de Troyes, et à 221 kil. S.-E. de Paris, sur la rive droite de l'Aube; pop. aggl. 4,588 hab. — pop. tot. 4,727 hab.; l'arrond. a 4 cantons, 88 communes, 43,716 hab. Tribunal de 1re instance. — Marchés considérables de céréales, vins estimés. Agréablement située au pied de la montagne Sainte-Germaine, où l'on remarque les vestiges d'un camp occupé par Attila, Bar-sur-Aube a de belles promenades et possède deux églises assez remarquables : l'église Saint-Pierre, édifice très-ancien, et l'église Saint-Maclou. Le 24 janvier 1814, le maréchal Mortier y battit les Autrichiens.

BAR-SUR-SEINE, ville de France, ch.-l. d'arrond. (Aube), à 30 kil. S.-E. de Troyes et 201 kil. S.-E. de Paris, sur la rive gauche de la Seine; pop. aggl. 2,595 hab. — pop. tot. 2,770 hab.; l'arrond. a 5 cantons, 25 communes, 49,909 hab. Tribunal de 1re instance, fabrique d'eaux-de-vie, récolte et commerce de vins, chanvre, laines, bois, etc. — Cette petite ville, propre, bien bâtie et très-ancienne, eut beaucoup à souffrir pendant les guerres religieuses et les troubles de la Ligue. Le 2 mars 1814, les Français, commandés par Macdonald, repoussèrent les Autrichiens conduits par le prince de Wurtemberg. — Le comté de Bar-sur-Seine était possédé, au commencement du XIe siècle, par Renaud, comte de Bar-sur-Seine et de Tonnerre, dont la fille puînée, Eustache, épousa Gautier, comte de Brienne, et lui porta en dot le comté de Bar. Milon, fils puîné de ce Gautier, fut la souche des comtes de Bar-sur-Seine, qui s'est éteinte au milieu du XIIIe siècle.

BARA (Jérôme), généalogiste, né à Paris, vivait au XVIe siècle. On connaît de lui : *Le Blazon des armoiries, auquel est montré la manière de laquelle les anciens et modernes ont usé en icelles* (Lyon, 1511, 1581, in-4o, et Paris, 1628).

BARABA ou **BARABIN**, ou mieux, en russe, **BARABINSKAÏA-STEP**, vaste contrée de la Russie asiatique, dans les gouvernements de Tobolsk et de Tomsk; ce steppe immense, marécageux et couvert d'une multitude de lacs salés ou saumâtres, s'étend entre l'Obi et l'Irtysche, sur une longueur de plus de 500 kil., depuis l'Altaï, qui le borne au sud. Quelques parties de ce vaste territoire sont boisées, d'autres offrent un sol fertile; depuis 1767, le gouvernement russe, à l'aide de colonies composées de paysans et d'exilés, opère le desséchement des marais et livre graduellement de vastes portions à la culture.

BARABALLI ou **BARABALLO**, poëte italien, né à Gaëte, vivait au commencement du XVIe siècle. Il se mettait modestement au-dessus de Pétrarque, et allait de ville en ville, improvisant partout des vers pitoyables qui n'avaient ni mesure ni sens. Le pape Léon X amusa sa cour fastueuse et désœuvrée en accordant ironiquement à cet insensé d'être couronné au Capitole comme le chantre de Laure. Au jour fixé pour la cérémonie, on fit monter Baraballi sur un éléphant, dressé sans doute à ce manége, et qui, sur la route, jeta le triomphateur à terre, à la grande hilarité des Romains. Cette cruelle mystification dut sans doute guérir Baraballi de ses rêves de gloire. Il survécut à sa culbute, mais on ne dit point qu'il ait ambitionné de nouveau les lauriers du Capitole.

BARABAN, peintre d'oiseaux. V. BARRABAN.

BARABAS (Nicolas), peintre hongrois, né en 1810. Ses parents le destinaient à la carrière ecclésiastique; mais, entraîné par une vocation irrésistible, il trouva le moyen d'aller à Vienne, où il obtint une bourse à l'académie des beaux-arts, et où la protection et les conseils du paysagiste Marko lui furent très-utiles. Ensuite, il parcourut la Valachie et la Moldavie en peignant des portraits, et gagna assez d'argent pour entreprendre le voyage de Rome. A son retour, il se fixa quelque temps à Pesth et s'y fit une grande réputation, qui lui ouvrit les portes de l'académie de cette ville. On cite, parmi ses portraits les plus remarquables, ceux des palatins Joseph et Etienne, du baron de Vesselenyi, de l'évêque Pyrker, de Georgey, de Klapka. Il a aussi composé plusieurs tableaux d'histoire.

BARABBAS, Juif qui, lorsque Jésus fut conduit devant Pilate, se trouvait détenu dans les prisons pour crime de sédition et de meurtre. Lorsque Pilate proposa aux Juifs de choisir entre Jésus et Barabbas, pour que l'un d'eux fût délivré à l'occasion de la fête de Pâque, ce peuple aveugle préféra le meurtrier à l'innocent, et Barabbas échappa ainsi au supplice. Le mot Barabbas a passé dans la langue comme synonyme de personne d'une figure rébarbative, d'un aspect sauvage et méchant, comme les peintres représentent Barabbas : *C'est un* BARABBAS, *une figure de* BARABBAS.

BARABÉ, architecte et graveur français, né à Rouen, travaillait à Paris et à Versailles vers 1780. Il a gravé à l'eau-forte six planches pour un *Recueil de plusieurs parties d'architecture* (in-4o, publ. par Dumont); des têtes d'étude, d'après Du Rameau et Le Barbier, etc. Une de ses planches est signée *Barnabé*.

BARABINO ou **BARRABBINO** (Simone), peintre italien, né vers la fin du XVIe siècle, à Polcevera, près de Gênes, vint étudier dans cette dernière ville sous la direction de Bernardo Castello, et acquit en peu de temps une si grande habileté, qu'il excita la jalousie de son maître et fut obligé de le quitter. Un de ses premiers tableaux, *Saint Diego rendant la vie à un enfant*, qu'il peignit pour l'église de l'Annonciation del Guastato, a reçu les plus grands éloges de Soprani, pour l'unité de la composition et la finesse du dessin. Malgré tout son mérite, Barabino eut peu de succès parmi ses compatriotes; il se décida à aller chercher fortune à Milan, où il se fixa, et exécuta un grand nombre de peintures à l'huile et à fresque, dans les églises et les palais. Les meilleurs ouvrages qu'il ait laissés dans cette ville sont : une *Vierge entourée de saints*, dans l'église de Saint-André; l'*Ange gardien*, à Sainte-Marie di Castello; le *Mariage de la Vierge*, dans l'église des moines de Saint-Ulrich, etc. « La couleur de ces tableaux, dit Lanzi, est vraie, et le dessin des têtes annonce un bon peintre naturaliste. Le nu est bien entendu; les contours sont pleins de précision. » Ayant eu la malheureuse idée d'abandonner la peinture pour se livrer au commerce, Barabino se ruina et mourut en prison pour dettes.

BARABINO (Carlo), architecte italien, né à Gênes, vers la fin du siècle dernier. C'est sur ses plans et sous sa direction qu'a été construit dans cette ville le théâtre Carlo-Felice (1827), l'un des plus beaux édifices de ce genre que possède l'Italie. Gênes lui doit encore, entre autres constructions, la façade en style néo-grec de l'église de Saint-Cyr.

BARAC, juge d'Israël, vivait dans le XIIIe siècle av. J.-C. Il fut choisi par Dieu pour affranchir les Hébreux de la servitude de Jabin, roi de Chanaan; mais il ne voulut partir qu'accompagné de la prophétesse Déborah. Il vainquit avec elle le général ennemi Sisara, mais n'eut point la gloire de tuer ce dernier, en punition, suivant l'Ecriture, de ce qu'il avait désobéi à Dieu par son refus de partir seul.

BARAC-HAGER, premier sultan cara-cathaïte, dans la première moitié du XIIIe siècle. Il régna onze ans sur la province du Kerman, après avoir vaincu Ruzeni, qui en était gouverneur. Il eut son fils aîné pour successeur.

BARACAN s. m. (ba-ra-kan.) Comm. Etoffe de laine plus souvent appelée BOURACAN.

BARACAQUE s. m. (ba-ra-ka-ke). Relig. Membre d'une secte religieuse du Japon.

BARACHIAS, père du prophète Zacharie. Fils de Mésezabel, il fut un de ceux qui revinrent de la captivité et qui rebâtirent Jérusalem.

BARACHOIS s. m. (ba-ra-choi). Mar. Nom que l'on donne, dans les Indes, à de petits enfoncements qui se trouvent sur les côtes. ‖ Enceinte servant d'abri peu sûr, formée de bancs à fleur d'eau avec une ou plusieurs passes. ‖ Partie d'une rade où l'on peut s'isoler et se radouber.

BARACOOTO s. m. (ba-ra-ko-o-to). Ichthyol. Poisson des Antilles, encore peu connu.

BARADAS, s. m. (ba-ra-dâ.) Hortic. Grand œillet rouge brun.

BARADINE s. f. (ba-ra-di-ne.) Agric. Fossé pour l'écoulement des eaux, établi sur une colline.

BARAGA (F.), missionnaire contemporain, né en Illyrie, s'est consacré à la prédication de l'Evangile parmi les Indiens de l'Amérique du Nord, et il a même composé des écrits de piété en idiome ottawanien. On lui doit un *Abrégé de l'histoire des Indiens de l'Amérique septentrionale* (Paris, 1837, in-12, traduit de l'allemand).

BARAGNI s. m. (ba-ra-gni, *gn* mll.) Garde-fou adapté à une planche servant de pont pour le passage d'un ruisseau.

BARAGOUIN s. m. (ba-ra-gouain — du celt. *bara*, pain; *gwin*, vin; mots qui, exprimant les premiers besoins de l'homme, devaient être souvent entendus par les Francs chez les peuples conquis. Comme ils n'en comprirent pas tout d'abord la signification, les vainqueurs les francisèrent pour en faire le synonyme, l'équivalent de langage inintelligible.) Langage corrompu et incompréhensible : *Je ne puis rien comprendre à ce* BARAGOUIN. (Mol.) *J'ai congédié assez rudement ce marchand de* BARAGOUIN. (V. Hugo.)

Fourvu qu'on soit morgant, qu'on bride sa moustache,
Qu'on frise ses cheveux, qu'on porte un grand panache,
Qu'on parle *baragouin* et qu'on suive le vent,
En ce temps d'aujourd'hui l'on n'est que trop savant.
RÉGNIER.

— Abusiv. Langue qu'on ne comprend pas : *Elle changea d'idée, en devinant que les mauvaises paroles dites en* BARAGOUIN *d'Auvergne s'adressaient à elle.* (G. Sand.) *Toutes les têtes s'avancèrent pour écouter le chanteur qui, dans son* BARAGOUIN *italien, continua ainsi...* (Scribe.)

Il faut réprimander la noblesse de France,
Qui, sans avoir dessein d'aller jamais bien loin,
Des pays étrangers apprend le *baragouin*.
BOURSAULT.

— **Syn. Baragouin, argot, jargon, patois**, V. ARGOT.

BARAGOUINAGE s. m. (ba-ra-goui-na-je — rad. *baragouin*.) Façon de parler obscure, embarrassée, ressemblant à du baragouin : *Quel* BARAGOUINAGE *me faites-vous là! A travers les voiles du dernier sommeil, leurs* BARAGOUINAGES *ressemblent aux gazouillements du matin, aux disputes des hirondelles.* (Balz.) ‖ Quelquefois syn. de *baragouin : Un Suisse réduit, dans son* BARAGOUINAGE, *presque tout à l'infinitif.* (Du Cerceau.)

BARAGOUINANT (ba-ra-goui-nan) part. prés. du v. Baragouiner : *Le colère Biscayen menaçait en* BARAGOUINANT *d'exterminer jusqu'à sa maîtresse, si on ne le laissait faire.* (Cervantes.)

BARAGOUINÉ, ÉE (ba-ra-goui-né) part. pass. du v. Baragouiner : *Un discours* BARAGOUINÉ.

BARAGOUINER v. n. ou intr. (ba-ra-goui-né — rad. *baragouin*.) Parler d'une façon presque inintelligible : Nous BARAGOUINIONS *de part et d'autre à qui mieux mieux.* (V. Hugo.) ‖ Embrouiller son langage : *A quoi bon tant* BARAGOUINER? (Mol.)

— Abusiv. Parler une langue que les autres n'entendent point : *Des Allemands* BARAGOUINAIENT *entre eux.*

— V. activ. ou tr. Dire, parler, exprimer de travers : BARAGOUINER *de l'anglais.* BARAGOUINER *de la politique. Madame aime assez cette tante,* ELLE BARAGOUINE *de l'allemand avec elle.* (Mme de Sév.) *Je ne me souviens jamais comment diantre ils* BARAGOUINENT *ce nom-là.* (Mol.) *Les héroïnes de l'Astrée* BARAGOUINENT *beaucoup de phrases aussi espagnoles que celles de Corneille.* (Ph. Chasles.) ‖ Proférer d'une manière obscure, embarrassée : *Nous avons sur le dos un procureur du roi qui parle morale et* BARAGOUINE *des bêtises sur l'administration.* (Balz.)

BARAGOUINEUR, EUSE s. (ba-ra-goui-neur, eu-ze — rad. *baragouin*.) Personne qui baragouine : *Deux* BARAGOUINEUSES *me sont venues accuser de les avoir épousées toutes deux.* (Mol.) *Ils sont une douzaine de* BARAGOUINEURS *à jouer cartes et dés.* (Hamilt.)

BARAGUEY-D'HILLIERS (Louis), général, né à Paris en 1764, mort à Berlin en décembre 1812. Il était lieutenant au régiment d'Alsace, lorsqu'il donna sa démission, en 1791, pour ne point servir la Révolution. Toutefois, il changea bientôt de sentiment, reprit du service et devint successivement aide de camp des généraux Crillon, Labourdonnaye et Custine. Ce dernier faillit l'entraîner dans sa chute. Arrêté comme son général, traduit un an plus tard au tribunal révolutionnaire, Baraguey-d'Hilliers fut acquitté, mais ne fut remis en activité qu'en 1795. Employé dans l'armée de l'intérieur, ensuite à l'armée d'Italie, il s'empara de Bergame par une surprise heureuse, puis de Venise, dont Bonaparte lui donna le commandement, qu'il garda jusqu'au moment où cette malheureuse ville fut livrée à l'Autriche. Appelé à faire partie de l'expédition d'Egypte, il fut chargé, après la prise de Malte, de ramener en France une partie des richesses conquises dans cette île. Pris en mer par les Anglais, avec sa précieuse cargaison, il demeura plusieurs mois prisonnier, et fut encore une fois destitué. Reintégré peu de temps après, il joua un rôle actif et brillant dans les campagnes d'Allemagne et d'Espagne, commanda en 1812 une division de la grande armée, et partit de Smolensk pour aller au-devant de l'empereur et pro-

téger sa retraite; mais il tomba au milieu de plusieurs corps ennemis et fut obligé de capituler. C'était un des bons généraux et l'un des plus anciens de l'armée. Néanmoins, Napoléon le traita fort durement, le suspendit et ordonna une enquête sur sa conduite. Pénétré de douleur, le malheureux général tomba malade en se rendant en France et vint expirer à Berlin. Barbier lui attribue les *Mémoires posthumes de Custine, rédigés par un de ses aides de camp* (Hambourg et Francfort).

BARAGUEY-D'HILLIERS (Achille, comte), maréchal de France, fils du précédent, né à Paris en 1795. Il fut soldat dès l'enfance, eut le poignet gauche emporté par un boulet, à la bataille de Leipzig, se rallia d'enthousiasme aux Bourbons restaurés, entra dans la garde royale, fit partie de l'expédition d'Alger, en 1830, et gagna les épaulettes de colonel. Nommé par le gouvernement de Louis-Philippe commandant en second de l'école de Saint-Cyr (1832), il y réprima un mouvement républicain, commanda de 1836 à 1840 l'Ecole polytechnique, fut ensuite envoyé en Algérie, où il eut le duc d'Aumale sous ses ordres. Lieutenant général en 1843 et chargé du commandement de Constantine, il fut mis en disponibilité l'année suivante, à la suite de quelques revers. Les Arabes l'avaient surnommé le *Père du bras*, par allusion à son honorable mutilation. Lors de la révolution de Février, il était depuis peu de temps inspecteur général d'infanterie; le gouvernement provisoire lui confia le commandement militaire de Besançon, et il fut élu par le Doubs représentant à la Constituante, puis à la Législative, où il vota avec la droite sur toutes les questions importantes. Toutefois, il s'en sépara pour se rapprocher de l'Elysée, remplaça le général d'Hautpoul à Rome, puis le général Changarnier dans le commandement de l'armée de Paris, poste qu'il conserva six mois. Il appuya le coup d'Etat du 2 décembre. Lors de la guerre contre la Russie, il reçut le commandement du corps expéditionnaire de la Baltique, et s'empara de la forteresse de Bomarsund. Ce succès brillant lui valut le bâton de maréchal et un siége au Sénat, dont il devint l'un des vice-présidents. Depuis, il a pris une part active et brillante à la campagne d'Italie (1859), où il a gagné la bataille de Marignan.

BARAHONA Y SOTO (Louis DE), poëte espagnol, né à Lucène (Andalousie), florissait à la fin du XVIe siècle. Il avait donné une traduction d'Ovide, aujourd'hui perdue, une continuation du *Roland* de l'Arioste, dont la première partie est intitulée *Larmes d'Angélique;* des satires et églogues; des épîtres, etc. Cervantes fait le plus grand éloge de ce poëte, et, dans son *Don Quichotte*, quand le curé jette tous les livres du chevalier par la fenêtre, non-seulement il fait grâce aux *Larmes d'Angélique*, mais il en parle avec le plus vif enthousiasme.

BARAILLE s. f. (ba-ra-lle; *ll.* mll.). Pop. Querelle, dispute : *Chercher* BARAILLE.

BARAILON ou **BARAILLON** (Jean-François), médecin et conventionnel, né en 1743, mort à Chambon en 1816. Comme médecin, il se fit connaître par des mémoires et des dissertations qui lui valurent cinq médailles de l'académie de Montpellier. Comme homme politique, il se montra partisan zélé de toutes les réformes, mais ennemi des moyens extrêmes. Les questions relatives à l'enseignement public lui fournirent l'occasion de prononcer plusieurs discours, où il développa des idées neuves, dont quelques-unes sont peut-être pleines de vérité. Il fit partie du conseil des Anciens, et, après le 18 brumaire, il siéga au corps législatif, dont il fut élu président en 1801. Rendu à la vie privée en 1806, il retourna à Chambon, où il reprit l'exercice de la médecine, tout en se livrant à des études archéologiques qui le mirent à même de publier un ouvrage important, sous le titre de *Recherches sur les peuples cambiovicenses.*

BARAITCH ou **BERAYTCH**, ville de l'Indoustan, dans l'ancien roy. d'Aoude ou Oude, à 100 kil. N.-O. d'Oude, et 80 kil. N.-E. de Luchnow. Grande ville, ch.-l. d'un district arrosé par le Cograh et le Rapty, et annexé aux possessions anglaises en 1856.

BARAKIBA, célèbre docteur juif, nommé aussi *Akiba-ben-Joseph*, et, par abréviation, *Akiba* tout court, qui vivait à la fin du Ier et au commencement du IIe siècle de notre ère. Il était le disciple et le successeur du rabbin connu sous le nom de *Gamaliel*, et comptait au nombre des plus fameux docteurs de la Mischnah. Il joua un rôle actif dans la grande insurrection juive à la tête de laquelle se trouvait le *Fils de l'Etoile*, Barcochebas. Les Romains, après la prise de Béthar, mirent un grand nombre de Juifs à mort, et Barakiba fut condamné à être écorché vif. Il fut enterré à Tibériade, où son tombeau attira plus tard, de tous les points de la Judée, une affluence considérable de pieux visiteurs. On lui attribue la composition du célèbre livre *Sepher Jezirah*, qui contient les principes fondamentaux de la doctrine cabalistique. Cet ouvrage a été publié, avec une traduction latine, à Amsterdam (1642-1644), et Frédéric de Meyer en a donné, à Francfort, une version allemande (1832).

BARAL s. m. (ba-ral). Petit baril, en Provence et dans le Languedoc. ‖ Mesure de capacité, autrefois usitée dans les mêmes pays.

BARALIPTON (ba-ra-li-pton). Log. Terme barbare et purement mnémotechnique, forgé et usité dans les écoles du moyen âge pour désigner un syllogisme dont les prémisses étaient générales et affirmatives, et la conclusion particulière et affirmative. Voici au moyen de quel système ingénieux un seul mot en disait si long : *A* figurait une proposition générale et affirmative; *E*, une proposition générale et négative; *I*, une proposition particulière et affirmative; *O*, une proposition particulière et négative. De là les deux vers techniques :

Asserit A, *negat* E, *verum generaliter ambo;*
Asserit I, *negat* O, *sed particulariter ambo.*

Ainsi, le syllogisme, en baralipton, pouvait être indiqué par *A A I.* Mais, pour aider la mémoire, on imagina de forger, avec ces voyelles, des mots qui eussent au moins l'air de signifier quelque chose, tels que *barbara*, *celarent*, *barali-pton*, etc. Puis, pour qu'on les retînt mieux encore, on en fit quatre vers :

BArbArA, cElArEnt, DArII, fErIO, bArAlIpton,
CAlEntEs, dAbItIs, fApEsmO, frEsIsOmorum,
CEsArE, cAmEstrEs, fEstInO, bArOcO, dArAptI,
FElAptOn, dIsAmIs, dAtIsI, bOcArdO, fErIsOn.

En tout, dix-neuf syllogismes concluants sur les soixante-quatre combinaisons possibles avec les quatre voyelles *A*, *E*, *I*, *O*. — On voit, d'ailleurs, que les syllabes *pton* et *morum* sont là pour la mesure.

— *Argumenter en baralipton*, Tirer une proposition particulière affirmative de deux prémisses générales affirmatives : *Dix heures par jour, il* DISPUTE EN BARALIPTON. (H. Taine.) ‖ Voici un exemple d'argument en baralipton :

BA Tout mal doit être craint;
RA Toute passion violente est un mal;
LI Donc, ce qu'il faut craindre, c'est une passion violente.

— **Encycl.** Il est difficile d'assigner une date à l'invention de ce jargon scolastique, ou d'en découvrir l'inventeur. Les savants du moyen âge étaient modestes, et étudiaient *ad majorem Dei gloriam.* Mais l'emploi de ce système dans les écoles doit remonter à l'époque où la logique d'Aristote pénétra en France. C'est une inspiration de ce grand génie de l'analyse; elle domina tout le moyen âge, et nous la voyons encore en honneur au XVIIe siècle, dans la *Logique de Port-Royal.* Mais alors on commence à s'en moquer. Le grand Arnauld s'en plaint dans sa préface : « On n'a pas cru devoir s'arrêter au dégoût de quelques personnes... qui font des railleries assez froides sur *baroco* et *baralipton...* » Plus tard, Molière, le grand moqueur, se raille en passant de ce langage grotesque : « — LE DOCTEUR PANCRACE : Je vous prouverai en toute rencontre, et par arguments *in barbara*, que vous n'êtes qu'une pécore... »

Aujourd'hui, ces termes cabalistiques ne sont plus guère l'objet que d'une curiosité archéologique, et le système tout entier est taxé de *baroque*, du mot *baroco*, qu'il nous a fourni lui-même. Mais ce n'est point le seul bénéfice qu'en ait retiré la langue française. On reconnaît généralement qu'il y avait là une analyse subtile et profonde de l'opération de l'entendement, une rude et forte discipline de la raison, et que le génie français doit bien quelque chose de sa netteté, de sa force, de sa souplesse, à ce système, qui ne mérite guère moins que Socrate le titre d'*accoucheur des esprits.*

BARALLOT s. m. (ba-ra-lo). Hist. relig. Membre d'une petite secte chrétienne qui prit naissance à Bologne, et qui admettait la communauté des biens et des femmes. ‖ On dit aussi BARALOTTE.

BARALOU s. m. (ba-ra-lou). Bot. Nom vulgaire du balisier. ‖ On l'appelle aussi BAROULOU.

BARALT (Rafaël-Maria), publiciste hispano-américain, né, au commencement du siècle, à Maracaïbo (Venezuela), a composé et fait imprimer en France, avec le concours de M. Ramon Diaz, un *Précis de l'histoire de Venezuela*, depuis le XVe siècle jusqu'à l'année 1837 (*Resumen de la historia de Venezuela*, Paris, 1841, 3 vol.). Cet ouvrage offre, dit-on, beaucoup d'intérêt; mais, à l'exception de quelques exemplaires, l'édition entière a été transportée en Amérique. Depuis, ce publiciste s'est fixé à Madrid, où il a été attaché à la rédaction du journal démocratique *el Clamor publico.*

BARAM s. m. (ba-ramm — nom de localité). Minér. Usité dans la locution *pierre de Baram*, Pierre ollaire dont les Egyptiens se servent pour faire certaines poteries économiques, et même des marmites propres à cuire les aliments.

BARAMARECA s. m. (ba-ra-ma-re-ka). Bot. Sorte de plante qui croît au Malabar.

BARANDAGE s. m. (ba-ran-da-je — rad. *barander*). Pêche prohibée, faite au moyen d'un filet qui traverse complétement ou barre une rivière.

— **Encycl.** La pêche au *barandage* se fait comme il suit : Après avoir tendu un large filet en travers d'une rivière, on bat l'eau pour effrayer le poisson et le pousser du côté où est l'engin. Ce résultat obtenu, on replie le filet en demi-cercle sur un des bords, et l'on prend, à l'épervier ou de toute autre manière, le butin qui s'y trouve emprisonné. La pêche au *barandage* étant des plus destructives est prohibée par la loi.

BARANDER v. n. ou tr. (ba-ran-dé — rad. *barrer*). Pêch. Faire la pêche prohibée dite *barandage.*

BARANGE s. f. (ba-ran-je — de *barrer*). Techn. Mur établi dans le fourneau d'une saline.

BARANOFF (Nicolas DE), peintre russe contemporain, sourd et muet, né dans l'Esthonie en 1810, montra de bonne heure des dispositions naturelles et une passion ardente pour la peinture. En 1829, il fut envoyé, comme pensionnaire du czar, à l'Académie des beaux-arts de Berlin, où il se forma sous la direction de Wach. Il peignit, pour la czarine, divers tableaux qui furent très-goûtés à Saint-Pétersbourg, entre autres un *Héraut d'armes*, un *Chasseur auquel une jeune fille offre à boire*, et un autre *Chasseur écoutant le chant de deux jeunes filles.*

BARANOV (Alexandre-Andrevitch), gouverneur des possessions russes en Amérique, mort en 1819. Livré de bonne heure au commerce, il passa une partie de sa vie au milieu des aventures de la mer et dans les luttes de la colonisation, passa en Amérique dès 1790, augmenta les possessions russes au nord-ouest de cette partie du monde, fonda des factoreries, des colonies, et établit des rapports commerciaux avec les Etats-Unis, la Californie, Canton, Manille, etc. Il fut anobli par le gouvernement russe.

BARANOVITH (Lazare), théologien et poëte russe, mort en 1693. Il était archevêque de Tchernigov, et il défendit énergiquement l'Eglise gréco-russe contre les attaques des jésuites polonais. On a aussi de lui un poëme sur les *Vicissitudes de la vie humaine* (1678) et quelques autres écrits.

BARANOW, bourg de l'empire d'Autriche, dans la Gallicie, sur la Vistule, à 62 kil. N.-E. de Tarnow; 1,000 hab. Vieux château construit par Etienne Bathory; défaite des Polonais, en 1656, par Charles-Gustave, roi de Suède. ‖ Nom de deux autres villages polonais, situés, l'un sur la Wieprz, 1,350 hab., dans le district de Lublin; l'autre, dans le district de Mazovie.

BARANOWSKI ou **BARANOVIUS** (Albert), théologien polonais, mort en 1615, fut successivement évêque de Przemisl et de Wladislas et archevêque de Gnesen. Il a laissé plusieurs ouvrages de théologie et de discipline ecclésiastique, la plupart relatifs aux diocèses qu'il a administrés.

BARANTE (Claude-Ignace BRUGIÈRE DE), littérateur, né à Riom (Auvergne) en 1670, mort en 1745. Il étudia le droit à Paris, où il vécut dans la société de Le Sage, Furetière et autres écrivains, et retourna ensuite dans sa ville natale, où il conquit une place brillante au barreau. Il a donné quelques comédies pour la scène italienne, une traduction d'*Apulée*, un *Recueil des plus belles épigrammes des poëtes français, depuis Marot* (1698), ainsi que divers autres écrits.

BARANTE (Claude-Ignace BRUGIÈRE baron DE), littérateur et magistrat, petit-fils du précédent, né à Riom en 1755, mort en 1814. Il remplit, dans sa province, quelques fonctions de magistrature, fut nommé, en 1800, préfet de Carcassonne, puis de Genève, et remplacé, dans ce dernier poste, en 1810, sans doute parce qu'il n'avait pas assez de ce zèle sans bornes qu'exigeait Napoléon. Il a donné : *Introduction à l'étude des langues* (1791); *Eléments de géographie* (1796), plusieurs fois réimprimés; *Essai sur le département de l'Aude* (1802); *Examen du principe fondamental des Maximes*, en tête d'une édition des *Maximes* de La Rochefoucauld; des articles dans la *Biographie Michaud;* des morceaux dans divers recueils, etc.

BARANTE (Amable-Guillaume Prosper BRUGIÈRE, baron DE), historien, publiciste et homme d'Etat, fils du précédent, né à Riom en 1782, mort en 1866. Il fut auditeur au conseil d'Etat (1806), chargé de missions diplomatiques, préfet de la Vendée, puis de Nantes, conseiller d'Etat au retour des Bourbons, qu'il accueillit avec enthousiasme, député, directeur des contributions indirectes, commissaire du roi à la chambre des députés, enfin, pair de France et ambassadeur. Comme homme politique, il figura avec quelque éclat, sous la restauration, dans les rangs de la minorité royaliste qui acceptait quelques-uns des principes de la Révolution, et qui formait la nuance la plus pâle du parti libéral. Le gouvernement de Juillet, auquel il se rallia dès la première heure, le compta constamment au nombre des ministériels les plus intraitables et les plus zélés, et lui donna l'ambassade de Saint-Pétersbourg. Comme historien, M. de Barante a obtenu un des plus brillants succès de l'école historique moderne, par son *Histoire des ducs de Bourgogne*, qui lui ouvrit les portes de l'Académie. Appliquant à la lettre le précepte de Quintilien : *Scribitur ad narrandum, non ad probandum*, il extrait son récit des chroniques contemporaines, des documents originaux; il décrit, il narre, il ne discute ni ne conclut; il ne songe pas à faire résulter telle opinion précise du tableau des événements et des mœurs, et se contente d'exposer les faits, laissant au lecteur la liberté de ses appréciations. Ce système purement descriptif, et qui était une réaction contre l'école philosophique du dernier siècle, a eu de nombreux imitateurs, mais qui se sont souvent égarés sur les pas du maître. Lui-même en sentait les imperfections, et il ne l'a pas toujours rigoureusement appliqué, fort heureusement pour son œuvre; car il est certain que l'idéal d'une telle méthode serait l'absence de souffle moral et l'indifférence absolue. Le sujet de cette histoire était, au reste, heureusement choisi; elle offre tout l'intérêt d'un poëme épique et abonde en peintures pittoresques, en épisodes dramatiques. Il faut ajouter qu'elle est basée sur une grande quantité de documents, qui, peu étudiés jusque-là, donnaient au récit tout l'attrait de l'inconnu : cent quarante-trois mémoires et chroniques imprimés, près de cent quatre-vingts manuscrits, ornés de vignettes, qui permettaient à l'historien de se pénétrer des usages et des mœurs du temps, tels furent les matériaux de ce beau et solide travail, qui plaça son auteur au rang des historiens les plus éminents, au-dessous cependant des Sismondi, des Guizot et des Augustin Thierry. M. de Barante a encore publié un assez grand nombre d'opuscules politiques, un *Tableau de la littérature française au* XVIIIe *siècle* (1808), ouvrage inférieur à celui de Chénier, très-légèrement écrit, et conçu dans cet esprit de réaction politique et religieuse mis en vogue par Chateaubriand; des articles dans la *Biographie universelle* de Michaud, des notices, quelques traductions et divers autres écrits. C'est aussi lui qui a rédigé les *Mémoires de Mme de La Rochejacquelein*, sur les notes de cette dame. La révolution de Février rejeta définitivement dans le camp du passé l'ingénieux et brillant historien des ducs de Bourgogne, qui appartenait d'ailleurs à une génération dont le libéralisme aristocratique n'était pas sans analogie avec le torysme anglais. Sa répugnance pour la démocratie se manifesta dans divers écrits politiques, surtout dans son *Histoire de la Convention nationale* (1851-1853), et dans celle du *Directoire* (1855), qui sont loin d'avoir ajouté à sa réputation. Chose remarquable, il se garda bien d'appliquer ici son fameux précepte : *Ecrire pour raconter, non pour prouver.* Ces morceaux, d'un médiocre intérêt d'ailleurs, sont, en effet, non de simples et calmes narrations, mais des thèses de contre-révolution, des plaidoyers de parti, empreints de la plus aigre partialité, et qui, en outre, fourmillent d'erreurs et passeraient pour de fort plates compilations, s'ils n'étaient pas signés d'un nom aussi respecté.

BARANYA, comitat des Etats autrichiens, royaume de Hongrie, province d'Œdenbourg, 90 kil. de long sur 65 kil. de large; 267,000 h.; ch.-l. Tunfkirchen. Ce comitat, qui comprend le territoire voisin du confluent de la Drave et du Danube, offre de vastes marécages le long de ces deux rivières; mais, dans les autres parties, il est très-fertile en céréales, lin, chanvre, tabac et vins.

BARANZANE ou **BARANZANO** (Jean-Antoine, surnommé *Redemptus*), savant piémontais, né à Serravalle en 1590, mort à Montargis en 1622. Il entra dans l'ordre des barnabites, qui le chargèrent, fort jeune, de professer la philosophie dans leur collége d'Annecy. Il protesta, l'un des premiers, contre la fausseté des systèmes qui dominaient dans les écoles sous le nom et l'autorité d'Aristote. Il se mit en rapport avec les savants les plus illustres de l'époque, et notamment avec Bacon. Envoyé en France pour y fonder des maisons de son ordre, il réussit à obtenir les autorisations nécessaires, et mourut à trente-trois ans, dans le couvent établi par ses soins à Montargis. Ses principaux ouvrages sont : *Uranoscopia, seu de cœlo; Novæ opiniones physicæ; Campus physicus*, etc.

BARAQUE s. f. (ba-ra-ke — bas. lat. *baraca*, même sens). Hutte ou logement provisoire, établi dans un camp pour abriter les soldats : *En rentrant dans nos* BARAQUES, *nous désirions tous une bataille.* (Etienne.)

— Par anal. Hutte qui sert d'abri aux pêcheurs. ‖ Construction en planches servant à abriter des ouvriers ou des outils : *Combien de temps encore nous faudra-t-il subir les échafaudages, les* BARAQUES *et les échoppes?* (Vitet.) *Au milieu de la place de Strasbourg s'élève une* BARAQUE *en bois, d'où sortira, dit-on, un monument pour Kléber.* (V. Hugo.) ‖ Abri ou boutique de planches, en plein vent : *Une* BARAQUE *de savetier. La* BARAQUE *d'un saltimbanque. Les* BARAQUES *de la foire. Sans la* BARAQUE *des marionnettes, j'étais probablement pris et pendu.* (G. Sand.) *Je restai deux heures dans la* BARAQUE *roulante de ce saltimbanque.* (P. Féval.)

— Par ext. Maison misérable, mal bâtie : *Quelle pitoyable* BARAQUE*! Heureusement le vent la démolira. Quand on approche, le prestige s'évanouit; les palais ne sont plus que des* BARAQUES *vermoulues.* (Th. Gaut.)

Maintenant, dans votre *baraque*,
Si la misère vous attaque,
Allez réclamer quelque appui....
Chacun vous tournera casaque :
Voilà les amis d'aujourd'hui.

BRAZIER.

— Fig. Demeure provisoire : *Le corps est la* BARAQUE *où notre existence est campée.* (J. Joubert.)

Par dénigr. Etablissement qui traite mal

ses employés ou sert mal ses clients; maison, administration mal dirigée : *Qui pourrait vivre dans une pareille* BARAQUE? *J'entrai dans une auberge; c'était le diable, bien sûr, qui m'avait amené dans cette* BARAQUE *où l'on ne pouvait ni boire ni manger.* (Champfleury.) *Le ministre et le chef de division sont exigeants pour lui, et le piocheur menace de quitter la* BARAQUE. (Balz.) *Je suis dans une vraie* BARAQUE, *chez des avaricieux qui me coupent le pain.* (M. de St-Hil.)

— Argot de collége. Armoire où les écoliers enferment leurs papiers et leurs livres : *Outre ces causes de corruption, il se trouvait dans nos salles d'études des* BARAQUES *où chacun mettait son butin.* (Balz.)

BARAQUÉ, ÉE (ba-ra-ké) part. pass. du v. Baraquer : *Des troupes* BARAQUÉES. *L'aspect d'un camp* BARAQUÉ *n'est pas aussi pittoresque que celui d'un camp sous la tente.* (Mellot.)

BARAQUEMENT s. m. (ba-ra-ke-man — rad. *baraquer.*) Art ou action de baraquer, d'établir des troupes sous des baraques : *Depuis le* XVII^e^ *siècle, le* BARAQUEMENT *s'est bien perfectionné.* (Walsh.) *Le* BARAQUEMENT *des troupes en campagne ne devrait avoir lieu que quand les circonstances ne permettent pas de loger les soldats autrement.* (Gén. Bardin.) ‖ Matériel servant à baraquer un corps de troupes : *L'armée abandonna les bagages et le* BARAQUEMENT.

BARAQUER v. n. ou intr. (ba-ra-ké — rad. *baraque.*) Art milit. S'établir sous des baraques : *Les troupes vont* BARAQUER.

— v. a. ou tr. Etablir sous des baraques : BARAQUER *les soldats.*

Se baraquer v. pr. Se construire des baraques, s'établir sous des baraques : *Les soldats n'eurent pas le temps de se* BARAQUER. (Acad.)

BARAQUETTE s. f. (ba-ra-kè-te.) Mar. Sorte de poulie composée de deux ou trois rouets établis les uns au-dessous des autres, dans la même caisse.

— Pathol. Nom vulgaire d'une épidémie catarrhale qui sévit en 1761.

BARAQUILLE s. f. (ba-ra-ki-lle, *ll*, mouill.) Art culin. Pâté de viandes hachées.

BARARDJAN, nom d'une des principales routes de Perse, qui conduit de Merw à Madjan. Il est probable que ce nom, défiguré par les Arabes, est l'abréviation du mot persan *Burader-djan* (l'âme du frère). Plusieurs savants arabes ont porté le nom de Barardjan; on cite, entre autres, Abou-Mohammed-Kacem ben Mohammed-Barardjan, iman célèbre par son savoir. ‖ On dit aussi BERARDJAN.

BARAS s. m. (ba-râss). Nom donné par les Arabes à une espèce de lèpre.

BARAS (Marie-Marc-Antoine), économiste français, né à Toulouse en 1764, mort en 1794. Il fut d'abord avocat au parlement de Toulouse, mais il renonça au barreau pour se livrer à l'étude de l'économie politique. Ayant fait un voyage à Paris, il entra en relations avec Condorcet, Bailly et Rabaut-Saint-Etienne. En 1791, élu membre du conseil municipal de Toulouse, il se montra plein de zèle pour les améliorations réelles, mais ennemi de tous les excès. Cette modération lui fut fatale; dénoncé comme fédéraliste, il fut appelé à Paris devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort. On a de lui un traité d'*Arithmétique politique* (Paris, 1790, in-8°); un *Eloge du docteur Price* (Toulouse, 1791), in-4°; et un *Tableau de l'instruction publique en Europe*, 2 vol. in-8°, très-rares.

BARASSA, dame provençale d'une noble maison, dont le nom a été assez tristement immortalisé par une de ces anecdotes scandaleuses que Brantôme, en ses *Dames galantes*, raconte avec tant de sans-gêne, La Fontaine en ses *Contes* avec tant de finesse. Sans avoir la finesse de l'un et, à défaut de finesse, le sans-gêne de l'autre, essayons de rapporter le fait que rappelle le nom de Barassa.

Gasbert, troubadour limousin du commencement du XIII^e^ siècle, et duquel on a un poëme sous ce titre : *Las Bausias d'amour* (les joies de l'amour), était amoureux de Barassa; mais il n'était ni prince, ni comte, pas même chevalier, et il n'était pas encore le poëte applaudi de toutes parts et qu'on fêtait, oubliant sa roture. La très-noble et hautaine damoiselle refusa ses hommages.

Cependant Gasbert composa en l'honneur de celle qu'il aimait des tensons si pleins d'amour ardent et timide à la fois, des tensons si jolis, que sa réputation de poëte peu à peu se fit jour, grandit, et que la cruelle dont le nom était dans toutes les bouches lui fit dire que « lorsqu'il aurait été fait chevalier, elle serait fort contente de l'épouser. »

Gasbert écrivit tant de beaux vers, que Savari, son maître, le fit mettre à genoux et le frappa trois fois du plat de son épée, en prononçant la formule consacrée. Le poëte chevalier court alors et bien vite vers sa belle, qui l'accueille avec joie et accepte sa main.

A quelque temps de là, Savari était envoyé en Espagne comme ambassadeur et emmenait avec lui Gasbert, son serviteur. Barassa, restée seule et désolée, pleurait, lorsque survint un chevalier normand qui la consola, et la consola si bien qu'il lui fit oublier son poëte, son époux, obtint ses plus douces faveurs, enfin la conduisit à Arles, où bientôt il l'abandonna déshonorée et misérable.

Il y avait longtemps de cela. Gasbert revint enfin et, passant à Arles, alla loger dans une maison, lieu assez mal famé, étant fréquenté par les gens d'armes. La nuit venue, il rentra en son appartement et, dans son lit, ainsi qu'il l'avait commandé à l'hôtesse, trouva une fille folle, folle de son corps dont elle faisait trafic... C'était Barassa.

A quelques jours de là, l'infidèle épouse pleurait et priait dans la cellule d'un couvent d'Avignon, où bientôt après elle mourait repentante et en odeur de sainteté.

Quant à Gasbert, oncques on ne l'entendit chanter depuis, quelque prière qu'on lui fît; toujours éloigné de ses compagnons d'armes, seul, triste, abattu, sans vie en apparence, on ne le revoyait, comme autrefois, plein d'ardeur que pour affronter follement la mort dans toutes les occasions que, fréquemment alors, lui offrait la guerre civile; un jour même, dans une rencontre entre les Marseillais révoltés et les troupes de Charles I^er^, comte d'Anjou et de Provence, on le crut un instant perdu pour toujours. Il n'en était rien, la mort semblait ne vouloir pas de lui.

Alors Gasbert déposa l'épée du soldat, comme il avait déjà renoncé à la vielle et à la mallette du troubadour, et alla frapper à la porte du monastère de Pignan (Hérault), où il mourut en 1263.

BARAT s. m. (ba-ra. — Les langues néoceltiques ont conservé presque intacte cette ancienne racine, comme on peut le voir par les quelques exemples ci-contre : en breton *barad*, tromperie, trahison; en gallois, *bradwr*, un trompeur, *bradu*, trahir, *brad*, trahison; en écossais et en irlandais *brath*, fourberie, etc.). Anc. dr. Dol, fraude, tromperie; d'où *baraterie.* Ce vice a été personnifié dans le *Chemin de pauvreté et de richesse* de Jean Bruyant, notaire au Châtelet, composé en 1342 et cité dans le *Ménagier de Paris* (Paris, 1847, 2 vol. in-8°).

> Es vois un homme à moi venir
> Qui bien semblait estre advocas
> Qui parler sceut en tous cas
> . . . .
> Coiffe et habit fourré portait
> Et richement se déportait
> Preudhomme semblait et sans riot
> Clerc et valet avec lui ot
> Le maitre fut *Barat* nommés,
> Et ce ne fut pas mesnommés.
> (Tome II, p. 24.)

‖ Brevet d'interprète délivré, dans les Etats du Levant, par les agents diplomatiques à des indigènes qui font le service de drogmans auprès des consulats et des ambassades. Les drogmans investis du *barat* ont des insignes et un costume particuliers. De plus, par une fiction de droit, ils relèvent, pendant le temps que durent leurs fonctions, de la juridiction du pays auquel ils sont attachés. Le *barat* est devenu une sorte de charge que le titulaire peut vendre en faisant agréer son acquéreur. Les *barats* de France et d'Angleterre sont les plus recherchés.

BARAT (Nicolas), orientaliste français, né à Bourges vers le milieu du XVII^e^ siècle, mort en 1706. Elève de Richard Simon, il fut le collaborateur du père Thomassin pour son *Glossarium universale hebraicum*, dont il publia plus tard une nouvelle édition. Il aida aussi de ses lumières J.-B. Duhamel pour son impression de la Bible (Paris, 1706, in-fol.). Il était entré comme *élève* à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et, après sa mort, son éloge fut prononcé par l'abbé Paul Tallemant. Il laissa un ouvrage qui fut publié en 1714, à Amsterdam, sous le titre de *Nouvelle bibliothèque choisie.*

BARATA (Lorenzo), dessinateur et graveur italien, travaillait à Rome vers 1629 et fut nommé à cette époque professeur au collége des peintres à Utrecht. M. Ch. Blanc lui attribue une suite de dix *Vues de monuments antiques de Rome*, que Heinecken croit avoir été exécutés par Alexandro Baratta.

BARATARIA (île de), île imaginaire dont Sancho Pança, écuyer de don Quichotte, obtint le gouvernement, et où il éprouva, sous une forme ultra comique, tous les désagréments attachés à la puissance. Les écrivains font de fréquentes allusions à la royauté éphémère et pacifique de Sancho, aux déboires que lui valut cette royauté d'un jour et surtout à sa manière de rendre la justice, fonction qu'il sut remplir avec une bonhomie doublée de finesse. Nous allons remettre sous les yeux de nos lecteurs les trois faces sous lesquelles se manifesta ce gouvernement. Ces détails un peu longs nous exposent, nous le savons, aux reproches de la critique; on ne manquera pas de nous accuser de prolixité, comme s'il pouvait y avoir jamais de la prolixité dans un travail encyclopédique qui a placé ces deux mots en tête de son programme : *Tout dire.*

« Le duc dit à Sancho de se tenir prêt à partir pour son île, où ses nouveaux sujets l'attendaient comme on attend la rosée du mois de mai. — Monseigneur, répondit Sancho en faisant une profonde révérence, mes sujets, ainsi que Votre Altesse, sont assurément beaucoup trop polis; mais je ne vous cacherai point que depuis que du haut du ciel j'ai vu la terre au-dessous de moi plus petite qu'un grain de moutarde, je ne me soucie plus autant de devenir gouverneur. Qu'est-ce, en effet, je vous le demande, que de commander dans un petit coin d'un grain de moutarde? Cela vaut-il la peine de s'en tourmenter ou d'en être fier? Le plus sage est de s'en tenir à l'état où la fortune nous a placés; d'y mener une vie obscure, irréprochable, tranquille, sans se mêler de gouverner quelques douzaines de ces petits hommes, qui de près ne sont pas grand'chose, et d'un peu loin ne sont rien du tout. — Comment, Sancho! reprit le duc, vous parlez en vrai philosophe, et vous me prouvez chaque jour davantage que vous serez un excellent gouverneur. Au surplus, j'acquitte ma parole : je vous ai promis une île; elle est prête. Vous la trouverez belle et bien conditionnée; c'est à vous de voir si vous la voulez. — Oh! puisqu'elle est là, monseigneur, et qu'elle me vient de vous, je ne la refuserai point, quand ce ne serait que pour prouver que je m'entends en gouvernement tout aussi bien et peut-être mieux que tant de bavards qui en parlent. — Soyez donc prêt demain matin à vous rendre dans vos Etats. Ce soir on doit vous apporter les nouveaux habits et les autres choses nécessaires à votre dignité. — Comment sont-ils faits ces nouveaux habits? On aura beau m'habiller de toutes les façons, je n'en serai pas moins Sancho Pança. — Sans doute; mais vous savez bien que des marques extérieures distinguent les diverses professions : un magistrat n'est pas mis comme un soldat, un soldat ne l'est point comme un prêtre. Vous, Sancho, qui devez être à la fois et militaire et lettré, vous aurez un vêtement qui tiendra de l'un et de l'autre. — Je crois vous avoir dit, monseigneur, que je n'étais pas un grand lettré, puisque je n'ai jamais su lire; mais beaucoup de gouverneurs ne l'ont guère su plus que moi. Quant à mes qualités militaires, je me bats fort bien lorsque je suis le plus fort. Voilà tout ce que je peux vous offrir. »

(Ici arrive don Quichotte, qui fait asseoir Sancho à ses côtés et lui donne des conseils pour gouverner sagement son royaume.)

« Surtout, corrige-toi de ton habitude de mêler à tes discours cette foule de proverbes qui, le plus souvent, sont hors de propos : ce n'est pas, je te l'ai déjà dit, qu'un proverbe court et bien appliqué n'ait quelquefois de la grâce; mais en les accumulant tu leur ôtes tout leur mérite.

» — Pour ce dernier article, monsieur, interrompit l'écuyer, le bon Dieu seul peut y mettre ordre. J'ai la tête pleine de proverbes : aussitôt que je veux parler ils se pressent tous sur mes lèvres, et quelquefois les meilleurs ne sortent pas les premiers. Cependant je vous promets d'y prendre garde. Un bon averti en vaut deux. Quand la maison est bien fournie, le souper est bientôt prêt. Il y a du remède à tout, hors à la mort. Tant vaut l'homme tant vaut la terre. Il n'est rien tel que d'être le maître. Quand on commande et qu'on tient le bâton, il est aisé de faire ce qu'on veut. L'on n'a qu'à se frotter à moi, l'on y laissera sa laine. Les sottises des riches sont des sentences. Il ne faut qu'avoir du miel, les mouches viennent bientôt. Ma grand'mère disait souvent : Tu vaux autant que tu possèdes...

» — Satan puisse-t-il t'emporter! s'écria don Quichotte en colère; depuis que je t'ai recommandé de ne plus dire de proverbes, tu en inventes, je crois, de nouveaux. »

Enfin Sancho, revêtu d'une simarre et d'un manteau mordoré avec la toque pareille, part pour son île, monté sur un beau mulet suivi de son âne chéri.

Ici, Cervantes prend la parole et adresse une invocation à sa muse :

« O toi qui sur un char de flamme parcours sans cesse les deux hémisphères; flambeau sacré de l'univers, éternel ornement des cieux, père immortel de la nature, dieu de Chrysa, de Sminthe et de Délos, puissant bienfaiteur du monde, à qui les hommes ont dû la salutaire médecine, la poésie enchanteresse, viens échauffer mon faible génie du feu divin de tes rayons; viens me prêter ta lyre d'or, et célébrer avec moi les hauts faits, les grandes merveilles du gouvernement de Sancho Pança. »

« Un bourg à peu près de mille maisons, qui appartenait au duc, composait le puissant Etat où Sancho devait donner des lois. On lui dit que ce bourg s'appelait l'île de Barataria. Aux portes de sa capitale, Sancho trouva les principaux du peuple, qui venaient au-devant de lui. Les cloches sonnèrent; tous les habitants témoignèrent une grande joie; notre écuyer fut porté en triomphe à la paroisse, où il rendit grâces à Dieu, après quoi les clefs de la ville lui furent remises, et des crieurs publics le proclamèrent gouverneur perpétuel de l'île de Barataria. Le bon Sancho reçut tous ces honneurs en silence, d'un air grave, sans paraître trop surpris, et tous les habitants étaient étonnés de la mine, de la barbe épaisse, de la taille courte et ronde de celui qu'on leur avait choisi pour maître.

» Au sortir de l'église, Sancho, conduit à la salle de justice, fut installé sur un siége de velours, sous un magnifique dais. L'intendant du duc, qui faisait l'office de maître des cérémonies, lui dit avec respect : — Seigneur, une coutume antique et révérée prescrit au nouveau gouverneur qui prend possession de cette île de commencer par juger deux ou trois causes un peu difficiles, afin que son peuple, témoin de sa sagesse, se réjouisse d'avance de la félicité dont il doit jouir : Votre Seigneurie ne refusera point sans doute de se soumettre à cet usage.

» Sancho, satisfait de lui-même, écoutait avec complaisance les justes éloges qu'on lui prodiguait, quand une femme éplorée arrive, tenant à la gorge un jeune berger, et criant : — Vengeance! vengeance! ce scélérat que vous voyez m'a trouvée seule au milieu des champs; il s'est prévalu de sa force pour m'enlever le bien le plus cher, le plus précieux à une honnête fille, le bien qu'à travers mille périls j'avais, avec tant de peine, conservé depuis plus de vingt ans, et que j'étais loin de garder pour un pareil misérable. Justice, justice, seigneur gouverneur! — Je vais vous la rendre, répondit Sancho; mais c'est au jeune homme à parler. — Hélas! seigneur, reprit celui-ci, je n'ai pas grand'chose à dire. Je suis un malheureux porcher; ce matin j'étais venu vendre au marché quatre cochons, sauf votre respect, que j'ai même donnés pour moins qu'ils ne valaient. En retournant à mon village, j'ai rencontré cette brave femme, qui m'a dit bonjour d'un air amical. Amicalement j'ai répondu bonjour, et nous nous sommes mis à causer ensemble. Le diable, qui se mêle de tout, s'est mêlé de notre conversation; mais je vous assure, et je suis tout prêt à l'affirmer par serment, que cette bonne dame n'a point trouvé mauvais que le diable s'en mêlât. Elle est à présent bien méchante, elle était alors douce comme un mouton.

» — Cela n'est pas vrai! interrompt la femme en criant; je me suis longtemps défendue, je n'ai cédé qu'à la force, et je demande, selon les lois, des dommages et intérêts. — Cela est juste, reprit le gouverneur. Jeune homme, vous avez sur vous de l'argent? — Hélas! seigneur, j'ai vingt ducats, prix des cochons que j'ai vendus; les voilà dans une bourse. — Donnez cette bourse à la plaignante, et ne vous arrêtez plus une autre fois à causer amicalement. La femme aussitôt prit la bourse, donna mille bénédictions à l'excellent gouverneur qui venait au secours des filles malheureuses, lui fit une douzaine de révérences, et s'en alla toute consolée. Dès qu'elle fut hors de la porte, Sancho dit au berger qui pleurait : — Mon ami, cours après ta bourse; elle est à toi si tu la reprends. Le jeune homme ne se le fait pas répéter; il part comme un trait, et les spectateurs ne peuvent deviner encore quelle est l'intention du gouverneur.

» Au bout de quelques instants, on voit revenir la plaignante, échevelée, les yeux en feu, les bras levés, tenant sa bourse dans son sein, et menaçant d'un air furieux celui qui cherchait à s'en emparer. — Qu'est-ce donc? s'écria Sancho. — C'est ce voleur, répondit la femme, qui, malgré votre jugement, en plein jour, devant tout le monde, veut me reprendre cette bourse; mais pour en venir à bout il en faudrait bien quatre comme lui. Ah! qu'il ne connaît guère celle qu'il attaque! Allez, allez, petit garçon, mes poings sont plus forts que les vôtres. — Ma foi, je l'avoue, dit le jeune homme essoufflé, je renonce à mon entreprise ainsi qu'à mes pauvres ducats. — Vaillante fille! s'écria alors Sancho, rendez cette bourse à cet homme : si vous aviez défendu votre honneur comme vous défendez votre argent, rien ne vous serait arrivé. Sortez tout à l'heure, effrontée! et si vous osez jamais reparaître dans mon île, je vous ferai donner deux cents coups de bâton. L'admiration qu'on avait déjà pour la sagesse du gouverneur fut portée à son comble par ce trait.

» De la salle de justice, Sancho fut conduit au palais qui devait être sa demeure. Là, dans une vaste salle, était dressée une grande table, couverte d'excellents mets. Notre gouverneur, qui mourait de faim, se hâta de remplir son assiette; mais à peine il portait à sa bouche le premier morceau, qu'un grand personnage noir placé au bout de la table baissa sa baguette, et sur-le-champ l'assiette et le plat furent emportés. Le maître d'hôtel diligent vient présenter un autre mets : le gouverneur veut en goûter; la baguette arrive avant lui, le mets disparaît comme l'autre. Surpris et peu satisfait de cette promptitude à dégarnir la table, Sancho demande à l'homme à la baguette si la coutume du pays est de dîner comme l'on joue à passe-passe. — Non, seigneur, répond le grand personnage : j'ai l'honneur d'être le médecin des gouverneurs de cette île; cette place, qui me fait jouir de fort gros appointements, me prescrit le soin d'étudier le tempérament, la complexion de monseigneur, afin de lui faire éviter tout ce qui pourrait être nuisible à sa précieuse santé. Pour cela, j'assiste toujours à ses repas, et je ne lui laisse manger que les choses qui lui conviennent. Le premier plat dont Votre Seigneurie a goûté était un aliment froid, que son estomac aurait eu de la peine à digérer; le second, au contraire, était chaud, provoquant trop à la soif, risquant d'enflammer les entrailles et d'absorber l'humide radical si nécessaire à la vie.

» — C'est à merveille, reprit Sancho; mais, par exemple, ces perdrix rôties ne peuvent que me faire du bien; je vais en manger une ou deux, sans courir le plus petit danger. — Non, assurément, monseigneur, et je vous défends d'y toucher. — Pourquoi cela, s'il vous plaît? — Parce que notre maître Hippocrate a dit expressément dans ses Aphorismes : *Omnis saturatio mala, perdicis autem pessima;* ce qui signifie que la perdrix est le plus mauvais des aliments. — Cela étant, monsieur le docteur,

faites-moi le plaisir de bien regarder tout ce qui est sur la table, de marquer une bonne fois ce qui est salutaire, ce qui est nuisible, et puis de me laisser manger à mon aise; car, de quelque façon que ce soit, je vous avertis qu'il faut que je dîne, et je ne suis pas gouverneur pour le plaisir de mourir de faim. — Votre Seigneurie a raison; je vais lui indiquer les aliments qu'elle pourra se permettre. Ces lapereaux ne valent rien, parce que c'est un gibier lourd; ce veau ne vous est pas meilleur, parce que ce n'est pas une viande faite; ces ragoûts sont détestables, à cause des épices; ce rôti, s'il n'était pas lardé, pourrait vous être permis, mais comme le voilà c'est impossible. — Mais, monsieur le docteur, cette oille que je vois fumer au bout de la table et dont je sens d'ici le parfum, cette oille est composée de toutes sortes de viandes; il est impossible que dans le nombre je n'en trouve pas quelqu'une qui me convienne. Portez-moi cette oille, maître d'hôtel. — Je le lui défends sur sa tête. Juste ciel! qu'osez-vous demander? Rien n'est plus malsain, rien n'est plus funeste qu'une oille; il faut laisser ce mets grossier aux chanoines; leurs estomacs peuvent s'en accommoder, mais celui d'un gouverneur demande des aliments plus légers. Votre seigneurie doit fort bien dîner avec un peu de conserve de coings ou quelque autre confiture, et, si elle sent une grande faim, elle peut y joindre un ou deux biscuits.

» A ces mots Sancho se renversa sur le dossier de son fauteuil, et toisant le médecin depuis les pieds jusqu'à la tête : — Monsieur le docteur, dit-il, comment vous nommez-vous, s'il vous plaît? — Je m'appelle, répondit-il, le docteur Pedro Recio de Aguero; je suis né dans le village de Tirtea de Fuera, qui est entre Caroque et Almodovar del Campo, sur la droite, et j'ai pris le bonnet de docteur dans l'université d'Ossone. — Eh bien! s'écria Sancho avec des yeux brûlants de colère, monsieur le docteur Pedro Recio de Aguero, natif de Tirtea de Fuera, qui avez pris le bonnet à Ossone, sortez tout à l'heure de ma présence, sinon je jure Dieu que je vous fais pendre, vous et tous les médecins que je trouverai dans mon île; sortez, dis-je, peste des humains et fléau des gouverneurs, ou je vous étrille si bien, que jamais lapin ou perdrix ne risquera de vous faire du mal. Que l'on me donne à manger, je l'ai bien gagné ce matin.

» Le docteur tout tremblant s'enfuit. Sancho, remis à peine de sa fureur, allait commencer à dîner, lorsqu'on entendit le bruit d'un courrier. Le maître d'hôtel, regardant par la fenêtre, s'écria : — Voici sûrement des nouvelles importantes, car c'est de la part de monseigneur le duc. » Le courrier, couvert de poussière, vint présenter un paquet à Sancho, qui le remit à l'intendant, et s'en fit lire l'adresse. Elle portait : « A don Sancho Pança, » gouverneur de l'île de Barataria, pour être » remise en ses mains ou dans celles de son » secrétaire. » — « Qui est mon secrétaire? demanda Sancho. — C'est moi, seigneur, répondit un jeune homme avec un accent biscayen. — Ah! ah! c'est la première fois qu'on a pris des secrétaires dans votre pays. Lisez cette lettre, si vous pouvez, et rendez-m'en compte.

» Le Biscayen, après l'avoir lue, demanda à parler seul à monsieur le gouverneur. Tout le monde se retira, excepté l'intendant, et le secrétaire fit lecture de la lettre, qui s'exprimait en ces termes :

« Je viens d'être averti, seigneur don Sancho, que mes ennemis et les vôtres doivent venir vous attaquer pendant la nuit. Tenez-vous prêt à les recevoir. Je sais de plus, par des espions fidèles, que quatre assassins déguisés sont entrés dans votre ville; ils en veulent à vos jours. Examinez avec soin tous ceux qui vous approcheront, et surtout ne mangez rien de ce qu'on vous présentera. Je me prépare à vous secourir; mais j'espère tout de votre valeur et de votre prudence.
» *Votre ami, le duc.* »

» — Monsieur l'intendant, s'écria Sancho lorsqu'il eut entendu cette lettre, la première chose que nous avons à faire c'est de mettre dans un cul de basse-fosse le docteur Pedro Recio; car si quelqu'un en veut à mes jours, ce ne peut être que lui, qui voulait me faire mourir de faim. — Seigneur, répondit l'intendant, l'avis que nous venons de recevoir mérite la plus sérieuse attention. J'ose supplier Votre Seigneurie de ne toucher à aucun des mets qui sont sur sa table, attendu que je ne puis répondre des personnes qui les ont apprêtés. — A la bonne heure! reprit tristement Sancho; mais faites-moi donc apporter du pain bis avec quelques livres de raisin : ce serait bien le diable si on les avait empoisonnés. De façon ou d'autre, il faut que je mange; les gouverneurs ne peuvent vivre d'air, surtout quand ils sont à la veille de livrer des batailles. Quant à vous, mon secrétaire, répondez à monsieur le duc que je ferai de point en point tout ce qu'il me recommande; ajoutez des baise-mains un peu galants pour madame la duchesse, en la priant de ne pas oublier d'envoyer à ma femme Thérèse ma lettre avec mon paquet. Dites aussi quelque chose pour monseigneur don Quichotte, afin qu'il voie que je ne suis pas un ingrat, et arrangez le tout d'un bon style, comme un Biscayen que vous êtes. Allons! continua-t-il en soupirant, qu'on desserve cette belle table, et qu'on m'apporte mes raisins, puisque les coquins qui m'en veulent me réduisent à ce triste dîner.

» Dans ce moment, un page vint dire qu'un laboureur demandait à être introduit pour une affaire pressante. — Courage! s'écria Sancho, je n'aurai pas le temps de manger même du pain. Est-ce là l'heure de venir me parler d'affaire pressante? Pense-t-on que les gouverneurs soient de fer? Ah! pour peu que ceci dure, je n'y pourrai résister. Faites entrer ce laboureur, et prenez garde que ce ne soit un espion. » Le page assura qu'il avait au contraire la mine du meilleur des hommes, et qu'il prévenait en sa faveur. Sur cette assurance on l'introduisit, et le bon paysan, d'un air niais, demanda d'abord lequel de ces deux messieurs était monsieur le gouverneur. L'intendant lui montra Sancho, devant lequel il se mit à genoux, en le priant de lui donner sa main à baiser. Sancho ne le voulut point, lui commanda de se lever et de dire promptement son affaire. — J'aurai bientôt fini, reprit le paysan, pour peu que votre seigneurie daigne m'écouter.

» — Il faut d'abord qu'elle sache que je suis laboureur, natif du village de Miguel Turra, qui n'est qu'à deux lieues de Ciudad-Réal. Vous connaissez peut-être ce pays-là? — Oui, répondit Sancho; c'est à côté de chez nous. Mais abrégeons, je vous prie, et ne recommençons pas l'histoire de Tirtea Fuera. — Deux mots suffiront, continua le paysan. Dans ma jeunesse, je me suis marié, par la miséricorde de Dieu, en face de la sainte Eglise catholique et romaine, avec une brave et digne femme; j'en ai eu deux garçons, dont le cadet sera bientôt bachelier, et l'aîné ne tardera pas à recevoir ses licences. Depuis quelques années, je suis comme qui dirait veuf, par la perte que j'ai faite de ma femme, à qui un mauvais médecin donna mal à propos une médecine dans le temps où elle était grosse : elle en mourut, ce qui l'empêcha d'accoucher à son terme. Si elle était accouchée et qu'elle m'eût donné encore un garçon, je l'aurais fait étudier pour être docteur, afin qu'étant docteur il n'eût pu porter envie à ses deux frères le bachelier et le licencié. Mais c'est une affaire finie, à laquelle il ne faut plus penser.

» — Je vous conseille même de n'en plus parler, interrompit Sancho. Jusqu'à présent, de tout ce que vous avez dit je ne peux conclure autre chose, sinon que vous êtes veuf depuis que votre femme est morte. Tâchez de finir; voilà l'heure de dormir.

» — Monseigneur a très-bien entendu ce que je voulais lui dire, reprit le laboureur; je n'ai presque rien à ajouter. Mon fils cadet, j'entends celui qui doit être bachelier, est devenu amoureux d'une fille de notre village, qui s'appelle Claire Perlerine, fille d'André Perlerin, le plus riche fermier du pays. Tous ceux de cette famille, de temps immémorial, se sont appelés Perlerin, sans que l'on sache trop pourquoi; car on prétend que ce n'est pas leur nom. Bien est-il vrai que cette Claire Perlerine, dont mon fils est amoureux, est une perle d'Orient, tant elle est belle et charmante; la rose du matin n'est pas aussi fraîche, aussi fleurie que cette Claire Perlerine, quand on la regarde du côté droit; du côté gauche elle est moins bien, parce que la petite vérole lui a couturé la joue, et lui a fait perdre un œil; avec cela plusieurs fluxions lui ont enlevé la moitié de ses dents, et un petit goître qui s'est formé sous son menton la force de pencher sa tête sur une épaule; mais, comme je vous l'ai dit, elle est parfaite du côté droit, et c'est par ce côté-là que mon fils le bachelier l'a vue. Monseigneur pardonne ces petits détails. Je chéris déjà Claire Perlerine comme ma future belle-fille, et vous n'ignorez point que les pères aiment à parler de leurs enfants.

» — Oui, je le sais, reprit Sancho; mais les gouverneurs aiment à dîner, et j'attends pour commencer que vous ayez fini l'histoire des Perlerins et Perlerines. — Elle va finir, monseigneur. Or donc, mon fils le bachelier a eu le bonheur de se faire aimer de la belle Claire Perlerine. Depuis longtemps cette charmante personne aurait donné sa main à mon fils, si une petite incommodité qu'elle a dès l'enfance ne l'empêchait de remuer les bras. Elle est ce que nous appelons nouée, et ne peut se lever de son siége. Cela ne fait rien à mon fils, qui est un garçon fort doux, fort aimable, malgré le malheur qu'il a d'être possédé, ce qui, deux ou trois fois par jour, le fait écumer comme un furieux, se déchirer le visage et briser tout ce qui est autour de lui. Ce pauvre enfant, qui n'en est pas moins un ange pour la bonté, voudrait épouser sa maîtresse Claire Perlerine; mais le père de Claire Perlerine ne veut pas consentir au mariage de ces deux amants si intéressants. Je viens vous prier, monseigneur, de me donner une lettre pour ce père, dans laquelle vous lui ordonnerez de marier sa fille à mon fils. Voilà le sujet qui m'amène aux pieds de Votre Seigneurie. — Est-ce tout? avez-vous fini? — Ah! monseigneur! si j'osais je vous demanderais encore une petite grâce; mais j'ai peur d'être indiscret, et d'abuser de vos moments. — Osez, osez, ne craignez rien; je ne suis ici que pour vous entendre. — Eh bien, monseigneur, puisque vous le voulez, je ne vous cacherai point que je souhaiterais beaucoup qu'en faveur de ce mariage, Votre Seigneurie eût la bonté de donner à mon fils le bachelier un petit présent de noces, quand ce ne serait que cinq ou six cents ducats; cela l'aiderait à se mettre en ménage, et ferait qu'il dépendrait moins de la mauvaise humeur de son beau-père, parce que vous savez que pour être heureux il faut être indépendant. — Est-ce là tout ce que vous demandez, mon ami? Voyez s'il n'est rien qui vous tente encore; parlez avec assurance, et qu'une mauvaise honte ne vous retienne point. — Monseigneur, vous êtes bien bon; mais en vérité c'est tout.

» A ces paroles, Sancho se leva, saisit la première chaise qui lui tomba sous la main, et courant au laboureur, qui se hâta de s'enfuir : — Misérable! s'écria-t-il, il faut que je t'assomme tout à l'heure pour t'apprendre à venir me demander six cents ducats. A-t-on jamais vu pareille insolence! Six cents ducats! Mais où en sommes-nous, sainte Marie! Il semble que mon île soit le rendez-vous des fous de tous les pays. Qu'on ne laisse plus entrer qui que ce soit, au moins jusqu'à ce que j'aie fini mon pain. »

Survient l'intendant, qui dit à Sancho : — Onze heures viennent de sonner : il est temps que Votre Seigneurie commence la ronde.

» Sancho sortit aussitôt, sa baguette de juge à la main, suivi de son secrétaire, de l'intendant, de l'historiographe qui tenait registre de ses actions, et d'une troupe d'archers. A peu de distance du palais, il entendit un bruit d'épées dans une petite rue : la garde y courut par son ordre, et ramena deux hommes qu'on avait surpris se battant. — Pourquoi vous battez-vous? leur dit Sancho d'une voix sévère; n'avez-vous pas un gouverneur qui saura vous rendre justice? — Seigneur, répondit un des deux hommes, Votre Excellence approuvera sans doute ma délicatesse sur le point d'honneur. Ce gentillhomme avec qui j'ai querelle sort d'une maison de jeu, où il vient de gagner plus de mille réaux. Dieu et moi nous savons comment : j'étais témoin; j'ai jugé en sa faveur tous les coups au moins douteux. Lorsqu'il a été dans la rue, je suis venu loyalement lui demander une marque de sa juste reconnaissance; ce fripon n'a pas eu honte de me présenter quatre réaux. Il me connaît cependant; il sait que je suis un homme d'honneur, qui n'ai pas d'autre métier que de passer ma vie dans les maisons de jeu à décider les coups difficiles. Indigné d'un procédé si offensant, j'ai mis l'épée à la main pour lui donner une leçon de politesse et de probité.

» — Qu'avez-vous à répondre? demanda le gouverneur à celui dont on parlait. — Rien du tout, reprit celui-ci; tout ce qu'a dit cet homme est exact, excepté que ce que j'ai gagné m'appartient légitimement, et la preuve certaine que je n'avais nul besoin de ses décisions, c'est que je n'ai voulu et ne veux lui donner que quatre réaux. — Vous lui en donnerez cent tout à l'heure, interrompit Sancho; mais il n'en profitera guère, car je les confisque pour les pauvres; ensuite vous payerez une amende de deux cents autres réaux, qui seront pour les prisonniers; après quoi, vous et cet homme d'honneur, qui n'a d'autre métier que de décider les coups de jeu, vous serez conduits par quatre archers hors de mon île; et si vous avez l'audace d'y remettre les pieds, je vous ferai jouer ensemble une partie de triomphe à une potence de huit pieds de haut. Vous entendez? J'ai dit; qu'on exécute ma sentence.

» Les trois cents réaux furent payés sur-le-champ; l'intendant se chargea fidèlement de leur distribution, et quatre archers conduisirent les deux joueurs hors de la ville. A l'instant même, une autre patrouille amenait un jeune garçon, qui s'était enfui dès qu'il avait vu paraître la garde, et lui avait donné beaucoup de peine avant de se laisser attraper. — Pourquoi vous enfuir? demanda Sancho. — Pour n'être pas pris, répond le jeune homme. — Je le crois; mais où alliez-vous à l'heure qu'il est? — Toujours devant moi, monseigneur. — Toujours devant vous; c'est fort bien répondre. Vous aviez un but, un dessein; quel était-il? s'il vous plaît? — De prendre l'air. — Ah! de prendre l'air; je comprends. Mais où vouliez-vous prendre l'air? — Là où il souffle. — C'est juste. Vous me paraissez gai, mon ami; j'aime beaucoup les gens de cette humeur, et je me fais toujours un plaisir de leur donner un logement, pour peu que je m'aperçoive qu'ils n'en ont pas. Imaginez donc que c'est moi qui suis l'air, et que je souffle d'un côté qui vous mène droit en prison. Allez-y passer la nuit; nous verrons demain si le vent a changé.

» Après plusieurs autres rencontres où le gouverneur fit briller autant d'esprit que de sens, il arriva près d'un corps de garde placé à l'entrée d'un pont. Les soldats se mirent sous les armes, et quatre officiers de justice vinrent au-devant de Sancho, conduisant un homme avec eux. — Seigneur gouverneur, dit un des officiers, vous arrivez fort à propos pour nous tirer d'un grand embarras; il ne faut pas moins que toute votre sagacité pour le cas difficile qui se présente. — Parlez, répondit Sancho, ma sagacité fera de son mieux. — Monseigneur, voici le fait; nous supplions Votre Excellence de nous donner un peu d'attention : par une ancienne loi de cette île, tout homme qui vient après la retraite sonnée pour passer ce pont est obligé de nous déclarer, sous la foi du serment, où il va; s'il dit la vérité, nous le laissons passer sans obstacle; s'il fait le moindre mensonge, il est pendu sur-le-champ à une potence dressée à l'autre bout de ce pont. Cette loi est connue de tous les habitants de votre île. Tout à l'heure, l'homme que voici s'est présenté pour passer; nous l'avons interrogé suivant l'usage; il a levé la main et nous a répondu qu'il allait se faire pendre à cette potence. Si nous le pendons en effet, il a dit vrai et ne mérite pas la mort; si nous le laissons passer, il a menti et la loi veut qu'il soit pendu. Nous ne savons ce que nous devons faire, et nous avons recours aux lumières supérieures que tout le monde vous connaît.

» — Diable! répondit Sancho en se grattant la tête, ceci ne me paraît pas aisé. Répétez-moi, je vous prie, ce que vous venez de dire. L'officier de justice recommença presque dans les mêmes termes. Sancho garda quelque temps le silence, ferma les yeux, se frotta les mains. — Voilà, reprit-il, un singulier homme; il aurait dû prendre un autre chemin. Mais écoutez : quelle que soit notre décision, nous manquerons toujours à la loi; s'il est pendu, nous sommes en faute, puisqu'il aura dit la vérité; s'il n'est pas pendu, nous sommes encore en faute, puisqu'il nous aura menti. Nous n'avons donc que le choix de deux fautes. Qu'on laisse passer cet homme; que la loi dorme pour aujourd'hui.

» L'intendant et toute la suite du gouverneur donnèrent de grands éloges à la clémence de Sancho. Il fut reconduit à son palais après avoir fini sa ronde, et s'alla reposer dans un excellent lit des fatigues de sa journée.

» Rien n'est stable dans ce monde : le temps, qui jamais ne s'arrête, vole en détruisant sans cesse. L'été remplace le printemps; l'automne, l'été; l'hiver, l'automne. Tout passe, tout se renouvelle, excepté la vie humaine, qui passe, hélas! sans se renouveler. Accablé de lassitude, n'en pouvant plus, rassasié, non de bonne chère, mais de procès, Sancho se préparait à profiter du calme de la nuit pour prendre un moment de repos, et commençait à livrer au sommeil ses paupières affaissées, lorsque tout à coup il est réveillé par des clameurs, le son des cloches et l'épouvantable bruit qu'il entend dans toute la ville. Il lève la tête, s'assied sur son lit, écoute attentivement : le bruit redouble, et les trompettes, les tambours, les divers instruments de guerre se mêlent aux voix différentes, aux cris perçants de terreur, aux coups redoublés des tocsins. Surpris, troublé, saisi de frayeur, il se jette à bas, chausse ses pantoufles et, sans se donner le temps de se vêtir, il court à la porte de sa chambre. A l'instant même, arrivent en courant une vingtaine de personnes, l'épée à la main, portant des flambeaux et criant de toutes leurs forces : — Aux armes, aux armes, seigneur gouverneur! les ennemis sont dans l'île; nous sommes perdus; nous n'avons d'espoir que dans votre seule vaillance.

» A ces paroles, Sancho interdit, regarda en silence ceux qui lui parlaient. — Armez-vous donc, lui dit un d'entre eux, armez-vous, seigneur, ou c'est fait de vous et de votre gouvernement. — J'aurai beau m'armer, répondit-il, il n'en sera ni plus ni moins. Je n'entends pas grand'chose aux armes : cette affaire-ci regarde mon maître; c'est à lui qu'il faut la laisser. Je vous réponds qu'en un tour de main il vous aura fait place nette; mais, quant à moi, je vous le répète, les batailles ne sont pas mon fort. — Qu'osez-vous dire, seigneur? Vous êtes notre capitaine, notre chef, notre général. Nous vous apportons des armes offensives et défensives; hâtez-vous de vous en servir, et que chacun ici fasse son devoir, vous en marchant à notre tête, nous en mourant pour vous défendre. — A la bonne heure, messieurs! armez-moi donc, puisque vous le voulez.

» Aussitôt, sur la chemise du malheureux gouverneur on applique deux larges boucliers, l'un par devant, l'autre par derrière; on les attache ensemble avec des liens, en faisant passer ses bras par les vides des deux boucliers. Ainsi serré comme entre deux étaux, Sancho se trouve pris jusqu'aux genoux, qu'il n'a pas même la liberté de ployer; il demeure fixe, immobile, debout et droit comme un fuseau. On lui met une lance à la main, sur laquelle il appuie le poids de son corps, et tous alors, avec de grands cris, lui disent : — Venez, guidez-nous, nous sommes sûrs de la victoire. Allons, marchez, digne héros! — Eh! comment voulez-vous que je marche? répond le triste gouverneur; je ne peux pas remuer les jambes, tant vous m'avez bien emboîté entre ces planches qui m'étouffent! N'espérez pas que j'aille avec vous si vous ne prenez la peine de me porter. Vous me poserez ensuite au poste qu'il vous plaira; je vous réponds bien d'y rester. — Ah! seigneur gouverneur, ce ne sont pas ces boucliers qui vous empêchent de marcher; rien ne peut arrêter un homme courageux. Mais le temps se perd, le péril croît, l'ennemi s'avance; allons, faites un effort.

» Sancho, piqué de ces reproches, voulut tenter de se remuer. Au premier mouvement qu'il fit, il perdit son aplomb, et tomba par terre. Là, il resta comme la tortue ensevelie dans sa profonde écaille ou comme un bateau jeté sur le sable où il demeure engravé. Sans pitié pour lui, les mauvais plaisants qui l'environnaient ne font pas semblant de l'avoir vu tomber; ils éteignent les flambeaux, redoublent leurs cris, vont, viennent, courent, se précipitent les uns sur les autres, en faisant retentir le bruit des épées sur les casques, sur les écus. A chaque coup, Sancho tremblant, Sancho suant à grosses gouttes, retirait sa

tête sous ses boucliers, se ramassait, se faisait petit autant qu'il lui était possible, et recommandait son âme à Dieu. Ce fut bien pis lorsqu'un des combattants s'avisa de monter debout sur le pauvre gouverneur, et de là, comme d'un poste élevé, se mit à commander l'armée en criant : — Marchez ici; les ennemis viennent par là; courez vite de ce côté; renforcez ce corps de garde; fermez cette porte; palissadez ce passage; apportez des grenades, de la poix, de l'huile bouillante; barricadez les rues; courage, amis, tout va bien! — Ce n'est pas pour moi que tout va bien, disait en lui-même le pauvre Sancho, qui écoutait et portait le babillard commandant. Oh! si le bon Dieu me faisait la grâce de donner cette île aux ennemis, je l'en remercierais de bon cœur! »

» A l'instant même, il entend crier : — Victoire! victoire! ils ont pris la fuite. Levez-vous, seigneur gouverneur, venez jouir de votre triomphe, venez partager les dépouilles que nous devons au puissant effort de votre bras invincible. — Si vous voulez que je me lève, répond Sancho, d'une voix dolente, il faut d'abord que vous me leviez. » On le mit alors sur ses pieds. « Je suis bien aise, reprit-il, que les ennemis soient battus; je ne leur ai pas fait grand mal, et j'abandonne ma part des dépouilles pour un petit doigt de vin, si quelqu'un de vous a la charité de me le donner. » On courut lui chercher du vin, on le délivra des deux boucliers, et, ruisselant de sueur, on le porta sur son lit où il fut quelque temps à reprendre ses sens. Enfin, ayant retrouvé un peu de force, il demanda quelle heure il était; on lui dit que l'aurore allait paraître. Sans répondre, il se leva, s'habilla lentement, dans un grand silence, s'en alla droit à l'écurie, suivi de toute sa cour. Là, s'approchant de son âne, il lui prit la tête dans ses deux mains, il lui donna un baiser sur le front, et fixant sur lui des yeux pleins de larmes : « Mon ami, dit-il, mon vieux camarade, toi qui ne t'es jamais plaint de partager ma misère tant que je ne t'ai pas quitté, tant que, satisfait de mon sort, je ne pensais qu'à te nourrir ou à raccommoder ton bât, mes heures, mes jours, mes années étaient heureuses; depuis que la vanité, l'ambition, le sot orgueil ont pris ta place dans mon cœur, je n'ai senti que des peines, des chagrins et des maux cuisants. »

» En disant ces mots, et sans prendre garde à personne, il s'en alla chercher le bât, revint le mettre sur l'âne, l'y attacha, monta dessus, et, regardant l'intendant, le secrétaire, le maître d'hôtel, le docteur Pedro Recio, qui l'environnaient : — Messieurs, dit-il, laissez-moi passer, laissez-moi retourner à mon ancienne vie, à mon ancienne liberté, sans laquelle il n'est point de bonheur. Je ne suis point né, je le sens, pour gouverner ou défendre des îles. Je m'entends mieux à labourer, à bêcher, à tailler la vigne qu'à faire des ordonnances et à livrer des batailles. Saint Pierre n'est bien qu'à Rome; chacun n'est bien que dans son état. La baguette de gouverneur pèse plus à ma main que la faucille ou le hoyau. J'aime mieux me nourrir de pain bis que d'attendre la permission d'un impertinent médecin pour manger des mets délicats; j'aime mieux dormir à l'ombre d'un chêne que de ne pas fermer l'œil sous des rideaux de satin. Pauvreté, paix et liberté, voilà les seuls biens de ce monde. Adieu, messieurs, je vous salue. Nu je vins, nu je m'en vas; j'entrai dans le gouvernement sans avoir un sou dans ma poche, j'en sors sans avoir une maille. Je souhaite que tous les gouverneurs puissent en dire autant. Serviteur, messieurs, laissez-moi partir : il est temps que j'aille me faire panser, car j'ai les côtes brisées, grâce à messieurs les ennemis, qui n'ont pas cessé depuis hier au soir de se promener sur mon corps. »

(Ici, je demande pardon au grand Cervantès d'avoir un peu dérangé son immortel récit; mais c'était pour le besoin de la cause, et puisque cet épisode exhale un léger parfum de politique, je réclame le bénéfice de cet axiome bien connu : la fin justifie les moyens).

« Ouf! va dire la Critique; cinq cents lignes à l'île de Barataria! Ah! monsieur Larousse,

Le plus Sancho des deux n'est pas celui qu'on pense. »

A votre aise, belle dame; mais, moi, je crois que ces petites excursions ne déplaisent pas à mes lecteurs; ajoutons, toutefois, pour être franc, que si ces fidèles amis ne partageaient pas mon opinion, je serais bien capable de suivre seul la route pour les charmes que j'y trouve. « Le chat ne nous caresse pas, a dit Buffon; il se caresse à nous. » Du reste, j'ai un illustre complice, un complice dont personne ne contestera l'*autorité*. Napoléon Ier, qui, en littérature, raffolait des belles et surtout des bonnes choses, aimait à relire ce passage de *Don Quichotte*, et il s'en fit plusieurs fois l'application : « Mon cher Caulaincourt, s'écriait-il un jour qu'il était sur le point de partir pour l'île d'Elbe, César peut redevenir citoyen, mais sa femme peut difficilement se passer d'être l'épouse de César. Marie-Louise aurait encore trouvé à Florence un reste de la splendeur dont elle était entourée à Paris; elle n'aurait eu que le canal Piombino à traverser pour me rendre visite; ma prison aurait été comme enclavée dans ses Etats; à ces conditions, j'aurais pu espérer de la voir; j'aurais même pu aller la visiter, et quand on aurait reconnu que j'avais renoncé au monde, que, nouveau *Sancho, je ne songeais plus qu'au bonheur de mon île*, on m'aurait permis ces petits voyages; j'aurais retrouvé le bonheur dont je n'ai guère joui, même au milieu de tout l'éclat de ma gloire. »

Terminons par cette allusion d'un charmant esprit :

« M. de Gaille-Fontaine, pris au piége, dut accepter les fonctions administratives qui lui étaient infligées. Au demeurant, comme il avait l'esprit naturellement droit et conciliant, et qu'il était aimé et respecté dans le pays, où tout le monde le connaissait, il devint bientôt le meilleur des maires, et gouverna la commune d'Amboise, comme *Sancho Pança son île de Barataria*. » A. ACHARD.

Le mot *Barataria*, qui est passé dans toutes les langues, et qui les a enrichies d'un piquant proverbe, ne figure dans aucun dictionnaire.

BARATARIA, île des Etats-Unis, Louisiane, dans le golfe du Mexique, à l'entrée du golfe de son nom, et à 90 kil. de Balize; port fortifié et commode pour les petits bâtiments. — Dans la baie de Barataria se jettent les eaux d'un grand lac de même nom, formé par le Mississipi.

BARATE s. f. (ba-ra-te). Mar. Grosse sangle qu'on dispose en croix, pour soutenir les basses voiles contre un coup de vent.

BARATEAU (Emile), chansonnier français, né à Bordeaux en 1792, mort en 1870. Il fut d'abord secrétaire de M. de Martignac, puis vint faire son droit à Paris et collabora à divers recueils littéraires. En 1820, il publia sous le titre de *Georgine*, un roman qui contenait une romance que Romagnesi mit en musique, et qui obtint dans les salons une très-grande vogue. Divers compositeurs recherchèrent alors les romances du jeune auteur, qui, son droit fini, retourna dans sa ville natale auprès de son ancien patron. Il l'accompagna en Espagne en 1823, devint chef de cabinet, lors de son ministère, et, à sa chute, fut nommé inspecteur des hospices du royaume. 1830 lui enleva cette place, mais le dédommagea au moyen d'une pension. M. Barateau se consacra dès lors tout entier à la publication de petits vers et de romances pour les éditeurs de musique. On lui doit plus de trois mille pièces, et son portefeuille, dit-on, en contient environ huit cents qui n'ont pas vu le jour. Cette fécondité explique suffisamment la médiocrité de la plupart des productions de ce chansonnier. Quelques-unes ont joui cependant d'une vogue extraordinaire; *Jenny l'ouvrière*, entre autres, a fait son tour du monde. Cette même *Jenny l'ouvrière* a fourni le sujet d'un drame qui a eu de nombreuses représentations. Outre quelques romans insérés dans des journaux, M. Barateau a encore publié deux recueils de poésies : *Bagatelles* (1831) et *Bigarrures* (1833); les *Pigeons blancs*, fantaisie, et quelques opuscules du même genre. En un mot, M. Barateau est le plus fécond des *paroliers*, pour employer l'expression un peu dédaigneuse des musiciens, et nul n'a fourni plus de refrains aux générations contemporaines ni plus d'aliment aux pianos et aux orgues de Barbarie.

BARATELLA (Antoine-Lauregio), poëte latin moderne, né près de Padoue, mort en 1448. Il enseigna la rhétorique à Feltre et composa, dit-on, près de soixante mille vers latins. On n'a jamais rien imprimé de lui. Ses poëmes et poésies ont des titres fort bizarres : *Palifodia*, *Lavandula*, *Echaton*, *Cribratura*, etc. Ses manuscrits, quelques-uns du moins, sont conservés dans diverses bibliothèques d'Italie.

BARATER v. a. ou tr. (ba-ra-té). Tromper. V. mot.

BARATERIE ou **BARATTERIE** s. f. (ba-rate-rî — rad. *barat*). Dr. commerc. Préjudice volontaire porté par celui qui commande un navire, ou par toute personne faisant partie de l'équipage, aux armateurs, chargeurs, propriétaires ou assureurs : *Le naufrage ou échouement volontaire constitue le fait de* BARATERIE, *qualifié crime capital.* (Dict. de la Convers.). *La* BARATERIE *soit isolée, soit de complicité, est justiciable des tribunaux criminels et entraîne dans certains cas la peine de mort.* (J. Lecomte.)

— Fig. Volerie impudente : *Mais ceci est un des moindres malheurs que cause à la littérature française l'ignoble* BARATERIE *de la contrefaçon.* (Balz.)

— **Encycl.** Dr. pén. Les faits de *baraterie* peuvent n'entraîner qu'une responsabilité civile; mais, dans certains cas, ils rentrent sous l'application des lois pénales. Il importe en conséquence de distinguer de la *baraterie* ordinaire le crime qui porte ce nom. L'ordonnance d'août 1681 (titre II, art. 35 et 36) édicta des peines sévères, et même celle de mort, contre le *maître* qui fait fausse route, qui altère ou fait confisquer les marchandises dont il est chargé, ou qui livre aux ennemis, échoue ou détruit le navire dont il a le commandement. Le code pénal n'atteint pas directement les faits criminels de *baraterie*; mais plusieurs de ses dispositions peuvent être appliquées aux capitaines, lorsque les actes dont ils se rendent coupables ne sont pas prévus par une loi spéciale. La loi du 10 avril 1825, qui définit et punit plusieurs cas de *baraterie*, a été complétée et modifiée par le décret du 24 mars 1852.

La peine de mort est portée contre tout individu chargé de la direction d'un navire, qui, en faisant volontairement échouer ou périr ce navire, a causé un homicide : s'il n'y a que des blessures, la peine est celle des travaux forcés à temps; le fait seul de l'échouement ou de la destruction du navire est puni de dix à vingt ans de travaux forcés, et du maximum si le coupable était chargé de la conduite du navire. Cette dernière peine est aussi appliquée au capitaine ou patron qui détourne à son profit le navire qui lui est confié; il encourt les travaux forcés à temps s'il fait volontairement fausse route ou détruit ou jette à la mer, sans nécessité, tout ou partie du chargement, et à la réclusion dans les cas prévus par l'art. 236 du code de commerce, ou s'il vend, hors les circonstances indiquées en l'art. 237 du même code, le navire qui lui est confié, ou s'il débarque des marchandises contrairement à la loi.

Les prévenus du crime de *baraterie* sont poursuivis devant les cours d'assises.

Nous ne pouvons énumérer ici tous les actes qui peuvent constituer contre le capitaine ou patron d'un navire la prévention de *baraterie:* les lois spéciales et la jurisprudence des tribunaux compétents sont entrées à cet égard dans des détails tellement minutieux, que nous devons forcément renvoyer nos lecteurs aux nombreux ouvrages qui ont été publiés sur cette matière. Nous citerons seulement, pour montrer avec quel soin méticuleux on a cherché à garantir les intérêts que peuvent compromettre les moindres fautes des capitaines ou patrons, l'article suivant du Consulat de la mer : « Si quelques effets sont endommagés par les souris, parce qu'il n'y a point de chats à bord, le patron doit réparer le dommage. » Il est vrai que le tribunal de commerce du Havre, par une décision du 27 juin 1837, a déclaré qu'aucune loi n'oblige les capitaines à embarquer des chats sur les navires qu'ils commandent; mais la jurisprudence a souvent varié sur ce point, et plusieurs auteurs persistent à regarder comme un cas de *baraterie* civile le préjudice résultant du fait de n'avoir pas pris de chats à bord pour détruire les souris et les rats. Voir les mots CAPITAINE et MARINE MARCHANDE.

BARATEUR, TERESSE s. (ba-ra-teur, te-rè-se). Trompeur, trompeuse. V. mot.

BARATHRE, gouffre de l'Attique, où les Athéniens précipitaient les criminels. Les parois en étaient revêtues de lames de fer qui déchiraient les corps dans leur chute. Un prêtre de Cybèle y ayant été précipité, et son supplice ayant été suivi d'une grande sécheresse, l'oracle consulté ordonna de combler le gouffre, ce qui fut exécuté.

Ce nom de Barathre était devenu proverbial pour désigner toute espèce de gouffre. Horace l'applique au ventre d'un gourmand :

Pernicies et tempestas barathrumque macelli,
Quidquid quæsierat ventri donabat avaro.

Les écrivains ecclésiastiques font quelquefois de ce mot le synonyme de l'enfer.

BARATIER (François), littérateur, né à Romans (Dauphiné) en 1682, mort en 1751. Il quitta la France lors de la révocation de l'édit de Nantes et devint dans la suite pasteur de l'église française à Magdebourg. On a de lui : *Curieuse relation au sujet d'un enfant précoce* (son fils) (1728); *Fables et histoires possibles* (1723).

BARATIER (Jean-Philippe), jeune homme remarquable par l'étonnante précocité de ses facultés intellectuelles. Il naquit en 1721, à Schwabach, dans le margraviat d'Anspach. Son père, qui était pasteur de l'Eglise réformée, lui apprit à écrire et à parler latin, français et allemand avant la fin de sa quatrième année. A sept ans, il savait le grec et l'hébreu. Deux ans après, il composa un dictionnaire hébreu des mots les plus difficiles. A treize ans, il traduisit de l'hébreu en français l'*Itinéraire de Benjamin*, et, l'année suivante, il fut reçu *magister* à l'université de Halle. Il publia, vers le même temps, plusieurs dissertations savantes dans la *Bibliothèque germanique*. S'étant ensuite procuré des livres de mathématiques et d'astronomie, il ne lui fallut que quelques mois pour acquérir ces nouvelles connaissances, et il envoya à l'Académie de Paris des travaux qui lui méritèrent des encouragements. Le roi de Prusse, à qui il fut présenté, lui fit un don d'argent pour qu'il pût se procurer des instruments, et nomma son père pasteur à Halle. Mais l'excès de travail, et peut-être aussi le développement trop rapide du jeune Baratier, amenèrent une maladie de langueur, dont il mourut à l'âge de dix-neuf ans.

BARATON, épigrammatiste français, né très-probablement dans l'Orléanais, vers le milieu du XVIIe siècle, mort très-apparemment à Paris, de 1720 à 1730.

On ne sait absolument rien sur sa vie, et les renseignements par lesquels nous venons de débuter ne prouvent qu'une chose : c'est que le *Grand Dictionnaire* veut procéder avec méthode. Baraton est-il né dans l'Orléanais? rien ne le prouve; descendait-il du ménétrier Martin Baraton ou de Baraton, grand échanson de France? aucun document ne l'atteste; vint-il au monde vers 1650, mourut-il en 1725? voilà ce que la science biographique ignorera toujours; mais, comme un homme qui a laissé des épigrammes charmantes a dû nécessairement exister, et que cette existence implique qu'il est né quelque part, mort en quelque endroit et à une certaine époque, qu'il avait indubitablement des ascendants; en cette considération, on nous pardonnera les conjectures hasardées plus haut. Ce fait historique n'a pas heureusement la même importance que le coup d'arquebuse de Charles IX, le verre de sang de Mlle de Sombreuil et tant d'autres problèmes dont la solution fera longtemps encore le désespoir des Thierry, des Henri Martin et des Michelet.

Nous allons donner quelques échantillons des petits vers satiriques et badins que la muse gauloise a inspirés à Baraton, et qui montrent que ce poëte était de l'école du chevalier de Cailly. Commençons par une épigramme célèbre, décochée à la magistrature. Ce modeste sixain est cité fréquemment, surtout dans le prétoire, et nous avons vu les plus fins anecdotiers se mettre martel en tête et feuilleter tous les anciens recueils pour en découvrir l'auteur :

Huissiers, qu'on fasse silence!
Dit, en tenant audience,
Un président de Baugé.
C'est un bruit à tête fendre;
Nous avons déjà jugé
Dix causes sans les entendre.

Voici, en cinq vers, une épigramme à deux pointes :

Dans un couvent se confiner,
Dans l'hymen aller s'enfourner,
Se jeter dans un précipice,
Sont trois choses, disait Sulpice,
Qu'il faut faire sans raisonner.

Passons à une boutade où, à défaut de charité, on trouvera de l'esprit :

Est-il, disait Lubin, gens qui soient plus heureux
Que sont les prêtres et les moines,
Ces gros abbés, ces gras chanoines?
Les peines sont pour nous, et les plaisirs pour eux.
Le sort malin me tyrannise,
Je suis toujours infortuné.
Quand je devrais être damné,
Je vais me faire homme d'Eglise.

Trait contre la superstition :

Autrefois un Romain s'en vint, fort affligé,
Raconter à Caton que, la nuit précédente,
Son soulier des souris avait été rongé,
Chose qui lui semblait tout à fait effrayante.
« Mon ami, dit Caton, reprenez vos esprits;
Cet accident en soi n'a rien d'épouvantable;
Mais si votre soulier eût rongé les souris,
Ç'aurait été sans doute un prodige effroyable. »

Prompte repartie :

Dans le doigt d'une dame, un marquis cordon bleu
Vit un gros diamant brillant et plein de feu;
Il était avare, et son âme
N'était sensible qu'au profit :
« J'aimerais mieux, dit-il, la bague que la dame. »
Il parlait assez haut, la dame l'entendit;
Elle eut une riposte prête :
« Et moi, j'aimerais mieux le licou que la bête. »

Ces spirituelles anecdotes, si gauloises et si facilement rimées, se trouvent dans la collection de Bruzen de la Martinière, imprimée à Amsterdam, en 1720.

BARATRON et **APOLIN**, idoles des Sarrasins.

BARATTA (Alessandro), dessinateur et graveur italien, travaillait à Naples de 1627 à 1632. On lui doit deux estampes représentant des *Cavalcades* qui eurent lieu dans cette ville, et composées chacune de six pièces, se réunissant et formant frise.

BARATTA (Francesco), sculpteur italien, né à Massa di Carrara, mort en 1666. Elève de l'Algarde et du Bernin, il se conforma surtout au style de ce dernier et produisit, entre autres ouvrages : une statue colossale représentant le fleuve de la *Plata*, sous la figure d'un Maure, pour la fontaine de la place de Ravenne; les statues d'*Hercule*, d'*Achéloüs*, etc. Il mourut à Rome, victime de son intempérance et de l'abus du tabac.

BARATTA (Pierre), sculpteur italien, né à Venise, florissait dans la seconde moitié du XVIIe siècle. L'église Saint-Jean et Saint-Paul, à Venise, possède de lui une statue colossale assez remarquable. On voit aussi, au musée de Dresde, quelques-unes de ses œuvres, mais qui sont d'une exécution médiocre.

BARATTA (Jean), sculpteur italien, né à Carrare, mort dans cette ville en 1735, à un âge avancé. Il se forma à Florence, sous Saggini, et plus tard sous Soldani Benzi. Il travailla dans cette ville, à Gênes, à Sarzanne, à Turin, à Carrare, etc. On cite, au nombre de ses meilleurs ouvrages, les statues de l'archange *Raphaël* et du jeune *Tobie*, qui sont dans l'église du Saint-Esprit, à Florence, et dont on attribue le dessin au prince Ferdinand, fils de Côme III. A Gênes, il a exécuté les statues de *Marcello Durazzo* et d'*Ignace Bona*, dans le grand hôpital; celles de *Bendinello* et d'*Ottaviano Saoli*, dans la salle du grand Conseil; celles de *Cléopâtre* et d'*Artémise*, dans le palais Durazzo (aujourd'hui Palais-Royal), etc.

BARATTA (Eumène), sculpteur italien con-

temporain, de la famille du précédent, né à Carrare en 1825, a étudié à l'académie de Modène et a remporté, en 1842, le grand prix de Rome. Il a exposé à Paris, en 1855, une statue de marbre connue sous le nom de : *Innocente endormie.*

BARATTA (Francesco), peintre italien, contemporain, né à Gênes en 1805. Un de ses meilleurs tableaux représente : *Jacques de Verragine*, épisode tiré de l'histoire des Guelfes et des Gibelins.

BARATTA (Antoine), habile graveur italien, né à Florence vers 1727. V. BARATTI, nom sous lequel il est plus généralement connu.

BARATTAGE s. m. (ba-ra-ta-je — rad. *baratter*). Préparation que le lait subit dans la baratte.

— **Encycl.** Deux questions intéressantes ont été soulevées à propos du *barattage*. On s'est demandé, en premier lieu, si l'introduction de l'air dans la baratte avait pour effet de hâter la formation du beurre et d'épuiser le lait d'une manière plus complète. Les agronomes ont été longtemps partagés à ce sujet. Suivant Thaer, la partie grasse du lait ou la crème prend la nature du beurre par l'action de l'air et par l'absorption du gaz oxygène. « C'est pourquoi, il faut que l'air ait une libre entrée et soit renouvelé aussi souvent que cela se peut, dans les vases où la crème est mise en mouvement. Il est démontré par des expériences directes que l'oxygène est en cela le principe le plus actif, puisque l'on a trouvé que le beurre paraissait d'autant plus vite que l'air était plus chargé de ce gaz, et qu'en revanche, lorsqu'il n'y en avait pas, il ne se formait point de beurre. » De nouvelles expériences faites en 1855, à l'occasion de l'Exposition universelle, semblent confirmer ce que dit ici le célèbre directeur de l'institut agricole de Mœglin.

Un autre point important était de savoir quelle devait être la température du lait ou de la crème soumise au *barattage*. Cette question a été définitivement résolue par M. Barral, conformément aux résultats de nombreuses expériences faites par lui en 1855 et en 1861. D'après ces observations, la température la plus convenable pour l'extraction du beurre, quand on opère sur le lait, est comprise entre 18° et 20° centigrades. Quand on opère sur la crème, la température peut varier de 14° à 20° centigrades. L'expérience a prouvé qu'on ne pouvait dépasser ces limites sans de notables inconvénients. Ainsi, à 12°, il a fallu dix fois plus de temps qu'à 20° pour obtenir le même résultat, et à 30°, la formation du beurre s'est effectuée d'une manière très-incomplète.

BARATTE s. f. (ba-ra-te — du bas bret. *baraz*, baquet). Econ. dom. Vaisseau dans lequel on bat le lait et le plus souvent la crème, pour en extraire le beurre : *La* BARATTE *flamande se compose d'une barrique, de quatre ailes en bois, et porte une ouverture assez grande.*

— **Encycl.** Une bonne *baratte* doit satisfaire aux conditions suivantes : 1° pouvoir être aisément nettoyée; 2° présenter des moyens prompts et sûrs de séparer le beurre sans nuire à sa quantité ni à sa qualité; 3° être d'un emploi commode; 4° être solide, d'un prix modéré et peu coûteuse à entretenir; 5° permettre un écoulement facile du petit-lait et l'enlèvement aisé du beurre; 6° enfin, offrir le moyen d'élever ou d'abaisser, suivant le besoin, la température de la crème ou du lait qu'on emploie. L'instrument le plus simple et le plus anciennement employé pour battre la crème est la main. Aujourd'hui encore, dans quelques-uns de nos départements du centre, beaucoup de ménagères ne peuvent se résoudre à en employer d'autre. Cependant, le battage, ainsi effectué, est à la fois très-pénible et très-imparfait. Pendant l'été principalement, lorsque la chaleur de la main vient se joindre à celle de l'atmosphère, c'est une opération dont la longueur peut lasser la patience des bras les plus robustes. C'est pourquoi, partout où l'agriculture a été en progrès, on a cherché à substituer un mouvement mécanique à l'action des bras.

Comme la plupart des instruments employés en agriculture, la *baratte* a subi, avec le temps, de nombreuses modifications. A l'origine, ce n'était qu'une espèce de baquet de bois, un peu moins large que profond, dans lequel la crème était battue au moyen d'une petite palette en bois de hêtre, ou d'une tige de houx bien pelée et armée de quelques-unes de ses branches coupées à 0 m. 02 ou 0 m. 03 au-dessus de l'aisselle. Tel est encore le procédé suivi dans quelques localités du centre et du midi de la France. Partout ailleurs, on se sert depuis longtemps de la *baratte* ordinaire, qui consiste en un vase de tonnellerie, haut de *0 m. 80*, large à sa base de 0 m. 25, et de 0 m. 15 au sommet, dans lequel se meut de haut en bas et de bas en haut un disque fixé à l'extrémité d'un manche de bois. Cette *baratte* exige assez de temps pour extraire le beurre; mais sa simplicité et la modicité de son prix la mettent à la portée de tous les ménages. Pendant longtemps, on n'avait fabriqué que des *barattes* en bois; depuis quelques années, on en fabrique également en fer ou en tôle, qui joignent à une grande solidité l'avantage de pouvoir être plus facilement nettoyées. Malheureusement, leur prix élevé les met hors de la portée du plus grand nombre des cultivateurs. Nous allons passer rapidement en revue les meilleures *barattes* inventées jusqu'à ce jour.

— *Barattes de bois.* La plus simple est la *baratte circulaire*, qui se compose d'un tonneau traversé par un axe muni d'une ailette percée de trous. Cet axe repose, à hauteur convenable, sur les deux montants d'un chevalet, et sert à imprimer au tonneau un mouvement uniforme de rotation, pendant lequel la crème vient battre contre l'ailette. La *baratte* circulaire est particulièrement employée dans le Poitou et la Touraine; elle a de l'analogie avec la *serène*, dont on fait usage en Normandie. — Dans la *baratte* de M. Paul-François, la crème est agitée par un batteur à ailettes recourbées dans le même sens. Une manivelle, adaptée à un engrenage, donne au batteur une rotation assez rapide pour extraire le beurre en vingt minutes. Cet instrument convient aux petites exploitations. — La *baratte* Claës consiste en une caisse de bois dont le fond a la forme d'une surface semi-cylindrique. Dans cette caisse se meut un batteur carré, portant sur chacune de ses faces une rangée de dents en bois, qui passent entre les dents d'un râteau fixé à l'une des parois latérales. — La *baratte* Bernier se compose d'une caisse en bois dans laquelle se trouve un volant à palettes, que l'on met en mouvement au moyen d'une manivelle. Un compartiment spécial renferme une espèce de bouteille en métal, dont le goulot correspond à un entonnoir pratiqué dans le couvercle. On introduit, par cet entonnoir, de l'eau chaude ou froide dans le récipient, de manière à amener le liquide à la température voulue.

— *Barattes de métal.* La *baratte centrifuge* ou *verticale* du major Sterjnsvard est un instrument construit en fer-blanc, qui peut servir pour de grandes quantités de beurre. Il se compose d'un cylindre vertical, plongeant dans un bain-marie où l'on met de l'eau froide ou chaude, selon la saison. Le mouvement est communiqué au batteur par une roue dentée, engrenant avec un pignon fixé à l'extrémité d'un axe creux, portant trois ailettes verticales percées de trous. Ces trois ailettes tournent dans le corps du cylindre, où sont implantées, suivant des plans diamétraux, trois ailettes semblables. Une turbine, placée à l'extrémité de l'axe, aspire pendant la rotation l'air extérieur et donne naissance à un courant assez fort de bas en haut. — La *baratte* Lavoisy, perfectionnée par Lucien Charlot, se compose d'un cylindre de fer-blanc, plongeant dans un bain-marie, et dont l'axe porte une double rangée de palettes en bois, espacées à 0 m. 06. A la manivelle est fixée une roue dentée, qui peut engrener avec deux roues de dimensions différentes, de manière à augmenter ou diminuer, à volonté, la vitesse de la rotation. — La *baratte horizontale* de Girard est un demi-cylindre dans lequel se meut un batteur à ailettes. Une manivelle, fixée à une roue dentée qui engrène avec un pignon placé à l'extrémité de l'axe, met le batteur en mouvement. Une lame métallique, fixée en dedans du cylindre, fait l'office de contre-batteur. — La *baratte* de M. Seiguette est une caisse dont la plus grande dimension est placée dans le sens horizontal, et traversée par un double piston percé de trous qui ne se correspondent pas; une espèce de roue excentrique communique à ce double piston un mouvement très-rapide, et trois ou quatre minutes suffisent pour extraire le beurre du lait. — M. Houdaille a inventé une petite *baratte* de verre, qui est plutôt un objet de curiosité qu'un instrument véritablement utile, et qui sert à faire du beurre sur table, pour le manger à l'instant même.

BARATTÉ s. m. (ba-ra-té — rad. *baratter*). Econ. rur. Babeurre, dans certaines contrées : *Il y a des pays où le babeurre se nomme* BARATTÉ. (Tessier.)

BARATTÉ, ÉE (ba-ra-té) part. pass. du v. Baratter : *De la crème* BARATTÉE.

BARATTER v. a. ou tr. (ba-ra-té — rad. *baratte*). Econ. rur. Battre dans la baratte, en parlant de la crème ou du lait destiné à la confection du beurre : BARATTER *de la crème.*

Se baratter, v. pr. Etre baratté : *La crème* SE BARATTE *par des procédés divers.*

BARATTI (Jacques), voyageur italien du XVIIe siècle, visita l'Abyssinie en 1655, et écrivit sur ce pays une *Description* qui a été traduite en allemand (Nuremberg, 1676) et en anglais (Londres, 1670).

BARATTI (Antoine), peintre et graveur au burin, né à Florence vers 1727. Comme peintre, il n'a laissé aucune œuvre remarquable. Il a gravé un *Saint Joseph*, d'après le Guide; le *Martyre de sainte Ursule*, d'après Carpaccio; quelques portraits; des planches pour la traduction italienne du *Dictionnaire mythologique*, de Declaustre (Venise, 1755), pour le *Recueil d'estampes*, d'après les meilleurs tableaux du cabinet du marquis de Gerini, etc.

BARATTIERI (Barthélemi), jurisconsulte italien, né à Plaisance, vivait dans le XVIe siècle, fut conseiller du duc de Milan et professeur de droit à Milan et à Pavie. Il a laissé un ouvrage intitulé *De Feudis* (1542).

BARATTIERI (Jean-Baptiste), ingénieur italien, vivait dans le XVIIe siècle, a laissé un traité d'*Architecture hydraulique*, en huit livres (Plaisance, 1650, 1663 et 1699).

BARATTIERI (le comte Charles), physicien italien, né à Plaisance vers 1738, mort en 1806. A la suite de longs voyages en Allemagne, en France et en Angleterre, il se livra entièrement à des expériences de physique dont les résultats sont consignés dans les *Opuscoli scelti*, de Milan. Bien que partisan de Newton, il n'adopta point son système sur l'optique, et il développa ses propres idées dans un mémoire intitulé : *Congiettura sulla superfluita della materia colorata, o de' colori nella luce et del supposto intrinseco suo splendore.*

BARATYNSKI (Jewgenij-Abram), poëte russe, né vers le commencement de ce siècle. Il fut élevé à l'école des pages de Saint-Pétersbourg, et il passa huit ans sous le rude climat de la Finlande, avec le grade d'officier. Libéré du service, il se retira tantôt à Moscou, tantôt dans un domaine qu'il possédait auprès de cette ville. Ses deux principaux poëmes ont pour titre : *Eda* et la *Bohémienne;* les connaisseurs le considèrent comme le rival de Pouschkine. Il mourut en Italie, au mois de septembre 1844.

BARAX ou **BARAZE** (Cyprien), jésuite français, missionnaire, mort en 1702. Il alla prêcher l'Evangile dans l'Amérique méridionale, chez les Moxes, vécut vingt-sept ans parmi ces sauvages, adoucit leurs mœurs, détruisit leurs coutumes barbares, leur enseigna les rudiments des arts; passa ensuite chez d'autres peuplades, et, après tant d'années de cet admirable apostolat, trouva le martyre chez les Baures, qui le tuèrent à coups de flèche et de hache.

BARBA (Pompée della), médecin et philosophe italien, né à Pescia (Toscane), mort en 1582. Il était membre de l'académie de Florence, et devint dans la suite médecin de Pie IV. Il a laissé des discours philosophiques et divers autres opuscules empreints des doctrines platoniciennes, telles qu'on les interprétait alors en Italie. Il avait aussi commencé une traduction de Pline, qui est demeurée inachevée. — Son frère, Simon, a donné aussi quelques écrits et dissertations académiques.

BARBA (Alvarez-Alonzo), prêtre et minéralogiste espagnol, vivait dans le XVIIe siècle. On connaît de lui l'*Arte de los metalles*, traité publié à Madrid en 1640 (réimpr. en 1720) et fort remarquable pour le temps. Il a été traduit en français par Ch. Hautin de Villars (1730), et par Lenglet-Dufresnoy (sous le pseudonyme de Grosford), qui publia sa traduction sous le titre suivant : *Métallurgie* ou *l'art de tirer et de purifier les métaux* (Paris, 1751, 2 vol. in-12).

BARBA (Jean), jurisconsulte et évêque italien, né à Naples, mort en 1749. Il représenta le gouvernement de Naples parmi les douze avocats consistoriaux, et détermina le pape Clément XII à instituer la congrégation des études projetée par Sixte V.

BARBA (Gustave), libraire-éditeur, né à Paris vers 1805. Il a publié beaucoup de romans contemporains, et il fut, en même temps que Bry, un des créateurs des livraisons illustrées à 20 centimes, qui eurent une vogue si lucrative, à partir de 1848.

BARBABIN (F.), dessinateur et graveur français, travaillait au commencement du XVIIIe siècle. Il a gravé à l'eau-forte des paysages, dans la manière de Genoels. Une de ses planches : la *Double Cascade*, est datée de 1710.

BARBACANE ou **BARBACANNE** s. f. (barba-ka-ne — de l'ar. *bar-bab-khaneh*, galerie pour protéger une porte). Fortif., Meurtrière; ouverture par laquelle les soldats peuvent tirer à couvert ou surveiller la campagne. *Des pierrailles remplissaient les* BARBACANES *des tours.* (Th. Gaut.) ‖ Autrefois, ouvrage détaché et percé de meurtrières, qui était, le plus souvent, joint à la place par un chemin couvert ou défendu par un double rang de palissades ou de murs crénelés. ‖ Ouvrage de fortification construit en charpente et clayonnage ou en maçonnerie, au-devant d'une porte, pour la couvrir. ‖ Tour d'une place forte, sur laquelle se tenait la sentinelle chargée de surveiller les dehors. ‖ Front d'un ouvrage terminé par deux tours.

— Archit. Ouverture, généralement haute et étroite, pratiquée dans un mur de soutènement, pour l'écoulement des eaux : *Des plantes pariétaires sortaient par touffes abondantes et variées entre les* BARBACANES *de la muraille.* (Balz.) ‖ Tuyau de fonte qui rejette les eaux infiltrées derrière les murs de soutènement ou dans les voûtes des ponts. ‖ Fenêtre longue et étroite, pratiquée dans un mur d'église, particulièrement dans celui d'une crypte. ‖ Ouverture pratiquée dans une porte de cave.

BARBACENA (Felisberto-Caldeira BRANT, marquis DE), maréchal et sénateur brésilien, né à Sabora en 1772, mort à Rio-Janeiro en 1842. Déjà célèbre par ses services dans la marine et dans l'armée de terre du Portugal, avant le démembrement de la monarchie, il fut choisi par le prince-régent, récemment proclamé empereur, pour négocier avec la mère patrie l'indépendance du Brésil. L'habile diplomate s'acquitta avec succès de sa mission et signa le traité de Rio-Janeiro (1823), qui consacrait la séparation des couronnes du Portugal et du Brésil. Ce fut lui qui fut ensuite chargé de conduire en Europe la jeune dona Maria, fille de don Pédro, et de faire valoir ses droits. Appelé deux fois au ministère des finances, il a opéré beaucoup d'améliorations dans l'agriculture et l'industrie. Le Brésil lui doit notamment l'importation de la première machine et du premier bateau à vapeur.

BARBACÉNIE s. f. (bar-ba-sé-nî — de *Barbacena*, n. pr.). Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des hémodoracées.

— **Encycl.** Les *barbacénies*, dit M. A. Richard, sont des plantes d'un port tout particulier, qui rappelle en petit celui des yuccas. Leur tige est simple ou rameuse, ne portant des feuilles qu'à l'extrémité de ses rameaux, tout le reste de son étendue étant couvert des cicatrices ou des vestiges des feuilles anciennes. Ces feuilles sont dures, étroites, roides, souvent carénées; les hampes ou pédoncules sont solitaires ou groupés au sommet de la tige ou de ses ramifications. Les fleurs sont grandes, souvent de couleur vive, verte, jaune ou rouge. Le calice est tubuleux, adhérent à sa base avec l'ovaire infère; il est ordinairement un peu dilaté dans sa partie supérieure, découpée en six lobes égaux; à l'extérieur, il est souvent recouvert de papilles glandulaires. Les étamines, au nombre de six, sont insérées à la base des divisions calicinales; leurs filets sont un peu plans et bifurqués au sommet; l'ovaire est ovoïde, à trois loges polyspermes. Le style est triangulaire et porte, à son sommet, un stigmate à trois côtes. Le fruit est une capsule un peu triangulaire, recouverte par le tube calicinal, qui finit par s'en séparer à l'époque de sa maturité complète. Elle est à trois loges, qui contiennent chacune un grand nombre de graines anguleuses et dressées.

Le genre *barbacénie* comprend aujourd'hui une quinzaine d'espèces. Ce sont de jolis arbustes, qui croissent dans les parties montagneuses du Brésil. Ils sont encore peu connus. Vandelli est le premier qui ait déterminé leurs caractères botaniques; le professeur Martins en a décrit et dessiné avec beaucoup de soin six espèces nouvelles.

BARBACOAS, ville de l'Amérique du Sud, dans la république de la Nouvelle-Grenade, province de Cauca, à 180 kil. S.-O. de Popayan, au confluent du Telembi et du Guaxi. — Riche exploitation d'or.

BARBACOLE s. m. (bar-ba-ko-le — du nom de *Barbacole*, ancien personnage de parades; du lat. *barba*, barbe, et *colo*, je cultive). Fam. Maître d'école, magister.

> Humains, il vous faudrait encore, à soixante ans,
> Renvoyer chez les *barbacoles.*
>
> LA FONTAINE.

— Jeux. Jeu de cartes, appelé aussi HOCCA ou BASSETTE. On écrit également BARBACOLLE.

BARBACOU s. m. (bar-ba-kou — contract. de *barbu* et *coucou*, comme ayant des analogies avec ces deux genres). Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs, de la famille des barbus, renfermant sept espèces, qui vivent dans l'Amérique du Sud. *Les* BARBACOUS *sont des oiseaux sédentaires et solitaires, à mœurs indolentes et inactives* (Lafresn.).

— **Encycl.** Placés d'abord dans la famille des coucous, les *barbacous* se rapprochent bien davantage des barbus, tant par leurs caractères que par leurs mœurs. Ils ont le bec lisse et sans échancrure, fendu jusque sous les yeux; les mandibules courbées et pointues, garnies, à la base, de soies touffues et divergentes, qui cachent les narines; le plumage abondant, soyeux, ébouriffé, à barbes désunies et imitant un duvet grossier. Les sept espèces qui composent ce genre habitent l'Amérique du Sud; leur genre de vie est solitaire et tranquille. Les *barbacous* habitent la lisière des forêts ou le voisinage des eaux, et nichent dans de simples trous. On les appelle aussi MONASES.

BARBACOVI (François-Vigidro), jurisconsulte et polygraphe italien, né en 1739 a Tajo, village de Trentin (Tyrol italien), mort à Vienne en 1825. Il devint avocat, professeur de droit à Trente, conseiller aulique, et se fit connaître par divers ouvrages sur le droit romain et le droit canonique. En 1784, il fut chargé par Joseph II de la réforme du code du Trentin; ce travail, accompli en deux ans, lui valut, en 1790, le titre de comte du Saint-Empire, et, en 1792, celui de chancelier de la principauté de Trente. Retiré à Vienne, en 1796, lors de l'invasion française, il ne rentra à Trente qu'en 1816, et s'y consacra à la correction de ses ouvrages. On a de lui : deux ouvrages en latin, l'un sur la *Mesure des peines*, l'autre sur les *Peines pécuniaires;* divers opuscules en italien, sur la *Science de la législation;* plusieurs ouvrages de politique; des *considérations pour servir à l'histoire des guerres et du règne de François Ier, empereur d'Autriche;* deux volumes de *Mémoires historiques sur la cité et le territoire de Trente*, deux volumes de *Réflexions ou maximes morales, politiques et littéraires;* enfin, un *Résumé de l'histoire littéraire d'Italie* (*Compendio della storia letteraria d'Italia*), œuvre posthume.

BARBADE (BARBADOES), île des petites-Antilles, par 62° long. O. et 13° lat. N.; superficie, 27,000 hect.; 135,000 hab., dont 84,000

nègres émancipés; ch.-l. Bridgetown; productions principales : *sucre*, *coton* et *indigo*; sol peu élevé, climat très-sain. Découverte et possédée d'abord par les Portugais, cette île, siége actuel du gouvernement des Iles-du-Vent et des Iles-sous-le-Vent, appartient, depuis 1624, à l'Angleterre, qui en tire un revenu annuel de 1,500,000 fr.

BARBADILLO (Alphonse-Jérôme de Salas), poëte dramatique et romancier espagnol, né à Madrid vers 1580, mort en 1630. Ami de Cervantes, il a écrit des poëmes, des nouvelles, et des comédies où il raille, avec autant de verve que d'esprit, les ridicules et les vices de son temps. Ses productions les plus connues sont les suivantes : *La Ingeniosa Helena* (1612), histoire agitée d'une courtisane; *El Caballero puntual* (1614); *Rimas castellanas* (1618), consistant surtout en sonnets et épigrammes; la *Sabia flora Malsabidilla* (1621); *El subtil Cordovez Pedro de Urdemalas* (1620); *Los triumphos de la beata soror Juana de la Cruz* (1621); *Don Diego de Noche* (1623), histoire semi-burlesque des infortunes amoureuses d'un cavalier espagnol; *El Caballero descortes* (1621); *Coronas del Parnaso* (1625), etc.

BARBADORO (Barthélemi), helléniste et littérateur italien, né à Florence, vivait dans le XVIe siècle. Il fut un de ceux qui contribuèrent à faire revivre l'étude de la littérature antique. Il découvrit deux tragédies, l'*Electre*, d'Euripide, et l'*Agamemnon*, d'Eschyle, publiées par Victorius, la première en 1545, et la deuxième en 1557.

BARBAGIA, nom donné à une contrée montagneuse du centre de la Sardaigne, située à l'E. du Tirso et comprenant plusieurs paroisses, entre autres Belvi, Soulo, etc.

BARBAGLI (Jérôme), jurisconsulte et auteur dramatique italien, professeur de droit civil à Sienne, puis auditeur de rote à Gênes, mort en 1586. On connaît surtout sa comédie la *Pellegrina*, représentée à Florence en 1589. — Son frère, Scipion BARBAGLI, créé chevalier et comte palatin par l'empereur Rodolphe II, mort en 1612, fut un littérateur assez distingué. Il a laissé des discours, des poëmes et des traductions.

BARBAJAN s. m. (bar-ba-jan). Ornith. Nom vulgaire du chat-huant.

BARBAJOU ou **BARBAJOUE** s. m. (bar-ba-jou — du lat. *barba*, barbe; *Jovis*, de Jupiter). Nom vulgaire de la joubarbe des toits.

BARBALE s. f. (bar-ba-le). Moll. Syn. de *barbelle*.

BARBALHO BEZERRA (Augustin), voyageur brésilien, né à Saint-Paul, mort vers 1667. Il fut nommé, par Alphonse VI, administrateur des mines du Brésil (1664), organisa une expédition pour aller à la découverte des fameuses mines d'émeraudes depuis longtemps signalées, explora vainement les vastes forêts d'Espirito-Santo, et mourut de fièvres malignes, au milieu de ces dangereuses solitudes. Son voyage eut quelques résultats utiles pour la géographie.

BARBALISSUS ou **BARBARISSUS**, ville forte de l'empire romain, dans la Syrie, sur l'Euphrate, au N. de Palmyre, dans la province appelée Euphratésienne. Cette ville, reconstruite par Justinien, porte aujourd'hui le nom de *Bales* ou *Balis*, et elle a perdu toute son importance.

BARBAN s. m. (bar-ban). Entom. Espèce de thrips qui cause, à Nice, de grands ravages dans les plantations d'oliviers dont il attaque les fruits.

BARBANÇOIS (Charles HÉLION, marquis DE), agronome distingué, né en 1760, au château de Villegongis, près de Châteauroux, mort en 1822, introduisit le premier en France les mérinos d'Espagne, et obtint, en 1809, le prix proposé par la société d'agriculture de Paris pour le meilleur mode d'irrigation. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages : *Mémoires sur les moyens d'améliorer les laines et d'augmenter les produits des bêtes à laine dans le département de l'Indre* (Châteauroux, 1804); *Petit traité sur les parties les plus importantes de l'agriculture en France* (Paris, 1812); *Des droits et des devoirs des députés* (1818); *Principes généraux d'instruction* (1820); les *Majorats dans la Charte;* des articles dans les recueils d'agriculture, etc. — Son fils, Charles-Eusèbe-Guillaume Hélion, marquis DE BARBANÇOIS, né vers 1780, fit partie du sénat vers la fin du premier empire, fut nommé représentant à l'Assemblée législative de 1849, appuya la politique de l'Elysée et entra au nouveau sénat en 1852.

BARBANÇON s. m. (bar-ban-son — nom de lieu). Techn. et minér. Marbre belge d'un fond noir plus ou moins moucheté, qui se tire de la commune de Barbançon, dans le Hainaut. Dans le commerce, on le désigne vulgairement sous le nom de *petit antique*.

BARBANÇON (Marie DE), héroïne française du XVIe siècle, fille de Michel de Barbançon, seigneur de Cani, épousa Jean de Barret, seigneur de Neuvy. Demeurée veuve, elle fut attaquée dans son château de Bénégon, en Berry, par Montaré, lieutenant du roi, se défendit héroïquement à la tête d'une petite troupe, et ne se rendit que contrainte par le manque de vivres (1569). Le roi, informé de sa bravoure, la renvoya sans rançon et la fit rétablir dans son château.

BARBANÈGRE (le baron Joseph), général français, né à Pontacq (Basses-Pyrénées) en 1772, mort à Paris en 1830. Il servit d'abord dans la marine, puis entra comme capitaine dans le corps des volontaires de son département. Il était colonel du 48e de ligne, lorsqu'il se distingua par un beau fait d'armes à la journée d'Austerlitz. Général de brigade en 1809, il prit part aux batailles de Ratisbonne et de Wagram. Placé à l'arrière-garde dans la retraite de Russie, en 1812, il fut blessé et se renferma avec les débris de sa troupe dans la place de Stettin. Forcé de se rendre, il fut conduit en Russie comme prisonnier de guerre. Pendant les Cent-Jours il fut chargé de défendre Huningue, et, après une longue résistance, il fut admis à sortir avec les honneurs de la guerre. On accusa plus tard Barbanègre d'avoir manqué aux usages de la guerre en faisant bombarder inutilement la ville de Bâle; mais une commission d'enquête, chargée d'examiner sa conduite, déclara, à l'unanimité, qu'il n'avait mérité aucun reproche. — Son frère Jean, colonel de cavalerie, fut atteint d'un boulet de canon sur le champ de bataille d'Iéna. Napoléon, qui avait une haute idée de sa bravoure, fit transporter ses restes à Paris, où un monument lui fut élevé au Gros-Caillou.

BARBANSON (Jean-Pierre), homme politique belge, né à Bruxelles en 1797. C'est un des avocats les plus brillants du barreau de Bruxelles. Lors de la révolution belge, il fit partie du comité provisoire du département de la justice, fut nommé député au congrès, rédigea le rapport sur la forme de gouvernement à adopter, et fait partie du conseil provincial de Brabant depuis 1838.

BARBANTANE. V. PUGET.

BARBARA (bar-ba-ra). Mot de l'ancienne scolastique, désignant un syllogisme dont les prémisses et la conclusion sont également générales et affirmatives : BARBARA, *celarent*, *Darii*, *ferio*, *baralipton*. (Mol.) ‖ *Raisonner en barbara*, Tirer, de deux prémisses générales affirmatives, une conclusion également générale et affirmative.

— **Encycl.** La philosophie de l'école avait fait une étude très-approfondie, très-minutieuse du syllogisme, et elle avait déterminé rigoureusement toutes les formes sous lesquelles cet argument peut se présenter, pour les ramener à des règles générales qui permissent de reconnaître s'il avait une valeur réellement probante. On admettait, pour le syllogisme, quatre figures, dont la dernière était ordinairement ramenée à la première et qui étaient déterminées par la place qu'occupait le terme moyen dans chacune des deux prémisses; chaque figure avait ensuite plusieurs modes, selon la nature de chacune des trois propositions dont l'ensemble forme le syllogisme. On était convenu d'employer les voyelles *A*, *E*, *I*, *O* pour représenter les diverses natures de propositions : *A*, *E* signifiaient des propositions universelles, affirmatives pour *A*, négatives pour *E; I*, *O* signifiaient des propositions particulières, affirmatives pour *I*, négatives pour *O*. Afin de fixer ces conventions dans la mémoire, on les avait exprimées clairement dans les deux vers suivants :

Asserit A, *negat* E, *verum generaliter ambo;*
Asserit I, *negat* O, *sed particulariter ambo.*

Toutes les figures et les modes du syllogisme étaient figurés mnémoniquement dans quatre vers hexamètres dont les mots n'ont aucun sens comme mots, mais représentent chacun un mode particulier de l'une des figures, par la valeur attribuée aux voyelles et aux principales consonnes. Voici ces quatre vers, qui n'ont pas peu contribué à jeter du ridicule sur la philosophie scolastique, et qui, pourtant, supposent chez leur auteur une grande sagacité et un esprit de méthode vraiment prodigieux :

Barbara, *celarent*, *Darii*, *Ferio; Baralipton*,
Calentes, *Dabitis*, *Fapesmo*, *Fresisomorum;*
Cesare, *Camestres*, *Festino*, *Baroco; Darapti*,
Felapton, *Disamis*, *Datisi*, *Bocardo*, *Fresison.*

Quand nous serons au mot *syllogisme*, nous expliquerons plus au long la valeur de tous ces mots; ici, nous ne devons nous occuper que du premier *barbara*. Par la position qu'il occupe, on voit qu'il représente un syllogisme de la première figure, c'est-à-dire où le terme moyen est sujet dans la majeure et attribut dans la mineure; cette propriété lui est commune avec les trois mots suivants. On voit en outre qu'il s'agit du premier mode de cette figure, c'est-à-dire que, dans le syllogisme représenté, les trois propositions sont universelles affirmatives, puisque le mot renferme trois fois la voyelle *A*. Quant à la consonne initiale *B*, qui reparaît dans les mots *baralipton*, *baroco* et *bocardo*, elle signifie que les trois formes de syllogisme représentées par les trois dernières peuvent être ramenées à la forme *barbara*, soit directement, soit en raisonnant *ab absurdo*.

Voici un exemple d'argument en *barbara :* « Tous les animaux ont des instincts; or les hommes sont des animaux; donc les hommes ont des instincts. » Le moyen terme est celui qui n'est pas compris dans la conclusion et qui ne sert qu'à mettre en comparaison les deux autres termes; c'est donc *animaux*. Or, il est manifeste que *animaux* figure comme sujet dans la majeure, et comme attribut dans la mineure; l'argument appartient donc à la première figure. Il est manifeste également que les trois propositions sont universelles : on parle de tous les animaux dans la première, de tous les hommes dans les deux autres; c'est donc le premier mode de la première figure.

En résumé, il serait ridicule de dire aujourd'hui qu'on va faire un raisonnement en *barbara;* mais il n'en est pas moins vrai qu'on raisonne ainsi tous les jours, et, si la connaissance du mot ne présente pas une grande utilité, on pourrait dire qu'il y a dans les sciences naturelles, tant cultivées aujourd'hui, une foule de mots presque aussi *barbares*, dont l'utilité n'est peut-être pas beaucoup plus grande.

BARBARA (Louis-Charles), littérateur français, né à Orléans en 1822, mort en 1866. Ses premiers travaux ont paru dans la *Revue de Paris*, en 1854. Il a donné dans le *Journal pour tous* des nouvelles, publiées ensuite en volume sous le titre de : les *Orages de la vie*. Il a donné, en collaboration avec MM. Deslys et Decourcelles, un drame tiré d'un publication antérieure, l'*Assassinat du Pont-Rouge*, et plusieurs volumes de romans et de nouvelles.

Barbara Radziwill, tragédie polonaise de Felinsky, publiée dans l'édition de ses œuvres complètes (1816-1821 et 1825). Cette pièce est tirée de l'histoire de Pologne. A la fin du règne de Sigismond Ier, Sigismond-Auguste, son fils unique, épousa secrètement la jeune et belle Barbara, fille de Georges Radziwill, grand général du duché de Lithuanie. Devenu roi de Pologne, ce prince conduisit sa femme à Cracovie, dans l'intention de la faire couronner; il éprouva une grande résistance de la part de la noblesse, qui prétextait qu'en épousant une de ses sujettes il dégradait l'autorité royale. mais qui, au fond, craignait que de telles alliances avec des familles puissantes ne devinssent funestes à la liberté publique. Le sujet de la tragédie est aussi simple qu'intéressant. Le roi assemble son conseil et prépare les moyens de triompher de la résistance de la diète; la reine mère, issue de la famille des Sforce, ducs de Milan, avait un motif particulier pour s'opposer au couronnement : elle craignait de perdre le grand crédit qu'elle avait eu pendant la vie de Sigismond Ier, et qu'elle voulait conserver sous le règne de son fils. Elle annonce qu'elle saura arrêter les prétentions de la princesse, fort inquiète déjà, mais qui, aimant son époux autant qu'elle en est aimée, rentrerait volontiers dans la retraite, pour ne pas compromettre la gloire ni l'autorité du roi. Celui-ci persiste noblement dans ses projets : la reine mère essaye en vain de l'en détourner, et n'ayant rien obtenu, elle prépare ses moyens secrets de vengeance. Elle tâche d'intimider la princesse en lui peignant les dangers auxquels elle est exposée, ainsi que son époux et la nation entière; elle la décide à se retirer en Italie, pour prévenir les plus grands malheurs. L'espoir de sauver le roi séduit la jeune femme; un faux avis annonce que le roi lui-même, par des motifs de bien public, consent à la séparation. La princesse, se croyant délaissée, s'abandonne au désespoir et ne veut plus s'éloigner; elle croit que son mari l'a sacrifiée à la reine mère, qui, irritée de ce nouvel obstacle et du mauvais résultat de son artifice, ne peut plus reculer sa vengeance. Mais le roi arrive, dément tout ce qui a été raconté, et promet de repousser la demande des nonces, qui bientôt se présentent devant lui, et se déclarent contre le couronnement projeté. Le roi répond avec dignité; quelques grands forment le projet d'éclater contre le roi et de prendre les armes; un d'eux menace et insulte le roi, qui veut le faire arrêter. On représente au prince que la loi ne le permet pas, et il n'insiste point; mais il prend des mesures contre la révolte. Sa mère tache de l'intimider; il ne fléchit point. Les deux armées sont en présence; le roi, à qui un fidèle sujet fait des remontrances, les écoute avec intérêt : sa femme vient se jeter à ses pieds; elle ne veut point être la cause de la guerre civile. « J'irai, dit-elle, moi-même me jeter sur les lances des combattants pour t'épargner un crime, pour m'épargner la honte. Je veux, je veux mourir; tu ne me laisses que cette unique voie; je veux mourir, car je ne puis plus vivre pour toi. Qui! moi, je pourrais presser contre mon sein un bras qui se serait trempé dans le sang polonais! Non, non, autant je t'adore, autant je te haïrais; j'aime le père du peuple, je déteste le tyran. » — Le roi consent à ce que la diète prononce; la diète l'invite à se mettre au gouvernail de l'Etat, et il déclare qu'il se soumet à la décision qu'elle rendra. La révolte s'apaise : cependant le roi vient bientôt annoncer à la princesse que le sénat s'est prononcé contre eux; mais soudain le bonheur succède à leur désespoir, quand un nonce leur apprend que la diète a révoqué son premier décret, et qu'elle approuve le mariage du roi. Celui-ci s'empresse de pardonner aux révoltés. Tout à coup il est instruit du péril de sa femme, empoisonnée par ordre de la reine mère : il est au comble de la douleur; il est auprès de la princesse, qui expire en lui disant : « Toi, vis, sauve la race des pères de la Pologne, qui est prête à s'éteindre... Préserve cette terre... des malheurs... de la chute... » Le roi s'écrie : « Elle expire... et je dois vivre, et vivre sans mon épouse! O Pologne! quel douloureux sacrifice exiges-tu de moi! »

Barbara Radziwill passe pour la meilleure tragédie polonaise. Elle respire cet amour de la patrie qui devait animer son auteur, l'ami de Rosciuszko. Les caractères en sont bien tracés et bien soutenus, l'intérêt est habilement ménagé. Deux scènes importantes sont fondées sur le même ressort : en premier lieu, la méprise résultant d'un avis qui est ensuite reconnu faux; en second lieu, le décret qui est plus tard révoqué. Ce double emploi est peut-être le seul défaut qu'on puisse reprocher à la contexture de la pièce. La tragédie de Felinsky, qui est pour le moins aussi célèbre que celle de *Vanda*, par Niemcewicz, a été traduite en français, et fait partie de la collection des chefs-d'œuvre du théâtre étranger.

BARBARALEXIS ou **BARBARALEXIE** s. f. (bar-ba-ra-lèk-siss, sî). V. BARBAROLEXIE.

BARBARAN (Louis), dessinateur et graveur français, vivait vers 1650. Il était religieux de l'ordre des prémontrés, et devint, comme il l'a écrit lui-même sur son *Plan de la célèbre et royale abbaye de Saint-Jean des Vignes de Soissons*, chanoine régulier de Saint-Martin de Laon et prieur-curé de Missy. Outre cette curieuse estampe, on a de lui des planches représentant le plan et la vue perspective de l'archimonastère de Prémontré.

BARBARANO (François), théologien italien, de l'ordre des capucins, né à Vicence, mort en 1656. On a de lui une *Histoire ecclésiastique de la ville et du diocèse de Vicence*, ainsi que quelques ouvrages de théologie.

BARBARASSE s. f. (bar-ba-ra-se). Mar. Bosse exclusivement destinée à de grosses amarres, et dont on se sert dans les mauvais temps.

BARBARE adj. (bar-ba-re — du latin *barbarus*, formé lui-même du gr. *barbaros*, même sens. Ces mots dérivent du sanscrit *barbara*, sot, stupide, formé par la réduplication de la syllabe *barh*, hurler; de barbare est venu *berbère*. La plupart des peuples ont des termes génériques analogues, à l'aide desquels ils désignent d'une manière universelle les hommes qui ne sont pas de leur race. Ainsi, pour les Arabes, le mot *adjemi* joue le même rôle que le mot *barbare* chez les anciens; il signifie à la fois un Persan et un étranger quelconque. Les Allemands employaient et emploient encore le mot *waëlsch*, welche, pour désigner les barbares par rapport à eux, et aujourd'hui spécialement les Italiens. Les Slaves désignent à leur tour les Allemands sous le surnom collectif de *niemiec*, ceux qui ne parlent pas, les muets). Etranger, dans le langage des Grecs et des Romains; se dit particulièrement des peuples qui envahirent successivement l'empire romain, et finirent par en amener la chute : *Les peuples* BARBARES *qui conquirent l'empire romain ne balancèrent pas un moment à embrasser le christianisme.* (Montesq.)

. . . . Ce peuple *barbare*
Sous notre discipline est devenu romain.
CORNEILLE.

‖ Qui a rapport, qui est propre aux nations barbares : *Les lois* BARBARES *modifièrent les lois romaines. Les coutumes* BARBARES *se perdirent rapidement. L'Angleterre conserve avec un respect religieux des lois absurdes et des coutumes* BARBARES. (De Bonald.) *L'empire des volontés et la lutte des forces individuelles, c'est là le grand fait de la société* BARBARE. (Guizot.)

— Sauvage, non civilisé : *Une peuplade* BARBARE. *Une nation* BARBARE. *C'est plus la politesse des mœurs que celle des manières qui doit nous distinguer des peuples* BARBARES. (Montesq.) *On se figure que les anciens Gaulois étaient* BARBARES*; c'est une grande erreur : ce furent les barbares qui leur apportèrent la barbarie.* (Napol. Ier.) *Le mot* BARBARE *est pour nous à peu près synonyme de sauvage.* (P. de Rémusat.) *Peuple* BARBARE, *qui ne connaît même pas le plaisir de tisonner.* (Laboulaye.)

— Par ext. Inhumain, cruel : *Homme* BARBARE. *Cœur* BARBARE. *Main* BARBARE. *Plaisir* BARBARE. *Ces tuteurs* BARBARES *qui dépouillent eux-mêmes leurs pupilles.* (Mass.) *Lorsque les enfants sont* BARBARES *envers les bêtes innocentes, ils ne tardent pas à le devenir avec les hommes.* (B. de St-P.) *Rien n'est si* BARBARE *que la vanité.* (Mme de Staël.) *Richelieu ne se contentait pas d'être* BARBARE*; il érigeait sa barbarie en doctrine.* (Bignon.) *Marius fut un plébéien* BARBARE *qui ne sut qu'égorger grossièrement ses ennemis.* (Bignon.) *Il y a quelque chose de* BARBARE *et d'impie à instruire ici le procès d'un homme qui n'est pas encore descendu dans la tombe.* (G. Sand.)

Barbare! c'est donc là cet heureux sacrifice
Que vos mains préparaient avec tant d'artifice!
RACINE.

Aussi *barbare* époux qu'impitoyable père,
Venez, si vous l'osez, la ravir à sa mère.
RACINE.

Enfin, pour arrêter cette lutte *barbare*,
De nouveau l'on s'efforce, on crie, on les sépare.
BOILEAU.

Rien n'est sacré pour moi quand le courroux m'égare;
Malheur à qui me force à devenir *barbare*.
D. BELLOI.

— Inculte, grossier, sans règle, sans goût : *Langue* BARBARE. *Mot* BARBARE. *Expression* BARBARE. *Style* BARBARE. *Musique* BARBARE. *Tertullien est le Bossuet africain et* BARBARE. (Chateaub.) *Les langues romanes ne sont ni faciles ni* BARBARES, *et méritent toute l'attention qu'on leur donne.* (E. Littré.) *Les lin-*

guistes ont été surpris de trouver dans les langues réputées BARBARES *une grande richesse de formes.* (Renan.) *Les sculpteurs fatiguèrent nos yeux, pendant un siècle, de contorsions* BARBARES *et de poses maniérées.* (Vitet.)

> D'un seul nom quelquefois le son dur et bizarre
> Rend un poëme entier ou burlesque ou *barbare.*
> BOILEAU.

‖ S'est dit pour gothique, à une époque où le gothique était universellement regardé comme un genre de décadence et de barbarie : *Architecture* BARBARE. *Ecriture* BARBARE. ‖ Où les hommes ont des habitudes cruelles, inhumaines : *Une contrée* BARBARE.

> Moi, que j'aille crier dans ce pays *barbare*,
> Où l'on voit tous les jours l'innocence aux abois!
> BOILEAU.

‖ Où les hommes sont incultes, grossiers, peu civilisés :

> . . . Dans un lieu que je croyais *barbare*,
> Quelle savante main a bâti ce palais?
> CORNEILLE.

— Substantiv. Etranger, par rapport aux Grecs et aux Romains : *Les* BARBARES *firent pleuvoir des flèches sur les radeaux.* (Vaugelas.) *Rome devint la proie des* BARBARES. (Boss.) *L'invasion des* BARBARES, *en détruisant l'Italie, obscurcit l'univers entier.* (Mme de Staël.) *D'une mer à l'autre, la main sacrilége des* BARBARES *venus de l'Orient promène l'incendie.* (Chateaub.) *Depuis Commode, tous les empereurs payèrent tribut aux* BARBARES. (Peyrat.) *Des essaims de* BARBARES *venus du Nord se précipitèrent sur l'empire romain.* (Chateaub.) *Les Grecs et les Romains confondirent sous le nom de* BARBARES *tous les peuples qui n'étaient ni Romains ni Grecs.* (P. de Rémusat.)

> Songez qu'une *barbare* en son sein l'a porté.
> RACINE.

— Individu sauvage, grossier, peu civilisé : *Nous nous ferons toujours gloire d'être ignorants et* BARBARES, *mais justes, humains et fidèles.* (Fén.) *Les Russes, à peu d'exceptions près, ne sont encore que des* BARBARES *bien habillés.* (De Custine.) *Dans la progression des lumières croissantes, nous paraîtrons nous-mêmes des* BARBARES *à nos arrière-neveux.* (Chateaub.) *Les honnêtes gens, chez les* BARBARES, *sont tous ceux qui vivent sans rien faire.* (Toussenel.)

— Personne cruelle : *Vous êtes un* BARBARE !

> Quoi, madame, un *barbare* osera m'insulter!
> RACINE.

— Personne grossière, sans goût, insensible aux délicatesses de l'art. *Ces* BARBARES *ont brûlé les tableaux et mutilé les statues!*

> Daignez au port accueillir un *barbare;*
> Vierges d'Athène, encouragez ma voix.
> BÉRANGER.

— s. m. *Le barbare*, Le genre barbare, la barbarie, en fait d'art et de littérature :

> Hors du vrai par l'ennui les esprits égarés
> Tombent dans le *barbare*, et les choses frivoles
> Parlent plus haut au cœur que les chants inspirés.
> A. BARBIER.

— **Antonymes.** Civilisé, poli, policé.

— **Encycl.** Les Grecs désignaient sous le nom de *barbares* tous les peuples qui parlaient une langue différente de la leur. Les races même intimement liées à la leur par des liens de parenté linguistique et ethnographique étaient confondues sans scrupule parmi les *barbares.* « Le Grec, dit Max Müller, qui a donné sur cette question d'intéressants détails, regardait comme un privilége de parler grec, et même des dialectes étroitement apparentés au sien étaient traités par lui de purs jargons. Il faut du temps avant que les hommes conçoivent l'idée qu'il est possible de s'exprimer autrement que dans la langue de leur enfance : les Polonais appelaient les Allemands, leurs voisins, *Niemiec* (*niemy* signifiant *muet*), tout à fait comme les Grecs appelaient les *barbares aglossoi*, c'est-à-dire *ceux qui n'ont point de langue.* Les Turcs appliquaient aux Autrichiens le nom polonais de *Niemiec.* Dès le temps de Constantin Porphyrogénète, *Nemetzoi* était, en grec, le nom usité pour la race allemande des Bavarois; aujourd'hui encore, les Arabes appellent un Allemand *Nemsawi.* On suppose que le nom que donnaient les Germains à leurs voisins les Celtes, *walh* en ancien haut allemand, *wealh* en anglo-saxon, d'où dérivent l'anglais *welsh* et le français *gaulois*, est identique au mot sanscrit *mlechchha*, et que ce mot signifie une personne qui parle d'une manière indistincte. Or, il est aujourd'hui à peu près certain qu'il faut rapprocher du sanscrit *mlechchha* le nom de peuple *Belutch*, que l'on a donné dans l'Inde aux tribus qui occupent la frontière occidentale au sud de l'Afghanistan (avec la terminaison persane *istan*, *Belutchistan*, le pays des *Belutchs*). »

« Les Grecs, ajoute M. Max Müller, réunirent, il est vrai, quatre de leurs propres dialectes avec assez de précision; mais ils appliquèrent si généralement cette dénomination de *barbares* aux autres langues moins étroitement apparentées au grec (les dialectes des Pélasges, des Cariens, des Macédoniens, des Thraces et des Illyriens), qu'il est presque impossible de faire servir à une classification scientifique les renseignements que nous fournissent les écrivains de l'antiquité sur ces idiomes qu'ils appellent *barbares.* Il est vrai que Platon, dans le *Cratyle*, laisse entendre que les Grecs avaient peut-être reçu leurs mots des *barbares*, puisque ces derniers étaient plus anciens que les Grecs; mais il ne pouvait voir lui-même toute la portée de cette remarque. Il fait seulement observer que certains mots, tels que les noms du *feu*, de l'*eau* et du *chien*, étaient identiques en phrygien et en grec, et il suppose que les Grecs les avaient empruntés aux Phrygiens; mais l'idée que la langue des Grecs et celle des *barbares* pouvaient avoir une source commune ne s'est jamais présentée à son esprit. »

Les Romains, en tout ce qui concernait les sciences, n'étaient que les imitateurs des Grecs. Après avoir été appelés *barbares* eux-mêmes, ils s'habituèrent bientôt à donner le même nom à toutes les autres nations, excepté, bien entendu, aux Grecs leurs maîtres. Or, *barbare* est une de ces épithètes d'application facile qui, sous l'apparence de tout dire, ne disent en réalité absolument rien, et ce terme fut prodigué autant que celui d'*hérétique* au moyen âge. Si les Romains n'avaient pas reçu tout fait ce nom commode de *barbare*, ils auraient traité leurs voisins, les Celtes et les Germains, avec plus d'égards et de sympathie; en tout cas, ils les auraient considérés avec plus d'attention, et, s'ils l'avaient fait, ils auraient découvert que, malgré les différences apparentes, ces *barbares* étaient pour eux, après tout, d'assez proches parents. La langue de César ressemblait autant à celle des *barbares* qu'il combattait en Gaule et en Germanie, qu'à la langue d'Homère.

« Du reste, comme le fait fort judicieusement remarquer M. Max Müller, il est dans l'habitude de tous les peuples d'envelopper dans une réprobation commune toutes les autres nations, et cette réprobation se traduit par des appellations génériques plus ou moins péjoratives. C'est ainsi que, pour les Indous, tout homme qui n'était pas né deux fois, c'est-à-dire qui n'était pas de haute caste, était un *mlechchha ;* pour les Juifs, les incirconcis étaient des gentils; pour les musulmans, tous ceux qui ne croyaient pas en Mahomet étaient des *kiafirs*, incrédules, ou des *ghiaours*, infidèles, adorateurs du feu, etc... »

Si maintenant nous interrogeons, avec M. Pictet, sur cette intéressante question, les origines aryenes ou indo-européennes, c'est-à-dire les grandes archives de notre race, nous trouvons des faits extrêmement intéressants et tout à fait caractéristiques. « On sait, dit le savant linguiste que nous venons de nommer, que le mot *barbaros* nous a été transmis par les Grecs, et qu'il se trouve déjà dans Homère; mais on le voit aussi chez les Indiens, avec les mêmes acceptions, sous les formes de *barbara*, *varbara* et *varvara.* On ne saurait admettre qu'il y ait eu transmission d'un peuple à l'autre, parce que le terme sanscrit se retrouve, non-seulement dans le *Mahâbhârata*, mais dans le *Rikpratiçâkhya*, ou traité de prononciation et de récitation annexé au *Rig-véda*, et qui date d'une époque encore plus ancienne. Il faut donc remonter à la source aryene commune. Le sanscrit *varvara*, outre le sens de *barbare* et d'homme des castes dégradées, a aussi celui de cheveux laineux et crépus comme ceux des nègres. C'est ce qui a conduit Benfey à en conclure que ce nom était donné par les Aryas à quelque race noire analogue aux Papous et aux Africains, et ce qui le lui fait rattacher à la racine *hvar*, *curvum esse.* Cette dérivation, qui supprime *h* initial, est considérée avec raison par Lassen comme peu admissible, et il ajoute que rien ne porte à croire que les Aryas primitifs aient jamais été en contact avec les races du type nègre. Ce terme, suivant lui, s'applique plus spécialement au langage, ainsi que l'indique l'épithète de *barbarophônoi*, *barbare loquentes*, que donne Homère aux Cariens. Kuhn appuie cette manière de voir, en ce qui concerne le sanscrit.

L'emploi du mot *barbare* chez les anciens, pour désigner une langue étrangère, incompréhensible, peut être mis en évidence par plusieurs exemples. Ainsi, dans les *Oiseaux* d'Aristophane, la huppe dit que les oiseaux étaient des *barbaroi* avant qu'elle leur eût appris à parler. D'après Hérodote, les Egyptiens traitaient de *barbares* tous les peuples qui ne parlaient pas la même langue qu'eux. Strabon appelle les Cariens *barbaroglossoi*, à cause de leur mauvaise prononciation du grec. Enfin, Ovide, exilé parmi les Gètes, s'écrie : « *Barbarus hic ego sum quia non intelligor illis* (je passe pour un *barbare* ici, parce que je ne parviens à me faire comprendre de personne). » Il paraît donc certain que le sens de grossier, d'ignorant, d'inculte, qui s'attachait au nom de *barbare*, n'est que secondaire, et provient de ce que les Grecs se considéraient comme les plus civilisés des hommes. Il en était de même chez les Indiens, où le mot *mlechchha*, du verbe *mlechehh* (parler confusément, bredouiller); désignait à la fois un idiome inintelligible et un *barbare*, c'est-à-dire un homme qui ne parlait pas le sanscrit.

Ceci ne peut laisser aucun doute sur l'origine imitative du mot aryen *barbara.* Ce n'était, comme *mlechchha*, qu'une onomatopée, et on le traduisait parfaitement par *bredouilleur.* Ce qui le prouve mieux encore, c'est qu'en sanscrit *barbara*, *varvara* désigne le bruit confus des armes; *varvari*, une abeille bourdonnante; et *barvara*, un fou, un idiot au parler inintelligible. D'autres analogies sont le grec *borboruzeïn*, gronder; le lithuanien *burbuloti*, bourdonner, faire glouglou, etc., etc... Cette onomatopée se retrouve aussi dans l'arabe *barbarat*, murmure de colère; *barbâr*, irrité, grommelant; *balbâl*, *balbalât*, confusion, comme celle des langues à Babel; *bulbulâ*, bruit des chameaux d'une caravane, etc.

« Il résulte de tout cela, ajoute M. A. Pictet, que le sens de cheveux crépus, et aussi celui de ver, qu'a le sanscrit *varvara*, n'est qu'une extension matérielle de la notion de confusion, d'embrouillement, appliquée d'abord aux sons, et qu'on ne saurait admettre la conjecture, ingénieuse d'ailleurs, de Benfey, sur l'existence d'une race à cheveux laineux en contact avec les Aryens. »

Avant de passer à la partie purement historique, signalons une particularité qui se présente sous un aspect excessivement curieux. Les nations désignées par les Grecs sous le nom générique de *barbares*, et qui souvent comprenaient des peuples extrêmement civilisés, semblent s'être beaucoup plus préoccupées que les Grecs et les Romains de l'étude des monuments littéraires et particulièrement des idiomes étrangers. Ainsi Max Müller nous apprend que les *barbares* avaient, en général, beaucoup plus de facilité pour apprendre les langues étrangères que les deux grands peuples représentant l'antiquité classique. Peu de temps, dit-il, après la conquête macédonienne, nous trouvons Bérose à Babylone, Ménandre à Tyr, et Manéthon en Egypte, compilant, d'après les documents originaux, les annales de leurs patries respectives. Ils écrivaient en grec et pour les Grecs; mais la langue maternelle de Bérose était le babylonien; celle de Ménandre, le phénicien, et celle de Manéthon, l'égyptien. Bérose savait lire les documents cunéiformes de la Babylonie aussi couramment que Manéthon lisait les papyrus d'Egypte. C'est un fait fort significatif que de voir paraître en même temps ces trois hommes, *barbares* de langue et de naissance, qui désiraient sauver de l'oubli l'histoire de leurs pays en la confiant à la garde de leurs conquérants. Mais ce qui n'est pas moins significatif, ce qui n'est nullement à l'honneur de ces conquérants grecs et macédoniens, c'est le peu de cas qu'ils semblent avoir fait de ces écrits, qui sont tous perdus et ne nous sont connus que par des fragments; pourtant, il n'est guère douteux que l'ouvrage de Bérose n'eût été d'un secours inestimable pour l'étude des inscriptions cunéiformes et de l'histoire de Babylone, et que celui de Manéthon, s'il nous était parvenu dans son intégrité, ne nous eût épargné bien des volumes de polémique sur la chronologie égyptienne. Toutefois, la publication presque simultanée de ces trois écrits nous montre que, peu de temps après l'époque des conquêtes d'Alexandre dans l'Orient, la langue grecque était étudiée et cultivée par des écrivains d'origine *barbare ;* mais nous chercherions en vain un Grec de ce temps-là qui ait composé des ouvrages en langues étrangères.

— Hist. Les Grecs, justement fiers de leur civilisation, prodiguaient avec mépris le nom de *barbares* à toutes les nations de la terre; il n'y avait pour eux que deux sortes d'hommes : les Hellènes et les *barbares;* les premiers, nés pour dominer; les autres, pour être subjugués. La servitude était le signe distinctif du *barbare*, par opposition au Grec libre. C'était la théorie des philosophes, des orateurs, des hommes d'Etat, des poëtes et du peuple tout entier. Cette race, éprise d'elle-même, confondait dans son dédain et sous une même appellation : Perses, Romains, Carthaginois, Thraces, Asiatiques, etc.

Quand les Romains eurent conquis la Grèce, ils empruntèrent aux vaincus ce terme de *barbares.* Le nord de l'Afrique fut pour eux le pays de la barbarie. Suétone désigne les Gaulois sous le nom de demi-*barbares.* Quand la Gaule fut tout à fait incorporée, les limites de la barbarie furent portées au Rhin. Enfin, on finit par considérer tous les pays situés au delà des frontières de l'empire romain comme la patrie des *barbares.* Quand ces peuples eurent envahi l'empire, l'épithète de *barbare* cessa d'être flétrissante, et on la trouve dans certains actes publics avec la signification de vainqueur, de propriétaire du sol. Les Franks l'appliquèrent à leur tour aux Germains; la loi salique distingue les Franks et les *barbares.*

Dans son sens historique, ce nom désigne particulièrement les hordes de toute race qui inondèrent l'empire romain dans les premiers siècles de l'ère chrétienne : Vandales, Huns, Goths, Alains, Burgundes, Avares, Hérules, Gépides, Suèves, etc. M. Amédée Thierry les classe en trois grandes races ou familles de peuples : les Germains ou Teutons, les Slaves et les Finnois. Ces derniers se rattachaient, par le type et les langues, à l'Asie septentrionale; les deux autres, aux races indo-européennes. Sans entrer ici dans l'examen de ces questions d'ethnographie, nous donnerons un aperçu des principales irruptions des *barbares* dans les contrées qui composaient l'empire romain.

INVASIONS DES BARBARES. En réalité, le mouvement qui précipitait les tribus de la Germanie et du Nord sur les provinces de l'empire commence avec l'expédition des Cimbres et des Teutons, qui envahirent la Gaule (an 113 av. J.-C.), la dévastèrent, écrasèrent plusieurs armées romaines, et furent enfin exterminés par Marius, près d'Aix (102 av. J.-C.), et par Marius et Catulus dans les plaines de Verceil (101 av. J.-C.). Un demi-siècle plus tard, Arioviste et les Suèves envahirent la Gaule et furent repoussés par César. Sous Auguste, Rome attaque à son tour la Germanie, dont l'indépendance fut sauvée par Arminius, le héros national. Les guerres de Trajan contre les Daces, celles de Marc-Aurèle contre les Marcomans, ainsi qu'un grand nombre d'autres actions partielles, furent comme les préludes des grandes luttes entre l'empire et le monde *barbare.* Enfin, pendant le IIIe siècle de l'ère chrétienne, les peuples de la Germanie s'organisent pour une guerre d'envahissement et forment des confédérations particulières. En 256, les Francs passent une première fois le Rhin; puis viennent les Burgundes et les Vandales, qui brûlent soixante-dix villes en Gaule et sont refoulés par Aurélien et Probus. En 310, Constantin arrête une nouvelle invasion des Franks, qui, sous Constance, parvinrent à s'établir dans les Belgiques. Julien délivre encore la Gaule, et Valentinien fortifie la ligne du Rhin; mais cette digue n'arrêta pas longtemps le flot montant de la barbarie.

Invasion de 407. Des tribus innombrables de Quades, de Vandales, de Sarmates, d'Alains, de Gépides, d'Hérules, de Saxons, de Burgundes, d'Alemans franchissent le Rhin et dévastent la Gaule jusqu'aux Pyrénées. Les Alains, les Suèves et les Vandales pénètrent en Espagne; les Alemans s'établissent entre le Rhin et la Gaule, les Bourguignons dans la vallée du Rhône.

Invasion des Wisigoths (412). Ataulfe, roi des Wisigoths après Alaric, amène à son tour ses hordes dans les Gaules, s'empare des provinces méridionales, mais passe ensuite en Espagne comme auxiliaire de l'empire contre les autres *barbares.* En 418, Honorius concède aux Wisigoths, en récompense de leurs services, l'Aquitaine et Toulouse.

Invasion des Francs (438). Ils passent encore une fois le Rhin, et, sous la conduite de Clodion, se rendent maîtres des pays entre le Rhin et la Somme, malgré la résistance d'Aétius.

D'autres hordes de *barbares* s'étaient alors également fixées en diverses parties de la Gaule; mais les établissements les plus considérables sont ceux que nous venons d'énumérer.

Invasion des Huns (451). Attila dirige à son tour une formidable armée contre les Gaules. Nous avons rapporté, à l'article consacré au terrible *Fléau de Dieu*, comment les Huns et leurs auxiliaires furent vaincus aux champs catalauniques par Aétius. Nous ne renouvellerons point ces détails, et nous renvoyons le lecteur à l'article ATTILA.

Vers 481, nous trouvons la Gaule ainsi partagée : au nord, les Francs Saliens et les Francs Ripuaires; à l'est, les Alemans, dans les contrées que nous nommons aujourd'hui Lorraine et Alsace; dans la vallée du Rhône (sauf la Provence), les Bourguignons; au sud, les Wisigoths; à l'ouest, la Confédération armoricaine. Les possessions de Syagrius, c'est-à-dire quelques cités sur l'Oise, la Marne et la Seine, étaient le dernier vestige de la domination romaine. On sait que les Francs, avec Clovis et ses successeurs, s'emparèrent successivement de toutes ces contrées, et finirent par arrêter le flot des invasions germaniques.

Après cet aperçu des invasions des *barbares* dans notre pays, il nous reste à dire un mot de leur action sur les autres provinces de l'empire.

Les peuples de race gothique, continuellement en lutte contre les Romains, s'étaient établis, les uns en Espagne, les autres dans la Dacie, la Mésie, la Thrace, et sur les rives du Danube. En 402 et 408, les Wisigoths, sous la conduite d'Alaric, avaient saccagé la Grèce, s'étaient jetés deux fois sur l'Italie; puis, comme nous l'avons dit plus haut, avaient envahi, avec Ataulfe, la Gaule et l'Espagne (412), et fondé un empire dont les Francs arrêtèrent chez nous les progrès, mais qui ne tomba en Espagne que trois siècles plus tard, sous les coups des Arabes. L'empire gothique du Danube fut dissous par les Huns d'Attila, qui forma de toutes les hordes qu'il avait vaincues une sorte d'empire *barbare*, qu'il voulait précipiter sur le monde romain, mais qui fut démembré après sa mort. Les Vandales, que nous avons vus pénétrer en Espagne en 407, avaient été conduits en Afrique, en 429, par Genséric, qui fonda, de son côté, un empire vandale sur la côte septentrionale, combattit continuellement les Romains et vint piller Rome en 455. La domination vandale fut détruite en 533 par Bélisaire, général de Justinien.

En 476, Odoacre, roi des Hérules, établit sa domination en Italie et détruit l'empire romain d'Occident. En 488, Théodoric, roi des Ostrogoths, envahit à son tour l'Italie et y fonde une nouvelle monarchie *barbare*, qui fut renversée en 554 par Narsès, mais bientôt remplacée par la domination des Lombards.

L'empire d'Orient subsista de longs siècles encore, mais constamment en lutte contre d'autres *barbares* dont nous n'avons pas à nous occuper ici, non plus que des invasions des Avares, des Hongrois, des Sarrasins, des Normands, etc.

Les invasions *barbares* ont détruit l'ancien monde païen et préparé l'ère de la féodalité. Suivant l'école historique dont les théories sont encore officielles dans l'enseignement, les *barbares* ont apporté avec eux le germe de la plupart des institutions modernes, et notamment le sentiment de l'indépendance individuelle et l'usage des assemblées d'hommes libres délibérant sur les affaires publiques. Sous leur domination, dit-on encore, l'esclavage domestique disparut peu à peu et fut remplacé par le servage. Enfin, ils apportaient une âme vierge à l'Eglise, et la religion du Christ dut aux hommes du Nord sa forte unité et sa poésie mystique. On sait qu'au XVIIIe siècle on pensait, au contraire, que tous ces mouvements de peuples et la destruction de l'empire romain n'avaient eu d'autres résultats que de plonger l'Europe dans les ténèbres de la barbarie, jusqu'à l'époque de la Renaissance. De nouvelles théories s'élaborent aujourd'hui, mais ne sont encore qu'à l'état d'ébauches.

Pour les mœurs, la religion, l'origine de toutes ces races d'hommes qui ont submergé la société romaine, voyez les articles spéciaux qui leur sont consacrés.

BARBARÉE s. f. (bar-ba-ré — de *barbe*, nom de sainte). Bot. Genre de crucifères, dont une espèce porte le nom d'*herbe de Sainte-Barbe : Une variété de la* BARBARÉE *vulgaire, à fleurs double, est très recherchée comme plante de parterre.*

— **Encycl.** Les *barbarées* forment, dans le groupe des crucifères siliqueuses, un petit genre caractérisé surtout par ses sépales lâches et sa silique tétragone. La *barbarée commune* (*barbarea vulgaris* de Brown, *erysimum barbarea* de Linné), appelée vulgairement *herbe de Sainte-Barbe*, *herbe aux charpentiers*, *rondotte*, *julienne jaune*, *vélar*, etc., est une plante bisannuelle ou vivace, qui croît abondamment dans les lieux humides, au bord des ruisseaux et des fossés; elle est plus commune dans le nord de l'Europe que dans le midi. Elle possède la saveur amère et un peu âcre du cresson et de la roquette, et on l'emploie comme assaisonnement; dans certains pays, on mange ses jeunes pousses en salade. En médecine, elle est réputée dépurative et antiscorbutique; on l'a surtout préconisée, à l'intérieur, comme vulnéraire; de là le nom d'*herbe aux charpentiers*, qu'on lui donne dans les campagnes, où cette plante jouit encore d'une grande vogue. Ses fleurs abondantes, d'un beau jaune d'or, l'ont fait introduire dans les jardins d'agrément; elle y a donné naissance à une variété à fleurs doubles, désignée sous le nom populaire de *girarde*, et qui produit, dès le mois de mai, un très-bel effet, surtout si on a soin de couper les rameaux défleuris et d'arroser copieusement le pied, afin de prolonger la floraison.

La *barbarée* précoce (*barbarea præcox*), vulgairement *cressonnette* ou *roquette des vignes*, a les mêmes propriétés et sert aux mêmes usages; sa saveur se rapproche encore davantage de celle du cresson.

BARBARELLI (Giorgio), célèbre peintre italien, plus connu sous le nom de GIORGIONE. V. ce mot.

BARBAREMENT adv. (bar-ba-re-man — rad. *barbare*). D'une façon barbare : *Traiter quelqu'un* BARBAREMENT. *Les Turcs ne traitent pas toujours les chrétiens aussi* BARBAREMENT *que nous nous le figurons.* (Volt.) ‖ D'une façon opposée au bon goût : *Ecrire* BARBAREMENT. *Les plantes sont généralement affublées par les botanistes de noms* BARBAREMENT *latins ou grecs.* (H. Berthoud.) *Les chevaux en métal de Corinthe, emportés par les Vénitiens, piaffent sur la porte de Saint-Marc. Les images des dieux et des déesses,* BARBAREMENT *fondues, se sont éparpillées en pièces de billon.* (Th. Gaut.)

BARBARESQUE adj. (bar-ba-rè-ske — rad. *Barbarie*). Qui appartient, qui a rapport à la contrée africaine autrefois appelée Barbarie : *Peuple* BARBARESQUE. *Etats* BARBARESQUES. *Flotte* BARBARESQUE. *La tribu* BARBARESQUE *des Harouârah quitta les environs de Tunis peu de temps après la conquête de l'Egypte par Sélim.*

— s. m. Mamm. Espèce d'écureuil, qui habite la Barbarie, et dont les mœurs sont semblables à celles de nos écureuils d'Europe.

— s. f. Bot. Syn. de *barbarine*.

— s. m. pl. Les peuples barbaresques : *Les* BARBARESQUES *ne sont pas de mauvais soldats. Ce navire a été pris par les* BARBARESQUES.

BARBARI (bar-ba-ri). Log. Mot technique qui désigne un syllogisme dont les prémisses sont générales et affirmatives, la conclusion particulière et affirmative. ‖ *Argumenter en barbari*, Tirer une conclusion particulière affirmative de deux prémisses générales affirmatives. — C'est le syn. de *baralipton*. V. ce mot.

BARBARICAIRE s. m. (bar-ba-ri-kè-re — rad. *Barbarie*). Autref. Nom donné à des soldats étrangers, enrôlés dans l'armée byzantine, qui portaient des casques peints de couleurs variées.

— Techn. Ouvrier en tapisserie qui employait des fils d'or et de soies de diverses couleurs.

BARBARIE s. f. (bar-ba-rî — rad. *barbare*). Etat de ce qui est barbare, défaut de civilisation : *Il rétablit les arts parmi les peuples où la* BARBARIE *les avait fait oublier.* (Boss.) *Nous sortons à peine de la* BARBARIE, *dans laquelle nous avons encore une jambe enfoncée jusqu'au genou.* (Volt.) *La* BARBARIE *égalise tous les hommes.* (Turgot.) *L'extrême civilisation apprivoise les passions : en les rendant peut-être plus abjectes et plus corruptives, elle leur ôte du moins cette féroce impétuosité qui distingue la* BARBARIE. (J. de Maistre.) *Les peuples les plus civilisés sont aussi voisins de la* BARBARIE *que le fer le plus poli l'est de la rouille.* (Rivarol.) *C'est par le droit de propriété que Dieu a civilisé le monde, et mené l'homme du désert à la cité, de l'ignorance au savoir, de la* BARBARIE *à la civilisation.* (Thiers.) *L'existence du soldat est, après la peine de mort, la trace la plus douloureuse de* BARBARIE *qui subsiste parmi les hommes.* (A. de Vigny.) *La* BARBARIE *des Turcs tient, en grande partie, à l'état d'abrutissement moral des belles Géorgiennes.* (H. Beyle.) *La* BARBARIE *d'un peuple en décadence a quelque chose de subtil et de contourné.* (Villemain.) *Le caractère dominant de la* BARBARIE, *c'est l'indépendance de l'individu, la prédominance de l'individualité.* (Guizot.) *Si la civilisation n'éternise pas les nations, la* BARBARIE *ne les fait pas vivre.* (St-Marc-Girard.) *A regarder au fond du monde païen, c'est une grande et infernale* BARBARIE. (L. Veuillot.) *Plus les populations sont engagées dans les liens de la* BARBARIE, *plus le fractionnement est considérable.* (Maury.) *Au* XIe *siècle, la race saxonne avait fait un pas hors de la* BARBARIE, *mais ce n'était qu'un pas.* (H. Taine.) *Tout pays où il n'est pas permis de penser et d'écrire ses pensées doit tomber dans la stupidité, la superstition et la* BARBARIE. (De Jaucourt.)

— Cruauté, inhumanité : *Frapper quelqu'un avec une* BARBARIE *révoltante. N'y a-t-il pas* BARBARIE *à tenir dans l'incertitude, toujours suspendu sur l'abîme, celui qui, avant de naître, est adjugé à l'abîme, lui est dû, lui appartient?* (Michelet.) *Un acte de* BARBARIE *n'en autorise pas un autre.* (St-Marc-Gir.)

> Tour à tour la victoire, auprès d'eux en furie,
> A poussé le courroux jusqu'à la *barbarie*.
>
> CORNEILLE.

> Enfin, de ma maison le perfide oppresseur,
> Qui devait jusqu'à moi pousser sa *barbarie*,
> Jéhu, le fier Jéhu tremble dans Samarie.
>
> RACINE.

‖ Action cruelle, barbare : *Tout ce qu'on raconte des peuples les plus sauvages n'approche pas des* BARBARIES *commises dans cette guerre.*

> Les remords te suivront, comme autant de Furies;
> Tu croiras les calmer par d'autres *barbaries*.
>
> RACINE.

— Grossièreté, défaut de règle ou de goût : *La* BARBARIE *d'une langue. La* BARBARIE *du goût. C'est Corneille qui tira le théâtre de l'avilissement et de la* BARBARIE. (Volt.) *Que diraient les Despréaux, les Racine, s'ils voyaient les* BARBARIES *de nos jours?* (Volt.) *On vit bientôt les Romains retomber dans la* BARBARIE, *d'où tant d'auteurs fameux les avaient tirés.* (Mass.) *La délicatesse de la femme est le plus puissant ennemi de la* BARBARIE *de l'homme.* (A. Martin.)

— **Syn. Barbarie, cruauté, férocité, inhumanité.** La *barbarie* tient à l'état des mœurs, elle a pour cause le défaut de civilisation ou une civilisation incomplète. La *cruauté* est une disposition du caractère, elle se plaît à verser le sang, à faire couler les larmes. La *férocité* est une cruauté furieuse, qui s'exalte par la vue des souffrances et par les cris des victimes. L'*inhumanité* ne peut se dire que des hommes; c'est l'état d'une âme qui reste insensible aux souffrances des autres, qui ne veut pas les soulager ou qui se plaît même à les faire naître. On dirait : l'*inhumanité du mauvais riche*, la *férocité du tigre*; la *cruauté de Néron*, la *barbarie des anthropophages*.

— **Antonymes.** Civilisation, politesse; connaissances, lumières, progrès.

— **Anecdotes.** Un des divertissements ordinaires de Moussey Ismael, roi de Maroc, était, chaque fois qu'il montait à cheval, de tirer son sabre et de couper la tête à l'esclave qui lui avait tenu l'étrier.

⁂

Deux consuls entre lesquels était assis Caligula, le voyant éclater de rire, lui en demandèrent la raison : « Je ris, dit le monstre, parce que je songe qu'à l'instant même je puis vous faire égorger tous deux. »

⁂

Le mot suivant de Tibère donnera une idée exacte du raffinement de *barbarie* que le tyran apportait dans ses vengeances. Il faisait souffrir les plus cruels tourments à un de ses ennemis, qui lui demandait pour toute grâce une prompte mort : « Une prompte mort! repartit le monstre, sommes-nous donc réconciliés? »

⁂

Un des grands plaisirs du roi Charles IX était de montrer son adresse à abattre d'un seul coup la tête des ânes et des cochons qu'il rencontrait dans son chemin, en allant à la chasse. Un jour, Lansac, un de ses favoris, l'ayant trouvé l'épée à la main contre son mulet, lui dit gravement : « Quel différend est donc survenu entre Sa Majesté très-chrétienne et son mulet? »

Tout jeune, l'empereur Domitien préludait à ces caprices de cruauté qui devaient épouvanter l'empire. Il s'enfermait chaque jour, pendant une heure, dans sa chambre et s'amusait à tuer des mouches avec un poinçon d'or, ce qui donna occasion à Vibius Priscus, à qui on demandait s'il n'y avait personne avec l'empereur, de répondre : « Non, pas même une mouche. » Cette plaisanterie coûta la vie à celui qui l'avait hasardée.

⁂

Le 8 octobre 1559, le roi Philippe II arrivant à Valladolid, les inquisiteurs de cette ville, pour le recevoir d'une manière conforme à son caractère, lui donnèrent le spectacle d'un auto-da-fé. La première victime qui monta sur l'échafaud fut don Carlos de Seso, gentilhomme italien, soupçonné d'avoir embrassé la doctrine de Luther. Lorsqu'il sentit que la flamme atteignait ses pieds nus, il tourna tristement ses regards vers le roi. A cette plainte muette, Philippe répondit froidement : « Je livrerais mon propre fils s'il était hérétique, et, si l'on manquait de bois pour le brûler, j'en apporterais moi-même. »

⁂

Ce même prince, voyant à ses pieds son fils, qu'il avait condamné à mort, implorer sa clémence, le regarda durement; et, comme le jeune prince lui représentait, pour réveiller sa tendresse paternelle, qu'il allait verser son propre sang. « Je le sais, lui répondit le barbare monarque; mais, quand j'ai du mauvais sang, je ne balance pas à donner mon bras au chirurgien pour le faire sortir. »

⁂

Mahomet II avait cultivé lui-même une planche de melons, que le soleil semblait avoir distingués en les mûrissant longtemps avant les autres. Le sultan les avait recommandés au jardinier du sérail et les visitait chaque jour, ce qui n'empêcha pas un page, qui aimait passionnément le melon, d'en cueillir quatre et de les manger. Le sultan, informé du larcin, qui était commis depuis quelques heures, entra dans une violente colère, fit amener tous les pages, qui seuls avaient l'entrée des jardins, et ordonna au coupable de se nommer. Personne ne se déclarant, le barbare despote commanda d'ouvrir successivement le ventre de tous les pages, jusqu'à ce qu'on eût découvert le coupable. On trouva les melons à demi digérés dans le ventre du quatorzième.

⁂

Gentil Bellini, peintre vénitien, fut appelé à Constantinople par ce même Mahomet II, pour lequel il peignit une *Décollation de saint Jean-Baptiste*. Le sultan, tout en rendant justice au talent de l'artiste, releva néanmoins un défaut dans le tableau, c'est qu'on ne remarquait aucune contraction dans les muscles de la figure, ce qui arrive toujours quand un homme meurt décapité. Pour justifier son sentiment, le sultan appela un esclave, auquel il fit voler la tête d'un coup de son cimeterre, et montra au peintre la crispation des lèvres aux deux coins de la bouche. Bellini convint de la vérité de l'observation; mais il fut tellement épouvanté de cette manière de faire de la critique, qu'il s'empressa de quitter Constantinople, malgré les faveurs que lui prodigua Mahomet pour le retenir.

BARBARIE ou **ÉTATS BARBARESQUES**, dénomination géographique par laquelle on désigne communément la vaste contrée de l'Afrique septentrionale, qui s'étend du cap Noun, à l'O., sur l'Atlantique, au cap El-Mellah, à l'E., sur la Méditerranée, entre cette mer, au N., et le grand désert de Sahara, au S.; par 14° de long. occident. et 24° de long. orient., et entre 26° et 37° 37′ de lat. N. Plus grande longueur, 3,500 kil. de l'E. à l'O.; plus grande largeur, 900 kil. Superficie évaluée à 20,000 myriamèt. carrés, renfermant une population d'environ 10 millions d'hab. Les Romains avaient donné aux contrées comprises dans ces limites les noms de provinces d'*Afrique*, de *Numidie* et de *Mauritanie*. Quant au nom de Barbarie, c'est une corruption de celui d'*Arâh-el-Berber* (terre des Berbers), qu'on trouve dans les géographes arabes, et principalement dans Edrisy. Ce serait donc Berbérie qu'il faudrait dire, au lieu de Barbarie; car ce n'est point parce que les habitants de ces contrées sont barbares que nous donnons à leur pays le nom de Barbarie, c'est parce que ces régions sont habitées, du moins en grande partie, par des Berbères. Les géographes du XVe et du XVIe siècle nommaient Mauritanie cette partie de l'Afrique, qui, de nos jours, est appelée par les habitants de l'Egypte Maghreb, c'est-à-dire *terre du couchant*. La Barbarie ou Maghreb comprend, dans sa vaste étendue, l'empire de Maroc, l'Algérie, les régences de Tunis et de Tripoli, et de nombreuses tribus indépendantes qui habitent les oasis du Sahara. Bien que nous consacrions, dans le *Dictionnaire*, un article spécial à chacun de ces Etats, nous devons nous arrêter ici à quelques considérations générales touchant la géographie et surtout l'ethnographie des Etats barbaresques.

Baignée sur une vaste étendue par l'Océan et la Méditerranée, entrecoupée par des montagnes et quelques déserts sablonneux, sans rivières navigables, et sans lacs, la Barbarie n'a, dans sa partie septentrionale et centrale, aucun des caractères du continent africain. Elle ressemble beaucoup plus au midi de l'Europe, à l'Italie et à l'Espagne, mais avec un sol plus fécond et des productions plus variées. Là croissent, en effet, et mieux qu'en aucun lieu du monde, toutes les céréales, et autres végétaux propres à la nourriture de l'homme et des animaux domestiques, les arbres qui donnent de beaux ombrages ou servent aux constructions, les plantes médicinales et d'agrément. Les plaines sont couvertes de moissons et de pâturages abondants; le genêt à haute tige, les différentes espèces de cistus, les résédas odorants, les sumacs, les bruyères, les aloès, les agaves, les euphorbes et les cactus, qui supportent la chaleur et la sécheresse, ornent les anfractuosités des rochers et fournissent aux chèvres qui les habitent une nourriture et un ombrage salutaires. Rarement le dur et stérile granit couronne les cimes élevées; la forme arrondie et verdoyante de presque toutes les montagnes atteste partout la présence du calcaire. Les lias, les schistes, les brèches coquillières, les gneiss, les marnes rouges, les travertins y composent le sol des monts, qui renferment de beaux marbres et abondent en mines de plomb, de cuivre, de fer et d'antimoine, qu'il serait facile d'exploiter. Le règne animal n'est pas moins riche en Barbarie que les deux autres : l'abondance des mûriers blancs permet d'y élever une grande quantité de vers à soie; les mouches à miel y donnent tant de cire que les luminaires qu'on en formait ont reçu en Europe le nom de *bougies*, de la ville d'où on les exportait. Les oiseaux de basse-cour, et toutes sortes de gibier y abondent. Les chèvres du Maroc, les chevaux du Tell (partie de la Barbarie comprise entre la Méditerranée et la chaîne de l'Atlas), les autruches, les lions, les panthères, les chacals, les gazelles, etc. du Sahara complètent la faune de cette vaste contrée.

Quant à la population, formée de peuples de différentes races, elle se compose surtout de Berbers, race autrefois compacte et souveraine, aujourd'hui éparse et déshéritée. Fille de la terre africaine, en ce sens du moins que les plus vieilles traditions, que les monuments les plus anciens nous les montrent dans les mêmes lieux et qu'on ne lui connaît point d'origine étrangère, la race berbère a primitivement couvert toute cette zone extérieure du continent qui se développe en un arc immense, depuis la mer des Indes et la mer Rouge jusqu'aux colonnes d'Hercule et à l'Atlantique. Mais, à l'exception de l'Egypte, dont les obscures origines ne projettent aucune clarté sur les temps antiques, elle ne se constitua nulle part en corps politique régulier et permanents. Comme les populations éternellement nomades de la haute Asie, elle resta partout enchaînée à la vie pastorale. Aussi voit-on, d'époque en époque, ses éléments, plutôt juxtaposés que cimentés par des rapports intimes, se désagréger, se déplacer, parfois se perdre et disparaître sous la pression des invasions étrangères. Ce sont d'abord les Carthaginois; après les Carthaginois, les Romains; après les Romains, les Grecs de Byzance; après les Byzantins, les Vandales; puis ce sont les Arabes, et plus tard les Turcs Ottomans, dont la domination barbare s'est affaissée devant le drapeau de la France. De toutes ces dominations successives, antérieures à 1830, une seule, la domination arabe, a laissé dans le pays, à côté des aborigènes, un second élément de population dans des proportions considérables. C'est vers le milieu du XIe siècle, quatre cents ans après la première apparition des musulmans dans l'Afrique romaine et leur première prise de possession, qu'un nouveau flot de tribus arabes déborda sur le Maghreb, extermina ou refoula une grande partie des Berbers de la côte, s'empara des plaines et des plus riches vallées, et y forma la souche des trois millions d'Arabes que l'on y compte aujourd'hui. C'est de cette époque que date la distribution des Berbers telle que nous la voyons aujourd'hui. Nous ne parlons pas des tribus les plus orientales, de celles qui demeuraient entre la basse Egypte et ce vaste enfoncement de la côte africaine qu'on nomme les Syrtes : celles-là ont complétement disparu, exterminées ou refoulées dans les profondeurs du désert; des tribus arabes ont pris leur place. Nous nous bornons à la région comprise entre les Syrtes et l'Atlantique, à la Barbarie. C'est dans ce vaste espace que sont disséminés les débris de ce qui fut autrefois la nation berbère. Elle y forme trois groupes principaux (si l'on peut appliquer ce terme à une telle dissémination), distingués par des noms différents, d'après Ibn-Khaldoun, l'historien de la race berbère : les Berbers du Maroc sont désignés sous l'appellation collective de *Chellouh;* ceux de l'Atlas algérien sous le nom de *Kabyles*, ou plus correctement *Kébaïls :* les Berbers du désert sont appelés *Touâregs*. Ce dernier nom, dit M. Henri Duveyrier, à qui nous empruntons quelques détails sur la Barbarie, est la forme plurielle du nom, dont le singulier est *Targhi*. Chacun de ces groupes berbers se partage en plusieurs tribus, qui seront énumérées aux articles CHELLOUH, KABYLES, TOUÂREG.

Les Berbers furent convertis au christianisme au temps de la domination romaine, et, aujourd'hui encore, les Touâregs gardent, à leur insu, dans nombre de traits particuliers de leurs habitudes domestiques, la trace des idées chrétiennes. Ils appellent Dieu *Mési*, et un bon génie *Anyélous*. Ils adoptèrent la loi musulmane après la conquête arabe du VIIe siècle, et mu-

sulmans ils sont restés comme tous les nomades du désert. Mais leur religion n'est ni gênante ni rigide. Ils prient peu, et ne s'astreignent ni aux jeûnes ni aux ablutions; ils n'ont guère de musulman que le titre.

BARBARIE-MUSCAT s. f. (bar-ba-rî-mu-ska). Hortic. L'une des variétés de pommes qui entrent dans la fabrication du cidre dit des *cinq pommes*.

BARBARIGO (Augustin), doge de Venise, de 1486 à 1501. Sous son administration, le royaume de Chypre fut réuni aux Etats de Venise, par la cession de la reine, qui était de la maison vénitienne de Cornaro, et qui reçut pour dédommagement une pension de 8,000 ducats. L'invasion de l'Italie par Charles VIII entraîna ensuite Venise dans une guerre continentale, pendant que les Turcs lui enlevaient ses provinces grecques.

BARBARIGO (Grégoire), cardinal, né à Venise en 1625, mort en 1697. Evêque de Bergame en 1657, il mérita par sa charité le surnom de nouveau *Charles Borromée*, et fut ensuite appelé au siége de Padoue, où il institua un séminaire, qu'il dota et pourvut de professeurs pour les langues orientales. On a de lui vingt-cinq lettres adressées à Magliabecchi.

BARBARIGO (Jean-François), savant cardinal, neveu du précédent, né à Venise en 1658, mort en 1730. Il avait été deux fois ambassadeur à la cour de Louis XIV, entra dans les ordres et devint cardinal et évêque de Vérone, puis de Padoue. Il aimait et protégeait les lettres, fit imprimer à ses frais un grand nombre d'éditions, et exécuter un magnifique ouvrage orné de portraits et consacré à retracer l'histoire de ses ancêtres.

BARBARIN s. m. (bar-ba-rain — rad. *Barbarie*, nom géogr.). Métrol. Monnaie des Arabes d'Espagne, qui s'introduisit en France sous les Carlovingiens. ‖ Monnaie frappée à Limoges depuis le commencement du XII^e siècle jusqu'à la fin du XIII^e, et qui était ainsi nommée parce qu'elle portait pour type la figure barbue et vue de face de saint Martial, patron de la principale abbaye de la ville.

— Ichthyol. Nom vulgaire de quelques poissons de différents genres, dont les mâchoires sont garnies de barbillons, et qui s'applique particulièrement à une espèce de silure et aux petits barbeaux.

BARBARINE s. f. (bar-ba-ri-ne — rad. *barbe*). Bot. Nom vulgaire d'une variété de courge : *En général, le fruit des* BARBARINES *est plus gros que celui de la cougourdette.* (V. de Bomare.) ‖ On dit aussi BARBARESQUE.

BARBARISANT (bar-ba-ri-zan) part. prés. du v. Barbariser : *L'invasion progressive des spiritueux et des narcotiques se fait invinciblement, avec des résultats divers, selon les populations, ici obscurcissant l'esprit, là* BARBARISANT *sans retour.* (Michelet.)

BARBARISÉ, ÉE (bar-ba-ri-zé) part. pass. du v. Barbariser : *Peuple* BARBARISÉ.

BARBARISER v. a. ou tr. (bar-ba-ri-zé — rad. *barbare*). Néol. Rendre barbare : *L'usage des narcotiques* BARBARISE *les Chinois. Des espèces les plus douces l'homme a fait d'horribles carnages, les a ensauvagées et* BARBARISÉES *pour toujours.* (Michelet.)

— Jeter dans un état de barbarie, dans une extrême grossièreté de mœurs : *Les barbares et leurs dieux ne parlaient pas, hurlaient ou soufflaient dans ces instruments qui brouillaient la pensée et* BARBARISAIENT *l'âme.* (Michelet.) ‖ Rendre grossier, inculte, sans goût :

Barbariser son style, empenner son génie,
Et, comme ses lecteurs, flouer la prosodie.
VIENNET.

— v. n. ou intr. Parler d'une façon barbare; faire des barbarismes : *Le collége est une maison où* L'ON BARBARISE *huit ou dix ans durant.*

BARBARISME s. m. (bar-ba-ri-sme — rad. *barbare*). Gramm. Expression vicieuse, ou tour étranger à la langue : *Il n'a manqué à Molière que d'éviter le jargon et le* BARBARISME. (La Bruy.) *Il est des* BARBARISMES *et des solécismes qu'il est moins fâcheux de conserver qu'il ne le serait de les effacer.* (Littré.) *Grâce à de nombreux* BARBARISMES, *les rabbins ont réussi à se former un vocabulaire assez complet.* (Renan.) *En latin, tout ce qui n'est pas grammaticalement régulier est décidément* BARBARISME. (Renan.)

Mon esprit n'admet point un pompeux *barbarisme.*
BOILEAU.

— *Barbarisme de mot*, ou simplement *barbarisme*. Emploi d'un mot altéré dans sa forme ou n'appartenant pas à la langue : *Un* BARBARISME *heureux reste dans une langue, sans la défigurer; des solécismes ne s'y établissent jamais sans la détruire.* (Chateaub.) *Le mot* déesse *serait en hébreu le plus horrible* BARBARISME. (Renan.) ‖ *Barbarisme de phrase*, ou simplement *barbarisme*, Manière de parler opposée aux règles de la grammaire.

— Par anal. Faute contre les règles ou le goût : *Ce morceau de musique est plein de* BARBARISMES.

— Fig. Incongruité, chose réprouvée par la règle ou le goût : *Des incongruités de bonne chère et des* BARBARISMES *de bon goût.* (Mol.) *Pour sortir d'embarras, il se permet, avec les personnes qui l'aiment, des* BARBARISMES *de conscience enterrés dans les mystères de la vie privée.* (Balz.)

— **Encycl.** Il est assez difficile d'établir une distinction bien tranchée entre les fautes de langage qui constituent un *barbarisme* proprement dit et celles qu'on doit comprendre parmi les *solécismes*. A ne consulter que l'étymologie, ces deux mots devraient être parfaitement synonymes, puisque les barbares étaient pour les Latins ce que les habitants de *Soli*, ville de Cilicie, étaient pour les Grecs, c'est-à-dire des étrangers qui parlaient mal, parce qu'ils ne connaissaient pas bien la langue. Cependant, l'usage n'a point admis cette synonymie parfaite : il y a des fautes qui sont des *barbarismes*, il y en a d'autres qui sont des *solécismes;* mais il y en a aussi pour lesquelles il est assez difficile de dire quel est celui de ces deux mots qui convient le mieux. Tout le monde est d'accord pour ranger parmi les *barbarismes* : 1° un changement de quelque importance apporté par ignorance dans la forme d'un mot, lorsque cette forme est fixée depuis longtemps dans la langue, comme lorsqu'on dit *rébarbaratif* au lieu de *rébarbatif*, *coutumace* pour *contumace*, pierre de *lierre* pour pierre de *liais*, il *véquit* pour il *vécut*, je *revêtis* (au présent) pour je *revêts ;* 2° l'emploi d'un mot pour un autre ayant avec le premier quelque ressemblance de forme seulement, comme *corps* aux pieds pour *cor*, il a *recouvert* la vue pour il a *recouvré ;* 3° l'emploi irréfléchi de certains dérivés que l'usage n'admet point, tels que *élogier* de *éloge*, *boitation* de *boiter*, au lieu de *claudication*, etc.; 4° tout mot pris dans un sens que les bons dictionnaires n'admettent pas, comme *conséquent* pour *considérable*, ou *boyaux* pour *entrailles*, dans la phrase : *Vous avez pour moi des boyaux de père.* Tout le monde s'accorde aussi à donner le nom de *solécisme* aux fautes suivantes : 1° un présent du subjonctif, quand la syntaxe demande l'imparfait : *Je craignais qu'il ne m'entende*, pour *qu'il ne m'entendit ;* 2° le singulier ou le pluriel, quand la syntaxe demande un autre nombre : *Le plaisir et la douleur se succède*, au lieu de *se succèdent ; les fleurs le plus belles*, pour *les plus belles ;* 3° un genre employé pour l'autre, quand cette faute résulte, non d'une erreur commise sur un mot unique, mais de l'ensemble même des mots qui constituent la phrase : *Un père ou une mère se montrerait plus indulgent*, au lieu de *indulgente*. On peut dire, d'une manière générale, que les fautes de construction sont toujours des solécismes, si l'on entend par là celles qui consistent uniquement dans de faux rapports établis entre plusieurs mots d'une phrase, contrairement aux règles de syntaxe proprement dites; mais nous allons voir bientôt que ce principe lui-même ne suffit pas encore pour décider tous les cas douteux.

Le dictionnaire de l'Académie compte parmi les *barbarismes* l'emploi d'un auxiliaire pour un autre, dans les temps composés de certains verbes : *je m'en ai douté*, pour *je m'en suis douté*, par exemple. C'est un *barbarisme*, en effet, si l'on considère *ai douté* comme équivalent à un mot unique; mais, si l'on y voit deux mots distincts, ce serait plutôt un solécisme, puisque c'est la syntaxe qui commande d'employer l'auxiliaire *être* dans les temps composés des verbes pronominaux, et puisqu'il n'y a là qu'un faux rapport établi entre l'auxiliaire et le participe. Dumarsais cite la phrase : *Il arriva auparavant midi*, comme contenant un *barbarisme*, et pourtant encore on pourrait n'y voir qu'un solécisme, puisque c'est une règle de syntaxe qui défend de placer un substantif, comme complément, immédiatement après un adverbe; on pourrait dire, pour concilier les deux opinions, qu'il y a *barbarisme*, si celui qui parle ainsi s'imagine que *auparavant* veut dire *avant*, mais qu'il y a solécisme, s'il croit seulement qu'il n'est pas défendu de donner un complément direct à un adverbe, distinction, d'ailleurs, qui serait plus subtile qu'importante. Le même Dumarsais compte encore parmi les *barbarismes* cette phrase tout anglaise de construction : *Est pas le roi allé à la chasse?* pour *le roi n'est-il pas allé à la chasse?* Il est certain que l'Anglais qui parle ainsi se montre *barbare*, c'est-à-dire étranger au génie de notre langue; mais, au fond, son ignorance porte ici sur la construction seule, et non sur les mots : il y aurait donc de bonnes raisons pour qualifier sa faute de solécisme. Comment, enfin, devra-t-on qualifier ces fautes si communes dans la classe populaire : *d'excellentes légumes, une éclair brillante, une belle paraphe, un sentinelle endormi*, etc.? On pourrait encore ici recourir à la même distinction subtile que nous avons déjà faite : ce sont des solécismes, si l'on considère ensemble le substantif et l'adjectif, pour examiner comment ils sont unis; ce sont des *barbarismes*, si l'on arrête son attention sur le substantif seul, pour constater qu'il est mal connu dans sa nature propre, telle qu'elle est fixée dans la langue.

Nous avons dit que, pour qu'il y ait *barbarisme* quand on apporte un changement dans la forme des mots, il faut que cela soit fait par ignorance. Personne, en effet, n'oserait dire que Voltaire faisait un *barbarisme* quand il écrivait *Français* au lieu de *François*, j'*avais* au lieu de j'*avois ;* ni que celui qui, le premier, a proposé d'écrire *abîme* pour *abyme*, *portefeuille* pour *porte-feuilles*, ait fait acte de barbarie. En général, toute forme nouvelle proposée sciemment, dans le but de régulariser ou d'enrichir la langue, est un néologisme, et ne doit pas être réputée pour une faute de langue. Ce n'est pas à dire que tous les néologismes doivent être admis; mais, s'il y en a de blâmables, ce sont des erreurs qui ne doivent jamais être confondues avec les *barbarismes*. Enfin, nous avons dit aussi que le changement dans la forme des mots devait avoir quelque importance, et par là nous avons voulu faire entendre qu'il ne fallait pas confondre avec les *barbarismes* les simples fautes d'orthographe : ainsi, celui qui écrit ce dernier mot sans *h*, celui qui met *mosieu* pour *monsieur*, *ceur* pour *cœur*, *trajédie* pour *tragédie*, etc., n'est point précisément un barbare pour la langue; il aurait seulement besoin de retourner à l'école et de s'asseoir quelque temps sur les bancs.

Voltaire distinguait des *barbarismes* de mots et des *barbarismes* de phrases; mais les fautes qu'il comprenait sous cette dernière dénomination sont généralement rangées aujourd'hui parmi les solécismes.

Tout ce que nous venons de dire sur les mots *barbarisme* et *solécisme* est passablement embrouillé, nous en convenons franchement. C'est ce que Voltaire appellerait avec raison de la *métaphysique*. Notre tort est d'avoir voulu donner un résumé de toutes les opinions, qui sont, il faut l'avouer, singulièrement contradictoires. Aussi éprouvons-nous, en terminant, le besoin de résumer, en quelques lignes, ce qui n'a nullement été dit plus haut. Nous serions désespéré d'entendre les lecteurs du *Grand Dictionnaire* nous dire, comme le dindon de la fable :

Je vois bien quelque chose,
Mais je ne sais pour quelle cause
Je ne distingue pas très-bien.

Essayons donc d'éclairer la lanterne. Il y a *solécisme* lorsque, dans une phrase, un mot n'est pas assujetti à un autre selon les lois de la concordance et celles du régime; il y a *barbarisme* toutes les fois qu'un mot présente quelque chose de vicieux par lui-même, soit dans sa structure, dans sa forme, dans les sons qui le constituent, soit dans l'idée principale ou les idées accessoires qu'on y attache; mais c'est toujours indépendamment des relations que ce mot peut avoir avec tout autre mot contenu dans la phrase. D'après cette distinction, c'est avec raison que l'Académie définit le *solécisme* « faute contre la syntaxe, » et le *barbarisme* « faute de langage qui consiste soit à se servir de mots forgés ou altérés, soit à donner aux mots un sens différent de celui qu'ils ont reçu de l'usage. »

Comme exemples de *barbarismes*, nous citerons : *ormoire, brelue, colidor, darte, ferlaté, poturon, caneçon, nentille, gisier, ruelle de veau, trémontane, faignant, pipie, secoupe, Montpernasse, ourgandi, tutayer, clérinette, verlope, décesser, embrouillamini, rétamer, rapproprier, raiguiser, géane, enclinte, perclue, maline, bouillu, sentu, lévier, Saint-Supplice*, etc., etc., pour *armoire, berlue, corridor, dartre, frelaté, potiron, caleçon, lentille, gésier, rouelle de veau, tramontane, fainéant, pépie, soucoupe, Montparnasse, organdi, tutoyer, clarinette, varlope, cesser, brouillamini, étamer, approprier, aiguiser, géante, encline, percluse, maligne, bouilli, senti, évier, Saint-Sulpice*, etc., etc. Toutes ces fautes relèvent du dictionnaire, et n'ont aucun rapport avec la syntaxe.

Comme exemples de *solécismes*, nous citerons : *Il a davantage d'esprit que de jugement. Vers les midi, vers les minuit. Il cherche à plaire et à se faire aimer de sa cousine. Il faudrait qu'il parte*, etc., pour : *Il a plus d'esprit que de jugement. Vers midi, vers minuit. Il cherche à plaire à sa cousine et à s'en faire aimer. Il faudrait qu'il partît*, etc. Tous les vices de langage qui sont en dehors de ces catégories distinctes s'appellent *fautes, impropriétés de termes*, etc.

BARBARIUM, nom latin d'un promontoire de la Lusitanie, auj., cap Espichel.

BARBARO (François), magistrat et littérateur italien, né à Venise en 1398, mort en 1454. Dès l'âge de dix-huit ans, il avait acquis une connaissance parfaite de la langue latine et de la langue grecque, et il prononça, à Padoue, des discours latins qui obtinrent l'admiration générale. En 1424, il complimenta en langue grecque l'empereur Paléologue, qui fut charmé de l'éloquence avec laquelle il savait manier cette langue. Son savoir et son mérite le firent nommer successivement podestat de Trévise, de Vicence, de Vérone, et lui firent confier d'importantes missions diplomatiques. Comme capitaine de Brescia, charge qu'il exerça pendant trois ans, il soutint avec grand courage un siége fameux contre Piccinino, général du duc de Milan. Enfin, après avoir exercé plusieurs autres emplois honorables, il fut nommé procurateur de Saint-Marc. Quelle que fût sa renommée comme orateur, on raconte néanmoins qu'il lui arriva un jour de se trouver réduit au silence dans une occasion très-importante : il devait haranguer Philippe, duc de Milan, et après avoir prononcé les mots : *Magnum est nomen tuum, princeps maxime, in universa terra*, la mémoire lui manqua tout à coup, et il resta court. On a de lui : *De re uxoria*, ouvrage qui fut traduit en français par Martin Du Pin; *Francisci Barbari et aliorum ad ipsum epistolæ;* enfin, une *Histoire du siége de Brescia*, publiée en latin sous le pseudonyme d'Evangelista Manelmo.

BARBARO (ERMOLAO I^er), savant italien, qui a souvent été confondu avec le suivant, et qui appartenait à une famille noble de Venise. Il fut élevé avec soin, et eut pour précepteur le célèbre Guarini, de Vérone, sous lequel il fit de rapides progrès. Il entra ensuite dans les ordres, passa par les divers grades ecclésiastiques, reçut le titre de protonotaire apostolique, fut ordonné prêtre, et, jeune encore, fut nommé à l'évêché de Trévise, poste qu'il conserva pendant dix ans. De là, il passa au siége épiscopal de Vérone. Son entrée en fonctions fut signalée par le discours d'un jurisconsulte, Georges de Lazise; Ermolao y fit une réponse dans laquelle il donne sur lui-même quelques détails biographiques, tout en jouant sur le nom de sa famille, Barbaro. Ce discours, avec la réponse, qui sont encore inédits, se trouvent dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris. Ermolao mourut en 1471, comme le prouve son épitaphe, rapportée par Ughelli. Indépendamment de sa réponse à George de Lazise, on trouve, dans les bibliothèques, d'autres ouvrages de lui, qui n'ont pas encore été imprimés.

BARBARO (ERMOLAO II), de la même famille que le précédent, naquit à Venise en 1454. Il eut pour précepteur le célèbre Matthieu Bosso, chanoine régulier de Latran. Il avait à peine huit ans, lorsque son père l'envoya à Rome, où il étudia pendant dix ans sous Pomponius Lætus. Au bout de ce temps, il composa un *Traité sur le célibat*, traité qui n'a pas encore été imprimé. De retour dans sa patrie, il fut envoyé à Padoue pour y achever ses études. C'est là qu'il fit, à l'âge de dix-neuf ans, sa traduction de la Paraphrase de Thémistius sur Aristote : cette traduction ne parut que sept ans plus tard. En 1477, nommé à la chaire de philosophie dans l'université de Padoue, il y fit, au milieu d'un grand concours d'auditeurs, des leçons sur la morale d'Aristote. Revenu, en 1479, à Venise, il y continua ses travaux sur le célèbre philosophe grec et sur d'autres écrivains. Il s'y trouvait encore en 1482, époque à laquelle il copia, dans l'espace de trente-sept jours, le célèbre manuscrit d'Athénée, d'où proviennent tous les autres. Cette copie est conservée aujourd'hui dans la Bibliothèque impériale de Paris, et a servi à Lefebvre de Villebrune pour son édition d'Athénée. Quelques années après, la peste obligea Ermolao de se retirer à Padoue, où il entreprit l'explication des poëtes et des orateurs grecs. Nommé, en 1486, pour aller, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, complimenter l'empereur Frédéric III et Maximilien d'Autriche, qui venait d'être élu roi des Romains, il prononça, à Bruges, un discours qui lui fit beaucoup d'honneur, et le nouvel empereur lui donna le titre de chevalier. La manière distinguée dont il s'était acquitté de cette mission le fit choisir plus tard pour aller en ambassade à la cour de Ludovic Sforce, duc de Milan, où son aïeul et son père avaient été avec la même qualité. Il revint ensuite à Venise, et, au bout d'un an, il fut nommé ambassadeur ordinaire de la République auprès du pape Innocent VIII. Ce dernier le nomma patriarche d'Aquilée, dignité que Barbaro eut l'imprudence d'accepter, sans en avoir préalablement obtenu l'assentiment du sénat de Venise. Il fut proscrit, et on confisqua ses biens. En outre, il lui fut enjoint d'avoir à renoncer à ce patriarcat; autrement son père, qui était alors procurateur de Saint-Marc, serait également privé de ses biens et de toutes ses dignités. Cette menace effraya Ermolao, qui se hâta de résigner entre les mains du pape la dignité qui lui avait été conférée, et il resta à Rome, où il chercha des consolations dans l'étude et le travail. Il mourut de la peste, le 14 juin 1495, dans une maison de campagne des environs. Il n'était âgé que de trente-neuf ans. Il a composé un grand nombre d'ouvrages, tous écrits en latin, suivant la mode adoptée par les savants du XV^e siècle, et dont plusieurs sont inédits. On en trouvera le catalogue dans les *Mémoires de Niceron* (t. XIV, p. 20 et suiv.). Le principal, intitulé *Castigationes Plinianæ*, a été imprimé à Rome en 1492. Trithème prétend qu'il avait composé près de douze mille vers. On n'en a rien imprimé, à l'exception d'une épigramme en quatre vers sur la mort de Rodolphe Agricola. Quant à ses lettres, on en conserve un certain nombre à la bibliothèque Laurentine de Florence, lettres d'après lesquelles on voit qu'il était en correspondance avec les hommes les plus célèbres de l'époque : Ange Politien, Pic de la Mirandole et Marsile Ficin.

BARBARO (Josaphat), voyageur et diplomate vénitien, mort en 1494. Il se livra d'abord au commerce, et fit un voyage à Tana, aujourd'hui Azof. La république de Venise le nomma ensuite son agent consulaire en Tartarie, où il resta seize ans. Plus tard, il alla en Perse pour diriger Ussun-Cassan dans la guerre contre les Turcs. Il publia ensuite une relation fort curieuse de tous ses voyages, et Alde Manuce l'a imprimée dans une collection qui est assez rare aujourd'hui.

BARBARO (Daniel), prélat italien, né à Venise en 1513, mort en 1570. Il fut chargé, en 1548, d'une ambassade auprès d'Edouard VI, roi d'Angleterre. En 1550, le pape Jules III le nomma coadjuteur du patriarche d'Aquilée, et dès lors il prit le titre de patriarche élu d'Aquilée; mais il mourut avant le titulaire Jean Grimani. Il était mathématicien, philo-

sophe, littérateur, antiquaire et théologien. On a de lui : *Exquisitæ in Porphyrium commentationes; I dieci libri dell' architettura di M. Vitruvio, tradotti e commentati; Dell' eloquenza dialogo; la Prattica della perspettiva, opera molto utile a' pittori, scultori e architetti.*

BARBAROLEXIE s. f. (bar-ba-ro-lè-ksî — du gr. *barbaros*, barbare, et *lexis*, élocution). Rhét. Emploi d'un mot étranger à la langue; barbarisme : *C'est encore une* BARBAROLEXIE *qu'un mot formé d'un autre contrairement aux règles de la langue française.* (B. Jullien.) ‖ On dit aussi BARBARALEXIE et BARBARALEXIS.

BARBAROSSA (Paul-Emile), poëte mystique italien, né à Trapani, mort en 1614. On a de lui des poésies italiennes et latines, ainsi que d'autres écrits : l'*Echelle de Jacob;* la *Couronne de Minerve;* des chants spirituels, des rimes, etc.

BARBAROU s. m. (bar-ba-rou). Hortic. Syn. de *barbera*.

BARBAROUX (Charles-Jean-Marie), conventionnel, né à Marseille en 1767, était avocat dans cette ville lorsque la Révolution éclata. Il en embrassa les principes avec enthousiasme, et fut envoyé, en 1792, comme mandataire particulier de la ville de Marseille auprès de l'assemblée législative. Pendant son séjour à Paris, il se lia étroitement avec Roland, joua un rôle actif dans la révolution du 10 août et fut élu membre de la Convention par son département. Il n'avait alors que vingt-cinq ans, et il se jeta, avec la fougue de son âge et de son pays, dans le parti des girondins; poursuivit de ses accusations Robespierre, Marat, les montagnards et la Commune de Paris; flétrit les auteurs des massacres de septembre; vota la mort de Louis XVI, mais en demandant l'appel au peuple, et fut proscrit, avec son parti, après le 31 mai. Il avait été secrétaire de la Convention et membre du comité de constitution et du comité de Salut public, à la création duquel il s'était opposé, ainsi qu'à celle du tribunal révolutionnaire. Arrêté un moment, il parvint à s'échapper, se rendit dans le Calvados, où il organisa, avec ses collègues, une insurrection fédéraliste, presque aussitôt réprimée; alors il se réfugia d'abord à Bordeaux, puis dans un souterrain à Saint-Emilien. Obligé de quitter cet asile, et se voyant poursuivi, il se tira deux coups de pistolet, mais conserva encore assez de vie pour être décapité à Bordeaux, le 25 juin 1794. Il n'avait que vingt-sept ans. Ses *Mémoires* ont été publiés par son fils, dans la collection des frères Beaudoin (1822).

Jeune, beau, éloquent et courageux, Barbaroux a toujours excité un vif intérêt, augmenté encore par sa destinée tragique. Son intimité avec Mme Roland n'a pas échappé à la malignité publique. On trouve, en effet, dans les *Mémoires* de cette dame, un brillant portrait qui a paru inspiré par un sentiment plus tendre que l'amitié et la confraternité politique. Voici un passage de ce croquis, où, d'ailleurs, le modèle est un peu idéalisé.

« Barbaroux, dont les peintres ne dédaigneraient pas de prendre les traits pour une tête d'Antinoüs, actif, laborieux, franc et brave, avec toute la vivacité d'un jeune Marseillais, était destiné à devenir un homme de mérite et un citoyen aussi utile qu'éclairé. Amoureux de l'indépendance, fier de la Révolution, déjà nourri de connaissances, capable d'une longue attention avec l'habitude de s'appliquer, sensible à la gloire; c'est un de ces sujets qu'un grand politique voudrait s'attacher, et qui devaient fleurir avec éclat dans une république heureuse. Mais qui oserait prévoir jusqu'à quel point l'injustice prématurée, la proscription, le malheur, peuvent comprimer une telle âme et flétrir ses belles qualités? Les succès modérés auraient soutenu Barbaroux dans la carrière, parce qu'il aime la réputation et qu'il a toutes les facultés nécessaires pour s'en faire une très-honorable. Mais l'amour du plaisir est à côté; s'il prend une fois la place de la gloire, à la suite du dépit des obstacles ou du dégoût des revers, il affaissera une trempe excellente et lui fera trahir sa noble destination... »

Comme on le voit, ce passage n'a rien de décisif. Outre qu'il contient quelques réserves, il y règne un ton tranquille qui ne s'accorde pas avec les enthousiasmes du cœur. D'ailleurs, tous les girondins sont aussi bien traités par Mme Roland, du moins tous ceux qui formaient son cercle et subissaient son influence; de même que tous leurs adversaires sont représentés sous des traits horribles. La muse de la Gironde était femme; elle était artiste et scribe; elle était sectaire; de là son exclusivisme et sa partialité. D'ailleurs, aucun doute n'est plus possible sur ce problème de sa vie intime : le voile est aujourd'hui déchiré; des documents récemment découverts nous donnent la preuve irrécusable qu'elle aimait ailleurs. V. BUZOT, et ROLAND (Mme).

Pendant son séjour à Caen, Barbaroux avait vu Charlotte Corday, qui s'était enflammée au contact des girondins proscrits, et qui vraisemblablement n'avait pas été insensible à la beauté de l'*Antinoüs* du parti, comme le prouve la lettre qu'elle lui écrivit la veille de sa mort. Mais il est extrêmement probable que lui-même ne se douta point du sentiment qu'il avait, suivant toutes les apparences, inspiré à cette femme extraordinaire. Quant à des citations directes de sa part, ou de celle de ses amis, au meurtre de Marat, il n'est pas nécessaire de réfuter cette vieille assertion, qui est tout simplement absurde et ne repose sur aucun fondement. V. CORDAY.

BARBAROUX (Charles-Oger), magistrat et littérateur, fils du conventionnel, né à Marseille en 1792. Il fut d'abord avocat à Nîmes, concourut à diverses publications, remplit, après 1830, les fonctions de procureur général à Pondichéry, puis à l'île Bourbon, enfin à Alger en 1848. A cette époque, il fut élu représentant à la Constituante par l'île de la Réunion, et appelé au conseil d'Etat par l'assemblée. L'empereur l'a nommé sénateur en 1858. Il a publié les *Mémoires* de son père, échappés à la destruction, et il a lui-même donné plusieurs écrits : *Résumé de l'histoire des Etats-Unis* (1824); *Voyage de Lafayette en Amérique; Mémoires d'un sergent.* Il est commandeur de la Légion d'honneur.

BARBARY (Jacques DE), nommé aussi *François Babylone*, peintre et graveur du XVIe siècle, dont l'origine est incertaine. Ses estampes sont très-recherchées; on n'en connaît qu'un petit nombre, qui sont répandues dans quelques collections publiques de l'Allemagne. Les plus remarquables sont : une *Sainte Famille;* un *Saint Jérôme;* une *Sainte Catherine; Mars et Vénus;* le *Triton et la Sirène.* Barbary est généralement connu sous le nom de *Maître au caducée.*

BARBASSE s. f. (bar-ba-se — augment. de *barbe*). Pop. Grande barbe inculte : *Quelle* BARBASSE !

BARBASTELLE s. f. (bar-ba-stè-le — du lat. *barba*, barbe; *stella*, étoile). Mamm. Groupe de chauves-souris, formant une section du genre oreillard.

BARBASTRO, ville d'Espagne, capitainerie d'Aragon, intendance et à 52 kil. S.-O. de *Huesca*, près de la Cinça, ch.-l. de *partido judiciale* (juridiction civile), siége d'un évêché, 7,500 habitants, belle cathédrale, théâtre d'un combat sanglant entre les carlistes et les troupes de la reine, le 27 juin 1837.

BARBATA, un des surnoms de Vénus, que les Romains représentaient quelquefois avec une barbe; on ne sait point, d'une manière certaine, les raisons de cette singularité. Les anciens donnaient aussi quelquefois ce surnom à la Fortune.

BARBATELLI (Bernardin), peintre italien. V. POCCETTI.

BARBATO (Marc), poëte italien, né à Sulmone, dans le royaume de Naples, mort en 1362. Il n'est guère connu que par l'amitié qui l'unissait à Pétrarque, qui lui adressa un grand nombre de ses lettres latines. Il paraît que l'on conserve, dans sa ville natale, un volume manuscrit de ses poésies.

BARBATO (Pétrone), poëte italien du XVIe siècle, né à Foligno, mort en 1554. Il fut, après Trissino, un des premiers à employer les vers non rimés ou *sciolti.*

BARBATO (Barthélemi), poëte et critique italien, né à Padoue, vivait dans le XVIIe siècle. Il a laissé des poésies et une édition de la *Jérusalem délivrée*, avec une *Vie du Tasse* et des *Commentaires* (Padoue, 1628).

BARBATO (Jérôme), médecin italien, vivait à la fin du XVIIe siècle. C'est lui qui découvrit le sérum du sang. Cette découverte ayant été d'abord attribuée à Thomas Willis, Andrioli prouva que la priorité appartenait à Barbato. On a de Jérôme Barbato les ouvrages suivants : *De Arthritide libri duo* (Venise, 1665, in-4o); *Dissertatio elegantissima de sanguine et ejus sero* (Pavie, 1667, in-12, et Leyde, 1736, in-8o), le plus curieux de ses ouvrages, où il raconte les détails de sa découverte; *Dissertatio anatomica de formatione, organisatione, conceptu et nutritione fœtus in utero* (Padoue, 1676, in-12).

BARBATULE s. m. (bar-ba-tu-le). Ichthyol. Ancien nom du barbeau.

BARBATUS, un des surnoms de Bacchus.

BARBATUS (Horace), consul romain, joua un rôle actif dans la révolution qui éclata à propos de la mort de Virginie, et qui eut pour résultat l'abolition du décemvirat. Elu consul avec Publicola (449 av. J.-C.), il confirma, avec son collègue, la victoire du peuple et ses libertés nouvelles, par les lois *Valeriæ Horatiæ.* Il remporta ensuite une victoire décisive sur les Sabins.

BARBAUDE s. f. (bar-bo-de). Espèce de cervoise ou bière ancienne.

BARBAUDIER s. m. (bar-bo-dié). Fabricant de barbaude.

BARBAULD (Anna-Lætitia), femme de lettres anglaise, née dans le village de Kilworth-Harcourt, du comté de Leicester, en 1743, morte en 1825. Fille du docteur Aikin, ministre protestant et maître d'école, elle épousa M. Rochemont Barbauld, issu d'une famille de protestants français et directeur lui-même d'une école particulière, à la prospérité de laquelle elle contribua beaucoup par ses leçons. Dès l'âge le plus tendre, elle avait composé beaucoup de pièces de poésie, qu'un de ses frères publia sous le titre de *Miscellaneous pieces*, et qui eurent beaucoup de succès. Plus tard, elle composa des livres destinés à l'instruction de la jeunesse, des articles politiques et religieux, des poésies pleines d'enthousiasme et d'idées élevées, et donna une édition des meilleurs romanciers anglais en 50 volumes, avec une introduction et des notices biographiques où elle fit preuve de beaucoup de goût. Son dernier poëme, intitulé *Eighteen hundred and eleven*, mil huit cent onze, lui attira des critiques passionnées, parce qu'elle y prédisait à l'Angleterre des malheurs qui ne se sont pas réalisés; Mme Barbauld fut tellement sensible à ces critiques et en conçut un chagrin si profond, qu'elle prit, dès lors, la résolution de ne plus écrire.

BARBAULT (Jean), graveur, peintre et dessinateur, célèbre dans son temps, puis oublié des biographes jusqu'au jour où M. Dussieux, à qui les annales de l'art national doivent bien d'autres découvertes intéressantes, lui a consacré une courte notice dans les *Artistes français à l'étranger.* Nous ne pouvons faire mieux que de reproduire les traits essentiels de cette notice, complétée depuis par M. Paul Mantz dans la *Chronique des beaux-arts.* Jean Barbault naquit en France vers 1705; on ignore dans quelle ville. Il fut pensionnaire du roi à Rome, par la faveur sans doute du surintendant des bâtiments royaux, car son nom ne figure point sur la liste des lauréats de l'Académie. Sa vie entière se passa à Rome, et dans une situation honorée. Il paraît avoir été l'ami et vraisemblablement le maître de Subleyras, dont il a gravé l'œuvre capitale, le *Martyre de saint Pierre.* Barbault s'adonna tout spécialement à l'étude des ruines de Rome, qu'il grava à l'eau-forte et publia sous ce titre : *Les plus beaux monuments de Rome ancienne* (2 vol. in-fo, Rome, 1761), ouvrage qui lui assure une place fort estimable parmi les peintres graveurs du dernier siècle. Sa pointe a la touche, l'esprit de son pinceau, plus préoccupé de l'effet pittoresque que de la vérité archéologique. En cela, Barbault nous paraît avoir ouvert la voie à Hubert Robert, qui y trouva, lui aussi, une réputation trop grande alors, aujourd'hui trop déchue peut-être. Après la mort de Barbault, arrivée en 1765, suivant le catalogue du célèbre amateur Paignon Dijonval, des graveurs inexpérimentés publièrent, d'après ses nombreux dessins, les deux ouvrages suivants : *Monuments anciens de l'Italie* (in-fo, 1770), et *Anciens bas-reliefs et fragments égyptiens, grecs, romains, étrusques*, etc. (1783). Le crayon presque toujours fin et spirituel du maître y est rendu presque méconnaissable. Comme peintre, notre artiste a laissé une série d'*Etudes d'après nature*, devenues assez rares, et dont la plupart ont dû lui servir de modèles pour les figurines dont il *étoffait* ses vues de Rome. M. Léon Gaucherel vient de graver à l'eau-forte douze de ces études, sous ce titre : *Douze costumes d'Italie, d'après les peintures inédites de Barbault.* Mais l'œuvre capitale de son pinceau est au musée de Besançon; elle représente la *Mascarade* exécutée à Rome par les artistes français, en 1761, à l'occasion de l'arrivée de M. de Marigny, surintendant des bâtiments royaux. C'est une esquisse formant une frise de 0 m. 40 de hauteur, sur 4 m. de long, libre d'exécution, gaie comme couleur, et rappelant, quoique d'assez loin, les personnages de Panini ou les fêtes vénitiennes de Guardi. Voilà, un peu résumés, les seuls faits connus touchant Jean Barbault et ses œuvres. C'est un petit maître de plus, venant grossir la liste de ces peintres du dernier siècle, à la touche leste, spirituelle et si éminemment française.

BARBAULT (Antoine-François), chirurgien, né à Paris en 1705, mort en 1784. Il fut reçu maître en chirurgie à Saint-Côme, et se livra exclusivement à l'enseignement et à la pratique des accouchements. On a de lui divers ouvrages, entre autres : *Cours d'accouchement en faveur des étudiants, des sages-femmes et des aspirants à cet art* (Paris, 1776).

BARBAULT-ROYER (P.-F), homme de couleur, publiciste, prit part à l'insurrection des noirs de Saint-Domingue en 1792, et fut envoyé par les colons pour accuser devant le conseil des cinq cents la conduite de Santhonax et des autres commissaires du gouvernement. Dans la suite, il fut attaché au *Rédacteur*, journal officiel du Directoire, et employé au ministère des relations extérieures. On a de lui quelques ouvrages de littérature et de politique, aujourd'hui sans aucun intérêt.

BARBAZAN, village de France (Haute-Garonne), arrond. et à 12 kil. S.-O. de Saint-Gaudens, canton de Saint-Bertrand-de-Comminges; 550 hab. Eaux minérales sulfatées, calcaires, ferrugineuses, connues depuis longtemps. Elles émergent par trois sources; température, 9o, 6 centigrades.

BARBAZAN (Armand-Guilhem DE), général des armées des rois Charles VI et Charles VII, dont il fut l'un des plus vaillants capitaines; né dans le pays de Bigorre, vers la fin du XIVe siècle. Ce héros trop peu connu, surnommé par Charles VII le *chevalier sans reproche*, défendit Corbeil contre le duc de Bourgogne (1417), Melun contre les Anglais (1420), qui le retinrent pendant huit ans prisonnier (il fut délivré par La Hire), et sur lesquels il remporta la victoire mémorable de la Croisette, en Champagne (1430). Envoyé en Lorraine au secours de René d'Anjou, il succomba des suites de plusieurs blessures qu'il reçut à la bataille de Bulgneville, livrée par le prince contre son avis (1432). Il fut, par ordre de Charles VII, enterré à Saint-Denis, avec le même cérémonial que les rois de France.

BARBAZAN (Etienne), érudit et littérateur, né à Saint-Fargeau en 1696, mort en 1770, se livra à l'étude des auteurs français du XIIe au XVIe siècle, et publia, entre autres ouvrages estimés : *Contes et fabliaux des anciens poëtes français des* XIIe, XIIIe, XIVe *et* XVe *siècles* (1756), et l'*Ordène de chevalerie* (1759). La bibliothèque de l'Arsenal possède de lui, en manuscrit, un *Glossaire* de la langue française, dont la première partie a malheureusement été perdue.

BARBAZZA (le comte André), poëte et littérateur italien, né en 1582, mort en 1656. Il était chambellan du cardinal de Gonzague. On a de lui quelques poésies, divers écrits de controverse littéraire et des comédies pastorales, l'*Amoureuse constance*, *Armidore*, etc.

BARBAZZA (Antonio-Giuseppe), peintre et graveur à l'eau-forte, né à Rome en 1722, travailla en Italie et en Espagne. Heineken dit qu'il fut reçu de l'académie de Bologne et qu'il alla en Espagne en 1771. Il a gravé des planches pour l'édition de Virgile publiée par Monaldini, et pour l'*Histoire ecclésiastique* du P. Bianchini, des têtes d'études et une caricature : *Assemblée de musiciens.*

BARBAZZA (Francesco), graveur italien, travaillait à Rome vers 1780, suivant M. Ch. Le Blanc. Il était probablement fils du précédent, d'après lequel il a gravé un portrait. On lui doit plusieurs vues de monuments de Rome, d'après Fr. Panini, entre autres celles de la façade de l'église du Gesù, de l'intérieur de Saint-Jean-de-Latran, de l'intérieur de Sainte-Marie-Majeure, de l'intérieur et de l'extérieur de Saint-Paul, de la chapelle Sixtine, de la place Colonna, de la bibliothèque du Vatican.

BARBE s. f. (bar-be — lat. *barba*, même sens). Ensemble des poils qui poussent sur les joues et au bas du visage de l'homme : *Une* BARBE *grise. Couper, laisser croître sa* BARBE. *Peigner sa* BARBE. *Sa* BARBE *blanche tombait sur sa poitrine; son visage n'avait rien de difforme.* (Fén.) *Je me voyais de la* BARBE *au menton, et je mourais d'envie de porter l'épée.* (Le Sage.) *Le serment le plus sacré qu'on puisse exiger d'un Asiatique est de le faire jurer sur sa* BARBE. (B. de St P.) *La plupart des Francs ne laissaient croître leur* BARBE *qu'au-dessus de la bouche, afin de donner à leurs lèvres plus de ressemblance avec le mufle des dogues et des loups.* (Chateaub.) *La plus grande avanie que l'on puisse faire à un Turc est celle de le prendre par la* BARBE. (Chateaub.) *La malpropreté de leurs longues* BARBES *rendait ces soldats encore plus hideux.* (Balz.)

Défaites-vous de cette *barbe* énorme.
ANDRIEUX.

Sa *barbe* à flots épais descend sur sa poitrine.
DELILLE.

Sa *barbe* et ses cheveux sont blanchis par les ans.
DELAVIGNE.

Holà, ho ! descendez, que l'on ne vous le dise,
Jeune homme qui menez laquais à *barbe* grise.
LA FONTAINE.

Ils n'apprenaient cette leçon
Qu'ayant de la *barbe* au menton.
LA FONTAINE.

A ces mots, essuyant sa *barbe* limoneuse,
Il prend d'un vieux guerrier la figure poudreuse.
BOILEAU.

D'un poil déjà blanchi mélangeant sa noirceur,
Sa *barbe* étale aux yeux son inculte épaisseur.
DELILLE.

Ce grand front chauve et cette *barbe* épaisse,
Que tous les jours argente la vieillesse.
MALFILATRE.

Les tritons ont montré leur face monstrueuse,
Et tordent à deux mains leur *barbe* limoneuse.
A. BARBIER.

Pour posséder la sagesse suprême,
S'il faut avoir force *barbe* au menton,
Un bouc barbu pourra, par cela même,
Nous tenir lieu du sublime Platon.
(*Anthologie grecque.*)

— Par ext. Personne qui porte de la barbe : *Elle se marie à une jeune* BARBE. *Me voilà déjà* BARBE *grise et bientôt* BARBE *blanche. Allez, grande* BARBE, *pédant hérissé de grec, vous perdez le respect qui m'est dû.* (Fén.) *Peut-être y a-t-il là-dessous un rendez-vous avec quelque* BARBE *de bouc!* (Balz.) *Est-ce ainsi qu'une* BARBE *grise se conduit?* (E. Sue.)

Toujours la *barbe* grise aime la tête blonde.
V. HUGO.

— *Barbe de bouc*, Barbe pointue qu'on ne laisse pousser qu'au menton.

— *Faire la barbe*, Couper la barbe : *M. le Prince fit* FAIRE *hier* SA BARBE. (Mme de Sév.) *Selon Sterne, les idées d'un auteur qui* S'EST FAIT LA BARBE *diffèrent de celles qu'il avait auparavant.* (Balz.) ‖ Loc. fam. *Faire la barbe à quelqu'un*, En triompher, se moquer de lui : *Je ne connais en Europe aucun ministre ni plénipotentiaire qui soit capable de* FAIRE LA BARBE À CE CAPUCIN, *quoiqu'il y ait belle prise.* (Card. de Richelieu.) *Rien ne rendra triste un Français; il ira au bout du monde et en reviendra, comme Figaro,* FAISANT LA BARBE À TOUT LE MONDE. (H. Beyle.)

— *Donner l'étrenne de sa barbe à quelqu'un*, L'embrasser ou se laisser embrasser immédiatement après avoir été rasé. ‖ *Avoir de la barbe au menton*, Avoir atteint l'âge viril, ou bien appartenir au sexe masculin : *Vous commanderez quand vous* AUREZ DE LA BARBE AU MENTON. *Catherine était une maîtresse*

*femme; elle était digne d'*AVOIR DE LA BARBE AU MENTON. (Napol. Ier.) ‖ *Jour de barbe*, Jour où l'on se rase, où l'on se fait raser :

> Il est de certains *jours de barbe*, où, par ma foi,
> Vous ne paraissez pas plus malade que moi.
> REGNARD.

‖ *Dans sa barbe*, En cachette, en soi-même : *Il grommelait* DANS SA BARBE. *Un homme comme lui doit rire* DANS SA BARBE, *quand il touche cinq ou six traitements.* (P.-L. Courier.) ‖ *A la barbe de*, En présence, au su, au vu et en dépit de : *Il s'est moqué de nous* À NOTRE BARBE. *La vieille Mademoiselle était au désespoir que ses sœurs cadettes, si gueuses au prix d'elle, se mariassent* À SA BARBE. (L'abbé de Choisy.) *Une des plus vives jouissances du braconnier est de braconner* À LA BARBE *des gendarmes.* (Toussenel.) *Un seul, ancien marin, avait eu l'adresse de s'évader en perçant la voûte de son cachot et gagnant la forêt de Montech,* À LA BARBE DE *la maréchaussée.* (Mary Lafon.)

> . , Je m'en vais être homme *à la barbe des gens.*
> MOLIÈRE.

> Mais sois un peu toi-même, *à la barbe des* gens,
> Et tu plairas bientôt, même aux moins indulgents.
> E. AUGIER.

> . . . . La belle adore
> Un cavalier sans barbe et sans moustache encore,
> Et reçoit tous les soirs, malgré les envieux,
> Le jeune amant sans barbe *à la barbe des* vieux.
> V. HUGO.

— Prov. *Faire barbe de paille à quelqu'un*, Se moquer de lui, ne pas lui rendre ce qui lui est dû.

> L'on trompa son prochain, la médisance eut lieu,
> Et l'hypocrite *fit barbe de paille* à Dieu.
> RÉGNIER.

Ce proverbe a pour origine la supercherie dont usaient certains paysans, qui payaient la dîme du curé en gerbes de paille, au lieu de donner des gerbes de blé. *Barbe* aurait été introduit par corruption du mot *jarbe* ou *gerbe.*

> A *barbe* rousse et noirs cheveux
> Ne te fie, si tu ne veux.

Proverbe peu sérieux, fait pour se moquer de la défiance qu'inspirent à certaines personnes les barbes rousses et les cheveux noirs. ‖ *Barbe bien étuvée, barbe à demi rasée*, Affaire bien préparée, affaire à moitié faite.

— Par anal. Ensemble des poils qui poussent sous la mâchoire inférieure ou près du nez de certains mammifères : BARBE *de bouc, de chèvre, de chat, de phoque, de singe. A son front orné de deux croissants, à sa* BARBE *antique et limoneuse, vous le prendriez pour le dieu du fleuve.* (Chateaub.)

> Par ma *barbe !* dit l'autre, il est bon, et je loue
> Les gens bien sensés comme toi.
> LA FONTAINE.

> Si le ciel t'eût, dit-il, donné par excellence
> Autant de jugement que de *barbe* au menton,
> Tu n'aurais pas à la légère
> Descendu dans ce puits. . .
> LA FONTAINE.

— Appendice qui pousse sous la mâchoire inférieure de certains animaux et qui a une ressemblance plus ou moins éloignée avec la barbe de l'homme. ‖ *Barbe de coq*, Morceau de chair qui pend sous la mandibule inférieure des coqs. ‖ *Barbe de poisson*, Sorte de cartilage, qui sert de nageoire aux soles et autres poissons analogues.

— Nom donné à divers objets qui offrent quelque ressemblance avec la barbe ou un bouquet de poils, comme dans les définitions suivantes : Bavures, filaments que l'on remarque sur les bords de certains objets, après qu'on les a coupés : *Les* BARBES *d'une pièce de métal, d'une feuille de papier.* ‖ Division filamenteuse de l'extrémité d'un fanon de baleine : *L'Esquimau va prendre des peaux de loups marins, il les étend avec des* BARBES *de baleine, il en forme un long canot.* ‖ Moisissures qui se produisent dans certaines substances alimentaires : *Ce pain, ces fruits, ce fromage ont de la* BARBE. *Le pâtissier aura beaucoup de bonheur si ses perdrix sont arrivées sans* BARBES, *par le temps pourri que nous essuyons depuis un mois.* (Volt.) *Dans cette chambre se trouvaient... des coquillages, des poissons qui avaient de la* BARBE *et dont les puanteurs faillirent m'asphyxier.* (Balz.) ‖ Filaments implantés de chaque côté d'une plume d'oiseau : *Les* BARBES *d'une plume. Les* BARBES *de plumes sont hérissées de petits filaments, les uns roulés et les autres droits.*

— Bot. Arête ou filet qu'on remarque sur certaines fleurs ou certains fruits. ‖ Dans les graminées, Prolongement filiforme, roide et coriace, naissant brusquement sur le dos ou au sommet des valves de la glume, ou quelquefois simple prolongement d'une des nervures : *La* BARBE *est tantôt longue comme dans l'orge, tantôt courte comme dans certains froments; elle est droite dans le seigle; tordue en spirale à sa base dans l'avoine. L'orge éventail a l'épi court et les* BARBES *étalées* (Math. de Dombasle.) ‖ Selon H. Cassini, Appendices des poils qui composent l'aigrette dans le plus grand nombre des genres de la famille des synanthérées : *Cassini distingue les barbes, les barbelles, les barbellules.* ‖ *Barbe de bouc*, Nom vulgaire du salsifis sauvage et de plusieurs champignons du genre clavaire, notamment de la clavaire corail. ‖ *Barbe de chèvre*, Nom vulgaire de deux espèces de spirée (*spirea aruncus* et *ulmaria*) et d'une espèce de clavaire corail : *La petite* BARBE DE CHÈVRE *est la reine des prés.* (V. de Bomare.) ‖ *Barbe de chêne*, Nom vulgaire d'une espèce de spirée. ‖ *Barbe de Dieu*, Nom donné aux graminées du genre andropogon ou barbon, à cause de l'arête longue et tortillée dont leur fleur est munie. ‖ *Barbe de Jupiter*, Nom vulgaire d'une espèce d'anthyllide, de la joubarbe des toits et du fustet. ‖ *Barbe de moine*, Nom vulgaire de la cuscute d'Europe. ‖ *Barbe de renard*, Nom vulgaire du tragacanthe ou astragale adragant. ‖ *Barbe de vieillard*, Nom donné aux géropogons, genre de la famille des composées, tribu des chicoracées, à cause des poils qui garnissent leur réceptacle. ‖ *Barbe espagnole*, Nom vulgaire d'une broméliacée, la tillandsie usnéoïde. ‖ *Barbe de capucin*, Nom vulgaire de la chicorée étiolée, qu'on mange en salade, de la nigelle de Damas et des usnées ou lichens barbus qui végètent sur les vieux arbres. Pour obtenir la salade ainsi nommée, on établit, dès les premières gelées, dans une cave, une couche de terre et de fumier sur laquelle on pose des racines de chicorée sauvage; on recouvre le tout d'une couche de quelques centimètres d'épaisseur; de cette couche sortent bientôt de longues feuilles étiolées et sans couleur, que l'on coupe dès qu'elles sont suffisamment développées. Quelques amateurs se contentent de mettre les pieds de chicorée dans un tonneau percé de nombreux petits trous; les feuilles ne tardent pas à sortir, blanches et tendres, par les ouvertures, et quand elles sont suffisamment longues, on fait au tonneau une sorte de barbe, dont le produit fournit une salade recherchée de beaucoup de personnes.

On raconte, au sujet de cette chicorée étiolée, une anecdote qui met en relief, d'une manière piquante, l'intelligence dont dame censure a toujours fait preuve en France. — « Prenez un homme d'esprit, dit M. Th. Muret, dans son ouvrage l'*Histoire par le théâtre;* faites-lui endosser les fonctions de censeur, et, préoccupé par la crainte étroite de laisser passer un mot à double entente, une idée suspecte, cet homme d'esprit deviendra... quelque chose de tout opposé, dans l'exercice de ses attributions. » Il n'est pas un gouvernement qui ait échappé à cette loi générale, et si l'Empire se montra rigoureux envers la liberté, la Restauration eut les scrupules les plus étranges. Au point de vue de la religion, surtout, la censure avait, à l'ombre du drapeau blanc, de singuliers raffinements, ou, si l'on aime mieux, de plaisantes naïvetés. Telle fut, dans un vaudeville, la proscription de la salade, alors fort à la mode, de *barbe de capucin.* Le censeur écrivit gravement, en marge du manuscrit : *choisir une autre salade.* On pourrait croire que c'est là une invention facétieuse; mais le fait est authentique; M. Muret en a eu la confirmation de la bouche de Coupart, qui était, lorsque la chose arriva, chef du bureau des théâtres. On s'est bien et longtemps moqué de cette salade, que la censure trouvait sans doute trop amère, à une époque où les *capucinades* de la cour de Charles X révoltaient les esprits sensés; néanmoins, il s'est trouvé récemment un écrivain qui a proclamé la chose fort naturelle. « L'histoire est plaisante, dit sérieusement M. Hallays-Dabot dans son *Histoire de la censure en France;* mais, si minutieuse que soit cette coupure (*minutieuse* est bien honnête!), nous avouerons ne l'avoir jamais trouvée aussi ridicule qu'on se plaît à le dire. » Le même écrivain ajoute : « ...demandons-nous si l'auteur était aussi innocent que l'on veut bien le dire de toute pensée hostile, en citant la *barbe de capucin* comme étant la salade à la mode... » N'omettons pas de faire remarquer que c'est un censeur qui appuie ici la proscription de cette barbe subversive, qu'on ne digérera jamais dans le pays de Voltaire et de Beaumarchais; non, jamais, M. Prudhomme lui-même vînt-il nous jurer, sur la tête de son épouse, que cette salade, doucement purgative, est capable d'inspirer les plus grands crimes et de renverser le trône et l'autel.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de syngnathe.

— Entom. Poils qui garnissent le front et entourent la base de la trompe, chez certains diptères.

— Cost. *Barbes*, Certaines pièces de toile ou de dentelle, que les dames portaient jadis à leurs coiffures :

> . . . Nos dames reprennent vite
> Les *barbes* et le caraco. BÉRANGER.

‖ Franges qu'on portait au loup ou masque : *Les* BARBES *du loup.*

— Art vétér. Petites excroissances qui viennent au palais et sous la langue du cheval et du bœuf, et qui les empêchent de manger. On les appelle aussi BARBILLONS.

— Manég. Chez le cheval, Point de réunion des deux branches du maxillaire situé en arrière de la houppe du menton, recouvert seulement par la peau, et recevant directement l'action de la gourmette, qui doit être plus ou moins large, suivant que la barbe est plus ou moins sensible : *Le degré de sensibilité de la* BARBE *est dû à la disposition de la branche maxillaire, contre laquelle la gourmette comprime la peau. Il est facile de concevoir que la surface osseuse tranchante causera plus de douleur pendant l'action du mors que si elle était arrondie. On est quelquefois obligé d'ajouter à la gourmette, même fortement élargie, un feutre qui en adoucit l'action sur la* BARBE.

— Jeux. *Faire la barbe à milord*, Nom d'une pénitence qui est quelquefois imposée aux hommes dans les petits jeux. Le pénitent, que l'on appelle *milord*, s'assied sur un fauteuil, au milieu de la société, et prie une dame de venir se placer sur ses genoux. Celle-ci accourt aussitôt, s'incline auprès de milord comme si elle était assise, puis, appelle un autre monsieur, à qui elle laisse prendre un baiser, et revient à sa place. Quelquefois, on fait la barbe au patient d'une autre manière : chaque joueur choisit une dame, l'assied sur les genoux de milord, l'embrasse et la ramène à sa place.

— Astr. *Barbe d'une comète*, Appendice lumineux qu'on voit parfois à la partie antérieure d'une comète, à l'opposite de la queue.

— Mar. Partie du bordage d'avant qui entre dans le bas de la rablure, à l'endroit où l'étrave s'assemble avec la quille. ‖ Courbe qui, dans les petits navires, tient lieu de dauphin. ‖ *Barbe d'organeau*, Dans le Levant, Bosse de bout. ‖ *Barbe de bitons*, Dans les mêmes pays, serre-bosse. ‖ *Etre en barbe*, Etre mouillé à l'avant et à peu de distance d'un autre navire : *Nous* ÉTIONS EN BARBE *du vaisseau anglais.* ‖ *Appeler, venir en barbe*, En parlant des câbles, Travailler ensemble.

— Fortif. et Artill. *Batterie* EN BARBE, *Tirer* EN BARBE. Syn. de *Batterie à barbette, Tirer à barbette.* Ne se dit plus. (V. BARBETTE.) ‖ *Pointer en barbe*, Pointer par-dessus le parapet, et non par les embrasures.

— Techn. Bois qui dépasse l'arasement intérieur d'une traverse. ‖ Chacune des parties saillantes de la queue du pêne, sur lesquelles agit le panneton de la clef.

— **Epithètes.** Epaisse, touffue, longue, négligée, hérissée, inculte, sale, poudreuse, limoneuse, légère, claire, jeune, naissante, blonde, cotonneuse, brune, noire, rousse, grisonnante, argentée, blanche, vénérable, magnifique, flottante, ondoyante.

— **Encycl.** Hist. La *barbe* est l'apanage du sexe fort; elle peut être considérée comme l'ornement naturel d'un visage viril; elle donne une expression particulière à la physionomie de l'homme; elle accroît ou diminue les proportions du visage, en rétrécit ou élargit l'ovale, et contribue puissamment à imprimer une certaine majesté à la face humaine; enfin, elle est favorable au développement de la beauté des lignes, en jetant des teintes sur les joues et sur la lèvre supérieure, et en protégeant la peau par ses ombres soyeuses. Aussi voyons-nous la *barbe* en honneur chez les différents peuples de l'antiquité, et les dieux du paganisme primitif toujours représentés avec une *barbe* majestueuse.

La manière de porter cet ornement du visage humain a considérablement varié suivant les temps et les lieux; et les érudits n'ont pas épargné leurs peines, malgré la futilité du sujet, pour retrouver la trace des nombreuses modifications qu'elle a subies. Hotoman écrivit un traité spécialement consacré à la *barbe*, sous le titre de *Pôgônias* (ΠΩΓΩΝΙΑΣ). Il fut publié pour la première fois à Leyde, en 1586, et, à cause de son extrême rareté, réimprimé plus tard par Pitiscus dans son *Lexicon.* L'ouvrage le plus ancien dans lequel cette matière soit traitée est probablement le Lévitique, où le législateur des Hébreux (XIX, 27) dit : « Tu ne couperas pas les pointes de ta *barbe.* » En général, les nations de l'Orient avaient conservé l'usage de laisser croître la *barbe.* Les Hébreux lui donnaient différentes formes en la taillant. Ils en prenaient grand soin, l'oignaient de substances odorantes, et la considéraient comme un des plus beaux ornements de l'homme (Ezéchiel, V, 1), et comme la marque de sa puissance et de sa virilité. Aussi était-ce faire à quelqu'un un affront sanglant que de lui raser la *barbe.* Il fallait un grand deuil, une grande calamité, pour que les hommes laissassent inculte et coupassent même leur *barbe*, en signe d'affliction. Il est curieux de remarquer que, dans ces circonstances, les Romains avaient une coutume exactement opposée, ils laissaient croître leur *barbe* (Tite-Live, XXVII, 34). On constate l'existence d'habitudes à peu près identiques à celles des Juifs, chez les peuples de l'Orient moderne, et principalement chez les nations musulmanes.

Les anciens philosophes de l'Inde, appelés *gymnosophistes*, étaient fort soigneux de leurs longues *barbes*, représentation symbolique de leur sagesse. Les Assyriens s'enorgueillissaient également de la longueur de cet appendice, et saint Chrysostome nous apprend que les rois de Perse portaient leur *barbe* tressée avec des fils d'or. Les figures des bas-reliefs assyriens sont ordinairement pourvues de *barbes*, et quelques-unes, celles de Persépolis, par exemple, sont travaillées avec un soin minutieux. Aaron Hill, dans sa description de l'empire ottoman, établit la distinction suivante entre les Perses et les Turcs : « Les Persans ne se rasent jamais la lèvre supérieure, et ils coupent la *barbe* sur leur menton, suivant les formes variées que peut leur suggérer leur fantaisie. Les Turcs, au contraire, laissent croître en liberté leur *barbe*, dont ils ont le plus grand soin, et considèrent la perte de cet ornement comme une marque d'esclavage et de servilité. Ainsi, les esclaves du sérail sont rasés, en signe de servitude. » Athénée, d'après le traité de Chrysippe — *De honesto et voluptate* — fait la remarque que les Grecs portèrent la *barbe* jusqu'au temps d'Alexandre. « Le premier qui osa couper sa *barbe* à Athènes, dit le même auteur, fut pour cette raison surnommé κορσης, le *rasé.* » Plutarque, dans sa *Vie de Thésée*, rapporte, d'une manière incidente, qu'Alexandre fit couper la *barbe* des soldats macédoniens pour que, dans le combat, les ennemis ne pussent les saisir par cet appendice. Les Grecs continuèrent à se raser jusqu'au temps de Justinien, sous lequel les longues *barbes* revinrent à la mode, et elles furent portées jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453. Les philosophes grecs avaient fait, de la longueur de leur *barbe*, une sorte d'enseigne qui indiquait à tous la profession qu'ils cultivaient. Lucien, à ce propos, se moque avec infiniment d'esprit de ces hommes dont toute la sagesse était renfermée dans leur *barbe.* Varron (*De Re rustica*), et Pline (*Histoire naturelle*), disent que les Romains ne commencèrent à se couper la *barbe* qu'à partir de l'an de Rome 454, où Publius Ticinius Menas ramena des barbiers de Sicile. Les sénateurs romains se montraient si orgueilleux de leur *barbe*, que, lors de la prise de Rome par les Gaulois, le sénateur Papirius préféra mourir plutôt que de laisser impunie l'insulte faite à sa *barbe.* Scipion l'Africain, ajoute Pline, fut le premier, à Rome, qui se rasa chaque jour. Le jour où un jeune Romain se coupait pour la première fois la *barbe* était considéré comme le premier jour de sa virilité, et fêté avec autant d'éclat que celui de sa naissance; on renfermait dans une boule creuse les vestiges de cette première *barbe*, et on les consacrait à quelque divinité : Juvénal, Stace, Martial et d'autres auteurs anciens font allusion, dans leurs écrits, à ces usages divers.

Adrien fut le premier des empereurs qui porta de la *barbe*, « pour cacher, dit Plutarque, les cicatrices dont son visage était couvert. » Il fut imité par ses successeurs, s'il faut en croire Pancirolle, dans ses *Faits mémorables.* D'autre part, Rasche, dans son *Dictionnaire de numismatique*, rappelle diverses occasions dans lesquelles on vit Auguste porter la *barbe*, principalement lorsqu'il prit le deuil de la mort de Jules César. Il ajoute que des médailles frappées à Aria vers cette époque (l'an de Rome 710), représentaient la figure d'Auguste avec une *barbe.* Dion Cassius rapporte qu'Auguste ne la fit disparaître que dix-sept ans après. Antonin le Pieux et Marc-Aurèle sont représentés barbus, comme de véritables philosophes, bien que l'on ait conservé des médailles et des bas-reliefs où ce dernier empereur est représenté jeune et imberbe. Les souverains de l'Afrique portaient également la *barbe*, comme semblent l'indiquer les médailles de Juba.

Les anciens Bretons, s'il faut s'en rapporter à César (*De Bello gallico*), ne portaient que la moustache. Il est probable qu'il n'a entendu parler que des Bretons, habitants du comté de Kent, ou de ceux des tribus qui les avoisinaient. Strabon parle également des *barbes* des habitants des Cassitérides ou îles Sorlingues. Tacite, en parlant des Cattes, antique peuple de la Germanie, dit qu'à partir de l'âge viril ils laissaient croître leurs cheveux et leur *barbe.* A leur arrivée en Bretagne, les Anglo-Saxons portaient la *barbe.* Dans les missels anglo-saxons, saint Dunstan est représenté portant *barbe* et moustaches; et, sur le grand sceau d'Angleterre, Edouard le Confesseur est également pourvu de moustaches et d'une *barbe* en pointe.

Chez les Spartiates, la perte de la *barbe* était infligée à ceux des guerriers qui avaient fui dans un combat, et les druides rasaient leurs victimes humaines avant de les immoler dans leurs barbares sacrifices; les Indiens punissaient également les grands criminels en les rasant, et les Crétois coupaient la *barbe* aux voleurs et aux incendiaires. Bref, nous voyons l'histoire ancienne nous montrer partout la *barbe* honorée et soigneusement cultivée; mais les plus fanatiques admirateurs de la *barbe* furent, sans contredit, les Tartares, qui firent de longues et sanglantes guerres aux Persans et aux Chinois, parce que ces deux peuples trouvaient bon, au lieu de porter, ainsi qu'eux, la moustache retroussée, de la laisser pendre.

Les peuples du Nord se montrèrent moins constamment attachés au culte de la *barbe* que les Orientaux, bien que quelques-uns y attachassent un grand prix, puisqu'en Russie on vit le czar Pierre le Grand risquer de perdre son trône, pour avoir voulu contraindre les Russes à couper leur *barbe.*

En France, la *barbe* joue aussi un grand rôle dans l'histoire, et nous voyons celui qui passe pour le premier de ses rois, Pharamond, porter sa *barbe* tout entière, ainsi que tous les Francs. Clodion n'était pas seulement un roi chevelu, mais un roi barbu, avec cette différence que ses cheveux étaient beaucoup plus longs que sa *barbe*, puisque les chroniques nous apprennent qu'il taillait sa *barbe*, et, par contre, laissait croître ses moustaches, de façon à donner à son visage une expression sévère. Cette mode dura jusqu'à Clovis, qui ramena l'usage des *barbes* longues. On sait que le héros de Tolbiac envoya des ambassadeurs au roi Alaric, pour le prier de venir lui toucher la *barbe*, comme signe de l'alliance qu'il dési-

rait contracter avec lui, et que, loin de se rendre à l'invitation du monarque français, le roi des Wisigoths *prit, au contraire,* les ambassadeurs par la *barbe* et la leur tira tant et si bien que ceux-ci revinrent, tout penauds du mauvais succès de leur mission, se plaindre à Clovis de l'insulte qu'ils avaient reçue, insulte odieuse qui ne pouvait se réparer que par l'effusion du sang; le roi, indigné de cette violence, convoqua ses barons, et tous jurèrent, *par leur barbe*, de venger l'affront fait aux ambassadeurs, en châtiant les Wisigoths d'une manière exemplaire : on sait qu'ils tinrent parole.

Vers le commencement du VI^e siècle, une nouvelle manière de porter la *barbe* fut introduite à la cour de France; celle du menton fut taillée en pointe, et les favoris encadrèrent le visage. Cela dura jusqu'au VIII^e siècle, et cette *barbe* pointue prit une telle importance dans les ornements de l'homme, qu'on vit *bientôt des enthousiastes friser leur barbe*, la parfumer, et entremêler à ses poils des tresses d'or et des perles. Ce luxe singulier fut le caprice d'un moment, et l'on en revint à la *barbe* naturelle, qui resta longtemps l'ornement indispensable de tous les visages chez les hommes libres, à moins qu'ils ne voulussent embrasser l'état ecclésiastique, auquel cas l'évêque avait le droit de les faire raser, afin de se conformer aux prescriptions de la cour de Rome, qui ordonnait que les prêtres fussent tonsurés et rasés, contrairement au patriarche de Constantinople, chef du clergé grec, qui voulait qu'à l'imitation des successeurs de saint Pierre, les prêtres portassent de la *barbe*. Une lutte bien longue et fertile en incidents, où le comique se mêle aux plus graves questions théologiques, s'éleva à propos de cette divergence entre l'Eglise grecque et l'Eglise romaine, et elle dura jusqu'au XVI^e siècle. On vit des Pères de l'Eglise défendre avec chaleur et véhémence la majesté de la *barbe*, dit l'auteur de l'*Hygiène vestimentaire*, et le concile de Carthage déclarer indignes ceux de ses adhérents qui *oseraient* la couper. Saint Clément d'Alexandrie, saint Cyprien, saint Chrysostome, saint Epiphane, saint Jérôme, saint Ambroise et le savant Sidonius, évêque de Clermont, parlèrent en faveur de la *barbe*. Cette vénération pour la *barbe* dura, dit Brunon, jusqu'au pontificat de Léon IX, qui lança plusieurs décrets pour la proscrire. Vint ensuite le pape Grégoire VII, ce terrible persécuteur des têtes couronnées, qui se déclara l'ennemi le plus acharné des mentons barbus, et leur fit une guerre à outrance. Les foudres de l'Eglise atteignirent aussi les moustaches, et les récalcitrants furent réduits à les porter très-minces. Pierre Benoît, évêque de Saint-Malo, eut beaucoup de peine à vaincre l'obstination des ecclésiastiques de son diocèse; il fut obligé, en 1370, par des statuts synodaux, de proscrire la moustache et la touffe du *menton*. Insensiblement, le clergé français s'habitua à se raser entièrement le visage, et l'on put admirer librement les mentons à triple étage de ses chanoines dodus et de ses moines béats.

Un écrivain du VII^e siècle, parlant de la corruption des prêtres, se plaignait de ce qu'on ne pouvait plus les distinguer d'avec les laïques que par leur manque de *barbe* au menton. Cependant, peu à peu les laïques se rapprochèrent, à leur tour, du clergé et prirent l'habitude de se raser, en conservant toutefois les moustaches, auxquelles on joignait quelquefois encore une touffe de *barbe* en pointe. Dès lors, toute la vénération qu'on avait eue si longtemps pour la *barbe* se reporta sur les moustaches, comme le prouve la lettre suivante, adressée par le fameux Jean de Castro aux magistrats de la ville de Goa : « Seigneurs *magistrats,* juges et peuple de la très-noble et toujours royale ville de Goa, je vous ai écrit ces jours passés, par Simon Alvarez, les nouvelles de la victoire que Notre-Seigneur m'a accordée sur les capi*taines du roi de Cambaye*; je ne *vous ai rien* dit des peines et des grands besoins dans lesquels je me trouvais, maintenant il est nécessaire de ne vous rien dissimuler. La forteresse de Dieu est renversée de fond en comble, il faut la rebâtir, sans qu'on puisse profiter d'un seul pan de mur. De plus, les lansquenets se mutinent pour avoir leur paye. Je vous demande donc que vous vouliez bien me prêter 20,000 pardaos. Je vous promets comme chevalier, et je vous jure sur les saints Evangiles, de vous les rendre avant un an, lors même qu'il me surviendrait de nouvelles peines et des besoins plus grands encore que ceux qui m'assiégent aujourd'hui. J'ai fait déterrer don Fernand, mon fils, que les Maures ont tué dans cette forteresse, où il combattait pour le service de Dieu et du roi notre maître. Je voulais vous envoyer ses ossements pour gage; mais ils se sont trouvés dans un tel état, qu'on ne pouvait encore les tirer de terre. Il ne me restait donc que mes propres moustaches, et je vous les envoie par Diego Rodriguez de Azevedo. » Et, ainsi qu'il l'écrivait, l'honnête Jean de Castro coupa et envoya, non-seulement ses moustaches, mais sa *barbe* tout entière, ainsi que le fait savoir un rapport par M. le baron E. de Septenville, dans son livre *Découvertes et Conquêtes du Portugal.*

Les espions qui furent envoyés par Harold pour lui rendre compte des forces et de la situation de Guillaume le Conquérant, revinrent à lui en disant qu'il semblait que l'armée de son ennemi ne fût composée que de prêtres, car ses soldats ne portaient pas un poil au *menton*; et l'un des traits de tyrannie qui furent le plus reprochés au duc de Normandie, c'est l'ordre qu'il donna aux vaincus de se raser entièrement la *barbe* et même la lèvre supérieure. Dans les plus hautes classes de la société anglaise du moyen âge, la *barbe* fut généralement conservée pendant plusieurs siècles comme le prouvent les sépulcres des rois et des nobles, sur lesquels on avait sculpté l'image du défunt.

Aussi fut-ce une grande punition pour Henri I^{er}, roi d'Angleterre, de se livrer à un barbier par l'ordre de Serlo, archevêque de Sens; c'est Orderic Vital qui rapporte le fait. Pareille chose arriva au roi de France Louis le Jeune, pour avoir fait brûler trois cents bourgeois de Vitry dans une église, et l'on trouva la pénitence sévère. Cependant le triomphe de la *barbe*, en France, remonte à l'*époque* de la Renaissance, où l'exemple des grands et nobles artistes de cette époque, qui professèrent une sorte de culte pour cet ornement du visage humain, fut suivi des grands seigneurs et des souverains de leur temps.

Mais reprenons l'ordre chronologique dont cette digression nous a un peu éloigné et parlons des longues *barbes* qui ont donné leur nom aux Lombards. Eginhard, le secrétaire de Charlemagne, nous apprend ce que nous savions déjà, que les rois de France de la race mérovingienne avaient le plus grand soin de leur *barbe*, et qu'ils la portaient fort longue; à l'avénement de Charlemagne, la *barbe* diminua de volume, elle fut supprimée au menton, et Charles le Chauve, qui avait de bonnes raisons pour imposer à ses sujets la mode des cheveux courts, remit en vogue les longues moustaches qui furent portées à la chinoise. *Mais on sentit bientôt l'incommodité de cette* mode, et les moustaches, perdant leurs bouts pendants, se retroussèrent en pointe de chaque côté de la lèvre. Charles le Simple coupa ses moustaches et reprit la *barbe* au menton. Pendant les X^e et XI^e siècles, la *barbe* continua à orner les visages masculins. Sous Louis le Gros les moustaches tentèrent de reparaître, mais ce ne fut qu'une innovation de courte durée, et la *barbe* longue prévalut. Louis VII aussi la portait longue d'abord, et qui eût prédit que le jour où il la coupa, il léguait à la France trois cents ans de guerre, dans lesquelles devaient périr six millions d'hommes? Le fait est pourtant exact.

Louis VII venait de prendre pour épouse Eléonore de Guyenne, qui lui apportait en dot trois des plus belles et des plus riches provinces de France. Malheureusement la *nature n'avait pas été prodigue de ses dons* envers le roi Louis, qui passait pour être impuissant. Aussi, loin de rechercher la société de la belle princesse qu'il avait épousée, il la fuyait, et la jeune reine, toute chagrine, supportait cependant assez patiemment cet abandon, lorsque le roi, cédant aux obsessions de l'archevêque qui avait une grande influence sur son esprit, s'avisa de raser sa *barbe* et de couper ses cheveux. Lorsqu'il se présenta en cet état devant sa femme, elle lui déclara tout net que, si jusqu'alors elle avait consenti à supporter sans se plaindre l'humiliant dédain de son époux, elle ne pouvait continuer à vivre avec un homme n'ayant pas de *barbe* au menton. Le roi prétendit qu'il ne seyait pas à sa femme de plaisanter sur d'aussi graves matières; bref, la querelle s'envenima et Eléonore de Guyenne divorça en 1152; six semaines après, elle portait au duc de Normandie, qui devint roi d'Angleterre, la Gascogne, le Poitou et la Saintonge en dot, ce qui amena les journées de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt, etc.

Pendant près de deux *siècles*, il fut de bon goût de raser son menton, mais, vers 1340, quelques seigneurs de la cour se montrèrent devant le monarque, avec toute leur *barbe*, Philippe de Valois les laissa faire; mais la mode nouvelle dura peu, et les barbiers eurent à raser la cour, la ville et la prêtrise jusqu'au moment où, grâce à l'initiative de quelques papes guerriers, qui jugèrent convenable de laisser croître leur *barbe*, un mouvement réactionnaire se produisit, et l'Eglise, à la tête de laquelle se trouvait Jules II, arbora le règne de la *barbe*. Ce fut à qui, parmi la gent porte-soutane, aurait le menton le mieux garni. Toutefois la cour tenait bon, et lorsque François I^{er} monta sur le trône de France, le menton du monarque était soigneusement rasé. Ce fut une aventure fâcheuse pour lui, qui l'obligea à faire revenir la mode *des longues barbes. La cour était à Romorantin*; François I^{er} festinait joyeusement, en compagnie de Cossé, de Tavannes, de Brissac, de Montluc et d'autres bons vivants, lorsqu'à la suite du repas, alors que les têtes étaient échauffées par le vin d'Orléans, le roi proposa à ses convives d'aller assiéger à coups de boules de neige son capitaine des gardes, le comte de Montgommery, qui traitait dans son hôtel de la rue de la Pierre. La proposition fut accueillie avec empressement, et bientôt, le roi, donnant l'exemple, fit voler en éclats les vitres de l'hôtel Montgommery. Brusquement interrompu dans ses plaisirs par cette attaque inattendue, Montgommery, qui supposait avoir affaire à des pages avinés, saisit un tison enflammé dans la cheminée, et le lança au hasard sur les trouble-fêtes. Malheureusement ce fut le roi qui reçut le projectile en plein visage, et il en résulta à la lèvre royale une cicatrice que la *barbe* seule pouvait dissimuler. A partir de ce jour, la *barbe* longue eut droit de cité partout, et les moustaches se relevèrent gracieusement de chaque côté de la bouche. Mais il arriva qu'un jour François I^{er} eut besoin d'argent, et il *obtint* du pape un *bref qui l'autorisait* à lever un impôt sur la *barbe* des prêtres, ce qui causa une certaine rivalité entre le clergé riche, qui avait le moyen de porter la *barbe*, et le clergé pauvre obligé de s'en priver. En 1553, un édit spécial défendit aux membres du barreau de plaider avec la *barbe*, et, en 1561, une décision de la Sorbonne en priva définitivement les clercs. Les prêtres perdirent donc le droit de la porter. Après une lutte de plusieurs siècles, après des discussions sans nombre, des décrétales, des bulles, des canons, des fulminations, des anathèmes, la *barbe* fut à jamais interdite au clergé romain, et tous les prêtres se virent condamnés à être rasés et tondus.

Henri III se rasait les joues et ne portait que les moustaches et la mouche; tous les seigneurs l'imitèrent, pour reprendre bientôt la *barbe* sous le règne du Béarnais, qui lui assigna une forme carrée; mais ce revirement ne fut que momentané et limité à la France. En Angleterre, la *barbe* fut abolie sous Charles I^{er}.

Sous Louis XIII, la *barbe* du menton fut rasée, à l'exception d'un petit bouquet de poils qu'on appela une *royale*, et la moustache élégamment relevée fut à l'ordre du jour. Seul, le duc de Sully s'obstinait à conserver sa *barbe*, ce qui lui attira de nombreux quolibets de la part des courtisans. Aussi, perdant patience, dit-il un jour au roi en leur présence : « Sire, quand votre père de glorieuse mémoire me faisait l'honneur de me consulter sur quelque affaire importante, la première chose qu'il faisait, c'était de chasser tous les bouffons et tous les sauteurs de la cour. »

Sous Louis XIV, la royale fut réduite à sa plus simple expression : une mouche, et c'était tout. Au règne suivant, à l'époque où la poudre était dans toute sa splendeur, on essaya de poudrer la *barbe*, mais cette mode, que les vieux protégeaient, ne put s'implanter par la raison toute simple que la poudre refusait absolument d'adhérer à la *barbe*, sans cesse en contact avec les corps étrangers, et on s'accoutuma à voir par exception, les officiers, les gardes françaises, conserver leurs moustaches brunes ou blondes, contrastant avec la blancheur immaculée de leur perruque poudrée. Mais tout le reste de la nation avait le visage glabre, et le rasoir continua à *fonctionner* universellement pendant le règne de Louis XVI et sous la République. L'Empire lui-même ne toléra la moustache que sur le visage des soldats d'élite, et un pékin eût été fort mal avisé de surmonter sa lèvre du *moindre poil; c'était un privilége réservé* aux vainqueurs d'Austerlitz ou de Marengo. La Restauration respecta ce principe, et la moustache ne fut permise qu'aux militaires; quant à la *barbe* elle était l'apanage exclusif des sapeurs. Ce ne fut qu'après la révolution de 1830, et surtout à dater de l'institution de la garde nationale, que tous les Français purent se donner le plaisir de porter la moustache, la royale, l'impériale, la mouche. Seuls, les prêtres, à l'exception des membres de quelques ordres monastiques; les avocats, les notaires, les comédiens et les gens de service, continuent à ne point porter de *barbe*, et bien que le gouvernement ait eu le bon esprit de donner à chacun la liberté de se laisser pousser du poil sur la figure, si bon lui semble, en général, les fonctionnaires ont le visage glabre, et un reste de vieux préjugé fait que, dans le *monde*, on est encore porté à considérer comme un libre penseur, tout au moins comme un artiste, tout homme qui porte la *barbe* longue, et il est de tradition, au théâtre et dans les romans, qu'il n'y a que les guichetiers, les *chefs de brigands* et les *démocrates* qui portent une *barbe* qui leur descend jusque sur la poitrine.

Qui de nous ne se rappelle pas avec une douce émotion le plaisir ineffable que nous avons éprouvé lorsque nous avons gravement procédé à cette opération si délicate qu'on appelle *la première barbe!* innocent subterfuge que l'adolescent emploie pour se prouver à lui-même qu'il peut être désormais classé parmi les hommes : il a de la *barbe!*

On connaît cette plaisanterie d'un perruquier à l'égard d'un lycéen : celui-ci, heureux de voir ou de croire qu'il voyait poindre sur son *menton* un duvet accusateur de son sexe, s'en va fièrement chez le frater pour se faire raser. Le rusé Figaro l'invite à s'asseoir, lui met au cou une serviette d'une éclatante blancheur et lui enduit le visage d'une mousse odorante qui fait tressaillir d'aise le jeune homme; cependant, après cette opération du savonnage, le coiffeur vaque à ses affaires et semble ne plus songer à son client.

— Eh bien, fait celui-ci impatienté, qu'attendez-vous donc pour me raser?

— J'attends que la *barbe* pousse!

Le trait était sanglant, et si le lycéen non *barbiste* n'avait pas été en présence d'un adversaire aussi bien avisé, l'affaire aurait eu des suites.

Voici, en peu de mots, quelle est aujourd'hui la distribution géographique de la *barbe*, envisagée comme ornement du visage. En Europe, portent principalement la *barbe* : les Turcs, les paysans russes, les popes ou prêtres du rite grec, les juifs allemands, polonais et italiens; en Asie, les populations mahométanes et les Thibétains; en Afrique, les populations mahométanes et barbares et les juifs *maures*; et, *dans* les *autres parties du monde*, tous les peuples sauvages à qui la nature n'a pas refusé cet appendice filiforme.

Les *barbes* noires appartiennent aux indigènes des nations du Midi et de l'Orient; les *barbes* blondes se rencontrent plus particulièrement dans le Nord et l'Occident; mais souvent la nature se plaît à produire de nombreuses exceptions, quand, toutefois, ce n'est pas l'art ou l'industrie qui métamorphose en un noir de jais la nuance rousse de la *barbe* d'un Alsacien, ou les reflets argentins de celle d'un vieux beau, qui ne peut se décider à laisser voir son âge sur sa physionomie.

Les Persans, qui *ont* le culte de la *barbe*, la teignent, non « pour réparer des ans l'irréparable outrage, » mais pour obéir à un usage général; ils se servent pour cela d'une poudre très-fine provenant de la feuille de l'indigo séchée et pulvérisée, qu'ils laissent *infuser* dans l'eau jusqu'à ce qu'elle prenne la consistance d'une pâte liquide.

En France, les cosmétiques, les pommades et les eaux pour teindre la *barbe* forment une branche de commerce très-lucrative, et toutes ces préparations vantées par des prospectus pompeux, sont réputées infaillibles, ce qui n'empêche pas chaque nouvel inventeur de *prétendre* que lui seul possède le secret de la merveilleuse composition qui doit teindre *à la minute la barbe* en toute couleur, au choix du consommateur.

Par exception aux lois naturelles de la création, certaines femmes sont pourvues de l'appendice facial réservé au sexe fort. En 1655, on voyait à Augsbourg une femme de vingt-deux ans, possesseur d'une *barbe* qui descendait jusqu'à la ceinture. De nos jours, il n'est guère de fête champêtre qui ne puisse offrir aux curieux le spectacle d'une femme à *barbe;* celle qui se montra à Paris, en 1774, est restée jusqu'ici la reine des femmes barbues : cette femme phénoménale possédait une *barbe* à faire le désespoir d'un vieux sapeur, et en outre elle avait tout le visage couvert de poils si épais qu'on la nommait la *tête d'ours*.

Il y en avait une à la dernière foire de Saint-Cloud, qui avait une *barbe* longue d'environ vingt centimètres : elle inspira à un chansonnier une chanson bouffonne qui fit, pendant l'hiver de 1865, les délices des admirateurs de la fameuse Thérésa; ils se souviendront longtemps des applaudissements frénétiques qu'elle obtint en chantant la *Femme à barbe*.

Le 27 octobre 1838, alors que nous n'avions pas encore de *barbe*, nous lisions dans un feuilleton du journal la *Presse* un très-spirituel article sur le sujet qui nous occupe ici. Nous allons donner en entier cette charmante *Pogonologie* qui a pour auteur un très-spirituel auteur, le savant et très-grave M. Quitard, que le *Grand Dictionnaire* cite toujours avec plaisir. Cette délicieuse fantaisie ne fait nullement double emploi avec les détails qui *précèdent; s'il en eût été autrement,* c'est notre article que nous aurions supprimé. D'ailleurs un dictionnaire est un livre de recherches, partant de renseignements, et quand on veut que le lecteur trouve tout, il ne faut pas craindre de s'exposer à *quelques redites.* Mieux vaut lire trois fois la même chose dans une encyclopédie universelle que de ne point l'y trouver du tout.

« Plusieurs savants, qui ont écrit de beaux et bons traités sur la *barbe*, en font remonter l'origine au sixième jour de la création. Ce ne fut point l'homme enfant que Dieu voulut faire. Adam, en sortant de ses mains, eut une grande *barbe* suspendue au menton, et il lui fut expressément recommandé, ainsi qu'à toute sa descendance masculine, de conserver avec soin ce glorieux attribut de la virilité, par ce précepte transmis de patriarche en patriarche et consigné depuis dans le Lévitique : *Non radetis barbam.* Il est même à remarquer que ce fut le seul des commandements divins que les hommes ne transgressèrent point avant le déluge; car dans l'énumération des crimes qui amenèrent ce grand cataclysme, *il n'est pas* question qu'ils se soient jamais fait raser. Quoi qu'il en soit, Noé et ses fils étaient prodigieusement *barbus* lorsqu'ils sortirent de l'arche, et les peuples qui naquirent d'eux mirent longtemps leur gloire à leur ressembler. Les Assyriens renoncèrent les premiers à cette noble coutume; mais qu'on ne s'imagine point que ce fut de gaieté de cœur : leur reine Sémiramis les y força. Il entrait dans sa politique, disent quelques historiens, de se déguiser en homme, afin de passer pour un homme aux yeux de ses sujets peu disposés à obéir à une femme; et comme son déguisement pouvait être aisément trahi par l'absence de la *barbe*, car on n'en avait point encore inventé de postiche, elle voulut effacer cette marque caractéristique qui empêchait de confondre les mentons des deux sexes, et elle fit tomber, en un jour, *sous le fer de la tyrannie toutes* les *barbes* de ses Etats.

» C'est ainsi que s'opéra, par la volonté d'une reine ambitieuse, cette étrange révolution qui

devait changer la *face* de tous les peuples; elle s'étendit rapidement de l'Assyrie jusqu'en Egypte, où elle trouva de puissants promoteurs parmi les prêtres. Ces prêtres novateurs introduisirent dans les temples de nouvelles effigies de dieux représentés chauves et rasés, et ils fascinèrent tellement les esprits par la superstition, que chaque Egyptien s'empressa de se débarrasser, non-seulement du poil du menton, mais de celui de tout le corps, comme d'une superfluité impure. Dès lors une loi religieuse assujettit la nation à une tonte générale, à l'instar d'un troupeau de moutons. Il faut pourtant observer qu'une pareille loi ne devint rigoureusement obligatoire que dans les circonstances où l'on était en deuil de la mort du bœuf Apis. Dans les autres cas, on pouvait rester velu en toute sûreté de conscience. Il suffisait d'avoir la précaution de se couper de très-près la *barbe*, qu'il n'était pas permis de laisser pousser deux jours de suite, excepté lorsqu'un nouvel Apis avait paru.

» Mais pendant que les Egyptiens traitaient la *barbe* avec tant de mépris, le ciel, sans cesse attentif à placer le bien à côté du mal, appela chez eux les Israélites qui savaient apprécier ce qu'elle valait. Ce peuple, quoique esclave de l'autre, ne cessa point de porter la *barbe* en présence de ses oppresseurs; il est certain que sa persévérance à cet égard contribua beaucoup dans la suite à le soustraire à sa captivité; car, je vous le demande, Moïse et Aaron auraient-ils pu opérer sa délivrance s'ils eussent été blancs-becs? Non, non; croyons-en le témoignage d'un docte rabbin qui nous assure que le Seigneur avait communiqué une vertu divine à leurs *barbes*, comme il attacha plus tard une force miraculeuse à la chevelure de Samson, et ne nous étonnons plus, après cela, qu'Israël, malgré l'inconstance de son caractère, ait toujours considéré la *barbe*, soit comme un gage de salut, soit comme un objet de religieuse vénération, et qu'il ait entrepris une guerre exterminatrice pour en venger l'honneur outragé. David mit à feu et à sang le pays des Ammonites qui avaient eu l'insolence de couper la moitié de la *barbe* à ses ambassadeurs. Jugez de ce qu'eût fait le roi dans son indignation, s'ils eussent poussé le sacrilége jusqu'à la leur couper tout entière.

» C'était alors l'époque brillante de la *barbe*. Quel éclat elle répandit dans le Jourdain jusqu'aux bords de l'Eurotas! Nommerait-on une gloire qui ait été séparée de la sienne? La *barbe* obtint des Grecs enthousiastes les honneurs de l'apothéose. Elle flotta majestueusement sur la poitrine de leurs dieux, comme un attribut de la puissance céleste. Elle s'arrondit avec grâce autour du menton de Vénus, adorée dans l'île de Chypre sous le nom de Vénus *barbue*; elle fut consacrée à la miséricorde, en mémoire de l'usage des suppliants qui pressaient dans leurs mains pieuses la *barbe* de ceux dont ils cherchaient à émouvoir la compassion; elle figura dans plusieurs lois au même titre que les choses saintes et inviolables; elle para les héros, plus redoutables avec elle, d'un lustre non moins beau que celui des trophées; elle devint même une décoration glorieuse décernée aux veuves argiennes qui, sous la conduite de la noble Télésilla, avaient vengé le meurtre de leurs maris, en chassant de leur ville les armées réunies des deux rois de Sparte, Démarate et Cléomène. Le décret rendu à ce sujet établissait que ces veuves, en se remariant, auraient le droit de porter une *barbe* feinte au menton, quand elles entreraient dans la couche nuptiale. Ce décret, cité par Plutarque, est assurément un des plus remarquables qui aient jamais été faits. Il suffirait seul pour prouver combien les Grecs étaient plus sages que nous dans le choix des insignes qu'ils accordaient à la valeur. Ces insignes, ils les prenaient parmi les attributs de la virilité, tandis que nous allons les chercher parmi les ornements des femmes. Nous n'offrons que des rubans à nos héros; ils donnaient des *barbes* à leurs héroïnes.

» Parcourez les fastes de la Grèce, vous n'y trouverez point d'événement célèbre où la *barbe* n'ait été mêlée. On pourrait démontrer que l'influence de la *barbe* fut une des premières causes de la civilisation, des beaux-arts et de la philosophie, qui jetèrent tant de splendeur sur cette contrée favorisée du ciel. La *barbe*, compagne inséparable des législateurs et des sages, relevait admirablement leur dignité et leur prêtait cet ascendant qui subjuguait les hommes; la *barbe* se jouait parmi les cordes de la lyre des poëtes jaloux de chanter ses louanges; la *barbe* était le signe caractéristique des philosophes, dont le mérite se mesurait sur la longueur. Y eut-il jamais sous le soleil rien de plus magnifique et de plus respectable que les *barbes* de Minos, de Nestor, de Musée, d'Homère, de Lycurgue, de Pythagore, de Thalès, de Solon, d'Anacréon, de Miltiade, d'Aristide, de Thémistocle, de Périclès, d'Hippocrate, de Socrate, de Platon, etc., etc.? On disait avec raison: *Tant vaut la barbe, tant vaut l'homme;* et il est à remarquer que, pendant le temps où cet adage fut en honneur, la Grèce occupa le premier rang parmi les nations. On peut même croire qu'elle n'en aurait point été dépossédée, si elle n'eût pas adopté la sotte coutume de se raser. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que son asservissement par les Macédoniens date de cette innovation, introduite, à ce que dit Athénée, par un mauvais citoyen dont le nom s'est perdu dans le sobriquet flétrissant de *korsès*, qui signifie *tondu* ou *rasé*..... Réfléchissez à cet événement, peuples de la terre, et gardez-vous bien de faire repasser vos rasoirs!!!

» Oui, c'est un fait digne de la plus sérieuse considération, que la *barbe* se montra constamment auprès du berceau des empires, et le rasoir auprès de leur tombeau. L'histoire universelle, qui offre tant de contradictions sur d'autres points, n'a jamais varié sur celui-ci. Je pourrais en rapporter mille preuves irréfragables, mais il serait trop long de les chercher au milieu des matières diverses qu'elle embrasse, matières dont la totalité, suivant l'abbé Langlet, ne formerait pas moins de trente mille volumes de mille pages chacun. Je prierai mes bénévoles lecteurs de m'en croire sur parole, et je me bornerai à leur citer l'exemple des Romains. Ce grand peuple portait la *barbe* lorsqu'il expulsa les Tarquins, et l'on sait que, dans la suite, les sénateurs aimèrent mieux se faire massacrer sur leurs chaises curules que de la laisser profaner par les mains des Gaulois. L'attachement qu'elle inspirait, accru par un trait si sublime, dura quatre siècles et demi. Ce ne fut que vers l'an de Rome 454, que des barbiers pénétrèrent dans cette ville, arrivés de Sicile, à la suite de Ticinus Ménas. Des barbiers! quel cortége pour un consul! les ombres héroïques des vieux Romains en frémirent d'indignation dans leurs sépulcres, mais leurs enfants dégénérés applaudirent à la nouveauté insensée, et livrèrent avec empressement l'honneur de leurs mentons au tranchant du rasoir. Cependant, afin de détourner le courroux des dieux barbus de l'Olympe, qu'une telle conduite ne pouvait manquer d'irriter, ils eurent soin de leur consacrer les poils abattus. Cet acte religieux du dépôt de la *barbe*, fut renouvelé depuis par tous ceux qui se firent raser pour la première fois, et chacun se piqua d'y joindre autant de luxe et de magnificence que son rang le lui permettait. Les historiens nous apprennent que Néron, en pareille circonstance, monta les cent degrés de la colline sacrée, à l'instar d'un triomphateur, pour aller déposer au Capitole, sur l'autel de Jupiter, les premiers poils de sa *barbe*, enfermés dans un vase d'or, orné de perles du plus grand prix. Espérait-on compenser la perte de la *barbe* par un appareil pompeux? Il eût été bien plus avantageux de la conserver au menton que de la faire figurer auprès des dépouilles opimes. C'est ce que pensèrent plusieurs empereurs, et ils s'efforcèrent de la rétablir. Les plus célèbres de ces réformateurs furent Adrien et Julien, surtout ce dernier, qui signala son avénement au trône en chassant mille barbiers du palais impérial, et qui accabla les misopogons (ennemis de la *barbe*) des traits de la satire. L'empire alors brilla d'un reflet de son antique splendeur; mais, hélas! ce n'était que l'éclat d'un flambeau près de s'éteindre. Les misopogons et les barbiers reparurent, et, peu de tems après, les soldats du Nord, qui portaient de longues *barbes*, vinrent soumettre les Romains rasés.

Tantæ molis erat romanam radere *gentem!*

» Les Francs, qu'on vit s'élever parmi ces conquérants et fonder une monarchie qui ne tarda pas à dominer sur les autres, les Francs, passionnés d'abord pour les seules moustaches, comprirent bientôt que ce relief incomplet ne pouvait suffire à leur figure martiale. Ils laissèrent croître leur *barbe*, et avec elle crut leur pouvoir. Elle devint chez eux, aussi bien que la chevelure, un attribut de la liberté, et il n'y eut presque point de relations sociales ni d'affaires importantes où elle ne fût appelée à jouer un rôle. S'agissait-il, par exemple, d'attacher à des contrats de vente ou de donation un caractère spécial de validité, les vendeurs ou les donateurs offraient trois ou quatre poils de leur *barbe*, qui étaient insérés dans les sceaux des titres remis aux acquéreurs ou aux donataires. Voulait-on témoigner des égards ou de l'affection à quelqu'un, s'engager à le protéger, le recevoir en adoption, lui accorder une investiture; tous ces actes se confirmaient par l'attouchement de la *barbe*, qui les rendait plus sacrés. Les traités politiques même étaient sanctionnés par ce moyen. Aimoin rapporte que Clovis, voulant conclure une alliance avec Alaric, roi des Wisigoths, lui envoya des ambassadeurs pour le prier de venir toucher sa *barbe*. On croit que cet attouchement se faisait tantôt avec les mains et tantôt avec des ciseaux; mais, en ce cas, le fer n'avait pas une action destructive. Il ne tranchait que l'extrémité des poils pour leur donner une forme régulière. Celui qui était chargé de cette opération, où l'on retrouve quelques traits de ressemblance avec la cérémonie du dépôt de la *barbe*, alors en usage chez plusieurs peuples chrétiens, prenait le titre et les obligations de parrain ou père adoptif. Il se faisait suppléer quelquefois par un prêtre qui récitait des prières dont les formules existent dans le Sacramentaire de saint Grégoire. Les poils coupés étaient enveloppés dans de la cire sur laquelle on imprimait l'image du Christ, et ils étaient remis ensuite au parrain qui les déposait dans un lieu consacré, comme une dépouille vouée à Dieu. Cette destination religieuse des rognures de la *barbe* était bien préférable à celle que les Grecs, les Romains et les Lombards du même temps donnaient à la *barbe* entière, en l'envoyant en présent, lorsqu'ils voulaient offrir des gages précieux d'estime et de dévouement, que Paul Diacre appelle *les assurances d'une amitié inviolable*. Les Francs tenaient trop à leur *barbe* pour en faire cadeau à un homme, quel qu'il fût; d'ailleurs c'était pour eux une espèce d'infamie d'avoir la *barbe* tout a fait coupée, et la peine la plus terrible que Dagobert pût infliger à Sadragésil, duc d'Aquitaine, après l'avoir fait fustiger, fut de ne pas lui laisser un poil au menton.

» Il existait alors une indissoluble union entre le diadème et la *barbe*, et l'on sait que la première formalité pour opérer la déchéance des rois consistait à leur raser la tête et le visage. Charlemagne eut grand soin d'ordonner, dans ses Capitulaires, qu'aucun de ses descendants ne fût exposé à cet outrage régicide, et certes une telle précaution était très-digne du grand homme qui faisait trembler tout l'Occident devant sa *barbe*, surtout lorsqu'il jurait *par sa barbe* et *par saint Denis*. Les paladins qui, sous son règne, se signalèrent par tant d'exploits, attachaient la plus grande gloire à conserver intact le poil de leur menton, et à couper celui des mentons de leurs adversaires. Un de ces paladins portait sur ses épaules, comme un trophée, un manteau tissu de ce poil moissonné par son glaive; un autre couchait sur un lit d'honneur dont les matelas en étaient garnis, et cela était mille fois plus beau que de reposer sur des lauriers. Mais on doutera peut-être de la vérité de ces deux traits, parce qu'ils ne sont consignés que dans des livres de chevalerie. Et, quand même il auraient été imaginés à plaisir, ce que je suis bien loin de penser, ils serviraient du moins à prouver de quelle haute considération la *barbe* jouissait en ces temps héroïques. Ses honneurs et ses prérogatives se maintinrent jusqu'au XII^e siècle. Il faut dire pourtant que, dans cet intervalle, la manière de la porter subit diverses modifications. Tantôt on la façonna en triangle, tantôt en losange et tantôt en trapèze, selon les lois de la plus exacte géométrie; quelquefois on l'arrangea de telle sorte que la face humaine eut l'apparence de celle d'un bouc. On lui donna aussi la forme d'un hérisson: dans ce dernier cas, elle était confondue avec les moustaches et taillée pour faire une bordure circulaire à la bouche. Enfin, on l'amoindrit considérablement, afin qu'elle échappât aux bulles d'interdiction lancées contre elle par le pape Grégoire VII. Cet implacable ennemi de toutes les puissances de la terre ne pouvait ménager la *barbe;* mais devait-il être égaré par la haine qu'il lui portait jusqu'à devenir l'imitateur du plus grand adversaire de la papauté, de Photius, patriarche de Constantinople, qui s'était séparé de l'Eglise romaine, et avait excommunié la *barbe* du pape Nicolas I^er? Quel étrange spectacle que celui d'un pontife prenant pour modèle un eunuque schismatique! Cependant ses violentes persécutions n'eurent pas tout leur effet. Les ecclésiastiques qui, par état, renonçaient aux pompes du monde, furent les seuls qui se firent raser entièrement. Un archevêque de Rouen trouva mauvais que les séculiers, malgré les défenses de Grégoire, conservassent un privilége que n'avait plus le clergé. Il fulmina des mandements contre ce reste de *barbe*, et ordonna de l'abolir sous peine d'excommunication. Les dévôts obéirent; les autres furent indignés: on se disputa, on s'arma des deux côtés, et l'on vit naître une guerre civile de la *barbe*. Enfin, Louis VII, dit le Jeune, docile aux volontés sacerdotales, se fit raser publiquement par Pierre Lombard, évêque de Paris, malgré les représentations d'Eléonore, sa femme, qui s'écria, dans son dépit, qu'elle avait cru épouser un roi, et qu'elle n'avait épousé qu'un moine. Les courtisans, toujours singes du prince, imitèrent Louis, et l'on n'aperçut plus que des mentons pelés. C'est alors que commença à se former une corporation de barbiers qui choisirent, dans la suite, saint Louis pour leur patron, sans doute à cause de la faveur spéciale que ce monarque avait accordée à son barbier Labrosse, indigne parvenu, qui fut pendu sous le successeur de son maître.

» Une des plus belles actions de Philippe de Valois fut de restaurer la *barbe*. Sous son règne, on poussa le luxe jusqu'à la parfumer, à l'orner de paillettes d'or et à la galonner, c'est-à-dire à y suspendre des glands dorés nommés *galands*, ce qui, d'après certain étymologiste dont je cite l'opinion sans l'adopter, pourrait bien avoir introduit le terme de galanterie, car, dit-il, les dames se montraient jalouses de caresser des *barbes* si bien arrangées. Ce noble usage cessa dans le siècle suivant. Les barbiers redevinrent nombreux et puissants. On sait la grande fortune d'Olivier le Daim, barbier de Louis XI; on sait aussi comment il expia son élévation. Ce misérable fut pendu comme l'avait été Labrosse, et tous les deux l'avaient bien mérité.

» François I^er, qui aspirait à tous les genres de gloire, n'oublia pas celle de la *barbe*, honteusement négligée après Philippe de Valois. Les détracteurs de ce roi chevalier ont prétendu qu'il ne laissait croître la sienne que pour regagner en poils ce qu'il avait perdu en cheveux, depuis qu'un tison lancé d'une fenêtre par le capitaine de Lorge, comte de Montgommery, lui avait endommagé le crâne; mais il est certain qu'il agit ainsi par un autre motif. Il sentait toute la valeur de la *barbe*, et, ce qui le prouve sans réplique, c'est qu'il fit vendre le droit de la porter. Une ordonnance, rendue par lui, en 1533, envoyait ramer sur les galères les bohémiens, les vilains, et tous ceux qui oseraient la porter sans y être autorisés et sans payer la redevance imposée. Il est vrai que la *barbe* dont il est question n'était pas une *barbe* roturière. Elle était une prérogative du costume de cour, et elle équivalait à un titre de noblesse.

» Sous Henri IV, on vit paraître des *barbes* de toutes les espèces. Il y en avait de façonnées en toupet, en éventail, en feuille d'artichaut, en queue d'hirondelle. Mais aucune d'elles ne valait la *barbe* grise du bon Béarnais *sur laquelle le vent de l'adversité avait soufflé.* O la plus vénérable des *barbes!* maudite soit la langue qui ne proférera pas tes louanges!

» Quel dommage qu'un aussi grand roi que Louis XIV n'ait pas eu pour la *barbe* les mêmes égards que pour la perruque! C'est un des plus grands reproches qu'on puisse lui adresser.

» Tel fut le sort de la *barbe* chez les principales nations. Il serait trop long de raconter celui qu'elle éprouva chez les autres. Je dirai cependant qu'aucun peuple n'eut jamais pour elle un plus grand amour que les Espagnols et les Portugais. C'était une passion qui conservait quelquefois sa force après le trépas. Je n'exagère point. Voici ce que don Sébastien de Cobarruvias raconte à ce sujet: « Cid Rai-
» Dios, gentilhomme castillan, étant mort, un
» juif, qui le haïssait, se glissa furtivement dans
» la chambre où le corps reposait sur un lit de
» parade; il se mettait déjà en posture de lui ti-
» rer la *barbe*, lorsque le corps se leva soudain,
» et dégaînant à moitié son épée qui se trouvait
» près de lui, causa une telle frayeur au juif
» qu'il s'enfuit comme s'il eût eu cinq cents dia-
» bles à ses trousses. Le corps se remit ensuite
» sur le lit comme auparavant. »

» La *barbe* avait alors autant de prix que l'or et les diamants. Un moyen sûr de se procurer de l'argent était d'emprunter sur sa *barbe* ou sur ses moustaches, comme fit le grand Albukerque. Un telle hypothèque offerte aux prêteurs les plus intraitables faisait sur eux l'effet d'un talisman. Oh! pourquoi sa vertu n'est-elle plus la même aujourd'hui? Ces maudits barbiers ont tout gâté. Ce sont eux sans doute qui, pour engager tout le monde à se faire raser, ont inventé le dicton: *Prêter sur la barbe d'un capucin*, c'est-à-dire *prêter sans garantie;* mais les barbiers passeront, je l'espère, et la *barbe* restera. Déjà son règne a recommencé parmi nous, et ce qui présage qu'il sera glorieux, c'est qu'il a été ramené par la jeune France. Honneur à ces incomparables jeunes gens qui ont si bien préludé à la restauration de la *barbe* par la guerre contre les perruques! quelle gloire pour eux d'être barbus dans un siècle où les barbons n'ont point de *barbe!*

» Mais ce n'est point assez. La réforme qu'ils ont faite en appelle une autre. Le costume actuel ne saurait convenir à la majesté de la *barbe*. Ils doivent le supprimer. Puissent-ils adopter celui de ces héros du moyen âge dont nous admirons les portraits dans ces précieuses tapisseries qui décoraient jadis les lambris des palais des rois et des châteaux des grands seigneurs! Oh! qu'il me tarde de voir luire ce jour heureux où les habits étriqués des fashionables seront remplacés par les magnifiques vêtements de Geoffroi le Barbu et de Baudoin à la belle *barbe!* »

— *Bibliographie*. Outre les ouvrages cités dans le cours de cet article, on peut encore consulter sur cette matière: Le *Blason des barbes de maintenant* (sans date, in-8°); *Enopogonérythrée*, ou *Louange des barbes rouges*, par Pierre l'Eguillard (Caen, sans date, in-12); la *Nobilita dell' arte de barbieri*, de Domenicho Burchiello (Florence, 1552, in-8°); *Dialogus de barba et coma*, Ant. Hotman (Anvers, 1586, in-8°); *Eloge de la barbe* de Jean Beckman; *Pogonologie* ou *Discours facétieux des barbes*, par Regnault d'Orléans (Rennes, 1589, in-8°); *Physiologia barbæ humanæ*, M. A. Ulmus (Bononiæ, 1603, in-fol.); le *Guidon des barbiers*, par Gui Saulnier, médecin de Lyon (XVII^e siècle); *Beni sperati barba defensa* (Leipzig et Dresde, 1690, in-12); *De barba liber singularis*, F.-G. Pagenstecher (1715, in-8°); *Barbalogie* ou *Dissertation sur la barbe*, par J. Vanetti (Reveredo, 1759); la *Pogonotomie* ou l'*Art d'apprendre à se raser soi-même*, par J.-F. Perret, coutelier à Paris (1769, in-12); *Mémoire pour servir à l'histoire de la barbe de l'homme*, par Dom Aug. Fangé (Liége, Broncart, 1775, in-8°); *Pogonologie* ou *Histoire philosophique de la barbe*, par J.-A. Dulaure (Constantinople et Paris, Lejay, 1766, in-12 de 210 pages avec fig.); la *Pogonotomie* ou l'*Art d'apprendre à se raser soi-même*, par le sieur Dusuel (Paris, 1789, in-12). Voir en outre le tome IV, page 405, de la seconde série du recueil intitulé: *The repertory of arts, manufactures and agriculture*, etc.

— **Anecdotes**. Un vieillard interrogé pourquoi il portait sa *barbe* si longue, répondit: « C'est afin que je ne fasse rien qui soit indigne d'elle. »

***

Diogène portait une très-belle *barbe*. Ayant rencontré un jour un Athénien qui venait de couper la sienne, il lui dit en colère: « Crois-tu donc que la nature se soit trompée et qu'elle t'ait fait homme plutôt que femme? »

***

Un prédicateur célèbre, Jean-Pierre-Camus, évêque de Belley, chaque fois qu'il montait en chaire, divisait sa *barbe* en autant de tresses qu'il y avait de points à son sermon et

défaisait une tresse à mesure qu'un point était terminé.

***

Lorsque le chancelier Thomas Morus, sur le point d'être décapité, eut placé sa tête sur le billot pour recevoir le coup mortel, il s'aperçut que sa *barbe* était engagée sous le menton; il la dégagea et dit à l'exécuteur : « Ma *barbe* n'a pas commis de trahison, il n'est pas juste qu'elle soit coupée. »

***

Le *Ménagiana*, après avoir recherché pourquoi le menton de la femme est privé de *barbe*, en donne l'explication suivante :

> Sais-tu pourquoi, cher camarade,
> Le beau sexe n'est point *barbu ?*
> Babillard comme il est, on n'aurait jamais pu
> Le raser sans estafilade.

***

Un jésuite se trouvant en société vit entrer un jeune homme qui avait la *barbe* et les cheveux d'un blond très-ardent. Il se pencha à l'oreille d'un de ses voisins et lui dit, assez haut cependant pour être entendu : « Il est roux comme Judas. — J'ignore, répliqua sur-le-champ le jeune homme, si Judas était roux, mais ce que je sais fort bien, c'est qu'il était de la compagnie de Jésus. »

***

Le vieux maréchal de Lesdiguières se préparait à faire le siége d'une des plus fortes places du Piémont. Un jeune officier, qui connaissait son histoire sur le bout du doigt, crut devoir faire observer au vieux guerrier que l'entreprise était chanceuse, car Barberousse lui-même avait échoué dans cette ville. « Eh bien, reprit gaiement le maréchal, si Barberousse n'a pas pu la prendre, Barbegrise la prendra. » Et il tint parole.

***

Le comte de Soissons portait une longue *barbe* rousse dont il se montrait très-fier. Un jour qu'il était à sa maison de campagne où Henri IV était venu pour une partie de chasse, il demanda plaisamment à son jardinier, qui était complétement imberbe, pourquoi il n'avait point de *barbe*. Le jardinier lui répondit que le bon Dieu faisant la distribution des *barbes*, il s'était présenté quand il n'en restait plus que de rousses à donner, et qu'il avait préféré n'en point avoir du tout que d'en porter une de cette couleur.

***

A la mort du pape Eugène IV, le conclave se réunit, et tous les suffrages allaient se porter sur Bessarion, patriarche de Constantinople, prélat aussi remarquable par ses vertus que par ses talents. En outre, ces qualités étaient rehaussées par une *barbe* qui lui descendait jusqu'à la ceinture. En l'apercevant, Alain, breton d'origine et doyen du sacré collége, leva les cieux vers le ciel, secoua la poussière de ses pieds, déchira ses vêtements et s'écria : « Quoi! cette *barbe* de bouc serait pape! il *n'a point encore été tondu*, et il serait à notre tête! à la tête de nous tous dont la *barbe* est si courte!... » Il n'en fallut pas davantage pour ravir à cet homme vertueux toutes les voix du conclave.

***

Une petite historiette, racontée par Paul Joves, dans l'éloge de Francesio Filelso, montre jusqu'à quel point, jadis, les savants étaient jaloux de leur *barbe*. Il était question de la quantité ou de l'accent d'une syllabe grecque entre un Italien et un professeur grec de naissance, nommé Timothée; l'un soutenait que la dernière syllabe d'un mot étant brève, il fallait un accent circonflexe sur sa pénultième; l'autre prétendait que l'accent devait être aigu, parce que la dernière était longue. On gage, l'un sa *barbe*, l'autre une certaine somme : le pauvre Timothée perdit, et quelque offre qu'il fît pour racheter sa *barbe*, l'impitoyable Filelso la lui fit couper et la garda chez lui comme un monument éternel de sa victoire, *in familia eruditæ victoriæ trophæum remansit*. Il pouvait se vanter d'avoir fait la *barbe* à son homme.

***

Guillaume Duprat, revenant du concile de Trente, allait prendre possession de l'évêché de Clermont; la cérémonie avait été remise au saint jour de Pâques. Il se présente porteur d'une *barbe* qui eût fait honneur au vénérable Priam, une *barbe* descendant à flots d'argent jusqu'à la ceinture; que rencontra-t-il sous le porche de son église métropolitaine? le doyen du chapitre, escorté de deux acolytes, et brandissant d'immenses ciseaux. Le péril était imminent, la résistance impossible; mais Guillaume Duprat n'était point homme à faire à l'ambition le sacrifice de son indépendance. Au moment où l'orgue et la foule entonnaient les hymnes pieux, au moment où le trio parricide étendait les bras, il lui jette son surplis et prend la fuite jusque dans sa demeure. « Je sauve ma *barbe*, s'écria-t-il, et j'abandonne mon évêché. » Mais il devait payer cher cet amour de sa *barbe;* le chagrin le prit, il tomba malade, et la fièvre l'emporta en quelques jours, ce qui donna lieu à l'épitaphe suivante :

> De ce prélat tel fut le sort,
> Que sa *barbe* causa sa mort.

Un grave magistrat avait réuni un jour à sa table quelques amis; son fils, jeune enfant de six ans, s'apprêtait à s'asseoir près de lui : « Que fais-tu là? lui dit le père, tu n'as pas encore la *barbe* assez longue pour dîner avec nous; retire-toi bien vite. » L'enfant se retira tout confus et s'en alla conter sa peine à sa mère. Celle-ci, pour le consoler, lui fit dresser une petite table sur laquelle elle eut soin de faire servir force gâteaux et confitures. Pendant que l'enfant mangeait, un gros chat, commensal habituel du logis, osa porter sur le petit dîner une patte audacieuse. Indigné d'une telle familiarité, l'enfant frappa avec sa fourchette la tête de l'insolent et lui dit : « Va-t'en, va-t'en manger avec papa; ta *barbe* est assez longue. »

Ce trait de naïve espièglerie dérida le front de la grave compagnie, et il fut décidé à l'unanimité qu'à l'avenir l'enfant aurait toujours sa place dans les grandes cérémonies.

— **Allus. littér. Du côté de la barbe est la toute-puissance.** Allusion à un vers de Molière dans l'*Ecole des femmes*, acte III, scène II. Par mesure de précaution, Arnolphe, qui se croit sur le point d'épouser Agnès, lui trace à l'avance les devoirs de la femme mariée :

> Le mariage, Agnès, n'est pas un badinage :
> A d'austères devoirs le rang de femme engage;
> Et vous n'y montez pas, à ce que je prétends,
> Pour être libertine et prendre du bon temps.
> Votre sexe n'est là que pour la dépendance :
> *Du côté de la barbe est la toute-puissance.*
> Bien qu'on soit deux moitiés de la société,
> Ces deux moitiés pourtant n'ont point d'égalité :
> L'une est moitié suprême, et l'autre subalterne;
> L'une en tout est soumise à l'autre qui gouverne;
> Et ce que le soldat, dans son devoir instruit,
> Montre d'obéissance au chef qui le conduit,
> Le valet à son maître, un enfant à son père,
> A son supérieur le moindre petit frère,
> N'approche point encor de la docilité,
> Et de l'obéissance, et de l'humilité,
> Et du profond respect où la femme doit être,
> Pour son mari, son chef, son seigneur et son maître.

Ce vers, si comique dans la bouche d'Arnolphe est l'objet de fréquentes applications :

« Ma belle-mère et ma femme ont plusieurs fois deviné la solution des questions que vous avez posées, tandis que j'avais, je le confesse, commis de gros solécismes dans mes explications. Je voudrais avoir une revanche qui me rendrait l'ascendant naturel qu'un mari doit avoir dans son ménage; *du côté de la grammaire est la toute-puissance*, je le vois; je souhaiterais une belle victoire grammaticale. »
Lettre à F. GÉNIN, *Récréations philologiques.*

« La barbe a-t-elle pour mission de garantir la bouche? Sentinelle vigilante, est-elle placée autour de cette ouverture comme les cils autour des yeux? Mais alors pourquoi ce privilége réservé à l'homme et non à la femme? Pourquoi l'homme même n'est-il appelé à en jouir qu'à une certaine époque de la vie? La nature a-t-elle voulu plutôt donner à l'homme un signe visible de sa force, et consacrer ainsi ce vers célèbre :

« *Du côté de la* BARBE *est la toute-puissance ?* »
(*Dictionnaire de la Conversation.*)

« *Du côté de la* BARBE *est la toute-puissance.*

» Voilà une plaisante raison pour que j'aie un maître! quoi! parce qu'un homme a le menton couvert d'un vilain poil rude, qu'il est obligé de tondre de fort près, et que mon menton est né rasé, il faudra que je lui obéisse très-humblement? Je sais bien, qu'en général, les hommes ont les muscles plus forts que les nôtres, et qu'ils peuvent donner un coup de poing mieux appliqué : j'ai bien peur que ce ne soit là l'origine de leur supériorité. » VOLTAIRE.

BARBE s. m. (bar-be — rad. *Barbarie*, contrée africaine). Cheval originaire des pays barbaresques : *Les chevaux turcs ne sont jamais si bien proportionnés que les* BARBES. (Buff.)

> Son fier *barbe* écumeux hennit en cheminant.
> DESMARETS.

— Adjectiv : *Un cheval* BARBE. *Une cavale* BARBE.

> Ici le coursier *barbe* est errant dans vos bois.
> DELILLE.

— **Encycl.** Descendant à la fois des chevaux arabes et numides, le *barbe* participe aux qualités des deux races. A la taille et à la légèreté de l'ancienne race numide, il joint le poitrail admirable et les membres d'acier qui caractérisent l'arabe. Le *barbe* reproduit les principaux caractères du type arabe, mais il s'en distingue par son paturon plus long, sa tête un peu busquée, et ses formes plus arrondies, plus gracieuses. Les chevaux de cette race sont infatigables, on connait l'axiome : *Le cheval barbe meurt et ne vieillit pas.*

La véritable race *barbe* est très-rare aujourd'hui. Il serait cependant important de la conserver, et des croisements avec nos races du midi et du centre ne pourraient avoir que de bons résultats. La race anglaise doit une partie de ses qualités au croisement avec des chevaux *barbes*. Le fameux *Godolphin*, l'un des étalons qui ont le plus contribué à la création du type anglais actuel, était, dit-on, un cheval *barbe*. La formation de la race des chevaux *barbes* date de la première invasion de l'Afrique par les Arabes, vers l'an 700 après J.-C. Introduite en Europe pendant le moyen âge, d'abord par les Maures d'Espagne, ensuite par les croisés, elle était estimée pour sa vigueur autant que pour sa vitesse. Le coursier *barbe* a souvent joué un rôle dans les légendes et dans les anciennes ballades.

BARBE s. m. (bar-be). Hist. Docteur des Vaudois, ainsi nommé de la longueur de sa barbe : *Leclerc, cardeur de laine..... n'était sans doute ni* BARBE *chez les Vaudois, ni prêtre catholique.* (Fén.) *Il est bien certain qu'il n'y avait ni Vaudois ni* BARBES *en l'an* 1120, *puisque Valdo n'est venu qu'en* 1160. (Boss.)

BARBE (SAINTE-) s. f. Mar. Chambre de l'entre-pont dans laquelle se trouve la soute aux poudres : *Faire sauter la* SAINTE-BARBE.

— Bot. *Herbe de Sainte-Barbe*, Nom vulgaire de la *barbarée.*

BARBE (Sainte), vierge et martyre, décapitée, pour la foi à Nicomédie vers 235. Son père, qui était païen, fut son propre bourreau; mais à peine avait-il porté le dernier coup qu'il tomba frappé de la foudre; c'est pourquoi sainte Barbe est invoquée dans les temps d'orage. Les canonniers ont choisi sainte Barbe pour patronne (4 décembre) sans doute parce que les canons sont appelés la *foudre de la guerre*, allusion au coup vengeur qui frappa le bourreau de cette martyre. La fête de sainte Barbe, malgré l'affaiblissement des croyances religieuses, est toujours solennisée avec éclat par les canonniers des armées de terre et de mer, les mineurs, les carriers, et toutes les corporations qui emploient ou qui fabriquent la poudre et les matières inflammables.

Barbe (SAINTE), tableau de Jean van Eyck (hauteur 0 m. 32, largeur 0 m. 19); musée d'Anvers. La sainte, chastement drapée dans une longue robe à plis anguleux, est assise au milieu d'un riche paysage; elle tient une palme dans la main droite et lit un livre dont elle tourne les pages d'un air pensif. Derrière elle, s'élève une tour gothique en construction, et de nombreuses figurines s'agitent dans le fond du paysage. Ce petit tableau, signé *Johannes de Eyck me fecit*, 1437, offre un intérêt particulier, en ce qu'il montre comment travaillait Jean van Eyck. Quoique exécuté avec la pointe de la brosse, il ressemble, à s'y méprendre, à un dessin fait à la plume sur un fond légèrement teinté. « Le ciel seul est colorié, disent MM. Crowe et Cavalcaselle. Le dessin de chaque partie est achevé et complet; aucun détail n'est omis. La robe et tous ses plis, les figures qui travaillent à la tour dans le fond, les massifs d'arbres et de feuillage sont minutieusement représentés, et prouvent avec quel soin et quelle correction les anciens artistes, comme van Eyck, dessinaient leurs compositions, n'abandonnant rien au hasard, après que les contours avaient été exécutés. » Les célèbres imprimeurs Enschende, de Harlem, à qui cette peinture a appartenu, la firent graver, en 1769, par Cornélius van Noorde. Elle passa ensuite successivement dans les collections van Ploos d'Amstel, Oyen et van Ertborn. Elle a été gravée par van Noorde, comme représentant *sainte Ursule*, et le docteur Waagen lui a conservé cette désignation. Le titre que nous avons donné est celui qui figure dans le catalogue du musée d'Anvers, et dans le livre de MM. Crowe et Cavalcaselle.

BARBE (COLLÉGE SAINTE-), à Paris, près du Panthéon. Tous les historiens de Paris ont répété, après Félibien (*Histoire de la ville de Paris*, publiée en 1725, tom. II, p. 1047), que *Sainte-Barbe* doit sa fondation à un professeur de droit canon, nommé Jean Hubert, lequel prit à cens, de l'abbaye de Sainte-Geneviève, une maison avec un terrain, située dans la rue de Reims, en face du collége de Reims. Mais le nom de *Sainte-Barbe* ne se rencontre ni du vivant de Jean Hubert ni pendant les premières années qui suivirent sa mort, et, comme le prouve très-bien M. Jules Quicherat, dans son excellente *Histoire de Sainte-Barbe* (3 vol. in-8° 1860, libr. Hachette), *Sainte-Barbe* fut fondée, en 1460, par Geoffroy Lenormant, un des prêtres professeurs qui eurent le plus de vogue du temps de Charles VII. Il dirigeait la section de grammaire au collége de Navarre, où son frère puîné, Jean Lenormant, avait une position encore plus éminente, comme principal et régent des artiens, c'est-à-dire directeur de la section de philosophie et en même temps professeur dans cette section.

Geoffroy Lenormant fonda *Sainte-Barbe*, non pas comme *pédagogie*, mais comme *collége*, en y instituant des classes, en y mettant des professeurs qui devaient, sous sa direction, appliquer les méthodes, répéter les leçons qui avaient fait le succès des deux frères. De dotation, il s'en passa. Il s'en rapporta à sa raison, qui lui disait que l'avenir d'un collége a sa garantie, moins dans les richesses qu'il possède, que dans la bonne discipline et l'excellence de l'enseignement. Ce régime fut le premier trait par lequel se distingua une maison dont le destin était de garder toujours un caractère à part, entre les autres établissements de l'université.

Le nom qu'elle reçut fut encore une singularité. Il n'était pas d'usage à Paris que les colléges fussent placés sous l'invocation des saintes; tous portaient le nom de leur fondateur ou celui du pays dont ils recevaient les boursiers. L'asile que Geoffroy Lenormant ouvrit aux études devant abriter la jeunesse de tous les pays, il n'eut pas à lui donner le nom de tel ou tel lieu; il fut assez modeste aussi pour ne pas vouloir qu'il portât son propre nom. Et puis, ajoute M. Quicherat « *Barbe*, c'est-à-dire *Barbara*, dans sa forme latine et universitaire, n'était pas seulement le nom d'une sainte, ce fut aussi le terme qui, dans le langage des écoles, signifiait l'argument élémentaire, le syllogisme articulé par majeure, mineure et conséquence, sur des généralités positives. L'exposition de la logique commençait par la définition de *barbara*, et la plupart des grandes vérités morales se résolvaient en *barbara*. N'y aurait-il pas là, à cause de la double entente, un motif pour notre fondateur d'avoir préféré le vocable de *Sainte-Barbe?* Ces sortes de considérations, que nous taxerions de puérilités, étaient fort dans le goût de l'époque. Si Geoffroy Lenormant n'y songea point, il y a à parier que l'allégorie fut relevée par d'autres, et que plus d'un tireur d'horoscope prédit les hautes destinées de l'enseignement des arts qu'on inaugurait sous l'invocation de *Barbara*. »

La première année de l'existence de *Sainte-Barbe* vit mourir Charles VII, et revenir de l'exil, pour lui succéder, le redoutable Louis XI. Paris fut le théâtre de cérémonies tour à tour tristes et joyeuses, où le nouveau collége eut l'occasion de montrer sa bannière en public. Ses élèves formèrent une compagnie de plus dans l'interminable défilé de l'armée scolastique. On les appela dès lors les *Barbarains*, *Barbarini* et quelquefois *Barbaristæ*. C'est de cette dernière forme que dériva plus tard l'appellation toute française de *Barbistes*.

Nous empruntons à l'histoire de M. Quicherat la liste des principaux, supérieurs et directeurs qui ont gouverné *Sainte-Barbe*, sous les divers régimes par lesquels elle a passé depuis son origine.

La maison fut d'abord un établissement libre, appartenant soit au principal qui la gouvernait, soit à des particuliers qui en confiaient la direction à un principal de leur choix, agréé par l'Université.

Voici les principaux qui se succédèrent dans cette première période :

1460. Lenormant (Geoffroy).
1465. Lenormant (Jean).
1474. Lemaistre (Martin).
1482. Lenormant (Jean), de nouveau.
1483. Bonet (Etienne).
1497. De Fontenay (Pierre).
1511. Pelin (Antoine).
1517. Morel (Mathurin).
1520. De Gouréa (Jacques) l'ancien.
1530. De Gouréa (André).
1534. De Gouréa (Jacques) le jeune.
1540. De Gouréa (Jacques) l'ancien, de nouveau.
1548. De la Halle (Jacques).
1550. Phélippeaux (Jean).
1553. Dugast (Robert).

En 1556, Robert Dugast, propriétaire de *Sainte-Barbe* depuis 1512, et principal depuis 1553, donna au collége une existence indépendante, en lui constituant une dotation. Trois dignitaires et quatre boursiers devaient être entretenus à perpétuité, au moyen de cette dotation, qui comprenait le fonds même de *Sainte-Barbe*, des maisons dans la rue d'Ecosse, au faubourg Saint-Marceau et à Vitry-sur-Seine, et de plus une rente sur l'Hôtel de Ville.

Les principaux qui dirigèrent la maison sous ce nouveau régime, et tant que le plein exercice y fut maintenu, sont :

1556. Certain (Robert).
1568. Le Marchand (Nicolas).
1569. De Tremblay (Antoine).
1585. Dinet (Pierre).

Les troubles de la Ligue amenèrent la dispersion des élèves et la clôture de la maison, en 1589. Depuis la réorganisation de l'université par Henri IV, jusqu'à la fin du XVII^e siècle, le collége se trouve réduit à la fondation Dugast, sous la direction successive de :

1595. De Gazil (Raoul).
1596. Le Chappelier (Nicolas).
1607. Gaultier (François).
1629. Berthould (Henri).
1644. Berthould (Jean).

En 1691, un docteur de Sorbonne, qui ne tarde pas à devenir principal du Plessis, Thomas Durieux, loue une partie des bâtiments affectés à la dotation de *Sainte-Barbe*, rue des Chiens et rue de Reims, et y établit la *communauté de Sainte-Barbe.*

Les bâtiments de *Sainte-Barbe* sont alors occupés simultanément par le collége *Sainte-Barbe*, réduit à trois dignitaires et quatre boursiers, et par la communauté de *Sainte-Barbe*, qui compte bientôt de nombreux élèves :

PRINCIPAUX DU COLLÉGE
ayant droit de police sur la communauté.

1691. Berthould (Jean).
1693. Delaroche (Louis).
1719. Menassier (Simon).

1727. Menassier (François).
1731. Menassier (Simon), de nouveau.
1732. Delamaison (Jacques).

SUPÉRIEURS DE LA COMMUNAUTÉ.

1691. Durieux (Thomas).
1718. Besoigne (Jérôme).
1722. Roussel (Jean-Baptiste).
1727. Lenglet (François).
1732. Gaillande (Noël).
1745. Machet (L.-A.) et Parquet (Ni.).
1748. Machet (L.-A.) et Ducrocq (A.-M.).
1749. Ducrocq (Adrien-Maurice).
1754. Thiébault.
1757. Seconds (Jean-Joseph).

En 1764, le collége *Sainte-Barbe* est transporté au collége Louis-le-Grand avec sa dotation, qui est employée tout entière à l'entretien de huit boursiers, après l'extinction des dignitaires en exercice. La communauté de *Sainte-Barbe* occupe alors la totalité des bâtiments du collége.

GRANDS-MAÎTRES DE LOUIS-LE-GRAND *spécialement chargés des affaires de* Sainte-Barbe.

1764. Fourneau (Gui-Antoine).
17... Gardin du Mesnil.
17... Bérardier (Denis).
1791. Champagne (Jean-François).

SUPÉRIEURS DE LA COMMUNAUTÉ.

1764. Seconds (Jean-Joseph).
1773. Baduel (Antoine).
1791. Filleul, principal constitutionnel.
1791. Licenciement de la communauté.

L'an VII (1798), Victor de Lanneau, sous-directeur du Prytanée, loue les bâtiments de *Sainte-Barbe* et reconstitue le collége sous le nom de *Collége des sciences et arts, ci-devant Collége Sainte-Barbe*, et bientôt après : *Collége Sainte-Barbe*. Les Directeurs du collége, dans cette dernière période de son histoire, sont :

1798. De Lanneau (Victor) et Mielle.
1801. De Lanneau (Victor).
1814. De Lanneau (Victor) et Mouzard.
1816. De Lanneau (Victor) et Adam.
1819. De Lanneau (Victor et Adolphe).
1823. De Lanneau (Adolphe).
1838. Labrouste (Alexandre).
1866. Dubief (Louis).

Victor de Lanneau était entré, jeune encore, dans l'ordre des théatins, avait été professeur au collége de Tulle, puis vicaire épiscopal à Autun (1791), avait quitté l'habit ecclésiastique, était devenu maire d'Autun et député suppléant à l'assemblée législative. Il fut un excellent instituteur et un homme de bien.

Le premier acte de sa direction fut d'écrire, sous le titre de règlement, un véritable *De officiis*, un traité des devoirs par lesquels il entendait enchaîner tout le monde dans sa maison, et lui le premier, car le chapitre qui concerne le directeur n'est pas celui qui contient les obligations les moins nombreuses. Il retoucha plusieurs fois ce travail, pour l'accommoder aux métamorphoses incessantes dont la politique affecta l'ordre social, et, par suite, l'éducation publique, dans les premières années de notre siècle. En sachant discerner, dans l'héritage du passé, les choses qui avaient fait leur temps de celles qui constituent le fonds immuable de la sagesse humaine, le restaurateur de *Sainte-Barbe* mérita de passer, aux yeux de ses contemporains, pour l'homme qui comprenait le mieux l'organisation d'un collége. Cet hommage lui fut rendu par François de Neufchâteau, par Fourcroy, par Frochot, par Lacépède, lorsqu'ils venaient présider les exercices publics de la maison; par M. de Fontanes, lorsqu'il faisait, pour son instruction de grand-maître, une étude particulière du règlement dont nous venons de parler; par l'abbé Sicard, lorsqu'il vantait, comme « un monument de la connaissance la plus parfaite de toutes les parties qui regardent la conduite des jeunes gens, » des instructions que M. de Lanneau lui avait tracées, sur sa demande, pour l'Institut des sourds-muets; par MM. Massin, Goubaux, Guyet de Fernex, Jubé, Dufau et tant d'autres instituteurs renommés, qui, eux aussi, empruntèrent d'utiles dispositions au code de *Sainte-Barbe*, ou se guidèrent par les conseils de son chef; enfin, par le dernier oratorien placé à la tête de Juilly, le vénérable Père Miel, qui, ne sachant encore en quelles mains il remettrait cette maison, pensa plus d'une fois à M. de Lanneau, et dit avec l'expression du regret : « Voilà l'homme qu'il nous faudrait pour continuer notre œuvre. »

Son cœur brûlait d'une charité ardente, et, dès le commencement, il fit sortir de son administration une source de bienfaits d'autant plus méritoires, qu'ils restèrent, le plus souvent, un secret entre le bienfaiteur et l'obligé. On peut dire que la plus grande partie de ses bénéfices s'en alla en bonnes œuvres, par le nombre d'élèves gratuits qu'il entretint dans sa maison. Les aveux de la reconnaissance ont appris cela dans la suite. Plusieurs furent exprimés sur sa tombe. Nous répéterons un mot plein de délicatesse divulgué, à ce moment suprême, par l'honorable M. Bellaigue, qui fut député de l'Yonne en 1830. M. Bellaigue était élève de *Sainte-Barbe* en l'an XII, lorsqu'il perdit son père, dont la profession faisait toute la fortune. Le correspondant de la famille étant venu exposer à M. de Lanneau la situation de l'orphelin et l'impossibilité de le laisser dans la maison, il reçut pour réponse ces propres paroles : « Je vois au contraire l'impossibilité qu'il en sorte. » On raconte un trait pareil au sujet de quatre frères dont le père avait fait faillite. M. de Lanneau répondit à la personne qui venait pour les retirer, « qu'il entendait garder dans sa maison des enfants qui y avaient toujours donné le bon exemple. » Tout bon sujet devenait ainsi, pour le directeur de *Sainte-Barbe*, un fils d'adoption, dont il ne consentait plus à se séparer.

Aujourd'hui, on conserve religieusement au collége le buste de Victor de Lanneau; c'est le génie du lieu. Cette image vénérée est transportée tous les ans dans le salon où se tient le banquet des anciens élèves, et, pour toutes les cérémonies que le collége tient hors de ses murs, on la fait également voyager. C'est la doctrine du gouvernement barbiste que là où est le buste de Victor de Lanneau, là est *Sainte-Barbe* : touchante tradition, qui ne fait qu'un et de l'œuvre et du fondateur, et qui enseignera, dans le temps à venir, que la *Sainte-Barbe* moderne est fondée sur l'amour dont une jeunesse généreuse s'enflamma pour un homme de bien.

C'est, en effet, cet amour des barbistes pour leur ancien maître, qui créa cette vaste association amicale par laquelle sont unis entre eux tous les anciens élèves de *Sainte-Barbe*, et qui donna aussi au collége sa forme, son organisation, sa prospérité actuelle.

— ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS BARBISTES. En 1816, les anciens élèves de Victor de Lanneau, indignés des injustes persécutions qui étaient venues troubler la vieillesse de cet homme de bien, se réunirent spontanément pour protester contre d'odieuses calomnies, et donner à leur maître vénéré un témoignage public de gratitude, de sympathie et de respectueux dévouement. En se retrouvant dans un premier banquet fraternel, la grande famille se compta, se comprit et résolut de fonder, entre les barbistes de toutes les époques et de tous les pays, une association dont le but unique serait de continuer, au delà des murs du collége, les amitiés qui s'y sont formées, et de maintenir de touchantes et étroites relations d'affection et d'assistance. Durant les premières années, les réunions finissaient par des collectes en faveur de quelques barbistes malheureux; en 1820, pour régulariser ces bonnes œuvres, on a arrêté des statuts qui sont devenus la constitution même de l'association, modèle de tant d'autres du même genre.

Alexandre Bixio, mort récemment (décembre 1865), entra dans le gouvernement de l'association amicale à la fin de 1832. Maintenu depuis 1832 jusqu'à sa mort, par une suite non interrompue de réélections, il ne cessa pas d'être de la partie laborieuse du comité, de celle à qui arrive la confidence de toutes les infortunes, et qui s'occupe de les soulager. Il ne cessa pas non plus de travailler à étendre le cercle de l'assistance fraternelle, en recrutant autant de souscripteurs qu'il pouvait découvrir d'anciens barbistes. Il acquit promptement l'ascendant exercé par ceux qui apportent avec eux le mouvement d'où résulte la vie. Il fut considéré par tous comme l'âme de l'association.

Sous cette vive et énergique impulsion, le nombre des membres, qui n'était encore que de 900 en 1851, s'accrut rapidement dans ces dernières années, et l'association compte aujourd'hui plus de 3,000 membres, dont 1674 souscripteurs et 1403 fondateurs. Les recettes s'améliorèrent dans la même proportion. Le comité, qui n'avait reçu que 8,000 fr. par an jusqu'en 1851, a reçu, en 1862, 50,074 fr.; en 1863, 81,898 fr.; en 1864, 118,563 fr. L'association possède actuellement 16,000 fr. de rente, représentant un capital de 360,000 fr.

Voici les principaux articles des statuts :

« 1° Il existe, depuis 1820, entre les anciens élèves du collége *Sainte-Barbe*, une association fondée sur leur amitié mutuelle. Son nom est *Association amicale des anciens Barbistes.* — Son siége est au collége *Sainte-Barbe*, place du Panthéon, à Paris.

» 2° L'objet unique de l'association est d'établir entre tous les anciens barbistes un centre commun de relations amicales, et de venir en aide aux camarades malheureux.

» 3° Tout ancien barbiste peut devenir membre de l'association, en versant un capital de 240 fr., une fois payé, ou une cotisation annuelle de 12 fr. Dans le premier cas, il est *fondateur* de l'association, son nom est inscrit à perpétuité dans les annuaires, et son versement est converti en inscriptions de rentes sur l'Etat qui ne peuvent jamais être aliénées.— Dans le second cas, il est *souscripteur annuel*, et son nom est inscrit sur la liste des souscripteurs de chacune des années pour lesquelles il verse sa cotisation. — Tout ancien barbiste qui, outre le capital de fondateur (240 fr.), verse une somme au moins égale, devient *donateur;* son nom est inscrit à perpétuité dans les annuaires sur la liste des *fondateurs* et sur la liste des *donateurs*, et son don est converti en inscriptions de rentes sur l'Etat, qui ne peuvent jamais être aliénées.

» 4° Pour avoir recours à l'association, il n'est pas nécessaire d'en être membre; il suffit d'être ancien barbiste.— L'association peut, dans certains cas, venir en aide aux enfants, aux mères, aux pères, aux veuves, aux sœurs et aux frères d'anciens barbistes.

» 5° L'assemblée générale des membres de l'association se réunit le 4 décembre de chaque année; elle nomme le comité, elle entend et elle approuve, s'il y a lieu, les comptes annuels des recettes et dépenses.

» 6° Le comité est composé : 1° de vingt membres élus tous les deux ans par l'assemblée générale du 4 décembre; 2° de membres à vie (on obtient ce titre après dix élections, c'est-à-dire après vingt ans d'exercice). Le comité représente et administre l'association; il nomme ses présidents, ses secrétaires et son trésorier.

» 7° Le trésorier ne peut disposer des fonds que sur un mandat signé par sept au moins des membres du comité. Il dresse, chaque année, la liste des fondateurs, la liste des donateurs, la liste des souscripteurs, ainsi que les comptes des recettes et des dépenses, sans y énoncer le nom des camarades secourus. Ces comptes, s'ils sont approuvés par le comité, sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 4 décembre, puis imprimés et adressés, au plus tard en février, à tous les membres de l'association. »

Le comité qui administre l'association se compose actuellement de MM. le général comte Christian DUMAS; Agathon PRÉVOST, agent général de la Caisse d'épargne; Edmond KELLERMANN, duc de VALMY, ancien député; le baron Edmond RENOUARD DE BUSSIÈRE, ancien pair et ambassadeur (tous quatre membres à vie, après dix élections); Antonin BELLAIGUE, avocat à la cour de cassation; Constant BENOIST, avoué au tribunal de la Seine; Joseph BERTRAND, de l'Académie des sciences; Eugène BESSON, professeur à *Sainte-Barbe*; Alfred COULON, avoué au tribunal de la Seine; DEVINCK, ancien député; A. DONON, banquier, consul général de Turquie; GANNERON, agent de charge; Charles GODART, sous-directeur de l'école préparatoire de *Sainte-Barbe*; JOZON, notaire; Clovis LAMARRE, sous-préfet des études à *Sainte-Barbe;* Désiré LAVERDANT; Albert LIOUVILLE, avocat; Paul LEFÈVRE, juge au tribunal de la Seine; Antoine MONGIS, conseiller à la cour impériale; Gustave SERVOIS, archiviste paléographe; Jules BROCHU, général de division. — *Bureau du comité* : président, Joseph BERTRAND; vice-président, Antonin BELLAIGUE; trésorier, GANNERON; secrétaire, Eugène BESSON; secrétaires-adjoints, Clovis LAMARRE et Albert LIOUVILLE.

— ORGANISATION ACTUELLE DU COLLÉGE. Ce fut un bon mouvement qui donna naissance à l'association amicale des anciens barbistes; ce fut aussi un bon sentiment qui créa la société actuelle des actionnaires de *Sainte-Barbe.*

Les événements et les vicissitudes de 1814 et de 1815 avaient eu, pour Victor de Lanneau et pour son institution, de fâcheuses conséquences. Il avait lutté néanmoins contre la mauvaise fortune, soutenu surtout par le respect et l'attachement de ses élèves anciens et nouveaux, et le collége était resté toujours à la hauteur de sa renommée, et par le nombre des écoliers, et par l'éclat des succès universitaires. Mais, après la crise financière de 1831, Victor de Lanneau étant décédé, et M. Adolphe de Lanneau, son fils, lui ayant succédé dans la direction de l'établissement, les anciens élèves crurent que le moment était venu pour eux de donner un témoignage solennel de leurs sentiments de reconnaissance pour le père, d'attachement pour le fils, en venant se grouper autour de ce dernier, et en apportant les fonds nécessaires pour préserver d'une catastrophe la maison de *Sainte-Barbe* et la famille de son fondateur. Ce concours, loyalement offert, loyalement accepté, sauva le collége, lui rendit une nouvelle vie, lui assura une nouvelle gloire.

On peut dire que la société dont il s'agit est l'application, à une entreprise généreuse et utile, de l'esprit d'association compris dans toute sa pureté et sa féconde libéralité.

Les fondateurs la présentèrent avec confiance à leurs anciens camarades; ils s'adressèrent à eux et à *eux seuls*, parce que, grâce à cette sympathie qui existe entre eux, l'administration du collége, *concentrée entre les barbistes*, devait rester fidèle à la pensée de sa fondation, conserver cette unité de vues et de principes qui doit en perpétuer le succès et en assurer les bienfaits.

C'est dans cet esprit que les statuts ont été arrêtés comme il suit : ... Art. 2. L'objet de la société est de conserver et de régir l'institution connue sous le nom de collége *Sainte-Barbe.* Son but est de donner à cette institution, sous le rapport du bien-être des enfants, de la moralité, de l'éducation et de la supériorité des études, tous les développements dont elle peut encore être susceptible. — Art. 5. Le capital de la société, fixé d'abord à 52,000 fr., a été porté par ordonnance du 18 juin 1843 à 600,000 fr., et, par ordonnance du 20 septembre 1845, à un million. — Art. 6. Le fonds social est divisé en deux mille actions de cinq cents francs, nominatives et indivisibles. Et dans le but de conserver autant que possible à l'association l'esprit qui a présidé à sa formation, les personnes appartenant ou ayant appartenu à l'une des trois catégories ci-après indiquées ont été seules admises à souscrire les actions, savoir : élèves de *Sainte-Barbe;* parents ou alliés d'élèves de *Sainte-Barbe*, en ligne directe ou collatérale, jusqu'au deuxième degré inclusivement; professeurs ou fonctionnaires de l'institution depuis six années au moins.— Art. 9. La société est administrée par un conseil composé de quinze membres au moins, de vingt et un au plus, qui seront nommés par l'assemblée générale. Les membres du conseil doivent être anciens élèves de *Sainte-Barbe.* — Art. 13. Le conseil est renouvelé tous les deux ans par tiers. Les membres sortants peuvent être réélus. Sont nommés membres du conseil d'administration, pour en exercer les fonctions jusqu'à la première assemblée générale : MM. BAUDELOCQUE, ancien notaire; BAYARD, homme de lettres; BELLAIGUE, ancien député; BÉRENGER, juge de paix; BERNARD, député; Alexandre BIXIO; CHRISTOFLE, négociant; Christian DUMAS; H. GANNERON, député de Paris; Eugène LAMY; LECLERCQ; Louis LE MERCIER, député; LOUVEAU; Ch. PARAVEY, maître des requêtes au conseil d'Etat; Agathon PRÉVOST; Eugène SCRIBE, de l'Académie française; VATOUT, député; VAVIN, député de Paris. — Art. 14. M. Adolphe de Lanneau, ancien directeur de *Sainte-Barbe*, fils aîné du fondateur de l'établissement, est nommé président honoraire du Conseil. — Art. 17. Le directeur actuel est M. Pierre-Victor-Alexandre Labrouste, ancien élève de *Sainte-Barbe.*

M. Labrouste avait été un des élèves les plus remarquables du collége; il s'y était distingué, non pas seulement par les études qu'il y avait faites, mais encore par les qualités de son caractère, par un ensemble de douceur et d'affabilité qui se traduisait dans son abord et son accueil, dans son regard et son langage, et qui inspirait à ses camarades la plus amicale confiance. Victor de Lanneau, en rendant le jeune écolier à son père, à la fin de ses études, lui écrivait : « Nous allons donc perdre l'honneur et l'exemple du collége ! » M. Labrouste n'a pas démenti l'éloge que faisait de lui son ancien maître, et dans la double carrière qu'il a parcourue, il n'a pas cessé d'honorer ses fonctions et de servir à tous d'exemple et de modèle.

Il obtint une dispense pour être avoué à vingt-quatre ans. Il exerça cette charge pendant seize ans, et en sortit plus pauvre qu'il n'y était entré, n'en tirant d'autres avantages que d'y faire l'apprentissage de la bienfaisance, qu'il devait exercer sur une grande échelle comme directeur de *Sainte-Barbe.* Ses anciens amis racontent qu'après s'être donné bien du mal pour une affaire difficile, quand son client ne pouvait pas s'acquitter envers lui, M. Labrouste, non seulement ne réclamait pas d'honoraires, mais souvent même payait de sa bourse les frais de la procédure; et quand on lui en faisait reproche : « Qui voulez-vous qui les paye, répondait-il, si je ne le fais pas? »

Nommé, en 1830, suppléant de juge de paix à Paris, le ministre garde des sceaux, lui offrit bientôt de le présenter à la nomination du roi comme juge de paix titulaire. Il déclara ne pouvoir accepter, et on ne pouvait s'expliquer son refus. Pressé par un de ses anciens camarades, M. Labrouste, dans un moment d'expansion, lui en fit connaître la cause : « Je ne suis pas assez riche, dit-il. Tu ne sais donc pas que la plupart de ceux qui viennent devant les justices de paix sont des malheureux? Je les ai vus, ils ont besoin d'être secourus, mes émoluments n'y pourraient jamais suffire. »

Il consentit à accepter, en 1838, la direction du collége auquel il consacrait déjà depuis sept ans, comme secrétaire du conseil de surveillance, l'intelligence et le dévoûment qui devaient rendre de si grands services à *Sainte-Barbe.* Ce fut lui qui fonda, en 1840, la société actuelle dont nous venons de parler.

Continuant l'œuvre de Victor de Lanneau, il imprima au collége une impulsion extraordinaire, et l'on vit, sous son administration, le nombre des élèves s'élever de 130 à 1,250. Il avait pris part à la fondation de cette *Ecole préparatoire* dont *Sainte-Barbe* est fière à si juste titre. Il ne fut pas moins bien inspiré quand, pour répondre à la tendre sollicitude des mères de famille, il créa, à Fontenay-aux-Roses, cette pépinière de *Sainte-Barbe des Champs*, qui servit bientôt de modèle à d'autres établissements du même genre, et qu'imita tout d'abord le lycée Louis-le-Grand, en fondant le *petit collége de Vanves*, devenu depuis peu *lycée du prince impérial.*

La modestie de M. Labrouste le portait continuellement à vouloir s'effacer, et elle le grandissait encore. Ses collaborateurs et ses élèves se rappellent ce qu'il disait à un ministre, ancien Barbiste, venant le décorer à une distribution de prix : « Si je devais partager ce ruban avec tous ceux dont le mérite me le fait obtenir, à peine en resterait-il un fil à ma boutonnière. » — Sa supériorité était admise par tout le monde, parce qu'elle était aussi douce que réelle. Les chefs d'institution

réunis le choisirent pour leur président. Le conseil impérial de l'instruction publique l'appela dans son sein, et sa parole y fut toujours écoutée avec attention, parce qu'elle fut toujours sensée et honnête.

C'est dans son cœur que M. Labrouste puisait sa principale force, pour être aimé de ses élèves comme le père le plus tendre, et pour être chéri de ses collaborateurs comme le frère le plus affectueux. Il y avait dans toute sa personne ce je ne sais quoi qui attire par la bienveillance, et qui impose le respect par la dignité. On comprenait que c'était bien là le chef du collége *Sainte-Barbe*, et l'âme de cette association amicale, qui repose sur le sentiment barbiste.

A sa mort (18 février 1866), les membres du conseil répondirent à ses dernières pensées, en lui donnant pour successeur M. Louis Dubief, inspecteur de l'Académie de Paris, ancien élève lauréat de *Sainte-Barbe*, docteur ès lettres, chargé de la direction de l'instruction publique à la préfecture de la Seine.

La nomination du conseil a été ratifiée par l'assemblée générale des actionnaires du 16 mars 1866. M. Dubief a déjà donné des gages de sa capacité dans les fonctions administratives qu'il a remplies; de plus, il est imbu depuis son enfance des sentiments barbistes : il saura maintenir intactes toutes les saines traditions de *Sainte-Barbe*.

Actuellement, *Sainte-Barbe* compte 1,230 élèves internes, répartis en trois divisions bien distinctes : 1° l'*Ecole Préparatoire;* 2° la *maison classique de Paris*, divisée elle-même en *grand collége* et *moyen collége;* 3° le *petit collége* ou *Sainte-Barbe-des-Champs*.

1° L'*Ecole préparatoire* compte 275 élèves; elle a pour *directeur des études* M. Blanchet, et pour *sous-directeur des études* M. Godart, ancien barbiste. Elle fait recevoir chaque année un grand nombre de ses élèves dans les grandes écoles de l'Etat. Voici le total de ces admissions pour les trois dernières années :

Ecole centrale des arts et manufactures	89
Ecole forestière	37
Ecole militaire	61
Ecole des mines (élèves externes)	33
Ecole navale	25
Ecole normale supérieure	21
Ecole polytechnique	72

Total des élèves de l'Ecole préparatoire de *Sainte-Barbe* reçus aux grandes écoles de l'Etat, dans les trois dernières années : 338.

2° *La maison classique de Paris* compte 530 élèves; elle a pour *préfet des études* M. Molliard, agrégé des classes supérieures, ancien barbiste, et pour *sous-préfet des études* M. Lamarre, docteur ès lettres, ancien barbiste. Sur les 530 élèves, 330 suivent uniquement les cours intérieurs de *Sainte-Barbe*, et les 200 autres, tout en profitant des leçons de l'intérieur, assistent en qualité d'externes aux classes du lycée Louis-le-Grand. Ces 200 élèves, chargés de représenter *Sainte-Barbe* dans le concours universitaire, ont obtenu, l'année dernière (août, 1865), 10 prix et 29 accessits au concours général, et 153 prix, 326 accessits au lycée, en tout 518 nominations.

3° *Sainte-Barbe-des-Champs* compte 425 élèves; elle a pour *directeur des études* M. Guérard. On va à Fontenay-aux-Roses par curiosité, pour voir l'infirmerie du collége, ses dortoirs, sa salle de bains, son parc magnifique; on admire les distributions ingénieuses de ces diverses parties et le luxe qui y règne. Ces choses sont l'ouvrage des deux habiles architectes, à qui est due la reconstruction de la maison de Paris, les deux frères de M. Labrouste. Elles répondent au goût du jour; elles enchantent ceux qui ne jugent que par les yeux; mais ce n'est pas tant de cela que *Sainte-Barbe-des-Champs* se glorifie, que du bon ordre dont elle a été un modèle depuis sa fondation. Elle sait que, si elle mérite d'être louée, c'est parce que tout est réglé chez elle de manière à obtenir le développement promis par les conditions de sérénité et de salubrité où sont placés à la fois les esprits et les corps; sa récompense est dans les résultats qu'elle a obtenus dès l'origine.

Ces trois grandes divisions de *Sainte-Barbe* sont placées toutes trois sous la haute direction de M. Dubief, aidé de son conseil d'administration. Ce conseil se compose actuellement de MM. DEVINCK, membre du conseil municipal de Paris, (président); Joseph BERTRAND, membre de l'Institut, (vice-président); CHATELAIN, notaire honoraire, (trésorier); GANNERON, agent de change, (secrétaire); Eugène BAYARD, maître des requêtes; BELLAIGUE fils, avocat à la cour de cassation; DANYAU, médecin; le baron DE BUSSIERRE; Gabriel DEHAGNIN, banquier; Armand DONON, banquier, consul général de Turquie; le général comte Christian DUMAS; DE PRET; Eugène DE LANNEAU; JOOSS, ancien avoué; Eugène LAMY, conseiller à la Cour de cassation; MONGIS, conseiller à la Cour impériale de Paris; Charles PARAVEY, ancien conseiller d'Etat; Agathon PRÉVOST, agent général de la Caisse d'épargne; J. QUICHERAT, professeur à l'école des Chartes; RIGAULT, avocat; le général de division TROCHU; Adolphe DE LANNEAU, (président honoraire); BELLAIGUE, père, ancien député; LOUVEAU, ancien juge de paix à Paris.

Ces renseignements, est-il besoin de le dire, ont été pris à la source même : un des employés les plus jeunes et les plus distingués du collége de *Sainte-Barbe* nous les a communiqués avec une aménité et une complaisance dont nous le remercions sincèrement. Maintenant, passons la plume au *Grand Dictionnaire*, qui va terminer ce long article en donnant à cette noble maison une fraternelle et respectueuse poignée de main.

A certaines époques, mais surtout au printemps, quand le bourgeon sort de la branche, quand la chrysalide devient papillon et que le ver blanc se métamorphose en hanneton, il se produit, dans un certain nombre de pensionnats et de lycées de Paris, de petites velléités d'indépendance, sur lesquelles le *quos ego* du maître de pension n'exerce pas toujours le même empire que celui de Neptune; mais ces bouillonnements se produisent surtout à l'époque de nos bouleversements politiques; les jeunes collégiens jouent aux révolutionnaires comme nos petites filles jouent à la maman, et ces révoltes prouvent que des fils bien élevés doivent toujours marcher sur les traces de leurs pères. Ici, les modernes Spartacus ne se proposent pas précisément la prise de Rome; ils demandent un changement de régime... dans les choses du réfectoire, dans le gouvernement des haricots. Eh bien, l'antique maison de *Sainte-Barbe* se ressent rarement du contre-coup de ces bourrasques. On voit peu de tempêtes dans ce verre d'eau... et d'abondance. C'est parce que les élèves savent que *Sainte-Barbe* est une noble maison; n'entre pas qui veut dans ce temple, dont Homère et Virgile sont les deux grands dieux; il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus; on y fait plus souvent queue qu'au théâtre de l'Odéon, et le portier dit à quiconque soulève le marteau : Montrez-moi patte blanche, c'est-à-dire, avez-vous pris un numéro d'inscription? n'auriez-vous pas été mis en disponibilité par quelque autre établissement, où vous ne concouriez pas pour le prix de sagesse? appartenez-vous à une famille bien rentée? etc., etc.

Au moment même où nous écrivons ces lignes, éclate sur notre tête, comme une bombe, la nouvelle d'une révolte qui vient de se produire à l'école préparatoire de Sainte-Barbe. Faut-il donc biffer cet article et bouleverser toute notre mise en pages? Ma foi non, mon siége est fait; ce qui est écrit est écrit; et, aux susceptibles qui ne trouveraient pas ces deux axiomes suffisamment péremptoires, je répondrai par ce troisième : l'exception confirme la règle au lieu de la détruire.

BARBE ou **BARBÉ**, famille d'organistes ayant tous exercé leur profession à Anvers.

BARBE RADZIWILL, reine de Pologne, fille de George Radziwill, castellan de Wilna, inspira une vive passion au jeune Sigismond (Auguste), qui l'épousa secrètement, et ne déclara son mariage qu'après la mort de son père, en montant lui-même sur le trône (1548). La noblesse polonaise reprocha au nouveau roi d'avoir, par cette union, privé la Pologne d'une alliance avantageuse, mais finit par consentir au couronnement. La reine mourut peu de temps après (1550). On prétendit qu'elle avait été empoisonnée. V. BARBARA RADZIWILL.

BARBE (le père Philippe), prêtre de la congrégation des doctrinaires, né à Londres en 1723, de parents français, mort en 1792. Il professa longtemps la rhétorique au collége de Chaumont et se fit chérir de ses élèves. Il était à Paris au moment des massacres de septembre, et n'échappa à la mort que par les soins d'un de ses anciens élèves, Boucheseiche, maître de pension, et de Manuel, qui avait été son collègue à Chaumont. On rapporte que, craignant de compromettre son hôte, qui était un de ses anciens élèves, il sortit furtivement de chez lui et fut arrêté par des agents de police, qui le conduisirent à la Commune. Manuel, qui en était le procureur, lui remit, avec l'argent nécessaire pour son voyage, un passe-port où se trouvait consignée cette singulière annotation : *Honnête homme, quoique prêtre*. On a de lui des fables et diverses poésies, ainsi qu'un *Manuel des rhétoriciens*, plusieurs fois réimprimé.

BARBÉ, ÉE adj. (bar-bé — rad. *barbe*). Bot. Muni de barbes. ‖ *Poils barbés*, Ceux qui émettent des ramifications flexueuses et capillaires, comme dans les cirses.

— Blas. Se dit du coq, des dauphins et des comètes, quand leur barbe ou leur chevelure est d'un autre émail que le corps : *Famille Boucherat : d'azur, au coq d'or becqué, membré et* BARBÉ *de gueules*. ‖ Se dit aussi, en parlant de la rose, au lieu de *pointé*. ‖ Se dit également pour frangé : *Visage d'argent* (blanc), BARBÉ *de sable* (à barbe noire).

BARBÉ (Jean-Baptiste), graveur au burin, né à Anvers vers 1585, florissait pendant la première moitié du XVIIe siècle. On croit qu'il apprit la gravure à l'école des Wierícx; M. Charles Blanc pense qu'il fut plutôt élève de C. de Mallery. Il alla en Italie, et revint ensuite à Anvers, où il mourut. Ses principales estampes sont : l'*Adoration des rois*, la *Fuite en Egypte*, *Jésus amené devant Pilate*, et la *Présentation au peuple*, d'après Martin de Vos; la *Vierge à l'oiseau*, d'après Frans Francken; une *Sainte Famille*, et *Jésus recommandant la Vierge à saint Jean*, d'après Rubens; *Saint Antoine de Padoue* et *Saint Bernardin*, d'après P. de Jode; la *Vie et les miracles du père Gabriel Marie*, de l'ordre des Frères Mineurs, suite de vingt-six planches, d'après Abraham van Diepenbeck; plusieurs autres sujets de sainteté, et quelques portraits; en tout, cent vingt pièces, suivant le catalogue de M. Ch. Blanc.

BARBEAU s. m. (bar-bo — lat. *barbellus*, même sens; formé de *barba*, barbe, à cause des barbes de ce poisson). Ichthyol. Poisson du genre cyprin, très-commun dans les étangs et les rivières. On en trouve des individus qui ont jusqu'à un mètre de longueur : *Les* BARBEAUX *du Rhône sont surtout estimés. Les œufs de* BARBEAUX *sont fortement purgatifs. La forme du corps du* BARBEAU *est oblongue*. (V. de Bomare.) *Par l'allongement de sa tête, le* BARBEAU *a quelque analogie avec le brochet*. (Daudin.)

— *Barbeau de mer*, Rouget.

— Agric. L'une des nombreuses pièces dont se compose la charrue usitée dans la Brie.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de centaurées, et particulièrement du bluet : *Les barbeaux fleurissent plus vite parmi les blés qu'en bordures dans les jardins*. (B. de St-P.) *On donne le nom de* BARBEAU *jaune à quelques centaurées à fleurs dorées, celui de* BARBEAU *musqué à la centaurée musquée*. (Guérin.)

— Adj. De couleur du barbeau ou bluet : *Il portait un habit bleu* BARBEAU. (Balz.)

— **Encycl.** Les *barbeaux* forment un sous-genre du genre cyprin, famille des cyprinoïdes, ordre des malacoptérygiens abdominaux, d'après la classification de Cuvier. Le *barbeau* est caractérisé principalement par la brièveté de ses nageoires dorsales et caudales, et par les quatre barbillons ou filaments qu'il porte à la mâchoire supérieure. Une forte épine remplace le deuxième et le troisième rayon de sa nageoire dorsale. C'est un poisson d'eau douce; on le trouve surtout, en Europe, dans les contrées orientales voisines de la mer Caspienne, dans le Nil, au nord de l'Atlas et dans la péninsule de l'Inde. On en connaît aujourd'hui plus de soixante espèces, parmi lesquelles nous ne citerons que *le barbeau commun* (*cyprinus barbus* de Linné).

Le *barbeau* commun est plus long et moins comprimé que la carpe. Ses couleurs sont aussi riches que variées : d'un gris olivâtre pâle sur le dos, avec des reflets dorés peu brillants, parfois avec des tons bleu d'acier, il prend insensiblement des teintes d'un blanc argenté jaunâtre, devenant sous la poitrine et la gorge d'un blanc mat, avec des reflets un peu nacrés. La nageoire dorsale est grise, plus ou moins olivâtre, avec quelques points bruns un peu effacés entre les rayons; la nageoire pectorale est pâle, et la caudale bordée de teintes rembrunies. Ce poisson habite l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique et la France. Il est assez rare en Italie, où l'on trouve cependant plusieurs autres espèces du même genre; en Angleterre et en Allemagne, il est si commun que le pêcheur le moins adroit peut en prendre, en une heure, des quantités prodigieuses. Le *barbeau* aime les eaux claires et courantes; dans les eaux stagnantes, sa chair devient molle et insipide. On le mange souvent, quand il est très-jeune, confondu avec le goujon; un peu plus grand, il est peu agréable pour l'alimentation, à cause de la quantité d'arêtes dont sa chair est hérissée. On s'accorde généralement à dire que ses œufs sont dangereux à l'époque du frai, et qu'ils causent des maux de ventre ou des vomissements, qui sont parfois accompagnés de symptômes alarmants. Le *barbeau* se tient d'ordinaire sous les pierres et les roches; mais sa voracité donne au pêcheur mille moyens de l'attirer dans ses filets. Les meilleurs appâts sont les petits poissons, les hachis, les insectes, surtout la chenille du saule; enfin un petit sac dans lequel est renfermée une pâte composée de fromage, de jaunes d'œufs et d'une parcelle de camphre. Le lin mis à rouir dans les rivières est aussi un appât puissant pour les *barbeaux*, qui se rassemblent en foule aux environs. La grandeur de ce poisson est très-variable : dans les petites rivières, il a rarement plus de 35 ou 40 centimètres; dans la Seine, aux environs de Paris, il ne dépasse guère 75 centimètres; mais dans l'Elbe, il atteint fréquemment jusqu'à 1 m. 60, et Cuvier prétend qu'on en a vu qui avaient 3 m. de long. Lorsqu'il atteint ces dimensions extraordinaires, sa chair est très-estimée.

BARBEAU DE LA BRUYÈRE (Jean-Louis), littérateur et géographe français, né à Paris en 1710, mort en 1781. Après avoir pris l'habit ecclésiastique, il alla passer une quinzaine d'années en Hollande, d'où il rapporta diverses cartes peu connues en France. Il communiqua ces cartes à Banche, qui le garda longtemps chez lui et aux ouvrages duquel il eut grande part. En 1750, il publia une *Mappemonde historique*, où la géographie, la chronologie et l'histoire universelle se trouvaient simultanément exposées. On lui doit, en outre, une traduction de la *Description de l'empire russien* de Strahlemberg, et des éditions de plusieurs ouvrages utiles, tels que les *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, de la mère Angélique; les *Tablettes chronologiques* de Lenglet Dufresnoy; la *Géographie moderne*, de Nicolle de La Croix, etc.

BARBEAU DUBARRAN. V. DUBARRAN.

BARBE-BLEUE. Les dieux s'en vont! Naguère encore, on frissonnait d'épouvante devant cette terrible figure des *Contes de Perrault*. Chacun se sentait bien près d'avouer, comme le bon La Fontaine, que si *Peau d'âne* lui était conté, il y prendrait « un plaisir extrême. » Aujourd'hui que toutes nos montres et toutes nos pendules se règlent sur le cadran de la Bourse, il paraît que notre éducation est meilleure et que la naïveté de nos pères nous inspire un salutaire dédain. Sitôt qu'un jeune Athénien du nouveau Paris a atteint sa seizième année, un cousin — si ce n'est une cousine — lui persuade qu'il est grand temps de confier son menton au rasoir expérimenté d'un artiste en renom; il jette sur ses épaules l'élégant par-dessus qui est pour lui la robe virile; il lui révèle les mots sacrés de l'argot des salons suspects, lui enseigne à saluer *ces dames* en sautillant, à porter le corps en avant et la canne à l'arrière-droite; il le sacre chevalier... du pince-nez, en lui passant au cou le lorgnon qui ne devra plus quitter ses yeux; puis, il le promène un peu partout et le conduit, sur le soir, aux Bouffes, afin de l'initier à la saine littérature. Bonheur suprême! source de félicités! Les jambes de mademoiselle *Trois Etoiles* lui disent le cas qu'il faut faire du grec et du latin; le bredouillement de l'acteur en vogue lui fait connaître un français bien plus réjouissant que celui de Pascal ou de Corneille. Il est en mesure, après huit jours de ce régime, de traiter Homère de crétin sur l'autel de la *Belle Hélène*, et d'accabler de son dédain tout ce qui n'est pas *épatant* comme la musique et le style de *Bu qui s'avance;* il jure par *Orphée aux enfers* que les dieux de l'Olympe ne sont que de *vieux casques;* et, comme il lui plaît de voir *cascader la vertu*, il entend qu'à l'avenir les princesses de tragédie n'essayent plus de *la lui faire à l'oseille*. Il y a assez longtemps, entend-il dire de tous côtés, que la solennelle histoire *fait sa Sophie;* il proclamera par-dessus les toits qu'il n'y a de vrai, de beau, de grand que l'immortel calembour. Après cela, ne lui parlez point des figures si diverses qui, depuis quatre mille ans, ont pris place dans le ciel étoilé de la poésie et de la légende. Si vous l'entretenez des personnages immortalisés par les grands écrivains, il s'écriera que ces personnages n'ont de valeur à présent que parce qu'ils se prêtent merveilleusement à la parodie, dont notre siècle est très-friand. Ah! quel éclat de rire formidable retentirait de la Madeleine à la Bastille pour saluer le bonhomme crédule, l'arriéré Cassandre, le ridicule Géronte, qui oserait, à l'heure qu'il est, prendre « un plaisir extrême » à s'entendre conter *Peau d'âne!* Il n'y a plus guère que les lycéens en deçà de leur deuxième lustre à qui il soit permis de partager la simplicité d'esprit et de cœur du fabuliste La Fontaine, à qui il soit permis de lire le livre à images des féeries d'autrefois. Passé cet âge, il est de bon goût de rire des apologues, de ne plus croire aux princes Charmant et aux fées Urgèle. Vient le moment où les seuls contes qui enchantent sont ceux de quelque dame du Lac à huit ressorts, en même temps que les seuls comptes qui épouvantent sont ceux du tailleur ou du bottier. Cela explique pourquoi elles sont flottantes dans l'imagination, mal connues et souvent calomniées ces physionomies barbues ou non barbues que la légende, sous la figure d'une mère ou d'une nourrice, a dressées autour de notre enfance pour calmer nos premières dents. Bercés avec tous ces contes ingénieux dont notre jeune esprit ne pouvait saisir que les traits saillants, persuadés qu'ils ne sont bons qu'à endormir nos chagrins naissants, l'âge d'homme arrivé, nous croirions déchoir si nous lisions avec des yeux d'homme ce que nous avons écouté avec des oreilles d'enfant. Qui de nous n'a su *par cœur* telle fable de La Fontaine et ne l'a jamais *lue?* si l'on entend par ce mot *lire* se pénétrer du sens et de la portée d'une œuvre. Ainsi des *Contes de Perrault*, en général, et de *Barbe-Bleue*, en particulier. Il n'est personne qui ne prétende connaître exactement ce héros dont la tradition a fait un terrible sire, l'épouvantail des filles à marier, le Croquemitaine des marmots indisciplinables. Or, la tradition est tout simplement à côté de la vérité, et, s'il faut l'avouer, il serait temps de reviser attentivement les pièces du procès, c'est-à-dire le conte de Perrault, avant de se prononcer sur le cas de M. de Barbe-Bleue. Au fond, qu'était-ce que ce brave seigneur à qui l'on ne peut guère reprocher que d'avoir occis une demi-douzaine de femmes curieuses? Un brave homme, un voisin irréprochable, un amphitryon généreux, un mari confiant. Voué au *bleu* par le narrateur, il n'en garde pas moins, malgré sa barbe effroyable, ses yeux à fleur de tête et son large coutelas, il n'en garde pas moins un lien de parenté avec feu Gribouille et le moderne Calino. Ecoutez : « Il était une fois un homme qui avait de belles maisons à la ville et à la campagne, de la vaisselle d'or et d'argent, des meubles en broderie et des carrosses dorés; mais, par malheur, cet homme avait la barbe bleue.... » Ainsi, tout le reproche qu'on puisse faire à notre héros, c'est d'avoir la barbe bleue; c'est là un reproche qui n'est pas sérieux : autant vaudrait reprocher à Mayeux le grain de beauté qui orne son épaule, ou à un académicien d'être chauve. Supposez cependant que l'idée lui soit venue, à cet homme pour le moins millionnaire, de faire tomber sous le rasoir ses favoris et ses moustaches... Aussitôt cesse l'épouvante causée par une couleur fatale, et nous n'avons plus devant

les yeux qu'un seigneur considéré de toutes les mères et aimé à coup sûr de toutes les jeunes filles, qui, loin d'avoir peur de son poil indigo, l'excèdent dès lors de leurs œillades assassines; nous n'avons plus qu'un galant personnage, un peu plus enclin qu'il ne faudrait à l'inconstance, courant avec succès de la brune à la blonde, prenant maîtresse au lieu de prendre femme, se défaisant de la seconde avec moins d'hésitation que de la première, et donnant largement carrière à son intempérance amoureuse, sans crainte de se brouiller avec M. le lieutenant de police. C'est ainsi qu'il existe, à l'heure même où s'écrivent ces lignes, bon nombre de Barbes-Bleues au menton lisse qui n'auront jamais, que je sache, le sort de l'infortuné châtelain ni sa réputation scélérate. Mais poursuivons l'histoire de messire Barbe-Bleue. Après plusieurs veuvages auxquels il avait mis la main, dit-on, il voulut reprendre femme. Un carnaval de huit jours et huit nuits accompagna ses fiançailles nouvelles, dont le simple récit fait venir l'eau à la bouche et la bonne humeur au coin des lèvres : « Ce n'étaient que promenades, que parties de chasse et de pêche, que danses et festins, que collations. On ne dormait point, et l'on passait toute la nuit à se faire des malices les uns aux autres... » Il est évident que ce programme champêtre n'est pas d'un rustre, encore moins d'un ogre à grossiers appétits : il est d'un délicat, d'un bel esprit, et sent son parfait gentilhomme. Tout au contraire, après avoir entendu le conteur, dont l'ingénuité pourtant vous séduit, on entre en défiance de la sincérité, de la pureté d'intentions de la jeune fiancée, qui, non moins enchantée de la vaisselle plate dont dispose son futur époux que des *malices* qu'on se fait *toute la nuit les uns aux autres*, s'empresse de donner son consentement à une union qui, jusque-là, n'avait pas été de son goût. Une Parisienne de l'an 1866 n'eût pas fait autrement. Il n'en est pas moins vrai que le seigneur châtelain dut être frappé du changement subit opéré chez la petite dame par la vue de ses carrosses dorés. Peut-être fut-il amené à rire jaune dans sa barbe bleue, en reconnaissant chez sa septième moitié un goût trop prononcé pour les parties de campagne, les coulis d'écrevisses et les *malices* plus haut citées. Perrault, qui cherche avec une partialité évidente à couvrir de son encre la plus noire la jaquette abricot de l'honnête M. Barbe-Bleue, Perrault sautant de la signature du contrat à la remise de la clef du cabinet mystérieux, glisse sur le véritable motif qui fait entreprendre à son héros le voyage que vous savez; mais nous savons à quoi nous en tenir sur ces absences prétextées d'ordinaire par les maris menacés du Minotaure. N'ont-ils pas tous, même les plus sages, comme Bartholo, cette rage d'apprendre « ce qu'on craint toujours de savoir? » En simulant un départ forcé, Barbe-Bleue faisait d'ailleurs preuve d'un caractère facile et débonnaire; s'il eût été d'humeur moins conciliante, il se serait borné à imiter Othello, qui, au premier soupçon, met la tête de Desdémone en capilotade sous l'oreiller conjugal. Barbe-Bleue s'éloigne prudemment, lui; remarquez la différence, et comme il est mieux élevé que le More de Shakspeare. Notez, néanmoins, que les femmes admireront toujours Othello, tandis qu'il n'est pas de fillette qui ne détourne les yeux avec épouvante du sieur de Barbe-Bleue. Celui-ci avait pourtant une excuse à apporter à ces quelques cadavres sans tête rangés dans son cabinet : une passion insurmontable pour la serrurerie. Que demandait-il à ses femmes? Rien que de bien ordinaire : ne point tacher de rouille une simple clef, qui, une fois trempée dans le sang, en garde obstinément la souillure; mais il comptait sans la curiosité féminine, cette curiosité *sui generis* qui perdit notre première mère et qui perdra notre dernière fille. Sur six femmes, il ne s'en trouva pas une seule qui respectât ses exigences d'artiste; et, comme il allait, de son grand coutelas, interrompre le dialogue de sa nouvelle épouse avec sœur Anne, et punir la désobéissance de Mme Barbe-Bleue, septième du nom, voilà que ses deux beaux-frères, l'un dragon, l'autre mousquetaire, surviennent et le tuent comme un chien. Pauvre Barbe-Bleue! « Sa femme, poursuit le conte, demeura maîtresse de tous ses biens. Elle en employa une partie à marier sa sœur avec un jeune gentilhomme dont elle était aimée depuis longtemps; une autre partie, à acheter des charges de capitaine à ses deux frères; et le reste, à se marier à un fort honnête homme... » Peut-on, je vous le demande, apporter plus de bonhomie à narrer une aussi lugubre affaire, et mettre plus d'effronterie à répartir en famille le prix du sang? « Chaque complice, dit M. Jouvin, chaque complice a son rôle dans ce guet-apens, où se laissa prendre la candeur de l'infortuné M. de Barbe-Bleue : la sœur faisait le guet pour donner le signal aux meurtriers; les frères, l'arme au poing, se tenaient dans la forêt prochaine; la femme, jouant à l'échevelée devant son miroir, attendait pour descendre que les assassins fussent à la porte, que s'apprêtait à leur ouvrir, sans doute, l'amant de madame. Puis, sans remords, sans vergogne, nous voyons Anne, le dragon, le mousquetaire, la veuve, le remplaçant du mari, hériter de l'homme qu'ils assassinent, et, après en avoir hérité, le calomnier avec la plume de Perrault! Et l'on appelle cette tragédie de l'adultère un conte... et un conte d'enfant encore! Et la justice de la postérité hésite à faire, pour l'honnête M. Barbe-Bleue, ce que l'éloquence de Voltaire a tenté avec tant de succès pour l'innocence de Calas! » Hélas! nous voudrions pouvoir laver la mémoire de Barbe-Bleue, la blanchir, la rendre nette; cela serait, jusqu'à un certain point, faisable pour la Barbe-Bleue de Perrault, mais cela est impossible dès que l'on songe que derrière le conte se dresse l'histoire. Or, l'histoire, avec son inexorable fidélité et ses tons crus, projette jusqu'à nous dans les flaques de sang qui la noient une hideuse silhouette de monstre féodal dont Perrault n'a esquissé que l'innocente et bénigne parodie, parodie d'où devait jaillir plus tard l'extravagante et burlesque figure du sire de Franc-Boisy. Expliquons-nous.

On a voulu établir l'identité du personnage « si méchant et si cruel » mis en scène par Perrault, et qui, disons-le en passant, serait aussi, au dire de quelques écrivains, le héros de la romance picarde du *Comte Ory*, dont Scribe et Rossini ont fait un opéra. On a beaucoup cherché; et comme il s'agissait d'abord, pour les commentateurs, de contester à Perrault l'invention de son récit, les annales du moyen âge, les traditions de province, les légendes et les féeries de nos pères ont été fouillées, analysées et rapprochées. Walkenaër a apporté dans ce travail ingrat une patience merveilleuse. Des peintures à fresque datant du XIIIe siècle, retrouvées, il y a quelques années, dans une chapelle du Morbihan, et représentant la légende de sainte Trophime, ont paru se rapporter à l'histoire de Barbe-Bleue. On y voit cette sainte, fille d'un duc de Vannes, épouser un seigneur breton; un second compartiment nous montre le même seigneur, prêt à quitter son château, et remettant à sa femme une petite clef. Les peintures qui suivent représentent la sainte au moment où elle pénètre dans un cabinet où sept femmes sont pendues; puis l'interrogatoire que lui fait subir son mari, qui la regarde d'un air menaçant; on la voit ensuite en prières, appelant sa sœur, qui se tient à une fenêtre; dans le dernier tableau, l'époux barbare pend sa femme; mais les frères de la victime accourent avec saint Gildas, qui ressuscite la sainte. Cette légende est encore vivante dans la mémoire du paysan breton. Le manoir du farouche seigneur était situé, si l'on en croit la tradition, sur le mont Castanes, qui s'entr'ouvrit, à la voix de saint Gildas, pour engloutir le maître et l'habitation, et qui est resté stérile depuis lors. A côté de cette légende, il en est d'autres fort répandues dans toute la partie sud du pays de Bretagne, et dont le sire Gilles de Laval, baron de Retz, est le héros. Nous ne les rapporterons pas toutes; mais nous dirons seulement que ce baron de Retz, par ses cruautés, a laissé un long souvenir dans la mémoire du peuple, et que c'est son histoire fort adoucie, comme on en jugera bientôt, qui a fourni la matière du conte de Perrault. Pour l'honneur de la famille ou du pays, on a substitué à son nom, dit M. Michelet, celui du partisan anglais *Blue Barb*. Le baron de Retz, ou plutôt Barbe-Bleue, inspirait au peuple une terreur que le conte lui-même, malgré sa bonhomie, a contribué à entretenir. Qu'était-ce donc que ce vilain sire? un grand seigneur de la maison de Laval, qui tenait à celle des Montfort, de la lignée des ducs de Bretagne. Sa fortune était immense. Né en 1396, il se signala par sa bravoure dans toutes les guerres du règne de Charles VII, et notamment au siége d'Orléans; mais c'est moins à ses mérites comme homme de guerre qu'à ses crimes qu'il doit l'affreuse célébrité attachée à son nom. Dès son jeune âge, il montra, au dire du bénédictin D. Lobineau, ce qu'il devait être plus tard; mais, ajoute ce chroniqueur, il avait su inspirer à tous une terreur telle qu'il fallut un hasard pour que la vérité se fît jour, et que le coupable fût puni. Gilles de Retz dépensait follement ses revenus, qui étaient énormes, et s'endettait même pour entretenir un train de maison considérable. En 1426, il passa au service du roi de France, et, trois ans plus tard, il contribuait à secourir Orléans, aux côtés de Jeanne Darc. Au sacre du roi, il figurait parmi les quatre seigneurs de haute lignée, chargés d'apporter la sainte ampoule de l'abbaye de Saint-Remi à la cathédrale. A l'issue même de la cérémonie, il fut promu au grade de maréchal de France. En 1433, il commandait, avec le maréchal de Rieux, l'avant-garde de l'armée française, placée sous les ordres du connétable de Richemont. Il vivait donc redouté des petits, mais entouré en haut lieu de la considération que lui attiraient sa bravoure et sa naissance, quand soudain tout ce bel échafaudage s'écroula pendant une visite diocésaine de l'évêque de Nantes, cousin et chancelier du duc de Bretagne. « L'accusation était étrange, dit M. Michelet (*Histoire de France*, tome V). Une vieille femme, qu'on appelait la Meffraie, parcourait les campagnes, les landes; elle approchait des petits enfants qui gardaient les bêtes ou qui mendiaient; elle les flattait et les caressait, mais toujours en se tenant le visage à moitié caché d'une étamine noire; elle les attirait jusqu'au château du sire de Retz, et on ne les revoyait plus... Tant que les victimes furent des enfants de paysans, qu'on pouvait croire égarés, ou encore de pauvres petites créatures, comme délaissées de leur famille, il n'y eut aucune plainte; mais, la hardiesse croissant, on en vint aux enfants des villes. Dans la grande ville même, à Nantes, dans une famille établie et connue, la femme d'un peintre ayant confié son jeune frère aux gens de Retz, qui le demandaient pour le faire enfant de chœur à la chapelle du château, le petit ne reparut jamais. » Le duc de Bretagne accueillit l'accusation; il est permis de croire qu'il fut d'autant plus ravi de frapper sur les Laval, que le roi venait d'ériger la baronnie des Laval en comté (1431), et que les Laval, issus des Montfort, avaient formé une opposition toute française, qui aboutit à livrer la Bretagne au roi en 1488. L'évêque, de son côté, avait à se venger du sire de Retz, qui avait forcé à main armée une de ses églises. Un tribunal fut formé dudit évêque, chancelier de Bretagne; du vicaire de l'inquisition, messire Jean Blouyn; de Jean Prigent, évêque de Saint-Brieuc; de Pierre de l'Hospital, grand juge du duché; et de Jacques de Pencoëtdic, official de l'évêché. Retz, qui eût pu fuir, se crut trop fort pour rien craindre et se laissa prendre. « Ce Gilles de Retz, dit M. Michelet, était un très-grand seigneur, riche de famille, riche de son mariage dans la maison de Thouars, et qui, de plus, avait hérité de son aïeul naturel, Jean de Craon, seigneur de la Suze, de Chantocé et d'Ingrande. Ces barons des Marches, du Maine, de Bretagne et de Poitou, toujours nageant entre le roi et le duc, étaient, comme les Marches, entre deux juridictions, entre deux droits, c'est-à-dire hors du droit... Retz semblait fait pour gagner la confiance. C'était, dit-on, un seigneur « de bon entendement, belle personne et bonne façon, » lettré de plus, et appréciant fort ceux qui parlaient avec élégance la langue latine... Malgré ses démêlés avec l'évêque, il passait pour dévot; or, une dévotion alors fort en vogue, c'était d'avoir une riche chapelle et beaucoup d'enfants de chœur, qu'on élevait à grands frais; à cette époque, la musique d'église prenait l'essor en Flandre, avec les encouragements des ducs de Bourgogne. Retz avait, tout comme un prince, une nombreuse musique, une grande troupe d'enfants de chœur dont il se faisait suivre partout. » Il récusa ses juges. Mais il n'était pas facile de récuser une foule de témoins, « pauvres gens, pères ou mères affligés, qui venaient à la file, pleurant et sanglotant, » raconter avec détail comment leurs enfants leur avaient été ravis. Retz ne put nier longtemps, et se mettant à pleurer, il fit sa confession. Telle était cette confession, que ceux qui la reçurent frémirent d'apprendre tant de choses inouïes. « Ni les Néron de l'empire, ni les tyrans de la Lombardie, dit Michelet, n'auraient eu rien à mettre en comparaison; il eût fallu ajouter tout ce que recouvrit la mer Morte, et par-dessus encore les sacrifices de ces dieux exécrables qui dévoraient des enfants. » On trouva dans la tour de Chantocé une pleine tonne d'ossements calcinés, des os d'enfants en tel nombre qu'on présuma qu'il pouvait y en avoir une quarantaine. On en trouva également dans les latrines du château de la Suze, à Nantes, à Rayz, à Tiffauges, à Machecoul, partout où il avait passé. On évalue à cent quarante-neuf les enfants égorgés par la *bête d'extermination*, sans compter un nombre illimité de femmes, dont sept, disait-on, avaient été légitimement épousées par lui, circonstance qui a évidemment donné lieu au conte de Perrault, comme l'a fait remarquer le *Moniteur du soir* du 10 février 1866. Des historiens compétents ont prétendu, toutefois, que Gilles de Retz s'en était tenu à Catherine de Thouars. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que l'imagination la plus monstrueusement dépravée n'a jamais rêvé ce que révélèrent les débats de cette hideuse affaire. Il est impossible même de rapporter avec quelles épouvantables circonstances ce misérable, qui réunissait en lui tous les genres de crimes, avait sacrifié cette multitude de victimes. « C'étaient des offrandes au diable, écrit M. Michelet. Il invoquait les démons... Il les priait de lui accorder « l'or, la science » et la puissance. » Il lui était venu d'Italie un jeune prêtre de Pistoïa, qui promettait de lui faire voir ces démons. Il avait aussi un Anglais qui aidait à les conjurer. La chose était difficile. Un des moyens essayés, c'était de chanter l'office de la Toussaint en l'honneur des malins esprits. Mais cette dérision du saint sacrifice ne leur suffisait pas : il fallait à ces ennemis du Créateur quelque chose de plus impie encore, le contraire de la création, la dérision meurtrière de l'image vivante de Dieu... Retz offrait parfois à son magicien le sang d'un enfant, sa main, ses yeux et son cœur. » Après avoir tué pour le diable, il en arriva à tuer pour lui-même, avec volupté. Il jouissait de la mort, encore plus que de la douleur; il avait fini par s'en faire un passe-temps, une farce; il poussait de grands éclats de rire en voyant ses victimes se tordre dans les dernières convulsions; il s'asseyait, l'effroyable vampire, sur la victime agonisante. Ce misérable croyait cependant apaiser Dieu avec des messes et des processions, et, lorsque, le 25 octobre 1440, le tribunal eut prononcé la sentence qui le condamnait au bûcher, son premier soin fut de réclamer un prêtre, ayant tout donné au diable, « hors sa vie et son âme. » Comme il avait toujours rempli ses devoirs de dévotion, il avait pleine confiance que l'enfer n'aurait aucun droit sur son âme. Aussi, quand on le sépara de François Prelati, son magicien, il lui dit en sanglotant : « Adieu, François, mon ami, jamais plus ne nous entreverrons en ce monde. Je prie à Dieu qu'il vous doint bonne patience et connaissance, et soyez certain que, pourvu que vous ayez bonne patience et espérance en Dieu, nous nous entreverrons en la grant joie du paradis. Priez Dieu pour moi, et je prierai pour vous. » Le 25 octobre, sur la prairie de la Madeleine, à Nantes, fut dressé le bûcher. Par considération pour les services militaires du maréchal, et aussi par ménagement pour sa puissante famille et pour la noblesse en général, le duc Jean V ordonna que de Retz fût étranglé avant d'être livré aux flammes. Le corps ne fut pas consumé. *Aucunes dames et damoiselles de son lignage* obtinrent l'autorisation de recueillir ses restes pour les mettre en terre sainte; elles levèrent le corps de leurs nobles mains, avec l'aide de quelques religieuses, et *couvrirent de baisers sa face déjà rendue méconnaissable par les flammes*, puis *fut fait son service fort solennellement dans l'église des Carmes de Nantes*. Gilles de Retz alla reposer dans l'église Notre-Dame-de-Lorette. « Aucunes furent prendre des ossements du bon sire et les conservèrent pieusement, en souvenir de son grant repentir. » Etrange exemple, fait remarquer M. Henri Martin, de l'abus où s'emportaient l'esprit de famille et le sentiment de solidarité des races dans la noblesse! Contraste étrange, qui se présente ici : les cendres de Jeanne Darc, la sainte fille, venaient d'être jetées au vent; le cadavre de Gilles de Retz, le monstre, était pieusement inhumé en lieu bénit. Un monument expiatoire s'éleva sur la place même du supplice; il fut, durant de longues années, un lieu de pèlerinage pour les nourrices, qui venaient y prier la bonne *Notre-Dame-de-Crée-Lait*, leur patronne. On voit encore aujourd'hui, rapporte M. d'Amezeuil, sur les ponts, en face l'hôtel de la Boule-d'Or, les restes de ce monument; c'est une niche dans laquelle se trouvait la statue de la Vierge, entre celles de saint Gilles et de saint Laud. Le maréchal de Retz avait poursuivi son horrible carrière pendant quatorze ans, sans que personne osât l'accuser, tant la terreur qu'inspirait son nom était grande. Il n'eût jamais été accusé ni jugé sans cette circonstance singulière, que trois puissances, ordinairement opposées, semblent s'être accordées pour sa mort : le duc, l'évêque, le roi (v. Michelet, *Histoire de France*, tome V, page 214).

On voit, par ce qui précède, que le Barbe-Bleue de l'histoire est bien autrement terrible que celui du conte des fées. Une complainte bretonne, citée par M. d'Amezeuil, va nous montrer, dans sa naïveté charmante, l'effroi qu'inspirait le sire de Retz; nous rapporterons ensuite la légende qui a dû donner naissance au conte de Perrault, et qui explique en même temps le nom de Barbe-Bleue. Le texte de la complainte est en breton : « Un vieillard. Jeunes filles de Pléeur, pourquoi vous taisez-vous donc? Pourquoi n'allez-vous plus aux fêtes et aux assemblées? — Les jeunes filles. Demandez-nous pourquoi le rossignol se tait dans le bocage, et ce qui fait que les *loris* et les bouvreuils ne se disent plus leurs chansons si douces? — Le vieillard. Pardon, jeunes filles, mais je suis étranger; j'arrive de bien loin par delà les pays de Tréguier et de Léon, et j'ignore les causes de la tristesse répandue sur votre visage. — Les jeunes filles. Nous pleurons Gwennola, la plus belle et la plus aimée d'entre nous. — Le vieillard. Et qu'est devenue Gwennola?... Vous vous taisez, jeunes filles; que se passe-t-il donc ici? — Les jeunes filles. Las! hélas! le vilain Barbe-Bleue a fait périr la gentille Gwennola, comme il a tué toutes ses femmes. — Le vieillard, *avec terreur*. Barbe-Bleue habite près d'ici; ah! fuyez, fuyez bien vite, enfants! Le loup ravisseur n'est pas plus terrible que le farouche baron. L'ours est plus doux encore que le maudit baron de Retz. — Les jeunes filles. Fuir ne nous est pas permis, nous sommes *serves* de la baronnie de Retz, et, corps et âme, nous appartenons au sire de la Barbe-Bleue. — Le vieillard. Je vous délivrerai, moi, car je suis messire Jéhan de Malestroit, évêque de Nantes, et j'ai juré à Dieu de défendre mes ouailles. — Les jeunes filles. Gilles de Laval ne croit pas à Dieu. — Le vieillard. Il périra de malemort, je le jure par le Dieu vivant... » La complainte se termine ainsi : « Aujourd'hui les filles de Pléeur chantent de tout leur cœur et vont danser aux fêtes et aux pardons. — Le rossignol fait retentir le bocage de ses tendres accents, les *loris* et les bouvreuils redisent leurs plus douces chansons. — La nature tout entière a revêtu sa parure de fête. — Gilles de Laval n'est plus, la Barbe-Bleue est morte. » — Voici maintenant, aussi succinctement que possible, la légende : Las de guerroyer contre les Anglais, messire Gilles de Laval s'était retiré dans son superbe château de Retz, situé entre Elven et Questemberg. Peut-être est-ce là qu'il fit jouer le *mystère du siége d'Orléans* dans « belles et gentes fêtes » qui ne durèrent pas moins de trois jours, et » pendant lesquelles le vin et l'hypocras cou» laient à flots. » Ce qu'il y a de certain, c'est que tout son temps se passait en « liesses, festins et joyeusetés. » Un soir, passa près du château, se rendant à Morlaix, un cavalier, le comte Odon de Tréméac, seigneur de Krévent et autres lieux; près de lui chevauchait une belle jeune fille, Blanche de l'Herminière, sa fiancée. Gilles de Retz les invita l'un et l'autre à se reposer et vida avec eux un verre d'hypo-

cras. Cependant les deux voyageurs avaient hâte de poursuivre leur route; mais Gilles de Retz se montra si pressant et surtout si aimable, que le soir vint sans que l'on y songeât à partir. Tout à coup, sur un signe du châtelain, des archers s'emparèrent du comte Odon de Tréméac, qu'ils jetèrent dans un cachot profond. Puis, Gilles de Retz parla à la jeune fille de l'épouser. Blanche versa d'abondantes larmes, tandis que la chapelle s'éclairait de mille cierges, que la cloche tintait joyeusement et que tout se préparait pour la noce. Blanche fut conduite au pied de l'autel; elle était pâle comme un beau lis, et toute tremblante. Monseigneur de Laval, vêtu superbement, et dont la barbe était du plus beau rouge, vint se placer auprès d'elle. — Vite, messire chapelain, mariez-nous. — Je ne veux pas de monseigneur pour époux! s'écria Blanche de l'Herminière. — Et moi, je veux qu'on nous marie. — N'en faites rien, messire prêtre, reprit la jeune fille en sanglotant. — Obéissez, je vous l'ordonne. Puis, comme Blanche essayait de fuir, Gilles de Retz la saisit dans ses bras. « Je te donnerai, dit-il, les parures les plus belles. — Laissez-moi. — A toi mes châteaux, mes bois, mes champs, mes prés. — Laissez-moi. — A toi tous mes biens, à toi tout ce que je possède. — Laissez-moi. — A toi mon corps, à toi mon âme!... — J'accepte; j'accepte, entends-tu bien, Gilles de Retz; j'accepte, et désormais tu m'appartiens. Blanche venait de se métamorphoser en un diable bleu d'azur qui avait pris place aux côtés du baron. — Malédiction! s'écria ce dernier. — Gilles de Laval, poursuivit le démon avec un éclat de rire sinistre, Dieu s'est lassé de tes forfaits; tu appartiens maintenant à l'enfer, et dès ce jour tu en as revêtu la livrée. » En même temps, il fit un signe, et la barbe de Gilles de Laval, de rouge qu'elle était prit une teinte bleue des plus foncées. Ce n'est pas tout; le démon dit encore : « Tu ne seras plus, à l'avenir, Gilles de Laval; tu seras la Barbe-Bleue, le plus affreux des hommes, un épouvantail pour les petits enfants. Ton nom sera maudit de toute éternité, et tes cendres, après ta mort, seront livrées au vent; tandis que ta vilaine âme descendra dans les profondeurs de l'enfer. » Gilles cria qu'il se repentait. Le diable lui parla de ses victimes, de ses sept femmes, dont les cadavres gisent dans les caveaux du château. Il ajouta : « Le sire Odon de Tréméac, que j'avais accompagné sous les traits de Blanche, chevauche en ce moment sur la route d'Elven, en compagnie de tous les gentilshommes du pays de Redon. — Et que viennent-ils faire? — Venger la mort de tous ceux que tu as tués. — Alors, je suis perdu? — Pas encore, car ton heure n'a pas sonné. — Qui les arrêtera? — Moi, qui ai besoin de ton concours et de ton aide, mon bon chevalier. — Tu ferais cela? — Oui, je le ferai, car, vivant, tu me serviras mille fois plus que mort. — Et maintenant, au revoir, Gilles de Retz, et souviens-toi que tu m'appartiens corps et âme. » Et le diable bleu disparut dans un nuage de soufre. Il tint parole, en empêchant l'intervention des gentilshommes du pays de Redon; mais aussi, à partir de ce moment, Gilles ne fut plus connu dans le pays que sous le nom de l'homme à la barbe bleue. Telle est la légende que Perrault, sans aucun doute, connaissait. Déjà, de son temps, des pièces fécriques, représentant l'histoire de la Barbe-Bleue et de ses femmes, se jouaient avec le secours de ces marionnettes dont raffolait Goethe, et qui tiennent une si grande place dans *Wilhem meister*. En France et en Angleterre, le théâtre n'a pas manqué de s'emparer du héros breton. L'Angleterre avait eu, elle aussi, son Barbe-Bleue en la personne de Henri VIII, roi cruel et débauché, qui se défaisait ingénieusement de ses femmes. Colman, dont le *John Bull*, par un mélange heureux du rire et des larmes, a le don d'émouvoir tour à tour et d'égayer les spectateurs, Colman fit courir Londres pendant longtemps par un *Barbe-Bleue*, dans lequel on remarque un effet théâtral fort curieux : un tableau qui représente Abomélique (Barbe-Bleue) aux genoux d'une femme est placé au-dessus de la porte de la chambre bleue interdite à la curiosité de Fatima; aussitôt qu'elle a mis la clef dans la serrure, le tableau change, et l'on voit Abomélique tranchant la tête à la même femme qu'il adorait auparavant. M. Hippolyte Lucas s'étonne que nos féeries n'aient pas encore employé ce moyen de terreur. V. ci-après la BARBE-BLEUE de Sedaine et Grétry.

Barbe-Bleue, titre et nom du principal personnage d'un conte de Perrault, dont le souvenir nous rappelle ce vers de Scarron :

Ah! j'en frémis encor d'horreur.

Barbe-Bleue, ainsi appelé parce qu'il avait la barbe bleue, a déjà épousé six femmes, qu'il a égorgées successivement, et dont il a suspendu les cadavres sanglants dans un cabinet noir. Il épouse une septième victime, dont il veut mettre la curiosité à l'épreuve. Il feint donc de partir pour un voyage, et lui confie la clef de l'affreux cabinet, avec défense expresse d'y pénétrer. Il n'en fallait pas tant pour engager Pandore à ouvrir la boîte fatale. A la vue de ces six cadavres, la clef lui tombe des mains et va rouler dans le sang. Or, la tache est indélébile; et plus la malheureuse fait d'efforts pour rendre la clef à son état naturel, plus la tache s'élargit. Enfin Barbe-Bleue revient, réclame son dépôt, et, en acquérant la preuve de l'indiscrétion de sa femme, lui annonce que sa dernière heure est arrivée. Il ne lui accorde qu'un quart d'heure pour se recommander à Dieu. Ce temps écoulé, il lui crie à plusieurs reprises : « Descendez bien vite, ou je vais monter là-haut. » C'est alors que la malheureuse femme, qui a envoyé chercher ses frères, demande à sa sœur, montée au sommet d'une tour : « Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir? — Non, répond celle-ci, je ne vois rien que le soleil qui poudroie et l'herbe qui verdoie. » Enfin, les deux frères arrivent et délivrent leur sœur en égorgeant Barbe-Bleue, qui levait déjà son coutelas pour lui trancher la tête.

C'est à juste titre que Barbe-Bleue est resté le type des maris féroces et sanguinaires. On fait aussi allusion à la curiosité féminine dont son indiscrète épouse faillit être victime; à la question répétée : « Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir? » et enfin, à la réponse de sœur Anne :

« Si dur et si méchant qu'il soit, j'ai bien de la peine à croire que le comte des Fougères repousse sans pitié une pauvre petite créature comme moi. Quoi qu'on dise, ce n'est pas un ogre, et nous ne sommes point ici à la porte du château de *M. Barbe-Bleue.* »

J. SANDEAU.

« Soyez étranger, anglais ou allemand, et aussitôt toutes les portes du Jardin des Plantes vont s'ouvrir devant vous, portes des bêtes, portes des serres. Toutes les portes! je me trompe : il en est une dont l'entrée est absolument interdite aux profanes; c'est celle du cabinet de *Barbe-Bleue*, la serre aux plantes redoutables, dont le simple contact vous fait gonfler le corps comme le venin du boïquira, et vous prive de la vue. »

TOUSSENEL.

« Pendant que l'ancienne maîtresse de son mari fouillait la cendre des plaisirs éteints pour y trouver quelques charbons, Mme Félix de Vandenesse éprouvait ces violentes palpitations que cause à une femme la certitude d'être en faute et de marcher dans le terrain défendu; émotions qui ne sont pas sans charme et qui réveillent tant de puissances endormies. Aujourd'hui, comme dans le conte de la *Barbe-Bleue*, toutes les femmes aiment à se servir de la clef tachée de sang; magnifique idée mythologique, une des gloires de Perrault. » H. DE BALZAC.

« Que m'importent les causes et les motifs du bien dont je ressens les effets, et de quel droit irais-je m'en informer avec une sotte et orgueilleuse curiosité, quand tout m'avertit que je suis né pour jouir de ma vie et de mon imagination, et pour en ignorer le mystère? Funeste instinct, qui ouvrit à Eve les portes de la mort, et à Pandore la boîte où dormiraient encore toutes les misères de l'humanité, et à je ne sais quelle noble châtelaine, dont j'ai oublié le nom, le cabinet sanglant de la *Barbe-Bleue* » CH. NADAR.

« Pour quelle cause maintenant pourrais-je aller combattre? Dans mes voyages, j'ai vu les nationalités; elles étaient couchées sur le dos, râlantes, saignantes et mourantes; elles se tournaient l'une vers l'autre avec effort et se disaient à voix basse, en écoutant le coq qui chantait la nuit : « *Ma sœur, ma sœur, ne vois-tu rien venir?* » Les temps ne sont pas encore arrivés où celui qui veut être réuni à ses pères pourra glorieusement escompter sa mort! Comme je les envie, à cette heure, ceux qui combattirent pour la Grèce! »

MAX. DU CAMP.

« Toute l'après-midi se passa dans l'attente. Les heures s'écoulaient, le vicomte n'arrivait pas. Laure avait changé trois fois de toilette, M. Levrault, en costume de gentilhomme campagnard, allait du perron à la grille; et, comme *sœur Anne, ne voyait rien venir.* »

J. SANDEAU.

MADELEINE. Mais quel bruit dans la rue! Qu'est-ce que c'est que ça? Voyez donc, messieurs.

D'ESTIVAL. En vérité, je ne sais. Je ne vois que la neige qui *poudroie*, quelque chose d'indistinct qui *verdoie*, et une grande foule qui se *coudoie*... OCT. FEUILLET.

Barbe-Bleue (RAOUL), comédie en trois actes, mêlée d'ariettes, de Sedaine, musique de Grétry, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre des Italiens, en 1789. — Cette pièce est une copie dialoguée du conte de Perrault. La principale différence est que le rôle de la sœur Anne est rempli par un amant de la belle Isaure, qui s'est introduit chez elle, sous le nom et les habits de cette sœur. Vergy, c'est le nom de l'amoureux, a cédé, on ne sait pourquoi, sa future à son odieux rival, et, le lendemain des noces, il vient s'établir dans le castel de Barbe-Bleue, déguisé comme nous venons de le dire. Sa *charmante Isaure* a juré de lui rester fidèle, malgré le contrat qui la lie au lugubre châtelain; Cependant Raoul Barbe-Bleue, qui a de l'expérience, la séduit par l'offre de bijoux et de pierreries, et il ne tarde pas à régner, malgré ses moustaches bleu de Prusse, sur le cœur de la *charmante Isaure;* mais ce n'est pas impunément qu'on porte un nom si terrible. Barbe-Bleue n'aime pas les lunes de miel qui durent longtemps; il se dispose à trancher la tête de la *charmante Isaure*, pour punir cette fille d'Eve du péché de curiosité; déjà le coutelas fraîchement repassé est tiré de sa gaîne, quand surviennent les frères de madame, qui la sauvent. Une lutte a lieu, on se tue pendant que l'orchestre joue un air de circonstance; Barbe-Bleue est haché menu comme chair à pâté, dans la coulisse, et la *charmante Isaure* vole dans les bras de sa sœur Anne, ou plutôt du tendre Vergy, qui n'a pas de préjugés. Les auteurs de *Raoul Barbe-Bleue* ont été mieux inspirés lorsqu'ils ont écrit *Richard Cœur-de-Lion.* Ce conte de Croquemitaine, signé de deux noms célèbres, est aujourd'hui complétement oublié, et c'est justice; aussi n'en parlons-nous ici que pour mémoire.

Barbe-Bleue, opéra bouffe en trois actes et quatre tableaux, de MM. Henry Meilhac et Ludovic Halévy, musique de M. Offenbach, représenté pour la première fois, à Paris, sur le théâtre des Variétés, le 5 février 1866. — Le sire de Barbe-Bleue mis en scène par les auteurs de la *Belle Hélène* n'a rien de commun avec le Barbe-Bleue de Perrault, si ce n'est sa barbe et ses nombreux veuvages. Henri VIII jovial, il n'égorge pas lui-même ses femmes, il les fait empoisonner par son chimiste Popolani. Ce n'est pas, d'ailleurs, pour les punir du péché de curiosité qu'il leur offre le verre d'eau sucrée destiné à lui ouvrir doucement les voies du convol; c'est afin de pouvoir donner carrière à sa passion pour le changement. Amoureux de tout ce qui porte une cornette, rien ne lui plaît, nouveau don Juan, comme de passer de la brune à la blonde. Cependant, après le trépas de sa cinquième épouse, il n'a vu aucune demoiselle des environs dont il eût envie d'obtenir la main; faute de mieux, il envoie querir une rosière au village. Mais les rosières sont rares, et Nanterre est éloigné; Popolani, pour se donner moins de fatigue, a l'idée de tirer sa rosière au sort. Il invite donc toutes les jeunes paysannes à se faire inscrire chez le bailli. Boulotte, une grosse fille qui se vante de connaître tous les hommes et qui les embrasse tous, se fait inscrire comme les autres, et c'est justement son nom qui sort le premier de l'urne. Elle est proclamée rosière, aux cris de toutes les filles et aux éclats de rire des garçons : Honni soit qui mal y pense! Popolani lui fait revêtir le costume de son emploi, et la présente au sire de Barbe-Bleue. Barbe-Bleue, qui n'aime pas à attendre, pose immédiatement la couronne d'oranger sur le front de Boulotte, qui devient madame Barbe-Bleue. Une seconde intrigue traverse le premier acte. Pendant que Popolani cherche une rosière, un de ses anciens camarades, le comte Oscar, favori du roi Bobêche, qui règne sur le vaste pays où se passe l'action principale, cherche l'héritière du trône. La jeune princesse a été exposée, dès le berceau, sur le fleuve qui traverse la contrée. Le trône du roi Bobêche n'est pas soumis à la loi salique. Un fils lui est né après cette fille, et c'est pour assurer la couronne à son fils qu'il a perdu le premier fruit de son union. Hélas! ce fils est devenu idiot; le roi regrette sa fille. Oscar la retrouve dans une jeune fleuriste, mademoiselle Fleurette, recueillie par un vieux soldat. Fleurette est la seule personne qui eût pu, dans le village, prétendre au titre de rosière, et c'est la seule dont le nom a été oublié. Elle aime un petit berger, le berger Saphir, et elle ne consent à suivre le comte Oscar qu'à la condition qu'il emmènera aussi celui que son cœur préfère. Le second acte nous introduit à la cour du roi Bobêche, et nous offre la peinture grotesque, mais piquante, d'une monarchie absolue. Le comte Oscar indique aux courtisans comment ils doivent se comporter s'ils veulent rester en faveur :

Il faut, s'il ne veut tomber,
Qu'un bon courtisan s'incline
Et qu'il courbe son échine
Autant qu'il la peut courber.

Le roi Bobêche fait son entrée. Un gentilhomme a osé parler à la reine, il faut qu'Oscar le fasse disparaître. — Mais, sire, dit le confident, ce sera le cinquième! — N'importe! il le faut, reprend le roi. Cependant Barbe-Bleue désire présenter à Sa Majesté sa sixième femme. Bobêche le trouve par trop effronté. Il lui prend envie de savoir comment il a eu la chance de perdre ses cinq premières. — Mais, sire, répond Oscar, vous-même, voilà cinq gentilshommes que vous m'ordonnez d'expédier dans l'autre monde. — Eh! quoi! s'écria le roi, tu oses comparer les droits d'un puissant monarque à ceux d'un seigneur de village! — Mais, sire, le seigneur Barbe-Bleue a des canons. — J'en ai aussi, dit le roi. — Non, sire, vous les avez fait fondre pour vous élever une statue équestre. — C'est vrai! mais j'ai ordonné à mon surintendant des finances de lever un nouvel impôt, afin que mon grand maître de l'artillerie me fasse fabriquer d'autres canons. — Oui, sire, et votre surintendant a remis une grande partie de l'argent à votre grand maître de l'artillerie; mais le grand maître dépense tout cet argent avec des femmes à qui il paye à souper. — C'est indécent! s'écrie le monarque; encore s'il nous invitait! — Il m'invite, sire, réplique Oscar. — A la bonne heure! mais cela ne suffit pas, ajoute le roi Bobêche. « Ce dialogue est digne de l'*Ours et le Pacha*, dit M. de Biéville. Bobêche est aussi bête et aussi despote que Schahabaham; malheureusement, tout n'est pas aussi simplement comique. » Le berger Saphir, que Fleurette a emmené avec elle, était lui-même un prince qui s'était déguisé pour se rapprocher de Fleurette. Le roi Bobêche et la reine Clémentine consentent à unir les deux amoureux. Le mariage est annoncé pour minuit. Les réceptions commencent. Le sire de Barbe-Bleue, superbement vêtu, amène sa nouvelle épouse richement parée, et la présente au roi; mais Boulotte n'est occupée qu'à contempler le prince Saphir, dans lequel elle reconnaît le petit berger qu'elle poursuivait autrefois dans la montagne pour l'embrasser de force. Cependant le baise-main a lieu sur un chœur qui imite le bruit des baisers. « Embrasse, dit Barbe-Bleue à sa femme. » Et Boulotte court embrasser Saphir sur les deux joues. Grand émoi! Barbe-Bleue arrête sa femme : « C'était le roi que je te disais d'embrasser, lui dit-il à l'oreille. — Le roi? reprend-elle; volontiers. » Et elle embrasse le roi. Les courtisans se récrient. Elle croit qu'ils réclament, et veut les embrasser tous. Barbe-Bleue perd patience; il entraîne Boulotte en lui disant : « Prenez garde, madame Barbe-Bleue, ma sixième femme! » Et il sort, en jetant un regard de convoitise sur la princesse Fleurette. Rentré dans son castel, il ordonne à son chimiste de le défaire de Boulotte par le procédé ordinaire; puis il revient chez le roi annoncer son nouveau veuvage, et sollicite la main de Fleurette; tout le monde frémit d'indignation. Barbe-Bleue se contente, pour toute justification, d'établir le bilan de son matériel de guerre; Saphir le provoque, on tire l'épée. Mais le félon Barbe-Bleue s'écrie : « Les gendarmes! » Le petit prince se retourne à ces mots, et son adversaire profite de ce mouvement pour l'atteindre traîtreusement; Saphir tombe. Bobêche accepte le jugement de Dieu et consent à avoir Barbe-Bleue pour gendre; Fleurette sanglote. Cependant Popolani survient, amenant les six femmes de Barbe-Bleue, déguisées en bohémiennes; au lieu de les empoisonner, il les endormait avec un narcotique, et les gardait pour lui tenir compagnie dans la tour du nord. Cette tour se transformait, en faisant jouer un panneau de boiserie, en un harem délicieux. On y faisait chère exquise, on y chantait les couplets en vogue, et l'on y dansait le cancan. Notre chimiste était le sultan de ce lieu charmant; chaque fois qu'il recevait l'ordre de mettre à mort la femme dont son maître était rassasié, il se contentait d'annoncer aux autres veuves qu'elles auraient, le soir même, une nouvelle compagne, et l'on mettait un couvert de plus à souper. Aujourd'hui, Popolani veut se retirer des affaires et vivre de ses économies; n'ayant plus besoin de Barbe-Bleue, il vient le dénoncer. D'un autre côté, Oscar amène les cinq gentilshommes que le roi lui avait commandé d'occire; il les avait cachés chez une de ses cousines. Sa Majesté arrange tout, en ordonnant à Barbe-Bleue de reprendre Boulotte, et en mariant ses cinq *défuntes* aux cinq gentilshommes; quant à Fleurette, il lui rend son Saphir, que le saisissement seul avait fait évanouir. « Le dénoûment n'est pas des plus ingénieux et ne s'accorde pas avec le caractère prêté à Barbe-Bleue, dit M. de Biéville. Il faut, même dans une bouffonnerie, une certaine suite et une certaine logique. Quoi qu'il en soit, il y a dans la pièce assez de drôleries, de lazzis, de scènes bouffonnes, de mots spirituels, de jolie musique, pour qu'en dépit de ses défauts, elle ait un succès prolongé. » De son côté, M. Jouvin a écrit : « La partition de *Barbe-Bleue* a les qualités et les défauts des cent partitions signées de ce nom qui a la vogue : Jacques Offenbach... M. Offenbach avait écrit des finales très-développés dans la *Belle Hélène*; dans *Barbe-Bleue*, il a surtout multiplié les petits airs; mais la veine mélodique pour être fragmentée, n'en est pas moins abondante. Je crois pourtant devoir mettre le compositeur en garde contre sa tendance à reproduire sans cesse les mêmes rhythmes; mais j'ai un bien faible espoir de le convertir, attendu qu'il réussit beaucoup, qu'il réussit surtout par le défaut que je m'efforce de reprendre. Le *Bu qui s'avance* a plus fait, pour le succès de la *Belle Hélène*, que le duo délicieux :

Oui, c'est un rêve d'amour!

Et, au moment où je fais cette moralité, une voix attardée dans la nuit chante sous mes fenêtres :

Il faut qu'un courtisan s'incline,
San s'incline;

j'écoute en souriant, et me voilà désarmé. » Citons le duettino de l'introduction, la chanson de la *batifoleuse*, le motif de valse du tirage au sort des rosières; au deuxième acte, les couplets du bon courtisan, le morceau du baise-main. La page la plus musicale de l'ouvrage, c'est le grand duo de M. et Mme Barbe-Bleue, au troisième acte. L'introduction, au quatrième acte, est une charge bouffe délicieuse. — Acteurs qui ont crée *Barbe-Bleue;* MM. Dupuis, Barbe-Bleue; Kopp, Bobêche;

Grenier, le comte Oscar; Couder, Popolani; Hittemans, Saphir; Mmes Schneider, Boulotte; Aline Duval, Clémentine; Vernet, Fleurette, etc.

BARBEBON, s. m. (bar-be-bon — rad. *barbe*.) Bot. Un des noms vulgaires du salsifis sauvage. ‖ On dit aussi BARBERON.

BARBEDETTE-CHERMELAIS (Joseph-Jean), jurisconsulte, né aux Faucheries (Ille-et-Vilaine) en 1784, mort en 1826. Il se fit une grande réputation comme avocat, et devint, dans la suite, président du tribunal civil de Fougères. Il eut une part considérable au *Répertoire de la nouvelle législation*, et publia un *Traité des attributions des juges de paix* (1810), ouvrage justement estimé.

BARBEDIENNE (Ferdinand), industriel, né à Rouen, vers 1805, a fondé, en 1841, une maison destinée à la reproduction en bronze des plus beaux morceaux de la statuaire antique ou moderne. Il s'associa avec Achille Colas, inventeur des procédés de réduction, et put offrir successivement au public plus de mille sujets tirés des grands musées de l'Europe. Il a obtenu des médailles d'honneur dans plusieurs expositions.

BARBÉIER. V. BARBÉYER.

BARBELÉ, ÉE adj. (bar-be-lé — rad. *barbe*). Se dit d'une arme dont le fer est garni de pointes ou dents qui s'opposent à ce qu'on le retire de la plaie : *Une flèche* BARBELÉE. *Des traits* BARBELÉS. *Un hameçon* BARBELÉ. *Pour peu que la pointe* BARBELÉE *du harpon eût pénétré dans les chairs du caïman, il est probable que nous en serions venus à bout.* (E. Gonzalès.) ‖ On a dit aussi BARBELU, UE.

BARBELET s. m. (bar-be-lè — rad. *barbe*, les hameçons étant barbelés). Techn. Outil à faire des hameçons.

BARBELLE s. f. (bar-bè-le — dimin. de *barbe*). Bot. Nom donné aux barbes des fruits des composées, quand elles sont constituées par des poils à ramifications courtes, roides, droites, cylindriques, obtuses, comme dans les centaurées. ‖ On les appelle aussi BARBULES.

— Moll. Syn. d'*iridine*.

BARBELLÉ, ÉE adj. (bar-bèl-lé — rad. *barbelle*). Bot. Muni de barbelles : *Squammellules* BARBELLÉES.

BARBELLINE s. f. (bar-bèl-li-ne — rad. *barbe*). Bot. Section du genre stæhéline, famille des composées, tribu des carduacées ou cynarées, dont le fruit glabre est surmonté d'une aigrette à soies munies de barbes très-fines.

BARBELLULE s. f. (bar-bèl-lu-le — dimin. de *barbelle*). Bot. Nom donné aux barbes des fruits des composées, quand elles sont hérissées de petits appendices coniques, aigus, analogues à des épines, comme dans les asters.

BARBELLULÉ, ÉE adj. (bar-bèl-lu-lé — rad. *barbellule*). Bot. Qui est garni de barbellules.

BARBELU adj. V. BARBELÉ.

BARBÉ-MARBOIS (François, marquis DE), homme d'Etat, magistrat et littérateur, né à Metz en 1745, mort à Paris en 1837. Il remplit, avant la Révolution, d'importantes fonctions diplomatiques, fut intendant général de Saint-Domingue de 1785 à 1789, représenta Louis XVI à la diète de Ratisbonne (1792), et fut nommé, en 1795, maire de Metz, puis membre du conseil des Anciens. Soupçonné avec raison d'être d'intelligence avec le parti royaliste, il fut déporté à la Guyane au 18 fructidor 1797, obtint son transfèrement à l'île d'Oléron et revint à Paris après le 18 brumaire. Le premier consul, sur les recommandations de Lebrun, le nomma conseiller d'Etat, puis ministre du trésor, place qu'il conserva jusqu'en 1805. A cette époque, une fausse mesure de finances le fit destituer par Napoléon, qui le traita avec une grande dureté. En quittant le cabinet de l'empereur, le malheureureux fonctionnaire dit, les larmes aux yeux : « J'ose espérer que Votre Majesté ne m'accusera pas d'être un voleur. — Je le préférerais cent fois, répondit Napoléon : au moins, la friponnerie a des bornes; la bêtise n'en a point. » En 1805, il avait été chargé de traiter de la cession de la Louisiane aux Etats-Unis. Sa disgrâce ne dura point. Il fut nommé, en 1808, président de la cour des comptes et entra au sénat en 1813. La Restauration l'appela à la pairie, puis au ministère de la justice. Il reprit, en 1815, ses fonctions de premier président de la cour des comptes, qu'il exerça jusqu'en 1834. Comme la plupart des fonctionnaires qui ont traversé ces époques orageuses, ce personnage ne s'honora point par la dignité du caractère. Il devait tout à Napoléon, qu'il avait fatigué de sa servilité, et il vota sa déchéance en 1814, pour se rallier aux Bourbons. Pendant les Cent-Jours, il tenta de se rapprocher de l'empereur, qui le repoussa avec le dernier mépris. Ses discours officiels sont remarquables par la platitude des formules adulatrices. C'est lui qui disait au comte d'Artois, en l'accompagnant dans une visite aux hôpitaux : « A la présence du petit-fils de Henri IV, *les douleurs vont se taire*, et Votre Altesse Royale n'entendra que des bénédictions. » On a de Barbé-Marbois quelques ouvrages sur les finances et l'agronomie, ainsi qu'une *Histoire de la Louisiane* (Paris, 1829).

BARBÉ DE MARBOIS (Maurice), frère du précédent, fut successivement président de la cour royale de l'île de France, président de l'assemblée coloniale et président de la cour d'appel, place qu'il n'eut point honte de conserver en 1810, lorsque les Anglais s'emparèrent de l'île. En 1797, il avait contribué à l'expulsion des commissaires du Directoire, dont la mission se rattachait à l'exécution des décrets concernant l'abolition de l'esclavage, et à de vastes plans d'attaque contre les possessions anglaises de l'Inde. Il est mort dans cette colonie, en 1830, après soixante ans de séjour.

BARBEN (LA), village et commune de France (Bouches-du-Rhône), arrond. et à 24 kil. d'Aix, cant. de Salon; 350 hab. La colonie romaine établie à Aix possédait de nombreuses et belles villas sur le territoire de cette commune, dans la vallée de la Touloubre, où l'on rencontre encore des ruines imposantes. Beau château, avec terrasses suspendues, dans un site pittoresque.

BARBÉNIE s. f. (bar-bé-nî). Bot. Genre de plantes peu connu et non encore classé.

BARBENTANE, comm. du dép. des Bouches-du-Rhône, arrond. d'Arles; pop. aggl. 1,929 h. — pop. tot. 3,132 h.; près du confluent de la Durance et du Rhône; territoire fertile, ruines d'un vieux château.

BARBER (Mary), femme poëte irlandaise, née à Dublin vers 1712, morte en 1757. On a d'elle un recueil de poésies, qui se recommande surtout par un profond sentiment de la morale.

BARBERA s. m. (bar-be-ra). Hortic. Variété de raisin. ‖ On dit aussi BARBAROU.

BARBEREAU (Auguste-Mathurin-Balthazar), compositeur français, né à Paris le 14 novembre 1799, entra au Conservatoire en 1810 et y étudia le contre-point sous Reicha. En 1824, sa cantate intitulée *Agnès Sorel* lui valut le premier grand prix de composition et le séjour de Rome comme pensionnaire du gouvernement. A son retour à Paris, il entra, en qualité de chef d'orchestre, au théâtre des Nouveautés, donna à cette scène plusieurs ouvertures et collabora aux *Sybarites de Florence*, opéra représenté en 1831. L'année suivante, il fut appelé à diriger la musique du Théâtre-Français. Plus tard, de 1836 à 1838, il devint chef d'orchestre du Théâtre-Italien. En 1854 et 1855, il a dirigé l'orchestre de la société de Sainte-Cécile. On lui doit un *Traité d'harmonie* (1843-1845), et une série de mémoires intitulés : *Etudes sur l'origine du système musical* (Metz, 1852, grand in-8°).

BARBERET (Denis), médecin, né à Arnay-le-Duc (Bourgogne) en 1714, mort en 1770. Il exerça tour à tour la médecine à Dijon, à Toulon et dans les armées. Il s'est fait connaître surtout par de bons mémoires couronnés par la société royale d'agriculture de Paris et diverses autres sociétés savantes et académies. Les principaux sont les suivants : *Sur la meilleure manière de cultiver la vigne et de faire le vin* (1761); *Sur les maladies épidémiques des bestiaux* (1765); *Sur la nature et la formation de la grêle*, etc.

BARBERI (Philippe DE), théologien italien, né à Syracuse, vivait dans la seconde moitié du XVe siècle. Il était inquisiteur de la foi pour les îles de Sicile et de Malte. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons seulement : *Tractatus de discordia inter Eusebium, Hieronymum et Aurelium Augustinum...; Donatus theologus, quo theologicæ questiones grammatica arte solvuntur; Libellus de animarum immortalitate; Libellus de divina Providentia*, etc.

BARBERI (Jean-Antoine), médecin italien, né à Carmagnola, mort vers 1666, était professeur à Turin, et publia *Medicus practicus* et plusieurs autres ouvrages.

BARBERI ou **BARBERY** (Antonio), graveur italien, travaillait à Rome vers 1700. Il a gravé un *Plan de Rome* (1697), avec l'indication des principaux monuments, et trente-six planches pour l'ouvrage intitulé : *Studio d'architettura civile, etc.*, publié par Domenico de Rossi (1702, 1711, 1721).

BARBERI (François), jurisconsulte italien, vivait à la fin du XVIIIe siècle; il était procureur fiscal sous Pie VI, et chargé, en cette qualité, d'instruire la plupart des procès criminels. Fort savant dans les lois romaines, magistrat intègre, mais serviteur un peu trop complaisant de la cour de Rome, il fit condamner le fameux Cagliostro à la détention perpétuelle, et justifia le meurtre odieux de Basseville, envoyé de la République française, ou du moins en rejeta la responsabilité sur le fanatisme populaire, mais sans ordonner aucune poursuite. En 1799, il refusa son adhésion à la république romaine et subit quelques persécutions.

BARBERI (Jean), architecte romain, peintre en perspective, exécuta, en 1786, la façade de la nouvelle sacristie de Saint-Pierre de Rome.

BARBERI (Joseph-Philippe), lexicographe italien, vivait au commencement de ce siècle. Il a publié : *Grammaire des grammaires italiennes*, ou *Cours complet de langue italienne* (2 vol. in-8°, Paris, 1819); *Traité des temps de la langue française et de la langue italienne; Nouveau dictionnaire grammatical italien-français et français-italien*, etc.

BARBERIE s. f. (bar-be-rî — rad. *barbe*). Art de raser la barbe. ‖ Dans quelques communautés, lieu où l'on fait la barbe. ‖ V. mot.

BARBERIN s. m. (bar-be-rain). Ichthyol. Poisson du genre des mulles.

BARBERIN, INE adj. (bar-be-rain, i-ne — rad. *Barbérie*, syn. de *Barbarie*). Econ. agric. Se dit d'une race de moutons originaire de Barbarie : *La race* BARBERINE.

Barberine, comédie en trois actes, en prose, par Alfred de Musset. Le comte Ulric, gentilhomme bohémien, rencontre à la cour de Hongrie un jeune baron hongrois, Adolphe de Rosemberg. Ulric a laissé, au fond de son vieux château gothique, sa douce et fidèle compagne Barberine, pour venir s'enrôler sous la bannière de Béatrix d'Aragon, reine de Hongrie. Quant au baronnet, sa principale idée, en quittant sa vieille tante pour venir à la cour, a été de se faire un peu voir du beau sexe, contre lequel il compte diriger la grosse artillerie de son immense fortune et des charmes personnels qu'il se suppose. Les deux gentilshommes en viennent tout naturellement à se faire des confidences réciproques, et Ulric ne peut s'empêcher d'avouer sa tristesse en songeant à la créature adorée qu'il a laissée derrière lui. C'est alors que, de plaisanterie en plaisanterie, Adolphe de Rosemberg en arrive à parier avec Ulric que, si celui-ci s'engage à ne rien écrire à sa femme de ce qui s'est passé entre eux, il triomphera promptement de la vertu de Barberine. La gageure est tenue, et c'est la reine elle-même qui est prise pour témoin dans ce singulier duel. Adolphe part aussitôt pour la Bohême, et, introduit auprès de Barberine par une lettre de recommandation qu'Ulric lui a donnée, il commence aussitôt le siége. Mais Barberine n'a pas sitôt oublié son mari, dont elle pleure chaque jour le départ, et elle s'aperçoit bientôt des intentions du baron : « Quoi! lui dit-elle, si je consentais à vous écouter, ni l'amitié, ni la crainte de Dieu, ni la confiance d'un gentilhomme qui vous envoie auprès de moi, rien n'est capable de vous faire hésiter? — Non, sur mon âme, rien au monde, répond étourdiment Rosemberg. — Vous trahiriez de bon cœur un ami? — Oui, pour un regard de vous. — Attendez-moi donc, » dit Barberine; et elle sort, laissant Adolphe dans une vaste chambre en compagnie d'un rouet et d'une quenouille. Bientôt après, on entend les fenêtres se fermer, et le bruit de verrous qu'on met aux portes; puis un guichet s'ouvre dans la muraille : « Seigneur Rosemberg, dit la voix de Barberine, vous êtes venu ici commettre un vol, le plus odieux et le plus digne de châtiment, le vol de l'honneur d'une femme; vous êtes donc emprisonné comme un voleur. Si vous voulez boire et manger, vous n'avez d'autre moyen que de filer, et l'ordinaire de vos repas sera scrupuleusement augmenté ou diminué selon la quantité de fil que vous filerez. » On s'imagine la fureur du pauvre baron, ses cris, ses lamentations, ses menaces, ses prières. Mais la faim est un tyran qui en soumettrait de plus vigoureux que le jeune Adolphe, et il se décide à filer, quand on annonce l'arrivée de la reine et du comte Ulric. Barberine les a prévenus, et ils viennent constater l'issue de la gageure, au grand bonheur d'Ulric et à la honte du baronnet, qui jure, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendra plus. On reconnaît, dans cette comédie, les qualités ordinaires d'A. de Musset : toujours même esprit, même grâce, même parfum de poésie, même style élégant et châtié; et, par-dessus tout, cette originalité de bon aloi qui est la marque distinctive du talent de l'auteur, ennemi-né de ce qui est vulgaire. *Barberine* n'a jamais été jouée.

BARBERINI, nom d'une famille célèbre, originaire de Semifonte, en Toscane, qui s'établit à Florence dès le commencement du XIe siècle. Sa plus grande illustration, Maffeo BARBERINI, fut élu pape en 1623, sous le nom d'Urbain VIII. (V. ce nom.) Trois neveux de ce pape, François et deux du nom d'Antoine, furent élevés par lui au cardinalat; un quatrième, Taddeo, fut mis à la tête de ses troupes. Les Barberini, peu satisfaits de tant d'honneurs et de richesses, se rendirent maîtres des duchés de Castro et de Ronciglione et voulurent tenter la conquête de celui de Parme. Mais le duc Edouard Farnèse dispersa leur armée sans combat et les força de renoncer à leur projet. A la mort d'Urbain VIII, en 1644, ils perdirent toute leur puissance et se réfugièrent en France, auprès de Mazarin, qui les réconcilia avec le saint-siége, fit lever le séquestre mis sur leurs biens et leur conserva la principauté de Palestrine. Leurs descendants l'ont gardée jusqu'à nos jours. Outre leur insatiable avidité, on reprochait aux Barberini d'avoir enlevé des pierres du Colisée pour la construction d'un palais, et l'on afficha contre eux, sur la fameuse statue de Pasquin, cette épigramme :

Quod non Barbari fecerunt, Barberini fecere.

Il y eut encore, parmi les membres de cette famille, Antoine BARBERINI, surnommé *le Vieux*, né à Florence en 1569, mort en 1645; il était frère du pape Urbain VIII et devint cardinal et évêque de Sinigaglia. Il a laissé des *Constitutions synodales* pour son évêché, et divers autres écrits.

BARBERINI ou **BARBERINO** (François), poëte et jurisconsulte italien, né près de Florence en 1264, mort en 1348, étudia la jurisprudence et devint notaire public après la mort de son père. Il est surtout connu par l'ouvrage intitulé : *Documenti d'amore*, imprimé à Rome en 1640. Il se compose de douze parties, qui renferment en quelque sorte la philosophie morale de l'amour.

BARBERINI (Bonaventure), archevêque de Ferrare, né dans cette ville en 1674, mort en 1743. Il était entré fort jeune dans l'ordre des capucins; mais sa mauvaise santé l'obligea ensuite à passer dans celui des franciscains. Il composa plusieurs ouvrages, parmi lesquels des *Orazione italiane*, publiées à Forli vers 1718, et qui furent accueillies avec beaucoup de faveur.

BARBERINO-DI-MUGELLO, bourg du royaume d'Italie, préfecture et à 30 kil. N. de Florence; 1,100 hab. Fabrication très-importante de chapeaux de paille. Aux environs, villa royale de Cafaggiolo, jadis résidence des Médicis. ‖ BARBERINO-DI-VAL-D'ESCA, bourg du royaume d'Italie, préfecture et à 30 kil. S. de Florence; 750 hab. Fromages très-renommés; berceau de la famille des Barberini, lieu natal d'Urbain VIII et de plusieurs cardinaux.

BARBEROT s. m. (bar-be-ro — rad. *barbe*) Méchant barbier :

> Un *barberot* maladroit,
> Me charcutant par l'endroit
> Où s'entonne le breuvage,
> Vers l'onde au morne rivage
> M'a presque envoyé tout droit.
>
> DE L'AMANT.

BARBEROUSSE, nom donné par les Occidentaux à deux deys, fils d'un renégat grec ou sicilien, dont la barbe était rousse, et qui régnèrent à Alger pendant le XVIe siècle. Le premier, AROUDJ, jeune encore, exerça la piraterie dans la Méditerranée, et se trouva en quelques années à la tête d'une escadre de quarante galères, montées par des aventuriers turcs et maures. En 1516, il s'empara d'Alger, détrôna le cheik arabe Sélim Eutemi et se fit proclamer souverain de cette ville. Il avait déjà vaincu deux rois voisins, lorsque Charles-Quint envoya contre lui une armée espagnole considérable. Aroudj fut vaincu à Tlemcen, et tué dans sa fuite (1518). — KHAÏR-EDDYN (dont les chrétiens ont fait *Hariadan*), frère et lieutenant d'Aroudj, après la mort duquel il fut proclamé général de la mer et souverain d'Alger par tous les capitaines corsaires, fit hommage de ses Etats à Sélim Ier, sultan des Turcs, qui lui envoya deux mille janissaires, de l'artillerie et de l'argent. Soliman II le nomma capitan-pacha, ce qui mettait à sa disposition toutes les forces navales turques. C'est alors qu'il se montra, avec André Doria, le plus grand marin de son époque. Il fortifia Alger, soumit Tunis et Biserte à la domination de Soliman, et ne fut arrêté dans ses conquêtes que par Charles-Quint, qui lui enleva Tunis (1535). Il équipa alors une nouvelle flotte, vint ravager les côtes de l'Italie, où il fit un butin immense, et vainquit le célèbre Doria, son rival, dans le golfe d'Ambracie. En 1539, il prit d'assaut Castel-Nuovo, battit les chrétiens devant Candie, brava Doria devant Gênes, et se rendit avec sa flotte au port de Marseille, comme auxiliaire de François Ier contre Charles-Quint. Il alla ravager une dernière fois les côtes d'Italie, et rentra avec sept mille captifs à Constantinople, où il mourut en 1546, épuisé par l'abus des plaisirs.

Barberousse (PORTRAIT DE), tableau de Velasquez, au musée de Madrid. Le personnage que représente ce tableau est de grandeur naturelle, debout, tourné de trois quarts vers la gauche. Il a une casaque rouge et un burnous blanc. Dans la main droite, il tient une épée nue; dans la main gauche, le fourreau. La tête a un caractère effrayant d'énergie et de férocité. Cette peinture est largement et puissamment brossée. Si, comme on le croit, elle représente le fameux corsaire Barberousse, elle n'a pu être exécutée d'après nature par Velasquez. Elle a été gravée au burin par L. Croutelle; à l'eau-forte, par F. Goya.

BARBERY (Louis), graveur au burin et éditeur d'estampes, né en Savoie, selon Zani, travaillait à Paris de 1670 à 1690. On a de lui un *Plan de Paris*, en deux planches, et quelques portraits, entre autres celui de Mme de Miramion, d'après P. Mignard. Il était probablement parent de BARBERY (Ch.), éditeur d'estampes, qui vivait à la même époque, et dont le nom figure au bas d'un *Saint Charles Borromée donnant la communion aux pestiférés.*

BARBÈS (Armand), célèbre révolutionnaire français, né à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 18 septembre 1809, mort à La Haye le 26 juin 1870. Tout enfant, il fut conduit en France, à Fortoul, près de Carcassonne, pays de sa famille, puis son père le mit à l'école de Sorèze, où il fit ses études. Barbès n'avait pas encore vingt ans lorsque son père mourut, lui laissant une assez grande fortune acquise dans le commerce. En 1830, son tuteur l'envoya à Paris pour y étudier le droit. La révolution de Juillet, qui avait eu pour unique résultat de substituer sur le trône Louis-Philippe à Charles X, avait profondément déçu les espérances de la jeunesse avancée qui voulait voir se fonder la république et s'implanter la liberté. Barbès ne tarda pas à se

lier avec les membres les plus avancés du parti républicain. Ardent, enthousiaste, ayant une véritable nature d'apôtre, le jeune étudiant se passionna pour la grande et juste cause de la démocratie et s'y voua tout entier, décidé à lui sacrifier sa fortune et sa vie. Il prit part à toutes les agitations politiques, à tous les complots qui se produisirent pour renverser le nouveau roi. Affilié à la société secrète des Droits de l'homme, puis à celle des Familles, Barbès prit part à l'insurrection d'avril 1834. Arrêté et emprisonné à Sainte-Pélagie, il fut relâché au bout de cinq mois, à la suite d'une ordonnance de non-lieu. Après l'attentat de Fieschi (18 août 1835), il fut compris dans les arrestations opérées par la police; mais, comme il n'avait en rien trempé dans cette affaire, et comme on ne put trouver aucune charge contre lui, on dut le relâcher de nouveau. Toutefois, quelques mois plus tard (mars 1836), le ministère public le traduisit en police correctionnelle sous l'inculpation de fabrication clandestine de poudre et il subit une condamnation à une année d'emprisonnement. Lorsqu'il sortit de prison, Barbès, par son énergie, par l'ardeur de ses convictions et par sa position de fortune, était devenu un des chefs du parti républicain, alors presque entièrement écrasé. Il ne voulut point désespérer de la cause qu'il avait embrassée. Il se mit à conspirer de nouveau avec Martin Bernard, Blanqui et les membres de la société des Saisons et prépara le mouvement insurrectionnel qui éclata le 12 mai 1839. Nous avons parlé ailleurs (v. MAI 1839) de cette insurrection, à la tête de laquelle se trouvait Barbès, et qui fut la dernière du règne de Louis-Philippe. Rappelons seulement ici qu'en voulant enlever le poste de la Conciergerie pour s'emparer de la préfecture de police, la petite troupe que commandait Barbès tira des coups de feu et que le lieutenant Drouineau, commandant le poste, tomba mortellement blessé. Forcés de se replier sur l'Hôtel de ville, dont ils s'emparèrent et où Barbès lut une proclamation, les républicains se rendirent ensuite à la mairie du VIIe arrondissement, puis essayèrent vainement de propager le mouvement dans le quartier Saint-Martin. En défendant une des barricades de la rue Grenétat, Barbès fut blessé à la tête et tomba entre les mains des troupes.

Le 27 juin suivant, Barbès comparut avec une partie de ses coaccusés, Martin Bernard, Bonnet, Roudil, Nougués, Mialon, Marescal, etc., devant la cour des pairs. M. Franck-Carré, dans son réquisitoire, ayant particulièrement insisté sur le meurtre de l'officier Drouineau, affirmant que c'était un assassinat et que Barbès en était l'auteur, « Barbès se leva, dit M. Louis Blanc, et jamais conviction plus profonde n'apparut sous un plus noble aspect. Le calme de l'accusé, sa haute taille, le rayonnement de son front, la beauté fière et hardie de son visage, son élégance virile, tout révélait l'héroïsme de sa nature. Il s'exprima simplement, en peu de mots, et toucha jusqu'aux larmes une grande partie de l'assemblée. « Je ne me lève pas, dit-il, pour » répondre à votre accusation; je ne suis dis» posé à répondre à aucune de vos questions. » Si d'autres que moi n'étaient pas intéressés » dans l'affaire, je ne prendrais pas la parole; » j'en appellerais à vos consciences et vous » reconnaîtriez que vous n'êtes pas ici des ju» ges venant juger des accusés, mais des » hommes politiques venant disposer du sort » d'ennemis politiques. La journée du 12 mai » vous ayant donné un grand nombre de pri» sonniers, j'ai un devoir à remplir. Je déclare » donc que tous ces citoyens, le 12 mai, à trois » heures, ignoraient notre projet d'attaquer » votre gouvernement. Ils avaient été convo» qués par le comité sans être avertis du mo» tif de la convocation; ils croyaient n'assister » qu'à une revue; c'est lorsqu'ils sont arrivés » sur le terrain, où nous avions eu le soin de » faire arriver des munitions, où nous savions » trouver des armes, que j'ai donné le signal, » que je leur ai mis les armes à la main et que » je leur ai donné l'ordre de marcher. Ces ci» toyens ont donc été entraînés, forcés par une » violence morale, de suivre cet ordre. Selon » moi, ils sont innocents. Je pense que cette » déclaration doit avoir quelque valeur auprès » de vous; car, pour mon compte, je ne pré» tends pas en bénéficier. Je déclare que j'é» tais un des chefs de l'association; je déclare » que c'est moi qui ai préparé le combat, qui » ai préparé tous les moyens d'exécution; je » déclare que j'y ai pris part, que je me suis » battu contre vos troupes; mais si j'assume » la responsabilité pleine et entière de tous les » faits généraux, je dois aussi décliner la res» ponsabilité de certains actes que je n'ai ni » conseillés, ni ordonnés, ni approuvés. Je » veux parler d'actes de cruauté que la morale » réprouve. Parmi ces actes, je cite la mort » donnée au lieutenant Drouineau, que l'acte » d'accusation signale comme ayant été com» mis par moi avec préméditation et guet» apens. Ce n'est pas pour vous que je dis cela; » vous n'êtes pas disposés à me croire, car » vous êtes mes ennemis. Je le dis pour que » mon pays l'entende. C'est là un acte dont je » ne suis ni coupable ni capable. Si j'avais tué » ce militaire, je l'aurais fait dans un combat » à armes égales, autant que cela se peut dans » le combat de la rue, avec un partage égal » de champ et de soleil. Je n'ai point assas» siné; c'est une calomnie dont on veut flétrir » un soldat de la cause du peuple. Je n'ai pas » tué le lieutenant Drouineau. Voilà tout ce » que j'avais à dire. » La vérité a des accents irrésistibles. Ce que Barbès venait d'affirmer, chacun le crut dans le sanctuaire de sa conscience. Fidèle à sa déclaration, Barbès s'était imposé la loi de ne pas répondre aux questions du président. Il rompit néanmoins le silence pour dire, dans un moment où l'interrogatoire le pressait: « Quand l'Indien est » vaincu, quand le sort de la guerre l'a fait » tomber au pouvoir de son ennemi, il ne » songe pas à se défendre, il n'a pas recours » à des paroles vaines; il se résigne et donne » sa tête à scalper. » Le lendemain, M. Pasquier ayant fait observer que l'accusé avait eu raison de se comparer à un sauvage, « le » sauvage impitoyable, reprit Barbès, n'est » pas celui qui donne sa tête à scalper, c'est » celui qui scalpe. » Le 12 juillet 1839, la cour des pairs condamna Barbès à la peine de mort. L'attitude pleine de dignité qu'il avait eue durant le procès lui avait concilié dans le public de vives sympathies qui ne tardèrent pas à se manifester. Dès le lendemain, près de 3,000 étudiants se rendirent au ministère de la justice et deux d'entre eux allèrent demander au garde des sceaux, au nom de la jeunesse de Paris, l'abolition de la peine de mort en matière politique et, pour Barbès, une commutation de peine. Une autre colonne de citoyens se dirigea vers le palais Bourbon, où siégeait la Chambre des députés, proféra le cri de: « Vive Barbès! » et fut dispersée. En même temps, divers personnages faisaient d'actives démarches auprès du ministère et auprès de la famille royale pour obtenir que le condamné ne fût point exécuté; mais le cabinet et le roi se montrèrent inflexibles. M. Jules Claretie, dans la biographie de Barbès, raconte que le directeur de la prison, étant venu visiter le condamné à mort, l'engagea à tenter quelque chose pour sauver sa tête. « Conservez-vous pour votre cause, lui dit-il. » — « Le seul moyen en ce moment de me conserver pour ma cause, lui répondit Barbès, c'est d'avoir la tête coupée pour elle... Mort, je deviens une puissance, et c'est de ce jour, pour ainsi dire, que mes ennemis commencent à avoir affaire à moi. Aussi faudrait-il que je fusse bien sot pour leur sauver ce danger-là. Et quant à ces cinq pieds six pouces de chair qui se promènent à vos côtés, Dieu, soyez-en sûr, n'est jamais du parti des lâches. » Cependant il ne devait point mourir. Sa sœur, qui lui fut si tendrement dévouée, le duc et la duchesse d'Orléans essayèrent d'émouvoir Louis-Philippe, qui résistait toujours, lorsque quelques vers de Victor Hugo obtinrent enfin cette grâce si désirée. Le grand poëte, ayant appris que l'exécution de Barbès devait avoir lieu le lendemain, fit remettre au roi, à minuit, cette strophe dans laquelle il faisait allusion à la mort de la princesse Marie, dont la cour portait le deuil, et à la naissance du comte de Paris:

> Par votre ange envolée ainsi qu'une colombe!
> Par ce royal enfant, doux et frêle roseau!
> Grâce encore une fois! grâce au nom de la tombe!
> Grâce au nom du berceau!

Cette fois le roi Louis-Philippe céda: « Je vous accorde cette grâce, dit-il, au poëte; il ne me reste plus qu'à l'obtenir de mon ministère. Et naturellement le ministère s'inclina devant le désir du roi. Victor Hugo, ayant rappelé ce fait dans son roman les *Misérables*, Barbès, alors à La Haye, lui écrivit (10 juillet 1862): « Le condamné dont vous parlez doit vous paraître un ingrat. Il y a vingt-trois ans qu'il est votre obligé et il ne vous a rien dit. Pardonnez-lui, pardonnez-moi. Dans ma prison d'avant février, je m'étais promis bien des fois de courir chez vous, si un jour la liberté m'était rendue. Ce jour vint pour me jeter comme un brin de paille rompue dans le tourbillon de 1848. Je ne pus rien faire de ce que j'avais si ardemment désiré... Que n'ai-je eu la puissance de montrer que j'étais digne que votre bras s'étendît sur moi! Mais chacun a sa destinée et tous ceux qu'Achille a sauvés n'étaient pas des héros. »

Barbès, dont la peine avait été commuée en celle d'une détention perpétuelle, fut envoyé dans la forteresse de Doullens, où sa santé s'altéra gravement. On le transféra ensuite dans la prison de Nîmes, où il se trouvait encore lorsque la révolution du 24 février vint le mettre en liberté. Il se rendit aussitôt à Paris, devint président du club de la Révolution, fut nommé gouverneur du palais du Luxembourg, et la 12e légion de la garde nationale l'élut son colonel. Un des chefs du parti avancé, il soutint la politique suivie par Ledru-Rollin dans le gouvernement provisoire, s'attacha à contre-balancer l'influence de Blanqui dans le sens de la modération et se rangea du côté du gouvernement lors de la manifestation du 16 avril. Le 23 avril, 36,703 électeurs de l'Aude l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale. Il alla s'asseoir sur les bancs de la Montagne et protesta vivement contre la façon dont avaient été réprimés les troubles qui avaient éclaté à Rouen à l'occasion des élections. Manquant d'esprit politique, poussé par la crainte de voir la réaction triompher dans la Chambre, Barbès commit la faute grave de prendre part au mouvement du 15 mai contre la représentation nationale (v. MAI 1848, journée du 15). Il fit la motion de frapper les riches d'un milliard d'impôt, et, après que la dissolution eut été prononcée par Huber, se rendit à l'Hôtel de ville comme membre d'un gouvernement insurrectionnel, qui n'eut pas même le temps de se constituer. Arrêté dans la soirée, il fut conduit à Vincennes et traduit avec ses coaccusés devant la haute cour de Bourges, sous l'inculpation de complot tendant au renversement du gouvernement républicain. Devant la cour, Barbès parla à diverses reprises, non pour se défendre, mais sur les faits généraux de la cause. » Condamné à une détention perpétuelle (2 avril 1849), Barbès fut dirigé sur Doullens avec les autres condamnés. Au mois d'octobre 1850, les détenus de cette forteresse furent transférés à Belle-Ile-en-Mer. On excepta de cette mesure Barbès, qui se trouvait dans un état de santé pitoyable; mais il protesta, demanda à partager le sort de ses camarades et on fit droit à sa demande. Lorsqu'éclata la guerre d'Orient, il s'en montra vivement préoccupé. De sa prison, il écrivait à un de ses amis: « Dans l'humanité, le progrès ne se fait pas avec la rapidité que nous rêvons tous à vingt ans. A chaque instant, cette humanité laisse de côté ce qui nous paraît la ligne droite pour prendre une voie de traverse. Eh bien, battre aujourd'hui les Russes, sous quelque gouvernement que ce soit, me paraît cette voie de traverse... Un succès n'affermira pas d'avantage cet homme-ci (Napoléon III), si le peuple est contre lui. Mais des défaites peuvent nous tuer, nous France, et il faut que notre chère patrie vive, et qu'elle soit grande et forte pour le salut du monde. » Dans une autre lettre, il disait: « Si tu es affecté de chauvinisme, parce que tu ne fais pas de vœux pour les Russes, je suis encore plus chauvin que toi, car j'ambitionne des victoires pour nos Français. Oui, oui, qu'ils battent bien les Cosaques là-bas, et ce sera autant de gagné pour la cause de la civilisation et du monde! » Cette dernière lettre ayant été, à son insu, mise sous les yeux du chef de l'Etat, il fut immédiatement gracié sans condition (octobre 1854). Le prisonnier, bien connu par son caractère chevaleresque et par la couleur tranchée de ses opinions, refusa fièrement d'accepter une faveur qu'il n'avait pas demandée et qui pouvait l'engager moralement, et il fallut presque employer la force pour l'arracher à sa prison.

En quittant Belle-Ile-en-Mer, Barbès se rendit à Paris, et le jour même de son arrivée il adressa la lettre suivante au directeur du *Moniteur officiel*: « J'arrive à Paris, je prends la plume et vous prie d'insérer bien vite cette note dans votre journal. Un ordre dont je n'examine pas les motifs, car je n'ai pas l'habitude de dénigrer les sentiments de mes ennemis, a été donné, le 5 de ce mois, au directeur de la maison de Belle-Ile. Au premier énoncé de cette nouvelle, j'ai frémi d'une indicible douleur de vaincu et j'ai refusé tant que j'ai pu, durant deux jours, de quitter ma prison. Je viens maintenant ici pour parler de plus près et mieux me faire entendre. Qu'importe à qui n'a pas droit sur moi que j'aime ou non mon pays? Oui, la lettre qu'on a lue est de moi et la grandeur de la France a été, depuis que j'ai une pensée, ma religion. Mais, encore un coup, qu'importe à qui vit hors de ma foi et de ma loi que mon cœur ait ces sentiments? Décembre n'est-il pas, et pour toujours, un combat indiqué entre moi et celui qui l'a fait? A part donc ma dignité personnelle blessée, mon devoir de loyal ennemi est de déclarer à tous et à chacun ici que je repousse de toutes mes forces la mesure prise à mon endroit. Je vais passer à Paris deux jours afin qu'on ait le temps de me remettre en prison, et ce délai passé, vendredi soir, je cours moi-même chercher l'exil. BARBÈS. Paris, 11 octobre 1854, dix heures du matin, grand hôtel du Prince-Albert, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Honoré. »

Barbès ne fut point arrêté et, à l'heure dite, il quittait la France, qu'il ne devait plus revoir. Il se rendit d'abord à Bruxelles, puis en Espagne. Arrêté à Barcelone en 1856, il fut transféré en Portugal. De là il se rendit en Hollande et se fixa à La Haye, où il passa les dernières années de sa vie, en proie à de grandes souffrances physiques, causées par ses longues détentions. Lors des élections complémentaires du 22 novembre 1869, sa candidature fut posée dans la 3e circonscription de Paris par quelques démocrates qui voulaient qu'on élût des républicains n'ayant pas prêté serment. A ce sujet, Barbès écrivit à Gambon: « Je suis partisan du vote contre le serment, contre l'insolence d'un homme qui nous dit sans cesse: C'est moi qui suis le souverain... Mais je ne puis que décliner l'honneur qu'on veut bien me faire et dire qu'on cherche un plus jeune, qu'on me remplace par un ouvrier — il y en a de capables — la maladie dont je suis atteint ne me permettant pas de compter sur moi pour la libre disposition de l'esprit et du corps. C'est au moment où tous mes amis d'autrefois me cherchent que je ne puis quitter la chambre; c'est désolant, c'est cruel... Mon cœur bat quand je songe à la patrie, de je ne sais combien de pulsations à la minute. » Quelques mois plus tard, il s'éteignit sans avoir pu voir le rétablissement de la République, mais aussi sans avoir eu la douleur de voir la France envahie et ployant sous ses désastres. Barbès, que Proudhon avait surnommé le **Bayard de la démocratie**, s'était acquis l'estime de ses adversaires eux-mêmes par la noblesse et l'énergie de son caractère, par son désintéressement et la sincérité de ses convictions. On a de lui quelques opuscules politiques: *Deux jours de condamnation à mort* (Paris, 1848, in-8°), sorte de testament écrit pendant les heures où il attendait stoïquement l'échafaud et qui a été réédité en 1849 avec une lettre de M. Louis Blanc; *Quelques mots à ceux qui possèdent en faveur des prolétaires du travail* (1848, in-8°).

BARBÉSIEU (RICHARD DE). V. RICHARD DE BARBEZIEUX.

BARBÉSIEUX (Louis-François-Marie LE TELLIER, marquis DE), fils de Louvois, né à Paris en 1668. Il succéda à son père au département de la guerre, bien qu'il n'eût alors que vingt-trois ans, montra quelque talent et, quoique Louvois eût épuisé toutes les ressources du royaume, parvint à fournir à Louis XIV les moyens d'entreprendre le siége de Namur; mais, emporté par l'ardeur des plaisirs, il négligea les affaires et mourut en 1701, épuisé par les excès. Il avait, comme son père, le goût de l'astrologie et consultait souvent sur son horoscope le Père Alexis, cordelier, qui lui avait, à ce qu'on prétend, prédit l'époque de sa mort.

BARBESIN s. m. (bar-be-zain — rad. *barbe*). Bot. Nom vulgaire d'un champignon comestible, quoique suspect, appartenant au genre bolet. C'est le *boletus frondosus* de Schrank.

BARBET s. m. (bar-bè — rad. *barbe*, à cause de ses longs poils, ou *Barbarie*, comme pour *barbe*, cheval). Espèce d'épagneul dont le poil est long et frisé: *Le* BARBET *est très-intelligent et très-attaché à son maître: mais la longueur de son poil l'expose à se crotter affreusement en marchant par les rues.* (Buff.) *Le* BARBET *a les oreilles tout à fait pendantes.* (Cuv.) *Un* BARBET, *à qui la mine de cet homme a déplu, s'est mis tout d'un coup à japper* (Brueys.) *S'il lui fallait un peu de volaille, c'était pour en donner les os à un* BARBET *noir, son compagnon fidèle.* (Balz.)

— Contrebandier des Alpes: *Le nouveau général d'armée se trouva à de nouveaux exploits, mais ce ne fut que contre les* BARBETS *des vallées.* (St-Sim.) ‖ Ce nom avait d'abord été donné aux calvinistes des Cévennes. V. BARBETS.

— Loc. fam. *Crotté comme un barbet*, Affreusement crotté. ‖ *Suivre quelqu'un comme un barbet*, Le suivre partout: *Il me* SUIT COMME UN BARBET. ‖ *Chercheur de barbet*, Filou qui s'introduit dans les maisons sous quelque prétexte, par exemple pour chercher un barbet: *Ah! ce sont des* CHERCHEURS DE BARBETS; *ce sont des filous qui veulent dérober mes meubles.*

— Art milit. Barbette.

— Ichthyol. Nom vulgaire du rouget et du mulet.

— Adjectiv. Qui est de la race des barbets. *Un chien* BARBET. *Circé changeait en chiens* BARBETS *les compagnons d'Ulysse.* (Volt.) *Les chiens* BARBETS *ont beau avoir la réputation d'être les meilleurs amis du monde, ils ne nous valent pas.* (Volt.)

— **Encycl.** Le *barbet* est, de tous les chiens, celui dont l'intelligence paraît le plus susceptible de développement; il est extrêmement attaché à son maître, et l'on sait que c'est, par excellence, le chien de l'aveugle. Son odorat est assez fin, et on peut le dresser à tous les services. Il aime l'eau et nage avec la plus grande facilité; aussi l'emploie-t-on à la chasse des oiseaux aquatiques. L'éducation de cet animal est très-facile, mais il exige beaucoup de soins pour être tenu propre.

Il y a deux variétés de chiens *barbets*: 1° le *grand barbet*, ainsi caractérisé par Cuvier: « Tête grosse, ronde; cavité cérébrale plus vaste que dans aucune autre race; sinus frontaux très-développés; oreilles larges, pendantes; jambes courtes; corps épais, raccourci; queue presque horizontale; poil long, frisé sur tout le corps, de couleur noire ou tacheté de noir sur du blanc, quelquefois tout blanc, ou bien jaunâtre ou roussâtre. » Ce chien atteint souvent la grandeur du mâtin, mais il a généralement le corps plus trapu, les jambes plus courtes et plus fortes; 2° le *petit barbet*, qui ne diffère du précédent que par sa taille plus petite et son pelage un peu moins laineux et plus hérissé.

BARBET (Adrien), musicien français. Il florissait vers la fin du XVIe siècle. On a de lui: *Exemplaire des douze tons de la musique et de leur nature* (Anvers, 1599).

BARBET (Henri), homme politique français, né à Rouen en 1789, mort en 1875. Il prit part aux luttes du libéralisme sous la Restauration et fut élu par ses concitoyens maire de Rouen, membre du conseil général et député (1830). Noyé dès lors dans les bataillons épais du centre, il s'associa à tous les actes rétrogrades du gouvernement de Juillet, fut appelé à la Chambre des pairs en 1846 et enfin rendu aux douceurs de la vie privée par la révolution de Février. Mais, en 1863, les électeurs du département de la Seine-Inférieure, voulant mettre un terme à cette inaction, l'envoyèrent siéger comme député au Corps législatif; le gouvernement avait patronné sa candidature. Pendant six ans, il vota toutes les mesures présentées par le pouvoir, qui le soutint, mais sans succès, aux

élections générales de 1869. Remplacé alors par M. Buisson dans la 5e circonscription de la Seine-Inférieure, il rentra dans la vie privée et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

BARBET (Auguste), économiste français, né vers 1800. Ancien receveur des finances, il s'attacha à Lamennais, se livra, sous son inspiration, à l'étude des questions sociales et collabora avec lui au journal démocratique le *Peuple constituant* en 1848. Lamennais, en mourant, le nomma son exécuteur testamentaire. Ses principaux travaux sont : *Essai sur la régénération morale des prisonniers* (1838, in-8°); *Réforme politique, organisation d'une nouvelle force unitaire et gouvernementale* (1840, in-8°); *Système social et responsabilité de l'homme* (1845, in-8°); *Du peuple, de Moïse à Louis-Philippe* (1847, 2 parties formant 2 vol. in-8°); *Mystères de l'homme et de sa responsabilité*, ou *De la nécessité du prêt par l'État* (1846, in-8°); *Projet de constitution du crédit social* (1848, in-8°); le *Dogme* ou la *Loi du* XIXe *siècle* (1849, in-8°); *Questions financières, budgets depuis* 1848 (1850, in-8°); *Lamennais* (1856, in-8°). On lui doit, en outre, plusieurs brochures : *Du sang! Pourquoi du sang?* le *Coup de sabre* ou l'*Empire de Satan*, etc.

BARBET DE JOUY (Joseph-Henri), littérateur et archéologue français, né à Canteleu, près de Rouen, en 1812. Son père, Jacques-Juste Barbet, frère du député Henri Barbet, fut consul de France à l'île Maurice et à Brême et obtint, en 1859, l'autorisation de joindre à son nom celui de **de Jouy**. M. Joseph-Henri Barbet de Jouy, après avoir rempli les fonctions de conservateur adjoint des Antiques et de la sculpture, au musée du Louvre, devint en 1863 conservateur du musée des Souverains, fonctions qu'il remplit jusqu'à la suppression de ce musée. Il est depuis lors conservateur de la sculpture moderne et objets d'art du moyen âge et de la Renaissance. M. Barbet de Jouy s'est fait connaître par des ouvrages estimés, qui ont trait à des matières artistiques et archéologiques. Nous citerons de lui : les *Della Robbia, sculpteurs en terre émaillée; étude sur leurs travaux, suivie d'un catalogue de leurs œuvres* (1855, in-16); *Description des sculptures modernes de la Renaissance et du moyen âge du musée impérial du Louvre* (1856, in-8°); les *Mosaïques chrétiennes des basiliques et des églises de Rome, décrites et expliquées* (1857, in-8°); *Étude sur les fontes du Primatice* (1859, in-8°); *Notice des antiquités, objets du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes composant le musée des Souverains* (1865, in-12); les *Gemmes et joyaux de la couronne, publiés et expliqués par H. Barbet de Jouy; dessinés et gravés à l'eau-forte, d'après les originaux, par Jules Jacquemart* (1865 et suiv., in-fol.), ouvrage édité avec un grand luxe; *Musée national du Louvre*, description des sculptures (2 parties in-12), dont la dernière a paru en 1874.

BARBET DU BERTRAND (L.-R.), littérateur, né à Tours en 1770. Oratorien et professeur, il embrassa les principes de la Révolution, remplit diverses fonctions publiques et devint inspecteur de la loterie sous l'Empire. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Almanach philosophique* (1792); le *Mariage malheureux* (1816); les *Trois hommes illustres* ou *Dissertations sur les institutions politiques de César-Auguste, de Charlemagne et de Napoléon* (1804); *Règne de Louis XVIII* ou *Histoire politique et générale de l'Europe depuis la Restauration* (1825), etc.

BARBETS, nom donné aux calvinistes des Cévennes, qui avaient conservé, et surtout leurs ministres, l'usage de porter la barbe, à une époque où personne ne la portait plus. On étendit le même nom aux Vaudois des vallées du Piémont, qui subirent de violentes persécutions à la fin du XVIIe siècle.

BARBETTE s. f. (bar-bè-te — fém. de *barbet*). Femelle du barbet : *Une* BARBETTE *noire. Une jolie* BARBETTE.

— Adjectiv. : *Une chienne* BARBETTE.

BARBETTE s. f. (bar-bè-te — dim. de *barbe*). Autrefois, Petite barbe. ‖ Guimpe qui couvre le sein et le cou des religieuses. ‖ Morceau de quintin ou de toile claire, que les chanoinesses de Remiremont mettaient devant elles le jour de leur apprébendement.

BARBETTE s. f. (bar-bè-te — rad. *barbe*). Fortif. et artill. Plate-forme en terre, assez élevée pour que les bouches à feu qu'on y place puissent tirer par-dessus la plongée de l'ouvrage, c'est-à-dire par-dessus le parapet : *Tracer, établir une* BARBETTE. *Les* BARBETTES *des saillants consomment l'excédant de terres que produit le déblai du fossé, à droite et à gauche de la capitale.* (Savart.) *Dans beaucoup de cas, il est nécessaire de pouvoir diriger promptement le feu de l'artillerie sur des points quelconques, eu égard aux manœuvres de l'ennemi auquel il faut pouvoir riposter; le canon alors doit être élevé sur une* BARBETTE. (Savart.) ‖ Batterie de canons ou d'obusiers établie sur une barbette : *Ordinairement les* BARBETTES *ont leur terre-plein élevé à quatre-vingts centimètres au-dessus de la crête intérieure de l'ouvrage.* (Thiroux.) ‖ On dit aussi BATTERIE À BARBETTE.

— *Tirer à barbette*, Se dit des pièces qui tirent par-dessus la plongée de l'ouvrage : *Lorsque la place est sur le point d'être attaquée, on arme les bastions de trois bouches à feu,* TIRANT À BARBETTE, *un obusier de 22 en capitale et un canon de* 16 *sur chaque face, pour prévenir les surprises.* (Thiroux.) *Suivant le temps et les positions, les batteries de campagne sont établies sur le sol naturel, ou enterrées ou relevées, et* TIRENT *à embrasures ou* À BARBETTE. (Thiroux.) ‖ *En barbette*, Se dit de toute bouche à feu qui est disposée ou que l'on dispose de manière à pouvoir tirer à barbette : *Il y a quatre obusiers* EN BARBETTE *dans cette redoute. C'est par le moyen du canon, placé* EN BARBETTE, *que, dans les premiers moments, on contrarie, à une grande distance, les opérations de l'assiégeant.* (Savart.)

— Mar. Batterie établie sur le pont supérieur, ou, comme on dit, sur les gaillards. Elle est découverte, c'est-à-dire non abritée par un pont; mais, de même que celles des batteries couvertes, c'est-à-dire placées dans l'intérieur du navire, les pièces qui la composent tirent par des embrasures appelées sabords.

— Fam. *Coucher à barbette*, Coucher sur un matelas par terre, sans bois de lit, sans lit de sangle ou de fer.

— Adjectiv. *Une batterie barbette*, Une barbette.

— **Encycl.** On se représente aisément une *barbette* pour trois pièces; elle est ordinairement établie dans un saillant à niveau de 0m,80 à 0m,90 au-dessus des crêtes; un pan coupé à la pointe de l'ouvrage permet le tir d'une pièce dans la direction de la capitale. L'espace réservé à cette pièce est un rectangle, dont la largeur est de 3m,50 et la longueur de 7 à 8 mètres.

Outre cette première pièce, on en établit deux autres tirant perpendiculairement aux crêtes, et qui occupent des rectangles latéraux, dont les dimensions sont de 5 à 6 mètres et de 7 à 8 mètres; il reste en commun à ces deux pièces un certain espace libre. Les bouches à feu sont amenées sur la *barbette* au moyen d'une coupe, limitée à droite et à gauche par des talus à 45°, qui viennent couper le talus, également à 45°, qui limite la *barbette* vers l'intérieur de l'ouvrage.

BARBETTE s. f. (bar-bè-te — fém. défectueux de *barbier*). Pop. Femme ou maîtresse d'un barbier :

> La *barbette*
> Est une fillette
> Qui donne et prête
> Tout ce qu'elle a.
>
> CLAIRVILLE.

Barbette (RUE), petite rue de la capitale, qui formait autrefois une partie de la rue Vieille-du-Temple actuelle, et restée célèbre par l'assassinat du duc Louis d'Orléans. On connaît la haine qui existait entre ce prince et le duc de Bourgogne, Jean sans Peur. Un semblant de réconciliation avait eu lieu entre eux, grâce aux efforts persévérants d'amis communs, désolés des calamités que leurs querelles faisaient peser sur la France. Ils avaient entendu la messe et communié ensemble, après s'être juré « bon amour et fraternité. » Mais il était facile de voir que le feu couvait sous cette cendre brûlante; en ce moment même, le duc de Bourgogne tramait un sanglant complot, qui devait amener la mort de son rival. Le duc d'Orléans allait tous les soirs rue Vieille-du-Temple, à l'hôtel Montagu, visiter la reine Isabeau, qui était alors en relevailles de couches. Le 23 novembre (1407), un valet de chambre du roi, gagné par d'Octonville, l'homme de main de Jean sans Peur, vint chercher le duc Louis à l'hôtel Montagu, sous prétexte que le roi le mandait sans délai. Le duc sortit aussitôt, sans autre suite que deux écuyers et quatre ou cinq valets de pied qui portaient des torches. Il était huit heures du soir. Quand il fut arrivé près de la porte Barbette, une vingtaine d'hommes déterminés, que d'Octonville avait cachés dans une maison de la rue Vieille-du-Temple, près de la porte Barbette et de l'hôtel Montagu, se précipitèrent ensemble sur le duc et sa faible escorte, tandis que d'Octonville criant : *A mort! à mort!* lui abattait le poignet d'un seul coup de hache. « Je suis le duc d'Orléans, s'écria l'infortuné prince. — C'est ce que nous demandons, » répondirent les assassins, et ils le renversèrent à terre, le frappant si rudement que sa cervelle jaillit sur la chaussée. Un de ses écuyers, qui avait voulu le couvrir de son corps, fut également tué sur place. Les autres serviteurs du duc s'enfuirent en criant : *Au meurtre!* tandis que les assassins poussaient, de leur côté, les cris : *Au feu!* En effet, ils venaient de mettre le feu à la maison d'où ils étaient sortis, sans doute afin de détruire toutes les traces du crime, et ils s'enfuyaient en jetant derrière eux des chausse-trapes, afin qu'on ne pût les poursuivre.

Ce sanglant événement est resté, pour ainsi dire, légendaire, et on le désigne souvent par ces simples mots : l'*assassinat de la rue Barbette*.

BARBETTE (Paul), médecin, né à Strasbourg. Il vivait à Amsterdam dans la deuxième moitié du XVIIe siècle et eut de son temps une réputation dont l'éclat est depuis longtemps évanoui. Il proposa la gastrotomie comme moyen de guérir la maladie connue sous le nom d'*intussusception des intestins*, et il apporta une heureuse modification à la canule de Sanctorius pour la paracentèse. Il préconisait la saignée, comme Dubois del Boë, et prétendait guérir toutes les maladies par les sudorifiques. Ses ouvrages, conçus dans un esprit systématique, sont tombés rapidement en discrédit et n'ont plus aucun intérêt aujourd'hui.

BARBETTI (Jules-César), luthiste et musicographe italien, de la seconde moitié du XVIe siècle. Il composa une méthode de doigté pour les luths à six et à sept cordes, sous le titre de : *Tabulæ musicæ testudinariæ hexacordæ et heptacordæ*.

BARBETTI (Angelo), sculpteur italien, né à Sienne en 1803. Il a adopté un genre particulier, la sculpture ou la ciselure sur bois, qu'il traite avec une supériorité de goût dont témoignent les façades des cathédrales de Sienne et d'Orvieto, qui sont des chefs-d'œuvre de délicatesse. En 1851, il obtint une médaille d'honneur à l'Exposition universelle de Londres, pour un coffret d'une exécution ravissante.

BARBEU-DUBOURG (Jacques), médecin et botaniste, né à Mayenne en 1709, mort à Paris en 1779. Ses principaux ouvrages sont : le *Botaniste français* (1767), élégant traité élémentaire qui propagea le goût de la botanique; *Des usages des plantes;* une traduction des *Lettres sur l'histoire*, de Bolingbroke, etc. C'est lui qui fut l'éditeur des *Œuvres de Franklin*, traduites par L'Ecuy (1773).

BARBEY (Marc), médecin, né à Bayeux, mort vers 1600. Il montra un grand dévouement pour ses concitoyens pendant une peste, mais refusa de donner ses soins aux ligueurs atteints par le fléau. Peut-être était-ce pousser la fidélité de parti un peu loin, pour un homme de sa profession; mais rien ne put vaincre sa résolution, ni les menaces, ni l'exil de la cité, ni le pillage de ses propriétés. Il devint plus tard médecin de Henri IV.

BARBEY D'AUREVILLY (Jules), littérateur français, né à Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche) en 1811. Le premier roman publié par M. Barbey d'Aurevilly avait pour titre : l'*Amour impossible* (1841, in-8°). L'auteur paraît s'être proposé d'en faire une sorte de contre-poison pour le mal qu'avait dû, selon lui, produire l'apparition de *Lélia*, un des plus célèbres romans de George Sand. La *Bague d'Annibal*, qui parut en 1843, fit peu parler d'elle. Un livre intitulé *Du dandysme et de G. Brummel* (1845, in-16) montra dans M. Barbey d'Aurevilly un admirateur presque enthousiaste d'un genre de vie bien frivole et bien inutile. A partir de 1851, il fut attaché à la rédaction du *Pays, journal de l'empire*, où ses articles de critique littéraire se firent remarquer par la vivacité des attaques et par leur forme acerbe. Il dut sortir de ce journal vers 1861, à la suite d'une polémique irritante. Dans l'intervalle, il avait fondé, avec M. Granier de Cassagnac, une feuille intitulée le *Réveil*, où les œuvres des littérateurs appartenant au parti libéral étaient souvent attaquées avec aigreur. Cette feuille n'eut qu'une existence éphémère. Tout en collaborant à ces journaux, M. Barbey d'Aurevilly publia les *Prophètes du passé* (1851, in-16), dont nous ferons suffisamment connaître l'esprit par la citation de ces phrases : « Nos pères ont été sages d'égorger les huguenots et bien imprudents de ne pas brûler Luther. Si, au lieu de brûler les écrits de Luther, dont les cendres retombèrent sur le monde comme une semence, on avait brûlé Luther lui-même, le monde était sauvé, au moins pour un siècle. » L'auteur affirme que le gouvernement des peuples repose sur des principes immuables et de droit divin, dont la garde appartient à l'Eglise, qui représente Dieu. Il est de l'école de Joseph de Maistre, qui voulait que l'étude des questions morales et politiques fût réservée aux évêques et à quelques familles nobles; quant aux autres, ajoutait Joseph de Maistre, de quoi ont-ils à se plaindre? ne leur reste-t-il pas la botanique? Après les *Prophètes du passé*, nous tombons en plein roman de boudoir. Les situations risquées qui abondent dans *Une vieille maîtresse* (1851, 3 vol. in-8°) valurent à ce livre un succès de curiosité malsaine. Le style vise trop à l'effet; on y remarque des phrases comme celles-ci : « Une lèvre roulée comme une grappe de rubis. — Le liquide cinabre de sa bouche. — Un sang bouillonnant qui trahit tout à coup sa rutilance sous un tissu pénétré. — La destinée couronnée d'un sceau de pourpre. — Vellini (l'héroïne), avec une inflexion de ses membres de mollusque, dont [illegible]rticulations ont des mouvements de velours, fait tout à coup relever les désirs entortillés au fond de l'âme de son amant. » Le plus curieux, c'est que l'auteur glisse ses aspirations catholiques au milieu de ces peintures sensuelles et de ce style si plein d'une recherche toute mondaine. L'*Ensorcelée, ricochets de conversation* (1854, 2 vol. in-8°) suivit *Une vieille maîtresse*. Elle lui est supérieure par le style et par la composition. Les luttes ténébreuses de la chouannerie servent de point de départ à l'action et donnent à l'esprit catholique et monarchique de l'écrivain une excellente occasion de se faire jour dans les paroles et les actes de l'abbé de La Croix-Jugan, prêtre et soldat. Une deuxième série de l'*Ensorcelée* est venue ensuite sous le titre du *Chevalier Destouches* (1864, in-12). En 1861, M. Barbey d'Aurevilly publia les *Œuvres et les hommes*. On devine que dans ce livre les libres penseurs sont traités à coups de cravache, comme Murat traitait les Cosaques; mais ce qui étonne, c'est que l'auteur, fatigué de frapper sur l'ennemi, finit par tomber sur ses amis; MM. Veuillot et Nettement ne sont guère mieux traités que MM. Renan et Littré. Nous n'avons plus à signaler, parmi les dernières productions de M. Barbey d'Aurevilly, qu'une étude sur les *Misérables*, de Victor Hugo (1862, in-12); les *Quarante médaillons de l'Académie française* (1863, in-12), où sont loin d'être ménagés des noms dignes de l'estime et de la sympathie de tous; *Un prêtre marié* (1865, 2 vol. in-12), roman étrange et sombre, qui n'a point eu le succès que le titre promettait et au sujet duquel M. Paul de Saint-Victor a dit : « L'esprit se révolte contre une telle morale; cela est surhumain et inhumain à la fois. L'intelligence proteste, mais l'imagination est fanatisée. » Citons enfin les *Diaboliques* (1874, in-8°), ouvrage qui a été saisi chez l'éditeur Dentu. M. Barbey d'Aurevilly a collaboré en outre à divers journaux, notamment au *Nain jaune*.

Terminons cette biographie par une appréciation qu'on ne pourra pas accuser d'hostilité, puisqu'elle est empruntée à M. Paul de Saint-Victor : « L'Eglise militante, dit-il, n'a pas de champion plus fougueux que ce templier de la plume, dont la critique guerroyante est une croisade perpétuelle. Mais le polémiste intraitable est en même temps un écrivain de l'originalité la plus fière... On peut séparer en lui l'artiste du croisé, l'homme d'invention et de style de l'homme de lutte et de paradoxes... Il y a un roman anglais, intitulé *A outrance;* ce pourrait être la devise du talent de M. d'Aurevilly. Jamais peut-être la langue n'a été poussée à un plus fier paroxysme. C'est quelque chose de brutal et d'exquis, de violent et de délicat, d'amer et de raffiné. Cela ressemble à ces breuvages de la sorcellerie, où il entrait à la fois des fleurs et des serpents, du sang de tigre et du miel. »

BARBÉYER ou **BARBÉIER** v. n. ou intr. (bar-bé-ié). Mar. S'agiter, être secoué, en parlant de la voile que le vent rase sans la gonfler, ce qui est avantageux lorsqu'on veut se tenir au plus près du vent sans gagner, afin de faire le moins de chemin possible en tenant le bâtiment gouvernant : *On ne peut guère faire* BARBÉYER *les voiles que par un vent frais maniable, sans grosse mer.* (Willaumez.) ‖ On dit plus souvent FASIER.

BARBEYRAC (Charles), médecin, né à Céreste (Provence) en 1629, mort en 1699. Il eut une brillante renommée comme praticien. Le philosophe Locke le plaçait au même rang que Sydenham. Hors sa thèse de concours, il n'a rien écrit, et tout ce qu'on sait de ses théories, c'est qu'il avait judicieusement abandonné la méthode d'accabler les malades de remèdes, méthode fort en vogue parmi les médecins de son temps.

BARBEYRAC (Jean), littérateur et publiciste, neveu du précédent, né à Béziers, en 1674, de parents calvinistes qui l'emmenèrent en Suisse lors de la révocation de l'édit de Nantes. Il occupa successivement la chaire de droit et d'histoire à Lausanne, et celle de droit public à Groningue. L'Académie de Berlin l'admit dans son sein, et il mourut en 1744. Il a traduit en français les traités du *Droit de la nature et des gens;* des *Devoirs de l'homme et du citoyen*, par Pufendorf; l'ouvrage de Grotius sur le *Droit de la guerre et de la paix*, et a enrichi ces diverses traductions de notes savantes et très-estimées, quoique un peu prolixes. Parmi ses ouvrages originaux, on distingue l'*Histoire curieuse des anciens traités;* le *Traité du jeu;* le *Traité de la morale des Pères*, etc. Il a, en outre, collaboré à la *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe* (1728-1753), à l'*Histoire littéraire des principaux écrits* (1738-1744), et à divers autres recueils. Voltaire a laissé un souvenir de ce savant laborieux : « Il semble, dit-il, que ses *Traités du droit des gens, de la guerre et de la paix*, qui n'ont jamais servi, ni à aucun traité de paix, ni à aucune déclaration de guerre, ni à assurer le droit d'aucun homme, soient une consolation pour les peuples des maux qu'ont faits la politique et la force. »

BARBEZIEUX, ville de France (Charente), ch.-l. d'arrond., à 34 kilom. S.-O. d'Angoulême, à 473 kilom. S.-O. de Paris; pop. aggl., 2,871 hab. — pop. tot., 3,829 hab. L'arrond. comprend 6 cantons, 80 communes, 50,834 hab. Tribunal de 1re instance et justice de paix. Tannerie, fabriques de toile. Commerce de grains, bestiaux, volailles truffées, toiles. Eaux minérales à Reignac.

Cette petite ville, très-ancienne, est bâtie en amphithéâtre sur un monticule qui domine à l'O. le Trèfle et à l'E. le Condéon; c'était autrefois une ville forte assez importante, chef-lieu d'une seigneurie dépendant de celle de La Rochefoucauld, et qui passa dans la maison de Louvois. Son château fort fut démoli par les Anglais pendant les guerres de Guyenne, et ses fortifications furent rasées au XVIIIe siècle. Marguerite de La Rochefoucauld fit reconstruire le château, dont il reste encore

une partie, qui sert aujourd'hui de prison. Après le château et sur la route de Bordeaux, on remarque à Barbezieux une belle promenade, les vieilles halles et l'église des Cordeliers.

BARBÉZIEUX (le marquis DE). V. BARBÉSIEUX.

BARBIA, BARBIUM, noms latins de Barby. (V. ce mot).

BABBIAN et BELGIOJOSO V. BELGIOJOSO.

BARBIANI (Octavien), jurisconsulte italien, mort à Rome en 1572, est auteur de l'ouvrage suivant : *Practica judiciorum de officiis et officialibus aulæ romanæ...* (Cologne, 1573, et Rome, 1609). — Son fils, Norcello Vestrio BARBIANI, se distingua comme orateur et comme poëte latin. Outre des discours d'apparat sur divers sujets, il a donné un poëme latin : *De Fœdere in Turcas.*

BARBIANI (Jean-Baptiste-Simon), peintre italien, né à Ravenne, mort en 1650. Ses œuvres les plus importantes sont dans sa ville natale. On cite surtout la *Madona del Sudore*, petite coupole dans la cathédrale. — Son petit-fils André fut également un peintre estimable. On voit de lui beaucoup de tableaux d'autel à Rimini et à Ravenne.

BARBIANO (Albéric Ier, comte), capitaine italien du XIVe siècle, changea l'état militaire de sa patrie en formant une armée composée d'Italiens, au lieu de ces bandes d'aventuriers de toutes races qui constituaient alors la force militaire des Etats de la Péninsule. Sa légion, dite de *saint Georges*, devint une école où se formèrent de célèbres capitaines. Il la mit successivement au service de Clément VII, de Charles III, roi de Naples, qui le nomma grand connétable ; de Jean Galeas Visconti, duc de Milan ; enfin de Ladislas, roi de Naples. Il mourut en 1409. — Son fils, Albéric II BARBIANO, comte de Zagonaria, possesseur de grands fiefs dans les Apennins, se mit sous la protection des Florentins ; mais, assiégé en 1424 par Ange de la Pergola, général du duc de Milan, il se soumit à ce prince, et combattit dès lors ses anciens alliés les Florentins, sur lesquels il remporta de nombreux succès. — Jean BARBIANO, oncle du précédent et frère d'Albéric Ier, se mit au service des Polonais, et combattit, pour les Florentins, le roi de Naples et le duc de Milan. Dans les guerres civiles de Ferrare, en 1394, il prit le parti d'Azzo d'Este contre Nicolas III, feignit cependant d'entrer dans les complots de ce dernier, et, de concert avec Azzo, son ami, assassina un domestique, dont il présenta le cadavre défiguré comme celui d'Azzo. Nicolas III, trompé un moment, lui livra les châteaux qu'il lui avait promis comme prix du meurtre. Barbiano s'étant mis, en 1401, au service de Bentivoglio, celui-ci lui fit peu après trancher la tête, sur un simple soupçon.

BARBICAN s. m. (bar-bi-kan. — contract. de *barbu* et *toucan*, comme ayant des analogies avec ces deux genres). Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs, de la famille des barbus, comprenant une dizaine d'espèces, dont la plupart, sinon toutes, habitent l'Afrique. On les appelle aussi *pogonies* (*pogonias*) : *Les* BARBICANS *grimpent sur les branches, à la manière des pics, quoique beaucoup moins lestement.* (Lafresnaye.) *Le* BARBICAN *a le plumage de couleur noire sur la tête.* (V. de Bomare.)

— **Encycl.** Le genre *barbican* ou pogonie est très-voisin des barbus, mais il a aussi des analogies avec les toucans. Il ressemble aux premiers par son bec, dont la base est entourée de poils, et par sa langue charnue ; aux seconds par son bec fort et dentelé, mais bien plus compacte, moins long, cannelé et comprimé latéralement; aux uns et aux autres par ses deux doigts antérieurs réunis jusqu'à la seconde articulation. Les espèces de ce genre paraissent propres à l'Afrique. Le *barbican* masqué est l'un des plus connus ; il habite la Cafrerie. L'espèce que Buffon a décrite venait des côtes de la Barbarie. Les mœurs des *barbicans* sont analogues à celles des barbus.

BARBICHE s. f. (bar-bi-che — rad. *barbe*). Touffe de barbe isolée qu'on laisse croître au menton : *Porter la* BARBICHE. *Le fat! il a une assez jolie* BARBICHE. (De Leuven.)

— Bot. Nom vulgaire de la nigelle de Damas.

BARBICHE s. m. (bar-bi-che, — dim. de *barbet*). Petit barbet. ‖ On dit aussi BARBICHET et BARBICHON.

BARBICHON s. m. (bar-bi-chon — rad. *barbe*). Dimin. de barbet, Petit barbet : *Un joli* BARBICHON. ‖ Ornith. Espèce de gobe-mouches, qui habite la Guyane, et qui est ainsi appelé à cause des soies dont son bec est couvert.

BARBICORNE adj. (bar-bi-kor-ne — du lat. *barba*, barbe; *cornu*, corne). Entom. Qui a un faisceau de poils à la naissance des antennes.

— s. m. Genre de lépidoptères diurnes, à antennes cétacées, voisin des uranies, et comprenant une seule espèce, qui vit au Brésil.

BARBIÉ (J.), graveur au burin et au pointillé, travaillait à Paris de 1735 à 1779, suivant M. Ch. Blanc. Ses principaux ouvrages sont : la *Sainte Famille*, d'après le Corrége; la *Veuve de Sarepta ou l'hospitalité récompensée*, d'après le Cortone; *Sainte Geneviève*, d'après Angelica Kauffmann ; les *Principes du dessin*, 5 planches gravées à la manière du crayon, d'après P. Mignot ; quelques portraits, entre autres ceux de Voltaire et de J.-J. Rousseau ; etc.

BARBIÉ DU BOCAGE (Jean-Denis), géographe distingué, né à Paris en 1760, mort en 1825, fut le seul élève qu'ait formé le célèbre d'Anville. Géographe au ministère des relations extérieures, en 1780, attaché au cabinet des médailles en 1785, il fonda sa réputation, en 1788, par la publication de son bel *Atlas* du *Voyage du jeune Anacharsis*, fut nommé, en 1792, conservateur des collections de cartes géographiques de la Bibliothèque nationale, puis professeur à la Sorbonne (1809). En 1821, il fonda la société de géographie, dont il fut le président. Il était membre de l'Institut. Ses cartes, ses mémoires et ses plans pour le *Voyage pittoresque en Grèce*, de Choiseul-Gouffier, pour les œuvres de Thucydide, de Xénophon, d'Arrien, etc., prouvent la profondeur de son érudition dans la géographie ancienne, qui lui dut d'importants progrès. Il a aussi dressé un grand nombre de cartes modernes, et publié d'excellentes dissertations dans divers recueils scientifiques. Ses deux fils ont cultivé la même science avec succès. Les travaux de ce laborieux savant ont sans doute été dépassés, par suite des progrès accomplis dans la critique historique, dans l'ethnographie, la géographie mathématique et l'archéologie; mais il n'en conserve pas moins la gloire d'avoir fait faire à la science les progrès les plus décisifs. En outre, la plupart de ses productions peuvent encore être consultées avec fruit.

BARBIER s. m. (bar-bié — rad. *barbe*). Individu dont la profession est de raser et de soigner la barbe : *Vous croyez avoir affaire à quelque* BARBIER *de village, qui ne sait manier que le rasoir.* (Beaumarch.) *Le* BARBIER *d'Auguste, Licinius, se fit construire un tombeau magnifique.* (Vitet.) *Mon ami venait sans doute de dépenser quelques sous pour sa coiffure chez un* BARBIER, *car il était rasé.* (Balz.) *A Rome, comme à Athènes, les boutiques de* BARBIERS *étaient le rendez-vous des oisifs et des nouvellistes.* (Bouillet.) *Pierre Labrosse,* BARBIER *de saint Louis, devint ministre de Philippe le Hardi; Olivier le Daim,* BARBIER *de Louis XI, fut aussi son confident.* (Bouillet.)

— Prov. *Un barbier rase l'autre*, Les gens de même profession ont l'habitude de se soutenir mutuellement.

— *Chirurgien barbier*, Autrefois, Individu qui réunissait ces deux professions, ce qui était assez commun.

— Nom qu'on donnait, en Allemagne, à des lutins qui venaient raser les gens pendant la nuit.

— Ornith. Espèce de gobe-mouches.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre *anthias*, qui vit dans la Méditerranée et l'Océan. Son nom lui vient de sa nageoire dorsale, dont le premier rayon est long, fort et tranchant comme un rasoir.

— Hist. Officier chargé de soigner la barbe du roi, et ayant bouche à la cour.

— **Encycl.** Quoique la barbe et les cheveux soient donnés à l'homme par la nature, et qu'à ce titre un philosophe, bien convaincu que la nature ne fait rien d'inutile, aurait peut-être le droit de soutenir que l'homme doit conserver précieusement ce double ornement de sa tête, il paraît certain que, dès la plus haute antiquité, l'usage de couper les cheveux et la barbe s'est établi chez presque tous les peuples. Les Egyptiens connaissaient les *barbiers*, qui avaient même chez eux beaucoup d'occupation, s'il faut en croire un passage trouvé sur un papyrus hiéroglyphique traduit par M. S. Birch : « Il rase jusqu'à la nuit; ce n'est que lorsqu'il se met à manger qu'il se place sur son coude (qu'il prend du repos). Il se présente de *merus* en *merus* (maison) pour chercher ses barbes (ses clients à raser) ; il fatigue ses bras pour remplir son ventre, semblable à l'abeille qui se nourrit de son travail. » Les Grecs et les Romains avaient leurs *barbiers*, que les premiers appelaient du nom de *koureus*, et les seconds de *tonsor*, ce qui prouve que, dans le principe, ces industriels tondaient la barbe avec des ciseaux ; mais, plus tard, la mode voulut que les visages fussent rasés, et l'usage du rasoir devint nécessaire. A Athènes comme à Rome, les boutiques des *barbiers* étaient le rendez-vous de tous les oisifs ; c'était là qu'on apprenait les nouvelles du jour, qu'on tournait en ridicule les puissants, qu'on mettait en circulation toutes les médisances et tous les caquetages. Quand Horace veut faire entendre qu'une chose est bien connue de tout le monde, il dit qu'elle court les boutiques des *barbiers*. Il en était de même chez nous avant que l'usage de se raser soi-même se fût généralisé comme il l'est aujourd'hui, et il en est encore ainsi dans nos petites villes et dans nos campagnes : le *barbier* est toujours l'homme qui connaît le mieux les nouvelles du quartier ; il les raconte à ses pratiques en les rasant, et il acquiert ainsi une certaine faconde, qui le fait toujours ressembler plus ou moins au Figaro de Beaumarchais.

Au moyen âge, la profession de *barbier* prit une certaine importance, parce que, devenus habiles à manier le rasoir, les *barbiers* s'arrogèrent le droit de manier aussi la lancette et le bistouri. Les docteurs en médecine auraient cru déroger si, après avoir ordonné une saignée, ils l'avaient pratiquée eux-mêmes ; ils laissaient ce soin aux chirurgiens, et c'étaient presque toujours des *barbiers* qui en remplissaient l'office, d'où on leur donna le nom de *frater*, pris dans le sens de *aide*. Certains *barbiers* joignirent même l'exercice de la médecine à celui de la chirurgie, ce qui ne les empêchait pas de raser toujours les barbes et de couper les cheveux. Avant de les appeler *frater*, on les nommait *mires*, ce qui veut dire médecin tout autant que chirurgien. Le *mire* du roi était le chef de toute la corporation ; c'était une fonction très-recherchée, parce que les rapports journaliers du *mire* avec le roi lui donnaient la facilité de demander une foule de faveurs, et le *mire* avait ses courtisans comme le prince. Notre histoire rapporte plusieurs exemples de simples *barbiers*, qui, après s'être introduits dans les bonnes grâces du roi, sont devenus des hommes politiques : nous pouvons citer Pierre Labrosse, sous Philippe III le Hardi, et Olivier Le Daim, sous Louis XI ; il est vrai que tous les deux périrent par le gibet, circonstance bien capable de refroidir un peu l'ambition des *barbiers*. Pendant le XVIe siècle, les corporations de *barbiers* établies dans les principales villes du royaume, usurpant de plus en plus les attributions des chirurgiens, prirent le titre de *chirurgiens-barbiers ;* mais une ordonnance du prévôt de Paris, confirmée ensuite par un arrêt du parlement, les condamna à remplacer ce titre par celui de maîtres *barbiers-chirurgiens*, et à prendre pour enseigne des bassins blancs, au lieu des bassins jaunes qu'ils avaient adoptés et qui furent réservés aux chirurgiens. On voit encore aujourd'hui des bassins se balancer comme autrefois sur la porte de nos petits *barbiers ;* mais ils peuvent les choisir de la couleur qui leur plaît le mieux, et nos chirurgiens leur en ont absolument abandonné le monopole. Il est vrai que, par compensation, ils leur ont repris toutes les fonctions chirurgicales et ne leur ont laissé pour instruments que le rasoir et les ciseaux. La mode des perruques, qui prit une si grande extension sous le règne de Louis XIV, rendit plus florissante que jamais la profession des *barbiers*, et, dès lors, ils prirent presque tous le titre de *perruquiers*. Mais cette mode était trop ridicule pour durer longtemps. On comptait huit *barbiers* en titre dans l'état de la maison royale ; leurs fonctions consistaient à peigner le roi, tant le matin qu'à son coucher, à lui faire le poil, à l'essuyer aux bains ou aux étuves, et après qu'il avait joué à la paume. Sous la Restauration, cet office fut rétabli, mais les titulaires furent réduits à deux ; il y avait en outre quatre *barbiers* du commun, et tous prêtaient serment de fidélité entre les mains du premier gentilhomme de la chambre. Aujourd'hui, dans nos grandes villes surtout, il n'y a plus de *barbiers*, si ce n'est dans quelques quartiers perdus habités par les classes les plus pauvres ; il n'y a que des coiffeurs ; quelques-uns même, ne trouvant pas ce nom assez distingué, se disent *artistes* en cheveux ou en coiffure : quand on prend du galon..., ce qui ne les empêche pas de faire la barbe, comme leurs prédécesseurs, à tous ceux qui veulent bien leur confier leur menton. Mais ils prennent plus cher, et c'est par là, surtout, qu'ils tiennent à se mettre à la hauteur de leur siècle.

— **Anecdotes.** Peu de jours après son arrivée à la Bastille, Linguet voit entrer dans sa chambre un grand homme sec qui lui cause quelque frayeur : « Qui êtes-vous, monsieur? lui dit-il. — Je suis le *barbier* de la Bastille. — Parbleu! vous auriez bien dû la raser. »

⁂

Un *barbier*, grand bavard, allant pour la première fois raser le roi Archélaüs, et voyant que ce prince ne lui adressait pas la parole : « Sire, dit-il, je rase de différentes manières ; comment souhaitez-vous que je vous rase? — Sans dire mot, » lui répondit le roi.

⁂

Un *barbier* qui faisait l'entendu depuis que l'une de ses pratiques lui avait dit un jour, plaisamment, qu'il était de la famille de Figaro, *barbier* espagnol de beaucoup d'esprit, s'était mis dans la tête de prophétiser. Un jour qu'il annonçait gravement que la fin du monde arriverait bientôt, que les bêtes mourraient le 2 et tous les chrétiens le 4. « Mais alors, lui réplique un client, qui donc nous rasera le 3? »

⁂

Un *barbier* maladroit avait coupé, en le rasant, M. De la Motte, évêque d'Amiens, et se retirait après avoir reçu son salaire. M. De la Motte, sentant le sang couler sur son visage, le fit rappeler; et, lui mettant dans la main une nouvelle pièce de monnaie : « Tenez, lui dit-il, je ne vous avais payé que pour la *barbe*, voilà pour la saignée. » Le barbier chercha à s'excuser, en disant qu'il avait rencontré un bouton : « C'est cela, reprit l'évêque, et vous n'avez pas voulu qu'il restât sans boutonnière. »

⁂

Lambin, mon *barbier* et le vôtre,
Rase avec tant de gravité,
Que, tandis qu'il rase un côté,
La barbe repousse de l'autre.
(*Epig. de Martial ; imit. par Lebrun*).

BARBIER (Domenico DEL), dit le *Florentin*, peintre, sculpteur et graveur, né à Florence en 1501, vint en France en 1544 pour aider son maître, le Rosso, dans les travaux de Fontainebleau et de Meudon. Il a laissé des gravures rares et recherchées : le *Repos de la Sainte Famille;* la *Madeleine pénitente*, d'après le Titien ; *Vénus, Mars et l'Amour*, d'après le Rosso ; le *Festin d'Alexandre*, d'après le Primatice ; divers morceaux d'après Michel-Ange, etc.

BARBIER (Josué), ministre protestant, avocat au parlement de Grenoble, né à Die vers 1572. Il jouissait d'une grande influence dans son parti, mais fut ramené au catholicisme par André de Léberon, évêque de Valence et de Die, et reçut une pension sur les fonds du clergé (1615). Devenu un objet de mépris pour ses coreligionnaires, il publia, en 1618, un ouvrage assez curieux pour expliquer sa conversion : la *Ministrographie huguenote.* On a encore de lui : les *Miraculeux effets de la sacrée main des rois*, opuscule destiné à célébrer la main des rois de France comme un spécifique contre les écrouelles. Il paraît que cette superstition était encore florissante à cette époque.

BARBIER (Louis), surnommé l'*abbé De la Rivière*, évêque de Langres, mort en 1670. Fils d'un pauvre tailleur d'Etampes, il devint aumônier de Gaston, duc d'Orléans, dont il livrait les secrets à Mazarin. L'épiscopat fut la récompense de son *zèle*. Il avait légué 100 écus au poëte qui lui ferait son épitaphe. La Monnoye régala son ombre de la suivante :

Ci-gît un très-grand personnage,
Qui fut d'un illustre lignage,
Qui posséda mille vertus,
Qui ne trompa jamais, et qui fut toujours sage...
Je n'en dirai pas davantage :
C'est trop mentir pour cent écus.

BARBIER (Edmond-Jean), jurisconsulte, né à Paris en 1636, mort en 1735. Il avait une telle connaissance de la coutume de Paris, que l'on disait proverbialement que, si le texte s'en perdait, il le rétablirait de mémoire. Il est, avec Bretonnier, l'un des auteurs des notes ajoutées à la troisième édition de l'*Institution au droit français*, par Argou. L'avocat Barbier, auteur d'un *Journal* du règne de Louis XV, était son fils.

BARBIER (Edmond-Jean-François), fils du précédent, avocat au parlement, né à Paris en 1689, mort en 1771, auteur d'un *Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV* (de 1718 à 1762), qui contient des renseignements intéressants sur cette période, et embrasse le long espace compris entre la fin des *Mémoires* de Saint-Simon et le commencement de ceux de Bachaumont. M. De la Villegille en a donné une édition (1847-1849). Une nouvelle édition a paru en 1856.

BARBIER (Marie-Anne), femme poëte, née à Orléans vers la fin du XVIIe siècle, morte en 1742, à Paris, où elle était depuis longtemps fixée. Liée d'amitié avec l'abbé Pellegrin, ou, suivant d'autres, unie à lui par un sentiment plus tendre, elle en reçut des conseils, et composa elle-même plusieurs pièces de théâtre : *Arria et Pœtus*, *Cornélie*, *Thomyris*, tragédies où elle exalte les vertus de son sexe; la *Mort de César*, autre tragédie; le *Faucon*, comédie. Elle donna aussi quelques opéras et ballets. Toutes ces pièces ont été représentées avec assez de succès.

BARBIER (François DE SALES), chanoine, né en 1759, mort en 1824. Il professa les belles-lettres et les mathématiques dans son abbaye, située dans les gorges du Jura, à quelques lieues de Porentruy, et où florissait une école célèbre. Cette maison ayant été supprimée lors de la conquête française, le père Barbier voyagea en Allemagne, et s'occupa de nouveau d'instruction publique à son retour. Il a traduit de l'allemand, de Schmidt : *Geneviève de Brabant, sous une nouvelle forme, à l'usage des mères et des enfants.*

BARBIER (Jean-Baptiste-Grégoire), médecin, professeur de botanique au Jardin des plantes d'Amiens, a donné les ouvrages suivants : *Exposition des nouveaux principes de pharmacologie* (1803) ; *Principes généraux de pharmacologie ou de matière médicale* (1808) ; *Traité d'hygiène* (1811) ; *Traité élémentaire de matière médicale* (1819-1820).

BARBIER (le baron Joseph-Athanase), habile chirurgien français, montra un dévouement infatigable, en 1814, envers les nombreux blessés de la campagne de France, et succéda à Dufouarre comme chirurgien en chef du Val-de-Grâce. Par ses cours dans cet hôpital, et par une pratique assidue, il a puissamment contribué aux progrès de la chirurgie militaire. Il cessa son service en 1824, et reçut le titre de baron.

BARBIER (Antoine-Alexandre), savant bibliographe, né à Coulommiers en 1765, mort en 1825, fut envoyé à Paris, en 1794, par le département de Seine-et-Marne, comme élève de l'école Normale ; choisi, peu de temps après, pour faire partie de la commission temporaire des arts, adjointe au comité d'instruction publique de la Convention nationale (section de bibliographie), il devint ensuite membre du conseil de conservation des objets de science et d'art. Il rendit alors des services inappréciables, en sauvant de la destruction et en pla-

çant dans les principales bibliothèques publiques de la capitale, les richesses littéraires entassées dans les dépôts formés à la hâte après la suppression de divers établissements civils et ecclésiastiques. Plus tard, il fut successivement bibliothécaire du Directoire, du conseil d'Etat et de Napoléon. C'est par ses soins qu'ont été formées les bibliothèques du Louvre, de Fontainebleau, de Compiègne et de plusieurs autres palais impériaux. Sous la Restauration, il devint administrateur des bibliothèques de la couronne, fonctions qu'il ne conserva que jusqu'en 1822.

Comme bibliothécaire de l'empereur, Barbier fut souvent appelé auprès de Napoléon; il lui présentait les principaux ouvrages au moment de leur publication; et, pendant les campagnes, il lui envoyait les nouveautés avec des analyses. En 1808 et 1809, il eut à rédiger, d'après les ordres de Napoléon, les *Catalogues d'une Bibliothèque portative* et d'une *Bibliothèque historique de* 3,000 *volumes*, que l'empereur eut le projet de faire imprimer.

Ses principaux ouvrages sont: *Catalogue de la bibliothèque du conseil d'Etat* (Paris, imprimerie de la République, 1803, 2 vol. in-fol.), ouvrage dans lequel se trouvent dévoilés un très-grand nombre d'anonymes. *Dictionnaire des anonymes et pseudonymes* (Paris, 1806-1808, 4 vol. in-8°; 2e édition, 1822-1827, 4 vol. in-8°); on trouve, en tête du tome IV de ce livre estimé, une notice sur l'auteur, par son fils aîné, M. Louis Barbier. *Nouvelle bibliothèque d'un homme de goût* (Paris, 1808-1810, 5 vol. in-8°). *Dissertation sur soixante traductions françaises de l'Imitation de Jésus-Christ* (Paris, 1812, in-12). *Examen critique et complémentaire des dictionnaires historiques les plus répandus*, depuis le *Dictionnaire de Moréri* jusqu'à la *Biographie universelle* inclusivement (t. I.—A, Paris, 1820, 1 vol. in-8°): le tome II de cet ouvrage est resté manuscrit.

Barbier a collaboré au *Mercure de France* (1795 à 1798); au *Magasin* et aux *Annales encyclopédiques* (1799 à 1818); à la *Revue encyclopédique* (1819 à 1826); à la collection des *Classiques latins de Lemaire*, dans laquelle il a refait ou retouché diverses notices bibliographiques sur les principaux auteurs latins (1819 à 1826); à l'*Encyclopédie moderne* de Courtin (1823-1825). Il a publié, comme éditeur, *Journal historique de Collé* (1807, 3 vol. in-8°); *Mémoires sur la librairie et la liberté de la presse*, par Lamoignon-Malesherbes (1809, 1 vol. in-8°); *Supplément à la correspondance* de Grimm et Diderot (1814, in-8°); *Nouveau supplément au Cours de littérature* de La Harpe (1817, in-8°); *Correspondance inédite de Galiani avec Mme d'Epinay* (1818, 2 vol. in-8°); *Considérations sur la France*, par Joseph de Maistre (Paris, 1821, in-8°), nouvelle édition revue par l'auteur et dans laquelle a été inséré l'*Essai sur le principe générateur des constitutions politiques.* C'est par les soins de Barbier qu'ont été publiés plusieurs volumes des *Œuvres complètes de Condorcet* (Paris, 1804, 22 vol. in-8°).— On trouve, p. 30 du tome IV du *Dictionnaire des Anonymes*, la liste des principaux ouvrages manuscrits laissés par ce laborieux bibliographe.

BARBIER (Louis-Nicolas), bibliographe, fils aîné du savant auteur du *Dictionnaire des anonymes et pseudonymes*, né à Paris en 1799. Il est aujourd'hui conservateur-administrateur de la bibliothèque du Louvre; il fut chargé, en 1832, de former une bibliothèque pour le conseil d'Etat; c'est sous sa direction que, vers la même époque, les catalogues des diverses bibliothèques de la couronne furent dressés, en exécution de la loi de 1832 sur la liste civile; de 1831 à 1847, il eut aussi à organiser des bibliothèques spéciales, placées temporairement dans les camps formés successivement à Compiègne et à Fontainebleau.

On doit à M. Louis Barbier la publication du tome IV et dernier de la seconde édition du *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes;* on trouve, en tête de ce volume, une *Notice sur Antoine-Alexandre Barbier*, tirée à part (1827). Il a revu, pour la partie bibliographique, à partir de la troisième livraison, la *Biographie universelle classique*, par le général Beauvais (1826-1829, 6 vol. grand in-8°). Il a collaboré au *Bulletin universel de Férussac;* à la *Revue encyclopédique;* au *Bulletin du bibliophile*, de Téchener; à la *France littéraire*, de Quérard; au *Bulletin des arts*, publié sous la direction du bibliophile Jacob (Paul Lacroix); à la seconde édition de la *Biographie universelle*, de Michaud; aux *Voyages pittoresques dans l'ancienne France*, par le baron Taylor; à la *Bibliographie biographique universelle* (2e édit., Bruxelles, 1854, 2 vol. in-4°); aux *Essais statistiques sur le département de Seine-et-Marne*, par Michelin, et à la *Correspondance* de Napoléon Ier. Il a fait paraître, de 1840 à 1852, divers extraits, tirés à un très-petit nombre d'exemplaires, des *Souvenirs sur le bibliothécaire de l'Empereur Napoléon Ier*. M. Barbier est chevalier de la Légion d'honneur depuis 1837. Il a épousé la fille du savant bibliographe Beuchot.

BARBIER (Olivier-Alexandre), bibliographe, frère du précédent, né à Paris en 1806, est attaché, depuis 1832, à la Bibliothèque impériale, où il est actuellement conservateur sous-directeur adjoint. On a de lui: *Notice bibliographique sur Charles Fourier*, insérée dans le *Journal de la librairie* de 1837, et reproduite, avec additions, dans le *Phalanstère* de 1841; *Mode d'indication du placement des ouvrages de peinture, gravure*, etc., *exposés au musée du Louvre* (1837, in-8°). Il a inséré divers articles dans le *Bulletin du bibliophile* et dans le *Bulletin du bouquiniste.* En outre, il a collaboré à la cinquième édition du *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, par Brunet.

BARBIER (Pierre-François), connu aussi sous le nom de *Barbier de Saint-Preux*, musicien et compositeur, né à Paris en 1793, mort en 1839. Fils d'un marchand de tableaux, il s'occupa, avec quelque succès, de peinture, mais se livra bientôt entièrement à la musique, entra au Conservatoire, et devint plus tard chef des chœurs à l'Opéra-Comique, et maître de chapelle à l'église Sainte-Elisabeth. Il a composé beaucoup de musique d'église, d'une harmonie faible, mais d'un style facile et agréable. Il a donné aussi des romances et des chansonnettes. — Son frère, Constant Barbier, mort vers 1824, avait un talent tellement remarquable pour la composition musicale, que Lesueur le fit exempter de la conscription. On a prétendu que Pierre-François avait profité de ses manuscrits.

BARBIER (Nicolas-Alexandre), peintre, né à Paris en 1789. Elève de Xavier Leprince, il a exposé, depuis 1824, de nombreux paysages et tableaux de genre qui lui ont mérité plusieurs médailles. Ses œuvres les plus connues sont les suivantes: *Ancien château de la Muette; Environs de Meulan;* la *Sacristie de village; Ménage rustique dans un vieux monument du* XIe *siècle; Bords de la Seine; Site du Bourbonnais; Cabaret de village; Assemblée de dominicains;* de nombreux intérieurs et vues de monuments gothiques, etc.

BARBIER (Edouard, baron), administrateur, né en 1800, mort en 1860. Il fut l'un des hommes qui, dans le cours des quarante dernières années, honorèrent particulièrement le corps de l'intendance militaire. Employé à l'expédition d'Espagne de 1823 à 1827, il fit preuve d'une habileté qui lui valut d'être appelé à diriger les services administratifs des campagnes de Morée, d'Alger et de Belgique. En 1848, lors de l'organisation de l'armée des Alpes, ce fut également sur lui que tomba le choix du gouvernement provisoire.

BARBIER (Louis-Stanislas-Hippolyte), ecclésiastique et littérateur français, né à Orléans, en 1808, mort en 1864. Il se préparait à la prêtrise au grand séminaire d'Orléans, et déjà il avait reçu le diaconat, lorsque, ayant embrassé avec ardeur les idées libérales et réformatrices de Lamennais, il eut avec ses supérieurs de graves dissentiments qui le déterminèrent à rentrer dans le monde. Il fit ses études de droit pour suivre la carrière du barreau; mais, las des ennuis de tout genre que lui valait son engagement dans les ordres, il ne tarda pas à se réfugier, en quelque sorte, dans la vie littéraire. Après avoir fait paraître: *Elévation poétique* (1836), et les *Mystères du presbytère* (1838), il prit part à la rédaction de divers journaux et revues, le *National*, la *Revue de Paris*, la *Mode*, et commença à publier, en 1841, sa *Biographie du clergé contemporain* (2e tirage 1851, 10 vol. in-18), écrite avec autant d'indépendance que d'esprit, et dont, partout ailleurs que dans le clergé, le succès fut des plus vifs. Lorsque M. Fayet devint évêque d'Orléans, il n'épargna rien pour faire rentrer au bercail M. Barbier, et il y réussit. Le spirituel biographe fut ordonné prêtre en 1847, sans avoir été contraint de rétracter aucune de ses témérités de plume, et, quelques années après, il était premier aumônier du lycée Louis-le-Grand. Parmi ses dernières œuvres, on cite: *Une promenade à Orléans* (1841); *Histoire de la création* (1846); *Théologie complète, à l'usage de la jeunesse* (8 vol.); *Entretiens sur la morale évangélique* (1864, in-18, etc.).

BARBIER (Henri-Auguste), poëte satirique, né à Paris en 1805. En août 1830, au milieu du délire héroïque et de la fièvre d'enthousiasme qui suivirent la révolution de Juillet, la *Revue de Paris* publia une pièce de vers, signée d'un nom inconnu la veille, et qui, le lendemain, était illustre. Ce morceau, d'une énergie délirante et d'une verve enflammée, avait pour titre la *Curée.* C'était une satire contre la meute des solliciteurs du nouveau pouvoir, contre ces *beaux fils, ces faquins sans courage*, qui s'étaient cachés pendant le combat, *suant la peur*, tandis que la *grande populace se ruait à l'immortalité*, et qui maintenant se disputaient les *guenilles* du pouvoir tombé et s'en allaient, de *porte en porte* et d'*étage en étage, gueusant quelque bout de galon.* Le poëte les comparait à la meute des chiens qui se précipitent sur la proie lorsque le cor a sonné la curée, qui la déchirent avec une avidité lâche et féroce, *fouillant ses flancs à plein museau*, et qui retournent au chenil la *gueule encore rouge*, avec un *quartier de charogne* qu'ils présentent orgueilleusement à leur *femelle* comme leur *part de royauté.* La sensation fut immense, et les hommes de cette génération n'ont pas oublié l'effet que produisirent cet accent nouveau, cette vigueur satirique, cette indignation virile, ces trivialités pittoresques, ces images qui semblaient un reflet de la flamme du combat, toute cette poésie, enfin, éclose au souffle ardent d'une révolution, et qui ressemblait si peu aux productions des deux grandes écoles, classique et romantique, qui divisaient la littérature. En quelques heures, le jeune poëte devint célèbre, et son nom, comme ses vers, vola dans toutes les bouches. Il soutint l'éclat de ce début par une suite de satires politiques et morales, qui étaient lues avec avidité: le *Lion*, *Quatre-vingt-treize*, l'*Emeute*, la *Popularité*, l'*Idole*, *Varsovie*, *Melpomène*, *Terpsichore*, l'*Amour de la mort*, etc. Tous ces chants furent réunis et formèrent le recueil des *Iambes.* Il publia successivement deux autres recueils, *Il Pianto*, dont il recueillit les inspirations dans un voyage en Italie et qui constraste avec les satires par un profond sentiment de douceur et de mélancolie, enfin *Lazare*, dont la vue de l'Angleterre lui fournit le sujet, et qui contient de poignantes peintures des misères du prolétaire anglais. Ces trois recueils furent réunis en un volume, sous le titre de *Iambes et poëmes*, souvent réimprimé dans divers formats. C'est là l'œuvre capitale de Barbier, le recueil qui seul fera vivre son nom; et, malgré l'estime qu'inspire ce génie aux inspirations si honnêtes et si élevées, on est obligé de reconnaître que la plupart des pièces qu'il a publiées depuis annoncent une décadence ou au moins un sommeil de la verve éclatante et de l'énergie de ses premiers chants. Voici les titres des autres œuvres du poëte: les *Mauvais garçons*, roman satirique, en collaboration avec Alphonse Royer; *Erostrate* et *Pot-de-vin*, satires (1837); *Chants civils* et *religieux* (1841); les *Rimes héroïques* (1843); *Benvenuto Cellini*, opéra écrit en collaboration avec Léon de Wailly, et dont Berlioz fit la musique; une traduction en vers du *Jules César* de Shakspeare; enfin *Chansons et odelettes*, petit recueil de poésies anacréontiques, tiré à un petit nombre d'exemplaires.

BARBIER (Paul-Jules), auteur dramatique français, né à Paris en 1822, se fit connaître dès l'âge de treize ans par un dithyrambe intitulé: la *Voix de la France* (Paris, 1835, in-8°). Il publia ensuite, dans le journal l'*Illustration*, un à-propos en vers: l'*Ombre de Molière*, qui fut représenté à la Comédie-Française, le 15 janvier 1847. Cet intermède avait pour interprètes Maillard et Provost; le succès fut très-vif, car le jeune débutant dans la carrière littéraire flagellait, avec l'audace de ses vingt ans, les petites infamies de l'époque. On en jugera par les extraits suivants:

MOLIÈRE.

Si nos marquis vivaient en des loisirs futiles,
Peut-être ils n'avaient pas le pouvoir d'être utiles;
Mais la France aujourd'hui réclame tous ses fils,
Et qui perd sa jeunesse a volé son pays!

. . . .

Pour Trissotin, la race en est si fort accrue,
Qu'on trouve ce gredin à tous les coins de rue:
L'un, l'effroi du papier et la honte de l'art,
S'environne à plaisir d'un éternel brouillard,
Va chercher dans les cieux le vague et le mystère,
Et se croirait perdu s'il restait sur la terre;
L'autre est à qui le paie, et fait en même temps
Des chansons pour les bleus et des vers pour les blancs,
Souille la probité dont l'éclat l'importune,
Et sur son déshonneur établit sa fortune;
L'autre, enfin, oubliant d'apprendre le français,
Le prétend inutile et lui fait son procès.

. . . .

Dirai-je enfin Tartufe et son âme hypocrite?
A ce seul souvenir, ma voix encor s'irrite.
Tartufe! il est partout, dans le temple, au sénat,
Sous l'habit du tribun, sous le dais du prélat.
Bien différent du gueux qu'au parvis d'une église
Mons Orgon recueillit sans souliers ni chemise,
Il porte haut la tête, et d'un encens banal
Enfume des coquins dans un dévot journal.
Habile à raconter de pieuses histoires,
Des moines et des saints il écrit les mémoires.
Il parle au nom du peuple et de la liberté;
C'est lui qui prône en chaire un bal de charité,
Et du gain qu'il en tire amasse des retraites
Pour les filles de joie et les voleurs honnêtes.
De leurs deniers pourtant il vit avec éclat,
Criant fort, mangeant bien, jusqu'à ce que l'Etat,
Dupe des beaux dehors de ce fourbe émérite,
Le hausse à quelque emploi digne de son mérite.
Si tout ce que j'ai dit te semble un peu gaulois,
Il en faut accuser le vieux parler françois.
Je hais la muse frêle et timide, et la mienne
Trahit dans ses instincts la race plébéienne;
Elle aime la rudesse, et sans chercher le mot,
Quand elle trouve un sot, elle l'appelle un sot.

. . . .

MERCURE.

Parbleu! je me veux mettre aussi de la partie;
Mon fils, j'aurai, du moins, ta jeunesse avertie
De tous les mauvais pas où tu rompras ton cou,
Si tu suis les conseils de cet honnête fou.
Tu seras détesté de toute créature,
On lâchera sur toi l'outrage et l'imposture,
Et si tu ne meurs pas à force de chagrins,
On en viendra peut-être à te casser les reins.
Mais d'abord tu vivras crasseux et pauvre hère,
Sommeillant sur la dure et faisant maigre chère,
Sans habit, sans foyer, sans toit, et tu verras
Des coquins attablés qui seront gros et gras,
Et qui feront, du bruit de leur joie insolente,
Rougir la nudité de ta vertu tremblante.
Est-ce là le destin d'un homme de bon sens?
Laisse à d'autres que toi ces rêves languissants;
Prends-moi sur toute chose une plume facile,
Ecris mal et beaucoup!..... Sois à l'argent docile,
Pille tout, vole tout, partout cherche ton bien;
Langue, parents, vertu, ne considère rien;
Promène sur le monde une parole amère,
Raconte, s'il le faut, les amours de ta mère,
Et, toujours étonné de ta propre valeur,
Sois ensemble écrivain, commerçant et voleur.
Alors les gens de goût te salûront poëte.

Un poëte, drame en cinq actes et en vers, joué au Théâtre-Français en 1847, obtint un succès contre lequel protesta en ces termes un critique de l'époque: « Ce quelque chose, rempli de vers souvent tendres, délicats et d'un tour excellent, mais dont pas un seul n'a une raison d'être, ce quelque chose, dis-je, est incontestablement le contraire de tout ce qui peut ressembler, de près ou de loin, à une œuvre dramatique quelconque, comédie ou drame; et le plus triste, dans cette soirée, c'est moins encore la pièce que le public. Le public, le croirait-on, a entendu, du premier au dernier, les cinq actes, sans les troubler autrement que par des applaudissements. J'avoue que cette façon d'accueillir l'impossible et l'absurde est capable de renverser toutes les idées établies jusqu'à ce jour en matière de théâtre et sur les choses dramatiques; de bonne foi, on en est réduit à se demander qui, de la critique ou du public, a perdu le sens. Dans quelle voie un succès peut-il jeter le jeune homme qui a écrit cette pièce, et sur lequel l'art avait le droit de compter pour ses qualités de poëte, et à cause même de sa vive imagination? Et si ce jeune homme égaré, prenant désormais pour poétique un dévergondage qu'il est en droit de regarder comme la plus aimable fantaisie, renonce à tout jamais au sens commun, à l'observation, à la logique, à la réalité, qui sont les lois premières de toute œuvre littéraire; si, encouragés par son exemple, vingt autres nous apportent leurs hallucinations d'écoliers destinés à devenir monomanes en vieillissant, je demande à ce public à qui la critique devra s'en prendre d'un répertoire insensé dont on vient d'encourager la déplorable tentative. » Le succès du *Poëte* ne fut qu'éphémère, en dépit de la fraîcheur, de la jeunesse, de l'élégance et de l'heureux tour des vers. Depuis lors, M. Jules Barbier a signé un assez grand nombre d'ouvrages, et a surtout réussi en composant le poëme de plusieurs opéras restés célèbres. Il est à regretter que l'homme qui avait montré, à ses débuts, des tendances vers la littérature élevée, se soit adonné de plus en plus à la littérature facile. Ses productions, écrites en vue de la réussite immédiate, trahissent un laisser-aller de style qui ramènera difficilement cet auteur au point d'où il est parti. Voici la liste des pièces de M. Jules Barbier: l'*Ombre de Molière*, intermède en vers (Théâtre-Français, 15 janvier 1847); *Un poëte*, drame en cinq actes et en vers (Théâtre-Français, 16 avril 1847); *Amour et bergerie*, comédie en un acte et en vers (Odéon, 16 janvier 1848); les *Premières Coquetteries*, com.-vaud. en un acte (Variétés, 20 juillet 1848); *Oscar XXVIII*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Labiche et Decourcelle (Variétés, 29 juillet 1848); *Bon gré mal gré*, comédie en un acte et en prose (Théâtre-Français, 9 janvier 1849); *André Chénier* ou 90, 92, 94, drame en vers, en trois époques (Porte-Saint-Martin, 16 mars 1849); *Un drame de famille*, drame en cinq actes, avec Michel Carré (Ambigu, 5 mai 1849); le *Feu de paille*, comédie-vaudeville en un acte, avec Chapelle (Variétés, 23 juin 1849); *Graziella*, drame en un acte, tiré des *Confidences*, de M. de Lamartine, avec Michel Carré (Gymnase, 20 octobre 1849); *Laurence*, drame en deux actes, avec Théodore Barrière et Michel Carré (Gymnase, 17 janvier 1850); *Henriette Deschamps*, drame en trois actes, avec Michel Carré et A. Dumesnil (Porte-Saint-Martin, 9 février 1850); l'*Amour mouillé*, comédie-vaudeville en un acte, avec Michel Carré et Arthur de Beauplan, (Gymnase, 5 mai 1850); les *Amoureux sans le savoir*, comédie en un acte et en vers, avec Michel Carré (Théâtre-Français, 14 novembre 1850); *Jenny l'ouvrière*, drame en cinq actes, avec Decourcelle (Porte-Saint-Martin, 28 novembre 1850); les *Contes d'Hoffmann*, drame fantastique en cinq actes, avec Michel Carré (Odéon, 21 mars 1851); *un Roi de la mode*, comédie en trois actes, mêlée de couplets, avec Decourcelle et Barrière (Variétés, 25 septembre 1851); les *Derniers Adieux*, comédie en un acte et en prose, avec Michel Carré (Théâtre-Français, 25 octobre 1851); la *Fileuse*, drame en cinq actes, avec Michel Carré (Gaîté, 19 décembre 1851); les *Marionnettes du docteur*, drame en cinq actes, avec Michel Carré, musique d'Ancessy (Odéon, 29 décembre 1851); *Galatée*, opéra-comique en deux actes, avec Michel Carré, musique de Victor Massé (Opéra-Comique, 14 avril 1852); le *Mémorial de Sainte-Hélène*, drame historique en trois parties et dix-huit tableaux, dont un prologue et un épilogue, avec Michel Carré, musique d'Artus (Ambigu, 21 avril 1852); *Voyage autour d'une jolie femme*, tableau de mœurs en un acte, avec Michel Carré (Vaudeville, 31 octobre 1852); les *Noces de Jeannette*, opéra-comique en un acte, avec Michel Carré, musique de Victor Massé (Opéra-Comique, 4 février 1853); les *Papillotes de monsieur Benoît*, opéra-comique en un acte, avec Michel Carré, musique d'Henri Reber (Opéra-Comique, 28 décembre 1853); les *Antipodes*, vaudeville en un acte, avec Michel Carré, musique de G. Hirt (Vaudeville, 29 juillet 1854); les *Sabots de la Marquise*, opéra-comique en acte, avec Michel Carré, musique d'Ernest Boulanger (Opéra-Comique, 29 septembre 1854); le *Roman de la Rose*, opéra-comique en un acte, avec Jules Delahaye, musique de Prosper Pascal (Théâtre-

Lyrique, 29 novembre 1854) ; *Miss Fauvette*, opéra-comique en un acte, avec Michel Carré, musique de Victor Massé (Opéra-Comique, 13 février 1855) ; *Une épreuve avant la lettre*, comédie-vaudeville en un acte, avec feu Cordellier-Delanoue (Variétés, 14 février 1855); l'*Anneau d'argent*, opéra-comique en un acte, avec Léon Battu, musique de Louis Deffès (Opéra-Comique, 5 juillet 1855) ; *Deucalion et Pyrrha*, opéra-comique en un acte, avec Michel Carré, musique d'Alexandre Montfort (Opéra-Comique, 8 octobre 1855) ; les *Saisons*, opéra-comique en trois actes, avec Michel Carré, musique de Victor Massé (Opéra-Comique, 22 décembre 1855) ; *Valentine d'Aubigny*, opéra-comique en trois actes, avec Michel Carré, musique d'Halévy (Opéra-Comique, 26 avril 1856) ; *Psyché*, opéra-comique en trois actes, avec Michel Carré, musique d'Ambroise Thomas (Opéra-Comique, 26 janvier 1857) ; le *Médecin malgré lui*, opéra-comique en trois actes, avec Michel Carré, musique de Charles Gounod (Théâtre Lyrique, 15 janvier 1858); les *Noces de Figaro*, opéra en quatre actes, avec Michel Carré, musique de Mozart (Théâtre Lyrique, 8 mai 1858) ; *Faust*, opéra en cinq actes, avec Michel Carré, musique de Gounod (Théâtre Lyrique, 19 mars 1859) ; le *Pardon de Ploërmel*, opéra-comique en trois actes, avec Michel Carré, musique de Meyerbeer (Opéra-Comique, 4 avril 1859); *Gil Blas*, opéra-comique en cinq actes, avec Michel Carré, musique de Th. Semet (Théâtre Lyrique, 4 mars 1860) ; *Cora* ou l'*Esclavage*, drame en cinq actes et sept tableaux (Ambigu, 21 août 1861) ; la *Nuit aux gondoles*, opéra-comique en un acte, musique de Prosper Pascal (Théâtre Lyrique, 19 novembre 1861) ; la *Reine de Saba*, opéra en cinq actes, avec Michel Carré, musique de Gounod (Opéra, 28 février 1862) ; la *Fille d'Egypte*, opéra-comique en deux actes et trois tableaux, musique de Jules Beer (Théâtre Lyrique, 23 avril 1862) ; les *Peines d'amour*, opéra en quatre actes, avec Michel Carré, imitation du *Cosi fan tutti*, de Mozart (Théâtre Lyrique, 31 mars 1863) ; *Lisbeth* ou la *Cinquantaine*, opéra-comique en deux actes, musique de Mendelssohn (Théâtre Lyrique, juin 1865) ; *Princesse et favorite*, drame en cinq actes (Ambigu, 1865). Avons-nous tout mis? Ma foi, nous ne sommes pas bien sûr de n'en pas avoir oublié. Et s'il en est ainsi, nous en demandons humblement pardon au fécond auteur. Hérodote assure que Cyrus connaissait par leur nom tous les soldats de son armée; c'est une faculté merveilleuse que nous souhaitons à certains de nos auteurs contemporains.

BARBIER D'AUCOUR (Jean), avocat au parlement de Paris, né à Langres vers 1641, mort à Paris en 1694, fut un des critiques les plus distingués de son temps. Adversaire déclaré des jésuites, il dirigea la plupart de ses ouvrages contre leur société ou contre les écrivains qui lui appartenaient. Il est surtout connu par un écrit intitulé *Sentiments de Cléante* (1671), dans lequel il réfute très-spirituellement les *Entretiens d'Ariste et d'Eumène*, du P. Bouhours. Il était de l'Académie française depuis 1683.

En sa qualité de janséniste, il fit une *Réponse à la première lettre de Racine contre Port-Royal* (1666), et, quelques années plus tard, une plate satire contre ce grand poëte : *Apollon vendeur de Mithridate* (1675). Le plus célèbre de ses livres contre les jésuites est la satire intitulée : l'*Onguent pour la brûlure* (c'est-à-dire contre l'habitude des jésuites de brûler les livres). On explique plus ou moins vraisemblablement la haine qu'il portait aux jésuites, par l'historiette suivante. Se trouvant un jour dans l'église des jésuites, un des pères le réprimanda sur une expression qui lui était échappée, en lui disant : *Locus est sacer*. Barbier reprit aussitôt : *Si locus est* SACRUS, *quare exponitis*... On ne lui laissa pas le temps d'achever ; ce solécisme de *sacrus* souleva l'hilarité de tous les écoliers présents, et il lui en resta le surnom d'*avocat sacrus*.

Cet écrivain, qui fut fort maltraité de la fortune, n'a laissé en réalité qu'un ouvrage digne d'être rappelé, mais qui suffit à fonder une réputation : ce sont les *Sentiments de Cléante*, modèle de critique ingénieuse, et qui arracha à un ami des jésuites, d'Olivet, ce jugement élogieux : « Ce livre est admirable en son genre; on y trouve de la délicatesse, de la vivacité, de l'enjouement, un savoir bien ménagé et un goût sûr, qui saisit l'ombre du ridicule dans un amas d'excellentes choses, comme le creuset sépare un grain de cuivre dans une once d'or. »

BARBIER-VÉMARS (Joseph-Nicolas), philologue, né à Louvres (Seine-et-Oise) en 1775. Professeur au lycée Bonaparte, il fut nommé, en 1820, conservateur de la Bibliothèque royale. Il a collaboré aux *Annales des arts et manufactures* (1807-1814), et rédigé un recueil périodique, *Hermes romanus* ou *Mercure latin* (1816-1819).

BARBIER-WALBONNE (Jacques-Luc), peintre français, né à Nîmes en 1769, mort à Paris en 1860. Il entra de bonne heure à l'école de David et exposa, en 1797, un tableau qui fit quelque sensation et lui valut un prix de trois mille francs; il l'avait intitulé : *Scène de morale d'un père à son fils*. Sous l'empire, il peignit, pour la salle des Maréchaux, au palais des Tuileries, les portraits de Moncey, de Moreau, du duc de Raguse : ce dernier figura au Salon de 1810. En 1822, il exposa un *Pêcheur napolitain*, qui fut acheté par le duc de Berwick ; en 1827, la *Mort de Paul-Emile* et *Numa chez la Nymphe Egérie*. A partir de cette époque, Barbier-Walbonne ne reparut plus aux expositions publiques et se condamna, sans qu'on ait pu en connaître le motif, à une sorte d'obscurité qui le fit oublier de ses contemporains. On le croyait mort depuis bien des années lorsque les journaux annoncèrent, en 1860, qu'il venait de s'éteindre à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Il était chevalier de la Légion d'honneur et recevait chaque année une modeste pension de l'Etat.

Barbier de Séville (LE) ou **la Précaution inutile**, comédie en cinq actes et en prose de Beaumarchais, représentée au Théâtre-Français, le 23 février 1775. Le docteur Bartholo va épouser Rosine, sa pupille, lorsque le comte Almaviva, épris de cette dernière, parvient, grâce à l'adresse du barbier Figaro, à se faire aimer de la jeune fille et à la soustraire au pouvoir du vieux barbon qu'elle déteste. Le mariage des deux amants termine la pièce. Le *Sicilien* ou l'*Amour peintre*, comédie de Molière, a fourni à Beaumarchais tous les caractères du *Barbier*. Il y a joint la scène du *Malade imaginaire*, où Cléante donne une leçon de chant à Angélique devant son père, et soupire des paroles très-tendres en tenant à la main un papier sur lequel il n'y a que de la musique écrite. Beaumarchais composa, à l'aide de ces deux éléments, une comédie étincelante d'esprit et de vérité. Il était impossible de rajeunir d'une manière plus heureuse ces types de Gérontes trompés et de valets fripons, si fréquents dans l'ancien théâtre. « Figaro n'est plus un simple valet, observe M. Hippolyte Lucas, dans son *Histoire philosophique et littéraire du théâtre français ;* le rôle des Crispin, des Frontin, des Labranche est fini. Figaro traite, en quelque sorte, de pair à compagnon avec le brillant comte Almaviva. Il est barbier; il est indépendant ; il a son état dans le monde. S'il sert les amours du noble comte, c'est qu'il aime l'intrigue et les profits qu'elle rapporte; et d'ailleurs, il se plaît à obliger une jolie fille que veut retenir un vieux tuteur. Figaro, enfant de la nature, ne veut pas d'esclavage pour les autres. Il ouvre volontiers la cage aux oiseaux ; n'a-t-il pas été opprimé? Il connaît la prison; il est ami de toutes les libertés ; il veut celle de la pensée comme celle de la personne. Figaro, jeune et aventureux piéton, dans son léger bagage en sautoir, à côté de sa guitare, emportait et sauvait la comédie. Grâce à lui, l'esprit se retrempa aux sources de la vraie gaieté. » L'histoire de cette comédie est tout une odyssée qui paraîtra à peine croyable à nos descendants. « Le *Barbier*, raconte M. de Loménie dans son excellente étude sur Beaumarchais, avait été composé en 1772. C'était d'abord un opéra-comique dans le goût du temps, que l'auteur destinait à la Comédie-Italienne. L'originalité du *Barbier*, sous cette première forme, consistait principalement en ce que l'auteur des paroles était en même temps, sinon l'auteur, au moins l'arrangeur de la musique. On se rappelle que, dans ses *Lettres de Madrid*, Beaumarchais manifesta un enthousiasme très-vif pour la musique espagnole et surtout pour les intermèdes chantés, connus sous le nom de *tonadillas* ou *saynètes*. C'est le souvenir de ces *tonadillas* qui paraît avoir donné naissance au *Barbier*, composé d'abord pour faire valoir des airs espagnols que le voyageur avait rapportés de Madrid, et qu'il arrangeait à la française. « Je fais, écrit-il à cette époque, des airs sur mes paroles et des paroles sur mes airs. » Soit que les airs espagnols de Beaumarchais n'aient pas séduit les oreilles des acteurs de la Comédie-Italienne, soit qu'ils aient trouvé que l'ouvrage ainsi conçu ressemblait trop à l'opéra de Sedaine et Monsigny, intitulé *On ne s'avise jamais de tout*, joué sur le même théâtre en 1761, toujours est-il que le *Barbier* fut refusé net par les comédiens, en 1772. Le manuscrit du *Barbier*, comédie, contient plusieurs allusions à cet échec, allusions qui furent supprimées à la seconde représentation. Ainsi, dans un passage, Figaro disait : « J'ai fait un opéra-comique, qui n'a eu qu'un *quart de chute* à Madrid. — Qu'entendez-vous par un quart de chute? demande Almaviva. — Monseigneur, répondait Figaro, c'est que je ne suis tombé que devant le sénat comique du *scenario ;* ils m'ont épargné la chute entière, en refusant de me jouer. » Et il débitait ensuite un des airs du *Barbier*, opéra-comique :

> J'aime mieux être un bon barbier,
> *Traînant sa poudreuse mantille.*
> Tout bon auteur, de son métier,
> Est souvent forcé de piller,
> Grappiller,
> *Houspiller, etc.*

Gudin, dans ses *Mémoires* inédits, attribue le refus de la Comédie-Italienne au ténor Clairval, qui avait débuté dans la vie par l'état de barbier et qui avait une antipathie invétérée pour tout rôle qui lui rappelait sa première profession. Beaumarchais comprit qu'il devait renoncer à faire jouer son opéra-comique. « Je n'en ai retrouvé dans ses papiers que quelques lambeaux, dit M. de Loménie, et ils me portent à croire que l'art n'a pas fait une grande perte, le talent poétique de l'auteur étant très-inégal, produisant rarement deux bons couplets de suite, et son talent de musicien ne s'élevant pas non plus au-dessus d'un talent d'amateur. » Beaumarchais *transforma alors son opéra en comédie*, et, en février 1773, le *Barbier*, après avoir reçu l'approbation du censeur Marin, allait être joué à la Comédie-Française, lorsqu'une affaire fâcheuse, arrivée à l'auteur, en fit interdire la représentation. L'excès en tout est un défaut, et Beaumarchais avait eu le tort de se montrer trop aimable à l'égard de la maîtresse du duc de Chaulnes. Ce dernier eut une scène violente avec son rival, et Beaumarchais fut envoyé au Fort-l'Evêque, où il resta deux mois et demi. L'auteur déposa plus tard sa pièce au greffe, afin que tout le monde pût aller la lire. « Il faut, disait-il, qu'elle soit jouée ou jugée. » Grimm, plus clairvoyant qu'à l'époque où il affirmait que Beaumarchais ne ferait jamais rien, même de médiocre, se prononça en ces termes : « Non-seulement cette pièce est pleine de gaieté et de verve, mais le rôle de la petite fille est d'une candeur et d'un intérêt charmants. Il y a des nuances de délicatesse et d'honnêteté dans le rôle du comte et dans celui de Rosine, qui sont vraiment précieuses et que notre parterre est bien loin de sentir et d'apprécier. » Beaumarchais songeait de nouveau à lutter pour obtenir enfin le jugement du public, lorsque tomba sur lui l'accusation criminelle intentée par le conseiller Goëzman. On connaît les mémoires que le spirituel auteur du *Barbier* publia pour sa défense. L'effet en fut tel, que les comédiens français, habiles à profiter de la popularité qui s'attachait à toutes les œuvres émanées de la plume de Beaumarchais, sollicitèrent la permission de jouer le *Barbier*. Ils l'obtinrent, et la représentation fut fixée au samedi 12 février 1774. Toutes les loges étaient louées juqu'à la cinquième représentation, lorsqu'arriva, le jeudi 10, un ordre supérieur qui défendait de jouer la pièce. « Ce jour-là même, dit M. de Loménie, Beaumarchais publiait le dernier et le plus brillant de ses factums judiciaires, et, comme on avait répandu le bruit que sa pièce était pleine d'allusions à son procès, il ajoutait, à la suite de son mémoire, une note où, après avoir annoncé au public la prohibition du *Barbier*, il démentait toutes les allusions qu'on lui prêtait, et terminait ainsi : « Je supplie la cour de vouloir
» bien ordonner que le manuscrit de ma pièce,
» telle qu'elle a été consignée au dépôt de la
» police, il y a plus d'un an, et telle qu'on
» allait la jouer, lui soit représenté ; me sou-
» mettant à toute la rigueur des ordonnances,
» si, dans la contexture ou dans le style de
» l'ouvrage, il se trouve rien qui ait le plus
» léger rapport au malheureux procès que
» M. Goëzman m'a suscité, et qui soit contraire
» au profond respect dont je fais profession
» pour le parlement. » Beaumarchais en fut pour ses frais d'éloquence. Il se résigna momentanément et se rendit en Angleterre et en Allemagne, où l'appelaient divers intérêts. « A son retour, *en décembre 1774, à la suite* d'une captivité d'un mois, qui lui donnait droit à un dédommagement, ajoute M. de Loménie, il insista plus que jamais auprès de l'autorité pour la représentation de sa pièce. Les circonstances étaient favorables : le parlement Maupeou était tombé depuis un mois, et Louis XV n'existait plus; le manuscrit que présentait Beaumarchais était fort inoffensif ; il obtint enfin la permission de faire jouer le *Barbier*. Seulement, entre la permission obtenue et la représentation, il se mit à l'aise : on avait défendu cette comédie pour cause de prétendues allusions ; il se dédommagea de cette injustice en y insérant précisément ces allusions que l'autorité avait craint d'y trouver. Avant d'avoir pu comparer au manuscrit de la Comédie-Française le manuscrit du *Barbier*, que j'ai entre les mains et qui a servi à la première représentation, je croyais, d'après la préface imprimée, que cette pièce avait été d'abord composée en cinq actes. C'est une erreur; le texte primitif était en quatre actes, comme le texte définitif, dont il diffère d'ailleurs à beaucoup d'autres égards. Le manuscrit du *Barbier* déposé aux archives de la Comédie-Française est précisément ce texte primitif, non encore modifié par Beaumarchais pour la première représentation. Il n'est conforme ni à la pièce telle qu'elle a été jouée le premier soir, ni à la pièce imprimée ; mais il est en quatre actes, comme cette dernière. La fameuse tirade sur la calomnie a été ajoutée, après coup, sur le manuscrit qui a servi à la première représentation, au moyen d'un feuillet collé, écrit tout entier et d'un seul jet de la main de Beaumarchais. » Il avait établi, au dénoûment, une scène entre Figaro et l'alcade, où le premier berne le second avec une rare effronterie. Cette scène fut jugée trop forte et contribua à la chute du *Barbier*. Supprimée à la seconde représentation, elle a été intercalée, avec quelque adoucissement, dans le *Mariage de Figaro*. C'est celle où Figaro demande insolemment à Brid'Oison des nouvelles de sa femme et de son fils : « Le cadet, qui est, dit-il, un bien joli enfant, je m'en vante... »

La prévention aveugle à tel point les hommes les plus intelligents, que voici de quelle façon Bachaumont rendait compte de la première représentation du *Barbier de Séville :* « Cette pièce, tant annoncée, n'a pas répondu à l'attente du public ; elle n'est, quant à l'intrigue, qu'un tissu mal ourdi de tours usés au théâtre, pour attraper les maris ou les tuteurs jaloux; les caractères, sans énergie, point assez prononcés, sont quelquefois contradictoires ; les actes, extrêmement longs, *sont chargés de scènes oiseuses, que l'auteur a* imaginées pour produire de là gaieté et qui n'y jettent que de l'ennui. Le comique des situations est ainsi totalement manqué, et celui *du dialogue n'est qu'un remplissage de trivia*lités, de turlupinades, de calembours, de jeux de mots bas et même obscènes. En un mot, c'est une parade fatigante, une farce insipide, *indigne de la Comédie-Française. Le premier* acte seulement, assez bien disposé, a reçu de vrais applaudissements, et il les méritait; dans tous les autres, le dégoût n'a fait que croître et parvenir à son comble. *L'auteur a* soutenu cette chute avec son impudence ordinaire; il espère bien s'en relever, et monter aux nues dimanche, où elle doit être jouée pour la seconde fois. » Il ajoutait, le 25 : « Le sieur de Beaumarchais ne se tient pas pour battu : il affiche son *Barbier*, pour demain, en quatre actes seulement. Il prétend que c'est par complaisance pour les comédiens, enchantés de cette comédie et la trouvant trop courte, qu'il l'a allongée. » Enfin, notre critique avoue, le 1er mars, que le *Barbier*, « au moyen de la ressource usitée des auteurs, a été aux nues le dimanche et le mardi gras. Les *battoirs*, comme les appelle le sieur Caron lui-même dans sa pièce, l'ont parfaitement servi. Il y désigne, sous cette qualification burlesque, cette valetaille des spectateurs qui gagne ainsi ses billets de parterre par des applaudissements mendiés et des battements de mains perpétuels. Il a réduit sa pièce en quatre actes, ce qui la rend moins longue, moins ennuyeuse, et ce qui a fait dire qu'il se mettait en quatre pour plaire au public. On a dit encore mieux qu'il aurait dû mettre ses quatre actes en pièces, jeu de mots qui, en indiquant le respect qu'il aurait dû avoir pour la décision du public, désigne le principal défaut de son ouvrage, où il n'y a ni suite ni cohérence entre les différents actes. »

En dépit de ces injustes critiques, le vrai public confirma le jugement des spectateurs des jours gras, au grand désespoir du *Journal encyclopédique de Bouillon*, qui, à son tour, fit un procès en règle au malheureux *Barbier*. Beaumarchais y fait allusion dans sa préface, intitulée : *Lettre modérée sur la chute et la critique du* Barbier de Séville; cette préface est un chef-d'œuvre de fine ironie, et nous ne pouvons résister au plaisir de la mettre presque tout entière sous les yeux de nos lecteurs; elle commence ainsi : L'auteur, vêtu modestement et courbé, présentant sa pièce au lecteur : « Monsieur, j'ai l'honneur de vous offrir un nouvel opuscule de ma façon. Je souhaite vous rencontrer dans un de ces moments heureux, où, dégagé de soins, content de votre *santé, de vos affaires*, de votre maîtresse, de votre dîner, de votre estomac, vous puissiez vous plaire un moment à la lecture de mon *Barbier de Séville*, car il faut tout cela pour *être homme amusable et lecteur indulgent*..... J'ai toujours vu que les airs ne séduisaient personne et que le ton modeste d'un auteur pouvait seul inspirer un peu d'indulgence à *son fier lecteur*. Eh! quel écrivain en eut jamais plus besoin que moi? Je voudrais le cacher en vain ; j'eus la faiblesse autrefois, monsieur, de vous présenter, en différents temps, *deux tristes drames*; productions *monstrueuses*, comme on sait! Car, entre la tragédie et la comédie, on n'ignore plus qu'il ne reste rien ; c'est un point décidé : le maître l'a dit, l'école *en retentit*, et, pour *moi*, *j'en suis tellement* convaincu, que, si je voulais aujourd'hui mettre au théâtre une mère éplorée, une épouse trahie, une sœur éperdue, un fils déshérité, pour les présenter *décemment au public*, je commencerais par leur supposer un beau royaume, où ils auraient régné de leur mieux, vers l'un des archipels, ou dans tel autre coin du monde : *certain*, après *cela*, que l'invraisemblance du roman, l'énormité des faits, l'enflure des caractères, le gigantesque des idées et la bouffissure du langage, loin de m'être imputés à reproche, assureraient encore mon succès. Présenter des hommes d'une condition moyenne, accablés et dans le malheur! fi donc! On ne doit jamais les montrer que bafoués. Les citoyens ridicules et les rois malheureux, voilà tout le théâtre existant et possible, et je me le tiens pour dit; c'est fait; je ne veux plus quereller avec personne. J'ai donc eu la faiblesse autrefois, monsieur, de faire des drames qui n'étaient pas *du bon genre ;* et je m'en repens beaucoup. Pressé depuis par les événements, j'ai hasardé de malheureux mémoires, que mes ennemis n'ont pas trouvés *du bon style*, et j'en ai le remords cruel. Aujourd'hui, je fais glisser sous vos yeux une comédie fort gaie, que certains maîtres de goût n'estiment pas *du bon ton ;* et je ne m'en console point. Ainsi, de fautes en pardons et d'erreurs en excuses, je passerai ma vie à mériter votre indulgence, par la bonne foi naïve avec laquelle je reconnaîtrai les unes en vous présentant les autres. Quant au *Barbier de Séville*, ce n'est pas pour corrompre votre jugement que je prends ici le ton respectueux; mais on m'a fort assuré que, lorsqu'un auteur était sorti, quoique échiné, vainqueur au théâtre, il ne lui manquait plus que d'être agréé par vous, monsieur, et lacéré dans quelques journaux, pour avoir obtenu tous les lauriers littéraires. Ma gloire est donc certaine, si vous daignez m'accorder le laurier de votre agrément, persuadé que plusieurs journalistes ne me refuseront pas celui de leur dénigrement. Déjà, l'un d'eux, établi dans Bouillon,

avec approbation et privilége, m'a fait l'honneur encyclopédique d'assurer à ses abonnés que ma pièce était sans plan, sans unité, sans caractères, vide d'intrigue et dénuée de comique. N'a-t-il pas été jusqu'à dire, le cruel : « Que pour ne pas voir expirer ce *Barbier* sur » le théâtre, il a fallu le mutiler, le changer, » le refondre, l'élaguer, le réduire en quatre » actes, et le purger d'un grand nombre de » pasquinades, de calembours, de jeux de » mots de bas comique ? » Un autre, sans approbation, sans privilége et même sans encyclopédie, après un candide exposé de mon drame, ajoute au laurier de sa critique cet éloge flatteur de ma personne : « La réputation » du sieur de Beaumarchais est bien tombée, » et les honnêtes gens sont enfin convaincus » que, lorsqu'on lui aura arraché les plumes » du paon, il ne restera plus qu'un vilain cor- » beau noir, avec son effronterie et sa vora- » cité... » Le journaliste établi dans Bouillon laisse entendre que j'ai voulu gagner quelques-uns de ces messieurs par des lectures particulières... Mais au moindre échec, ô mes amis! souvenez-vous qu'il n'est plus d'amis; et c'est précisément ce qui nous arriva le lendemain de la triste soirée. Vous eussiez vu les faibles amis du *Barbier* se disperser, se cacher le visage ou s'enfuir; les femmes, toujours si braves quand elles protégent, enfoncées dans les coqueluchons jusqu'aux panaches et baissant des yeux confus; les hommes, courant se visiter, se faire amende honorable du bien qu'ils avaient dit de ma pièce, et rejetant sur ma maudite façon de lire les choses tout le faux plaisir qu'ils y avaient goûté... Les uns lorgnaient à gauche en me sentant passer à droite et ne faisaient plus semblant de me voir : ah! Dieu! d'autres, plus courageux, mais s'assurant bien si personne ne les regardait, m'attiraient dans un coin pour me dire : Eh! comment avez-vous produit en nous cette illusion? car, il faut en convenir, mon ami, votre pièce est la plus grande platitude du monde. — Hélas! messieurs, j'ai lu ma platitude, en vérité, tout platement, comme je l'avais faite; mais, au nom de la bonté que vous avez de me parler encore après ma chute, et pour l'honneur de votre second jugement, ne souffrez pas qu'on redonne la pièce au théâtre : si, par malheur, on venait à la jouer comme je l'ai lue, on vous ferait peut-être une nouvelle tromperie, et vous vous en prendriez à moi de ne plus savoir quel jour vous eûtes raison ou tort, ce qu'à Dieu ne plaise! On ne m'en crut point; on laissa rejouer la pièce, et, pour le coup, je fus prophète en mon pays : ce pauvre Figaro, *fessé* par la cabale *en faux-bourdon*, et presque enterré le vendredi, ne fit point comme Candide : il prit courage; et mon héros se releva le dimanche avec une vigueur que l'austérité d'un carême entier et la fatigue de dix-sept séances publiques n'ont pas encore altérée. Mais qui sait combien cela durera? Je ne voudrais pas jurer qu'il en fût seulement question dans cinq ou six siècles, tant notre nation est inconstante et légère. Les ouvrages de théâtre sont comme les enfants des femmes : conçus avec volupté, menés à terme avec fatigue, enfantés avec douleur et vivant rarement assez pour payer les parents de leurs soins, ils coûtent plus de chagrins qu'ils ne donnent de plaisirs. Suivez-les dans leur carrière : à peine ils voient le jour, que, sous prétexte d'enflure, on leur applique les censeurs; plusieurs sont restés en chartre. Au lieu de jouer doucement avec eux, le cruel parterre les rudoie et les fait tomber. Souvent, en les berçant, le comédien les estropie. Les perdez-vous un instant de vue, on les retrouve, hélas! traînant partout, mais dépenaillés, défigurés, rongés d'extraits et couverts de critiques. Echappés à tant de maux, s'ils brillent un moment dans le monde, le plus grand de tous les atteint : le mortel ennui les tue... Un amateur, saisissant l'instant où il y avait beaucoup de monde au foyer, m'a reproché, du ton le plus sérieux, que ma pièce ressemblait à *On ne s'avise jamais de tout*.—Ressembler, monsieur! Je soutiens que ma pièce est : *On ne s'avise jamais de tout* lui-même. — Et comment cela? — C'est qu'on ne s'était pas encore avisé de ma pièce. L'amateur resta court, et l'on en rit d'autant plus que celui-là qui me reprochait *on ne s'avise jamais de tout* est un homme qui ne s'est jamais avisé de rien. »

On voit que la préface de Beaumarchais n'était pas moins piquante que la pièce qu'elle avait pour objet de défendre. Le *Barbier de Séville* fut représenté, au mois de septembre 1785, sur le petit théâtre de Trianon : on avait admis Beaumarchais à cette soirée. Marie-Antoinette remplissait le rôle de Rosine, et le comte d'Artois, celui de Figaro. Marie-Antoinette, dévorée d'ennui, cherchait alors fiévreusement des émotions, que l'avenir lui réservait terribles : c'est l'excuse de ses caprices dramatiques, qui n'obtinrent jamais que des succès de complaisance.

Le *Barbier de Séville* est resté triomphalement au répertoire de la Comédie-Française; et cela s'explique facilement : il possède les qualités sérieuses qui captivent le public de toutes les époques; il est, en un mot, le reflet de l'éternelle jeunesse de l'esprit français; c'est dire qu'il ne saurait vieillir.

Maintenant, nous allons donner une analyse rapide de la pièce. La scène se passe à Séville. Au lever du rideau, un homme, enveloppé d'un grand manteau, fait le guet sous le balcon de Rosine, la séduisante pupille du docteur Bartholo. Cet inconnu, qui n'est autre que le comte Almaviva, éprouve une vive tendresse pour la jeune fille, à laquelle il n'a jamais adressé la parole. Un importun survient; mais le comte se rassure bien vite en reconnaissant Figaro, son ancien valet, devenu barbier, un drôle de génie qui a usé de tous les moyens honnêtes pour vivre en honnête Espagnol. Le comte révèle ses projets amoureux à Figaro, qui promet de le servir; car il a ses entrées chez Bartholo, son client. Ce Bartholo, en dépit de son âge, s'est mis en tête de se donner Rosine pour femme; il la tient prisonnière et prend toutes les précautions possibles, afin de dérober son trésor à l'œil des galants. Sur ces entrefaites, la fenêtre s'ouvre; Rosine y paraît, suivie de Bartholo, qui lui apprend que leur mariage aura lieu le lendemain. La pupille tient à la main une romance, qu'elle laisse tomber dans la rue *par mégarde;* elle prie le barbon d'aller la ramasser. Pendant que celui-ci descend l'escalier, le comte s'empare du papier, par lequel Rosine engage Almaviva à chanter, sur l'air connu de sa romance, des couplets qui lui apprennent le nom et l'état de celui qui paraît s'attacher si obstinément à elle. Le comte obéit et chante :

> Je suis Lindor, ma naissance est commune;
> Mes vœux sont ceux d'un simple bachelier;
> . . . .

Les instants sont précieux ; le tuteur peut surprendre le ténor improvisé; Rosine se hâte donc de répondre sur un autre air :

> Tout me dit que Lindor est charmant,
> Que je dois l'aimer constamment.

Le comte se retire et va, suivant le conseil de Figaro, se déguiser en soldat pour pénétrer chez Bartholo. Au second acte, le prétendu fils de Bellone, muni d'un billet de logement, parvient à glisser une lettre à Rosine, en présence même du vieux jaloux; au troisième acte, il se fait passer pour un maître de chant, chargé de remplacer le jésuite Basile, qu'une indisposition force à garder le lit; et, comme Bartholo se méfie, le comte lui montre la lettre adressée par Rosine à un certain Almaviva, lettre qu'il a eu l'adresse de surprendre. Cette ruse est bien près d'échouer, car Basile arrive. Le comte, se rappelant que Figaro lui a dit que l'or était le nerf de l'intrigue, achète, à beaux deniers comptants, la conscience frelatée de Basile, qui reconnaît alors avoir la fièvre. Au quatrième acte, après une lutte dans laquelle l'habileté suprême de Figaro triomphe des précautions de Bartholo, Rosine devient l'heureuse épouse du noble Almaviva.

Barbier de Séville (LE) ballet en trois actes de Blache et L. Duport, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre de l'Opéra, le 30 mai 1806. — Blache père, élève du fameux danseur Dauberval, avait composé pour le théâtre de Marseille une certaine quantité de ballets fort applaudis, où se faisaient remarquer de gracieux tableaux et d'ingénieux détails. On distinguait principalement, parmi ses ouvrages, le ballet d'*Almaviva*, dans lequel se trouve la leçon de danse répétée par une glace. Cette scène charmante et d'un effet original a été introduite par Duport dans le *Barbier de Séville*.

Barbiere di Siviglia (IL) opéra-bouffe, d'après Beaumarchais, musique de Paisiello, représenté pour la première fois à Saint-Pétersbourg, en 1780, et à Paris, par les Italiens du théâtre de Monsieur, dans la salle des Tuileries, le 12 juillet 1789. — Beaumarchais, qui, dans la préface du *Barbier de Séville*, s'est élevé contre la musique dramatique, ne se doutait pas qu'il changerait bientôt d'avis, après avoir entendu le charmant *Barbiere di Siviglia* de Paisiello, représenté à Paris deux jours avant la prise de la Bastille. Celui de Rossini l'aurait assurément rendu fou. L'opéra de Paisiello, dont le succès fut européen, contient sept morceaux remarquables : la romance d'Almaviva, l'air de la Calomnie, celui de Bartholo, le trio si comique où la Jeunesse éternue, où l'Eveillé bâille en présence du tuteur; le trio charmant de la lettre, le duo d'entrée du faux don Alonzo, et le quintetto de la fièvre, où le trait *Buona sera* figure d'une manière très-spirituelle. Paisiello, on le voit, a su tirer parti, ainsi que le fait justement remarquer Castil-Blaze, des scènes musicales dessinées par Beaumarchais. — Viganoni, Mengozzi, Mandini, Rovedino, Raffanelli, Mmes Morichelli, Baletti, Zerbini, Mandini et leurs dignes auxiliaires, chantant, jouant *il Barbiere di Siviglia*, arrivaient à l'idéal de la perfection; de telle sorte qu'en 1801 et 1806, lorsqu'on voulut reprendre à la scène cet opéra qui, avec la Cosa rara, la Frascatana, la Molinara, partageait la faveur du public, le souvenir d'une exécution aussi merveilleuse l'anéantit. — Ce fut par le *Barbiere di Siviglia* que les Italiens, éloignés des Tuileries par suite des événements du 6 octobre qui ramenèrent la famille royale à Paris, et réfugiés dans une baraque nommée *Théâtre des Variétés* (la nouvelle salle de Nicolet), sise à la foire Saint-Germain, sur la place où se voit aujourd'hui le marché de ce quartier, près le carrefour de Bucy, ce fut par cet ouvrage, disons-nous, qu'ils débutèrent le 10 janvier 1790. — Lors de l'apparition du *Barbiere* de Rossini à Paris, en 1819, on remonta, pour le lui opposer, celui de Paisiello, mais sans succès. Ce fut même, pour nous servir d'une expression qui ne manque pas d'une certaine énergie, un *fiasco orribile*. (V. ci-après le BARBIERE de Rossini, pour plus de détails).

Barbier de Séville (LE). — *Il Barbiere di Siviglia*, opéra-bouffe en deux actes, d'après Beaumarchais, paroles de Sterbini, musique de Rossini, représenté pour la première fois à Rome, au théâtre Argentina, le 26 décembre 1816 (jour où la *stagione* du carnaval commence en Italie), et, à Paris, à la salle Louvois, par la compagnie italienne, le 26 octobre 1819.

« Quand un peuple est spirituel et mécontent, tout devient allusion » a dit Stendhal. La guerre du gendarme contre la pensée présente partout des circonstances burlesques, et faire l'histoire de la censure serait une chose fort réjouissante, si l'on pouvait une bonne fois surmonter la tristesse qui s'empare de l'esprit en voyant la liberté d'écrire traitée comme le sont les chats par les censeurs du Pont-Neuf. L'impressario du théâtre Argentina, à Rome, se voyait refuser par la police tous les *libretti* sous prétexte d'allusions. Dans un moment d'humeur, il proposa au gouverneur de Rome le *Barbier de Séville*, délicieux libretto, mis jadis en musique par Paisiello. Le gouverneur, ennuyé lui-même de ses refus continuels, accepta, et c'est ainsi que, par hasard, Rossini fut appelé à faire un chef-d'œuvre. Rossini, disons-le à sa louange, se trouva dans un grand embarras en apprenant que, moyennant quatre cents écus romains, rémunération stipulée d'avance pour chaque ouvrage qu'il plaisait à l'impressario de lui demander, il devait mettre une partition nouvelle à la place de la partition, tant applaudie autrefois, de Paisiello. Le jeune compositeur avait trop d'esprit pour n'être pas modeste envers le vrai mérite. Il se hâta d'écrire à Paisiello. Le vieux maestro, quoiqu'il se mourût de jalousie depuis le succès prodigieux d'*Elisabetta* (Naples, 1815), lui répondit qu'il applaudissait au choix fait par la police papale. Il comptait, au fond, sur une chute éclatante. Un libretto écrit par Ferretti n'ayant pas été du goût de Rossini, et Ferretti n'ayant su rien trouver de meilleur, on recourut à Sterbini, qui voulait traiter le *Barbier de Séville* d'une manière toute nouvelle, pour le placement et la coupe des morceaux de musique. Rossini mit une préface très-modeste au libretto, montra la lettre de Paisiello à tous les dilettanti de Rome, et entreprit son travail. En treize jours, la musique du *Barbier* fut terminée. « Rossini, croyant travailler pour les Romains, dit Stendhal, venait de créer le chef-d'œuvre de la musique française, si l'on doit entendre par ce mot la musique qui, modelée sur le caractère des Français d'aujourd'hui, est faite pour plaire le plus profondément possible à ce peuple, tant que la guerre civile n'aura pas changé son caractère. » Cependant, dès que le bruit se répandit que Rossini refaisait l'ouvrage de Paisiello, ses ennemis se hâtèrent d'exploiter dans les cafés ce qu'ils appelaient une *mauvaise action*. « Cela n'avait pas le moindre sens, écrit à ce propos Castil-Blaze; car il n'est aucun drame lyrique de Metastasio qui n'ait été musiqué par une centaine de compositeurs différents; mais les envieux et les ennemis des hommes supérieurs n'y regardent pas de si près. Paisiello lui-même n'était point étranger à ces intrigues; une lettre de sa main fut montrée à Rossini. Paisiello écrivait de Naples à l'un de ses amis de Rome, et lui recommandait expressément de ne rien négliger pour que la chute fût éclatante. » Le jour de la première représentation arriva, et c'est ici surtout qu'à travers tant de versions répandues sur le sort de cet admirable ouvrage, à son origine, il est utile de demander la vérité à une bouche contemporaine. Mme Giorgi-Righetti, actrice chargée de créer le rôle de Rosina, va nous servir de cicerone. Cette cantatrice nous apprend que d'ardents ennemis se trouvaient, dès l'ouverture du théâtre, à leur poste, tandis que les amis, intimidés par la mésaventure récente de *Torvaldo e Dorliska* (Rome, 1816), montraient peu de résolution pour soutenir l'œuvre nouvelle. Rossini, selon Mme Giorgi-Righetti, avait eu la faiblesse de consentir à ce que Garcia, dont il aimait beaucoup le talent, remplaçât l'air qui se chante sous le balcon de Rosina par une mélodie espagnole de sa façon, pensant que, la scène étant en Espagne, cela pourrait contribuer à donner de la couleur locale à l'ouvrage; mais les dispositions du public rendirent cet essai déplorable. Par une circonstance malheureuse, on avait oublié d'accorder la guitare avec laquelle Almaviva s'accompagne; Garcia dut l'accorder séance tenante. Une corde cassa; le chanteur fut obligé de la remettre, et, pendant ce temps, les rires et les sifflets s'en donnaient, comme on le pense bien, sans le moindre égard pour le jeune maître de vingt-cinq ans, pour le pauvre Rossini, qui, selon l'usage, accompagnait au piano. Étrangère aux habitudes et au goût des Italiens, la mélodie fut mal reçue, et le parterre se mit à fredonner les fioritures espagnoles. Après l'introduction, vient la cavatine de Figaro. Le prélude put se faire entendre; mais lorsqu'on vit entrer en scène l'acteur Zamboni sur ce prélude, portant une autre guitare, un fou rire s'empara des spectateurs, et la cabale fit si bien, par son vacarme, que pas une note de ce morceau ravissant ne put être écoutée. Rosina se montra sur le balcon, et le public, qui chérissait la cantatrice, se disposait à l'applaudir; malheureusement elle avait à dire ces paroles :

> *Segui, o caro, de' segui cosi,*

(Continue, mon cher, va toujours ainsi). A peine les eut-elle prononcées que l'hilarité redoubla dans la salle. Les sifflets et les huées ne cessèrent pas une minute, pendant tout le duo d'Almaviva et de Figaro; l'ouvrage dès lors sembla perdu. Enfin, Rosina entra en scène et chanta la cavatine attendue avec impatience. La jeunesse de Mme Giorgi-Righetti, la beauté de sa voix, la faveur dont elle jouissait auprès du public, lui procurèrent une sorte d'ovation dans cette cavatine. Trois salves d'applaudissements prolongés firent espérer un retour de fortune pour l'ouvrage. Rossini, assis au piano, se leva, salua, puis, se tournant vers la cantatrice, il lui dit à demi-voix : « *Oh! natura!* — Rendez-lui grâce, répondit Mme Giorgi; sans elle, vous ne vous seriez pas levé de votre chaise. » — Cette éclaircie de soleil au milieu de la tempête tomba presque aussitôt; les sifflets recommencèrent de plus belle au duo que Figaro chante avec Rosina. Le tapage redoublant, il fut impossible d'entendre une phrase du finale. Tous les siffleurs de l'Italie, dit Castil-Blaze, semblaient s'être donné rendez-vous dans cette salle. Au moment du bel unisson qui commence la strette, une voix de stentor cria : « Voici les funérailles de don Pollione, » paroles qui avaient sans doute beaucoup de sel pour des oreilles romaines, car les cris, les huées, les trépignements couvrirent aussitôt la voix des chanteurs et l'orchestre. Lorsque le rideau tomba, Rossini se tourna vers le public, leva légèrement les épaules et battit des mains. Les spectateurs furent, affirme-t-on, vivement blessés de ce mépris de l'opinion; mais pas un signe d'improbation n'y répondit. La vengeance était réservée pour le second acte; elle fut aussi cruelle que possible, car on ne put entendre une seule note. « Jamais, s'écrie avec raison un auteur, jamais pareil débordement d'outrages n'avait déshonoré la représentation d'une œuvre dramatique. » Rossini cependant, qui, ainsi qu'on en peut juger, n'était pas plus heureux à sa première soirée que ne l'avait été Beaumarchais lui-même, ne cessa point d'être calme, et sortit du théâtre avec la même tranquillité que s'il s'était agi de l'opéra d'un de ses confrères. Après s'être déshabillés, les chanteurs : Mme Giorgi, Rosina; Garcia, Almaviva; Zamboni, Figaro, et Boticelli, Bartholo, accoururent à son logis pour le consoler de sa triste aventure. Ils le trouvèrent endormi profondément.

Stendhal, qui a écrit une *Vie de Rossini*, prétend que les Romains trouvèrent le commencement du *Barbier* ennuyeux et bien inférieur à celui de Paisiello. « Ils cherchaient en vain cette grâce naïve, inimitable, et ce style, le miracle de la simplicité. L'air de Rosine,

> *Sono docile,*

parut hors de caractère; on dit que le jeune maestro avait fait une virago d'une ingénue. « La pièce, poursuit Stendhal, se releva au duetto entre Rosine et Figaro, qui est d'une légèreté admirable et le triomphe du style de Rossini. L'air de la *Calunnia* fut jugé magnifique et original. Néanmoins, après le grand air de Basile, on regretta davantage encore la grâce naïve et quelquefois expressive de Paisiello. Enfin, ennuyés des choses communes qui commencent le second acte, choqués du manque total d'expression, les spectateurs firent baisser la toile. En cela, le public de Rome, si fier de ses connaissances musicales, fit un acte de hauteur qui se trouva aussi, comme il arrive souvent, un acte de sottise. » Le lendemain, cependant, la pièce alla aux nues; on voulut bien s'apercevoir que, si Rossini n'avait pas les mérites de Paisiello, il n'avait pas non plus la langueur de son style, défaut énorme qui gâte souvent les ouvrages, si semblables d'ailleurs, de Paisiello et du Guide. Pour cette deuxième représentation, Rossini remplaça l'air malencontreux de Garcia par la délicieuse cavatine

> *Ecco ridente il cielo,*

dont il emprunta le début à l'introduction de son *Aureliano in Palmira*. Cette introduction d'*Aureliano in Palmira* (Milan, 1814) est un des meilleurs morceaux de l'auteur; comme l'ouvrage n'avait pas eu de succès, Rossini en avait fait, l'année suivante, l'ouverture d'*Elisabetta*, *regina d'Inghilterra;* or, elle avait déjà figuré dans sa partition de *Ciro in Babilonia*, en 1812. Cette symphonie peu tragique, bien qu'elle eût précédé des opéras sérieux, annonça les joyeusetés du *factotum della città*, devint l'ouverture de *il Barbiere di Siviglia*, et n'en fut pas moins applaudie. Elle se trouve ainsi avoir à exprimer, dans *Elisabetta*, les combats de l'amour et de l'orgueil chez une des âmes les plus hautaines dont l'histoire ait gardé la mémoire, et, dans *il Barbiere*, les folies de Figaro. Mais ne sait-on pas que le moindre changement de temps suffit souvent pour donner l'accent de la plus profonde mélancolie à l'air le plus gai? Rossini put donc se servir, avec un grand bonheur, du motif du premier chœur :

> *Sposa del grande Osiride*

de son *Aureliano*, pour en composer

> *Ecco ridente il cielo,*

début de la cavatine d'Almaviva. Ce délicieux andante nous offre, ainsi que le fait remarquer Castil-Blaze, le premier exemple de la modu-

lation au mode mineur que l'on rencontre dans les opéras de Rossini, modulation si souvent employée ensuite par ce maître et par la foule de ses imitateurs. Ce moyen harmonique, cette manière ingénieuse d'éviter la route battue et la cadence prévue, appartient à Majo, et plusieurs musiciens s'en étaient emparés bien avant Rossini. Quoi qu'il en soit, la nouvelle cavatine, adaptée à la hâte au *Barbiere* si mal reçu, fut chantée le soir même de la seconde épreuve par Garcia et vivement applaudie. En outre, Rossini s'était empressé d'enlever de son œuvre tout ce qui lui parut avoir été raisonnablement improuvé; puis, il prétexta une indisposition et se mit au lit, afin de n'être pas obligé de paraître cette fois au piano. Le public, ce soir-là, se montra moins mal disposé que la veille. Il voulut entendre l'ouvrage, ce qu'il n'avait pu faire encore, avant de l'exécuter tout à fait. Cette résolution assurait le triomphe du maestro; car « il était impossible qu'un peuple si bien organisé ne fût point frappé des beautés répandues à profusion dans ce chef-d'œuvre. » On écouta, et les applaudissements seuls rompirent le silence des auditeurs attentifs; il n'y eut pas d'enthousiasme à cette représentation, mais, aux représentations suivantes, le succès grandit, et l'on en vint enfin à ces transports d'admiration qui partout ont accueilli cette œuvre du génie. On raconte que bientôt l'enthousiasme prit de telles proportions, que Rossini fut conduit plusieurs soirs de suite à son logis, en triomphe, à la lueur de mille flambeaux, par ces mêmes Romains qui l'avaient si cruellement sifflé précédemment. Les premiers qui comprirent tout le mérite du *Barbiere* vinrent entourer le lit de Rossini et le félicitèrent sur l'excellence de son opéra. Ce revirement de fortune et d'opinion n'étonna point le musicien : il n'était pas moins certain de sa réussite le soir même de sa chute, que huit jours après.

Fait singulier, le sort du *Barbiere di Siviglia* fut le même à Paris qu'à Rome; les mêmes causes produisirent le même effet dans l'une et l'autre ville : chez nous, l'ouvrage de Paisiello fut encore opposé à celui de Rossini. La première représentation, à la salle Louvois, se ressentit des articles publiés par des journalistes malveillants ou ignorants, et l'impression de la soirée fut glaciale. Il est vrai que Mme Ronzi de Begnis échauffait peu le rôle de Rosina, pour lequel son talent était insuffisant. Par une inspiration qui devait d'ailleurs tourner à l'avantage de Rossini, les dilettanti parisiens demandèrent le *Barbiere* de Paisiello. Paër, directeur de la musique au Théâtre-Italien, et que le jeune maestro inquiétait, eut l'air de céder à une exigence du public, que peut-être il avait provoquée; mais le contraire de ce qu'il attendait arriva. Déjà les traditions de l'ancienne musique que l'on ressuscitait étaient perdues; aucun artiste ne savait plus la chanter dans son caractère de simplicité. D'ailleurs, si l'on s'en rapporte à Castil-Blaze, excellent juge en cette matière, la forme de l'ouvrage était surannée; il y avait trop d'airs, trop de récitatifs, et l'instrumentation parut maigre. Ce fut un *fiasco orribile*. Il fallut en revenir à la partition de Rossini, qui, grandie par les avantages dont sa rivale était dépouillée, ravit tous les connaisseurs. Les rôles étaient alors tenus, avec une perfection que l'on n'a pas égalée depuis, par Garcia, Almaviva modèle; Pellegrini, joyeux et spirituel Figaro; de Begnis, Basile parfait; Graziani, Bartolo vivace et malin qui n'a pu être vaincu depuis lors, écrasé, que par une montagne : Lablache est tombé sur lui. Mme Ronzi de Begnis seule détruisait l'harmonie de ce délicieux ensemble; aussi, quand, le 14 décembre, Mme Mainvielle-Fodor prit le rôle de Rosina, le succès de l'ouvrage fut triplé. Qu'on se figure la perfection où en était arrivée l'exécution du *Barbiere*, en lisant les lignes suivantes échappées à Castil-Blaze : « Pour vous donner une idée de Garcia dans ce rôle qu'il a confisqué totalement à son profit, je vous dirai que mon précieux ami Rubini m'a toujours semblé médiocre Almaviva, tant je tenais dans mon oreille impitoyable les traits hardis, accentués, perlés à pleine voix de Garcia. Qui me rendra cette avalanche sonore du comte exaspéré, maudissant l'importune troupe de ses musiciens :

Ah! maledetti andate via,
Ah! canaglia via di quà?

C'était sublime! » L'ouverture du *Barbiere* amusa beaucoup à Rome; on y vit, ou l'on crut y voir les gronderies du vieux tuteur amoureux et jaloux, et les gémissements de la pupille. Le petit terzetto

Zitti, zitti, piano, piano,

du second acte, fut applaudi avec un enthousiasme indescriptible. « Mais c'est de la petite musique, s'écriaient les adversaires du jeune compositeur; cela est amusant, sautillant, mais n'exprime rien. Quoi! Rosine trouve un Almaviva fidèle et tendre au lieu du scélérat qu'on lui avait peint, et c'est par d'insignifiantes roulades qu'elle prétend nous faire partager son bonheur! »

Di sorpresa, di contento
Son vicina a delirar.

« Eh bien, écrivait Stendhal en 1824, les roulades si singulièrement placées sur ces paroles, et qui faillirent, même le second jour, entraîner la chute de la pièce à Rome, ont eu beaucoup de succès à Paris; on y aime la galanterie et non l'amour. Le *Barbier*, si facile à comprendre par la musique, et surtout par le poëme, a été l'époque de la conversion de beaucoup de gens. Il fut donné le 23 septembre 1819 (Stendhal se trompe de date, lisez : 26 octobre), mais la victoire sur les pédants qui défendaient Paisiello comme ancien n'est que de janvier 1820... Je ne doute pas que quelques dilettanti ne me reprochent de m'arrêter à des lieux communs inutiles à dire; je les prie de vouloir bien relire les journaux d'alors et même ceux d'aujourd'hui (1823), ils ne les trouveront pas mal absurdes, quoique le public ait fait d'immenses progrès depuis quatre ans. La musique aussi a fait un pas immense depuis Paisiello; elle s'est défaite des récitatifs ennuyeux, et elle a conquis les morceaux d'ensemble... Rossini, luttant contre un des génies de la musique dans le *Barbier*, a eu le bon esprit, soit par hasard, soit par bonne théorie, d'être éminemment lui-même. Le jour où nous serons possédés de la curiosité, avantageuse ou non pour nos plaisirs, de faire une connaissance intime avec le style de Rossini, c'est dans le *Barbier* que nous devrons le chercher. Un des plus grands traits de ce style y éclate d'une manière frappante. Rossini, qui fait si bien les finales, les « morceaux d'ensemble, » les duetti, est faible et joli dans les airs qui doivent peindre la passion avec simplicité. Le chant *spianato* est son écueil. » Ainsi parle Stendhal, qui a donné du *Barbiere* une analyse détaillée et complète, à laquelle nous sommes malheureusement contraint de renvoyer le lecteur, nous bornant à en extraire, pour cet article déjà bien long, les passages saillants. « On sent bien, dit Stendhal, que Rossini lutte avec Paisiello; dans le chœur des donneurs de sérénade, tout est grâce et douceur, mais non pas simplicité. L'air du comte Almaviva est faible et commun; en revanche, tout le feu de Rossini éclate dans le chœur

Mille grazie, mio signore!

et cette vivacité s'élève bientôt jusqu'à la verve et au *brio*, ce qui n'arrive pas toujours à Rossini. Ici son âme semble s'être échauffée aux traits de son esprit. Le comte s'éloigne en entendant venir Figaro; il dit, en s'en allant :

Già l'alba è appena,
E amor non si vergogna.

Voilà qui est bien italien. Un amoureux se permet tout, dit le comte. La cavatine de Figaro

Largo al factotum

est et sera longtemps le chef-d'œuvre de la musique française. Que de feu! que de légèreté, que d'esprit dans le trait :

A un barbiere di qualità!

Quelle expression dans

Colla donetta...
Col cavaliere!...

Cela a plu à Paris et pouvait fort bien être sifflé à cause du sens leste des paroles. La situation du balcon dans le *Barbier* est divine pour la musique; c'est de la grâce naïve et tendre. Rossini l'esquive, pour arriver au superbe duetto bouffe :

All' idea di quel metallo!

Les premières mesures expriment d'une manière parfaite l'omnipotence de l'or aux yeux de Figaro. L'exhortation du comte :

Su, vediam di quel metallo,

est, bien au contraire, d'un jeune homme de qualité qui n'a pas assez d'amour pour ne pas s'amuser, en passant, de la gloutonnerie subalterne d'un Figaro à la vue de l'or. Cimarosa n'a jamais fait de duetto aussi rapide que celui d'Almaviva avec Figaro :

Oggi arriva un reggimento,

qui est, en ce genre, le chef-d'œuvre de Rossini, et par conséquent de l'art musical. On regrette de remarquer une nuance de vulgarité dans

Che invenzione prelibata!

Un modèle de vrai comique se trouve, au contraire, dans ce passage de l'ivresse du comte :

Perchè d'un che poco è in se,
Il tutor, credete a me,
Il tutor si federà.

On admirait surtout la sûreté de voix de Garcia dans le passage

Vado... ma il meglio mi scordavo.

Il y a là un changement de ton, dans le fond de la scène, sans entendre l'orchestre, qui est le comble de la difficulté. La fin de ce duetto, depuis

La bottega? non si sbaglia,

est au-dessus de tout éloge. La cavatine de Rosine

Una voce poco fa,

est piquante; elle est vive, mais elle triomphe trop. Il y a beaucoup d'assurance dans le chant de cette jeune pupille persécutée, et bien peu d'amour. Le chant de victoire sur les paroles :

Lindor mio sarà

est le triomphe d'une belle voix. Mme Fodor y était parfaite. L'air célèbre de la *Calomnie*

La Calunnia è un venticello

ne semble à Stendhal qu'un extrait de Mozart, fait par un homme d'infiniment d'esprit, et qui lui-même écrit fort bien. « C'est ainsi que Raphaël copiait Michel-Ange dans la belle fresque du prophète Isaïe, à l'église de Saint-Augustin. » L'entrée du comte Almaviva, déguisé en soldat, et le commencement du finale du premier acte, sont des modèles de légèreté et d'esprit. Il y a un joli contraste entre la lourde vanité du Bartolo qui répète trois fois, d'une manière si marquée,

Dottor Bartolo!

et l'aparté du comte :

Ah! venisse il caro oggetto!

Rien de plus piquant que ce finale. Peu à peu, à mesure qu'on avance vers la catastrophe, il prend une teinte de sérieux fort marqué. L'effet du chœur

La forza, aprite quà,

est pittoresque et frappant. On trouve ici un grand moment de silence et de repos, dont l'oreille sent vivement le besoin, après le déluge de jolies petites notes qu'elle vient d'entendre. En Italie, on chante, pour la leçon de musique de Rosine, cet air délicieux :

La biondina in gondoletta.

A Paris, Mme Fodor le remplaçait par l'air de *Tancrède :*

Di tanti palpiti,

arrangé en contredanse. Nous avons vu, en 1863, au Théâtre-Italien, Mme Borghi-Mamo intercaler dans cette scène l'air si connu du *Baccio*, et, l'année suivante, Mlle Adelina Patti donner au même endroit la valse *di Gioia insolità*, et la *Calessera*, chanson espagnole. Le grand quintetto de l'arrivée et du renvoi de Basile est un morceau capital; le terzetto de la tempête est, aux yeux de beaucoup de personnes, le chef-d'œuvre de la pièce, qui est elle-même le chef-d'œuvre du maestro dans le genre comique, après la *Cenerentola* toutefois, si l'on s'en rapporte à l'opinion de certains écrivains spéciaux. Ce que nous pouvons constater, c'est qu'en France le *Barbiere* est plus généralement connu que la *Cenerentola*. Il est resté au répertoire du Théâtre-Italien, où il a été souvent l'objet de reprises fort suivies. Les artistes les plus distingués ont tenu à honneur d'aborder ce célèbre ouvrage, que le monde entier a applaudi. Nous rappellerons : Galli, Figaro; Mlle Cinti (1825); Mlle Sontag (1826); Santini, Figaro (1828); Lablache, Figaro; Mme Malibran (1831); Mlle Giulia Grisi (1833); Morelli; Lablache, Bartolo; Ronconi, Basilio; Salvi; Mme Persiani (1844); Mlle Nissen (1844); Mario, Almaviva (1845); Calzolari; Napoleone Rossi; Beletti; Mme de La Grange (1853); Mario; Tamburini; Rossi; Mme Alboni (1854); Lucchesi; Gassier; Rossi; Mme Gassier (1854); Mario; Everardi; Zucchini; Angelini; Mme Borghi-Mamo (1855); plus récemment encore nous avons vu ou revu : Mlle Adelina Patti (1862); Baragli, Almaviva; Mme Borghi-Mamo (1863); Mario; Scalese, Bartholo; Mlle Patti (1864). Malheureusement, dans ces dernières années, l'exécution du *Barbiere* a été pâle et médiocre. Mario n'est plus qu'un Almaviva décoloré, à qui l'on pourrait chanter comme à Basile :

Buona sera, mio signore.

Quant à Mlle Patti, elle ne comprend nullement le rôle de Rosine, qu'elle joue en enfant gâté et avec force simagrées, que M. Paul de Saint-Victor a eu raison de trouver de très-mauvais goût.

Il Barbiere di Siviglia, traduit par Castil-Blaze en français, a été représenté à l'Odéon le 6 mai 1824. En octobre 1837, alors qu'il était question de l'adapter à la scène de notre grand Opéra, le *Barbier de Séville* fut exécuté au bénéfice d'un choriste basse de l'Académie de musique, qui s'était blessé grièvement, dans la salle Chantereine, par Lafond, Almaviva; Alizard, Basile; Prosper Dérivis, Figaro; Bernadet, Bartholo; Mme Dorus, Rosine; Mlle Flécheux, Marceline. Divers empêchements arrêtèrent la représentation immédiate à l'Opéra. Mis à l'étude cette même année 1837, il ne put être joué que seize ans plus tard, le 9 décembre 1853. Le directeur du Théâtre-Italien s'opposant à la mise en scène d'une traduction du *Barbier de Séville*, le ministre n'en autorisa qu'une seule représentation incomplète, plusieurs fragments ayant été supprimés. Mme Bosio s'y montra dans tout l'éclat de son talent, et dit à ravir la cavatine de *Niobe*,

Di tuoi frequenti palpiti,

si brillante et si difficile. Chapuis, Morelli, Obin, Marié secondèrent parfaitement la virtuose éminente; le chœur et l'orchestre firent merveille dans le finale.

BARBIÈRE s. f. (bar-bi-ère — rad. *barbe*). Art milit. anc. Sorte d'armure en fer battu, formée de deux pièces qui entouraient le cou et s'élevaient jusqu'au-dessus du nez. ‖ C'est aussi le nom que, dans quelques campagnes, on donne à la femme d'un barbier.

BARBIERI (Gio.-Francesco), célèbre peintre italien, plus connu sous le nom du Guerchin. (V. ce mot).

BARBIERI (Jean-Marie), savant philologue et littérateur italien, né à Modène en 1519, mort en 1574. Précepteur du comte Louis de la Mirandole, il l'accompagna à la cour de France, où il séjourna huit ans. A son retour, les magistrats de Modène le choisirent pour chancelier. Il justifia ce choix en mettant en ordre les archives et en rédigeant, sur les pièces originales, une chronique du Modénais, qui est restée manuscrite, ainsi que d'autres ouvrages dont on trouve la note exacte dans la *Bibliothèque modénaise* de Tiraboschi. On a imprimé de lui *la Guerra d'Attila* (1568), abrégé d'un récit écrit en vieux français par Nicolas de Casola; *Canzone* en l'honneur de Marie Stuart; *Origine de la poésie rimée.*

BARBIERI (Paul-Antoine), peintre italien de l'école bolonaise, mort en 1649. Il était frère du Guerchin, vécut auprès de lui et lui témoigna toujours autant de dévouement que d'admiration. Il a peint les animaux et les fruits avec une telle vérité, qu'un chat fut, dit-on, trompé par des poissons qu'il avait représentés, et qu'un enfant voulut se saisir d'une grappe de raisin d'un de ses tableaux.

BARBIERI (Louis), peintre et graveur italien, né à Bologne, florissait de 1660 à 1704. Il a décoré de ses peintures un grand nombre de palais et d'églises de sa ville natale. Parmi ses gravures, on cite surtout une belle pièce représentant un *Moine servite*, et qui est rare et très-recherchée.

BARBIERI (Pierre-Antoine), peintre italien, né à Pavie en 1663, mort après 1704. Les églises de sa ville natale contiennent un grand nombre de ses fresques et de ses tableaux. Lorsqu'il mourut, il décorait la chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel dans l'église de Santa-Maria in Pertica.

BARBIERI (l'abbé Vincent), poëte italien, était professeur de rhétorique à Padoue; il a composé un poëme des *Saisons* imité de Thompson et de Saint-Lambert, mais bien inférieur à ses modèles. Ce poëme fait partie d'un recueil qu'il a publié en 1811, où se trouve un autre poëme, l'*Epithalame botanique*, imité des *Amours des plantes*, de l'Anglais Darwin, un discours sur la *Poésie descriptive*, et quelques autres opuscules.

BARBIERI (l'abbé Joseph), orateur sacré et prêtre italien, né à Bassano (Vénétie) vers la fin du dernier siècle, mort en 1851, professeur de littérature classique à l'université de Padoue, a laissé un *Carême* et un *Avent*, dans lesquels, laissant de côté la phraséologie et les *concetti* habituels aux orateurs de la Péninsule, il a inauguré, dans l'éloquence de la chaire, un langage nouveau et plus véritablement chrétien. Comme poëte, il a publié, entre autres ouvrages, des *Saisons* (Stagioni) poëme descriptif et fantaisiste, qui se distingue parmi ses compositions poétiques par la grâce, la vivacité et le sentiment.

BARBIERI, compositeur espagnol de l'époque actuelle, forma en 1850 une société avec plusieurs autres compositeurs, pour la fondation d'un théâtre d'opéra espagnol qui fut installé au cirque de Madrid. La première œuvre de Barbieri représentée sur ce théâtre fut une *zarzuela* (saynète lyrique) intitulée *Jugar con fuoco* (jouer avec rage), qui obtint un succès d'enthousiasme. M. Barbieri, qui, depuis cette époque, a composé plusieurs opéras, est considéré comme le premier compositeur actuel de l'Espagne.

BARBIERI NINI (LA), célèbre cantatrice italienne. Après avoir longtemps chanté sur les premières scènes italiennes et avoir surtout brillé dans les opéras de Verdi, et lutté de réputation avec la Frezzolini et la Gazzaniga, la Barbieri Nini, déjà sur le déclin de sa voix, vint se faire entendre en France vers 1854, et débuta au Théâtre-Italien par le rôle de Lucrezia Borgia (Donizetti). Accueillie assez froidement, bien qu'elle eût déployé, pendant la saison de son engagement, une fougue presque brutale et une passion pleine d'éclairs qui faisaient parfois oublier l'incorrection de sa méthode et la lassitude de son organe, elle ne put se maintenir sur la scène parisienne.

BARBIÉRIE s. f. (bar-bié-rî — du nom de *Barbier du Bocage*). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, voisin des clitories, et comprenant une seule espèce.

BARBIERS (Pieter), peintre hollandais, né en 1717, mort en 1780. Il a exécuté beaucoup de dessins et de décors de théâtre. — Son fils, BARTHÉLEMI, né à Amsterdam en 1740, mort en 1808, fut un paysagiste distingué. — PIETER-BARTSZ, fils de Barthélemi, né à Amsterdam en 1772, mort en 1837, a peint le paysage et l'histoire d'une manière assez remarquable. — Son frère, PIETERSZOON, né en 1789, mort en 1842, a reproduit avec élégance et poésie les sites des environs de Harlem et du pays de Gueldre. Ses paysages sont fort estimés.

BARBIFÈRE adj. (bar-bi-fè-re — du lat. *barba*, barbe; *fero*, je porte). Hist. nat. Muni de barbes.

BARBIFIANT, part. prés. du v. Barbifier.

BARBIFIÉ, ÉE (bar-bi-fi-é). Part. pass. du v. Barbifier. Dont la barbe est faite : *Figure* BARBIFIÉE. *Jeune homme* BARBIFIÉ. *Tous les pauvres diables qui lisaient la pancarte se promettaient, pour le lendemain, cette douceur ineffable et souveraine d'être* BARBIFIÉS *une fois en leur vie, sans bourse délier.* (Th. Gautier.) *Sterne, cet admirable observateur, a proclamé de la manière la plus spirituelle que les idées de l'homme* BARBIFIÉ *n'étaient pas celles de l'homme barbu.* (Balz.)

BARBIFIER v. a. ou tr. (bar-bi-fi-é — du lat. *barba*, barbe; *facere*, faire — prend

deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'indic. et du prés. du subj. : *nous barbifiions, que vous barbifiiez*). Fam. Raser, faire la barbe à : *On vient de me* BARBIFIER.

Se barbifier v. pr. Se raser : *Un beau surnuméraire, jeune de ses dix-neuf ans, apparaît à une dévote dans le simple appareil d'un homme qui* SE BARBIFIE. (Balz.) *Il est en train de* SE BARBIFIER *à l'eau froide.* (Marc Michel.)

BARBIGÈRE adj. (bar-bi-jè-re — du lat. *barba*, barbe; *gero*, je porte). Hist. nat. Muni de barbes. ‖ C'est presque le même mot que BARBIFÈRE.

BARBILANIER s. m. (bar-bi-la-nié — du lat. *barba*, barbe; *lana*, laine). Ornith. Nom donné par les savants à un oiseau empaillé qu'ils regardaient comme appartenant à un nouveau genre, et qu'ils ont reconnu plus tard avoir été formé, par supercherie, de pièces empruntées à divers sujets. Cet oiseau figure dans un grand nombre de livres d'histoire naturelle, qui le font venir des mers du Sud; on lui a même donné plusieurs noms, les uns l'appelant SPARACTE, les autres BEC-DE-FER.

BARBILLE s. f. (bar-bi-lle, *ll* mll — dim. de *barbe*). Techn. Petite barbe ou bavure en filament, qui reste au flan des monnaies.

BARBILLON s. m. (bar-bi-llon, *ll* mll — rad. *barbe*). Ancienne espèce de flèche.

BARBILLON s. m. (bar-bi-llon, *ll* mll — dim. de *barbeau*). Ichthyol. Petit barbeau : *Le* BARBILLON *abonde par là, et c'est un joli coup de ligne.* (G. Sand.) ‖ Espèce de squale des côtes de l'Amérique : *La tête du* BARBILLON *est aplatie.* (Broussonet.) ‖ Filaments qu'en rencontre de chaque côté de la bouche de certains poissons : *Beaucoup de poissons écailleux ont des* BARBILLONS. (B. de St-P.)

— Techn. Dent de l'hameçon et des traits barbelés, destinée à en rendre l'extraction difficile : *Le* BARBILLON *d'un hameçon. Les* BARBILLONS *d'une flèche.*

— Art vétér. Repli de la peau qui tapisse, sous la langue, la bouche du cheval et du bœuf. ‖ Ne s'emploie qu'au pluriel.

— Fauconn. Maladie de la langue, chez les oiseaux de proie. ‖ Ne s'emploie qu'au pluriel.

— Ornith. Appendice que le coq porte au-dessous du bec : *Chez les coqs, un ou deux* BARBILLONS *garnissent les côtés et la partie inférieure du bec.* (Buff.)

— Entom. Syn. de *palpe*.

— **Encycl.** Art vétér. Chez les chevaux, les vaches et la plupart des quadrupèdes, les *barbillons* servent de pavillon à l'orifice extérieur des conduits excréteurs des glandes salivaires sous-linguales. Les guérisseurs et les maréchaux ignorants, dans quelques maladies qu'ils ne savent point reconnaître, regardent les *barbillons* comme une affection qui empêche les animaux de boire et de manger; ils enlèvent ces replis de la membrâne buccale, opération blâmée par les vétérinaires. Dans quelques cas, il est vrai, ces appendices peuvent se tuméfier, s'enflammer, présenter de la rougeur, de la douleur, empêcher les animaux de boire et de manger, et si, alors, l'excision que l'on pratique guérit, c'est assurément par la perte de sang, qui diminue l'irritation de la partie. Mais il n'est pas nécessaire de supprimer un organe malade pour guérir la maladie dont il est atteint; car on peut trouver des moyens propres à combattre ce que l'on appelle vulgairement *barbes* ou *barbillons*, sans être obligé d'en faire l'ablation. Cependant la pratique d'exciser les *barbillons* est sanctionnée par M. Cruyel, vétérinaire distingué. M. Cruyel désigne sous le nom de *barbillons* les protubérances molles et très-nombreuses qui sont les canaux excréteurs des follicules muqueux de la membrane qui tapisse la bouche du bœuf. Ces follicules existent au bord interne des lèvres, de chaque côté seulement et dans l'intérieur de la bouche, et le long des dents. Rien de semblable ne se fait remarquer sur les monodactyles; aussi M. Cruyel croit-il qu'on a blâmé avec raison l'excision des *barbillons* quand les chevaux refusent de boire et de manger. Mais lorsque, dans le bœuf, les follicules muqueux dont il s'agit sont enflammés, M. Cruyel certifie que l'excision des *barbillons* produit de bons effets. Le bœuf qui en est affecté boit difficilement d'abord, et finit par refuser toute boisson; il mange peu et maigrit. Quand on veut exciser les *barbillons* du bœuf, il faut bien l'assujettir. Un aide le prend par les cornes, par les narines, et lève la tête; un autre tire la langue hors de la bouche, en la portant de côté, et l'opérateur excise les *barbillons* avec des ciseaux courbes. Une légère hémorragie se manifeste, on jette un peu de vinaigre dans la bouche, et l'animal mange presque aussitôt après. Certains veaux éprouvent aussi une inflammation sous la langue, qui les empêche de se nourrir. On peut pratiquer chez eux la même opération que sur le bœuf, et lotionner ensuite avec des émollients, ce qui est préférable au vinaigre et aux substances irritantes.

BARBILLON. Argot. Souteneur de filles.

BARBILLONNÉ, ÉE (bar-bi-llo-né, *ll* mll.) part. pass. du v. Barbillonner : *Hameçon* BARBILLONNÉ.

BARBILLONNER v. a. ou tr. (bar-bi-llo-né, *ll* mll. — rad. *barbillon*). Pêch. En parlant d'un hameçon, En relever le barbillon.

BARBILLUS, astrologue romain contemporain de Vespasien, qui le consultait souvent, quoique, par une loi, tous ceux qui exerçaient la profession d'astrologue fussent bannis de la cité. En vertu d'une permission de l'empereur, Barbillus établit à Éphèse des jeux publics, jeux qui finirent par porter son nom.

BARBIN s. m. (bar-bain). Techn. Pièce de l'ourdissoir, qui sert à guider le fil sur les montants de la cage tournante.

BARBIN (Jean), avocat et conseiller du roi, né en 1406, mort dans la deuxième moitié du XVe siècle. Il eut un grand crédit sous le règne de Charles VII, prit part à tous les actes importants, et notamment à l'édit de 1453 portant réformation de la justice. Barbin fut le conseil judiciaire de la reine Marie d'Anjou et posséda toute la confiance de cette princesse.

BARBIN, libraire du XVIIe siècle, dont le nom revient souvent sous la plume de Boileau, qui place devant sa boutique le combat du *Lutrin*. Molière l'a également mentionné dans la querelle de Trissotin et de Vadius :

Eh bien, nous nous verrons seul à seul chez Barbin.

BARBINADE s. f. (bar-bi-na-de — rad. *Barbin*). Mauvais petit livre vendu chez le libraire Barbin; mot employé par Trévoux.

BARBINERVÉ, ÉE adj. (bar-bi-nèr-vé — du lat. *barba*, barbe; *nervus*, nerf). Bot. Qui a des barbes ou poils aux nervures.

BARBINGANT, compositeur et musicien, né probablement en Picardie, vivait dans la première moitié du XVe siècle. On ne connaît de cet artiste, qui avait beaucoup de réputation en son temps, qu'un fragment à deux parties conservé par Tinctor, qui cite souvent son nom.

BARBION s. m. (bar-bi-on — rad. *barbe*). Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs, distrait du genre barbu, et appelé encore *barbusérie*. On en a fait aussi un sous-genre des barbicans : *Le principal caractère des* BARBIONS *est d'avoir les soies de la base du bec peu nombreuses.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** Les *barbions* (*micropogon*) appartiennent à l'ordre des grimpeurs et à la famille des barbus. Leur caractère principal est d'avoir les soies de la base du bec très-courtes et peu nombreuses et les doigts antérieurs réunis jusqu'à la dernière phalange; ils ont de plus le bec long, aigu, à mandibule supérieure faiblement courbée; les narines longitudinales, percées dans une membrane couverte de plumes; les ailes médiocres. Ce genre comprend sept ou huit espèces, dont les mœurs sont peu connues. La seule qui ait été un peu étudiée sous ce rapport est le *barbion* perlé, d'Abyssinie, qui vit dans le feuillage des grands arbres, et dont le chant est assez agréable.

BARBIPÈDE adj. (bar-bi-pè-de — du lat. *barba*, barbe; *pes*, *pedis*, pied). Hist. nat. Dont les pieds sont munis de longs poils.

BARBIQUE s. f. (bar-bi-ke — rad. *barbe*). Mamm. Espèce de guenon.

BARBIROSTRE adj. (bar-bi-ro-stre — du lat. *barba*, barbe; *rostrum*, bec). Hist. nat. Dont le bec est muni de poils.

— Bot. Se dit d'un champignon du genre sphérie, dont les ostioles sont allongés en forme de bec et pubescents : *La sphérie* BARBIROSTRE.

BARBI-ROUSSA s. m. (bar-bi-rouss-sa). Mamm. V. BABIROUSSA.

BARBISON, partie très-curieuse de la forêt de Fontainebleau, célèbre par le séjour qu'y firent nos peintres de paysage de premier ordre : Théodore Rousseau, Corot, Troyon, Diaz, etc., etc. V. FONTAINEBLEAU.

BARBISTE adj. (bar-bi-ste — rad. Sainte-Barbe). Elève du collége de Sainte-Barbe : *Cette caisse vient en aide aux besoins présents, et souvent même assure l'avenir, en permettant d'établir des bourses en faveur des orphelins* BARBISTES. (Scribe.) *Tous sont restés* BARBISTES *par le cœur.* (Scribe.)

— Substantiv. Elève ou ancien élève du collége de Sainte-Barbe : *Un* BARBISTE. *Les* BARBISTES. *Les anciens* BARBISTES *se réunissent annuellement dans un banquet fraternel.*

BARBITISTE s. m. (bar-bi-ti-ste — du gr. *barbitizô*, je joue du luth, à cause du bourdonnement particulier à cet insecte). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des sauterelles ou locustes. Syn. d'*éphippiger*.

BARBITON s. m. (bar-bi-ton — mot gr.). Antiq. Sorte de lyre grecque plus haute que la lyre ordinaire. ‖ On dit aussi BARBITOS.

— **Encycl.** Nous ne savons rien de certain sur la nature ou la forme de l'instrument que les Grecs nommaient *barbitos*. Théocrite en parle et y joint l'épithète *poluchordos*, ce qui semble indiquer qu'il avait plus de cordes que la lyre. Un texte de Strabon présente le *barbitos* comme identique à la sambuque. On en attribue l'invention soit à Terpandre, soit au poëte Anacréon. Au temps de Denys d'Halicarnasse, les Grecs ne faisaient plus usage du *barbitos*, et les Romains eux-mêmes ne s'en servaient plus que dans quelques cérémonies religieuses, remontant à une antiquité très-reculée. Dans les écrivains plus modernes, le nom même de cet instrument n'est plus employé que comme synonyme de lyre. Les Arabes ont une espèce de luth à quatre cordes, auquel ils attribuent des propriétés curatives singulières; ils le nomment *berbeth*, et ce mot n'est probablement qu'une altération de *barbitos*.

BARBO (Paul), orateur latin, né à Venise vers 1415, mort en 1464. Il était frère de Pierre Barbo, depuis pape sous le nom de Paul II. Il remplit de hauts emplois dans sa république, conclut la paix entre Venise et le duc de Milan, en 1454, et fut un des ambassadeurs envoyés, en 1461, pour complimenter Louis XI sur son avénement au trône de France. Il harangua le nouveau roi à Tours. Sa harangue latine a été imprimée.

BARBO (Paul), théologien et philosophe italien, né à Soncino, mort en 1494. Il était prieur des dominicains, et il professa la philosophie à Milan, à Ferrare et à Bologne. Ses ouvrages sont presque tous des commentaires de la philosophie d'Aristote, telle qu'on l'interprétait alors. Il a donné aussi une bonne édition des *Opuscules* de saint Thomas. On le désigne quelquefois sous le nom de BARBUS.

BARBO (Marco), négociateur et cardinal italien, neveu du pape Paul II, vivait à la fin du XVe siècle. Il fut envoyé par Sixte-Quint en Allemagne, en Pologne et en Hongrie pour y représenter le saint-siége dans les contestations relatives à la couronne de Bohême, et accomplit sa mission avec habileté. Il fut successivement patriarche d'Aquilée, évêque de Palestrine, et cardinal.

BARBO (Louis), littérateur italien, évêque de Trévise, né en 1381, mort en 1443. On a de lui : *Histoire de la réforme des augustins* (réforme à laquelle il avait participé), ainsi que des *Discours* et des *Méditations*.

BARBO (Barnabé), jurisconsulte milanais, mort en 1701. Il a laissé quelques ouvrages : *Allegationes* (publié en 1640); *De oneribus extraordinariis ducatus Mediolanensis disquisitio*, manuscrit, etc. On a de lui une *Ode saphique*, publiée par Brivio.

BARBO (Jean-Baptiste), poëte italien du XVIIe siècle, a publié : *Rime piacevoli* (Vicence, 1614); *Oracolo, ovvero invettiva contra le donne* (1616); *Il Ratto di Proserpina di Claudiano*, etc.

BARBOLANI (le marquis Torquato), poëte italien, né à Arezzo, mort en 1756. Il était lieutenant-colonel au service de l'empereur François Ier. Il a composé des poésies latines, parmi lesquelles on cite surtout une traduction en vers latins du *Roland furieux* de l'Arioste (Arezzo, 1750).

BARBOLE s. f. (bar-bo-le — rad. *barbe*). Antiq. Hache d'armes barbelée, très-lourde et très-meurtrière.

BARBON s. m. (bar-bon — rad. *barbe*). Homme d'un âge plus que mûr. Ne se dit qu'avec une intention de dénigrement : *Les jeunes gens se moquent des* BABBONS. (Acad.) *Je me trouve encore un* BARBON *assez fleuri pour avoir de la vanité de recevoir de vos lettres.* (Buss.-Rab.) *Je craignais certains* BARBONS *graves et flegmatiques.* (Le Sage.) *Huet était à la cour, et déjà prélat et* BARBON, *qu'il écrivait à madame de Montespan de fort jolis vers français.* (Ste-Beuve.) *Le monde a passé l'âge où l'on peut jouer la modestie et la pudeur, et je le crois trop vieux* BARBON *pour faire l'enfantin et le virginal, sans se rendre ridicule.* (Th. Gaut.)

Moquez-vous des sermons d'un vieux *barbon* de [père.
MOLIÈRE.

Là, souvent le héros d'un spectacle grossier,
Enfant au premier acte, et *barbon* au dernier...
BOILEAU.

Il est certains *barbons*
Qui sont encor bien bons.
(*Chanson populaire.*)

Elle approchait vingt ans et venait d'enterrer
Un mari, de ceux-là qu'on perd sans trop pleurer,
Vieux *barbon* qui laissait d'écus plein une tonne.
LA FONTAINE.

La colombe d'Anacréon
Dans la coupe de ce *barbon*
Buvait du vin père de la chanson.
BÉRANGER.

— *Faire le barbon, s'ériger en barbon*, Se donner un air de gravité, sans y être autorisé par son âge :

Adolescent qui *s'érige en barbon*,
Jeune écolier qui vous parle en Caton
Est, à mon sens, un animal bernable.
VOLTAIRE.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, qui renferme un grand nombre d'espèces indigènes ou exotiques, parmi lesquelles les plus remarquables sont celles qui fournissent le parfum appelé *vétiver* : *Le* BARBON *digité se trouve dans les lieux stériles et pierreux de l'Europe australe.* (V. de Bomare.)

— **Antonymes.** Blanc-bec, imberbe.

BARBONE s. m. (bar-bo-ne). Monnaie du duché de Lucques, qui valait 42 centimes.

BARBONNAGE s. m. (bar-bo-na-je — rad. *barbon*). Caractère, manières, air d'un barbon : *Pour l'humeur, je suis plus loin du* BARBONNAGE *que vous.* (Bussy-Rab.)

BARBONNE s. f. (bar-bo-ne — rad. *barbe*). Ichthyol. Poisson de mer qui ressemble beaucoup à la perche, et en a même le goût.

BARBOSA (Duarte), navigateur portugais, né à Lisbonne, mort en 1521. Il fut employé d'abord dans les colonies portugaises, suivit ensuite Magellan dans son expédition, et mourut avec lui à Zébu. On a imprimé à Lisbonne, en 1813, la précieuse relation dans laquelle il raconte la mémorable expédition de Magellan.

BARBOSA (Arius), poëte portugaïs, mort en 1530, précepteur des princes Alfonse et Henri. Il a puissamment contribué aux progrès des études classiques en Portugal, et a laissé des poésies latines, ainsi que divers autres écrits.

BARBOSA (Augustin), jurisconsulte et prélat portugais, né en 1599, mort en 1649. Il suivit le parti espagnol lors de la révolution de 1640, et fut récompensé par l'évêché d'Ugento, dans le royaume de Naples. Ses ouvrages, souvent réimprimés, ont été réunis à Lyon en 1716, 16 vol. in-fol. On distingue particulièrement : *De officio et potestate episcopi; De officio et potestate parochi.* — Son père, Emmanuel, était également un jurisconsulte distingué.

BARBOSA (Simon Vaz), jurisconsulte et théologien portugais, chanoine de Vimiera, professeur à Coïmbre, vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Parmi ses ouvrages, on cite particulièrement : *Tractatus de dignitate, origine et significatione mysteriosis ecclesiasticorum graduum, officii divini, vestium sacerdotalium* (Lyon, 1635).

BARBOSA (Pierre), jurisconsulte portugais, mort en 1606. Il a donné des *Commentaires* estimés sur plusieurs titres du Digeste. Professeur à Coïmbre et chancelier de Portugal, il se montra fort opposé au roi d'Espagne, Philippe II, qui néanmoins lui conserva ses dignités. Barbosa avait une âme élevée, qui ne capitulait jamais avec les sentiments d'honneur et de justice. Il ne dissimula pas au roi d'Espagne et de Portugal qu'il ne voyait en lui qu'un usurpateur; mais l'astucieux Philippe, qui savait la considération dont jouissait Barbosa dans l'étendue des deux royaumes, n'osa jamais le persécuter. Quand on vint annoncer à cet homme intègre que le roi avait rendu son âme à Dieu dans des sentiments de haute piété : « A-t-il ordonné qu'on rendît le Portugal à qui il appartient de droit? » répondit le chancelier, qui plaçait courageusement l'équité au-dessus de toute chose.

BARBOSA, dit *Constantino*, célèbre prédicateur portugais, né à Evora en 1660. Il a donné un recueil de *Sermons* (Lisbonne, 1691).

BARBOSA (Antoine), jésuite portugais, missionnaire en Cochinchine, vivait dans le XVIIe siècle. Il a laissé un *Dictionarium linguæ annamiticæ*, publié à Rome en 1651.

BARBOSA (P. Domingos), jésuite et poëte brésilien, professeur de théologie, directeur du collége de Fernambouc, né à Bahia, mort en 1685. Il a laissé, en manuscrit, un poëme latin sur la *Passion* de Jésus-Christ.

BARBOSA (dom Vincent), savant théatin portugais, né à Redondo en 1663, mort en 1711. Il puisa dans les correspondances des religieux de son ordre, qui avaient entrepris de convertir Bornéo, les matériaux d'une relation curieuse : *Résumé des relations envoyées au roi Pierre II de la nouvelle mission établie à Bornéo* (Lisbonne, 1692).

BARBOSA (dom Joseph), théatin portugais, historiographe de la maison de Bragance, membre de l'académie royale, né à Lisbonne en 1674, mort en 1750. Outre un grand nombre de mémoires, on a de lui un ouvrage important : *Catalogue chronologique, historique, généalogique et critique des reines de Portugal* (Lisbonne, 1727). On avait imprimé, après sa mort, son *Histoire des ducs de Bragance*; mais, au moment de la publier, l'édition entière fut consumée dans l'incendie qui suivit le tremblement de terre de 1755.

BARBOSA-BACELLAR (Antoine), poëte et savant portugais, mort en 1663. On lui doit de gracieuses poésies et divers écrits, entre autres une *Relation de la guerre du Brésil* (1654), et un plaidoyer pour établir les droits de la maison de Bragance au trône de Portugal (1641). Jeune, il donnait de telles espérances qu'on l'appelait le *nouvel Homère*; mais la prédiction fut loin de se réaliser, et il n'eut de commun avec le chantre de la Grèce que la pauvreté, car il mourut à l'hôpital.

BARBOSA-MACHADO (Diégo), érudit et biographe portugais, né à Lisbonne en 1682, mort en 1770. Il est connu surtout par la *Bibliothèque lusitanienne* (Lisbonne, 1741-1759), vaste répertoire qui, malgré ses lacunes et ses imperfections, est le plus beau monument consacré à la littérature portugaise. On a aussi, du même auteur, des *Mémoires pour l'histoire du roi Sébastien* (1736-1751).

BARBOSSA, jeune Provençale de très-grande maison, sans doute, puisque Nostradamus, l'historien des cours d'amour, la qualifie de princesse. Elle était attachée, comme fille d'honneur, à Béatrix de Savoie, femme de Raymond de Bérenger, comte de Provence, lorsque le poëte Aimeric vint à la cour de ce prince. Aimeric, la mallette et la vielle de troubadour en bandoulière, avait déjà couru bien des châteaux, depuis qu'un beau soir il

avait quitté le village de Lesparre (près de Bordeaux), où il était né; et, au fond du cœur de bien des châtelaines et damoiselles, il avait laissé le souvenir de sa belle et noble tournure, de ses chants passionnés. Dernièrement encore, disait-on, il avait inspiré à Gentile de Ruis, de la maison de La Valette, en Gascogne, une passion telle et qui fit tel bruit, qu'on le chassa comme un valet.

Barbossa était belle ; elle était aimable aussi, et instruite dans les sept arts libéraux. Aimeric l'aima, et elle aima Aimeric; mais cet amour sans doute fût resté secret, caché au fond du cœur des deux amants, si une circonstance, toute fortuite peut-être, n'était advenue, qui le leur dit et le dit à tous aussi. Un jour que Barbossa causait avec Béatrix, sa maîtresse, elle laissa tomber un gant. Aimeric, qui était présent, se hâta de le ramasser et de le rendre, mais après l'avoir baisé. Les damoiselles, compagnes de Barbossa, causèrent beaucoup de la chose, et méchamment dirent que sans doute, pour en agir ainsi, le troubadour en avait le droit. Mais Barbossa leur ferma la bouche, en leur disant que les dames d'honneur ne pouvaient jamais accorder assez de faveurs honnêtes aux poëtes qui chantaient leurs louanges et dont les poésies les rendaient immortelles. Aimeric n'a point rendu immortelle la dame de ses pensées, sa muse inspiratrice. De cette femme, belle à la fois et instruite, nous ne savons rien ou presque rien, si ce n'est l'épisode que nous venons de rapporter, épisode plein de charme et de naïveté, qui rappelle celui de Marguerite d'Ecosse donnant à Alain Chartier un baiser sur la bouche, « sur cette bouche d'où étaient sortis tant de mots dorés. » Aimeric, à qui furent rapportées les paroles de celle qu'il aimait, crut pouvoir demander plus qu'une faveur accordée devant tous. Nous devinons la réponse qui lui fut faite par le chant où il dit « qu'il mourait du désir de voir sa dame, et que, s'il pouvait avoir ce bonheur, il mourrait de plaisir. » Elle lui avait défendu de paraître devant elle; mais le chagrin du poëte redoubla lorsque Barbossa, quittant la cour de Béatrix, alla s'enfermer au couvent de Monlagis, en Provence, en 1264. Il y avait longtemps que s'étaient passés les faits que nous venons de raconter; Barbossa était abbesse, bien âgée, et avait oublié, sans doute, son poëte et ses amours, lorsque lui fut remis un manuscrit ayant pour titre : *Las Amours de moun ingrata* (les amours de mon ingrate). Ce poëme était d'Aimeric, mort de regret et de langueur.

Le manuscrit d'Aimeric se trouve à la bibliothèque du Vatican, qui renferme aussi de nombreux fragments du même auteur, sous les numéros 3,204, 3,205, 3,206 et 3,207, et c'est pourquoi le *Grand Dictionnaire*, qui n'a consacré que quelques lignes au troubadour Aimeric, saisit cette occasion de se rattraper aux branches, et en accorde soixante-dix à damoiselle Barbossa.

BARBOT s. m. (bar-bo). Fausse orthographe de BARBEAU, poisson :

> Racontez que dans Rome un *barbot* fut payé
> Plus de deux cents écus, argent bien employé.
> BERCHOUX.

— Nom donné par les voyageurs au disque de bois que les Indiens du Paraguay se passent dans la lèvre inférieure.

— Argot. Barbier de bagne. ‖ On dit aussi BARBEROT.

— Agric. Plant de vigne destiné à être placé en jouelle, à l'âge de deux ou trois ans. ‖ Jeune pied de garance.

— **Homonyme.** Barbeau.

BARBOT (Amos), érudit et magistrat, né à La Rochelle, était avocat et bailli, et fut un des deux maires de sa ville natale en 1610. Il a laissé un ouvrage dont le manuscrit est à la Bibliothèque impériale : *Inventaire des titres, chartes et priviléges de La Rochelle et pays d'Aulnis, depuis l'établissement du corps de ville de La Rochelle*.

BARBOT (Jean), voyageur français, mort à Londres en 1720, fut employé jusqu'en 1682 par les compagnies françaises des Indes occidentales, comme inspecteur de leurs établissements. Il fit plusieurs voyages sur la côte d'Afrique et aux Antilles, s'établit en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes, et y publia sa *Description des côtes occidentales d'Afrique et des contrées adjacentes*, qu'il traduisit lui-même en anglais, et qui parut dans la *Collection des voyages et navigations*, de Churchill (Londres, 1732). — Son frère, BARBOT (Jacques), qui le suivit à Londres, a fait avec lui (1699), à la Nouvelle-Calabre, un voyage dont il a écrit la relation.

BARBOT (Marie-Etienne), général, né à Toulouse en 1770, mort en 1839. Volontaire en 1792, il fut employé en Savoie, au siége de Toulon, à l'armée des Pyrénées-Orientales, dans la Vendée, enfin aux Antilles, et se distingua partout par de brillants services. En 1807, après la bataille d'Eylau, un officier français ayant été assassiné aux environs d'Hersfeld, Napoléon ordonna au général Barbot de livrer cette ville au pillage, de fusiller trente habitants et d'en envoyer cent autres en France comme otages. Troublé d'un ordre si cruel, le brave officier, ayant d'ailleurs acquis la preuve que la masse des habitants de la ville n'était point coupable de ce meurtre isolé, éluda sa terrible commission en livrant seulement aux flammes quelques maisons qui pouvaient être brûlées sans inconvénient. Puis s'adressant à sa troupe : « Il vous est permis de piller, s'écria-t-il; que celui qui veut user de cette permission quitte les rangs! » Tous les soldats restèrent à leur poste. Les habitants, émus de cette conduite généreuse, vinrent offrir au commandant français un riche présent. Barbot refusa, en disant que ce qui n'était que juste ne méritait pas de salaire. Il s'exposait généreusement ainsi à la rigueur des lois militaires. Mais il est probable que l'empereur, sa première irritation calmée, ne regretta point que ses ordres eussent été exécutés de cette manière. Barbot continua de se distinguer jusqu'à la chute de l'Empire. Ce brave a laissé une des réputations les plus pures que jamais militaire ait obtenue. Son nom est inscrit sur l'Arc de triomphe (*Armée des Pyrénées*).

BARBOT (Jean-Jacques), chef royaliste, commandant des chasseurs de Stofflet. En 1795, il s'empara du château de Souliers et fit fusiller le malheureux Marigny, qui s'y trouvait retenu par la maladie. Dans les nomenclatures biographiques, les noms se suivent et ne se ressemblent pas.

BARBOT (Prosper), peintre, né à Nantes en 1798. Elève de MM. Watelet et J. Coignet, il a exposé, à partir de 1824, et s'est fait connaître par de jolies vues des paysages de la Sicile, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la France et de la Hollande. Nous citerons : *Agrigente; Sites de Calabre;* la *Forêt de Woodstock; Falaises de Dieppe; Taillis de la forêt de Fontainebleau; Intérieur de l'hôpital d'Angers*, etc.

BARBOTAGE s. m. (bar-bo-ta-je — rad. *barboter*). Action de barboter : *Le valetage est d'instinct aux gens de cour, à visage et à cœur de plâtre, comme le* BARBOTAGE *aux canards.* (Alex. Dum.) ‖ Résultat de cette action, gâchis : *Vous avez fait là un beau* BARBOTAGE !

— Fam. Mélange liquide de divers ingrédients : *Sommes-nous malades, il n'est pas une simple femmelette dont nous n'employions les* BARBOTAGES *et les brevets.* (Montaigne.)

— Econ. agric. Boisson rafraîchissante pour les bestiaux, qui se fait en délayant dans l'eau de la farine ou du son.

— **Encycl.** On désigne, sous le nom de *barbotage*, une préparation fort simple de farine et de son jetés dans une certaine quantité d'eau. Toutes les farines alimentaires peuvent servir à le composer. Le plus souvent, néanmoins, on emploie de la farine d'orge et du son de seigle ou de froment. « On forme ainsi, dit Gayot, un mélange très-inégal dans lequel il y a plus à boire qu'à manger, dans lequel l'élément aqueux abonde, tandis que les principes alibiles sont en infime quantité. Pour saisir l'aliment solide, qui tomberait au fond de l'auge sans la continuelle agitation du liquide, le cheval fouille avec les lèvres dans tous les sens et remet toujours en suspension la farine et le son. L'instinct se met de la partie et pousse l'animal à diminuer la difficulté; celui-ci boit donc gorgée par gorgée, de façon à rendre la trouvaille plus aisée et plus certaine. Mais comme il n'a pas, ainsi que l'homme, la faculté de boire sans soif, dès lors il arrache du râtelier ou le foin ou la paille qu'on lui a servis en même temps que le *barbotage*, et trempe le fourrage sec dans icelui. Il s'encourage ainsi à boire parce qu'au bout de la tâche apparaît la récompense, c'est-à-dire la farine et le son offerts à son appétit. »

Au point de vue alimentaire, le *barbotage* est peu substantiel; il force les animaux à boire une trop grande quantité d'eau pour absorber peu de nourriture. Employé assidûment, il produit des effets désastreux, même sur les constitutions les plus fortes : insensiblement, il ramollit les tissus, affaiblit l'action nutritive et appauvrit le sang. Les animaux que l'on tient quelque temps à ce régime deviennent faibles, lâches, mous et incapables de résister au travail; presque toujours ils finissent par contracter de funestes maladies qui les rendent inutiles, à charge même au propriétaire. Malgré des inconvénients aussi graves, le *barbotage* a été longtemps en grande faveur auprès des éleveurs. On l'administrait aux moutons, aux bœufs et surtout aux chevaux, aux animaux de travail comme aux bêtes à l'engrais; il entrait même dans le régime habituel des chevaux de troupe. Maintenant, il est un peu passé de mode; l'expérience ayant clairement et trop souvent démontré de combien de maux il était la source, on ne l'a plus employé que comme remède, pour atténuer les effets d'un mal déjà existant, ou comme préservatif pour en prévenir les atteintes. Dans ces occasions, mais seulement alors, il peut produire de bons résultats. Ainsi, pendant les fortes chaleurs, il peut faire beaucoup de bien aux animaux sanguins, pléthoriques, habituellement soumis à une alimentation stimulante et à un travail échauffant; il convient également à ces animaux lorsqu'ils sont malades, et à tous ceux chez qui se font remarquer, à la suite de grandes fatigues, des symptômes d'irritation pulmonaire ou intestinale. On l'administre quelquefois avec succès aux vaches laitières, durant les trois ou quatre premiers jours qui suivent le part; mais on doit toujours éviter de le donner à un jeune cheval dont l'organisation n'est pas encore consolidée, fût-ce même sous le prétexte de l'habituer insensiblement au régime sec, qui le fatiguerait pendant le travail de la dentition; ce serait l'affaiblir, précisément au moment où il a le plus besoin d'être fortifié. Les Anglais préparent ordinairement le *barbotage* à l'eau bouillante, mais ils ne l'administrent qu'après refroidissement complet. Cette méthode est bonne à suivre, car le mélange devient, par la cuisson, plus mucilagineux, moins réfractaire à l'action digestive et, conséquemment, plus efficace.

BARBOTAN, village de France (Gers), *comm. et canton de* Cazaubon, *arrond. et* à 35 kil. O. de Condom.; 56 hab. Ce village possède des eaux thermales renommées, qui émergent du terrain tertiaire par six sources principales, d'une température de 32° à 38° centigrades. Ces eaux ferrugineuses bicarbonatées dégagent un peu de gaz sulfhydrique, auquel elles doivent leur propriété médicale. On emploie surtout les boues, qui renferment des carbonates, des sulfates de potasse et de chaux, des chlorures, du fer et une matière analogue à la barégine. On les prescrit avec succès contre les affections rhumatismales et goutteuses, les dartres, la gale, les écrouelles, la paralysie, les suites des fractures, les plaies et les ulcères. En boisson, les eaux de Barbotan conviennent dans les maladies des voies urinaires et les engorgements des viscères. Ces eaux, connues au commencement du XVI[e] siècle, ont été célébrées par Montluc dans ses Mémoires et citées par Montesquieu; mais ce n'est qu'au commencement de ce siècle que leurs propriétés curatives, bien constatées, ont commencé à jouir d'une grande faveur auprès du public. En 1820, on a construit à Barbotan un établissement de bains, où les eaux sont distribuées dans quatre bassins. Les deux premiers de ces bassins sont affectés aux bains pour les malades payants; le troisième est destiné aux indigents, et le quatrième, qui est très-grand, contient les boues. Cet établissement est fréquenté annuellement par 1,200 à 1,500 malades.

BARBOTAN (Joseph-Carris, comte DE), né vers 1719 d'une famille noble de l'Armagnac, fut député de la noblesse de Dax aux états généraux de 1789, et vota constamment avec les ennemis déclarés de la Révolution. Sous la République, il était le chef reconnu des royalistes de sa contrée. Accusé de complot et de correspondance avec les émigrés, il fut acquitté par le tribunal criminel du Gers, mais renvoyé devant le tribunal révolutionnaire de Paris, qui le condamna à mort (1794).

BARBOTANT (bar-bo-tan). part. prés. du v. Barboter : *Tous les canards du monde étaient là, criant,* BARBOTANT, *grouillant.* (Balz.) *Innocent philosophe,* BARBOTANT *dans les ténèbres de la calamité, avec son gousset vide qui résonne sur son ventre creux.* (V. Hugo.)

BARBOTE ou **BARBOTTE** s. f. (bar-bo-te — rad. *barboter*). Ichthyol. Nom vulgaire de la lotte commune. ‖ Nom vulgaire du grand esturgeon.

— Bot. Nom vulgaire de la vesce.

— Argot. Fouille du condamné, à son entrée dans la maison de détention.

BARBOTEAU, s. m. (bar-bo-to — rad. *barboter*). Ichthyol. Nom vulgaire de la lotte franche.

BARBOTEMENT s. m. (bar-bo-te-man — rad. *barboter*). Action de barboter, barbotage.

BARBOTER v. n. ou intr. (bar-bo-té — du norm. *varvot*, boue liquide, ou plutôt onomatopée). S'agiter dans l'eau, et le plus souvent dans l'eau bourbeuse : *Les canards aiment à* BARBOTER. *La raie* BARBOTE *sur la vase, et les soles aux fonds sablonneux.* (Michelet.) *Là afflue le peuple tout entier : il court tumultueusement au rivage, se déshabille à la hâte, nage et* BARBOTE *tant que dure le jour.* (C. Delavigne.) *Laissez-le* BARBOTER, *dit-il à ses compagnons, qui craignaient que ce pauvre diable ne se noyât.* (G. Sand.)

— Par ext. Marcher dans la boue : *Nous* BARBOTIONS *dans les rues boueuses de la ville. Une multitude de voitures sillonnaient les carrefours où* BARBOTAIENT *les sans-culottes.* (Chateaub.) *Si nous remontons, nous risquons de* BARBOTER *toute la nuit, pour ne pas arriver plus tôt.* (G. Sand.)

— Fam. Se troubler, balbutier, déraisonner, patauger : *Surpris par cette brusque interpellation, il* BARBOTA *pendant un quart d'heure avant de trouver une explication plausible.*

— Etre, vivre dans un état infime ou honteux : *J'ai vu un plus grand siècle, et les nains qui* BARBOTENT *aujourd'hui dans la littérature et la politique ne me font rien du tout.* (Chateaub.) *Nous* BARBOTERIONS *tous alors dans une fange indivise, à l'état de reptiles pacifiques.* (Chateaub.) *Si vous deviez tomber dans le fossé où je* BARBOTE, *ce serait pour moi un chagrin mortel.* (P. Féval.)

> Avant qu'un Allemand trouvât l'imprimerie,
> Dans quel cloaque affreux *barbotait* ma patrie!
> VOLTAIRE.

> Petits abbés qu'une verve insipide
> Fait *barboter* dans l'onde aganippide...
> J.-B. ROUSSEAU.

— Argot. Voler.

— Mar. En parlant d'un navire, Marcher péniblement, au plus près du vent, en plongeant par la proue dans de grosses lames courtes.

— Econ. agric. En parlant des animaux, Boire du barbotage, de l'eau mêlée de farine ou de son.

— v. a. ou tr. Marmotter : *Il* BARBOTE *je ne sais quoi entre ses dents.* (Mol.) *L'abbé de Pompadour avait un laquais, à qui il donnait tant par jour pour dire son bréviaire en sa place, et qui le* BARBOTAIT *dans un coin des antichambres où son maître allait.* (St-Simon.)

> Grondant entre mes dents, je *barbote* une excuse.
> RÉGNIER.

BARBOTEUR, EUSE, s. (bar-bo-teur, euze — rad. *barboter*.) Personne qui barbote, qui a l'habitude de barboter : *Un petit* BARBOTEUR. *Une petite* BARBOTEUSE. *Si quelqu'un de ces misérables* BARBOTEURS *glissait dans la lutte, il était perdu : ses compagnons l'étouffaient dans la fange.* (L. Lucien.)

— adj. m. Qualification donnée au canard domestique : *Un canard* BARBOTEUR.

— Chim. *Vase barboteur*, Vase contenant un liquide dans lequel on amène certains gaz, que l'on recueille ensuite à la surface.

— s. m. Canard domestique, canard barboteur : *Un gastronome n'a jamais pris un* BARBOTEUR *pour un canard sauvage.* ‖ Nom vulgaire du canard chipeau. ‖ Dans ce sens, on dit aussi BARBOTEUX.

— s. f. Pop. et bas. Raccrocheuse, femme de mauvaise vie qui cherche à attirer les passants.

BARBOTIER, IÈRE s. (bar-bo-tié, iè-re — rad. *barbote*). Argot. Personne chargée de la barbote, de la fouille des condamnés.

BARBOTIÈRE s. f. (bar-bo-tiè-re — rad. *barboter*). Econ. agric. Mare pour les canards, eau dans laquelle ils barbotent. ‖ Baquet renfermant le barbotage pour les animaux.

BARBOTIN s. m. (bar-bo-tain — rad. *barboter*). Mar. Sorte de couronne de fer, utilisée pour le virage des câbles-chaînes.

BARBOTINE s. f. (bar-bo-ti-ne — rad. *barboter*). Techn. Bouillie, plus ou moins épaisse, de pâte à poteries, dont on se sert, dans les fabriques de faïences et de porcelaines, pour confectionner certaines pièces par le procédé du coulage, et dans laquelle l'ouvrier trempe ses mains pour manier les objets qu'il façonne sur la girelle du tour.

— Bot. Nom vulgaire de l'armoise commune.

— Pharm. Mélange des graines de diverses espèces d'armoise, employé comme anthelminthique, et appelé aussi SEMEN-CONTRA.

— Loc. prov. *Il a pris de la barbotine*, Se disait par plaisanterie de ceux qui improvisaient des vers, par un jeu d'esprit assez malheureux sur les mots *ver* et *vers*.

— **Encycl.** La *barbotine* est employée à un grand nombre d'usages dans les manufactures de porcelaine, et principalement à coller les accessoires ou *garnitures*, et au moulage des pièces coulées, telles que plaques, tubes, cornues, etc. Pour la préparer, on mêle de la pâte neuve avec moitié de son poids de rognures, provenant du *tournassage* des pièces, puis on étend d'eau de manière à faire une bouillie peu épaisse que l'on passe dans un tamis de fil de laiton; on agite ensuite doucement et longtemps, jusqu'à ce que la bouillie soit parfaitement homogène.

BARBOTOIRE s. f. (bar-bo-toa-re — rad. *barboter*). Baquet pour faire barboter les chevaux, barbotière.

BARBOU, famille d'imprimeurs, qui remonte au XVI[e] siècle. Le premier que l'on connaisse, Jean BARBOU, établi à Lyon, donna en 1539 une jolie édition des *Œuvres de Clément Marot*. — Hugues BARBOU, son fils, se fixa à Limoges, et publia en 1580 une édition remarquable des *Epîtres de Cicéron à Atticus*, en caractères italiques. Le premier des Barbou qui se fixa à Paris fut Jean-Joseph, reçu libraire en 1704, et qui mourut en 1752. Son neveu, Joseph-Gérard BARBOU, né en 1715, mort en 1813, a attaché son nom à la jolie collection in-12 des classiques latins, qu'il n'a fait cependant que continuer. La première idée appartenait à Lenglet-Dufresnoy, qui, pour suppléer à la rareté des Elzévirs, engagea Antoine Castelier et d'autres libraires et éditeurs à entreprendre une semblable collection; 18 volumes avaient été déjà publiés, de 1743 à 1753, lorsque BARBOU acquit ce premier fonds et continua l'entreprise, en ajoutant aux classiques des auteurs latins modernes. En 1789, il céda son fonds à Hugues BARBOU, son neveu, mort en 1808. Les héritiers de ce dernier le vendirent à leur tour à Aug. Delalain, qui ajouta de nouveaux volumes à la collection.

BARBOU BESCOURIÈRES (Gabriel), général, né à Abbeville en 1761, mort à Paris en 1817, fit partie de l'expédition de Saint-Domingue, se distingua à la bataille de Fleurus, s'empara de Valenciennes, qu'occupaient les Autrichiens, fut nommé général de brigade en 1794, décida le succès de la journée de Bergen, et prit une part glorieuse à la bataille de Castricum. Il succéda au maréchal Bernadotte dans le commandement de l'armée du Hanovre, passa ensuite en Espagne et fut

fait prisonnier à Baylen. Il défendit Venise contre l'archiduc Jean, et gouverna Ancône de 1810 à 1814. Il fit sa soumission aux Bourbons, fut nommé chevalier de Saint-Louis et grand officier de la Légion d'honneur. Son nom figure sur l'arc de triomphe de l'Etoile.

BARBOUD s. m. (bar-boud — du nom de l'inventeur). Mus. Sorte de lyre en usage chez les Persans.

BARBOUDE (BARBUDA), île des Antilles anglaises, gouv. et à 43 kil. N. dAntigua ; 24 kil. de long, sur 12 kil. de large ; 1,500 hab., presque tous nègres ; sol bas, mais fertile en coton, poivre, tabac et grains. Pas de port; une rade vers l'ouest. La Barboude appartient à un des membres de la famille Codrington ; le propriétaire a fait abandon des revenus de cette île à la société qui a pour objet la propagation de l'Evangile.

BARBOUILLAGE s. m. (bar-bou-lla-je, *ll* mll.— rad. *barbouiller*). Action de barbouiller; enduit de couleurs appliquées tout uniment et sans art : *Dans le* BARBOUILLAGE, *la main-d'œuvre coûte moins que la matière. Il avait une mine si aimable et si résolue, sous son* BARBOUILLAGE, *qu'on était gagné malgré soi.* (G. Sand.)

— Par ext. Peinture maladroitement exécutée : *Dans les œuvres de l'art, vous avez dix mille* BARBOUILLAGES *contre un chef-d'œuvre.* (Volt.) *Il s'est permis d'abîmer la peinture de cette porte, avec ces indécents* BARBOUILLAGES *d'enfants tout nus qu'il appelle des amours.* (E. Sue.) *Les figures que tu as dessinées et enluminées là-haut ne sont pas des* BARBOUILLAGES *vulgaires.* (G. Sand.) *Ces gravures étaient d'affreux* BARBOUILLAGES *coloriés, dont la rue Saint-Jacques inondait l'univers.* (Th. Gaut.) ‖ Griffonnage : *Je ne faisais pas, aux marges de mes manuscrits, des dessins d'enfants, des* BARBOUILLAGES *d'écolier.* (Chateaub.) ‖ Mauvaise écriture : *Un* BARBOUILLAGE *illisible.*

— Discours embrouillé et peu intelligible : *Quel* BARBOUILLAGE *nous faites-vous là! Dans tous nos* BARBOUILLAGES, *nous ne cesserons de copier la nature.* (J.-J. Rouss.)

BARBOUILLANT (bar-bou-llan, *ll* m.) part. prés. du v. Barbouiller : *J'allais toujours rimant, toujours* BARBOUILLANT *; le sujet me portait à pleines voiles.* (Volt.) *Ah ! quelle malheureuse idée vous avez eue là, s'écria-t-il, en se* BARBOUILLANT *la face de tabac.* (G. Sand.)

BARBOUILLÉ, ÉE (bar-bou-llé, *ll* mll). part. pass. du v. Barbouiller. Mal peint, mal dessiné, mal écrit : *Un mur* BARBOUILLÉ. *Un tableau, un dessin* BARBOUILLÉ. *Une page* BARBOUILLÉE. *Les murs de l'auberge étaient* BARBOUILLÉS *de bonshommes fort peu académiques.* (L.-J. Larcher.) ‖ Sali : *Visage* BARBOUILLÉ. *Mains* BARBOUILLÉES. *Mur* BARBOUILLÉ. *J'avais le visage* BARBOUILLÉ, *égratigné, meurtri.* (Chateaub.) *J'y mis une feuille de papier, sans m'apercevoir qu'elle était* BARBOUILLÉE *d'encre en dessous.* (P.-L. Courier.) *La présidente était vieille, maigre et sèche, le nez* BARBOUILLÉ *de tabac, l'air revêche et maussade comme un dossier de procureur.* (J. Sandeau.)

> Un nez de tout côté de tabac *barbouillé.*
> REGNARD.

> Thespis fut le premier qui, *barbouillé* de lie,
> Et, d'acteurs mal ornés chargeant un tombereau,
> Amusa les passants d'un spectacle nouveau.
> BOILEAU.

— Fam. Qui est dans un état de malaise, de trouble, d'embarras : *Je me sens tout* BARBOUILLÉ. *J'ai l'estomac* BARBOUILLÉ, *mais cela se passera.* (E. About.)

— Substantiv. Personne qui a le visage sale, barbouillé : *Elle, qui méprise tous ceux qu'elle connaît, se pourrait bien coiffer de ce* BARBOUILLÉ. (G. Sand.) ‖ C'était aussi le nom d'un personnage de l'ancienne comédie, ou plutôt de l'ancienne farce.

— Loc. fam. *Se moquer de la barbouillée,* Débiter des absurdités, et aussi se moquer de tout, pourvu qu'on réussisse : *Effacez bien ça. Si le juge chargé de taxer le dossier voyait des choses pareilles, il dirait qu'*ON SE MOQUE DE LA BARBOUILLÉE. (Balz.)

BARBOUILLER v. a. ou tr. (bar-bou-llé; *ll* mll. — de *bar*, syllabe péjorat., et *bouille*, pour *bourbier*). Couvrir grossièrement d'un enduit de couleur : BARBOUILLER *un mur, une porte, un plafond.* ‖ Salir : *Il lui* BARBOUILLE *les mains et le visage. On* A BARBOUILLÉ *les vitres. Si la nature a donné à l'avocat une voix enrouée et un tour de visage bizarre, si son barbier l'a mal rasé et si le hasard l'*A *encore* BARBOUILLÉ, *je parie la perte de la gravité des magistrats.* (Pascal.)

— Par ext. Peindre grossièrement : BARBOUILLER *une toile.* BARBOUILLER *des déesses et des héros. Pour avoir voulu faire la part plus grande au compositeur, nous n'avons pas dit au peintre de* BARBOUILLER *salement les décorations du théâtre.* (Vitet.) ‖ Charger de griffonnages : *Cet enfant* BARBOUILLE *tous ses cahiers. Il vaudrait mieux vous occuper à écrire qu'à* BARBOUILLER *vos livres. J'ai* BARBOUILLÉ *bien du papier avant de savoir signer mon nom.* (G. Sand.)

— Ecrire en mauvais style : JE *ne* BARBOUILLE *que de misérables narrations.* (Mme de Sév.) *Un homme de lettres ne doit pas être un sot qui abandonne ses affaires pour* BARBOUILLER *des choses inutiles.* (Volt.) *Lorsqu'on a écrit quelques pages réellement belles, on se permet de* BARBOUILLER *des volumes* (J.-J. Rouss.) *Autrefois, je* BARBOUILLAIS *du papier avec mes filles Atala, Blanca, Cymodocée.* (Chateaub.) *Chamfort employa Ginguené à* BARBOUILLER *des articles pour des journaux, et des discours pour des clubs.*

> . . Cet étourdi souvent *a barbouillé*
> De plats romans, de fades comédies.
> VOLTAIRE.

> Auteur sublime, inégal et bavard,
> Poliras-tu les vers que je *barbouille ?*
> VOLTAIRE.

‖ Dire, exprimer d'une façon confuse et embarrassée : *Il n'a fait que* BARBOUILLER *des mots sans suite.*

— Fam. Troubler, embarrasser, en parlant d'un organe : *La digestion m'*A *tout* BARBOUILLÉ *l'estomac. La chaleur va me* BARBOUILLER *le cerveau. Ce vin détestable vous* BARBOUILLE *le cœur.* ‖ Fig. Jeter dans la confusion, le trouble, l'embarras : *La vue du cardinal l'avait troublé, l'arrangement de ses grands mots et son ton d'autorité l'*AVAIENT BARBOUILLÉ. (St-Simon.)

— Fig. Noircir, compromettre : *Je la connais : elle se croit offensée, et elle est femme à vous* BARBOUILLER *terriblement dans le monde.* (***) ‖ Faire naître dans un état méprisable, avec des défauts nombreux :

> Zoïle impitoyable, ô toi que la nature
> Plus que le corbeau même *a barbouillé* de noir,
> Quand tu voudras du paon critiquer la parure,
> Regarde-toi dans ton miroir.
> FRANÇOIS (de Neufchâteau).

— Absol. *Les barbouilleurs ne sont pas seuls à* BARBOUILLER *; combien d'écrivains, d'orateurs, de peintres et même de calligraphes qui* BARBOUILLENT *aussi, au lieu d'écrire, de parler et de peindre !* (***) *Il* BARBOUILLERA *longtemps, sans rien faire de reconnaissable.* (J.-J. Rouss.) *Il faut que je* BARBOUILLE, *aussi aise quand j'ai ma plume à la main, que M. le Prince quand il a son épée.* (Choisy).

Se barbouiller, v. pr. Se salir, barbouiller à soi : SE BARBOUILLER *les mains, le visage. Pour sa tabatière d'or, il l'avait tirée négligemment de sa poche de gilet et commençait à* S'EN BARBOUILLER *le nez agréablement.* (Rog. de Beauv.)

> Ne fait-il pas beau voir une vieille carcasse
> Des plus vives couleurs *se barbouiller* la face ?
> VOLTAIRE.

> . . . Des vieillards, des enfants et des femmes
> *Se barbouillent* de lie au fond des cabarets.
> A. DE MUSSET.

— Surcharger, embarrasser sa mémoire ou son intelligence : *Faudra-t-il donc* SE *bien* BARBOUILLER *de grec et de latin, pour s'embarrasser et se gâter l'esprit ?* (Mol.)

> Où diable a-t-il donc pris ce vilain mal ? — On dit
> Que tous les voyageurs *se barbouillent* l'esprit.
> HAUTEROCHE.

— Se déranger, se gâter, en parlant du temps : *Le temps* S'EST BARBOUILLÉ.

— Fig. Se jeter dans l'embarras, se compromettre :

> Dans le monde, à vrai dire, il *se barbouille* fort.
> MOLIÈRE.

BARBOUILLERIE s. f. (bar-bou-lle-rî, *ll* mll. — rad. *barbouiller*). Etat de ce qui est brouillé, mêlé, confondu. ‖ Peu usité.

— Fig. Mésintelligence, commencement de brouillerie, rapports qui deviennent difficiles et tendus. ‖ Peu usité.

BARBOUILLEUR, EUSE s. (bar-bou-lleur, eu-ze, *ll* mll. — rad. *barbouiller*) Ouvrier qui barbouille, qui fait des peintures grossières à la brosse : *Je gâte cette pièce par la grossièreté dont je la croque, c'est comme si un* BARBOUILLEUR *voulait toucher à un tableau de Raphaël.* (Mme de Sév.) *Le* BARBOUILLEUR *des murs d'un cabaret critiquait les tableaux des grands peintres.* (Volt.) *Ils se disent gens de lettres, dans le même sens que certains* BARBOUILLEURS *se vantent d'être de la profession de Raphaël.* (Volt.) *Son père était simple* BARBOUILLEUR *à la colle, peintre en décors.* (G. Sand.) ‖ Le fém. est inusité dans ce sens.

— Par ext. Mauvais peintre : *Je serais un Apelle, que je ne me trouverais qu'un* BARBOUILLEUR. (J.-J. Rouss.) *Cette salle était bien belle, mais on vient de la faire gâter par un* BARBOUILLEUR *italien, qui y a peint de grandes figures ridicules.* (Ed. About.) ‖ Personne qui barbouille, qui griffonne du papier : *Cet enfant est un grand* BARBOUILLEUR.

— *Barbouilleur de papier* ou simplement *barbouilleur*, Personne qui écrit beaucoup ou qui fait profession d'écrire : *Il arrive toujours quelque tribulation aux* BARBOUILLEURS DE PAPIER. (Volt.) *On veut bien que nous autres,* BARBOUILLEURS DE PAPIER, *nous nous donnions mutuellement cent ridicules.* (Volt.) *Les* BARBOUILLEURS DE PAPIER *ont cette faculté de s'abstraire dans leur manie pendant les plus grands événements ; leur phrase ou leur strophe tient lieu de tout.* (Chateaub.) *Je n'ai pas été jusqu'ici grand* BARBOUILLEUR DE PAPIER, *et je pense qu'en amour un baiser en dit plus long qu'une lettre de quatre pages.* (Ed. About.) ‖ Se dit surtout d'un mauvais écrivain très-fécond : *Vous êtes un des plus absurdes* BARBOUILLEURS DE PAPIER *qui se soient jamais mêlés de raisonner.* (Volt.) *Un* BARBOUILLEUR *obscur et anonyme a profité de la circonstance pour publier un roman froid et insipide.* (Grimm.) *Un perruquier se dit artiste, un huissier jurisconsulte, et tel* BARBOUILLEUR DE PAPIER *homme de lettres.* (Picard.)

> Allez, petit grimaud, *barbouilleur de papier.*
> MOLIÈRE.

> Mourir sans vider mon carquois !
> Sans percer, sans fouler, sans pétrir dans leur fange
> Ces bourreaux, *barbouilleurs* de lois !
> A. CHÉNIER.

> L'ami Fréron, ce *barbouilleur*
> D'écrits qu'on jette dans la rue,
> Sourdement de sa main crochue
> Mutilera votre labeur. VOLTAIRE.

> Griphon, rimailleur subalterne,
> Vante Siphon le *barbouilleur*,
> Et Siphon, peintre de taverne,
> Prône Griphon le rimailleur.
> J.-B. ROUSSEAU.

— Personne qui parle beaucoup, mais d'une façon obscure et embarrassée : *Tais-toi, petit* BARBOUILLEUR. *Le même homme est là un orateur incomparable, ici un* BARBOUILLEUR *de paroles.* (Cormen.)

BARBOUILLON s. m. (bar-bou-llon, *ll* mll.) Barbouilleur, individu qui barbouille, qui s'acquitte mal de sa profession : *Il était vraiment musicien, et je n'étais qu'un* BARBOUILLON. (J.-J. Rouss.) *Qu'était-ce donc que votre science, et quels* BARBOUILLONS *êtes-vous ?* (Fourier.) *Hé !* BARBOUILLONS *de tribune, ce n'est pas aux députés, c'est aux soldats, qu'il eût fallu faire des uniformes.* (Fourier.)

BARBOUQUET s. m. (bar-bou-kè — de *bar*, syllabe péjorat. et de *bouquet*). Art vétér. Maladie des bêtes à laine. V. BOUQUET.

BARBOUQUINE s. f. (bar-bou-ki-ne). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de salsifis.

BARBOUR (Jean), historien, théologien et poëte écossais, né vers 1316, mort en 1396. Il a laissé une *Histoire de Robert Bruce*, chronique en vers encore aujourd'hui populaire en Ecosse, souvent réimprimée depuis le XVIIe siècle, et publiée de nouveau en 1790 par J. Pinkerton, d'après les vieux textes, que les éditeurs précédents avaient fort altérés.

BARBOUTE s. f. (bar-bou-te). Techn. Cassonade qui contient un excès de sirop. ‖ Gros grain de sucre qui doit être refondu.

BARBU s. m. (bar-bu — rad. *barbe*). Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs, caractérisé par des plumes roides, en forme de poils ou de barbes, qui garnissent la base du bec. Ce genre, dont on a démembré plusieurs autres, renferme aujourd'hui une vingtaine d'espèces, qui toutes habitent l'Asie. (v. BARBICAN, BARBION, BARBUSÉRIC) : *Les* BARBUS *sont frugivores et insectivores.* (Lafresnaye.) *Les* BARBUS *ont le corps massif et le vol lourd.* (P. Gervais.) *Le* BARBU *des Philippines est de la grosseur du moineau franc.* (V. de Bomare.)

— Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de squale qui vit dans les mers du Sud, sur les côtes de l'Australie : *Ce qui distingue le* BARBU, *c'est le grand nombre d'appendices qu'il a sur la partie inférieure du museau.* (V. de Bomare.)

— Bot. Un des noms vulgaires de la clavaire corail.

— s. m. pl. Ornith. Groupe d'oiseaux, renfermant les barbus proprement dits, les barbicans et les tamaties.

— Entom. Groupe d'insectes coléoptères carnassiers, de la tribu des carabiques, comprenant les genres qui ont le côté interne des mâchoires dilaté et cilié à la base ; telles sont les nébries.

BARBU, UE adj. (bar-bu — rad. *barbe*). Muni d'une barbe : *Un homme* BARBU. *Une face* BARBUE. *On a remarqué qu'il y a beaucoup de dévotes* BARBUES. *C'était une tradition générale, répandue dans le Pérou, qu'un jour il viendrait par mer des hommes* BARBUS, *avec des armes si supérieures que rien ne pourrait leur résister.* (Raynal.) *Ce jeune homme était beau, grand, fort, et déjà* BARBU *jusqu'aux oreilles.* (G. Sand.)

> Jamais on n'avait vu
> Un homme aussi *barbu.*
> (*Compl. du Juif errant.*)

— Par anal. Muni de barbes, d'appendices en formes de barbe : *Des plantes* BARBUES. *L'œillet* BARBU. *Les fanons de la baleine sont* BARBUS. *Il est des oiseaux dont le bec est* BARBU. *Les filets des étamines de quelques molènes, le style de la vesce, les anthères des pappophorums, les aisselles des nervures des feuilles du pavia, du tilleul, etc., sont* BARBUS. (Lecoq.)

— Fam. Couvert de moisissures : *Du pain* BARBU. *A quoi pensais-je de m'aller fourrer dans cette vrille de pierres qui perce le ciel, le tout pour manger du fromage* BARBU ? (V. Hugo.)

— Diplom. *Lettres barbues*, Lettres du XIIIe siècle, qui sont surchargées de pointes ou de traits déliés en forme de poils.

— Hist. relig. *Frère barbu*, Nom donné anciennement aux frères lais des monastères, parce qu'ils portaient seuls la barbe, les pères étant rasés.

— Ichthyol. Muni de barbillons : *Un poisson* BARBU.

— Astr. *Comète barbue*, Comète qui porte, en avant de son noyau, un appendice lumineux qui imite une barbe. ‖ Peu usité.

— Substantiv. Personne qui a de la barbe, beaucoup de barbe : *Un* BARBU.

— Antonymes. Imberbe, ras.

— **Homonyme.** Barbue.

BARBUD, musicien persan dont la renommée traditionnelle était si grande, que son nom devint un titre d'honneur donné aux musiciens fameux de sa nation. On lui attribue l'invention d'une sorte de lyre. Il vivait sous la septième dynastie des rois de Perse.

BARBUE s. f. (bar-bû — rad. *barbe*). Ichthyol. Espèce de poisson plat, du genre pleuronecte, très-voisine du turbot. ‖ Espèce de poisson anguilliforme, du genre donzelle : *La chair de la* BARBUE *est d'un goût très-délicat.* (Belon.)

> . . . . . Son esprit s'effraie
> D'un festin sans turbot, sans *barbue* et sans raie.
> BERCHOUX.

— Argot. Plume d'oie à écrire; plume à écrire, en général.

— **Encycl.** On a donné le nom de *barbue* à deux poissons, de genre et d'aspect très-différents, mais fort estimés tous les deux pour la qualité de leur chair. Le premier et le plus connu est une espèce du genre pleuronecte, très-voisine du turbot, dont elle se distingue par son corps plus ovale. C'est le pleuronecte rhombe (*pleuronectes rhombus*), ainsi nommé de la forme de son corps, qui représente un rhombe ou losange à angles arrondis; il est dépourvu de tubercules. Sa couleur est d'un beau châtain foncé, varié d'une nuance d'agate sur la partie gauche, et d'un blanc de plomb sur le côté droit; la mâchoire supérieure est plus courte que l'inférieure, et toutes deux sont garnies de dents inégales et pointues. Ce poisson vit sur les côtes de l'Océan et atteint de grandes dimensions. L'autre *barbue* fait partie du genre donzelle (*ophidium*), dont le nom scientifique (qui vient du grec *ophis*, serpent) dit assez la forme. Ce genre est très-voisin des anguilles, dont il se distingue surtout par deux barbillons placés sous la gorge. Ce poisson, qui est commun dans la Méditerranée, atteint au plus la taille de 0 m. 30. Son corps et sa queue sont couleur de chair, et ses nageoires brunes et lisérées de noir. Sa chair, blanche et ferme, est d'un goût très-délicat.

La *barbue* s'accommode comme le turbot, et se mange à la sauce aux câpres ou à l'huile, et enfin au gratin.

BARBULA (L. Emilius), général romain, remporta plusieurs avantages contre Pyrrhus et les Tarentins, et se distingua également, par la suite, dans les guerres contre les Samnites et les Etrusques. Un de ses arrière-petits-neveux, contemporain d'Auguste, est connu par un trait assez singulier. Après la bataille de Philippes, il obtint d'Octave la grâce d'un certain Marcus, prisonnier qui s'était d'abord donné comme esclave, pour échapper aux proscriptions. Barbula suivit ensuite le parti d'Antoine, et, après la bataille d'Actium, fut lui-même sauvé par ce Marcus, absolument dans les mêmes circonstances.

BARBULE s. f. (bar-bu-le — dim. de *barbe*). Nom donné aux petits crochets implantés sur les filaments qui poussent de chaque côté d'une plume.

— Bot. Petit corps formé par la réunion des cils du péristome dans certaines mousses. ‖ Genre de mousse. Syn. de *tortule.* ‖ Genre de labiées. Syn. de *mastacanthe.*

BARBULÉ, ÉE adj. (bar-bu-lé — rad. *barbule*). Bot. Muni de touffes de poils.

BARBULOÏDE adj. (bar-bu-lo-i-de — de *barbule* et du gr. *eidos*, aspect). En forme de barbule.

— s. f. pl. Bot. Famille de mousses, ayant pour type l'ancien genre barbule, aujourd'hui appelé *tortule.*

BARBUO ou **BARBO SONCINO** (Scipion), jurisconsulte et historien italien du XVIe siècle, auteur d'un *Abrégé de l'histoire des ducs de Milan*, compilation qui n'a de remarquable que les portraits gravés par Girolamo Porro. Cet ouvrage a pour titre : *Sommario delle vite de' duchi di Milano, cosi Visconti, come Sforzeschi*, etc. (Venise, 1574 et 1584). La bibliothèque de l'Arsenal en possède un exemplaire provenant de l'ancien fonds La Vallière.

BARBUQUET s. m. (bar-bu-kè — de *bar*, syllabe pérojat., et de *bouque*, pour *bouche*). Art vétér. Ecorchure ou petit bouton au bord des lèvres.

BARBURE s. f. (bar-bu-re — rad. *barbe*). Techn. Inégalité sur une pièce fondue: S'emploie le plus souvent au pluriel : *Limer les* BARBURES. *Enlever les* BARBURES *au ciseau.*

BARBUS ou **BARBO** (Paul). V. BARBO (Paul).

BARBUSÉRIC s. m. (bar-bu-sé-rik — de *barbu*, et du gr. *serikos*, soyeux). Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs, formé aux dépens des barbus ou des barbions, et comprenant trois ou quatre espèces, qui vivent en Amérique.

BARBUTE s. f. (bar-bu-te — rad. *barbe*). Art milit. anc. Partie du casque qui renfermait la barbe. On l'appelait aussi MENTONNIER.

BARBUTES, mercenaires qui étaient employés en Italie, au XIVe siècle ; ainsi nommés de ce qu'ils portaient un masque à barbe, afin, dit-on, de cacher leur visage quand ils commettaient leurs brigandages.

BARBY, ville de Prusse, prov. de Saxe, gouvernement de Magdebourg, district et à 8 kil. N.-E. de Kalbe, sur la rive gauche de l'Elbe ; 3,500 hab. Ancienne communauté des frères moraves.

BARBYLE s. m. (bar-bi-le — rad. *barbu*). Bot. Genre d'arbres peu connu, et rapporté avec doute à la famillle des térébinthacées. L'espèce type est un arbre qui croît à la Jamaïque.

— Hortic. Variété de prune.

BARCA s. m. (bar-ka). Bot. Nom vulgaire d'une espèce de jacquier.

BARCA ou **BARKAH** (la Cyrénaïque ou Libye extérieure des anciens), contrée de l'Afrique septentrionale, comprise entre l'Egypte à l'E., le désert de Libye au S., la régence de Tripoli à l'O., et la Méditerranée au N. C'est un pays, non pas sablonneux et aride, comme on le croit généralement, mais élevé, arrosé par des torrents et couvert d'une riche végétation; les noyers, les cotonniers et les arbres fruitiers de toute espèce y donnent de beaux produits; le myrte, le laurier, l'arbousier et beaucoup d'arbustes salins y fleurissent. Vers le S. et l'E. s'étend le désert de Barca, dans lequel on trouve les oasis de Syouah (Ammon) et d'Audyelah. Du temps d'Hérodote, ce pays était vanté pour sa fertilité, et l'antiquité y avait placé le *Jardin des Hespérides*. Aujourd'hui, le Barca est gouverné par un bey dépendant du pacha de Tripoli, et a pour ch.-l. Benghary.

BARCA, puissante famille carthaginoise, qui était à la tête du parti national et à laquelle appartenait Annibal; opposée à celle des Hannon, partisans de la paix, et plus tard chefs de la faction romaine à Carthage. V. AMILCAR, ANNIBAL, ASDRUBAL.

BARCA (Jean-Baptiste), peintre italien, né à Mantoue, florissait à Vérone au XVII^e^ siècle, et orna les palais et les églises de cette ville de tableaux qui se distinguent surtout par la grâce et l'harmonie.

BARCA (Joseph), général et écrivain militaire, né à Milan, vivait dans le XVII^e^ siècle, était capitaine général au service de l'Espagne. On a de lui : *Compendio di fortificazione moderna* (Milan, 1639, et Bologne, 1643).

BARCA (Pierre-Antoine), ingénieur milanais du XVII^e^ siècle, a publié des *Règles sur l'architecture civile et militaire, la peinture, la sculpture et la perspective* (Milan, 1620).

BARCA (François), musicien et compositeur portugais, naquit à Evora dans les premières années du XVII^e^ siècle. Chanoine régulier à Palmella en 1625, il devint maître de chapelle de son couvent. Avant le tremblement de terre de Lisbonne, ses œuvres se trouvaient dans la bibliothèque particulière du roi.

BARCA (François-Joachim CALDERON DE LA), prédicateur général des franciscains, était originaire de l'Amérique du Sud, et publia en 1735, pour les religieux de ces contrées, un *Résumé* des règles de saint François. Il a donné un *Traité d'astronomie pratique*.

BARCA (Alexandre), chimiste italien, né à Bergame en 1741, mort en 1814. Il n'est guère connu que par un mémoire sur la décomposition de l'acide phlogistique. Ses idées sur les saturations chimiques se rapprochent de celles de Guyton de Morveau.

BARCA (Alexandre), musicographe italien, né à Bergame en 1741, mort en 1814. Professeur de droit naturel et social à l'université de Padoue, il a écrit plusieurs mémoires concernant l'état de l'art musical à son époque, et une théorie de son invention.

BARCADE s. f. (bar-ka-de — rad. *barque*). Troupe de chevaux qu'on embarque.

BARCALLAO s. m. (bar-ka-la-o). Comm. Morue pêchée sur les côtes de Juan-Fernandez.

BARCALON s. m. (bar-ka-lon). Premier ministre du roi de Siam : *Il fit connaissance, à Siam, avec un premier commis du* BARCALON. (Volt.)

BARCAMAN s. m. (bar-ka-man). Bot. Nom indigène du liseron turbith, plante du Guzarate.

BARCAROL, BARCAROLE ou **BARCAROLLE** s. m. (bar-ka-rol — ital. *barcarollo*, même sens, formé de *barca*, barque). Batelier italien et surtout vénitien : *Cette pieuse philosophie du* BARCAROL *nous attacha davantage à l'idée de nous embarquer avec lui*. (Lamart.) *Je m'attachai à ne plus estropier misérablement les vers, comme tous les* BARCAROLLES *ont coutume de le faire*. (G. Sand.) *Les* BARCAROLS *sont d'ignobles drôles, comparés aux caïdjis*. (Th. Gaut.)

BARCAROLLE s. f. (bar-ka-ro-le — rad. *barcarol*). Chanson de batelier italien, et surtout de gondolier vénitien : *La plupart des ariettes de Lulli sont des airs du Pont-Neuf et des* BARCAROLLES *de Venise*. (Volt.) *Trouve-t-on beaucoup de boléros et de* BARCAROLLES *où l'instinct de la musique se traduise avec plus de vivacité que dans les chansonnettes de l'Auvergne, les valses du Béarn ou les rondes de Provence?* (Vitet.)

Rialto n'entend plus le chant des *barcarolles*.
C. DELAVIGNE.

— Par ext. Chant approprié aux promenades sur l'eau, et rappelant par le rhythme les barcarolles de Venise : *Un opéra ne peut plus guère se passer d'une* BARCAROLLE. *Allons, Juanita, amuse-moi, chante-moi une* BARCAROLLE. (Scribe.)

Maintenant à la *barcarolle*
L'hymne d'amour doit s'allier.
L'abbé CLERC.

— **Encycl.** On entend proprement, par le mot *barcarolle*, des romances en dialecte vénitien, que chantent les gondoliers à Venise. Bien que les airs de ces petits morceaux soient généralement composés pour le peuple, et souvent par les bateliers eux-mêmes, ils ne laissent point que d'être parfois fort jolis, remplis de mélodie, et les plus grands chanteurs de l'Italie ne dédaignent pas de les reproduire au théâtre de la Scala ou à celui de San-Carlo, à la grande joie des *dilettanti* italiens, qui sont, comme on sait, les plus difficiles du monde. Les paroles de ces *barcarolles*, écrites dans cette langue naïve et harmonieuse que parlent entre eux tous les habitants de Venise, grands seigneurs et portefaix, ont souvent une grâce et une poésie qu'on n'attendrait guère de semblables compositions. Le sujet en est généralement triste ou mélancolique, et les riverains de l'Adriatique les chantent avec infiniment d'expression. Autrefois, les gondoliers apprenaient par cœur des chants entiers de la *Jérusalem délivrée*, quelques-uns même tout ce poëme, et passaient des nuits entières, dans leurs gondoles, se renvoyant alternativement des stances de l'immortelle épopée sur un rhythme plaintif et mélodieux qu'ils improvisaient. On se rappelle qu'avant le Tasse, Homère avait eu le même honneur, et que plus d'un Grec racheta sa liberté en chantant aux barbares les admirables vers du vieillard Mélésigène et d'Euripide. Par extension, on appelle aujourd'hui *barcarolles* certains morceaux dont le rhythme imite le balancement d'une nacelle sur les flots, et qui s'écrivent ordinairement en 6-8, quelquefois en 2-4. Parmi les plus célèbres *barcarolles* de la musique moderne, nous citerons : *La Biondina in Gondoletta; O Pescator dell' Onda, Accours dans ma nacelle*, du *Guillaume Tell* de Rossini; *Amis, la matinée est belle*, dans la *Muette* d'Auber; *Que la vague écumante*, du *Zampa* d'Hérold; *Oh! matelots!* dans *Don Sébastien de Portugal*, par Donizetti, etc.

Berton, dans *Aline*, et Nicolo, dans *Michel-Ange*, avaient déjà fait entendre en France des *barcarolles*, qui étaient réellement des airs empruntés par eux aux gondoliers de Venise.

Barcarolle (LA) ou l'Amour et la musique, opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe, musique de M. Auber, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre de l'Opéra-Comique, le 22 avril 1845.

Si l'on y regardait à deux fois, on verrait peut-être que la *Barcarolle* avait déjà été mise au théâtre à diverses reprises, sous différents titres. Scribe lui-même, en collaboration avec Varner, a donné notamment un vaudeville intitulé la *Chanson ou l'Intérieur d'un bureau*, dont le sujet est identiquement celui de la *Barcarolle*. Ici, le librettiste a peut-être abusé un peu trop de son habileté dans l'art de disposer les détails, de susciter des incidents, de faire naître les situations et les mots autour d'une donnée insuffisante en elle-même pour amener régulièrement et justifier le développement complet d'une action dramatique. Personne n'excelle plus que le subtil auteur du *Domino noir* à construire un édifice sur les bases les plus fragiles, à dresser une pyramide sur la pointe d'une aiguille. Mais ce sont là des tours de force qui ne réussissent pas toujours, et ces monuments à fondations douteuses s'écroulent bien vite. Le livret est des plus simples, et même des plus médiocres. Dès le premier mot, vous devinez le dernier; l'action glisse sur des roulettes dans une rainure savonnée, sans secousse, sans cahot. Vous n'éprouvez pas ces affreuses inquiétudes que vous inspirent les dramaturges de l'école Bouchardy, dont le char compliqué est à chaque pas près de s'embourber et de verser. Les coursiers de Scribe ne prennent jamais le mors aux dents; ils vous mènent d'un petit trot bien doux, et vous conduisent agréablement à destination le sujet qu'on leur confie, pourvu, cependant, qu'il n'y ait pas plus de trois postes; car, au delà, ils commencent à s'essouffler. Pourtant, il est notoire que, sans nouveauté de conception, sans profondeur de pensée et sans style, sans force comique, sans traits et sans mots, ce postillon dramatique qui ne vise pas au chef-d'œuvre, ce Scribe, qui n'aime ni les coups d'éperon ni les coups de fouet, parvient à faire des ouvrages que l'on peut compter parmi les mets les plus agréables dont se compose le menu du festin des théâtres. Amuser le public! telle est sa devise. Or, il y a dans cette *Barcarolle*, qui ne supporterait pas une critique sérieuse, tout ce qui suffit, mais rien que ce qui suffit, pour tenir éveillé le spectateur et fournir matière au compositeur. En Italie, on n'en demanderait pas davantage — moins encore peut-être; mais en France, on veut un brin d'illusion, et la chanson du ténor ne suffit pas à notre appétit musical.

L'action de la *Barcarolle* se passe à Parme. Un ministre ridicule, le marquis de Félino, a la manie de vouloir jouer, dans la petite cour du grand-duc, le rôle d'un Richelieu : le ministre français a aimé Anne d'Autriche; Félino, dans le seul but de l'imiter, fera la cour à la femme de son souverain. Il s'adresse à un professeur de contre-point, pauvre diable de maître de chapelle, pour avoir une mélodie mise sur des paroles d'amour; une barcarolle, selon lui, remuera profondément le cœur de la duchesse. Le brave professeur, nommé Caffarini, assez embarrassé de la mission, monte chez Fabio, à la fois son élève et le locataire d'une des mansardes de sa maison; et, sans plus de gêne, il fouille ses papiers et y trouve un madrigal qui conviendra on ne peut mieux au premier ministre. Quelques variantes suffiront à le mettre en situation. Le billet doux est bientôt glissé, sous forme de barcarolle dans la corbeille à ouvrage de la duchesse par Félino; mais le grand-duc trouve la déclaration. Grand scandale! Qui a formé ce complot poétique et musical contre son honneur? Il découvrira le coupable, coûte que coûte, et prompte justice en sera faite. « Cet homme, assurément, n'aimait pas la musique; » mais les citadins de Parme l'adorent, eux : la musique et la barcarolle sont fredonnées de toutes parts, car le comte de Fiesque a eu grand soin de les répandre. Le comte de Fiesque, jeune seigneur de la cour, amoureux de Clélia, la fille même du premier ministre, ne comprend pas d'abord l'émoi du grand-duc au sujet d'une barcarolle dont il est l'auteur, lui, pour les paroles et la musique, à quelques variantes près pourtant, et qu'il a composée pour Clélia, la fille du ministre; il n'hésite donc pas à en réclamer la paternité. Détournée de la tête du marquis de Félino, la colère du grand-duc menace celle du comte; mais Fabio, le jeune musicien chez qui a été trouvée l'œuvre criminelle de lèse-majesté, viendra au secours de Fiesque, son frère... de père; par lui sera éclairci le mystère qui enveloppe les destinées de cette barcarolle, à laquelle il avait été chargé seulement d'ajouter un accompagnement. Fabio s'introduit, à cet effet, dans le jardin du palais ducal; il se met aux écoutes derrière les charmilles, et surprend une double conversation entre Félino et son complice, il signor Caffarini, et entre celui-ci et sa nièce Gina, jeune couturière fort gentille et fort espiègle. Possesseur du galant secret, il attache à son silence deux conditions : la délivrance du comte de Fiesque, déjà emprisonné, et le mariage du même comte de Fiesque avec Clélia; Félino souscrit à tout. Mais le duc pourrait fort bien ne pas sanctionner tous ces petits arrangements; il lui faut un coupable; Fabio se dévouera. En sa qualité de musicien, sa raison est sujette à caution : c'est dans un moment de folie, dit-il, qu'il a commis cette insulte envers la femme de son souverain; mais la barcarolle, vers et musique, est de lui, et il la destinait à Gina. Bref, le comte de Fiesque épouse Clélia, et Fabio épouse Gina; du même coup voilà deux bons mariages arrêtés. — La musique dont M. Auber a brodé ce frêle canevas, bien qu'élégante, facile et distinguée, comme tout ce qui vient de l'illustre maître, n'a peut-être pas assez de nouveauté; beaucoup de motifs éveillent des réminiscences; M. Auber ne se souvient pas toujours — et il est le seul — des airs charmants qui lui échappent, et parfois il se pille lui-même. Le thème de la *Barcarolle* n'a pas toute l'originalité désirable; c'est la phrase principale de l'ouvrage; elle est prise, reprise, répétée à chaque instant. « Il aurait fallu là, dit M. Théophile Gautier, une de ces mélodies nettes, franches, incisives, se gravant invinciblement dans la mémoire, comme M. Auber en rencontre à chaque pas, surtout lorsqu'il ne les cherche point. Il est singulier que le compositeur qui a fait tant de charmantes barcarolles, dans des pièces où elles n'étaient qu'accessoires, ait manqué celle-ci, qui donne le titre à l'ouvrage, et qui en était, en quelque sorte, la pensée musicale. » Le premier mouvement de l'ouverture, où est placé un effet mystérieux de sourdines, deux airs de femme et un duo bouffe, ont été fort applaudis. Le thème principal,

O toi dont l'œil rayonne,

est une mélodie facile qui a eu un succès populaire. On a remarqué l'air de soprano

Personne en ces lieux ne m'a vue,

au premier acte, puis le duo pour deux voix de basse :

Viens, que par toi nos muses...

qui est d'une bonne déclamation musicale, et enfin le chant de la barcarolle en quatuor, à la fin de l'ouvrage. — Acteurs qui ont créé la *Barcarolle* : MM. Roger, Gassier, Hermann-Léon; M^lles^ Révilly et Delille.

BARCASSE s. f. (bar-ka-se — rad. *barque*). Mar. Mauvaise embarcation. ‖ Grosse barque.

BARCE s. f. (bar-se). Artill. Autrefois, gros Canon très-court, particulièrement usité à bord des navires. ‖ On dit aussi BARCEL.

BARCÉ, ville de l'ancienne Cyrénaïque, aujourd'hui Barca, au S. de Ptolémaïs. Louis XIV fit tirer des ruines de cette ville des marbres antiques, dont il orna le château de Versailles et le grand Trianon.

BARCELLE s. f. (bar-sè-le). Sorte de tombereau.

BARCELLON (Jean), graveur espagnol du XVIII^e^ siècle, né à Madrid, connu surtout par deux planches originales et remarquablement exécutées pour le *Don Quichotte*, édition de 1780.

BARCELLOS ou **BRACELLOS** (Pierre), généalogiste portugais, mort en 1340, était fils naturel du roi Denys de Portugal. Sa *Généalogie* des grandes familles portugaises a été imprimée en 1540.

BARCELLOS (Fr. Francisco DE), religieux portugais, poëte latin, mort en 1570. Le plus remarquable de ses ouvrages a pour titre : *Salutiferæ crucis triumphus in Christi Dei optimi Maximi gloriam*, en vers élégiaques (Coïmbre, 1503).

BARCELO, lieutenant général des armées navales d'Espagne, avait été simple soldat. En 1792, il se couvrit de gloire dans l'expédition contre Tanger, et força l'empereur du Maroc à subir les conditions que l'Espagne voulait lui imposer. — Son nom était devenu la terreur des Barbaresques.

BARCELONA, ville de la république de Venezuela, 70 kil. S.-E. de Cumana, sur le Neveri; 5,000 hab. Ville déchue, climat très-insalubre.

BARCELONAIS, AISE adj. et s. (bar-selo-nè, è-ze). Habitant de Barcelone, qui est propre, qui appartient à cette ville ou à ses habitants,

BARCELONE, en latin **BARCINO**, ville d'Espagne, ch.-l. de la capitainerie générale de Catalogne et de la province de son nom, à 504 kil. N.-E. de Madrid, 155 kil. S.-O. de Perpignan, par 41°22′ de lat. N. et 0°10′ de long. O., sur la Méditerranée, à l'embouchure du Llobregat; 202,000 hab. Place forte, vaste port de guerre et de commerce; arsenal pour la marine; siége d'un évêché suffragant de Tarragone; école d'artillerie et de génie; nombreux établissements d'instruction publique : séminaire théologique; *collége* ou école de médecine et de chirurgie; école de sourds-muets; école de commerce, de navigation et de beaux-arts; quatre bibliothèques publiques, avec un riche dépôt des archives de l'ancien royaume d'Aragon; jardin botanique; consulats étrangers; industrie manufacturière importante : fabrication de draps et lainages, soieries, cuirs, dentelles, cotonnades, savon, armes, fonderie de canons. Commerce considérable encore, mais bien déchu par suite des guerres civiles de l'Espagne et des terribles bombardements qui ont dévasté naguère cette malheureuse cité. Indépendamment des produits de ses manufactures, destinés à l'Espagne, cette place exporte des vins, particulièrement des vins rouges, récoltés sur les côtes voisines, et dont chaque année environ 30,000 pipes sont envoyées à Cuba et dans l'Amérique du Sud, et 4,000 dans le nord de l'Europe : plus des eaux-de-vie, de l'huile d'olive, du liége, de la laine, du plomb, du mercure, du safran, de l'anis, des oranges et d'autres fruits du Midi. L'importation de l'étranger consiste principalement en articles manufacturés, de France et d'Italie surtout; en coton, charbon de terre, riz, poisson salé et bois de construction de la Baltique et du Nord; fer de Suède, acier de Styrie, chanvre de Russie, tréfilerie d'Allemagne, etc. Quatre chemins de fer partant de Barcelone, des services réguliers de bateaux à vapeur pour les principaux ports de la Méditerranée et de l'Océan, enfin plusieurs établissements financiers, tels que banques, comptoirs d'escompte, sociétés de crédit, etc. desservent et favorisent ce grand mouvement commercial, dont la valeur s'est élevée, en 1860, à 113 millions de francs à l'importation, et à 73 millions à l'exportation. Le mouvement total de la navigation de Barcelone, y compris le cabotage avec les ports espagnols, a présenté la même année, entrées et sorties réunies, un chiffre de 6,005 navires et 532,966 tonneaux.

La ville est bâtie en forme de croissant sur le bord de la mer, bien fortifiée, défendue à l'E. par une redoutable citadelle construite en 1715, et protégée à l'O. par le fort de Mont-Jouy (*Mons Jovis*). Quelques promenades spacieuses et bien ombragées, une trentaine de fontaines ornent cette ville, dont les rues laissent beaucoup à désirer, au point de vue de la régularité et de la propreté. On divise Barcelone en ville haute et ville basse. Ses édifices les plus remarquables sont : la cathédrale, bâtie dans le style gothique, les églises de Saint-Jacques et de Saint-Michel, les couvents des frères de la Charité et de Sainte-Croix, la bourse, l'hôtel de ville, le palais des anciens comtes de Barcelone, où siégeait le tribunal de l'inquisition et où furent emprisonnées ses victimes, le palais des audiences avec les archives importantes de l'Aragon et les portraits de ses rois. (V. plus loin.)

Barcelone, ancienne ville de la Tarraconaise, fut, dit-on, fondée par Hamilcar Barca, d'où elle prit le nom de BARCINO; elle passa successivement, après la chute de l'empire d'Occident, sous la domination des Goths, des Maures, des Francs; elle eut des comtes particuliers jusqu'au XII^e^ siècle, puis fut réunie à l'Aragon. Ce fut sous le gouvernement des princes de ce royaume qu'elle parvint à l'apogée de sa puissance et de sa prospérité commerciale. Ses navires, rivalisant avec ceux des républiques italiennes, trafiquaient directement avec toute la côte septentrionale de l'Afrique, franchissaient le détroit de Gibraltar et allaient jusqu'en Angleterre et dans les Pays-Bas, échanger les produits du Midi contre ceux du Nord. Jacques I^er^ d'Aragon conféra à cette ville des priviléges qui y stimulèrent l'esprit d'entreprise de la manière la plus heureuse. L'occupation de la Sicile par l'Aragon, en 1282, fut surtout avantageuse à Barcelone en y fixant l'entrepôt des produits de cette île. Les Baléares lui fournissaient des matelots et des pilotes excellents. Le célèbre code maritime, connu sous le nom de *Consulat de mer*, paraît avoir été publié d'abord à Barcelone, et c'est également dans les annales de cette ville que l'on trouve les premiers

exemples des assurances maritimes et de la négociation des lettres de change, qui de là passèrent en Italie et dans les Pays-Bas. Plus tard, les absurdités du système de politique commerciale de l'Espagne enveloppèrent aussi Barcelone dans la ruine générale du pays. Conquise par les Français en 1640, elle se soumit, ainsi que le reste de la Catalogne, aux lois de notre pays; la force lui imposa de nouveau, en 1652, la domination de l'Escurial; mais, en 1697, elle fut reprise par les Français, qui, aux termes de la paix de Ryswick, durent la restituer au cabinet de Madrid. Lors de la guerre de la succession d'Espagne, Barcelone se prononça en faveur de l'archiduc Charles; assiégée en 1714 par les troupes de Philippe V, que commandait le duc de Berwick, elle se vit obligée de capituler après une résistance opiniâtre. De 1809 à 1814, elle fut occupée par les armées de Napoléon Ier; en 1821, elle fut ravagée par la fièvre jaune, qui lui enleva 40,000 habitants, et, comme si ce terrible fléau n'avait point assez cruellement sévi, les guerres civiles qui ont désolé l'Espagne pendant trente ans ont surtout frappé au cœur la capitale de la Catalogne. A partir de 1827, après la répression de l'insurrection des *Agraviados*, Barcelone eut horriblement à souffrir de la sanguinaire sévérité de son gouverneur, le comte d'Espana, jusqu'en 1832, époque où cet ignare fanatique fut révoqué de ses fonctions par la reine. La guerre civile qui éclata peu après en Espagne fut une source incessante de calamités pour Barcelone, où les émeutes et les insurrections devinrent à l'ordre du jour. Nous mentionnerons seulement celle de 1835, où le peuple brisa la statue de Ferdinand VII, incendia la plus grande fabrique de la ville et égorgea le général Bassa, dont il traîna le cadavre dans les rues sur une claie; celle de 1836, au moment des élections pour les cortès; celle de 1840, qui aboutit à la régence d'Espartero; celle du mois d'octobre 1841, lorsque la garde nationale exigea la démolition immédiate des fortifications et la commença elle-même. Comme tant d'autres, ce dernier mouvement put être comprimé par l'autorité sans qu'il fût nécessaire de déployer une excessive sévérité. Mais bientôt éclata une terrible catastrophe, dont l'horreur fit oublier toutes les calamités passées. Des arrestations faites le 13 novembre 1841, à l'occasion de l'introduction en ville d'un certain nombre de pièces de vin, l'incarcération des rédacteurs du *Republicano*, la prochaine mise en vigueur de la nouvelle loi sur la conscription, enfin quelques maladresses des employés du gouvernement, firent éclater entre le peuple et la garnison de la ville le regrettable conflit qui se termina par le mémorable bombardement que les Barcelonais ne pardonneront jamais à Espartero. Dans la journée du 3 septembre 1842, huit cents bombes, cent grenades et deux cents obus furent lancés sur la malheureuse cité, dont plusieurs quartiers furent réduits en cendres. L'imminence de la complète destruction de la ville put seule déterminer les insurgés à céder et à évacuer Barcelone, qui fut immédiatement déclarée en état de siége et frappée d'une contribution extraordinaire de 12 millions de réaux ou 3 millions de fr; cette terrible exécution décida la chute du régent Espartero. Depuis cette époque, l'ancienne capitale de la Catalogne n'a pas cessé de jouir d'une tranquillité complète, et l'industrie et le commerce y ont repris un accroissement merveilleux.

— MONUMENTS. La plupart des monuments que les Romains avaient élevés à Barcelone ont complétement disparu. On désigne un quartier de la ville comme ayant été l'emplacement d'un amphithéâtre : ce quartier avait conservé, au moyen âge, le nom significatif d'*Arenaria*. A l'entrée de la rue des Capellans, subsiste un reste d'aqueduc antique, composé d'un arc très-élevé, construction massive et d'une grande solidité. On pense que cet aqueduc amenait à Barcelone les eaux de la montagne de Collcerola. Dans l'endroit le plus élevé de la ville, derrière la cathédrale, on montre encore six grosses colonnes cannelées, à chapiteaux corinthiens : cinq de ces colonnes sont disposées sur une même ligne vers le midi; la sixième fait un retour à angle droit vers le levant. Elles sont en pierre du Mont-Jouy et mesurent 9 m. 70 de haut, y compris la base et le chapiteau; leurs piédestaux, à socles très-simples, n'ont guère que 0 m. 20 à 0 m. 22 d'élévation. Elles sont renfermées dans une maison particulière et enclavées dans l'épaisseur de la muraille. Les archéologues croient qu'elles faisaient partie du portique d'un temple, qui occupait l'emplacement de la cathédrale, et qu'une tradition locale fort ancienne prétend avoir été consacré à Hercule.

De la période mauresque, Barcelone n'a conservé que des bains situés au coin de la rue de la Boqueria. Ils se composent de plusieurs salles assez obscures, et qui n'ont rien de l'élégance des autres constructions arabes de la péninsule. La salle principale, de forme carrée, a une voûte à pans coupés, qu'éclaire une seule ouverture pratiquée au sommet, et que soutiennent douze colonnes de marbre blanc de 3 m. d'élévation et de 0 m. 35 environ de diamètre. Ces colonnes, d'une structure grossière, sont réunies par des arcs en fer à cheval.

La *Cathédrale*, dont on fait remonter l'origine aux premiers siècles de l'ère chrétienne, prit le nom de *Sainte-Eulalie* vers 878, lorsqu'on y eut transporté les restes de cette sainte martyre, patronne de Barcelone. Cette translation eut lieu sous l'épiscopat de Frodom. L'église fut reconstruite, en 1058, par le comte Raymond Bérenger; mais bientôt elle devint trop étroite pour contenir la population toujours croissante de la ville, et, en 1299, les rois d'Aragon commencèrent l'édifice actuel. Ce monument, construit dans le style ogival, est remarquable par la hardiesse de ses proportions. La façade, que dominent deux tours élancées, n'a point été achevée : depuis trois siècles, dit-on, le chapitre prélève sur tous les mariages un droit spécial destiné à être affecté à l'exécution du portail projeté primitivement, et dont le dessin, conservé dans les archives, se distingue par la richesse et l'élégance des détails. Actuellement, la porte d'entrée est des plus mesquines; elle est précédée d'un perron élevé. L'intérieur de la cathédrale de Barcelone, a dit M. Théophile Gautier, est saint, mystérieux, presque effrayant. Elle se divise en trois vastes nefs; les voûtes, soutenues par de gros piliers formés de colonnettes accouplées, ont une grande élévation. Le chœur, qui occupe le centre de la grande nef, offre une incroyable profusion d'ornements; la boiserie et les stalles sont sculptées avec une extrême délicatesse; chaque siége est surmonté d'un dais finement découpé, et sur les dossiers sont peints les noms et les armoiries des chevaliers qui reçurent la Toison d'Or dans un chapitre tenu par le roi Charles Ier, le 5 mars 1519. Le sanctuaire, fermé par une haute grille, est élevé de plusieurs degrés au-dessus du sol du reste de l'église. « Le maître-autel, dit M. Germond de Lavigne, est un gracieux ensemble de fines colonnettes, de ciselures, de trèfles, de découpures en pierre de couleur sombre, ayant l'aspect d'un petit temple au milieu duquel apparaît, au-dessus du tabernacle, Jésus-Christ sur la croix. Des dix piliers qui l'entourent s'élancent dix arêtes semi-circulaires, qui forment la voûte, et dans la frise, au-dessus des arcs des piliers, se dessine une jolie galerie découpée en trèfles. L'abside est percée de grandes fenêtres garnies de vitraux, qui jettent une vive lumière sur cette partie de l'église. » Au-dessous de la grille du sanctuaire, une grande arcade surbaissée s'ouvre sur la chapelle de Sainte-Eulalie, au fond de laquelle s'élève, soutenu par huit colonnes de jaspe, le mausolée d'albâtre qui contient les reliques de la sainte. Les faces de ce mausolée, qu'éclairent une foule de lampes constamment allumées, sont décorées de bas-reliefs représentant les circonstances du martyre de sainte Eulalie, l'invention de son corps et sa première translation en 878. On remarque encore, dans la cathédrale de Barcelone : l'escalier richement sculpté qui conduit à la tribune placée à droite du chœur; l'orgue, au-dessous duquel est une tête de Sarrasin, jadis articulée, et que le vent des tuyaux faisait grimacer; la façade de marbre de la chapelle du *Trascoro;* la chapelle de Saint-Olaguer, qui renferme le tombeau en marbre de ce saint et qui est ornée de peintures d'Antonio Viladomat, artiste catalan; la chapelle du Santissimo-Cristo que décorent des peintures exécutées par Manuel Tramellas et par son frère Francisco; et, dans d'autres chapelles, les tombeaux de Raymond Bérenger et de sa femmme Almodis, des évêques Ramon Escalas et Bérenger de Palaciolo, et de dona Sancha Jimenes de Cabrera. La porte de San-Severo, qui s'ouvre sur l'un des côtés de l'église et qui réunit toutes les finesses d'ornementation du gothique le plus fleuri, conduit dans un cloître ogival, d'une architecture assez irrégulière, mais dont les piliers, formés de minces colonnettes, ont leurs chapiteaux décorés de sculptures très-intéressantes, représentant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Au milieu de ce cloître est une cour plantée d'orangers et ornée de jolies fontaines.

Parmi les autres églises de Barcelone, nous devons citer : Sainte-Marie de la Mer (Santa Maria del Mar), bel édifice gothique du XVe siècle, qui comprend trois nefs séparées par d'élégantes arcades et dont le chœur est placé derrière le maître-autel; le portail principal est un morceau du meilleur style. Cette église communiquait autrefois, par la tribune royale, avec l'ancien palais des rois d'Aragon, qui était contigu. — Sainte-Marie des Rois (*Santa Maria de los Reyes*), fondée au Xe siècle et reconstruite dans le style ogival vers la fin du XIVe. — Sainte-Anne, église collégiale, qui possède un très-beau cloître et où l'on admire le tombeau de don Miguel Bohera, général des galères sous Charles-Quint. — Saint-Just, la plus ancienne église de Barcelone; on croit qu'elle a été fondée par Louis le Débonnaire. Elle n'a qu'une seule nef. Pendant trois siècles, elle a possédé une image de la Vierge, que l'on vénère aujourd'hui au monastère de Montserrat. — Sainte-Catherine, dépendance du couvent des dominicains; le vestibule qui conduit aux cloîtres renferme le tombeau en marbre blanc de Thomas Ripoll, général de l'ordre, mort en 1733. Un seul des deux cloîtres mérite l'attention : on y voit un grand nombre d'urnes sépulcrales, de mausolées, de statues de marbre, des peintures très-anciennes représentant des scènes de l'inquisition, et des inscriptions qui rappellent les noms, l'âge, la profession, la patrie et le genre de supplice des individus condamnés par le saint-office de Barcelone. La première victime a été frappée en 1488; la dernière en 1728.

Les autres monuments les plus remarquables de Barcelone sont les suivants : l'*Hôtel de la Députation* (*Casa de la Diputacion*), appelé encore quelquefois le Palais de l'Audience, édifice dans le style de la Renaissance, commencé en 1609 par l'architecte Pierre Blas. Sa façade principale se distingue par sa simplicité et sa noblesse; le portail est décoré de quatre belles colonnes d'ordre corinthien. Sur l'une des façades latérales, dans la rue de l'Evêque (*calle del Obispo*), s'élève la charmante chapelle de Saint-George (*San Jorge*), construite dans le style gothique le plus fleuri. L'Hôtel de la Députation était le lieu où s'assemblaient autrefois les états de Catalogne; il sert aujourd'hui aux audiences de la cour suprême. Outre une série de portraits des comtes de Barcelone, il renferme les précieuses archives de la couronne d'Aragon. Il est situé sur l'un des côtés de la place San Jaime (Saint-Jacques) et fait face à

L'*Hôtel consistorial* (*Casa consistorial*), édifice gothique de la seconde moitié du XIVe siècle. La façade principale a été construite en 1832, pour faire pendant à celle de l'Hôtel de la Députation. L'arrière-façade, qui donne sur des jardins plantés d'orangers, et la cour intérieure (*patio*) ont conservé les formes sévères du style ogival. Ce palais renferme les archives municipales.

Le *Palais-Royal* (*Real Palacio*), bâtiment carré, lourd, surmonté de créneaux, a été construit en 1444, pour servir de halle aux draps. Il devint successivement arsenal en 1514, résidence des vice-rois en 1652, et n'a été affecté à sa destination actuelle qu'en 1844, lorsque la reine Isabelle vint visiter Barcelone. L'ancien Palais-Royal, demeure des comtes de Barcelone et des rois d'Aragon, était situé près de l'église Sainte-Marie de la Mer : il était occupé, au commencement de ce siècle, par le tribunal de l'inquisition, par l'académie de médecine et par une communauté de clarisses; la partie affectée à l'inquisition a été démolie en 1828.

La *Bourse* (*Lonja*), située sur la place du Palais-Royal, a été élevée aux frais du commerce de Barcelone, sous Charles III. Elle a été construite sur les dessins de Jean Solers, avec autant de goût que de magnificence. Son plan est un rectangle de 76 m. de long sur 25 m. de large. Sa façade principale est précédée d'un portique cintré, formant un avant-corps très-saillant, qui s'ouvre sur la place par trois arcades décorées de dix colonnes doriques accouplées. Au-dessus de cet avant-corps règne une galerie en terrasse, garnie de balustrades. Le second corps, qui s'élève au-dessus de cette terrasse et qui comprend deux étages, est orné de six colonnes ioniques et de quatre pilastres que couronne un fronton triangulaire. Ce bel édifice, décoré intérieurement avec luxe, renferme, outre la bourse, le tribunal de commerce et l'école des beaux-arts, qui est placée sous le patronage de la Chambre de commerce.

La *Douane*, située à côté de la porte de Mer (*puerta de Mar*), près du Palais-Royal actuel, a été bâtie sur les plans de Roncali, et terminée en 1792. Suivant M. Germond de Lavigne, c'est un édifice surchargé d'ornements, de colonnes accouplées, de pilastres sans motifs, pour tout dire, un chef-d'œuvre de mauvais goût.

Barcelone possède plusieurs hôtels particuliers dignes d'attention. Il nous suffira de citer : La *Casa de Gralla* (aujourd'hui palais des marquis d'Aytona), qui date, dit-on, de 1306, mais dont l'architecture porte l'empreinte de divers styles. La façade, richement ornementée, appartient à la période de la Renaissance; la galerie du deuxième étage, formée de douze colonnes corinthiennes, se distingue par l'élégance de ses proportions. — La *Casa Dusay*, édifice du XVIe siècle, remarquable par les trophées en bas-relief de son arrière-façade et par la légèreté de la colonnade de son *patio*. — La *Casa de Cordonas*, dont on admire le magnifique escalier, les fenêtres délicatement sculptées dans le goût de la Renaissance et le *patio* élégant.

Les établissements scientifiques les plus importants sont : la bibliothèque publique de San-Juan, qui renferme plus de 40,000 volumes provenant, la plupart, des couvents réformés; la bibliothèque épiscopale, également publique, qui possède environ 15,000 volumes, 2,000 manuscrits, d'anciennes monnaies romaines et espagnoles, etc.; le musée Salvador, qui appartient à un particulier et qui passe pour être l'un des plus riches muséums de l'Espagne : on y trouve de nombreux ouvrages sur l'histoire naturelle et la médecine, des manuscrits rares, des collections monétaires, minéralogiques, zoologiques, des antiquités, des armes, un magnifique herbier, etc.; le collége de chirurgie, dont la salle de dissection est grande, bien dessinée et ornée du buste de Pierre Virgili, Catalan, restaurateur des études chirurgicales en Espagne, au XVIIIe siècle; etc.

L'Académie de dessin de Barcelone renferme quelques peintures intéressantes : une *Femme du peuple allaitant son enfant*, par Murillo; un *Couple hollandais*, qu'on désigne sous le nom de *Sultan et sultane*, par Rembrandt; *Apollon*, par le Guerchin; *Cléopâtre mourant*, par le Guide; une *Vierge*, de Carle Maratte; une *Madeleine*, de Lanfranc; *Narcisse à la fontaine*, par Poussin; l'*Adoration des bergers*, par Cantallope, élève de R. Mengs; *Jésus tenant une hostie*, par Juccensa; du *Gibier mort*, par Vilstec; quelques bonnes copies, d'après le Titien, Velazquez, Ribera, Murillo, et dix-sept tableaux de Viladomat, artiste catalan, dont seize représentent les principaux épisodes de la vie de saint François d'Assise, et le dix-septième, la *Pentecôte*.

BARCELONE (PROVINCE ET ANCIEN COMTÉ DE), division administrative du N.-E. de l'Espagne, comprise dans la capitainerie générale de la Catalogne et bornée au N.-E. par la province de Girone, au S.-E. par la Méditerranée, au S.-O. par la province de Tarragone, et au N.-O. par la province de Lérida; superficie, 152 myriamètres carrés; 452,563 hab.; ch.-l. Barcelone. Cette province, divisée en onze juridictions civiles (*partidos judiciales*), est en grande partie couverte par les contreforts et les ramifications des Pyrénées, qui y donnent naissance à plusieurs cours d'eau, dont les plus importants sont : le Llobrégat, le Bésos, la Ségre et la Tordera. Climat rude dans la partie montagneuse, doux, sain, mais très-variable dans la plaine et les vallées; olives, bons vins en abondance, élève de moutons et d'abeilles; industrie très-active.

Soumise d'abord aux Carthaginois, puis aux Romains, occupée par les Wisigoths, ensuite par les Sarrasins, auxquels Charlemagne l'enleva en 801, cette contrée eut des gouverneurs qui devinrent héréditaires sous Charles le Gros. Geoffroy, comte de Barcelone, le premier qui transmit sa dignité à ses enfants, fut l'auteur d'une nombreuse lignée. Ses successeurs devinrent comtes de Provence par mariage, et la branche aînée, formée par ses descendants, arriva, au commencement du XIIe siècle, au trône d'Aragon. Le comté de Barcelone, qui jusque-là avait suivi le sort de cette nouvelle maison d'Aragon, se donna, au commencement du XVe siècle, à la maison d'Anjou. Charles, comte du Maine, successeur du roi René II, le légua, par testament, au roi Louis XI. Mais c'était un héritage à conquérir plutôt qu'à occuper paisiblement, et qui fut, par conséquent, négligé. Néanmoins, par le traité de Crépi, l'empereur Charles-Quint se le fit formellement céder par François Ier. En 1640, la Catalogne ayant appelé les Français, le comté de Barcelone resta entre nos mains jusqu'en 1652. Depuis, il a suivi les destinées de l'Espagne.

BARCELONETA (Ugone DI), dominicain, prédicateur et cardinal, né dans le Piémont vers 1230. Ses sermons lui firent une grande renommée. Il a composé des ouvrages théologiques qui sont conservés en manuscrit à Vienne.

BARCELONNETTE s. f. (bar-se-lo-nè-te — de *Barcelone*, ville d'Espagne, ou plutôt de *berceau*). Berceau léger et suspendu, de façon à être mis facilement en mouvement : *Après ces préparatifs, elle déposa doucement la petite fille dans sa jolie* BARCELONNETTE. (Balz.) V. BERCELONNETTE.

— Art culin. Sorte de gâteau glacé et orné de fruits confits.

BARCELONNETTE, ville de France, ch.-l. d'arrond. (Basses-Alpes), à 84 kil. de Digne, 822 kil. S.-E. de Paris; pop. aggl. 1,774 hab. — pop. tot. 2,026 hab. L'arrond. a 4 cant., 20 comm. et 16,743 hab.; fabrique de petite draperie, environ 200 métiers à soie; commerce de mulets, bœufs et moutons. Patrie d'Antoine Manuel. Cette ville, située sur la rive droite de l'Ubaye, à l'entrée d'une belle vallée, fut reconstruite, en 1231, par Raymond Bérenger, comte de Provence, sur l'emplacement d'une ancienne ville romaine; elle appartint, tour à tour, à la Savoie et à la France, qui la garda définitivement par le traité d'Utrecht.

BARCELONNETTE, ch.-l. de cant. (Hautes-Alpes), sur la Déoule; arrond. de Gap; pop. aggl. 211 hab. — pop. tot. 361 hab.

BARCELOR ou **BARCELORE**, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Madras; petit port sur la côte de Malabar; exportation de riz et poivre; jadis capitale d'un petit État indépendant.

BARCENA (Alfonse), jésuite espagnol, né à Cordoue, mort à Cusco (Pérou) en 1598. Il s'est illustré par ses missions dans l'Amérique méridionale, et a écrit, en plusieurs langues, des lexiques, des ouvrages de grammaire et de piété à l'usage des Indiens, ses néophytes. Son maître fut Jean d'Aquila, surnommé l'*apôtre de la Bétique*.

BARCHAM (Jean), antiquaire et théologien anglais, né à Exeter vers 1572, mort en 1646. Il avait rassemblé une belle collection de médailles, qui appartient aujourd'hui à l'université d'Oxford. Parmi ses ouvrages, on cite particulièrement : les *Règnes de Jean et Henri II* (dans l'*Histoire d'Angleterre*, de Speed); l'*Explication du blason*, publiée en 1610 sous le nom de John Guillim; enfin, un *Traité sur les médailles* resté inédit.

BARCHEWITZ (Ernest-Christophe), voyageur allemand du XVIIIe siècle, entra au service de la Hollande et devint gouverneur de l'île Lethy. Il a laissé, en allemand, une relation intitulée : *Nouvelle et plus ample relation d'un voyage aux Indes orientales* (1730).

BARCHI (Joseph-Marie), biographe italien,

né à Mantoue, vivait dans le XVIIe siècle. Il écrivit la *Vie d'Anne-Juliette de Gonzague, archiduchesse d'Autriche*, dont il était le confesseur (Mantoue, 1623).

BARCHOU DE PENHOEN (Auguste-Théodore-Hilaire, baron), historien et publiciste, né à Morlaix en 1801, mort en 1855. Capitaine d'état-major lors de l'expédition d'Alger, il refusa de servir le gouvernement de Louis-Philippe et se renferma dès lors dans ses études et ses travaux littéraires et philosophiques. Un des premiers rédacteurs de la *Revue des Deux-Mondes*, il publia dans ce recueil des travaux très-sérieux sur les philosophes allemands. On lui doit une traduction de l'ouvrage de Fichte, la *Destination de l'homme* (1833, in-8o ; 2e édit. 1836), et la *Philosophie de Schelling* (1834, in-8o). Sous le titre d'un *Automne au bord de la mer* (1836, in-8o), il a réuni plusieurs morceaux historiques et philosophiques, dont le principal est un *Essai d'une formule générale de l'histoire de l'humanité*, d'après les théories de Ballanche. Il fit paraître, la même année, l'*Histoire de la philosophie allemande, depuis Leibnitz jusqu'à Hégel* (1836, 2 vol. in-8o). On doit encore à cet écrivain : *Souvenirs de l'expédition d'Afrique* (1832, in-8o) ; *Mémoires d'un officier d'état-major dans la guerre d'Alger* (1835, in-8o) ; *Guillaume d'Orange et Louis-Philippe* (1835, in-8o) ; *Histoire de la conquête et de la fondation de l'empire anglais dans l'Inde* (1841, 6 vol. in-8o) ; l'*Inde sous la domination anglaise* (1844, 2 vol. in-8o), etc.

Barchou de Penhoen fut envoyé, en 1849, à l'Assemblée législative par le département du Finistère. Il fit partie, comme catholique et légitimiste, de la coalition monarchique qui forma la majorité réactionnaire. Il écrivit, à cette époque, deux brochures : *Un mot sur la situation politique* (1849, in-8o) ; *Lettre d'un membre de la majorité à ses commettants* (1850, in-8o). Le coup d'Etat du 2 décembre, contre lequel il protesta, le rendit aux lettres. Il publia, toujours sous l'impression des idées de Ballanche, son *Essai d'une philosophie de l'histoire* (1854, 2 vol. in-8o). Ce fut son dernier ouvrage.

BARCHUSEN ou **BARCKHAUSEN** (Jean-Conrad), médecin allemand, né à Horn (Westphalie) en 1666, mort en 1723, s'adonna spécialement à l'étude de la pharmacie et de la chimie, et devint professeur à l'université d'Utrecht, où il eut Boerhaave pour rival. On lui doit : *Synopsis pharmaceutica ; Historia medicinæ ; Pyrosophia*, etc. La chimie lui est redevable de plusieurs faits nouveaux. C'est lui, notamment, qui a découvert l'acide succinique.

BARCIA (André-Gonzalez DE), littérateur espagnol, vivait au commencement du XVIIIe siècle. Il était auditeur au conseil suprême de la guerre, et publia, sous le pseudonyme de Gabriel de Cardenas, de savants ouvrages sur l'histoire de la Floride et des autres contrées de l'Amérique méridionale.

BARCIAT, poëte burlesque français du XVIIe siècle, a publié : la *Guerre d'Enée en Italie, appropriée à l'histoire du temps*, en vers burlesques (Paris, 1650, in-4o).

BARCINE (FAMILLE). V. BARCA.

BARCINO, ville de l'empire romain (Hispanie), dans la Tarraconaise. Aujourd'hui, Barcelone. V. ce mot.

BARCINO (Paul-Jérôme), écrivain ecclésiastique italien, vice-correcteur des brefs apostoliques, vivait vers le milieu du XVIe siècle. Il a donné un ouvrage assez important pour la connaissance des formes de la chancellerie romaine : *Practica cancellariæ apostolicæ, cum stylo et formis in curia romana usitatis* (Lyon, 1549, et Paris, 1664).

BARCKHAUS (Charlotte DE), née DE VELTHEIM, s'adonna au dessin et à la gravure, et travaillait en France vers 1774. Elle a gravé quelques figures de fantaisie, entre autres celle d'une *Vieille femme encapuchonnée*, d'après J.-J. de Boissieu.

BARCLAY (Alexandre), littérateur écossais, mort en 1552, s'est fait connaître surtout par des traductions en langue anglaise. Il a traduit la *Guerre de Jugurtha*, de Salluste, et imité une satire de Sébastien Brandt, sous le titre de *Navis stultifera* ou la *Nef des fous.*

BARCLAY (Guillaume), jurisconsulte écossais, né à Aberdeen en 1541, mort en 1605. Après avoir reçu une bonne éducation en Ecosse, il alla étudier le droit à Bourges sous Cujas, Daneau et Leconte, et il y reçut le grade de docteur. Alors, le duc Charles III de Lorraine lui confia la chaire de jurisprudence dans l'université qu'il venait d'établir à Pont-à-Mousson, et bientôt il le nomma, en outre, conseiller d'Etat et maître des requêtes. Obligé plus tard de quitter la Lorraine à cause des tracasseries que lui suscitèrent les jésuites, parce qu'il avait refusé de laisser son fils entrer dans leur société, il se rendit en Angleterre, à la cour de Jacques Ier ; une chaire lui fut proposée, mais on lui imposait la condition de renoncer à la religion catholique, et il préféra revenir en France, où il obtint une chaire de droit à Angers. Il fut, en outre, élevé à la dignité de doyen, non sans avoir à lutter contre la jalousie de ses collègues. Ses leçons furent suivies par de nombreux élèves, et il passa bientôt pour un des plus habiles jurisconsultes de son temps. Pendant les troubles de la Ligue, il consacra sa plume à la défense de la cause royale, et, en toute occasion, il se montra opposé aux doctrines des ultramontains. Il aimait la pompe et l'éclat ; quand il allait faire son cours, on le voyait traverser la ville, revêtu d'une belle simarre, portant une chaîne d'or au cou, accompagné de son fils et suivi de deux laquais en livrée ; c'est Ménage qui atteste ce fait et qui dit l'avoir entendu rapporter par son père. Les principaux ouvrages de Guillaume Barclay sont : *De regno et regali potestate adversus Buchananum, Brutum, Boucherium et reliquos monarchomachos ; Commentarius in tit. Pandectarum de rebus creditis et de jurejurando ; De potestate papæ, an quatenus in principes sæculares jus et imperium habeat ;* ce dernier ouvrage a été traduit en français.

BARCLAY (Jean), écrivain anglais, fils de Guillaume, né en 1582 à Pont-à-Mousson, mort à Rome en 1621. Après divers voyages, il alla se fixer en Angleterre et se concilia les bonnes grâces de Jacques Ier par un poëme sur le couronnement de ce prince. C'est alors qu'il publia un ouvrage de son père : *De potestate papæ*, dont l'apparition souleva, entre lui et le cardinal Bellarmin, une vive controverse, continuée par le jésuite Eudemon, qui accusa Barclay d'hérésie. Il se rendit à Rome pour combattre ces bruits calomnieux et fut accueilli favorablement par le pape Paul V. Jean Barclay est surtout connu par deux romans allégoriques et satiriques, *Euphormio sive satyricon*, dirigé contre les jésuites, ses persécuteurs, et l'*Argénis*, où il trace, dans un style élégant et original, le tableau des vices et des révolutions des cours. Cet ouvrage a été traduit dans toutes les langues de l'Europe. Cet écrivain a aussi publié une *Histoire de la conjuration des poudres.*

BARCLAY (Robert), célèbre quaker écossais, né à Edimbourg ou à Gordon en 1648, mort en 1690. Comme un de ses oncles était à la tête du collége des Ecossais, à Paris, on l'envoya faire ses études dans cette maison ; mais son père, ayant appris qu'on cherchait à le convertir au catholicisme, le fit revenir près de lui et lui fit continuer ses études ; ce fut là qu'il apprit le grec, l'hébreu et la théologie. Bientôt il devint l'un des plus habiles défenseurs des doctrines des quakers, qu'il avait adoptées à l'exemple de son père. Comme il n'avait que vingt-deux ans quand il entra dans cette secte, il montra d'abord un zèle qui n'était pas exempt de quelque fanatisme ; il raconte lui-même qu'ayant eu la pensée de parcourir les rues d'Aberdeen, couvert d'un sac et de cendre, il prit ce mouvement intérieur pour un ordre divin, et il se crut obligé, en conscience, à faire ce que Dieu lui avait inspiré. Mais il avait un jugement trop droit pour que cette exaltation ne tombât pas d'elle-même ; et quand il écrivit son principal ouvrage, l'*Apologie de la véritable théologie chrétienne, telle que la professent et l'enseignent ceux que, par dérision, on appelle quakers*, il combattit les enthousiastes de sa secte avec la même force que ses adversaires. Il l'avait composé en latin, et l'avait fait précéder d'une dédicace à Charles II, qui peut être citée comme un modèle du genre. Il y parlait un langage ferme et digne, sans jamais s'écarter des convenances et du respect. Ce livre fit beaucoup d'impression et contribua puissamment à faire tomber le ridicule dont on avait cherché à couvrir la secte des quakers. Cependant, Robert Barclay, qui avait accompagné Guillaume Penn dans un voyage en Hollande et en Allemagne, fut en butte à des persécutions lorsqu'il rentra dans son pays ; l'archevêque de Saint-André le dénonça comme hérétique, et il fut jeté dans la prison d'Aberdeen avec son père et beaucoup d'autres quakers. Il n'obtint sa liberté que par l'entremise de la princesse palatine du Rhin, Elisabeth. Jacques II, loin de le persécuter, le traita avec faveur et érigea même sa terre d'Ury en baronnie. Il refusa, en 1682, le titre de gouverneur de la Nouvelle-Jersey, qui lui fut offert ; mais il désigna lui-même celui qui lui paraissait le plus digne de cet honneur. Outre l'ouvrage déjà cité, on lui doit : *Catéchisme et confession de foi approuvés par l'assemblée générale des patriarches, des prophètes et des apôtres, présidée par Jésus-Christ lui-même ;* des *Thèses théologiques*, et un *Traité sur l'amour universel.*

BARCLAY (William), peintre anglais, né à Londres vers 1805, s'est formé en France et a exposé à Paris, aux salons de 1831, 1840, 1841, 1845, 1846, 1849, 1853, 1855 et 1859, des portraits et quelques reproductions de tableaux anciens à l'aquarelle et en miniature.

BARCLAY DE TOLLY (Michel, prince), feld-maréchal russe, né en Livonie en 1755, mort à Juterbogk en 1818. Sa famille, d'origine écossaise, était établie en Livonie depuis 1689. Il entra au service dès l'âge de douze ans, et resta longtemps dans les grades inférieurs ; il ne fut nommé lieutenant qu'en 1786, capitaine deux ans après, et lieutenant-colonel en 1794 ; mais cela n'empêcha pas qu'il n'acquît, dans ses campagnes contre les Turcs, les Suédois et les Polonais, une expérience militaire dont il sut tirer parti quand il occupa une position plus élevée. Blessé au bras droit à la bataille d'Eylau, il fut nommé lieutenant général. En 1809, il se distingua dans une expédition contre les Suédois, et l'empereur Alexandre le nomma gouverneur général de la Finlande ; l'année suivante, il le choisit pour ministre de la guerre. Il occupait encore cette haute position en 1812, lorsque Napoléon, à la tête d'une armée innombrable, vint envahir la Russie. On a longtemps cru que Barclay de Tolly fut l'auteur du système adopté par les Russes dans cette campagne fameuse, et qui consistait à reculer toujours devant nos troupes pour les attirer dans l'intérieur et les faire périr lentement sous les rigueurs d'un climat meurtrier ; *mais on sait aujourd'hui que ce* plan fut proposé à l'empereur par le général Pfuel, et que le ministre russe n'y prit part que pour l'approuver et pour le mettre à exécution. En juin 1812, Barclay de Tolly fut nommé commandant en chef des armées russes, et il fut remplacé au ministère par le vieux prince Korschakoff. Mais, quoique les rapports officiels eussent porté à 530,000 hommes le nombre des soldats qui devaient composer le corps principal dont il allait prendre le commandement, il n'en trouva réellement que 104,000, et c'est avec des forces aussi restreintes qu'il lui fallut tenir tête à l'armée française, commandée par Napoléon. On conçoit dès lors que toute résistance sérieuse devenait impossible, et, lors même qu'on n'aurait pas adopté d'avance la résolution de reculer toujours devant les Français, il y aurait eu nécessité absolue de le faire. Mais Barclay montra, en cette circonstance, des talents militaires de premier ordre ; tous ses mouvements furent exécutés avec calme, avec une sûreté de coup d'œil admirable ; il sut toujours ménager au prince Bagration les moyens de le rejoindre ; il réussit souvent à *tromper Napoléon lui-même, en lui faisant* croire qu'une bataille sérieuse allait être livrée, lorsque le général russe ne cherchait qu'à lui échapper avec adresse. Cependant, la nation russe, qui ne connaissait pas les intentions secrètes de celui qui commandait l'armée, finit par s'indigner de voir ainsi traîner la guerre en longueur. Les impératrices de Russie et d'Autriche partagèrent cette indignation, et elles entraînèrent la disgrâce de Barclay de Tolly, qui fut remplacé par Koutouzoff. Cette disgrâce fut acceptée avec une noble résignation ; Barclay demanda à servir sous les ordres de son successeur ; il commandait la droite de l'armée russe à la célèbre journée de la Moskowa ; il fut le seul qui parvint à conserver sa position, ce qui lui permit de couvrir une retraite qui, sans lui, eût été beaucoup plus désastreuse. L'année suivante, Barclay de Tolly se signala encore à la bataille de Bautzen, qu'il aurait peut-être gagnée s'il n'eût pas été soumis aux ordres d'un général moins habile que lui. Alors, il fut de nouveau investi du commandement suprême, qu'il conserva jusqu'au jour où le feld-maréchal, prince de Schwarzenberg, fut nommé généralissime des armées combinées ; *il fit mettre* bas les armes au général Vandamme, dans les montagnes de Bohême, et prit une part glorieuse à la bataille de Leipsig.

Avant de franchir le Rhin, pour pénétrer en France à la tête du corps d'armée qu'il commandait, il publia une proclamation remplie des sentiments les plus généreux. L'objet de la guerre, disait-il, était de donner la paix au monde, et l'empereur Alexandre avait résolu de *diminuer*, autant que possible, les malheurs du pays qu'il allait envahir ; il recommandait à ses soldats *la plus exacte discipline*, et menaçait ceux qui se rendraient coupables de quelques violences contre les habitants *de les livrer, sans acception de personnes, à toute la rigueur de la justice.* Il veilla d'ailleurs si bien à l'exécution de ces ordres, qu'on n'eut à reprocher aucun désordre grave aux troupes placées sous son commandement. Lorsque les souverains étrangers furent entrés dans les murs de Paris, Barclay de Tolly fut élevé au rang de feld-maréchal, et cette faveur doit être regardée comme un désaveu formel des accusations auxquelles sa générosité envers les vaincus avait donné lieu. En 1815, il fut encore chargé de commander un corps composé de soldats russes, autrichiens, prussiens, bavarois et hessois ; rentré en France à la tête de ce corps, il fixa son quartier général à Châlons-sur-Marne, et le 25 juin, dans une nouvelle proclamation, il annonça au peuple français que la seconde invasion était dirigée contre Napoléon seul et n'avait pour but que le bonheur de la France : « Votre cause est la nôtre, disait-il aux Français ; votre bonheur, votre gloire, votre puissance sont nécessaires à la gloire et à la puissance des nations qui combattent pour vous. » On sait que l'empereur Alexandre ne cessa jamais de proclamer partout des intentions aussi généreuses que celles de son général. Nous n'oserions pas dire que ces sentiments fussent partagés par *tous les soldats russes, dont la plupart n'étaient* que de pauvres serfs dépourvus de toute instruction et accoutumés à une obéissance servile ; mais il est certain qu'en toute circonstance les officiers russes, comme les classes éclairées de cet immense empire, à qui notre langue est presque aussi familière qu'à nous-mêmes, ont montré une sorte de préférence, nous dirions presque un sentiment de fraternité pour tout ce qui porte le nom de Français. N'avons-nous pas vu, naguère encore, dans notre campagne de Crimée, ceux que nous combattions, ceux à qui nous infligions de cruels désastres, témoigner à nos officiers une déférence qu'ils étaient loin d'accorder aux officiers de l'armée anglaise ? Dans les courts armistices qui suspendaient pour un moment les scènes de carnage, on a vu bien souvent de jeunes capitaines ou des lieutenants russes demander à nos officiers la permission d'allumer leurs cigares aux leurs, ou même partager avec eux les bouteilles de champagne qui devaient égayer un peu leurs repas. Barclay, à la vérité, portait dans ses veines un sang plus écossais que russe ; mais les Ecossais aussi sont moins roides, moins orgueilleux, moins ennemis de la France que les Anglais proprement dits, et il n'avait eu aucun effort à faire pour adopter des sentiments qui sont presque naturalisés dans les classes riches de la Russie. Le *Grand Dictionnaire*, va-t-on dire, est partisan de l'alliance russe, qu'il préfère à une autre alliance qu'il serait superflu de nommer ; mais que devient donc cet esprit démocratique qui palpite à travers toutes ses colonnes ? D'abord, c'est là une conclusion que nous n'admettons pas sans conteste. Ensuite, cette conséquence fût-elle consentie, que le souffle libéral qui anime nos pages n'en recevrait aucune atteinte ; nous l'avons déjà dit : la fleur sauvage qui a séjourné quelque temps au milieu d'un bouquet de roses acquiert le parfum de la rose.

L'empereur Alexandre donna encore, en 1815, au feld-maréchal un dernier hommage de sa haute estime, en l'élevant au titre de prince, et Louis XVIII lui conféra le grand cordon du Mérite militaire. Au mois d'octobre, Barclay de Tolly quitta la France pour n'y plus rentrer, et retourna en Russie. Mais bientôt, affligé des injustes soupçons qu'une opinion peu éclairée faisait planer sur sa vie tout entière, il vit sa santé décliner rapidement ; il crut qu'un voyage à l'étranger, dans des climats plus doux, pourrait la rétablir ; mais il mourut en chemin, à peu de distance de Juterbogk, en Prusse. Par l'ordre d'Alexandre, une statue lui fut élevée sur une des places de Saint-Pétersbourg.

BARCLAYE s. f. (bar-klè — de *Barclay*, botaniste angl.) Bot. Genre de plantes aquatiques, de la famille des nymphéacées.

— **Encycl.** On assigne à ce genre de plantes les caractères suivants : calice à cinq sépales, inadhérent, hypogyne, subherbacé ; corolle gamopétale, insérée au sommet d'un réceptacle globuleux ; étamines nombreuses, plurisériées, libres, insérées au tube de la corolle, incluses. Ovaire recouvert par le réceptacle inadhérent, multiloculaire, multiovulé, à sommet creusé d'une cavité infundibuliforme qui descend jusqu'au centre ; styles nombreux convergents, entre-greffés à la base en anneau adné au fond de la corolle ; stigmate simple et obtus ; fruit polysperme, gélatineux en dedans, dont les loges se disjoignent sans s'ouvrir. Le genre *barclaye* n'est fondé que sur une espèce que l'on trouve dans les eaux stagnantes du Pégu.

BARCLAYÉ, ÉE adj. (bar-klè-ié — rad. *barclaye*). Bot. Qui ressemble à une barclaye.

— s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des nymphéacées, caractérisée par un calice libre, une corolle gamopétale, insérée à l'extrémité du disque, et qui a pour type le genre barclaye.

BARCO, nom de plusieurs peintres espagnols, dont les plus connus sont :

Jean-Rodriguez-Garcia del BARCO, qui vivait dans le XVe siècle et qui décora le château du duc d'Albe. — Alonso del BARCO, né à Madrid en 1645, mort en 1685. Il peignit le paysage avec autant de grâce poétique que de délicatesse et de fraîcheur.

BARCO-CENTENERA. V. CENTENERA.

BARCOCHEBAS ou **BARCOKHÉBA**, nom ou plutôt surnom d'un Juif qui provoqua parmi ses compatriotes une insurrection religieuse, destinée à les délivrer du joug romain. Le mot *Barcochebas* est syriaque et signifie littéralement le *fils de l'étoile.* Il se faisait passer pour le Messie annoncé par Balaam, dont il prétendait justifier la célèbre prophétie : « Il sortira une étoile de Jacob et un sceptre s'élèvera d'Israël. » Après la fatale issue de son entreprise, son nom, qui doit être écrit et prononcé plus correctement, *Bar Cochba*, fut changé par dérision en celui de *Bar Coziba, le fils du mensonge.* Une des causes qui favorisèrent l'explosion de l'insurrection juive, ce furent les persécutions de plus en plus impitoyables que Trajan dirigea contre les juifs et les chrétiens, probablement à la suite de son expédition contre les Persans (107 de notre ère). L'histoire de cette insurrection est certainement une des pages les plus émouvantes des annales juives, et même des annales de l'empire romain. Elle a été racontée par Jost, dans *son histoire générale du peuple juif*, d'après les documents conservés par les chroniqueurs hébreux. Le premier acte hostile de la part des Juifs fut le massacre général des Grecs résidant à Chypre, Cyrine et autres endroits, lorsque Trajan rappela ses légions au moment de sa seconde expédition contre les Parthes (115-116). Barcochebas reçut du célèbre docteur juif Barakiba (v. ce mot) un utile appui. Barakiba souleva la Mésopotamie tout entière, en prêchant la venue du règne du Messie, qui n'était autre que Barcochebas. Lucius Quietus étant venu à bout de cette rébellion fut nommé par Trajan gouverneur de la Palestine. Lucius Quietus crut devoir agir par l'intimidation, et inaugura, par une série de

cruautés, un système de terrorisme qui ne servit qu'à exciter de nouveaux mécontentements. Après la mort de Trajan, en 118, son successeur Adrien révoqua Lucius Quietus, et établit à sa place J. Annius Rufus. J. Annius Rufus, que les documents juifs désignent incorrectement sous le nom de Turnus Rufus, et que plusieurs rabbins prennent pour l'empereur lui-même, continua les traditions d'oppression et de violence de son prédécesseur et hâta la crise. De toutes parts les Juifs se préparèrent secrètement à la lutte et se procurèrent des armes. Sur ces entrefaites, Barakiba, qui, avec plusieurs autres rabbins, s'était hautement déclaré en faveur de Barcochebas, fut jeté en prison. Barcochebas n'hésita plus alors, et donna le signal de la révolte, pendant qu'Adrien revenait de sa seconde expédition d'Orient, vers 130. Le chef des insurgés exerçait sur ses coreligionnaires un ascendant considérable, grâce au pouvoir miraculeux qu'on lui accordait, et grâce surtout à sa rare intrépidité. Le soulèvement fut général; de tous côtés on s'empara des hauteurs, et l'on s'y établit comme dans des fortifications naturelles; les chrétiens qui refusèrent de se joindre au mouvement furent indistinctement massacrés, et dès lors commença une tactique de guérillas qui fit éprouver des pertes sensibles aux Romains. En 132, Barcochebas s'empara sans difficulté de Jérusalem, que la garnison romaine avait eu probablement la prudence d'évacuer. Là, il installa un gouvernement en règle, et ordonna même de frapper des monnaies, qui nous sont restées comme d'incontestables monuments de ce sanglant épisode de l'histoire juive. Ces monnaies portent d'un côté son nom, et de l'autre ces mots : « Liberté de Jérusalem. » Un autre détail caractéristique, qui prouve combien cette lutte avait une origine nationale, c'est que Barcochebas, au lieu d'adopter pour ces monnaies le caractère assyrien carré qui, depuis la captivité babylonienne, était en usage chez les Juifs, se servit de l'ancien alphabet samaritain ou hébraïque des monnaies. D'après un sujet gravé sur une de ces monnaies, conservée au British Museum, on pense que Barcochebas avait entrepris la reconstruction du temple. L'insurrection juive fit des progrès rapides, et Rufus était incapable de résister. Plus de cinquante places fortifiées et neuf cent quatre-vingt-cinq bourgades tombèrent aux mains des rebelles. La situation devenait critique pour les Romains. Adrien rappela alors de Bretagne son meilleur général, Julius Severus, et lui donna ordre de se rendre sans retard en Palestine. Mais, pendant cet intervalle, l'insurrection avait fait de nouveaux progrès, et, à son arrivée, Julius Severus fut obligé d'éviter les combats sérieux, pour reprendre une à une les places qui étaient au pouvoir des rebelles. Cette sage tactique réussit, et bientôt Julius Severus put aller mettre le siége devant Jérusalem, dont il s'empara après avoir subi de grandes pertes. Mais la guerre n'était pas terminée pour cela, et la résistance se transporta de la ville sainte à Bethar ou Betharis, dans le voisinage de Bethron, citadelle située dans les montagnes et, par conséquent, presque inexpugnable. Barcochebas s'y maintint pendant trois ans, et fit mettre à mort le savant Eleazar de Modin, soupçonné de trahison. Suivant les documents talmudiques, Bethar fut prise d'assaut par les Romains en 135, le neuvième jour du mois de *ab*, l'anniversaire de l'incendie du Temple par Titus. On a dit que 580,000 Juifs périrent dans cette affaire; mais ce chiffre est évidemment fort exagéré, à moins qu'on ne l'entende du nombre total des Juifs tués dans l'insurrection. Barcochebas mourut vaillamment, les armes à la main, et sa tête fut apportée à Julius Severus. Le dénoûment de ce drame sanglant fut marqué par de nouvelles cruautés envers les vaincus. Adrien défendit aux Juifs d'entrer dans Jérusalem, et, voulant effacer jusqu'au souvenir même de la ville sainte, il la fit raser et fit construire à sa place une ville nouvelle, qu'il nomma *Ælia Capitolina*. C'est de cette époque que date la dispersion des Juifs sur toute la surface de la terre.

BARCOLONGO s. m. (bar-ko-lon-go — mot espagn.) Mar. Bâtiment à voiles et à rames, en usage en Espagne.

BARCOS (Martin DE), théologien, né à Bayonne en 1600, mort en 1678. Il reçut les premières leçons de son oncle maternel, l'abbé de Saint-Cyran, et continua ses études à Louvain, sous le fameux Jansénius. Chargé ensuite lui-même de l'éducation du fils d'Arnaud d'Andilly, il succéda à son oncle comme abbé de Saint-Cyran, joua un rôle assez important dans les disputes du jansénisme, et composa, dans le sens de cette doctrine, de nombreux écrits, oubliés comme les discussions subtiles qui les ont fait naître, mais dont nous citerons cependant les principaux : la *Grandeur de l'Eglise romaine; Traité de l'autorité de saint Pierre et saint Paul* (1645); *De la Foi, de l'Espérance et de la Charité* (1691); *Exposition de la foi de l'Eglise romaine touchant la grâce et la prédestination* (1700), etc.

BARCUS, comm. du départ. des Basses-Pyrénées, arrond. de Mauléon; pop. aggl. 464 hab. — pop. tot. 2,091 hab.

BARD s. m. (bar — du haut allem. *bara*, civière). Techn. Sorte de civière dont on se sert, dans les chantiers de construction et ailleurs, pour le transport des matériaux et autres objets : *Le* BARD *se compose de deux barres parallèles, qui en forment les côtés et qui sont réunies, de distance en distance, par des traverses, dont l'ensemble constitue une espèce de plateau que l'on nomme* embarrure *et sur lequel on place le fardeau à transporter.* (***). ‖ On dit aussi BAYARD. ‖ Chariot monté sur deux roues et traîné ordinairement par des hommes, que l'on emploie, dans les chantiers de construction, pour le transport des matériaux d'un fort volume. ‖ On lui donne aussi le nom de DIABLE.

— *Bard à pots*, Civière sur laquelle on transporte les creusets, dans les verreries.

— Hortic. Sorte de civière qui porte dans son milieu un coffre plein ou à claire-voie, dans lequel on met les plantes délicates que l'on ne peut, sans danger, placer dans une brouette, ainsi que les fumiers et surtout les engrais liquides, que l'on veut éviter de renverser.

— En terme de blason, poisson courbé et adossé.

BARD, village du royaume d'Italie (Piémont), à 36 kil. S.-E. d'Aoste, sur la rive gauche de la Doria. Le fort de Bard, qui commande l'entrée de la vallée d'Aoste, fut pris et rasé en 1800 par les Français, mais il a été reconstruit en 1815.

Bard (PRISE DU FORT DE). Lorsque l'armée française, conduite par Bonaparte, en 1800, à travers les cimes glacées des Alpes, eut franchi le grand Saint-Bernard, elle s'engagea dans la vallée d'Aoste, qui conduit aux riches plaines du Piémont. A peu de distance d'Ivrée, marquisat célèbre dans les guerres d'Italie, la vallée se resserre tout à coup en une gorge étroite, où coule la Doria, rivière profonde, rapide et dangereuse, bordée des deux côtés de rochers inaccessibles. C'est dans cette espèce d'étranglement que s'élevait le fort de Bard, dominant la petite ville de ce nom, et construit sur un rocher solitaire qui en faisait une position inaccessible, défendue par vingt pièces d'artillerie et cinq cents hommes de garnison. L'avant-garde de l'armée française, conduite par Lannes, vint se heurter contre ce rocher infranchissable, et essaya vainement de l'emporter par un coup de main, après avoir pénétré de vive force dans la ville de Bard. Accueillies par une fusillade meurtrière, en abordant les murs du fort, nos troupes durent battre en retraite devant une position que nos meilleurs généraux avaient déclarée inexpugnable, et qui, cependant, fermait la seule route ouverte au génie du premier consul. Informé de cet obstacle inattendu, il accourut rapidement pour juger par ses propres yeux de la grandeur de l'obstacle qui s'offrait tout à coup à son audacieuse entreprise. Les hommes comme Bonaparte sont doués d'une volonté qui brise toutes les difficultés, et ce n'était pas avec les soldats qui furent plus tard la grande armée qu'il allait s'avouer vaincu par un rocher, lorsque ses mains touchaient déjà aux palmes de la victoire. Le commandant du fort, sommé de se rendre, refusa fièrement, par un pressentiment de la catastrophe qui menaçait l'armée autrichienne si le fort de Bard ne devenait une impasse infranchissable pour les Français. Bonaparte, reconnaissant lui-même l'impossibilité de franchir le passage, fit étudier les positions environnantes, et l'on finit par découvrir, le long des sinuosités qui sillonnent la montagne d'Albarédo, dominant la ville et le fort de Bard, un sentier étroit qui allait rejoindre plus bas la grande route du Piémont. Quinze cents travailleurs sont aussitôt commandés pour élargir ce sentier; des escaliers sont construits dans les endroits où la pente est trop rapide, et là où le chemin serpente autour des précipices, des murs sont élevés pour garantir d'une chute facile nos intrépides soldats. Enfin, sur une montagne regardée comme inaccessible à de l'infanterie, la cavalerie française parvient à effectuer son passage. Fatigué de cette montée escarpée et raboteuse, Bonaparte s'endormit à l'ombre. Chaque soldat, passant devant lui, défilait en silence, de peur de troubler son sommeil, et contemplait avec attendrissement le jeune général qui partageait ses fatigues et ses périls, et qui les conduisait à la gloire. Toute l'armée défila ainsi, à la vue du commandant du fort, désespéré de ne pouvoir l'arrêter. Un effort plus prodigieux encore étonna l'ennemi; tandis qu'une pièce de canon, hissée à force de bras dans le clocher de Bard, commence à foudroyer le fort, deux autres pièces sont portées par les soldats sur des rochers affreux qui dominent la position, et ouvrent un feu meurtrier contre les murs de la petite citadelle. En même temps, notre artillerie, grâce à une ruse ingénieuse (v. ALPES [*passage des*]), passe pendant la nuit sous les batteries mêmes du fort, qui menacent à chaque instant de la détruire, et va rejoindre le reste de l'armée. Le commandant autrichien, voyant dès lors son rôle défensif réduit à l'impuissance, et craignant d'être emporté d'assaut sans que sa résistance pût influer sur les événements qui se préparaient, consentit à capituler le 1er juin (1800). Témoin de l'audace de nos soldats et du génie de leur capitaine, il eut, le premier peut-être, le pressentiment du désastre qui allait frapper les troupes de Mélas, endormi dans une sécurité fatale par les folles assurances du cabinet de Vienne, au moment même où la foudre s'amoncelait pour éclater tout à coup sur sa tête.

BARD (Jean), habile médecin et chirurgien américain, né à Burlington (New-Jersey) en 1716, d'une famille d'origine française, mort en 1799. — Son fils, SAMUEL BARD, né à Philadelphie en 1742, mort en 1821, fonda à New-York une école de médecine, une bibliothèque publique et un hôpital pour l'instruction des élèves. Praticien de premier ordre, il compta parmi ses clients la famille de Washington, professa avec éclat la pathologie et la thérapeutique, et composa un traité d'accouchement et divers autres écrits.

BARD (Joseph), littérateur français, né à Beaune vers 1800, mort le 21 octobre 1861, a signé ses œuvres *Chevalier*, puis *Commandeur Bard de la Côte-d'Or*, ce qui a parfois égayé les petits journaux. Après avoir fait ses études à Lyon, il débuta dans les lettres par un volume ayant pour titre : *Considérations pour servir à l'histoire du développement moral et littéraire des nations* (1826, in-8°). Il publia ensuite diverses poésies, entre autres un poëme en cinq chants sur la *Chute d'Alger* (1830); le *Pèlerin au* XIVe *siècle*, autre poëme, et les *Mélancoliques* (1832, in-8°). En suivant l'ordre chronologique, nous le voyons écrire : la *Vénus d'Arles* (1834, 2 vol.); *Cent têtes dans un bonnet* (1836, in-8°); *Paysages et impressions* (1837), et plusieurs récits de voyages, tels que : *Journal d'un pèlerin* (1845, 2 vol.); *Une semaine à Londres* (1851); *Londres, la Hollande et la Belgique* (1851); *Turin, Gênes, Florence et Rome* (1854); le *Département du Rhône* (1858), etc. Nommé membre de plusieurs académies départementales et correspondant de la Société des antiquaires, les annales et les chroniques de la Bourgogne lui ont fourni les documents nécessaires pour écrire de nombreuses notices sur les antiquités monumentales de cette province; des histoires populaires de Châlon-sur-Saône (1847), Nuits (1848), Dijon (1849), Bourg (1854), et des itinéraires. On lui doit en outre un *Manuel général d'archéologie sacrée* (1844, in-8°); divers articles dans les journaux, des poésies, etc.

BARDACHE s. m. (bar-da-che — de l'ar. *bardaj*, esclave). Giton, mignon, homme qui se prête à l'égard d'un autre homme à des complaisances obscènes et contre nature; c'est le corrélatif de *tribade* et *gougnotte : C'était un homme déjà sur l'âge et le plus sale* BARDACHE *de toute sa confrérie.* (Fr. Michel.)

BARDACHISER v. n. ou int. (bar-da-chi-zé — rad. *bardache*). Faire le bardache.

BARDAGE s. m. (bar-da-je — rad. *bard*). Constr. Transport opéré au moyen du bard. ‖ Plus généralement, Transport des matériaux à pied d'œuvre, c'est-à-dire depuis l'endroit où ils ont été préparés ou déposés provisoirement jusqu'à celui où ils doivent être employés, ou bien, s'il est nécessaire de les élever à une certaine hauteur, jusqu'à celui où se trouve la machine destinée à en opérer le montage.

BARDAJI Y AZARA (don Eusèbe DE), diplomate et ministre espagnol, né à Huete en 1765, mort en 1844. Tour à tour ambassadeur et ministre des affaires étrangères, depuis le commencement de ce siècle, il a souvent favorisé la politique française et soutenu le parti des conservateurs modérés. Il a quitté les affaires en 1837.

BARDALE s. f. (bar-da-le). Nom de l'alouette chez les bardes.

BARDANE s. f. (bar-da-ne — de l'ital. *barda*, couverture de cheval, à cause de la grande largeur de ses feuilles). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des carduinées, dont quelques espèces croissent en Europe : *Henri III, roi de France, fut guéri d'une fièvre quarte avec la décoction de* BARDANE. (Trév.) *La racine de* BARDANE *est très-souvent employée en médecine dans les maladies chroniques de la peau.* (Lemaire.) *On appelle aussi la* BARDANE herbe aux teigneux. (V. de Bomare.) *Dans les campagnes, on fait bouillir les racines de la* BARDANE, *et on les mange à la manière des salsifis.* (Richard.) *Les* BARDANES, *mêlées aux grandes herbes, poussèrent en liberté dans les cours.* (J. Sandeau.) ‖ On l'appelle aussi GLOUTERON ou GLAITERON.

— **Encycl.** *Bardane* est le nom vulgaire du genre lappa de Tournefort; il appartient à la famille des composées, tribu des cinarées, sous-tribu des carduinées. Les feuilles sont pétiolées, cordiformes et tomenteuses en dessous. La racine est longue, charnue, employée comme sudorifique dans les rhumatismes, recommandée par Alibert dans certaines dartres squammeuses, et propre à servir de succédané à la salsepareille, dans les maladies vénériennes. Percy traitait la teigne squammeuse avec le suc et les feuilles de la *bardane*, d'où lui est venu le nom d'*herbe aux teigneux*. On la nomme aussi quelquefois GLOUTERON. On distingue la *bardane tomenteuse*, la grande et la petite *bardane;* mais plusieurs naturalistes ne considèrent ces espèces que comme des variétés de la *bardane commune* (*arctium lappa*, de Linné). Les *bardanes*, en général, sont des herbes communes en Europe et en Asie. Dans nos contrées, la *bardane* fleurit vers le milieu de l'été. Ses fruits jouissent d'une propriété remarquable. Lorsqu'ils sont mûrs, ils s'attachent aux habits des passants et aux poils des animaux, au moyen des crochets qui garnissent la pulpe qui les contient. La *bardane* est considérée comme nuisible aux champs qu'elle envahit, au détriment de plantes plus utiles. On peut cependant en tirer quelque parti. Elle contient beaucoup d'alcali, et, par conséquent, arrachée lorsqu'elle est en fleur, elle peut fournir un engrais excellent. Elle est aussi, comme on l'a vu, de quelque emploi en médecine. Ses jeunes pousses peuvent, dit-on, remplacer l'asperge et l'artichaut. On les mange quelquefois crues avec du sel.

BARDANE s. f. (bar-da-ne). Nom que l'on donne à la punaise.

BARDANIÈRE s. f. (bar-da-ni-è-re — rad. *bardane*). Claie pour attirer les punaises.

BARDAQUE s. f. (bar-da-ke). Vase de terre poreuse, que les Egyptiens emploient pour rafraîchir l'eau : *Les* BARDAQUES *de terre poreuse fabriquées à Thèbes, qu'apporte la navigation du haut Nil.* (Gér. de Nerval.) *Gargoulettes et* BARDAQUES *propres à rafraîchir l'eau.* (Gér. de Nerval.)

BARDARIOTES, soldats persans qui faisaient partie de la garde particulière des empereurs bysantins. Ils portaient un habit rouge et un bonnet à la persane, bordé de jaune.

BARDAS, patrice de Constantinople et frère de Théodora, qui était devenue impératrice par son mariage avec l'empereur Théophile. Celui-ci, en mourant, le nomma tuteur du prince Michel, encore au berceau; mais il lui donna pour collègues Théoctiste et Manuel. Bardas, qui cachait sous des dehors trompeurs une âme corrompue et une ambition effrénée, chercha à développer tous les instincts vicieux dans l'âme de son pupille; par ses manœuvres artificieuses, il perdit dans l'esprit du jeune prince les deux personnages que l'empereur défunt avait associés à son pouvoir : Théoctiste fut assassiné, et Manuel envoyé en exil. Bientôt Théodora elle-même fut chassée du palais; on l'enferma dans un cloître avec les princesses ses filles. D'autres crimes odieux vinrent souiller l'administration de Bardas, qui se vit alors seul maître de l'empire; le patriarche Ignace voulut essayer de faire quelques représentations; Bardas le déposa, le fit renfermer dans un cachot et mit à sa place l'eunuque Photius, son neveu, dont la fougue orgueilleuse amena plus tard le schisme de l'Eglise grecque. Bardas se fit alors donner le titre de César, qui devait le conduire à usurper l'empire; mais il eut l'imprudence de laisser s'établir dans la faveur de Michel un certain Basile, Macédonien, qui ruina tous ses projets et fut la cause de sa perte. Ce favori inspira au jeune empereur le désir d'aller faire la guerre en Crète; Bardas ne manqua pas d'accompagner l'armée, et, comme il affectait de placer sa tente sur un point plus élevé que celle de l'empereur lui-même, il ne fut pas difficile à Basile d'exciter les soupçons de Michel. L'ordre de tuer Bardas fut donné et exécuté en 866, malgré les supplications de ce malheureux, qui s'était jeté aux genoux de son pupille et qui demandait grâce.

BARDAS PHOCAS et **BARDAS SCLERUS**, généraux de l'empire grec dans la dernière moitié du Xe siècle. Le premier était neveu de l'empereur Nicéphore Phocas, et, lorsque celui-ci eut péri d'une mort tragique, il avait été relégué dans Amasie, où il chercha dans l'ombre les moyens de se venger. Bientôt il sortit d'Amasie, parvint à s'emparer de Césarée de Cappadoce, et, alors, il ne craignit plus de revêtir la pourpre et de se faire proclamer empereur.

Cependant Bardas Sclerus était parvenu aux premières charges militaires, par la faveur de Jean Zimiscès, devenu Auguste et empereur après la mort de Nicéphore Phocas. Avec une armée de 10,000 hommes seulement, le nouveau général sauva l'empire contre une invasion de barbares russes, bulgares et hongrois. Après ce glorieux exploit, Jean Zimiscès l'envoya en Asie pour combattre Bardas Phocas. Tous les chefs de la petite armée que l'usurpateur avait pu réunir, effrayés à la vue de l'armée impériale, firent leur soumission, et Bardas Phocas se soumit lui-même, sur la promesse qu'on lui fit d'épargner sa vie; Zimiscès ordonna qu'il fût enfermé dans un monastère de l'île de Chio. Après la mort de Zimiscès, qui arriva bientôt après, l'eunuque Basile, qui obtint la faveur des jeunes empereurs Basile et Constantin, fit retirer à Sclerus son commandement. Celui-ci, irrité d'une pareille injustice, arbora, à son tour, l'étendard de la révolte et se fit proclamer empereur. Alors Basile eut l'idée de rappeler Bordas Phocas pour l'opposer à son ancien ennemi. Le sort des armes se déclara contre Sclerus, qui fut obligé de chercher un refuge auprès du calife de Bagdad. De nouvelles péripéties amenèrent Phocas à ceindre une seconde fois sur son front le diadème; Sclerus reparut de son côté, il proposa à Phocas de réunir leurs forces et de partager la souveraine puissance. Cette proposition fut acceptée, mais avec une secrète pensée de trahison; Sclerus vint donc trouver Phocas en Cappadoce, et celui-ci le fit renfermer dans une forteresse. Bientôt après Phocas se mit en marche pour Constantinople; mais il fut atteint d'un mal subit et mourut sous un arbre où il était allé s'asseoir. Sclerus, remis en liberté par la veuve de Phocas, allait recommencer la guerre, lorsque, fatigué de tant de dangers, et affaibli, d'ailleurs, par les atteintes de la vieillesse, il fit demander son pardon à l'empereur Basile, qui lui accorda la

dignité de curopalate, avec de grands revenus. Lorsque le rebelle se présenta devant l'empereur, deux de ses écuyers le soutenaient à cause de son grand âge, et Basile ne put retenir un mouvement de surprise, en voyant ce vieillard à qui l'ambition n'avait jamais laissé goûter un seul instant de repos.

BARDAZAN, Syrien d'Edesse, vivait vers 210 de notre ère. Il a composé, en syriaque, une histoire de son temps, dont il est fait mention dans Eusèbe de Césarée et dans Moïse de Khoren.

BARDE s. m. (bar-de — du celt. *bardas*, même sens). Poëte et chanteur chez les Celtes : *Les* BARDES *gaulois inspiraient, par la magie de leurs airs, la fureur des combats.* (Marchangy.) *Les* BARDES *les plus célèbres sont Fingal et son fils Ossian.* (Fétis.) *Les anciens croyaient les* BARDES *revêtus d'un caractère sacré; ils chantaient les guerres et les faits éclatants.* (Villem.) *Telle était la vénération inspirée par les* BARDES, *que leur présence seule suffisait pour désarmer les partis ennemis.* (Villem.)

Le *barde* belliqueux courait de rang en rang.
DELILLE.

Et vous, *bardes*, l'oubli s'étendra sur vos vers.
Aux fils des anciens Francs la Bretagne est ouverte.
A. BRIZEUX.

. . . Les *bardes* sacrés, sur leurs harpes de fer,
Célébrant tour à tour et le ciel et l'enfer,
Consolaient les ennuis de ces âmes cruelles.
NORVINS.

— Par ext. Tout poëte héroïque ou lyrique : *Chateaubriand, le* BARDE *de la Restauration, se vantait d'être philosophe et républicain.* (Proudh.)

Les nations n'ont plus ni *bardes* ni prophètes.
LAMARTINE.

Chantons les vastes flots! Tous les *bardes* du monde
Ont chanté les flots gracieux.
A. BARBIER.

Tyrol, nul *barde* encor n'a chanté tes contrées;
Il faut des citronniers à nos muses dorées.
A. DE MUSSET.

— **Epithètes.** Célèbre, fameux, illustre, noble, généreux, magnanime, sublime, divin, inspiré, poétique, lyrique, exalté, national, patriotique.

— **Encycl.** Hist. Les *bardes* étaient les poëtes nationaux des Gaulois et des autres populations de la race celtique, Bretons, Irlandais, Ecossais, etc. Ils célébraient, en s'accompagnant de la *rotte*, la gloire des dieux et des héros dans les fêtes et dans les solennités religieuses, et excitaient les guerriers au combat par le chant de guerre ou *bardit*. Chez les Gaulois, les *bardes* formaient une corporation héréditaire, organisée comme un ordre religieux, et composaient le troisième et dernier ordre de la hiérarchie druidique. Ils étaient non-seulement poëtes et musiciens, mais encore théologiens, légistes et historiens; car, dans ces temps où l'écriture était à peine connue, on confiait à leur mémoire les traditions nationales, les textes de la loi (auxquels on donnait une forme rhythmique) et les dogmes de la religion.

Tacite, dans le deuxième livre de ses *Annales*, nous rapporte que les *bardes* marchaient en tête de l'armée, revêtus de longs habits blancs, leur harpe à la main et entourés de *bardes* inférieurs qui jouaient de divers instruments. Pendant la mêlée, ils se tenaient à l'écart, car leur personne était sacrée et ne devait être exposée à aucun danger; ils étaient ainsi témoins des actes de vaillance qu'ils devaient plus tard chanter dans leurs poëmes. Quelquefois aussi, ils s'avançaient, graves et solennels, entre les deux armées, et mettaient fin à la lutte en séparant les combattants. Avant et après le moment décisif de la bataille, ils se rendaient dans le camp ennemi, soit en qualité de hérauts pour porter le défi, soit en négociateurs de paix chargés de discuter toutes les conditions et toutes les clauses du traité. Ils rendaient aussi les derniers honneurs aux braves tombés sur le champ de bataille. Le chef des *bardes*, entouré de trente *bardes* d'un rang inférieur, qui, à leur tour, étaient suivis chacun de quinze élèves ou aspirants, chantait les louanges du mort, et célébrait ses vertus, son courage et sa gloire. En temps de paix, ils rendaient les mêmes honneurs aux personnages de qualité et assistaient à toutes les funérailles auxquelles la pompe présidait. Ils se tenaient d'habitude à la cour du prince régnant ou du chef le plus puissant de la nation, et plus ce dernier était avide de gloire et de réputation, plus il augmentait le nombre de ses chanteurs. Dès qu'il les avait choisis, ils ne devaient plus le quitter, et, pendant les repas, pendant les fêtes, pendant les chasses, ils devaient être là pour vanter sa générosité, sa magnificence et son bon goût. Les *bardes* profitèrent de cette position exceptionnelle pour accroître leur influence et leur autorité. Bientôt ce ne furent plus de simples chanteurs, mais les conseillers mêmes du prince, ses ministres, et plus d'une fois on vit l'un d'eux entrer dans la famille du chef en épousant sa fille. Si, par une exception fort rare, il arrivait qu'un *barde* commît un crime capital, il obtenait souvent sa grâce. La poésie était alors regardée comme un don divin; ceux qui avaient reçu cette faveur céleste étaient en quelque sorte au-dessus des lois, et leur personne devenait sacrée. La corporation des *bardes* jouissait d'une si haute estime, que des princes se firent honneur d'y être admis; le roi *Regner Lodbrog*, entre autres, s'est acquis une immense renommée par ses bardits. Son épouse Aslauga, qu'on appelle aussi Kraka, avait le même talent que lui, et ce couple royal étonnait et transportait son peuple par ses chants inspirés. On a déjà vu que les *bardes* étaient les dépositaires des traditions nationales, des textes de loi, des dogmes de la religion, et qu'ils étaient souvent chargés des fonctions qui, dans ces temps reculés, offraient quelque analogie avec celles de nos diplomates et de nos hommes d'Etat; mais leur importance s'éleva plus haut encore lorsqu'ils devinrent les instructeurs de la jeunesse. Appelés à former les jeunes esprits et les jeunes cœurs, ils initièrent à leur science sacrée les fils des principaux chefs, et purent ainsi préparer les destinées futures de leur pays. C'était mettre le comble à leur influence et à leur pouvoir.

Ce fut chez les peuples qui habitaient la Grande-Bretagne que les *bardes* se perpétuèrent le plus longtemps. Là, ils purent se développer de la manière la plus complète; là aussi, leur poésie atteignit son plus brillant éclat. Dans le pays de Galles, leurs priviléges et leurs immunités furent réglés et fixés d'une façon absolue par le législateur Howel Dha, dans l'année 940; mais, en 1078, tout l'ordre fut réformé par Gryffyth ap Conan. On raconte que Cadwaladr, le dernier roi breton, défendit à tout jamais à un *barde* de chanter, parce qu'un jour, dans une grande assemblée, sa manière de jouer et de chanter avait été peu goûtée. Plusieurs princes apportèrent de grandes restrictions aux prérogatives des *bardes*, en les consignant dans certaines provinces, avec défense expresse d'en sortir, et en leur interdisant d'accepter plus de dix schellings quand on les appelait dans une occasion solennelle. Plus tard, les princes s'attachèrent plus directement ces chantres de profession, et leur permirent de sortir de leur résidence à trois époques de l'année : à Noël, à Pâques et au dimanche de Quasimodo.

Les *bardes* étaient de véritables aèdes, des historiens naïfs qui conservaient oralement le souvenir des exploits passés. Ils racontaient les grands événements des règnes précédents, et, comme les scaldes du Nord, conservaient les traditions primitives de la nation. Mais une autre qualité les faisait rechercher avec beaucoup d'empressement par les familles nobles et riches : c'est que les *bardes* étaient en réalité les uniques dépositaires des généalogies des familles, et que l'aristocratie celtique était extrêmement jalouse de tout ce qui pouvait rappeler la mémoire de ses hauts faits, de ses priviléges et de sa réputation. C'était à la fois une question d'intérêt et une question de vanité. Aussi, de bonne heure, les *bardes* trouvèrent-ils dans ces familles un appui sûr et des ressources qui ne faisaient jamais défaut. Le *barde* de cour occupait la huitième place dans la maison d'un prince. Ses possessions domaniales étaient exemptes de l'impôt. Le prince lui donnait un cheval et lui fournissait un vêtement de laine. Aux trois grandes fêtes que nous avons mentionnées plus haut, il prenait place aux côtés du majordome, qui lui tendait la harpe au moment où il devait en jouer. Il commençait par chanter les louanges de Dieu, et passait ensuite à celles du prince et de son épouse. Le *barde* accompagnait le chef militaire dans ses expéditions, et, lorsque ses chants avaient bien enflammé l'ardeur des guerriers, il avait droit à la meilleure part du butin. Lorsqu'on lui commandait de chanter avec d'autres *bardes*, il recevait une rétribution double. D'après la législation celtique, les frais d'entretien alloués au *barde* consistaient en cent vingt-six vaches. La dot ou *merch-zobr* de sa fille s'élevait à 120 pence, son cadeau de noces à 30 schellings, et son apport conjugal à 3 livres. Les *bardes* qui jouaient de la lyre à trois cordes, du tambour ou du fifre, étaient rangés parmi les joueurs d'instruments de la basse classe. Ils n'avaient pas le droit de s'asseoir, et leur salaire n'était que de 1 penny.

Les poëtes se divisaient en quatre classes et les musiciens en cinq classes. L'élève inférieur (*y dyscybl yspas*) appartenait à la première classe; dans la seconde nous trouvons le *dyscybl dyscyblaidd* (*discipulus disciplinabilis*) : il devait connaître douze mètres poétiques différents, et ne pouvait atteindre le grade suivant qu'après un examen, qu'il devait passer dans l'espace de trois années, sous peine d'être dégradé. Ensuite venait le *dyscybl penceirddiaidd*, et enfin le *penbardd* ou *pencerdd*, c'est-à-dire le *barde* supérieur. On ne pouvait atteindre ce dernier et suprême degré qu'après avoir fait preuve d'une science et d'une habileté consommées. Le *penbardd* recevait, comme marque de sa nouvelle dignité, une harpe ou une chaîne d'or ou d'argent. Il prenait en outre le titre de *cadeirfardd* ou de *bardd cadeiriawg*. Les cinq classes des musiciens étaient ainsi réparties : le *dyscybl yspas heb râdd*, ou disciple sans grade; le *dyscybl yspas graddawl*, ou gradué; le *dyscybl dyscyblaidd*; le *dyscybl penceirddiaidd* et le *pencerdd*. Ce dernier avait le monopole exclusif de l'enseignement. Des luttes poétiques, qu'on pourrait comparer aux jeux olympiques de la Grèce, avaient été instituées. Les concurrents étaient nombreux, et les juges chargés de décerner le prix au vainqueur étaient choisis par le roi lui-même ou par le chef de la nation. Ces espèces de tournois poétiques étaient désignés sous le nom d'*eisteddfords* et se tenaient à Caerwys, à Aberfraw ou à Mathravel. Mais la conquête du pays de Galles par Edouard I^{er}, en 1284, amena de longues persécutions contre les *bardes*. Ils perdirent tous leurs priviléges, et quoique leurs chants fussent toujours inspirés par les sentiments les plus religieux, et que la morale la plus austère n'y pût trouver rien à reprendre, les papes et le clergé catholique ne leur firent pas moins une guerre acharnée et implacable. Cependant l'existence des *bardes* était devenue tellement inhérente à la société même, que, malgré tous les édits et toutes les dissolutions prononcées solennellement, on vit encore, sous le règne d'Elisabeth, quelques tournois poétiques, qui n'étaient plus, il est vrai, qu'un pâle reflet des antiques *eisteddfords*.

En Irlande, l'ordre des *bardes* était héréditaire et se divisait en trois classes : 1° les *filhedha*, qui chantaient dans les combats et dans les fêtes religieuses avec accompagnement de harpes, faisaient partie de la suite des princes et remplissaient, à l'occasion, l'office de hérauts d'armes ou d'ambassadeurs : ils tenaient à la cour le septième rang parmi les vingt-quatre principaux serviteurs du roi; 2° les *breitheamhaim*, qui rendaient la justice en une foule de cas; 3° les *seanachaidhe*, qui s'occupaient de l'histoire et de la généalogie des familles illustres du pays. Comme partout ailleurs, ils étaient en grande vénération, ce qui n'empêcha pas qu'il devint quelquefois nécessaire de comprimer leur esprit d'envahissement; ils avaient acquis de si grandes possessions territoriales que déjà, l'an 34 ap. J.-C., Concobar Mac Nessa, roi d'Ulster, plus tard Cornac Ulfadha, et enfin, au VI^e siècle, Aidus, durent prendre des mesures sévères pour mettre des bornes à cette cupidité. Strabon raconte, dans son *Histoire*, que l'on comptait en Irlande plus de mille *bardes* principaux, et, vers la fin du XVI^e siècle, le tiers de la population avait des prétentions à ce titre et voulait faire valoir ses droits aux priviléges réservés à cette caste. Après la conquête de l'Irlande par Henri II, cet état de choses changea, et l'ordre ne put plus se soutenir. Isolément, on en rencontrait encore des représentants dans les principales familles, qui se les attachaient comme généalogistes. Plus d'une fois, sous Henri VI, sous Henri VII, sous Elisabeth même, ils furent l'objet d'arrêts sévères, quand, par leurs chants patriotiques, ils avaient éveillé l'amour de l'indépendance et soufflé l'esprit de révolte dans le cœur du peuple irlandais. Plus la domination anglaise se faisait sentir sur la pauvre Irlande, plus aussi les *bardes* disparaissaient, emportant avec eux les derniers élans de liberté du pays asservi. Turlogh O'Carolan, mort en 1737, passe généralement pour le dernier des *bardes* irlandais. Ses poésies ont été traduites en anglais par Furlong.

Les *bardes* d'Ecosse, ou de Calédonie, ne parurent qu'après ceux de l'Irlande. C'est de la province d'Ulster que les poésies fenniques, parmi lesquelles on peut compter celles d'Ossian, ont passé dans la vieille Calédonie, avec la dynastie des Dalriades, dans la seconde moitié du III^e siècle. Les noms d'Ossian, d'Ovran et d'Ullin sont restés immortels, et encore aujourd'hui nous admirons leurs poésies, ou celles qu'on a publiées sous leur nom. C'est en Ecosse surtout que les *bardes*, après avoir joué un rôle plus brillant, finirent par s'attacher aux grandes familles du pays, et devinrent l'ornement des fêtes célébrées dans les châteaux, d'où leurs poésies se répandirent ensuite parmi le peuple, pour y entretenir le respect des chefs. Aussi le christianisme ne put-il les faire disparaître. Ils ne tenaient pas à la religion qui disparaissait, mais ils faisaient plutôt partie de la constitution sociale elle-même. L'un des derniers *bardes* écossais accompagnait Montrose, et, pendant que se livrait la bataille d'Inverlochy, il contemplait la lutte des combattants du haut du château de ce nom. Montrose crut devoir lui adresser quelques reproches à ce sujet, et le *barde* lui répondit : « Si j'avais combattu, qui aurait chanté votre victoire? »

L'institution des *bardes* ne put durer si longtemps dans la Gaule. Après avoir épuisé toute leur verve patriotique et tout leur enthousiasme religieux à combattre les Romains, les *bardes* gaulois devinrent impuissants à lutter contre le christianisme; ils ne se transformèrent pas, ils disparurent. On dit que Charlemagne fit recueillir avec le plus grand soin, dans son vaste empire, tout ce qui se rattachait aux chants des *bardes;* mais la paresse et la négligence des moines laissèrent se perdre ces trésors. D'un autre côté, il paraît certain que le nom de *barde* n'était connu ni chez les peuples germains, ni chez les Saxons, et que Charlemagne n'y rencontra aucune trace de ces poëtes populaires. Klopstock et les littérateurs de son époque ont beaucoup parlé des *bardes* allemands, et leur ont attribué des chants moitié guerriers, moitié religieux. On avait commis cette erreur en s'appuyant sur un passage de Tacite, où quelques manuscrits portent *barditus* au lieu de *barritus*, qui veut dire cri de guerre. Il est incontestable qu'il y eut des poëtes chez les peuplades germaniques, mais ces poëtes n'ont jamais joué le rôle des *bardes*, ils ne formaient pas une caste comme eux, et ne jouissaient pas des mêmes priviléges.

Barde (LE), ode célèbre de Thomas Gray. Elle appartient au genre classique et est écrite en style pindarique d'un lyrisme très-élevé, et d'une harmonie parfaite, en dépit d'un rhythme compliqué. Cette ode offre plus d'effet dramatique et de pittoresque que le *Progrès de la poésie*, autre pièce du même auteur, dont le sujet a de grands rapports avec le *Barde*, mais le coloris en est moins riche et le ton moins majestueux. Gray a emprunté le sujet de son ode à cette tradition, reçue dans le pays de Galles, qu'Edouard I^{er}, après en avoir achevé la conquête, fit mettre à mort tous les bardes tombés entre ses mains. L'un d'eux, après avoir vu ses frères massacrés, attend au sommet d'un rocher Edouard et sa suite. Aussitôt que le prince paraît, de ses lèvres s'échappe l'anathème contre l'impitoyable monarque. On frémit de colère autour du roi; mais le barde, animé du souffle prophétique, continue ses menaces contre le tyran de son pays et contre sa race tout entière. Il paye d'abord un juste et douloureux tribut de larmes à ceux des siens qu'a immolés la barbarie du vainqueur, et les invite à prophétiser les affreux malheurs qui fondront sur lui et sur sa postérité. Il trace ensuite, en quelques mots énergiques, le tableau de la mort d'Edouard II, assassiné par ordre de sa femme Isabelle; il dit la triste fin d'Edouard III, mourant délaissé après avoir vu périr son fils le prince Noir, puis l'agonie de Richard II, qui périt de faim dans un cachot. Il n'oublie pas les terribles luttes de la guerre des deux Roses, après lesquelles ses yeux se reposent avec joie sur une nouvelle race, qui viendra occuper le trône avec Henri VII Tudor. Il célèbre l'avénement de cette famille et les triomphes de la poésie sous son règne. Après avoir opposé ce tableau aux horreurs que sa bouche vient de prédire, il s'adresse au tyran lui-même : « A toi, dit-il, les noirs soucis et le remords, à moi une fin glorieuse! » et il se précipite du sommet du rocher.

Bardes anglais et critiques écossais. Satire de lord Byron, publiée en 1808. Ce morceau est l'un des premiers essais du grand poëte, et suivit de près la publication des *Heures de loisir* (*Hours of Idleness*), son début poétique. Les critiques de la célèbre *Revue d'Edimbourg* ne virent dans les épanchements de cette jeune muse que le sujet d'un de ces articles, cruellement ironiques, dont ils aimaient parfois à amuser leurs lecteurs. Plus d'un talent naissant s'est ainsi vu écrasé sans pitié par ce colosse littéraire, et tel auteur dont le génie et la renommée ont survécu à ses coups, comme Woodsworth, Southey, Montgommery, et tant d'autres, sont restés soumis à ses sarcasmes périodiques. Lord Byron est peut-être le seul dont les représailles aient amené en quelque sorte à composition les aristarques calédoniens. « Cette satire, dit M. Amédée Pichot, atteste l'exaspération du jeune poëte. La verve de ce poëme est remarquable. Pourquoi l'auteur ne s'est-il pas contenté de frapper ses agresseurs, sans confondre dans son aveugle ressentiment presque tous ses contemporains? On croirait voir un gladiateur qui, révolté dans l'arène, tournerait son glaive non-seulement contre les juges barbares à qui son inexpérience servirait de risée, mais encore contre ses frères, condamnés comme lui à amuser leurs cruels loisirs. Que d'inimitiés particulières lord Byron s'est attirées par ces imprudentes attaques, que l'amour-propre seul l'a depuis forcé de soutenir! » C'est ce que le poëte a sans doute compris plus tard, lorsqu'il a supprimé de lui-même ce poëme dans ses œuvres, ainsi que son *Epître à Horace*, dans laquelle il avait renouvelé cette querelle et dont il arrêta l'impression après le tirage de la seconde édition. Néanmoins, le coup était porté, et les critiques apprirent à compter avec le poëte.

Bardes ou **Ossian** (LES), opéra en trois actes, paroles de Deschamps, musique de Lesueur, représenté à l'Académie royale de musique, le 10 juillet 1804. La scène se passe en Calédonie. Rosalma est l'héroïne, et Ossian le héros. Le songe dans lequel Ossian croit voir tous les héros de sa race est la scène la plus remarquable de l'ouvrage. Les décorations et la perspective des palais aériens étaient, dit-on, d'un effet magique. La musique de Lesueur, composée dans un style qui s'écartait des idées reçues, eut des admirateurs enthousiastes et des détracteurs non moins passionnés. On ne peut en méconnaître l'originalité et le caractère grandiose et simple, mais plutôt religieux que dramatique.

BARDE s. f. bar-de — (du bas lat. *barda*, bât.) Art milit. anc. Nom donné aux lames de métal dont on couvrait les membres des guerriers et le poitrail d'un cheval de bataille : *Les* BARDES *des chevaux se composaient du chanfrein, de la cervicale, du girol et des flançois ou flanchières.*

— Manég. Longue selle de toile piquée et rembourrée.

— Art cul. Tranche mince de lard, dont on enveloppe les pièces de gibier et les volailles qu'on veut rôtir :

J'y vois de gros gardes
Cuirassés de *bardes*,
Portant hallebardes
De sucre candi. BÉRANGER.

BARDE (Jean de LA), marquis de Marolles-sur-Seine, où il naquit vers 1600, mort en 1692. Il fut douze ans ambassadeur en Suisse,

puis conseiller d'Etat. Il écrivit, en latin, l'*Histoire de son temps*, dont Bayle fait l'éloge; les dix premiers livres ont seuls paru; ils contiennent le récit des événements de 1643 à 1652. L'auteur y latinise son nom sous la forme *Labardæus*. Il a encore publié un livre de controverse, *De Eucharistia* (1662 et 1663).

BARDÉ, ÉE (bar-dé). part. pass. du v. Barder. Couvert, armé de bardes de fer : *Un cheval* BARDÉ. *Un chevalier* BARDÉ *de fer. La noblesse française descend de ces trente mille hommes casqués, cuirassés, qui, sur de grands chevaux* BARDÉS *de fer, foulaient aux pieds huit ou neuf millions d'hommes nus, qui sont les ancêtres de la nation actuelle.* (Chamfort.) *Aux brigands héroïques,* BARDÉS *de fer, ont succédé les filous et les escrocs.* (Th. Gaut.) *L'attirail des Polonais choquait les Russes : ils n'aimaient pas à voir entrer dans leurs villes ces hussards* BARDÉS *de fer, la lance haute, sonnant leurs fanfares guerrières.* (Mérimée.)

— Fig. Fortifié, soutenu, entouré : *Il devina tout à coup l'étiolisme auquel la Restauration,* BARDÉE *de ses vieillards éligibles et de ses vieux courtisans, avait condamné la jeunesse noble.* (Balz.) ‖ Rempli, comblé : *Elle prit un air digne et commença l'un de ses longs discours,* BARDÉS *de mots pompeux.* (Balz.)

Les beaux noms du pays descendent dans l'arène,
Et, le gosier *bardé* des plus sales propos,
Des porteurs de la halle ils se font les échos.
A. BARBIER.

‖ Garanti contre : *Il est cuirassé,* BARDÉ *contre toutes les insultes.*

— Art. culin. Couvert de bardes de lard : *Il y a des gens qui aiment mieux les viandes* BARDÉES *que lardées.* (Trév.)

— Techn. Transporté au moyen d'un bard : *Des matériaux* BARDÉS. *Des pierres* BARDÉES.

— Blas. Caparaçonné : *Famille de Riperda :* De sable, au cavalier d'or, le cheval *bardé* d'argent.

BARDEAU s. m. (bar-do). Archit. Nom donné aux lattes courtes qui supportent les tuiles ou ardoises d'un toit; forme qui reçoit les carreaux d'un appartement. ‖ Nom des lattes servant elles-mêmes de toiture : *Vitruve dit que, de son temps, les maisons étaient construites d'une espèce de torchis, couvertes de chaume et de* BARDEAUX *de chêne, et que les peuples n'avaient pas l'usage des tuiles.* (Volt.)

— *Voûte en bardeaux*, Nom donné par les archéologues aux voûtes qui ont été faites, dans certaines églises, principalement au XVe et au XVIe siècle, avec de petites planchettes de chêne, tantôt unies, tantôt ornées de peintures et de dorures.

— Navig. Train de bois.

— Typogr. Boîte à compartiments, distribuée comme la casse, dans laquelle on dépose les sortes surabondantes, c'est-à-dire les caractères dont on n'a pas besoin. ‖ Casse dont les cassetins sont, les uns vides, les autres plus ou moins pleins, par conséquent, hors d'état de servir.

— Mamm. V. BARDOT.

— **Homonymes.** Bardot, bardeaut.

BARDEAUT s. m. (bar-dô). — Ornith. Nom vulgaire du bruant.

BARDÉE s. f. (bar-dé — rad. *bard*, civière). Constr. Ce qui remplit un bard : *Une* BARDÉE *de pierres.*

— Techn. Trois demi-muids d'eau qu'on met dans la cuve à raffiner ou à faire le salpêtre.

BARDÉE s. f. (bar-dé — rad. *barde*). Art culin. Enveloppe de lard dont on couvre une pièce à rôtir.

BARDELEBEN (Kurt DE), homme politique prussien, né en 1796, prit part aux dernières guerres contre Napoléon, et s'attacha ensuite à la propagation des principes constitutionnels. Membre de la diète de la Prusse orientale, il signa, en 1840, une pétition réclamant du roi des institutions représentatives; combattit, en 1847, la politique ministérielle; représenta, en 1848, le cercle de Kœnigsberg au parlement national de Francfort, dont il se retira après le meurtre de son beau-frère, le général d'Auersvald (septembre); entra à la première assemblée nationale de Prusse et vota avec le parti conservateur; mais il se rallia bientôt à l'opposition libérale, et resta l'adversaire énergique et éloquent de la politique absolutiste et féodale.

BARDELLA (Antoine HALDI, surnommé IL), musicien attaché à la cour d'un duc de Toscane, vécut à Florence à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe. C'est à lui qu'on doit le théorbe, instrument sur lequel il excella, au dire de Caccini, son contemporain.

BARDELLE s. f. (bar-dè-le — dim. de *barde*). Techn. Selle de grosse toile et de bourre. ‖ Bras d'un banc de verrier.

BARDENFLETH (Charles-Emile), homme politique danois, né en 1807. Ministre depuis 1848 jusqu'à 1851, il représentait le parti *du Danemark jusqu'à l'Eider*, parti qui n'est plus qu'un souvenir depuis la dernière guerre et les malheurs de la monarchie danoise. Ami particulier du roi Frédéric VII, cet homme d'Etat devint, en 1855, directeur des domaines.

BARDER v. a. ou tr. (bar-dé — rad. *barde*, lame de fer). Couvrir d'une barde, d'une armure de fer, d'une cuirasse : BARDER *son destrier. Le moyen âge* BARDAIT *de fer ses cavaliers et laissait nus ses fantassins.*

— Enfermer, serrer comme dans une armure :

Beau papillon manqué qui, pour être plus mince,
Barde ses flancs épais d'un corset et d'un busc.
TH. GAUTIER.

— Loc. fam. *Barder quelqu'un de cordons, de croix, de décorations,* L'en couvrir, l'en combler : *Comme il avait daigné représenter son pays dans je ne sais quelle ambassade de cérémonie, deux ou trois souverains l'*AVAIENT BARDÉ *de leurs plus beaux* CORDONS. (E. Sue.)

— Art culin. Couvrir de bardes de lard : BARDER *une pièce de gibier.*

Que le rôtisseur nous *barde*
Une bonne et grasse poularde.
POISSON.

— Techn. Charger et transporter sur un bard : BARDER *des matériaux.*

Se barder, v. pr. S'entourer de bardes de fer ou de quelque objet analogue : *Les chevaliers* SE BARDAIENT *de fer. Nos dames* SE BARDENT *de corsets en baleine.*

— Art culin. Etre bardé : *Tous les gibiers ne* SE BARDENT *pas.*

BARDESANE, gnostique célèbre, né en Syrie au IIe siècle. Egalement instruit dans les doctrines de l'Orient et dans celles de la Grèce, chrétien zélé, il vit d'abord avec chagrin l'enseignement de Saturnin et combattit celui de Marcion. Marc-Aurèle, après avoir conquis la Mésopotamie, l'an 166, essaya, par Apollone, son favori, de détourner Bardesane du christianisme; mais Bardesane répondit qu'il ne craignait point la mort, et qu'il ne la pourrait éviter quand même il ferait ce que l'empereur demandait de lui. Cet homme si distingué par ses lumières et ses vertus professa de grandes innovations, tout en conservant le respect extérieur des textes bibliques; il eut d'autant plus de partisans que, dans ses erreurs mêmes, il déviait moins de la vérité, et que, dans ses hymnes pour le culte public, il les déguisait mieux sous les fleurs de la poésie. Les églises de son pays regardèrent longtemps Bardesane comme une de leurs gloires.

Comme tous les philosophes de son temps, Bardesane chercha la solution de cette grande question : Pourquoi y a-t-il du mal dans le monde? Consultant le Zend-Avesta pour interpréter la Bible, il mit à côté de l'Etre suprême, qu'il qualifia de père inconnu, la matière éternelle, dont la partie ingouvernable et mauvaise donna, suivant lui, naissance à Satan. De son côté, le père inconnu enfanta avec sa compagne (sa pensée?) un fils que Bardesane appela Christos, qui eut à son tour une compagne, une sœur, le Saint-Esprit. Le Christ et sa compagne enfantèrent deux autres syzygies, la terre et l'eau, le feu et l'air; avec elles et avec trois syzygies nouvelles qui vinrent les aider, ils créèrent tout l'univers visible. A ces sept syzygies se joignit une seconde heptade, celle des sept esprits qui eurent le gouvernement du soleil, de la lune et des cinq planètes. Douze génies préposés aux constellations du zodiaque, et trente-six esprits sidéraux dirigeant les autres astres sous le nom commun de doyens, complétèrent la hiérarchie ou le gouvernement céleste. Il ne s'agissait pas ici d'un gouvernement purement mécanique, mais bien de lois morales, de passions violentes et de grands égarements qui s'étaient manifestés jusque dans le sein des syzygies divines. Ce gouvernement n'était donc pas facile.

La compagne de Christos, le Pneuma ou Sophia Achamoth, s'était éprise d'amour pour le monde matériel, et avait introduit le désordre dans la création tout entière en quittant son divin compagnon. Elle s'en affligea ensuite et désira rentrer dans l'ordre parfait. Christos, plein d'indulgence pour elle, la ramena dans le sein du plérôme des perfections, et célébra en l'honneur de cette réunion un banquet moral ou mystique. Toute cette histoire doit être interprétée dans un sens allégorique : la compagne du Christos représente l'âme humaine, qui se laisse tenter et séduire par le spectacle des objets sensibles. Mais bientôt elle s'afflige et aspire au retour dans le sein de l'ordre et de la perfection; elle brûle du désir de prendre part, avec les pneumatiques, au banquet des saintes et divines extases.

L'anthropologie de Bardesane s'accordait ainsi parfaitement avec son éonologie. L'âme humaine, qui avait été formée à l'image de Dieu, a transgressé la loi, comme son modèle; elle doit expier ses fautes. Le Créateur la chasse du paradis et la lie à un corps charnel, qui est devenu sa prison. Bardesane disait que le corps représentait les tuniques de peaux dont Dieu couvrit Adam et Eve depuis le péché. Il avait approfondi la question du destin selon les idées de la Grèce ancienne, mais il la rattachait à une christologie qui se rapprochait de celle de l'Eglise, et y mêlait des idées d'élection et de prédestination. Selon lui, les âmes n'étaient pas assujetties au destin; dans les corps, au contraire, tout était soumis aux lois de la fatalité. De ce que l'union de l'âme à un corps charnel était la suite de son péché, il concluait : 1° que Jésus-Christ n'avait point pris un corps humain; 2° que nous ne ressusciterons point avec le corps que nous avons sur la terre, mais avec un autre corps subtil et céleste, qui a dû être l'habitation de notre âme avant son péché. Parmi les disciples de Bardesane, on distingue Harmonius son fils, et Marinus. Esprits prudents l'un et l'autre, à l'exemple de leur chef, ils se sont bien gardés d'étaler au grand jour des opinions et des enseignements qui les séparaient des chrétiens. Cependant saint Ephrem découvrit leur dissidence, signala le danger de leur morale, et substitua aux hymnes de Bardesane des chants de sa composition. Sa vive polémique arrêta les progrès de ce parti, qu'on ne retrouve plus après le Ve siècle.

BARDÉSANIENS s. m. pl (bar-dé-za-ni-ain). Hist. rel. Nom donné aux partisans de la doctrine de Bardesane. ‖ On dit aussi BARDESANITES et BARDÉSIANITES.

BARDET (Pierre), avocat, né à Montagnet (Bourbonnais) en 1591, mort en 1685. Il a compilé un utile *Recueil d'arrêts du parlement de Paris* (2 vol in-fol., Paris, 1690), plusieurs fois réimprimé. La première édition contenait des dissertations par Berroyer.

BARDEUR s. m. (bar-deur — rad. *barder*). Ouvrier qui transporte des matériaux sur un bard ou sur un chariot à bras : *Les* BARDEURS *opèrent presque toujours par équipe ou bretellée de deux, quatre ou six hommes, sous la conduite d'une espèce de contre-maître nommé* pinceur.

BARDI ou **BARDIS** s. m. (bar-di — rad. *barde*). Mar. Plancher établi dans la cale d'un navire, pour y servir de grenier, ou préserver l'entrepont inférieur de l'invasion des eaux, lorsqu'on abat le navire en carène.

BARDI (Jérôme), historien italien, né à Florence vers 1544, mort en 1593. Il fut moine camaldule, puis curé d'une paroisse de Venise. On a de lui plusieurs ouvrages, dont le plus important est une *Chronologie universelle*, depuis Adam jusqu'en 1581.

BARDI (Jean, comte de Vernio), érudit et littérateur, né à Florence, vivait dans la deuxième moitié du XVIe siècle. Il était membre de l'académie de la Crusca et devint *maestro di camera* du pape Urbain VIII. Plusieurs écrivains italiens lui attribuent la première idée du drame lyrique. Il a laissé divers écrits estimés sur la musique des anciens, des poésies, des comédies, des traductions, etc.

BARDI (Pierre DE, comte de Vernio), critique et littérateur, fils de Jean, né à Florence, mort vers 1600. Il fut également membre de l'académie de la Crusca et publia divers écrits, entre autres un poëme burlesque, où il tourne en ridicule les exploits des paladins. — Son fils, Ferdinand DE BARDI, jouit d'une grande faveur auprès de Ferdinand II, grand-duc de Toscane. Il a cultivé aussi les lettres avec succès. Il mourut en 1680.

BARDI (Jérôme), médecin et théologien italien, né à Rapallo en 1603, mort vers 1670. Il professa avec quelque éclat la philosophie à l'université de Pise, exerça la médecine à Rome, et composa plusieurs ouvrages bien accueillis en leur temps, mais qui n'ont conservé qu'un faible intérêt aujourd'hui.

BARDI (l'abbé DE), d'une famille noble du midi, embrassa l'état ecclésiastique, mais se livra à de tels désordres, qu'il fut repoussé par ses parents. Il vint à Paris et s'abandonna à de nouveaux déréglements. Un de ses frères, qui était magistrat, le secourut dans la détresse où il était tombé. Un peu plus tard, Bardi attira ce frère, un jour qu'il le savait porteur d'une forte somme, dans une maison de l'île Saint-Louis, sous le prétexte de lui montrer des antiques, et l'assassina à coups de bûche. C'était en 1786. De puissantes sollicitations et les priviléges de sa robe le sauvèrent. Il fut seulement renfermé par lettre de cachet. Mais en janvier 1792, il fut condamné à être pendu. Il appela de ce jugement, fut déposé à la Force, et périt dans les massacres de septembre.

BARDI (Jean), conseiller au parlement de Toulouse, né à Montpellier en 1709, protesta contre le décret de l'Assemblée constituante qui abolissait les parlements, fut arrêté en 1793, traduit l'année suivante au tribunal révolutionnaire et condamné à mort.

BARDIGLE s. m. (bar-di-gle — mot ital. corrompu). Minér. Syn. de *bardiglio*. S'emploie surtout en parlant du bardiglio bleu turquin.

BARDIGLIO s. m. (bar-di-llo, *ll* mll. — mot ital.) Minér. Nom de plusieurs marbres italiens : *Les principaux* BARDIGLIOS *sont le* BARDIGLIO *gris de Laguilaya, en Corse; et le* BARDIGLIO *bleu turquin de Carrare, de Serravezza, et de Stazzemma, en Toscane.*

— *Bardiglio de Bergame*, Chaux sulfatée anhydre et quartzifère, qui est tantôt blanche, tantôt d'un gris bleu, et que l'on emploie souvent comme marbre, en Italie. On l'appelle aussi *pierre de Vulpino*, du nom d'une localité voisine de Milan, où on l'exploite sur une grande échelle.

BARDILI (Jean Wendel), écrivain allemand, né à Reutlingen, mort en 1740. On a de lui des relations de voyages en Allemagne, en Pologne, en Lithuanie, en Russie, en Sibérie, etc.

BARDILI (Christophe-Godefroi), philosophe wurtembergeois, né en 1761, mort en 1808. Il prit son point d'appui dans la pensée, et s'appliqua à faire de la logique la source des connaissances réelles, en d'autres termes, à y faire rentrer la métaphysique. Suivant Bardili, le principe suprême de toute science, de toute philosophie est le principe d'identité logique ou de contradiction; ce principe est la pierre de touche qui permet de reconnaître et qui suffit pour reconnaître la vérité d'une proposition quelconque. On objecte que du principe d'identité logique ne peuvent sortir que des vérités logiques, c'est-à-dire des vérités uniquement relatives au rapport des idées entre elles, et non au rapport des idées aux choses, de simples possibilités subjectives et formelles, et non des réalités. Bardili prétend passer, sans abandonner son principe, de l'identité logique à l'identité ontologique, de la possibilité à la réalité. Il est vrai que la façon dont il effectue ce passage est embarrassée, pénible et obscure. La pensée, dit-il, comme telle, n'est ni sujet, ni objet, ni relation de l'un à l'autre; mais elle est supérieure à tout sujet et à tout objet, elle est leur commun élément, comme principe des notions et des jugements de l'esprit. Toutefois, ce principe de la pensée a besoin de *quelque chose*, d'une *matière* à laquelle il s'applique. Le caractère de la pensée, comme telle, est l'*unité*, l'*identité*; la *diversité*, la *multiplicité* sont les caractères de la matière. Remarquez que, suivant Bardili, la pensée n'est pas déterminée par la matière, mais que celle-ci est déterminée par la pensée, n'a d'existence que par l'application de la pensée. L'accord de la pensée avec la matière constitue la *réalité*, qui n'est en soi qu'une détermination plus expresse du possible. Les diverses réalités, monades qui sommeillent (végétaux), monades qui rêvent (animaux), monades éveillés (hommes) sont des degrés divers de détermination de la possibilité. Enfin, l'antécédent de toutes les monades, *monas monadum*, Dieu, est la possibilité pure, qui réside en toute réalité et qui détermine toute pensée, le premier fondement de toute vérité, et par conséquent aussi de la logique.

La logique de Bardili n'est pas sans analogie avec la logique hégélienne; l'une et l'autre ont la prétention d'absorber la métaphysique, de s'imposer à la réalité et de lui donner des lois. L'*idée* de Hégel et la fécondité de son *processus* présentent un certain air de famille avec la *possibilité* pure de Bardili. *Réalisme rationnel*, tel est le nom du système de Bardili; or, on connaît cet aphorisme hégélien : *Tout ce qui est réel est rationnel, tout ce qui est rationnel est réel.*

Le principal ouvrage de Bardili est l'*Esquisse de la logique première, purgée des erreurs qui l'ont défigurée jusqu'ici, particulièrement de celles de la logique de Kant* (Stuttgart, 1800). Il a laissé encore : *Epoques des principales idées philosophiques* (Halle, 1788); *Sophylus, ou Moralité et nature considérées comme les fondements de la philosophie* (Stuttgart, 1794); *Philosophie pratique générale* (Stuttgart, 1795); *Des Lois de l'association des idées* (Tubingen, 1796); *De l'Origine de l'idée du libre arbitre* (Stuttgart, 1796); *Lettres sur l'origine de la métaphysique* (Altona, 1798), etc.

BARDIN s. m. (bar-dain). Hortic. Variété de pomme, appelée aussi REINETTE BARDIN. — Mar. Addition en planches qu'on fait aux passavants d'un navire abattu en carène, pour empêcher l'introduction de l'eau.

BARDIN (Pierre), jurisconsulte, né à Toulouse d'une vieille famille de capitouls, devint conseiller au parlement en 1424. Outre quelques ouvrages perdus, on connaît de lui un travail sur l'origine de la juridiction ecclésiastique, et un autre sur les priviléges et immunités des moines. — Son fils, Guillaume BARDIN, conseiller au même parlement, a écrit une chronique du Languedoc (de 1031 à 1454), qui a été insérée dans l'ouvrage consacré à l'histoire de cette province par dom Vaissette et dom de Vic.

BARDIN (Pierre), littérateur médiocre, membre de l'Académie française, né à Rouen en 1590. Il se noya en 1637 en voulant secourir M. d'Humières, qui avait été son élève. Il a laissé quelques productions littéraires, qui ne méritent point d'être tirées de l'oubli. C'était un homme d'un caractère très-estimable. Chapelain dit, en rapportant son trait de dévouement :

Les vertus avec lui firent toutes naufrage.

BARDIN (Jean), peintre, né à Montbard en 1732, mort en 1809. Elève de Lagrenée aîné, il obtint le grand prix de Rome, et devint membre de l'Académie de peinture en 1788. Il a peint des tableaux d'histoire qui ne sont pas sans quelque mérite, mais qui se ressentent trop de la décadence où était tombée l'école française avant la révolution opérée par les Vien et les David.

BARDIN (Geneviève), devint habile dans l'art de graver au pointillé, et travaillait à Paris vers 1780. Elle était fille du peintre Jean Bardin, et a gravé d'après lui l'*Exercice de Diane* et l'*Amour guerrier*.

BARDIN (Etienne-Alexandre, baron), général, écrivain militaire, né à Paris en 1774, fils du peintre Jean Bardin, mourut en 1840. Il fit avec honneur les guerres de la Révolution et de l'Empire. On a de lui un bon *Manuel de l'infanterie*, ouvrage devenu classique et traduit dans toutes les langues de l'Europe; un *Dictionnaire de l'armée de terre, ou Recherches historiques sur l'art et les usages militaires des anciens et des modernes* (1811-51);

enfin un grand nombre d'articles sur l'histoire militaire, dans le *Dictionnaire de la Conversation* et autres recueils.

BARDIN DE LA MOSELLE (Libre), né en 1794. Il servit quelque temps dans l'artillerie, fut ensuite chargé du cours de mathématiques à l'Ecole d'application de Metz, et nommé membre du conseil municipal de cette ville, où il fut un des fondateurs des cours gratuits des sciences appliquées à l'industrie. Représentant du peuple à la Constituante de 1848, il soutint la république contre les diverses factions monarchiques, et entra, après la session, à l'Ecole polytechnique comme chef des travaux graphiques. Il a publié : la *Topographie enseignée par des plans-reliefs et des dessins*, avec texte explicatif (1856).

BARDIS s. m. (bar-dì). Mar. Batardeau qui sert quand on abat en carène.

BARDISME s. m. (bar-di-sme — rad. *barde*, poëte). Etat, manière de vivre des bardes : *Le* BARDISME *serait aujourd'hui puni comme vagabondage. Le* BARDISME *se conserva plus longtemps et plus purement chez les Bretons insulaires que chez les Gaulois.* (De Pontécoulant.) ‖ Caractère de la poésie et de la musique des bardes : *Il ne convient d'imiter ni de mépriser le* BARDISME.

BARDIT s. m. (bar-di — du bas lat. *barditus*, clameur). Chant de guerre des Germains et des Gaulois : *Les Francs entonnent le* BARDIT *à la louange de leurs héros.* (Chateaub.) *Le druide chrétien entonna Lez-Breis, ce vieux* BARDIT *national, si doux à l'oreille des Bretons.* (E. Sue.) *Il n'y a rien de tel qu'un* BARDIT *gaulois pour faire passer le temps, et manœuvrer les rames en cadence.* (E. Sue.)

— Par ext. Chant national : *Les nouveaux Américains, nourris à l'école de la Grèce, avaient un* BARDIT *général.* (Chateaub.)

— **Encycl.** Le *bardit*, selon l'opinion la plus commune et la plus probable, était un chant de guerre que les bardes improvisaient ou entonnaient sur le champ de bataille, pour enflammer le courage des guerriers, et que ceux-ci répétaient en chœur avec des éclats de voix formidables. Tacite, dans ses *Mœurs des Germains*, en parle de la manière suivante : « Les Germains, dit-il, ont des vers qui leur tiennent lieu d'annales ; ils ont aussi un chant, nommé *bardit*, qui sert à échauffer leur vertu guerrière. Au moment de l'action, ce chant leur présage quel en sera le succès, et, selon la manière dont il a été entonné, ils trembleront ou ils feront trembler leurs ennemis. Dans le *bardit*, les paroles ont moins d'importance que le ton, et on peut le considérer comme la bruyante explosion de l'enthousiasme guerrier. Il est formé de sons vagues et entrecoupés, d'accents rudes et heurtés. Pour les produire, les Germains rapprochent leur bouclier de leur bouche, afin de rendre, par la répercussion, leur voix plus forte et plus effrayante. » Cette description de Tacite a donné lieu à bien des commentaires : plusieurs érudits ont prétendu que Tacite n'avait pas écrit *barditum*, mais *barritum*, et comme ce dernier mot sert à désigner le cri rauque de l'éléphant, ils en ont conclu que les Germains, au lieu de chanter des vers improvisés par leurs bardes, ne faisaient que pousser des cris pour effrayer ceux qu'ils allaient combattre. Cette opinion n'est pas dépourvue de probabilité, puisque l'histoire nous apprend qu'en effet, beaucoup de peuples barbares ont eu et ont encore l'habitude de se précipiter sur leurs ennemis en poussant de véritables hurlements, soit pour s'animer eux-mêmes au combat, soit pour jeter l'effroi dans les rangs opposés. Mais comme on lit *barditum* dans certaines éditions de Tacite, et comme ce mot semble signifier chant des bardes, il ne paraît pas non plus improbable que les Germains eussent des chants guerriers, des *bardits*, et que les bardes qui entonnaient ces chants avant ou pendant la bataille remplissent ainsi le même office que nos musiques militaires, ou nos tambours battant la charge pour soutenir l'ardeur de nos soldats. Notre chroniqueur Eginhard rapporte que Charlemagne avait pris soin de recueillir les *bardits* qui se chantaient chez les Saxons ; mais si ce recueil a jamais existé, il est perdu depuis longtemps. Quoi qu'il en soit, si ce n'est pas chez les Germains que les bardes entonnaient des chants de guerre, on ne peut nier que cet usage n'ait été suivi chez d'autres peuples celtiques, et cela suffit pour attester la réalité des *bardits*. Dans des temps plus modernes, nous voyons la fameuse chanson de *Roland et Olivier* jouer à peu près le rôle du *bardit* des Germains, et, bien plus récemment encore la *Marseillaise* de Rouget de l'Isle, a été un véritable *bardit* pour les immortelles armées de notre grande République. C'est aux accents guerriers de cet hymne patriotique que nos jeunes conscrits, armés à la hâte, à peine vêtus, manquant souvent de nourriture, purent culbuter les bataillons exercés de ceux qui voulaient arrêter l'essor de notre liberté naissante.

Nous allons donner ici deux des *bardits* les plus célèbres :

BARDIT DU ROI REGNER LODBROG.

« Nous nous sommes battus à coups d'épée dans le temps où, jeune encore, j'allai vers l'Orient préparer une proie sanglante aux loups dévorants. Toute la mer ne semblait qu'une seule plaie, et les corbeaux nageaient dans le sang des blessés.

» Nous nous sommes battus à coups d'épée le jour de ce grand combat, où j'envoyai les peuples de Helsingie dans le palais d'Odin. De là, nos vaisseaux nous portèrent à Ifa, où les fers de nos lances, fumant de sang, entamaient à grand bruit les cuirasses, et où les épées mettaient les boucliers en pièces.

» Nous nous sommes battus à coups d'épée, ce jour où j'ai vu dix mille de mes ennemis couchés sur la poussière près d'un cap d'Angleterre. Une rosée de sang dégouttait de nos épées; les flèches mugissaient dans les airs en allant chercher les casques. C'était pour moi un plaisir aussi grand que de tenir une belle fille dans mes bras.

» Nous nous sommes battus à coups d'épée, le jour où mon bras fit toucher à son dernier crépuscule ce jeune homme si fier de sa belle chevelure, qui recherchait les jeunes filles dès le matin et se plaisait tant à entretenir les veuves. Quelle est la destinée d'un homme vaillant, si ce n'est de tomber des premiers au milieu d'une grêle de traits? Celui qui n'est jamais blessé passe une vie ennuyeuse, et le lâche ne fait jamais usage de son cœur.

» Nous nous sommes battus à coups d'épée. Il faut qu'un jeune homme se montre de bonne heure dans les combats, qu'un homme en attaque un autre ou lui résiste. Ça été là toujours la noblesse d'un héros, et celui qui aspire à se faire aimer de sa maîtresse doit être prompt et hardi dans le fracas des épées.

» Nous nous sommes battus à coups d'épée; mais j'éprouve aujourd'hui que les hommes sont entraînés par le destin. Il en est peu qui puissent résister aux décrets des fées. Eussé-je cru que la fin de ma vie serait réservée à Ella, lorsqu'à demi mort je répandais encore des torrents de sang, lorsque je précipitais les vaisseaux dans les golfes de l'Ecosse, et que je fournissais une proie si abondante aux bêtes sauvages?

» Nous nous sommes battus à coups d'épée; mais je suis plein de joie en pensant qu'un festin se prépare pour moi dans le palais d'Odin. Bientôt, assis dans la brillante demeure d'Odin, nous boirons de la bière dans les crânes de nos ennemis. Un homme brave ne redoute point la mort. Je ne prononcerai point des paroles d'effroi en entrant dans la salle d'Odin.

» Nous nous sommes battus à coups d'épée. Ah! si mes fils savaient les tourments que j'endure, s'ils savaient que des vipères empoisonnées me déchirent le sein, avec quelle ardeur ils souhaiteraient de livrer de cruels combats! La mère que je leur ai donnée leur a laissé un cœur vaillant.

» Nous nous sommes battus à coups d'épée; mais à présent je touche à mon dernier moment. Un serpent me ronge déjà le cœur. Bientôt le fer que portent mes fils sera noirci dans le sang d'Ella; leur colère s'enflammera, et cette jeunesse vaillante ne pourra plus souffrir le repos.

» Nous nous sommes battus à coups d'épée dans cinquante et un combats où les drapeaux flottaient. J'ai, dès ma jeunesse, appris à rougir de sang le fer d'une lance, et je n'eusse jamais cru trouver un roi plus vaillant que moi. Mais il est temps de finir, Odin m'envoie ses déesses pour me conduire dans son palais. Je vais, assis aux premières places, boire de la bière avec les dieux. Les heures de ma vie se sont écoulées, je mourrai en riant. »

***

BARDIT DE HARALD LE VAILLANT.

« Mes navires ont fait le tour de la Sicile. C'est alors que nous étions brillants et magnifiques. Mon vaisseau brun, chargé d'hommes, voguait rapidement au gré de mes désirs; avide de combats, je croyais naviguer toujours ainsi. Cependant une fille de Russie me méprise.

» Je me suis battu dans ma jeunesse avec les peuples de Dronthein. Ils avaient des troupes supérieures en nombre. Ce fut un terrible combat; tout jeune que j'étais, je laissai leur jeune roi mort sur le champ de bataille. Cependant une fille de Russie me méprise.

» Un jour, nous n'étions que seize dans un vaisseau; une tempête s'élève et enfle la mer, elle remplit le vaisseau chargé, mais nous le vidâmes en diligence. J'espérais de là un heureux succès. Cependant une fille de Russie me méprise.

» Je sais faire six exercices; je combats vaillamment; je me tiens fermement à cheval; je suis accoutumé à nager; je sais courir sur des patins; je lance le javelot; je m'entends à ramer. Cependant une fille de Russie me méprise.

» Peut-elle nier, cette jeune et belle fille, que ce jour où, posté près de la ville dans le pays du midi, je livrai un combat, je ne me sois servi courageusement de mes armes, et que je n'aie laissé après moi des monuments durables de mes exploits? Cependant une fille de Russie me méprise.

» Je suis né dans le haut pays de Norvége, là où les habitants manient si bien les arcs; mais j'ai préféré conduire mes vaisseaux, l'effroi des peuples, parmi les écueils de la mer, et, loin du séjour des hommes, j'ai parcouru les mers. Cependant une fille de Russie me méprise.

BARDOCUCULLE s. m. (bar-do-ku-ku-le — lat. *bardocucullus*, même sens, formé de *cucullus*, capuchon). Antiq. Sorte de cape munie d'un capuchon, que les Gaulois de Langres et de Saintes portaient pour ne pas être reconnus, et que les Romains adoptèrent pour s'en servir dans le même but.

BARDOIRE s. f. (bar-doi-re). Entom. Nom que l'on donne au hanneton dans quelques provinces.

BARDON (Michel-François DANDRÉ-), appelé quelquefois par erreur *André Bardon*, peintre, graveur et littérateur français. V. DANDRÉ-BARDON.

BARDON DE BRUN (Bernard), ecclésiastique, né à Limoges, mort en 1625. Il a composé une tragédie de *Saint-Jacques* (Limoges, 1596). Cette pièce, qui tient beaucoup des anciens mystères, a été représentée à Limoges par les jésuites de Saint-Jacques, le jour de la fête de leur patron.

BARDOS, commune du dép. des Basses-Pyrénées, arrond. de Bayonne; popul. aggl. 117 hab. — pop. tot. 2,518 hab.

BARDOT ou **BARDEAU** s. m. (bar-do — rad. *barde*, selle). Mamm. Petit mulet produit par l'accouplement d'un cheval et d'une ânesse : *L'équipage se composait de trois* BARDOTS *d'Auvergne.* (Le Sage.) *Comme les métis ressemblent plus à leur mère qu'à leur père, le* BARDEAU *se rapproche plus de l'âne que du cheval.* (Focillon.)

— Petit mulet qui marche en tête de la troupe et porte les provisions du muletier.

— Fig. Homme sur qui on se décharge de tout, comme sur le bardot de la caravane. ‖ Homme ou bête qui est en butte aux plaisanteries et aux mauvais traitements : *Ce domestique est le* BARDOT *de la maison. L'âne est le jouet, le plastron, le* BARDOT *des rustres, qui le conduisent le bâton à la main, qui le frappent, le surchargent, l'excèdent sans précaution, sans ménagement.* (Buff.)

— Loc. fam. *Passer pour bardot*, Passer par-dessus le marché, ne pas payer son écot, comme un bardot dont on ne compte pas la consommation, sur une grosse dépense. ‖ Fig. Etre accepté sans réclamation : *Il a fallu que j'aie fait cette digression; il faut qu'elle* PASSE POUR BARDOT *sans payer péage.* (Brantôme.)

— Imprim. Papier de rebut.

— **Encycl.** Issu de l'ânesse et du cheval, le *bardot* a les caractères des deux espèces qui l'ont produit. Il est moins bien conformé que le mulet ordinaire, et, en général, les diverses parties de son corps ne sont pas bien proportionnées. Tantôt il a la tête trop longue, trop grosse, trop lourde; tantôt il a la mâchoire inférieure plus longue ou plus courte que la supérieure ; presque toujours l'encolure est excessivement mince, le dos voûté et la croupe tranchante. Ordinairement, le *bardot* n'a pas les oreilles aussi longues que le mulet; mais il a plus de crins aux extrémités, à l'encolure et à la queue. Il est plus sobre et plus robuste, quoique plus petit. C'est un animal véritablement précieux pour les pays de montagnes, où les fourrages sont rares.

Si l'on veut obtenir de beaux *bardots*, il faut, avant tout, avoir soin de corriger les défauts de conformation de l'ânesse, en cherchant dans le cheval des formes qui leur soient opposées. Mais ce discernement est difficile à faire, s'il n'est pas tout à fait impossible. C'est pour cela que, généralement, quand on veut avoir un mulet, on préfère avec raison l'obtenir de l'âne et de la jument. Le cheval, du reste, couvre assez facilement l'ânesse ; mais celle-ci ne retient pas toujours. Aussitôt que l'ânesse a été fécondée par le cheval, elle exige des soins particuliers; il faut surtout la surveiller à l'approche du terme de la gestation, car le part est, en général, plus pénible que pour la naissance d'un ânon. Plus exigeant que le produit de l'âne, celui du cheval épuise outre mesure l'ânesse qui le nourrit; il faut donc soigner le régime de la mère et donner au jeune *bardot* de bons aliments dès qu'il est capable d'en prendre, afin de faciliter son développement.

Ce qui précède est le résumé complet de ce qu'ont dit du *bardot* la plupart des écrivains anciens et modernes. Aucun d'eux, que nous sachions, n'avait songé à nier son existence, tous même semblent l'avoir considéré comme un animal dont l'usage, sans être aussi répandu que celui de l'âne et du mulet, était cependant assez général. Seul, dans ces dernières années, M. Eugène Gayot a prétendu que le *bardot* n'existe pas et n'a jamais existé. Quoique, après avoir lu ce qui précède, cette opinion puisse sembler paradoxale, nous avouons, pour notre compte, la partager entièrement. Pour que le lecteur puisse se prononcer en parfaite connaissance de cause, nous ne pouvons mieux faire que de citer les lignes suivantes, consacrées au *bardot* par M. Gayot lui-même dans l'*Encyclopédie d'agriculture* : « Tous les écrivains, dit-il, qui ont parlé du mulet proprement dit ont consacré quelques pages à l'étude du *bardot*. Les ouvrages les plus récents, copiés des anciens traités, semblent encore renchérir sur les premiers. En les lisant, on croirait que le *bardot* est un animal usuel, qui tient une certaine place dans l'économie du bétail. Cependant on n'en voit nulle part; si l'on s'enquiert, on ne trouve personne qui en ait vu. On arrive donc à cette conclusion : le *bardot* est un mythe, ceux qui en parlent ne le connaissent point; ils ne font que transmettre, sous une forme plus ou moins rajeunie, une tradition sans utilité ni valeur. Il n'y a pas de raison pour que de l'union du cheval et de l'ânesse il ne résulte pas un produit quelconque. Mais ce dernier ne s'est pas montré dans des conditions de formes, de structure, d'aptitude, assez recommandables pour qu'on ait trouvé intérêt à le multiplier, à le cultiver. » D'après M. Eugène Agrault, de Niort, on désigne dans le Poitou, sous le nom de *bardot*, la variété d'âne la plus petite, à poil café au lait et à zébrures, qui n'y est l'objet d'aucun élevage. « Jamais on n'a songé, dit-il, à accoupler le cheval à l'ânesse. Si parfois, dans la lande, quelque jeune poulain trop ardent a sailli une ânesse, cela n'a pu être que le résultat du hasard et nullement le fait d'une industrie quelconque que l'homme aurait voulu créer. »

BARDOTIER ou **BARDOTTIER** s. m. (bar-do-tié — rad. *bardeau*). Bot. Arbre de la famille des sapotacées et du genre imbricaire, qui croît à l'île de la Réunion, et dont le bois sert à faire des bardeaux pour couvrir les maisons.

— **Encycl.** Le *bardotier* est une espèce du genre imbricaire, qui appartient à la famille des sapotacées. C'est un arbre assez élevé, à feuilles pétiolées, ovales, entières, glabres, luisantes, coriaces, alternes, rapprochées au sommet des rameaux ; à fleurs pendantes à l'extrémité de longs pédoncules irrégulièrement groupés aussi au sommet de ces rameaux; à fruits ombiliqués, de la grosseur d'une pomme. Cet arbre croît à l'île de la Réunion. Son bois, roussâtre, dur, d'un grain fin, est débité en *bardeaux* ou petites planches, pour couvrir les toits des maisons; de là le nom de l'arbre. On l'emploie aussi dans l'ébénisterie. Les fruits sont comestibles. Cet arbre est encore confondu, avec quelques autres, sous la dénomination un peu vague de *bois de natte*.

BARDOU (Jean), prêtre et littérateur, né près de Sedan en 1729, mort en 1803. Il était curé à Rilly-aux-Oies, en Champagne. Il a écrit : *Esprit des apologistes de la religion chrétienne* (1776); les *Amusements d'un philosophe solitaire* (1783), ainsi que quelques ouvrages d'une gaieté un peu vive, comme l'*Histoire de Laurent Marcel ou l'Observateur sans préjugés* (Bouillon, 1770).

BARDOU aîné (Oscar-François), acteur français, né à Montpellier en 1804, mort à Neuilly en 1863. Destiné aux affaires, il entra, à dix-huit ans, dans l'étude d'un de ses frères, avoué à Nîmes, et s'essaya bientôt sur les théâtres de société de cette ville, dans les rôles tragiques, où il n'obtint que des succès d'hilarité. Abandonnant un genre si peu favorable à ses moyens, il se hasarda dans les secondes basses, se fit écouter, cette fois, avec plaisir, et ne tarda pas à suivre une troupe nomade qui faisait les délices de Carcassonne, de Pézenas et de Béziers. Toutefois, quelques coups de sifflet l'avertirent, chemin faisant, que l'opéra n'était pas encore son fait; supposant que sa voix de seconde basse serait plus à l'aise dans le vaudeville, il abdique une seconde fois et se voue enfin au couplet de facture. Jusqu'à la fin de 1829, Bayonne, Anvers, Brest et Toulouse l'applaudirent successivement, et Paris le réclama bientôt. Ses débuts au Vaudeville (juin 1835), dans quelques rôles de Bernard-Léon : Giraudeau, de *Pourquoi?* Crochard, du *Bal d'ouvriers*, puis dans l'*Ami Grandet*, rôle établi par Volnys, eurent peu d'éclat. Mais *Rigoletti* et *Paris dans la comète*, où il s'était lui-même arrangé des rôles épisodiques, lui valurent une popularité qui s'accrut encore par *Une Femme raisonnable*, le *Protégé*, l'*Article* 960, le *Frère de Piron*, les *Mémoires du diable* (1842), les *Petites Misères de la vie humaine*, un *Péché de jeunesse*, *Manche à manche*, la *Gazette des Tribunaux*, etc. Dans *Passé minuit*, Bardou a partagé le succès d'Arnal, et le piquant de l'affaire, c'est que la colère réjouissante d'Arnal contre Bardou et l'antipathie si naturelle de Bardou pour Arnal n'avaient rien de joué, au contraire. — « Il me fait manquer la plupart de mes effets, » disait le premier. — « C'est un mauvais coucheur qui tire la couverture à lui, » grommelait le second. Et la pièce jouée, les deux partenaires affectaient de ne se point saluer dans la coulisse. Bardou a tour à tour appartenu au Vaudeville et aux Variétés. C'est à ce dernier théâtre qu'avec Bouffé, il était toujours rappelé après le *Muet d'Ingouville* et les *Chansons de Béranger*. Il y a créé, notamment, le *Maître d'armes* (décembre 1850).

Le jeu de Bardou se distinguait par la franchise, le naturel et la vérité. Il excellait à rendre les différents patois. Quelques-unes de ses créations, *Jean Gauthier* entre autres, ont prouvé qu'il pouvait, après avoir provoqué les éclats d'un fou rire, exciter l'attendrissement et les larmes.

BARDOUIL, c'est le nom que les Arabes donnent à *Baudouin*, frère de Godefroy de Bouillon (qu'ils appellent *Kondefri*). Baudouin est beaucoup plus populaire chez les chroniqueurs musulmans que son frère Godefroy. D'après eux, Baudouin, dont le royaume comprenait non-seulement Jérusalem et la Palestine, mais encore différentes parties de la Sy-

rie, envahit l'Egypte à la tête de troupes nombreuses, et s'empara de la ville de *Farma*. Au moment où il se dirigeait vers *Arisch*, il fut surpris par la mort. Les Arabes prétendent que ses entrailles furent enterrées dans un endroit de la route d'Egypte en Syrie, qui porte encore le nom de *Hadjrat-al-Bardouil*, pierre de Baudouin, et que son corps fut transporté à Jérusalem et enterré dans l'église appelée par les chrétiens église de la Résurrection. *Aboulfaradj* prétend que Baudouin mourut à Jérusalem même, à la suite d'une maladie qu'il avait contractée en se baignant dans le Nil. Du reste, les historiens arabes ne sont pas d'accord sur la date de la mort de Baudouin; les uns la placent l'an 504 de l'hégire (1110 de notre ère), d'autres l'an 512, d'autres l'an 515. Ces dates ne concordent pas avec celles de nos historiens, qui admettent généralement celle de 1121 de notre ère, correspondant à l'an 525 de l'hégire.

BARDOZZI (Jean DE), savant hongrois, né vers 1738, mort en 1819. Directeur du gymnase de Leutschaw et conservateur de la bibliothèque royale, il consacra sa vie à des recherches sur l'histoire de Hongrie. Ses travaux sont estimés de ses compatriotes, mais peu connus en France. Nous citerons les suivants :

La continuation des *Analecta* de Ch. Wagner; *Animadversiones historico-critico-diplomaticæ in opus de Insurrectione nobilium; Moldaviensis vel Szepsiensis Indagatio*, etc.

BARDSEY, île de la mer d'Irlande, sur la côte occidentale de la principauté de Galles, à l'extrémité S.-O. de la presqu'île de Caernarvon; 3 kil. de long sur 1 kil. de large.; 84 h. Phare très-utile pour la navigation.

BARDSTOWN, ville des Etats-Unis, dans le Kentucky, ch.-l. du comté de Nelson, à 60 kil. S.-O. de Francfort. Evêché catholique, collége et séminaire; 2,000 hab.

BARDUA (Caroline), femme peintre allemande, contemporaine. Elle a peint avec succès le portrait et l'histoire. On estime surtout parmi ses œuvres, la *Vierge à l'Enfant* (1812); *Sainte Cécile* (1814); le portrait du prince Guillaume de Prusse (1821).

BARDYLIS, roi des Illyriens, vivait dans le IVe siècle av. J.-C. Il fit continuellement la guerre à la Macédoine, combattit jusqu'à quatre-vingt-dix ans les rois de cette contrée, et tua de sa main Perdicas III. D'après Plutarque, Bardylis laissa une fille, Bircena, qui épousa le roi d'Epire Pyrrhus.

BARDZINSKI (Jean-Alain), poëte polonais, né en 1657, dans le palatinat de Lublin, mort à Varsovie en 1708. En 1674, il entra dans les ordres. En 1682, il obtint le grade de docteur en théologie à l'université de Cracovie, devint, en 1705, vicaire général de Mazovie, et se distingua comme prédicateur. Il a traduit avec une grande habileté les classiques latins en vers polonais, et écrivit lui-même des poésies latines remarquables.

BARÉ ou **BARET**, voyageuse, née en Bourgogne en 1741, fut la première femme qui eut le courage d'entreprendre le tour du monde. Elle suivit le botaniste Commerson, qui s'embarqua avec Bougainville en 1766, l'accompagna, vêtue en homme, dans toutes ses excursions scientifiques, l'aida dans ses travaux, et l'assista à ses derniers moments, en 1773, à l'île de France. Elle se maria ensuite à un militaire, et l'on n'entendit plus parler d'elle. Commerson, qui parle de cette femme courageuse avec les plus grands éloges, lui avait dédié, sous le nom de *Baretia*, un genre d'arbrisseaux des îles de France et de Bourbon.

BAREBONE, corroyeur de Londres, membre du parlement que Cromwell convoqua en 1653. Il était de la secte des *saints* et exerçait une grande influence sur le peuple et sur ce parlement de fanatiques, auquel on avait donné son nom. Lorsque Monk vint à Londres pour rétablir la royauté, il fut un moment intimidé par l'opposition de ce chef populaire, qui finit ses jours dans l'obscurité.

BARÉGE s. m. (ba-ré-je — de *Baréges*, village des Pyrénées, où l'on fabrique de ces étoffes). Comm. Etoffe de laine légère et non croisée : *Châle de* BARÉGE. *Robe de* BARÉGE.

BARÉGES, village de France (Hautes-Pyrénées), arrond. et à 18 kil. S.-E. d'Argelès, à 810 kil. S.-O. de Paris; sur le Bastan, entre deux chaînes de montagnes parallèles et taillées à pic, qui forment une vallée peuplée de vingt villages dont la population est évaluée à 60,000 hab. Eaux thermales sulfurées sodiques, très-renommées; elles émergent par dix sources et ont une température de 45° à 31° centigr. Ces eaux, apéritives, résolutives et diurétiques, connues depuis près de quatre siècles, ont été mises en vogue en 1675 par Mme de Maintenon, qui fut chargée d'y conduire le jeune duc du Maine.

BARÉGIEN, IENNE s. et adj. (ba-ré-ji-ain, i-è-ne — rad. *Baréges*). Habitant de Baréges; qui appartient à Baréges ou à ses habitants.

— s. f. Eau employée contre les boutons, couperoses, rousseurs, etc., et, en général, contre les accidents qui déparent la peau.

BARÉGINE s. f. (ba-ré-ji-ne — de *Baréges*, village des Pyrénées). Chim. Substance analogue au mucus animal, que l'on trouve particulièrement dans les eaux de Baréges : *La* BARÉGINE *est une substance anorganique, gélatiniforme, tenue en dissolution dans l'eau minérale, et se décomposant sous l'aspect d'une gelée.* (Richard.) *La* BARÉGINE *se montre quelquefois mélangée de filaments extrêmement grêles et blancs, qui s'allongent sous la forme de longues houppes soyeuses, et flottent, soit à la surface des eaux, soit sur les parois des bassins où elles ont séjourné.* (Richard.)

BAREILLY ou **BAREILY**, ville forte de l'empire anglo-indien, présidence et à 176 k. N.-E. de Agra, ch.-l. de district; 66,000 hab. Industrie active, fabrique de tapis, broderies, écoles indoues et persanes, collége anglais, avec deux chaires de médecine. ‖ Le district de Bareilly, qui a pour ch.-l. la ville de ce nom, est une riche province comprise entre le territoire d'Oude, le Népaul, et le district de Delhy au N.-O.; sol plat, très-fertile, bien cultivé et arrosé par le Gange et quelques affluents de ce fleuve; riz, sucre, et coton le plus estimé de l'Indoustan.

BAREK-MOR, formule de salutation usitée chez les chrétiens de Syrie; elle s'adresse particulièrement aux prêtres et signifie littéralement : *Bénissez, père* ou *seigneur*. D'Herbelot la compare à notre *Benedic*, *Pater*, et au *Jube, Domine, benedicere*. Il paraît qu'à une certaine époque, les empereurs mongols favorisèrent tellement les chrétiens, qu'au dire des musulmans, on n'entendait plus prononcer que le *Barek-Mor* sacramentel, au lieu du *Selam aleïk* (V. SALAMALEC) islamique.

BARELLI (François-Louis), religieux barnabite, biographe italien, né à Nice, mort en 1725. Il a écrit en italien une *Vie de Pierre-Antoine-Marie Zacharie, fondateur de l'ordre des barnabites* (Bologne, 1706), et des *Mémoires sur l'origine, les progrès et les hommes illustres de l'ordre des barnabites* (Bologne, 1703-1707).

BARÊME s. m. (v. BARRÊME). Tous les dictionnaires écrivent ce mot par un seul *r*, alors que le nom propre dont il est tiré s'écrit par deux *r*. Il y a là une anomalie contre laquelle le *Grand Dictionnaire* doit réagir. *Barrême* est dans le même cas que *calepin*, *quinquet*, *lambin*, etc., et l'on ne voit pas pourquoi on défigurerait ce mot par exception. Nous nous sentons d'autant plus libre dans cette rectification que la loi et les prophètes n'ont point parlé : ce mot ne figure pas dans le dictionnaire de l'Académie.

BARENCOCO s. m. (ba-rain-ko-ko). Comm. Gomme-résine de Madagascar.

BARENGHI (Jean), astronome italien du XVIIe siècle, a écrit des *Considérations sur le dialogue des deux grands systèmes de Ptolémée et de Copernic* (Paris, 1638).

BARENNES (Raymond DE), homme politique et jurisconsulte, né à Bordeaux, mort en 1800. Avocat à Bordeaux, il fut nommé, en 1790, procureur syndic de la Gironde, puis député à l'Assemblée législative. Dès les premiers jours de la session, il proposa de déclarer que, si la guerre venait à avoir lieu, la France ne déposerait les armes qu'après avoir donné la liberté à tous les peuples. Son enthousiasme, d'ailleurs, se refroidit rapidement, et il garda le silence pendant le reste de la session. En l'an VI, il reparut aux Cinq-Cents et s'occupa surtout de questions de jurisprudence. Après le 18 brumaire, il fit partie du conseil des prises.

BARENTIN, commune du dép. de la Seine-Inf., arrond. de Rouen; pop. aggl. 1894 hab. — pop. tot. 3,072 hab.; sur le chemin de fer de Paris au Havre; filatures de coton et papeteries.

BARENTIN (Ch.-Louis-François DE), garde des sceaux, né en 1738, mort à Paris en 1819, fut premier président de la cour des aides, remplaça Lamoignon comme chancelier (1788), ouvrit les états généraux, fut congédié, avec ses collègues, après la prise de la Bastille, et fut, comme eux, en butte à la vindicte publique. Dénoncé par Mirabeau, puis par Garran de Coulon, traduit au tribunal du Châtelet, il fut jugé par contumace et acquitté. Il émigra à la fin de 1789, revint en France sous le consulat, et fut nommé par Louis XVIII chancelier honoraire.

La Bibliothèque royale acquit, en 1830, un manuscrit de cet homme d'Etat, intitulé : *Réfutation des erreurs et des faits inexacts ou faux, répandus dans un ouvrage par M. de Necker, en* 1796, intitulé : *De la Révolution française.*

Cet écrit a été imprimé par M Maurice Champion en 1844, sous ce titre : *Mémoire autographe de M. de Barentin, chancelier et garde des sceaux, sur les derniers conseils de Louis XVI.*

BARENTIN DE MONTCHAL (le vicomte Charles-Paul-Nicolas), lieutenant général, frère du garde des sceaux, né à Paris en 1737, mort en 1824. Il servit dans la guerre de Sept ans, devint officier dans la garde écossaise du roi, émigra en 1790, fit partie de l'armée de Condé, commanda, à Mittau, la parodie de garde que s'était donnée Louis XVIII et, malgré son grand âge, reprit du service dans les gardes du corps en 1814. Il a publié quelques écrits et traductions.

BARENTON, ch.-l. de cant. (Manche), arr. de Mortain; pop. aggl. 758 h.—pop. tot. 2,818 h. Toiles, bestiaux et grains.

BARENTS ou **BARENTSEN** (Thierry), nommé quelquefois aussi *Bernard Dirk*, peintre hollandais, né à Amsterdam en 1534, mort en 1592. Il acheva ses études en Italie, auprès du Titien, dont il avait eu le bonheur de se concilier l'amitié. A son retour dans sa patrie, il peignit d'abord le portrait, avec une grande supériorité. On citait, parmi ses tableaux, la *Chute des anges rebelles*, qui fut détruit pendant les guerres de religion. Le plus remarquable de ceux qui restent est une toile représentant *Judith*.

BARENTZEN (Guillaume), navigateur hollandais, entreprit en 1594 d'aller en Chine par le nord de l'Asie, pénétra jusque vers le 77° de lat., et fit une seconde tentative en 1596, qui échoua comme la première, mais pendant laquelle lui et ses compagnons firent des observations intéressantes. Ainsi, ayant éprouvé une nuit de près de trois mois, ils revirent le soleil plusieurs jours avant l'époque assignée par les calculs astronomiques. Ce fait causa beaucoup d'étonnement parmi les savants, parce qu'on ignorait alors les effets de la réfraction. Barentzen a publié une relation, qui a été traduite en français dans l'*Histoire générale des voyages*.

BARÈRE DE VIEUZAC (Bertrand), célèbre conventionnel, né à Tarbes en 1755, mort le 15 janvier 1841. Il fut d'abord avocat au parlement de Toulouse. Un *Eloge de Louis XII* lui ouvrit les portes de l'académie des jeux floraux. Conseiller à la sénéchaussée du Bigorre en 1789, il y fut nommé député aux états généraux. Il rendit compte des premiers travaux de l'Assemblée dans un journal ayant pour titre le *Point du jour*, et dont la collection, importante pour l'histoire de ce temps, forme 21 vol. in-8°. L'impartialité et la sécheresse qui règnent dans cette feuille contrastent singulièrement avec ces fameux rapports où il colorait d'un brillant vernis les mesures les plus révolutionnaires, et qui l'ont fait surnommer plus tard l'*Anacréon de la Guillotine*. A l'Assemblée constituante, Barère siégea au côté gauche, mais ne s'écarta jamais des limites de la modération; il s'y montra, d'ailleurs, partisan de toutes les réformes réclamées par l'opinion publique. Il y éleva la voix en faveur de la liberté de la presse, demanda l'émancipation des hommes de couleur, obtint que les grandes forêts de l'Etat seraient exceptées de la vente des biens nationaux, fit décréter une statue à J.-J. Rousseau, une pension à sa veuve, et des honneurs extraordinaires à la mémoire de Mirabeau. La session terminée, il fut nommé juge au tribunal de cassation, puis, en 1792, élu à la Convention nationale par les Hautes-Pyrénées. Il eut une grande part au jugement de Louis XVI. Conservant une sorte de neutralité entre les deux partis qui divisaient la Convention, tenant aux montagnards par ses convictions, mais donnant des gages aux girondins par de fréquentes sorties contre les *anarchistes*, il put entraîner beaucoup d'hommes indécis. Il présidait l'Assemblée le 2 décembre 1792, quand une députation de la commune de Paris vint, pour ainsi dire, lui intimer l'ordre de juger le roi dans le plus bref délai. Sa réponse fut telle qu'aurait pu la faire le plus avoué girondin. « La république, dit-il, a confié à ses représentants le droit de préparer ses lois, de la délivrer du royalisme comme de l'*anarchie*, des traîtres couronnés comme des *factieux mercenaires*... La Convention nationale ne doit compte de ses travaux, de ses pensées et du jugement de Louis le Traître qu'à la république entière. » Plusieurs biographes prétendent que, quelques jours plus tard, le côté droit cherchant à retarder le jugement du roi, il se serait écrié : « L'arbre de la liberté ne peut croître qu'arrosé du sang des rois. » Il y a là une erreur : ce mot est de Grégoire, C'est Barère qui, en qualité de président, interrogea Louis XVI, amené à la barre. Il vota pour la mort, et, par des discours à la fois habiles et modérés, entraîna la majorité à se prononcer successivement contre l'appel au peuple et le sursis à l'exécution de la sentence. Il fit partie du Comité de salut public dès la création de ce pouvoir, et y siégea sans interruption jusqu'après le 9 thermidor. Il en était le travailleur le plus infatigable. Ses collègues le chargeaient des rapports sur les affaires de détail, et surtout de ceux qui se rattachaient aux armées. Il les rédigeait avec une facilité surprenante, et toujours en style élégant et chaleureux. Il en a lu ainsi plus de cent à la tribune. Nos soldats ne remportaient pas une victoire, qu'il ne vînt en rendre compte à la Convention et demander pour eux un décret de *bien mérité de la patrie*. La forme éclatante, mais à peu près toujours la même, de ces amplifications révolutionnaires leur avait fait donner, par dérision, le nom de *carmagnoles*. On ne peut disconvenir, pourtant, qu'elles ont contribué beaucoup à électriser la nation, dans un moment où elle avait besoin de toute son énergie pour la défense du territoire. Dans d'autres rapports, touchant plus particulièrement à la politique générale, il est échappé à Barère des phrases qui, plus tard, lui ont été amèrement reprochées. Ainsi, il qualifiait simplement les cruautés reprochées à Joseph Lebon de *formes un peu acerbes*. Mais on a dénaturé ses paroles quand on a prétendu qu'il avait appliqué aux ennemis intérieurs la fameuse phrase : *Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas*. Ces paroles se trouvent dans le rapport du 7 prairial an II, *sur les crimes de l'Angleterre envers le peuple français;* elles s'appliquaient exclusivement aux Anglais, qui, il ne faut pas l'oublier, nous faisaient une guerre à mort : « Si, l'année dernière, au siége de Dunkerque, le traître Houchard... avait exterminé tous les Anglais... ils ne reviendraient pas, cette année, insulter nos frontières : il n'y a que les morts qui ne reviennent pas. » Depuis le 31 mai 1793, époque où commence véritablement la redoutable puissance du Comité de salut public, Barère, jusque-là flottant, s'échauffe au contact de ses audacieux collègues, et partage leur exaltation. Dénoncé aux jacobins pour sa conduite passée, il trouva dans Robespierre un défenseur, et il se montra reconnaissant envers lui en appuyant ses vues dans le comité. Le 7 thermidor, au moment où l'orage commençait à gronder sur la tête de Robespierre, il osait encore parler en sa faveur, à la tribune de la Convention; il demanda même, le lendemain, l'impression de son fameux discours. Aller plus loin, c'était se perdre : il se hâta de revenir sur sa proposition; puis il se tint dans une réserve prudente tant que la lutte fut incertaine. Il en avait fait assez pour obtenir la grâce de Robespierre, si celui-ci triomphait, et pas assez pour être sacrifié, dans le cas contraire. En effet, Saint-Just, dans son fameux discours du 9 thermidor au matin, attaque violemment Collot et Billaud, ses collègues au Comité de salut public, mais épargne Barère. Ce discours est le signal de l'explosion : Tallien commence l'attaque contre le *tyran*; Billaud-Varenne lui succède; Robespierre est perdu : on ne veut plus l'entendre. Pendant qu'on le repousse de la tribune par les cris répétés : *A bas le tyran!* on y appelle Barère, qui apparaît tout à coup pour faire un rapport au nom du comité de Salut public. On a prétendu qu'il avait deux rapports dans sa poche, l'un pour, l'autre contre Robespierre, pour lire celui-ci ou celui-là, suivant la chance de la lutte. C'est une pure supposition, autorisée, il est vrai, par la couardise de son caractère. La vérité est que, dans le rapport qu'il lut, il n'attaque ni ne défend Robespierre. Il y fait l'apologie des comités de gouvernement, accuse la commune d'une manière vague, demande, sans le nommer, la destitution d'Henriot, et termine en lisant un projet de proclamation pour inviter les habitants de Paris à se rallier à la Convention nationale. Ce n'est qu'une heure après, que Robespierre, s'épuisant en efforts pour obtenir la parole, fut décrété d'accusation avec ses amis. Dans la séance du soir, nouveau rapport de Barère. « Elle a donc éclaté, s'écrie-t-il, cette horrible conjuration! » La commune est en pleine révolte, il la stigmatise; mais Robespierre, qui y siége, il ne le nomme pas, car le combat qui va se livrer est encore incertain. Le lendemain matin, 10 thermidor, quand la commune est vaincue, que Robespierre et ses amis sont garrottés, Barère lit un troisième rapport, et, cette fois, il n'a plus de ménagements à garder. « Un seul homme, dit-il, a manqué de déchirer la patrie; un seul individu a manqué d'allumer le feu de la guerre civile et de flétrir la liberté. » Ne saisissant pas la véritable signification d'un mouvement qu'il n'avait fait que suivre, il pensait que *la force du gouvernement révolutionnaire* allait être *centuplée*, « depuis que le pouvoir, remonté à sa source, avait donné une âme plus énergique à des comités mieux épurés. » Il dut renoncer à ses illusions dès le jour suivant : la Convention accueillit défavorablement la proposition qu'il fit de maintenir Fouquier-Tinville à la tête du tribunal révolutionnaire, et de confirmer les comités dans leurs anciens pouvoirs, en leur adjoignant seulement des membres pour remplacer ceux qui venaient de monter sur l'échafaud. Attaqué par Lecointe, le 12 fructidor, bien que la dénonciation fût déclarée calomnieuse, il se retira du Comité de salut public. Il se vit dénoncé plusieurs fois, avec ses anciens collègues, et enfin condamné à la déportation. Après le soulèvement du 1er prairial an III, la Convention ordonna qu'ils seraient traduits devant le tribunal criminel de la Charente-Inférieure; mais déjà Billaud-Varenne et Collot d'Herbois avaient été transportés de Rochefort à Cayenne, et cette circonstance fit ajourner la procédure. Barère, détenu dans les prisons de Saintes, parvint à s'évader. Ses compatriotes l'élurent, en 1795, au conseil des Cinq-Cents, qui cassa l'élection. Il se tint caché jusqu'au 18 brumaire. Alors, sur l'invitation de Fouché sans doute, il écrivit un certain nombre d'ouvrages en faveur du premier consul, et surtout contre les Anglais. Sous l'empire, il ne s'occupa que de littérature. Pendant les Cent-Jours, il siégea à la Chambre des représentants, où on le vit insister pour qu'une déclaration des droits de l'homme fût placée en tête de la constitution. Exilé comme régicide en 1816, il vécut en Belgique pendant toute la Restauration. Encore élu député en 1832, il vit son élection annulée pour vice de forme. Les électeurs de son département le nommèrent alors conseiller général, fonctions dont il se démit en 1840.

Barère a beaucoup écrit, et, quoique ses ouvrages soient peu lus aujourd'hui, nous allons en donner la liste complète, dans l'ordre même où ils ont été publiés : *Eloges de Montesquieu, de J.-J. Rousseau, de Louis XII, de d'Amboise, de Séguier* (1789); *Esprit des séances des états généraux* (in-8°, 1789); *Opinion sur le jugement de Louis XVI* (in-8°, 1792); *Réponse à Dubois-Crancé* (in-8°, 1795); *Montesquieu*

peint d'après ses ouvrages (in-8o, 1797); *De la Pensée du gouvernement républicain* (in-8o, 1797); la *Liberté des mers, ou le gouvernement anglais dévoilé* (3 vol. in-8o, 1798); *Lettre d'un citoyen français, en réponse à lord Grenville* (in-8o, 1800); *Réponse d'un républicain français au libelle de sir Fr. d'Yvernois contre le premier consul* (in-8o, 1801); *Lettres politiques, commerciales et littéraires sur l'Inde* (in-8o, 1801); *Essai sur le gouvernement de Rome* (traduit de l'anglais, in-8o, 1802); les *Beautés poétiques d'Ed. Young* (traduction avec texte anglais en regard, in-8o, 1804); les *Veillées du Tasse* (traduction entièrement littérale, in-8o, 1804); *Les Anglais au* XIXe *siècle* (in-12, 1804); *Conduite de la maison de Bourbon pendant l'émigration* (in-8o, 1804); les *Chants de Tyrtée* (traduit de l'italien, in-8o, 1805 et 1806); *Histoire des révolutions de Naples depuis 1789 jusqu'en 1806* (in-8o); *Cinq Nouvelles athéniennes, sybarites, italiennes* (2 vol. in-18, 1808); *Voyage de Platon en Italie* (traduit de l'italien, 3 vol. in-8o, 1807); la *Vie de Cléopâtre*, par J. Landi (traduit de l'italien, in-8o, 1808); *Esprit de Mme Necker* (in-8o, 1808); *Géo-chronologie de l'Europe* (traduit de l'anglais, in-8o, 1810); *Nouveau Voyage en Turquie* (traduit de l'anglais, in-8o, 1812); les *Epoques de la nation française et les quatre dynasties* (in-8o, 1815); *Théorie de la constitution de la Grande-Bretagne ou de ses trois pouvoirs séparés et réunis* (1815); *Considérations sur la Chambre des pairs*, etc., (in-8o, 1815). Barère a aussi fourni des articles au *Journal de Paris*, et, sous le gouvernement impérial, il a rédigé un journal anti-britannique sous le titre de *the Argus*. Enfin, H. Carnot a publié en 1842, 4 vol. in-8o, les *Mémoires de Barère;* mais ces mémoires n'ont rien appris de nouveau sur l'homme lui-même ni sur le temps où il a vécu.

BARÈRE (Jean-Pierre), de la famille du fameux conventionnel, né à Tarbes en 1758, remplit quelques fonctions judiciaires, siégea au conseil des Cinq-Cents, et fut nommé par Bonaparte, en 1800, membre de la municipalité de Paris, puis conseiller de préfecture. Il était, en 1815, vice-président du tribunal de première instance de Tarbes.

BARESTE (Eugène), littérateur français, né à Paris le 5 août 1814, mort au même lieu le 3 juin 1861, débuta à vingt ans par une *Biographie des hommes du peuple* (1834; 2e édit., 1852), opuscule qui eut quatre tirages successifs. Envoyé par le ministère en province, il rédigea pendant quelques mois le *Journal de l'Aube* (1836), revint à Paris et aborda la critique d'art dans plusieurs recueils: l'*Artiste*, le *Journal général de France* et la *Revue du* XIXe *siècle*. En 1840, il fonda l'*Almanach prophétique*, et prétendit expliquer les prophéties de Nostradamus; il a donné à cette publication, qui s'est poursuivie d'année en année et jouit encore d'une certaine vogue, des calculs bizarres, des prédictions curieuses et des nouvelles, parmi lesquelles nous rappellerons la *Marquise de Brinvilliers*, souvent réimprimée. L'année suivante, parut sous son nom une traduction de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, illustrée par Célestin Nanteuil. Eugène Bareste, qui a fourni des articles à diverses entreprises de librairie, a fait paraître, le soir même du 24 février 1848, sous le titre de la *République*, le premier journal de la révolution, journal qu'il sut assez adroitement maintenir dans les voies constitutionnelles jusqu'au coup d'Etat du 2 décembre, qui le supprima en même temps que toutes les autres feuilles républicaines. Eugène Bareste subissait, à cette époque, à la Conciergerie, une récente condamnation à la prison pour un délit de presse; il dut à cette circonstance peut-être de n'avoir pas été expulsé de France, comme tant d'écrivains le furent alors. Sorti de prison, il abandonna le journalisme et se jeta dans les affaires industrielles, au service desquelles il mit toute son intelligence.

BARET s. m. (ba-rè). Cri de l'éléphant et du rhinocéros. ‖ On dit plus souvent BARRIT.

BARET (Jean), jurisconsulte, né à Tours en 1511, fut conseiller au présidial de cette ville et lieutenant général du siége de Loches. Il a écrit les ouvrages suivants: le *Style de Touraine* (Tours, 1588); *Coutumes du duché et bailliage de Touraine* (1591). — Son petit-fils, René BARET, maître d'hôtel du roi, a fait paraître un traité assez remarquable pour le temps: *De la Parfaite Connaissance des chevaux et de toutes leurs maladies* (Paris, 1661)

BARET (Nicolas), publiciste et homme politique, né près de Boulogne-sur-Mer, mort en 1799. Il se fit d'abord connaître en publiant des vers adressés à l'archevêque de Malines et un écrit sur les francs-maçons. En 1785, il fonda le *Courrier de l'Escaut*, journal qui eut un grand succès, et qui est devenu ensuite le *Courrier belge*. Il écrivit ensuite contre Linguet, collabora aux *Ephémérides de l'humanité*, puis aux *Annales de la monarchie*. Lorsque Dumouriez fut entré sur le territoire belge, Baret prit une part active au mouvement révolutionnaire et présida quelque temps le club des jacobins de Bruxelles. Plus tard, il fut membre du Comité de sûreté générale, accusateur public à Anvers, puis au tribunal criminel de la Lys, et enfin député au conseil des Anciens. Après le 18 brumaire, il remplit une mission politique dans le département du Nord. On le nomma membre du Tribunat pendant son absence, et, comme il revenait à Paris pour occuper cette nouvelle fonction, il mourut à Valenciennes.

BARET (J.), mathématicien, professeur à l'école centrale de Nantes, mort en 1814. Il a publié: *Mémoire sur les deux trigonométries; Résolution des problèmes de l'astronomie nautique; Calcul des longitudes de mer*, etc.

BARET DE LA GALANDERIE (Jacques), littérateur et magistrat, né à Tours en 1579, mort vers 1650. Il a publié un livre curieux: *Le Chant du coq françois au roy, où sont rapportées les prophéties d'un hermite allemand* (Paris, 1621). Dans la première partie, il engage Louis XIII à faire la guerre aux Turcs; dans la seconde, il rapporte de prétendues révélations relatives au triomphe de l'Eglise sur le protestantisme.

BARÉTER v. n. ou intr. (ba-ré-té — rad. *baret*. Change l'*é* fermé du rad. en *è* ouvert devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel). Crier, en parlant de l'éléphant ou du rhinocéros: *L'éléphant* BARÈTE *aussitôt qu'il est contrarié.*

BARÉTIE s. f. (ba-ré-tî). Bot. Genre de la famille des méliacées. Syn. de *Quivisie*.

BARETO (le P. Melchior Nunez), missionnaire portugais, né à Porto en 1520, mort en 1571. Il entra dans la compagnie de Jésus, partit pour les Indes, fut reçu à Goa par saint François-Xavier, et devint, dans la suite, provincial des Indes. Il visita Malacca, le Japon, la côte de Coromandel, les Etats du roi de Bungo, et convertit, dit-on, un évêque nestorien qui, dans le Malabar, entravait la propagande catholique. On a de ce hardi missionnaire des lettres intéressantes, parmi lesquelles on recherche surtout celle qui retrace la mort de saint François-Xavier. Elle a été imprimée à Louvain en 1570.

BARETOUN (al), ville d'Afrique, sur la Méditerranée, à 245 kil. O. d'Alexandrie, sur la frontière du Barca, le Paræetonium des Romains. Ruines antiques.

BARETTE s. f. (ba-rè-te). Techn. Pièce qui sert à faire adhérer le crochet du ressort à la virole, dans une montre. ‖ Pièce de fonte qui retombe d'elle-même devant la bouche d'un four, quand la chaleur est trop forte, et qui modère la consommation du combustible en diminuant la quantité d'air fourni à la combustion.

BARETTI (Joseph), littérateur et poëte italien, né à Turin en 1716, mort à Londres en 1789. Son père le destinait au barreau; mais, comme il n'avait aucun goût pour l'étude des lois, il trouva moyen de se placer chez un riche négociant de Guastalla, où il se lia avec le poëte Cantoni, qui l'engagea à cultiver les belles-lettres. Plus tard, il ouvrit un cours de langue italienne à Turin, puis il alla professer cette même langue en Angleterre. En 1772, il fut nommé secrétaire de l'Académie des arts, pour la correspondance étrangère. Ses principaux ouvrages sont: une traduction en italien du théâtre de Pierre Corneille; *Poesie piacevoli; Fetonte sulle rive del Po, componimento drammatico; Dei Rimedj d'amore d'Ovidio volgarizzati; Li tre libri degli Amori d'Ovidio volgarizzati; Account of manners and customs of Italy; Dizionario italiano-inglese e inglese-italiano, con una grammatica per le dette lingue; Travels through England, Portugal, Spain and France; Introduction to the most useful european languages, consisting of select passages from the most celebrated english, french, italian and spanish authors;* un recueil intitulé *Pamphlets*, en anglais, et un *Projet pour avoir un opéra italien à Londres dans un goût tout nouveau.*

BAREUILLE (Mlle), graveur au pointillé, travaillait à Paris vers 1780. Elle a gravé, d'après Angelica Kauffmann: *Eléonore suçant la blessure d'Edouard Ier, roi d'Angleterre*, et *Elisabeth Grey demandant à Edouard IV la restitution des biens de son mari.*

BAREUTH ou **BAREITH** (Frédérique-Sophie Wilhelmine, margrave DE), princesse née à Potsdam en 1709, morte en 1758. Elle était la sœur chérie du grand Frédéric. Son enfance et sa première jeunesse furent très-malheureuses, à cause des mauvais traitements qu'elle eut à subir de Frédéric-Guillaume Ier, son père, qui la traitait avec une véritable brutalité, ainsi qu'on le voit dans ses *Mémoires*. Cependant, elle montra de bonne heure des dispositions extraordinaires pour l'étude, et elle acquit une instruction solide, qui faisait l'admiration de Voltaire. En 1731, elle épousa le fils du margrave de Bareuth. Frédéric II avait pour elle une affection extraordinaire; il la consultait souvent et se trouvait bien de suivre quelquefois ses avis. Elle mourut le jour même où il perdit la bataille de Hochkirchen; la douleur qu'il en éprouva fut si grande qu'il voulut que Voltaire composât une ode pour célébrer les vertus et les grandes qualités de cette princesse; Voltaire s'empressa de satisfaire le désir du roi de Prusse, la pièce de vers qu'il écrivit à ce sujet commence ainsi:

Ombre illustre, ombre chère, âme héroïque et pure.

La margrave de Bareuth a laissé des *Mémoires* écrits de sa main, en français; ils ont été publiés plus tard et ont eu, en France, plusieurs éditions, dont la dernière a paru en 1813, 2 vol. in-8o.

BAREZZI ou **BAREZZO**, imprimeur et savant italien, né à Crémone, vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Il était établi à Venise. Outre des éditions estimées, il a donné des ouvrages historiques et littéraires qui ne sont pas sans mérite, ainsi que quelques traductions de l'espagnol. — Son fils, François, vicaire général de l'évêque de Torcello, a publié des ouvrages de théologie et de lexicographie.

BARFKNECHT (Christophe), théologien allemand, né en 1657, mort en 1739. On cite parmi ses ouvrages: l'*Orateur classique* (Berlin, 1686).

BARFLEUR, *Barofluctum*, bourg et commune de France (Manche), cant. de Quettehou, arrond. et à 25 kil. N.-E. de Valognes, sur le bord de la mer, avec un petit port ouvert aux bâtiments de trois à quatre cents tonneaux; 1,304 hab. Construction de barques; bains de mer. Commerce de bois, fers, cidre, légumes. Beau phare à feu tournant, d'une portée de 25 kil. et appelé *phare de Barfleur* ou de *Gotteville*. Le mouvement du port, autrefois un des meilleurs de la Normandie et aujourd'hui en partie comblé par les sables, a présenté, en 1861, les chiffres suivants: entrée, 27 navires jaugeant ensemble 889 tonneaux; sortie, 31 navires d'un tonnage total de 1,034 tonneaux.

Barfleur fut une ville très-importante au moyen âge; c'est là que Guillaume le Conquérant réunit la flotte avec laquelle il alla conquérir l'Angleterre. Prise et ruinée par Edouard III, en 1346, cette ville sortit de ses ruines; mais, au XVIe siècle, elle vit démolir ses fortifications par ordre de Henri IV.

BARFOD (Paul-Frederic), publiciste et historien danois, né en 1811 dans le Jutland, auteur de l'*Histoire du Danemark et de la Norwége sous le règne de Frédéric III*, et d'autres travaux historiques, est un des principaux apôtres de la doctrine de fusion en un seul peuple des trois familles scandinaves: Suède, Norwége et Danemark. En 1839, Barfod a fondé, pour atteindre ce but, une revue trimestrielle, *Brage-og-Idun*, où il invitait tous les écrivains à se lancer dans la voie de la politique de l'avenir. Cette publication n'a pas eu tout le retentissement qu'il en espérait.

BARFOUL s. m. (bar-foul — de l'esp. *barfol*, pagne). Comm. Etoffe fabriquée par les nègres de la Gambie.

BARFUS (Jean-Albert, comte DE), général prussien, né en 1631, mort en 1704. Il prit part à la campagne du Rhin, en 1688, conduisit l'année suivante cinq mille hommes au secours du duc de Lorraine, et commanda, en 1691, un corps d'armée auxiliaire contre les Turcs, en Hongrie. Des intrigues de cour l'éloignèrent du service militaire en 1699.

BARGAGLI (Celse), jurisconsulte italien de la seconde moitié du XVIe siècle. Il doit sa réputation à un livre intitulé: *Commentarius de dolo malo* (Francfort, 1604, in-fol.).

BARGAGLI (Jérôme), jurisconsulte et littérateur italien, mort en 1586. Frère de Celse Bargagli, il professa le droit civil à Sienne, fut ensuite auditeur de rote à Gênes, puis revint à Sienne, où il exerça la profession d'avocat. On lui doit: *Dialoghi de' giuochi che nelle vegghie Sanesi si usano di fare.* Il composa aussi une comédie en prose, la *Pellegrina*, qui fut représentée à Florence en 1589, dans les fêtes auxquelles donna lieu le mariage de Ferdinand de Médicis, et qui, plus tard, fut imprimée à Sienne et à Venise. Jérôme Bargagli était membre de l'académie des *Intronati* de Sienne.

BARGAGLI (Scipion), écrivain italien distingué, mort en 1612. Il jouit de la faveur de l'empereur Rodolphe II, qui le créa chevalier et comte palatin. Il devint, comme son frère Jérôme, membre de l'académie des *Intronati*. On lui doit: *Orazione delle lodi delle academie*, discours prononcé à Sienne devant l'académie des *Accesi; Orazione della morte di monsign. Alessandro Piccolomini, arcivescovo di Patrasso ed eletto di Siena; I Trattenimenti dove da vaghe donne e giovanni uomini rappresentati sono onesti e dilettevoli giuochi, narrate novelle, e cantate, alcune amorose canzonette; Le Imprese; I Rovescj delle medaglie; Jephté*, traduit du latin de Buchanan; *Il Turamino, ovvero del partare e dello scrivere sanese.*

BARGAIN s. m. (bar-ghain). Autref. Marché.

BARGAS (A.-F.), peintre belge, né à Bruxelles vers 1690. Ses productions, dispersées en divers musées, se composent de paysages, fêtes champêtres, foires, etc. — Il ne doit pas être confondu avec le graveur français Marc Bargas, né à Toulouse vers 1659, et qui reproduisit des tableaux de l'école hollandaise.

BARGE s. f. (bar-je — bas lat. *barga*, même sens). Mar. Bateau plat à voile carrée. ‖ Bateau pêcheur à fond rond, bordé à dix, en usage sur la Loire. ‖ A Londres, Embarcation fournie par l'Etat à quelque personnage public: *La* BARGE *du lord maire.* ‖ Grande pirogue de guerre des Antilles. ‖ A signifié *barque*, en général.

— Agric. Meule de foin ou tas de menu bois. ‖ Fenil au-dessus des étables.

— Ornith. Genre d'oiseaux échassiers, de la famille des longirostres, à bec mou et flexible, comprenant un petit nombre d'espèces, dont deux européennes, qui vivent dans les terrains marécageux et se nourrissent de vers: *Les* BARGES *voyagent beaucoup* (Buff.) *La* BARGE *doit rester dans ses marais, l'alouette dans ses sillons, la fauvette dans ses bocages.* (Buff.) *Les* BARGES *sont d'assez grands oiseaux, très-haut montés sur pattes et à bec très-long.* (Lafresnaye.) *Les* BARGES *sont très-farouches, et s'enfuient précipitamment au moindre danger, en jetant un cri comparable au bêlement étouffé d'une chèvre.* (D. de Ste-Croix.)

— Ichthyol. Nom vulg. du carrelet.

— **Encycl.** Ornith. Dans la classification adoptée par Cuvier, le genre *barge* appartient à l'ordre des échassiers, famille des longirostres. Brisson lui a donné le nom latin de *limosa*, que Vieillot a changé en *limicula*. Pour Charles d'Orbigny, ce genre fait partie de la famille des scolopacidées, sous-famille des totaninées. Linné rangeait ces oiseaux dans le genre *scolopax*. Ils ont pour caractères: bec allongé, cylindracé, recourbé en haut, flexible, déprimé vers la pointe; mandibules sillonnées; narines longitudinalement fendues dans le sillon et percées de part en part; pieds longs et grêles; quatre doigts, dont quelques-uns sont réunis par une membrane; rémiges de longueur médiocre, mais dont la première et la seconde sont plus longues que les autres; queue courte.

Ces oiseaux sont sujets à une double mue, et, chaque fois, ils changent complétement de couleur. Les femelles pondent des œufs très-gros par rapport au volume de leur corps. Le mâle est plus petit que la femelle. Ils vivent dans le voisinage des marais, surtout des marais salés, et près de l'embouchure des fleuves. Ils fouillent dans la vase ou dans le sable mouvant, pour y saisir avec leur bec de petits crustacés ou des vers. On connaît trois espèces européennes: la *barge à queue noire* (*limosa melanura*) ou *barge commune;* la *barge rousse* (*limosa rufa*), *barge aboyeuse* ou *à queue rayée* de Cuvier; et la *barge de Meyer* (*limosa Meyeri*). On trouve dans l'Amérique méridionale la *barge marbrée* (*limicula marmorata* de Vieillot, appelée aussi *barge fédoa*), et en Asie la *barge à pieds palmés* (*limicula indiana* de Less., *scolopax terek* de Latreille, ou *cinerea* de Gmel.); cette dernière espèce, beaucoup plus petite que les précédentes, forme le genre *terekia* de Bonaparte, et Horsfield l'a décrite sous le nom de *tringa javanica*.

BARGE ou **BARGA**, ville du roy. d'Italie, Piémont, à 16 kil. N.-O. de Saluces, sur le Grandon, 4,000 hab.; collége, fabrique d'armes, exploitation d'ardoises.

BARGEDÉ (Nicolas), littérateur, né à Vezelay (Nivernais), vivait dans le XVIe siècle, fut avocat et ensuite président au présidial d'Auxerre. Il a composé des poésies qui annoncent une imagination triste et mélancolique, et dont les sujets ordinaires sont les misères de l'homme, la mort des grands et des rois, etc. Les plus connues sont: le *Moins que rien*, *Fils aîné de la terre* (c'est-à-dire l'homme), poëme (Paris, 1550); *Odes pénitentes du Moins que rien* (1550); *Arrêt des trois esprits sur le trépas du prince Claude de Lorraine, duc de Guise* (1550).

BARGELADE. V. BARJELADE.

BARGEMONT, village de France (Var), arrond. et à 12 kil. N.-E. de Draguignan; sur l'emplacement d'une ancienne ville romaine où l'on découvre chaque jour des médailles, des urnes cinéraires, et autres antiquités. Patrie de Moréri.

BARGÈS (l'abbé Jean-Joseph Léandre), orientaliste, né à Auriol (Bouches-du-Rhône) en 1810. Il fut successivement professeur d'arabe à Marseille, professeur de langues orientales à la faculté de théologie de Paris, enfin chanoine honoraire de Notre-Dame depuis 1860. On a de lui beaucoup de mémoires, de dissertations, de traductions, etc.; nous citerons: *Temple de Baal à Marseille ou Grande inscription phénicienne, découverte dans cette ville en* 1845 (Paris, 1847, in-8o); *Aperçu historique sur l'Eglise d'Afrique*, etc. (1848); *Mémoire sur deux inscriptions puniques, découvertes dans l'île du Port-Cothon à Carthage* (1849); *Mémoire sur trente-neuf nouvelles inscriptions puniques expliquées et commentées* (1852); les *Samaritains de Naplouse* (1855); *Inscription phénicienne: nouvelle interprétation* (1858). Parmi ses traductions, nous citerons celles des *Commentaires sur les psaumes*, de Rabbi Yapheth, en latin (1846); de l'*Histoire des Beni Zeiyan, rois de Tlemcen* (1852) et du *Livre de Ruth* (1854).

BARGETON (Daniel), jurisconsulte et publiciste, né à Uzès vers 1678, mort en 1757. Avocat au parlement de Paris et jouissant de la confiance du duc et de la duchesse du Maine, il fut impliqué dans la conspiration de Cellamare et emprisonné quelque temps à la Bastille; mais son innocence fut reconnue, et il fut rendu à la liberté en mai 1719. Le contrôleur des finances Machault ayant formé le dessein de faire contribuer le clergé aux charges publiques autrement que par ses maigres *dons gratuits*, s'adressa à Bargeton pour l'engager à éclairer l'opinion publique à ce sujet. Toucher aux biens du clergé, l'obliger à supporter sa part des charges de la société, quand il considérait comme un droit sacré de n'en

recueillir que les avantages, c'était violer le saint des saints. Bargeton n'avait aucune confiance dans le succès d'une telle entreprise. « J'ai la promesse du roi, dit Machault.— Il y manquera, » répondit Bargeton. Et l'événement justifia cette prédiction. Cependant l'éminent jurisconsulte rédigea dans ce sens les lettres *Ne repugnate vestro bono*, ainsi appelées du passage de Sénèque qui leur sert d'épigraphe. C'est un ouvrage judicieux et profond, que l'influence du clergé fit supprimer, mais qui fut réimprimé à Amsterdam dans la même année (1750), et qui fit une vive impression sur l'esprit public.

BARGIEL s. m. (bar-ji-èl). Ornith. Nom de la mésange bleue en Pologne.

BARGINET (Alexandre-Pierre), littérateur, né à Grenoble en 1797, mort en 1843. Il fut, pendant une partie de sa vie, un des écrivains les plus chaleureux de l'opinion bonapartiste. Outre une collaboration très-assidue aux journaux politiques, il a donné des romans pleins d'intérêt sur les traditions du Dauphiné, notamment le *Roi des montagnes ou les Compagnons du chêne;* quelques pièces de théâtre; des pamphlets, dont un intitulé : *Histoire véritable de Tchen-Tcheouli, mandarin lettré, premier ministre et favori de l'empereur Tien-Ki* (histoire du ministre Decazes et de son ministère), valut à son auteur une condamnation à quinze mois de prison et 3,000 fr. d'amende; une *Histoire du gouvernement féodal;* une foule d'articles dans divers recueils, etc. Certains travaux, préfaces, éditions, etc., publiés sous le nom de Ch. Nodier, par suite d'arrangements de librairie, étaient, en réalité, de Barginet.

BARGOUZINSK, ville de la Russie asiatique, ch.-l. du district du même nom, et à 350 kilom. N.-E. d'Irkoutsk, sur la Bargouzine, affluent du Baïkal. Dans les environs, sources thermales et bains; lacs amers qui fournissent les sels purgatifs de Sibérie.

BARGUE s. f. (bar-ghe). Econ. agric. Instrument de bois pour broyer le chanvre.

BARGUETTE s. f. (bar-ghè-te — dim. de *barge*). Bateau plat servant de bac.

BARGUIGNAGE s. m. (bar-ghi-gna-je; *gn* mll. — rad. *barguigner*). Fam. Hésitation, lenteur à se décider : *Allons! pas tant de* BARGUIGNAGE.

BARGUIGNER v. n. ou intr. (bar-ghi-gner; *gn* mll. — du bas lat. *barcaniare*, marchander). Fam. Rester longtemps à se déterminer : *A quoi bon tant* BARGUIGNER *et tant tourner autour du pot?* (Mol.) *Nous ne* BARGUIGNONS *point, comme vous voyez ; nous allons rondement.* (Mariv.) *Caroline se lève, en rejetant les couvertures; elle tient à vous montrer qu'elle peut se lever sans* BARGUIGNER. (Balz.) *Si tu* BARGUIGNES, *je croirai que tu as le cœur engagé.* (G. Sand.)

Il n'est plus temps qu'avec moi l'on *barguigne:*
Prends-lui la main, qu'il paraphe et qu'il signe.
VOLTAIRE.

BARGUIGNEUR, EUSE s. (bar-ghi-gneur, eu-ze; *gn* mll. — rad. *barguigner*). Fam. Personne lente à se déterminer : *Quelle* BARGUIGNEUSE! *Je n'aime pas les* BARGUIGNEURS.

BARGUILLE s. f. (bar-ghi-lle; *ll* mll.). Nom vulgaire de la chènevotte.

BARHAM (Richard Harris), écrivain anglais plus connu sous son pseudonyme littéraire *Thomas Ingoldsby*, naquit à Cantorbéry en 1788, mourut à Londres en 1845. Il fut élevé à l'école de Saint-Paul, d'où il entra au collége de Brazenose, à Oxford, où il prit ses degrés. Il a été l'un des collaborateurs les plus assidus des principales publications périodiques anglaises, principalement de la *Revue d'Edimbourg* et du *Blackwood-Magazine;* mais ses œuvres les plus populaires ont été publiées dans les *Miscellanées* de Bentley. Ce sont les légendes d'Ingoldsby; un roman, *Mon cousin Nicolas*, et des articles publiés dans le Dictionnaire biographique de Gorton. Il était lecteur de théologie à Saint-Paul de Londres.

BARHAMPOUR. V. BERHAMPOUR.

BARHARE s. f. (ba-ra-re). Bot. Syn. de *wormie.*

BARHARHA s. m. (ba-ra-ra). Bot. Arbre de Madagascar.

BARHEIM s. m. (ba-rèmm). Nom sous lequel on désigne une race de chevaux très-célèbre en Arabie et particulière aux îles de Barheim : *La race des chevaux du* BARHEIM *est si estimée, qu'elle a occasionné entre deux tribus de cette contrée une guerre sanglante qui dure depuis cinquante ans.* ‖ On écrit aussi BAHREIM. V. ce mot.

BARI s. m. (ba-ri). Mamm. Espèce de singe de la province de Sierra-Leone, qui se rapproche de l'homme par ses formes, et même par son caractère.

— **Encycl.** Les *baris*, qui atteignent une taille très-élevée, montrent une sagacité si grande et un instinct si docile que, lorsqu'on les élève et qu'on les instruit dès leur enfance, ils rendent les mêmes services qu'une personne; qu'ils marchent ordinairement sur les deux pattes de derrière; qu'ils manient adroitement le pilon, et broient dans un mortier, à l'aide de cet instrument, ce qu'on leur donne à piler; qu'ils vont puiser de l'eau à la rivière dans de petites cruches et qu'ils les rapportent sur leur tête; mais qu'arrivés sur le seuil de la porte, si on ne les débarrasse de ce fardeau, ils le jettent à terre; puis, qu'en voyant la cruche vidée et brisée, ils se mettent à pleurer et à se lamenter.

BARI s. f. (ba-ri). Myth. Nef sacrée des Egyptiens : *La momie fit cette promenade funèbre qu'elle avait accomplie, du temps de Moïse, dans une* BARI *peinte et dorée.* (Th. Gaut.)

BARI, le *Barium* des Romains, ville forte de l'Italie méridionale, ch.-l. de la province de Bari, dans l'ancien royaume de Naples; 21,500 hab. Port ensablé, sur l'Adriatique, archevêché, lycée royal et plusieurs institutions littéraires et scientifiques; fabriques de cotons, de draps, de soieries, de savon et de verre; préparation de la *stomatica di santa Scolastica*, liqueur en grande réputation dans tout le royaume. Patrie de Piccini. ‖ La province ou terre de BARI, située entre la Capitanate au N., l'Adriatique à l'E., la terre d'Otrante au S. et la Basilicate à l'O., est traversée par une ramification des Apennins, et arrosée seulement par l'Ofanto; sol plat et très-fertile, mais il manque d'eaux courantes; pas de bois; vins et fruits renommés, élève de bétail, salines et pêcheries; climat chaud, et, malgré cela, salubre. Superficie, 609,592 hect.; 545,252 hab.

BARICAUT s. m. (ba-ri-kô — dim. de *baril*). Petit baril. ‖ On écrit aussi BARRIQUAUT.

BARICOT s. m. (ba-ri-ko). Bot. Fruit du baricotier.

— Comm. Liqueur extraite du même fruit.

BARICOTIER s. m. (ba-ri-ko-tié — rad. *baricot*). Bot. Grand arbre à fruits de Madagascar.

BARID s, m. (ba-ridd). Relat. Nom donné en Perse à une mesure itinéraire équivalant à une poste.

BARIDE s. m. (ba-ri-de — du gr. *baris*, vaisseau ; *idea*, forme). Entom. V. BARIDIE.

BARIDIE s. m. (ba-ri-dî — du gr. *baris*, *baridos*, navire). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant plus de cent espèces, qui vivent pour la plupart dans l'Amérique du Sud et en Europe. ‖ On dit aussi BARIDE et BARIS.

BARIDUNUM, ville de l'ancienne Dalmatie, aujourd'hui *Vertica.*

BARIE s. f. (ba-rî — du gr. *barus*, *bareia*, grave). Gramm. gr. Accent grave. ‖ Très-peu usité.

BARIER (François-Julien), graveur en pierres fines, né à Paris en 1680, mort dans la même ville en 1746. Il avait une habileté extraordinaire pour graver, soit en creux, soit en relief, sur des cornalines ou sur d'autres pierres fines. Il représentait ainsi des portraits, des animaux, des compositions travaillées avec un soin extrême, et quelquefois dans des proportions microscopiques. Il ne lui a manqué, dit l'abbé de Fontenay, qu'une plus parfaite connaissance du dessin. Le roi le nomma son graveur ordinaire.

BARIFFE (Guillaume), écrivain militaire anglais, vivait dans le XVIIe siècle. Il a laissé : *Military discipline*, plusieurs fois réimprimé, et dont la dernière édition est de 1661.

BARIGA s. f. (ba-ri-ga). Comm. Usité seulement dans la locution *bariga de Maure*, Soie que les Hollandais tirent des Indes orientales.

BARIGEL (ba-ri-jel, ital. *barigella*, même sens). Chef des archers, à Rome et dans plusieurs villes d'Italie : *Je ne peux vous mener qu'en basse Normandie, dit le* BARIGEL. (Volt.) *Dans toutes les villes où je vais, je fais venir les sbires, le* BARIGEL, *l'homme de police, et je lui conte l'aventure.* (V. Hugo.) ‖ On dit aussi BARISEL et BARIZEL.

BARIGOULE s. f. (ba-ri-gou-le). Bot. Nom provençal de l'agaric du panicaut, champignon comestible.

— Art culin. Façon d'apprêter les artichauts à l'huile d'olive : *Artichauts à la* BARIGOULE. *Les artichauts à la* BARIGOULE *sont excellents quand ils sont soigneusement accommodés avec un coulis bien préparé et de l'huile d'olive première qualité.* ‖ Plat d'artichauts accommodés à la barigoule : *Le second lieutenant était un homme nourri d'ail, de* BARIGOULE *et de bouillabaisse.* (P. Féval.)

— **Encycl.** Art. culin. V. ARTICHAUT.

BARIGUE s. f. (ba-ri-ghe). Pêch. Nasse conique qu'on emploie sur la Garonne, à la pêche de la lamproie.

BARIL s. m. (ba-ri — ce mot qui a donné naissance aussi aux variantes *barrique* et *baratte*, est du nombre des termes empruntés par le français aux langues celtiques, ainsi qu'on peut le voir par la confrontation des expressions suivantes : en bret. *baraz*, baquet, van à battre le beurre ; en gal. *baril*, caque, tonneau ; en irland. *bairile*, et en écoss. *barail*, *bairil*, même sens). Petite barrique, petit tonneau : *Remplir des* BARILS. *Il y avait dans les* BARILS *30,000 livres de poudre.* (Alex. Dum.) ‖ Quantité de matière contenue dans un baril : *Un* BARIL *d'huile, de vin, d'eau-de-vie. Un* BARIL *de poudre, de sel. Un* BARIL *d'anchois, de harengs. Cadix et l'Algérie fournirent à l'invincible Armada vingt-trois mille* BARILS *de poisson salé.* (V. Hugo.)

— Fam. Gros ventre, ventre rebondi.

— Métrol. Ancienne mesure de capacité qui valait à Paris 18 boisseaux ou 235 litres. ‖ Mesure d'une valeur variable, suivant les matières : ainsi, le baril de poudre contient 50 kilogr.; le baril de savon, 126 kilogr.; le baril de harengs, 1,000 de ces poissons, etc. ‖ Mesure de capacité en usage dans plusieurs pays, et dont la valeur varie suivant les localités. A Raguse, le baril vaut 77 litres 075 ; à Francfort-sur-le-Mein, 74 litres 225 ; à Corfou, 68 litres 132 ; à Zante, 66 litres 707 ; à Naples, 41 litres 685 pour le vin, 161 litres 959 pour l'huile ; à Rome, 58 litres 341 pour le vin, 57 litres 480 pour l'huile ; à Gênes, 74 litres 225 pour le vin, 64 litres 657 pour l'huile ; en Toscane, 45 litres 584 pour le vin, 33 litres 428 pour l'huile.

— Comm. Lot de 450 feuilles de fer-blanc.

— Techn. Tambour, appareil adapté à une porte pour la faire fermer. ‖ Chevalet sur lequel les tonneliers travaillent les barriques. ‖ *Baril à ébarber*, Petit tonneau mobile sur son axe, dans lequel on fait tourner les balles de plomb, au sortir du moule, afin que le frottement en fasse disparaître les bavures qui restent après que le jet a été coupé.

— Art milit. *Baril à éclairer*, Baril rempli de copeaux de bois bien secs enduits de poix-résine et lardés de lances à feu : *Dans l'attaque des places, l'assiégé emploie les* BARILS À ÉCLAIRER *pour illuminer les points voisins de l'enceinte, sur lesquels l'ennemi dirige ses travaux.* ‖ *Baril ardent*, Baril rempli de suif, de brai gras, d'huile de lin, de térébenthine, de pulvérin, de brandes et de grenades, dont on se servait anciennement pour armer les brûlots. ‖ *Baril foudroyant*, Baril rempli de grenades, de poudre et de matières incendiaires, disposées par couches et amorcées avec des fusées à bombes, que l'on roulait autrefois au bas des brèches, au moment où l'assaillant montait à l'assaut. ‖ *Baril à poudre*, Baril rempli de poudre et amorcé avec des fusées à bombes, dont on fait usage aujourd'hui, à la place du précédent, pour la défense des brèches.

— Jeux, *Je vous vends mon baril*, Nom d'un petit jeu de mémoire qui se joue quelquefois dans les salons, pendant les longues soirées d'hiver. Voici en quoi il consiste : La société s'étant assise en rond, chaque joueur doit répéter, sans y rien changer, une phrase donnée par l'un d'eux. Cette phrase se compose de quatre parties : 1° je vous vends mon baril, bien lié, bien bandé, bien caï-faï-botté; 2° si j'avais la liure, la bandure, la caï-faï-botture ; 3° je le lierais, je le banderais, je le caï-faï-botterais; 4° comme celui qui l'a lié, bandé, caï-faï botté. D'abord, on ne dit que la première partie. Quand tout le monde l'a dite, on la répète en y ajoutant la seconde. Au troisième tour, on joint la troisième aux deux précédentes. Enfin, au quatrième tour, on dit toute la phrase. Le joueur qui hésite ou qui se trompe paye un gage.

BARILAU s. m. (ba-ri-lo). Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de morue, excellent poisson qu'on pêche dans le grand Océan, et particulièrement à l'île de Juan-Fernandez.

BARILE, ville de l'Italie méridionale, ancien roy. de Naples, dans la Basilicate, au N.-E. de Potenza, 4,000 hab. Ancienne colonie des Grecs du Bas-Empire.

BARILE (Jean), peintre et sculpteur florentin, vivait dans le XVIe siècle. Il se distingua comme sculpteur sur bois, et travailla aux portes et aux plafonds du Vatican sur les dessins de Raphaël. Il fut un des premiers maîtres d'Andrea del Sarte.

BARILI (Antonio di Neri), sculpteur sur bois et architecte italien, né à Sienne, florissait de 1485 à 1511. Il a orné de riches et élégantes sculptures sur bois la cathédrale de Sienne et divers palais de cette ville.

BARILIS (Bernard), jurisconsulte français du XVIIe siècle. Il est connu par un traité *De potestate legis municipalis in advenas* (Lyon, 1641). C'est un ouvrage remarquable pour l'époque où il parut, mais que la législation moderne a rendu sans intérêt.

BARILLAGE s. m. (ba-ri-lla-je, *ll* mll. — rad. *baril*). Art de constuire les barils et les tonneaux. ‖ Mise en barils : BARILLAGE *du vin, de l'huile.*

— Mar. Ensemble des barils que porte un navire : *Tout le* BARILLAGE *fut sauvé.*

— Anc. législ. Introduction du vin en bouteilles, en cruches, en barils d'une contenance inférieure à un huitième de muid.

BARILLARD s. m. (ba-ri-llar, *ll* mll. — rad. *baril*). s. m. Officier commensal de la maison du roi, qui était préposé aux soins de la cave, et particulièrement à la conservation des vins en tonneaux et barils, réservés pour la table du roi. Cet office existait déjà au XIIIe siècle, car on lit dans une ordonnance de saint Louis, de 1261, certains détails de droits dus au barillard. ‖ On disait aussi BARILLIER.

— Mar. Officier qui était chargé du soin des barils contenant le vin et l'eau. ‖ Ouvrier tonnelier dans les arsenaux.

BARILLE s. f. (ba-ri-lle, *ll* mll. — espagn. *barilla*, même sens). Bot. Nom donné à plusieurs plantes qui fournissent de la soude : *On sème, on cultive et on brûle la* BARILLE *pour en avoir les cendres, surtout aux environs de Valence et d'Alicante.*

— Comm. Soude que l'on extrait de la même plante : *La* BARILLE *est surtout employée, dans l'industrie, à la fabrication du verre cristal, du savon blanc, ainsi que dans les teintures en coton.* (Encycl.)

BARILLÉ, ÉE adj. (ba-ri-llé, *ll* mll. — rad. *baril*). Qui sent le fût. ‖ Frelaté : *Vin* BARILLÉ *et viande pourrie.*

BARILLÈRE (Sieur DE LA), publiciste français du XVIIe siècle. Il a publié, entre autres ouvrages, une étude fort remarquable pour le temps : *Lettres et avis d'Etat sur la navigation générale en l'association des quatre rivières royales navigables qui dégorgent dans l'Océan, avec l'état des difficultés formées depuis l'an* 1601 *jusqu'en* 1618.

BARILLERIE s. f. (ba-ri-lle-rî — rad. *baril*). Techn. Art du tonnelier. ‖ Endroit où l'on construit des barils : *A Paris, la vieille rue de la* BARILLERIE *n'existe plus ; elle a été absorbée par les nouveaux boulevards.*

BARILLET s. m. (ba-ri-llè, *ll* mll. — dim. de *baril*). Petit baril : *Un* BARILLET *d'eau-de-vie.*

— Mar. Boîte de poche, qui renferme l'échelle en parchemin de la circonférence des cordages et garnitures.

— Techn. Boîte qui renferme un ressort roulé en spirale, dans une montre ou une pendule. ‖ Etui qui renferme le cordeau dont se servent les charpentiers. ‖ Petit étui de bois, qui renferme la jauge des cordiers. ‖ Bijou en forme de petit baril. ‖ Vase à demi rempli d'eau et d'autres liquides, dans lequel plongent les tuyaux recourbés des cornues à gaz, et où s'arrêtent la plupart des vapeurs condensables entraînées par l'opération : *Dans les grandes usines, le* BARILLET *s'étend sur toute la longueur des fours.*

— Mécan. Partie d'un corps de pompe dans laquelle joue le piston, dans une pompe aspirante manœuvrée à bras. ‖ Corps de bois arrondi en dedans et en dehors et muni d'un clapet au-dessus.

— Anat. Cavité située en arrière du tambour de l'oreille.

— Moll. Nom vulgaire donné, à cause de leur forme, à plusieurs coquilles terrestres, rangées autrefois parmi les hélices, et qui font aujourd'hui partie du genre maillot.

BARILLEUR s. m. (ba-ri-lleur, *ll* mll — rad. *baril*). Celui qui fait des barils ; tonnelier. ‖ On dit aussi BARILLIER.

BARILLI (Louis), célèbre chanteur italien, né à Modène en 1767 ou à Naples en 1764, mort en 1824. Depuis plusieurs années, il chantait sur les théâtres d'Italie, sans que son nom eût acquis de notoriété, lorsqu'il se rendit à Paris en 1805, pour faire partie de la troupe italienne. Il débuta bientôt après à la salle Louvois, dans le rôle du comte Cosmopoli de la *Locandiera* de Farinelli, et le fit avec le plus grand succès. Bien qu'il fût médiocre musicien et que sa puissante voix de basse-taille eût de la lourdeur, il avait tant de verve comique et de naturel, son jeu était si piquant et si vrai, si expressif et si original, qu'il prit aussitôt le premier rang parmi les chanteurs bouffes de l'époque. Pendant près de dix-huit ans, il eut le privilége de faire rire les dilettanti parisiens. Il excellait surtout dans le rôle du maître de musique Bucefalo des *Cantatrice Villane*, dans celui de Bellarosa des *Virtuosi ambulanti*, dans celui d'Oronzo du *Matrimonio segreto*, et dans une infinité d'autres. Il suivit avec sa femme la troupe italienne de la salle Louvois à l'Odéon (1808) et devint, l'année suivante, un des quatre administrateurs de ce théâtre. Il y fit de grandes pertes d'argent, et vit fondre sur lui les plus grands malheurs domestiques. La mort de sa femme, en 1813, fut suivie, en peu d'années, de la perte successive de trois fils qu'il avait eus d'elle. Tant de coups, en altérant sa santé, affaiblirent ses moyens. Il commençait à paraître rarement sur la scène, lorsque l'opéra italien ayant été transporté en 1818 dans la salle Louvois, il fut chargé deux ans après de l'emploi de régisseur. Il déploya la plus grande activité dans ces nouvelles fonctions jusqu'en 1824. Ayant fait alors une chute malheureuse, il se cassa la jambe, et il commençait à entrer en convalescence quand il fut frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Cet excellent chanteur, qui avait le cœur le plus généreux et dont on cite des traits touchants de bienfaisance, ne laissa pas de quoi l'enterrer. Ses nombreux amis payèrent les frais de ses funérailles et lui firent élever un tombeau près de celui de sa femme.

BARILLI (Marie-Anne), cantatrice italienne, née à Dresde en 1780, morte en 1813, était la femme du précédent. Elle était fille d'un Bolonais nommé Bondini, qui, après avoir été au service de l'électeur de Saxe, avait été chargé de diriger le théâtre italien de Prague. L'incendie de ce théâtre ruina complétement Bondini. Il partit pour l'Italie, afin d'y chercher des ressources, mais il mourut en route, laissant ses enfants dans la plus complète misère. Sa fille Marie, alors âgée de dix ans, montrait de si heureuses dispositions pour la musique, qu'on la mit à Bologne dans l'école de chant de Sartorini. C'est sous la direction de ce maître qu'elle acquit une vocalisation légère, une voix facile, une grande pureté de goût, enfin la méthode excellente qui contribua tant à ses succès. Devenue la femme du chanteur

Barelli, elle l'accompagna à Paris en 1805, se fit entendre dans quelques concerts, et débuta en 1807 au théâtre Louvois, dans le rôle de Clorinda des *Due Gemelli* de Guglielmi, et dans la *Giselda* de Paer. Elle obtint, dans ce dernier opéra, un succès d'enthousiasme. Par la perfection de son chant, la pureté de sa voix, la justesse de ses intonations, elle se plaça aussitôt au premier rang. Dans le nombre considérable de rôles qu'elle interpréta successivement, la critique ne put lui reprocher d'autre défaut que de manquer un peu d'animation et de force pathétique dans les morceaux dramatiques et passionnés. A la suite d'une grave maladie, qui la tint éloignée du théâtre, elle voulut redoubler d'efforts et de travail pour indemniser l'administration des pertes que son absence avait causées. Elle joua et se surpassa dans la *Donna di genie volubile* de Portogallo; mais, après la troisième représentation, elle fut prise d'une fièvre maligne qui l'emporta en peu de jours, à l'âge de trente-trois ans. Mme Barilli n'était pas seulement une éminente cantatrice; c'était un modèle de toutes les vertus privées et domestiques.

BARILLIER s. m. (ba-ri-lié, *ll* mll). V. BARILLEUR.

BARILLON s. m. (ba-ri-llon, *ll* mll — dim. de *baril*). Techn. Petit baril armé d'un long manche, dont les potiers se servent pour transporter de l'eau chargée de terre.

— Réservoir ménagé en arrière de la chaussée d'un étang, pour recevoir le poisson.

— Phys. Sorte de pèse-liqueur.

BARILLON (Jean), nommé aussi *Jehan Bourdel*, historien, né à Issoire, mort en 1553, fut successivement secrétaire du chancelier Duprat (1515), notaire et secrétaire du roi (1534). Il a laissé une histoire commençant à la mort de Louis XII, le 1er janvier 1515, et s'arrêtant à la fin d'août 1520. C'est un récit sec et décoloré, sans détails, mais précieux pour les pièces diplomatiques et les documents qu'il contient. Cette histoire est inédite. Elle est conservée en manuscrit à la Bibliothèque impériale, sous le no 8437.

BARILLON (Henri de), évêque de Luçon, né en Auvergne en 1639, mort en 1699. Il fonda dans son diocèse un grand nombre d'établissements de charité. Il a laissé des *Statuts synodaux de Luçon* (1681); des *Ordonnances synodales* et divers autres écrits. L'abbé Dubos a écrit sa vie (Rouen, 1700). Le cœur de ce prélat a été conservé dans son diocèse, où il avait laissé les plus vifs souvenirs.

BARINAS. V. VARINAS.

BARING (Everard), savant allemand, né à Lubeck en 1608, mort en 1659. Il suivit tour à tour la carrière des armes et celle de l'enseignement, et devint recteur du gymnase de Hanovre. On a de lui quelques travaux d'érudition, notamment des notes sur Homère, les rapsodes, etc.

BARING (Daniel-Eberhard), historien allemand, né près de Hildesheim en 1690, mort en 1753. Il était sous-bibliothécaire royal à Hanovre, et se distingua par des travaux sur l'histoire de la diplomatie. Son principal ouvrage a pour titre : *Clavis diplomatica, specimina veterum scripturarum tradens* (Hanovre, 1737). La seconde édition (1754) contient une bibliothèque des auteurs sur la diplomatie.

BARING, célèbre famille financière de Londres, issue de Jean Baring, pasteur de Brême, qui vint, au siècle dernier, établir un petit commerce à Exeter. — Un de ses fils, Francis, né en 1740, mort en 1810, devint membre du comité directeur de la compagnie des Indes.

BARING (Alexandre), l'un des fils de Francis, financier et diplomate anglais, membre du parlement, né en 1773, mort en 1848, se consacra tout entier aux opérations et aux études financières et industrielles. En 1819, il négocia le grand emprunt français au congrès d'Aix-la-Chapelle. Robert Peel l'appela, en 1834, à la direction des monnaies et à la présidence du bureau du commerce. En 1835, il fut promu à la pairie, avec le titre de baron Ashburton, et termina heureusement, en 1842, le conflit qui s'était élevé entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

BARING (sir Francis-Thornhill), de la même famille que les précédents, né en 1796, représenta depuis 1826 la ville de Portsmouth à la chambre des communes, et fut successivement lord de la trésorerie (1830-1834), chancelier de l'Echiquier (1839-1841), et premier lord de l'amirauté (1849-1852). Il est surtout administrateur. — Son frère Thomas BARING, né vers 1795, est chef d'une grande maison de banque, et membre du parlement depuis 1844. — Francis BARING, cousin des précédents, né en 1800, a été membre du parlement de 1832 à 1857.

BARING (Thomas-George), homme politique anglais, né en 1826, fils aîné de sir Francis Thornhill Baring, fut successivement secrétaire particulier de M. Labouchère au ministère du commerce, de sir George Grey au ministère de l'intérieur, de sir Charles Wood au ministère de l'Inde et à l'amirauté, jusqu'à l'époque de son élection au parlement. Lord de l'amirauté, de mai 1857 à mars 1858, il fut nommé sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde en juin 1859, et sous-secrétaire d'Etat à la guerre en février 1861. Libéral et partisan de l'extension du droit de suffrage, réclamée avec tant d'éclat par M. Gladstone (mai 1864), il échoua en juillet 1852, aux élections pour le parlement. Il représente le bourg de Falmouth depuis avril 1857.

BARIOLAGE s. m. (ba-ri-o-la-je — rad. *barioler*). Action de barioler; Etat d'un objet bariolé : *Quelques façades blanches interrompent çà et là le* BARIOLAGE *arménien et turc, et ne produisent pas un trop mauvais effet.* (Th. Gautier.)

— Fig. Assemblage bizarre d'idées et d'expressions disparates : *Cet article offre un* BARIOLAGE *étrange des pensées les plus hétérogènes.*

BARIOLÉ, ÉE (ba-ri-o-lé) part. pass. du v. Barioler. Peint, couvert de diverses couleurs, assemblées d'une manière bizarre : *Je vous ai parlé de la Launaie, elle était* BARIOLÉE *comme la chandelle des rois.* (Mme de Sév.) *Il avait des guêtres de peau de daim* BARIOLÉES *de mille arabesques.* (Alex. Dum.) *Les pages, les hérauts d'armes vénitiens sont* BARIOLÉS *de rouge, de bleu et de blanc, comme des valets de carreau.* (Vitet.) *Cette pièce était* BARIOLÉE *d'affiches de spectacle.* (Balz.) *Sur les marches de l'escalier, elle se croisa avec la foule* BARIOLÉE *des masques.* (L. Enault.)

Ses champs *bariolés* comme un riche tapis.
V. HUGO.

— Minér. *Marbre bariolé*, Marbre dont les taches et les veines sont entrelacées.

BARIOLER v. a. ou tr. (ba-ri-o-lé — du lat. *varius*, varié; étym. dout.). Se dit souvent en mauvaise part., Peindre, couvrir, émailler de diverses couleurs ou dessins : BARIOLER *un mur. Que le comité consente à ne plus* BARIOLER *nos assignats.* (Mirab.) *Les produits des nombreuses fabriques de Vienne, étagés sur les séchoirs,* BARIOLENT *le flanc des collines qui dominent la ville.* (A. Tranchant.)

— Fig. Entremêler, assortir d'une façon bizarre : *D'habitude, il* BARIOLAIT *sa conversation d'une foule de mots dont il ignorait la signification.* (E. Sue.) *Il s'absorba dans une méditation profonde, que l'amour et la haine* BARIOLÈRENT *tour à tour de noir et de rose.* (X. Saintine.)

Se barioler, v. pr. Revêtir des couleurs variées et bizarrement assorties : *Ces fleurs se* BARIOLENT *de blanc, de jaune et de rouge, quand on les cultive dans certaines conditions. On s'arme, on s'équipe, on se* BARIOLE *à sa fantaisie.* (Cormen.)

BARIOLURE s. f. (ba-ri-o-lu-re — rad. *barioler*.) Bigarrure, réunion de couleurs mal assorties.

— Fig. Association d'idées, d'opinions, de sentiments divers et disparates : *Il a porté dans tous les camps les apostasies de sa foi politique et les* BARIOLURES *de son drapeau.* (Cormen.)

BARIPE s. m. (ba-ri-pe — du gr. *barus*, lourd ; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, voisin des féronies, comprenant deux espèces qui vivent dans l'Amérique du Sud.

BARIPHONE. Orthographe vicieuse du mot Baryphone.

BARIS s. f. (ba-riss — gr. *baris*, même sens). Antiq. Nom que les écrivains grecs ont donné à une espèce de navire que les Egyptiens construisaient avec un bois épineux. Il était à fond plat et servait à transporter les marchandises sur le Nil, mais plus particulièrement à passer d'une rive à l'autre les morts que l'on portait au lieu de leur sépulture.

— Entom. Genre d'insectes curculionides. Syn. du genre *Boride*.

BARIS, ville de l'ancienne Pisidie, actuellement Isbarteh. ‖ Nom d'un palais commencé par Hircan sur la montagne du temple à Jérusalem, terminé par Hérode, qui en fit une forteresse appelée Antonia.

BARIS (LES), peuplade noire du haut Nil, sur les bords du Bahr-El-Abiad ou Nil Blanc, par 3° de lat. N. et 30° de long. E. Les Baris occupent les deux côtés de la vallée du Nil Blanc, au-dessus des Bors et des Elyabs, les deux tribus les plus méridionales du Dinkâ. Ils ont des habitations fixes, et vivent principalement des produits qu'ils tirent du sol, qui est en général élevé, assez fertile et couvert de belles forêts. C'est là qu'est situé Gondokoro, dont les relations européennes ont fait un des noms les plus connus de l'Afrique. A sept ou huit heures au-dessus de Gondokoro, le fleuve forme une grande île dans laquelle se dresse le mont Logvek, et bientôt après commence une suite de rapides que jusqu'à présent les Européens n'ont pas dépassés.

BARISANI (Joseph), médecin allemand, né à Salzbourg en 1756, mort en 1787. Il est auteur de quelques écrits aujourd'hui sans intérêt. — Son frère, Sigismond BARISANI, né en 1758, mort en 1787, fut premier médecin de l'hôpital de Vienne.

BARISANO (François-Dominique), médecin et philosophe italien, né à Albe (Montferrat), vivait à Turin dans la deuxième moitié du XVIIe siècle. L'un de ses principaux ouvrages a pour titre : *Tractatus de Thermis Valderianis, prope cuneum in Pedemontio sitis* (Turin, 1690).

BARISEL s. m. (ba-ri-zèl). V. BARIGEL.

BARISIEN, ENNE adj. et s. (ba-ri-zi-*ain*, è-ne). Qui a rapport à Bar-le-Duc ou à ses habitants ; qui est de cette ville ou de toute autre ville portant le nom de *Bar*, telle que Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, etc. *Un* BARISIEN. *Une jolie* BARISIENNE.

BARISON, roi titulaire de Sardaigne, héritier de la famille Sardi de Pise, l'une de celles qui avaient conquis sur les Sarrasins et qui s'étaient partagé la Sardaigne, vers 1050. En 1164, il obtint de Frédéric Barberousse l'investiture de cette royauté aléatoire, moyennant un tribut de 4,000 marcs d'argent. Les Génois lui prêtèrent cette somme, avec une flotte pour conquérir son île; mais, après l'avoir promené sur les côtes, et voyant que nul ne se prononçait en sa faveur, ils le ramenèrent à Gênes et le gardèrent comme gage de leurs avances. Le malheureux roi mourut en prison.

BARISONI (Albertin), jurisconsulte et littérateur italien, né à à Padoue en 1587, mort en 1667. Il professa à Padoue le droit et la philosophie, et devint évêque de Ceneda, dans l'Etat de Venise. Il a donné une édition de la *Secchia rapita*, poëme burlesque de son ami Tassoni; un traité intitulé *De Archivis antiquorum commentarius*, ainsi que divers autres écrits de littérature ou d'érudition.

BARISTE s. m. (ba-ri-ste — du gr. *barustos*, très-lourd). Ornith. Syn. de *sitelle* ou *torchepot*.

BARITE s. m. (ba-ri-te — du gr. *barus*, lourd). Ornith. Genre de passereaux, voisin des corbeaux. Syn. de *cassican*.

BARITEAU s. m. (ba-ri-to). Comm. Grosse toile à tamis, qui nous vient d'Amérique.

BARITINÉES s. f. pl. (ba-ri-ti-né — rad. *barite*). Ornith. Groupe de passereaux formant une tribu ou une division de la famille des corvidées, et ayant pour type le genre barite ou cassican. ‖ On dit aussi, au m. pl., BARITINS.

BARITON. V. BARYTON.

BARIUM. Chim. V. BARYUM.

BARIUM, nom latin de Bari.

BARIZEL s. m. (ba-ri-zèl). V. BARIGEL.

BARIZEL (Charles), bassoniste distingué, né à Merville, près d'Hazebrouck, en 1788, mort en 1850. Parti en 1806, comme musicien soldat, puis chef de musique d'un régiment, fait prisonnier en 1808, à la triste affaire de Cabrera (Espagne), nommé après trois ans de captivité chef de musique d'un régiment de la jeune garde, Barizel rentra en 1815 dans la vie civile, et les études sérieuses qu'il fit sur son instrument le firent ranger au nombre des artistes les plus distingués de Paris. Premier basson de la chapelle du roi sous la Restauration, il entra ensuite dans la musique particulière du roi Louis-Philippe, et devint professeur au Conservatoire, après la retraite de Gebauer. Ce virtuose n'a rien composé pour le basson.

BARJAC, ch.-l. de cant. (Gard), arrond. d'Alais; pop. aggl. 1,726 hab. — pop. tot. 2,523 hab. Mines de houille.

BARJAC (Gabriel DE), théologien français du XVIe siècle, a publié : *Introductio in artem jesuiticam, in eorum gratiam qui ejus artis mysteriis aut jam initiati, aut prope diem initiandi sunt, conscripta* (Genève, 1599).

BARJAUD (Jean-Baptiste-Benoît), littérateur, né à Montluçon en 1785, mort en 1813. Il fit des études brillantes, suivit la carrière du barreau, se livra de bonne heure à la poésie, composa quelques comédies avec M. de Cormenin, commença un poëme épique, *Charlemagne*, dont le plan était conçu de manière à encadrer de nombreuses allusions à Napoléon, et prit enfin du service, avec le grade de sous-lieutenant. On a raconté que, dans une revue, pendant que l'empereur distribuait des croix, il sortit des rangs : « Sire, donnez-moi la décoration, dit-il. — Qu'as-tu fait? lui dit Napoléon, qui connaissait déjà sans doute ses poésies nationales. — Sire, je me bats, et je fais un poëme épique en votre honneur. — Si je te donne la décoration, tu ne finiras pas le poëme épique, reprit en riant Napoléon, qui lui donna néanmoins la croix de la Réunion. Barjaud fut tué à Leipzig. Ses ouvrages imprimés sont : *Poésies nouvelles* (1805); le *Bavard et l'Entêté*, comédie en un acte, en vers, représentée à l'Odéon en 1809; *Description de Londres* (1810); *Homère ou l'origine de l'Iliade et de l'Odyssée*, poëme, suivi de fragments de celui de *Charlemagne*, et d'autres poésies (1811); *Odes nationales*, parmi lesquelles on remarque surtout les suivantes : *A la France;* le *Passage du mont Saint-Bernard;* la *Mort du duc de Montebello; A la garde impériale*, etc.

BARJAVEL, révolutionnaire, né probablement à Avignon, était accusateur public du tribunal criminel de Vaucluse lorsque le conventionnel Maignet fut envoyé en mission dans le Midi, où les royalistes s'agitaient. Un arbre de la liberté ayant été scié furtivement dans la commune de Bédouin, les patriotes exaspérés demandèrent une punition exemplaire. On sait combien ce symbole était alors vénéré par le peuple. Quelques maisons abandonnées de la commune sacrilége furent livrées aux flammes. C'est cette *destruction*, plus emblématique que réelle, comme celle de Lyon, qu'on a nommée l'incendie de Bédouin. Toutefois, une commission fut instituée pour punir les coupables, et Barjavel en fut nommé accusateur par Maignet. Il s'acquitta de cette mission avec l'énergie que réclamaient les périls publics, et rien ne prouve qu'il ait abusé de son pouvoir ou contribué à frapper des innocents. Mais lors de la réaction thermidorienne, les royalistes, triomphants dans le Midi, poursuivaient à mort tous les patriotes sous le prétexte de terrorisme. Leur organe, le représentant Rovère, demanda la mise en accusation de Barjavel, qui fut jugé avec les membres de la commission d'Orange et condamné à mort en prairial an III (juin, 95).

BARJAVEL (C.-F.-Henri), médecin et érudit, probablement de la même famille que le précédent, né à Carpentras vers 1815, reçu docteur à Montpellier en 1834. Il a publié un *Traité complet de la culture de l'olivier* (1831), et divers autres ouvrages, dont les plus importants sont les suivants : *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse* (Carpentras, 1842); *Dictons et sobriquets patois des villes, bourgs et villages du département de Vaucluse* (1849-53).

BARJELADE s. f. (bar-je-la-de). Agric. Semis d'avoine, froment, vesce, pois et fèves de marais destiné à donner du fourrage. ‖ Fourrage fourni par le même semis. ‖ Vesce noire à petits grains. ‖ On écrit aussi BARGELADE.

BARJEMONT s. m. (bar-je-mon). Hortic. Variété de figue.

BAR-JESU. V. ELYMAS.

BARJOLS ch.-l. de cant. (Var), arrond. de Brignoles; pop. aggl. 3,151 hab. — pop. tot. 3,330 hab. Surnommé le Tivoli de la Provence, à cause de sa situation agréable; grand commerce de figues, raisins et olives, papeteries, nougats, tanneries, distilleries d'eau-de-vie. Prise et pillée en 1562 par le terrible baron des Adrets, qui fit jeter les prêtres dans des puits et égorger six cents habitants.

BARJOLS. V. ELIAS DE BARJOLS.

BARJONE, c'est-à-dire fils de Jone ou de Jonas. On désigne sous ce nom, dans le Nouveau Testament, le pêcheur Simon, que Jésus-Christ appela Pierre en le choisissant pour son disciple. V. saint PIERRE.

BARKAB-KHAN, nommé par quelques auteurs *Borgu* et *Bereké;* souverain mongol du Kapchak, régna de 1255 à 1265. Il embrassa le mahométisme, dévasta la Lithuanie et soumit les habitants russes de cette contrée à un tribut, fit de vastes préparatifs contre Abaka-Khan, souverain mongol de la Perse, et mourut à Tiflis, au moment où il allait envahir ce pays à la tête de 300,000 cavaliers. Il a fondé Séraï, sur le Volga.

BARKAH. V. BARCA.

BARKANI ou **PARKANI**, village des Etats autrichiens, en Hongrie, district et vis-à-vis de Gran, sur le Danube; 2,000 hab. Défaite des Turcs par les Autrichiens en 1684.

BARKER (Jean), médecin anglais, mort en 1748. Ses ouvrages les plus connus sont les suivants : *Recherches sur la nature des fièvres qui ont régné à Londres en* 1740-41; *Essai sur la conformité de la médecine ancienne et moderne dans le traitement des maladies aiguës*, trad. en français par Schonberg (Amsterdam, 1749).

BARKER (Robert), peintre irlandais, né en 1739, mort en 1806. Il se fit surtout connaître par l'invention du *panorama*, au moyen duquel on reproduit de vastes vues imitant la réalité. Ses productions les plus connues en ce genre sont : *Edimbourg; Bataille de Copenhague.*

BARKER (Mathieu-Henri), romancier anglais, connu aussi sous le pseudonyme de *Old Sailor*, né vers 1790, mort en 1846. Il a collaboré à un grand nombre de journaux et revues. Ses romans les plus connus sont : *Land and sea tales; Tough Yarns; Walks round Nottingham; The literary Mousetrap; Hamilton King; Jem Bunt; The Holy boat; The Life of Nelson*, etc.

BARKER (Charles Spackman), célèbre facteur d'orgues, né à Bath (Angleterre) en 1806. Il est inventeur du *levier pneumatique*, pour l'allégement du clavier des grandes orgues. Son mécanisme fut appliqué en France, pour la première fois, quand fut inauguré l'orgue de l'église de Saint-Denis. Barker dirigea la construction des grandes orgues de l'église Saint-Eustache, détruites par un incendie en 1845, six mois après leur achèvement. C'est aussi Barker qui restaura si magnifiquement l'orgue de Saint-Sulpice.

BARKER (Thomas-John-Henry), peintre anglais contemporain, né à Bath, élève de son père, est venu se fixer en France vers 1836, et a exposé, à cette époque, un tableau représentant les *Beautés de la cour de Charles II*, une *Scène de chasse* et du *Gibier mort*, qui lui ont valu une médaille de 3e classe. Il a exposé depuis, à la plupart des salons qui ont eu lieu de 1837 à 1850. Ses tableaux de nature morte ont été particulièrement remarqués. Barker père a exposé, en 1836, une *Egyptienne disant la bonne aventure à un berger.*

BARKER (*Edmund-Henry*), philologue

anglais, né en décembre 1788, à Hollym (Yorkshire), mort le 21 mars 1839. Il entra en 1807 comme étudiant au collége de la Trinité, de Cambridge, mais il n'y prit point ses grades universitaires. Après en être sorti, il devint secrétaire du docteur Parr, dans la maison duquel il resta, en cette qualité, pendant plusieurs années. Il se maria alors et vint s'établir à Thetford, dans le comté de Norfolk. Les dernières années de sa vie furent marquées par des revers de fortune, et il mourut à Londres après une courte maladie. Les écrits de Barker roulent principalement sur la philologie et la critique classique. Il était un des collaborateurs les plus assidus du *Journal classique* de M. Valpy, depuis sa fondation jusqu'au dernier numéro, qui parut en 1829. Barker a donné des éditions estimées de presque tous les classiques grecs et latins, et publié le *Thesaurus Græcæ linguæ*, de Henri Estienne. On lui doit également un lexique grec-anglais et un volume publié pour réfuter l'opinion, généralement accréditée, que les *Lettres de Junius* sont de sir Philippe Francis. C'est enfin Barker qui a réuni et publié la collection des innombrables anecdotes littéraires du docteur Parr (2 vol. in-12, 1828).

BARKEY (Nicolas), théologien allemand, né à Brême en 1709, mort en 1788. Il a publié de nombreux travaux dans le *Museum Haganum* (La Haye, 1775-80), la *Bibliotheca Bremensis nova* (Brême, 1760-67), la *Bibliotheca Hagana*, et autres recueils.

BARKHAUSEN (Henri-Louis Willibald), publiciste allemand, né en 1742, mort en 1813. Ses principaux écrits sont les suivants : *Lettres sur la police du commerce des céréales* (1773) ; *La police du commerce des céréales soumise à un nouvel examen* (1804). Son système tient le milieu entre la prohibition et la liberté absolue. Ces ouvrages sont en allemand.

BARKHAUSIE s. f. (bar-ko-zî — de *Barkhaus*, nom d'homme). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des chicoracées, formé aux dépens du genre crépide, et dont une espèce, la barkhausie à feuilles de pissenlit, est commune dans nos champs : *Les* BARKHAUSIES *sont des herbes annuelles ou vivaces.* (J. Decaisne.)

BARKIAROK, quatrième prince seldjoucide de Perse, monta sur le trône en 1092. En 1098, il envoya une armée contre les croisés, à Antioche ; mais elle fut mise en déroute par Godefroy de Bouillon, Bohémond et Tancrède. Ce prince mourut en 1104, âgé seulement de vingt-cinq ans.

BARKING, ville d'Angleterre (Essex), à 12 kil. E. de Londres, sur le Roding, affluent de la Tamise ; 3,500 hab. Grande culture de légumes pour l'approvisionnement de Londres ; ruines d'une abbaye de bénédictines, le premier couvent de femmes fondé en Angleterre (677).

BARKO (Vincent), général hongrois, né en 1719, mort en 1797. Feld-maréchal sous Marie-Thérèse, il se distingua à la bataille de Cosel, où il fit prisonnier le général Zettwitz. Il eut ensuite le commandement de la Hongrie, et mourut à Pesth.

BARKOK, premier sultan des Mameluks circassiens ou bordjites, renversa en 1390 la dynastie des Mameluks baharites et s'assit sur le trône d'Egypte. Il protégea les savants, fonda un collége au Caire et fit défricher le Tayoum. Il mourut en 1399, après avoir vu son règne troublé par de sanglantes séditions.

BARKOUF, opéra-bouffe en trois actes, paroles de MM. Scribe et Boisseaux, musique de M. Offenbach, représenté à Paris, sur le théâtre de l'Opéra-Comique, le 24 décembre 1860. Le sujet de *Barkouf* est tiré d'un conte politique et philosophique de l'abbé Blanchet, qui a publié plusieurs nouvelles ingénieuses. On peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que peu d'auteurs eussent osé transporter ce sujet sur les planches et confier le principal rôle à... un bouledogue. Il a fallu l'habileté bien connue de Scribe pour mener à bien une entreprise aussi étrange. Une des principales difficultés de l'ouvrage a été fort spirituellement tournée. L'action se passe, en grande partie, dans la coulisse, et le public ne connaît le héros que par ses aboiements. Mais, nous dira-t-on, plusieurs chiens fameux ont joué leur personnage dans une foule de pièces, témoin le *Juif-Errant*, la *Bergère des Alpes*, le *Chien de Montargis* : cela est vrai ; ils sont nombreux, les drames, les vaudevilles, les féeries, où les collègues de Barkouf firent leurs preuves et obtinrent les bravos du public ; mais citez-nous un terre-neuve qui se soit jamais risqué dans un rôle musical ; nommez-nous un bouledogue qui ait osé faire ronfler sa basse à la clarté du gaz, un king-Charles qui se soit avisé de remplacer le ténor en vogue devant la rampe vouée aux rossignolades. On craignait donc l'émotion inséparable d'un premier début, on craignait les libertés grandes que peut prendre un chanteur à quatre pattes, peu familiarisé avec le diapason normal. Aussi, de peur que Barkouf ne perdît la tête, la voix, le ton et la mesure, au premier coup d'archet, on l'a laissé prudemment à l'écart, et il a pu donner ses *fa* et ses *sol* en toute assurance ; si bien, qu'aucun grognement de la salle n'a répondu aux aboiements de la scène. Vous rappelez-vous les prétentions de la *gent marécageuse*, si excellemment contées par le Bonhomme ? Mesdames les grenouilles n'étaient jamais satisfaites du gouvernement que Jupiter leur envoyait. On leur donne un soliveau ; elles s'en moquent et ne cessent de rompre la tête olympienne du maître des dieux :

> Donnez-nous, dit ce peuple, un roi qui se remue !
> Le monarque des dieux leur envoie une grue,
> Qui les croque, qui les tue,
> Qui les gobe à son plaisir.

Cette histoire est le plus souvent celle des gouvernés : quand ils se plaignent, on « les gobe ». Or, il ne s'agit point, dans le royaume borné par les toiles peintes de l'Opéra-Comique, d'une grue, comme dans la fable, mais d'un chien que le grand Mogol envoie aux habitants de Lahore, les plus turbulents, les plus séditieux de ses sujets. « Vous n'avez point voulu de votre dernier caïmacan, dit le grand Mogol au peuple de Lahore ; vous n'avez pas voulu de cet homme doux et pacifique, si bonasse que vous lui grimpiez sur l'épaule, que vous lui mangiez dans la main. Fort bien ; voici un nouveau gouverneur ; il a des crocs, il a des griffes, il aboie à merveille et saura bien vous mettre à la raison et même vous croquer un peu si le goût lui en prend. Pour le coup, vous allez être satisfaits. » Ainsi s'exprime le grand Mogol, qui manie fort agréablement l'épigramme et distille la plaisanterie aussi bien que le pourrait faire un chroniqueur parisien. A peine a-t-il parlé que la cour, que la ville, que les petits et les grands, que les jeunes et les vieux entrent dans un tremblement indescriptible. A chaque aboiement de Sa Majesté Barkouf Ier, tous les officiers du palais, tous les bourgeois et tous les valets n'ont d'autre soin que de décamper. Le grand échanson a une peur effroyable d'être dévoré ; le capitaine des gardes dissimule ses mollets et s'en va, rasant la muraille, pour ne pas éveiller la convoitise de monseigneur ; le maître queux n'ose plus s'approcher de ses fourneaux, de peur qu'on ne le mette à la broche pour varier le festin du nouveau prince. Sur ces entrefaites, et par un bonheur providentiel, on découvre une jeune fille qui a connu Barkouf avant son avénement au trône. Elle a été élevée avec ce brave chien, qui, dès son âge le plus tendre, s'est habitué à l'aimer et à lui obéir. Que de fois, avant d'être un grand personnage, il lui a léché les mains ! Que de fois il a jappé de plaisir, rien qu'en voyant poindre au loin sa silhouette enfantine ! Elle sait le langage qui lui convient ; elle le comprend quand il grogne, quand il montre les dents ou qu'il fait ondoyer sa queue ; elle l'apaise, elle le flatte, elle le menace, elle le punit, elle le récompense, selon qu'il est doux ou méchant, volontaire ou caressant. Enfin, grâce à cette aimable jeune fille, qui a nom Maïma, les bonnes gens de Lahore respirent un peu, les affaires reprennent, la joie renaît et la cour ne craint plus d'être dévorée en manière de passe-temps. Rien dans la cité ne se fait plus sans l'intermédiaire de Maïma ; elle scelle et descelle les mariages, elle rédige les contrats publics, elle dicte les lois, et maître Barkouf se borne à apposer sa griffe où besoin est. Bref, elle gouverne avec tant de justice et de bonté, avec tant de modération et de sagesse, que les rues ne retentissent, du matin au soir et du soir au matin, que des cris de *Vive Barkouf !* Barkouf n'en perd pas pour cela un coup de dent sur son ordinaire, et tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes soumis à l'empire du grand Mogol. Le malheur veut que Barkouf succombe en guerroyant contre l'ennemi. Alors, ce sont, dans la province entière, des regrets, des pleurs et des oraisons funèbres à n'en plus finir. O le grand dommage et l'épouvantable malheur, qu'une balle canicide ait si brusquement tranché les jours de l'auguste quadrupède :

> Le seul chien dont Lahore ait gardé la mémoire,

juste au moment où, vainqueur d'un gros d'ennemis, il déjeunait, sans *Te Deum*, d'un bifteck dextrement cueilli à la poursuite d'un Tartare !

Cette pièce est de celles qu'une mère peut, sans danger, laisser voir à sa fille. Le quadrupède couronné, s'il commet des choses déshonnêtes, le laisse parfaitement ignorer, et la jeune fille qui lui sert de drogman a grand soin de n'en rien révéler au public. Quant à la musique, elle n'a pas tout à fait répondu à l'attente générale. Roi de la charge musicale, M. Offenbach est plus à l'aise à son petit théâtre des Bouffes-Parisiens qu'à l'Opéra-Comique. Là, surtout, il brille et trousse gaillardement sa musique caricaturale, qu'applaudissent, après dîner, les jeunes Béotiens de Paris. Notons toutefois quelques jolis airs, entre autres les délicieux couplets :

> Ici, Barkouf !

au deuxième acte, et ceux du troisième :

> Mais buvez donc...

Deux ou trois chœurs ont une facture légère, ingénieuse et pimpante ; mais l'originalité, qui constitue, en définitive, le principal mérite du maëstro, ne montre guère plus l'oreille en cette histoire de chien couronné que le chien lui-même. Tandis que la critique, qui a toujours gâté M. Offenbach comme on gâte un enfant terrible et indiscipliné, se montrait bonne personne envers la partition de *Barkouf*, il s'élevait, du sein de l'antique et respectable *Revue des Deux-Mondes*, un coup de sifflet aigu, jeté par le sévère et *indéridable* Scudo. Le même écrivain s'exprimait de la manière suivante dans le deuxième volume de son *Année musicale* : « Est-il possible d'imaginer une œuvre plus misérable, plus honteuse pour tous ceux qui y ont coopéré et plus indigne d'être représentée devant un public qui a le droit d'être respecté, que *Barkouf*, *chiennerie* en trois actes, de l'invention de M. Scribe ! Je dis avec intention une *chiennerie*, car c'est un chien, nommé *Barkouf*, qui est le héros de la pièce, et la musique de M. Offenbach est digne du sujet qui l'a inspirée. Comment l'administration d'un théâtre subventionné n'a-t-elle pas jugé ce que valait l'ouvrage qu'on avait mis à l'étude et que tous les artistes déclaraient impossible ?..... Je ne serais pas étonné, cependant, qu'il se trouvât un éditeur assez hardi pour faire graver la partition de *Barkouf*. » Scudo était de ceux qui ne veulent jamais permettre à la muse de la musique de trotter sur le pavé de Paris et d'éclater au nez des passants, en faisant craquer sa bottine et bouffer sa jupe. Hélas ! M. Offenbach, lui, la promène au bois, aux courses, aux régates ; il lui fait sabler le champagne et boire le petit bleu, croquer des truffes et au besoin du cervelas ; il la fait fumer, danser le cancan et chanter un tas de choses égrillardes ; puis, il profite de son ivresse pour lui tirer des sons enroués, des mots de « haulte graisse », des gestes abracadabrants. Faut-il en vouloir au compositeur qui verse ainsi la folie à Euterpe et l'entraîne aux mauvais lieux, sur les traces d'Erato, ou bien à ce public blasé, ignorant et grossier, qui ne trouve jamais que l'orgie soit assez décolletée, la farce assez grimaçante, l'épilepsie des auteurs, des comédiens et des chanteuses assez complète, assez hideuse, assez stupide ?

Le critique de la *Presse*, laissant dormir pour un jour son atticisme ordinaire, et quittant sa ceinture diaprée pour revêtir le sayon en poil de chèvre du paysan du Danube, a *commis* de son côté la phrase suivante : « Ce n'est pas le chant du cygne, c'est le chant de l'oie ! »

Acteurs qui ont créé *Barkouf* : MM. Sainte-Foy ; Berthelier ; Nathan ; Mmes Marimon (Maïma) ; Bélia ; Casimir ; etc.

BARKOUL, ville de l'empire chinois, dans la contrée des Mongols-Khalkha, ch.-l. de la prov. du même nom, à 70 kil. N. de Khamil, résidence d'un gouvernement militaire ; climat très-rude. ‖ Nom d'un lac de la Chine, dans le pays des Mongols-Khalkha, non loin de la ville du même nom.

BARKOVICH (François-Wenceslas), savant italien, religieux de l'ordre des somasques, né à Venise, vivait dans le XVIIIe siècle. Ses principaux ouvrages, écrits en italien, sont les suivants : *De l'existence et des attributs de Dieu ; De la nature des miracles ; De l'origine et de la nature des passions ; Dialogues astronomiques de Harris*, traduits avec notes (Venise, 1751).

BARKYAROC. V. BARKIAROK.

BARLAAM (Saint), martyr, né en Syrie ou en Cappadoce, vivait dans le IIIe ou le IVe siècle. Scévola chrétien, il se laissa consumer les mains par des charbons ardents et mourut au milieu des supplices, pour ne pas sacrifier aux idoles. Fête le 19 novembre.

BARLAAM (Bernard), savant moine calabrais de l'ordre de Saint-Basile, mort vers 1348, se rendit célèbre, pendant la première moitié du XIVe siècle, par son éloquence et par ses connaissances dans les différentes branches de la science. Désirant apprendre le grec, il se rendit à Constantinople et parvint à se concilier l'affection de l'empereur Andronic le Jeune, qui lui confia la direction d'une abbaye. Vers 1339, comme il nous l'apprend lui-même dans quelques lettres, il fut envoyé en Occident, avec la mission de proposer la réunion des deux Eglises et de demander le secours des princes chrétiens contre les mahométans. De retour en Orient, il eut de violentes disputes avec Grégoire Palamas, célèbre moine du mont Athos et chef des *omphalopsyques*, visionnaires qui, appuyant leur barbe sur leur poitrine et fixant leurs regards sur leur nombril, croyaient voir la lumière increéee, celle qui était apparue aux apôtres sur le mont Thabor. L'empereur, ne pouvant imposer silence aux deux adversaires, autorisa la réunion d'un concile pour juger la question. Barlaam, au grand contentement des moines, fut obligé de se rétracter, et, à la suite de sa rétractation, il se retira en Occident. Il passe pour avoir donné des leçons de grec à Pétrarque. Les écrits qu'il composa successivement contre les Latins et contre les Grecs ont fait supposer qu'il y avait eu deux Barlaam. Fabricius (*Bibl. gr.*, t. X, p. 462, édit. Harl.) donne la liste détaillée des ouvrages que Barlaam a écrits pour ou contre les Latins, en indiquant ceux qui ont été publiés et les manuscrits où ils se trouvent. La Bibliothèque impériale de Paris en renferme un grand nombre.

Barlaam et Josaphat, titre d'un roman grec où se fait sentir l'influence du bouddhisme, et qui paraît remonter au VIIe siècle. C'est l'histoire d'un jeune prince indien, que convertit un moine chrétien par des discours où les paraboles de l'Evangile s'entremêlent aux fables orientales. C'est du roman de *Barlaam et Josaphat* qu'est tiré l'apologue de l'*Homme poursuivi par la licorne*, apologue qui a joué un si grand rôle dans la symbolique sacrée. « Dans les légendes orientales, dit M. Dézobry, Bouddha ou Sidhartha est un jeune prince riche, heureux époux d'une femme qu'il aime ; rien ne manque à sa joie, quand il voit successivement un vieillard, un lépreux et un cadavre rongé par les vers. Ces trois spectacles frappent son esprit et le dégoûtent d'un bonheur qui ne peut pas durer ; la vieillesse, la maladie, la mort, lui rendent la vie odieuse et le font fuir au désert. Cette histoire si caractéristique, ces rencontres si particulières, c'est le roman même de *Barlaam et Josaphat*. »

BARLACCHI (Thomas), graveur italien, florissait au milieu du XVIe siècle. Il a reproduit quelques dessins de Raphaël et gravé surtout beaucoup de monuments et de morceaux d'architecture.

BARLAK s. m. (bar-lak). Art milit. Sorte de capuchon en gros drap, dont on se sert dans le Caucase pour amortir les coups des armes blanches.

BARLAND. V. BAARLAND.

BARLE s. f. (bar-le). Min. Faille d'une mine.

BARLÉRIE s. f. (bar-lé-rî — de *Barrelier*, nom d'un botaniste). Bot. Genre de plantes de la famille des acanthacées, comprenant une quarantaine d'espèces, qui croissent, pour la plupart, dans l'Asie tropicale : *Les* BARLÉRIES *sont des plantes herbacées ou frutescentes.* (C. d'Orbigny.) ‖ On dit aussi BARRELERIE.

BARLÉRIÉ, ÉE adj. (bar-lé-ri-é). Bot. Qui ressemble à la barlérie.

— s. f. pl. Sous-tribu de la famille des acanthacées, ayant pour type le genre barlérie.

BARLES (Louis), médecin, pratiquait son art à Marseille vers la fin du XVIIe siècle. On a de lui : *Nouvelles découvertes sur les organes des femmes servant à la génération* (Lyon, 1674) ; *Nouvelles découvertes sur les organes des hommes servant à la génération* (Lyon, 1675). Ces écrits sont des traductions de ceux de Régnier et de Graaf sur le même sujet, enrichies de nouvelles observations de Van Hoorne et de Vesling.

BARLESIO. V. BARLEZIO.

BARLET (Annibal), médecin français, enseigna l'alchimie à Paris, dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il a publié : *Le vray et méthodique cours de la physique résolutive ou chymie, représenté par figures, pour connoistre la théotechnie ergocosmique, c'est-à-dire l'art de Dieu en l'ouvrage de l'univers* (1653) ; *Abrégé des choses nécessaires au cours de la chymie ou physique résolutive* (1657 ; 3e édit., 1677).

BARLETTA, ville forte de l'Italie méridionale, dans la Terre de Bari, port sur l'Adriatique ; 20,000 hab. ; 35 kil. N.-O. de Bari. Belle église, et statue colossale de l'empereur Héraclius ; commerce très-actif avec les ports de l'Adriatique et les îles Ioniennes. Aux environs, sources salées d'un revenu considérable.

BARLETTA (Gabriel), dominicain du XVe siècle, né peut-être à Barletta (royaume de Naples), se rendit célèbre à Naples par ses sermons, dans lesquels il mêlait le burlesque au sacré, citant Virgile après Moïse, plaçant David à côté d'Hercule et commençant une phrase en italien pour la continuer en latin et la finir en grec. Il s'oubliait parfois jusqu'à dire des choses dont il ne mesurait pas bien la portée, comme lorsqu'il se demanda à quels signes la Samaritaine reconnut que Jésus-Christ était juif. Des auteurs très-graves, Nicéron et d'autres, donnent la réponse du prédicateur ; mais nous ne la rapporterons pas ici. On a, sous son nom, un recueil de sermons (en latin), qui a eu plus de vingt éditions. La première est de Brescia, 1498. Quelques auteurs ont prétendu que ces sermons avaient été successivement altérés et semés, comme à plaisir, de bouffonneries et de trivialités. Quoi qu'il en soit, Barletta s'était fait, par ses sermons, une si haute réputation d'éloquence qu'il donna lieu à ce proverbe, souvent cité : *Nescit prædicare qui nescit barlettare.*

BARLETTE s. f. (bar-lè-te). Petite boutonnière en feston.

BARLEY s. m. (bar-lè). Autref., Orge.

— *John Barley-corn* (littéral., Jean Grain-d'orge), Nom sous lequel les Anglais personnifient fréquemment la bière, qui, comme on le sait, se fabrique avec de l'orge.

BARLEZIO ou **BARLESIO** (Marino), historien italien ou albanais, vivait vers le milieu du XVe siècle. Il a écrit, en latin, une *Histoire de Scanderberg*, traduite en français par Lavardin (1597) et par le jésuite Duponcet (1706), ainsi que divers autres ouvrages.

BARLIN s. m. (bar-lain). Techn. Nœud qu'on fait à chaque bout d'une pièce de soie qu'on veut tordre.

BARLONG s. m. (bar-lon). Agric. Vase qui reçoit le vin exprimé par le pressoir.

BARLONG, ONGUE adj. (bar-lon, on-ghe — de *bar*, syllabe péjorat., et de *long*). Plus long d'un côté que de l'autre : *Un châle* BARLONG. ‖ Allongé, avec la forme d'une quadrilatère irrégulier : *Les dents molaires de l'hippopotame sont carrées ou* BARLONGUES. (Buff.) *Le géomètre n'y avait vu qu'un bosquet* BARLONG *de dix arpents.* (Montesq.) *Je ne hais pas cette voûte en pendentif, à plan* BARLONG. (V. Hugo.)

BARLOTIÈRE s. f. (bar-lo-tiè-re). Techn.

Légère traverse de fer dans un châssis de vitraux.

BARLOTTA (Joseph), littérateur italien, né à Trapani (Sicile) en 1654, était oratorien. Il a donné un poëme sur le massacre des Innocents, sous ce titre singulier : *La voce del Verbo troncata in bocca al martirio a' colpi dell' incontinenza d'Erode* (1695). On a aussi de lui un drame dont saint Eustache est le héros, des odes, des dialogues, des sermons, etc.

BARLOW (Thomas), théologien anglais, né à Longhill en 1607, mort en 1691. Il se prononça pour le parlement et se rallia ensuite, avec non moins de zèle, à la restauration. Cette souplesse lui valut de nombreuses dignités, des chaires, enfin l'évêché de Lincoln. Sous Jacques II, il ménagea le catholicisme, qu'il avait jusque-là attaqué avec vigueur, et fit une nouvelle volte-face à l'avénement de Guillaume d'Orange. Jamais il n'hésita à se ranger du parti du plus fort. C'était un bon théologien et un casuiste subtil, ce qui s'accorde assez bien avec sa conduite. Ses principaux ouvrages sont : *De la tolérance en matière de religion* (1660) ; l'*Origine des sinécures* (1676); *Principes et doctrine de la cour de Rome sur l'excommunication et la déposition des rois* (1679, trad. en français) ; *Cas de conscience*, résolus par lui et publiés après sa mort, etc.

BARLOW (Nicolas), horloger anglais, inventa, en 1676, les pendules à répétition et, environ quinze ans plus tard, les montres de la même espèce.

BARLOW (Francis), dessinateur et graveur anglais, né dans le Lincolnshire en 1630, fut élève de Shepherd, travailla à Londres et mourut en 1702. C'est par erreur que quelques auteurs le font naître à Cambridge, en 1646 ou 1649, car le poëme de B. d'Edward Benlowes, *Theophila*, publié en 1652 (in-4°) est orné de planches gravées par lui. Il excellait à représenter les animaux. C'est d'après ses dessins que Wenceslas Hollar a gravé quelques-unes de ses œuvres les plus recherchées des amateurs : *Variæ quadrupedum species* (8 planches in-fol.) et *Diversæ avium species* (12 planches in-fol.). Barlow a gravé lui-même à l'eau-forte une pièce remarquable, l'*Aigle et le chat*, et cent douze vignettes pour une édition des *Fables d'Esope* (Londres, 1666, in-fol.).

BARLOW (Inigo), graveur anglais, travaillait à Londres vers la fin du XVIII^e^ siècle. Il a exécuté un certain nombre de planches pour une édition des *Œuvres de Shakspeare* (Londres, 1791, *in-fol.*).

BARLOW (T.-O.), graveur anglais contemporain, traduit avec une grande finesse de burin, et dans des tons doux et vaporeux, les compositions des peintres de son pays. Il a envoyé à l'exposition universelle de Paris, en 1855, une *Jeune mère et son enfant*, d'après T. Sant; une *Gitana et son enfant*, d'après J. Philipp; le portrait de M. W. Fairbairn, d'après Westcott. Il a aussi exposé à Londres, en 1862, le *Huguenot*, d'après Millais; la *Prison*, d'après J. Philipp, etc.

BARLOW (Joël), poëte et homme politique américain, né en 1755 à Reading, dans le Connecticut, mort au village de Zarnawicka (près de Cracovie) le 22 décembre 1812, était le plus jeune fils d'un respectable fermier, qui mourut alors que Joël était encore sur les bancs de l'école. Pendant ses années d'étude, Barlow composa divers poëmes, entre autres la *Description de la paix*, dans laquelle on trouve en germe toutes les grandes aspirations humanitaires qui allaient bouleverser l'Europe de l'autre côté de l'Atlantique. Ces poésies furent publiées en 1778. Sorti du collége, le jeune homme étudia les lois, puis la théologie, qu'il abandonna bientôt pour s'enrôler comme aumônier dans l'armée fédérale, alors en train de conquérir l'indépendance des Etats-Unis. Il y resta pendant toute la durée de la guerre, et y conçut et exécuta son grand pëme intitulé la *Vision de Colomb*, qui fut publié par souscription en 1787, et dédié à Louis XVI, en reconnaissance de ce qu'il avait reconnu l'indépendance des Etats-Unis. Au rétablissement de la paix, Barlow revint à l'étude des lois et fut reçu avocat en 1785, en même temps qu'il entrait dans la rédaction d'un journal hebdomadaire, le *Mercure américain*. En 1788, Barlow partit pour l'Angleterre en qualité de directeur, à Londres, de la compagnie de l'Ohio. Ce voyage l'attira naturellement sur le continent et à Paris, où il assista aux préliminaires de la Révolution et se lia avec les membres du parti girondin. Il se jeta alors dans le mouvement révolutionnaire et fit paraître à Londres, vers la fin de 1791, son *Avis aux classes privilégiées;* et, au mois de février suivant, un poëme, la *Conspiration des rois*. Barlow traduisit encore, dans le courant de l'année 1792, les *Ruines* de Volney, qui avaient paru à Paris l'année précédente, et publia, le 16 septembre, sa *Lettre à la Convention nationale de France*, dans laquelle il suggérait à cette assemblée différentes réformes à apporter dans la constitution, et, entre autres, l'extinction du pouvoir royal. Ce fut aussi à la Convention qu'il envoya une adresse des républicains anglais, en remercîment de laquelle il reçut le titre de citoyen français. Barlow suivit en Savoie l'abbé Grégoire, et, de Chambéry, répandit en Piémont une proclamation dans laquelle il invitait les habitants « à se débarrasser de leur prétendu roi. » Il revint ensuite à Paris, où il se livra, pendant trois ans environ, à des spéculations sur les valeurs publiques; il fut ensuite nommé, en 1795, consul d'Amérique à Alger et à Tripoli, et négocia en Afrique plusieurs traités importants pour les Etats-Unis. En 1797, il revint en France, où il continua ses spéculations sur les assignats et publia même une brochure sur le commerce comparé des Etats-Unis, de la France et de l'Angleterre. Barlow réussit à faire une fortune considérable, et il acheta l'hôtel du comte de Clermont-Tonnerre, où il vivait somptueusement, lorsque, pris d'un accès de nostalgie après dix-sept ans d'absence, il résolut tout d'un coup de retourner dans sa patrie (1805) ; il s'établit alors à Washington. Ce fut là qu'il publia une seconde édition remaniée de sa *Colombiade*, nouveau titre de la *Vision de Colomb*, dédiée cette fois à son intime ami Robert Fulton. Ce poëme, imprimé à Philadelphie avec le plus grand luxe, fut publié deux ans après dans le format in-12, et il le fut ensuite à Londres et à Paris ; c'est une épopée dans laquelle de fort beaux passages sont malheureusement ensevelis dans un fatras mythologique et allégorique assez ennuyeux. Il travaillait à une *Histoire des Etats-Unis*, lorsqu'il fut envoyé, en 1811, comme ministre plénipotentiaire à Paris. En 1812, alors que Napoléon accomplissait sa désastreuse campagne de Russie, Barlow fut invité à aller rejoindre le conquérant à Wilna. Il partit en poste ; mais, vaincu par le froid et par les fatigues du voyage, il fut, au retour, obligé de s'arrêter dans le petit village de Zarnawicka, où il prit un refroidissement au sortir d'une taverne juive, et mourut en très-peu de temps d'une fluxion de poitrine. Sa dernière œuvre fut un poëme dans lequel il exprimait son admiration pour le génie de Napoléon. Il en dictait, de son lit de mort, les derniers vers à son secrétaire. Les œuvres de Joël Barlow, peu connues de nos contemporains, portent l'empreinte d'un esprit honnête et énergique; mais elles se ressentent également de l'exagération de son caractère, et le grand nombre d'idées justes ou utiles qu'elles renferment font désirer une édition de ses œuvres choisies. Ses ouvrages en prose sont bien supérieurs à ses poëmes, dont la facile versification et les images pompeuses dissimulent assez mal les défauts de composition. Sa *Colombiade*, son meilleur poëme, est écrite avec soin, en beaux vers; on y trouve des épisodes très-remarquables, et cependant c'est une œuvre longue et ennuyeuse.

BARLOW (Pierre), l'un des plus célèbres savants de l'Angleterre, né à Norwich en 1776, mort en 1862. Fils d'un ouvrier, il dut à sa seule intelligence et à son amour pour l'étude, d'abord l'instruction, puis la haute position scientifique qu'il sut acquérir. Devenu répétiteur de mathématiques et de physique à l'Académie militaire de Woolwich, en 1806, il fut bientôt après nommé titulaire de cette chaire, qu'il occupa quarante ans, puis il fut élu successivement membre de la Société royale (1823), de la Société d'astronomie (1829), membre des académies de Saint-Pétersbourg et de Bruxelles, de la Société des sciences et des arts d'Amérique, et enfin membre correspondant de l'Institut de France. Il est connu dans le monde savant à triple titre, pour ses travaux sur les mathématiques, sur la physique et sur la mécanique. Lorsque les progrès de l'art nautique tendirent à substituer partout le fer au bois dans la construction des vaisseaux, on s'aperçut qu'une si grande masse de métal impressionnait fortement l'aiguille aimantée de la boussole, et que les erreurs les plus regrettables pouvaient en résulter pour la direction des navires. M. Barlow parvint à neutraliser en grande partie cette action, au moyen d'un disque en fer posé près de l'habitacle, et il composa, à ce sujet, un traité complet de l'électro-magnétisme, sous le titre d'*Essais sur l'attraction magnétique* (1820). Ces beaux travaux lui valurent, en Angleterre, la médaille d'or de Copley (1825), la plus haute distinction que puisse décerner la Société royale, et, en France, la récompense accordée aux découvertes utiles à la navigation. L'astronomie lui est redevable d'une importante amélioration dans les télescopes achromatiques. En substituant au *flint-glass* le sulfure de carbone, dont la puissance de réfraction est double de celle du verre, il parvint à construire un télescope avec lequel il put corriger les erreurs des catalogues d'étoiles de MM. W. Herschell et South. Ce télescope, dont l'ouverture avait huit pouces, était le plus grand qui eût été construit en Angleterre, avant celui d'Herschell.

Comme mécanicien, il s'est surtout occupé des chemins de fer, et il a consigné le résultat de ses longues expériences dans son grand *Traité sur les matériaux de construction*, qui est considéré, en Angleterre et à l'étranger, comme faisant loi sur ces matières, et qui a été traduit dans toutes les langues de l'Europe. Un système de rails porte son nom. Outre les ouvrages cités plus haut, un grand nombre d'articles publiés par Barlow, de 1821 à 1836, dans les *Transactions philosophiques*, et de remarquables rapports écrits, présentés au parlement sur des questions de chemins de fer, on doit à ce savant : *Recherches élémentaires sur la théorie des nombres* (1811); *Nouvelles Tables mathématiques* (1814 et 1840); *Nouveau Dictionnaire philosophique et mathématique* (1814); *De la construction des télescopes achromatiques* (1829 et 1833); *De l'outillage et des manufactures de la Grande-Bretagne* (1837), etc.

BARLOW (Francis), homme d'Etat et général américain, né à New-York, exerça d'abord la profession d'avocat dans sa ville natale. Lorsque éclata la guerre de la sécession, il s'engagea, le jour même de ses noces, comme simple soldat dans le 12^e^ régiment des volontaires de New-York (avril 1861) et fut nommé lieutenant après trois semaines de séjour au camp. Au bout de trois mois, il retourna à New-York et contribua puissamment à la levée et à l'organisation du 61^e^ régiment de volontaires new-yorkais, dont il fut nommé lieutenant-colonel par le gouverneur Morgan. Il fut fait brigadier général peu après la bataille d'Antietam, reçut plusieurs blessures, en particulier à Gettysburg, où il fut renversé de son cheval après avoir été atteint de quatre balles. Il servit sous le général Grant, depuis l'entrée de ce dernier en Virginie jusqu'à la prise de Richmond et à la capitulation de l'armée de Lee. Le 1^er^ janvier 1866, par suite d'élection, il a rempli les fonctions de secrétaire d'Etat (ministre dirigeant) de l'Etat de New-York.

BARLOWE (Guillaume), théologien anglais, mort en 1568. Il appartenait à l'ordre des augustins, fut envoyé par Henri VIII en Ecosse, seconda les réformes religieuses de ce prince, et obtint en récompense les évêchés de Saint-Asaph, de Saint-David, de Bath, puis de Wells. Il se convertit au protestantisme, passa en Allemagne pendant la sanglante réaction catholique du règne de Marie, et devint, sous Elisabeth, évêque de Chichester. On a de ce prélat des ouvrages de controverse et de théologie : *Enterrement de la messe*; *Homélies chrétiennes*, et autres écrits oubliés.

BARLOWE (Guillaume), physicien anglais, fils du précédent, mort en 1625. Il fut chapelain du prince Henri, fils de Jacques I^er^, et archidiacre de Salisbury. Il est le premier qui ait écrit sur les propriétés de l'aimant. Il a fait sur ce sujet des découvertes intéressantes. Voici les titres de ses écrits : l'*Aide du navigateur* (1597) ; *Avertissement magnétique ou Observations et expériences concernant la nature et les propriétés de l'aimant* (1616).

BARMÉCIDES ou **BARMÉKIDES**, nom d'une famille d'origine persane, dont les descendants occupèrent à Bagdad, sous les premiers califes abbassides, les charges les plus élevées, et jouirent pendant longtemps, en Orient et en Europe, d'une grande réputation de noblesse, de justice, de magnanimité et de générosité. On dit encore, en Perse et dans tout l'Orient, les *Barmécides*, comme nous disons chez nous les Guises, les Rohan, les Montmorency. Lorsque les Abbassides s'emparèrent en Orient de la puissance souveraine, au détriment des Ommiades, comme cela arrive ordinairement dans le système monarchique, c'est-à-dire par l'usurpation, ils trouvèrent dans le Khorassan, qu'ils venaient de conquérir, une famille illustre et puissante, d'origine persane, qu'on appelait les *Barmécides*, du nom de Barmek, le premier de cette race, et voici comment les historiens persans expliquent l'origine de ce nom. Le chef de cette famille se présenta un jour devant le calife, tenant une bague empoisonnée; celui-ci ayant demandé une explication à ce sujet : « *Ta der hengami chedaiat barmekem* (c'est afin de la sucer au moment de la nécessité), » répondit le serviteur, et le surnom de *Barmek* lui resta. En embrassant la religion musulmane (96 de l'hégire, 714 de J.-C.), Barmek ajouta à ce nom celui de *Djafar*, et se fixa à la cour du calife. Son fils Khaled-ben-Barmek s'attacha, à son tour, à la fortune des Abbassides, et remplit, à la cour d'Aboul Abbas Saffakh, la charge de grand vizir; il conserva ce poste sous le calife Almansour, successeur d'Aboul Abbas, et eut le courage de s'opposer à son maître, qui voulait faire détruire le palais des rois persans de Médaïn, pour en employer les matériaux à la construction de Bagdad. L'historien oriental Masoudi prodigue les plus grandes louanges à Khaled-ben-Barmek, dont, dit-il, la sagesse, l'éloquence, la franchise et le courage n'ont été dépassés par aucun de ses successeurs. Son fils Jahia-ben-Barmek inspirait à son tour tant de confiance au calife El Mahdi, successeur d'Almansour, que, l'an 163 de l'hégire, El Mahdi le créa gouverneur et conseiller du plus cher de ses fils, le prince Haroun-al-Raschild, qu'il avait eu d'une esclave nommée Khaïzeran. Les historiens orientaux font aussi les plus grands éloges de ce petit-fils de Barmek : il était brave, généreux, savant, également habile dans l'administration civile et dans l'art militaire, mais surtout d'une libéralité célébrée par tous les poëtes; on cite des traits vraiment merveilleux de cette magnificence, qui est passée en proverbe. Il ne montait jamais à cheval sans être muni de bourses qui contenaient chacune 200 pièces d'argent, qu'il distribuait à tous les mendiants qui se présentaient à sa rencontre. Un cavalier le suivait, chargé de lui remettre de nouvelles bourses quand les premières étaient épuisées. Ce vizir eut la plus grande part à l'éclat du règne d'Haroun-al-Raschid, qui dut aux services et aux qualités de son ministre beaucoup de sa renommée et de sa gloire.

Jahia laissa quatre fils dignes de lui : Fadhel-ben-Jahia, Djafar, Mohammed et Mousa. Mais, avant de passer aux nouveaux vizirs, donnons ce tableau que l'historien Fakhr-Eddin-Razi a laissé de Jahia : « Il agrandit les limites de l'empire, remplit le trésor public, répandit l'abondance parmi les provinces et fit briller le trône du calife d'un nouvel éclat. Il suffisait seul à toutes les affaires du gouvernement. Il était éloquent, sage, instruit, ferme et prudent. Il se montrait doux, modeste et généreux. Son éloge était dans toutes les bouches, et tous les poëtes ont célébré ses qualités. »

Fadhel-ben-Jahia, qui lui succéda, poussa la vertu de son père et de son aïeul à un point qui passe toute croyance. Il donnait, rapporte Fakhr-Eddin, des maisons, des terres, des millions, comme un autre aurait donné un simple bijou; il était spirituel et poëte, mais d'un esprit légèrement enclin à l'épigramme. Quoi qu'il en soit, ajoute l'historien persan, Fadhel s'est distingué entre tous ses contemporains par ses libéralités, et il doit être compté parmi les hommes les plus généreux que la terre ait jamais portés. — Il avait été allaité, dit encore le même historien, par la mère de Raschid, et Raschid avait sucé le lait de la mère de Fadhel. Malgré cela, c'est Djafar, deuxième fils de Jahia et frère de Fadhel, que préférait Haroun. Djafar était aussi distingué par son éloquence, son jugement, la finesse de son esprit, que par ses manières nobles et l'égalité de son humeur. Il surpassait son frère en urbanité, en pénétration, en sagacité et en souplesse, et ces qualités lui avaient concilié la faveur d'Haroun, qui ne pouvait se passer de lui, et qui en avait fait son compagnon, son confident, son ami.

Les auteurs orientaux fourmillent d'exemples qui montrent la faveur extraordinaire dont Djafar jouissait auprès d'Haroun. L'an 176 de l'hégire, le calife nomma son favori gouverneur général des provinces de l'ouest, depuis Anbar jusqu'aux frontières de l'Afrique, poste que celui-ci remplissait en restant à Bagdad. Haroun avait une sœur d'une grande beauté, nommée Abbassa, qu'il chérissait également. Comme il ne pouvait se passer de la société de Djafar et de celle de sa sœur, et que les convenances ne permettaient pas à la jeune princesse de paraître sans voile devant le vizir, le calife les unit, mais avec cette restriction qu'ils n'auraient ensemble aucune relation conjugale. Cependant, c'est ce même Djafar, avec qui le calife vivait dans une si tendre intimité, qui devait être la cause de la disgrâce éclatante et de la fin tragique de tous les siens. Les raisons historiques de ce mémorable événement sont rapportées avec détail par Fakhr-Eddin. Un despote jaloux de sa puissance, un despote oriental, ne pouvait voir sans inquiétude l'influence qu'exerçait la famille des Barmécides et l'affection qu'elle s'attirait par ses libéralités.

Voici ce que dit l'historien arabe que nous avons déjà nommé, à propos de l'éclat que jetèrent sur le règne de Haroun-al-Raschid, l'administration et l'influence des Barmécides : « Cette famille était le diadème du front du siècle et la couronne de la tête du temps. Sa noblesse et sa générosité sont restées proverbiales; tous les hommes accouraient vers elle, toutes les espérances reposaient sur elle. Le monde lui accorda ses faveurs les plus précieuses. Jahia et ses fils étaient comme des étoiles étincelantes, comme des mers sans limites, comme des pluies fécondantes. Chez eux, la réunion des talents était nombreuse, les degrés de l'intelligence étaient élevés. A leur époque, le monde florissait et l'empire rayonnait. Ils étaient la consolation des affligés et le refuge des expatriés. »

En outre, les Barmécides favorisèrent puissamment les lettres et les arts, dont ils se montrèrent les protecteurs éclairés et intelligents. Les savants et les poëtes arabes les plus célèbres de l'époque accouraient en foule à la cour de Haroun-al-Raschid. C'est dans cette circonstance, après soixante ans de prospérité non interrompue, que les Barmécides tombèrent subitement en disgrâce. Haroun leur retira sa faveur, leurs honneurs, leurs biens, leur liberté, et leur ôta même la vie, de sorte que cette malheureuse famille devint un des exemples les plus frappants et les plus déplorables de l'instabilité des choses humaines. Les historiens arabes attribuent ce revirement subit de fortune à différentes causes, et entre autres à celle-ci : on accusa les Barmécides de suivre en secret la religion persane, le culte du feu, qui était celui de leurs ancêtres. Mais voici sans doute la véritable, la seule cause de cette fameuse disgrâce presque unique dans l'histoire. Djafar, uni à la belle Abbassa aux conditions qui ont été exposées plus haut, tint longtemps sa promesse; mais il reçut un jour de sa belle épouse des vers qui peignaient en traits de flamme la passion dont elle était dévorée. Le malheureux Barmécide, qui brûlait du même feu, oublia le terrible serment, et Abbassa mit au monde un fils, qui fut secrètement élevé en Arabie. Haroun dissimula quelque temps sa colère et continua à prodiguer à Djafar ses amitiés; mais, un soir qu'ils se trouvaient l'un et l'autre à Anbar, près de Bagdad, Haroun ordonna subitement à son eunuque noir, Mesrour, le même que l'on voit si souvent figurer dans les *Mille et une nuits*, de se rendre avec des soldats dans la maison qu'habitait Djafar et de lui trancher la tête.

Dans toute l'étendue de l'empire, les membres de la nombreuse famille des Barmécides furent à l'instant arrêtés, jetés en prison, et leurs immenses richesses confisquées. La princesse, veuve de Djafar et cause innocente de tant de désastres, fut ignominieusement chassée du palais, et le malheureux fruit de son amour jeté dans un puits par ordre de Haroun, que l'histoire a surnommé al-Raschid, c'est-à-dire *le Juste*. Le calife défendit, sous peine de mort, de prononcer le nom des Barmécides et de composer des vers en leur honneur; mais les libéralités des vizirs avaient laissé dans toute la Perse un souvenir ineffaçable, et cette défense eut le sort de celle des Delphiens. Aucun nom de monarque ou de conquérant n'a été célébré par les historiens et les poëtes comme celui des Barmécides; c'est le thème obligé des émules de Saadi et des fils de Mahomet; en effet, les Barmécides avaient répandu trop de bienfaits, leur gloire avait jeté trop d'éclat, pour qu'il fût au pouvoir d'un tyran d'étouffer ce souvenir dans le cœur des peuples et d'imposer silence à la lyre des poëtes.

Le *Grand Dictionnaire*, fidèle à son plan, qui est de ne pas dédaigner un détail quand ce détail est caractéristique, va donner un des innombrables morceaux que la poésie persane a consacrés à la mémoire des Barmécides; nous regrettons seulement que cette pièce soit revêtue d'une forme qui lui enlève tout le charme qu'elle a certainement dans le texte original.

LE POËTE RECONNAISSANT.

« Fadhel-ben-Jahia, favori du calife Haroun-al-Raschid, rassembla un jour tous ses amis pour célébrer la naissance de son petit-fils. Le poëte Mohammed-Demeschki récita des vers qu'il venait de composer sur cet heureux événement. Le vizir fut si enchanté de cette poésie, qu'il fit donner 10,000 écus à Mohammed. Quelques années après, Fadhel fut disgracié et dépouillé de ses biens. Le poëte Mohammed vivait fort retiré à la campagne et ignorait la disgrâce de son bienfaiteur. Dans un voyage qu'il fit à Bagdad pour des affaires, il se rendit au bain, selon la coutume des musulmans. On lui donna, pour le servir, un jeune garçon fort bien fait. Tandis qu'il se baignait, les vers qu'il avait composés jadis se retracèrent à son esprit, et il les chanta. Tout à coup, le jeune garçon tombe sans connaissance, comme frappé de la foudre. Mohammed sort du bain et donne les plus prompts secours à l'enfant. Celui-ci ayant enfin repris ses sens pria Mohammed de lui dire quel était l'auteur des vers qu'il venait de chanter. — Moi, répondit le poëte; je les composai pour le fils de Fadhel. — Pour le fils de Fadhel! répliqua douloureusement le jeune homme : savez-vous bien où il est maintenant, ce fils de Fadhel? Hélas! il est devant vous. Vos vers m'ont rappelé mon ancienne fortune; la tristesse s'est emparée de mon âme, et je suis tombé, accablé de douleur... Mohammed, touché de la plus vive compassion pour le fils d'un homme à qui il devait sa fortune, lui dit : — Fils infortuné du plus généreux des mortels, vous voyez que je suis déjà vieux; je n'ai point d'enfant; suivez-moi, je vais dès ce moment vous passer une donation de tout ce que je possède; vous en jouirez quand je ne serai plus. Le jeune Fadhel répondit en versant des larmes : — A Dieu ne plaise que je reprenne ce que mon père vous a donné! jouissez de cette fortune, que vous êtes digne de posséder. Après bien des résistances, Mohammed fit consentir le jeune Fadhel à l'accompagner dans sa retraite, et en fit son héritier.

Voici un quatrain d'un poëte arabe, qui a été élégamment rimé :

Mortel, faible mortel, à qui le sort prospère
Fait goûter de ses dons les charmes dangereux,
Connais quelle est des rois la faveur passagère,
Contemple Barmécide, et tremble d'être heureux.

Les poëtes orientaux ont pris également l'histoire éclatante et tragique de cette célèbre famille pour sujet de plus vastes compositions. Le poëte allemand Hammer a écrit une tragédie ayant pour titre la *Chute des Barmécides*, et enfin La Harpe a composé sa célèbre tragédie des *Barmécides*, qu'il aurait pu, avec plus de raison que l'écrivain d'outre-Rhin, baptiser du nom de *chute*. Cette chute fut éclatante et montra le côté comique de la muse tragique de La Harpe. L'*Encyclopédie catholique*, qui n'est pourtant pas une méchante dame et qui n'a aucune raison d'en vouloir au converti La Harpe, dit que le parterre, qui ne voulait pas que le supplice des favoris de Haroun se prolongeât au delà du tombeau, ne tarda pas à faire disparaître les *Barmécides* de l'affiche. Le *Dictionnaire de la Conversation* est plus sévère encore, sans être moins ironique. « Cette pièce, dit-il, n'eut aucun succès au théâtre et fit inventer des cannes *à la Barmécide*, munies d'un sifflet à piston.

Barmécides (LES), tragédie en cinq actes, de La Harpe, représentée pour la première fois à Paris, sur le Théâtre-Français, en 1778. A part *Mélanie*, les pièces de La Harpe méritent tout au plus une mention. L'auteur du *Cours de littérature*, qui réussissait parfois assez bien à apprécier le talent de ses rivaux en prose et en vers, manquait absolument de ce don créateur sans lequel les grandes œuvres sont impossibles. Le feu sacré faisait défaut à ce pédant de collége qui, toujours une férule à la main, prétendait régenter tout l'empire littéraire. Les malheurs de la famille de Barmek, et particulièrement les amours de Djafar et de la sœur de Raschild, sont le sujet d'un roman de Mlle Fauque, intitulé *Abbassaï*, *histoire orientale*, publié en 1752, à Pavie, in-12. Il va sans dire que l'histoire y est traitée d'une façon galante, à la manière des romans de ce genre, comme on les comprenait au XVIIe et au XVIIIe siècle. C'est par ce roman, plus même que par la *Bibliothèque orientale* de d'Herbelot, que l'idée de traiter ce sujet semble être venue à La Harpe. Il était très-peu orientaliste par l'étude, et il ne savait historiquement rien de précis ni sur l'islamisme ni sur les successeurs de Mahomet. C'est avec ce peu de connaissance des choses arabes et persanes, et une ignorance à peu près complète des mœurs et des coutumes de l'Orient, qu'il entreprit de mettre sur la scène des personnages qu'il ne connaissait point du tout. Quoi qu'il en soit, voici comment il imagina sa pièce. Il fait raconter en gros, dans l'exposition de sa tragédie, avec toutes sortes d'inexactitudes et de méprises, les faits dont la légende plutôt que l'histoire s'est plu à orner la disgrâce des *Barmécides*. Djafar, que La Harpe nomme *Barmécide*, passe pour avoir été mis à mort avec tous les siens (les Barmécides) par l'ordre d'Haroun, vingt ans auparavant, pour des motifs assez mal expliqués dans cette exposition. On a vu plus haut ce que la légende rapporte des amours romanesques de Djafar et d'Abbassa, sœur du calife. Avec La Harpe, il ne s'agit plus de la sœur du calife, mais de sa nièce, et le grand motif de l'extermination des Barmécides ordonnée par le despote, a été, selon l'auteur, le mariage secret de « Barmécide, » c'est-à-dire Djafar avec sa nièce.

. . . . . Par un nœud clandestin,
A la nièce d'Haroun il unit son destin.

En outre, et par précaution, Haroun a fait mettre à mort tous ceux qui, à un degré quelconque, appartiennent à la puissante famille des Barmécides. Malheureusement, cela est à peu près conforme à l'histoire,

. . . . . Des ordres homicides
Livrèrent au trépas quarante Barmécides.

M. de La Harpe dit cela, là, un peu trop platement peut-être, mais enfin cela est vrai. Seulement, dans un intérêt particulier, celui de sa pièce, l'un des quarante en question est sauvé du *trépas*. Ce n'est peut-être pas le plus honnête, mais c'est le plus illustre. L'exécuteur des ordres du calife, Saëd, qui devait sa fortune à Djafar, voulut lui sauver la vie.

. . . Un esclave à peu près de son âge,
Assez semblable à lui de taille et de visage

fut immolé à la place de Barmécide, car La Harpe donne presque continuellement à son héros le nom de Barmécide, par la seule raison que les rimes en *ide* sont moins fières que les rimes en *far*. Voilà pourquoi Barmécide, que tout le monde croyait mort, se retrouve dans la suite de la pièce. Il s'était échappé par des *souterrains obscurs*, et s'en était allé cacher ses malheurs au *coin de l'Asie* qui s'appelle, dans une autre scène, *les déserts de la Syrie*. Le prétendu meurtrier aurait fait plus encore, il aurait également sauvé la vie à un enfant de Djafar, qu'il aurait longtemps caché dans sa maison, pour le présenter un beau jour au calife, comme un de ses propres enfants. Amorassan (c'est le nom que La Harpe donne à ce nouveau Joas) parvient peu à peu à gagner les faveurs du calife, et s'élève enfin à la place même qu'avait occupée son père. C'est là qu'on le voit quand le rideau se lève. Il montre dans ce poste les mêmes talents et la même générosité, avec plus de retenue dans l'usage de la puissance dont il est revêtu, pour ne pas donner d'ombrage au calife, représenté lui-même comme extrêmement jaloux de ses prérogatives despotiques.

On est trop criminel quand on peut lui déplaire,
Et tout sang est abject *aux yeux de sa colère.*

Les choses en sont là, et tels sont les faits antérieurs, au moment où la pièce commence.

Cependant, on ne comprend guère pourquoi, après avoir fait exécuter tous ces Barmécides, des remords sont venus au calife Haroun. Il ne paraît point trop regretter la perte de trente-neuf de ces pauvres parents de Djafar, mis à mort à cause du *nœud clandestin* de celui-ci avec la nièce du calife; mais il ne regrette pas seulement, il pleure le quarantième, et il lui a fait même élever un monument parmi les *tombeaux de ses ancêtres*, où naturellement il n'a pu mettre que les dépouilles mortelles de l'innocent esclave à qui, par bonté, Saëd a fait couper la tête pour figurer celle de Djafar, qu'il voulait épargner. Dans ce monument, dans ce tombeau placé, pour plus d'effet, sur la scène, Haroun nous dit qu'il est très-fâché d'avoir fait mettre à mort ce pauvre Barmécide, et il ajoute :

J'y descends tous les jours, et c'est pour y pleurer.

On voit que le calife est doué d'une grande puissance de larmes, car, au moment où s'ouvre la pièce, après vingt ans il a dû, si nous savons bien compter, descendre dans ce tombeau, pour y pleurer, trois cent soixante-cinq fois multipliées par vingt, c'est-à-dire sept mille trois cents fois. Ce culte d'un tombeau ne paraît pas, du reste, beaucoup préoccuper ceux à qui le spectacle en est donné, et Amorassan est loin de se douter que cela le regarde, car Saëd ne lui a pas encore fait connaître le secret de sa naissance. Enfin, ce secret lui est révélé, et en même temps Saëd remet au fils une lettre écrite par son père au moment d'être égorgé, et qui finit par ces mots :

Mais il me reste un fils, il vengera son père.

Saëd apprend au vizir, dans la même scène, que tout est déjà prêt pour cette vengeance; qu'il a formé un complot avec Sémire, princesse du sang des Ommiades, que les Abbassides avaient dépossédés du califat, laquelle Sémire, par parenthèse, avait été refusée en mariage par Haroun à Amorassan, qui en était amoureux. La princesse, comme l'appelle La Harpe, arrive elle-même et développe encore mieux à son amant ses projets, ses moyens d'action et ses espérances. Elle lui offre sa main et ses droits à l'empire, comme si une femme en Orient pouvait avoir des *droits* à l'empire. La voix de la nature et celle de l'amour engagent également le jeune vizir dans cette conjuration, et il en devient le chef. Mais, au moment même où elle va éclater, arrive à Bagdad un vieillard qui demande un entretien secret à Amorassan. Ce vieillard, c'est Djafar, c'est Barmécide, que personne ne reconnaît dans ces lieux jadis pleins de sa gloire et de sa puissance. Sémire avait écrit une lettre au soudan de Damas, pour l'engager à soutenir la conjuration. L'esclave chargé de cette lettre tombe malade et meurt *dans les déserts de la Syrie*, précisément à l'endroit où Barmécide s'est retiré depuis vingt ans; et, pressé de remords, au moment de perdre la vie, il révèle à ce vieillard, qu'il ne connaît point, le danger qui menace la vie d'Haroun. Barmécide, qui jusqu'alors n'a respiré que la vengeance, conçoit dans ce moment le généreux dessein de sauver la vie au meurtrier de sa famille. C'est là ce qui l'amène à Bagdad. Ne pouvant pénétrer d'abord jusqu'au calife même, il vient tout dévoiler au vizir, et ce vizir est le chef de la conjuration, et la conjuration est formée en partie pour venger la mort de celui-là même qui vient la dévoiler. Amorassan veut « immoler » d'abord ce vieillard à sa sûreté et à celle de ses desseins; mais il hésite. D'ailleurs, un sentiment confus lui parle en faveur de cet homme; il se contente de le faire surveiller et de le remettre entre les mains de Saëd, au nom duquel Barmécide a paru s'attendrir. Saëd, qui reconnaît l'ami qu'il a voulu venger, veut faire abandonner à Barmécide le dessein qui l'a conduit auprès du calife. Mais le vieillard est inébranlable dans sa générosité : il veut à toute force sauver Haroun, sûr d'obtenir ensuite la grâce de son fils. Le calife, averti déjà que l'on conspire contre lui, charge Aménor, son fils, de se tenir prêt à déjouer le complot. Puis, une lutte morale s'engage entre Djafar et son fils Amorassan : le premier veut sauver le calife à tout prix, le second persiste dans ses projets de révolte. Celui-ci court se mettre à la tête des conjurés, et le père court se jeter aux pieds du calife. C'est la fin du quatrième acte.

Dans un combat qui se livre dans l'intervalle du quatrième acte au cinquième, Amorassan tue Aménor, le fils d'Haroun, mais le calife triomphe en personne des conjurés : ils sont vaincus; Amorassan et ses complices, qui ont échappé à la mort, sont chargés de fers. Haroun, terrible dans ses vengeances, ne songe qu'à faire couler le sang du vizir infidèle, en expiation du sang de son fils; mais le vieillard qui lui a conservé l'empire lui demande un entretien, et tout s'arrange. Haroun pardonne, et voilà la tragédie des *Barmécides*. La ressemblance est frappante, dans les situations, entre le *Cinna* de Corneille et les *Barmécides* de La Harpe, sauf que les Romains de Corneille parlent en Romains comme l'histoire nous les montre, et que les Persans et les Arabes de La Harpe parlent en Persans et en Arabes tout à fait de fantaisie. Le rôle de Sémire, en effet, semble calqué sur celui d'Emilie. Amorassan n'est que Cinna, et Haroun est Auguste. Ainsi, la générosité de Barmécide, qui arrive *du fond de l'Asie* pour sauver celui qui a donné l'ordre, il y a vingt ans, de l'égorger, lui et toute sa famille, et celle du calife, qui pardonne au meurtrier de son fils, de son héritier présomptif, voilà tout le fondement de la tragédie des *Barmécides*.

Rien n'est plus comique que cette tragédie. Pour n'insister que sur un point, ce que l'auteur semble vouloir faire le plus admirer dans sa pièce, c'est la générosité du vieux Barmécide. Voyons un peu cela. Le calife Haroun a voulu faire égorger le ministre auquel il devait toute la splendeur de son règne, et il a fait égorger réellement trente-neuf personnes de sa famille. Barmécide ne respire que pour sa vengeance tant qu'il ne peut pas la satisfaire; mais au moment où il le peut, il y renonce subitement et il se met vite en chemin pour venir sauver le meurtrier de tous les siens. N'est-ce pas curieux?

D'autre part, La Harpe peint le calife comme le plus altier et le plus irascible des hommes. On sait d'ailleurs avec quelle sorte d'effroi, avec quel servile abaissement, les peuples d'Orient ont toujours abordé leurs souverains. Amorassan s'y était conformé lui-même, quelques jours auparavant, en demandant au calife la main de Sémire

D'une voix suppliante et d'un *front incliné*,
Sur les marches du trône humblement *prosterné*.

Tout à coup, il change de manières et de ton, lorsque Saëd lui a appris de qui il est le fils; il adresse au calife des injures tout à fait invraisemblables, des reproches sanglants sur sa conduite avec ses anciens ministres. On s'attend à voir l'étonnement, puis la colère d'Haroun; point du tout : il fait grâce à l'insolent vizir, et il lui ouvre sur-le-champ son cœur. On sait le reste, et le pardon du dénoûment n'est pas le côté le moins singulier de cette singulière pièce; car enfin, voilà un père qui pardonne au meurtrier de son fils tendrement aimé, une heure après le meurtre, et lorsque son sang fume encore; et l'auteur a la naïveté de lui en faire faire la remarque à lui-même :

Je pardonne, à l'aspect de mon fils égorgé.

Ce n'est pas tout : Haroun va jusqu'à prier Amorassan d'avoir de l'amitié pour lui, de lui tenir lieu de ce fils, de cet Aménor qu'Amorassan vient d'égorger, et d'épouser Sémire; il dit à Saëd ces paroles abominables, eu égard à la situation :

Lorsque tu me trompais, Saëd, tu me servis.

Les héros de cette tragédie sont d'une trempe extraordinaire, il faut en convenir, et la pièce frappe d'abord par cette singularité qu'aucune autre ne présente : ils agissent tous contrairement à leur caractère, aux sentiments qu'ils devraient avoir, à leurs intérêts même. Les quatre principaux personnages y font exactement le contraire de ce qu'ils devraient faire, selon la nature des choses et dans les situations où ils se trouvent. Il n'y a point d'exemple d'un ouvrage dramatique où les bienséances, la raison, la vérité, la nature soient plus cruellement blessées. C'est pour ainsi dire, d'un bout à l'autre, une tragédie à contre-sens et à rebours. On n'y trouve ni connaissance du cœur humain, ni connaissance du théâtre, ni vraisemblance, et le style y est à la hauteur de tout cela. Aussi, cette tragédie ne fut-elle jouée que onze fois; et comme, dans les dernières représentations, les nombreux amis de La Harpe allaient, par zèle, entendre la pièce, on les appela, au rapport de Grimm, les *Pères du désert*.

Grimm, parlant dans sa *Correspondance littéraire* de ces malheureux *Barmécides*, se contente de retracer la physionomie de la salle à la première représentation, qui eut lieu le 11 juillet 1778, juste un mois et douze jours après la mort de Voltaire, et il le fait de la manière la plus pittoresque : « Il y avait, dit-il, le jour de la première représentation, deux cabales très-marquées; mais celle qui favorisait l'auteur était sûrement la plus nombreuse et la plus bruyante. Dans ce dernier parti, personne ne s'est distingué avec plus d'éclat que le comte de Schouwalof, l'auteur de l'*Epître à Ninon*. Il occupait, avec quelques personnes de sa suite, le premier rang du balcon du côté de la reine. Plus l'ouvrage paraissait chanceler, plus il redoublait d'applaudissements. Quand la fatigue l'obligeait à se donner un peu de repos, il excitait son voisin à le remplacer, s'essuyait bien vite le visage et reprenait aussitôt lui-même avec plus de force et de chaleur. Un si beau zèle l'a rendu l'objet des regards et de l'admiration de toutes les dames qui l'entouraient. Le feu de M. de Schouwalof a été vivement soutenu par le parti de la musique italienne, dont M. de La Harpe a si innocemment plaidé la cause, et pour laquelle il a essuyé tant de mauvaises plaisanteries, tant de persécutions de toute espèce. Aussi n'y a-t-il point de bon piccinniste qui, dans cette occasion, ne se soit cru obligé en conscience d'applaudir, quelque opinion qu'il eût d'ailleurs de l'ouvrage; ce qui a fait dire assez plaisamment que, si *les Barmécides* pouvaient se soutenir, ce serait la première tragédie dont la musique aurait fait le succès à la Comédie-Française. »

Grimm fait ensuite connaître le sujet de la pièce, sans se donner la peine de l'analyser, au moyen d'une complainte généralement attribuée à Monvel et qui, dès le lendemain de la représentation, courait tout Paris : Les *Barmécides*, complainte, sur l'air des *Pendus*.

Il ajoute un dernier détail assez piquant. Quelques mois avant la représentation, La Harpe avait eu la cruauté de lire ses *Barmécides* à Voltaire malade et presque mourant. Le patriarche eut la patience d'écouter la pièce jusqu'au bout, sans souffler mot, et c'était extraordinaire de sa part, quand il entendait lire de mauvais vers; mais, la lecture terminée, il dit à l'auteur, qui suait à grosses gouttes : « Mon cher ami, cela ne vaut rien; jamais la tragédie ne passera par ce chemin-là. »

Citons encore ces détails, empruntés aux *Mémoires de Fleury* : « C'était une tragédie nouvelle de M. de La Harpe, tirée d'un épisode des *Mille et une Nuits*, ou plutôt, comme nous le disions dans les coulisses, tirée d'un recueil de contes à dormir debout. Monvel, dont M. de La Harpe avait, en son temps, fort maltraité l'*Amant bourru* dans le *Mercure*, prit sa revanche en lui décochant une complainte sur l'air des *Pendus*, complainte en trente-trois couplets, autant que de fautes dans la pièce, disait-il. Toutefois les *Barmécides*, à force d'être remorqués, se traînèrent onze fois devant un prétendu public. Je me rappellerai toujours l'avant-dernière représentation, elle rapporta net 800 livres; eh bien! le triomphateur demanda à voir les comptes. Glacé devant les colonnes vides des registres, ne

voulut-il pas nous persuader qu'on avait oublié un zéro! La recette était d'une plus belle apparence, c'est vrai; mais M. de La Harpe ne savait-il pas que le parterre n'était garni que de ses amis? Nous les appelions... *les Pères du désert.* » *Les Pères du désert!* le mot est joli; mais n'oublions pas que Fleury faisait partie de ce petit cénacle despotique de la Comédie-Française, qui s'était arrogé des droits fort singuliers sur les productions théâtrales, et qui mettait tout en œuvre pour confisquer à son profit ce qu'on était convenu d'appeler la part d'auteur. Après l'établissement de la part d'auteur, messieurs les sociétaires avaient eu soin de se ménager une porte dérobée pour entrer en possession absolue d'une pièce, et cela en établissant que la comédie aurait le droit de s'approprier définitivement toute œuvre dramatique qui serait tombée dans les règles, c'est-à-dire dont la représentation aurait produit une recette inférieure à un chiffre fixé. Or, les *Mémoires secrets* nous apprennent que le comte de Schouwalof, cité plus haut, pour empêcher les *Barmécides* de tomber dans les règles, envoyait chaque soir le supplément de la somme requise.

Nous allons terminer cette analyse par la fameuse complainte à laquelle nous avons fait allusion plus haut; on y verra que, jadis, tout n'était pas roses dans le métier d'auteur dramatique; on s'y disait de dures vérités, et le plaisant de la forme faisait encore ressortir le mordant du fond.

Or, écoutez, petits et grands,
Les tragiques événements
Qu'un philosophe journaliste,
Qui suit nos défauts à la piste,
Fit jouer hier aux Français,
En s'arrangeant pour le succès.

Son héros est Aron le Grand,
Qu'il ne peint ni bon ni méchant;
Mais, quoiqu'il ait de la mémoire,
Il en altère fort l'histoire;
Car, dans le fond, monsieur Aron
N'était rien moins qu'un bon garçon.

Le vrai fait est que, pour sa sœur,
Il eut un amour plein d'horreur;
Mais, craignant de faire un inceste
Qui deviendrait trop manifeste,
Un jour il conçut le projet
De la donner à son sujet.

Or, ce fut sous condition
Qu'après la célébration
Ils vivraient chastement ensemble,
Sans qu'un même lit les rassemble,
Sans pouvoir se prouver leurs feux
Qu'avec la parole et les yeux.

Comme en ce pays il fait chaud,
La nature parla plus haut
Que la rigoureuse promesse
Qu'exigée avait Sa Hautesse;
Giafar, en dépit d'Aron,
Fit à sa femme un gros poupon.

De quoi ce prince furieux
Dit : Mon grand vizir est un gueux.
Malgré sa parole sacrée,
Ma sœur il a donc déflorée!
Sus, dépêchez-lui mes bourreaux,
Et qu'on me le hache en morceaux.

Le voilà mort, et cependant
Hier nous l'avons vu vivant,
Ressuscité par Melpomène,
Il a reparu sur la scène;
La Harpe en ayant grand besoin
L'a fait revenir de bien loin.

Voilà donc comme il a traité
Cette historique vérité :
Saëd, Armide, Barmécides,
Quoiqu'aux gages des Abbassides,
Trompent la vengeance du roi
Sans que l'auteur dise pourquoi.

C'est ainsi que Saëd s'y prit :
Un pauvre esclave lui servit;
Lui-même il lui trancha la tête...
Le moyen n'est pas trop honnête :
Mais il faut croire que l'auteur
N'en a pas trouvé de meilleur.

Par sang et mort défiguré,
Le chef au calife est montré;
Et, pour capter notre croyance,
On suppose une ressemblance
Entre l'innocent qui périt
Et le grand vizir qui s'enfuit.

Saëd, et par bonne raison,
Escamote aussi le poupon,
Pour qu'un jour, malgré sa jeunesse,
Il soit vizir, héros de pièce,
Et venge le tragique sort
De son papa, qui n'est pas mort.

Tombe de ci, tombe de là,
Trois lampes éclairant cela,
C'est ce qu'aux yeux offre la scène.
Vient un monsieur, qui s'y promène
Et qui dit à son confident :
« J'ai bien du chagrin, mon enfant. »

Il fait une exposition
Qui n'expose point l'action;
Car Saëd, qui vient sur la brune
Croit devoir en faire encore une;
Mais, après un fort long récit,
C'est comme s'il n'avait rien dit.

Dans tout ce galimatias
Saëd crie en levant les bras :
« Punissez la race abbasside,

II.

« Vous êtes fils de Barmécide. »
Amorassan répond à ça :
« Est-il possible?... Ah! dieux! ah! ah!

Saëd, toujours fin et subtil :
« Attendez-moi là, lui dit-il;
« Je m'en vais chercher la princesse,
« Quoiqu'inutile dans la pièce;
« Il ne faudra pas la prier,
« Car elle attend sur l'escalier. »

Aussitôt fait, aussitôt dit;
Elle arrive et fait un récit
Qu'on n'entend pas plus que le reste :
Ce que l'on comprend par le geste,
C'est qu'ils font tous un grand serment
Sur le tombeau du mort vivant.

Au second acte, arrive Aron,
Fier comme un paon, droit comme un jonc;
On lui dit mille choses dures,
De gros mots, de grosses injures,
Qu'il souffre comme un hébété,
Quoiqu'il ait un sabre au côté.

Il nous parle d'un Aménor,
Son fils aîné, son cher trésor,
Qui reste, comme un vrai jocrisse,
Caché derrière la coulisse,
Et qui, tranquille jusqu'au bout,
Sert à la rime, et puis c'est tout.

Arrive enfin, comme Narbas,
Un bon vieillard criant tout bas :
« Me voilà, je suis Barmécide,
« On ne sait pas ce qui me guide...
« Mettons le spectateur au fait,
« Pour mieux détruire l'intérêt. »

Amorassan vient sans retard
Savoir ce que veut le vieillard :
« Contre Aron, dit-il, on conspire,
« Je viens exprès pour vous le dire;
« Monsieur, ne me refusez pas,
« Dépêchez-vous, car je suis las. »

Le grand vizir, un peu trop chaud,
Dégane... et rengane aussitôt.
La nature, je ne sais comme,
Lui parle en faveur de cet homme.
Saëd survient : « Ah! tout est su,
« Dit le vizir, je suis perdu... »

« Vous, tenez ce vieux roquentin,
« Et vous, épargnez le coquin;
« Faites-le pendre tout de suite,
« Car s'il vient à prendre la fuite,
« Il ira dire nos secrets;
« Au diable alors tous nos projets. »

— Saëd, vous raisonnez fort bien,
« Car s'il meurt il ne dira rien;
« Lui mort, je lui prendrai la lettre
« Qu'au seul calife il veut remettre,
« Mais, pour filer le dénoûment,
« Avec lui causez un moment. »

Comme il y va de bonne foi,
Barmécide lui dit : « C'est moi,
« Cher Saëd, je suis Barmécide.
— Quoi! tu veux sauver l'Abbasside!
« Il faut, ami, que tu sois fou;
« Tu veux donc nous casser le cou?

« Tu viens de voir ton pauvre fils,
« Celui que j'ai tiré d'un puits,
« Il est le chef de l'entreprise;
« S'il fait sottise sur sottise,
« S'il a l'air d'avoir mauvais cœur,
« C'est bien la faute de l'auteur. »

Mon fils est Cinna... mais *motus*,
Je suis le cadet de Brutus;
Sémire est l'informe copie
De Pulchérie et d'Emilie;
Il faut bien qu'au calife Aron
Auguste serve de patron.

Notre style est du meilleur goût,
Nous disons ce qu'on lit partout.
Montaigne a fourni les maximes,
Voltaire a brillanté nos rimes.
Nous aurons pour nous les journaux
Et les philosophes nouveaux.

Le quatrième acte en entier
Est l'ouvrage d'un écolier;
Et malgré trois reconnaissances,
Force portraits, maintes sentences,
Barmécide, en dépit du nom,
Est frère de Timoléon.

Au cinq, on baisse le rideau;
On le relève de nouveau
Pour nous montrer dans les ténèbres
Des tombeaux, des torches funèbres,
Et le calife, hors de sens,
Qui pleure et croit aux revenants.

Comme il fallait qu'Amorassan
Tuât quelqu'un, selon le plan;
Sur Aménor, prince inutile,
Il vient de décharger sa bile;
Mais à peine il l'a massacré,
Que le jeune homme est enterré.

Aron crie : « Ah! tuons quelqu'un;
« Allez, mettez-vous dix contre un;
« Sur le tombeau perçons le traître
« Que j'aurais dû *plus tôt connaître*,
« Qui vient d'envoyer *ad patres*
« Un fils, l'objet de mes regrets. »

Resté seul, le calife en pleurs
Dit des vers de toutes couleurs,
Et puis s'écrie, ainsi qu'Auguste :
« Tout ce qu'on me fait est bien juste;
« J'ai tué quarante sujets,
« Et l'on veut me tuer après. »

Arrive enfin Amorassan,
Sémire et tout le bataclan;
Le vieux Saëd, qui, pour ses peines,
A les deux bras chargés de chaînes,
Et Barmécide qui vient là
Pour voir comment ça finira.

Le calife dit de gros mots;
Barmécide jure à huis clos;
Il se nomme, chacun s'étonne;
Le calife pleure et pardonne,
Et la pièce finit enfin
Par une antithèse en quatrain.

Apprenez, messieurs les auteurs,
Qu'il ne faut plus ni plan, ni mœurs,
Ni conduite, ni caractères,
C'était bon du temps de nos pères.
Point de sentiment, peu d'esprit,
Du clinquant, et l'on réussit.

BARMEN, ville de la Prusse rhénane, formée récemment de la réunion des sept villages compris dans la vallée du même nom, et contiguë à Elberfeld; 44,681 hab. Industrie très-florissante : mousselines, nankins, calicots, rubans, velours, produits chimiques, blanchisseries et teintureries; école de sourds-muets, gymnase.

BARMONT (l'abbé PERROTIN DE) était conseiller-clerc au parlement de Paris lorsqu'il fut nommé, en 1789, député du clergé aux états généraux. Opposé à toutes les réformes, il lutta vainement contre l'opinion générale, prit le parti d'émigrer, fut arrêté à Châlons-sur-Marne avec Bonne-Savardin, renvoyé devant le Châtelet et acquitté. Mais il ne reprit pas son poste à l'assemblée, et s'enfuit en Allemagne.

BARMOUTH, ville d'Angleterre, dans le pays de Galles, comté de Merioneth, à 17 kil. O. de Dolgelly; port de mer à l'embouchure de la Maw, sur la baie de Cardigan; 2,129 hab. Bains de mer très-fréquentés; commerce actif pour le transport des minerais de plomb et de manganèse.

BARNABÉ (saint), né dans l'île de Chypre, d'une famille de la tribu de Lévi, mort vers 63.

Son véritable nom était José ou Joseph; mais lorsqu'il eut embrassé le christianisme, les apôtres lui donnèrent celui de *Barnabé*, qui signifie, selon saint Luc, *fils de consolation*, et, suivant saint Jérôme, *fils de prophète*. De mœurs pures et simples, il fut promptement touché de la parole divine, vendit ses biens, les donna aux apôtres et se convertit. Trois ans plus tard, en 37, il présenta saint Paul, dont il avait été le condisciple sous Gamaliel, aux autres apôtres saint Pierre et saint Jacques le Mineur. Quelques années après, en 43, beaucoup de gentils s'étant convertis à Antioche, saint Barnabé, qui y avait été envoyé, vint à Tarse chercher saint Paul, pour aller avec lui affermir dans la foi les nouveaux convertis. Ils se chargèrent des aumônes de ces derniers et se rendirent à Jérusalem, pour les remettre entre les mains des disciples. Ils retournèrent ensuite à Antioche, où ils furent faits apôtres des gentils. Ils ne menaient point de femmes avec eux et, tout en prêchant, ils gagnaient leur vie avec le travail de leurs mains. C'est ainsi qu'ils allèrent prêcher dans l'île de Chypre et jusqu'en Lycaonie, saint Barnabé cédant toujours la parole à saint Paul; ce qui, à Lystres, ville de cette province, fit prendre ce dernier pour Mercure, tandis que saint Barnabé passait pour Jupiter. L'an 51, ils se trouvaient à Antioche lorsque plusieurs personnes venues de la Judée soulevèrent quelques difficultés à propos de certaines prescriptions du culte. Il fut décidé que saint Paul et saint Barnabé se rendraient à Jérusalem, pour consulter les apôtres et les anciens. Ils y furent reconnus apôtres des gentils, et contribuèrent au décret contre les cérémonies légales. Saint Barnabé se sépara ensuite de saint Paul, et se rendit en Chypre avec saint Marc, son cousin; selon d'autres, il fut envoyé à Corinthe. L'éloge de saint Barnabé, ayant pour auteur un moine nommé Alexandre, a été publié en grec et en latin par les Bollandistes. Suivant cette relation, le saint aurait subi le martyre à Salamine, dans l'île de Chypre. Une autre tradition prétend qu'il aurait continué son apostolat dans diverses contrées. L'Eglise de Milan le reconnaît pour son apôtre, comme y ayant le premier prêché la foi. Saint Paul le fait vivre encore en 56, et saint Jean Chrysostome fixe l'époque de sa mort en 63. Lorsque l'on trouva le corps de saint Barnabé, en 488, dans les environs de Salamine, il portait sur la poitrine l'Evangile de saint Matthieu, qu'il avait écrit de sa propre main sur un bois fort rare qui venait d'Orient. L'empereur Zénon voulut avoir ce manuscrit, l'enrichit d'or et le déposa dans le trésor du palais impérial. Les *Actes*, les *Evangiles* et l'*Epître* qu'on attribue à cet apôtre sont rangés par un grand nombre de critiques parmi les livres apocryphes (v. l'article suivant). La fête de saint Barnabé se célèbre le 11 juin. Placido Puccinelli et un autre auteur ont publié deux travaux sur saint Barnabé, le premier en italien (Milan, 1649, in-4°), le second en latin (1735, in-4°).

Barnabé (LETTRE OU EPÎTRE DE). Tous les Pères de l'Eglise s'accordent à dire que cette lettre est l'œuvre du lévite cyprien José Barnabé. Les doutes exprimés par Eusèbe et répétés par saint Jérôme concernaient la canonicité et non l'authenticité de cet écrit. De nos jours, la plus grande partie des critiques prétendent que la *Lettre* de Barnabé ne peut avoir pour auteur un des premiers apôtres du christianisme. Ainsi du moins pensent Hefele, récent éditeur des Pères de l'Eglise, Néander et Baur. Les raisons sur lesquelles ils s'appuient ne sont pas toutes également convaincantes. En général, ils font trop attention au peu de valeur intrinsèque de l'*Epître* de Barnabé. Nous convenons qu'il est difficile de s'expliquer les fables absurdes sur le lièvre et l'hyène contenues dans le x^e chapitre; aucun passage du Nouveau Testament ne nous montre l'interprétation allégorique poussée au même degré d'arbitraire et de puérilité. Toutefois, malgré la distance qui sépare la *Lettre* de Barnabé des livres dits canoniques, l'insignifiance de cet écrit ne saurait être une preuve de son inauthenticité. Pour être légitime, la critique ne doit pas invoquer seulement des raisons de sentiment; il lui faut le fondement solide des faits.

On a beaucoup parlé du chapitre IX, qui attribue l'usage de la circoncision aux Syriens et aux Arabes, ainsi qu'à tous les prêtres des idoles. Mais pour les Syriens le même fait se rencontre dans Hérodote, et si l'auteur s'adressait particulièrement à des lecteurs égyptiens, comme nous le prouverons, pourquoi n'aurait-il pas songé tout d'abord aux prêtres de l'Egypte, qui pratiquaient en effet la circoncision?

On a insisté sur ce que, selon notre auteur, les deux boucs du grand jour d'expiation (*Lévit.*, XVI, 7 et suiv.) doivent être *semblables*. Un lévite ne pouvait, dit-on, ignorer que cette prescription était étrangère à l'Ecriture. Mais le lévite a pu citer de mémoire et ajouter au texte le mot *semblables*, surtout si l'on avait réellement coutume de les choisir tels. Le Talmud ordonne qu'on le fasse, et l'usage a pu s'en introduire beaucoup plus tôt.

Il n'y a, dit-on, qu'un rhéteur du II^e siècle qui ait pu qualifier les douze disciples de Jésus-Christ de *pêcheurs au delà de toute mesure* (υπερ πασαν ανομιαν ανομωτεροι). Nous répondons qu'au II^e siècle cette qualification s'expliquerait encore moins, car alors le courant de l'opinion tendait à rehausser l'éclat des apôtres. Tous ces arguments, empruntés aux prolégomènes de Hefele, ne constituent pas même une apparence de preuve. Aussi, à moins que le contenu dogmatique ne fournisse des motifs plus plausibles contre l'œuvre attribuée à Barnabé, il faudra que la critique se résigne à considérer sa lettre comme authentique.

L'auteur de l'*Epître* indique lui-même son but dans l'introduction. Il désire que ses lecteurs unissent la γνωσις, c'est-à-dire l'intelligence du sens caché de l'Ancien Testament, à la foi. Cela ressort aussi avec évidence de l'économie générale du texte. Si l'on excepte les dernières pages, contenant une série de préceptes nouveaux, l'auteur s'applique surtout à démontrer que les rites du judaïsme, les sacrifices, la circoncision, la célébration du sabbat, étaient déjà condamnés par Moïse et les prophètes; que le christianisme est la doctrine qu'ils annonçaient sans pouvoir la faire prévaloir; que l'Eglise chrétienne, ayant mis en pratique leurs enseignements, sera seule héritière un jour des promesses faites par Dieu à son peuple. En voulant répandre cette γνωσις, cette science de l'Ancien Testament, l'*Epître* poursuit un but éminemment pratique, c'est de déraciner dans l'Eglise la tendance à s'astreindre au rituel des juifs (*ut non incurramus tanquam proselyti ad illorum legem*). A l'instar de l'*Epître aux Hébreux*, Barnabé prêche un christianisme libéral, et il veut le dégager des entraves de la loi. Il s'attache à prouver que le judaïsme, dans ses éléments purement nationaux, fut, dès sa naissance, entaché d'erreurs, et qu'au-dessus du mosaïsme historique, introduit subrepticement par les sophismes de Satan, il y avait un mosaïsme idéal et identique au christianisme.

Aux yeux de Barnabé, l'Ancien Testament a la plus grande autorité; il est la source de toute vérité religieuse. Cet écrivain ne conteste point la dignité souveraine de la loi de Moïse, mais uniquement la légitimité de l'interprétation de cette loi. Il nous dira que l'Ancien Testament était primitivement destiné aux chrétiens. Moïse, en brisant les tables de la loi à cause de l'idolâtrie des Israélites, a indiqué qu'ils n'étaient pas le peuple de l'alliance. Ils l'ont prouvé depuis : jamais ils n'ont compris les enseignements des prophètes. Les chrétiens seuls ont l'intelligence de la révélation divine, le Christ, inspirateur des prophètes, pouvant seul faire connaître le vrai sens de leurs oracles. En un mot, l'exégèse chrétienne est la seule conforme à l'intention du Révélateur.

Comme on le voit, nous sommes en présence d'un homme qui réprouve absolument le judaïsme. Le christianisme, loin de se soumettre aux exigences de la loi, s'impose ici comme interprète souverain de l'Ancien Testament. Mais dans cette position offensive envers le judaïsme, l'auteur ne fait appel à aucun raisonnement sérieux; il n'invoque ni l'autorité de Jésus-Christ ni l'exemple des apôtres; chez lui, nulle trace des arguments anthropologiques qui forment, dans la doctrine de Paul, les assises dogmatiques de son universalisme. Il ne nous montre point l'impossibilité, pour la loi, de produire la justice; comme l'apôtre des nations, il n'oppose point la foi en Jésus-Christ aux œuvres de la loi. La polémique de Barnabé ne touche qu'à la loi rituelle du judaïsme; quant au salut, il dépend de la

pratique des devoirs énumérés à la fin de la *Lettre*. En résumé, le résultat est identique à celui de la doctrine de Paul, mais la légitimité de ce résultat reste non démontrée. Une chose curieuse, c'est que Barnabé cherche à prouver la nécessité d'abolir les observances extérieures du judaïsme, par les livres juifs eux-mêmes, *et, après avoir lu sa lettre, on est* porté à se demander ce qui tient le plus au cœur de l'écrivain, de la liberté chrétienne ou de l'autorité de l'Ancien Testament. C'est, du reste, une tendance générale parmi les fractions du christianisme primitif, que celle de maintenir dans toute sa rigueur le respect des livres de l'ancienne loi. On comprend cette tendance chez les chrétiens issus du judaïsme; pour eux, le Christ est venu, non pour abolir, mais pour accomplir l'alliance; il y a donc relation intime entre l'Ancien et le Nouveau Testament; mais, de la part des païens convertis à la religion du Christ, cette tendance est étrange, surtout après qu'on a vu saint Paul et saint Jean proclamer dans leurs écrits l'autonomie de la loi chrétienne. Il est vrai que Jésus et les apôtres ont toujours montré un grand respect pour la loi et les prophètes, et que cet exemple a dû exercer une influence considérable sur l'esprit des premiers chrétiens. Aussi voyons-nous les ébionites prendre les actes et les paroles de Jésus-Christ pour point de départ, lorsqu'ils veulent établir la validité des prescriptions légales. Paul, au contraire, qui avait tracé une ligne de démarcation profonde entre le judaïsme et la religion nouvelle, s'éleva avec force contre les tentatives de fusion; ses disciples, entre autres le paulinien Ignace, n'épargnèrent pas le blâme à ceux qui reconnaissaient à l'Ancien Testament une dignité normative pour les croyances et les coutumes chrétiennes; et la *Lettre à Diognète* taxe le rituel des juifs de ridicule et de folie. Malgré ces efforts des pauliniens pour affranchir l'idée chrétienne, le judaïsme conservait son empire. Du reste, la doctrine de Paul, avec son caractère subjectif, dépassait l'intelligence de la masse des chrétiens; cette action de l'esprit de Dieu dans les âmes, cette puissance de la foi en Jésus-Christ, la plupart étaient incapables de les comprendre; une théologie aussi élevée ne pouvait convenir qu'à certaines *natures particulières*; le *grand nombre avait* besoin d'une autorité dogmatique incontestée. Pour comprendre le caractère de cette époque, il ne faut pas oublier que le Nouveau Testament n'existait pas encore; chacun était libre de choisir son apôtre : les uns étaient à Pierre, les autres à Paul; les ébionites avaient adopté Pierre; les gnostiques eux-mêmes en appelaient à l'enseignement ésotérique d'un disciple de Jésus-Christ. Dans cet état des esprits, est-il surprenant qu'on ait senti l'utilité de se rattacher aux idées judaïques consignées dans un livre qui, pendant de longs siècles, avait servi de code au peuple de Dieu?

D'autre part, la philosophie grecque avait perdu de son prestige; elle n'avait de valeur aux yeux des premiers chrétiens qu'autant qu'elle contenait en elle des germes de la révélation primitive. Aussi Socrate, Platon et Aristote n'étaient-ils pas regardés comme des génies inventeurs; leur seul mérite était de posséder une tradition plus authentique de cette manifestation première de Dieu aux hommes. Par cela seul qu'elle remontait à une date antérieure, la sagesse des Chaldéens se rapprochait plus de la vérité que la philosophie des Grecs. Ainsi, l'ancienneté d'une doctrine était une preuve de sa vérité. Les livres de Moïse, qui passaient pour les plus anciens du monde, méritaient donc une considération et un respect particuliers. Ces idées frappèrent l'esprit des païens eux-mêmes, et c'est sous leur inspiration que nous voyons saint Justin et Tatien abandonner la philosophie de Platon pour se jeter dans le sein du christianisme.

Mais comment concilier les nouveautés du christianisme avec cette autorité accordée à l'Ancien Testament? Ce problème préoccupait vivement les esprits dans les premiers temps de l'Eglise. Selon les uns, les lois rituelles de Moïse n'avaient, dans l'intention du législateur, qu'un caractère temporaire; c'étaient des concessions faites à l'esprit grossier du peuple juif, des préservatifs contre de plus grands maux, des châtiments mérités par ses péchés; on les considérait aussi comme des dispositions additionnelles qui devaient cesser d'être en vigueur quand les dangers qu'elles écartaient ne seraient plus à craindre. Selon les autres, la loi rituelle n'avait jamais existé dans l'intention de Moïse; les prescriptions lévitiques étaient des types d'idées chrétiennes : Barnabas, comme nous l'avons déjà vu, et les gnostiques sont de cet avis. L'Eglise catholique en général, à l'exemple de Justin martyr, combina les deux méthodes; elle attribua à la loi rituelle un caractère réel, mais *transitoire*, et un caractère *purement symbolique*. Au IIIe siècle seulement, Origène établit quelques règles fixes d'herméneutique dans la deuxième partie de son traité *De principiis*. Comme on le voit, dès l'enfance de l'Eglise, les théologiens n'étaient pas embarrassés pour prouver que la croyance et la pratique du jour étaient aussi celles des auteurs sacrés.

L'exégèse allégorique n'a pas commencé avec le christianisme, elle date de plus loin. Elle vit le jour quand la philosophie païenne prétendit expliquer et corriger les croyances populaires. Du temps de Cicéron, les stoïciens étaient accusés d'interpréter la Fable dans un sens conforme à leur doctrine et de transformer les anciens poëtes en précurseurs de leurs idées. Les platoniciens des premiers siècles de l'ère chrétienne, Plutarque, par exemple, voulant ôter tout prétexte à l'impiété, se servirent du même procédé pour tourner en philosophèmes les mythes dont la *lettre offensait la morale. Chez les Juifs*, l'interprétation allégorique trouva de nombreux partisans, surtout à Alexandrie; le plus célèbre fut Philon. Des Juifs elle passa aux chrétiens; l'apôtre Paul en fait souvent usage; l'*Epître aux Hébreux* présente l'économie mosaïque comme un type du christianisme. Isoler *chaque passage et substituer au sens* littéral réclamé par le contexte une signification arbitraire, s'adaptant aux mots avec plus ou moins d'aisance, tel est le caractère ordinaire de l'exégèse allégorique. Aucun auteur, peut-être, n'a usé de cette méthode avec plus de témérité et de sans façon que celui qui nous occupe. Aux yeux de Barnabas, les pratiques du culte des Israélites n'ont jamais eu de valeur réelle; elles doivent leur établissement à une captation fallacieuse de l'ange du mal, et, quand il a l'air de les instituer, Moïse parle aux Juifs au figuré (εν πνευματι). La circoncision n'était pas destinée à être le signe visible du peuple de Dieu; Moïse demandait la circoncision morale, il exigeait des oreilles ouvertes à la voix de Dieu, des cœurs prêts à l'aimer et à suivre ses commandements; mais les Juifs, avec leur esprit grossier, ont établi la circoncision charnelle. Le législateur des Hébreux, en exigeant l'abstention des viandes impures, entendait préserver son peuple de tout contact avec les hommes impurs. Le repos du sabbat n'est aussi qu'un symbole; il représente le repos des élus dans le règne messianique. Ainsi la loi rituelle a sa source, non dans la volonté de Dieu, mais dans le défaut d'intelligence des Juifs, dans leurs convoitises charnelles, dans les tentations et les sophismes de l'esprit malin. Citons un spécimen de cette singulière exégèse. Barnabas veut expliquer pourquoi Abraham a circoncis 318 serviteurs, ni plus ni moins, et quelle est la *gnôsis* renfermée dans cet acte du patriarche. — Le nombre 318 s'écrit en grec avec les trois lettres IHT. Les deux premières donnent Jésus; le *T*, par sa forme, ressemble à une croix. Les 318 serviteurs révèlent ainsi le salut par la mort du Christ.

Le résultat de toute l'argumentation exégétique de la *Lettre* de Barnabas, c'est que les chrétiens sont le peuple de l'alliance et qu'ils le sont devenus par Jésus-Christ, spécialement par sa mort sur la croix. Sur la nature de Jésus-Christ, Barnabas donne les mêmes indications que l'*Epître aux Hébreux : préexistence personnelle, participation à la création, souveraineté du monde*. Jésus est le fils de Dieu, et non un descendant de David, non le Messie humain attendu des Juifs; toutes choses *subsistent en lui et pour lui*; il est la source et le terme de toute prophétie. Ici, l'expression scientifique de λογος manque, et la nature humaine de Jésus-Christ ne consiste que dans son corps sensible. Il s'est revêtu de ce corps par accommodation à la faiblesse de l'homme, qui aurait été incapable de supporter sa présence dans l'éclat de sa gloire céleste; il l'a pris pour réaliser les prophéties, pour briser l'empire de la mort en le donnant en offrande expiatoire de nos péchés; il s'est incarné, enfin, pour consommer l'impénitence des uns et sceller l'alliance d'éternelle félicité avec ceux qui ont placé en lui leur espérance.

Il est inutile de faire ressortir l'incohérence de ces diverses propositions. On dirait que l'auteur n'a cherché qu'à populariser les idées contenues dans l'*Epître aux Hébreux*, mais en multipliant les arguments scripturaires. Toutefois, il existe plusieurs nuances dans la conception des deux écrivains. L'auteur de l'*Epître aux Hébreux* insiste beaucoup plus sur le caractère sacerdotal que sur la dignité prophétique du Christ. Pour Barnabas, au contraire, le Fils de Dieu est plus particulièrement l'interprète des saintes Ecritures de l'ancienne alliance, le dispensateur d'un esprit capable de les comprendre et le garant de l'espérance chrétienne; il veut, comme les ébionites, que l'enseignement de la vérité tienne le premier rang dans l'œuvre du Christ. Barnabas se rapproche de l'ébionitisme par un autre point encore : le côté subjectif de la religion se résume, selon lui, dans l'espérance du salut par Jésus-Christ et dans la pratique des commandements de Dieu, par lesquelles on acquiert des titres à la félicité du monde futur. La foi n'est rien sans la haine de l'iniquité. Deux routes sont ouvertes à l'homme : celle de la lumière et de la vie, et celle des ténèbres, qui mène à la mort. Celui qui aspire à la vie éternelle doit y tendre par ses œuvres.

Tel est, en résumé, le contenu dogmatique de cet écrit. Quant à la place qu'il occupe dans l'ensemble du développement des idées chrétiennes durant les deux premiers siècles, nous ne pouvons admettre avec Schwegler qu'il représente le passage de l'ébionitisme aux *systèmes gnostiques. En effet, il n'est pas* vraisemblable que, dans le sein de l'ébionitisme, on ait jamais témoigné une aussi complète indifférence pour le judaïsme et fait une opposition aussi radicale à ses institutions. Selon les ébionites, les chrétiens sont les *juifs orthodoxes;* dans l'*Epître* de Barnabas, au contraire, *ils sont un peuple nouveau, et les Juifs* y sont représentés comme les disciples de Satan.

La doctrine de Barnabas ne relève point de celle de Paul, quoi qu'en dise Néander. Pas une seule des idées particulières à l'apôtre des gentils ne s'y retrouve, ni la grâce gratuite, *ni la justification par la foi, ni l'application* à notre personne des mérites de Jésus-Christ dans la rédemption, ni l'absorption de notre moi dans la personnalité du Sauveur.

Il est incontestable que la *lettre* de Barnabas a une grande affinité avec le judéo-christianisme; on s'en convaincra facilement, si l'on *compare cet écrit avec les œuvres de Justin* martyr, auteur judéo-chrétien par excellence; ce sont les mêmes idées.

Ce que nous avons dit de la différence qui existe entre la doctrine de Paul et celle qui est contenue dans la *lettre* de Barnabas, suffit pour démontrer que l'auteur de cette *lettre* ne peut être un *compagnon d'œuvre de l'apôtre* des gentils. Au moment où parut cet écrit, le gnosticisme n'avait pas encore troublé l'Eglise, car il n'y est nullement question des hérésies de Basilide et de Valentin. Il faut admettre qu'il a été composé à la limite des deux premiers siècles, sous le règne de Domitien ou de Trajan.

BARNABEN (Antoine), publiciste espagnol, né à Alicante en 1769, fut reçu docteur à Valence, fut ordonné prêtre, composa quelques livres ascétiques, et publia en 1812 : *Jugement historique, canonique et politique des droits des nations sur les biens ecclésiastiques*. Cet ouvrage lui attira de longues persécutions de la part du clergé. Nommé député aux cortès (1814-1816 et 1820-1821), il y défendit courageusement les principes constitutionnels, attaqua l'inquisition et l'ultramontanisme dans divers écrits, et fut nommé archidiacre de Murviedro par Ferdinand VII.

BARNABITE s. m. (bar-na-bi-te — de saint *Barnabé*). Religieux de l'ordre des clercs réguliers de Saint-Paul.

— **Encycl.** Hist. relig. La congrégation des *barnabites* fut fondée en 1530, à Milan, par Antoine-Marie Zaccharia ou Zaccharie, conjointement avec Barthélemy Ferrari et Jacques Morigia. Elle devait se dévouer à la confession, à la prédication, à l'instruction de la jeunesse et aux missions. Ce ne fut que cinq ans plus tard que les *barnabites* firent des vœux solennels, lorsque le pape, les affranchissant de la juridiction des ordinaires, leur donna le titre de chanoines réguliers de Saint-Paul. En 1542, ils eurent un oratoire à Milan, et, trois ans après, l'église de Saint-Barnabé devint le lieu principal de leurs exercices, ce qui leur fit prendre le nom de *barnabites*. Ils montrèrent beaucoup de zèle dans les missions qu'ils allèrent prêcher en Bohême, en Savoie, en Italie, en France, dans le Béarn. Ils fondèrent dans tous ces lieux des colléges d'où sortirent des prélats, des savants et des écrivains remarquables. Le père Nicéron, entre autres, avait fait ses études chez les *barnabites*. Cet ordre est en décadence depuis le XVIIe siècle; cependant il possède encore quelques maisons en Espagne et en Italie. Le couvent des *barnabites*, à Paris, se trouvait dans la Cité, vis-à-vis du Palais de Justice.

Une comtesse de Guastala avait essayé de fonder une congrégation de femmes qui n'était qu'une espèce de tiers ordre des *barnabites*. Ces femmes ont été désignées sous le nom de *guastalines* ou d'*angéliques*.

BARNABO (Alexandre), cardinal, préfet de la Congrégation de la propagande, né en 1801, d'une noble famille à Foligno, fut élevé, en 1856, à la dignité de cardinal, sous le titre de Sainte-Suzanne; il a dans ses attributions administratives la haute direction des missions étrangères en rapport avec le saint-siége.

Barnaby Rudge, roman anglais par Charles Dickens. Le principal personnage autour duquel pivote toute l'action est un pauvre idiot qui rappelle ceux dont M. Dickens a si heureusement esquissé la silhouette dans *Nicolas Nickleby* et dans *Bleak house*. C'est une création bizarre, qui excite une pénible curiosité, et à laquelle l'auteur a imprimé un cachet fantastique en lui adjoignant un corbeau qui prononce de temps en temps des phrases étranges, comme s'il s'entretenait avec son maître dans un mystérieux langage. A côté de ces deux figures principales, s'en trouvent d'autres non moins originales. C'est d'abord l'aubergiste du Mai, le vieux John Willet, qui passe sa vie, en compagnie de quelques amis, autour de sa grande cheminée, fumant gravement sa pipe et exerçant sur ses entours un empire despotique contre lequel se révolte son fils Joe, qui préfère endosser l'uniforme plutôt que de continuer à être traité aussi cavalièrement dans la maison paternelle. Puis viennent M. Haredale, caractère sombre, morose, espèce de bourru bienfaisant, et M. Chester, homme du monde, libertin, roué sans principes, intrigant et égoïste, qui sacrifie tout à sa propre satisfaction et ne recule devant aucune bassesse pour alimenter ses vices, à condition toutefois que les apparences soient sauvées. M. Haredale a une nièce, fille de son frère, mort victime d'un lâche assassinat; M. Chester a un fils, et les deux jeunes gens s'aiment. Mais Chester et Haredale se détestent, et leur haine les porte à s'entendre pour traverser cet amour. C'est là l'intrigue principale du roman, mais elle n'est pas la seule. Joe aime aussi la jolie fille du serrurier Warden, l'insoucieuse et coquette Dolly; mais il a deux rivaux : l'un nommé Hugh, espèce de géant brutal qui fait l'office de palefrenier à l'auberge du Mai; l'autre plus redoutable, M. Tappertit, apprenti serrurier, jeune homme fort satisfait de lui-même et jouant un certain rôle dans une sorte d'association maçonnique dont il est le chef. Voilà de quoi fournir déjà bien des incidents et une action, certes, assez compliquée. Mais ce n'est pas tout : l'auteur y ajoute encore la conspiration de lord George Gordon, la révolte des protestants contre les catholiques, des émeutes et tout le nombreux personnel qu'exige une pareille mise en scène. Enfin, au milieu de ce conflit, on découvre l'assassin du frère de M. Haredale, qui se trouve être le mari d'une ancienne domestique du château et le père de Barnaby Rudge. Cette exposition qui peut, à justre titre, paraître embrouillée, donne une idée assez exacte du désordre qui règne dans le roman lui-même. M. Dickens ne semble pas s'être tracé d'avance un plan bien déterminé. Doué d'une imagination féconde, il s'est laissé entraîner par le plaisir de créer, et les personnages se sont ainsi multipliés sous sa plume, singulièrement habile à esquisser des caractères originaux. Mais lorsqu'il s'agit de faire manœuvrer toute cette petite armée, de mettre de l'ordre et de l'ensemble dans sa marche, la patience ou la force lui a manqué. Il a sans doute craint d'être trop long, et, en effet, dans les matériaux qu'il avait accumulés il y avait de quoi faire cinq ou six romans. C'est un défaut rare de nos jours, où l'on voit tant de romanciers pécher par l'excès *contraire*; *mais* ce n'en est pas moins un défaut, qui a l'inconvénient de disperser l'intérêt et d'ôter à *Barnaby Rudge* ce caractère d'unité qui est essentiel à toute œuvre littéraire. Il est vrai qu'un talent aussi supérieur que celui de Dickens offre au lecteur de larges compensa*tions. C'est une richesse d'invention* qu'on ne se lasse pas d'admirer; c'est une variété d'incidents qui soutient l'attention jusqu'au bout, sans la laisser un seul instant faiblir; c'est une galerie de tableaux de genre peints par un habile maître, qui a l'art merveilleux de ne jamais se répéter, lors même qu'il reproduit des sujets assez semblables. On y trouve des scènes empruntées à toutes les situations de la vie, et toutes également frappantes de vérité, toutes empreintes du cachet de l'observation la plus ingénieuse, de la connaissance la plus profonde du cœur humain. Les habitués du Mai vous apparaissent comme autant de vieilles connaissances, que vous avez rencontrées maintes fois lorsqu'en voyage vous vous êtes assis devant un grand feu d'auberge. L'intérieur de la famille du bon Warden, avec sa femme vaporeuse, son aimable fille et son important apprenti, forme une de ces pages qui suffiraient à faire la fortune d'un livre. Le simple Barnaby, son merveilleux corbeau, sa vieille mère qui veille sur lui avec tant de sollicitude, et l'assassin maudit qui les entraîne attachés à sa honte et à sa proscription, sont des personnages fort étranges, sans doute, mais qui n'ont rien de trop exagéré et qui produisent une impression profonde. Bien d'autres scènes encore mériteraient d'être signalées; mais ce qu'il y a de remarquable, c'est l'émeute, ce sont tous les détails de cette conspiration qui s'ourdit dans l'ombre, se ramifie de cabarets en cabarets, d'ateliers en ateliers, puis un beau jour éclate dans la rue, vient hurler à la porte du parlement, et se retire satisfaite lorsqu'elle a saccagé quelques maisons, *porté le désordre et la terreur dans toute* la ville, sans s'inquiéter si c'était là le but de ses chefs, si leurs vues sont remplies, si leur cause est gagnée. Ce morceau est, à lui seul, un petit chef-d'œuvre, qui fait pardonner à l'auteur le défaut d'ensemble dont cette digression est la principale cause. Aussi sommes-nous convaincu que, malgré toutes ses imperfections, ce livre ne fait point tache dans l'œuvre de Dickens. Il parut à Londres en 1841, et il a été traduit dans la collection des romans étrangers de Hachette.

BARNACHE s. f. (bar-na-che). Ornith. Nom vulgaire de plusieurs espèces d'oies : *Les* BARNACHES *se mangent en carême, comme les macreuses.* (Acad.) *Les sifflements du courlis et le cri de la* BARNACHE *perchée sur les framboisiers de la grotte, m'annoncèrent le retour du matin.* (Chateaub.) ‖ On dit aussi BERNACHE, BARNACLE, BERNACLE, BARNAQUE ou BARNICLE.

BARNADÉSIE s. f. (bar-na-dé-zî). Bot. Genre de la famille des composées et de la tribu des mutisiées, comprenant des sous-arbrisseaux originaires des régions montagneuses du Pérou. ‖ On dit aussi BARNADÈSE.

BARNADÉSIÉ, ÉE adj. (bar-na-dé-zi-é — rad. *barnadésie*). Bot. Qui ressemble à la barnadésie.

— s. f. pl. Groupe de plantes de la famille des composées et de la tribu des mutisiées, ayant pour type le genre barnadésie.

BARNAGE s. m. (bar-na-je). Hist. Ancienne orthographe du mot *baronnage*. ‖ Cour ou escorte d'un baron féodal. ‖ Convocation des personnes qui composaient *la cour du roi*.

— Droit qui se percevait par feux. ‖ Impôt sur certains animaux domestiques et sur certains produits agricoles.

BARNAOUL, ville de la Russie d'Asie, gouvernement et à 320 kil. S. de Tomsk, sur

l'Obi, 10,000 hab., résidence de la chancellerie supérieure des mines de l'Altaï, école des mines, observatoire, musée d'antiquités mongoles, fonderie impériale d'or et d'argent. En 1730, Nikito-Demidoff, par l'établissement d'une usine importante, fut le fondateur de cette ville.

BARNAQUE s. f. (bar-na-ke). Ornith. V. BERNACHE.

BARNARD ou **BERNARD** (Jean), lord-maire de Londres, né de parents quakers, en 1685, à Reading, dans le Berkshire, mort à Clapham en 1764. D'abord marchand de vins comme son père, Barnard, après avoir quitté la secte des quakers, fut appelé, en 1722, à représenter la Cité de Londres au parlement. D'abord shérif de la ville de Londres et du comté de Middlesex, il fut enfin promu à la dignité de lord-maire, et s'attira à tel point l'estime de ses administrés, qu'on lui décerna le titre de *Père de la Cité*.

BARNARD (Edward), amiral anglais, né en 1781, mort à Richmond en 1863. Lieutenant en 1803, il servit sur l'*Achille* au blocus de Cadix, et assista à la bataille de Trafalgar, au bombardement de Flessingue (1809), et à la défense côtière de Cadix (1810). De février 1811 à avril 1812, il passa sur le *San-Josef*, vaisseau amiral de sir C. Cotton dans la Méditerranée, et prit part aux combats qui eurent lieu avec la flotte française, le 5 novembre 1813 et le 13 février 1814. Capitaine à son retour en Angleterre, il reçut le commandement du *Bacchus* dans la station de l'Inde orientale (1816), puis celui du *Conway*. De 1817 à 1820, il eut mission de protéger le commerce et d'empêcher la traite des esclaves, soit à l'île de France, soit dans le golfe Persique. De 1833 à 1846, époque de sa mise à la retraite, il servit sur l'*Hercule* et le *Cambridge*, dans les eaux des Indes occidentales, à Lisbonne et sur les côtes de Syrie et d'Egypte. Promu au rang de contre-amiral, du cadre de réserve (1851), il passa vice-amiral en 1857, et amiral en 1862.

BARNARD (Henry), publiciste américain, né en 1811, dans le Connecticut. Il est connu par ses courageux efforts et ses nombreux écrits en faveur de l'enseignement populaire. Ses principales publications sont : *l'Architecture des écoles; Ecoles normales aux Etats-Unis; Ecoles normales en Europe; Rapports sur les Ecoles primaires du Connecticut; Education et emploi des enfants dans les fabriques.* On le considère aux Etats-Unis comme le réformateur des écoles, et, dans la patrie de Franklin, ce titre est plus glorieux que celui de conquérant.

BARNARD-CASTLE ou **BERNARD-CASTLE**, ville d'Angleterre, comté et à 35 kil. S.-O. de Durham, sur la Tees. 4,435 hab. Ancien château construit par Barnard, aïeul de J. Baliol; fabriques de tapis et de camelots; pain d'épice très-renommé, grains, grand marché de bêtes à cornes et à laine, et de chevaux.

BARNARDIE s. f. (bar-nar-dî). Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des liliacées, formé aux dépens des ornithogales, et dont l'espèce unique croît au Japon.

BARNASSOTTE s. f. V. BARNISSOTTE.

BARNAUD (Nicolas), alchimiste et théologien protestant du XVIe siècle, originaire de Crest, en Dauphiné, chercha longtemps la pierre philosophale. On lui attribue assez généralement le *Miroir des François* (sous le pseudonyme de *Nic. de Montaud*, 1582), ouvrage curieux pour le règne de Henri III, où se trouvent indiquées, pour la réforme du royaume, diverses mesures appliquées deux siècles plus tard : la vente des biens du clergé, le mariage des prêtres, la fonte des cloches, le *maximum*, l'institution d'une milice nationale, etc. On lui attribue encore un livre publié un an avant celui-ci et conçu dans le même esprit : Le *Cabinet du roi de France dans lequel il y a trois perles précieuses* (les trois ordres), *par le moyen desquelles le roi s'en va devenir le premier monarque du monde* (1581, réimprimé à Londres en 1624).

BARNAVE (Antoine-Pierre-Joseph-Marie), un des plus brillants orateurs de l'Assemblée constituante, né à Grenoble en 1761, suivit d'abord la carrière du barreau et fut élu, par le Dauphiné, député du tiers état aux états généraux de 1789. Son éloquence attira bientôt sur lui l'attention de l'Assemblée, et les principes qu'il défendit lui concilièrent la faveur populaire. Enthousiaste des idées nouvelles, il fut un de ceux qui précipitèrent la marche de la Révolution, tout en croyant, d'ailleurs, ne travailler qu'à une imitation de la constitution anglaise. Il vota pour toutes les grandes mesures qui inaugurèrent la nouvelle société française ; il en proposa lui-même quelques-unes; il les appuya toutes de sa parole éloquente et mesurée, et devint ainsi l'auxiliaire et presque le rival de Mirabeau, qui disait de lui : « C'est un jeune arbre qui » sera un jour un mât de vaisseau. » Son influence sur l'Assemblée et sur l'opinion était presque égale à celle du grand tribun. Il la compromit cependant par une exclamation imprudente, à l'occasion du massacre de Foulon. Irrité de voir les royalistes affecter de confondre dans la même réprobation ce déplorable entraînement de la colère du peuple avec les principes mêmes de la Révolution, il s'écria, au milieu des orages de la discussion : « Le sang qui coule est-il donc si pur? » paroles que son cœur ne lui avait pas dictées, et qu'il faut attribuer aux entraînements de la polémique. Elles lui furent, au reste, cruellement reprochées pendant tout le cours de sa carrière, et, le jour même qu'il marcha à l'échafaud, il se trouva sur sa route deux hommes apostés pour lui répéter cruellement ces paroles : « Barnave, le sang qui coule est-il donc si pur? » En août 1790, Barnave eut un duel avec Cazalès, un des principaux orateurs de la droite. On se battit au pistolet, à treize pas. Barnave manqua son adversaire, et l'arme de celui-ci fit deux fois long feu. « Que je vous fais d'excuses! dit Cazalès. — Ne suis-je pas là pour attendre? » répondit Barnave. Néanmoins, pendant qu'on rechargeait les armes, la conversation continuait : « Je serais désolé de vous tuer, reprenait Cazalès; mais vous nous gênez trop. Mon désir serait de vous éloigner pour quelque temps de la tribune. — Je suis plus généreux, répliqua Barnave; mon vœu est de vous toucher à peine, car vous êtes le seul orateur de votre côté, tandis que, du mien, on ne s'apercevrait seulement pas de mon absence. » Quelques secondes après, Cazalès tombait, assez grièvement blessé. Après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, Barnave fut un des trois commissaires chargés de ramener à Paris la famille royale. Dans ce jeune homme au cœur loyal, aux instincts chevaleresques, il se fit alors une réaction, produite par la vue de cette infortune, et qui se traduisit, pendant tout le voyage, par les égards les plus respectueux. On avait pu remarquer (notamment dans les dernières discussions sur les affaires coloniales, où il se montra peu favorable aux gens de couleur) quelques déviations à ses principes. Mais après la fuite de Varennes, séduit par les avances de la cour et les entretiens de la reine, il déserta brusquement la cause populaire, ou du moins celle du royalisme constitutionnel, dont il était un des chefs, et s'enfonça dans les voies d'une réaction insensée. Lui qui n'avait pas craint de lutter contre le Mirabeau des derniers temps, il entreprit comme lui, mais sans doute avec un zèle plus désintéressé, de faire rétrograder la Révolution et de reconquérir à la royauté le terrain qu'il avait lui-même tant contribué à lui faire perdre. Mais, malgré son éloquence et ses talents, ses efforts échouèrent dans cette tentative, et il perdit sa popularité, sans parvenir à faire adopter ses plans et ses illusions par la cour, livrée au parti de l'émigration. Pénétré de tristesse, il se retira, après la session, dans une campagne près de Grenoble, où il vécut dans une studieuse obscurité jusqu'à l'époque où la découverte de l'armoire de fer des Tuileries vint dévoiler les relations intimes et secrètes qu'il avait entretenues avec la cour. Arrêté, le 19 août 1792, en vertu d'un décret de l'Assemblée, il resta quinze mois prisonnier, fut conduit ensuite à Paris, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et exécuté le 29 octobre 1793. Arrivé sur l'échafaud, on dit qu'il s'écria, en frappant du pied la planche fatale : « Voilà donc le prix de ce que j'ai fait pour la » liberté! » Il n'avait que trente-deux ans. On a publié ses *Œuvres* en 1843. Elles se composent de méditations et d'ébauches sur des matières de politique et de philosophie.

Barnave était un orateur de premier ordre ; mais l'habitude de la méditation lui donnait quelque chose de froid et de réservé. Il persuadait l'esprit plus qu'il n'entraînait le cœur. Mirabeau a caractérisé ainsi son éloquence : « Je n'ai jamais entendu parler si bien, si » clairement; *mais il n'y a pas de Dieu en* » *lui.* »

Sa statue en marbre avait été placée, par ordre du gouvernement consulaire, dans le grand escalier du palais du Luxembourg : enlevée en 1814 et déposée dans l'Orangerie, les Prussiens la brisèrent en 1815. Son buste décore le musée de Grenoble. M. J. Janin a publié un livre intitulé *Barnave*, où se trouve, sinon la fidélité scrupuleuse de l'histoire, au moins des pages brillantes, et l'intérêt dramatique qui distingue les œuvres du charmant écrivain.

Barnave, roman de M. Jules Janin. « Le premier qui a jeté des paroles d'opposition après Juillet, et qui les a signées, c'est moi, » a dit M. J. Janin. Or, ces paroles d'opposition, signées de leur auteur, c'est le roman même de *Barnave*, un des péchés de jeunesse du célèbre critique, et qui, à ce titre, ne doit pas lui être imputé à crime. Ce roman est une sorte d'imbroglio dont la Révolution française est le fond; c'est une suite d'épisodes et de contrastes, au milieu desquels est étalée la honte de Philippe-Egalité, avec une satire violente contre la famille d'Orléans, pour introduction. Un des chapitres les plus remarquables de l'ouvrage, qui eut, dit-on, plusieurs collaborateurs, celui qui a pour titre les *Filles de Séjan*, est cité partout comme l'œuvre de M. Félix Pyat, qui avait alors avec M. J. Janin des relations amicales, bientôt rompues par des dissidences de toute nature.

Lorsque *Barnave* parut, en 1831, chacun se demanda : Que veut dire, que signifie *Barnave?* Et c'est une question à laquelle il n'était pas facile de répondre. « On trouve dans cet ouvrage, dit M. Nettement (*Histoire de la littérature française sous le gouvernement de Juillet*), des aspirations poétiques, des chapitres entiers écrits de verve; mais où est le livre? où est *Barnave?* Un ouvrage où l'on rencontre le supplice épouvantable des filles de Séjan à côté de la première représentation du *Mariage de Figaro*, où le lecteur passe de Mirabeau agonisant dans l'éclat de son génie au crétin cherchant à compléter sa sensation sur son fumier; un tel ouvrage, souvent éloquent, mais toujours fantasque, comme une de ces matinées d'avril entrecoupées de pluie et de soleil, n'est, à vrai dire, qu'un feuilleton en quatre volumes, écrit sur ce formidable drame qu'on appelle la Révolution française. Tant que le dénoûment n'arrive pas, on demande pourquoi le dénoûment tarde tant à venir; lorsqu'enfin il se montre, on se demande pourquoi il est venu. Le roi si saint et si pur, la reine si majestueuse et si belle, Mirabeau si puissant, Barnave avec ses aspirations plus hautes que son génie, et puis toutes ces gracieuses femmes, jetées, comme des guirlandes de fleurs, sur ce rideau qui allait se lever pour laisser voir un drame de sang; les plaisirs et les affaires, les passions et les idées, les crimes et les fêtes, tout se confond dans ce cauchemar plein d'imagination d'un homme de talent qui a rêvé de la Révolution française et qui a écrit son rêve avec ses incohérences et ses vagues et tumultueuses beautés, dès qu'un rayon de lumière, passant à travers sa fenêtre à demi close, est venu lui toucher les yeux. » Il y a quelques années, en 1860, une réédition de *Barnave* parut à la librairie Michel Lévy, et voici en quels termes l'auteur lui-même jugeait son œuvre, dans une nouvelle préface : « Ce *Barnave*, dit-il, a la fièvre; il a le délire; il passe, et coup sur coup, de l'exaltation sans cause au découragement sans motif; c'est un accès de tétanos, un véritable *delirium tremens*. Roman du vide et du néant! marionnettes et polichinelles de l'histoire! » Que pourrions-nous ajouter à cette implacable critique de l'auteur tournée contre lui-même, ou plutôt contre le J. Janin d'il y a trente ans? Mais, dira-t-on, pourquoi avoir tiré de l'oubli cet enfant si cruellement désavoué aujourd'hui? L'auteur prétend qu'il a voulu témoigner ainsi de son châtiment et de son repentir. En vérité, c'est par trop d'humilité, et nous aimons mieux croire qu'après avoir admiré la verve incontestable et l'éloquence de certaines pages véritablement luxuriantes d'imagination et de style, le sévère critique s'est pardonné les autres, et, dans un accès de tendresse paternelle bien excusable, n'a pu résister au désir de rappeler au public oublieux qu'il en était le père.

BARNE s. f. (bar-ne). Partie d'une saline où l'on fait le sel.

BARNE, ville de la Mœsie inférieure; auj., Varna.

BARNER (Jacques), médecin et chimiste allemand, né à Elbing en 1641, mort en 1686. Il professa la chimie à Padoue, puis la philosophie et la médecine à Leipzig. Il a fait un grand nombre d'ouvrages, ou plutôt de compilations, qui donnent une idée assez fidèle de ce qu'était alors la médecine et surtout la chimie, tout occupée de la recherche chimérique de la pierre philosophale. On y rencontre cependant quelques faits intéressants.

BARNES ou **BERNERS** (Juliana), fille de sir James Berners, décapité sous Richard II, née à Roding à la fin du XIVe siècle, devint prieure d'une communauté religieuse à Sopewell, et mourut après 1640. A l'esprit et à la beauté, elle joignait une passion pour les exercices du corps assez singulière chez une femme et une religieuse. Elle a composé quelques ouvrages en prose et en vers sur la chasse, la fauconnerie, le blason, etc.

BARNES (Robert), théologien anglais, mort en 1540. Forcé de fuir en Allemagne, pour quelques mots prononcés contre le cardinal Wolsey dans un sermon, il embrassa le protestantisme, revint en Angleterre et fut nommé chapelain de Henri VIII, qui finit par le faire brûler comme hérétique; car on sait que ce maniaque sanguinaire, dans ses réformes religieuses, frappait de la même proscription les luthériens et les catholiques romains. On a, du malheureux Barnes, plusieurs ouvrages, entre autres une *Vie des papes jusqu'à Alexandre III*.

BARNES (Barnabé), poëte anglais, né vers 1569. Il suivit la carrière des armes, et ses ennemis prétendirent qu'il avait fui pendant une action. On l'a aussi accusé de vol. Mais il est vraisemblable que ces assertions sont des calomnies de la haine. Comme poëte, il avait de l'élégance et de la pureté, mais peu d'invention. On a de lui : *Divine century of spiritual sonnets* (1595); la *Charte du diable*, drame dont le sujet est emprunté à la vie du pape Alexandre VI; des traductions en vers, etc.

BARNES ou **BARNS** (Jean), théologien anglais, vivait dans le XVIIe siècle. Il alla achever ses études à Salamanque, embrassa le catholicisme, entra dans l'ordre de Saint-Benoît, et revint en Angleterre en qualité de missionnaire. Déporté en Normandie, il professa la théologie en Lorraine et à Douai, revint encore une fois en Angleterre, se fixa à Oxford et s'engagea dans des querelles contre les *équivoques*, contre certaines prétentions ultramontaines, etc. Sa raison finit par se troubler; il erra en diverses contrées de l'Europe et finit par être enfermé dans les prisons de l'inquisition, où il demeura, dit-on, trente ans. L'ouvrage qui lui fit le plus d'ennemis a pour titre : *Catholico-romanus pacificus* (Oxford, 1680).

BARNES (Josué), professeur de grec à Cambridge, né à Londres en 1654, mort en 1712, donna une édition grecque et latine d'Homère. Il avait une connaissance parfaite de la langue grecque, mais il manquait de goût et il ne put faire passer dans sa traduction les beautés de l'original, ce qui fit dire au spirituel Bentley : « Il sait le grec aussi bien qu'un savetier d'Athènes. » De son côté, il répondait à ses détracteurs : « Petits grimauds, j'ai oublié plus de grec que vous n'en saurez jamais. » Outre ses éditions et ses traductions, on a de lui des poésies anglaises; une *Histoire d'Edouard III, roi d'Angleterre*, où il imite assez malheureusement les anciens, en prêtant à ses héros d'ennuyeuses et interminables harangues, et où il fait remonter jusqu'aux Phéniciens l'origine de l'ordre de la Jarretière.

BARNES (Albert), théologien américain, né à Rome (Etat de New-York) en 1798. Pasteur d'une église presbytérienne de Philadelphie, il a refusé plusieurs fois, par scrupule de conscience, d'accepter le titre de docteur en théologie. Il a commenté plusieurs livres de l'Ancien Testament et surtout les Evangiles. Ce dernier commentaire, qui est très-répandu aux Etats-Unis et en Angleterre, a été traduit partiellement en français par le pasteur Napoléon Roussel, sous le titre de : *Notes explicatives et pratiques sur les Evangiles* (1855 et 1858, 2 vol.).

BARNET s. m. (bar-nè). Moll. Coquille du Sénégal, regardée par Adanson comme un buccin, et qui paraît appartenir plutôt au genre colombelle.

BARNET, ville d'Angleterre, comté de Hertford, à 17 kil. N.-O. de Londres; 2,400 hab. Dans les environs, obélisque érigé en mémoire de la célèbre bataille de Barnet, dans laquelle le comte de Warwick, défait par Edouard IV, périt en 1471.

BARNETT (John), compositeur anglais, né à Bedfort en 1802, débuta, à onze ans, comme chanteur, au théâtre de Drury-Lane. Doué d'une voix très-étendue, il se fit remarquer et passa bientôt à Covent-Garden. Mais, renonçant à la scène, il se livra exclusivement à l'étude de la musique instrumentale et prit les leçons de Ries. On doit à ce compositeur des *Messes solennelles*, deux ouvertures à grand orchestre, un volume de mélodies russes, des recueils de chansons, airs et duos italiens, etc.

BARNEVELDT, bourg de Hollande, prov. de Gueldre, à 30 kil. N.-O. d'Arnheim; 4,000 hab. Elève importante d'abeilles.

BARNEVELDT (Jean van Olden), célèbre homme d'Etat et grand-pensionnaire de Hollande, né à Amersfoord vers 1549, mort en 1619. Après la prise d'Anvers par les Espagnols, en 1585, les Provinces-Unies, voyant qu'elles avaient tout à craindre du prince de Parme, un des plus habiles généraux de son temps, chargèrent Barneveldt de se rendre près du roi de France Henri III, et de la reine d'Angleterre Elisabeth, pour en obtenir des secours; mais quoiqu'on leur eût offert un droit de souveraineté sur le pays, ni Henri III ni Elisabeth ne crurent devoir, pour le moment, accepter cette offre. Barneveldt, de retour dans son pays, poussa le peuple à organiser des moyens de résistance, et comme il fallait un chef militaire, il fit reconnaître Maurice de Nassau comme stathouder ; mais, afin que la république n'eût rien à craindre de l'ambition personnelle de celui qui devait commander ses armées, il fit décider en même temps que les pouvoirs du stathouder seraient révocables par une décision des états généraux. Maurice de Nassau ne lui pardonna jamais cette mesure de défiance, qui blessait son orgueil et devait entraver la réalisation de ses projets. Après une guerre qui dura plusieurs années, les Espagnols, qui avaient perdu leur grand général, demandèrent à traiter. Barneveldt était disposé à le faire, à condition que les Espagnols reconnussent formellement l'existence de la république ; mais Maurice, qui avait intérêt à prolonger la guerre pour affermir son autorité, employa tous ses efforts pour rendre les négociations infructueuses. Cependant, Barneveldt parvint à conclure une trêve de douze ans. Dès que cette trêve fut proclamée, Maurice de Nassau profita des dissensions religieuses qui troublaient alors le pays pour exciter contre son rival l'animosité d'une partie du peuple. La Hollande se divisait alors en deux sectes, celle des arminiens et celle des gomaristes. Barneveldt, les principaux magistrats et les classes éclairées avaient embrassé les doctrines d'Arminius, qui voulait apporter quelque adoucissement à l'austérité des principes de Calvin sur la prédestination; la masse du peuple tenait pour Gomar, qui maintenait ces principes dans toute leur rigueur. Maurice s'attacha naturellement au parti le plus populaire, non-seulement parce qu'il était opposé à celui de Barneveldt, mais encore parce qu'il lui donnait la force aveugle du nombre et de l'ignorance. Il accusa les arminiens d'être les alliés secrets de l'Espagne et voulut convoquer un synode pour les faire condamner. Barneveldt fit annuler cette convocation par les états généraux, et la guerre civile éclata de toutes parts. Mais Maurice, soutenu par la populace, ne tint aucun compte de la décision des états; le synode se réunit à Dordrecht, et les arminiens furent condamnés. Barneveldt, arrêté par les ordres du stathouder, avec trois de ses amis, fut traduit devant une commission composée de ses

ennemis les plus acharnés. On l'accusa de trahison; on allégua pour preuves le fait d'avoir reçu des sommes d'argent du président Jeannin, agissant au nom de Henri IV, et quelques autres faits qui montraient seulement sa défiance contre le stathouder. Bref, il fut condamné, le 12 mai 1619, à avoir la tête tranchée. Barneveldt subit avec courage un supplice qu'il avait si peu mérité; il mourut avec la conscience d'avoir tout fait pour assurer l'indépendance de son pays, et avec la certitude que la postérité joindrait son nom à la liste, déjà si longue, des victimes de l'ingratitude d'une populace aveugle et fanatique.

Ses deux fils, Guillaume et René, ayant formé, quelque temps après, le dessein bien excusable de venger leur père, entrèrent dans une conspiration qui fut découverte. Guillaume put échapper par la fuite; mais René fut pris et condamné à mort. Sa mère eut le courage de se présenter devant le meurtrier de Barneveldt et de lui demander grâce. Elle n'obtint que cette réponse cruelle : « Il me paraît étrange que vous fassiez pour votre fils ce que vous n'avez pas fait pour votre mari. — Je n'ai pas demandé grâce pour mon mari, repartit avec indignation cette noble femme, parce qu'il était innocent; mais je le fais pour mon fils, parce qu'il est coupable. »

Barneveldt, tragédie en cinq actes, de Lemierre, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre de la Nation, le 30 juin 1790. Il y avait vingt-quatre ans que cette pièce était écrite lorsqu'elle put enfin paraître sur la scène. En 1766, le censeur Marin allait l'autoriser, et elle devait être donnée le mercredi des Cendres, lorsque l'ambassadeur de Hollande intervint au nom du stathouder et se plaignit du rôle que jouait dans l'ouvrage le prince d'Orange. A cette époque, les gouvernements étrangers se préoccupaient beaucoup — beaucoup trop même — de tout ce qui se jouait sur les scènes parisiennes. L'ambassadeur d'Angleterre était intervenu à propos de l'*Anglais à Bordeaux* (1763, aux Français) de Favart; celui du Danemark empêchait l'*Ernelinde* de Poinsinet (opéra, 1767) d'être représentée pendant le voyage de son maître à Paris, parce que, dans cet opéra, le prédécesseur du royal visiteur était mis en scène; l'ambassadeur de Hollande, lui, fit tout simplement arrêter *Barneveldt*, où le poëte retraçait le jugement du républicain hollandais, que, malgré ses services éminents, le stathouder envoyait à l'échafaud. Lemierre donna satisfaction aux exigences de la Hollande, espérant voir son ouvrage autorisé. Une objection nouvelle surgit aussitôt. Barneveldt était jugé et condamné par une commission spéciale; or, naguère, M. de Lachalotais et quelques autres magistrats bretons, accusés d'avoir fomenté une vive opposition au gouvernement, venaient d'être distraits de leurs juges naturels, et envoyés devant une commission extraordinaire. « Cette façon de procéder, brutale et insolite, dit M. Hallays-Dabot (*Hist. de la censure théâtrale*) avait produit dans toute la France une violente émotion, et l'on redoutait de voir le public s'emparer de la pièce de Lemierre pour y trouver une occasion de manifester publiquement son indignation.» Il y avait, d'ailleurs, ainsi que le fait observer le *Dictionnaire général des théâtres*, des morceaux sur l'intolérance religieuse, « qui n'auraient sûrement pas été approuvés par la police, et dont cette tragédie ne pouvait cependant point se passer, parce qu'ils étaient inhérents et indispensablement nécessaires au fond du sujet. » Aussi la tragédie de *Barneveldt* fut-elle ajournée et ne put-elle avoir les honneurs de la rampe qu'en 1790. « Il est vraisemblable qu'elle n'en aurait jamais joui, lisons-nous dans le *Moniteur universel* du 4 juillet 1790, sans l'heureuse révolution qui a rendu la liberté aux citoyens et à l'art dramatique, à cet art d'autant plus estimable qu'il est propre à répandre rapidement les grandes idées de morale, de philosophie et de politique, c'est-à-dire les vérités essentielles qui établissent la gloire des souverains et le bonheur des peuples. » — L'auteur de *Barneveldt* a suivi l'histoire aussi exactement que peuvent le permettre les convenances théâtrales. Il s'agit, pour les Provinces-Unies, de continuer la trêve avec l'Espagne, ou de lui déclarer la guerre. Barneveldt veut la trêve; mais des projets d'agrandissement poussent le stathouder à la guerre. Maurice de Nassau, prince d'Orange, dont les vues se portent jusqu'à la souveraineté despotique, exige que les Hollandais reprennent les armes; et c'est par ce moyen, qui doit donner un nouvel éclat à ses qualités guerrières et à sa renommée, qu'il espère parvenir à son but. Barneveldt a deviné ses projets; il parle donc pour la paix, non-seulement afin de s'opposer à l'ambition de Maurice, mais aussi afin d'assurer le bonheur de la Hollande, dont les plaies récentes ne sont pas encore cicatrisées. Maurice le fait arrêter en l'accusant de trahison, et le vieillard, dont cinquante ans de dévouement à la patrie attestent les services et les talents, est jeté en prison comme un vil scélérat. C'est en vain que l'ambassadeur français demande que Barneveldt se justifie devant les états; Maurice est assez puissant pour s'y opposer, assez adroitement perfide pour lui proposer la vie, s'il consent à se démettre de son titre de grand-pensionnaire; et, sur le refus de Barneveldt, assez cruel pour livrer à la mort celui à qui il a dû la plus belle partie de sa gloire. A cet instant, le fils de Barneveldt, suivi d'un gros de peuple, force la prison de son père. Le vieillard excuse cette action dans un fils, et la blâme dans un citoyen. Il est décidé à mourir sans tache. Le fils de Barneveldt, pour engager son père à prévenir son supplice par une mort volontaire, lui dit : *Caton se la donna... — Socrate l'attendit*, répond le vieillard. Cette scène est du plus puissant intérêt. Des soldats surviennent, emmènent Barneveldt, et laissent son fils en prison. Au dernier acte, l'épouse du grand-pensionnaire vient demander au stathouder la grâce de son fils. Maurice s'étonne :

M'avez-vous demandé celle de votre époux?

Elle répond :

Il était innocent, et mon fils est coupable.

Cette réponse est consacrée par l'histoire. Barneveldt est conduit à l'échafaud. Le peuple se révolte. Le fils de Barneveldt reparaît à la tête d'un parti qui menace le prince : il est contenu par le retour de sa mère en larmes, par l'ambassadeur français, qui annonce à Maurice de Nassau que la trêve est continuée. Le stathouder, honteux et désespéré d'un crime inutile, se retire en présageant sa chute. — Les quatre premiers actes de cette tragédie furent vivement applaudis, et méritaient de l'être. On y trouve des scènes bien reliées entre elles, des caractères tracés de main de maître et des développements justes et vrais; mais il est impossible de ne pas critiquer le cinquième acte, qui est vide d'intérêt et d'action, et que le poëte a entièrement manqué. Il est quelquefois nécessaire d'ajouter quelque chose à l'action pour amener un dénoûment, mais cela doit faire tout au plus l'objet d'une scène ou deux; et, quand il faut ajouter un acte entier, les règles du bon goût sont violées. Rivé aux habitudes du théâtre classique, Lemierre a voulu que sa pièce eût cinq actes, et il l'a gâtée à demi.

Mercier a fait jouer aux Italiens, en 1781, un drame en cinq actes, en prose, intitulé *Jenneval ou le Barneveldt français*, qui n'a aucun rapport avec le héros mis en scène par Lemierre; mais il rappelle un drame plein d'intérêt, donné à Drury-Lane en 1713, et qui fit longtemps courir la ville de Londres, le *Marchand*, appelé depuis le *Marchand de Londres*, véritable histoire de George Barnwell (et non Barneveldt). Cet ouvrage, dû à Lillo, créateur du drame bourgeois en Angleterre, tel que Diderot l'introduisit en France, était tiré d'une vieille chanson. On y voit un jeune homme que sa passion pour une femme méprisable conduit jusqu'à assassiner son oncle, et jusqu'à l'échafaud. Dans la pièce de Mercier, le jeune homme ne fait que consentir au crime, qui doit être commis par un autre; puis, le remords l'emporte et il sauve son oncle.

BARNEVILLE ch.-l. de cant. (Manche), arr. de Valognes; pop. aggl. 606 hab. — pop. tot. 1,062 hab. Petit port, commerce important de denrées agricoles avec les îles de Jersey, Guernesey et Aurigny. Belle église, modèle d'architecture romane.

BARNEY, commodore américain, né à Baltimore (Maryland), en 1759, mort à Pittsburg en 1818. Entré fort jeune dans la marine, il n'avait que seize ans lorsque, par une coïncidence fortuite d'accidents, il se trouva chargé de la direction d'un navire, tâche qu'il remplit avec succès pendant huit mois. Cette belle conduite lui valut le grade de lieutenant. Après avoir été fait prisonnier deux fois par les Anglais, il s'embarqua sur le corsaire *Alexandria*, et ses parts de prises lui constituèrent une fortune. Mais des voleurs le dépouillèrent complétement lorsqu'il conduisait sa jeune femme de Philadelphie à Baltimore. En 1782, on lui confia le commandement de l'*Hyder-Ali*, avec lequel il captura le *General-Monk*, d'une force bien supérieure. Nommé ensuite capitaine du navire même qu'il avait pris sur les Anglais, il fut chargé de partir pour la France et de remettre des dépêches au docteur Franklin. De 1795 à 1800, il entra au service de la France, et, lorsqu'il donna sa démission, il était chargé du commandement d'une escadre. Enfin, dans la seconde guerre entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord, Barney fut chargé de défendre la baie de Chesapeake; son courage lui valut un sabre d'honneur offert par la municipalité de Washington, et la législature de la Géorgie lui adressa un vote de remercîments.

BARNFIARD s. m. (bar-nfi-ar). Zool. Oiseau aquatique des Indes.

BARNI (Camille), compositeur italien et violoncelliste, né à Côme en 1762. Premier violoncelliste solo au théâtre de Milan, il se livra à l'étude de la composition, fit plusieurs quatuors, et vint se fixer à Paris en 1802. Barni a composé des airs pour violoncelle, des ariettes italiennes et des romances françaises, des duos, trios et quatuors, et enfin un opéra-comique, *Edmond, ou le Frère par supercherie*, qui ne réussit pas.

BARNI (Jules), philosophe, né à Lille en 1818. Il a professé la philosophie dans divers colléges de Paris, et s'est donné pour mission, dans ses ouvrages, d'introduire en France tout l'ensemble de la philosophie de Kant. il a déjà publié des traductions de divers ouvrages du philosophe allemand, avec des analyses critiques très-développées, ainsi que des travaux d'exposition sur le même sujet. Il a en outre collaboré à la *Liberté de penser*, et autres recueils philosophiques et littéraires.

BARNICLE s. f. (bar-ni-kle). V. Bernacle.

BARNIM (*Nieder*) et **BARNIM** (*Ober*), noms de deux cercles administratifs de la Prusse, dans la province de Brandebourg; le premier a pour ch.-l. Freienwalde, et le second Berlin.

BARNISSOTTE s. f. (bar-ni-so-te). Hortic. Variété de figue ronde à peau dure. ‖ On dit aussi Barnassotte et Barnissenque.

BARNLSEY, ville d'Angleterre, comté et à 54 kil. S.-O. de York, dans le West-Riding, sur la Dearne; 12,310 hab.; houille, fabriques de toiles, blanchisseries, fonderies de fer et tréfileries. ‖ Canal de Barnsley, voie navigable d'Angleterre, comté d'York, commençant à Wakefield et se terminant à Swinton, au canal de la Dove.

BARNSTABLE, village d'Angleterre, comté de Devon, à 55 kil. N.-O. d'Exeter, port sur l'estuaire de la Taw, que l'on y passe sur un pont très-long et très-ancien; 10,259 hab. Industrie et commerce d'exportation; marchés considérables de bétail et de grains, patrie du poëte anglais John Gay. ‖ Ville des Etats-Unis, Etat de Massachussetts, ch.-l. du comté de son nom, à 105 kil. S.-E. de Boston, avec un port sur la baie du cap Cod; commerce actif; pêche à la morue et pêche à la baleine; salines aux environs. Pop. 4,901 hab.

BARNSTORF (Bernard), médecin allemand, né à Rostock en 1625, mort en 1704. Après avoir successivement voyagé en Hollande, en France et en Angleterre, il se fit recevoir docteur en 1671 dans sa ville natale, où il exerça et professa la médecine. On a de lui quelques ouvrages écrits en latin, notamment *Programma de ressuscitatione plantarum* (Rostock, 1703, in-4°), où il traite de la palingénésie des plantes par leurs cendres, théorie ingénieuse, mais dénuée de tout fondement scientifique.

BARNSTORF (Everard), médecin allemand, fils du précédent, né à Rostock en 1672, mort en 1712. Il étudia successivement dans les universités de Helmstædt, Iéna, Leipzig et Halle, et, après s'être fait recevoir docteur en 1696, il devint professeur de mathématiques et de médecine à Halle. En 1698, il s'établit, en qualité de médecin, à Wismar, qu'il quitta l'année suivante pour devenir professeur de physique à Anclam, puis à Greifswald. On a de lui plusieurs ouvrages écrits en latin ou en allemand, parmi lesquels nous citerons : *Dissertatio inauguralis de viribus phantasiæ in sensus* (Greifswald, 1708, in-4°), et *Consilium præservatorium*, etc. (Greifswald, 1709, in-8°), ouvrage dans lequel il indique les moyens qu'on doit prendre pour se préserver de la peste.

BARNUEVO (Pedro de Peralta), poëte espagnol, vivait dans le XVIIIe siècle. Il suivit la carrière des armes et fut employé dans l'Amérique espagnole. Il a laissé un poëme héroïque, *Lima fundata*, où il célèbre la conquête du Pérou par Pizarre. L'auteur a donné à son œuvre un tour mystique, qui l'amène, entre autres singularités, à montrer les Américains se présentant devant Dieu, et demandant à grands cris des conquérants qui les viennent convertir. C'est excès de zèle, car le compagnon de Pizarre n'ignorait pas de quel prix les Américains payèrent leur conversion.

BARNUM (Phineas-Taylor), célèbre charlatan américain, né à Bethel, agreste village du Connecticut (Etats-Unis), en 1810. M. Barnum est célèbre au même titre qu'Erostrate, non qu'il ait jamais rien brûlé, puisque c'est au contraire lui qui a récemment brûlé dans la personne de son fameux *muséum;* mais il a voulu faire parler de lui, et il a réussi par le *puff*, la réclame et un charlatanisme plus impudent qu'imprudent, car il y a gagné la fortune d'un nabab. Il commença par être valet de ferme; mais bientôt, las de conduire la charrue, et, comme il l'avoue lui-même, n'ayant aucun goût pour le travail, il s'adonna, encore enfant, au négoce et commença en qualité de colporteur. Une autre version rapporte que son père, propriétaire de la taverne du village, eut l'idée d'ouvrir une autre taverne à quelque distance de la première; que Barnum, à l'âge de treize ans, fut employé dans cette succursale, et qu'il servit ensuite dans plusieurs établissements du même genre. Un peu plus tard, il ouvrit dans son village natal une boutique d'épicerie et de mercerie, à laquelle il adjoignit une manière de cabaret. Les affaires allaient bien, les profits étaient bons, mais ils étaient insuffisants pour satisfaire les vastes désirs de Barnum. Son génie spéculatif, toujours en travail, lui suggéra l'idée de monter successivement plusieurs loteries, dont les lots gagnants, annoncés comme objets d'une grande valeur, se composaient de verroteries fêlées ou de vieux plats d'étain mis au rebut, et dont les billets, rapidement placés, lui permirent de mettre sur un plus grand pied sa maison de commerce, et de prendre un associé avec lequel il resta jusqu'en 1831, époque de la dissolution de leur société. Les querelles religieuses avaient pris alors une grande vivacité aux Etats-Unis. Une nouvelle secte s'était formée, demandant que le droit électoral et l'accessibilité aux fonctions publiques fussent réservés aux *saints*. Les esprits craintifs voyaient déjà dans le nord de l'Amérique tous les abus de l'intolérance, et peut-être toutes les horreurs de l'inquisition. L'occasion parut bonne à Barnum pour acheter une presse, des caractères, et fonder, à Danbury, un journal intitulé le *Héraut de la liberté*. Malgré quelques condamnations pour diffamations, le journal prospérait, mais Barnum avait de plus hautes visées; et, bientôt, il vint s'établir à New-York pour y chercher la fortune. Pourvu de peu d'argent alors, il réalise quelques créances et se remet, pour commencer, dans les petits commerces. C'est vers ce temps que le hasard le lança inopinément dans sa véritable voie. On montrait à Philadelphie une vieille négresse nommée Joice Heth, soi-disant âgée de cent soixante et un ans, et nourrice de Washington. Le vigilant Yankee se rend aussitôt dans cette ville. Il voit une vieille femme qui n'avait plus d'âge appréciable : aveugle, édentée, aux membres racornis, mais bien portante du reste et jouissant de toutes ses facultés intellectuelles. Elle ne pouvait plus mouvoir qu'un de ses bras, avec lequel elle battait la mesure en chantant des hymnes du temps de la guerre de l'Indépendance. Au sujet de son « cher petit George, » elle racontait une infinité d'anecdotes intimes, qui toutes se trouvaient être vraies ou tout au moins vraisemblables. D'ailleurs, son maître, car elle était esclave, produisait des certificats parfaitement authentiques, à cela près qu'ils ont dû s'appliquer à une autre personne, dont Joice Heth jouait le rôle. Barnum acheta 1,000 dollars la négresse, qui n'avait en réalité que quatre-vingt-un ans, ce que l'on apprit lorsque, la vieille étant morte, on pratiqua l'autopsie de son cadavre. Mais le tour était joué, et Barnum avait enfin trouvé sa vocation : celle d'*exhibiteur*. Il forma une société avec une troupe d'écuyers, et parcourut l'Union en compagnie d'un M. Turner, sorte de Franconi américain, et d'un pauvre saltimbanque italien nommé Antonio, qu'il avait baptisé du nom plus sonore de *Vivalla*. Nous ne décrirons pas ces pérégrinations, ni les incidents variés de cette vie nomade, où l'on trouve çà et là des anecdotes dont l'auteur du *Roman comique* aurait fait son profit; nous nous bornerons à raconter le fait suivant. Pendant ses pérégrinations en Virginie, Barnum annonça un jour, à grand renfort de caisse et de prospectus, que, dans le concert du soir, un nègre chanterait un grand morceau de musique. La foule accourut. Le moment venu, on cherche, on appelle le nègre qui devait être le héros de la soirée. Plus de nègre! Heureusement, Barnum est là pour remédier à tout : il se noircit la figure et les mains, fait lever la toile, entre en scène, chante ce qui lui passe par la tête, et est couvert d'applaudissements. C'était un nègre qui avait chanté; le reste n'importait guère à la foule, peu délicate en matière de musique. Tout à coup Barnum entend du bruit dans la coulisse; il y court, et voit un individu aux prises avec le personnel de la troupe. Barnum intervient : « Infâme noir, lui dit l'individu en le menaçant d'un pistolet; ne vois-tu pas que tu parles à un blanc! » Barnum avait complétement oublié la couleur momentanée de son visage; mais, se souvenant de ce qu'il avait à craindre dans un Etat à esclaves : « Regardez donc, dit-il, en relevant rapidement la manche de son habit et mettant son bras à nu, et voyez si je ne suis pas aussi blanc que vous. » Cependant, malgré tous ses efforts, Barnum ne fit point de recettes bien considérables, et dut retourner à New-York pour tenter la fortune par d'autres moyens. Il s'associa en premier lieu avec un parfumeur allemand nommé Proler, qui s'enfuit en Europe, emportant l'actif de la maison et lui en laissant le passif. Barnum était alors dans un état voisin de la détresse, et cependant sa fortune date du jour de sa ruine momentanée. La collection de curiosités connue sous le nom d'*American Museum* était à vendre; l'entreprenant Américain parvient, sans un sou vaillant, à trouver un bailleur de fonds et devient possesseur du muséum. En moins d'un an, l'établissement métamorphosé devint un véritable pandémonium artistique, géologique, zoologique, scientifique, mirifique, unique, en un mot, dans son genre. Ce fut là que furent exposés tour à tour un modèle des chutes du Niagara, des nègres blancs, la sirène des îles Fidgi, le cheval laineux, et bien d'autres phénomènes que des milliers de personnes visitèrent et tinrent pour parfaitement authentiques. Les annonces, affiches, réclames, prospectus de toutes sortes, étaient répandus à profusion; Barnum, pour faire valoir son exhibition des cataractes, affirmait effrontément que des millions d'hectolitres d'eau étaient employés journellement à l'entretien de son Niagara. Un jour, le directeur de l'administration des eaux le fait appeler : « Monsieur Barnum, lui dit-il, nous nous voyons forcés d'augmenter de beaucoup le prix de votre abonnement; les 25 dollars que vous payez annuellement ne sauraient suffire à l'alimentation de votre chute du Niagara. » Barnum sourit : « Vous prenez trop à la lettre mes réclames, répond-il; venez avec moi au musée, et vous pourrez vous convaincre qu'un baril d'eau par mois, grâce à de puissants instruments d'optique, me suffit amplement à faire voir des cataractes à mes spectateurs. » Dans les trois années qui suivirent l'achat du muséum, les recettes s'élevèrent à plus de 100,000 dollars. Ce fut quelque temps après que Barnum fit la rencontre d'un enfant nommé Charles Stratton, qu'il devait rendre célèbre sous le nom de *Tom Thumb*, ou *Tom Pouce*. L'enfant avait

cinq ans, il lui en donna onze, et le montra comme un nain à toute l'Amérique. Deux ans plus tard, l'enfant avait sept ans, Barnum lui en donna quinze et le conduisit en Europe. Alors *toutes les trompettes de la réclame* éclatèrent en même temps, et célébrèrent à l'envi l'être merveilleux qu'il allait être donné au monde entier de contempler de près, si bien que, pour un moment, il ne fut plus question de tous côtés, à Paris et à New-York, à Londres et à Saint-Pétersbourg, à Rome et à Constantinople, en Chine et peut-être en Cochinchine, que du fameux général Tom Pouce, devenu la curiosité universelle, devant qui s'ouvraient tous les palais, et que plusieurs cours accueillirent avec confiance, notamment celles de France et d'Angleterre. — Cette brillante tournée, qui dura trois ans, enrichit Barnum. Le père de Tom, qu'il s'était associé, resta possesseur de 150,000 francs, après avoir assuré le sort de son fils. Tom Pouce fut une bonne spéculation ; mais le coup de maître de Barnum, c'est l'affaire de Jenny Lind. En janvier 1850, M. Barnum, par l'intermédiaire d'un certain M. Walton, engagea la cantatrice pour cent cinquante concerts, à la somme énorme de 1,000 dollars (5,000 fr.) par concert, plus ses frais de voyage et de séjour, musiciens, *secrétaire, dame de compagnie, femme de* chambre, laquais, voiture, etc. La cantatrice avait droit, en outre, à un cinquième dans les profits nets des soixante-quinze derniers concerts, au cas où les premiers auraient produit à l'entrepreneur 375,000 francs *au moins de bénéfice*. On trouvera, à la biographie de cette chanteuse célèbre, le récit de ses triomphes en Amérique et des colossales réclames qui les préparèrent. Ce fut un délire général : la recette moyenne de chaque concert fut de 8,000 dollars (40,000 fr.); les billets d'entrée se vendaient aux enchères, et l'un de ces billets fut payé 3,250 francs. Les bénéfices furent immenses; Barnum gagna 2,672,430 francs. Mlle Lind reçut, pour sa part, 883,375 francs. Ce fut le chant du cygne de Barnum, qui tenta cependant encore un grand nombre d'entreprises. Une démarche inutile pour acheter la maison de Shakspeare, qu'il voulait transporter à New-York; des curiosités et des musées entiers promenés dans tous les pays par ses agents ; une grande caravane asiatique composée de dix éléphants et d'autres animaux en nombre proportionné pris dans leurs retraites par ses propres chasseurs, amenés sur des navires par lui nolisés, et colportés partout sous le patronage et la présidence de Tom Pouce; enfin, la chasse aux buffles au moyen du *lasso*, *par de soi-disants Indiens des Grandes-Prairies* de l'Ouest, spectacle gratuit, mais à l'occasion duquel Barnum avait engagé à forfait tous les bateaux à vapeur devant se rendre au lieu de réunion ce jour-là, ce qui, sur 24,000 personnes, aller et venir, omnibus, rafraîchissements, lui fit gagner 20,000 francs ; voilà, avec l'exhibition perpétuelle de son musée, qui, récemment brûlé, a de nouveau ouvert ses portes, les principaux exploits de la fin de sa carrière. Barnum est loin d'être un homme de génie, et cependant on ne fait pas autant de bruit dans le monde sans avoir quelque qualité réelle, et Barnum en a une : c'est la connaissance de son époque et l'instinct des moyens propres à frapper les masses. Il ne va jamais chercher trop loin ce qui est tout près de lui ; il a su reconnaître que la nature humaine contient une dose de bêtise toujours égale dans tous les temps et sous toutes les latitudes, et sur laquelle on peut spéculer à coup sûr. C'est ce qui constitue le principe fondamental du système de Barnum. En jouant sur la sottise de ses semblables, on joue sur *un capital certain et inépuisable.* Barnum est un habile mystificateur, qui sait rendre ses plaisanteries productives. Vers 1855, cet audacieux puffiste a publié ses mémoires, traduits presque aussitôt en français par M. de La Bédollière. « *M. Barnum, dit à cette occasion* M. E. Montégut, ne vaut pas le bruit qui s'est fait autour de lui. Il ne mérite ni les éloges enthousiastes de ces philistins modernes qui sont à genoux devant la richesse, ni les anathèmes des moralistes. L'audace qu'il a eue de publier sa vie, car c'est vraiment un acte d'audace, explique assez bien le temps où nous vivons. Il était sûr d'avance de ne pas être hué; il connaissait le fond moral de ses contemporains. Il savait que tous désirent plus ou moins ce qu'il a obtenu, et que beaucoup se reconnaîtraient en lui. Cette certitude de l'adhésion tacite qu'il comptait obtenir peut seule expliquer l'aplomb imperturbable avec lequel Barnum et ses confrères européens se félicitent devant le public de leur heureuse étoile, et la satisfaction cynique avec laquelle ils initient l'univers aux secrets de leur fortune. Ils savent qu'ils sont enviés et admirés; ils savent qu'ils sont les seuls qui, dans notre siècle, soient sûrs d'obtenir une renommée et une popularité durables. Les plus grands hommes seront soumis aux *variations de la foule*; les hommes politiques éminents seront oubliés avec la prochaine révolution ; les grands écrivains seront éclipsés un moment, grâce aux caprices du faux goût de la mode ; seuls, les charlatans et les millionnaires sont sûrs d'échapper aux changements; le monde est à genoux devant eux, et, de jour en jour, il se prosterne un peu plus humblement. Hier, il n'avait qu'un genou en terre, aujourd'hui il a mis les deux, demain il courbera la tête, comme Vendredi sous le pied de Robinson. Les Barnums de tous les pays savent cela ; aussi tiennent-ils triomphalement la plume et écrivent-ils leurs mémoires pour l'édification du temps présent et la risée de la prochaine génération. » Dans ce livre, curieux à plus d'un titre, Barnum ne se contente pas de raconter ses aventures ; il a la prétention d'enseigner l'art de faire fortune, et il résume cet art en dix préceptes ou commandements, dont voici la formule :

Ier *Commandement*. Choisissez le genre d'affaires qui convient à vos inclinations naturelles.

II. Que votre parole soit toujours sacrée.

III. Quoi que vous *fassiez, faites*-le de toutes vos forces.

IV. Ne faites usage d'aucune espèce de boisson enivrante.

V. Espérez, sans être trop visionnaire.

VI. N'éparpillez pas vos efforts.

VII. Ayez de bons employés.

VIII. Faites de la publicité.

IX. Soyez économe.

X. Ne comptez que sur vous-même.

Ce n'était pas assez encore, pour Barnum, d'avoir écrit sa vie; il a voulu se servir aussi de la parole pour initier le public au secret de tous les succès qu'il a obtenus, il s'est fait professeur de puff et de charlatanisme. En 1859, nous le retrouvons enseignant aux Anglais *l'art de s'enrichir*. Dans une série de conférences à St-James hall, en présence d'un auditoire tellement nombreux qu'il eût été difficile à la police de maintenir quelque apparence d'ordre, Barnum, qui possède un charme très-réel de parole, a développé sa théorie avec un succès complet et aux applaudissements de son auditoire, dont l'enthousiasme, dit le *Times*, n'eût pas été plus grand s'il avait eu devant lui quelque immortel bienfaiteur de l'Angleterre.

L'Américain Barnum restera comme le type le plus caractéristique, la personnalité la plus frappante de ce mercantilisme, de ce charlatanisme, de cet industrialisme, qui est un des côtés saillants de l'esprit essentiellement calculateur du XIXe siècle. Si nous voulions trouver dans notre pays un pendant au fameux Barnum, nous n'aurions que l'embarras du choix, depuis les Mengin de la place publique, jusqu'à..... jusqu'à..... jusqu'à.....; mais ne citons personne; la matière est trop fertile : nous ferions des jaloux..... jusqu'à certains messieurs qui ne visent qu'au succès *per fas et nefas*, et qui ont pris pour devise le huitième commandement de noble et puissant seigneur Barnum.

BARNUM (Henry), général américain, né dans l'Etat de New-York, s'engagea comme volontaire dans le 12e régiment de New-York (avril 1861), et, après avoir passé par tous les grades intermédiaires, arriva en peu de temps à celui de brigadier général. Il fut souvent blessé et, une ou deux fois même, passa pour avoir été tué. Dans une occasion, on ramassa sur le champ de bataille un cadavre que l'on crut reconnaître pour celui du général Barnum, et auquel on rendit les honneurs funèbres avec toute la pompe due au rang du défunt. Ce ne fut que plus tard que l'on apprit que le défunt était bien vivant. Il prit part à la fameuse campagne qui conduisit le général Sherman à la côte de l'Atlantique. A la fin de 1865, le général Barnum a été nommé inspecteur général des prisons de l'Etat de New-York, et il a pris possession de son emploi le 1er janvier 1866.

BARO (Balthazar), littérateur, né à Valence en 1600, mort en 1650. Secrétaire de d'Urfé, il acheva la cinquième partie de l'*Astrée*, d'après les notes de l'auteur; cette cinquième partie fut publiée en 1627, à la grande satisfaction des précieuses et des beaux esprits. Baro vint ensuite à Paris, fut nommé gentilhomme de Mlle de Montpensier, admis dans les salons littéraires du temps, et fut reçu au nombre des membres de l'Académie française, qui a souvent invoqué son autorité dans son Dictionnaire. Son nom, à peine connu aujourd'hui, était alors consacré par de grands succès littéraires. Il a fait représenter beaucoup de tragédies et autres pièces dont l'énumération n'aurait ici aucun intérêt, mais dont plusieurs renferment, dit-on, des beautés réelles. Nous citerons seulement : *Holopherne;* la *Parthénie; Rosemonde;* le *Prince fugitif;* la *Clarimonde*; plusieurs tragédies sacrées, divers poëmes en prose, etc.

BAROCCI (Frédéric), peintre. V. BAROCHE.

BAROCENTRIQUE adj. f. (ba-ro-san-tri-ke — du gr. *baros*, poids, et de *centrique*). Astr. et géom. Se dit de la courbe déterminée sur *un plan méridien par les intersections des* verticales, qui, comme on sait, ne sont pas des rayons terrestres, excepté aux pôles et à l'équateur.

— **Encycl.** *Courbe barocentrique.* On sait que les degrés d'un même méridien vont en augmentant de l'équateur aux pôles, en sorte que chaque degré peut être pris pour un arc d'une circonférence distincte, d'autant plus grande que le degré considéré est plus près du pôle. Les rayons de tous ces arcs sont donc inégaux ; par conséquent, les centres des arcs ne se trouvent pas au même point, qui serait le centre de la terre. Maupertuis a fait voir que le lieu des *centres de tous les arcs* d'un même méridien est situé sur une courbe de forme particulière, qu'il a appelée *courbe barocentrique*, parce qu'elle est aussi le lieu des attractions de la pesanteur pour tous les points de ce méridien.

BAROCHE, ville de l'Indoustan. V. BAROTSCHE.

BAROCHE (LA) ou **ZELL**, bourg de France (Haut-Rhin), arrond. et à 17 kil. N.-O. de *Colmar; pop. aggl.* 771 hab. — *pop. tot.* 2,111 hab. Ruines imposantes de l'antique forteresse de Habenack, démantelée par Louis XIV; aux environs, on trouve encore les ruines de la célèbre abbaye de Pairies, fondée dans le XIe siècle.

BAROCHE (Federigo BAROCCI ou BAROCCIO, plus connu sous le nom de), célèbre peintre et graveur italien, naquit à Urbino en 1528. Destiné par son père à la profession de fabricant d'instruments de mathématiques et d'horlogerie, il commença, dit Baldinucci, par faire des astrolabes. Mais son oncle Bartolommeo Genga, architecte distingué, ayant reconnu en *lui des dispositions pour le dessin, le fit* d'abord travailler chez un peintre de Forli, Francesco Menzocchi, et le plaça ensuite sous la direction de Baptista Franco, habile maître de Venise, qui peignait alors à fresque le chœur de la cathédrale d'Urbin. A l'âge de vingt ans, Baroche, avide de connaître les œuvres de son compatriote Raphaël, partit pour Rome. Il y trouva un excellent protecteur dans la personne du cardinal della Rovere, qui le logea dans sa propre maison et lui commanda plusieurs tableaux. Taddeo Zucchero, dont il fit alors la connaissance, le présenta à Michel-Ange, qui, ayant vu ses dessins, lui donna des encouragements et des conseils. Il retourna ensuite à Urbin, où il peignit une *Sainte Marguerite* pour la confrérie du *Corpus Domini*. Ayant eu occasion de voir à cette époque quelques dessins du Corrége, il en fut si fort épris qu'il se proposa ce grand maître pour modèle, et qu'il s'appliqua désormais à reproduire le charme et la morbidesse de son style. Revenu à Rome en 1560, il se lia avec Federigo Zucchero, frère *de Taddeo, et eut l'honneur d'être employé* avec lui, par Pie IV, à la décoration du palais *del Bosco di Belvedere*. Tous les biographes rapportent que les autres artistes de Rome, jaloux de ses succès, l'invitèrent à un repas et lui firent avaler du poison ; malgré les soins qui lui furent prodigués, il fut atteint d'une maladie qui dura autant que sa vie. Comme il vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, il est permis de mettre en doute l'exactitude de cette tentative d'empoisonnement. Ce qui est certain, c'est qu'à la suite d'une maladie assez grave, le Baroche retourna dans sa ville natale, d'où il ne s'éloigna presque plus, et que sa santé fut toujours chancelante. Il eut, du moins, la force de se roidir contre la souffrance, et exécuta un grand nombre d'ouvrages pour les églises et les couvents des villes de l'Italie centrale, notamment d'Urbin, d'Arezzo, de Sinigaglia, de Pesaro, de Ravenne, de Fossombrone. Le grand-duc de Toscane, l'empereur Rodolphe II, Philippe II, roi d'Espagne, lui firent les plus brillantes propositions pour l'attacher à leur cour ; *son état maladif ne lui permit pas de* les accepter. Il mourut à Urbin, le 30 décembre 1612. A l'exception de quelques portraits et d'un tableau de la galerie Borghèse, qui représente *Enée emportant son père Anchise*, Baroche n'a peint que des sujets religieux. Ses principaux ouvrages sont : au Louvre, la *Vierge et l'Enfant Jésus adorés par saint Antoine et sainte Lucie*, la *Circoncision*, *Sainte Catherine;* aux Offices (Florence), la *Madonna del Popolo*, regardée comme le chef-d'œuvre du maître, *Saint François, Hérodiade*, le portrait de l'artiste et celui d'une femme; au palais Pitti, le portrait du prince Frédéric d'Urbin, celui de F.-M. della Rovere, une copie de la *Vierge au saint Jérôme* de Corrége, le *Sauveur*, une *Tête d'ange;* au Vatican, l'*Extase de sainte Micheline*; à l'Académie des beaux-arts de Venise, le *Repos en Egypte;* au musée Bréra (Milan), le *Martyre de saint Vital;* au Musée royal de Turin, *Sainte Micheline*, la *Cène;* au Belvédère, à Vienne, le portrait d'un ecclésiastique; à la Pinacothèque de Munich, la *Communion de sainte Marie l'Egyptienne*, l'*Apparition de Jésus à la Madeleine;* au Musée royal de Madrid, la *Nativité*, le *Christ crucifié;* à la National Gallery, à Londres, la *Madone au chat;* au Musée de Bruxelles, la *Vocation de saint Pierre et de saint André.* Parmi les nombreux tableaux de Baroche que possèdent les églises d'Italie, nous citerons : la fameuse *Déposition de croix*, de la cathédrale de Pérouse; le *Christ porté au tombeau*, tableau également célèbre, dans l'église de Sinigaglia ; *Saint Jean l'évangéliste*, dans l'église de Fermo; *Saint Ambroise donnant l'absolution à Théodose*, dans la cathédrale de Milan. Le Baroche a laissé un assez grand nombre de dessins à la sanguine, aux trois crayons, à la gouache, à l'aquarelle, et quelques gravures à l'eau-forte, où l'on retrouve toutes les qualités aimables de ses compositions peintes. Ses meilleures planches sont : l'*Annonciation*, l'*Extase de saint François*, et *Saint François recevant les stigmates.*

Le Baroche a joui, pendant longtemps, d'une grande réputation. Ses admirateurs *n'ont pas craint de dire qu'il avait su allier la* correction de Raphaël aux séductions du Corrége. Lanzi le compare à ce dernier pour la grâce qu'il a su donner aux têtes des enfants et des femmes, ainsi que pour la pureté des contours, pour le naturel des plis, pour la manière de raccourcir les figures; il avoue que son dessin est moins large, son clair-obscur moins idéal, son coloris moins éclatant et moins vrai. « C'est cependant une chose merveilleuse, ajoute-t-il, que ses couleurs, quelque opposition qu'il y ait entre elles, deviennent tellement fondues sous son pinceau, qu'il n'est point de musique qui soit plus harmonieuse à l'oreille que ses peintures ne le sont aux yeux. » En réalité, Baroche fut un dessinateur habile, très-entendu surtout dans l'art d'agencer ses compositions et d'en balancer les groupes; mais il poussa à l'excès la recherche de l'élégance et de la grâce, il abusa des colorations agréables au point d'affadir complétement l'expression des physionomies et d'enlever toute gravité aux sujets religieux. Le jugement suivant, porté par Reynolds, est de la plus grande justesse : « En cherchant le brillant des couleurs, Baroche a dépassé la mesure, et il a mérité le reproche adressé à un ancien peintre, de qui l'on disait que ses figures semblaient être nourries de roses. » Il convient d'ajouter que le Baroche vint à une époque où déjà le grand art italien commençait à déchoir, et que, s'il céda trop souvent au mauvais goût de ses contemporains, il ne se laissa jamais aller aux négligences d'une improvisation facile; il travaillait avec conscience, application, amour de l'art. Comme l'a dit avec raison l'un de ses biographes, M. Paul Mantz : « Sous ce peintre frivole, il y avait un homme. »

BAROCHE (Pierre-Jules), homme d'Etat, né à Paris en 1802. Avocat dès 1823, il n'arriva que lentement et à force de travail à la réputation. En 1840, 1842 et 1846, il s'était présenté comme candidat de l'opposition aux électeurs de Mantes, et ses circulaires montrent des opinions si franchement arrêtées, que l'on s'explique difficilement la défiance des électeurs, à une époque où l'esprit libéral commençait à se manifester dans tout le pays. Elu bâtonnier en 1846, il fut enfin envoyé, l'année suivante, à la Chambre des députés par les électeurs de Rochefort. Il siégea à gauche, auprès de M. Odilon-Barrot, parmi les adversaires les plus décidés du ministère Guizot, dont il signa la mise en accusation le 22 février 1848, après avoir été l'un des promoteurs de l'agitation des banquets réformistes. Il adhéra très-nettement et très-résolûment à la république, signa des professions *de foi démocratiques et fut élu représentant* à la Constituante par le département de la Charente-Inférieure. Cependant, comme la plupart des anciens membres de l'opposition, et par des motifs que l'histoire appréciera, il ne tarda pas à se rallier à la *fraction qui était* accusée d'hostilité contre la république. Il vota dès lors constamment avec la droite, soutint la politique présidentielle après l'élection du 10 décembre, fut nommé procureur général près la cour d'appel de Paris, chargé de remplir les fonctions du ministère public aux procès de Bourges et de Versailles, et enfin, appelé au ministère de l'intérieur en mars 1850. Il fit passer alors, de concert avec la majorité, toute une série de lois, notamment la suspension de ce droit de réunion au nom duquel il avait signé la mise en accusation du dernier ministère de Louis-Philippe. Il fut aussi un de ceux qui participèrent le plus activement à la mutilation du suffrage universel, et qui firent voter à l'Assemblée la *loi du* 31 *mai*. Cependant il se sépara de la majorité pour s'attacher d'une manière de plus en plus intime aux intérêts du président de la république, fut contraint de se retirer devant un vote de défiance, en janvier 1851, rentra au pouvoir le 10 avril suivant comme ministre des affaires étrangères, mais donna *sa démission en octobre*, par suite de l'embarras où il se fût trouvé d'appuyer la politique qui allait réclamer le retrait de la loi du 31 mai, dont il était lui-même un des auteurs. Nommé vice-président de la commission consultative, après le coup d'Etat du 2 décembre, il a pris depuis une part importante à tous les grands actes de l'empire comme président du conseil d'Etat, avec rang de ministre. Monsieur Baroche est aujourd'hui un des hommes politiques les plus considérables de notre pays, et il joint un grand talent de parole à une connaissance consommée de toutes les affaires.

BAROCHO s. m. (ba-ro-ko). Métrol. Monnaie de compte usitée en Sicile, et valant en centimes 4, 2.

BAROCO (ba-ro-ko). Mot de l'ancienne scolastique qui désigne un syllogisme dont la majeure est générale affirmative, la mineure et la conclusion particulières négatives : *Argumenter en* BAROCO. Voici un exemple d'argument en BAROCO : *Tous les hommes sont mortels ; or Dieu n'est pas mortel; donc Dieu n'est pas un homme.* V. BARALIPTON.

BARODA ou **BRODERA**, ville de l'Indoustan; cap. de la principauté de Guikovar; à 130 kil. N. de Surate; 100,000 hab. Commerce très-important. La principauté de Baroda ou de Guikovar a environ 46,700 kil. carr. et 2,000,000 hab.

BARODROME s. m. (ba-ro-dro-me — du gr. *baros*, poids; *dromos*, course). Voiture qui devait rouler d'elle-même, au dire de l'inventeur.

BARŒRO (Jacques), chirurgien italien, né à Soglio, près d'Asti (Piémont), en 1790, fit ses premières études à Montechiaro, et son cours de chirurgie à l'université de Turin, où il fut reçu docteur agrégé de la faculté. Nommé bientôt après professeur de chirurgie, il devint membre du comité médical, puis premier chirurgien de l'hôpital de la Charité. Particulièrement versé dans l'étude des maladies vénériennes, il fut nommé chirurgien d'un hôpital spécial à ces maladies, et y fit des cures étonnantes, dont on trouve la description dans son *Traité de chirurgie pratique* (Turin, 1824). Le 9 juillet 1831, il allait, avec deux amis, visiter un malade, lorsque leur voiture fut entraînée dans le Pô par un violent orage; Barœro s'y noya.

BARŒUL petit pays de l'ancienne Flandre (Nord), dont les principaux villages étaient Marc-en-Barœul et Mons-en-Barœul.

BAROFLUCTUM, nom latin de BARFLEUR.

BAROÏDES s. m. pl. (ba-ro-i-de). Chim. Famille de corps chimiques, comprenant le magnésium, le calcium, le strontium et le baryum, oxydes ramenant instantanément au bleu le tournesol rougi par un acide.

BAROLE s. f. (ba-ro-le). Bot. Syn. de *barbyle*.

BAROLITE ou **BAROLITHE** s. f. (ba-ro-li-te — du gr. *barus*, lourd; *lithos*, pierre). Minér. Minéral formé par l'union de l'acide carbonique avec la baryte. On le désigne aujourd'hui sous le nom de WITHERITE.

— **Encycl.** La *barolite* se rencontre en abondance dans les filons de plomb, surtout en Angleterre. C'est un poison pour les petits animaux, on s'en sert en Angleterre en guise de mort aux rats. Il est à remarquer que le carbonate de baryte artificiel n'a que peu d'action sur l'économie animale de l'homme : il ne devient vomitif qu'à une dose assez forte.

BAROLLÉE s. f. (ba-ro-lé). Bot. Syn. de *pékée*.

BAROLOGIE s. f. (ba-ro-lo-jî — du gr. *baros*, poids; *logos*, discours). Didact. Théorie de la pesanteur.

BAROLUM, nom lat. de BARLETTA.

BAROMACROMÈTRE s. m. (ba-ro-ma-kro-mè-tre — du gr. *baros*, poids; *makros*, long; *metron*, mesure). Méd. Instrument au moyen duquel on détermine simultanément le poids d'un enfant nouveau-né, et la longueur de son corps.

BAROMACROMÉTRIQUE adj. (ba-ro-ma-kro-mé-tri-ke — rad. *baromacromètre*). Méd. Qui a rapport au baromacromètre : *Indications* BAROMACROMÉTRIQUES.

BAROME s. m. (du gr. *barus*, lourd; *osmé*, odeur). Bot. V. BAROSME.

BAROMÈTRE s. m. (ba-ro-mè-tre — du gr. *baros*, poids; *metron*, mesure). Phys. Instrument qui sert à mesurer les pressions atmosphériques : *Le* BAROMÈTRE *sert à déterminer la hauteur des montagnes.* (Acad.) *Le* BAROMÈTRE *a été inventé par Torricelli, physicien italien.* (A. Rion.) *Lorsque le mercure baisse dans le* BAROMÈTRE, *il annonce en général de la pluie, du vent; il annonce, au contraire, du beau temps, lorsqu'il monte.* (Lacroix.) *Pour le marin, en pleine mer, le* BAROMÈTRE *est le grand conseiller.* (Michelet.) *Les gens d'esprit sont variables autant que des* BAROMÈTRES. (Balz.) *Le* BAROMÈTRE *attriste, déride, égaye tour à tour les physionomies.* (Balz.) *Le* BAROMÈTRE *prédit gravement la pluie quand il pleut.* (V. Boric.) *Il serait aussi avantageux aux peuples d'être gouvernés par un* BAROMÈTRE *que par des souverains absolus.* (Gordon.)

— Fig. Signes qui font juger une situation, une disposition d'esprit : *Tu vas voir le changement de* BAROMÈTRE; *nous allons joliment prendre notre revanche à ses dépens.* (Scribe.) *Le* BAROMÈTRE *bursal marque vingt francs de baisse.* (Proudh.) *Il y a eu un moment où M. de Carné s'est vu assez en faveur, et où son* BAROMÈTRE *académique semblait remonter.* (Sainte-Beuve.)

— Bot. *Baromètre du pauvre homme*, Nom vulgaire du mouron, plante qui ferme ses fleurs à l'approche de la pluie.

— **Encycl.** Phys. Nous avons raconté, au mot AIR, comment Galilée, à côté duquel il est juste, dans cette question, de placer Descartes, soutenait que l'air est pesant, et comment Torricelli et Pascal en donnèrent les preuves. Ces preuves furent mises en évidence au moyen d'instruments qui, rendus portatifs, sont aujourd'hui bien connus sous le nom de *baromètres*. Nous allons en expliquer la construction, les principales formes et les usages.

— *Construction du baromètre.* On prend un tube de verre ou de cristal bien pur, d'environ 0 m. 90 de longueur, parfaitement droit, régulier d'un bout à l'autre, et fermé seulement à une de ses extrémités. Quand ce tube a été rincé et séché, on le remplit avec du mercure exempt d'air et d'humidité, et purifié avec soin. Pour surcroît de précaution, on étend alors le tube sur un gril incliné, et l'on fait bouillir de nouveau le mercure, qui dégage encore de la vapeur d'eau et des bulles d'air. Toute l'opération doit être conduite et surveillée dans ses moindres particularités avec une attention et des ménagements extrêmes, dont l'exposition détaillée serait ici médiocrement utile. Après le refroidissement, on achève de remplir avec du mercure sec et chaud, jusqu'à ce que le sommet liquide soit près de déborder; on ferme l'orifice avec le doigt, et l'on retourne le tube pour le plonger, l'orifice en bas, dans une cuvette remplie de mercure chaud, préalablement traité et purifié. On retire le doigt, et l'on voit le mercure baisser dans l'intérieur du tube, et se maintenir à une hauteur d'environ 28 pouces ou 0 m. 76, laissant au-dessus de lui un espace vide que les physiciens appellent *chambre barométrique*. Si l'on veut s'assurer que la chambre barométrique est absolument vide, comme cela doit être, afin que le mercure du tube ne supporte aucune pression, il suffit d'incliner le tube un peu vivement pour que le mercure vienne en frapper le sommet; s'il donne un coup sec, le vide est suffisant.

La suspension du mercure dans le tube est aisée à comprendre : en effet, toute surface exposée à l'air est par là même soumise à un certain poids, qui est le poids de l'air. Si donc on a fait le vide dans un tube placé au-dessus d'un liquide, la pression qui se fait autour sur le liquide le forcera à monter dans l'intérieur du tube, et il y montera jusqu'à ce que le poids de la colonne liquide ainsi soulevée soit égale à la pression causée par l'air sur le dehors. Le poids de cette colonne liquide, qui est ici du mercure, étant appréciable, peut donc servir de mesure à la pression de l'air. Supposons, en effet, que la section horizontale du tube soit de 1 centimètre carré, et que le niveau du mercure dans l'intérieur soit distant de 0 m. 76 c. du niveau du mercure contenu dans la cuvette. Le poids de la colonne liquide est égal à son volume multiplié par sa densité, c'est-à-dire à

$$1 \times 76 \times 13{,}598 = 1 \text{ k. } 033.$$

Telle est donc aussi la pression exercée par l'air sur chaque centimètre carré de la surface de la terre.

— *Différentes espèces de baromètres.* Si, le long du tube et de la cuvette, on dresse une échelle divisée en millimètres, on pourra lire sur cette échelle la hauteur de la colonne barométrique, laquelle est toujours comprise entre le niveau du mercure dans la cuvette et le niveau du mercure dans le tube. Mais cette lecture n'est pas aussi facile qu'il semble au premier abord, parce que les deux niveaux varient en même temps et inversement, c'est-à-dire que si l'un monte dans le tube, l'autre baisse dans la cuvette, et s'il y a au contraire baisse dans le tube, il y a hausse dans la cuvette. On a donc cherché à atténuer cet inconvénient par l'emploi de différentes dispositions qui ont pour but, soit de rendre invariable le niveau du mercure dans la cuvette, soit de rendre égales les variations des deux niveaux. De là, deux sortes de *baromètres* : le *baromètre à cuvette*, et le *baromètre à siphon*. Les principaux *baromètres à cuvette* sont celui de Fortin et celui de M. Regnault. Parmi les *baromètres à siphon*, nous décrirons ceux de Gay-Lussac et de Bunten.

— *Baromètre de Fortin.* Cet appareil, dû à l'habile constructeur Fortin, offre trois avantages : le niveau du mercure est constant dans la cuvette; la hauteur barométrique se mesure à $\frac{1}{10}$ de millimètre; enfin, l'instrument est portatif. La cuvette, représentée en coupe (fig. 1), est essentiellement composée d'un cylindre de verre qui se prolonge par un sac en peau de chamois, formant le fond même de la cuvette.

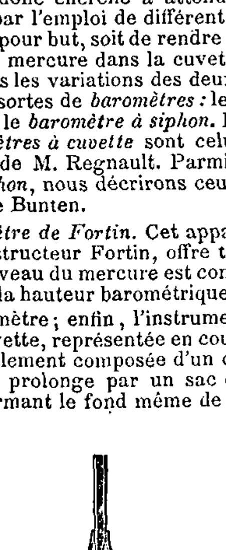

Le tout est solidement protégé par une enveloppe de cuivre qui laisse voir le cylindre de verre au niveau *a* du mercure, et qui est traversée en dessous par une vis dont l'extrémité peut soulever ou abaisser la peau de chamois. On voit en *a* une pointe d'ivoire dont le bec marque le niveau constant auquel on ramène le mercure à chaque observation, en tournant la vis dans un sens convenable. Comme on aperçoit en même temps la pointe et son image réfléchie par le mercure, il est facile d'amener leurs extrémités à se trouver en contact, condition qui réalise l'invariabilité du niveau dans la cuvette.

Le couvercle de la cuvette est percé de petits trous pour laisser passer l'air. Une peau de chamois, liée au tube et au cylindre de la cuvette, empêche le mercure de s'échapper, mais non l'air d'arriver et d'exercer sa pression.

Le tube de verre, dont nous avons seulement représenté l'extrémité inférieure qui plonge dans la cuvette, est enveloppé d'un tube de cuivre, dont la partie supérieure offre deux fentes longitudinales opposées qui permettent de voir le sommet du mercure. Ces fentes présentent des divisions, qui se comptent de l'extrémité de la pointe d'ivoire, de telle sorte qu'il suffit de diriger sur les deux fentes un rayon visuel qui rase la surface du mercure, pour voir à quelle hauteur s'élève la colonne. Le long du tube de cuivre glisse un anneau ou curseur, muni d'un vernier, et percé de deux petites fenêtres opposées : c'est à travers ces petites fenêtres qu'il faut distinguer le sommet du mercure. Le *baromètre Fortin* peut se démonter pour les voyages; on l'enferme dans une canne creuse, qui se divise en trois parties articulées, que l'on ouvre pour former une espèce de trépied, dans l'intérieur duquel on suspend l'instrument, au moment de faire des observations.

— *Baromètre de M. Regnault.* C'est le *baromètre* tel qu'il est après la construction que nous avons indiquée au commencement de cet article. La cuvette et le tube sont fixés à une planchette divisée et scellée dans un mur. Le niveau du mercure dans la cuvette est variable; on en détermine la position à l'aide d'une vis située au-dessus de la cuvette, vis qui peut monter ou descendre, et que l'on fait affleurer avec le mercure. Cela fait, la hauteur barométrique est égale à la longueur de la vis, qui est connue, plus la distance comprise entre le sommet de cette vis et le niveau du mercure dans le tube. Cette distance se mesure avec un cathétomètre.

Quand on n'a pas besoin d'observations précises, le *baromètre de Regnault*, débarrassé de sa pointe d'ivoire et de l'emploi du cathétomètre, suffit. Il faut seulement que le diamètre de la cuvette soit très-grand, comparé à celui du tube. Alors, le niveau du mercure dans la cuvette est considéré comme constant, et correspond au point de division *zéro*.

— *Baromètre de Gay-Lussac, avec le perfectionnement de Bunten.* On sait que la capillarité a pour effet de déprimer la surface du mercure dans le tube du *baromètre*, et, par là même, de rendre la colonne mercurielle un peu plus courte que si elle était enfermée dans un tube de grand diamètre. Gay-Lussac a imaginé un appareil qui élude cet inconvénient, et qui, de plus, est transportable comme celui de Fortin. C'est un tube recourbé, formé de deux branches inégales en longueur, mais d'égal diamètre (fig. 2). La plus courte est percée d'un trou *a* assez grand pour laisser

entrer l'air, mais trop petit pour laisser sortir le mercure. La plus grande se termine par la chambre barométrique. Pour transporter l'instrument, on le retourne de manière à amener tout le mercure dans la grande branche. Mais lorsqu'on veut alors le rétablir dans sa première position, il pourrait arriver qu'une bulle d'air, glissant le long des parois, pénétrât dans la chambre vide : c'est à quoi Bunten a obvié par une ingénieuse disposition représentée (fig. 3). Dans la branche fermée, on a soudé une espèce d'entonnoir effilé, dans l'intérieur duquel le mercure peut passer librement, mais qui retiendrait l'air entre ses parois et les parois de la branche. On peut ensuite chasser cet air par un simple retournement, afin que la pointe de l'entonnoir reste toujours plongée dans le mercure. Tout le siphon est enfermé dans un étui métallique, muni de deux fentes longitudinales divisées, à travers lesquelles on lit la distance des niveaux dans les deux branches. Cette distance n'est pas altérée par l'effet de la capillarité, puisque, si la surface du mercure est déprimée dans l'une des branches, elle l'est aussi, et de la même quantité, dans l'autre branche, qui a même diamètre. Le *baromètre de Gay-Lussac* est moins lourd que celui de Fortin; mais il est plus fragile et moins sensible, parce que les déplacements de chaque niveau ne sont que la moitié des va-

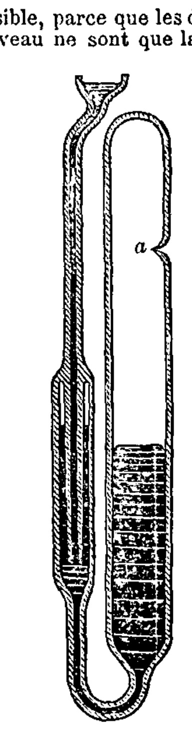

riations de la hauteur barométrique. Enfin, la compensation de l'effet capillaire, que l'instrument a pour but de réaliser, n'a pas lieu longtemps, sans doute à cause de l'altération que le mercure de la petite branche subit au contact de l'air (le mercure oxydé mouille un peu le verre).

— *Baromètre à cadran.* C'est le plus mauvais, mais en revanche le plus répandu des *baromètres*, et, pour bien des gens, le seul qui existe. Un petit poids en fer, posé sur le mercure de la courte branche du siphon, monte et descend avec le niveau du liquide. Il est attaché à un fil qui passe sur une poulie, et qui est tendu par un contre-poids. Au centre de la poulie est fixée une aiguille, qui décrit un grand arc de cercle pour une petite variation du niveau. Sur le cadran que l'aiguille parcourt, on lit les mots :

			mill.
Tempête.	Corresp. à une haut. de		730,8
Grande pluie.	—	.....	739,9
Pluie ou vent.	—	.....	748,9
Variable.	—	.....	757,9
Beau.	—	.....	761,9
Beau fixe.	—	.....	776,0
Très-sec.	—	.....	785,0

Ces indications sont assez souvent exactes pour le climat de Paris. Dès l'instant qu'on a trouvé le moyen de transmettre à un mécanisme le mouvement du mercure, la forme du *baromètre* a dû varier de mille façons. On en voit qui sont représentés par un moine, dont la tête est recouverte d'un capuchon quand il fait mauvais temps, mais dont le capuchon se relève dès qu'il fait beau. Pour d'autres, c'est un animal quelconque, chat, souris ou lapin, que le beau temps attire hors de son logis et que le mauvais temps y fait rentrer... Aux personnes qui veulent placer un *baromètre* assez sûr et de forme élégante dans leur mobilier, nous conseillerons le *baromètre à cadran de Jecker*. La poulie y est remplacée par une roue à dents très-fines, qui engrènent dans celles d'une crémaillère posée sur le mercure. En montant ou en descendant, la crémaillère fait tourner la roue, dont l'axe porte une aiguille.

— *Correction de la capillarité.* Le *baromètre de Gay-Lussac* n'ayant pas complétement détruit l'effet de la capillarité, il faut savoir ajouter à la hauteur d'une colonne barométrique la quantité dont cette colonne est trop courte, c'est-à-dire la *dépression* qu'elle subit. Cette dépression, qui est négligeable dans les tubes de 0 m. 015 de rayon, a été calculée dans des tables que les observateurs doivent consulter à chaque instant. Nous nous contenterons d'en donner un extrait. :

Rayon du tube mill.		Dépression mill.
2	....	1,635
3	....	0,909
4	....	0,538
5	....	0,522
6	....	0,195
7	....	0,117
8	....	0,070
9	....	0,041
10	....	0,025

— *Correction de la température.* La chaleur en dilatant le mercure, le froid en le contractant, peuvent exagérer ou contrarier l'effet de la pression atmosphérique. Si, par exemple, la pression diminue de manière que la hauteur barométrique baisse de 0 m. 001; mais si, en même temps, la chaleur augmente de façon à produire une dilatation linéaire de 0 m. 001, ces deux opérations se détruisant, la hauteur barométrique ne variera pas, et rien n'avertira l'observateur que la pression de l'air a pu changer. Les *baromètres* de précision sont donc toujours accompagnés d'un thermomètre qui, en indiquant la température

actuelle, permet de ramener la colonne mercurielle à ce qu'elle serait à 0°. V. DILATATION.

Représentons par a la dilatation cubique du mercure correspondant à une variation de 1 degré thermométrique. On sait que

$$a = 0{,}00018 \quad \text{ou} \quad \frac{1}{5412}$$

Soient encore, à la température de 0°, x la hauteur de la colonne barométrique, d la densité du mercure, et 1 l'unité de volume. Soient enfin, à la température de $t°$, H la hauteur du *baromètre*, D la densité du mercure; l'unité de volume est devenue $1 + at$. On a donc, d'une part,

$$\frac{x}{H} = \frac{D}{d},$$

et, d'autre part, (v. DENSITÉ)

$$\frac{D}{d} = \frac{1}{1 + at}.$$

Donc,

$$\frac{x}{H} = \frac{1}{1 + at},$$

d'où

$$x = \frac{H}{1 + at} = \frac{H}{1 + 0{,}00018\,t}.$$

On trouve dans l'*Annuaire du bureau des longitudes*, année 1838, des tables où la correction de la température a été calculée pour des hauteurs qui varient de 5 en 5 millimètres. On y a, en même temps, tenu compte des dilatations et contractions de l'échelle métallique à laquelle le *baromètre* est fixé.

— *Usages du baromètre.* Nous avons vu comment le *baromètre* sert à évaluer la pression de l'atmosphère. Il nous reste à parler de son aptitude à pronostiquer le temps, et surtout de son emploi pour déterminer l'altitude d'un lieu.

Pronostic du temps. Torricelli a, le premier, remarqué que le *baromètre* se tient plus bas par les temps humides ou pluvieux que par les temps secs. Il est, en effet, assez exact, au moins pour toutes les régions tempérées comme notre Europe, que l'élévation graduelle de la colonne barométrique promet du beau temps, tandis que son abaissement successif amène de la pluie. Ces prédictions ne sont cependant pas toujours suivies de l'effet présagé; et, dans tous les cas, elles sont à très-courtes échéances : on ne doit tout au plus compter sur elles que pour 12 heures. Toutes les causes qui augmentent la densité de l'air augmentent en même temps son poids, et font par conséquent monter le *baromètre*. Le *baromètre* doit donc monter quand l'air est froid, quand il est sec et quand soufflent (dans l'Europe) les vents du nord, du nord-est ou de l'est, qui n'amènent point les vapeurs de la mer. Il doit, au contraire, descendre quand l'air est dilaté par la vapeur d'eau qu'il contient, ou échauffé par les vents du sud, du sud-ouest ou de l'ouest, qui nous apportent les vapeurs de la mer, et avec elles les pluies. En général, quel que soit le pays où l'on se trouve, le *baromètre* s'élève sous l'action des vents de terre, pourvu qu'ils ne soient pas très-chauds; et il baisse sous l'action des vents de mer, sauf le cas où ils sont très-froids.

Par suite des brusques changements de vents, la pression atmosphérique se modifie quelquefois si rapidement que le *baromètre* n'a pas, pour ainsi dire, le temps de la sentir. C'est ainsi que rarement il révèle les averses de courte durée, et que même, pendant ce temps-là, il monte, soit parce que, dans ces sortes d'averses, l'air auparavant chaud est tout à coup refroidi par la pluie; soit, s'il n'est pas refroidi, parce qu'il est au moins condensé par la chute des gouttes liquides. Avant les tempêtes, le *baromètre* baisse notablement; mais, dès que la tempête a commencé et pendant qu'elle dure, il se livre à des oscillations fréquentes et étendues. « La vitesse du vent, a dit M. Montigny, exerce sur la colonne barométrique une influence déprimante d'autant plus prononcée que cette vitesse est plus grande. »

Mesure des hauteurs. En 1647, Pascal, qui était dans toute la ferveur de son acharnement contre le principe dit de l'*horreur du vide*, pria son beau-frère, M. Périer, conseiller des aides d'Auvergne, de vouloir bien transporter un *baromètre* à différentes hauteurs sur la montagne du Puy-de-Dôme, et d'en noter scrupuleusement le niveau à chaque station. « Vous voyez déjà, sans doute, écrivait Pascal, que cette expérience est décisive de la question, et que, s'il arrive que la hauteur du vif-argent (mercure) soit moindre en haut qu'en bas de la montagne (comme j'ay beaucoup de raisons pour le croire, quoyque tous ceux qui ont médité sur cette matière soient contraires à ce sentiment), il s'en suivra nécessairement que la pesanteur et pression de l'air est la seule cause de cette suspension du vif-argent, et non pas l'horreur du vuide, puisqu'il est certain qu'il y a beaucoup plus d'air qui pèse sur le pied de la montagne que non pas sur son sommet; au lieu qu'on ne sçauroit pas dire que la nature abhorre le vuide au pied de la montagne plus que sur son sommet... » L'expérience impatiemment attendue par Pascal et par *tous les curieux, entre autres le R. P. Mersenne*, ne se fit que le 19 septembre 1648. Elle fut exécutée sous les yeux de plusieurs personnes notables de la ville de Clermont, et avec des soins qu'on n'était pas en droit d'attendre d'un homme qui n'était pas physicien de profession. On trouva entre les hauteurs du mercure, au pied et au sommet de la montagne, une différence de 3 pouces 1 ligne ½. « Cette expérience, répondit Périer, nous ravit tous d'admiration et d'estonnement, et nous surprit de telle sorte que pour notre satisfaction propre nous voulûmes la répéter; c'est pourquoy je la fis encore cinq autres fois très-exactement... Si j'avois eu assez de loisir et de commodité, j'aurois marqué des endroits sur la montagne, de cent en cent toises, en chacun desquels j'aurois fait l'expérience, et marqué la différence qui se seroit trouvée à la hauteur du vif-argent en chacune de ces stations, pour vous donner au juste la différence qu'auroient produite les premières cent toises, celle qu'auroient donnée les secondes cent toises, et ainsi des autres : ce qui pourroit servir pour en dresser une *table*, dans la continuation de laquelle ceux qui voudroient se donner la peine de le faire pourroient peut-être arriver à la parfaite connoissance de la juste grandeur du diamètre de toute la sphère de l'air... » Quand on voit le résultat que se proposait le sagace Périer, on se demande s'il lui échappa que cette *table*, dont il donnait l'idée, pourrait faire connaître, à la seule inspection de la colonne mercurielle, la hauteur de chaque lieu. Toujours est-il que c'est encore Pascal qui, le premier, formula nettement ce fait : que la simple observation du mercure sur une échelle graduée peut fournir « le moyen de connoistre si deux lieux sont en mesme niveau, c'est-à-dire également distants du centre de la terre, ou lequel des deux est le plus élevé, si éloignés qu'ils soient l'un de l'autre, quand mesme ils seroient aux antipodes; ce qui seroit comme impossible par tout autre moyen. » Toutefois, la chose n'est pas aussi simple que Pascal paraît l'avoir cru, puisque la hauteur barométrique dépend encore, ainsi que nous l'avons vu, de la température et de l'état de l'atmosphère, et que, pour ces deux causes, elle varie à chaque instant dans le même lieu. Le problème fut, en effet, long à résoudre. Halley, Newton, Deluc, et enfin Laplace s'en occupèrent. L'air fut considéré comme une masse de tranches horizontales superposées, chaque tranche étant infiniment petite. On chercha et on trouva la loi de décroissance des densités, et, par suite, des pressions de ces tranches; on en déduisit les hauteurs barométriques correspondantes. Il fallut tenir compte de la température de chaque couche, de sa pression, de la tension de la vapeur d'eau qu'elle contient, et enfin de l'intensité de la pesanteur, intensité variable avec la latitude et l'altitude du lieu. C'est en ayant égard à ces nombreux éléments dont chacun, pour être connu, exige déjà une formule, que Laplace a donné la formule générale suivante, dans laquelle on a désigné par

X, la différence de niveau des deux stations;

λ, la latitude;

H, la hauteur barométrique à la station inférieure;

T, la température de la station inférieure;

h, la hauteur barométrique à la station supérieure;

t, la température de la station supérieure :

$$X = 18393\,(1 + 0{,}002837 \cos 2\lambda)\left(1 + \frac{2\,(T + t)}{1000}\right) \log \frac{H}{h}.$$

Après le calcul, X est exprimé en mètres. Sur cette formule, il a été dressé des tables qui, à l'aide de quelques opérations très-simples, donnent les résultats en regard des hauteurs et des températures observées. Les plus commodes sont celles de Delcros, celles de l'*Annuaire du bureau des longitudes* et celles de Biot.

— *Hauteurs moyennes du baromètre.* Si l'on observait le *baromètre* à chaque heure du jour, et qu'à la fin de la journée on ajoutât les vingt-quatre hauteurs relevées, la vingt-quatrième partie de cette somme donnerait la *hauteur moyenne du jour*. On a remarqué, dans nos climats, que cette hauteur moyenne, pour un jour donné, est très-sensiblement égale à la hauteur que le *baromètre* marque à midi, ce jour-là. En ajoutant les moyennes de tous les jours d'un mois, et en divisant la somme ainsi obtenue par le nombre de jours du mois, on obtiendrait la *hauteur moyenne du mois*. De ces dernières moyennes, on déduirait pareillement la *hauteur moyenne de l'année*, etc. La hauteur moyenne du *baromètre*, à Paris, est de 0 m. 756. Au bord de la mer, elle est de 761 mill. 35. Elle varie avec la latitude. Elle paraît augmenter de l'équateur au 38e degré environ, et diminue ensuite à mesure qu'on s'avance vers le nord. Elle varie aussi avec les saisons, et même, selon M. Flaugergues, avec les phases de la lune. Cet observateur a effectivement reconnu que la hauteur moyenne barométrique décroît depuis la nouvelle lune jusqu'au deuxième octant, où elle est *minimum;* elle se relève ensuite, et atteint son *maximum* avec le deuxième quartier. Elle est pareillement moindre à l'époque du périgée qu'à celle de l'apogée.

— *Variations du baromètre.* Quand les oscillations du *baromètre* surviennent irrégulièrement, et sans qu'on en puisse prévoir ni l'époque ni l'étendue, elles sont dites *accidentelles*. Si, au contraire, elles se reproduisent à des heures marquées et avec une grandeur à peu près constante, elles sont dites *horaires*. Dans nos climats, le *baromètre* est, à chaque instant, soumis à des *variations accidentelles*, tandis qu'il n'en éprouve aucune dans toute la zone équatoriale, où les *variations horaires* se font seules sentir : phénomène encore inexpliqué, et peut-être insuffisamment constaté. A. de Humboldt a reconnu que, sous l'équateur, le maximum de hauteur barométrique a lieu à 9 heures du matin. Passé 9 heures, le *baromètre* descend jusqu'à 4 heures, où il atteint son minimum. Il remonte ensuite jusqu'à 11 heures du soir, où il arrive à un second maximum; et il redescend enfin jusqu'à *4 heures du matin, pour, de là, remonter* jusqu'à 9 heures, et ainsi de suite. Dans nos climats, où les variations horaires sont très-difficiles à démêler des variations accidentelles, Ramond a pu reconnaître qu'elles changent avec les saisons. L'hiver présente chaque jour deux maximums de la hauteur barométrique : à 9 heures du matin et à 9 heures du soir, et un minimum à 3 heures de l'après-midi. En été, les maximums ont lieu, le premier un peu avant 8 heures du matin, et le second à 11 heures du soir. Le minimum a lieu à 4 heures de l'après-midi. Au printemps et en automne, les maximums et les minimums arrivent à des heures intermédiaires, se rapprochant plus ou moins de celles de l'été ou de celles de l'hiver.

— *Baromètres anéroïdes* ou *baromètres métalliques*. La construction des divers *baromètres* que nous avons décrits jusqu'à présent repose sur ce principe : que l'air, en comprimant un liquide, le force à monter dans un tube vide jusqu'à une hauteur proportionnelle à la pression qu'il exerce. Mais, s'est-on dit, si l'on faisait le vide sous une plaque de métal, la surface de cette plaque s'affaisserait sous le poids de l'air, et ce poids pourrait sans doute être mesuré, si l'on parvenait à évaluer l'affaissement qu'il aurait produit. Telle est l'idée d'un nouveau *baromètre*, auquel M. Vidi, qui l'a construit le premier, a donné le nom de *baromètre anéroïde*, nom assez mal composé, et de plus ambigu, puisqu'il signifie également *sans air*, ou *sans liquide*. Qu'on se figure une caisse cylindrique en cuivre, à parois minces, absolument vide d'air, et fermée hermétiquement. La paroi du fond est cannelée, pour être plus élastique. Les mouvements de dépression que cette paroi subit par l'effort de l'air agissent sur un mécanisme renfermé tout entier dans la caisse, et font, par ce moyen, tourner une aiguille sur un cadran gradué. L'instrument est réglé sur un *baromètre* de Fortin.

Le mécanisme de M. Vidi, modifié par M. Bréguet, a été encore simplifié par M. Bourdon. Dans la boîte cylindrique, M. Bourdon fixe un tube en laiton, à parois minces et élastiques, et recourbé de manière à former une circonférence presque complète. C'est ce tube qui est vide d'air et hermétiquement fermé à ses deux extrémités. Il présente une particularité fort remarquable : sa section a la forme d'une ellipse très-allongée; et lorsque la pression de l'air diminue, la section ellipsoïde se rapproche de la forme circulaire, ce qui fait diminuer la courbure du tube, et éloigne l'une de l'autre ses deux extrémités. Si, au contraire, la pression de l'air augmente, la forme ellipsoïde de la section du tube tend à s'exagérer par l'allongement de son grand axe, la courbure du tube augmente, et ses deux extrémités se rapprochent. Ces mouvements sont indiqués par une aiguille, qui les reçoit par l'intermédiaire de deux petites bielles fixées aux deux extrémités du tube.

— *Baromètre enregistreur.* V. BAROMÉTROGRAPHE.

BAROMÉTRIE s. f. (ba-ro-mé-trî — rad. *baromètre*). Phys. Partie de la physique qui traite de la théorie du baromètre et de ses applications.

BAROMÉTRIQUE adj. (ba-ro-mé-tri-ke — rad. *baromètre*). Phys. Qui appartient, qui a rapport au baromètre : *Tables* BAROMÉTRIQUES. *Colonne* BAROMÉTRIQUE. *Indications* BAROMÉTRIQUES. *Vide* BAROMÉTRIQUE. *Les variations* BAROMÉTRIQUES, *si elles sont fortes, doivent faire présager du vent et des tempêtes plutôt que de la pluie.* (Francœur.) *Les variations* BAROMÉTRIQUES *subites exposent à des accidents graves d'hémorragie.* (L. Cruveilhier.) ‖ Qui a rapport aux pressions atmosphériques que le baromètre est appelé à déterminer : *Les pressions* BAROMÉTRIQUES *sont quelquefois très-inégalement distribuées à la surface de l'Europe.* (L.-J. Larcher.)

BAROMÉTROGRAPHE s. m. (ba-ro-mé-tro-gra-fe — rad. *baromètre* et du gr. *graphô*, j'écris). Phys. Instrument qui inscrit les variations successives de la pression atmosphérique.

— **Encycl.** Baromètre ordinaire, accompagné d'un appareil enregistrant de lui-même des indications, au moyen desquelles l'observateur peut à tout instant connaître les variations qu'a subies, pendant son absence, la colonne mercurielle. Voici les principales dispositions du *barométrographe* de M. Hardy. Un baromètre à siphon est solidement fixé à une planche épaisse. Sur le mercure de la branche ouverte est posé un flotteur métallique qui suit les mouvements du liquide, c'est-à-dire, qui descend et qui monte, selon que le niveau monte ou descend dans la branche fermée. Ce flotteur est attaché à l'extrémité d'un cordon qui passe sur une poulie très-mobile, et qui, par son autre extrémité, supporte une règle mince et flexible, laquelle reproduit exactement les mouvements du mercure dans la grande branche. A la règle est fixé un crayon destiné à marquer, à des intervalles égaux, les hauteurs barométriques. Pour cela, il y a, à côté du baromètre, une horloge qui remplit un double office : d'abord, elle fait tourner un cylindre vertical, entouré d'une bande de papier, et placé tout près de la pointe du crayon; en second lieu, à chaque demi-heure, elle fait mouvoir un marteau qui choque la règle sur le côté et pousse la pointe du crayon contre le cylindre. Voilà une hauteur marquée. Au bout de 24 heures, on a de la sorte 48 points qui permettent de prendre la hauteur moyenne de la journée, ou d'une portion quelconque de la journée. Dans cet appareil, c'est l'électricité qui fait marcher l'horloge, et qui transmet ses mouvements au crayon et au cylindre. C'est aussi par l'électricité que fonctionnent les *barométrographes* de MM. Wheatstone et Liais. — M. Ronals a imaginé un appareil du même genre, mais dont les indications sont enregistrées par la photographie. Le niveau du mercure forme image sur une feuille de papier, qui se meut de façon à recevoir l'impression d'une courbe continue, qui manifeste ainsi les variations de la colonne mercurielle.

BAROMÉTROGRAPHIE s. f. (ba-ro-mé-tro-gra-fî — rad. *barométrographe*). Phys. Description, théorie et application des baromètres.

BAROMETZ s. m. (ba-ro-mèss — corrupt. du russe *borametz*, mouton). Bot. Espèce de fougère, appartenant au genre polypode. Sa racine, ou plutôt son rhizome, s'élève au-dessus du sol, et, comme il est revêtu d'un duvet soyeux fort épais, on l'a comparé à un petit agneau; de là le nom d'*agneau de Scythie*. Cette fougère croît dans le nord de la Chine. On lui a attribué des propriétés surprenantes, et elle a joué un grand rôle dans les récits merveilleux du moyen âge.

BARON s. m. (ba-ron — ce mot signifiait d'abord homme libre, homme noble; il est d'origine germanique et se retrouve dans l'ancien haut allemand *bar*, homme libre, *barn*, fils, enfant c'est-à-dire littéralement *homme né;* dans le gothique *barn*, l'anglo-saxon *beorn*, le frison *bern*, l'allemand *geboren;* on dit encore aujourd'hui en allemand hoch-wohl-*ge-boren* — littéralement, *haut-bien-né* — comme titre de noblesse; dans le suédois et le danois *barn*. La plupart des noms propres commençant par *ber* ou *bar* pour *bern* ou *barn* nous ont été apportés par la conquête, et signifiaient : noble, baron, *monsieur* un tel. Citons comme exemples Barot, Baraut, Beraud, *Ber-ald;* Béranger, *Beringer;* Bérard, *Ber-hord*, etc. Sous la forme *var*, et avec le sens d'*homme*, ce radical entre encore dans la composition des mots *gars*, *garçon*, *garou*, (homme loup), dont on trouvera plus loin l'étymologie détaillée; nous savons que le *v* ou *w* se convertit perpétuellement en *g* dur; il nous suffira de rappeler l'exemple si souvent cité : *Wilhem*, *William*, *Guillaume*. L'Italien et l'Espagnol disent *barone* et *baron*). Féod. Seigneur tenant fief et relevant directement du roi : *Le roi convoqua ses* BARONS *et leurs vassaux.*

Toujours *barons* et serfs, fronts casqués et pieds nus,
Chasseurs et laboureurs ont échangé des haines.
V. HUGO.

‖ Plus tard, Possesseur d'une terre décorée du titre de baronnie : *On eut le plaisir d'attraper un jésuite et de punir l'orgueil d'un* BARON *allemand.* (Volt.) *C'est à faire vomir, que d'entendre un vilain se qualifier de* BARON. (Aug. Thierry.)

— Par ext. Seigneur, maître : *Chacun doit être loyalement soumis à son* BARON. ‖ S'appliquait même aux saints du paradis : *Notre* BARON *saint Jacques. Le glorieux* BARON *monseigneur saint Antoine.*

— A signifié Mari : *Il fallait qu'une femme fût autorisée par son* BARON, *c'est-à-dire par son mari.* (Montesq.)

— Aujourd'hui, Titre honorifique dont on a hérité ou qu'on a reçu du souverain : *Un marquis est mon architecte, et mon médecin est* BARON. (Scribe.) *Il est baron; je lui ai acheté un titre de* BARON. (F. Soulié.)

Pas un comte, un marquis, pas un petit *baron*.
C. DELAVIGNE.

Orgon, à prix d'argent, veut anoblir sa race;
Pour être un jour *baron*, il s'est fait usurier.
GILBERT.

— Iron. Personnage important par ses richesses et par la position qu'il occupe : *Est-ce que moi et tous les petits commerçants, nous ne sommes pas à la discrétion des hauts* BARONS *du coffre-fort?* (E. Sue.) *L'arrondissement de Sancerre, choqué de se voir soumis à sept ou huit grands propriétaires, les hauts* BARONS *de l'élection, essaya de secouer le joug électoral.* (Balz.)

— Hist. *Premier baron chrétien*, Qualification que prenait anciennement le chef de la maison de Montmorency, parce que, disait-on, quand Robert le Fort, bisaïeul de Hugues

Capet, s'était emparé du duché de France, le sire de Montmorency avait été le premier à lui prêter serment de fidélité. ‖ *Barons du parlement*, Nom donné anciennement, en Angleterre, aux membres de la haute noblesse qui faisaient partie de la section du parlement appelée aujourd'hui chambre des lords. ‖ *Barons de l'aumône*, titre que portaient, au moyen âge, les archevêques, évêques, abbés et prieurs anglais dont les terres et les bénéfices relevaient directement du roi. ‖ *Baron de l'Echiquier*, En Angleterre, chacun des cinq juges de l'Echiquier.

— Ichthyol. Genre de poissons de la famille des scares, particuliers à la mer des Indes.

— **Encycl.** Conformément à son étymologie germanique, le mot *baron*, en latin *barus* ou *baro*, n'a eu d'abord d'autre signification que celle du français *homme*. On le trouve souvent employé, dans les traductions latines des lois barbares, comme synonyme de *homo*, par opposition à *femina;* il signifiait aussi *mari*, et une femme disait : mon *baron*, dans le sens de mon époux. Plus tard, vers le VIe ou le VIIe siècle, on en fit une qualification particulière que l'on donna à tous ceux qui se distinguaient du reste de la foule, soit par leurs richesses ou leur mérite, soit par les fonctions qu'ils remplissaient. C'est ainsi que Frédégaire appelle *farones*, altération de *barones*, les leudes et les évêques qui s'étaient associés pour renverser la reine Brunehaut. Enfin, à l'époque de l'organisation du régime féodal, le mot *baron* servit à désigner tout seigneur puissant, quelle que fût la nature de son fief. En même temps, on distingua deux classes de *barons :* les *hauts barons* ou *hauts bers*, qui relevaient directement du roi et formaient, à l'origine, avec les princes du sang, la cour du roi ou cour des pairs; et les *barons* ordinaires, qui relevaient immédiatement de ces grands feudataires. Le Cartulaire de Philippe-Auguste donne la liste des cinquante-neuf *barons* qui servaient sous ce prince et combattirent avec lui à Bouvines; c'étaient : le dauphin d'Auvergne, Gui de Dompierre, Guillaume de Beaujeu, Itier de Toucy, Archambaud de Sully, Odon de Dulis, les seigneurs de Châteauroux, de Montfaucon, de Vierzon, de Saint-Aignan, d'Issoudun, le vicomte de Sainte-Suzanne, Guillaume des Roches, Robert de Perenoco, Juhel de Mayenne, Amauri de Craon, Gui de Laval, le vicomte de Thouars, Guillaume de Mauléon, Geoffroy de Lusignan, Geoffroy de Châtellerault, les seigneurs du Châtel, de Montfort l'Amaury, de Montmorency, de la Roche, de Livry, de Nesle, de Coucy, de Saint-Valéry, de Picquigny, Pierre d'Amiens, Roger de Rosoy, l'avoué de Béthune, Leboutillier de Senlis, Baudouin d'Aubigny, Aymard de Poitiers, Bernard d'Anduse, Paynel, connétable de Normandie, Raoul Tesson, les seigneurs d'Osbec, d'Oilly, les vicomtes de Châteaudun, de Limoges, de Brosse, Archambaud de Comborn, Nivelon de Ventadour, Geoffroy Martians, Renaud de Pons, Giffart de Didone, Geoffroy de Rancon, Geoffroy de Tonnay, Aimery de Rochefort, Guillaume Maingot, Guillaume de Mauchy, le vicomte de Cone, Pons de Mirebel, le seigneur d'Hautefort.

Vers le commencement du XIVe siècle, on voit l'expression de *baron* appliquée aux principaux seigneurs du pays, à ceux qui avaient séance et voix délibérative aux états. Les rois de France, afin de conserver les grands seigneurs sous leur dépendance, n'érigeaient point de terres en duchés ou en comtés sans ajouter cette clause : A condition de les tenir ne baronnie. Mais le titre de *baron* étant peu à peu descendu au-dessous des titres de duc et de comte, il ne resta en France qu'un très-petit nombre de hauts *barons*, puisque le Grand Coutumier n'en reconnaît que trois · les barons de Bourbon, de Coucy et de Beaujeu. Plus tard, ces trois baronnies furent érigées en duchés et marquisats, et leurs fiefs furent réunis à la couronne. Jean Galli prétend que la baronnie de Montmorency était autrefois unique en France, parce que les rois n'avaient pas encore réuni à la couronne la Normandie et la Champagne; toujours est-il que le chef de la maison de Montmorency n'a jamais cessé de prendre le titre de premier *baron* de France ou premier *baron* chrétien.

A la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe, le titre de *baron* finit par devenir une simple dénomination nobiliaire, que les rois conférèrent à profusion, et dont les titulaires furent relégués au quatrième rang de la hiérarchie. Toutefois, jusque dans la seconde moitié du XVIe siècle, aucun noble ne put se qualifier de *baron* qu'après avoir fait ériger sa terre en baronnie; mais, au siècle suivant, ce titre fut accordé par simples lettres, et il devint alors si commun que, suivant le généalogiste Saint-Allais, « ceux qui l'obtinrent eurent beaucoup de peine à prendre rang après les gentilshommes des anciennes familles qui, quoique non titrés, ne voulurent pas leur céder le pas et les forcèrent à marcher à leur suite. » Enfin, au siècle suivant, l'usage s'établit dans certaines provinces de qualifier de *barons* les fils aînés des grands seigneurs, tandis qu'ailleurs ils portaient le titre de chevaliers. Il y eut aussi des évêques, des abbés et des prieurs qui se qualifièrent *barons*. La Révolution supprima tous les titres de noblesse. Napoléon les rétablit par son décret impérial du 1er mars 1808, dans les termes suivants : « Les ministres, les sénateurs, les conseillers d'Etat à vie, les présidents du Corps législatif, les grands dignitaires pourront instituer, en faveur de leur fils aîné ou puîné, un majorat auquel sera attaché le titre de *baron*. Les présidents des colléges électoraux, le premier président et le procureur général de la cour de cassation, le premier président et le procureur général de la cour des comptes, les premiers présidents et procureurs généraux des cours d'appel, les évêques, les maires des trente-sept bonnes villes qui ont droit d'assister au couronnement, porteront pendant leur vie le titre de *baron*, savoir : les présidents de colléges électoraux, lorsqu'ils auront présidé pendant trois sessions; les premiers présidents, procureurs généraux et maires, lorsqu'ils auront dix ans d'exercice. Ce titre fut déclaré transmissible à la descendance directe et légitime, naturelle ou adoptive, de mâle en mâle par ordre de primogéniture; néanmoins les titulaires furent tenus de justifier d'un revenu de 15,000 fr. dont le tiers serait affecté à la dotation du titre. Le tarif des droits de sceau, d'enregistrement et d'expédition relatifs à l'obtention du titre de *baron* fut fixé à 314 fr. Lorsque le gouvernement de la Restauration succéda à celui de l'Empire, l'ancienne noblesse reparut et de nombreux *barons* surgirent. Louis XVIII et Charles X en créèrent aussi de nouveaux, mais ils élevèrent de beaucoup les droits de chancellerie, qui furent fixés à 3,830 fr. La révolution de 1848 avait décrété l'abolition des titres de noblesse le 29 février 1848; mais le 25 janvier 1852, un décret du président de la république abrogea cette décision, et de nos jours le titre de *baron* est de nouveau soumis à la législation nobiliaire qui régissait la matière sous le premier empire.

Avant la Révolution, les *barons* avaient pour insigne héraldique une couronne d'une forme particulière, qui consistait en un cercle d'or entouré d'un chapelet de perles. Sous l'empire, cette couronne fut remplacée par une toque de velours noir, retroussée de contre-vair et ornée de trois plumes blanches. La Restauration fit revivre l'ancienne couronne, et cette mode s'est maintenue jusqu'à nos jours.

Enfin, pour ne rien omettre de ce qui a rapport au titre de *baron*, nous dirons que l'histoire de France parle de plusieurs villes, telles que Bourges, Cherbourg, Orléans, etc., dont tous les bourgeois furent créés simultanément *barons*. Mais cette qualification n'établissait aucun lien avec la noblesse, et signifiait que ceux qui avaient le droit de la prendre jouissaient de certains priviléges locaux, tenant plutôt à la bourgeoisie qu'à la noblesse.

Barons (LE DERNIER DES), roman historique par sir Bulwer-Lytton. Dans sa préface, l'auteur nous expose lui-même « les principes auxquels il s'est efforcé de se conformer dans toutes ses dernières compositions. » Entre les trois voies qui s'ouvrent devant l'écrivain, comme devant le peintre, les voies de l'école intellectuelle, de l'école pittoresque et de l'école familière, c'est pour la première qu'il se décide. L'art auquel il se voue est « l'art italien, qui se propose d'élever et d'émouvoir, qui cherche à peindre, dans l'action, le jeu des grandes passions comme aussi des mobiles plus subtils de nos actes; dans le repos, le reflet de la beauté intellectuelle. » Ce qui le préoccupe, c'est donc l'idéal, la grandeur, et plus que jamais il aspire à toutes les qualités qui procèdent de la réflexion et qui font d'une œuvre une majestueuse unité. Le *Dernier des Barons*, qui peut être considéré comme une complète réalisation des théories de sir Bulwer sur le roman historique, est une peinture de l'Angleterre durant la période obscure de la guerre des Deux Roses. La principale figure du récit est celle de Warwick, ce *faiseur de rois*, qui, après avoir placé Edouard d'York sur le trône, se jeta dans le parti de Lancastre, et finit par succomber à la bataille de Barnet. Ce roman offre la plus belle création féminine de l'auteur, le caractère de Sybil. A proprement parler, le sujet du romancier est la chute de la grande féodalité territoriale, le triomphe de la maison d'York et la naissance politique des classes moyennes. M. Bulwer n'est pas un continuateur de Walter Scott. Sa véritable ambition n'est pas de nous intéresser à un drame imaginaire, se déroulant à travers les événements réels du passé; il tente de ressusciter les grandes figures historiques, en leur rendant les mobiles qui ont décidé de leurs actes, et, à côté d'eux, il place d'autres figures symboliques, où il incarne les passions et les idées de l'époque. Alwyn, l'orfèvre, c'est la tendance des communes à prendre leur place au soleil par l'affranchissement. Warner, c'est l'homme de science qui s'essaye à découvrir les lois de la nature, et que les masses accusent de sorcellerie, parce qu'il utilise déjà des forces que l'ignorance du temps n'a pas encore su voir dans la réalité. Ce roman, qui parut en 1843, est une des belles productions de sir Bulwer.

Barons de Felsheim (LES), roman publié par Pigault-Lebrun en 1798. Cet ouvrage, qui passe pour le chef-d'œuvre de Pigault-Lebrun, est plutôt une série de scènes amusantes qu'un sujet bien arrêté, bien conçu et bien développé. Il a, en outre, le tort de diviser l'intérêt en nous racontant successivement l'histoire de deux barons de Felsheim. L'unité n'est un peu sauvegardée que par le personnage de Brandt, serviteur du père et du fils, et le véritable héros du roman.

La vie du premier baron peut se résumer en quatre mots, qui, en somme, n'en valent que deux : batailler et boire, boire et batailler. Après avoir perdu, comme le maréchal de Rantzau, la moitié de son corps et de sa fortune au service de son souverain, il se retire dans ses terres, où ses occupations se bornent à boire en compagnie de Brandt, serviteur et ami, son mentor au besoin, qui ne boude pas plus en face d'une dame-jeanne qu'en présence de l'ennemi. Le brave hussard, qui ne voit rien à faire en ce monde, si l'on ne sert un baron de Felsheim, marie sa moitié de maître avec la charmante Mlle Heidelberg, amoureuse du lieutenant Werner. La jeune fille aime, mais elle est vertueuse et reste fidèle à son époux jusqu'à sa mort, qui, heureusement, arrive quelques jours après la nuit de noces. Werner, devenu colonel, épouse, avec la jolie veuve, la paternité d'un petit Felsheim, dont il fait un page de Frédéric II. Le jeune homme se livre aux plaisirs de son âge sous l'aveugle surveillance de Brandt, devient débauché et joueur, si bien que Frédéric l'envoie oublier les tapis verts sur les tables de bois d'une prison. Le page y retrouve, dans Baltide Blumenthal, la fille du gouverneur, une inconnue dont il est amoureux. La prison se métamorphose en petit paradis, et les billets doux vont leur train jusqu'au jour où la maman, qui veille sur la vertu de sa fille, arrête la correspondance. Frédéric, mis en joyeuse humeur par une lettre excentrique de Brandt, rend la liberté et sa faveur au jeune Felsheim. Il daigne même s'intéresser aux amours de son page, et force ses parents à consentir à son union avec Baltide. L'amoureux court annoncer cette bonne nouvelle, et, entraîné par l'ardeur de son âge, n'attend pas le titre d'époux pour en exercer les droits. Surpris sur le fait par le frère de Baltide et par son colonel, qui est son rival, il tue son futur beau-frère. La douleur le rend fou, il manque à une bataille, faute qui le fait condamner à mort, sentence que le roi ratifie.

Le fidèle Brandt le retrouve, le rend à lui-même et le ramène à l'armée. Chemin faisant, il se met à la tête des paysans et bat complétement Bathiani, qui commandait une armée vingt fois plus nombreuse. C'est encore Brandt qui porte la nouvelle de cette victoire à Frédéric; le roi fait grâce au jeune Felsheim, le nomme comte et le marie à sa chère Baltide.

Cette histoire marche avec une rapidité incroyable; les scènes de passion entre Mlle Heidelberg et Werner, entre Mlle Blumenthal et le jeune Felsheim, semblent dictées par le cœur, tant elles sont vraies d'émotion. Le style est vif, coulant et précis. Toutefois, le plan manque d'unité, et l'épisode de Zékéli, complétement inutile, a le tort de rappeler celui de Palowski dans *Faublas*. Les tableaux obscènes déparent cette œuvre, dont les caractères sont vigoureusement tracés. Peut-être Brandt est-il un peu trop chargé, comme lorsqu'il brûle le manoir de Mlle Heidelberg pour la jeter dans les bras de son maître; mais c'est un écervelé plein de cœur, chez qui le bien efface promptement le mal et à qui sa sensibilité fait pardonner bien des folies. La scène où il se donne pour ambassadeur a inspiré le *Réviseur* de Nicolas Gogol, pièce pleine d'esprit et de comique de bon aloi.

Pigault-Lebrun se moque, dans plusieurs passages, des romans remplis d'incidents extraordinaires, de la littérature à coups d'épée. Il tourne en ridicule ceux qui doivent leur illustration à des titres de noblesse transmis par héritage, et dans certain dialogue, où il met en scène un sultan et un savetier, il remarque que le plus souvent l'élévation des princes sur le pavois fait toute leur vertu et remplace les qualités qu'ils n'ont pas et qu'il leur est inutile d'acquérir, puisque les titres tiennent lieu de tout.

Baron (LE), comédie en deux actes par Moratin. La scène se passe à Illescas, dans la salle d'une maison de modeste apparence, et l'action, commencée le matin, se termine avant le soir. Les antiques règles d'Aristote se trouvent donc rigoureusement observées dans cette comédie. Un imposteur, se donnant le titre de baron, parvient à s'introduire chez de braves paysans; il séduit, par son jargon et par des contes à dormir debout, la tante Monique, mère de la jeune Isabelle; et, abusant de la naïveté et surtout de la vanité de cette bonne femme, il se fait livrer de l'argent et va obtenir la main d'Isabelle, dont il espère *palper* la dot. Mais il est traversé dans ses desseins par don Pèdre et Léonardo, l'oncle et l'amant de la jeune fille, lui dévoilent ses fourberies et le forcent à s'enfuir, après avoir dessillé les yeux de la crédule Monique. Cette comédie n'avait pas été écrite pour le théâtre; Moratin, ayant été nommé membre d'une commission chargée de réformer le théâtre espagnol, résolut de la faire représenter, et elle fut offerte pour la première fois au public le 28 janvier 1803. Le poëte avait alors de nombreux ennemis, et, bien que la pièce eût été dédiée au prince de la Paix, une cabale s'organisa, et des huées et des sifflets accueillirent les acteurs chargés de l'interpréter. Mais les qualités de style et d'invention qui s'y rencontrent la relevèrent aux représentations suivantes, et bientôt le *Baron* fut considéré comme une des productions les plus originales du poëte comique. Cette pièce a été fort bien traduite par M. E. Hollander, dans son édition des *Comédies de Moratin*.

Baron de Breteuil (LE), comédie du théâtre anglais (1790). Nos voisins les Anglais, dont nous faisons souvent la caricature, ne se gênent nullement pour nous rendre la pareille. Ils jouèrent sur leurs théâtres notre première assemblée nationale, et la sonnette du président rappelant à l'ordre les membres bruyants les divertit beaucoup. Un publiciste célèbre disait à ce propos, en 1791, avoir assisté, à Londres, à la représentation d'une farce intitulée : le *Baron de Breteuil*, dans laquelle on ridiculisait ce baron, toujours escorté du fameux : *De par le roi!* Sur la scène paraissait un gros homme, doué d'une haute taille, richement vêtu, décoré d'un cordon bleu; lequel faisait charger sur le dos d'un portefaix français plusieurs malles très-pesantes. A la première, qui déjà fait chanceler le porteur, celui-ci se tourne vers le baron de Breteuil et dit que sa charge est complète. Le baron lui crie : *De par le roi!* A ces mots, sortis d'un poumon vigoureux et exercé, le portefaix s'ébranle, joint les mains, tend le dos et, tout tremblant, reçoit une seconde malle; puis il se tourne de nouveau, d'un air dolent, du côté du baron, qui lui crie encore : *De par le roi!* et lui fait charger une troisième malle. Le malheureux a l'épine toute meurtrie, il vacille et cherche l'équilibre. Mais les mots foudroyants *De par le roi!* résonnent plus fort que jamais à ses oreilles épouvantées, et se succèdent de telle façon qu'il ne peut bientôt plus résister au fardeau dont le poids augmente sans cesse; il tombe sur ses mains et reste écrasé sous la charge. Le baron de Breteuil se baisse alors vers lui et lui crie d'une voix aigre, à travers les malles : *Vive le roi! vive le roi!* John Bull, qui est ou qui se croit beaucoup plus libre que nous, se moque ici très-agréablement de Jacques Bonhomme, qu'il personnifie dans le portefaix. Ce *de par le roi*, corné aux oreilles de Jacques, qui tombe écrasé sous le fardeau, et qui se voit encore contraint à crier *Vive le roi!* quand il est à terre, est des plus comiques. Nos vaudevillistes ont voulu maintes fois rendre à l'Anglais la monnaie de sa pièce; mais leur esprit s'est toujours borné à nous présenter un Anglais qu'ils croyaient rendre bien ridicule en lui faisant écorcher notre langue et en le plaçant à l'antipode de nos mœurs et de notre caractère. Peut-être, cependant, faudrait-il soustraire à cet ostracisme le *Français à Londres*.

Baron Lafleur (LE) ou les **Derniers Valets**, comédie en trois actes de M. Camille Doucet, représentée sur le théâtre de l'Odéon le 13 février 1842. La scène se passe vers le commencement du règne de Louis XVI, à l'époque de la disparition des soubrettes et des valets de l'ancien régime. Un ci-devant Lafleur et une ci-devant Lisette font les frais de l'intrigue, dont la faiblesse accuse un auteur encore à ses débuts. Cette comédie ne se recommande que par un style soutenu, quelques pensées fines, ingénieusement exprimées, et de l'esprit; l'originalité et les situations vraiment comiques y font complétement défaut.

BARON (Equinaire), jurisconsulte, né à Saint-Pol-de-Léon (Bretagne) en 1495, mort en 1550. Il professa le droit à Poitiers, à Angers et à Bourges. Cujas l'avait surnommé le *Varron de la France*. Ses œuvres de jurisprudence ont été réunies à Paris en 1562.

BARON (Pierre), théologien protestant, surnommé *Stempanus;* peut-être parce qu'il était d'Etampes, vivait dans le XVIe siècle, passa en Angleterre et obtint une chaire de théologie à Cambridge. Ses ouvrages sont complétement oubliés. Plusieurs sont relatifs à la doctrine calviniste de la prédestination, qu'il n'adoptait pas entièrement.

BARON (Vincent), théologien, né à Martres, diocèse de Rieux, en 1604, mort en 1674. Il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, et fut employé par son ordre à diverses missions. L'un de ses principaux ouvrages est une *Theologia moralis* (1665 et 1667), d'après la doctrine de saint Thomas, dont les jésuites firent censurer la première édition.

BARON (Bonaventure), franciscain irlandais dont le véritable nom était *Fitz Gerald*, mort à Rome en 1696. Il a laissé quelques ouvrages en prose et en vers, écrits d'un latin pur et élégant : *Metra miscellanea* (Rome, 1645); *Opuscula varia* (1666); *Theologia* (Paris, 1676).

BARON (Jean), graveur français, né à Toulouse en 1631, si l'on en croit Basan, ou plus probablement vers 1616, suivant M. Ch. Le Blanc. Il a travaillé à Rome et a exécuté plusieurs planches en collaboration avec Corn. Bloemaert, dont on croit qu'il fut l'élève. Il a gravé au burin, entre autres ouvrages : la *Peste des Philistins*, d'après N. Poussin; *Judith montrant la tête d'Holopherne*, d'après le Dominiquin; la *Vierge en prière*, d'après le Guide; le *Martyre de saint André* et le *Martyre de saint Etienne*, d'après Nic. del Abbate; plusieurs portraits de cardinaux et une suite de soixante-sept portraits d'architectes, de peintres, de sculpteurs et de graveurs italiens.

BARON (Bernard), graveur français, né à Paris vers 1700, élève de Nic. Tardieu, alla se fixer à Londres en 1725, et y mourut vers 1770. Il exécuta, pour la collection de Boydell, plusieurs portraits de personnages anglais; *Moïse exposé sur le Nil*, d'après E. Lesueur; *Sainte Cécile*, d'après Carlo Dolci; *Bélisaire*, d'après Van Dyck, etc. On lui doit encore : *Jupiter et Antiope*, d'après le tableau de Titien qui est au Louvre; *Pan et Syrinx*, d'après Nic. Bertin; les *Œuvres de miséricorde*, suite de sept planches, d'après Jérôme Franck; la *Vie et les*

actions d'Achille, suite de neuf planches, d'après Rubens ; des vignettes, d'après J. Wootton et W. Kent, pour les *Fables* de Gay, etc.

BARON (Claude), graveur français, né à Paris en 1738, élève de Philippe Le Bas, a gravé au burin quelques portraits et quatre-vingt-deux planches d'après Jacques de Sève, pour l'*Histoire naturelle* de Buffon (in-12, 1752). M. Charles Blanc cite un autre graveur du nom de BARON, qui travaillait à Paris vers 1780, et qui a fait des planches d'après Redouté, pour un ouvrage sur la botanique.

BARON (Robert), auteur et poëte dramatique anglais, vivait dans le XVII^e^ siècle. Il a composé des comédies, des tragédies, dont la plus remarquable est *Mirza;* des poëmes publiés en 1650, ainsi que divers autres écrits.

BARON (Michel BOYRON, dit), célèbre comédien et auteur dramatique, né à Paris le 8 octobre 1653, mort dans la même ville le 22 décembre 1729, était fils de Michel Boyron, marchand de cuirs à Issoudun, qui se fit comédien par amour pour une belle actrice qu'il épousa et avec laquelle il joua en province ; il devint ensuite acteur de la troupe de l'hôtel de Bourgogne, où il remplit avec succès l'emploi des rois dans la tragédie et des paysans dans la comédie. Sa femme excella également dans les premiers rôles de l'un et de l'autre genre. « Le père Boyron, dit un contemporain, joua plusieurs fois devant le roi Louis XIII, qui, par oubli de son véritable nom, ou dans le dessein de le lui changer, l'appela Baron ; tous les courtisans et ses camarades ne le nommèrent plus autrement. Ce nom lui resta et passa à la postérité. La mère de Baron était une des plus belles femmes de son temps. » Michel Baron ayant perdu son père, en 1655, et sa mère, en 1662, resta sous la tutelle d'un de ses parents, qui, pour se débarrasser d'un pupille dont il avait dissipé les capitaux, le plaça dans la troupe de petits comédiens du dauphin, sous la direction de la veuve Raisin. Dès l'âge de douze ans, Baron se fit applaudir, non-seulement à Paris, mais aussi à la cour, où les jeunes artistes étaient souvent appelés. Ils allèrent s'établir quelque temps à Rouen, puis ils revinrent à Paris, et c'est alors que Molière ayant entendu parler avec éloge du talent naissant de Baron, et après en avoir jugé par lui-même, sollicita et obtint du roi l'ordre de le retirer de la troupe de la Raisin, pour le faire entrer dans celle qu'il avait formée et qui occupait le théâtre du Palais-Royal. « Baron, dit un critique, parut en 1670 dans la troupe de Molière, qui devint son maître en l'art du théâtre, son protecteur, son bienfaiteur et son ami intime. Mais la femme de Molière n'avait pas les mêmes égards que lui pour Baron ; elle le traitait, au contraire, avec tant de dureté, qu'il se vit forcé de demander au roi la permission de quitter la troupe du Palais-Royal, pour rentrer dans celle de la Raisin, qui parcourait alors les différentes provinces du royaume. Ce ne fut cependant qu'avec beaucoup de chagrin que Baron s'éloigna de Molière, qu'il chérissait comme un père, et pour lequel il se sentait autant d'affection que de reconnaissance. Molière, apprenant les regrets de Baron, lui écrivit à Dijon, pour lui proposer de revenir auprès de lui, s'il le désirait. Baron revint, en effet, aussitôt, et il resta avec Molière jusqu'à la mort de l'illustre auteur. Baron passa alors au théâtre de l'hôtel de Bourgogne, et épousa, peu de temps après, Charlotte Lenoir de la Thorillière, actrice du même théâtre. Baron composa plus tard un certain nombre de comédies. *L'Homme à bonnes fortunes*, son chef-d'œuvre, obtint, en 1686, un grand succès. C'est une production plus amusante que morale, et qui retrace, dit-on, quelques-unes de ses aventures galantes. Il paraît que Baron eut de nombreux triomphes de ce genre; mais il poussait un peu loin la fatuité de ses victoires. Une fois, il s'avisa de se présenter dans le jour chez une grande dame où il n'était reçu que la nuit. « Monsieur Baron, lui dit-elle avec une froideur dédaigneuse, que venez-vous chercher ici ? » Baron, piqué, répondit avec effronterie, devant toute la compagnie : « Mon bonnet de nuit. » L'orgueil était le péché mignon du comédien, qui affectait avec les grands seigneurs un ton d'égalité familière du plus mauvais goût. Il reçut un jour une bonne leçon. Son cocher et son laquais ayant été battus par ceux du marquis de Biran, Baron porta sa plainte à ce dernier, et lui dit : « Vos gens ont maltraité les miens ; je vous en demande justice. » Il répéta si souvent *vos gens et les miens*, que le marquis, impatienté du parallèle, lui répondit : « Mon pauvre Baron, que diable veux-tu que je te dise ? pourquoi as-tu des gens ? » Ajoutons à ces traits, d'une audacieuse présomption, que Baron fut sur le point de refuser la pension que lui accorda le roi, parce que l'ordonnance était ainsi conçue : « Payez au nommé Michel Boyron, dit Baron, la somme de..., etc. »

Racine avait une telle confiance dans l'intelligence et les inspirations de Baron, qu'il lui disait, après avoir donné les instructions les plus détaillées aux autres acteurs : « Pour vous, monsieur Baron, je vous livre à vous-même ; votre cœur vous en apprendra plus que mes leçons. » Baron possédait un visage noble; sa taille était élevée, sa voix sonore et harmonieuse. Il joignait à ces avantages une rare intelligence et la distinction la plus parfaite. Baron jouait avec la même supériorité la comédie et la tragédie, et il mérita d'être appelé le Roscius de son siècle. Il avait du reste, comme nous venons de le voir, une haute opinion de lui-même, et disait carrément : « Tous les cent ans on peut voir un César, mais il en faut mille pour produire un Baron. » Rigide observateur des règles, il avait pour principe que les bras, dans le geste ordinaire, ne devaient pas s'élever au-dessus de l'œil; mais, subordonnant les règles mêmes à la nature et à la passion, il ajoutait : « Si la passion les porte au-dessus de la tête, laissez-la faire; la passion en sait plus que les règles. »

Baron n'entrait jamais sur la scène qu'après s'être mis dans l'esprit et dans le mouvement de son rôle. Il y avait telle pièce où, au fond du théâtre et derrière les coulisses, il se battait, pour ainsi dire, les flancs, pour se passionner; il apostrophait avec aigreur et injuriait tous ceux qui se présentaient à lui, valets et camarades de l'un et de l'autre sexe, jusqu'à ne point ménager les termes, et il appelait cela respecter le parterre. Il ne se montrait à lui qu'avec je ne sais quelle altération de ses traits, et avec ces expressions muettes qui étaient comme l'ébauche du caractère de ses différents personnages.

Ce grand artiste, qui avait été proclamé *l'honneur et la merveille* du Théâtre-Français, se retira en 1691, dans tout l'éclat de son talent, et ne reparut qu'en 1720. Il était alors âgé de soixante-sept ans, et il joua encore une dizaine d'années avec un certain succès. A une représentation du *Cid*, dans laquelle il jouait le rôle de Rodrigue, ayant excité la gaieté du parterre en disant ces deux vers :

> Je suis jeune, il est vrai, mais aux âmes bien nées
> La valeur n'attend pas le nombre des années,

il les répéta avec tant de noblesse et tant d'assurance, en affectant d'appuyer sur le premier hémistiche : *Je suis jeune, il est vrai*, qu'il força le parterre à l'applaudir et à l'admirer.

Ce qui avait encore pu exciter les rires du parterre, c'est que Baron, dans la même pièce, se jetait assez lestement aux genoux de Chimène, mais, quand il fallait qu'il se relevât, on voyait arriver deux garçons de théâtre pour lui prêter la main.

Peu de temps après, il voulut encore remplir, dans la tragédie de *Britannicus*, le premier rôle. Plusieurs spectateurs, choqués de voir le personnage de Britannicus, qui est un prince à peine sorti de l'enfance, représenté par un vieillard septuagénaire, ne purent s'empêcher de rire et d'interrompre le spectacle. Baron, sans se déconcerter, s'avance sur le bord du théâtre, se croise les bras, et, après avoir regardé fixement le parterre, il s'écrie, en poussant un profond soupir : *Ingrat parterre, que j'ai élevé!* et continue son rôle.

Une autre fois, on lui cria : « Plus haut! — Et vous, plus bas, répliqua-t-il. » Baron fut obligé de faire des excuses au public, et commença ainsi : « Messieurs, je n'ai jamais senti avec plus d'amertume qu'en ce moment la bassesse de mon état... » Les spectateurs voulurent bien se contenter de cette orgueilleuse humiliation, et les bravos l'empêchèrent de continuer. « Dans les dernières années de sa vie, dit un historien, Baron fut tourmenté d'un asthme, qui le faisait beaucoup souffrir et qui, joint aux fatigues de son état, le conduisit au tombeau. Il reçut les sacrements et fut enterré dans l'église Saint-Benoît, sa paroisse. » Jean-Baptiste Rousseau fit ce quatrain pour être mis au bas de son portrait :

> Du vrai, du pathétique il a fixé le ton;
> De son art enchanteur l'illusion divine
> Prêtait un nouveau charme aux beautés de Racine
> Un voile aux défauts de Pradon.

Voici le jugement de Marmontel sur ce célèbre acteur :

« Baron parlait en déclamant, ou plutôt en récitant, pour parler le langage de Baron lui-même; car il était blessé du seul mot de déclamation. Il imaginait avec chaleur, il concevait avec finesse, il se pénétrait de tout l'enthousiasme de son art, montait les ressorts de son âme au ton des sentiments qu'il avait à exprimer. Il paraissait, on oubliait l'acteur et le poëte; la beauté majestueuse de son action et de ses traits répandait l'illusion et l'intérêt. Il parlait, c'était Mithridate ou César; ni ton, ni geste, ni mouvement, qui ne fût celui de la nature. Quelquefois familier, mais toujours vrai, il pensait qu'un roi dans son cabinet ne devait point être un héros de théâtre. Enfin, il fit connaître la perfection de l'art : la simplicité et la noblesse réunies, un jeu tranquille sans froideur, un jeu impétueux avec décence, des nuances infinies, sans que l'esprit s'y laissât apercevoir. En un mot, il fit oublier tout ce qui l'avait précédé, et fut le modèle de tout ce qui pouvait le suivre. »

On prétend que des prédicateurs allaient incognito au théâtre, pour apprendre de Baron à parler en public, et à bien débiter leurs discours oratoires, avec le ton et les gestes qui pouvaient y convenir. Le Père de la Rue, jésuite célèbre, se lia de la plus étroite amitié avec Baron, et allait, dit-on, le voir jouer très-souvent, pour étudier sa déclamation et ses gestes. La malignité publique attribua au jésuite les comédies de l'*Homme à bonnes fortunes* et de l'*Andrienne*. Baron réfute ces insinuations dans la préface de ces deux pièces. Outre ses pièces de théâtre, on a de cet acteur célèbre quelques odes et quelques satires d'Horace traduites en vers français, et des poésies fugitives, bien dignes de leur titre. Voici la liste des comédies de Baron : Le *Rendez-vous des Tuileries* ou le *Coquet trompé*, comédie en trois actes et en prose, précédée d'un prologue, aussi en prose (Comédie-Française, 3 mars 1685) ; les *Enlèvements*, comédie en un acte et en prose (Comédie-Française, 6 juillet 1685) ; l'*Homme à bonnes fortunes*, comédie en cinq actes et en prose (Comédie-Française, 30 juillet 1686) ; la *Coquette et la fausse prude*, comédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 17 décembre 1687) ; les *Fontanges maltraitées*, ou les *Vapeurs*, comédie en un acte et en prose (Comédie-Française, 11 mai 1689) ; la *Répétition*, comédie en un acte et en prose (Comédie-Française, 10 juillet 1689) ; le *Débauché*, comédie en cinq actes et en prose (Comédie-Française, 8 décembre 1689) ; l'*Andrienne*, comédie de Térence, traduite en vers français et en cinq actes (Comédie-Française, 16 novembre 1703) ; les *Adelphes* ou l'*Ecole des pères*, comédie de Térence, traduite en vers français et en cinq actes (Comédie-Française, le 3 janvier 1705). Cette pièce se traîna avec peine jusqu'à la septième représentation. L'abbé de la Porte raconte, dans ses *Anecdotes dramatiques*, que « quelques jours avant que Baron fit représenter ses *Adelphes*, M. de Roquelaure lui dit : « Baron, quand veux-tu me montrer ta pièce nouvelle ? Tu sais que je m'y connais ? J'en ai fait fête à trois femmes d'esprit qui doivent dîner un de ces jours chez moi. Viens dîner avec nous ; apporte tes *Adelphes*, et tu nous en feras la lecture. Je suis curieux de voir si tu es moins ennuyeux que Térence. » Baron accepta la proposition et se rendit, le jour indiqué, chez M. de Roquelaure, où il trouva deux comtesses et une marquise, qui lui témoignèrent une vive impatience d'entendre sa comédie. Cependant, quelque envie qu'elles parussent en avoir, elles ne laissèrent pas que de prendre le temps de dîner à leur aise. Après un repas fort long, ces dames demandèrent des cartes : « Comment! des cartes, s'écria M. de Roquelaure, vous n'y pensez pas, mesdames! vous oubliez que M. Baron se prépare à vous lire sa comédie nouvelle ? — Non, non, monsieur, répondit une comtesse; nous ne l'oublions point. Tandis que nous jouerons, M. Baron nous lira sa pièce. Nous aurons deux plaisirs pour un. A ces mots, Baron, blessé dans son orgueil, se leva brusquement, gagna la porte, rompit en visière à la compagnie, et dit que sa pièce n'était point faite pour être lue à des joueuses. » C'est cette anecdote que Poinsinet a mise en action, avec talent, dans sa comédie intitulée : le *Cerçle* ou la *Soirée à la mode*, représentée à la Comédie-Française, en 1764.

BARON (Hyacinthe-Théodore), médecin, né à Paris en 1686, mort en 1758. Il fut doyen de la Faculté, fit imprimer le *Codex*, accomplit quelques réformes utiles dans l'enseignement, créa la bibliothèque de la Faculté et publia quelques dissertations.

BARON (Hyacinthe-Théodore), médecin, fils du précédent, né à Paris en 1707, mort en 1787. Il fut également doyen de la Faculté et publia divers travaux, entre autres des notices sur les thèses soutenues dans l'école de Paris, des listes des doyens, bacheliers et docteurs depuis le XIII^e^ siècle, etc., enfin, un ouvrage estimé, *Formules des médicaments à l'usage des hôpitaux de l'armée* (Paris, 1758).

BARON (Théodore), médecin et chimiste, frère du précédent, né à Paris en 1715, mort en 1768. Elève et successeur de Rouelle au Jardin du roi, il fut un des travailleurs laborieux qui préparèrent les grandes réformes de la chimie. Ses nombreuses recherches ont été insérées dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*.

BARON (Ernest-Théophile), luthiste célèbre et musicographe distingué, né à Breslau en 1696, mort en 1760. C'est pendant son séjour à Iéna, en 1720, qu'il commença à se faire remarquer. Nommé, en 1728, luthiste du duc de Saxe-Gotha, il resta cinq ans à la cour de ce prince, après un voyage à Dresde, où il eut l'occasion d'entendre Weiss, théorbiste et luthiste du plus grand renom, qui donna une nouvelle impulsion au talent de Baron. Celui-ci se rendit ensuite à Berlin, où le roi l'engagea comme théorbiste. Dès lors Baron ne s'occupa plus que de son service à la cour et de recherches sur l'art musical. Il a écrit un grand nombre de morceaux pour son instrument. C'est cependant comme musicographe qu'il est actuellement le plus connu. Son principal ouvrage didactique a pour titre : *Recherches historiques et pratiques sur le luth.*

BARON (Richard), publiciste anglais, né dans le Yorkshire, mort en 1768. Il a laissé quelques écrits, et publié les ouvrages politiques de Milton, Harrington et autres écrivains.

BARON (Auguste-Marie), littérateur, né à Paris en 1764. Il fut d'abord répétiteur de grec à l'Ecole normale, passa en Belgique en 1812 et parvint à de hautes dignités universitaires. Ses principaux écrits sont les suivants : *Introduction au manuel d'histoire ancienne* de Heeren (Bruxelles, 1834); *Poésies militaires de l'antiquité*, ou *Callinus et Tyrtée*, en vers français, avec notes, etc. (2^e^ édit., 1850); *Histoire de la littérature française jusqu'au* XVII^e^ *siècle* (2^e^ édit. 1851).

BARON (Claude-Jean-Accary), architecte, né à Paris en 1783, fut élève de Labarre, remporta le second grand prix en 1812 et dirigea la construction du collége Louis-le-Grand et de plusieurs des prisons de Paris.

BARON (FAY, dit), acteur français, mort à Nice en août 1864, suivit d'abord la carrière militaire et devint sous-lieutenant dans le train de l'artillerie ; à la chute de l'empire, il embrassa la carrière théâtrale, dans laquelle avaient brillé ses parents, attachés au théâtre Feydeau. Baron fut successivement engagé à Genève, à l'Ambigu de Paris, au théâtre Français de Berlin, et finalement à Bruxelles. Il excellait dans l'emploi des financiers.

BARON (Charles-Antoine-Henri), peintre français contemporain, né à Besançon en 1817, est élève de M. Jean Gigoux. Il a débuté, au salon de 1840, par deux petites toiles, un *Atelier de sculpture* et une *Villa dans le pays latin*, que M. Th. Gautier signale dans la *Presse* comme des œuvres « pleines de sentiment et de couleur. » Il exposa, l'année suivante, l'*Enfance de Ribera*, puis il partit pour l'Italie, étudia avec soin les types, les costumes et les mœurs de ce pays aimé du soleil et de l'art, et revint à Paris avec une ample provision de croquis qui lui ont fourni, depuis, les motifs d'une foule de tableaux charmants. Voici la liste des ouvrages qu'il a exposés jusqu'à ce jour : en 1842, une *Sieste en Italie;* en 1843, des *Condottieri;* en 1844, *Giorgione faisant le portrait de Gaston de Foix;* en 1845, les *Oies du frère Philippe ;* en 1847, *Andrea del Sarto peignant la Madonna del Sacco*, le *Pupitre de Palestrina* et une *Soirée d'été*, qui lui ont valu une médaille de 3^e^ classe ; en 1848, un *Enfant vendu par les pirates* et le *Printemps en Toscane*, pour lesquels il a obtenu une médaille de 2^e^ classe; en 1849, les *Noces de Gamache;* en 1852, les *Patineurs*, la *Pêche*, le *Départ pour la promenade;* en 1853, un *Repaire*, un *Peintre dans son atelier;* en 1855, le *Toucher* et l'*Ouïe* (dessus de portes pour l'hôtel du ministère de l'intérieur), les *Vendanges en Romagne* (commande du ministre d'Etat) et le *Bouquet*, qui ont mérité une médaille de 3^e^ classe ; en 1857, le *Retour de la partie de paume*, une *Camériste* et une *Arlequinade;* en 1859, l'*Entrée d'un cabaret vénitien où les maîtres peintres allaient fêter leur patron saint Luc*, délicieuse composition qui a valu à l'artiste la croix de la Légion d'honneur; en 1861, le *Retour de chasse au château de Nointel* (Oise); en 1864, le *Tir de l'arc en Toscane* et la *Marchande de pantins*. Des scènes gaies, animées, des figures d'une désinvolture charmante, des étoffes aux vives couleurs, aux reflets chatoyants, la joie, la vie, la lumière, la jeunesse, la grâce : voilà ce que nous offrent d'ordinaire les compositions de M. Henri Baron. Un maître de la critique, M. Paul de Saint-Victor, a dit, en parlant de cet artiste : « Il doit peindre en manchettes, comme écrivait M. de Buffon. Il aime à la folie les costumes pimpants et les toilettes mirifiques. Il pose la touche avec la coquetterie d'une soubrette collant une mouche sur la lèvre de sa maîtresse. On appelle le loup en lisant les bergeries de Florian; on payerait cher une robe de bure ou un brin de serge dans les tableaux de M. Baron. » Rien de plus spirituel, d'ailleurs, et de plus distingué que la manière dont l'artiste exécute sur la toile ses élégantes fantaisies. Il appartient, comme coloriste, à la pléiade romantique et procède à la fois de Devéria, de Roqueplan, de Couture et de Diaz; ses petites figures sont traitées avec finesse et largeur en même temps, très-habilement éclairées, d'un ton chaud et brillant; son exécution, pour tout dire, réunit la coquetterie, la délicatesse, la vivacité, trois qualités qui se résument en ce qu'on nomme, en termes d'atelier, le *ragoût*. M. Baron manie le crayon avec autant d'esprit que le pinceau ; il a fait beaucoup de dessins pour les illustrations de la librairie.

BARON (Vincent-Alfred), artiste dramatique et sculpteur français, né dans le département de l'Ain le 11 juin 1820, vint à Paris en 1835, avec son père, peintre de panoramas. Après avoir suivi pendant deux ans les cours de l'école de dessin, il entra dans l'atelier du sculpteur Georges Jacquot et s'inscrivit en même temps à l'Ecole des beaux-arts (1837). En 1840, le jeune artiste, que les lauriers de Bocage, de Frédérick Lemaître et de Beauvallet empêchaient de... modeler, entra au Conservatoire. Il en sortit, en 1842, pour débuter à l'Odéon où, entre autres rôles, il créa ceux d'Albert Thierry, du *Voyage à Pontoise*, de Cherea, de l'*Eunuque*. De l'Odéon, M. Baron passa à l'Ambigu, où il se fit remarquer dans Aramis, des *Mousquetaires*, et Edgar Mortimer, du *Marché de Londres*. Le théâtre de la Gaîté se l'attacha plus tard (1847), et il y créa avec succès Couriol, du *Courrier de Lyon*. En 1848, il parcourut avec Rachel la Belgique, la Hollande, la Suisse et le midi de la France, et fut chargé de l'emploi des jeunes premiers rôles de la tragédie. Enfin, en 1851, lors de la réouverture de la Porte-Saint-Martin dont M. Marc Fournier, son beau-frère, prenait la direction, il entra à ce théâtre et en devint chef du matériel. Six créations nouvelles donnèrent la mesure de son talent : Gaston, de la *Poissarde;* Lucien, des *Nuits de la Seine;* Ascanio, de *Benvenuto Cellini;* de Montbrillant, de la *Faridondaine;* Paul de Chennevières, de l'*Honneur de la maison;* Lucien, du *Vieux caporal.*

Il parut, en outre, dans le double rôle d'Aramis et de Buckingham, de la *Jeunesse des mousquetaires*, et représenta sept personnages dans *Paris*. Il y a quelques années, M. Baron a quitté la Porte-Saint-Martin et a fondé des journaux illustrés, qu'il a abandonnés depuis. — Comme sculpteur, on lui doit surtout les bustes fort appréciés de Frédéric Soulié et de Deburau, ainsi qu'un grand nombre de médaillons, parmi lesquels il faut distinguer ceux de Rachel, de Samson, de Beauvallet et du caricaturiste Traviès. M. Baron a exposé ses meilleurs ouvrages aux salons de 1848 et 1849.

BARON (Delphine), madame MARC FOURNIER, actrice française, sœur du précédent, née à Lyon vers 1828. Elle reçut des leçons de dessin de son père et apprit en même temps la gravure sur bois. Quelques sujets signés Delphine B. et gravés par elle ont paru dans le *Diable à Paris* et la *Grande ville*. Mais, cédant à un goût prononcé pour le théâtre, elle entra au Conservatoire en 1843, obtint les prix qui lui donnaient droit à la pension d'encouragement du ministère, et débuta à l'Odéon, où elle joua tous les rôles de soubrette de l'ancien répertoire. Peu de temps après, elle épousa M. Marc Fournier et fut engagée, en 1846, à la Porte-Saint-Martin. Après le rôle du page, de la *Belle aux cheveux d'or*, elle créa celui d'Angèle dans les *Libertins de Genève* de M. Marc Fournier, et y obtint un grand succès. Ayant passé une année à la Gaîté, elle reparut en 1851 à la Porte-Saint-Martin, que dirigeait alors son mari, dans la *Poissarde*, le *Vieux caporal*, la *Faridondaine*, *Louis XI* (le Dauphin), et la *Jeunesse des Mousquetaires*, se contentant de l'emploi des rôles de genre et des ingénuités comiques.

Après s'être séparée judiciairement de son mari, en septembre 1856, elle passa à Bruxelles. A son retour à Paris, elle a ouvert un magasin de costumes. Les costumes de plusieurs pièces à grand spectacle ont été composés et dessinés par cette dame, dont on vante le goût artistique, la grâce, l'élégance et l'imagination.

BARON (Stéphane), peintre français contemporain, né à Lyon en 1832, élève de son père et de L. Cogniet, a exposé à Paris, en 1853, le *Fou;* en 1857, le *Doute de Faust*, un *Episode des massacres de Mérindol;* en 1859, *Rolla;* en 1861, *Marguerite au jardin;* en 1864, la *Madeleine;* en 1865, l'*Enfance de Jupiter*, etc. Sa peinture a de la verve et de l'originalité. Il a exposé aussi, aux derniers salons, des aquarelles faites avec talent d'après quelques-uns des chefs-d'œuvre de Murillo et de Velasquez qui sont au musée de Madrid et au musée de Séville. — Son père, Jean BARON, a gravé à l'eau-forte des paysages avec figures; il a exposé en 1833 et en 1865.

BARONCINO (Purpurinus), théologien et antiquaire italien, né à Faenza, vivait dans le XVII^e siècle. Ses ouvrages les plus importants sont les suivants : la *Galleria cesarea, aperta agli occhi degli eruditi...* (1672); *Ad Kalendarium romanum Amiterni effossum minuscula commentaria, ludicrum geniale* (1680).

BARONE (Marcellus), dominicain italien, mort en 1699. Outre quelques ouvrages de théologie, on a de lui des *Poésies spirituelles* (Naples, 1678).

BARONE (François), poëte italien, né à Palerme en 1622, mort en 1705. Il a composé des poëmes et des poésies en italien et en dialecte sicilien. Plusieurs sont à la gloire de sa ville natale; d'autres sont des panégyriques de Philippe IV et d'autres princes. Nous citerons seulement l'*Inondation de Palerme* (1688) et le *Martyre de sainte Agathe* (1692).

BARONE (Dominique), auteur dramatique italien, vivait dans le XVIII^e siècle. Ses principales comédies ont pour titre : la *Contessa* (Naples 1735); l'*Abbate* (1741); *Claudia* (1745).

BARONI (Léonore), célèbre cantatrice italienne, née à Mantoue vers 1610. Elle était fille de la belle Adriana Baroni, qui s'était acquis un grand renom dans les premières années du XVII^e siècle, autant par les agréments de sa personne que par l'étendue, la souplesse et l'harmonie de sa voix, et dont les poëtes contemporains avaient célébré le triomphe dans le *Teatro della gloria d'Adriana* (1623). La jeune Léonore marcha sur les traces de sa mère, et paraît même l'avoir surpassée. Non-seulement elle était une cantatrice de premier ordre, mais encore elle jouait avec une grande perfection de la vielle et du théorbe, avec lesquels elle accompagnait ses chants. Ses succès au théâtre eurent un grand retentissement. Les adorateurs de sa beauté, de son esprit et de son talent la célébrèrent à l'envi, en grec, en latin, en italien, en espagnol et en français. Costazuti, qui a recueilli tous ces dithyrambes, les a fait paraître en un volume in-4°, sous le titre d'*Applausi poetici alle glorie della signora Leonora Baroni* (Rome 1639). En 1645, la célèbre cantatrice fut appelée en France par le cardinal Mazarin, pour y chanter des opéras de Cavalli, puis fut attachée aux concerts de la cour. Mais la froideur avec laquelle elle vit accueillir cette musique italienne, objet d'un si grand enthousiasme au delà des monts, lui rendit bientôt insupportable sa position, et elle retourna en Italie.

BARONI (Bernardin), peintre italien, né à Sienne, mort en 1686. Il reste de lui, à la Chartreuse de Sienne, une *Assomption* qui passe pour une œuvre fort remarquable. — Un autre BARONI (Bernardino di Simone), né en 1675, fut également un peintre distingué. On conserve quelques-unes de ses fresques et peintures dans sa ville natale.

BARONI-CAVALCABO (Clément), littérateur italien, né près de Roveredo en 1726, mort en 1796. Il s'est fait connaître surtout par des *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire* (1757). On a encore de lui quelques dissertations sur divers sujets, et des travaux d'hydrographie.

BARONIFIÉ, ÉE (ba-ro-ni-fi-é), part. pass. du v. Baronifier : *Il fut alors* BARONIFIÉ *par S. M. l'empereur et roi.* (Balz.) *Ils iront consulter quelque histrion, quelque chevalier d'industrie,* BARONIFIÉ *dans Paris, et étayé d'un nom étranger.* (Fourier.)

BARONIFIER v. a. ou tr. (ba-ro-ni-fi-é — rad. *baron*, et du lat. *facere*, faire). Néol. Faire baron ou faire passer pour baron : *Le roi l'*A BARONIFIÉ. *Comme il n'était rien, ses amis l'*ONT BARONIFIÉ.

BARONIO (Ange), poëte italien, né à Crémone, vivait à la fin du XVI^e siècle. Ses ouvrages les plus connus sont : *Cremon-Genethliacon*, poëme héroïque (Crémone, 1598); *De Urbis Cremonæ laudibus oratio* (1628), etc.

BARONIUS ou **BARONIO** (César), cardinal, historien, surnommé le *Père des annales ecclésiastiques*, né en 1538 à Sora, dans le royaume de Naples, mort en 1607, succéda à saint Philippe de Néri comme supérieur de la congrégation de l'Oratoire, et devint confesseur du pape Clément VIII, protonotaire apostolique, cardinal bibliothécaire du Vatican. Il eût été élu pape, sans les efforts de la faction espagnole. On a de lui un ouvrage extrêmement important, les *Annales ecclésiastiques*, qui vont jusqu'en 1198, et qui furent écrites pour servir de réfutation aux *Centuries* de Magdebourg, composées par des protestants. On convient généralement que cet ouvrage porte l'empreinte d'une grande partialité, et qu'il renferme un grand nombre de fautes de chronologie et d'histoire, ainsi que des assertions fondées sur des pièces d'une authenticité plus que douteuse. Mais ces défauts sont rachetés en partie par l'abondance des matériaux, l'étendue des recherches et la clarté de la narration. Cette compilation est encore aujourd'hui un des recueils les plus riches en ce genre, et elle est d'une grande utilité pour l'étude de l'histoire de l'Église. Le judicieux Fleury, tout en s'écartant souvent des opinions du célèbre annaliste, rend hommage à sa profonde érudition. La meilleure édition, qui contient les continuations, les critiques de Pagi, etc., est celle de Lucques (1738-1787), 38 vol. in-fol.

BARONIUS (Juste), théologien, né à Xanten (duché de Clèves), vivait dans la première moitié du XVII^e siècle. Il abjura le calvinisme entre les mains de Clément VIII et eut pour parrain le cardinal Baronius. Il a publié : *Motifs de ma conversion; Traité de préjugés et de prescription contre les hérétiques; Epistolarum sacrarum ad pontif. libri sex*, etc.

BARONNAGE s. m. (ba-ro-na-je — rad. *baron*). Qualité de baron; corps des barons : *Le haut* BARONNAGE *en France était jaloux de la puissance de son roi.* (Volt.) *Je remarque cette humiliante façon du tiers état de parler devant le roi, à la différence du* BARONNAGE. (St-Simon.)

BARONNAT (l'abbé), économiste français, a publié : *Le prétendu mystère de l'Usure dévoilé, ou le placement d'argent connu sous le nom de prêt à intérêt, démontré légitime par l'autorité civile et par l'autorité ecclésiastique*, (Paris 1822). Ce livre fut réfuté par un autre prêtre, dans un autre livre intitulé : *Réfutation des systèmes de M. l'abbé Baronnat et de M. de la Luzerne sur la question de l'Usure* (Clermont-Ferrand, 1824, in-12).

BARONNE s. f. (ba-ro-ne — fém. de *baron*). Femme qui possédait une baronnie; femme d'un baron : *Madame la* BARONNE *nous faisait les honneurs de sa maison, avec une dignité qui la rendait encore plus respectable.* (Volt.) *Oui,* BARONNE, *j'ai découvert une plume endiablée, cynique et virulente.* (E. Augier.)

> La *baronne* consent... car c'est une *baronne*.
> C. DELAVIGNE.

> . . . . Vos personnes
> Sauront un peu ce qu'on doit aux *baronnes*.
> VOLTAIRE.

BARONNEAU s. m. (ba-ro-no — dim. de *baron*). Fam. Petit baron ou jeune baron :

> Pour moi, j'ai quantité de jeunes *baronneaux*.
> TH. CORNEILLE.

BARONNESSE s. f. (ba-ro-nè-se — fém. de *baron*). Se disait autrefois pour baronne, femme d'un baron.

BARONNET s. m. (ba-ro-nè — rad. *baron*). Titre héréditaire des membres d'un ordre de chevalerie, en Angleterre : *Frank quitta l'hôtel Corneille et recommença un train de vie digne d'un* BARONNET. (Ars. Houss.) *Le pacifique* BARONNET *était représenté en costume de chasse.* (G. Sand.)

> Ce *baronnet* est bien la perle des maris,
> On n'en trouverait pas de pareils à Paris.
> AL. DUVAL.

— Adjectiv. *Les chevaliers* BARONNETS *forment une classe de nobles entre les barons et les simples chevaliers.* (A. Jal.) ‖ Quelques-uns, adoptant abusivement l'orthographe anglaise, écrivent ce mot par un seul *n*, BARONET.

— **Encycl.** L'ordre héréditaire des *baronnets* fut créé en mai 1611 par le roi d'Angleterre Jacques I^{er}. Cette création fut à la fois un moyen de satisfaire la gentilhommerie qu'il n'était pas possible d'élever à la pairie, et de battre monnaie. Les deux cents premiers *baronnets* (le nombre devait en être limité à ce chiffre) eurent à payer près de 1,100 livres, pour droit de sceau. La dignité de *baronnet* est héréditaire de père en fils, elle prend immédiatement place après la pairie. La couronne s'est interdit la faculté de créer aucun ordre ou classe héréditaire entre la pairie et le *baronnetage*. L'engagement de limiter le nombre des *baronnets* à deux cents n'a pas été rigoureusement observé. Aujourd'hui, les personnes auxquelles ce titre est conféré n'ont à payer aucun droit de sceau.

On distingue quatre classes de *baronnets :* les *baronnets* d'Angleterre, les *baronnets* de la Grande-Bretagne, les *baronnets* du Royaume-Uni et les *baronnets* de la Nouvelle-Écosse. Les *baronnets* d'Angleterre sont ceux dont la création est antérieure à l'époque où l'Écosse fut réunie à l'Angleterre. Les *baronnets* de la Grande-Bretagne sont ceux qui ont été créés après cette réunion des deux royaumes, entre les années 1707 et 1801. Les *baronnets* du Royaume-Uni, c'est-à-dire des trois royaumes unis (Angleterre, Ecosse et Irlande), sont ceux qui ont été créés depuis 1801, date de la triple réunion. Les *baronnets* de la Nouvelle-Ecosse constituent une branche inférieure du baronnetage, fondée en mai 1625 par Charles I^{er}. Une concession de terres ou plantations dans l'Amérique du Nord était attachée à chacune des patentes des *baronnets* de cet ordre.

En créant les premiers *baronnets*, Jacques I^{er} avait aussi attaché à chaque titre une concession territoriale dans l'Ulster, province irlandaise alors révoltée contre l'Angleterre. Chaque *baronnet* créé était obligé de contribuer à la garnison de l'Irlande par l'entretien de trois soldats. Aujourd'hui, il ne reste rien aux *baronnets* actuels de leurs charges et priviléges d'autrefois. Leur dignité est tout honorifique; ils placent le mot *sir* devant leur prénom, et après leur nom de famille ils mettent *bart*, abréviation de *baronnet;* leurs femmes ont, comme celles des lords, le droit d'être appelées *ladies;* mais on sait que le mot *lord* se place toujours devant le nom de famille, et non devant le prénom.

BARONNETAGE s. m. (ba-ro-ne-ta-je — rad. *baronnet*). Corps des nobles d'Angleterre qui portent le titre de baronnet; registre où leurs noms sont inscrits : *Son père ne lui avait laissé en mourant qu'une gentilhommière démantelée et un nom inscrit honorablement au* BARONNETAGE *du Royaume-Uni.* (P. Féval.)

BARONNETTE s. f. (ba-ro-nè-te — dim. de *baronne*). Fam. Petite baronne; jeune fille de baron : *Le plus beau des châteaux qui renfermait la plus belle des* BARONNETTES. (Volt.)

BARONNIAL, ALE (ba-ro-ni-al, a-le — rad. *baron*), Qui dépend d'une baronnie; qui a rapport à un baron : *Une terre* BARONNIALE. *Les droits* BARONNIAUX. ‖ On dit aussi BARONNAL.

BARONNIE s. f. (ba-ro-nî — rad. *baron*). Terre qui conférait à son possesseur le titre de baron : *En 1578, Henri III décida qu'il suffirait qu'une terre renfermât trois châtellenies pour qu'elle pût être érigée en* BARONNIE. (***) *Mon fils n'aura pas le chagrin de commander la noblesse de la vicomté de Rennes et de la* BARONNIE *de Vitré.* (M^{me} de Sév.) *La terre de Montmorency, mouvante de l'abbaye de Saint-Denis, est peut-être la première* BARONNIE *de ce district.* (St-Sim.) *A la mort de son père, le jeune homme fit ériger en* BARONNIE *la terre de Villenoix.* (Balz.)

— Le corps des barons.

> Mon cousin de Sylva, c'est une félonie
> A faire du blason rayer la *baronnie*.
> V. HUGO.

— Féod. Terre féodale d'une grande importance et possédant tous les droits régaliens; fief mouvant directement du roi. ‖ Noblesse réunie en armes pour le service du roi.

— Hist. Chacune des quatre provinces du royaume de Jérusalem.

— **Encycl.** Dans les premiers temps de la monarchie et jusque vers la fin de la seconde race des rois de France, la *baronnie* était la première seigneurie après la souveraineté; mais depuis, les comtés, les marquisats, etc., ont acquis la prééminence sur les *baronnies;* déjà, sous l'ancien régime, elles n'étaient plus supérieures qu'aux châtellenies. Suivant la déclaration de Henri III, du 17 août 1576, pour ériger une terre en *baronnie*, il fallait qu'elle fût composée au moins de trois châtellenies, qui devaient être possédées et incorporées ensemble, pour être tenues à un seul hommage. La *baronnie* relevait ordinairement de la couronne et était indivisible. Un arrêt du parlement de Paris, du 9 décembre 1595, attribue au roturier qui achetait une *baronnie* la noblesse, ainsi que les nom, titre, autorité et prééminence attribués à tel seigneur, conformément à la coutume qui prétendait que les fiefs de dignité anoblissaient leurs possesseurs et leur postérité. Parmi ces fiefs, il y avait des *baronnies* appelées *baronnies de coutume;* leur nom leur venait de ce qu'elles étaient reconnues et mentionnées par les coutumes provinciales; c'étaient les anciennes seigneuries possédées, dans les premiers temps de la monarchie, par les barons et les vassaux immédiats de la couronne. Ces seigneuries primitives et tenues du roi par *baronnie*, c'est-à-dire mouvantes de lui à cause de la couronne, ainsi que le titre de dignité qui y était attaché, se perpétuaient d'âge en âge comme *baronnies*, avec la glèbe en faveur de tout possesseur, sans qu'il fût besoin de nouvelle érection. D'autres terres, érigées en *baronnies* et relevant simplement du roi, comme dépendant d'un plus grand fief dominant réuni à la couronne, se trouvaient titrées à perpétuité en faveur de tous les possesseurs.

BAROQUE adj. (ba-ro-ke — étym. dout. : de l'esp. *barrueco*, *berrueco*, nom donné par les joailliers à des perles qui, n'étant pas parfaitement rondes, perdent de leur valeur; du lat. *verruca*, verrue; de la partic. péjorat. *bar* et de l'esp. *roca*, roche, ce qui signifierait une roche abrupte, rocailleuse; selon nous, de *baroco*, mot appartenant à l'ancienne scolastique et dont la forme bizarre excite le rire). Bizarre, étrange, choquant : *Un goût* BAROQUE. *Un style* BAROQUE. *Une peinture* BAROQUE. *Ces places étaient destinées aux évêques les plus distingués, et il était bien* BAROQUE *de faire succéder l'abbé Bignon à M. de Tonnerre.* (St-Sim.) *Les Anglais et les Allemands ont, de nos gens de lettres, les notions les plus* BAROQUES. (Chateaub.) *Il est difficile de jeter du pathétique sur un sujet* BAROQUE. (Grimm.) *Il est vrai que vous êtes un peu* BAROQUE; *mais c'est que les autres ont eu beau se frotter contre vous, ils n'ont jamais pu émousser votre aspérité naturelle.* (Dider.) *Ce costume, tout à fait* BAROQUE, *semblait avoir été inventé pour servir d'épreuve à la grâce.* (Balz.) *Je regardais avec mépris cette sale ville, ses femmes* BAROQUES, *aux gestes serrés et à la voix criarde.* (Fr. Soulié.) *Voulez-vous des exemples du style* BAROQUE, *prenez les tragédies de l'Empire, imitations pitoyables des admirables tragédies de Racine. Quels vers c'étaient là! Ce n'étaient pas des vers burlesques, pas même des vers ridicules, c'étaient des vers* BAROQUES. (J. Janin.)

— Techn. Irrégulier, s'écartant de la forme normale, en parlant des perles : *Les perles qui ne sont ni rondes ni en forme de poire s'appellent* BAROQUES. (A. Karr.)

— s. m. Ce qui est baroque, le genre baroque : *L'original et le* BAROQUE *sont bien voisins, pour les esprits médiocres.* (***) *Le* BAROQUE *est une nuance du bizarre; il en est pour ainsi dire le raffinement et l'abus.* (Millin.)

> Du *baroque* et du laid sectateurs orgueilleux,
> Ils profanent les dons qu'ils ont reçus des cieux.
> ANCELOT.

BAROR ou **BAROUIR**, premier roi d'Arménie, vers 759 av. J.-C. Il appartenait à la race de Haïg et succéda à son frère Sgaorty, en qualité de prince d'Arménie. Cette contrée était alors tributaire du royaume d'Assyrie. Arbace, Bélésis et Paramdz s'étant ligués pour renverser cet empire, Baror se joignit à eux, contribua à la prise de Ninive et à la chute de Sardanapale, qui périt en se jetant dans les flammes. En récompense de son concours, Baror devint indépendant et prit le titre de roi. On ne sait rien des événements de son règne, qui dura environ quarante-huit ans.

BAROSANÈME s. m. (ba-ro-sa-nè-me — du gr. *baros*, poids; *anemos*, vent). Phys. Instrument qui fait connaître la force d'impulsion du vent, par l'effet qu'il produit sur une roue retenue par un ressort.

BAROSCOPE s. m. (ba-ro-sko-pe — du gr. *baros*, poids; *skopeô*, j'examine). Phys. Sorte de baromètre d'une extrême sensibilité. ‖ Nom donné au baromètre ordinaire par quelques physiciens. ‖ Sorte de balance qui sert à constater qu'un corps placé dans l'air perd une quantité de son poids proportionnelle à son volume.

— **Encycl.** En vertu du principe d'Archimède, les corps plongés dans l'air y sont moins pesants que dans le vide, et d'autant moins pesants qu'ils sont plus volumineux, avec une quantité de matière constante. C'est ce fait que le *baroscope*, imaginé par Otto de Guérick, a pour but de mettre en évidence. Deux sphères, très-différentes de volume, se font équilibre dans l'air, aux deux extrémités du fléau d'une balance. Si l'appareil est placé sous une cloche vide d'air, on voit aussitôt le fléau s'incliner, la grosse boule entraînant la plus petite; ce qui prouve qu'elle est réellement plus pesante et que, dans l'air, elle perdait davantage de son poids. Si les deux sphères sont formées de la même quantité de matière, elles se font équilibre dans le vide, mais non plus dans l'air, où la plus petite l'emporte alors.

BAROSÉLÉNITE s. f. (ba-ro-sé-lé-ni-te — de *baryte* et de *sélénite*). Minér. Nom ancien du spath pesant ou barytine.

BAROSME s. m. (ba-ro-sme — du gr. *barus*, lourd; *osmê*, odeur). Bot. Genre de diosmées, comprenant une dizaine d'espèces propres

aux contrées méridionales de l'Afrique. ‖ On écrit aussi BAROME.

— **Encycl.** Le genre qui appartient à la tribu des diosmées du Cap, ou diosmées proprement dites, a les caractères suivants : calice ponctué, à cinq divisions, revêtu, vers le fond, d'un disque dont le bord libre forme un anneau entier *à peine saillant; pétales courtement onguiculés*; filets au nombre de dix, dont cinq sont opposés aux pétales et cinq alternes, plus longs, glabres ou légèrement hérissés, capillaires, avec un élargissement inférieur, munis chacun d'une anthère ovoïde, ordinairement surmontée d'une petite glande; ovaires, au nombre de cinq, soudés entre eux, surmontés chacun d'une oreillette libre et renfermant deux ovules superposés; styles, également au nombre de cinq, soudés en un seul, que termine un petit stigmate à cinq lobes; fruit capsulaire à cinq coques. Ce genre comprend une dizaine d'espèces, originaires de l'Afrique australe. Ce sont des arbrisseaux remarquables par leur odeur forte et pénétrante. Les feuilles sont opposées ou éparses, coriaces, ponctuées, entières ou bordées de dents glanduleuses. Les fleurs, blanches ou rougeâtres, sont solitaires aux aisselles des feuilles ou réunies en petit nombre sur une espèce de pédoncule axillaire.

BAROT s. m. (ba-ro). Mar. V. BARROT.

BAROTER v. a. ou tr. (ba-ro-té). Mar. V. BARROTER.

BARO-THERMOMÈTRE s. m. (ba-ro-tèr-mo-mè-tre — du gr. *baros*, poids; *thermos*, chaleur; *metron*, mesure). Phys. Instrument qui indique simultanément les pressions atmosphériques et la température de l'air. ‖ On l'appelle aussi AÉROSTATHMION.

BAROTIN s. m. (ba-ro-tain). Mar. V. BARROTTIN.

BAROTROPE s. m. (ba-ro-tro-pe — du gr. *baros*, poids; *trepô*, je tourne). Sorte de voiture dans laquelle l'homme agit avec ses jambes pour imprimer le mouvement aux roues. *Le* BAROTROPE *a été inventé, en* 1858, *par M. de Salicis, répétiteur à l'Ecole polytechnique. Après les chauves, les paralytiques, auxquels le* BAROTROPE *vient principalement en aide, puisqu'il fait marcher ceux qui ne bougent plus.* (Ph. Busoni.)

— Adjectiv. : *Véhicule* BAROTROPE.

— **Encycl.** Le *barotrope* est un appareil à pédales accouplées. Supposons, par exemple, une roue de rémouleur avec deux pédales : l'ouvrier debout, se tenant sur les pédales, et transportant son poids de l'une sur l'autre, fera tourner la roue.

Si on remplace la meule par une poulie de commande, on aura un moteur capable de transmettre le travail de la force de l'homme à une machine quelconque.

Voyons les avantages de cette disposition. Quoique la force de l'homme soit très-bornée, on l'emploie dans beaucoup de cas, parce qu'on peut souvent, à un moment donné, suppléer par le nombre à ce qu'il manque de force à chaque individu; parce que l'homme peut agir par des machines plus simples, moins encombrantes, plus faciles à transporter, coûtant moins cher comme premier établissement, que celles où l'on emploie les animaux; parce qu'enfin l'intelligence de l'homme sait économiser sa force, en augmenter ou en diminuer la dépense suivant les résistances à vaincre; en un mot, diriger le travail en même temps que l'exécuter.

On a longtemps pensé, et Daniel Bernouilli développe cette idée tout au long, que, de quelque manière que l'homme employât sa force, en marchant, en tirant, en agissant sur une manivelle, enfin d'une manière quelconque, il produisait, avec le même degré de fatigue, la même quantité d'action et le même effet utile. Nous ne nous arrêterons pas à démontrer que c'était une erreur.

« Il y a deux choses à distinguer dans le travail des hommes, dit Coulomb : l'effet que peut produire l'emploi de leurs forces appliquées à une machine, et la fatigue qu'ils éprouvent en produisant cet effet. Pour tirer tout le parti possible de la force des hommes, il faut augmenter l'effet, sans augmenter la fatigue. »

L'expérience constate aujourd'hui que, suivant le mode d'application de la force humaine, les effets obtenus peuvent être très-différents.

La charge que l'homme peut porter le plus commodément est, sans contredit, celle dont il ne peut jamais se débarrasser, le poids de son propre corps; — la force de ses muscles, la disposition des diverses parties de son corps n'ont-elles pas été calculées dans ce but par la nature?

Ainsi un maçon, montant à vide jusqu'au haut d'une échelle, et se suspendant ensuite à l'extrémité d'une corde qui s'enroulerait sur une poulie et porterait à son autre extrémité une charge un peu inférieure à celle de son corps, élèverait, — le raisonnement précédent aurait pu conduire à ce résultat, indépendamment de l'expérience, — élèverait en une journée plus de pierres ou de briques, qu'en montant chargé sur l'échelle et redescendant à vide.

Tout appareil destiné à recueillir le plus de travail possible de l'homme, et à le transmettre à une machine, doit donc être disposé de manière que l'homme agisse, par les muscles de ses jambes, avec une vitesse (le travail produit varie aussi avec la vitesse), avec une vitesse semblable à celle de la marche; et qu'il exerce l'effort qu'il produit habituellement pour élever son corps en marchant (Coriolis).

Ce but, atteint dans les *Tread mills* (roues à marches) employées dans les prisons anglaises, se trouve aussi rempli dans la machine dont nous nous occupons, à laquelle M. Salicis, répétiteur à l'Ecole polytechnique, qui l'a construit sous une forme commode, a le premier donné le nom de *barotrope*.

Ce moteur, d'après des expériences faites au Conservatoire des arts et métiers, et rapportées par M. Barral dans son *Journal d'Agriculture pratique*, produit un grand effet utile, avec peu de fatigue pour l'ouvrier.

Ainsi, un ouvrier travaillant pendant 5 heures au *barotrope* aurait accompli un travail de 204,300 kilogrammètres, soit 11,35 par seconde; tandis que, dans le même temps, son travail *forcé* à la manivelle aurait donné seulement 158,400 kilogrammètres, 8,80 par seconde, et son travail, avec le même degré de fatigue qu'au *barotrope*, n'aurait été que de 129,780 kilogrammètres, soit 7,21 par seconde. Le premier nombre nous paraît un peu exagéré; mais il faut ajouter que les seconds sont aussi supérieurs à ceux qu'on admet généralement pour le travail de l'homme à la manivelle.

On peu donc admettre que, pour cette expérience, le manœuvre choisi se trouvait être au-dessus de la force moyenne.

Remarquons que, dans ce moteur, l'ouvrier est maître de ses mains, qu'il peut appliquer à diriger la machine qu'il met en mouvement, par exemple : une petite batteuse à blé, une scierie, des pompes, etc.

On peut disposer autant de couples de pédales qu'on voudra, et par suite obtenir des moteurs plus ou moins puissants.

Ajoutons, pour être moins sérieux, que l'emploi de ce moteur, encore retardé par l'esprit de routine qui domine surtout dans les campagnes, aurait aussi l'avantage, l'action des muscles du mollet étant prédominante, d'augmenter très-sensiblement cette partie de la jambe, que les ouvriers, habitués à marcher avec de fortes chaussures, ont très-peu développée, tandis qu'ils présentent de belles proportions dans la partie supérieure du corps.

L'habitant des villes, en effet, lève toujours le talon avant la pointe du pied; il semble que le pied soit une roue qui se meuve dans le sens de la marche; le poids du corps repose un moment sur la partie antérieure du pied, supporté par les muscles du mollet. Si l'on marche avec des sabots ou des chaussures assez dures pour empêcher la flexion du pied, le talon se soulève en même temps que l'orteil, et l'action des muscles du mollet diminue considérablement. C'est ainsi qu'on arrive à une race d'Hercules supportés par de vrais fuseaux.

Aujourd'hui que l'influence des exercices gymnastiques est bien reconnue, et que les citadins qui ont déjà les jambes fortes, s'appliquent à se rendre les bras forts, c'est aux villageois *à faire travailler leurs jambes*, pour rendre leur démarche moins lourde et moins gauche.

Je ne peux résister (c'est pourtant un hors-d'œuvre, servi à la fin de cet article) à l'envie de signaler l'influence fâcheuse de l'asphalte des trottoirs et du macadam sur les mollets des Parisiennes. Habituées, au temps des pavés, à toujours marcher sur la pointe du pied, elles voyaient se développer considérablement cette partie de la jambe à laquelle la coquetterie attache généralement une si grande importance. Elles pouvaient, sur ce point, défier le monde entier : leur réputation est faite, et elle durera plus longtemps que leurs mollets.

BAROTCHE, BAROUTCH ou **BAROCHE**, autref. Barygaza, ville de l'Indoustan anglais, présidence et au N. de Bombay, à 60 kil. N. de Surate, port sur la Nerbudda; 33,000 hab. Elle a de nombreuses fabriques de mousseline et, quoique déchue, fait encore un grand commerce *en riz, huiles, grains et coton. Prise* par les Anglais en 1772, elle est actuellement ch.-l. du district de son nom.

BAROTTE s. f. (ba-ro-te). Agric. Vaisseau cerclé en fer, que l'on emploie pour le transport des vendanges.

BAROTTI (Jean-André), savant littérateur italien, né à Ferrare en 1701, mort vers 1775. Il cultiva d'abord la poésie, mais sans succès, et n'écrivit plus, dès lors, que des ouvrages en prose. On connaît plus particulièrement de lui les ouvrages suivants : *Ragionamento sopra l'intrinseca ragione del proverbio ; Nessun profeta alla sua patria è caro* (1729); *Difesa degli scrittori Ferraresi* (1739); *Del dominio delle donne ; Memorie istoriche de' letterati Ferraresi ;* des éditions, des notes, etc.

BAROTTI (l'abbé Laurent), littérateur, fils du précédent, né à Ferrare en 1724, mort en 1801. Il entra dans l'ordre des jésuites, enseigna la rhétorique dans divers collèges, se livra ensuite à la prédication et parut avec éclat dans les principales chaires de l'Italie. Outre de savantes notices sur l'histoire littéraire de Ferrare et des éditions de quelques ouvrages de son père, il a donné, entre autres ouvrages, les *Evêques et Archevêques de Ferrare*, des sermons, enfin, un poëme ingénieux, le *Café* (Parme, 1781).

BAROUD (Claude-Odile-Joseph), jurisconsulte et financier, né à Lyon en 1755, mort en 1824. Protégé par M. de Calonne, il fut intéressé dans plusieurs opérations financières de l'aventureux ministre; écrivit, en 1798, contre l'emprunt dont les banquiers de Paris offrirent de se charger pour faciliter la *descente en Angleterre* (en réalité, il s'agissait de l'expédition d'Egypte), et publia, en 1814 et 1816, plusieurs brochures pour fixer l'indemnité due aux émigrés (sans doute pour les récompenser d'avoir combattu et trahi la France). Dans ses calculs, il resta d'ailleurs bien au-dessous du fameux milliard qui fut attribué à ces transfuges quelques années plus tard. Baroud était avocat *consultant, et il avait une grande réputation* pour les matières de commerce et de finances.

BAROU-DU-SOLEIL (Pierre-Antoine), magistrat et littérateur, membre de l'académie de Lyon, né dans cette ville en 1742, remplissait, avant la Révolution, les fonctions de procureur du roi, et fut décapité en 1793 pour avoir participé à la révolte de sa ville natale contre la République. Sa réputation littéraire n'était guère fondée que sur quelques traductions, éloges et mémoires. On a de lui l'*Eloge* de Prost de Royer.

BAROULOU s. m. (ba-rou-lou). Bot. Nom vulgaire du balisier. ‖ On dit aussi BARALOU.

BAROUS, ville de la Malaisie, sur la côte O. de Sumatra, cap. du pays des Battas. Marché pour le camphre, le benjoin et l'or.

BAROUSSE (VALLÉE DE), petit pays dans l'ancien Nébouzan (Béarn), et dont le principal village était Mauléon, compris auj. dans les Basses-Pyrénées.

BAROUTCH. V. BAROTSCHE.

BAROUTOU s. m. (ba-rou-tou). Ornith. Espèce de tourterelle de la Guyane.

BAROYER (Marie-Madeleine, dite SÉNÉDOR, dame), actrice française, née à Paris le 4 février 1757, morte dans un âge très-avancé, eut à lutter contre la volonté de ses parents, qui voulaient la détourner du théâtre vers lequel elle se sentait un irrésistible penchant. Après s'être essayée chez Doyen, à douze ans, par le rôle de Lindane dans l'*Ecossaise* de Voltaire, elle fut engagée par Mlle Montansier et ne tarda pas à partir pour Versailles, où eut lieu son grand début devant Louis XV, par le rôle de Justine dans le *Sorcier*, opéra de Philidor. Abordant ensuite la comédie et la tragédie en même temps que l'opéra, elle joua pour la première fois un rôle de confidente avec Mlle Raucourt, et la *Femme juge et partie* avec Préville. *Connue jusque-là sous le* nom de Sénédor, elle se maria, à peine âgée de quinze ans, à un acteur appelé Baroyer et prit désormais ce nom. Engagée sucessivement à Caen, au Havre, à Angers, à Rennes, à Orléans, à Amiens et dans plusieurs autres villes, avec des artistes nomades, dont faisait partie la famille Baptiste, elle se fixa, en 1784, à Brest, et devint veuve au bout de trois mois. L'année suivante, elle rejoignit Mlle Montansier, qui lui fit parcourir la province, et dont la troupe s'était augmentée de Mme Mars et de ses deux filles : la cadette Hippolyte, qui devait acquérir une si grande célébrité, sortait du couvent et, quoique très-jeune, obtenait déjà des succès. Mme Baroyer s'attacha à elle, lui donna quelques instructions et lui fit répéter, entre autres rôles, celui de Babet dans la *Fausse Agnès*. Elle prévoyait déjà le brillant avenir de la jeune Hippolyte. Lorsque l'événement eut justifié son attente, elle regarda comme une des gloires de sa vie d'avoir pu mettre son expérience au service d'un aussi admirable talent. En 1789, Mme Baroyer revint d'Orléans à Paris, et reprit ses rôles de soubrettes dans la comédie et de confidentes dans la tragédie, à côté de Mlle Sainval, de Grammont et de Damas. Les événements politiques ayant forcé la Montansier à quitter le Palais-Royal, une nouvelle salle fut établie rue Richelieu; un peu plus tard, sa troupe, renforcée de quelques artistes de la Comédie-Française, s'installa à l'Odéon. Plus tard encore, cette fameuse directrice étant rentrée dans son privilége du théâtre du Palais-Royal, Mme Baroyer fut engagée dans l'emploi des duègnes, qui mit le sceau à sa réputation. Les *Chevilles de Maître Adam*, *Quinze ans d'absence*, *Colalto*, *Comme ça vient, comme ça passe*, la *Servante justifiée*, la *Fille mal gardée*, la *Rosière* et une foule d'autres pièces lui durent en partie leur succès. Un décret impérial ayant ordonné la fermeture du théâtre du Palais-Royal, la troupe alla donner des représentations au théâtre de la Cité, en attendant la construction de la salle des Panoramas. Après avoir fourni aux Variétés une longue et brillante carrière, après avoir donné à ce théâtre trente années de sa vie d'artiste, Mme Baroyer se vit menacée d'une réduction sur ses appointements, et son refus de consentir à cette réduction la fit mettre à la retraite. Il lui fut alloué une pension de 900 fr. avec laquelle il lui eût été difficile de vivre, si la réouverture du théâtre du Palais-Royal, le 6 juin 1831, ne lui avait procuré un nouvel engagement. Elle reparut sur l'ancienne scène de ses succès, avec Lepeintre aîné, Régnier, Sainville et Mlle Déjazet, dans les pièces d'ouverture, et y créa plusieurs rôles jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. Charles X, qui l'avait connue en 1784, la revit dans la troupe des Variétés, un jour de représentation à l'Elysée. Etonné de l'inaltérable jeunesse de son talent, il lui promit une pension sur la liste civile; mais 1830, qui respecta la comédienne, emporta le roi et sa promesse.

BAROZZI (François), jurisconsulte vénitien, mort en 1471, était parent des papes Eugène IV et Paul II, professa le droit canon à Padoue, et devint évêque de Trieste. Il avait laissé un traité *de Cognitione juris*, et divers autres écrits qui sont restés en manuscrit.

BAROZZI (François), littérateur italien, était d'une famille patricienne de Venise, et florissait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il s'adonna particulièrement à la philosophie et aux mathématiques; mais il y joignit beaucoup d'autres connaissances, notamment celle des langues anciennes. Cependant son vaste esprit et sa science ne le préservèrent point des préjugés de son temps; non-seulement il crut aux sortiléges et à la magie, mais il eut la faiblesse d'y recourir pour connaître l'avenir et satisfaire ses passions. L'inquisition le fit emprisonner en 1587. On ignore l'époque de sa mort. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages sur les mathématiques et la philosophie.

BAROZZI (Jacques), littérateur et mathématicien, neveu du précédent, né probablement à Venise, vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Il a laissé quelques écrits de mathématiques, des discours latins, des traductions, etc. Il avait hérité de la riche bibliothèque de son oncle, qu'il augmenta encore, et dont il publia le catalogue à Venise, en 1617. Elle fut acquise après sa mort par un Anglais, et passa en Angleterre.

BAROZZI (Joseph et Séraphin), peintres bolonais, étaient frères et florissaient dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ils s'appliquèrent à la peinture d'ornement et furent appelés en Russie, où ils passèrent une partie de leur vie. Les églises et les palais de Bologne n'en contiennent pas moins une grande quantité de travaux de ces laborieux artistes.

BAROZZIO ou **BAROZZI** (Giacomo). V. VIGNOLE.

BARPO (Jean-Baptiste), agronome et géographe italien du XVIIe siècle. Il est connu par les ouvrages suivants : *Le Delizie e i frutti dell' agricoltura e della villa* (Venise; 1633); *Descrizione della città de Belluno e suo territorio* (Bellune, 1640).

BARPOURS s. m. (bar-pour). Comm. Tissu croisé en soie et laine, qui se fabrique principalement à Amiens et en Saxe, et dont on se sert beaucoup pour robes de deuil.

BARQUE s. f. (bar-ke — En remontant de proche en proche la série des étymologies, nous trouvons en première ligne le terme de basse latinité *barca*, puis l'anglais *bark*, le suédois *bark*, le hollandais *bark*, l'allemand *barke*, l'islandais *barkur*, le tudesque *bark*, etc. L'idendité de ces radicaux est irrécusable, et voici quelle est leur origine commune. Le mot *barke*, en allemand par exemple, dérive du verbe *bergen*, qui signifie *cacher;* de *bergen* est venu l'anglais *bark*, qui signifie *écorce*, c'est-à-dire ce qui *recouvre*, ce qui *cache*, ce qui *protége* l'arbre; or comme, primitivement, les barques étaient de véritables pirogues construites en écorces d'arbres, on s'est peu à peu habitué à donner à la *barque* le nom de la matière avec laquelle elle était faite. Quelques exemples lèveront toute incertitude à cet égard : En danois *bark*, écorce; en islandais *barkur;* en suédois et en anglais *bark*, etc..... Les mots *barcarolle*, *embarcation*, *débarquement*, etc..... doivent être rattachés à cette racine. [V. l'étym. de BOURG, qui appartient à la même famille]). Petit bâtiment avec lequel on va sur l'eau : *Une* BARQUE *de pêcheur. Traverser le fleuve sur une* BARQUE. *Elle se jeta dans une* BARQUE *que des bateliers lui offraient.* (Ste-Beuve.) *L'enfance traverse la vie, comme une* BARQUE *fragile se joue sans péril sur une mer sans écueil.* (G. de Beaum.) *Notre* BARQUE *était battue par un gros temps sur le lac de Garde.* (H. Beyle.)

Passez, seigneur, dit-il, passez sur cette *barque*.
CORNEILLE.

Notre *barque* portait César et sa fortune.
C. DELAVIGNE.

. . . . . La *barque* vagabonde
Fuit, remonte, descend et voltige sur l'onde.
THOMAS.

Par la rame emportée, une *barque* légère
Laisse à peine, en fuyant, sa trace passagère.
DELILLE.

Quel plaisir de mener sur un flot calme et vert
Une *barque* légère au rapide sillage!
A. BARBIER.

Couverte de sa voile blanche,
La *barque*, sous son mât qui penche,
Glisse et creuse un sillon mouvant.
LAMARTINE.

— Fig. Moyens de diriger ses actions; ensemble de la conduite et de la vie :

Par toi ma *barque* errante et vagabonde
Fut dérobée au caprice de l'onde.
J.-B. ROUSSEAU.

Mon Dieu, que votre oreille alors s'ouvre et m'entende!
Ma *barque* est si petite, et la mer est si grande!
A. BRIZEUX.

‖ Affaires, intérêts : *Diriger, conduire bien ou mal sa* BARQUE. *Je ne suis plus une sotte poule mouillée; je conduis pourtant toujours ma* BARQUE *avec sagesse.* (Mme de Sév.) *Il faut*

vouloir ce que Dieu veut; abandonnons-lui le soin et le gouvernement de notre BARQUE. (Trév.) *Laisser à sa femme le gouvernail de la* BARQUE *est une idée excessivement ordinaire.* (Balz.) *En tout ce qui concernait la famille, la femme portait le haut-de-chausses et dirigeait la* BARQUE. (Ad. Paul.) *Il n'y a plus de pilote assez habile pour conduire la* BARQUE *de la France.* (Langlois.)

Dieu conduise la *barque* et la mette à bon port!
REGNARD.

De tous trois la vertu pareille et sans seconde
Mérite le timon de la *barque* du monde.
ROTROU.

— Navig. *Barque longue*, Petit bâtiment non ponté, bas de bord, marchant à voile et à rames. ‖ *Barque lamaneuse*, Barque employée au Havre pour toute sorte de pêches. ‖ *Barque d'avis*, Barque employée pour mettre en rapport les divers navires d'une rade ou d'une escadre. ‖ *Barque à eau*, Barque employée pour faire de l'eau sur les côtes. ‖ *Barque à vivier*, Barque aménagée pour le transport du poisson vivant. ‖ *Barque en fagot*, Ensemble des pièces de bois classées pour servir à construire une barque.

— Myth. *La barque de Caron, la barque fatale, infernale*, ou simplement la *barque*, et pop. *la barque à Caron*, Barque qui était censée porter de l'autre côté du Styx les âmes de ceux qui venaient d'expirer :

J'ai vu des morts le nocher ténébreux
Apprêter sa *barque fatale*.
LEGRAND D'AUSSY.

Je vois déjà la rame et la *barque fatale;*
J'entends le vieux nocher sur la rive infernale;
Impatient, il crie : On t'attend.....
RACINE.

‖ *Passer, être passé dans la barque de Caron, dans la barque fatale, dans la barque*, Mourir : *Elle pourrait bien passer un jour dans la* BARQUE *comme les autres.* (Mme de Sév.)

Empêcher que Caron, *dans la fatale barque*,
Ainsi que le berger ne *passe* le monarque.
BOILEAU.

— Cout. anc. *Droit de barque*, Dispense de péage.

— Techn. Sorte de vaisseau rectangulaire en bois, employé au mordançage des soies. ‖ Sorte de bassin ou grand baquet pour les brasseurs.

— Jeux. *Les quatre barques*, Nom d'un exercice usité dans les lieux publics, qui consiste à se faire transporter à une certaine hauteur au-dessus du sol, dans des espèces de petites gondoles fixées aux extrémités des solives d'une bascule double, à pivot tournant. L'appareil est mis en mouvement au moyen d'un système de roues dentées manœuvré par des hommes. V. BASCULE.

— **Epithètes**. Frêle, fragile, légère, agile, rapide, gracieuse, coquette, tranquille, immobile, muette, silencieuse, mystérieuse, molle, paresseuse, balancée, bercée, ballottée, agitée, tourmentée, imprudente, errante, vagabonde, submergée, fatale, infernale, funeste, sombre, noire.

— **Encycl**. Il est assez présumable que le mot *barque* a dû, dans l'origine, être le terme générique servant à désigner toute espèce de construction creuse propre à voguer sur l'eau, en portant des hommes et tous les objets plus ou moins lourds qu'il fallait conserver secs. Ce qui le prouve, c'est la signification générale donnée au mot *embarquer*, le seul que fournisse la langue pour exprimer l'idée de placer dans un bateau, dans un navire, un vaisseau, etc., quelles que soient la forme et les dimensions du véhicule flottant. Si nous remontons aux temps les plus anciens, nous voyons que les premières *barques* ne furent que des troncs d'arbres creusés, aux bords desquels on ajoutait quelquefois des claies d'osier que l'on recouvrait de cuir. Chez les Egyptiens, au rapport de Plutarque, la feuille de papyrus remplaçait souvent le cuir dans le bordage des *barques*. Strabon assure que le même peuple fabriquait aussi, en terre cuite, des *barques* qui n'étaient alors que d'énormes vases dont les parois servaient, non à contenir le liquide, mais à l'empêcher de pénétrer dans l'intérieur. On lit dans Diodore et dans Quinte-Curce que les *barques* dont se servaient les Indiens étaient fabriquées avec des cannes. Pline assure que les Ethiopiens, pour naviguer sur le Nil, dans les parties de son cours où il y a des cataractes, étaient parvenus à faire des *barques* qu'ils pouvaient plier comme un vêtement, pour les porter d'un lieu à un autre. De nos jours encore, les pirogues des peuples sauvages, en Amérique et dans les îles de la mer du Sud, ne sont que des troncs d'arbres creusés à l'aide du feu, ou des tiges de bambou dont ils enlèvent la moelle, et c'est dans ces fragiles embarcations qu'ils entreprennent quelquefois des voyages de 200 à 300 kil. Ailleurs, on voit des *barques* qui ne sont que de simples charpentes recouvertes d'écorce de bouleau; chez les Groënlandais, ces charpentes sont faites avec des os et assemblées ou couvertes avec des peaux de poissons.

Aujourd'hui, le nom de *barque* est donné d'une manière spéciale à de petits bâtiments pontés ou non pontés, carénés et gréés d'un ou plusieurs mâts, dont on se sert le long des côtes, dans les ports et sur les rivières, près de leur embouchure. Il ne faut pas confondre ces *barques* avec les canots ou les bateaux, que l'on fait avancer au moyen de rames, ou par la force même du courant, ou à l'aide d'animaux attelés qui suivent sur les bords le chemin dit *de halage*. Sur les fleuves, trois conditions sont nécessaires pour qu'on y puisse naviguer sur des *barques* et par le seul moyen des voiles : il faut que l'eau ait une profondeur suffisante, que le fleuve soit assez large pour permettre le développement des bordées, et que la pente ne dépasse pas 1 m. 50 sur 600 m. de longueur.

Barque à Caron (LA), vieille et populaire chanson.

La rime n'est pas riche et le style en est vieux; de plus, l'auteur de cette chanson *de haulte graisse* est inconnu. Deux raisons, ce nous semble, suffisantes pour rendre inexplicable à la critique l'immense popularité de ces couplets. Mais il faut reconnaître que, pour nos pères, moins scrupuleux que nous sur l'idée et la rime, ces couplets, dus évidemment à quelque *franc viveur*, offraient une saveur gastronomique et bourgeoise, un parfum de *at home* et de philosophie goguenarde, qui peuvent, jusqu'à un certain point, motiver la transmission séculaire de ce refrain.

2e Couplet.

Bacchus sera mon capitaine,
Vénus sera mon lieutenant,
Le rôtisseur mon commandant,
Le fournisseur mon porte-enseigne.
Ma bandoulière de boudin,
Mon fourniment rempli de vin.

3e Couplet.

Quand nous serons dans l'autre monde,
Adieu plaisirs, adieu repas!
Sachez bien que nous n'aurons pas
D'aussi bon vin qu'en ce bas monde;
Nous serons quittes d'embarras
Un' fois partis dans ces lieux bas.

4e Couplet.

Après ma mort, chers camarades,
Vous placerez dans mon tombeau,
Un petit broc de vin nouveau,
Un saucisson, une salade,
Une bouteille de Mâcon,
Pour passer la barque à Caron.

Barque de Caron (LA), tableau de Joachim Patenier; musée royal de Madrid (no 1,031). Le vieux nocher conduit une âme aux enfers dans sa barque. L'ange gardien de cette âme réprouvée se tient, seul et triste, sur le rivage du fleuve qu'on ne repasse plus. D'autres âmes, accompagnées de leurs anges, errent au loin à travers un paysage verdoyant. Cette scène, moitié chrétienne, moitié païenne, est traitée avec cette naïveté charmante et cette finesse de détails qui distinguent les œuvres du vieux maître de Dinant.

Barque de saint Pierre (LA), image symbolique de l'Eglise, fréquemment représentée par les artistes du moyen âge. Ciampini (*Vetera Monumenta*, t. II, pl. XXVII) a publié une mosaïque du ve ou du vie siècle, provenant de l'église Saint-Apollinaire de Ravenne, et qui montre saint Pierre et ses compagnons montés dans une barque et pêchant un gros poisson dans leur filet. Le même sujet figure sur une très-belle lampe chrétienne, trouvée dans les catacombes et publiée par Pietro Santi, Bellori et Boldetti. Il a été traité par plusieurs artistes du moyen âge, entre autres par Giotto dans une mosaïque célèbre sous le nom de la *Navicella* ou la *Nacelle de saint Pierre*. V. NAVICELLA.

La barque, symbole de l'Eglise, figure assez souvent portée sur le dos d'un poisson. On sait que ce poisson n'est autre que l'emblème de Jésus-Christ (ΙΧΘΥΣ). On doit assigner le même sens, suivant l'abbé Martigny, à un jaspe publié par le cardinal Borgia (*De cruce Veliterna*, 1780), où l'on voit un pilote, Jésus-Christ, dont le nom (ιχθυς) est gravé au revers de la pierre, et six rameurs, qui en supposent six autres de l'autre côté, représentation symbolique des douze apôtres. Le musée Napoléon III possède une toile fort intéressante (no 196) dont la composition rappelle assez bien celle de la mosaïque de Saint-Pierre. Onze apôtres sont dans la barque, dont la voile est gonflée par le vent; leur physionomie, leur attitude trahissent leur effroi. Deux démons, faisant l'office de Borée, soufflent la tempête. A droite, Jésus-Christ, debout sur les flots, donne la main à Pierre et semble lui reprocher son peu de foi. Sur le premier plan, à gauche, plusieurs religieuses sont agenouillées. Sur la barque, on lit une inscription latine, d'après laquelle cette peinture aurait été commandée au célèbre Pérugin par les religieuses d'un couvent; cette inscription est très-ancienne, mais elle est postérieure à l'exécution du tableau. Il n'est pas douteux, d'ailleurs, que le Pérugin n'ait été désigné par erreur comme l'auteur de cet ouvrage. Quant à la peinture elle-même, elle présente, en certaines parties, d'étranges discordances. Suivant M. Reiset, le ciel et la mer, les figures des religieuses agenouillées et celles des deux démons, ont été peints probablement à l'époque où l'on a placé l'inscription, c'est-à-dire vers 1530, et sont l'œuvre d'un artiste vénitien.

Barque du Dante (LA), chef-d'œuvre d'Eugène Delacroix; musée du Luxembourg. Ce tableau, qui fait époque dans l'histoire de l'art contemporain, a été désigné, au livret du Salon de 1822, par la notice suivante : « Dante et Virgile, conduits par Phlégyas, traversent le lac qui entoure les murailles de la ville infernale de Dité. Les damnés s'attachent à la barque et s'efforcent d'y entrer. Dante reconnaît parmi eux des Florentins. » Le ciel est éclairé par les sinistres lueurs de l'incendie éternel : de longues flammes, mêlées à des tourbillons de fumée, rougissent l'horizon. Le groupe des deux poëtes se détache sur ce fond livide. Dante, vêtu d'une robe bleuâtre, est debout à l'avant du bateau; il recule épouvanté, et se presse contre le poëte mantouan. Celui-ci, accoutumé depuis longtemps aux horreurs du Tartare, regarde sans effroi, mais avec une sorte de mélancolie, les misérables qui se débattent dans les eaux lourdes du lac infernal et qui s'accrochent avec les mains et les dents au plat-bord de la barque; il est enveloppé d'un manteau rouge, et a la tête en partie couverte d'une draperie blanche. Cette tête, faite d'inspiration, est fort belle. Derrière Virgile, Phlégyas, vu de dos, se penche sur l'aviron, qu'il ramène avec vigueur; sa musculature, contractée par l'effort, a quelque chose de Michel-Ange, selon l'expression de M. Th. Gautier. Exposée trois ans après le *Radeau de la Méduse*, la *Barque du Dante* trahit l'influence de Géricault, qui fut le véritable maître et, pour ainsi dire, l'initiateur de Delacroix. M. Du Camp a eu raison de dire que cette influence se faisait particulièrement sentir dans l'attitude de plusieurs personnages, dans la façon dont les eaux sont traitées, dans l'effet d'horreur cherché et trouvé. Mais nous devons ajouter que l'élève dépasse de beaucoup le maître en audace, dans ce parti pris de rompre avec les routines académiques, avec la manière froidement compassée des élèves de David. Au point de vue esthétique, comme au point de vue pittoresque, le jeune artiste arborait franchement le drapeau de la révolution. « Tout à l'impression de la poésie grandiose de l'*Enfer*, dit M. Clément de Ris, Delacroix la reproduisit toute chaude encore sur la toile. Sa composition s'explique clairement. Les figures des deux poëtes gardent le caractère propre à leur poésie : sombre chez Dante, doucement triste chez Virgile. La vigueur nécessaire dans un semblable sujet s'harmonise heureusement avec l'ensemble du coloris. Le mouvement, d'une grande justesse, indique, surtout dans le torse du damné attaché à la barque, à gauche, des études singulièrement approfondies chez un jeune homme. La touche, posée avec une grande sûreté, est si vigoureuse par places, que beaucoup de personnes attribuent encore ce torse à Géricault. Le dessin, enfin, n'offre pas cette sécheresse de silhouette de toutes les productions contemporaines; il est enveloppé et fait tourner les figures en les détachant suffisamment et sans dureté sur leurs voisines. Mais ce qui dut frapper dans cette composition, c'est l'impression générale, ce sont ces grands mouvements de l'imagination auxquels elle donnait carrière, et que peu de personnes alors pouvaient être en état de comprendre. » Grand, en effet, fut l'étonnement du public, plus grande encore fut l'émotion des académiciens, à la vue de cette composition énergique d'un débutant. On assure que le baron Gérard ne vit pas sans sympathie l'œuvre du jeune audacieux; toutefois, il n'exprima une opinion favorable sur l'auteur, qu'en y mettant le correctif suivant : « C'est bien; mais il court sur les toits. » Ce mot, qui partait d'un esprit bienveillant, paraîtra sévère à ceux qui, pendant quarante ans, ont vu Delacroix suivre inflexiblement et sans jamais broncher la voie qu'il s'était tracée à ses débuts. On prête au baron Gros une appréciation plus louangeuse; il aurait dit de la *Barque du Dante* : « C'est du Rubens châtié! » Le grand maître flamand n'était assurément pas l'idole des disciples de David; pour ces amoureux de la ligne, c'était tomber dans le dévergondage que d'imiter ce coloriste fougueux. La *Barque du Dante* fut l'objet des critiques les plus violentes; pour en donner une idée, il suffira de citer ce qu'un partisan des doctrines davidiennes, un collègue de Delacroix à l'Académie des beaux-arts, M. Delécluze, écrivait encore trente-trois ans après l'apparition de ce tableau : « La *Barque*, à vrai dire, n'est guère qu'une *esquisse* composée et peinte avec verve; et ces qualités assez rares firent fermer les yeux aux connaisseurs sur les *incorrections* dont on supposait que le jeune artiste purgerait ses autres ouvrages. Mais il en fut tout autrement, et, quand on compare ce premier tableau de M. Delacroix avec ceux qu'il a faits en dernier lieu, il est évident qu'il était en 1822, comparé à lui-même, un dessinateur et un dessinateur puriste. » L'œuvre vivante, passionnée, du jeune novateur trouva aussi, il faut bien le dire, des admirateurs convaincus. M. Thiers, qui écrivait alors modestement le SALON dans le *Constitutionnel*, porta sur cette peinture le jugement suivant : « Aucun tableau ne révèle mieux, à mon avis, l'avenir d'un grand peintre, que celui de M. Delacroix, représentant le *Dante et Virgile aux enfers*. C'est là surtout qu'on peut remarquer ce jet de talent, cet élan de supériorité naissante, qui ranime les espérances un peu découragées par le mérite trop modéré de tout le reste.... Dans ce sujet, si voisin cependant de l'exagération, on trouve une sévérité de goût, une convenance locale en quelque sorte, qui relève le dessin, auquel des juges sévères, mais peu avisés ici, pourraient reprocher de manquer de noblesse. Le pinceau est large et ferme, la couleur simple et vigoureuse, quoique un peu crue. L'auteur a, outre cette imagination poétique qui est commune au peintre comme à l'écrivain, cette imagination de l'art qu'on pourrait en quelque sorte appeler l'imagination du dessin, et qui est tout autre que la précédente. Il jette ses figures, les groupe, les plie à volonté, avec la hardiesse de Michel-Ange et la fécondité de Rubens. Je ne sais quel souvenir des grands artistes me saisit à l'aspect de ce tableau; j'y retrouve cette puissance sauvage, ardente, mais naturelle, qui cède sans effort à son propre entraînement. » La *Barque du Dante* a été gravée à l'eau-forte par M. d'Henriet et lithographiée par M. Emile Lassalle. Une suite de dessins et de croquis, en quarante et une feuilles, reproduisant l'ensemble et les détails de cette composition, a figuré à la vente d'Eugène Delacroix, en 1864.

BARQUÉE s. f. (bar-ké — rad. *barque*). Charge d'une barque; pleine barque : *Une* BARQUÉE *de poissons. Une* BARQUÉE *de promeneurs.*

BARQUEROLLE s. f. (bar-ke-ro-le — rad. *barque*). Petit bâtiment qui ne porte pas de mât, et qui ne va jamais en haute mer ‖ Canot de plaisance des côtes de l'Adriatique.

BARQUEROT s. m. (bar-ke-ro — rad. *barque*). Autref. Batelier.

BARQUETIN s. m. (bar-ke-tain — rad. *barque*). Métrol. Petite monnaie vénitienne, ainsi nommée parce qu'elle représentait la somme que les gondoliers exigeaient pour passer une personne d'un bord à l'autre d'un canal.

BARQUETTE s. f. (bar-kè-te — dimin. de *barque*). Petite barque. Se dit surtout d'une embarcation employée sur la Seine, en Normandie : *Mon père me montra seulement le maniement de la rame à deux mains, le voguer de la* BARQUETTE, *et il m'envoya gagner ma vie à Venise, en qualité d'aide-gondolier.* (G. Sand.)

— Espèce de coffre qui servait à porter les mets chez les officiers de la maison du roi.

— Techn. Sorte de vase rappelant la forme d'un bateau.

— Art culin. Pâtisserie en forme de barque.

BARQUIEU s. m. (bar-kieu — rad. *barque*). Réservoir pour les lessives, dans les savonneries.

BARQUISIMETO, ville de l'Amérique du Sud, république de Venezuela, ch.-l. d'une province de ce nom, à 140 kil. S.-O. de Valencia, 12,000 hab. Récolte et commerce d'indigo, de cacao et de café.

BARR, ville de France, ch.-l. de canton (Bas-Rhin) arrond. et à 160 kil. de Schelestadt, au pied des Vosges; pop. aggl. 3,986 hab.; pop. tot. 5,094 hab. Brasseries, distilleries d'eau-de-vie, filatures de coton et de laine, teintureries, tanneries, briqueteries. Aux environs se trouvent la montagne de Hohenburg ou Odilienbourg, où l'on remarque la fameuse enceinte connue sous le nom de *Mur des païens;* les ruines du château de Landsperg; le monastère et la chapelle de Sainte-Odile, pèlerinage toujours vénéré, et dont les murs sont couverts d'une multitude d'*ex-voto*.

BARRA s. m. (ba-ra). Métrol. Mesure de longueur pour les étoffes, en Espagne et en Portugal. Elle vaut 1 m. 143 en Portugal.

BARRA ou **BARRAY**, île d'Ecosse, comté d'Inverness, dans l'archipel des Hébrides, à 6 kil. S. de South-Uist; long. 12 kil., sur 5 kil. de large. Fabriques de soude de varech, pêche de la morue. ‖ Ville de l'Italie méridionale, ancien roy. de Naples, dans la Calabre ultérieure, premier district de Reggio, 3,217 hab. ‖ Ville de l'Italie méridionale, ancien roy. de Naples, dans la Terre-de-Labour, à 6 kil. E. de Naples, 5,000 hab. ‖ Etat de la Nigritie occidentale, au N. de la Gambie; 200,000 hab.; capitale Barra-Idding. Commerce de dents d'éléphant et de poudre d'or.

BARRA (Pierre), médecin, vivait à Lyon dans le XVIIe siècle. Il a donné plusieurs ouvrages, où se rencontrent quelques idées remarquables pour le temps, entre autres : *De*

l'abus de l'antimoine et de la saignée (Lyon, 1664); *De l'usage de la glace, de la neige et du froid* (1671 et 1675).

BARRA (Joseph), enfant célèbre par son héroïsme, né à Falaise en 1780, tué à la fin de frimaire an II (décembre 1793), appartenait à une famille pauvre et nombreuse qui était venue s'établir à Palaiseau, près de Versailles. Le jeune Barra, emporté par cette fièvre d'héroïsme qui soufflait sur toute la France à cette glorieuse époque, s'enrôla dans un régiment qui combattait en Vendée. Il faisait régulièrement passer sa solde à sa mère, devenue veuve. A l'affaire de Chollet, il fit prisonniers deux Vendéens; mais, entraîné par son ardeur loin de ses camarades, il fut entouré d'ennemis qui, prenant en pitié sa jeunesse, le sommèrent de crier *Vive le roi.* Il répondit par le cri de *Vive la république*, et tomba percé de vingt coups de baïonnette, en embrassant sa cocarde tricolore. Il n'était âgé que de treize ans! La Convention décréta que le buste du glorieux enfant serait placé au Panthéon, et qu'une gravure représentant son dévouement patriotique et sa piété filiale serait envoyée à toutes les écoles primaires. Sa famille reçut une pension de 1,000 livres (27 frimaire an II). Une députation, en apportant son buste à la Convention, présenta sa mère, à laquelle le président donna l'accolade fraternelle (10 prairial).

L'héroïsme du jeune d'Assas républicain fut célébré en prose, en vers, sur les théâtres, dans les écoles, dans les sociétés populaires, dans les armées, etc. Tout le monde connaît la strophe des enfants, dans le *Chant du Départ :*

De Barra, de Viala le sort nous fait envie;
Ils sont morts, mais ils ont vécu.

Le grand statuaire républicain, David d'Angers, a exposé au Salon de 1839 une belle statue de *Barra expirant.* Cette statue, achetée tout récemment par le prince Napoléon, est aujourd'hui au Palais-Royal.

Pour terminer dignement cette courte notice, qui n'est remplie que par une seule action, mais une action qui en vaut mille, nous sommes heureux de pouvoir citer les vers suivants, composés sur la mort héroïque du jeune Barra, par Jacques Richard, lui aussi mort très-jeune, à vingt ans, et sur le berceau duquel la Muse aurait pu dire : *Tu Marcellus eris!* Ces vers seront sans doute le seul souvenir que la biographie enregistrera de ce jeune poëte; c'est pour le *Grand Dictionnaire* une raison de leur ouvrir fraternellement ses colonnes :

C'était dans les grands jours de notre République,
Quand la Convention, de sa main héroïque,
Parmi les trahisons, les deuils, la lâcheté,
Conduisait, en chantant, la jeune Liberté.

. . . .

Elle avait fait un signe, et d'espoir enflammées,
Du sol avaient surgi, soudain, quatorze armées!
Les humbles paysans s'étaient levés héros;
A vingt ans, s'ils vivaient, ils étaient généraux,
Et, s'ils mouraient, martyrs! Tous ces conscrits im- [berbes
Enfonçaient, d'un seul choc, des régiments superbes.
Aux peuples opprimés ils apportaient leurs lois;
Des jeunes bras partaient les plus nobles exploits.
Ils étaient revêtus de sales souquenilles,
Mais des cœurs sans pareils battaient sous leurs gue- [nilles!]
A la voix du clairon, aux accents du tambour
Ils pâlissaient de foi, de colère et d'amour.
A leurs lèvres en feu, point de jactances vaines;
C'est un sang généreux qui coule dans leurs veines,
Un sang prompt à sortir et tout prêt à couler!
Ils ignorent comment on fait pour reculer;
La Révolution guide ces volontaires;
Ils marchent derrière elle, intrépides, austères,
Aujourd'hui sur l'Adige et demain sur le Rhin,
En reprenant en chœur quelque viril refrain!
Au Nord comme au Midi, sur le Rhin, sur l'Adige,
La victoire est leur sœur, et leur nom est prodige.
On répète souvent qu'ils ont froid, qu'ils ont faim,
Mais on n'a jamais dit qu'ils aient eu peur. Sans pain,
Sans habits, mais le sein bouillant d'ardentes fièvres,
La république au cœur, la *Marseillaise* aux lèvres,
Ils vont par tous chemins et luttant pour tous droits,
Foulant sous leurs sabots trônes, sceptres et rois.

Un jour, on se battait au fond de la Vendée!
Les Blancs couvraient la plaine, âpre mer débordée
D'hommes et de chevaux, de canons et de sang.
La Mort rasait le sol, et, de son bras puissant,
Joyeuse, elle couchait les escadrons à terre.
Les Bleus pliaient. — Un d'eux, un pâle volontaire,
Un enfant, les ramène et s'élance... Il est pris!
Environné soudain de poignards et de cris,
Il voit mille fusils menacer sa poitrine;
Mais un muet dédain a gonflé sa narine!
Il regarde le ciel, et, d'un air exalté,
Il cherche ton divin sourire, ô Liberté!
Il sait qu'il va mourir, et trouve la mort belle.
Que lui font ces soldats qui l'appellent rebelle?
Du geste il les défie; il est même honteux
Et lâche de paraître hésiter devant eux.
Son dernier lit sera la sanglante broussaille;
C'est là qu'il va mourir! Tout à coup, il tressaille :
Ces mots sont arrivés à son cœur sans effroi :
« Il est sauvé, s'il veut crier : Vive le Roi! »
Sauvés, ses jours offerts sur l'autel de la France;
Sauvés, ses jours dorés bénis par l'espérance!
Et son bel avenir aux rayons éclatants,
Magnifique et serein comme un ciel de printemps!
Sauvé, son front promis aux lauriers de la gloire
Et que d'ardents baisers pressera la Victoire!
Sauvé, le frais trésor de sa jeunesse en fleur!
Sauvé, ce front naïf ignoré du malheur!
Grands arbres, claires eaux, des bruits et des ramages,
Mille doux souvenirs, mille chères images
Défilèrent en foule à ses yeux éblouis :
Il revit le passé, ses jours évanouis,
Une cabane aux bois, doigts tremblants, tête grise,
Et, filant, sur le seuil sa vieille mère assise;
Le lit aux rideaux verts, l'armoire de noyer,
Et sa petite sœur jouant près du foyer,
Et l'aïeule affaissée, au front mélancolique.

Alors l'enfant cria : « Vive la République! »
(Il avait quatorze ans), et d'un bras triomphant
Les défenseurs du droit égorgèrent l'enfant!

O Barra! tes pareils étaient grands et sublimes!
Ils marchaient en chantant sur le bord des abîmes,
Ils marchaient, jeunes, fiers, se tenant par les mains,
Et le monde tremblait sous leurs pas surhumains!
Ils étaient les soldats de la cause éternelle,
La sainte Liberté les couvrait de son aile,
Le mâle enthousiasme habitait dans leurs seins,
Ils parcouraient l'Europe en rapides essaims,
Fougueux, escaladant la gloire au pas de course!
— Nous escaladons, nous, les marches de la Bourse!
Nous ne connaissons plus ni les désirs brûlants,
Ni les hymnes sacrés, ni les virils élans;
Jeunes comme eux, Barra, nous sommes moins stoïques,
Nous ne brandissons plus dans nos mains héroïques
Que le verre où l'orgie allume ses ardeurs
Et la toque à plumet des joyeux débardeurs.
Si les jours de bataille étaient leurs jours de fête,
Nous avons bien vraiment d'autres soucis en tête!

Et la femme! et le bal! et les daims au hallier!
Ils allaient à la mort, nous allons à Bullier.

Barra (MORT DE JOSEPH), statue en marbre de David d'Angers; salon de 1839. Le jeune héros, couché à terre, sur le côté gauche, vient de rendre le dernier soupir. Il serre contre son cœur la cocarde tricolore, et tient encore, de la main gauche, une des baguettes avec lesquelles il battait la charge sur son tambour. Il semble protester, jusque dans la mort, de son dévouement à la République; mais, aucun sentiment de haine n'a altéré la sérénité de son gracieux visage; comme les héros antiques, il est tombé en souriant. David a fait preuve d'une grande habileté dans l'exécution de cette statue; il a rendu en particulier, avec beaucoup de justesse, l'affaissement du corps que la vie a abandonné. On a vivement blâmé ce grand artiste d'avoir représenté entièrement nu le jeune tambour; mais, selon nous, si la vérité historique souffre de cette concession faite à la manière classique, l'art n'y perd assurément rien. L'enfant, victime de son patriotisme, s'offre à nous dans toute la fleur de sa jeunesse, avec les formes nerveuses et souples d'un adolescent déjà endurci aux fatigues de la guerre. Nous faisons des vœux pour que cette belle statue, qui appartient au prince Napoléon, figure un jour dans les galeries historiques de Versailles; elle a sa place marquée dans ce musée dédié *A toutes les gloires de la France.*

BARRA (N...), homme politique, était commissaire près l'administration centrale des Ardennes, lorsqu'il fut nommé député au conseil des Cinq-Cents. Il coopéra très-activement au coup d'Etat du 18 brumaire, comme secrétaire de l'assemblée, fut ensuite nommé membre de la commission intermédiaire chargée d'organiser le nouveau gouvernement, entra au tribunat, appuya le maintien de la confiscation des biens des émigrés, et montra, dès lors, une indépendance républicaine qui le fit éliminer en 1802. Il ne reparut plus depuis sur la scène politique.

BARRA (ARC DE TRIOMPHE DE), élégant monument romain à une seule arcade, situé près de Vendrell en Catalogne, et que l'on suppose avoir été érigé en l'honneur de Trajan; chaque face est ornée de quatre pilastres d'ordre corinthien; mais une partie des angles de l'entablement a été détruite.

BARRABAND (Pierre-Paul), peintre d'oiseaux, né à Aubusson en 1767, fils d'un ouvrier de la manufacture de tapis de cette ville, mort en 1809. Il a fourni de belles planches pour les ouvrages de Le Vaillant, pour le Buffon de Sonnini, l'*Histoire des insectes* de Latreille, le magnifique ouvrage sur l'Egypte, et pour diverses autres publications. Il a aussi donné de nombreux dessins pour la manufacture de Sèvres, décoré la salle à manger de Saint-Cloud, et exécuté d'autres travaux d'une exquise perfection. En janvier 1807, il avait été nommé professeur à l'école des arts de Lyon.

BARRACKPOUR, ville de l'Indoustan anglais, présidence et à 25 kil. N. de Calcutta, sur la rive gauche de l'Hougly; cantonnement militaire; belle maison de campagne du gouverneur général de l'Inde.

BARRACOL s. m. (ba-ra-kol). Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de raie, appelée aussi MIRAILLET.

BARRADAS (Sébastien), jésuite et théologien portugais, né à Lisbonne en 1542, mort en 1615. Il professa longtemps avec éclat, à Coïmbre et à Evora, et se livra ensuite au ministère de la prédication avec un zèle si ardent, qu'on le surnomma l'*apôtre du Portugal.* Ses œuvres ont été réunies en 4 vol. in-fol. (Anvers, 1617, et Cologne, 1620).

Barradat (LA FORTUNE DE). Allus. hist. Fortune de peu de durée. Barradat était un mignon de Louis XIII. Sa faveur ne dura pas plus de six mois; « et c'est de là, dit le *Ménagiana*, que la *fortune de Barradat* passa en proverbe pour une fortune de peu de durée. » Le sujet de la disgrâce de ce favori est fort plaisant. Il était un jour à la chasse avec le roi, lorsque, le chapeau de ce prince étant tombé, il alla justement sous le ventre du cheval de Barradat. Dans ce moment-là, ce cheval « étant venu à pisser » gâta tout le chapeau du roi, qui se mit dans une grande colère, comme si le malheureux gentilhomme l'avait fait exprès. Cet accident, qui en aurait fait rire un autre, fut pris en très-mauvaise part par le roi, qui commença, dès ce temps-là, à ne plus aimer Barradat.

BARRADIS s. m. (ba-ra-di — rad. *barrer*). Agric. Clôture de pieux.

BARRA-DO-RIO-GRANDE, ville du Brésil, province de Pernambouc, au confluent du Rio-Grande et du San Francisco; 6,000 hab. ‖ BARRA-DO-RIO-NEGRO, ville du Brésil, dans la province de Para, à 4 kil. O. du confluent du Rio-Negro avec le fleuve des Amazones; 8,500 h. ‖ BARRA-DO-RIO-DAS-VELHAS, bourg du Brésil, province de Minas-Geraes, au confluent du Rio-das-Velhas et du San Francisco; 3,200 hab. Commerce considérable et entrepôt de sel, qu'on tire des salines des bords du San Francisco.

BARRA-DUCIS, nom latin de Bar-le-Duc.

BARRAFRANCA, bourg de Sicile, province de Caltanisetta, district de Piazza; 6,000 hab.

BARRAGE s. m. (ba-ra-je — rad. *barrer*). Action de barrer : *Le* BARRAGE *d'une rue. Il n'est qu'un moyen d'empêcher l'envahissement de ce port, c'est d'en opérer le* BARRAGE.

— Obstacle artificiel au moyen duquel on coupe un cours d'eau, une voie de communication : *Intercepter le passage d'une rue au moyen d'un* BARRAGE. *Etablir un* BARRAGE *dans une rivière.* BARRAGE *fixe.* BARRAGE *mobile.* BARRAGE *éclusé. Ce fut pour moi comme ces fissures par lesquelles jaillissent les eaux contenues dans un* BARRAGE *invincible.* (Balz.) *On n'entendait que le sifflement de la brise et le fracas de la Sèvre, qui se brisait contre les* BARRAGES. (J. Sandeau.) *Assises sur des bases énormes et élevées jusqu'aux cieux, ou plutôt jusqu'aux nuages, les pyramides n'étaient évidemment pas de simples* BARRAGES. (J. Lecomte.) ‖ Massif de roches qui coupe une rivière dans toute sa largeur.

— Par anal. Obstacle naturel dont on peut profiter pour intercepter les communications : *Candie, ce magnifique* BARRAGE *qui clôt la mer Egée, fermant aux Turcs la sortie de l'Archipel et l'entrée de la Méditerranée.* (V. Hugo.)

— Barrière qu'on ne peut passer sans payer un droit : *On multipliait les* BARRAGES *pour accroître les revenus.*

— Féod. *Droit de barrage*, Droit perçu par le seigneur sur toute personne, cheval, charroi et marchandise qui passait sur sa seigneurie, et ainsi appelé de la *barre* qui traversait le chemin pour empêcher le passage jusqu'à ce qu'on eût payé. ‖ Droit d'entrée perçu au profit du roi, aux portes de certaines villes.

— Comm. Linge ouvré de Caen : *Du* BARRAGE *fin. Du petit* BARRAGE.

— Mus. Appareil de barres que l'on place sous la table d'un instrument à cordes, pour en augmenter la sonorité.

— **Encycl.** Hist. Les *barrages* sont des constructions solides établies en travers d'un cours d'eau, pour en hausser le niveau. Tantôt le but qu'on se propose est d'obtenir une chute qui puisse servir de force motrice, comme lorsqu'il s'agit d'établir un moulin ou tout autre système de machines mises en mouvement par une grande roue; tantôt on veut simplement augmenter la profondeur de l'eau pour la rendre navigable, ou bien on veut la faire monter à la hauteur nécessaire pour qu'elle puisse ensuite se distribuer, par des canaux artificiels, dans les lieux où le besoin d'eau se fait sentir. Les *barrages* ont été connus dès la plus haute antiquité. Suivant Hérodote, les eaux du fleuve Acès étaient retenues par un *barrage* et se déversaient dans un vaste réservoir, dont les habitants de la Chorasmie tiraient de grands avantages. Aboulféda parle d'une levée que les Persans avaient construite près de Tostar, pour exhausser les eaux d'une rivière voisine, qui se trouvaient au-dessous du sol de cette ville. Une forte muraille fut construite par Chah-Abbas, près de Cachan, pour retenir les eaux d'une autre petite rivière; les dimensions de cette muraille étaient considérables; elle avait 36 m. de longueur, 16 m. de hauteur et 10 m. d'épaisseur. Il y avait, au pied de cette muraille, une écluse qu'on ouvrait quand on voulait faire entrer les eaux dans la place. C'est aussi au moyen de *barrages* qu'on a pu former, dans la forêt de Belgrade, des réservoirs qui peuvent être considérés comme des lacs. Enfin, on a quelquefois confondu avec les *barrages* d'immenses digues élevées dans le but d'empêcher les inondations causées par les rivières. Telle fut la digue de Saba ou de Mareb, construite par les Arabes au IIe siècle av. J.-C., pour préserver la ville des torrents qui descendaient des montagnes, et qui fut rompue trois siècles plus tard. Tels furent encore les travaux entrepris par Alexandre le Grand, pour contenir les eaux du lac Kadis, près d'Emèse en Syrie, selon le récit d'Aboulféda

On distingue des *barrages* fixes et des *barrages* mobiles, et, parmi ces derniers, on compte quatre systèmes différents :

1° Le *barrage*-pertuis à barre tournante. V. PERTUIS.

2° *Barrage* à aiguilles ou à fermettes. V. FERMETTE.

On distingue encore le *barrage* à hausses et le *barrage* à planchettes.

Ils sont placés près des écluses, à de rares exceptions près, à Decize sur la Loire, par exemple.

— Admin. Pour l'établissement des *barrages* sur les cours d'eau, il y a lieu de distinguer s'il s'agit de cours d'eau classés au nombre des dépendances du domaine public, tels que les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables, ou de simples cours non navigables ni flottables, que l'ensemble de notre législation et la jurisprudence considèrent comme susceptibles de propriété privée.

Dans le premier cas, la faculté d'établir un *barrage* est essentiellement subordonnée aux règlements d'administration publique en vigueur, ou que l'autorité supérieure juge à propos d'édicter. Elle ne peut s'obtenir qu'au moyen d'une concession formelle; c'est au préfet, comme chargé de la police des rivières navigables et flottables et autres cours d'eau accessoires, qu'il faut, à cet effet, s'adresser. Le même fonctionnaire serait, par cela même, compétent pour ordonner la destruction ou la suspension des ouvrages d'un *barrage* construit ou entrepris sans autorisation, soit par ce motif seul, soit parce que le *barrage* serait offensif contre l'une des rives, soit parce qu'il serait contraire à des titres administratifs de concession, soit enfin par des motifs d'utilité publique. Le défaut d'autorisation constituerait d'ailleurs, pour le constructeur, une contravention de grande voirie, qui le rendrait justiciable du conseil de préfecture, et passible des peines portées par l'ordonnance d'août 1669, l'arrêté du 19 ventôse an VI, la loi du 29 floréal an X, et les décrets du 16 décembre 1811 et du 10 avril 1812. La règle ne souffrirait pas exception, même au cas où le riverain constructeur invoquerait cette circonstance que les eaux de la rivière étaient élevées et pouvaient le menacer de dommages. Il y aurait peut-être là une excuse; il n'y aurait pas de justification. C'est ce qu'a jugé un arrêt du conseil d'Etat, du 23 janvier 1820. D'après la même jurisprudence, consacrée par de nombreux arrêts, les mêmes principes s'appliquent également aux bras non navigables et secondaires des rivières et canaux, dont ils forment une dépendance. On doit les assimiler au bras principal.

Relativement aux cours d'eau qui ne sont ni navigables, ni flottables, la faculté de *barrage* est soumise à un régime moins sévère. Du principe que ces cours d'eau sont considérés comme étant plutôt la propriété des riverains que des dépendances du domaine public, il suit évidemment que les riverains ont un droit, en quelque sorte, primordial d'y faire les ouvrages qui leur sont utiles. Il faut se garder de croire, toutefois, que ce droit soit absolu, et puisse s'exercer entièrement et exclusivement à la volonté de celui à qui il pourrait servir. La nature des choses indique ici, d'abord, qu'à côté du droit privé qui peut appartenir au riverain, doit subsister, dans toute sa force, le droit de police, dont l'administration ne peut jamais être dessaisie sur tout ce qui peut être une cause de danger pour la sécurité publique, et il est incontestable que les cours d'eau doivent être rangés dans cette catégorie. Il y a plus encore : « les administrations de département (porte la loi des 12-20 août 1790, ch. VI) doivent rechercher et indiquer les moyens de procurer le libre cours des eaux; d'empêcher que les prairies ne soient submergées par la trop grande élévation des écluses des moulins et par les autres ouvrages d'art établis sur les rivières; de diriger enfin, autant qu'il sera possible, toutes les eaux de leur territoire vers un but d'utilité générale, d'après les principes de l'irrigation. » Le préfet, dans chaque département, a donc, en première ligne, le droit de réglementer d'une manière générale la construction des *barrages*, d'en ordonner même l'établissement ou la destruction, dans l'intérêt général des propriétaires riverains et de l'ordre public. Une différence caractéristique sépare néanmoins ce cas du précédent. C'est que, tant qu'il n'y a pas règlement, le principe est que le riverain conserve sa liberté et l'usage du droit de propriété qui lui est reconnu. Les contraventions aux règlements existants ne peuvent d'ailleurs être poursuivies qu'en simple police. Le pouvoir du préfet ne peut, du reste, s'exercer que dans le cercle des hautes considérations qui le lui font attribuer, c'est-à-dire que lorsqu'il s'agit de l'intérêt général ou de l'ordre public : ainsi, il n'appartient pas à un préfet d'autoriser un *barrage* d'irrigation au profit d'un particulier, surtout s'il y a opposition fondée en titres de la part d'autres particuliers (*conseil d'Etat*, 14 décembre 1825). Il ne lui appartient pas davantage d'ordonner, sur la demande de quelques-uns des riverains d'une rivière non navigable, la démolition d'un *barrage* pour la pêche élevé par un autre riverain (*conseil d'Etat*, 12 avril 1812). Les contestations de cette nature, lorsqu'elles se présentent, appartiennent essentiellement à la juridiction des

tribunaux ordinaires. Remarquons encore qu'au préfet seul, d'après les termes ci-dessus reproduits de la loi des 12-20 août 1790, appartient le pouvoir de réglementer les travaux de *barrage*. L'autorité municipale est ici sans attributions, et, sauf le cas de péril imminent, ne saurait avoir à intervenir en rien. Ainsi, un maire est sans pouvoir aucun pour prendre à ce sujet des arrêtés, soit, par exemple, dans l'intérêt de l'arrosage des prairies voisines, soit encore sous le prétexte que, dans une saison de sécheresse, il importe que l'eau coule dans la rivière, pour arrêter éventuellement les incendies. De pareils arrêtés sont nuls, comme empiétant sur l'autorité du préfet.

Dans les cas où les riverains ne sont liés par aucun règlement administratif, la faculté pour eux d'établir des *barrages* n'est plus subordonnée qu'aux principes ordinaires du droit. Ainsi, le riverain qui est propriétaire des deux rives d'un petit cours d'eau, peut incontestablement établir sur ces deux rives un *barrage* pour élever les eaux nécessaires à l'irrigation de ses propriétés. Mais, comme en même temps il ne saurait tirer de cette faculté un droit de causer des dommages aux propriétaires inférieurs ou supérieurs, il doit disposer son *barrage* de manière à ce que le mouvement de flux et de reflux que peut occasionner l'élévation des eaux soit exclusivement restreint dans les limites de ses propriétés. Celui qui n'est propriétaire que d'une rive, ne peut appuyer son *barrage* sur la rive opposée qu'avec le consentement du propriétaire de celle-ci.

— *Barrage du Nil.* Un ingénieur français, M. Mougel, soumit, en 1843, au pacha d'Egypte Méhémet-Ali, le projet de construire un immense *barrage* à la pointe méridionale du Delta, à l'endroit où le Nil se partage en deux bras, dont l'un se dirige à l'E. vers Damiette et l'autre à l'O. vers Rosette. On dit que Napoléon Ier avait eu la pensée de ce *barrage*, qui suffirait à fertiliser deux millions de feddans d'une terre que la sécheresse du climat rend presque entièrement stérile : un feddan équivaut environ à 42 ares. Méhémet-Ali comprit aussitôt toute l'importance d'une pareille proposition, et, quoique la dépense fût évaluée à 20 millions de francs, quoique tous ses ministres regardassent cette entreprise comme une folie, malgré les intrigues politiques que des rivalités jalouses cherchèrent à ourdir, le vieux pacha (il avait alors quatre-vingts ans) donna l'ordre de commencer les travaux et de les poursuivre avec la plus grande activité : on y employa 21,000 ouvriers et 22 machines à vapeur. En janvier 1850, le *pont-barrage* était construit aux trois quarts ; les travaux s'étaient ainsi continués un an encore après la mort du pacha, et quelles que fussent les difficultés provenant du fleuve lui-même ou du terrain, tout d'alluvion, qu'il fallait rendre solide, ils allaient bientôt être menés à terme. Malheureusement, Abbas, successeur de Méhémet-Ali, ne put ou ne voulut pas les continuer; après lui, Saïd-Pacha les a fait reprendre, mais avec peu d'activité. Lorsqu'ils seront achevés, non-seulement la basse Egypte sera fertilisée, mais encore les deux branches du Nil seront constamment navigables, tandis qu'elles ne le sont que pendant une faible partie de l'année, et les deux villes les plus importantes de l'Egypte, Le Caire et Alexandrie, seront largement alimentées d'eau dans toutes les saisons.

Voici une description sommaire de cet important *barrage*, tel que les travaux actuellement exécutés le présentent à l'admiration des voyageurs. Nous l'empruntons à M. Ch. Dezobry (*Dictionnaire général des lettres, des beaux-arts, etc.*)

« C'est un immense pont éclusé, de 134 arches, dont 72 sur le bras de Damiette, et 62 sur celui de Rosette. Un quai circulaire, de 1,500 mètres de développement, raccorde la pointe du Delta sur ces deux ponts, dont les arches, légèrement ogivales, ont 5 mètres d'ouverture. Il y a, à chaque extrémité, près de la culée extérieure, une arche marinière de 15 mètres, avec deux écluses successives. Les piles mesurent 2 m. 34 d'épaisseur et sont munies, en amont, d'avant-becs d'une saillie à peu près équivalente à la profondeur de chaque arche. Une petite tour quadrangulaire et crénelée s'élève à l'aplomb de chaque pile. Une sorte de forteresse, avec quatre grandes tours, forme l'entrée des ponts à chacune de leurs extrémités. La fermeture des arches s'effectue au moyen de poutrelles descendues à tête d'amont. La longueur totale du pont est de 1,006 m. 50, dont 538 m. 20 sur le bras Damiette et 468 m. 30 sur l'autre bras. Toute la construction est exécutée en pierres de taille, pour les têtes des cintres, les encoignures et les saillies des tours, et le reste en briques. En amont du *barrage* s'ouvrent trois superbes canaux d'irrigation, qui porteront au loin les eaux fécondantes du fleuve : l'un traverse le Delta du S. au N. dans toute sa longueur, et mesure 100 m. de large ; le second, d'une largeur égale, se détache de la rive droite du bras de Damiette, et se dirige à l'E. entre l'Egypte et la Syrie ; le troisième, large seulement de 60 m., part de la rive gauche du bras de Rosette et s'avance, à l'O., du côté d'Alexandrie. »

BARRAIRON (François-Marie-Louis), directeur général de l'enregistrement et des domaines, né à Gourdon (Gascogne) en 1746, mort en 1820. Directeur des domaines au commencement de la Révolution, il servit successivement tous les gouvernements qui se sont succédé, avec la même indifférence d'opinion et la même fidélité à ses propres intérêts. C'était, d'ailleurs, un administrateur de premier ordre, et il a laissé de longs souvenirs dans la carrière qu'il a parcourue. Immuablement ministériel et gouvernemental, député de 1816 à 1820, nommé comte par Louis XVIII, il jouit de la faveur de ce prince comme il avait joui de celle de Napoléon et des terroristes.

BARRAL (l'abbé Pierre), littérateur, né à Grenoble, mort à Paris en 1772. On distingue parmi ses ouvrages, empreints de partialité janséniste, le *Dictionnaire historique, littéraire et critique des hommes célèbres* (1758), qu'on a nommé le *Martyrologe du jansénisme fait par un convulsionnaire ; Dictionnaire portatif, historique, géographique et moral de la Bible* (1756) ; *Dictionnaire des antiquités romaines* (1766), traduit et abrégé du *grand dictionnaire* de Pitiscus; *Sevigniana* (1756, plusieurs fois réimprimé); divers ouvrages de controverse ; enfin, une édition des *Mémoires historiques et littéraires* de l'abbé Goujet (1767). Malgré l'ardeur de ses opinions jansénistes, l'abbé Barral se fit admirer de ses ennemis eux-mêmes par la noblesse de son caractère.

BARRAL (Jean-Sébastien-François DE), évêque de Castres, né à Grenoble en 1710, mort en 1773. Il avait des opinions ultramontaines fort prononcées. Une circonstance de sa vie est surtout connue : En 1757, lors de l'attentat de Damiens, au lieu d'ordonner des prières, comme tous les évêques de France, il se contenta de faire écrire par son secrétaire l'étrange circulaire que voici : « Vous avez sçu l'*accident* du roi. Monseigneur me charge de vous dire qu'il n'a pas eu de suites fâcheuses. Ainsi, vous pouvez être tranquille. » Cette laconique circulaire épiscopale causa alors un véritable scandale.

BARRAL (Joseph-Claude-Mathias DE), évêque de Troyes, frère du précédent, né à Grenoble en 1714, mort en 1791. Sacré évêque de Troyes en 1761, il montra beaucoup d'intolérance envers les adversaires de la bulle *Unigenitus*. En 1778, lorsque le corps de Voltaire fut transporté à l'abbaye de Sellières, qui dépendait du diocèse de Troyes, ce prélat écrivit à l'abbé Mignot, pour lui enjoindre de ne pas recevoir ces restes glorieux. En l'absence de l'abbé, le prieur répondit à l'évêque une lettre ferme et sensée, qui était une leçon de charité et de modération, et lui annonça en même temps que Voltaire avait été inhumé dès la veille.

BARRAL (Pierre), ingénieur, né à Seyssins (Isère) en 1742, mort en 1826. Il fut employé en Corse comme ingénieur militaire, de 1769 à 1788, devint ingénieur en chef, inspecteur général, chef de brigade du génie, enfin commandant du corps des ingénieurs des ponts et chaussées à l'armée d'Italie. Il prit sa retraite en 1801. Il a donné plusieurs ouvrages, entre autres : *Mémoire sur l'histoire naturelle de l'île de Corse* (1783) *; Mémoires sur les roches coquillières trouvées à la cime des Alpes dauphinoises* (1813).

BARRAL (Joseph-Marie DE), connu aussi sous le nom de *marquis de Montferrat*. Magistrat et homme politique, né à Grenoble en 1742, mort en 1828. Il était, au moment de la Révolution, président à mortier au parlement du Dauphiné; il accueillit avec faveur le régime nouveau, fut élu à de nombreuses fonctions, écarté un moment, en 1789, par le décret relatif aux ex-nobles, mais bientôt réclamé par la ville de Grenoble, qui le proclama *digne du nom de sans-culotte*, bien qu'ayant appartenu à la caste privilégiée. Il fut alors nommé président du tribunal criminel militaire de Grenoble (1794), administrateur de la commune (95), juré près la haute cour de justice, maire de Grenoble (1800), fonctions qu'il avait déjà remplies en 90 et sous la Terreur, président du tribunal d'appel de l'Isère, député au Corps législatif (1804), enfin premier président de la cour impériale (1811). Napoléon, qu'il servit avec zèle, le créa comte de l'empire. En 1814, l'ancien marquis sans-culotte se rallia avec enthousiasme aux Bourbons, mais n'en fut pas moins dépouillé de son siége à la cour de Grenoble. — Son fils, Charles-Antoine, né à Grenoble en 1770, fut un militaire distingué, dont le nom est plusieurs fois cité avec éloge dans les *Victoires et conquêtes*.

BARRAL (André-Horace-François, vicomte DE), général, frère du précédent, né à Grenoble en 1743, mort en 1829. Il servit dans la guerre de Sept Ans, fut ensuite employé, sous les ordres de Bourcet, à la reconnaissance de la chaîne des Alpes, depuis le col de Tende jusqu'au mont Saint-Gothard, fit les premières campagnes de la Révolution, mais se refusa à aller servir dans la Vendée, et se décida à émigrer. Après le 18 brumaire, le premier consul, auquel il était un peu allié (il avait épousé une cousine de Joséphine), lui conserva son grade de général. Il fut préfet du Cher, de 1805 à 1813, et son administration a laissé dans ce département les plus honorables souvenirs. Il vivait dans la retraite en 1815, lorsqu'à la nouvelle de l'invasion il se mit à la tête d'une poignée de volontaires, malgré ses soixante-douze ans, et défendit vaillamment le poste des Echelles. — Son fils, Hippolyte, comte de Barral, né en 1788, mort en 1856, fut page de Napoléon, prit part aux campagnes de l'empire, vécut dans la retraite sous la Restauration, remplit quelques fonctions municipales dans l'Isère sous Louis-Philippe, et fut appelé à siéger au Sénat après le coup d'Etat du 2 décembre.

BARRAL (Louis-Mathias, comte DE), archevêque de Tours, né en 1746, mort en 1816, était coadjuteur de l'évêque de Troyes, son oncle, au commencement de la Révolution. Il refusa d'adhérer à la constitution civile du clergé et quitta la France, où il ne rentra qu'après le 18 brumaire. Il donna alors sa démission, avec quarante-quatre autres évêques, afin de hâter la conclusion du concordat. Son dévouement à Napoléon lui valut l'évêché de Meaux en 1802, l'archevêché de Tours en 1805, le titre de sénateur en 1806, et les fonctions de premier aumônier de l'impératrice Joséphine, dont il prononça l'oraison funèbre en 1814, ce qui ne l'empêcha pas, deux jours après, d'être appelé à la pairie par Louis XVIII. Mais ayant officié pontificalement à l'assemblée solennelle du champ de mai, le 1er juin 1815, M. de Barral ne crut pas pouvoir conserver ses fonctions archiépiscopales, et fut déclaré démissionnaire, à la seconde rentrée des Bourbons.

BARRAL (Jean-Augustin), chimiste et physicien, né à Metz en 1819. Il entra dans l'administration des tabacs, au sortir de l'Ecole polytechnique, parvint à isoler l'alcali puissant qu'on soupçonnait déjà dans la feuille de tabac (nicotine), fut nommé, en 1845, répétiteur de chimie à l'Ecole polytechnique, et, depuis 1851, professe la chimie et la physique au collége Sainte-Barbe. En 1850, il entreprit avec M. Bixio deux voyages aérostatiques extrêmement périlleux, et qui ne furent pas sans résultats pour la science : il s'agissait d'observer les variations de la température et le degré d'humidité de l'atmosphère, et de recueillir de l'air à différentes hauteurs. Au premier voyage, une rupture survint à leur ballon, à l'altitude de 5,900 mètres; au second, les conditions atmosphériques furent des plus désavantageuses. Les deux savants s'élevèrent à 7,000 mètres environ, hauteur où le thermomètre descendit à 39 degrés au-dessous de zéro. M. Barral s'est spécialement occupé des applications de la science à l'agriculture, et il a fait beaucoup de travaux et d'expériences sur la chimie agricole. Il dirige aussi le *Journal d'agriculture pratique*, et il a publié un grand nombre de mémoires et de notices dans les recueils scientifiques. Les principaux ont pour objets la précipitation de l'or à l'état métallique, la constitution des faïences émaillées, la puissance magnétique des aimants artificiels, la dorure galvanique, la composition chimique de l'eau de pluie, la fabrication du beurre, la théorie des engrais, etc.

F. Arago l'a désigné, en mourant, comme éditeur de ses œuvres complètes.

BARRALET s. m. (ba-ra-lè). Bot. Nom vulgaire du muscari.

BARRALIER (Honoré-François-Noël-Dominique), adolescent remarquable par sa précocité intellectuelle, né à Marseille en 1805, mort en 1821. A cet âge, il avait déjà terminé son éducation classique et se préparait à aller à Paris, pour s'y livrer à l'étude des langues orientales, lorsqu'un bain, pris imprudemment au sortir de table, lui fit contracter une maladie mortelle. Il avait composé plusieurs ouvrages qui annoncent une remarquable maturité d'esprit. On n'a imprimé que le suivant : *Discours sur l'immortalité de l'âme* (Marseille, 1822).

BARRANCO s. m. (ba-ran-ko). Nom que l'on donne, au Mexique, à de grands ravins causés par les eaux d'orage.

— **Encycl.** Dans certaines parties du Mexique, les *barrancos* prennent des proportions gigantesques. Ce sont tantôt de véritables vallées séparées par des dos d'âne, ou contre-forts du plateau des Cordillières, tantôt de simples crevasses bordées par des parois à pic, mais dont le niveau inférieur atteint jusqu'à 1 kil. de largeur. Il y a des *barrancos* de plusieurs mille pieds de profondeur. Vous êtes dans la zone tempérée, et le fond du précipice est à la chaleur de la zone torride; du haut d'un plateau où croissent tous les produits de terre froide, vous voyez à vos pieds la verdure, des bananiers, des orangers chargés de fruits, et toute la végétation tropicale.

BARRANT (ba-ran). Part. prés. du v. Barrer : *Nul homme ne m'a jamais trouvé* BARRANT *ses vues.* (Beaumarch.)

BARRAS s. m. (ba-rass). Suc résineux qui découle des incisions qu'on fait sur certains pins, et qu'on laisse sécher sur place pendant l'été : *Le* BARRAS *s'appauvrit par le temps.* (A. Boitel.) *Lorsque le* BARRAS *est fluide, on le nomme galipot.* (Jussieu.) ‖ *Barras marbré*, Partie grossière de la même résine.

— Bot. Espèce de pin connu aussi sous le nom de PIN DE GENÈVE.

— **Encycl.** Lorsqu'on a fait sur le tronc du pin maritime une ou plusieurs entailles, et que la résine proprement dite s'est écoulée, il reste sur l'entaille un produit solide, une sorte de résine concrète, qu'on appelle *barras*; c'est un corps solide, blanc opalin, d'un éclat vitreux et d'une adhérence visqueuse. Ordinairement, on laisse le *barras* s'accumuler pendant neuf mois, et on ne le récolte qu'une seule fois dans l'année, au mois de novembre, quand la sécrétion résineuse a cessé par suite de l'abaissement de la température. C'est là une pratique vicieuse. Exposé en plaques minces, pendant les trois quarts de l'année, à l'air et à la chaleur, le *barras*, par suite de l'évaporation et de l'oxygénation, perd presque toute son essence, c'est-à-dire sa partie la plus précieuse. De plus, cette concrétion, qui finit par occuper toute la surface de l'entaille, retarde la marche de la nouvelle résine, qui reste beaucoup plus longtemps exposée au contact de l'air; il en résulte que les longues entailles ne produisent plus que du *barras*, produit inférieur à la vraie résine ou gomme. On obvie à ce double inconvénient : 1° en employant des réservoirs mobiles, qui ne permettent la production du *barras* que sur une faible étendue; 2° en récoltant ce *barras* plusieurs fois dans l'année. Pour cela, on le détache de l'entaille à l'aide d'un outil appelé *barrasquite*, et on le fait tomber en plaques sur une toile tendue au pied de l'arbre. Quelquefois on le trie pour en faire deux sortes ou qualités; la première et la plus estimée se compose des plus gros morceaux; la seconde comprend les petits fragments et les menues raclures. Plus blanc, plus solide et plus propre que la résine des réservoirs, le *barras* est moins riche en essence. On ne le mêle pas à cette résine; on le vend séparément aux usines, qui le distillent, ou aux fabriques de chandelles, qui le mélangent au suif. — On donne souvent au *barras* le nom de *galipot;* mais ce dernier terme désigne surtout une qualité de *barras* encore supérieure aux deux sortes mentionnées ci-dessus, et qui se compose des morceaux les plus blancs, les plus secs et les plus purs; c'est le *galipot en larmes*, employé principalement pour la fabrication des vernis.

BARRAS (Sébastien), peintre et graveur français, né à Aix (Provence) en 1653, mort en 1703. Boyer d'Aguilles, amateur distingué, lui enseigna les principes du dessin, de la gravure et de la peinture, et, charmé de ses heureuses dispositions, l'envoya à Rome pour s'y perfectionner. Après avoir étudié dans cette ville sous les meilleurs maîtres, et surtout d'après l'antique, Barras revint à Aix et y exécuta plusieurs peintures dans l'hôtel de son protecteur. Il travailla ensuite, sous la direction de Coelemans, à un recueil de planches gravées d'après les tableaux de la riche collection de Boyer d'Aguilles. Ses estampes à l'eau-forte et à la manière noire se distinguent par la correction du dessin et la légèreté de l'exécution. Mariette, qui s'y connaissait, faisait le plus grand cas de son talent. Les planches gravées par Sébastien Barras, pour le cabinet de Boyer d'Aguilles, sont au nombre de trente-sept. Elles ont paru dans la première édition de ce recueil, publiée à Aix par Coelemans, en 1700. Les éditions postérieures publiées par Mariette, en 1744, et plus tard par Basan, ne contiennent que la *Tempête*, d'après Borzoni, et la *Chèvre qui broute*, d'après Van der Cabel. On prétend que les autres planches ont été détruites par Boyer d'Aguilles ; voici quels sont les sujets des principales : *Loth et ses filles*, d'après Rubens; *Entrevue de Jacob et de Rachel, Jacob et Laban, Noces de Jacob et de Rachel*, d'après le Caravage; la *Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean*, d'après Andrea del Sarto; le même sujet, d'après Raphaël; la *Vierge des douleurs*, d'après le Tintoret; *Sainte Agathe dans sa prison*, d'après le Guerchin; *Sainte Cécile*, d'après le Guide; *Sainte Catherine*, d'après Jacques Bassan; *Saint Sébastien*, d'après Valentin; un *Satyre buvant*, d'après Poussin; l'*Ouragan*, d'après le Guaspre; le *Naufrage* et le *Combat naval*, d'après Renaud Montagne; l'*Amour avec les quatre Saisons*, d'après Jean Miel; le *Chirurgien de village*, d'après Téniers. Sébastien a gravé, en outre, des sujets religieux de son invention et quelques portraits.

BARRAS DE LA PESME (Jean-Antoine), officier de marine, né à Arles, mort en 1750. Il se distingua au bombardement de Gênes et devint commandant du port de Marseille, et inspecteur des constructions navales. Il a beaucoup écrit sur l'architecture navale, sur la marine des anciens, la forme des trirèmes, etc.

BARRAS (Louis, comte DE), lieutenant général de marine, né en Provence, mort à la fin du XVIIIe siècle. Il s'est distingué surtout dans la guerre maritime entreprise par la France pour l'indépendance des Etats-Unis, et il combattit vaillamment sous les ordres du comte d'Estaing, puis du comte de Grasse. Son action la plus importante fut la prise des colonies anglaises de Nevis et de Montferrat. Après la paix de 1783, il prit sa retraite. On ignore l'époque précise de sa mort.

BARRAS (Paul-Jean-François-Nicolas, comte DE), conventionnel, président du Directoire, né à Fox-Amphoux (Var) en 1755, mort à Chaillot en 1819. Sa famille était une des plus anciennes du Midi. On disait proverbialement : *noble comme les Barras, aussi anciens que les rochers de la Provence.* Il servit dans l'infanterie de marine, fit la campagne de l'Inde sur l'escadre de Suffren et se distingua au combat de la Progua et en diverses autres rencontres. Quelques différends avec le ministère le déterminèrent à donner sa démission.

De retour en France avec le grade de capitaine, il dissipa, dit-on, son patrimoine dans les plaisirs, adopta avec modération les principes de la Révolution, s'unit aux patriotes de son pays lors des élections pour les états généraux, puis vint à Paris, où il assista à la prise de la Bastille et aux affaires des 5 et 6 octobre. Il ne montrait pas, d'ailleurs, une grande ardeur révolutionnaire. On le voit même figurer parmi les témoins à charge dans la procédure instruite par le Châtelet contre les auteurs des journées des 5 et 6 octobre. Bientôt cependant il s'affilia aux jacobins, remplit quelques fonctions publiques, et fut élu par son département député à la Convention nationale. Il y vota la mort du roi, sans appel ni sursis, reçut, en octobre 1793, avec plusieurs de ses collègues, la mission de réduire Toulon, eut une grande influence sur la conduite des opérations militaires qui ont amené la reprise de cette ville, et distingua le capitaine d'artillerie Bonaparte, qu'il chargea des principales attaques. Il eut part d'ailleurs aux terribles répressions qui suivirent la victoire. Cependant il acquit une grande popularité dans ces contrées, puisque, seul avec Fréron, il fut nominativement excepté des plaintes portées par quatre cents sociétés populaires du Midi contre les représentants qui y avaient été en mission. Ce fait, il faut en convenir, serait de nature à faire soupçonner un peu d'exagération dans les accusations portées contre lui. Barras ne fit plus parler de lui jusqu'au 9 thermidor. Il reçut, dans cette journée, le commandement en chef des troupes dirigées par la Convention contre la Commune : la vigueur qu'il déploya, le rapide succès qu'il obtint, furent l'origine de sa puissance. Successivement secrétaire et président de la Convention, membre du comité de sûreté générale, il ne prit qu'une faible part à la réaction; on le vit même défendre la mémoire de Marat, demander des mesures sévères contre les émigrés, et provoquer la célébration de l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Il commanda encore les troupes de la Convention, dans les journées de germinal et de prairial, contre le parti populaire, et, le 13 vendémiaire, contre les royalistes. Dans la matinée de ce dernier jour, il se fit seconder par Bonaparte, alors en disgrâce, et dont il favorisa ainsi une seconde fois la fortune. Il le fit nommer, le lendemain, général en chef de l'armée de l'intérieur. A l'organisation du Directoire exécutif, Barras en devint membre. C'est encore par son influence que le jeune général fut placé à la tête de l'armée d'Italie (Carnot, il est vrai, a revendiqué pour lui-même le mérite de ce choix). Barras était, parmi les cinq directeurs, celui qui conservait le plus fidèlement les traditions révolutionnaires du régime conventionnel, ce qui lui donnait une grande popularité; aussi put-il facilement accomplir le coup d'Etat du 18 fructidor, à la suite duquel il se trouva investi, pour ainsi dire, de la suprême dictature, sous le nom de président du Directoire. En même temps, par une singularité qui n'est pas le seul contraste qu'on rencontre dans la vie du fameux directeur, il était, dans le gouvernement, le protecteur secret des anciens nobles, le patron des gens d'affaires et des fournisseurs, qui l'enrichissaient de cadeaux et de pots-de-vin. Ses goûts fastueux, sa vie de plaisir et ses vices de grand seigneur le rendaient d'ailleurs le point de mire de toutes les tentatives de séduction. Bientôt un nouveau parti modéré se forma parmi les directeurs, et de même que Barras avait renversé Carnot et Barthélemy, de même il se débarrassa de Treilhard, Merlin de Douai et La Réveillère-Lepeaux par le coup d'Etat du 30 prairial an VII. Mais, cette fois, on lui associa Sieyès, qui devait l'absorber lui-même. On raconte qu'à cette époque Louis XVIII fit tâter Barras pour le rétablissement du trône légitime, et que celui-ci parut s'y prêter, mais qu'il fut surpris par les événements du 18 brumaire. Cette intrigue est restée un des faits les plus obscurs de l'histoire. Ce qu'il y a de positif, c'est que Barras fut opposé au coup d'Etat de Bonaparte, et qu'il attendit le lendemain, alors que tout était consommé, pour donner sa démission. Il se retira dans sa propriété de Gros-Bois, refusant des ambassades qu'on lui proposait. Contraint de s'exiler, il partit pour Bruxelles. Il soupçonnait Sieyès de n'être point étranger à l'ostracisme qui l'atteignait. Dans une lettre de l'an XI, où il demande à rentrer, on lit ces mots : « Le gouvernement doit connaître ma conduite, et doit aussi être conséquemment éclairé sur les calomnies de ce *vilain prêtre.* » En 1805, il obtint d'habiter Marseille. Il y resta jusqu'en 1813, époque où des soupçons de manœuvres royalistes le firent expulser. Il était à Rome, sous la surveillance d'un commissaire de police, lorsque les événements de 1814 arrivèrent. Revenu à Paris, et consulté par MM. de Blacas et Dandré sur la marche du gouvernement royal, il leur répondit avec franchise : « Vous perdez le roi; vous ramènerez nos calamités et Bonaparte, » ce qui eut lieu. A la seconde restauration, il fut excepté de la loi qui bannissait les régicides (exception assez caractéristique), et il continua à vivre absolument étranger à la politique. Barras était d'une haute stature et doué d'une physionomie très-agréable. Il avait une certaine habitude des affaires, mais peu d'instruction. Il est resté le type de cette société du Directoire, composée des débris de l'ancienne société, et qui ramenait, avec les habitudes élégantes et fastueuses de la monarchie, les mœurs de la régence et les scandales financiers qui renouaient les traditions des anciens contrôleurs généraux. Homme sans caractère et sans principes, mais non sans énergie, plongé dans la vie épicurienne des grands seigneurs d'autrefois, enrichi par ses complaisances vénales envers les fournisseurs, il offre d'ailleurs une des physionomies les plus curieuses de cette époque de décadence, où la République déviait rapidement vers les formes de la monarchie, dont le nom était encore l'objet de l'exécration générale. Aristocrate, et cependant ennemi de l'aristocratie; ambitieux fatigué du pouvoir, dont il escomptait avidement les profits; très-attaché, sinon aux principes de la République, au moins à ses formes officielles, et se prêtant à des négociations secrètes avec Louis XVIII, peut-être pour attirer ce prince dans un piége, peut-être aussi pour profiter de l'événement quel qu'il fût; déclamant contre l'ancien régime et en restaurant les scandales et les abus, jusqu'à attirer au palais du Luxembourg et à faire fouetter par ses laquais un journaliste qui l'avait blessé, et se tirant ensuite de cette affaire par une grosse somme d'argent, etc. Méprisable sous tant de rapports, l'ex-directeur montra quelque dignité sous le règne de Napoléon, qui lui devait en partie sa fortune et qui le paya de persécutions. C'est avec raison qu'il put se vanter de n'avoir point porté la *livrée du tyran.* Enfin, comme dernier contraste, après avoir embrassé le parti de la République par intérêt, il mourut républicain à la fin de la restauration, quand la République était depuis longtemps oubliée. Et cependant, alors, il n'avait pas cessé de conserver quelques relations avec les royalistes. Il a laissé des mémoires qui, restés jusqu'à présent en dépôt dans la famille de Saint-Albin, vont être prochainement publiés.

BARRAU (Pierre), chansonnier et administrateur, né à Rieux (Haute-Garonne) en 1764. Il était simple garçon cordonnier, et il acquit une vogue populaire par ses chansons en dialecte gascon. Lors de la Révolution, il fut nommé agent national, puis juge de paix dans sa ville natale, enfin sous-préfet de Villefranche, poste qu'il occupa jusqu'à la deuxième Restauration, et où son administration a laissé les plus honorables souvenirs.

BARRAU (Pierre-Bernard), économiste, né à Toulouse en 1767, mort en 1843. Il a créé dans le Midi la première société d'assurance mutuelle qui ait existé en France. Il publia à ce sujet : *Traité des fléaux et des cas fortuits, ou Manuel du propriétaire de toutes les classes* (1816); *Projet d'assurances pour les récoltes en grains et vins contre les ravages de la grêle* (1803); *Projet d'assurance réciproque pour les maisons, contre l'incendie*, etc. Ces travaux ont puissamment contribué à l'essor de toutes les compagnies qui se sont fondées depuis.

BARRAU (Théodore-Henri), écrivain pédagogique et moraliste, neveu du précédent, né à Toulouse en 1794. Il a professé dans plusieurs colléges de province et pris sa retraite en 1845. Parmi ses nombreux ouvrages, on cite surtout les suivants, qui ont obtenu des prix de l'Institut : *De l'éducation morale de la jeunesse, à l'aide des écoles normales primaires* (1840); *Direction morale pour les instituteurs* (1855, 5e édit.); *Conseils aux ouvriers* (1850 et 1857); *Du rôle de la famille dans l'éducation* (1857). Il faut mentionner encore, de cet estimable écrivain : *Devoirs des enfants envers leurs parents* (8e édit., 1854); *Simples notions d'agriculture* (6e édit., 1857); *Livre de morale pratique* (18e édit., 1857), etc. Il dirige en outre un *Manuel général de l'instruction primaire*, et il a donné un recueil des lois et règlements sur l'instruction, *Législation de l'instruction publique* (1851).

BARRAUD (Jacques), jurisconsulte, né à Poitiers en 1555, mort en 1626. Il était avocat dans sa ville natale, et il écrivit, après une longue pratique, un commentaire sur la coutume du Poitou, longtemps estimé dans cette province. — Son fils, qui se nommait également Jacques, s'est fait connaître comme jurisconsulte et comme poëte latin.

BARRAULT s. m. (ba-rô). Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les liquides, qui contient environ 36 pintes ou à peu près 33 litres.

BARRAULT (Emile), orateur et publiciste, né à l'île de France (aujourd'hui île Maurice) le 17 mars 1799, professa l'éloquence et la philosophie au collége de Sorèze, de 1825 à 1829, puis vint à Paris, où il fit représenter (1829) au Théâtre-Français une pièce en vers intitulée la *Crainte de l'opinion.* Dans cette même année, il se rallia complétement à l'école saint-simonienne dont il devint l'un des chefs principaux. Il prit rang parmi les orateurs les plus brillants de cette doctrine, et ses prédications à la salle Taitbout sont souvent citées comme des modèles; il collaborait à toutes les publications saint-simoniennes, et spécialement au journal le *Globe* et au *Propagateur.* De 1833 à 1836, il voyagea en Orient comme chef d'une mission dite des *Compagnons de la femme*, destinée à propager la foi saint-simonienne; ses compagnons étaient au nombre de douze, parmi lesquels on remarquait MM. Rigault, Félicien David, Tourneux (ingénieur), Urbain (Ismayl) et Cognat. Pendant ce même voyage, il fit partie de la mission scientifique qui étudia le percement de l'isthme de Suez, sous la direction de MM. Enfantin et Talabot. Revenu en France, il s'occupa de travaux historiques, politiques et littéraires, fit diverses publications, puis dirigea successivement, de 1844 à 1847, le journal la *Patrie* et le *Courrier français*, dont il fut rédacteur en chef. Après 1848, il partit pour l'Algérie comme colon et revint en 1850 représenter la province d'Oran à l'Assemblée législative; il siégea parmi les républicains modérés et fit preuve d'une éloquence abondante et facile. Depuis 1852, il ne s'est plus occupé que de questions industrielles et de philosophie religieuse. On a de lui de nombreux écrits : *Du passé et de l'avenir des beaux-arts* (1830); l'*Année de la mère* (1833); *Occident et Orient* (1835); *Histoire de la guerre de Méhémet-Ali en Syrie* (1836); *Deux années de la guerre d'Orient* (1840); une épître en vers à Lamartine (1842), et une série de lettres politiques adressées, de 1848 à 1849, à MM. de Lamartine, Cavaignac, Thiers, Louis-Napoléon, etc. On lui doit encore : *Etudes* (avec son frère Alexis BARRAULT, ingénieur) *d'un tracé de percement de l'isthme de Suez* (1855), et de celui d'un *chemin de fer à Bassorah* (1856); *Etude sur le chemin de fer du nord de l'Espagne* (1858); *Etudes sur les chemins de fer russes* (1859); le *Christ*, étude religieuse (1864). Il a donné en outre quelques œuvres purement littéraires, telles que *Eugène*, roman publié en 1839.

BARRAULT (Alexis), frère du précédent, né à Fortwillers en 1812, mort à Paris en 1865. Ingénieur des plus distingués, sorti de l'Ecole centrale en 1835, il s'occupa d'abord de métallurgie, dirigea les hauts fourneaux de Vierzon et fut ingénieur en chef du chemin de fer de Versailles (rive gauche); nommé ingénieur au chemin de fer de Lyon, il en fit construire le matériel primitif, d'après ses plans; il construisit ensuite la ligne de Gray à Saint-Dizier, puis dirigea les travaux de construction du palais de l'Industrie et des annexes, en 1855; et il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur à cette occasion. Ses dernières études concernaient un projet de chemin de fer dans l'Asie Mineure. Ses publications sont : un traité très-estimé du fer et de la fonte, en collaboration avec MM. Flachat et Pétiet (1842); *Ouvrages d'art du chemin de fer de Gray à Saint-Dizier* (1854); le *Palais de l'Industrie et ses annexes*, en collaboration avec M. Bridel (1857); *Etudes sur le canal de Suez et le chemin de fer de Bassorah* (1855 et 1856).

BARRAULT (Emile), ingénieur, fils et neveu des précédents, né à Sorèze en 1826, sorti de l'Ecole centrale en 1849, ingénieur dans les chemins de fer et les usines de construction de machines en France et en Belgique; s'occupe depuis 1852 de la question spéciale des brevets d'invention, dont il soutient les principes actuels par sa parole et ses écrits; a publié de nombreux articles et mémoires sur le fer, l'acier, les machines et les procédés nouveaux. On lui doit en outre l'*Ingénieur de poche*, avec M. Armengaud (1854); les *Marques de fabrique* (1859); le *Droit des inventeurs en France et à l'étranger* (1858); les *Inventeurs et la loi des Etats-Unis* (1861); le *Droit des inventeurs*, réponse à M. Michel Chevalier (1863).

BARRAUX, village de France (Isère), arr. et à 36 kil. N.-E. de Grenoble, 1,750 hab. — A 2 kil. E. de Barraux, sur la rive droite de l'Isère, se trouve le fort Barraux, construit par Emmanuel de Savoie en 1596 et pris aussitôt par Lesdiguières; ce fort, avant l'annexion de la Savoie à la France, protégeait la frontière française du côté des Etats Sardes.

BARRE s. m. (ba-re). Mamm. Ancien nom de l'éléphant dans l'Inde : *On appelait autrefois l'éléphant* BARRE, *aux Indes orientales, et c'est vraisemblablement de ce mot qu'est dérivé le nom* barrus, *que les Latins ont ensuite donné à l'éléphant.* (Buff.)

BARRE s. f. (ba-re — *barre, barreau, barrer, barrage*, etc., et autres mots de la même famille, ne nous ont point été donnés par le latin. On en retrouve l'origine à la fois dans les idiomes germaniques et dans les idiomes celtiques. Ainsi l'ancien haut allemand dit *sparo*, pour barre; l'ancien allemand et l'allemand moderne, *barre;* l'anglais, *bar*, etc. D'un autre côté, nous retrouvons dans le breton *barren* et *barrag*, barre; dans l'irlandais, *barra;* dans le gallois, *bar*, etc. A l'instar du français, l'italien et l'espagnol disent *barra*). Tige, pièce de bois, de métal, etc., un peu longue et étroite : *Une* BARRE *de fer, de bois. Fermer une porte avec une* BARRE. *Le verrou et la* BARRE *sont mis à la porte; aucun n'entrera ici, si le diable ne le jette par la cheminée.* (Bér. de Verv.) *Bathilde alla droit à la cheminée, ôta son chapeau, et mit son joli pied sur la* BARRE *du garde-cendres, pour le montrer.* (Balz.)

— Anc. dr. Exception, ainsi nommée parce qu'elle est une barrière pour l'adversaire : *Li avocat doit metre en avant ses défenses et ses* BARRES. (Etablissements de saint Louis, ch. XIV.) *Qui de* BARRES *se veut aider doit commencer aux déclinatoires.* (Loysel.)

— Instrument de supplice qu'on employait à briser les membres des individus qu'on rouait.

— *Barres de justice*, Anneaux de fer glissant dans une barre, auxquels on attachait par les pieds les matelots indisciplinés et surtout les nègres que l'on transportait dans les colonies. Chaque barre, longue d'environ 2 m., avait huit menottes : on y attachait quatre ou huit esclaves, suivant qu'on entravait chacun de ces malheureux par les deux pieds ou par un seul pied : *Les inspecteurs, qui visitèrent scrupuleusement le brick, ne découvrirent pas six grandes caisses remplies de chaînes, de menottes et de ces fers que l'on nomme, je ne sais pourquoi,* BARRES DE JUSTICE. (Mérimée.)

— Lingot très-allongé d'or, d'argent ou de soudure d'étain : *De l'or, de l'argent en* BARRE. *Une* BARRE *de soudure. Je vis arriver un grand nombre de mulets chargés de* BARRES *et de lingots d'argent.* (Le Sage.) *Le régent trouva le prêt d'un million en* BARRES *d'argent.* (St-Sim.) ‖ Fig. *Or en barre* ou *en barres*, Valeur certaine et évidente : *Je vais compléter votre somme par 30,000 fr. en lettres de change, dont la bonté ne sera pas contestée : c'est de l'*OR EN BARRES. (Balz.) *Il y aurait de l'*OR EN BARRE *à gagner.* (E. Sue.)

> Oh! s'il n'était pas mort, c'était de l'*or en barre.*
> REGNARD.

— Par ext. Bande colorée : *Les eaux de l'Océan, au loin resplendissantes, décrivaient à l'horizon une* BARRE *lumineuse.* (Ste-Beuve.) *Une* BARRE *d'or se forma dans l'orient.* (Chateaub.)

> L'aube enfin colora sa *barre* au bord des cieux.
> LAMARTINE.

— Barrière :

> Le Bourguignon d'ailleurs sépare nos provinces,
> Et servirait pour nous de *barre* à ces deux princes.
> CORNEILLE.

— Fig. *Barre de fer*, Moyen puissant de résistance : *Je serai comme une* BARRE DE FER *dans ton intérêt; je souffrirai tout de toi, pour toi.* (Balz.) *La fermeté unie à la douceur est une* BARRE DE FER *entourée de velours.* (Boiste.) ‖ Se dit aussi de l'homme que rien ne peut faire plier : *Cet homme est une* BARRE DE FER, *est une* BARRE. (Acad.)

— Fam. *Donner des coups de barre*, Châtier rigoureusement : *Vous mériteriez qu'on vous* DONNÂT DES COUPS DE BARRE. *Ses violences lui font mener les gens à la messe à* COUPS DE BARRE. (Boss.)

— T. de palais. Barrière qui sépare de l'assistance les membres d'un tribunal : *Il existait autrefois au parlement une* BARRE *en fer qui séparait les juges des avocats et des parties. On y faisait comparaître les accusés.* (***) ‖ *Barre de la cour*, Barrière qui séparait les conseillers des procureurs, au parlement. ‖ *Barre des avocats*, Barrière qui isole le banc des avocats et des avoués. ‖ Par ext., Lieu de comparution : *La commune de Paris, le club des jacobins avaient aussi leur* BARRE. ‖ En général, lieu où se fait une enquête, une instruction, une adjudication. ‖ *Mander quelqu'un à sa barre*, L'appeler pour répondre à une accusation : *Louis XVI fut* MANDÉ À LA BARRE *de la Convention.*

> Amenez, amenez le coupable *à ma barre.*
> A. MAQUET.

— Tech. Pièce de bois fixée en travers d'un assemblage de menuiserie pour le consolider. ‖ Grosse verge de fer qui traversait les anciens balanciers à monnayer, et servait à les faire tourner. ‖ Outil de verrier qui sert à dégager la grille d'un four. ‖ Verge qui sert à consolider le fond d'un panier. ‖ Levier, à l'usage du carrier. ‖ Chacune des quatre bandes de cuir attachées à la croupière et au reculement. ‖ Pièce de bois qui limite la course des sautereaux d'un piano ou d'un clavecin. ‖ Support en bois de l'outil d'un tourneur. ‖ Raie colorée qui se trouve aux deux bouts d'une couverture de laine. ‖ Pièce de bois transversale qui croise les fonds d'un tonneau en dehors, et les soutient au milieu de leur longueur : *La* BARRE *est assujettie au moyen de chevilles qui traversent les peignes des douves. Quand on met la* BARRE *en place, on indique cette opération par le mot barrer.* ‖ *Tourner à la barre*, en parlant du vin, se tourner, se gâter :

> D'un tel vin la couleur est malade et bizarre;
> Cet autre, dans le chaud, peut *tourner à la barre.*
> REGNARD.

‖ *Etre au-dessous de la barre*, En parlant du vin, être très-bas et, partant, avoir perdu de ses qualités. ‖ Fig. Dans ce dernier sens, avoir baissé, être devenu incapable : *Le pape est le plus honnête homme et le plus habile du sacré collége; mais, ma fille, il a soixante-dix-neuf ans; son esprit n'est-il point* AU-DESSOUS DE LA BARRE, *à cet âge?* (Mme de Sév.)

— Typogr. *Barre de châssis*, Bande de fer qui divise le châssis en deux parties.

— Archit. Nom de divers appuis ou supports : BARRE *ou soutien de godets ou gouttières.* BARRE *ou support de cheminée, etc.*

— Chem. de fer. *Barre d'attelage*, Barre de fer terminée par deux trous ronds, dans lesquels passent les boulons d'attelage d'une machine ou d'un wagon. ‖ *Barre de relevage*, Barre de fer qui est attachée, d'un côté au levier de changement de marche, et, de l'autre, au levier de l'arbre de relevage. ‖ *Barre d'excentrique*, Barre de fer qui commande l'excentrique dans une locomotive.

— Ponts et chauss. *Barre à mine*, Tige en fer rond, terminée à une ou aux deux extrémités par un biseau en acier, à l'aide duquel on perfore les rochers par percussion, pour la préparation des coups de mine : *La* BARRE *est manœuvrée par un ou deux ouvriers, selon la dureté de la roche; elle a environ de* 1 *m.* 60

à 2 m. de longueur, et son diamètre varie de 0 m. 020 à 0 m. 045.

— Mar. Obstacle naturel, à l'entrée d'un port ou à l'embouchure d'une rivière : *Une* BARRE *de sable, de rocher. La* BARRE *qui couvre l'embouchure de la rivière n'en permet l'entrée qu'aux navires qui ne tirent pas plus de huit ou neuf pieds d'eau.* (Raynal.) ‖ Sorte de barrière formée près du rivage, par la rencontre des vagues qui arrivent et de l'eau qui redescend à la mer : *La mer est rendue impraticable par une* BARRE *qui règne le long de la côte.* (Raynal.) ‖ Ligne de rencontre des eaux d'une rivière et de celles de la mer : *Franchir la* BARRE. *La* BARRE *de la Loire rend assez capricieuse la navigation des bateaux à vapeur.* (Balz.) *En France, deux rivières, la Seine et la Dordogne, présentent, à de certaines époques, le phénomène d'une masse d'eau remontant le courant; cette masse d'eau se nomme* BARRE *sur la Seine, et mascaret sur la Dordogne.* (A. Hugo.) ‖ Nom de diverses manœuvres ou parties de manœuvres, en forme de barre. ‖ *Barres de hune, de perroquet, de cacatois,* Pièces qui supportent les parties supérieures de chacun de ces mâts. ‖ *Barre de cabestan* ou *de guindeau,* Pièce de bois qui sert à manœuvrer le cabestan. ‖ *Barre d'écoutille,* Latte de fer qui ferme une écoutille. ‖ *Barre d'arcasse,* Pièce qui forme la corde du grand arc formé par les estains qui s'appuient sur l'étambot. ‖ *Barre d'hourdi,* Pièce parallèle et inférieure à la précédente. ‖ *Barre de pont,* Pièce placée au-dessous de la barre d'hourdi, à la hauteur du pont. ‖ *Barre de cuisine,* Assemblage de tringles de fer, qui assure les chaudières de la cuisine contre les mouvements du navire. ‖ *Barre du gouvernail* ou simplement *barre,* Pièce de bois adaptée au sommet du gouvernail, et qui sert à le manœuvrer : *S'asseoir à la* BARRE. *La* BARRE *à tribord, à bâbord!* BARRE *au vent! La* BARRE *à bâbord! cria le capitaine, en se retournant vers le timonier.* (Alex. Dum.)

> Le pilote, en silence, appuyé tristement
> Sur la *barre*, qui crie au milieu des ténèbres,
> Écoute du roulis le sourd mugissement.
>
> C. DELAVIGNE.

‖ *Barre franche,* Barre de gouvernail, que l'on manœuvre directement à la main, sans drosse et sans roue. ‖ *Tenir la barre,* Gouverner le navire : *Je restai seul auprès du matelot qui* TENAIT LA BARRE *du gouvernail.* (Chateaub.) Et, fig., Avoir la direction : *Le vaisseau de l'État est battu par la plus violente tempête, et il n'y a personne à la* BARRE. (Mirab.) ‖ *Barre au vent! Barre sous le vent* ou *barre dessous!* Commandements par lesquels on ordonne au timonier d'amener la barre dans la direction du vent ou dans le sens opposé. ‖ *Redresse la barre!* Commandement d'amener la barre dans l'axe du navire ou de la rapprocher de cette direction. ‖ *Barre à bâbord, à tribord!* Commandement d'amener la barre en perpendiculaire à l'axe du navire, du côté de bâbord ou de tribord, c'est-à-dire à droite ou à gauche. ‖ *Tenir barre à quelqu'un,* lui résister. ‖ *Nous avons un bon homme à la barre,* Proverbe des matelots, qui indique la grande capacité du chef d'une entreprise.

— Métrol. Mesure de longueur pour les étoffes, usitée en Espagne, valant 0 m. 90 à Valence, et 0 m. 85 en Castille. ‖ Unité de valeur mal définie, en usage dans le commerce avec les nègres, et qui, primitivement, représentait la valeur vénale d'une barre de fer d'une certaine grosseur. On l'évalue à peu près à 5 fr. 25.

— Calligr. Trait vertical ou oblique, qui est ordinairement le premier exercice de calligraphie : *Il en est à faire des* BARRES. ‖ Trait fait avec la plume ou le crayon : *Effacer au moyen d'une* BARRE. *Il s'amuse à faire des* BARRES. *Il y avait un homme qui, à douze ans, avec des* BARRES *et des ronds, avait créé les mathématiques.* (Chateaub.)

— Mus. Ligne verticale qui sépare deux mesures, ou indique la fin d'un morceau ou une reprise : *Les* BARRES *ont été imaginées pour faciliter la lecture de la musique et la division des temps.* (Fétis.) ‖ Ligne horizontale ou oblique, qui coupe les queues de plusieurs notes et remplace les crochets propres à en exprimer la valeur.

— Gymnastiq. *Barre de fer,* Exercice consistant à lancer au loin une barre de fer dont le poids et les dimensions sont proportionnés à la force de celui qui la manie, et qui doit, quand elle est en l'air, conserver une position verticale invariable. Cet exercice, qui est éminemment propre au développement de toutes les parties du corps, devient quelquefois un jeu dans lequel plusieurs concurrents luttent à qui enverra la barre à la plus grande distance. ‖ *Barres parallèles,* Appareil composé de deux barres ou traverses de bois fixées parallèlement sur des montants verticaux, à une distance l'une de l'autre et à une hauteur au-dessus du sol qui permettent d'y appuyer facilement les mains et de s'enlever sur les bras. Il sert à faire des exercices spécialement destinés à développer les bras et la poitrine. ‖ *Barre de suspension,* Appareil formé d'une barre ou traverse de bois bien arrondie et maintenue à une certaine hauteur, au moyen de deux montants verticaux, à la partie supérieure desquels elle est fixée. Elle sert à faire des exercices qui ont surtout pour objet le développement des forces musculaires de la poitrine. ‖ *Barre à sphères,* Bâton long de 1 m. 15, portant à ses extrémités des boules de 0 m. 12 de diamètre, auquel on fait faire des évolutions au-dessus de la tête et derrière le dos, pour fortifier les épaules.

— Manég. Pièce de bois placée entre deux chevaux, pour les séparer, dans une écurie. Un des bouts de la barre porte sur le bord de la mangeoire, tandis que l'autre est soutenu par un poteau planté dans le sol ou par une corde qui descend du plafond. ‖ Partie de la mâchoire du cheval qui est comprise, dans les mâles, entre les crochets et les premières molaires, et, dans les femelles, entre les coins et ces mêmes molaires : *C'est sur les* BARRES *qu'appuie le mors. Dans les chevaux, la* BARRE *peut devenir à peu près insensible par l'action répétée du mors.* (Lecoq.) ‖ Prolongement de la paroi du sabot d'un cheval.

— Vén. Mâchoire d'un sanglier. ‖ *Armes de la barre,* Défenses du sanglier.

— Fauconn. Chacune des raies noires qu'on remarque sur la queue de l'épervier.

— Escr. Fleuret dont le bout a été cassé, et auquel on a fait mettre un bouton : *C'est une verge de fer trop courte et, par conséquent, inflexible comme une* BARRE.

— Blas. L'une des sept pièces honorables du blason, formée par deux lignes diagonales qui vont de droite à gauche si l'on regarde l'écu, et d'une largeur égale au tiers de celle de l'écu : Bossut : *de gueules à la* BARRE *d'or.* ‖ *Cotices en barres,* Barres en nombre supérieur à deux, dans un écu. ‖ *Barre-basse,* Pièce très-rarement employée sous ce nom dans les armoiries françaises. On la rencontre parfois dans les écus de la noblesse créée par l'empereur Napoléon Ier, mais sous le nom de *champagne;* anciennement, la *barre-basse,* utilisée surtout en Suède et en Angleterre, était considérée comme meuble de fantaisie, et non comme pièce honorable. ‖ *En barre,* Oblique dans le sens de la barre : *D'or à une flèche de sable, posée en* BARRE.

— Hist. *Barre à bas!* Cri que poussaient en 1616 les partisans de Henri II, prince de Condé, lequel avait dans ses armes une barre qui devait en disparaître s'il montait sur le trône, comme le voulait sa faction. C'était sans doute aussi un jeu de mots sur le nom de Barrabas, personnage de la passion dont les Juifs demandaient la délivrance, au lieu que Pilate voulait délivrer Jésus : *Non hunc, sed Barrabam!* (Non pas lui, mais Barrabas!)

— Anat. Vice de conformation qui résulte, chez la femme, d'un prolongement excessif de la symphyse du pubis : *La* BARRE *peut apporter les plus grands obstacles à l'accouchement.* (J. Cloquet.)

— Méd. Douleur de ventre particulière à certaines maladies.

— Géol. et Minér. Nom des espèces de petits lits ou bancs que les argiles schisteuses forment souvent dans les couches de houille, et parallèlement à ces couches, de manière à les diviser en plusieurs assises. On les appelle aussi des NERFS.

— Agric. Cheville de fer avec laquelle on fait des trous, pour y placer une bouture : *Planter à la* BARRE.

— Hortic. Variété de tulipe à trois couleurs.

— Jeux. Jeu dans lequel les joueurs, séparés en deux camps, se poursuivent dans l'intervalle placé entre-deux, et où l'on considère comme prisonnier le joueur touché par un adversaire qui a quitté son camp après lui : *Jouer aux* BARRES. *Je me souviens de mes songes : je jouais aux* BARRES *avec mes camarades.* (Balz.) *Rigault était très-agile de corps, très-alerte aux jeux, et le premier aux* BARRES *comme à la conférence.* (Ste-Beuve.) ‖ *Avoir barre sur quelqu'un,* Être sorti du camp après lui et pouvoir le prendre. ‖ *Donner barre sur soi,* Sortir le premier. ‖ *Toucher barres,* Rentrer dans son camp. ‖ *Barres forcées,* Jeu de barres où l'on ne délivre pas de prisonniers ‖ *Jeu des barres assis,* Jeu de salon qui consiste à se renvoyer un flocon de coton sur lequel on souffle des deux camps.

— Fam. *Jouer aux barres,* Se chercher mutuellement, sans pouvoir se rencontrer : *Je craignais fort que vous ne vinssiez à Lyon, pendant que j'irais à Genève, et que nous ne* JOUASSIONS AUX BARRES. (d'Alemb.) ‖ *Gagner, prendre, avoir barres sur quelqu'un,* Prendre, avoir avantage sur lui : *Ne vous y fiez pas; il est agile et remuant, il pourrait bien* GAGNER BARRES SUR VOUS. (Alex. Dum.) ‖ *Ne faire que toucher barres,* Arriver et repartir aussitôt : *Le bonheur* NE FAIT QUE TOUCHER BARRES *sur le sol mouvant des positions fausses.* (Mme C. Bacchi.) *Mon père habitait Versailles, et ne venait à Paris que pour y* TOUCHER BARRES *et s'en revenir en courant.* (Mme de Créquy.)

— Se disait autrefois d'un combat en champ clos, entre deux champions armés d'épées courtes.

— **Homonymes**. Bar, bard, et barres, barrent (du verbe *barrer*).

— **Encycl**. Géogr. et Navig. On donne le nom de *barre,* en hydrographie, à deux sortes de phénomènes qui se passent à l'embouchure des fleuves, et que l'on distingue en *barre de sable* et *barre d'eau;* cette dernière dénomination s'applique aussi à un phénomène analogue qui a lieu sur certaines côtes des régions équatoriales, dénuées de tout estuaire, et que nous décrirons en peu de mots.

On désigne sous le nom de *barre de sable* l'atterrissement sous-marin formé par le dépôt des sables et du limon qu'entraînent les eaux des fleuves, au point où elles viennent se déverser dans la mer. C'est surtout quand le fleuve vient se perdre en pente douce dans la mer que la *barre* est forte, car la vitesse du courant se trouvant considérablement ralentie, les atterrissements se font avec plus de facilité, et la dune sous-marine devient une digue contre laquelle se brisent alternativement et la masse d'eau fluviale gonflée par les pluies, et les flots de la mer que chaque jour la marée amène et remporte. La force et la hauteur de la *barre* varient avec l'élévation des eaux du fleuve et la quantité de limon qu'elles charrient. Quelquefois la *barre* laisse près de l'une des rives du fleuve un chenal plus ou moins étroit, assez profond pour le passage des navires, mais sujet à changer de place, au point que les pilotes sont forcés de le reconnaître par des sondages quotidiens. Ailleurs la *barre,* sans solution de continuité d'une rive à l'autre, n'offre pas de chenal; les navires, pour entrer dans le fleuve, doivent être allégés d'une grande partie, souvent même de la presque totalité de leur chargement. C'est ainsi que la *barre* de la Loire et celle de l'Elbe s'opposent au passage des navires chargés et les forcent de payer un lourd tribut aux bargiers qui, sur des barques légères, nommées *barges,* transportent les marchandises au delà de l'obstacle, tandis que, eux-mêmes, ils remontent ou redescendent le fleuve à peu près sur lest. Le Rhône, la Seine et la Gironde ont aussi leurs *barres,* chacune avec son caractère particulier. La *barre* du Rhône est de sable mêlé de galets; la *barre* de la Seine est formée de vase, par conséquent très-mobile; celle de la Gironde, située en deçà du rocher qui supporte le phare de Cordouan, est, comme celle du Rhône, de sable mêlé de galets. Les grands fleuves du nord de l'Europe, à l'exception de l'Elbe, n'ont pas de *barres,* à proprement parler. Le Rhin, à son embouchure, se trouve dans des conditions particulières, créées par le travail des hommes, qui ont modifié son cours inférieur. Ce fleuve ne se perd pas dans les sables, comme l'affirment si souvent à tort la plupart des géographes; deux saignées importantes, pratiquées, l'une par Drusus (*Fossa Drusiana*), et qu'on nomme aujourd'hui *Yssel,* l'autre par Corbulon (*Fossa Corbulonis*), sous le règne de Néron, et qui porte le nom moderne de *Leck,* déversent dans la mer du Nord la plus grande partie des eaux du fleuve. Le reste forme le Vieux-Rhin, faible cours d'eau qui se vide dans la mer par l'écluse de Katwyck. L'Oder, la Vistule, le Niémen, forment, avant leur embouchure, des lacs peu profonds, qui portent le nom commun de *haff.* Une étroite langue de terre sépare le haff de la mer : c'est la *barre* du fleuve, qui est au-dessus du niveau des eaux et que la Baltique ne submerge pas, parce qu'elle n'a presque pas de marée. Les limons des fleuves tributaires de la mer Noire sont l'équivalent des haffs de l'Oder et de la Vistule; ces cours ont aussi des *barres* élevées au-dessus des eaux; la flèche de Kinburn, rendue célèbre par la guerre de Crimée, est la *barre* solide du Dniéper. Le Danube, à sa bouche principale, celle de Sulina, présente une large *barre* de vase, avec des passes ou chenaux variables, qui en rendent difficiles l'entrée et la sortie. Tous les grands fleuves du continent asiatique ont des *barres* de sable ou de vase plus ou moins prononcées. En Amérique, nous citerons seulement la célèbre *barre* du Mississipi et celle de l'Orénoque. Quelquefois les *barres* de sable sont remplacées par des *barres* de brisants, comme à l'embouchure de l'Orégon, où des écueils, larges de 10 kil., forment une sorte de croissant à la tête du fleuve et en rendent l'entrée dangereuse.

Sur toutes les *barres,* le choc de la mer contre les eaux du fleuve produit un ressac dangereux pour les navires, et quelquefois si violent, qu'il est impossible de les franchir; c'est ce qui a lieu dans la plupart des rivières de la côte occidentale d'Afrique. C'est surtout quand le fond est semé de rochers, qu'il y a du danger à franchir les *barres.* S'il arrive que le navire touche le fond et qu'il soit arrêté dans sa course, le courant du fleuve le prend en travers et le pousse sur les roches, où le ressac l'a bientôt brisé. Terminons ce rapide exposé des *barres* de sable en disant qu'il y a des rades fermées par des *barres* qui ne sont pas le produit de l'alluvion d'un fleuve. L'entrée est un goulet étroit dans lequel le flux et le reflux de la mer amoncellent des sables; mais on conçoit qu'alors les *barres* ne doivent pas être sujettes à beaucoup de variations : ainsi, dans la Floride, à Pensacola, la *barre* n'a pas changé depuis vingt ans.

La *barre d'eau,* nom plus particulièrement usité dans la Seine, consiste en une grosse lame déferlante, qui remonte contre le courant du fleuve avec une vitesse et une force extraordinaires. Quand les eaux du fleuve ont été enflées par des pluies abondantes, leur rencontre avec le flot de la mer rend quelquefois ce phénomène très-remarquable. Les deux masses d'eau se heurtent avec violence, s'élèvent en montagne couverte d'écume, à une très-grande hauteur. Si le fleuve a le dessus, cette montagne liquide disparaît dans la mer. Mais si le flot, ainsi qu'il arrive dans les grandes marées, est le plus fort, l'eau du fleuve est refoulée avec fracas, et la *barre* s'avance avec une extrême rapidité, surtout si elle est poussée par un fort vent d'ouest; cette lame, qui remonte le courant avec une vitesse effrayante, entraîne et engloutit quelquefois les vaisseaux les plus forts ou les jette sur le rivage. Sur la Seine, les eaux de la marée qui monte arrivent à la hauteur de Quillebeuf; là, elles s'amoncellent subitement et s'élèvent à une hauteur quelquefois considérable. Au moment où le phénomène commence, un bruit sourd se fait entendre à la distance de 7 à 8 kil.; les animaux épouvantés abandonnent les pâturages où ils paissaient tranquillement; l'effroi se répand sur les deux rives, et le cri de *la barre! la barre!* répété de toutes parts, devient un cri d'alarme pour l'habitant riverain, qui voit quelquefois le flot menacer son habitation et ses champs. Dans sa course, ce phénomène dévastateur dégrade le rivage, enlève tout ce qu'il rencontre, et porte au loin sur les terres basses un limon infertile. Cette *barre* remonte, en diminuant de vitesse, jusqu'à Rouen, où elle a quelquefois assez de force encore pour que les navires trop voisins les uns des autres s'entre-choquent, brisent leurs amarres et s'avarient. Elle est même sensible encore à Pont-de-l'Arche; mais, ordinairement, près de cette dernière localité, ce n'est plus qu'un bourrelet qui traverse la Seine et qui vient toujours mourir à peu près au même point du courant du fleuve.

La Dordogne, dans le département de la Gironde, est celle de nos rivières de France où se présente avec le plus d'intensité le phénomène que nous venons de décrire. Lorsque l'instant est venu où le courant descendant doit s'arrêter, on aperçoit une grande ondulation qui remonte la rivière et annonce l'arrivée du flot. Cette ondulation se compose d'une, de deux, de trois et quelquefois de quatre vagues consécutives, hautes, courtes et rapides, qui s'étendent d'une rive à l'autre et élèvent subitement le niveau des eaux : c'est là le *mascaret.* Quoique le mascaret de la Dordogne soit le plus dangereux de l'Europe par son élévation, qui va jusqu'à 2 m. 30, le phénomène n'offre généralement rien de bien redoutable, sauf aux équinoxes; et, pourvu qu'à son approche les embarcations se conforment à quelques précautions connues des marins, on a rarement des accidents à craindre. Mais dans la rivière des Amazones, en Amérique, et sur l'Hougly, branche occidentale du Gange, le mascaret s'élève à 4 et 5 m.; les vagues qui barrent le fleuve et remontent son cours se brisent souvent, à leur sommet, et produisent des mugissements qui se font entendre à plus de 8 kil.

Dans l'Amazone, les Anglais ont appelé les vagues du mascaret *the rollers* (les cylindres); les Indiens ont donné à ce phénomène le nom imitatif de *Pororoca.* « Pendant les jours les plus voisins des pleines et nouvelles lunes, temps des plus hautes marées, dit M. de La Condamine, la mer, au lieu d'employer six heures à monter, parvient, en une ou deux minutes, à sa plus grande hauteur. On juge bien que cela ne peut pas se passer tranquillement. On entend, d'une ou deux lieues de distance, un bruit effrayant qui annonce le pororoca : à mesure que ce terrible flot approche, le bruit augmente, et bientôt on voit un promontoire d'eau de 12 à 15 pieds (4 à 5 m.) de hauteur; puis un autre, puis un troisième et quelquefois un quatrième, qui se suivent de très-près et qui occupent presque toute la largeur du canal; cette lame avance avec une rapidité prodigieuse, brise et écrase, en courant, tout ce qui lui résiste. On voit, en quelques endroits, de grands terrains emportés par le pororoca, de très-gros arbres déracinés, des ravages de toute espèce. » Sur l'Hougly, le mascaret, ou *barre* d'eau, a reçu le nom de *bore.* — Les savants se sont occupés de rendre compte de ce phénomène; mais les circonstances qui l'accompagnent en diverses localités déjouent successivement les explications. Ainsi, le mascaret n'a pas lieu à toutes les époques de l'année, ni régulièrement tous les jours; quelquefois il cesse d'apparaître dans une localité où il était habituel, comme cela se voit aujourd'hui sur la Gironde, qui, depuis quelques années, n'y est plus sujette comme autrefois. Nous ne hasarderons donc ici aucune des explications plus ou moins plausibles données jusqu'à ce jour, et nous nous contenterons d'exposer succinctement un troisième phénomène, ou plutôt un deuxième cas où se produit la *barre d'eau.*

Les côtes frappées perpendiculairement par les vagues servent de point d'appui aux sables et à tous les corps qu'elles y viennent déposer; la vague, en se déployant sur le rivage, se retire aussitôt pour revenir immédiatement : ces oscillations forment ce que les marins français appellent le *ressac* et les Anglais le *surf.* Il en résulte, à une petite distance, un banc composé de ce que le ressac entraîne et de ce que la mer apporte; ce banc fait la *barre,* et c'est sur cette *barre* que la mer déferle avec violence. Il y a de ces *barres* que l'on ne peut passer sans un péril extrême, péril d'autant plus grand que la dune sous-marine est surmontée d'une *barre* d'eau effrayante, comme sur les côtes de Guinée et surtout du Dahomey. V. ce dernier mot.

— Art vétér. Une muqueuse épaisse et sensible recouvre, chez le cheval, cette *barre* osseuse sur laquelle s'appuie le canon du mors. La sensibilité de la *barre* varie beaucoup suivant la conformation de sa base osseuse. Si

cette base est arrondie, la compression du mors n'occasionnera qu'une douleur modérée, qui sera, au contraire, très-vive, si le bord du maxillaire est tranchant. C'est pourquoi on distingue la *barre arrondie* et la *barre tranchante.* La *barre* peut devenir presque insensible par l'action répétée du mors, qui fait épaissir la muqueuse et la rend calleuse. Les *barres* peuvent être blessées par l'action d'un mors mal ajusté, ou par l'effet d'une main inhabile. Cette blessure, peu grave en elle-même, peut amener l'exfoliation de l'os et augmenter ou diminuer la sensibilité de la *barre*, suivant la forme que conservera le bord du maxillaire à la suite de cet accident.

— Econ. agr. Les *barres d'écurie* se font ordinairement en bois; les Anglais ont imaginé de les faire en fonte, mais cet exemple n'est pas à imiter. Elles doivent être rondes et non pas carrées, afin de ne pas blesser les animaux. Un diamètre de 0 m. 07 à 0 m. 08 et une longueur de 2 m. sont les dimensions les plus convenables. Les *barres* sont posées horizontalement, accrochées d'une part à la mangeoire, et de l'autre au plafond ou à un pilier. Sur le devant, elles doivent partager également l'avant-bras du cheval; par derrière, elles seront élevées de 0 m. 10 à 0 m. 12 au-dessous du jarret. Ce système est généralement adopté en France; les Anglais en ont un autre, qui n'est pas aussi bon. Ils posent les *barres* à une même élévation, de sorte que les chevaux de petite ou de grande taille ne se trouvent pas bien séparés : les *barres* sont tantôt trop hautes, tantôt trop basses.

Le mode de séparation au moyen des *barres* est assurément préférable à l'usage de mettre en contact direct tous les habitants d'une même écurie; néanmoins, il n'est pas sans inconvénients. Le principal consiste dans la difficulté de détacher les *barres*, quand les chevaux, en ruant, se les mettent entre les jambes. On sait combien peu de chevaux sont d'humeur à rester paisiblement dans cette position insolite. Il a donc fallu chercher un moyen d'anéantir, ou, au moins, d'atténuer ce désavantage. Le système le plus parfait est celui de M. Dupuis, cordier à Beauvais, système qui est actuellement en usage dans les écuries de l'Etat. En Angleterre, les *barres* sont suspendues par des bouts de chaînes de fer, trop longs en avant et trop courts en arrière. L'animal est emprisonné entre ses *barres*, à moins qu'on ne lui laisse un espace très-large, ce qui est souvent impossible. Si le cheval se lève sous l'une des *barres*, celle-ci se détache d'elle-même et l'animal n'en éprouve aucune gêne; seulement, dans sa chute, elle peut blesser ou troubler les voisins. Pour amoindrir les inconvénients des *barres*, on les recouvre, sur le tiers de leur longueur, à l'arrière, d'une couche plus ou moins épaisse de paille contre laquelle les coups de pieds viennent s'amortir. En résumé, les *barres d'écurie* ont une utilité, mais restreinte : elles sont inapplicables aux chevaux de prix. Pour ceux-là, il est indispensable d'employer le système cellulaire.

— Blas. La *barre* peut être chargée d'autres pièces ou meubles, et, comme les autres pièces honorables, elle est susceptible de recevoir un grand nombre d'attributs : la famille de Courcy porte d'argent à la *barre* engrêlée de gueules.

Comme la bande, la *barre* indique la noblesse d'épée, puisqu'elle rappelle l'écharpe, le baudrier et la livrée des capitaines et chefs de guerre; toutefois, placée en sens contraire, elle a été choisie par les bâtards en raison du vieil axiome « Bastard est venu du côté gauche. » Cependant, il est bon de remarquer que la *barre*, dite *de bâtardise*, est plus courte et moins large que la *barre* ordinaire. Donc toute *barre* touchant les deux extrémités de l'écu et ayant un tiers de sa largeur, ne doit jamais être considérée comme signe de bâtardise. La *barre* de bâtardise, sur un écu, *brise* les armes et se représente ordinairement passant pardessus toutes les autres pièces.

— Jeux. Le *jeu de barres* est un jeu d'adresse et d'agilité, qui fait les délices des jeunes gens des deux sexes, surtout des garçons, auxquels il procure un exercice des plus salutaires. Après avoir choisi un vaste emplacement, aussi battu et uni que possible, les joueurs se divisent en deux groupes ou partis comptant le même nombre de combattants. Chacun des deux partis s'établit à l'une des extrémités opposées de l'emplacement, et s'y forme un camp au moyen d'une ligne tracée sur la terre. On tire ensuite au sort pour savoir lequel des deux doit *demander barre*, c'est-à-dire commencer le jeu. Ces préparatifs terminés, les combattants des deux partis s'alignent sur la limite de leur enceinte. Bientôt, un des joueurs du parti désigné sort de son camp, s'avance vers le camp ennemi, et, se posant, le jarret tendu, le bras en avant, dit d'une voix forte : « Je demande *barre* contre un tel. » Celui qu'il a provoqué s'élance aussitôt, frappe deux légers coups dans la main qui lui est tendue; mais, au moment où il va frapper un troisième coup, le provocateur prend rapidement la fuite, et l'autre le poursuit pour essayer de l'atteindre, afin de le faire prisonnier. Si le poursuivi est en danger, un joueur de son camp s'élance à son secours et le poursuivant, à son tour poursuivi, ne tarderait pas à être lui-même en péril, si un de ses camarades ne venait à son aide. Tout joueur sorti de son camp pour courir sus à un ennemi également sorti du sien, est dit *avoir barre* sur ce dernier. S'il réussit à l'atteindre, il le frappe légèrement en s'écriant : « pris! » A ce cri, le jeu est immédiatement suspendu, et le prisonnier se rend dans le camp de son adversaire. La partie de *barres* se fait de deux manières : ou bien les prisonniers sont rendus à mesure qu'on les prend, et alors la partie consiste en un certain nombre de captures; ou bien les prisonniers sont gardés dans le camp ennemi jusqu'à ce qu'on les délivre. Dans ce dernier cas, la partie cesse ordinairement quand un des deux partis a éprouvé tant de pertes, qu'il ne peut plus espérer de délivrer ses prisonniers : il renonce alors volontairement à prolonger une lutte inutile. Voici comment s'opère la délivrance des prisonniers. Ils se rangent sur une seule file, en se tenant par la main, en avant du camp ennemi. Leurs camarades s'élancent aussitôt, et si l'un d'eux réussit, sans être pris, à toucher le premier de la bande, ils recouvrent tous la liberté. Mais cette délivrance n'est pas toujours facile, car, de leur côté, les gardes du camp emploient leur adresse et leur agilité à déjouer les ruses des libérateurs et à les faire eux-mêmes prisonniers. — La partie qui précède est la partie de *barres* ordinaire. Dans celle qu'on appelle aux *barres forcées*, on ne délivre point les prisonniers. Ceux-ci restent dans le camp qui les a pris, et le jeu ne se termine que lorsque tous les combattants d'un parti sont ainsi passés dans le camp de l'autre.

Le *jeu de barres assis* est un jeu de salon, ainsi appelé parce qu'il présente une certaine analogie avec le précédent. On dispose deux rangs de chaises en regard l'un de l'autre, en laissant entre les deux un intervalle de 1 m. 60 à 2 m. Les dames se placent sur les chaises du camp de droite, et les hommes sur celles du camp de gauche. Chaque parti choisit ensuite un champion, qui s'avance un peu en avant de la limite de son armée. C'est ordinairement le champion des dames qui commence le jeu. A cet effet, il souffle sur le camp ennemi un flocon de coton en ouate ou de soie pluche, que son adversaire cherche à repousser, avec son souffle, sur les dames. Celles-ci, à leur tour, s'efforcent de le renvoyer sur le camp des hommes, aussi avec leur souffle. Pendant cette lutte, les champions seuls sont debout, tous les autres combattants restent assis. Le champion dans le camp duquel le flocon tombe est fait prisonnier, et on le fait asseoir à une petite distance du camp des vainqueurs, à un endroit que l'on nomme le *quartier* général. Un second champion le remplace, et l'on recommence à lutter à qui enverra le flocon. Le parti qui triomphe, c'est-à-dire celui qui a fait le plus de prisonniers, a le droit de délivrer ceux que l'ennemi lui a enlevés. Si ce sont les dames qui ont remporté la victoire, elles se rangent sur deux files, munies chacune d'une chaise qu'elles renversent et qu'elles élèvent de manière à former une espèce de voûte, sous laquelle les vaincus sont obligés de passer. Si, au contraire, les dames sont vaincues, les messieurs se rangent aussi sur deux rangs, en élevant leur chaise, mais d'une main seulement, puis, à mesure qu'elles passent, chacun en saisit une avec la main restée libre, et force alors est à la prisonnière de donner un baiser pour prix de sa rançon.

BARRE, ch.-l. de cant. (Lozère), arrond. de Florac; pop. aggl. 385 hab. — pop. tot. 710 hab. Eglise consistoriale calviniste.

BARRE (Nicolas), religieux minime, né à Amiens en 1621. Ayant eu l'idée de fonder des séminaires pour former des maîtres et des maîtresses d'école, il mit son projet à exécution, d'abord à Rouen, en 1666, puis à Paris. C'est également lui qui fonda, en 1678, la congrégation des frères et sœurs des Ecoles charitables et chrétiennes, appelés *piétistes*, et la congrégation des dames de Saint-Maur. On a de lui des *Lettres spirituelles* (Rouen, 1697).

BARRE (François POULAIN DE LA), littérateur français, né à Paris en 1647, mort en 1723. Il embrassa l'état ecclésiastique, se fit recevoir docteur en Sorbonne et devint curé à La Flamangerie; mais, en 1688, il abandonna le diocèse de Laon pour se retirer à Genève, où il se maria en 1690 et où il enseigna la philosophie et les belles-lettres. Il a écrit plusieurs ouvrages, notamment un *Traité de l'égalité des deux sexes* (1673, in-12), et la *Doctrine des protestants sur la liberté et le droit de lire l'Ecriture sainte* (1720), qui, d'après Senebier, est un excellent ouvrage de controverse.

BARRE (Michel DE LA), compositeur et flûtiste, né à Paris en 1680, mort en 1744. Il a écrit la musique de deux opéras représentés à l'Académie royale de musique, le *Triomphe des arts* (1700), et la *Vénitienne* (1705). On a aussi de lui quelques compositions pour flûte et un recueil d'airs à boire. Il jouissait, de son temps, d'une grande réputation comme flûtiste.

BARRE (Joseph), historien français, né en 1692, mort à Paris en 1764. Infatigable travailleur, il consacra sa vie à l'étude, devint chanoine de Sainte-Geneviève, chancelier de l'université de Paris, et composa plusieurs ouvrages, plus remarquables par l'érudition que par l'esprit critique et le mérite littéraire. Le plus important est son *Histoire générale d'Allemagne*, etc. (Paris, 1748, 11 vol. in-4°), qui abonde en recherches intéressantes, mais manque souvent d'exactitude et des qualités essentielles au véritable historien. Il a inséré beaucoup de faits et de discours empruntés, mot pour mot, au *Charles XII* de Voltaire. Citons aussi sa *Vie du maréchal de Fabert* (1752, 2 vol.), pleine de détails curieux.

BARRE (Jacques-Jean), graveur en médailles français, graveur général des monnaies, né à Paris le 3 août 1792, mort à Paris, à l'Hôtel des monnaies, le 10 juin 1855. Elève de M. Tiolier, graveur général des monnaies, M. Barre se distingua dès ses débuts dans son art, sous la Restauration, par des travaux qui attirèrent sur lui l'attention de l'Etat et celle des amateurs; c'était surtout vers la gravure monétaire que semblaient se porter les études du jeune artiste, et nul ne connaissait mieux que lui les ressources et les exigences de cet art difficile. Une observation très-sérieuse et très-approfondie des divers systèmes de monnayage l'avait familiarisé avec toutes les conditions qu'exige une bonne fabrication monétaire, sous le double rapport artistique et économique à la fois. Une grande médaille, celle du *sacre de Charles X*, mesurant 0 m. 68 de diamètre, d'une composition difficile et compliquée, avec neuf personnages, fut exécutée par M. Barre en quinze jours; c'était un tour de force qui ne pouvait être réalisé que par un praticien rompu à toutes les difficultés les plus ardues du travail manuel de la gravure en médailles. Un prince étranger était descendu à la cour de France et devait visiter les établissements de Paris entre autres, la Monnaie. Le roi voulait consacrer le souvenir de cette visite par une médaille à l'effigie de son hôte; mais on n'avait ni buste, ni portrait du prince, et comme on voulait lui ménager une surprise, on ne pouvait pas lui demander une séance de pose. L'embarras de l'administration était grand, ainsi que celui de M. Tiolier, alors graveur général, qui ne savait comment satisfaire au désir du souverain, lorsque M. Barre s'offrit pour exécuter la médaille projetée. Muni de l'autorisation nécessaire, il se rendit aux Tuileries au moment où se donnait un grand dîner de gala; en grande tenue de maître d'hôtel, une serviette sous le bras et une assiette à la main, il se mêle aux nombreux gens de service sans être remarqué; posté à une distance convenable de l'hôte royal, il put crayonner à son aise son profil sur une feuille de papier appliquée au fond de l'assiette qu'il tenait à la main; puis il rentra chez lui, passa jours et nuits à modeler son buste, à réduire son poinçon, à le retoucher sur les indications de quelques familiers du prince, mis dans la confidence, et le jour où ce dernier fit sa visite à la Monnaie, on lui présenta une médaille frappée devant lui à son effigie très-ressemblante. Ce personnage parut charmé; il prodigua autour de lui les expressions de sa joie et de sa reconnaissance; mais il n'eut ni un mot gracieux ni un bout de ruban pour l'artiste modeste qui s'était effacé derrière l'administration et le graveur général, son maître et son ami. La grande médaille frappée à l'occasion de la *visite de la famille royale à la Monnaie*, en 1833, est un chef-d'œuvre d'arrangement et de goût; M. Barre trouva le moyen d'y faire figurer, dans des cartouches reliés par des ornements d'un style excellent et d'une richesse sans lourdeur, non-seulement les portraits du roi Louis-Philippe et de la reine, mais encore ceux de tous les princes et princesses de la famille royale, sans exception : y compris la princesse Adélaïde, sœur du roi, ces princes étaient au nombre de huit. L'année suivante, en 1834, M. Barre fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Atteint du mal qui devait le conduire au tombeau, et ne pouvant plus exercer les fonctions de graveur général, M. Tiolier avait confié à M. Barre la direction de ses ateliers, et celui-ci s'acquitta avec tant de zèle, de talent et d'intelligence de cette mission, pendant plusieurs années, qu'à la mort de M. Tiolier, en 1842, il fut appelé à lui succéder, et entra en fonctions le 20 décembre. Il fut promu, en 1852, officier de la Légion d'honneur, et mourut le 10 juin 1855, regretté de l'administration, qui avait apprécié son rare mérite et ses services exceptionnels; pleuré par les artistes, qui avaient toujours trouvé chez lui une bienveillance et une protection fraternelles, à leurs débuts dans la carrière. C'était un homme d'un caractère honnête et droit, un artiste sérieux et convaincu, un ami au dévouement sûr; sa mort fut un deuil pour tous ceux qui l'avaient approché. Il a laissé deux fils, qui portent dignement son nom : l'aîné, Jean-Auguste BARRE, un de nos meilleurs statuaires, chevalier de la Légion d'honneur, est membre de l'Institut; l'autre, Désiré-Albert, élève distingué de Delaroche, décoré aussi de la Légion d'honneur, a succédé à son père comme graveur général des monnaies.

Outre plusieurs types monétaires excellents et d'un bon style, l'œuvre de J.-J. Barre offre des médailles et jetons en grand nombre, dont le mérite est fort apprécié : il faut signaler surtout, outre celles dont il a été parlé ci-dessus, la médaille du grand prix de vertu du *Comice de Seine-et-Oise*, offerte par M. le duc de Luynes. Sur l'ordre et d'après les indications de ce haut personnage, bien connu par ses connaissances et ses aptitudes artistiques, M. Barre fit un coin qui restera un chef-d'œuvre de goût, d'art et de gravure. Cette médaille peut être comparée aux meilleures des écoles française et italienne pour la pureté du galbe, la simplicité savante de l'arrangement, la finesse du modelé et la grâce de l'ensemble. Les autres médailles de M. Barre représentent : le *docteur Gall*, le *Retour des cendres de Napoléon*, le *Roi des Belges* et le *prince Czartoriski*, le *Prince président*. On a de lui, en outre, un rapport très-intéressant *Sur les procédés anciens et modernes du monnayage en France* (1851).

BARRE (Jean-Auguste), statuaire français, né à Paris en 1811, élève de J.-J. Barre, son père, et de Cortot. Il débuta en exposant, au Salon de 1831, plusieurs médaillons et la *Liberté triomphante*, groupe allégorique. Voici ce qu'écrivit, à propos de ce dernier ouvrage, Gustave Planche, qui a eu le don de présager les succès de quelques-uns des grands artistes de notre temps : « Le groupe de M. Barre révèle plusieurs qualités louables, et surtout un amour sincère de la réalité; mais l'artiste choisit mal ses modèles, et il néglige de les ennoblir et de les élever. Si, comme je le crois, c'est le début d'un jeune homme, avec du travail, il peut espérer d'atteindre à une bonne exécution. Les draperies sont touchées avec souplesse et assez naturellement. » Comme l'avait prévu le célèbre critique, M. Auguste Barre est arrivé à être l'un des plus habiles praticiens de notre époque; il modèle les chairs avec une grande finesse et une vérité à peu près irréprochable; il accuse les détails avec soin et arrange les draperies avec goût; il réussit particulièrement à faire les portraits, surtout les portraits de femmes, dans lesquels il déploie de la grâce, de la coquetterie même, sans tomber ni dans la mièvrerie ni dans la fadeur. Mais, dans les compositions qui réclament de la chaleur, de la noblesse, du style, il s'élève rarement au-dessus d'une correcte et froide réalité. Il a pris part à toutes les expositions qui ont eu lieu à Paris depuis 1831 jusqu'en 1865, excepté à celles de 1841, 1844, 1857 et 1859. Ses principaux ouvrages sont : *Ulysse reconnu par son chien*, dont le modèle en plâtre, exposé en 1833, a été exécuté en marbre pour le Salon de 1834 et a valu à l'artiste une médaille de 2e classe; *David s'apprêtant à combattre Goliath* (1834); l'*Ange et l'enfant*, d'après la poésie de Reboul (1837); la statue de François de Lorraine, duc de Guise, qui a obtenu une médaille de 1re classe (1840); *Chabot, comte de Charny, gouverneur de Bourgogne, sauvant les huguenots de cette province des massacres de la Saint-Barthélemy*, bas-relief en bronze (1842); la statue d'Achille de Harlay (1843) et celle de Mathieu Molé (1845), commandées par le gouvernement, pour le palais du Luxembourg; la statue en marbre de la duchesse de Penthièvre (commande du gouvernement), et celle en bronze du savant Laplace, destinée à la ville de Caen (1847); la *France*, statue en plâtre (1849); la *Liberté*, bas-relief en marbre, commandé par le ministre de l'intérieur (1850); *Mater Dolorosa*, statue en bronze (1852); *Bacchia*, statue en marbre, commande du ministre d'Etat (1855); la statue en bronze de monseigneur Affre, pour la ville de Rodez (1864). M. Barre a exposé, en outre, un grand nombre de bustes-portraits, parmi lesquels on a remarqué ceux qui représentent les personnages suivants : Léopold, roi des Belges (1836); Alexandre Duval (1845); Pie IX, Mlle Mars (1848); Louis-Napoléon, président de la République (1852); Napoléon III (1853); Mme Doche, Mlle Delphine Fix, le prince Napoléon (1855); l'impératrice Eugénie, la princesse Clotilde, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire (1861); Emma Livry (1865). Le buste de Louis-Napoléon, exposé en 1852, a été accepté comme modèle officiel pour le coin des nouvelles monnaies. On doit encore à M. Barre une statuette en ivoire de Mlle Rachel (1849), une statuette en marbre de M. Chaix d'Est-Ange, et une statue en marbre de l'impératrice Eugénie (1861). Cet artiste a été décoré en 1852.

BARRE (Désiré-Albert), frère puîné du précédent, né à Paris en 1818, suivit l'atelier de Paul Delaroche, voyagea en Italie, seconda son père dans ses derniers travaux et lui succéda, en 1855, comme graveur général de l'Hôtel des monnaies.

BARRE DE BEAUMARCHAIS (Antoine DE LA), littérateur français, né à Cambrai, mort vers 1757. Fort instruit, connaissant l'espagnol, l'anglais et l'italien, il était chanoine régulier de la maison de Saint-Victor, lorsqu'il quitta la France pour aller habiter La Haye, Hambourg, Francfort-sur-le-Mein, où il fit, pour les libraires, une grande quantité d'ouvrages. Nous nous bornerons à citer : *Lettres sérieuses et badines sur les ouvrages des savants* (La Haye, 1729-1733, 8 vol.), où l'on trouve de très-curieux morceaux d'histoire littéraire; *Amusements littéraires* ou *Correspondance politique, philosophique*, etc. (1741, 3 vol.); enfin, le *Hollandais* ou *Lettres sur la Hollande ancienne et moderne* (1738).

BARRÉ s. m. (ba-ré — rad. *barrer*). Mus. Action d'appuyer les doigts sur plusieurs cordes ou même sur toutes les cordes, en travers du manche de la guitare : *Il exécute bien les* BARRÉS.

— Ichthyol. Espèce de silure, qui vit sur les côtes du Brésil et de la Guyane. C'est le silure à bandes de Linné.

BARRÉ, ÉE (ba-ré) part. pass. du v. Bar-

rer. Fermé par un barrage : *Un passage* BARRÉ. *Une route* BARRÉE. *Elle est timide ; elle traverse les chemins* BARRÉS. (Mme de Sév.)

— Biffé : *Un mot* BARRÉ. *Une page* BARRÉE.

— Rayé, en parlant d'une étoffe. ‖ V. en ce sens.

— Fig. Empêché par quelque obstacle : *De toutes parts, l'action est* BARRÉE *et la volonté brisée.* (H. Taine.)

— *Frères barrés* ou simplement *Barrés*, Nom donné aux carmes, à cause du bariolage de leur costume.

— Mar. *Vergue barrée*, Vergue sur laquelle on borde la voile de perroquet de fougue, ce dont on s'abstient le plus souvent, laissant ainsi à la vergue l'apparence d'une barre. On l'appelle, pour la même raison, VERGUE SÈCHE.

— Palais. Divisé, comme par une barre, en deux fractions égales, en deux avis différents : *Juges, avis* BARRÉS. ‖ V. en ce sens.

— Chir. *Dent barrée*, Dent dont les racines, écartées ou tortueuses, emportent, dans l'extraction, une portion de l'arcade alvéolaire. ‖ *Os* ou *Bassin barré*, Bassin de femme chez lequel la symphyse du pubis a pris un développement excessif dans le sens transversal. ‖ *Femme barrée*, Femme dont le bassin est barré.

— Blas. Se dit d'un écu couvert de barres alternant de couleur, de façon que, le nombre des barres égalant celui des interstices, les bandes ne peuvent être distinguées du fond : Famille de Fleyres : BARRÉ *d'or et de gueules.* ‖ Se dit du battant d'une porte qui est chargé d'un sautoir d'une couleur différente : Famille de Port : *coupé de gueules et d'argent, à deux portes ouvertes de l'une en l'autre,* BARRÉES *en sautoir d'or.* ‖ Se dit de toute pièce honorable couverte de barres. ‖ *Barré contre-barré*, Se dit d'un écu parti, coupé, taillé ou tranché, dont les barres se trouvent opposées les unes aux autres par rapport à la disposition de leurs couleurs. ‖ *Cheval barré*, Cheval paré.

BARRÉ (Pierre-Yves), vaudevilliste et directeur de théâtre, né à Paris en 1749 ou 1750, mort en 1832, fut d'abord avocat au parlement de Paris, puis greffier à celui de Pau. Après 1789, il entreprit d'écrire pour le théâtre, et fit représenter, en société avec Piis : les *Amours d'été*, les *Vendangeurs*, les *Veillées villageoises*. De concert avec Piis, Radet, Desfontaines et plusieurs autres, il fonda, en 1792, le théâtre du Vaudeville, de la rue de Chartres. Il en conserva la direction jusqu'en 1815, et enrichit le répertoire de ce théâtre d'un grand nombre de vaudevilles fort spirituels et très-goûtés du public. Cet auteur est l'un des plus charmants successeurs des Panard, des Collé et des Favart. Parmi les pièces écloses de la collaboration Barré-Radet-Desfontaines, celles qui ont eu le plus de vogue sont les suivantes : *Arlequin afficheur*, folie qui, depuis 1792, a été jouée plus de sept cents fois ; *Colombine mannequin ;* le *Mariage de Scarron ; Monsieur Guillaume ; René le sage ; Gaspard l'avisé ;* le *Fandango ;* les *Deux Edmond ;* la *Danse interrompue*, etc. Il paraît que le plus habile des associés était Radet. Barré avait l'esprit vif et facile, une entente parfaite de la scène, mais peu de style. Neveu du chansonnier Laujon et habitué des dîners du Vaudeville, il a composé aussi des chansons qui ont eu beaucoup de vogue dans les sociétés épicuriennes.

BARRÉ (Guillaume), publiciste, né vers 1760 en Allemagne, d'une famille de protestants français réfugiés, mort, par suicide, à Dublin en 1829. Il vint en France au commencement de la Révolution, dont il embrassa la cause avec ardeur, fit la première campagne d'Italie dans l'armée française et parvint au grade de capitaine. Il parlait et écrivait toutes les langues de l'Europe, et il devint interprète de Napoléon Ier. Mais ayant composé, contre le maître, des couplets satiriques, il s'enfuit dans une barque, en descendant le cours de la Seine jusqu'au Havre, bravant la police, qui sans doute le cherchait ailleurs, et passa en Angleterre sur un navire américain. Là, il donna cours à ses ressentiments, en publiant l'*Histoire du consulat français sous Bonaparte* (Londres, 1807), puis l'*Origine, les progrès, la décadence et la chute de Bonaparte en France* (1815), dont le premier volume a seul paru. Ces deux ouvrages, écrits en anglais, sont de véritables pamphlets.

BARRÉ (Léonard), né à Bordeaux, mort vers 1825, perdit la raison à la suite de revers de fortune et composa plusieurs écrits qu'il adressa à Napoléon Ier, à Pie VII, à l'empereur d'Autriche et aux autres souverains de l'Europe. Comme dans toutes les élucubrations des monomanes de ce genre, il s'agissait toujours de la révélation de quelque système infaillible pour sauver l'univers. Les principaux de ces écrits sont : le *Véritable système de gouvernement du corps politique et d'économie générale* (1804) ; *Trait de lumière* (1815) ; *A Sa Sainteté le pape Pie VII, et à tous les grands maîtres de la franc-maçonnerie, principaux membres de la diplomatie*, etc. (1818). Ce malheureux signait quelquefois ses étranges productions : « LÉONARD, qui n'est plus BARRÉ, parce qu'il a fondu la calotte d'airain qui tenait tous nos cerveaux enclavés. »

BARRÉ (Louis), littérateur et lexicographe, né à Lille en 1799, mort en 1857. Il enseigna les langues en Belgique, la philosophie au collége de Lille (de 1830 à 1836), et se fixa ensuite à Paris, où il exécuta beaucoup de travaux pour les libraires : des éditions ou compléments des dictionnaires de l'Académie, de Napoléon Landais, de Boiste, etc. (en collaboration avec Ch. Nodier, Landais, Chésurolles) ; des éditions de classiques français, des traductions des *Œuvres de Walter Scott, de Clarisse Harlowe*, de *Dante ;* le *Texte des Antiquités d'Herculanum et de Pompéi* (Didot, 1840) ; *Petite Biographie classique* (Didot, 1844), etc.

BARRÉ (Jean-Baptiste), statuaire contemporain, né à Nantes. Il a exposé, pour son début, au Salon de 1843, une statue représentant la *Madeleine au désert*, qui lui a valu une médaille de 3e classe. Nous citerons, parmi ses autres ouvrages : *Jésus après la flagellation* (Salon, 1846) ; la *Vierge et l'Enfant* (Salon, 1848) ; les bustes en bronze d'Evariste Boulay-Paty et d'Ed. Turquety (Salon, 1850), placés tous deux au musée de Rennes ; *Graziella* (Salon, 1857).

BARRÉ (Léopold), acteur français, né à Paris le 14 avril 1819, est fils d'un libraire de la capitale. D'abord séminariste, il abandonna la soutane pour le théâtre et s'essaya, en 1839, à la banlieue, dans la troupe des frères Seveste. La même année, il entrait au théâtre du Panthéon et devenait l'idole des habitués de l'endroit, par la façon dont il jouait les comiques et les grimes. Après avoir créé un rôle important dans la *Poudre de Perlimpinpin*, il vint débuter, en 1841, à l'Odéon, et joua avec succès les paysans du vieux répertoire, les comiques chargés. Alexandre Dumas le prit à l'Odéon, l'essaya, à Saint-Germain, dans quelques-uns des drames qu'il destinait au Théâtre-Historique et le fit débuter, sur cette dernière scène, lors de son ouverture. Le baron de Kalb dans *Intrigue et amour*, Polonius dans *Hamlet*, Agésilas dans le *Chevalier de Maison-Rouge*, Godard dans la *Marâtre*, Penelou dans *Monte-Cristo*, Planchet dans les *Mousquetaires*, Gorgo dans *Catilina*, etc., montrèrent, sous son véritable jour, son talent fin et communicatif. Après la fermeture du Théâtre-Historique, il passa aux Folies-Dramatiques, et alla, le 11 janvier 1851, créer, à la Porte-Saint-Martin, le rôle de Denis Ronciat dans *Claudie*. Appelé plus tard à l'Odéon, il y fit sa rentrée avec un grand succès, reprit le personnage de Jean Bonnin de *François le Champi*, et créa le rôle de Patience dans *Mauprat*, du Capitaliste dans l'*Honneur et l'argent*, de Daniel dans *Que dira le monde?* de Chrétien dans la *Conscience*. En même temps qu'il abordait l'ancien répertoire dans les rôles de son emploi, tels que Jodelet des *Précieuses ridicules*, Agnelet de l'*Avocat Patelin*, Laflèche de l'*Avare*, Basile du *Barbier de Séville*, Brid'oison du *Mariage de Figaro*, Sylvestre des *Fourberies de Scapin*, Pourceaugnac de *M. de Pourceaugnac*, Lubin de *Georges Dandin*, il comptait de nombreuses créations dans le répertoire moderne. C'est ainsi qu'on l'a vu successivement dans *André Gérard*, les *Gens de théâtre*, le *Rocher de Sisyphe*, la *Bourse*, etc. Appelé enfin au Théâtre-Français, il a été admis comme pensionnaire. Rue de Richelieu, il a repassé toute l'ancienne comédie et a créé ou repris divers rôles dans le *Village*, la *Comédie à Ferney*, *On ne badine pas avec l'amour*, *Jean Baudry*, la *Maison de Pénarvan*, le *Gendre de M. Poirier*, le *Duc Job*, etc. M. Barré est un comique dont les principales qualités sont la franchise et la rondeur. Il rend supérieurement la bêtise naïve et la narquoiserie paysanne de certains types. Malheureusement, les rôles qu'on lui permet d'aborder aux Français semblent moins favorables à son talent que ceux qui lui revenaient à l'Odéon. Il est à craindre que le séjour de notre scène ne soit funeste à son talent :

> Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier.

D'ailleurs, le théâtre contemporain est bien plus son fait que celui qui repose sur des traditions souvent redoutables pour un artiste qui puise ses inspirations dans son temps et dans le milieu où il vit.

BARRÉ DE JALLAIS, administrateur, né à Chartres en 1772. Il était commissaire des guerres à Angers lorsque le premier consul, voulant pacifier la Vendée, l'employa utilement à cet objet. Chargé par le général Hédouville de négocier avec le fameux abbé Bernier, il s'acquitta de cette mission délicate avec un plein succès, et contribua ainsi à ramener la paix dans ces malheureuses contrées. Il fut nommé ensuite sous-préfet, puis secrétaire général d'Eure-et-Loir. Il a publié, en 1815 : *Essai sur l'industrie, les mœurs, l'administration et les besoins de la Vendée.*

BARRÉ DE SAINT-LEU (Jean-Baptiste-Henri), brave officier de marine, né à Paris en 1768, fils d'un militaire que la maison d'Orléans avait fait gouverneur de Saint-Leu. Il entra jeune dans le service de mer, alla combattre pour l'indépendance des Etats-Unis, fut fait prisonnier par les Anglais, exerça divers commandements pendant la Révolution, fit partie de la campagne d'Egypte et de l'expédition de Saint-Domingue, et fut pris, en 1812, par les Anglais, avec le vaisseau le *Rivoli*, après un combat qui rendit sa défaite aussi glorieuse qu'une victoire. Il prit sa retraite en 1814, avec le grade de contre-amiral.

BARRÉ DE SAINT-VENANT (Jean), agronome, né à Niort en 1737, mort en 1810. Officier dans un régiment de cavalerie en garnison à Saint-Domingue, il fonda dans cette colonie un grand établissement agricole, fut nommé membre de la Société d'agriculture et du commerce, contribua à la fondation, au Cap, du cercle agricole et scientifique les *Philadelphes*, et revint se fixer, en 1788, en France, où il continua à s'occuper d'agriculture. Saint-Domingue lui doit des améliorations utiles dans les méthodes de culture. Il a communiqué à la Société d'agriculture du département de la Seine des mémoires sur le code rural et sur la possibilité de naturaliser, dans le midi de l'Europe, le coton, le café, la canne à sucre. Il se disposait à aller dans le royaume de Naples pour commencer des essais, lorsqu'il mourut. Il a laissé un ouvrage d'un grand intérêt : *Des Colonies modernes sous la zone torride, et particulièrement de celle de Saint-Domingue* (1802).

BARREAU s. m. (ba-ro — rad. *barre*). Petite barre : *Des* BARREAUX *de fer. Un gros* BARREAU. *Un* BARREAU *solide. Les* BARREAUX *d'une chaise.* ‖ Se dit particulièrement d'une petite barre de fer ou de bois qui, réunie à d'autres, forme avec elles une grille ou une clôture : *Les* BARREAUX *d'un gril. Les* BARREAUX *d'une prison. Mais silence! silence! il me faut le temps de scier vos* BARREAUX. (Alex. Dum.)

> Il caressait son fils à travers les *barreaux*.
> LAMARTINE.

> Un noir cachot peut illustrer mes vers :
> A ses *barreaux* je suspendrai ma lyre.
> BÉRANGER.

> Je veux, de haut en bas, faire attacher des grilles,
> Et que de bons *barreaux*, larges comme la main,
> Puissent servir d'obstacle à tout effort humain.
> REGNARD.

— Typogr. Levier au moyen duquel, dans une presse à bras, on met en mouvement la partie de la machine qui produit le foulage : *Le* BARREAU *est fixé à la vis dans la presse en bois, et à la colonne dans la presse en fer.* (***) *Le* BARREAU *se compose d'une barre de fer recourbée à l'une de ses extrémités, celle par laquelle il est fixé à la presse, et porte à l'autre un long manche de bois, par lequel l'ouvrier le fait mouvoir.* (***)

— Techn. Outil du fabricant de pipes. ‖ *Barreau de côtière*, Barreau d'une grille qui porte les gonds de la porte. ‖ *Barreau de battement*, Barreau de grille sur lequel la porte bat et où la serrure est fixée. ‖ *Barreaux dormants*, Nom donné, dans diverses industries, aux traverses de fer qui soutiennent la grille d'un fourneau. ‖ *Barreaux à pique*, Barreaux de grille qui dépassent la travée supérieure et se terminent par un fer de lance.

— Phys. *Barreau aimanté*, Barre d'acier dont on a fait un aimant artificiel : *Un* BARREAU AIMANTÉ *possède cette singulière propriété, qu'étant brisé en deux, chacune des deux parties séparées est elle-même un aimant possédant la polarité.* (Becquerel.)

— Mar. Nom que l'on donne à deux petites barres d'acier trempé, dur, poli et aimanté, chacune longue d'un pied, large d'un pouce et épaisse de six lignes, servant, en mer, à ranimer les aiguilles des compas, sans que l'on soit obligé de les détacher de la rose.

BARREAU s. m. (ba-ro — rad. *barre*). Espace garni de bancs, réservé aux avocats dans les salles d'audience, et qui était autrefois fermé par une barre de bois ou de fer : *L'avocat arriva chargé de dossiers et prit place au* BARREAU. (***) *Les avoués, lorsqu'ils ont à plaider, se placent au* BARREAU *comme les avocats.* (Dalloz.)

> . . . . . . Si quelque exploit nouveau,
> Chaque jour, comme moi, vous traînait au *barreau*.
> BOILEAU.

— Par ext. Ordre entier des avocats, ensemble des personnes qui exercent cette profession : *Le* BARREAU *occupe une grande place dans les pays libres.* (***) *On semble s'être fait, au* BARREAU, *un système de probabilités tout à fait commode pour les mauvais plaideurs.* (Marmontel.) *Par un rare privilége, le* BARREAU *avait eu les avantages des corporations, sans en avoir les inconvénients.* (O. Pinard.) *La cour d'assises, avec ses déchirements et son imprévu, avec ses angoisses et ses larmes, voilà ce qui a manqué à l'ancien* BARREAU *et ce qui a rapproché le* BARREAU *moderne des audiences tumultueuses de l'antiquité.* (***) *On sait, à quelques francs près, le tarif des aigles du* BARREAU *pour la même affaire ; c'est mille francs chez l'un, deux mille, trois mille chez l'autre.* (L. Reybaud.)

> Nous autres du *barreau*, nous sommes des gaillards.
> REGNARD.

‖ Ordre des avocats d'un pays, d'une ville ou d'une juridiction : *Le* BARREAU *romain. Le* BARREAU *français. Le* BARREAU *anglais. Le* BARREAU *de Paris. Le* BARREAU *de Rennes. Le* BARREAU *du parlement de Bretagne. Le* BARREAU *français est à son apogée au* XVIe *siècle.* (Lherminier.) *Grâce à moi, le jeune* BARREAU *de Caen donne de grandes espérances.* (Fr. Soulié.) *C'est l'avis de presque tous les journaux et* BARREAUX *de France.* (T. Delord.) ‖ Profession d'avocat ; exercice de cette profession ; pratiques, habitudes, langage propres au gens de cette profession : *La carrière du* BARREAU. *L'éloquence du* BARREAU. *Le style du* BARREAU. *Le* BARREAU *était, à Rome, la grande candidature aux suffrages politiques de la multitude.* (Lamart.) *A peine sorti du collége, vous vouliez sur-le-champ embrasser la carrière du* BARREAU. (Scribe.) *Christophe faisait en ce moment ses études pour débuter au* BARREAU, *ce premier degré de la magistrature.* (Balz.) *Le* BARREAU *n'a jamais fait défaut à qui s'y consacre, avec le sentiment des devoirs, l'amour du travail, un vrai talent, du savoir.* (Berryer.) *Le* BARREAU, *de tous côtés, échappe aux avocats... Hélas! hélas! les dieux, les rois et les procès s'en vont.* (Cormen.) *Rien n'existe plus de cette éloquence du* BARREAU *qui avait jadis une forme, un caractère, une physionomie à soi.* (Cormen.) *On a dit que le* BARREAU *était sur la pente d'une décadence prochaine : nous n'en croyons rien.* (J. Leberquier.)

> Vous êtes au *barreau* venu dans le bon temps.
> ETIENNE.

> Quoi! vous avez souffert qu'on vous interloquât!
> — Pourquoi donc de ce terme être si fort piquée?
> C'est un mot du *barreau*. . . . .
> REGNARD.

> Vous quittez le *barreau* pour le métier des armes;
> C'est bien. Suivez, monsieur, votre nouvel état
> Un hussard aujourd'hui vaut bien un avocat.
> AL. DUVAL.

— **Encycl.** Hist. polit. Le *Grand Dictionnaire* a déjà parlé du *barreau*, de son histoire comme institution judiciaire, et des règlements auxquels il est soumis (v. AVOCAT). Il lui reste à l'envisager comme institution sociale, à apprécier l'influence qu'à toutes les époques il a exercée sur la société civile et politique et à caractériser ce qu'il est de nos jours. Ces notions seront complétées par une courte excursion à l'étranger, et quelques lignes sur les phases que l'art oratoire, au *barreau*, a parcourues en France depuis trois siècles.

Il n'y a pas de *barreau* là où il n'existe pas de justice organisée et libre : pour qu'un certain nombre d'hommes se vouent à la défense des intérêts privés, il faut qu'ils trouvent dans les lois, ou tout au moins dans les mœurs, des garanties suffisantes d'indépendance et de liberté. De tout temps, il y a eu des *avocats*, en ce sens que, dans les sociétés les plus anciennes et les moins civilisées, l'orphelin dépouillé ou le malheureux déféré à la justice populaire ont pu, sans doute, appeler pour les défendre un parent ou un ami ; mais le *barreau* n'a pris naissance qu'à côté d'une magistrature régulière, parce qu'il emporte l'idée, non plus d'un patronage accidentel, mais de l'exercice habituel d'une profession, parce qu'il n'y a pas de véritable magistrature sans reconnaissance expresse du droit de défense dont le *barreau* est le gardien-né. On peut donc dire que si le droit de défense est de toute époque et de tout pays, que s'il est, comme la justice elle-même, de droit naturel, il ne peut s'exercer sûrement et efficacement tant qu'il n'est pas proclamé par le droit positif et conservé par des hommes qui se consacrent, par état, à l'invoquer devant les tribunaux.

Ce n'est pas assez, pour une société, de proclamer la liberté de la défense. Il peut sembler, au premier abord, que tous les intérêts sont saufs lorsque les justiciables ont le droit d'amener avec eux, à la barre, un défenseur éloquent, et que leur choix n'est limité par aucune loi ni aucun règlement ; toute restriction n'est-elle pas, en cette matière, en contradiction avec la proclamation du droit de défense? L'expérience a montré que ce droit sacré, loin d'être compromis, était, au contraire, affermi, lorsqu'il était confié à la garde d'hommes liés entre eux par des obligations réciproques, investis d'un monopole à peu près exclusif, assujettis à fournir la preuve d'études sérieuses, soumis à une discipline sévère, et intéressés, dès lors, à lutter de probité et de savoir. C'est ainsi que le *barreau* est devenu une institution sociale, considérable par les garanties qu'elle offre aux citoyens appelés à se défendre devant les tribunaux, plus considérable encore, peut-être, par l'influence qu'elle exerce sur la société politique et civile. Les avocats apportent, en général, dans les relations de chaque jour et dans la part qu'ils prennent aux affaires publiques, un esprit de tolérance, un libéralisme intelligent, une rapidité de conception, une haine de l'arbitraire, une culture intellectuelle, une connaissance des hommes, qu'aucune autre profession ne donne à un tel degré. Qu'on joigne à ces qualités l'habitude de la discussion et de l'improvisation, une élocution facile, un débit chaleureux, et l'on comprendra que le *barreau* doit toujours tenir une grande place dans les pays où les citoyens ont, par eux-mêmes ou par des mandataires, le libre maniement des intérêts publics. L'homme se livre volontiers à ceux dont la parole entraînante fait naître chez lui des impressions vives ; il aime l'éloquence, même quand elle s'égare, et ses plus belles fêtes sont aussi bien celles de la parole que celle de l'art ; et, si cette parole est au service d'idées généreuses, si elle proclame la nécessité de réformes libérales, elle trouve de l'écho dans tous les cœurs. On peut donc dire que celui qui arrive aux affaires publiques sans avoir passé par le *barreau* fait forcément un plus rude et plus chanceux apprentissage. A moins d'être exceptionnellement doué, il se sentira, même avec d'heureuses

facilités, inférieur à des hommes médiocres, chez lesquels une improvisation facile et la pratique de leur profession tiendront lieu de ce qui leur manque.

L'histoire est pleine de faits qui témoignent du rôle important que les avocats ont joué sur les diverses scènes politiques. En Grèce, à Athènes surtout, l'éloquence rendit d'éminents services. Démosthène, en qui elle semble se personnifier, lutta sans relâche, avec l'arme de sa puissante parole, contre les forces et l'or de Philippe. Citons, en outre, Aristide, Périclès, Lysias, Eschine, dont le souvenir est impérissable. A Rome, le premier nom qui se présente est celui de Cicéron, qui, par de brillants succès au *barreau*, se prépara à triompher à la tribune aux harangues. Peut-on oublier les *Catilinaires*, par lesquelles il dévoila et fit avorter une conspiration habilement ourdie; les *Verrines*, dans lesquelles, s'attaquant à un puissant proconsul, il dévoila ses vols, ses concussions, ses crimes de toute espèce, et, se faisant l'organe de la Sicile aux abois, réclama une punition exemplaire contre le coupable Verrès? La condamnation à l'exil qui fut prononcée contre ce dernier prouva que Cicéron avait soutenu une cause juste. Marc-Antoine, Crassus, Hortensius, honorèrent, à la même époque, la tribune et le *barreau*. La chute de la République mit fin à ces luttes magnifiques. Les avocats se réfugièrent dans la pratique de leur profession, et tournèrent leurs efforts et leur génie vers la science du droit: Paul, Papinien, Gaïus, Ulpien, pour ne citer que les plus célèbres, posèrent dans leurs écrits les bases de cette admirable législation qui a traversé les siècles, de ce droit romain dont les principes ont trouvé place dans tous les codes modernes. Il n'y eut plus alors d'orateurs; il y eut des jurisconsultes, parmi lesquels on choisit les avocats du fisc, défenseurs des droits impériaux, et les nombreux fonctionnaires appelés à administrer le grand empire. S'il ne leur fut plus permis de proclamer les grands principes en faveur desquels leurs pères avaient éloquemment lutté, ils purent faire pénétrer dans les lois et dans l'administration un esprit d'égalité civile et de douceur relative, un souffle de spiritualisme élevé, qui étaient un progrès réel et qui eussent porté des fruits de liberté si cet empire eût vécu.

En France, jusqu'au XIIIe siècle, la prédominance de la force sur le droit ne permit pas aux avocats d'exercer une influence notable. Il n'y eut de *barreau* que lorsque saint Louis se fut fait le grand justicier de son petit royaume. Un grand progrès était déjà accompli : les clercs étaient entrés dans la cour du roi, pour servir de conseils aux barons féodaux et pour les remplacer plus tard. La royauté avait compris instinctivement qu'elle n'aurait pas de défenseurs plus intelligents et plus dévoués que ces avocats nourris du droit romain et pressentant que l'avenir était à eux. A cette époque, la magistrature se constitua, et le *barreau*, d'où elle sortit et dans lequel elle devait se recruter, prit une place importante dans la société. Au XVe siècle, il avait reconquis tout le prestige dont il jouissait à Rome et qu'il dut tout entier à ses vertus, à sa réputation de savoir, à ses habitudes austères et laborieuses. La monarchie absolue lui laissa, dans sa sphère restreinte (c'est-à-dire la discussion des affaires civiles), une grande latitude dont il profita pour se constituer fortement; dès le XVIIe siècle, il ne releva que de lui-même, et il conserva, jusqu'à la Révolution, la disposition de son tableau.

Les états généraux de 1484, 1560, 1576, 1588 et 1614 donnèrent au *barreau* l'occasion de manifester son esprit et ses tendances. Un certain nombre de ses membres furent élus députés du tiers état et eurent, sans doute, une grande part à la rédaction des cahiers. On voit apparaître, dès cette époque, les idées de réforme, qui ne triomphèrent définitivement qu'en 1789; la main des avocats se trahit dans l'examen des questions du pouvoir papal, des libertés gallicanes, de la tolérance religieuse, du concile de Trente et des jésuites : on y reconnaît les héritiers des légistes du XIVe siècle et les ancêtres des rédacteurs de la *Constitution civile du clergé*. Sur ces points délicats, ils épousèrent les opinions de la magistrature, à laquelle ils s'unirent toutes les fois que celle-ci fut appelée à défendre ses maximes favorites.

Malgré cette union, que l'histoire constate à plusieurs reprises, et notamment au siècle dernier, le *barreau* fut assez souvent en lutte avec les compagnies judiciaires, disposées à exagérer leurs prérogatives. Le gouvernement, qui, de son côté, cherchait volontiers l'occasion d'affaiblir l'autorité des parlements, prit fréquemment parti pour le *barreau*. En 1704, les avocats au parlement d'Aix, blessés dans leur dignité, refusèrent de se rendre aux audiences. Le chancelier Pontchartrain engagea le parlement à mettre fin à cette brouille et à *ramener le barreau par quelques marques de bienveillance envers un ordre qui mérite de la considération par lui-même*. Le *barreau* reprit l'exercice de son ministère; mais le président, s'étant avisé de dire que, pendant son absence, les choses n'en avaient pas été plus mal, fut vertement semoncé par le chancelier. « Je ne puis être de votre avis, lui écrivit-il, sur l'inutilité du *barreau*, dont le ministère a toujours été déclaré par les ordonnances comme nécessaire et indispensable pour l'administration de la justice. Je suis surpris que vous pensiez et que vous parliez autrement, surtout dans la place que vous occupez... » Le gouvernement affectait peut-être plus de tendresse pour cet ordre qu'il n'en ressentait réellement; mais il jugeait au moins politique de se ménager, à un moment donné, l'appui moral de toute une classe éclairée et vertueuse, qui pouvait servir d'appoint dans les luttes fréquentes de la magistrature et de la royauté.

Le *barreau* joua un rôle considérable au moment de la Révolution, dont il accueillit les principes avec enthousiasme : cent-quatre-vingt-trois avocats furent envoyés par le tiers état à l'Assemblée constituante, et y apportèrent leur science, leur éloquence, leur patriotisme, mais aussi leurs préjugés et leurs illusions. Habitués à respecter l'autorité des lois, ils crurent qu'il suffirait de promulguer quelques décrets pour régénérer la France, et sacrifièrent souvent des institutions éprouvées à des idées plus généreuses que praticables. C'est ainsi qu'ils prêtèrent les mains à la désorganisation du *barreau*, dont, mieux que personne, ils devaient connaître le véritable caractère, compatible certainement avec le nouvel ordre de choses. Robespierre combattit énergiquement le projet de décret qui avait pour but, en déclarant libre le ministère d'avocat, de confier la défense des accusés en matière criminelle *à des défenseurs commissionnés par* les tribunaux. « La fonction de défenseur, dit l'avocat d'Arras, échappe au pouvoir souverain... Sans doute, cette profession n'était pas exempte des abus qui désoleront toujours les peuples qui ne vivront pas sous le régime de la liberté; mais pourtant on est forcé de convenir que le *barreau* montrait encore les dernières traces de la liberté, exilée du reste de la terre : c'était là que se trouvait encore le courage de la vérité, qui osait proclamer les droits du faible opprimé contre les crimes de l'oppresseur puissant. Faites conférer par les tribunaux le pouvoir *de défendre les citoyens*, et vous ne verrez plus, dans le sanctuaire de la justice, de ces hommes sensibles, capables de se passionner pour la cause des malheureux, et par conséquent dignes de la défendre. A leur place, on accueillera des gens de loi sans délicatesse, sans enthousiasme pour leurs devoirs, et poussés seulement dans une noble carrière par un vil intérêt. Vous dénaturez, vous dégradez des fonctions précieuses à l'humanité, essentielles au progrès de l'esprit public; vous fermez cette école de vertus civiques, où les talents et le mérite apprendraient, en plaidant la cause des citoyens devant le juge, à défendre un jour celle du peuple devant les législateurs. »

Ce que Robespierre avait prédit arriva : le *barreau essaya en vain de constituer, sous le* titre de *Société d'hommes de loi*, une association de légistes offrant toutes les garanties de savoir et de moralité; il fallut supporter le contact des intrus, des hommes d'affaires tarés, et l'institution fut dénaturée.

Dans les assemblées délibérantes, l'influence des avocats se fit encore sentir jusqu'au coup d'Etat du 18 brumaire; mais, à partir de cette époque jusqu'à la Restauration, le *barreau* dut se renfermer exclusivement dans la pratique des affaires judiciaires. Il avait vu avec regret l'élévation de Napoléon à l'empire, pour les uns, par amour de la République, pour les autres, par sympathie pour la royauté proscrite.

Quoiqu'une loi antérieure eût reconstitué l'ordre des avocats, *en prescrivant la composition* d'un tableau (22 ventôse, an XII), la fortune du nouveau César ne les attira pas. A Paris, sur deux cents membres inscrits, trois seulement votèrent pour l'empire. « Il fallait moins que cela, écrit M. Pinard, pour expliquer des rancunes qui s'expliqueraient d'elles-mêmes par la nature du pouvoir impérial, et que le temps devait accroître. » (Le *Barreau au* XIXe *siècle*, I, 91). Le *barreau* attendit plusieurs années une organisation plus complète. Cambacérès, chargé de préparer un décret organique, présenta plusieurs projets que *l'empereur repoussa, comme laissant trop de* liberté aux avocats. « Le décret est absurde, lui écrivit une fois Napoléon; il ne laisse aucune prise, aucune action contre eux. Ce sont des factieux, des artisans de crimes et de trahisons. Tant que j'aurai l'épée au côté, jamais je ne signerai un pareil décret; je veux qu'on puisse couper la langue à un avocat qui s'en sert contre le gouvernement. » Le décret du 14 décembre 1810 donna toute satisfaction à l'empereur, en mettant le *barreau* dans la main des procureurs généraux et des ministres de la justice, et en lui imposant l'obligation *de prêter le serment politique*.

Les avocats, sous l'empire, avaient été dédaignés par le souverain et par l'opinion. Les derniers événements du règne et l'avénement du *régime suivant leur rendirent une grande* importance. « Nulle part, la Restauration ne fut accueillie comme au *barreau* : tout le monde applaudissait; les opinions, les sentiments, les intérêts semblaient d'accord... L'unanimité cache toujours des malentendus; il n'y a rien de plus court que la lune de miel de la politique; il ne fallait pas y regarder de bien près pour surprendre, sous une similitude apparente, des divisions qui ne prenaient déjà plus la peine de se cacher et qui ne devaient pas tarder à éclater. » (PINARD.) La majorité des avocats, qui avait vu avec satisfaction la chute du régime militaire, qui avait applaudi au retour de l'antique royauté, devinrt promptement hostile à ses tendances rétrogrades. L'opposition, qui comptait en elle-même bien des différences d'opinions, fut conduite par le *barreau*, dont on peut dire, comme de la France, qu'il était *centre gauche*. Berryer, Hennequin et d'autres encore faisaient, il est vrai, une brillante exception et donnaient à la lutte plus de grandeur et d'éclat, en y apportant leur ardeur et leur éloquence; mais, que de noms célèbres dans les rangs opposés! Il suffit de citer les frères Dupin, Mauguin, Mérilhou, Barthe, *Odilon-Barrot*, Persil, Bernard (de Rennes), Romiguières, etc., etc. L'ordonnance du 22 novembre 1822, qui, sur certains points, donnait au *barreau* de précieuses prérogatives, ne le réconcilia pas avec le gouvernement; il continua ses attaques, combattit à l'audience, à la tribune, dans les journaux, se montra partout sur la brèche, et fut le premier à crier vengeance lorsque la monarchie eut jeté le défi à l'opposition en violant la charte.

La révolution de 1830 a eu pour les avocats un caractère particulier, « c'était moins une victoire qu'un procès gagné; faute de juges qui voulussent les entendre, ils s'étaient pourvus devant le peuple en interprétation de la charte... On a appelé la révolution de 1830 *une révolution d'avocats : on a eu raison...* jamais révolution ne mérita mieux ce nom, qui pour elle restera un éloge, puisqu'il lui imprimait mieux qu'un autre le caractère légal qu'elle chercha à se donner dès l'origine. » (PINARD.) On peut dire aussi que les avocats en ont eu le bénéfice, puisqu'ils remplirent les places vacantes dans l'administration et dans la magistrature. Tout licencié en droit put voir en perspective la simarre de garde des sceaux ou l'habit brodé de pair de France.

Le barreau, sous le gouvernement de la révolution de Juillet, fut moins uni que sous le régime précédent. L'opinion démocratique s'y dessina plus nettement à côté de l'opinion légitimiste, représentée par d'anciens avocats royalistes. C'est dans ces deux fractions du *barreau* que *l'opposition alla chercher ses* défenseurs, qui purent d'autant plus hardiment invoquer les principes de liberté, que les membres du parquet, leurs adversaires alors, et auparavant leurs confrères, avaient lutté pour les faire triompher sous la Restauration. Le combat fut vif; le gouvernement dut subir des attaques violentes, dont les procès politiques furent l'occasion; les théories les plus radicales furent hautement défendues devant le jury et même devant la Cour des pairs : Marie, Bethmont, Ledru-Rollin, Crémieux, Jules Favre, Michel (de Bourges), etc., se *firent connaître. On sentit que la société allait* être encore profondément remuée : le *barreau* s'associa à ce mouvement des esprits, et, par ses efforts pour obtenir la réforme parlementaire et électorale, fut pour beaucoup dans la révolution qui, le 24 février 1848, proclama la république.

Aujourd'hui, les idées libérales et les principes démocratiques trouvent toujours parmi les avocats des défenseurs infatigables : le *barreau* n'a pas failli à sa mission; mais les institutions ne lui sont pas aussi favorables. « Depuis que les questions de presse, dit M. Leberquier, ne sont plus portées devant le jury, depuis que la plaidoirie, dans ces débats, meurt en police correctionnelle, et que nul au dehors n'a le droit de s'en rendre l'écho, le *barreau n'a plus de liens aussi étroits, de rap*ports aussi directs avec le pays. » La profession d'avocat n'a peut-être plus le prestige qu'elle avait il y a trente ou quarante ans, sous le régime parlementaire; mais le *barreau* est resté une école d'éloquence, de savoir et de probité. Les traditions ne s'y effacent pas, et il suffirait, pour le prouver, de citer des noms connus de tous : Berryer, Dufaure, Jules Favre, Picard, Ollivier, Sénard, etc. Quels plus frappants exemples du talent allié *à la fermeté des convictions et au profond sentiment de la liberté?* (LEBERQUIER.)

Le *barreau* s'est trouvé, depuis soixante ans, plusieurs fois en conflit avec la magistrature; le plus souvent, il a suffi de quelques concessions de part et d'autre pour détendre la *situation*; quelquefois des arrêts solennels ont été rendus, et le *barreau* a dû céder devant les décisions de la cour suprême, qui, notamment, lui a dénié le droit d'apprécier publiquement les paroles ou les actes des magistrats, surtout pour les critiquer; les tribunaux lui contestent également celui d'employer dans son argumentation les mêmes formes, les mêmes armes, la même vivacité que le ministère public. M. Emile Ollivier dit un jour dans un procès de presse : « Le réquisitoire a fait appel aux passions violentes; cela est mauvais; je le regrette. » Il fut jugé par le tribunal de la *Seine* (30 décembre 1859) que ces paroles étaient inconvenantes, et l'avocat, sur son refus de les rétracter, fut frappé de suspension. En réalité, la question n'a pas encore été formellement soumise aux tribunaux, qui, sans examiner le droit, se sont arrêtés à la forme pour en apprécier la convenance. En fait, l'avocat, qui connaît toutes les ressources de notre langue, peut porter haut le drapeau de la défense et faire entendre bien des appréciations sévères, à la seule condition de les couvrir d'un voile de respectueuse déférence et d'irréprochable convenance.

— *Le barreau à l'étranger*. La puissance du *barreau* est partout proportionnée à la mesure de liberté politique dont jouissent les sociétés. En Autriche, où la liberté commence à naître, il en est de même du *barreau*. Les avocats sont de véritables fonctionnaires, en nombre limité, commissionnés et patentés par le gouvernement; dans le reste de l'Allemagne, l'organisation du *barreau* est presque identique. Cet état de dépendance a le plus fâcheux effet au point de vue moral. Le *barreau*, si justement honoré dans les pays libres ou dans lesquels subsistent encore les traditions de la liberté, est là à peu près avili. Voici en quels termes cet état d'avilissement est dépeint par M. Zink, président de chambre à la cour suprême de Bavière, dans son ouvrage intitulé *De la justice et des droits des avocats*. « A peine est-on descendu dans l'arène judiciaire, dit-il, tous les bons sentiments s'évanouissent. L'amour de la vérité, la conscience, la raison, la franchise, la bonne foi, tout disparaît; on se tient pour absolument dégagé, en exerçant la profession d'avocat, de toute honnêteté dans la procédure, et c'est sans la plus légère émotion, sans le moindre scrupule qu'on *ment, en alléguant* pour excuse les vieux us et coutumes. » En Russie, l'anéantissement et l'avilissement du *barreau* sont encore plus complets. Les avocats y sont en petit nombre; le gouvernement les désigne; ils ne parlent point en public; leur rôle se borne à faire des écritures et à rendre des visites aux juges. Au civil et au criminel, la procédure est secrète : questions de fortune, questions de liberté, questions de vie ou de mort, tout s'y décide à huis clos. En Angleterre, le *barreau* existe à tous les degrés de juridiction et jouit d'honneurs et de franchises considérables; *cependant il peut être l'objet de* justes critiques. Les jeunes gens n'y sont pas préparés par des études suffisantes; le stage de trois ans y est plutôt marqué par les dîners de Temple-bar que par une sérieuse application aux affaires. Les abords de la carrière, libres en principe, y sont rendus difficiles, comme à plaisir, par les nécessités de luxe et de dépenses imposées à l'avocat, même stagiaire. Enfin, une fois inscrit au tableau, *le barrister* anglais vise moins à se rendre orateur disert, savant légiste, qu'à devenir un gentleman accompli. Le *barreau* français est incontestablement plus savant, plus instruit, plus rompu aux affaires; par leur tenue et leurs habitudes, ses membres se rapprochent de la magistrature, tandis que les *barristers* et les *sergeants* anglais sont surtout des hommes du monde. Il est vrai qu'avec l'organisation judiciaire anglaise, l'instruction des affaires à l'audience, les débats publics, les tribunaux composés de magistrats et de jurés, la profession n'exige pas autant que celui qui l'exerce soit, avant tout, un homme de cabinet. Toutefois, les avocats qui, parvenus à la célébrité, sont appelés à plaider devant les grandes cours d'Angleterre où se jugent les affaires les plus ardues, sont soumis à un travail de préparation écrasant, d'autant que, le plus souvent, ils donnent une part de leur *temps à la politique*. En Italie et en Belgique, le *barreau* a une organisation et des franchises presque semblables à celles dont il jouit en France. A Genève, les devoirs et les droits de la profession sont tracés par une loi du 20 juin 1834 et par un règlement du 11 juillet 1836 : les avocats y exercent en même temps le ministère d'avoué.

— *De l'éloquence du barreau en France*. De tout temps, nous avons eu des avocats diserts, éloquents même; mais combien les procédés oratoires du *barreau*, au XVIe et au XVIIe siècle, étaient différents de ce qu'ils sont aujourd'hui! Il semble qu'alors l'ambition des avocats était principalement d'écraser leurs adversaires, non par l'imprévu des mouvements de passion, mais sous le poids des citations érudites. *Les plus bizarres, celles qui* avaient en apparence le rapport le plus éloigné à la cause, étaient les meilleures. Les Dumoulin, les Pithou, les Loysel, les Patru, les Lemaistre ne plaidaient pas autrement; dans l'affaire la plus vulgaire, il fallait faire passer sous les yeux du lecteur ou de l'auditeur la Bible, Hérodote, Homère, Horace, Platon, saint Augustin, Tertullien, etc., sous peine de passer pour ignorant, sans préjudice de Gaïus, Théophile, Cujas et Barthole. En lisant certaines plaidoiries contemporaines de Racine et de Boileau, on est étonné de voir que les divagations de Petit-Jean et de l'Intimé, dans les *Plaideurs*, ne sont pas une copie trop chargée des ridicules amplifications de quelques avocats; le juge, en les écoutant, devait, *comme* Dandin, suer sang et eau,

> . . . . Pour voir si du Japon
> Il viendrait à bon port au fait de son chapon.

Tous, il est vrai de le dire, ne tombèrent pas au même degré dans cet excès. Lemaistre, entre autres, bien que sacrifiant aussi à la citation, parla un langage pur, sobre, contenu, et parfois d'une vigueur extrême; seulement, on y sent trop le travail du cabinet. Dans ses meilleures plaidoiries, la phrase peut être élégante, châtiée, correcte; mais il n'en sort rien de vivant, rien d'ému.

Plus tard, au XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, l'érudition a perdu du terrain, mais au profit d'un dogmatisme sans profondeur. On aime les idées générales, exprimées dans un style enflé et pompeux; les mots de

vertu, de sensibilité et d'humanité reviennent à chaque ligne. Les Gerbier, les Tronchet, les Delamalle, les Bellart sont considérés comme les modèles à suivre. « Malgré la pompe de la forme, les plaidoiries de l'ancienne école, châtiées, préparées à l'aise dans le froid silence du cabinet, tombent à chaque pas, et par là se mesure d'un trait la distance qui sépare la parole écrite de la parole parlée... La cour d'assises, avec ses déchirements et son imprévu, avec ses angoisses et ses larmes, voilà ce qui a manqué à l'ancien *barreau* et ce qui a rapproché le *barreau* moderne des audiences tumultueuses de l'antiquité. C'est la justice criminelle qui a contribué le plus, peut-être, à donner à la plaidoirie tant de mouvement et de vivacité. » (LEBERQUIER.)

Le *barreau* moderne se distingue par toutes les qualités qui ont manqué à ses devanciers; il a été contraint, par la marche rapide des affaires, de donner une large part à l'improvisation : c'est là qu'est son triomphe ; les plaidoiries que la sténographie nous a conservées ont une vie, une vivacité d'allure, un mouvement, qui permettent de se rendre compte de l'impression qu'elles ont faites et que le lecteur se sent disposé à partager. Devant la justice civile, sans doute, les avocats s'adressent le plus souvent à la raison des juges; ils discutent les textes et les faits devant des hommes qui veulent, avant tout, être éclairés et qui ne demandent pas à être émus. Certaines plaidoiries sont des modèles d'exposition claire, de discussion habile, de stratégie savante; là encore il y a place aux petillements de l'esprit français, de même qu'aux théories générales les plus élevées. Mais, dans les affaires dites *de fait* et devant la justice criminelle, le *barreau* moderne a déployé des ressources prodigieuses : l'art de l'éloquence, tel qu'il est régi par Girard ou Batteux, a été sacrifié aux exigences de l'improvisation; mais, suivant les talents divers, quelle passion, quel éclat, quelle ironie, quels sarcasmes, quels coups de foudre! « Qu'il est beau de voir, écrit M. de Sacy, l'homme de la parole se lever soudainement, s'élancer sans préparation apparente dans la lice, saisir son adversaire par la pointe même de ses armes et les retourner contre lui! Quel plaisir, lorsque la raison sort, pour ainsi dire, tout étincelante de la fournaise et que, dans son ardeur toute vive, elle enflamme le cœur en même temps qu'elle éclaire l'esprit! J'ai assisté à quelques-unes de ces luttes admirables. J'ai vu Tripier et Dupin aîné aux prises, et se débattant l'un contre l'autre dans leurs formidables étreintes; j'ai vu Chaix arracher presque de la bouche d'un accusé pâle, égaré, tremblant, l'aveu de son crime... Dans une affaire soumise à la plus haute juridiction politique du royaume, Paillet n'a-t-il pas fait couler les larmes de ses auditeurs? » M. de Sacy écrivait ces lignes en 1843; aujourd'hui, que de noms il ajouterait à ceux qu'il a cités! quels triomphes oratoires, quels succès que ceux des Jules Favre, des Lachaud et de tant d'autres!

En résumé, la plaidoirie, autrefois, était une œuvre d'art ou d'érudition, dans laquelle on recherchait l'observation de règles admises et l'imitation de modèles classiques; à notre époque, elle ne suit plus aucune règle : c'est surtout une œuvre de passion et de mouvement, trop frappée, peut-être, au coin personnel de chaque orateur pour qu'on songe à l'imitation; trop marquée de l'inspiration du moment pour qu'on la sépare de l'affaire qui l'a fait naître. Ce n'est pas une critique de notre part; nous constatons seulement un fait évident. Nos grands avocats laisseront des souvenirs, sans doute; mais il en sera d'eux comme des grands artistes de la scène, on n'aura qu'une bien faible idée de ceux qu'on n'aura pas entendus.

Un seul avocat, depuis trente ans, M. Chaix d'Est-Ange, a publié un choix de ses plaidoyers; mais on retrouvera, dans la collection des journaux le *Droit* et la *Gazette des tribunaux* et dans la *Tribune judiciaire*, tous les éléments d'une appréciation raisonnée de l'éloquence du *barreau* au XIX^e siècle.

— Bibliogr. Nous avons indiqué déjà (v. AVOCAT) un certain nombre d'ouvrages à consulter sur l'histoire sociale et judiciaire du *barreau;* à ces indications, auxquelles nous renvoyons, nous ajouterons les suivantes : *Barreau français*, collection des chefs-d'œuvre de l'éloquence judiciaire (1821, 16 vol. in-8°), par Clair et Clappier; *Barreau anglais*, choix de plaidoyers des avocats anglais (1824, 3 vol. in-8°), par Clair et Clappier; *Annales du barreau français*, choix de plaidoyers et mémoires, depuis Lemaistre et Patru (1833-1847, 20 vol. in-8°); *De la dignité de l'avocat* (1858, in-8°), par Aug. Bonjour; l'*Ancien barreau du parlement de Provence* (1862, in-8°), par Ch. de Ribbe; divers articles de M. Leberquier, dans la *Revue des Deux-Mondes*, de 1861 à 1863; le *Barreau de Paris*, études politiques et littéraires (1863, in-18), par M. Joly; le *Monde judiciaire*, par Norbert Billard. Cette revue, qui paraît depuis 1862, par livraisons mensuelles in-12, a esquissé toutes les physionomies intéressantes du *barreau* contemporain.

Barreau au XIX^e siècle (LE), par M. O. Pinard, conseiller à la cour de Paris (Paris, 1865, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage est à sa seconde édition; la première, publiée en 1843 (le *Barreau*, 1 vol. in-8°), a eu un certain succès et s'est trouvée épuisée. M. Pinard en a profité pour donner à son œuvre plus de développement et d'étendue, tout en laissant à ses jugements leur caractère de libre franchise : le magistrat de 1865 n'a pas étouffé l'avocat de 1843. On sent circuler dans ces pages un souffle de tendresse pour le barreau, qui n'enlève rien à l'impartialité des appréciations. M. Pinard n'a pas écrit une histoire raisonnée de l'ordre des avocats à notre époque; il a seulement réuni un certain nombre de portraits qui composent une galerie presque complète, après quelques chapitres de considérations générales sur l'institution du barreau et les phases qu'elle a parcourues jusqu'en 1830. Grâce à lui, des hommes oubliés ou près de l'être ne mourront pas tout à fait. Par lui, nous connaissons Delamalle, Bonnet, Bellart, Tripier, et nous savons ce qu'ils valaient. C'est dans ce livre qu'on recherchera plus tard et qu'on retrouvera, saisies au vif, des individualités plus célèbres aujourd'hui : Hennequin, Martignac, Mauguin, Dupin aîné, Philippe, son frère, Paillet, Chaix d'Est-Ange, Bethmont, Marie, Michel (de Bourges), etc. M. de Sacy a apprécié ainsi la première édition : « On ne reprochera pas à M. Pinard, quoique avocat et très-bon avocat, de n'être pas un écrivain. Il assouplit son style à toutes les formes... Ses expressions sont vives, heureuses, naturelles; on voit les hommes dont il décrit le caractère; on les entend lorsqu'il caractérise leur éloquence. Ses jugements..... sont vrais, comme doivent l'être ceux d'un honnête homme et d'un homme de goût. M. Pinard a trop d'esprit pour n'avoir pas horreur de l'exagération, quelle qu'elle soit. Il a trop d'idées à lui pour ne pas comprendre les idées même qu'il repousse... En un mot, le barreau contemporain a rencontré dans M. Pinard un juge plein d'équité, un critique capable d'éprouver la plus vive et la plus naturelle sympathie pour le talent, un historien qui sait fixer les souvenirs. » Ce jugement, que M. de Sacy a reproduit dans ses *Variétés littéraires* (I, 230), s'applique, avec la même justice, à l'édition de 1865. Dans cette dernière, M. Pinard a terminé son ouvrage par des mélanges pleins d'intérêt, où il apprécie, d'après des écrits récents, la vie et le caractère de Guillaume du Vair, de Lemaistre, du chancelier d'Aguesseau et du président de Brosses. Il y a un grand piquant de contraste entre ces vénérables figures du temps passé et les physionomies si vivantes, si modernes du barreau contemporain.

Barreau de Paris (HISTOIRE DU), par M. Gaudry, ancien bâtonnier. Sous ce titre, M. Gaudry consacre les loisirs d'une retraite volontaire à écrire l'histoire, à rappeler les titres de gloire de cette corporation libre qui a conservé, au milieu de la dissolution générale de tous les liens, tant de cohésion, tant de confraternité, tant d'attachement désintéressé à la tradition et aux souvenirs du passé. L'*Histoire du barreau* comprend le récit des procès qui ont eu le plus de retentissement. Un grand nombre de faits importants de notre histoire politique ont eu leur dénoûment devant la justice, tels que le meurtre du duc d'Orléans, sous Charles VI, la sublime épopée de Jeanne Darc, les attentats contre les souverains. Les personnages les plus haut placés ont dû venir défendre leur vie devant les tribunaux : Fouquet, le cardinal de Rohan, le maréchal Ney. Comprise ainsi, l'*Histoire du barreau* est une partie de l'histoire générale de la France, mais une partie que l'émotion des débats judiciaires, l'imminence de condamnations graves, la discussion des principes les plus élevés du droit public et du droit privé, rendent éminemment dramatique. M. Gaudry a puisé ses documents aux sources les plus authentiques; les plaidoyers et les réquisitoires sont reproduits dans tout leur développement et dans toute leur exactitude, et l'on peut suivre ainsi, en France, les progrès de la littérature et de l'art oratoire. M. Gaudry n'a pas négligé les détails biographiques, toujours intéressants à connaître et qui donnent le secret du talent de l'orateur. Il a surtout envisagé la formation de l'ordre et de ses règles constitutives, la marche progressive de son influence, d'abord en faveur de la royauté, puis en faveur de la liberté. L'historien est un juge, et son premier devoir est l'impartialité. M. Gaudry ne l'oublie pas. Il rencontre parfois, à certaines époques de notre histoire, quelques hommes, rares, Dieu merci! grands par le talent, par les services rendus, par l'éclat que leur parole jetait sur l'ordre entier, mais dont l'orgueil ou quelque passion a fait fléchir la conscience et qui n'ont pas su conserver, en face du pouvoir, cette hauteur sereine et calme, cette réserve également éloignée de la faiblesse ou de l'affectation, dont notre barreau a donné tant d'exemples. M. Gaudry passe avec regret devant ces hommes, qu'il voudrait saluer du nom de maîtres, et dont il ne parle qu'avec chagrin. Après un examen très-discret et très-mesuré des procès de presse sous la Restauration, l'honorable écrivain passe en revue les trois grands recueils de jurisprudence publiés de nos jours, c'est-à-dire le *Recueil général des lois et arrêts*, de Sirey; la *Jurisprudence générale*, de Dalloz; enfin, le *Journal du palais*. L'*Histoire du barreau de Paris* s'arrête à 1830. Depuis quarante ans, les événements ont marché. Des hommes, inconnus alors, sont devenus célèbres. Les Jules Favre, les Lachaud, les Marie, ignorés en 1830, célèbres aujourd'hui, attendent un biographe aussi consciencieux, aussi équitable que M. Gaudry. Les procès fameux, les causes politiques ou criminelles importantes attendent un historien aussi exact. Il faut espérer que M. Gaudry ne voudra pas laisser sa tâche incomplète, et qu'il donnera bientôt une suite à sa remarquable *Histoire du barreau de Paris*. Laisser son œuvre inachevée, en présence de plusieurs milliers de jeunes avocats avides de travaux, de documents, de lecture, c'est presque un crime. Si, au lieu d'être éditeur de livres classiques, nous l'étions de livres de droit, nous dirions à M. Gaudry : « C'est une faute. »

BARREAU (François), célèbre tourneur, né à Toulouse en 1731, mort en 1814. Il a reculé les limites de son art, soit par l'invention d'outils nouveaux, soit surtout par l'exécution de pièces d'ivoire d'une délicatesse merveilleuse, qui contiennent jusqu'à dix pièces différentes, les unes dans les autres, travaillées dans le même bloc, évidées et fouillées avec une finesse inouïe. On cite surtout la merveille connue sous le nom de *kiosque*, et que Napoléon I^{er} fit placer à Trianon, ainsi que des sphères percées d'une infinité d'ouvertures, au moyen desquelles l'artiste a travaillé dans l'intérieur d'autres sphères s'emboîtant les unes dans les autres, de boules repercées en dentelles, d'étoiles, etc. Plusieurs de ces petits chefs-d'œuvre figurent au Conservatoire des arts et métiers. Le kiosque se compose de douze colonnes circulairement placées, entre lesquelles sont placés des candélabres, le tout compliqué à l'infini de sphères repercées et d'ornements de toutes sortes. Une commission de l'Institut, composée de Monge, Charles et Périer, fit, le 10 juin 1800, le rapport le plus honorable sur la beauté des travaux de l'artiste, que l'Athénée des arts couronna en 1807, en le proclamant le roi du tour. Barreau s'était établi jeune à Avignon. Lors de la Révolution, il fut nommé à des fonctions municipales; mais les réactions politiques le contraignirent d'abandonner cette ville en 1791. C'est alors qu'il vint habiter Paris, où il travailla jusqu'à la dernière heure de sa vie, c'est-à-dire jusqu'à quatre-vingt-trois ans.

BARREAU (Alexandrine-Rose), héroïne française, née à Sartens (Tarn), vers 1771, morte à l'hôtel des Invalides d'Avignon en 1843. Lors de la proclamation du danger de la patrie, comme d'autres femmes de cette génération héroïque, elle s'enrôla, avec son frère et son mari, dans un bataillon de son département, combattit à l'armée des Pyrénées-Orientales et se fit remarquer surtout à l'attaque de la redoute d'Alloqui, le 16 août 1794 (29 thermidor an II). Son frère et son mari tombent à ses côtés; l'artillerie vomit la mort autour d'elle; mais, d'un élan terrible, elle pénètre dans la redoute avec deux grenadiers, et venge les objets de sa tendresse en immolant plusieurs ennemis; puis elle revient panser ses chers blessés et les porter à l'ambulance. Cette femme admirable servit encore dans d'autres campagnes de la République et de l'Empire, et fut admise à l'hôtel des Invalides d'Avignon. Les honneurs militaires lui furent rendus à sa mort.

BARREAUX (Jacques VALLÉE, sieur DES), conseiller au parlement, né en 1602, mort en 1673. Il avait hérité de l'incrédulité de son grand-oncle, Geoffroy Vallée, pendu et brûlé en 1574, comme auteur d'un livre intitulé le *Fléau de la foy*. Elevé par les jésuites de La Flèche, qui avaient vainement tenté de le garder au milieu d'eux pour tourner son esprit à leur profit, il sortit de leurs mains armé en guerre contre la religion, qu'il ne cessa d'accabler de ses sarcasmes. Comme il était de la race des voluptueux, il se fut bientôt démis de la charge de conseiller au parlement de Paris, que lui avait achetée son père, maître des requêtes et président au grand conseil. Un jour que, rapporteur d'une affaire, il bâillait à la lecture du dossier, la fantaisie lui prit de brûler les pièces du procès pour couper court à son ennui. Il convoqua les parties, et réalisa froidement devant elles son projet d'auto-da-fé. Cette solution lui coûta cent écus. Le lendemain, il avait vendu sa charge et se jetait à corps perdu dans la mêlée des épicuriens et des impies. « Il pouvoit avoir trente-cinq ans, dit Tallemant des Réaux, quand il fit partie, avec un nommé Picot et autres qui leur ressembloient, d'aller écumer toutes les délices de la France, c'est-à-dire de se rendre en chaque lieu dans la saison de ce qu'il produit de meilleur. Balzac, qu'ils visitèrent dans leur excursion, appela Des Barreaux *le nouveau Bacchus*. Ils passèrent à Montauban, et, dans le temple de ceux de la religion (réformée), ils se mirent, un jour de prêche, à chanter des chansons à boire au lieu de pseaumes. Ils ne pouvoient pas être ivres, car c'étoit à huit heures du matin. Sans un M. Daliez, galant homme de ce pays-là, on les alloit jeter par les fenêtres. Il a continué ces sortes de voyages assez longtemps. » Il portait partout son incrédulité, et un jour, il courut grand danger d'être assommé en Touraine par des paysans. Il était venu voir un de ses amis à la campagne, et, sous le même toit, se trouvaient deux cordeliers attardés, à qui on avait accordé l'hospitalité. Des Barreaux, après le souper, s'amusa à effrayer ces religieux par l'audace de ses impiétés. Ils se sauvèrent en se signant, et allèrent demander l'hospitalité au curé. Par malheur, cette nuit-là, les vignes furent gelées. Les paysans, qui avaient appris ce qui était arrivé aux cordeliers, crurent que c'était Des Barreaux qui était cause de cette calamité, et ils l'eussent lapidé dans la propre maison de leur seigneur, s'il ne se fût dérobé par la fuite à leur colère. C'était vraiment un incrédule incorrigible. Un jour de vendredi saint, il donna rendez-vous à ses amis au cabaret de la Duryer, à Saint-Cloud. En ce jour de grande pénitence, nos épicuriens ne trouvèrent que des œufs, dont on leur fit une omelette, dans laquelle ils ordonnèrent de mettre du lard. Au moment où ils commençaient à la manger, survint un orage, accompagné de coups de tonnerre si terribles, qu'on crut que la maison allait s'écrouler. Des Barreaux, sans se troubler, prend le plat et, le jetant par la fenêtre : « Voilà, dit-il, bien du bruit pour une omelette! » Cette exclamation si plaisante est passée en proverbe. Cela fit grand scandale dans Paris, et c'est depuis cette anecdote que Boileau, dans la *Satire des femmes*, dit qu'il a vu plus d'une Capanée

> Du tonnerre dans l'air bravant les vains carreaux,
> Et nous parlant de Dieu du ton de Des Barreaux.

Chose singulière, cet épicurien, cet athée, cet *esprit fort* avait ses faiblesses : incrédule en bonne santé, il devenait dévot jusqu'à la superstition, à l'apparence de la plus légère maladie. C'est dans un de ces retours qu'il composa le sonnet célèbre qui commence par ce vers :

> Grand Dieu! tes jugements sont remplis d'équité.

Encore Voltaire prétend-il que ce sonnet n'est pas du fameux athée, et il l'attribue à l'abbé Lavau. Aussitôt guéri, Des Barreaux se mettait à fronder de plus belle. Etant allé entendre prêcher l'abbé de Bourzeis, il lui fit dire par M^{me} Saintot qu'il voulait faire assaut de religion avec lui : « Je le veux bien, répondit l'abbé, à la première maladie qu'il aura. »

Il habitait, dans le faubourg Saint-Victor, une petite maison qu'il avait appropriée au raffinement de sa débauche et qu'il nommait plaisamment l'*île de Chypre*. A la fin de sa vie, il composa une chanson, dont les deux vers suivants indiquent l'esprit :

> Et, par ma raison, je butte
> A devenir bête brute.

Un M. Chenaille, qui était son oncle paternel, vint à mourir, laissant presque toute sa fortune à des neveux qui étaient, comme lui, de la religion réformée. Des Barreaux, furieux, dit à ses sœurs : « Encore, pour vous autres, vous aurez le plaisir de le croire damné; mais, moi, je ne le saurais croire. » Lorsqu'il mourut, Gui-Patin ne manqua pas de lui consacrer quelques lignes : « Belle âme devant Dieu, s'il y croyoit! au moins, il parloit bien comme un homme qui n'a guère de foi pour les affaires de l'autre monde... On dit qu'il en avoit un grain avant d'aller en Italie; mais, à son retour, il étoit achevé. Un rieur disoit que la trop grande conversation des moines l'avait gâté. » Cependant, Des Barreaux parut réformer ses mœurs..., quand il eut atteint soixante-dix ans; ce qui lui attira cette épigramme :

> Des Barreaux, ce vieux débauché,
> Affecte une réforme austère;
> Il ne s'est pourtant retranché
> Que ce qu'il ne pouvoit plus faire.

BARRÉ-BANDÉ adj. m. Blas. A la fois barré et bandé, en parlant d'un écu.

BARRE-DE-MONT (LA), village de France (Vendée), arrond. et à 45 kil. N.-O. des Sables-d'Olonne, petit port en face de l'île de Noirmoutier; 4,000 hab. Exportation de grains et de sel; marais salants aux environs.

BARREFORT s. m. (ba-re-for — rad. *barre* et *fort*). Techn. La plus grosse des pièces de bois tirées d'un sapin.

BARREIROS (Gaspard), géographe portugais, né à Viseu, mort en 1574. Il était neveu du géographe Jean de Barros, devint chanoine d'Evora et prit plus tard l'habit de Saint-François. Ses principaux ouvrages sont les suivants : *Chorographia* (1561), où il a réformé un grand nombre d'erreurs sur la géographie de l'Asie; *Observations cosmographiques*, où il s'occupe surtout de la description maritime de la Péninsule; *Ophira regione*, etc.

BARRELIER (Jacques), botaniste, né à Paris en 1606, mort en 1673. Il étudia la médecine, mais ne l'exerça point, et entra, en 1635, dans l'ordre des dominicains. Il enseigna dès lors la théologie, étudia la botanique dans ses heures de loisir, suivit, en qualité d'assistant, le P. Th. Tarco, général de son ordre, dans ses tournées d'inspection, et recueillit une grande quantité de plantes dans nos contrées méridionales, en Espagne et en Italie. Il les fit dessiner et graver, aidé par quelques libéralités de Gaston d'Orléans, et prépara laborieusement le texte d'une *Histoire générale des plantes*. Après un séjour de près de vingt-cinq ans à Rome, il revint s'établir dans la maison de la rue Saint-Honoré, où il s'occupait à perfectionner son ouvrage, lorsqu'il fut étouffé par un asthme. Il avait légué ses manuscrits à son couvent des Jacobins-Saint-Honoré. Mais ces matériaux précieux furent malheureusement dispersés, et l'*Histoire des plantes* fut dévorée par un incendie. Les planches seules furent

sauvées. C'est tout ce qui reste du vaste travail du P. Barrelier, avec quelques citations éparses. Quarante ans plus tard, Antoine de Jussieu rassembla les planches, composa un texte, et publia l'ouvrage sous ce titre : *R. P. Barrelieri plantæ per Galliam, Hispaniam et Italiam observatæ...* (1714), avec 334 planches contenant 1,392 figures d'un dessin correct, mais dans des proportions un peu petites. Plumier a consacré, sous le nom de *Barreliera*, un genre de plantes au savant dominicain.

BARRELIÈRE s. f. (ba-re-li-è-re — de *Barrelier*, nom d'un botaniste). Bot. Syn. de *barlérie*.

BARRÊME s. m. (ba-rè-me — du nom de *Barrême*). Ouvrage d'arithmétique élémentaire composé par Barrême, et qui, bien qu'abandonné depuis longtemps, est toujours resté populaire : *Consulter son* BARRÊME.

— *Art de Barrême*, ou simplement *Barrême*, Art de calculer, arithmétique : *Avoir oublié son* BARRÊME.

. . . *Barrême* n'est pas un livre à sentiments.
PIRON.

On y calcule, et jamais on n'y rit.
L'*art de Barrême* est le seul qui fleurit.
VOLTAIRE.

BARRÊME (Bertrand-François), arithméticien, comme il s'appelait lui-même, auteur du *Livre des comptes faits*, né à Lyon, on ignore en quelle année, mort à Paris en 1703. Il devait avoir, cependant, au moins une cinquantaine d'années vers 1682, puisqu'il publia, à cette époque, un petit livret où il dit qu'il enseigne son art avec son fils et son gendre, et où il mentionne un grand nombre de livres publiés par lui depuis longtemps, et qui avaient été réimprimés plusieurs fois déjà, ce qui suppose qu'il avait dû naître vers 1630 ou 1632.

Pourquoi ces détails minutieux, dira-t-on; pourquoi cette supputation à propos d'un personnage auquel les biographies les plus étendues ne consacrent que quelques lignes? Pourquoi? c'est parce que Barrême a fait beaucoup parler de lui en son temps :

Non, Barrême n'est pas ce qu'un vain peuple pense.

Il a tout perdu par excès de célébrité, tout, jusqu'à sa personnalité, jusqu'à son *nom;* Barrême a été étouffé dans sa gloire comme un agneau qu'on noierait dans le lait de sa mère. Barrême n'est plus qu'un nom de livre, et l'on ne se doute guère, aujourd'hui, que ces trois syllabes aient jamais constitué un nom d'homme. Eh bien, nous nous proposons de réhabiliter, de *ressusciter* Barrême, et de le placer tellement haut, que le si connu M. Monginot ne sera jamais qu'un gratte-papier, qu'un éplucheur de comptes à côté de lui.

On sait de Barrême que c'était un homme honorable, estimé de Colbert, protégé de M. le duc de La Feuillade, et qu'il s'acquit à Paris, par une sorte d'école de commerce qu'il y ouvrit et par la vente de ses livres, une fortune assez considérable; mais ce que l'on ignore généralement, c'est que cet arithméticien, si ferré, si méticuleux sur la tenue des *écritures de commerce*, comme nous disons aujourd'hui, était possédé de la manie de faire des vers latins et surtout des vers français, et qu'il en a publié un certain nombre dans les deux langues. Ce n'est pas là, toutefois, ce qui l'a enrichi; il publiait ses vers en amateur, par petites plaquettes, à ses frais, ayant sans doute souci de les vendre, mais les vendant fort peu, de telle sorte que ces plaquettes de Barrême sont devenues de véritables curiosités bibliographiques; et, à cause, non de leur mérite, mais de leur extrême rareté, elles atteignent dans les ventes des prix extraordinaires et même extravagants. C'est ainsi qu'il en est venu deux à notre connaissance, qu'un de nos amis, bibliophile et même un peu bibliomane, a payées récemment ensemble la bagatelle de 110 francs, et qu'il a bien voulu nous prêter : la première, intitulée *Satire latine et françoise (anonyme, sans date ni indication de lieu,* signée B. B.), la partie latine occupant vingt-quatre pages, et la partie française dix-sept, en tout quarante et une pages; la seconde, intitulée *Le Cayer curieux de Barrême, arithméticien*, contenant plusieurs pièces sérieuses et agréables, chez Jacques Langlois, imprimeur ordinaire du roy, rue Saint-Jacques, à l'image de Saint-Vincent, et chez Ribou, libraire, sur le quai des Augustins, descendant le Pont-Neuf (sans date, 26 pages).

Ce *Cayer curieux de Barrême, arithméticien*, débute, en effet, par un avertissement assez curieux; le voici : « Un cayer, pareil à celui-cy, ayant eu le bonheur de plaire au roy pour lui avoir esté présenté par monseigneur le duc de La Feuillade, cette heureuse *réception* est une auguste approbation, et comme une espèce de privilége. » D'où l'on peut conclure que Barrême ne sollicitait pas de privilége pour ces sortes de publications, ne craignant pas, sans doute, qu'on fût tenté de les réimprimer à son détriment. Suit un sonnet à ce même duc de La Feuillade, et ce morceau est décoré du nom de sonnet dédicatoire :

A l'un des confidents du plus grand roi du monde,
A cet heureux guerrier qui, dans le champ d'honneur,
A servi son monarque avec tant de valeur,
Qu'il s'est fait admirer sur la terre et sur l'onde.

A celui qui méprise et la fraude et la fronde,
A cet Argus royal qui fait tout son bonheur
De veiller pour son maître et pour son bienfaiteur,
Et d'une vigilance à nulle autre seconde.

A cet homme de cour qui sait être sans fard,
Qui prépare en triomphe un miracle de l'art,
Pour dresser de son Roy le portrait de parade;

A lui je viens offrir ce *Cayer curieux*,
Parce que le seul nom du duc de La Feuillade
Le peut mettre à couvert contre mes envieux.

Barrême avait donc des envieux de sa poésie! Il faut bien le croire, puisqu'il en paraît si persuadé, et qu'il éprouve le besoin de se mettre à couvert de leurs attaques sous l'égide de M. de La Feuillade. Barrême ne craint pas un refus de la part du duc, bien qu'on voie clairement, par ce sonnet, que le duc était alors tout occupé de la construction de la place des Victoires et de la statue de Louis XIV, qu'il allait y faire élever, le *portrait de parade* du roi, comme l'appelle Barrême. Tout est un peu de ce ton dans le petit recueil de l'arithméticien, et il affectionne surtout cette expression *sur la terre et sur l'onde*, qu'on y retrouve plusieurs fois et qui rappelle les deux vers grotesques attribués au père Malebranche :

Il fait, en ce beau jour, le plus beau temps du monde
Pour aller à cheval sur la terre et sur l'onde.

Le poëte ne manque pas de donner, à la fin de son *Cayer*, la *Liste des neuf livres* qu'il a composés et qu'il vend pour l'utilité du public, avec privilége du roy pour vingt ans. Il demeure au bout du Pont-Neuf, rue Dauphine.

1. Le livre des comptes faits, nouvelle et quatrième édition, augmentée de beaucoup.

2. Le livre facile pour apprendre l'arithmétique de soi-même et sans maître.

3. Le livre des intérêts, au moyen duquel on les peut tirer à quelque denier que ce soit :
Depuis 1 an jusqu'à 20;
Depuis 1 mois jusqu'à 12;
Depuis 1 jour jusqu'à 30;
Depuis 1 livre jusqu'à 30,000 livres.
Et, *sans savoir l'arithmétique*, on peut, à l'aide de ce livre, diviser et partager toutes sortes de sommes jusqu'à 30,000 livres, ou par un regard ou par l'addition, fût-ce en cent quatre-vingt-douze positions et plus, qui sont les divisions les plus difficiles à faire.

4. Le livre des monnoies étrangères de tous les Etats de l'Europe, réduites en monnoie de France, et celles de France à la leur, où l'on voit, par des tarifs fidèles, le profit qu'on fait de l'une à l'autre; ouvrage nécessaire à la noblesse qui désire voyager, et aux négociants.

5. Le livre du grand commerce de France, d'Angleterre, de Hollande, de Flandre, etc., où l'on fait des changes étrangers par l'addition, en quelque état que le change puisse être.

6. Le livre des changes étrangers, pour les faire par règle.

7. Le livre de géométrie, arpentage et toisé.

8. Le livre des aides et domaine (*sic*).

9. Le livre pour apprendre à tenir les livres de comptes par parties doubles. Pour celui-ci, on le refait, et on le verra bientôt avec satisfaction, car c'est un ouvrage achevé. Il a été composé par Barrême, son fils et son gendre, professeurs, teneurs de livres. Ils enseignent chez eux l'arithmétique, les changes étrangers, à bien tenir les livres de comptes, les fortifications, la géométrie, l'arpentage, le toisé et autres sciences.

On voit que Barrême ne perdait pas de vue les intérêts de son petit commerce. Même quand il jugeait à propos de régaler le public de ses sonnets, de ses vers en écho et de ses bouts-rimés, il mettait invariablement au bout sa réclame, son prospectus et son adresse.

Nous donnerons encore ici quelques vers de la plaquette introuvable :

ÉLOGE DE L'ARGENT.

L'argent fait aujourd'hui le destin des humains;
L'argent est d'une force à laquelle tout cède;
L'argent sans s'émouvoir pousse les grands desseins;
L'argent est aux malheurs un souverain remède;
L'argent est le pivot des banquiers, des marchands;
L'argent est le recours des bons et des méchants;
L'argent est des auteurs le premier point de vue;
L'argent est un objet où visent tous les arts;
L'argent fait traverser les mers et les hasards,
Et l'argent est l'agent qui fait que tout remue.

L'argent seul peut changer un misérable sort;
L'argent est une clef d'une douce puissance;
L'argent dans le péril nous peut ouvrir le port,
Parce qu'il charme tout lorsqu'on en fait l'avance.
Dans ce vaste univers chacun lui fait la cour;
L'argent tient sous ses lois et l'honneur et l'amour :
Pour l'honneur et l'amour il brise les obstacles.
L'argent gagne le cœur dans un chaste dessein;
L'argent rend beau le laid, et le malade sain.
Et l'argent en un mot fait presque des miracles.

Il termine cet éloge de l'argent par ces quatre vers, qui résument toute la pièce :

L'argent a tout pouvoir sur la terre et sur l'onde;
L'argent sauve la vie et délivre des fers;
L'argent ouvre les cieux et ferme les enfers;
L'argent fait tout le bien et tout le mal du monde.

Une des curiosités du *Cayer curieux*, c'est la série intitulée : *Pour et Contre l'Argent*, qu'on peut dire écrite *en partie double*. C'est une suite de quatrains disposés de telle sorte qu'ils donnent un sens différent, selon qu'on les lit d'une manière ou d'une autre. Lui-même indique comme il suit ce qu'il a voulu faire :

Lisez séparément chacun de ces quatrains :
Ils font voir que l'argent est un bien nécessaire;
Mais, étant lus de suite, ils ont un sens contraire...

Et, en effet, il les place sous les yeux du lecteur de cette façon :

C'est être homme de bien... de fuir l'or et l'argent
D'aimer l'argent et l'or... on n'est pas raisonnable
Qui ne l'estime rien... se peut dire admirable
Il se fait un grand tort... qui va le ménageant.

Ces vers détestables ressemblent assez à ceux des *Racines grecques*, mais s'ils sont aussi mauvais que ceux-ci, ils ne sont pas à beaucoup près d'une égale utilité.

Barrême paraît, du reste, avoir eu la rage de rimer, et, ma foi, beaucoup de ses vers valent bien ceux des Chapelain ou des Cotin. Il dut chanter toutes les joies de famille; mais il n'a pas mis le public dans la confidence de cette partie de son œuvre. Quand il s'agit de ce qui concerne son état, c'est une autre affaire : par exemple, il avait eu deux procès contre un concurrent déloyal qui était venu s'établir à la descente du Pont-Neuf, à deux pas de sa maison, et qui faisait des contrefaçons de ses livres et de ses méthodes, et il les avait gagnés devant deux juridictions. Il n'a garde de ne pas célébrer la chose en vers. Parlant de ses juges, il dit :

Dans deux divers procès que j'avois intentés,
J'ai vu leurs dignes mains, pleines d'intégrités,
Elever la balance avec tant de justesse
Que mille spectateurs, dans ce royal endroit,
Virent avec plaisir que le côté qui baisse
Tomboit heureusement chargé de mon bon droit.

Et il finit par ce jeu de mots *ad hominem*, contre son adversaire :

Sur son art de chicane il avoit trop compté,
Mais enfin ce compteur s'est trouvé hors de compte,
Puisqu'en toutes les cours il s'est vu débouté.

Tous ces vers-là sont loin d'être bons, mais enfin ils témoignent dans cet arithméticien une certaine culture et un certain goût pour les lettres, et il nous a paru, puisqu'un heureux hasard a mis à notre disposition les susdites plaquettes de ce brave homme des *comptes faits*, si connu par ses chiffres et si peu par ses rimes, qu'on ne serait pas fâché de voir un peu des vers de Barrême, que personne ne soupçonnait d'en avoir fait.

Le nom de *Barrême* est devenu proverbial et technique; on l'applique souvent aux livres analogues au sien, ainsi qu'aux calculateurs habiles. *Compter comme Barrême* est une expression populaire qui implique l'idée d'une science infaillible dans les opérations de l'arithmétique usuelle.

BARRÊME, ch.-l. de c. (Basses-Alpes), au confluent du Bliois et de la Clamane; arr. et à 17 kil. S.-E. de Digne; pop. aggl. 716 hab. — pop. tot. 1,066 hab. On nomme Val de Barrême la plaine à l'entrée de laquelle se trouve le village de ce nom.

BARREMENT, s. m. (ba-re-man — rad. *barrer*). Art vétér. Ligature des veines d'un cheval : *Quelques artistes vétérinaires pensent que le* BARREMENT *de la veine n'est pas une opération fort utile.* (Lav.)

— Jurispr. anc. Cassation des gages.

BARRENSIS PAGUS, nom latin du Barrois.

BARRÉOLE s. f. (ba-ré-o-le — rad. *barre*). Gymnast. Appareil servant à divers exercices, formé de quatre poteaux reliés par un chapiteau et de deux barres de fer mobiles.

BARRER v. a. ou tr. (ba-ré — rad. *barre*). Fermer au moyen d'une barre : BARRER *une porte, une fenêtre.* ‖ Empêcher d'entrer : *Le suisse de mon juge m'*A BARRÉ *dix fois sa porte.* (Beaumarch.)

— Par ext. Obstruer, fermer, couper : BARRER *le passage.* BARRER *la rivière.* BARRER *la rue. Ils arrivèrent, après une heure de marche, sur les bords d'une large rivière qui leur* BARRAIT *le chemin.* (B. de St-P.) *Quand on veut détruire le blaireau, on commence par lui* BARRER *la voie de ses refuges.* (Toussenel.)

— Effacer avec des barres, rayer, biffer : BARRER *une phrase.* BARRER *un article.* BARRER *un compte.*

— Fig. Mettre obstacle à : *Même quand il nous expose ces longs contre-temps qui* BARRENT *sa fortune, le style de Richelieu ne marque ni colère ni dépit.* (Ste-Beuve.) *Le comte était, en effet, un de ces hommes droits qui ne se prêtent à rien et* BARRENT *opiniâtrément tout.* (Balz.)

— *Barrer le chemin à quelqu'un* ou *barrer quelqu'un*, Lui faire obstacle, empêcher l'accomplissement de ses projets : *M. de Coëtlogon s'est intrigué dans toute cette affaire; je suis persuadée que c'est lui qui* BARRE NOTRE CHEMIN. (Mme de Sév.) *La science titrée* BARRE LE CHEMIN *à la science roturière.* (Proudh.)

On va *lui barrer* bien et beau
Le chemin aux grandes fortunes.
LA FONTAINE.

Aux échanges l'homme s'exerce,
Mais l'impôt *barre les chemins.*
BÉRANGER.

— Mar. *Barrer un navire*, Contrarier sa marche, en manœuvrant la barre maladroitement.

— Chir. et art vétér. Lier, en parlant d'un vaisseau : BARRER *une veine.*

— Manég. *Barrer des chevaux*, Les séparer au moyen d'une barre.

— Véner. *Barrer une enceinte*, La traverser avec un limier, pour lever la bête.

— Techn. Soutenir, étayer, fortifier au moyen d'une barre : BARRER *une table, un tonneau, un châssis.* ‖ Agiter avec une barre, en parlant des poches de soie plongées dans un bain.

— Jeux. Au jeu de creps, *Barrer les dés*, Annuler le coup, au moment où les dés sortent du cornet.

— Intransitiv. Véner. Balancer sur la voie, en parlant d'un chien; sortir à tout moment de la voie.

Se barrer, v. pr. Etre barré : *Cette rivière est trop large pour* SE BARRER *facilement.*

— Fig. Se faire obstacle à soi-même : *L'abbé de Mailly avait des vues et une vaste ambition, et était fort attentif à ne* SE BARRER *sur rien.* (St-Sim.)

— **Antonyme**. Débarrer.

BARRÈRE (Pierre), médecin et naturaliste, né à Perpignan vers 1690, mort en 1755. Il s'est surtout occupé de botanique, et spécialement de la botanique appliquée à la médecine. Après un séjour de plusieurs années à la Guyane, il fut nommé (1727) professeur de botanique à Perpignan, puis, en 1753, premier médecin de la province de Roussillon. Ses ouvrages sont assez nombreux; les plus connus sont les suivants : *Question de médecine où l'on examine si la théorie de la botanique ou la connaissance des plantes est nécessaire à un médecin* (1740), réfutation de Thomas Carrère, qui niait l'utilité de cette étude; *Essai sur l'histoire naturelle de la France équinoxiale* (1741); *Ornithologiæ specimen novum*, etc.

BARRÈRE, conventionnel. V. BARÈRE.

BARRERIA ou **BARRIÈRE** (Pierre DE), évêque d'Autun, cardinal, né à Rodez, vivait à la fin du XIVe siècle. On a de lui un traité *du Schisme*, où il se prononce contre Urbain VI. Il avait d'ailleurs refusé la barrette que lui offrait ce pape, dont l'élection ne lui semblait pas régulière, et il ne l'accepta que des mains de Clément VII. Ce traité a été inséré dans l'*Histoire de l'Université de Paris*, de Duboulay, tome IV.

BARRERIE s. f. (ba-re-rî). Bot. Syn. de *poraqueiba*.

BARRESWIL (Charles-Louis), *chimiste français*, né à Versailles en 1817. Doué des plus vives aptitudes pour la science qui devait lui faire un juste renom, M. Barreswil apprit la chimie sous la direction de MM. Robiquet, Bussy et Pelouze, et fut bientôt mis par ce dernier à la tête de son laboratoire-école. Depuis cette époque, il a été nommé professeur à l'école municipale Turgot et à l'école supérieure du commerce de Paris. Il remplit également les fonctions de commissaire expert près du ministre de l'agriculture et du commerce. On doit à ce savant de remarquables travaux sur l'acide sulfurique, sur les couleurs; un grand nombre de mémoires, notamment sur la digestion et la production du sucre dans le foie, en collaboration avec M. Claude Bernard; enfin, deux ouvrages : *Appendice à tous les traités d'analyse chimique* (1848), et *Chimie photographique* (1854), le premier avec M. Sobrero, le second avec M. Davanne.

BARRETO (le P. Melchior Nunez), missionnaire portugais, né en 1520, mort en 1571. V. BARETO.

BARRETO (Francisco DE), gouverneur des Indes portugaises, né au commencement du XVIe siècle, mort en 1574. Il commandait la forteresse de Baçaïm, lorsqu'il fut appelé, en 1555, à remplacer Mascarenhas dans le gouvernement des Indes. De retour en Portugal, après avoir occupé ce poste pendant trois ans et exilé Camoëns à Macao, il fut nommé commandant général des galères. Le gouvernement ayant résolu, à cette époque, de conquérir les régions comprises entre les côtes d'Abyssinie et le Rio-Cumana, et désignées sous le nom de Monomotapa, Barreto fut mis, en 1569, à la tête d'une expédition qui débarqua sur la côte d'Afrique, près de l'embouchure du Rio-Quilimané. Désirant s'emparer des mines d'or de Masapa, qui, d'après la tradition, étaient l'inépuisable source d'où la reine de Saba avait jadis tiré ses trésors; Barreto s'avança dans les terres; mais, après avoir supporté avec son corps d'expédition des fatigues de tout genre, il tomba malade et mourut sur les bords du Rio-Sena.

BARRETO (Minoz ou Moniz DE), fut d'abord gouverneur de Malacca, puis nommé vice-roi des Indes portugaises, en 1573, par le roi Dom Sébastien. Appelé en 1589 au gouvernement général des côtes orientales de l'Afrique, il soutint une guerre sanglante contre les peuplades noires, pénétra dans les Etats du roi de Mongas et s'empara de sa capitale; mais il fut contraint de retourner à Mozambique, pour réprimer les complots de son lieutenant Pereira. Il mourut vers 1600, au moment où il se préparait à envahir le Monomotapa.

BARRETO (François), missionnaire portugais, né à Montemayor en 1588, mort à Goa en 1663. Il entra dans l'ordre des jésuites, fut envoyé dans l'Inde, où il joignit à ses fonctions

évangéliques l'enseignement de la philosophie et de la théologie, et devint visiteur de sa compagnie à Malabar et à Goa. On a de lui une *Relation des missions à Malabar* (Rome 1645).

BARRETO (Jean-François), diplomate portugais du XVII^e siècle. Il fit partie de l'ambassade portugaise à la cour de France, et en écrivit la relation. On a aussi de lui différents écrits : *Traité d'orthographe portugaise ; Bibliotheca lusitana*, une traduction portugaise de l'*Enéide*, etc.

BARRETO DE RESENDE (Pedro), statisticien portugais, mort à Lisbonne en 1651. S'étant rendu dans l'Inde en 1629, avec le vice-roi dom Miguel de Noronha, il s'établit à Goa, et là, il rassembla tous les documents statistiques et autres qu'il put trouver sur les Indes portugaises. Il a réuni le résultat de ces intéressantes recherches sous le titre de *Breue tratado ov epilogo de todos os vizorreys que tem havido no Estado da India*, etc. (1635). Cet ouvrage précieux n'a jamais été imprimé. La Bibliothèque impériale en possède un manuscrit, qu'on croit être le manuscrit original.

BARRETON s. m. (ba-re-ton — dim. de *barre*). Techn. Petite barre.

BARRETONE s. f. (ba-re-to-ne — rad. *barrette*). Bonnet de cérémonie du grand maître de Malte.

BARRETT (J.-J. DE), littérateur, né à Condom en 1717, d'une famille qui avait suivi le roi Jacques dans son exil, mort en 1792. Il fut, depuis 1762, professeur, puis inspecteur général des études à l'école militaire. Il a traduit divers ouvrages de Cicéron, l'*Histoire de Florence* de Machiavel et les *Œuvres de Tacite*.

BARRETT (George-Henri), le plus habile acteur comique des Etats-Unis, né à Exeter (Angleterre) en 1794, mort en septembre 1860, passa très-jeune en Amérique, et fut sans rival sur la scène, pendant une carrière de plus de cinquante années. Il eut longtemps la direction des théâtres de Bowery et de Broadway, à New-York.

BARRETT (George), aquarelliste anglais contemporain, a pris part, depuis trente ans environ, aux expositions de la Société des peintres à l'aquarelle, dont il est membre. Ses ouvrages sont très-goûtés en Angleterre. Parmi ceux qui figuraient à l'exposition universelle de 1862, nous citerons : un *Coucher de soleil ; Refuge pendant la chaleur, le matin, le soir ; Attelage de chevaux* (soleil levant).

BARRETTADE s. f. (ba-rè-ta-de — rad. *barrette*). Autref. Coup de chapeau, bonnetade, salut obséquieux : *On luy attiltroit des salueurs qui luy faisoient des grandes révérences et* BARRETTADES. (Desperriers.)

BARRETTE s. f. (ba-rè-te — Ce nom qui désigne une coiffure, principalement portée au moyen âge, est d'origine celtique — en écoss. *bairead, bioraide*, en irland. *bairead*, signifient un bonnet, un chapeau, un casque, une coiffure en général. Le terme celtique s'est transformé dans la basse latinité en *birretum*, qui, à son tour, a donné naissance à notre birrette, berret, béret ; à la *baretta* du provençal ; à la *berretta* de l'italien, et à la *birretta* de l'espagnol). Sorte de petit bonnet plat : *La* BARRETTE *fut chez les Romains la marque de la liberté.* (Mézeray.) *Vous avez fait mention de ma* BARRETTE *chargée de petits saints.* (Fén.) *Je parle... à mon chapeau. — Et moi je pourrais bien parler à ta* BARRETTE. (Mol.)

Le texte de Molière, ainsi complété, montre bien qu'il n'y a ici qu'un jeu de mots, et nullement la locution introduite par l'Académie et religieusement acceptée par les lexicographes. D'après elle et d'après eux, *parler à la barrette de quelqu'un*, ce serait lui parler hardiment, le traiter sans ménagement. Comme l'Académie savait que cela ne se dit pas, elle en a conclu que cela *ne se dit plus : « Cette phrase a vieilli, »* dit-elle ; la vérité est qu'elle n'a jamais existé, avec ce sens, que dans les dictionnaires.

— Bonnet noir à trois ou quatre cornes, que portent les ecclésiastiques. ‖ Sorte de bonnet rouge quadrangulaire, que portent les cardinaux : *La* BARRETTE *de cardinal.* ‖ Dignité de cardinal : *Il a reçu, il a refusé la* BARRETTE. *Tandis que le légat était confiné à Macao, le pape lui envoyait la* BARRETTE. (Volt.)

BARRETTE s. f. (ba-rè-te — dim. de *barre*). Techn. Pivot qui occupe le centre du barillet d'une montre. ‖ Rayon d'une roue de montre. ‖ Petite pièce dans laquelle on fait mouvoir l'axe d'une roue de montre, et qui est, à cet effet, fixée dans la platine. ‖ Lame dont on double, à l'intérieur, une tabatière. ‖ Sorte de broderie : *C'est avec les points de* BARRETTE *que s'exécute ce qu'on appelle le crochet à jour.* (Belèze.)

BARREUR adj. et s. m. (ba-reur — rad. *barrer*). Véner. Se dit d'un chien dressé à barrer le chemin au gibier, particulièrement au chevreuil : *Un chien* BARREUR. *Un* BARREUR.

BARREUR s. m. (ba-reur — rad. *barre*.) Navig. Celui qui tient la barre du gouvernail d'une petite embarcation.

BARREY (Claude-Antoine), médecin français, né à Besançon en 1771, mort en 1837. Il abandonna l'état ecclésiastique, qu'il avait embrassé en 1792, pour se livrer à l'étude de la médecine, puis il alla pratiquer son art dans sa ville natale. Barrey fut un des plus ardents propagateurs de la vaccine, alors fort attaquée, et il écrivit sur ce sujet : *De la vaccine et de ses effets* (Besançon 1813) ; *Histoire impartiale de la vaccine* (Besançon, 1831). On lui doit encore des mémoires *sur les maladies épidémiques* (1813) ; *Sur l'influence de l'air atmosphérique dans les épidémies* (1820), etc.

BARRHEAD, village manufacturier d'Ecosse, près de Glascow. Filatures et fabriques de tissus, fonderies de fer, ateliers de machines, 5,000 ouvriers.

BARRI s. m. (ba-ri). Nom vulgaire du jeune verrat.

BARRI et non **BARRIO** (Gabriel), humaniste et géographe italien, né dans les Calabres, au XVI^e siècle. Il avait embrassé l'état ecclésiastique, et il a fait preuve de beaucoup de savoir dans la composition de plusieurs ouvrages, tous écrits en latin. Le plus remarquable est intitulé : *De antiquitate et situ Calabriæ* (Rome, 1571), qui a été publié dans plusieurs grands recueils, et qu'on a attribué au cardinal Sirlet et au cardinal Santorio. Citons encore *Pro lingua latina* (1554), *De æternitate urbis*, etc. (1570). Un des traits les plus curieux qui caractérisent ce savant, c'est la profonde horreur que lui inspirait sa langue maternelle. Dans son livre *De antiquitate*, il lance des imprécations contre quiconque serait tenté de le traduire en italien.

BARRI (Giacomo), peintre et graveur, né vers 1630, travaillait à Venise vers 1670, et mourut après 1684. Melchiori le place comme peintre parmi les imitateurs du Titien, du Tintoret et de Paul Véronèse ; mais on ne connaît aujourd'hui aucun tableau de sa main. Il a exécuté deux gravures à l'eau-forte, d'après Paul Véronèse : l'*Adoration des bergers* et la *Madeleine arrosant de parfums les pieds du Christ*. Mariette cite une troisième estampe, d'après Filippo Gherardi, la *Sibylle montrant à Auguste la Vierge mère*, estampe signée : *Giacomo Barri Francese* (Jacques Barri, Français). Barri est auteur de l'ouvrage suivant, dont les exemplaires sont rares : *Voyage pittoresque dans lequel sont indiqués les chefs-d'œuvre des peintres les plus célèbres, que l'on conserve dans les différentes villes de l'Italie...* (*Viaggo pittoresco*, etc., Venise, 1671, in-12). Ce livre a été traduit en anglais par W. L. (William Lodge, Londres, 1679, in-8°).

BARRIA (Bahr-Abad), partie centrale de l'Arabie, comprenant le Nedyed et les déserts voisins.

BARRIAS (Félix-Joseph), peintre français, né à Paris en 1822. Son père, qui était peintre sur porcelaine, lui apprit les éléments du dessin. Il passa ensuite à l'école de M. Léon Cogniet, et remporta le premier grand prix de Rome en 1844. Il avait exposé, en 1840 et 1841, des portraits en pied ; l'année même où il obtint le prix, il fit paraître au Salon d'autres portraits et un tableau religieux : l'*Education de la Vierge*. En 1847, il envoya de Rome une *Sapho*, une *Jeune Indienne portant des fleurs* et une *Fileuse d'Alvito* ; ces peintures lui valurent une médaille de 3^me classe. Ses tableaux de 1849 : les *Sirènes* et *Soldat gaulois et sa fille, prisonniers à Rome*, furent remarqués ; mais ce fut au Salon de l'année suivante que parut l'ouvrage qui devait fonder la réputation du jeune artiste : les *Exilés de Tibère*. Cette belle composition, comprise parmi les envois des élèves de l'école de Rome, et qui appartient par conséquent à l'Etat, fut accueillie par des éloges unanimes : la franchise de l'exécution, l'habileté du coloris, la vigueur des attitudes, l'heureux ajustement des draperies, l'expression mélancolique des figures, tout dénotait dans cette page un goût sûr et de sérieuses études, et promettait à la France un bon peintre de plus. M. Félix Barrias obtint une médaille de 1^re classe pour ce tableau, qui, nous devons le dire, est resté son œuvre capitale. En 1852, il n'exposa que des portraits ; en 1853, un tableau assez ordinaire, représentant *Dante Alighieri*. Les *Exilés de Tibère* reparurent à l'exposition de 1855, pour le plus grand honneur de l'auteur, qui remporta à ce concours européen une médaille de 2^me classe. Il exposa, en même temps, une autre composition historique, les *Pèlerins se rendant à Rome, pour le jubilé de l'an* 1300, bien inférieure aux *Exilés*, et un excellent portrait de femme. Les ouvrages que M. Barrias a envoyés depuis aux salons n'ont rien ajouté à sa réputation. Nous citerons seulement, pour mémoire : en 1857, *Michel-Ange à la chapelle Sixtine ;* en 1859, *Débarquement de l'armée française à Old-Fort*, vaste panorama un peu froid, mais où les masses sont groupées avec talent ; en 1861, la *Communion* (souvenir de Ravenne) ; une *Conjuration des courtisanes vénitiennes* (1530), et *Malvina ;* en 1863, la *Picardie entourée de ses villes principales*, plafond allégorique peint à la cire, commandé par le ministère d'Etat pour le musée d'Amiens ; en 1864, l'*Epître à Auguste* (Horace, Auguste et Mécène), et une *Danseuse du triclinium*.

M. Barrias a exposé en outre, en 1857, 1859 et 1861, des portraits peints, pour la plupart, avec une grande fermeté. Il a exécuté aussi beaucoup de peintures décoratives : l'*Histoire des Jeux*, au Cirque Napoléon (1852) ; en collaboration avec M. Gosse, les *Eléments*, les *Saisons*, les *Mois*, etc., au grand hôtel du Louvre ; quatre tableaux dans la chapelle de Saint-Louis, à l'église Saint-Eustache ; cinq tableaux dans la chapelle de la Vierge, à l'église Sainte-Marie de Clignancourt ; une grande composition de 6 mètres de long sur 6 mètres de haut, représentant l'*Impératrice Eugénie plaçant l'Œuvre des jeunes ouvriers sous le patronage de la Vierge*, dans la chapelle de la maison Eugène-Napoléon, au faubourg Saint-Antoine ; la *Picardie appelant les Arts à orner le musée d'Amiens*, plafond de l'escalier de ce musée ; la *Gloire couronnant les grands hommes picards*, plafond du dôme du même établissement, avec quatre pendentifs représentant les *Artistes*, les *Poëtes*, les *Savants* et les *Guerriers* de la Picardie, et quatre figures en camaïeu : l'*Art*, la *Poésie*, la *Science* et la *Patrie*. N'oublions pas, dans un autre genre, les dessins élégants, délicats, d'un sentiment bien antique, qui ont été faits par M. Barrias pour les éditions elzéviriennes d'*Horace* et de *Virgile*, publiées par Firmin Didot. Un dernier renseignement : M. Barrias a été décoré à la suite de l'exposition de 1859.

BARRICADANT (ba-ri-ka-dan), part. prés. du v. Barricader : *La mère, voyant l'entrée faite, tomba devant l'ouverture en travers,* BARRICADANT *la brèche avec son corps.* (V. Hugo.)

BARRICADE s. f. (ba-ri-ka-de — Au premier abord, ce mot semble venir de *barre, barrer* ; mais la plupart des étymologistes le tirent de *barrique*, et s'appuient sur les *Mémoires de la vie de J.-A. de Thou*, t. XI, liv. II, p. 93 (La Haye 1740), où il est démontré que la *Journée des barricades* prit son nom des tonneaux ou *barriques* avec lesquelles on avait *barré* les rues. C'est à dessein que nous soulignons aussi ce dernier mot, parce qu'on sait que, dans ces fameuses journées, les moyens de résistance consistaient à *barrer* avec des chaînes tendues les rues et les ponts de la capitale. C'est donc une étymologie douteuse, à l'appui de laquelle, toutefois, paraît venir le verbe *barriquer*. (V. ce mot.) Barrière destinée à arrêter l'ennemi dans les rues ou dans un passage étroit, et formée de divers matériaux entassés : *Faire une* BARRICADE. *Construire des* BARRICADES. *Enlever une* BARRICADE. *Quelques-uns consentiraient à voir tendre des chaînes et faire des* BARRICADES, *pour le seul plaisir d'en dire ou d'en apprendre la nouvelle.* (La Bruy.) *Les Français savent construire des* BARRICADES, *ils ne savent pas élever des barrières.* (Lord Chesterfield.) *A la journée des* BARRICADES, *Henri III et le duc de Guise restèrent au-dessous de leur position : l'un faillit de cœur, l'autre de crime.* (Chateaub.) *Louis-Philippe ne monta sur le trône qu'en revenant de l'Hôtel de Ville, et en passant sur les* BARRICADES. (Peyrat.) *Nous prenons chacun un fusil, et nous nous postons derrière une* BARRICADE. (G. Sand.) *En France, le peuple ne sait qu'élever des* BARRICADES, *le gouvernement ne sait que construire des prisons.* (E. de Gir.) *On a fait des* BARRICADES *contre la monarchie ; n'en fera-t-on jamais contre la bureaucratie ?* (E. de Gir.)

Jusqu'au front des maisons montaient les *barricades*,
Dans un cercle de fer la cité s'enfermait.
Mme DE GIRARDIN.

La morne *barricade*, au coin de chaque rue,
Monte et vomit la mort de partout à la fois,
V. HUGO.

Aussitôt cent chevaux, dans la foule appelés,
De l'embarras qui croît ferment les défilés.
Et partout des passants enchaînant les brigades,
Au milieu de la paix font voir les *barricades*.
BOILEAU.

— Par anal. Obstacle naturel : *L'Angleterre s'est emparée des îles Lucayes, longue* BARRICADE *qui ferme le golfe du Mexique.* (V. Hugo.)

— Opposition, difficulté : *Le roi était poussé par Louvois, esprit audacieux, accoutumé depuis longtemps à forcer toutes les* BARRICADES. (L'abbé de Choisy.)

BARRICADES (JOURNÉES DES). Bien que les barricades aient joué un grand rôle dans toutes nos révolutions, l'histoire a néanmoins spécialement consacré le nom de *Journées des barricades* aux évènements qui s'accomplirent le 12 mai 1588 et les 26 et 27 août 1648. Il est facile de se rendre compte de cette distinction : dans ces dernières circonstances, les barricades furent le drame tout entier, qui en prit le nom, tandis que dans nos révolutions modernes elles ne présentent qu'une face des bouleversements auxquels elles ont servi de prélude ; accessoire caractéristique, il est vrai, mais qui s'efface devant la grandeur tragique du dénoûment.

I. — En 1588, la Ligue était arrivée à l'apogée de sa puissance, et, disons-le, de son insolence : son chef, le duc Henri de Guise, sous prétexte de catholicisme et d'orthodoxie, ne visait à rien moins qu'à réduire Henri III au rôle de roi fainéant, et à ressusciter Charles Martel. Le faible Henri, plus richement doué sous le rapport de l'intelligence que sous celui de la résolution et de l'initiative, voyait croître le danger tous les jours, mais ne prenait que des mesures impuissantes pour le prévenir ou l'étouffer. La colère et l'exaltation du fanatisme montaient cependant de plus en plus au cœur de la faction des Seize, qui s'emportait en violentes invectives contre les favoris, d'Epernon surtout, et qui n'épargnait pas le roi dans ses pamphlets pleins de fiel, d'injures et de menaces. Henri III avait eu beau éloigner de la capitale les principaux chefs des ligueurs et le duc de Guise lui-même ; ceux-ci n'avaient rien perdu de leur influence sur l'esprit de la population parisienne, toute dévouée aux intérêts des Seize, intérêts hypocrites et criminels, car ils servaient de pseudonyme à l'ambition de Philippe II, et cachaient les plus exécrables desseins contre le pays, auquel les Seize ne prenaient pas même la peine de déguiser les sacrifices de sang, d'argent et de liberté qu'on allait exiger de lui. Pour le triomphe de cette abominable cause, la présence du duc de Guise était nécessaire à Paris, où, par ses ordres, les ligueurs avaient tout préparé pour le coup qu'il méditait ; mais leurs projets furent découverts ; le roi fit apporter ostensiblement des armes au Louvre et manda quatre mille Suisses, qui étaient en garnison à Lagny. A cette nouvelle, le duc de Guise, qui était déjà à Gonesse, rétrograda jusqu'à Soissons. Cependant il n'était pas homme à abandonner un dessein caressé depuis si longtemps, et, puisque la ruse et les complots avaient échoué, il se décida à entrer dans Paris la tête haute, à la face du soleil ; projet hardi, mais dans lequel il était secrètement encouragé par Catherine de Médicis elle-même, dont la profonde clairvoyance, sans doute affaiblie par l'âge, fut mise alors en défaut. Le malheureux Henri III, trahi par sa propre mère, était incapable de prendre par lui-même une résolution hardie et décisive. Le 24 avril 1588, il envoya M. de Bellièvre à Soissons pour tâcher de négocier avec les Guises ; mais le duc ne répondit que par des remontrances hautaines sur les troupes étrangères que le roi avait fait entrer dans Paris, et il annonça son intention d'aller en personne se justifier auprès du roi des accusations que ses ennemis portaient contre lui. Lorsque Bellièvre lui eut rapporté cette réponse, Henri le renvoya aussitôt à Soissons, porter au duc la défense formelle de revenir à Paris. Bellièvre, chargé des instructions contradictoires de la reine mère, s'acquitta mollement de sa mission, ou bien le duc feignit de ne pas comprendre, et, le lundi 9 mai, vers midi, il fit son entrée dans Paris par la porte Saint-Martin. Cette nouvelle se répandit dans la capitale avec la rapidité de l'éclair ; en un instant la population presque entière se rua dans les rues sur le passage du duc, aux cris répétés de *Vive Guise !* « Comme une pelote de neige, écrit Davila, s'augmente en roulant, et devient bientôt aussi grosse que la montagne d'où elle s'est détachée ; de même, au premier bruit de son arrivée, les Parisiens quittèrent leurs maisons pour le suivre, et, en un moment, la foule s'accrut de manière qu'avant d'être au milieu de la ville, il avait déjà plus de trente mille personnes autour de lui. » Le peuple était ivre de joie : on en voyait fléchir les genoux devant le duc, baiser le bas de ses habits, lui faire toucher leurs chapelets et s'en frotter ensuite les yeux. De toutes les fenêtres, les dames jetaient devant lui des rameaux et le couvraient de fleurs ; jamais homme n'avait excité un tel délire d'enthousiasme, ce qui a fait dire à un écrivain du siècle suivant (Balzac) : « La France étoit folle de cet homme-là, car c'est trop peu dire amoureuse. » Quant à lui, il s'avançait lentement, épanoui, radieux, à travers cette foule idolâtre, disant des choses gracieuses à ceux qui l'approchaient de plus près, adressant aux plus éloignés des signes de la main, saluant aux fenêtres, et tout cela avec une grâce si enchanteresse, qu'un courtisan disait que « les huguenots étaient de la Ligue quand ils regardaient M. de Guise. »

Le duc alla descendre chez la reine mère, à l'hôtel de Soissons, près de Saint-Eustache. A son aspect, la reine mère pâlit et fut prise d'un tremblement nerveux ; mais elle se remit bientôt, et elle envoya prévenir le roi qu'elle allait conduire au Louvre le duc de Guise. Henri III entra en fureur : « Il est venu ! s'écria-t-il ; par la mort-Dieu ! il en mourra ! » Avant que ce serment homicide s'accomplît, le roi devait dévorer bien des humiliations.

Lorsque le duc entra au Louvre avec la reine mère, les Suisses formaient la haie, les archers se tenaient dans les salles, et une foule de gentilshommes étaient rangés dans les appartements qu'il fallait traverser. L'air morne avec lequel on reçut ses politesses frappa le duc, et il sentit une frayeur soudaine l'envahir : ce n'était pas sans motifs, car, dans ce moment même, la vie et la mort du chef de la Ligue étaient débattues dans le cabinet du roi. A l'aspect du duc, celui-ci blêmit et se mordit les lèvres de colère : « Je vous avais fait dire que vous ne vinssiez pas, lui dit-il. » — « Sachant, repartit le duc, les calomnies dont on me noircissait auprès de Votre Majesté, je suis venu me remettre entre ses mains et lui demander justice des accusations de mes ennemis. Je ne serais cependant pas venu si j'en eusse reçu une défense expresse. » Ces derniers mots amenèrent une explication assez vive entre le roi et Bellièvre, qui avait reçu des instructions précises à cet égard. La reine mère, effrayée de la colère qui paraissait sur le visage de son fils, le prit à part et lui expliqua que la moindre violence faite au duc exaspérerait le peuple, assemblé en foule devant le palais. Guise saisit le moment, prétexta la fatigue du voyage, salua le roi et sortit. Le lendemain, il se présenta de nou-

veau au Louvre, non plus avec quelques gentilshommes, mais avec une escorte de quatre cents, tous bien armés. L'entrevue fut froide, et, le jour suivant, le roi et le duc eurent dans le jardin de la reine mère un long entretien, où éclatèrent de part et d'autre les reproches et les récriminations. Durant ces deux jours, la fermentation des esprits ne fit que s'accroître dans la capitale, pleine d'étrangers, d'aventuriers, appelés par la Sainte-Union, de tous les coins du royaume, au secours de la religion. Un édit du roi ordonna à toutes les personnes non domiciliées de quitter Paris sur-le-champ, si elles n'y étaient retenues par des affaires impérieuses. Il y eut en même temps des commissaires nommés pour en faire la recherche; toutefois, ces perquisitions n'amenèrent aucun résultat, les bourgeois prenant soin de cacher eux-mêmes dans leurs maisons ces étrangers, les soldats *guisards*, comme on les appelait. Poussé à bout, le roi prit enfin une résolution décisive, en ne laissant percer que l'intention de se rendre le plus fort dans Paris, afin d'en chasser tous les gens de main qui excitaient le peuple à la sédition, mais avec l'arrière-pensée de faire arrêter et mettre à mort les principaux ligueurs. Il rassembla sa noblesse au Louvre, et le prévôt des marchands, ainsi que les colonels quarteniers sur lesquels on comptait le plus, reçut l'ordre de rassembler les compagnies des bourgeois les plus aisés, qui ne pouvaient que perdre aux troubles, et de les poster dans le cimetière des Innocents, sur la place de Grève, sur le pont Saint-Michel et aux environs du Petit-Châtelet; tous ces préparatifs s'exécutèrent dans la soirée du 11 mai 1588. De son côté, le duc de Guise ne reste pas oisif : il envoie des émissaires dans les quartiers les plus pauvres, mais les plus populeux, tels que ceux de l'Université, de la place Maubert et des Halles; il fait dire à ses affidés de se tenir sur leurs gardes, prêts à se rassembler au premier signal; qu'il se trame un grand complot; que le roi a résolu la mort de cent vingt des plus dévoués à la Ligue, et que les gibets et les bourreaux les attendent déjà à l'Hôtel de Ville. Puis, ses émissaires font circuler la liste des *proscriptions*, en tête de laquelle figuraient le duc lui-même, les curés, les prédicateurs, et tous ceux que le peuple affectionnait.

Le lendemain, 12 mai, dès les quatre heures du matin, le roi monta à cheval et alla recevoir à la porte Saint-Honoré le régiment des gardes françaises et les quatre mille Suisses venus de Lagny, logés depuis quelques jours dans les faubourgs. Ces troupes, formant six mille fantassins d'élite, défilèrent en silence, avec recommandation expresse, sous peine de la vie, de ne commettre aucune insolence par la ville. Elles se rendirent directement au cimetière des Innocents, où elles se séparèrent en portant les armes hautes, au bruit des fifres et des tambours, pour se rendre aux divers postes qui leur avaient été assignés. Les plates-formes de la Bastille étaient couvertes de pièces d'artillerie, dont les gueules ouvertes menaçaient la rue Saint-Antoine.

La grande ville, pendant ces préparatifs, avait revêtu une physionomie morne et sinistre; les boutiques étaient fermées partout, et Villequier, gouverneur de Paris, essaya inutilement de les faire rouvrir, elles se refermaient aussitôt après le passage de son cortége. Quelques pourparlers eurent lieu entre la cour et le duc; on alla jusqu'à offrir à ce dernier le pardon de tous ses amis s'il consentait à sortir de Paris; et comme quelques-uns de ses gens lui conseillaient d'accepter : « Que celui qui a peur s'en aille! » s'écria-t-il. Cependant les rassemblements étaient devenus formidables dans la Cité et dans le quartier de l'Université; aux clameurs farouches des écoliers, répondaient les cris des bateliers des ports et de la populace turbulente de la place Maubert. Tous, néanmoins, royalistes et *guisards*, restaient immobiles, lorsque, sur les dix heures du matin, le bruit se répandit qu'un *rodomont de cour*, suivant l'expression d'Etienne Pasquier, avait dit sur le pont Saint-Michel qu'il n'y aurait *femme de bien qui ne passât par la discrétion d'un Suisse;* suivant d'autres, ce serait Crillon, colonel des gardes françaises, aussi emporté dans ses propos qu'intrépide et loyal, qui aurait cru effrayer les bourgeois en criant que le premier qui sortirait armé serait pendu, sa maison brûlée, sa femme et ses filles livrées aux soldats. A cette menace imprudente répondirent d'effroyables cris de colère : les uns courent aux armes, les autres dépavent les rues et tendent les chaînes, derrière lesquelles ils roulent des tonneaux qu'ils emplissent de terre, et qu'ils appuient de planches, de solives, de meubles, et de tout ce qu'ils rencontrent sous la main. De cinquante en cinquante pas s'élèvent des barricades, chacune gardée par un peloton d'arquebusiers; chaque maison se change en forteresse : les auvents sont abattus, et les fenêtres, où se montrent les femmes résolues à se défendre comme les hommes, se garnissent de pavés et de projectiles de toute espèce. On sonne le tocsin, les barricades s'avancent, et les troupes, qui ne reçoivent point d'ordres, se laissent investir dans leurs postes respectifs. En moins de quatre heures, la grande ville se trouva croisée de mille retranchements solides, derrière lesquels s'abritèrent les séditieux, qui allèrent audacieusement élever leur dernière barricade en face du Louvre. Ce redoutable moyen de défense, combiné par les Seize, avait été imaginé, dit-on, par Charles de Cossé-Brissac, second fils du célèbre maréchal et l'un des cinq colonels de Guise. Lors de la malheureuse expédition des Açores (1582), il commandait en second la flotte française, et Henri III avait dit à cette occasion qu'il n'était *bon ni sur terre ni sur mer*. — « Je lui ferai voir, dit Brissac dans la *Journée des barricades*, que j'ai trouvé mon élément et que je suis bon sur le pavé. »

Un peu avant midi, les habitants du pont Saint-Michel et des alentours (on sait qu'à cette époque les ponts étaient bordés d'un double rang de maisons) ouvrirent le feu contre une compagnie de gardes françaises établie sur le pont, et qui s'estima heureuse de pouvoir gagner le Marché-Neuf, après avoir capitulé. Cependant la lutte était encore limitée à un seul point; le duc de Guise, inquiet du résultat et n'ayant pas compté sur les irrésolutions, les incertitudes de Henri III, se tenait dans son hôtel, dont il avait fait assurer les derrières, prêt à prendre la fuite si les circonstances se tournaient contre lui. On vint lui apprendre le succès des barricades. Il sortit alors, se montra dans la rue et donna ouvertement ses ordres. Tandis que les maréchaux d'Aumont et de Biron faisaient de vaines tentatives de conciliation dans la Cité, où les bourgeois leur répondaient qu'ils n'entendraient à rien tant qu'on n'aurait pas fait sortir les *garnisons*, le roi s'humiliait jusqu'à envoyer au duc message sur message pour le prier d'apaiser la sédition : « Ce sont taureaux échappés, répondit-il froidement, je ne puis les retenir. » Sur les trois heures, un cri général, cri de tumulte et d'horreur, s'éleva du côté de la rue Saint-Jacques; un coup de feu, tiré de ce côté, devint le signal du combat. « Allons, cria l'avocat La Rivière, allons prendre ce b..... de roi dans son Louvre. » Les compagnies des gardes françaises, que commandait Crillon, furent ramenées à coups d'arquebuses du carrefour Saint-Séverin jusque sur le Petit-Pont, et de ce dernier point au Marché-Neuf, où eut lieu une de ces scènes épouvantables que les guerres civiles ont seules le triste privilége de présenter. Les malheureux soldats, acculés de tous côtés par la populace qui débouchait de l'intérieur de la Cité et des abords du pont Saint-Michel, durent cesser toute résistance sous la grêle de balles, de tuiles et de pavés dont ils furent assaillis. « Miséricorde! » criaient les gardes françaises; « Bonne France! Bons catholiques! » criaient de leur côté les Suisses en montrant leurs chapelets. Néanmoins il en périt environ une soixantaine. L'ordre de retraite arriva enfin aux troupes royalistes, et le peuple, sur les instances d'Aumont et d'O consentit à ouvrir quelques barricades pour les laisser passer; mais les Suisses ayant refusé d'éteindre les mèches de leurs arquebuses, le peuple les chargea avec furie, et ils n'échappèrent à un massacre général qu'en se jetant à genoux et en criant *Vive Guise!* Ils furent alors enfermés dans les boucheries du Marché-Neuf. Pendant ce temps-là, Biron se rendait auprès du duc de Guise, qui, sûr de la victoire, voulut se montrer généreux et consentit à s'interposer pour sauver les troupes du roi. Il sortit de son hôtel en pourpoint blanc, tenant une simple baguette à la main, et se dirigea vers le quartier de la Grève. Sur tout son passage, il fut accueilli par les acclamations de *Vive Guise! à Reims! Il faut mener Monsieur à Reims!* Guise affectait de modérer ces cris, qui dévoilaient si nettement sa secrète ambition. Au reste, lui-même n'allait pas tarder à lever le masque. Au son de sa voix, le peuple s'apaisa; toutes les barricades tombèrent devant lui. A mesure qu'il arrivait devant les postes royaux, il saluait poliment les soldats et leur faisait ouvrir le chemin du Louvre. Pendant qu'il se rendait au Marché-Neuf, afin de délivrer ceux qui étaient retenus prisonniers dans les boucheries, un de ses capitaines se dirigeait, par son ordre, vers le cimetière des Innocents, afin de tirer de péril les compagnies établies sur ce point. Toutes les troupes du roi purent alors se retirer, mais nu-tête, sans tambours, les armes basses et renversées; trop heureuses encore d'échapper par cette humiliation à la fureur du peuple. Toutefois les hostilités n'étaient pas terminées : le peuple garda son attitude menaçante, et on continua de se fortifier au Louvre; néanmoins on ne pouvait guère compter que sur les négociations. Elles s'entamèrent dès que le duc fut rentré à son hôtel, où la reine mère alla le trouver. Si ce que rapporte Davila est exact, le duc se démasqua dans cette conférence. Il demandait la lieutenance générale du royaume, avec l'autorité la plus étendue sur les troupes, autorité qui serait confirmée par les états généraux; il exigeait dix places de sûreté en France, avec l'argent nécessaire à la solde des garnisons qu'il y mettrait; il insistait surtout sur un édit qui déclarerait les princes de la maison de Bourbon déchus, comme hérétiques, du droit de succession à la couronne. Le comte de Brissac aurait le gouvernement de Paris; ses parents et ses amis, ceux de Picardie, de Normandie, de Lyon et des principales provinces, avec des emplois militaires et les grandes charges de la couronne. D'Epernon serait exilé, et ceux que le duc redoutait le plus; enfin, par une sorte de pressentiment sinistre, il voulait que le roi se contentât de sa garde ordinaire, et renvoyât les quarante-cinq gentilshommes dont il avait cru devoir, depuis quelque temps, se faire un rempart contre les entreprises des Ligueurs.

A ces propositions exorbitantes, Henri III bondit de colère; mais il était le plus faible, et il dut avaler jusqu'à la lie le calice amer versé par un sujet vainqueur. La nuit fut triste au Louvre. Catherine, effrayée de cette puissance irrésistible des passions populaires, pleurait et s'agitait; les ministres s'épuisaient en délibérations inutiles. Cependant, le lendemain matin, la reine mère retourna à l'hôtel du duc. Comme le peuple refusait d'ouvrir les barricades pour laisser passer son carrosse, ses gens étaient obligés de les lui faire franchir, à force de bras, dans sa chaise. Pendant ce pénible trajet, un bourgeois s'approcha de l'oreille de Catherine, sous prétexte de l'aider, et lui dit que quinze mille hommes étaient prêts à se mettre en marche pour investir le Louvre par la campagne. Sans donner le moindre signe d'émotion, la reine mère dépêcha aussitôt un de ses gentilshommes au roi, pour le prévenir du danger dont il était menacé. En effet, le tumulte recommença dans l'après-midi, et le tocsin sonna dans le quartier de l'Université. Les écoliers et les moines prenaient les armes, et, au milieu d'eux, des docteurs en Sorbonne, cuirassés, les animaient à marcher sur la demeure royale. *Au Louvre! Au Louvre!* tel était le cri général qui retentissait dans ces quartiers.

Cependant le roi recevait, coup sur coup, des avis alarmants sur l'attitude agressive du peuple; c'était une marée grondante qui montait à chaque instant, menaçant de tout envahir. Après de longues hésitations, il se décida à sortir du Louvre, une baguette à la main et suivi d'une faible escorte, comme pour se promener aux Tuileries. Il sortit de Paris par la Porte-Neuve, qui était située au bord de la Seine, à peu près au milieu de la galerie actuelle du Louvre, et communiquait du Louvre aux Tuileries, qui se trouvaient alors dans le faubourg. Dans ce moment même, Catherine discutait les propositions du duc de Guise, qu'elle trouva aussi hautain, aussi inflexible que la veille. Cependant elle insistait, afin de traîner le débat en longueur. Au plus fort de la discussion, arriva le seigneur de Maineville, factotum du duc, qui venait lui annoncer le départ du roi. A cette nouvelle imprévue, Guise s'écria : « Me voilà mort, Madame; pendant que Votre Majesté m'amuse ici, le roi s'en va pour me perdre. » — « J'ignorais cette résolution, » reprit froidement Catherine; et elle reprit aussitôt le chemin du Louvre.

« *O l'imprudent! ô le téméraire!* s'écria Sixte-Quint, quand il sut que le duc de Guise était venu à Paris se mettre entre les mains du roi, qu'il avait si vivement offensé. — *O le faible prince!* s'écria-t-il encore plus haut, quand on lui dit que Henri avait manqué cette belle occasion de se défaire d'un homme qui semblait né pour le perdre. Sixte continua sans doute ses exclamations en apprenant que le duc, à son tour, avait laissé échapper le roi. » (ANQUETIL):

Après être resté quelque temps aux Tuileries, appuyé sur une pierre et versant des larmes, Henri III monta précipitamment à cheval. « O ville ingrate, s'écria-t-il en se tournant vers Paris, je t'ai plus aimée que ma propre femme! » Puis il se dirigea vers Chartres, accompagné des princes, des grands dignitaires et des conseillers d'État qui se trouvaient auprès de sa personne. « Les uns étaient sans bottes et sans manteau; d'autres en robe longue; plusieurs suivaient à pied; le roi avait un éperon à l'envers. C'eût été un spectacle grotesque, s'il n'eût été terrible. Les courtisans croyaient entendre derrière eux les cris et siffler les balles des ligueurs. Palma-Cayet assure que le corps de garde de la porte de Nesle envoya de loin, au roi fugitif, une salve d'arquebusades, et que le peuple lui cria mille injures de l'autre bord de l'eau. Ces coups de feu étaient la revanche providentielle des royales arquebusades du 24 août 1572.

Parvenu sur la hauteur de Chaillot, Henri III « se retourna devers la ville et jeta sur elle sa malédiction, lui reprocha sa perfidie, son ingratitude et déloyauté contre tant de biens qu'elle avait reçus de sa main, et jura qu'il n'y rentrerait que par la brèche. »

Il n'y devait jamais rentrer. (H. MARTIN.)

Quand on s'est bien pénétré des récits des écrivains du temps, Saint-Yon, l'Estoile, Davila, De Thou, Pasquier, Palma-Cayet, d'Aubigné, de Cheverny, Mathieu, et le *bourgeois de Paris* auteur de l'*Histoire de la Journée des barricades*, récits que notre grand historien (M. Henri Martin) a si admirablement résumés, il est impossible de ne pas reconnaître que Henri III, quelque misérable prince qu'il fût, était le véritable représentant de la nationalité française, tandis que le brillant duc de Guise arrivait à Paris les mains pleines de l'or espagnol, suivi du sanglant fantôme de l'inquisition, que Philippe II avait attaché à ses pas.

II. — En 1648, la résistance opiniâtre du parlement aux prétentions de la cour, et son refus d'enregistrer les *édits bursaux*, amenèrent un des plus graves événements qui aient signalé les troubles de la Fronde. Le ressentiment de Mazarin et la colère d'Anne d'Autriche, dont cette opposition froissait l'orgueil, étaient à leur comble lorsqu'on reçut la nouvelle de la victoire de Lens; succès brillant et inespéré qui exalta les ardeurs vindicatives de la reine. Dès lors elle ne songea plus qu'à terrifier, par un acte éclatant d'autorité, ceux qu'elle ne considérait que comme des sujets arrogants et des ennemis déclarés. Pour elle, le parlement avait été vaincu à Lens avec les Espagnols, et elle sut gagner à sa vengeance Mazarin et le duc d'Orléans. Parmi les conseillers au parlement, il en était un surtout qui avait excité au plus au point les ressentiments de la cour : c'était le vieux Broussel. Soit qu'il eût été aigri par le refus d'une compagnie aux gardes qu'il avait demandée pour son fils, soit qu'il fût réellement animé par le zèle du bien public, il ne manquait jamais l'occasion d'ouvrir ou d'appuyer un avis défavorable à la cour, et il était impossible de faire dévier ses sentiments d'opposition et d'en atténuer l'expression dès qu'il s'agissait d'impôts; aussi le peuple le bénissait-il tout haut et l'appelait-il son *père*. Un président aux enquêtes, Potier de Blancmesnil, et un autre président, Charton, qu'on avait surnommé le président *Je dis ça*, parce que telle était sa manière de conclure, partageaient avec le vieux Broussel le dangereux honneur de résumer sur leurs têtes toutes les haines du Palais-Royal. Le 26 août, le jeune roi, accompagné de sa mère et d'un brillant cortége, se rendit à Notre-Dame, où les cours souveraines avaient été mandées pour assister à un *Te Deum* en action de grâces de la victoire de Lens. Au sortir même de cette cérémonie, le bruit se répandit tout à coup parmi le peuple que trois membres du parlement allaient être arrêtés. Cette nouvelle alluma une explosion terrible. Le peuple, si tranquille une heure auparavant, se mit à crier de tous côtés *aux armes!* et la foule, comme une mer irritée, se mit à onduler dans tous les sens. Le président Charton avait pu échapper à l'exempt chargé de s'emparer de sa personne, mais Blancmesnil fut arrêté et conduit à Vincennes. En même temps, le lieutenant des gardes de la reine se rendait chez Broussel, qui demeurait dans la Cité, rue Saint-Landry, un des quartiers les plus populeux et les plus turbulents de la capitale. La vue d'un carrosse arrêté à la porte du vieux Broussel attira l'attention : bientôt une fenêtre s'ouvrit, et la fille du conseiller, ainsi que sa vieille gouvernante, y apparut criant, pleurant et appelant du secours. La Cité se souleva comme un seul homme contre ceux qui emmenaient le *protecteur du peuple*. Le carrosse qui le renfermait s'étant renversé sur le quai, entre les obstacles qu'on y avait amoncelés, il faillit être délivré; un second se brisa de même; enfin Comminges, le lieutenant des gardes, parvint à se jeter, avec son prisonnier, dans un troisième et le conduisit à Saint-Germain. L'émeute se déchaîna alors dans toute sa fureur; les chaînes se tendirent de rue en rue, et bientôt l'effervescence gagna la ville tout entière. Des cris forcenés demandant *Broussel et la liberté* éclatèrent de toutes parts, et les noms de Mazarin et d'Anne d'Autriche furent mêlés dans d'injurieuses imprécations. Le maréchal de La Meilleraie, qui commandait les gardes françaises, postées aux environs du Pont-Neuf, les fit replier sur le Palais-Royal; puis, accompagné de Paul de Gondi, resté si fameux sous le nom de cardinal de Retz, il se rendit chez la régente, où, par d'indécentes plaisanteries sur le vieux Broussel, on croyait braver la fureur populaire. La Meilleraie, qui avait vu les choses de près, crut devoir affirmer que la révolte était sérieuse. « Il y a de la révolte, répondit sèchement la reine en regardant fixement Gondi, à croire qu'on puisse se révolter. »

Cependant le tumulte augmentait de moment en moment. Gondi qui, dans son humeur turbulente, voulait concilier en lui les attributions de médiateur et de chef de parti, c'est-à-dire servir la reine, à laquelle il devait son titre de coadjuteur de l'archevêque de Paris, et conserver sa popularité, traça à la régente un tableau effrayant de la sédition. Tandis que chacun donnait son avis sur les mesures à prendre dans cette grave circonstance : « Pour moi, dit Guitaut, mon sentiment est qu'on rende ce vieux coquin de Broussel, *mort* ou *vif*. » « Le premier parti, répondit le coadjuteur, ne serait ni de la pitié ni de la justice; mais j'avoue que le second pourrait apaiser les troubles. » La régente rougit à ces paroles? « Je vous entends, M. le coadjuteur; vous voudriez que je rendisse la liberté à Broussel; je l'étranglerais plutôt avec ces deux mains (et elle les lui portait jusqu'au visage), et ceux qui... » Mazarin lui parla alors à l'oreille et la fit revenir à elle-même, puis il chercha à réparer la violence de la reine par des compliments, et il chargea le coadjuteur d'aller, accompagné de La Meilleraie, annoncer au peuple que Broussel allait être rendu à la liberté, pourvu que chacun rentrât chez soi et que l'ordre se rétablît. Bien qu'il vît le piége, le coadjuteur ne put l'éviter. Il sortit avec La Meilleraie, *homme tout pétri de bile et de contre-temps*, comme il le dit dans ses *Mémoires;* lequel, au lieu de prendre une contenance pacifique, s'avança l'épée haute, à la tête des chevau-légers, et se mit à crier : *Vive le roi! Liberté à Broussel!* Le peuple, n'entendant pas ses paroles, et interprétant son geste dans un sens menaçant, se crut sur le point d'être chargé par la cavalerie et cria *aux armes!* Des coups de feu furent alors échangés au milieu d'une effroyable confusion, pendant laquelle le coadjuteur fut ren-

versé d'un coup de pierre. Comme il se relevait, un homme du peuple lui appuya sur la tête le bout de son mousqueton, prêt à faire feu : « Ah! malheureux! s'écria Gondi, si ton père te voyait! » Ces paroles prononcées au hasard le sauvèrent. On reconnut sa figure et son habit, et tout le peuple cria : *Vive le coadjuteur!* Il parvint alors à se faire entendre, dégagea La Meilleraie, qui était fort pressé, et parvint à retourner avec lui au Palais-Royal, où il conjura Anne d'Autriche de rendre la liberté aux prisonniers. Anne ne lui répondit que par des railleries, quoique son récit fût appuyé de celui de La Meilleraie : « Allez vous reposer, Monsieur, lui dit-elle; vous avez bien travaillé. » Le coadjuteur se retira confus et irrité; mais il dissimula son ressentiment, tout en se promettant bien d'attiser le feu qu'il avait contribué à calmer. En se rendant à son hôtel, il harangua de nouveau le peuple; monté sur l'impériale de son carrosse, où quelques hommes robustes l'avaient hissé, il les engagea à rentrer chez eux et n'eut pas beaucoup de peine à réussir, « parce que l'heure du souper approchait, dit-il dans ses *Mémoires*; et j'ai observé, à Paris, dans les émotions populaires, que les plus échauffés ne veulent pas ce qu'ils appellent se désheurer. » La tranquillité, comme le calme entre deux orages, parut alors régner sur la grande ville, et Anne put croire que les événements du jour n'avaient été que « feu de paille. » Elle se faisait une étrange illusion. Pendant toute la nuit, le coadjuteur fit agir des émissaires qui sillonnèrent la Cité, disant que la cour devait emprisonner tout le parlement, décimer les conseillers et les bourgeois, pour les faire pendre avec Broussel et les autres prisonniers; que la régente était déterminée à tirer le jeune roi de Paris, puis à faire mettre le feu aux quatres coins de la ville, qui serait impitoyablement pillée et saccagée. Le lendemain, Paris se soulevait tout entier et se transformait en un vaste camp retranché, que sillonnaient plus de douze cents barricades, si fortement construites que « tout le reste du royaume assemblé » n'eût pu les renverser. La dernière s'élevait à la barrière des Sergents, rue Saint-Honoré, à quelques pas seulement du Palais-Royal. Le parlement, après une discussion des plus animées, se rendit en corps au Palais-Royal, ayant en tête son premier président Molé, qui adressa à la reine une harangue pathétique pour la prier de rendre à la liberté « messieurs les absents. » La colère d'Anne d'Autriche éclata sans frein et sans mesure : « Il est bien étrange et bien honteux, s'écria-t-elle, d'avoir vu, sans mot dire, du temps de la reine, ma belle-mère, le premier prince du sang à la Bastille (Condé), et de s'emporter à de telles insolences pour un conseiller au parlement! » Cet éclat malséant révélait une bien grande inintelligence de la situation : derrière le vieux Broussel, Anne ne voyait pas se dresser le peuple, frémissant, irrité. Mais qu'était le peuple à cette époque, dans la pensée d'une reine? tandis qu'un prince du sang!... Après ces paroles imprudentes, Anne courut s'enfermer dans son cabinet, où le président Molé et Mazarin la rejoignirent et parvinrent à calmer un peu son irritation fiévreuse. Elle finit par consentir à rendre la liberté aux prisonniers, mais à condition que le parlement ne se mêlerait plus des affaires d'État. Le parlement refusa de résoudre une si grave question au Palais-Royal, de crainte qu'on ne l'accusât d'avoir délibéré sous la pression de la peur; mais il promit de s'assembler dans l'après-midi, et il reprit le chemin du Palais-de-Justice. Le peuple s'imaginait qu'il allait revoir Broussel et Blancmesnil; quand il les eut vainement cherchés des yeux, parmi tous les autres membres, quelques murmures éclatèrent. Cependant le parlement franchit sans obstacle les deux premières barricades; mais il fut arrêté court à la troisième, dressée au coin de la rue de l'Arbre-Sec. Il essaya de calmer les esprits en répondant que la liberté des prisonniers n'était pas encore accordée, mais qu'on était sur le point de s'entendre. Ces mots ambigus soulevèrent un cri général de fureur. Un marchand de fer, nommé Roguenet, capitaine de ce quartier, saisit le premier président par le bras, et, lui appuyant le pistolet sur le front : « Tourne, traître, s'écria-t-il, si tu ne veux être massacré, toi et les tiens; ramène-nous Broussel, ou le Mazarin et le chancelier en otages! » Effrayés de cette explosion de colère, cinq présidents à mortier, ainsi qu'une vingtaine de conseillers, quittèrent leur rang et se confondirent dans la foule. Quant à Molé, qui n'avait gagné, à cette démarche conciliatrice, que de se rendre également suspect à la cour et au peuple, il sut conserver sa dignité tout en cédant à la force matérielle, et il ramena le parlement au Palais-Royal, d'un pas aussi grave, aussi calme, que s'il eût présidé à quelque cérémonie.. En voyant rentrer le parlement, Anne, folle de colère, faillit s'emporter à d'odieuses extrémités, tantôt songeant à faire trancher la tête à Broussel et à la jeter au peuple comme un sanglant défi; tantôt voulant faire pendre quelques conseillers aux fenêtres du palais. Mais, vaincue par les sollicitations de Molé, du duc d'Orléans et de Mazarin, émue surtout par la présence de la reine d'Angleterre, Henriette-Marie, qui se trouvait là comme un exemple vivant de la fragilité des grandeurs humaines, Anne courba enfin la tête et subit la capitulation que lui dicta le parlement; elle signa la mise en liberté de Broussel et de Blancmesnil, et l'on fit sortir publiquement du Palais-Royal deux carrosses dans lesquels se trouvaient des parents et des amis des prisonniers, porteurs de cet ordre. Le peuple, néanmoins, resta toute la nuit sous les armes, et les clameurs devenaient parfois tellement menaçantes que Mazarin délibéra s'il ne quitterait pas à l'instant la capitale. La tempête ne put être apaisée que le lendemain par la présence des deux conseillers, que les lettres de rappel rejoignirent à quelques lieues de Saint-Germain. Le 28 août, ils firent leur rentrée au parlement au son des cloches, au bruit des salves de mousqueterie, et au milieu des acclamations d'un peuple immense, qui ne cessait de crier : *Vive Broussel! Vive notre libérateur! Vive notre père!* « Jamais, dit Mme de Motteville dans ses *Mémoires*, jamais triomphe de roi ou d'empereur romain n'a été plus grand que celui de ce pauvre petit homme, qui n'avait rien de recommandable que d'être entêté du bien public et de la haine des impôts. » Cette réflexion est naïve et peint bien l'époque. Dès que Broussel eut reparu au sein du parlement, les barricades tombèrent comme par enchantement, et, le jour suivant, Paris n'offrait plus aucune trace de cette sédition redoutable : elle s'était évanouie comme un rêve.

Barricades (LES), par Vitet (Paris, 1826). M. Vitet, vivement frappé du caractère dramatique des sanglantes querelles qu'allumèrent en France l'ambition des Guises, le fanatisme catholique, l'imbécillité de Henri III, a voulu rendre ses impressions, et, pour retracer les scènes de la Ligue, sans avoir la prétention de faire une tragédie en prose, il a choisi la forme qui lui a semblé la meilleure, c'est-à-dire la conversation, le dialogue. Chaque événement, chaque situation devient une scène. L'auteur n'a point songé cependant à composer un drame régulier, à distribuer son sujet selon certaines proportions, à rendre l'action plus rapide, à la débarrasser des détails qui la surchargent, des accessoires qui la retardent. Il a fait un portrait, une image fidèle du monde réel de l'époque; il a fait ce que l'histoire ne peut pas faire, il a rendu à la vie les hommes du temps passé, avec leurs idées, leurs sentiments, leurs allures, et jusqu'à leur manière de se vêtir. Il les a évoqués, pour ainsi dire, de leurs tombeaux; il les a rappelés sous nos yeux pour nous montrer leur nature morale, comme de vieux portraits nous montrent leur nature physique. En un mot, le livre des *Barricades* est un livre d'histoire conçu dans le seul but de l'art, dans le dessein de peindre et de plaire. Doit-on appeler du nom de drame cette suite de dialogues? Comme dans un drame, il y a de l'unité, car l'unité est nécessairement dans l'esprit de l'auteur et dans les événements qu'il décrit; comme dans un drame, il y a aussi de l'intérêt, car qu'y a-t-il au monde d'intéressant, si ce n'est le développement, le jeu naturel de toutes les passions qui agitent l'humanité?

Peu de lectures sont aussi attrayantes que celle des *Barricades*. Une grande intelligence de l'histoire et beaucoup d'esprit, un vrai talent de peintre, telles sont les qualités qui se montrent avec éclat dans cet ouvrage. N'oublions pas de dire que l'auteur a fait précéder ses scènes d'un avant-propos plein de naturel et de grâce, où il explique en quelques mots ce qu'il a entrepris de faire, et d'une introduction historique, où il résume l'histoire de la Ligue depuis son origine jusqu'à la Journée des barricades.

Barricades de 1848 (LES), œuvre lyrique en deux actes, de MM. Brisebarre et Saint-Yves, musique de MM. Pilati et Gauthier, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre de l'Opéra-National, le 5 mars 1848.

Sur toutes les scènes parisiennes, grandes et petites, la République fut chantée, acclamée, fêtée. Ce ne fut partout que cantates, que couplets, et les pièces ne tardèrent pas à donner sur toute la ligne des théâtres. La première qui parut, et dont il serait presque impossible aujourd'hui de retrouver la trace si M. Théodore Muret n'avait eu soin de la noter dans son *Histoire par le théâtre*, c'est celle qui a pour titre les *Barricades de* 1848. Cette pièce, nous ignorons pourquoi, ne figure pas dans les biographies des auteurs et compositeurs. Voici ce qu'en dit M. Théodore Muret, à qui nous laissons toute responsabilité : « Un demeurant de la première Révolution y personnifiait mil sept cent quatre-vingt-neuf; son fils représentait un homme de mil huit cent trente, et son petit-fils, un gamin de la nouvelle génération, car cette graine-là ne périt pas, représentait le vingt-quatre février. Comme en 1830, l'élève de l'École polytechnique avait là son rôle; gardes nationaux et ouvriers étaient à l'œuvre de concert; les femmes faisaient de la charpie pour les blessés; un sergent de la ligne refusait de tirer sur le peuple, et dans un second tableau, le trône était brûlé, comme il le fut en effet, sur la place de la Bastille. Mais au moins si, dans ces quelques scènes, la victoire populaire fut chantée, ce fut sans invectives brutales, comme on a le regret d'en trouver dans le répertoire de Juillet. » Dans cette pièce de circonstance, Joseph Kelm jouait avec beaucoup de naturel le rôle du vieux vainqueur de la Bastille.

BARRICADÉ, ÉE (ba-ri-ka-dé). Part. pas. du v. Barricader. Fermé par une barricade, soigneusement fermé : *Electrisés par leur chef, les soldats eurent bientôt fait de pénétrer dans l'enceinte* BARRICADÉE. (Balz.) *Elle s'élança vers la fenêtre, mais la fenêtre était* BARRICADÉE. (Al. Dum.)

> Vit-on jamais repaire ainsi *barricadé?*
> V. HUGO.

BARRICADER v. a. ou tr. (ba-ri-ka-dé — rad. *barricade*). Fermer au moyen de barricades : *Lagrange et Et. Arago doivent, au point du jour, marcher sur les Tuileries et* BARRICADER *la rue Richelieu.* (E. Sue.) *Si l'affaire s'engage ce soir, et c'est infaillible, nous* BARRICADERONS *la rue à la hauteur de ma maison.* (E. Sue.)

— Absol. Elever des barricades : *On* BARRICADE *déjà la rue Saint-Denis.*

— Par ext. Fermer soigneusement, avec précaution : *Pour éloigner les importuns, il* BARRICADE *sa maison.*

> . . . . Petit Jean, ramenez votre maître,
> Couchez-le dans son lit, fermez porte et fenêtre;
> Qu'on *barricade* tout, afin qu'il ait plus chaud.
> RACINE.

— Fig. Isoler, empêcher certains rapports, certaines communications : *On s'enferme de plus en plus, on* BARRICADE, *on bouche solidement sa porte et son esprit.* (Michelet.)

Se barricader, v. pr. S'isoler, se fortifier au moyen de barricades : *Les insurgés* SE BARRICADAIENT *dans les rues.*

— Par ext. S'enfermer très-soigneusement : *Il était devenu si superstitieux et si poltron, qu'après le coucher du soleil il ne manquait jamais de* SE BARRICADER *dans sa chambre.* (G. Sand.) *En Angleterre, tout est fermé le dimanche : les boulangers ne cuisent pas, les restaurants* SE BARRICADENT. (Vacquerie.) *Ils* SE BARRICADAIENT *en dedans comme des assiégés.* (V. Hugo.)

> Disant ces mots, le vieillard le quitta,
> Ferma sa porte et *se barricada*.
> LA FONTAINE.

— Fig. Se mettre en garde : *L'abbé ne pouvait souffrir cet homme et* SE BARRICADAIT *contre lui.* (T. des Réaux.)

— Se maintenir après avoir pénétré : *Il cherchait à déloger le désir absurde et fou qui* S'ÉTAIT BARRICADÉ *dans sa cervelle.* (Balz.)

— **Antonyme.** Débarricader.

BARRICADEUR s. m. (ba-ri-ka-deur — rad. *barricade*). Faiseur de barricades. ‖ Peu usité.

C'est une curieuse étude que celle de l'âge des mots. Celui-ci, au premier aspect, a tout l'air d'un néologisme. C'est cependant un mot déjà bien vieux, il remonte tout au moins à la première moitié du XVIIe siècle, comme le témoigne l'exemple suivant :

> Il faut affamer ces ingrats,
> Ces *barricadeurs* scélérats.
> (*Courrier burlesque de la guerre de Paris.*)

BARRICADO s. m. (ba-ri-ka-do). Ichthyol. Poisson peu connu, des côtes d'Afrique.

BARRIENTOS (Lopez DE), théologien espagnol, né à Medina del Campo en 1382, mort en 1469. Religieux de l'ordre de Saint-Dominique, il professa la théologie à Salamanque, de 1416 à 1433, et devint alors précepteur de l'infant don Henri de Castille. Nommé successivement évêque de Ségovie, grand chancelier de Castille, évêque d'Avila et enfin évêque de Cuença, il fut appelé à la dignité d'inquisiteur général pour toute la Castille. On a de lui plusieurs ouvrages théologiques, notamment *Clavis Sapientiæ*, etc.

BARRIENTOS (Genès DE), théologien espagnol, mort en 1694, fit, comme le précédent, partie de l'ordre des dominicains. Il se livra avec succès à la prédication, se fit entendre à la cour de Charles II, et consacra le reste de sa vie aux missions. Il se rendit dans la Malaisie et devint évêque titulaire de Troja. On a de lui un ouvrage théologique intitulé *Expugnacion de el probabilismo* (Manille, 1685).

BARRIER s. m. (ba-rié) — rad. *barre*). Monn. Ouvrier qui manœuvre la barre du balancier : *Il y a plusieurs* BARRIERS *qui font tourner le balancier.* (Trév.)

— Cout. anc. Employé qui percevait les droits de barrage.

BARRIER (F. M.), médecin français, né à Saint-Etienne vers 1815. Après avoir été reçu docteur à la faculté de Paris, en 1840, il alla se fixer à Lyon, où il est devenu successivement chirurgien de l'hôpital de la Charité et professeur de clinique chirurgicale à l'école de médecine. M. Barrier s'est adonné tout particulièrement à l'étude et au traitement des maladies des enfants, et s'est acquis une réputation méritée. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Mémoire sur le diagnostic de la méningite chez les enfants*, etc. (Paris et Lyon, 1842); *Considérations sur les caractères de la vie dans l'enfance* (1842); *Traité pratique des maladies de l'enfance* (1842, 2 vol.); *Esquisse d'une analogie de l'homme et de l'humanité* (1846, etc.).

BARRIÈRE s. f. (ba-riè-re) — rad. *barre, barrer*). Clôture formée d'un assemblage de pièces de bois : *On a élevé une* BARRIÈRE *à l'entrée de cette rue. Ouvrir, fermer la* BARRIÈRE. *Escalader une* BARRIÈRE.

> . . . La garde qui veille aux *barrières* du Louvre
> N'en défend pas nos rois.
> MALHERBE.

— Par ext. Porte d'une ville : *Les* BARRIÈRES *de Paris. La* BARRIÈRE *du Trône. Conflans est à une lieue à l'est des* BARRIÈRES *de Paris.* (Dulaure.) ‖ Bureau à l'entrée d'une ville, où l'on perçoit les droits d'octroi : *Les marchandises seront confisquées à la* BARRIÈRE.

> J'ai de la fraude en pacotille
> Qu'à la *barrière* on saisirait.
> BÉRANGER.

‖ Tout bureau où l'on perçoit une taxe, un péage, un droit de douane, etc. : *Il est bien à désirer qu'on transporte ailleurs ces* BARRIÈRES *et ces commis qui rendent ce petit pays de Genève ennemi du nôtre.* (Volt.) *Autrefois des* BARRIÈRES *séparaient les provinces : un chariot de marchandises, allant de Bretagne en Provence, était visité huit fois et payait sept droits différents.* (Droz.) ‖ Absol. Zone qui entourait extérieurement les anciennes barrières de Paris : *Aller à la* BARRIÈRE. *Nous avons bu du petit bleu à la* BARRIÈRE.

— Sorte de palissade qui, dans des jeux publics ou des tournois, sépare les spectateurs des combattants ou des joueurs : *Franchir la* BARRIÈRE *pour entrer en lice.*

> Aux athlètes, dans Pise, elle ouvre la *barrière*.
> BOILEAU.

‖ Palissade qui, dans les tournois, coupait la lice en deux, et que les champions se disputaient : *Forcer la* BARRIÈRE. *Rompre la* BARRIÈRE. *Enlever la* BARRIÈRE. *Combat à la* BARRIÈRE. *Les tournois, les combats à la* BARRIÈRE *sont peut-être de l'invention de ces Arabes.* (Volt.)

> Soit qu'il se présente un rival
> Pour la lice ou pour la *barrière*...
> MALHERBE.

‖ *Tenant de barrière*, Chevalier qui défendait la barrière.

— Par anal. Obstacle matériel qui sert de séparation, de sauvegarde ou de défense : *Les Pyrénées sont une* BARRIÈRE *élevée entre la France et l'Espagne. L'Angleterre trouve dans l'Océan une* BARRIÈRE *qui explique son insolence. Les places, presque toutes démantelées, n'opposaient qu'une* BARRIÈRE *impuissante aux barbares.* (Am. Thierry.)

> Il s'était fait de morts une noble *barrière*.
> RACINE.

> Déjà, rompant partout leurs plus fermes *barrières*,
> Des débris de leurs forts il couvre ses frontières.
> RACINE.

> Le Rhône altier m'appelle, et je porte mes pas
> Jusqu'à ces monts blanchis par d'éternels frimas,
> Où semblent s'élever les *barrières* du monde.
> DELILLE.

— Poét. Obstacle fictif que l'on est supposé franchir pour entrer en lice ou pour pénétrer quelque part : *A l'instant que la* BARRIÈRE *de l'éternité s'ouvrira devant moi, tout ce qui est en deçà disparaîtra pour jamais.* (J.-J. Rouss.)

> Je laisse aux plus hardis l'honneur de la carrière,
> Et regarde de loin, assis sur la *barrière*.
> BOILEAU.

> La victoire, en chantant, nous ouvre la *barrière*;
> La liberté guide nos pas.
> M.-J. CHÉNIER.

— Fig. Empêchement, obstacle, impossibilité ou grande difficulté : *La parole d'un roi honnête homme est une* BARRIÈRE *insurmontable.* (Crillon.) *Ceux qui eurent besoin de son secours trouvèrent-ils jamais entre eux et lui des* BARRIÈRES *impénétrables?* (Fléch.) *Les préjugés sont autant de* BARRIÈRES *qui arrêtent d'abord les esprits superficiels et paresseux.* (Nicole.) *Nous croyons que la plus forte* BARRIÈRE *que la Providence oppose dans le monde au progrès du crime, c'est la conscience.* (P. André.) *En Angleterre, c'est la haute aristocratie qui sert de* BARRIÈRE *à l'autorité royale.* (Mme de Staël.) *Les institutions qui servent de* BARRIÈRES *au pouvoir lui servent en même temps d'appui.* (B. Constant.) *Après une si longue amitié, ces deux hommes trouvaient entre eux une* BARRIÈRE *élevée par la défiance et par l'argent.* (Balz.) *Le respect est une* BARRIÈRE *qui protége également le grand et le petit.* (Balz.) *Il le trouve calme, ferme et plein de cette froide politesse, la plus infranchissable de toutes les* BARRIÈRES *qui séparent l'homme élevé de l'homme vulgaire.* (Alex. Dum.) *Le christianisme n'a pas eu besoin de mettre entre l'homme et la femme la* BARRIÈRE *du glaive.* (Michelet.) *Les* BARRIÈRES *qui séparaient les individus et les peuples tombent successivement.* (Bautain.) *Le bannissement n'ajoute rien à la force des garanties ni à la hauteur des* BARRIÈRES. (E. de Gir.) *Les abus ouvrent la* BARRIÈRE *aux révolutions, les réformes seules les leur ferment.* (E. de Gir.) *La séparation met une* BARRIÈRE *à tout mariage légal, et ne laisse d'ouvert que le chemin de l'adultère et du concubinage.* (L.-J. Larcher.)

> De ce trône sanglant je m'ouvre les *barrières*.
> VOLTAIRE.

> Ai-je donc élevé si haut votre fortune,
> Pour mettre une *barrière* entre mon fils et moi?
> RACINE.

‖ Frein, ce qui retient dans certaines limites : *Si vous aviez une fois rompu la* BARRIÈRE *de l'honneur et de la bonne foi, cette perte serait irréparable.* (Fén.)

— Législ. anc. *Barrière des sergents*, Pavillon où les officiers publics alors appelés *sergents* se tenaient pour attendre les pratiques.

— Cout. anc. *Droit de barrière*, Privilége qu'avaient certains officiers de la cour, comme le grand écuyer et le doyen des maréchaux,

de faire établir une sorte de balustrade devant la porte principale de leurs hôtels.

— Cost. Bande ou ansette pour arrêter le ruban d'un bracelet : *Je mettrai mon manteau et ma* BARRIÈRE *de diamants.* (Ch. Perrault.)

— **Syn. Barrière, embarras, empêchement, entraves, obstacle, traverse.** *Barrière* ne diffère guère du mot *obstacle* qu'en ce qu'il forme une métaphore, et représente l'objet qui arrête comme quelque chose qui a été dressé tout exprès pour empêcher le passage. L'*embarras* rend difficile ce qu'on veut faire, oblige à y aller plus lentement, à prendre des précautions qui retardent. L'*empêchement* est tout ce qui rend l'action momentanément impossible, soit dans les choses extérieures, soit dans les facultés mêmes de celui qui voudrait agir. Les *entraves* sont des empêchements présentés sous la figure de liens qui retiennent les pieds et s'opposent à la marche. L'*obstacle* est extérieur : c'est tout objet matériel, tout acte hostile que l'on rencontre dans l'exécution d'un projet, et qui force à lutter ou à prendre des détours. La *traverse* est une expression figurée comme *barrière*, mais elle marque un obstacle plus facile à surmonter, et qui rend seulement la marche plus difficile, plus pénible.

— **Epithètes.** Utile, protectrice, forte, impénétrable, insurmontable, infranchissable, sûre, puissante, indestructible, éternelle, faible, fragile, vaine, inutile, impuissante, malencontreuse, regrettable, funeste, fatale.

— **Encycl.** Paris fut entouré de murs dès le v^e siècle, et des témoignages authentiques nous démontrent l'existence d'une enceinte de la Cité, formée d'une muraille qui était percée de portes et flanquée de tours. Lorsque, plus tard, Etienne Marcel, prévôt des marchands, fortifia Paris, ce fut également en y faisant relever les murailles que le temps et les guerres précédentes avaient détruites, et quand Charles V voulut mettre Paris à l'abri des attaques du dehors, ce fut encore des fortifications qu'il édifia. Mais déjà, sous le règne de Henri IV, il existait, outre l'enceinte des murailles, une première fortification qu'on appelait les *barrières*, et qui enserrait plusieurs faubourgs. C'était là qu'allaient s'ébattre les bourgeois dès le retour de la belle saison, et c'était aussi la promenade favorite des écoliers et des clercs, qui s'en allaient faire tapage à travers les chemins sinueux menant dans les blés, où les jeunes filles venaient cueillir des bluets, et parfois se laissaient aussi cueillir quelques baisers, çà et là.

A cette époque, on sortait de Paris, non par ces *barrières*, mais par seize portes que peu à peu on oublia de fermer, puis de réparer, et la ville, qui craquait dans sa ceinture de pierre, finit par s'élargir tant et si bien que les portes d'entrée se trouvèrent dans l'intérieur : les faubourgs avaient envahi tout l'espace compris entre le rempart et la *barrière*.

Aussi, lorsqu'en 1784 le ministre Calonne fut sollicité d'accorder l'autorisation de renfermer Paris dans une nouvelle enceinte, les plans proposés par les fermiers généraux, concessionnaires de l'entreprise, eurent-ils leur ligne de moellons placée à peu près où se trouvaient jadis les *barrières*, ce qui fit tout naturellement donner ce nom de *barrière* à chaque ouverture ménagée pour le passage des gens qui, avant d'entrer dans la ville, devaient acquitter le droit exigé sur les objets de consommation.

Avant cette époque, l'emplacement de la vieille enceinte s'était déjà garni de plantations; les boulevards ou remparts, disent les almanachs parisiens de 1767, sont des promenades pour les carrosses et pour le peuple; ils ont cinq mille pas ou cinq quarts de lieue, et sont arrosés tous les cinq jours pendant cinq mois de l'été. Il s'y rend un grand nombre de personnes de tous états, attirées par la musique des cafés et par les parades des saltimbanques. Ce fut alors que le gouvernement intervint pour empêcher la ville d'aller plus loin. Une déclaration royale du 16 mai 1765 défendit de construire aucun bâtiment, en quelque manière et sous quelque prétexte que ce fût, au delà des maisons déjà construites à l'extrémité de chaque faubourg.

Il y avait alors des *barrières* par eau : celle du port de la Conférence, qui se trouvait en face de l'hôtel des Invalides, celle de la Râpée, celle du port Saint-Paul et celle du port Saint-Nicolas; les barrières par terre étaient, selon M. A. Delvau, qui en donne la nomenclature dans son *Histoire anecdotique des barrières de Paris* : celle des Anglaises, derrière le couvent de ce nom, au faubourg Saint-Marceau; Sainte-Anne, à l'extrémité de la rue Poissonnière; d'Antin, à l'extrémité de la Chaussée-d'Antin; Saint-Antoine, à l'entrée du faubourg de ce nom; Saint-Bernard, à l'extrémité du quai du même nom; Blanche, près de la rue Saint-Lazare; des Carmes, à l'extrémité de la rue de Vaugirard; de Chaillot; des Champs-Elysées, à la grille; de Charonne; des Chartreux, à la hauteur de la rue de la Bourbe; de Clamart, près du Marché aux chevaux; de Clichy; de la Conférence, à l'extrémité du Cours-la-Reine; de la Courtille, au haut du faubourg du Temple; de la Croix-Faubin, faubourg Saint-Antoine; Saint-Denis, au haut du faubourg; Saint-Dominique, à l'extrémité de la rue du même nom; de la Folie-Regnault, faubourg Saint-Antoine; Saint-Germain, derrière le palais Bourbon; des Gobelins; de Grenelle, au bout de la rue de ce nom; Saint-Honoré, à l'extrémité du faubourg; de l'Hôpital, près de la Salpêtrière; Saint-Jacques; du Jardin-du-Roi, près de la rue Fer-à-Moulin; Saint-Laurent, au haut du faubourg; Saint-Lazare, au haut du faubourg; de Lourcine; Saint-Marcel, au haut de la rue des Fossés; Saint-Martin, au haut du faubourg; du Marché-aux-Chevaux, rue de Poliveau; Ménilmontant; Saint-Michel, au haut du faubourg; Montmartre, au haut du faubourg; de Montreuil; de Monceaux; Notre-Dame-des-Champs; Picpus; Plumet, au bout de la rue de Babylone; de la Pologne, au bout de la Chaussée-d'Antin; des Porcherons, au haut de la rue du même nom; des Poules, à l'extrémité de la rue de Charenton; de la Râpée; de Reuilly; de la Rochefoucauld, à la Nouvelle-France; de la Roulette, à l'extrémité de la rue des Brodeurs; du Roule; de Sèvres; du Temple, à l'entrée du faubourg; de Varenne, rue de Varenne; de Vaugirard et de la Ville-l'Evêque, à l'extrémité de la rue de l'Arcade, dans le faubourg Saint-Honoré.

Pour la perception des droits d'entrée sur les viandes, les boissons, la volaille, le gibier, le charbon, etc., dix-neuf *barrières* étaient établies; c'étaient celles de Saint-Jacques, de Saint-Michel, des Carmes, de Saint-Germain, de la Conférence, de Chaillot, du Roule, de la Ville-l'Evêque, de Saint-Denis, de Saint-Martin, de Montmartre, de Sainte-Anne, du Temple, de la Croix-Faubin, de Picpus et de Rambouillet. De nombreux commis, dit M. de La Bédollière dans son *Nouveau Paris*, y veillaient sous la direction d'inspecteurs à pied et à cheval, de contrôleurs et de brigadiers; néanmoins, la fraude était grande et les fermiers généraux se trouvaient lésés; aussi était-ce une idée toute fiscale que celle de l'établissement de ces *barrières*, et par cela même elle avait pour elle toutes les chances possibles d'être acceptée. Ce fut ce qui arriva, et, malgré les vives réclamations des gens intéressés à ce que l'octroi ne fût pas établi, les travaux commencèrent vers la fin de cette même année 1784, du côté de l'hôpital de la Salpêtrière, et bientôt Chaillot, le Roule, Monceaux, Clichy, Montmartre, formant la partie nord, furent à leur tour englobés dans la ceinture municipale; mais on avait compté sans l'abbesse de Montmartre, M^me de Rochechouart, qui s'opposa formellement à l'empiétement projeté. On se contenta de faire faire un angle rentrant au mur pour laisser le territoire de Montmartre en dehors de l'enserrement, et on continua les travaux à Picpus. Un quidam, fils du peintre Restout, osa demander de quel droit on lui enlevait sa propriété. « Du droit canon, » lui répondit-on. Ce droit-là a toujours raison, Picpus fut englobé.

Cependant, au nord de Paris, on se plaignait fort, surtout les propriétaires, maraîchers, cabaretiers, qui, au dire de Bachaumont, se trouvèrent grevés d'impôts directs ou indirects auxquels ils n'étaient point sujets, soit par la diminution des loyers de leurs maisons, soit par l'augmentation des denrées, impôts dont ils se regardaient comme affranchis par les limites de la capitale, fixées depuis longtemps; plusieurs particuliers ne se contentèrent pas de se plaindre, ils intentèrent des procès à la ferme, qui les laissa faire, s'arrangea de façon à les gagner et poursuivit son œuvre, en ayant toujours grand soin de présenter l'exécution du projet comme le seul remède à apporter contre l'exercice de la contrebande, qui, disait-elle, se faisait ouvertement et la ruinait.

Que l'assertion fût plus ou moins vraie, il fallut bien l'accepter. Ce fut alors que les Parisiens, pour se venger, firent le jeu de mots que voici :

Le mur murant Paris rend Paris murmurant.

Ils s'amusèrent encore à colporter cette jolie épigramme :

> Pour augmenter son numéraire
> Et raccourcir notre horizon,
> La ferme a jugé nécessaire
> De mettre Paris en prison.

C'était fort spirituel, mais cela n'émut nullement le ministre, qui, comme son prédécesseur Mazarin, se contenta de dire : « Ils chantent, ils payeront. » Il eut raison; le peuple paya les verrous et les grilles de cette prison quelque chose comme 25 millions, une bagatelle.

Ce fut l'architecte Ledoux qui fut chargé de construire les massifs édifices qui devaient, comme deux Châtelets, flanquer chaque *barrière*, et l'architecte, qui bien certainement voulait qu'au besoin ces constructions, primitivement et exclusivement destinées aux bureaux des commis de *barrière*, pussent servir de fortifications, éleva de véritables forteresses d'un aspect lourd, et concordant fort mal avec l'ensemble du projet.

Plus que jamais le peuple murmura, en se voyant si bien emprisonné, et lorsqu'en 1787 M. de Calonne quitta le ministère, ce ne fut qu'un cri contre les fermiers généraux, M. Lavoisier en tête, qui avaient demandé l'établissement des *barrières*, et contre le ministre qui les avait fait exécuter. On adressa des suppliques au roi, et le 7 septembre un arrêt du conseil ordonna la suppression des travaux. Le nouveau ministre, enchanté de l'occasion qui lui était offerte de se montrer sous un jour populaire, alla visiter la fameuse muraille en criant bien haut qu'il allait la faire jeter bas et en vendre les morceaux; mais lorsqu'il fut arrivé sur les lieux, il réfléchit, et, prétendant que les travaux étaient trop avancés, il se contenta de les suspendre, tout en nommant de nouveaux architectes et de nouveaux inspecteurs.

Les choses en étaient là lorsque la Révolution de 1789 éclata; le peuple alors mit le feu à quelques-unes des *barrières*, troua le mur çà et là, mais ne toucha pas aux bâtiments, ce qui permit à la Convention nationale de rendre le décret suivant, le 13 messidor an II :

« Les bâtiments nationaux désignés sous le nom de *barrières* de Paris sont érigés en monuments publics. Les diverses époques de la Révolution et les victoires remportées par les armées de la République sur les tyrans y seront gravées incessamment en caractères de bronze. Le comité de Salut public est autorisé à prendre toutes les mesures pour la prompte exécution du présent décret, en invitant les gens de lettres et les artistes à concourir et à composer des inscriptions. »

Mais, à cette époque, il se passait tant de choses entre le prononcé d'un décret et sa mise à exécution, qu'il n'est pas étonnant qu'on n'ait plus songé aux fameux bâtiments, qui restèrent inoccupés en attendant une prochaine destination. Cependant ce n'était pas le patriotisme qui manquait, puisque les commis de *barrières*, privés de leur « gagne-pain » par le décret qui supprimait les entrées des villes, prêtèrent leur serment civique en ces termes, selon l'adresse qu'ils envoyèrent à la Convention : « Que les ennemis de la constitution apprennent que cette classe de citoyens peu fortunés, affranchis des fers du despotisme, bénit à jamais cette heureuse révolution; qu'ils sachent que l'amour de la patrie inspire la vertu et le courage; qu'ils soient enfin convaincus que la privation de leurs emplois n'affaiblira jamais leur patriotisme, et que, pleins de confiance dans la sagesse des décrets des législateurs français, ils attendent avec soumission ce qu'ils feront en leur faveur. Et, pour ne laisser aucun doute sur la pureté de nos sentiments, nous jurons aux pieds de ce sénat auguste d'être fidèles à la nation, à la loi, au roi, de verser la dernière goutte de notre sang pour soutenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale, acceptée par le roi, et de nous conformer en tout point au décret du 19 février, qui proroge nos fonctions jusqu'au 1^er mai prochain. »

Ces fonctions furent prorogées davantage, car ce ne fut que dans l'an V de la République que le Directoire établit un octroi municipal de bienfaisance, dont le produit était destiné aux hôpitaux; en vertu de ce décret, on répara les *barrières*, on y logea de nouveau les commis, et l'octroi provisoire dura et dure encore. « L'architecte Ledoux, dit Dulaure dans son *Histoire de Paris*, en voulant donner des preuves de la fécondité de son imagination, n'en a souvent prouvé que les écarts. Le luxe qu'il a prodigué dans ses productions architecturales blesse toutes les convenances. On voyait, avec mécontentement et murmures, de fastueux édifices consacrés à une perception oppressive pour toutes les classes de la société et très-gênante pour le commerce. C'était blanchir les sépulcres, faire admirer les instruments de l'oppression. »

Ils n'étaient cependant pas si magnifiques, ces lourds monuments!

A la fin de l'empire, Paris comptait soixante *barrières;* c'étaient les *barrières* des Amandiers, d'Aunay, de Belleville, Bercy, Blanche, de la Boyauderie, de la Chapelle, de Charenton, de la Chopinette, Clichy, du Combat, Courcelles, Croulebarbe, de la Cunette, des Deux-Moulins, de l'Ecole militaire, d'Enfer, de Fontainebleau, de Fontarabie, des Fourneaux, Franklin, de la Gare, de la Glacière, de Grenelle, d'Iéna, de Longchamp, du Maine, des Martyrs, de Ménilmontant, de Monceaux, du Mont-Parnasse, de Montreuil, de Montrouge, de Lamotte-Piquet, de Neuilly, des Paillassons, de Pantin, de Passy, de Picpus, Pigalle, Poissonnière, de la Râpée, des Rats, des Réservoirs, de Reuilly, de Riom, Rochechouart, de la Roquette, de la Rotonde de Chartres, du Roule, Saint-Jacques, Saint-Mandé, Sainte-Marie, de la Santé, de Sèvres, des Trois-Couronnes, du Trône, de Vaugirard, des Vertus, de la Villette.

Cinq de ces *barrières* furent supprimées sous la Restauration; ce furent, au nord, celles de Riom, des Vertus et des Réservoirs; et, au midi, celles des Paillassons et de Croulebarbe. Mais, plus tard, elles furent rouvertes, et, jusqu'en 1860, époque à laquelle les *barrières* furent démolies, il s'y fit peu de changements. La *barrière de Neuilly* quitta ce nom pour devenir *barrière de l'Etoile*, et une nouvelle fut ouverte, celle de la Réforme; les autres furent à peu près conservées telles quelles. Ce fut à la fin de 1859 que le gouvernement impérial, après avoir ordonné une enquête, formula un projet de loi qui fut adopté par le Corps législatif et le Sénat, et dont les dispositions, en incorporant à Paris onze communes du département de la Seine, ordonnèrent la démolition du mur d'octroi et des fameux bâtiments ornés de soubassements, de colonnes doriques, de bossages, de frontons et de péristyles, dont l'architecte Ledoux avait décoré les *barrières* de Paris.

Toutefois, les *barrières* n'ont pas complétement disparu; elles sont même plus nombreuses aujourd'hui, mais elles ont été reculées jusqu'aux fortifications, et on les appelle portes. On en compte 66 (v. PARIS), dont les principales sont : celles de Bercy, Neuilly, Picpus, Saint-Mandé, Montreuil, Ménilmontant, des Prés-Saint-Gervais, du Canal de l'Ourcq, du Canal Saint-Denis, d'Aubervillers, de Clignancourt, de Courcelles, de Villiers, de la Révolte, du Roule, du Point-du-Jour, de Sèvres, d'Issy, de la Plaine, de Plaisance, de Montrouge, d'Arcueil et de Bicêtre.

Et maintenant, disons un mot de celles qui, parmi les *barrières* qui ne sont plus qu'un souvenir, appartiennent à l'histoire en raison des faits ou des événements qui s'y sont accomplis.

En première ligne est la *barrière* de Clichy, où se rassemblaient, sous la Révolution, les membres du club de Clichy, et qui fut, en 1814, le théâtre du dernier acte du drame militaire politique que jouait la France. Ce fut le 28 mars de cette année mémorable que le corps d'armée russe du comte de Langeron s'avançait chassant devant lui des fuyards, suivis eux-mêmes de mille hommes de troupes. C'est par la *barrière* de Clichy qu'ils allaient entrer; le maréchal Moncey, à la tête d'une poignée de braves, établit son quartier général chez un restaurateur, le père Lathuile, à cinquante pas de la *barrière*. Par ses ordres, les postes des gardes nationaux s'installent sur les monticules qui dominent les Ternes, l'artillerie est placée au rond-point de l'Etoile, et un fort retranchement est établi à la *barrière* de Clichy, avec des charrettes et des piles de bois empruntées au chantier voisin, tandis que les gardes nationaux se placent en embuscade aux fenêtres des bâtiments de Ledoux. Déjà des tirailleurs reçoivent l'avant-garde ennemie par un feu bien nourri, mais ils sont obligés de se replier. Toutefois, ils font une vigoureuse résistance sous les ordres du chef de bataillon Odiot, et l'ennemi recule sous le feu de l'artillerie qu'il ne peut faire taire. Mais chacun sent qu'on ne pourra longtemps tenir de la sorte s'il ne vient du renfort. A cinq heures du soir, la trompette sonne et l'armistice est proclamé. Le 21 avril suivant, la duchesse de Berry, ayant à sa droite le prince de Neufchâtel et à sa gauche le même maréchal Moncey, entrait dans la capitale par la *barrière* de Clichy. Un an plus tard, dans la nuit du 20 mars 1815, le duc de Berry repassait la *barrière*, accompagnant Louis XVIII, qui partait.

Vingt-cinq ans auparavant, un autre roi de France, son prédécesseur, entrait dans Paris par la *barrière* de Passy. Le peuple était allé la veille chercher la famille royale à Versailles, et elle obéissait aux vœux du peuple.

Saluons l'arc de Triomphe de la *barrière* de l'Etoile, c'est par cette *barrière* que le 15 dédécembre 1840 l'empereur Napoléon, mort, mais vivant dans le souvenir de tous, rentra à Paris pour être inhumé aux Invalides. Ce fut un beau jour pour les Parisiens, qui n'oublieront jamais les splendeurs du cortége et le froid excessif qu'il faisait en ce mois anniversaire d'Austerlitz. Les compagnons du grand capitaine qui avaient passé la Bérésina pouvaient se croire encore en Russie. Dix-huit mois se sont écoulés; nous sommes en pleine canicule, un cabriolet à quatre roues, attelé de deux chevaux à la Daumont, franchit rapidement la *barrière*. Arrivé devant la porte Maillot, l'équipage redouble de vitesse en s'engageant sur l'avenue de la Révolte; les chevaux s'emportent, un homme saute de la voiture... il tombe! C'est le prince royal, le duc d'Orléans, qui expire dans la boutique d'un épicier, le 13 juillet 1842, à quatre heures et demie du soir. Voici les *barrières* de la Rotonde, de Chartres et de Courcelles : un souvenir aux bruyantes orgies de Philippe-Egalité, dans sa Folie de Chartres, devenue le bois de Boulogne en miniature.

Les balles sifflent; Paris est en armes; on est en juin 1848. C'est à la *barrière* Poissonnière que le canon résonne. Les insurgés sont dans le clos Saint-Lazare; passons vite. C'est à la *barrière* de La Villette que s'est signée la capitulation de Paris, le 30 mars 1814, capitulation dont le premier article contenait ces lignes terribles : « Les troupes françaises, sous les ordres des maréchaux ducs de Trévise et de Raguse, évacueront Paris, » et dont le dernier disait : « La ville de Paris est recommandée à la générosité des puissances alliées. » Oui, ce fut à cette *barrière*, dans un cabaret nommé le *Petit Jardinet*, que se réunirent, pour signer ces actes, les hommes qui tenaient entre leurs mains le sort de la France.

Encore 1814! Ce fut le 3 mai que, par la *barrière* de La Chapelle, S. M. Louis XVIII entra à Paris, après avoir signé au château de Saint-Ouen la fameuse déclaration. C'est lorsqu'il fut arrivé devant cette *barrière* que les édiles vinrent lui apporter les clefs de la capitale. Louis XVIII prit les clefs, franchit la *barrière*, et entra dans sa bonne ville. Sorti en 1815 par la *barrière* de Clichy, il rentrait la même année par la *barrière* de La Chapelle, sans cérémonial, comme quelqu'un qui revient chez lui après une promenade, un peu forcée toutefois.

Qu'on nous pardonne de citer la *barrière* de Pantin et son dépotoir, mais un souvenir historique s'y rattache encore. Lors de l'invasion, les Cosaques étaient acculés au pied des buttes Saint-Chaumont, et quatre hommes derrière

une barricade les inquiétaient. Soudain un officier russe veut en finir avec cet obstacle irritant, il donne l'ordre de charger en tournant la barricade sur le côté; une vingtaine d'hommes partent et vont s'enfoncer et disparaître dans... les matières qu'on apporte au dépotoir. Mais voici la *barrière* de Belleville, le mercredi des Cendres. C'est le jour de la descente de la Courtille, c'est-à-dire une avalanche de masques, de déguenillés, de gens ivres, déchirés, beuglant, vociférant à qui mieux mieux, insultant les passants; cohue bruyante, avinée, qui, pendant des années, fut considérée comme un spectacle curieux, et que le dégoût a fini par faire heureusement disparaître de nos mœurs. La *barrière* de la Roquette n'aura, dans l'avenir, qu'un lugubre renom, son voisinage avec la place des exécutions. C'est par la *barrière* du Trône que passait saint Louis lorsqu'il s'en allait rendre la justice au pied du fameux chêne de Vincennes, et c'est par cette même *barrière* que les anciens rois de France faisaient leur entrée à Paris. Le faubourg Saint-Antoine tient une large place dans l'histoire de Paris. Ce fut par la *barrière* de Charenton que, le 15 avril 1814, à dix heures du matin, l'empereur d'Autriche fit son entrée dans Paris, accompagné des souverains alliés. Mais noyons dans le vin ces douloureux souvenirs. Voici la *barrière* de Bercy, avec ses joyeux canotiers et ses fritures traditionnelles.

La *barrière* Fontainebleau vit Napoléon franchir son seuil pour entrer à Paris, le 20 mars 1815, au retour de l'île d'Elbe; mais malheureusement un souvenir plus triste pèse sur elle : c'est là que, le 25 juin 1848, le général Bréa fut lâchement assassiné par des forcenés comme il en apparaît dans tous les bouleversements sociaux. Deux de ces misérables furent fusillés au rond-point intérieur de la *barrière*, devant l'arbre de la liberté, planté en février. Douloureux épisode de cette terrible chose qu'on appelle la guerre civile.

La *barrière* Croulebarbe a eu aussi son drame, l'assassinat de la bergère d'Ivry. Un arrêté préfectoral du 20 janvier 1832 porta qu'à l'avenir l'exécution des condamnés à mort aurait lieu sur la place semi-circulaire, ménagée en avant de la *barrière* Saint-Jacques. La *barrière* n'existe plus : tant mieux pour elle! C'est la place de la Roquette qui a recueilli son sanglant héritage : tant pis pour elle! En 1792, la *barrière* de Grenelle s'appelait *barrière des ministres*, nom qu'elle perdit bientôt pour prendre celui de Grenelle; encore une *barrière* qui rappelle de lugubres exécutions : ce fut là que tombèrent Mallet, Labédoyère et tant d'autres... Mais écartons ces sombres tableaux, et ne regrettons de la *barrière* que le côté pittoresque qui lui était particulier. C'était la coutume, surtout avant l'établissement des chemins de fer, que, le dimanche, les *barrières* de Paris fussent envahies par un flot bruyant de promeneurs. L'ouvrier était l'hôte assidu des cabarets et des guinguettes qui fourmillaient dans ces parages, et aujourd'hui encore, bien qu'un grand nombre de travailleurs, après avoir passé tous les jours de la semaine enfermés dans l'atelier, préfèrent aller demander, dans la belle saison, le grand air des champs aux localités desservies par les voies ferrées, bon nombre d'entre eux s'acheminent encore, le jour dominical, vers Belleville ou Ménilmontant, en fredonnant ce refrain d'un chansonnier populaire :

Pour rigoler montons,
Montons à la *barrière!*

Les broches tournent dans les cuisines d'immenses établissements culinaires, tandis que des litres à douze, à seize, circulent sur des tables autour desquelles viennent s'asseoir une foule d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces agapes n'auraient rien de fâcheux si, par malheur, le nombre des libations ne venait trop souvent troubler la raison des convives et métamorphoser la fête en collision. Que de fois un brave ouvrier, la tête échauffée par un vin frelaté, n'est-il pas sorti de la salle commune d'un cabaret, les vêtements en lambeaux, le visage meurtri, après avoir dépensé sottement en quelques heures le produit de son travail de toute la semaine!

Le soir venu, les *barrières* prennent un air de fête. Les sons criards d'un orchestre se font entendre, ouvriers et ouvrières, compagnons charpentiers ou maçons, jeunes gens de tous états, viennent se trémousser à qui mieux mieux, tandis que la galerie les admire en buvant des saladiers de vin sucré.

Parfois il arrivait qu'un ivrogne se laissait choir le long du mur d'octroi qui reliait les *barrières* entre elles; c'était alors que quelque filou s'approchait de lui pour l'aider, en apparence, à se remettre sur ses jambes, mais, en réalité, pour le dévaliser des quelques sous qui lui restaient, ou tout au moins pour se faire payer à boire par lui. C'est ce qu'on nommait les *rôdeurs de barrières*, sorte de gens sans profession avouable, souteneurs de filles pour la plupart, qui passaient leurs jours et leurs nuits aux différentes *barrières* de Paris, fuyant tout travail et trouvant moyen de vivre aux dépens du prochain, malfaiteurs de la plus dangereuse espèce, que la suppression des *barrières* a, sinon fait disparaître, du moins réduits à un petit nombre.

— Econ. rur. Dans l'entretien d'un domaine, les *barrières* doivent être considérées comme le complément indispensable de toute clôture. On en distingue de deux sortes : les *barrières de fermeture* et les *barrières de passage*. Les *barrières* de fermeture sont des espèces de portes à claire-voie appendues à un poteau de bois ou à une sorte de pilastre en maçonnerie. Les unes sont d'une seule pièce, c'est-à-dire composées de traverses et de montants assujettis par des gonds placés d'un seul côté; les autres sont formées de deux parties assujetties chacune, d'un côté, au pilier qui la soutient, et portant, de l'autre côté, l'une la serrure, l'autre le pêne. Les *barrières* construites sous cette dernière forme sont préférables, quoiqu'elles coûtent un peu plus cher. Construites en cœur de chêne bien sain, et soigneusement entretenues, elles peuvent durer plus de trente ans. Le meilleur moyen de les préserver de la destruction, c'est de les peindre à l'huile à trois couches, et de leur donner une couche nouvelle tous les deux ou trois ans. Les *barrières* d'une seule pièce coûtent moins cher, mais elles sont moins commodes et durent bien moins, parce que leur poids entraîne ordinairement le poteau qui les supporte, et que, par suite, leur extrémité s'use en frottant contre le sol.

Les *barrières* de passage sont destinées à interdire aux animaux un passage que l'on veut laisser libre pour les hommes. On les construit le plus souvent *à tourniquet* ou *en guichet*.

Il y a encore d'autres espèces de *barrières;* quelques-unes sont construites d'après des principes différents, mais elles servent toutes au même usage. Chaque province, et quelquefois chaque localité, suit en cela des procédés qui lui sont propres.

Barrière de Clichy (LA), drame militaire, par M. Alex. Dumas, représenté pour la première fois sur le Théâtre-National (ancien Cirque), le 21 avril 1851. S'il n'y avait que des coups de canon, la fusillade et le piétinement des chevaux dans ce drame militaire, comme dans presque tous ceux du même genre, nous n'en parlerions pas. Mais, comme le dit spirituellement M. Théophile Gautier, M. Alex. Dumas a poussé le chauvinisme jusqu'à parler français dans ce théâtre où tout est français, excepté le langage qu'on y parle. A ce titre seul, le drame de la *Barrière de Clichy* a droit à une place dans le *Grand Dictionnaire*.

On connaît la belle toile d'Horace Vernet, placée au musée du Luxembourg, et représentant d'une manière si émouvante la défense de la barrière de Clichy, au 30 mars 1814. M. Alexandre Dumas, révélant une nouvelle aptitude, a voulu écrire les feux de file de cette journée mémorable, reproduite par un pinceau célèbre; il a animé les héroïques combattants, derniers soutiens de la fortune impériale; il a dégagé de la fumée du canon un drame où se rencontre tout ce que peut comporter la déclamation, l'emphase, l'enthousiasme, la déification du soldat parvenu. En général amateur, il a fait marcher les pelotons et les escadrons; il a parlé de gloire et de victoire, il a montré Napoléon. Mais le dramaturge n'a pas perdu pour cela ses droits, et l'action qui s'attarde à déblatérer contre les ennemis, à faire *tonner le brutal*, n'en va pas moins à son but, qui n'est pas seulement de jeter de la poudre aux yeux des spectateurs du Cirque, comme on serait tenté de le croire. Où s'arrête le boulet de canon, commence la pièce véritable. Ce boulet de canon a brûlé, en passant, les yeux du général Bertaut, à la barrière de Clichy. Les amis et les enfants du général profitent de l'accident qui l'a fait aveugle, pour lui cacher la prise de Paris par nos amis les ennemis, et la première Restauration. Voilà qui est peu vraisemblable, dira-t-on; mais avec son talent ordinaire, l'auteur de tant d'invraisemblances dont tout le monde s'est amusé a tiré un habile parti de la situation, et le public ne s'est pas lassé des longues factions que son conteur favori lui a fait faire devant les malheurs de la patrie. Qu'on ne nous demande plus, après cela, d'analyser la *barrière de Clichy :* ses diverses péripéties composeraient un gros livre, qui aurait singulièrement perdu en l'année où nous sommes (1866), sous le rapport de l'actualité. « Pesez-moi la cendre d'Annibal, s'écrie Juvénal, et dites-moi le peu que cela pèse! » On n'en dira pas autant de feu Napoléon, si l'on veut tenir compte de tous les livres, épîtres, poëmes, drames, chansons, mémoires et brochures de toutes sortes, dont sa mémoire est surchargée. « Et quelle fatigue cependant, pour la génération présente, écrivait M. Jules Janin dans les *Débats* du 28 avril 1851, d'assister à cette longue parodie des droits et des devoirs de cette queue avide et bruyante du monde impérial! » Hélas! depuis le jour où M. Jules Janin parlait ainsi, est-ce que la parodie a cessé? Les chevaux et les acteurs du Cirque ne sont pas encore fourbus.

Barrière de Clichy (COMBAT DE LA), tableau d'Horace Vernet. L'artiste a choisi le moment où le maréchal Moncey donne au chef de bataillon Odiot l'ordre d'empêcher les Russes de s'emparer de Montmartre. Ce n'est donc pas, à proprement parler, une bataille, un combat; mais les blessés, les morts et les mourants, les paysans chassés par l'ennemi de leurs paisibles habitations, disent assez que la lutte a commencé et que le danger est présent. Les principaux personnages occupent le centre de la composition : le maréchal, monté sur un cheval qui se cabre, désigne du doigt au commandant Odiot le fond du tableau, où l'on distingue, au milieu de la fumée, un cabaret qui porte pour enseigne : *Au père Lathuile. On fait noces et festins. Salon de mille couverts.* Odiot est à pied; il est coiffé d'un chapeau à grand panache blanc et tient à la main une épée nue. Parmi les officiers et soldats qui complètent ce groupe, on reconnaît Marguery-Dupaty, l'homme de lettres, Charlet et Horace Vernet lui-même. Les gardes nationaux sont massés au troisième plan, en deçà de la barrière de bois qui ferme l'entrée de Paris; les uns chargent leurs fusils; d'autres pointent les canons. Sur le devant du tableau, une paysanne à demi vêtue et tenant dans ses bras un enfant au maillot, est assise sur une malle, près d'un matelas et d'autres menus meubles; tout à fait à droite, deux jeunes soldats, deux amis, blessés grièvement l'un et l'autre, sont adossés à la palissade de bois; l'un d'eux a la main gauche fracassée; l'autre, frappé mortellement peut-être, se renverse sur son ami. A gauche, un lancier, à pied et tête nue, tenant d'une main sa lance et de l'autre un pistolet, se retourne vers le maréchal; un vieux grenadier décoré, le bras gauche en écharpe, serre la main à un de ses compagnons hors de combat comme lui et assis sur un tas d'ustensiles rustiques. Un peu plus loin, un dragon à cheval a le visage à demi enveloppé de linges ensanglantés. De ce côté, le fond du tableau est occupé par l'architecture massive de la barrière de Clichy. « Ce petit cadre, dans sa simplicité, émeut plus qu'une mêlée sanglante, a dit M. H. Acquier. Au mérite réel de donner les portraits des principaux personnages, il joint une finesse de touche, une sobriété de moyens et une harmonie de couleur que l'on rencontre peu souvent chez M. Horace Vernet. » Le *Combat de la barrière de Clichy* a été peint en 1820, pour M. Odiot, qui plus tard en a fait présent à la Chambre des pairs. Il a figuré pendant longtemps au musée du Luxembourg. Il a été gravé à la manière noire par Jazet, et sur bois par M. L. Chapon, pour l'*Histoire des peintres*.

BARRIÈRE (Pierre), fanatique, né à Orléans, conçut le projet d'assassiner Henri IV, fut dénoncé par le dominicain Banchi, et rompu vif à Melun, le 26 août 1593. Il soutint jusque sur l'échafaud qu'il avait été excité au meurtre du roi par Aubri, curé de Saint-André-des-Arts, et par le Père Varade, recteur des jésuites de Paris.

BARRIÈRE (Dom Juan DE LA), fondateur de la congrégation des feuillants, né en 1544 à Saint-Céré (Quercy), mort à Rome en 1600. Nommé, à dix-huit ans, abbé de Feuillant, dans le diocèse de Rieux, il se rendit à Paris pour y achever ses études, fit profession à Toulouse en 1573, et résolut de faire revivre dans son ordre la règle de saint Bernard avec toute sa rigidité première. Pendant quatre ans, il chercha vainement un religieux qui voulût consentir à partager ses austérités. Il finit toutefois par triompher de tous les obstacles, et Sixte V, dans un bref de 1586, confirma l'ordre nouveau, en l'affranchissant de l'obédience de Citeaux. Pendant la Ligue, Dom Juan resta fidèle à Henri III, dont il prononça l'oraison funèbre, au moment même où les prédicateurs du temps exaltaient son assassin Jacques Clément. Quelques-uns de ses religieux, entraînés par les ligueurs, se mirent en révolte ouverte contre lui. Dénoncé au pape Sixte V, il se vit dépouillé de son abbaye, interné à Rome, puis absous par Clément VIII.

BARRIÈRE (Dominique), dessinateur et graveur français, né à Marseille en 1622 ou 1630, suivant quelques auteurs, mais plus probablement entre 1610 et 1615, car on a de lui une gravure (*Bataille près de Bommel*, d'après Le Bourguignon) qui parut dans l'ouvrage de Strada, *De bello Belgico*, publié à Rome en 1640. D. Barrière vint se fixer de bonne heure dans cette dernière ville, où l'on croit qu'il mourut en 1678. Il y exécuta un grand nombre d'estampes. « Il avait, dit Mariette, une fort belle manière de traiter le paysage, qu'il avait acquise par l'étude des œuvres de Carrache. » Parmi ses ouvrages, nous citerons : le *Sacrement de la pénitence*, d'après N. Poussin; les *Vertus théologales*, d'après le Cortone; une suite de vingt-deux planches dédiées à Louis XIV et reproduisant diverses peintures et des vues de la villa Aldôbrandini; soixante-dix-huit planches représentant des statues et des vues de la villa Pamphili; différentes vues des monuments de Rome; des vignettes pour les *Poésies* de Guillaume Dondini (Venise, 1665); des paysages et des marines, d'après Claude Lorrain, etc. M. Charles Blanc croit que plusieurs des estampes que l'on attribue à ce dernier maître sont de Dom. Barrière. Celui-ci signait quelquefois : D. BIN (*Dom. Barrière invenit*).

BARRIÈRE (Jean-François), littérateur, né à Paris en 1786, fut longtemps chef de division à l'Hôtel de Ville, collabora à la *Gazette de France*, au *Journal de Paris* et au *Constitutionnel*, pour la partie littéraire; enfin au *Journal des Débats* depuis 1833. Il a publié, avec M. Berville, la *Collection des mémoires sur la Révolution française*, collection fort utile et précédée de notices intéressantes, mais conçues dans un esprit exclusif et réactionnaire. M. Barrière a publié seul les *Mémoires de Mme Campan*, de *Loménie de Brienne*, etc.

BARRIÈRE (Théodore), auteur dramatique, né à Paris en 1823, est issu d'une honorable famille de graveurs-géographes. Théodore Barrière, à peine âgé de onze ans, se livrait déjà à des travaux graphiques dont l'aridité le porta à chercher un délassement dans la lecture et le spectacle des œuvres dramatiques en vogue à cette époque. Il se lia bientôt avec divers auteurs, et fit représenter au théâtre de la Renaissance, le 6 février 1840, les *Pages de Louis XII*, vaudeville en deux actes, composé en collaboration avec Ferdinand de Villeneuve. C'était le début insignifiant d'un écolier de dix-sept ans. Le vaudeville de *Jeanne de Naples*, joué au Gymnase des enfants, en 1842, ne prouvait encore rien; mais la petite pièce de *Rosière et Nourrice*, donnée la même année au théâtre Beaumarchais, obtint un succès de bon aloi, qui lui valut plus tard l'honneur d'être reprise au théâtre du Palais-Royal. Le sujet est bien simple. Par un étrange concours de circonstances, une ingénue passe pour nourrice, tandis qu'une commère délurée se voit sur le point de recevoir les honneurs accordés à la vertu. Au dénoûment, le bon droit triomphe, et la couronne de rosière revient à l'innocente jeune fille. On trouve déjà dans cette bluette le germe des qualités par excellence de M. Théodore Barrière : l'audace et l'habileté. Le côté scabreux de l'action est sauvé, sans qu'il en coûte rien à la gaieté. L'auteur sait s'arrêter à temps, et, chez lui, la franchise plaisante n'a pas l'allure du genre graveleux. Le *Seigneur des Broussailles*, comédie jouée à l'Odéon, en 1845, et les *Portraits*, marivaudage en un acte, que la Comédie-Française accueillit en 1848, renferment de très-bonnes scènes. La *Vie de Bohême*, de Mürger, adroitement mise en scène, valut à M. Barrière son premier triomphe. Les *Filles de marbre* et les *Faux Bons hommes* l'ont classé au rang des auteurs aimés du public, de ceux à qui il pardonne, au besoin, bien des chutes, assuré de les voir prendre aisément leur revanche. M. Barrière a certainement quelques-unes des qualités qui font les grands auteurs comiques. Il ne lui manque ni la puissance de conception, ni l'habileté de l'exécution, ni l'expression vigoureuse, nerveuse et concise. Ses saillies font souvent l'effet de l'emporte-pièce; elles enlèvent le morceau, arrachent le masque et montrent tout d'un coup à nu les petits défauts et les travers, auxquels seuls, et malheureusement, il s'est attaqué jusqu'ici. Son influence sur le théâtre contemporain est des plus évidentes; s'il n'a pas absolument créé le type de Desgenais, cet Alceste moderne, mêlé de Figaro et de Diogène, c'est lui du moins qui l'a vulgarisé sur la scène, à ce point que, depuis les *Filles de marbre*, on citerait peu de comédies où, sous une peau quelconque, ne perce quelque peu l'oreille du Desgenais de M. Barrière. Dans les *Faux Bons hommes*, on trouve des scènes que les comiques de premier ordre ne dédaigneraient pas de signer, et on a beaucoup soutenu cette opinion que, malgré le décousu de sa composition et le peu de soin avec lequel sont traités quelques détails, cette pièce est une des meilleures comédies du siècle. Malheureusement, M. Barrière a semblé depuis abandonner cette excellente voie. Voici ses œuvres dramatiques : les *Pages de Louis XII*, vaudeville en deux actes, avec Ferdinand de Villeneuve (Renaissance, 6 février 1840); *Jeanne de Naples* ou la *Reine fantôme* (1348), vaudeville en un acte, avec Adolphe Poujol (Gymnase des enfants, 22 octobre 1842); *Rosière et Nourrice*, vaudeville en un acte, avec Clairville, Anicet-Bourgeois et Tournemine (Beaumarchais, 19 novembre 1842), reprise au théâtre du Palais-Royal; les *Trois Femmes*, comédie en un acte et en prose, avec Maurice Saint-Aguet (Odéon, 13 avril 1844); le *Seigneur des Broussailles*, comédie en trois actes et en prose, avec Georges Duval (Odéon, 28 mars 1845); *Encore un chapitre*, vaudeville en un acte (Beaumarchais, 6 septembre 1845); les *Sauvages pour rire*, vaudeville en un acte, avec Paul Lamarle et Auguste Vitu (Luxembourg, février 1846), non imprimé; les *Fifres de la Garde*, vaudeville en deux actes, avec Paul de Faulquemont (Beaumarchais, 29 mai 1847); les *Charpentiers*, drame en trois actes (Beaumarchais, 25 septembre 1847); les *Chroniques bretonnes*, vaudeville-féerie en un acte, avec Clairville et de Faulquemont (Variétés, 28 novembre 1847); les *Portraits*, comédie en un acte et en prose, avec Adrien Decourcelles (Comédie-Française, 27 juillet 1848); *Un vilain Monsieur*, vaudeville en un acte, avec Decourcelles (Variétés, 14 novembre 1848); les *Douze Travaux d'Hercule*, vaudeville en deux actes, avec Adrien Decourcelles (Variétés, 23 novembre 1848); la *Petite Cousine*, vaudeville en un acte, avec Decourcelles (Variétés, 7 janvier 1849), reprise au théâtre du Vaudeville le 7 janvier 1855; *Un Duel chez Ninon*, vaudeville en un acte, avec Michel Carré (Gymnase, 20 mai 1849); la *Vie de Bohême*, pièce en cinq actes, mêlée de chants, avec Henri Mürger (Variétés, 22 novembre 1849); *Laurence*, drame en deux actes, mêlé de chants, avec Michel Carré et Jules Barbier (Gymnase, 17 janvier 1850); les *Métamorphoses de Jeannette*, vaudeville en un acte, avec Auguste Supersac (Variétés, 20 janvier 1850); *Quand on attend sa belle*, vaudeville en un acte, avec Bayard (Palais-Royal, 29 septembre 1850); la *Plus belle Nuit de la vie*, vaudeville en un acte, avec Michel Carré (Palais-Royal, 12 octobre 1850); *Un Monsieur qui suit les Femmes*,

vaudeville en deux actes, avec Adrien Decourcelles (Palais-Royal, 18 novembre 1850); l'*Enseignement mutuel*, vaudeville en un acte, avec Decourcelles (Palais-Royal, 17 janvier 1851); le *Jardin des Hespérides*, bouffonnerie en un acte, mêlée de couplets, avec Léon Battu et Michel Carré (Palais-Royal, 3 février 1851); *Manon Lescaut*, drame en quatre actes, mêlé de chants (suivi d'un épilogue), avec Marc Fournier (Gymnase, 12 mars 1851); *Midi à quatorze heures*, vaudeville en un acte (Gymnase, 9 avril 1851); *English exhibition*, vaudeville en deux actes, avec Eugène Grangé et Alfred Delacour (Palais-Royal, 12 juillet 1851); *Un Roi de la mode*, vaudeville en trois actes, avec Decourcelles et Jules Barbier (Variétés, 25 septembre 1851); *Tambour battant*, vaudeville en un acte, avec Decourcelles et Morand (Palais-Royal, 30 octobre 1851); le *Piano de Berthe*, vaudeville en un acte, avec Alexandre Grasset et Jules Lorin (Gymnase, 20 mars 1852); *Une Petite-Fille de la grande armée*, vaudeville en deux actes, avec Victor Perrot (Gymnase, 8 mai 1852); *Une Vengeance*, vaudeville en un acte, avec Decourcelles (Variétés, 12 mai 1852); les *Femmes de Gavarni*, vaudeville en quatre actes, avec Adrien Decourcelles et Léon Beauvallet (Variétés, 3 juin 1852); la *Tête de Martin*, vaudeville en un acte, avec Eugène Grangé et Decourcelles (Palais-Royal, 22 juillet 1852); la *Boisière*, drame en cinq actes, avec Jaime fils (Gaîté, 2 mars 1853); *Une Femme dans une fontaine*, vaudeville en un acte, avec Derosne et Lambert Thiboust (Palais-Royal, 9 avril 1853); *Quand on veut tuer son chien...*, proverbe-vaudeville en un acte, avec Jules Lorin (Variétés, 30 avril 1853), repris au Gymnase, le 17 octobre 1864; les *Filles de marbre*, drame en cinq actes, mêlé de chants, précédé d'un prologue, avec Lambert Thiboust (Vaudeville, 17 mai 1853); le *Lis dans la vallée*, drame en cinq actes et en prose, d'après Balzac, avec Arthur de Beauplan (Comédie-Française, 14 juin 1853); l'*Ane mort*, drame en cinq actes et en sept tableaux, avec un prologue et un épilogue, d'après Jules Janin, avec Jaime fils (Gaîté, 18 juin 1853); les *Moutons de Panurge*, grande lanterne magique en trois actes et douze tableaux, dont un prologue, par vingt-deux autres auteurs : MM. Jules Adenis, Antony Béraud, Louis Boyer, Clairville, Saint-Agnan Choler, Cogniard frères, Jules Cordier, Alexis Decomberousse, Decourcelles, Dumanoir, Charles et Emile Gabet, Amédée de Jallais, Judicis, Paul de Kock, de Léris, Edouard Martin, Albert Monnier, Edouard Plouvier, Charles Potier, Rimbaut, Salvador; musique de Kriezel (Délassements-Comiques, 12 juillet 1853); la *Vie d'une comédienne*, drame en cinq actes et en huit tableaux, avec Anicet-Bourgeois (Porte-Saint-Martin, 22 mars 1854); la *Vie en rose*, pièce en cinq actes et en prose, mêlée de chants, avec Henri de Kock (Vaudeville, 1er avril 1854); les *Bâtons dans les roues*, comédie-vaudeville en un acte (Palais-Royal, 2 octobre 1854); *Monsieur mon fils!* comédie-vaudeville en deux actes, avec Adrien Decourcelles (Variétés, 22 décembre 1854); les *Parisiens*, pièce en trois actes et en prose (Vaudeville, 28 décembre 1854), reprise à l'Odéon, le 3 mai 1862; l'*Histoire de Paris*, drame en deux parties et trente-quatre tableaux, avec Henri de Kock (théâtre impérial du Cirque, 11 août 1855); les *Grands siècles*, drame en trois actes et dix-huit tableaux, avec Henri de Kock (théâtre impérial du Cirque, 29 septembre 1855); les *Infidèles*, comédie en un acte et en prose, avec Anicet-Bourgeois (Vaudeville, 20 février 1856); *Calino*, charge d'atelier, avec Antoine Fauchery (Vaudeville, 12 mars 1856); les *Toilettes tapageuses*, comédie en un acte, mêlée de couplets, avec Dumanoir (Gymnase, 4 octobre 1856); les *Faux Bons hommes*, pièce en quatre actes et en prose, avec Ernest Capendu (Vaudeville, 11 novembre 1856), reprise au Gymnase; le *Château des Ambrières*, drame en cinq actes et en dix tableaux, avec Taillade (théâtre impérial du Cirque, 22 décembre 1856); les *Bourgeois gentilshommes*, comédie-vaudeville en trois actes, avec Dumanoir (Gymnase, 13 juin 1857); les *Fausses Bonnes Femmes*, pièce en cinq actes et en prose, avec Capendu (Vaudeville, 7 janvier 1858); l'*Héritage de monsieur Plumet*, comédie en quatre actes et en prose, avec Capendu (Gymnase, 17 mai 1858); *Cendrillon*, comédie en cinq actes et en prose (Gymnase, 22 décembre 1858); l'*Outrage*, drame en cinq actes, avec Edouard Plouvier (Porte-Saint-Martin, 25 février 1859); les *Gens nerveux*, vaudeville en trois actes, avec Victorien Sardou (Palais-Royal, 4 novembre 1859); le *Feu au couvent*, comédie en un acte et en prose (Comédie-Française, 13 mars 1860); *Une pécheresse*, drame en cinq actes, avec Mme Régnault de Prébois (Gaîté, 25 mai 1860); la *Maison du pont Notre-Dame*, drame en cinq actes et six tableaux, avec Henri de Kock (Ambigu, 22 septembre 1860); l'*Ange de minuit*, drame en six actes, avec Edouard Plouvier (Ambigu, 5 mars 1861); *Une Corneille qui abat des noix*, comédie-vaudeville en trois actes, avec Lambert Thiboust (Palais-Royal, 8 octobre 1862); les *Ivresses* ou la *Chanson de l'amour*, pièce en quatre actes, avec Lambert Thiboust (Vaudeville, 13 octobre 1862); le *Bout de l'an de l'amour*, causerie à deux (Gymnase, 26 mars 1863); le *Jardinier et son Seigneur*, opéra-comique en un acte, musique de Léo Délibes (Théâtre-Lyrique, 1er mai 1863); le *Démon du jeu*, comédie en cinq actes et en prose (Gymnase, 16 juillet 1862); l'*Infortunée Caroline*, vaudeville en trois actes, avec Lambert Thiboust (Variétés, 21 décembre 1863); enfin, et sans préjudice du courant, *Un Ménage en ville*, comédie en trois actes et en prose (Gymnase, 17 octobre 1864).

Terminons cette biographie d'un de nos vaudevillistes contemporains les plus sympathiques au public par le passage suivant, extrait d'une très-remarquable étude de M. Montégut : « Il serait impossible, dit l'éminent critique de la *Revue des Deux-Mondes*, de tracer une esquisse complète du théâtre contemporain sans s'arrêter un instant devant cette physionomie, et cependant je ne sais pas d'auteur dramatique qui rende aussi difficile la tâche du critique. Connaissez-vous ces jours mêlés de pluie, de soleil, de neige, de vent, si pleins de contrastes subits et de caprices irritants, qu'on ne saurait dire s'il fait beau ou mauvais temps? Connaissez-vous ces visages dont l'inquiétante mobilité vous attire et vous éloigne, qu'on ne surprend jamais au repos, et dont on ne peut saisir le trait caractéristique? Tel est le talent de M. Théodore Barrière. Violent, affecté, inégal, heurté, naïf et artificiel, sincère et retors, exalté et prosaïque, il autorise les jugements les plus contradictoires, rebute la sympathie qu'il appelle, fatigue l'attention qu'il commande, rend excusable la sévérité à outrance et difficile la justice. Il connaît à fond toutes les *ficelles* de la scène, et il ignore les premières lois de la composition. On ne sait avec lui si l'on a affaire à un mélodramaturge, à un auteur comique ou à un vaudevilliste... La nature toute spontanée de M. Barrière manque du contre-poids des facultés réfléchies. Par là s'expliquent et ses colères intempestives et les irrégularités de son talent. Lorsque le tempérament parle en lui et que la spontanéité lui vient en aide, il trouve des mouvements d'éloquence sauvage ou des mots amers et sanglants; mais lorsqu'il est de sang-froid, et que le secours momentané que donnent ces mouvements de l'âme lui fait défaut, alors il tombe affaissé sur lui-même et se traîne péniblement. Il paye ces rapides minutes de fièvre brûlante par une prostration de plusieurs scènes, quand elle n'est pas de plusieurs actes. Ce qu'il est en bien, en mal, il le doit entièrement à sa nature; les ressources de l'art lui manquent absolument. Il ne sait ni composer, ni combiner, ni présenter ses sujets. Ses drames nous ramènent à l'enfance de l'art, et font penser involontairement aux peintures chinoises et aux sculptures assyriennes. Pas de perspective, pas de distribution d'ombre et de lumière; tous les personnages semblent superposés les uns aux autres et mis sur le même plan. Et cependant, malgré tout, il y a dans ces œuvres sans art des qualités dramatiques précieuses, et, par exemple, quantité de mots réellement comiques et qui peignent d'un trait un caractère, un vice, une laideur morale. Çà et là, la nature humaine est prise sur le fait, brutalement, comme un papillon saisi soudain par la main d'un enfant. Par instant, le dialogue s'anime et frise de très-près la véritable comédie... Si la science des passions et des mouvements de l'âme est inconnue à M. Barrière, personne, en revanche, n'a mieux attrapé de notre temps les cris de la bête humaine.

» Quelque inférieur que soit le mérite littéraire des pièces de M. Barrière, elles ont pour nous une sorte de valeur historique. Ce sont des documents et des chroniques dialoguées qui nous aident à juger l'état du goût public, la situation morale des esprits, le mouvement des mœurs. Ce sont des phénomènes littéraires qui, si l'on y regardait bien, correspondent à des phénomènes sociaux. Littérairement, ces comédies nous aident à constater deux faits importants : le premier, c'est que le théâtre moderne traverse en ce moment un état de transition; le second, c'est que la reproduction littérale de la réalité triomphe définitivement... »

BARRIÈRE (TRAITÉS DE LA), conclus en 1713 et 1715. Par le premier, Louis XIV reconnaissait aux Hollandais comme barrière Tournay, Ypres, Menin, Furnes, Warwick, Comines, etc. Le deuxième avait pour but de faciliter la possession des Pays-Bas par l'Autriche.

BARRIGUE DE FONTAINIEU (Prosper-François-Irénée), peintre français, né à Marseille en 1760, mort dans la même ville en 1850. Il servit d'abord dans la marine royale, prit part en qualité d'enseigne de vaisseau, sous les ordres de l'amiral d'Estaing, à la guerre de l'indépendance américaine, et avait rang de lieutenant de vaisseau lorsque éclata la Révolution. Forcé d'abandonner sa carrière et de quitter la France, il se rendit en Italie, et fit à Naples la connaissance de Denis, paysagiste de talent, dont il prit des leçons. Bientôt il devint assez habile pour pouvoir demander à la peinture d'honorables moyens d'existence. Revenu à Marseille, il participa, en 1798, à la réorganisation de l'école de dessin de cette ville. Il exposa à Paris, en 1801, 1802, 1806, 1817 et 1819, des vues d'Italie et de Provence. Il obtint, en 1817, une médaille pour un tableau représentant le *Village de la Cava* (royaume de Naples), aujourd'hui au musée de Marseille. Devenu aveugle en 1822, il conserva jusqu'à sa mort, arrivée vingt-huit ans plus tard, une inaltérable sérénité de caractère. Il avait été promu au grade de capitaine de vaisseau et nommé chevalier de Saint-Louis après 1815.

BARRILLIER s. m. (ba-ri-llé; *ll* mll.). V. BARILLARD.

BARRILLOT (François), poëte, né à Lyon en 1818, d'une famille d'artisans, mort en 1874. Il connut, dès l'enfance, les vicissitudes aventureuses et les misères pittoresques à la Jean-Jacques. Demeuré orphelin à l'âge de sept ans, il vécut au hasard de la Providence pendant deux ans, fut à la fin recueilli par un aubergiste qui l'emmena à Moulins, lui confia le lavage de la vaisselle dans son *laboratoire*, et l'éleva graduellement au rang de marmiton et de palefrenier. Dans ses heures de loisir, il apprenait à lire *sur les enseignes des boutiques*, comme il le dit avec bonhomie dans une de ses préfaces, et il continua ses études dans un alphabet acheté deux sous à quelque colporteur. Il finit par retourner à Lyon et exerça la profession d'imprimeur lithographe, qu'il n'a quittée qu'à l'âge de trente-sept ans, en 1855, pour se livrer entièrement à la littérature. Comme Burns et tous les robustes nourrissons du travail, M. Barrillot est un talent naturel et spontané. Cependant, malgré son originalité réelle, l'influence de Victor Hugo se fait sentir dans ses premiers essais, qui parurent dans les feuilles lyonnaises et furent très-remarqués. Mais peu à peu sa personnalité poétique se dégagea des imitations involontaires de la jeunesse, et il entra dans la plénitude et la virilité de son talent. Fixé à Paris depuis 1843, il a publié des vers dans un grand nombre de feuilles littéraires et artistiques, surtout à partir de 1850. On a particulièrement remarqué des satires de mœurs, dont M. Saint-Marc Girardin a fait le plus grand éloge dans un de ses cours. Il a rassemblé ses principaux morceaux dans les recueils suivants : la *Folle du logis;* les *Vierges*, où se rencontrent de nombreuses pièces dont la grâce, le sentiment et la délicatesse contrastent de la manière la plus pittoresque avec l'énergie passionnée de ses satires, dont il a réuni les principales dans un volume intitulé la *Mascarade humaine* (1863). Un choix de ses poésies les plus gracieuses a été publié, en 1859, par la librairie Larousse et Boyer, sous le titre suivant : les *Vierges du foyer*. C'est un des plus charmants recueils à l'usage de la jeunesse qui aient été publiés de notre temps. M. Barrillot a fait représenter à l'Odéon un *Portrait de maître*, comédie en vers, et le *Myosotis*, drame en vers (sur le théâtre Ricourt). Il a en outre d'autres pièces en portefeuille, ainsi qu'un recueil de poésies inédites, les *Fleurs célestes*.

BARRINGTON (Jean SHUTE, vicomte), publiciste et homme politique anglais, né à Théobald en 1678, mort en 1734. Fils d'un négociant, Benjamin Shute, il se livra à l'étude du droit, devint l'ami de Locke, qui lui inspira son amour pour la tolérance et la liberté, et fit preuve d'un esprit à la fois si délié et si plein de modération, que le ministère wigh le chargea, sous la reine Anne, de négociations importantes, bien qu'il n'eût encore que vingt-quatre ans. Nommé commissaire des douanes en 1708, adopté par un riche particulier qui lui laissa toute sa fortune, héritier bientôt après d'un de ses parents, nommé Barrington, dont il prit le nom et les armes, il devint alors, par sa fortune et par ses talents, un des chefs des protestants dissidents, dont il avait déjà défendu la cause dans plusieurs écrits fort remarqués. Devenu membre du parlement en 1714, il fut créé vicomte par George Ier; mais, en 1723, il fut expulsé de la Chambre des communes au sujet de l'affaire de la loterie de Harburgh, dont il était sous-gouverneur. Il mourut d'une chute de cheval dans sa terre du comté de Berks. Ses principaux ouvrages sont : les *Droits des protestants non conformistes* (1705); *Miscellanea sacra* (1725, 2 vol.), etc.

BARRINGTON (Daines), savant anglais, fils du précédent, né en 1727, mort en 1800. Destiné par son père à la judicature, il se livra à l'étude des lois, mais ne tarda pas à y joindre celle des sciences naturelles et des antiquités. Il fut successivement nommé maréchal du tribunal supérieur de l'amirauté (1751), secrétaire de l'administration de l'hôpital de Greenwich (1753), juge dans les Galles du nord et à Chester, commissaire général de l'approvisionnement de Gibraltar et conseiller du roi. Il était en outre membre de la Société royale des sciences de Londres et de celle des antiquaires. On doit à ce remarquable érudit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Observations on the Statutes chiefly the most ancient from magna Charta*, etc. (Observations sur les statuts, principalement les plus anciens de la grande Charte, 1766, in-4o), livre souvent réédité, et qui, aujourd'hui encore, fait autorité en Angleterre; *the Naturalist's Calendar* (le *Calendrier du naturaliste*, 1767); une traduction anglaise d'*Orose*, avec la traduction anglo-saxonne par Alfred le Grand, 1773; enfin, *Miscellanies* (1780, in-4o), recueil de morceaux détachés sur les antiquités de la jurisprudence et de l'histoire, sur la géographie, l'histoire naturelle, etc. Barrington s'y révèle comme un observateur ingénieux et un esprit original, qui aime à sortir des routes battues.

BARRINGTON (Samuel), marin anglais, frère du précédent, né en 1729, mort en 1800. Il se signala par sa valeur et par son sang-froid, surtout à la prise de Sainte-Lucie, contribua pour une large part au ravitaillement de Gibraltar, en 1782, et mourut contre-amiral.

BARRINGTON (Shute), théologien, fils de Jean Barrington et frère des précédents, né à Becket en 1734, mort en 1826. Il devint successivement chapelain ordinaire de George III, qui l'avait pris en grande estime, chanoine de Christ-church en 1761, évêque de Landaff en 1769, puis il échangea tour à tour ce siége contre celui de Salisbury et celui de Durham. Dans plusieurs de ses mandements et de ses écrits, il s'efforça de démontrer que la cause première de la Révolution française était dans les corruptions de l'Eglise romaine. Il aimait à s'entourer des hommes les plus distingués de son temps, et il employa ses immenses revenus, surtout ceux de son dernier évêché, à fonder des sociétés charitables, des écoles, des hôpitaux. La plupart de ses écrits ont été réunis en un volume, publié à Londres en 1811.

BARRINGTONIE s. f. (ba-rain-gto-nî — de *Barrington*, nom d'homme). Bot. Genre de plantes de la famille des myrtacées, type de la tribu des barringtoniées, renfermant deux espèces, qui croissent dans l'Asie équatoriale.

BARRINGTONIÉ, ÉE adj. (ba-rain-gto-ni-é — rad. *barringtonie*). Bot. Semblable à la barringtonie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des myrtacées, ayant pour type le genre barringtonie.

BARRIO-ANGULO (Gabriel-Perez), écrivain espagnol qui florissait au commencement du XVIIe siècle. Il occupa le poste de secrétaire royal et composa, au sujet de ses fonctions, un ouvrage intitulé : *Direccion de secretarios* (Madrid, 1613).

BARRIQUAUT s. m. (ba-ri-kô — dimin. de *barrique*). Petite barrique. ‖ Le contenu d'une petite barrique : *Un* BARRIQUAUT *de sucre, de café.*

BARRIQUE s. f. (ba-ri-ke — rad. *baril*). Gros tonneau pour le transport des marchandises : *Remplir des* BARRIQUES. *Jeter les* BARRIQUES *à la mer.* ‖ Contenu d'une barrique : *Une* BARRIQUE *de sucre, de café, d'eau-de-vie.*

— Fam. Terme de comparaison usité pour désigner une personne très-grosse : *C'est la nièce de ce gros homme taillé en forme de* BARRIQUE. (E. Sue.)

— Métrol. Ancienne mesure de capacité, équivalant au quart d'un tonneau : *Ce vin coûte cent francs la* BARRIQUE. (Acad.) ‖ Mesure de capacité, qui varie suivant le pays et la nature des liquides : *La* BARRIQUE *de vin vaut, à Bordeaux, cent quatre-vingt-six litres.*

— Fr.-maçonn. Nom que les francs-maçons donnent à une bouteille ou à une carafe, lorsqu'ils sont à table.

— Mar. *Barrique à feu*, Barrique pleine de matières incendiaires.

— Pêch. Filet spécial pour la pêche de la lamproie.

BARRIQUER v. a. ou tr. (ba-ri-ké — rad. *barrique*). S'est dit autrefois pour *barricader : Le peuple commence de* SE BARRIQUER *vers la rue Galande.* (Est. Pasq.)

BARRIR v. n. ou intr. (ba-rir — rad. *barre*) En parlant de l'éléphant, Pousser le cri particulier appelé *barrit : Les belluaires ont levé les grilles des antres souterrains; toute la ménagerie* BARRIT, *rauque, hurle et miaule au grand soleil.* (Th. Gaut.) ‖ On dit aussi BARRONNER.

BARRIS s. m. (ba-riss). Mamm. Nom donné, sur la côte de Guinée, à quelques singes, tels que le troglodyte et le mandrill. (V. ces mots.) V. aussi ORANG-OUTANG et HOMME DES BOIS.

BARRIS (Pierre-Joseph-Paul), magistrat français, né à Montesquiou en 1759, mort en 1824. Il voyagea dans diverses parties de l'Europe après avoir achevé ses études, et débuta dans les fonctions publiques en 1790, en qualité de commissaire du roi près le tribunal de Mirande. Nommé député à l'Assemblée législative en 1791, il compta au nombre des membres les plus insignifiants de la plaine, fit rendre un décret sur le remplacement des membres des directoires administratifs à défaut de suppléants, et se cacha pendant la Terreur. Elu juge à la cour de cassation par le collége du Gers en 1796, puis chargé, sous le Directoire, de présider les tribunaux de révision dans les départements du Rhin, il fut nommé par Bonaparte conseiller à la cour de cassation, président de la section criminelle de cette cour, et enfin baron. C'est avec le même empressement qu'il signa tour à tour les délibérations prises en faveur des Bourbons, puis de Napoléon, et en troisième lieu des Bourbons, donnant ainsi l'exemple de la faiblesse et d'une complaisance sans bornes envers le pouvoir triomphant. Il présidait, en 1815, la section de la cour qui rejeta le pourvoi du comte de Lavalette.

BARRIT s. m. (ba-ri — lat. *barritus*, même sens). Cri particulier à l'éléphant.

BARROIEMENT s. m. (ba-roî-man). Prat. anc. Délai de procédure.

BARROILHET (Paul), chanteur français, né à Bayonne le 22 décembre 1805, vint à Paris à l'âge de dix-neuf ans et fut admis en 1828, sur la recommandation de Rossini, au Conservatoire. Un peu plus tard, il passa en Italie et conquit dans toutes les grandes villes de la Péninsule une certaine popularité aux côtés de la Pasta et de Rubini, dans *Elena di*

Feltra, la *Vestale*, l'*Assedio di Calais*, *Roberto Devereux*, *Belisario* et *Colombo*. En 1835, étant à Naples, il rencontra au théâtre San Carlo le célèbre Nourrit et se lia avec lui d'une étroite amitié. Après la mort de Nourrit, il revint en France, sollicita et obtint aisément un engagement à l'Opéra, où il débuta le 2 décembre 1840, dans Alphonse de la *Favorite*, ouvrage qui lui dut une partie de son succès. Il obtint ensuite de brillants triomphes, à côté de M. Duprez, dans les *Martyrs*, *Don Juan*, *Guillaume Tell*, le *Lazzarone*. Le rôle de Lusignan de la *Reine de Chypre*, et surtout celui du roi dans *Charles VI*, lui fournirent l'occasion de déployer les excellentes qualités de son talent. Ces deux créations sont d'ailleurs restées ses meilleures. En 1847, l'Opéra lui refusant une augmentation de traitement (il touchait annuellement 50,000 fr.), M. Barroilhet se retira, et, à compter de ce moment, ne se montra plus que dans des concerts et des soirées musicales. En 1845, il avait accepté un engagement de saison à l'Opéra Italien de Londres. M. Barroilhet, qui a été pendant quelque temps professeur de chant au Conservatoire, est un amateur de tableaux modernes; on l'a vu réunir et vendre à plusieurs reprises des collections assez curieuses. Cet artiste, qui nous était venu d'Italie, comme Duprez, avec un magnifique timbre, a-t-il redouté l'épuisement si commun aux chanteurs de ce temps-ci? Quoi qu'il en soit, on se rappelle encore l'étendue, la souplesse et la sûreté de sa voix, qui était celle d'un baryton, mais d'un baryton plus rapproché du ténor que de la basse. Il était parvenu à corriger son accent méridional, et la pureté de son style, son excellente méthode, l'avaient fait vivement apprécier des Parisiens, malgré les ornements étrangers qu'on lui a reproché d'ajouter à la musique des maîtres qu'il était chargé d'interpréter.

BARROIR s. m. (ba-roir). Techn. Tarière de tonnelier.

BARROIS, comté ou duché de Bar, ancien pays de France dans la Lorraine, cap. Bar-le-Duc; forme aujourd'hui la presque totalité du dép. de la Meuse. Les villes principales du Barrois étaient Commercy, Saint-Mihiel, Pont-à-Mousson. Le Barrois, qui faisait partie du royaume d'Austrasie sous les rois de la dynastie mérovingienne, fut compris dans le duché de la haute Lorraine, lors du démembrement de la monarchie de Charlemagne. En 958, Brunon, archevêque de Cologne et frère de l'empereur Othon II, partagea le gouvernement de la Lorraine avec son neveu Frédéric Ier, comte de Bar, qui prit le titre de duc, et qui avait épousé une sœur de Hugues Capet. De ce mariage naquit Thierri, duc de Bar, qui eut pour successeur Frédéric II, mort sans postérité mâle. Une des filles de ce dernier, Sophie, en épousant Louis, comte de Montbéliard, fit passer le Barrois dans cette maison. Ses descendants ne portèrent que le titre de comte. Henri III, comte de Bar, issu de Louis de Montbéliard et de Sophie de Bar au huitième degré, épousa Eléonore, fille d'Edouard Ier, roi d'Angleterre, et, ayant donné aide à ce monarque contre le roi de France, il fut battu, fait prisonnier et conduit à Bruges. Pour recouvrer sa liberté, il fut obligé de faire hommage à Philippe le Bel de la partie du Barrois située sur la rive gauche de la Meuse, laquelle partie porta depuis le nom de Barrois royal, et resta attachée à la couronne. En 1354, le comté de Bar fut érigé en duché, en faveur de Robert, comte de Bar, arrière-petit-fils de Henri III, dont nous venons de parler. De sa femme Marie, fille du roi Jean, Robert eut quatre fils, dont trois moururent sans postérité; le dernier survivant, Louis, cardinal de Bar, céda en 1419 le duché de Bar à son neveu, René Ier d'Anjou, qui épousa Isabelle de Lorraine. Nicolas, troisième fils issu de ce mariage, porta le titre de duc de Bar. Ce dernier eut un fils, dont la postérité légitime s'éteignit au premier degré, et une fille, Yolande, mariée à Ferri de Lorraine, deuxième du nom, comte de Vaudemont, qui hérita du duché de Bar, du chef de son neveu, et le porta dans la maison de Lorraine, dont il a depuis suivi les destinées.

BARROIS (François), sculpteur français, né à Paris en 1656, mort en 1726. Il est l'auteur d'une statue de la *Religion*, qui décore extérieurement la chapelle du palais de Versailles, et d'un vase de marbre, orné de cornes d'abondance, qui est placé dans la grande allée du Tapis vert.

BARROIS (Jacques-Marie), libraire de Paris, né en 1704, mort le 20 mars 1759. Ladvocat a fait de lui l'éloge suivant : « Il connaissait non-seulement les éditions et les prix des livres, mais leur contenu. » Barrois possédait, en effet, une immense instruction, et l'on consulte encore aujourd'hui, parmi les catalogues fort nombreux qu'il a rédigés, son remarquable *Catalogue des livres de Falconnet* (1763, 2 vol. in-8°).

BARROIS (comte Pierre), général français, né à Ligny (Meuse) en 1774, mort le 19 octobre 1860, à Villiers-sur-Orge. Il s'engagea le 12 août 1793, assista à la bataille de Watignies, à celle de Fleurus, à celle de la Roër, à la prise de Coblentz, au passage du Rhin, d'abord sous les ordres de Marceau, puis sous le commandement de Hoche. Placé dans la division Desaix, il se distingua à la bataille de Marengo. Dans la campagne d'Allemagne, il prit part, comme colonel, aux batailles d'Austerlitz, d'Iéna, de Halle, à la prise de Lubeck, et à l'affaire de Mohrungen en Pologne. Nommé général après la bataille d'Eylau, il reçut, sur le champ de bataille de Friedland, les insignes de grand officier de la Légion d'honneur. Envoyé en Espagne après la paix de Tilsitt, il se trouva à la bataille d'Espinosa, à la prise de Madrid (1808), aux batailles d'Uclès, de Medelin, de Talavera, à la prise de Séville et à la bataille de Chiclana, etc. Nommé général de division le 11 juin 1811, Barrois fit l'expédition de Russie. Au retour de l'île d'Elbe, il prit part aux batailles de Fleurus et de Waterloo, où il fut blessé grièvement. Licencié en 1815, il reprit du service en 1830, et devint inspecteur général d'infanterie et grand-croix de la Légion d'honneur. Son nom est inscrit sur l'Arc de triomphe de l'Etoile.

BARROIS, OISE adj. et s. (ba-roi, oi-ze). Géogr. Habitant du Barrois; qui appartient au Barrois ou à ses habitants : *Les* BARROIS *et les* BARROISES. *La population* BARROISE. ‖ Habitant de Bar-le-Duc; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

BARRONNER v. n. ou intr. (ba-ro-né). Syn. de *barrir*.

BAR-ROOM s. m. (bar-roum — de l'angl. *bar*, comptoir de cabaret; *room*, chambre). Salle d'auberge où se trouve le comptoir, et où les buveurs se tiennent debout.

BARROS (Jean DE), célèbre historien portugais, né à Viseu en 1496, mort en 1570. Elevé à la cour d'Emmanuel le Grand, il se fit remarquer par son application à l'étude, par son talent précoce, et il composa, à l'âge de vingt et un ans, un roman de chevalerie, intitulé : *Cronica de emperador Clarimundo* (Coïmbre, 1520). Le roi Jean III se plut à lui donner des témoignages de sa haute estime, lui fit une position indépendante, et le nomma successivement gouverneur des établissements portugais sur la côte de Guinée, trésorier général des colonies, agent général des mêmes contrées, place qui équivalait presque à un ministère; enfin, il lui fit don de la province de Maranhao au Brésil, à la charge de la coloniser. Ces diverses fonctions fournirent à Barros les moyens de composer son grand ouvrage, intitulé : *Asie* ou *Faits et gestes des Portugais lors de la découverte et conquête des mers et terres d'Orient*. Cette histoire, qui s'étend de 1412 à 1516, est divisée en décades, à l'instar de celle de Tite-Live. Barros en composa trois, dont la première parut à Lisbonne en 1552, et le nombre en fut porté à treize par les continuateurs de son histoire, Lavanha, Diego de Conto et Fernand de Villaréal. Une des meilleures éditions de l'ouvrage complet est celle de Lisbonne (1778, 3 vol. in-fol., et 17 vol. in-4° avec des cartes). Alphonse Ulloa l'a traduit en espagnol. Ce vaste travail a placé Barros au premier rang des historiens de son pays, et lui a valu le surnom de *Tite-Live* portugais. Comme ce dernier, il écrivit en effet pour célébrer la gloire de sa patrie. Son style est élégant, vif et pittoresque; malheureusement, comme chez ses compatriotes à cette époque, ses idées et ses vues sont singulièrement rétrécies par l'influence monacale et religieuse, alors dominante. Barros a composé d'autres ouvrages, notamment la première *Grammaire portugaise* qui ait été publiée. L'inquisition paraît avoir détruit plusieurs de ses productions.

BARROSO (Michel DE), peintre espagnol, né à Consuegra en 1538, mort en 1590. Elève de Becerra, qui s'était formé lui-même sous Raphaël et Michel-Ange, Barroso apprit de ce maître la peinture et l'architecture, tout en étudiant les langues et la musique. Un tableau qu'il peignit à Tolède en 1585 attira sur lui l'attention, au point de lui valoir le titre de peintre du roi. Philippe II le chargea de décorer un des quatre angles du cloître des Evangélistes, à l'Escurial. Il y exécuta, soit à l'huile, soit à fresque, plusieurs compositions remarquables par la légèreté de la touche, la fraîcheur du coloris et l'entente de la perspective, mais qui pèchent par le dessin et qui manquent de vigueur.

BARROT ou **BAROT** s. m. (ba-ro). Mar. Bau qui soutient le grand mât. ‖ Comm. Baril pour les anchois salés.

BARROT (Camille-Hyacinthe-Odilon), homme politique, né à Villefort (Lozère) en 1791, est fils du conventionnel Jean-André Barrot, qui siégea assez obscurément sur les bancs de la *Plaine*, puis au conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif. A vingt-trois ans, il fut admis, par dispense d'âge, au nombre des avocats de la cour de cassation. Nourri dans les idées de liberté constitutionnelle, il ne regretta point le dur régime impérial, et il accueillit la Restauration, sinon avec un enthousiasme qui n'était point dans sa nature calme et réfléchie, au moins avec faveur et avec l'espoir de voir succéder à l'absolutisme militaire un régime de liberté légale de presse, de tribune et de discussion. Bientôt, cependant, la marche rétrograde du gouvernement le jeta dans l'opposition. Parmi les causes qu'il défendit alors, il en faut citer une, minime en apparence, mais qui, en réalité, soulevait la grave question de la liberté des cultes. Des protestants du Midi avaient refusé de tapisser la façade de leurs maisons pour le passage de la procession de la Fête-Dieu; condamnés à l'amende, ils avaient échoué déjà dans deux appels. M. Odilon Barrot les fit triompher devant la cour de cassation. Cette affaire eut beaucoup d'éclat. Lamennais, alors catholique intraitable, s'écria dans le *Conservateur* : *La loi est donc athée? — Oui*, répondit plus tard l'avocat, *elle l'est et doit l'être, si vous entendez par là que la loi, qui n'existe que pour contraindre, doit être étrangère à la croyance religieuse des hommes, qui est hors de toute contrainte; elle doit l'être en ce sens qu'elle protége toutes les religions et ne s'identifie avec aucune.* Telle est cette phrase célèbre qu'on lui a tant reprochée et bien à tort, selon nous; car la loi ne doit punir que le *mal*, et le *mal* ne saurait résider dans l'exercice volontaire de tel culte plutôt que de tel autre. Qui dit religion dit conscience, et la conscience est un asile sacré pour ce qu'il y a de plus fort, pour la loi elle-même. Evidemment, l'éminent jurisconsulte voulait dire simplement que la loi ne pouvait permettre qu'un culte imposât ses formes extérieures aux adeptes d'un autre culte; et c'est par le plus criant abus de langage que cette juste impassibilité qu'il réclamait de la loi, au milieu de la diversité des cultes, était assimilée à l'athéisme par son intolérant adversaire. Cette période de la Restauration est l'époque de ses grands triomphes judiciaires. Il figurait alors parmi les sommités du parti libéral, et il présidait la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*. Sa pensée n'allait pas au delà de la charte. Mais, par une inconséquence dont sa vie offre plus d'un exemple, en même temps que dans le fameux banquet des *Vendanges de Bourgogne*, offert aux deux cent vingt et un députés de l'opposition, il proposait un toast au roi, et, déclarant que les voies légales suffisaient au triomphe de la liberté, il ajoutait : *Si ces voies étaient fermées, alors il n'y aurait de ressource que dans le courage des citoyens, et ce courage ne manquerait pas.* Bientôt, à la suite de la publication des ordonnances, la révolution de Juillet éclata comme un commentaire en action des paroles que l'orateur avait prononcées au nom des électeurs de Paris. Jeté par les événements hors des limites que peut-être il n'eût pas voulu franchir, M. Odilon Barrot prit une part assez active au mouvement, fut nommé secrétaire de la commission municipale, qui remplit pendant quelques jours les fonctions d'un gouvernement provisoire, et contribua, assure-t-on, à arrêter La Fayette, entraîné vers la république, et à le rallier à la fameuse fiction d'une *monarchie entourée d'institutions républicaines*. Il fut ensuite chargé de conduire jusqu'à Cherbourg le roi déchu, conjointement avec le maréchal Maison et M. de Schonen, et nommé à son retour préfet de la Seine. Pendant les six mois qu'il conserva ces fonctions, il fut souvent en conflit d'autorité avec M. Guizot, et dut se retirer quand la petite coterie des doctrinaires l'emporta définitivement sur le parti plus libéral de l'Hôtel de Ville. Dans l'intervalle, il avait été nommé député, et, pour la première fois, il allait aborder cette tribune politique où il devait figurer avec éclat jusqu'aux derniers jours du régime parlementaire. Après la chute du ministère Laffitte, il entra dans l'opposition, mais en se séparant toutefois de la partie extrême de la gauche, et devint bientôt le chef de la gauche modérée ou opposition dynastique. Après l'insurrection des 5 et 6 juin, il fit triompher, devant la cour de cassation, ce principe de la charte, que *nul ne peut être distrait de ses juges naturels*. Depuis, à l'exception du cabinet Thiers, il a successivement combattu tous les ministères qui se sont succédé. Il a appuyé la réforme électorale, mais limitée à un abaissement graduel du cens et à l'adjonction d'un certain nombre de capacités. Le duel de sept ans qu'il soutint contre M. Guizot, ses philippiques ardentes contre l'abaissement du pays, la corruption électorale et l'esprit rétrograde du gouvernement, lui donnèrent une grande popularité, surtout parmi la bourgeoisie libérale, et préparèrent, comme on le sait, la révolution de Février, que M. Barrot et ses amis étaient loin de prévoir et de désirer. A la suite des élections de 1846, qui firent entrer à la chambre deux cents fonctionnaires publics, la gauche commença la fameuse campagne des banquets réformistes (1847). M. Barrot en fut le promoteur et le héros; sa parole retentissait alors dans toute la France, et il était regardé par le plus grand nombre comme le représentant de la probité politique, du libéralisme légal et de la sincérité du système représentatif. Lui-même était plein de confiance dans l'avenir, et, malgré la coopération des républicains au mouvement, il se croyait assuré, avec l'infatuation ordinaire aux chefs de parti, de dominer les événements et de commander à la tempête qu'il avait soulevée. On sait qu'après avoir pris sous son patronage le banquet du XIIe arrondissement, il s'abstint *d'aller au rendez-vous qu'il avait donné au peuple et à la garde nationale*, comme on le lui reprocha durement, voulut renfermer cette immense agitation dans la fiction d'une résistance légale, et se borna à demander la mise en accusation du ministère. Jusqu'à la dernière heure, il conserva ses illusions. Nommé pendant le combat chef d'un nouveau cabinet, il se flattait encore d'arrêter la guerre civile par sa seule présence. Mais la monarchie s'écroulait au moment même, entraînant dans sa chute et la gauche dynastique et jusqu'au souvenir de son chef, qui n'est jamais revenu de sa déception et de son douloureux étonnement. Il ne renonça point, toutefois, à la vie publique; mais cette dernière partie de sa carrière ne fut ni brillante ni digne de son passé. Nommé représentant à la Constituante, il apporta dans cette assemblée les arrière-pensées d'un régime qu'il avait manifestement contribué à détruire et les aigres rancunes d'un ambitieux déçu; participa à toutes les mesures de réaction, essaya vainement de faire prévaloir la théorie monarchique des deux chambres, et présida la commission d'enquête qui élabora, sur les événements de mai et de juin, cette œuvre de partialité et de haine dont M. Quentin Bauchard fut le rapporteur. Lors de l'élection du 10 décembre, il fut chargé de composer le premier ministère nommé par Louis Napoléon. Et c'est alors qu'il réalisa d'une manière éclatante le fameux mot de M. Guizot : *Si vous étiez à ma place, vous feriez comme moi.* Il fit mieux encore, et comme tous ces vieux libéraux qui avaient blanchi dans la guerre contre les ministères et les gouvernements, il dépassa par l'âpreté de son zèle réactionnaire les hommes d'État les plus impopulaires de la Restauration. Il proposa ou soutint les mesures qui hâtèrent la dissolution de la Constituante, combattit avec passion toutes les propositions d'amnistie, supprima les clubs, après avoir fomenté une révolution au nom du droit de réunion, restreignit la liberté de la presse, et enfin trompa l'Assemblée constituante et le pays sur le véritable but de l'expédition de Rome, si manifestement contraire à la constitution et au droit des gens. Malgré tant de concessions, il fut littéralement congédié quand il fut devenu un instrument inutile ou un obstacle (octobre 49), et il continua de figurer dans la coalition monarchique qui travaillait à la fois à la destruction de la république et à la ruine du président. Par une inconséquence de plus, il protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre, que ses mesures avaient tant contribué à rendre possible. Mais sa protestation, d'ailleurs, n'était sans doute qu'une formalité légale, à laquelle il n'attachait pas lui-même une grande importance pratique, car il ne tenta même pas de se jeter dans la lutte qui en était la conséquence naturelle. Il rentra dès lors dans la vie privée. Aux élections de 1864, il se porta comme candidat, au nom de ces institutions libérales dont il avait été l'un des destructeurs, mais il ne fut pas nommé.

Comme orateur politique, M. Odilon Barrot se distingue par son éloquence grave, austère, qui porte l'empreinte de la moralité de son caractère d'homme privé, mais qui est souvent redondante et surchargée de vagues généralités et de lieux communs. Comme orateur judiciaire, il figure à juste titre parmi les sommités du barreau moderne, et son nom vivra honoré comme celui de l'un des avocats les plus éminents et les plus consciencieux de notre temps. Chez cet homme estimable, une grande indécision s'allie à une grande honnêteté; pourquoi donc a-t-il embrassé la carrière politique, où l'honnêteté est parfois un bagage nuisible, et où la décision est un engin toujours nécessaire?

BARROT (Victorin-Ferdinand), homme politique, frère du précédent, né à Paris en 1806. Il exerçait la profession d'avocat lorsqu'il fut nommé, en 1830, substitut au tribunal de la Seine. Six ans après, il reprit sa place au barreau, fut élu à la Chambre des députés par l'arrondissement de Loches (1842), se rangea dans le centre gauche, s'occupa spécialement de la question algérienne et obtint une vaste concession de terres en Afrique. Nommé en 1848, par l'Algérie, représentant du peuple à la Constituante, il vota avec la droite, et fut choisi, après le 10 décembre, comme secrétaire par le président Louis Napoléon, dont il avait été l'un des conseils devant la Cour des pairs. Lorsque, le 31 octobre 1849, son frère se retira du ministère, M. Ferdinand Barrot fut appelé à prendre le portefeuille de l'intérieur, qu'il garda jusqu'au 15 mars suivant. Il fut alors envoyé à Turin comme ministre plénipotentiaire; mais il revint, au mois de novembre suivant, siéger sur les bancs de l'Assemblée législative, où il n'avait été envoyé que lors des élections complémentaires. Après le coup d'Etat du 2 décembre, il fit partie de la commission exécutive, fut nommé conseiller d'Etat, et enfin promu à la dignité de sénateur en 1853.

BARROT (Adolphe), diplomate et frère des précédents, entra dans le corps diplomatique, et fut successivement, sous le gouvernement de Juillet, chargé d'affaires à Haïti, consul à Carthagène et consul général en Egypte. Sous la république, il occupa le poste de ministre plénipotentiaire à Lisbonne (1849), puis à Naples (1851); enfin, sous l'empire, il a été nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Bruxelles, en 1853, et ambassadeur à Madrid en 1858. Il est entré au Sénat en 1864.

BARROTER ou **BAROTER** v. a. ou tr. (baro-té — rad. *barrot*). Mar. En parlant d'un navire, En remplir la cale jusqu'aux barrots ou baux, jusqu'au pont inférieur.

BARROTIN ou **BAROTIN** s. m. (ba-ro-tain — dim. de *barrot*). Mar. Petit barrot, comme on en voit entre les baux.

— *Barrotins d'écoutille*, Bouts de barrots qui se terminent aux hiloires, où ils sont soutenus par les arcs-boutants. ‖ *Barrotins de*

caillebottis, Pièces de bois avec lesquelles on fait des caillebottis.

BARROW s. m. (ba-ro). Archéol. Nom anglais donné aux *tumulus* ou tombeaux antiques, formés de terre entassée : *Quelles que soient leurs dimensions, les* BARROWS, *dolmens et cromlechs impressionnent généralement le spectateur.* (Michiels.) *On a trouvé dans les* BARROWS *des urnes renfermant des cendres, des coffres de pierre qui servirent de cercueils, des ossements de chiens et de cerfs mêlés à ceux des hommes.* (Bachelet.)

— **Encycl.** On sait que les habitants primitifs des îles anglaises ont longtemps, comme ceux de la Gaule et de la Germanie, pratiqué toutes les observances de la religion druidique; il n'est donc pas étonnant qu'on ait trouvé dans ces îles un grand nombre de ces monuments curieux du culte de nos premiers ancêtres, connus sous le nom de monuments druidiques. Les savants anglais désignent sous le nom de *barrow* un amas de terre qu'on suppose avoir été élevé pour servir de tombe à un chef, et qui, chez nous, s'appelle ordinairement *tumulus*. Certains *barrows* ont la forme d'un cône, souvent tronqué au sommet; d'autres ressemblent à une cloche; quelques-uns sont entourés de fossés, d'autres sont au milieu d'une enceinte de pierres, et d'autres n'ont rien qui les entoure. On a trouvé dans quelques-uns des espèces de cercueils formés de six pierres plates, mais trop courts pour que le corps d'un homme pût y être étendu, ce qui fait supposer que les genoux devaient être appuyés contre la poitrine et les jambes contre les cuisses. Un mètre et demi d'élévation, cinq à six mètres à la base, telles sont les dimensions ordinaires des *barrows*. Ceux qui en ont de plus considérables renferment des divisions intérieures, formées de grosses pierres brutes, et l'on a toute raison de croire qu'ils servaient de sépulture commune à plusieurs membres d'une même famille, ou à plusieurs chefs ayant trouvé la mort dans le même lieu; la forme de leur base est ordinairement elliptique.

Les *galgals* des Bretons sont semblables aux *barrows* anglais. Quelques-uns, pourtant, offrent cette différence, qu'ils sont formés de pierres au lieu de terre.

BARROW, fleuve d'Irlande, prend sa source aux monts Sliebh-Bloom, dans le comté de Queen's, passe à Carlow, New-Ross, et se jette dans l'océan Atlantique à l'E. de Waterford, après un cours de 150 kil., presque entièrement navigable. Les affluents principaux sont la Nor et la Suir, à droite. ‖ BARROW (détroit DE), détroit de l'Amérique du Nord, dans le passage N.-O, entre ceux de Lancastre à l'E., de Melville à l'O., par 90° long. O. et 74° lat. N. Il communique avec la mer de Baffin par le détroit de Lancastre, avec lequel on le confond quelquefois. ‖ BARROW-UPON-SOAR, ville d'Angleterre, comté et à 12 kil. N. de Leicester, sur la Soar; 6,300 hab.; beau calcaire bleu, donnant une chaux hydraulique renommée.

BARROW (Isaac), géomètre et théologien anglais, né à Londres en 1630, mort en 1677. N'ayant pu obtenir une chaire de grec à Cambridge, parce qu'on l'accusait d'être partisan des idées d'Arminius, il se mit à voyager (1655), visita la France, l'Italie, Smyrne, Constantinople, et revint en Angleterre en 1659. L'année suivante, il fut nommé professeur de grec à Cambridge, puis successivement professeur de philosophie à Gresham (1662), membre de la Société royale de Londres (1663), et professeur de mathématiques à l'Université de Cambridge (1664). C'est alors qu'il compta au nombre de ses élèves le grand Newton, à qui il céda sa chaire en 1669, pour l'attacher à cette université. Depuis cette époque, il s'occupa surtout de théologie, devint, en 1670, chapelain de Charles II, en 1675, chancelier de l'université de Cambridge, et fut enterré dans l'église de Westminster. Bien qu'il se soit beaucoup occupé de théologie, c'est aux sciences mathématiques que Barrow doit sa réputation. La lecture d'Eusèbe et de Scaliger le conduisit à l'étude de la chronologie, celle-ci à l'astronomie, qui l'obligea de se livrer à la géométrie. Versé dans la connaissance du grec et de l'arabe, il put traduire des traités d'Euclide, d'Archimède, d'Apollonius et de Théodose, qu'il réduisit à de petits volumes. Il a contribué par ses travaux aux progrès de la science; il est regardé notamment comme l'inventeur du triangle différentiel, d'où l'on déduit sur-le-champ la sous-tangente d'une courbe quelconque, et qui a préparé l'application du calcul différentiel à la géométrie. Ses ouvrages les plus importants sont : *Lectiones opticæ et geometricæ*, etc. (Londres, 1674, in-4°), *Lectiones habitæ in scholis*, etc. (1684); et les éditions d'Archimède, des *Eléments* d'Euclide, des *Coniques* d'Apollonius, etc.

BARROW (Jean), compilateur anglais du XVIII^e siècle. On lui doit deux ouvrages qui eurent du succès en Angleterre, un *Dictionnaire géographique*, et surtout un *Abrégé chronologique*, ou *Histoire des découvertes faites par les Européens dans les différentes parties du monde* (Londres, 1756). Ce dernier ouvrage, qui ne parut avec le nom de son auteur qu'en 1765, fut traduit en français par Targe, et publié à Paris (1766, 12 vol. in-12).

BARROW (Jean), voyageur anglais, né en 1764, mort en 1848. Il accompagna lord Macartney dans son ambassade en Chine, puis au cap de Bonne-Espérance, et, de retour en Angleterre, il fut appelé au poste de secrétaire de l'amirauté. Dans ces fonctions importantes, il rendit de véritables services à la science, par l'appui constant qu'il prêta aux expéditions entreprises par les Franklin, les Ross, les Back, etc., notamment dans les régions circompolaires. Il fut nommé baronnet, et devint membre de la plupart des sociétés savantes de l'Angleterre, président de la Société géographique de Londres, etc. Ses principaux ouvrages sont : *Travels in South Africa* (Voyages dans l'Afrique méridionale, 1797 1798, 2 vol. in-4°), traduit en français par de Grand-Pré et par un anonyme, qu'on croit être Walckenaër; *Voyages en Chine en* 1794, Londres (1804), traduit en français par de Castera; *Voyages en Cochinchine* (1806), trad. en français par Malte-Brun; *A chronological History of Voyages into the arctic regions* (Londres, 1838); et une série de biographies de marins célèbres, Anson, Drake, Smith, etc.

BARROYER v. n. ou int. (ba-roi-ié — rad. *barreau*). Fréquenter le barreau. ‖ V. mot.

BARROZZI (Giacomo), architecte italien, plus connu sous le nom de VIGNOLE.

BARRUEL (abbé Augustin DE), littérateur français, né à Villeneuve-de-Berg en 1741, mort en 1820. Membre de l'ordre des jésuites, lorsque ceux-ci furent expulsés de France, il se rendit successivement en Bohême, en Moravie et à Vienne, où il se livra à l'enseignement, puis il vint s'établir à Paris en 1774, avec la qualité d'aumônier de la princesse de Conti. Bientôt après, il devint collaborateur de Fréron à l'*Année littéraire*, puis il fit paraître les *Helviennes* ou *Lettres provinciales philosophiques* (Paris, 1788, 5 vol.), dans lesquelles il attaquait la philosophie de son temps avec une extrême violence et en mettant en cause les personnes mêmes. Il poursuivit son système de polémique haineuse et passionnée dans le *Journal ecclésiastique*, qu'il rédigea jusqu'en 1792. A cette époque, il passa en Angleterre, où il fit paraître ses *Mémoires sur le jacobinisme* (1797, 1813, 5 vol.), ouvrage rempli d'exagération et de mensonges, mais qui fit beaucoup de bruit, parce qu'on le prohiba. Après le 18 brumaire, il publia un opuscule dans lequel il prêchait l'obéissance et la soumission à l'autorité du premier consul. En récompense de cet écrit, Bonaparte le nomma chanoine de la cathédrale de Paris. Peu de temps après, parut son livre *Du pape et de ses droits religieux* (1803), apologie du concordat, qui lui valut une réfutation vigoureuse de l'abbé Blanchard. Il passa ses dernières années dans le même poste, bien qu'il se fût toujours empressé d'apporter ses protestations de fidélité à chaque pouvoir nouveau. Outre les ouvrages cités plus haut, mentionnons : *Collection ecclésiastique ou Recueil complet des ouvrages faits depuis l'ouverture des états généraux, relativement au clergé* (1791-92, 14 vol. in-8°); *Histoire du clergé de France pendant la Révolution* (1794 et 1804, 2 vol.); *Du principe et de l'obstination des jacobins* (1814), etc. Tous ces ouvrages, dirigés contre les principes de 1789, la Révolution, les francs-maçons, etc., sont écrits par un homme de talent, mais avec une partialité révoltante, et un esprit de dénigrement qui leur enlève toute autorité.

BARRUEL-BEAUVERT (Antoine-Joseph, comte DE), publiciste français, né en 1756 au château de Beauvert près de Bagnols, mort en 1817. Cousin de Rivarol, il s'affubla comme lui du titre de comte, grâce auquel il fit un bon mariage, obtint le commandement d'une compagnie de réforme des dragons de Belzunce, puis celui d'une compagnie de la milice de Bretagne, et vécut à Paris dans l'intimité des gens de lettres. Lorsque éclata la Révolution, et qu'il vit menacés les priviléges d'une caste au sein de laquelle il s'était introduit de son autorité privée, il se crut profondément lésé dans ses droits et devint un des plus ardents défenseurs de la noblesse. Après avoir habité quelque temps Bagnols, où il devint commandant de la garde nationale, en 1790, il retourna à Paris. Il y publia quelque temps un journal intitulé le *Royaliste*, s'offrit comme otage de Louis XVI après la fuite de Varennes, accourut près du roi le 20 juin 1792, ce qui lui fit envoyer le lendemain la croix de Saint-Louis, et, après le 10 août, vécut dans la plus profonde retraite, tant que dura la Terreur. En 1795, il devint le principal rédacteur des *Actes des apôtres*, journal qui n'a de commun que le titre avec celui du royaliste Peltier. Condamné en 1797 à la déportation, il parvint à se soustraire à toutes les recherches. Quelques brochures, qu'il publia contre le 18 brumaire, le firent enfermer au Temple pendant deux ans. Il en sortit en 1802, grâce à l'intercession de Joséphine, qui, au lieu d'une préfecture sollicitée en vers et en prose, lui fit obtenir enfin, en 1808, une place d'inspecteur des poids et mesures à Besançon. En 1815, le comte Barruel ne pouvait manquer de reparaître sur la scène, ce qu'il fit en jouant un rôle exécrable, celui de dénonciateur. Un rôtisseur nommé Biennais fut, entre autres, dénoncé par lui comme un des auteurs des massacres de septembre. Le tribunal condamna à cinq francs d'amende le calomniateur, qui ne put fournir de preuve, et acquitta Biennais; mais celui-ci, ruiné par le seul fait de cette calomnie, perdit la raison et se tua. Le colonel comte de Barruel-Beauvert, comme il ne manqua jamais de se faire appeler depuis qu'il fut nommé commandant de la garde nationale de Bagnols, a publié plusieurs écrits qui se ressentent de son manque d'instruction première, et qui n'ont point échappé à l'oubli. Nous citerons seulement : *Actes des philosophes et des républicains* (1807), et *Lettres sur quelques particularités secrètes de l'histoire pendant l'interrègne des Bourbons* (1815, 3 vol).

BARRURE s. f. (ba-ru-re — rad. *barre*). Techn. Barre d'un corps de luth. ‖ Petite irrégularité sur une pipe.

BARRUTINE s. f. (ba-ru-ti-ne). Comm. Sorte de soie de Perse.

BARRY ou **BARRI** s. m. (ba-ri). Jeune verrat.

BARRY (Gérald), savant anglais, également connu sous le nom de *Giraldus Cambrensis*, né dans le pays de Galles vers 1146, mort vers 1220. Il fut envoyé en France pour y achever ses études, et, de retour en Angleterre, il se signala par ses talents, mais surtout par son caractère inquiet, ardent et ambitieux. A la mort de son oncle, l'évêque de Saint-David, il fut appelé par le chapitre à lui succéder; mais écarté de ce siége par Henri II, il retourna à Paris, où il se livra surtout à l'étude de la théologie et des décrétales, et où on lui offrit, en 1179, une chaire de droit canon, qu'il refusa. L'année suivante, il revint en Angleterre, fut chargé par l'archevêque de Cantorbéry d'administrer l'évêché de Saint-David, dont le titulaire avait été chassé, puis il fut nommé chapelain de Henri II, et, en 1185, secrétaire et conseiller du prince Jean, en Irlande. Il y recueillit les matériaux de sa *Topographie de l'Irlande*, ouvrage rempli de fables et d'erreurs grossières, que, pendant trois jours, il lut publiquement à Oxford en 1187. Après avoir prêché la croisade aux Gallois en 1188, il fut chargé d'administrer le royaume en l'absence de Richard Cœur-de-Lion. Le siége de Saint-David, objet de son ambition, étant de nouveau devenu vacant en 1198, on l'engagea à se porter comme candidat. « Un homme digne de l'épiscopat ne doit pas le demander, mais être demandé, » répondit-il. Désigné par le chapitre, il fut écarté par le roi Richard, comme il l'avait été déjà par son prédécesseur. Barry prit la détermination d'en appeler au pape; il fit trois voyages à Rome, mais sans succès, et, renonçant pour toujours aux affaires du monde, il termina sa vie dans la retraite après avoir refusé, en 1215, ce même évêché de Saint-David, que cette fois on lui avait offert. Barry, dont le plus grand défaut était une vanité excessive, professait pour les moines une véritable aversion. Il ajouta, dit-on, à l'oraison dominicale cette variante : Seigneur, délivrez-nous de la méchanceté des moines (*A monachorum malitia libera nos, Domine*). Ses principaux ouvrages sont : *Topographia Hiberniæ*, publiée avec son *Historia Vaticinalis de expugnatione Hiberniæ* (Francfort, 1602); *Itinerarium Cambriæ*, (1585), etc.

BARRY (Melchisédech), fameux opérateur du Pont-Neuf, né vers 1574, mort à Amiens vers 1654, brillait à Paris dans la première moitié, et même dès les premières années du XVII^e siècle. Il se tenait sur la place Dauphine et s'intitulait pompeusement *médecin chimique*, par opposition aux *galéniques* de la Faculté. Indépendamment de leur singe, de leur Marocain et du masque italien dont il s'affublaient, les charlatans, qui aimaient à se donner une physionomie étrangère afin d'exciter plus fortement la curiosité de la foule, se choisissaient des femmes qui pussent compléter la physionomie exotique de la troupe. Barry eut tour à tour des compagnes italienne, anglaise, flamande, etc. Ses courses en tout pays le mettaient à même de satisfaire largement son goût pour la variété. Entre autres excursions, Barry fit plusieurs fois le voyage de Rome. La première fois qu'il s'y rendit, la peste y exerçait de grands ravages, et les cardinaux mêmes prenaient la fuite. Notre médecin chimique alla trouver le pape et lui vanta avec tant d'éloquence la vertu de son antidote, qu'il le détermina à rester, ainsi que les hauts personnages qui se disposaient à abandonner la ville. Puis, sans perdre de temps, il fit élever un splendide théâtre sur la place Navone, et travailla si bien avec ses remèdes, qu'en moins de quinze jours la maladie fut arrêtée. L'opérateur se vit comblé d'honneurs et de biens. Le pape lui fit présent d'une médaille d'or, frappée en son honneur et portant, avec son effigie, l'inscription suivante : INNOCENTIUS DECIMUS BARRIDO, URBIS SANATORI, ANNO SALUTIS M DC XLIV. Barry rentra en France avec deux belles Romaines, les *signore* Morini et Colombina, qui ne purent se séparer de lui. Il arriva un jour à la célèbre foire de Guibray, suivi de sa troupe, troupe admirable, qui s'était récemment augmentée d'un Trivelin, fils naturel qu'il avait eu d'une Egyptienne. Ce Trivelin était un beau garçon qui, le premier, dansa sur la corde sans balancier. La foule, attirée par les riches décorations que Barry avait rapportées de Venise, l'excellence et la réputation de ses remèdes, la variété de ses pièces italiennes, jouées par de bons acteurs, affluait autour de lui et achetait son remède souverain. Mais il faillit, dans cette ville, mourir empoisonné publiquement par la Morini, qui était jalouse et se croyait moins aimée que la Colombina. Sa marchandise, employée à propos, le sauva. Voyant son coup manqué, la Morini corrompit le Trivelin et l'amena à profiter de la confiance de son père pour lui voler tout ce qu'il avait d'or et d'argent et fuir de Guibray. Barry descendit à Rouen, alors désolé par le pourpre, et délivra la ville de cette maladie. Puis il alla courir le royaume et les pays étrangers, sans rien changer de son genre de vie, quoiqu'il fût septuagénaire. Ce fut à Amiens qu'il termina son existence aventureuse. Un sauteur, qu'il avait amené de Portugal, le vola de concert avec Colombina; puis tous deux se sauvèrent en Hollande. Son esprit succomba à ce coup, qui brisa en même temps un corps ruiné par quatre-vingts ans de travaux et de plaisirs. « Le grand Barry, le favori des princes, le vainqueur de la mort, s'en fut mourir à l'hôpital, où, dit M. Fournel, touché enfin de la grâce, il pleura amèrement ses fautes et eut la fin la plus édifiante. » Il est vrai que le vieillard était fou, ce qui nuit à l'effet du tableau. Dancourt, en 1702, a mis en scène ce contemporain de Mondor, de Tabarin et de l'Orviétan, sous ce titre : l'*Opérateur Barry;* dans le prologue de cette comédie, l'auteur fait dire à son héros : « Il y a quatre-vingt-treize ans, je faisais un bruit de diable à Paris. » Ce qui reporte à 1609 l'époque dont il est question. Il existe en outre une *Histoire de Barry, Filandre et Alison*, publiée à la suite du *Voyage de Guibray* (1704), curieux et rarissime petit livre qui fait comme la suite naturelle du *Roman comique*. Cette *Histoire de Barry* est racontée par la propre fille de l'habile médecin chimique, dans le plus grand détail. L'auteur des *spectacles populaires* a esquissé cette physionomie, que les *Biographies* soi-disant générales et les dictionnaires de toutes sortes ont oubliée. Nous ne pouvions, nous, laisser dans l'oubli, un nom qui fit tant de bruit autrefois, et qui revient souvent encore sous la plume des chroniqueurs du vieux Paris.

BARRY ou **BARRI** (Paul DE), écrivain ascétique français, né à Leucate en 1587, mort en 1661, à Avignon. Membre de l'ordre des jésuites, il devint provincial de la province de Lyon et composa un assez grand nombre de livres de dévotion mystique. La singularité de leurs titres et des idées qu'ils contiennent, mais surtout le ridicule dont Pascal les a couverts, les ont seuls préservés de l'oubli qu'ils méritent à tous les points de vue. L'un d'eux, toutefois, intitulé *Pensez-y bien!* est encore lu aujourd'hui par quelques âmes dévotes, éprises des mysticités.

BARRY (Spranger), célèbre acteur irlandais, né à Dublin en 1719, mort en 1777. Fils d'un orfévre, il se sentit entraîné par un irrésistible goût pour le théâtre, et, abandonnant la profession paternelle, il débuta à Cork en 1744, avec le plus grand succès, dans le rôle d'Othello. Son talent ne tarda pas à le faire appeler à Dublin, puis, en 1746, à Londres, où il joua au théâtre de Drury-lane. Bien que la scène anglaise possédât alors des acteurs tels que Garrick, Quin et Cibber, Barry se montra leur digne rival. Il excellait surtout dans les rôles passionnés, dans les situations pathétiques, et jamais, dit-on, il n'a été égalé dans le rôle d'Othello. L'affluence qui se portait chaque soir au théâtre pour entendre de tels acteurs était si grande, qu'elle devint funeste à plusieurs spectateurs, et qu'il n'était pas rare alors d'entendre dire : « un tel est mort d'une fièvre, d'un rhume donné par Garrick, Quin ou Barry. » — De retour en Irlande, en 1758, ce dernier fit construire des salles de spectacle à Dublin et à Cork; mais, en 1766, il revint à Londres, où il continua à jouir de la faveur du public jusqu'en 1773, année de sa retraite.

BARRY (DU), famille noble de Toulouse, qui prétendait descendre des Barri-More d'Ecosse, branche cadette des Stuarts. Elle avait pour devise et pour cri d'armes : *Boutez en avant*. Malgré ses prétentions à une antique et illustre origine, elle n'est célèbre que pour avoir donné son nom à la maîtresse de Louis XV, M^me Du Barry. L'aîné de la famille était alors le comte Jean DU BARRY de Cérès, né à Lévignac, près de Toulouse, en 1722. Il fut d'abord employé dans la diplomatie et remplit diverses missions en Angleterre, en Allemagne et en Russie. Disgracié sous le ministère Choiseul, il se livra aux plaisirs et devint un des *roués* les plus fameux de son temps, vivant noblement du jeu et des femmes. Ce fut lui qui trouva, dans un tripot, celle qu'on nommait la petite Lange. Il exploita d'abord sa beauté en la produisant dans le monde, puis la présenta à Lebel, parvint à la donner comme maîtresse à Louis XV et lui fit épouser son frère Guillaume. Pendant tout le temps de la faveur de cette femme, il vécut royalement du Trésor public, s'enfuit en Suisse lors de la mort de Louis XV, puis revint à Toulouse, où il se fit nommer colonel de la garde nationale à l'époque de la Révolution. Prévenu de conspiration, en nivôse de l'an II, il fut condamné à mort et décapité.

Son frère puîné, Guillaume, comte DU BARRY, avait été officier des troupes de la marine et vivait fort maigrement à Toulouse, lorsqu'il fut appelé à Paris par son aîné, pour donner son nom à la maîtresse du roi. Aussitôt après ce mariage, il revint dans sa ville natale y dépenser les revenus que lui valut son igno-

minie. Après la mort de la comtesse, il se remaria et eut un fils qui devint colonel.

Pour les autres détails, voyez l'article ci-dessous, consacré à la comtesse Du Barry.

Le plus jeune des trois frères, Elie DU BARRY, créé comte d'Hagicourt et lieutenant général, devint capitaine des cent suisses du comte d'Artois, et mourut en 1830.

On compte encore quelques autres membres de cette famille, qui s'élevèrent à des emplois assez importants pendant la faveur de Mme Du Barry.

BARRY (Marie-Jeanne GOMARD DE VAUBERNIER, comtesse DU), née à Vaucouleurs le 19 août 1743, décapitée le 18 frimaire an II (8 décembre 1793). Nous avons inscrit ici son nom officiel de Gomard de Vaubernier ; mais, en réalité, ce nom ne lui appartenait point, et c'est par une erreur longtemps consacrée qu'on le fait figurer dans toutes les biographies et dans les ouvrages sur l'histoire de ce temps. Certains écrivains, comme M. Capefigue, qui se sont donné pour mission de réhabiliter, de glorifier même les anciennes prostituées royales, ont cru sans doute rehausser Mme Du Barry en acceptant complaisamment l'espèce de généalogie qu'elle s'était faite elle-même, et en la faisant même descendre, par les femmes, de Jeanne Darc. La vérité est qu'elle était fille naturelle d'une pauvre femme, nommée Anne Bécu, dite *Quantigny*, et qu'elle-même se nommait simplement Jeanne Bécu. Lors de son mariage, comme elle était déjà la maîtresse du roi et qu'il s'agissait, pour la produire à la cour, de lui constituer une position, un *état*, comme on disait alors, on produisit un faux acte de naissance, fabriqué par les soins d'un pauvre abbé nommé Gomard, qui fit placer dans cet acte le nom de son propre frère, Jean-Jacques Gomard de Vaubernier, mort depuis longtemps, comme père de Jeanne Bécu. L'occasion parut bonne également pour rajeunir l'idole de trois ans et la faire naître en 1746; détail caractéristique et où se trahissent bien les préoccupations de la femme. L'abbé Gomard, qui semble avoir bien connu le père de Mme Du Barry, s'il ne l'était lui-même, fut récompensé de son zèle par des largesses dont il avait le plus pressant besoin (il manquait de tout, même d'habits), et par la place d'aumônier du roi. Les preuves incontestables de tout ceci se trouvent à la bibliothèque de Versailles, où sont déposés quinze dossiers de papiers relatifs à Mme Du Barry et à sa famille, et qui proviennent, en grande partie, du château de Luciennes (ou Louveciennes), appartenant, comme on le sait, à la célèbre favorite. Le savant bibliothécaire de Versailles, M. Le Roy, qui a étudié tous ces documents en érudit, en a tiré des renseignements d'un vif intérêt pour un des morceaux de son excellent ouvrage : *Curiosités historiques* (in-8°, 1864, Paris, H. Plon), auquel nous emprunterons encore quelques détails dans le cours de cette notice.

Bien des années après la mort de Mme Du Barry, des héritiers se disputèrent longtemps les lambeaux de sa fortune : les Gomard d'un côté, et de l'autre les Bécu. Ces derniers contestèrent même à leurs rivaux le titre d'héritiers. Ils démontrèrent que l'acte de naissance produit lors du mariage de Jeanne Bécu avec le comte Du Barry et déposé à la paroisse Saint-Laurent, à Paris, était une pièce fausse, et ils produisirent l'acte réel, levé à Vaucouleurs le 25 septembre 1827, et constatant que Mme Du Barry était *fille naturelle* d'Anne Bécu. Un jugement du tribunal civil de première instance de la Seine, du 9 janvier 1829, confirmé par arrêt de la cour royale de Paris, du 22 février 1830, leur donna gain de cause et les reconnut comme seuls et légitimes héritiers. Ces faits authentiques, attestés non-seulement par les pièces de la bibliothèque de Versailles, mais encore par les collections et les journaux judiciaires, n'ont pas empêché des historiens-romanciers, comme M. Capefigue, de donner à Mme Du Barry une naissance noble, comme si, d'ailleurs, les turpitudes de sa vie pouvaient être atténuées par le plus ou moins d'éclat de son origine.

Il faut que les chevaliers de cette héroïne du vice en prennent leur parti : elle était bâtarde et de race populaire, et c'est tant pis pour la roture. Quant à son père, il n'existe aucune pièce authentique pour fixer les conjectures, et les suppositions ont désigné tour à tour cet abbé Gomard, cité plus haut, et un certain religieux minime de Picpus, nommé frère Lange (on sait qu'elle-même commença sa carrière galante sous le nom de *mademoiselle Lange*). Quelques années après sa naissance, sa mère épousa un petit commis aux aides, nommé Rançon, que la favorite pensionna plus tard.

Amenée jeune à Paris, la petite Bécu fut placée d'abord dans un couvent par la protection du frère Lange, puis chez un sieur Labille, marchand de modes rue Saint-Honoré ; enfin elle entra, comme demoiselle de compagnie, chez une dame de La Garde, veuve d'un fermier général, puis chez Mme de la Verrière, autre salon financier fréquenté par une nombreuse compagnie de gentilshommes spirituels et libertins. On sait ce qu'était alors la haute société : l'exemple du vice et de la corruption descendait du trône, et la vieille monarchie s'éteignait, comme les antiques empires de l'Asie, dans les paroxysmes d'une débauche sans frein. Douée d'une beauté éclatante, dévorée de la passion du luxe, née pour ainsi dire avec l'instinct du vice, la future favorite trouva sa place naturelle dans cette saturnale et passa par la prostitution pour arriver à la fortune. Suivant le témoignage à peu près unanime des contemporains, elle fut une des pensionnaires de la Gourdan, entremetteuse célèbre, dont la maison peuplée de beautés vénales était le rendez-vous de tous les riches débauchés. C'est pendant cette période de sa vie qu'elle fut distinguée par un *roué* fameux, le comte Jean Du Barry, qui lui donna, dit-on, le surnom de l'*Ange*, à cause de sa beauté. Il paraît d'ailleurs plus probable qu'elle-même avait pris ce nom en souvenir de son protecteur, le moine de Picpus, comme nous l'avons remarqué plus haut, et sans doute aussi parce que son propre nom de Bécu ne brillait pas précisément par la grâce et la distinction. Nous savons déjà que celui de Vaubernier ne lui fut attribué que par le faux acte de naissance qui servit pour son contrat de mariage.

Une chose encore qui était alors de notoriété publique, c'est que le comte Du Barry exploita la beauté de sa maîtresse pour soutenir le train de sa maison, et qu'il l'offrit au fameux valet de chambre Lebel, dont le principal emploi est suffisamment connu. Mlle Lange (ou l'Ange, peu importe) fut présentée au roi par l'ignoble pourvoyeur. Le débauché sexagénaire fut subjugué dès la première entrevue, et la pensionnaire de la Gourdan s'éleva, sans transition, de la condition de fille publique au rang si envié de maîtresse royale (1768). Depuis la mort de Mme de Pompadour (1764), Louis XV n'avait plus de maîtresse en titre, et il commençait à se fatiguer de ses obscures amours du Parc-aux-Cerfs. La beauté du nouvel objet de sa passion, et sans doute aussi l'expérience immonde qu'elle avait acquise dans sa vie de libertinage, plongèrent le vieillard dans une ivresse qui débordait en confidences où sa dépravation s'étalait avec naïveté. La petite Lange, qui avait passé par l'école d'équitation du lupanar, en faisait voir au vieux roi de toutes les façons. C'est ainsi qu'il avouait à ses intimes que jamais il n'avait trouvé tant de charme dans l'amour. « On voit bien, dit avec une gaieté cynique le duc d'Ayen, que Votre Majesté n'est jamais allée voir les filles. » Parfois, cependant, il paraissait sentir son abjection, et, un jour, il dit au duc de Noailles : « Je sais bien que je succède à Sainte-Foix... — Sire, reprit le duc en s'inclinant, comme Votre Majesté succède à Pharamond. » D'autres fois, l'épigramme revêtait la forme poétique ; en voici une, que l'on attribue généralement au duc de Nivernais :

> Lisette, ta beauté séduit
> Et charme tout le monde;
> En vain la bourgeoise en gémit
> Et la duchesse en gronde :
> Chacun sait que Vénus naquit
> De l'écume de l'onde.

Ces boutades montrent assez fidèlement quelle était, dans l'origine, l'opinion de la cour sur l'étrange liaison du roi. Malgré sa profonde immoralité, cette société, par un reste de dignité qui s'alliait à des répugnances aristocratiques, ne prit point d'abord le soin de dissimuler son dégoût. En outre, trait de mœurs curieux à noter, les grandes dames étaient outrées de voir le souverain choisir une maîtresse d'une si basse extraction.

Cependant Louis XV, emporté, comme toujours, par son sensualisme effréné, s'attachait de plus en plus à cette Vénus impudique qu'on chansonnait, dans toute la France, sous le nom de la *Belle Bourbonnaise*. Il brûlait du désir de l'afficher comme maîtresse en titre (la maîtresse en titre était une véritable institution dans l'ancienne monarchie); mais, pour produire une telle femme à la cour, il fallait qu'elle eût un nom, un titre, un *état*. Le comte Jean Du Barry était marié, et, ne pouvant réserver pour lui-même les avantages d'une nouvelle infamie, il résolut de marier Mlle Lange à son propre frère, le comte Guillaume Du Barry, afin de conserver par cette alliance son ascendant sur l'esprit de la nouvelle favorite, dont il avait préparé la fortune. Le frère Guillaume était un pauvre officier gascon qui n'était pas plus scrupuleux que le comte Jean. A la première ouverture, il accourut de Toulouse, muni du consentement de sa mère, accepta, les yeux fermés, toutes les conditions, et enfin épousa, le 1er septembre 1768, à la paroisse Saint-Laurent, Mlle Lange, devenue Jeanne Gomard de Vaubernier. Le contrat de mariage, qui existe à la bibliothèque de Versailles et dont M. Le Roy a reproduit le texte dans l'ouvrage que nous avons cité plus haut, stipulait une entière séparation de biens entre les deux époux, et laissait la nouvelle comtesse Du Barry absolument libre de ses actions. Le comte ne figurait dans cet acte singulier que pour donner son nom. La comédie matrimoniale achevée, il retourna à Toulouse, grassement renté, pendant que Mme Du Barry venait s'établir définitivement à Versailles. Elle eut un hôtel en ville pour ses équipages et ses gens, et un appartement dans le château, au-dessus de celui du roi, qui pouvait, par diverses communications, lui rendre visite à toute heure et sans être vu (cet appartement fut, dans la suite, approprié pour Marie-Antoinette). Cependant, si la favorite était installée au château, elle ne voyait le roi qu'en particulier; elle ne pouvait monter dans les carrosses de la cour; elle ne paraissait point aux dîners, aux grandes réceptions; en un mot, elle ne faisait point partie des dames; il fallait, pour cela, qu'elle fût *présentée*. Le roi le désirait aussi ardemment qu'elle. Mais cette présentation dut être laborieusement négociée comme une affaire d'Etat, et les femmes les plus décriées de la cour s'y montraient opposées, sinon par délicatesse, au moins par orgueil. Elle eut lieu cependant, en avril 1769, en présence de toute la cour et devant les filles du roi. Mme Du Barry eut, dès lors, une position officielle, une maison, une liste civile, une cour ; et le grand Frédéric put baptiser, en son langage soldatesque, la nouvelle souveraine du nom de *Cotillon III*. (Les deux autres étaient Mmes de Châteauroux et de Pompadour.)

Tous les Du Barry des deux sexes accoururent du fond du midi, pour prendre part à la curée ; moins, toutefois, l'époux honoraire, qui dut continuer à s'engraisser de sa honte à deux cents lieues de Versailles. Il exploitait, d'ailleurs, en conscience sa situation, et il fatigua si souvent la comtesse de ses exigences pécuniaires, qu'elle finit par le mettre à la portion congrue, en lui constituant une rente de 5,000 livres et en obtenant une sentence du Châtelet de Paris, du 1er avril 1772, qui prononçait la séparation de ces deux époux qui jamais n'avaient été réunis. Quant au comte Jean, le ruffian émérite, il eut l'art de conserver sa position et de rester auprès de la comtesse, comme une manière de directeur spirituel. Il en retira plus d'un million, comme cela résulte des comptes aujourd'hui déposés aux archives de Seine-et-Oise. En outre, par l'influence de Mme Du Barry, il maria son fils, le vicomte, personnage aussi mal famé que lui, à une fille de grande maison apparentée aux Soubise et aux Condé. Le roi et la famille royale signèrent le contrat de mariage, et le vicomte Du Barry fut nommé capitaine des suisses du comte d'Artois, pendant que sa femme trouvait, dans sa corbeille, 200,000 livres, petit cadeau de la favorite. Cette dernière n'oublia pas non plus sa propre famille ; par ses soins, la mère Bécu fut transformée en *Mme de Montrable* et installée au domaine de la Maison-Rouge, à Villiers-sur-Orge. Le beau-père Rançon eut également part à ces largesses, et, lorsqu'il fut devenu veuf, il reçut une pension de 2,000 livres, que la Révolution eut l'inconcevable distraction de lui continuer, et qu'il toucha jusqu'à sa mort, arrivée en 1801. Une nuée d'oncles, de tantes, de cousins, etc., reçurent également des pensions.

Quant à ce que Mme Du Barry reçut elle-même et dévora pendant les six années où elle fut reine de France, il serait, croyons-nous, difficile de l'indiquer d'une manière précise. M. Le Roy, d'après les comptes des archives de Seine-et-Oise et de la bibliothèque de Versailles, porte à 12,500,000 livres le total des sommes que reçut la favorite; ce qui représenterait aujourd'hui au moins 30 millions. Malgré l'énormité de cette somme, elle est certainement bien au-dessous de la réalité. Beaucoup de papiers, mémoires de fournisseurs, états de dépense, etc., ont été dispersés. Parmi ceux qui restent dans les collections publiques, on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les seuls mémoires de fournisseurs, dont MM. de Goncourt, Le Roi et autres ont publié de nombreux extraits, et l'on sera épouvanté de la prodigalité inouïe, du luxe féerique, des dépenses fabuleuses de la trop fameuse comtesse, qui occupait constamment une armée de sculpteurs, de peintres, de joailliers, d'orfèvres, de modistes, etc. La simple description des objets énumérés dans ces mémoires formerait une véritable encyclopédie du luxe, des modes et de la fantaisie, à cette époque où la passion des ruineuses futilités, des bijoux, des pierreries, des étoffes précieuses, etc., fut poussée, comme on le sait, jusqu'à la folie. On y voit figurer, par exemple, entre des milliers d'articles, un moutardier de 5,184 livres, deux cuillers à sucre de 2,054 l., quatre flambeaux de 11,837 l., quelques douzaines d'assiettes et plusieurs flambeaux de 30,174 l., une tasse à lait de 2,687 l., un tapis de 12,496 l., un portrait de la comtesse de 15,000 l., un buste en porcelaine de 12,000 l., une pomme de canne pour un valet de 546 l., des boucles d'oreilles en diamants de 120,000 l., et ces robes lamées d'or et d'argent, mordorées, soutachées d'or, relevées de broderies, de la valeur de 12,000 l.; ces manchettes de 1,000 l.; ces garnitures de peignoir de 3,000 l.; ces déshabillés de 5,000 l.; ces toilettes de point d'Argentan de 9,000 l.; ces coiffes de nuit de 2,000 l., etc., et ces notes de parfumeurs de plus de 50,000 l., et ces monceaux de joyaux, de bijoux, de diamants, de perles, d'émeraudes, de rubis; ces meubles précieux, ces tableaux, ces sculptures, dont l'énumération donne le vertige et qui eussent suffi à remplir un musée. Il faut rappeler encore que la favorite avait une maison vraiment royale, ses pages, sa musique, son aumônier, un peuple de valets qui occupaient, avec les équipages, toute la rue de l'Orangerie à Versailles, plus deux vastes hôtels en ville, enfin son pavillon de Luciennes, qui était une merveille de richesse et d'art. On sait aussi qu'elle puisait à pleines mains dans le Trésor, où ses bons étaient reçus comme ceux du roi.

Toutes ces profusions venaient s'ajouter aux 40 millions et plus qu'avait coûtés Mme de Pompadour, aux dépenses secrètes du Parc-aux-Cerfs, et autres menus frais de galanteries royales. Il ne faut pas oublier qu'alors, outre la dette exigible, les dépenses publiques excédaient les revenus de près de 70 millions par an. La France mourait de faim, mais les *plaisirs du roi* n'en souffraient heureusement point d'interruption.

Quand on vit que le roi était entièrement et définitivement subjugué par Mme Du Barry, une grande partie de la cour se tourna vers l'astre nouveau, jusqu'au duc d'Ayen, méchante langue qui avait décoché de sanglantes épigrammes, jusqu'à un prince du sang, le comte de La Marche, cadet des Conti. La bassesse des courtisans apparut là dans tout son jour. Mais, on le sait, c'était moins les vices de la comtesse que le néant de sa naissance que ce monde-là lui reprochait, et les grandes dames ressentaient moins d'indignation contre son immoralité que de jalousie contre ses succès. Elle tint son cercle, elle eut son parti ; le maréchal de Richelieu, le prince de Soubise, le chancelier Maupeou et le duc d'Aiguillon étaient les coryphées de cette coterie, qui devint le centre de l'opposition contre le ministre Choiseul. Chose piquante, cette courtisane qu'on accusait publiquement de sortir des plus mauvais lieux, devint l'espoir et l'appui du parti jésuite, le drapeau de la cabale dévote et antiphilosophique. Déjà, lors de la grande affaire de la présentation, le duc de La Vauguyon, l'âme damnée de la compagnie, jugeant qu'il était plus habile d'exploiter les vices du roi dans l'intérêt de la bonne cause que de les combattre de front, s'était lestement rangé du côté de la Du Barry et avait entraîné l'adhésion de Mesdames, les pieuses filles du roi, en leur représentant que cette femme pouvait devenir un instrument utile au renversement de Choiseul et des parlements, et au rappel des jésuites. L'ancienne pensionnaire de la Gourdan se prêta d'assez bonne grâce à restaurer la religion, l'autorité et les bonnes mœurs. Comme toutes les filles, elle avait d'ailleurs une tendance au bigotisme, qui pouvait passer pour de la piété, et elle profitait trop largement de l'absolutisme royal pour n'en pas désirer l'affermissement. En outre, elle avait elle-même besoin d'appui contre Choiseul, qui ne dissimulait point la répugnance qu'il ressentait pour elle, moins peut-être par un scrupule de moralité que par rivalité d'influence, car il avait, dit-on, espéré la même position pour sa sœur, l'altière et spirituelle duchesse de Grammont. On sait que cet avilissant honneur était alors le rêve de toutes les femmes de la cour.

Telle était cette société.

La puissance de la favorite se manifesta par un fait caractéristique : le roi ferma le Parc-aux-Cerfs et fit vendre à un sieur Sévin la maison de Versailles désignée sous ce nom. On expliquait cette influence non-seulement par la beauté de la comtesse, mais encore par ses boutades de courtisane, par ses emportements de bacchante, par les trivialités pittoresques de son langage, par son ton hardi, ses gravelures et ses familiarités joviales, singularités nouvelles et piquantes pour le vieux débauché saturé d'ennui. On sait qu'elle traitait souvent le roi comme un valet de comédie, l'appelant *la France*, le tutoyant, agaçant par mille malices d'enfant gâté ce demi-dieu, fatigué des plates adulations des courtisans. On connaît cette anecdote : Un jour que Louis XV, oubliant un moment son café, qu'il avait coutume de faire lui-même, papillonnait autour de la comtesse occupée à se poser des mouches devant sa psyché, la liqueur, en bouillant, déborda sur le feu ; sans se détourner, la jolie effrontée cria au vieux Céladon : « Eh ! la France, va donc voir ; ton café f... le camp ! »

C'était par des échappées de cette nature, par des saillies préméditées qu'elle secondait les efforts de la cabale. Un jour, en racontant qu'elle avait renvoyé un de ses laquais, elle disait au roi : « J'ai chassé mon Choiseul, quand chasserez-vous le vôtre? » Une autre fois, elle faisait sauter des oranges dans ses mains et s'écriait en riant : « Saute, Choiseul ! saute, Praslin ! »

Choiseul sauta en effet, et avec lui Praslin. En décembre 1770, il fut brutalement congédié par le roi, absolument comme Mme Du Barry avait congédié son valet. A l'article consacré à ce ministre, on verra que d'autres causes encore ont déterminé sa chute ; mais il est certain que la favorite y contribua largement par ses obsessions.

Il s'agissait de faire sauter aussi le parlement, en lutte contre la cour. Le roi hésitait à frapper un coup décisif. Bien stylée par Maupeou, la comtesse ne perdit aucune occasion pour exciter la colère du roi contre les *robes noires*. Un jour, entre autres, elle le plaça devant un tableau que lui avait, à dessein, donné Maupeou, et qui représentait Charles Ier : « Tu vois, la France, si tu laisses faire ton parlement, il te fera aussi couper la tête. »

On sait les grands coups qui furent frappés sur ce corps puissant, l'établissement du parlement Maupeou, la création de nouvelles cours, etc. Ici encore, sans ajouter une foi entière à toutes les anecdotes de ce temps, on ne peut mettre en doute l'influence de Mme Du

Barry, qui se mêlait moins doctoralement que Mme de Pompadour des affaires de l'Etat, mais, enfin, qui s'en mêlait à sa manière. Il est certain, d'ailleurs, que le conseil se réunissait souvent chez elle. C'est grâce à son crédit que l'abbé Terray entra au ministère, ainsi que d'Aiguillon, qui *peut-être était son amant.*

Sa puissance était, dès lors, incontestée, et ses ennemis n'osaient plus la combattre que par des bons mots et des chansons. La plus grande partie de la cour, les plus grands seigneurs, les plus nobles dames, étaient à ses pieds, *littéralement. On n'imagine* pas à quel degré de courtisanerie byzantine, de lâcheté, de servilité honteuse, descendit cette arrogante *noblesse envers une créature* qu'elle avait d'abord accablée de ses mépris. Un De Tresme s'intitulait *le sapajou de Mme la comtesse et* mettait sa gloire à provoquer, par de viles singeries, la gaieté triviale et insultante de la courtisane. Des hommes d'Etat, comme Maupeou, *des magistrats*, des princes et des princesses courtisaient jusqu'à ses animaux familiers et s'attachaient à capter les bonnes grâces de sa perruche, de son singe et de son hideux négrillon, le fameux Zamore, créature grotesque qu'elle habillait de soie, d'or et de pierreries, et que Louis XV, dans un moment de belle humeur, nomma, par brevet, gouverneur du pavillon de Luciennes, avec 1,200 livres de traitement. On raconte même qu'un jour, sortant à peu près nue de son lit, elle se fit, en riant, chausser ses pantoufles par le nonce du pape et le grand aumônier, le cardinal de la Roche-Aymon. Il semble que cette fille du ruisseau se complût avec volupté à rendre à tous ces puissants les humiliations qu'elle en avait reçues.

Cependant, au milieu de cet avilissement du monde officiel, un simple prêtre, l'abbé de Beauvais, prêchant devant la cour le sermon du jeudi saint de 1773, osa se faire l'écho de l'opinion publique, et prononcer devant les courtisans stupéfiés les paroles suivantes : « Salomon, rassasié de voluptés, las d'avoir épuisé, pour réveiller ses sens flétris, tous les genres de plaisir qui entourent le trône, finit par en chercher d'une espèce nouvelle dans les vils restes de la corruption publique. »

Néanmoins, il est certain qu'il fut un moment question de placer ces *vils restes* sur le trône de France. On songea, du moins, à un mariage morganatique. Cette solution était vivement appuyée par le parti dévot, qui plaçait son espoir en Mme Du Barry. On rappelait l'exemple de Mme de Maintenon, et le cardinal de Bernis fut chargé de faire pressentir, à Rome, s'il serait possible de faire annuler le mariage de la comtesse. On assure qu'une des raisons *canoniques* alléguées dans le mémoire était les *faiblesses* que cette dame avait eues pour le comte Jean, frère de l'époux, ce qui faisait de ce mariage une espèce d'*inceste*.

Pendant ces négociations burlesques, toute la France répétait des vers et des couplets dans le genre de ce quatrain :

> France, quel est donc ton destin,
> D'être soumise à la femelle?
> Ton salut vint d'une pucelle;
> Tu périras par la catin.

Au reste, malgré les sommes considérables journellement dépensées pour acheter le silence des pamphlétaires ou soudoyer des thuriféraires, les libelles en vers ou en prose et les couplets satiriques circulaient librement de toutes parts, protégés par l'avidité du public et probablement aussi par les rancunes du parti Choiseul.

Mais pendant que la favorite se berçait dans les rêves dorés d'une alliance royale, un événement vint briser l'édifice de son étonnante fortune. Louis XV fut frappé par ses propres vices; une jeune fille à peine nubile, qu'on avait livrée à sa dégoûtante lubricité, portait en elle les germes de la petite vérole et les lui communiqua (BACHAUMONT). Le 29 avril 1774, la maladie se déclara chez lui, compliquée d'un mal honteux qui couvait dans son sang vicié. Le 10 mai, l'immonde vieillard était mort. Pendant qu'on emportait au grand trot, à Saint-Denis, son cadavre putréfié, qui empestait l'air, la France entière éclatait en transports de joie, et le peuple enthousiasmé battait des mains au passage rapide de cette pourriture, qui avait été un des puissants rois de la terre, un demi-dieu.

Le lendemain de cette mort, si ardemment désirée par la nation, le nouveau roi de France envoya à Mme Du Barry une lettre de cachet pour lui ordonner de se retirer à l'abbaye de Pont-aux-Dames. Au moment du départ, la comtesse écrivit une humble supplique à Marie-Antoinette, qui, dès son arrivée en France, avait grossi sa cour avec une servilité calculée, mais dont elle s'était ensuite fait une ennemie en la surnommant la *petite rousse* et en contribuant au renvoi de Choiseul.

Cette pauvre comtesse s'ennuyait fort dans ce triste couvent, situé au fond d'une forêt de la Brie, bien qu'elle eût emmené ses femmes pour la parer et qu'elle eût fait venir son architecte Ledoux, pour lui bâtir un petit Luciennes. De tant de millions puisés au Trésor, il ne lui restait que des dettes énormes; mais elle avait toujours ses pensions (Louis XVI lui conserva 150,000 livres par an), ses propriétés et ses immenses richesses en diamants, joyaux, meubles, objets précieux, etc. Après avoir végété un an dans son abbaye, elle obtint d'aller séjourner dans son domaine de Saint-Vrain, près de *Chartres*, *et enfin*, au commencement de 1776, sur ses suppliques pressantes, le ministre Maurepas lui permit de revenir habiter son pavillon *somptueux* de Luciennes. Elle vécut tranquille et heureuse dans cette royale demeure, jusqu'à l'époque de la Révolution, livrée, *comme* toujours, à de folles dépenses, donnant des représentations théâtrales, recevant grande et nombreuse *compagnie*, et *occupée* d'intrigues amoureuses avec lord Seymour, auquel succéda le duc de Brissac, le dernier de la bande, massacré à Versailles en septembre 1792.

Les richesses accumulées à Luciennes avaient fait de cette résidence le point de *mire, l'eldorado des voleurs*; aussi, de nombreuses soustractions y furent-elles commises, par suite de la négligence ou peut-être de la complicité des domestiques. Nous mentionnons ces petits faits, parce qu'ils ont eu un résultat décisif sur la destinée de Mme Du Barry. En 1776, un chevalier de Saint-Louis et deux autres acolytes d'une suprême distinction se présentent au château, se font introduire auprès de la comtesse, lui mettent galamment le pistolet sur la gorge, et, simplement, sans esclandre, se retirent lestement après avoir fait une ample moisson de diamants et de bijoux.

En janvier 1791, d'autres gentilshommes d'industrie, dans une expédition nocturne, vinrent également puiser à cette mine, aussi riche que le puits merveilleux des contes orientaux. Cette fois, le vol fut beaucoup plus considérable; Mme Du Barry fit afficher dans Paris un état détaillé des objets, en promettant 50,000 fr. de récompense à qui les ferait retrouver. Cette énumération fait flamboyer aux yeux des cascades de diamants, d'émeraudes, de saphirs, de perles, de camées, de bracelets, de joyaux de toute nature, à donner des éblouissements. Il suffira de dire que les diamants, perles et pierreries s'y comptent par milliers. La municipalité de Luciennes fit quelques recherches, mais ne découvrit rien; il y a toute probabilité que ce fut là un vol domestique; les circonstances ne laissent que peu de doutes à cet égard.

On crut alors, assez généralement, que ce vol était une fiction, un bruit habilement répandu par Mme Du Barry pour arranger plus facilement ses affaires et faire passer secrètement ses bijoux à l'étranger, en même temps que pour acquérir une sorte de titre à l'indulgence du public et de l'Assemblée, dans un moment où elle savait qu'on se disposait à réduire le chiffre de ses pensions. Et, chose curieuse, après avoir échangé, en 1784, 50,000 livres de rente contre une somme de 1,250,000 livres délivrée par le Trésor, elle continua de toucher les 100,000 livres de rente qui lui restaient des 150,000 que lui avait laissées trop généreusement Louis XVI, et elle les toucha jusqu'en 1793.

Quoi qu'il en soit, le vol de ses bijoux peut bien avoir été réel, bien que probablement exagéré; le fait est positivement attesté dans le testament que le duc de Brissac, son amant, fit en sa faveur. Sur le bruit que ses voleurs avaient été arrêtés en Angleterre, Mme Du Barry partit pour Londres, où une partie de ses pierreries était entre les mains de la justice; et, comme la procédure devait durer un certain temps, elle revint à Paris, *mais* retourna deux fois encore en Angleterre pour suivre cette affaire. La malheureuse femme eût bien voulu sauver ce qui lui restait en France; car, outre ses propriétés, le trésor de Luciennes n'était pas épuisé, et il fallait pour *cela qu'elle ne se mît* pas dans le cas d'être inscrite sur la liste des émigrés : de là son dernier retour, en pleine République, au moment où l'on posait provisoirement les scellés à Luciennes. Toutes ses allées et venues avaient paru suspectes, et, le 27 septembre 1793, elle fut arrêtée dans son château. Chose digne de remarque, ni la Convention ni les comités ne s'occupèrent de cette affaire, et le dédain méprisant que ces grands corps professaient pour la *ci-devant courtisane du tyran* l'eût sauvée peut-être, si elle n'eût été poussée à sa perte par des inimitiés et des convoitises particulières. C'est, en effet, sur les instances réitérées de la municipalité et de la société populaire de Luciennes, que le comité de sûreté générale finit par autoriser l'arrestation. Or, les principaux membres de ces autorités locales étaient des domestiques de la comtesse (notamment Zamore), qui tous connaissaient les endroits du château où elle avait caché le reste de ses trésors. Sans compter tout ce qui a pu être enlevé par ces *patriotes* de la livrée, les procès-verbaux mentionnent encore d'interminables listes de joyaux, de pierreries et d'objets précieux. Et ce n'était pas encore le fond de cette mine de Golconde. On conviendra, d'ailleurs, que cela était de bonne prise, et qu'en s'emparant de ces débris, la nation ne faisait que rentrer dans une très-faible partie de son bien.

Une fois arrêtée, *Mme Du Barry était perdue*, et son jugement ne pouvait être que le procès de l'ancien régime, de ses scandales, *de ses monstrueuses dilapidations.* Mais c'était surtout de complot contre la République qu'elle était accusée. Suivant l'acte d'accusa*tion*, le vol dont elle s'était plainte n'était qu'une feinte pour faire passer ses pierreries aux princes et aux émigrés, dont elle secondait les intrigues contre la France. Cette donnée a été acceptée par les auteurs de certains *panégyriques, qui n'ont pas manqué* de faire un honneur à Mme Du Barry des faits dont la République lui faisait un crime. En réalité, *comme nous l'avons dit*, le vol des joyaux semble constant; et s'il est certain que la comtesse ait porté à Londres le deuil du *tyran*, visité Pitt et entretenu des relations suivies avec les royalistes de l'intérieur et de l'émigration, il n'existe aucun témoignage authentique qui prouve qu'elle leur ait fait part de ses richesses. La pauvre femme songeait bien plutôt à les mettre en sûreté pour elle-même, et c'est précisément cette préoccupation qui causa sa perte. Elle parut devant le tribunal révolutionnaire le 17 frimaire an II. Elle montra une extrême faiblesse, et s'évanouit en entendant la lecture du jugement qui la condamnait à mort. Ses anciens serviteurs, Zamore en tête, avaient unanimement déposé contre elle. Les biographes-romanciers qui ont écrit qu'alors elle était encore d'une beauté imposante ont pris cela dans leur imagination. D'abord, elle avait cinquante ans bien accomplis, ses cheveux étaient gris et elle était chargée d'un embonpoint disgracieux, toutes choses qui ne s'accordent guère avec la beauté. Puis, sa dégradation morale, son affaissement, sa lâcheté inspiraient le dégoût bien plus que la colère, et n'étaient pas de nature à rappeler le prestige qu'elle avait exercé. Pour gagner du temps, elle fit des *révélations*, c'est-à-dire qu'elle dénonça au hasard une infinité de personnes, dont plusieurs furent condamnées à mort. Ensuite elle révéla, une à une, toutes les cachettes où elle avait enfoui le reste de ses bijoux et de ses richesses, car il y en avait toujours, et peut-être même n'a-t-on pas trouvé tout. Cela lui fit gagner une nuit d'existence, et fut cause de la mort du seul domestique qui lui fût resté fidèle. C'était un malheureux nommé Morin.

Le lendemain 18, l'ancienne maîtresse de Louis XV fut conduite au supplice, dans la même charrette que les banquiers Vandenyver, et un député mis hors la loi, Noël des Vosges. Accroupie sur elle-même, folle de terreur, le visage hideusement contracté, elle poussa des hurlements affreux depuis la Conciergerie jusqu'à la place de la Révolution. Portée sur l'échafaud, *elle demandait grâce* à la foule, aux valets, à Sanson. « Encore un moment, monsieur le bourreau! » criait-elle *au milieu des sanglots.* Elle était obèse, avachie, et le couteau refusait de mordre sur ces chairs pantelantes qui avaient reçu les baisers *impurs et infects* du roi *bien-aimé.* Telle fut la fin de cette malheureuse, la seule des femmes immolées par la Révolution qui ait *montré* une telle lâcheté.

Les *Lettres*, *Anecdotes*, *Mémoires* et autres recueils, publiés sous le nom de Mme Du Barry, *sont apocryphes.* Les *Nouvelles à la main*, publiées en 1861 par Em. Cantrel, ne sont également qu'une spéculation de librairie, plus grossièrement besognée encore que les pastiches de Mairobert, de Mme Guénard, de P. Lacroix, de Lamothe-Langon, etc.

BARRY (Jacques), peintre *irlandais*, né à Cork en 1741, mort en 1806. Fils d'un maçon, dès l'âge de douze ou quinze ans, si l'on en *croit ses biographes*, il faisait déjà des dessins pour les éditeurs, puis il apprit à peindre à l'huile. Un de ses tableaux, exposé à Dublin *et représentant* la *Légende de saint Patrick*, lui valut la protection du savant Burk, qui le conduisit d'abord à Londres, où il le présenta à Reynolds, et lui fournit ensuite les moyens d'aller étudier en Italie. Après un séjour de cinq années à Rome, où il se passionna pour les chefs-d'œuvre de la statuaire antique, Barry revint à Londres en 1770, exposa quelques tableaux d'un style classique, *Vénus sortant de la mer*, *Jupiter et Junon*, *Adam et Eve*, la *Mort du général Wolf*, l'*Education d'Achille*, etc., et fit pour l'église Saint-Paul l'esquisse d'une grande composition décorative, représentant le *Christ insulté par les Juifs.* Ce projet n'ayant pas été accueilli, Barry, irrité, publia une *Dissertation sur les causes réelles et imaginaires qui s'opposent au progrès des arts en Angleterre* (1775), sorte de pamphlet, dont la première partie est une réfutation de Winckelmann et des autres écrivains qui dénient le génie artistique aux peuples du Nord, et dont la seconde partie est une glorification exclusive de la grande peinture historique et allégorique. Les épigrammes qu'il décocha dans ce livre contre ses confrères, les autres peintres anglais, lui attirèrent les plus vives inimitiés. Il vit même ses anciens protecteurs s'éloigner de lui, et il se trouva bientôt dans le plus grand dénûment. Il obtint enfin de la Société des arts l'autorisation d'exécuter, *à ses frais*, dans la grande salle des *Adelphi*, une série de peintures historiques représentant les *Progrès de l'humanité.* Il divisa ce grand ouvrage en six tableaux, dont chacun a plus de 13 m. de longueur. Le 1er représente *Orphée inaugurant la civilisation en Grèce;* le 2e, la *Glorification de l'agriculture;* le 3e, le *Couronnement des vainqueurs aux jeux Olympiques;* le 4e, le *Triomphe de la Tamise;* le 5e, une *Assemblée des membres de la Société des arts, distribuant leurs prix annuels;* le 6e, une *Vue de l'Elysée où les grands hommes de l'antiquité et des temps modernes jouissent de la béatitude éternelle.* Barry consacra six années (1777-1783) à ce travail colossal, passant la nuit à dessiner et à graver pour gagner sa vie. L'exhibition publique de ces six tableaux et les gravures qu'il en fit (1792) lui rapportèrent à peine 700 liv. sterl.! Quant au mérite de l'œuvre, il fut très-diversement apprécié par les amateurs : les uns ne craignirent pas de dire que Barry s'était élevé à la hauteur des plus grands maîtres de l'Italie; les autres critiquèrent vivement l'obscurité de ce cycle symbolique où s'entremêlent des divinités païennes, des figures allégoriques et des gentlemen costumés à la mode du temps. Nommé professeur à l'Académie en 1782, Barry prononça, selon l'usage, des discours qui excitèrent une vive curiosité; mais, par l'amertume de ses critiques, il s'aliéna peu à peu tous ses confrères et il finit par être expulsé de la compagnie, en 1797, à l'occasion d'un pamphlet des plus violents, intitulé *Lettre à la Société des dilettanti.* Après sa sortie de l'Académie, il entreprit une suite de compositions analogues à celles des *Adelphi* et représentant les *Progrès de la théologie;* il n'en exécuta que le premier tableau, la *Naissance de Pandore*, qui appartient aujourd'hui à l'Institution royale de Manchester, et qui a figuré très-modestement à l'exposition de cette ville, en 1857. D'un caractère bizarre, insociable, d'un orgueil ridicule, voyant partout des ennemis qui conspiraient contre lui, il se brouilla avec Edmond Burk, *son bienfaiteur*, avec Reynolds, qu'il disait être jaloux de son talent, et se rendit lui-même la vie intolérable. Il vivait *très-retiré* et avait l'habitude de dire qu'il ne lui fallait que du pain, un toit et de la gloire. Sauf la gloire, la destinée semble l'avoir pris au *mot.* Tout *chez* lui avait un aspect si malpropre et si misérable, qu'on le désignait sous le nom de *sale Barry.* On a publié, en 1809, les *Œuvres de J. Barry*, etc. (Londres, 2 vol. in-4°).

BARRY (John), commodore américain, né en Irlande en 1746, mort en 1803. Son père, fermier aisé, ne contraria pas le goût de son fils pour la marine, et le jeune Barry s'embarqua comme mousse. Il était âgé d'environ quinze ans et avait déjà navigué plusieurs années, lorsqu'il émigra en Amérique. L'expérience qu'il avait acquise dans la marine *marchande* et les *connaissances* pratiques dont il avait fait preuve lui valurent une commission d'officier dans la marine continentale, lorsque éclatèrent les hostilités avec la Grande-Bretagne. En 1776, il reçut le commandement du brick *Lexington*, de 16 canons, et, quelques mois après, celui de la frégate *Effingham;* mais les glaces qui fermaient le cours de la Delaware l'ayant empêché de prendre la mer, il entra, comme aide de camp, dans l'état-major du général Cadwalader, et assista au combat de Trenton. Il reçut, peu après, le commandement du *Raleigh*, de 32 canons, qu'il échoua pour l'empêcher de devenir la proie de quelques navires ennemis qui lui donnaient la chasse. En février 1781, il passa sur l'*Alliance*, frégate de 36 canons, et conduisit en France le colonel Laurens, chargé d'une mission près de la cour de Versailles. A son retour, après avoir fait plusieurs prises, il engagea un combat avec deux navires anglais, le vaisseau de ligne *Atlanta* et un brick, et les captura après un combat de plusieurs heures, pendant lequel il reçut une grave blessure. Après la cessation des hostilités, il fut chargé de diriger la construction de la frégate *United-States*, qui lui était destinée.

BARRY (George), historien et géographe écossais, né dans le comté de Berwick en 1748, mort en 1805. Il était second prédicateur à la cathédrale de Kirkwall, lorsqu'il fut envoyé à l'île Shapinshay, une des Orcades, pour y exercer le ministère évangélique. Il s'occupa, d'une façon toute spéciale, d'organiser et de répandre l'enseignement, et fut nommé inspecteur général des écoles de ce groupe d'îles. Pendant ce temps, il réunissait toutes les observations physiques, morales et politiques qu'il eut l'occasion de faire dans les Orcades, et il composa son *History of the Orkney islands*, etc. (Edimbourg, 1805), avec cartes et plans. Cet ouvrage, publié l'année même de sa mort, *renferme une foule de faits* ignorés, les recherches d'un savant et les vues d'un homme de bien. Barry ne s'y montre pas seulement observateur exact et minutieux, mais encore peintre et philosophe. On lui doit, en outre, un livre de statistique sur l'Ecosse, intitulé : *Statistical account of Scotland* (1792).

BARRY (Charles), architecte anglais, né à Westminster en 1796, mort en 1860. Après avoir étudié l'architecture en Angleterre, il partit pour le continent, afin de compléter son éducation artistique par la vue des grands chefs-d'œuvre; visita la France, l'Italie, la Grèce, l'Egypte, etc., et, de retour dans sa patrie, commença cette série de monuments qui l'ont placé au premier rang des architectes de la Grande-Bretagne. Doué d'un génie souple et fécond en ressources, il s'est essayé *tour à tour* dans tous les styles et dans tous les genres. Parmi les édifices élevés par lui, on cite l'église Saint-Pierre, à Brighton; l'Athenæum de Manchester, dans le style grec; le Collége (*Grammar School*) d'Edouard VI, à Birmingham, dans le style gothique; le club des Voyageurs, le club de la Réforme, le collége des Chirurgiens, avec son élégante bibliothèque, qui appartiennent au style moderne. Mais son œuvre capitale est le nouveau Parlement (*House of parliament*), immense édifice commencé en 1840. En dépit d'un site mal choisi et de fautes de détail, imposées à l'artiste par des circonstances indé-

pendantes de sa volonté, ce palais est un des monuments modernes les plus grandioses et les plus imposants, et il justifie l'exclamation que sa vue arracha à l'empereur Nicolas : *C'est un rêve de pierre!*. C'est également sur les plans de cet archictecte qu'ont été construites plusieurs des splendides résidences de campagne de l'aristocratie anglaise. Créé chevalier par la reine, lors de l'inauguration du parlement, Barry a été enterré à l'abbaye de Westminster.

BARRY (Martin), physiologiste anglais, né à Freston en 1802, mort en 1855. Après avoir successivement étudié dans diverses universités de l'Ecosse, d'Angleterre, d'Allemagne et de France, il se fit recevoir, en 1823, docteur en médecine à Edimbourg, et s'y établit. Il y exerça, bien que fort riche, la pratique de son art, mais surtout pour soulager les malheureux, et il consacra le reste de son temps aux études scientifiques. La question de l'embryogénie animale ayant attiré son attention, il résolut de porter la lumière sur ce point encore plein d'obscurité. Dans ce but, il se livra à de longs travaux préparatoires, fréquenta les musées et les laboratoires de Wagner, Valentin, Schwann, etc., et fit, au microscope, une longue série d'expériences du plus haut intérêt. En 1839, il présenta à la Société royale de Londres le résultat de ses travaux, et son mémoire, publié dans le recueil de cette société sous le titre de *Recherches d'embryologie*, lui mérita la grande médaille d'or. Il y montrait comment s'opère le développement de l'œuf et de l'embryon chez les mammifères; et, le premier, il indiquait avec précision les divers états que présente l'œuf dans la trompe de Fallope, ainsi que la séparation du jaune. Dans d'autres mémoires, insérés dans les *Philosophical transactions*, dans le *New Philosophical Journal* d'Edimbourg et dans les *Archives* de Muller, il étudia successivement « les corpuscules du sang, les fibres musculaires et autres tissus organiques, la formation du chorion, la présence des spermatozoïdes dans l'œuf, etc. » Outre ces importants travaux, qui lui assignent un rang distingué parmi les physiologistes, Barry a publié une relation de son *Ascension au Mont-Blanc* et une traduction en anglais de l'*Ascension du Chimborazo* par de Humboldt, faite sur la prière de ce dernier. Nommé membre de la Société royale de Londres, il recommença, de 1849 à 1855, à voyager pour rétablir sa santé ébranlée par les fatigues du cabinet, et s'établit à son retour dans le comté de Suffolk, où il termina sa vie.

BARRY (sir Edmond), publiciste et magistrat anglais né en 1813, dans le comté de Cork (Irlande). Il fut nommé procureur général de la colonie de Victoria (1850), puis juge à la cour suprême de cette même colonie, et reçut des lettres de noblesse personnelle, en 1860. Placé, bien que catholique, à la tête de l'université de Melbourne en qualité de chancelier, il a beaucoup contribué à la propagation de l'instruction publique en Australie. Outre des *Adresses*, ou discours officiels sur ce sujet, il a publié un volume d'*Essais*.

BARRY (Bernard-François), peintre français contemporain, né à Marseille en 1813, commença par exercer le métier de coiffeur. Entraîné bientôt par sa véritable vocation, il suivit assidûment les cours de l'Ecole des beaux-arts de sa ville natale, et reçut de M. Aubert, alors directeur de cette école, les premières leçons de peinture. Il exposa, à Marseille, en 1838, un *Intérieur de forge* et un *Naufrage*. Il se rendit ensuite à Paris et entra dans l'atelier de Gudin. Deux marines (*Effet de brouillard* et *Bateaux de pêche*) qu'il exposa, pour son début, au Salon de 1840, lui valurent une médaille de 3e classe. A partir de cette époque, il a pris part à presque toutes les expositions qui ont eu lieu à Paris. Nous citerons, parmi ses ouvrages les plus importants : *Combat de l'Eurotas et de la Clorinde, en* 1814 (Salon, 1841); *Sortie du port de Marseille* (effet de soleil couchant) et *Pêche au thon par les Catalans* (Salon, 1843), qui ont obtenu une médaille de 2e classe; *Chantier de construction de Marseille lors de la mise à l'eau du navire le* Comte-de-Paris (Salon, 1844); la *Reine Victoria arrivant en vue du Tréport*, tableau commandé par Louis-Philippe (Salon, 1845); la *Pêche aux bogues* (tableau appartenant au musée de Lyon) et *Vue de l'anse du Pharo* (Salon, 1846); deux épisodes du *Combat naval de Punto-Obligado* (musée de Versailles) et *François Ier visitant le château d'If* (Salon, 1848); les *Naufragés* et le *Coup de vent* (Salon, 1848); *Après la tempête, Sortie du port de Marseille*, effet du soir (Salon, 1849); *Navire échouant sur les rochers du Pharo* (Salon, 1852); *Entrée du port de Marseille*, le *Nouveau parlement de Londres* (Salon, 1855); *Réception à Marseille du cardinal Patrizzi* (Salon, 1857); *Napoléon III recevant la reine Victoria à Cherbourg* (Salon, 1859), tableau appartenant, ainsi que le précédent, au musée de Marseille; *Vue de Marseille prise de la résidence impériale* (Salon, 1861); deux *Vues du canal de Suez* (Salon, 1863); *Ruines de Karnac* et *Vue de la première cataracte du Nil*. Ces deux derniers tableaux représentent des épisodes du voyage du prince Napoléon en Egypte. M. Barry a exposé une foule d'autres tableaux dans sa ville natale, où son talent de mariniste est des plus estimés. Peu de peintres connaissent mieux que lui l'art d'asseoir un navire sur les eaux; il dessine à merveille tous les détails du gréement et sait donner aux vagues du mouvement, de la transparence et cette qualité essentielle que M. Théophile Gautier appelle la *liquidité*. En général, il aime, comme W. Van de Velde, à peindre les calmes et à faire flotter sur la mer endormie de légers brouillards; ses marines, d'une facture délicate et soignée, gagnent ainsi en harmonie, en finesse, en poésie, ce qu'elles perdent en animation.

BARS, ville de l'empire autrichien (Hongrie), comitat de Bars, au S.-E. d'Aranyos-Maroth, sur le Gran, jadis ville libre royale. ‖ BARS (comitat de), province administrative de Hongrie, dans le cercle de Presbourg, ch.-l. Aranyos-Maroth ; 140,900 hab. Son territoire, montagneux au N. et assez boisé, est fertile en grains et vins.

BARS (comte DE), diplomate et patriote polonais, mort vers 1816. Compagnon d'armes de Kosciusko dans la guerre avec la Russie, il se signala par sa valeur et son patriotisme, participa à la délivrance de la Pologne et à l'expulsion des Russes, puis il fut chargé par le conseil suprême du gouvernement insurrectionnel d'une mission près de la République française en 1794. Lorsque Kosciusko eut été écrasé par des forces supérieures, et que la Pologne, malgré les plus vigoureux efforts, eut été obligée de retomber, broyée et sanglante, sous le joug odieux de la Russie, de Bars quitta la France et se retira en Suisse. Il y vécut dans l'intimité de Kosciusko, lorsque ce grand citoyen vint s'y établir en 1814, et il y termina sa vie.

BARSABAS (JOSEPH, saint), disciple de Jésus-Christ. Il fut présenté par saint Pierre pour remplacer Judas parmi les apôtres; mais son compétiteur Mathias lui fut préféré. On ne sait rien de certain sur sa vie et sur sa mort. On croit, toutefois, qu'il subit le martyre et eut la tête tranchée.

BARSABAS (Jude), disciple de Jésus-Christ, frère du précédent, selon les uns, et, selon d'autres, de Judas Thaddée, fut choisi par les apôtres et par l'Eglise de Jérusalem pour accompagner Paul et Barnabé à Antioche.

BARSAC, comm. du départ. de la Gironde, arrond. de Bordeaux ; pop. aggl. 1,518 hab.— pop. tot. 2,958 hab. — Vins blancs très-renommés.

BARSANIENS s. m. pl. (bar-sa-ni-ain). Sectaires du VIe siècle, appelés aussi semidulites. Ils niaient la divinité de Jésus-Christ, et l'unique sacrifice qu'ils admettaient consistait à prendre, du bout du doigt, de la fleur de farine qu'ils portaient à leur bouche.

BARSANUPLIUS, moine et anachorète de Palestine, qui vivait vers le milieu du VIe siècie. Il est auteur d'un certain nombre d'écrits ascétiques par demandes et réponses, ouvrages dont la plupart sont encore inédits. Ils sont conservés dans les diverses bibliothèques d'Europe, et, entre autres, dans celle de Paris. Evagre raconte la vie de ce saint personnage, qui s'était renfermé dans une cellule des environs de Gaza, où il passait pour faire un grand nombre de miracles.

BARSCA s. m. (bar-ska). Ichthyol. Poisson du genre saumon.

BARSE s. f. (bar-se). Boîte d'étain dans laquelle s'expédie le thé de Chine.

BARSET s. m. (bar-sè — dimin. de *bar*). Ichthyol. Petit bar.

BARSIM s. m. (bar-simm — nom arabe). Bot. Espèce de trèfle, originaire de l'Asie, et cultivée autrefois dans le midi de la France.

BARSINE, fille d'Artabase, l'un des vingt satrapes de l'Asie, épousa un général de Darius, Memnon le Rhodien, celui qui, seul peut-être, aurait pu sauver le royaume de Perse, et qui périt à la bataille d'Arbelles.

Prise avec la femme et la fille de Darius, elle devint la maîtresse d'Alexandre, et, comme elle était d'une beauté extraordinaire, elle fut la première, dit Plutarque, qui fit connaître les plaisirs de l'amour au fougueux adolescent qui allait conquérir cent nations en l'espace de dix années.

Barsine eut d'Alexandre un fils, auquel fut donné le nom d'Hercule, et qui, avec son frère Arrhidée, son autre frère Alexandre Ægos, et toute la race du conquérant, périt bientôt par le glaive.

Deux sœurs de Barsine furent mariées par Alexandre : l'une à Ptolémée, fils de Lagus, et l'autre à Eumène.

BARSOTTI (Thomas-Gaspard-Fortuné), professeur de chant, né à Florence en 1786. Appelé en 1809 à Compiègne pour donner des leçons de piano et de chant aux enfants de la reine d'Etrurie, Barsotti se fixa à Nice lorsque l'empereur relégua à Rome l'infante d'Espagne, et occupa dans cette ville le poste de maître de chapelle et d'organiste de la cathédrale. En 1815, il se rendit à Marseille et fonda, quelques années après, un cours de chant pour les femmes et un cours de musique au collége. Une école gratuite de musique fut établie en 1821, à Marseille, sur la proposition de M. Barsotti, qui en fut nommé directeur, et qui, dans ces fonctions, montra autant d'intelligence et de goût artistiques que de dévouement.

Barsotti a publié quatre airs variés pour piano, six nocturnes à deux voix, un *Domine salvum* à trois voix et une méthode de musique à l'usage de l'école gratuite de Marseille.

BARSOWITE s. f. (bar-so-vi-te — de *Barsowisky*, nom de lieu). Minér. Nom d'un silicate d'alumine et de chaux, qui a été trouvé dans les sables aurifères de Barsowisky, dans l'Oural, et que l'on range parmi les wernérites.

BARSUMA, métropolitain de Nisibe et hérétique célèbre, mort en 489. Il se fit l'apôtre fervent du nestorianisme, proclama la nécessité du mariage pour les évêques, les prêtres et les clercs, s'appuyant sur cette parole : *Melius est nubere quam uri*. Barsuma fit mettre à mort son antagoniste Babuceus, évêque de Séleucie, et se livra, avec le concours de Sirouz, roi de Perse, à une guerre acharnée contre les partisans de l'Eglise d'Orient.

BARSZCZ s. m. Art culin. Nom d'un potage très-usité en Pologne, et qui est fait avec du jus de betterave, des morilles, des oignons, des poireaux et un mélange de viande de bœuf, de charcuterie, de gibier et de volaille.

BART (Jean), né à Dunkerque le 21 octobre 1650, mort le 27 avril 1702. Cet illustre marin, dont le souvenir est resté si vivant dans la mémoire du peuple et des gens de mer, et qui est devenu un type, une personnification, comme Bayard pour la chevalerie, n'était pas précisément fils d'un pêcheur, comme on l'a répété, mais appartenait à une famille de marins dunkerquois dont plusieurs membres étaient parvenus à des grades supérieurs. On a même prétendu qu'un de ses arrière-grands-oncles, passé en Allemagne dans le XIIIe siècle, se serait élevé à la dignité de grand maître de l'ordre Teutonique; mais c'est là une tradition fort douteuse. Il est peu de héros auxquels on n'ait fait ainsi, après coup, une généalogie plus ou moins fabuleuse. Cornil BART, le père de Jean, fut un de ces vaillants corsaires comme Dunkerque en a fourni un si grand nombre dans toutes nos guerres maritimes. Embarqué dès l'âge de douze ans, Jean Bart devint, quelques années plus tard, second maître à bord d'un brigantin qui portait le nom peu épique de *Cochon gras*, et qui avait pour mission de croiser dans la Manche et de surveiller les mouvements des Anglais. Vers 1666, il alla servir dans la marine hollandaise sous l'illustre Ruyter, prit part aux guerres contre les Anglais et revint à Dunkerque avec le grade de second lieutenant, au moment où la guerre éclatait entre la Hollande et la France (1672). Ce fut alors qu'il commença sa carrière de corsaire, d'abord comme second, puis comme capitaine, et pendant six années, jusqu'au traité de Nimègue (1678), ses courses audacieuses contre les vaisseaux hollandais, ses exploits et ses prises se multiplièrent à l'infini; sa renommée se répandit jusqu'à la cour.

Sur la recommandation de Vauban, le hardi corsaire, dont le nom était déjà la terreur des armateurs ennemis, fut nommé par Louis XIV lieutenant de vaisseau dans la marine royale (8 janvier 1679). Il servit en cette qualité jusqu'en 1681, époque où Colbert lui fit donner le commandement de deux frégates pour aller croiser contre les pirates de Salé. Cette campagne fut assez brillante, et il ramena 150 Maures prisonniers, parmi lesquels le fils du gouverneur de Salé et d'autres personnages importants. Lorsque la guerre se ralluma entre l'Espagne et la France (1683), il fit de brillantes croisières dans la Méditerranée, fut nommé, en 1686, capitaine de frégate, et commença dès lors à jouer un rôle éclatant dans l'universelle conflagration de l'Europe. Ce fut lui qui inspira l'idée neuve de réunir des corsaires en escadre, d'en former une division de course composée de frégates légères, d'une marche supérieure, armée d'un équipage nombreux et aguerri, pouvant se subdiviser, s'éparpiller ou se fondre en un seul corps, suivant les circonstances et les besoins, et destinée à ruiner le commerce ennemi, harceler les escadres, les attaquer de front dans l'occasion, pouvant jouer, en un mot, le double rôle d'une flotte légère et d'une armée de ligne.

A cette époque, sa renommée était si bien consacrée, que lorsqu'il s'agissait de quelque expédition aventureuse et téméraire, on en chargeait de préférence l'intrépide marin. C'est ainsi qu'au commencement de 1689, il fut chargé de transporter un chargement de poudre et autres munitions, de Calais à Brest, à travers les croiseurs anglais et hollandais. Il naviguait de conserve avec Forbin, et ils eurent sur leur route de sanglants combats à soutenir; mais ils remplirent heureusement leur mission. C'est pendant un de ces combats qu'ayant vu son fils (un enfant de dix ans) pâlir aux premières volées du canon, le rude marin le fit attacher au grand mât et l'y laissa jusqu'à la fin de l'action. Ce trait ne semble-t-il pas emprunté à quelque épopée des guerriers barbares? Cependant Jean Bart n'était point l'homme farouche et inculte que nous représente la tradition populaire. Mais en cette circonstance (si elle est exactement rapportée), outre la fierté de race et le désir d'endurcir son fils aux terribles émotions du métier, peut-être voulait-il agir sur son équipage, l'exalter par un exemple de dévouement au devoir militaire et d'effrayante abnégation. L'enfant devint vice-amiral.

Dans une nouvelle expédition avec Forbin, tous deux furent faits prisonniers dans la Manche, après un furieux combat contre deux vaisseaux anglais, et conduits blessés à Plymouth. Douze jours après, par une nuit de brouillard, ils s'évadèrent de leur prison, se jetèrent dans une yole norvégienne dérobée dans le port, et s'enfuirent avec un autre compagnon et deux mousses. Jean Bart rama presque sans se reposer pendant deux jours et demi, tandis que Forbin, dont les blessures saignaient encore, tenait le gouvernail. Enfin, les hardis fugitifs abordèrent sur la côte de Bretagne, à quelques lieues de Saint-Malo, après avoir fait 56 kil. en moins de quarante-huit heures. Au reste, la résistance héroïque qu'ils avaient faite avant de se rendre avait permis aux bâtiments marchands qu'ils escortaient de gagner le large et d'échapper aux Anglais. Tous deux furent nommés capitaines de vaisseau.

Jean Bart reprit presque aussitôt la mer, à la tête de plusieurs frégates, et ne tarda pas à tirer une ample vengeance de sa mésaventure, par de nombreuses prises et de nouveaux succès sur les vaisseaux ennemis. En 1690, il commandait la frégate l'*Alcyon*, qui faisait partie de l'armée navale sous les ordres de Tourville, et il prit part aux opérations qui eurent lieu dans la Manche l'année suivante. Ce fut au retour de cette campagne qu'il renouvela la proposition du projet qu'il avait déjà soumis, de créer une escadre du Nord destinée à détruire le commerce des Hollandais dans le Nord et dans la mer Baltique. Cette fois, on accueillit sa proposition, et lui-même fut chargé de surveiller l'exécution de l'armement. Les préparatifs achevés, il s'agissait de sortir de Dunkerque. La rade était bloquée depuis plusieurs mois par 35 ou 40 navires anglais et hollandais. Jean Bart, qui n'avait que 7 frégates et 1 brûlot, passa à travers la flotte ennemie (juillet 1692), enleva le lendemain 4 navires anglais richement chargés, brûla, quelques jours plus tard, 80 bâtiments marchands, fit une descente en Angleterre, près de Newcastle, détruisit 200 maisons et revint à Dunkerque chargé de prises. Il en repartit bientôt avec 3 vaisseaux de son escadre, courut sur les mers du Nord, dispersa une flotte hollandaise et rentra bientôt, traînant à sa suite 16 navires chargés de grains et autres marchandises. Mandé à la cour avec Forbin, qui servait sous lui, il y parut simple et familier comme à son bord, et fut, pour les femmelettes de l'*Œil-de-bœuf*, un objet de curiosité et quelquefois de raillerie. « Allons voir, disait-on, le chevalier de Forbin qui mène l'*Ours*. » Le bon et héroïque marin, un peu rude peut-être dans sa forte bonhomie plébéienne, n'était point cependant, nous le répétons, le personnage trivial et grossièrement burlesque des récits traditionnels. Qui ne connaît toutes les sottes anecdotes dont on a surchargé l'histoire de l'illustre marin : Jean Bart fumant sa pipe dans les appartements du roi, jurant et sacrant, bousculant les plus grands seigneurs, brusquant le roi lui-même (Louis XIV!), tirant son sabre chez le payeur royal et menaçant de le couper en morceaux s'il ne le paye en or, tutoyant les ministres, imaginant de faire doubler ses culottes en drap d'argent pour faire l'élégant, et mille autres contes absurdes qu'il serait oiseux de rappeler? Ni Saint-Simon, ni les *Mémoires* de Forbin, ni le *Mercure*, ni aucun auteur contemporain ne disent un mot de ces plates bouffonneries de caserne, qui ne commencèrent à être enregistrées par les écrivains que plus de soixante ans après la mort de Jean Bart, et qui, à cette époque même, furent réfutées par le *Mercure* (numéro du 17 janvier 1781). C'est surtout Richer, dans sa *Vie de Jean Bart*, travail qui contient cependant des parties estimables, c'est Richer, disons-nous, qui contribua le plus à accréditer ces historiettes, qu'il accepta sans discernement. A l'exception du sobriquet de l'*Ours*, Forbin n'en mentionne aucune. Cependant, on remarquera qu'il est généralement assez malveillant pour son ancien commandant; il a pour lui des dédains de gentilhomme; il déprécie ses actions autant qu'il le peut et il essaye même de s'en attribuer en partie le mérite; il tourne en ridicule sa simplicité, ses manières communes, et il n'eût certes pas manqué de s'égayer de ces excentricités, si elles eussent eu quelque réalité. Il est tout à fait certain que ce sont là de pures légendes. Les actions audacieuses de Jean Bart avaient frappé vivement l'imagination populaire et devinrent le thème inépuisable de merveilleux récits, tandis que lui-même se transformait en un type de fantaisie, personnification grotesque du *loup de mer*, comme *La Ramée* était celle du soldat. Ces formations de mythes populaires sont fort communes; mais que penser des historiens qui les adoptent sans examen? Et que penser aussi de M. Eug. Sue, qui dit à ce sujet dans son *Histoire de la Marine*: « Si ces anecdotes ne sont pas authentiques, *elles méritent de l'être?* » Qu'y gagnerait la mémoire du héros? C'est montrer vraiment un peu trop de partialité pour les fictions.

Jean Bart était, nous l'avons dit, un homme simple, aux allures un peu populaires; mais les deux portraits authentiques qu'on a de lui ne donnent nullement l'idée d'un matelot brutal et farouche, ni d'un matamore théâtral. Il était de forte carrure, assez haut de taille, bien fait de corps, avec une physionomie ouverte, les traits accusés, les yeux bleus, les cheveux blonds, le type flamand. Suivant

Forbin, qui le jugeait en rival et en homme de cour, il était très-timide, parlait peu et dans un français mélangé de nombreuses locutions flamandes. Il est vraisemblable, en effet, que lui, qui n'avait point quitté la mer, devait se trouver plus à l'aise à son bord que dans les salons de Versailles, sous les yeux de mille courtisans. Mais comment supposer que cet homme, un peu gauche et timide, et qui, d'ailleurs, était rompu à la sévère discipline militaire, au respect de la hiérarchie, qui avait servi sous Ruyter et Tourville, qui s'était souvent trouvé en contact avec des hommes de la haute société, avec des fonctionnaires aux mœurs élégantes et polies, qui était allié par son second mariage aux premières familles de Dunkerque; comment supposer qu'un tel homme ait jamais eu ou ait conservé les formes d'une manière de goujat de taverne, qu'il ait fumé au nez d'un roi comme Louis XIV, donné des coups de poing aux grands officiers de la couronne, et commis toutes les excentricités que *l'on connaît* et dont la moindre l'eût certainement conduit à la Bastille? Ces anecdotes ont en elles-mêmes un caractère antihistorique qui suffirait déjà à les faire rejeter. En outre, répétons-le, elles ne sont attestées par aucun des contemporains, et on n'en trouve les premières traces *imprimées* que près de quatre-vingts ans après la mort du héros dunkerquois. M. Vanderest, de Dunkerque, les a réfutées en détail dans son *Histoire de Jean Bart*, ouvrage un peu prolixe, mais plein de recherches sérieuses, composé sur des pièces authentiques, et qui a été adopté, en 1841, pour les écoles de la marine.

On a répété aussi, sur la foi de Forbin, que Jean Bart *ne savait ni lire ni écrire, qu'il avait seulement appris à griffonner son nom.* Eug. Sue prétend que sa signature est *informe, illisible, évidemment tracée de routine et à grand'peine.* Sans doute, il est probable que son instruction première ne fut pas fort étendue, puisque, dès l'âge de douze ans, on le voit presque constamment en mer. Mais comment admettre qu'un capitaine aussi expérimenté, qui a commandé en chef, qui a conduit des flottes, et qui, nécessairement, avait les connaissances mathématiques et nautiques requises pour cela, comment admettre qu'il fût resté dans une ignorance aussi complète? Il n'est personne qui ne sache que la marine exige un ensemble de connaissances positives qu'aucune routine ne peut remplacer. Quoi! un chef d'escadre capable de diriger une flotte à travers les mers, d'exécuter les calculs journaliers de sa marche, d'aborder sûrement à un rivage fixé d'avance; un homme possédant forcément des notions précises d'astronomie, de mathématiques, de géographie, etc., et qui avait sous ses ordres des officiers nobles du premier mérite, un tel homme n'aurait pas su lire! Une pareille supposition est tellement absurde, qu'il ne semble pas nécessaire de la réfuter. On possède, aux archives de la Marine, plusieurs lettres ou dépêches de Jean Bart; ces pièces sont simplement signées de lui, comme la plupart des dépêches des généraux, ambassadeurs ou autres personnages accablés d'affaires nombreuses; mais ces signatures, bien loin d'être *informes, évidemment tracées de routine,* sont, au contraire, très-lisibles, écrites avec précision et fermeté, et ayant une forme trop caractérisée pour qu'il soit raisonnable de supposer que celui qui les a tracées ne savait pas écrire. La même fermeté calligraphique se remarque encore dans les autres signatures de l'illustre marin qu'on a pu observer sur divers registres officiels de Dunkerque et à d'autres endroits. Il est donc à peu près certain, et c'est ici l'opinion d'hommes fort compétents, que la prétendue ignorance absolue de Jean Bart doit être mise au rang des fables. En outre, il est positif qu'il parlait plusieurs langues, et notamment l'anglais.

En 1693, Louis XIV, voulant réparer le désastre naval de la Hogue, donna à Tourville le commandement d'une nouvelle flotte, dont Jean Bart faisait partie avec le commandement du vaisseau le *Glorieux*. Il prit part à la brillante journée de Lagos et détruisit, pour son compte, 6 bâtiments ennemis de 24 à 50 canons. Il reçut ensuite l'ordre de se rendre à Dunkerque pour prendre le commandement de 6 frégates, afin d'aller chercher à Vlecker 100 navires chargés de blé. Il remplit heureusement sa mission et amena la flotte à Dunkerque, après un terrible combat contre les escadres anglaises et hollandaises qui lui fermaient la mer et qui déjà s'étaient emparées de la flotte. Cette expédition mémorable, dont le souvenir fut conservé par une médaille, rendit un grand service à la France, car le blé était alors fort rare et d'une cherté inouïe. Il tomba de 30 livres à 3 livres le boisseau.

Dans la même année, il prit encore 3 frégates anglaises et des transports chargés de munitions. En octobre 1694, Louis XIV accorda à Jean Bart des lettres de noblesse, la croix de Saint-Louis et le droit de porter une fleur de lis d'or dans ses armoiries.

C'est vers cette époque qu'il faillit, dit-on, prendre en mer le roi Guillaume d'Orange, qui retournait de Hollande en Angleterre. Ce fait est attesté par la *Gazette* de la Haye du 18 novembre 1694. On comprend aisément quelles eussent été les conséquences d'une telle capture, qui, probablement, aurait ramené Jacques II sur le trône d'Angleterre et peut-être mis fin à la guerre.

En 1696, l'expédition d'Angleterre rêvée par Louis XIV ayant avorté, Jean Bart reçut l'ordre d'aller croiser avec son escadre dans la mer du Nord. Bloqué dans la rade de Dunkerque par 14 vaisseaux anglo-bataves, il n'en traversa pas moins cette flotte avec 9 vaisseaux et 6 frégates, rencontra au nord du Texel la flotte marchande hollandaise de la Baltique escortée par 6 frégates dont il s'empara après un combat fort vif; 40 vaisseaux marchands environ tombèrent également en son pouvoir. Mais bientôt, une flotte de 13 vaisseaux de guerre ennemis arrivant à pleines voiles, il brûla ses prises à la vue de l'ennemi, et, quand elles furent entièrement consumées, se retira lentement en ordre de combat sans qu'on osât l'attaquer. La hardiesse et l'habileté de ses manœuvres en cette occasion ont été justement admirées. Cette retraite de lion devant des forces plus que doubles répond suffisamment à ceux qui ont dit, après Forbin, que le vaillant corsaire n'était propre qu'aux coups d'audace, aux actions hardies, et qu'il n'entendait rien aux grandes opérations navales. On peut rappeler encore que c'est avec des escadres qu'il accomplit ses actions les plus glorieuses et qu'il montra souvent autant de prudente habileté dans la combinaison de ses plans que d'héroïsme aventureux dans leur exécution. Il ne sera pas sans intérêt de reproduire à ce sujet les réflexions suivantes du comte de Circourt : « Ce n'est plus ici l'ignorant capitaine de corsaire que M. de Forbin a prétendu et d'autres après lui; c'est au contraire un sage, prudent et très-judicieux chef d'escadre. Il faut lire ses dépêches, ainsi que celles de M. Vergier, commissaire général de l'escadre, pour comprendre le calme, la maturité, la ténacité de ses résolutions, la foudroyante énergie de son exécution et l'entraînement qu'il exerçait sur des hommes tels que M. de Saint-Pol de Renneville, la Pinaudière, d'Oroignes et autres gens de naissance, de capacité et de coup d'œil, capables de critique, et qui auraient dû être portés à en faire si Jean Bart, homme de la bourgeoisie, n'avait pas été un marin d'un talent supérieur en même temps que d'une bravoure éclatante. » (*Cité dans l'ouvrage de M. Vanderest.*)

Jean Bart termina cette brillante campagne en passant au travers de 33 vaisseaux qui lui barraient la route des ports de France. Louis XIV le récompensa de ses nouveaux services par le grade de chef d'escadre. On raconte à ce sujet que ce fut le roi lui-même qui lui annonça sa nomination par ces mots : « Jean Bart, je vous ai fait chef d'escadre; » et que l'intrépide marin aurait répondu : « Sire, vous avez bien fait. » Si cette réponse est exacte, on doit la considérer comme la parole d'un homme qui a la conscience de sa force et des nouveaux services qu'il pourra rendre; peut-être aussi comme une revanche du mot que le roi lui avait dit l'année précédente, qui avait été moins féconde en prises et en succès : « Jean Bart, vous avez été moins heureux cette campagne que les précédentes. » Reproche cruellement injuste, adressé à un tel homme, et qui peint bien les exigences aveugles et insatiables de la puissance absolue. Jean Bart, malgré sa modestie, en avait été intérieurement choqué, car il le rappela dans la dépêche où il annonçait au comte de Toulouse, amiral de France, ses succès de la campagne de 1696.

L'année suivante, il fut chargé de conduire à Dantzig le prince de Conti, qui allait tenter de se mettre en possession de la couronne de Pologne. Il fallait passer sur une mer couverte d'ennemis; seul, il fut jugé capable de remplir cette mission périlleuse et presque impossible. Il mit à la voile le 6 septembre. Vers l'embouchure de la Meuse, il rencontra 9 gros vaisseaux, auxquels il échappa. Le danger passé, le prince lui dit : « Attaqués, nous étions pris. — Jamais, répondit Jean Bart; nous aurions tous sauté : mon fils était à la sainte-barbe avec ordre de mettre le feu au premier signal. » Le prince épouvanté répliqua : « Le remède est pire que le mal; je vous défends de vous en servir tant que je serai sur votre vaisseau. »

Arrivé à Dantzig, le prudent Conti ne sut ou ne put entreprendre rien de sérieux. Il fallut le ramener en France. Chemin faisant, Jean Bart enleva 5 vaisseaux, qu'il laissa en dépôt au roi de Danemark.

Cette même année (1697), fut signée la paix de Ryswick, et Jean Bart se reposa pour la première fois de sa vie. Le glorieux marin vivait à Dunkerque, au milieu de sa famille, avec une simplicité plébéienne, lorsque éclata la guerre de la succession d'Espagne. Chargé du commandement d'une escadre, il en pressait l'armement avec tant d'activité qu'il contracta une pleurésie et mourut le 27 avril 1702, au moment où la France aurait eu le plus grand besoin de ses services. Il n'avait que cinquante-deux ans. Sa perte fut vivement sentie, non-seulement par la nation, mais, ce qui est plus rare, par le monde officiel, par la cour et par le roi lui-même, qui fit une pension de 2,000 liv. à la veuve de l'illustre marin. De tant de prises qu'il avait faites, de tant de millions qu'il avait rapportés à l'Etat, l'honnête et grand marin n'avait rien gardé pour lui-même, car il ne laissa qu'une fortune médiocre à sa famille. Peu de temps après sa mort, on sentit mieux encore quel homme la France avait perdu, au moment où elle s'engageait dans cette terrible guerre qui la mit au bord de l'abîme. Un officier de grand mérite, M. de Pontis, illustré par sa fameuse expédition de Carthagène, succéda à Jean Bart dans le commandement de l'escadre de Dunkerque; mais bloqué par plusieurs navires anglais et hollandais, il n'osa sortir et resta, pendant toute la campagne, tristement confiné dans le port. « Ah! disaient les Dunkerquois, on voit bien que le pauvre M. Bart n'est plus là! »

Quatre ou cinq fois, en effet, l'audacieux capitaine avait exécuté cette manœuvre étonnante, avec quelques vaisseaux et quoiqu'il fût bloqué par 30 et 40 navires ennemis. Un épisode inouï peut-être dans les annales de la marine, c'est que, dans la campagne de 1696, avec 7 frégates légères, il obligea les Anglais et les Hollandais à conserver en mer pendant cinq mois 52 vaisseaux divisés en trois escadres.

En 1845, Dunkerque a érigé à son illustre enfant une statue, œuvre de David d'Angers.

Marié deux fois, Jean BART eut treize enfants, dont six seulement lui survécurent. Son fils aîné, François-Cornil BART, né à Dunkerque en 1677, suivit son père, pour ainsi dire, au sortir du berceau, prit une part brillante aux guerres maritimes de son temps, fut nommé vice-amiral en 1753 et mourut deux ans plus tard, âgé de 78 ans. Il eut lui-même deux fils, dont l'un, Gaspard-François BART, entra dans le génie, devint chef de brigade et mourut en 1782; l'autre, Philippe-François BART, servit dans la marine, s'éleva au grade de chef d'escadre et mourut en 1784. C'était le dernier descendant mâle, en ligne directe, de Jean Bart.

Un frère du héros dunkerquois, Gaspard BART, qui fut lui-même un brave capitaine de corsaire, eut un fils Pierre-Jean BART, né à Dunkerque en 1712, qui servit avec quelque éclat dans la marine et eut les deux jambes emportées par un boulet en 1759, en se défendant contre 3 frégates anglaises. Le dernier rejeton des BART est mort lieutenant de vaisseau en 1843, à l'île Bourbon. Les filles ou nièces de Jean Bart ont eu de nombreux enfants et petits-enfants; mais nous croyons que le nom même de Bart est éteint.

Bart (JEAN), statue en bronze, par David d'Angers, inaugurée à Dunkerque, en 1844. Le célèbre marin est debout, la tête tournée vers la droite, agitant son épée d'une main, comme pour diriger ses matelots à l'abordage, et tenant un pistolet dans son autre main qui est baissée. Il a son habit serré par une large ceinture, à laquelle est accroché un second pistolet. Il est coiffé d'un vaste chapeau à plume, et chaussé de grandes bottes à chaudron. Un de ses pieds est posé sur un agrès de navire, et, derrière lui, est une coulevrine. Cette statue, d'une tournure fière et énergique, a été lithographiée par M. E. Marc.

BARTALAI s. m. (bar-ta-lè). Bot. Nom vulgaire du chardon féroce (*cnecus ferox* de Linné).

BARTAS (Guillaume DE SALLUSTE, sieur DU), poëte et gentilhomme protestant, né à Montfort, près d'Auch, vers 1544, mort en 1590. Il sortait à peine de l'enfance que la passion de la poésie s'emparait de lui. Son début fut la *Muse chrétienne*, une réaction très-accentuée contre l'école païenne qui dominait alors, réaction double, car elle concernait non-seulement le fond, mais aussi la forme. « Du Bartas, dit M. Sainte-Beuve, renfle l'accent et proteste contre les mignardises. C'est à la Bible qu'il se prend, c'est aux sujets sacrés qu'il demande une moralité élevée et salutaire... Par malheur, les vers ne répondent pas tout à fait à l'intention... On y sent je ne sais quoi d'incorrect et d'*arriéré* en rudesse, si on les compare aux jolis couplets de la même date qui se modulaient à la cour des Valois. Du Bartas gagnera beaucoup avec les années, mais, en obtenant le mérite, il n'obtiendra jamais la grâce... » M. Philarète Chasles a peu de goût pour lui; pourtant, il reconnaît que « sa roideur et son emphase le garantissent de la trivialité et le rapprochent quelquefois de la concision et de la vigueur... Il dit toujours quelque chose, bien ou mal, ajoute-t-il, et méprise les mots parasites. » Du Bartas, qui, dans un sonnet, en 1574, se faisait gloire de n'être ni de robe ni d'épée, et de vivre d'une vie oisive dans son manoir, fut obligé de prendre part aux guerres de religion. Il en gémit dans la préface de la *Semaine* ou *Création du monde*, qui eut un succès d'enthousiasme. Les psaumes de Marot n'étaient qu'une maigre pitance pour les protestants. Ils se jetèrent avec avidité sur cette poésie ample, éloquente, saturée de sentiment biblique, où l'œuvre divine est parfois dignement célébrée. Gœthe a pris feu à ce poëme et a dit de Du Bartas : « Il y étale successivement les merveilles de la nature : il décrit tous les êtres et tous les objets de l'univers, à mesure qu'ils sortent des mains de leur céleste auteur. Nous sommes frappés (il parle de lui et de ses compatriotes) de la grandeur et de la variété des images que ses vers font passer sous nos yeux; nous rendons justice à la force et à la vivacité de ses peintures, à l'étendue de ses connaissances en physique, en histoire naturelle... Notre opinion est que les Français sont injustes de méconnaître son mérite, et qu'à l'exemple de cet électeur de Mayence, qui fit graver autour de ses armes sept dessins représentant les œuvres de Dieu pendant les sept jours de la création, les poëtes français devraient aussi rendre des hommages à leur ancien et illustre prédécesseur, attacher à leur cou son portrait et graver le chiffre de son nom dans leurs armes. » Mais Gœthe ne s'illusionne pas; il ajoute tristement, après avoir cité une pièce dont nous allons donner une strophe : « Je suis convaincu que les lecteurs français persisteront dans leur dédain pour ces poésies si chères à leurs ancêtres, tant le goût est local et instantané; tant il est vrai que ce qu'on admire en deçà du Rhin, souvent on le méprise au delà, et que les chefs-d'œuvre d'un siècle sont la rapsodie d'un autre! » Le fragment dont il s'agit est celui dans lequel Dieu jette un regard sur son œuvre accomplie; le poëte décrit tout ce qui passe devant lui, entre autres choses :

Ici la pastourelle, à travers une plaine,
A l'ombre, d'un pas lent, son gras troupeau ramène;
Cheminant, elle file, et, à voir sa façon,
On diroit qu'elle entonne une douce chanson.

Gœthe a raison de trouver ces vers remarquables; mais il surfait singulièrement la valeur de Du Bartas. Il n'a, du reste, mis en relief que ce qui en valait la peine. Il s'est bien gardé de citer des vers comme ceux-ci, où il est dit de l'Eternel :

Il *œillade* tantôt les champs passementés
Du cours entortillé des fleuves argentés...
Or' *son nez* à longs traits odore une grand'plaine.
Où commence à fleurir l'encens, la marjolaine...
Son oreille or' se paît de la mignarde noise
Que le peuple volant par les forêts dégoise...
Et bref l'*oreille*, l'*œil*, le *nez du Tout-Puissant*,
En son œuvre n'oit rien, rien ne voit, rien ne sent,
Qui ne prêche son los.....

Voilà qui justifie presque Du Perron, qui a porté un jugement très-sévère sur Du Bartas, qu'il traite de *fort méchant poëte*. Des contemporains, admirateurs naïfs, ont compliqué sa biographie d'une légende. Un essaim d'abeilles serait venu s'établir dans un trou de la muraille du château de Du Bartas et ne l'aurait jamais quitté, y produisant du miel tous les ans. Ces abeilles sont d'une invention malheureuse. C'est plutôt le logis de Vauquelin de la Fresnaie ou de Passerat qu'elles eussent choisi. Colletet fils a joint la note suivante à la vie de Du Bartas par Guillaume Colletet : « Jean Beaudouin, dont le nom a été si connu dans l'empire des lettres, et duquel nous avons de si fidèles traductions, m'a dit autrefois que Ronsard, qui était fort adroit à jouer à la paume, et qui ne passait guère de semaine sans gagner partie aux plus grands de la cour, étant un jour au jeu de l'Aigle dans notre faubourg Saint-Marcel, quelqu'un apporta la *Semaine* de Du Bartas, et qu'oyant dire que c'était un livre nouveau, il fut curieux, bien qu'engagé dans un jeu d'importance, de le voir et de l'ouvrir, et qu'aussitôt qu'il eut lu les vingt ou trente premiers vers, ravi de ce début si noble et si pompeux, il laissa tomber sa raquette, et, oubliant sa partie, il s'écria : « Oh! que n'ai-je fait ce poëme! Il est temps que Ronsard descende du Parnasse et cède sa place à Du Bartas, que le ciel a fait naître un si grand poëte. » Guillaume Colletet, mon père, m'a souvent assuré de la même chose; cependant, je m'étonne qu'il ait omis cette particularité... » Ce qu'il y a de vrai, c'est que cette anecdote courut et que Ronsard protesta, en ces termes superbes, contre les paroles qu'on lui avait prêtées :

Ils ont menti, Dorat, ceux qui le veulent dire,
Que Ronsard, dont la muse a contenté les rois,
Soit moins que Du Bartas, et qu'il ait, par sa voix,
Rendu ce témoignage ennemi de sa lyre...
J'aurois menti moi-même en le faisant paroître.

Des contempteurs prétendirent que Du Bartas avait dépouillé un auteur grec du moyen âge, Georges Pisidès, qui a décrit en vers hendécasyllabiques l'œuvre des six jours. Il voulut prouver qu'il pouvait aller plus loin et s'occupa de la *Seconde Semaine*, qui devait renfermer l'Eden et la suite; mais il n'en publia que deux jours. Après sa mort, on imprima successivement quelques parties, qu'on trouva dans ses papiers. Le tout n'est qu'un chaos, dont on ne pouvait extraire deux vers présentables. Cette *Seconde Semaine* fut en butte à des critiques assez aigres. Du Bartas répondit par son *Brief Advertissement*, imprimé en décembre 1584, où il le prit de très-haut, s'autorisant de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, qui lui aurait inspiré ces journées mystiques. Il gourmanda ensuite ceux qui s'étaient moqués de ces vers détachés de la description du cheval, et imitatifs du galop :

Le champ plat bat, abat, détrappe, grappe, attrape
Le vent qui va devant.

« Mais, ô bon Dieu! s'écrie-t-il, ne voient-ils pas que je les ai faits ainsi de propos délibéré, et que ce sont des *hypotyposes?* » Gabriel Naudé raconte, à ce propos, que Du Bartas se claquemurait quelquefois chez lui et, se mettant à quatre pattes, soufflait, gambadait et caracolait, comme pour entrer dans la peau de son sujet.

Il ne fit pas seulement œuvre de poëte. Henri IV lui confia plusieurs missions diplomatiques, en Angleterre, en Ecosse et en Danemark. Il fut très-bien accueilli à la cour de Jacques VI, qui témoigna de la haute estime qu'il avait de son talent, en traduisant en anglais un morceau de la *Seconde Semaine*, ce qui engagea Du Bartas à traduire, de son côté, en français le cantique de Jacques sur la ba-

taille de Lépante. Il eut une fin de soldat. « Comme il commandait, dit De Thou, une cornette de cavalerie, sous les ordres du maréchal de Matignon, gouverneur de la province, les chaleurs, les fatigues de la guerre et quelques blessures mal fermées l'emportèrent au mois de juillet (1590), à la fleur de son âge, à quarante-six ans. » Il eut l'honneur d'être traduit en plusieurs langues, voire même en danois, et de donner au Tasse l'idée de son poëme des *Sept Journées*.

BARTAVELLE s. f. (bar-ta-vè-le). Ornith. Un des noms vulgaires de la perdrix grecque ou de roche : *La* BARTAVELLE *niche sur la terre, dans les feuilles.* (Buff.) *Il existe une variété blanche de la* BARTAVELLE. (P. Gervais.) *La* BARTAVELLE *est excessivement rare.* (Chapus.) *On servit des ailes de* BARTAVELLE *à la purée de champignons.* (Bril.-Sav.) ‖ V. PERDRIX.

BARTELS (Ernest-Daniel-Auguste), médecin allemand, né à Brunswick en 1778, mort à Berlin en 1838. Après s'être fait recevoir docteur en médecine à l'université d'Iéna, il fut successivement appelé à professer l'anatomie et la physiologie à Helmstœdt (1803), à Marbourg (1810) et à Breslau. La réputation qu'il s'acquit comme savant et comme praticien le fit nommer par le gouvernement prussien professeur de clinique médicale à l'université de Berlin, en 1827; il reçut, en outre, le titre de conseiller du roi de Prusse. On lui doit un grand nombre d'ouvrages écrits en allemand. Les principaux sont : *Fondements d'une nouvelle théorie de la chimie et de la physique* (1804); *Remarques anthropologiques sur le crâne et le cerveau chez l'homme* (Berlin, 1806); *Plan systématique d'une biologie générale* (Francfort, 1808); *Physiologie de la force vitale chez l'homme* (1810); *Euchariston* ou *Rapports du monde avec la divinité* (1819); *Principes des sciences naturelles* (1821); *Considérations sur la philosophie de la religion et ses principaux problèmes* (1828); *Physiologie pathogénique, etc.* (1829); *Traité théorique et pratique sur les fièvres nerveuses, etc.* (1837-1838, 2 vol.), etc.

BARTENSTEIN, ville de Prusse, prov. de la Prusse orientale, régence et à 45 kil. S. de Kœnigsberg, 24 kil. S.-O. de Friedland; 4,111 hab. ‖ Ville du Wurtemberg, cercle du Jaxt, à 12 kil. N.-O. de Gerabronn, près de l'Ette; 1,100 hab. Beau château, résidence des princes Hohenlohe-Bartenstein.

BARTENSTEIN (Jean-Christophe DE), célèbre jurisconsulte allemand, né en Bohême vers 1690, mort à Vienne en 1766. Il fut vice-chancelier d'Autriche et de Bohême, et, en cette qualité, rédigea plusieurs manifestes, dont le plus remarquable est la déclaration de guerre contre la France en 1741. Ce jurisconsulte écrivit, pour l'instruction de celui qui fut plus tard l'empereur Joseph II, un ouvrage intitulé : *Droit de la nature et des gens* (Vienne, 1790, in-8°).

BARTENSTEIN (Laurent-Adam), savant et poëte allemand, né à Heldbourg en 1717, mort en 1796. Il se livra, à Cobourg, aux plus sérieuses études, fut chargé de diriger l'éducation de deux comtes d'Auersberg, et, après avoir été nommé recteur de l'école de Cobourg en 1743, il devint successivement professeur d'éloquence et de poésie en 1757, et de mathématiques en 1765. On a de lui plusieurs ouvrages écrits soit en latin, soit en allemand, dont les principaux sont : *Religionis christianæ excellentia, etc.* (Cobourg, 1757); *Rudiments simplifiés de la langue grecque* (en allem. (Cobourg, 1768); *Cur Virgilius moriens Æneida comburi jusserit* (Cobourg, 1772).

BARTFELD, ville de l'empire autrichien, Hongrie, cercle de Kaschau, comitat de Saros, à 30 kil. N. d'Eperies, sur la Tépla; 5,000 h. Sources ferrugineuses acidulées renommées; bains les plus fréquentés de la Hongrie; papeteries et forges.

BARTH, ville de Prusse, prov. de Poméranie, régence et à 26 kil. N.-O. de Stralsund; 4,000 hab. Située sur la lagune de Binnen-See, dans la Baltique, elle a un port pour petits bâtiments et fait le commerce de graines et lainages.

BARTH (Gaspard DE). V. BARTHIUS.

BARTH (Jean-Charles), dessinateur et graveur allemand contemporain, né à Hildburghausen, en 1792, élève de J.-G. Muller. Il travaillait à Francfort dès 1810, et grava, à cette époque, une vingtaine de pièces, d'après Cimabue, Giotto et autres peintres anciens, pour un recueil (*Geschichte der Mahlerei in italien*, etc.) publié par F. et J. Riepenhausen (Tübinge, in-fol.). Il prit ensuite des leçons de Cornélius et rejoignit ce maître à Rome, en 1817. Il grava d'après lui, avec Samuel Amsler, le frontispice des *Niebelungen*, planche remarquable qui figura à l'exposition de Paris, en 1824. Devenu l'ami d'Overbeck, il grava la fresque du palais Bartholdi dans laquelle ce grand peintre avait représenté les *Années maigres* dont parle la Bible. On doit encore à Charles Barth : une planche pour l'*Ondine* de Fouqué, d'après Kolbe; la *Charité*, d'après C. Vogel; une *Tête de Christ*, et une *Madone* d'après Holbein; une *Vierge* (*Mater amabilis*), d'après Andrea del Sarto; le portrait de Raphaël, d'après la peinture de ce maître qui est au musée de Munich; les portraits de Pie IX, du peintre C. Fohr, du poëte Ruckert, de Frédéric Schlégel, etc.

BARTH (Joseph), chanteur allemand, mort à Vienne en 1865. C'est à cet artiste distingué, ténor longtemps applaudi sur les scènes lyriques d'Allemagne, qu'on doit la conservation du manuscrit d'*Adélaïde*, que Beethoven, difficile à l'excès pour ses compositions, voulait brûler. « Barth, dit l'*Echo de Berlin*, ayant demandé à chanter une dernière fois, devant Beethoven, l'ouvrage que celui-ci voulait détruire, le compositeur aurait renoncé à son projet, et voilà comment aurait été conservée à l'art une des plus nobles inspirations de l'illustre maestro.

BARTH (Jean-Baptiste-Philippe), médecin français, né à Sarreguemines vers 1812. Envoyé à Paris pour y étudier la médecine, il obtint en 1834 la médaille d'or au concours des internes, et passa sa thèse de docteur en 1837. Devenu presque aussitôt chef de clinique à l'Hôtel-Dieu, il fut successivement nommé agrégé de la faculté en 1839, médecin du bureau central en 1840, et enfin médecin de l'Hôtel-Dieu. En 1854, il a été élu membre de l'Académie de médecine. Outre des mémoires importants, publiés dans les *Archives générales de médecine* de 1839 à 1849, on lui doit, en collaboration avec M. H. Roger, un excellent *Traité pratique d'auscultation* (1844, in-18), lequel a eu plusieurs éditions.

BARTH (Henri), célèbre voyageur et géographe allemand, né à Hambourg le 8 avril 1824, mort à Berlin en 1865. Il préluda à ses explorations par des études d'archéologie, de philologie, d'histoire et de géographie ; il s'appliqua surtout à bien connaître la langue arabe. Après avoir fait une excursion de curiosité en Sicile, et présenté à l'université de Berlin une thèse très-remarquée sur le *Commerce de l'ancienne Corinthe*, il parcourut la régence de Tripoli et la province de Marmarique, s'avançant au delà des limites atteintes par les voyageurs européens. En 1845, il explora de nouveau la régence de Tunis et celle de Tripoli, parvint jusqu'à Bengazi, l'ancienne Bérénice, et pénétra en Egypte après avoir été dépouillé et laissé pour mort par des Arabes pillards. Il remonta ensuite le cours du Nil jusqu'à la seconde cataracte, pénétra par le désert jusqu'à la ville d'Assouan, passa en Asie en 1846, traversa l'Arabie Pétrée et la Palestine, visita les îles et les côtes de Syrie, et parcourut toutes les anciennes provinces grecques de l'Asie Mineure, dont il restitua les noms originaux. Il employa l'année 1847 à un séjour à Constantinople, suivi d'un voyage de six mois en Grèce. En 1849, il publia à Berlin sa première relation de voyages : *Exploration des côtes de la Méditerranée dans les années* 1845, etc. Mais ce qui valut surtout à l'intrépide voyageur une célébrité européenne, ce furent les excursions qu'il fit en Afrique, au milieu des plus grands périls, de 1850 à 1854, et la relation en cinq gros volumes qu'il en a publiée sous le titre de *Voyages et découvertes dans le nord et le centre de l'Afrique*, et *Journal de l'expédition entreprise dans ces contrées sous les auspices du gouvernement de Sa Majesté Britannique.* Nous allons donner quelques détails sur cette expédition qui restera à jamais célèbre dans les annales de la géographie. « L'expédition, dit M. Vivien de Saint-Martin, se préparait à Londres; James Richardson en avait tracé le plan, et elle devait avoir, comme celle d'Oudney et Clapperton en 1821, ou pour mieux dire comme toutes les expéditions anglaises, un caractère à la fois commercial et scientifique. James Richardson n'était pas un homme de science; il fallait lui adjoindre de bons observateurs. A la suggestion du chevalier Bunsen, alors ambassadeur de Prusse à Londres, ce fut à l'Allemagne que l'Angleterre les demanda. Sur les indications de la Société de géographie de Berlin, on jeta les yeux sur le docteur Overweg, naturaliste et géologue; celui-ci, qui était de Hambourg, détermina à son tour son compatriote Henri Barth à se joindre à l'expédition.

» La position des deux jeunes Allemands était, à l'origine, tout à fait subordonnée, et cependant l'extension imprévue que l'expédition a prise, les découvertes mémorables qui l'ont signalée, le vif et constant intérêt qui s'y est attaché, son retentissement en Europe, et l'éclat qui l'a couronnée, tout cela est dû à l'impulsion que les deux jeunes savants lui imprimèrent dès le début, à la direction qu'ils lui donnèrent, à l'activité surhumaine qu'ils y ont déployée, et peut-être plus encore à la froide et persévérante énergie qui n'a pas faibli un instant chez Barth, au milieu des rudes épreuves que pendant cinq ans il eut à traverser.

» Ses compagnons tombent, l'un après l'autre, épuisés par la fatigue et minés par le climat; il se voit seul, et un moment presque sans ressources au fond de ces contrées dévorantes; il est entouré de peuplades inconnues, dans des pays où chaque pas est un danger, chaque regard un soupçon ou une menace, et sans aucun moyen de communiquer avec l'Europe; pendant des mois entiers, sa vie est à la merci d'un mot, d'un hasard, d'une imprudence ou d'un caprice : n'importe, rien ne le détourne de son but! Il observe, il étudie; et, depuis la région du lac Tchad jusqu'à la mystérieuse Tombouctou, où il a réussi à pénétrer, il recueille de toutes parts une masse incroyable d'informations, au milieu des dangers comme dans les moments les plus calmes. Il a foi en Dieu et en lui-même, et sa confiance ne sera pas trompée. Seul de tous ceux qui ont eu part à l'expédition, il a revu sa patrie après cinq années de travaux, de fatigues et de dangers inouïs, et les acclamations qui ont salué son retour inespéré le payèrent en un jour de cinq années de souffrances. »

Aujourd'hui, Barth est considéré par les autorités les plus compétentes en géographie comme le plus méritant et le plus utile de ces hardis explorateurs qui, de nos jours, ont cherché à pénétrer dans les profondeurs inconnues de l'Afrique. Grâce à ses explorations, on a maintenant des données exactes et certaines sur toute la partie de l'Afrique centrale qui s'étend de Baghermi à l'est, jusqu'à Tombouctou à l'ouest. On sait que ces contrées, au lieu de n'être, ainsi qu'on l'avait présumé jusqu'alors, qu'une longue suite de déserts parsemés de quelques oasis, sont habitées par de nombreuses populations vivant encore, il est vrai, à l'état barbare. Barth y a constaté l'existence de nombreuses terres fertiles, produisant en abondance les grains de toute sorte, le coton, le sucre et l'indigo. Il y a déterminé la position de belles et vastes forêts de haute futaie; il en a parcouru les lacs et les principaux cours d'eau, et il a reconnu que le Niger est navigable à l'est sur une étendue de plus de 600 milles anglais, et à l'ouest sur une étendue de 350 milles. A M. Barth revient aussi le mérite d'avoir découvert le grand fleuve de Benuwé, sur lequel il n'existait depuis des siècles que des données très-obscures. Cette expédition, commencée le 2 avril 1850, à Tripoli, s'est prolongée jusqu'au 12 août 1854. Six mois furent employés à traverser le territoire de la Régence et le Sahara, non sans avoir à courir de grands dangers, tant de la part des hommes que des éléments. C'est d'Agades, capitale de la Nigritie orientale, que datent les véritables découvertes de l'intrépide voyageur. Il parcourut successivement le Damergu, le Tessawa, le Kassena, le Borna, le Ngorna, fit un long séjour dans les capitales de ces trois Etats, Kano, Kukawa et Adamawa, et recueillit des renseignements précieux, tant sur leur organisation politique que sur leur situation économique. Lorsque l'esprit d'entreprise des Européens se sera mis en rapport avec ces contrées, en remontant les grands cours d'eau explorés par l'intrépide voyageur, c'est encore dans son livre qu'il faudra chercher des indications sur les besoins matériels à satisfaire. Dans son désir de tout connaître, le docteur Barth, surmontant ses répugnances, fit partie de deux grandes chasses aux esclaves. Dans le cours de ses pérégrinations, l'illustre voyageur, qui était, en général, assez bien muni d'argent et à qui le mandat qu'il tenait du gouvernement anglais donnait un certain prestige, fut la plupart du temps assez bien accueilli par les divers souverains et chefs africains. Les plus exigeants ne firent guère que l'importuner de leurs plaintes de pauvreté. Un de ces chefs, El Bakay, fut son protecteur à Tombouctou, où il séjourna depuis le 27 août 1853 jusqu'à la fin de mars 1854. La populace, ayant fini par découvrir qu'il n'était pas musulman, demandait chaque jour sa mort ou son expulsion. Barth, malgré les désagréments que lui causaient ces clameurs, put encore recueillir, pendant ces sept mois, assez de renseignements historiques, politiques et commerciaux sur Tombouctou, pour remplir son quatrième et son cinquième volume. Il fut notamment assez heureux pour découvrir l'histoire de l'empire de Songhag d'Ahmed Babâ.

En mars 1854, le séjour de Tombouctou étant devenu très-dangereux, Barth partit escorté par son protecteur El Bakay, qui l'accompagna jusqu'à Say, où il reprit, par le Sahara et la régence de Tripoli, la route qu'il avait déjà parcourue. On se fera une idée des fatigues de ces longs voyages par l'étendue des pays traversés, qui est de 25° entre Tripoli et Yola, et de 19° entre Baghermi et Tombouctou. En mourant, Barth a laissé des manuscrits précieux qui devaient faire suite à son grand ouvrage et qui sont, dit-on, de nature à jeter une vive lumière sur l'ethnographie, encore si peu connue, du nord de l'Afrique. La mort l'a frappé au moment où il se disposait à livrer à l'impression cette conclusion de son beau travail. Il est à désirer que la science n'ait pas à déplorer cette lacune dans les travaux du savant et courageux voyageur, et, en cela, l'ethnographie peut s'en rapporter à la studieuse Allemagne.

BARTHE (Nicolas-Thomas), poëte et auteur dramatique, né à Marseille en 1734, mort à Paris en 1785, était fils d'un riche négociant de Marseille, qui le destinait au barreau. Il fit donc de sérieuses études chez les pères de l'Oratoire, mais une impérieuse vocation littéraire déjoua, comme cela arrive souvent, l'orgueil de ce père qui, sans tenir compte des aptitudes réelles, prétendait engager, suivant son bon plaisir, l'avenir de son fils. Barthe se révolta contre cette décision despotique, et vint très-jeune à Paris, où il débuta dans la carrière littéraire par quelques pièces de poésie. Son *Epitre à Thomas* sur le génie, considéré par rapport aux beaux-arts, fut remarquée et avec raison.

Doué d'un esprit plein de finesse et fécond en reparties heureuses, aimable, enjoué, aimant la dissipation et les plaisirs, Barthe se vit bientôt fort recherché par les grands seigneurs et les hommes de lettres de son temps. En 1764, il débuta au théâtre par une pièce en vers, intitulée l'*Amateur*, et fit jouer successivement : les *Fausses Infidélités*; la *Mère jalouse* et l'*Homme personnel*. Toutes ces pièces sont écrites avec verve et esprit; la versification en est facile et élégante; mais, à l'exception des *Fausses Infidélités*, dont le succès fut très-vif et qui est restée au répertoire, ses comédies manquent d'action et d'intrigue, et présentent un plan mal conçu. Comprenant, après l'échec de l'*Homme personnel*, qu'il manquait des qualités nécessaires à l'auteur comique, Barthe renonça au théâtre et composa un *Art d'aimer*, en quatre chants, dont quelques fragments seuls ont été publiés. Qui n'eût cru, dit un biographe, d'après la lecture des épîtres de Barthe, que c'était à la fois un « homme d'esprit et un homme aimable, c'est-à-dire un homme de bonne compagnie? Puisqu'il faut le dire, il manquait absolument de cette politesse, qui est la superficie agréable de la bonté. Comme il avait un caractère impétueux et irascible, son commerce n'était pas sans épines. Son amour-propre était sans cesse agresseur de l'amour-propre d'autrui. Il abusait du *moi*. On a dit que, dans sa comédie de l'*Egoïste*, il était, du moins, plein de son sujet. Pour se faire une idée juste de Barthe, il faut lui appliquer le caractère de la coquette, qui ne veut plaire qu'environnée de ses adorateurs, et qui tourmente chacun en particulier. Voilà pourquoi cet homme, qu'on fuyait dans le tête-à-tête, était recherché dans les sociétés les plus brillantes, dont il faisait les délices par son esprit et son amabilité. Parmi les gens de lettres, il comptait plusieurs amis, surtout l'orateur Thomas, qui l'avait choisi pour le confident de ses pensées et de ses affections. Barthe mérita l'amitié de celui dont, suivant Saint-Lambert « les actions vertueuses n'étaient pas des saillies, parce que ses vertus étaient des habitudes. » Barthe pouvait se promettre une longue carrière, avec du régime; mais il se livrait à des excès qui rendent la *santé malade*, comme dit Montaigne... Il dînait et soupait trop : le lendemain d'un jour où il avait soupé en ville, il se réveille avec une indigestion, il est attaqué de coliques violentes et d'un vomissement qui, par les efforts qu'il occasionne, cause un étranglement dans une hernie qu'il *portait* depuis quelques années. On court chercher des chirurgiens, il en arrive quatre à la fois. Barthe appelle en souriant un de ses amis et lui dit à l'oreille : « Ce n'est pas moi, c'est vous qui payerez ces gens là. » Les praticiens examinent l'état du malade, et décident qu'il faut faire l'opération. Barthe leur dit : « Messieurs, j'y consens; mais je n'en attends aucun succès; rien ne peut me rendre à la vie. Laissez-moi seulement faire mon testament avant de faire votre opération. » On le met dans un bain pour calmer ses douleurs, qui étaient horribles. Là, il dicte son testament avec la voix la plus ferme, l'air le plus assuré; il se rappelle, avec une présence d'esprit incroyable, les moindres détails de ses affaires. Un de ses amis venait lui apporter un billet de loge pour la première représentation de l'*Iphigénie en Tauride*, de Piccini. « Mon cher ami, lui dit Barthe, on va me porter à l'église, je ne puis aller à l'opéra; » et il ne parle plus que de musique et d'opéra, plaisantant sur ce fauteuil académique qui avait été le rêve de son ambition. « Il serait plus doux que ma baignoire, ajoutait-il. » Telle fut la fin d'un homme qui avait vécu comme Ovide, et qui vit la mort de près, du même œil que Montaigne l'avait vue de loin. René Perrin a publié un choix des poésies de Barthe (1810, in-18), et M. Fayole, ses *Œuvres choisies* (1811, in-12). Voici la liste des œuvres de Barthe, qu'on a voulu comparer à Gresset, mais qui se rapproche beaucoup plus de Desmahis. Littérature : Le *Temple de l'hymen*, poëme (1755); seize épîtres, savoir : *A M. Thomas; A M. le baron d'Aiguines; A Thémire; Conseils à une jeune personne qui entre dans le monde; A un Amant trahi;* le *Déclin de la jeunesse; A Mme Du Bocage; Sur l'Amitié des femmes; A Mmes Seymandi; A Mme P...; Sur le Cou, A Mme la marquise de...; A M. Dulard; A mon Médecin; A un Ami; A Mme de...* Poésies diverses : *Lettres de l'abbé de Rancé à un ami; Fragments* du poëme inédit de l'*Art d'aimer; Fragments* du Livre XI de l'*Enéide; Statuts pour l'Académie royale de musique; Impromptu à une jeune mariée; Inscription pour une petite maison de campagne*, etc. L'*Epître à Thomas* fut le nœud de la liaison constante de ces deux hommes, qui ne paraissaient guère devoir sympathiser ensemble. Aussi Thomas disait-il de Barthe : « Il m'a fait trouver dans l'amitié tous les orages de l'amour. » L'épître sur l'*Amitié des femmes* valut à l'auteur une charmante réponse en vers, de Mme Fanny de Beauharnais. Théâtre : l'*Amateur*, comédie en un acte et en vers (Comédie-Française, 5 mars 1764). Le héros de la pièce est un nouveau Pygmalion qui s'éprend d'un buste en marbre, représentant une charmante jeune fille. Après quelques péripéties, l'amateur épouse l'*original* de son marbre adoré. Quoique l'ouvrage eût réussi, Barthe le retira pour y faire des *corrections*; les *Fausses Infidélités*, comédie en un acte et en vers (Comédie-Française, 25 janvier 1768), dix-huit représentations à l'origine; la *Mère jalouse*, comédie en trois actes et en vers (23 décembre 1771); elle n'obtint d'abord que cinq représentations, mais l'auteur l'ayant retouchée, elle a été reprise avec succès et s'est maintenue longtemps au répertoire; l'*Homme personnel* ou l'*Egoïste*, comédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 21 février 1778), huit représentations peu suivies.

« Colardeau, dit-on, étant au lit de la mort,

Barthe alla lui lire cette comédie sans lui faire grâce d'un hémistiche. Quand il eut fini, Colardeau lui dit d'une voix presque éteinte : « Mon ami, vous n'avez oublié qu'une chose dans votre comédie ; c'est un auteur qui lit sa pièce à un ami mourant. » On a démenti le fait, et l'on sait, dit un biographe, que des amis de Barthe, lors de la représentation de sa comédie, l'avaient engagé lui-même à tirer parti de ce trait d'égoïsme, connu depuis cinquante ans.

BARTHE (Félix), magistrat et homme d'Etat, né à Narbonne en 1795, mort en 1863. Il étudia le droit à Toulouse et se fit inscrire en 1817 sur le tableau des avocats à la cour royale de Paris. Lancé dès sa jeunesse dans les conspirations du libéralisme, il s'affilia à la *société secrète des carbonari* et prêta le serment classique de haine à la royauté. Membre de la *haute vente*, il prêta souvent le secours de son talent à des accusés politiques de son parti, notamment au colonel Caron et aux sergents de la Rochelle. La Restauration eut peu d'ennemis plus véhéments et plus agressifs. En 1830, il s'associa à la protestation des journalistes, joua un rôle actif dans la révolution, partagea les travaux de la commission municipale et fut nommé par Dupont (de l'Eure) procureur général près la cour royale de Paris. Peu de temps après, les électeurs de Paris l'envoyèrent à la Chambre des députés. Il fut ensuite ministre de l'instruction publique (décembre 1830), garde des sceaux (mars 1831), premier président de la cour des comptes et pair de France (avril 1834). Il occupa encore une fois le ministère de la justice dans le cabinet Molé, fut révoqué en 1848 de ses fonctions à la cour des comptes, réintégré l'année suivante, et appelé au Sénat en 1852. Comme ministre de la justice, on lui doit quelques améliorations dans le code pénal. Mais l'ancien conspirateur de la Restauration avait bien oublié le libéralisme de sa jeunesse, et il subit beaucoup d'attaques pour son esprit rétrograde et pour la rigueur avec laquelle il poursuivit les accusés politiques de juin 1832. M. Barthe a laissé quelques écrits.

BARTHE (Marcel), homme politique et avocat français, né à Pau en 1813. Son père, maître ouvrier, le fit élever avec soin et l'envoya à Paris pour y faire son droit. Le jeune homme, entraîné par ses goûts littéraires, prit une part active dans la grande querelle des classiques et des romantiques, publia des articles dans l'*Artiste* et le *Temps*, et, de retour dans sa ville natale, il se fit inscrire au tableau des avocats. Il se livra alors avec ardeur à l'étude des questions sociales que Fourier et Saint-Simon avaient mises à l'ordre du jour, se montra partisan des idées phalanstériennes ; mais, loin de professer, en matière politique, l'indifférence recommandée par le chef de l'école sociétaire, il fit une vive opposition à la monarchie de Juillet et se rangea parmi les membres du parti avancé, qui l'envoya siéger au conseil municipal. Elu député à la Constituante, lors des élections complémentaires du mois de juin 1848, il devint membre du comité de l'instruction publique, se prononça contre les idées socialistes, suivit la politique représentée par le général Cavaignac et, après l'élection présidentielle, il vota le plus souvent avec la gauche. Non réélu à l'Assemblée législative, il revint prendre sa place au barreau de Pau, où il publia, en 1850, une brochure intitulée *Du Crédit foncier*. Toujours fidèle à ses convictions libérales, M. Marcel Barthe est resté longtemps à l'écart de la politique active. Ayant posé, en 1865, sa candidature dans les Basses-Pyrénées, en opposition à celle du candidat officiel, il échoua ; mais il n'en sortit pas moins de la lutte avec une importante minorité de 6,000 voix.

BARTHE (Paul DE LA). V. THERMES (de).

BARTHE-DE-NESTE (La), bourg de France (Hautes-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kil. E. de Bagnères-de-Bigorre ; pop. aggl., 745 hab. — pop. tot., 800 hab. Ruines d'un vieux château.

BARTHEL (Jean-Gaspard), jurisconsulte allemand, né à Kissingen, dans le Wurtzbourg, en 1697, mort en 1771. Il perfectionna ses études à Rome, où il suivit les leçons du cardinal Lambertini, depuis Benoît XIV. De retour à Wurtzbourg, il fut nommé successivement professeur de droit canonique, chanoine du chapitre et vice-chancelier de l'université. Barthel a laissé la réputation d'un savant jurisconsulte. Tous ses ouvrages portent l'empreinte d'un zèle ardent pour la religion catholique, et on lui reproche sa violence envers les protestants. Ses principales œuvres sont : *Historia generalis pacificationum imperii*, etc. (1736) ; *De jure reformandi antiquo et novo* (1744) ; *De restituta canonicarum in Germania electionum politia* (1749) ; *Tractatus de eo quod circa libertatem exercitii religionis ex lege divina et ex lege imperii justum est* (1764).

BARTHEL (Jean-Christian-Frédéric), peintre et graveur allemand, né à Leipzig en 1775. Comme peintre, il s'est surtout fait connaître par ses tableaux composés pour le château de Brunswick, et parmi lesquels on cite le *Dieu du jour*, les *Quatre Heures*, etc. Comme graveur, il a fait preuve d'un talent réel dans les soixante-dix planches qu'on doit à son burin, et dont la plus remarquable est une *Grotte*, d'après Thormeyer. Enfin il a composé, sous le titre de *Eumorphia* (Leipzig, 1807), un ouvrage sur les rapports de la philosophie avec les beaux-arts.

BARTHEL (Jean-Chrétien), organiste allemand, né en 1776, mort en 1831. A l'âge de cinq ans, il reçut des leçons de piano du fameux Roesler ; et deux ans après, son père lui donna un maître de violon. Les progrès de l'enfant furent si rapides, qu'il émerveilla Mozart, qui l'entendit à Leipzig exécuter un concerto de piano. Stiller et Goerner perfectionnèrent ses études sur le violon et l'orgue. A seize ans, Barthel était nommé directeur des concerts de la cour de Schœnebrunn, puis directeur de musique à Greitz. Après plusieurs années de séjour dans cette ville, il entreprit un voyage en Allemagne, où il produisit une telle sensation, qu'on lui offrit la place d'organiste de la cour à Altenbourg. Ses nombreuses compositions de musique religieuse sont encore manuscrites ; on n'a publié de lui qu'un recueil de 18 danses pour le piano, sous le titre de *Flore musicale*.

BARTHE-LABASTIDE, homme politique français, né à Narbonne en 1775. Il est resté comme un des plus curieux types de ces hommes aveugles et de ces courtisans ineptes qui, au début de la Restauration, eurent l'ingénieuse idée de vouloir ressusciter tout entier l'ancien régime et de supprimer, avec quelques petits décrets, l'œuvre immortelle de la Révolution. Devenu, en 1815, membre de la Chambre introuvable, M. Barthe-Labastide, plein d'enthousiasme pour l'absolutisme et le système du bon plaisir, obtint de remarquables succès de fou rire, par les singulières propositions qu'il s'avisa de mettre au jour, ainsi que par l'enthousiasme de commande auquel il savait se livrer à l'occasion. On parla beaucoup, en ce temps, de la sensibilité qu'il fit éclater, le 13 janvier 1818, en déplorant, au milieu de la Chambre, la perte que la France avait faite, sous Louis XIII, en la personne du cardinal de Richelieu. Il proposa de regarder comme factieux quiconque signerait des pétitions pour le maintien de la Charte, de mettre à la disposition de l'Etat les bois ayant appartenu jadis à des communautés, afin de doter de nouvelles corporations religieuses, dont le besoin se faisait absolument sentir ; il combattit le mode d'avancement par ancienneté, tout à fait révoltant pour un gentilhomme, demanda qu'on diminuât le nombre des soldats pour augmenter celui des missionnaires, etc., etc. Après avoir fait partie de toutes les Chambres de la Restauration, il reparut sous Louis-Philippe, comme député. Daumier, le célèbre caricaturiste, le voyant voter avec le même enthousiasme pour la nouvelle monarchie, plus que jamais ministériel et croyant plus que jamais à l'infaillibilité du plus fort, s'empara de ce type avec son terrible crayon, et s'en servit longtemps pour amuser les lecteurs de la *Caricature* et autres journaux satiriques du temps.

BARTHÉLEMITE s. m. (bar-té-le-mi-te — du nom de *dom Barthélemi*). Hist. ecclés. Clerc séculier de la congrégation fondée par dom Barthélemi Halhauser.

BARTHÉLEMY, mot d'origine syriaque, qui est une corruption de *Bar-Tholmai*, le fils de *Tholmai* ou *Tholomée*, c'est-à-dire Ptolémée. C'est ainsi, dit d'Herbelot, que les Syriens et les Juifs appellent celui que les Latins, après les Grecs, nomment *Bartholomæus*, et les Français Barthélemy.

BARTHÉLEMY (SAINT-), une des Antilles, seule colonie que possède la Suède dans le nouveau monde ; 16,000 hab. ; ch.-l. Gustavia ; sucre, indigo, tabac.

BARTHÉLEMY ou **BARTHOLOMÉ** (Saint), c'est-à-dire en hébreu *fils de Tholomée* ou *fils qui arrête les eaux*, l'un des douze apôtres choisis par Jésus-Christ. On croit qu'il naquit à Cana en Galilée, et qu'il est le même que le disciple Nathanael. Eusèbe nous apprend que saint Barthélemy alla porter les lumières de l'Evangile en Arabie, en Perse, en Ethiopie, et jusqu'aux contrées que nous nommons aujourd'hui les Indes. Il ajoute que saint Pantène, envoyé au IIIe siècle dans ces régions éloignées pour combattre les doctrines des brahmanes, y trouva des traces du séjour de saint Barthélemy, et qu'on lui montra une copie de l'Evangile de saint Matthieu, que le saint apôtre y avait laissée. A son retour de l'Inde, saint Barthélemy vint rejoindre saint Philippe à Hiérapolis en Phrygie, puis se rendit en Lycaonie, où il prêcha l'Evangile. Il répandit aussi les lumières de la foi dans d'autres contrées, en dernier lieu en Arménie, où il souffrit le martyre sur l'ordre du gouverneur d'Albanopolis. Il fut écorché vif et ensuite crucifié. Ce double supplice était alors en usage en Egypte, en Perse et dans les pays voisins. Cet apôtre n'a laissé aucun écrit, et l'Evangile donné sous son nom a été déclaré apocryphe par le pape Gélase. Les reliques de saint Barthélemy ont été apportées à Rome en 983, et ont été placées sous le maître-autel de l'église bâtie en son honneur. Sa fête se célèbre le 24 août.

Barthélemy (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DE SAINT). — Un diptyque grec du VIIIe ou du IXe siècle, publié par Paciaudi (*Antiquitates christianæ*, p. 389), représente saint Barthélemy à mi-corps, tenant à la main une espèce de couteau, instrument de son supplice. Ce genre de représentation est celui qui a été le plus fréquemment suivi dans les monuments du moyen âge et des temps modernes. Jean Molanus (*Historia imaginum sacrarum*), condamne l'usage, adopté par certains artistes, de donner à l'apôtre le costume d'un personnage de condition noble ; mais il blâme surtout ceux qui l'ont représenté écorché et portant sa peau au bout d'un bâton ; la dignité de l'art religieux ne saurait admettre, en effet, une image aussi révoltante, et l'on s'étonne à bon droit que Michel-Ange ait cru devoir figurer ainsi le saint, dans son célèbre *Jugement dernier*. D'autres artistes n'ont pas fait preuve de moins de *réalisme*, en peignant les horribles détails du martyre de saint Barthélemy. Ribera s'est particulièrement complu dans ce sujet, qu'il a traité de plusieurs façons différentes (v. ci-après). Une estampe de Jean Couvay, d'après Poussin, montre le saint, lié sur un banc par le bourreau, près d'une statue de Jupiter, à qui il refuse de sacrifier ; au ciel, des chérubins apportant la palme du martyre. Une sculpture d'Agrate, dans la cathédrale de Milan, représente l'apôtre écorché vif ; cet ouvrage, d'une exécution fort remarquable, ne le cède point en réalité aux compositions de Ribera. On doit encore à ce dernier diverses figures isolées de saint Barthélemy ; deux des plus belles se voient au musée royal de Madrid ; l'une montre l'apôtre à mi-corps, la tête un peu penchée et nous regardant d'un air rêveur, le front presque chauve, le corps enveloppé d'une draperie blanche qui ne laisse voir que la main gauche, tenant un couteau ; l'autre figure est en pied : le saint est assis sur une pierre, drapé dans un ample manteau blanc, qu'il retient sur sa poitrine ; il tient à la main l'instrument de son supplice ; sa tête vénérable est admirablement éclairée ; la draperie fait illusion. Nous citerons encore, entre autres représentations de saint Barthélemy, une peinture de l'école florentine du XIVe siècle et une figure en pied de l'école ombrienne du XVe siècle, au musée Napoléon III (nos 40 et 128). Un tableau de Cimabue, aux Offices à Florence ; une figure en buste, attribuée à J.-B. Franck, au musée de Dresde ; une estampe de Lucas de Leyde ; une gravure de Coelemans, d'après Séb. Bourdon, et une autre de Collaert, d'après J. Stradano ; une statue de Thorwaldsen, gravée par P. Folo, etc. V. APÔTRES, CÈNE, DESCENTE DU SAINT-ESPRIT, ASSOMPTION DE LA VIERGE, ASCENSION DE JÉSUS-CHRIST, etc.

Barthélemy (MARTYRE DE SAINT), tableau de Ribera ; musée royal de Madrid (no 42). Ribera a traité plusieurs fois ce sujet, dont les détails horribles plaisaient à son imagination violente. Le tableau du musée de Madrid est justement célèbre ; il a environ 2 m. 80 en hauteur et autant en largeur. Les personnages sont de grandeur naturelle. L'apôtre a les mains liées à une traverse de bois, que les bourreaux hissent contre un arbre. Sa jambe droite est pliée et portée en arrière, tandis que l'autre, posée à terre, est tenue par un jeune homme au visage imberbe. D'autres bourreaux entourent le groupe principal, et, dans le fond, sont placés quelques spectateurs. La figure du saint est peu poétique ; son corps amaigri a une attitude complètement dépourvue de noblesse ; mais on ne saurait assez louer la correction du dessin, la vigueur du modèle, la puissance du coloris. La tête du bourreau qui est placé au premier plan se détache en pleine lumière ; elle est vivante. — Un autre tableau du même musée (no 285) représente le saint, les bras étendus et attachés par les poignets, levant vers le ciel des regards pleins de foi et d'espérance, tandis que son bourreau, un couteau à la main, détache, avec une tranquillité féroce, un lambeau de l'épiderme du bras. Les deux personnages sont à mi-corps. Leurs visages, très-rapprochés l'un de l'autre, offrent un contraste énergiquement rendu. Cette toile n'a guère plus d'un mètre de haut.

Le palais Pitti, à Florence, possède un autre *Martyre de saint Barthélemy*, de Ribera, dont on vante les beaux effets de lumière ; les ombres ont malheureusement noirci. Ici, le saint est renversé tout de son long sur le dos. Un de ses bras est relevé et attaché avec une corde ; le bourreau en entame la peau.

A Gênes, dans le palais Spinola, la scène offre plus d'intérêt. Saint Barthélemy, dépouillé de ses vêtements, est étendu au premier plan dans une attitude très-naturelle et d'un grand effet ; son visage est rayonnant d'espérance. Un inquisiteur païen, vieillard en manteau rouge, l'exhorte vainement à sacrifier à Hercule, dont il lui montre une statue placée à droite entre deux colonnes. L'apôtre regarde le ciel où lui apparaît un ange. Pendant ce temps, le bourreau continue froidement son horrible besogne ; il a détaché la peau de l'avant-bras. Cette composition, savamment éclairée, impressionne vivement. Mais nulle part Ribera n'a poussé plus loin la puissance de l'expression, nulle part il n'a été plus réaliste et plus violent que dans une eau-forte exécutée par lui à Naples, en 1624, et dédiée au prince Philibert : le saint, ayant pour tout vêtement une ceinture, est attaché par les poignets à un tronc d'arbre écimé ; un de ses genoux est posé sur un rocher. Un bourreau quelque peu obèse, la tête entourée d'un mouchoir, les jambes demi-nues, les manches de son habit retroussées, écorche le martyr, avec une bonhomie effrayante ; il passe sa main sous la peau pour mieux la détacher de la chair, et tient entre ses dents le couteau avec lequel il a fait les premières entailles. Un de ses aides, placé à droite, aiguise un autre couteau et se retourne vers le saint, en riant d'un rire cynique. A gauche, un soldat et un autre personnage assistent froidement à cette scène hideuse. Dans le fond, entre le bourreau et sa victime, on aperçoit trois vieillards qui conversent. Le saint paraît complètement étranger à ce qui se passe autour de lui ; il a les yeux levés vers le ciel qui s'entr'ouvre, et laisse voir une main tenant la couronne et la palme du martyre. Mariette a publié une copie de cette belle estampe.

Un tableau du musée de Grenoble, que M. Clément de Ris regarde comme « un magnifique échantillon de la belle manière de Ribera », se rapproche beaucoup de la composition que nous venons de décrire. Saint Barthélemy, vu de profil, est assis sur un tertre, au pied d'un arbre ; il a les bras liés, l'un au tronc, l'autre à une branche ; une de ses jambes est retenue au moyen d'une corde par un des bourreaux. A la droite du saint, un soldat debout tient une lance ; plus loin, trois hommes, dont deux ont la tête recouverte d'un capuchon.

D'autres tableaux de Ribera, représentant le même sujet, figurent aux musées de Nantes, de Munich, etc.

BARTHÉLEMY (Pierre), prêtre de Marseille qui, pendant la première croisade, prétendit avoir retrouvé à Antioche la lance qui avait percé Jésus-Christ. Accusé d'imposture, il se soumit à l'épreuve du feu et mourut de ses blessures (1099).

BARTHÉLEMY DE GLANVIL, religieux franciscain du XIIIe siècle, suivant les uns, du XIVe, suivant les autres. Nommé quelquefois *Barthélemy l'Anglais*, il est connu comme auteur d'un livre intitulé : *Propriétés des choses* (*Liber de Proprietatibus rerum*), pour lequel il s'est beaucoup servi du *Traité des animaux* d'Albert le Grand, dont il paraît avoir été contemporain. Ce livre, dans lequel est embrassée l'histoire du ciel et de la terre et de tout ce qu'ils contiennent, a fait longtemps les délices de nos pères. Il eut surtout un grand succès au XIVe et au XVe siècle, époque à laquelle il avait déjà été traduit en français. On peut se faire une idée de la vogue qu'il eut alors, soit par le nombre des manuscrits que l'on en retrouve encore dans les bibliothèques, soit par celui de ses éditions imprimées. Un manuscrit curieux de la fin du moyen âge, intitulé : *Proprietez des bestes qui ont magnitude, force et pouuoir en leurs brutalitez*, et contenant une sorte de zoologie populaire, entremêlée d'histoires fabuleuses sur les animaux, a été presque entièrement copié sur l'ouvrage de Barthélemy. « Les divers détails qu'on y trouve, dit M. Ponchet, sont souvent de la plus extrême puérilité ; mais ils peuvent servir à caractériser la forme que l'on donnait alors à la zoologie élémentaire. Du reste, si l'auteur fait souvent preuve de peu d'instruction en tronquant ou en confondant les opinions des naturalistes qui l'ont précédé, il faut avouer que, par compensation, il ne parle d'eux qu'avec de prodigieux témoignages de respect ou d'admiration ; il les nomme le docteur Pline, le souverain et grand Aristote, etc. »

BARTHÉLEMY, de Cologne, savant littérateur, né dans cette ville en 1460, mort en 1514, étudia les lettres grecques et latines à Deventer, sous le célèbre Hégius, et fut le condisciple d'Erasme. Il travailla toute sa vie à faire revivre, en Allemagne, les études classiques ; mais l'âpreté qu'il apportait dans ces tentatives lui suscita de puissants ennemis, dont les injures empoisonnèrent son existence. Il mourut pauvre. Ses principaux ouvrages sont : *Sylva carminum* (1491) ; *Dialogus mythologicus* (1496) ; *Epistola mythologica* (1499) ; *Canones* (1500), etc.

BARTHÉLEMY (Nicolas), poëte latin, né à Loches, en Touraine, en 1478, mort vers 1535. Il était ami de Guillaume Budé, ainsi que le prouve une longue lettre badine qu'il lui écrivit sur l'*Inutilité de l'étude*. Cette facétie épistolaire n'empêchait pas Barthélemy de se livrer avec ardeur au travail, comme le prouvent ses nombreux ouvrages, notamment : *Epigrammata*, *Momiæ*, etc. (1514), d'où Rabelais a tiré le conte de *Dodin et du Cordelier*, qu'on lit dans le *Pantagruel* ; *De vita activa et contemplativa* (1523) ; *Ennææ* ou *Méditations* (1531), etc.

BARTHÉLEMY DES MARTYRS — (*Bartholomæus a Martyribus*), archevêque de Lisbonne en 1541, mort en 1590. Il entra fort jeune chez les dominicains et, en 1551, devint précepteur de l'infant don Luis, puis archevêque de Braga en 1559. Appelé à siéger au concile de Trente, il s'y rendit à pied, malgré un trajet de près de 1,400 kil., et appuya fortement sur la réforme du clergé. Il se lia d'une vive amitié avec saint Charles Borromée et le cardinal Grislerio, qui devait être pape sous le nom de Pie V. Il convoqua, en Portugal, le concile provincial de 1566, qui dura sept mois, et où furent arrêtés un grand nombre de points de discipline. On a de lui plusieurs ouvrages, dont un, *Stimulus Pastorum*, a été traduit en français par G. de Melo, sous le titre de : le *Devoir des Pasteurs* (Paris, 1699, in-12).

BARTHÉLEMY (l'abbé Jean-Jacques), érudit, littérateur et antiquaire, auteur du *Voyage du jeune Anacharsis*, né à Cassis (Bouches-du-Rhône) le 20 janvier 1716, mort le 30 avril 1795. Il fit ses études au collége des oratoriens de Marseille et sa théologie chez les jésuites. « Je m'étais de moi-même, dit-il, destiné à l'état ecclésiastique. » Non qu'il fût emporté, comme on le pourrait croire, par une ardeur religieuse excessive, mais bien plutôt, à ce qu'il semble, parce que l'Eglise lui apparaissait comme l'asile des paisibles études, des doctes recherches, des loisirs studieux. Dès le collége, en effet, il montra des goûts littéraires très-prononcés, et l'on peut dire même que l'étude, le commerce des Muses, dans le sens large de cette expression, fut la seule passion vive de cette âme modérée, affectueuse et douce. Sa jeunesse s'écoula à étudier un peu superficiellement, au sortir des classes, l'hébreu, l'arabe, le chaldéen, les médailles, les mathématiques, l'astronomie. A vingt-neuf ans, il fallut choisir une carrière, car il avait décidément renoncé à entrer dans les ordres, se bornant à garder le petit collet de l'abbé mondain. Ce fut alors qu'il partit pour Paris (1744). Recommandé à Gros de Boze, garde du cabinet des médailles, il tomba, dès son entrée dans le monde, en pleine compagnie d'académiciens et de gens de lettres, c'est-à-dire dans le milieu qui convenait le mieux à ses goûts et au développement de ses facultés. Lui-même nous raconte gaiement que dans sa jeunesse il poussait si loin la vénération pour ceux qui cultivent les lettres, qu'il retenait avec respect jusqu'aux noms de ceux qui envoyaient des énigmes au *Mercure*. Plus tard, on retrouve encore chez lui quelque chose de cette vénération. En parlant de l'époque où il était parvenu à la fortune, il dit : « J'aurais été en voiture, si je n'avais pas craint de rougir en trouvant sur mon chemin des gens de lettres à pied qui valaient mieux que moi. » Mais le spirituel Provençal ne surfait-il pas légèrement ici ses craintes... et ses scrupules? Boze l'associa à ses travaux, en fit son adjoint au cabinet des médailles, lui apprit la numismatique, qu'il n'avait fait qu'effleurer, enfin le fit entrer à l'Académie des inscriptions (1747). En 1753, Barthélemy succéda à son maître, et sa plus chère préoccupation fut, dès lors, d'enrichir le cabinet confié à ses soins. Aussi accepta-t-il avec empressement l'offre que lui fit M. de Choiseul (alors Stainville), ambassadeur à Rome, de l'emmener en Italie et de faciliter ses recherches. Il fit, dans la Péninsule, des excursions d'antiquaire et d'érudit, dont il nous a laissé quelques détails dans ses Lettres au comte de Caylus, occupé surtout à rechercher et à acquérir les médailles rares pour augmenter le cabinet du roi. Cette chasse aux médailles est semée de piquants épisodes; il y a certains petits bronzes frustes de personnages inconnus qu'on voit Barthélemy convoiter avec une passion comique et charmante, et dont il négocie l'achat, l'échange ou la cession avec autant de gravité que s'il s'agissait des frontières d'un empire, opposant à la finesse italienne des chefs-d'œuvre de stratégie et toute la rouerie d'un diplomate ou d'un amoureux. Il fit ainsi une assez belle moisson et augmenta notablement sa chère collection, qui s'accrut, dit-on, du double pendant sa longue administration. C'est pendant ce séjour de deux ans en Italie, à la vue des monuments épars de l'antiquité, qu'il conçut la pensée de son *Jeune Anacharsis*. Il avait songé d'abord à faire voyager un étranger, un Français, dans la Péninsule vers le temps de Léon X; mais la Renaissance lui étant moins familière que les temps anciens, il renonça à cette idée première et s'arrêta à la fiction d'un Scythe visitant la Grèce vers le temps de Philippe. Ce fut là le germe de son ouvrage, qu'il mit ensuite trente années à combiner, à écrire et à perfectionner.

A son retour, il s'attacha complétement aux Choiseul, qu'il ne quitta plus, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, c'est-à-dire qu'il les suivit à Chanteloup quand Choiseul eut été renvoyé du ministère. Il est vrai que cette *mauvaise fortune* se composait encore d'une grande maison seigneuriale visitée par toute la cour. On sait qu'alors l'*abbé* était un personnage en quelque sorte indispensable dans toutes les maisons nobles et riches; c'était un familier qui tenait le milieu entre les amis et les serviteurs; quand il était instruit et bel esprit, on ne l'en estimait que mieux. Il est inutile de rappeler que la plupart de ces abbés n'étaient point prêtres; c'étaient de simples tonsurés qui étaient restés à mi-chemin du sacerdoce, comme Barthélemy, qui était l'abbé en titre de la maison de Choiseul, mais avec un degré d'intimité de plus. Sa fortune avait été faite par Choiseul lors de son ministère; les pensions, les bénéfices, les sinécures dont son patron le fit gratifier, lui avaient composé un revenu annuel d'environ 40,000 livres. Il est vrai qu'il perdit quelque chose lors de la disgrâce du ministre; mais il lui resta encore un bon revenu; et en allant s'installer à Chanteloup avec les exilés, il eut cette bonne chance que ses intérêts ne souffrirent point de sa fidélité. Il était d'ailleurs sincèrement attaché à cette maison; peut-être même nourrissait-il en secret un sentiment plus tendre pour Mme de Choiseul, femme charmante négligée par son époux. « Le Provençal, écrivait Mme Du Deffant à Walpole, est un peu jaloux, un peu valet, et peut-être un peu amoureux. » C'est d'ailleurs tout ce que cette dame (peu indulgente, comme on le sait) a trouvé à dire sur cette liaison qui, très-probablement s'est tenue dans les limites d'une amitié un peu tendre et familière, mais respectueuse et honnête.

En ces longues et heureuses années de sa vie, Barthélemy justifiait déjà les bontés dont il était l'objet, par ses mémoires sur divers points de l'archéologie et des langues anciennes, et l'érudition que l'on trouvait dans ces mémoires était d'autant mieux goûtée qu'elle était assaisonnée par les grâces du style et par la finesse des aperçus. Il a surtout rendu de grands et réels services à la science des médailles, et, dans un demi-siècle de recherches et de pratique, il a su mettre en lumière tout ce que l'histoire peut en tirer de renseignements et de découvertes inattendues.

L'abbé Barthélemy resta complétement étranger au mouvement philosophique de son siècle. Il était de l'école de Fontenelle, au moins sous le rapport de l'indifférence prudente et réfléchie, et il ne se rangea ni dans le camp de ceux qui attaquaient les institutions du passé, ni parmi ceux qui les défendaient. Ces fortes passions n'allaient point à sa nature tempérée, un peu molle, amie du repos, des doux loisirs et des paisibles études. Sorte d'épicurien littéraire, il fuyait le bruit, l'éclat, la région des tempêtes, et vivait en *sage* entre ses médailles, son académie et quelques salons dont celui de Mme de Choiseul était le centre. Il vieillit doucement ainsi, composant lentement, amoureusement son grand ouvrage, qu'il différait toujours de publier. Il mit ainsi trente années à l'édifier, et, dans ses derniers jours, il regrettait de ne l'avoir pas commencé dix ans plus tôt, et de n'avoir pu le finir dix ans plus tard. Enfin, pressé de sollicitations, il se résigna à le mettre au jour. On était à la veille de la Révolution. L'apparition d'un livre de minutieuse et sincère étude sur la vie antique ne fut point sans étrangeté, dans un temps si violemment tourmenté de questions vivantes et palpitantes, où l'on ne s'occupait guère de l'antiquité, sinon pour y chercher des sujets de tragédie ou des thèmes à déclamations chaleureuses contre le présent. Les états généraux étaient déjà convoqués au moment où le *jeune Anacharsis* entrait ainsi à pleines voiles dans le port d'Athènes. Malgré les préoccupations publiques, la sensation fut immense et le succès universel. Les lettrés, les gens du monde, les femmes surtout accueillirent avec enthousiasme cette peinture élégante de la Grèce. Ce fut le dernier grand succès littéraire du XVIIIe siècle. (A l'article ANACHARSIS (t. Ier), nous avons donné une notice sur cet ouvrage, et nous n'avons qu'à ajouter ici quelques mots, car il est peu de livres plus connus.) On sait quel en est le plan. Sous la fable ingénieuse d'un voyageur scythe qui, au IVe siècle av. J.-C., se promène à travers la Grèce, de ville en ville, studieux et attentif à tout, Barthélemy a coordonné tout ce qu'il avait recueilli de notions sur la vie hellénique à cette époque. Mœurs, religion, histoire, législation, philosophie, œuvres d'art, fêtes, etc., il embrasse tout dans son vaste plan. L'ouvrage est précédé d'une introduction élégante et animée, qui est comme le frontispice du monument et qui résume l'histoire des siècles antérieurs de la Grèce. Le voyage proprement dit s'ouvre par une visite à Épaminondas et se termine par la bataille de Chéronée et le portrait d'Alexandre. Il n'est pas nécessaire de rappeler les principales scènes ou descriptions qui sont enfermées dans ce cadre, les rencontres d'hommes célèbres, les dissertations érudites, la visite à Xénophon, les tableaux de la vie publique et de la vie privée, les jugements portés sur les constitutions et sur les mœurs, les discours de Platon au cap Sunium, etc.; tout cela est universellement connu, car le livre a été dans toutes les mains; il eut de suite trois éditions et fut traduit dans plusieurs langues. La Grèce, un peu oubliée, devint un engouement dans les sociétés littéraires et les salons. Mme Lebrun nous raconte, dans ses Mémoires, l'histoire d'un souper improvisé après la lecture de morceaux d'*Anacharsis :* tous les convives étaient costumés à la grecque; Lebrun-Pindare récita des imitations d'Anacréon; la cuisine même avait une saveur d'antiquité : on servit un gâteau fait avec du miel et du raisin de Corinthe; on but du vin de Chypre; et si l'on n'alla pas jusqu'au brouet noir, comme Mme Dacier, c'est qu'apparemment on manquait de l'érudition spéciale qui eût été nécessaire pour le manipuler.

Sans doute, cette étude curieuse et patiente manque de profondeur et d'ensemble; c'est une mosaïque, si on le veut, et ce n'est pas ainsi que les Otfried Muller et les antiquaires de grande race ont compris la Grèce; sans doute, Barthélemy se tient trop à la surface des choses, au sens académique, à l'interprétation convenue; il recherche trop l'élégance fleurie des Dorat et des Marmontel, et il pense trop à Paris en peignant Athènes; mais tel qu'il est, ce livre n'en est pas moins un chef-d'œuvre pour l'époque où il parut, et, aujourd'hui encore, quoique nous ayons mieux l'intelligence et le sentiment de l'antiquité, il nous apparaît comme un monument d'une imposante architecture et que peu d'hommes seraient capables d'édifier.

Quelques mois après la publication de son ouvrage, Barthélemy fut appelé à l'Académie française (août 1789); mais bientôt sa vie studieuse et tranquille fut troublée par les événements. Ses amis furent dispersés et bannis, ses pensions supprimées, les académies abolies. Il lui restait cependant son cabinet des médailles, où il attendait, dans le silence et la douleur, la fin de la tourmente. Dénoncé par un employé subalterne, il fut arrêté le 2 septembre 1793 et enfermé aux Madelonnettes; mais il n'y resta que seize heures. Dès que son arrestation fut connue, il y eut émotion au Comité de sûreté générale et à la Convention. On le fit mettre en liberté, et le ministre de l'intérieur, Paré, avec un empressement honorable, proposa au vieillard la place de garde général de la bibliothèque. Barthélemy, affaibli d'ailleurs par l'âge, n'accepta point et se contenta de rester à ses médailles. Il s'éteignit dix-huit mois plus tard, à l'âge de quatre-vingts ans.

Dans une séance de la Convention, le vieux Dusaulx, le traducteur de Juvénal et l'historien de la prise de la Bastille, prononça à la tribune un éloge touchant de l'auteur d'*Anacharsis*.

« Barthélemy, dit M. Sainte-Beuve, marque la fin du XVIIIe siècle dans son plus honorable déclin. Doux, savant, modeste, né pour la vie académique et pour ses ingénieuses recherches, né pour la vie privée, pour ses plus affectueuses et ses plus agréables élégances, il offre en lui un composé des plus distingués et tout à fait flatteur; mais il n'eut pas le grand goût, ni même cet autre goût qui n'est pas le plus simple ni le plus pur, mais qui, aux époques avancées, trouve des rajeunissements imprévus. Il manque d'essor, de chaleur et de flamme. Il n'a pas ce sentiment vif de la vérité, cette ardeur, parfois sèche et plus souvent féconde, qui ne s'attache qu'à elle et rejette les faux ornements. Il reste trop aisément entre la réalité et la poésie, à mi-chemin de l'une et de l'autre, c'est-à-dire en partie dans le roman. Il n'a pas assez d'imagination pour revenir, par une évocation heureuse, à la vérité historique vivante. Et pourtant, à défaut de puissance, il y a dans sa manière un ton soutenu, une douce mesure, une certaine harmonie qui, aux bons endroits, et quand on s'y prête à loisir, n'est pas sans action ni sans charme. »

Outre le *Voyage du jeune Anacharsis* en Grèce, dont on ne compte plus les éditions, Barthélemy a donné de nombreux mémoires, dont la plupart ont été insérés dans le recueil de l'Académie des inscriptions. Voici la liste des principaux :

Réflexions sur l'alphabet et sur la langue dont on se servait autrefois à Palmyre (1754).

Mémoire dans lequel on prouve que les Chinois sont une colonie égyptienne (1758).

La mosaïque de Palestrine, avec des explications (1760).

Lettre sur les médailles trouvées à Vieille-Toulouse (1764).

Lettre à M. le marquis Olivieri, au sujet de quelques monuments phéniciens (1766).

Entretiens sur l'état de la musique grecque, vers le IVe siècle avant l'ère vulgaire (1777).

Les *Ruines de Palmyre.*

Les *Ruines de Balbec, ou Héliopolis.*

Les *Antiquités d'Herculanum.*

Les *Tables d'Héraclée.*

Des *Médailles de Marc-Antoine.*

Rapport fait à la commission temporaire des arts en janvier 1795, sur une édition complète des œuvres de Winckelmann.

Recherches sur le partage du butin chez les peuples anciens.

Fragments d'un voyage littéraire en Italie.

Réflexions sur quelques peintures mexicaines.

Instructions pour M. Dombey, sur son voyage au Pérou.

Mémoire lu à la commission des monuments, établie par décret du 18 octobre 1792.

Essai d'une nouvelle histoire romaine (parodie).

Fragment d'un traité de la science des médailles.

Instructions pour M. Houel, sur son voyage de Naples et de Sicile.

Mémoire sur le cabinet des médailles, pierres gravées et antiques.

Un Recueil de vingt lettres.

Remarques concernant les droits des anciennes métropoles sur les colonies.

Dissertation sur une ancienne inscription grecque (1792).

Voyage de l'abbé Barthélemy en Italie, publié par Serieys (1801).

Quelques morceaux d'archéologie insérés dans le *Recueil d'antiquités* du comte de Caylus (1752 et années suivantes).

Diverses dissertations dans le *Journal des savants*, en 1760, 1761, 1763 1790; entre autres, deux lettres sur les médailles phéniciennes, (1760 et 1763), une lettre sur des médailles samaritaines (1790).

Il faut ajouter encore un petit poëme héroïcomique, la *Chanteloupée*, production fort médiocre.

L'édition la plus complète des *Œuvres de Barthélemy* est celle de Villenave (1821, 4 vol. in-8o).

BARTHÉLEMY (Régis-François), historien français, né à Grenoble en 1739, mort en 1812. Il entra dans les ordres, fut nommé chanoine de la cathédrale de Grenoble et consacra la plus grande partie de son temps à compulser les archives de son chapitre, celles des monastères et de la chambre des comptes. Il y trouva un nombre considérable de matériaux importants concernant le Dauphiné, ce qui le détermina à en écrire l'histoire. Cette *Histoire de Grenoble et des Dauphins* forme 2 volumes in-folio, qu'il légua à M. Albert Duboys et qui n'ont point été imprimés. On a de lui une *Oraison funèbre de Louis XV* et un *Eloge historique de Marguerite de Bourgogne.*

BARTHÉLEMY (Jean-Simon), peintre français, né à Laon en 1742, mort en 1811. Elève de Hallé, il se fit connaître, en 1770, par un plafond de salle de bal qu'il peignit pour l'ambassadeur d'Autriche, se rendit quelque temps à Rome pour y étudier les maîtres et fut appelé, en 1779, à faire partie de l'Académie de peinture. On cite, parmi ses meilleures toiles : le *Siége de Calais*, *Napoléon visitant le détroit de Suez* (1808), *Napoléon au mont Sinaï* (1809), etc.

BARTHÉLEMY (abbé Louis), littérateur français, né à Grenoble en 1750, mort en 1815. Il habita quelque temps la Suisse, puis se rendit à Paris, où il publia, en 1785, sa *Grammaire des dames*, ouvrage qui eut un grand succès et de nombreuses éditions. Quand éclata la Révolution, il en adopta les idées et les défendit dans quelques brochures; mais, vers la fin de 1791, il jugea prudent d'aller chercher dans le Beaujolais une retraite où il se fit oublier. On lui doit de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : la *Cantatrice grammairienne* ou l'*Art d'apprendre l'orthographe par le moyen de chansons*, etc. (Lyon, 1787), ouvrage qui n'obtint point la vogue de sa grammaire; *Tableau de l'histoire de France* (1788, 2 vol.); *Mémoires secrets de madame de Tencin*, etc. (Grenoble, 1790, 2 vol.); *Tableau de la cour de Rome* (1791); *Nouvel abrégé des sciences et des arts*, etc. (1808); *L'ami des peuples et des rois*, etc. (1809).

BARTHÉLEMY (le marquis François DE), né à Aubagne, dans les Bouches-du-Rhône, en 1750, mort à Paris le 3 avril 1830. Il fit son apprentissage de diplomate dans les bureaux du duc de Choiseul, alors ministre des affaires étrangères, suivit le baron de Breteuil en Suisse et en Suède et devint secrétaire de légation à la cour de Stockholm. Après avoir annoncé à la cour de Londres l'acceptation de la constitution par Louis XVI, il alla en Suisse remplir le poste de ministre plénipotentiaire, et prêta le serment exigé des fonctionnaires publics. Après la grande lutte de la France contre l'Europe, la paix semblait une espèce d'utopie à peu près irréalisable; Barthélemy, chargé de tenter l'aventure, eut l'honneur de signer, à Bâle, avec le plénipotentiaire prussien, le premier traité conclu par la République française; bientôt après, un nouveau traité conclu, par ses soins, avec l'Espagne, mit le comble à la réputation d'habileté de ce diplomate. Son nom devint très-populaire en France, et tellement respecté en Europe, que, lorsqu'il quitta la Suisse, les autorités de Bâle l'accompagnèrent à quelque distance de la ville. Jusque-là, il n'avait pas encore trouvé l'occasion de changer son drapeau. En juin 1796, il fut élu membre du Directoire, par l'influence de la société royaliste de Clichy; mais son caractère faible et indécis n'était pas à la hauteur des événements. Il se borna à marcher sur les traces de son collègue Carnot, dont naturellement il partagea le sort dans la journée du 18 fructidor. Il fut emprisonné au Temple, avec Pichegru, Aubry, Barbé-Marbois, Tronçon du Coudray, Ramel et plusieurs autres, puis transporté à Cayenne, avec Pichegru et d'autres *clichiens*. Il s'évada bientôt, avec sept de ses compagnons, gagna les Etats-Unis, puis passa en Angleterre. Son nom fut alors porté sur la liste des émigrés. Après le 18 brumaire, Barthélemy rentra en France, fut nommé vice-président du Sénat conservateur, commandeur de la Légion d'honneur et comte de l'Empire. Toutes ces faveurs ne l'empêchèrent pas de présider le Sénat dans la séance où fut proclamée la déchéance de Napoléon, et même de complimenter l'empereur de Russie sur sa modération et sa magnanimité. Après la seconde Restauration, il fut promu au rang de grand-officier de la Légion d'honneur et entra à la Chambre des pairs. Bientôt ministre d'Etat, il fut créé marquis. Dès lors, l'ancien directeur de la République attacha son nom à plusieurs mesures des plus réactionnaires, particulièrement en proposant à la Chambre de supplier le roi de modifier la loi sur les élections, que la cour trouvait trop *démocratique*. Il ne vécut pas assez pour voir les glorieuses journées de Juillet, qui l'eussent probablement trouvé prêt à se rallier, comme toujours, au nouvel ordre de choses.

BARTHÉLEMY (Antoine-Joseph), jurisconsulte belge, né à Bruxelles en 1764, mort en 1832. Fils d'un valet de chambre du baron Stassart, il fit ses études de droit à Louvain et s'acquit bientôt, au barreau de Bruxelles, par ses talents et par sa probité, une haute considération. Devenu membre du conseil provisoire de cette ville, en 1794, après la conquête de la Belgique par les Français, il se signala par son dévouement aux intérêts de son pays et par sa fermeté. Le conventionnel Haussman, irrité de voir le conseil s'opposer à la levée d'énormes contributions dont il

avait frappé Bruxelles, s'écria avec emportement : « Sais-tu qu'il y va de ta tête, citoyen Barthélemy? — Il en jaillira du sang et non de l'or, » lui répondit celui-ci sans s'émouvoir. En 1822, il entra dans la seconde chambre des états généraux, vota, en 1830, l'exclusion de la maison de Nassau, fut appelé, en 1831, au ministère de la justice, qu'il garda quelques mois, et, enfin, il obtint la vice-présidence de la Chambre des représentants. On lui doit quelques ouvrages, dont le style manque souvent de goût et de correction. Nous citerons : *Exposé succinct de l'état des Pays-Bas depuis le* XV^e^ *siècle* (Bruxelles, 1814); *Des gouvernements passés et du gouvernement à créer* (Bruxelles, 1815).

BARTHÉLEMY (Eloy), médecin vétérinaire, né à Besnes (Meuse) en 1785, mort en 1851, fut admis, en 1802, à l'école vétérinaire de Lyon, remplit ensuite les fonctions de vétérinaire dans divers régiments, et obtint définitivement, le 23 décembre 1813, la chaire d'anatomie et de physiologie, puis celle de pathologie et de clinique en 1818. Nommé membre correspondant de la Société centrale d'agriculture en 1819, il devint membre titulaire de l'Académie royale de médecine en 1824. Il ne tarda pas cependant à abandonner l'enseignement pour se livrer, à Paris, à la pratique plus lucrative de son art. Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1825, il fut promu au grade d'officier du même ordre en 1847.

BARTHÉLEMY (Auguste-Marseille), poëte français, né à Marseille en 1796, mort en 1867. Il fit d'excellentes études au *séminaire* de Juilly, d'où il sortit pour se livrer presque aussitôt à ce qui devait être la seule passion sincère et durable de sa vie, la poésie. Ses premiers essais ne dépassèrent pas tout d'abord un petit cercle d'amis, ou allèrent s'enfouir dans les colonnes de quelques feuilles départementales. Bientôt, cependant, il eut l'habileté d'attirer sur lui l'attention en publiant, dans le *Drapeau blanc*, un article contre la *liberté de la presse*, qui lui valut une gratification de 1,500 fr. de la part du gouvernement. Mais ce ne fut que plusieurs années après, en 1825, qu'il se décida à venir demander à Paris la réputation dorée après laquelle il aspirait. Ce fut alors qu'il associa sa muse à celle de son compatriote Méry, dont on connaît l'étonnante facilité, et que Barthélemy appelait son *hémistiche vivant*. Sidi-Mahmoud venait d'arriver à Paris, pour assister, en qualité d'ambassadeur du dey de Tunis, au sacre de Charles X. Nos deux poëtes prirent ce prétexte pour fulminer quelques centaines de vers contre le XIX^e^ siècle, dans trois épîtres qui furent réunies sous le titre de *Sidiennes*. « Nous nous servîmes du nom de Sidi comme d'une enseigne de modes, pour attirer sur nos vers les regards du public... » C'est dans une préface des deux poëtes que nous trouvons cette déclaration, et nous devons ajouter qu'ils réussirent au delà sans doute de leurs espérances. A partir de ce moment jusque vers 1833 environ, les deux compatriotes ouvrirent boutique d'alexandrins satiriques, sous la raison sociale Barthélemy et Méry, et l'on vit paraître successivement la *Villéliade*, contre le ministre Villèle; les *Grecs*, épître au Grand Turc; les *Jésuites*, épître au président Séguier; *Rome à Paris;* la *Peyronnéide*, satire contre le ministre Peyronnet; *Une soirée chez M. de Peyronnet;* la *Censure* ou le *Congrès des ministres*, autant de coups de fronde décochés contre le système gouvernemental, aux applaudissements de l'opposition libérale. Quand vint le ministère Martignac avec ses demi-concessions et ses demi-teintes, les deux poëtes comprirent que la continuation de leurs attaques aurait mauvaise grâce et semblerait un parti pris. Ils quittèrent le fouet de la satire pour ajuster leurs voix au ton plus élevé de l'épopée. Ils écrivirent *Napoléon en Egypte*, grand poëme apologétique, en huit chants, que Barthélemy voulut aller offrir lui-même au duc de Reichstadt, prisonnier de la maison d'Autriche, à Vienne. Il partit donc pour Vienne « avec un poëme à offrir et rien à demander, » dit M. Louis Reybaud. Nous voulons bien le croire, si invraisemblable que cela paraisse. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, le poëte n'eut pas même la satisfaction d'être admis auprès du jeune duc, et s'en revint à Paris, où il fit presque immédiatement paraître sa brochure du *Fils de l'homme*, qui fut saisie et lui valut trois mois de prison et 1,000 fr. d'amende. Méry, qui alors était à Marseille et n'avait collaboré que de loin au *Fils de l'homme*, n'était pas en cause, et ce fut en vain que Barthélemy présenta lui-même sa défense dans un *Plaidoyer* en vers, plein d'esprit et d'ironie. Pendant la durée du procès, le ministère Martignac avait été dissous, et la plume du satirique n'avait pas chômé : *Waterloo*, petit poëme de quelques feuilles, était venu signaler comme déserteur le général Bourmont, devenu ministre, et la *Satire politique*, publiée au commencement de 1830, avait dénoncé les lueurs sanglantes dont commençait à s'éclairer l'horizon. Quelques mois plus tard, la révolution de Juillet éclatait, balayant un trône pour le remplacer par un autre. Méry, de retour à Paris, se mit à l'œuvre avec Barthélemy, et ils chantèrent la victoire, dans un poëme intitulé l'*Insurrection*. Louis-Philippe eût été bien ingrat de ne pas remercier Barthélemy des coups d'encensoir qu'il lui prodiguait dans ses vers; il le gratifia d'une pension de 1,200 fr. Candide monarque! Sa parcimonie devait lui coûter bien cher. Barthélemy, irrité du maigre prix auquel on cotait ses louanges, reprit son carquois et ses flèches; il se fit républicain et fonda sa fameuse *Némésis*, journal hebdomadaire dans lequel il flétrit périodiquement en vers, en collaboration avec Méry, tous les actes du nouveau gouvernement. Pendant cinquante-deux semaines consécutives, à heure fixe, on entendit siffler les lanières de cette Némésis, fouettant de droite et de gauche, en aveugle, véritable énergumène déversant un peu sur tout et sur tous ses torrents d'un fiel âcre et mordant, auquel il ne manquait que de puiser sa source dans une conviction sincère et désintéressée. On ne peut nier que, dans la *Némésis*, les deux auteurs n'aient fait preuve d'un grand talent, d'une immense facilité de versification, et n'aient souvent trouvé de belles veines satiriques dignes d'être comparées aux meilleures pages d'Aristophane et de Juvénal. On n'a pas encore oublié l'immense retentissement qu'obtinrent ces ardentes philippiques, qui exposaient avec une éloquence enflammée les passions démocratiques du moment. Jamais tant de verve, d'ironie, de poétique indignation n'avait poursuivi, en France, les gouvernants et les ministres, n'avait frappé de traits plus acérés tous ceux qui doivent des comptes à l'opinion publique. Ce succès, il faut bien le dire, tenait autant à la disposition des esprits qu'au mérite de l'œuvre elle-même; un poëte était bien sûr de trouver de l'écho en France, lorsqu'il faisait passer par les verges de la satire les hommes qui l'avaient trahie et ceux qui la tenaient alors sous l'oppression. Mais après cette mémorable campagne, le fouet vengeur tomba tout à coup des mains du satirique. On vit M. Barthélemy, brusquement, sans transition, passer avec armes et bagages dans le camp de ceux qu'il avait si vaillamment combattus. Adorant ce qu'elle avait brûlé, sa muse quitta le ton de la satire pour entonner une palinodie dithyrambique; et, comme pour rendre ce scandale plus éclatant, le poëte arbora son nouveau drapeau en 1832, à propos de l'état de siége, que venait de flétrir un arrêt de la cour de cassation elle-même. L'étonnement fut grand; l'opinion publique se montra sévère, et il faut bien reconnaître qu'elle en avait le droit, après avoir accueilli les productions antérieures avec tant d'enthousiasme. Mais quelle était la cause d'un revirement si soudain? C'est M. Barthélemy *qui répond lui-même :*

> Comme un coup de tamtam, un bruit inattendu,
> En signalant mon nom, a dit : Il est vendu!

Différents bruits publiaient qu'il avait vendu en effet sa plume à la police, pour une somme que l'on faisait varier de 22,000 à 157,000 fr. La colère du poëte s'allume; avec une hauteur et un ton de mépris qui ne peuvent convenir qu'à une innocence incontestée, il répond à ses accusateurs en les appelant des Curius de saturnales.

Nous ne venons certes pas faire à M. Barthélemy un procès rétrospectif; l'opinion a rendu son verdict depuis longtemps, et d'ailleurs le jeune poëte de la Restauration est devenu un vieillard à cheveux blancs; mais nous ne pouvons nous empêcher de déclarer, après avoir lu et relu sa prétendue *Justification*, brochure en vers qu'il fit paraître peu de temps après la *Justification de l'état de siége*, que l'homme qui étaye sa défense sur d'aussi tristes maximes doit être dans une situation désespérée. « Fade calomnie! » s'écrie-t-il. Fade calomnie, en effet : qu'un homme se vende en ce siècle où tout craque de corruption, est-ce donc là chose bien neuve et bien piquante? Le moyen, d'ailleurs, de croire que Juvénal se soit vendu! Sachez, dit-il,

> Sachez que mes vers seuls, satire, ode ou poëme,
> Me font les revenus du ministre lui-même.

Dans sa préface, M. Barthélemy nous a dit : « Ah! Curius de saturnales, vous venez attaquer sous son chaume l'*indigent* et solitaire Juvénal... » Toutefois, ce n'est là qu'une contradiction sans importance. Mais voici qui est plus grave : abordant hardiment le fond de la question, M. Barthélemy veut nous prouver que le changement est presque une loi de la nature, la marque d'un esprit supérieur, à peu près comme on a dit que l'ingratitude est l'indépendance du cœur. Nous avons déjà cité ailleurs cette tirade; mais elle est trop curieuse pour que nous ne la citions pas encore ici :

> Quoi! dans ce tourbillon qui dévore les âges,
> Disloquant nos vertus, nos mœurs et nos usages;
> *Dans cet immense crible où roulent ballottés*
> Nos chartes, nos états, nos lois, nos libertés,
> Un être à cerveau faible, à caduque poitrine,
> Un atome orgueilleux ferait une doctrine,
> Et, la fixant du doigt à l'éternel compas,
> Verrait changer le monde et ne changerait pas!
> Non, le doute et l'erreur sont dans toute pensée;
> Nous sommes tous, sans but et sans route tracée,
> Des aveugles assis sur le bord du chemin;
> Le crime d'aujourd'hui sera vertu demain.
> J'ai pitié de celui qui, fier de son système,
> Me dit : « Depuis trente ans, ma doctrine est la [même;
> Je suis ce que je fus, j'aime ce que j'aimais. »
> *L'homme absurde est celui qui ne change jamais;*
> Le coupable est celui qui varie à toute heure
> Et trahit, en changeant, sa voix intérieure.

Nous le répétons, voilà de tristes maximes :

> Le crime d'aujourd'hui sera vertu demain!

Vous vous trompez, monsieur Barthélemy; l'arrêt qui rangera parmi les hommes vertueux les assassins comme Jean sans Terre, Richard III, Charles IX, Henri III, ou les traîtres comme le connétable de Bourbon, Fouché, Talleyrand et Bourmont, cet arrêt, la postérité ne l'a pas encore rendu. Nous ne sommes plus au lendemain de leurs crimes; cependant, l'histoire tient toujours ces hommes cloués à son implacable pilori; et toute la gloire de Napoléon n'a pu encore effacer la tache qu'a étendue sur sa mémoire la mort du dernier des Condés. Eh quoi! parce qu'il aura plu à un écrivain de renier impudemment ses principes, la fidélité et le dévouement tomberont d'un seul coup de leur piédestal! et tant de personnages, illustres précisément parce qu'ils n'ont *jamais changé*, ne seront que des *hommes absurdes!*

> L'homme absurde est celui qui ne change jamais!

Oh! quelle morale commode! Il ne s'agit plus de dire, comme le poëte latin :

> *Justum ac tenacem propositi virum...*

L'homme juste d'Horace, que nous avons admiré de si bonne foi, n'est plus qu'un sot, un *homme absurde* qui fait pitié à M. Barthélemy. Grâces donc soient rendues à la *Justification* de l'auteur de la *Némésis!* Son nouveau code de morale est destiné à tirer d'inquiétude bien des gens qui avaient eu jusqu'ici la faiblesse de se préoccuper du nom qu'on donnerait à l'apostasie de leurs principes. Désormais, ils pourront renier leurs amis et leurs opinions au gré de leur intérêt ou de leurs caprices, et s'ils s'obstinent, dans quelques circonstances, à se croire liés par la loyauté, la délicatesse ou tout autre sentiment, personne n'aura le droit d'en rendre responsable M. Barthélemy.

Cependant, comme on est tenté d'abuser des meilleures choses, le poëte prend soin de poser certaines limites aux changements effrénés qu'on pourrait se permettre en vertu de sa maxime. Il la corrige donc par celle-ci :

> Le coupable est celui qui varie à toute heure.

Tous les ans, tous les mois, toutes les semaines même, rien de plus légitime; mais à toute heure! en vérité, M. Barthélemy ne saurait se prêter à une semblable tolérance. Combien de temps a-t-il fallu à M. Barthélemy pour que ses yeux se soient ouverts et pour qu'il ait reconnu le mauvais teint de la couleur du drapeau sous lequel il avait longtemps combattu? Il ne nous le dit pas, mais il nous fait entendre clairement qu'il a fallu plus d'une heure, et dès lors nous n'avons rien à dire, il est exempt de tout reproche.

Une chose digne de remarque, c'est qu'à partir du jour où s'est opéré ce changement merveilleux qui prouva à tout le monde qu'il ne fallait pas ranger M. Barthélemy parmi les *tenaces propositi* d'Horace, il n'a plus joué qu'un rôle très-effacé dans la poésie contemporaine. Le météore éclatant de sa popularité s'éteignit subitement; son talent même baissa. Juvénal se mit à rimer laborieusement des fadeurs didactiques, et bien pis encore, la *Bouillotte*, le *Baccarat*, *Syphilis*, etc. Il n'en est pas moins vrai que, pendant quelques années, il a tenu dans notre histoire littéraire une place importante que le poëte, sinon l'homme, a droit de revendiquer.

Si, comme nous le pensons, l'auteur des *Iambes* mérite le premier rang dans la satire politique, Barthélemy mérite le second. Son vers est facile, correct, bien frappé, souvent énergique et même brutal, ce qui est permis à la satire. Parfois aussi il va jusqu'à la trivialité, mais sa trivialité est toujours pittoresque. Ce qu'on remarque surtout en lui, c'est l'art de tirer parti des sujets les plus ingrats, ainsi qu'une prodigieuse facilité de versification, dont il abuse quelquefois dans une recherche puérile des difficultés. Sans parler des innombrables productions dans lesquelles il a éparpillé son talent, deux de ses œuvres suffiraient peut-être à sauver son nom de l'oubli : nous voulons parler de la *Némésis* et de son excellente traduction de l'*Enéide*, qui, à notre avis, doit être préférée à toutes celles qui nous avaient été données jusqu'à ce jour.

Voici la liste des œuvres de M. Barthélemy, avec ou sans la collaboration de M. Méry : *Ode au sacre* (1825); les *Sidiennes*, épîtres-satires sur le XIX^e^ siècle, avec Méry (1825); *Epître à M. le comte de Villèle* (1825); les *Jésuites*, *épître à M. le président Séguier*, avec Méry (1826); les *Grecs*, *épître au Grand Turc*, avec Méry, et non seul, comme le prétend la *Biographie générale* (1826); la *Villéliade*, avec Méry (1826); *Rome à Paris* (1826); *Biographie des quarante de l'Académie française*, *Malagutti et Ratta*; la *Peyronnéide*, la *Guerre d'Alger*, la *Censure* ou le *Congrès des ministres*, *Une soirée chez M. de Peyronnet*, avec Méry (de 1826 à 1828); *Etrennes à M. de Villèle* (1828); *Napoléon en Egypte*, avec Méry (1828); le *Fils de l'homme* (1829); *Procès du fils de l'homme*, brochure (1829); *Waterloo*, avec Méry (1829); *Epître à M. de Saintine* (1830); la *Bourse ou la prison* (1830); l'*Insurrection*, avec Méry (1831); *Némésis*, journal hebdomadaire, avec Méry (de mars 1831 à juin 1832). A partir de ce moment, Méry ne collabora qu'à de rares intervalles avec son compatriote, qui fit paraître : la *Justification de l'état de siége* (1832); *Ma Justification* (1832); les *Douze journées de la Révolution* (de 1831 à 1835); la *Dupinade*, avec L. Reybaud (1831); l'*Ecole du peuple* ou l'*Instruction primaire* (1833); l'*Enéide*, traduction (1838); la *Bouillotte* (1839); la *Syphilis*, traduction en vers du poëme latin de Fracastor; le *Baccarat* (1843); *Nouvelle Némésis* (1844); la *Vapeur* (1845); le *Deux décembre*, poëme apologétique publié dans le *Siècle*, et enfin une foule de poésies fugitives, odes, épîtres, etc., disséminées dans les recueils, ou publiées en brochures à diverses époques.

BARTHÉLEMY (Jean-Joseph-Hippolyte), homme politique et magistrat français, né à Lauterbourg en 1802, mort en 1863. Il venait de se faire recevoir licencié en droit à la faculté de Strasbourg, lorsque le duc d'Angoulême envahit l'Espagne, à la tête d'une armée française, pour y rétablir le pouvoir absolu. Barthélemy partit aussitôt pour la Péninsule et grossit le petit nombre de Français qui, pour protester contre cette odieuse intervention, combattirent avec Carrel dans les rangs des libéraux espagnols. De retour en France, il se fit inscrire comme avocat au barreau de Strasbourg (1825), et, après la révolution de Juillet, il fut nommé procureur du roi à Béthune, par Dupont de l'Eure, puis conseiller à la cour de Poitiers en 1840. En 1848, le département de la Vienne l'envoya siéger à l'Assemblée constituante, où il fit partie du comité de la justice. Barthélemy, dont le libéralisme s'était singulièrement attiédi, vota presque constamment avec la droite. Non réélu à l'Assemblée législative, il fut nommé, en 1852, conseiller à la cour impériale de Lyon.

BARTHÉLEMY (Antoine-Auguste), homme politique français, né à Paris en 1802. Après avoir été quelques années à la tête d'une imprimerie, il se fixa, en 1829, à Bailleau-l'Evêque, dans le département d'Eure-et-Loir, et se signala aussitôt par l'ardeur de ses opinions libérales. Aussitôt après la révolution de Juillet, il fut nommé maire de Bailleau, élu conseiller général en 1836, et choisi par le gouvernement provisoire, en 1848, pour être commissaire de la république. Envoyé par 57,000 suffrages à l'Assemblée constituante, il vota avec les républicains qui avaient pour organe le *National*, se rallia à la proposition Rateau, fut réélu à la Législative, où il suivit la même ligne de conduite politique dans les rangs de la gauche, et enfin, après le coup d'Etat du 2 décembre, vécut complétement dans la retraite.

BARTHÉLEMY (Emmanuel), homme politique français, né à Marseille en 1804. Issu d'une famille qui professait un culte idolâtre pour le trône et l'autel, mais doué d'une intelligence aussi élevée que pénétrante, le jeune Barthélemy ne tarda pas à embrasser avec ardeur les idées libérales et à se montrer un ennemi déclaré de la Restauration. Devenu courtier de marchandises, il conquit, dans sa ville natale, une grande position, une réelle influence, se mit au premier rang parmi les chefs du parti radical, et, lorsque éclata la révolution de 1848, il fut chargé de diriger l'administration municipale de Marseille. Bientôt après, le département des Bouches-du-Rhône l'envoyait à la Constituante par plus de 70,000 voix sur moins de 80,000 votants. Membre du comité de l'Algérie et des colonies, il monta plusieurs fois à la tribune et vota avec le parti démocratique. Après l'élection du président de la république, il se prononça contre la politique de l'Elysée, vota contre l'interdiction des clubs, contre le cautionnement des journaux et blâma l'expédition de Rome tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative.

BARTHÉLEMY (*Math.-Barthélemy* THOUIN, dit), vaudevilliste français, né à Paris en 1804, a fait jouer sous son nom seul le vaudeville de l'*Audience du roi* (1832), et a donné, en collaboration avec divers auteurs, entre autres MM. Brunswick et Michel Masson, environ trente pièces représentées sur les théâtres de genre. Nous citerons principalement : les *Cuisiniers diplomates* (1828); le *Conseil de révision* (1832); l'*Art de ne pas monter sa garde* (1833); la *Sonnette de nuit* (1836); les *Pages du czar* (1837); *Cantatrice et marquise* (1843); *Un Voyage à Paris* (1845); l'*Hospitalité d'une grisette* (1847); *Un Déluge d'inventions* (1849); le *Roi, la dame et le valet* (1853), etc. Quelques-unes de ces pièces ont joui d'une certaine vogue.

BARTHÉLEMY (Anatole-Jean-Baptiste-Antoine DE), archéologue français, né à Reims (Marne) le 1^er^ juillet 1821, est fils de Claude-Félix-Hyacinthe de Barthélemy, ancien préfet. Elève de l'Ecole des chartes, il entra dans l'administration, occupa les fonctions de secrétaire général de la préfecture du département des Côtes-du-Nord, et fut nommé ensuite sous-préfet de l'arrondissement de Belfort (Haut-Rhin), puis sous-préfet de l'arrondissement d'Yvetot. On doit à M. Anatole de Barthélemy, qui a été nommé correspondant du ministère de l'instruction publique, un certain nombre de travaux d'archéologie ou de numismatique. Nous citerons : *Rapport sur quelques monuments religieux et féodaux du département de la Loire* (Caen, 1842, in-8°); *Essai sur l'histoire monétaire du prieuré de Souvigny* (Clermont-Ferrand, 1846, in-8°); *Monnaies des Aulerci* (1847, in-8°), extrait de la *Revue numismatique; Nouveau manuel*

complet de numismatique ancienne (1851, in-18); *Jean de Fabas* (Saint-Brieuc, 1854, in-18); *Diocèse de Saint-Brieuc, histoire et monuments* (Saint-Brieuc et Paris, 1854, grand in-8o, avec un atlas de 13 grandes planches); *Etude sur la révolution en Bretagne* (1858, in-8o), en société avec M. Geslin de Bourgogne; *Numismatique mérovingienne; Etude sur les monnayers, les noms de lieux et la fabrication de la monnaie* (1865, in-8o), extrait de la *Revue archéologique*, etc. M. Anatole de Barthélemy possède une collection de monnaies champenoises fort estimée des amateurs.

BARTHÉLEMY (Edouard-Marie DE), archéologue et historien français, frère du précédent, né à Angers (Maine-et-Loire) le 21 novembre 1830, a également embrassé la carrière administrative; il est devenu auditeur au conseil d'Etat. Collaborateur au *Bulletin monumental* du laborieux antiquaire M. de Caumont, il a publié un grand nombre de mémoires relatifs au département de la Marne, tels que : *Essai historique sur les comtes de Champagne* (Châlons, 1853, in-8o); *Etudes biographiques sur les hommes célèbres nés dans le département de la Marne* (Châlons, 1853, in-12); *Claude d'Epense, David Blondel et Perrot d'Ablancourt* (1855, in-8o); *Châlons pendant l'invasion anglaise* (1852, in-8o); *Correspondance inédite des rois de France avec le conseil de ville de Châlons-sur-Marne* (1855, in-12); la *Réforme et la Ligue à Châlons* (1851, in-8o); *Statistique monumentale de l'arrondissement de Sainte-Menehould* (Caen et Paris, 1852, in-8o); *Cartulaires de l'évêché et du chapitre de Saint-Etienne de Châlons-sur-Marne* (Châlons et Paris, 1853, in-8o); *Abbayes du département de la Marne* (Paris, 1853, in-12), etc. Il a résumé tous ces travaux dans une *Histoire de la ville de Châlons-sur-Marne et de ses institutions, depuis son origine jusqu'en* 1789 (Châlons, 1859, in-8o), ouvrage qui a obtenu, en 1855, une mention honorable de l'Académie des inscriptions. On a encore de M. Edouard de Barthélemy : la *Noblesse en France, avant et après* 1789 (1858, in-18); *De la noblesse au* XIXe *siècle et du rétablissement des dispositions principales applicables à l'usurpation des titres* (1858, in-18); les *Princes de la maison de Savoie* (grand in-12, 1860), actualité du genre sérieux; *Etude historique sur le règne de François II* (brochure, 1861); les *Livres nouveaux* (2 vol. in-8o, 1862). Il a donné, d'après un manuscrit autographe conservé au château de la Roche-Guyon, une édition nouvelle et intéressante du fameux livre des *Maximes*, sous le titre : *Œuvres inédites de La Rochefoucauld, publiées d'après les manuscrits conservés par sa famille* (in-8o, 1862), titre qui ne tient pas tout ce qu'il promet, attendu qu'il s'agit moins des œuvres inédites (elles sont peu nombreuses) que d'une forme différente et de la première ébauche d'œuvres connues. *Une Notice historique sur le duc de La Rochefoucauld*, signée de M. E. de Barthélemy, occupe la première partie du volume. Citons aussi de cet écrivain : les *Amis de la marquise de Sablé*, recueil de lettres des principaux habitués de son salon, annotées et précédées d'une introduction historique sur la société précieuse au XVIIe siècle (in-8o, 1865). Enfin M. Edouard de Barthélemy a publié, avec M. Louis de La Roque : *Catalogue des gentilshommes du Bourbonnais, Nivernais et Donziois, qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux assemblées de la noblesse pour l'élection des députés aux états généraux de* 1789, d'après les documents officiels (1865, in-8o); *Catalogue des gentilshommes d'Artois, Flandre et Hainaut, qui ont pris part*, etc. (1865, in-8o); *Catalogue des gentilshommes de l'Ile-de-France, Soissonnais, Valois, Vermandois, qui ont pris part*, etc. (1865, in-8o); *Catalogue des gentilshommes d'Alsace, Corse et Comtat Venaissin, qui ont pris part*, etc. (1865, in-8o), etc., etc.

BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE (Jules), érudit et philosophe, né à Paris en 1805. Longtemps attaché au ministère des finances, il n'en écrivit pas moins dans le *Bon sens*, qu'il avait fondé avec Rodde et Cauchois-Lemaire, dans le *Constitutionnel*, dans le *National* et autres journaux d'opposition. Vers 1833, il se livra entièrement à ses travaux d'érudition et entreprit, pour faire suite au Platon de M. Cousin, cette traduction complète d'Aristote qui sera le monument littéraire de sa vie, et qui lui fit donner la chaire de philosophie grecque et latine au collége de France (1838). L'année suivante, il fut appelé à l'Académie des sciences morales et politiques. En 1848, le savant professeur rentra dans la politique et devint chef du secrétariat du gouvernement provisoire, puis représentant du peuple à la Constituante et à la Législative. Il vota avec le parti républicain modéré, quelquefois avec la droite, prit part (comme administrateur du Collége de France) à la suspension du cours de M. Michelet, et encourut des attaques assez vives pour d'autres actes inspirés par l'esprit de réaction. Toutefois, après le 2 décembre, il quitta sa chaire et la direction du collége de France, quoique le pouvoir ne lui imposât pas, dit-on, de prêter un serment contraire à ses convictions, qui se réveillaient, il faut l'avouer, un peu tard. On n'en doit pas moins rendre justice à cet acte de conscience et de désintéressement. Outre ses travaux sur Aristote et sa grande traduction, on a de lui : *De l'école d'Alexandrie*, précédé d'un *Essai sur la méthode des alexandrins et le mysticisme; Des védas; Du Bouddhisme;* des rapports sur diverses questions de philosophie ancienne, etc.

BARTHÉLEMY (MASSACRE DE LA SAINT-), 24 août 1572. Au moment d'esquisser ce tragique épisode, dont le récit semble un feuillet sanglant détaché de l'histoire de quelque monarchie barbare de l'Orient, nous nous trouvons en présence des solutions diverses que les écoles historiques ont données tour à tour, de ce que M. Henri Martin, notre cher et grand historien, a nommé le *problème de la Saint-Barthélemy*.

L'extermination générale des protestants a-t-elle été préméditée longtemps à l'avance par la *grande reine* et poursuivie jusqu'au dénoûment avec une *admirable dissimulation*, comme l'affirment cyniquement Davila, Capilupi, et d'autres panégyristes, fanatiques, pour qui les forfaits des grands sont toujours des traits de génie, et comme l'ont cru ensuite les protestants et les historiens de l'école philosophique?

Ce grand crime fut-il entièrement politique, comme d'autres ont cherché à l'établir, dans une pensée de réhabilitation, et fut-il provoqué par quelques complots des réformés? Les représentants de la religion dominante n'y eurent-ils aucune part, et ne doit-on l'attribuer qu'à une explosion du fanatisme populaire, etc.?

Toutes ces théories, et d'autres encore, ont eu leurs partisans. Et même, fait qui pourrait sembler extraordinaire à qui ne tiendrait pas compte des égarements de l'esprit de système, après le XVIIIe siècle, après la Révolution, à notre époque même, ces sacrifices humains ont trouvé des apologistes, non-seulement parmi les énergumènes qui s'imaginent défendre la religion en glorifiant toutes les violences dont elle a été le prétexte, mais encore parmi les théoriciens d'une philosophie dévoyée, qui prétend justifier tous les faits de l'histoire en les rattachant à un plan immuable et providentiel.

Nous n'avons pas, on le comprend, à discuter ici toutes ces doctrines, qui ont été discutées tant de fois, et notre tâche doit se borner à résumer les faits aussi exactement que les documents nous permettent de les entrevoir, sans passion, sans esprit de parti, mais aussi avec une consciencieuse fidélité, et sans aucune de ces complaisances dont on ne trouve que trop d'exemples parmi les écrivains qui ne recherchent que les vogues fructueuses ou les éphémères succès de parti.

On sait qu'après la paix de Saint-Germain, Coligny, le grand amiral et le chef des protestants, fut attiré à la cour par Catherine de Médicis et Charles IX, à force de caresses et d'obsessions. Le vieux capitaine s'était remis avec une confiance héroïque entre les mains de ses ennemis, non qu'il fût bien assuré de ne pas marcher à sa perte, mais dans le désir de contrebalancer la faction espagnole et lorraine, de guérir les maux de la France, épuisée par les guerres civiles, et d'employer les énergies nationales dans une guerre étrangère, aux Pays-Bas, qu'ensanglantait le duc d'Albe; expédition qui, dans sa pensée, avait pour but l'extension de nos frontières et l'affranchissement des protestants de ce pays. Dès que l'amiral crut voir une chance sérieuse de décider le roi à entreprendre cette guerre, il vint à Blois, où était alors la cour (septembre 1571). « Nous vous tenons maintenant, lui dit Charles IX avec une gaieté bienveillante; vous ne nous échapperez plus. » Plus tard, on chercha dans ces paroles une équivoque sinistre; mais il est vraisemblable qu'alors Charles IX, un peu las de la tutelle de sa mère et des Guises, et qui se défiait de son frère, le duc d'Anjou, était préoccupé surtout, quelles que fussent, d'ailleurs, ses arrière-pensées, du désir de s'attacher le vaillant capitaine. Ce n'était point le sentiment moral, absolument nul chez lui, mais l'intérêt personnel qui parlait. Violemment capricieux, fantasque, parfois même à demifou, il était d'ailleurs inhabile pour une si longue perfidie. Capable de commettre le crime, il ne semble pas que son tempérament le rendît propre à le méditer.

Cependant, qui pourrait affirmer d'une manière absolue que ce furieux, dépravé par une éducation italienne, nourri dans les principes de Machiavel et des Borgia, fût entièrement de bonne foi? Un de ses grands admirateurs nous dit crûment : « Le roy ne faisoit point de difficulté de fausser sa foi toutes et quantes fois qu'il vouloit et lui venoit en fantaisie. » (BRANTÔME, *Vie de Charles IX.*)

Quoi qu'il en soit, il reçut l'amiral comme un sauveur; il l'appela *son père;* il lui accorda tous les égards pour lui et pour son parti; il fit son entrée solennelle dans Paris en lui donnant la place d'honneur, à sa droite; il fit abattre, à sa requête, une pyramide élevée rue Saint-Denis, sur l'emplacement de la maison d'un marchand nommé Gastine, brûlé pour avoir prêté son logis à une assemblée de protestants; enfin il parut vouloir se conduire entièrement d'après ses avis. Le parti lorrain, les Guises semblaient en pleine disgrâce; les ultra-catholiques remplissaient les chaires de leurs déclamations, et le prédicateur du roi, lui-même, Sorbin de Sainte-Foix, attaquait hardiment Charles IX, et ne craignait pas d'exhorter le duc d'Anjou à poursuivre l'œuvre de l'anéantissement des hérétiques, en apparence abandonnée par son frère.

Quant à Catherine, nul doute qu'elle n'ait constamment nourri l'idée de détruire les chefs protestants, et particulièrement Coligny; mais il est peu probable qu'elle eût un plan arrêté. Fausse, implacable et perfide, mais flottante, irrésolue, embarrassée dans ses propres intrigues, elle était partagée entre la soif du pouvoir, la crainte des Guises, ses redoutables alliés, et sa préférence pour son fils Anjou, la méprisable femmelette italienne. Le fond de sa politique n'était que mensonge et trahison; mais elle aussi nous apparaît comme bien plus propre à exploiter les événements qu'à les diriger, à saisir les occasions qu'à les faire naître. Toutefois, si l'on peut lui contester l'effroyable mérite d'avoir seule combiné de longue main, ourdi, dirigé le complot, il est indubitable qu'elle avait depuis longtemps promis sa coopération pour cette œuvre sanglante, que la faction ultra-catholique poursuivait depuis longtemps avec une implacable ténacité. Capilupi rapporte qu'en 1568 elle eut une conversation avec le nonce, qui la pressait sur cet objet. Catherine donna l'assurance « qu'elle et Sa Majesté n'avaient rien plus à cœur que d'attraper un jour l'amiral et ses adhérents et d'en faire une boucherie mémorable à jamais. »

Cependant, tandis que Coligny nourrissait l'esprit du roi des plus vastes projets : extension des frontières et du patronage de la France, organisation de la marine, abaissement de la puissance espagnole, non-seulement dans les Pays-Bas, mais encore dans le nouveau monde; tandis que le grand patriote rêvait d'effacer toutes les divisions de partis en occupant toutes les forces et toutes les volontés dans de grandes entreprises nationales, l'odieux complot s'organisait autour de lui. Jeanne d'Albret était morte en juin 1572, empoisonnée, suivant l'opinion générale alors et contestée depuis. Strozzi, le vieux La Garde (dont le nom sinistre rappelait les massacres de Cabrières et de Mérindol), vidaient les arsenaux de La Rochelle, la place forte des protestants, sous le prétexte d'armer la flotte pour l'expédition des Pays-Bas. La faction espagnole, les Tavannes, les Gondi, etc., combattait ouvertement les plans de l'amiral. Les Guises introduisaient successivement une armée dans Paris, gentilshommes de leurs innombrables fiefs, spadassins nourris par eux, clients de toute condition que leur fournissait le parti, etc. Appuyés sur le puissant clergé de Paris et sur le gros de la population, soutenus par une partie de la cour, ils apparaissaient déjà comme les maîtres de la situation. Les protestants, au contraire, quoique représentés dans la capitale par l'élite de leurs chefs et de leurs hommes d'épée, n'étaient pas en nombre suffisant pour se protéger eux-mêmes et défendre leurs coreligionnaires de Paris. Des rumeurs sinistres leur venaient de toutes parts; de furieux prédicateurs, les évêques Sorbin et Vigor, le cordelier milanais Panigarola et cent autres tonnaient contre eux et prêchaient nuit et jour leur extermination. Mais, outre leur fierté naturelle, le devoir les retenait autour de leur chef. Quant à Coligny, sans fermer les yeux sur le danger, il se croyait assez sûr du roi pour dominer la situation, couvrir son parti et réaliser ses projets patriotiques. Sa confiance était telle, qu'il fit remettre au roi, avant l'époque fixée par le dernier traité de paix, trois des places de sûreté des protestants, La Charité, Sancerre et Cognac. D'ailleurs, il l'avait dit récemment : « J'aime mieux être traîné mort par les rues de Paris que de rentrer dans la guerre civile. » (DE THOU).

Après avoir longtemps balancé, tergiversé, dissimulé, Catherine entra décidément en lutte contre l'amiral, dont l'influence semblait menacer la sienne, se prononça pour le parti espagnol et papal, obséda Charles IX pour lui arracher la promesse de la paix; et enfin, donnant un corps aux vagues pensées de meurtre qui flottaient dans son esprit depuis bien des années, *elle tint conseil pour se défaire de l'amiral* (*Mémoires de Tavannes*).

C'est sous ces auspices et au milieu des complots de toute nature que furent célébrées, à Notre-Dame, les noces de Henri de Navarre et de Marguerite, sœur de Charles IX. Ce mariage *mixte* était un gage d'alliance et de paix avec les réformés, et le roi le conclut malgré l'opposition du saint-siége. Qui n'aurait alors cru à sa bonne foi? Cette cérémonie était, pour les catholiques, l'abomination de la désolation. Ils avaient prédit que les noces seraient *vermeilles*, c'est-à-dire qu'elles seraient ensanglantées par un combat ou un massacre. Aux protestants restés hors de l'église pendant la messe, ils disaient insolemment : « Vous y entrerez bientôt malgré vous. »

Néanmoins, malgré les plus furieuses excitations, le mariage se célébra paisiblement le 18 août, et les fêtes durèrent quatre jours. Le jour même du mariage, on fit signer à Charles IX un ordre aux gouverneurs d'arrêter *tout courrier ou tout autre* qui passerait les monts *dans six jours*. Or, le sixième jour après la date de cette lettre fut le 24 août, jour de la Saint-Barthélemy. Coïncidence fortuite peut-être, mais bien étrange. On sait, en effet, que cette arrestation des courriers, cette interruption de communications était une vieille coutume de guerre, coutume qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours et qui était toujours le signe d'un mouvement ou d'un projet de mouvement.

Evidemment, le massacre était arrêté en principe, et Tavannes nous donne, dans ses *Mémoires*, un plan que lui-même avait suggéré pour exterminer les protestants pendant les fêtes du mariage, au moyen d'un guet-apens de combat simulé.

Cette farce sanglante ne put avoir lieu; mais les bals et mascarades furent du moins égayés par d'étranges mystifications contre Navarre, Condé et les protestants, qui furent battus, ridiculisés, retenus en enfer, pendant que leurs femmes, costumées en nymphes, triomphaient aux bras de danseurs orthodoxes en des ballets dont l'impudicité dut seule être un supplice pour l'austérité des huguenots.

C'est par ces significatives et menaçantes comédies que Catherine, Anjou, les Guises et toute la faction préludaient à l'assassinat.

Le premier acte du drame fut combiné et débattu entre deux femmes. Catherine de Médicis fit venir en secret la duchesse de Nemours, veuve du grand Guise (qui avait été tué par le protestant Poltrot), et la mit en demeure de poursuivre la vengeance de sa maison en tuant Coligny. La reine mère, suivant le témoignage de graves historiens (De Thou, et *Mémoires de l'Estat de France*), avait fait la combinaison machiavélique de détruire les uns par les autres, huguenots, lorrains et politiques, et d'écraser ensuite les Guises, vainqueurs présumés. A tout hasard, ceux-ci, qui avaient des forces considérables sous la main, consentirent à se charger de l'horrible initiative. Leur furie de sang était telle, que le jeune Guise voulait d'abord que sa mère elle-même tuât, d'une arquebusade, l'amiral dans les salles du Louvre (*Lettre* du nonce SALVIATI). Mais on s'arrêta à des moyens plus pratiques. Les Guises nourrissaient depuis longtemps un assassin spécial pour tuer Coligny, Maurevert, expert en ces besognes sanglantes. On le cacha chez le chanoine Villemur, au cloître Saint-Germain l'Auxerrois, et pendant trois jours il attendit le passage de l'amiral, caché derrière un treillis de fenêtre, avec une arquebuse chargée de balles de cuivre. Le vendredi 22 août, comme Coligny revenait à pied du conseil et lisait une requête en se rendant à son petit hôtel de la rue Béthisy, il passa devant la fenêtre fatale, et reçut le coup de feu presque à bout portant. Une balle lui emporta l'index de la main droite; une autre se logea dans son bras gauche. En présence de l'illustre victime, la main du misérable avait tremblé; il s'enfuit par les derrières de la maison, sur un cheval tiré de l'écurie des Guises et qui l'attendait, sellé et bridé, dans l'arrière-cour.

Sans s'émouvoir, Coligny montra, de sa main mutilée, la fenêtre d'où était parti le coup, et dit aux amis qui l'entouraient : « Avertissez le roi. »

Charles IX jouait à la paume avec le duc de Guise et Téligny, gendre de l'amiral. Il pâlit, jeta sa raquette avec colère, ordonna une enquête, défendit aux bourgeois de s'armer, jura qu'il punirait les coupables, et envoya un détachement de ses gardes pour protéger l'amiral en son logis. Sans doute, tout cela prouverait assez qu'il n'était pas encore dans la confidence du complot. Mais on doit remarquer que la reine mère elle-même affecta une violente indignation, à la nouvelle de ce crime qu'elle avait préparé.

Quoi qu'il en soit, Charles IX, sur l'invitation de Coligny, se rendit dans l'après-midi auprès du blessé et l'accabla de marques d'intérêt. Catherine et Anjou l'avaient accompagné, soit pour masquer leur complicité, soit plutôt pour épier les paroles de la victime.

Cependant, quoique l'illustre chirurgien Ambroise Paré répondît de la vie de l'amiral, et que le crime parût manqué, Paris était plein de l'agitation qui précède les grandes crises. Les gentilshommes protestants se concentraient autour de l'hôtel de la rue Béthisy, accusant hautement les Guises de l'assassinat. Les quartiers, sous l'impulsion des confréries et du clergé, prenaient les armes, malgré les défenses du roi. Anjou, pour ne point laisser la première place au duc de Guise, à la tête du parti catholique, se promenait dans un coche à travers la ville, semant sur sa route le faux bruit que Montmorency (le chef des politiques) allait tomber sur Paris avec un gros corps de cavalerie; sûr moyen d'augmenter l'émotion et de hâter, par une panique, le massacre des protestants.

Le 23, conseil chez la reine mère, auquel assistaient Gondi (Retz), le chancelier Birague, le maréchal de Tavannes, Anjou et le duc de Nevers. « Des quatre conseillers qui aidèrent la veuve et les fils de Henri II à souiller nos annales d'une tache ineffaçable, trois étaient étrangers à la France. Ils arrêtèrent leur plan, puis allèrent, tous les six, trouver le roi dans son cabinet au Louvre. Heure fatale, qui décida pour Charles IX de la gloire avec Coligny, ou de la honte éternelle avec Catherine, du rachat de sa jeunesse égarée, ou de sa damnation dans l'histoire. La destinée de la France était suspendue à un mot, à un geste d'une tête faible, d'un esprit sans boussole, presque d'un insensé... » (HENRI MARTIN.)

Ainsi, Charles IX ne savait rien encore de l'effroyable projet, telle est l'opinion assez généralement adoptée aujourd'hui. Toutefois, il convient de rappeler que d'autres historiens, comme Audin et Sismondi, par exemple, ont

admis que, sans qu'il y eût rien de positivement arrêté, l'idée de se débarrasser d'un seul coup de tous les chefs du parti n'était pas tout à fait nouvelle pour Charles. Davila dit positivement que ce fut le roi qui autorisa le duc de Guise à tuer Coligny. Mais il est contredit par les récits de Tavannes, de la reine Marguerite et du duc d'Anjou.

S'il y a incertitude sur ce point, nous savons du moins ce qui se passa dans ce conseil fameux du 23 août. Catherine exposa cyniquement le plan de la faction; elle affirma que les huguenots s'armaient de toutes parts, que la guerre civile allait infailliblement recommencer, et qu'il valait mieux la terminer dans Paris, pendant qu'on avait les chefs sous la main. Les catholiques, d'ailleurs, étaient résolus d'en finir, et, si le roi ne se mettait à leur tête, ils nommeraient un *capitaine général* (ce qui se fit dans la Ligue); on ne pouvait punir Guise pour le meurtre de l'amiral, car elle-même et le duc d'Anjou avaient été *de la partie;* il fallait achever l'œuvre, car Coligny était un ennemi de l'autorité royale, etc. Charles IX, dit-on, lutta longtemps contre sa mère et ses odieux conseillers, et finit par se déterminer *tout à coup, sur cette insinuation,* que peut-être il avait peur des huguenots... Alors il éclata avec frénésie : « Par la mort Dieu! vociféra cet insensé, puisque vous trouvez bon qu'on tue l'amiral, je le veux, mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en demeure pas un qui me le puisse reprocher après. Par la mort Dieu! donnez-y ordre promptement. »

Les conjurés passèrent le reste du jour et une partie de la nuit à préparer l'exécution de leur forfait. Guise, Aumale, Montpensier, le bâtard d'Angoulême, furent mandés dans l'affreux conciliabule. On se distribua les meurtres; chose facile, car on avait la liste des huguenots et de leurs logis.

Le prévôt des marchands, Le Charron, reçut du roi différents ordres dont il ne comprit que trop la portée; il se récria, mais on le menaça d'être pendu s'il n'obéissait (Brantôme, *Vie de Tavannes*). Toutefois, il n'envoya ses ordres que le lendemain, alors qu'ils étaient devenus inutiles. L'autorité régulière de l'Hôtel de Ville paraît donc n'avoir eu qu'une faible part au massacre (*Archives curieuses*, t. VII, p. 213).

Mais les conjurés s'étaient prudemment mis en mesure de se passer d'elle. Un de leurs séides, Marcel, ex-prévôt des marchands, avait été chargé de réunir à l'Hôtel de Ville les chefs de confrérie, les capitaines de quartier, tous les meneurs dont on était sûr, pour leur communiquer le mot d'ordre. Le signal indiqué était l'horloge du Palais de Justice, qui devait être sonnée au point du jour; les *bons catholiques* se reconnaîtraient à un mouchoir blanc au bras et une croix blanche au chapeau.

Au coucher de la reine mère, il se passa une scène caractéristique. On sait que Henri de Navarre et Condé étaient au Louvre, avec leurs gentilshommes, leur maison. Tous ces protestants étaient destinés à être sacrifiés, sauf les deux princes, dont la mort fut mise en délibération, mais que l'on convint d'épargner pour ne point laisser le parti des Guises sans contrepoids. Le Louvre, la maison du roi allait donc, dans quelques heures, être souillée du sang des *hôtes du roi.* Eh bien, le soir, à l'heure accoutumée, Catherine congédia froidement sa fille Marguerite, la nouvelle reine de Navarre, qui n'était point dans le secret; et comme son autre fille, la duchesse de Lorraine, priait pour sa sœur, disant qu'il n'y avait point de pitié d'envoyer cette malheureuse dans les appartements de son mari, où le sang allait couler, la reine mère commanda plus rudement. « Quoi qu'il advienne, dit-elle, il faut qu'elle y aille, de peur de leur faire soupçonner quelque chose. » Ce trait seul peut faire juger de la valeur des fantaisies paradoxales de certains historiens, comme MM. Alberi et Charrière, qui ont célébré avec emphase le *cœur de mère* de Catherine de Médicis.

Et le péril n'était point imaginaire : on connaît, par les *Mémoires* de la reine Marguerite, les scènes affreuses qui ensanglantèrent sa chambre à coucher, et jusqu'à son lit.

Cependant, les préparatifs s'achèvent dans le silence de la nuit; vers minuit, les 1,200 arquebusiers du régiment des gardes commencent à occuper les positions convenues; les assassins volontaires s'arment dans les quartiers; Guise réunit les capitaines français et suisses et leur communique sa furie sauvage : « La bête est prise au piége, dit-il; il faut se soûler de son sang : c'est le roi qui le veut! »

Au moment de donner le signal de la tuerie, cette misérable Catherine eut, dit-on, un moment d'anxieuse hésitation, non par pitié, mais par effroi; mais ce moment fut court, et bientôt elle envoya l'ordre de sonner la cloche la plus voisine du Louvre, celle de Saint-Germain l'Auxerrois, à laquelle répondit un peu plus tard le glas de la tour de l'Horloge. Elle vint ensuite, avec son fils Anjou, se placer dans une petite chambre qui donnait du côté de l'église, pour mieux voir le commencement de la *grande entreprise.* Un coup de pistolet éclata et fit tressaillir ces deux lâches assassins. Dans le récit qui lui est attribué, Anjou prétend même que lui et sa mère furent tellement *espris de terreur*, qu'ils donnèrent un contre-ordre. Que cette assertion soit vraie ou fausse, il était trop tard : bientôt le tumulte, les hurlements, les cloches, les arquebusades annoncèrent que les *matines de Paris* étaient commencées.

L'aube se levait; mais les sombres rues du vieux Paris étaient encore plongées dans l'obscurité, et le massacre commença à la lueur sanglante des torches. Ce jour, qui se levait lentement pour éclairer ces scènes d'horreur, eût dû être doublement sacré pour des chrétiens : *c'était un dimanche, et c'était* la fête de l'un des fondateurs du christianisme, l'apôtre martyr saint Barthélemy.

Coligny, veillé par Ambroise Paré et par le pasteur Merlin, gardé par une poignée de gentilshommes protestants répandus dans les maisons voisines, par deux postes de gardes du roi, reposait avec une entière confiance, se croyant sauvegardé surtout par la parole royale, par les traités, par la foi publique, par tout ce qu'il y a de respecté parmi les hommes.

C'est par lui que le massacre commença.

Le duc de Guise n'avait point voulu laisser à d'autres la mission d'achever cette illustre victime, qui lui appartenait, dont il était l'assassin en titre. Il prit avec lui d'Aumale, le bâtard d'Angoulême, une grosse troupe de soldats, et envahit la rue Béthisy; les gardes du roi et Cosseins, leur capitaine, se joignent à lui et se transforment, sans hésitation, de *protecteurs officiels, en lâches meurtriers.* Les portes sont enfoncées, les serviteurs tués ou mis en fuite; Sarlabous, gouverneur du Havre, Attin, attaché au duc d'Aumale, l'allemand Behme (ou Besme), sicaire de Guise, et quelques autres se présentent en hurlant devant l'amiral; l'auguste vieillard les reçoit avec un calme si extraordinaire, que les meurtriers français s'arrêtent; Behme s'avance, et, après quelques paroles, plonge un épieu énorme dans le ventre de Coligny; puis tous l'achèvent avec d'horribles jurements. Guise s'impatientait dans la cour : « Behme, as-tu fini? — C'est fait. — Jette-le donc, qu'on le reconnaisse. » Et le cadavre bondit sur le pavé; la tête était inondée de sang, méconnaissable; cependant Angoulême *torcha la face* et dit : « Ma foi, c'est bien lui. » Et ces illustres seigneurs descendirent dans la bassesse et la vilenie jusqu'à donner des coups de pied au visage du grand martyr. Un italien nommé Petrucci, valet de Gonzague, duc de Nevers, coupa la tête et la porta à la famille royale. Ce *morceau de roi* fut embaumé avec soin et envoyé au pape. Le hideux trophée partit pour Rome, mais il n'existe aucun témoignage historique qui permette d'affirmer qu'il arriva à sa destination.

D'autres vengeurs de la religion, écumés par les meneurs dans les ruisseaux de Paris, dépecèrent le cadavre, le traînèrent à travers les rues, et allèrent le suspendre par les pieds au gibet de Montfaucon.

Au Louvre, le massacre commença vers cinq heures. Les malheureux désignés comme victimes, dont la plupart partageaient la veille les jeux du roi, furent surpris un à un, désarmés, abattus comme des moutons, soit dans les appartements, soit dans la cour, sous les yeux du roi, qui, d'une fenêtre, assistait à la tuerie. Là tombèrent les plus vaillants et les plus loyaux capitaines, la fleur de la France et de la réforme, les Pardaillan, les Clermont de Piles, les Saint-Martin, les Beoures et tant d'autres. « Ces malheureux, de la cour, adressaient à cette fenêtre les appels les plus pathétiques, et ne trouvaient dans le roi, dans leur hôte, dans ce magistrat de la justice commune, que l'œil sauvage, égaré, furieux, d'un misérable fou. » (Michelet.)

Quant à Navarre et Condé, ils avaient été mandés auprès du roi, qui leur dit avec une violence frénétique : « Je ne veux qu'une religion dans mon royaume; *la messe ou la mort*, choisissez! » Navarre, le leste sauteur, qui, plus tard, devait faire avec sa grâce gasconne le *saut périlleux*, se tira de péril avec quelques concessions de paroles. Condé, personnage aussi frivole, se montra cependant plus ferme et plus digne. Mais on avait décidé de les épargner tous deux. Le roi cependant menaça le dernier de lui faire trancher la tête s'il n'abjurait sous trois jours. Ils s'y résignèrent, comme on le sait, un peu plus tard.

Le carnage s'étendait par toute la ville; des bandes de furieux, sous la conduite des Guises, des Aumale, des Montpensier, des Tavannes, des Nevers, des gardes du roi, etc., après avoir égorgé les gentilshommes protestants agglomérés dans le quartier de l'amiral, passèrent ensuite aux magistrats, aux bourgeois, aux artisans accusés d'hérésie. Comme on l'a vu dans toutes les proscriptions, des voisins *dénonçaient leurs concurrents; des parents,* ceux dont ils attendaient l'héritage. Le sauvage Tavannes hurlait partout : « Saignez! saignez! la saignée est bonne en août comme en mai! » (Brantôme, *Tavannes.*)

On avait lancé dès le principe, pour justifier la furie des tueurs et diminuer l'horreur du forfait, la calomnie banale invariablement employée dans tous les temps contre les proscrits : les huguenots conspirent! il faut les écraser pour sauver la religion et le roi... Or, outre qu'on ne trouva aucune pièce, aucun indice qui pût donner la moindre apparence de réalité à ce roman, la plupart de ces prétendus conspirateurs furent surpris dans leur lit; et, quoiqu'ils se sentissent enveloppés de trahisons, ils comptaient tellement sur la foi royale, qu'ils n'avaient même rien concerté pour leur défense, précaution que n'eussent *certainement pas* oubliée des conspirateurs. La Rochefoucauld, ami intime du roi et qui avait folâtré avec lui la veille jusqu'à minuit, vit tout à coup entrer chez lui six hommes masqués; il croit à une de ces mascarades familières à Charles IX, qui, dans ses gaietés étranges, allait souvent surprendre et fouetter les hommes et même les femmes de la cour. Le malheureux riait encore qu'il avait déjà le couteau dans la gorge. Ces masques sinistres étaient des gens du duc d'Anjou. Ce furent également des gardes d'Anjou qui arquebusèrent sur un toit, où il s'était réfugié, Téligny, gendre de l'amiral, ainsi que le seigneur de La Force et l'un de ses fils. Le plus jeune, un enfant de douze ans, fut sauvé par *son admirable présence* d'esprit. On connaît ce touchant épisode :

> De Caumont, jeune enfant, l'étonnante aventure
> Ira, de bouche en bouche, à la race future!

Renversé avec son père et son frère, il contrefit le mort sous ces cadavres, qui l'avaient couvert de sang. Le soir, il se découvrit à un homme du peuple, un pauvre marqueur de jeu de paume, qui le conduisit secrètement à l'arsenal, chez Biron, parent des La Force.

Un assez grand nombre de protestants logeaient hors des murs, au faubourg Saint-Germain. Des bandes d'assassins leur avaient été expédiées, mais elles se dispersèrent en route pour égorger et piller dans les quartiers. Eveillés par l'*effroyable tumulte de Paris*, les protestants crurent à un mouvement suscité par les Guises. Ils descendirent vers la rivière, en face du Louvre, pour aller se ranger autour du roi; mais ils s'enfuirent en voyant des suisses, des gardes du roi et des courtisans tirer sur eux de l'autre rive et monter sur des bateaux pour les poursuivre. C'est alors, assure-t-on, que Charles IX, irrité de voir cette proie échapper à la boucherie, saisit une arquebuse avec la fureur d'un maniaque sanguinaire et tira, à plusieurs reprises, sur les fugitifs. De nos jours, nous ne l'ignorons point, on a révoqué ce fait en doute. Mais, outre qu'il est attesté par plusieurs récits du temps, il n'a rien d'invraisemblable de la part d'un homme dont on connaît les sauvages instincts de chasseur, qui éventrait de sa main les animaux forcés, se couvrait de leur sang, leur arrachait les entrailles avec frénésie, et coupait la tête aux ânes et aux mulets qu'il rencontrait sur sa route. (Papyre-Masson, *Vie de Charles IX.*) On sait aussi qu'après avoir reculé d'abord devant l'exécution d'un tel forfait, il se montra l'un des plus furieux quand le sang eut commencé de couler, et que sa violence habituelle, qui touchait si souvent à *la démence, se tourna en une véritable folie* de meurtre et de carnage. Ceci, d'ailleurs, n'est qu'une circonstance accessoire; et, en supposant qu'elle n'eût aucune réalité, l'horreur si justement attachée au nom de Charles IX n'en serait que bien faiblement diminuée. Mais, nous le répétons, elle est fort probablement vraie, car elle est attestée, non-seulement par les écrivains protestants, par les *Mémoires de l'Estat de France* (folio 212, au verso), par le *Réveille-matin des Français* (dans les *Archives curieuses*, t. VII, p. 187), etc., mais encore par Brantôme, qu'on ne peut accuser de malveillance, car il considère Charles IX comme le type du *roy parfait.* Or, voici ce qu'il dit à ce sujet : « Et y fut plus ardent que tous; si que, lorsque le jeu se jouoit, et qu'il fut jour, et qu'il mit la teste à la fenestre de sa chambre, et qu'il voyoit aucuns, dans les fauxbourgs de Saint-Germain, qui se remuoient et se sauvoient, il prit une grande arquebuse de chasse qu'il avoit, il en tira tout plein de coups à eux, mais en vain, car l'arquebuse ne tiroit si loin. Incessamment crioit : *tuez, tuez!* Il n'en voulut sauver aucun, sinon Ambroise Paré, son premier chirurgien, et sa nourrice. » (Brantôme, *Vie de Charles IX.*)

Suivant la tradition, il aurait tiré du balcon du rez-de-chaussée qui est à l'extrémité de l'aile du Louvre construite sous son règne par Jean Bullant. En floréal de l'an II, on avait placé là un poteau infamant avec cette inscription : *C'est de cette fenêtre que l'infâme Charles IX, d'exécrable mémoire, a tiré sur le peuple, avec une carabine.*

On a essayé d'établir que cette partie des constructions n'était pas complétement achevée en 1572. Dans cette hypothèse, cela ne prouverait pas que Charles IX n'a pas tiré, mais simplement qu'il n'a pas tiré de ce balcon. D'ailleurs, cette discussion est oiseuse; Brantôme et les autres relations ne parlent pas du balcon traditionnel, *mais disent seulement* que le roi tira de la *fenêtre de sa chambre.* Or, cette fenêtre donnait également sur la Seine, et faisait partie des bâtiments de Pierre Lescot, masqués aujourd'hui par ceux de Perrault.

Au moment de la fuite des protestants du faubourg Saint-Germain, Guise, Aumale, Angoulême coururent, avec des cavaliers, à la porte Bucy; mais, s'étant trompés de clefs, ils perdirent un temps précieux, pendant lequel les fugitifs, sous la conduite du vidame de Chartres, de Jean de Rohan, de Montgommery et d'autres chefs, gagnèrent Vaugirard et filèrent rapidement, avec l'intention de se réfugier en Normandie. Les égorgeurs les poursuivirent jusqu'à Montfort-l'Amaury, mais sans pouvoir les atteindre.

Jusqu'à présent, nous avons vu que le massacre était l'œuvre de la cour, des princes, des seigneurs, des confréries religieuses, des gardes du roi et des princes, des clients et sicaires des Guises, et d'un certain nombre de fanatiques et de bandits. Sans doute, on remarque aussi la présence de bourgeois de la milice, comme l'orfèvre Crucé, le boucher Pezou, le libraire Kœrver et d'autres qui guidaient des bandes composées d'hommes triés, d'assassins choisis; sans doute, des misérables sortis de la cour des Miracles, des prisons et des bouges, des artisans même et des gens de commerce, égarés par des prédications incendiaires, se mêlèrent spontanément à l'élite des égorgeurs; mais le mouvement n'en fut pas moins préparé, commandé, dirigé par *les chefs de cette société : c'est une tuerie* officielle, il est impossible d'élever à cet égard le moindre doute; et le système des Buchez, des Capefigue et autres, qui consiste à représenter cette horrible exécution comme un acte de foi et d'entraînement populaire, comme l'œuvre spontanée de la population de Paris, ce système est aussi faux qu'il est odieux.

Après le départ de Guise, vers midi, à travers la ville inondée de sang, le prévôt des marchands et les échevins se dirigèrent vers le Louvre et vinrent supplier le roi de faire cesser les *pilleries, saccagements et meurtres* que commettaient ses gens, ceux des princes et princesses, seigneurs, gentilshommes, gardes, archers, suisses, etc., et toutes sortes de gens *sous leur ombre.* Voilà qui précise bien, comme on le voit, la physionomie de ce prétendu mouvement populaire et la part qu'y prirent les magistrats municipaux, les représentants de la ville. Il fallait un grand courage pour oser faire une telle démarche en un pareil moment. Charles IX, par une réaction naturelle, était tombé de la frénésie dans une sorte d'atonie hébétée; il accueillit les municipaux et les autorisa à faire désarmer, à rétablir la tranquillité. Ordre dérisoire! On continua d'égorger dans les rues, dans les maisons, dans les prisons et partout.

Le lundi, il y eut un moment d'affaissement et de lassitude; mais un cordelier imagina un miracle : il cria partout qu'une aubépine *venait de fleurir au cimetière* des Innocents. Alors, toutes les cloches des paroisses, des couvents, des chapelles se mirent à sonner à la fois, comme pour célébrer la justice de Dieu, manifestée par un prodige éclatant. Cette incessante et formidable sonnerie ralluma la fureur attiédie des assassins. Le massacre recommença avec un redoublement de barbarie. On éventrait les femmes enceintes pour arracher de leurs flancs les petits huguenots, qu'on jetait à la voracité des pourceaux et des chiens. Dans certaines *maisons où tout* avait péri, on emportait les petits enfants dans des hottes et on les jetait du haut des ponts à la rivière, comme des portées d'animaux. De petits misérables de dix ans étranglaient des enfants au berceau, ou les traînaient par les rues, la corde au cou. De tous côtés, le meurtre, le pillage, le viol, la dévastation des maisons; les ruisseaux étaient gonflés de sang et le vomissaient à flots dans le fleuve, qui roulait incessamment des cadavres. Du Louvre, les grands seigneurs et les nobles dames pouvaient contempler, dans un doux loisir, le sanglant défilé des victimes. « Le roy, dit Brantôme, prit fort grand plaisir à voir passer sous ses fenestres plus de quatre mille corps *de gens tués ou noyés*, qui flottoient aval de la rivière. » Ces horreurs faisaient d'ailleurs les délices de cette cour de prostituées, de femmelettes et d'assassins. Les filles d'honneur, les dames et la reine mère avaient déjà, la veille, passé d'agréables heures à faire la revue obscène des gentilshommes tués dans la cour et dépouillés de leurs vêtements, et à juger par elles-mêmes le procès pour cause d'impuissance intenté à l'intrépide baron de Pont par son impudique épouse, l'héritière des Soubise.

Le massacre continua le lendemain mardi avec une nouvelle furie, et, pendant plusieurs jours encore, il y eut des meurtres isolés, mais nombreux. Parmi les victimes les plus notables des derniers jours, il faut rappeler l'historien Pierre de La Place et l'illustre Ramus, immolé à l'instigation d'un ignare et envieux rival, le professeur Charpentier, créature des jésuites. Suivant une tradition, le statuaire Jean Goujon aurait été tué le 24, d'une arquebusade, sur son échafaudage même, pendant qu'il travaillait aux bas-reliefs de la cour du Louvre. Il semble peu probable qu'en un tel carnage, où périssaient ses coreligionnaires, le grand artiste ait eu le *sang-froid de monter* là pour ciseler des figures, à moins que ce ne fût pour s'y réfugier comme en un lieu d'asile. Son nom ne se trouve point sur les listes des morts, qui sont d'ailleurs très-incomplètes. Un autre réformé illustre, Bernard Palissy, qui travaillait pour Catherine, hors des murs, aux Tuileries, fut sauvé, soit par la protection de la reine mère, soit par un oubli des tueurs.

Le pillage accompagnait nécessairement la tuerie. Pour beaucoup même, le massacre était une industrie; on vendait la vie à des proscrits, puis on les tuait après les avoir dépouillés; on vendait les cadavres à des parents

en larmes, puis on abattait les vivants par-dessus les morts. Des plaideurs égorgeaient leur partie adverse ; des candidats aux charges tuaient les occupants. Les haines particulières s'assouvissaient. Les Guises notamment, firent tuer beaucoup de leurs ennemis, et entre autres Salcède, qui cependant était catholique, puis firent dévaliser son hôtel et transporter tout le butin chez eux. Charles IX et les princes levaient la dîme sur le *saccagement* des lapidaires et autres riches huguenots tués par leurs soldats ; ils vendaient les charges de ceux qu'ils livraient à la mort ; ils brocantaient l'assassinat.

Le 24, après la visite du prévôt et des échevins, Charles, malgré l'exécution du Louvre faite par lui, avait effrontément écrit aux gouverneurs de provinces et aux ambassadeurs que le massacre était entièrement l'œuvre des Guises, le résultat d'une rivalité de famille entre eux et les Châtillon (la famille de l'amiral), une sorte de *vendetta* à la manière des factions italiennes, et que lui-même avait eu assez à faire à se garder dans son Louvre. Ceci était une combinaison des Italiens de la reine mère, conforme à la méthode classique d'user les partis les uns par les autres. On espérait, par cette fiction, par ce mensonge officiel, conserver l'alliance des souverains protestants, après avoir, par la réalité terrible du massacre, contenté la faction des ultra-catholiques, l'Espagne et le saint-siége. Au retour de leur chasse aux fugitifs, Guise et Aumale se montrèrent mécontents ; ils voulaient bien (c'était la fortune de leur maison) rester les chefs du parti, mais non que le roi dégageât sa responsabilité et rompît toute solidarité avec eux. D'un autre côté, on craignait que Montmorency, chef des politiques, des modérés, en voyant le roi renier le massacre, ne marchât sur Paris comme pour venir au secours de Charles, contre l'omnipotence des Guises. Il eût rallié, sans aucun doute, des flots de huguenots ainsi qu'un grand nombre de catholiques honnêtes, que révoltaient tant d'atrocités, et que la terreur réduisait au silence.

Charles allait encore « se retrouver entre deux partis, dont aucun ne serait le parti du roi. » (HENRI MARTIN.)

On lui fit faire une nouvelle volte-face, et, le mardi 26, ce misérable insensé vint se démentir solennellement lui-même en plein parlement, et déclarer, avec un cynisme sauvage, que tout ce qui se faisait avait lieu par son ordre exprès, et qu'il avait ainsi voulu prévenir les complots de Coligny et de ceux de la religion. Le président Christophe De Thou, qui avait le massacre en horreur, eut cependant la lâcheté d'en faire l'apologie, de célébrer l'admirable sagesse du roi et de commenter avec emphase le mot de Louis XI : *Qui ne sait dissimuler, ne sait régner*. Les membres du parlement, troublés peut-être par les cris des victimes, qu'ils pouvaient entendre de leurs siéges, s'abîmèrent dans la platitude et l'ignominie. Ils instruisirent le procès de Coligny et de ses *complices*, et, après deux mois de procédure, rendirent toutes sortes d'arrêts flétrissants, ordonnèrent que l'anniversaire de la Saint-Barthélemy serait célébré à perpétuité par une procession, et finalement, pour associer la *justice* aux glorieux exploits des massacreurs, envoyèrent à la mort deux protestants du plus noble caractère : le capitaine Briquemaut, âgé de soixante-dix ans, et le maître des requêtes Cavaignes, qui furent tenaillés et pendus, aux flambeaux, à la Grève, en présence de toute la cour. On pendit en même temps un mannequin représentant Coligny.

Le lendemain du lit de justice, Charles IX alla visiter les restes de Coligny au gibet de Montfaucon, devenu un lieu de pèlerinage pour tous les fervents catholiques. « Ainsi qu'il commençoit à rendre quelque senteur, le roi l'alla voir. Aucuns qui estoient avec lui bouchoient le nez à cause de la senteur, dont il les en reprit, et leur dit : « Je ne le bouche » comme vous autres, car l'odeur de son en- » nemi est très-bonne. » (BRANTÔME.)

Le 28, le clergé fit célébrer un jubilé extraordinaire en l'honneur de la victoire mémorable. Le roi et la cour figurèrent en grande pompe dans les processions, stations, etc.

Au milieu de ces farces tragiques, la Saint-Barthélemy se poursuivait dans les provinces. En même temps qu'il avouait hautement le crime, le revendiquant pour lui-même, le roi avait fait expédier de nouvelles lettres, démentant celles de la veille, aux gouverneurs, qui reçurent en outre diverses instructions relativement aux huguenots. Les ordres de massacre furent transmis verbalement par des envoyés spéciaux ; Tavannes l'affirme positivement. Partout, d'ailleurs, il n'y avait qu'à laisser le champ libre aux meneurs ecclésiastiques et aux confréries, qui s'embarrassèrent peu des tergiversations de la cour et procédèrent à l'exécution avec une rapidité et une sûreté de main extrêmement remarquables. On avait commencé par emprisonner les plus notables des huguenots ; puis on les massacra dans les prisons ; enfin, la tuerie s'étendit de maison en maison, sur les places et dans les rues, accompagnée des scènes habituelles de pillage et de dévastation. Les victimes furent presque exclusivement des marchands, des fabricants, des bourgeois, des artisans et un certain nombre de gens de robe ; très-peu de gentilshommes d'épée ; ceux-ci, sans doute, avaient eu le temps et les moyens de se mettre en sûreté. A Paris, au contraire, bien que les listes donnent beaucoup de gens de commerce et d'industrie, le nombre des nobles sacrifiés fut relativement très-considérable. La paix en avait amené beaucoup, outre ceux qui accompagnaient Condé, Navarre et Coligny.

A Troyes, le conseil qui arrêta le massacre se tint chez l'évêque Bauffremont. A Orléans, il commença à la réception d'une lettre pressante de l'évêque Sorbin, prédicateur du roi. A Lyon, les principaux protestants avaient été emprisonnés à l'archevêché et dans des couvents, où ils furent égorgés par des bandes organisées par les confréries. On procéda ensuite au massacre à domicile et dans les rues. Parmi les victimes, figure l'illustre compositeur de musique Claude Goudimel. Le gouverneur Mandelot, qui avait des ordres, ferma les yeux, et, peu de temps après, supplia la reine mère de ne pas l'oublier dans la distribution des biens confisqués aux réformés. C'est d'ailleurs ce qui se passa partout. La plupart des égorgeurs s'enrichirent des dépouilles des victimes. Ces ardents catholiques avaient une sainte horreur des protestants, mais non de leurs biens ; ils pensaient, comme le César romain, que l'argent sent toujours bon. D'ingénieux assassins tirèrent même parti des cadavres, jusqu'à en vendre la graisse. On sait quelle était la force des anciens préjugés sur les merveilleuses vertus curatives de la graisse humaine.

On tua encore à Meaux, à Rouen, à Angers, à Saumur, à Toulouse, à Bourges, à La Charité, etc. Les exécutions se prolongèrent jusqu'en septembre, et même jusqu'en octobre, en divers endroits. Ce fut une véritable campagne. Le 3 octobre, le jésuite Edmond Auger vint prêcher le massacre à Bordeaux. Il annonça que c'était l'archange Michel qui avait accompli la grande œuvre de justice, fit honte aux Bordelais, au gouverneur, aux magistrats, de leur mollesse, et décida enfin l'exécution, qui s'accomplit quasi-légalement, sous la direction des jurats.

L'œuvre de sang ne s'exécuta heureusement point dans la France entière. Montmorency, dans l'Ile de France ; Longueville, en Picardie ; Matignon, en basse Normandie ; Chabot de Charny, en Bourgogne ; Sigognes, à Dieppe ; les magistrats municipaux, à Nantes ; de Gordes, en Dauphiné ; Joyeuse, en Languedoc, et jusqu'au farouche comte de Tende, en Provence, et au violent Saint-Hérem, en Auvergne, préservèrent de ces horreurs leurs gouvernements ou leurs villes, du moins en grande partie. Bayonne fut épargnée ; mais la noble lettre qu'on attribue au comte d'Orthez, son gouverneur, est aujourd'hui fort contestée. De même, le salut des réformés de Lisieux n'appartient pas à Hennuyer, qui n'était pas alors dans la ville.

Le chiffre total des morts serait difficile à déterminer d'une manière rigoureuse, tant il y a de différence entre les diverses estimations. En prenant une moyenne, on arrive à peu près à 25,000 (dont 4,000 environ pour Paris), chiffre assez généralement admis comme probable. Perte énorme, car cette génération de martyrs était une élite soit par le caractère, soit par la moralité ; on n'ignore point que la plupart des hommes de quelque valeur étaient sortis de la vieille Eglise pour entrer dans la réforme, et que celle-ci était incroyablement riche en capacités de tous les genres, avant qu'elle eût été moissonnée par les persécutions.

Le massacre de la Saint-Barthélemy fut glorifié par les poëtes, ces serviteurs de tous les succès. Les illustres de la fameuse *Pléiade*, les Jodelle, les Baïf, les Dorat, vinrent donner leur coup de pied au lion abattu, et insultèrent, en leur langue emphatique et pédantesque, le grand Coligny, l'admirable citoyen, qui reçut les crachats des cuistres et des valets par-dessus le coup de poignard des assassins.

Il y a, d'ailleurs, toute une littérature consacrée au panégyrique des *matines* d'août. « On ne saurait lire sans un soulèvement de cœur, dit M. Henri Martin, même les titres de tous ces pamphlets en vers et en prose, qui semblent écrits avec de la boue et du sang par des massacreurs ivres, mélange de fureurs stupides et de bouffonneries de charnier. » La plupart sont réunis dans les recueils de l'*Estoile*, vol. nº 2, dans les manuscrits de la Bibliothèque.

Mais l'indignation fit aussi jaillir le vers. Les suivants sont magnifiques de colère et d'indignation :

> Par une vengeance divine,
> Les chiens mangèrent Jézabel :
> La charogne de Catherine
> Sera différente en ce point
> Que les chiens n'en voudront point.

La cour de Rome reçut la grande nouvelle avec des transports inexprimables de joie. Le cardinal de Lorraine (un Guise) compta 1,000 écus d'or au courrier qui lui apporta les dépêches, et écrivit à Charles IX une lettre délirante d'enthousiasme. Le canon tira au château Saint-Ange. Le pape Grégoire XIII, accompagné du sacré collége, alla processionnellement dans trois des églises de Rome, rendre de solennelles actions de grâces à Dieu, publia un jubilé universel, fit frapper une médaille commémorative (comme on avait fait à Paris), et commanda au célèbre Vasari un tableau, qui se voit encore à la chapelle Sixtine et qui représente le massacre des hérétiques, avec cette inscription : *Le pape approuve le meurtre de Coligny* (*Pontifex Colignii necem probat*). Le cardinal de Lorraine fit placer sur la porte de l'église Saint-Louis une inscription pour remercier Dieu de la victoire remportée par Charles IX, *grâce aux conseils et aux prières du saint-siége*.

Le pape envoya, en outre, le cardinal Fabio Orsini, comme légat en France, pour féliciter et remercier le roi, et lui demander de compléter son œuvre en établissant l'inquisition et en recevant les canons du concile de Trente. En passant à Lyon, cette Eminence bénit solennellement les massacreurs, qui vinrent pieusement s'agenouiller devant elle sur la place de la cathédrale.

Philippe II ne montra pas moins de joie. Mais dans les autres pays de l'Europe, cette *grande action* ne parut pas aussi sainte, et provoqua presque partout un sentiment de répulsion et d'horreur.

On sait que la Saint-Barthélemy suscita la quatrième guerre de religion. Ces huguenots, qu'on avait crus anéantis, se relevèrent plus indomptables que jamais.

Mais elle eut un résultat bien plus inattendu encore et d'une bien autre portée : elle tua la vieille Eglise du moyen âge, l'Eglise de l'intolérance et de l'inquisition, qui fut, dès ce moment, condamnée par tous les esprits sains, par tous les cœurs droits ; ce qu'elle-même avait pris pour une victoire, était un suicide. Tous les catholiques honnêtes et loyaux, et c'était le plus grand nombre, furent pénétrés d'horreur et commencèrent, dès lors, à s'apitoyer sur le sort des religionnaires. A cette réaction de l'opinion se joignit un grand mouvement d'idées philosophiques et politiques qui, commencé par les Montaigne, les Hotman, les Bodin, se continua à travers toutes les catastrophes et les guerres civiles, et finalement amena le triomphe de l'idée protestante, du moins en ce qu'elle avait de philosophique et de vrai, c'est-à-dire la *liberté de conscience et d'examen*. A ce point de vue donc, on peut dire que les exterminateurs se sont frappés eux-mêmes, et que les victimes ont triomphé des bourreaux. On sait que Voltaire, le grand citoyen cosmopolite, avait la fièvre et gardait le lit, le jour anniversaire de la Saint-Barthélemy. Le fait a été constaté par des médecins. . . . . .

. . . .

Ce drame, le plus triste et le plus sanglant de notre histoire, a fourni à la langue un terme expressif pour désigner une exécution collective, générale, mais où, heureusement, le sang répandu n'est pas toujours du sang humain :

« Pendant qu'on rédigeait la déclaration des droits de l'homme et les articles de la nuit du 4 août, nuit désastreuse qu'on peut appeler la *Saint-Barthélemy* des propriétés, le royaume était désolé par le fer et par le feu autant que par la disette. » RIVAROL.

« Le château ! le château ! ils n'ont plus que ce mot-là à la bouche, les lâches esclaves qu'ils sont ! Vois-tu, Vermot, si je ne me retenais, je ferais une *Saint-Barthélemy* à moi tout seul. — Il est sûr que d'assister à de pareilles infamies, cela vous fait prendre la vie en dégoût ; il n'y a plus de patrie, mon vieux Toussaint Gilles, il n'y en a plus. »

CHARLES DE BERNARD.

« Marat, dans tous ses pamphlets, écho des jacobins ou des cordeliers, soufflait chaque jour les inquiétudes, les soupçons, les terreurs au peuple. « Citoyens, disait-il, veillez » autour du palais, asile inviolable de tous les » complots contre la nation. On y bénit les » armes de l'insurrection contre le peuple ; on » y prépare la *Saint-Barthélemy* des pa- » triotes. » LAMARTINE.

« On rencontre des colombes à Venise comme on rencontre des chiens à Paris. On sait qu'aux anciens temps, le jour des Rameaux, il était d'usage de lâcher une multitude de pigeons avec un petit rouleau de papier à la patte, ce qui les forçait de tomber après quelques instants de lutte. Le peuple se ruait dessus et leur tordait le cou pour souper : c'était la poule au pot de Henri IV. Il arriva que, chaque année, trois ou quatre pigeons échappèrent à cette *Saint-Barthélemy* et se réfugièrent sur les plombs du palais ducal, où ils se multiplièrent à l'infini. »

ARSÈNE HOUSSAYE.

BARTHÉLEMY DE GROAIN (SAINT-), hameau de France (Isère), arrond. et à 22 kil. S.-O. de Grenoble, cant. de Vif, 150 hab. Curieuse *fontaine ardente* dont les eaux, constamment en ébullition, laissent dégager en abondance des gaz qui s'enflamment spontanément à l'air.

BARTHÉLEMY (salle). Nom un peu vague donné à un édifice construit à Paris, rue du Château-d'Eau, il y a une vingtaine d'années, par l'architecte Charles Duval. C'est un théâtre où l'on devait donner des concerts et des bals, sans préjudice des spectacles. On a essayé, mais vainement, de remplir ce programme. Le comité franco-polonais y a fait, en 1863, au profit des blessés polonais, une série de conférences très-suivies, qui ont été publiées, chez Didier, sous le titre de *Conférence de la salle Barthélemy*.

A l'ordinaire, la salle Barthélemy est exclusivement consacrée à des bals assez fréquentés, surtout pendant le carnaval. Ce n'est pas la fine fleur de la *gentry* parisienne qui s'y rend, et les costumes des titis, des chicards et des balochards, n'y sont pas de la première fraîcheur ; mais le public de l'endroit paraît s'amuser tout autant, sinon plus, que celui de l'Opéra. En matière de danse, c'est là l'essentiel.

Barthélemy (SCÈNE DE LA SAINT-), tableau de Camille Roqueplan ; Salon de 1834. L'artiste a puisé le sujet de sa composition dans la *Chronique du temps de Charles IX*, de Mérimée. Diane de Turgis conjure le huguenot Bernard de Mergy, son amant, de renoncer à sa religion, et de ne pas aller se faire tuer dans le massacre de ses frères. Elle est à genoux, la tête et le corps renversés en arrière, la main gauche appuyée sur le bras de Mergy, qu'elle essaye d'arrêter, la main droite retenant le rideau qui cache en partie la fenêtre par laquelle celui-ci veut s'élancer. Cette amante éplorée exprime à merveille, par son attitude, ses terreurs et sa tendresse. Bernard cherche à l'écarter ; il a entendu les cris des malheureux qu'on immole dans la rue ; il a saisi son épée ; il est impatient de venger ses coreligionnaires. C'est exactement, comme on voit, la scène pathétique du quatrième acte des *Huguenots*. Roqueplan a traité ce sujet dans les proportions d'un tableau d'histoire, tout en conservant la manière vive, légère, pleine de hardiesse et de séductions, qui a fait le succès de ses petites peintures : « Il a mis au carreau, sur une toile de dix pieds, a dit Gustave Planche, une aquarelle qui aurait eu bonne grâce dans un album, et qui, j'en suis sûr, aurait fait les délices d'un salon ; il a espéré que la coquetterie chatoyante de son pinceau, son habileté à traiter les étoffes, le dispenseraient, même dans un cadre aussi vaste, du choix des lignes, de la logique du dessin, et de l'achèvement individuel des morceaux. Toutes les qualités, en effet, qu'il a montrées dans ses improvisations quotidiennes, se retrouvent au même degré dans ce tableau. Mais ces qualités, très-suffisantes pour la destination qu'elles avaient d'abord reçues, sont loin de convenir au nouveau dessin de M. Camille Roqueplan. La robe est d'une couleur éclatante, la croisée est bien faite, le vêtement de Bernard est heureux ; mais où sont les membres de Diane ? Est-il possible de les deviner sous les plis de l'étoffe ? Comment justifier le geste et l'attitude de Bernard ? » Nous ne saurions contester la justesse de cette critique ; mais s'il est vrai de dire que l'artiste n'a pas déployé dans l'exécution de son tableau, l'énergie, la fermeté voulue, si le visage de Mergy, par exemple, qui est vu de profil perdu, n'est pas peint avec assez de précision, et si le mouvement du bras droit de ce personnage est peu heureux, il est juste aussi de reconnaître que la tête de Diane est d'un modèle large et puissant à la fois, et que ses mains sont touchées avec une adresse extraordinaire. La *Scène de la Saint-Barthélemy* a été lithographiée dans l'*Artiste* (1834), par de Frey.

BARTHELMESS (Nicolas), graveur allemand contemporain, né à Nuremberg, élève de J. Keller, a exposé à Paris : en 1857, le *Christ en croix* ; en 1861, le *Dimanche*, d'après Siegert, et l'*Enfant aveugle*, d'après Salentin ; en 1864, *Dans l'église*, d'après Vautier. Cette dernière gravure a obtenu une médaille.

BARTHELMONT (Hippolyte), plus connu sous le nom anglais de BARTLEMAN, compositeur et violoniste, né à Bordeaux en 1711, mort en 1808. Il commença sa réputation comme compositeur en faisant représenter à Londres, en 1766, l'opéra de *Pélopidas*, qui obtint un si grand succès que Garrick vint lui proposer sur-le-champ de travailler pour son théâtre. M. Félix rapporte, à ce sujet, une piquante anecdote qui montre la facilité d'exécution de Barthelmont. Garrick, craignant que le musicien français n'éprouvât quelque difficulté à composer sur des paroles anglaises, prit une plume et se mit à écrire des vers pour un air. Tandis qu'il traçait ses hémistiches, Barthelmont, regardant par dessus l'épaule de Garrick, écrivait en même temps une musique appropriée aux paroles. Le grand acteur, s'étant levé, remit le papier à Barthelmont en lui disant : « Tenez, monsieur, voici mes paroles ; » à quoi le musicien répondit : « Tenez, monsieur, voici ma musique. » L'accord était parfait, et, sur-le-champ, Garrick commanda à Barthelmont la musique de la farce intitulée : *Le Jour passe à travers les rideaux*. Cependant ses rapports avec Garrick ne tardèrent pas à être rompus. En 1768, Barthelmont fit un voyage à Paris, où il donna la pastorale intitulée le *Fleuve Scamandre*, jouée au Théâtre-Italien. Peu de temps après, il retourna à Londres, où il fit représenter successivement le *Jugement de Pâris*, la *Ceinture enchantée* et la *Fille des chênes*. Il était à cette époque chef d'orchestre du Waux-Hall. En 1777, il fit un voyage en Alle-

magne et de là en Italie, où il épousa une cantatrice célèbre. De retour à Londres, il y fixa sa résidence, et ses qualités personnelles, autant que ses talents, lui valurent l'estime générale. On a encore de lui des trios et des solos de violon. — Son fils, Jacques BARTHÉLEMONT, né à Londres en 1769, d'autres disent en 1778, mort vers 1821, se rendit également célèbre comme musicien, comme chanteur, comme compositeur. Sa voix était une excellente basse-taille; on ne connaît de lui que le titre d'un grand air accompagné de récitatif, intitulé *the Tempest*.

BARTHÉSIE s. f. (bar-té-zî — du nom de *Barthès*, médecin français). Bot. Syn. de *myraine*.

BARTHET (Armand), littérateur français, né à Besançon, le 15 avril 1820, vint étudier le droit à Paris dès 1838 et se tourna bientôt vers les lettres. En 1846, il publia des articles dans l'*Artiste* et le *Corsaire-Satan*, puis donna en mars 1849, au Théâtre-Français, une comédie en vers qui, interprétée avec beaucoup de charme par Mlle Rachel, eut un grand succès. Cette pièce, qui rappelle la *Ciguë* de M. Emile Augier, brille plutôt par la grâce et la fraîcheur des détails que par l'intrigue. En 1853, il écrivit pour le même théâtre une comédie grecque en trois actes et en vers, le *Chemin de Corinthe*, qui fut imprimée, mais dont la représentation n'eut pas lieu; une autre comédie en cinq actes, intitulée le *Veau d'or*, reçue à correction, est demeurée dans les cartons. On lui doit en outre un opéra comique en un acte, *Chapelle et Bachaumont* (théâtre de l'Opéra-Comique, 1858). M. Armand Barthet a publié, en 1852, un volume de *Nouvelles*, et, en 1853, un recueil de poésies, la *Fleur du panier*. Il a traduit en français les *Odes gaillardes d'Horace* (Paris, 1862), pâle et infidèle copie du texte, mais rehaussée par un style pur, simple et élégant.

BARTHEZ (Paul-Joseph), célèbre médecin, né à Montpellier le 11 décembre 1734, mort à Paris le 15 octobre 1806. Son père, mathématicien distingué, était ingénieur de la province de Languedoc et résidait habituellement à Narbonne. Ce fut dans cette ville que Barthez passa son enfance et qu'il reçut sa première éducation. « Dès l'âge de quatre ans, dit M. Lordat, on vit paraître en lui cet amour effréné de l'étude qui fut toute sa vie sa passion dominante. » Il fit ses études classiques dans le collége que les pères de la doctrine chrétienne avaient à Narbonne. Ses succès scoslastiques furent tels que jamais il n'eut un concurrent pour la première place et que ses régents se plaignaient toujours qu'il était trop fort pour la classe où il se trouvait. En 1750, il alla commencer ses études médicales à Montpellier, et fut reçu docteur trois ans après, avant d'avoir atteint sa vingtième année. En 1754, il se rendit à Paris, où il inspira un vif intérêt à Falconet, médecin consultant du roi. Falconet présenta Barthez à plusieurs hommes d'un mérite littéraire éminent, au président Hénault, à Mairan, au comte de Caylus, à D'Alembert, à Barthélemy. Ce dernier se lia avec lui d'une manière intime. Mais l'homme à qui Barthez s'attacha plus particulièrement fut D'Alembert. C'était apparemment dans sa société qu'il avait pris un goût décidé pour les anecdotes; ils faisaient quelquefois assaut d'historiettes, et l'on sait qu'en ce genre D'Alembert était un rude joûteur. Après un an de séjour à Paris, ses amis lui firent obtenir le titre de médecin ordinaire dans les armées, et il fut envoyé, en cette qualité, à l'armée d'observation qu'on avait placée dans le Cotentin. Une épidémie meurtrière, qui se manifesta dans le camp de Granville, lui fournit bientôt l'occasion d'exercer ses talents comme praticien et comme observateur. Il exposa le résultat de ses observations dans un mémoire présenté à l'Académie des sciences.

En 1757, Barthez quitta la Normandie pour se rendre à l'armée de Westphalie, en qualité de médecin consultant. Atteint de la fièvre des camps, il dut bientôt revenir à Paris pour rétablir sa santé. Le président de Lamoignon-Malesherbes, dont Falconet et Mairan lui avaient ménagé la faveur, lui fit obtenir le titre de censeur royal, et lui assigna une pension de 1,200 fr. pour travailler à un commentaire qui devait être joint à la traduction de Pline par Poinsinet de Sivry. Il fut ensuite nommé rédacteur du *Journal des savants* pour la partie de la médecine, à la place de Lavirotte, qui venait de mourir. En même temps, il fit, pour l'*Encyclopédie*, les articles *Evanouissement*, *Extenseurs*, *Extispice*, *Fascination*, *Face*, *Faim*, *Femme* (physiologie), *Fléchisseurs*, *Force des animaux*. Une chaire vacante dans l'université de Montpellier ayant été mise au concours en 1760, il s'inscrivit parmi les contendants, et obtint l'unanimité des suffrages. Son installation se fit le 17 avril 1761. Il se livra dès lors avec zèle aux travaux de l'enseignement, et professa successivement toutes les branches de l'art de guérir, avec le plus brillant succès. Ceux qui suivaient ses leçons n'en parlaient qu'avec enthousiasme. Les moins prévenus en sa faveur disaient de lui ce que Haller avait dit de Boerhaave : « D'autres peuvent l'égaler en savoir, mais il n'a point de rival dans l'art d'enseigner. » Imbert, chancelier et juge de l'université de médecine, ne résidant point à Montpellier, Barthez fut nommé son adjoint et son survivancier, le 2 mars 1772. La même année, il publia un discours, *De principio vitali hominis*, dans lequel se trouve l'ébauche de son système de philosophie médicale. En 1778, il développa plus complétement sa doctrine dans l'ouvrage intitulé : *Nouveaux éléments de la science de l'homme*.

La haute considération dont Barthez jouissait comme professeur et comme médecin ne pouvait suffire à son ambition; la considération du rang le tentait. Pour l'obtenir, il entra dans la carrière de la magistrature, qui était alors le chemin des emplois civils les plus honorables. Dès 1778, il avait pris les degrés de bachelier et de licencié en droit dans la faculté de Montpellier. En 1780, il soutint des thèses publiques de droit français, et acquit une charge de conseiller à la cour des aides de Montpellier. Muni de ce titre, il revint à Paris en 1781, et, à la mort de Tronchin, fut nommé médecin du duc d'Orléans. Il ne tarda pas à devenir un des praticiens les plus recherchés de Paris. Cette vogue lui fit naturellement des ennemis parmi ceux qui étaient depuis longtemps en possession de la confiance du public. Barthez ne s'était pas renfermé dans l'étude et la pratique de la médecine; il avait embrassé presque toutes les connaissances humaines. La malignité de ses rivaux trouva, dans cette circonstance, un moyen de mettre en doute ses connaissances et son habileté dans l'art de guérir. « Barthez, disait Bouvart, est un excellent professeur; c'est un homme universel qui sait le droit, la physique, les mathématiques, et *même de la médecine*. » Depuis ce mot, Barthez tenait, dit-on, pour suspect tout compliment sur l'universalité de ses connaissances, et il répondait brusquement : « Non, non : j'ai *étudié un peu* de tout, mais j'ai *appris beaucoup* de médecine. »

A la mort d'Imbert (1785), Barthez devint chancelier titulaire de la faculté de Montpellier. Il fut associé à l'Académie des sciences, à celle des inscriptions et belles-lettres, à la société royale de médecine et à la plupart des académies de l'Europe. Il fut nommé successivement médecin-consultant du roi, médecin en chef de tous les régiments de dragons, membre du conseil de santé établi en 1788, membre du conseil d'Etat. A l'ouverture des états généraux, il publia un écrit intitulé : *Libre discours sur la prérogative que doit avoir la noblesse dans la constitution et les états généraux de la France*. L'objet de cet opuscule était d'établir qu'il importait, pour prévenir le renversement de la monarchie, que la noblesse eût le droit de délibérer séparément dans les états généraux. Après la réunion des trois ordres, il se prépara à quitter Paris, et ne songea plus qu'à se faire oublier de la Révolution. Il partit vers la fin de novembre 1789, et se rendit à Narbonne. Il passa les années de la Terreur dans le Languedoc, habitant tour à tour Narbonne, Carcassonne, Toulouse, Montpellier, et exerçant la médecine gratuitement. Lorsque les universités furent dissoutes, et que l'on substitua les écoles de santé aux anciennes facultés de médecine (frimaire an III), Barthez ne fut point compris sur la liste des professeurs qui devaient composer l'école de Montpellier. Mais, sous le gouvernement consulaire, Chaptal rendit à cette école un membre qui lui appartenait à tant de titres. Au commencement de l'année 1802, le premier consul créa deux places de médecins du gouvernement, auxquelles il attacha 6,000 fr. d'honoraires : il en donna une à Corvisart et l'autre à Barthez.

La vieillesse de Barthez ne fut pas heureuse. M. Lordat, son ami et son admirateur, reconnaît que ce fut en partie la faute de son caractère. Son amour de l'indépendance l'avait toujours tenu très-éloigné du mariage. Le célibat lui devint odieux, lorsque le mariage n'était plus de saison. Il ne pouvait supporter l'un, il n'osait se résoudre à l'autre, et ce combat le tourmenta plusieurs années. Son humeur difficile, qui faisait le supplice de ceux qui le servaient, le rendait insupportable à lui-même. Mais ce qui le tourmentait le plus vers la fin de sa vie, c'était tout ce qu'il jugeait capable de porter quelque atteinte à sa gloire. Les plagiats, les critiques, le refus de reconnaître son droit de propriété sur une doctrine étaient pour lui une cause de chagrins, de blessures profondes. Plus jeune, il se consolait de ces désagréments : un vol de quelques idées lui faisait peu de tort, disait-il, tant qu'il conservait le *moule* pour en produire d'autres. Fouquet, qui ne l'aimait pas, disait spirituellement que ceux qui attribuaient de la sensibilité à Barthez *confondaient l'irritabilité avec la sensibilité*, faisant allusion à la confusion faite, avant Haller, par les physiologistes des propriétés vitales exprimées par ces deux mots. En 1805, Barthez quitta Montpellier et vint à Paris, où il donna, d'après le désir de Chaptal, une seconde édition de son plus important ouvrage, les *Nouveaux éléments de la science de l'homme*. Il y mourut de la pierre le 15 octobre 1806.

Le principe fondamental de la philosophie biologique de Barthez est que l'unité vitale n'est pas le *résultat*, mais le *principe* du perfectionnement des organes. Barthez est le fondateur du vitalisme proprement dit, bien différent du vitalisme analytique de van Helmont, de Bordeu, de Bichat. Van Helmont avait prétendu que chaque organe du corps humain, le cœur, l'estomac, la rate, etc., a une *vie propre* et séparée de la vie commune. Aux *vies propres* de van Helmont, conservées et gouvernées par autant d'*archées* (v. ce mot), avaient succédé les *sensibilités propres* de Bordeu. Bordeu, qui avait une grande admiration pour van Helmont, avait mis de côté les archées; mais il avait gardé les *vies propres*, auxquelles il avait donné le nom de *sensibilités*. Ces sensibilités des divers organes formaient, par leurs concours et leur harmonie, la sensibilité générale ou la vie commune, c'est-à-dire ce que nous appelons tout simplement *la vie*. Barthez s'efforça d'établir que les forces ou propriétés vitales particulières ne sont pas des *éléments*, des *facteurs* de la vie commune, mais des *expressions* diverses, des *modes*, des *effets* d'un principe unique, auquel il donna le nom de *principe vital*. Dans le système de Barthez, la vie est conçue comme dérivant d'une force simple et unique, qui crée, conserve et ordonne les organes et les fonctions, et non de l'ensemble, de la synthèse des fonctions et des propriétés vitales. « La bonne méthode de philosopher dans la science de l'homme exige, dit-il, qu'on rapporte à un seul principe de la vie, dans le corps humain, les forces vivantes qui résident dans chaque organe et qui en produisent les fonctions. » Ce principe vital, Barthez le sépare tout à la fois et des forces purement mécaniques et chimiques, et de l'âme pensante. Ce principe vital a-t-il une existence propre? est-il une substance, ou bien doit-on le considérer soit comme une faculté *survenant* d'une manière indéfinissable à la matière organisée, soit comme un attribut particulier de l'âme, attribut qui échappe complétement au sens intime? Barthez déclare cette question insoluble; sa doctrine, dit-il, n'est pas engagée dans les solutions différentes qu'on peut lui donner. Ce qui importe, ce qui est essentiel en physiologie et en médecine, c'est que le principe vital, si l'on en fait un attribut de la matière organisée ou de l'âme, soit absolument et rigoureusement mis à part et des autres attributs de la matière, et des autres attributs de l'âme.

Barthez possédait à un très-haut degré toutes les facultés de l'esprit : il apporta, dans les sciences médicales, une mémoire prodigieuse, une vaste érudition, une grande puissance de méditation et de raisonnement. Il savait considérer les faits sous toutes leurs faces, les rapprocher, les grouper, en saisir les rapports, et de ces rapports tirer des idées, des vues originales, ingénieuses et même profondes. Malheureusement, il n'avait ni le talent, ni le goût des expériences; ce talent et ce goût qui lui manquaient, il en faisait bon marché : « Un homme doué de la force de jugement et de la sagacité nécessaires, peut, dit-il, contribuer beaucoup plus aux progrès réels d'une science de faits, que celui qui est principalement occupé à ajouter à cette science par des tentatives expérimentales. » Il donnait, comme on voit, la préférence au tour de génie qui lui était propre. Mais, dans les sciences expérimentales, la méditation et le raisonnement ne sauraient suffire pour faire des découvertes. La vérité est qu'il a créé un grand système, mais qu'il n'a pas agrandi le domaine de la biologie positive.

Barthez était un causeur agréable et spirituel. M. Lordat remarque que, dans la conversation, il avait peut-être le tort de se charger du rôle le plus long, et, comme le disait Voltaire de Diderot, d'*être meilleur pour le monologue que pour le dialogue*. On cite de nombreuses anecdotes qui témoignent de la vivacité de ses reparties.

M. Lamure, lui rapportait quelqu'un, dit assez ouvertement qu'il ne croit pas à la médecine. — *Parbleu*, répondit Barthez, *s'il parle de la sienne il a fort raison*.

Un de ces médecins pour qui la pratique n'est que l'art de gagner de l'argent, lui disait d'un ton ironique : Je m'imagine, monsieur, que, dans votre livre des *Maladies goutteuses*, vous nous apprenez à guérir la goutte. — *Non, monsieur*, répond Barthez, *rassurez-vous ; je vous y enseigne, au contraire, l'art de la faire durer longtemps*. Et, en effet, gouverner la santé des goutteux de manière à empêcher la goutte de les tuer, au lieu de rêver une cure absolue, qui est impossible, voilà toute la thérapeutique du traité des *Maladies goutteuses*.

Un grand seigneur convalescent d'une maladie grave, entendant ses deux médecins, Larry et Barthez, se renvoyer modestement l'un à l'autre la gloire de sa guérison, leur dit : *Asinus asinum fricat*. Barthez répond sur-le-champ : *Point d'impatience, monseigneur, nous vous frotterons à notre tour*.

Un jour, le cardinal de Brienne, archevêque de Sens, lui montrait un rayon de sa bibliothèque où étaient rangés un grand nombre de livres richement reliés, qui avaient tous pour sujet les cérémonies particulières de son église métropolitaine; Barthez, après avoir feuilleté quelques moments, lui dit : *Je vois bien les cérémonies de Sens; mais vous serait-il aussi facile de me montrer le sens des cérémonies?* On reconnaît à ce calembour, qui ne paraît pas avoir été fort goûté du ministre, l'ami de D'Alembert, et l'homme d'un siècle où devant la liberté de l'esprit disparaissait l'inégalité des rangs.

Terminons en citant une épigramme de Rulhière sur Barthez. Dans ses *Nouveaux éléments de la science de l'homme*, Barthez s'efforçait d'élever à la hauteur d'une analogie scientifique la comparaison faite de tout temps par les poëtes entre le sommeil et la mort. D'après cette analogie et d'après un certain nombre d'observations, il inclinait à croire que l'homme goûte un certain plaisir à mourir. Cette opinion paradoxale inspira à Rulhière les vers suivants :

> Ce magistrat, docteur en médecine,
> Et chancelier de la gent assassine,
> Dans je ne sais lequel de ses fatras,
> Prône beaucoup le moment du trépas.
> Agoniser est un plaisir extrême,
> Et rendre l'âme est la volupté même.
> On reconnaît à l'œuvre l'ouvrier :
> Un jour de deuil lui semble un jour de noce;
> C'est bien avoir l'amour de son métier ;
> Vous êtes bien orfévre, monsieur Josse.

Barthez a laissé, outre les *Nouveaux éléments de la science de l'homme*, les ouvrages suivants : *Nova doctrina de functionibus naturæ humanæ* (Montpellier, 1774) ; *Nouvelle mécanique des mouvements de l'homme et des animaux* (Carcassonne, 1798), ouvrage qui est considéré comme un chef-d'œuvre ; et qui avait déjà été publié, en partie, dans le *Journal des savants*, de 1783 à 1788 ; *Discours sur le génie d'Hippocrate* (Montpellier, 1801); *Traité des maladies goutteuses* (Paris, 1802); *Traité du beau* (Paris, 1807), ouvrage posthume, publié par le frère de Barthez ; *Consultations de médecine* (Paris, 1810), ouvrage posthume, publié par Lordat; *Consultations de médecine* (Paris, 1820), ouvrage posthume, publié par Lordat.

BARTHEZ (Antoine-Charles-Ernest DE), médecin, né à Narbonne vers le commencement de ce siècle. Il est le petit neveu de l'illustre professeur de Montpellier. Lui-même a publié des travaux remarquables, entre autres : *Traité clinique et pratique des maladies des enfants* (1843 et 1854), couronné par l'Académie des Sciences et par l'Académie de médecine.

BARTHÉZIANISME s. m. (bar-té-zi-a-nisme — rad. *Barthez*, nom d'homme). Philos. méd. Vitalisme barthézien.

BARTHÉZIEN, ENNE adj. (bar-té-zi-ain, ène—rad. *Barthez*). Qui se rapporte à Barthez : *Idées* BARTHÉZIENNES. *Doctrine* BARTHÉZIENNE. *Ecole* BARTHÉZIENNE. *Les idées* BARTHÉZIENNES *se sont simplifiées en devenant le drapeau d'une école*. (Chauffard.)

— *Vitalisme barthézien*, Doctrine médicale de Barthez et de l'école de Montpellier : Le VITALISME BARTHÉZIEN *est une sorte d'unitarisme physiologique ; il se distingue franchement du vitalisme analytique de Bordeu et de Bichat*. (F. Pillon.)

— **Encycl.** I. — PRINCIPES GÉNÉRAUX DU VITALISME BARTHÉZIEN. A l'époque où Barthez produisit son système de philosophie médicale, quatre doctrines principales régnaient dans les sciences biologiques : celle des mécaniciens, celle des animistes ou stahliens, celle de Haller et celle de Bordeu. Les mécaniciens ne voyaient, dans les fonctions de l'économie vivante, que des phénomènes dépendant de la structure et de la constitution chimique des corps organisés, des phénomènes explicables par les principes de physique et de chimie auxquels on rapporte tout ce qui se passe dans la matière brute. Les animistes admettaient la nécessité d'un moteur intelligent et prévoyant pour animer la machine humaine, pour régulariser et perpétuer le fonctionnement de ses organes, et, attribuaient ce rôle à l'âme pensante. Haller et son école regardaient la machine humaine comme différant de celles que l'art construit en ce que certaines des pièces qui la composent, outre les propriétés générales de la matière et celles qui dérivent nécessairement de leur contexture, possèdent des forces particulières qui n'existent que dans les corps vivants; ces forces particulières, au moyen desquelles le vitalisme hallérien expliquait toutes les fonctions et tous les actes de la vie, étaient l'irritabilité, résidant dans la fibre musculaire, la sensibilité, localisée dans les nerfs, et la faculté de transmettre aux muscles l'impression d'un stimulus éloigné, faculté appartenant encore au système nerveux. Enfin, Bordeu et ses disciples représentaient le corps comme un assemblage d'organes dont chacun vit d'une vie propre, c'est-à-dire jouit du sentiment et du mouvement; car vivre, disaient-ils, n'est autre chose que sentir et se mouvoir en vertu de la sensation. Chaque vie élémentaire leur apparaissait comme le résultat de l'organisation et de la disposition de la matière, et la vie générale comme la somme et la synthèse des vies élémentaires. Ils ajoutaient que l'estomac, le cœur et le cerveau exercent sur les autres organes une espèce de suprématie, et forment comme le gouvernement de cette confédération; que les mouvements vitaux ne sont jamais spontanés, qu'ils sont toujours dirigés par le sentiment; en d'autres termes, que ce sont des réactions déterminées par des incitations; que le sentiment a toujours son origine dans les impressions faites sur nous par les objets extérieurs; que le sentiment et le mouvement ne sont pas seulement susceptibles d'augmentation et de diminution dans chaque organe, mais que les propriétés dont ils dépendent sont un bien que les organes possèdent en commun et dont chacun peut s'approprier une plus grande portion aux dépens des autres;

que l'estomac, le cerveau et le cœur sont les principaux centres d'où partent le sentiment et le mouvement, et où ils reviennent après avoir circulé; que toutes les fois qu'un organe agit, soit pour exécuter ses fonctions propres, soit autrement, il influe sur les autres organes, soit en leur donnant de l'activité, soit en leur en soustrayant; que la condition de cette influence est la propagation des mouvements excités en un point, au moyen de la continuité des fibres intermédiaires; que le tissu cellulaire est un des moyens d'union auxquels il faut attribuer le principal rôle dans cette transmission des ébranlements; que les organes homologues ne présentent pas le même degré d'activité chez tous les individus bien portants, et que les divers tempéraments s'expliquent par les différences qui s'observent dans la proportion de leur énergie; que la maladie, quand elle ne dépend pas d'un vice anatomique, est l'effet d'une altération vicieuse de l'action d'un organe; que les altérations morbifiques se réduisent toutes à l'augmentation et à l'affaiblissement excessif du mouvement et du sentiment; que ces aberrations de l'énergie naturelle ne sont pas des états absolument stagnants, mais présentent une marche, un progrès régulier, par lequel elles tendent à certaines solutions déterminées; que la thérapeutique consiste à hâter, par divers moyens appropriés, la terminaison ou solution naturelle de la maladie, quand on peut juger, d'après des observations antérieures, que la tendance est favorable; qu'en outre, on peut quelquefois, par des moyens violents, suspendre, *étrangler* une maladie dont on redoute la crise naturelle, mais que ces tentatives sont toujours très-dangereuses.

Il importait de signaler les caractères principaux des quatre grandes doctrines que Barthez avait trouvées se disputant et se partageant les esprits, et d'insister en particulier sur le vitalisme de Bordeu, afin de mettre dans tout son jour l'originalité du système *barthézien*. Abordons, maintenant, l'examen de ce système, et d'abord voyons les principes de *méthodologie* qui lui servent de fondement. Ces principes, que Barthez pose dans un *discours préliminaire*, sont les suivants :

1° La philosophie naturelle a pour objet la recherche des *causes* des phénomènes de la nature, mais seulement en tant qu'elles peuvent être connues d'après l'expérience.

2° On entend par *cause* ce qui fait que tel phénomène vient toujours à la suite de tel autre, ou ce dont l'action rend nécessaire cette succession, qui est d'ailleurs *supposée* constante. Il ne paraît pas qu'aucune action corporelle, ni aucune action de l'âme sur ses propres facultés puisse nous faire concevoir ce rapport *nécessaire* de succession d'un phénomène à un autre, qui constitue l'idée de causalité. Mais quand la succession d'un phénomène à un autre est constante, l'esprit humain qui l'observe assidûment, et qui souvent peut même la prévoir, est porté à croire que ces phénomènes se succèdent parce qu'ils sont enchaînés l'un avec l'autre; de la succession qu'il a vue constante, il infère la succession *nécessaire*. L'imagination, qui voit tous les changements comme dépendant d'une action ou d'un mouvement, rapporte cette liaison intime à l'idée d'un pouvoir *nécessaire*, qui réside et qui agit pour produire le phénomène immédiatement suivant. L'idée de cette puissance est donc une *fiction* de l'imagination. Mais l'esprit humain donne à cette puissance, dont l'idée est indéterminée, le nom de cause. A force de voir comme constante la signification de ce mot de convention, dont il fait un usage perpétuel, il est enfin entraîné à croire que l'idée même que ce mot désigne a de la réalité.

3° L'expérience ne nous apprend rien sur l'essence des causes qui produisent les phénomènes; elle nous apprend seulement l'ordre dans lequel un phénomène succède à un autre, et les lois que le premier suit dans la production du second. Quand une boule, frappée par un ressort qui se détend, reçoit une impulsion qui lui fait parcourir un trajet, l'observation attentive du fait ne m'apprend rien sur l'essence de la cause motrice; elle ne m'instruit que des conditions de la succession de ces deux phénomènes; par exemple, de la nécessité de la courbure du ressort, de la proportion qui existe entre le degré de cette courbure et l'intensité de l'impulsion.

4° Les causes ne nous étant connues que par les lois que découvre l'expérience, le nom de *causes expérimentales* doit leur être appliqué, afin de bien marquer le sens dans lequel on se renferme lorsqu'on emploie le mot cause. On peut leur donner aussi les noms synonymes et pareillement indéterminés de *principe*, *de puissance*, de *force*, *de faculté*, etc. Il est utile et commode de spécifier chaque cause expérimentale par un nom qui ne préjuge rien sur son essence, mais qui ait une signification simplement conventionnelle ou qui fasse allusion à ses effets.

5° La détermination des lois d'une force étant faite, on les compare avec les lois suivant lesquelles s'exécutent les phénomènes les plus analogues à celui qui a été l'occasion de cette recherche : si elles se trouvent rigoureusement identiques, on doit regarder tous ces phénomènes comme étant de la même nature, c'est-à-dire comme des effets d'une même cause. Leurs causes respectives sont en effet indiscernables pour nous. Ainsi, les lois de la pesanteur une fois fixées, Newton a dû reconnaître la même force comme une *des causes qui meuvent les astres*, *en* découvrant les rapports des lois que suivent les graves, en tombant, avec celles des mouvements des planètes.

6° Mais des phénomènes qui auraient quelque ressemblance, sans suivre les mêmes lois dans leur exécution, doivent être rapportés à des causes ou facultés différentes; à plus forte raison doit-on distinguer les causes de ceux qui n'ont rien de commun entre eux.

7° La détermination du nombre des forces de la nature ne doit jamais être considérée comme définitive, puisque de nouvelles découvertes peuvent en diminuer le nombre, en faisant rentrer deux ou plusieurs ordres de faits, que l'on avait séparés d'après un premier coup d'œil, sous le domaine de la même force, et en montrant que les différences d'après lesquelles on avait fait la séparation dépendent de circonstances accessoires qui modifient cette faculté.

8° Si l'on a procédé avec sévérité en se conformant exactement aux règles de la méthode, il ne doit jamais arriver qu'on ait à augmenter le nombre des forces pour classer des faits déjà réunis dans une même classe. Ce serait une preuve qu'on en aurait réuni d'essentiellement différents, ce qui serait une infraction au précepte. Il faut se tenir en garde contre l'envie que l'amour-propre inspire à presque tous les hommes, de réunir des faits disparates, afin de diminuer le nombre des forces ou causes expérimentales. Cette réduction n'est utile que lorsqu'on peut démontrer la concordance des faits associés.

9° Les anciens ont eu trop de facilité à multiplier, dans l'étude de la nature, le nombre des causes expérimentales. Ils ont introduit souvent une cause ou faculté nouvelle pour rendre raison de phénomènes qu'ils auraient pu expliquer par leur analogie avec d'autres phénomènes dépendant des facultés qu'ils avaient déjà admises. Les modernes ont porté trop loin leurs préjugés sur l'imperfection de la philosophie ancienne. Elle n'est pas répréhensible pour avoir établi des causes ou des facultés occultes; mais elle l'est pour n'avoir pas limité le nombre de ces facultés d'après l'état présent des connaissances positives sur les résultats des faits. La plupart des modernes sont tombés dans un défaut opposé en réduisant, dans les sciences naturelles, le nombre des causes expérimentales fort au-dessous de celui qu'indique l'observation. C'est ainsi que quelques-uns d'entre eux ont voulu rapporter toutes les forces motrices des corps à la seule force de communication du mouvement par l'impulsion.

Nous venons de voir les bases sur lesquelles Barthez élève l'édifice de la science de l'homme. Passons à l'édifice lui-même.

En examinant tout ce qui se passe dans un corps vivant, Barthez voit un certain nombre d'actes élémentaires dans lesquels tous les autres se résolvent : ce sont des sensations, des mouvements, des transmutations des substances étrangères en celles des corps, des générations et des régénérations, etc. Ces phénomènes diffèrent trop de ceux que la physique considère, pour qu'il ne faille pas les rapporter à des causes différentes de celles de ces derniers; de là découle, suivant la philosophie exposée plus haut, la nécessité : 1° de les attribuer à des principes d'action, à des forces ou à des facultés particulières, d'une nature inconnue, qui se trouvent dans le corps vivant; 2° de désigner ces facultés par des noms qui rappellent seulement les phénomènes qu'elles produisent, tels que force sensitive, motrice, assimilatrice, plastique, etc.; 3° d'assigner, d'après l'examen approfondi de tous les faits connus, les lois suivant lesquelles s'exécutent les actes relatifs à chacune de ces facultés. Nous voilà sortis du mécanicisme; mais rien jusqu'ici ne nous empêche de nous arrêter au vitalisme de Haller ou au vitalisme de Bordeu, c'est-à-dire de considérer les phénomènes vitaux comme dérivant soit de plusieurs forces vitales distinctes, soit d'une seule force vitale possédée en commun par plusieurs individualités organiquement associées.

Barthez ne nous le permet pas. Deux considérations, suivant lui, s'élèvent et contre la pluralité essentielle des forces vitales, et contre l'idée d'une république d'organes conçus comme des individus animés de la même force et se communiquant mutuellement cette force selon leurs besoins respectifs. D'abord il est facile de voir que, dans les diverses combinaisons des phénomènes vitaux qui constituent une fonction ou une maladie, ces actes élémentaires, qui ont entre eux une sorte de dépendance, ne sont pas liés les uns aux autres d'une manière constante et nécessaire. Ainsi les actes élémentaires successifs qui constituent la nutrition, tels que l'appétit spécial, les mouvements instinctifs nécessaires pour introduire dans le corps ce qui peut le satisfaire, la digestion, la distribution de la matière alibile, l'élection que fait chaque partie des éléments qui lui conviennent et de la quantité proportionnée à ses besoins, la conservation des formes malgré les décompositions et les recompositions journalières, tous ces actes sont tellement adaptés à une fin, ils sont si différemment modifiés selon les besoins accidentels, il est si impossible d'apercevoir dans leur filiation rien qui ressemble aux effets d'une réaction irritative, qu'on ne saurait les considérer comme enchaînés par une loi invariable analogue à celles qui lient les phénomènes mécaniques. En second lieu, les diverses parties du corps sont associées dans leurs fonctions et dans leurs souffrances, de telle sorte qu'il est impossible d'expliquer cette association par la communication réciproque de leurs propriétés. Ainsi, plusieurs organes éloignés sans qu'aucune connexion anatomique particulière les unisse, et sans que les uns puissent exercer sur les autres aucune excitation proprement dite, entrent en action simultanément et successivement pour accomplir une fonction automatique, par exemple, l'éternuement, avec un ordre imperturbable et parfaitement approprié au but; d'autres, aussi étrangers l'un à l'autre, en apparence, et anatomiquement parlant, souffrent ensemble ou se soulagent alternativement dans leurs affections. De ces considérations, Barthez conclut, contre Haller, que la sensibilité, la force motrice, etc., ne sont pas des forces primitives, élémentaires, indépendantes, mais qu'elles dérivent d'un principe unique; contre Bordeu, que les organes sont soumis passivement à cet agent unique, dont ils ne font qu'exécuter les ordres, et qu'on doit les comparer, non aux citoyens d'une république, mais aux sujets d'une monarchie.

Soit, disent les partisans de Stahl, il faut reconnaître dans le système physiologique un principe d'unité, d'individualité; mais ce principe d'unité n'est autre que l'âme; il ne faut pas multiplier les causes sans nécessité. Il ne faut pas les réduire sans y être autorisé par les règles de la philosophie naturelle, répond Barthez. Or, entre l'individualité vitale et celle de notre être moral, il y a cette différence essentielle, que nous avons conscience de cette dernière, tandis que l'autre est étrangère au sens intime. Il faut donc distinguer l'unité physiologique de celle de conscience, et en désigner le principe par un nom différent *de celui dont on se sert pour exprimer l'être* pensant. A la cause de l'unité physiologique, Barthez donne le nom de *principe vital ;* c'est d'ailleurs au sens de cette dénomination qu'il attache de l'importance, non à cette dénomination elle-même. Le principe vital est, dans l'économie, le principe du mouvement, du sentiment, de l'assimilation, comme l'âme pensante est le principe du jugement, du raisonnement, de l'imagination et de la réflexion. Forces motrice, sensitive, assimilatrice, ne sont que des modes d'action du principe vital. Etudier les lois de la force motrice, c'est considérer le principe vital en tant qu'il imprime des mouvements à quelque organe; étudier les lois de la force assimilatrice, c'est considérer le principe vital en tant qu'il transforme en la substance du corps celle des matières qui ont servi d'aliment.

Mais quelle idée doit-on se faire du principe vital? Quelle est la nature de ce principe? Barthez déclare cette question insoluble : « J'observe avant tout, dit-il, qu'il est inutile de discuter si le principe vital est ou n'est pas une substance, parce qu'il me paraît impossible de donner un sens clair au mot *substance.* » Le principe vital est une valeur inconnue, x ou y. On peut, à volonté, voir dans l'x principe vital, un être distinct ou une modalité de la substance organisée; il est indifférent, en philosophie médicale, de professer l'une ou l'autre opinion. « Il ne m'importe, dit Barthez, qu'on attribue ou qu'on refuse une existence particulière et propre à cet être que j'appelle principe vital. » Ce qui importe, c'est « qu'il soit conçu par des idées distinctes de celles qu'on a des attributs du corps et de l'âme. » « Qu'on pèse ces paroles, dit M. Lordat; Barthez ne prononce pas que la cause de la vie est distincte du corps et de l'âme, mais que nous devons l'étudier séparément et d'une manière immédiate, en nous servant pour cela de notre pouvoir d'abstraire; parce que, si elle est une modalité qui provienne de l'organisation, le mode d'arrangement des molécules pour produire ces effets échappe à nos conceptions, et que si les phénomènes physiologiques dépendent de l'âme, cet être agit ici par des lois fort différentes de celles qu'il suit dans l'exercice des fonctions intellectuelles; d'où il résulte que ni la connaissance des propriétés sensibles de la matière, ni celle des attributs de l'âme en tant qu'elle pense, ne nous sont d'aucune utilité pour découvrir les lois de la cause de la vie... Ainsi, on peut être *barthézien* tout en étant matérialiste, spiritualiste, animiste. Le matérialiste, à qui il plaît de croire que l'unité morale est le résultat de l'arrangement de la matière, aura bien plus de facilité à se figurer que cet arrangement peut produire une unité d'un autre ordre; le spiritualiste supposera une âme sensitive substantielle; l'animiste croira que l'âme pensante exécute à son insu, *mais par des lois particulières*, les fonctions vitales. »

A plusieurs reprises Barthez avertit qu'en personnifiant le principe vital, il n'entend rien préjuger sur sa nature; il professe à cet égard le scepticisme. « Il se peut sans doute, dit-il, que, d'après une loi générale établie par l'auteur de la nature, une faculté vitale, douée de forces motrices et sensitives, *survienne nécessairement* (et d'une manière indéfinissable) à la combinaison de matière dont chaque corps animal est formé, et que cette faculté renferme la raison suffisante des suites de mouvements qui sont nécessaires à la vie de l'animal dans toute sa durée; mais il peut être aussi que Dieu unisse, à la combinaison de matière disposée pour la formation de chaque animal, un principe de vie qui subsiste par lui-même et qui diffère dans l'homme de l'âme pensante... Je crois devoir répéter qu'il est possible que le principe vital ne soit qu'une faculté innée ou qui advient au corps animal, et qui y produit et dirige, suivant des lois primordiales, toutes les chaînes de mouvements spontanés dont ce corps est susceptible. Un art divin peut faire que, dans un système de matière, les mouvements automatiques de chaque partie concourent à la formation et à la réparation du tout... Je personnifie le principe vital pour pouvoir en parler d'une manière plus commode. Cependant, comme je ne veux lui attribuer que ce qui *résulte immédiatement de l'expérience*, rien n'empêchera que, dans mes expressions qui présenteront ce principe comme un être distinct et existant par lui-même, on ne substitue la notion abstraite qu'on peut s'en faire comme d'une simple faculté vitale du corps humain, qui nous est inconnue dans son essence, mais qui est douée de forces motrices et sensitives. » On doit remarquer que le scepticisme systématique de Barthez sur la nature du principe vital est la conséquence logique de la méthode qu'il préconise en philosophie naturelle; cette *méthode ne lui permet* pas de dépasser la sphère de l'expérience, de connaître autre chose que des *causes expérimentales;* toute cause, d'après cette méthode, est occulte par son essence, manifeste par ses lois d'action; la pensée doit s'interdire toute recherche, toute spéculation sur l'essence des causes; elle ne doit s'occuper que des lois qu'elles suivent en se manifestant.

II. — Physiologie, pathologie et thérapeutique barthéziennes. Toute la physiologie de Barthez sort de ce principe que les forces motrice, sensitive, plastique, etc., ne sont que des modes d'action d'une cause unique. Barthez applique successivement ce principe à la sensibilité, à la motricité, à la chaleur vitale, aux sympathies.

Barthez prend le mot *sensibilité* dans un sens moins étendu que l'école de Bordeu, moins restreint que l'école de Haller. L'école de Bordeu rapportait à la sensibilité tous les mouvements, toutes les mutations de substances, tous les actes plastiques, en un mot tous les phénomènes de la vie, absolument comme Condillac faisait dériver toutes les opérations mentales de la sensation. Elle établissait un rapport, un lien *nécessaire* d'une part entre le sentiment et l'excitation qui le produit, ce qui faisait de la sensibilité une modification purement passive; d'autre part, entre l'impression et la réaction qui lui succède, ce qui faisait de la sensibilité le point de départ et la source de tous les phénomènes vitaux. Pour Barthez, la sensibilité est un attribut du principe vital, mais non l'unique attribut de ce principe; le principe vital est sensitif, moteur, assimilateur, etc.; il n'est pas moteur, assimilateur, parce qu'il est sensitif. De plus, il est actif, non passif, dans la sensibilité; il perçoit les impressions faites sur le corps, et cette perception vitale se manifeste par les phénomènes de réaction, mais les impressions ne sont pas toujours, ne sont pas nécessairement suivies de perception et de réaction. La perception vitale des impressions suppose, dans le principe sentant, un état analogue à celui que nous appelons *attention* quand il s'agit de l'âme. « La sensibilité, dit Barthez, est une force active, en ce sens qu'elle est une cause inhérente à l'animal des phénomènes du sentiment; que les effets en sont spontanés, et qu'elle survient à l'occasion des organes, mais non pas d'une manière nécessaire. C'est par une suite des idées matérielles et grossières dont l'esprit humain a peine à se dépouiller, qu'on a cru communément que la sensibilité est une modification passive, et que tout sentiment doit être produit dans les organes du corps vivant par un effet nécessaire des impressions que reçoivent ces organes. L'*idée du sentiment n'a rien de commun avec l'idée du mouvement ;* et, par conséquent, il est impossible de concevoir comment des ébranlements quelconques, communiqués à un organe quelconque par des corps qui lui sont extérieurs, peuvent donner à cet organe la faculté de sentir... Ce n'est pas la sensibilité qui est le principe de vie dans l'homme et dans les animaux. C'est sans aucun fondement qu'on affirme que les mouvements du cœur, ceux de la respiration après la naissance, etc., sont toujours le produit des impressions que la sensibilité reçoit de causes irritantes... Le préjugé seul peut avoir persuadé, d'après ce qu'on voit communément dans les phénomènes de l'irritabilité des muscles, que les opérations de la faculté motrice des organes ne sont jamais spontanées et imprimées directement par le principe vital, et doivent toujours être déterminées par des causes qui affectent la sensibilité. » On remarquera cette affirmation de Barthez, qui est aussi celle de Condillac, que le sentiment et le mouvement sont deux faits, deux idées irréductibles, que le sentiment naît à l'*occasion* des ébranlements communiqués aux organes, mais qu'il ne dérive pas *par transformation* de ces ébranlements. Barthez et Condillac

sont très-éloignés sous ce rapport du matérialisme allemand contemporain, qui voit dans la pensée même un *mode du mouvement*.

L'école de Haller attachait inséparablement la sensibilité aux nerfs et n'admettait d'autre sensibilité que celle de conscience. Barthez repousse et la localisation de la sensibilité dans le système nerveux, et le sens restreint donné par Haller au mot sensibilité. Il professe qu'au-dessous de la sensibilité de conscience il y a la sensibilité vitale. Ces deux sensibilités ne sont pas deux espèces, mais deux degrés différents de la même faculté, laquelle est répandue dans toutes les parties du corps. Pour le prouver, Barthez oppose à Haller un certain nombre de faits qui ne peuvent s'expliquer par la localisation et desquels il résulte, selon lui : 1° que des organes dépourvus de nerfs sont, dans certains cas, le siége de sensations de conscience très-vives ; 2° que des parties qui ne font point éprouver habituellement des sensations de conscience *en acquièrent quelquefois accidentellement*.

De la sensibilité, Barthez passe au mouvement. Il distingue dans l'économie deux espèces de forces motrices, des forces motrices proprement dites produisant des mouvements à progrès sensible, et des forces toniques qui produisent des mouvements à progrès insensible. Les unes et les autres se subdivisent en forces de contraction et forces de dilatation. Du reste, toute manifestation de ces forces, tout mouvement, mouvement à progrès sensible ou mouvement tonique, mouvement de contraction ou mouvement de dilatation, doit être considéré comme l'effet d'une opération immédiate du principe vital.

Analysant les forces motrices à progrès sensible, Barthez distingue, dans l'action musculaire, outre la contractilité, une force spéciale qu'il appelle *force de situation fixe*. Qu'est-ce que c'est que cette force de situation fixe? Elle consiste dans ce fait que la contraction s'arrête, à l'ordre de la volonté, à tel ou tel degré de raccourcissement, et que, ce degré de contraction une fois fixé, les fibres contractiles résistent à leur allongement avec une tenacité qui surpasse de beaucoup celle dont est capable la chair musculaire, en vertu de la consistance et de la cohésion physique qu'a pu lui donner ce degré de contraction. Cette force de résistance tient à l'*état*, non à l'*acte* de contraction ; elle est indépendante de cet acte; c'est un mode particulier d'action du principe vital. Comme exemple de sa force de situation fixe, Barthez cite le tour singulier que faisait Milon de Crotone et qu'on appelait le *tour de la grenade*. Milon tenait une grenade dans sa main, sans la déformer, et pourtant sans qu'aucun autre athlète, quelque effort qu'il fît pour cela, pût la lui arracher. « On voit, dit Barthez, que Milon donnait alors aux muscles fléchisseurs des doigts de sa main un degré de contraction qui était peu considérable en comparaison de la contraction qu'il leur eût donnée, s'il eût voulu comprimer violemment la grenade; et cependant, il est clair que ce degré de contraction médiocre était rendu permanent par l'action de la force de situation fixe, qui agissait dans les parties de ces muscles fléchisseurs des doigts de sorte que personne ne pouvait étendre ces doigts et ouvrir cette main... » Il existe donc, continue-t-il, une force de situation fixe des parties des fibres musculaires, et cette force est entièrement différente de la force de con*traction des muscles*. »

Après cette analyse de l'effort musculaire, Barthez s'occupe des forces toniques. Il montre qu'une contractilité indéterminée ne suffirait pas pour rendre raison de tous les phénomènes de mouvement vital; que, dans les diverses fonctions, les réactions toniques doivent nécessairement être réglées d'après l'objet de ces fonctions; que, par exemple, les contractions d'un conduit doivent avoir une direction déterminée qui en fasse de vrais mouvements péristaltiques ou antipéristaltiques, selon les circonstances; en un mot, que, dans les fonctions, les tendances, l'intensité, l'ordre de succession des oscillations toniques doivent être régis par une cause qui les approprie à un but et les modifie selon la variété des besoins : preuve évidente que les forces toniques ne sont que les manifestations du principe vital. Il ajoute que l'action de ces forces forme un acte élémentaire de l'opération qui conserve aux parties vivantes la constitution chimique naturelle et la cohésion moléculaire qui leur est propre, malgré l'effort divellent des agents extérieurs. Il croit reconnaître l'affaiblissement de ces forces dans le ramollissement des os, dans la réduction des muscles en une substance pulpeuse, dans la cessation de l'expansion et de la rénitence des chairs qui survient au moment de la mort, dans la tendreté extrême des chairs des animaux qui ont péri par l'électricité, par le froid, par le poison, ou par quelque autre cause violente.

Le principe vital exerce son action non-seulement sur les solides, mais encore sur les fluides de l'économie. Barthez observe dans les fluides des phénomènes qui ne lui paraissent pas explicables par les lois de la physique et de la chimie, et qui sont propres aux corps vivants; il n'hésite pas à placer ces phénomènes sous l'empire de la puissance qui en opère de semblables dans les parties organisées, et, comme il ne voit aucune raison de penser que cet empire s'exerce par l'intermédiaire des solides, il trouve naturel de conclure que le principe vital agit *immédiatement* aussi bien sur les uns que sur les autres. « Il est aisé de comprendre, dit M. Lordat, l'influence que peut avoir, sur la pathologie et la thérapeutique, cette idée de l'action directe et immédiate du principe vital sur les fluides. Les éternelles disputes des humoristes et des solidistes pour savoir où réside la première altération morbifique, si c'est dans les fluides ou dans les solides, sont absolument sans intérêt pour celui qui porte son attention sur les affections de la cause conservatrice des uns et des autres, qui voit dans ces altérations le résultat de l'impuissance ou des déterminations de cette cause, et qui observe l'harmonie avec laquelle marchent communément les phénomènes corrélatifs dans les solides et dans les humeurs. »

De l'action motrice exercée par le principe vital sur les solides et les fluides de l'économie à la chaleur vitale, il y a, dans le système *barthézien*, une transition très-naturelle. Fidèle à sa méthode, Barthez ne recherche pas quelle est la nature intime, l'essence de la chaleur; il fait bon marché de la théorie du *calorique-substance*. Il voit qu'une des causes productrices de la chaleur est le frottement; il en conclut que vraisemblablement la chaleur est *une espèce de mouvement particulier* qui se produit dans les particules des corps, *indépendamment de toute absorption d'une substance calorique*, fluide ou autre, qu'on supposerait y être combinée suivant une affinité quelconque. « Je me fonde principalement, dit-il, sur ce que la chaleur que cause le frottement par l'effet d'une compression uniforme *est sensiblement inépuisable*. C'est ce qu'indique une expérience de M. Rumford qu'on n'a point encore complétement réfutée, et dont il a conclu qu'il ne voit pas la possibilité de l'expliquer sans abandonner l'hypothèse du calorique considéré comme un corps particulier. » On voit que le nom de Barthez ne doit pas être oublié dans l'histoire de la théorie dynamique de la chaleur. Le fait qu'il oppose au *calorique-substance*, savoir, que la quantité de chaleur développée par le frottement et la compression est sensiblement indéfinie, ce fait, disons-nous, a été le point de départ de la conception aussi grande que féconde qui produit aujourd'hui une véritable révolution dans la physique générale.

Mais rentrons dans la physiologie. Si la chaleur naît du mouvement, si elle doit être considérée comme *une espèce de mouvement particulier produit dans les particules des corps*, il est tout naturel de penser qu'un corps vivant, doué de la faculté de mouvoir ses parties, possède en lui le moyen de développer de la chaleur, et qu'il n'est pas nécessaire de chercher au dehors la cause de ce phénomène : qui dit force motrice, dit force calorifique. L'induction devient plus forte si l'on songe que les variations de la température du corps coïncident le plus souvent avec des altérations sensibles des phénomènes de mouvement. Les lois de la chaleur vitale montrent d'ailleurs clairement qu'elle est sous l'empire immédiat du principe de vie, lequel en produit une plus ou moins grande quantité selon les besoins. Parmi ces lois, la plus importante à considérer est que, dans chaque animal vivant, la chaleur reste presque toujours à un degré à peu près constant, quoique cet animal soit exposé à de grandes intempéries de chaud et de froid. *Barthez en conclut* : 1° que cette constance de la chaleur vitale, nonobstant les différences extrêmes de la température extérieure, paraît tenir à une faculté que possède le principe vital, d'augmenter dans les solides et dans les fluides les mouvements particuliers d'où dépend la génération de la chaleur interne, et de produire dans ces mêmes parties un état opposé qui résiste jusqu'à un certain point à la propagation de celle qu'une température ambiante extrêmement élevée tend à y introduire; 2° que la cause de la vie est déterminée à augmenter le travail calorifique ou à exécuter l'action contraire par la perception du froid ou du chaud extérieur; cette détermination est liée à la sensation par une de ces lois primordiales qui enchaînent un acte conservateur à la sensation vitale excitée par une cause nuisible. « C'est ainsi, dit-il, que le principe vital fait brûler, dans le corps qu'il anime, un feu qui est toujours à peu près le même, qui s'*isole* sous le soleil du Sénégal, et qui ne s'éteint pas dans les glaces de la Sibérie. » La lutte du principe vital contre le froid se comprend facilement; il ne s'agit que de développer une plus grande quantité de chaleur en augmentant les « mouvements d'agitation dans les solides et les mouvements intestins des fluides. » Mais comment *isoler* la chaleur vitale de la chaleur extérieure, quand cette dernière est excessive? Ici la tâche du principe vital est complexe. « Lorsque l'homme vivant, dit Barthez, doit rester moins chaud que l'air extérieur et les corps environnants, il ne suffit pas que la force génératrice de la chaleur vitale soit diminuée ou même entièrement arrêtée; mais il faut encore une autre cause existante dans le corps de cet homme, qui l'empêche de recevoir la communication de la chaleur extérieure, comme la reçoivent les corps environnants inanimés. Cette cause intérieure ne peut être qu'une action particulière du principe vital dans le corps humain qui en fixe toutes les parties avec un tel effort, qu'elles sont moins susceptibles du mouvement de chaleur qui pourrait leur être communiqué du dehors. Le principe vital ne se borne point alors à arrêter tous les mouvements des solides et des fluides par lesquels il pourrait exciter la chaleur animale; mais il contracte les fibres avec la plus grande violence pour résister à la dilatation que tend à y produire la chaleur de l'air et des corps extérieurs. »

Barthez rencontre ici cette observation des zoologistes que, dans les diverses espèces, il existe une proportion entre l'étendue des organes respiratoires et l'intensité de la chaleur vitale. Buffon, devançant Lavoisier, en avait conclu que, plus la surface des poumons est étendue, plus le sang devient chaud, et plus il communique de chaleur à toutes les parties du corps; en un mot, que le degré de chaleur, dans l'homme et dans les animaux, dépend de l'étendue et de la force des poumons qui sont les *soufflets de la machine animale dont ils entretiennent et augmentent le feu*. » Mais Barthez était trop en garde contre le chimisme, trop préoccupé du rapport qu'il constatait entre le mouvement et la chaleur, pour ne pas repousser cette conclusion. Il donna au fait anatomique, observé par les zoologistes, une interprétation toute contraire à celle de Buffon. « On peut très-bien penser, dit-il, qu'à proportion de ce que les causes productrices de la chaleur dans les diverses espèces d'animaux sont plus actives, et qu'elles doivent être plus modérées par l'effet rafraîchissant de l'air inspiré, pour que le *degré de chaleur* qui est propre à chaque espèce soit bien fixé ; il faut que le sang reçoive cette impression de l'air inspiré dans une plus grande étendue de surface du poumon. Les mouvements qui produisent la chaleur vitale ne se continuent point un certain temps avec la même force dans les solides et les fluides, sans faire monter leur échauffement au delà du terme qui est marqué à la chaleur naturelle de chaque animal. » Ainsi, pour Barthez, le poumon n'est pas, comme le pensait Buffon, et comme l'a démontré Lavoisier, le soufflet qui entretient le feu vital; c'est le réfrigérant destiné à modérer ce feu, à en fixer le degré propre à chaque espèce; la respiration n'est pas la source de la chaleur animale; elle en est le régulateur, parce qu'elle l'empêche de s'accroître indéfiniment.

La doctrine des *sympathies* devait tenir une grande place dans une physiologie dont le principe fondamental est l'unité du système vivant; aussi Barthez lui a-t-il accordé une attention spéciale. Deux conditions sont, suivant lui, nécessaires pour qu'un phénomène mérite le nom de sympathie : il faut 1° que la coïncidence ou la succession de l'affection primitive et de l'affection secondaire ne puisse pas être attribuée au hasard; 2° qu'elle ne dépende pas d'une liaison mécanique des deux organes. Voilà les sympathies nettement distinguées des rapports purement mécaniques. Barthez fait une autre distinction, celle des sympathies et des *synergies*. Une sympathie, dit-il, est une simultanéité ou une succession d'affections sans but, tandis qu'une synergie est une coopération de plusieurs organes que le principe vital fait concourir à une fin quand il y est déterminé en vertu des lois primordiales qui le régissent. Il fait ensuite deux grandes classes de tous les phénomènes sympathiques. Dans l'une sont comprises toutes les relations de ce genre qui *existent entre deux organes; c'est ce qu'il* nomme *sympathies particulières;* dans l'autre, celles qu'on observe entre un organe et le système vivant entier. La première classe est subdivisée en deux sections; il met dans la première les sympathies que l'observation fait découvrir entre des organes qui ne sont associés par aucun lien anatomique, ni par aucun rapport appréciable; il range dans la seconde celles des organes qui ont entre eux certaines relations sensibles, comme la ressemblance de *structure et de fonctions. Avec le principe vi*tal, rien de plus facile à expliquer que les sympathies; sans le principe vital, elles sont inexplicables. Dans le système *barthézien*, l'influence de chaque organe est de deux sortes : d'abord, il intéresse l'économie vivante par les fonctions qu'il y remplit, ensuite il est *comme un sens particulier* où le principe de vie ressent, d'une manière spéciale, les impressions et les lésions que cet organe reçoit; les sensations vitales qu'elles occasionnent amènent des changements tantôt dans un autre organe déterminé, tantôt dans l'ensemble des autres organes. « Cette seconde espèce d'influence qui explique, d'une manière très-simple, les sympathies et les synergies, a été, dit M. Lordat, méconnue par les solidistes les plus récents. Comme les phénomènes sympathiques et synergiques sont les phénomènes d'unité par excellence, il est tout naturel que les physiologistes de cette secte aient de la répugnance à méditer sur des faits qui font le procès à leur doctrine, et qu'ils s'efforcent de réduire toute l'influence des organes à celle qu'ils exercent par leurs usages. »

Nous avons vu quels sont, dans le système *barthézien*, les principaux modes de l'action vitale; il s'agit maintenant d'examiner les lois selon lesquelles varie la *quantité* de cette même action. Sous ce rapport, Barthez distingue les forces en *forces agissantes* et *forces radicales*. Les forces agissantes sont celles qui se déploient actuellement et en vertu desquelles les organes exécutent leurs fonctions. Mais on sent que ces forces, susceptibles de décroissement et d'épuisement, le sont aussi d'augmentation, de renouvellement, et aussi d'un surcroît excessif dont la cause est en dedans de nous. Ainsi, la force des muscles s'affaiblit par la durée ou par l'intensité de leur travail, au point qu'ils deviennent incapables d'un effort; mais le repos leur rend toute leur vigueur, la vue d'un danger ou une violente passion exalte leur pouvoir, et un accès de frénésie peut le porter à un degré incroyable. Il faut donc reconnaître, indépendamment des forces agissantes, d'autres forces qui sont en puissance, en réserve, pour ainsi dire, et que le principe vital ne déploie qu'au besoin : ce sont les forces radicales. La force agissante et la force radicale ne sont pas dans un rapport nécessaire, et l'intensité de l'une n'est pas toujours la mesure de l'autre. Barthez fait remarquer l'importance qu'il y a, dans une maladie, à distinguer si les forces radicales sont ou ne sont pas atteintes.

Le *tempérament* est défini, par Barthez, l'ensemble des affections constantes qui spécifient, dans chaque homme, le système des forces du principe vital. Pour découvrir, autant qu'il est possible, le tempérament d'un individu, on peut suivre deux méthodes, l'une directe, l'autre indirecte. La première consiste à déterminer par toutes les observations qu'on peut recueillir : 1° quel est, quand l'individu jouit de la meilleure santé, le degré de ses forces radicales, soit dans le système entier, *soit dans chaque organe*; 2° *quelles sont les* modifications que les habitudes particulières ont introduites dans l'exercice ordinaire des forces agissantes des diverses parties. La méthode indirecte de connaître le tempérament consiste à réunir, touchant le degré des forces agissantes, toutes les présomptions que peut fournir la considération 1° des mœurs et du caractère de l'âme, dont la manière d'être a bien souvent de l'analogie avec celle du principe vital; 2° des qualités physiques des solides et des fluides, qui ont fréquemment aussi certains rapports harmoniques avec les affections permanentes du système des forces. Barthez s'occupe ensuite du tempérament *endémique*, c'est-à-dire des modifications particulières des forces vitales, en tant qu'elles spécifient les diverses nations. Le tempérament, sous ce point de vue, a des rapports sensibles avec certaines causes générales auxquelles l'homme est soumis dans les différents lieux de la terre. Ces causes sont d'un ordre naturel ou d'un ordre politique. Les premières sont le climat et la nature du terrain; les secondes sont les différentes manières de vivre des peuples et la forme des gouvernements. Barthez note que, chez les habitants des pays chauds, comparés à ceux des pays froids, les forces radicales du tempérament sont constamment dans un état de langueur relative; que l'exercice des forces motrices, soumises à la volonté, y est généralement plus faible, et que l'action des forces sensitives s'y développe avec plus de vivacité.

Pas plus dans le vitalisme *barthézien* que dans l'animisme, la nécessité de la mort naturelle ne s'explique par des raisons physiques. « Les lois primordiales de la constitution du corps vivant, dit Barthez, produisent seules les variations de la mortalité dans les divers âges. La première cause de la mort naturelle est la nécessité de ces lois qui règlent la durée et la fin, comme l'origine et le développe*ment de la vie*. »

Nous arrivons à la pathologie et à la thérapeutique *barthéziennes*. « Barthez, dit très-bien M. Lordat, voit tout dans l'unité vitale; c'est cette unité qui est le *substratum* de la modification morbide et non pas une partie quelconque. Lorsque, pour s'accommoder au langage commun, il consent à dire que telle maladie appartient à tel système d'organes, que les écrouelles, par exemple, sont une maladie du système lymphatique, cette manière de parler n'a pas, dans sa bouche, la même acception que chez les solidistes; elle signifie seulement que, dans cette maladie, la cause active de l'individualité vitale, qui est vicieusement modifiée, exécute ses actes morbides plus particulièrement sur le système en question que sur les autres parties du corps. » Ainsi, le vitalisme *barthézien* répugne à toute localisation pathologique, comme à toute localisation physiologique; ce ne sont pas les organes qui sont malades, c'est le principe vital; les maladies, comme les fonctions, ne sont que les modes d'affection et d'action du principe vital. « Bordeu avait rapproché la médecine du corps vivant, dit Broussais; Barthez l'éloigna des organes et la reporta dans les nues. » Dans le système *barthézien*, les maladies se résolvent en un nombre circonscrit de phénomènes élémentaires que présente le principe de vie vicieusement modifié : ce sont des altérations de la sensibilité, un exercice insolite des mouvements, une aberration des actes assimilateurs, etc. C'est là ce que Barthez nomme les *éléments* des maladies. Il y joint l'excès et le défaut de l'action vitale, et les viciations de la constitution des solides et des fluides, en tant qu'elles s'opposent à l'exercice régulier des facultés, ou qu'elles affectent péniblement la sensibilité, ou troublent l'harmonie des fonctions.

L'animisme réduisait presque la thérapeutique à la nullité, puisque, selon Stahl, la plupart des *maladies sont des efforts médicateurs*, et que l'âme qui les exécute est toujours

mieux éclairée que les médecins sur les besoins de son corps. Barthez repousse cette espèce d'optimisme physiologique. Son principe vital n'étant pas intelligent comme l'âme de Stahl, n'est pas toujours conservateur et médicateur. Les maladies, dans le système *barthézien*, n'ont pas toujours les mêmes rapports avec les intérêts du sujet malade. Il est des circonstances où, ne dépendant que du défaut de l'énergie nécessaire pour l'exercice régulier des fonctions, on n'en peut attendre aucun résultat avantageux. Dans d'autres cas, elles sont l'effet d'une propension naturelle ou acquise du principe vital à mésuser de ses facultés, à prendre des déterminations sans objet qui, au lieu de tendre à la conservation du système, le fatiguent en pure perte ou tournent à son détriment. Enfin, il est des maladies qui amènent un changement heureux dans la manière d'être de l'individu, de sorte qu'on les doit regarder comme des opérations utiles, de véritables fonctions. Ici l'on voit ordinairement un ordre assez fixe dans la réunion et dans la succession des actes constitutifs de la maladie. Il faut néanmoins convenir que ces sortes d'opérations inaccoutumées sont presque toujours suspectes, tant parce que la cause qui les rend nécessaires peut avoir affaibli le principe de réaction, que parce que la marche d'une fonction extraordinaire a rarement la régularité de celles qui s'exécutent tous les jours. Ajoutez encore que cette espèce de fonction peut vicieusement se continuer après la destruction de la cause excitative et durer ainsi sans objet. Distinguer les éléments dont chaque maladie se compose, c'est-à-dire les affections que la cause de la vie y éprouve et les actes simples qu'elle y produit; déterminer si telle ou telle opération morbide est utile ou nuisible, conservatrice ou destructive; reconnaître les éléments morbides ou les groupes d'éléments morbides qui sont stagnants ou pernicieux, et ceux qui tendent spontanément à une solution favorable : tel doit être, selon Barthez, le but de la science médicale, tel est le fondement de la thérapeutique.

Barthez rapporte à trois classes toutes les méthodes thérapeutiques connues. La première comprend les méthodes *naturelles*, la seconde les méthodes *analytiques*, la troisième les méthodes *empiriques*. Les méthodes naturelles sont celles qui ont pour objet de favoriser, d'accélérer ou de régulariser la marche des maladies qui tendent spontanément à une solution heureuse. Barthez définit les méthodes analytiques « celles où, après avoir décomposé une maladie dans les affections élémentaires dont elle est le produit, on attaque directement ces éléments de la maladie par des moyens proportionnés à leurs rapports de force et d'influence. » Les méthodes empiriques sont celles dont l'expérience a constaté l'efficacité, mais dont les effets immédiats et primitifs n'ont point, avec la guérison de la maladie, un rapport que notre esprit puisse saisir. Les méthodes empiriques se subdivisent en trois espèces : les *imitatrices*, les *perturbatrices* et les *spécifiques*. Les méthodes imitatrices sont celles qui tendent à déterminer la nature à des mouvements de fièvre ou autres, analogues à ceux par lesquels elle guérit souvent des maladies semblables. Les méthodes perturbatrices ont pour but de faire disparaître des affections morbides de genre divers par l'effet d'un trouble, d'une commotion qui a fortement ébranlé la puissance vitale. Enfin, on nomme spécifique toute méthode dont l'effet immédiat est de dissiper une affection morbide directement par une sorte d'incompatibilité entre la modification constitutive de cette affection et celle que la puissance vitale reçoit de l'impression du remède.

III. — CRITIQUE DU VITALISME BARTHÉZIEN. V. PRINCIPE VITAL.

BARTHIUS (Gaspard DE), savant philologue et critique allemand, né en 1587 à Custrin, mort en 1658. A douze ans, il traduisit en vers latins les psaumes de David. On a de lui des poésies latines, des commentaires estimés sur Claudien, Stace, etc. Son principal ouvrage a pour titre : *Adversaria*.

BARTHOLD (Frédéric-Guillaume), historien allemand, né en 1779 à Berlin, mort en 1858. Ayant connu l'historien Wilken, dont il devint bientôt l'ami, il abandonna les études théologiques pour s'adonner tout entier à l'étude de l'histoire. Après avoir passé quelque temps à écouter les leçons de Raumer et de Wachler, qui professaient à Breslau, il fut nommé lui-même professeur d'histoire, d'abord au collége Fridericianum de Kœnigsberg (1826), puis à l'université de Greifswald (1834). Nous citerons parmi ses ouvrages, écrits en allemand avec autant de savoir que de conscience : *Rapports intimes de Jean de Werth avec son temps* (Berlin, 1826); la *Campagne romaine du roi Henri de Lutzelburg* (1830-31, 2 vol.); *Histoire de Rugen et de la Poméranie* (1839-45, 5 vol.); les *Personnages historiques des mémoires de J. Casanova* (1845); l'*Allemagne et les huguenots* (1848); *Histoire des villes allemandes et de la bourgeoisie allemande* (1850-51, 3 vol.); *Histoire de la Hanse allemande* (1854, 3 vol.); *Histoire de la constitution militaire et de l'art militaire des Allemands* (1855), etc.

BARTHOLDI (Frédéric-Auguste), sculpteur français contemporain, né à Colmar, élève d'Ary Scheffer. Il a exposé en 1855, dans l'avenue des Champs-Elysées, une statue colossale du général Rapp, morceau énergique qui n'avait pu être admis, à cause de ses dimensions, dans le palais de l'Industrie. Parmi les ouvrages de cet artiste qui, depuis, ont figuré aux expositions, on a remarqué, en 1859, le *Génie dans les griffes de la Misère*, groupe en bronze, bien mouvementé, d'une conception originale et forte; en 1861, un *Monument élevé à la mémoire de Martin Schon*, ouvrage en grès des Vosges, destiné à la cour du musée de Colmar; en 1863, une Fontaine monumentale surmontée de la statue du général Bruat, destinée à la ville de Colmar; en 1864, le *Martyr moderne*, espèce de Prométhée dévoré par un vautour à deux têtes, ouvrage d'un modelé vigoureux mais d'un dessin un peu lourd. M. Bartholdi a fait aussi quelques tableaux, représentant pour la plupart des vues d'Egypte.

BARTHOLDY (Jacob-Salomon), diplomate prussien, né à Berlin en 1779, mort en 1825. Après avoir étudié le droit et la philosophie à Kœnigsberg, il séjourna quelque temps à Paris, à Rome et à Naples, et fit un voyage en Grèce. On raconte qu'à son retour de ce pays il envoya à l'académie des Arcades de Rome de l'eau de Trépi et du miel de la Sabine, comme provenant du mont Hymette et de la fontaine de Castalie. Les bons Arcadiens, qui n'y voyaient pas malice, célébrèrent ce don par de nombreux sonnets, ce qui ne manqua pas de réjouir infiniment Bartholdy et ceux qu'il avait mis dans le secret. En 1805, il abjura le judaïsme et se fit protestant; comme il se vantait plus tard de cette abjuration en présence du cardinal Vidoni, celui-ci lui répondit : « Quel mérite y a-t-il à cela? vous n'avez fait que changer d'appartement dans la maison du diable. » Après la bataille d'Iéna, Bartholdy conçut une haine violente contre Napoléon, et parcourut l'Allemagne en tout sens afin de lui susciter des ennemis; il s'engagea même comme volontaire en 1809, signala sa bravoure dans les guerres de l'époque, et fut grièvement blessé à Ebersberg. Employé en 1813 dans la chancellerie d'Etat de Prusse, il suivit en 1814 les troupes alliées à Paris. Après avoir pris une grande part aux travaux du congrès de Vienne, Bartholdy fut nommé consul général de Prusse en Italie, en résidence à Rome. La manière dont il remplit ces fonctions donne à croire que ce poste lui avait été confié par la Sainte-Alliance, afin de surveiller de plus près les dernières convulsions politiques de l'Italie. Il était, au reste, ennemi déclaré des révolutionnaires, et avait coutume de dire que, si les gouvernements étaient forcés de marcher avec leur temps, ils ne devaient jamais se laisser entraîner par les masses et par les oppositions. Il a écrit un livre sur le *carbonarisme* qui accuse ses opinions peu libérales, mais qui n'en fut pas moins, dans la position qu'occupait l'auteur en Italie, un acte de courage. Bartholdy fut l'ami de Metternich, de Consalvi, de Médicis et de la plupart des diplomates qui essayèrent, en 1815, d'enchaîner la révolution. Il était artiste, grand collectionneur d'objets d'art, et en avait réuni une grande quantité; après sa mort, ces richesses ont été acquises par le roi de Prusse et font aujourd'hui partie du musée de Berlin. Bartholdy était d'une laideur proverbiale. Outre l'ouvrage cité plus haut, il a publié : *Mémoires pour servir à la connaissance de la Grèce moderne et de la république ionienne* (Berlin, 1805); la *Guerre des Tyroliens* (Berlin, 1814); *Traits de caractère du cardinal Consalvi* (Stuttgart, 1825); une comédie en vers très-médiocre et de nombreux articles politiques dans la *Gazette d'Augsbourg*.

BARTHOLE, célèbre jurisconsulte. V. BARTOLE.

BARTHOLIN ou **BARTOLINI** (Richard), poëte et littérateur italien, né à Pérouse au XVe siècle, mort après 1519. Etant entré dans les ordres, il devint chanoine de Spolète, puis aumônier du cardinal de Gurck, qu'il suivit dans son archevêché de Saltzbourg. Son talent pour la versification lui fit décerner le laurier poétique par l'empereur Maximilien. Son œuvre principale est un poëme en vers latins, *De Bello norico* (Austriados, 1516), dont le sujet est la guerre que soutint la maison d'Autriche contre les ducs de Bavière et les comtes Palatins. Dans cette œuvre, on voit apparaître pêle-mêle Diane, Mercure, Apollon, les papes, l'empereur et les électeurs. Pic de la Mirandole lui ayant reproché cette faute de goût, Bartholin essaya de se justifier par l'exemple d'Homère et de Virgile, qui ont rempli leurs vers des noms des divinités païennes. On possède encore la lettre de Pic de la Mirandole et la réponse du poëte. Outre ce poëme, citons *Hodœporicon* (1515), où l'on trouve des détails intéressants sur la géographie et les mœurs de l'Allemagne; *De Conventu Augustensi concinna* (1518), etc., etc.

BARTHOLIN (Gaspard), né à Malmoë, en Scanie, en 1585, mort en 1630. Il parcourut l'Allemagne, la France, l'Angleterre et l'Italie, où il se lia avec les principaux savants de ces contrées. Après avoir refusé une chaire de langue grecque à Sedan, il professa la médecine à Padoue, à Wittemberg et enfin à Copenhague, où il fut nommé recteur de l'université en 1618. Possédant une érudition presque universelle, il composa quarante-neuf ouvrages sur divers sujets. Les principaux sont : *Paradoxa medica* (1610); *Anatomicæ Institutiones* (1611), traduit en français par Duprat (1647); *Rhetorica major* (1616); *Manuductio ad veram Psycologiam*, etc. (1619); *Logica major locupleta* (1625); *De Pygmæis* (1628); *Systema physicum* (1628), etc.

BARTHOLIN (Bartole, Barthélemy, ou Berthel), fils aîné du précédent, né en 1614, mort en 1690, compte parmi les enfants célèbres par leur érudition précoce. On le vit prononcer en public, à l'âge de quatorze ans, des discours en grec. Par la suite, il devint professeur d'éloquence et antiquaire du roi Frédéric III. On ne connaît de cet érudit que sa *Bibliotheca selecta*, publiée en 1669.

BARTHOLIN (Thomas), frère du précédent, né à Copenhague en 1616, mort en 1680, est le membre le plus célèbre de cette famille. Lorsqu'il eut parcouru la plus grande partie de l'Europe, entrant partout en relation avec les savants les plus distingués, il revint à Copenhagne, fut nommé, en 1648, professeur d'anatomie dans cette ville, et publia sur cette science un grand nombre d'observations nouvelles et de découvertes dont on ne saurait, néanmoins, lui attribuer toute la gloire. Un incendie ayant réduit en cendre sa riche bibliothèque en 1670, il reçut de Christian V, à titre de dédommagement, les émoluments de médecin du roi, une exemption d'impôts, la direction de la bibliothèque de l'université, et enfin le titre de conseiller d'Etat en 1675. On a de ce savant plus de soixante-dix ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Anatomia* (1640); *De luce Animalium* (1647); *De lacteis thoracicis*, etc. (1652); *Historiarum anatomicarum et medicarum centuriæ* (1654-60); *De Medicina Danorum domestica* (1666); *De Medicis poetis dissertatio* (1669); *De morbis biblicis* (1672); *Acta medica et philosophica Hafniensia* (1672, 1679, 5 vol.), ouvrage périodique rempli de faits curieux; *De Peregrinatione medica* (1674), etc.

BARTHOLIN (Erasme), frère des précédents, né à Roskild en 1625, mort en 1694, voyagea en Italie, et, de retour à Copenhague, y enseigna tour à tour la géométrie et la médecine. Ses principaux ouvrages sont : *De Cometis annorum* 1664 et 1665; *Experimenta crystalli islandici*, etc. (1669); *De Naturæ miribilibus quæstiones* (1674).

BARTHOLIN (Gaspard), neveu du précédent et fils de Thomas, né en 1655, mort en 1738, professa la médecine à Copenhague et fut nommé médecin du roi. Parmi ses nombreux ouvrages nous citerons seulement : *Exercitationes miscellaneæ* (1675); *Specimen philosophiæ naturalis* (1692) et *Specimen historiæ anatomicæ*, etc. (1701), lequel est le meilleur de ses ouvrages.

BARTHOLIN (Thomas), frère du précédent, mort en 1690, étudia la médecine, la jurisprudence, les antiquités, professa le droit et l'histoire et devint archiviste du roi de Danemark. Son ouvrage le plus important est : *Antiquitates danicæ* (1689).

BARTHOLINE s. f. (bar-to-li-ne — de *Bartholini*, nom d'homme). Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des orchidées, voisin des orchis et des ophrys, et comprenant une seule espèce, qui croît au cap de Bonne-Espérance.

Bartholo, personnage du *Barbier de Séville*, de Beaumarchais, devenu le type du tuteur jaloux. Bartholo est tuteur de Rosine; il exerce la profession de médecin, ce qui déplut beaucoup aux critiques du temps, désolés de voir renouveler par Beaumarchais les anciennes plaisanteries de Molière contre la Faculté; il veut épouser sa pupille Rosine, que Figaro lui enlève pour la donner au comte Almaviva. Ce personnage est parfaitement réussi. Très-important dans le *Barbier de Séville*, il devient très-secondaire dans le *Mariage de Figaro*. Dans la *Mère coupable*, il a disparu, de même que son ex-gouvernante Marceline; leur fils et leur bru, Figaro et Suzanne y ont seuls des rôles.

Nous ne pouvons mieux faire connaître le caractère de *Bartholo* qu'en reproduisant ici une des scènes du *Barbier de Séville*, où ce caractère se révèle de la manière la plus piquante et la plus complète. C'est un tableau plein de finesse, d'observation et de vérité, que Molière, le maître, eût envié à Beaumarchais, son digne élève :

ROSINE. Vous étiez avec quelqu'un, monsieur?

BARTHOLO. Don Bazile, que j'ai reconduit, et pour cause. Vous eussiez mieux aimé que c'eût été M. Figaro?

ROSINE. Cela m'est fort égal, je vous assure.

BARTHOLO. Je voudrais bien savoir ce que ce barbier avait de si pressé à vous dire.

ROSINE. Faut-il parler sérieusement? Il m'a rendu compte de l'état de Marceline, qui même n'est pas trop bien, à ce qu'il dit.

BARTHOLO. Vous rendre compte! Je vais parier qu'il était chargé de vous remettre quelque lettre.

ROSINE. Et de qui, s'il vous plaît?

BARTHOLO. Oh! de qui? De quelqu'un que les femmes ne nomment jamais. Que sais-je, moi? Peut-être la réponse au papier de la fenêtre.

ROSINE (*à part*). Il n'en a pas manqué une seule. (*Haut*). Vous mériteriez bien que cela fût.

BARTHOLO *regarde les mains de Rosine*. Cela est : vous avez écrit.

ROSINE, *avec embarras*. Il serait assez plaisant que vous eussiez le projet de m'en faire convenir.

BARTHOLO, *lui prenant la main droite*. Moi! Point du tout; mais votre doigt encore taché d'encre! Hein? rusée signora!

ROSINE (*à part*). Maudit homme!

BARTHOLO, *lui tenant toujours la main*. Une femme se croit bien en sûreté parce qu'elle est seule.

ROSINE. Ah! sans doute... la belle preuve! Finissez donc, monsieur, vous me tordez le bras. Je me suis brûlée en chiffonnant autour de cette bougie, et l'on m'a toujours dit qu'il fallait aussitôt tremper dans l'encre... C'est ce que j'ai fait.

BARTHOLO. C'est ce que vous avez fait? Voyons donc si un second témoin confirmera la déposition du premier. C'est ce cahier de papier où je suis certain qu'il y avait six feuilles; car je les compte tous les matins; aujourd'hui encore.

ROSINE (*à part*). Oh! imbécile!...

BARTHOLO *comptant*. Trois, quatre, cinq...

ROSINE. La sixième...

BARTHOLO. Je vois bien qu'elle n'y est pas, la sixième.

ROSINE, *baissant les yeux*. La sixième?... Je l'ai employée à faire un cornet pour des bonbons que j'ai envoyés à la petite Figaro.

BARTHOLO. A la petite Figaro! Et la plume qui était toute neuve, comment est-elle devenue noire? Est-ce en écrivant l'adresse de la petite Figaro?

ROSINE (*à part*). Cet homme a un instinct de jalousie... (*Haut.*) Elle m'a servi à retracer une fleur effacée sur la veste que je vous brode au tambour.

BARTHOLO. Que cela est édifiant! Pour qu'on vous crût, mon enfant, il faudrait ne pas rougir en déguisant coup sur coup la vérité; mais c'est ce que vous ne savez pas encore.

ROSINE. Eh! qui ne rougirait pas, monsieur, de voir tirer des conséquences aussi malignes des choses les plus innocemment faites?

BARTHOLO. Certes, j'ai tort; se brûler le doigt, le tremper dans l'encre, faire des cornets aux bonbons pour la petite Figaro, et dessiner une veste au tambour, quoi de plus innocent! Mais que de mensonges entassés pour cacher un seul fait!... *Je suis seule, on ne me voit point; je pourrai mentir à mon aise:* Mais le bout du doigt reste noir, la plume est tachée, le papier manque; on ne saurait penser à tout. Bien certainement, signora, quand j'irai par la ville, un bon double tour me répondra de vous.

. . . .

Après une telle scène, on comprend que Bartholo ait mérité l'honneur de devenir proverbial.

BARTHOLOMEW (Annie Fayermann), artiste peintre et femme de lettres anglaise, née en 1806 dans le comté de Norfolk, morte en 1862. Elle se fit connaître par des tableaux représentant des fleurs, des fruits, des scènes champêtres traitées avec un véritable talent, et par un volume de vers, intitulé les *Chants d'Azraël* (1840). Devenue veuve d'un poëte distingué, W. Turnbull, qu'elle avait épousé en 1827, elle se remaria, vers 1842, avec un des bons peintres de fleurs de Londres, V. Bartholomew. Elle a composé en outre pour le théâtre quelques pièces, dont une des meilleures, intitulée : *Ce n'est que ma tante*, a été jouée avec succès en 1849.

BARTIN, ville de la Turquie d'Asie (Anatolie), sur la rivière du même nom, le *Parthenius* des Latins, près de son embouchure dans la mer Noire, au N.-E. de Koutaièh; 10,000 hab. Port pour petits bâtiments.

BARTLETT (John K.), ethnologiste américain, né à Providence (Rhode-Island) en 1805. Il accomplit d'immenses voyages dans toute l'étendue du continent américain, et a consigné le résultat de ses explorations dans un ouvrage d'un haut intérêt : *Relation de voyages et d'aventures dans le Texas*, le *Nouveau Mexique*, la *Californie*, etc., de 1850 à 1853. Il était connu déjà par un travail sur les *Progrès de l'ethnologie*, et il prépare un grand ouvrage sur les diverses tribus indiennes.

BARTLINGIE s. f. (bar-lain-jî — de *Bartling*, botaniste anglais). Bot. Genre de la famille des myrtacées, comprenant un sous-arbrisseau qui croît en Australie.

BARTOLE ou **BARTHOLE**, célèbre jurisconsulte italien. Sa naissance, que certains historiens avaient donnée à tort comme illégitime, remonte, suivant les uns, à 1300, suivant les autres, à 1313. Il naquit à Sassoferrato, et son père, nommé François Bonnacursi, lui fit donner de bonne heure les éléments d'une forte instruction. A quatorze ans, Bartole avait terminé ses humanités, et, séduit par l'intérêt de la science juridique, il abordait l'étude du droit. A vingt ans, il était reçu docteur par la faculté de Bologne, une des plus célèbres de cette époque. Ces rapides succès le désignèrent à l'attention du gouvernement, qui le nomma assesseur criminel. Mais le jeune magistrat était un peu trop imbu de cette idée préconçue, toujours regrettable chez un juge, que tout accusé doit être coupable. De plus, la législation criminelle de l'époque, fort incomplète,

laissait un vaste champ à l'arbitraire du juge. Bartole, à qui manquait l'indulgence que donnent l'expérience et la longue pratique des hommes, se fit remarquer par une sévérité que les plaintes changèrent en dureté. Bientôt il devint pour le peuple un objet de haine, et, telle était l'animosité qu'il avait fait naître autour de lui, que, malgré son courage, il dut chercher son salut dans la retraite. A vingt-six ans, il se démit de ses fonctions de juge. Mais un esprit aussi actif et aussi vigoureux que le sien ne pouvait rester dans l'inaction. Il se réfugia à Pise, dont l'université l'accueillit avec enthousiasme. C'était alors le beau temps de la science du droit; la théologie et le droit se partageaient tous les esprits éclairés ou avides de lumières. Son enseignement réunit bientôt autour de sa chaire toute la jeunesse studieuse qui, abandonnant les autres professeurs, ne voulut recevoir que ses leçons. Pendant onze ans, Bartole conserva à l'université de Pise cette éminente position. Mais la jalousie de quelques-uns de ses collègues, et, il faut le dire aussi, la hauteur de son caractère l'obligèrent à quitter ces fonctions comme il avait déjà abandonné la magistrature. C'est alors qu'il se rendit à Pérouse, où il fut accueilli avec un empressement digne de sa haute réputation. Peu de temps après, les habitants de Pérouse, ayant quelques immunités à demander à Charles IV, ne voulurent pas d'autre ambassadeur auprès de l'empereur que Bartole. Précédé par la gloire qu'il ne devait qu'à ses travaux, le savant professeur se vit entouré d'honneurs et de priviléges réservés à la noblesse. Nommé conseiller privé, il prit part aux travaux de Charles IV. Ses remarquables aptitudes et ses travaux considérables lui rendirent l'économie politique familière. non traité du *Gouvernement de la tyrannie*, qui Sous est parvenu, et dont il avait puisé les principes chez Aristote, donne un certain crédit à l'opinion soutenue par quelques historiens, que Bartole fut un des rédacteurs de la *Bulle d'Or*, qui est la charte fondamentale de l'ancienne constitution germanique. La fin de la vie de Bartole fut consacrée à la rédaction des livres qu'il nous a laissés. On reste en admiration devant une existence si courte et si complétement consacrée à la science, car Bartole mourut à Pérouse en 1356. Ses œuvres, souvent réimprimées depuis, furent réunies après sa mort. Certaines éditions sont complètes, d'autres ne contiennent que quelques traités. Il faut citer : *Bartoli, a Sasso-Ferrato, Opera omnia, cum additionibus Ant. de Prato vetere* (Venetiis, 1499, 4 vol. in-f°); *Bartoli, comment. in codicem* (Lugduni, 1547, 2 vol. in-f°); *La Tiberiade di Bartole da Sasso-Ferrato del modo di dividere l'alluvioni, l'isoli et gl' alvei, con l'annotationi ed espositioni di Claudio Tobaldatii dal Montalboddo. In Roma, Mer Gigliotto* (1587, in-4°).

« Ce traité, rare et singulier, a dit l'éminent procureur général Dupin, est fort utile pour décider du profit des alluvions, etc., entre des propriétaires de terrains sur des rives opposées. »

L'influence de Bartole et de ses livres a été considérable sur la marche de la science du droit. Il vint à une époque de régénération, où, pleins d'ardeur pour cette admirable science qui tient à toutes les forces vives d'une nation, qui est, sinon sa vie, au moins la règle de sa vie, pleins d'enthousiasme pour ces lois qui, nées au pied du Capitole, avaient fait le tour de l'Europe, apportant avec elles la civilisation et le progrès, les adeptes avaient besoin d'un guide assez érudit pour leur ouvrir et leur dévoiler les mystères du passé; mais doué aussi d'un esprit droit, assez élevé pour comprendre et développer ce droit ancien qui restait encore le droit nouveau. Ce qui a fait la supériorité de Bartole, c'est ce principe civilisateur qu'il professait avec énergie et dont toutes ses œuvres portent l'empreinte; c'est que la première base pour les institutions humaines, le premier guide pour l'esprit humain, c'est la raison. Aussi son influence ne se borna-t-elle pas à son siècle. En Italie, et même dans d'autres contrées, ses opinions avaient force de loi. Dans le droit coutumier, dans certaines ordonnances, dans de nombreuses lois, on retrouve la trace de cette influence. Des phrases entières, empruntées à ses œuvres, ont été introduites dans des textes législatifs. Quel plus bel éloge pour un jurisconsulte? Les *Œuvres de Bartole* sont peu consultées aujourd'hui; mais il ne faut voir dans cette indifférence apparente que la preuve de l'excellence même de ses livres. Les principes enseignés par Bartole, les vérités énoncées, les opinions émises se retrouvent chez tous les auteurs qui sont venus après lui. Dumoulin, puis Pothier, puis enfin nos jurisconsultes contemporains n'ont-ils pas profité des grandes leçons du professeur de Pérouse? Dumoulin, que ses travaux avaient placé lui-même au premier rang des jurisconsultes de son temps, appelait Bartole *le premier et le coryphée des interprètes du droit.* Un tel éloge, émanant du sévère Dumoulin, suffirait à la gloire d'un homme. Il faut consulter sur les *Œuvres de Bartole* une étude remarquable de Savigny. (SAVIGNY, *Histoire du droit romain au moyen âge*, tome II, p. 230 et suiv.)

BARTOLI (Minerve), femme poëte italienne, née à Urbin au XVIe siècle. On ne sait rien de sa vie, ses vers, qui n'ont point été réunis, se trouvent imprimés dans divers recueils, notamment dans les *Egloghe e rime* de Fr. Ricciuoli (Urbin, 1594); dans le *Poesie* d'Alessandro Miari (1591); dans le *Parnasso de Poetici ingegni*, de Pajoli (1601), etc.

BARTOLI (Cosme), célèbre littérateur italien, né à Florence au XVIe siècle. Egalement remarquable par ses connaissances littéraires et scientifiques, il fut, en 1540, chargé de rédiger les règlements de l'académie *degli Umidi*, dont il était un des premiers membres. Nommé résident à Venise par le grand-duc en 1568, il resta trois ans dans cette ville, et, à son retour, il fut fait prieur de l'église Saint-Jean-Baptiste. Ce savant homme a laissé de nombreux ouvrages, dont les plus estimés sont : *Masilio Ficino sopra l'amore ovvero Convito di Plattone*, etc. (Florence, 1544), simple édition du texte de Ficin avec un discours sur la nouvelle orthographe employée dans l'ouvrage; *l'Architettura di Leon-Batista Alberti* (1550); *Opuscoli morali* di L.-B. Alberti (1568); *Manlio Severino Boezio, della consolazione*, etc. (1551); ces trois derniers ouvrages sont des traductions; *Vita di Federigo Barbarossa* (1556); *Discorsi istorici universali* (1569), etc. — Son frère, Georges BARTOLI, dont on ignore à la fois la date de la naissance et de la mort, fut comme lui membre de l'académie florentine. Il a laissé un traité intitulé : *Degli Clementi del parlar toscano* (Florence, 1584).

BARTOLI (le P. Erasmo), connu aussi sous le nom du *P. Raimo*, traduction vulgaire d'*Erasmo*, compositeur de musique religieuse, né à Gaëte en 1606, mort en 1656. Il était prêtre séculier depuis trente ans, lorsqu'il entra chez les oratoriens de Naples, où il se livra avec ardeur à la culture de la musique. Ses œuvres, conservées chez les oratoriens de Naples, se composent de motets, psaumes, messes, vêpres, cantates spirituelles, et de répons pour les principales fêtes de l'année.

BARTOLI (Daniel), savant italien, né à Ferrare en 1608, mort en 1685. Il entra dans l'ordre des jésuites, se livra tour à tour à l'enseignement et à la prédication, puis s'adonna entièrement à la composition de divers ouvrages, écrits en un style pur et précis, mais qui n'est pas toujours exempt du faux goût de l'époque. Le plus important de ces ouvrages est l'*Histoire de la compagnie de Jésus* (Rome, 1653-75, 6 vol.), rédigée d'après des documents originaux et remplie de faits curieux puisés aux meilleures sources. Ses autres travaux, dont la partie théologique est médiocrement estimée, ont été réunis et publiés à Venise en 1707. L'un d'eux, l'*Uomo di lettere*, a été traduit en français par le P. Livoy.

BARTOLI (Dominique), poëte italien, né en 1629 près de Lucques, mort en 1698. Fils d'un paysan, il fit d'excellentes études à Lucques, et se distingua autant par l'étendue de ses connaissances que par les agréments de son esprit. Il devint l'ami du P. Beverini, qu'il aida dans sa traduction de l'*Enéide*. Ayant publié, en 1687, sous l'anagramme de *Nicodemo Librato*, une lettre dans laquelle il signalait les fautes de langue qu'il avait trouvées dans le *Psalmista toscano* du poëte Loreto Mattei, celui-ci lui répondit en signant de son anagramme Orelto Tametti. Pendant toute une année, il y eut entre ces deux adversaires échange de répliques et de contre-répliques. Mais au lieu de devenir, comme on le voit trop souvent dans les querelles de ce genre, ennemis irréconciliables, ils finirent par s'adresser des sonnets remplis d'éloges, devinrent amis, s'envoyèrent leurs portraits et cimentèrent complétement leur amitié lorsqu'ils se virent à Rome, où Bartoli fit un voyage en 1693. On a de lui : l'*Asta d'Achille che ferisce per sanare el Psalmista toscano*, etc. (Madère, 1695), recueil de pièces touchant la controverse dont nous venons de parler; *Canzoniero* (1695); *Rime viocose giocose* (1703).

BARTOLI (Pietro Santi), peintre et graveur italien, né à Bartola, ou, selon d'autres, à Pérouse en 1635, mort en 1700. Elève de P. Le Maire et de Nicolas Poussin, il apprit de ce dernier à dessiner avec goût les monuments antiques. On ne connaît de lui qu'un tableau original dans l'église de Porto. Il excellait à copier les grands maîtres, sachant contrefaire jusqu'à l'ancienneté des vernis; il fit des répétitions si exactes des tableaux du Poussin, de Lanzi, que peu s'en fallut quelquefois que l'auteur lui-même n'y fût trompé. Mais c'est surtout comme graveur que Bartoli s'est fait connaître. On lui doit plus de mille pièces exécutées avec beaucoup de talent d'après les débris d'antiquités trouvées à Rome. Nous citerons parmi ses recueils de gravures : *Admiranda Romanorum antiquitatum ac veteris sculpturæ vestigia* (Rome, 1693, in-f°, 84 pl.); *Romanæ magnitudinis monumenta* (138 pl.); *Veteres arcus Augustorum triumphi insignes* (Rome, 1690, in-f°, 40 pl.); *Gli antichi sepolcri, ovvero mausolei romani ed etruschi trovati in Roma* (*Tombeaux antiques ou mausolées romains et étrusques trouvés à Rome* 1697, in-f°, 110 pl.); *Le Pitture antiche delle grotte di Roma e del sepolcro de' Nasoni* (*Peintures antiques des grottes de Rome et du tombeau des Nasons*, 1706, in-f°, 75 pl.); *Le antiche lucerne sepolcrati*, etc. (*Lampes sépulcrales antiques...*, in-f°, 110 pl.); *Bas-reliefs de la colonne Trajane* (128 pl.); *Bas-reliefs de la colonne Antonine* (75 pl.); *Nummophilacium reginæ Christinæ*, etc. (*Médaillier de la reine Christine...* 63 pl.); *Museum Odescalchum, sive Thesaurus antiquarum gemmarum*, etc. (*Musée Odescalchi* ou *Recueil de pierres gravées antiques faisant partie de la collection de la reine Christine*, 102 pl.). La plupart de ces recueils, extrêmement précieux pour l'étude de l'art antique, sont accompagnés de descriptions et de notes dues au savant Bellori. Le comte de Caylus a publié, en 1757, un *Recueil de peintures antiques*, d'après des dessins coloriés faits par Bartoli, avec les descriptions par P. Mariette. Ces dessins, au nombre de trente-trois, sont conservés au cabinet des estampes de Paris. On doit encore à Bartoli plusieurs gravures d'après des peintres modernes, entre autres 85 planches d'après les peintures, grisailles et arabesques de Raphaël au Vatican; l'*Histoire de saint Pierre et de saint Paul*, suite de 18 pièces d'après Lanfranc; la *Nativité*, *Saint Charles*, *Coriolan fléchi par sa mère*, d'après Ann. Carrache; *Jupiter foudroyant les géants* (8 pièces), *Jupiter enfant allaité par la chèvre Amalthée*, *Hylas enlevé par les nymphes*, la *Continence de Scipion*, *Histoire de Constantin* (12 pièces), *Sophonisbe présentée à Massinissa*, d'après Jules Romain; la *Nativité de la Vierge*, d'après l'Albane; la *Prédication de saint Jean*, d'après Fr. Mola; *Daniel dans la fosse aux lions*; le *Mariage de la Vierge*, d'après le Cortone; *Io métamorphosée en vache*, d'après Pietro Testa, etc.

BARTOLI (Francesco), graveur italien, fils et élève de Pietro Santi Bartoli, né vers 1675. Il a gravé avec son père les planches du recueil intitulé : *Le pitture antiche delle grotte di Roma*, etc. (V. l'article précédent.)

BARTOLI (Jean-Baptiste), écrivain ecclésiastique italien, né à Venise en 1695, mort vers 1765. Après avoir été successivement chanoine à Ceneda, professeur de droit canon à Padoue et évêque de Feltre, il fut nommé archevêque de Nazianze et passa le reste de sa vie à Rome. Ses principaux ouvrages sur le droit canon et la théologie sont : *De Æquitate* (Venise, 1728) et *Institutiones juris canonici* (1749).

BARTOLI (Joseph), antiquaire italien, né à Padoue en 1707, mort en 1788. Il s'adonna d'abord à la poésie et à la philosophie; puis, pour obéir au désir de son père, il étudia la jurisprudence, se fit recevoir docteur en 1736 et commença même à exercer la profession d'avocat; mais le dégoût que lui inspirèrent les détours de la chicane la lui fit bientôt abandonner. Appelé, peu de temps après, à professer la physique à l'université de sa ville natale, il quitta sa chaire au bout de trois ans pour aller habiter successivement à Bologne, à Udine et à Turin, où il fut nommé professeur de belles-lettres. Il y reçut le titre d'antiquaire royal, s'acquit une grande réputation par ses leçons et ses travaux, voyagea en France, se lia, à Paris, avec les savants les plus distingués et devint membre correspondant de notre Académie des *inscriptions*. On lui doit des poésies, des opuscules et des dissertations sur l'archéologie, qui sont remarquables par l'étendue autant que par la variété de l'érudition. Nous citerons : *Due dissertazioni* (Vérone, 1745); l'une de ces dissertations contient la notice du musée d'inscriptions de Vérone; *Lettere apologetiche sopra alcuni novellieri el giornalisti*, etc.

BARTOLINE s. f. (bar-to-li-ne). Bot. Syn. de *tridace*.

BARTOLINI, littérateur italien. V. BARTHOLIN (Richard).

BARTOLINI (Lorenzo), célèbre sculpteur italien, naquit en 1777 à Saviniana, près de Prato, en Toscane. Il fut d'abord destiné par son père, qui était serrurier, à exercer la même profession; mais, entraîné par sa vocation d'artiste, il alla à Florence, étudia le dessin sous la direction d'un peintre français nommé Desmarets, et entra comme apprenti dans un atelier où l'on confectionnait des objets d'art et d'ornement en albâtre. Devenu très-habile dans ce genre de travail, il partit pour Paris, n'ayant guère que vingt ans; il mena assez longtemps dans cette ville une existence des plus précaires, mais, après avoir perfectionné son talent à l'école du sculpteur Lemot, il prit part aux concours de l'Académie des beaux-arts et remporta un second prix de sculpture pour un bas-relief représentant *Cléobis et Biton*, qui fut très-admiré, et que quelques connaisseurs jugèrent même supérieur à celui qui avait obtenu le premier prix. A partir de cette époque, Bartolini vit sa réputation grandir rapidement et obtint de nombreuses commandes du gouvernement français. Denon, directeur général des musées, lui fit confier, entre autres travaux, l'exécution d'un des bas-reliefs de la colonne Vendôme et celle d'un buste de Napoléon, pour l'Institut. L'empereur, qui avait pour lui une estime toute particulière, le chargea, en 1808, d'aller fonder une école de sculpture à Carrare. Pendant les Cent-Jours, Bartolini suivit Napoléon à l'île d'Elbe; après la bataille de Waterloo, il revint à Florence où il se fixa définitivement et où il exécuta un nombre considérable d'ouvrages. Sa mort, arrivée le 20 janvier 1850, fut un deuil public pour l'Italie. Une foule immense assistait à ses funérailles qui furent célébrées avec une pompe extraordinaire. Les cordons du poêle étaient tenus par le maestro Rossini, M. Walewski alors ministre de la République française en Toscane, le président en exercice et le président sortant de l'Académie royale des beaux-arts de Florence. Bartolini avait été nommé professeur de cette académie en 1840. Aucun statuaire moderne, si l'on excepte Canova, n'a joui d'une réputation égale à la sienne; membre des principales académies de l'Europe, correspondant de l'Institut, décoré de la Légion d'honneur et de divers ordres étrangers, il ne cessa d'être accablé de commandes auxquelles son excessive fécondité eut peine à satisfaire. Praticien des plus habiles, il excellait particulièrement à rendre le moëlleux, le poli de la chair, et drapait ses figures avec grâce. Son mérite, toutefois, a été beaucoup exagéré par ses compatriotes, qui l'ont proclamé le premier sculpteur du XIXe siècle. On peut lui reprocher d'avoir souvent poussé jusqu'à la sécheresse le fini de l'exécution, d'avoir cherché à dissimuler, sous des contours gracieux, la vulgarité des attitudes et la mesquinerie du style, et de ne pas avoir su communiquer au marbre cette chaleur d'expression, cette apparence de vie qui est le triomphe de la statuaire. Pour tout dire, il ne fit que continuer la manière gracieuse et un peu efféminée de Canova, mais sans avoir l'élévation de sentiments et la conception poétique de ce maître. Parmi les nombreux ouvrages que Florence conserve de Bartolini, on remarque : la *Charité*, groupe en marbre, que l'on regarde comme son chef-d'œuvre et qui décore un des salons du palais Pitti; une copie de la *Vénus de Médicis*, au palais Martelli; la statue de Machiavel, dans l'une des niches du portique des Offices; celle d'Arnolfo di Lapo, dans la cathédrale; un buste en marbre blanc pour le tombeau du professeur Nespoli, dans l'église de la Santissima-Annunziata; les mausolées de la princesse Charlotte Bonaparte, de la comtesse Zamoyska, de Vittori Fossombrini, de l'architecte Leone-Battista Alberti, dans l'église de Santa-Croce. Citons encore : à Milan, une belle statue, la *Confiance en Dieu*, que la marquise Trivulzio a fait exécuter en l'honneur de son mari; à Lausanne, dans la cathédrale, le mausolée de lady Stafford-Canning, morte en 1817; en Angleterre, une *Bacchante*, appartenant au duc de Devonshire. Bartolini a exécuté une foule de bustes, entre autres ceux de Denon, de Mme Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, de Mme de Staël, de lord Byron, de la marquise Guiccioli, de Metternich, de Thiers, de Casimir Delavigne, de Crescentini, de Méhul, de Listz, de Cherubini, de Pie IX, etc. Il a exposé aux salons de Paris : en 1834, le buste de Rossini; en 1840, le modèle en marbre d'un monument consacré à la mémoire de M. Nicolas Demidoff; en 1841, *Arnina* (nymphe de l'Arno), statue de marbre; en 1845, la *Nymphe au scorpion*, statue de marbre. On dit de cet artiste célèbre qu'il était franc, généreux, enthousiaste de son art, mais en même temps entêté, violent et d'une légèreté extrême. Il était excellent musicien : à Paris, il fut admis à faire une partie dans les fameux quatuors de Rode; à Carrare, il organisa et dirigea un orchestre qui initia la population aux beautés de la musique allemande.

BARTOLO *di maestro Fredi*, peintre italien, né à Sienne vers 1330, mort dans la même ville en 1410. Son père, maestro Fredi, était, au dire de Vasari, un artiste très-estimé en son temps. Bartolo fut élève des frères Lorenzetti. L'église de San-Gimignano a de lui un tableau daté de 1356, et l'église Saint-Augustin de la même ville une autre peinture, d'une exécution supérieure, sur laquelle Vasari a lu la date de 1388, et le père della Valle, celle de 1358. Un panneau d'autel de l'église des franciscains de Montalcino est daté de 1382. Quoique son talent ne soit pas de premier ordre, Bartolo paraît avoir été très en crédit à Sienne où il exécuta des travaux considérables, et où il fut nommé l'un des prieurs de la République, en 1372, 1381, 1382 et 1401. Les tableaux portatifs de cet artiste sont excessivement rares : le musée Napoléon III a de lui une *Présentation au temple*, provenant de la collection Campana. Un amateur anglais possède une *Adoration des rois*, exposée à Manchester en 1857, composition très-riche en couleur, avec des chevaux et des chameaux. Bartolo ne fut pas, comme l'a dit Vasari, le père du peintre Taddeo dit Bartolo; mais c'est de lui que descend la noble famille siennoise des Bartoli Battilori. Il paraît, d'ailleurs, avoir eu un fils du nom de Taddeo, qui fut peintre et que les actes du temps, conservés à Sienne, nomment : *Thaddæus magistri Bartholi magistri Fredi*.

BARTOLO (Taddeo DI), peintre italien, né à Sienne en 1363, mort en 1422. Vasari s'est trompé en lui donnant pour père le peintre Bartolo di maestro Fredi; cette erreur a été reproduite par la plupart des biographes. Des documents authentiques prouvent que Bartolo, le père de Taddeo, exerçait la profession de barbier. On ne sait pas de qui cet artiste fut l'élève : Lanzi dit qu'il prit d'abord Ambrogio Lorenzetti, son compatriote, et qu'il imita ensuite Giotto. En 1390, il décora la voûte du vestibule du Palais Public de Sienne d'une fresque représentant un *Christ*, en buste, de proportions colossales, entouré de cinq têtes de chérubins et des quatre évangélistes. Ces peintures, d'un grand caractère, existent encore, ainsi qu'un *Couronnement de la Vierge* que Taddeo exécuta peu après au-dessus de la porte du Campo Santo, à Pise. En 1391, il peignit, dans l'église de

San-Gimignano, les *Apôtres*, le *Paradis* et l'*Enfer*. Après avoir travaillé quelque temps à Pérouse et à Padoue, il revint dans sa ville natale où, selon Vasari, il fut chargé, « comme étant le meilleur peintre de son temps, » de décorer la chapelle du Palais Public. Il y peignit, de 1406 à 1414, divers traits de la *Vie de la Vierge*, et, dans une salle contiguë, plusieurs personnages de l'antiquité, en costumes siennois, accompagnés chacun d'une légende latine ou italienne : ces figures, dont on vante l'originalité et la noblesse, ont été imitées par le Pérugin dans les *Stanze* de la Bourse de Pérouse. En 1418, Taddeo exécuta dans la sacristie de l'oratoire de Saint-Antoine, à Volterre, diverses figures de saints : cet ouvrage est le dernier qu'on connaisse de lui. Au dire de Lanzi, les petits tableaux de ce maître valent mieux que ses fresques; ces tableaux sont très-rares hors de l'Italie : le Louvre possède un beau retable en trois compartiments, signé *Thadeus Bartola de Senis* et daté de 1390; le sujet central représente la Vierge entourée de chérubins et tenant sur les genoux l'enfant Jésus qui joue avec un moineau; dans les compartiments latéraux figurent, d'un côté, saint Gérard et saint Paul, avec un médaillon de saint Grégoire; de l'autre, saint André et saint Nicolas de Myre, avec un médaillon de saint Louis, roi de France. Ces diverses figures sont peintes en détrempe sur fond d'or.

BARTOLO (Domenico), peintre italien, né à Sienne, florissait vers 1446. Il fut l'élève de son oncle Taddeo, dont il perfectionna la manière. Suivant Lanzi, il s'éloigna plus rapidement qu'aucun de ses contemporains de la sécheresse de l'ancienne école; il apporta plus de correction dans le dessin, plus de régularité dans la composition et la perspective et fit preuve d'une variété d'idées inconnue jusqu'alors. On cite comme son meilleur ouvrage les cinq fresques qui décorent l'infirmerie de l'hôpital des Pèlerins, à Sienne; elles représentent la *Charité chrétienne envers les malades*, *les Mourants et les enfants trouvés; l'Indulgence accordée à l'hôpital par Célestin III;* des saints, des patriarches, des prophètes. Raphaël et le Pinturicchio, en peignant à Sienne, firent, dit-on, plusieurs emprunts à ces ouvrages : ils imitèrent les costumes, et on ajoute même le noble mouvement des chevaux peints par Bartolo.

BARTOLOMEO (Fra) ou **BARTOLOMMEO**, célèbre peintre italien (connu encore sous les noms de *Bartolomeo del. Fattorino*, *Baccio della Porta*, *Fra Bartolomeo di San-Marco*, et plus particulièrement en Italie sous celui de *Il Frate*), naquit à Savignano, à 10 milles de Florence, en 1469. Son aïeul faisait le métier de facteur-commissionnaire, d'où le nom de del Fattorino que reçut son père et qui lui a été donné quelquefois à lui-même. Le jeune Baccio (abréviation toscane de Bartolomeo) entra à l'école de Cosimo Roselli, habile peintre florentin et perfectionna le talent qu'il acquit sous la direction de ce maître par l'étude des antiques et surtout par celle des chefs-d'œuvre de Léonard de Vinci. A cette époque, il se lia intimement avec son condisciple Mariotto Albertinelli et exécuta avec lui, par la suite, un grand nombre de peintures. Devenu maître à son tour, Baccio établit son atelier près de la porte de San-Pier-Gattolini, d'où lui vint le surnom de *della Porta*. Naturellement enclin à la dévotion, il s'exalta en écoutant les prédications de Savonarole, fit la connaissance du fougueux dominicain et se laissa si bien endoctriner par lui qu'un jour, à la suite d'un sermon sur les mauvais livres et les peintures licencieuses, il alla chercher ses études faites d'après le nu et les livra aux flammes d'un feu de joie allumé, à l'occasion du carnaval, sur la place publique de Florence. Son exemple fut imité par Lorenzo di Credi, par Botticelli, et par plusieurs autres peintres auxquels on donna le surnom ironique de *pleureurs*. Plus tard, lorsque Savonarole, poursuivi par ses ennemis, se réfugia dans le couvent de San-Marco, Bartolomeo l'y suivit avec environ cinq cents partisans. On fit le siége du monastère; il y eut du sang de versé; Bartolomeo prit peur, si l'on en croit Vasari, et fit le vœu, s'il échappait au danger, d'entrer en religion. Il tint sa promesse, et, le 26 juillet 1500, à l'âge de trente et un ans, il revêtit l'habit des frères prêcheurs dans le couvent de Prato d'où il fut envoyé, quelques mois après, dans celui de San-Marco; à partir de cette époque, on lui donna le nom de fra Bartolomeo di San-Marco ou simplement de *frate* (moine). Il passa quatre ans entiers sans s'occuper de peinture et ne reprit les pinceaux qu'à la sollicitation de ses supérieurs et de ses amis. Il était rentré depuis peu de temps dans la carrière artistique, lorsque Raphaël, qui n'était encore qu'un jeune homme (1504), mais qui avait déjà peint son fameux *Sposalizio*, arriva à Florence. Les deux artistes se lièrent promptement d'une étroite amitié; ils travaillèrent ensemble et se perfectionnèrent mutuellement; fra Bartolomeo donna à Raphaël d'utiles leçons sur l'emploi des couleurs et Raphaël enseigna à Bartolomeo les règles de la perspective. Le *frate*, que ses supérieurs avaient dispensé de suivre les offices, exécuta un très-grand nombre de peintures, soit à l'huile, soit à fresque, pour les couvents de son ordre. En 1508, il fit un voyage à Venise et fut chargé par les dominicains de Murano de peindre un tableau pour leur église, mais il ne l'exécuta qu'après être revenu à Florence. En 1509, il s'associa de nouveau avec Albertinelli et travailla avec lui pendant près de trois ans. En 1512, il se rendit à Rome, désireux de revoir son ami Raphaël qui était alors dans tout l'éclat de sa renommée : les peintures de ce dernier au Vatican et les premières fresques de la chapelle Sixtine exécutées par Michel-Ange produisirent une telle impression sur lui qu'il conçut une défiance profonde de son propre talent. En vain Raphaël le pressa de rester avec lui; en vain il lui offrit une part dans ses travaux : le modeste artiste revint à Florence, après un assez court séjour à Rome, laissant inachevée une figure de saint Pierre que Raphaël ne dédaigna pas de terminer. Les chefs-d'œuvre qui l'avaient si fort émerveillé ne furent pas sans influence sur son style. Pour répondre aux envieux qui lui avaient reproché d'être incapable de peindre des figures de grandes proportions, il exécuta un saint Marc colossal, dont le visage a une expression sublime et presque terrible de force, de puissance, d'inspiration, véritable chef-d'œuvre, qui rappelle la manière grandiose de Michel-Ange. Les critiques l'avaient accusé aussi de ne pas savoir peindre le nu : afin de leur prouver qu'il n'ignorait aucune partie de son art, il peignit un saint Sébastien absolument nu, d'un coloris et d'un dessin si parfaits, d'une beauté si suave, que tous les artistes s'accordèrent à le louer. Mais les religieux de San-Marco, dit Vasari, ayant appris dans leurs confessionnaux que cette trop séduisante imitation de la nature était particulièrement appréciée des dévotes, retirèrent le tableau de l'église et le placèrent dans la salle de leur chapitre. Quelques années après, ce chef-d'œuvre fut acheté par Gio-Battista della Pala, qui l'envoya à François Ier. L'assiduité excessive que fra Bartolomeo apportait au travail et l'habitude qu'il avait de peindre en laissant la fenêtre de son atelier ouverte déterminèrent chez lui une paralysie des plus alarmantes. Envoyé par les médecins aux bains de San-Filippo, près de Radicafone, il y tomba plus dangereusement malade encore, des suites d'une indigestion de figues, et revint mourir à Florence, le 9 octobre 1517, à l'âge de quarante-huit ans. Fra Bartolomeo est un des plus brillants génies qu'ait produits l'école italienne : tous les historiens de cette école, tous les connaisseurs ont fait à l'envi son éloge. « Il donna tant de charme à ses figures par son coloris et inventa tant de choses nouvelles, dit Vasari, qu'il mérite d'être compté parmi les bienfaiteurs de l'art. » Suivant Lanzi, « il sut être grand dans toutes les parties de la peinture, lorsqu'il voulut en prendre la peine : son dessin est très-châtié, et quelquefois même ses têtes, lorsqu'elles sont jeunes, semblent plus arrondies que celles de Raphaël, et d'une carnation préférable. Il le cède à peine aux meilleurs peintres lombards pour l'empâtement et pour la transparence des couleurs. » Le comte Algarotti place fra Bartolomeo au-dessus de Michel-Ange, parmi les peintres florentins; l'abbé Lastri l'égale presque à Andrea del Sarto; Richardson ne craint pas de dire que, s'il eût eu l'imagination heureuse de Raphaël, il ne serait point resté au-dessous de lui. La vérité est, comme l'a fait remarquer M. Jeanron, que le *Frate* réunissait dans ses œuvres toutes les conditions du grand art italien : « Il s'est montré expressif comme Léonard de Vinci, gracieux comme Raphaël et Andrea del Sarto, imposant comme Michel-Ange, savant, enfin, et inspiré de la science de tous ces maîtres, mais sans servilité, sans efforts, sans affectation et sans écarts. » Inventeur des mannequins à ressorts qui permettent d'étudier à loisir les plis des draperies, fra Bartolomeo fut, de tous les peintres de son temps, celui qui sut former ces plis avec le plus de vérité, de richesse et de grâce, et, pour tout dire, de la manière la plus conforme aux mouvements du corps. Il se distingua aussi par son entente de la perspective et par le bon goût de son architecture. Il a représenté souvent la Vierge avec l'enfant Jésus, assise sur un trône et entourée de saints; dans les compositions de ce genre, il aimait à grouper les saints sur des escaliers d'une ordonnance majestueuse, au pied de la Madone, dont de jolis anges relèvent le manteau, tandis que d'autres soutiennent, au-dessus de sa tête, un riche pavillon ou baldaquin. Rien de plus savant d'ailleurs que la distribution des tableaux du *Frate :* on y retrouve la symétrie et parfois même la froide monotonie des œuvres de l'ancienne école. C'est avoir fait suffisamment l'éloge de son coloris que d'avoir montré Raphaël recevant de lui des leçons sur cette partie de l'art. Si quelques-uns de ses tableaux ont noirci avec le temps, il faut sans doute l'attribuer à l'emploi qu'il fit, suivant Vasari, du noir d'imprimeur et du noir d'ivoire brûlé pour les ombres; il abandonna peu à peu cette méthode et s'éleva, dans ses derniers ouvrages, à la solidité de couleur du Titien. Parmi les nombreuses peintures du *Frate* que possède Florence, nous citerons : au musée des Offices, *Job*, *Isaïe*, le *Père éternel*, la *Vierge et l'Enfant Jésus*, la *Présentation* et la *Nativité* (deux petits tableaux réunis en forme de diptyque, avec l'*Annonciation*, peinte en grisaille sur le revers), la *Vierge avec l'Enfant*, *assise sur un trône et entourée de saints*, œuvre capitale que l'artiste ne put achever avant de mourir; au palais Pitti, une *Descente de croix*, le fameux *Saint Marc* dont nous avons parlé, *Jésus-Christ apparaissant aux évangélistes*, une *Madone entourée de saints*, une *Sainte Famille* et un *Ecce Homo* (fresque); au couvent de San-Marco, un *Christ en croix entouré de saints*, une *Madone*, etc.; à l'hôpital de Santa-Maria-Nuova, un *Jugement dernier*, magnifique fresque commencée par le *Frate*, achevé par Albertinelli, et qui est malheureusement très-endommagée; dans l'église de l'hôpital de Saint-Boniface, *Sainte Brigitte donnant la constitution de son ordre;* dans la galerie de l'Académie des beaux-arts, l'*Apparition de la Vierge à saint Bernard*, la *Vierge et l'Enfant avec sainte Catherine et plusieurs saints*, le *Christ au tombeau*, tableau peint sur le dessin de fra Bartolomeo par son élève fra Paolino da Pistoja, deux fresques représentant la *Vierge avec l'Enfant*, plusieurs portraits de saints dominicains, etc.; au palais Panciatichi, une *Vierge* dite *della Stella* (à l'étoile); au palais Strozzi, une *Sainte Famille*, etc. Les ouvrages les plus remarquables de fra Bartolomeo, dans les autres villes de l'Italie et à l'étranger, sont : à Prato, dans l'église, une *Madone*; à Pistoja, dans le couvent des dominicains, une belle *Cène;* à Rome, la *Présentation au Temple*, au Capitole; une *Sainte Famille*, au palais Doria; le *Mariage de sainte Catherine*, au palais Braschi; une figure de *Saint Paul* et le *Saint Pierre* terminé par Raphaël, au Quirinal; à Naples, une magnifique *Assomption*, au musée *degli Studj;* à Gênes, une *Madone*, au palais Vivaldi-Pasqua; à Paris, la *Salutation angélique* et une *Vierge avec l'Enfant Jésus*, *sainte Catherine et plusieurs saints*, au Louvre; à Besançon, une *Madone entourée de saints*, dans la cathédrale; au musée du Belvédère, à Vienne, une *Présentation au Temple;* à la Pinacothèque de Munich, une *Sainte Famille* et une *Madone;* au musée de Berlin, une *Assomption*, peinte en collaboration avec Mariotto Albertinelli; en Angleterre, dans la collection du comte de Cowper, une *Sainte Famille*, etc.

BARTOLOMEO DI GENTILE DA URBINO (Barthélemy, fils ou élève de Gentile d'Urbin), peintre italien, florissait vers la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. Le Louvre a de lui un tableau, signé et daté de 1497, représentant la *Vierge avec l'Enfant Jésus*, assise sur un trône cintré et incrusté de marbre précieux. Lanzi dit avoir vu cette peinture au couvent de Saint-Augustin, à Pesaro, et il cite un autre tableau du même artiste, daté de 1508.

BARTOLOMMEI (Jérôme), poëte italien, né à Florence en 1584, mort en 1662. Il devint membre de l'académie de la Crusca, de l'académie Florentine, et vécut à Rome sous le pontificat d'Urbin VIII, qui lui fit une pension. On a de lui dix tragédies publiées à Florence en 1655; l'*America* (1650), poëme héroïque dont Americ Vespuce est le héros; *Drammi musicati morali* (1656), au nombre de quatorze; *Dialoghi sacri musicali*, etc. (1657); enfin, une sorte de poétique du théâtre, considéré comme ayant pour objet de réformer les mœurs, et intitulée *Didascalia*, *cioè dottrina comica* (1658).— Son fils, Mathias-Marie BARTOLOMMEI, né à Florence en 1640, mort en 1695, se livra comme lui à l'art théâtral. Il joua tout jeune des comédies sur le théâtre du cardinal Léopold de Toscane avec d'autres jeunes gens de famille noble, composa quelques pièces pour ces représentations, et s'attira les bonnes grâces du grand-duc Cosme III, qui le nomma gentilhomme de sa chambre et le chargea de se rendre en France pour y faire part au roi de son avénement. Les académies Florentine et de la Crusca le comptèrent au nombre de leurs membres. On a de lui six comédies en vers et en prose : *Amore opera a caso* (1668); *La Sofferenza vince Fortuna* (1669); *Le Gelose cautele* (1669); *Il Finto marchese* (1676); *La Prudenza vince Amore* (1682); *Trattenimento scenico* (1697). Toutes ces pièces ont été publiées séparément. C'est à Bartolommei qu'on doit la publication du charmant poëme villageois de Baldovini, intitulé *Lamento di Cecco da Varlungo*.

BARTOLOZZI (Francesco), l'un des plus célèbres graveurs du XVIIIe siècle, naquit à Florence, en 1730. Il apprit le dessin dans cette ville sous la direction d'Ignace Hugford et de D. Ferretti, et se rendit ensuite à Venise où il prit des leçons de Joseph Wagner, graveur habile, qu'il ne tarda pas à surpasser. De Venise il alla à Milan où il travailla pendant quelque temps; puis il passa en Angleterre, en 1764, se fixa dans le voisinage de Londres et exécuta un nombre considérable de planches à l'eau-forte, au burin et au pointillé pour les éditeurs de cette ville, particulièrement pour John Boydell. La pureté de son dessin, la finesse et la suavité de son exécution, firent rechercher ses œuvres par tous les amateurs de l'Europe. Il conserva ses qualités jusque dans sa plus grande vieillesse. En 1806, à l'âge de soixante-seize ans, il se rendit en Portugal, sur l'invitation du roi, y travailla avec la même ardeur et le même succès, et mourut à Lisbonne en 1813. Il peignait aussi en miniature et au pastel, et se montra également habile dans ces deux genres. Son œuvre gravé se compose d'environ sept cents pièces parmi lesquelles nous citerons : la *Vierge à la chaise*, la *Vierge aux poissons*, d'après Raphaël; le *Jugement de Salomon*, d'après Paul Véronèse; *Tobie conduit par l'ange*, d'après Carle Maratte; la *Sainte Famille*, la *Circoncision*, *Saint François dans le désert*, et 55 fac-simile de dessins, d'après le Guerchin; le *Massacre des Innocents*, *Saint François en extase*, *Jupiter et Europe*, *Ecce Homo*, d'après le Guide; la *Sainte Famille*, *Bacchus et Ariane*, *Narcisse*, *Atalante et Hippomène*, d'après Benedetto Luti; *Rebecca cachant les idoles de son frère*, *Céphale et l'Aurore*, *Sacrifice à Diane*, *Laocoon et ses enfants*, d'après le Cortone; le *Silence*, des têtes de moines, d'adolescents, d'après An. Carrache; *Abraham traitant les trois anges*, l'*Echelle de Jacob*, d'après Louis Carrache; la *Femme adultère*, la *Naissance de la Vierge*, la *Naissance de Pyrrhus*, *Clytie*, d'après Aug. Carrache; *Saint Luc peignant la Vierge*, d'après Simone Cantarini; des hommes nus, une tête de Vierge, des têtes de vieillards, de jeunes femmes, d'après Léonard de Vinci; les peintures de la *Grotta Ferrata*, suite de 13 planches, d'après le Dominiquin; la *Madonna del Sacco*, d'après Andrea del Sarto; *Vénus*, *Cupidon et un satyre*, d'après Luca Giordano; *Prométhée*, d'après Michel-Ange; *Prométhée*, d'après Luca Cambiaso; deux *Bacchanales d'enfants*, d'après Franceschini; le *Sacrifice de Noé*, le *Départ de Jacob*, le *Retour de Jacob*, *Tobie enterrant ses frères*, l'*Adoration des bergers*, la *Fuite en Egypte*, le *Repos de la sainte Famille*, la *Résurrection de Lazare*, etc., d'après Benedetto Castiglione; le *Testament d'Eudamidas*, *Ruines antiques*, d'après Nicolas Poussin; *Sainte Cécile*, *Jupiter et Junon*, *Neptune et Amphitrite*, le *Triomphe de Vénus*, *Vulcain et Vénus*, *Apollon et l'Amour*, *Sacrifice à Cupidon*, le *Jugement de Pàris*, *Nymphes au bain*, *Achille et Chryséis*, la *Mort de Didon*, *Héloïse et Abailard*, *Ariane*, *Niobé*, *Sapho*, le *Plaisir*, la *Prudence*, l'*Histoire*, la *Musique*, une foule d'autres sujets mythologiques ou allégoriques, des vignettes pour l'*Orlando furioso*, pour les *Mémoires* de Th. Hollis, etc., d'après Gio-Battista Cipriani; la *Religion*, la *Toilette de Vénus*, les *Saisons*, *Pénélope*, *Hébé*, *Antiope*, *Télémaque et Mentor*, *Renaud et Armide*, *Tancrède et Clorinde*, *Socrate dans sa prison*, et divers sujets historiques, mythologiques ou allégoriques, d'après Angelica Kauffmann; la *Mort de lord Chatam*, d'après Copley; la *Mort de Cook*, d'après J. Webber; des paysages historiques, d'après le Guaspre, P. Patel, F. Zuccharelli, le Cortone, Paul Brill, le Dominiquin; environ 70 portraits d'après J. Reynolds, Th. Lawrence, Gainsborough, Copley, R. Cosway, G. Romney, W. Hamilton, Nat. Hone, Rosalba Carriera, Northcote, P. Violet, J. Smart, James Nixon, Corn. Janssen, Hans Holbein, P. Lely, etc. Bartolozzi a gravé, en outre, des planches pour plusieurs ouvrages, notamment pour les *Ruines du palais de Dioclétien à Spalatro*, par R. Adam (1764, in-fol.), et il a collaboré activement à la publication de Bracci intitulée : *Memorie degli antichi incisori*, etc. (2 vol. in-fol., 1784).

BARTOLUCCI (Vincent), jurisconsulte italien, né à Rome en 1753, mort en 1828. Doué d'une vive intelligence et élevé par une mère qui lui inspira le goût de l'étude, il apprit le droit à l'université de la Sapienza à Rome, et se signala bientôt comme un des premiers avocats de cette ville. Nommé par Pie VI avocat fiscal consistorial, il remplit cette importante fonction jusqu'à l'époque de la réunion des Etats romains à l'empire français. Napoléon l'appela alors au poste de premier président de la cour impériale de Rome, puis il le fit entrer, en 1811, au conseil d'Etat siégeant à Paris, et lui donna le titre de comte. Après la chute de l'empire, Bartolucci retourna à Rome, où on lui rendit son ancien poste d'avocat fiscal. Ce fut lui qui rédigea le bref par lequel le pape rendit aux séculiers le droit de devenir membres de la magistrature dans les Légations, et qui s'efforça d'amoindrir les vices de la procédure romaine, en diminuant un peu le nombre des tribunaux d'exception, qui ne s'élevaient pas alors à moins de vingt-quatre.

BARTON (Elisabeth), plus connue sous le nom de la *Nonne* ou de la *Sainte de Kent*, visionnaire anglaise, née dans le comté de Kent vers 1500, morte en 1534. Elle était servante dans la paroisse d'Abdington, lorsque, atteinte d'hystérie et, par suite, de convulsions fréquentes, elle tira parti de ce misérable état pour se dire inspirée et sujette à des extases prophétiques. Un fait des plus simples, embelli et propagé par l'imbécile crédulité des masses, établit sa réputation de visionnaire. Veillant l'enfant de son maître alors à l'agonie, elle eut une crise, à la suite de laquelle elle annonça d'un ton de sibylle que l'enfant allait mourir. Au même moment, l'enfant rendit le dernier soupir. Il n'en fallut pas davantage pour la transformer en prophétesse. Le curé de la paroisse, nommé Masters, s'empressa de saisir l'occasion qui s'offrait à lui pour exploiter cette espèce de miracle en faveur de la religion. Il chercha à persuader à Elisabeth qu'elle était vraiment inspirée; puis, ses convulsions ayant cessé, il la poussa à les contrefaire, et lui fit apprendre des élucubrations en vers et en prose, composées par lui et par quelques moines, qu'elle répétait à la suite de prétendues extases, et que Masters recueillait alors publiquement comme des inspirations du Saint-Esprit. Quelque grossière que fût l'imposture, elle n'en eut pas moins le plus grand succès. Non-seulement, comme toujours, la multitude s'y laissa prendre, mais encore les personnages les plus distingués du

temps. Henri VIII, ayant entendu parler des extases d'Elisabeth, en entretint son chancelier Morus, qui, d'abord incrédule, finit par croire à l'inspiration de l'ancienne servante, laquelle s'était retirée dans le couvent du Saint-Sépulcre, à Cantorbéry. Le chancelier, après une longue conférence avec Elisabeth, finit par faire partager sa crédulité au célèbre évêque Fisher, son ami. Plusieurs ecclésiastiques furent chargés de l'examiner, et tous s'empressèrent naturellement de professer les mêmes idées que le curé Masters. Selon toute probabilité, elle fût morte en paix et en odeur de sainteté dans son couvent, si, au moment où l'affaire du divorce de Henri VIII commençait à alarmer l'Eglise romaine, l'inspiteur de ses prophéties n'avait eu la malencontreuse idée de lui faire annoncer que, si Henri VIII épousait Anne de Boulen du vivant de Catherine d'Aragon, il perdrait sa couronne et mourrait un mois après son mariage. La prédiction ne s'accomplit pas; mais on n'en répandit pas moins le bruit qu'aux yeux de Dieu Henri n'était plus roi depuis qu'il était hérétique, et le parti catholique se fit partout l'écho de ces rumeurs, afin d'appeler le peuple à la révolte. Le chapelain de Catherine d'Aragon, Thomas Abel, entra dans cette espèce de conspiration, à laquelle prirent également part les ambassadeurs du pape. Il n'en fallait pas tant pour provoquer l'irritation du terrible Henri VIII. Arrêtée en 1533, avec plusieurs de ses complices, Elisabeth fut traduite avec eux devant la chambre étoilée et soumise à la question. Le parlement la condamna, avec six de ses complices, au nombre desquels étaient Masters et le docteur Bocking, amant de l'illuminée, à avoir la tête tranchée, ce qui eut lieu en 1534. Avant de mourir, Elisabeth reconnut la justice de cet arrêt; mais, d'après Lingard, tout en confessant sa faute, elle déclara qu'elle était une pauvre femme ignorante, victime de sa propre crédulité et encouragée dans son illusion par des prêtres lettrés, entre les mains desquels elle avait été un pur instrument. Thomas Abel et Fisher, qui avaient été compris dans le procès, furent condamnés à la prison et à la confiscation de leurs biens. Quant à Thomas Morus, les rapports qu'il avait eus avec Elisabeth devinrent bientôt après une des causes qui amenèrent sa fin tragique.

BARTON (Benjamin-Smith), médecin et naturaliste américain, né à Lancastre (Pensylvanie) en 1766, mort en 1815. Envoyé en Europe pour y apprendre la médecine, il étudia à Edimbourg et à Gœttingue. De retour en Amérique, il fut successivement appelé à professer à Philadelphie l'histoire naturelle et la médecine; puis il remplaça, en 1790, le docteur Rush comme professeur des instituts de médecine. Il est le premier savant des Etats-Unis qui se soit occupé d'une façon sérieuse de la botanique, et qui ait fait tous ses efforts pour en propager l'étude. Atteint d'une hémoptysie, il se rendit en France et en Angleterre, espérant trouver la guérison dans un changement de climat; mais son espoir fut déçu, et il mourut peu de temps après son retour en Amérique. Nous citerons parmi ses ouvrages, tous écrits en anglais : *Essai d'une matière médicale pour les Etats-Unis* (1798); *Nouveaux aperçus sur l'origine des tribus et des nations de l'Amérique* (1798); *Fragments de l'histoire naturelle de la Pensylvanie* (1799); *Notes relatives à quelques antiquités américaines* (1796); *Eléments de botanique*, ou *Esquisse de l'histoire naturelle des végétaux* (1804, 2 vol.).

BARTON (Bernard), poëte anglais, connu sous le nom du *Poëte quaker*, parce qu'il appartenait à cette secte; né en 1784, mort en 1840. *Il était commis* de banque à Woodbridge, où s'écoula son existence, lorsqu'il publia, en 1812, son premier volume de vers, intitulé : *Metrical effusions*. Bien que ces poésies fussent loin de révéler un grand génie poétique, elles firent néanmoins la réputation de leur auteur, surtout parce que jusqu'alors on avait considéré la secte des quakers comme radicalement hostile aux lettres et aux arts. Barton fut bientôt en relation épistolaire avec les hommes les plus distingués de son temps, et il continua à produire des poésies, qui manquent souvent de correction, mais qui sont écrites avec facilité, et empreintes de ce charme que donne le sentiment profond et vrai de la nature. Ses principaux ouvrages sont : *Poems* (1820); *Other Poems* (1822); *Poetics Vigils* (1824); *Devotion verses* (1826); *A Widow's Tale and other Poems* (1828); *The Reliquary* (1836); *Household verses* (1845), etc.

BARTON, général américain, né à Fredericksburg (Virginie) en 1829, sorti de l'école militaire de Westpoint en 1849, pour entrer comme sous-lieutenant dans le 3e régiment d'infanterie. Promu capitaine en 1857, il donna sa démission en juin 1861, et embrassa la cause confédérée. Il reçut, dans l'armée du Sud, le grade de colonel, et servit d'abord, sous le général Bragg, dans le Tennessee. Envoyé, avec la division du général Stevenson, au secours de la place forte de Wicksburg, menacée par le général unioniste Sherman, il arriva assez à temps pour participer à la bataille dans laquelle Sherman, si heureux depuis, fut complètement battu. Il resta à Wicksburg, contribua énergiquement à la défense de la place, attaquée par le général Grant, et demeura prisonnier lors de la capitulation. Après l'échange, il fut nommé brigadier général, et servit jusqu'à la fin des hostilités, en Virginie, dans le corps d'armée du général Longstreet.

BARTONIE s. f. (bar-to-nî — de *Barton*, botan. américain). Bot. Genre de plantes de la famille des loasées, comprenant deux espèces, qui croissent dans l'Amérique du Nord : *La* BARTONIE *dorée aime les terres légères.* (Vilmorin.) ‖ On l'appelle aussi BARTON. Syn. de *centaurelle*.

— **Encycl.** Le genre *bartonie*, dédié au botaniste Barton, de Philadelphie, appartient à la famille dés loasées. On en connaît deux espèces, l'une annuelle, l'autre vivace, qui croissent dans l'Amérique du Nord. Ces plantes sont hérissées de poils roides et urticants. La *bartonie* dorée, originaire de la Californie, est cultivée dans nos jardins. C'est une plante annuelle, dont les grandes fleurs présentent cinq pétales d'un beau jaune d'or, jaune orangé à la base, comme vernissés, et de longues étamines de même couleur, réunies en élégant faisceau. Ces fleurs s'épanouissent en juillet et août. La *bartonie* dorée n'aime que les terres légères, exposées au midi.

BARTONIOÏDE adj. (bar-to-ni-o-i-de — de *bartonie*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à la bartonie : *L'eucnide* BARTONIOÏDE, *comme la plupart des loasées, réclame un sol léger et sec.* (Vilmorin.)

BARTON-ON-HUMBER, ville d'Angleterre, comté et à 50 kil. N. de Lincoln, sur la rive droite de l'Humber. Fabriques importantes de briques, tuiles, cordes et toiles à voile; grand commerce de grains et de bétail; 3,500 hab.

BARTON-UPER-IRWELL, ville d'Angleterre, comté de Lancastre, à 10 kil. O. de Manchester, sur l'Irwell; 9,000 hab. Houille, blanchisseries; aux environs, bel aqueduc sur l'Irwell.

BARTRAM (Jean), célèbre naturaliste américain, né en Pensylvanie en 1699, mort en 1777. Poussé par son goût pour les voyages et pour le spectacle des grandes beautés de la nature, il fit de longues excursions dans diverses régions encore inconnues et couvertes de forêts vierges, de l'Amérique du Nord, visita l'Onondago, le lac Ontario, l'Oswego, en 1743, parcourut les bords de la rivière Saint-Jean, en 1765 et 1766, etc., et publia les résultats de ces voyages, sous le titre de : *Observations on the Inhabitants, Climate, Soil, Productions, Animals*, etc. (Londres, 1751). On trouve un extrait de son journal de voyage en Floride dans la *Description of the East-Florida*, de Guill. Sork. — Son fils, Guillaume BARTRAM, mort en 1800, partagea sa passion pour les voyages. Il reçut le titre de botaniste du roi d'Angleterre, visita la Caroline, la Georgie, la Floride, le pays des Chiroquois, des Chactas, etc., recueillit d'intéressantes observations, tant sur les peuplades que sur les productions de ces contrées, et se fixa à Delaware, où il se livra, pour les répandre dans le commerce, à la culture des plantes rares et utiles. On a de lui, en anglais : *Voyages à travers la Caroline du Nord et du Sud, la Georgie*, etc. (1791, trad. en franç. par P.-V. Benoist, 1799, 2 vol.).

BARTRAMIE s. f. (bar-tra-mî — de *Bartram*, nom d'un naturaliste américain). Bot. Genre de mousses vivaces, qui forment des gazons touffus sur la terre et les rochers humides.

— Ornith. Division du genre chevalier.

BARTRAMIÉ, ÉE adj. (bar-tra-mi-é — rad. *bartramie*). Bot. Qui ressemble à la bartramie.

— s. f. pl. Tribu de mousses, ayant pour type le genre bartramie.

BARTRAMIOÏDE adj. (bar-tra-mi-o-i-de — de *bartramie*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à la bartramie.

— s. f. pl. Syn. de *bartramiées*.

BARTSCH (Jean), médecin hollandais, mort en 1735. Ayant connu le célèbre Linné, alors en Hollande, il se lia avec lui d'une étroite amitié, développa au contact de cet illustre savant son goût pour les sciences naturelles, et fut nommé, sur la proposition de ce dernier, médecin de la Compagnie hollandaise à Surinam. Bartsch, qui avait accepté ce poste avec joie, se trouva, en arrivant à la Guyane, en butte à des vexations et à des tracasseries de la part du gouverneur, et fut emporté en moins de six mois par l'insalubrité du climat. On a de lui une intéressante dissertation, intitulée *De Calore corporis humani hydraulico* (Leyde, 1737). Linné a écrit sur ce savant une touchante notice, et donné le nom de *bartsie* à un genre de plantes.

BARTSCH (Johann-Gottfried), graveur allemand, né à Schweidnitz en Silésie, travaillait à Berlin vers la fin du XVIIIe siècle. Il a gravé au burin, d'après les tableaux du musée de cette ville et de la galerie de Sans-Souci, une centaine de pièces, parmi lesquelles nous citerons : l'*Annonciation*, d'après Paul Véronèse; un *Christ; Cupidon aiguisant ses flèches*, et divers portraits, d'après Le Titien; un *Ecce Homo*, d'après le Caravage; *Saint Sébastien*, d'après le Guide; *Saint Pierre*, d'après le Guerchin; la *Vierge et l'enfant Jésus entourés de saints*, d'après Van Dyck; *Sainte Catherine*, d'après Palma le Vieux; *Méléagre et Atalante*, d'après Rubens; la *Naissance d'Adonis*, d'après Séb. Bourdon; *Vénus et Cupidon*, d'après Gov. Flinck; les *Trois Parques*, d'après Michel-Ange; plusieurs portraits; seize *Vues de Potsdam*, etc. C'est par erreur que Basan et Gori ont fait naître cet artiste en Angleterre.

BARTSCH (Adam VON), écrivain, dessinateur et graveur autrichien, né à Vienne en 1757, mort dans la même ville en 1820 ou 1821. Il était premier garde de la Bibliothèque impériale et membre de l'Académie des beaux-arts de Vienne. Il a publié plusieurs ouvrages très-estimés, relatifs à l'art de la gravure; le plus important est le *Peintre Graveur* (21 vol. in-8o, Vienne, 1803-1821), catalogue raisonné de l'œuvre de la plupart des graveurs antérieurs au XIXe siècle. Ce recueil, pour lequel Bartsch a fait plus d'un emprunt à notre savant Mariette, est devenu en quelque sorte le *vade-mecum* des amateurs d'estampes, et il est cité constamment par les écrivains qui s'occupent de la même matière. D'ordinaire, pour rappeler que telle ou telle estampe a été décrite par Bartsch, on se borne à placer entre parenthèses, à la suite de la composition, l'initiale B, suivie du numéro sous lequel cette estampe se trouve rangée dans le *Peintre Graveur*. Bartsch a gravé lui-même, à l'eau-forte et au burin, plus de 500 pièces, parmi lesquelles nous citerons plusieurs *Madones*, d'après Raphaël, P. Véronèse, le Guerchin, Louis Carrache, An. Carrache, Murillo, le Parmésan, le Baroche; le *Massacre des Innocents*, d'après Pierino del Vaga; la *Résurrection, Apollon et les Muses*, d'après Jules Romain; l'*Assomption*, d'après N. Poussin; *Jésus au jardin des Oliviers;* la *Résurrection du fils de Naïm*, d'après Carle Maratte; le *Martyre de saint Etienne*, d'après Raphaël; la *Présentation au temple*, la *Mise au tombeau*, le *Baptême de l'Eunuque*, d'après Dietrich; le *Repos en Egypte*, d'après van Eckhout; le *Triomphe de la religion*, le *Père Eternel*, d'après R. Lafage; le *Martyre de saint André*, d'après G. Courtois; les *Funérailles de Decius Mus, Rome triomphante*, d'après Rubens; divers sujets mythologiques, d'après l'antique; de nombreuses études d'*Animaux*, d'après H. Roos, A. van de Velde, P. Potter, Berghem, van Bloemen, Ph. Wouwerman, Camphuysen, J.-B. Weenix, Rugendas, L. Pfoor, A. Cuyp, W. Romey, Van der Meer le Jeune, etc.; des *fac-simile* de dessins de Rembrandt, de R. Lafage; le *Concert*, d'après Mieris; le *Départ de la sorcière*, la *Joie de la cave*, d'après Corn. Visscher; la *Fille de chambre*, d'après Kinninger; des paysages, d'après Brand, Dietrich, Molitor; enfin, divers portraits, dont quelques-uns de peintres et de graveurs.

BARTSCHIE s. f. (bar-tchî — de *Bartsch*, nom d'homme). Bot. Division du genre bartsie.

BARTSIE s. f. (bar-tsî — de *Bartsch*, nom d'homme). Bot. Genre de plantes de la famille des personées, qui comprend deux ou trois espèces herbacées, vivaces, se rapprochant des rhinanthes ou cocrètes.

BARUCE s. f. (ba-ru-se). Bot. Fruit du sablier (*hura crepitans*).

BARUCH (mot hébreu qui signifie *béni*). L'un des douze petits prophètes, disciple de Jérémie, qui lui dictait ses prophéties, pour qu'il en fît une lecture publique dans le temple en présence du peuple et des grands, comme il est dit dans le trente-sixième chapitre de Jérémie. Il accompagna aussi son maître, lorsque celui-ci s'enfuit en Egypte. De là, suivant la tradition, il serait allé à Babylone où il mourut. Il existe dans la Bible un livre dit *de Baruch*, qu'on attribue au compagnon de Jérémie, mais que l'on range plus généralement au nombre des livres apocryphes. Dans ce livre, Baruch est représenté résidant à Babylone au moment où les Chaldéens s'emparèrent de Jérusalem et la mirent à feu et à sang. Malheureusement, le texte hébraïque n'explique pas clairement si c'est pendant ou après la prise de Jérusalem que Baruch se trouvait à Babylone. Plusieurs inexactitudes historiques que contient ce livre, et différentes citations empruntées à des livres postérieurs, tels que ceux de Néhémie et de Daniel, font douter de l'authenticité de l'écrit de Baruch. Aussi n'est-il admis ni par les juifs, ni par les Pères de l'Eglise. Il est également à peu près prouvé que ce livre a été composé originairement en grec. Or, il est supposable que s'il eût été réellement de Baruch, il aurait été écrit en hébreu.

Dans le premier chapitre, il est dit que Baruch ayant lu son livre dans une assemblée publique, les Juifs firent une collecte pour l'envoyer à ceux qui étaient à Jérusalem. Dans le second chapitre, le prophète, prenant la parole au nom de son peuple, confesse les fautes qu'il a commises, et supplie Dieu de se montrer miséricordieux. Dans le troisième chapitre, il continue à essayer de fléchir le courroux du Seigneur; puis, s'adressant au peuple d'Israël, il lui explique pourquoi il s'est attiré la colère de l'Eternel, et l'exhorte à suivre les voies de la sagesse dont il s'est écarté. Dans le quatrième chapitre, il relève le courage des Juifs : « Prenez courage, mes enfants, dit-il, et élevez vos cris jusqu'au Seigneur; il vous délivrera de la main des puissants, vos ennemis! » Le chapitre cinq, qui est fort court, contient un beau passage, vraiment lyrique. Il commence ainsi : « Dépouille-toi, Jérusalem, de la robe de deuil, et te vêts de beauté et de gloire, etc... » Le sixième et dernier chapitre porte ce titre : « Copie de l'Epître que Jérémie envoya à ceux qui devaient être menés prisonniers à Babylone, pour leur annoncer ce que Dieu lui avait commandé. » Dans cette lettre, il déclare aux Juifs qu'ils resteront à Babylone jusqu'à la septième génération. Il leur recommande de ne pas adopter les mœurs et les croyances de leurs maîtres; de ne pas adorer les idoles, dont il démontre l'inanité et l'impuissance. Il insiste à plusieurs reprises pour les avertir de ne pas se laisser entraîner par l'imposture des prêtres, simulant de faux miracles. Ce dernier chapitre, qui est le plus long de tous, donne des détails curieux sur les mœurs, les usages et la vie des Babyloniens. Une chose assez remarquable, c'est que l'auteur, contrairement à l'habitude des autres prophètes, s'attache à démontrer, *a posteriori*, le néant de l'idolâtrie, en faisant appel au bon sens, et non pas exclusivement à la foi aveugle du peuple de Dieu.

Baruch est peut-être moins connu comme prophète, que par suite de l'interrogation naïve de notre La Fontaine (interrogation devenue proverbiale), un jour que Racine avait mené le Bonhomme à l'office du soir. C'était pendant la semaine sainte, et, pour l'occuper, le poëte lui avait mis dans les mains un volume de la Bible. La Fontaine tomba sur la belle prière des Juifs dans le prophète Baruch. Plein d'admiration, il s'empressa de dire à Racine au sortir de l'office : « Quel était donc ce Baruch? c'était un bien beau génie! » Et les jours suivants il disait à toutes les personnes qu'il rencontrait : « *Avez-vous lu Baruch?* c'était un bien beau génie! » Il est probable que, dans son esprit, Baruch allait alors de pair avec Platon et Rabelais; il confondait en effet assez facilement le sacré et le profane.

Cette interrogation s'emploie par analogie avec le mot singulier du fabuliste, quand on a l'esprit rempli d'une chose que l'on considère comme une soudaine découverte, et dont on reste fortement frappé.

« Depuis que j'ai lu cet écrit véritablement sauveur, je dis à tous les patriotes que je rencontre : « *Avez-vous lu Philippeaux!* » et je le dis avec autant d'enthousiasme que La Fontaine disait : « *Avez-vous lu Baruch?* »

CAMILLE DESMOULINS.

« Peut-il exister, en dehors des divers systèmes politiques, aux confins des doctrines qui se combattent et se font la guerre, un terrain plus ou moins neutre, une sorte de lisière, où l'on est bien venu à errer un moment, à se souvenir de ces choses vieilles comme le monde et éternellement jeunes comme lui, du printemps, du soleil, de l'amour, de la jeunesse; à se promener même (si la jeunesse est passée) un livre à la main, et à vivre avec un auteur d'un autre âge, sauf à en raffoler tout un jour et à demander ensuite, en rentrant dans la ville, à chaque passant qu'on rencontre : « *L'avez-vous lu?* »

SAINTE-BEUVE.

« Ce fut là un trait de lumière pour Chapelier. Il se rendit successivement chez tous ses collègues de la députation de Bretagne, et à mesure qu'il arrivait chez l'un d'eux :

« *Avez-vous lu Baruch?* Je veux dire, savez-vous ce que c'est qu'un club?

— Non.

— Je le sais, moi; Mirabeau vient de me le dire. Un club, voyez-vous, ce sont dix hommes réunis qui en font trembler cent mille qui restent séparés. » GEORGE DUVAL.

« Ces documents *authentiques* sont, en définitive, ceux qui ont servi à tout le monde, journaux, mémoires, procès-verbaux, pièces officielles, etc.; et M. Ternaux ne les a certainement pas inventés, c'est-à-dire découverts, comme sa mention spéciale pourrait le faire croire aux naïfs; il ne lui reste que le mérite de s'en servir à la manière de M. Granier de Cassagnac et autres historiens de la même étoffe, mais plus pesamment qu'eux. Parfois, s'imaginant que personne n'*a lu Baruch*, il nous donne avec solennité des rapsodies qui ont traîné partout... »

LOUIS COMBES.

BARUFFALDI (Jérôme), littérateur et poëte italien, né à Ferrare en 1675, mort en 1753. Fils d'un antiquaire distingué, il reçut l'éducation la plus solide et la plus variée, embrassa l'état ecclésiastique en 1700, et fut bientôt muni d'un bon bénéfice. Il sacrifia d'abord au mauvais goût du temps; mais ayant eu la bonne fortune de faire connaissance avec le vieux poëte Alphonse Gioja, il apprit de celui-ci à rejeter de son style la recherche et les *concetti*, alors en si grand honneur. La prédication, à laquelle il se livra avec le plus grand succès dans diverses villes d'Italie, étendit sa renommée jusqu'au delà des monts. Il reçut même des propositions pour se rendre en France; mais il refusa. Des dénonciateurs l'ayant accusé, sans aucune preuve, de s'être servi de documents entre ses mains pour favoriser des intérêts contraires à ceux du souverain, dans un procès

du domaine de Ferrare, Baruffaldi fut exilé, sans avoir été entendu, en 1711. Après deux années d'exil, il put rentrer dans sa ville natale, où il fut successivement appelé à professer la théologie et les belles-lettres. Il y remplit en même temps les fonctions de grand vicaire de l'archevêque de Ravenne, et fut nommé, en 1720, archiprêtre de l'église collégiale de Cento, ce qui l'obligea depuis lors à habiter tour à tour Cento et Ferrare. Il avait établi chez lui, dans cette dernière ville, une société littéraire qui devint l'académie de *la Vigna*. En y entrant, chaque membre prenait un nom académique. Baruffaldi choisit celui d'Enante Vignajuolo, que portent plusieurs de ses productions. Les ouvrages de ce savant aimable et spirituel sont écrits en latin et en italien, en vers et en prose. Mazzuchelli en a dressé la liste, qui dépasse la centaine. Nous nous bornerons à citer : *Della Storia di Ferrara* (1700); divers poëmes, intitulés : la *Tabaccheide* (1714); *Il Grillo* (1738); *Il Canepajo* (1740), un des meilleurs poëmes didactiques italiens, ayant pour sujet la culture du chanvre; *I Baccanali* (1710); des tragédies : *Ezzelino* (1721); *Giocasta la giovine* (1725); la *Deifobe* (1727); *Il Sacrifizio d'Abele* (1739). — Le neveu du précédent, Jérôme BARUFFALDI, né à Ferrare en 1740, mort en 1817, s'est fait connaître comme un savant bibliographe. Il étudia chez les jésuites, qui le comptèrent bientôt au nombre de leurs membres, se livra à l'enseignement de la rhétorique, et, lors de la suppression de l'ordre de Jésus, il vint s'établir dans sa ville natale, où il reçut la place d'inspecteur des études pour toute la province, et le titre de secrétaire perpétuel de l'académie. On a de lui plusieurs catalogues, notamment celui qui, sous le titre de : *Saggio della tipografia Ferrarese* (1777), cite les ouvrages imprimés à Ferrare de 1471 à 1500; *Dei Notizie della Accademia litteraria Ferrarese* (1787); la *Vie de Claudio Tedeschi* (1784); la meilleure biographie qu'on possède de l'*Arioste* (1807), etc.

BARUFFI (Joseph-Philippe), voyageur et publiciste italien, né à Mondovi (Piémont) vers le commencement de ce siècle. Il est professeur de philosophie à Turin et docteur de la faculté des sciences. Il a parcouru une partie de l'Europe, la Grèce, la Turquie, l'Egypte, etc., et il a donné le résultat de ses explorations dans des relations pleines d'intérêt : *Pérégrinations d'automne; Voyage en Orient; Voyage en Russie; De Turin aux Pyramides*, etc. Ces vastes excursions ne lui ont point fait oublier, comme à la plupart des voyageurs, de visiter en artiste et en archéologue son propre pays, ainsi que le témoignent ses *Promenades à l'intérieur de Turin*. Il a publié aussi beaucoup d'écrits sur diverses questions scientifiques, économiques ou politiques; un cours de physique appliquée à l'agriculture, des leçons sur le percement de l'isthme de Suez, etc.

BARUTEL (Grégoire DE), poëte languedocien, né à Villefranche de Lauraguais vers 1620, mort vers la fin du XVIIe siècle. Il fut un des élèves du célèbre Pierre de Goudelin, se signala par quelques poésies qui donnèrent de grandes espérances et cessa bientôt de produire. Son œuvre la plus remarquable est un poëme sur le jeu du lansquenet, qui remporta, en 1651, le premier prix à l'académie des jeux floraux de Toulouse. Il le publia, augmenté de quelques autres poésies, sous ce titre : le *Triomphe de l'Eglantine* (Toulouse, 1651).

BARUTEL (le P. Thomas-Bernard), prédicateur français, né à Toulouse en 1720, mort en 1792. Il entra dans l'ordre des dominicains et se livra avec beaucoup de succès à la prédication. Il improvisait presque toujours ses sermons, ne se servant, dit-on, pour aider sa mémoire, que de courtes notes ou même de signes, tracés sur son crucifix à l'aide d'un canif. Ayant refusé, sous la Révolution, de prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé, Barutel fut envoyé avec quelques autres dominicains à la chartreuse de Saix, où il termina sa vie. On a de lui : *Sermons, Panégyriques* et *Discours* (Toulouse, 1788, 3 vol.).

BARUTH s. m. (ba-rutt). Métrol. Unité de poids employée dans les Indes pour peser le poivre, et valant environ 20 kilo. ‖ On dit aussi BARUL.

BARVICUM, nom latin de Berwick-sur-Tweed.

BARWALDE, ville de Prusse, province de Brandebourg, régence et à 40 kil. N. de Francfort-sur-l'Oder, sur le lac de son nom; 3,000 h. En 1631, traité d'alliance entre la France et Gustave-Adolphe.

BARWICK (Pierre), médecin anglais, né vers 1619 à Wetherstack, mort à Londres en 1705. Elève de l'université de Cambridge, il se signala par son dévouement lors de l'épouvantable peste de Londres en 1665, devint un praticien remarquable, surtout pour le traitement de certaines maladies, telles que les fièvres et la petite-vérole, et se montra un des plus ardents défenseurs de la découverte de Harvey sur la circulation du sang. Après la restauration, Charles II le nomma son médecin ordinaire, en récompense de son constant attachement à la cause royale. On a de lui quelques ouvrages, écrits en un style élégant et facile : *Défense de la découverte de la circulation du sang par Harvey*. On lui attribue aussi un livre qui a pour titre : *De iis quæ medicorum animos exagitant* (1671).

BAR-WOOD s. m. (ba-rou-odd). Techn. Nom d'un bois de teinture, qui paraît être une variété de santal rouge, et que l'on tire de la colonie de Sierra-Leone, en Afrique, où il est fourni par un grand et bel arbre nommé *baphia nitida*, par Afzelius. On en fait usage, surtout en Angleterre, pour obtenir des nuances rouges et brunes d'une grande beauté. ‖ On l'appelle aussi CAMWOOD.

BARY (Hendrick), graveur flamand, né à Anvers vers 1625, travaillait à Amsterdam et à Gouda de 1659 à 1670. Il a imité Corn. Vischer, dont M. Ch. Blanc pense qu'il fut peut-être l'élève. Il signait souvent H. B. Parmi ses estampes, exécutées à l'eau-forte et au burin, on remarque l'*Eté* et l'*Hiver*, représentés par des enfants, d'après A. Van Dyck; *Le vin rend insolent* et *Gare à l'eau!* d'après F. Miéris; un *Mendiant*, d'après Brauwer; le *Chirurgien de village*, d'après Jean Lievins; le *Ménage champêtre*, d'après P. van Aersten; les portraits de Grotius, d'après Miereveit de l'amiral Tromp et de l'amiral Ruyter, d'après F. Bol; de J. de Witt, d'après Netscher; du peintre Cornelis Ketel, d'après lui-même; et de plusieurs autres personnages, d'après G. Terburg, van Vliet, J. de Baan, J. Colaert, Chr. Pierson, J. Westerbaen, A. Bakker, C. van Diemer, etc.

BARYBAS s. m. (ba-ri-bass — du gr. *barus*, lourd; *bas*, part. prés. de *bainô*, je marche). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, comprenant trois espèces, qui vivent dans l'Amérique méridionale.

BARYCÈRE s. m. (ba-ri-sè-re — du gr. *barus*, lourd; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumons, voisin des chryptes, dont l'unique espèce connue habite la Saxe : *Les* BARYCÈRES *ont des pattes longues et grêles*. (Blanchard.) ‖ Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant une seule espèce qui habite le Brésil.

BARYCOÏE s. .. (ba-ri-ko-î — du gr. *barus*, lourd; *akouô*, j'entends). Pathol. Dureté d'oreille, légère surdité. ‖ On dit aussi BARYCOÏTE.

BARYE (Antoine-Louis), célèbre sculpteur français contemporain, est né à Paris en 1795. Destiné par son père à l'orfévrerie, il apprit chez Fourier tous les secrets de ce métier, qu'il exerça exclusivement jusqu'en 1817. A cette époque, il prit des leçons de Bosio et de Gros, et fit sous ces maîtres de rapides progrès. Il remporta, en 1819, une médaille d'argent au concours de gravure sur pierre (le sujet du concours était *Milon de Crotone*), et, en 1820, le deuxième grand prix de ronde-bosse (la *Malédiction de Caïn*). Il concourut encore deux fois; mais ses compositions n'ayant pas été jugées suffisamment *académiques* il dut renoncer à l'honneur, trop souvent mortel pour le talent, d'être pensionné pendant cinq ans aux frais de l'Etat, et il lui fallut pour vivre revenir à son ancien métier d'orfévre et de fondeur, qu'il n'a plus quitté. Toutefois, il n'abandonna pas le grand art de la statuaire. Outre un cadre de médailles modelées, il envoya plusieurs bustes au Salon de 1827. En 1831, il exposa un *Saint Sébastien* et divers groupes d'animaux, entre autres un *Tigre dévorant un crocodile*. Une médaille de 2e classe lui fut décernée à cette occasion; mais il est probable que le jury voulut récompenser le *Saint Sébastien*, œuvre médiocre traitée dans les données classiques, et non les groupes d'animaux, sujets qui paraissaient alors peu dignes d'un art élevé. Le public fut plus intelligent. Il admira beaucoup le *Tigre dévorant un crocodile*. Les journaux se montrèrent en général très-favorables aussi à cet ouvrage. « La vérité de ce groupe est telle, écrivit M. F. Lenormand, qu'on se sent poursuivi, après l'avoir vu, par une odeur de ménagerie... Tout est original et fort dans ce morceau qu'on peut comparer aux plus parfaits ouvrages qui nous soient restés de l'antiquité en ce genre. » Gustave Planche, qui débutait alors dans la critique d'art, mais qui avait déjà cette sûreté de coup d'œil et cette intelligence du beau qu'on lui a reconnues plus tard, pressentit l'avenir du grand sculpteur : « M. Barye, dit-il, s'est créé dans l'étude et la reproduction des animaux une spécialité personnelle; il a bien fait, à notre avis, de suivre son goût et de s'isoler ainsi de toute imitation... Son *Tigre* se distingue surtout par une grande vérité d'attitude, par une grande finesse de modelé. Je ne crois pas qu'on puisse copier plus fidèlement la nature. Je reprocherai seulement à l'artiste d'étouffer la vie de ses animaux sous une multitude de détails reproduits trop petitement... Moins littéralement exacte, la sculpture de M. Barye serait plus grande et plus belle; elle serait moins réelle, mais plus vraie; elle gagnerait en élévation ce qu'elle perdrait en fidélité. Toutefois, et malgré ces critiques, le groupe de M. Barye est admirable. Personne peut-être ne pourrait faire *aussi* bien, et l'*auteur seul peut faire mieux*. » M. Barye fit *mieux*, en effet. Le modèle en plâtre du *Lion combattant un serpent*, exposé au Salon de 1833, excita les plus vifs applaudissements. Les connaisseurs furent unanimes à reconnaître que la sculpture de l'animaux n'avait rien produit de plus émouvant, de plus vrai. D'autres groupes qui figurèrent au même Salon, *Charles VI à cheval dans la forêt du Mans*, un *Cavalier du* XVe *siècle*, furent également très-admirés. Le gouvernement décora l'artiste; le jury ne le jugea pas même digne d'une médaille. M. Barye redoubla d'ardeur et fit chef-d'œuvre sur chef-d'œuvre. Il exposa successivement : en 1834, une *Gazelle morte* et un *Ours dans son auge* (appartenant tous deux au duc d'Orléans); un *Eléphant* (au duc de Nemours); un *Jeune lion terrassant un cheval* (au duc de Luynes); un *Ours*, une *Panthère dévorant une gazelle*, tous ouvrages en bronze; en 1835, un *Tigre* (bronze), commande du ministère de l'intérieur; en 1836, un *Groupe d'animaux* en pierre, et le *Lion au serpent*, exécuté en bronze, pour être placé dans le jardin des Tuileries.

Le duc d'Orléans, dont Barye avait sculpté un buste qui fut exposé en 1833, lui commanda un surtout de table. Les cinq groupes principaux destinés à former ce surtout étaient cinq *chasses :* au tigre, au taureau, au lion, à l'élan et aux ours. Présentés au Salon de 1837, ils furent refusés. « Le jury, dit à ce propos G. Planche, le jury n'a pas craint de déclarer que ces groupes, supérieurs au *Lion* des Tuileries, n'étaient pas assez faits, que ce n'était pas de la sculpture, mais de l'orfévrerie. Merveilleuse pénétration! Adorable et sainte ignorance! » Et le mordant critique ajoute : « Ne faut-il pas voir dans l'exclusion de M. Barye le souvenir du pont de la Concorde et du couronnement de l'arc de l'Etoile? M. Thiers a offert à M. Barye la décoration des quatre coins du pont de la Concorde; or, ces quatre coins avaient été partagés, sous la Restauration, entre les sculpteurs de la quatrième classe. Plusieurs sculpteurs de l'Institut ont présenté des projets pour le couronnement de l'arc de l'Etoile; la destinée malheureuse de ces projets est un nouvel argument contre M. Barye. Tout cela est d'une probabilité affligeante, tout cela est digne de colère et de pitié; et ce qui ajoute encore au scandale de cette exclusion, c'est que personne en France, excepté M. Barye, ne sait modeler un cheval ou un lion. » C'était aussi sur la demande de M. Thiers que l'artiste avait fait un projet de couronnement de l'Arc-de-Triomphe. Il avait imaginé de représenter l'oiseau impérial, pour ainsi dire, encore soutenu par le vent, au moment où il va saisir sa proie : cette proie, c'était un monceau de canons, de boulets, les insignes des villes, des provinces, des empires où se sont promenées nos armées. La crainte de blesser l'amour-propre des puissances fit renoncer à ce magnifique couronnement. M. de Romieu fit à cette occasion un mot qui eut du succès : « Le vent, dit-il, s'oppose à l'exécution de ce beau projet. » Bien des gens crurent qu'en effet l'énorme aigle de fonte, de 23 m. 35 d'envergure, qui aurait surmonté l'arc de l'Etoile, n'aurait pu résister au vent soufflant de l'avenue des Champs-Elysées... Aujourd'hui que le vent a tourné et que l'aigle napoléonnienne peut planer au grand jour, pourquoi ne reprendrait-on pas le projet de M. Barye? Il est digne du magnifique monument élevé à la gloire des armées françaises.

Repoussé systématiquement par le jury, mais apprécié de plus en plus par le public, M. Barye finit par se tenir tout à fait à l'écart des expositions pour s'adonner tout entier à la production des bronzes destinés au commerce. Il sut élever cette industrie à la hauteur de l'art. Parmi les innombrables ouvrages qu'il a exécutés en ce genre, il nous suffira de citer : *Angélique et Roger montés sur l'hippogriffe* (dont le premier modèle a été exécuté pour le duc de Montpensier, en 1846); *Thésée combattant le centaure Biénor; Indien monté sur un éléphant qui terrasse un tigre; Guerrier tartare arrêtant son cheval; Cavalier africain surpris par un serpent; Gaston de Foix; Charles VII; Bonaparte à cheval;* les *Grâces; Python avalant une gazelle; Python étouffant un crocodile; Singe monté sur une antilope; Chiens d'arrêt; Loup tenant un cerf à la gorge; Lion dévorant une biche; Tigre surprenant une antilope; Cerf terrassé par deux lévriers; Cerf qui écoute; Cerf frottant ses bois contre un arbre; Taureau terrassé par un ours; Aigle tenant un héron; Crocodile dévorant une antilope; Lions, Tigres, Panthères, Jaguars, Ours, Chiens, Chevaux, Taureaux, Cerfs, Cigognes, Oiseaux divers*, groupés ou isolés dans des attitudes extrêmement variées. M. Barye a exécuté, en outre, beaucoup d'aquarelles très-intéressantes, représentant pour la plupart des animaux féroces. Il en a exposé plusieurs aux Salons de 1831, 1833 et 1834, et en a fait quelques-unes de grande dimension pour les princes d'Orléans. En 1847, il termina pour le jardin des Tuileries un *Lion assis* (bronze), morceau d'une simplicité et d'une grandeur magistrales, que beaucoup de connaisseurs regardent comme son chef-d'œuvre. En 1848 et en 1850, il fut désigné par les artistes pour faire partie de la commission chargée du classement des sculptures envoyées au Salon. Il exposa lui-même, en 1850, deux de ses meilleurs ouvrages : un *Centaure et un Lapithe* (groupe en plâtre, commande du ministre de l'intérieur), et un *Jaguar dévorant un lièvre*. Ce dernier groupe (aujourd'hui au Luxembourg) reparut, exécuté en bronze, à l'Exposition universelle de 1855, et soutint dignement la réputation du maître. M. Barye fut nommé officier de la Légion d'honneur à la suite de ce concours solennel, et obtint pour ses petits bronzes, exposés dans les galeries de l'Industrie, la grande médaille d'or. Depuis 1855, il n'a rien envoyé aux Salons, mais il a pris part aux diverses expositions des produits industriels. Un grand peintre avec lequel il a plus d'un point de ressemblance, Decamps, disait de lui, il y a quelques années : « Ce génie piquant et original, aux aptitudes et études spéciales, qui eût décoré nos places de monuments uniques au monde, s'est trouvé trop heureux de pouvoir formuler ses idées dans les maigres proportions d'un surtout d'un usage impossible... Il est triste de constater qu'un talent qui, seul peut-être, eût pu doter son pays d'un monument vraiment original, se vit réduit à la fabrication de *serre-papiers...* »

Decamps avait raison : le grand sculpteur d'animaux eût été plus apte que personne à décorer une de nos places publiques de quelque groupe grandiose; il lui eût suffi pour cela d'élever aux proportions monumentales l'une ou l'autre de ses *chasses*, son *Thésée*, son *Lapithe*, son *Eléphant écrasant un tigre*, son *Charles VI*. On lui a fourni, il est vrai, une occasion de montrer ce dont il était capable dans la grande sculpture; M. Lefuel, l'architecte du nouveau Louvre, lui a confié l'exécution de quatre groupes allégoriques d'hommes et d'animaux, représentant l'*Ordre*, la *Force*, la *Paix*, la *Guerre*. Ces groupes, qui décorent les pavillons Daru, Denon, Colbert et Turgot, se font remarquer par leurs lignes sévères, leur modelé sobre et pur; mais ils sont malheureusement noyés dans les reliefs de toute sorte qui surchargent ces pavillons. L'artiste a dû se conformer, d'ailleurs, à un programme officiel qui a nécessairement gêné son inspiration. Ce n'est donc pas sur ces sculptures architecturales qu'il faudrait juger le maître. Sa véritable puissance a consisté à créer des groupes isolés, des scènes animées, terribles, émouvantes, dans lesquelles il a représenté des animaux luttant. C'est en cela qu'il a fait preuve d'originalité, qu'il s'est montré grand poëte autant qu'habile praticien. M. Thoré écrivait en 1844 : « M. Barye a restitué dans la sculpture un élément complétement oublié depuis quelques générations d'artistes, l'élément de la fantaisie, de la finesse et de la vivacité. M. Barye est un homme du siècle de Benvenuto. » M. Maxime Du Camp a dit de son côté : « Contrairement à la plupart des sculpteurs de notre époque, qui n'admettent qu'une sorte d'immobilité convenue et qui repoussent, comme n'étant pas traditionnel, tout geste exagéré ou seulement violent, M. Barye a cherché le mouvement; il l'a étudié sur nature, l'a trouvé et l'a rendu avec une éclatante vérité. » Ce profond amour du vrai n'exclut pas, d'ailleurs, le sentiment poétique qui transfigure et idéalise la réalité. Suivant la remarque de M. Th. Gautier, « M. Barye ne traite pas les bêtes au point de vue purement zoologique; quand il fait un lion, un tigre, un ours, un éléphant, il ne se contente pas d'être exact et vrai au plus haut degré; il sait que la reproduction de la nature ne constitue pas l'art; il agrandit, il simplifie, il idéalise les animaux et leur donne du style; il a une façon fière, énergique et rude qui en fait comme le Michel-Ange de la ménagerie. » Nous ne pouvons mieux résumer notre pensée sur le célèbre artiste qu'en disant, avec un de ses biographes, M. Emile Laîné, « qu'il appartient à l'antique par sa manière de comprendre la structure humaine; au XVIe siècle, par l'habileté avec laquelle il groupe ses personnages de manière à faire valoir sa composition de tous les côtés; enfin, à notre temps, par la multiplicité de ses inspirations, par l'exagération de quelques-unes d'entre elles, par la furie romantique de ses chasses et de ses luttes d'animaux. » Pour tout dire, ce fondeur, ce fabricant de *serre-papiers*, cet orfévre, *qui n'est pas même académicien*, est l'un des plus grands sculpteurs des temps modernes, le premier de tous dans sa spécialité.

BARYENCÉPHALIE s. f. (ba-ri-an-sé-fa-lî — du gr. *barus*, pesant; *enkephalon*, cerveau). Physiol. Imbécillité, idiotisme.

BARYGAZA, nom ancien de Barotsche. V. ce mot.

BARYGLOSSIE s. f. (ba-ri-glo-sî — du gr. *barus*, pesant; *glôssa*, langue). Pathol. Pesanteur, embarras de la langue.

BARYMÉTRIE, s. f. (ba-ri-mé-trî — du gr. *barus*, lourd; *metron*, mesure). Phys. Détermination de la pesanteur.

BARYNOTE s. m. (ba-ri-no-te — du gr. *barus*, lourd; *notos*, dos). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant environ quinze espèces, qui toutes habitent l'Europe.

BARYOSME s. m. (ba-ri-o-sme — du gr. *barus*, pesant, fort; *osmé*, odeur). Bot. Syn. des trois genres, *barosme*, *coumaronne* et *diptérix*.

BARYPENTHE s. m. (ba-ri-pan-te — du gr. *barus*, lourd; *penthis*, chagrin). Entom. Genre d'insectes névroptères de la famille des phryganes, comprenant deux espèces qui vivent au Brésil.

BARYPHONE s. m. (ba-ri-fo-ne — du gr. *barus*, lourd; *phonê*, voix). Ornith. Syn. de *momot*.

BARYPHONIE s. f. (ba-ri-fo-nî — du gr.

barus, lourd; *phoné*, voix). Méd. Faiblesse de la voix, difficulté à émettre des sons.

BARYPHONIQUE adj. (ba-ri-fo-ni-ke — rad. *baryphonie*). Méd. Relatif à la baryphonie.

BARYPLOTÈRE s. m. (ba-ri-plo-tè-re — du gr. *barus*, lourd; *plôtês*, nageur). Ornith. Famille d'oiseaux aquatiques, comprenant les espèces qui nagent pesamment.

BARYPODE s. m. (ba-ri-po-de — du gr. *barus*, lourd; *pous*, *podos*, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères.

BARYSCÈLE s. m. (ba-ri-cè-le — du gr. *barus*, lourd; *skelis*, cuisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des ténébrions, comprenant deux espèces qui vivent en Australie.

BARYSOME s. m. (ba-ri-so-me — du gr. *barus*, lourd; *sôma*, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, voisins des harpales, et comprenant trois espèces, deux des Indes et une du Mexique : *Les* BARYSOMES *sont des insectes au-dessous de la taille moyenne.* (Duponchel.)

BARYSTOME s. m. (ba-ri-sto-me — du gr. *barus*, lourd; *stoma*, bouche). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons.

BARYSTRONTIANITE s. f. (ba-ri-stron-ti-a-ni-te — de *baryte* et de *strontiane*). Minér. Variété de barytine dans laquelle le sulfate de baryte est associé à du carbonate de strontiane. On l'appelle aussi *stromnite*, parce qu'elle a été trouvée à Stromness, dans les Orcades.

BARYTE s. f. (ba-ri-te — du gr. *barus*, lourd). Chim. Protoxyde de baryum, de couleur blanchâtre, et remarquable par sa pesanteur. Elle n'existe pas pure naturellement : *On ne connaît pas la nature intime ni les principes constituants de la* BARYTE. (Fourcroy.)

La *baryte* pesante, écoutant d'autres lois,
Aux acides s'unit des nœuds les plus étroits.
DELILLE.

‖ V. BARYUM.

— Minér. *Baryte aérée*, Nom que l'on donnait au carbonate de baryte, lorsque l'acide carbonique s'appelait *acide aérien*. ‖ *Baryte carbonatée*, Carbonate de baryte naturel. ‖ *Baryte sulfatée*, Sulfate de baryte naturel.

— **Encycl.** V. BARYUM.

BARYTICO-ARGENTIQUE adj. (ba-ri-ti-ko-ar-jan-ti-ke). Chim. Qualification donnée à une combinaison d'un sel barytique et d'un sel argentique.

BARYTICO-CALCITE s. f. (ba-ri-ti-ko-kal-si-te). Minér. Minéral composé de carbonate de chaux et de carbonate de baryte.

BARYTICO-SODIQUE adj. (ba-ri-ti-ko-so-di-ke). Chim. Qualification donnée à une combinaison d'un sel de baryte et d'un sel de soude.

BARYTIFÈRE adj. (ba-ri-ti-fè-re — de *baryte* et du lat. *fero*, je porte). Chim. et minér. Qui contient la baryte accidentellement ou à l'état de simple mélange : *Calcaire* BARYTIFÈRE. *Minerai* BARYTIFÈRE.

BARYTILE s. f. (ba-ri-ti-le — rad. *baryte*). Minér. Baryte sulfatée.

BARYTILITHE s. f. (ba-ri-ti-li-te — de *baryte* et du gr. *lithos*, pierre). Minér. Syn. de *barytile*.

BARYTINE s. f. (ba-ri-ti-ne — rad. *baryte*). Minér. Sulfate de baryte naturel, contenant 34,4 d'acide sulfurique et 65,7 de baryte.

— **Encycl.** La *barytine* a été longtemps désignée sous le nom de *spath pesant;* sa densité est en effet considérable et s'élève presque à 4,47. Ses cristaux selon Haüy dérivent d'un prisme droit, à base rhomboïdale. C'est un corps sans éclat, généralement opaque, quelquefois translucide sur les bords, d'autres fois, mais rarement, demi-transparent et même diaphane. Il est dur; sa couleur est ordinairement d'un blanc plus ou moins teinté de jaune, de rouge, de bleu ou de brun. Lorsqu'on le chauffe, il décrépite; au chalumeau, il fond et passe à l'état de *sulfate de baryum*.

On rencontre fréquemment la *barytine* dans les gîtes de minerais de plomb, d'argent, de mercure, etc., de la Norvége, de la Saxe, de la Bohême, de la Turquie, de la Savoie et de l'Angleterre. Elle se trouve aussi en veines ou petits amas dans des roches granitiques, comme par exemple, à Royat en Auvergne, et enfin dans les grès et les argiles des terrains secondaires, jusque dans les premiers étages du terrain jurassique. Quelquefois on trouve, dans les terrains situés à la jonction des granites et des formations secondaires, des coquilles transformées en *barytine*. Parmi les principales variétés de ce minéral, nous citerons : la *barytine compacte*, dont certains échantillons sont bitumineux ; on doit rapporter à cette variété une roche abondante à Konsberg en Suède, qui répand une odeur fétide par le frottement, et qu'on a nommée par cette raison *pierre puante ;* la *barytine globuleuse radiée* : cette variété, appelée *pierre de Bologne*, a beaucoup attiré l'attention des savants. Elle a en effet servi à préparer le fameux *phosphore de Bologne*, qui n'est autre chose, comme il est facile de s'en convaincre par l'analyse chimique, que du *sulfate de baryum*; la *barytine concrétionnée*, dont une modification a reçu le nom de *pierre de tripes*, parce que sa forme est à peu près celle des intestins; la *barytine laminaire* ou *lamellaire*, formée de lamelles souvent très-larges; la *barytine grenue;* enfin la *barytine fibreuse*. La pesanteur considérable de la *barytine* a désigné de tous temps ce minéral aux falsificateurs pour sophistiquer différentes substances, et surtout la céruse, ou blanc de plomb, une des matières qui sont le plus souvent fraudées de cette façon.

BARYTINIQUE adj. (ba-ri-ti-ni-ke — rad. *barytine*). Chim. Relatif à la barytine.

BARYTIQUE adj. (ba-ri-ti-ke — rad. *baryte*). Chim. Relatif à la baryte ou au baryum.

BARYTITE s. f. (ba-ri-ti-te — rad. *baryte*). Minér. Syn. de *barytine*.

BARYTOCALCITE s. f. (ba-ri-to-kal-si-te — de *baryte* et du lat. *calx*, *calcis*, chaux). Minér. Nom donné successivement à trois minéraux résultant de l'union du carbonate de chaux avec le carbonate de baryte.

— **Encycl.** La matière désignée le plus ordinairement sous le nom de *barytocalcite* a été découverte à Alston-Moor, dans le Cumberland. Elle se présente en cristaux vitreux, transparents, d'un blanc jaunâtre et appartenant au système klinorhombique. Leur dureté est égale à 4, et leur densité à 3,6. Ils renferment, sur 100 parties, 66,3 de carbonate de baryte et 33,7 de carbonate de chaux. On trouve à Bromley-Hill, dans le Cumberland, et à Fallowfield, dans le Northumberland, une autre *barytocalcite* ayant identiquement la composition chimique de la précédente, mais cristallisant en prismes droits à base rhombe. On en a fait une espèce spéciale sous le nom d'*alstonite*. Enfin on a désigné sous le même nom de *barytocalcite* un calcaire barytifère clivable en rhomboèdres et présentant une densité de 2,83.

BARYTON ou moins bien **BARITON** s. m. (ba-ri-ton — du gr. *barus*, grave, et de *ton*). Mus. Voix intermédiaire entre la basse et le ténor : BARYTON *bas ou grave*. BARYTON *aigu ou ténorisé*. *Un beau* BARYTON. *Le* BARYTON *est peut-être le genre de voix le plus commun en France*. (Bouillet.) ‖ *Baryton-Martin*, Nom que l'on a donné aux voix de baryton dont le timbre exceptionnel est pareil à celui que possédait le célèbre chanteur Martin.

— Par ext. Personne qui a une voix de baryton : *Vous feriez un excellent* BARYTON.

— **Encycl.** Le *baryton* est aussi qualifié *troisième ténor*, *basse chantante* ou *basse taille* (le *ténor* s'appelait jadis *taille*, en France). A propos de ce dernier terme, il importe de signaler l'erreur commune qui confond les *basses tailles* avec les *basses* proprement dites. Cette confusion provient de ce que les rôles écrits pour ces deux sortes de voix sont remplis en France par les mêmes chanteurs.

La portée ordinaire de la voix de *baryton* s'étend du *la* grave (clef de *fa*) au *fa* au-dessus de la portée. Mais les compositeurs actuels, y compris Rossini lui-même, ayant poussé les ténors aux *si* et *ut* aigus, ont été contraints, pour produire dans les duos les tierces si caressantes à l'oreille, de hausser les *barytons* jusqu'au *fa dièse*, au *sol* et même au delà. Pour ne citer qu'un petit nombre d'exemples, Rossini a écrit des *sol* pour Assur dans *Semiramide*. Verdi a confié des *sol* au comte de Luna d'*Il Trovatore*, à Rigoletto dans l'opéra de ce nom, et même des *la bémol* aigus à l'Ezio d'*Attila*. Meyerbeer n'a pas craint d'insérer un *sol dièze* de ténor dans le grand air d'Hoel, au premier acte du *Pardon de Ploërmel*, et M. Clapisson a fait vocaliser Faure sur les notes aiguës du ténor, dans sa création du *Sylphe*.

Les *barytons* d'aujourd'hui ne sont plus, pour ainsi dire, que des ténors paresseux. Ils chantent entièrement de poitrine, et il n'existe plus qu'une faible ligne de démarcation entre eux et les ténors graves de l'école italienne, tels que Donzelli, Reina, Davide et même Garcia; car l'étendue de la voix du ténor grave s'espaçait seulement du *la* grave au *la* aigu. *Otello* de Rossini a été écrit pour ténor grave. En 1855, on a entendu le *baryton* français Merly chanter le rôle du second ténor, lors de la reprise de la *Vestale*.

Le *baryton* n'a pas marqué dans l'ancienne école française. On n'a point de nom à citer avant Lays, qui était plutôt un ténor grave, et pour lequel furent écrits spécialement *Anacréon*, *Panurge* et la *Caravane*. Les airs d'*Anacréon* font partie du répertoire des *barytons*. Après Lays, on ne voit plus figurer en cette qualité, à l'Académie impériale de musique, que Dabadie, chanteur gras et blond qui ne put aspirer qu'au second rang. De Dabadie, qui fit entendre, à peu près, Pharaon de *Moïse*, et *Guillaume Tell*, à Barroilhet, aucun compositeur n'écrivit expressément un rôle de cette nature. A partir seulement de l'apparition de Barroilhet, jusqu'à la venue de Bonnehée et de Faure, ses véritables successeurs médiats, les *barytons* ont été chargés de rôles importants.

Le répertoire de cet emploi est toutefois assez borné à l'Académie impériale de musique. Voici jusqu'à ce jour, et sauf erreur, les seuls rôles écrits pour cette nature de voix : Pharaon dans *Moïse*, Guillaume Tell dans l'opéra de ce nom, Jolicœur du *Philtre*, Alphonse de la *Favorite*, Charles VI dans l'opéra de ce nom, Ashton dans *Lucie de Lammermoor*, Don Sébastien dans l'opéra de ce nom, Guy de Montfort des *Vêpres siciliennes*, le comte de Luna du *Trouvère*, Julien de Médicis dans *Pierre de Médicis*, Stello de Nici de la *Magicienne*, le Juif errant dans l'opéra de ce nom écrit par Halévy, et enfin Nélusko de l'*Africaine*. En ce moment, Bonnehée, à son déclin, et Faure, dans tout l'éclat de son admirable talent, se partagent les rôles de cet emploi à notre Opéra.

Dans l'école italienne, les *barytons*, comme parties importantes, ne datent guère que de l'avénement de Rossini, qui composa des rôles pour les artistes de ce genre dans, entre autres partitions, *Moïse*, *Semiramide*, *Otello*, *Cenerentola*, l'*Italiana in Algieri*, *Il Barbiere di Siviglia*, la *Gazza Ladra*, etc... En dehors du personnage confié à Tamburini dans *I Puritani*, Bellini a peu écrit pour cette voix. Dans l'œuvre de Donizetti, au contraire, on trouve *Lucia di Lammermoor*, l'*Elisir d'Amore*, *Il Furioso Torquato Tasso*, le triomphe de Ronconi et le cheval de bataille de tous les *barytons* italiens, *Belisario*, *Lucrezia Borgia*, *Parisina*, *Maria di Rohan*. Verdi a composé expressément pour les *barytons*, comme premiers partenaires, *Nabucco*, *I Due Foscari*, *Macbeth*, *Rigoletto*, et leur a tracé de grandioses figures dans *Ernani*, *I Masnadieri*, *Luisa Muller*, *Il Trovatore*, *Un Ballo in maschera*, *Simon Boccanegra*, la *Bataglia di Legnano*, et la *Forza del Destino*, sa dernière œuvre. C'est principalement à ces deux derniers maîtres qu'est due l'émancipation du *baryton* qui, jadis subordonné à l'*amoroso Trenole*, presse maintenant le parquet de nos scènes lyriques d'un pied non moins souverain.

Les plus célèbres *barytons* qu'il nous ait été donné d'entendre au théâtre italien de Paris sont : Pellegrini, Tamburini, Ronconi, Graziani et Delle Sedie.

Dans le répertoire de l'Opéra-Comique français, un seul *baryton* a laissé une trace éclatante, Martin; et encore Martin était-il à proprement parler plutôt un ténor grave qu'un vrai *baryton*. Ses rôles, écrits pour une voix exceptionnelle qui réunissait le timbre du ténor, du moins par les notes superlaryngiennes, aux cordes basses du *baryton*, renferment des traits suraigus et des tenues en voix de tête qui faisaient pâmer d'aise les dilettantes d'alors, et ne seraient certainement pas tolérés aujourd'hui. *Ma tante Aurore*, *Jean de Paris*, le *Nouveau Seigneur du village*, *Joconde*, *Jeannot et Colin*, le *Petit Chaperon rouge*, les *Voitures versées* et la *Fête du village voisin*, contiennent des airs capitaux écrits complétement en dehors de l'échelle barytonale. Après Martin, le *baryton* se relègue dans l'ombre au théâtre de l'Opéra-Comique, jusqu'à la venue de Chollet, qui ténorisa sa voix pour créer *Zampa*, entre autres œuvres. Et certainement *Zampa*, composé pour ténor grave, sortirait bien plus dans le timbre du *baryton* que dans celui du ténor, notamment pour le fameux quatuor en canon du premier acte, dont la phrase :

La voilà, que mon âme est émue!

écrite dans les notes au-dessous du médium, offre au ténor un obstacle presque insurmontable. Du reste, on sait que Ronconi a souvent chanté ce rôle, en Italie, et avec une autorité et un succès que n'atteindront jamais nos Montaubry les plus pommadés de la place Boïeldieu.

De nos jours, l'emploi du *baryton* n'est pas nettement déterminé à l'Opéra-Comique. Ce chanteur doit cumuler les rôles de basse. Bussine, chargé du répertoire Martin, a cependant pu créer trois rôles tout à fait classés, dans *Giralda*, la *Chanteuse voilée*, les *Porcherons*, qui ont commencé à ce théâtre l'ère du *baryton* proprement dit. A Bussine succéda Faure qui, pour ses débuts, et avant qu'on lui eût écrit des rôles spéciaux, dut chanter *barytons* et basses, *Joconde* et *Pierre le Grand*, *Jean de Paris* et *Falstaff*, la *Fête du village voisin* et le *Caïd*. Les esprits exigeants regrettent cette confusion et le déclassement des voix, toujours préjudiciables à l'artiste. Plus soigneux ou plus intelligent, le théâtre Lyrique a ses *barytons* spéciaux, qui se bornent ou sont assujettis aux seuls rôles de leur emploi.

Ajoutons, pour terminer, que la voix de *baryton*, l'organe viril par excellence, est la voix la plus commune en France, et que la raréfaction croissante des ténors rend les *barytons* de plus en plus nécessaires à l'interprétation de nos grandes compositions lyriques.

— *Baryton* ou *Violoncelle d'amour*, instrument à cordes, aujourd'hui délaissé, qui portait six cordes de boyau sur le chevalet, et six autres cordes métalliques passant sous la touche : on employait l'archet pour les premières; les autres se pinçaient avec les doigts. Le *baryton* s'accordait à l'octave grave de la viole d'amour. Le son de cet instrument, propre surtout aux arpéges, était essentiellement mélancolique. Pendant les vingt-cinq années environ que Joseph Haydn passa au service du prince Nicolas Esterhazy, en qualité de maître de chapelle, le grand musicien composa, pour ce seigneur, fort habile exécutant sur le *baryton*, plus de cent cinquante morceaux concertants dont la partie principale était confiée à cet instrument. Le plus grand nombre de ces ouvrages fut anéanti dans un incendie, qui consuma tout un quartier de la ville d'Eisenstadt (Hongrie); le reste fait partie, assure-t-on, de la collection de musique originale appartenant à la famille Esterhazy. On ne connaît point d'autres pièces composées spécialement pour le *baryton*.

BARYTON adj. m. (ba-ri-ton — du gr. *barus*, grave, et de *ton*). Gram. gr., Se dit des mots qui n'ont pas d'accent tonique sur la dernière syllabe, cette dernière syllabe, dans ce cas, étant aussi marquée de l'accent grave : *Mots* BARYTONS

— Substantiv. Mot, verbe baryton : *Ce verbe est un* BARYTON.

BARYTONNER v. n. ou intr. (ba-ri-to-né — rad. *baryton*). Chanter d'une voix de baryton. ‖ On dit aussi BARYTONISER.

— Par ext. Jouer d'un instrument quelconque, monté au diapason d'une voix de baryton : *Ils s'en allaient, dodelinant de la tête*, BARYTONNANT *du c..* (Rabelais.)

BARYTOPE s. m. (ba-ri-to-pe — du gr. *barus*, lourd, *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des chrysomèles, formé aux dépens des érotyles, et renfermant environ quinze espèces.

BARYTO-STRONTIANITE s. f. (ba-ri-to-stron-ti-a-ni-te). Minér. Composé de baryte et de strontiane.

BARYUM s. m. (ba-ri-omm — du gr. *barus*, lourd, à cause de la densité considérable de ses composés). Chim. Métal d'un blanc d'argent, fusible avant la température rouge, et ayant une densité de 4,97.

— **Encycl.** On rencontre abondamment dans la nature le sulfate, et plus rarement le carbonate barytique. Le carbonate fait surtout partie d'un minerai connu sous le nom de *baryto-calcite*, qui n'est autre qu'un carbonate double de *baryum* et de strontium, et qui se trouve mêlé à certains minerais de manganèse. On trouve aussi des traces de ce métal dans quelques eaux minérales, mais il n'existe pas à l'état natif. Scheele, le premier, a distingué, en 1774, la baryte ou oxyde de *baryum*, de la chaux. Quant au métal, c'est Davy qui, en 1808, a réussi à l'isoler.

— *Préparation*. Le procédé de Davy consistait à placer une petite capsule faite avec de l'hydrate de baryte sur une lame de platine communiquant avec le pôle positif d'une pile à auges de 500 éléments. La capsule était remplie de mercure, dans lequel venait plonger le pôle négatif de la pile. Il se produisait alors un amalgame de *baryum*, qui, soumis à la distillation dans une cornue de verre contenant des vapeurs de pétrole, laissait pour résidu le *baryum*. C'est le même procédé, du reste, qui permit d'isoler, pour la première fois, le potassium et le sodium.

On peut encore préparer l'amalgame d'une manière semblable, en employant, au lieu de baryte, une dissolution très-concentrée de chlorure de *baryum*, placée sur le mercure et entourée d'un mélange frigorifique, et en faisant usage de deux piles de 100 couples chacune. A la fin, on expulse le mercure de l'amalgame produit, en chauffant ce dernier dans un creuset de fer muni de son couvercle, pour garantir le *baryum* chaud du contact de l'air. Suivant Davy, le *baryum* s'obtient encore, mais dans un état moins grand de pureté, lorsqu'on décompose la baryte anhydre par du potassium en vapeur, à une température très-élevée. Clarke a conseillé de préparer le *baryum* en plaçant de la baryte anhydre dans une petite capsule de charbon, et en dirigeant ensuite sur ce corps le jet du chalumeau à gaz tonnant (mélange de deux volumes d'hydrogène et d'un volume d'oxygène). Si la baryte est bien anhydre et que l'on ait fait passer le mélange gazeux à travers une huile, une effervescence ne tarde pas à se manifester, et l'on voit se former de petits globules métalliques. Si la baryte était hydratée ou que le gaz fût humide, il se formerait une masse vitreuse ou cornée, sans aucune trace de métal réduit. Selon Bunsen, le meilleur mode de préparation consiste à faire un mélange pâteux de chlorure de *baryum* et d'eau acidulée par de faibles quantités d'acide chlorhydrique; ce mélange étant porté à la température de 100°, on le soumet à l'action du courant d'une pile dont le pôle positif est formé par un fil de platine amalgamé; dans ces conditions, il se produit un amalgame dur, bien cristallisé et d'un blanc d'argent; il suffit ensuite de placer cet amalgame dans une nacelle de charbon complétement calciné et de le chauffer fortement dans un courant d'hydrogène, pour obtenir le *baryum* sous la forme d'une masse spongieuse, dénuée d'éclat métallique, excepté dans les cavités où cet éclat se rencontre quelquefois. Mathiessen a obtenu le *baryum* par la méthode généralement employée pour le strontium, mais le métal se présente alors sous la forme pulvérulente.

— *Propriétés*. Suivant Davy, le *baryum* est d'un blanc d'argent, mais un peu moins brillant que la fonte. Son brillant rappelle celui du fer, d'après Clarke ; et, selon Mathiessen, il forme une poudre jaune.

Le *baryum* a une densité de 4,0 ou même un peu au-dessus. L'acide sulfurique concentré l'attaque rapidement en dégageant de l'hydrogène. Il est ductile et peut être réduit en feuilles par le battage, quoique avec diffi-

culté. Il fond avant la chaleur rouge, et ne se volatilise pas à cette température. A l'air, il s'oxyde en s'échauffant. Il peut, si on le chauffe, brûler avec une flamme rouge sombre; sa flamme est verdâtre lorsqu'on le fait brûler dans le jet du chalumeau à gaz tonnant.

L'eau est décomposée par le *baryum* à la température ordinaire; de l'hydrogène se dégage, et il se forme de l'hydrate de *baryum*.

Formules atomiques.

$$Ba'' + 2\left(\left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O\right) = \left.\begin{matrix}Ba''\\H^2\end{matrix}\right\}O^2 + \left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}.$$

Baryum. Eau. Hydrate de baryum. Hydrogène.

Formules équivalentes.

$$Ba + 2HO = BaO, HO + H$$

Baryum. Eau. Hydrate de baryum. Hydrogène.

— *Composés de baryum.* Le *baryum* est un métal diatomique; il peut se substituer, dans les acides, à deux atomes d'hydrogène, mais jamais à un seul atome de ce corps. Il en résulte que, lorsqu'on prépare le sel de *baryum* à l'aide d'un acide dont l'atomicité est paire, c'est-à-dire qui renferme un nombre pair d'atomes d'hydrogène typique, la substitution a lieu sans que la molécule se double, chaque groupe de deux étant remplacé par Ba, ainsi l'on a :

$$\left.\begin{matrix}SO^{2\prime\prime}\\H^2\end{matrix}\right\}O^2 \qquad \left.\begin{matrix}SO^{2\prime\prime}\\Ba''\end{matrix}\right\}O^2$$

Acide sulfurique. Sulfate de baryum.

Si, au contraire, le sel barytique qu'il s'agit d'obtenir dérive d'un acide d'atomité impaire, c'est-à-dire renfermant un nombre impair d'atomes d'hydrogène typique, la substitution n'est possible qu'à la condition que la molécule de l'acide se double. Par exemple, dans l'acide azotique $\left.\begin{matrix}AzO^2\\H\end{matrix}\right\}O$, il n'est pas possible de remplacer H^2 par Ba'' puisque cet acide ne renferme qu'un seul H; mais si l'on suppose deux molécules d'acide azotique voisines $\begin{matrix}\left.\begin{matrix}AzO^2\\H\end{matrix}\right\}O,\\\left.\begin{matrix}H\\AzO^2\end{matrix}\right\}O,\end{matrix}$ on comprend aisément que les deux H renfermés dans ces deux molécules d'acide azotique puissent être remplacés par un atome de *baryum* indivisible, lequel rivera les deux molécules en une seule, représentée par la formule $\left.\begin{matrix}AzO^2\\Ba''\\AzO^2\end{matrix}\right\}O^2$. Il en serait de même avec un acide triatomique, comme l'acide phosphorique $\left.\begin{matrix}PO'''\\H^3\end{matrix}\right\}O^3$. Ici, il est vrai, on pourrait remplacer H^2 par Ba sans que la molécule se doublât; on obtiendrait de la sorte le sel acide $\left.\begin{matrix}PO'''\\Ba''\\H\end{matrix}\right\}O^3$; mais le sel neutre résultant de la substitution du *baryum* à la totalité de l'hydrogène de l'acide phosphorique ne peut se produire que par le doublement de cet acide, parce qu'alors seulement il y a un nombre d'atomes d'hydrogène divisible par deux. Le phosphate neutre de *baryum* a pour formule

$$\begin{matrix}\left.\begin{matrix}PO'''\\Ba''\end{matrix}\right\}O^3.\\\left.\begin{matrix}Ba''\\Ba''\\PO'''\end{matrix}\right\}O^3.\end{matrix}$$

En vertu de sa diatomicité, le *baryum* se combine avec deux atomes de chlore de brome, d'iode et de fluor. Il peut remplacer H^2 dans une double molécule d'eau, en donnant naissance à un hydrate, il s'unit à un atome d'oxygène ou de soufre diatomiques; et, enfin, il se substitue à l'hydrogène des acides et donne naissance à toute une série de sels.

Outre cet ensemble de composés dont nous venons de parler, on en conçoit un autre dans lequel, au lieu de Ba, fonctionnerait le groupe diatomique BaO. Ba et O peuvent, en effet, s'unir par un seul de leurs centres d'attraction, en formant le radical diatomique BaO, auquel nous donnerons le nom de *barytile*. La figure suivante, où ⊏ représente un atome diatomique d'oxygène ou de *baryum* avec ses deux centres d'attraction, montre la possibilité théorique de ce mode de groupement : on a, en effet, le groupe suivant Ba : $^{\alpha}_{\beta}$ Ba, où l'on voit deux centres d'attraction libres en α et en β. Ce groupe est susceptible, comme l'atome de *baryum*, de se saturer en donnant naissance à une seconde série de composés barytiques. Ces derniers composés sont cependant infiniment moins stables que ceux qui renferment l'atome simple de *baryum*. On ne connaît guère, dans cette série, que l'oxyde et le chlorure de barytile. Les composés barytiques que nous étudierons en détail sont les suivants:

Première série.

Chlorure de *baryum*......	$Ba Cl^2$
Bromure............	$Ba Br^2$
Fluorure............	$Ba Fl^2$
Iodure............	$Ba I^2$
Cyanure............	$Ba Cy^2$
Oxyde............	Ba O
Sulfure............	Ba S
Hydrate............	$Ba H^2 O^2$
Sels divers............	$Ba A^2 O^2$

Deuxième série.

Bioxyde............	$Ba O'' O$
Chlorure de barytile.....	$Ba O'' Cl^2$

— *Chlorure de baryum* $Ba'' Cl^2 + 2aq$ (anc. not. $Ba Cl + 2 HO$). On peut obtenir ce sel par plusieurs méthodes différentes.

1° On dissout le carbonate de baryte naturel (*withérite*) dans l'acide chlorhydrique étendu; on filtre la solution, on l'évapore et on la laisse cristalliser par le refroidissement.

Formules atomiques.

$$\left.\begin{matrix}Ba''\\CO''\end{matrix}\right\}O^2 + 2\left(\left.\begin{matrix}H\\Cl\end{matrix}\right\}\right) =$$

Carbonate de baryum. Acide chlorhydrique.

$$\left.\begin{matrix}Ba''\\Cl^2\end{matrix}\right\} + \left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O + CO^2$$

Chlorure de baryum. Eau. Anhydride carbonique.

Formules équivalentes.

$$BaO, CO^2 + Hcl =$$

Corbonate de baryum. Acide chlorhydrique.

$$Ba Cl + HO + CO^2$$

Chlorure de baryum. Eau. Anhydride carbonique.

2° On calcine fortement, dans un creuset, un mélange intime de sulfate de baryte naturel (spath pesant) et de carbone; le sulfate est alors converti en sulfure, que l'on purifie en lessivant la masse avec de l'eau bouillante, filtrant et abandonnant la liqueur filtrée au refroidissement, pour que le sulfure cristallise. Ce sulfure, dissous dans un excès d'acide chlorhydrique, donne une solution de chlorure barytique, laquelle, convenablement concentrée par l'ébullition, laisse déposer ce sel en beaux cristaux par le refroidissement. La transformation du sulfate de *baryum* en sulfure du même métal, et celle du sulfure en chlorure sont exprimées par les équations suivantes :

Formules atomiques.

$$\left.\begin{matrix}SO^{2\prime\prime}\\Ba''\end{matrix}\right\}O^2 + 2C =$$

Sulfate de baryum. Carbone.

$$2 CO^2 + Ba S$$

Anhydride carbonique. Sulfure de baryum.

$$Ba S + 2\left(\left.\begin{matrix}H\\Cl\end{matrix}\right\}\right) =$$

Sulfure de baryum. Acide chlorhydrique.

$$Ba Cl^2 + \left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}S$$

Chlorure de baryum. Acide sulfhydrique.

Formules équivalentes.

$$SO^3, BaO + 2C =$$

Sulfate de baryum. Carbone.

$$2 CO^2 + BaS$$

Anhydride carbonique. Sulfure de baryum.

$$BaS + H Cl =$$

Sulfure de baryum. Acide chlorhydrique.

$$BaCl + H S$$

Chlorure de baryum. Acide sulfhydrique.

3° On chauffe pendant une heure au rouge vif, un mélange de sulfate de baryte et de chlorure de calcium, fait en proportions équivalentes, il se produit du *chlorure de baryum* et du sulfate de chaux.

Formules atomiques.

$$\left.\begin{matrix}SO^{2\prime\prime}\\Ba''\end{matrix}\right\}O^2 + Ca Cl^2 =$$

Sulfate de baryum. Chlorure de calcium.

$$Ba'' Cl^2 + \left.\begin{matrix}SO^{2\prime\prime}\\Ca''\end{matrix}\right\}O^2$$

Chlorure de baryum. Sulfate de chaux.

Formules équivalentes.

$$BaO, SO^3 + Ca Cl =$$

Sulfate barytique. Chlorure de calcium.

$$CaO, SO^3 + Ba Cl$$

Sulfate de chaux. Chlorure de baryum.

On pulvérise ensuite la masse et on la reprend par l'eau bouillante, pour séparer le *chlorure de baryum* qui s'est formé. Cette opération doit être exécutée aussi rapidement que possible. Sans cette précaution, le sulfate de chaux entrerait en solution et transformerait le *chlorure de baryum* en sulfate de baryte, en régénérant du chlorure de calcium; en un mot, on donnerait naissance à une seconde décomposition inverse de la décomposition opérée par voie sèche et due à l'insolubilité du sulfate de *baryum*.

Lorsqu'on a séparé par l'eau le *chlorure de baryum*, on évapore la liqueur filtrée, jusqu'à ce qu'elle se prenne en cristaux par le refroidissement. On peut faciliter beaucoup la réaction du sulfate de baryte sur le chlorure calcique, en ajoutant à ce mélange du charbon en poudre et de la limaille de fer. Au lieu de sulfate de chaux, il se produit alors un mélange de sulfure de fer et d'oxysulfure de calcium, dont on sépare le *chlorure de baryum* par l'eau, comme dans le cas précédent.

4° On chauffe, à une haute température, un mélange de sulfate de *baryum* naturel, de chlorure de manganèse obtenu comme résidu dans la fabrication du chlore, et de charbon. La masse est reprise par l'eau après qu'elle est refroidie, et la liqueur, concentrée jusqu'à ce qu'elle abandonne du *chlorure de baryum*, cristallise en se refroidissant. La réaction est la suivante :

Formules atomiques.

$$\left.\begin{matrix}SO^{2\prime\prime}\\Ba''\end{matrix}\right\}O^2 + Mn Cl^2 + 4C =$$

Sulfate de baryum. Chlorure de manganèse. Carbone.

$$Ba Cl^2 + Mn S + 4 CO$$

Chlorure de bar. Sulfure de mang. Oxyde de carbone.

Formules équivalentes

$$Ba O, SO^3 + Mn Cl + 4C =$$

Sulfate de baryum Chlorure de manganèse. Carbone.

$$Ba Cl + Mn S + 4 CO$$

Chlorure de bar. Sulfure de mang. Oxyde de carbone.

Le *chlorure de baryum* ainsi obtenu n'est point encore pur; il renferme de petites quantités de chlorures de calcium, de strontium, d'aluminium, de fer et de plomb. On le débarrasse facilement des deux premiers de ces corps en le pulvérisant et le lavant à l'alcool bouillant; pour éliminer les autres impuretés, le meilleur moyen consiste à le dissoudre dans l'eau, à verser de l'eau de baryte dans la solution, à filtrer, à saturer l'excès de baryte par l'acide chlorhydrique pur et à faire cristalliser.

Le *chlorure de baryum* est un sel incolore qui présente une saveur désagréable, à la fois salée et amère. 100 parties d'eau en dissolvent cinq parties à 15° 43, et 77 parties à 105°. Il est insoluble dans l'acide chlorhydrique concentré et dans l'alcool absolu; il cristallise en prismes à quatre pans très-larges, ce qui le distingue du chlorure de strontium, lequel cristallise en longues aiguilles. Ses cristaux décrépitent lorsqu'on les projette sur des charbons ardents; leur densité est égale à 2,66. A 100°, le *chlorure de baryum* perd son eau de cristallisation et reste sous la forme d'une masse blanche, qui fond au rouge vif et se prend en une matière transparente après refroidissement. La densité du chlorure anhydre est égale à 3,8 environ. Ce corps n'est point alcalin; mais, si on le chauffe au rouge dans un courant de vapeur d'eau, il le devient, parce qu'il se produit alors de l'acide chlorhydrique qui se dégage et de l'hydrate de *baryum*. Il est vivement attaqué à chaud par le soufre en vapeur, qui le convertit partiellement en sulfure, et il est sans action sur l'anhydride sulfurique à la température ordinaire. Selon M. H. Würtz, il décompose complétement les silicates, lorsqu'on le fond avec eux.

Le *chlorure de baryum*, à l'état de solution concentrée, est décomposé par l'azotate de potassium ou de sodium, avec production d'azotate barytique et de chlorure alcalin. Il forme un composé cristallisable avec le glycocolle et empêche le sang de se coaguler et de se putréfier.

Le *chlorure de baryum* est surtout employé dans les laboratoires comme réactif, soit pour reconnaître qualitativement les sulfates, soit pour les doser.

— *Bromure de baryum.* $Ba'' Br^2$ (anc. not. Ba Br), cristallisé $Ba'' Br^2 + 2aq$ (anc. not. $Ba Br + 2 HO$). On peut préparer ce corps en traitant le sulfure, l'hydrate ou le carbonate de *baryum* par l'acide bromhydrique, ou en déplaçant le soufre du sulfure de *baryum* au moyen du brome. Ce sel est fort soluble dans l'eau et cristallise difficilement; il est aussi très-soluble dans l'alcool, ce qui permet de le séparer du chlorure, que ce liquide ne dissout presque pas; il est isomorphe avec le chlorure.

— *Fluorure de baryum.* $Ba Fl^2$ (anc. not. Ba Fl). On obtient ce corps en traitant l'eau de baryte par l'acide fluorhydrique ou en précipitant un sel soluble de *baryum* par un fluorure alcalin. C'est un corps blanc, insoluble dans l'eau et soluble dans les acides chlorhydrique, azotique et fluorhydrique étendus; il se combine avec le chlorure de *baryum*, et cette propriété rend difficile de l'obtenir en précipitant un sel de baryte par un fluorure. Il faut généralement préférer le procédé qui consiste à saturer l'eau de baryte par l'acide fluorhydrique. En précipitant les sels de baryte par l'acide hydrofluosilicique, on obtient un *fluorure* double de silicium et de *baryum*, $Si Fl^4\ Ba Fl^2$ (anc. not. $Ba Fl, {}^2 Si Fl^2$).

— *Iodure de baryum* $Ba I^2$ (anc. not. Ba I). Le meilleur procédé pour obtenir ce sel consiste à dissoudre de l'iode dans une solution aqueuse de sulfure de *baryum*. On filtre pour séparer le soufre précipité; on évapore jusqu'à siccité la liqueur filtrée, en opérant vite, pour éviter autant que possible l'action de l'air. La masse est dissoute dans une très-petite quantité d'eau, et la solution rapidement filtrée et évaporée dans un matras, dans le plus court espace de temps possible. Le résidu est dissous de nouveau dans l'eau bouillante, et cristallise par le refroidissement en fines aiguilles qui, au dire de Craft, renferment 7 molécules d'eau de cristallisation et sont fort solubles dans l'alcool. Chauffées hors du contact de l'air, elles abandonnent leur eau et laissent le sel anhydre, lequel résiste à l'effet de la chaleur seule; mais, au contact de l'air, il se décompose, même à la température ordinaire : à chaud, cette décomposition est plus rapide et s'accompagne d'un dégagement de vapeurs violettes d'iode; il reste, comme résidu, de la baryte.

L'*iodure de baryum* peut aussi être préparé par l'action de l'acide iodhydrique gazeux sur la baryte anhydre chauffée au rouge; la réaction s'accompagne de production de lumière.

— *Cyanure de baryum.* $Ba'' Cy^2$ (anc. not. Ba Cy). On peut obtenir ce corps à l'état anhydre, en calcinant en vase clos du ferrocyanure de *baryum;* et on l'obtient à l'état hydraté, en saturant de l'eau de baryte par de l'acide cyanhydrique. Suivant MM. Marguerite et de Bourdeval, ce sel se formerait facilement, et en quantité notable, lorsqu'on fait passer de l'air sur un mélange intime de carbonate de baryte et de charbon. Le *cyanure* barytique est très-soluble dans l'eau, d'après F. et E. Rodgers; il y est modérément soluble, d'après Schulz. L'alcool le dissout peu. L'anhydride carbonique le décompose. Chauffé à 300°, dans un courant de vapeur d'eau, il perd la totalité de son azote, à l'état d'ammoniaque.

— *Oxydes de baryum.* Le *baryum* forme avec l'oxygène un protoxyde Ba O et un bioxyde ou oxyde de barytile $Ba O^2 = Ba O, O$. Ces corps sont représentés par les mêmes formules dans les deux notations.

— *Protoxyde de baryum* ou *baryte.* Ce corps a été découvert par Scheele, en 1774; il est gris et spongieux, sa saveur est âcre, et sa densité est de 5,54. Il ne fond qu'aux plus hautes températures du feu de forge ou du chalumeau à gaz oxygène et hydrogène, il est indécomposable par la chaleur. Exposé à l'air, il en attire l'humidité et l'anhydride carbonique, et tombe en poussière. Son affinité pour l'eau est si grande que, lorsqu'on projette quelques gouttes de ce liquide snr un fragment de baryte, la chaleur produite par la réaction peut aller jusqu'à rendre la baryte incandescente; il se forme alors de l'hydrate de *baryum* $\left.\begin{matrix}Ba''\\H^2\end{matrix}\right\}O^2$ (anc. not. Ba O, H O). La baryte s'unit avec l'alcool ou l'esprit-de-bois complétement anhydre, en formant les composés $Ba'' O\ 2C^2 H^6 O$ et $Ba'' O\ 2CH^4 O$ (anc. not $Ba O\ C^4 H^6 O^2$ et $Ba O\ C^2 H^4 O^2$). M. Berthelot a observé que la dissolution de la baryte dans l'alcool, très-facile lorsque le liquide est absolu, n'a plus lieu dès qu'il est hydraté. Il suffit de souffler sur une solution de baryte dans l'alcool absolu pour que l'humidité de l'haleine en précipite la baryte.

Le chlore décompose la baryte en oxygène et chlorure de *baryum*.

Formules atomiques.

$$2 Ba O + 2 Cl^2 = 2 Ba Cl^2 + O^2$$

Baryte. Chlore. Chlorure de baryum. Oxygène.

Formules équivalentes.

$$Ba O + Cl = Ba Cl + O$$

Baryte. Chlore. Chlorure de baryum. Oxygène

Sous l'influence de la chaleur, et suivant la température, le soufre transforme la baryte en un mélange de sulfate et de sulfure ou de sulfate ou d'hyposulfite de *baryum*. Le phosphore se comporte avec ce corps d'une manière analogue.

Le *protoxyde de baryum* est un anhydride basique qui fait la double décomposition avec les acides et se combine directement à leurs anhydrides en donnant naissance à des sels. Les vapeurs d'anhydride sulfurique, en passant sur de la baryte chauffée au rouge sombre dans un tube de verre, transforment ce corps en sulfate barytique. La réaction s'accompagne d'une vive incandescence.

L'acide sulfurique concentré, versé sur de la baryte caustique peut porter ce corps à l'incandescence. Ce phénomène permet de distinguer la baryte de la strontiane (oxyde de strontium).

Chauffé au rouge sombre dans un courant d'air sec, le *protoxyde de baryum* absorbe un second atome d'oxygène et se convertit en bioxyde.

On obtient la baryte à l'aide de plusieurs procédés : On peut la préparer en décomposant, à une température élevée, le carbonate de baryte; mais dans ce cas les vases sont plus ou moins altérés, et, par suite, la baryte obtenue est impure. On peut toutefois favoriser cette décomposition en ajoutant au carbonate de baryte 7 à 8 pour 100 de son poids de charbon; l'anhydride carbonique du carbonate est décomposé par le charbon et se transforme en oxyde de carbone, qui se dégage : c'est ce qui est exprimé par l'équation suivante :

$$C Ba O^3 + C = Ba O + 2 CO \text{ (dans les 2 not.)}$$

Toutefois, la baryte ainsi obtenue est toujours mélangée de charbon.

La baryte s'obtient plus facilement en décomposant l'azotate de *baryum* par la chaleur, dans une cornue de porcelaine. Au début, on doit chauffer modérément, parce que l'azotate de *baryum* fond et se boursoufle beaucoup. Mais, vers la fin, il est nécessaire d'élever la température jusqu'au rouge vif. Lorsqu'au lieu d'opérer dans une cornue, on se sert d'un creuset, il peut arriver que la baryte se transforme partiellement en carbonate, en absorbant l'anhydride carbonique qui se forme

dans le fourneau même par la combustion du charbon.

On se sert de vases de porcelaine pour cette opération, parce que les vases de platine et de terre sont *fortement attaqués et donnent* un produit souillé soit par le platine, soit par la silice, l'alumine, l'oxyde de fer et les autres matières dont les creusets de terre sont formés. Avec la porcelaine, le même inconvénient se présente, mais à un degré moindre. L'attaque des vases dont on se sert étant favorisée par la fusion de l'azotate de baryte, au début de l'opération, on a conseillé de mêler l'azotate avec un peu plus que son poids de sulfate de baryte, afin de l'empêcher de fondre; on peut avoir recours à cette méthode toutes les fois que la présence du sulfate de baryte ne nuit pas, comme, par exemple, lorsqu'on se propose de préparer de l'hydrate de *baryum*.

Enfin, si l'on se proposait d'obtenir de la baryte absolument pure, il faudrait calciner l'iodate de *baryum*, qui abandonne facilement son iode et les $\frac{5}{6}$ de son oxygène sans fondre et sans se boursoufler.

— *Hydrate de baryum*. $Ba''H^2O^2$ (anc. not. BaHO), synonymes : *baryte caustique*, *oxyde de baryum hydraté*, *hydrate de baryte*. Lorsqu'on arrose de la baryte caustique avec de l'eau, cet oxyde et ce liquide se combinent en dégageant beaucoup de chaleur, et en augmentant beaucoup de volume. C'est généralement par ce moyen qu'on produit l'*hydrate de baryum* dans les laboratoires.

Formules atomiques.

$$Ba''O + H^2O = Ba''H^2O^2$$

Baryte. Eau. Hydrate de baryum.

Formules équivalentes.

$$BaO + HO = BaO,HO$$

Baryte. Eau. Hydrate de baryum.

On peut cependant le préparer en faisant bouillir une solution de sulfure de *baryum* avec de l'oxyde de cuivre, jusqu'à ce que la liqueur filtrée ne précipite plus les sels de plomb en noir. On filtre alors; on concentre en évaporant, et on laisse refroidir la liqueur. L'hydrate barytique se dépose en cristaux. Dans cette réaction, le soufre du sulfure de *baryum* se porte sur le cuivre, et l'oxygène de l'oxyde de cuivre sert à oxyder le *baryum*.

Formules atomiques.

$$CuO + BaS + H^2O =$$

Oxyde de cuivre. Sulfure de baryum. Eau.

$$BaH^2O^2 + CuS$$

Hydrate de baryum. Sulfure de cuivre.

Formules équivalentes,

$$CuO + BaS + HO =$$

Oxyde de cuivre. Sulfure de baryum. Eau.

$$BaO,HO + CuS$$

Hydrate de baryum. Sulfure de cuivre.

Un autre procédé, qui est excellent pour préparer l'*hydrate de baryum*, consiste à décomposer l'azotate de baryte par la soude. A cet effet, on fait une solution de soude de 1,10 à 1,15 de densité, que l'on mêle avec une quantité équivalente d'azotate de baryte finement pulvérisé. On maintient le mélange en ébullition pendant quelque temps, en y ajoutant de temps à autre de petites quantités d'eau pour faciliter la solution. Lorsque tout est dissous, on filtre le liquide bouillant et on le recueille dans un flacon que l'on bouche avec soin. Par le refroidissement, il se forme d'abondants cristaux d'*hydrate de baryum*. Ces cristaux, séparés de l'eau mère qui surnage sont ensuite exprimés à la presse et redissous dans l'eau bouillante, qui les abandonne de nouveau en se refroidissant. Deux ou trois pressions et cristallisations successives suffisent pour les avoir tout à fait purs.

Au lieu d'azotate barytique, on pourrait employer, dans cette préparation, le chlorure de *baryum*, mais on préfère l'azotate parce qu'il donne naissance à de l'azotate sodique dans la double décomposition, et que, dans le cas où la purification du produit serait incomplète, l'azotate de sodium nuirait moins que le chlorure de sodium, qui pourrait souiller l'*hydrate de baryum* si l'on avait fait usage du chlorure de *baryum* pour le préparer.

L'*hydrate de baryum* cristallise par le refroidissement de sa dissolution saturée à chaud, en prismes incolores à quatre ou six pans terminés par des pyramides à quatre faces. Ces cristaux renferment huit molécules d'eau de cristallisation et répondent, par conséquent, à la *formule* $BaH^2O^2 + 8\,aq$ (*anc.* not. $BaO,HO + 8HO$); ils se dissolvent dans 20 parties d'eau à 15° et dans 2 parties d'eau bouillante. Leur solution, *connue sous le nom* d'*eau de baryte*, a une réaction fortement alcaline, est très-caustique et absorbe l'anhydride carbonique de l'air en formant une couche de carbonate barytique qui nage à sa surface. Ces cristaux sont efflorescents lorsqu'on les abandonne dans le vide au-dessus d'un vase contenant de l'acide sulfurique; ils abandonnent les sept huitièmes de leur eau de cristallisation et laissent une matière qui répond à la formule $BaH^2O^2 + aq$ (anc. not. $BaO,HO + HO$), qui fond à 100°, et qui, à la température rouge, abandonne le reste de l'eau de cristallisation en laissant l'hydrate normal BaH^2O^2 (anc. not. BaO, HO).

L'hydrate normal, lorsqu'on le chauffe seul, ne donne pas de baryte anhydre au-dessous *de la chaleur rouge; mais lorsqu'on* le *chauffe* dans un courant d'anhydride carbonique, il perd de l'eau et donne naissance à du carbonate de baryte; il se déshydrate également quand on le calcine dans un courant d'air, et il se transforme en bioxyde de *baryum*.

Formules atomiques.

$$BaH^2O^2 + CO^2 =$$

Hydrate de baryum. Anhydride carbonique.

$$\left.\begin{matrix}CO''\\Ba''\end{matrix}\right\}O^2 + H^2O$$

Carbonate de baryum. Eau.

$$2\,BaH^2O^2 + \left.\begin{matrix}O\\O\end{matrix}\right\} =$$

Hydrate de baryum. Oxygène.

$$2\,BaO^2 + 2\,H^2O$$

Bioxyde de baryum. Eau.

Formules équivalentes.

$$BaO,HO + CO^2 =$$

Baryte hydratée. Anhydride carbonique.

$$BaO,CO^2 + HO$$

Carbonate de baryum. Eau.

$$BaO,HO + O =$$

Baryte hydratée. Oxygène.

$$BaO^2 + HO$$

Bioxyde de baryum. Eau.

L'*hydrate de baryum* est fort employé comme réactif dans les laboratoires; on s'en sert pour doser l'anhydride carbonique, pour précipiter les oxydes métalliques et pour séparer la magnésie des alcalis. M. Wurtz l'a employé avec avantage pour déterminer les quantités d'un acide quelconque qui se forme lorsqu'on saponifie un éther composé. Il chauffe, à cet effet, dans des tubes scellés, l'éther composé avec un excès d'*hydrate de baryte*. Quand la décomposition est complète, deux cas peuvent se présenter : l'acide formé donne un sel de *baryum* insoluble, ou il forme avec le *métal* un sel soluble. Dans le premier cas, le sel insoluble se trouve déposé au fond du tube; on n'a qu'à le recueillir, le laver, *le sécher et* le peser; dans le second cas, on fait passer un courant d'anhydride carbonique à travers la *liqueur* que le tube *contient*; tout le *baryum* qui est resté à l'état d'hydrate se précipite, tandis que celui qui est passé à l'état de sel reste dissous. On filtre, on lave le précipité, on réunit les eaux de lavage à la liqueur et l'on dose le *baryum* que cette dissolution renferme, par le procédé que nous indiquerons en nous occupant du dosage de ce métal. Du poids du *baryum* on déduit celui de l'acide devenu libre pendant la saponification de l'éther.

Bioxyde de baryum. BaO^2 (même formule dans les deux notations). On obtient ce corps en chauffant de la baryte anhydre ou de l'hydrate de *baryum*, au rouge sombre, dans un courant d'oxygène ou d'air exempt d'anhydride carbonique. La baryte anhydre convient mieux que l'hydrate de *baryum*, parce que ce dernier corps se fond et devient ainsi moins apte à absorber l'oxygène. On peut cependant faciliter cette absorption en mêlant l'hydrate avec de la chaux ou de la magnésie, parce que ces corps s'opposent à la fusion et entretiennent la porosité de la masse. On peut encore préparer le *bioxyde de baryum* en arrosant de la baryte, portée au rouge, avec de petites portions successives de chlorate de potasse, jusqu'à ce que l'on ait employé un poids de ce sel égal à quatre fois celui de la baryte. On lave ensuite avec de l'eau pour séparer le chlorure de potassium qui prend naissance dans la réaction, et il reste du *bioxyde de baryum* à l'état d'hydrate.

Le *bioxyde de baryum* se présente sous la forme d'une poudre grise, un peu moins soluble que la baryte anhydre. Au rouge blanc, il perd la moitié de son oxygène et se convertit en baryte. Il perd également la moitié de son oxygène lorsqu'on le chauffe au rouge dans un courant de vapeur d'eau. Le produit est alors de l'hydrate de *baryum*. La propriété qu'a la baryte d'absorber l'oxygène lorsqu'on la chauffe au rouge dans un courant d'air, et d'abandonner ensuite cet oxygène lorsqu'on élève encore la *température en faisant* passer un courant d'eau sur l'oxyde, a été utilisée par M. Boussingault pour extraire l'oxygène de *l'air par une méthode continue. A cet effet*, il place dans un tube de porcelaine de l'hydrate de *baryum* mêlé de chaux, et chauffe le tube *au rouge*, en ayant soin de le faire traverser par un courant d'air débarrassé d'acide carbonique, courant qu'il produit au moyen d'un aspirateur. Dès que la conversion de l'hydrate en peroxyde est complète, on arrête l'arrivée de l'air dans le tube à travers lequel on dirige de la vapeur d'eau, pendant qu'on en élève la température, et l'on procède ainsi tant qu'il continue à se dégager de l'oxygène. Quand tout dégagement gazeux a cessé, on abaisse la température, on remplace le courant de vapeur par un courant d'air, et l'on continue ainsi indéfiniment à oxyder la baryte aux dépens de l'air et à la réduire au moyen de la chaleur et de la vapeur d'eau. Au lieu d'hydrate de *baryum*, on pourrait employer la baryte anhydre et décomposer le *bioxyde* formé au moyen de la chaleur seule sans l'aide de la vapeur d'eau; mais on serait alors obligé d'élever beaucoup plus la température, et si la baryte renfermait des traces de silice et d'alumine, ce qui arrive souvent, elle ne tarderait pas à se transformer en une masse dure, demi-vitrifiée, qui n'absorberait plus l'oxygène qu'avec difficulté.

Le *bioxyde de baryum* est décomposé par le charbon, le phosphore, le soufre et l'hydrogène, à la chaleur rouge, et par l'acide sulfhydrique à la température ordinaire. Chauffé sur une lampe à alcool à large flamme, dans un courant d'oxyde de carbone, il devient incandescent, et l'on voit de petites flammes qui s'élèvent à sa surface et qui proviennent probablement de l'oxygène abandonné par le *bioxyde* encore indécomposé. Un phénomène du même genre, mais beaucoup plus brillant, se manifeste lorsqu'on chauffe le *bioxyde de baryum* dans l'anhydride sulfureux; il se produit alors du sulfate de *baryum* par addition directe.

Formules atomiques.

$$Ba''O^2 + SO^2 =$$

Bioxyde de baryum. Anhydride sulfurique.

$$Ba''SO^4$$

Sulfate de baryum.

Formules équivalentes.

$$BaO^2 + SO^2 =$$

Bioxyde de baryum. Acide sulfureux anhydre.

$$BaO,SO^3$$

Sulfate de baryum.

Lorsqu'on traite le *bioxyde de baryum* par l'acide sulfurique concentré et qu'on aide la réaction en chauffant légérement, il se dégage de l'oxygène, en même temps qu'il se forme du sulfate barytique.

Formules atomiques.

$$BaO^2 + \left.\begin{matrix}SO^{2''}\\H^2\end{matrix}\right\}O^2 =$$

Bioxyde de baryum. Acide sulfurique.

$$\left.\begin{matrix}SO^{2''}\\Ba''\end{matrix}\right\}O^2 + O$$

Sulfate de baryum. Oxygène.

Formules équivalentes.

$$BaO^2 + SO^3,HO =$$

Bioxyde de baryum. Acide sulfurique.

$$SO^3,BaO + O$$

Sulfate de baryte. Oxygène.

Si la température ne dépasse pas 50°, une portion de l'oxygène est à l'état d'azote; mais si elle atteint 70°, on n'obtient plus que de l'oxygène ordinaire. Lorsqu'on projette du *bioxyde de baryum* dans de l'eau, il se diffuse dans ce liquide et forme un hydrate qui a probablement pour formule $BaO^2 + 6\,aq$ (anc. not. $BaO^2 + 6HO$); cet hydrate se dépose en écailles cristallines lorsqu'on ajoute de l'eau oxygénée à de l'eau de baryte concentrée. Il est légèrement soluble dans l'eau chaude et se décompose dans l'eau bouillante en oxygène, qui se dégage, et en hydrate de *baryum*, qui reste dissous.

Le peroxyde de *baryum* anhydre et le peroxyde hydraté se dissolvent tous les deux dans l'acide chlorhydrique, en donnant de l'eau oxygénée et sans dégager d'oxygène.

Formules atomiques.

$$Ba''O^2 + 2\left(\left.\begin{matrix}H\\Cl\end{matrix}\right\}\right) =$$

Bioxyde de baryum. Acide chlorhydrique.

$$Ba''Cl^2 + \left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O^2$$

Chlorure de baryum. Bioxyde d'hydrogène.

Formules équivalentes.

$$BaO^2 + HCl =$$

Bioxyde de baryum. Acide chlorhydrique.

$$BaCl + HO^2$$

Chlorure de baryum. Eau hydrogénée.

Quand on mêle le peroxyde de *baryum* avec de l'eau acidulée, en présence de l'oxyde *d'argent*, du peroxyde de *manganèse ou du* peroxyde de plomb, il se dégage de l'oxygène, et l'oxyde de *baryum*, aussi bien que l'autre *oxyde métallique*, se trouve réduit, *de sorte* que le *bioxyde de baryum* agit ici à la manière d'un corps réducteur. V. EAU OXYGENÉE.

L'oxyde, le *sulfate ou le carbonate d'argent*, introduits dans une solution acide de peroxyde de *baryum*, sont en partie réduits à l'état d'argent *métallique; mais la quantité d'oxygène* dégagé est toujours inférieure à la moitié de celle qui se trouve dans le peroxyde. La proportion du métal réduit augmente quand la quantité du sel d'argent devient plus considérable, et diminue quand la température s'élève. Une faible quantité d'un composé argentique ou de toute autre substance semblable, peut décomposer des quantités considérables de peroxyde de *baryum*. L'iode décompose une quantité de ce corps strictement équivalente au poids de l'iode employé, en mettant en liberté l'oxygène.

Formules atomiques.

$$Ba''O^2 + I^2 = Ba''I^2 + O^2$$

Bioxyde de baryum. Iode. Iodure de baryum. Oxyg.

— *Sulfures de baryum*. On a décrit jusqu'à ce jour un protosulfure de *baryum* Ba''S, un sulfhydrate de *baryum* $\left.\begin{matrix}Ba''\\H^2\end{matrix}\right\}S^2$, un trisulfure de *baryum* $BaS^{2''}S$ et un pentasulfure de *baryum* $BaS^{4''}S$.

Protosulfure de baryum BaS (anc. not. BaS). On prépare ce corps soit en faisant passer de l'acide sulfhydrique ou du sulfure de carbone en vapeurs sur de la baryte chauffée au rouge, soit en réduisant le sulfate de baryte dans un courant d'hydrogène ou d'hydrogène carboné. Ces deux procédés fournissent un produit pur. Toutefois, lorsqu'il s'agit de préparer du sulfure de *baryum* sur une grande échelle, dans un but industriel, on préfère calciner le sulfate de baryte natif avec du carbone bien pulvérisé. Il est avantageux d'ajouter des résidus, des huiles ou de l'amidon au mélange, pour lier la masse et produire une fusion partielle. Une méthode bien préférable, cependant, consiste à fondre le sulfate avec un tiers de son poids de matières bitumeuses, et à chauffer le tout au rouge, pendant une heure, dans un creuset. La matière goudronneuse pénètre alors complétement le mélange, et chaque parcelle de sulfate se trouve en contact avec l'agent réducteur. On peut encore calciner un mélange de 100 parties de spath pesant, 200 parties de sel commun et 15 parties de charbon en poudre, dans un fourneau à réverbère. Le chlorure de sodium sert ici à mettre la masse en fusion et à faciliter la réaction.

De quelque manière que l'on ait opéré, le sulfate de *baryum* reste mélangé avec un excès de charbon et de sulfate de baryte indécomposé; on l'extrait en épuisant la masse refroidie par l'eau bouillante, filtrant et laissant cristalliser le sel par refroidissement.

Le *sulfure de baryum* se présente en un masse blanche d'une odeur hépatique et de saveur alcaline. Il est facilement soluble dans l'eau. Exposé à l'air, il absorbe simultanément l'eau et l'anhydride carbonique, et se convertit en carbonate de *baryum*, en dégageant de l'acide sulfhydrique. Si on le chauffe au contact de l'air, il s'oxyde lentement; mais si on le porte au rouge dans une atmosphère de vapeur aqueuse, il *se transforme* en sulfate barytique, et de l'hydrogène est mis en liberté.

Le *sulfure de baryum* en solution dans l'eau est facilement décomposé, à l'ébullition, par les oxydes de cuivre, de fer, etc., avec formation d'hydrate de *baryum* et d'un sulfure de cuivre, de fer, etc. Tous les acides et même les anhydrides acides faibles, comme l'anhydride carbonique, le convertissent en sels de *baryum et mettent en liberté de l'hydrogène* sulfuré. Le chlore, le brome, l'iode précipitent le soufre du *sulfure de baryum*, et donnent un *chlorure, un bromure et un iodure de ce métal*. Il résulte de ces diverses réactions que, soit à cause de la facilité avec laquelle il se *laisse attaquer, soit* à cause du peu de *peine* qu'on a à le produire, le *sulfure de baryum* sert généralement de matière première pour préparer les autres composés de *baryum*.

Le *sulfure* impur, tel qu'il est obtenu par la calcination du spath pesant avec une matière *carburée*, acquiert la propriété de briller dans l'obscurité lorsqu'il a été exposé pendant quelque temps aux rayons solaires. On l'a appelé pour cette raison *phosphore de Bologne*. En présence de l'eau, le *protosulfure de baryum* se convertit en un mélange d'hydrate et de sulfhydrate de *baryum*.

Formules atomiques.

$$2\,BaS + 2\left(\left.\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}O\right) =$$

Sulfure de baryum. Eau.

$$\left.\begin{matrix}Ba''\\H^2\end{matrix}\right\}S^2 + \left.\begin{matrix}Ba''\\H^2\end{matrix}\right\}O^2$$

Sulfhydrate de baryum. Hydrate de baryum.

Formules équivalentes.

$$2\,BaS + 2\,HO =$$

Sulfure de baryum. Eau.

$$BaS,HS + BaO,HO$$

Sulfhydrate de baryum. Hydrate de baryum.

La quantité de substances qui subit cette double *décomposition* varie avec la température de l'eau.

Lorsqu'on chauffe le *sulfure de baryum* impur, *obtenu par la calcination du sulfate, pen*dant 24 heures, dans un vase scellé, avec une quantité d'eau insuffisante pour tout dissoudre, *et qu'on répète l'opération* un grand nombre de fois, on remarque que les diverses solutions que l'on obtient présentent des caractères différents. Les deux premières sont d'un jaune pâle; sous l'influence de l'acide chlorhydrique elles donnent un abondant dégagement d'hydrogène sulfuré et un dépôt de soufre; elles forment dans la solution des sels de manganèse, un précipité couleur de chair, en même temps que de l'acide sulfhydrique se dégage. Ces réactions démontrent que la liqueur renferme à la fois du sulfhydrate et du polysulfure de *baryum*. La troisième solution se comporte comme celles qui renferment du *protosulfure de baryum* avec un léger excès d'hydrogène sulfuré. La quatrième renferme aussi

du *protosulfure de baryum*, en même temps qu'un peu de baryte libre ; la proportion de ce dernier corps va en augmentant dans les cinquieme, sixième et septième solutions. Le produit de la huitième et de la neuvième opération, se comporte comme de l'eau de baryte pure, et donne avec les sels de manganèse un simple précipité blanc d'oxyde manganeux. Lorsque, au lieu de chauffer le *protosulfure de baryum* avec des quantités d'eau successives dont chacune serait insuffisante pour le dissoudre entièrement, on le traite d'emblée par une quantité considérable de ce liquide, la liqueur renferme seulement du protosulfure de *baryum* ou un mélange de sulfhydrate et d'hydrate du même métal, formé d'après l'équation que nous avons donnée plus haut. Abandonnée pendant plusieurs années dans un flacon bouché, la solution de *protosulfure de baryum*, laisse déposer d'abord des cristaux d'hydrate de *baryum*, puis des écailles qui sont formées d'un mélange d'hydrate de *baryum* et de *sulfure de baryum* hydraté, $Ba, S\,3\,H^2O$ (anc. not. $BaS, 3\,HO$), et finalement de doubles pyramides à six faces, renfermant les mêmes substances, mais plus riches en *sulfure de baryum* que les écailles qui les ont précédées. Les eaux mères, soumises à l'ébullition dans une cornue, laissent dégager une quantité notable d'hydrogène sulfuré et donnent en se refroidissant, un dépôt de *protosulfure de baryum* hydraté, sous forme d'une poudre blanche, tandis qu'une certaine quantité de sulfhydrate de *baryum* reste dissoute.

Sulfure de baryum hydraté. $Ba''S, 3\,H^2O$ (anc. not. $BaS, 3\,HO$). C'est une poudre blanche qui passe rapidement au jaune. Ce corps, dissous dans une quantité d'eau considérable, donne une liqueur qui précipite des sels de manganèse sans donner lieu à aucun dégagement d'hydrogène sulfuré, ce qui indique qu'elle renferme un protosulfure, et non un sulfhydrate. Toutefois, le même sel traité par une faible quantité d'eau, lui abandonne du sulfhydrate de *baryum*, tandis qu'il reste un résidu d'hydrate de *baryum* non dissous.

Sulfhydrate de baryum $\left.\begin{matrix}Ba''\\H^2\end{matrix}\right\}S^2$ (anc. notat. BaS, HS). On fait une bouillie avec de l'eau et de l'hydrate ou du sulfure de *baryum ;* on chauffe, et l'on dirige à travers cette masse un courant d'hydrogène sulfuré, jusqu'à saturation. On évapore la liqueur ainsi obtenue, en évitant le contact de l'air ; on l'abandonne ensuite au refroidissement. Elle donne alors des cristaux de baryte, en même temps que des prismes jaunes. Le liquide restant peut être évaporé dans un espace abrité de l'air ; on obtient dans ce cas des prismes blancs et opaques. On peut aussi y ajouter de l'alcool, filtrer pour séparer le sulfure et l'hyposulfite qui résultent de l'action de l'air contenu dans l'alcool, et refroidir à 10° ; de cette manière, il se produit de très-jolis prismes transparents à six faces. De même, on peut préparer du *sulfhydrate de baryum* en abandonnant à la cristallisation une solution de baryte et de sulfure barytique, séparant les cristaux, évaporant la liqueur mère et la laissant finalement se solidifier par le refroidissement, lorsqu'elle est assez concentrée. Les cristaux ainsi préparés sont jaunâtres et hydratés ; soumis à l'action de la chaleur, ils perdent leur eau et deviennent blancs ; à l'air, ils s'effleurissent et deviennent également blancs, mais en se convertissant dans un mélange de sulfate et d'hyposulfite de *baryum*. Si on chauffe ce corps dans une cornue, il perd son eau de cristallisation sans éprouver de fusion. Quand la température se rapproche du rouge, il dégage de l'acide sulfhydrique et laisse en dernier lieu du protosulfure de *baryum*, d'un jaune obscur, qui devient blanc en se refroidissant. Une solution de *sulfhydrate de baryum* donne, lorsqu'on la verse dans une solution d'un sel manganeux quelconque, un précipité de sulfure de manganèse, couleur de chair, en même temps qu'il se dégage de l'hydrogène sulfuré en abondance. Ce sel se décompose par l'ébullition avec l'eau, en dégageant de l'hydrogène sulfuré ; l'alcool ne le dissout pas. L'iode en sépare du soufre et le transforme en iodure de *baryum* et acide iodhydrique.

Trisulfure de baryum. BaS^3 (dans les deux notations). On affirme que ce corps prend naissance, en même temps que du sulfate de baryte, lorsqu'on chauffe fortement huit parties de baryte avec six parties de soufre ; 1,78 parties de ce dernier corps s'évaporent pendant la réaction, et il reste un mélange qui abandonne à l'eau le *trisulfure*, que l'on peut ainsi séparer du sulfate resté non dissous. Lorsqu'on chauffe ce *trisulfure* au rouge, dans un courant de vapeur d'eau, il donne lieu à un dégagement d'acide sulfhydrique, et produit du sulfate de *baryum*.

Pentasulfure de baryum. BaS^5 (dans les deux notations). On le prépare en faisant bouillir une solution aqueuse de protosulfure ou de sulfhydrate de *baryum*. On l'obtient aussi, mélangé d'hyposulfite, en faisant bouillir de l'eau de baryte avec du soufre. Sa solution est jaune, amère, alcaline et caustique ; évaporée dans le vide, elle laisse une masse amorphe d'un jaune pâle ; à l'air, elle se décompose, du soufre se dépose, et il se produit de l'hyposulfite de *baryum*.

— *Oxysulfures de baryum.* Nous avons déjà dit que, lorsqu'on abandonne pendant longtemps dans un vase fermé une dissolution de sulfure de *baryum* dans l'eau, il se dépose d'abord des cristaux d'hydrate barytique, puis des cristaux formés à la fois par de l'hydrate et du sulfure de *baryum* : ces cristaux sont un véritable oxysulfure hydraté. Leur formule est $Ba''^7S^4O^4$, 58 aq (ancienne notation $Ba^7S^4O^4$, 58 HO). Après ces cristaux, il s'en dépose d'autres en petits grains, qui ont pour formule $Ba''^2SO\,10\,H^2$ (ancienne notation $Ba^2SO + 10\,HO$). Une solution de protosulfure modérément évaporée laisse déposer, au bout de deux mois environ, de larges tables cristallines transparentes, dont la forme est celle d'un dodécaèdre hexagonal ayant ses sommets tronqués. Ces cristaux renferment

$$Ba^4S^3O + 28\,H^2O$$

ou $$BaO + 10\,H^2O + 3\,(BaS, 6\,H^2O).$$

ou $$(\text{anc. not. } Ba^4S^3O + 28\,HO$$

$$BaO + 10\,HO + 3\,[BaS + 6\,HO]).$$

Ces *oxysulfures* sont très-facilement décomposables ; l'eau bouillante les résout en hydrate et sulfhydrate de *baryum*, et peut-être sont-ils de simples mélanges de ces deux corps.

— *Séléniure de baryum*, $Ba''Se$ (dans les deux notations). On l'a préparé en calcinant le sélenite barytique avec du charbon pulvérisé, ou dans un courant d'hydrogène. C'est un corps soluble dans l'eau, mais décomposable par ce liquide, à la manière du sulfure, en hydrate de *baryum* et *polyséléniure* capable de donner, lorsqu'on le traite par l'acide sulfurique, un dégagement d'hydrogène sélénié, accompagné d'un dépôt de sélénium.

— *Phosphure de baryum*, $Ba''P^2$? (anc. not. BaP). Lorsqu'on dirige des vapeurs de phosphore sur de la baryte chauffée au rouge sombre, il se produit un corps connu sous le nom de phosphure de baryte, et qui est un mélange de phosphure et de phosphate de *baryum*. Peut-être la réaction est-elle conforme à l'équation suivante :

Formules atomiques.

$$\underset{\text{Baryte.}}{8\,BaO} + \underset{\text{Phosphore.}}{12\,P} = \underset{\text{Phosphure de baryum.}}{5\,BaP^2} + \underset{\text{Phosphate de baryte.}}{\left.\begin{matrix}(PO)^2\\Ba^3\end{matrix}\right\}O^6}$$

Formules équivalentes.

$$\underset{\text{Baryte.}}{8\,BaO} + \underset{\text{Phosphore.}}{6\,P} = \underset{\text{Phosphure de baryum.}}{5\,BaP} + \underset{\text{Phosphate de baryte.}}{PBa^3O8}$$

— *Sels oxygénés de baryum.* Les seuls, parmi ces sels, qui méritent d'être étudiés en détail, sont l'azotate, le sulfate, le phosphate et le carbonate.

Azotate de baryum $\left.\begin{matrix}(AzO^2)^2\\Ba''\end{matrix}\right\}O^2$ (anc. notat. BaO, AzO^5). On prépare ce sel en traitant le sulfate de *baryum*, ou mieux le carbonate, par l'acide azotique étendu. Si la liqueur renferme du fer, on le précipite à l'état d'hydrate au maximum, au moyen de l'eau de baryte ; il suffit ensuite de faire cristalliser le sel deux fois, pour l'obtenir très-pur. On peut encore obtenir l'azotate barytique, en faisant bouillir du sulfure de sodium avec de l'azotate de soude ; par le refroidissement de la liqueur, il se sépare des cristaux d'*azotate de baryum*, et la liqueur retient en solution du sulfure de sodium.

L'azotate de baryte cristallise en octaèdres réguliers, toujours anhydres ; 100 parties d'eau en dissolvent 5 parties à 0°, et 35, 18 parties à 101°,5 ; il est complétement insoluble dans l'alcool et l'acide azotique concentré.

Sous l'influence de la chaleur, l'*azotate de baryum* perd les éléments de l'anhydride azotique, à l'état de bioxyde d'azote et d'oxygène, et laisse un résidu de baryte anhydre.

Formules atomiques.

$$2\left(\left.\begin{matrix}(AzO^2)^2\\Ba''\end{matrix}\right\}O^2\right) = 2\,Ba''O + 4\,AzO + 3\left(\begin{matrix}O\\O\end{matrix}\right\}\right)$$

Azotate de baryte. Baryte. Bioxyde d'azote. Oxygène.

Formules équivalentes.

$$BaO, AzO^5 = BaO + AzO^2 + 3O$$

Azotate de baryte. Baryte. Bioxyde d'azote. Oxygène.

Lorsque la chaleur est modérée, la réduction s'arrête à l'azotite de baryte.

Formules atomiques.

$$\underset{\text{Azotate de baryte.}}{\left.\begin{matrix}(AzO^2)^2\\Ba''\end{matrix}\right\}O^2} = \underset{\text{Azotite de baryte.}}{\left.\begin{matrix}(AzO)^2\\Ba\end{matrix}\right\}O^2} + \underset{\text{Oxygène.}}{\left.\begin{matrix}O\\O\end{matrix}\right\}}$$

Formules équivalentes.

$$\underset{\text{Azotate de baryte.}}{BaO, AzO^5} = \underset{\text{Azotite de baryte.}}{BaO, AzO^3} + \underset{\text{Oxygène.}}{O^2}$$

Sulfate de baryte $\left.\begin{matrix}SO^{2''}\\Ba''\end{matrix}\right\}O^2$ (ancienne. notat. BaO, SO^3). Le sulfate de baryte est très-abondant dans la nature. Les minéralogistes le désignent sous les noms de *baryte sulfatée*, *spath pesant*, ou *barytine*. On le rencontre dans les amas et les filons métallifères, et particulièrement dans ceux d'argent, d'antimoine, de cuivre et de mercure. Tantôt on le trouve en cristaux nets et transparents, tantôt en rayons, en stalactites, en masses fibreuses, grenues compactes ou lamellaires. Ses cristaux dérivent du prisme droit à base rhomboïdale de 101°, 4', et présentent trois clivages.

Le sulfate de baryte naturel a une densité de 4,7, ce qui, joint au triple clivage de ce minéral, le rend très-facile à reconnaître.

Le sulfate de baryte est un des corps les moins solubles dans l'eau que l'on connaisse ; aussi le prépare-t-on par double décomposition, en versant de l'acide sulfurique dans un sel de *baryum* soluble. Il se précipite, dans ce cas, sous la forme d'une poudre blanche très-pesante.

Le sulfate de baryte se dissout facilement dans l'acide sulfurique concentré et bouillant. L'eau le précipite de cette solution, qui d'ailleurs l'abandonne cristallisé en aiguilles fines et brillantes, lorsqu'elle se refroidit. Toutefois, d'après Berzelius, les aiguilles seraient un bisulfate de baryte représenté par la formule $\left.\begin{matrix}(SO^2)''^2\\Ba''\\H^2\end{matrix}\right\}O^4$ (anc. not. $2\,SO^3, BaO, HO$), que l'eau dédoublerait en acide sulfurique et sulfate neutre.

Le sulfate de baryte peut être artificiellement obtenu cristallisé, comme le sulfate naturel ; il suffit pour cela de le prendre récemment précipité, de le chauffer à 250° dans un tube scellé à la lampe, avec une dissolution de bicarbonate de soude, dans laquelle il se dissout sensiblement et du sein de laquelle il se dépose ensuite en cristaux.

Le sulfate de baryte bout à une température élevée, et est indécomposable par la chaleur seule. Calciné avec du charbon, du fer ou tout autre agent de réduction, il perd son oxygène et se transforme complétement en sulfure de *baryum*.

Phosphates de baryte. On obtient un phosphate de baryte neutre, dont la formule est $\left.\begin{matrix}(PO''')^2\\Ba^3\end{matrix}\right\}O^3$ (anc. not. $3\,BaO, PO^5$), en précipitant une dissolution de chlorure de *baryum* par le phosphate de soude tribasique.

Si, au lieu de phosphate de soude tribasique, on emploie pour cette précipitation du phosphate de soude du commerce $\left.\begin{matrix}PO'''\\na^2\\H\end{matrix}\right\}O^3$ (anc. not. $2\,naO, HO, PO^5$), il se forme un phosphate bibarytique, qui répond à la formule $\left.\begin{matrix}(PO''')^2\\Ba''^2\\H^2\end{matrix}\right\}O^6$ (anc. not. $2\,BaO$, H [illegible] PO^5). Ce phosphate, mis à digérer avec de l'acide phosphorique concentré, se transforme en un sel bi-acide, dont la formule est $\left.\begin{matrix}(PO''')^2\\Ba''\\H^4\end{matrix}\right\}O^6$ (anc. not. $2\,HO, BaO ; PO^5$), et qui est soluble dans l'eau sans décomposition Les deux autres phosphates sont des corps blancs pulvérulents, insolubles dans l'eau, mais solubles dans l'acide chlorhydrique azotique et dans l'acide phosphorique étendus. On se fonde souvent, dans les analyses, sur cette solubilité du phosphate de baryte dans les acides, pour séparer l'acide phosphorique de l'acide sulfurique avec lequel il se trouve très-souvent mélangé.

Carbonate de baryte. $\left.\begin{matrix}CO''\\Ba''\end{matrix}\right\}O^2$ (anc. notat. BaO, CO^2). Ce sel existe dans la nature, où il accompagne presque toujours les minerais de plomb ; on lui donne le nom de *withérite*. On l'emploie en Angleterre comme *mort aux rats*. Il est incolore et presque insoluble dans l'eau ; mais il devient plus soluble dans une eau chargée d'acide carbonique. Chauffé au feu de forge, il perd son acide carbonique pour donner de la baryte. On peut le préparer par double décomposition, en traitant un sel de baryte par un carbonate soluble. Ce sel cristallise en prismes rhomboïdaux de 118°57' ; sa densité est de 4,29.

Outre les divers sels de *baryum* que nous venons de citer, on a préparé les composés suivants du même métal, que nous nous bornerons à énumérer : le sulfocarbonate, $\left.\begin{matrix}CS''\\Ba''\end{matrix}\right\}S^2$ (anc. not. BaS, CS^2) ; un sulfarséniate, $\left.\begin{matrix}(ASS'''^2)\\Ba''^3\end{matrix}\right\}S^6$ (anc. not. $(BaS)^3ASS^5$) ; un métasulfarséniate, $\left.\begin{matrix}(ASS^{2'})^2\\Ba''\end{matrix}\right\}S$ (anc. not. $BaSASS^5$) ; un pyrosulfarséniate, $\left.\begin{matrix}(ASS''')^2\\Ba''^2\end{matrix}\right\}S^5$ (anc. not. $(BaS)^2 ASS^5$) ; un sulfotellurite, $\left.\begin{matrix}TeS''\\Ba''\end{matrix}\right\}S^2$ (anc. notat. $Ba''S, TeS^2$) ; un perchlorate, $\left.\begin{matrix}(ClO^3)^2\\Ba''\end{matrix}\right\}O^2$ (anc. notation, BaO, ClO^7) ; un chlorate, $\left.\begin{matrix}(ClO^2)^2\\Ba''\end{matrix}\right\}O^2$ (ancienne notation, BaO, ClO^5) ; un chlorite, $\left.\begin{matrix}(ClO)^2\\Ba''\end{matrix}\right\}O^2$ (anc. not. BaO, ClO^3) ; un bromate, $\left.\begin{matrix}(BrO^{2'})^2\\Ba''\end{matrix}\right\}O^2$ (anc. not. BaO, BrO^5) ; un periodate baryque, $I^2Ba^5O^{12}$ (anc. not. $5\,BaO, IO^7$) ; un second périodate, $I^4Ba^5H^{10}O^{24}$ (anc. notation $(BaOHO)^5(IO^7)^2$) ; un troisième périodate, $I^2Ba^2H^6O^{12}$ (anc. not. $(BaO)^2(HO)^3IO^7$), qui n'est autre que le premier dans lequel Ba^3 ont été remplacés par H^6 ; un iodate, $\left.\begin{matrix}(IO^2)^2\\Ba''\end{matrix}\right\}O^2$ (anc. not. BaO, IO^5) ; un sulfite, $\left.\begin{matrix}SO''\\Ba''\end{matrix}\right\}O^2$ (anc, not. BaO, SO^2) ; un dithionate, $\left.\begin{matrix}S^2,O^{4''}\\Ba''\end{matrix}\right\}O^2$ (anc. not. BaO, S^2O^5) ; un hyposulfite, $\left.\begin{matrix}S^2O''\\Ba''\end{matrix}\right\}O^2$ (anc. not. BaO, S^2O^2) ; un séléniate, $\left.\begin{matrix}SeO^{2''}\\Ba''\end{matrix}\right\}O^2$ (anc. not. BaO, SeO^3) ; un sélénite neutre, $\left.\begin{matrix}SeO''\\Ba''\end{matrix}\right\}O^2$ (anc. not. BaO, SeO^2), et un sélénite acide, $\left.\begin{matrix}(SeO'')^2\\Ba''\\H^2\end{matrix}\right\}O^2$ (anc. not. SeO^2, BaO, HO) ; un tellurate neutre, $\left.\begin{matrix}TeO^{2''}\\Ba''\end{matrix}\right\}O^2$ (anc. not. BaO, TeO^3) ; un ditellurate, $\left.\begin{matrix}(TeO^{2''})^2\\Ba''\end{matrix}\right\}O^2$ (anc. not. $BaO, 2\,TeO^3$), et un tétratellurate, $\left.\begin{matrix}(TeO^{2''})^4\\Ba''\end{matrix}\right\}O^5$ (anc. not. $BaO(TeO^3)^4$) ; un tellurite, $\left.\begin{matrix}TeO''\\Ba''\end{matrix}\right\}O^2$ (anc. not. BaO, TeO^2) ; et un tétratellurite, $\left.\begin{matrix}(TeO'')^4\\Ba''\end{matrix}\right\}O^5$ (anc. not. $BaO, 4\,TeO^2$) ; un phosphite acide, $\left(\left.\begin{matrix}P'''\\Ba''\\H\end{matrix}\right\}O^3\right)^2 + aq$ (anc. not. $PO^3, 2\,BaO, HO + HO$) ; un phosphite biacide, $\left(\left.\begin{matrix}(P''')^2\\Ba''\\H^4\end{matrix}\right\}O^6 + 3\,aq\right)$ (anc. notat. $PO^3, BaO, 2\,HO + 3\,HO$) ; un hypophosphite, $\left(\left.\begin{matrix}(PH)^2\\Ba''\\H^2\end{matrix}\right\}O^4 + aq\right)$ (anc. not. $BaO, PO + 3\,aq$) ; un arséniate neutre, un arséniate acide, un cyanate, un borate, et des silicates divers.

— *Caractères distinctifs des sels de baryum.* Les sels de *baryum* sont incolores lorsqu'ils ne dérivent pas d'un acide coloré. On les reconnaît aux caractères suivants :

Potasse : Précipité blanc d'hydrate de *baryte* soluble dans un excès d'eau.

Ammoniaque : Pas de précipité si l'ammoniaque n'est pas carbonatée.

Carbonates alcalins : Précipité blanc de carbonate de *baryum*.

Acide sulfurique et sulfates solubles : Précipité blanc insoluble de sulfate de *baryum*. Cette réaction est caractéristique.

Acide hydrofluosilicique : Précipité blanc cristallisé.

Chromates de potasse : Précipité jaune soluble dans un excès d'acide.

Acide oxalique : Pas de précipité, si ce n'est dans les solutions très-concentrées.

Oxalates neutres : Précipité blanc, même dans les solutions étendues.

Sulfhydrate d'ammoniaque : Pas de précipité.

Cyanoferrure et cyanoferride de potassium : Pas de précipité.

Phosphates, arséniates, borates et iodates solubles : Précipités blancs solubles dans les acides.

Les sels de baryte colorent en jaune verdâtre la flamme du chalumeau.

Les composés barytiques, chauffés dans la flamme intérieure du chalumeau, rendent la flamme extérieure verte. Ils communiquent de même une coloration verte à la flamme de l'alcool. Cette flamme, examinée au spectromètre de MM. Bunsen et Kirchkoff, présente plusieurs larges raies vertes situées dans le voisinage des lignes B et E de Franenhofer, une brillante raie jaune qui coïncide avec la raie D, une brillante raie orange juste au delà de cette dernière, et deux raies rouge orangé plus faibles, dont l'une coïncide à peu près avec la ligne C.

— *Dosage du baryum.* Le *baryum* se dose à l'état de sulfate, le plus généralement. Le sel à essayer est dissous dans l'eau ou dans l'acide chlorhydrique, puis additionné d'acide sulfurique jusqu'à cessation de précipité. Ce précipité est du sulfate de baryte complétement insoluble dans l'eau et presque entièrement insoluble dans les acides. La ténuité extrême du précipité exige quelques précautions pour le recueillir et le laver ; car il passe aisément à travers les pores du filtre. Il faut, lorsque le précipité est bien rassemblé, décanter le liquide sur un filtre, en ayant soin de ne pas remuer le précipité. Dès que le liquide est filtré, on verse de l'eau bouillante sur le sulfate, on l'agite et on le jette sur un filtre, puis on le lave avec de l'eau chaude jusqu'à ce que l'eau du lavage ne précipite plus par le chlorure de *baryum*. Le précipité est ensuite desséché, calciné et pesé. 100 parties en poids de sulfate correspondent à 58,78 parties de *baryum* et à 65,64 de baryte.

— *Séparation du baryum d'avec les autres métaux.* La propriété qu'a le *baryum* d'être précipité par l'acide sulfurique fournit le moyen de séparer ce métal de tous les autres éléments, à l'exception du strontium, du calcium et du plomb.

On peut le séparer du strontium et du calcium au moyen de l'acide hydrofluosilicique, qui est sans action sur les solutions salines de ces derniers métaux et qui donne au contraire, avec des sels barytiques, un précipité blanc de fluorure double de *baryum* et de silicium, $BaFl^2$, $SiFl^2$. Ce précipité est quelque peu soluble dans l'alcool ; mais on peut rendre la séparation complète en ajoutant de l'alcool à la liqueur et chauffant légèrement ; il faut un certain temps pour que le précipité se dépose, lorsque les liqueurs sont très-concentrées. On

le recueille sur un filtre pesé et séché à une chaleur modérée. 100 parties de ce fluorure double correspondent à 49,01 parties de *baryum* et à 57,73 de baryte. Pour les autres modes de séparation, v. STRONTIUM et CALCIUM.

Quant à la séparation du *baryum* d'avec le plomb, elle s'effectue à l'aide de l'acide sulfhydrique, qui précipite complétement le plomb de ces sels, à l'état de sulfure, et qui est entièrement sans action sur les composés barytiques.

— *Thérapeutique.* Les sels solubles de baryte, pris à haute dose, agissent sur l'économie comme des poisons énergiques. Les symptômes qu'ils produisent sont dus en partie à l'irritation locale qu'ils occasionnent, mais surtout aux effets secondaires qu'ils exercent sur le système nerveux, après avoir été absorbés, ce qui pourrait, jusqu'à un certain point, les faire rapprocher des poisons narcotiques. On a conseillé le chlorure de *baryum*, à faibles doses, contre les maladies scrofuleuses, les engorgements des viscères, les tumeurs blanches, les glandes lymphatiques, les cancers, l'hydropisie; il n'est toutefois employé aujourd'hui que dans les cas de tumeurs blanches ou de scrofules en général. M. Tassani assure en avoir retiré d'excellents effets contre le tétanos traumatique. C'est un médicament qui ne doit être administré qu'avec la plus grande prudence. M. Payaux, qui s'est occupé de l'emploi thérapeutique du chlorure de *baryum*, conseille d'employer ce médicament contre la scrofule qui se développe sur des sujets à tempérament non lymphatique et à constitution irritable, parce qu'alors on doit attendre d'heureux effets d'une médication hyposthénisante. De même, le chlorure de *baryum* serait indiqué dans les ophthalmies avec photophobie extrême, dans les arthrites scrofuleuses qui s'accompagnent de douleurs très-vives, dans les caries ou affections tuberculeuses des os qui se produisent chez des sujets à fibres sèches. M. Payaux fait dissoudre de 0 gr. 05 à 0 gr. 15 de chlorure de *baryum* dans 100 gr. d'eau et recommande aux malades de prendre ce liquide par cuillerées, de deux en deux heures. Au bout de deux ou trois jours, il faut augmenter la dose du chlorure de *baryum*. De 0 gr. 05, on peut aller jusqu'à donner 0 gr. 35 par jour de ce sel sans produire aucun effet nuisible, et en observant au contraire une amélioration graduelle de tous les phénomènes morbides.

— *Pharmacie.* On a conseillé les préparations suivantes de chlorure de *baryum* :

Emploi du chlorure de baryum (Mongiardini.)

pr : Chlorure de *baryum* pur. 4 gramm.
Eau. 20

à prendre depuis 4 jusqu'à 50 gouttes par jour contre les affections scrofuleuses et la blépharoblennorrhée.

ou pr : Chlorure de *baryum*. 0,30 centigr.
Eau. 180,00

à prendre 4 gouttes matin et soir.

Collyre au chlorure de baryum.

pr : Chlorure de *baryum*. 0,60 centigr.
Eau. 30,00
Mucilage de coings. . 2,00
Laud. de Rousseau. . 2,00

Mêlez. — Contre les maladies scrofuleuses des yeux.

Potion antiscrofuleuse.

pr : Chlorure de *baryum*. 0,10 centigr.
Eau distillée. 200,00
Sirop de sucre. . . . 50,00

Mêlez. — 3 ou 4 cuillerées à café par jour.

Solution de chlorure de baryum. (Sichel.)

pr : Chlorure de *baryum*. . . 2 gramm.
Eau distillée. 15

10 à 15 gouttes dans un verre d'eau sucrée contre les affections strumeuses.

Pilules de chlorure de baryum. (Walsch.)

pr : Chlorure de *baryum*. . . . 1 gramm.
Mucilage de gomme adragante. . . . .
Poudre de guimauve. *aa* Q, s.

Mêlez et faites 200 pilules. — A prendre 3 par jour en augmentant progressivement jusqu'à 20, après le repas.

Technologie du baryum, ou *applications du baryum*. Depuis un certain nombre d'années, les composés barytiques ont acquis une certaine importance dans les arts.

On a proposé l'hydrate de baryte pour précipiter le sucre cristallisable que renferment les mélasses, et le séparer ainsi des chlorures alcalins qui l'empêchent de cristalliser. Le précipité barytique, convenablement lavé, est soumis à l'action simultanée de l'eau et de l'anhydride carbonique. Le sucre se régénère et reste en solution dans l'eau, tandis que la baryte se précipite à l'état de carbonate. On filtre, on retire le sucre de la liqueur en la faisant évaporer, et l'on transforme le carbonate de baryte en baryte, en calcinant fortement le sel après l'avoir mélangé avec du charbon. La baryte ainsi régénérée donne l'hydrate de baryte lorsqu'on la traite par l'eau et peut servir à une nouvelle opération.

M. Robert de Massy s'est fait breveter en 1854, pour un procédé d'extraction du sucre, où l'emploi de la chaux se trouve remplacé par celui de la baryte. On introduit la baryte hydratée dans le jus sucré; il se forme des cristaux de sucrate de baryte; on porte à la presse et on obtient des tourteaux qui contiennent tout le sucre des jus sucrés; on n'a plus qu'à délayer dans l'eau et qu'à traiter par l'acide carbonique, pour obtenir un sirop, qu'on fera facilement cristalliser. On évite ainsi la formation des mélasses et on économise le noir animal, les sirops n'ayant pas fermenté. Les combinaisons du sucre avec la baryte avaient été précédemment étudiées par M. Péligot.

On mêle le sulfate de baryte à la céruse (carbonate de plomb), et on le fait ainsi servir à la peinture. Toutefois, le sulfate naturel n'est ni assez divisé ni assez pur pour cet usage. On obtient du sulfate artificiel en précipitant le chlorure de *baryum* par l'acide sulfurique, lavant et desséchant le précipité. Quant au chlorure, on le prépare au moyen du chlorure de manganèse, par le procédé que nous avons déjà décrit en nous occupant de ce sel.

Le sulfate de baryte s'emploie à la fabrication des papiers peints, et pour la peinture au silicate de potasse.

M. Kuhlman le prépare en condensant l'acide chlorhydrique, résidu de diverses fabrications, sur le carbonate de baryte; il se forme du chlorure de *baryum*, et on précipite par l'acide sulfurique. Il utilise aussi, pour sa préparation, les chlorures de manganèse (résidus des fabriques de soude) employés jusque-là seulement à l'épuration et à la désinfection des fosses d'aisance. Il ajoute aux eaux contenant ces chlorures du sulfate de baryte naturel, toujours impur; par la chaleur, il obtient une substance frittée, composée de sulfure de manganèse insoluble, qu'on sépare par suite aisément, et de chlorure de *baryum*. On traite par l'acide sulfurique, et on obtient du sulfate de baryte pur, en même temps qu'on revivifie l'acide chlorhydrique.

BARYXYLE s. m. (ba-rik-si-le — du gr. *barus*, lourd; *xulon*, bois). Bot. Syn. d'une division du genre *casse*.

BARZAKH, mot arabe qui désigne, chez les musulmans, l'intervalle de temps qui s'écoule entre la mort d'un homme et sa résurrection, au jour du jugement dernier. De là l'expression arabe, *entrer dans le barzakh*, qui, dans le Coran, a la signification d'entrer dans le tombeau. Le *barzakh* est une espèce de limbes, d'étape, de séjour provisoire avant d'arriver, soit au paradis, soit en enfer. La généralité des savants musulmans admettent que, durant ce temps, l'âme n'éprouve ni les jouissances du paradis, ni les tourments de la géhenne. Cependant quelques auteurs, entre autres Soyonthi, prétendent qu'il est donné à l'âme de jouir par anticipation, dans le *barzakh*, de la vision béatifique.

BARZELOTTI (Jacques), médecin italien, né dans la province de Sienne en 1768, se distingua de bonne heure dans l'exercice de la médecine et publia divers mémoires scientifiques qui lui valurent la chaire de chirurgie à l'université de Sienne. Il y professa avec tant de succès, que lors de la réunion de l'université de Sienne à celle de Pise, en 1810, il fut chargé dans cette dernière ville, non-seulement de son cours de chirurgie, mais d'un nouveau cours de médecine légale. De cette époque, et surtout de la publication de sa *Médecine légale* (Pise, 1819), date sa notoriété. Cet ouvrage fut suivi des *Questions de médecine légale* (Pise, 1835, 3 vol.). C'est par ses soins que fut publiée la grande *Anatomie* de son professeur Mascagni. Pour vulgariser les connaissances médicales, il publia ensuite le *Curé instruit dans la médecine* (*Il Parroco estruito nella medicina*, 1825); l'*Epitome di medicina pratica razionale* (Naples, 1820); l'*Epitome delle instituzioni di chirurgia*, et plusieurs autres travaux scientifiques. Barzelotti est mort à Pise, le 9 novembre 1839.

BARZENA (le P. Alphonse), missionnaire espagnol, surnommé l'*apôtre du Pérou*, né à Cordoue en 1528, mort à Cusco en 1598. Après avoir étudié la théologie sous le célèbre Jean d'Avila, il entra dans l'ordre des jésuites, se livra quelque temps à la prédication dans l'Andalousie et partit en 1559 pour l'Amérique, afin de se consacrer à l'œuvre des missions. Arrivé au Pérou, il apprit les langues du Tucuman et du Paraguay, et passa le reste de sa vie à convertir les indigènes de ces contrées. On a de lui, outre de petits livres d'instruction religieuse, un ouvrage aujourd'hui fort rare et regardé comme le premier qui ait été imprimé au Pérou, sous le titre de : *Lexica et præcepta grammatica, item liber confessionis et precum, in quinque Indorum linguis*, etc. (Lima, 1590, in-folio).

BARZONI (Victor), publiciste italien, né en 1768 à Lonato, mort en 1829. Elevé à Brescia dans les idées de l'ancien régime, non-seulement il ne se sentit pas converti soudain, comme tant d'autres, aux principes d'éternelle justice que proclama la Révolution française, mais encore il devint un de ses plus violents agresseurs. Ne voyant, dans cette immense rénovation sociale, que le triste côté des excès commis et fatalement inévitables dans de pareilles crises, il fit paraître, en 1794, sous le titre de : le *Solitaire des Alpes*, un pamphlet sous forme de dialogue, dans lequel il l'attaque avec passion. Son hostilité se transforma en haine, lorsqu'il vit nos armées envahir l'Italie en 1796, en faire le théâtre d'une guerre sanglante et dévastatrice, et surtout lorsque, l'année suivante, le général Bonaparte, après s'être emparé de Venise, livra cette ville à l'Autriche, par le traité de Campo-Formio (1797), ainsi que toutes les possessions vénitiennes, dans lesquelles se trouvait comprise Brescia. Profondément indigné, comme patriote, par cette cession d'un peuple, courbé depuis lors sous un joug odieux, Barzoni exhala sa haine dans une brochure intitulée les *Romains en Grèce* (1797), qui eut dans toute l'Italie le plus grand retentissement. Il y désignait trop clairement Bonaparte sous le nom de Flaminius, l'empereur François II sous celui du roi Philippe, et les Italiens dans les Grecs opprimés, pour qu'on pût s'y méprendre. Bien que publié sous le voile de l'anonyme, on connut bientôt l'auteur de cet ouvrage. Bonaparte ordonna de l'arrêter, et fit saisir tous les exemplaires de la brochure qu'on put trouver. Barzoni n'en resta pas moins à Venise, et bientôt après, ayant eu dans un café avec l'envoyé de la France, Villetard, une violente altercation, il se précipita sur lui, un pistolet à la main. A cette nouvelle, Bonaparte, dont l'irritation déjà était extrême, voulut qu'on s'emparât de Barzoni et qu'on lui appliquât la peine des assassins; mais grâce au généreux Villetard, qui lui procura un passe-port, Barzoni put gagner les Apennins et se réfugier en Toscane. De là, il se rendit à Milan, où il publia *Revoluzioni della republica veneta*, ouvrage qui, peu de temps après, fut traduit en Angleterre, où il eut un grand succès. Lorsque la péninsule fut tombée tout entière au pouvoir des Français, il alla habiter quelque temps l'Autriche, puis il gagna l'île de Malte (1804), dont les Anglais s'étaient emparés. Là, il fit paraître en italien un journal politique, le *Carthaginois*, dans lequel il fit une guerre sans relâche à Napoléon. De retour à Milan, en 1814, il publia les *Descrizioni*, réunion d'études diverses sur les Apennins, les prisons de Venise, la peste de Malte, et sur des statues qu'il décrit. Quelque temps après, il se retira à Naples, où il termina une vie si pleine d'agitation. Outre les ouvrages déjà mentionnés, citons encore son histoire de la Révolution, intitulée la *République française* (Venise, 1799), où l'on trouve quelques faits curieux, et ses *Motifs de la rupture du traité d'Amiens* (Malte, 1804), contenant de précieux renseignements diplomatiques. Tous les ouvrages de cet auteur, aveuglé bien souvent par l'esprit de parti, sont remplis d'assertions inexactes et de déclamations passionnées.

Barzounaméh (livre de Barzou), grand poëme cyclique persan, qui contient environ soixante mille beits ou doubles vers, et qui débute d'une manière assez semblable au commencement du *Schah-Naméh*. Il en existe, à la Bibliothèque impériale, un manuscrit composé de deux forts volumes in-4°, qui furent apportés à Paris par Anquetil-Duperron. Anquetil-Duperron l'attribuait à un poëte nommé Ataï, qui aurait vécu après Ferdouci. Kosegarten a donné quelques détails sur cet ouvrage. Il roule en grande partie sur les exploits du héros principal Barzou, fils de Souhrab, le fils de Roustem, ses combats héroïques contre les géants, les dives, et diverses autres aventures. Les événements se passent à l'époque du roi Keikawous d'Iran et d'Efrasiab de Touran. Les héros du *Schah-Naméh*, Sâl, Roustem, Souhrab, etc. jouent encore ici la plupart des rôles, et conservent leurs caractères distinctifs, jusqu'à leurs surnoms Destan, Tehemten, etc... Le poëme commence par la mort de Souhrab, tué par son père Roustem, qui ne l'a pas reconnu, exactement comme dans le *Schah-Naméh*. Une chose assez remarquable, c'est que le *Barzounaméh* ne contient pas, en tête du poëme, les louanges habituelles du prophète et de Dieu. Faut-il en induire qu'il est l'œuvre d'un parsi? Dewletschah ne parle de rien de semblable dans son histoire des poëtes persans.

BARZYKOWSKI (Stanislas), patriote polonais, né en 1792 à Droycon, dans la Mazovie. Malgré sa jeunesse, il était secrétaire du conseil d'Etat lorsqu'eut lieu, en 1815, la chute définitive de Napoléon. Il se rendit alors en Allemagne, et, après avoir complété son instruction dans diverses universités, il revint dans son pays natal en 1818. Nommé député de la diète en 1824, il se signala en y défendant avec éloquence les intérêts de sa patrie et de la liberté, protesta en 1829 contre la violation de la constitution polonaise par Nicolas, et devint, lors de la révolution de 1830, un des cinq membres du gouvernement national, qui avait à sa tête le prince Adam Czartoryski. Barzykowski paya de sa personne dans les sanglantes batailles qui aboutirent à l'écrasement momentané de sa patrie. Il prit alors le chemin de l'exil, et vint demander l'hospitalité à la France.

BAS, ASSE adj. (bâ, â-se. — On présume que cet adjectif, qui, aujourd'hui, a une allure si profondément indigène et nationale, doit être rattaché à un radical celtique qu'on retrouve dans l'irlandais *bass*, le gallois *bas* et *bazu*, abaisser. Par une anomalie extrêmement singulière, le mot breton *baz*, actuellement usité, présente, dans certains cas, un sens diamétralement opposé : il signifie *peu profond*, sens bizarre, mais que nous retrouvons dans le français *bas-fond*. Aussi M. Chevallet voit-il dans ce mot un exemple de ces caprices philologiques si nombreux, consacrés par l'usage). Peu élevé, dont la hauteur n'est pas grande : *Une maison* BASSE. *Une porte* BASSE. *Un homme* BAS *de taille. Un chapeau* BAS *de forme. Le lynx est moins gros que le loup et plus* BAS *sur ses jambes.* (Buff.)

> Inquiet, j'avançai, d'un pas discret et sûr,
> Vers la fenêtre *basse* et sous l'angle du mur.
> LAMARTINE.

‖ Dont le niveau est moins élevé qu'à l'ordinaire : *Des eaux* BASSES. *La rivière est très-*BASSE.

— Inférieur par sa situation; situé en un lieu moins élevé : *Les* BASSES *régions de l'air. La salle* BASSE. *Les* BASSES *terres. Le* BAS *pays. La* BASSE *Bourgogne. La* BASSE *Bretagne. Le* BAS *Rhin. La* BASSE *Seine. Les* BASSES *Alpes. Le* BAS *Médoc. Les* BASSES *Pyrénées. Dans les terrains secs, la chair de mouton est de meilleure qualité que dans les plaines* BASSES. (Buff.)

— Baissé ou abaissé, qui se tient peu haut ou incliné : *Le bison porte* BASSES *ses cornes noires et courtes.* (Chateaub.)

— Peu avancé, en parlant de l'âge : *Le* BAS *âge. Un enfant en* BAS *âge.*

— Peu intense, en parlant du son : *Prendre un ton* BAS, *trop* BAS. *Elle me répondit un « oui Monsieur, » si* BAS, *si* BAS*!...* (Sterne.)

— De moindre ou faible prix, de moindre ou petite valeur : *Les* BASSES *viandes. Les* BASSES *cartes. De l'or de* BAS *aloi.*

— Fig. Peu relevé, peu noble : *Mot* BAS. *Style* BAS. *Genre* BAS. BASSE *plaisanterie. Il ne faut rien de* BAS *et de faible dans les arts qui ne sont pas absolument nécessaires.* (Fén.) *Ah! Welches, quand je vous donne du grand, vous dites que je suis boursouflé; quand je vous donne du simple, vous dites que je suis* BAS. (Volt.) *Les mots, comme les familles, sont exposés à perdre leur noblesse et à descendre des significations élevées aux* BASSES *significations.* (E. Littré.)

> De ce vers, direz-vous, l'expression est *basse*.
> BOILEAU.

‖ Moins élevé en dignité : *Les* BAS *officiers d'un chapitre. Les* BAS *emplois d'une administration.* ‖ Moins pur, dégénéré : *La* BASSE *latinité. La* BASSE *grécité. Le* BAS *latin. Le* BAS *grec. Bientôt, un monstrueux idiome, composé de tous les patois provinciaux, relèguera la langue vraiment française dans les bibliothèques, et dominera parmi nous sous le nom de* BAS *français, comme les Romains virent la* BASSE *latinité régner dans le Bas-Empire.* (Clément.) ‖ Peu ou moins illustre, peu ou moins grand : *Une* BASSE *extraction. Le* BAS*-Empire. Justin était de* BASSE *naissance.* (Boss.) *Gédéon disait : Ma famille est la plus* BASSE *de Manassé.* (Fléch.) *Il n'y a point de si dangereuses passions que celles qui sont d'une* BASSE *origine.* (Chateaub.)

> La victime est trop *basse*, et l'injure trop grande.
> CORNEILLE.

> . . . Ne savez-vous pas que, sur ce mont sacré,
> Qui ne vole au sommet tombe au plus *bas* degré?
> BOILEAU.

> . . . . Je n'attendais pas
> Un courage aussi grand dans un rang aussi *bas*.
> VOLTAIRE.

— Vil, méprisable, rampant; qui a des sentiments peu élevés : *Un homme* BAS. *Un esprit* BAS. *C'est une chose monstrueuse que d'être élevé au plus haut poste et d'avoir l'âme la plus* BASSE *du monde.* (St-Bernard.) *Ils sont* BAS *et timides devant les princes et les ministres.* (Pasc.) *Il y a des esprits élevés qui ont l'âme* BASSE. (Bourdal.) *Il est, comme le chien de chasse, né* BAS *et caressant.* (Chamf.) *Les gens intéressés sont* BAS *et capables de tout.* (Bonnin.)

> S'il est pour me trahir des esprits assez *bas*.....
> CORNEILLE.

> Souvent au plus haut rang est le cœur le plus *bas*.
> DELILLE.

‖ Grossier, sans dignité, en parlant des choses : *Des sentiments* BAS. *Des idées* BASSES. *Mais aussi n'ai-je pas cette* BASSE *malignité de haïr un homme à cause qu'il est au-dessus des autres.* (Voiture.) *Sa grande âme a dédaigné ces moyens trop* BAS. (Boss.) *Les plus hautes productions des plus grands d'entre les hommes sont encore* BASSES *et puériles.* (Pasc.) *Je vous demande si une action aussi* BASSE *ne doit pas éveiller l'animadversion de tous les gens de bien.* (J.-J. Rouss.) *A quelque état que parvienne un homme imbu de maximes* BASSES, *il est honteux de s'allier à lui.* (J.-J. Rouss.) *Le despotisme a quelque chose de* BAS *et de grossier.* (B. Const.) *N'y a-t-il pas un manque de courage, accompagné d'un peu de vengeance* BASSE, *au fond du cœur d'une prude.* (H. Beyle.) *La peur est une passion* BASSE *qui dégrade l'homme.* (Maquel.)

> Madame, je n'ai point des sentiments si *bas*.
> RACINE.

> Un esprit né sans fard, sans *basse* complaisance,
> Fuit ce ton radouci..... BOILEAU.

> . . . . . Redoutant la *basse* servitude,
> La libre vérité fut toute mon étude.
> BOILEAU.

— Humble, humilié : *Voyez comme elle s'abaisse, cette tête auguste devant laquelle s'incline l'univers : la terre, son origine et sa sépulture, n'est pas encore assez* BASSE *pour la recevoir.* (Boss.)

— *Vue basse*, Défaut de la vue qui empêche de voir distinctement à une certaine distance : *Avoir la vue* BASSE. ‖ Fig. Défaut de perspicacité : *Il faut avoir la* VUE *bien* BASSE *pour ne pas deviner ce qui va arriver. Certains politiques qui passent pour des lynx sont souvent des hommes à* VUE *très*-BASSE.

— *Voix basse, ton bas*, Voix qui manque d'élévation, voix ou ton qu'on n'élève guère en parlant ou en chantant : *Avoir la* VOIX BASSE. *Répondre à* VOIX BASSE. *Prendre un* TON *trop* BAS. *La comtesse Marguerite vous accompagne-t-elle à Stockholm? dit Christian à* VOIX BASSE. (G. Sand.)

Les groupes s'en allaient en causant à *voix basse*
LAMARTINE.

‖ Fig. Modestie, absence de prétentions, modération : *Vous aviez le* TON *trop* BAS *avec ce misérable.*

Avec tant de faiblesse, il faut la *voix* plus *basse*.
CORNEILLE.

— *Oreille basse, tête basse, queue basse*, Attitude de honte, de confusion : *Le chien sortit l'*OREILLE *et la* QUEUE BASSES. *Je partis l'*OREILLE BASSE, *comme un chien battu.*

Il faut aimer, pour qu'à l'heure où tout passe,
A l'âge où toutes fleurs quitteront le chemin,
Dans les landes du soir en entrant *tête basse*,
Nous nous serrions la main.
SAINTE-BEUVE.

— *Vin bas*, Vin du fond du tonneau, et, par conséquent, de qualité inférieure.

— *Temps bas, jour bas, ciel bas*, Temps, jour, ciel rendu sombre par des nuages lourds et peu élevés : *Rien de plus triste que la paroisse de Saint-Merry, par ce jour d'hiver* BAS *et neigeux.* (E. Sue.) *Le ciel était gris,* BAS, *pluvieux.* (Lamart.) ‖ *Jour bas*, Signifie aussi jour sur le point de finir : *Le* JOUR *est bien* BAS, *la nuit arrive.*

— *Messe basse* ou *basse messe*, Messe non chantée et dite à voix basse : *Ce matin, je suis allée à la* BASSE MESSE *toute seule.* (L. Laya.) ‖ Fam. *Dire des messes basses*, Se plaindre, murmurer entre ses dents : *As-tu bientôt fini de* DIRE TES MESSES BASSES?

— *Bas chœur*, Partie du chœur d'une église, occupée par les chantres et les clercs, par opposition à celle qu'occupent les chanoines. ‖ Chantres et clercs qui occupent cette partie du chœur : *Tout le* BAS CHŒUR *se mit à chuchoter.*

— *Chambre basse*, Chambre des communes en Angleterre. V. CHAMBRE.

— *Bas peuple*, Populace, partie infime du peuple, celle qui est complétement dépourvue de politesse et d'éducation : *Le* BAS PEUPLE *en vaudra certainement mieux, quand les principaux citoyens cultiveront la sagesse et la vertu.* (Volt.)

— *Basse justice*, Justice exercée par un seigneur qui ne pouvait pas prononcer de sentences capitales ni d'amendes au-dessus d'un certain taux. ‖ *Bas justicier*, Celui qui exerçait la juridiction de basse justice.

— *Bas commerce*, Petit commerce, commerce de petit détail : *C'est la même négligence qui lui a fait dire que tout le* BAS COMMERCE *était infâme chez les Grecs.* (Volt.)

— *Bas prix*, Prix faible, peu considérable, peu élevé : *Acheter quelque chose à* BAS PRIX. *Les* PRIX *trop* BAS *découragent les producteurs.* (Droz.) ‖ Peine ou sacrifice peu considérable, peu pénible, peu onéreux : *Peut-on laisser aliéner les cœurs qu'on peut gagner à si* BAS PRIX? (Mass.)

— *Bas étage*, Etage peu élevé au-dessus du rez-de-chaussée : *Les* BAS ÉTAGES *sont les plus chers et les moins sains.* ‖ Fig. Etat, caractère ou origine peu noble, peu distingué : *Un homme de* BAS ÉTAGE. *Ses amours furent des amours de* BAS ÉTAGE. (Balz.)

— *Bas côté*, Partie latérale d'une route, destinée aux piétons : *Elle me prit le bras et marcha avec moi sur le* BAS CÔTÉ *de la route.* (G. Sand.)

— *Basse-fosse*, Cachot très-profond dans une prison : *Mettre un condamné dans les* BASSES-FOSSES. ‖ *Cul de basse-fosse*, Cachot souterrain creusé dans la basse-fosse même : *Comme on le redoutait, on le jeta dans un* CUL DE BASSE-FOSSE. ‖ Se dit, par analogie, d'un lieu bas, obscur et humide : *Son logement est un véritable* CUL DE BASSE-FOSSE.

— *Bas bout*, Extrémité la moins honorable, celle qui est la plus rapprochée de la porte : *S'asseoir au* BAS BOUT *de la table. Rester au* BAS BOUT *de la salle.*

— *Bas lieu*, Basse origine : *Un homme né en* BAS LIEU. *Combien a-t-on vu de rois venir de* BAS LIEU!

— *Bas lieux, bas monde*, Le monde d'ici-bas, la terre : *Tout gouvernement, dans ce* BAS MONDE, *est une chose détestable.* (Chateaub.) *Rien n'est sûr en ce* BAS MONDE. (Brill.-Sav.)

. . . En ce *bas monde*, il n'est nuls biens parfaits,
Et tout ne peut aller au gré de nos souhaits.
REGNARD.

La Renommée en a parlé, sans doute,
Plus d'une fois à la table des dieux;
Mais ses cent voix, dans la céleste voûte,
Mentent souvent, comme dans ces *bas lieux*.
MALFILATRE.

— Métaphor. et triv. *Les pays bas*, Le derrière. ‖ *L'étui des pays bas*, La culotte :

Par cas fortuit, l'enfant de chœur Lucas
Avait usé l'étui des *pays bas*.
GRESSET.

— *Maître des basses œuvres*, Vidangeur.

— *Basses classes*, En termes de collége, Classes inférieures, élémentaires : *Il n'a fait que ses* BASSES CLASSES. ‖ Se dit aussi des rangs les moins élevés de la société : *Dans la république, il n'est pas rare de voir un homme de la* BASSE CLASSE *arriver aux plus hautes dignités.*

— *Basses régions de l'âme*, Régions imaginaires de l'âme, dans lesquelles on suppose que s'exécutent les fonctions les plus grossières, celles qui sont le plus directement en rapport avec les sens.

— *A basse note* ou *En basse note*, Tout doux, sans bruit, sans éclat, en petit comité : *On fit briller le vin de Saint-Laurent, et, en* BASSE NOTE, *entre Monsieur et Madame de Chaulne et moi, votre santé fut bue.* (Mme de Sév.) *Mademoiselle Clairon va jouer,* A BASSE NOTE, *Arménide et Electre sur notre petit théâtre de Ferney.* (Volt.) Cette locution a vieilli.

— *Au bas mot*, A la moindre évaluation, au moindre prix possible : *Vendre une marchandise* AU BAS MOT. *Cela vaut* 120 *fr.* AU BAS MOT.

— *Faire main basse sur*, Piller, saccager complétement : *Les soldats* FIRENT MAIN BASSE SUR *le butin.*

Fais main basse sur tout : le bonhomme a bon dos.
RÉGNARD.

‖ Fig. Traiter sans ménagement : *Dans le monde, on épargne souvent les vices; mais on* FAIT *toujours* MAIN BASSE SUR *les défauts.* (Acad.)

— Loc. prov. *Les eaux sont basses*, Les ressources sont beaucoup diminuées : *Je fais peu de dépense;* MES EAUX SONT BASSES.

— *A porte basse, passant courbé*, Il faut s'accommoder, se plier aux circonstances.

— Manég. *Cheval bas de terre*, Cheval qui a les jambes courtes, qui est peu élevé sur ses jambes : *Les chevaux d'Espagne de belle race sont bien épais, bien étoffés,* BAS DE TERRE. (Buff.)

— Art milit. *Basse enceinte*, Fausse braie. ‖ *Basse place*, Casemates et autres ouvrages de même nature.

— Mar. *Bas mâts*, Grand mât, mâts de misaine, d'artimon et de beaupré, mâts dont le pied atteint le pont, au lieu que les autres sont fixés à d'autres mâts. ‖ *Basses voiles, basses vergues, basses bonnettes*, Voiles, vergues, bonnettes des bas mâts. ‖ *Batterie basse*, La plus rapprochée de la ligne de flottaison. ‖ *Basse marée*, Reflux. (V. MARÉE.) ‖ *Bas de bord* ou *de bas bord*, par opposition à *de haut bord*, Qui a ses œuvres mortes peu élevées : *Vaisseau* BAS DE BORD *ou* DE BAS BORD.

— Mus. Grave, en parlant d'un son : *Un ton* BAS. ‖ *Corde basse*, Corde qui donne des sons graves.

— Chorégr. *Danse basse*, Danse exécutée avec une certaine dignité, et sans faire des pas qui élèvent beaucoup de terre : *La courante et le menuet sont des* DANSES BASSES.

— Véner. *Oiseau bas*, Oiseau maigre, malade, impropre à la chasse.

— Bot. *Radicule basse*, Celle qui est tournée vers la base du fruit.

— **Syn. Bas, abject, vil.** V. ABJECT.

— **Antonymes.** Elevé, haut, relevé, sublime.

BAS adv. (bâ). A une élévation peu considérable, dans une situation peu élevée : *Vous êtes assis trop* BAS. *On a coupé cet arbre trop* BAS. *Votre robe est attachée trop* BAS. *Ce tonneau est percé bien* BAS. *Ce bidet, tout en marchant la tête plus* BAS *que les genoux, faisait encore gaiement ses huit lieues par jour.* (Alex. Dum.)

— Vers la terre, d'une façon inclinée : *Il portait* BAS *la tête.*

Il lui fallut à jeun retourner au logis,
Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris,
Serrant la queue et portant *bas* l'oreille.
LA FONTAINE.

— Après l'endroit où l'on en est, dans un livre, dans un écrit quelconque, est toujours accompagné de *plus* : *Ainsi qu'on le lira* PLUS BAS. *Nous expliquons* PLUS BAS *ce que nous ne faisons qu'indiquer ici.* ‖ A une époque moins reculée : *Mettre un peu plus haut, un peu* PLUS BAS *le commencement d'Artaxerce.* (Boss.) *Descendez* PLUS BAS *dans l'histoire, et vous verrez les peuples de plus en plus asservis.* (Michelet.)

— A voix basse : *Parler* BAS. *Vous lisez trop* BAS. *Il parle* BAS *dans la conversation, il articule mal.* (La Bruy.)

. . . . . . Ho! prenez-le plus *bas;*
Si vous soufflez si haut, l'on ne m'entendra pas.
RACINE.

. . . . Quelques religieux
Priaient *bas*, et le chœur était silencieux.
A. DE MUSSET.

Bas à quelqu'un, tout le long d'une allée,
Certain auteur sa pièce récitait,
Dont l'autre ayant la cervelle troublée,
Bas contre lui de son côté pestait;
Lorsqu'un passant, coupant leur promenade,
Au-devant d'eux fit un grand bâillement:
« Paix! à l'auteur souffla son camarade,
Un peu plus *bas*, cet homme vous entend. »

‖ D'une voix grave, sur un ton grave, peu aigu, peu élevé : *Vous chantez trop* BAS. *Vous avez pris trop* BAS; *je ne puis chanter avec vous sur ce ton; ma voix ne descend pas si* BAS.

— Fig. Dans une position humble ou vile : *Nulle injure ne peut nous mettre si* BAS *devant les hommes, que nous ne soyons encore plus* BAS *devant Dieu par nos péchés.* (Pasc.) *Cette injure part de trop* BAS. *La fortune est accoutumée à prendre bien* BAS *ceux qu'elle veut mettre bien haut.* (Volt.) *Plus ils se trouvent* BAS, *moins ils se croient à leur place.* (Mass.) *Le peuple a besoin qu'on le tienne* BAS, *pour son propre repos.* (Fén.) *La femme est toujours plus haut ou plus* BAS *que la justice.* (Michelet.) *Les gens tombés bien* BAS *peuvent encore se relever, et beaucoup espérer, lorsqu'ils se repentent.* (E. Sue.) *Plus elle a oublié la honteuse position où elle est placée, plus elle est* BAS *descendue.* (Alex. Dum.)

Dédaigne un faux encens qu'on t'offre de si *bas*.
LAMARTINE.

— *Etre bas*, Etre presque ruiné : *Vous êtes donc ruiné? — Non, mais je* SUIS *bien* BAS. ‖ Etre très-malade, être voisin de la mort : *Il nous parut si* BAS *que, malgré notre bonne volonté, nous laissâmes ce pauvre diable entre la vie et la mort.* (Le Sage.)

Quoi! l'oncle de Monsieur serait défunt! — Hélas!
Il ne vaut guère mieux, tant le pauvre homme *est* [*bas!*
REGNARD.

‖ Etre abattu, renversé, défait.

Unissons-nous ensemble, et le tyran *est bas*.
CORNEILLE.

Ce sens a vieilli. ‖ Etre presque entièrement détruit : *Le gibier en France* EST *bien* BAS, *et la destruction sévit bien atrocement sur lui.* (Toussenel.) ‖ Etre déconsidéré : *Ah! mademoiselle, les perruquiers* SONT *bien* BAS, *ils* SONT *bien* BAS! *Ils* SONT *bien* BAS, *les pauvres perruquiers!* (Scribe.)

— *Etre bas percé*, Etre ruiné, à sec, comme un tonneau qu'on perce bas, pour achever de le vider : *Cet homme* EST BAS PERCÉ.

— *Mettre, jeter bas*, Quitter, déposer, ôter : Mettre BAS *les armes.* Mettre BAS *son chapeau.* Mettre *l'habit* BAS. *Ils* MIRENT BAS *les armes, pour les regarder.* (Fén.) *A ces mots, il se leva,* MIT BAS *sa redingote et sa cravate.* (Al. Dum.)

Vous voyez qu'Etéocle *a mis* les armes *bas*.
RACINE.

Je n'ai point cru devoir *mettre* les armes *bas*.
CORNEILLE.

Le disciple aussitôt droit au coq s'en alla,
Jetant bas sa robe de classe.
LA FONTAINE.

Je dois bientôt, il me le semble,
Mettre pour jamais habit *bas*.
BÉRANGER.

‖ Vaincre, abattre, renverser : *Il* A MIS BAS *les puissants.* (Boss.) *Cromwell ne songeait plus au peuple, et avait toujours présente à l'esprit cette rude besogne de* JETER BAS *un roi.* (V. Hugo.)

. . . . Je n'aspirais au bonheur de vous plaire,
Qu'après *avoir mis bas* un si grand adversaire.
CORNEILLE.

‖ Abandonner, renoncer à : METTRE BAS *son orgueil. Allons donc, Messieurs,* METTEZ BAS *vos rancunes.* (Mol.)

Vous qui venez ici, *mettez bas* l'espérance.
A. DE MUSSET.

. . . J'*avais mis bas*, avec le nom d'aîné,
L'avantage du trône où je suis destiné.
CORNEILLE.

— *Mettre bas les armes*, Cesser la lutte : *Il n'avait plus de vivres, nul espoir d'être secouru :* IL MIT BAS LES ARMES. (Mérimée.) ‖ Renoncer à la discussion : *Je ne suis pas vaincu, mais je* METS BAS LES ARMES. ‖ Ellipt. *Bas les armes!* Déposez les armes; rendez-vous. ‖ *Armes bas!* Commandement adressé à une troupe de soldats, pour lui faire déposer ses armes à terre.

— *Mettre chapeau bas*, Se découvrir par respect : *On ne peut lui parler sans* METTRE CHAPEAU BAS. ‖ Fig. Donner des marques de respect : *Il* MET CHAPEAU BAS *devant les puissants, parce qu'il espère devenir puissant aussi.* ‖ Elliptiq. *Chapeau bas*, En mettant chapeau bas, en se découvrant par respect : *On ne lui parle que* CHAPEAU BAS.

Tous les plus gros messieurs me parlaient *chapeau bas*.
RACINE.

En joue il vous met sans qui vive,
Mais je l'aborde *chapeau bas*.
BÉRANGER.

‖ Se dit aussi par forme de commandement : *Chapeau bas!* Mettez chapeau bas, découvrez-vous : *La cour, Messieurs,* CHAPEAU BAS!

Chapeau bas! chapeau bas!
Gloire au marquis de Carabas!
BÉRANGER.

— *Mettre bas*, Faire ses petits, en parlant des femelles des animaux : *La lionne* MET BAS *dans des lieux très-écartés.* (Buff.) *Les animaux ne* METTENT BAS *que dans la saison où les petits peuvent trouver la nourriture convenable et un abri.* (Maquel.) ‖ Véner. Quitter son bois, en parlant du cerf et d'autres animaux : *Ce cerf vient de* METTRE BAS. *Les vieux cerfs* METTENT BAS *avant les jeunes.* (Trév.)

— Mar. *Mettre bas*, Amener, abaisser : METTRE BAS *les voiles.* METTRE *pavillon* BAS.

Ses trois vaisseaux en rade *avaient mis* voiles *bas*.
CORNEILLE.

‖ On dit fig. *Mettre pavillon bas*, pour Baisser pavillon, Se reconnaître vaincu : *Il ne trouva rien à répliquer et* MIT PAVILLON BAS. ‖ *Amenez tout bas*, et ellipt. *Tout bas!* Baissez complétement, en parlant d'une voile ou d'une vergue. ‖ *Couler bas, Etre coulé bas*, S'enfoncer complétement dans l'eau : *L'embarcation* FUT COULÉE BAS. *Aussitôt que le capitaine eut quitté le bord, le navire* COULA BAS. ‖ *Bas-les-branles!* Quittez les hamacs, levez-vous.

— Loc. adv. *Tout bas*, A voix très-basse, tout à fait bas : *Il me parlait* TOUT BAS *à l'oreille. Voici un échantillon de la morale des bons pères : Pour se mettre la conscience en paix, après avoir dit tout haut : Je jure que je n'ai pas fait cela, on ajoute* TOUT BAS : *aujourd'hui.* (Pasc.) *Il ne cessait de répéter* TOUT BAS *au lieutenant qu'il trouverait l'affaire mal engagée, pour être portée devant un tribunal.* (G. Sand.) *Louis XIV, de retour de la chasse, était venu incognito voir jouer les comédiens italiens qui étaient au château. Dominique jouait dans la pièce; mais, malgré l'excellent jeu de cet acteur, la pièce parut insipide à Sa Majesté, qui dit à l'arlequin : Dominique, voilà une mauvaise pièce. — Monsieur, répondit le comédien, dites cela* TOUT BAS, *je vous prie; car si le roi venait à l'entendre, il me congédierait avec ma troupe. — Cette réponse faite sur-le-champ fit admirer la présence d'esprit de Dominique.*

Je récitais *tout bas* les psaumes consacrés.
LAMARTINE.

Tu chanteras *tout bas*, bien bas,
Tes doux refrains de femme.
DE L'ECLUSE.

‖ Intérieurement, sans parler : *Contentez-vous de prier* TOUT BAS. *On doit étudier sa leçon* TOUT BAS *et sans parler. On leur dispute* TOUT BAS *l'éclat et la prééminence de leurs ancêtres.* (Mass.) *La vile tourbe bourdonne et triomphe; le sage se tait, cède et gémit* TOUT BAS. (J.-J. Rouss.)

C'est alors qu'on trouva, pour sortir d'embarras,
L'art de mentir tout haut, en disant vrai *tout bas*.
BOILEAU.

Mais, malgré ses efforts, il frémissait *tout bas*
Qu'on applaudît en lui des vertus qu'il n'a pas.
VOLTAIRE.

‖ A part soi :

Un sage suit la mode, et *tout bas* il s'en moque.
DESTOUCHES.

‖ Secrètement, sans bruit, sans ostentation : *Il est prudent d'être heureux* TOUT BAS. (Al. Karr.)

Il suffit que mon cœur me condamne *tout bas*,
RACINE.

‖ *Boiter tout bas*, Boiter beaucoup, s'incliner très-bas en boitant :

Monsieur, où courez-vous? C'est vous mettre en
Et vous *boitez tout bas*. . . . . [danger.
RACINE.

— *A bas*, Par terre : *On a mis cet arbre* À BAS. *On parle de jeter* À BAS *tout ce quartier. Je fais jeter de grands arbres* À BAS, *parce qu'ils font ombrage ou qu'ils incommodent mes jeunes enfants.* (Mme de Sév.) *Si l'on m'insulte, je mets mon homme* À BAS. (Balz.) ‖ En l'état d'une personne renversée de sa position, ou d'une chose détruite ou empêchée : *Il n'est pas encore temps de mettre* À BAS *Mazarin.* (De Retz.) *C'est maintenant que je triomphe et que j'ai de quoi mettre* À BAS *votre orgueil.* (Mol.)

Il le peut élever, il le peut mettre *à bas*.
CORNEILLE.

Le protecteur *à bas*, adieu le protégé.
C. D'HARLEVILLE.

La mort met tout *à bas* avant le jour et l'heure.
A. BARBIER.

Peste soit de ces coups où l'on ne s'attend pas!
Voilà ma pièce au diable et mon théâtre *à bas*.
PIRON.

Puisque le tyran est *à bas*,
Laissez-nous prendre nos ébats.
BÉRANGER.

Des peuples nus, des milliers de proscrits,
Jettent *à bas* leurs vieilles servitudes,
En maudissant leurs tyrans abrutis.
A. BARBIER.

‖ *Se jeter, Sauter à bas de* ou *en bas de*, Descendre précipitamment de, sauter de dessus : SAUTER À BAS *ou* EN BAS DE *l'arbre.* SE JETER À BAS *ou* EN BAS DE *son lit. Il saute* À BAS DE *son lit.* (J.-J. Rouss.) *Le domestique* SE JETTE À BAS DE *son siége.* (Gér. de Nerv.) *Il sauta* EN BAS DE *son lit et courut à la fenêtre.* (Alex. Dum.) ‖ Interject. *A bas!* Cri d'improbation dont le sens varie avec l'intention de ceux qui le poussent : A BAS *l'orateur!* À BAS! A BAS *le tyran!* Cette expression est très-usitée chez les Français, et surtout chez les Parisiens; c'est un mot énergique de proscription, employé tour à tour contre le parti qui a le dessous, et qui est surtout à l'usage du peuple : A BAS *le veto!* A BAS *les royalistes!* A BAS *le côté droit!* A BAS *la montagne!* A BAS *les jacobins!* A BAS *les terroristes!* A BAS *les sans-culottes!* A BAS *les muscadins!* A BAS *les saints!* A BAS *les athées!* A BAS *les collets noirs!* A BAS *les cocardes!* A BAS *Cabet!* etc., etc. A la première représentation d'*Abdilly*, roi de Grenade, un abbé, un de ceux qu'on nommait alors *abbés de cour*, avait pris une place aux premières galeries. Le parterre, de mauvaise humeur, se mit à crier : *A bas l'abbé!* Celui-ci fit d'abord bonne contenance; mais, voyant que la clameur continuait, il se leva tranquillement et, s'adressant au parterre : « Messieurs, dit-il, depuis qu'on m'a volé une montre d'or en votre compagnie, j'aime mieux qu'il m'en coûte une place aux loges que de risquer encore ma tabatière. » Tout le monde applaudit, et on le laissa tranquille. Une scène du même genre se produisit à la première représentation du *Brutus* de Voltaire. Un jeune et sé-

millant abbé, placé sur le devant d'une loge, se vit apostropher par le parterre, qui criait : *A bas la calotte!* L'abbé, impatienté de ces clameurs, prit sa calotte et dit, en la jetant : « Tiens, parterre, la voilà, tu la mérites bien. »

— Jeux. Au trictrac, *Tout-à-bas*, se dit en prenant deux dames à la pile.

— *En bas*, Au-dessous, à la partie basse : *Que faites-vous là-haut, on vous attend* EN BAS. ‖ Vers la partie basse, vers la terre : *Tomber la tête* EN BAS.

Au-dessus de la grotte, un lierre enraciné
Laisse flotter en bas ses festons et ses nappes.
LAMARTINE.

‖ Se dit en parlant des degrés inférieurs de la société, ou simplement d'une condition peu élevée : *La religion catholique partit d'*EN BAS *pour arriver aux sommités sociales.* (Chateaub.) *En général, les confidences vont plutôt* EN BAS *qu'en haut.* (Balz.) *Lorsque, sans motifs, on trouve en haut que tout va bien, il est rare qu'*EN BAS *on n'ait pas raison de se plaindre que tout va mal.* (E. de Gir.)

Laissons gronder *en bas* cet orage irrité
Qui toujours nous assiége,
Et gardons au-dessus notre tranquillité
Comme le mont sa neige. V. HUGO.

‖ Sur la terre, par rapport à Dieu : *Dieu se réserve à lui seul les choses d'en haut; il partage avec les rois celles d'*EN BAS. (Boss.)

— *De haut en bas, du haut en bas*, Depuis les parties les plus élevées jusqu'aux plus basses : *Etre crotté* DU HAUT EN BAS. *Ramonez-ci, ramonez-là, la cheminée* DU HAUT EN BAS. (Cri des ramoneurs.) *Rouler* DU HAUT EN BAS *d'un escalier.* ‖ Fig. Dédaigneusement : *Pour trois ou quatre degrés de soleil de plus ou de moins, il ne faut pas traiter les gens* DE HAUT EN BAS. (Volt.) *Ce nouveau Socrate a des qualités qui lui sont communes avec l'ancien : aussi bien que l'autre, il regarde le monde* DE HAUT EN BAS. (Balz.)

— *Par en bas*, dans la partie basse : *Sa taille est devenue plus fine* PAR EN BAS. (Mme de Sév.)

— *En en bas*, Dans une position renversée : *Vous avez mis les fleurs* EN EN BAS! (Mol.) Inus. Cette locution était apparemment populaire du temps de Molière.

— *Par bas*, Dans la partie inférieure : *Il y a quatre chambres* PAR BAS. (Acad.) Ce sens a vieilli. ‖ Par le bas, par les selles : *Evacuer par haut et* PAR BAS.

— *Ici-bas*, Sur la terre : *Rien* ICI-BAS *n'est plus grand que la vertu.* (Mass.)

Rien de ce qui s'agite *ici-bas* ne me tente.
LAMARTINE.

. . . Sur cette mer qu'*ici-bas* nous courons,
Je songe à me pourvoir d'esquif et d'avirons.
BOILEAU.

. . . Il n'est point *ici-bas* de bonheur
Si la vertu ne règle et l'esprit et le cœur.
DU RESNEL.

Quelque trouble *ici-bas* que mon âme ressente,
La Foi, fille du ciel, devant moi se présente.
L. RACINE.

L'Eglise, à la douleur destinée *ici-bas*,
Prit naissance à la croix et vit dans les combats.
L. RACINE.

Un Dieu qui prit pitié de la nature humaine,
Mit auprès du plaisir le travail et la peine.
La crainte l'éveilla, l'espoir guida ses pas :
Ce cortége aujourd'hui l'accompagne *ici-bas*.
VOLTAIRE.

— *Là-bas*, Dans la partie basse que voilà : *J'étais là-haut au troisième, vous me cherchiez* LÀ-BAS *à la cave.* ‖ Dans cet endroit que voilà plus loin : *Il est parti; le voilà déjà* LÀ-BAS.

Vois-tu douze cygnes *là-bas ?*
— Non, dit-il, je ne les vois pas.
SCARRON.

Le vois-tu bien *là-bas, là-bas*,
Là-bas, là-bas ? dit l'espérance;
Bourgeois, manants, rois et prélats
Lui font de loin la révérence.
BÉRANGER.

‖ Dans un endroit déterminé, éloigné de celui-ci : *Qu'avez-vous fait de vos enfants? — Ils sont* LÀ-BAS *au pays.* ‖ Dans les enfers; dans l'autre monde :

Et pourquoi s'aller faire une affreuse peinture
D'un mal qu'assurément on ne sent point *là-bas*.
DE CHAULIEU.

Scarron sentant approcher son trépas
Dit à la Parque : Attendez, je n'ai pas
Encore fait de tout point ma satire.
— Ah! dit Clothon, vous la ferez *là-bas*;
Marchons, marchons, il n'est point temps de rire.
***

— **Gramm.** Quand on occupe un logement composé de pièces placées à différents étages, et qu'on se trouve dans l'une des pièces d'un étage supérieur, on peut dire *descendre en bas*, pour signifier descendre à l'étage inférieur. Mais, dans un sens plus général, la locution *descendre en bas* présente un pléonasme vicieux; il faut se borner à dire *descendre*.

— **Syn. Bas (jeter à, mettre à), abattre, démolir, détruire, renverser, ruiner.** V. ABATTRE.

BAS s. m. (bâ — même étym. que *bas*, adj.) La partie inférieure, la partie basse : *Le* BAS *de la montagne, de la tour, de l'arbre, de la maison. Le* BAS *de la rivière, de la ville, de la contrée, du pays. Le* BAS *du visage. Le* BAS *du corps. Le* BAS *du tonneau. Le* BAS *de l'escalier. Le* BAS *d'une robe. Le* BAS *de la page. Leurs noms sont au* BAS *de cette page.* (Pasc.) *Il y avait, au* BAS *de votre lettre, trois écritures différentes.* (Volt.) *Eh quoi! la cérémonie est déjà terminée! — Mon Dieu, oui.... le temps d'apposer sa signature au* BAS *de ce grand registre.* (Scribe.) *Leur voiture s'est brisée au* BAS *de la montagne.* (Scribe.) *Il y a trois heures que nous soupirons au* BAS *de la croisée.* (Etienne.)

— Le fondement : *Aller, Evacuer par le haut et par le* BAS. *L'opération... fut prodigieuse par le* BAS. (St-Sim.)

— Fig. Ce qui est vil, méprisable, grossier : *Le fond y est le même que dans les conditions les plus ravalées; tout le* BAS, *tout le faible, tout l'indigne s'y trouvent.* (La Bruy.)

— Loc. fam. *Le bas du pavé*, proprement, La partie du pavé la plus rapprochée du ruisseau, et, fig., La position la moins honorable : *De longtemps les pauvres ne quitteront* LE BAS DU PAVÉ.

— *Le bas du monde*, ou simplement *le bas*, Le peuple, la partie la moins distinguée de la société : *Je ne dois pas me fort soucier de ce qui se passe dans* LE BAS DU MONDE, *parmi les esprits inférieurs.* (Balz.)

Toujours même impudeur, même luxe effronté,
Dans le haut et *le bas*, même immoralité.
A. BARBIER.

— *Le tonneau est au bas*, le tonneau est presque vide, et, fig., *Etre au bas*, Etre réduit presque à rien : *Notre argent* EST AU BAS, *il faut y remédier.* (Hamilt.)

— *Haut et bas*, Alternative ou opposition de bien et de mal, de prospérité et de malheur : *N'admirez-vous pas comme cette vie est mêlée de* HAUT ET *de* BAS, *de blanc et de noir?* (Volt.) *Après des* HAUTS ET *des* BAS, *le notaire entendit enfin sonner l'heure de sa déconfiture.* (Balz.) *Le christianisme a fait voir le* HAUT ET *le* BAS *de notre cœur.* (Chateaub.) ‖ Signifie aussi, Inconséquences brusques dans les actions ou le caractère : *Qu'est-ce que c'est donc que cela? A chaque instant* DES HAUTS, DES BAS, *me pousser de ma place, m'y remettre, m'en ôter encore!* (Scribe.) *Il y a des* HAUTS ET *des* BAS *dans l'esprit de cet homme, dans sa conduite, dans son humeur, dans ses ouvrages.* (Acad.)

— Littér. et b.-arts : Genre bas, trivial : *Le* BAS *est si voisin du familier et du simple, qu'on les confond tous les jours. Le naïf est une nuance du* BAS. (Fonten.) *Le trivial et le* BAS *défigurent la tragédie.* (Volt.)

— Mus. Sons graves : *Le* BAS *ou les* BAS *de la voix, d'un instrument. Cet instrument est faible dans les* BAS. *Votre voix fausse dans le* BAS.

— Mar. *Le bas* ou *les bas d'un navire*, La partie intérieure du navire, située au-dessous de la ligne de flottaison. ‖ *Le bas de l'eau*, La marée basse.

— Astrol. *Le bas du ciel*, La troisième et la quatrième maison du ciel, où se trouve le nadir, partie du ciel la plus basse, ou, plus exactement, la plus éloignée de nous.

— Typogr. *Bas de casse*, moitié inférieure de la boîte à compartiments appelée *casse*. On dit aussi *casseau inférieur*. ‖ *Lettres bas de casse*, Lettres minuscules, que l'on tient ordinairement dans les compartiments inférieurs de la casse.

— **Antonymes.** Cime, comble, dessus, haut, sommet.

— **Homonymes.** Bah! bât, bat et bats (du verbe *battre*).

BAS s. m. (bâ — Abrév. de *bas-de-chausse*). Vêtement souple dont on se couvre la jambe et le pied : *Un* BAS *de laine, de soie, de coton. Je permettrais bien que ma maîtresse fît des livres; mais, pour ma femme, je veux qu'elle ne sache faire que des chemises et des* BAS. (Dider.) *Je n'ai pas une paire de* BAS *à me mettre aux pieds, qui ne soient troués.* (Mirab.) *Quand le métier à* BAS *fut inventé, que d'alarmes conçurent les personnes qui faisaient les* BAS *à l'aiguille!* (Droz.) *L'abbé se taisait et examinait d'un air piteux ses* BAS *de laine noire, où ne manquaient pas les reprises.* (J. Sandeau.) *Il comparait la vie à un* BAS, *dont une seule maille échappée laissait déchirer toute la trame.* (Balz.) *On connaît ce mot de l'ambassadeur anglais sur M. de Talleyrand : C'est de la boue dans un* BAS *de soie.* (Chateaub.) *Les premiers* BAS *de tricot ne datent que du règne de François Ier.* (Bouillet.)

J'ai son signalement : c'est une plume verte,
Avec des *bas* orange. . . . .
A. DE MUSSET.

Un grand seigneur tant soit peu jardinier,
Dans son enclos, armé de la serpette,
Allait taillant la branche peu discrète,
Et des bourgeons le luxe printanier.
Or, tout à coup, l'outil outre mesure
S'abandonnant, égaré par la main,
Taille une jambe, au lieu d'un arbre nain,
D'où le seigneur reçut large blessure.
Le gros Lucas lors de se lamenter,
Les yeux au ciel, la pâleur au visage;
Ah, monseigneur, dit-il, c'est grand dommage!
Le joli *bas* que venez de gâter! ***

— Pop. *Bas de soie de la cuisinière*, Profit qu'une cuisinière de grande maison retire de la vente des graisses, jus de viandes, etc. : *Les* BAS DE SOIE DE LA CUISINIÈRE *ne sont pas connus dans cette maison.*

— Prov. *Cela lui va comme un bas de soie*, Cela lui sied parfaitement.

— Mar. Nom donné à des entraves de fer que l'on met aux pieds des hommes que l'on veut punir : *Se faire mettre les* BAS.

— **Encycl.** Les peuples anciens ne connaissaient pas l'usage des *bas*; mais les dames romaines entouraient leurs pieds et leurs jambes de bandelettes qu'elles nommaient *fasciæ crurales*, et les petits-maîtres de Rome suivaient leur exemple. Pendant le moyen âge, on portait des espèces de caleçons à pied que l'on découpait dans des pièces d'étoffe, absolument comme les autres parties du costume. Dans la seconde moitié du XVIe siècle, on imagina de détacher la partie inférieure de ce vêtement, et alors prirent naissance les *bas*. Un peu plus tard, au lieu de confectionner les *bas* suivant l'ancien usage, on eut l'idée de les faire à l'aiguille. Cette invention, qui produisit les *bas tricotés*, est généralement attribuée à l'Anglais William Rider, qui l'aurait faite vers 1564. Il paraît que les *bas* ainsi fabriqués furent d'abord en soie, et l'on assure que les premiers que l'on vit en France furent portés par Henri II, le jour des noces de sa sœur Marguerite avec Emmanuel-Philibert, duc de Savoie (1569); cependant Olivier de Serres et Brantôme affirment que l'usage des *bas* remonte à une date plus ancienne. Quelques années après, parut une invention bien plus importante, celle du *métier à bas* ou *machine à tricoter*. Il existe plusieurs opinions contradictoires sur l'auteur de ce nouveau progrès; mais les écrivains les plus compétents en font honneur à un autre Anglais, nommé William Lee ou Lea, qui l'avait déjà réalisé en 1509. Quoi qu'il en soit, il est certain que Lea, ayant été méconnu dans son pays, tourna ses regards vers la France et que, cédant aux promesses de Sully et d'Henri IV, il se transporta à Rouen avec les quelques ouvriers qu'il avait formés. La nouvelle industrie était déjà florissante dans la cité normande, quand la mort d'Henri IV vint faire craindre à l'inventeur que le successeur de ce prince ne lui accordât pas les priviléges qu'on lui avait promis. Lea se rendit à Paris pour faire valoir ses droits, mais la mort le surprit au milieu de ses démarches. Les ouvriers, se trouvant alors livrés à eux-mêmes, retournèrent en Angleterre, avec leurs métiers, qui, cette fois, y furent si bien appréciés que le gouvernement en prohiba l'exportation. La France perdit ainsi une branche d'industrie qu'elle avait exploitée la première, et elle ne la recouvra que sous le règne de Louis XIV. A cette époque, un mécanicien, appelé Jean Hindret ou Hindres, obéissant aux conseils du grand Colbert, se rendit chez nos voisins et, après avoir réussi à surprendre le secret des métiers à *bas*, vint, en 1656, fonder dans le château de Madrid, au bois de Boulogne, une manufacture que l'on regarde comme l'origine de notre fabrication mécanique des tissus à mailles. Les premiers métiers ne produisaient que des *bas* unis, mais on ne tarda pas à les modifier de manière à pouvoir en obtenir des *bas* à fleurs, des *bas* chinés, des *bas* tigrés, etc. Tous ces perfectionnements eurent lieu en Angleterre, à partir surtout de 1769, et ils furent importés sur le continent par une foule d'industriels, qui, comme cela arrive ordinairement en pareil cas, s'en attribuèrent l'invention.

BAS ou **BASSE** (Martin), graveur hollandais, qui vivait vers 1600 et qui avait eu pour maître Wierix . Il a laissé des portraits remarquables, entre autres celui du jésuite Gening et celui de Philippe Bosquieri. Il a aussi gravé un *Saint Pierre et saint Paul* pour un frontispice daté de 1622. — Un autre graveur du même nom, mais dont le prénom était William, a laissé des paysages et *Une Vierge avec l'Enfant Jésus et saint Jean.*

BASAAL s. m. (ba-za-al). Bot. Genre de plantes, de la famille des antidesmées, qui croît sur les côtes sablonneuses du Malabar. ‖ Selon Jussieu, espèce du genre ardisie.

BASACLE s. m. (ba-za-kle). Pêch. Endroit où l'on renferme le poisson.

BASAÏTI (Marco), peintre italien du commencement du XVIe siècle. Il naquit dans le Frioul, de parents grecs, mais toute sa vie s'écoula à Venise. On a pourtant retrouvé de lui, dans le Frioul, une *Descente de croix*. Les œuvres que ce peintre a laissées à Padoue et à Venise sont nombreuses et très-estimées; la *Prière au Jardin* et la *Vocation de saint Pierre* passent pour ses deux chefs-d'œuvre. On cite encore une belle *Assomption*, qui se voit à Saint-Pierre et Saint-Paul de Murano. Le fini et l'élégance de ses tableaux marquent à cette belle époque de la peinture italienne, et son coloris, quoique un peu faible, en manque pas d'agrément.

BASAL, ALE, adj. (ba-zal, a-le — rad. *base*). Hist. nat. Relatif à la base; qui a quelque particularité remarquable dans la base : *Le polypier s'accroît par gemmation* BASALE *irrégulière.* (M. Edwards.)

BASALTE s. m. (ba-zal-te — lat. *basaltes*, même sens). Géol. Roche volcanique d'un noir plus ou moins foncé, à base compacte de labradorite, renfermant du pyroxène noir, et presque toujours de l'oxyde de fer magnétique, fréquemment du péridot, et quelquefois des feldspaths en cristaux, qui lui donnent la structure porphyrique : *La pierre de touche est une sorte de* BASALTE. (Acad.) *La grande dureté du* BASALTE *est la principale cause de la rareté de son emploi dans les arts.* (Delafosse.) *Le* BASALTE *s'élève majestueusement en colonnes prismatiques.* (M.-Brun.) *Le* BASALTE *éruptif a quelquefois formé des plateaux.* (Figuier.) *L'église et la tour sont bâtis avec une espèce de grès rougeâtre, dont la couleur est assez agréable à l'œil, et qui paraît être du* BASALTE *altéré.* (A. Hugo.)

— **Encycl.** Le *basalte* forme des plateaux souvent très-étendus (*basalte* en nappes), des buttes isolées (*basalte* en buttes), ou des filons rattachés à des éruptions volcaniques. La discussion sur l'origine ignée ou sédimentaire des *basaltes* marqua le commencement de la querelle des *neptuniens* et des *plutonistes* : c'est à ce titre que nous allons en dire quelques mots ici. Après Descartes, Leibnitz, Buffon, Linné, dont le génie devança en quelques points l'expérimentation par de hardies inductions; de Saussure, Pallas, Werner, firent suivre aux études géologiques une voie moins large, mais plus sûre. Werner (1775), l'illustre professeur de Freyberg, après des explorations dans une petite partie de l'Allemagne, et en présence des *basaltes* de Saxe et de Hesse, qui consistent en masses tabulaires, recouvrant des collines sans liaison avec les vallées actuelles, établit que les granits, les *basaltes*, toutes les roches cristallines, sont des dépôts de la mer, tout aussi bien que les roches stratifiées et fossilifères. Selon lui, le *dépôt de l'Océan chaotique* donne, par voie chimique, les roches cristallines; par voie mécanique, les roches sédimentaires. Pendant la solidification, il s'est produit des fissures, qui, remplies par l'eau, ont donné les filons métallifères. L'activité interne du globe était ainsi méconnue. Dès 1763, Desmarest reconnut l'origine ignée des *basaltes*. C'est ainsi que s'engagea la longue querelle des neptuniens et des plutonistes, querelle où, des deux côtés, on déploya tant d'ardeur, que les personnalités ne manquèrent pas pour égayer la galerie. Les neptuniens furent battus sur le terrain scientifique; mais ils accusèrent leurs adversaires de vouloir faire revivre le dogme païen d'une succession éternelle, et de nier la création. L'éloquence de Werner, le charme avec lequel il exposait sa théorie, passionnèrent ses élèves au point que Cuvier lui-même se crut obligé à une grande réserve, lorsqu'il cita l'opinion contraire de Hutton sur la formation des *basaltes*, dans son *Rapport sur les progrès des sciences naturelles depuis* 1789 (publié en 1808). Pourtant, dès 1785, Hutton et son disciple John Playfaïr avaient établi l'origine éruptive des granits et des *basaltes*, et montré l'existence de la chaleur interne. Les expériences de sir James Hall (1805) avaient démontré la transformation des roches par la chaleur. Dolomieu avait battu en brèche les *théories de Werner*. Maintenant la querelle est vidée, et les efforts des géologues s'appliquent à déterminer, dans la formation d'une roche cristalline, la part de l'action ignée et celle de l'action sédimentaire. Les lecteurs qui voudront approfondir ce sujet feront bien de consulter les travaux de M. Elie de Beaumont sur les terrains jurassiques des Alpes, et les remarquables *Etudes et expériences synthétiques sur le métamorphisme et la formation des roches cristallines*, de M. Daubrée.

Il est probable que Werner eût renoncé à soutenir sa théorie, si, sortant de la Saxe, il avait visité les volcans éteints de l'Auvergne, examiné les *basaltes* produits évidemment par les courants qui s'en échappaient. L'origine ignée est plus difficile à expliquer pour les *basaltes* en nappes ou en buttes de la Saxe. Pourtant, ces *basaltes* offrent tous les caractères des laves déposées sur des terrains horizontaux, et, lorsqu'on peut pénétrer sous la masse basaltique, on voit que la partie inférieure présente des appendices qui indiquent une matière liquide qui s'est moulée dans les crevasses.

L'origine ignée est bien plus visible pour le *basalte* en filons. Les masses basaltiques présentent souvent une apparence cristalline; elles sont divisées en colonnes prismatiques, le plus souvent verticales, quelquefois horizontales : ce ne sont pas là des cristaux. Les sections des prismes sont irrégulières : cette apparence résulte des gerçures qui se sont produites pendant le refroidissement.

Mais à quelle époque les *basaltes* ont-iis commencé à sortir du sein de la terre? Evidemment leur apparition est récente, comparée à celle des granits et des porphyres. Il semble qu'elle n'ait commencé qu'à l'époque de la craie. Dès lors, les *basaltes* ont continué à travers tous les dépôts de sédiment jusqu'à l'époque actuelle; non-seulement ils ont formé, sur la pente des montagnes et dans les vallées, des coulées qui se rattachent à des bouches de volcans éteints, comme dans l'Eiffel, l'Auvergne et le Vivarais, mais encore ils coulent de nos jours en Islande.

Du reste, il n'y a pas de ligne nettement tranchée entre l'émission des dernières roches granitiques et porphyriques et celle des plus anciens *basaltes*. « Il y a liaison, dit M. Constant Prévost, alternance même, entre les *basaltes* et les premiers produits de la cause ignée, comme il y a rapports intimes entre eux et les laves qui s'écoulent par la bouche de quelques volcans modernes. » Certains volcans, comme celui de Mosenberg, ont fourni, par diverses bouches, tantôt l'un des produits, tantôt l'autre, comme pour montrer qu'ils appartiennent à une seule et même opération de la nature. Non-seulement les dépôts basaltiques sont le résultat de l'action du feu; mais encore la matière qui les a formés a dû jouir d'une grande fluidité. C'est ce que prouvent la

cristallinité des masses principales et la disposition de certains filons dans le sein de la terre. Ces filons ne présentent pas leurs affleurements à la surface du sol; ils partent, au contraire, de l'intérieur, et se terminent par le haut en masses effilées, quelquefois bifurquées, qui se perdent dans la roche qu'elles traversent. Quelquefois ils se glissent entre deux couches, qu'ils suivent sur une étendue plus ou moins considérable; ou bien ils se ramifient à l'infini et s'élancent dans toutes les directions, où ils remplissent jusqu'aux moindres fissures. En certains endroits, le granit lui-même a été crevassé dans tous les sens et traversé par une multitude de filons basaltiques.

A la montagne de Chamarelle, près Villeneuve-de-Berg, le *basalte* a percé d'énormes masses calcaires et s'est introduit dans leurs moindres fissures, de telle sorte que, sur un échantillon de quelques centimètres, on rencontre quelquefois plusieurs alternatives de calcaire et de *basalte*.

D'après M. Beudant, les dépôts basaltiques sont beaucoup plus éparpillés à la surface du globe que les laves en courants déterminés. Cela tient, sans doute, à leur mode d'émission; il n'y avait point encore alors de centre volcanique, et l'action intérieure du globe, s'exerçant partout, s'est manifestée dans les points de plus faible résistance, par des déchirures qui çà et là ont donné passage aux éruptions. En France, on trouve des *basaltes* depuis l'Auvergne jusqu'aux Pyrénées. Du côté du Rhin, les dépôts basaltiques s'étendent depuis les Ardennes jusqu'au delà de Cassel, se dirigeant ensuite vers l'est, à travers la Saxe, la Bohême, etc. L'Irlande, l'Ecosse, l'Italie et plusieurs contrées de l'Asie en présentent des gisements très-considérables. Le *basalte* se rencontre également en Abyssinie, en Amérique, dans plusieurs parties de la chaîne des Andes, aux Antilles, à Sainte-Hélène, à l'Ascension, et dans la plupart des îles de la mer du Sud.

Les masses basaltiques sont particulièrement remarquables par la tendance constante des roches principales à se diviser en longs prismes, dont les dispositions variées forment parfois un spectacle admirable. Cette division est évidemment l'effet du retrait qui a eu lieu à la suite du refroidissement; mais par le concours de quelles circonstances ce retrait a-t-il donné lieu à des formes aussi constantes et presque toujours aussi régulières? Cette question sera examinée au mot RETRAIT. Nous ferons seulement observer, quant à présent, que cette disposition singulière n'est nullement particulière au *basalte*, puisque des matières d'une tout autre composition et même évidemment d'une tout autre origine, telles que le grunstein, le porphyre, certaines marnes et le gypse à ossements, affectent des formes analogues.

Les prismes du *basalte*, quoique présentant partout des caractères généraux identiques, se distinguent néanmoins par des différences de détail très-intéressantes. Ici, on les voit converger au sommet d'une butte, qui se présente alors comme un immense gerbier. Telle est la disposition que l'on remarque dans le rocher de Bonnerie, qui domine la ville de Murat, en Auvergne. Là, ils offrent des colonnades magnifiques, de l'effet le plus pittoresque. Ailleurs, toutes les colonnes, brisées à la même hauteur, présentent une sorte de pavé composé de pièces à pans régulièrement accolées, s'étendant sur un espace plus ou moins considérable, et quelquefois disposées en amphithéâtre les unes au-dessus des autres.

L'aspect grandiose et imposant de ces pavés, leur a fait donner le nom *de pavés* ou *chaussées des géants*. Les chaussées les plus fameuses sont en Irlande, où l'on cite particulièrement l'immense chaussée des géants située auprès du cap de Fairhead. En France, l'Auvergne, le Vivarais et le Velay en offrent aussi de très-remarquables.

On trouve quelquefois, au milieu des masses basaltiques ou des roches trappéennes qui leur ressemblent, de vastes excavations formant des grottes ou des ponts naturels, aussi étonnants par la régularité que par la grandeur de leurs proportions. Telle est la *grotte des Fromages* (*die Kasegrotte*), située sur les bords du Rhin, entre Trèves et Coblentz, près de Bertrich-Baden, et ainsi nommée à cause de la disposition de ses colonnes, toutes formées de pièces arrondies qui les font rassembler d'un peu loin à des piles de fromages. La *grotte de Fingal*, dans l'île de Staffa, l'une des Hébrides, est encore plus remarquable. Cette grotte, creusée dans une masse de trapps, est continuellement envahie par la mer, qui s'y engouffre avec furie, à une profondeur de 50 m. Les parois, hautes d'environ 20 m., sont formées de colonnes prismatiques de la plus grande régularité; elles soutiennent un plancher divisé lui-même en prismes réguliers, mais couchés en différentes directions.

Il résulte des analyses auxquelles on a soumis divers échantillons de *basalte*, que, sur 100 parties, il contient, en moyenne, 44 à 50 de silice, 15 à 16 d'alumine, 20 à 24 de fer oxydé, 8 à 9 de chaux, 2 de magnésie, 2 à 3 de soude et 2 d'eau.

Quoique le *basalte* soit généralement noir, il devient accidentellement gris, verdâtre ou rouge, soit par le mélange avec d'autres substances minérales, soit par la décomposition. Sa pâte est homogène, mais il prend quelquefois un aspect différent s'il contient des cristaux d'amphibole, de péridot, d'olivine ou de fer titané. Quelques géologues le désignent alors sous le nom de *basanite*.

Le *basalte* n'est pas facilement décomposable. Dans certains cas, on le voit résister indéfiniment à tous les agents atmosphériques. Lorsqu'il se décompose, il se réduit en une matière argileuse très-fertile, qui souvent garde la structure des roches dont elle provient, c'est ce qu'on nomme les *wackes;* ou bien, il se désagrége en sphères d'une épaisseur variable. Sa cassure est demi-cristalline et même un peu terreuse. Il agit sur le barreau aimanté, et donne, par la fusion, un émail noir assez beau.

La pierre basaltique est employée pour les constructions, bien qu'il soit difficile de la tailler. Elle sert aussi de *pierre de touche*, eu égard à sa dureté et à sa résistance à l'action des acides; mais elle ne vaut pas, sous ce rapport, le schiste siliceux des terrains de transition. Les anciens Egyptiens en ont fait des sphinx; et on en fabrique encore des vases, des statuettes, des bassins, des dallages, mais seulement dans les pays mêmes où on le trouve. On peut citer, parmi les constructions en pierre basaltique, la cathédrale de Clermont-Ferrand.

BASALTIFORME adj. (ba-zal-ti-for-me — de *basalte* et de *forme*). Géol. Qui ressemble au basalte.

BASALTIGÈNE adj. (ba-zal-ti-jè-ne — de *basalte* et du lat. *genus*, origine). Minér. Qui se produit dans les terrains basaltiques.

BASALTINE s. f. (ba-zal-ti-ne — rad. *basalte*). Minér. Pyroxène à base de chaux, de magnésie et de fer, d'un vert foncé tirant sur le noir.

— **Encycl.** La *basaltine* est surtout remarquable en ce qu'elle contient jusqu'à 12 p. 100 d'alumine, qui paraît y jouer le rôle d'un acide. Elle se présente ordinairement en petites lames disséminées dans les basaltes, les porphyres, les mélaphyres, en un mot, les roches volcaniques modernes. C'est pour cela qu'on l'appelle souvent *pyroxène des volcans*. Ceux des cristaux qui sont déterminables présentent des formes dérivant du système klinrhombique; ils présentent souvent des hémitropies. Ils fondent au chalumeau, mais il faut pour cela élever beaucoup la température.

BASALTIQUE adj. (ba-zal-ti-ke — rad. *basalte*). Minér. Formé de basalte; relatif au basalte : *Terrain* BASALTIQUE. *Lave* BASALTIQUE. *La fameuse chaussée des Géants et la grotte de Fingal sont* BASALTIQUES. (Acad.) *Le pays* BASALTIQUE *le plus célèbre, à juste titre, est le comté d'Antrim, sur la côte septentrionale d'Irlande.* (Brongniart.) *Les roches* BASALTIQUES *des mers du nord n'ont pas un caractère si complet.* (Balz.)

J'ai la grotte enchantée, aux piles *basaltiques.*
V. HUGO.

— **Encycl.** *Terrain basaltique.* L'ensemble des masses plutoniques qui constituent ce qu'on appelle le *terrain basaltique* a commencé à faire éruption à la surface du sol dans les derniers temps de la période tertiaire, appelée *pliocène*. C'est au moment où les trachites vont disparaître, que l'on trouve généralement les premières traces de basalte, la roche dominante des *terrains basaltiques*. Dès lors, jusqu'à l'époque où parurent les volcans à cratère, les formations de ce genre furent à peu près exclusivement les seuls produits de la cause ignée. Peu différent de la lave quant à sa composition minéralogique, le basalte en diffère surtout par son mode d'éruption; les ouvertures par lesquelles il s'est fait jour ne présentent jamais les apparences de véritables cratères; ce sont des crevasses disséminées indistinctement dans la plaine ou sur les hauteurs, et n'affectant aucun ordre ni aucune forme déterminée. La plupart ont été recouvertes par les matières liquides qu'elles avaient rejetées et qui se sont répandues tout autour en nappes plus ou moins profondes. Quelques-unes sont signalées par des masses de scories affectant, comme les cratères, des formes coniques. Cette ressemblance, qui a trompé plus d'une fois les observateurs, n'est cependant qu'apparente; car ces scories sont ordinairement percées de filons *basaltiques;* plus souvent encore, elles sont soudées et très-intimement liées au basalte qui les entoure.

Les *terrains basaltiques* se trouvent répandus sur tous les points du globe, et partout ils présentent des caractères identiques, à peu près analogues à ceux que nous offrent les laves vomies par nos volcans modernes. V. pour plus de détails, le mot BASALTE.

BASALTOÏDE adj. (ba-zal-to-i-de — de *basalte*, et du gr. *eidos*, aspect). Min. Qui ressemble au basalte.

BASALYS s. m. (ba-za-liss — du gr. *basis*, marche, mouvement; *alus*, désœuvrement). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des oxyures, comprenant une seule espèce, qui habite l'Angleterre.

BASAN (Pierre-François), graveur à l'eau-forte et au burin, et célèbre éditeur d'estampes, né à Paris en 1723, mort en 1797. Il reçut d'Etienne Fessart, son oncle maternel, les premières notions du dessin et de la gravure, et se perfectionna dans ce dernier art sous la direction de Jean Daullé. Encouragé par le savant amateur Mariette, dont il était l'ami, il entreprit de former une collection d'estampes rares, parcourut dans cette intention les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie, et, à son retour, fonda, comme éditeur et marchand d'estampes, un établissement qui contribua à sa fortune et à sa réputation. Il passait à bon droit pour être l'un des plus habiles connaisseurs de son temps. Le duc de Choiseul dit un jour, en parlant de lui, qu'il était le maréchal de Saxe de la curiosité. On lui doit un grand nombre de catalogues de vente, rédigés avec une grande sûreté de jugement, et un ouvrage plus important qui est entre les mains de tous les amateurs d'estampes : *Dictionnaire des graveurs anciens et modernes, suivi d'un catalogue des estampes gravées d'après Rubens* (Paris, 1767, 3 vol. in-12, et 1789, 2 vol. in-8°); Basan a exécuté ou dirigé la gravure de plus de 600 pièces. Parmi celles qui ont été gravées par lui, nous citerons : *Jésus-Christ rompant le pain*, d'après Carlo Dolce; *Ecce Homo*, d'après le Caravage; *Madeleine pénitente*, d'après Mola; *Saint Maurice*, *Ariane abandonnée*, d'après Luca Giordano; les *Apprêts militaires*, le *Concert flamand*, le *Grimoire d'Hippocrate*, l'*Instant critique*, les *Joueurs de cartes*, la *Lecture diabolique*, d'après D. Teniers; les *Buveurs*, les *Musiciens*, le *Passe-temps de l'hiver*, d'après Isaac van Ostade; la *Jardinière*, le *Déjeuner hollandais*, le *Lever hollandais*, d'après F. van Miéris; le *Chanteur gothique*, les *Plaisirs variés*, d'après And. Both; le *Magister hollandais*, d'après Terburgh; la *Femme rusée*, d'après C. Bega; les *Cavaliers en maraude*, d'après Ph. Wouwerman; l'*Esclave à l'encan*, d'après Poelenburg; la *Consolation des vieilles*, d'après Brecklencamp; le *Bénédicité*, d'après G. Kalf; la *Vue d'un vieux château flamand*, d'après Van Goyen; quatre *Vues des environs de Naples*, d'après J. Vernet; une *Vue de ferme*, d'après J.-B. Leprince; des *Animaux*, d'après Oudry; des portraits, etc.

BASAN, petite contrée de l'ancienne Palestine. V. BATANÉE.

BASANE s. m. (ba-za-ne). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, de la famille des taxicornes, comprenant une seule espèce, qui habite l'île de Java.

BASANE s. f. (ba-za-ne — d'un mot arabe qui sert à désigner une peau de mouton tannée). Peau de mouton tannée avec un soin spécial et servant à divers usages de sellerie, de maroquinerie, etc. : *Un bureau couvert en* BASANE. *Une reliure en* BASANE. *Devant la table, un vulgaire fauteuil de bureau en* BASANE *rouge, blanchie par l'usage.* (Balz.) *La* BASANE *est une peau de mouton simplement passée au tan.* (Francœur.)

— *Basane en croûte*, Celle que l'on sèche sans huile, et qui doit être mise en couleur. ‖ *Basane en huile*, Celle qu'on sèche à l'huile, et qui doit être teinte en noir ou employée en nature. ‖ *Basane tannée* ou *de couche*, Celle qu'on prépare à la manière du veau, et qui sert plus particulièrement de tenture pour les appartements ou de garniture pour les meubles. ‖ *Basane alude*, Celle qu'on prépare par l'alun, et qui sert surtout pour la reliure.

— **Encycl.** On distingue cinq espèces de *basane :* la *basane* tannée ou de couche, la *basane* coudrée, la *basane* chipée, celle qui est passée au mesquis, et l'alude. On prépare la *basane* de couche ou tannée en l'étendant à plat dans la fosse, comme les peaux de veau, mais en l'y laissant séjourner moins longtemps; elle sert, entre autres usages, à faire des tapisseries de cuir doré; celle qu'on appelle coudrée, après avoir été dépouillée de sa laine au moyen de la chipure, est brassée et rougie dans l'eau chaude avec le tan. La *basane* chipée reçoit un apprêt particulier nommé chipage, et consistant à la faire tremper dans une dissolution de tan qui la pénètre. On passe au mesquis quand on remplace le tan par le roudou ou redoul; enfin, les adules sont préparées avec de l'alun, elles sont ordinairement teintes en jaune, en vert, en violet, etc., et ne s'emploient guère que pour la reliure.

BASANÉ, ÉE (ba-za-né) part. pass. du v. Basaner. Bistré : *Teint* BASANÉ. *Femme* BASANÉE. *Vous avouerez, quand vous aurez vu cette Indienne, qu'il y a des faces* BASANÉES *qu'on peut envisager sans horreur.* (Le Sage.) *Imaginer l'homme, c'est s'en représenter un de grande ou de petite taille, blanc ou* BASANÉ. (Boss.) *Les Vénitiens ont le nez grand, les traits carrés et durs, l'œil fin, le teint* BASANÉ. (Vitet.) *Karl commença à se montrer jaloux, et demanda la suppression de son rival* BASANÉ. (Th. Gautier.)

. . . . . Ses mains *basanées*,
Aux palmes de Mars destinées,
Cueillent le myrte de Cypris.
J.-B. ROUSSEAU.

BASANER v. a. ou tr. (ba-za-né — rad. *basane*). Bistrer, donner une couleur de basane : *Le soleil lui* A BASANÉ *la peau. Il ne faut qu'un hâle qui* BASANERA *ou noircira votre femme comme une Moresque.* (Cholières.)

Se basaner, v. pr. Devenir basané : *Les teints délicats* SE BASANENT *promptement au soleil.*

BASANIER, IÈRE s. (ba-za-nié, iè-re — rad. *basane*). Comm. Celui, celle qui vend de la basane.

BASANISTE s. m. (ba-za-ni-ste — gr. *basanistes*, celui qui torture). Crust. Genre de crustacés parasites suceurs, voisins des lernées : *On connaît deux espèces de* BASANISTES *qui vivent sur des poissons d'eau douce.* (Milne Edwards.)

BASANITE s. f. (ba-za-ni-te — du gr. *basanos*, pierre de touche). Minér. Roche basaltique qui contient des cristaux de pyroxène : *La* BASANITE *a la cohésion, la cassure et la dureté du basalte.* (Brongniart.)

BASANOMÉLAN s. m. (ba-za-no-mé-lan — du gr. *basanos*, pierre de touche; *melas*, noir). Minér. Une des variétés métalloïdes du fer oligiste spéculaire.

— **Encycl.** Le *basanomélan*, que les Allemands désignent sous le nom d'*eisenrose*, est formé de petites lamelles hexagonales disposées en forme de rosaces. Ces lamelles, d'un gris noirâtre, analogue à celui du fer métallique, sont épaisses et empilées les unes sur les autres. On les rencontre dans un certain nombre de localités, et spécialement au Saint-Gothard, dans la vallée de Tavestch.

BAS-BLEU s. m. Par dénigr. Femme auteur, bel esprit, pédante : *Beaucoup de femmes se font* BAS-BLEUS *quand nul ne se soucie de voir la couleur de leurs jarretières.* (E. Guinot.) *Le* BAS-BLEU *est l'héritière en droite ligne des femmes savantes de Molière.* (Boitard.) *En France, excepté les* BAS-BLEUS, *toutes les femmes ont de l'esprit.* (Mme E. de Gir.)

— Par ext. Etat de bas-bleu, de femme auteur : *La femme incomprise est une aspirante au* BAS-BLEU. (Boitard.)

— **Encycl.** La locution *bas-bleu* paraît avoir pris naissance en Angleterre; elle n'est que la traduction littérale du sobriquet *blue-stocking* par lequel les Anglais imaginèrent de ridiculiser les femmes qui, négligeant les soins de leur ménage, s'occupaient de littérature et passaient leur temps à écrire de la prose ou des vers. L'origine de ce sobriquet est racontée de diverses manières et paraît se rattacher à mistress Montague, qui s'est fait un nom dans les lettres anglaises. Cette dame, dont l'esprit était réellement distingué, préférant les plaisirs intellectuels aux frivoles amusements du monde, réunissait chez elle, une fois par semaine, celles de ses amies qui partageaient ses goûts, et pour qui une conversation instructive et agréable offrait plus de charmes que le jeu ou la danse. Quelques hommes étaient admis dans ces réunions; l'un des plus assidus était un certain Stillingfleet, auteur de plusieurs ouvrages qui eurent du succès dans son temps. Ce Stillingfleet avait la manie de porter toujours des *bas bleus*, et le public railleur appela les soirées de mistress Montague le *club des bas bleus;* puis, par une extension toute naturelle, le nom de *bas-bleu* fut donné à chacune des dames qui fréquentaient ce club. Selon une autre version, mistress Montague réunissait dans son cercle tous les hommes de lettres les plus distingués de l'Angleterre; il ne s'agit plus de femmes, comme on voit. Un étranger illustre, qui venait d'arriver en Angleterre, témoigna le désir d'être introduit chez cette dame; on lui proposa de l'y conduire immédiatement, mais il refusa cette offre en s'excusant sur ce qu'il était encore en habit de voyage. La chose fut rapportée à la belle lady, et elle répondit que l'étranger faisait beaucoup trop de cérémonies et que, dès qu'on avait de l'esprit ou du savoir, on pouvait se présenter chez elle, même en *bas bleus*. Mills, dans son *History of Chivalry*, donne à la locution une origine toute différente : il se forma, dit-il, à Venise, en 1400, une société littéraire qui prit le nom de *Societa della Calza* (société du bas), et dont tous les membres s'engageaient à porter des *bas bleus*, comme signe distinctif; cette société fut connue d'abord en France, et c'est là que la dénomination de *bas-bleu* prit naissance; elle s'introduisit ensuite en Angleterre, où elle fut généralement appliquée aux femmes de lettres; mais Mills ne nous dit pas pourquoi.

Sans rejeter aucune de ces versions, qui peuvent toutes avoir leur part de vérité, ne pourrait-on pas dire qu'on a nommé *bas-bleus* les femmes auteurs, parce qu'elles semblent vouloir usurper une fonction qui n'est ordinairement remplie que par les hommes. On sait, en effet, que les femmes portent ordinairement des bas blancs, parce qu'elles aiment à montrer leurs jambes, quand elles sont bien faites, et que la couleur blanche en fait mieux ressortir les formes. Dans les pays où la mode est différente, on voit, il est vrai, les femmes porter des bas de couleur; mais ils sont rouges alors ou d'une couleur très-voyante; la couleur bleue est trop terne pour qu'elle ait jamais été adoptée, si ce n'est par de grossières paysannes. Mais quand une femme affiche la prétention de paraître savante, elle renonce en quelque sorte aux goûts et peut-être aux charmes de son sexe, elle devient un homme, et il n'y a plus de raison pour qu'elle ne porte pas des *bas bleus*. Cette explication scandalisera peut-être quelques-uns de nos réformateurs modernes qui veulent émanciper la femme, comme ils disent, qui la poussent à cultiver toutes les carrières, à se faire recevoir bachelière et doctoresse, qui voudraient la voir professer dans les chaires publiques, pratiquer la médecine et la chirurgie, plaider

devant les tribunaux, *monter peut-être sur le siége des juges*; nous le regretterions bien sincèrement, mais nous devons faire observer que c'est le peuple, c'est-à-dire tout le monde, qui crée les locutions nouvelles, et *tout le monde* n'est pas encore convaincu que la femme doit renoncer à charmer l'homme par sa douceur, par sa grâce, par sa beauté, pour se faire admirer de lui par l'éclat seul du génie. Loin de nous, d'ailleurs, la pensée de nier le génie de certaines femmes; nous en connaissons, même parmi les vivantes, qui sont dignes d'être placées au premier rang parmi les écrivains et parmi les personnages illustres; mais ce sont des exceptions, et nous croyons qu'il n'est pas à désirer que l'exception devienne la règle.

Bas-Bleu (LE), vaudeville de MM. Ferdinand Langlé et Villeneuve, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre des Variétés, en février 1842. Un étudiant de dixième année, portant béret blanc, redingote de velours, pantalon à la cosaque, blague et pipe suspendues à la boutonnière, gilet écossais et barbe moyen âge; un étudiant flambant et flambard, chicard et chicandard, ballochard et chocnosophe; un étudiant chaloupeur, bahuteur et cancanneur, dansant la robert-macaire et la saint-simonienne avec tout le relief désirable, culottant les pipes dans la dernière perfection, jouant avec son nez de tous les instruments à vent, cornet à piston, cor de chasse, etc., possédant en outre une foule de petits talents de société qui font le désespoir des municipaux, et conduisent au violon plus sûrement qu'aux fonctions de substitut, tel est le héros de la pièce, joué avec une gaieté et une vérité charmantes par le superbe Levassor. Tout le monde l'a applaudi dans ce rôle, qui est demeuré un de ses meilleurs. Aujourd'hui, ce qui reste de plus clair dans le vaudeville des Variétés, bien démodé, bien rococo et bien terne, absurde comme un étudiant chauve qui n'a pu se frayer une place qu'au caboulot abject et nauséabond, c'est, le croirait-on — la brochure fermée et le souvenir de Levassor écarté — c'est une jolie page, bien digne d'être conservée, de M. Théophile Gautier : « Le *Bas-Bleu*, dit-il, sans doute ainsi appelé parce qu'il porte des bas noirs, a existé de tout temps, et il n'y a réellement pas grand mal; ces pauvres *bas-bleus*, les a-t-on bafoués et vilipendés! Qu'importe, après tout, qu'une femme barbouille quelques mains de papier! est-il donc si nécessaire que l'homme conserve le monopole d'écrire des billevesées? Vadius doit-il faire la guerre à Philaminte, et Trissotin à Bélise? Ou il faut empêcher les femmes d'apprendre à lire et à écrire, et les enfermer dans des harems, comme font les Turcs, ou bien admettre, puisqu'elles participent à la vie universelle, qu'elles réfléchissent, pensent et sentent, tout comme l'homme, le besoin d'exprimer leurs idées. On allègue ordinairement la question du rôt qui brûle et des légumes qui ne sont pas mis à l'heure dans le pot-au-feu, des *chausses* qui ne sont pas raccommodées. La littérature n'a rien à voir là dedans, et les femmes qui sont capables d'écrire ont, en général, des cuisinières pour veiller sur la broche et sur les casseroles. Pour notre part, nous aimons tout autant une femme qui écrit, un *bas-bleu*, qu'une femme qui joue du piano et étudie toute la journée des variations plus ou moins impossibles d'Herz et de Kalkbrenner. Il est tout aussi joli de voir une blanche main courir sur le papier satiné que de la voir se retourner les ongles sur un clavier noir et blanc. La *mélomane*, dont personne ne parle, est bien autrement insupportable que le *bas-bleu*, qui, du moins, fait une besogne silencieuse dans la solitude; tandis que la tapeuse de piano nous poursuit partout, dans le monde, dans les salons, où elle empêche la causerie et qu'elle encombre de romances et de paperasses musicales. » L'écrivain à qui nous empruntons cette spirituelle boutade n'a pas toujours été si judicieusement inspiré. Il n'importe, les *bas-bleus* seront bien étonnés d'apprendre qu'ils ont eu en lui un vengeur et un défenseur; quant aux tapeuses de piano, n'en disons pas de mal, le nombre en est trop considérable; prions Dieu seulement que les claviers résonnent moins faux et que la manie de ces dames ait enfin des bornes.

BAS-BORD. V. BÂBORD.

BAS-BORDAIS. V. BÂBORDAIS.

BAS-BRÉAU (LE), un des sites les plus remarquables de la forêt de Fontainebleau. Au pied d'une colline de verdure, entrecoupée de roches grises, s'étend, à la lisière même de la forêt, un vaste espace où s'étale une végétation luxuriante protégée par des arbres gigantesques. La serpe et la hache n'ont point passé par là. N'était le parasol de quelque peintre, qui fait tache sur les fonds verts, on se croirait transporté dans quelque solitude du nouveau monde.

On comprend que ces arbres, par la variété des essences, le caprice des formes, la frondaison superbe, offrent aux paysagistes d'inépuisables sujets d'étude. Aussi le petit village de *Barbison* (Seine-et-Marne, à 13 kil. de Melun) doit-il à la fois son existence et sa réputation à la colonie de peintres qui est venue s'établir, vers 1840, à proximité du *Bas-Bréau*. On y compte maintenant 312 habitants. Il dépend de la commune de Chailly-en-Bierre, qui dispute à Oncy (Seine-et-Oise) l'honneur d'avoir donné naissance a Lantara.

Une chanson, datée de 1844, et qui a pour refrain :

> Les peintres de Barbison
> Ont des barbes de bison,

a conservé le nom de quelques-uns des premiers occupants : François « à la barbe rude », Diaz, Rousseau, et d'autres, obscurs alors, aujourd'hui célèbres. Le père Ganne, seul aubergiste de l'endroit, donnait à ses hôtes, qui n'étaient riches encore que d'espoir et de talent, une hospitalité presque écossaise. Les artistes ne furent point ingrats : ils peignirent du haut en bas la salle à manger de l'auberge, ainsi que le constate la chanson écrite sur parchemin et encadrée au milieu des peintures :

> On y voit des pétarades
> De Diaz de la Pena,
> Des paysages ousqu'il y a
> Des herbes en marmelade.
> Les peintres de Barbison
> Ont des barbes de bison.

Le paysage peint par Diaz est un dessous de bois; un autre est signé Rousseau. Au-dessus de la cheminée se déroule une frise représentant un défilé antique, par Gérôme et G. Boulanger. Plus loin on remarque un tableau qui a pour sujet *Le dîner des peintres en hiver, chez Ganne*. Çà et là des animaux, par Ch. Jacque, Brendel, Chaigneau.

Le père Ganne est mort, et sur sa tombe, à Chailly, on lit cette simple et touchante épitaphe : *Ci-gît Ganne, l'ami des artistes*. L'auberge a changé de propriétaire, mais elle a conservé son musée; elle garde même la branche de pin, souvenir d'un autre âge, qui éloigne toute idée de luxe et de cherté modernes. Elle s'enorgueillit du nombre et de la qualité des voyageurs qu'elle reçoit. Songez qu'elle a été honorée de la visite de l'Impératrice, en 1863! Cet événement est consigné sur un album, car Barbison a son album, comme Ferney et les Charmettes ont le leur : La littérature y envoie aussi ses représentants. MM. H. Taine, Edmond et Jules de Goncourt ont séjourné à Barbison. Dans leurs promenades en forêt, ils emportaient, à l'exemple des peintres, leur *pochon*, c'est-à-dire un sac rempli de vivres.

Quelles heures délicieuses on passe ainsi, à quelques lieues de Paris, parmi les rochers de grès, les plantes sauvages et les arbres indisciplinés du Bas-Bréau! Tel est le charme de ce coin de terre que beaucoup, venus pour y passer huit jours, y ont pris demeure et fait souche de villageois. Ch. Jacque l'animalier, François Millet, le peintre des paysans, Théodore Rousseau, l'auteur de tant de chefs-d'œuvre, Karl Bodmer, peintre et lithographe ordinaire de la forêt, s'y sont fixés depuis longtemps, et c'est de là que nous arrivent les ouvrages de ces maîtres.

Parmi les tableaux qui ont figuré aux expositions et dont les titres intéressent cette localité, nous citerons : de Diaz, *Vue du Bas-Bréau* (1844); de Th. Rousseau, *Fête de Barbison* (1849); *Bornage de Barbison* (1859); de K. Bodmer, *Au Bas-Bréau, le Matin, le Soir* (1859); *Au Bas-Bréau, forêt de Fontainebleau* (1861).

BAS-BRETON, BASSE-BRETONNE adj. Géogr. Qui appartient à la basse Bretagne ou à ses habitants : *Ce fut en patois* BAS-BRETON *qu'il prononça son discours*. (E. Sue.) *C'était le type du matelot* BAS-BRETON, *dans toute la force de sa nature brute*. (F. Soulié.) ‖ Suivant Voltaire et Mme de Sévigné, on emploie aussi le mot féminin BASSE-BRETTE au lieu de *basse-bretonne*.

— Substantiv. Habitant de la basse Bretagne : *Nous vîmes au bal une* BASSE-BRETTE *qu'on nous avait assuré qui levait la paille; ma foi, elle était ridicule, et faisait des haut-le-corps qui nous faisaient éclater de rire*. (Mme de Sév.) *Cette lettre montrait madame de Sévigné écuyère et poëte, la grande Mademoiselle à cheval, et les amazones de la Fronde caracolant parmi les* BAS-BRETONS *et les* BASSES-BRETTES. (Ph. Chasles.)

— s. m. Linguist. Langue parlée dans la basse Bretagne.

— Fig. *Parler bas-breton*, Parler une langue qui n'est pas comprise, comme on dit *parler chinois, hébreu, haut-allemand, auvergnat*, etc.

BASCANS (Ferdinand), journaliste français, né à Toulouse en 1801. Professeur sous la Restauration, il fut un des combattants de Juillet, se jeta ensuite dans la presse républicaine et reçut la direction du journal la *Tribune*, de belliqueuse mémoire, dont la polémique était un combat et qui donna tant de besogne judiciaire aux tribunaux de Louis-Philippe. Le vaillant journaliste commanda ce brûlot, à la grande satisfaction de son parti. Il eut plusieurs duels, plus de cent saisies et procès, 60,000 fr. d'amende, trente-deux mois de prison, trois accusations capitales devant les conseils de guerre, etc. A sa sortie de prison, il écrivit encore dans plusieurs journaux; mais depuis 1840, il ne s'occupa plus que d'enseignement. Il n'a pas reparu dans la révolution de 1848.

BASCAPE (Charles), abréviation de *Basilica Sancti-Petri*, savant italien, né à Milan en 1550, mort à Novare en 1615. Après avoir étudié le droit et exercé quelque temps la profession d'avocat dans sa ville natale, il entra dans les ordres en 1576, devint clerc régulier de Saint-Paul, fut chargé en 1580 par Charles Borromée d'une mission en Espagne, et fut nommé, à son retour, supérieur de sa congrégation. S'étant rendu à Rome en 1592, il conquit les bonnes grâces de Clément VIII, qui le préconisa évêque de Novare. Il fonda un collége dans cette ville, où il se signala par son esprit charitable et sa grande bonté. On a de ce savant une quarantaine de manuscrits conservés au collége Saint-Marc, à Novare, et dix-neuf ouvrages imprimés, soit sur le droit canon, soit sur l'histoire ecclésiastique. Ses principaux ouvrages sont : *De metropoli Mediolanensi* (Milan, 1575); *De regulari disciplina monumenta Patrum* (1588); *De vita et rebus gestis Caroli, card. archiep. Mediol.* (1592); *Novarria seu de Ecclesia Novarriensi* (1612).

BASCARINI (Jean), Florentin, né au commencement du XVIIe siècle, mort en 1673. Il fut à la fois astronome, poëte et médecin, et obtint une chaire de philosophie et de médecine à Florence. Il a écrit, en différents genres, des ouvrages qui sont encore consultés.

BASCH (Sigismond), né en Silésie en 1700, mort en 1771. Il fut professeur de philosophie, et remplit plusieurs fonctions publiques dans son pays. Il a laissé un livre de chorals, et la préface du livre intitulé : *Von der Sprache, des Herzens im Singen* (le langage du cœur dans le chant).

BASCHENIS (Evaristo), prêtre et peintre italien, né à Bergame en 1617, mort en 1677. Le premier, il a peint des trophées d'instruments, des cahiers de musique, des objets placés dans un désordre étudié, et, à part Chardin, personne depuis lui n'a apporté la même vérité dans ce genre de peinture. On prétend qu'il allait jusqu'à rendre la poussière qui pouvait couvrir ces objets. Ses tableaux, petits et fort rares, sont excessivement recherchés.

BASCHET (Armand), littérateur français, né à Blois en 1829. Après avoir commencé ses études au prytanée de Ménars (Loir-et-Cher), il les acheva à Paris en 1849, prit ses inscriptions à la Faculté de médecine, puis à celle de droit, et suivit librement les cours de l'école des Chartes. Si l'on en juge par la direction littéraire qu'a prise plus tard M. Baschet, ces derniers cours durent exercer sur lui une grande influence. Quoi qu'il en soit, le jeune étudiant ne tarda pas à s'abandonner à son goût pour les lettres et fit paraître, en 1852, son premier livre : *Honoré de Balzac; essai sur l'homme et sur l'œuvre*, avec notes par Champfleury (1 vol. in-8o), auquel succéda presque aussitôt : *Les années de voyage; itinéraire humoristique de Sainte-Adresse à Bagnères de Luchon*. L'année suivante, M. Baschet publiait dans le journal la *Presse* une intéressante série d'articles sur l'île de la Camargue et les mœurs et coutumes de cette partie de la Provence. Il fut un des collaborateurs du journal de *Paris* en 1853 et du *Mousquetaire* en 1854; en 1855, à la suite d'un rapport fort remarquable adressé au ministre de l'instruction publique, M. Fourtoul, il fut chargé d'une mission importante en Allemagne, en Autriche et à Venise. En 1856, M. Baschet fit un voyage en Dalmatie, en Albanie et au Monténégro, publia ensuite dans la *Revue des deux Mondes* une étude intéressante sur le prince Daniélo et les affaires de sa principauté, et fit paraître les *Origines de Werther*, d'après les documents autographes (1856, in-8o). Après avoir parcouru la Hongrie et séjourné quelque temps en Angleterre, M. Baschet retourna en Italie, avec la mission de compulser les archives de Venise, et publia dans le *Moniteur*, en 1859, une série de rapports sur les *Archives de Venise et les documents diplomatiques*. Ces rapports, très-remarquables et très-remarqués, valurent de nouvelles missions à M. Baschet, et il fit paraître, en 1862, le premier volume d'un ouvrage qui promit d'être considérable, sous ce titre : *De la diplomatie vénitienne. Les princes de l'Europe au* XVIe *siècle*, d'après les rapports des ambassadeurs vénitiens, (in-8o.) Ce travail fit sensation parmi les érudits et les lettrés, surtout à cause des lumières nouvelles qu'il projetait sur de nombreux personnages historiques, notamment sur Charles-Quint et Philippe II. Par le choix des documents et par leur mise en œuvre, l'auteur de la *Diplomatie vénitienne* acheva de révéler sa rare sagacité et son talent d'écrivain. Bientôt après, parut le *Roi chez la Reine* ou *Histoire secrète du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche*, d'après le Journal de la vie privée du roi, les dépêches du nonce et autres pièces d'Etat (1864, in-8o). En 1865, M. Baschet a été chargé d'explorer les archives de Milan, de Parme, de Florence et de Mantoue. Tout en se livrant à ses curieuses et intelligentes investigations, il a publié, en collaboration avec M. Feuillet de Conches, les *Femmes blondes selon les peintres de l'école de Venise* (1865), une nouvelle édition très-augmentée du *Roi chez la reine* (1865) et une traduction de la *Jeunesse de Catherine de Médicis* (1865), ouvrage de M. de Reumont, ancien ministre du roi de Prusse près la cour de Toscane. Enfin, M. Baschet a publié, depuis plusieurs années, un assez grand nombre d'articles dans la *Gazette des Beaux-Arts*.

BAS-CHEVALIER. Orthographe primitive du mot *bachelier*.

BASCHI (Mathieu), fondateur de l'ordre des capucins, né en Italie dans le duché d'Urbin, mort en 1552. Etant entré dans l'ordre des franciscains au couvent de Montefalcone, il fut frappé de l'extrême relâchement de la discipline, et, dans son zèle de néophyte, il songea à faire revivre, dans sa rigueur primitive, la règle de saint François. Une nuit, il vit apparaître un spectre couvert d'une robe de laine marron en étoffe grossière, serrée à la ceinture par une corde, et recouverte d'un petit manteau muni d'un vaste capuchon pointu, enveloppant la tête. Le fantôme lui ordonna, au nom de saint François, de porter désormais un pareil costume, et disparut. Soit que Baschi ait pris ce rêve pour une réalité, soit qu'il ait vu, dans ce qu'il prétendit être une vision, une sorte d'encouragement céleste à poursuivre ses idées de réforme, il s'échappa de son couvent et se rendit à Rome, où il se présenta devant Clément VII, revêtu du costume que nous avons décrit. Le pape, non sans avoir hésité quelque temps, finit par approuver les idées réformatrices du moine ascétique, et l'autorisa à se livrer à la prédication pour faire des prosélytes. Baschi compta bientôt un certain nombre de disciples; mais il se fit en même temps un nombre considérable d'ennemis, tant parmi les moines, qui n'avaient nul goût pour les austérités, que parmi ceux qui éprouvaient de la répugnance à s'affubler de ce capuchon pointu, d'où est venu le nom de *capucin*. Il souleva contre lui, parmi les observantins, un tel orage, que, dans un chapitre général des frères mineurs, il fut mis en prison sur l'ordre du provincial. Rendu à la liberté bientôt après, il vit sa réforme solennellement approuvée par le pape en 1528. Elu général de l'ordre des capucins en 1529, il se démit de cette fonction au bout de deux mois, quitta son couvent, se livra de nouveau à la prédication, et alla mourir à Venise.

BASCHI ou **BACHI**, groupe d'îles de l'archipel des Philippines, au N. de Luçon et des îles Babuyanes découvertes par Dampier; elles appartiennent à l'Espagne, et sont très-fertiles en cannes à sucre, bananes et fruits tropicaux.

BASCHILOW, né à Moscou en 1740, mort en 1770, professeur de mathématiques, traducteur de l'Académie des sciences à Saint-Pétersbourg, enfin secrétaire du Sénat. Quoique enlevé fort jeune aux lettres et aux sciences, il a laissé : *Dialogue des animaux* (1768); *Édition critique des premiers chroniqueurs russes* (1767); une traduction du *Candide* de Voltaire (1769), et divers articles insérés dans l'*Encyclopédie méthodique*.

BASCHIRS. V. BASKIRS.

BASCH-TARDA s. f. Galère amirale chez les Turcs.

BASCONETTE s. f. (ba-sko-nè-te). Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue et de la lavandière.

BASCONGADAS s. m. pl. (ba-skon-ga-dâss). Nom espagnol des Basques.

BASCOPHILE s. m. (ba-sko-fi-le — de *basque*, et du gr. *philos*, ami). Linguist. Qui s'occupe de travaux relatifs à la langue basque : *Le prince Louis-Lucien Bonaparte est un des* BASCOPHILES *les plus distingués et les plus savants des deux versants des Pyrénées. Le R. P. José Antonio de Uriarte passe aussi pour un célèbre* BASCOPHILE.

BAS-COTÉ s. m. Archit. Nef latérale d'une église, entre la grande nef et les chapelles : *La grande nef et les* BAS-CÔTÉS. *C'est à partir du* XIe *siècle seulement que le chœur et l'abside sont pourvus de* BAS-CÔTÉS *dits* déambulatoires. (Bachelet).

— **Encycl.** Les premières églises chrétiennes, bâties sur le plan des basiliques antiques, se divisaient le plus souvent en trois nefs parallèles; les deux nefs latérales, plus étroites et moins hautes que la nef centrale, formaient les *bas-côtés* ou *collatéraux;* celle de droite était occupée par les hommes, celle de gauche par les femmes (v. BASILIQUE). Quelques basiliques chrétiennes furent pourvues de quatre *bas-côtés*. Dans les édifices du style latin, ces nefs latérales furent ordinairement voûtées, tandis que la nef centrale était simplement plafonnée en bois; elles communiquaient avec cette dernière par des arcades à plein cintre, privées d'ornements, que l'on fermait quelquefois, au moyen de voiles, pendant les cérémonies. Il y eut, à l'origine, des basiliques dont les *bas-côtés* se terminaient par des absides disposées à droite et à gauche de la grande abside où s'élevait l'autel. Plus tard, lorsque l'usage des transsepts se fut introduit, les bras de la croix devinrent les limites des nefs latérales; mais, à dater du XIe siècle, ces nefs se prolongèrent au delà des transsepts, tantôt faisant le tour du chœur, tantôt s'arrêtant à la naissance de la courbe absidale; on donna à cette disposition le nom de *déambulatoire* (*deambulatorium*). C'est aussi à partir du XIe siècle que les arcades placées entre les *bas-côtés* et la grande nef et formant des travées, s'appuyèrent sur des pilastres ou d'épaisses colonnes monocylindriques, ou encore sur des piliers flanqués de colonnettes engagées. Dans la plupart des églises de la période ogivale, les *bas-côtés* font le tour du sanctuaire. Au XIIe siècle, on commença à disposer des chapelles le long du *deambulatorium*, et, dès les premières années du XIVe siècle, on en

établit sur toute la longueur des *bas-côtés* de la nef; on en ajouta même, en sous-œuvre, aux églises anciennes qui n'en avaient qu'autour du sanctuaire.

Les *bas-côtés* des églises romanes ont ordinairement leurs voûtes disposées de manière à soutenir la poussée de la voûte de la nef centrale; leurs murs sont consolidés extérieurement par des contre-forts carrés. Les architectes de la période ogivale conservèrent l'usage de ces contre-forts, et ils les firent servir à porter des arcs-boutants qui, sautant pardessus les collatéraux, allaient buter contre le grand comble.

Les proportions assignées aux *bas-côtés* dans les églises du moyen âge ont beaucoup varié : le plus souvent, ils ont ensemble une largeur à peu près égale à celle de la grande nef; c'est ainsi que, dans la cathédrale de Bayeux et dans celle de Noyon, la largeur de chacun des collatéraux est de 5 m., tandis que celle de la nef centrale est de 10 m.; dans la cathédrale de Metz, les *bas-côtés* mesurent ensemble 14 m. 60 de large, et la grande nef en a 16. Quelquefois les collatéraux sont relativement très-étroits : ainsi, dans l'église Saint-Ouen, à Rouen, ils n'ont guère plus de 3 m. de large chacun, tandis que la grande nef mesure 11 m. 50. Quelques églises ont quatre collatéraux : telles sont les cathédrales de Paris, de Bourges, d'Orléans.

La cathédrale de Rouen offre deux collatéraux le long de la nef et quatre autour du chœur; les *bas-côtés* de la nef se prolongent dans les croisillons du transsept, disposition d'un bon effet, et qui contribue à donner une plus grande régularité au plan géométral.

Les églises bâties par les architectes de la Renaissance, et celles qui ont été construites depuis dans le style néo-grec, sont généralement pourvues de *bas-côtés* formant galerie entre la nef centrale et les chapelles latérales; le sol de ces *bas-côtés* est parfois plus élevé que celui de la grande nef, comme on en voit un exemple au Panthéon, à Paris.

BASCUL s. m. (ba-cu — de *bas* et *cul*). Longue courroie qui, dans le harnais du cheval limonier, est fixée par ses deux bouts à la sellette et embrasse l'avaloire. Elle sert, dans les descentes, à soutenir la croupe de l'animal et à augmenter son appui. Hors de là, elle n'est d'aucune utilité; aussi la supprime-t-on généralement dans les pays de plaine.

BASCULAIRE adj. (ba-sku-lè-re — rad. *bascule*). Qui appartient, qui est propre à la bascule : *Mouvement* BASCULAIRE.

BASCULE s. f. (ba-sku-le — rad. *bas* et *cul*, parce que, dans ce jeu, cette partie du corps est très-exposée à frapper par terre). Poutre ou planche supportée en son milieu par un point d'appui élevé, de façon que deux personnes placées aux extrémités peuvent monter et descendre alternativement en mettant l'appareil en mouvement. ‖ Levier appuyé sur un point fixe par son milieu ou par un point plus ou moins rapproché de l'une de ses extrémités, et dont les deux bras peuvent être alternativement élevés et abaissés.

— *Faire la bascule*, Faire un mouvement semblable à celui d'une bascule : *Prenez garde; cette planche va* FAIRE LA BASCULE. ‖ *Mouvement* ou *Jeu de bascule*, Mouvement produit par une bascule, ou semblable à celui d'une bascule : *Le poids monte et redescend par un* MOUVEMENT DE BASCULE.

— Fig. *Jeu de bascule* ou simplement *Bascule*, Alternatives en sens contraire : *La politique n'est souvent qu'un* JEU DE BASCULE. *La critique littéraire a inventé de nos jours je ne sais quel système de balance et de* BASCULE, *qui consiste à rétrograder après s'être avancé, à défaire après avoir fait.* (Ste-Beuve.)

> Vrai *jeu de la bascule*, un côté penche en bas
> En faisant monter l'autre, et je ne comprends pas
> Qu'un grand qui voit régner telle vicissitude,
> Puisse de la hauteur conserver l'habitude.
>
> DESTOUCHES.

‖ *Coup de bascule*, Changement soudain de positions relatives : *Il serait à craindre que la sculpture, par un nouveau* COUP DE BASCULE, *ne se prît à suivre les pas de la peinture actuelle; et alors Dieu sait quelles statues nous aurions!* (Vitet.)

— Polit. Vote par assis et levé, dans une assemblée délibérante. ‖ *Système de bascule*, Système politique qui consiste à abaisser les partis devenus redoutables, en s'appuyant sur les partis qu'on avait d'abord affaiblis volontairement.

— Mécan. Appareil destiné à transformer en mouvement alternatif un mouvement circulaire : *Une* BASCULE *est, à proprement parler, tout procédé qui change en va-et-vient un mouvement circulaire.* (Francœur.) ‖ Machine à peser de lourds fardeaux et dont la partie essentielle est un levier à bascule. ‖ Pièce de fer qui manœuvre à la fois deux verrous. ‖ Plaque métallique qui ferme l'ouverture par laquelle les marchands introduisent la monnaie dans leur comptoir, et que l'on peut ouvrir à volonté par une simple pression de la main. ‖ Appareil à l'aide duquel on peut, à volonté, fermer un tuyau de cheminée au moyen d'une plaque de tôle placée un peu au-dessous de l'ouverture supérieure. ‖ Appareil qui sert à arrêter le frein d'un moulin à vent. ‖ Appareil avec lequel on vide l'eau qui remplit la place des blocs d'ardoise, après qu'on les a extraits. ‖ Trappe de certains piéges, qui se baisse sous l'animal et se relève par l'effet d'un ressort ou d'un contre-poids. ‖ Levier qui, dans une horloge, est mû par la roue à cheville de la sonnerie, et met en mouvement le fil de fer qui soulève le marteau. ‖ Nom donné aux grosses poutres qui portent les chaînes avec lesquelles on soulève un pont-levis. ‖ *Bascules du positif* ou *du petit orgue*, Réglettes en bois de chêne, qui établissent la communication entre le clavier du positif et le sommier. ‖ *Couteau à bascule*, Couteau dont le manche très-lourd relève toujours la lame et l'empêche de salir la nappe. ‖ *Pièces assemblées en bascule*, Pièces de charpenterie dont l'une est mortaisée dans l'autre par son extrémité.

— Constr. Egout de comble dont la saillie est double des saillies ordinaires.

— Pêch. Bateau vivier pour le transport des poissons vivants, sur les rivières.

— **Encycl.** Mécan. La *bascule* ou *balance de Quintenz*, du nom de son inventeur, est une machine destinée à peser des marchandises, des bagages, des animaux vivants, tels que veaux, bœufs, porcs, etc., et même des diligences, des voitures de bois ou de charbon, etc. Sa construction repose sur les mêmes principes que celle de la *romaine*. C'est toujours un levier à bras inégaux, destiné à produire l'équilibre entre des poids très-différents. Elle se compose d'un large plateau ou tablier destiné à recevoir le corps à peser, et d'un autre plateau sur lequel on place les poids qui doivent faire équilibre. Tout le système du tablier est disposé de manière à transmettre le poids dont on le charge en un point du levier très-rapproché du point d'appui, tandis que, de l'autre côté, le plateau vient s'attacher à une distance dix fois ou cent fois plus grande, suivant la réduction de poids que l'on veut obtenir. Les *bascules* les plus usitées sont *au dixième*, c'est-à-dire que 10 kilo. placés sur le tablier sont équilibrés par 1 kilo. mis sur le plateau du pesage. Les *bascules* servant à évaluer les fortes charges, comme les chariots et les diligences, sont ordinairement au centième.

Nous ne donnerons pas ici la théorie scientifique de la *bascule;* nous renvoyons, pour cet objet, à notre article BALANCE. Nous dirons seulement quelques mots des *bascules* dont se servent les marchands de bois pour peser le chargement des voitures, et de celles que les gros fermiers font quelquefois établir dans leur cour, pour peser non-seulement des chargements de voitures, mais encore le bœuf, le veau, le porc, le mouton qu'ils vont vendre à la foire, et quelquefois même un petit troupeau de moutons. La plupart des cultivateurs se privent de cet instrument, qui leur serait si utile, parce qu'ils sont persuadés qu'il en coûte fort cher pour l'établir; beaucoup d'entre eux s'empresseraient probablement de faire construire une *bascule*, s'ils savaient que cette construction peut se faire au moyen d'une dépense de 240 à 500 fr. Un plancher solide d'une longueur de 2 m. ou 2 m. 50, entouré d'une galerie dont le devant et le derrière peuvent s'abaisser et se relever; quatre chaînes reliant ce plancher à un fléau de balance suspendu à la charpente d'un hangar, et dont le bras le plus long supporte un bassin où l'on met les poids; voilà tout ce qu'exige l'établissement d'une bascule réduite à sa plus simple expression. Si l'un des bras du fléau est dix fois plus long que l'autre, chaque kilo. placé dans le bassin représentera un poids de 10 kilo.

— Admin. Antérieurement à 1850, il y avait sur nos routes, à des points déterminés par l'administration, de nombreuses *bascules*, nommées aussi *ponts à bascule*, et destinées à vérifier le poids des voitures publiques, qui alors étaient assujetties à n'avoir qu'un chargement déterminé, en raison de leur construction et du nombre de chevaux employés à leur traction. La loi du 30 mai 1850 a amené la suppression de ces *bascules*, en posant en principe (art. 1er) qu'à partir de cette époque, toute voiture pourrait circuler sur les routes publiques sans aucune condition de réglementation de poids.

— Jeux. Dans l'exercice du jeu de *bascule*, deux personnes se placent, assises ou à cheval, chacune à l'extrémité d'une poutre légère ou d'une forte planche, posée en équilibre sur une pierre peu élevée ou sur tout autre support disposé de la même manière; puis l'une des personnes, appuyant ses pieds contre le sol, projette son corps en avant, tandis que l'autre se renverse en arrière; le bras du levier qui porte l'une est raccourci, celui qui porte l'autre est allongé par le mouvement même de son corps; l'équilibre est rompu, l'une monte et l'autre descend jusqu'à ce que ses pieds touchent à son tour la terre. Sous cette forme, la *bascule* est un jeu de jardin exclusivement destiné aux enfants. Celle que l'on emploie dans les lieux publics est beaucoup plus compliquée. Elle se compose d'un pied ou pivot formé d'une charpente plus ou moins élégante, et dont la partie supérieure présente une espèce de grande fourchette dans les branches de laquelle est fixée, au moyen d'une longue cheville de fer, la solive destinée à recevoir les joueurs. Les deux bouts de cette solive sont ordinairement munis de coussins et même de dossiers et de hautes poignées pour prévenir les chutes. On fait aussi des *bascules doubles*, c'est-à-dire ayant deux solives qui se croisent. D'autres sont encore plus compliquées; car, outre qu'elles sont doubles, leur pivot est construit de façon à pouvoir tourner sur lui-même, d'où résulte pour les joueurs un mouvement continuel de rotation, qui a lieu en même temps que le mouvement ordinaire d'ascension et de descente alternatives. La *bascule* est aussi désignée sous le nom de *balançoire russe* et sous celui de *brandilloire*.

— Polit. L'expression *système de bascule* est employée pour exprimer les efforts faits par les gouvernements et les partis dominants pour neutraliser le plus possible leurs adversaires, soit en les divisant, soit en les opposant les uns aux autres, soit même en faisant avec eux des alliances momentanées. Dans les pays où le pouvoir est obligé de compter avec les partis, de prendre en considération leurs intérêts, leurs passions, leurs aspirations, le *système de bascule* existe toujours plus ou moins. En France, il a été mis en pratique pour la première fois, d'une manière toute particulière, sous les trois derniers Valois, par Catherine de Médicis, leur mère. C'est même à propos du mode de gouvernement de cette princesse, que l'expression *système de bascule* a été créée et est entrée dans la langue. Il est vrai de dire que la politique adoptée et suivie par Catherine de Médicis pendant la minorité de François II et de Charles IX, fut tout autant le résultat des circonstances spéciales dans lesquelles se trouvait alors la France, que celui des tendances naturelles de son caractère et des aptitudes de son intelligence. Le système gouvernemental, tendant à concentrer toute la puissance politique dans le roi, existait alors beaucoup plus dans les lois que dans les faits. Les intérêts politiques de toute nature que ce système tendait à faire disparaître ou tout au moins à amoindrir, n'étaient pas encore tout à fait démunis de moyens de résistance et de défense. Bien qu'il y eût une armée permanente, les grands seigneurs avaient encore en fait le pouvoir de lever des troupes et de se créer, grâce à ces troupes et à leurs châteaux forts, des moyens de domination dans leur voisinage. Toutes les villes importantes de l'intérieur étaient fortifiées. Ces villes, peu confiantes dans la sécurité que leur offraient les édits du roi, aimaient mieux compter sur leurs murailles et sur les mousquets de leurs propres milices. Après François Ier et Henri II, le nouveau système gouvernemental, privé des intelligences fortes qui l'avaient conçu et des bras vigoureux qui en avaient essayé la réalisation pratique, courait grand risque de tomber en ruine. Tous les intérêts politiques que le pouvoir royal n'avait pu soumettre ou s'associer complétement se replièrent sur eux-mêmes. Les questions religieuses étant venues se mêler aux causes de division déjà nombreuses qui existaient entre tous ces intérêts, et les armer les uns contre les autres, la royauté, représentée par des enfants et impuissante à faire prédominer sa volonté, se trouva exposée à de grands dangers. Adopter franchement les principes religieux et politiques de l'un des grands partis entre lesquels se partageait la France, c'était à la fois provoquer la guerre civile et la guerre étrangère. Le sentiment qui fait considérer avec horreur toute alliance avec l'étranger pour faire prédominer un système politique à l'intérieur n'était pas encore né, et les partis n'avaient alors aucune répugnance à appeler les autres nations à leur secours, quand ils se trouvaient trop faibles. Au milieu de ces complications, la situation particulière de Catherine de Médicis était encore un danger de plus. Tant qu'avait vécu son royal époux, elle avait été tenue systématiquement en dehors de toute participation aux affaires publiques. Une alliance trop intime et trop déclarée avec un des grands partis de l'Etat réveillait immédiatement chez les autres la jalousie instinctive qu'inspire toujours aux nationaux l'immixtion d'une main étrangère dans leurs affaires. Pour peu que Catherine de Médicis eût eu le malheur de froisser trop tôt tous les partis, une coalition momentanée entre eux, pour s'en débarrasser et la renvoyer à Florence, n'était pas impossible, et cette dernière éventualité était celle qui inspirait le plus de crainte à la veuve de Henri II. Déterminée à rester en France à tout prix, elle régla sa conduite en conséquence. « La vengeance et la haine, dit M. de Sismondi, avaient peu de part à ses actions; le sentiment moral en avait moins encore; elle prévoyait, calculait, cherchait à maintenir l'équilibre entre des factions qu'elle voyait prêtes à en venir aux prises; du reste, elle n'avait pas plus de répugnance à s'attacher aux Montmorency qu'aux Guises ou aux Bourbons. Cette princesse, qui devait faire la Saint-Barthélemy, était, au commencement de sa participation au pouvoir, si désireuse de se concilier le parti protestant, qu'elle ne prit dans sa maison que des femmes protestantes. » En même temps, il est vrai, elle se liait avec le plus cruel ennemi du protestantisme, le roi Philippe II; choisissant, pour conclure cette alliance, le moment où Philippe II venait d'autoriser le grand inquisiteur d'Espagne à faire arrêter l'archevêque de Tolède, primat du royaume, sur l'accusation d'avoir toléré des hérétiques dans sa province et d'avoir laissé introduire dans son catéchisme des phrases sentant la réforme. Il était alors, il est vrai, difficile de dominer des partis si divers, à moins de s'interposer entre eux et de les diviser. « Tous les Français, dit encore M. de Sismondi, se montraient serviteurs ou des Bourbons, ou des Guises, ou des Montmorency. Etrangère au milieu d'eux, et n'ayant eu aucun crédit sous le règne de son mari, Catherine de Médicis, qui n'avait point de parti qui lui fût propre, pouvait craindre d'être tout à fait sacrifiée, à moins de trouver le moyen de balancer tous ces ambitieux les uns par les autres. » Aussi, dès qu'un parti semblait sur le point d'être écrasé, s'empressait-elle de lui faire des avances. Un des plus remarquables exemples de sa duplicité en ce genre est celui de sa fameuse entrevue avec La Planche, un des chefs du parti protestant. Dans cette entrevue, La Planche remit à la reine, sur sa demande, un mémoire sur les griefs des protestants contre les Guises, et lui parla en même temps, avec la plus grande liberté, de la colère que l'élévation de cette maison causait à toute la noblesse française. Pendant toute cette entrevue, le cardinal de Lorraine était caché dans le cabinet, afin d'être témoin auriculaire de tous les détails de la conférence.

Grâce à ses manœuvres pour tenir en échec les partis les uns par les autres, Catherine de Médicis, sans avoir aucun parti, aucun pouvoir, aucun droit reconnu, avait réussi, dès l'avénement de son second fils, Charles IX, à se mettre à la tête du gouvernement, avec le consentement de tous les partis. Sismondi met encore en lumière, à ce sujet, une des preuves de cette préoccupation constante à maintenir avant tout l'équilibre. « Sous son inspiration, dit-il, le conseil d'Etat prit un arrêté dans lequel, évitant soigneusement les titres de régente et de lieutenant général du royaume, la direction des affaires fut partagée entre les deux personnages qui alors remplissaient réellement ces fonctions; tous les gouverneurs de provinces et capitaines de places qui se trouvaient à la cour devaient s'adresser, pour les affaires de leur charge, au roi de Navarre, qui en ferait son rapport à la reine mère; toutes les lettres des provinces, au contraire, devaient être adressées à la reine, qui les communiquerait au roi de Navarre. Néanmoins, le connétable de Montmorency demeurait chef de l'armée, le duc de Guise grand maître et gardien du palais, le cardinal de Lorraine directeur des finances, et l'amiral, les maréchaux, les grands officiers et les gouverneurs de province etaient tous confirmés dans leurs emplois. »

En religion comme en politique, Catherine était toujours prête à recourir au *système de bascule*. Un moment, sous l'influence de son entourage, qui était presque entièrement composé de dames protestantes, elle crut au triomphe prochain du parti réformé. Cette éventualité lui plut comme pouvant lui permettre de payer les dettes de l'État avec les biens du clergé; aussi, tant qu'elle fut dans ces idées, sa correspondance avec le pape prépara les voies à une rupture avec la cour de Rome, pour le moment où il pourrait lui convenir de la déclarer. Cette tendance constante à vouloir tout tenir en équilibre, Catherine de Médicis la manifestait même dans les questions spéculatives. Lors du fameux colloque de Poissy, la confession de foi relative à la sainte Cène, qui, par son ambiguïté, semblait répondre aux susceptibilités religieuses des deux partis, et qui fut, à la première lecture, adoptée par l'assemblée générale du clergé catholique, comme répondant pleinement à sa pensée, était l'œuvre de cinq théologiens catholiques et de cinq théologiens protestants, désignés et choisis les uns et les autres par Catherine de Médicis. La Sorbonne n'ayant pas voulu accepter cette confession de foi et l'ayant de plus déclarée hérétique, Catherine renonça dès cette époque à mettre les théologiens des deux religions en présence les uns des autres.

Les violences lui répugnaient; ce n'était qu'au dernier moment, et lorsqu'elle se croyait bien sûre du succès, qu'elle y avait recours. Ainsi, au moment où protestants et catholiques se livraient à des luttes sanglantes jusque dans les églises de la capitale, Catherine de Médicis, préoccupée uniquement du maintien de la paix, résistait aux passions populaires qui l'accusaient d'être plus favorable aux protestants qu'aux catholiques, et ne tenait aucun compte des conseils des hommes d'Etat prétendus sages qui, dans l'exercice de deux cultes différents dans une même ville, ne voyaient qu'une abominable débauche, qu'un horrible scandale. De tout temps, en France, la patience a été loin d'être la vertu prédominante des partis forts; aussi ne faut-il pas s'étonner si, devant cette persistance à maintenir l'équilibre, les trois principaux chefs du parti catholique, le connétable de Montmorency, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André, agitèrent sérieusement la question d'enfermer Catherine dans un sac et de la jeter à la rivière. Le parti catholique étant devenu le plus fort, Catherine écouta les conseils des ardents de ce parti, qui méditaient des projets d'extermination. Mais, fidèle à son *système de bascule*, quelques jours avant la Saint-Barthélemy, elle accueillait avec la plus grande cordialité les ambassadeurs des puissances protestantes et les comblait de présents. Au lendemain de cet exécrable crime, qui, à la honte de ses auteurs, ne fit que donner plus de force et de vigueur au parti protestant, Catherine réussit encore à se faire accepter

comme la protectrice des notabilités dont elle avait médité et comploté la perte. Dominer à *tout prix* étant devenu *son* but, le *divide ét impera* était devenu sa maxime, sa grande règle de conduite. Le despotisme pur et simple eût été bien plus dans ses goûts que cette dissimulation constante et ces efforts incessants pour balancer les unes par les autres les influences qui contrariaient ses rêves de pouvoir absolu. Le témoignage de d'Aubigné nous apprend que, dans son entourage, Catherine de Médicis manifestait la plus profonde admiration pour le gouvernement turc. « En Turquie, disait-elle, le Grand Seigneur a seul entre ses mains les biens, la vie et l'honneur des sujets; les gens doivent ce qu'ils sont et ce qu'ils ont au souverain; tout le monde est prêt à périr en un clin d'œil; les janissaires sont tout; il n'y a de forteresses qu'aux frontières; enfin le souverain, pour conférer des fonctions et des dignités, n'est pas entravé par des considérations de race et de parentage. « Aussi écoutait-elle avec une satisfaction marquée les conseils que lui donnait l'un des commensaux du chancelier de Birague, le voyageur Poncet, « *d'ôter les princes et d'affaiblir telle-* » ment la noblesse, qu'elle ne pût contrevenir » au roi et lui donner la loi. Quant aux princes, » qu'il n'était pas possible d'ôter, disait Poncet, » il fallait ne donner aucun honneur ni charge » à personne sur leur recommandation, et, en » outre, les tenir en division ou du moins en » soupçon les uns contre les autres. » Comme moyen de détruire la noblesse, Poncet trouvait la guerre civile, pour fait de religion, chose excellente, parce que, disait-il, l'ecclésiastique se fait votre partisan et le peuple ennemi de ce qui pourrait le décharger; à ce jeu, les plus mauvais garçons (c'est-à-dire les caractères les plus énergiques) périssent; le reste se précipite en une basse humilité. Eteignez soigneusement ceux qui parleront d'états généraux, ou plutôt servez-vous des petits états provinciaux qui ont une bien contraire opération. En temps de paix, faites travailler la justice sur les réchappés de la guerre; laissez à vos grands les charges ruineuses, en ayant soin qu'ils n'en aient que l'apparence, *et donnez la vraie administration à des gens* de peu, surtout de la robe, pour qu'ils ne puissent jamais conspirer. Avec ce système, vous démantellerez les villes mutines et les châteaux de ceux qui voudraient refuser de courber la tête, et lors, vous ferez des biens, des vies et de la religion tout ce qu'il vous plaira. » Le système turc captivait alors tous les monarques européens; tous mettaient leur ambition à détruire, autant que possible, dans leurs Etats toute puissance individuelle. Philippe II d'Espagne n'avait pas d'autre pensée, et sous sa main la monarchie espagnole se remodelait pour devenir une image assez fidèle de l'empire turc. Catherine, poursuivant le même idéal, s'attacha à miner toute indépendance, toute puissance qui n'émanait pas du trône, se félicitant d'événements que tout autre qu'elle aurait considérés comme des calamités nationales, dès qu'elle y voyait des moyens d'acheminement vers son but. Ce but, Richelieu devait l'atteindre dans le siècle suivant, sans être obligé de faire des alliances momentanées avec les diverses influences intérieures qu'il voulait détruire. Il n'eut besoin que de les attaquer les unes après les autres. En appliquant à leur défense les maximes et les pratiques dont Catherine de Médicis leur avait donné l'exemple, ces influences auraient pu tenir en échec le pouvoir central et l'amener à changer de direction; mais, préoccupées uniquement de leurs intérêts exclusifs, elles s'inquiétaient peu des ruines voisines. Comme tout ce qui a perdu sa vigueur primitive, contentes du reste de vie qui leur était laissé, ces influences semblaient croire que la tempête ne les atteindrait pas ou peut-être les dédaignerait.

Le *système de bascule* est aussi une conséquence forcée chez les nations où le pouvoir exécutif est divisé entre plusieurs mains. En France, la période directoriale en fournit un exemple frappant. Les hommes, fait avec juste raison remarquer M. Thiers dans son *Histoire de la Révolution française*, ne peuvent pas vivre longtemps ensemble sans éprouver du penchant ou de la répugnance les uns pour les autres. Les haines profondes que se portaient les hommes issus de partis contraires et d'humeurs et de dispositions d'esprit si opposées, devaient forcément conduire à des tiraillements dans la marche des affaires. La personnalité la plus tranchante et la plus marquante de ce gouvernement, Paul Barras, représente surtout le *système de bascule*. « Républicain par position et par sentiment, dit M. Thiers, mais homme sans foi, il recevait chez lui les plus violents révolutionnaires des faubourgs et tous les émigrés rentrés en France; convenant aux uns par son esprit d'intrigue, plaisant aux autres par sa violence triviale, il était en apparence chaud patriote, et, en secret, il donnait des espérances à tous les partis. » A cette époque, le *système de bascule* résultait aussi des dispositions constitutionnelles et légales, qui permettaient à une majorité législative, ennemie de la Révolution, de réformer les lois en harmonie avec les nouveaux principes politiques et de contrarier la marche du gouvernement. Le résultat d'un tel ordre de choses est bien connu, il aboutit et devait aboutir à des coups d'Etat. Le premier en date, celui du 18 fructidor, est considéré par les historiens attachés à la Révolution comme l'unique et seule ressource qu'avait alors le gouvernement pour sauver son existence et éviter un retour violent à l'ancien régime. La division du pouvoir exécutif permettait aussi de laisser s'introduire dans son sein des adversaires mêmes du principe du gouvernement; ce qui eut lieu en effet. La nomination de Siéyès eut pour premier résultat la dissolution de l'ancien Directoire. Le *jeu de bascule* employé pour arriver à ce but est encore admirablement caractérisé par M. Thiers. « Toutes les factions, dit cet éminent historien, que le Directoire avait essayé de réduire, s'étaient réunies pour l'abattre et avaient mis leurs ressentiments en commun. Il n'était coupable que d'un seul tort, celui d'être plus faible qu'elles; tort immense, il est vrai, et qui justifie la chute d'un gouvernement. » Ce coup d'Etat ne consolida pas le Directoire; le *système de bascule*, plus ou moins avantageux et plus ou moins utile quand un moteur unique lui communique son impulsion, ne peut, au contraire, aboutir qu'à l'anarchie et à la décomposition politique, quand il n'est que le résultat des efforts faits par les partis pour se maintenir au pouvoir ou se l'arracher. Les partis, a-t-on fait remarquer avec juste raison, se soumettent, mais ne se réconcilient pas, car il faudrait pour cela qu'ils renonçassent à leur but.

Le *système de bascule* est aussi une nécessité de situation pour les gouvernements comme celui de la Restauration. En 1814, on s'en souvient, il y avait deux manières d'entendre le rétablissement de la royauté, de concevoir son droit, d'expliquer son origine et de comprendre ses devoirs envers elle-même. Pour les uns, Louis XVIII n'était roi qu'en vertu de l'acte du Sénat qui lui avait conféré la royauté, sous l'expresse condition de jurer qu'il respecterait les institutions dont cet acte déterminait les bases. Pour les autres, le droit était antérieur à tout et ne relevait d'aucune puissance humaine. Les corps politiques pouvaient le constater, mais cette constatation ne lui donnait ni ne lui ôtait rien. Les actes du gouvernement devaient se ressentir de cette dualité dans les idées. Ainsi, tout en adoptant l'ordre civil et l'organisation militaire créés par la Révolution et l'Empire, on rétablissait toutes les anciennes charges de la maison royale, avec les dénominations surannées que la Révolution avait emportées et que Napoléon n'avait osé ressusciter quand il commit la faute de reconstituer une cour; on vit reparaître les gardes du corps avec leur compagnie écossaise, les mousquetaires et les chevau-légers. On annonçait Louis XVIII comme résolu à adopter la Révolution dans *ses faits accomplis, et on donnait des gages* aux adversaires irréconciliables de cette Révolution, en mettant toutes les fonctions publiques entre les *mains d'hommes* que la France ne connaissait que pour avoir porté les armes contre la patrie, ou pour avoir provoqué et dirigé la guerre civile. On s'engageait à respecter la situation et les grades des officiers de l'ancienne armée impériale; en même temps, une ordonnance royale permettait l'admission dans la marine des anciens officiers qui, après avoir quitté la France, auraient servi une puissance étrangère. Les grades acquis à l'étranger, fût-ce en combattant la France, et les campagnes de guerre au service de l'étranger devaient compter pour les pensions à obtenir. On déclarait inviolable la vente des biens nationaux, et dans des actes publics, tels que des exposés de motifs de projets de loi, les émigrés dépossédés étaient représentés comme restant propriétaires légitimes des biens vendus, et on faisait pressentir qu'ils seraient un jour réintégrés dans leurs droits. La liberté des cultes était reconnue, et, d'un autre côté, des mesures réglementaires, transformées bientôt en dispositions législatives, prohibaient, sous des peines sévères, toute espèce de travail les dimanches et jours de fêtes religieuses. On promettait de respecter les monuments élevés pour perpétuer le souvenir des grands faits de notre histoire militaire pendant les vingt-cinq dernières années, et, comme contre-partie de ce respect, on organisait des souscriptions pour élever des monuments funéraires et des pyramides commémoratives en l'honneur des royalistes tués sur divers points du territoire national, en combattant contre la patrie. Un ex-maréchal de l'Empire, Soult, duc de Dalmatie, présida lui-même à l'érection de la colonne de Quiberon. La charte proclamait la liberté de la presse, et, sous prétexte d'en prévenir les abus, on établissait la censure.

La seconde Restauration débuta sous les auspices de l'homme qui représentait le *système de bascule* sous ses cotés non-seulement les *moins acceptables, mais même les plus répugnants*. Egorgeur en 1793, servile en 1812, conspirateur en 1815 avec les hommes qu'il *était chargé de surveiller*, Fouché était admirablement propre à continuer un pareil système. Mais la chambre introuvable elle-même ne voulut point d'un pareil instrument. La vérité historique veut qu'on reconnaisse que cette assemblée si violente, si impitoyable, était composée en grande majorité d'hommes incapables de supporter, de sang-froid, le spectacle de revirements aussi scandaleux.

Néanmoins, le *système de bascule* était alors si fortement dans les nécessités de la situation, que le gouvernement fut obligé d'y recourir. Seulement, la royauté changea d'instrument. Désespérant d'obtenir des votes sages et modérés d'hommes dont la foi politique se confondait avec la foi religieuse, Louis XVIII ne vit, pour les contenir, rien de mieux que de leur donner pour chef un homme qui partageait leurs croyances, en demeurant étranger à leurs passions. Aidé par l'esprit souple de M. Decazes, le duc de Richelieu, tout en subissant la loi de proscription, dite d'amnistie, votée par la majorité, protégea dans leurs vies et dans leurs biens nombre de notabilités de la République et de l'Empire que les ultras voulaient ruiner, sinon faire périr. En s'alliant avec M. Lainé, les mêmes hommes réussirent à faire écarter un projet de loi électorale qui eût assuré la prépondérance, dans la représentation nationale, à la propriété agricole et au clergé. Tout en faisant au premier de ces éléments une très-large part, le système censitaire permettait aux autres éléments de richesse de tenir en échec la grande propriété foncière.

Qualifié de *système de bascule* par les ultras de l'extrême droite, le système de MM. de Richelieu et Decazes, considéré dans son ensemble, fut surtout un système de transaction. Tant que dura l'orage causé par les Cent-Jours, on courba la tête devant une majorité violente; mais dès qu'on vit que l'opinion publique s'éloignait de cette majorité, on la brisa par l'ordonnance de dissolution du 5 septembre 1816. Après avoir mis toutes les fonctions importantes de l'Etat entre les mains des royalistes, quand on vit qu'avec un élément aussi exclusif, le gouvernement et l'administration devenaient, sinon impossibles, du moins très-difficiles, on rouvrit les rangs de la magistrature et ceux des carrières privilégiées aux ambitions plébéiennes. La pairie de 1815, effrayée par l'élection de Grégoire, à Grenoble, voulait briser la loi électorale; tout en se prêtant à des modifications regrettables dans le régime des élections, et tout en concourant au refus de reconnaître le mandat conféré à Grégoire par les électeurs de l'Isère, le ministère Decazes sauva, dans ses principes fondamentaux, le système électoral de 1816, en modifiant, par l'introduction de soixante-dix membres nouveaux, la composition de la chambre des pairs. Ce mode de gouvernement avait alors naturellement pour adversaires les ardents des deux partis. Appuyé par la faveur royale, M. Decazes luttait avec la même énergie contre le pavillon Marsan, et contre les hommes d'action, qui alors se flattaient de rappeler le grand vaincu de Sainte-Hélène; et il fallut l'attentat de Louvel pour renverser l'homme et le système.

Ce mode de gouvernement était, du reste, à cette époque, tellement dans la force des choses, qu'une fois l'orage passé, les hommes qui l'avaient le plus combattu furent obligés de le pratiquer. L'histoire du ministère de M. de Villèle en est la preuve. Placé entre les royalistes et les libéraux, entre la noblesse et la bourgeoisie, M. de Villèle n'accordait aux uns que ce qu'il ne pouvait leur refuser, et cherchait, en enrichissant les autres, à leur faire supporter des concessions que la nécessité lui commandait. N'ayant pas moins besoin des votes des congréganistes que des écus des banquiers, du concours politique de l'émigration que du concours financier de la Bourse, M. de Villèle déploya une habileté sans égale pour calmer les passions par les intérêts. Il pratiqua, pendant les six années de son ministère, une sorte de *système de bascule*, non pas, comme MM. de Richelieu et Decazes, ses prédécesseurs, entre les diverses coteries parlementaires, mais entre les classes *mêmes* de la société que leurs traditions et leurs habitudes semblaient vouer à un éternel antagonisme. *Obligé de concéder à la congrégation* la loi dite du sacrilége, il en atténua la portée en ce que les circonstances auxquelles, en pareille matière, était surbordonnée l'application de la peine de mort, étaient combinées de telle façon que cette application était rendue presque impossible. C'est qu'en effet cette loi eût été un effroyable péril si elle n'eût été une lettre morte. La loi d'aînesse, qui consistait, en somme, dans la substitution d'un préciput légal au préciput facultatif, sauf disposition contraire par un acte de dernière volonté, portait aussi en elle-même son correctif : un testament suffisait pour y échapper. Charles X et M. de Polignac, effrayés par l'insuccès de cette politique, essayèrent d'une autre, exempte de tout esprit de ménagement et de concession. Le résultat en est connu. La France, qui, jusque-là, dans ses réclamations les plus pressantes, s'était contentée d'un simple changement de ministère, brisa par une révolution la tentative avouée de revenir purement et simplement à l'ancien régime.

Le reproche de n'être qu'un *système de bascule* a été encore, avec plus de raison, adressé au gouvernement de Juillet, tant dans la politique intérieure que dans la politique extérieure. Dès les premiers jours de son établissement, ce gouvernement donna un spectacle étrange. On se déclarait décidé à maintenir l'ordre avant tout, et le chef de l'Etat s'associait, sur les places publiques, au chant de la *Marseillaise*. On disait que les traités de 1815 n'existaient plus, et en même temps on se faisait représenter auprès de la puissance qui avait pris le plus de part à ces traités, auprès de l'Angleterre, par M. de Talleyrand. On déplorait en pleine Chambre le sort de la Pologne, et, en même temps, un ambassadeur, choisi à cause de ses anciennes relations d'intimité avec l'empereur Nicolas, M. de Mortemart, était envoyé à Saint-Pétersbourg. La liberté de la presse était une des conquêtes de la Révolution; mais, bien avant que d'abominables attentats eussent expliqué les restrictions légales apportées à l'exercice de cette liberté, des lois fiscales rendaient impossible la création de journaux à bon marché. Toutes les propositions faites pour garantir la liberté individuelle contre une législation qui ne favorisait que trop l'arbitraire échouaient devant les Chambres. Le pays demandait-il une grande mesure financière, on la laissait discuter et adopter par la Chambre des députés, bien sûr qu'on était que cette même mesure serait infailliblement rejetée par la Chambre des pairs. Le ministère de M. Guizot prit, avec la certitude d'un pareil résultat, l'initiative d'un projet de conversion de la rente, et se refusa à suivre les conseils qu'on lui donnait d'imiter l'exemple de la Restauration, qui, en présence de l'hostilité déclarée de la Chambre des pairs à une mesure réclamée par le pays, avait *modifié la composition de cette partie* de la législature. La guerre d'Afrique elle-même n'était qu'un moyen de satisfaire le besoin de *conquête dont on prétendait que le peuple* français était incurablement atteint. La législation sur la presse empêchait la fondation de recueils politiques, qui eussent éclairé les esprits et facilité la dissémination des vrais principes économiques; mais, à défaut de cette nourriture salutaire qu'il eût fallu donner aux esprits, on laissait passer des romans licencieux et malsains, qui minaient les principes les plus fondamentaux de toute société. Selon le jugement de ses propres amis, ce gouvernement passe pour avoir subi trop souvent, dans l'ordre moral, l'empire d'hommes qui, comme condition de leur appui, lui imposaient le ménagement de leurs mauvaises passions; cependant, au lieu de voir dans ses tergiversations continuelles la cause principale de la ruine de cette monarchie, ces mêmes amis trouvent qu'elle ne sut pas assez pratiquer le *système de bascule*. La révolution de 1848 ne *serait pas arrivée, disent-ils, si le système* électoral avait laissé pénétrer dans la Chambre un plus grand nombre de républicains et de légitimistes. Les uns, dit M. de Carné, auraient servi d'épouvantail, et les autres, à un moment donné, de point d'appui. L'examen de la marche des autres gouvernements, à cet égard, est une question d'avenir plus que d'actualité.

En Angleterre, le *système de bascule* a été, à partir de la restauration des Stuarts, souvent employé par les hommes d'Etat, pour empêcher les partis de triompher trop complétement de leurs adversaires. Le célèbre George Saville, marquis d'Halifax, pratiqua ce système pendant toute sa vie. « Halifax, dit l'historien Macaulay, était le chef de ces hommes politiques que les deux grands partis appelaient dédaigneusement *balanceurs* (*Trimmers*). Loin de se fâcher de ce sobriquet, il l'acceptait *comme un titre d'honneur* et en discutait gaiement la signification. Tout ce qui est bon, disait-il, se balance entre les extrêmes. La zone tempérée est entre le climat où les hommes sont rôtis et celui où ils gèlent. L'Eglise anglicane tient le milieu entre les fureurs anabaptistes et la liturgie romaine. La constitution anglaise est tout aussi éloignée du despotisme turc que de l'anarchie polonaise. La vertu elle-même n'est qu'un balancement entre différents penchants, dont un seul, poussé à l'extrême, devient vice; bien plus, la perfection de l'Etre suprême repose sur l'exact équilibre de ses attributs, qui, s'il était rompu, entraînerait la perturbation de l'ordre physique et moral du monde... Sa place, dit encore Macaulay en parlant d'Halifax, fut toujours entre les deux factions qui divisaient l'Etat, et jamais il ne s'écarta beaucoup de leur frontière commune. Le parti auquel il appartenait était, pour le moment, ce qu'il aimait le moins, parce qu'il le voyait de plus près; aussi se montra-t-il toujours sévère envers les violences de ses amis, et resta-t-il constamment en bons termes avec ses adversaires modérés; sa censure ne manqua jamais à une faction, du jour où son triomphe la rendait arrogante et vindicative; sa protection ne se faisait pas attendre, du jour où cette faction était vaincue et persécutée. » De nos jours, en Angleterre, on appelle aussi *jeu de bascule* les manœuvres des députés irlandais qui, faisant en général de l'opposition à tous les ministères, whigs ou torys, conservateurs ou libéraux, n'écoutent, dans les moments décisifs où les deux grands partis sont en lutte, que leur intérêt personnel, pour les maintenir au pouvoir ou les renverser en portant leurs votes soit d'un côté, soit de l'autre, bien que les deux partis leur soient également antipathiques.

Ainsi le *système de bascule* est l'expédient *in extremis* des gouvernements faibles ou mal déterminés; un gouvernement absolu, qui puise sa *force dans son absolutisme*, dédaigne les remèdes de cette nature : tel fut le gouvernement de Richelieu; un pays franchement républicain *ne recourt jamais à ces fictions : tels sont* les Etats-Unis, telle fut la France après 89. En cela comme en beaucoup d'autres choses, les extrêmes se touchent.

BASCULER v. n. ou intr. (ba-sku-lé — rad. *bascule*). Exécuter un mouvement de bascule : *Cette poutre* A BASCULÉ.

— Fig. Passer réciproquement par des alternatives en sens contraire : *Le président de la République, nommé par l'Assemblée,* BASCULERAIT *sans cesse de la majorité à la minorité.* (Cormen.)

BAS-DESSUS s. m. (ba-de-su). Mus. Second dessus, dessus moins aigu que le premier. Se dit surtout d'une voix de femme que les Italiens appellent mezzo soprano.

BAS-D'ESTAMIER s. m. Techn. Celui qui fait des bas d'estame.

BASE s. f. (ba-ze — du gr. *basis*, même sens). Point d'appui sur lequel un objet repose par son propre poids : *La* BASE *d'une colonne. La* BASE *d'un clocher. Chanceler sur sa* BASE. *Les députés d'une province étant venus annoncer à Vespasien que, par délibération publique, on avait destiné un million de sesterces à lui ériger une statue colossale, ce prince leur dit en leur présentant la main : « Placez-la ici sans perdre de temps, voici une* BASE *toute prête. »* (***)

— Par ext. Partie d'un objet située au niveau du sol, ou point d'attache de cet objet : *La* BASE *d'une montagne. La* BASE *d'une tour, d'une maison. La* BASE *des cornes d'un animal. Saper une tour par la* BASE.

> J'atteignis le sommet d'une rude colline
> Qu'un lac baigne à sa *base*.....
>
> LAMARTINE.

— Poét. Point d'appui imaginaire sur lequel la terre repose : *La terre chancelle sur ses* BASES. (Chateaub.)

— Principal ingrédient qui entre dans la composition d'un mélange ou d'une combinaison chimique : *Médicament à* BASE *de mercure. C'est l'alcool affaibli qui donne l'eau-de-vie,* BASE *de toutes les liqueurs.* (A. Rion.) *On a souvent conseillé de composer des mélanges de fumier avec d'autres substances dont la terre forme la* BASE. (Math. de Dombasle.)

— Fig. Principe, fondement : *La justice est la* BASE *de toute autorité. La* BASE *des vertus, c'est l'amour filial.* (Cicéron.) *La grammaire est la* BASE *et le fondement des autres sciences.* (La Bruy.) *Le sentiment de l'amour de soi est la seule* BASE *sur laquelle on puisse jeter les fondements d'une morale utile.* (Helv.) *Tout système qui n'a point, l'expérience pour* BASE *est sujet à l'erreur.* (Dumarsais.) *L'éloge a la vérité pour* BASE. (Buff.) *Un ministre est toujours un homme en spectacle à l'Europe; son honneur est la* BASE *de son crédit.* (Volt.) *L'ordre social est un droit sacré qui sert de* BASE *à tous les autres.* (J.-J. Rouss.) *La sagesse est la* BASE *de toute vertu.* (J.-J. Rouss.) *La présomption a tant de hauteur et si peu de* BASE, *qu'elle est bien facile à renverser.* (Mme de Staël.) *La morale doit avoir le devoir et non l'intérêt pour* BASE. (Mme de Staël.) *L'arbitraire sape dans sa* BASE *toute institution politique.* (B. Const.) *La loi morale est la seule* BASE *sur laquelle puisse reposer une éducation complète.* (Mme Guizot.) *L'intérêt ne saurait être la* BASE *d'aucun système complet d'éducation.* (Mme Guizot.) *La* BASE *la plus inébranlable de l'ordre social est l'éducation morale de la jeunesse.* (Guizot.) *Beaucoup de protestants croient qu'ils ne font qu'user du libre examen et qu'ils restent chrétiens, quand ils abandonnent les* BASES *et s'éloignent des sources de la foi.* (Guizot.) *Ce fut évidemment sur la* BASE *chrétienne que s'affermit la royauté des Capétiens.* (Guizot.) *Bien labourer et bien fumer sont les deux* BASES *de la culture.* (Math. de Dombasle.) *Plus il entre de plaisir physique dans la* BASE *d'un amour, plus il est sujet à l'infidélité.* (H. Beyle.) *La psychologie n'a point de* BASE *plus sûre que l'étude du genre humain.* (Vinet.) *Trois vérités forment la* BASE *de l'édifice social : la vérité religieuse, la vérité philosophique, la vérité politique.* (Chateaub.) *Tout drame pèche essentiellement par la* BASE, *s'il offre des joies sans mélange de chagrins évanouis ou de chagrins à naître.* (Chateaub.) *La religion, cette* BASE *fondamentale de la république, avait perdu de son prestige.* (Napol. III.) *La souveraineté du droit divin est la* BASE *du despotisme.* (Colins.) *La seule* BASE *solide du bonheur des rois est le bonheur des peuples.* (A. Martin.) *La* BASE *de toute société rationnellement constituée, c'est la souveraineté individuelle.* (E. de Gir.) *Le sentiment moral est la* BASE *de la religion.* (Ed. Scherer.) *Les sciences mathématiques et physiques sont la* BASE *des sciences sociales.* (Renan.) *Il se passera bien des années avant que l'Europe ait compris qu'il n'y a d'association solide que sur la* BASE *du droit.* (Ed. About.) *L'autorité ne peut avoir pour* BASE *que l'affection, la confiance ou la crainte.* (J. Favre.) *La* BASE *de l'étymologie est désormais placée dans l'induction historique.* (Littré.)

> De leur trône abattu l'équité fut la *base*.
>
> LEMERCIER.

— Fam. *Homme carré par la base*, Homme ferme, résolu, franc et ouvert, et dans la parole duquel on peut avoir toute confiance : *J'aime les hommes* CARRÉS PAR LA BASE. (Napoléon Ier.) ‖ Cette expression si énergique a été omise par tous les dictionnaires.

— Archit. Partie d'un édifice ou d'un support qui repose immédiatement sur le sol, et offre une saillie sur la partie qu'elle supporte : *La* BASE *d'une colonne, d'un pilastre. La* BASE *est une partie aussi essentielle de la colonne que le chapiteau.* (Millin.) ‖ *Base continuée*, Base qui commence tout un système de supports. ‖ *Base mutilée*, Base profilée seulement sur les côtés du pilastre. ‖ *Base du fronton*, Corniche horizontale du fronton.

— Géom. Côté quelconque d'un triangle, mais choisi suivant les besoins d'une démonstration ou d'une opération : *Dans le triangle rectangle, c'est toujours l'hypoténuse qui sert de* BASE. *La hauteur d'un triangle est la perpendiculaire menée sur la* BASE *par le sommet opposé.* ‖ L'un quelconque des côtés parallèles, dans un quadrilatère dont deux côtés sont parallèles entre eux : BASE *d'un trapèze, d'un parallélogramme.* ‖ Cercle ou polygone sur lequel est construit un cône ou une pyramide.

— Géom. prat. Ligne droite que l'on choisit sur le terrain, et sur laquelle on élève et on abaisse des perpendiculaires qui aboutissent à chacun des angles opposés : *On doit choisir la* BASE *aussi grande que possible, quand on veut mesurer un terrain.*

— Mathém. Nombre qui, dans un système de logarithmes, a pour logarithme 1 : *Dans les logarithmes dont la* BASE *est* 10, *la caractéristique contient autant d'unités qu'il y a de chiffres moins un, dans la partie entière du nombre.* ‖ Nombre exprimant le rapport qui existe entre les différentes unités successives d'un système de numération : 10 *est la* BASE *du système décimal, parce que chaque unité en vaut* 10 *de l'ordre immédiatement inférieur;* 12 *est la* BASE *du système duodécimal.*

— Fortif. Plan par terre d'un ouvrage : *La* BASE *d'un bastion. Tracer la* BASE *du parapet. Il faut qu'un bastion de terre ait en sa* BASE *le double de la largeur qu'il a en sa plus haute superficie.* (Trév.)

— Mus. Tonique ou note fondamentale.

— Perspect. Intersection du plan objectif avec la surface supposée verticale sur laquelle on dessine.

— Chim. *Bases salifiables*, ou simpl. *bases*, Corps susceptibles de neutraliser les acides par leur combinaison avec eux : *Les alcalis sont des* BASES *solubles dans l'eau. Les propriétés des* BASES *ne sont pas absolues, et le même corps peut jouer le rôle de* BASE *à l'égard d'un composé, et le rôle d'acide à l'égard d'un autre.* (Duméril.) ‖ *Bases alcalines*, Nom que l'on donne à certains oxydes qui sont des bases plus énergiques que les autres et qui ont plus d'affinité pour les acides. Tels sont les oxydes de calcium, de strontium, de baryum, de lithium et surtout de sodium et de potassium, connus vulgairement sous les noms de chaux, de strontiane, de baryte, de lithine, de soude et de potasse.

— Bot. Partie d'un organe la plus rapprochée de son origine ou de son point d'insertion, et qui est opposée au sommet : *La racine et la tige ont leur* BASE *au même point, c'est-à-dire au collet. La* BASE *de l'ovaire est le point où il touche au réceptacle.*

— Anat. Point d'attache ou partie inférieure de certaines parties du corps : *La* BASE *du crâne, de la colonne vertébrale*, etc. ‖ *Base du cœur*, Partie supérieure de cet organe, qui est la plus large, et qui donne naissance aux grands vaisseaux. ‖ *Base de l'omoplate*, Partie de cet os la plus voisine des vertèbres.

— Entom. Origine ou point d'insertion des parties extérieures du corps des insectes, telles que les ailes, la tête, les jambes, les antennes, etc. : *La* BASE *ou l'insertion de l'antenne est la partie qui sort du front.* (Duméril.)

— Conchyl. Partie de la coquille qui repose sur le dos du mollusque : *On indique par le mot* BASE *des parties qui diffèrent en raison des différentes classes de coquilles.* (Deshayes.)

— Dynam. *Base de sustentation*, Plan circonscrit sur lequel repose un corps en équilibre : *Un corps est en équilibre toutes les fois que la verticale qui passe par le centre de gravité rencontre la* BASE DE SUSTENTATION. ‖ Mamm. Espace compris entre les extrémités d'un quadrupède. Cette base doit toujours être en harmonie avec la taille des animaux. Plus le poids à supporter est lourd, plus la base doit être développée : *Les animaux amincis, haut montés sur leurs membres, à poitrine étroite, sont généralement d'excellents coureurs; mais ils sont sujets à broncher, parce que leur* BASE DE SUSTENTATION *n'est pas assez étendue.*

— Astron. Distance prise sur la terre entre deux points très-éloignés, pour servir de base aux triangles qui doivent déterminer la distance des astres : *Le diamètre de la terre est une* BASE *trop petite pour servir à mesurer la distance des étoiles.*

— Opt. *Base distincte* ou *distance focale*, Distance à laquelle les rayons parallèles se croisent en arrière d'une lentille ou en avant d'un miroir concave.

— Techn. Pièce de bois fixée au bas d'une porte et mordant sur la pièce qui forme le seuil. ‖ Moulure ordinaire en cuivre établie au bas des balustrades en fer, et figurant une base de colonne.

— **Syn. Base, fondement.** La *base* est ce qui est en bas, c'est la partie la plus basse d'une chose, et celle sur laquelle toutes les autres parties sont appuyées. Le *fondement* est au-dessous même de la *base* et il lui sert d'appui comme à tout le reste; les *fondements* d'un édifice sont sous la terre. La *base* d'un système, d'un raisonnement, c'est la proposition principale sur laquelle toutes les autres propositions sont établies; mais il faut que cette *base* elle-même repose sur des *fondements* solides, c'est-à-dire sur des vérités incontestables. Un mauvais raisonnement peut pécher par la *base:* une fausse nouvelle est dénuée de *fondement*, même lorsqu'elle a pour *base* l'affirmation d'une personne ordinairement digne de foi.

— **Antonymes.** Chapiteau, faîte, haut, pinacle, sommet, couronnement.

— **Encycl.** I. — Archit. Conformément à l'étymologie du mot, les architectes entendent par *base* tout membre d'architecture qui en soutient et en porte un autre, et, plus particulièrement, l'empattement inférieur de la colonne, du pilastre, du piédestal. Suivant le système qui consiste à présenter l'architecture grecque comme une imitation des constructions en charpente (v. ARCHITECTURE), les premiers essais de l'art de bâtir n'offraient point encore l'idée des *bases;* les colonnes reposaient directement sur le sol, comme les arbres ou poutres destinés à soutenir le toit de la cabane rustique. Le plus ancien des ordres, l'ordre dorique, conserva cette tradition; il n'a jamais eu de *base* chez les Grecs, et ce ne fut que dans quelques monuments que les Romains lui en donnèrent une. Mais, de même que le besoin de préserver de l'humidité les supports de bois plantés en terre et d'élever ceux qui n'avaient pas la longueur voulue, avait fait adopter l'usage d'un ou de plusieurs plateaux, de même on eut recours aux *bases* de pierre pour élever le fût des colonnes et lui donner en même temps plus d'assiette. Les théoriciens, dont nous venons de reproduire l'opinion, ajoutent que de la multiplicité des plateaux naquirent les tores et les moulures des *bases.* Scamozzi et quelques autres écrivains pensent que ces diverses parties ont eu pour origine les ligaments de fer qu'on employa primitivement pour assujettir le bas de la colonne. Sans discuter la valeur de ces diverses hypothèses, nous pouvons regarder comme certain que les *bases* ont été imaginées par les architectes pour élargir le pied des colonnes et leur donner, par suite, plus de solidité, de même que leur tête se développa en forme de chapiteau, afin de présenter à l'architrave un plus large point d'appui.

La *base* la plus simple, celle qui fut probablement employée dès le principe, est la *plinthe*, qui n'est autre chose qu'un dé de pierre carré. Par la suite, on enrichit cette espèce de socle de *tores*, de *filets*, de *scoties* (v. ces différents mots), qui devinrent autant de divisions de la *base.* La disposition et la forme de ces diverses parties ont varié à l'infini, suivant le caprice des architectes. Bien que les règles qu'on a voulu établir à cet égard n'aient rien de positif, nous allons les exposer brièvement.

L'ordre dorique, comme nous l'avons déjà dit, n'eut jamais de *base* chez les Grecs. « On peut même affirmer, dit Quatremère de Quincy, que les Romains ne lui en donnèrent point, à proprement parler. Les autorités qu'on a cru trouver dans quelques édifices, n'ont d'autre fondement que le mélange qui s'introduisit entre le dorique et le toscan, et qui a fait attribuer au premier ce qui constitue le second. » Vitruve dit expressément que l'ordre dorique n'a point de *base.* Toutefois, les plus célèbres artistes modernes, Alberti, Barbaro, Palladio, Catana, Serlio, Scamozzi, Perrault, ont admis pour cet ordre la *base attique* ou *atticurge*, composée d'une plinthe et de deux tores de module différent (le tore inférieur étant le plus gros), réunis par une scotie entre deux filets.

La *base toscane* doit avoir en hauteur, selon Vitruve, la moitié de son épaisseur; elle se compose d'une plinthe circulaire ayant en hauteur la moitié de son diamètre, et d'un tore mesurant avec l'apophyge ou congé (moulure placée à l'extrémité inférieure du fût) la hauteur de la plinthe. Les modernes ont ajouté un filet entre l'apophyge et le tore. Cette base se rapproche beaucoup de celle que Vitruve a assignée à l'ordre dorique; la seule différence consiste en ce que, dans cette dernière, une astragale sépare le tore du filet.

La *base ionique* comprend une plinthe, deux scoties munies chacune de deux filets et séparées par deux astragales, et un gros tore qui domine le tout. La plinthe mesure le tiers de la hauteur totale de cette *base;* les deux autres tiers étant divisés en sept parties, on en donne trois au tore supérieur. Les anciens ont rarement fait usage de cette *base*, que Vitruve dit avoir été commune à l'ordre corinthien et à l'ordre ionique; ils ont souvent employé pour ce dernier la *base* attique, comme on le voit dans le temple de Minerve-Poliade et à l'Erechtéion d'Athènes, avec cette particularité que, dans ces édifices, la plinthe a été supprimée à cause de l'étroitesse des entre-colonnements. Philibert Delorme a proposé une *base* ionique, qu'il dit avoir trouvée dans des édifices antiques; elle s'éloigne de celle que nous venons de décrire d'après Vitruve, en ce que deux astragales de grosseur différente séparent la plinthe du filet de la première scotie.

La *base corinthienne* a deux tores comme la *base* attique, deux astragales et deux scoties comme la *base* ionique. Suivant Perrault, la hauteur de cette *base* doit être égale au demi-diamètre de la colonne, et la quatrième partie de cette hauteur fait celle de la plinthe. Le tore supérieur est plus gros que celui d'en bas. Cette *base* était inconnue du temps de Vitruve, qui laisse à l'ordre corinthien la liberté d'emprunter la *base* de l'ionique et ses diverses parties. Les colonnes corinthiennes du monument de Lysicrate, à Athènes, ont la *base* attique, mais sans plinthe.

La *base composite* diffère de la corinthienne en ce qu'elle a ordinairement une astragale de moins. Quelques monuments composites, tels que l'arc de Vérone et les thermes de Dioclétien, offrent des *bases* attiques.

Les règles que nous venons d'indiquer n'ont rien d'absolu, nous le répétons. « L'architecte, dit Quatremère de Quincy, reste toujours le maître de varier, de réduire ou de multiplier les membres et les parties des *bases*, selon la forme ou le caractère de ses édifices. Le goût ou la mesure de leurs ornements comporte encore moins de principes positifs. En général, tout ornement affaiblit la partie sur laquelle on l'applique, soit en la masquant, soit en atténuant la forme même qui en est revêtue. Dès lors, on sent assez avec quelle économie on doit les distribuer aux membres d'architecture dont l'emploi annonce la nécessité d'une force aussi réelle qu'apparente. Les Romains nous ont laissé l'exemple du goût le plus vicieux dans ce genre. Il nous est parvenu plusieurs de leurs *bases* dont tous les tores, et jusqu'aux moindres listels, sont chargés d'ornements. Lorsque la richesse générale de l'ordonnance paraîtra l'exiger, on pourra introduire quelques détails d'ornements dans les moulures des *bases;* mais on observera : 1° de choisir ceux qui seront les plus légers et dont la nature ne tend point à altérer la configuration des membres; 2° les *bases* étant ordinairement à portée de vue, on traitera ces ornements d'une manière douce, et l'on évitera ces taillées trop vives qui font disparaître la finesse primitive des moulures; 3° on n'en placera que sur les moulures principales, ayant soin de laisser nues les petites parties qui servent alors de nuance et de liaison, et font briller, par leur repos, les détails des autres. »

L'imitation de la *base* antique persista assez longtemps au moyen âge, particulièrement dans les pays où des édifices romains demeuraient debout; du reste, on n'observa de règles fixes ni dans les proportions, ni dans les profils; chaque tailleur de pierre suivait sa fantaisie. Pour ne parler que des constructions élevées dans le nord de la France aux époques mérovingienne et carlovingienne, on y remarque parfois des *bases* très-hautes pour le diamètre des colonnes, ou très-basses pour de grosses colonnes; elles sont composées tantôt d'un simple biseau, tantôt d'une série de moulures superposées sans motif raisonnable. Ce qui distingue essentiellement, dès l'origine, la *base* du moyen âge de la *base* antique, c'est la suppression de la saillie inférieure composée d'un congé et d'un listel, qui, dans la colonne romaine, sert de transition entre le fût et la *base.* Les tailleurs de pierre s'épargnèrent ainsi un travail considérable, celui d'évider le fût de la colonne sur toute sa longueur, pour ménager la saillie en question. Une autre innovation, intéressante à constater, s'introduisit au IXe siècle : on fit reposer sur une *base* unique, ordinairement circulaire, les piliers composés de colonnes accouplées. Ces colonnes conservaient d'ailleurs leurs propres *bases*, tantôt formées d'un simple biseau (crypte de Saint-Etienne d'Auxerre), tantôt composées de tores, de scoties et de filets (piliers de la nef de Saint-Remy de Reims). Au Xe siècle, les moulures antiques commencent à faire place à des combinaisons nouvelles : dans plusieurs provinces (Berry, Nivernais), on trouve des *bases* profilées au tour et offrant une grande multiplicité d'arêtes et de filets; plus au nord de la France, en Normandie, dans le Maine, les profils sont fins, peu saillants, d'un galbe doux et délicat. C'est surtout dans les constructions élevées par les moines de Cluny, au XIe siècle, dit M. Viollet-Leduc, que nous voyons la *base* s'affranchir de la tradition romaine, adopter des profils nouveaux et une ornementation originale, composée quelquefois de feuillages et même de figures d'animaux (*bases* des colonnes engagées de la nef de l'église de Vézelay). Le savant que nous venons de citer, ajoute : « Les monuments clunisiens offrent seuls, dans la taille des profils des *bases*, l'application d'une méthode régulière : cette méthode procédait par épannelages successifs, pour arriver du cube à la forme circulaire moulurée... L'épannelage donne à la *base* quelque chose de ferme, qui convient parfaitement à ce membre solide de l'architecture et, qui contraste avec la mollesse et les formes indécises de la plupart des profils des *bases* romaines. Le tore inférieur, au lieu d'être coupé suivant un demi-cercle, et de laisser entre lui et la plinthe une surface horizontale qui semble toujours prête à se briser sous la charge, s'appuie et semble comprimé sur cette plinthe. » Les architectes du XIIe siècle adoptèrent une modification non moins importante : observant que le tore inférieur laisse les quatre angles de la plinthe vides, que ces angles peu épais s'épaufrent facilement, ils imaginèrent de les renforcer par un petit contre-fort diagonal, partant du tore. Cet appendice, auquel on a donné le nom de *griffe*, devint bientôt un motif de décoration et revêtit des formes em-

pruntées à la flore ou au règne animal. On en trouve des exemples dans un grand nombre d'édifices du XIIIe siècle, sur les bords du Rhin, en Provence, en Auvergne, dans le Berry, dans le Bourbonnais, dans le Poitou, etc. Bien que les griffes eussent pour effet d'adoucir les angles de la plinthe, les constructeurs du XIIIe siècle jugèrent à propos d'abattre ces angles, afin de rendre la circulation plus facile autour des gros piliers isolés (chœur de la cathédrale de Paris, nefs de la cathédrale de Meaux et de la cathédrale d'Amiens, etc.); mais la plinthe carrée fut conservée longtemps encore pour les colonnes engagées des galeries et des fenêtres. Plus tard, toujours dans le même but, on fit déborder de beaucoup le tore inférieur sur la plinthe (cathédrale de Laon, Notre-Dame de Dijon, Notre-Dame de Semur-en-Auxois). A mesure que ce tore acquiert plus d'importance, la scotie se creuse; quelquefois elle est remplie par un perlé, comme on en voit dans quelques églises de Normandie. En général, les *bases* ont été traitées avec un soin particulier, avec amour, par les architectes du XIIIe siècle : « Si elles sont posées très-près du sol et vues de haut en bas, dit M. Viollet-Leduc, leurs profils s'aplatissent, leurs moindres détails se prêtent à cette position; si, au contraire, elles portent des colonnes supérieures, telles que celles des fenêtres hautes, des triforiums, leurs moulures, tores, scoties et listels, prennent de la hauteur de manière que, par l'effet de la perspective, les profils de ces *bases* supérieures et inférieures paraissent les mêmes... Si grand que soit l'édifice, les *bases* dont le niveau est le plus élevé ne dépassent jamais et atteignent rarement la hauteur de l'œil, c'est-à-dire 1 m. 60. La hauteur de la *base* est donc le véritable module de l'architecture ogivale : c'est comme une ligne de niveau, tracée au pied de l'édifice, qui rappelle partout la stature humaine. » Au commencement du XIVe siècle, les moulures des *bases* perdent de leur hauteur et de leur saillie; la scotie disparaît entièrement, et les deux tores finissent par se souder et se confondre. D'un autre côté, le profil des *bases* obéit au contour donné par le plan des piliers; la plinthe reprend son plan carré, dont l'angle est recouvert par la saillie du tore. Au XVe siècle, les piles de forme monocylindrique n'ont qu'une seule base à socle polygonal; quant aux piles composées de prismes curvilignes, leur base principale est pénétrée par les petites *bases* partielles et ressautantes de ces prismes. Le XVIe siècle, enfin, ramène l'imitation des formes de l'architecture antique : les profils de la *base* romaine reparaissent, mais non sans subir diverses modifications, dont quelques-unes ont été indiquées ci-dessus dans les renseignements que nous avons donnés sur les *bases* employées dans le style classique.

II. — Mathém. Un système de logarithmes étant défini par deux progressions à termes commensurables, choisies d'ailleurs au hasard, on peut toujours aisément en déterminer la *base*. Ainsi, soit le système défini par les deux progressions

$$\div\div\ 1 : 7 : 49 : 343 : \ldots\ldots$$
$$\div\ 0 . \frac{5}{9} . \frac{10}{9} . \frac{15}{9} \ldots\ldots$$

pour introduire le terme 1 dans la progression par différence, il suffira d'insérer quatre moyens différentiels, $\frac{6}{9}$, $\frac{7}{9}$, $\frac{8}{9}$ et $\frac{9}{9}$ ou 1, entre $\frac{5}{9}$ et $\frac{10}{9}$; il suffira donc, pour connaître la *base* du système, d'insérer pareillement quatre moyens proportionnels $7\sqrt[5]{7}$, $7\sqrt[5]{7^2}$, $7\sqrt[5]{7^3}$ et $7\sqrt[5]{7^4}$ entre 7 et 49, c'est-à-dire dans l'intervalle correspondant de la progression par quotient. 1 étant le quatrième moyen différentiel inséré, la *base* sera le quatrième moyen proportionnel ou $7\sqrt[5]{4^4}$.

La *base* du système des logarithmes vulgaires est 10, c'est-à-dire que le système de ces logarithmes est défini par les deux progressions.

$$\div\div\ 1 : 10 : 100 : \ldots$$
$$\div\ 0 . 1 . 2 \ldots\ldots$$

Les avantages que présente le choix de cette *base* tiennent à l'adoption du système décimal de numération. Les multiplications et divisions par 10 et ses puissances se présentant à chaque instant, il était important qu'elles fussent ramenées aux opérations les plus simples, et, pour cela, que les logarithmes de 10 et de ses puissances fussent très-simples.

Lorsqu'on définit les logarithmes comme les exposants des puissances auxquelles il faudrait élever un nombre constant a pour retrouver tous les nombres, c'est ce nombre a qui définit le système, et il en est, d'ailleurs, la *base*, puisque a^1 étant a, 1 est le logarithme de a.

Le logarithme x d'un nombre y, dans la *base* a, est défini par l'équation

$$y = a^x$$

Il est toujours facile de passer d'une *base* à une autre, c'est-à-dire que les logarithmes des nombres ayant été calculés dans une *base* a, on peut s'en servir pour les former aisément dans une autre *base* a'. En effet, soient y un nombre quelconque et x, x' les logarithmes de ce nombre dans les deux systèmes ayant pour *bases* a et a' : des deux hypothèses

$$y = a^x \quad \text{et} \quad y = a'^{x'}$$

il résulte

$$a^x = a'^{x'}$$

ou, prenant les logarithmes des deux membres dans la *base* a,

$$x = x' \log_a a'$$

d'où

$$x' = x\frac{1}{\log_a a'}.$$

Ainsi, pour passer des anciens logarithmes aux nouveaux, il suffira de les multiplier tous par l'inverse du logarithme de la nouvelle *base* dans l'ancien système.

On se sert souvent d'un théorème qui doit trouver place ici : *les logarithmes de deux nombres pris chacun dans le système dont l'autre serait la* base, *sont inverses l'un de l'autre*, c'est-à-dire que

$$\log_a a' \times \log_{a'} a = 1.$$

En effet, si l'on prend, dans le système a', les logarithmes des deux membres de l'identité

$$a' = a^{\log_a a'}$$

il vient identiquement

$$1 = \log_a a' \times \log_{a'} a.$$

— Géod. Pour évaluer la surface d'un terrain d'une grande étendue, on la divise par des lignes qui forment un réseau de triangles se reliant deux à deux par un côté commun. Les côtés qui bordent le terrain appartiennent chacun à un seul triangle. Considérons un de ces derniers côtés : si on le mesure, ainsi que les angles du triangle dont il fait partie, on pourra évaluer l'aire de ce triangle et un côté de chacun des triangles adjacents. A l'aide de ces deux côtés, on carrera ces deux autres triangles; et ainsi, de proche en proche. Mais l'exactitude de toute l'opération dépend de la mesure du premier côté : c'est ce premier côté qui porte le nom de *base*.

L'opération de la mesure d'une *base* géodésique doit être entourée des précautions les plus minutieuses. Après avoir choisi un terrain uni, spacieux et découvert, on y plante des piquets verticaux, alignés à l'aide d'une lunette et formant une ligne droite aussi longue que possible, de plusieurs kilomètres, par exemple. La *base* ainsi jalonnée se mesure au moyen de trois règles d'égale longueur, successivement ajoutées bout à bout. Ces règles sont en fort bois de sapin, préalablement trempé dans l'huile bouillante, puis verni; préparation qui a pour résultat de les rendre presque insensibles à l'influence de la température. La longueur des trois règles constitue une *portée*. On dispose chaque portée exactement en ligne droite et horizontale, ce qui se fait en posant chaque règle sur des poutrelles soutenues par des chevalets, et en consultant fréquemment le niveau à bulle d'air logé dans chacune d'elles. De grandes précautions sont prises pour que les extrémités des règles affleurent aussi rigoureusement que possible. On les garantit du soleil, au moyen d'une petite toiture portative. Si l'on ne peut empêcher l'inclinaison d'une des règles, on en calcule la projection horizontale. Pour cela, soit L la longueur connue de la règle inclinée, i l'inclinaison, et P la projection horizontale de la longueur L. L'angle i appartient à un triangle rectangle dont l'hypoténuse est L, et dont un des côtés est P; et l'on a :

$$\mathrm{P} = \mathrm{L} \cos i$$
$$\mathrm{L} - \mathrm{P} = \mathrm{L} - \mathrm{L} \cos i = \mathrm{L}\,(1 - \cos i).$$

Mais $$1 - \cos i = 2 \sin^2 \frac{1}{2} i;$$

donc $$\mathrm{L} - \mathrm{P} = 2\,\mathrm{L} \sin^2 \frac{1}{2} i.$$

Quand l'arc i est très-petit, ce qui est le cas ordinaire, il peut remplacer son sinus, et l'on a

$$\mathrm{L} - \mathrm{P} = 2\,\mathrm{L} \times \frac{1}{4} i^2 = \frac{1}{2}\,\mathrm{L}\, i^2.$$

Avec cette formule on peut, à l'avance, dresser une table de réduction de minute en minute, donnant, pour chaque inclinaison, ce qu'il faut retrancher de la longueur L.

La *base* B étant ainsi mesurée sur le sol, il reste à déterminer la projection b de cette *base* sur la sphère formée par le prolongement supposé de la superficie des mers, car c'est cette projection qui est la véritable *base* cherchée, lorsqu'il s'agit d'une grande étendue de terrain. Appelons R le rayon de la sphère des mers, rayon qui est celui de l'arc b et $\mathrm{R} + h$, le rayon de la sphère terrestre à laquelle appartient l'arc B. La différence h est ce qu'on appelle la hauteur du sol au-dessus du niveau des mers, hauteur connue, ou qu'on peut trouver par le baromètre. On a

$$\frac{\mathrm{B}}{b} = \frac{\mathrm{R} + h}{\mathrm{R}};$$

d'où $$b = \frac{\mathrm{BR}}{\mathrm{R} + h},$$

d'où encore $$\mathrm{B} - b = \frac{\mathrm{B}\,h}{\mathrm{R} + h}$$

diminution qu'il faut faire subir à B pour avoir la *base* réduite au niveau des mers. Comme h est extrêmement petit par rapport à R, on néglige cette quantité au dénominateur, et l'on calcule simplement

$$\mathrm{B} - b = \frac{\mathrm{B}\,h}{\mathrm{R}}.$$

Comme vérification, il convient de mesurer directement une seconde *base* et de constater qu'elle a la même longueur que celle qui lui est attribuée par le calcul de tout le réseau trigonométrique.

— Chim. Les mots *base* et *acide* se définissent l'un par l'autre. Ils expriment des idées opposées. Les *bases* sont des hydrates qui font la double décomposition avec les acides, en donnant de l'eau et un sel, tout comme les acides sont des hydrates dont le principal caractère est de faire la double décomposition avec les *bases*, en donnant un sel et de l'eau. Ce qui différencie d'ailleurs les hydrates acides des hydrates basiques, c'est que, dans les premiers, l'hydrogène fait fonction de métal, ou, en d'autres termes, d'élément électro-positif; tandis que, dans les *bases*, il fonctionne comme élément métalloïdique ou électro-négatif. Il en résulte que, si l'on enlève à une *base* son hydrogène, uni à son oxygène typique, ce qui reste est un radical électro-positif capable de se substituer à l'hydrogène positif des acides. Exemple :

$$\left.\begin{matrix}(\mathrm{AzO^2})-\\ \mathrm{H}+\end{matrix}\right\}\mathrm{O} \quad + \quad \left.\begin{matrix}\mathrm{K}+\\ \mathrm{H}-\end{matrix}\right\}\mathrm{O} \quad =$$

Acide azotique. Potasse.

$$\left.\begin{matrix}\mathrm{H}+\\ \mathrm{H}-\end{matrix}\right\}\mathrm{O} \quad + \quad \left.\begin{matrix}(\mathrm{AzO^2})-\\ \mathrm{K}+\end{matrix}\right\}\mathrm{O}$$

Eau. Azotate potassique

Le signe — indique que l'élément ou le groupe dont le symbole en est affecté, fonctionne comme électro-négatif; et le signe + qu'il fonctionne comme électro-positif.

Parmi des hydrates basiques, il en est qui dérivent d'une seule molécule d'eau, comme l'hydrate potassique (potasse) $\left.\begin{matrix}\mathrm{K}\\ \mathrm{H}\end{matrix}\right\}\mathrm{O}$; on les dit monoatomiques. D'autres dérivent de deux, trois, quatre, cinq et même six molécules d'eau; elles renferment alors un nombre d'atomes d'hydrogène typique égal à 2, 3, 4 ou 5; on les dit polyatomiques en général; et, d'une manière plus spéciale, di, tri, tétra, penta et hexatomique pour indiquer le nombre d'atomes d'hydrogène typique qu'elles renferment. Ainsi on dit que l'hydrate de baryum $\left.\begin{matrix}\mathrm{Ba}''\\ \mathrm{H^2}\end{matrix}\right\}\mathrm{O^2}$ est diatomique, et que l'hydrate de fer au maximum $\left.\begin{matrix}\mathrm{Fe^2}^{\,\mathrm{vi}}\\ \mathrm{H^6}\end{matrix}\right\}\mathrm{O^6}$ est hexatomique.

Les *bases* monoatomiques ne renfermant qu'un atome d'hydrogène typique, la substitution d'un radical acide à cet hydrogène ne peut se faire qu'à la condition de porter sur la totalité de cet élément. Les *bases* monoatomiques ne donnent donc par elles-mêmes qu'une seule série de sels. Les *bases* polyatomiques, au contraire, contenant plusieurs atomes d'hydrogène, cet élément peut y être remplacé par fractions. Dans les *bases* diatomiques, la substitution peut porter sur la moitié ou sur la totalité de l'hydrogène; dans les *bases* triatomiques, elle peut se faire par tiers, et dans les *bases* polyatomiques en général, la plus faible quantité d'hydrogène remplaçable est exprimée par une fraction qui a pour numérateur l'unité et pour dénominateur l'atomicité même de la *base*. Dans une *base* n atomique, l'hydrogène serait remplaçable par $\frac{1}{n}$.

Les *bases* polyatomiques donnent donc, avec les radicaux acides monoatomiques, autant de séries de sels qu'elles renferment d'hydrogène typique. Parmi ces sels, ceux dans lesquels l'hydrogène typique est complètement remplacé portent le nom de *sels neutres*; ceux, au contraire, qui renferment encore de l'hydrogène non remplacé participent des propriétés de la *base* libre, et ont été appelés par cette raison *sels basiques*. V. SELS.

Telle est, d'après la théorie actuelle, la signification du mot *base*. Cette signification était tout autre dans la théorie dualistique. Cette théorie envisageait les sels comme formés de deux composés binaires de premier ordre, réunis par des forces électriques antagonistes. Ainsi, le sulfate de cuivre était considéré comme formé d'oxyde de cuivre, $\mathrm{Cu\,O}$, et d'acide sulfurique $\mathrm{SO^3}$ (anhydride sulfurique); on l'écrivait $\mathrm{Cu\,O, SO^3}$. On désignait alors sous le nom de *base*, l'oxyde, le sulfure, ou le séléniure électro-positif (l'oxyde de cuivre, dans l'exemple ci-dessus), et l'on réservait le nom d'acide à l'oxyde de sulfure ou séléniure négatif (l'oxyde de soufre dans le même exemple). La théorie dualistique a été justement abandonnée. Elle supposait dans tous les sels deux composés binaires distincts, et une étude plus approfondie a montré qu'un grand nombre de sels ne renferment pas une quantité suffisante soit de métal, soit de métalloïde pour constituer les composés que l'on y supposait tout formés. Ainsi l'on écrivait l'azotate de potasse $\mathrm{KO, AzO^5}$. On a reconnu, depuis, que la vraie formule de l'oxyde de potassium est non KO, mais $\mathrm{K^2O}$, et que la formule de l'acide azotique anhydre est non $\mathrm{AzO^5}$, mais $\mathrm{Az^2O^5}$, l'oxygène ayant un poids atomique double de celui qu'on lui supposait. Dès lors, l'azotate potassique ne pourrait contenir les deux groupes qu'exige la théorie dualistique, que si l'on doublait la formule ancienne, et si l'on écrivait le sel $\mathrm{K^2O, Az^2O^5}$. Tous les faits chimiques prouvent que cette formule correspondrait à une molécule double de la vraie molécule de l'azotate de potasse, et, dès lors, on est conduit à admettre la formule simple $\mathrm{AzKO^3}$, qui ne cadre plus avec les idées dualistiques. Les premières idées que nous avons développées à propos du mot *base* sont donc les seules acceptables aujourd'hui.

BASÉ, ÉE (ba-zé) part. pass. du v. Baser. Fondé, établi : *Un système* BASÉ *sur une hypothèse. Le bien qu'on pense des uns est* BASÉ *parfois sur le mal qu'ils disent des autres.* (Petit-Senn.) *Ces réflexions expliquent pourquoi la vie de province est si fortement* BASÉE *sur le mariage.* (Balz.)

— Cristall. *Corps basé*, Corps dont la forme cristalline dérive d'une forme à sommets pyramidaux, dont chacun est remplacé par une face perpendiculaire à l'axe et faisant fonction de base.

BASÈCLES, bourg de Belgique, prov. de Hainaut, à 25 kil. E. de Tournai; 2,922 hab. Exploitation importante de calcaire bleu, dit *marbre de Basècles*.

BASEDOW (Jean-Bernard), appelé aussi *Bassedau* ou *Bernard de Nordalbingen*, célèbre pédagogue allemand, né à Hambourg en 1723, mort à Magdebourg en 1790. Après avoir étudié la philosophie et la théologie à Leipzig, il accepta, à l'âge de vingt-six ans, une place de précepteur dans une famille noble du Holstein. En 1753, il fut nommé professeur de morale et de belles-lettres à l'académie de Suroë (Danemark); mais des écrits entachés d'hétérodoxie lui attirèrent tant d'adversaires, que l'autorité crut devoir lui ôter sa chaire et l'envoyer professeur à Altona. Cet avertissement ne le découragea pas; il continua à inquiéter les orthodoxes et se fit excommunier. C'était surtout le dogme de la Trinité qu'il se plaisait à attaquer sur tous les tons et à tout propos. La lecture de l'*Emile* de Rousseau tourna ses idées et son activité du côté de la pédagogie. En 1774, il publia son *Traité élémentaire*, ou *Recueil méthodique des connaissances nécessaires à l'instruction de la jeunesse* (4 vol., Dessau). Cet ouvrage, enrichi de cent planches gravées sur acier, n'était, au fond, que l'*Orbis pictus* de Coménius, remanié d'après le plan d'études de Rousseau. On y passait de la prescription des objets naturels à celle des objets d'art; de celle des objets d'art à celle des relations sociales. Comme l'*Orbis pictus*, le *Traité élémentaire* visait à un enseignement parallèle des choses et de leurs désignations dans les différentes langues. La méthode qui y était préconisée consistait, pour l'enseignement des langues, à débuter par la lecture des auteurs, et à faire intervenir assez tard la grammaire; pour la géométrie, à suivre les vues de Rousseau, qui insistait sur un dessin correct et aussi exact que possible des figures géométriques, en un mot, à donner toujours pour base à la notion l'image, à l'abstrait le concret; pour la géographie, à passer du tracé d'une chambre, d'une demeure, d'une ville et d'une contrée connue, aux divisions principales du globe.

Goethe qui, en 1774, fit connaissance avec Basedow, dans la ville de Francfort où ce dernier était venu solliciter les secours des grands, des riches, des savants, pour mettre à exécution ses projets de réforme pédagogique, nous apprend l'impression que fit sur lui ce personnage avec son livre et son système. « Je ne pouvais, dit-il, sympathiser avec ses plans, ni même parvenir à me rendre tout à fait intelligibles les projets dont il poursuivait l'exécution. Qu'il voulût rendre toute instruction *vivante* et *conforme à la nature*, il y avait là sans doute de quoi me plaire; que les langues anciennes dussent être enseignées en tenant compte du présent, cela me semblait digne d'éloge, et je reconnaissais volontiers ce qu'il y avait dans ce dessein de favorable au développement *de l'activité et d'une conception plus vivante du monde*; mais il me déplaisait de voir que les dessins de son *Traité élémentaire* ne pouvaient que distraire encore plus de la nature que les objets eux-mêmes. Dans le monde réel, il n'y a de voisin que les choses dont le rapprochement est possible, de sorte que, malgré sa diversité et son apparente confusion, il conserve toujours, en toutes ses parties, quelque chose de réglé et de méthodique. Basedow, dans son livre, ne nous présente la nature qu'à l'état de dispersion, car des choses qui ne se trouvent nullement concorder dans la représentation réelle de l'univers sont rassemblées ici, à cause de la parenté des conceptions; d'où il suit que l'ouvrage manque des qualités d'une méthode fondée sur la sensation, qualités que nous sommes contraints de reconnaître dans les travaux semblables d'Amos Coménius... Ce qu'il y avait néanmoins de bien plus curieux et de plus difficile à comprendre que sa doctrine, c'était la manière d'être de Basedow. Le but de son voyage à Francfort était de gagner les gens, par sa personnalité, à l'exécution de son entreprise philanthropique, et d'ouvrir, non pas seulement les cœurs, mais encore et surtout les bourses. Il s'entendait à parler de son projet d'une façon grandiose et

persuasive, et chacun lui concédait volontiers ce qu'il affirmait; mais ce qu'il y avait de bizarre, c'est qu'il blessait le sentiment intime des gens dont il sollicitait l'appui; il les offensait même sans nécessité, en ce qu'il ne pouvait contenir ses opinions et ses saillies touchant les objets de la religion. »

L'activité de Basedow ne pouvait s'en tenir à des écrits : il voulait agir; la pratique était le but qu'il poursuivait ardemment; il entendait prouver au monde entier, par les épreuves du fait, la valeur et l'efficacité de son système. « Il avait, dit M. Ch. Dollfus, voyagé pour sa doctrine, comme d'autres pour leur marchandise. Il s'était institué à la fois pontife et missionnaire de la nouvelle église pédagogique, et chargé de se répandre lui-même. » Le voyage qu'il fit à travers l'Allemagne, et qui l'avait conduit à Francfort, ne fut pas sans résultat. Malgré son franc parler sur la religion, et l'intempérance de ses attaques contre le mystère de la sainte Trinité, il sut gagner à sa cause bien des gens, et en particulier le prince d'Anhalt-Dessau.

Avec ce concours, il fonda dans la ville de Dessau l'établissement devenu célèbre en Allemagne sous le nom de *Philanthropie*. En 1776, il publia sur cet établissement un rapport où il parlait sur un ton dithyrambique des résultats qu'il obtenait de sa méthode. Il était adressé « aux tuteurs, avocats et bienfaiteurs de l'humanité, ainsi qu'aux *cosmopolites éclairés*, » et dédié à l'empereur Joseph, au roi de Danemark et à l'impératrice Catherine. « Envoyez-nous, disait-il, des élèves; ils sont heureux chez nous, et font de bonnes études. Ils y apprennent d'une *manière naturelle*, sans fatigue et sans punition, le latin, l'allemand, le français, l'histoire naturelle, la technologie et les mathématiques. Il faut six mois à Dessau pour apprendre à parler une langue, et six autres mois pour y joindre la perfection grammaticale. Nos méthodes rendent les études trois fois plus courtes et trois fois plus agréables. En quatre ans, un enfant de douze ans est préparé pour les études universitaires, sans qu'il ait ensuite besoin de passer par la faculté de philosophie. » — « Notre entreprise, dit-il ailleurs, n'est ni catholique, ni luthérienne, ni réformée; elle peut même accommoder les juifs et les mahométans. Nous sommes des philanthropes, des cosmopolites, et notre but est de former des Européens dont la vie puisse être aussi inoffensive, aussi utile et aussi heureuse qu'il est possible de l'espérer avec le secours de l'éducation... Le soin d'élever chaque élève dans la religion paternelle est abandonné au clergé; mais nous nous chargeons nous-mêmes de la religion naturelle et de la morale, partie essentielle de la philosophie. »

Comme on le voit, le *Philanthropin* reposait, quant à la religion, sur le déisme de Rousseau; quant à la morale, sur la philanthropie; quant à la politique, sur le cosmopolitisme des nations civilisées. Il se soutint durant une période de dix années (1774-1785). En 1782, il possédait cinquante-trois pensionnaires. On en envoyait depuis Riga et Lisbonne. Le caractère bizarre de son fondateur contribua sans doute, plus que le système lui-même, à sa ruine. Des excès de boissons, un procès avec Wolke, son émule dans l'enseignement de l'institution, contribuèrent à discréditer Basedow, et assombrirent les dernières années de sa vie. Son activité fiévreuse le suivit jusqu'au bout. En 1785, il rééditait encore son *Traité élémentaire*, et écrivait l'ouvrage intitulé *De la méthode d'enseignement du latin par la connaissance des choses*, puis un opuscule sur l'enseignement de la lecture. En 1786 parut son dernier ouvrage, sous ce titre : *Nouvelle méthode pour apprendre à lire, pour connaître Dieu et enseigner les langues avec la plus grande exactitude.*

Au mois de juillet 1790, une hémorrhagie surprit Basedow à Magdebourg, où, depuis 1785, il s'en allait enseigner chaque année, durant quelques mois, dans une école de filles. « Il sentit venir sa fin, dit M. de Roumer, dicta encore quelques suppléments à son testament, dit tendrement adieu à son plus jeune fils, et mourut en pleine connaissance, le 25 juillet, à l'âge de près de soixante-sept ans. » Il ne laissait d'autre héritage que son corps, dont il disposa au moment de mourir : « Je veux, dit-il, qu'on me dissèque pour le bien de mes semblables. »

BASEILHAC (Jean, dit le frère CÔME ou COSME), chirurgien français, né à Pouyastruc, près Tarbes, en 1703, mort en 1781. Il était fils de Thomas et petit-fils de Simon Baseilhac, chirurgiens distingués.

Nommé chirurgien ordinaire du prince de Lorraine, il perdit son protecteur en 1728, et entra chez les feuillants, sous le nom de frère Donat, et avec l'expresse condition de pouvoir encore exercer l'art chirurgical, pour lequel il avait un goût profond. Dans le grand nombre de malheureux qu'il voyait chaque jour, il fut frappé de la quantité des individus qui étaient sujets à la maladie dite de la pierre, et résolut de rendre les méthodes d'opération plus faciles et moins dangereuses. Après plusieurs années de méditations prolongées, il inventa le lithotome caché, instrument véritablement remarquable pour son époque, et au moyen duquel Baseilhac obtint de nombreux succès, qui le dédommagèrent des attaques malveillantes dont il était l'objet. Sa réputation devint telle, qu'il jugea à propos de fonder un hospice spécial près de la porte Saint-Honoré. Outre les talents dont il faisait preuve, frère Côme exerça toujours la chirurgie avec le plus grand désintéressement. L'argent du riche servait au soulagement du pauvre, et jamais, on peut le dire, il ne donna l'exemple de la dureté ou de l'avarice. Le reproche qu'on pourrait lui faire serait peut-être d'avoir tiré trop grande vanité de ses succès; mais ses autres qualités compensent trop ce défaut pour qu'on puisse le lui reprocher. Outre les perfectionnements que le frère Côme apporta dans les opérations de la taille, on lui doit des instruments pour l'opération de la cataracte, par la méthode d'extraction, et un trois-quarts courbe pour la ponction de la vessie par l'hypogastie dans les rétentions d'urine. Scarpa, qui l'a vu opérer plusieurs fois, dit qu'il était curieux par sa dextérité et sa promptitude, et qu'il accordait difficilement aux gens de l'art, nationaux ou étrangers, la liberté d'assister à ses opérations. Il a laissé les ouvrages suivants : *Recueil de pièces importantes sur l'opération de la taille, faite par le lithotome caché, avec un mémoire concernant la rétention d'urine causée par l'embarras du canal de l'urèthre* (Paris 1751, in-12). *Addition à la suite du recueil de toutes les pièces qui ont été publiées au sujet du lithotome caché* (Paris 1753, in-12). *Réponse à M. Levacher* (Paris 1756, in-12). *Nouvelle méthode d'extraire la pierre par-dessus le pubis* (Paris 1779, in-8°).

BASEL, nom allemand de Bâle, en Suisse.

BASELICE, ville de l'Italie méridionale, dans l'ancien roy. de Naples, prov. de Molise, à 30 kil. S.-E. de Campobasso; 4,406 h.

BASELIUS (Jacques VAN BASLE), écrivain hollandais, né en 1530, mort en 1598. Il s'est occupé de théologie et d'histoire, et il a laissé un récit du siége de Berg-op-Zoom en 1598. — Son petit-fils, Jacques BASELIUS, fut un théologien distingué, très-versé dans l'histoire civile et ecclésiastique. Il a écrit une *Histoire des progrès et de la réforme de la religion en Belgique* (Leyde, 1657).

BASELLACÉ, ÉE adj. (ba-zèl-la-sé — rad. *baselle*). Bot. Semblable à la baselle.

— s. f. pl. Famille, ou, suivant d'autres auteurs, simple tribu des atriplicées ou chénopodées, ayant pour type le genre *baselle : Dans les* BASELLACÉES, *le calice persiste membraneux ou charnu.* (Ad. de Jussieu.)

— **Encycl.** Cette petite famille, formée par M. Moquin-Tandon d'un certain nombre de genres de la famille des atriplicées, serait, suivant ce botaniste, caractérisée par des fleurs pédicellées, demi-closes, colorées; par un calice double, vers le milieu duquel s'insèrent ordinairement les étamines, et par des anthères sagittées dont le pollen présente des granules cubiques. Les *basellacées* ont à peu près le même port que les portulacées, *mais elles ont* des tiges volubiles. Ce naturaliste les distinguait en deux genres : les anrédérées et les basellées; l'espèce type de ce dernier genre est la baselle.

BASELLE s. f. (ba-zè-le). Bot. Genre de plantes de la famille des chénopodées, qui paraît former le passage de celles-ci aux portulacées; type d'une petite famille, pour quelques auteurs. Il renferme cinq ou six espèces, propres à l'Asie équatoriale, et dont plusieurs sont cultivées comme plantes potagères, acidules et rafraîchissantes : *On est parvenu à acclimater en France la* BASELLE *rouge et la* BASELLE *blanche. On appelle* BASELLE *une sorte d'épinard abondant en feuilles, et qui ne peut passer l'hiver.* (Raspail.)

— **Encycl.** Les *baselles* sont des herbes annuelles, charnues, succulentes, volubiles; à feuilles alternes, pétiolées, planes, larges, très-entières; à épis simples ou rameux, axillaires, solitaires, dressés et aphylles. Les fleurs sont petites, éparses, méridiennes, adnées par la base, tribractéolées; les pétales sont pourpres. Ces plantes sont originaires de l'Asie équatoriale, où on les cultive comme plantes potagères. On en compte cinq ou six espèces, parmi lesquelles nous signalerons la *baselle rouge*, appelée aussi *épinard du Malabar*, *brède d'Angole*, *gandole* ou *épinard rouge*. Sa tige, haute de 1 m. 50 à 2 m., est grimpante, rameuse, succulente, de couleur rouge pourpre; les feuilles alternes, ovales, entières, charnues, sont également de couleur rouge. On mange la *baselle* comme l'épinard commun. Le fruit est une baie noire qui exprime un suc pourpre employé, dit-on, utilement en fomentation sur les boutons de la petite vérole. La *baselle* rouge est cultivée comme légumière en Chine. Elle réussit fort bien en France. Les graines doivent être semées en février, mars ou avril, sur couche chaude et sous châssis. Les froids passés, on repique en pleine terre et contre un mur treillagé, à l'exposition du midi. La *baselle* blanche porte le nom d'*épinard blanc du Malabar;* et la *baselle* tubéreuse donne des racines que les femmes de Quito mangent pour augmenter leur fécondité.

BASELLI (Benoît), médecin et chirurgien de Bergame, né vers le milieu du XVI[e] siècle, mort en mai 1621. Après avoir étudié la médecine à Padoue, il voulut, en 1594, se faire admettre dans le collége des médecins de son pays, et vit sa demande rejetée par le corps tout entier, qui considérait la chirurgie comme un art dégradant. Pour se venger, et pour attaquer le préjugé dont il était la victime, il écrivit alors : *Apologiæ, qua pro chirurgiæ nobilitate chirurgi strenue pugnantur, libri tres* (Bergame, 1604, in-4°).

BASELLOÏDE adj. (ba-zèl-lo-i-de — de *baselle*, et du gr. *eidos*, aspect, forme). Bot. Qui ressemble à la baselle.

BAS-EMPIRE, nom sous lequel on désigne l'empire romain depuis Constantin, d'autres disent depuis Valérien, et l'empire grec depuis Théodose. Il s'entend comme synonyme de décadence, de corruption, de bassesse et d'anarchie gouvernementales, et se donne, par analogie, aux nations déchues, dégradées, livrées aux révolutions de palais, ou asservies par les factions militaires. L'histoire du Bas-Empire n'est, en effet, que le récit d'une longue suite d'usurpations et de crimes, au milieu desquels tout sentiment de ce qui fait la grandeur morale et la dignité des nations semble avoir complétement disparu. Nous allons essayer de la résumer rapidement dans son ensemble, de rechercher les causes morales de dissolution et de ruine que l'établissement romain traînait, pour ainsi dire, avec lui, et de faire ressortir les causes occasionnelles qui en déterminèrent la chute définitive. Nous glisserons rapidement sur les événements, qu'on trouvera racontés plus au long dans l'article consacré à chaque empereur en particulier.

Au IV[e] siècle de l'ère chrétienne, la puissance romaine était en pleine voie de décadence. Le nom romain avait perdu tout son prestige, et la terreur profonde que les conquérants du monde avaient si longtemps inspirée à tant de nations vaincues était singulièrement amoindrie. Les barbares s'étaient glissés dans l'administration et dans l'armée; les frontières, trop étendues, ne pouvaient plus être efficacement défendues; les exigences toujours croissantes des prétoriens, les prodigalités inouïes des empereurs, avaient engendré une fiscalité effrayante, et les provinces, courbées sous la tyrannie de gouverneurs cupides, pour leur propre compte et pour le compte de ceux dont ils tenaient leur pouvoir, avaient hâte de secouer un joug si dur. A partir de Dioclétien, les empereurs avaient compris qu'un seul homme ne suffisait plus pour s'opposer à tant de causes de dissolution, et que, si le colosse romain pouvait encore être sauvé, ce n'était plus que par la division de la puissance impériale, et surtout par son affranchissement absolu de la tutelle dans laquelle la tenaient les prétoriens. Mais le premier remède était pire que le mal : outre que son application entraînait nécessairement la guerre civile par le choc de toutes les ambitions rivales qu'on allait mettre en présence; outre que, par la création de trois ou quatre cours et l'entretien de trois ou quatre empereurs, la charge déjà si lourde des impôts ne pouvait que s'augmenter, il était évident que chacun des associés à l'empire devait viser à un seul but, le pouvoir suprême, et que tous ses efforts devaient tendre à franchir le dernier pas qui l'en séparait. Quant au prétorianisme, c'était là le vice radical de l'œuvre entreprise par César, accomplie par Auguste et ses successeurs, vice inhérent à la constitution même de l'empire, et il n'était en la puissance de personne de s'opposer à ses progrès toujours croissants. Dioclétien l'avait tenté, et il s'était décidé à dissoudre la garde prétorienne; mais il fut obligé de la remplacer par la garde *jovienne* et la garde *herculienne*, la même institution sous des noms différents. Constantin, à son tour, essaya de briser l'aristocratie militaire, et de faire de la préfecture du prétoire une sorte de magistrature civile; il réussit même jusqu'à un certain point; mais il comprit que, dès lors, le séjour de Rome n'était plus possible aux empereurs; il transporta donc à Constantinople le siége du pouvoir, et l'empire romain n'exista plus. Cela était fatal : fondé sur la force militaire, il devait périr par elle, tant il est vrai que c'est un appui fragile que la force, et que mieux vaut l'empire des lois et des institutions. Trois siècles écoulés depuis l'usurpation de César, tant de révolutions accomplies, tout un système organisé de corruption et d'abrutissement (système suivi avec une rare et significative persistance par les empereurs à l'égard du peuple), le monde entier conquis et ses richesses prodiguées à l'assouvissement des passions de la multitude, les naumachies, des armées de gladiateurs se heurtant dans le cirque contre toutes les bêtes féroces de l'univers, cent mille chrétiens égorgés pour le plaisir du peuple roi, rien n'avait pu faire oublier à l'antique Rome sa liberté perdue et les vieilles gloires républicaines. Constantin vit tout cela, et se dit qu'il fallait créer une Rome nouvelle en face de l'ancienne, rompre d'une manière absolue avec les traditions, laisser les Romains à leurs faux dieux et à leurs idées toujours vivantes de république, tenter enfin d'asseoir un établissement puissant sur tant de ruines amoncelées. Mais soit que l'œuvre fût impossible, soit que Constantin ne fût pas à la hauteur de cette tâche, sa tentative échoua. Peut-être eut-il le tort de voir dans le christianisme, déjà dévoyé, un moyen d'action tout-puissant; ce qu'il y a de certain, c'est que les principales causes de ruine qui se manifestèrent dès le début du Bas-Empire, furent l'ardeur des controverses religieuses et la multiplicité des sectes qui en sortirent. Les luttes des orthodoxes et des hérésiarques, la passion de l'argumentation, qui gagna jusqu'aux empereurs eux-mêmes, firent presque autant de mal au nouvel ordre de choses, que la turbulence et les exigences des prétoriens en avaient fait à l'ancien. Les questions religieuses se subdivisèrent à l'infini; les rhéteurs soulevèrent toutes les questions, argumentant sur des subtilités où le bon sens n'avait rien à faire, et au milieu desquelles il est presque impossible de se reconnaître; ils mirent l'anarchie dans la religion à côté de l'anarchie dans le gouvernement. D'ailleurs, les prétoriens n'avaient pas abandonné la partie, pas plus que les bestiaires et les préposés aux jeux du cirque. Toutes ces classes de gens, habituées à vivre des largesses des empereurs, les avaient suivis à Constantinople, et ces derniers durent maudire plus d'une fois l'imprudence de leurs prédécesseurs, qui en avaient, avec tant de complaisance, favorisé le développement. Seulement, au contact de l'Orient, la moralité de tous ces parasites déchut encore d'un degré, leur insolence et leur pouvoir s'accrurent d'autant, et bientôt on vit les cochers du cirque disposer du trône en faveur de qui les payait le mieux. Le christianisme, à son tour, se plia aux exigences de la vie orientale; il toléra de honteuses mutilations, et on put voir de vils eunuques, déchus de leur rang d'hommes, exercer le pouvoir suprême au nom d'empereurs encore plus impuissants qu'eux. La corruption arriva à son comble; la longue lutte et les querelles interminables des sectes religieuses aboutirent au schisme d'Orient; la rivalité des papes et des patriarches de Constantinople, s'anathématisant tour à tour, vint jeter un élément de dissolution de plus au milieu de cette société vermoulue. Dans les préoccupations publiques, la haine contre les Latins prit la place qu'aurait dû occuper celle des Barbares, qui assaillaient de toutes parts l'empire; les ordres religieux augmentèrent dans une telle proportion et acquirent une importance telle, que les empereurs se préoccupèrent bien plus de l'approche des enfants de saint Basile, que d'une rencontre avec les Perses ou avec les Bulgares; l'Occident, orthodoxe et barbare, regarda avec mépris cet Orient civilisé jusqu'à la corruption, rhéteur et schismatique; et, dès lors, entourée d'ennemis, Constantinople ne fut plus qu'une proie promise au plus audacieux ou au plus fort. Elle n'avait rien de ce qui sauve les empires : ni la foi brutale et inconsciente, qui fit la grandeur du moyen âge chrétien ou mahométan; ni l'esprit d'examen et de libre pensée, préservateur des sociétés modernes. Les rudes soldats de Godefroy de Bouillon et de Baudouin de Flandre ne comprirent rien à toutes les obscures subtilités au milieu desquelles se débattaient les rhéteurs et les scolastiques grecs; ils ne pouvaient y voir que la négation partielle ou totale des dogmes qui faisaient la base de leur foi aveugle, et ils emportèrent en passant ce dernier débris de la civilisation romaine. Ces barbares accomplissaient ainsi leur tâche jusqu'au bout, en achevant de précipiter la ruine du monde ancien, et de faire la place libre à l'épanouissement de l'esprit nouveau. La renaissance du XII[e] siècle, plus remarquable, ainsi que le dit M. Henri Martin, que l'éclat passager du règne de Charlemagne ou de Sixte-Quint, parce que, selon une admirable expression de cet historien, ce fut une *naissance*, avait déjà dit son premier mot.

Abailard et Arnaud de Brescia faisaient prévoir Luther; le temps était venu d'en finir avec les vaines discussions d'écoles, de rompre avec tous les souvenirs du passé et d'en faire disparaître les dernières traces. Aussi l'établissement des Latins à Constantinople ne fut-il qu'un épisode de plus dans l'histoire de la décadence du Bas-Empire, et cela ne pouvait rien changer à ses destinées. Eux partis, la dissolution qu'ils n'avaient fait que hâter se dessina de plus en plus, précipitée par les mêmes causes; les querelles religieuses recommencèrent, plus violentes que jamais; les usurpations à main armée devinrent de plus en plus fréquentes; les Bulgares entamèrent toutes les frontières; les Turcs, dont la puissance s'accroissait de toute la faiblesse de leurs ennemis, se ruèrent avec plus d'acharnement à la conquête de Constantinople, dont ils finirent par s'emparer en 1453, quelques années avant la découverte de l'Amérique, au moment où allaient naître Erasme, Luther, l'Arioste, Machiavel et Michel-Ange.

Quelques historiens ont divisé l'histoire du Bas-Empire en six périodes. Nous suivrons cette division, qui nous permettra de tracer à grands traits la marche des événements. Ces événements, ainsi que nous l'avons dit au commencement de cet article, sont plus longuement racontés ailleurs. La première période va de l'an 395, année de la mort de Théodose et du partage de l'empire romain entre ses deux fils, Honorius et Arcadius, à l'an 565, époque où finit le règne de Justinien I[er]. Cet empereur est le personnage important de cette période, signalée par la chute de l'empire d'Occident, la tentative d'Attila contre l'empire d'Orient, l'hérésie d'Eutychès, le commencement des guerres religieuses, la perte de l'Arménie, enlevée par le roi des Perses, Cabad; les invasions des Bulgares, contre lesquelles il fallut bâtir un mur, qui allait du Pont-Euxin (mer Noire) à la Propontide (mer de Marmara); les travaux législatifs de Justinien; les factions des cochers du cirque; les

guerres contre les Perses, les Vandales, les Ostrogoths et les Bulgares; les conquêtes de Bélisaire, qui s'empara de l'Italie, de l'Afrique et de l'Espagne, débris de l'empire d'Occident, et ne fut récompensé que par l'ingratitude de son maître; enfin, l'organisation de l'exarchat de Ravenne par l'eunuque Narsès. Les empereurs de cette période sont : Arcadius (395-408); Théodose II (408-450); Marcien (450-457); Léon Ier (457-474); Léon II (474); Zénon Ier (474, renversé par Basilisque en 476, mort en 481); Anastase (481-518); Justin (518-527); Justinien Ier (527-565).

Le seconde période s'étend de la mort de Justinien à l'an 717, époque de l'avénement au trône de la dynastie isaurienne. La décadence, arrêtée un instant par la vigueur du gouvernement de Justinien, va dès lors en se précipitant avec une vitesse à peu près constante. Pendant cette période, le Bas-Empire est assailli par une véritable inondation de Barbares; les Lombards lui enlèvent l'Italie; les Avares l'entament au nord et les Perses à l'orient; les Arabes s'emparent de l'Egypte, de la Syrie, des îles de la Méditerranée, et viennent même assiéger Constantinople, qui ne se sauve que par l'emploi du feu grégeois; enfin, les Perses occupent la Palestine, la Cyrénaïque et l'Asie Mineure. Les empereurs de cette période sont : Justin II (565-574); Tibère II (574-576); Maurice (576-583); Phocas (583-610); Héraclius Ier (610-611); Héraclius II (611-613); Constantin III (613-641); Héracléonas (641); Constant II (641-668); Constantin IV Pogonat, celui qui défendit sa capitale avec le feu grégeois (668-685); Justinien II (685, renversé du trône par Léonce en 695, une seconde fois par Tibère III en 705, et enfin assassiné en 711); Philippicus Bardanes (711-715); Anastase II (715); Théodose III (715-717).

La troisième période va de l'avénement au trône de la dynastie isaurienne, en la personne de Léon III, l'Isaurien, à l'année 867, où cette dynastie est remplacée par la dynastie macédonienne, en la personne de Basile Ier. Les principaux événements qui signalèrent ces cent cinquante années sont : la naissance de la secte des iconoclastes (briseurs d'images), pour ou contre laquelle on vit souvent les empereurs recourir aux mesures les plus violentes; l'affranchissement des papes sous Grégoire II et Grégoire III, qui profitèrent de ce que Léon III était un fougueux iconoclaste, pour se soustraire à la souveraineté de Constantinople; la perte définitive pour l'empire de l'exarchat de Ravenne; le second concile de Nicée, qui rétablit le culte des images; le projet avorté du mariage de l'impératrice d'Orient, Irène, avec l'empereur d'Occident, Charlemagne; l'établissement d'un grand nombre d'ordres religieux et monastiques; enfin, le commencement du schisme grec. Les empereurs qui se succédèrent sur le trône sont : Léon III, l'Isaurien (717-741); Constantin V (741-775); Léon IV (775-780); Constantin VI (780-792); Nicéphore-Logothète (792-811); Michel Ier (811-813); Léon V, l'Arménien (813-820); Michel II, le Bègue (820-829); Théophile (829-842); Michel III, l'Ivrogne (842-867).

La quatrième période de l'empire bysantin commence à l'avénement de la dynastie macédonienne, et se termine en 1056, par l'accession au trône de la dynastie des Comnènes. Elle est signalée par quelques hommes remarquables, surtout comme législateurs, tels que Basile Ier et Léon VI, qui publia les *Basiliques*, recueil des lois et ordonnances édictées par l'empereur son père. Quoique l'empire fût alors assailli par les Bulgares et les Roxolans (Russes), il put cependant reconquérir la Bulgarie et la Servie, Chypre, la Cilicie, Candie, Alep et la Sicile. Les empereurs qui se succédèrent pendant cette période sont : Basile Ier (867-878); Léon VI, le Philosophe (878-911); Alexandre (911); Constantin VII, Romain Ier et Constantin VIII (911-959); Romain II (959-963); Nicéphore II-Phocas (963-969); Jean Ier Zimiscès (969-976); Basile II (976-1025); Constantin IX (1025-1028); Romain III Argyre (1028-1034); de 1034 à 1056, Zoé et Théodora, deux femmes indignes du nom de leur père Basile II, qui avait mis fin au royaume des Bulgares, prostituèrent la couronne à un changeur de monnaies, Michel IV, à un calfat, Michel V, et à un gladiateur, Constantin X.

La cinquième période de l'histoire du Bas-Empire s'étend de l'avénement au trône d'Isaac Ier Comnène, jusqu'à la chute du premier empire grec et à la prise de Constantinople par les croisés en 1204. C'est l'époque où commencent les invasions des Turcs-Seldjoucides, invasions qui durèrent jusqu'à la chute définitive de l'empire, et où les croisades achèvent de ruiner la puissance impériale. Les Normands envahissent la Sicile, les Bulgares se soulèvent, les Hongrois inquiètent les frontières, les Serbes reprennent les armes, et presque toute l'Asie Mineure est conquise par les Turcs. Pendant cette période de cent quarante-sept ans, les empereurs qui montèrent sur le trône sont : Isaac Ier Comnène (1057-1059); Constantin XI Ducas (1059-1067); Romain IV Argyre (1067-1069); Michel Ducas (1069-1078); Nicéphore Botoniate (1078-1095); Alexis Ier Comnène (1095-1118); Jean Comnène (1118-1153); Manuel Comnène (1153-1180); Alexis Andronic (1180-1184); Isaac l'Ange (1184-1204); Alexis Murzuphle (1204).

Avant de passer à la sixième période, et quoique, d'habitude, on ne considère pas comme faisant partie du Bas-Empire le demi-siècle de la domination latine, nous allons donner les noms des empereurs français de Constantinople : Baudouin Ier (1204-1206); Henri (1206-1217); Pierre et Robert (1217-1228); Baudouin II (1228-1251). Pendant que les croisés occupaient Constantinople, les princes Comnènes, chassés de leur capitale, allèrent former dans l'Asie Mineure deux petits empires, l'empire de Nicée et l'empire de Trébizonde, où se conservèrent les traditions grecques, et d'où Michel Paléologue revint s'emparer de Constantinople, que sa famille conserva jusqu'à la prise de cette ville par les Turcs.

Ce second empire grec forme la sixième période de l'histoire générale du Bas-Empire, pendant laquelle eut lieu une tentative de réconciliation avec l'Eglise orthodoxe, au concile de Lyon. Mais cette tentative ayant avorté, l'Occident abandonna définitivement les empereurs de la maison des Paléologues, qui perdirent tour à tour la Servie, la Valachie, la Bosnie, les Iles, l'Asie Mineure, et se trouvèrent enfin réduits à la possession de la seule ville de Constantinople. D'ailleurs, les dissensions religieuses et les guerres civiles avaient recommencé, et se continuèrent sous les règnes de Michel VIII Paléologue (1261-1282); Andronic III l'Ancien (1282-1328); Andronic IV le Jeune (1328-1341); Jean V Paléologue (1341-1391); Jean VI, empereur enfant, Mathieu Cantacuzène et un interrègne conduisent à l'an 1425; Jean VIII Paléologue (1425-1448); Constantin XII Dracosès (1448-1453). Celui-ci, du moins, se défendit avec le courage du désespoir contre une armée turque de 300,000 combattants, et mourut sur la brèche. Ce qui restait de la colossale puissance romaine fut ainsi anéanti 2,206 ans après la fondation de Rome, et 1,498 ans après l'établissement de l'empire par César.

Si nous recherchons maintenant quelle a été l'influence du Bas-Empire sur les destinées des nations modernes et sur le développement de l'esprit humain, nous ne trouvons guère qu'un grand fait : les travaux législatifs de Justinien, réunis en plusieurs codes formant le corps du droit romain. Ces travaux sont devenus la base de presque toutes les législations, et le Digeste, ainsi que les Institutes, s'étudient encore dans nos écoles. On peut ajouter à cela un très-petit nombre d'inventions ou d'applications nouvelles, telles que celles des vers à soie et des moulins à vent, importés en France vers la fin du XIIe siècle. Quant au feu grégeois, il est perdu, et il ne nous paraît pas indispensable de le retrouver; nous avons mieux ou pis. La littérature du Bas-Empire peut se résumer en deux noms, ceux du scolastique Socrate et du rhéteur Phocas, dont les œuvres obscures et confuses sont bien les images fidèles des temps et du pays où elles ont été conçues. L'art byzantin a plus d'importance, particulièrement au point de vue architectural; outre que ses productions propres ne manquent pas de grandeur, l'art gothique découle de lui, et, à ce titre, il mérite la plus grande attention. Mais la véritable gloire des Grecs du moyen âge, c'est de nous avoir conservé quelques-unes des œuvres les plus remarquables de l'ancienne littérature grecque, et de nous avoir transmis les secrets de la langue d'Homère et de Ménandre. Il est constant que cette langue, dégénérée parmi les gens du peuple, était conservée dans toute sa pureté au milieu des classes élevées, qu'à l'époque des Comnènes on lisait encore Alcée, Sapho et Théopompe, et qu'on ne peut accuser de la disparition des œuvres de ces grands écrivains que l'ignorance brutale des croisés. Les Grecs, fuyant le sabre des Turcs, répandirent partout en Europe le goût de la langue grecque; le moine Barlaam vint l'enseigner à Pétrarque, Léonce Pilate la professa publiquement à Pavie et à Rome, et Manuel Chrysoloras à Florence, où il eut Boccace pour auditeur. N'oublions pas enfin qu'au milieu des mesquines argumentations et des discussions futiles des théologiens et des hérésiarques grecs, l'esprit de discussion se montra toujours vivant, quoique perdu dans de vaines spéculations, préparant ainsi, sans en avoir conscience, le terrain de l'examen et de la critique, éléments indispensables de la liberté qui fait la dignité humaine.

Mais au point de vue moral et politique, l'influence du Bas-Empire fut désastreuse. Toutes les grandes idées, tous les nobles sentiments qu'avait engendrés le règne de la liberté dans les républiques de la Grèce et dans celle de Rome furent étouffés. On oublia jusqu'au nom de citoyen; l'amour de la patrie, qui avait produit tant de héros, avait complétement disparu de toutes les âmes; comment aurait-on pu s'attacher à un sol où tous les hommes naissaient sujets ou esclaves d'un maître, qui n'avait pas même le prestige de la grandeur et dont le pouvoir éphémère était à la merci d'une bande de soldats ou d'histrions? Il fallut de longs siècles pour réparer les ruines amoncelées dans le règne des idées humaines par les tristes excès du Bas-Empire et par ceux du moyen âge; on peut dire même que ce travail de réparation est loin encore d'être terminé. Nous faisons entrer trop de vaines pratiques dans l'idée que nous nous formons de la vertu; nos sentiments patriotiques, quoique notre grande Révolution les ait un peu réveillés, sont trop mêlés à des sentiments personnels; notre haine du despotisme n'est pas assez vivace, pour qu'on ne puisse pas nous accuser de ressembler encore, sous bien des rapports, aux peuples du Bas-Empire. Cependant, l'étude des événements qui remplissent cette longue suite de siècles obscurs, si elle est triste pour l'humanité, peut du moins être utile, en prouvant que l'homme perd toute sa dignité quand il courbe lâchement la tête sous le joug d'un maître que des bandes armées lui ont imposé.

Bas-Empire (HISTOIRE DU), par Le Beau. Cette vaste compilation peut être considérée comme la suite et le complément de l'*Histoire des empereurs*, par Crevier. Le Beau étant mort pendant l'impression du vingt-deuxième volume, Ameilhon l'acheva et continua ensuite l'ouvrage, dont le vingt-septième et dernier tome, divisé en deux parties, n'a vu le jour qu'en 1811. Le travail de Le Beau embrasse les annales du monde gréco-romain, depuis Constantin le Grand jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs. L'auteur avait assez d'érudition pour pouvoir réunir en corps d'ouvrage les récits des historiens et chroniqueurs byzantins, que personne ne lit, si ce n'est ceux qui veulent être eux-mêmes historiens. Le Beau a patiemment consulté les sources; il a su faire un résumé judicieux et exact de narrations hétérogènes, embrouillées, arides. Et pourtant, malgré son savoir et son zèle, il n'a fait qu'un ouvrage médiocre sous beaucoup de rapports. Disciple de Rollin, il a traité en rhéteur et en professeur d'humanités un sujet qui demandait surtout des aperçus, des jugements élevés, c'est-à-dire le coup d'œil du philosophe et de l'homme d'Etat. On s'accorde généralement aujourd'hui à trouver le style de Le Beau diffus, terne, incorrect et déclamatoire. Aux meilleurs endroits, on croirait lire des morceaux de Thomas. Mais le défaut capital de l'*Histoire du Bas-Empire* est surtout l'absence de combinaison et de synthèse. Cependant, il ne faudrait pas pousser à l'extrême une appréciation toute défavorable; voici ce que dit un érudit de ce travail estimable : « L'*Histoire du Bas-Empire* restera comme un témoignage du savoir et du talent de son auteur. Sans doute, Le Beau n'a pas la profondeur et les vues philosophiques de Gibbon; il se laisse trop aller à cette éloquence un peu déclamatoire qui fut le défaut de son temps, mais il a la clarté et la précision; il nous fait suivre sans fatigue les détails, parfois fastidieux, de ces intrigues de palais, de ces guerres sans résultat, de ces luttes fanatiques pour des dogmes incompris, qui remplissent les annales de la Byzance chrétienne, et il édifie avec vigueur et solidité un ensemble d'événements dont La Bletterie avait, d'une main moins sûre, posé les premières assises dans ses *Recherches sur la vie de Jovien et de Julien*, communiquées à l'Académie. » Il s'agit ici de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. On voit que M. Alfred Maury, l'historien de ce corps savant, proteste dans une certaine mesure contre l'opinion accréditée jusqu'ici sur l'ouvrage de Le Beau. En effet, Le Beau est le premier et même le seul qui ait songé à classer dans un ordre facile à saisir tous les faits contenus dans la vaste collection des auteurs byzantins; il y a joint tout ce que les écrivains grecs et latins, les ouvrages et les chroniques du moyen âge ont pu lui fournir, et il est résulté du tout un corps d'annales aussi complet qu'il était possible de le faire de son temps. Si d'autres, comme Gibbon, ont montré plus de critique et sont parvenus à donner à leur récit une forme quelquefois plus agréable, ils n'ont aucun avantage sur Le Beau pour la connaissance des sources originales. La meilleure édition de cet ouvrage est celle de Saint-Martin. (Paris, 1829-1833, 21 vol. in-8°.)

BAS-EN-BASSET, bourg de France (Haute-Loire, ch.-l. de cant., sur la Loire, arrond. et à 18 kil. N. d'Yssengeaux; pop. aggl. 1,087 hab. — pop. tot. 3,189 hab. Fabrique de poterie et dentelles. Commerce de bestiaux, rouennerie, chapellerie, mercerie, quincaillerie, céréales. Dominé par les ruines du château de Rochebaron, ce bourg, d'origine très-ancienne, possède une source d'eau minérale dont on ne fait aucun usage. Quelques débris d'urnes funéraires et lacrymatoires; des vestiges de constructions romaines, découverts de temps à autre sur divers points du canton, offrent des traces de l'habitation de cette contrée par les Romains.

BASENTIDÈME s. m. (ba-zan-ti-dè-me — du gr. *basis*, marche, et *entithêmi*, je mets dessus). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, formé aux dépens des stratyomis, et comprenant une seule espèce, qui vit au Brésil, et dont les antennes sont insérées très-bas, ce qui lui a valu son nom.

BASENTINUS, nom latin du Basiento.

BASÉOLOGIE s. m. (ba-zé-o-lo-jî — du gr. *basis*, base; *logos*, discours). Didact. Philosophie fondamentale. ‖ Traité sur les bases chimiques.

BASÉOPHYLLE s. m. (ba-zé-o-fi-le — du gr. *basis*, base; *phullon*, feuille). Bot. Subdivision du genre casse.

BASER v. a. ou tr. (ba-zé — rad. *base*). Fonder, établir : *L'homme habile* BASE *ses calculs sur l'intérêt d'autrui.* (Acad.) BASER *un système sur l'autorité. Il faut* BASER *le droit public sur la morale.* (Lav.) *De quoi s'agit-il? de* BASER *au moins sur des conventions un Etat qui n'avait plus les lois pour appui.* (Moreau.)

Se baser v. pr. Se fonder, s'appuyer : SE BASER *sur des calculs exacts. Les légitimistes* SE BASENT *sur le droit divin. En matière de gouvernement, il faut* SE BASER *sur les opinions démontrées et non sur les opinions variables.* (Poitev.) ‖ Etre basé, fondé, appuyé : *Toute tyrannie* SE BASE *sur l'ignorance et la peur.* (L. Blanc.)

BAS-FEUILLET s. m. (ba-feu-llè; *ll* mll. — de *bas* et de *feuillet*). L'une des feuilles de la scie du tabletier; l'autre s'appelle HAUT-FEUILLET. ‖ Pl. Des BAS-FEUILLETS.

BASFOIN, nom d'un établissement de fous tenu par les frères de Saint-Jean-de-Dieu, près de Dinan (Côtes-du-Nord).

BAS-FOND s. m. (bâ-fon — de *bas* et de *fond*). Terrain bas, par rapport aux terrains environnants : *Cette maison est située dans un* BAS-FOND. *Les* BAS-FONDS *sont fertiles, mais humides et souvent inondés.* (Acad.)

— Par ext. Lieu quelconque moins élevé que les lieux voisins : *Des* BAS-FONDS *du parterre, un bravo général s'éleva, en circulant jusqu'aux hauts bancs du paradis.* (Beaumarch.)

— Endroit de la mer ou d'une rivière où l'eau est peu profonde : BAS-FOND *de sable, de rochers. Cette rivière est navigable, mais elle offre des* BAS-FONDS *dangereux.* (***) *La rouge clarté du levant embrasait les flots, que le voisinage des* BAS-FONDS *avait fait passer du bleu de cobalt au vert émeraude.* (G. Sand.) *Chaque* BAS-FOND *devient une île et chaque île devient un jardin.* (M.-Br.) ‖ Plus exactement, mais moins communément : Fond très-distant de la surface de la mer, et au-dessus duquel les navires peuvent passer sans danger. En ce sens, le mot est opposé à *haut-fond*, au lieu que, dans le premier sens, il est syn. de ce dernier mot.

— Fig. Classe d'hommes vils ou méprisables : *L'idée de l'impôt du luxe est sortie des* BAS-FONDS *de la médiocrité envieuse et impuissante.* (Proudh.) *La bourgeoisie ne peut plus refouler dans les* BAS-FONDS *de l'ordre social des millions d'hommes auxquels le suffrage universel a révélé leur puissance.* (Guéroult.)

— **Encycl.** La signification donnée par les marins à ce mot peut sembler un contre-sens, puisqu'elle est en opposition avec celle que lui donne le langage vulgaire. En effet, tout le monde entend par un *bas-fond* un terrain bas, enfoncé, formant un creux par rapport aux terrains qui l'entourent, et les marins, au contraire, appellent *bas-fond* un endroit de la mer où il y a peu d'eau, où le fond de la mer, loin de former un creux, forme une saillie, un véritable monticule caché sous l'eau. Pour comprendre comment on a pu nommer ainsi les parties de la mer peu profondes, il faut se rappeler que la mer, dans sa vaste étendue, paraît presque partout sans fond, c'est-à-dire que l'œil des marins cherche vainement à en scruter la profondeur; ils n'aperçoivent que de l'eau aussi loin que la vue peut pénétrer, et ils en concluent naïvement qu'il n'y a pas de fond. Supposez, au contraire, qu'à un certain endroit de la pleine mer, ils aperçoivent le sable, la vase ou les rochers au-dessus desquels passent les eaux, ils disent alors : Voilà le fond, voilà un fond, c'est-à-dire un terrain solide sur lequel la mer coule comme un fleuve sur son lit. Maintenant, si le terrain, le lit est assez bas pour que les navires puissent flotter au-dessus sans danger, ce sera un *bas-fond;* si, au contraire, ce lit est trop près de la surface des eaux pour permettre de naviguer au-dessus, ce sera un haut-fond, et tout haut-fond constitue un danger, un écueil.

Quand on navigue dans des parages qui ne sont pas parfaitement connus, les *bas-fonds* eux-mêmes peuvent devenir dangereux, parce qu'ils indiquent dans les mouvements du sol une tendance à s'exhausser qui fait prévoir un haut-fond à une distance peut-être assez faible. Il importe donc beaucoup que celui qui dirige le navire puisse apercevoir les *bas-fonds* pour les éviter. L'expérience a prouvé que plus l'œil est élevé au-dessus de la surface des eaux, plus il distingue facilement les objets placés au fond; aussi voit-on souvent les marins monter au haut des mâts pour explorer du regard les profondeurs de la mer. La science explique ce fait, bizarre en apparence, par un principe bien connu de l'optique, lequel consiste en ce que les rayons de lumière qui arrivent à la surface de l'eau se réfléchissent d'autant plus que leur angle avec cette surface est plus petit; or, plus l'œil est élevé, plus les rayons partant d'un *bas-fond* situé à quelque distance du navire approchent de la direction verticale, et plus, par conséquent, la surface de l'eau perd son pouvoir réflectif, ce qui leur permet plus aisément d'arriver jusqu'à l'œil. Arago a proposé un autre moyen de rendre encore plus facile et plus nette la vue des *bas-fonds*, c'est de regarder la mer, non plus à l'œil nu, mais à travers une lame de tourmaline, taillée parallèlement aux arêtes du prisme, et placée devant la pupille dans une certaine position. Il a démontré que, par un effet de polarisation, tous les rayons réfléchis par la surface de la mer se trouvent éliminés, et l'œil ne reçoit plus que ceux qui proviennent directement des objets placés sous l'eau, ce qui en rend la vue bien plus nette. Arago termine l'exposé de cet ingénieux emploi de la tourmaline par les lignes

suivantes : « En introduisant la polarisation dans l'art nautique, les marins montreront, par un nouvel exemple, à quoi s'exposent ceux qui accueillent sans cesse les expériences et les théories sans applications actuelles, d'un dédaigneux *à quoi bon?* »

BASFORD, petite ville d'Angleterre, comté et à 4 kil. N.-O. de Nottingham; 6,335 hab. Commerce de laines et bestiaux.

BASHAW (Edouard), théologien anglais de la secte des non-conformistes, mort en 1671 dans la prison de Newgate, où il avait été enfermé pour avoir refusé de prêter le serment d'allégeance et suprématie. On a de lui deux *Dissertations antisociniennes*, et une *Dissertation sur la monarchie absolue et politique.*

BASHUISEN (Henri-Jacques VAN), savant orientaliste allemand, né à Hanau en 1679, mort en 1758. Après avoir étudié à Brême et à Leyde, et rempli plusieurs chaires de langues orientales, d'histoire ecclésiastique et de théologie, dans diverses villes de l'Allemagne, il abandonna le professorat pour installer dans sa maison, et à ses frais, une imprimerie destinée à éditer les meilleurs commentaires hébreux. C'est de ses presses que sortirent le Pentateuque d'Abrabanel (1710), édition plus soignée que celle de Venise, et où Bashuisen restitue les passages supprimés par les inquisiteurs; les Psaumes de David, avec des notes tirées des rabbins, et plusieurs autres ouvrages très-estimés.

BASIACH, gros bourg de l'empire d'Autriche, dans la prov. frontière du Banat, sur la rive gauche du Danube, à 85 kil. E. de Belgrade; 3,000 hab. C'est la dernière station des chemins de fer autrichiens. Environs charmants; navigation active. Commerce de transit.

BASIAL, ALE adj. (ba-zi-al, a-le — rad. *base*). Anat. Principal : *Pièce* BASIALE *d'une vertèbre.*

— s. m. Pièce principale d'une vertèbre : *Le* BASIAL *d'une vertèbre.*

BASIANA, ville de l'ancienne basse Pannonie; elle ne présente plus aujourd'hui qu'un amas de ruines près du village de Botaicza.

BASICÉRINE s. f. (ba-zi-sé-ri-ne — de *base* et de *cérine*, oxyde de cérium). Minér. Nom donné par Beudant au fluorure de cérium basique.

— **Encycl.** Cette substance, qu'on a aussi appelée FLUO-BASICÉRINE, se rencontre dans les pegmatites de Broddbo et de Fimbo, en Suède. Elle se présente en masses jaunes, cristallines. On n'est pas parfaitement d'accord sur sa nature chimique. Un illustre minéralogiste allemand, Naumann, la regarde comme formée par l'union de l'hydrate de cérine avec le fluorure de cérium; aussi la désigne-t-il sous la dénomination d'*hydrofluocérite.* Quoi qu'il en soit, le corps qui nous occupe est absolument infusible au chalumeau. Chauffé sur le charbon, il noircit, pour redevenir jaune en refroidissant et donner de l'eau quand on le chauffe dans un matras d'essai.

BASICITÉ s. f. (ba-zi-si-té — rad. *base*). Chim. Etat de base, propriété qu'a un corps de jouer le rôle de base dans les combinaisons.

BASIDE s. f. (ba-zi-de — dim. du lat. *basis*, base). Bot. Petite éminence du chapeau des agarics : *Dans certaines espèces d'agarics, on remarque un nombre considérable de* BASIDES *ou petites éminences qui se divisent en quatre pointes, à l'extrémité de chacune desquelles est fixée un spore.* (D'Orbigny.)

BASIDIOSPORÉES s. f. pl. (ba-zi-di-o-sporé — rad. *baside* et *spore*). Bot. Ordre de champignons dont le caractère essentiel est d'avoir des basides pour support de leurs sporules. Tels sont les agarics, les bolets, et autres champignons les plus élevés dans l'ordre taxonomique.

BASIENTO, en latin *Basentinus*, petit fleuve de l'Italie méridionale, dans la Basilicate; prend sa source près de Potenza, dans les Apennins, passe près de Tricarico, à Bernalda, et se jette dans le golfe de Tarente, après un cours de 80 kil.

BASIFICATION s. f. (ba-zi-fi-ka-si-on — du lat. *basis*, base; *facere*, faire). Chim. Passage d'un corps à l'état de base.

BASIFIXE adj. (ba-zi-fi-kse — du lat. *basis*, base; *fixus*, fixé). Bot. Fixé à base : *Anthère* BASIFIXE. *Le placentaire* BASIFIXE *est celui qui, à la maturité, ne tient qu'à la base du péricarpe.* (Massey.)

BASIGÈNE adj. (ba-zi-jè-ne — du gr. *basis*, base; *gennaô*, j'engendre). Chim. Qui produit des bases. ‖ Peu usité.

BASIGYNE s. m. (ba-zi-ji-ne — du gr. *basis*, base; *gunê*, femelle). Bot. Support de l'ovaire, formé par le réceptacle plus ou moins prolongé de la fleur.

BASIHYAL adj. et s. m. (ba-zi-i-al). Anat. Se dit de celle des pièces de l'os hyoïde qui sert de base à cet os.

Basil, roman anglais de Wilkie Collins, qui parut à Londres en 1853. C'est une histoire très-simple et très-émouvante, et, sinon une œuvre de premier ordre, comme aiment à le dire messieurs les Anglais, du moins une des études de mœurs les mieux réussies qu'on ait vues se produire depuis longtemps. L'auteur a choisi son héros dans le sein de cette aristocratie anglaise, si peu accessible aux écrivains de profession. Basil est le fils d'un noble d'ancienne roche, très-fier de son origine, et chez qui va de pair, avec la préoccupation des devoirs qu'elle impose, le sentiment des privilèges exceptionnels qu'elle donne le droit de revendiquer. Chez lui, l'honneur est poussé jusqu'au fanatisme, la délicatesse atteint aux dernières limites du scrupule. Digne et courtois envers ses enfants, comme à l'égard des étrangers, ce fier champion du pur sang respecte jusqu'en eux la race dont il s'enorgueillit d'être issu. Resté veuf, il reporte sur sa fille Clara les égards chevaleresques dont sa femme avait toujours été l'objet. En revanche, il attend de ces mêmes enfants qu'ils se respecteront aussi plus que ne font les gens de petite naissance. Cependant, le frère aîné de Basil, Ralph, a contracté de nombreuses dettes au sortir de l'université et s'est compromis dans une intrigue avec la fille d'un de leurs tenanciers. Il y a là quelque chose d'avilissant pour le nom. Ralph est donc exilé par son inflexible père, qui reste seul avec ses deux autres enfants : Basil et Clara. Basil, destiné au barreau, arrive du continent, où il a recueilli les matériaux d'un roman historique. L'étude des lois le séduit peu, et il espère aborder la vie d'écrivain par un succès éclatant, qui rendra excusable aux yeux de son père ce début dans une carrière inconnue à ses nobles ancêtres. Le caractère de Basil ainsi dessiné, on entrevoit un esprit élégant, mais sans beaucoup de portée, une imagination excitable, une âme délicate, facilement effrayée et dominée; un caractère faible qui, en face d'une volonté énergique, biaise et dissimule, au lieu d'aborder franchement l'obstacle. Ce type était d'autant plus difficile à bien accuser, que Basil raconte lui-même sa vie, et ne saurait avec vraisemblance s'analyser lui-même. Ce jeune rêveur rencontre fortuitement, dans un vulgaire omnibus, une splendide inconnue, dont la beauté le fascine par l'éclat de sa jeunesse et par le charme voluptueux de son regard, à la fois timide et chargé de promesses ardentes. Basil se jette éperdu sur ses traces. Honteux lui-même de sa faiblesse, il lutte un instant, mais finit par céder au courant qui l'entraîne. Il revoit la jeune fille à son balcon, s'abaisse au mensonge pour savoir qui elle est, et corrompt une domestique pour se procurer une minute d'entretien avec elle; il lui parle enfin, et pour lui cette parole est un engagement décisif. Enfin, à la suite d'une seconde entrevue, il va demander sa main à son père, M. Sherwin, riche marchand de toiles, auquel il dévoile la nécessité où il sera de tenir son mariage secret. Le père consent, à la condition que, le mariage une fois célébré, Basil donnera sa parole de ne pas revendiquer ses droits d'époux avant une année. Ce temps d'épreuves s'écoule, semé de mille incidents qu'il faut lire dans le livre même, et parmi lesquels nous citerons le retour chez son patron de Mannion, son premier commis, pour lequel Basil éprouve une vague antipathie, malgré les bons procédés de ce personnage à son égard. Enfin, cette belle jeune femme, liée à lui par un serment irrévocable, va lui appartenir tout entière; un jour encore, et l'époux de Margaret, dégagé de ses promesses, emmènera, désormais bien à lui, cette conquête achetée à si haut prix, lorsque le hasard lui révèle l'infâme trahison préparée de longue main pour le déshonorer, lui et toute sa race : Margaret est la maîtresse de Mannion; ils s'étaient fiancés avant que la jeune fille eût rencontré Basil, et le commis a voulu, en la possédant, se venger tout à la fois de l'infidélité de Margaret, qui l'a sacrifié par ambition, et du jeune homme qui lui a volé son bonheur. Basil surprend sa femme dans un rendez-vous avec son amant, et engage avec ce dernier une lutte dans laquelle il le renverse sanglant sur un tas de pavés; il veut ensuite poursuivre sa femme; mais celle-ci lui échappe, et lui-même tombe sans connaissance sur la voie publique. On le ramène chez son père; il tombe dans le délire d'une fièvre ardente, pendant laquelle il laisse échapper des paroles incohérentes dont son père ni Clara ne peuvent saisir le sens. Enfin, le pauvre malade revient à lui, et, dans une scène poignante, réunit tout ce qu'il a de forces pour tout avouer à son père et en appeler à sa miséricorde; mais l'orgueil patricien reçoit ici un choc trop rude pour ne pas se montrer inflexible. Refoulant les sentiments paternels, le fier gentilhomme ne pardonnera point à un fils qu'ont doublement déshonoré le mensonge de sa conduite et l'ignominie de sa mésalliance. Avec un calme hautain, le père, plaçant un papier devant son fils, le somme d'y rédiger lui-même les conditions pécuniaires qu'il voudra mettre à l'abandon du nom qu'il porte, à l'exil éternel qu'il devra s'imposer. Basil se préparait déjà à faire ce qui lui était commandé, mais tout à coup le malheureux fils retrouve, dans l'excès même de sa douleur, la force de repousser un marché odieux et humiliant. Il ne veut pas l'accepter, même de son père. Au moment où celui-ci, furieux de sa désobéissance, se laisse emporter jusqu'à la menace, jusqu'à l'insulte, Clara, qu'une tendre sollicitude pour son frère avait attirée à la porte du cabinet où vient d'avoir lieu cette scène orageuse, Clara, surmontant sa timidité, son respect pour l'autorité d'un père, paraît tout à coup. Vainement son père veut l'éloigner; pour la première fois de sa vie, elle méconnaît sa voix. Rien ne saurait l'empêcher de venir se placer à côté de son frère; elle invoque le souvenir de sa mère, qui n'est plus; mais elle frappe vainement sur ce cœur sourd à ses prières, et Basil quitte, pour n'y plus rentrer, la maison paternelle.

Cependant Mannion, horriblement mutilé dans sa chute, n'est pas mort; il voue, plus que jamais, à Basil, une haine devenue l'unique objet de sa vie. De l'hôpital où il a reçu des soins, il lui révèle tout le secret de sa conduite passée, et lui dénonce la guerre sans trêve dont il compte le poursuivre. Margaret, rentrée chez son père, a d'abord voulu, de concert avec lui, opposer une dénégation absolue aux reproches de Basil, se présenter comme victime d'une odieuse machination et revendiquer hautement ses droits d'épouse. A coup sûr, Mannion devrait l'encourager dans cette voie; mais il use de l'ascendant qu'il a conservé sur elle pour la mander à son chevet et lui faire abandonner définitivement la maison de son père. Sherwin se trouve par là désarmé; Margaret meurt, d'ailleurs, victime d'une maladie qu'elle a contractée dans l'hôpital. Basil, toujours généreux, accourt auprès de la mourante, et adoucit par sa présence les horreurs de son agonie. Mannion cependant trouve moyen d'y assister, lui aussi, mais invisible. Sur la fosse même de Margaret, Basil le retrouve encore, toujours menaçant, toujours attaché à ses pas, bien décidé à le suivre sans cesse, comme un fantôme sinistre. Cette persécution obsède l'esprit timide du malheureux jeune homme. En quittant Londres, il essaye de dépister Mannion; mais celui-ci ne le perd pas de vue, et de temps à autre se révèle à lui par quelque apparition terrifiante. On ne sait comment finirait cette espèce de cauchemar, si la haine et la vie de Mannion ne s'éteignaient en même temps au fond d'un précipice, aux bords duquel, par une matinée brumeuse, il suivait, avec son acharnement habituel, les traces de sa victime. Ainsi délivré de sa honte et de ses terreurs, Basil vivra : il rentrera même dans le sein de sa famille, lorsque la mort de son père aura levé l'interdiction qui pèse sur lui; mais, frêle créature frappée par le malheur, il gardera pendant toute sa vie vouée à d'amers souvenirs, à une tristesse incurable, cette attitude humiliée, ce besoin de solitude auxquels se reconnaissent les élus du malheur.

Nous ne sommes rien moins que certain d'avoir fait ressortir toutes les qualités du livre que nous venons d'analyser; nous n'avons pu rendre tout ce que le début de *Basil* a de simplicité vraie et touchante. Au contraire, il nous a fallu, malgré nous, conserver au dénoûment ce qu'il a de mélodramatique et d'exagéré. Le mérite du roman est surtout dans les détails, dans le choix des épisodes, dans la logique et l'enchaînement de la narration, ainsi que dans le style, à la fois noble et correct. C'est, jusqu'à ce jour, l'ouvrage qui fait le plus d'honneur au jeune écrivain, ouvrage qui l'a placé, du premier coup, à la tête des romanciers de la Grande-Bretagne.

BASILACAS (Nicéphore), écrivain grec qui professait la rhétorique sous Manuel Comnène, et qui s'acquit, par ses ouvrages, une assez grande réputation parmi ses contemporains. Son nom même avait fini par être adopté pour désigner une certaine manière d'écrire, un style particulier. Il est auteur d'un petit nombre de fables et de quelques éthopées ou exercices oratoires écrits avec assez d'élégance, qui ont été publiés par Léon Allatius. Comme tous les savants de l'époque, il voulut prendre part aux discussions religieuses; il composa même un commentaire sur les *Epîtres* de saint Paul; commentaire dont Nicétas Choniate paraît faire grand cas. Sur la fin de sa carrière, plusieurs de ses amis le prièrent de composer un recueil de ses ouvrages. Pour leur complaire, il réunit tout ce qu'il put trouver de ses anciens écrits, et il plaça en tête une espèce de préface, qui est très-curieuse, parce qu'elle peut être considérée comme une autobiographie littéraire de l'auteur. Avec une naïveté inouïe, il s'accorde tous les éloges possibles et prétend avoir réussi dans tous les genres : prose, poésie, discours oratoires, écrits politiques, lettres, commentaires sur les anciens. Il donne même le titre de ses principaux ouvrages, qui tous sont perdus aujourd'hui. Il avait composé plusieurs pièces comiques d'une certaine étendue; mais ayant bu, comme il dit, aux sources de la divine sagesse, il jeta au feu toutes ces frivoles compositions, afin de ne pas devenir lui-même la proie des flammes de l'enfer. C'est ce qui explique pourquoi il a eu tant de peine à réunir un volume de ses œuvres.

Ces curieux détails nous ont été communiqués par M. Muller, bibliothécaire du Corps législatif, qui a retrouvé la préface de Nicéphore Basilacas, malheureusement sans les ouvrages dont elle parle.

BASILAIRE adj. (ba-zi-lè-re — rad. *base*). Anat. Qui sert de base, ou qui appartient à une base. ‖ *Os basilaire*, Nom donné par quelques anatomistes au sacrum; par d'autres, au sphénoïde. ‖ *Apophyse basilaire*, Angle inférieur de l'occipital. ‖ *Gouttière, fosse basilaire*, Face supérieure ou encéphalique de l'apophyse basilaire, ainsi nommée parce qu'elle est creusée en gouttière. ‖ *Surface basilaire*, Face inférieure ou pharyngienne de l'apophyse basilaire. ‖ *Artère basilaire*, Tronc artériel formé par l'anastomose des deux artères vertébrales. ‖ *Sinus basilaire*, Sinus de la dure-mère, situé transversalement à la partie supérieure et antérieure de l'apophyse basilaire; il est aussi nommé *sinus occipital antérieur.*

— Entom. Qui forme la base, qui naît de la base, qui appartient à la base d'un organe : *Nervure* BASILAIRE. *Article* BASILAIRE.

— Bot. Qui naît de la base d'un organe. ‖ *Style basilaire*, Celui qui naît à la base de l'ovaire : *Le style est* BASILAIRE *dans l'alchémille.* (A. Richard.) ‖ *Embryon basilaire*, Celui qui est logé en entier dans la portion du périsperme la plus voisine du style. ‖ *Placentaire basilaire*, Celui qui occupe la base de la cavité péricarpienne. ‖ *Aréole basilaire*, Celle qui est située à l'endroit de la base du péricarpe futur. ‖ *Bourrelet basilaire*, Celui qui entoure l'aréole. ‖ *Arête basilaire*, Celle qui, dans les graminées, est fixée à la base de l'écaille qui la supporte. ‖ *Ecailles basilaires*, Glumes calicinales dans les graminées à épillets multiflores.

— **Encycl.** Anat. *Apophyse basilaire.* L'apophyse *basilaire* est constituée par l'angle inférieur de l'occipital, angle très-épais, tronqué, qui présente une face articulaire rugueuse, laquelle s'articule avec le corps du sphénoïde, à l'aide d'un cartilage. Ce cartilage s'ossifie de très-bonne heure, de sorte que l'occipital et le sphénoïde ne forment, en réalité, aux yeux de quelques anatomistes, qu'un seul os. L'anatomie comparée justifie d'ailleurs cette manière de voir, en nous montrant l'apophyse *basilaire* et le sphénoïde confondus dans certains animaux. Limitée en arrière par le trou occipital, l'apophyse *basilaire* possède deux faces : une face supérieure ou encéphalique, présentant une large gouttière médiane, légèrement oblique de haut en bas et d'avant en arrière, la gouttière ou fosse *basilaire*, et deux dépressions latérales très-petites, qui concourent à former les *gouttières pétreuses inférieures;* une face inférieure, dirigée horizontalement, rugueuse, formant la voûte osseuse du pharynx, pourvue sur la ligne médiane d'une arête plus ou moins saillante et d'un tubercule auquel s'attache une portion de la couche fibreuse du pharynx.

— *Artère basilaire.* L'artère *basilaire* est produite par l'anastomose à angle aigu des deux artères vertébrales; son volume est supérieur à celui de chacune d'elles prise isolément, inférieur à leurs volumes réunis. Elle se porte obliquement en haut et en avant, logée dans un sillon médian et superficiel, que lui présente la protubérance annulaire, et fournit un grand nombre de ramuscules destinés à cette protubérance, puis, quatre collatérales plus importantes : les deux artères *cérébelleuses inférieures et antérieures* (droite et gauche) et les deux artères *cérébelleuses supérieures;* toutes les quatre sont destinées au cervelet. Les deux premières naissent de la partie moyenne du tronc *basilaire*, se portent en dehors et en arrière, contournent les pédoncules cérébelleux et se terminent sur la face inférieure du cervelet. Les artères cérébelleuses supérieures naissent près de l'angle de bifurcation du tronc *basilaire ;* chacune d'elles contourne le pédoncule cérébral qui lui correspond, en suivant le sillon qui sépare ce pédoncule de la protubérance annulaire, et, arrivée au niveau des tubercules quadrijumeaux, se divise en deux branches, l'une externe, l'autre interne. La branche externe longe la moitié antérieure de la circonférence du cervelet, alimente la face supérieure de cet organe et s'anastomose avec la cérébelleuse inférieure; la branche interne fournit un rameau qui se dirige transversalement entre le vermis supérieur et la valvule de Vieussens, et s'avance, en serpentant, sur la face supérieure du cervelet qu'elle recouvre de ses ramifications.

Au niveau de la partie antérieure de la protubérance annulaire, le tronc *basilaire*, après avoir donné les quatre branches collatérales dont nous venons de parler, se divise en deux branches terminales, qui portent le nom d'artères *cérébrales postérieures.* Chacune de ces artères se dirige d'abord obliquement en avant et en dehors, puis se recourbe d'avant en arrière, reçoit, au niveau de ce point où elle change de direction, l'artère *communicante postérieure*, donne la choroïdienne postérieure, contourne le pédoncule cérébral, marche parallèlement à la grande fente cérébrale jusqu'à l'extrémité postérieure du corps calleux, où elle devient antéro-postérieure, et se partage en un grand nombre de rameaux, qui serpentent sur la partie la plus reculée du lobe postérieur du cerveau. Rappelons ici que le tronc *basilaire* et ses branches de bifurcation, les artères cérébrales postérieures, forment les côtés postérieurs d'un hexagone artériel dans l'aire duquel se trouvent les tubercules mamillaires, le corps cendré, la tige pituitaire et les nerfs optiques. Les côtés antérieurs de cet hexagone sont représentés par les artères du corps calleux et la communicante antérieure, et les latéraux par les communicantes postérieures.

— *Sinus basilaire.* Ce n'est pas ici le lieu de parler des sinus de la dure-mère en général.

Bornons-nous à dire que ce sont des canaux veineux particuliers creusés, pour ainsi dire, dans l'épaisseur de cette membrane fibreuse. Le *sinus basilaire* est ordinairement unique; mais il n'est pas rare de le rencontrer double. Il est situé transversalement sur la gouttière *basilaire*, en arrière de la selle turcique; il reçoit quelques petits vaisseaux qui viennent de la protubérance annulaire et du bulbe rachidien, mais surtout des vaisseaux osseux; il communique par ses deux extrémités avec les sinus caverneux et les sinus pétreux inférieur et supérieur; en bas, avec les plexus veineux du canal rachidien, dont il constitue le prolongement intracrânien. Sa capacité devient plus considérable chez les vieillards. Ses parois sont hérissées de filaments rougeâtres comme celles du sinus caverneux. Le *sinus basilaire* est souvent désigné sous les noms de *sinus de la gouttière basilaire*, de *sinus occipital antérieur*, de *sinus occipital transverse*.

BASILAN ou **BASSILAN**, groupe de petites îles de l'Océanie, dans la Malaisie, archipel de Soulou, entre Bornéo et Mindanao, par 7° de lat. N. et de 12° de long. E., à environ 16 k. de la pointe S.-O. de Mindanao. L'île de Basilan, la plus grande de toutes celles du groupe, mesure à peu près 90 kil. de circuit, et, quoique montueuse et peu peuplée, produit d'excellents fruits, du sucre de canne, du riz et surtout du bois de construction. On recueille, sur les côtes, outre la nacre et la perle, une quantité considérable d'ambre gris. Le groupe des îles Basilan a pour chef-lieu une petite ville du même nom, située sur la côte S.-E. de l'île principale; repaire de pirates, qui furent châtiés en 1845 par les Français. Les autres îles, beaucoup *moins importantes*, *sont*: Santa-Cruz, Cocos, Sibago, Manalipa, Larak, etc. L'archipel Basilan a été occupé, en 1853, par les Espagnols.

BASILE s. m. (ba-zi-le). Techn. Inclinaison du fer d'un outil à raboter.

Basile, un des personnages du *Mariage de Figaro* et du *Barbier de Séville*, de Beaumarchais, type du calomniateur patelin, du complaisant cupide. C'est Tartufe, moins la grandeur. Chez l'hypocrite Tartufe, la calomnie n'est qu'un des mille engins de son arsenal diabolique; chez le calomniateur Basile, c'est l'engin principal auquel tous les autres sont soumis. « Calomniez, calomniez; *il en restera toujours* quelque chose (v. CALOMNIER); » telle est sa devise. Basile aura beau jeter pardessus les moulins sa longue souquenille noire et son long chapeau espagnol; il aura beau, si c'est possible, cesser de tenir ses bras en croix, redresser son front longtemps incliné; son signalement a été si bien pris, que partout Figaro, c'est-à-dire le peuple, le reconnaîtra et l'appréhendera au corps.

Basile, comme nous venons de le dire, est resté le type d'un calomniateur hypocrite, et, dans les applications qu'on en fait, Basile appartient à la religion plutôt qu'à la vie laïque:

« Ce projet de loi n'est pas moins hostile à la production littéraire qu'à la polémique politique, et c'est là ce qui lui donne son cachet de loi cléricale. Il poursuit le théâtre autant que le journal, et il voudrait briser dans la main de Beaumarchais le miroir où *Basile* s'est reconnu. » V. HUGO.

« Il est si facile d'aiguiser des personnalités; il est si facile d'abriter sa tête et ses épaules sous un chapeau et un manteau de *Basile*, que c'est là un genre de mérite dont tout écrivain de quelque esprit, tout journal de quelque valeur doivent se montrer peu jaloux. »

EM. DE GIRARDIN.

BASILE, évêque d'Ancyre au IVe siècle, qui eut une vie très-agitée et se rendit célèbre comme défenseur des ariens. Il professait la médecine et passait pour un homme très-instruit. Il fut choisi, en 336, par les eusébiens, pour évêque d'Ancyre, à la place de Marcel, qu'ils venaient de déposer comme convaincu de sabellianisme. Lorsqu'il vint, en 347, au concile de Sardique, on ne voulut point le regarder comme évêque, on l'excommunia et on rétablit Marcel dans ses fonctions épiscopales. Mais ce dernier en fut dépouillé presque aussitôt par l'empereur Constance, qui les rendit à Basile. C'est en cette qualité que Basile, en 351, assiste au concile de Sirmium, contre Photin. Plus tard, en 355, il prend part à l'intrusion de l'antipape Félix; assemble, en 358, un concile à Ancyre, contre les anoméens; souscrit au nouveau formulaire de Sirmium; fait, avec ceux de son parti, une profession de foi; assiste au concile de Séleucie et est déposé par un concile de Constantinople, en 360. Il fut ensuite exilé en Illyrie, et les ariens mirent Athanase en sa place. Basile vivait encore en 363. Il avait composé divers ouvrages: un contre Marcel, son prédécesseur; un sur la virginité, et quelques autres, dont saint Jérôme ne donne pas les titres. On ne possède que sa profession de foi, mise par saint Epiphane après la lettre du concile d'Ancyre.

BASILE (saint), surnommé *le Grand*, célèbre Père de l'Eglise au IVe siècle, évêque de Césarée, en Cappadoce, né dans cette ville en 329, mort en 379. Sa famille était originaire du Pont; mais son grand-père avait épousé une chrétienne de Néo-Césarée, nommée Macrine. Son père, qu'on représente comme un homme instruit, doué d'éloquence et d'une grande piété, eut dix enfants, dont trois furent évêques: Basile, l'aîné des trois, évêque de Césarée; Grégoire, évêque de Nysse, et Pierre, le plus jeune, évêque de Sébaste. Ces trois frères ont été mis au nombre des saints par l'Eglise, ainsi que leur père, nommé Basile comme son fils aîné, leur mère Emmélie, *leur aïeule Macrine et une de leurs sœurs* nommée aussi Macrine. Cette famille devait sa foi à des disciples de Grégoire le Thaumaturge. Après avoir fait ses premières études sous la direction de son père, Basile alla, comme les jeunes gens riches de son temps, suivre les leçons des maîtres de l'éloquence et de la philosophie, d'abord à Césarée, puis à Constantinople. Il fut, dans cette dernière ville, le disciple du célèbre rhéteur Libanius, qui conserva toujours pour lui la plus grande estime. De Constantinople, il passa à Athènes, où il retrouva un de ses condisciples de Césarée, Grégoire de Nazianze, avec lequel il fut uni toute sa vie de la plus tendre amitié. C'était chez tous deux même pureté de mœurs, même culte pour les souvenirs du toit paternel, même piété, même enthousiasme pour les lettres, l'éloquence et la poésie. « Ah! disait plus tard Grégoire, comment se rappeler ces jours sans verser des larmes! L'éloquence, la chose du monde qui excite le plus d'envie, nous enflammait d'une ardeur égale, et cependant nulle jalousie ne se glissait entre nous: un zèle commun nous excitait; nous luttions, non à qui remporterait la palme, mais à qui la céderait à l'autre; car pour chacun la gloire de l'autre était la sienne propre. C'était une seule âme qui avait deux corps. Et, s'il ne faut point croire ceux qui disent que tout est dans tout, du moins faut-il convenir que nous étions l'un dans l'autre..... Nous ne connaissions que deux chemins: le premier, le plus aimé, qui nous menait vers l'Eglise et vers ses docteurs; l'autre, moins élevé, qui nous conduisait à l'école et vers nos maîtres. *Nous laissions à d'autres les sentiers* qui mènent aux fêtes, aux théâtres, aux spectacles et aux repas. » Entre les deux amis se plaçait souvent un autre jeune homme, grave et sérieux comme eux, comme eux passionné pour l'étude: c'était Julien, le neveu de l'empereur Constance, le futur ennemi du christianisme. Une lettre de Basile nous apprend qu'alors *l'apostat* et le *saint* étudiaient ensemble *l'Ecriture sacrée*, cherchant sans doute une conciliation entre elle et la doctrine de leurs maîtres; étude pleine de vives discussions entre les deux jeunes gens, et qui, avec plus d'une analogie, remarque M. Fialon, devait aboutir dans l'un à *l'Hexaméron;* dans l'autre, à la doctrine du soleil roi.

Basile quitta Athènes avant son ami Grégoire de Nazianze, et revint à Césarée. Son père était mort. Sa sœur aînée, *Macrine*, depuis la perte d'un fiancé chéri, s'était toute consacrée à Dieu et à la prière. Appelé naturellement à recueillir la succession paternelle au barreau, il commença à plaider quelques causes avec le plus grand succès. Mais bientôt l'exemple et l'influence de sa sœur le décidèrent à rejeter la gloire des lettres profanes et à se donner sans réserve à l'Eglise. Ecoutons-le raconter lui-même sa conversion et le grand parti qu'il prit. On croit lire un chapitre des *Confessions* de saint Augustin. « Après avoir donné beaucoup de temps à la vanité, après avoir perdu presque toute ma jeunesse en travaux futiles, pour saisir les enseignements d'une sagesse que Dieu fait déraisonner, je me réveillai enfin comme d'un profond sommeil, et je jetai les yeux sur l'admirable lumière de la vérité, celle de l'Evangile. Je vis alors l'inutilité de la sagesse des princes du monde, qui travaillent sans résultat. Je pleurai longtemps sur les misères de ma vie, et, dans mes prières, je demandais qu'une main vînt me prendre pour me conduire à la connaissance des doctrines de la piété... Lisant alors l'Evangile, je vis que ce qui pouvait le plus nous avancer vers la perfection, c'était de vendre tous nos biens, de les donner à nos frères pauvres et de vivre dégagé de tous les soucis de cette terre. » La résolution, à peine conçue, fut arrêtée et rendue publique. On sut dans toute la province que le célèbre rhéteur Basile allait quitter son auditoire pour vivre en solitaire, à l'image des anachorètes d'Egypte, dont le nom était déjà fort connu. Cela fit grand bruit et fut jugé diversement. *Libanius, son ancien maître*, pour qui tout était sujet de rhétorique, lui écrivit pour lui faire compliment: « Je me demandais, lui dit-il, que fait notre Basile, quel genre de vie va-t-il embrasser? Paraît-il au barreau pour nous reproduire l'image de la vieille éloquence? Les pères ont-ils le bonheur qu'il enseigne l'art de la parole à leurs fils? Mais des personnes sont venues, qui nous ont dit que vous embrassiez une vie bien supérieure, et que vous songiez plus à vous rendre agréable à Dieu qu'à gagner de l'argent. Alors, j'en ai félicité et la Cappadoce et vous-même. » Basile, insensible aux compliments, marchait droit à son but. Avant de s'établir lui-même dans la retraite, il voulut étudier les grands modèles de vie ascétique qu'offraient alors l'Egypte, la Palestine, la Syrie, la Mésopotamie. *Il vit et admira* l'abstinence des solitaires, leur patience dans les travaux, leur constance dans les prières, le sommeil vaincu, les besoins de la nature foulés aux pieds, et la force divine maintenant la liberté de l'âme dans la faim, la soif, la nudité du corps. « Vivant, en quelque sorte, dans une chair étrangère, ils m'ont fait voir, dit-il, comment l'homme, dès ici-bas, peut être étranger à la terre et vivre dans le ciel. »

De retour dans son pays, Basile prit, pour s'enchaîner tout à fait, les premiers degrés du sacerdoce, avec la qualité de lecteur, et alla s'établir dans le Pont, sur les bords de la petite rivière d'Iris. Ce qui l'y attira, c'est que sa mère et sa sœur s'y étaient déjà retirées en une terre qui faisait partie du patrimoine de la famille. Elles y avaient rassemblé plusieurs femmes pieuses, et formé un monastère. Ce fut près de ce monastère que Basile se fixa. Il a lui-même décrit sa riante solitude dans une lettre à Grégoire de Nazianze: « Dieu m'a fait trouver ici le séjour que nous avons tant de fois rêvé ensemble. C'est une montagne élevée, couverte d'un bois épais, et du côté du nord arrosée d'une eau limpide. Au pied s'étend une vaste plaine fécondée par les sources de la colline. Une forêt qu'aucune main n'a plantée *l'environne de toutes sortes d'essences d'ar*bres, comme de remparts, mais lui laisse encore une telle étendue qu'en comparaison l'île de Calypso, la plus belle des contrées, au dire d'Homère, ne serait qu'un petit territoire. Il s'en faut peu que ce soit une île, tant elle est séparée du reste du monde. Ce lieu se partage en deux vallées profondes: d'un côté, le fleuve, qui se précipite de la crête du mont et forme, par son cours, une barrière continue et difficile à franchir; de l'autre, une large croupe de montagnes, qui communique à la vallée par quelques chemins tortueux. Il n'y a qu'une seule entrée, dont nous sommes les maîtres. Ma demeure est bâtie sur la pointe la plus avancée d'un autre sommet, de sorte que la vallée se découvre et s'étend sous mes yeux, et que je puis regarder d'en haut le cours du *fleuve, plus agréable pour moi que le Strymon* ne l'est aux habitants d'Amphipolis. Les eaux tranquilles et dormantes du Strymon méritent à peine le nom de fleuve; mais le mien, le plus rapide fleuve que je connaisse, se heurte contre une roche voisine, et, repoussé par elle, retombe en un torrent qui me donne à le fois le plus ravissant spectacle et la plus abondante nourriture, car il a dans ses eaux un nombre prodigieux de poissons. Parlerai-je des douces vapeurs de la terre et de la fraîcheur qui s'exhale du fleuve. Un autre admirerait la variété des fleurs et le chant des oiseaux; mais je n'ai pas le loisir d'y faire attention. Ce qu'il y a de mieux à dire de ce lieu, c'est qu'avec l'abondance de toutes choses, il me donne le plus doux des biens pour moi, la tranquillité. » Dans une autre lettre à *son ami, Basile décrit* la vie *de son monastère*, où l'étude de l'Ecriture sainte, la prière, le travail des mains, des entretiens sans ostentation et pleins d'affabilité, un seul repas, de légers sommeils, partagent les vingt-quatre heures du jour, où le chant des hymnes fait imiter sur la terre le concert des anges.

Grégoire de Nazianze vint partager quelque temps cette vie monastique, dont il paraît d'ailleurs avoir goûté assez médiocrement les délices. Dans une lettre écrite plus tard à Basile, il décrit d'une manière plaisante l'existence qu'il avait menée en ce lieu. Il dit « que la maison n'avait ni couverture, ni porte; qu'on n'y voyait jamais ni feu, ni fumée, excepté pour sécher les murailles, qui étaient faites de boue; qu'on y souffrait le supplice de Tantale, car on mourait de soif au milieu des eaux; qu'au lieu des délices d'Alcinoüs, que Basile lui avait fait espérer pour le tirer de la Cappadoce, il y avait trouvé la gueuserie des Lotophages; qu'il se souviendrait toujours des pains qu'il y avait mangés; que ces pains étaient si durs que les dents y glissaient au lieu de les entamer, et qu'ils *étaient si mal cuits qu'après y être entrées* par force, elles s'y trouvaient enfoncées comme dans un bourbier, d'où elles ne pouvaient plus se tirer qu'avec toutes les peines imaginables... » Il est juste de dire que, dans d'autres lettres, il parle sur un ton très-différent des jours passés auprès de *son cher Basile:* « Qui me rendra, dit-il, ces psalmodies et ces veilles, ces ascensions vers le ciel par la prière, cette vie affranchie du corps, cette concorde, cette union des âmes qui s'élevaient à Dieu sous ta conduite; cette émulation, cette ardeur de vertu contenue et affermie par nos règles et nos lois écrites; cette étude de la divine parole, et la lumière qui en jaillissait pour nous sous l'inspiration de l'Esprit saint? Dirai-je aussi, pour descendre à de moindres détails, ces travaux si bien partagés *qui remplissaient nos journées, comment* tour à tour nous fendions le bois, nous taillions la pierre, nous plantions les arbres, nous arrosions les plaines? »

On doit remarquer, du reste, que des deux amis saint Basile fut de beaucoup le plus porté vers la vie ascétique. « Grégoire, dit M. Pierre Leroux, fut un bon évêque et un orateur éloquent; Basile, excellent évêque et orateur souvent sublime, eut seul le caractère d'un moine... Ce régime monacal, qu'il contribua tant à répandre dans le monde chrétien et dont il devint le type, était à ses yeux l'instrument nécessaire d'une vie morale; c'était uniquement par cette voie de la sévérité qu'il concevait la possibilité d'un bon gouvernement du corps et des passions par l'âme et par la volonté... D'où venait cet idéal ascétique de la *perfection morale?* M. Pierre Leroux croit en reconnaître l'origine dans la croyance au dogme oriental des anges et des *puissances invisibles, croyance qui* lui paraît fondamentale, dominante, caractéristique, chez saint Basile comme chez la plupart des premiers moines. Il fait remarquer que, par cette croyance et par la portée qu'il lui donne, saint Basile est origéniste; qu'il paraît croire, comme Origène, que nos âmes ont existé à l'état d'anges avant la création des corps, et qu'elles redeviendront purement spirituelles un jour. Or, quelle est, dit-il, la conséquence naturelle de cette foi dans une âme dévote? Evidemment, une tendance à ressembler aux anges, à se spiritualiser, à vivre de cette vie incorporelle que Basile voulut en effet réaliser. Voilà la source et le fondement de toute sa vie ascétique. Plus tard, la vie ascétique, en général, se formulera davantage: un autre élément s'y introduira, qui la précisera *sous toutes les faces; mais* cet élément ne nous paraît pas encore très-développé dans le monachisme de saint Basile; ce second élément, c'est la peur du mal répandu partout dans le monde, c'est la croyance au péché originel rigoureusement appliquée à la vie naturelle et sociale tout entière. Ce second point de vue, parfaitement en rapport, il est vrai, avec le premier, c'est saint Augustin surtout qui nous paraît l'avoir introduit dans le monachisme, un siècle environ après saint Basile. Chez ce dernier, l'ascétisme est bien plutôt une aspiration à l'état d'ange vertueux et pur, qu'un effroi de participer à la nature du mauvais ange, en touchant au monde, qui est sa pâture. » Nous montrerons ailleurs (v. MONACHISME) qu'il faut chercher les origines de l'ascétisme chrétien, non dans la *croyance aux anges, mais dans* l'Evangile même, dans cet esprit évangélique qui glorifie la pauvreté, la douleur, la peine, la pénitence, qui condamne le monde avec ses biens, ses richesses, ses jouissances, ses agitations, et, dans la difficulté d'une vie chrétienne, d'une vie conforme à l'Evangile, au milieu des mœurs, des coutumes, des lois alors régnantes. Devant le droit de Dieu, protecteur des pauvres; devant le devoir de charité universelle, que pouvaient peser aux yeux de saint Basile les droits de la propriété mondaine? Aussi, voyez comme il fait bon marché de ces droits. « Qu'est-ce qui est à toi? s'écrie-t-il, de qui l'as-tu reçu? N'es-tu pas comme celui qui, au théâtre, réclamerait pour lui seul les places préparées pour l'usage commun? Ainsi, les riches ayant occupé les premiers ce qui appartient à tous se *l'approprient comme étant à eux seuls...* Quel est le spoliateur, sinon celui qui ôte aux autres ce qui est à eux? A ce compte, n'es-tu pas spoliateur, toi qui t'appropries ce que tu n'as reçu que pour le distribuer? On appelle larron celui qui ôte à un autre son habit; ne donnera-t-on pas le même nom à celui qui, pouvant couvrir la nudité d'autrui, néglige de le faire? Le pain que tu gardes est à celui qui a faim; le manteau que tu conserves est à celui qui est nu; à l'indigent, l'argent que tu enfouis. » Communiste en principe, *tirant* toute sa morale privée de la *tempérance*, c'est-à-dire de l'asservissement du corps à l'âme et des passions à la volonté; toute sa morale sociale, de la *charité*, du dévouement réciproque, saint Basile fut conduit naturellement à associer ces deux grands principes de la vie *chrétienne, et à faire prédominer* le cénobitisme sur l'ascétisme érémitique. C'est seulement comme précepteur de cette vie cénobitique qui, après lui, se répandit en Orient et en Occident, qu'il mérite de passer pour le père du monachisme.

En 362, Basile avait été ordonné prêtre; en 370, il fut élu évêque de Césarée. La situation du christianisme était alors fort triste; aux jours de triomphe, sous Constantin, avaient succédé des divisions interminables. L'arianisme, à divers degrés, régnait dans les villes; l'orthodoxie, pour se sauver, avait presque été forcée de se retirer aux déserts chez les moines. Puis des schismes et des rivalités de toutes sortes avaient éclaté partout. Enfin, outre cette division dans le dogme et dans le gouvernement des églises, le conflit continuel du pouvoir séculier avec le *pouvoir épiscopal* était pour la société une cause permanente de dissolution et de maux de tous genres. Après Julien, qui avait tenté de restaurer le paganisme, vint Valens qui prit l'arianisme sous sa protection et voulut le faire triompher par la force. Les moines n'avaient cessé d'être l'appui de l'autorité spirituelle, de l'orthodoxie, et contre les hérésies, et contre le pouvoir civil: Basile, qui était moine, résista à l'arianisme. Valens étant venu en Orient pour forcer les catholiques à recevoir les ariens dans leur communion, on lui désigna Basile comme le rebelle le plus redoutable. Un préfet eut ordre de le forcer à se soumettre. Il le fit venir devant son tribunal et le menaça de l'exil et de la mort, s'il n'ouvrait pas les églises aux ariens. « Celui qui n'a rien, dit Basile, que des haillons et quelques livres ne craint pas *d'être dépouillé*. Je regarde comme ma patrie, non le sol sur lequel je suis né, mais le ciel. Un corps exténué comme le mien ne peut souffrir longtemps; la mort, en terminant mes peines, me réunira plus tôt à mon Créateur. » Les historiens ecclésiastiques ont raconté qu'un ordre d'exil allait *être donné* contre Basile, lorsque le fils de l'empereur tomba malade; le saint évêque se mit en prière et l'enfant guérit; mais ensuite, ayant été baptisé par un évêque arien, il retomba malade et mourut. Ils ajoutent que,

l'empereur ayant voulu signer l'ordre d'exil, sa plume se brisa par trois fois. Il n'est pas besoin de ces prétendus miracles pour expliquer l'ascendant de l'évêque de Césarée sur un prince faible et furieux. Basile reçut Valens dans l'église derrière le voile du sanctuaire, lui parla longtemps et sut apaiser sa colère par un mélange de fermeté et de douceur.

L'évêque de Césarée fut souvent, dans la suite, mêlé aux querelles religieuses de l'Orient; il eut à lutter notamment contre les Macédoniens, qui niaient la divinité du Saint-Esprit. « Mais il est plus intéressant, dit avec raison M. Villemain, de le contempler instruisant par ses paroles les pauvres habitants de Césarée, les élevant à Dieu par la contemplation de la nature, leur expliquant les merveilles de la création dans des discours où la science de l'orateur formé dans Athènes se cache sous une simplicité persuasive et populaire. C'est le sujet des homélies qui portent le nom d'*Hexaméron* (v. ce mot). Parmi des erreurs de physique communes à toute l'antiquité, elles renferment beaucoup de notions justes, de descriptions heureuses et vraies; on croirait lire parfois de belles pages détachées des *Etudes de la nature;* c'est le même soin pour montrer Dieu partout dans son ouvrage... Saint Basile n'excelle pas moins dans la peinture de la brièveté de la vie, du néant des biens terrestres, de la tromperie des joies les plus pures. Après les anciens philosophes, il est éloquent sur ce texte monotone des calamités humaines. La source de cette éloquence est dans la Bible, dont il aime à emprunter la poésie plus pittoresque et plus hardie que celle des Grecs. Il renouvelle les fortes images de la muse hébraïque; mais il y mêle ce sentiment tendre pour l'humanité, cette douceur dans l'enthousiasme qui faisaient la beauté de la loi nouvelle. Les yeux élevés vers le ciel, il tend des mains secourables à toutes les misères : il veut soulager autant que convertir. »

Moraliste plutôt que théologien, saint Basile fut surtout le prédicateur de la charité, le véritable évêque de l'Evangile, le père du peuple, l'ami des malheureux. Pauvre lui-même, il n'avait qu'une seule tunique, et ne vivait que de pain et de grossiers légumes; mais il employait des trésors à embellir Césarée. Il fit bâtir pour les étrangers et pour les indigents un hospice que Grégoire de Nazianze appelle une seconde ville; il établit de nombreux ateliers et des écoles. Faible de corps, consumé par la souffrance et les austérités, un zèle ardent, une charité infatigable le soutenaient dans ses prédications continues, dans ses courses pastorales, dans ses voyages. Quand il mourut, tout le peuple de la province accourut à ses funérailles. Les païens, les juifs le disputaient aux chrétiens pour l'abondance de leurs larmes; car il avait été le bienfaiteur de tous.

Il nous reste quatre panégyriques prononcés en l'honneur de saint Basile par saint Grégoire de Nysse, son frère, saint Grégoire de Nazianze, saint Ephrem et saint Amphiloque. Les ouvrages laissés par saint Basile sont : l'*Hexaméron*, explication de l'ouvrage des six jours de la création; un certain nombre d'homélies sur les psaumes et sur divers sujets; les traités pour la conduite des moines, qu'on nomme, en général, les *Ascétiques*, et qui comprennent les *Morales*, les *Grandes règles* et les *Petites règles* de saint Basile; un traité de la *Lecture des auteurs profanes;* une réponse à Eunomius, en réfutation de l'arianisme; un traité de la divinité du Saint-Esprit; enfin, trois cent trente-six lettres sur divers sujets. Les meilleures éditions des œuvres de saint Basile sont celles de Garnier et Maran (1721-1730, 3 vol. in-folio) et de Gaume (4 vol., 1839). Ses *Lettres et sermons* ont été traduits par l'abbé de Bellegarde (1691 et 1693); ses *Morales*, par Leroy (1662); l'*Hexaméron*, les *Homélies*, par l'abbé Auger (1788); les *Ascétiques*, par Hermant (1661).

Basile (RÈGLES DE SAINT), ouvrage rédigé en forme de questions du disciple et de réponses du maître, et dans lequel saint Basile a tracé les règles de la vie monastique. S'éloignant avec éclat des moines d'Egypte qu'il avait visités, l'auteur commence par déclarer que la vie solitaire est chose tout à la fois *difficile* et *dangereuse*. Ceux dont le but *commun*, dit-il, est de se rendre agréables à Dieu, doivent vivre *en commun*. C'est dans cette vie en commun, et non dans l'ascétisme solitaire, qu'il faut chercher la perfection chrétienne. D'abord nul ne peut se suffire à lui-même pour satisfaire aux nécessités de la vie matérielle; nous avons tous besoin les uns des autres; Dieu a voulu qu'il en fût ainsi, afin que nous fussions unis comme les membres d'un même corps. Ensuite, la loi de charité ne permet pas que chacun se préoccupe uniquement de son bonheur personnel, de sa perfection individuelle. La vie solitaire rétrécit singulièrement la sphère des devoirs; elle n'est compatible qu'avec une perfection très-limitée et pour ainsi dire négative, parce qu'elle supprime en partie la *matière* du bien comme celle du mal, l'occasion de pratiquer l'un comme celle d'éviter l'autre, et qu'elle ôte toute raison d'être à la plupart des commandements de Dieu. Les vertus impliquent des rapports; humilité, compassion charitable, patience, ne peuvent se manifester ni, par conséquent, se développer chez le solitaire. « Jésus-Christ, dit saint Basile, pour nous donner un exemple d'humilité dans une charité parfaite, s'est ceint d'un linge afin de laver les pieds de ses disciples. Mais *à qui laverez-vous les pieds?* A qui rendrez-vous quelque service? A l'égard de qui vous mettrez-vous au dernier rang, si vous ne vivez *que pour vous-même*, hors de toute société? » Chacun a besoin des exemples, des conseils et des corrections de ses frères pour ne pas tomber; cet appui moral manque dans la vie solitaire. Le péril de cette vie, c'est l'orgueil, c'est la secrète complaisance que l'on nourrit pour soi-même, c'est la trop haute estime qu'on fait de sa propre vertu par l'impossibilité où l'on est de l'éprouver, faute d'occasion, et de la mesurer, faute de termes de comparaison. Qui peut connaître facilement ses défauts, s'il n'y a là personne pour les lui montrer? Enfin, la vie cénobitique offre cet avantage, qu'elle implique la communauté non-seulement pour la vie matérielle, mais encore pour la vie spirituelle, c'est-à-dire l'heureuse participation de tous aux dons spirituels, aux grâces de chacun.

Après cette condamnation curieuse de l'ascétisme érémitique, saint Basile examine quelles doivent être les lois de cette vie en commun, qu'il considère comme la vie chrétienne parfaite. Il faut que les moines s'exercent au silence, et parce qu'en se rendant maîtres de leur langue, ils témoignent qu'ils font profession de la continence, et parce que l'habitude du silence est la meilleure préparation au bon usage de la parole, soit pour proposer des questions, soit pour répondre aux demandes. Du reste, l'habitude du silence, domination de l'âme sur la langue, rentre dans la grande vertu de la tempérance, domination de l'âme sur le corps, de la volonté sur les passions. L'âme n'est libre qu'à la condition d'être souveraine, d'exercer sur son compagnon un empire pour ainsi dire despotique. La tempérance ne consiste pas seulement à retrancher les plaisirs du goût; elle implique une abstinence générale de tout ce qui peut être un obstacle à notre perfection ; elle renferme en quelque sorte toutes les vertus : humilité, c'est tempérance à l'égard de la vaine gloire; amour de la pauvreté évangélique, c'est tempérance vis-à-vis des richesses; patience, douceur, tranquillité d'âme, c'est tempérance relativement aux émotions de la colère. La tempérance s'applique aux yeux, aux oreilles, à la langue, au rire. Il faut dompter la spontanéité passionnelle. Réflexion, gravité constante, possession de soi sous l'œil de Dieu, du témoin éternel, voilà l'idéal. Le moine doit se contenter de sourire; rire sans mesure est une marque d'intempérance, un témoignage du peu de pouvoir que l'on a sur ses mouvements intérieurs. Il faut s'abstenir absolument des aliments qui n'ont pas d'autre fin que le plaisir; le *moine doit se reconnaître à la maigreur de son corps* (une locution populaire de notre langue témoigne de la fidélité que devaient montrer les moines occidentaux à ce précepte du maître). Le vêtement ne doit satisfaire qu'à deux nécessités, celle qui dérive de la pudeur et celle où l'on est de se protéger contre le froid; tout ce qui est donné à l'ostentation doit être supprimé. Le vêtement des moines sera aussi simple que possible; on cherchera, sous ce rapport, le *minimum* nécessaire; il sera fait de telle sorte qu'il puisse se prêter à toutes les nécessités et qu'on puisse s'en servir la nuit comme le jour. Il sera d'ailleurs uniforme pour tous les membres de la communauté : cette uniformité est nécessaire et comme symbole des liens qui les unissent, et comme marque extérieure de leur vocation particulière, de la vie toute sainte et toute divine dont ils font profession. Ce vêtement qui les distinguera du monde, en leur rappelant sans cesse les actions qu'on a droit d'exiger d'eux, constituera pour les faibles une sorte d'instruction et de stimulation permanentes. Les moines travailleront des mains; ils exerceront les métiers utiles à tout le monde, tels que l'architecture, la menuiserie, l'art de travailler les métaux, et non les métiers qui entretiennent le luxe, la vanité, la mollesse, la corruption. Les ouvrages faits seront vendus, autant que possible, dans le voisinage du monastère. En résumé, les lois de la vie cénobitique, telles qu'elles sont établies par saint Basile, sont renfermées dans cette formule bien connue et souvent citée des systèmes communistes : *A chacun selon ses besoins; de chacun selon ses facultés*. Chacun des membres de la communauté doit consommer et produire, sous la direction d'une autorité, seul juge des besoins et des facultés; nul ne doit choisir son métier ni sa nourriture. Il faut noter seulement que le communisme ascétique de saint Basile n'entend satisfaire que les besoins extrêmes, qu'il réduit cette satisfaction au *minimum*, qu'il ne connaît que des devoirs et point de droits, et qu'il se fonde sur le renoncement absolu de chaque moine à tout désir, à toute volonté personnelle, et, pour ainsi dire, à tout mouvement propre.

Basile (LITURGIE DE SAINT). On donne ce nom à une liturgie qui était en usage dans les églises du Pont, et dont se servent encore les jacobites, les grecs melchites, les cophtes d'Egypte et d'Abyssinie. L'abbé Renaudot fait remarquer que saint Basile ne l'a pas composée en entier, mais qu'il n'a fait que retoucher celle qu'il trouvait en usage dans son Eglise, y ajouter quelques prières, en corriger quelques autres, sans en altérer le fond. « La conformité de cette liturgie avec les autres liturgies anciennes, dit l'abbé Bergier, démontre que toutes ont été faites sur un modèle primitif, suivi depuis les temps apostoliques. »

BASILE (ORDRE DE SAINT). C'est le plus ancien des ordres religieux. Saint Basile, nous l'avons déjà dit, n'est pas, à proprement parler, le fondateur du monachisme, puisque longtemps avant lui il y avait des anachorètes en Egypte, en Syrie, etc.; mais il peut être considéré comme le précepteur de la vie cénobitique, qu'il s'efforça de substituer à la vie solitaire. L'ordre de saint Basile a constamment fleuri en Orient et s'y est maintenu depuis le IV^{e} siècle. Presque tous les religieux connus sous le nom de *caloyers* suivent ce qu'on appelle la règle de saint Basile. Quant à l'Occident, cette règle n'a commencé à y être professée expressément que dans le XI^{e} siècle. Rufin avait, il est vrai, traduit les *Ascétiques* (*Règles et constitutions* de saint Basile), presque à l'instant de leur publication; mais il n'en résulta pas un établissement solide et une copie fidèle des moines de l'Orient. Des usages et des règles différentes prirent naissance; au XI^{e} siècle, la règle de saint Benoît commença à devenir universelle. Ce ne fut que vers l'an 1057 que des moines de saint Basile vinrent s'établir dans l'Occident. Grégoire XIII les réforma en 1579 et mit les religieux d'Italie, d'Espagne et de Sicile sous une même congrégation. Dans ce même temps, le cardinal Bessarion, Grec de nation et religieux de cet ordre, réduisit en abrégé les règles de saint Basile et les distribua en vingt-trois articles.

La règle de saint Basile se distinguait de celle des premiers moines occidentaux par une plus grande austérité. L'abbé Bergier fait remarquer à ce sujet que le climat de l'Orient comporte plus de sobriété, exige moins de nourriture que le nôtre. « On y mange, dit-il, très-peu de viande; les légumes, les herbes potagères, les fruits y sont plus succulents et plus nourrissants que chez nous; le peuple y vit en plein air, presque sans aucune couverture, sans aucun besoin des précautions qu'on observe dans les pays septentrionaux. La manière de vivre des moines de la Thébaïde était, à proprement parler, la vie des pauvres en Egypte. Du reste, la longue durée de cette règle prouve qu'elle n'est pas d'une rigueur aussi outrée, pour les pays où elle s'est répandue, qu'on serait tenté de le croire.

BASILE de Cilicie, prêtre de l'Eglise d'Antioche, au temps où Flavien en occupait le siége et qu'Anastase gouvernait l'empire. Il avait écrit une *Histoire ecclésiastique* divisée en trois livres, suivant Photius, depuis Marcien jusqu'au commencement du règne de Justin, de Thrace. L'auteur y faisait usage des lettres que les évêques s'étaient écrites, ce qui embarrassait la narration : son style était trivial et incorrect. Cet ouvrage est cité par Nicéphore, au commencement de son *Histoire ecclésiastique*. Basile était aussi auteur d'un traité contre Nestorius et d'un dialogue contre Jean de Scythopolis. Photius nous a conservé une analyse de ces ouvrages, qui sont perdus aujourd'hui.

BASILE, archevêque de Séleucie, en Isaurie, mort vers 458, dans un âge très-avancé. Nommé archevêque vers 440, il combattit l'hérésie d'Eutychès au concile de Constantinople, en 448; mais à celui d'Ephèse, qui eut lieu peu de temps après, il se prononça dans un sens diamétralement opposé, souscrivit au rétablissement d'Eutychès et anathématisa les deux natures en Jésus-Christ. Déposé au concile de Chalcédoine, en 451, il reconnut son erreur et fut rétabli sur son siége. Dans la conférence de 533, on lui donne le titre de bienheureux; Photius le qualifie de même, mais l'Eglise ne le compte pas au nombre des saints. On a publié, sous le nom de Basile de Séleucie, quarante discours ou homélies sur des sujets de l'Ancien Testament; on cite, entre autres, l'homélie sur le *Sacrifice d'Abraham*. Sur ces quarante discours, quinze seulement lui sont attribués par Photius, qui les apprécie ainsi : « Le style de ses discours est animé, plein de feu, d'une cadence plus égale que celle d'aucun autre écrivain grec; seulement, l'excessive accumulation d'ornements en rend la lecture fatigante. Ce n'est point là le langage de la nature. »

Outre ces discours, qui sont ordinairement réunis à ceux de saint Grégoire le Thaumaturge, publiés en 1626, 1 vol., on lui attribue un *Eloge de saint Etienne*, une *Lettre à l'empereur Zénon* et une *Vie de sainte Thècle*, en vers.

BASILE I^{er}, surnommé le *Macédonien*, empereur d'Orient, né en 813 près d'Andrinople, en Macédoine, mort en 886. Fils d'un homme du peuple, il fut d'abord fait prisonnier par les Bulgares; puis, rendu à la liberté, il gagna Constantinople dans un état de profonde misère. Il fut recueilli par le gardien d'une église, qui le plaça, comme écuyer, chez un des officiers de l'empereur Michel III. Son habileté à dresser les chevaux lui acquit les bonnes grâces de ce dernier, et en peu de temps, il fut élevé au poste de chambellan (861). Craignant l'influence du patrice Bardas, qui n'avait pas vu sans déplaisir sa fortune rapide, il résolut de perdre cet ennemi dangereux, le dénonça à l'empereur comme faisant partie d'une conspiration imaginaire, et bientôt même il le tua de sa propre main dans le cours d'une expédition. De retour à Constantinople, Michel l'associa à l'empire (866). Peu de temps après, Basile ayant voulu ramener l'empereur à des sentiments plus humains au sujet d'une horrible exécution qu'il avait ordonnée, Michel fut profondément irrité de trouver un censeur dans celui qui lui devait tout, et résolut de le faire mourir. Instruit secrètement de ce projet, Basile en prévint l'exécution en poignardant l'empereur, au sortir d'un repas où celui-ci s'était enivré (867). Arrivé au pouvoir suprême, Basile montra de grandes qualités, que son passé était loin de faire prévoir. Il s'efforça de rétablir la paix dans l'Etat et dans l'Eglise, de faire refleurir la justice, de réformer les abus, d'introduire l'économie dans les finances, épuisées par les profusions de son prédécesseur. Il battit les Sarrasins en Orient, en Italie, s'empara de Césarée et consolida la paix de l'empire en faisant des traités avec les barbares. Désireux de mettre un terme aux discussions religieuses, il rétablit dans le patriarcat saint Ignace, que Photius avait fait chasser pour prendre sa place, puis, à la mort du premier, en 878, il replaça Photius sur le siége patriarcal. Ce dernier finit par le captiver entièrement par ses adulations, et surtout en lui faisant une généalogie dans laquelle il lui attribuait une origine illustre. Il essaya alors de porter le trouble dans la famille impériale et de perdre dans l'esprit de l'empereur son fils, Léon le Philosophe, qu'il accusa de méditer un parricide. Basile fut même sur le point de faire mourir ce jeune prince. On dit qu'il en fut empêché par la voix d'un perroquet, qu'on avait habitué à répéter : *Pauvre Léon!* Le père et le fils se réconcilièrent, et l'innocence de ce dernier fut ensuite reconnue. Après un règne de vingt ans, il mourut d'une dyssenterie ou, selon d'autres, d'une blessure que lui fit un cerf à la chasse. On a de Basile, outre quelques *Lettres*, des *Avis à son fils Léon le Philosophe*, publiés dans l'*Imperium orientale* du P. Banduri. Cet ouvrage, où l'on trouve la morale la plus pure, a été traduit en français par D. Porcheron (1690) et par l'abbé Gavleaux, en 1782. A l'exemple de Justinien, Basile avait fait, en 877, un recueil des lois, en quarante livres, auxquels son successeur en ajouta vingt autres. C'est cette compilation qui est connue sous le nom de *Basiliques*.

BASILE, surnommé le *Patricien*, vivait dans la première moitié du X^{e} siècle, sous l'empereur Constantin Porphyrogénète, dont il était chambellan. Il avait composé un traité *Sur la Tactique navale*, dont on ne possède qu'un fragment. Ce fragment, qui a été publié en grec par Fabricius (*Bibl. græca*, t. VIII, p. 136, vet. ed.), a été mentionné avec éloge, pour la première fois, par Gabriel Naudé, dans sa *Bibliograph. militar.*, p. 63.

BASILE, dit le *Jeune*, vécut très-probablement dans le X^{e} siècle. Il a composé, sur les discours de saint Grégoire de Nazianze, des commentaires considérables qui sont en partie inédits. Boissonade, dans les *Notices et Extraits des manuscrits* (t. XI, p. 55), a publié les scolies sur les deux *Stéliteutiques* de saint Grégoire, avec l'épître dédicatoire que Basile a mise en tête du recueil entier; épître qui avait déjà paru, mais d'une manière moins correcte, dans le catalogue de Bandini. Ces commentaires, qui ont été fort vantés par Fabricius et par d'autres savants, sont conservés à la Bibliothèque impériale de Paris, dans plusieurs manuscrits du X^{e} siècle, par conséquent à peu près contemporains de l'auteur.

BASILE, surnommé l'*Oiseau*, mort en 961, était né dans une condition des plus humbles; néanmoins, selon quelques-uns, il devait le jour à l'empereur Romain-Lécapène, qui l'avait eu d'une esclave bulgare. Quoi qu'il en soit, Basile, grâce à la souplesse de son esprit et à ses intrigues, parvint à exercer une grande influence sur l'empereur Constantin VII Porphyrogénète, qui partageait le trône avec Romain-Lécapène. Ayant reçu le commandement de la garde étrangère, il contribua puissamment à l'exil et à la chute de ce dernier, dont il fit aussi bannir les fils, et Constantin devint alors seul maître de l'empire. Après la mort de l'empereur (959), Basile, mécontent de son fils et successeur, Romain II le Jeune, ourdit une conspiration pour le renverser et se faire proclamer à sa place (961). Le complot ayant été découvert, Basile fut arrêté; mais il fut presque aussitôt frappé d'aliénation mentale et transporté dans l'île de Proconèse, où il mourut peu de temps après.

BASILE II, empereur d'Orient, né en 958, mort en 1025, était fils de Romain II ou le Jeune. Il monta sur le trône en 976, après la mort de Jean Zimiscès, qui l'avait reconnu pour son successeur avec son frère Constantin Porphyrogénète. Celui-ci, esclave de ses plaisirs et dépourvu de tout talent, abandonna à Basile les soins du gouvernement, afin de pouvoir se livrer plus librement à la débauche, et ne conserva que les marques extérieures du pouvoir. Pendant les premières années de ce double règne, l'eunuque Basile et Bardas Sclérus se disputèrent l'autorité, et ce dernier finit même par entrer en révolte ouverte; mais il fut vaincu en Perse par le général Bardas Phocas. L'empereur Basile passa presque tout son règne à faire aux Bul-

gares une guerre d'extermination. La première expédition qu'il entreprit se termina par un échec et une révolte. Ce même Bardas Phocas, qui avait battu Bardas Sclérus, profita de la défaite de Basile pour se faire proclamer empereur en Asie; mais il fut vaincu à son tour près d'Abydos, en 986, ce qui rendit la paix intérieure à l'empire. Basile résolut alors de venger la défaite que lui avaient fait essuyer les Bulgares; il les vainquit à plusieurs reprises, *en tua 5,000 dans* une bataille (1013) et leur fit 15,000 prisonniers. Les historiens rapportent de lui, à cette occasion, un trait de cruauté aussi bizarre qu'effroyable, qui a fait donner à ce prince le surnom de *Bulgaroctone*. Ayant divisé ces 15,000 prisonniers par groupes de 100, il ordonna qu'on crevât les deux yeux à 99 et un œil seulement au centième, puis il renvoya tous ces malheureux dans leur pays, chaque centaine étant ainsi conduite par un borgne. En revoyant ses soldats dans cet état affreux, le roi des Bulgares, Samuel, en mourut, dit-on, de douleur. Les Bulgares, épouvantés d'un tel acte de barbarie, et craignant un pareil sort en cas de guerre nouvelle, reconnurent, en 1017, Basile pour leur souverain. Le patriarche Sergius le somma alors de remplir deux vœux par lesquels il s'était engagé solennellement : le premier, de se faire moine; le second, de diminuer les impôts. Basile composa avec le prélat, et un peu aussi avec sa conscience; il lui parut suffisant de porter un habit de moine sous ses ornements impériaux, de promettre la continence et l'abstention de viande; quant aux impôts, de nouveaux ennemis exigeaient, au contraire, de nouveaux sacrifices. Il se disposait à faire la guerre aux Sarrasins, qui ravageaient la Palestine et différentes parties de l'empire, lorsqu'il mourut après un règne de cinquante ans. Pendant ce long intervalle de temps, les lettres et les sciences tombèrent dans la plus profonde décadence, les impôts furent augmentés pour suffire aux besoins de la guerre, les éléments divers de la prospérité générale furent complètement négligés; aussi cette époque reçut-elle à juste titre le nom de *siècle de fer*.

BASILE, hérésiarque bulgare, mort en 1118. Il était médecin, lorsqu'il lui passa par l'esprit de devenir un réformateur religieux. A l'exemple de Jésus-Christ, il s'entoura de douze disciples qui adoptèrent ses idées, lui aidèrent à les répandre, et il ne tarda pas à être le chef d'une secte dont les membres prirent le nom de *Bogomiles* (du slavon *bog*, Dieu, et *milotti*, ayez pitié de moi), parce qu'ils balbutiaient sans cesse quelque prière en implorant la miséricorde de Dieu. Basile, dont la doctrine se rapproche, par certains côtés, de celle des pauliniens, annonçait que Dieu avait une forme humaine, et attaquait la Trinité en disant qu'avant Jésus-Christ, Dieu avait eu un fils, Sataniel, qui s'était révolté contre lui, que le Christ avait enfermé dans l'enfer, et qui n'était autre que Satan. D'après lui, le monde avait été créé par les mauvais anges, l'archange Michel s'était incarné, et tous ses disciples concevaient et enfantaient le Verbe divin. A l'exception des psaumes et des prophéties, il rejetait tout l'Ancien Testament; il niait la résurrection, ainsi que tous les mystères catholiques; ne voyait dans la vie et les souffrances du Christ qu'une pure apparence; repoussait l'eucharistie, le baptême, toutes les prières, à l'exception de l'oraison dominicale, le culte des images, l'usage des églises. Il traitait les Pères, les évêques et les catholiques de pharisiens; les moines, de renards cachés dans leurs tanières; enfin, il se prononçait contre le mariage et admettait la communauté des femmes. Extrêmement corrompu sous de grands dehors d'austérité, Basile répandit sa doctrine avec circonspection. Elle commençait à s'étendre dans le peuple bulgare, et elle s'était déjà glissée au sein de quelques familles considérables, lorsque l'empereur de Constantinople, Alexis Comnène, en fut instruit. Sous le prétexte qu'il était désireux d'entendre Basile *et de s'instruire de ses idées réformatrices*, Alexis le fit venir à Constantinople. Avec la dissimulation qui lui était habituelle, il l'accueillit avec distinction, et Basile, ayant perdu toute défiance, se mit à exposer devant lui ses divagations théologiques. Pendant ce temps, un secrétaire caché derrière un rideau reproduisait son discours, qui devint son acte d'accusation. Un synode fût convoqué pour le juger. Basile comparut devant cette assemblée et fut condamné à périr dans les flammes. L'empereur essaya vainement, à plusieurs reprises, de l'amener à se rétracter; tout fut inutile, menaces ou promesses. Il monta sur le bûcher, bien convaincu, disait-il, que les anges viendraient le délivrer. Le peuple de Constantinople demanda, dit-on, qu'on fît partager son supplice à ses sectateurs. L'empereur se contenta de les faire jeter en prison. Il chargea le moine Enthyme Zygabène de réfuter les erreurs de Basile dans son ouvrage intitulé *Orthodoxæ fidei panoplia*, etc. Le concile de Constantinople de 1143 condamna encore deux évêques comme bogomiles, et la secte s'éteignit vers cette époque en se confondant avec celle des Bulgares.

BASILE, dit d'*Achrida*, archevêque de Thessalonique vers le milieu du XII[e] siècle. Il a composé l'oraison funèbre d'une princesse d'Allemagne qui avait épousé un prince de la cour d'Orient. Cette pièce, qui est inédite, se trouve dans la bibliothèque de l'Escurial. On connaît aussi une lettre de Basile en réponse au pape Adrien, qui lui avait écrit pour l'engager à favoriser la réunion des deux Églises et lui recommander, en même temps, les deux nonces qu'il envoyait à Manuel Comnène. Cette lettre a été imprimée plusieurs fois. On la trouve, notamment, dans le code du droit gréco-romain, qui contient également une réponse du même Basile à une question qui lui avait été proposée par le grand sacellaire de Durazzo, touchant les mariages dans les degrés de consanguinité. La Bibliothèque impériale de Paris possède un manuscrit de ce dernier opuscule. (V. l'article que Fabricius a consacré à cet écrivain : *Bibl. gr.* t. IX, p. 11.)

BASILE, surnommé *Mégalomites* ou mieux *Mégalomytes*, poëte grec du moyen âge, sans qu'il soit possible de préciser l'époque où il vivait. Il a composé quarante-trois énigmes en vers de douze syllabes, énigmes qui ont été publiées par Boissonade, dans le troisième volume de ses *Anecdota græca*, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque impériale de Paris.

BASILE (Jean-Baptiste), poëte napolitain, mort en 1637, était comte de Tortone et gentilhomme du duc de Mantoue. On a de lui, sous le titre de *Opere poetiche* (Mantoue, 1613), des madrigaux, des odes, des églogues, de petits poëmes, etc. Il a publié, en outre, en dialecte napolitain, sous l'anagramme de *Gian Alesio Abbattutis, le Muse napolitane* (Naples, 1635), comprenant neuf églogues; *Lo Cunto de li Cunti, ovvero lo trattenemiento de li Peccerille* (Naples, 1637), ouvrage plein d'historiettes et de proverbes, qui a été traduit en italien vulgaire. Basile a donné quelques éditions d'auteurs, notamment de Pietro Bembo (1615), et l'on trouve de lui divers morceaux en prose, à la suite du poëme la *Vajasséide* par César Cortese. — Sa sœur, Adrienne BASILE, se fit une grande réputation de son temps, non-seulement par sa beauté, mais comme poëte et surtout comme excellente musicienne. Elle épousa un nommé Muzio Baroni, et fut la mère de la célèbre Leonora Baroni. On a d'elle un livre de poésies, intitulé *Composizioni in versi*, dont Nicolas Toppi fait mention dans sa *Bibliotheca Napolitana*. Elle a publié, en 1637, un poëme laissé par son frère sous le titre de *Teagène*.

BASILE, prince de Moldavie au XVII[e] siècle. Originaire d'Albanie, il épousa la fille de Kiemielnisky, hetman des Cosaques, et acheta à prix d'or de la Porte ottomane le droit de gouverner, c'est-à-dire d'exploiter à son profit la Moldavie. Les habitants de cette province, indignés de ses exactions et de sa tyrannie, se révoltèrent bientôt contre lui et l'expulsèrent, après avoir mis à leur tête Etienne XII, dit *Burduze* ou *le Gros*. Basile se rendit alors près de son beau-père pour en obtenir des secours. Kiemielnisky, adonné à l'ivrognerie, se contenta, après avoir écouté son gendre, de lui offrir une coupe remplie de koumi ou lait de cavale fermenté, dont il faisait sa boisson favorite. « J'avais cru jusqu'ici, lui répondit Basile avec indignation, que les Cosaques étaient hommes et engendrés par des hommes; mais je vois qu'il n'y a que trop de fondement à ce qu'on dit parmi nous, que les Cosaques sont des ours changés en hommes, ou que, d'hommes qu'ils étaient, ils sont devenus ours. » Depuis cette époque, on n'entendit plus parler de Basile.

BASILE *de Soissons*, théologien français, né dans cette ville au XVII[e] siècle. Il entra dans l'ordre des capucins, habita plusieurs années l'Angleterre, en qualité de missionnaire, et composa plusieurs ouvrages de controverse religieuse, notamment : *Défense invincible de la présence réelle de Jésus-Christ, prouvée par près de* 300 *arguments*, etc. (Paris, 1676); la *Véritable décision de toutes les controverses*, etc. (1685); la *Science de bien mourir* (1686).

BASILE VALENTIN, un des plus fameux alchimistes du moyen âge. « Ce nom, qui est un des plus célèbres dans l'histoire des origines de la chimie, dit Jean Reynaud, semblable à ces noms mythiques de l'antiquité, ne se rapporte à aucun individu que l'on puisse déterminer d'une façon précise. Il se trouve en tête d'un assez grand nombre d'ouvrages d'alchimie, mais plusieurs raisons portent à croire que tous ces ouvrages ne sont pas de la même main. L'usage de se cacher sous le voile d'une devise ou d'un pseudonyme était assez commun parmi les hermétiques du moyen âge. La célébrité de Basile Valentin *une fois commencée, un grand nombre* d'adeptes ont pu s'accorder à ranger leurs traités sous sa bannière. Basile Valentin serait donc, en chimie, ce que sont, en poésie, Ossian et Homère. Plusieurs villes et plusieurs siècles se sont disputé l'honneur de sa naissance. On le fait vivre soit au XII[e], soit au XVI[e] siècle, soit entre les deux. » Presque tous les biographes prétendent que Basile Valentin était un moine bénédictin, qui vécut dans l'un des couvents d'Erfurth, en Prusse, et que sa naissance remonte aux dernières années du XIV[e] siècle. Un des ouvrages publiés sous son nom, le *Char triomphal de l'antimoine*, nous apprend qu'il naquit en Alsace, sur les bords du Rhin, et que sa jeunesse fut employée à divers longs voyages en Angleterre, en Hollande et en Espagne, où il fit un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Quelques critiques ont pensé qu'il n'avait point existé d'alchimiste du nom de Basile Valentin; que ce nom, formé du mot grec βασιλευς (roi) et du latin *valens* (puissant), désignait allégoriquement la puissance de l'alchimie, ou la propriété merveilleuse du régule. Tout ce qui concerne Basile Valentin s'enveloppe de mystère, et la découverte de ses œuvres elles-mêmes a été attribuée par les adeptes à une *espèce de miracle, qui semble, au fond*, dit M. Pouchet, n'être qu'une réminiscence des traditions de l'art sacré. Ils racontent que, la foudre ayant brisé l'une des colonnes de l'église d'Erfurth, on trouva au milieu de ses débris une boîte remplie d'une poudre jaune, semblable à de l'or, et contenant des manuscrits, qui n'étaient autres que les ouvrages du célèbre alchimiste bénédictin.

Quoi qu'il en soit de Basile Valentin et des fables dont il a été l'objet, l'auteur des écrits publiés sous ce nom, passe, à juste titre, comme le créateur de la médecine métallique. On sait qu'il employa, le premier, l'antimoine comme médicament. Presque toujours, après avoir décrit la préparation des substances, il en indique l'usage médical. On comprend, du reste, que les doctrines alchimiques devaient naturellement conduire les adeptes à enrichir la thérapeutique de nouveaux remèdes, notamment de préparations métalliques. L'alchimie donnant le moyen de *perfectionner* les métaux vils, il était naturel de demander à la même influence le *perfectionnement* physique de l'homme, c'est-à-dire la santé et la longévité : de là l'usage des élixirs, des panacées dont l'action sur le corps humain devait être analogue à celle qu'exerçait la substance merveilleuse au moyen de laquelle l'alchimie prétendait changer le métal vil en or. N'y avait-il pas tout à espérer de l'emploi en thérapeutique des préparations de l'or, du métal parfait par excellence? Les préparations d'antimoine n'étaient-elles pas excellentes pour chasser les impuretés du corps de l'homme, de même que l'antimoine cru sépare de l'or toutes ses impuretés? Il faut remarquer que, dans la pensée des alchimistes, l'homme est *l'abrégé* et le but de la nature; que le *grand monde* (*macrocosme*) a été fait pour l'homme, pour le *petit monde* (*microcosme*), de sorte que l'homme commande, règne et domine sur toutes les créatures terrestres et en tire les utilités qu'il désire; qu'il y a une *harmonie préétablie entre* nos besoins et les propriétés des substances que produit la nature; que notre devoir, notre mission, est de suivre les traces et d'étudier les efforts de cette nature qui travaille pour nous, de saisir les secrets de ce travail, et d'être ses coopérateurs, afin de parfaire et de rendre utilisable ce qu'elle ne peut perfectionner d'elle-même sans une longue préparation. Cette conception finaliste de la nature explique parfaitement le grand nombre des travaux auxquels se livrèrent les alchimistes, les pharmaciens, les médecins, les naturalistes, etc., avec l'intention d'augmenter le nombre des médicaments, soit en recherchant ceux-ci dans les produits naturels, soit en soumettant ces mêmes produits à des opérations chimiques propres à en modifier la nature et les propriétés.

Parmi les ouvrages de Basile Valentin, le *Char triomphal de l'antimoine* (*Currus triumphalis antimonii*) est un de ceux qui ont eu le plus de retentissement. Il est consacré à l'histoire de l'antimoine, et l'auteur y parle de son sujet avec un enthousiasme sans bornes. Pour lui, ce métal, à peine indiqué avant lui, est l'une des merveilles du monde. Il proclame que l'antimoine a été créé pour purifier et purger les hommes; qu'il est, pour notre espèce, la source de la richesse et de la santé. Le livre se termine par une violente diatribe contre tous les médecins et apothicaires du temps qui ne reconnaissent pas les extraordires vertus du médicament nouveau. « Ah! vous autres, pauvres et misérables gens, médecins sans expérience et prétendus docteurs, qui écrivez de longues ordonnances sur de grands morceaux de papier; vous, messieurs les apothicaires, qui faites bouillir des marmites aussi vastes que celles qu'on met au feu chez les grands seigneurs pour préparer à manger à plusieurs centaines de personnes; vous tous qui avez été si longtemps aveugles, *laissez-vous donc frotter* les yeux et *rafraîchir* la vue, afin que vous guérissiez de votre aveuglement, et que vous puissiez enfin apercevoir les objets dans un miroir fidèle. » Dans le même traité, Basile Valentin décrit plusieurs préparations chimiques d'une grande importance, par exemple, celle de *l'esprit de sel* ou de notre acide chlorhydrique, qu'il obtenait, comme on le fait aujourd'hui, au moyen du sel marin et de l'huile de vitriol (acide sulfurique). Il donne le moyen d'obtenir de l'eau-de-vie en distillant le vin et la bière, et rectifiant le produit de la distillation sur du tartre calciné (carbonate de potasse). Il enseigne à retirer le cuivre de sa pyrite (sulfure), en la transformant d'abord en vitriol de cuivre (sulfate de cuivre) par l'action de l'air humide, et plongeant ensuite une lame de fer dans la dissolution aqueuse de ce produit. « Cette opération, que Basile Valentin indiqua le premier, dit M. Figuier, fut souvent mise à profit plus tard par les alchimistes, qui, ne pouvant comprendre le fait de la précipitation du cuivre métallique, s'imaginaient y voir une transmutation du fer en cuivre, ou du moins un commencement de transmutation que l'art pouvait perfectionner. » Le *Char triomphal de l'antimoine* offre certaines observations physiologiques exactes sur la respiration des animaux. Nous y lisons que l'air atmosphérique est nécessaire à tous, même aux poissons, et que si ceux-ci périssent lorsque les étangs ont leur superficie entièrement couverte de glace, c'est qu'ils manquent de l'air indispensable pour l'entretien de la vie.

Un autre traité de Basile Valentin, intitulé *Haliographie* ou *Traité sur les sels*, contient un grand nombre de faits chimiques intéressants, relatifs aux composés salins. La préparation et les propriétés explosives de l'air fulminant y sont décrites; l'auteur signale les dangers de cette substance : « Gardez-vous, dit-il, de la faire dessécher au feu, ou seulement à la chaleur du soleil, car elle disparaîtrait aussitôt avec une violente détonation.

Cette science naissante est alliée aux spéculations les plus bizarres du mysticisme. Pour Basile Valentin, les péchés de l'homme sont comme le *résidu* de la sublimation de ses parties célestes; nous sommes *salés* sur la terre, à cause de nos péchés, jusqu'à ce que, *putréfiés* par le temps, nous soyons *ranimés* par la chaleur divine; c'est cette chaleur divine qui nous *clarifie*, nous *élève* par une *sublimation* céleste, et nous sépare de nos *fèces*, de nos impuretés. L'or, le métal parfait, est semblable à Jésus-Christ; Jésus-Christ n'a pas eu besoin de mourir, mais il est mort volontairement, et il est ressuscité pour faire vivre éternellement avec lui ses frères et sœurs sans péché. Ainsi, l'or est sans tache, fixe, glorieux, et pouvant subir toutes les épreuves; mais il meurt à cause de ses frères et sœurs imparfaits et malades; bientôt, ressuscitant glorieux, il les délivre et les teint pour la vie éternelle; il les rend parfaits en l'état d'or pur.

Parmi les autres ouvrages attribués à Basile Valentin, nous citerons : *De microcosmo deque magno mundi mysterio, et medicina hominis* (Du Microcosme, du grand mystère du monde et de la médecine de l'homme); *Duodecim Claves philosophicæ* (les Douze clefs philosophiques); *Tractatus chimico-philosophicus de metallis et mineralibus* (Traité chimico-philosophique des métaux et des minéraux). Les œuvres de Basile Valentin ont été réunies sous ce titre *Scripta chimica* (1700).

BASILÉ, ÉE adj. (ba-zi-lé — du lat. *basis*, base). Bot. Elevé sur une base proéminente, comme les poils de l'ortie dioïque.

BASILÉE s. f. (ba-zi-lé — du gr. *basileia*, reine). Bot. Genre d'iridées, syn. du genre *eucomis : Les* BASILÉES *sont des plantes d'agrément*. (Massey.) Quelques auteurs donnent ce nom à une espèce de fritillaire.

BASILÉE, fille aînée d'Uranus et de Titée, et sœur des Titans, succéda à son père, et épousa son frère Hypérion. Elle en eut un fils et une fille, Hélios et Séléné (le Soleil et la Lune). Ses autres frères, par jalousie contre elle, noyèrent Hélios dans l'Éridan. Basilée, dans le délire de sa douleur, parcourut alors tout l'univers à la recherche de son fils. On essaya de l'arrêter; mais aussitôt il tomba une grande pluie, accompagnée des retentissements de la foudre, pendant lesquels Basilée disparut. Le peuple lui éleva des autels et lui offrit des sacrifices, au son des tambours et des cymbales, rappelant les éclats du tonnerre au moment de sa disparition. Basilée a été aussi appelée quelquefois *Magna Mater* (la Grande Mère), parce qu'elle avait élevé tous ses frères et toutes ses sœurs. Ce mythe paraît être une variante de celui de Cybèle; on y reconnaît aussi quelques traits des comètes déifiées. C'est à Diodore que nous devons la tradition qui concerne Basilée.

BASILÉOLÂTRE s. m. (ba-zi-lé-o-lâ-tre — du gr. *basileus*, roi; *latria*, culte). Hist. ecclés. Celui qui accorde aux rois et aux puissances de la terre le culte et l'adoration qu'on ne doit qu'à Dieu seul : *Les Romains devinrent* BASILÉOLÂTRES.

BASILÉOLÂTRIE s. f. (ba-zi-lé-o-lâ-trî — rad. *basiléolâtre*). Hist. ecclés. Culte religieux rendu à un prince.

BASILEUS (mot grec qui signifie *roi*). Surnom sous lequel Neptune était adoré à Trézène, et que l'*Anthologie* donne aussi à Apollon.

BASILI ou **BASILY** (D. André), compositeur italien, mort en 1775. Il appartenait à l'école romaine et devint maître de chapelle de l'église Notre-Dame dans la ville de Lorette. On a de lui une grande quantité de morceaux de musique sacrée. M. Fétis possède de ce compositeur huit messes à quatre voix et deux à huit voix. On trouve à Rome, dans la bibliothèque de l'abbé Santini, entre autres œuvres, cinq offertoires, un *Miserere* à huit voix et un autre à douze. Basili a fait graver sur cuivre un ouvrage composé exprès pour ses élèves, et intitulé : *Musica universale armonico pratica*, consistant en vingt-quatre exercices moyens et mineurs pour le clavecin. — Son fils François BASILI ou BASILY, né à Lorette en 1766, mort à Rome en 1850, est un des compositeurs les plus féconds de l'Italie. Il termina ses études musicales à Rome, sous la direction du savant Jannaconi, et, presque aussitôt après, il fut nommé maître de chapelle à Foligno, où il commença à écrire pour le théâtre. Appelé, vers 1800, à occuper la

même place à Macerata, il se maria avec une riche dame de cette ville, dont il eut un fils et cinq filles, et il délaissa presque complétement la musique. S'étant séparé de sa femme par suite de dissensions domestiques, il revint à son ancienne carrière et entra comme maître de chapelle à Santa-Casa de Lorette. En 1827, Basili fut nommé censeur du conservatoire impérial de Milan; puis, en 1837, le chapitre de Saint-Pierre du Vatican l'appela à Rome pour succéder à Fioravanti, en qualité de maître de chapelle de cette église, fonction qu'il exerça assidûment jusqu'à sa mort. M. Fétis, qui le vit à Rome dans un âge avancé, raconte qu'il fut frappé de l'isolement dans lequel vivait cet artiste remarquable, découragé de ne pouvoir restaurer la bonne musique d'église, faute de moyens d'exécution suffisants. L'ignorance des musiciens de la chapelle était telle, disait Basili, qu'il ne pouvait leur faire entreprendre l'étude de ses propres ouvrages, et qu'il était obligé de leur faire chanter les choses qu'ils avaient dans la mémoire. Basili a laissé une quantité prodigieuse de compositions en musique profane ou religieuse. Il nous est impossible d'en donner ici la nomenclature, qui offrirait, du reste, peu d'intérêt. Nous nous bornerons à citer, parmi ses opéras qui ont eu le plus de succès : La *Bella Incognita* (1788); la *Locandiera Antigona*; *Conviene Adattarsi*, etc.; et parmi ses morceaux de musique religieuse, sa belle messe de *Requiem* exécutée à Rome en 1816, pour les obsèques de Jannaconi.

BASILIA, ville de la Gaule, dans la Grande Séquanaise, chez les Helvétiens. Elle fut construite avec les débris d'*Augusta Rauracorum*, la ville romaine qu'Attila détruisit. Aujourd'hui Bâle en Suisse. ‖ Nom d'une autre ville de la Gaule Belgique, chez les *Remi*, entre les villes modernes de Prosnes et Saint-Hilaire.

BASILIC s. m. (ba-zi-lik — du gr. *basiliskos*, dimin. de *basileus*, roi, à cause du prétendu pouvoir qu'on lui attribuait, ou parce qu'on a cru longtemps qu'il avait sur la tête des éminences en forme de couronne). Reptile fabuleux dont le regard était mortel, et qu'on disait sorti d'un œuf de coq couvé par un crapaud : *Un regard, des yeux de* BASILIC. *Les artistes du moyen âge représentaient le* BASILIC *sous la forme d'un coq ayant une queue de dragon. Suivant plusieurs Pères de l'Église, le* BASILIC *était l'image de la femme débauchée, parce que sa vue seule suffisait pour corrompre. Dans les psaumes, le* BASILIC *est placé, comme animal malfaisant, à côté de l'aspic, du lion et du dragon. C'est une ancienne croyance populaire, encore existante chez les paysans, que les vieux coqs pondent quelquefois un œuf qui éclôt dans le fumier et produit une espèce particulière de* BASILIC. (Quitard.) *On croyait que le* BASILIC *se tuait lui-même quand il se regardait dans une glace.* (Quitard.) *Pline assure que le serpent nommé* BASILIC *a la voix si terrible, qu'il fait peur à toutes les autres espèces.* (Duméril.) *Aux époques de crédulité, les charlatans vendaient aux curieux ignorants de petites raies façonnées en forme de* BASILICS. (D'Orbigny.)

> *Basilics* brûlants,
> Qui dans vos yeux étincelants
> Portez un venin redoutable.
>
> GODEAU.

— Fig. *Regard, œil de basilic*, Regard méchant, haineux, terrible : *Voyez-la, quel* REGARD DE BASILIC! (Alex. Dum.)

— Erpét. Genre de reptiles sauriens, voisin des iguanes, et caractérisé par une crête qui s'étend depuis la nuque jusqu'à la queue, comme une nageoire dorsale. Il n'a rien de commun avec le reptile fabuleux que les anciens désignaient sous le même nom. Le basilic habite la Guyane : *Le* BASILIC *se nourrit de limaçons et d'insectes.* (Duméril.) On a étendu quelquefois la dénomination de *basilic* à des genres voisins, tels que les istiures.

— Artill. Gros canon, grosse coulevrine qui n'est plus en usage aujourd'hui.

— **Encycl**. Le *basilic*, dont le nom, quand on voulait évoquer l'idée des monstres les plus malfaisants, se joignait souvent aux noms de l'aspic, du dragon et du lion : *Super aspidem et basiliscum ambulabis, et conculcabis leonem et draconem*, était une sorte de dragon en miniature, dont la morsure, toujours mortelle, était moins à craindre encore que le regard. Ce qu'il y avait de singulier dans les idées qu'on se faisait du pouvoir fatal attaché aux regards de ce reptile, c'est que ce pouvoir se trouvait neutralisé si l'œil de l'homme ou d'un animal quelconque prévenait celui du *basilic* : tout animal sur lequel se fixait le regard du monstre tombait à l'instant foudroyé, à moins que celui-ci n'eût été déjà aperçu par l'animal, auquel cas le regard devenait complétement inoffensif. Mais on pouvait en outre tourner contre le *basilic* lui-même les funestes effets de son regard, en lui présentant un miroir : dès qu'il voyait sa propre figure, réfléchie par la surface polie du métal ou du verre, il était tué sur le coup. Quelques-uns croyaient aussi que les femmes étaient hors de ses atteintes, et qu'elles pouvaient le saisir vivant sans aucun danger. Heureusement, les *basilics* n'étaient point des animaux communs : une opinion assez généralement répandue les faisait naître d'un œuf pondu par un coq et couvé par un crapaud; or, les œufs de coq ont toujours été rares et les crapauds couveurs ne le sont pas moins. Quoi qu'il en soit, on voyait des *basilics* dans les cabinets de certains prétendus savants; on en voyait aussi chez les apothicaires, qui prétendaient s'en servir pour composer leurs remèdes les plus merveilleux. On sait aujourd'hui que tous ces *basilics* n'étaient rien autre chose que de petites raies, façonnées en forme de dragons par d'habiles charlatans, qui les vendaient ensuite fort cher. Mais Borel est celui de tous les auteurs qui a le plus extravagué sur la puissance mystérieuse du *basilic*. Ajoutons toutefois que cette extravagance ne se manifeste que par comparaison : dans ses *Centuries*, il parle d'un individu dont les regards étaient doués d'une si redoutable malignité, qu'ils faisaient périr les petits enfants, desséchaient les mamelles des nourrices, les plantes et les fruits, corrodaient et perçaient toute espèce de verre, et, ajoute malicieusement M. Quitard, auquel nous empruntons ce détail, quel embarras n'aurait pas éprouvé cet homme *basilic* s'il eût été obligé de porter des lunettes!

— Erpét. Linné donna le nom de *basilic* (*lacerta basiliscus*) à un genre de la famille des iguaniens, sous-famille des pleurodontes. Comme les ophryesses, ils manquent de pores aux cuisses, ont des dents au palais, et leur corps est couvert de petites écailles; mais ils s'en distinguent par une crête continue, que soutiennent les apophyses épineuses des vertèbres. Ils ont en outre, sous le cou, un rudiment de fanon; les membres de derrière sont très-allongés, les doigts grêles, la queue longue et comprimée. On connaît deux espèces de *basilics* : le *basilic* à capuchon (*mitratus*), originaire d'Amérique et vivant sur les arbres à la Guyane, à la Martinique, au Mexique; le dessus du corps est d'un brun fauve, le dessous est blanchâtre; et le *basilic* à bandes (*vittatus*), originaire du Mexique, et portant sur le dos six ou sept bandes noires.

BASILIC s. m. (ba-zi-lik — du gr *basilikos*, royal). Bot. Genre de la famille des labiées et de la tribu des ocymoïdées, comprenant une quarantaine d'espèces exotiques, dont plusieurs sont cultivées dans nos jardins potagers : *Comme le thym, le* BASILIC *commun sert de condiment à nos mets.* (Thiébaut de Berneaud.) *Le* BASILIC *est, comme le thym, presque uniquement consacré à servir de condiment et d'aromate.* (Richard.) ‖ *Basilic sauvage*. V. CLINOPODE, SERPOLET et THYM.

— **Encycl**. Le genre *basilic* présente les caractères suivants : calice à deux lèvres, dont la supérieure est large et entière, et l'inférieure a quatre dents aiguës; corolle renversée, à deux lèvres, comme le calice : la supérieure quatrilobée, l'inférieure plus longue et crénelée; quatre étamines, recourbées vers la partie inférieure de la fleur : deux d'entre elles sont munies d'un petit appendice à leur base. Ce genre comprend une quarantaine d'espèces, presque toutes originaires de l'Inde. Ce sont de jolies plantes, tantôt herbacées, tantôt ligneuses, et non moins remarquables par la beauté de leur feuillage que par la suavité de leur parfum. Les principales espèces cultivées dans nos jardins sont : *Le basilic commun* (*ocymum basiliscum*); c'est une plante annuelle, très-aromatique; à tige droite, carrée, rameuse et rougeâtre, haute d'environ 0 m. 30; à feuilles ovales, d'un vert foncé, pétiolées, cordiformes, légèrement ciliées et dentées sur leurs bords; à fleurs blanches ou purpurines, suivant les variétés. Cette espèce n'est pas seulement une plante d'agrément, c'est aussi un végétal utile : on l'emploie dans les apprêts culinaires aux mêmes usages que le thym. Dans ce cas, il faut arracher le basilic avant la floraison et le réduire en poudre lorsqu'il est desséché. Les feuilles avec les fleurs servent à faire une liqueur, analogue au thé, que l'on dit être salutaire et assez agréable. On peut semer le *basilic* commun depuis le mois de février jusque vers la mi-juillet, sur couche ou en pleine terre, suivant la saison et le climat. Comme le *basilic* pousse beaucoup de petites racines, il épuise très-vite l'humidité de la terre, et il lui faut de fréquents arrosements. Les replantations doivent avoir lieu, autant que possible, par un temps humide ou couvert, et seulement lorsque la tête de la plante commence à se former. Le *basilic* supporte parfaitement la taille : on peut conserver très-longtemps le même pied, en se servant de ce moyen pour l'empêcher de fleurir. *Le petit basilic* (*ocymum minimum*); cette espèce est une des plus jolies; on la cultive dans des pots, que l'on place ensuite dans les appartements pour les parfumer; ses feuilles ovales, vertes ou violettes, suivant les variétés, forment une petite boule de verdure haute à peine de 0 m. 20; ses fleurs sont petites et blanches. *Le basilic à grandes fleurs* (*ocymum filamentosum* ou *grandiflorum*); il est originaire de l'Afrique; c'est un petit arbuste toujours vert, à fleurs rares et blanches, à étamines très-longues et à feuilles ovales. Par une exception remarquable, cette espèce n'a pas, comme les autres *basilics*, une odeur agréable; on la cultive en serre chaude. *Le basilic à odeur suave* (*ocymum suave*); cette plante, d'une odeur extrêmement agréable, à tige ligneuse, haute d'environ 0 m. 45, est originaire de l'Abyssinie; ses feuilles sont grandes, ovales et dentées; ses fleurs terminales en épi verticillé, grandes et d'un blanc rosé, sont munies de longues étamines violacées. Cette espèce, l'une des plus belles du genre, est malheureusement difficile à conserver l'hiver dans nos serres chaudes, où elle exige une assez grande sécheresse; on la multiplie de graines ou de boutures. *Le basilic de Ceylan* (*ocymum gratissimum*); c'est une petite plante ligneuse, exhalant une odeur très-forte, à feuilles blanchâtres en dessous et vertes par-dessus, à fleurs blanches et penchées. On désigne sous le nom de *basilic sauvage* plusieurs autres plantes de la famille des labiées, telles que, les clinopodes, les thyms, etc.

BASILICA ou **VASILICO**, village de la Grèce moderne, diocèse et à 20 kil. N.-O. de Corinthe, près de l'embouchure de l'Asôpos dans le golfe de Corinthe. Ce village, ch.-l. du dême de Sicyone, est bâti sur l'emplacement de l'antique cité de ce nom; on y voit encore une des tours carrées de la citadelle hellénique, le théâtre, et le stade, dont les assises sont de construction cyclopéenne. V. SICYONE.

BASILICAIRE s. m. (ba-zi-li-kè-re — rad. *basilique*). Hist. ecclés. Officier qui assistait un prélat officiant.

BASILICATE, province de l'Italie méridionale, sur le golfe de Tarente, entre le pays d'Otrante, la Terre de Bari, la Capitanate, la Principauté-Ultérieure et la Calabre; elle a 125 kil. de long sur 85 kil. de large et 517,314 hab.; ch.-l. Potenza, villes principales Melfi et Lagonegro; elle est divisée en quatre districts et arrosée par le Bradano, le Basiento et l'Agri, rivières qui descendent des dernières ramifications des Apennins. Climat tempéré; sol montagneux, boisé, et, quoique mal et peu cultivé, fertile en maïs, chanvre, légumes et vins; soie, coton; nombreux bétail. La Basilicate comprend la moyenne partie de l'ancienne Lucanie.

BASILICO (Cyriaque), poëte italien, né à Naples au XVIIe siècle. Il a publié, sous le titre de *I Successi di Eumolpione*, une traduction en vers du *Satyricon* de Pétrone, et, sous celui de *Il Moretto*, la traduction en vers libres du *Moretum*, attribué à Virgile par les uns et à Cornelius Severus par d'autres. Ces deux traductions ont paru en un volume (Naples, 1678).

BASILICO (Jérôme), jurisconsulte et littérateur italien, né à Messine, mort en 1670. Il habita successivement la Sicile et l'Espagne, où il se signala non-seulement comme jurisconsulte, mais encore par son goût pour les belles-lettres et par son érudition. Appelé à occuper le poste de juge au tribunal suprême de son île natale, il devint en même temps membre des académies de Messine et de Palerme. Outre quatre *Discours académiques*, publiés de 1654 à 1662, et des *Panégyriques* du roi Charles II, du duc de Sermoneta, etc., on a de lui un ouvrage de droit intitulé : *Deciones criminales magnæ regiæ curiæ regni Siciliæ* (Florence, 1691, in-folio).

BASILICON s. m. (ba-zi-li-kon — du gr. *basilikos*, royal, souverain). Pharm. Nom commun à plusieurs drogues qui passaient pour avoir une efficacité souveraine. ‖ Nom particulier d'un onguent qui passe pour favoriser la formation du pus : *J'appliquai un petit emplastre de* BASILICON, *de peur que la plaie ne s'agglutinast.* (A. Paré.) ‖ On dit aussi BASILICUM.

— **Encycl**. L'onguent *basilicon* passait autrefois pour posséder une grande vertu; on le croyait éminemment propre à favoriser la formation du pus. Les anciens apothicaires le vendaient aussi sous le nom de *tetrapharmacon*, de deux mots grecs qui signifient quatre médicaments ou drogues. Il était en effet composé de quatre substances : résine de pin, poix noire, cire jaune et huile d'olive. Les pharmaciens modernes l'ont remplacé par d'autres compositions plus réellement efficaces.

Basilicon Doron, traité de politique et de morale, par Jacques Ier, roi d'Angleterre. Le premier des Stuarts qui monta sur le trône d'Angleterre a laissé des ouvrages plus estimés que sa mémoire, et parmi lesquels le *Basilicon Doron* (*don* ou *présent royal*) tient le premier rang. C'est à tort qu'on a dit, à propos de cet ouvrage, qu'il y a des auteurs dont le nom fait vivre les livres; l'œuvre de Jacques Ier méritait de vivre, car elle présente nombre de faits intéressants au point de vue historique, et elle fait voir ce prince sous un jour nouveau. Le *Basilicon Doron* est dédié à Henri, fils aîné de Jacques. Le roi, dans son épître au jeune prince, lui parle en ces termes, empruntés à une vieille traduction française très-fidèle et très-naïve : « Et afin que cette instruction soulage votre mémoire, je l'ai divisée en trois parties. La première vous dira votre devoir envers Dieu comme chrétien; la seconde, votre devoir envers votre peuple comme roi; et la dernière vous enseignera comment vous avez à vous porter ès choses communes et ordinaires de notre vie, lesquelles de soi ne sont ni bonnes ni mauvaises, sinon en tant que l'on en use bien ou mal, et qui serviront toutefois à augmenter votre réputation et autorité, si vous en usez bien. » Le roi s'adresse ensuite au lecteur, auquel il explique les motifs qui l'ont porté à rendre public cet ouvrage, primitivement destiné à son fils et à ses confidents. La première partie du livre royal, *Devoirs d'un roi chrétien envers Dieu*, renferme des maximes à coup sûr excellentes, mais communes; on n'y trouve guère de remarquable que les passages relatifs à l'athéisme et à la superstition, « deux lèpres » qu'il condamne également. La seconde partie, *Devoirs d'un roi en sa charge*, s'ouvre par un bel exorde : c'est la morale du *Télémaque* enseignée avec autorité par une bouche royale. Jacques semble être un prophète, quand il écrit ses paragraphes sur la mort d'un bon roi et sur celle d'un tyran. « Et ores qu'il y en ait (des rois) que la déloyauté des sujets fait mourir avant le temps (ce qui arrive rarement) si est-ce que leur réputation vit après eux; et la déloyauté de ces traîtres est toujours suivie de sa punition en leurs corps, biens et renommée; car l'infamie en reste même à leur postérité. Mais, quant au tyran, sa méchante vie arme et anime enfin ses sujets à devenir ses bourreaux. Et, bien que la révolte ne soit jamais loisible de leur part, si est-on si las et rebuté de ses déportements, que sa chute n'est guère regrettée par la plupart de son peuple, moins par ses voisins. Et, outre la mémoire honteuse qu'il laisse au monde après soi, et les peines éternelles qui l'attendent en l'autre, il arrive souvent que les auteurs de cet assassinat demeurent impunis, et le fait ratifié par les lois, approuvé par la postérité. » Ce que dit un peu plus loin Jacques Ier de la faction puritaine explique la théorie du *droit divin*, qu'il fit si malheureusement soutenir dans la suite. N'ayant vu que les troubles et les désolations occasionnés par le principe mal appliqué de la souveraineté du peuple, il se réfugia dans le droit divin, ne se trouvant pas assez en sûreté dans le principe de l'hérédité monarchique. Il parle de Marie Stuart, sa mère, et montre combien il avait été sensible à sa mort tragique; il fait aussi une peinture fidèle des malheurs de l'Ecosse. Ensuite, il discute sur la noblesse, il en examine les défauts et les qualités. Le système du roi sur les grandes charges de l'État est d'un esprit judicieux. A l'égard des classes industrielles, il devance les idées de son siècle : il veut « que l'on donne et que l'on publie toute liberté de commerce aux étrangers. » Voilà, certes, un prédécesseur de Cobden, que peu de gens connaissent pour tel. Après avoir recommandé à son fils la pureté dans le mariage, conseil que Charles Ier n'eût que gagné à suivre, Jacques parle avec horreur de certaines dépravations, ce qui ferait penser que, sur ce point encore, il a été calomnié. La faiblesse envers des favoris ne suppose pas nécessairement la corruption : quand on est livré à des vices honteux, on se tait plutôt que de faire, avec l'accent de la vérité, l'éloge des vertus contraires : le voile des paroles couvrirait mal la rougeur du front. La troisième partie du *Basilicon Doron* : *Des déportements d'un roi ès choses communes et indifférentes*, amuse par sa naïveté. Jacques instruit son fils à être attentif à sa grâce et façon à table : Henri ne doit être ni friand ni gourmand; il doit éviter l'ivrognerie, vice qui croît avec l'âge et ne meurt qu'avec la vie : suivent des recommandations de toutes sortes sur les moindres habitudes de la vie.

Quant aux jeux et aux exercices, Jacques veut que son fils y mette du choix; il recommande la course, le saut, l'escrime, la paume, et surtout l'équitation. Il permet également la chasse, mais la chasse à courre, qu'il trouve plus noble et plus propre à un prince. Le passage suivant est certainement le plus remarquable de cette troisième partie, et contient des préceptes sur le *bien dire* et sur le *bien écrire*, qui sont encore vrais de nos jours. « Quant au langage, mon fils, soyez franc en votre parler, naïf, net, court et sentencieux, évitant ces deux extrémités, ou de termes grossiers et rustiques, ou de mots trop recherchés qui ressentent l'écritoire... Si votre esprit vous porte à composer ou en vers ou en prose, c'est chose que je ne veux blâmer. N'entreprenez point de trop longs ouvrages; que cela ne vous divertisse de votre charge. Pour écrire dignement, il faut élire un sujet digne de vous, plein de vertu et non de vanité, vous rendant toujours clair et intelligible le plus que vous pourrez. Et si ce sont vers, souvenez-vous que ce n'est la partie principale de la poésie de bien rimer et couler doucement avec mots bien propres et bien choisis; mais plutôt, lorsqu'elle sera tournée en prose, d'y faire voir une riche invention des fleurs poétiques et des comparaisons belles et judicieuses, afin que la prose même retienne le lustre et la grâce du poëme. Je vous avise aussi d'écrire en votre langue propre; car il ne nous reste quasi rien à dire en grec et en latin, et prou de petits écoliers vous surpasseront en ces deux langues. Joint qu'il est plus séant à un roi d'orner et enrichir sa langue propre, en laquelle il peut et doit devancer tous ses sujets, comme pareillement en toutes autres choses honnêtes et recommandables. » Ces derniers conseils sont curieux : ce roi auteur, qui s'exprimait avec tant d'emphase devant ses parlements, montre ici du goût et de la mesure. Son ouvrage finit par une grande vue : Jacques croit que tôt ou tard la réunion de l'Ecosse et de l'Angleterre produira un puissant empire. Henri, à qui le *Basilicon Doron* est adressé, mourut à l'âge de dix-huit ans. S'il eût vécu, Charles Ier n'eût pas régné, les révolutions de 1649 et 1688 n'auraient peut-être pas eu lieu, et le monde changeait de face.

BASILICULE s. m. (ba-zi-li-cu-le — dimin. de *basilique*). Nom donné anciennement aux reliquaires qui avaient la forme d'une petite église.

BASILICUS SINUS, nom ancien d'un petit golfe situé sur la côte occidentale de l'Asie Mineure, et qui séparait la Carie de l'Ionie. Il porte aujourd'hui le nom de *baie de Gazicla*.

BASILIDE, chef d'une des écoles philosophico-religieuses d'Alexandrie, né en Egypte selon les uns, en Perse ou en Syrie selon d'autres, mort vers 130 de notre ère. Instruit par Ménandre dans la doctrine des gnostiques, il l'enseigna d'abord à Alexandrie; mais il ne tarda pas à y introduire en plusieurs points des modifications importantes et à se former un système particulier. Trouvant que le christianisme avait subi de profondes altérations, il résolut de le ramener à son véritable sens, et de le compléter au moyen des anciennes doctrines de la Perse et de l'Egypte. La philosophie de Platon était extrêmement en vogue à Alexandrie; la religion chrétienne y avait été prêchée avec succès, et les sectes séparées du christianisme y avaient pénétré. Les philosophes s'occupaient surtout alors de la question de l'origine du mal; Basilide en chercha l'explication dans les livres des philosophes, dans les écrits de Simon, dans l'école de Ménandre, chez les chrétiens même. Rien ne le satisfit pleinement; il se forma donc lui-même un système, composé des principes de Pythagore, de ceux de Simon, des dogmes chrétiens et de la croyance des Juifs.

Suivant Basilide, le monde n'avait point été créé immédiatement par l'Etre suprême; mais par des intelligences émanées de l'Etre suprême. C'était aussi l'opinion de Simon, Ménandre et Saturnin, qui trouvaient dans cette doctrine un moyen facile d'expliquer l'origine du monde et celle du mal. Mais il ne suffisait pas alors d'expliquer comment le mal physique s'était introduit dans le monde; il fallait rendre raison des misères et des désordres des hommes, expliquer l'histoire des malheurs des Juifs, faire comprendre comment l'Etre suprême avait envoyé son Fils sur la terre pour sauver les hommes. Voici quels étaient les principes de Basilide sur tous ces points :

Dieu, le Père incréé, a engendré la Raison; la Raison a engendré le Verbe; le Verbe a produit la Prudence; la Prudence a produit la Sagesse et la Puissance; la Sagesse et la Puissance ont produit les Vertus, les Dominations, les anges.

Les anges sont de différents ordres; le premier de ces ordres a formé le premier ciel, et ainsi de suite jusqu'à trois cent soixante-cinq.

Les anges qui occupent le dernier des cieux ont été préposés à la formation du monde. Mais ici Basilide nous montre deux principes en présence : le principe du bien et le principe du mal, et même l'action de ce dernier est plus efficace dans la création que celle du bon principe; l'origine du péché est toute naturelle après cela.

Les anges du dernier ciel se sont partagé l'empire du monde, et le premier d'entre eux a eu les Juifs en partage. Mais comme il voulut soumettre toutes les nations aux Juifs pour dominer le monde entier, les autres anges se sont ligués contre lui, et tous les peuples sont devenus ennemis des Juifs. Comme on le voit, ces idées étaient conformes à la croyance des Hébreux, qui étaient persuadés que chaque nation était protégée par un ange.

Depuis que l'ambition des anges avait armé les nations, les hommes étaient malheureux. L'Etre suprême eut pitié de leur sort et résolut d'envoyer son premier fils, l'Intelligence, Jésus, pour délivrer ceux qui croiraient en lui.

Selon Basilide, le Sauveur avait fait des miracles; cependant il ne croyait pas que Jésus-Christ se fût incarné. Pour expliquer l'état d'humiliation et de souffrance auquel le Christ avait été réduit pendant sa vie, il prétendit que Jésus n'avait que l'apparence d'un homme, qu'il avait pris la figure de Siméon le Cyrénéen, et qu'ainsi les Juifs avaient crucifié Siméon à la place du Christ. Basilide croyait encore qu'on ne devait pas souffrir la mort pour Jésus-Christ, parce que, Jésus-Christ n'étant pas mort, mais bien Siméon le Cyrénéen, les martyrs ne mouraient pas pour Jésus-Christ, mais pour ce dernier. Il admettait que l'union de l'âme avec le corps était un état d'expiation, et que l'âme se purifiait de ses fautes en passant successivement de corps en corps jusqu'à ce qu'elle eût satisfait à la justice divine : voilà bien la métempsycose.

Pour se rendre compte des combats de la raison et des passions, Basilide, comme les pythagoriciens, croyait que nous avons deux âmes : une âme proprement dite et une animale. Quant à sa morale, elle peut se résumer ainsi : Aimer tout comme Dieu, ne rien haïr ni ne rien désirer; telle est la règle du sage. Fort attaché aux rêveries de la cabale, Basilide attribuait une grande vertu au mot *abraxas*, dont les lettres, selon la numération grecque, exprimaient le nombre 365. Pythagore, dont Basilide suivait les principes, reconnaissait l'existence d'un Etre suprême qui avait formé le monde. Ce philosophe, voulant connaître le but de Dieu dans la formation du monde, étudia et observa attentivement la nature, pour en découvrir les lois et pour saisir le fil qui lie entre eux les événements. Ses premiers regards se portèrent vers le ciel, où les desseins de l'auteur de la nature semblent se manifester plus clairement. Il y découvrit un ordre admirable et une harmonie constante; il jugea que cet ordre et cette harmonie étaient les rapports qu'on apercevait entre les distances des corps célestes et leurs mouvements réciproques. La distance et les mouvements sont des grandeurs; ces grandeurs ont des parties, et les plus grandes ne sont que les plus petites multipliées un certain nombre de fois.

Ainsi, les distances et les mouvements des corps célestes s'exprimant par des nombres, et l'intelligence suprême, avant la production du monde, ne les connaissant que par des nombres purement intelligibles, c'est donc, selon Pythagore, sur le rapport que l'intelligence suprême apercevait entre les nombres intelligibles qu'elle avait formé et exécuté le plan du monde.

Le rapport des nombres entre eux n'est point arbitraire. Le rapport d'égalité entre 2 fois 2 et 4 est un rapport nécessaire, indépendant, immuable. Puisque l'ordre des productions de l'intelligence dépend du rapport qui est entre les nombres, il y a des nombres qui ont un rapport essentiel avec l'ordre et l'harmonie, et l'intelligence suprême suit dans son action les rapports de ces nombres, et ne peut s'en écarter.

La connaissance de ce rapport, ou ce rapport lui-même, est donc la loi qui dirige l'intelligence suprême dans ses productions, et comme ces rapports s'expriment eux-mêmes par des nombres, on suppose dans les nombres une puissance capable de déterminer l'intelligence suprême à produire certains effets plutôt que d'autres.

D'après ces idées, on se demanda quels nombres plaisaient le plus à l'Etre suprême. On vit qu'il y avait un soleil, on jugea que l'unité était agréable à la divinité; on vit sept planètes, on conclut que le nombre 7 était agréable à l'intelligence suprême.

Telle était la philosophie pythagoricienne, répandue dans l'Orient pendant le Ier siècle et le IIe siècle du christianisme, et qui dura longtemps après.

Basilide, grand partisan de Pythagore, chercha, comme les autres, les nombres qui plaisaient le plus à l'Etre suprême; il remarqua que l'année renfermait trois cent soixante-cinq jours, et en déduisit que le nombre 365 était le nombre le plus agréable à l'intelligence créatrice.

Pythagore avait enseigné que l'intelligence créatrice du monde résidait dans le soleil; Basilide conclut que rien n'était plus propre à attirer les influences bienfaisantes de cette intelligence que l'expression du nombre 365, et comme les nombres s'exprimaient par les lettres de l'alphabet, il y choisit les lettres dont la suite pourrait donner 365, et cette suite de lettres forma, comme nous l'avons déjà dit, le mot *abraxas*. On fit graver ce nom sur des pierres qu'on nomma des abraxas, et on y joignit, le plus souvent, l'image du soleil, pour expliquer la vertu qu'on attribuait à ce talisman. On cite un abraxas qui représente un homme monté sur un taureau, avec cette inscription : « Remettez la matrice de cette femme en son lieu, vous qui réglez le cours du soleil. »

Basilide avait composé vingt-quatre livres sur les Evangiles, ainsi qu'un Evangile où il exposait ses doctrines, et qui portait son nom; enfin, des prophéties qu'il attribuait à un personnage fictif, nommé Barcoph. Il ne reste de ses écrits que quelques fragments des vingt-quatre livres, publiés dans le *Spicilegium* de Grabe. Il enseignait sa doctrine par une initiation progressive, et en établissant des classes d'initiés plus nombreuses que celles des autres écoles gnostiques. Le plus remarquable de ses disciples fut son fils Isidore, qui sépara de plus en plus sa doctrine des idées chrétiennes.

BASILIDES, peuplade de la Sarmatie européenne, formant la principale tribu des Iaziges et habitant la contrée qui avoisine les cataractes du Borysthène (Dniéper).

BASILIDIA, nom ancien d'une des îles Vulcaniennes, près de la côte de Sicile; c'est aujourd'hui l'île BASILUZZO.

BASILIDIEN, ENNE adj. (ba-zi-li-di-ain, è-ne — rad. *Basilide*). Qui appartient à la secte gnostique de Basilide, qui est l'ouvrage de cette secte : *Ouvrage* BASILIDIEN.

— Antiq. *Pierres basilidiennes*, Pierres sur lesquelles les gnostiques basilidiens gravaient les symboles de leurs doctrines : *Les* PIERRES BASILIDIENNES, *considérées en elles-mêmes, sont fort imparfaitement connues.* (Maury.) *On a souvent mal à propos confondu des* MONUMENTS BASILIDIENS *avec des pierres qui appartiennent à d'autres doctrines.* (Maury.) ‖ On les appelle aussi ABRAXAS.

— s. m. Gnostique de la secte de Basilide.

BASILIDION s. m. (ba-zi-li-di-on). Pharm. Onguent contre la gale.

BASILIEN, IENNE adj. (ba-zi-li-ain, i-è-ne — de saint Basile). Hist. ecclés. Relatif à l'ordre de saint Basile : *La plupart des religieux grecs sont* BASILIENS.

— Substantiv. Religieux ou religieuse de l'ordre de Saint-Basile.

BASILIEN, gouverneur romain de la province d'Egypte, au IIIe siècle. Il se trouvait dans son gouvernement, lorsque l'empereur Caracalla fut tué par Macrin, préfet du prétoire, en 217. Appelé par ce dernier, devenu empereur, à le remplacer dans la charge de préfet, il allait partir, quand des messagers apportèrent la nouvelle de la révolution qui venait de porter Héliogabale à l'empire (218). Il les fit mettre à mort, comme porteurs d'une fausse nouvelle; mais le fait s'étant trouvé vrai, Basilien dut se réfugier en Italie. Trahi par un ami, il fut conduit devant le nouvel empereur, et condamné par ce dernier à la peine capitale (218).

BASILINDE s. f. (ba-zi-lain-de). Antiq. gr. Sorte de jeu qui, chez les Grecs, consistait à tirer au sort un roi du festin, et dont notre roi de la fève paraît être un souvenir.

BASILINE, deuxième femme de Jules Constance, mère de l'empereur Julien, morte en 331. D'abord convertie au christianisme, elle protégea l'Eglise d'Ephèse; mais ayant embrassé l'hérésie d'Arius, elle persécuta les chrétiens orthodoxes et fit exiler saint Eutrope, évêque d'Andrinople.

BASILINNE s. f. (ba-zi-li-ne — du gr. *basilinna*, reine). Ornith. Genre d'oiseaux-mouches, appelés aussi ÉMERAUDES. Syn. de *polytme*.

BASILIPPO ou **BASILIPPUM**, ville de l'ancienne Espagne, dans la Bétique, près d'Hispalis (actuellement Séville).

BASILIO DA GAMA (José), poëte brésilien, né en 1740, mort vers 1795. Son œuvre la plus remarquable est un poëme épique, l'*Uruguay*, sur les guerres des Portugais contre les indigènes du Paraguay soulevés par les jésuites (1756).

BASILIQUE s. f. (ba-zi-li-ke — du gr. *basilikos*, royal). Antiq. gr. Palais du roi.

— Antiq. rom. Edifice où l'on rendait la justice et qui servait aux mêmes usages que les bourses de nos jours : *Dans les* BASILIQUES *des Romains se réunissaient des marchands et des juges; elles furent converties en églises par les chrétiens.* (Vitet.) *La forme des* BASILIQUES *était celle d'un carré oblong, avec un portique à chaque extrémité.* (Millin.)

— Aujourd'hui, très-grande église, église principale : *Ils allèrent voir les ouvriers occupés à bâtir l'immense* BASILIQUE *consacrée à saint Pierre.* (Balz.) *Hélène avait fait enfermer le sépulcre de Jésus-Christ dans une* BASILIQUE *circulaire de marbre.* (Châteaub.) *La* BASILIQUE *de Saint-Paul existe encore aujourd'hui, telle que la firent construire Constantin et Théodose.* (Millin.) *D'une* BASILIQUE *bysantine descend une procession de prêtres, ayant en tête le pape porté sur sa chaise pontificale.* (Th. Gaut.)

Aux vitraux diaprés des sombres *basiliques*,
Les flammes du couchant s'éteignent tour à tour.
TH. GAUTIER.

— Adjectiv. : *L'église* BASILIQUE *de Notre-Dame de l'Assomption de Tolède.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** I. — BASILIQUES GRECQUES ET ROMAINES. Le mot *basilique* est d'origine grecque; il est dérivé de *basileus* (βασιλευς), qui veut dire *roi*, et Vitruve nous apprend qu'on s'en servit pour désigner de grandes salles qui faisaient partie du palais des rois, et où ceux-ci rendaient la justice. L'usage des *basiliques* fut commun aux Grecs et aux Romains, et le nom donné à ces édifices fut conservé lors même qu'il n'y eut plus de rois qui rendissent la justice. Vitruve n'indique pas les différences de construction qui pouvaient exister entre les *basiliques* grecques et les *basiliques* romaines; quelques auteurs ont cru pouvoir inférer de son récit qu'il n'y en avait aucune, mais cette hypothèse est fort discutable. Il est certain qu'à Athènes, les lieux couverts où siégeaient certains tribunaux n'avaient rien de commun avec les édifices dont parle l'écrivain latin : le tribunal des archontes, par exemple, tenait ses audiences dans un portique qui avait reçu le nom de *portique royal* (βασιλικη στοα). On a découvert à Pœstum les ruines d'un monument dans lequel des archéologues très-compétents, M. Quatremère de Quincy entre autres, ont cru voir un exemple des *basiliques* grecques. Ce monument, deux fois plus long que large, comme les grandes *basiliques* romaines, a neuf colonnes sur chacune de ses faces, et dix-huit dans chaque aile, en y comprenant les colonnes des angles. Tout indique que l'édifice n'avait point d'entrée principale, mais qu'il était ouvert de toutes parts. A la rencontre de la colonne qui occupe le milieu du frontispice, s'aligne une rangée de colonnes qui partage l'enceinte en deux parties égales, et qui soutenait vraisemblablement un toit en terrasse. Le sol est plus élevé autour de cette colonnade centrale, et a dû être pavé avec quelque recherche, comme le prouvent les mosaïques qu'on y a découvertes. Cette espèce d'estrade était probablement réservée aux principaux citoyens, ou peut-être aux magistrats. Rien dans cet édifice n'a révélé l'existence de murs intérieurs ou de *cella*, ce qui le distingue particulièrement des temples. Ceux qui se refusent à y voir une *basilique* s'appuient sur ce que sa disposition n'est pas d'accord avec les règles assignées par Vitruve aux constructions de ce genre; mais ces règles n'avaient rien d'absolu, puisque Vitruve s'en est écarté lui-même dans la *basilique* qu'il construisit à Fano. Les voici telles qu'il nous les a transmises : « Les *basiliques* adjacentes au *forum* doivent être établies dans l'exposition la plus chaude, afin que les négociants qui les fréquentent pendant l'hiver y soient à l'abri des intempéries de la saison. L'édifice ne doit pas avoir en largeur moins de la troisième partie de sa longueur, ni plus de la moitié, à moins que le lieu ne permette point d'y observer ces dimensions. Si l'emplacement a plus de longueur, on pratique aux extrémités des *chalcidiques* (V. ce mot). Les colonnes ont en hauteur la largeur des portiques latéraux (bas côtés), et ceux-ci ont en largeur le tiers de l'espace du milieu (grande nef). Les colonnes du second ordre doivent être plus petites que celles d'en bas, par la raison naturelle qui veut que les objets diminuent de volume en raison de leur élévation. Le second ordre sera posé sur un piédestal continu formant un appui (*pluteus*) ou balustrade assez élevée pour que les personnes placées dans les galeries supérieures ne soient pas vues par les marchands qui sont en bas. Quant aux architraves, aux frises et aux corniches, elles auront les proportions qu'on leur donne dans les autres édifices. » On va voir, par la description suivante que Vitruve nous a laissée de la *basilique* de Fano, combien l'ordonnance de cet édifice s'éloignait des règles que nous venons de rapporter : « La voûte du milieu a 40 mètres de long sur 20 de large. Les portiques latéraux ont 7 mètres de large. Les colonnes avec leurs chapiteaux mesurent 17 mètres de haut sur 2 de diamètre. Elles ont derrière elles des pilastres de 7 mètres de haut, larges de 1 mètre et épais de 0 m. 49, pour soutenir les poutres qui portent les planchers des portiques. Sur ces pilastres il y en a d'autres, hauts de 6 mètres, larges de 0 m. 66 et épais de 0 m. 33, destinés à soutenir les poutres qui portent le toit des seconds portiques. Ce toit est un peu plus bas que la grande voûte. Les vides qui restent entre les poutres posées sur les pilastres et celles qui sont sur les colonnes, laissent passer le jour dans les entre-colonnements. Sur chaque côté, dans la largeur de la grande voûte, il y a quatre colonnes, y compris celles des angles. Huit, en comptant aussi les angulaires, occupent la longueur du côté contigu au forum; mais l'autre côté n'en a que six, les deux du milieu ont été supprimées pour ne point masquer la vue du sanctuaire d'Auguste, dont le pronaos, regarde le centre du forum et le temple de Jupiter. Dans le sanctuaire d'Auguste se trouve le tribunal disposé en hémicycle; le demi-cercle toutefois n'est pas complet, n'ayant que 5 mètres de profondeur sur 14 de front. Le tribunal a été placé dans cet endroit, pour que les négociants qui ont affaire dans la basilique n'incommodent point les plaideurs qui sont devant les juges..... Le toit, formé d'une charpente qui repose sur les colonnes, a quelque chose d'agréable à cause de sa double disposition, savoir : celle du dehors, qui est en pente, et celle du dedans, qui est en berceau (*testudo*). On épargne beaucoup de peine et de dépense en suivant cette manière de construire les *basiliques*. On supprime les ornements qui sont au-dessus des architraves, les appuis du second ordre de colonnes, et même ce rang de colonnes pour les galeries supérieures. L'unité d'ordre et la grandeur qui résulte de cette ordonnance ne font que donner à l'édifice un plus grand air de majesté et de magnificence. »

Les deux *basiliques* qui ont été découvertes à Pompéi et à Herculanum s'écartent, plus encore que celle de Fano, des règles tracées par Vitruve. Comme elles présentent à peu près les mêmes dispositions, nous nous bornerons à décrire celle de Pompéi. Sa surface ne forme pas un rectangle parfait : elle a 66 m. 60 au nord et 67 m. 08 au midi. La largeur est de 27 m. 35. L'édifice était isolé de trois côtés par des rues plus ou moins larges. La façade, tournée à l'orient, se raccordait avec l'alignement du forum, à l'aide d'un vestibule (*pronaos*) de profondeur inégale à ses deux extrémités, qui ont, l'une 5 m. 15, et l'autre 4 m. 55. On pénétrait dans ce vestibule par cinq portes qui, pour se fermer, glissaient dans des rainures entaillées dans les pilastres de séparation, et qui ressemblaient assez bien aux herses du moyen âge. Deux piédestaux, adossés aux pilastres du milieu, et les restes d'une statue en bronze doré trouvés dans ce lieu, annoncent que cette entrée était richement décorée. La *basilique* avait en outre deux petites portes latérales, percées au milieu des grands côtés. Quatre degrés règnent dans toute la largeur du vestibule; le plus élevé est partagé par quatre colonnes, dont deux sont engagées dans des piliers rectangulaires. Cinq baies, correspondant aux cinq portes de la façade, s'ouvrent entre ces colonnes et donnent accès à l'intérieur de la *basilique*, qui est divisé en trois nefs par deux rangées de colonnes. Dans l'état actuel de l'édifice, il est assez difficile de se faire une idée exacte de la hauteur qu'ont eue les murailles. M. Breton (*Pompeia et Herculanum*, p. 117) croit que la nef centrale n'a jamais été couverte et qu'on doit y voir une espèce d'*area* ou d'*impluvium*, comme en avaient les atriums romains. Il est à remarquer que le sol de cette nef, autrefois dallé en marbre, est plus bas que celui des nefs adjacentes, et on y a trouvé des fragments de chéneaux et d'antéfixes qui, selon M. Breton, ne peuvent avoir appartenu qu'à l'entablement du portique, du côté de l'*area*. Les colonnes sont au nombre de vingt-huit, et mesurent 11 m. de haut, tandis que les portiques latéraux n'ont que 5 m. 85 de large; ce qui est tout à fait en désaccord avec les prescriptions de Vitruve; mais il est probable qu'ici, comme dans la basilique de Fano, il n'y avait pas de second ordre. Des colonnes d'ordre corinthien, hautes

de 6 m. 90 seulement, sont engagées dans les murailles des portiques latéraux ; il est probable, comme l'a cru M. Breton, qu'au-dessus de ces colonnes engagées et de leur corniche, dut régner une sorte d'attique avec des pilastres atteignant la hauteur de l'architrave des grandes colonnes et soutenant avec celles-ci la charpente du toit : disposition qui paraît avoir été employée par Vitruve dans la construction de la *basilique* de Fano. Les grandes colonnes, formées d'un noyau de briques recouvert de stuc, sont d'ordre ionique ; leurs chapiteaux, en tuf volcanique, offrent beaucoup d'analogie avec ceux du temple de Vesta, dont on fait remonter la construction au premier siècle avant notre ère. Le nu des murailles est décoré de refends peints à l'imitation de marbres de différentes couleurs ; le soubassement est formé de deux larges bandes, l'une rouge, l'autre noire, bordées de filets jaunes, rouges, verts et blancs. Des débris de statues, d'hermès, de vases, annoncent que la sculpture jouait aussi un grand rôle dans l'ornementation. Au fond de l'édifice est une tribune qui, au lieu de s'arrondir en hémicycle, forme une espèce de grand stylobate rectangulaire, élevé de 2 mètres au-dessus du sol du portique, orné de demi-colonnes et présentant à sa façade six petites colonnes d'ordre corinthien. On pense que cette estrade servait de tribunal au duumvir chargé de rendre la justice : la chaise curule de ce magistrat se plaçait dans l'entre-colonnement du milieu, qui est plus large que les autres. Ce qui semble justifier l'hypothèse qu'il s'agit bien ici du lieu consacré à l'exercice de la justice, c'est qu'au-dessous de l'estrade est pratiqué un véritable cachot, qui prend jour extérieurement par deux soupiraux garnis de barreaux de fer, et dans lequel on descend de l'intérieur par deux escaliers placés de chaque côté de la tribune.

Ainsi que nous l'avons dit, la *basilique* d'Herculanum présente des dispositions à peu près identiques à celles que nous venons de décrire. C'est dans son vestibule qu'ont été trouvées les belles statues équestres des Balbus (v. ce nom), qui sont aujourd'hui au musée de Naples. Son *area* est entourée de quarante-deux colonnes. Les portiques latéraux se terminent par deux vastes niches ou absides, que décoraient des peintures représentant *Hercule et Télèphe* et *Thésée vainqueur du Minotaure ;* en avant de ces niches étaient des piédestaux portant les statues d'Auguste et de Claudius Drusus. Le stylobate rectangulaire qui servait de tribunal était orné d'une statue de Vespasien, entre deux figures assises qui ont été brisées.

Ce serait une erreur de croire qu'il n'y eut jamais que trois nefs dans les *basiliques* romaines. Sans doute il en était ainsi, en général ; mais on connaît des exemples de *basiliques* ayant quatre rangs de colonnes, et par conséquent trois nefs. Telle était la *basilique* de Trajan. La *basilique* Emilienne, dont les dispositions nous sont en partie connues par le plan antique de Rome, conservé au Capitole, avait aussi quatre rangées de colonnes ; mais comme on ne voit sur ce plan aucune indication de murs extérieurs, il serait possible que les portiques eussent été ouverts de toutes parts, de même que dans le monument de Pœstum ; et, dans ce cas, il n'y aurait eu réellement que trois grandes allées dans cette *basilique*. Ces allées, bordées de colonnes, aboutissaient à un vaste hémicycle où siégeaient sans doute les juges ; le mot LIBERTATIS est écrit sur le plan, au-devant de cette enceinte, qu'une triple rangée de colonnes sépare de la nef ou *area* centrale.

Publius Victor dit qu'il y avait, de son temps, dix-neuf *basiliques* à Rome. Ce nombre ne doit pas étonner, car on sait qu'à chaque forum fut adjoint une *basilique*, où les magistrats donnaient leurs audiences pendant la mauvaise saison. Pline le Jeune nous apprend de quelle manière les juges et les assistants étaient placés dans ces vastes édifices. Les juges, dont le nombre s'élevait parfois à cent quatre-vingts, se partageaient en quatre compagnies ou tribunaux ; autour d'eux se plaçaient les jurisconsultes et les avocats, dont le nombre était considérable. Les portiques et les galeries supérieures étaient remplis d'hommes et de femmes, qui, trop éloignés pour entendre les jugements, se contentaient de jouir du coup d'œil.

Les *basiliques* n'étaient pas seulement affectées à l'exercice de la justice : chez les Romains, elles tenaient lieu des édifices auxquels les modernes donnent le nom de bourses ; les commerçants s'y réunissaient pour conclure des marchés et causer d'affaires. C'est ce qui explique pourquoi elles étaient presque toujours bâties à côté d'un forum.

Les *basiliques* romaines dont il est le plus souvent fait mention dans les auteurs sont : 1° la *basilique Porcia*, construite l'an 566 de Rome (187 av. J.-C.), par les consuls L. Porcius et P. Claudius ; elle touchait à la Curie, et souffrit beaucoup de l'incendie qui consuma ce dernier monument lorsqu'on brûla le corps de Clodius sur le forum ; cette *basilique* dut être l'une des premières que bâtirent les Romains, car, si nous en croyons Tite-Live, ils n'adoptèrent l'usage de ce genre d'édifices qu'après la première guerre de Macédoine, c'est-à-dire *environ* 200 ans av. J.-C. ; 2° la *basilique Fulvia*, élevée par le censeur Fulvius, en l'an 573 de Rome (180 ans av. J.-C.) ; 3° la *basilique Sempronia*, bâtie par le tribun T. Sempronius (170 ans av. J.-C.), sur l'emplacement de la maison de Scipion l'Africain, à l'occident du forum, dans un quartier habité par les ouvriers et les négociants en laine ; on y jugeait principalement les causes relatives à ce genre de commerce ; 4° la *basilique Æmilia*, construite sur le forum par le consul Æmilius Paulus (33 ans av. J.-C.) ; elle était magnifique et avait coûté 1,500 talents, envoyés des Gaules par César ; 5° la *basilique Julia*, commencée sous Jules César et achevée sous Auguste ; elle s'élevait sur le forum en face de la *basilique Æmilia ;* c'était là que les centumvirs avaient leur tribunal ; 6° la *basilique de Caïus et de Lucius*, bâtie en l'honneur de ces deux princes par Auguste, leur père adoptif ; quelques archéologues ont prétendu reconnaître cet édifice dans les ruines d'un bâtiment rond et voûté, qui sont placées entre l'église de Sainte-Bibiane et les murs de Rome, mais cette opinion a été combattue par d'autres savants ; 7° la *basilique Ulpia* ou *de Trajan*, élevée par ce prince sur le forum auquel il avait donné son nom ; Marciana, sœur de Trajan, et Matidia, fille de Marciana, élevèrent aussi des *basiliques*, dans la neuvième région de Rome ; 8° la *basilique Alexandrina*, bâtie par Alexandre Sévère près du Champ de Mars ; elle avait 333 mètres de long, 33 mètres de large, et était portée entièrement sur des colonnes ; 9° la *basilique Antonina*, construite par Antonin le Pieux dans la neuvième région ; 10° la *basilique Constantiniana*, construite par Constantin dans la quatrième région ; 11° la *basilique Opimia*, située un peu plus haut que le Comitium ; les centumvirs y jugeaient les causes de peu d'importance ; 12° la *basilique Sicinia*, bâtie dans le quartier des Esquilies ; on croit qu'elle était destinée aux juges des causes relatives aux affaires de boucherie, car elle était voisine d'un marché (*macellum*) où se traitaient les affaires de ce genre. Les riches particuliers élevaient parfois des *basiliques ;* Vitruve dit, en parlant des palais destinés aux personnages importants : « Il doit s'y trouver des bibliothèques et des *basiliques*, qui aient la magnificence qu'on voit aux édifices publics, parce que, dans ces maisons, il se fait des assemblées pour les affaires de l'État et pour les jugements et arbitrages par lesquels se terminent les différends des particuliers. » Les Gordiens, dans leur magnifique villa bâtie sur la voie Prænestine, avaient trois *basiliques* de 33 mètres de long. Le sénateur Lateranus, contemporain de Néron, fit construire une *basilique* qui, transformée plus tard en église par Constantin, devint la primitive *basilique* de Saint-Jean de Latran.

II. — Basiliques chrétiennes. Dans les intervalles de paix, quelquefois assez longs, dont ils jouirent pendant les trois premiers siècles, les chrétiens se réunissaient, pour la célébration des mystères, tantôt dans des oratoires domestiques, qui n'étaient autres que les cénacles des habitations privées, tantôt dans des temples élevés par eux en l'honneur du vrai Dieu et désignés sous le nom d'église (*ecclesia*) ou de *dominicum ;* en grec, κυριακον (maison du Seigneur). Ces temples, très-peu nombreux et très-modestes dans le principe, commencèrent à se multiplier sous le règne d'Alexandre Sévère (222 à 235) : Lampride nous apprend que, dans une contestation survenue entre des chrétiens et des cabaretiers au sujet d'un emplacement où les premiers voulaient bâtir une église, ce prince prononça cette sentence : « Il vaut mieux que la divinité soit adorée en ce lieu d'une manière quelconque, que de voir des marchands de vin en prendre possession. » Moins de trente ans après ce jugement, Gallien rendit aux évêques plusieurs églises qui avaient été envahies par les païens ; dans la seule ville de Rome, elles étaient au nombre de quarante. Puis vint Dioclétien, qui ordonna de les démolir. Nous n'avons aucune donnée sur la forme et les distributions intérieures de ces églises primitives. Plusieurs savants, Bottari, Séroux d'Agincourt, Raoul-Rochette, le P. Marchi, l'abbé Martigny, présument que ces édifices durent être modelés sur les chapelles établies dans les catacombes aux époques de persécution, et dont les dispositions avaient été basées sur les convenances essentielles du culte chrétien. Les plus grandes de ces chapelles, pouvant recevoir soixante à quatre-vingts fidèles, sont de forme allongée ; elles comprennent quelquefois deux salles placées à la suite l'une de l'autre, et où, suivant le P. Marchi, les sexes étaient séparés comme ils le furent plus tard dans les basiliques. La décoration est, en général, fort simple : des figures symboliques peintes sur stuc, des pilastres, des colonnes et d'autres ornements sculptés dans la roche même. Le long des parois latérales sont disposés des tombeaux sur quatre à cinq rangs, suivant l'élévation de la crypte. Un sarcophage, contenant les restes d'un saint martyr, sert ordinairement d'autel ; il occupe le fond de l'abside, à moins que cette place ne soit occupée par la chaire du pontife (*cathedra*). Des chapelles, disposées à peu près comme celles que nous venons de décrire, mais plus régulières dans leurs formes, furent construites à l'entrée des catacombes, dès que le danger des persécutions fut passé. M. le chevalier de Rossi et le P. Marchi ont cru reconnaître, il y a quelques années, quelques édifices de ce genre, que l'on peut regarder, suivant l'expression de M. l'abbé Martigny, « comme l'anneau qui relie immédiatement l'architecture en plein air à l'architecture souterraine. » Ces édifices, de forme quadrilatérale, sont munis, sur trois de leurs faces, d'absides destinées à recevoir les sarcophages qui servaient d'autels.

Malgré toutes les raisons qu'on a fait valoir (nous venons d'en exposer quelques-unes) pour prouver que l'architecture chrétienne prit naissance dans les catacombes, et conserva pendant longtemps les formes qu'elle y avait reçues, il nous paraît impossible d'admettre que les grandes *basiliques*, élevées en plein air du temps de Constantin et de ses successeurs, aient été construites sur le modèle des cryptes et des petites chapelles dont nous avons parlé. La vérité est, comme beaucoup de savants l'ont remarqué, qu'elles reproduisent d'une façon frappante la plupart des dispositions qu'avaient, chez les Romains, les édifices où l'on rendait la justice. On s'explique facilement, d'ailleurs, que les premiers chrétiens aient choisi, pour modèles de leurs églises, les *basiliques* plutôt que les temples : ils avaient naturellement horreur de tout ce qui rappelait le culte des faux dieux, tandis que l'idée de tribunal convenait à merveille à ces églises, où les évêques, dispensateurs des sacrements, exerçaient une sorte de juridiction spirituelle. Il est à remarquer aussi que les temples païens, destinés, pour la plupart, à contenir seulement les prêtres qui les desservaient, n'offraient pas une capacité suffisante pour renfermer l'assemblée nombreuse des fidèles, appelés à assister à la célébration des mystères chrétiens. « Aucun autre édifice que la *basilique*, dit Mongez, ne pouvait s'approprier aux rites de la nouvelle religion ; aucun autre ne présentait à la fois une plus grande analogie dans l'idée, une plus vaste étendue pour le local, une décoration plus magnifique dans l'intérieur. On en imita donc la forme, et soit que l'on ne crût pas devoir changer le nom qu'une nouvelle acception avait encore rendu plus conforme au vrai sens de son étymologie, soit que la ressemblance absolue dans la forme eût rendu impossible le changement d'un nom qu'un long usage avait consacré, on donna cette dénomination aux églises qu'on bâtit dans la suite. » L'abbé Martigny pense que les églises ne reçurent le nom de *basiliques* qu'à partir de l'époque où Constantin, converti au christianisme, concéda aux évêques plusieurs *basiliques* profanes pour y exerçer le culte, et bâtit des églises sur le même plan. « Il est sûr du moins que, depuis lors, tous les écrivains ecclésiastiques adoptèrent cette dénomination, notamment saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin. Cependant, ce ne fut que graduellement que les chrétiens s'accoutumèrent à s'en servir ; et nous voyons encore, en 333, le pèlerin qui a écrit l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem* se croire obligé d'expliquer par le mot *dominicum* le nom de *basilique* qu'il donne à l'église du Saint-Sépulcre : ce qui suppose que le premier était encore à cette époque le plus usité. »

Les archéologues ont beaucoup disserté, sans se mettre complétement d'accord, sur la forme et sur les dispositions des *basiliques* chrétiennes. Ces édifices ont dû nécessairement varier dans quelques-unes de leurs parties, suivant l'importance de la ville où ils ont été élevés, les ressources et la munificence des fondateurs, le style d'architecture particulier aux divers pays de la chrétienté. Il n'est pas douteux, par exemple, que les *basiliques* construites en Orient différaient, dans plusieurs de leurs divisions, des *basiliques* de Rome. Dans la description que nous allons donner de ce genre d'édifices, nous tâcherons de réunir autant que possible les caractères communs aux églises grecques et aux églises latines.

Disons d'abord un mot de l'orientation : Les premiers constructeurs chrétiens suivirent généralement l'usage qui avait prévalu dans les derniers temps du paganisme, et qui consistait à tourner le sanctuaire vers l'occident. C'est ainsi que furent construites l'église que Constantin fit élever à Antioche en l'honneur de la Vierge, la *basilique* de Tyr, bâtie vers l'an 313, et la plupart des *basiliques* primitives de Rome : Saint-Clément, Saints-Jean-et-Paul, les Quatre-Saints-couronnés, Sainte-Marie-Majeure, Sainte-Praxède, Sainte-Cécile, la partie la plus ancienne de Saint-Laurent hors les murs, etc. Plus tard, les *Constitutions apostoliques* décidèrent que le sanctuaire serait dirigé vers l'orient. Cette règle fut adoptée aussi bien chez les Grecs que chez les Latins, mais il ne paraît pas qu'elle ait été obligatoire, car il existe encore beaucoup d'églises du moyen âge où elle n'a pas été observée. V. Orientation.

Eusèbe nous apprend (*Vita Const.*, lib. IV, c. lviii, et *passim*) que quelques-unes des grandes *basiliques* de l'Orient étaient entourées d'une cour sacrée ou *area* (v. ce mot), décorée de galeries sur ses quatre faces. Les Occidentaux se bornèrent à établir parfois devant leurs églises un *atrium* (v. ce mot), destiné à empêcher le bruit de la rue de pénétrer dans le sanctuaire. D'anciens atria se voient à Rome devant les *basiliques* de Saint-Laurent hors les murs, de Sainte-Agnès, de Sainte-Praxède, de Sainte-Cécile ; ce sont des cours enceintes de murailles peu élevées. L'atrium qui précède l'eglise de Saint-Clément est décoré avec luxe. On y entre par un porche (*prothyrum*), dont la voûte d'arête est soutenue par quatre colonnes de granit, dont les deux premières sont d'ordre ionique et les deux autres d'ordre corinthien. Entre les deux chapiteaux antérieurs subsiste encore une barre de fer qui porte des anneaux auxquels un voile était autrefois suspendu. L'atrium, de forme rectangulaire, est entouré d'élégants portiques, dont deux sont perpendiculaires à la façade et les deux autres parallèles ; le portique, dans lequel le porche donne immédiatement accès, est formé d'arcades à plein cintre que soutiennent des piliers carrés ; les deux portiques latéraux ont des colonnes monolithes en marbre et en granit, qui portent des architraves et des corniches en marbre. Quant au quatrième portique, contigu à la façade, il est décoré d'arcades et de colonnes, et sert de vestibule ou de pronaos à l'église.

L'atrium ne faisait pas essentiellement partie de la *basilique*. Celle-ci comprenait trois divisions principales : le vestibule, la nef et l'abside ou sanctuaire.

Le vestibule, appelé encore *pronaos* ou *narthex*, était un portique qui s'appuyait à l'extérieur sur deux, cinq, six ou sept colonnes isolées, et de l'autre côté sur le mur de la façade. Il reproduisait ainsi, en tous points, la disposition que nous avons signalée dans les *basiliques* civiles des Romains. Dans quelques églises, notamment dans celle de Sainte-Agnès, il était établi dans l'intérieur même de l'édifice et reliait les deux nefs latérales, derrière le mur de façade ; il prenait alors le nom d'*esonarthex* ou narthex intérieur. Cette première partie des *basiliques* offre du reste des variétés assez notables, comme on le voit au mot Narthex. C'était dans ce portique, dont la voûte était ordinairement décorée de peintures sacrées, que se tenaient les pénitents que les Latins appelaient *strati* ou prosternés ; et les Grecs *acroômenoi* ou écoutants, parce que, de là, ils pouvaient entendre la psalmodie ou l'instruction.

Du vestibule, on entrait dans la nef par trois portes : la porte du milieu (appelée en grec *ôraia pylê*, en latin *porta speciosa*, ou encore *porta basilica*), était réservée aux clercs ; les deux portes latérales étaient pour le peuple, la gauche pour les femmes, la droite pour les hommes. L'intérieur des *basiliques* était le plus souvent divisé en trois nefs par deux rangées de colonnes ; telle est la division de Saint-Laurent hors les murs, de Sainte-Agnès, de Saint-Clément, de Saint-Sébastien, etc. La nef du milieu, beaucoup plus large que les deux autres, s'appelait *aula ;* elle restait libre ou était occupée par les personnages de distinction ; les nefs latérales, séparées de la grande nef par des rideaux, étaient affectées l'une aux hommes, l'autre aux femmes. Dans quelques églises d'Occident, à Sainte-Sabine de Rome par exemple, la nef des hommes était plus longue que celle des femmes. Primitivement, le rez-de-chaussée de la *basilique* était interdit aux femmes ; elles se plaçaient dans une tribune ou *gynæconitis*, située au-dessus de chaque nef latérale, et qui correspondait exactement aux galeries supérieures des *basiliques* civiles des Romains. Les églises de Saint-Laurent hors les murs et de Sainte-Agnès étaient pourvues de tribunes de ce genre ; les femmes y arrivaient de plain-pied par la colline à laquelle chacun de ces édifices est adossé. Les Grecs ont conservé jusqu'à nous l'usage de ménager aux femmes une tribune, au premier étage, dans les églises assez vastes pour le permettre, et les escaliers sont disposés de manière à éviter toute communication avec l'intérieur. La suppression du gynæconitis conduisit nécessairement à donner une plus grande étendue aux nefs. On porta même à cinq le nombre de ces nefs dans plusieurs *basiliques*, notamment dans celle de Saint-Paul hors les murs de Rome. Dans les églises ainsi conçues, un mur parallèle à la façade arrêtait les collatéraux pour former une nef transversale dans laquelle on doit voir l'origine des transsepts, qui, dès lors, furent fréquemment adoptés et donnèrent au plan de l'édifice la configuration d'une croix grecque (T), plus ou moins caractérisée en raison de la saillie que prirent leurs extrémités sur les murs latéraux. Des arcades percées dans le mur parallèle à la façade faisaient communiquer la nef transversale avec les collatéraux ; une ouverture immense, que l'on appelait *arc triomphal*, était pratiquée au fond de la grande nef et démasquait le sanctuaire. Cette ouverture était souvent ornée de colonnes, comme on en voit à Saint-Paul hors les murs. Dans la plupart des *basiliques* primitives, entre autres à Saint-Clément, l'extrémité de la grande nef offrait un espace élevé de quelques degrés, où se tenaient les sous-diacres et les lecteurs, et du haut duquel l'évêque distribuait la communion au peuple. On donnait à ce lieu le nom de *solea ;* c'était le chœur des clercs mineurs et des chantres. A côté de la solea se trouvait l'ambon ou *pulpitum*, espèce de tribune qui servait pour la lecture des livres saints et pour les instructions que les prêtres et les diacres adressaient aux fidèles.

Une balustrade à jour ou cancel, de bois ou de marbre, séparait la solea du sanctuaire, et s'étendait même quelquefois dans toute la largeur de l'église, d'un mur à l'autre. Le sanctuaire, que les Grecs nommaient *bêma* ou *ierateion*, et les Latins *suggestum* ou *ecclesiæ absis*, était la partie extrême de la *basilique ;*

Il formait un hémicycle au fond de la grande nef et était voûté en cul-de-four, d'où les noms de *concha* et d'abside (en grec *apsis*), qui lui furent donnés. Il répondait exactement à l'emplacement qui, dans les *basiliques* civiles, était affecté au tribunal, et que l'on nommait *basilicæ caput*. L'autel chrétien, recouvert d'un baldaquin ou *ciborium* (v. ce mot), occupait le centre de l'hémicycle; il était entouré par les siéges réservés aux prêtres et aux diacres, et dominé par la chaire épiscopale (*cathedra*), qui s'élevait au fond même de l'abside. Dans quelques *basiliques*, des absides secondaires furent établies de chaque côté de l'abside principale, à l'extrémité des nefs latérales ou bas côtés; elles étaient closes par des portes ou des rideaux, et servaient au dépôt des vases, des ornements sacrés, des offrandes des fidèles, des livres destinés aux cérémonies. On les nomma, chez les Grecs, *diaconion*, *scenophylacion*, *gazophylaceion*, et chez les Latins, *secretarium;* ce fut l'origine des trésors et des sacristies. Les églises de Sainte-Sabine, de Saint-Clément, de Saint-Pierre-aux-Liens, de Sainte-Cécile, à Rome, de Torcello, dans les lagunes de Venise, offrent des exemples de ces absides secondaires.

Maintenant que nous avons indiqué quelles étaient les principales dispositions des *basiliques*, disons un mot de leur construction. En général, les premiers constructeurs chrétiens acceptèrent l'architecture romaine, dans l'état de décadence où ils la trouvèrent; leurs édifices sont bâtis avec les mêmes matériaux et les mêmes appareils que ceux qui furent employés dans le même temps pour les monuments du paganisme. La façade de la *basilique* de Sainte-Agnès, qui a conservé ses dispositions primitives, présente le système de maçonnerie composé de moellons et de briques, qui a été suivi dans la construction du cirque de Maxence. Cette façade a deux corps. Un fronton indique l'inclinaison du toit supérieur, qui est aéré par une fenêtre circulaire ou *oculus*, ouvert au milieu du tympan. Au-dessous, trois grandes fenêtres cintrées en briques éclairent la nef. Le corps principal de la façade fait saillie pour renfermer les deux étages (le gynæconitis et l'ésonarthex) placés en dedans de la nef; des fenêtres cintrées, aussi en briques, éclairent ces deux étages; une porte rectangulaire, encadrée d'un chambranle de marbre, donne accès dans le temple. La suppression de la tribune des femmes amena un second système de disposition des façades; le fronton supérieur fut conservé ou remplacé par une pente fuyante du toit faisant croupe, comme on le voit à Saint-Laurent hors les murs; le premier étage de fenêtres du corps principal disparut, et le narthex forma un vaste porche extérieur, porté par de nombreuses colonnes. Telle est la disposition que l'on remarque, sauf quelques modifications peu importantes, dans les *basiliques* de Saint-Clément, de Sainte-Cécile, des Saints-Jean-et-Paul. Un troisième système de façade fut adopté pour les *basiliques* de grandes dimensions et divisées à l'intérieur en cinq nefs, comme le furent les *basiliques* de Saint-Pierre au Vatican, de Saint-Jean de-Latran, de Saint-Paul hors les murs. L'immense élévation de la nef principale conduisit à pratiquer au-dessous du fronton deux rangs superposés de grandes fenêtres pour éclairer l'intérieur. La double largeur donnée aux collatéraux fit couvrir ceux qui avoisinaient le plus la nef principale, à une assez grande hauteur pour que l'inclinaison de leurs toits parût même au-dessus du porche qui décorait la partie basse de la façade. Dans les trois systèmes que nous venons d'indiquer, on remplaça quelquefois les fenêtres par une ou plusieurs ouvertures circulaires, afin de laisser un champ plus étendu à la mosaïque et à la peinture décorative, ainsi qu'on le voit à l'église Saint-Georges, à Rome, et à la *basilique* Libérienne. Ce fut dans le même but qu'on éleva, dans quelques églises, la partie supérieure de la façade, de façon à masquer entièrement la double inclinaison du toit de la grande nef par un front quadrangulaire : l'église de l'Ara-Cœli, à Rome, en est un exemple. Les façades latérales des *basiliques* offraient peu d'intérêt; elles étaient décorées, en général, avec une extrême simplicité, et percées de nombreuses fenêtres destinées à éclairer la nef et les collatéraux. Si le plan était disposé en forme de croix, comme à Saint-Paul hors les murs, les façades des transsepts étaient surmontées de pignons et percées de fenêtres, que remplaçait quelquefois un oculus. La façade postérieure n'avait pas moins de simplicité; elle présentait une ou plusieurs absides ou demi-tours rondes, surmontées de toits coniques. Originairement sans ouvertures, ces absides furent, dans la suite, percées de plusieurs fenêtres, toujours en nombre impair.

La couverture des *basiliques* primitives ne différait pas de celle des édifices du paganisme; elle se composait de tuiles plates en terre cuite. Par la suite, on employa au même usage des tuiles peintes ou vernissées, et quelquefois même des plaques de métal dorées.

Nous n'examinerons pas ici les différents systèmes qui ont présidé à la décoration des porches, des frontons, des fenêtres et des autres parties intérieures ou extérieures de la *basilique*. On trouvera des renseignements à ce sujet dans les articles spéciaux que nous consacrons à ces diverses parties et aux *basiliques* les plus célèbres qui se sont conservées jusqu'à nous.

Il y avait autrefois une *basilique* en tête de chacune des quatorze grandes voies qui partaient de Rome. Il n'en reste plus que six : Sainte-Agnès, Saint-Laurent hors des murs et Saint-Paul hors des murs, qui ont gardé à peu près leurs formes primitives; Saints-Marcellin-et-Pierre, Saint-Sébastien et Saint-Pierre au Vatican, dont l'architecture et les dispositions ont été à peu près complétement renouvelées. D'autres *basiliques* furent construites dans l'intérieur de Rome. Les *basiliques* dites *constantiniennes*, parce qu'elles passent pour avoir été fondées par Constantin le Grand, sont au nombre de sept : Saint-Jean-de-Latran, Saint-Pierre au Vatican, Saint-Paul hors des murs, Sainte-Croix de Jérusalem, Saint-Laurent, Sainte-Agnès, Saints-Marcellin-et-Pierre. Les cinq premières sont du nombre de celles qu'on nomme *basiliques* majeures; ce sont des églises qui jouissent de divers priviléges et auxquelles, notamment, sont attachées des indulgences spéciales, surtout en temps de jubilé. Sainte-Marie-Majeure et Saint-Sébastien appartiennent à la même catégorie. Les *basiliques* mineures sont : Sainte-Marie-in-Transtevere, Sainte-Marie-in-Cosmedin, Saint-Laurent-in-Damaso, Saint-Pierre-aux-Liens, Sainte-Marie-in-Monte-Santo et les Saints-Apôtres. Constantin construisit plusieurs *basiliques* en Orient, entre autres celle du Saint-Sépulcre à Jérusalem, celle de la Nativité à Bethléem, celle de l'Ascension sur le mont des Olives, celle de Sainte-Sophie, de Sainte-Irène, de Sainte-Dynamis et des Apôtres, à Constantinople.

Au moyen âge, le nom de *basilique* ne s'appliquait pas seulement aux églises; il servit encore à désigner les chapelles consacrées aux martyrs, les oratoires privés, et, plus particulièrement en France, les édicules qu'on élevait sur le tombeau des grands. Le titre LVIII, § 3, 4 et 5 de la Loi salique condamne à une amende de 15 sous celui qui dépouille une tombe ordinaire, et à 30 sous celui qui dépouille une *basilique* sépulcrale. Le titre LXXI de la même loi frappe également d'une amende celui qui, soit de dessein prémédité, soit par suite de négligence, soit par hasard, met le feu à une *basilique;* quelques auteurs en ont conclu que ces édicules funéraires devaient être construits en bois.

III. — BASILIQUES CIVILES DE LA RENAISSANCE. Le célèbre architecte Palladio a donné le nom de *basilique* à des édifices civils, construits dans plusieurs villes d'Italie, à l'époque de la Renaissance, et ayant une destination semblable à celle des *basiliques* antiques. « Nos *basiliques* modernes, dit Palladio, diffèrent de celles des anciens en ce que celles-ci étaient à rez-de-chaussée, tandis que les nôtres sont élevées sur des voûtes, dont le dessous est occupé par des boutiques, des prisons et autres salles destinées aux besoins publics. Une autre différence, c'est que les anciennes n'avaient de portiques que dans leur intérieur; les modernes, au contraire, ou n'en ont point, ou les ont à l'extérieur et sur la place. » Les plus belles *basiliques* de la Renaissance sont celle de Padoue, celle de Brescia, remarquable par sa grandeur et ses ornements, et celle de Vicence, magnifique édifice construit en grande partie sur le plan de Palladio même.

BASILIQUE s. m. (ba-zi-li-ke — du gr. *basilikos*, royal). Astron. Etoile de première grandeur qui appartient à la constellation du Lion. ‖ Quelques-uns écrivent BASILIC. On l'appelle plus souvent RÉGULUS.

BASILIQUES s. f. pl. (ba-zi-li-ke — rad. *Basile*, empereur). Recueil de lois formé sous les empereurs Basile et Léon, et publié par l'ordre de ce dernier, en 905.

— **Encycl.** L'empereur d'Occident Justinien avait donné un grand exemple, en faisant publier les recueils de lois intitulés Code, Pandectes ou Digeste, Institutes. L'empereur d'Orient Basile le Macédonien voulut suivre cette voie, et il ordonna la publication, en texte grec, du *Corpus juris* de Justinien, augmenté des constitutions édictées par ses successeurs; mais ce travail, commencé en 876, ne put être achevé que sous Léon le Philosophe, fils de Basile. Toutes ces lois, ainsi traduites en grec et mises dans un nouvel ordre, furent nommées *Basiliques*, c'est-à-dire lois recueillies par les soins de Basile. Elles furent de nouveau revisées vers 945 par ordre de Constantin Porphyrogénète, et divisées en soixante livres, comprenant chacun plusieurs titres. Une édition toute récente des *Basiliques*, ou au moins de ce qui nous en a été conservé, a été publiée en 1833 par le savant Heimbach, professeur de l'université d'Iéna, qui y a joint de doctes annotations.

BASILIQUE adj. (ba-zi-li-ke — du gr. *basilikos*, royal). Anat. Nom donné par les anciens anatomistes à des veines auxquelles ils faisaient jouer un rôle très-important dans l'économie. ‖ *Veine basilique*, Veine du bras, formée par la réunion des veines cubitale et médiane basilique. ‖ *Veine médiane basilique*, Veine de l'avant-bras, qui naît de la veine médiane.

— **Encycl.** *Veine basilique*. Deux veines superficielles s'observent sur le bras, l'une externe, la veine céphalique; l'autre interne, la veine *basilique*. Plus volumineuse que la céphalique, la veine *basilique* est d'abord un peu oblique en haut, en dedans et en arrière; à une petite distance au-dessus de l'épitrochlée, elle devient verticale, monte parallèlement à la cloison intermusculaire interne, contre laquelle elle est fixée par la lame profonde du *fascia superficialis*, et traverse l'aponévrose brachiale dans son tiers supérieur, pour se terminer tantôt dans l'une des veines brachiales, tantôt dans la veine axillaire.

— *Veine médiane basilique*. La veine *médiane basilique* est la branche interne de bifurcation de la veine *médiane*, tronc commun des veines antérieures du poignet et de l'avant-bras (la branche externe est la *médiane céphalique*); c'est la plus volumineuse et la plus apparente des veines du pli du coude; c'est celle que, pour cette raison, l'on pique le plus ordinairement dans la saignée. Ses rapports rendent cependant cette opération assez périlleuse; elle longe le bord interne du tendon du biceps; tantôt elle se trouve placée parallèlement à l'artère humérale, et directement au-dessus; tantôt (et c'est la disposition la plus fréquente), elle la croise à angle très-aigu; dans tous les cas, elle n'en est séparée que par l'aponévrose brachiale, légèrement renforcée au pli du coude par l'expansion du tendon du biceps. Elle est, d'ailleurs, avoisinée par un filet du nerf cutané interne, en sorte qu'on a presque tous les accidents de la saignée à redouter à la fois. Quand on pratique la saignée sur la veine *médiane basilique*, il faut, autant que possible, la piquer en dedans ou en dehors du trajet de l'artère humérale, et plutôt en bas qu'en haut, l'artère étant plus profonde à mesure qu'elle descend; il faut, en outre, mettre l'avant-bras dans une pronation forcée, pour faire passer le tendon du biceps par-dessus l'artère, et l'éloigner ainsi de la veine. La prudence conseillerait de saigner plutôt les autres veines du pli du bras, et notamment la médiane céphalique, si cela était possible. « Mais, dit très-bien M. Malgaigne, ce n'est pas tout d'éviter l'artère et les nerfs; il faut, avant tout, avoir une veine assez grosse pour donner la quantité convenable de sang, assez superficielle pour être bien aperçue. Or, ces deux conditions ne sont guère remplies, surtout chez les femmes, que par la *médiane basilique*. »

BASILISÈNE, nom ancien d'une petite contrée de l'Asie Mineure, comprise entre la grande et la petite Arménie.

BASILISQUE, beau-frère de Léon I^er^, empereur d'Orient, usurpa le trône sur Zénon l'Isaurien en 475, et se rendit si odieux par sa tyrannie, que Zénon put remonter sur le trône sans tirer l'épée (476). Basilisque fut pris et enfermé, avec sa famille, dans une forteresse de Cappadoce, où ils moururent tous de faim. Sous son règne, la bibliothèque publique de Constantinople fut réduite en cendres par un incendie; elle renfermait, dit-on, plus de 120,000 manuscrits, parmi lesquels se trouvaient les quarante-huit livres de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, écrits en lettres d'or sur l'intestin d'un serpent dont la longueur dépassait 33 mètres.

BASILIUM FLUMEN, cours d'eau artificiel, qui arrosait l'ancienne Babylonie et établissait une communication entre le Tigre et l'Euphrate.

BASILOSAURE s. m. (ba-zi-lo-so-re — du gr. *basileus*, roi; *sauros*, lézard). Paléont. Nom donné à un animal fossile, pris d'abord pour un saurien (lézard), et que l'on a reconnu plus tard être un cétacé herbivore. V. ZEUGLODON.

BASILUS MINUTIUS (L.), un des conjurés qui crurent sauver la république romaine en frappant César. Il était de la famille Minutia, et il prit part à la guerre des Gaules. Lorsque la guerre civile éclata, il fut mis à la tête d'une partie de la flotte de César, et eut ensuite sous ses ordres deux légions. César le cite, dans ses *Commentaires*, comme ayant commandé les troupes en quartier d'hiver aux environs de Reims. Revenu à Rome, il se lia avec Cassius et Brutus, et prit part au meurtre du dictateur. On a une lettre de Cicéron, où l'orateur félicite Minutius du rôle qu'il a joué dans ce tragique événement.

BASILUZZO, une des îles Lipari, située au S. de l'île Stromboli, près de la Sicile.

BASIN s. m. (ba-zain — du gr. *bombux*, soie, qui a servi à former le bas lat. *bambacium*, et le bas gr. *bambakion*, soie, coton). Comm. Etoffe croisée, dont la trame est de coton et la chaîne de fil ou de coton : BASINS *brochés, cannelés, cordelés. Ma culotte de drap est en pièces; mes culottes de* BASIN, *il faut bien les faire blanchir*. (Mirab.) *Il était vêtu d'une grande robe de chambre en* BASIN *blanc*. (F. Soulié.) *Les* BASINS *rayés de Troyes sont fabriqués de fil ou de chanvre avec coton doublé et retors pour la chaîne, et tout coton pour la trame*. (Bouillet.)

— Techn. Sorte de cadre à estampes.

BASIN (saint), issu de la famille des ducs d'Austrasie, au VII^e^ siècle. Il fut d'abord abbé du monastère de Saint-Maximin, à Trèves, puis il succéda à saint Hédulfe en qualité d'archevêque de cette ville. Après avoir administré son diocèse pendant vingt-quatre ans, il se démit de ses fonctions pour finir ses jours dans son abbaye. Sa fête se célèbre le 4 mars.

BASIN ou **BAZIN** (Thomas), chroniqueur et prélat français, né à Caudebec en 1402, mort en 1491. Après avoir étudié le droit à Louvain et à Paris, voyagé en Italie, en Angleterre, en Hollande, remonté le Rhin et traversé les Alpes, il se retrouva à Florence lors du célèbre concile œcuménique de 1439, qui devait faire cesser la scission de l'Eglise latine et de l'Eglise grecque. Peu de temps après, il fit partie d'une mission que le pape Eugène IV envoyait en Hongrie, et dont le chef était le cardinal archevêque d'Otrante; puis, à son retour et en récompense de son zèle, il reçut un canonicat à la cathédrale de Rouen, ainsi que d'autres bénéfices. Les Anglais, qui occupaient encore la Normandie, venaient de créer l'université de Caen. On offrit à Basin d'y remplir la chaire de droit canon, qu'il accepta. Il fut ensuite chanoine de Bayeux, conservateur de l'Université, et official de l'évêque; enfin, il fut appelé, en 1447, à occuper un des siéges épiscopaux les plus importants de la Normandie, celui de Lisieux, qui, outre ses revenus considérables, donnait au titulaire le droit de siéger dans le conseil institué pour gouverner cette province au nom du faible Henri VI. Lorsque, deux ans après, la guerre recommença entre l'Angleterre et la France, l'armée de Charles VII vint assiéger Lisieux. L'évêque Basin, dans cette grave occurrence, déploya la plus grande habileté. Au nom de sa mission de paix, il proposa une capitulation qu'il fit accepter des deux parties, et l'exemple de cette soumission au roi de France détermina en peu de temps celle des autres évêques de la Normandie et des principales villes. La conduite de Basin lui valut le titre de membre du conseil privé de Charles VII, qui le gratifia en même temps d'une pension de 1,000 livres. Lorsque le roi songea à faire reviser l'odieux procès de Jeanne Darc et demanda au pape Calixte III d'instituer une commission dans ce but, Basin fut un des évêques chargés de l'enquête, et il rédigea, en 1453, trois ans avant le jugement de réhabilitation, un *Mémoire* justificatif en faveur de la Pucelle. A cette époque, l'évêque de Lisieux était un des hommes les plus influents du royaume. Le dauphin, plus tard Louis XI, essaya de le mettre dans ses intérêts, afin qu'il engageât Charles VII à lui donner le gouvernement de la Normandie. Basin, en repoussant ses offres, le blessa profondément. Devenu roi de France, Louis XI trouva l'évêque de Lisieux au nombre des membres les plus actifs de la *Ligue du bien public*, qui s'était formée contre lui. Lorsqu'il fut parvenu à en triompher, le roi, dont les ressentiments étaient implacables, s'empressa de faire sentir à Basin le poids de sa haine. Celui-ci, pour échapper aux persécutions, s'enfuit à Louvain, puis à Bruxelles, près du duc de Bourgogne; mais le roi, feignant de vouloir se réconcilier avec lui, le manda à Orléans, où il le reçut avec une insultante froideur, puis l'exila en Roussillon avec le titre de chancelier de cette province, et de là en Aragon avec celui d'ambassadeur. Enfin, Louis XI se détermina à le faire arrêter; mais Basin, averti à temps, put se réfugier en Savoie, d'où il passa en Allemagne. Il habita successivement Genève, Bâle, Trèves, Louvain, Bréda et Utrecht. En 1474, les revenus de son évêché avaient été séquestrés par ordre du roi, et il avait été obligé de donner sa démission du siége de Lisieux; mais la cour de Rome le nomma archevêque de Césarée en Palestine, avec une modique pension. L'évêque d'Utrecht, David, un bâtard de Bourgogne, accueillit Basin en ami et en fit son coadjuteur. C'est dans cette ville qu'il termina sa vie. On a de lui divers ouvrages écrits en latin; le plus remarquable est une Histoire de Charles VII et de Louis XI, intitulée : *De rebus gestis Caroli VII et Ludovici XI*, etc., qui renferme des détails fort intéressants, mais qui est restée à l'état de manuscrit et que l'auteur a signée du nom d'Amelgard, prêtre liégeois. Son mémoire sur Jeanne Darc a été publié par M. Quicherat, dans l'ouvrage intitulé : *Procès de la Pucelle*.

BASINE ou **BAZINE**, femme de Childéric I^er^ et mère de Clovis, vivait vers le milieu du V^e^ siècle. Elle était femme de Basin, roi de Thuringe, lorsque Childéric, chassé par ses sujets, vint à la cour de ce dernier chercher un refuge. Le châtiment que lui avait mérité sa luxure n'avait point corrigé ce prince. Il ne craignit pas de séduire l'épouse de celui qui lui donnait une généreuse hospitalité, et Basine conçut une véritable passion pour son séducteur.

Pendant les huit années que Childéric passa en exil, Basine chercha à distraire de la perte de son trône celui qu'elle aimait. Mais Childéric pensait sans cesse à ce trône perdu. Il avait laissé en France un confident, nommé Videmare. Grâce aux menées de cet homme dévoué, les leudes se lassèrent d'être gouvernés par Ægidius et rappelèrent leur ancien roi. Childéric quitta sa maîtresse, malgré les larmes de celle-ci, malgré ses prières, et vint reprendre possession de sa couronne. Quelques jours après, cependant, lorsque, dans l'enivrement que donne un pouvoir reconquis, il s'était de nouveau plongé dans ses plaisirs d'autrefois, quelle ne fut pas sa surprise de voir apparaître devant lui son ancienne amante, la reine de Thuringe, Basine! Lui ayant demandé, rapporte Grégoire de Tours (lib. II, cap. XII), la raison qui l'amenait d'un pays si éloigné, elle lui répondit : « *Quia utilitatem tuam noverim et quam sii*

strenuus, ideoque veni ut cohabitem tecum; nam noveris, si transmarinis regionibus aliquem cognovissem utiliorem quam tu, issem ut cohabitem cum eo. »

Disons, entre parenthèses, que ce passage de l'évêque historien semble confirmer la définition que De Bonald donne de la littérature, quand il dit qu'elle est l'expression des mœurs d'une époque. Aujourd'hui, on n'écrit plus d'une façon aussi barbare, aussi franche. Nous traduirons donc ainsi la réponse de Basine : « J'ai su apprécier votre mérite et votre vigueur; c'est pour cela que je suis venue; car vous n'ignorez pas que, si j'avais connu au delà des mers un homme mieux fait pour plaire à une femme, c'est avec lui que je serais allée habiter. » Chez les Germains, l'amour n'avait pas encore été divinisé comme chez les Grecs et les Romains; le christianisme ne l'avait pas encore purifié, et, si la femme jouissait chez eux de nombreux avantages, de nombreuses prérogatives, ce n'était point parce qu'elle était réellement aimée, mais seulement parce qu'elle était utile. Ainsi s'explique la conduite de l'épouse de Basin, recherchant l'homme qui unissait la force au courage, les deux qualités qui tenaient lieu de toutes les vertus chez nos pères. Childéric épousa sa maîtresse adultère.

Le soir même de ses noces, conte en sa bonne foi Frédegaire (Chron., lib. XII), non moins crédule, disons le mot, non moins ignorant que le bon évêque de Tours, dont il fut le continuateur, Basine dit au roi : « Que cette nuit ne soit pas consacrée à l'amour... Lève-toi, va à la fenêtre, et tu viendras dire à ta servante ce que tu auras vu dans la cour du logis. » Childéric se leva, alla à la fenêtre et vit passer des bêtes semblables à des lions, à des licornes et à des léopards. Il revint vers Basine et lui raconta ce qu'il avait vu. Elle lui dit : « Va derechef, et ce que tu verras, *tu le raconteras à ta servante.* » Childéric sortit de nouveau et vit passer des bêtes qui ressemblaient à des ours et à des loups. Il le raconta à Basine, qui le fit sortir une troisième fois. Alors il vit des chiens et d'autres animaux d'un ordre inférieur, qui se déchiraient les uns les autres. Il revint alors, et elle lui dit : « Ce que tu as vu de tes yeux arrivera : il nous naîtra un fils qui sera un lion, à cause de son courage. Les fils de notre fils ressembleront aux léopards et aux licornes; mais ils auront des enfants semblables aux ours et aux loups par leur voracité, et quand ceux que tu as vus pour la dernière fois viendront, les peuples se feront la guerre sans aucune crainte des rois. »

Au temps de Charlemagne, le peuple répétait encore cette merveilleuse légende, et c'est ainsi, assure-t-on, que Frédégaire l'a recueillie. Mais Grégoire de Tours, avons-nous dit, était crédule, lui aussi; il était ami du merveilleux; il a raconté tout au long l'histoire de Basine, et il ne dit rien cependant de cette singulière nuit de noces. Pourquoi? Tout simplement parce que ce récit fut inventé dans un temps postérieur à Basine, alors que les faits qu'il annonce étaient déjà accomplis, et nous allons dire comment.

Sous Clovis et ses fils, les Francs eurent encore l'esprit de conquête; mais, sous leurs petits-fils, la discorde régna avec Brunehaut et Frédégonde. L'autorité royale, qui n'avait jamais été bien établie, alla s'affaiblissant de jour en jour, et bientôt les descendants de cette reine (que l'histoire a flétris du nom de fainéants) virent passer toute la puissance entre les mains des leudes et des maires du palais, ne conservant pour eux qu'un vain titre.

Mais la nation, un jour, se fatigua de ces fantômes de rois et renversa le trône des Mérovingiens. C'est alors sans doute, et au moment où le dernier rejeton de cette race finissait sa vie dans un cloître, qu'un partisan du pouvoir nouveau inventa le récit que nous avons traduit de Frédégaire. Ce récit dut être accepté par les Francs, à l'esprit crédule et naïf, à l'imagination impressionnable et prompte à accueillir le merveilleux, comme une sorte de prophétie annonçant la fin fatale de la race de Mérovée.

BASINE, fille de Chilpéric Ier et d'Audovère, vivait au VIe siècle de notre ère. Enveloppée dans la haine implacable que Frédégonde portait à tous les enfants que Chilpéric avait eus de ses autres femmes, elle ne fut cependant pas mise à mort par sa cruelle marâtre; mais celle-ci conçut contre elle un dessein plus horrible encore. Elle donna l'ordre à des soldats de la violer; puis elle la fit jeter dans le monastère de Sainte-Croix, que sainte Radegonde avait fondé à Poitiers.

Basine s'habitua difficilement aux exercices du cloître. Elle sentait qu'un sang royal coulait dans ses veines, et elle voulait commander au lieu d'obéir. Or, il y avait aussi dans ce couvent une fille de roi, appelée Chrodielde, qui, non moins ambitieuse que Basine, aspirait, elle aussi, au titre d'abbesse. Ces deux princesses s'unirent pour faire naître le trouble dans le monastère, et, lorsqu'en 589 Leubouerre succéda à Agnès, qui n'avait été que peu de temps abbesse après sainte Radegonde, elles sortirent avec quarante de leurs compagnes, et allèrent à pied, jusqu'à Tours, trouver l'évêque saint Grégoire. Elles venaient accuser leur nouvelle abbesse de plusieurs crimes, et exposer aux rois, leurs parents, toutes leurs souffrances. Saint Grégoire, n'ayant pu les décider à rentrer dans leur couvent, les garda à Tours le reste de l'hiver. L'été suivant, Chrodielde alla trouver le roi Gontran, à qui elle persuada ce qu'elle voulut, et qui lui promit qu'une assemblée d'évêques jugerait le différend. Alors elle vint rejoindre à Tours les autres religieuses, dont le nombre avait diminué pendant son absence, plusieurs d'entre elles ayant renoncé à leurs vœux et s'étant mariées. Après avoir vainement attendu les évêques dans la ville de Tours, Basine et Chrodielde revinrent à Poitiers avec le reste de leurs compagnes. Mais, mécontentes de leur insuccès, froissées dans leur orgueil de filles de roi, oubliant tout devoir, toute retenue, toute pudeur, elles se firent accompagner d'une bande de malfaiteurs, qui s'emparèrent de l'église de Saint-Hilaire et la pillèrent. Les évêques de Bordeaux, d'Angoulême, de Périgueux vinrent les exhorter à cesser ce scandale, et, sur leur refus, les déclarèrent excommuniées. Non contentes de faire éclater devant les princes de l'Eglise leur morgue hautaine, leur fierté native; non satisfaites encore de les avoir abaissés par leur refus, elles lâchèrent sur eux les bandits qu'elles avaient emmenés. Ceux-ci tombèrent sur les saints membres de l'Eglise, les contusionnèrent, les blessèrent, les mirent en fuite; puis, se retournant vers le couvent, ils le mirent à sac.

Basine et Chrodielde étaient enfin maîtresses; elles commandaient, non plus à des femmes, à des nonnes, à des saintes, comme elles l'avaient ambitionné, mais, véritables héroïnes de roman, à une troupe d'hommes armés. L'abbesse Leubouerre était leur prisonnière.

Cependant, le comte de Poitiers avait reçu de Childebert l'ordre de mettre fin à toutes ces violences. Ne pouvant tenir contre des forces supérieures, les révoltées furent obligées de capituler. Les bandits furent dispersés, l'abbesse Leubouerre fut rétablie dans ses droits, et Basine, Chrodielde, ainsi que leurs compagnes, rentrèrent dans l'obéissance. Lors du concile de Metz, en 590, le roi Childebert obtint la levée de l'excommunication dont elles avaient été frappées.

BASINÉ, ÉE adj. (ba-zi-né — rad. *basin*). Comm. Travaillé comme le basin : *Etoffe* BASINÉE.

BASINERVE adj. (ba-zi-nèr-ve — du lat. *basis*, base; *nervus*, nerf). Bot. Dont les nervures principales partent de la base : *Feuilles* BASINERVES. ‖ On dit aussi BASINERVÉ.

BASINGE (Jean), également connu sous le nom de BASINGSTOKE, qui est celui de sa ville natale, philologue et savant anglais, mort en 1252. Il fit successivement ses études à Oxford et à Paris, puis il se rendit en Grèce pour en apprendre la langue, presque inconnue en Europe à cette époque, et il eut pour professeur une femme, la fille de l'archevêque d'Athènes. De retour en Angleterre, il devint archidiacre à Londres et à Leicester, se distingua autant par ses vertus que par son savoir comme linguiste, mathématicien et théologien, et contribua puissamment à faciliter l'étude du grec dans sa patrie, par la traduction latine d'une grammaire grecque, qu'il publia sous le titre de *Donatus Græcorum.* C'est également lui qui y fit connaître les figures et les chiffres employés dans la numération des Hellènes. On a en outre de lui la traduction latine d'une concordance des Evangiles, des sermons, etc.

BASINGSTOKE, ville d'Angleterre, dans le Hampshire, 25 kil. N.-O. de Winchester, sur le chemin de fer de Londres à Southampton; 4,500 hab. Commerce de grains, bois et charbons. Patrie du navigateur James Lancaster.

BASINGSTOKE, philologue anglais. V. BASINGE (Jean).

BASINIO ou **BASANII**, poëte italien, né à Parme vers 1425, mort en 1457. Doué de rares dispositions naturelles, il étudia sous les plus savants maîtres, notamment Victorin de Feltre et Théodore de Gaza, qui lui apprit le grec, et il fut en peu de temps versé dans la connaissance des langues, des sciences et des lettres. A vingt ans, il composa un poëme imité de l'antique, *Méléagre*, qu'il dédia au duc de Ferrare, Lionel d'Este. Trois ans plus tard, en 1448, celui-ci l'appela à professer l'éloquence latine à Ferrare; mais, ayant employé Basinio dans une négociation contre le duc de Milan, François Sforza, et cette négociation n'ayant pu aboutir, Lionel crut qu'il avait mal défendu ses intérêts ou qu'il l'avait trahi, et lui enleva sa chaire. Le poëte se retira à la cour de Rimini, où il fut parfaitement accueilli par Sigismond Malateste, qui aimait à s'entourer d'artistes, de poëtes et de savants. Chargé par lui d'une mission près de Nicolas V, Basinio fut reçu par le pape de la façon la plus flatteuse, et, à son retour, il devint le poëte favori de Sigismond, qui le combla de bienfaits, surtout après la publication de son poëme des *Hespérides*, dans lequel il célèbre la valeur du podestat de Rimini dans la guerre contre Alphonse d'Aragon, et après celle des *Isottæi inscripti*, épîtres en vers, composées en l'honneur d'Isotta, maîtresse de Sigismond. La grande faveur dont il jouissait excita la jalousie d'un certain Porcellio, historien érudit, mais piètre poëte, qu'il avait lui-même présenté à la cour de Rimini. La haine de Porcellio ne tarda pas à éclater en paroles. Il accusa son rival de n'être qu'un pédant infatué de son savoir; celui-ci lui répondit qu'il n'était l'ennemi de la langue grecque que parce qu'il ne l'entendait pas, le menaça de signaler dans ses œuvres les fautes de style les plus grossières, et publia à ce sujet son *Epître à Sigismond*, dans laquelle il déclare que la littérature grecque est l'école où se sont formés tous les grands écrivains et les poëtes. Il venait de commencer un poëme sur l'expédition des Argonautes, lorsqu'il mourut à l'âge de trente-deux ans. Par son testament, il légua son poëme des *Hespérides* à Sigismond, qui lui fit faire de magnifiques funérailles. On montre encore aujourd'hui son tombeau dans l'église Saint-François de Rimini. Basinio avait composé dix-huit ouvrages, tous en latin, dont nous avons cité les plus connus. L. Drudi a publié un choix de ses œuvres, sous le titre de *Basanii Poemata præstantiora*, etc. (Rimini, 1794-95, 2 vol. in-4°).

BASIO-CÉRATO-GLOSSE adj. et s. m. (ba-zi-o sé-ra-to glo-se — du gr. *basis*, *baseos*, base; *keras*, *kératos*, corne, et *glôssa*, langue). Anat. Se dit d'un muscle inséré, d'une part, à la base de la langue, et, de l'autre, à la corne de l'hyoïde.

BASIOCESTRE s. m. (ba-zi-o-sè-stre — du gr. *basis*, base; *kestros*, poinçon). Chir. Sorte de céphalotribe ou appareil pour broyer la tête du fœtus dans le sein de la mère.

BASIO-GLOSSE adj. et s. m. (ba-zi-o glo-se — du gr. *basis*, *baseos*, base; *glôssa*, langue). Anat. Se dit d'un muscle commun à l'hyoïde et à la base de la langue.

BASIO-PHARYNGIEN adj. et s. m. (ba-zi-o fa-rain-ji-ain — du gr. *basis*, *baseos*, base; *pharunx*, *pharungos*, pharynx). Anat. Se dit d'un muscle commun à la base de l'hyoïde et au pharynx.

BASIPRIONOTE s. m. (ba-zi-pri-o-no-te — du gr. *basis*, base; *prionotidês*, dentelé). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des chrysomélines, formé aux dépens des cassides, et comprenant trois espèces qui habitent les Indes. Syn. de *prioptère.*

BASIPTE s. f. (ba-zi-pte). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des chrysomélines, formé aux dépens des cassides, et comprenant une seule espèce, qui vit au Cap de Bonne-Espérance.

BASIQUE adj. (ba-zi-ke — rad. *base*). Chim. Qui jouit de la propriété des bases, c'est-à-dire qui peut produire un sel en faisant la double décomposition avec les acides. ‖ *Sel basique*, Sel provenant de la substitution d'un radical acide à une partie seulement de l'hydrogène typique d'une base polyatomique.

— Minér. *Clivage basique*, Clivage qui a lieu dans une direction parallèle à la base du cristal.

BASIRE (Isaac), théologien anglais, né dans l'île de Jersey en 1607, mort en 1676. Après avoir été maître d'école, il devint, vers 1640, chapelain de Charles Ier, et s'expatria en 1646, lors des troubles de la révolution anglaise. Il parcourut la Morée, la Palestine, la Mésopotamie, dans le but d'y faire connaître la doctrine de l'Eglise anglicane; puis il gagna la Transylvanie, où le prince George Ragotzi II lui confia une chaire de philosophie à l'université de Weissembourg. Lorsqu'il apprit la restauration des Stuarts, il revint en Angleterre et devint chapelain de Charles II. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Deo et Ecclesiæ sacrum* (1646); *Diatriba de antiqua Ecclesiæ britannicæ libertate* (Bruges, 1656), et *History of the English and Scotish presbytery* (Londres, 1659).

BASIRE (Jacques), dessinateur et graveur anglais, né à Londres vers 1740, mort vers 1780. Il a gravé à l'eau-forte et au burin un assez grand nombre de portraits de célébrités anglaises, d'après W. Hogarth, J. Reynolds, B. Wilson, A. Ramsay, Fuller, J. Paton, J. Richardson, Clifford, A. Devis, Howit, H. Gravelot, G.-B. Cipriani, etc. On lui doit encore : *Pylade et Oreste*, d'après Benjamin West; le *Camp du drap d'or*, d'après Edouard Edwards; sept *fac-simile* de dessins du Guerchin, dont cinq sont des paysages; des planches pour un *Traité d'architecture civile* (Londres, grand in-fol., 1768); pour les *Antiquités d'Athènes*, de J. Stuart; pour les *Ruines du palais de Dioclétien à Spalatro*, de R. Adam, etc.

BASIRE (Claude), conventionnel, né à Dijon en 1764, mort sur l'échafaud le 3 avril 1794. Elève des oratoriens, comme beaucoup d'autres acteurs du grand drame révolutionnaire, il fut d'abord avocat, puis commis aux archives des états de Bourgogne. Dès le début de la Révolution, il se prononça énergiquement pour la cause nationale, et fut élu en 1790 membre du district de sa ville natale. Les services qu'il rendit dans ce poste, son patriotisme et ses talents le désignèrent au suffrage de ses concitoyens lors des élections pour l'Assemblée législative. Il prit place parmi les membres les plus ardents du côté gauche, proposa la suppression des costumes religieux et le libre exercice de tous les cultes, s'éleva contre l'exportation du numéraire hors du royaume, appuya la mesure du séquestre des biens des émigrés, et dénonça le comité autrichien, composé, suivant lui, de la reine, du comte Mercy-d'Argenteau, ambassadeur de la cour de Vienne, de Montmorin et de plusieurs autres grands personnages qui concertaient leurs efforts pour opérer la contre-révolution. Le fait était vrai, nous le savons aujourd'hui à n'en pouvoir douter; et l'on peut ajouter que Mirabeau était vendu à cette faction et lui prêtait l'appui de son talent. C'est à cette occasion que le juge de paix Etienne de la Rivière, poussé par la cour, commença des poursuites contre les patriotes qui avaient révélé l'existence du fameux comité. Il eut même l'audace de lancer des mandats d'amener contre trois représentants, Basire, Merlin (de Thionville) et Chabot. L'assemblée, après des débats fort orageux, vengea cet outrage à la représentation nationale en décrétant La Rivière d'accusation, et l'envoya à Orléans pour être traduit devant la haute cour nationale. Basire était lié de principes et d'amitié avec les deux députés désignés ci-dessus, et formait avec eux ce que les royalistes nommaient le *trio cordelier*. Les journaux de ce parti s'égayaient périodiquement sur leur compte et répandaient des vers dans le goût de ceux-ci :

> Connaissez-vous rien de plus sot
> Que Merlin, Basire et Chabot?
> — Non, je ne connais rien de pire
> Que Merlin, Chabot et Basire;
> Et personne n'est plus coquin
> Que Chabot, Basire et Merlin.

Il est inutile de faire remarquer que ce n'est point sur de telles platitudes qu'il faudrait juger les grandes et fortes personnalités de ce temps.

Ce fut encore Basire qui proposa et qui fit décréter, le 29 mai 1792, la mesure décisive et hardie du licenciement de la garde du roi, agglomération redoutable de 6,000 bretteurs et de fanatiques sur lesquels comptait la cour pour enlever le roi et opérer la contre-révolution. Au 10 août et aux journées de septembre, Basire fit de courageux efforts pour arracher quelques victimes à la colère du peuple. Réélu à la Convention, il vota avec les montagnards, se prononça pour la mort du roi et contre les girondins, demanda la mise en accusation de Custine, entra au comité de sûreté générale, s'opposa à ce qu'on mît hors la loi les prévenus qui parvenaient à s'échapper, enfin fit adopter le tutoiement entre les citoyens et décréter la mesure salutaire de l'interdiction d'inhumer dans les églises. Il appartenait au groupe des dantonistes. Après avoir appuyé la plupart des mesures révolutionnaires, il parut tout à coup pencher vers la modération, et parla contre le système de la Terreur. Accusé pour ce fait aux jacobins, il se rétracta, ou du moins expliqua ses paroles, mais fut arrêté quelques jours après. On l'accusait de complicité avec Delaunay (d'Angers), Julien (de Toulouse), Chabot, Fabre d'Eglantine et autres, dans l'affaire ténébreuse de la falsification d'un décret relatif à la compagnie des Indes. Le fait de falsification est avéré, et il est certain que Chabot et Delaunay reçurent de l'argent du baron de Batz, de d'Epagnac et d'autres agioteurs pour provoquer certains décrets de finances. Mais la culpabilité de Basire et de Fabre est plus que douteuse. Longtemps détenus au Luxembourg, les accusés furent traduits au tribunal révolutionnaire en même temps que Danton et Desmoulins, qui se plaignirent hautement d'être accolés à des fripons. Mais il est vraisemblable, il est certain que cette terrible épithète ne s'adressait pas à Fabre et surtout à Basire, avec qui ils avaient vécu en grande intimité au Luxembourg. En allant au supplice, Chabot, malgré ses horribles souffrances (il avait avalé du sublimé corrosif), ne cessait de s'occuper du sort de son ami : « Ah! pauvre Basire, s'écriait-il, tu n'as rien fait! » Ce témoignage suprême, en présence de la mort, nous paraît décisif. Ces cris testamentaires sont des flambeaux pour l'histoire : qu'un voleur, un meurtrier mente jusque sous le couteau de la guillotine, cela se comprend; il continue son rôle de révolte envers la société; mais qu'un martyr de nos dissensions politiques mente au pied de l'échafaud, alors qu'il n'a plus à espérer ni grâce ni pardon, cela est impossible : Basire était innocent. Il n'avait que trente ans. En 1794, le corps législatif accorda une pension à sa veuve.

BASIRE-DESFONTAINES, marin français, *mort en 1794. Simple engagé dans la marine* en 1776, il fut promu, deux ans après, au grade de lieutenant de frégate auxiliaire. Il suivit alors le bailli de Suffren dans les mers de l'Inde, se signala par sa conduite et par son courage dans les brillantes campagnes de ce célèbre marin, et, de retour en France, fut nommé lieutenant de vaisseau. Choisi en 1792 par l'amiral Villaret-Joyeuse, pour être son capitaine de pavillon, il se conduisit avec la plus grande bravoure dans le sanglant combat naval du 12 prairial an II. Le lendemain, il tomba, frappé à mort par un boulet de canon.

BASISOLUTÉ, ÉE adj. (ba-zi-so-lu-té — du lat. *basis*, base; *solutus*, détaché). Bot. Se dit d'un organe dont la base se prolonge en un petit appendice libre : *Feuille* BASISOLUTÉE.

BASISPHÉNAL, ALE adj. (ba-zi-sfé-nal — rad. *base*). Anat. Se dit de la base d'une des quatre vertèbres dont le développement constitue le crâne.

BASITOXE s. m. (ba-zi-to-kse — du gr.

basis, base; *toxon*, arc). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, comprenant deux espèces, qui vivent au Brésil.

BAS-JOINTÉ, ÉE adj. Art vétér. Dont le paturon très-court est presque horizontal : *Cheval, âne, mulet* BAS-JOINTÉ. *Jument* BAS-JOINTÉE.

BAS-JUSTICIER s. m. Féod. Seigneur qui n'avait que le droit de basse justice.

— Adjectiv. : *Seigneur* BAS-JUSTICIER.

— **Encycl.** Le seigneur *bas-justicier* avait le droit de basse justice, et le juge par lui commis pouvait connaître des causes n'excédant pas 3 livres 15 sols, et condamner les coupables à l'amende de 7 sols 6 deniers. Lorsque le délit requérait une plus grosse amende, le *bas-justicier* devait avertir le haut-justicier, et, sur l'amende prononcée, le *bas-justicier* prélevait jusqu'à 6 sols parisis. En matière criminelle, le *bas-justicier* pouvait prendre en sa terre tous délinquants, informer *in flagrante*, et, à cet effet, avoir sergents et prisons; mais, dans les vingt-quatre heures après sa capture, il devait faire conduire le criminel, avec les informations, au seigneur haut-justicier, sans pouvoir décréter. Le *bas-justicier* pouvait demander renvoi au seigneur haut-justicier des causes qui étaient de sa compétence. Quoique le *bas-justicier* n'eût pas le droit d'avoir ceinture funèbre, cependant on lui permettait de peindre contre la muraille, au dedans de l'église, près du tombeau de son père, ses armes avec une bande noire de dix à douze pans, comme marque de deuil, pour y demeurer un an et un jour, et de telle hauteur qu'elle n'empêchât pas la ceinture funèbre du haut-justicier.

BASKERVILLE (Jean), célèbre imprimeur anglais, né à Wolverley en 1706, mort en 1775. D'abord maître d'école, puis vernisseur, il se fit imprimeur vers 1756, et il opéra une véritable révolution dans l'art typographique, par la beauté des caractères qu'il employa et dont il était lui-même le dessinateur, le graveur et le fondeur. C'est également à lui qu'on doit l'invention du papier vélin. Les biographies anglaises représentent Baskerville comme un type d'honnêteté, de dévouement et d'obligeance; c'était un homme d'une belle figure, mais le scepticisme est ce qui le distinguait particulièrement. Il se faisait honneur de n'appartenir à aucune religion, et il se conduisait suivant les règles d'une sorte de morale indépendante; son aversion se portait surtout contre le culte catholique. Dans les dernières années de sa vie, il avait fait élever près de sa maison une modeste pyramide destinée, suivant son testament, à recevoir ses restes mortels. Ses dispositions testamentaires sont curieuses; nous allons en extraire un article caractéristique : « Je déclare que ma volonté est que je fais le partage de tous mes biens et meubles comme ci-dessus, sous la condition expresse que ma femme, de concert avec les exécuteurs de mon testament, fera enterrer mon corps dans le bâtiment de forme conique, construit sur mon terrain, qui a servi jusqu'ici de moulin, que j'ai dernièrement élevé à une plus grande hauteur et où j'ai fait pratiquer un caveau, destiné à recevoir mon corps. Ceci paraîtra sans doute une folie à beaucoup de monde, peut-être même en est-ce une; mais c'est une folie que j'ai concertée, il y a plusieurs années, attendu que j'ai un très-grand mépris pour toute espèce de superstition, pour la farce de terre sainte, etc. Je regarde aussi ce qu'on appelle révélation (à l'exception des rognures de morale qui s'y trouvent mêlées) comme l'abus le plus impudent du sens commun que l'on ait jamais imaginé pour se jouer du genre humain. Je m'attends bien que cette déclaration sera l'objet de la critique sévère des ignorants et des bigots, qui ne savent pas mettre de différence entre la religion et la superstition, et à qui l'on a appris que la morale (qui comprend, selon moi, tous les devoirs de l'homme envers Dieu et ses semblables) ne suffit pas pour le rendre digne de ses bontés; à moins qu'on ne fasse profession de croire, comme ils le disent, à certains mystères et dogmes absurdes, dont ils n'ont pas plus d'idée qu'un cheval. Je déclare que cette morale a fait ma religion et la règle de toutes mes actions, auxquelles j'en appelle pour prouver combien ma croyance a été d'accord avec ma conduite. »

La biographie Michaud appelle cela du *galimatias;* c'est une profession de foi aussi nette et aussi claire, sinon aussi élégante, que celle du vicaire savoyard, et, puisque la biographie voulait protester, elle aurait pu trouver autre chose à reprendre qu'un défaut de clarté. Les éditions de Baskerville sont fort recherchées, plutôt, il est vrai, pour la beauté des types que pour la correction. Nous citerons notamment celles de Virgile, d'Horace, de Juvénal, de Perse, et la Bible anglaise imprimée aux frais de l'université de Cambridge. En 1779, Beaumarchais acheta les types de Baskerville qu'il fit servir à l'impression de l'édition des œuvres de Voltaire, dite *édition de Kehl*.

BASKET s. m. (ba-skèt — mot angl. qui signif. *panier*). Métr. Mesure de capacité, employée dans l'Inde anglaise pour le riz : *A Rangoun, le* BASKET *ou tenn est compté comme pesant 26 kilo.*

BASKIRS, peuplade d'origine mongole, qui habite les gouvernements russes d'Orenbourg et de Perm, entre les rivières Kama, Volga et Oural. Les Baskirs, appelés *Ischtiaks* par plusieurs nations de l'Asie, se donnent eux-mêmes le nom de Baschkourts, mot qui signifie *éleveurs d'abeilles;* ils forment 30,000 familles environ, et sont au nombre de 400,000. Cette population, répartie en douze cantons, est nomade pendant l'été et reste fixée dans les villages pendant l'hiver. Les Baskirs s'occupent peu d'agriculture; ils vivent du produit de la chasse et surtout de l'élève des abeilles et des chevaux; leur territoire, riche en forêts et en pâturages, renferme, sur les revers de l'Oural, des lavages d'or et de platine d'une grande importance.

Les traits de leur visage et leur conformation physique décèlent leur origine; ils sont de taille moyenne, robustes, belliqueux et enclins au brigandage. Leur vêtement consiste en un long pardessus à la manière orientale, et en une grande peau de mouton; leur coiffure, en un bonnet pointu de feutre. Ils préparent, avec du lait de chameau et de jument fermenté, une boisson enivrante qu'ils appellent *koumiss*, et dont ils sont extrêmement friands. Leurs armes sont les flèches, la lance et l'arc, auxquels ils ont joint les armes à feu. La plupart d'entre eux professent l'islamisme; leur chef religieux réside à Oufa; mais la loi du prophète, grossièrement altérée par un mélange de croyances superstitieuses, est très-imparfaitement observée. Les *Annales allemandes des peuples de la terre* nous donnent sur les mœurs, les croyances et les légendes des Baskirs de très-curieux détails, que nous croyons devoir mettre en partie sous les yeux de nos lecteurs. Les Baskirs prétendent posséder des livres noirs dont le texte, disent-ils, a été composé dans l'enfer. Selon eux, les interprètes de ces livres connaissent le passé, le présent et l'avenir, et entretiennent les liaisons les plus intimes avec les démons, auxquels ils peuvent faire faire des choses extraordinaires, telles que d'obscurcir le soleil et la lune, de détacher les étoiles du ciel, où l'on pense qu'elles sont fixées, et de les faire descendre sur la terre; de soulever et d'apaiser des tempêtes et des ouragans; d'acquérir à volonté des richesses immenses, en un mot, de satisfaire toutes leurs passions, tous leurs caprices, même les plus extravagants. La possession de ces livres noirs est naturellement fort recherchée, et se transmet de père en fils par héritage. Les Baskirs croient, en outre, aux magiciens et aux sorciers, dont la puissance, quoique moindre à leurs yeux, est encore fort redoutable. Ces sorciers ont le monopole du traitement des maladies, dans lequel ils emploient toutes les simagrées auxquelles nous ont initiés les récits de tous les voyageurs qui ont visité une peuplade barbare quelconque. Ces magiciens pratiquent également la divination au moyen des os de mouton. Rien n'égale, paraît-il, la vénération des Baskirs pour le *cheïtan-kouriasi* (celui qui voit le démon, Satan). Le rôle de ces *cheïtan-kouriasis* n'est pas toujours une œuvre de mal et de destruction; on a souvent, au contraire, recours à leurs bons offices dans des cas de grandes calamités publiques, telles que des épidémies, des sécheresses, etc. Les Baskirs croient que les astres sont fixés au ciel par des chaînes de fer, et que la terre repose sur trois énormes poissons, dont l'un est déjà mort, symptôme de la fin prochaine du monde. Cette dernière légende se retrouve aussi chez les Persans. Les Baskirs, en adoptant la religion musulmane, en ont également pris les doctrines fatalistes, vers lesquelles, du reste, ils étaient déjà poussés par leurs tendances antérieures. Le diable joue un très-grand rôle chez les Baskirs; aussi, beaucoup de localités de leur pays tirent leur nom de celui du diable.

Le territoire occupé par les Baskirs présente beaucoup d'intérêt, au point de vue archéologique. On y remarque principalement trois ruines importantes. La première se trouve sur les bords de la Kama, à la place qu'occupait autrefois une petite ville des Bulgares; on y remarque un temple consacré à une divinité inconnue, qui, s'il faut en croire les traditions locales, aurait disparu sous la forme d'une épaisse fumée, après avoir prédit la ruine de Kazan. La seconde ruine, qui existe aussi sur les bords de la Kama, est tout ce qui reste d'une ville qui renfermait un temple magnifique, dans lequel on offrait des sacrifices humains. La troisième ruine se trouve sur les bords de la Belaia. C'était autrefois, disent les Baskirs, une ville populeuse, qui fut abandonnée par ses habitants à cause de la foule innombrable de serpents venimeux envoyés, à ce que prétend la tradition, par les mauvais esprits.

On doit cependant reconnaître que les grossières superstitions des Baskirs, dont nous venons d'esquisser rapidement le tableau, commencent à perdre peu à peu du terrain, grâce à la civilisation qui pénètre chez eux, et à laquelle, il faut le reconnaître, ils ne se montrent nullement rebelles. Dans presque tous les villages, il y a des écoles où les enfants apprennent à lire, à écrire, etc. Les jeunes gens vont faire leurs études à Kazan, ou dans la petite ville de Kargal. On y a fondé de très-bonnes écoles, où l'on enseigne la lecture, l'écriture, la grammaire tartare, l'arabe, le turc, le persan, la physique et la philosophie d'Aristote. A Orenbourg, l'institut Naplinjeff est assidûment fréquenté par la jeunesse baskirienne, tartare et kirghize, et même plusieurs Russes y apprennent le russe, l'arabe, le tartare et le persan, ainsi que les éléments de l'art militaire. Cet institut est appelé à répandre parmi les Cosaques l'instruction et tous les bienfaits qui en résultent.

Les Baskirs vivaient autrefois indépendants sous leurs princes, dans la Sibérie méridionale; mais, persécutés par les khans de ce pays, ils se replièrent sur les rives de l'Oural et du Volga, et se soumirent au khan de Kazan. Ce dernier Etat ayant été détruit vers 1480 par Ivan II, ils reconnurent la domination des Russes, contre lesquels ils se soulevèrent fréquemment dans la suite. Vers 1730, les Kalmouks, qui parcouraient les vastes steppes situés à l'O. de l'Oural, ayant émigré dans l'empire chinois, les Baskirs dirigèrent leurs incursions vers le Volga, et inquiétèrent fréquemment les colons allemands qui, à la voix de Catherine II, étaient venus cultiver les terrains fertiles situés sur les bords de ce fleuve. Une expédition sérieuse fut dirigée contre ces hordes pillardes, qui, après avoir éprouvé une grande diminution de bien-être et de population, se soumirent à la puissance moscovite.

De nos jours, les Baskirs élisent eux-mêmes leurs chefs ou *atamans; ils ne payent ni taxe* ni impôts, mais ils sont astreints au service militaire du cordon établi pour la sécurité de la frontière asiatique; de plus, sur les quatorze régiments cosaques de l'empire, cinq sont exclusivement composés de Baskirs. D'humeur vagabonde et batailleuse, le Baskir monte admirablement à cheval, manie fort habilement ses armes, et est très-apte à former, dans l'armée russe, ces détachements de cavalerie légère qui sont d'une si grande utilité lorsqu'il s'agit de poursuivre un ennemi en déroute.

BASKUAL, PASKUAL ou **PASQUAL** (Abul-Hussem), lexicographe arabe, né à Cordoue, mort en 1182. On conserve de lui à la bibliothèque de l'Escurial, sous le nº 1672, le manuscrit de la *Bibliothèque arabico-espagnole,* divisée en dix parties. On lui attribue en outre une *Histoire des cadis de Cordoue* et une *Histoire d'Espagne.*

BASMADJI (Ibrahim), c'est-à-dire l'*Imprimeur*, introducteur de l'art typographique dans l'empire ottoman, né en Hongrie, mort en 1746. Fort intelligent, fort instruit et très-versé dans la connaissance du français, de l'italien et du turc, il quitta sa patrie, embrassa le mahométisme et se fixa à Constantinople. Il y connut Saïd-Effendi, qui venait d'admirer à Paris les merveilles de la civilisation (1720), et qui avait été surtout frappé des bienfaits de l'imprimerie. Saïd et Ibrahim résolurent d'introduire cette innovation dans les Etats du sultan. Le Hongrois Basmadji fit un livre manuscrit, où il exposa tous les avantages que la puissance turque pouvait tirer de l'adoption de cet art, et le présenta au grand visir, Ibrahim-Pacha. Le mufti, consulté, donna un avis favorable, et le privilége fut signé de la main même du sultan Achmet III; seulement, il fut défendu d'imprimer jamais le Coran, les lois orales du prophète, avec leurs commentaires, les livres canoniques et ceux de jurisprudence. Une *imprimerie fut fondée à Constantinople*; *mais*, malgré tout son zèle, Basmadji ne put voir sortir de ses presses que seize ouvrages. L'empereur Achmet III le combla de faveurs. Il lui fit don d'un *timar* ou fief militaire, et d'une pension de 99 aspres par jour.

BASMAISON POUGNET (Jean DE), jurisconsulte français, né à Riom au XVI^e siècle. Il s'était acquis beaucoup de réputation au barreau de sa ville natale, lorsqu'il fut député par sa province aux états généraux de Blois, en 1576. Il y fit preuve d'un esprit de modération et de tolérance extrêmes, fut un des membres désignés pour engager le prince de Condé à se rendre aux états; puis, à deux reprises, il fut chargé par la province d'Auvergne de missions près de Henri III. La modération de son caractère et de ses opinions lui attira la haine des ligueurs, et il fut sur le point de quitter le barreau pour devenir lieutenant de la sénéchaussée de sa province; *mais Etienne Pasquier*, qu'il avait *connu jadis* à Paris et dont il était devenu l'ami, s'empressa de lui écrire : « Il y a trente ans et plus que vous tenez l'un des premiers lieux entre ceux de notre ordre dans notre pays, étant chéri et aimé des grands, respecté du commun peuple, vivant en une honnête liberté, sans altération de votre conscience; et maintenant qu'êtes arrivé sur l'âge, désirez ambitieusement, poursuivez d'être lieutenant de province! Étant avocat du commun, votre fortune dépend de vous et de votre fonds; étant appelé à cet état, vous dépendrez désormais des grands qui le vous auront octroyé. » Basmaison suivit le sage conseil de son ami; il resta et mourut avocat. On a de lui quelques ouvrages fort estimés, notamment : *Sommaire discours de fiefs et arrière-fiefs* (Paris, 1579), et *Paraphrase sur la coutume d'Auvergne* (1590), plusieurs fois réimprimée.

BASMANOFF (Pierre), général russe, mort *en 1606. Chargé par le czar Baris Godunoff* de repousser, en 1605, le moine Giska Otrépief, qui s'était fait proclamer empereur à Moscou sous le nom de Démétrius, et qui s'avançait sur Novogorod, il remplit cette mission avec le plus grand succès, fut comblé d'honneurs par le czar et nommé commandant en chef de l'armée par Fédor II, qui succéda à Godunoff (1605). Bien qu'arrivé au faîte des honneurs et de la fortune, Basmanoff se rangea presque aussitôt parmi les mécontents, se laissa gagner par ce faux Démétrius qu'il avait vaincu, et fomenta une révolte, qui éclata le 7 mai 1605. Il proclama czar Démétrius, l'appela à Moscou, et, lorsque celui-ci fut entré dans la capitale, le jeune Fédor II fut mis à mort, ainsi que sa femme et sa mère. Le faux Démétrius et son complice ne jouirent pas longtemps de leur triomphe. Les cruautés de l'imposteur, son mépris pour les coutumes nationales le rendirent bientôt odieux; le *peuple, excité par* Vasili *Chouiski, se souleva* et assiégea le Kremlin. Basmanoff se mit à la tête des gardes pour défendre l'entrée du palais, fit appel à ceux qui, l'année précédente, avaient renversé avec lui Fédor, et tomba frappé d'un coup mortel par Michel Tatistcheff, qui s'écria, en le perçant de son épée : « Va-t'en au diable, scélérat, avec ton czar! »

BAS-MÉTIER s. m. Techn. Petit métier qui se pose sur les genoux.

BASMOTHÉENS, sectaires chrétiens qui observaient le sabbat comme les juifs.

BAS-MOULE ou **BASMOULE** s. m. (rad. *bas* et *moule*, à cause de la bassesse d'extraction de la mère). Au moyen âge, Fils d'un Latin et d'une Grecque. ‖ Soldat d'un corps de cavalerie légère.

BASNAGE, nom d'une famille protestante, originaire de Normandie, de laquelle sont sortis plusieurs savants ministres de l'Eglise réformée et des jurisconsultes. Parmi les plus distingués, nous citerons les suivants : BASNAGE (Benjamin), né à Carentan en 1580, mort en 1652, exerça pendant cinquante et un ans les fonctions de ministre, et composa un *Traité de l'Eglise* (1612), très-vanté par ses coreligionnaires. — BASNAGE (Antoine), fils aîné du précédent, né en 1610, mort en 1691, fut ministre à Bayeux, où il se fit remarquer par ses talents et ses vertus. Arrêté au Havre-de-Grâce, il fut jeté en prison jusqu'en 1685. A cette époque, il quitta la France et alla terminer sa vie en Hollande. — BASNAGE DE FLOTTEMANVILLE (Samuel), fils du précédent, né à Bayeux en 1638, mort en 1721, se livra à la prédication dans sa ville natale, accompagna son père en Hollande, et, comme lui, se fixa à Zutphen, où il termina sa vie. Il a publié deux ouvrages : *De Rebus sacris ecclesiasticis exercitationes* (1692), et *Annales politico-ecclesiastici*, etc. (1706, 3 vol.). — BASNAGE DU FRAQUENAY ou FRANQUESNAY (Henri), né près de Carentan en 1615, mort en 1695, était fils puîné du chef de la famille, Benjamim Basnage. Doué de l'imagination la plus heureuse, et tout à la fois l'un des hommes les plus instruits de son temps, il embrassa la carrière du barreau en 1636, devint avocat près du parlement de Rouen, où il s'acquit une grande réputation par son savoir et son éloquence, et, bien que protestant, il se vit, chose rare à cette époque, entouré de l'estime et du respect de tous. Ce savant jurisconsulte a laissé deux ouvrages remarquables et souvent réimprimés : *Coutumes du pays et duché de Normandie, avec commentaires* (1678, 2 vol. in-fol.); *Traité des hypothèques* (1687, in-4º); ses œuvres complètes ont été publiées par son fils à Rouen (1709). — BASNAGE DE BEAUVAL (Jacques), né à Rouen en 1653, mort en 1723, était fils aîné du précédent. Envoyé par son père à l'académie réformée de Saumur, pour y faire ses études, il eut pour maître le savant philologue Tannegui Lefebvre, et, grâce à ses remarquables aptitudes, il fut bientôt versé dans la connaissance de plusieurs langues anciennes et modernes. De là il se rendit successivement, pour apprendre la théologie, à Genève et à Sedan, où il reçut les leçons de Jussieu, se fit recevoir ministre dans sa ville natale en 1676, et épousa, en 1684, la petite-fille de Pierre Dumoulin, ministre qui, au commencement du siècle, avait joué un rôle important dans les affaires de religion. Lorsqu'en 1685 le culte protestant fut interdit à Rouen, par suite de la révocation de l'édit de Nantes, Basnage se retira en Hollande, exerça d'abord son ministère à Rotterdam, puis fut appelé à La Haye en 1719, parce que le grand pensionnaire Heinsius, qui avait pu apprécier son caractère et ses talents, désirait l'avoir auprès de lui. Ce dernier l'employa dans différentes missions, dont il s'acquitta avec une habileté qui a fait dire à Voltaire qu'il était plus propre à être ministre d'Etat que d'une paroisse. Lorsque le duc d'Orléans envoya, en 1716, Dubois à La Haye pour y négocier une alliance, il lui ordonna de se concerter avec Basnage, qui n'avait pas cessé d'être profondément attaché à son pays, et celui-ci prit une part active au traité d'alliance conclu en 1717. Pour le récompenser de ses services, le régent lui restitua tous les biens qu'il avait en France et qui avaient été confisqués. Basnage n'en continua pas moins à rester en Hollande, où il mourut. Il n'était pas seulement un homme d'une science profonde, mais un grand homme de bien, dont la candeur et la droiture étaient sans égales, et qui rehaussait encore ces qualités par l'exquise urbanité de ses manières. On a de lui de nombreux ouvrages, pour la plupart extrêmement remarquables. Les principaux sont : *Traité de la conscience*, etc. (Amsterdam, 1696); *Histoire de l'Eglise depuis Jésus-Christ* (1699); *His-*

toire des Juifs depuis Jésus-Christ (1706), une de ses œuvres les plus importantes; *Antiquités judaïques* (1713); *Annales des Provinces-Unies* (1717); *Dissertation historique sur les duels et les ordres de chevalerie* (1720); *Etat de l'Eglise gallicane sous le règne de Louis XIV et sous la minorité de Louis XV* (1719), etc. — BASNAGE DE BEAUVAL (Henri), frère du précédent, né à Rouen en 1656, mort en 1710, suivit, comme son père, la profession d'avocat au parlement de sa ville natale. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, il abandonna le barreau, et, deux ans après, il alla chercher près de son père un refuge en Hollande, où il termina ses jours. Comme lui, il était d'une tolérance et d'une modération extrêmes, comme on le voit du reste dans ses ouvrages, dont les principaux sont: *Tolérance des religions* (1684); *Histoire des ouvrages des savants* (1687-1709, 12 vol.), intéressant recueil de critique littéraire, faisant suite aux *Nouvelles de la république des lettres*, de Bayle. On a également de lui une édition augmentée du *Dictionnaire universel, recueilli et compilé par feu Antoine Furetière* (1701, 3 vol.).

BAS-NORMAND, BASSE-NORMANDE adj. Géogr. Qui est de la basse Normandie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants: *Les pays* BAS-NORMANDS. *Le patois* BAS-NORMAND. *Cette discussion fut imprudemment élevée par un seigneur* BAS-NORMAND. (Balz.)

— Substantiv. Personne qui est de la basse Normandie : *Un Parisien n'est qu'une dupe, en comparaison d'un* BAS-NORMAND, *et mon maître l'attrapera.* (Campistron.) *C'est un vrai* BAS-NORMAND *qui a le cœur sur la main.* (F. Soulié.)

. . . . Morbleu! j'entre en furie,
En songeant qu'un morceau si tendre et si friand
Doit tomber sous la main d'un maudit *Bas-Normand.*
REGNARD.

— Les écrivains en général, et particulièrement les poëtes, donnent à ce mot un sens un peu défavorable, et l'emploient comme synonyme de menteur, de hâbleur, d'homme en qui il ne faut avoir qu'une demi-confiance.

BASOCHE ou **BAZOCHE** s. f. (ba-zo-che — Etym. contestée; suivant Ménage et d'autres étymologistes, vient de *basilica*, basilique, lieu où se tenaient les tribunaux; dans le vieux français, *basilique* se serait prononcé successivement *basilea*, *basalea*, *baseuque*, *basoque*, *basoche*. Suivant d'autres, Boiste, par exemple, du gr. *bazein*, railler, parler d'une façon goguenarde). Avant la Révolution, Communauté des clercs du parlement de Paris. ‖ Juridiction des clercs du parlement, qui jugeaient leurs pairs.

— Par ext. Mœurs, habitudes des clercs de la basoche : *Cela sent sa* BASOCHE.

— Par plaisant. Corps des procureurs, avoués et notaires : *Quel spectacle! La nouvelle et l'ancienne* BASOCHE *qui trinquent ensemble!* (Scribe.)

— **Encycl.** Les procureurs, voyant l'augmentation toujours croissante du nombre et de l'importance des affaires portées devant le parlement, et ne pouvant plus faire par eux-mêmes toutes les écritures que nécessitait leur ministère, avaient obtenu du parlement le droit de se faire aider par des *clercs*, c'est-à-dire par des jeunes gens instruits, car tous ceux qui savaient lire et écrire étaient alors compris parmi les hommes de *clergie*. En 1303, Philippe le Bel, *de l'avis et conseil de son parlement*, autorisa les clercs de procureur à se discipliner et à former la corporation de la *basoche*, à laquelle il concéda les priviléges, qu'ils gardèrent pendant près de cinq cents ans, d'une juridiction particulière. La *basoche* s'administrait elle-même, veillait aux intérêts de chacun de ses membres; en outre, elle exerçait un droit de justice souveraine, exclusive et sans appel, sur tous les clercs du palais; ce droit s'étendit bientôt à tous ceux des juridictions ressortissantes au parlement de Paris. Ainsi, pas plus que les autres industries ou professions, les professions judiciaires ne pouvaient échapper, au moyen âge, à la forme générale de corporation; mais, disons-le tout de suite, pendant que toutes les corporations se résumaient en confréries, la *basoche*, elle, donnait un exemple jusque-là sans précédent peut-être en ne prenant pas, comme ses devancières, le caractère essentiellement religieux qui leur était propre. La *basoche* reçut dès son origine le titre de *royaume*, et son chef, comme ceux de beaucoup d'autres associations, fut autorisé à prendre celui de roi. Il y avait déjà le roi des merciers, le roi des arbalétriers, le roi des ribauds, le roi des ménétriers, même le roi des barbiers, qui était le barbier du roi; il y eut le roi de la *basoche* ou des basochiens, dont les priviléges ne manquaient pas d'importance, ainsi qu'on en pourra juger par la suite de ce travail. Les dignitaires, qui composaient une véritable cour à ce souverain plus d'une fois redoutable et redouté, se qualifièrent nécessairement *princes de la basoche*. Ils devaient foi et hommage à leur roi; ils étaient tenus d'obéir à ses mandements; et l'appel de leurs jugements était porté devant lui ou devant son chancelier. Le roi de la *basoche* connaissait en dernier ressort de tous les différends entre clercs. La *basoche* tenait des séances périodiques, et jugeait, tant en matière civile qu'en matière criminelle, non-seulement les contestations qui s'élevaient entre ses membres, mais aussi les procès intentés à ces derniers. Elle avait, dans ses attributions, celle de décider sur la capacité des candidats aux offices de procureur, et délivrait ou refusait les certificats d'*admittatur*; de nos jours les chambres d'avoués continuent cette tradition. Dans l'origine, le temps de cléricature était constaté par des lettres qu'on appelait *lettres de béjaune* ou *bec jaune*. Ajoutons que le roi de la *basoche* réglait la discipline de la turbulente milice placée sous son autorité.

Chaque année, vers la fin de juin ou dans les premiers jours de juillet, la *basoche* était tenue, en vertu d'une ordonnance de Philippe le Bel, de faire une *montre générale*, composée de tous les clercs du Palais et du Châtelet (v. ci-après BASOCHE DU CHÂTELET), et de tous les suppôts et sujets du roi de la *basoche* (*Recueil des Règlements du royaume de la Basoche*, anonyme). Les clercs se distribuaient en compagnies de cent hommes, qui se choisissaient chacune un capitaine, un lieutenant et un enseigne ou porte-étendard. Tout capitaine, une fois élu, adoptait la couleur et le costume que devaient porter les clercs placés sous ses ordres. Ce costume était reproduit par la peinture sur un morceau de vélin, qui demeurait fixé à l'étendard de la compagnie. Celle-ci prenait un nom en rapport avec l'accoutrement mis à l'ordre du jour. Les dignitaires de la *basoche* figuraient au grand complet à cette montre ou revue, qui offrait un spectacle fort remarquable et qui, à l'époque de Henri III, réunissait jusqu'à dix mille hommes. Une peine de dix écus d'amende était prononcée par le chancelier de la *basoche* contre tout clerc qui, sans motif d'excuse légitime, se dispensait d'y assister. Nous avons parlé des dignitaires : ils se composaient, outre le roi, d'un chancelier, d'un vice-chancelier, d'un maître des requêtes, d'un grand audiencier, d'un procureur général, d'un grand référendaire, d'un aumônier, de secrétaires, d'huissiers, de greffiers, etc., etc. Philippe le Bel avait accordé au roi de la *basoche* l'autorisation de porter la toge royale, de faire frapper une monnaie qui aurait cours parmi les clercs et leurs fournisseurs; il lui avait, en outre, accordé l'usage d'un sceau sur lequel étaient gravées les armes basochiennes : *un écu royal d'azur à trois écritoires d'or*, et au-dessus *timbre, casque et morion, avec deux anges pour supports*. Une vieille ronde de la *basoche*, qui n'avait pas moins de quarante couplets et qui remonte, dit-on, à la bataille de Pavie, fait allusion à ces armes de la manière suivante :

L'encrier, la plume et l'épée
Etaient les armes de Pompée;
La *basoche* est son héritière,
Elle en est fière!
Soldat clerc, le basochien
Est bon vivant et bon chrétien.
Vive la *basoche!*
A son approche
Tout va bien!

Mercier, dans son *Tableau de Paris*, s'écriait plus tard : « Oh! quel fleuve dévorant, semblable aux noires eaux du Styx, sort de ces armes parlantes (les trois écritoires), pour tout brûler et consumer sur son passage! Quoi, Montesquieu, Rousseau, Voltaire et Buffon ont aussi trempé leur plume dans une écritoire! Et l'huissier exploitant et l'écrivain lumineux se servent chaque jour du même instrument! » N'en déplaise à Mercier, cet encrier, cette plume et cette épée, dont parle la chanson, sont, bien plus que trois simples écritoires, l'expression parlante de cette jeunesse turbulente et aventureuse, toujours prête, ainsi que le fait remarquer M. Gustave Desnoiresterres, à en venir aux mains, et à laquelle la jeunesse de nos écoles ne saurait être comparée. Le sceau basochien était confié à la garde du chancelier, lequel portait la toge et le bonnet, ni plus ni moins que son confrère le chancelier de France. Au nombre des priviléges de la *basoche*, dont les pièces de constitution furent brûlées dans l'incendie du palais arrivé le 7 mars 1618, n'oublions pas de rappeler celui qui octroyait au trésorier et au receveur du domaine de la *basoche* le droit de faire sceller gratis, à la chancellerie de France, une lettre de tel prix qu'ils voudraient.

Les statuts publiés en 1586 règlent les audiences, le nombre des dignitaires et les attributions de chaque officier. La cour de justice de la *basoche* se composait du chancelier (remplaçant le roi supprimé par Henri III, ainsi qu'on le verra plus loin) ou du vice-chancelier président, assisté de ses maîtres des requêtes. Aux termes d'un arrêt rendu en 1656 par le parlement de Paris, tous les officiers de la *basoche* étaient élus dans une assemblée générale des clercs du palais. Le chancelier, désormais chef souverain de la corporation, ne pouvait être ni marié ni bénéficier; il portait la robe et le bonnet carré; les autres officiers, l'habit noir, le rabat et le manteau. Les audiences se tenaient publiquement deux fois par semaine. Le nombre de juges, pour la validité de l'arrêt, ne pouvait être au-dessous de sept, non compris le président. Tous les avocats reçus au royaume basochien devaient assister aux plaidoiries tant ordinaires qu'extraordinaires en habit décent, sous peine de confiscation de chapeaux. Les requêtes présentées à la cour étaient intitulées : *A Nos Seigneurs du royaume de la Basoche;* le papier timbré était employé pour ces requêtes, ainsi que pour toutes les procédures. Les arrêts étaient formulés ainsi : *La basoche régnante en triomphe et tiltre d'honneur, à tous présents et à venir, salut. — Nostre bien amé... A ces causes... De grâce spéciale et autorité royale basochienne... Si mandons à nos amés et féaux. — Car tel est nostre plaisir. — Donné en nostre dit royaume, l'an de joie... et de nostre règne le perpétuel.* Les décisions, nous l'avons déjà rappelé précédemment, étaient souveraines : on ne pouvait en appeler que devant la même juridiction. La cause était alors jugée par ce qu'on appelait le *grand conseil*, composé des chanceliers et des procureurs de la cour basochiale. Les audiences de la *basoche* n'étaient pas seulement remplies par la discussion des causes dont la cour pouvait connaître, mais elles étaient encore, et surtout, des sortes de conférences pleines d'enseignement, où se débattaient des procès fictifs dont les plaidoiries avaient pour but de familiariser les clercs avec l'interprétation des lois et la mise en pratique des termes du barreau, des règles de la procédure et des coutumes du palais; chaque année, à l'époque de la Saint-Martin, la *basoche* ouvrait ses audiences en grand apparat, des harangues étaient prononcées comme au parlement, et il était donné lecture des noms des avocats inscrits au tableau. Pour être reçu basochien, il fallait être célibataire et n'être pourvu d'aucun titre soit d'avocat, soit de procureur. Il y avait des artisans spécialement attachés à la *basoche :* un barbier, un chirurgien, un charpentier, un rôtisseur, etc.

On a pu pressentir déjà, lorsque nous avons parlé de la *montre* ou *revue générale*, que la corporation basochienne avait (et c'était là d'ailleurs un des caractères communs aux corporations) une sorte d'organisation militaire. La *basoche* composait, en effet, une milice considérable, qui paya de loyaux services les faveurs de la royauté. Henri II, notamment, ne dédaigna pas d'en tirer parti. Ainsi, en 1548, la Guyenne s'étant soulevée par suite des exactions commises dans la perception des droits nouveaux qui avaient été imposés à ses habitants, le roi de la *basoche* offrit au roi de France six mille de ses sujets pour l'aider à pacifier la Guyenne. L'offre fut bien accueillie. Le monarque, au retour des basochiens, leur demanda quelle récompense ils désiraient. « L'honneur de servir Votre Majesté partout où elle voudra nous employer, » lui répondit-on. Ce fut là, pour la *basoche*, la source de plus d'un privilége. Le droit de couper dans les forêts du roi plusieurs chênes, dont le plus beau était amené à Paris en grand appareil et planté dans la cour du Palais, droit accordé par lettres patentes de 1548, n'a pas d'autre origine. Tous les historiens de la *basoche* prétendent, en outre, que la belliqueuse corporation, en récompense de sa bravoure en Guyenne, reçut la jouissance exclusive du Pré aux Clercs, vaste terrain connu jusque-là sous le nom de la Saulsaye, et où, depuis lors, elle passa chaque année sa *montre générale* ou *revue*. Le Pré aux Clercs aurait dès lors échappé à l'Université; mais remarquons en passant qu'aucun des historiens de l'Université ne mentionne ce don royal. Cette contradiction a échappé aux chroniqueurs du vieux Paris, ainsi qu'aux monographes de la *basoche* et de l'Université. M. Victor Fournel en fait la remarque. La possession constante de l'Université lui paraît évidente, en dépit de l'assertion isolée des historiens de la *basoche*, qu'on pourrait expliquer, selon lui, par un don momentané et sans suite, ou par la concession de quelques droits particuliers relatifs à l'usage de ce vaste terrain.

Une chose digne de remarque, c'est que la corporation des clercs, quoiqu'elle fût nombreuse et régulièrement organisée, prit rarement part d'une manière active aux événements politiques. Elle n'y était pas indifférente pourtant, et nous la voyons mêlée, dès le règne de Charles VII, aux agitations que la guerre avec l'Angleterre jetait dans Paris; mais elle ne s'en occupait guère que pour attaquer les abus par l'arme toute gauloise du ridicule. Plus tard, nous la retrouverons à la prise de la Bastille, offrant son sang à la liberté et formant un corps armé. Il y avait dans sa constitution même une sorte d'ironie burlesque, qui la portait à chercher le côté plaisant ou risible des choses les plus respectées dans les sociétés humaines. Il n'est donc pas étonnant qu'elle ait songé de bonne heure à donner des représentations théâtrales, qui furent accueillies avec une faveur d'autant plus grande qu'elles étaient plus satiriques et plus licencieuses. Tous les hommes exerçant les charges les plus hautes passèrent sous les fourches caudines de son esprit critique et mordant. Elle fit surtout une guerre acharnée et impitoyable aux prétentions, aux ridicules et aux abus de la justice; elle s'érigeait en tribunal, par devant lequel elle citait à comparaître tout ce qui portait la toge ou la robe, et, s'arrogeant peu à peu le droit de tout dire, les clercs de la *basoche* allèrent si loin, que plus d'une fois il fallut refréner leur audace; et c'est ici justement que la *basoche* va se présenter à nous sous son aspect joyeusement pittoresque. Les basochiens, passés maîtres en cette science, aujourd'hui perdue ou à peu près, que nos ancêtres appelaient la *gaie science*, nous apparaissent comme les fondateurs probables de la comédie française. Ils furent « comme les premiers comédiens en ce royaume, » dit l'abbé d'Aubignac, qui leur reproche d'avoir maltraité la religion. On peut admettre que ce sont les premiers auteurs-acteurs qui se soient montrés à Paris. La *basoche* n'avait certes pas été constituée en vue de donner des représentations théâtrales; dans l'origine, elle n'avait même rien d'une société dramatique; il n'en est pas moins vrai que les jeux scéniques furent une des principales raisons de sa grande popularité, un de ses titres les plus durables à la célébrité. Comment fut-elle amenée à prendre un caractère que les études judiciaires semblaient pourtant exclure? Elle avait des jours de fêtes, pour lesquels il fallait des divertissements; elle n'en trouve pas de meilleurs que les jeux scéniques. Mais elle cherche un genre plus mondain que les *mystères*, dont les confrères de la Passion possèdent le privilége, et dont le peuple commence à se lasser, et elle invente la *moralité*, espèce de satire un peu abstraite de l'humanité, pièce d'un genre mixte, participant des *soties* par les allusions satiriques et des *mystères* par quelque mélange de sujets religieux. A quelle époque les clercs de la *basoche* mêlèrent-ils à leurs fêtes et cérémonies des représentations théâtrales? M. Victor Fournel pense que ce fut, au plus tard, vers le commencement du XVe siècle; car, dit-il, quelques années après, on voit la *basoche* en pleine possession de cet usage, et adjoignant même à son répertoire ordinaire de *moralités*, par suite d'une autorisation réciproque échangée entre les deux sociétés rivales, les soties et les farces des Enfants Sans-Souci. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous voyons, dès 1444, la faculté de théologie interdire les basochiens à cause de l'immoralité de leurs *moralités*. Deux ans auparavant, le parlement les avait déjà censurés. « Dans ses jeux de théâtre, écrit l'auteur des *Spectacles populaires*, la *basoche* conserva d'abord sa physionomie spéciale de corporation judiciaire, et se renferma dans la satire des gens du palais : clercs, huissiers, procureurs, avocats, juges même, étaient l'objet de railleries mordantes; elle frondait les ridicules et les abus de dame Justice; elle était une sorte de tribunal comique par devant lequel comparaissait lui-même, à certains jours, le grave tribunal chargé de la sanction des lois; et ces petits clercs, saute-ruisseaux, gratte-papier, bénéficiant chacun des priviléges collectifs de l'association, et devenus des personnages avec qui il fallait compter, acquéraient, aux grandes dates de leurs divertissements scéniques, les droits exorbitants de ces esclaves romains qui, durant les saturnales, pouvaient se venger impunément en libres propos de la tyrannie de leurs maîtres. Puis, le cercle s'étendit par degrés, et bientôt les farces et moralités des basochiens embrassèrent dans leur vaste cadre toute la comédie humaine, ou du moins tout ce qu'en pouvait pénétrer la verve bouffonne et railleuse, mais naïvement grossière, de ces Thespis du théâtre français. » Les clercs ne jouèrent, dans l'origine, que trois fois par année : la première, tantôt le jeudi qui précédait et tantôt celui qui suivait la fête des Rois; la deuxième, le jour de la cérémonie du mai, dont nous parlerons tout à l'heure; la troisième, quelque temps après la *montre générale*. Peu à peu, leurs représentations devinrent plus fréquentes, et il n'y eut pas de fêtes ou de réjouissances publiques auxquelles la *basoche* ne fût conviée; elle donnait, par exemple, son spectacle aux entrées des souverains, aux cérémonies des mariages royaux, aux cours plénières, etc. Jusqu'à Louis XII, les clercs n'eurent pas d'endroit fixe pour leurs exhibitions théâtrales, qui avaient lieu parfois au Palais, plus souvent dans des maisons particulières, et de temps à autre à la Saulsaye ou Pré aux Clercs, dont la jouissance leur avait été concédée par Henri II, ainsi que nous l'avons vu précédemment. Louis XII, qui se plaisait à protéger les libertés du théâtre, persécuté par ses prédécesseurs, Louis XII, que les basochiens n'avaient cependant pas épargné dans leurs satires, accorda à ces derniers le privilége exclusif et perpétuel de jouer sur la grande table de marbre du Palais, qui servait aux festins somptuaires donnés par les rois de France lorsqu'ils tenaient cour ouverte, et qui occupait presque toute la longueur de la grande salle du Palais, mesurant 40 m. de long sur 12 m. 70 de large; salle magnifique, consumée, ainsi qu'une partie des bâtiments du Palais, par l'incendie de 1618, et dont la salle actuelle des Pas perdus, qui n'en est qu'un diminutif, ne peut donner qu'une très-faible idée. Les clercs avaient déjà joué sur cette table de marbre, composée de neuf morceaux, et, dit Sauval, d'une épaisseur extraordinaire; ils y avaient joué, mais par occasion, et non d'une façon constante; ils en devinrent dès lors les propriétaires particuliers. Les représentations étaient suivies d'un grand festin présidé par le roi de la *basoche;* les frais en étaient couverts par des souscriptions, des taxes imposées aux béjaunes, et, chose plus extraordinaire, par des dons spéciaux du parlement, qui se montra d'abord assez bienveillant, peut-être malgré lui, envers les joyeux comédiens de la *basoche*. Une question se présente tout naturellement à cette place. Quand les clercs donnaient leurs jeux à la Saulsaye, c'était, cela n'est pas douteux, en plein air et en plein soleil, à la face du populaire; mais, une fois installés dans la grande salle du Palais, excluaient-ils la foule profane, pour se borner à l'auditoire des gens de robe? Un arrêt du parlement de 1476, un autre de 1477, appuieraient

au besoin cette hypothèse, que tout le monde était admis à venir entendre les clercs débiter leurs épigrammes. Le premier défend aux basochiens de jouer *publiquement au Palais ou Châtelet ni ailleurs, en lieux publics*, farces, soties, moralités ni autres jeux *à convocation de peuple;* le second leur enjoint de n'être si hardis « de jouer farces, moralités publiquement, *au Palais ne ailleurs.* » En outre, comme le fait remarquer M. Fournel, les nombreuses mesures que l'on fut obligé de prendre contre les excès satiriques de la *basoche*, les persécutions qu'on organisa contre elle, la censure qui l'atteignit, les arrêts et les défenses multipliés du parlement, indiquent assez qu'elle ne renfermait pas dans une enceinte étroite la verve caustique de ses *atellanes*. On peut même avancer qu'elle la répandait en dehors de ses représentations proprement dites, et promenait par les carrefours la licencieuse bouffonnerie de ses hardis sarcasmes. Les sociétés dramatiques du moyen âge et de la Renaissance, comme aujourd'hui encore dans nos provinces les troupes ambulantes de bateleurs, faisaient dans les rues une exhibition des acteurs qui devaient jouer dans la pièce, revêtus de leurs costumes : c'était la *montre*. On y joignait une annonce verbale, toute pleine de promesses alléchantes, qui s'appelait le *cri*. Le *cri* était l'affiche du temps, une sorte de programme en vers, qui se déclamait sur toutes les places de la ville. Les *montres* et *cris* offraient, comme on doit le penser, à messieurs de la *basoche* une occasion, dont ils ne se firent pas faute de profiter, de décocher à leurs victimes les traits les plus acérés et de les livrer à la risée des places publiques par le moyen des masques, des costumes, et par une mimique dont la hardiesse se montrait surtout friande d'à-propos et d'actualités. La manière dont Pierre Faifeu joua un boulanger de la ville d'Angers (*Légende de Faifeu*, ch. IX) nous renseigne, par induction, sur les audaces de ces clercs sans pitié ni merci, que le peuple goguenard accueillait avec joie et que le parlement essayait, mais vainement, d'arrêter. Il est prouvé, d'ailleurs, que les basochiens portaient jusque dans les *montres* leurs personnalités et leurs épigrammes. Un arrêt du parlement, daté du 20 mai 1536, leur « fait deffense de ne joüer, *à la montre* de la *basoche* prochaine, aucuns jeux, ne faire monstration de spectacle, *ne escritaux, taxans ou notans quelque personne que ce soit,* » sous peine de prison et de bannissement perpétuel. Les *montres* de la *basoche*, avec leur mise en scène pittoresque, étaient donc de véritables représentations, des pantomimes ambulatoires. Ecoutons l'auteur des *Spectacles populaires :* « Sous prétexte d'annoncer le spectacle, le *cri* venait souvent encore accroître les hardiesses de la *montre*, et donner le dernier trait à la satire. Ces processions par les rues, dans tout l'appareil des attributs basochiens, constituèrent probablement, d'abord, à peu près toute la représentation ; et l'on peut dire, sans trop s'avancer, que les premiers essais dramatiques de la société se firent en plein air et dans la rue. Par la suite, même après qu'elle fut entrée en possession de la table de marbre, elle n'en garda pas moins, avec une prédilection toute spéciale, l'habitude de ces brillants cortéges qui la mettaient plus directement en contact avec le peuple, et qu'elle organisait, non pas seulement comme une sorte de prologue avant chacune de ses représentations, mais encore à certaines dates périodiques et dans certaines occasions solennelles, où ils formaient le spectacle entier à eux seuls. » Nous avons cité plus haut l'ordonnance en vertu de laquelle tous les clercs du Palais et du Châtelet faisaient chaque année une *montre générale*, nous avons dit comment les clercs se distribuaient en compagnies, qui élisaient chacune son capitaine. Peut-être n'est-il pas inutile d'ajouter à ces détails l'esquisse rapide de la cérémonie qui fut pendant longtemps une des grandes curiosités populaires. Guidées par les tambours, les trompettes, les fifres et les hautbois, les compagnies basochiennes se répandaient en bon ordre à travers les rues. A leur tête marchaient le roi de la *basoche* portant la toque, le chancelier coiffé de la toque et du bonnet, et les autres dignitaires de la corporation. Les compagnies, toutes vêtues de jaune et de bleu, qui étaient les couleurs officielles de la *basoche*, portaient en outre les couleurs diverses adoptées par les capitaines et qui servaient à les distinguer entre elles; elles étaient précédées de leurs chefs respectifs et de l'étendard sur lequel se détachaient, en teintes éclatantes, l'emblème de la bande et les trois écritoires en champ d'azur. Les béjaunes, c'est-à-dire les nouveaux clercs admis tout récemment par les trésoriers, grossissaient les rangs de cette milice singulière, qui, n'oublions pas de le dire, était à cheval. Le cortége, composé généralement de six à huit mille clercs et quelquefois même de dix mille, se rendait dans la cour du Palais, où il défilait, au son des instruments, devant son roi, qui le passait en revue et ne manquait pas, cela est probable, de faire entendre un morceau d'éloquence de sa façon, quelque chose d'analogue sans doute à ce que nous appellerions aujourd'hui un discours de la couronne. Le cortége allait ensuite donner les aubades et réveils accoutumés aux présidents de la grand'chambre, au procureur général et aux autres dignitaires. Des danses et la comédie terminaient cette fête, qui était pour les clercs une occasion solennelle de se compter et de constater leurs forces. Cette *montre générale* subsista jusqu'au règne de Henri III, qui, effrayé de voir une population turbulente de dix mille clercs sous les ordres d'un seul homme dans sa capitale, supprima le titre de roi de la *basoche*, déféra au chancelier de la *basoche* tous les droits attribués à ce chef déchu, et réduisit les *montres* aux seuls officiers. Le cortége ne se composait plus alors que d'une trentaine de clercs, savoir : le chancelier, quelques maîtres des requêtes ordinaires, un grand audiencier, un référendaire, un aumônier, quatre trésoriers, un greffier, quatre notaires et secrétaires de la cour basochiale, un premier huissier et huit huissiers ordinaires. Il appartenait à un roi faible, fort jaloux de son autorité comme tous les rois faibles, de s'offusquer de ce titre de roi de la *basoche*, qui semblait lui créer un rival. Il était bien peureux, dira-t-on; mais, a écrit Mercier, souvent les hommes se sont laissé conduire par des mots, et plus loin qu'ils n'auraient d'abord imaginé. Le roi électif de la *basoche* portait une toque semblable à celle du monarque français et des insignes royaux; il avait ses armes, sa monnaie, ses sujets, et des gardes qui le suivaient partout. Dix mille clercs se trouvèrent un jour aux funérailles de l'un d'entre eux. C'était presque un Etat dans l'Etat. Un trait de plume porta le premier coup à cette étonnante prospérité de la *basoche*. Le titre de roi de la *basoche* fut porté en dernier lieu par Henri de Maingot. On donna au monarque renversé une compensation, en le créant bailli du Palais : c'était, on a eu raison de le dire, échanger le royaume de France contre l'île d'Elbe. François I[er], lui, s'était montré plus favorable à ces carrousels de la *basoche*, qui attiraient une si grande affluence de curieux. A deux reprises différentes, en 1528 et en 1540, il voulut les voir, et se montra émerveillé. « François I[er], dit M. Dufey (de l'Yonne), écrivit au parlement qu'il se rendrait à Paris, au jour désigné, pour voir la cérémonie. Le roi de la *basoche*, informé de la résolution de François I[er], envoya son avocat général au parlement, pour prier la cour de vouloir bien vaquer les deux jours suivants. Arrêt conforme, le 25 juin 1540. » Les clercs, en uniforme, musique en tête et bien montés, défilèrent devant le monarque, qui fut charmé de cette belle cavalcade.

Le parlement, il faut bien le reconnaître, ne demeura pas étranger à la décapitation du royaume de la *basoche*. Toujours jaloux de sa prépondérance, ce fut lui, bien plus encore que le roi, qui étendit la joyeuse et redoutable corporation sur un lit de Procuste qui ne fut pas toujours celui de la justice. Mais nous nous ferons mieux comprendre en parcourant rapidement l'histoire des sévérités encourues par les clercs de la *basoche*, à propos de leurs représentations scéniques : on y verra germer notre censure théâtrale, qui devait, hélas! donner des fruits si amers. Ce fut Charles VII qui, le premier, usa de rigueur contre les clercs de la *basoche*. Ceux-ci, cédant à toutes les colères provoquées dans le peuple par l'invasion étrangère, avaient poursuivi de leurs attaques les chefs de l'Etat. A peine le faible Charles VII eut-il reconquis son royaume par l'épée de Jeanne Darc, qu'il défendit aux basochiens toute espèce d'allusions satiriques. Malgré cette défense, les basochiens reprirent leurs allures agressives et gouailleuses. Le parlement se fâche. Les acteurs sont jetés en prison et mis au pain et à l'eau. Ceci se passait en 1442. Il est interdit, en outre, aux clercs de jamais jouer une satire — ô dérision amère! — avant qu'elle ait été approuvée par un censeur. Voilà donc le système préventif institué; mais les basochiens s'en moquèrent évidemment, car, deux ans après, en 1444, nous voyons la faculté de théologie prononcer leur interdiction. On trouve en outre, sous le règne suivant, des arrêts qui, tout en montrant combien Louis XI aimait peu les franches coudées de la farce, témoignent que le système préventif n'était pas né viable. De cette époque date la farce de *Maistre Pierre Pathelin*, monument remarquable attribué au basochien Pierre Blanchet.

En 1476, les choses en étaient venues à ce point, qu'un arrêt défend, « *pour certaines causes à cela mouvant*, à tous clercs et serviteurs, tant du Palais que du Châtelet de Paris, de jouer publiquement audit Palais ou Châtelet, ni ailleurs en lieux publics, farces, soties, moralités, ni autres jeux à convocation de peuple, sous peine de bannissement du royaume et de confiscation de leurs biens. » Bien mieux, l'arrêt leur interdit de demander la permission de jouer, sous peine d'expulsion du Palais ou du Châtelet. Cela n'empêche pas Jehan Léveillé, alors roi de la *basoche*, Martin Houssy, Théodart de Coatnampron et autres clercs acteurs, de présenter, l'année suivante, une requête à la cour. Mais la cour répond, le 19 juillet 1477, par une menace de répression plus sévère; la peine des verges est ajoutée au bannissement. Charles VIII ne se montra pas plus tolérant que son prédécesseur. Les représentations, autorisées de nouveau, sont l'objet d'une surveillance rigoureuse, et, pour quelques plaisanteries à l'adresse du gouvernement, cinq clercs sont condamnés à la prison; l'interdiction de jouer est prononcée de nouveau. Cependant, des jours meilleurs allaient se lever pour la *basoche*. Louis XII lui rendit tous ses priviléges. « Il permit les théâtres libres, dit Claude de Seyssel, et voulut que sur iceux on jouât librement les abus qui se commettaient tant à sa cour comme en son royaulme. » Sollicité de punir les basochiens, qui l'avaient représenté sous la figure de l'*Avarice :* « Je veux, répondit-il, que les jeunes gens déclarent les abus qu'on fait à ma cour, puisque les confesseurs et autres qui font les sages n'en veulent rien dire, pourvu qu'on ne parle de ma femme; car je veux que l'honneur des dames soit gardé. » Les basochiens profitèrent largement de cette liberté : ils allèrent jusqu'à imprimer sur leurs masques les traits des personnes qu'ils attaquaient. Le parlement voulut intervenir; mais il dut attendre pour cela la mort du roi, lequel consacrait, par sa présence et ses applaudissements, des tableaux qui flattaient ses passions et sa politique, en jetant le ridicule sur un pape ambitieux et hypocrite, en atteignant une cour débauchée, livrée à toutes les intrigues, en faisant incessamment une sorte d'appel à l'opinion, une façon de lit de justice populaire où les prétentions papales étaient plaidées et condamnées. Le *Jeu du prince des sots*, joué solennellement aux Halles le mardi gras de 1511, et dans lequel le pape, sous le nom de *prince des sots*, pousse à la trahison les seigneurs qui entourent le roi, enjoignant aux prélats d'abandonner l'Eglise et l'autel, de s'armer, de courir sus aux princes et de monter à l'assaut; cette violente satire de Jules II et de l'Eglise, qui fit la célébrité de Pierre Gringore ou Gringoire, dont la personnalité historique a été tournée en caricature par Victor Hugo dans *Notre-Dame de Paris*, peut passer pour le morceau typique de ce théâtre curieux et caractéristique, où les Enfants Sans-Souci et les clercs de la *basoche*, se faisant un continuel échange de répertoire, étaient à la fois auteurs et acteurs. « Ainsi, dit M. Deschanel, le théâtre, quoique littérairement très-informe, devenait déjà politiquement un instrument, une puissance. » Mais Louis XII meurt, et les clercs de la *basoche* perdent leurs libertés et franchises. Le 2 janvier 1516, le parlement défend aux basochiens de parler des princes et princesses de la cour. Nous avons cité plus haut l'arrêt du 20 mai 1536, qui défendait de jouer à la montre de la *basoche* aucuns jeux taxant ou notant quelque personne que ce soit, sous peine de prison et de bannissement perpétuel. Devant cette défense en termes si formels, la *basoche* se soumit ou fit mine de se soumettre, et de son côté le parlement, satisfait de son obéissance, se décida à laisser peu à peu les clercs reprendre leurs habitudes scéniques; mais, poussé par le clergé, il rétablit la censure en 1538, ordonnant aux comédiens de remettre à la cour, quinze jours avant la représentation, le manuscrit des pièces, qui ne seraient plus annoncées par le *cri* sans autorisation. La permission, lorsqu'elle était octroyée après cette formule préalable, portait défense, sous peine de prison ou de correction corporelle, de faire jouer *autre chose que ce qui est, hormis les choses rayées*. En 1540, redoublement de rigueur. On menace les délinquants de la *hart*, c'est-à-dire de la corde ou de la potence. Entre l'Eglise et le théâtre sévit cette guerre, de plus en plus terrible, qui durera deux siècles encore. « Quelles furies autour de Molière! a raison de s'écrier M. Deschanel, qui ajoute : Mais, en général, on remarque ceci : les parlements condamnent les comédiens, les rois les protégent. Derrière les parlements est le clergé; derrière les rois est le peuple. » Dans la lutte qui s'établit entre le pouvoir royal et le parlement, au sujet des spectacles tant aimés de nos pères, le parlement eut plus d'une fois le dessus, et nous le voyons, en 1548, interdire la mise en scène de tous les mystères, en même temps qu'il surveille de très-près les représentations des clercs de la *basoche*. Les années se passent, et ce n'est plus que sous la Ligue, à la faveur du désordre qui règne dans Paris, que les basochiens retrouvent un instant leur audace. Ils représentent alors sur la table de marbre : le *Guisien ou la perfidie tyrannique commise par Henri de Valois ès personnes des illustres, révérendissimes et très-généreux princes Loys de Lorraine, cardinal et archevêque de Rheims, et Henri de Lorraine, duc de Guise*. La *basoche* était, à cette époque, devenue presque une puissance dans l'État; Henri III s'en inquiéta. Nous avons vu tout à l'heure comment il tenta d'amoindrir son importance, en supprimant le titre de roi de la *basoche* et la *montre générale*. Sous son successeur, Henri IV, la comédie redevient libre; mais c'en est fait, le premier coup est porté à la corporation des clercs, qui désormais ira s'affaiblissant. Ses représentations dramatiques, dont la dernière trace se rapporte à l'année 1582, ont dû cesser au profit de celles de l'hôtel de Bourgogne; le privilége de battre monnaie lui a été retiré ; le parlement a interdit ses cavalcades et ses processions à travers la ville; les *montres* ne sont plus que d'insignifiantes réunions, qui n'excitent plus la curiosité publique.

Cependant subsistait toujours un genre de représentation qui, sans appartenir au théâtre, continuait les traditions de la *basoche* et plaisait fort au peuple, nous voulons parler de la *Cause grasse*, appelée primitivement *Cause solennelle*, et qui se plaidait publiquement le jour de carême-prenant. Ce plaidoyer épicé valut à la *basoche* une bonne part de sa popularité ; véritable discussion de carnaval, toute farcie de mots graveleux et de plaisanteries grossières, cette cause grasse, dont le chapitre XI du livre III de *Pantagruel* peut donner une idée, se plaidait de neuf heures à midi, en grand apparat, par-devant la cour basochiale : elle roulait d'habitude sur un fait ridicule, presque toujours grivois et quelquefois obscène, dont un magistrat trompé par sa femme faisait habituellement le sujet principal. On choisissait pour avocats les clercs les plus spirituels et les plus audacieux, et c'était à qui déploierait le plus de verve rabelaisienne dans cette joute où les mots les plus libres, les expressions les plus décolletées étaient choisies de préférence. L'auteur anonyme d'une plaquette intitulée : l'*Ouverture des jours gras ou l'entretien du Carnaval* (1634), a tracé un curieux tableau de ce qu'était, de son temps, le plaidoyer de la cause grasse, dont la licence était telle, qu'on dut l'abolir dans les premières années du règne de Louis XIII. Mais elle reparut et se maintint sous Louis XIV, et ne fut plus définitivement supprimée qu'au XVIII[e] siècle, époque où la *basoche* était bien déchue de son ancienne splendeur. Toutefois, les clercs restèrent en possession du droit, à eux octroyé par Henri II, de couper dans les forêts du domaine royal tels arbres qu'ils voudraient pour la plantation du *mai* dans la cour du palais. Ils faisaient ordinairement couper trois chênes : l'un, le plus beau, pour être placé dans cette cour, et les deux autres, pour être vendus à leur profit. Le même prince leur avait alloué, pour couvrir les frais de la cérémonie, une somme déterminée, à prendre sur les amendes adjugées au roi, tant au parlement qu'à la cour des aides. La plantation du *mai*, avec ses accessoires, se faisait au mois de mai de chaque année, en grande pompe, et tous les basochiens furent, jusqu'à une certaine époque, tenus d'y assister. Elle était précédée de démonstrations diverses, qui en prolongeaient la durée pendant près d'un mois. Après s'être entendus avec les officiers de la maîtrise des eaux et forêts sur le jour, qui était invariablement un dimanche, de leur rendez-vous dans la forêt de Bondy (la forêt de Bondy fut remplacée par le bois de Vincennes, à partir de 1778, par suite de sa cession au duc d'Orléans), le chancelier de la *basoche*, en habit d'apparat, et les deux commissaires nommés pour la fête, accompagnés d'un timbalier, de quatre trompettes, de trois hautbois et d'un basson, allaient au Palais donner les aubades et réveils au premier président, aux présidents à mortier, aux procureurs et avocats généraux, à la *basoche* elle-même, aux officiers des eaux et forêts, à la porte du parquet des gens du roi, etc. Ces aubades jouaient un rôle important dans les usages de la *basoche;* elles se donnaient souvent la nuit, à la lueur des flambeaux et des torches, par les rues, en grand appareil, à la suite des *montres*, à l'époque du renouvellement de l'année, et dans d'autres occasions encore. Le dimanche fixé, dès le matin, tous les dignitaires de la *basoche*, à cheval, vêtus superbement et armés de façon splendide, ayant avec eux leur imposant orchestre, allaient prendre le chancelier (nous supposons que le roi n'existe plus) et le conduisaient au palais. Après un premier discours prononcé par un clerc désigné d'avance, le cortége défile en bon ordre et se dirige vers le bois de Bondy, où l'attendent les officiers des eaux et forêts, également à cheval et suivis de gardes. On déjeune en commun. Après quoi, les officiers des eaux et forêts prennent les devants; la *basoche* se met également en marche, mais, avant d'arriver au lieu convenu, elle fait halte, et le premier huissier va avertir ceux qui la précèdent de son approche. Au point de réunion, le procureur général de la *basoche* adresse aux officiers une harangue. Puis, au son des trompettes et des timbales, le garde-marteau marque les arbres que le charpentier de la *basoche* viendra couper quelques jours après, pour les faire porter à Paris dans la cour du Palais. Enfin, le jour de la plantation venu, on abattait le mai de l'année précédente, et sur son emplacement on élevait le nouvel arbre, décoré des armes de la corporation entourées de lierre, pendant que l'orchestre donnait ses plus belles fanfares et que les clercs et les curieux poussaient de grands cris de joie. Le mai s'élevait dans la grande cour du Palais, qui s'appelle encore *cour de mai*, et, selon les frères Parfaict, au bas du grand escalier vis-à-vis de la rue de la Vieille-Draperie. Il était, comme tous les *arbres de mai*, sans racines. Cette fête du *mai*, qui était universellement célébrée au moyen âge par toutes les confréries et corporations, et par les écoles de l'Université, avait pour suite naturelle une représentation dramatique ; elle comptait parmi les plus célèbres de la corporation de la *basoche*, et dura jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Seulement, en 1667, il fut défendu aux basochiens d'y figurer au nombre de plus de vingt-cinq. Depuis lors, la *basoche* cessa de déployer en public la pompe de ses solennités, d'étaler son effectif et de parader au grand jour. Malgré tout, la plantation du *mai* persista, car, dit l'auteur des *Spectacles populaires*, elle répondait à une tradition généralement répandue, et qui s'est perpétuée jusqu'à nous par la plantation des arbres de la liberté sous les deux Républiques. (V. dans ce dict. ARBRE DE LA LIBERTÉ). Il est certain d'ailleurs que la plantation du *mai* était une cérémonie particulièrement judiciaire, et tout à fait à sa place parmi les usages de la *basoche*, puisqu'elle rappelait les vieilles coutumes de nos

pères, ces ormes ou ces chênes à l'ombre desquels se passaient les actes solennels, se rendait la justice et se payaient les rentes. Même après sa décadence, la corporation des clercs garda jusqu'à la Révolution, quoique dans des proportions mesquines, l'habitude du mai, et celle d'aller en cérémonie donner des aubades chez les principaux membres du parlement et de la cour des aides, à cheval, drapeaux déployés, au son des instruments. Lorsque soufflèrent sur la France les brises enivrantes de la liberté, les clercs essayèrent de se relever, en se dévouant ardemment à la Révolution, qui les avait trouvés dans un assez piteux état. Sous Louis XVI, on les voit paraître dans les agitations de la rue. Ils préludent à la vengeance populaire en exécutant en effigie, sur la place Dauphine, le chancelier Maupeou et le ministre Calonne. La *basoche* assistait à la prise de la Bastille. Elle forma quelque temps un bataillon qui conserva son nom et dont l'uniforme était rouge, avec boutons et épaulettes en argent. Ce bataillon, stationnant le 5 octobre 1789 aux Champs-Elysées, fut contraint de suivre le nombreux attroupement de femmes qui se dirigeaient sur Versailles, ayant à leur tête l'huissier Maillard. Mais déjà l'autorité municipale avait compris le danger d'armer les citoyens par corporations, et le bataillon de la *basoche* fut supprimé le 18 juin 1790, et réuni à la garde nationale. Ces ruines d'une institution jadis si florissante disparurent, comme bien d'autres qui n'avaient plus depuis longtemps leur raison d'être, emportées par le flot des idées nouvelles. Le décret du 13 février 1791, supprimant les jurandes, maîtrises, corporations, lui porta le coup de grâce.

Parmi les noms de cette association fameuse qui sont parvenus jusqu'à nous, nous citerons les plus connus : Jehan Léveillé, dont il est fait mention dans l'arrêt du 19 juillet 1477, et qui fut roi de la *basoche;* Jacques le basochien, qui fut arrêté en 1516; Jean Bouchet, le poëte des *Epîtres familières*, et son ami et compagnon Pierre Blanchet, l'auteur présumé de *Maistre Pierre Pathelin;* Antoine de La Salle, à qui on a également attribué la même farce, l'auteur des *Quinze joyes du mariage;* Clément Marot, François Villon, André de La Vigne, l'auteur de la farce du *Munyer*. Roger de Collerye, par son *Cry pour la basoche contre les clercs du Chastellet*, semble avoir fait également partie de cette corporation, qui compta parmi ses derniers membres Collin d'Harleville, Andrieux et Picard, trois poëtes dramatiques, trois rivaux en talent et en succès, trois amis.

Basoche du Châtelet (COMMUNAUTÉ DES CLERCS DU CHÂTELET OU). A côté de la basoche proprement dite, formée par les clercs du parlement, vécut une association exclusivement composée des clercs du Châtelet; organisée en confrérie, si l'on en croit quelques auteurs, dès l'année 1278, c'est-à-dire vingt-cinq ans avant la basoche du parlement. Mais il est à peu près certain que ces auteurs se trompent et qu'ils enregistrent tout simplement une prétention de ceux dont ils rédigent l'histoire, et non une indiscutable vérité. Nous aimons mieux, quant à nous, nous ranger de l'avis de ceux qui veulent que la basoche du Châtelet soit considérée comme une déviation de la basoche du parlement, à laquelle elle resta d'ailleurs toujours subordonnée, non toutefois sans résistance et sans combat. Combat est le mot, car d'anciens écrits satiriques témoignent que de part et d'autre on en vint parfois aux coups, la suzeraineté du roi de la basoche offusquant les clercs du Châtelet. Roger de Collerye nous a laissé en vers le souvenir d'un état d'hostilité qui se traduisit, en plusieurs occasions, par quelques têtes cassées. Ses œuvres contiennent un *Cry de la bazoche contre les clercs du Chastellet*, et un *Autre cry par les clercs du Chastellet contre les bazochiens*, dans lequel il est dit de ces derniers :

> Bazochiens ne prise une groseille,
> Certain je suis que leur bourse est mallade...
> Ils sont au net et ont eu la cassade.
> Vous en ferez au moins une ballade,
> Car le prevost le veult, ainsi qu'on dit.
>
> Prince, je dis, en gectant une œillade,
> Sur ces retroux qui de vous ont mesdit,
> Qu'on leur fera ung brouet et sallade,
> Car le prevost le veult, ainsi qu'on dit.

Le prévôt dont il est question ici n'est autre que le chef de la corporation des clercs du Châtelet, qui portait ce titre et non celui de roi. Le ton passablement outrecuidant des vers que nous venons de citer convenait peu à messieurs du Châtelet, qui furent toujours éclipsés par leurs rivaux, dont ils imitaient, mais de loin, la plupart des solennités et les représentations scéniques. La plantation du mai leur fut interdite en 1571, tandis qu'on la tolérait encore, dans de moindres proportions qu'auparavant il est vrai, pour les clercs du parlement. Mais, en revanche, un peu plus tard, grâce sans doute à l'humble carrière qu'elle fournit, on laisse à la basoche du Châtelet le libre exercice de toutes ses franchises, ou tout au moins la faculté de célébrer sa fête principale, la *grande montre*, pendant que la basoche du palais, plus puissante qu'elle et aussi plus redoutable, est dépossédée par Henri III et perd les uns après les autres tous les plus beaux fleurons de sa couronne. Nous venons de parler de la *grande montre* des clercs du Châtelet. Oui, les clercs du Châtelet avaient, eux aussi, leur carrousel, ce qui ne les dispensait pas, si nous nous en rapportons au *Recueil* (anonyme) *des règlements du royaume de la basoche*, de l'obligation d'assister à la *montre générale* des basochiens dont il a été question dans la première partie de ce travail. La *grande montre* du Châtelet se célébrait aussi chaque année, d'abord le jour du mardi gras, puis, à partir de l'année 1558, le lundi de la Trinité. « En plein XVIIIe siècle et jusqu'au seuil de la Révolution, écrit l'auteur des *Spectacles populaires*, on les voit (les clercs du Châtelet) se livrer, avec une gravité et une persistance admirables, à cette exhibition innocente. » Mercier, dans son *Tableau de Paris*, l'avocat Barbier dans son *Journal*, Dulaure dans son *Histoire de Paris*, et plusieurs autres écrivains ou chroniqueurs nous ont retracé les détails curieux de cette cavalcade, qui offrait aux regards surpris des Parisiens d'un âge nouveau les fils dégénérés de la basoche du Châtelet, chevauchant gauchement à travers la ville, en robes longues, d'un air assez piteux. Au bon vieux temps, le cortége était plus imposant, et les badauds se pressaient en grand nombre sur son passage. La marche s'ouvrait par une musique guerrière ou peu s'en faut, composée de trompettes, de hautbois et de timbales; les attributs de la justice militaire, portés en grande pompe par des clercs de la corporation, venaient ensuite : le casque, les gantelets, la cuirasse, la main de justice, le bâton de commandement. Puis apparaissaient les trompettes et timbales particulières, et, précédés de leurs attributs honorifiques, s'avançaient gravement quatre-vingts huissiers à cheval et cent quatre-vingts sergents à verge, tous vêtus d'habits noirs ou de couleurs variées, mais non en robe. Le centre de cette cavalcade, bien faite pour épouvanter les débiteurs à court d'argent et les coupeurs de bourse, était composé de cent-vingt huissiers priseurs et de vingt huissiers audienciers en robes du palais, de douze commissaires du Châtelet laissant flotter au vent leurs robes de soie noire, d'un des avocats du roi, des lieutenants particuliers et du lieutenant civil, tous en robes rouges. Quelques huissiers fermaient la marche, flanqués des greffiers du Châtelet. Cette armée de la procédure se portait, dans le meilleur ordre possible, chez le premier président, le chancelier, le procureur général et le prévôt de Paris. « C'était, dit M. Fournel, un des grands divertissements du badaud que cette bizarre cavalcade, et presque une renaissance du carnaval. »

Basoche de la chambre des comptes (SOUVERAIN EMPIRE DE GALILÉE OU). Les clercs de procureurs de la chambre des comptes formaient une autre communauté, dont le titre était assez ambitieux : *Haut et souverain empire de Galilée.* On a souvent confondu cette institution avec celle de la basoche proprement dite, et plus souvent encore avec celle du Châtelet; elle remontait, elle aussi, au XIVe siècle. Son chef exerçait une juridiction disciplinaire sur tous les clercs de son Etat, et il avait titre d'empereur. La formule de ses actes portait : « *A tous présents et à venir salut. Nous avons par ces présentes, signées de notre main, dit, déclaré et ordonné; déclarons et ordonnons, voulons et nous plait...* » Quant à ce nom de Galilée, il venait de moins loin qu'on ne serait tenté de le supposer, il venait tout simplement de la rue où les clercs s'assemblaient pour tenir séance, de la rue de Galilée, située au quartier de l'enclos du Palais. L'association avait pour protecteur le doyen des conseillers-maîtres de la chambre des comptes, et le procureur général de la même chambre avait mission de veiller à l'observation de ses statuts et règlements, dont il était fait lecture publique tous les ans, la veille de la Saint-Charlemagne. L'empire de Galilée avait pris pour patron ce puissant empereur, et le 28 janvier il en célébrait la fête dans la partie inférieure de la Sainte-Chapelle. Les représentations dramatiques étaient aussi de son ressort; néanmoins, et malgré son titre d'empire, cette basoche fit peu parler d'elle et ne put jamais rivaliser avec celle qui était érigée en royaume. Elle avait pourtant, elle aussi, ses solennités; la veille et le jour des Rois ramenaient une cérémonie qui consistait en une marche à travers Paris, au son des trompettes, dans le genre des *montres* dont nous avons parlé plus haut. Tous les sujets et suppôts du haut et souverain empire de Galilée allaient, en costume d'apparat, donner des aubades et distribuer des gâteaux chez les membres de la chambre des comptes, mais aux dépens, n'omettons pas de le dire, de cette même chambre, ce qui donne à réfléchir sur le désintéressement des excellents clercs. La chambre autorisait la fête et en votait les frais, qui, sans doute, étaient considérables, car on la voit souvent poser la condition que les choses auront lieu *modestement*, condition dont il ne fut jamais tenu compte : la solennité aurait été incomplète aux yeux des clercs si elle n'avait pas été rehaussée, sans compter les emblèmes en peinture, de « danses morisques, mommeries, triomphes et aultres joyeusetés accoutumées. » *Règlement* du 22 décembre 1522 et *ordonnances de la chambre des comptes* du 11 décembre 1538. Henri III, en supprimant le roi de la basoche, ne pouvait laisser subsister l'empereur de Galilée, à qui succéda son chancelier. Mais ce fut la seule atteinte grave que reçut la corporation, qui traversa sans encombre les différents règnes, et arriva jusqu'à la Révolution avec la jouissance d'à peu près tous ses priviléges. Elle fut anéantie, en compagnie des autres associations de clercs, par le décret qui abolit la basoche en France.

Basoche dans les provinces. Sur le modèle de la basoche, instituée en 1303 par Philippe le Bel, s'étaient formées dans les autres parlements des corporations analogues ayant, comme celle de Paris, un roi, une milice, des statuts et règlements, des dignitaires, un uniforme militaire, des armoiries. Philippe le Bel avait, d'ailleurs, accordé à la basoche de Paris le pouvoir d'établir des juridictions basochiales inférieures dans les siéges royaux du parlement de Paris, à la condition que les prévôts de ces juridictions rendraient foi et hommage au roi de la basoche et que l'appel de leurs jugements serait porté devant lui. Il se forma donc des sociétés de basoche à Lyon, à Poitiers, à Angers, à Chaumont, à Loches, à Verneuil, à Moulins, à Orléans, à Chartres, à Toulouse et dans les principales villes de France, avec des prérogatives différentes; les rois leur accordèrent des priviléges importants, et elles n'eurent généralement à se défendre que contre les tracasseries des parlements, qui essayèrent à plusieurs reprises, mais sans pouvoir pendant longtemps y parvenir, d'empêcher l'accroissement de ces sociétés, dont les membres étaient trop enclins à la satire. A Lyon, la basoche était célèbre; elle fut tour à tour autorisée, supprimée, rétablie; un arrêt de 1653 la supprima définitivement; elle relevait de celle de Paris. En 1596, lorsque le siége de la maréchaussée fut établi à Marseille, il se forma immédiatement dans cette ville une basoche organisée sur le modèle de celle de Paris. Bien que le titre de roi de la basoche eût été supprimé précédemment, la basoche marseillaise ne tint pas compte de l'ordonnance de Henri III, et voulut avoir son roi, choisi ordinairement parmi les clercs de notaire, lequel prenait dans ses actes la qualité de *roi de la basoche par la grâce du bonheur*. A Orléans, le chef de la basoche prenait le titre d'*empereur*; ses sujets portaient l'épée; ils percevaient une somme de douze livres six sous sur les premières noces, et six livres huit sous sur les secondes noces de tous les gentilshommes, officiers d'épée et de robe, bourgeois vivant noblement, employés dans les affaires du roi, praticiens et huissiers. Mais la plus importante de toutes ces associations satiriques qui s'étudièrent à reproduire la société mère et modèle, dont elles prenaient le titre et les coutumes, était sans contredit celle de Toulouse, recrutée parmi les étudiants en droit, qui affluaient dans cette ville; elle avait son roi, son grand conseil, et se faisait remarquer par sa turbulence. Non contente des querelles particulières, elle intervenait encore dans les débats publics et se montrait toujours prête à appuyer la résistance du parlement dans ses luttes avec l'autorité royale. La basoche d'Angers comptait dans son sein, au XVe siècle, le poëte Bourdigné, qui a écrit la peu édifiante *Légende de maistre Pierre Faifeu;* celle de Poitiers a eu l'honneur de posséder Jean Bouchet, poëte et procureur, et son ami Pierre Blanchet, l'auteur supposé de la farce de *Pathelin*. Pierre Blanchet, qui jouait *par grand art* dans les farces qu'il *faisoit jouer sur eschaffaulx* par ses confrères, se fit prêtre à l'âge de quarante ans; mais il se réputait *indigne* de sa nouvelle profession, et continuait son métier de poëte. A sa mort, il rédigea *en plaisante rithme* son testament bouffon, dans lequel il fondait plus de trois cents messes, en chargeant ses exécuteurs testamentaires de les payer de leur bourse, et où il distribuait entre ses amis plusieurs legs *plus à plaisir qu'à singulier profit*. Ce testament satirique et joyeux se retrouve en partie dans la farce intitulée le *Testament de Pathelin*. Pathelin, ou plutôt maître Pierre Blanchet, parle ainsi de ses anciens amis de la basoche de Poitiers et du théâtre des *Enfants sans souci :*

> Après tout vrays gaudisseurs,
> Bas percez, gallans sans soucy,
> Je leur laisse les routisseurs,
> Les bonnes tavernes aussi.

Disons, en terminant, que le nom de basoche était devenu une sorte de désignation générique, étendue par l'usage à un grand nombre d'associations d'un genre analogue, même lorsqu'elles n'étaient pas formées, dit M. Fournel, par la réunion des clercs du parlement, et qu'elles étaient baptisées de titres particuliers. Aujourd'hui, ce n'est plus que dans le langage familier et par amour de l'archaïsme qu'on donne le nom de basoche aux divers groupes de la cléricature, et particulièrement aux clercs d'avoué, descendants directs des clercs du parlement.

Les clercs de la basoche de Picardie se sont acquis un genre de célébrité dont le siècle de Rabelais fit le plus grand cas. C'est à eux que l'on dut la grande vogue des rébus, dont les Picards revendiquent l'invention, et que le facétieux Tabourot, dans ses *Bigarrures*, a appelés : *Rébus de Picardie* « ainsi que l'on dit baïonnette de Bayonne, ganivet de Moulins, peignes de Limoux, oiseaux de Tholose, moustarde de Dijon. » Tous les ans, au carnaval, les clercs de Picardie s'amusaient à réciter au peuple d'Amiens des facéties et satires bouffonnes, où il faisaient grand usage d'allusions équivoques figurées par des rébus, et qu'ils appelaient en latin : « *De rebus quæ geruntur,* » c'est-à-dire *nouvelles du jour.* De là, si l'on en croit Gilles Ménage, le grand étymologiste, le nom de rébus. « Ces revues, plus ou moins piquantes, des aventures et intrigues de l'année dans la ville et les faubourgs avaient, écrit M. Feuillet de Conches dans ses *Causeries d'un curieux*, le mérite d'une pointe de scandale et de grosse gaieté qui donnait à chacun la joie d'entendre rire de son voisin. » On voit que les clercs d'Amiens plaidaient aussi la *cause grasse*, comme leurs collègues de Paris.

BASOCHIAL, ALE adj. (ba-so-chi-al — rad. *basoche*). Qui concerne la basoche ou les basochiens : *Juridiction* BASOCHIALE. *Règlements* BASOCHIAUX.

BASOCHIEN s. m. (ba-zo-chi-ain — rad. *basoche*). Clerc ou officier de la basoche : *Bourgeois, écoliers et* BASOCHIENS *s'étaient mis à l'œuvre.* (V. Hugo.) *Grâce à ma garde-robe, il s'improvisa un costume qui ne sentait pas trop le* BASOCHIEN *de Paris.* (G. Sand.)

— Adjectiv. Propre aux clercs de la basoche : *L'esprit frondeur et* BASOCHIEN *de Paris.* (L. Méry.)

BAS-OFFICIER s. m. Militaire qui a un grade inférieur à celui d'officier. ‖ On dit aujourd'hui SOUS-OFFICIER.

BASOLÉE s. f. (ba-zo-lé). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques. Syn. d'*axinophore* et de *catapière*.

BASQUAIS, AISE adj. (ba-skè è-ze). Géogr. Qui est du pays des Basques : *Elle se plaignait à son hôtesse, vieille dame très-polie, de l'insolence d'une servante* BASQUAISE. (Bourdin.)

BASQUE s. f. (bas-ke — de *Basques*, nom de peuple). Partie d'un habit qui est découpée et descend au-dessous de la taille : *Les* BASQUES *d'un pourpoint. Les* BASQUES *d'un habit. Je n'étais pas venu à Kircaguch pour qu'un esclave fût assez téméraire pour me toucher la* BASQUE *de mon habit.* (Chateaub.) *Je suis un homme de bon sens. Ce qui fait qu'on en doute, c'est qu'il me manque une veste; on ne croit pas au bon sens qui a des* BASQUES. (E. de Gir.) *Il tracassait son domestique une heure durant pour un grain de poussière oublié sur la* BASQUE *de son habit.* (H. Taine.) *Elle se prend et s'accroche aux* BASQUES *d'un sergent de ville.* (Cormen.)

> Mais qu'un tendron te tire par la *basque*,
> Tu lui souris..... BÉRANGER.

— Loc. fam. *Ne pas quitter les basques de quelqu'un, Etre toujours pendu à ses basques,* L'accompagner partout, ne savoir pas s'en éloigner.

— Constr. Bavette de plomb qui est taillée en forme de basque d'habit.

BASQUE s. pr. m. (ba-ske — du lat. *Basco*, nom de peuple). Habitant d'une contrée espagnole connue sous le nom de pays des Basques : *L'activité et l'agilité des* BASQUES *sont depuis longtemps célèbres.* (A. Hugo.) *Il se trouva que les* BASQUES *ne voulaient plus payer la redevance sur le cidre qu'on brassait à Bayonne.* (H. Taine.)

— Loc. fam. *Courir, trotter comme un Basque*, Courir très-vite; marcher beaucoup : *Une bonne vieille femme du village ne pouvait pas marcher depuis trois ans; le docteur lui a mis de son onguent sur ses blessures, aujourd'hui elle* COURT COMME UN BASQUE. (E. Sue.)

> Vous m'avez fait *trotter comme un Basque*, où je [meure.
> MOLIÈRE.

— *Tambour de basque*, Petit tambour muni d'une seule peau et garni de grelots, qu'on bat avec le pouce et la paume de la main : *Les Zingari allaient par troupes, avec des* TAMBOURS DE BASQUE. (Volt.)

— Linguist. Langue du pays des Basques : *Le* BASQUE *est une des plus anciennes langues.*

— Chorégr. *Pas de basque*, Danse très-vive : *Quand je vous attrape le* PAS DE BASQUE *ou le pas de bourrée, c'est alors qu'il faut me voir.* (Etienne.)

— Adjectiv. Se dit du pays des Basques, et de ce qui a rapport à ses habitants : *La première chose qui frappe l'observateur, en entrant dans le pays* BASQUE, *c'est la fierté des habitants.* (A. Hugo.) *L'idiome des Hères n'a laissé qu'un seul représentant, c'est la langue* BASQUE. (Maury.)

BASQUES, peuple de l'Europe méridionale, établi depuis un temps immémorial sur les deux versants des Pyrénées occidentales. Les Basques, qui forment de nos jours une population d'environ 800,000 âmes, sont répartis dans les provinces espagnoles de Biscaye, de Guipuzcoa, d'Alava et dans une partie de la Navarre (600,000 âmes); dans les petites contrées françaises, le Labour, la basse Navarre et le pays de Soule, qui forment les arrondissements de Bayonne et de Mauléon (200,000 âmes). Un article spécial devant être consacré à chacune de ces contrées, nous n'avons pas dessein de nous occuper ici de la description du sol; l'homme qui habite ces régions montagneuses et accidentées doit seul appeler notre attention.

Ce peuple, appelé par les Romains *Cantabri*, mot qui signifie, dans le langage basque, *chanteurs excellents* (*khanta ber*); par les Espagnols, *Vascongados*, *Vascos*, dénomination

que Larramendi fait venir du basque *vasco* (homme); et par les Français, *Basques* (dérivation de *Vascos*), ne s'est jamais désigné lui-même que par le nom d'*Escualdunac*, composé de trois mots basques : *escu* (main), *alde* (àdroite), et *dunac* (qui ont), c'est-à-dire *hommes adroits* ou *qui ont la main adroite.* Jeté comme un monument antique entre la France et l'Espagne, les Pyrénées et l'Océan, ce peuple, étranger au bouleversement des empires et au mouvement progressiste de la civilisation, est toujours resté libre, sinon indépendant. Au nord comme au sud des Pyrénées, les mœurs, le langage, les coutumes, tout élève une barrière entre lui et ce qui l'entoure. Il est aussi éloigné du maintien grave du Castillan ou du flegme dédaigneux de l'Andalou, que de la politesse pointilleuse du Béarnais ou de la souplesse proverbiale du Gascon. Tandis que les deux premiers font sonner bien haut leur qualité d'Espagnols et que les seconds se glorifient d'être Français, le Basque, quelque versant pyrénéen qu'il habite, est Basque avant tout, et préfère ce titre à tout autre. La tête haute, l'air dégagé, la taille droite et souple, la pose académique, la démarche aisée, ferme et légère, le regard vif et assuré, tels sont les caractères extérieurs du Basque; habile à tous les exercices du corps, il est d'une agilité qui est passée en proverbe : *Courir, sauter comme un Basque*, sont des dictons français dont on reconnaît la justesse quand on a vu le peuple auquel ils s'appliquent. Une propreté recherchée règne dans son costume, qui favorise encore cette légèreté : un béret bleu, une veste rouge ou brune, un gilet blanc, un mouchoir de soie négligemment noué autour du cou, des culottes d'étoffe blanche ou de velours noir, le tout proprement ajusté et rehaussé par la blancheur éclatante d'une belle chemise, forment, avec une large ceinture de laine rouge, le costume national des Basques. L'habillement des femmes n'est remarquable que par la coiffure : un mouchoir d'un bleu foncé ou d'un blanc éclatant, attaché sur le haut de la tête, flotte derrière les épaules et donne un air piquant d'abandon aux femmes charmantes qui le portent. Démarche facile et légère, taille svelte et bien prise, vivacité du regard, éclat du coloris, sont les qualités distinctives des agaçantes Basquaises. Du reste, si le Basque se garde de mêler son sang au sang étranger, les deux sexes jouissent d'une grande liberté de commerce, qui ne tourne pas toujours au profit de la pudeur publique. Fiers, impétueux, les Escualdunacs, bien différents des paysans des autres pays, marchent la tête haute, les épaules effacées, et s'inclinent rarement les premiers devant l'étranger qu'ils rencontrent; leur salut a toujours le caractère de l'égalité. Ils sont pasteurs et guerriers, enthousiastes de la liberté, qu'ils ont toujours défendue dans leurs célèbres *Fueros*, espèces de congrès ou d'assemblées qui se tenaient jadis, en plein air, dans une enceinte d'arbres séculaires. La valeur qui les distingue était connue des anciens. Horace a dit d'eux : *Cantaber indoctus juga ferre nostra.* Braves jusqu'à la témérité, ils sont excellents soldats pour la guerre des montagnes, mais indisciplinés, désertant en masse pendant les trêves et reparaissant au moment du combat. Querelleurs et vindicatifs, il n'est pas de fêtes chez eux où il ne se livre des combats meurtriers; baleiniers intrépides, les premiers ils ont ouvert aux nations du globe le chemin des grandes pêches de la morue et de la baleine. Il n'est pas impossible que, dans ces navigations lointaines, ils aient vu avant tout autre les terres d'outre-mer : le hasard, les courants et les vents alisés ont pu conduire quelques-uns d'entre eux dans ce nouveau monde, dont la découverte officielle était réservée à Colomb. Les Basques sont éminemment hospitaliers; tout hôte pour eux est un ami, qu'ils accueillent avec des transports de joie. Cette nation aime avec ardeur les jeux et les fêtes, surtout les fêtes où l'on danse, les jeux où l'activité du corps se déploie, et par-dessus tout le jeu de paume. La danse particulière du pays est le *mouchico*, remarquable par la rapidité fiévreuse de ses mouvements; le flageolet à cinq trous, le tambourin et le *tambour basque* accompagnent les danseurs.

Un auteur a dit, en parlant du pays basque : *Un enfant y sçait danser avant que de sçavoir appeler son papa et sa nourrice.* Malgré tout, les filles qui se livrent habituellement à cet amusement frivole sont peu considérées; quelques lignes d'une chanson basque le prouveront :

> Peu de femmes bonnes sont bonnes danseuses :
> Bonne danseuse, mauvaise fileuse;
> Mauvaise fileuse, bonne buveuse.
> Des femmes semblables
> Sont bonnes à traiter à coups de bâton.

Tels sont, à peu près, les grands traits qui caractérisent ce peuple, qui, placé au centre de la civilisation, en plein XIXe siècle, tient encore le milieu entre l'état de simple nature et l'état civilisé. Mais d'où vient cette race d'hommes si étrangère aux mœurs de la France et de l'Espagne, qui l'étreignent au nord et au midi? A quelle famille la langue basque, si riche, si abondante, mais en même temps si originale, peut-elle se rattacher? Cette double question exerce depuis longtemps la critique et l'imagination des savants, qui ont beaucoup disserté et beaucoup écrit sur l'histoire d'une nation dépourvue de monuments historiques, et chez laquelle il n'existe que des traditions confuses. Malgré l'incertitude dans laquelle nous laissent tous ces écrits, nous allons faire connaître en peu de mots les principales opinions sur le sujet qui nous occupe. Certains auteurs font remonter l'origine des Basques jusqu'au déluge. Au déluge, disent les chroniques, « échappèrent quelques hommes, rares comme les olives qui restent sur l'arbre après la récolte, comme les grappes qui pendent aux pampres après la vendange, et de ce nombre fut Aïtor, ancêtre des Basques. On ne pouvait guère remonter plus haut. »

Le comte Garat, qui était basque lui-même, a cru reconnaître, dans les Escualdunacs des deux versants des Pyrénées, des Phéniciens venus dans ces montagnes, il y a cinq mille ans, pour en exploiter les mines. Cette hypothèse toute gratuite n'est pas étayée sur des preuves plus solides que celles qui soutiennent l'opinion de Lucien Bonaparte. Ce prince, qui préfère les douceurs de l'étude aux agitations de la vie publique, frappé d'un certain nombre d'analogies grammaticales entre quelques dialectes finnois et le basque, en a hardiment conclu, comme M. de Charancey, que le basque est un rameau du tronc finnois, et que, conséquemment, il se rattache à la famille touranienne du nord-est de l'Asie. Cette conclusion se présentait d'autant plus aisément à l'esprit que déjà une assertion analogue, portant des prémisses différentes, avait été formulée par le docteur Retzius, médecin anthropologiste suédois. Ce savant, se fondant sur l'examen d'un certain nombre de crânes trouvés dans des tombes antiques du nord de l'Europe, crut pouvoir conclure qu'antérieurement aux races actuelles de la famille indo-celtique, une race toute différente, que le docteur identifiait avec la famille finnoise, avait occupé le continent européen; et il supposait que, progressivement refoulés par les Celtes, les Hères, ancêtres des Basques, étaient restés finalement acculés dans la contrée qu'ils occupent de nos jours, où ils représenteraient la race primordiale de l'Europe. Le trait profondément distinctif des races indo-européennes et des races finnoises, prototype de la population primitive de l'Europe, est la forme du crâne. Chez les Indo-Européens, le crâne serait de forme essentiellement allongée; chez le peuple primitif, de même que chez les Finnois, le crâne, au contraire, serait presque aussi large que long. Malheureusement, le docteur Broca, secrétaire de la Société anthropologique de Paris, est venu démontrer récemment le peu de fondement de la théorie du docteur suédois, en ce qui touche au caractère brachycéphale (tête courte) de la race ibérienne. Ainsi, la consanguinité finnoise de la langue basque et la parenté crâniologique des Finnois et des Escualdunacs reposent sur des bases également peu solides.

L'histoire des Basques n'est pas moins obscure que leur origine. A l'époque où César pénétra dans les Gaules, les plaines du Gers étaient déjà occupées par une tribu puissante, de souche basque, les *Ausci*, qui avaient pour capitale *Elimberri* ou *Auscia* (Auch). Le Cantabre passa plus difficilement que ses voisins sous la domination romaine, et résista à l'immense force d'assimilation du peuple vainqueur. Quand les Alains, les Suèves et les Vandales vinrent fondre sur l'Hispanie et s'y cantonner, la Tarraconaise, qui comprenait la Vasconie ou pays des Basques, demeura romaine; mais Réchiaire, qui monta sur le trône des Suèves, en 448, rangea la Vasconie et s'avança jusqu'à Lérida; un traité de paix avec Rome l'arrêta momentanément; mais peu après, en 456, il consomma l'envahissement de la Tarraconaise. Bientôt, la querelle des rois francs et des Goths se poursuivant au delà des Pyrénées, la Vasconie fut ravagée et passa sous la domination des Francs. Vers 588, les Basques refoulés, dit-on, par Récarède, roi des Goths, se précipitèrent dans la Novempopulanie, pillant tout sur leur passage, après quoi une partie des émigrants s'établit dans la basse Navarre, la Soule, le Labour et le Guipuzcoa : telle fut l'origine du duché de Vasconie. Les Basques y devinrent puissants, et, sous le règne de Clotaire III et de Thierry III, ils se précipitèrent au loin sur les provinces françaises, assiégèrent Bourges, et, entraînés par la passion du pillage, osèrent franchir la Loire. Au milieu des longs bouleversements qui suivirent les grandes invasions, les Basques se maintinrent toujours libres, sinon complétement indépendants. Pendant longtemps, ils se trouvèrent placés entre les deux monarchies rivales de Navarre et de Castille, dans une situation assez mal définie et qui, par cela même, leur fut favorable. Mais à partir du XIIe siècle, la Biscaye, le Guipuzcoa et l'Alava se soumirent à la Castille, sans rien perdre toutefois de leurs libertés. Dans les deux siècles suivants, ces provinces se débarrassèrent de leurs seigneurs particuliers et furent incorporées à la monarchie castillane. Jusqu'alors elles s'étaient gouvernées par leurs juntes, qui se réunissaient tous les deux ans, dans la Biscaye, sous le fameux chêne de Guernica, et tous les ans dans le Guipuzcoa et dans l'Alava. Ce fut à cette époque que, sans perdre ces juntes fameuses, véritables assemblées républicaines, ils reçurent les chartes écrites que la monarchie castillane leur octroya pour servir de palladium à leurs antiques libertés. Ils ne payaient aucun impôt, à moins d'un vote libre de la junte; n'étaient soumis ni au recrutement, ni à la douane, et jouissaient, dans toute l'Espagne, des mêmes exemptions que la noblesse. Quand, sous Charles III, les ports de la Péninsule furent ouverts au commerce des colonies, privilége dont Cadix avait joui jusqu'alors, les Basques voulurent profiter de cet avantage, et ils renoncèrent à leurs immunités en matière de douane. La constitution espagnole de 1812 enleva aux Basques tous leurs priviléges; ils se soulevèrent à deux reprises, et, de 1821 à 1823, imprimèrent à l'insurrection un caractère si énergique qu'il détermina l'intervention française. A la mort de Ferdinand VII (1833), ils se déclarèrent pour don Carlos contre Isabelle, et, après six ans d'une guerre acharnée, finirent par reconnaître la jeune reine, moyennant quelques concessions qui leur furent promises, mais qui ne furent pas assez déterminées. En 1841, voyant qu'on se préparait à leur enlever leurs priviléges, ils se révoltèrent de nouveau pour rétablir Christine sur le trône d'Espagne. Espartero comprima cette insurrection, et, depuis lors, le gouvernement espagnol s'est efforcé d'imposer aux Basques les mêmes lois qu'aux habitants des autres provinces; mais il est encore loin d'y avoir réussi, et, malgré les tendances d'unification qui se font sentir partout en Europe, le Basque résistera, pendant longtemps encore, aux idées modernes.

— *Langue basque.* A en croire les Basques, leur langue serait la plus ancienne et aurait été inspirée par Dieu même. Ils ont poussé l'exagération jusqu'à dire qu'elle était *aussi naturelle à l'espèce humaine que le roucoulement au pigeon, l'aboiement au chien.*

Mais venons-en aux données de la science philologique. La langue basque, ou *escuara*, a été rattachée à diverses origines. Plusieurs auteurs ont voulu y voir un idiome offrant de grandes analogies avec le punique ou carthaginois, et appartenant, par conséquent, à la souche sémitique. Mais des travaux plus récents le font rentrer avec plus de vraisemblance dans le groupe des langues agglutinantes, telles que le turc, le magyare, le finnois, etc., avec lesquels il offre surtout de grandes affinités grammaticales. Larramendi assigne à la langue *escuara* une haute antiquité. Il est généralement admis aujourd'hui qu'elle était la langue nationale des antiques populations de l'Ibérie.

La langue basque, comme nous venons de le dire, présente tous les phénomènes caractéristiques des idiomes agglutinants. Voici un rapide aperçu grammatical qui servira à donner une idée de cette langue. Le basque ignore, comme le turc, la distinction des genres masculin et féminin, ainsi que le nombre duel. Les substantifs se déclinent, non au moyen de changements flexionnels, comme on le fait dans les langues sémitiques et indo-européennes, mais au moyen de particules suffixes, qui s'agglomèrent, *s'agglutinent* au radical. Ces suffixes servent de base à un mécanisme très-compliqué, qui rend l'étude de la déclinaison basque assez difficile. Les grammairiens basques, don Astarloa, entre autres, partagent les relations exprimées par les cas en deux catégories : 1o les relations primaires (*relaciones primarias*), qui sont au nombre de quatre, et répondent à nos termes de nominatif, génitif, datif et accusatif; 2o les relations secondaires (*relaciones secundarias*), qui sont en nombre beaucoup plus considérable, et servent à rendre, au moyen de postpositions, les idées d'instrument, de fin, de cause efficiente, de lien, etc. Tout substantif basque peut donner naissance à deux adjectifs du nombre singulier et à deux adjectifs du nombre pluriel; c'est ce qu'on appelle des noms du deuxième degré. Ainsi, par exemple, *Bayona*, Bayonne; génitif *Bayonaco*, de Bayonne; adjectif *Bayonacoa*, celui de Bayonne. L'abbé d'Iharce a composé, par ce procédé, des mots du troisième, quatrième, cinquième, sixième degré; en voici un :

Aitarenarenarenganicacoarenarenarenarequin,

ce qu'il faut traduire en français par : Avec celui de celui de celui de celui de celui du père.

On forme également des adjectifs en ajoutant aux noms abstraits la terminaison *taznna* ou *queria : hordi, hordiqueria.* Les pronoms personnels, outre la forme ordinaire, en ont une seconde, qui consiste dans l'addition finale de la lettre *c*, et qui s'emploie avec les verbes passifs. La conjugaison basque offre une complication qui est encore plus considérable que celle de la déclinaison, et repose sur les mêmes principes. A en croire don Astarloa, chaque verbe serait susceptible de deux cent six conjugaisons différentes, comprenant chacune onze modes distincts. Mais ce nombre ne résiste pas à un examen attentif et doit être considérablement diminué. Dans les anciennes grammaires, la conjugaison turque était tout aussi effrayante, et cependant on en est arrivé aujourd'hui à la réduire à deux paradigmes, et même à un seul. On peut partager les verbes basques en quatre classes principales : la première, qui comprend les verbes passifs ou neutres sans complément, avec l'auxiliaire *naiz* (être); la deuxième, qui comprend les verbes neutres avec complément indirect, singulier ou pluriel; la troisième, qui comprend les verbes actifs sans complément ou avec complément direct; et la quatrième, qui comprend les verbes actifs à double complément, direct et indirect, singulier et pluriel. Les prépositions des autres langues sont remplacées ici par des postpositions; les adverbes, les conjonctions et les interjections ne présentent rien d'extraordinaire.

Nous avons déjà dit que le Basque ignorait les genres et le nombre duel. La plupart des noms basques paraissent terminés en *a* ou en *ac;* mais ces terminaisons sont de véritables articles postposés. Quand deux noms sont en construction, le terme antécédent doit se placer après le terme conséquent : *Joseph Mariaren senharra* (Joseph, époux de Marie). La construction est, comme dans la plupart des langues agglutinantes, généralement inversive.

La langue escuara n'a pas actuellement d'alphabet; il n'est cependant nullement impossible qu'elle en ait possédé un. Strabon rapporte que les Turdétans ou Turdules, peuples de la Bétique, possédaient des traditions écrites, ainsi que des recueils de poëmes et de lois ou préceptes en vers. De nos jours, on a appliqué le caractère latin à la transcription du basque, transcription qui est exactement basée sur la prononciation. On remarque dans ces transcriptions de nombreuses diphthongues et quelques groupes de consonnes inconnus, tels que *lh*, *nh*, *tsa*, *xu*, *kh*, etc. La prononciation varie avec les localités : ainsi, dans l'arrondissement de Mauléon, on prononce la voyelle *u* comme en français, tandis que, partout ailleurs, on lui donne le son *ou*. Plusieurs consonnes s'aspirent plus fortement dans la Cantabrie française, etc. Les Basques remplacent le son *v* par *b;* ils ne commencent jamais un mot par un *r*, et ils disent, au lieu de *Roma, Erroma.*

La langue escuara comprend différents dialectes. Larramendi en reconnaît trois principaux : celui du Guipuzcoa, celui de la Biscaye et celui du Labour. Le labourtain est sonore et facile à parler; les aspirations dominent un peu. Le biscayen, moins aspiré, a plus de tendance à syncoper et à contracter les mots; quant au dialecte de Guipuzcoa, on le considère généralement comme le plus doux et le plus correct. Il n'a pas les aspirations multipliées du labourtain ni les syncopes du biscayen. Les trois dialectes principaux comprennent d'autres dialectes secondaires ou locaux, qui s'élèvent à un nombre assez considérable.

Il est à présent incontestable que la langue basque est réellement une langue, et non une sorte d'idiome bâtard, formé par la fusion du latin, du grec, de l'espagnol, etc. Cependant on retrouve dans le basque une foule de mots qui dérivent évidemment de langues tout à fait différentes. Cette intrusion de termes étrangers s'explique parfaitement par la position géographique des populations basques et par les contacts multipliés qu'elles ont eus de tout temps avec les peuples les plus divers. Voici quelques rapprochements qui pourront intéresser : *Artho* (pain), en grec *artos*; *makhil* (bâton), en hébreu *makhel*; *itzal* (ombre), en hébreu *tsel*; *gorputz* (corps); *dempora* (temps); *presuna* (personne); *khurutce* (croix); en latin *corpus*, *tempora*, *persona*, *crux*); *narr* (sot); *narr*, fou, en allemand; *asto* (âne); *astar*, mulet, en persan; *arhan* (prune), *arani*, en sanscrit, etc. Quant aux mots réellement et originairement basques, on retrouve leurs analogues dans les idiomes agglutinants, particulièrement dans les langues finnoise, turque, magyare, mongole, etc.

Les Celtomanes de la fin du XVIIIe siècle, dit M. de Rienzi, voulaient qu'Adam fût bas Breton, et réalisaient la satire plaisante de Rabelais sur l'étymologie de la ville de Chinon, mutilation de Caïnon, la plus ancienne ville du monde, puisqu'il la fait bâtir par Caïn. Leur fanatisme pour l'antiquité celtique n'approchait pas de l'admiration que professent certains philologues pour la langue basque ou *escuara*, ainsi que l'appellent les nationaux.

Rabelais, dont l'immense érudition puisait partout ses éléments de raillerie, a mis quelques phrases basques dans la bouche de Panurge, ainsi que Plaute avait mis des mots phéniciens dans son *Pœnulus*.

— *Littérature basque.* Comme la langue basque n'a guère été fixée par l'écriture que de nos jours, elle ne possède pas, à proprement parler, de littérature véritable. Larramendi constate qu'il n'existe aucun ouvrage basque, manuscrit ou imprimé, remontant à plus de deux siècles; les quelques fragments anciens que la tradition a conservés sont d'une authenticité fort douteuse. Nous citerons, entre autres, le fameux chant de Lello, qui aurait été composé au moment de la lutte héroïque que soutinrent les Cantabres contre les Romains. Comme le remarque fort justement M. de Charencey, les Cantabres étaient Celtes, et non Ibères ou Basques. Le chant d'Altabizkar ou Altabiçar doit être accepté avec des réserves encore plus grandes. On a imprimé, de nos jours, en basque, un assez grand nombre d'ouvrages religieux, tels que des catéchismes, des traductions de l'Imitation de Jésus-Christ et de divers autres traités ascétiques, des Noëls, des cantiques spirituels, des manuels de dévotion, des oraisons, des sermons, parmi lesquels nous cite-

rons ceux du prédicateur Pierre Argainarats, Un des livres écrits en basque le plus pur et le plus élégant est celui de Pierre Axular, curé de Sare, intitulé : *Gueroco Guero* (*encore après*). Il existe aussi quelques traités grammaticaux et philologiques, entre autres, la *Grammaire française à l'usage des Basques*, de Harriet; un Dictionnaire basque, espagnol, français et latin, ouvrage manuscrit de Jean Etcheberri, etc. Parmi les livres traitant de divers sujets, nous citerons encore : le *Combat spirituel*, en dialecte labourtain; un ouvrage sur les danses, les jeux et les fêtes cantabriques, écrit en dialecte du Guipuzcoa, par don Iztueta; une traduction de l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, le Sermon sur la montagne, en grec et en basque, par de Lécluse; le livre du laboureur (*Laborantzaco liburua*), etc. Enfin, tout récemment, on a publié un monument destiné à faire époque dans l'histoire de la littérature basque et à la fixer d'une manière définitive. Nous voulons parler de la traduction de la Bible, exécutée en entier par le capitaine des douanes en retraite, Jean Duvoisin. Cette entreprise considérable a été commencée et menée à bonne fin, sous les auspices et aux frais du prince Louis-Lucien-Napoléon Bonaparte, qui, depuis longtemps, s'occupe avec succès de questions philologiques et linguistiques. D'un autre côté, l'impression de la Bible en langue basque espagnole, ou *Guipuzcoa*, est aussi en voie d'achèvement, sous les mêmes auspices et avec la même collaboration.

A côté de la littérature écrite, qui est si pauvre, les Basques possèdent une autre littérature populaire, consistant en romances, en chansons, en ballades, qui ont été transmises par tradition, et que conserve religieusement la mémoire des chanteurs. Malheureusement, ce côté original de la littérature basque ne nous est que fort imparfaitement connu, parce qu'on n'a pas encore rassemblé ces morceaux épars. Cependant il en existe un recueil composé par M. de Latena, mais qui est encore inédit. La langue basque a indirectement produit un poëte des plus originaux, c'est Antonio de Trueba, qui a, comme le dit M. Thalès Bernard dans son *Histoire de la Poésie*, combiné l'influence des chants basques avec les courts refrains du peuple espagnol, en construisant sur ces derniers des compositions plus longues, qui ne semblent pas nées dans le Midi.

Le Basque naît poëte, et l'on trouve dans cette pittoresque contrée un grand nombre de bardes populaires. Nous citerons, parmi ces derniers, Oyenhart, qui a composé des pastorales et des proverbes, dont voici un échantillon :

> *Ber exea beires da dacunac estaliric,*
> *Espesa aurtic berserenera harriric.*

« Celui qui a sa maison couverte en verre ne doit point jeter de pierre sur le toit d'autrui. » Une maxime orientale ne dirait pas mieux.

BASQUES (PROVINCES), grande division militaire d'Espagne, formant une capitainerie générale, qui comprend les provinces d'Alava, de Guipuzcoa et de Biscaye; elle est bornée au N. par la France et le golfe de Gascogne, à l'E. par la Navarre, au S. et à l'O. par la capitainerie générale de Burgos. V. BASQUES.

BASQUES (PAYS DES), pays de France, qui renfermait les trois petites contrées du Labour, de la basse Navarre et de Soule, et qui forme aujourd'hui, dans le département des Basses-Pyrénées, les deux arrondissements de Bayonne et de Mauléon.

Le Labour formait autrefois, avec quelques vallées voisines, l'évêché de Bayonne. Il eut des seigneurs particuliers, sous le titre de vicomtes, au XIe et au XIIe siècle. Réuni plus tard à la Gascogne, il entra dans le domaine de la maison de Béarn et fut réuni à la couronne de France par l'avénement de Henri IV.

La basse Navarre, dont la capitale était Saint-Jean-Pied-de-Port, ne formait, dans l'origine, qu'un canton du royaume de Navarre. Restée seule au pouvoir des rois de Navarre de la maison d'Albret, elle n'en conserva pas moins le titre de royaume, et les rois de France, successeurs de Henri IV, ne dédaignèrent pas de s'intituler aussi rois de Navarre.

La Soule, dont Mauléon était la capitale, avait titre de vicomté; elle eut des seigneurs particuliers jusque vers la fin du XIIIe siècle, et fut réunie définitivement à la couronne en 1607. En 1790, elle forme le district de Mauléon, qui devint plus tard sous-préfecture, par l'addition d'une partie de la basse Navarre.

BASQUE (Michel LE), boucanier fameux, né, comme l'indique son nom, dans les provinces basques au XVIIe siècle. Entraîné par son humeur aventureuse, il se rendit en Amérique et ne tarda pas à se signaler par des actes d'une incroyable audace. L'île de la Tortue était alors en la possession d'une bande de flibustiers, dont le chef, David Nau, dit l'*Olonnais*, parce qu'il était né aux Sables-d'Olonne, était devenu le fléau des Espagnols. Le Basque se joignit à l'Olonnais, et, à la tête d'environ quatre cents flibustiers, les deux chefs s'emparèrent de Maracaïbo et mirent le feu aux quatre coins de Gibraltar, dans le golfe de Venezuela. Ils rapportèrent de cette expédition un butin considérable. La fin de Michel le Basque est enveloppée de la même obscurité que le début de sa vie.

BASQUETTE s. f. (ba-skè-te — dimin. de *basque*). Vêtement d'homme, à courtes basques.

— Comm. Grand panier rond, à oreilles et à claire-voie, dans lequel on met du hareng.

BASQUINE s. f. (ba-ski-ne — rad. *Basque*, nom de peuple). Jupe très-ornée, empruntée aux Espagnoles : *La duchesse porte une* BASQUINE *rose, avec des volants de frange noire, entremêlée de houppes de soie.* (Th. Gaut.) *La mariée est charmante, avec son petit loup de velours noir et sa* BASQUINE *à grandes franges.* (Th. Gaut.)

> C'était plaisir de voir danser la jeune fille;
> Sa *basquine* agitait ses paillettes d'azur.
> V. HUGO

BASQUINER v. a. ou tr. (ba-ski-né — rad. *Basque*, nom de peuple). Autref. Ensorceler; se disait, assure-t-on, à cause du grand nombre de Basques adonnés à la sorcellerie.

BAS-RELIEF s. m. (ba-re-lièff — rad. *bas* et *relief*, relief peu saillant). Sculpt. Ouvrage de sculpture exécuté sur un fond auquel les figures sont adhérentes : *L'on voit, en* BAS-RELIEF, *les aventures de la déesse.* (Fén.) *Au centre de la place, se dressait la grande cathédrale gothique, avec sa large tour du bourdon et ses cinq portails brodés de* BAS-RELIEFS. (V. Hugo.) *Une des premières conditions de la composition des* BAS-RELIEFS *est d'y laisser le moins de vide, le moins de trous que l'on peut, et d'empêcher, comme on dit, que les figures ne ballottent.* (Vitet.)

— Particulièrem. Par opposition à haut-relief; sculpture dans laquelle les figures ne conservent pas leur saillie naturelle, et semblent aplaties sur le fond.

— **Antonyme.** Ronde-bosse.

— **Encycl.** On donne assez généralement le nom de *bas-relief* à tout ouvrage de sculpture qui forme saillie sur un fond et qui s'en détache plus ou moins, soit qu'il y ait été appliqué et fixé, soit qu'il ait été taillé dans la matière même dont ce fond est formé. Il y a lieu, toutefois, de distinguer trois genres de *reliefs :* le *haut relief* ou *plein relief*, dont les figures se détachent presque entièrement du fond et se rapprochent de la ronde-bosse (le *Départ*, le *Triomphe*, la *Paix* et la *Guerre*, de l'arc de l'Etoile); le *demi-relief* ou la *demi-bosse*, dont les figures ressortent de la moitié de leur épaisseur; le *bas-relief* proprement dit, dont les figures sont représentées comme aplaties sur le fond et ne forment qu'une légère saillie.

« L'origine du *bas-relief*, dit Quatremère de Quincy, se confond avec celle de l'hiéroglyphe, c'est-à-dire qu'il doit sa naissance à l'écriture figurée. Sous ce point de vue, l'usage du *bas-relief* fut commun à tous les peuples, et se retrouve chez les plus sauvages. Cette manière d'écrire sur la pierre fut la première de toutes : le besoin l'inventa ; la religion se l'appropria. Le progrès seul des arts d'imitation pouvait perfectionner ces premiers signes et leur donner la vie. Cet honneur était réservé aux Grecs. En Grèce, les arts furent en quelque sorte les ministres de la religion. En Egypte et dans l'Asie, ils en furent les esclaves. Un respect religieux pour ces caractères primitifs que le culte avait sanctifiés, la crainte peut-être de changer les idées en changeant les formes auxquelles elles étaient attachées, tout contribua, chez les Egyptiens, à retenir les arts dans une espèce d'enfance. » Les hiéroglyphes qui figurent sur les monuments de l'Egypte sont tracés de trois manières différentes. La première manière n'a aucun rapport avec le travail de la sculpture en *bas-relief :* les objets sont taillés en creux et n'offrent aucune surface saillante; tels sont les hiéroglyphes de l'obélisque de Louqsor. La seconde manière nous fait voir les premiers pas de l'art du *bas-relief :* les figures sont relevées en bosse, mais leur saillie est inférieure à la surface du bloc dans lequel elles sont taillées. Ces *bas-reliefs*, sculptés avec beaucoup de précision dans le renfoncement de la pierre, ont reçu des Grecs le nom de *coilanaglyphes* (v. ce mot); ils sont très-fréquents dans les monuments égyptiens. La troisième méthode est celle qui est particulièrement propre au *bas-relief :* elle dégage les figures et les fait saillir légèrement sur les surfaces environnantes. Winckelmann semble croire qu'elle n'a été employée par les Egyptiens que dans l'exécution des *bas-reliefs* en métal, mais il n'est pas douteux qu'elle n'ait été appliquée aussi sur la pierre. Les relations des voyageurs ont fait connaître un assez grand nomdre de sculptures exécutées d'après ce dernier système sur des autels, des obélisques, des pylônes, et l'on en voit des spécimens dans les principaux musées lapidaires de l'Europe. La plupart de ces sculptures ne nous offrent que des figures sans action, et ne nous paraissent que des hiéroglyphes animés; il en existe, toutefois, qui représentent de véritables compositions : de ce genre étaient celles que décrit Diodore de Sicile, et qui ornaient le tombeau du roi Osymandias; elles figuraient les batailles et les victoires de ce prince. En général, les *bas-reliefs* égyptiens sont distribués sur les édifices par rangées horizontales, comme les lignes de l'écriture, ou encore par files perpendiculaires. Il ne faut y chercher ni une grande variété de mouvements, ni une grande justesse d'attitudes; mais les détails sont travaillés avec soin, et l'exécution se fait remarquer par l'habileté de la taille et le poli de la pierre. En examinant les *bas-reliefs* simplement ébauchés qui ont été trouvés à Ombos, la commission française d'Egypte a reconnu que les artistes de ce pays mettaient au carreau les sujets et les figures qu'ils voulaient représenter, puis les dessinaient au pinceau avec un trait rouge. Les *bas-reliefs* exécutés d'après ces indications n'ayant qu'une faible saillie, on employait souvent des teintes monochromes pour marquer davantage la nature des objets représentés et pour les faire apercevoir à distance.

C'est à peu près sous les mêmes formes et dans le même goût qu'on retrouve l'art du *bas-relief* en Assyrie, en Perse et jusque dans l'Inde. Les innombrables sculptures dont sont couvertes les pagodes indiennes sont de véritables hiéroglyphes. Les *bas-reliefs* qu'on a découverts dans les ruines de Persépolis et de Ninive accusent un art plus avancé. C'est bien toujours la même symétrie dans l'ordonnance, la même monotonie dans la distribution des parties; mais les compositions sont plus variées, plus mouvementées, plus pittoresques. Au point de vue de l'exécution, les *bas-reliefs* persépolitains sont peut-être moins finement travaillés que ceux de l'Egypte, mais leur saillie a plus de hardiesse. Les *bas-reliefs* qui revêtent les parois intérieures des édifices ninivites sont de grandes tables d'albâtre où les figures et les objets sont sculptés avec une grande délicatesse de ciseau et soigneusement polis : ils offrent des scènes très-variées et souvent très-compliquées, dont les sujets sont empruntés aux fastes de la religion et de la puissance royale. V. ASSYRIEN (*Art*).

Le système d'architecture adopté par les Grecs ne comportant pas une aussi grande prodigalité de sculpture que les monuments de l'Egypte et de l'Assyrie, sortes de livres immenses, toujours ouverts, qui plaçaient sous les yeux du peuple les images des dieux et les hauts faits des ancêtres, les *bas-reliefs* ne jouaient qu'un rôle purement décoratif dans les édifices de la Grèce, la place qui leur était particulièrement réservée était le champ de la frise : cette partie de l'entablement avait reçu le nom de ζωοφορος, parce que, dans l'origine, on y représentait des têtes de victimes et des animaux consacrés aux dieux. Les artistes antérieurs aux siècles de Cimon et de Périclès paraissent avoir employé la sculpture en *bas-relief* principalement à la décoration des boucliers, des vases, de certains meubles, des autels, et des trônes destinés à recevoir les statues des dieux. Homère vante un *bas-relief* de la composition de Dédale, représentant un chœur de danse, et dit que Vulcain l'avait imité sur le bouclier d'Achille. A l'époque de la première olympiade, vers l'an 776, un artiste dont le nom ne nous a pas été conservé enrichit le fameux coffret de cèdre de Cypsélus (v. ce nom) de *bas-reliefs* en or et en ivoire, représentant l'histoire des dieux et des héros de la Grèce. Deux siècles plus tard, Bathyclès de Magnésie orna de compositions analogues le trône colossal d'Apollon, que les Lacédémoniens l'avaient chargé d'élever dans le temple d'Amyclès. L'art de ciseler les métaux en relief fut pratiqué avec une extrême habileté par plusieurs contemporains de Cimon, entre autres par Calamis, dont les vases d'argent, enrichis d'élégantes sculptures, étaient encore chez les Romains, du temps de Néron, un objet de luxe pour les particuliers et un sujet d'émulation pour les artistes. Calamis fut un des précurseurs immédiats de Phidias, un des derniers représentants de la vieille école attique. Parmi les ouvrages exécutés par cette école, il n'en est pas qui fassent mieux connaître la noblesse et l'énergie de son style, que les *bas-reliefs* dont sont ornés les métopes et les frises extérieures du temple de Thésée, existant encore aujourd'hui au milieu d'Athènes. On y voit représentés les exploits de Thésée, le combat des Centaures et des Lapithes, et celui des Athéniens contre les Amazones. « Précieux ouvrage d'un ciseau rude encore, mais plein d'énergie et de chaleur, cette mâle sculpture, dit Emeric David, nous offre, avec des défauts inévitables à l'époque où elle a été exécutée, de singulières beautés. Des mouvements décidés et énergiques, mais qui ne sont pas toujours exempts de quelque exagération, de larges divisions dans les masses principales du nu, et cependant de la confusion dans les détails, des têtes quelquefois lourdes, mais vivantes et expressives ; de fréquentes incorrections dans les contours, et de la vie dans l'ensemble ; un faire généralement sec, et un aspect imposant : tels en sont les traits originaux. Le sentiment des effets pittoresques s'y fait peut-être admirer plus encore que le mérite de l'exécution. Il ne faut pas oublier, si l'on veut apprécier dignement ces *bas-reliefs*, qu'ils ont été faits pour être placés à une grande hauteur et au milieu d'une éclatante lumière. L'artiste a ménagé des parties tranchantes vers les extrémités des figures, afin de les détacher du fond en se créant des ombres; il a relevé aussi des parties osseuses pour imiter les effets du coloris. Tout n'est pas vice dans ces vastes méplats quelquefois vides de détails. Vue du point d'optique qu'elle exige, cette sublime sculpture imprime déjà l'idée de la grandeur homérique qui bientôt distinguera Phidias. Ce fut là un des plus admirables produits de la vieille école athénienne. » Les *bas-reliefs* dont l'école d'Egine enrichit dans le même temps le Panhellenium offrent la même facture mâle et expressive.

Phidias assouplit le style rude de ses devanciers, et porta l'art du *bas-relief* à un haut degré de perfection. Les sculptures de la frise et des métopes du Parthénon, exécutées, sinon par lui, du moins sous sa direction et par ses meilleurs élèves, sont justement célèbres. On y admire la noblesse de la composition, la variété infinie des attitudes, l'élégance et la vérité des contours, la fierté et l'ampleur du modelé. Plusieurs artistes du temps de Phidias furent d'habiles sculpteurs de *bas-reliefs;* sans parler d'Alcamène et d'Agoracrite, qui passent pour avoir travaillé aux sculptures du Parthénon, on peut citer Mys, ciseleur du plus grand mérite, qui représenta, sur le bouclier de la Minerve Lemnienne, le combat des Centaures et des Lapithes, d'après un dessin de Parrhasius; Myron, qui égala Calamis dans l'art de ciseler des vases en métal, Praxias, disciple de Calamis, qui sculpta dans le fronton du nouveau temple de Delphes les figures de Latone, de Diane, d'Apollon, des Muses, de Bacchus, des Thyades, etc. Dans les siècles suivants, l'art qui nous occupe enfanta plus d'un chef-d'œuvre. Les auteurs anciens ont célébré comme des merveilles les *bas-reliefs* dont Scopas, Léocharès, Bryaxis et Timothée ornèrent le fameux tombeau de Mausole. L'art gréco-romain produisit aussi, en ce genre, d'admirables ouvrages : témoin les *bas-reliefs* des arcs de Titus et de Constantin, et ceux de la colonne Trajane, qui sont parvenus jusqu'à nous. Le temps a respecté aussi un assez grand nombre de *bas-reliefs* de petites dimensions, exécutés soit en Grèce, soit en Italie, et destinés à décorer des autels, des tombeaux, des vases, des fontaines, etc. Tels sont, pour ne citer que les plus remarquables, ceux qui représentent les *Travaux d'Hercule*, *Ariane abandonnée*, *Bacchus soutenu par Ampelos et Acratos*, au musée Pio-Clémentin; *Persée délivrant Andromède*, le *Sommeil d'Endymion*, les *Amours de Diane et d'Endymion*, le *Combat des Grecs et des Amazones*, au musée du Capitole; *Eurydice, Orphée et Mercure* (ou, suivant quelques auteurs, *Antiope et ses fils*), *Antinoüs tenant un cheval par la bride*, *Marc-Aurèle et Faustine*, *Bérénice sacrifiant sa chevelure*, à la villa Albani; les *Travaux d'Hercule*, l'*Education de Télèphe*, *Cassandre et Ajax*, les *Heures*, à la villa Borghèse; *Pâris et Hélène*, *Bacchus assis et un Faune*, une *Bacchanale*, le *Sacrifice à Priape*, au musée degli Studj ; etc. Aucun musée n'est aussi riche que le British Museum en sculptures monumentales : c'est là que l'on peut admirer aujourd'hui cette longue suite de *bas-reliefs* arrachés au Parthénon par lord Elgin; des fragments considérables de la frise du temple de Phigalie, en Arcadie; d'autres fragments provenant de l'acropole de Xanthe, en Lycie, et du tombeau de Mausole. La glyptothèque de Munich s'est enrichie, il y a quelques années, de sculptures extrêmement précieuses, détachées de la frise du Panhellenium d'Egine. Le Louvre n'a qu'un petit nombre de sculptures monumentales : une des métopes et l'une des tables de la frise du Parthénon ; les fragments de trois métopes du temple de Jupiter Olympien, et une série de *bas-reliefs*, en granit gris, qui formaient l'architrave d'un temple d'Assos, en Mysie, et qui représentent des chasses et des combats d'animaux. Parmi les *bas-reliefs* de petites proportions, fort nombreux dans notre musée national, on remarque surtout ceux qui offrent les sujets suivants : *Antiope et ses fils*, les *Muses*, *Mithra tuant le taureau*, les *Forges de Vulcain*, *Jupiter*, *Thétis et Junon*, *Latone*, *Apollon et Diane*, la *Naissance de Vénus*, les *Douze dieux* (sculptures de deux autels), les *Funérailles d'Hector*, *Agamemnon*, *Talthybius et Epeus*, la *Vengeance de Médée*, *Phèdre et Hippolyte*, les *Génies des jeux*, etc.

L'étude attentive de ces précieux débris nous apprend avec quelle supériorité les anciens ont traité l'art du *bas-relief*. On a prétendu qu'ils ne savaient que couper des figures de ronde-bosse par le milieu ou par le tiers de leur épaisseur, et les plaquer sur un fond, sans exprimer la dégradation exigée par la perspective. Le savant Quatremère de Quincy a fait bonne justice de cette accusation. Il a montré que, quel que soit le peu de saillie des *bas-reliefs* antiques, les figures y ont la rondeur voulue, les parties fuyantes s'unissent au fond sans qu'on aperçoive, pour ainsi dire, la ligne où elles vont expirer ; les contours y sont aussi variés, les formes aussi précises que dans les sculptures de ronde-bosse. Les anciens n'admettaient, il est vrai, qu'un très-petit nombre de plans dans leurs *bas-reliefs*, deux ou trois au plus. En général, surtout quand il s'agissait de décorations monumentales destinées à être placées à une assez grande élévation, ils donnaient peu de saillie aux figures, et les disposaient sur un seul plan, par la raison bien simple qu'un *bas-relief* devant être vu d'un seul point, aucune partie n'en doit être cachée par une autre. Il est clair que, si l'on eût donné beaucoup de saillie au relief des frises du Parthénon, les parties les plus rapprochées de l'œil du spectateur lui en eussent dérobé les parties les plus éloignées. Une remarque qu'il importe de faire, c'est que, dans l'antiquité, le

bas-relief ne figurait jamais que comme ornement accessoire d'une forme principale dont il devait respecter l'intégrité. L'architecture ne l'admit qu'autant qu'il n'altérerait point le plan sur lequel il pouvait s'introduire; il devait se conformer, par conséquent, à l'épaisseur ou à la saillie qui lui était commandée suivant la place qu'il occupait. On conçoit d'après cela que, dans la plupart des *bas-reliefs* antiques, la perspective n'ait pas toujours été rigoureusement observée. « On ne saurait regarder ce défaut, dit Quatremère de Quincy, comme l'imperfection d'une routine ignorante, mais bien comme le système volontaire et réfléchi d'une combinaison éclairée; non comme l'erreur involontaire de l'artiste, mais comme un procédé constant et invariable de l'art..... Est-il aisé de se persuader que le savant Apollodore, le premier architecte de son temps, eût laissé subsister, dans le chef-d'œuvre de son génie et du siècle de Trajan, des fautes aussi grossières, s'il les eût crues de vrais défauts, ou qu'il ne se fût pas aperçu de ceux qui devaient être visibles pour tous? La vérité est que ces erreurs de perspective, tant reprochées à la colonne Trajane, loin de porter le caractère de l'ignorance, indiquent, au contraire, la connaissance la mieux sentie de l'art même de la perspective. Cette exactitude de plans et de détails linéaires, qu'on peut employer dans les ouvrages qui sont à la portée de la vue, eût été la plus grande de toutes les faussetés dans ce vaste monument, puisque l'éloignement en eût fait disparaître entièrement l'effet. Celui qui le conçut fut donc obligé, pour être vrai, de sacrifier, si l'on peut dire, à l'erreur : mais de quel nom doit-on appeler cette savante erreur de détail, qui produit la vérité de tout l'ensemble? Comment appeler ce mensonge véridique auquel on doit de pouvoir suivre distinctement, jusque dans les cieux, où la main de l'art osa les rendre encore lisibles, les exploits du plus grand empereur de Rome?... Si les figures de cette colonne augmentent de saillie et de grandeur, à mesure qu'elles s'éloignent de la vue et s'élèvent en l'air, pour que l'œil puisse discerner celles d'en haut aussi facilement que celles du bas; si la dégradation dans les plans des figures n'y est qu'imparfaitement exprimée, pour ne point trop effacer à la vue celles du fond, et pour ne point altérer le galbe de la colonne; si les accessoires et les fonds d'architecture n'y sont point soumis aux lois de la perspective, qui eussent rendu invisible ce qu'il était nécessaire de faire voir : qu'en doit-on conclure? ou que l'artiste qui exécuta ce monument connaissait plus que les lois de la perspective, puisqu'il connut l'esprit de ces lois même, et ne les viola que pour les mieux observer; ou que, si leur transgression fut involontaire, cette erreur de l'inexpérience serait un des plus heureux et des plus étonnants effets du hasard. » V. TRAJANE (*Colonne.*)

L'art de sculpter en *bas-relief* ne se perdit point au moyen âge. Chez les Byzantins, en Italie, dans le midi de la France, partout où subsistaient des monuments grecs ou romains, cet art conserva assez longtemps les traditions des anciens maîtres, et produisit une foule d'ouvrages où, à défaut d'imagination et de goût, on reconnaissait une certaine entente de l'effet pittoresque. A dire vrai, les nombreux sarcophages chrétiens que l'on voit à Rome ne donnent pas une très-haute idée de la manière dont la sculpture en *bas-relief* fut pratiquée vers les premiers temps du moyen âge. Exécutés, pour la plupart, par des ouvriers mercenaires qui ne faisaient qu'y répéter, ou modifier de la façon la plus banale, les mêmes sujets et les mêmes compositions, ils doivent être considérés plutôt comme les produits d'une industrie que comme des objets d'art. Toutefois, un examen attentif permet de reconnaître parfois, sous l'enveloppe d'un travail grossier, des réminiscences heureuses du style antique. D'après les renseignements qui nous sont parvenus sur la construction des églises chrétiennes des premiers siècles, nous voyons qu'elles étaient rarement ornées de sculptures; tout leur luxe paraît avoir consisté dans les tentures, dans les mosaïques, dans les fresques, dans les marbres précieux dont on les décorait. Mais, si l'art du *bas-relief* était peu employé pour l'ornementation des édifices, il servait du moins à représenter les mystères de la religion nouvelle sur les autels, les cuves baptismales, les croix, les calices, les châsses des saints martyrs. A aucune époque il n'y eut un plus grand nombre d'artistes occupés à ciseler les métaux. Pour ne parler que de la France, nous voyons qu'au VIe siècle, Gontran et quelques princes de sa famille firent exécuter des *bas-reliefs* en argent et en vermeil, formant un tableau de 7 coudées et demie de haut sur 10 de large, et représentant la *Nativité* et la *Passion de Jésus-Christ;* cet ouvrage fut conservé jusqu'à la fin du Xe siècle dans l'église Saint-Bénigne, à Dijon. Au VIIe siècle, saint Eloi, l'orfévre du roi Dagobert, se rendit célèbre par son habileté à travailler les métaux. Sous Louis le Débonnaire; Angésise, abbé de Luxeuil, commanda pour son église un calice d'or enrichi de *bas-reliefs* (*anaglypho opere factum*). Vers 989, Amalbert, abbé de Saint-Florent de Saumur, fit exécuter une châsse d'argent ornée de *bas-reliefs*, pour renfermer le corps du saint patron de son abbaye. Quarante ans plus tard, Richard, abbé de Saint-Viton, près de Verdun, dota son église d'un ciborium, d'un pupitre en bronze et d'un devant d'autel en argent, décorés de *bas-reliefs* dorés (*opere factæ cœlatorio, arte fusili et anaglypho productæ imagines, opere mirifico*, etc.). En 1087, l'orfévre normand Othon exécuta, dans l'église de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, le mausolée de Guillaume le Conquérant, qu'il enrichit de *bas-reliefs* d'or et d'argent, relevés de pierres précieuses. Les *Annales bénédictines* et les autres chroniques du moyen âge nous fourniraient une foule d'autres exemples de travaux de ce genre.

L'ornementation sculpturale commença à se montrer au XIe siècle sur les chapiteaux des églises romanes, et surtout aux baies du grand portail et à la façade. Les porches des églises de Saint-Bénigne de Dijon, de Nantua, de Vermanton, d'Avalon, du Mans, qui datent de cette époque, sont très-dignes d'attention non-seulement par le grand nombre de figures en *bas-relief* et en demi-bosse qu'on y voit réunies, mais encore à cause du style, qui est bien meilleur qu'on n'oserait le croire. Au XIIe siècle, les artistes, placés sous l'inspiration romano-byzantine, donnèrent libre carrière à leur imagination; les fleurs, les rinceaux et autres ornements furent mieux fouillés, plus élégamment dessinés qu'aux époques précédentes de l'ère romane. Les *bas-reliefs* représentant la figure humaine perdirent peu à peu la physionnomie barbare qu'ils avaient eue jusqu'alors. Les portails des églises de Laon, de Châteaudun, de Bayeux, de Saint-Denis, de Semur en Auxois, de Saint-Lazare d'Autun, de Saint-Trophime d'Arles, sont couverts de compositions religieuses ou allégoriques, traitées avec une simplicité qui n'est pas dépourvue de grandeur. L'architecture ogivale conserva et améliora ce système de décoration : les *maîtres de pierre* multiplièrent les *bas-reliefs*, non-seulement sur les porches et dans les divers compartiments des façades, mais encore dans l'intérieur des églises. La sculpture monumentale joue un grand rôle dans les magnifiques cathédrales élevées au XIIIe, au XIVe et au XVe siècle; il nous suffira de citer en France les cathédrales d'Amiens, de Paris, de Beauvais, de Reims, de Chartres, d'Orléans, de Strasbourg, d'Auch, de Rouen, où la pierre est fouillée, ciselée avec une délicatesse extraordinaire. L'art de sculpter en relief les métaux, l'ivoire, le bois, l'albâtre, produisit à la même époque une foule d'ouvrages finement travaillés: retables, tabernacles, calices, châsses, croix, encensoirs, lutrins, bancs d'œuvre, crédences, armoires, coffres, bahuts, armures, etc. Parmi les divers spécimens de ce genre que possède le musée de Cluny, nous citerons : un retable du XIIIe siècle, provenant de l'église de Saint-Germer (Oise), magnifique *bas-relief*, malheureusement mutilé, dans lequel les figures peintes et dorées sont appliquées sur un fond gaufré et rehaussé d'or; un retable en bois sculpté (no 208) du XVe siècle, provenant de l'abbaye d'Everborn, près Liége; divers *bas-reliefs* en albâtre du XIVe siècle (nos 129 à 142); une grande châsse en ivoire (no 404), de la même époque, décorée de 51 *bas-reliefs* avec rehauts d'or et de couleur, représentant des sujets tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament; les volets d'un retable de l'abbaye de Saint-Ricquier (no 228), composés de 12 *bas-reliefs* où sont mis en action les versets du *Credo*, etc.

En Italie, l'art du *bas-relief* fut asservi, pendant la plus grande partie du moyen âge, aux conceptions monotones, aux formes étriquées de la sculpture byzantine. Les portes de bronze sculptées qui furent apportées de la Grèce, au XIe siècle, pour décorer les portails de Saint-Marc à Venise, de Saint-Pierre à Rome, et du Dôme de Naples, servirent de modèles pour les portes des cathédrales d'Amalfi et de Bénévent, pour celles de la cathédrale de Pise, coulées par Bonano en 1180, et pour celles du baptistère de Saint-Jean de Latran exécutées, en 1203, par Pierre et Hubert de Plaisance. On retrouve le même style dans les meilleurs *bas-reliefs* italiens du XIIe siècle, notamment dans ceux du Dôme de Modène, exécutés par Guillaume, du Dôme de Parme, par Antelami, de Saint-Zénon, de Vérone, et du Dôme de Ferrare, par Nicolas Ficarolo. Au XIIIe siècle, Nicolas de Pise, s'inspirant des chefs-d'œuvre de l'antiquité, chercha à ramener l'art vers l'étude de la nature et l'expression du vrai : les *bas-reliefs* dont il a décoré le tombeau de saint Dominique, à Bologne, et les chaires des cathédrales de Pise et de Sienne, dénotent un progrès réel, un premier retour aux saines traditions. André et Jean, qui florissaient au XIVe siècle, suivirent la voie ouverte par Nicolas; le premier se rendit célèbre en sculptant les portes de bronze du baptistère de Florence. Le siècle suivant vit surgir une foule de maîtres éminents, qui se distinguèrent dans l'art du *bas-relief :* Andrea Orcagna, qui sculpta l'autel de l'église d'Or San-Michele; Lorenzo Ghiberti, qui fit les *bas-reliefs* de cette admirable porte du baptistère de Florence, que Michel-Ange proclama digne d'être la porte du Paradis; Massuccio, qui exécuta les tombeaux du roi Robert et de la reine Sanche, à Naples; Lanfranc, qui fit le tombeau des Pepoli, à Bologne, et Bononi da Campione, celui de Can della Scala, à Vérone; Pollaiuolo, Cennini, Cione, Verrochio, Maso Finiguerra, Michelozzo et Bartolommeo, qui furent surtout d'excellents orfévres et qui portèrent l'art de la ciselure à une perfection inconnue jusqu'alors. L'heure de la renaissance artistique a enfin sonné; les procédés surannés, les vieilles routines ont fait place à l'étude de l'antique et à l'observation de la nature; peintres, sculpteurs, architectes, rivalisent de goût, d'imagination, de sentiment, d'habileté pratique. Pour ne parler que de la sculpture en *bas-relief*, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, dans les chefs-d'œuvre des maîtres de la Renaissance, de la simplicité et de la noblesse de la conception, de la beauté de la forme, de la délicatesse et de la pureté de l'exécution. Il semble que ces maîtres se soient efforcés de produire dans leurs *bas-reliefs* l'illusion de la peinture. Les compositions dont Ghiberti a orné les montants de l'admirable porte du baptistère de Florence sont de véritables tableaux en relief, où la perspective linéaire est scrupuleusement observée; on y voit des montagnes, des arbres, des nuages, une foule d'objets qui n'avaient jamais pris place dans les *bas-reliefs* antiques. Baccio Bandinelli, le Sansovino, Filarete, Donatello, et les autres artistes du XVIe siècle, qui exécutèrent des ouvrages du même genre, adoptèrent un style plus large, plus énergique, sans renoncer toutefois à flatter l'œil par la disposition pittoresque des figures et la dégradation savante des objets. Ce système fut singulièrement exagéré, au XVIIe siècle, par l'Algarde, le Bernin, et leurs émules. Ces artistes exécutèrent en *bas-relief* de vastes tableaux d'histoire, où les figures se groupent, s'éloignent, se rapprochent, le plus souvent sans autre raison que celle d'une fausse harmonie, qui décide de leurs attitudes et de leur rapport avec la scène. Ils essayèrent, en un mot, de s'approprier, par l'art des groupes et une dégradation calculée dans la saillie des objets, ces moyens puissants que la peinture doit à la magie de ses couleurs et à l'entente du clair-obscur. Cette recherche de l'illusion et de l'effet pittoresque a généralement prévalu dans les *bas-reliefs* modernes, mais trop souvent, il faut le dire, au détriment de la correction du dessin et de la vérité des détails. Parmi les artistes qui ont obtenu en Italie, au XIXe siècle, les plus légitimes succès dans le genre d'ouvrages qui nous occupe, nous devons nommer Canova et Thorwaldsen: les *bas-reliefs* dont le premier a décoré divers mausolées, et la longue frise du *Triomphe d'Alexandre*, exécutée par le second dans la villa Sommariva, sur les bords du lac de Côme, se distinguent par la noblesse des idées et la pureté de l'exécution.

La France posséda d'habiles sculpteurs de *bas-reliefs*, à l'époque de la Renaissance; dans ce nombre, il faut citer Jean Juste, André Colomban, Michel Colomb, Philippe de Chartres, Jean Texier, Pierre Bontemps, Germain Pilon, Nicolas Bachelier, et, au-dessus de tous, l'auteur des sculptures de la fontaine des Innocents et des frontons du vieux Louvre, cet immortel Jean Goujon, qui, suivant l'expression d'Emeric David, semble avoir dérobé à l'art antique l'élégance de ses formes, le moelleux de ses draperies, la noblesse de ses compositions. Les églises, les châteaux, les hôtels, les tombeaux, les fontaines, élevés pendant cette brillante période, sont décorés de sculptures en relief aussi remarquables par la délicatesse de l'exécution que par la profusion et la variété des détails. A la même époque, l'ébénisterie, l'orfévrerie, l'armurerie, la tabletterie, la céramique même, enrichirent leurs productions de *bas-reliefs* précieusement fouillés. Les articles spéciaux que le *Grand Dictionnaire* consacre à l'histoire de ces différentes branches de l'art nous dispensent de nous étendre ici davantage sur ce sujet (V. aussi les mots CISELURE, IVOIRE.) Au XVIIe siècle, Michel Anguier exécuta, sur les dessins de Girardon, les *bas-reliefs* de la porte Saint-Denis; Dujardin, G. Marty, Le Hongre, P. Legros, firent ceux de la porte Saint-Martin. Les figures en demi-relief qui entrent dans la décoration de la fontaine de la rue de Grenelle, à Paris, sont au nombre des meilleures productions de Bouchardon, l'un des artistes en vogue sous Louis XV. Parmi les innombrables *bas-reliefs* exécutés par l'école française au XIXe siècle, il nous suffira de citer : ceux de la colonne Vendôme, modelés en grande partie sur les dessins du peintre Bergeret; ceux de l'arc du Carrousel, sculptés par Taunay, Espercieux, Ramey, Clodion, Deseine, Lesueur, Cartellier; ceux de l'arc de l'Etoile, par Rude, Cortot, Etex, Pradier, Chaponnière, Feuchères, Marochetti, Gechter, Espercieux, Velcher, Bosio neveu, De Bay père, Jacquot, Bra, Valois, Brun, Laitié, Caillouette; ceux du piédestal de la colonne de Juillet et de deux des frontons du nouveau Louvre, par Barye; ceux de l'arc de triomphe de Marseille et du fronton du Panthéon, par David d'Angers; le fronton de la Madeleine et celui de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris, par M. Lemaire; les portes de bronze de l'église de la Madeleine, par M. Triqueti; le soubassement du chœur de l'église Sainte-Clotilde, par M. Guillaume; les *bas-reliefs* de la bourse de Marseille, par MM. Toussaint et Gilbert; ceux du nouveau Louvre, du nouveau pavillon de Flore et de l'aile méridionale des Tuileries, par MM. Truphème, Veray, Vilain, Roubaud, Aug. Poitevin, Marcellin, P. Loison, H. Lavigne, J. Felon, Duret, Dumont, Clère, Cavelier, Delabrierre, Carpeaux, Thomas, Soitoux, Delaplanche, Camille Demesmay, Perrault, Gumery, Franceschi, Mmes Noémi Constant, Bertaux, etc.

Aujourd'hui que l'emploi du *bas-relief* est poussé jusqu'à l'abus dans la décoration des monuments publics, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les réflexions suivantes, inspirées à M. Quatremère de Quincy par le goût le plus pur : « Considéré du côté de l'utilité, le *bas-relief* est d'une grande ressource aux édifices. Il en fait connaître l'usage, le caractère et la nature, il tient lieu d'inscriptions ou les remplace de manière à les rendre inutiles ou insipides. Cependant, autant l'on aime à lui voir jouer ce rôle dans les monuments, à l'y voir motivé et employé par le besoin, autant il est nécessaire que la main de l'art et du goût préside à sa dispensation et à l'accord respectif qui doit régner entre lui et l'édifice, pour prévenir la confusion qui pourrait résulter d'un emploi excessif et immodéré. Le *bas-relief*, envisagé dans l'architecture du côté de l'effet qu'il y produit, n'est autre chose qu'une richesse, un ornement qu'on doit ménager à propos, qui a besoin de repos pour valoir, et qui doit se subordonner aux lois du goût et de l'harmonie générale. On observera donc de ne point prodiguer autour des *bas-reliefs* une foule d'ornements qui détournent l'œil et l'attention qu'ils doivent se concilier. S'ils ne sont point isolés par un cadre, on laissera autour un champ lisse, pour servir de repos à l'œil et faire briller le relief; on en ménagera de pareils entre eux et les membres de l'architecture : le voisinage des parties principales, des profils et des détails, nuit à l'effet du *bas-relief* et introduit la discorde dans l'ensemble. Le rapport de la grandeur des *bas-reliefs* et des figures qui les composent avec l'architecture et les ordres mérite encore l'attention de l'architecte. Du défaut de rapport exact et bien entendu peut résulter une disproportion choquante dans le tout. La petitesse ou la grandeur exagérée des figures, rendra l'ordre colossal ou mesquin, atténuera ou grossira la masse générale et nuira aux proportions de l'édifice, quand même elles seraient intrinsèquement belles. On en doit dire autant du plus ou moins de saillie que les *bas-reliefs* doivent avoir. L'architecte doit en prescrire la mesure, suivant la force ou la délicatesse de son ordonnance, selon le plus ou moins d'énergie de ses profils, selon le caractère général et le style adopté, selon le point de vue de l'édifice, selon la situation même des *bas-reliefs*, le jour qu'ils doivent recevoir, l'effet qu'ils doivent produire; enfin, selon le goût dominant des ornements et la valeur des parties ou des détails environnants. »

BAS-RIS s. m. Mar. Dernier ris : *Quoiqu'il fit un temps à porter des huniers au* BAS-RIS, *l'équipage était si faible que le commandant avait ordonné de fuir devant le temps.* (E. Sue.)

BASS s. m. (bass). Ichthyol. Nom anglais d'un poisson des côtes d'Angleterre.

BASS ou **BASS-ROCK**, îlot de l'archipel Britannique, sur la côte S.-E. d'Ecosse, dans le golfe de Forth, comté d'Haddington, à 3 kil. N. de North-Berwick. Cet îlot n'est qu'un rocher qui s'élève à 120 m. au-dessus du niveau de l'Océan. Ce rocher, de 1,500 m. environ de circonférence, conique d'un côté et à pic de tous les autres, n'est accessible qu'au S.-O., encore n'y peut-on débarquer qu'à l'aide d'échelles et de cordes. Au sommet se trouve une source d'eau vive. Une galerie naturelle, qu'on peut parcourir en entier à la marée basse, le traverse dans toute son épaisseur de l'E. à l'O. Il n'est habité maintenant que par des oiseaux de mer, surtout par des oies d'Ecosse, qui s'y multiplient tellement, qu'au printemps on ne peut faire un pas sans fouler un nid aux pieds. Mais il fut jadis la forteresse d'une famille nommée Lauder, qui, en 1671, vendit 100,000 fr. à Charles II le château dont on remarque les ruines au S. Transformé en fort royal, ce château devint une prison d'Etat, où furent enfermés les principaux covenantaires. A la révolution de 1688, la garnison se déclara en faveur de Jacques II; il fallut bloquer l'île pour la contraindre à capituler, et ce fut la dernière place forte qui résista à Guillaume III. Ce rocher appartient aujourd'hui à la famille Hamilton-Dalrymple; on y fait, pendant l'été, de nombreuses parties de plaisir.

BASS (DÉTROIT DE), détroit de l'Océanie, dans la Mélanésie, entre la terre de Diémen au S. et l'Australie au N.; embarrassé d'îles stériles qui rendent la navigation dangereuse. Découvert, en 1798, par le voyageur Bass.

BASS (George), explorateur anglais, mort dans les premières années de ce siècle. Il partit, en qualité de chirurgien, sur un vaisseau qui se rendait en Australie, et devint l'ami du célèbre navigateur anglais Flinders. Ayant obtenu du gouverneur de Port-Jackson une chaloupe baleinière, avec six hommes, il découvrit, en 1798, au S.-E. du continent, le détroit, hérissé d'îlots et de récifs de corail, qui le sépare de l'île de Van-Diémen et qui, depuis lors, a porté le nom de *détroit de Bass*. Bien que, dans cette périlleuse expédition, il eût failli perdre la vie avec ses hommes, il n'en accompagna pas moins Flinders dans le voyage d'exploration qu'il fit, de 1801 à 1803, le long des côtes du continent. On trouve dans le *Tableau de la colonie anglaise de la Nouvelle-Galles du Sud*, par le colonel Collin, le récit des découvertes de Bass et de ses travaux nautiques.

BASS ou **BASSIUS** (Henri), médecin allemand, né à Brême en 1690, mort en 1754. Il étudia successivement la médecine et la chirurgie à Halle, Strasbourg et Bâle, passa sa thèse de docteur à Halle, en 1718, et, peu de temps après, il fut appelé à professer dans cette ville l'anatomie et la chirurgie. Bass se montra un des plus zélés partisans des idées du célèbre médecin Hoffmann, dont il avait reçu les leçons. On lui doit plusieurs ouvrages écrits en latin et en allemand, parmi lesquels nous citerons : sa thèse, intitulée *Disputatio de fistula ani feliciter curanda* (1718), traduite en français par Macquart (1759); le *Tractatus de morbis Veneris* (1764), et surtout ses *Observationes anatomico-chirurgico-medicæ* (1731), qui sont un recueil d'observations intéressantes, parfois fort curieuses, et accompagnées de figures destinées à ajouter encore à la clarté du texte.

BASSA s. f. (ba-sa). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée dans le Véronais et qui, à Vérone, vaut 4 litres 522.

BASSA (don Pedro-Holasco), chef militaire espagnol, né à Reuss, mort en 1835. Lorsqu'en 1808 Napoléon plaça sur le trône d'Espagne son frère Joseph, Bassa abandonna ses études de droit, fut un des premiers à appeler aux armes ses compatriotes, devint presque aussitôt capitaine de guérillas dans la Catalogne, et, deux ans après, il fut nommé par la junte lieutenant-colonel, à la suite d'un combat avec les Français, près du couvent de Montserrat. Dans cette terrible guerre, Bassa se distingua par son enthousiasme, son audace et sa présence d'esprit. Il prit part aux batailles de Vittoria (1813) et de Toulouse (1814). Quand Ferdinand VII fut rétabli sur le trône, Bassa continua à rester militaire. Son grade fut confirmé. Nommé colonel lors de la réorganisation de l'armée, et brigadier vers 1830, il se montra toujours fort attaché au roi et médiocrement libéral; mais cependant il fit preuve de modération lorsqu'il fut chargé, en 1833, du gouvernement militaire de Cadix. Lors de la sanglante insurrection qui éclata à Barcelone, en 1835, Bassa, qui se trouvait dans cette ville, fut précipité du haut du balcon de la Proclamation, et la populace furieuse, après avoir traîné son cadavre sur une claie, le livra aux flammes.

BASSÆ (TEMPLE DE), ruines remarquables d'un bel édifice religieux de la Grèce ancienne, dans la Messénie, à 45 kil. N. de Messène, à 40 kil. N.-E. de la moderne Cyparisse ou Arcadia, à 10 kil. N. de l'antique Phigalée (auj. Paulitsa), sur le mont Cotylium, qui s'élève non loin du mont Ithôme. Ce temple, connu actuellement dans le pays sous le nom de *sitous stolous* (les colonnes), fut élevé par les Phigaliens en l'honneur d'Apollon Epicurus (secourable), qui les avait préservés d'une épidémie pendant la guerre du Péloponèse. Ictinus, architecte du Parthénon, fut chargé de sa construction. « La Grèce, dit M. Isambert, n'a pas de temple qui se présente sous un aspect plus poétique et plus pittoresque que celui de Bassæ. » La beauté de l'édifice est encore relevée par sa position isolée sur une montagne sauvage, au milieu de sombres rochers et de chênes séculaires.

Ce temple, bâti en calcaire jaune, s'élève dans une dépression que forme la montagne, d'où son nom de Bassæ (*bassai*, ravin). Il diffère, par son orientation, de tous les temples connus; car la porte principale fait face au nord, au lieu d'être dirigée vers l'orient. C'était un hexastyle périptère, d'ordre dorique, avec 15 colonnes de chaque côté. A l'intérieur, on remarquait de chaque côté 5 colonnes engagées, d'ordre ionique et cannelées. Une colonne corinthienne était placée devant la statue d'Apollon. C'était le plus ancien et peut-être le premier exemple de cet ordre. Ce temple est un des mieux conservés que l'on trouve en Grèce; 36 colonnes, surmontées de leur architrave, sont encore debout. Le terrain, tout autour, est jonché de débris qu'il serait facile de remettre en place, comme on l'a fait pour le temple de la Victoire, à Athènes. La frise, découverte en 1818, et qui est maintenant à Londres, se composait de 25 bas-reliefs en marbre, représentant la *Guerre des Centaures et des Lapithes* et celle *des Grecs et des Amazones*.

BASSÆUS (Nicolas), typographe allemand, né à Francfort-sur-le-Mein au XVIe siècle. Il a édité un grand nombre d'ouvrages de médecine et de botanique, particulièrement ceux du botaniste Tabernæmontanus, dont il fit achever le *Krauterbuch*, par les soins du médecin N. Braün. La publication qui a surtout fait sa réputation est la seconde édition de l'*Icones plantarum*, qu'il fit suivre, en 1590, de 4 volumes de planches publiés sous son nom. Ces quatre volumes, qui contiennent 2,255 figures, eurent un grand succès, car ils formaient la plus belle collection de ce genre qui existât à cette époque.

BASSAGE s. m. (ba-sa-je). Techn. Opération qui produit le gonflement du cuir.

BASSAIN ou **BASSIN**, ville maritime de l'empire des Birmans, dans l'Indo-Chine, cap. d'une prov. du même nom, sur la rive gauche du bras droit de l'Iraouadi, à 375 kil. S.-O. d'Ava; 3,000 hab. L'un des trois principaux ports de l'empire.

BASSAL (Jean), homme politique français, né à Béziers en 1752, mort en 1802. Prêtre lazariste à Versailles, au moment où éclata la Révolution, il en embrassa les idées avec enthousiasme et fut nommé curé constitutionnel de la paroisse Notre-Dame dans la même ville, vice-président du district en 1791, et, peu de temps après, élu député à la Législative par le département de Seine-et-Oise. Il appuya, dans cette assemblée, la demande d'une amnistie pour les meurtres commis à Avignon et le décret d'accusation contre le duc de Brissac, commandant la garde constitutionnelle de Louis XVI. Nommé membre de la Convention, il vota la mort du roi, sans appel ni sursis, dénonça plusieurs aristocrates et des prêtres qui complotaient contre la République, donna aux ecclésiastiques l'exemple de la renonciation au célibat, fut nommé secrétaire de l'Assemblée, enfin fut envoyé, en 1793, dans le Jura pour y étouffer l'insurrection fédéraliste. C'est là qu'il fit la rencontre de Championnet, avec lequel il se lia d'une vive amitié. Accusé, à son retour, d'avoir manqué d'énergie, il se défendit en rappelant que Marat, poursuivi par le général Lafayette, avait trouvé un asile chez lui, et, peu de jours après, les jacobins l'élurent président de leur société. Il fut chargé de se rendre en Suisse, sous le prétexte de préparer les approvisionnements de l'armée d'Italie, mais, en réalité, pour y surveillier la conduite de l'ambassadeur Barthélemy, dont la tiédeur républicaine était justement suspectée. Se trouvant à Bâle, en 1795, il y acheta du prince de Carency la correspondance de Louis XVIII, et dévoila la conspiration royaliste de Villeurnoy, Brotier et consorts, qui furent arrêtés. Plus tard, Bassal passa en Italie à la suite de Bonaparte, et fut chargé par ce général de compulser les archives de Venise, suivit à Rome le général Berthier, prit part à l'organisation de la république romaine et occupa l'emploi de secrétaire général des cinq consuls. Lorsque Championnet marcha sur Naples, Bassal l'accompagna et l'aida dans le travail d'organisation de la nouvelle conquête. Accusé de dilapidation par Faitpoul, commissaire du gouvernement, il fut arrêté et traduit devant une commission militaire à Milan. La chute des directeurs Merlin, Treilhard et Laréveillère-Lepeaux (1799) le sauva d'une condamnation imminente et le rendit à la liberté, ainsi que Championnet. Celui-ci ayant été nommé commandant de l'armée des Alpes, Bassal se rendit près de son ami, et, après la mort du général, il passa ses derniers jours dans la retraite, près de Paris.

BASSAM (GRAND-), ville d'Afrique, dans la Nigritie maritime, sur la côte d'Ivoire, à 40 kil. O. d'Assinie, cap. d'un petit Etat dépendant de l'empire des Achantis. Factorerie française, fondée en 1843. Le pays voisin est riche en or, renommé par sa pureté; on le trouve dans les terrains d'alluvion provenant de la décomposition des roches où était son gisement primitif. Après l'or, l'huile de palme et l'ivoire sont les produits les plus importants de la contrée. Grand-Bassam, dépendance de la colonie du Sénégal, fait partie de l'arrondissement de Gorée.

BASSAN (Jacopo DA PONTE, plus connu en Italie sous le nom de *Il Bassano* et en France sous celui de Jacques), célèbre peintre italien, né à Bassano en 1510, mort dans la même ville en 1592. Son père, Francesco da Ponte, né à Vicence vers 1475 et mort à Bassano vers 1530, fut son premier maître. Il alla ensuite à Venise et entra à l'école de Bonifazio Bembi, praticien distingué, mais si jaloux de son art que Jacopo ne put jamais le voir colorier ses tableaux qu'en le regardant à travers la serrure qui fermait son atelier. Le jeune artiste eut tout d'abord des velléités de haut style et s'essaya à copier des dessins du Parmesan, des peintures de son maître Bonifazio et du Titien. Verci croit qu'il reçut aussi des leçons de ce dernier. « Ce qui est certain, dit Lanzi, c'est que ses premiers ouvrages semblaient promettre un autre Titien à la peinture, tant ils rappelaient la manière de ce grand maître. » Obligé de retourner dans sa ville natale, après la mort de son père Francesco, Jacopo y fut accueilli, quoique fort jeune encore, comme un homme qui déjà donnait du lustre à la cité, et les magistrats l'exemptèrent de l'impôt royal et de l'impôt personnel. Quelque temps après, il fut élu consul; mais il déclina cet honneur, voulant vivre tout entier pour son art. Le territoire de Bassano était fertile et riant; il nourrissait de nombreux troupeaux, dont la vente donnait lieu dans la ville à des foires importantes. Jacopo, qui avait des idées assez bornées et peu d'élévation dans l'esprit, entreprit de peindre ce qu'il voyait. Il étudia avec le plus grand soin les travaux rustiques, les animaux, le paysage, les objets inanimés, et les reproduisit avec une vérité, avec une énergie extraordinaires. Il créa ainsi la peinture de genre en Italie, et devança les Flamands et les Hollandais. Son habileté à peindre les animaux excita la plus vive admiration; on disait qu'il ne manquait à ses bœufs que de mugir, à ses chevaux que de hennir, à ses moutons que de bêler. Il se plaisait à retracer les scènes champêtres dans toute leur simplicité, les intérieurs de chaumière, et jusqu'aux plus humbles ustensiles de ménage. Mais, comme les représentations de ce genre n'avaient alors qu'une vogue assez restreinte, et que les tableaux de religion étaient toujours ceux qui se vendaient le mieux, il dut s'appliquer à chercher, dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, des sujets où il pût introduire des animaux, des ustensiles, des fonds de paysage. C'est ainsi qu'il peignit souvent le *Paradis terrestre*, l'*Arche de Noé*, le *Voyage de Jacob*, et autres scènes de la vie patriarcale; l'*Adoration des bergers*, les *Vendeurs chassés du temple*, etc. Peu de peintres, d'ailleurs, ont possédé aussi bien que le Bassan la partie matérielle de l'art. Il avait commencé par fondre harmonieusement ses couleurs, se contentant d'accuser les plus grands clairs par quelques coups de pinceau hardis. Plus tard, il adopta une méthode plus libre, pleine de savoir et de fougue : dans les tableaux de cette seconde manière, la peinture, formée de simples touches, se distingue par l'agrément et la vivacité de ses teintes et, en même temps, par une négligence calculée, qui, de près, ne produit qu'un empâtement confus, tandis qu'à distance il en résulte une étonnante magie de coloris. Il n'était pas moins habile dans l'art d'éclairer ses tableaux. « Il affectionnait les clartés douteuses, dit Lanzi, et il possédait au plus haut degré le talent de les faire servir à l'harmonie. C'est ainsi qu'au moyen de jours savamment ménagés, de demi-teintes répétées et d'une absence complète de teintes noires, il accordait merveilleusement les couleurs les plus opposées. Ses figures ont, en général, peu de lumière; mais elle est fortement prononcée dans les endroits où elles font angle, comme à l'extrémité des épaules, au coude, aux genoux. Pour obtenir cet effet, il employait un agencement de draperies très-naturel en apparence, mais dont l'artifice est parfaitement combiné. Il en variait les plis, selon la différence des étoffes, avec une sagacité qui n'est le partage que d'un très-petit nombre d'artistes. Enfin, ses couleurs brillent comme des pierreries, surtout les couleurs vertes; elles ont un éclat d'émeraude qui semble n'appartenir qu'à ce peintre. » Quant à ses figures, elles ne sont jamais fort expressives; mais elles sont disposées d'une façon pittoresque. « Le Bassan, dit encore Lanzi, recherchait certains contrastes d'attitudes très-marqués; de sorte que, si une figure est vue de face, l'autre doit tourner les épaules. Il passe généralement pour avoir manqué d'habileté relativement au dessin des extrémités, et c'est pour cela, dit-on, qu'il évitait autant que possible d'introduire des pieds et des mains dans ses peintures; mais il sut, lorsqu'il le voulait, être un bon dessinateur; seulement, soit que l'application lui parût trop pénible, soit que toute autre raison le dirigeât, il ne le voulut que très-rarement, se contentant d'être parvenu au premier degré du talent de colorier, d'éclairer et d'ombrer ses tableaux. » Volpato rapporte que, le Tintoret ayant un jour invité le Bassan à dîner, les deux peintres s'entretinrent longtemps des ouvrages et du génie des grands maîtres, de Raphaël, de Michel-Ange, de Corrége, du Titien, et qu'à la fin le Tintoret ajouta, dans son langage familier : « Vois-tu, Jacopo, si tu avais mon dessin et que j'eusse ton coloris, du diable si Titien, Raphaël et les autres pourraient se faire voir à côté de nous. » Annibal Carrache, dans ses remarques sur Vasari, raconte qu'étant entré un jour dans la chambre du Bassan, il lui arriva d'avancer la main pour prendre un livre que l'artiste vénitien avait peint sur une table. Ce grand talent de praticien valut au Bassan un hommage plus flatteur encore : l'illustre Paul Véronèse le chargea de donner des leçons à son fils Carletto. Jacopo avait ouvert chez lui une école dont les meilleurs élèves furent ses propres enfants, François et Léandre, qui le suivirent de près, Jean-Baptiste et Jérôme, qui n'eurent d'autre talent que de copier ses ouvrages de façon à tromper les plus fins connaisseurs. « Voilà pourquoi, dit Lanzi, le nombre des peintures attribuées au Bassan est tel que, pour de grandes galeries, il y a plus de honte à n'en point avoir que de gloire à en posséder. » Le Louvre n'a pas moins de dix tableaux de ce maître : l'*Entrée des animaux dans l'arche*, le *Frappement du rocher*, l'*Adoration des bergers*, les *Noces de Cana*, *Jésus sur le chemin du Calvaire*, les *Apprêts de la sépulture du Christ*, les *Pèlerins d'Emmaüs*, les *Travaux de la campagne pendant la moisson*, les *Travaux de la campagne pendant la vendange*, le portrait de Jean de Bologne. Les ouvrages que l'on conserve à Bassano sont : une *Vierge entourée de saints* et une *Fuite en Egypte*, dans l'église de Saint-François, où l'artiste est enterré; des fresques en camaïeu représentant les *Arts*, au palais public; la *Nativité*, dans l'église de Saint-Joseph; *Saint Martin à cheval*, dans l'église de Sainte-Catherine, etc. A Venise, on remarque : au palais ducal, le *Retour de Jacob*; au palais royal, le *Frappement du rocher*; à l'Académie des beaux-arts, le *Buisson ardent*, l'*Entrée dans l'arche*, le *Bon jardinier*, *Saint Eleuthère*, etc.; dans l'église de Sainte-Marie Majeure, le *Sacrifice de Noé*, un des chefs-d'œuvre du maître, etc. On cite encore : à Vicence, *Saint Roch visitant les pestiférés*, dans l'église du saint; à Brescia, *Saint Antoine abbé* et une frise, en neuf compartiments, retraçant la *Passion*, dans le Collége des nobles; à Padoue, l'*Ensevelissement du Christ*, superbe tableau, plusieurs fois gravé, dans l'église du Séminaire. De tous les musées d'Europe, le plus riche en œuvres capitales du Bassan est le musée royal de Madrid : on y remarque l'*Arche de Noé*, le *Paradis terrestre*, l'*Adoration des bergers*, les *Vendeurs chassés du temple*, etc. On trouve encore de beaux ouvrages de ce maître : aux Offices et au palais Pitti, à Florence; aux Studj, à Naples; au palais Borghèse et au palais Colonna, à Rome; au palais royal et dans la galerie Spinola, à Gênes; dans les musées de Londres, de Dresde, de Turin, de Milan, de Munich, de Berlin, de Saint-Pétersbourg, etc.

BASSAN (Francesco DA PONTE, plus connu en France sous le nom de François), peintre italien, fils aîné du précédent, né à Bassano en 1548, mort à Venise en 1591. Il s'établit dans cette dernière ville et fut chargé de travaux importants dans le palais des doges, en compagnie du Tintoret et de Paul Véronèse. Il peignit, dans la salle du grand conseil, le *Pape donnant une épée au doge qui va s'embarquer*, la *Victoire des Vénitiens sur le duc de Ferrare*, la *Cavalerie vénitienne mettant en déroute l'armée du duc Visconti*, la *Victoire de Victor Barbaro sur Visconti*, la *Victoire de G. Cornaro sur les Allemands*, et, dans la salle du scrutin, la *Prise de Padoue pendant la nuit*. Mariette prétend que Jacques Bassan avait fourni les compositions de ces peintures et fit ainsi la fortune et la réputation de son fils. Ce qui est certain, c'est qu'il aida beaucoup Francesco de ses conseils. « Il lui apprit, dit Lanzi, à employer toutes les ressources de son art, soit lorsqu'il s'agissait de renforcer les teintes, soit lorsqu'il était question de donner plus d'exactitude à la perspective. » Comme tous les imitateurs, Francesco exagéra la manière de son modèle; on lui reproche notamment d'avoir accusé trop vigoureusement les ombres. Ses tableaux d'autel sont, en général, fort remarquables, quoique moins brillants de coloris que ceux de son père; on cite, entre autres, le *Paradis*, dans l'église du Gésu, à Rome, et *Saint Apollonius*, dans l'église de Sainte-Afra, à Brescia. François Bassan aurait pu devenir un grand peintre, mais il était malheureusement sujet à des accès de la plus sombre mélancolie, qui souvent lui faisaient perdre la raison. Il s'était mis dans l'esprit qu'il était poursuivi et qu'on voulait l'arrêter. Un jour qu'on frappait rudement à sa porte, il s'imagina voir entrer les archers et se jeta par la fenêtre; il se blessa grièvement à la tête et mourut peu de jours après. Il n'avait que quarante-trois ans. Le Louvre n'a qu'une toile de cet artiste; elle représente un *Marché aux poissons sur le bord de la mer*. Dans les autres galeries, on remarque : au palais royal, à Venise, le *Christ portant sa croix*, la *Présentation au temple*, *Saint Jean à Pathmos*; dans la collection de l'Académie des beaux-arts de la même ville, le *Christ garrotté* et des *Bergers*; au musée de Turin, la *Déposition de croix*; aux Offices, à Florence, le portrait de l'auteur, le *Christ en croix* et le *Christ au tombeau*; au palais Pitti, deux *Scènes rustiques* et un portrait d'homme; au musée royal de Madrid, la *Cène*, le *Voyage de Jacob*, la *Vierge intercédant pour les hommes*, les *Noces de Cana*; au musée de Berlin, le *Bon Samaritain*, l'*Adoration des bergers*, l'*Assomption*, le *Bon Jardinier*; etc.

BASSAN (Leandro DA PONTE, plus connu sous le nom de Léandre), peintre italien, troisième fils de Jacques Bassan et frère du précédent, né à Bassano en 1558, mort à Venise en 1623. Il vint dans cette dernière ville, en 1591, pour achever les peintures commencées dans le palais ducal par son frère Francesco. Il peignit, dans la salle du grand conseil, le *Pape assis, présentant un cierge au doge agenouillé*, et une série de portraits des doges; dans la salle du conseil des Dix, le *Retour du doge Sébastien Ziani, vainqueur de Barberousse*. Cette dernière peinture est regardée par quelques connaisseurs comme étant le chef-d'œuvre de l'artiste. On cite encore, comme un morceau de premier ordre, la *Résurrection de Lazare*, tableau qui a figuré au Louvre sous le premier Empire et que possède, depuis 1815, l'Académie des beaux-arts de Venise. Le musée de Naples offre une répétition, avec variantes, de cette belle composition. Léandre a peint, dans l'église de Saint-François, à Bassano, le *Mariage mystique de sainte Catherine*, dont les figures sont de grandes proportions, et, dans l'église de la Sainte-Couronne, à Vicence, un *Saint Antonin distribuant des aumônes*. Mais c'est principalement à Venise qu'il a travaillé. Il y exécuta des compositions religieuses dans diverses églises, entre autres, une *Sainte-Trinité*, dans l'église de San-Zanipolo. Il peignit aussi beaucoup de tableaux de genre, des intérieurs, des animaux, des scènes rustiques, pour lesquels il se fit l'imitateur fidèle de son père. « Sous le rapport de l'exécution, dit Lanzi, il se rapproche plus du premier que du second style de Jacopo. Il a aussi un coloris plus chatoyant, et il semble avoir incliné vers le maniérisme qui commençait à être en vogue de son temps. Il se montra véritablement original et acquit une grande réputation comme portraitiste. L'empereur Rodolphe II lui fit plusieurs commandes, et essaya en vain de l'attacher à sa cour. » Nommé chevalier de Saint-Marc par le doge Grimani, dont il avait fait le portrait, Léandre Bassan se rendit ridicule par le faste qu'il crut devoir afficher pour soutenir sa dignité. Il sortait toujours paré de son collier et de ses décorations de chevalier, et accompagné d'un grand nombre d'élèves : l'un portait son épée à poignée d'or; l'autre, les tablettes sur lesquelles était noté ce qu'il devait faire dans la journée. Sa do-

meure était somptueuse, sa table magnifiquement servie. Il s'était imaginé qu'on voulait l'empoisonner; il avait pris l'habitude de faire goûter les mets par un de ses élèves. Il était naturellement mélancolique, comme son frère François, et il avait hérité de son père un goût prononcé pour la musique : il aimait le chant et jouait bien du luth. Le Louvre n'a pas de tableau de Léandre Bassan. A l'Académie des beaux-arts de Venise, outre la *Résurrection de Lazare*, dont nous avons parlé, on remarque l'*Incrédulité de saint Thomas*, la *Prière au jardin des Oliviers*, l'*Adoration des bergers*, une *Pastorale*, deux portraits; à Florence, l'*Annonce aux bergers* et le portrait de l'auteur, au musée des Offices; la *Cène* et une *Pastorale*, au palais Pitti; le *Christ montré au peuple*, au palais Guadagni; à Gênes, un *Marché*, dans la galerie Balbi; la *Sortie de l'arche*, dans la galerie Spinola; au musée royal de Madrid, l'*Enlèvement d'Europe*, *Orphée*, la *Fuite en Egypte*, le *Couronnement d'épines*, la *Forge de Vulcain*, une *Vue de Venise*, etc.; au musée de Berlin, un portrait d'homme; au musée de Dresde, *Jésus guérissant un aveugle*, *Jésus portant sa croix*, l'*Entrée des animaux dans l'arche*, divers portraits; etc.

BASSAN (Giambattista et Girolamo DA PONTE, plus connus sous les noms de Jean-Baptiste et de Jérôme), peintres italiens, fils de Jacques Bassan et frères des précédents, nés à Bassano, le premier, en 1553, le second, en 1560, firent tous deux de nombreuses copies des ouvrages de leur père. Jean-Baptiste vécut assez obscurément et mourut en 1613; Lanzi dit avoir vu de lui, à Gallio, un tableau original signé de son nom. Jérôme eut plus de réputation; il exécuta plusieurs peintures dans les églises de Venise et de Bassano. L'église de Saint-Jean, dans cette dernière ville, possède un tableau assez remarquable dans lequel il a représenté *Sainte Barbe, entre deux vierges, levant les yeux vers le ciel, où lui apparaît la madone.* Jérôme Bassan adopta la manière de son frère Léandre. « On ne peut lui contester, dit Lanzi, une certaine grâce des physionomies et de coloris même, dans les ouvrages où il se contenta de la plus grande simplicité de composition. » Il mourut en 1622.

BASSAND (Jean-Baptiste), médecin français, né à Baume-les-Dames en 1680, mort en 1742. Il étudia successivement la médecine à Besançon, à Paris, à Naples, se fit recevoir docteur à l'université de Salerne, et se rendit à Leyde pour y suivre l'enseignement du célèbre Boerhaave, avec lequel il se lia d'une vive amitié. Devenu chirurgien dans un corps d'armée français qui fut envoyé en Italie, il passa bientôt après au service de l'Autriche, et occupa successivement les fonctions de chirurgien en chef de l'armée du prince de Savoie et de celle du prince Eugène, chargé en 1714 de combattre les Turcs. De retour de cette expédition, Bassand s'acquit beaucoup de réputation comme praticien, fut nommé médecin du duc de Lorraine Léopold, puis premier médecin de l'empereur en 1720, conseiller aulique et baron. Il ne cessa d'être en correspondance avec son ancien maître Boerhaave, à qui il envoyait des minéraux et des plantes recueillis dans ses voyages. On possède les *Lettres de Boerhaave* à Bassand, publiées à Vienne en 1778.

BASSANGE aîné, homme politique, né à Liége. V. BASSENGE.

BASSANI ou **BASSANO** (Alexandre), jurisconsulte italien, mort à Ravenne en 1495, pendant qu'il remplissait les fonctions de préteur de la ville. Il a laissé un ouvrage manuscrit : *De Officio prætoris*.

BASSANI ou **BASSANO** (Cesare), peintre et graveur italien, né à Milan vers 1581, exerçait son art dans cette ville de 1608 à 1630. Il a gravé sur cuivre et sur bois des sujets religieux, des portraits, des armoiries, des allégories, des frontispices de livres, d'après G.-B. Crespi, O. de Ferrari, G.-B. Lampugnano, Giacomo Lodi, Jacques Bassan, le Guide, Carlo Biffi, Christ. Storer, etc.

BASSANI ou **BASSANO** (Jean), musicien au service de la république de Venise, et maître de musique au séminaire de Saint-Marc, vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle et au commencement du XVIIe. On a publié de lui des *Concerts ecclésiastiques* à plusieurs voix, et des *Canzonette* à quatre voix.

BASSANI (Jean-Baptiste), compositeur italien, né à Padoue vers 1657, mort à Ferrare en 1716. Elève du P. Castrovillari, il fut successivement maître de chapelle à Bologne et à Ferrare, devint membre de l'Académie des philharmoniques dans la première de ces villes, de celle *della morte* dans la seconde, et se fit un grand renom comme violoniste. Il eut l'honneur de compter parmi ses élèves l'illustre Corelli. Ses compositions religieuses et dramatiques, qui le placent au nombre des musiciens les plus distingués de son temps, comprennent trente et un morceaux de musique sacrée et instrumentale, et six opéras, parmi lesquels nous citerons : *Falaride* (1684); *Amorosa preda di Paride* (1684); *Alarico re de' Goti* (1685); *Ginevra* (1690). Parmi ces autres œuvres, les plus remarquables sont : *Sonate da camera*, etc.; *Dodici sonate a due violini e basso; Affetti canori, cantate ed ariette; Armonici entusiasmi di Davide, ovvero salmi concertati a quattro voci, con violini e suoi ripieni, con altri salmi a due e tre voci e violini; Concerti sacri, motetti a una, due, tre e quattro voci con violini e senza; Motetti a voce sola con violini; Armonie festive, o siano motetti sacri a voce sola, con violini; La musa armonica, cantate amorose musicali a voce sola; La sirena amorosa, cantate a voce sola con violini; Tre messe concertate a quattro e cinque voci, con violini e ripieni*, etc. La Bibliothèque impériale de Paris possède, en manuscrit, quatre messes de ce compositeur, ainsi que plusieurs motets. La Bibliothèque royale de Berlin possède aussi, entre autres productions manuscrites, un magnifique *De profundis* à huit voix.

BASSANI (Jérôme), contrapontiste, chanteur distingué et compositeur dramatique, vivait à la fin du XVIIe siècle. Il a composé des messes, des vêpres, des motets et plusieurs opéras. On cite, entre autres, *Il Bertoldo*, représenté à Venise en 1718, et l'*Amor per forza*, en 1721. Bassani était, en outre, un maître de chant très-renommé.

BASSANI (Jacques-Antoine), jésuite italien, né à Vicence en 1686, mort à Padoue en 1747. Après des études faites chez les jésuites, il se livra à la prédication et devint un des orateurs les plus célèbres de son époque. On a de lui *Trente sermons*, imprimés à Bologne en 1752, et un grand nombre de poésies latines et italiennes, éparses dans plusieurs recueils. Sa réputation de prédicateur a été surfaite, et ses sermons, écrits d'un style obscur et tellement entortillé qu'on a souvent de la peine à saisir le fil des idées, ne répondent nullement à la grande renommée dont il a joui pendant toute sa vie. C'est, du reste, l'opinion de l'*Encyclopédie catholique*, qui doit se connaître en ces matières.

BASSANO, village de l'empire d'Autriche, dans la Vénétie, à 25 kil. N.-E. de Vicence et à 38 kil. N.-O. de Padoue, sur la rive gauche de la Brenta; 10,500 hab. Fabrication de chapeaux de paille renommés, soieries, draps, tissus de laine et papeterie. On y voit encore le vieux château fort que fit construire le tyran Ezzelin de Romano, deux jardins botaniques, un cabinet minéralogique et une galerie de tableaux assez estimés. Mais ce qui recommande surtout cette ville à notre attention, c'est le brillant fait d'armes dont elle fut le théâtre pendant les guerres de la République. Le 6 septembre 1796, le général Wurmser, battu à Roveredo, s'était jeté dans les gorges affreuses de la Brenta pour gagner Bassano, et de là, par Vicence et Padoue, le bas Adige, afin de couper les communications des Français. D'un coup d'œil d'aigle, Bonaparte devine les projets de l'ennemi, se jette à sa poursuite dans les gorges du val Sugana, au fond duquel coule la Brenta, enlève par un coup de main hardi le château de Primolano, qui commandait la route, et atteint à Bassano deux divisions autrichiennes. Augereau attaque la première par la rive gauche de la Brenta, Masséna la seconde par la rive droite; l'avant-garde autrichienne est culbutée à la baïonnette et rejetée sur le corps de bataille, dans lequel elle jette le désordre. Ce corps de bataille n'a pas le temps de se former, le feu d'Augereau le disperse. Les deux généraux français pénètrent jusqu'au pont par les deux extrémités, et, s'emparant des pièces qui en battaient les approches, complètent la séparation des deux divisions autrichiennes, qui s'enfuient, se dispersent et abandonnent aux vainqueurs 4,000 prisonniers, 35 canons attelés, 5 drapeaux, 2 équipages de pont et 200 fourgons de bagages. — En 1809, Napoléon érigea la ville et le territoire de Bassano en duché, en faveur du ministre Maret.

BASSANO ou **BASSIANO** (Alessandro), antiquaire et architecte italien, né à Padoue, florissait au commencement du XVIe siècle. Il construisit dans sa ville natale la Loge et la Salle du Conseil, sur la place de' Signori. Cet édifice, que l'on a attribué par erreur à Sansovino, fut terminé en 1526, suivant Milizia : c'est un beau spécimen de l'architecture de la Renaissance.

BASSANO (duc DE). V. MARET (Hugues).

BASSANO (marquis DE). V. SANTA-CRUZ.

BASSANTIN ou **BASSENTIN** (Jacques), astronome ou plutôt astrologue écossais, né en 1568. Après avoir voyagé dans différents pays de l'Europe, il enseigna les mathématiques à l'université de Paris, et s'attacha à l'étude de l'astrologie judiciaire. De retour en Ecosse (1562), il eut, sur la frontière de ce pays, une entrevue avec Robert Melvil, un des plus enthousiastes défenseurs de Marie Stuart. Le bruit se répandit alors qu'il avait dévoilé l'avenir à ce gentilhomme, et lui avait montré tous les malheurs qui devaient atteindre la reine. Bassantin a laissé : *Astronomia, opus absolutissimum* (Genève, 1559, in-fol.); *Discours astronomiques* (Lyon, 1557, in-fol.); *Calcul des horoscopes; De Mathesi in genere*, etc.

BASSANVILLE (Anaïs LEBRUN, comtesse DE), femme de lettres française, née en 1805. Elle a fondé le *Journal des jeunes filles*, dirigé le *Moniteur des Dames et des Demoiselles*, le *Dimanche des familles*, et publié de gracieux écrits, notamment : les *Aventures d'une épingle* (1845); la *Corbeille de fleurs* (1848); les *Mémoires d'une jeune fille* (1849); le *Monde tel qu'il est* (1853); les *Primeurs de la vie* (1854); *Délassements de l'enfance* (1856); les *Epis d'une glaneuse* (1858); les *Deux familles* (1859); les *Salons d'autrefois* (1861-63); *De l'éducation des femmes* (1861); les *Contes du bonhomme Jadis* (1861); l'*Entrée dans le monde* (1862); les *Secrets d'une jeune fille* (1863); les *Ouvrières illustres* (1863); etc.

BASSARA s. f. (bass-sa-ra — du gr. *bassara*, peau de renard). Vêtement de peaux de renards, que portaient Bacchus et ses compagnons, dans les montagnes de la Thrace. ‖ On dit aussi BASSARIS.

BASSARABA (Constantin BRANCOVAN ou CANTACUZÈNE), prince de Valachie, mort en 1714. Ayant épousé Hélène, fille de Constantin Cantacuzène, il crut pouvoir se parer du nom de cette illustre famille; mais il se vit obligé de le quitter et prit celui de Bassaraba, qu'avaient porté plusieurs souverains de la Valachie. Lorsque, en 1710, la guerre fut sur le point d'éclater entre les Turcs et les Russes, au sujet de la suzeraineté des provinces danubiennes, la Porte essaya de remplacer Bassaraba, sur qui elle ne comptait que fort peu, par Démétrius Cantemir. Le premier se tourna alors du côté de la Russie, et fut accusé par Mazeppa, l'hetman des Cosaques, qui avait pris le parti de Charles XII, de correspondre secrètement avec le czar Pierre le Grand. Cependant le prince de Valachie accusait de son côté son rival, Cantemir, de se livrer aux mêmes manœuvres vis-à-vis du czar, et il obtint même son bannissement dans l'île de Chio. La Porte résolut de s'emparer de Brancovan, qui devenait redoutable, et jeta pour cela les yeux sur Maurocordato, hospodar de Moldavie, qui fut chargé de l'amener à Constantinople, mort ou vif. Maurocordato n'ayant pas su remplir cette mission, on la donna à Cantemir, que Brancovan avait fait exiler, et, en novembre 1710, on le nomma dans ce but prince de Moldavie, à la place de Maurocordato. Le prince de Valachie machina alors une double trahison : pendant qu'il promettait aux Russes vivres et renforts, il leur proposa la paix, pour donner à la Turquie le temps d'armer et de se mettre sur la défensive. Après la campagne du Pruth, à la suite de laquelle Pierre le Grand fut forcé de signer une paix désavantageuse et de revenir dans ses Etats, malgré le service que Bassaraba venait de rendre à la Porte, il fut accusé d'avoir favorisé les Russes, et étranglé avec toute sa famille.

BASSARES, peuple de Lydie qui semble, d'après les rares témoignages que nous ont conservés les historiens, avoir vécu dans un état voisin de la barbarie. Il paraît qu'il était anthropophage. Voici ce que dit sur les Bassares Porphyre, cité par le docteur Boudin : « Quant aux Bassares, qui non-seulement avaient jadis imité les sacrifices des Tauriens, mais encore mangeaient la chair des hommes sacrifiés... qui ignore que, entrant en fureur contre eux-mêmes et se mordant mutuellement, ils ne cessèrent de se nourrir de sang que quand ceux qui, les premiers, avaient introduit ces sortes de sacrifices, eurent détruit leur race? »

BASSARÉUS, surnom de Bacchus, tiré d'un long vêtement appelé *bassara* ou *bassaris*, fait de peaux de renards, que Bacchus avait coutume de porter dans ses voyages.

BASSARIDE s. f. (bass-sa-ri-de — rad. *bassara*). Antiq. Longue robe flottante, dont se couvraient les bacchantes : *Il aime les bacchantes, vierges folles de l'antiquité profane, vêtues de la traînante* BASSARIDE *aux plis nombreux, larges et profonds, qui laissent à leurs formes de si séduisants mystères.* (J.-J. Arnoux.)

— Par ext. Nom donné aux bacchantes elles-mêmes, quand elles portaient cette espèce de vêtement.

BASSARIDE s. f. (bass-sa-ri-de — du gr. *bassaris*, renard). Mamm. Genre de carnassiers digitigrades, voisin des genettes et des belettes, et comprenant une seule espèce, qui habite le Mexique et la Californie : *C'est des mustéliens que la* BASSARIDE *se rapproche par ses formes générales.* (Geoffr.-St-Hil.)

BASSARIQUES s. f. pl. (ba-sa-ri-ke). Hist. anc. V. DIONYSIAQUES.

BASSAS, cap de la côte orientale de l'Afrique, appelé aussi BAXAS.

BASSAT s. m. (ba-sa). Techn. Sarrau spécialement employé par l'ardoisier, et qui est matelassé dans le dos.

BASSE s. f. (ba-se — rad. *bas*, adj.). Mus. Partie d'un morceau d'harmonie, qui ne contient que des sons graves : *Chanter la* BASSE. *Lulli fut le premier en France qui fit des* BASSES. (Volt.) *Donnez-lui une* BASSE *sans chant, un chant sans* BASSE, *il va, du premier coup d'œil, vous remplir les lacunes.* (Vitet.) *La* BASSE *est la première partie de la musique c'est à elle que toutes les autres parties sont subordonnées.* (Millin.) ‖ Personne qui a une voix propre à exécuter les parties de basse : *C'est une forte* BASSE, *une bonne* BASSE. *Il m'a cité l'exemple d'un chantre à Notre-Dame (je crois que c'était une* BASSE*), à qui un rhume avait fait perdre entièrement la voix.* (Rac.)

Et Gorillon la *basse*, et Grandin le fausset.
BOILEAU.

— Par anal. Voix d'animal grave comme une voix de basse : *Mon oreille fut assourdie d'un mélange confus de hurlements, de jappements, d'aboiements, de grognements, de grondements, pris dans toute l'échelle de la mélopée canine, depuis la* BASSE *ronflante du mâtin de basse-cour, jusqu'à l'aigre fausset du roquet.* (Ch. Nod.) ‖ Son grave comme celui d'une voix de basse : *Il lui chanta des hymnes accompagnées par la terrible* BASSE *du canon.* (Balz.)

— *Voix de basse*, Voix propre à chanter la basse : *David Rizzio avait une* VOIX DE BASSE *agréable.* (Volt.) *Je trouve qu'à moins d'avoir cinq pieds et demi de haut, une* VOIX DE BASSE *et de la barbe au menton, l'on ne doit point se mêler d'être homme.* (J.-J. Rouss.)

— *Basse-contre*, Partie plus basse que la basse-taille : *Chanter la* BASSE-CONTRE. ‖ Personne qui a une voix de basse-contre : *J'ai dîné avec la première* BASSE-CONTRE *de l'Opéra.* ‖ Qualification donnée autrefois à la voix de basse, et inusitée aujourd'hui. C'était la seule voix grave admise à l'Opéra, pour les rôles récitants. La basse-contre, qui chantait *contre* la basse-taille ou baryton, était réservée pour les chœurs : *La* BASSE-CONTRE *d'autrefois est aujourd'hui la voix de basse proprement dite. La* BASSE-CONTRE *est à l'harmonie vocale ce que la* CONTRE-BASSE *est à l'harmonie instrumentale.* (Millin.)

— *Basse harmonique*, Partie la plus basse de toutes dans un morceau de musique écrit à plusieurs parties, d'où vient son nom de *basse*. C'est la plus importante de ces parties, car sur elle repose toute l'harmonie. On distingue plusieurs espèces de *basses*: *Basse fondamentale*, basse formée des sons fondamentaux de l'harmonie. Au-dessous de chaque accord, elle fait entendre la note grave qui détermine la nature de l'accord, lorsque l'accord est divisé par tierces, toute autre disposition harmonique donnant des accords dérivés des fondamentaux. ‖ *Basse contrainte*, Basse dont le sujet ou le chant, restreint à un petit nombre de mesures, se reproduit sans cesse, pendant que les parties supérieures poursuivent leur chant ou leur harmonie, avec des ornements et des variantes. ‖ *Basse chiffrée*, Chiffres placés au-dessous de la note basse fondamentale, pour indiquer les accords qu'elle doit porter. Le chiffre indiquant l'accord est ordinairement celui qui répond au nom de cet accord. Ainsi l'accord de seconde se chiffre 2, celui de sixte 6, celui de septième 7. Les accords chargés d'un double nom sont indiqués par un chiffre double : accords de sixte et quarte 6/4, de sixte et quinte 6/5, etc. Si plusieurs notes de la basse passent sous un même accord, on ne chiffre que la première note, et on couvre les autres d'un trait. ‖ *Basse chantante*, Basse qui contient une mélodie, un chant, et qui est la partie la plus grave de la musique vocale. ‖ *Basse accompagnante*, Basse qui ne chante pas, qui est de pur accompagnement : *La basse chantante a une mélodie que la* BASSE ACCOMPAGNANTE *n'a pas.* (Millin.) ‖ *Basse figurée*, Basse qui divise les temps de la mesure, sans une note longue.

— *Basse continue*, Tenue de basse qui dure pendant tout le cours de la pièce musicale. On donnait autrefois ce nom à la simple basse d'orchestre, pour la distinguer des parties de violoncelle et autres instruments graves, qui esquissaient un chant ou exécutaient des traits sur la tenue de basse : *Le principal usage de la* BASSE CONTINUE, *outre celui de régler l'harmonie, est de soutenir la voix et de conserver le ton.* (Millin.) ‖ S'est dit pour art de l'accompagnement : *Enseigner la* BASSE CONTINUE. ‖ Par ext. Son grave, persistant et monotone : *Ils étudient la* BASSE CONTINUE (les ronflements) *du valet en vigie à l'arrière.* (Balz.) *Il faut aux cirques la* BASSE CONTINUE *du canon et la crépitation perpétuelle de la fusillade.* (Th. Gaut.) ‖ Fig. Chose sans cesse répétée : *Je vous promets bien sérieusement de vous entretenir presque toujours du roi; ce sera une* BASSE CONTINUE. (L'abbé de Choisy.)

— Loc. fam. *La basse et le dessus*, un assemblage complet : *Je ne pouvais trouver deux hommes plus propres à mon dessein; c'est* LA BASSE ET LE DESSUS. (Mme de Sév.)

— Violoncelle ainsi appelé parce qu'il sert à exécuter les parties de basse. ‖ Contrebasse, autre instrument qui exécute les parties de basse. ‖ Artiste qui joue de l'un de ces instruments : *La première* BASSE *de l'Opéra-Comique.* ‖ Chacune des cordes d'un instrument qui donnent les sons graves : *Ce piano a d'excellentes* BASSES.

— *Basse clarinette* ou *clarinette basse*, plus grave que la clarinette *alto*, qui est elle-même d'une quinte au-dessous des clarinettes en *ut* ou en *si* bémol. La clarinette basse est à l'octave inférieur de celle en *si bémol*. Il en existe même une en *ut*, à l'octave basse de la clarinette en *ut*; mais elle est peu usitée. Les notes graves de cet instrument sont les meilleures. Meyerbeer l'a employé avec un magnifique succès dans le trio du cinquième acte des *Huguenots*, dans l'air, pour contralto,

O toi qui m'abandonnes,

au cinquième acte du *Prophète*, et enfin, dans diverses parties de l'*Africaine*. C'est, croyons-nous, le seul compositeur qui ait fait figurer la clarinette basse dans son instrumentation.

‖ *Basse-contre* ou *contre-basse*, Jeu d'orgue dont les tuyaux, de seize ou trente-deux pieds, sont ouverts ou fermés suivant la qualité de l'orgue. ‖ *Basse-cor*, Nom donné d'abord à la basse-trompette, avant certaines modifications qui furent apportées à cet instrument en 1811. ‖ *Basse de viole*, Ancien instrument monté de six ou de sept cordes, remplacé aujourd'hui par le violoncelle : *Il vous faudra trois voix, qui seront accompagnées d'une* BASSE DE *viole, d'un théorbe et d'un clavecin.* (Mol.) ‖ *Basse de violon*, Ancien nom du violoncelle ou de la contre-basse. ‖ *Basse de hautbois*, Ancien nom du basson.

— **Antonymes**. Dessus, soprano, haute-contre.

— **Encycl**. On appelle *basse* un chanteur dont l'organe occupe l'échelle inférieure de la voix humaine. La *basse* s'étend du *fa* grave au *ré* hors de la portée (clef de *fa*), toute en voix de poitrine.

On divise, ou plutôt on divisait généralement les *basses* en *basses profondes* et en *basses chantantes*. Aujourd'hui, les exigences du répertoire moderne français demandent, dans le même chanteur, la réunion de ces deux qualités vocales. Dans notre ancien opéra, avant la révolution opérée par Rossini, on n'exigeait de la *basse* que des notes graves, des poumons d'acier, et le talent de l'artiste se bornait à lancer à pleine voix le récitatif ou une sobre mélopée déclamée. On lui confiait peu d'airs rhythmés; la gravité et la majesté des personnages qu'il représentait ordinairement interdisaient toute espèce de mélodie carrément dessinée et surtout lancée d'un mouvement vif. Le *pomposo*, le grandiose, l'héroïque, exprimés à grand souffle, formaient seuls l'empire de la *basse*. (Nous parlons toujours au point de vue de la scène française, car, en Italie, l'art du chant et les vocalises rentraient dans le domaine de ce chanteur aussi bien que dans celui du ténor et du soprano). Dérivis, la dernière des *basses* récitantes de l'ancien régime, prit la fuite quand, en 1827, Rossini lui présenta les gammes rapides de *Moïse*. Levasseur saisit la place et le rôle de Dérivis, débuta dans ce terrible *Moïse*, et, quelque temps après, le répertoire véritable de la *basse* complète était inauguré par la création de Bertram de *Robert le Diable*. Walter de *Guillaume Tell*, Pietro de la *Muette de Portici*, Marcel des *Huguenots*, le Gouverneur du *comte Ory*, Fontanarose du *Philtre*, Brogni de la *Juive*, Raymond de *Charles VI*, Balthazar de la *Favorite*, Zacharie du *Prophète*, Procida des *Vêpres siciliennes*, Moïse de l'opéra de ce nom, Nicanor dans *Herculanum*, Turpin de *Roland à Roncevaux*, complétèrent le répertoire de la *basse* à notre grande scène lyrique.

L'exhaussement progressif du diapason amena, dans la voix de *basse proprement dite*, des perturbations fâcheuses. Les barytons ayant usurpé la place des ténors graves, les *basses* ont été montées au baryton par les compositeurs du jour. Du *ré* au-dessus de la portée, leur limite naturelle, on les a poussés au *mi naturel* aigu, au *fa* et même au *fa dièse*. Avec ce système, le chanteur ne donne plus que la superfétation aiguë de sa voix, et laisse, sinon perdre, du moins détériorer la quinte grave, si nécessaire pour la pédale harmonique. Quelques musiciens, Meyerbeer entre autres, ont exigé de nos chanteurs certaines notes *basses* qui tombent au ronflement incolore, telles que les *contre mi bémols* graves de *Robert le Diable*, des *Huguenots* et même du *Prophète*. Ces bourdonnements nasals nous semblent aussi ridicules que les *ut dièse* aigus des ténors.

Il existe, dit-on, en Russie, des *basses* insolites qui descendent jusqu'au *contre la* grave. Nous ne savons quel effet musical peut produire cet inappréciable rauquement; mais nous ne tenons nullement à voir s'impatroniser à l'Opéra ces sonorités caverneuses. Les curiosités vocales ne font point les chanteurs.

Levasseur, Serda et Alizard ont glorieusement parafé leur nom sur les grands rôles de notre première scène lyrique. Aujourd'hui, Obin, un artiste sans pair, et Belval, une admirable voix, se partagent, à ce théâtre, le répertoire de la *basse*.

Parmi les royautés incontestées de l'école italienne, où régnait sans partage la *basse* chantante, on note Zucchelli, Botticelli, Carthagenova et Lablache. Rossini a confié à ce dernier les impérissables rôles de Moïse, Maometto II, Brabantio, le Podesta de la *Gazza*, Bartholo et tant d'autres colosses, tragiques ou bourrés de gaieté et d'éclats de rire, dont les noms nous échappent. Bellini a sculpté, à grands traits, l'Oroveso de *Norma* et le père d'Elvira dans *I Puritani*. A Donizetti appartiennent, entre autres conceptions, le terrible Henri VIII d'*Anna Bolena* et le *Don Pasquale*, cette immense pivoine mélodique immortalisée par Lablache. Verdi vint ensuite apporter ses solides contre-forts au monument, avec ses rôles de Sylva dans *Ernani*, d'Attila d'*I Masnadieri* et de don Militone dans la *Forza del destino*, pour ne citer que les principaux rôles de *basse* rayonnant dans son œuvre. Les créations bouffes des anciens maîtres (le don Magnifico du *Matrimonio segreto*) et les rôles souriants ou grotesques de Rossini complètent le répertoire de la *basse* italienne.

A l'Opéra-Comique français, le seul rôle de *basse* réellement chantant se bornait au Max du *Chalet*, écrit pour Inchindi. Après un long intervalle, pendant lequel la *basse* fut ravalée, sur cette scène, à l'état de comparse, Hermann Léon vint créer magistralement les *Mousquetaires de la reine*, le *Caïd* et les *Porcherons*. Puis apparut Battaille, qui marqua de son artistique cachet : la *Fée aux roses*, le *Songe d'une nuit d'été*, le *Carillonneur de Bruges*, la *Dame de pique* et l'*Etoile du nord*. Depuis que ce chanteur distingué a quitté l'Opéra-Comique, les barytons, à ce théâtre, cumulent les emplois de *basse*, et *vice versa*.

— *Basse* ou *violoncelle*, instrument à cordes et à archet, qui a remplacé l'ancienne *basse* de viole armée de six et sept cordes. Le violoncelle a été inventé par le P. Tardieu de Tarascon, au commencement du XVIIIe siècle. La *basse* portait alors cinq cordes; aujourd'hui, on l'a réduite à quatre cordes, dont les deux dernières sont recouvertes d'un fil de métal. Les cordes de la *basse* sont accordées en *ut* (clef de *fa* au-dessous de la portée), *sol*, *ré*, *la*, de quinte en quinte, en montant du grave à l'aigu. La *basse* comporte une étendue d'environ trois octaves, à partir du premier *ut* du piano.

En raison du timbre et du diapason de cet instrument, le chant de la *basse* est empreint d'un caractère tendrement mélancolique et religieux. Sa voix grave et touchante est plus propre à exprimer la prière et les pensées émues que les mondaines et brillantes passions. C'est, pour nous, l'instrument viril par excellence, le ténor chantant de poitrine, par opposition aux violons, qu'on pourrait nommer les ténors légers des instruments à cordes. La *basse* devrait se borner au chant large; les variations ne sont point de son ressort. Ce roi des instruments est inapte au sourire. Réduit au modeste rôle d'accompagnateur, le violoncelle est indispensable à l'harmonie. L'oreille attend toujours de lui le son générateur, soutien de la mélodie. Sous le rapport de la virtuosité, il se prête à toutes les difficultés d'exécution, traits, doubles cordes, sons harmoniques et arpéges.

Indépendamment de son rôle de soliste, la *basse* figure avec avantage dans la sonate, l'air varié, le trio, le quatuor et le quintetto. Les grands maîtres l'ont mis sur la même ligne que le violon, dans leurs chefs-d'œuvre de musique instrumentale, dite *musique de chambre*.

Parmi les plus célèbres virtuoses sur la *basse*, on cite : Duport l'aîné, Delamarre, Romberg, Franchomme, Chevillard, George Hainl, Seligmann, Mlle Christiani, Batta, Piatti, et enfin le grand Servais.

Dix violoncelles ou *basses* figurent à l'orchestre de l'Opéra; douze, à l'orchestre du Conservatoire.

— *Basse-contre* ou plutôt *contre-basse*, (nommée par les Italiens *controbasso* ou *violone*), le plus grand instrument de la famille du violon, dont les sons résonnent à l'octave grave de ceux du violoncelle. C'est la base de l'orchestre entier; aucun autre instrument ne saurait le suppléer. Soit que la *contre-basse* conserve son allure imposante et sévère, soit qu'elle se joigne aux agitations dramatiques du reste de l'orchestre, la richesse et la plénitude de la sonorité, la franchise et le mordant de son attaque, l'ordre qu'elle porte dans les masses harmoniques, témoignent de sa primauté dans l'instrumentation.

Il existe deux sortes de *contre-basses* : l'une à trois, l'autre à quatre cordes. L'étendue est de deux octaves et une quarte, du *mi* grave de la *basse* au *la* aigu du ténor. Nous devons faire remarquer que le son de la *contre-basse* est plus grave, d'une octave, que la note écrite.

La *contre-basse* à trois cordes comporte, au grave, deux notes de moins que l'autre. La *contre-basse* à quatre cordes est préférable, d'abord parce que, comme nous venons de le dire, elle possède, de plus que celle à trois cordes, deux et même trois notes graves d'une incontestable utilité; ensuite, parce que, cette *contre-basse* étant accordée en quartes, on peut exécuter une gamme entière sans *démancher* (ôter la main gauche de sa position naturelle pour la porter à une position plus haute ou plus aiguë).

Cet instrument étant, en général, destiné à faire entendre et accentuer fortement la *basse* fondamentale de l'harmonie, on peut l'isoler sans danger des violoncelles et même du quatuor des instruments à cordes, pour l'associer aux instruments à vent, qu'elle soutient avec une grande intensité. A l'église, on l'emploie pour soutenir les voix du chœur, et parfois les mélopées de l'orgue.

Cet instrument colosse est, par sa nature, impropre aux traits rapides. Tout au plus, peut-on exiger de lui le *tremolo*, dans les grands effets dramatiques. Cependant, il s'est produit des virtuoses merveilleux sur la *contre-basse*. Kaempfer jouait des concertos de violon sur son *Goliath* (c'est ainsi qu'il appelait sa *contre-basse*). On a entendu Dragonetti exécuter des duos de violon avec Viotti, et se charger alternativement des deux parties. De nos jours, Bottesini, l'artiste sans rival, fait chanter et pleurer sa *contre-basse*, avec une voix plus pure, plus moelleuse, plus pénétrante, plus intime, plus cordiale en un mot, que la voix du violon.

L'orchestre de l'Opéra compte huit *contre-basses* ; l'orchestre du Conservatoire en compte neuf.

— *Basse-cor*, *cor de basset* (*corno di bassetto*, ou *basset-horn*), instrument de musique à vent, à bec et à anche, unissant la douceur à la teinte sombre et sérieuse du son, qui a été inventé en 1770, à Passaw (Bavière), puis perfectionné par Lotz de Presbourg, et enfin, en dernier lieu, par Antoine et Jean Stadler. Le *cor de basset* est de la nature de la clarinette; il en diffère par sa grandeur, qui surpasse celle de ce dernier instrument. Sa forme est aussi plus recourbée, et il descend une tierce plus bas; mais il se rapproche de cet instrument, non-seulement par la structure et le son, mais encore par l'intonation, le doigter et l'embouchure. Tout clarinettiste peut jouer le *cor de basset*. Son étendue comprend quatre octaves, à partir du second *ut* grave du piano. La musique écrite pour cet instrument se transpose à la quarte et à la quinte.

Les compositeurs français n'ont pas encore introduit dans leur orchestration cet instrument, usité seulement en Allemagne. Mozart l'a employé dans son *Requiem*, où il le fait figurer comme principal instrument à vent.

BASSE s. f. (ba-se — rad. *bas*, adj.) Mar. Eau plus profonde que le haut-fond et moins que le bas-fond : *La* BASSE *est un fond sablé qui s'élève près de la surface des eaux.* (A. Jal.) *La* BASSE *tient le milieu entre le haut-fond et le bas-fond.* (Legoarant.)

BASSE s. f. (ba-se — rad. *bas*, adj.) Manég. Pente douce sur laquelle on exerce le cheval à plier les jambes dans la course au galop.

BASSE s. f. (ba-se — rad. *bas*, adj.) Agric. Baquet en bois dans lequel on porte les raisins écrasés à la cuve, et que deux hommes enlèvent de la vigne sur leurs épaules, à l'aide d'un morceau de bois appelé *paux*.

— Métrol. Mesure de capacité usitée dans les salines de la Lorraine, et contenant de 100 à 150 kilo. de sel.

BASSE s. f. (ba-se). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson américain, du genre centropome, appelé aussi PERCHE OCELLÉE.

BASSÉ, ÉE (ba-sé), part. pass. du v. Basser : *Chaîne* BASSÉE.

BASSE-CONDE s. f. (ba-se-kon-de). Techn. Panneau supérieur d'un soufflet, dans les hauts fourneaux.

BASSE-CONTRE s. f. Mus. V. BASSE.

BASSE-COR s. f. Mus. V. BASSE.

BASSE-COUR s. f. Econ. rur. Partie d'une ferme où l'on dépose le fumier et où l'on élève la volaille et les autres animaux qu'on nourrit à demeure : *Des* BASSES-COURS. *La poule est un des hôtes les plus intéressants de la* BASSE-COUR. (Buff.) ‖ Cour de dégagement où se trouvent les écuries et dépendances : *La cuisine de cet hôtel a son entrée extérieure sur la* BASSE-COUR. ‖ *Animaux de basse-cour*, Animaux élevés ordinairement dans les basses-cours : ‖ *Fille de basse-cour*, Fille de ferme chargée du soin des animaux de basse-cour : *Il vit alors la* FILLE DE BASSE-COUR *en altercation avec un beau jeune homme.* (Balz.)

— Par ext. Ensemble des animaux qui vivent dans une basse-cour; se dit surtout en parlant de la volaille : *Il a une nombreuse, une superbe* BASSE-COUR. *La vue d'un tiercelet planant au haut des airs met en émoi toute la* BASSE-COUR.

— Fam. *Nouvelles de basse-cour*, Nouvelles dignes des gens employés à une basse-cour; nouvelles absurdes et sans fondement.

— Féod. Cour intérieure d'un château fortifié.

— **Encycl**. Dans la plupart des fermes, on laisse les volailles vaguer en liberté dans la cour qui règne devant la maison même du fermier, au milieu des bestiaux, afin qu'elles puissent recueillir dans les fumiers les graines qui s'y trouvent, et qui, plus tard, germeraient dans les champs au grand détriment de l'agriculture. Dans ce cas, ce qu'on appelle *basse-cour* comprend souvent une fosse à fumier, un abreuvoir, un puits, et toutes les constructions qui sont des dépendances de la ferme se trouvent placées alentour. Mais, lorsqu'on élève un grand nombre de volailles, ce système devient inapplicable, à cause de l'encombrement et des accidents qui pourraient se produire. On enferme alors les volailles avec les lapins, dans un local spécial que l'on appelle plus particulièrement *basse-cour*. Ainsi, ce mot a deux significations bien distinctes, qu'il ne faut pas confondre : dans son acception la plus large, il s'entend à la fois de la cour intérieure d'une ferme et des bâtiments qui l'avoisinent; aujourd'hui, l'usage tend à restreindre une signification si générale, et l'on arrive à cette définition plus spéciale : *cour de ferme et partie de l'habitation où l'on élève et nourrit la volaille, les lapins, et généralement toutes les espèces connues sous le nom d'animaux de basse-cour.*

Une *basse-cour* bien entendue doit comprendre, en constructions appropriées et parfaitement aménagées, tout ce qui est utile au bon élevage et à l'entretien raisonné des lapins et des volailles. Une canardière, pour les canards et les oies; un poulailler, pour les coqs, poules et pintades; un colombier, pour les pigeons; un clapier ou des loges pour les lapins; d'autres loges pour les couveuses; une chaponnière ou épinette, pour les volailles à engraisser; des perchoirs pour les paons et les dindons : tels sont les principaux éléments d'une *basse-cour* bien organisée. Outre cela, il faut un espace libre où les animaux puissent se promener et s'ébattre en plein air. Cet espace ou, si l'on veut, cette cour doit être séparée du reste de la ferme par un mur, un treillage ou une forte haie, afin que les lapins, les volailles et les autres animaux qui y prennent leurs ébats ne soient pas troublés à chaque instant par le mouvement du dehors. Son étendue devra être en rapport avec le nombre des habitants, et le sol un peu en pente, afin que l'eau ne puisse y séjourner. L'exposition au midi est préférable. Il y aura, autant que possible, un peu de gazon, des arbres, des arbustes, tels que des mûriers, des sureaux, des acacias, des groseilliers, etc. On y établira une ou deux mares pour les oiseaux aquatiques; des monceaux de cendres et de sable pour les poules, afin qu'elles puissent se débarrasser, en s'y roulant, de la vermine qui les ronge; enfin, des baquets bien couverts et remplis d'eau fraîche une ou deux fois par jour, dans lesquels les volailles pourront venir s'abreuver. La plus grande propreté devra régner partout. Cette dernière condition est l'un des gages les plus assurés de succès pour celui qui se livre à l'élevage des animaux de *basse-cour*. Le plus grand nombre des maladies qui les déciment n'ont pas d'autre cause que la malpropreté du local qui leur sert d'habitation.

Les produits de la *basse-cour* ont toujours tenu un rang, sinon élevé, du moins relativement considérable, dans les revenus de la ferme ou plutôt de la maison. Maintes fois on a tenté de diminuer le nombre des volailles ou d'en supprimer l'élevage, et toujours on a été forcé d'y revenir. L'expérience démontre, en effet, que les produits quotidiens de la *basse-cour* forment au bout de l'an une somme importante, que nul autre produit ne remplace. « Si la *basse-cour*, dit Mme Millet, a quelques inconvénients passagers, elle se recommande par des avantages de tous les instants. C'est la corne d'abondance de la ménagère; le vide ne s'y fait jamais quand on sait l'administrer : C'est comme un chapelet qui tourne sans cesse dans les doigts et dont on ne trouve pas la fin. Il ne suffit pas, dit un proverbe, que le coq gratte, il faut que la poule ramasse. Le coq, c'est assurément le fermier, le chef de l'exploitation, dont les travaux assurent l'avenir : il sème et il récolte; mais, en attendant la moisson, que tant d'événements peuvent compromettre en partie, sa compagne, économe et rangée, prévoyante et laborieuse aussi, ramasse un peu chaque jour; et, des petits profits multipliés qu'elle trouve à faire ainsi dans son département, elle pèse d'un grand poids, à la fin, dans la balance où se déposent un à un les écus destinés à l'acquittement de l'impôt ou du fermage. »

Il y a quelques années, les Anglais avaient proscrit de leurs fermes toutes les volailles, comme bêtes voraces, pillardes, ingouvernables et dépensant plus qu'elles ne rapportent. Ils sont bientôt revenus de leur erreur, et, passant tout à coup d'une extrémité à l'autre, ils se sont livrés, avec cette ardeur persévérante qui les caractérise, à la création de races énormes dont la nourriture est ruineuse. La plupart de ces animaux s'engraissent facilement et donnent beaucoup de viande; mais cette viande est dure et peu savoureuse. Une fois lancés dans cette voie, les Anglais ne se sont pas arrêtés là; ils ont prétendu spécialiser les races de volailles, comme ils avaient spécialisé les aptitudes chez nos grands animaux. Où s'arrêtera leur persévérance? nul ne le sait. Peut-être auront-ils un jour des poules d'engrais et des pondeuses, comme ils ont le mouton dishley et la vache durham. Quoi qu'il en soit, ils ont fait fausse route; ils ont dépassé le but sans l'atteindre. La *basse-cour* ne doit pas être une succursale de l'étable.

En France, l'engouement britannique a eu peu de succès. Nous sommes encore bien loin de la perfection; mais, en définitive, nous avons fait beaucoup mieux que nos émules d'outre-Manche. De 1847 à 1856, nous avons exposé annuellement, en moyenne, plus de 7 millions de kilo. d'œufs. Pendant ce temps, l'Angleterre est restée notre principal et presque notre unique débouché. A l'intérieur, la consommation marche de pair avec l'exportation. En 1853, la seule ville de Paris a consommé 174 millions d'œufs et 11 millions de kilo. de volailles.

Ces chiffres prouvent tout à la fois et notre supériorité sur les Anglais, et l'importance que nous devons attacher aux produits de la *basse-cour*. Nous avons des variétés excellentes; en général même, toutes nos races sont bonnes. Que nous manque-t-il donc afin d'atteindre à la perfection? Quelques petits soins faciles à prendre, qui ne demandent qu'un peu d'attention et une dépense des plus minimes. C'est par là que nous péchons et que notre mode d'éducation est défectueux : l'état de sauvagerie et l'abandon presque absolu dans lequel vivent généralement nos animaux de *basse-cour* nuisent tout à la fois au développement et au rendement. Aussi trouvons-nous dans notre pays les extrêmes les plus marqués : à côté des chapons de la Bresse, des poulardes du Maine, des magnifiques volailles de Bar-

bezieux et de quelques autres localités encore, où l'on sait en tirer bon parti, combien ne rencontre-t-on pas, sur nos marchés, de ces poulets étiques, de ces poules vieillies dans la misère, dont la maigre carcasse contient moins *de viande que d'os?* Un état de choses si peu en rapport avec les tendances progressistes de notre époque cessera quand nous voudrons, et alors nous serons sans rivaux, non-seulement dans la production des œufs, mais encore dans l'engraissement des animaux de *basse-cour.*

Dans les fermes où l'élevage en grand des volailles est pratiqué, l'établissement d'une cour séparée et de bâtiments spéciaux ne suffit pas pour en tirer tout le parti possible; il faut encore leur donner un surveillant spécial. C'est une femme qu'on choisit d'ordinaire pour cet emploi, parce qu'elle est plus douce, plus patiente, plus adroite et plus vigilante. Afin de bien accomplir sa tâche, la *fille de basse-cour* doit, avant tout, se faire aimer de sa turbulente famille; elle aura soin que l'heure des repas ne soit jamais changée, que la nourriture soit bien apprêtée, et le logement d'une propreté convenable. Elle passera fréquemment en revue les animaux confiés à ses soins, pour voir s'il n'en manque aucun; elle épiera leurs mouvements et leurs allures, pour s'assurer de leur santé, et pour profiter des dispositions à pondre ou à couver que manifesteront les femelles. Enfin, elle devra connaître les meilleures méthodes de chaponner, d'engraisser les volailles, et les moyens de guérir les maladies les plus ordinaires.

BASSE-COURIER, IÈRE s. Econ. agric., Personne chargée du soin des animaux de la basse-cour. ‖ Peu usité.

BASSE-COURT s. f. Fortif. Sorte de corridor ou de caponnière, qui allait d'une poterne à une tour à barbacane.

BASSÉE (LA), ville de France (Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kil. S.-O. de Lille, sur un canal qui communique de la Deule à Saint-Omer, Dunkerque et Calais; pop. aggl. 2,613 hab. — pop. tot. 2,958 hab. Filatures de coton, brasseries, fabrique de sucre, savonnerie, corroierie, tannerie, fours à chaux, moulins, teintureries, distillerie. Commerce de houille, graines, toiles.

Cette petite ville appartenait autrefois aux châtelains de Lille, qui l'embellirent et la fortifièrent. En 1054, Baudoin de Lille, craignant une attaque de la part de Henri III, fit faire, depuis la mer jusqu'à l'Escaut, un vaste et large retranchement, qui existe encore en partie. Jean, châtelain de Lille, agrandit ce retranchement et en forma, en 1271, le canal de la Bassée à la Deule. Prise par les Flamands en 1303 et 1304, la Bassée résista, en 1486, aux attaques de Maximilien, roi des Romains; ce prince finit cependant par s'en emparer quelque temps après, et fit détruire les fortifications, qui furent relevées en 1594. Les Français la prirent en 1641, et la fortifièrent encore; les Espagnols s'en rendirent maîtres l'année suivante, et la démantelèrent en 1667. Le traité d'Aix-la-Chapelle rendit cette place à la France.

BASSÉE (le P. Bonaventure DE LA), théologien français, né à La Bassée, en Artois, à la fin du XVIe siècle, mort en 1650, s'appelait de son vrai nom *Louis le Pippre.* D'abord professeur de théologie au collége de Douai, il entra à Hernin dans la congrégation des chanoines réguliers, puis il se fit capucin. Ce théologien, dont Pascal fait mention dans sa XVe *provinciale*, est l'auteur de deux ouvrages: *Parochianus obediens* (le paroissien obéissant, 1633), traduit en français par F. de la Tombe, 1634); et *Theophilus parochialis* (1634), traduit en français par B. Puys. Cet ouvrage donna lieu à une très-vive polémique entre B. Puys et le jésuite Albi, qui employa sans scrupule la calomnie pour décrier son adversaire.

BASSE-ENCEINTE s. f. Fortif. V. FAUSSE-BRAIE.

BASSE-ÉTOFFE s. f. Techn. Alliage de plomb et d'étain.

BASSE-FOSSE s. f. Cachot souterrain, étroit et humide, dans lequel on descendait autrefois certains prisonniers : *Dante a mis ensemble, dans la* BASSE-FOSSE *de l'enfer, et fait dévorer à la fois par la gueule sanieuse de Satan le grand traître et le grand meurtrier, Judas et Brutus.* (V. Hugo). ‖ On dit aussi CUL DE BASSE-FOSSE.

BASSE-GOUTTE s. f. Jurispr. anc. Droit de déverser son égout sur la propriété du voisin.

BASSEIN, ville et port de l'Indoustan anglais, présidence et à 25 kil. N. de Bombay, sur la mer d'Oman, au-dessus de l'île Salsette. Prise en 1802 par les Anglais, elle donna son nom au traité qui anéantit la confédération des Mahrattes.

BASSE-INDRE (LA), bourg de France. V. INDRE (La Basse-).

BASSE-JUSTICE s. f. Féod. Justice seigneuriale qui ne s'exerçait pas au delà du degré le moins élevé de juridiction.

BASSELIN (Olivier), chansonnier normand du XVe siècle, né à Vire, où il possédait un moulin à foulon, de l'exploitation duquel il vivait. Cette usine, dont on voit encore les restes, a conservé le nom de *Moulin Basselin;* elle se trouve sous le coteau des Cordeliers, tout près du pont de Vaux.

On ne sait que peu de chose de la vie d'Olivier Basselin, appelé familièrement le *Bonhomme*, comme La Fontaine. Adonné aux *plaisirs de la table, au vin et au cidre,* il employait ses loisirs à rimer des chansons naïves qui, à cause du pays, reçurent le nom de *vau-de-Vire*, d'où l'on fait dériver celui de *vaudeville.* Les avis sont partagés sur cette question, dont nous n'avons pas à nous *occuper ici.*

Basselin n'était point illettré, comme quelques biographes l'ont prétendu; il savait le latin, avait voyagé et avait été soldat. Deux vers de Jean Le Houx nous apprennent que Basselin eut beaucoup à souffrir de la guerre de 1450, *qui eut lieu entre* les Anglais et Charles VII. Sa fabrique fut ruinée lors du siége de Vire, et, plus tard, sa famille le voyant trop adonné au cidre et à la bonne chère, le fit interdire. Il s'ensuivit un procès, rappelé par ces deux vers du XXVIIe *vau-de-Vire :*

> Bon sildre oste le soussy
> D'ung procez qui me tempeste.

Le pauvre foulon se lamentait d'une façon aussi ingénue que touchante (38e vau-de-Vire):

> Hélas! que fait ung povre yvrongne?
> Il se couche et n'occit personne,
> Ou bien il dict propos joyeulx.
> Il ne songe point en uzure,
> Et ne faict à personne injure,
> Beuveur d'eau peut-il faire mieulx?

Ce fut Basselin qui introduisit dans le Bocage l'usage de chanter des chansons après le repas. Les siennes étaient en quelque sorte improvisées. Il avait une remarquable facilité naturelle. Du reste, il semble n'avoir attaché que peu de prix à ces légères productions, et il n'en fit jamais de recueil. Elles se transmirent de bouche en bouche jusqu'au temps ou Jean Le Houx les recueillit et les livra à l'impression. Vauquelin de la Fresnaye s'occupe du bon Virois dans son *Art poétique.* « On prétend, dit-il, que Basselin perfectionna les procédés pour fouler les draps. Devenu vieux, il ne songeait qu'à boire et qu'à chanter... »

Il ne s'est jamais inspiré que de la bouteille. La gloire militaire et l'amour le touchaient peu; il l'a déclaré lui-même franchement :

> A l'amour ne suys adonné,
> Et j'ame encore moins les armes.

Les vers du bonhomme Olivier furent imprimés pour la première fois en 1576. Cette édition disparut par les soins du clergé, et celui qui l'avait publiée (on ne le nomme point) ne fut pas à l'abri de la persécution. Ceci a lieu de nous étonner. La deuxième édition paraît avoir été supprimée avec le même soin, puisqu'on n'en connaît que deux exemplaires.

Vers 1610, parut le *Livre des chants nouveaux et vaux-de-Vire*, par Olivier Basselin (in-8o de 100 p.). C'est l'édition donnée par Jean Le Houx.

D'autres éditions ont paru également à Vire en 1811, 1821 et 1833. Cette dernière, augmentée des chansons de Jean Le Houx, contient des travaux biographiques et bibliographiques de MM. Julien Travers et Auguste Asselin. C'est incontestablement la plus complète et la meilleure de toutes; elle est imprimée dans le format in-32.

Terminons par quelques extraits de l'œuvre du poëte de Vire :

LA FAUTE D'ADAM.

> Adam (c'est chose trop notoire)
> Ne nous eust mis en tel danger,
> Si, au lieu du fatal manger,
> Il se fust plus tost pris à boire.
>
> C'est la cause pour quoy j'évite
> D'estre sur le manger gourmand.
> Il est vray que je suis friand
> De vin, quand c'est vin qui mérite.
>
> Et partant, lorsque je m'approche
> Du lieu où repaistre je veux,
> Je vais, regardant curieux,
> Plus tost au buffet qu'à la broche.
>
> L'œil regarde où le cœur aspire,
> J'ay cuy par trop œilladé.
> Verre plein, s'il n'est tost vuidé,
> Ce n'est pas un verre de Vire.

Une autre pièce, plus souvent citée, est celle qui a pour titre : *A mon nez.* En voici les deux *premières strophes :*

> Beau nez, dont les rubis ont cousté mainte pipe
> De vin blanc et clairet,
> Et duquel la couleur richement participe
> Du rouge et violet.
>
> *Gros nez! qui te regarde à travers un grand verre*
> Te juge encor plus beau :
> Tu ne ressembles point au nez de quelque hère
> Qui ne boit que de l'eau.

Vire était assiégée, et cette circonstance inspira au chansonnier les trois couplets suivants :

> Tout à l'entour de nos remparts,
> Nos ennemis sont en furie :
> Sauvez nos tonneaux, je vous prie!
> Prenez plus tost de nous, soudards,
> Tout ce dont vous aurez envie :
> Sauvez nos tonneaux, je vous prie.
>
> Nous pourrons après en beuvant
> Chasser notre mélancolie :
> Sauvez nos tonneaux, je vous prie!
> *L'ennemi* qui est ci-devant,
> Ne nous veut faire courtoisie.
> Vuidons nos tonneaux, je vous prie.
>
> Au moins, s'il prend notre cité,
> Qu'il n'y trouve plus que la lie :
> Vuidons nos tonneaux, je vous prie!
> Deussions-nous marcher de costé,
> Ce bon sildre n'espargnons mie :
> Vuidons nos tonneaux, je vous prie!

Comme on le voit, il y avait chez Basselin de l'humour, de la verve, de la gaieté, et, par-dessus *tout,* le *sentiment poétique. C'est donc* avec raison que son nom est resté comme un des modèles les plus originaux et les plus populaires de la vieille muse gauloise.

Dans cet article, nous avons cité un travail de M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie *des sciences,* arts et belles-lettres de Caen. En cela, nous avons imité M. Henri Martin, qui s'était appuyé sur ce travail pour apprécier le rôle d'Olivier Basselin. Mais il paraît que le *Grand Dictionnaire* et le grand historien avaient tort de mettre tant de confiance en *M.* Travers; c'est lui-même qui vient de faire cette généreuse révélation à la réunion des délégués des sociétés savantes, qui s'est tenue à la Sorbonne le 4 avril 1866. Nous disons *généreuse*, car elle a été faite la veille même du jour où devait être décidée l'admission de l'illustre historien à l'Académie française. Pour ce qui concerne M. Henri Martin, la plume aiguisée de M. Taxile Delord a vertement répondu à M. le secrétaire de l'Académie de Caen; quant à nous, le démenti que M. Travers se donne à lui-même ne modifie en rien notre article; il montre seulement que cet annotateur ne doit plus être pris au sérieux; il n'y a que son nom qui puisse, désormais, jouir de ce privilége.

BASSE-LISSE s. f. Techn. Manière de travailler les tapisseries de laine, en disposant la chaîne horizontalement sur le métier : *Tapisserie de* BASSE-LISSE. *Travail de* BASSE-LISSE. *Ouvrier en* BASSE-LISSE. ‖ Se dit aussi de la tapisserie même ainsi fabriquée.

— **Encycl.** La *basse-lisse* est ainsi appelée parce qu'elle s'exécute horizontalement, par opposition à la haute-lisse qui se fait verticalement. De plus, l'ouvrier travaille à l'envers, tandis que le haut-lissier opère à l'endroit. Assis, l'estomac et les coudes appuyés sur l'ensouple où s'enroule le tissu, il fait hausser et baisser les fils de la chaîne au moyen de *marches. Il est dirigé, dans son ouvrage,* par le calque du tableau à copier, qui est placé sous ces fils, et ce n'est qu'en regardant très-perpendiculairement à travers ceux-ci qu'il aperçoit les traits qu'il doit suivre. Le tableau lui-même est bien suspendu derrière lui; mais, ne pouvant juger son travail qu'à l'envers, ou du moins ne pouvant le faire que rarement à l'endroit, il lui est impossible d'exprimer, avec la même fidélité que le haut-lissier, l'accord et l'ensemble de l'original. En revanche, comme les passées ou jetées de fils embrassent plus d'espace, il en résulte que, dans le même temps, il travaille à peu près un tiers plus vite que le haut-lissier. C'est pour ces raisons que l'on n'emploie la *basse-lisse* que pour produire des tapis ordinaires, destinés à la consommation usuelle, et que la haute-lisse est réservée à la fabrication des pièces de grand prix.

BASSE-LISSIER s. m. Techn. Ouvrier qui travaille en basse-lisse. ‖ Pl. des BASSE-LISSIERS.

BASSE-MARCHE s. f. Techn. Partie d'un métier de basse-lisse.

BASSEMENT adv. (ba-se-man — rad. *bas,* adj.). Avec bassesse, d'une manière vile : *Agir, parler* BASSEMENT. *Petites jalousies, petites intrigues, tout est petit, tout est* BASSEMENT *méchant.* (Volt.) ‖ Dans une basse condition :

> La victoire m'honore et m'ôte seulement
> Un caprice obstiné d'aimer trop *bassement.*
> ROTROU.

— A signifié : à voix basse :

> Certes, je ne puis faire, en ce ravissement,
> Que rappeler mon âme et dire *bassement...*
> MALHERBE.

— **Antonymes.** Noblement, fièrement.

BASSEMENT s. m. (ba-se-man). Techn. Immersion successive des peaux dans des liquides acides et de plus en plus chargés de tannin.

BASSE-MER s. f. Etat de la mer quand les eaux sont basses, c'est-à-dire lorsque la marée s'est retirée.

BASSEN (Jean-Barthélemy VAN), peintre flamand (d'autres disent hollandais), florissait à Anvers de 1610 à 1630. Il peignit surtout des intérieurs d'église et de palais de la Renaissance. Ses œuvres brillent par le soin des détails et l'exactitude de la perspective linéaire; mais, suivant M. Waagen, elles manquent leur *effet* par la *crudité* des tons, la dureté des formes et le défaut de perspective aérienne. Ses tableaux sont assez rares; le Louvre n'en a pas; le musée de Rotterdam en possède un, et le musée de Berlin deux. Un de ces derniers, représentant un *Intérieur d'église*, est signé et daté de 1624, et Frans Francken le jeune y est désigné comme ayant fait les figures.

BASSENGE, un des joailliers de Marie-Antoinette, associé de Bœhmer. V. COLLIER (*Affaire du*).

BASSENGE (Jean-Nicolas). Nous croyons devoir ici quelques lignes de souvenir à ce poëte patriote peu connu, dont les efforts aidèrent à renverser le pouvoir temporel des anciens princes-évêques de Liége et facilitèrent la réunion de leur Etat à la France. Dans sa jeunesse, Bassenge fut l'un des beaux esprits de la cour de l'évêque Velbruck, un de ces princes de l'Eglise dont le type, perdu de nos jours, était fort commun au XVIIIe siècle, et qui, épris de philosophie, affichaient la tolérance, recherchaient les artistes et les libres penseurs. Tout d'abord, on applaudit, à cette petite cour, les écrits où Bassenge réclamait l'avénement du droit populaire; mais, aux premiers grondements de 1789, tout ce libéralisme d'emprunt disparut; le prince de Méan, successeur de Velbruck, inquiéta le jeune écrivain, qui dut se réfugier à Paris. Après la prise de la Bastille, la petite révolution liégeoise, longtemps comprimée, ayant éclaté, Bassenge, rappelé avec Henkart, autre chef populaire, prit la direction du mouvement, jusqu'au jour où l'intervention des Prussiens vint rétablir le pouvoir sacerdotal. Mais Dumourier rouvrit bientôt aux patriotes le chemin de leur pays, qui reçut en libérateur le général français. D'abord nommé commissaire de la France près du nouveau département de l'Ourthe, élu plus tard au conseil des Cinq-Cents, Bassenge favorisa le 18 brumaire et siégea au Corps législatif, jusqu'au jour où sa protestation contre l'établissement de l'empire le fit rentrer dans la vie privée. Bassenge fut l'un des rédacteurs de la *Décade philosophique.* Ses œuvres ont été réunies, avec celles de ses amis Henkart et Reynier, sous ce titre : *Loisirs de trois amis* (Liége, 2 vol. in-8o, 1822).

BASSE-ORGUE s. f. Mus. Instrument recourbé comme le basson, et donnant plus de trois octaves : *La* BASSE-ORGUE *donne la facilité de faire les tons et les demi-tons.* (Encycl.)

BASSE-PÂTE s. f. Art culin. Pâte aplatie au rouleau. ‖ On dit plus souvent ABAISSE.

BASSEPORTE (Madeleine-Françoise), peintre de fleurs et d'oiseaux, née à Paris en 1700, morte en 1780. Elève de Robert, elle fut jugée digne, par son talent, de succéder en 1732 à Aubriet dans la place de dessinateur du Jardin des Plantes. Elle fut liée avec l'abbé Pluche, auteur du *Spectacle de la nature*, ouvrage qu'elle orna de quelques dessins. On a de cette artiste la continuation de la belle collection des plantes peintes sur vélin, qui fut commencée par Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, et qui se trouve au Muséum d'histoire naturelle.

BASSER v. a. ou tr. (ba-sé). Techn. En parlant de la chaîne d'une étoffe, l'imbiber d'une colle savonneuse qui rend les fils glissants.

BASSE-RICHE s. f. Minér. Pierre noire, incrustée de coquillages, qui se trouve dans le Mont-Dore, et qui sert dans les arts pour faire des coupes, des socles, etc.

BASSERMANN (Frédéric-Daniel), homme politique allemand, né à Manheim en 1811. D'abord simple employé de commerce dans le grand-duché de Bade et en France, il alla compléter à Heidelberg l'instruction qu'il s'était en quelque sorte donnée lui-même; puis il se fixa dans sa ville natale, où il se livra à l'industrie. Nommé, vers 1840, député à la Chambre élective de Bade, il se rangea parmi les membres les plus avancés de l'opposition; mais, par un revirement subit, lors de la révolution de 1848, il se fit le défenseur dévoué du gouvernement qu'il avait attaqué jusque-là. Elu membre de l'Assemblée nationale allemande, il combattit l'extrême gauche et devint secrétaire du ministère d'Empire, créé en août 1848. Mais une maladie nerveuse mit tout à coup fin à sa vie politique, et il dut se retirer même de la chambre badoise. Bassermann a publié : *Allemagne et Russie* (Manheim, 1839), ouvrage dans lequel il signale les progrès constants de l'influence russe en Allemagne.

BASSES (ARCHIPEL DES ÎLES). V. POMOTOU.

BASSES-ŒUVRES s. f. pl. Ensemble de toutes les choses qui se rapportent aux fonctions du bourreau : *Gens, valets des* BASSES-ŒUVRES. *Dans la nuit qui suivit l'exécution de la Esméralda, les gens des* BASSES-ŒUVRES *avaient détaché son corps du gibet.* (V. Hugo.)

— Par ext. *Valet des basses-œuvres*, Personne d'une profession ou d'une conduite ignoble, par analogie avec la profession de valet de bourreau : *Flétrissure, ignominie à ces misérables* VALETS DES BASSES-ŒUVRES, *qui n'ont d'autre fonction que de tourmenter vivants ceux que la postérité adorera morts!* (Balz.)

BASSESSE s. f. (ba-sè-se — rad. *bas,* adj.). Défaut d'élévation : *Il y a un certain degré de hauteur et un certain degré de* BASSESSE *que le mercure n'outre-passe presque jamais.* (Pasc.) ‖ V. en ce sens propre.

— Défaut de noblesse, d'élévation dans le rang, la position ou la naissance : *Il entre à Rome avec un cortége où il semble triompher de la* BASSESSE *et de la pauvreté de son père.* (La Bruy.) *Le Seigneur..... daigne jeter les*

yeux sur la BASSESSE *de sa servante, la choisir, la combler de dons et de grâces.* (Mass.) *Le plaisir de se montrer dans tout l'éclat de sa haute fortune, aux yeux de ceux qui avaient vu sa* BASSESSE, *eut la plus grande part à ses résolutions.* (Mérimée.)

Votre grand Marius naquit dans la *bassesse.*
CORNEILLE.

J'ai, comme toi, vécu dans la *bassesse,*
Et c'est le sort des trois quarts des humains.
VOLTAIRE.

— Fig. Petitesse d'esprit, défaut d'élévation morale, de grandeur, de dignité : *Une âme pleine de* BASSESSE. *La* BASSESSE *des calomniateurs. Le goût des minuties annonce la petitesse du génie ou la* BASSESSE *de l'âme.* (De Retz.) *L'homme est rempli de* BASSESSE *et de vanité.* (Pasc.) *L'orgueil, dans toute condition, est un signe de* BASSESSE. (Goldoni.) *Les courtisans ont avec une reine un genre de* BASSESSE *qui tient de la galanterie.* (Mme de Staël.) *L'avarice est la première preuve de la* BASSESSE *de l'âme.* (Mme de Puizieux.) *C'est la* BASSESSE *qui produit d'abord la tyrannie, et, par une juste réaction, la tyrannie prolonge ensuite la* BASSESSE. (Chateaub.) *Les aumônes prodiguées sans discernement sont des primes offertes à la fainéantise et à la* BASSESSE. (Droz.) *L'arrogance des manières n'est souvent que le masque de la* BASSESSE. (Csse Bacchi.) *L'esclavage produit la* BASSESSE, *qui exclut la vraie politesse.* (De Custine.) *La* BASSESSE *est pour l'âme une sorte de suicide.* (E. Saisset.) *L'injure ne fait réellement de tort qu'à celui dont il découvre l'absence d'éducation, le manque d'esprit ou la* BASSESSE *de cœur.* (E. de Gir.)

En vain l'esprit est plein d'une noble vigueur :
Le vers se sent toujours des *bassesses* du cœur.
BOILEAU.

Telle est de l'homme vil l'ordinaire *bassesse* :
Il se plaint par envie et se tait par faiblesse.
FRÉVILLE.

. . . . On peut à la jeunesse
Pardonner une erreur, jamais une *bassesse.*
DELAVILLE.

. . . . Cette altière sagesse
N'attend qu'un crime heureux pour montrer sa [*bassesse.*
GRESSET.

Un cœur noble ne peut soupçonner en autrui
La *bassesse* et la malice
Qu'il ne sent point en lui.
RACINE.

Mais fussiez-vous issu d'Hercule en droite ligne,
Si vous ne faites voir qu'une *bassesse* indigne,
Ce long amas d'aïeux que vous diffamez tous
Sont autant de témoins qui parlent contre vous.
BOILEAU.

‖ Action basse, vile, sans dignité : *Faire des* BASSESSES. *Les grâces ne valent souvent pas les* BASSESSES *qu'on est obligé de faire pour les obtenir.* (Max. orient.) *Un favori qui a de l'élévation se trouve souvent confus et déconcerté par les* BASSESSES *et les flatteries de ceux qui s'attachent à lui.* (La Bruy.) *Il n'y avait point de* BASSESSES *que les rois ne fissent pour obtenir le titre d'alliés des Romains.* (Montesq.) *On fuit la gloire d'une belle action comme on devrait fuir l'infamie d'une* BASSESSE. (Mass.) *Les hommes corrompus sont toujours prêts à toute sorte de* BASSESSES. (Fén.) *Ceux qui parviennent par des* BASSESSES *ont à rendre tous les mépris qu'ils ont reçus.* (Volney.) *Quiconque commet une* BASSESSE *doit se mépriser.* (Volt.)

Le maître qui prit soin d'instruire ma jeunesse
Ne m'a jamais appris à faire une *bassesse.*
CORNEILLE.

La plupart, indigents au milieu des richesses,
Achètent l'abondance à force de *bassesses.*
GILBERT.

Il ne fermerait pas sa porte à la richesse,
Mais n'en voudrait jamais au prix d'une *bassesse.*
PONSARD.

‖ Faiblesse, défaut de vigueur : *Ce n'est pas là ce que l'Apôtre appelle, la douceur du zèle ; c'est plutôt une* BASSESSE *de courage que rien ne réveille et n'élève.* (Mass.) ‖ Individus qui ont de la bassesse : *La* BASSESSE *traite la grandeur de fierté et d'arrogance.* (***) *L'épître dédicatoire n'a été souvent présentée que par la* BASSESSE *à la vanité dédaigneuse.* (Volt.)

— Pop. *Faire des bassesses*, Hyperbole comique dont on se sert pour exprimer qu'on est décidé à tout entreprendre pour satisfaire un goût : *Si j'aime le melon!* JE FERAIS DES BASSESSES *pour en manger.*

— Dans le style religieux, Abaissement volontaire, humilité. Se prend alors en bonne part : *Tant que Jésus-Christ a vu devant soi quelque nouvelle* BASSESSE, *il n'a cessé de descendre.* (Boss.) *L'Eglise, corps mystique de Dieu, devait être une image de sa* BASSESSE, *et porter sur elle la marque de son anéantissement volontaire.* (Boss.) *Il n'appartient qu'à Dieu de nous parler de ses grandeurs, il n'appartient qu'à Dieu de nous parler de ses* BASSESSES. (Boss.) *Il est ridicule de se scandaliser de la* BASSESSE *de Jésus-Christ.* (Pasc.) *Il faut des mouvements de* BASSESSE, *non d'une* BASSESSE *de nature, mais de pénitence, non pour y demeurer, mais pour aller à la grandeur.* (Pasc.) ‖ Indignité, état très-inférieur, au point de vue des mérites ou de la puissance : *L'humilité est le sentiment de notre* BASSESSE *devant Dieu.* (Vauven.)

— Littér. et b.-arts. Trivialité, défaut de noblesse : *La* BASSESSE *d'une expression. La* BASSESSE *du style, des pensées. La difficulté n'est pas d'éviter la* BASSESSE *dans le genre héroïque, mais dans le familier, qui touche au populaire, et qui doit être naturel sans être jamais trivial.* (Marmontel.)

Quoi que vous écriviez, évitez la *bassesse ;*
Le style le moins noble a pourtant sa noblesse.
BOILEAU.

Intérêt, vérité, naturel sans *bassesse,*
Voilà, pour le public, les titres de noblesse.
C. DELAVIGNE.

— **Antonymes**. Fierté, grandeur d'âme, noblesse.

BASSE-SYRIE, nom donné par quelques auteurs à la partie de la Syrie comprise entre le Liban et l'Anti-Liban, et appelée aussi *Syrie-Creuse* ou *Célésyrie*. Pour plus de détails, v. ce dernier mot.

BASSET s. m. (ba-sè — dim. de *bas*, adj.). Race de chiens à poil ras, à jambes très-courtes, quelquefois torses : *Les* BASSETS *ont un corps allongé, porté sur de petites jambes.* (Mérimée.) *Le* BASSET *de bonne souche est plein d'excellentes qualités ; je le respecte ; il chasse généralement tout ce que les grands chiens ne chassent pas.* (Toussenel.)

— Fam. Petit homme à jambes très-courtes : *Vous n'êtes pas un géant, mais vous n'êtes pas un* BASSET.

Le comte de Bienville est un *basset* fort mince.
DESTOUCHES.

‖ Le fém. *bassette* peut être employé en ce sens.

— Adjectiv. : *M. de Brissac avait infiniment d'esprit, avec une figure de plat apothicaire, grasset,* BASSET *et fort enluminé.* (St-Sim.)

— Mus. *Cor de basset*, Clarinette recourbée, qui donne des sons plus graves que la clarinette ordinaire.

— Bot. Nom donné à certains champignons, notamment à des agarics à pédicule court.

— **Encycl**. On distingue plusieurs sortes de chiens bassets : 1° *Le basset à jambes droites* ou *basset proprement dit*. Ce chien a les oreilles et la tête comme le chien courant, mais le museau et le corps tout entier paraissent beaucoup plus allongés. Le pelage est ras, ordinairement brun ou noir ; dans ce dernier cas, il est marqué de taches de feu autour des yeux et sur les quatre pattes. Il y a une sous-variété à pelage plus long, un peu hérissé. 2° *Le basset à jambes torses*. Il diffère du précédent par sa taille plus petite et ses jambes de devant contrefaites et tordues. 3° *Le basset de Burgos*. Il a également les jambes torses ; mais il se distingue du précédent par ses oreilles plus grandes, plus pendantes ; son museau plus fin, plus allongé ; ses formes moins lourdes, et son pelage ordinairement d'un fauve gris de souris et très-ras. Ce chien est excellent pour la chasse du levraut. 4° *Le basset de Saint-Domingue*. Comme le *basset* de Burgos, c'est une variété du *basset* à jambes torses. Sa tête est très-grosse, son museau effilé ; ses oreilles sont petites, larges, à demi pendantes. Il a les yeux bleus, la queue longue et relevée, le pelage ras, lisse, noir en dessus, blanc en dessous, variant assez rarement du noir au fauve ou au tacheté. Ce *basset* est élevé avec beaucoup de soin dans les Antilles, où il fait une guerre acharnée aux innombrables légions de rats qui dévastent les plantations de cannes à sucre.

Les *bassets* ont à peu près le même caractère et les mêmes mœurs que le chien courant ; ils sont très-ardents à la chasse, où on les emploie, soit à courir le renard, le lapin et le lièvre, soit à attaquer le blaireau et le renard dans le fond de leurs terriers. Ils chassent en donnant de la voix ; mais, comme ils ne sont pas agiles, le gibier fuit avec moins de vitesse, ce qui donne plus de facilité pour le tirer.

Les *bassets* de bonne race n'ont pas besoin de beaucoup d'instruction ; cependant on peut développer leurs heureuses dispositions par les procédés suivants. Lorsqu'on les destine à la chasse à courre ou à l'arrêt, on les dresse à peu près de la même façon que les chiens courants et les chiens d'arrêt proprement dits. Si l'on veut s'en servir pour forcer le renard dans son terrier, il faut les instruire dès l'âge de huit ou neuf mois. On leur apprend d'abord à marcher couplés, et on les dresse à l'obéissance. Ensuite, pour leur donner le sentiment du renard, on les accoutume à en manger la chair, ce qui exige quelques précautions, attendu qu'elle ne leur plaît que médiocrement. On la leur donne donc d'abord cuite et assaisonnée, puis on diminue peu à peu la cuisson et l'assaisonnement, jusqu'à ce qu'ils ne refusent pas de la manger encore chaude et saignante. Cinq ou six semaines suffisent ordinairement pour obtenir ce résultat.

Lorsque les jeunes *bassets* sont bien accoutumés à l'odeur du renard, on les met aux prises avec des renardeaux, que l'on s'est procurés. Si ce premier essai réussit, on en tente un autre plus décisif. Cette fois, il s'agit d'accoutumer le *basset* à pénétrer dans le terrier du renard. Pour cela, on choisit un terrier où il y a des renardeaux, dont on a soin de tuer la mère à l'affût. On y conduit les jeunes chiens, accompagnés d'un vieux *basset* bien dressé, que l'on fait entrer le premier. Les *bassets*, que l'on tient en laisse, le regardent attentivement et témoignent bientôt l'envie de le suivre. Alors on retire le vieux chien et on laisse l'un des jeunes *bassets* s'engager dans le terrier. S'il y pénètre hardiment et ramène au dehors un renardeau, il faut le lui laisser étrangler et abandonner à la meute toutes les parties internes de l'animal. A ce point, l'éducation des *bassets* est à peu près terminée, il ne reste plus qu'à les conduire, avec d'autres chiens, à une chasse plus sérieuse. Quelquefois cependant, les choses se passent bien différemment. Le jeune *basset* que l'on dresse s'effraye tout à coup et refuse d'entrer dans le terrier. Dans ce cas, la contrainte suffirait pour lui inspirer un dégoût insurmontable ; il est bon d'attendre une autre occasion. On peut encore, lorsqu'on entend le vieux chien redoubler de voix, opérer une percée au terrier et amener le *basset* à pénétrer par cette ouverture, ou du moins à lui faire donner de la voix. S'il obéit, l'éducation est à peu près terminée, et l'on peut espérer qu'il se montrera plus hardi lors d'une prochaine tentative.

Lorsque le jeune *basset* est suffisamment dressé à la chasse au renard, on commence à lui faire chasser le blaireau, avec le vieux chien qui lui sert de guide. Quant aux lièvres et aux lapins, les *bassets* les chassent pour ainsi dire d'instinct ; il suffit de leur donner à manger de la chair de ces animaux, et de les conduire de temps en temps dans les endroits qu'ils fréquentent. Après un essai ou deux, ils chasseront avec toute l'intelligence désirable.

BASSET (Pierre), historien anglais, né au XVe siècle. Chambellan du roi Henri V, il accompagna en France ce souverain, dont il a laissé une histoire intitulée : *Les actions du roi Henri V*. Cet ouvrage est en manuscrit dans la bibliothèque du Collége héraldique.

BASSET (César-Auguste), littérateur français, né à Soissons en 1760, mort à Paris en 1828. Entré dans l'ordre des bénédictins, il professait la littérature à Sorèze en 1791, lorsqu'il jugea prudent d'émigrer. De retour en France en 1801, il entra dans l'université à l'époque de son organisation, et devint censeur du collége Charlemagne, puis sous-directeur de l'Ecole normale. Propagateur ardent de la méthode d'enseignement mutuel, il a laissé un certain nombre d'ouvrages estimés, traitant tous de l'organisation de l'instruction publique, particulièrement des écoles primaires et gratuites d'adultes, qu'il fut un des premiers à réclamer pour les ouvriers. Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur l'éducation et sur l'organisation de quelques parties de l'instruction publique* (Paris, 1811) ; *Coup d'œil général sur l'éducation et l'instruction publique en France, avant, pendant et depuis la Révolution* (1816) ; *Explication morale des proverbes populaires* (1826) ; *Etablissement et direction des écoles primaires et gratuites d'adultes* (1828).

BASSET DE LA MARELLE (Louis), jurisconsulte français, né à Lyon en 1730, mort à Paris en 1794. Successivement conseiller du parlement de Paris, puis président au grand conseil, ce magistrat fut l'un des adversaires les plus acharnés de la Révolution. Il s'opposa de toutes ses forces aux changements qu'elle introduisit ; aussi, dénoncé, aux jacobins, se vit-il arrêté et conduit au Luxembourg, où l'on parut l'oublier. Mais, ayant pris part à une conspiration de prisonniers, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté, vingt jours avant la chute de Robespierre. Il a publié un ouvrage intitulé : *La différence du patriotisme national chez les Français et chez les Anglais* (Lyon, 1762, in-8°).

BASSE-TAILLE s. f. Mus. Partie immédiatement au-dessus de la basse la plus grave, et plus souvent appelée aujourd'hui *première basse : Vous chanteriez la basse aussi bien que la* BASSE-TAILLE. *Cet homme chantait les airs de* BASSE-TAILLE, *et avait d'énormes prétentions en musique.* (Balz.) ‖ Voix propre à exécuter une partie de basse-taille : *Une forte* BASSE-TAILLE. *L'effet de ces chœurs aux milliers de voix est vraiment surprenant pour nous autres Français, accoutumés à l'uniforme* BASSE-TAILLE *des chantres ou à l'aigre fausset des dévotes.* (Gér. de Nerv.) ‖ Chanteur qui a une voix de basse-taille : *Faites-vous chanter par quelque* BASSE-TAILLE *le* Sunt rosæ mundi breves *de Carissimi.* (Volt.) *Les magiciens, les tyrans, les amants haïs sont pour l'ordinaire des* BASSES-TAILLES. (Millin.)

— Par anal. Son quelconque imitant une voix de basse-taille : *A l'instant même, l'écolier se mit à ronfler avec une* BASSE-TAILLE *magnifique.* (V. Hugo.)

— **Antonyme**. Haute-contre.

— **Encycl**. V. BARYTON.

BASSE-TAILLE s. f. Sculpt. Bas-relief. ‖ Vieux mot.

BASSETÉ s. f. (ba-se-té — rad. *bas*, adj.). Bassesse. ‖ V. ce mot.

BASSETEMENT adv. (ba-se-te-man — rad. *bas*). A voix basse : *Puis li a dit* BASSETEMENT... ‖ V. ce mot.

BASSE-TERRE, ville des Antilles françaises, ch.-l. de la colonie de la Guadeloupe, sur la côte S.-O. de l'île, à 8 kil. S.-O. de la Soufrière, à l'embouchure de la Rivière-aux-Herbes, par 15° 59′ de latitude N. et 60° 4′ de longitude O. ; 9,245 hab. Siége du gouvernement de la colonie ; évêché, cour d'appel, tribunaux de 1re instance et de commerce. Sa rade, protégée par le fort Richepanse et par plusieurs batteries, offre un ancrage assez bon mais exposé aux vents régnants. Cette ville, fondée en 1635, est très-agréablement située ; elle possède de belles promenades, de nombreuses fontaines publiques, un arsenal, un palais de justice, un bel et vaste hôpital ; un des plus beaux édifices est l'hôtel du Gouvernement. ‖ Ville des Antilles anglaises, ch.-l. de l'île de Saint-Christophe, sur la côte S.-O. ; 8,000 hab. Commerce très-actif de sucre, coton et gingembre.

BASSE-TROMPETTE s. f. Mus. Instrument de basse à vent, très-réduit en longueur, et n'ayant guère que 0 m. 26 c.

BASSETTE s. f. (ba-sè-te — de l'ital. *bassetta*, même sens). Jeu de cartes, analogue au pharaon ou au lansquenet : *La* BASSETTE *fut introduite en France en 1674 ou 1675, par Justiniani, ambassadeur de la république de Venise.* (***) *Il passe sa vie à tailler la* BASSETTE. (Boss.) *La* BASSETTE *m'a fait peur ; c'est un jeu traître et empêtrant.* (Mme de Sév.) *M. le marquis de Béthune est plongé dans les fureurs de la* BASSETTE. (Chaulieu.) *La* BASSETTE *régna plus de trente ans sans contestation.* (P. Boiteau.) *Hocca, fiorentini,* BASSETTE, *pharaon, tous issus du lansquenet, tous frères, tous pernicieux, tous en vogue : la même peste sous divers noms.* (P. Boiteau.) *Plumez quelques jeunes clercs, en leur apprenant la* BASSETTE *et le lansquenet, dans leurs plus fines pratiques.* (Alex. Dum.)

D'un tournoi de *bassette* ordonner les apprêts.
BOILEAU.

— **Encycl**. La *bassette* se jouait entre un *banquier* et des *pontes*, qui étaient ordinairement au nombre de quatre. On s'y servait de deux jeux entiers, un pour les pontes et l'autre pour le banquier. Du premier jeu, chaque ponte prenait treize cartes d'une couleur, ce qu'on appelait un *livre*, puis en abattait une ou plusieurs, à son choix, sur lesquelles il *couchait*, c'est-à-dire mettait son enjeu. Le banquier, après avoir battu son jeu, en tirait les cartes deux à deux jusqu'à épuisement, en ayant soin de les poser à découvert sur le tapis. La première de chaque couple était pour lui, et la seconde pour les pontes. Si cette première carte était semblable à l'une de celles sur lesquelles on avait couché, le banquier gagnait tout ce qui avait été couché sur cette carte. Si, au contraire, la seconde carte était cette carte semblable, le banquier perdait. Quand le banquier faisait un *doublet*, c'est-à-dire quand il tirait deux cartes semblables, comme deux rois, deux as, etc., le banquier gagnait les mises exposées sur les cartes ainsi arrivées en doublet. Comme on le voit, la *bassette* ressemblait beaucoup au pharaon et au lansquenet, et, comme ces derniers, pouvait devenir, entre des mains habiles, une source d'adroites friponneries.

BASSETTI (Marc-Antoine), peintre italien, né à Vérone en 1588, mort en 1630. Elève du Bruciasorci, il se rendit à Venise, où il se perfectionna dans son art en étudiant les chefs-d'œuvre du Titien et du Tintoret, et il devint, depuis cette époque, un des représentants de cette brillante école vénitienne à laquelle il emprunta son chaud coloris, tout en conservant un dessin pur et grandiose. Après avoir passé quelques années à Rome, il revint dans sa ville natale, où il mourut à quarante-deux ans, emporté par la peste. Tant que dura cette terrible épidémie, et jusqu'au moment où il en fut atteint, Bassetti ne cessa de donner à ses concitoyens l'exemple du dévouement et du vrai courage, restant exposé aux coups du fléau pour soigner les pestiférés. Parmi ses œuvres, on regarde comme digne du Titien le tableau qui représente *Cinq Evêques*, et qui se trouve à l'église Saint-Etienne de Vérone. On cite également ses fresques de la *Naissance* et de la *Circoncision de Jésus-Christ* dans l'église Santa-Maria dell' Anima, à Rome.

BASSE-TUBE s. f. (de l'adj. *bas* et du lat. *tuba*, trompette). Mus. Instrument de cuivre qui dérive du bombardon, et pourvu d'un mécanisme de cinq cylindres, perfectionné par Wibrecht, chef des musiques militaires du roi de Prusse, et par le facteur Sax. ‖ Pl. des *basses-tubes*. ‖ On dit aussi BASSE-TUBA, BASSE-TURBE et BASSE-TURBA.

— **Encycl**. Le timbre de la *basse-tube* est plus grandiose et plus majestueux que celui de l'ophicléide, et se rapproche un peu du timbre des trombones. L'étendue de cet instrument, au grave, est seulement égalée par l'orgue ; c'est la plus grande qui existe à l'orchestre. Elle comprend quatre octaves, depuis le *la* deux octaves au-dessous des lignes, clef de *fa* (quinte inférieure réelle du *mi* grave de la contre-basse à quatre cordes), jusqu'au *la* du ténor, une octave au-dessus des lignes de la même clef. Impropre aux traits d'agilité, la *basse-tube*, dont la sonorité participe à la fois du trombone et de l'orgue, produit un immense effet dans les grandes harmonies militaires.

BASSEUR s. f. (ba-seur — rad. *bas*, adj.). Mot employé par Marot comme syn. de *bassesse*, manque de prix, de valeur.

BASSE-VERGUE s. f. Mar. Vergue des bas-mâts. ‖ Pl. des *basses-vergues*.

BASSEVILLE, diplomate français. V. BASSVILLE.

BASSE-VOILE s. f. Mar. Nom donné aux voiles des bas-mâts : *Il est des voiles plus basses que celles appelées* BASSES-VOILES, *et qui ne sont pas qualifiées de basses.* (Lecomte.)

BASSI (Hugues Visconti DES), seigneur

sarde, qui vivait au XIVe siècle et qui était originaire de Pise. Bien que bâtard, Bassi devint héritier des seigneuries d'Arborea et d'Oristagni, en Sardaigne; mais la république de Pise ne consentit à lui donner l'investiture de ces suzerainetés, qui comprenaient un bon tiers de l'île, qu'après avoir reçu une somme de 10,000 florins. Des Bassi paya, mais voua à la république une haine mortelle, et résolut, pour en tirer une vengeance éclatante, de livrer la Sardaigne au roi d'Aragon. Il fit partager ses projets aux Malaspina et aux Doria, et appela les Aragonais. En même temps, pour frapper plus sûrement ses ennemis, il dénonça aux Pisans les projets d'envahissement de Jacques II d'Aragon, et leur demanda des secours pour le repousser. Ayant reçu des troupes de Pise, il les dissémina, et, le 11 avril 1323, il les fit massacrer ainsi que tous les marchands et les voyageurs pisans qui se trouvaient en Sardaigne, puis il ouvrit tous les ports aux flottes du roi d'Aragon. Pourtant il fallut encore trois ans à celui-ci pour achever sa conquête, qui lui fut définitivement cédée par un traité en 1327.

BASSI (Martino), architecte italien du XVIe siècle. Il fut un des architectes de la cathédrale de Milan, en même temps que Pellegrini. Celui-ci ayant voulu qu'on abandonnât le style ogival, jusqu'alors adopté dans la construction de ce monument, pour élever un portail de style grec, Bassi protesta et fit appel au jugement de Palladio, de Bertano et du célèbre Vasari, qu'il n'eut pas de peine à convaincre : les juges donnèrent tort à Pellegrini. Bassi a laissé : *Dispareri in materia d'architettura e perspettiva* (Brescia, 1572, in-4o).

BASSI (Giovanni-Mario), sculpteur italien, né à Bologne, où il florissait vers 1710. Il étudia son art dans l'atelier de Gabriele Brunelli, et composa un grand nombre d'œuvres, qu'on voit pour la plupart dans sa ville natale. On cite parmi les meilleures : la *Foi* et la *Charité*, à la confrérie des Anges; la *Sainte Famille*, en terre cuite, à l'église Saint-Blaise; un *Saint Antoine abbé;* enfin plusieurs bustes ou médaillons de cardinaux et de papes, que l'on voit au dortoir du couvent de Saint-Françoïs.

BASSI (Ferdinand), naturaliste italien, né à Bologne, mort en 1774. Il fut médecin, professeur de botanique, et membre de l'institut de sa ville natale. En mourant, il laissa à cet institut sa bibliothèque, ainsi que les collections d'histoire naturelle qu'il avait recueillies dans ses voyages scientifiques. Il est l'auteur d'une dissertation sur l'histoire naturelle du mont Porretane, intitulée *Delle terme Porretane* (1767), et de plusieurs mémoires, notamment *Iter ad Alpes* (*Apenninas*), etc., insérés dans la collection de l'institut de Bologne. Il consacra à la mémoire des deux frères Ambrosini, sous le nom d'*Ambrosinia*, un genre de plantes mal observé par Boccone et dont il avait pu suivre la floraison. Linné rendit à Bassi le même honneur, en donnant à un genre d'arbres, de la côte de Malabar, le nom de *bassia*.

BASSI (Laure-Marie-Catherine), savante italienne, née à Bologne en 1711, morte en 1778. Fille d'un docteur en droit, elle montra de bonne heure le goût le plus vif pour l'étude, et elle acquit en peu d'années une instruction telle, qu'à l'âge de vingt ans, en présence des cardinaux Lambertini et Grimaldi, elle soutint en langue latine, avec le plus grand éclat, une thèse de philosophie, qui lui fit conférer le titre de docteur et lui valut d'être agrégée au collége de philosophie. Le succès extraordinaire qu'elle avait obtenu dans cette séance mémorable, où elle avait argumenté avec sept professeurs célèbres, rendit aussitôt son nom fameux en Italie. Tous les poëtes contemporains la célébrèrent à l'envi, et elle fut appelée, en 1733, à occuper une chaire de philosophie dans sa ville natale. Elle étudia alors l'algèbre, la géométrie et surtout la physique, pour laquelle elle montra la plus grande aptitude, et qu'elle enseigna à partir de 1745; enfin elle se fit remarquer par sa connaissance approfondie des langues latine, grecque, française et italienne, et fut membre de plusieurs académies, particulièrement de celle *Degli Arcadi*. Cette femme remarquable avait épousé en 1738 un docteur en médecine, Veratti, dont elle eut plusieurs enfants. Quoique fort savante, elle sut rester modeste et exempte de tout pédantisme, charitable et bonne. Les nombreux savants qui étaient en relation avec elle n'admiraient pas moins son caractère que sa vaste érudition. L'un d'eux, qui la visita, a tracé son portrait, dont nous extrairons ces lignes. « Elle a le visage tant soit peu picoté, doux, sérieux et modeste; des yeux noirs et vifs, mais fermes et composés sans affectation ou vanité apparente; la mémoire heureuse, le jugement solide et l'imagination prompte. Elle me parla couramment en latin pendant une heure, avec grâce et netteté. » Catherine Bassi n'a publié aucun ouvrage. Deux recueils de vers en son honneur ont paru à Bologne en 1733.

BASSI (Louis), célèbre chanteur italien, né à Pesaro en 1766, mort à Vicence en 1825. Il eut pour professeurs de chant Pietro Morandi, élève de Martini, et Pierre Laschi. A treize ans, il chantait avec succès les rôles de femme dans les opéras bouffes. Bassi n'avait pas encore dix-neuf ans quand il débuta à Prague, où il fut fort applaudi, particulièrement dans *Il Re Teodoro* et *Il Barbiere* de Paesiello, et dans la *Cosa rara* de Martini. C'est pour Bassi que Mozart écrivit les rôles de Don Juan et du comte Almaviva des *Nozze di Figaro*. On raconte que, pendant les répétitions de *Don Juan*, Bassi pria plusieurs fois Mozart de lui changer le rondeau *fin che d'al vino*, dont il doutait. *Attendez la représentation*, aurait répliqué Mozart, *si le rondeau n'est pas applaudi, je vous en écrirai un autre;* non-seulement le rondeau plut, il fut même bissé. Par ses créations de don Giovanni et d'Almaviva, Bassi charma l'Allemagne pendant de longues années. Des changements politiques amenés par l'invasion française ayant fait fermer le théâtre de Prague, Bassi, inconnu en Italie et sans espoir de fortune dans sa patrie, trouva un refuge chez le prince Lobkowitz, qui l'accueillit chez lui. Contraint par la ruine de Lobkowitz de quitter cette maison, il alla en 1815 donner des représentations à Dresde, où, en compensation d'une réussite douteuse, on lui offrit les fonctions de régisseur du théâtre italien, fonctions qu'il garda jusqu'à sa mort.

BASSI (Nicolas), chanteur bouffe italien, né à Naples en 1767, mort en 1825. Cet excellent chanteur fut presque constamment engagé au théâtre de Milan, dont il resta l'idole pendant plus de vingt-cinq ans. En 1808, il vint à Paris, où sa belle voix de basse-taille fut fort applaudie, et où il créa avec succès le Marco Antonio de Pavesi. On lui doit la composition de quelques ariettes italiennes, qu'il interprétait lui-même. — Un autre artiste du même nom, BASSI (Vincent), se fit remarquer également comme basse chantante sur les scènes italiennes de 1827 à 1842.

BASSI (Caroline), cantatrice napolitaine, née en 1780. Elle débuta à Naples en 1798, puis se fit entendre dans les principales villes d'Italie, qui lui firent de magnifiques ovations. Au carnaval de 1820, elle créa, avec Mme Camporesi, l'opéra *Bianca et Fernando* de Rossini; mais alors sa voix avait perdu son éclat et, peu de temps après, elle quitta le théâtre. Une autre cantatrice du nom de Caroline BASSI chantait à Milan, sa ville natale, en 1813 et 1814. On l'appelait la *Milanaise*, pour la distinguer de la cantatrice napolitaine.

BASSI (Joseph, en religion le père UGO), prêtre et patriote italien, né à Cento (Romagne) en 1801, mort en 1849. D'une nature ardente, exaltée par une éducation toute religieuse, il entra de bonne heure dans l'ordre des barnabites, et, à partir de 1833, il s'adonna entièrement à la prédication. La chaleur de sa parole et son enthousiasme pour la liberté ne tardèrent pas à le rendre célèbre. Pendant plusieurs années, il prêcha successivement dans les principales villes de l'Italie, acclamé par les populations et redouté des gouvernements. Expulsé des Etats-Romains et de Naples, il se réfugia en Sicile, et ne revint à Bologne qu'en 1846, pour saluer un des premiers l'avénement de Pie IX, comme une ère de libération. Dès lors, le père Ugo fut le Pierre l'Ermite de la croisade italienne. De nouveau expulsé de Bologne, il fut bien accueilli par Charles-Albert et par Pie IX. Il prêchait à Ancône le carême de 1848, lorsque le fameux père Gavazzi, passant dans cette ville avec ses volontaires, l'entraîna avec lui, et, le 23 avril, ils firent ensemble une entrée triomphale à Bologne. Le lendemain, jour de Pâques, ils prêchèrent ensemble la croisade contre l'Autriche, au milieu d'un enthousiasme incroyable. Entré dans la Vénétie avec les légions romaines, Bassi prit part à la défense de Trévise, et y reçut trois blessures, dont une très-grave. Transporté à Venise, il attendit à peine sa guérison pour se distinguer de nouveau; il commanda une colonne dans la sortie de Mestre exécutée par le général Pepe, et y fit un grand nombre de prisonniers. Plus tard, il alla rejoindre la légion de Garibaldi à Rieti (3 mars 1849). Il fut dès lors l'inséparable ami de l'Achille italien, qui a écrit lui-même, sur la part prise par Bassi à la défense de Rome contre l'armée française, les détails suivants : « Aumônier en chef de l'armée romaine, Bassi servit comme simple soldat. Il assistait aux combats sans armes, monté sur un cheval fougueux, toujours au plus fort de la mêlée, encourageant les soldats de la voix. Son premier soin était le transport des blessés, qu'il opérait lui-même. C'est pour être resté auprès d'un blessé que, le 30 avril, il fut fait prisonnier par les Français. Sa poitrine portait d'honorables cicatrices, et ses habits étaient troués par les balles. Il a été mon aide de camp dans plusieurs affaires, et il demandait toujours les missions les plus périlleuses..... Sa parole entraînait partout les populations ; il n'hésita pas à m'accompagner dans notre dernier effort, lorsque tout espoir de défendre la ville éternelle se fut évanoui... La mort avait éclairci nos rangs... Nous montâmes dans la même barque avec Anna (femme de Garibaldi) à Cesenatico, où la fortune nous sourit pour la dernière fois... Nous débarquâmes ensemble dans la Mesola; là, il voulut nous quitter pour changer son pantalon rouge contre d'autres vêtements moins compromettants. Je soutenais ma compagne épuisée, enceinte, mourante, sans une goutte d'eau pour calmer sa soif. Bassi partit : il marchait à la mort... »

Arrêté à Comacchio avec le comte Livraghi, capitaine garibaldien, Bassi fut conduit à Bologne au milieu des outrages des prêtres et des Autrichiens. Neuf prêtres signèrent, avec le conseil de guerre autrichien, sa condamnation à mort. Le lendemain, 9 juillet 1849, Bassi et Livraghi étaient fusillés.

BASSIANA, ville de l'ancienne Pannonie supérieure, au N.-E. de Sabaria; le village hongrois de Dobrinecz s'élève sur l'emplacement de l'ancienne ville romaine.

BASSIANI (Jean), jurisconsulte italien, né à Crémone vers la fin du XIIe siècle, vécut, au rapport d'Odefrède, plus de cent ans. On a de lui plusieurs ouvrages de jurisprudence, notamment une *Somme*, remarquable par la lucidité avec laquelle il expose les matières de droit. Savigny donne la liste de ses ouvrages dans son *Histoire du droit romain au moyen âge*.

BASSIANO (Landi), nommé communément *Bassianus Landus*, célèbre médecin de Plaisance, mort assassiné en 1562. On a de lui : *De Humana historia* (Bâle, 1542, in-4o); *De incremento libellus* (Venise, 1556, in-8o); *Iatrologia*, etc. (Bâle, 1543, in-4o).

BASSIATE s. m. (ba-si-a-te — rad. *bassie*). Chim. Sel fourni par la combinaison de l'acide bassique avec une base : *L'acide bassique forme, avec les bases, des* BASSIATES, *qui sont de vrais savons.* (Orfila.)

BASSICOT s. m. (ba-si-ko). Caisse de bois dans laquelle on enlève de la carrière les blocs d'ardoise : *Les blocs d'ardoise et les débris ou vidanges sont amenés à la surface du sol dans des caisses rectangulaires dites* BASSICOTS. (Laboulaye.)

BASSICOTIER s. m. (ba-si-co-tié — rad. *bassicot*). Techn. Nom donné à l'ouvrier qui a pour fonction de charger l'ardoise brute dans les caisses ou bassicots, au moyen desquelles on la monte sur le bord de la carrière.

BASSIE s. f. (ba-sî — de *Bassi*, n. pr. d'homme). Bot. Genre de plantes de la famille des sapotées, propre aux Indes orientales, et dont une espèce fournit la substance connue sous le nom de *beurre de Galam*.

— Moll. Genre de tuniciers, trouvé dans le détroit de Bass, et qui n'a pas été adopté comme genre par les zoologistes.

— **Encycl.** Les *bassies* sont des arbres à suc laiteux, à feuilles éparses et coriaces, à fleurs jaunes nutantes ou pendantes. On en connaît une dizaine d'espèces, originaires de l'Asie équatoriale, dont voici les plus remarquables : la *bassie longifeuille*, cultivée au Bengale et dans plusieurs autres contrées de l'Inde, en raison de ses usages économiques. On exprime de ses graines une huile grasse, comestible et servant à l'éclairage; les fleurs, qui se détachent spontanément, sont bonnes à manger après avoir été torréfiées; le fruit est mangé en bouillie; le suc laiteux de l'écorce passe pour un remède efficace contre les maladies de la peau; enfin, le bois est aussi dur et aussi incorruptible que celui de teck, quoique plus difficile à travailler; la *bassie latifeuille*, qui ne le cède guère en utilité à la précédente. Elle croît dans les parties montagneuses du Bengale. Son bois, dur, très-tenace, est employé pour le charronnage; ses fleurs, d'une saveur douce et vineuse, se mangent sans préparation et fournissent une espèce de boisson alcoolique; ses graines donnent aussi de l'huile; la *bassie butyracée*, qui croît au Népaul. Son bois est très-léger; ses graines contiennent une substance qui, à l'état frais, est analogue au beurre, et porte le nom de *beurre de Galam*, mais qui, avec le temps, durcit peu à peu et devient semblable au suif. Cette substance est regardée par les Indous comme un spécifique contre les rhumatismes.

BAS-SIÉGE s. m. Siége peu élevé.

— s. m. pl. Salle d'audience ainsi appelée parce qu'on y usait de siéges plus bas que les siéges ordinaires : *Nous nous rendîmes assidus aux audiences qui étaient, tous les mardis et samedis matin, aux* BAS-SIÉGES. (St-Sim.)

BASSIEN s. m. (ba-si-ain). Hist. ecclés. Nom donné aux disciples de Bassus, sectaire qui, au IIe siècle, se fondant sur cette parole du Christ : *Je suis l'alpha et l'oméga*, prétendait que toute espèce de perfection était contenue dans la vingt-quatrième lettre de l'alphabet.

BASSIER s. m. (ba-sié — rad. *basse*, bas-fond). Navig. Amas de sable qui gêne la navigation sur une rivière. ‖ Ne s'emploie guère qu'au pluriel.

BASSIER s. m. (ba-sié — rad. *basse*, instrument). Mus. Joueur de basse. ‖ Peu usité; on dit plutôt BASSISTE.

BASSIÈRE s. f. (ba-siè-re — rad. *bas*, adj.). Vallée : *Il regarde en une* BASSIÈRE. ‖ V. mot.

BASSIGNANA, bourg de l'Italie septentrionale, à 12 kil. N.-E. d'Alexandrie, sur la rive droite du Pô ; 4,000 hab. Le duc Otto de Brunswick et Galéas Visconti y firent un traité de paix en 1361, connu sous le nom de *traité de Bassignana*. Victoire de Moreau sur Souwaroff, le 11 mai 1799.

BASSIGNY (LE), *Pagus Bassiniacensis*, ancien pays de France, compris partie en Lorraine, partie en Champagne, ce qui explique sa division en Bassigny champenois et Bassigny lorrain ou Barrois. Chaumont était le chef-lieu du premier, et Bourmont celui du second Les autres lieux importants du Bassigny étaient Vaucouleurs et Gondrecourt. Ce pays, qui était limité au N. par le Vallage, à l'E. par le duché de Bar et la Franche-Comté, au S. par cette province et la Bourgogne, à l'O. par la Bourgogne, forme aujourd'hui les arrond. de Chaumont et de Langres (Haute-Marne), partie de celui de Bar-sur-Aube (Aube) et le canton de Gondrecourt (Meuse).

BASSILAN. V. BASILAN.

BASSIN s. m. (ba-sain — la racine primitive de ce mot paraît être le celtique *bac*, creux, cavité, jatte; ce qui semble justifier cette origine, c'est un passage de Grégoire de Tours, qui se sert du mot *bacchinon*, comme appartenant à la langue du pays. Ce mot se trouve, avec la même racine, dans presque toutes les langues : bas lat., *bacinus;* ital., *bacino;* tud., *bac, bach, bekin;* all., *becken;* suéd., *bœcken;* dan., *bekken;* holl., *bak, bekken;* angl., *bason*). Plat large et profond : *Présenter des fruits sur un* BASSIN. *Se laver les pieds dans un* BASSIN. *Dans la tente d'Achille, il y avait des* BASSINS, *des broches, des vases.* (Chateaub.) *Avant que Waverley fût entré dans la salle du festin, on lui présenta un* BASSIN *pour se laver les pieds.* (W. Scott.) *François Ier envoya à Raphaël mille écus dans un* BASSIN *d'or, sans lui rien demander.* (Balz.)

Deux ou trois confiseurs sont mes proches voisins;
De ce qu'ils ont de bon fais emplir deux *bassins*.
BOURSAULT.

— Par ext. Le contenu d'un bassin : *Un* BASSIN *d'eau. Un* BASSIN *de fruits.*

— Plateau d'une balance : *Les* BASSINS *d'une balance.*

— Plat à larges bords échancrés, pour délayer le savon, lorsqu'on veut raser la barbe : *Don Quichotte se coiffa d'un* BASSIN *de cuivre, en guise de casque.* ‖ Vase plat, utilisé pour faire aller un malade à la selle : *Passez le* BASSIN *au malade.*

— Plat de métal dont on se sert à l'église pour recueillir les offrandes des fidèles.

— Loc. fam. *Cracher au bassin*, Délier sa bourse, payer : *Voyons, voyons,* CRACHEZ AU BASSIN. *Quand ils avaient la serviette au cou, le frater leur demandait s'ils avaient de l'argent, et qu'ils se préparassent à* CRACHER AU BASSIN. (Th. Gaut.) ‖ On dit plus ordinairement CRACHER AU BASSINET.

— Archit. Pièce d'eau de forme régulière et servant d'ornement ou de réservoir : *Le grand* BASSIN *des Tuileries. Le* BASSIN *du moulin. Un* BASSIN *d'épuration. Le plus souvent, on ne donne aux* BASSINS *que deux ou trois pieds de profondeur, et on les orne d'un ou plusieurs jets d'eau plus ou moins décorés.* (Millin.) *Un petit* BASSIN *d'eau limpide réfléchit au fond la lueur de nos torches.* (Lamart.) ‖ Récipient des eaux d'une fontaine.

— Hortic. Trou plus ou moins large et profond, que l'on creuse au pied et à une certaine distance d'un arbre, soit pour déterrer sa greffe trop enfoncée dans le sol, soit pour avoir un moyen facile de le fumer et de l'arroser : *Le* BASSIN *doit avoir une largeur proportionnée à l'étendue des branches; il faut lui donner au moins un binage par an, afin de le débarrasser des mauvaises herbes et de le rendre plus perméable à l'humidité.*

— Navig. Partie d'un port spécialement consacrée à l'ancrage des bâtiments : *Ce port est bon, mais le* BASSIN *en est petit.* (Acad.) ‖ Partie d'un port qu'on a fermée d'écluses, pour y retenir les vaisseaux à flot, au moment de la marée basse, ou pour tout autre usage, comme pour radouber ou caréner les navires : BASSIN *de radoub.* BASSIN *de carénage.* BASSIN *de construction.*

Le granit, dans Cherbourg, effroi de nos voisins,
S'élève en bastions et se creuse en *bassins*.
VIENNET.

‖ Partie d'un canal de navigation agrandie de manière à pouvoir recevoir des bateaux en station. ‖ Espace compris, sur un cours d'eau, entre deux constructions, comme deux ponts ou deux écluses.

— Hydogr. Terrain occupé par une mer ou un étang : *Le* BASSIN *de la mer Noire. Le* BASSIN *de la Méditerranée. La salure des eaux marines paraît varier suivant les* BASSINS. (Maury.) ‖ A été dit, par comparaison, d'une enceinte occupée par les flots de la foule : *Les ondes de cette foule, sans cesse grossies, se heurtaient aux angles des maisons qui s'avançaient çà et là, comme autant de promontoires, dans le* BASSIN *irrégulier de la place.* (V. Hugo.) ‖ Ensemble des terres arrosées par les cours d'eau qui se jettent dans une mer : *Le* BASSIN *de la mer Noire.* ‖ Réseau formé par un cours d'eau et l'ensemble de tous ses affluents directs ou indirects : *Le* BASSIN *du Rhin. On conçoit que le* BASSIN *du Pô forme un seul groupe politique.* (Proudh.) *On peut envisager la race sémitique comme indigène, dans le* BASSIN *supérieur du Tigre.* (Renan.)

— Orogr. Espace de terrain compris entre des montagnes : *Le pays que j'habite est un* BASSIN *d'environ vingt lieues, entouré de tous côtés de montagnes.* (Volt.) *Il fait un temps assez doux dans notre* BASSIN, *entre les Alpes et le Jura.* (Volt.)

— Géol. Etendue plus ou moins considérable de terrain, disposée de manière à figurer un bassin : *Liverpool, Manchester et une dizaine de villes de quarante à cent mille âmes, germent, comme une végétation, sur le* BASSIN

de Lancashire. (H. Taine.) ‖ Terrain occupé par des couches géologiques de même nature : *Un* BASSIN *houiller. Il centralise beaucoup de houille dans le nord, tout le Douchy et le grand* BASSIN *du vieux Condé.* (L. Laya.) *Dans le* BASSIN *parisien, le terrain de la molasse présente à sa base des sables quartzeux d'un grande épaisseur.* (L. Figuier.)

— Techn. Espace que les maçons entourent de sable, pour y pétrir leur mortier. ‖ Trou creusé en terre, pour y couler du cuivre fondu. ‖ Fond de fourneau à réverbère, pour contenir du métal en fusion. ‖ Nom donné à divers ustensiles de raffinerie : BASSIN *d'empli.* BASSIN *de cuite.* BASSIN *à clairée.* ‖ Sorte de forme ou de moule pour les chapeaux : *Pour rafraîchir les chapeaux qui ont servi, on les remet sur le* BASSIN. (Trév.) ‖ Segment de sphère en cuivre jaune, servant aux opticiens à tailler ou polir les verres de lunettes. ‖ Casserole de boulanger. ‖ Nom des creux que présentent les glaces, quand elles n'ont pas été doucies avec tout le soin convenable.

— Astron. Nom que l'on donne quelquefois aux deux grandes étoiles de la constellation de la Balance.

— Art divinat. *Bassin magique*, Bassin à l'usage de certains sorciers.

— Hist. ecclés. Cloche que l'on sonne à Rome lorsque le pape lance une excommunication.

— Cout. anc. *Vente au bassin*, Vente aux enchères, autrefois usitée à Amsterdam, et dans laquelle on frappait quelques coups sur un bassin de cuivre, pour avertir les concurrents que l'on allait adjuger, à défaut d'offre supérieure immédiate.

— Chir. *Bassin oculaire*, Petit vase semblable à un coquetier, sauf qu'il est de forme ovale, dans lequel on prend des bains d'yeux.

— Anat. Partie du squelette des animaux vertébrés, qui existe chez la plupart de ceux qui sont pourvus de membres inférieurs et qui, situé à l'extrémité de la colonne vertébrale, sert d'attache aux membres inférieurs : *Le* BASSIN *sert d'attache fixe aux muscles de l'épine, du bas-ventre et des cuisses, et supporte, dans l'homme, la masse des viscères et de l'abdomen, et, dans la femme, la matrice et le fœtus.* (Cuvier.)

— **Encycl.** Hydrog. Quand, aux premiers temps de sa formation, notre planète roulait incandescente dans l'espace, elle prit, sous la pression des lois de la gravitation universelle, la forme sphéroïdale qui lui est propre ; un refroidissement général concréta successivement les différentes couches minérales extérieures, et cette cristallisation homogène offrit une surface unie sur laquelle purent se condenser les eaux jusqu'alors suspendues dans l'atmosphère. Il n'y eut ainsi, d'abord, qu'une seule mer enveloppant le globe tout entier, et déposant sur l'écorce plutonienne les sédiments terreux qu'elle tenait en suspension; mais le retrait inégal des couches refroidies, à l'égard des couches inférieures, força la pellicule externe à se rider, se gercer, se ramasser en plis et se tourmenter de mille manières, comme le prouve la diversité d'inclinaison des roches stratifiées. Alors, l'écorce terrestre n'offrant plus la symétrie d'un sphéroïde régulier, les eaux ambiantes allèrent combler de leur masse fluide les dépressions formées, et laissèrent à découvert certaines portions de terre à peu près égales au volume liquide que ces dépressions absorbaient. Les eaux retenues dans ces excavations, au milieu des terres, ne trouvant pas toujours des routes convergentes vers un grand réservoir commun, formèrent autant de réservoirs diversement étagés et de grandeurs diverses, depuis celle d'un simple étang jusqu'à celle d'une mer. Quelquefois les circonvallations naturelles qui formaient ces réservoirs vinrent à se rompre, ouvrant ainsi un détroit à travers lequel les eaux d'un réservoir supérieur purent s'écouler dans un réservoir inférieur, et arriver ainsi, d'étage en étage, jusqu'à l'Océan. Mais d'autres lacs, d'autres Méditerranées demeurèrent isolés ; il y eut ainsi, à la surface du globe, d'une part une grande mer ambiante ou Océan avec ses baies, ses golfes, ses mers intérieures; d'autre part, des lacs, des mers isolées ou Caspiennes. Les eaux pluviales que, dans le principe, l'atmosphère rendait immédiatement à la mer primitive, ne retournèrent pas toutes directement aux réservoirs entre lesquels la masse des mers est distribuée ; elles retombèrent en partie sur les terres émergées, et, recueillies dans les rides de la surface, elles descendirent en filets, en ruisseaux, en rivières, en fleuves, aux réservoirs vers lesquels convergeaient les pentes respectives. Alors l'Océan, les Méditerranées, les Caspiennes et les lacs eurent autour d'eux, comme dépendance de leur domaine respectif, l'ensemble des pentes sillonnées par les eaux courantes tributaires de chacun d'eux. L'ensemble de ces pentes convergeant vers un même réservoir porte le nom de *bassin*. D'après cette définition, déduite des généralités qui précèdent, toute la surface de la terre se trouve divisée en *bassins* adossés les uns aux autres et séparés par une ligne culminante qu'on appelle *ligne du partage des eaux*. On distingue les *bassins* en *maritimes*, *lacustres* et *fluviatiles*.

On appelle *bassins maritimes* les parties d'un continent ou d'une île dont les eaux météoriques ou fluviales ont pour réservoir commun une Caspienne, une mer intérieure, un golfe, une baie, ou toute autre portion de l'Océan en de certaines limites. Comme exemple de *bassins* maritimes, nous citerons les *bassins* de la mer Caspienne et de la mer d'Aral, qui reçoivent les eaux pluviales et fluviales du centre de l'Asie ; les *bassins* de la mer Noire, de la Méditerranée, de la Baltique, du golfe de Bothnie, etc. Cette simple énumération indique combien est variable l'étendue des *bassins* maritimes.

On donne le nom de *bassins lacustres* aux portions d'un continent ou d'une île, dont les eaux ont pour réservoir commun un lac, un étang et même une mare dans laquelle les eaux s'amassent à certaines époques de l'année. Le *bassin* du lac Titicaca sur le plateau des Andes, entre le Pérou et la Bolivie, est le plus remarquable des *bassins* lacustres.

Les *bassins fluviatiles* sont des portions d'un continent ou d'une île dont les eaux météoriques ou de source ont pour canal d'écoulement le lit d'un fleuve ou d'un autre cours d'eau permanent ou temporaire. Comme le *bassin* d'un fleuve ne comprend pas seulement la vallée que traverse le fleuve lui-même, mais encore les vallées de ses affluents et celles des affluents de ses affluents, et que chacune de ces vallées peut être considérée comme un *bassin* particulier, on distingue les *bassins* fluviatiles en plusieurs classes. La première renferme les *bassins* des fleuves et des cours d'eau maritimes, dont les eaux tombent directement à la mer par une ou plusieurs embouchures ; on range dans la seconde classe les *bassins* des rivières et autres affluents d'un fleuve. Le *bassin* du Rhône, par exemple, comprend le *bassin* secondaire de la Saône, qui, à son tour, comprend le *bassin* tertiaire du Doubs, affluent de la Saône. Les *bassins* fluviatiles de toutes les classes sont toujours désignés par le nom du fleuve ou de la rivière elle-même. Ils forment des groupes dont chacun appartient à un même *bassin* maritime. Tel est le groupe immense des *bassins* fluviatiles tributaires de la Méditerranée ; telle est aussi, dans des proportions tout à fait restreintes et à l'extrémité de l'échelle, la rade de Brest, dont le *bassin* est circonscrit par des hauteurs qui ne laissent d'ouverture que l'entrée qu'on nomme *goulet*.

L'étude des grands *bassins* fluviatiles et des systèmes orographiques qui les circonscrivent étant la base de la géographie descriptive, nous donnerons ici, indépendamment des articles spéciaux consacrés dans le *Dictionnaire* à chacun de ces *bassins*, une notice comparée des principaux *bassins* fluviatiles dans les cinq parties du monde. Il convient, toutefois, de faire précéder cet exposé de quelques détails technologiques nécessaires pour l'intelligence des explications hydrographiques des *bassins*. Les *bassins* maritimes, comme les *bassins* fluviatiles, sont séparés entre eux par des *chaînes hydrographiques*, qu'il est essentiel de ne pas confondre avec les *chaînes orologiques*. Celles-ci suivent, en effet, à travers les fleuves et les mers, la direction des montagnes ou des grandes aspérités du globe, considérées sous le rapport géologique ; tandis que les chaînes hydrographiques sont les limites des *bassins* maritimes ou fluviatiles, formées par la continuité des montagnes et des collines dont les pentes versent leurs eaux dans le même réservoir. De ces chaînes hydrographiques centrales, ou *chaînes-limites*, partent des *chaînes-limites* secondaires dont les ramifications séparent les *bassins* fluviatiles de tous les ordres. En général, les *bassins* fluviatiles sont circonscrits de toutes parts par des chaînes-limites, et n'offrent d'ouverture qu'à leurs confluents ou à leurs embouchures; c'est par une exception très-rare dans la nature que le bras d'un cours d'eau passe d'un *bassin* dans un autre. Ce passage, qui porte le nom de *dérivation naturelle*, est très-frappant dans le cours du Cassiquiare, qui passe, par un col, de la chaîne-limite du *bassin* de l'Orénoque dans celui de la rivière des Amazones. On trouve, au contraire, fréquemment des *dérivations artificielles ;* telles sont les rigoles alimentaires des canaux à point de partage, rigoles qui portent les eaux d'un *bassin* dans un autre. La ligne culminante d'une chaîne hydrographique porte le nom de *ligne de partage des eaux ;* c'est ce que Cicéron appelle *aquarum divortium* (*Lettres à Atticus*). Au contraire, la ligne la plus basse d'une vallée ou d'un vallon porte le nom allemand de *thalweg ;* c'est ce que La Fontaine appelait plus simplement le *fil de la rivière* (dans la fable de la *Femme qui se noie*). Terminons ces explications technologiques en disant que les traces que les eaux d'un fleuve ou d'un autre cours d'eau laissent sur les berges sont appelées *lignes de rives*, tandis que l'on nomme *laisses de mer* les lignes horizontales que l'Océan trace sur ses rivages. Tout fleuve, toute rivière a ses *lignes de rives*, comme toute mer, tout amas d'eau a ses *laisses de mer*. Ces expressions trouvent principalement leur application dans l'étude des *bassins* fluviatiles de premier ordre.

Parmi ces *bassins*, celui qui, en Europe, tient le premier rang, est le *bassin* du Danube, qui porte à la mer Noire les eaux de l'Europe centrale, spécialement celles du versant Hercynio-Carpathique et du versant septentrional du système alpique oriental. Viennent ensuite les *bassins* du Volga, tributaire de la mer Caspienne, du Don, qui se jette dans la mer d'Azof, et celui du Dniéper, qui aboutit à la mer Noire. Ce dernier offre cette particularité qu'il est circonscrit par des plateaux très-bas et des collines à peine sensibles. Nous citerons encore, parmi les *bassins* importants de l'Europe, ceux de la Vistule et de l'Oder, tributaires de la Baltique ; ceux de l'Elbe et du Rhin, qui portent leurs eaux dans la mer du Nord ; ceux du Douro, du Tage, de la Guadiana et du Guadalquivir, affluents de l'Atlantique ; enfin, ceux de l'Ebre, du Pô et de la Maritza, qui portent leurs eaux dans la Méditerranée. Quant aux *bassins* fluviatiles de la France, comme nous leur réservons un exposé assez étendu dans l'article géographique de notre beau pays, nous renverrons le lecteur au mot FRANCE.

L'étendue des *bassins* fluviatiles de l'Asie surpasse de beaucoup celle des *bassins* européens. Dans la partie septentrionale de cette partie du monde, on remarque d'abord les trois immenses *bassins* de l'Obi, de l'Iénisséi et de la Léna, qui constituent la presque totalité de la Sibérie ; puis, à partir du détroit de Behring, en suivant les côtes du continent asiatique, le *bassin* de l'Anadir, celui du fleuve Amour, partagé entre la Russie et la Chine. Les trois *bassins* du Hoang-ho, du Yang-tse-Kiang et du Si-Kiang forment toute la Chine proprement dite. La presqu'île de l'Indo-Chine est tout entière comprise dans les *bassins* du May-Kong, du Salouen et de l'Iraouaddy, fleuves remarquables par l'étendue de leur cours. Dans l'Inde, nous mentionnerons les vastes *bassins* du Gange et du Brahmapoutre, du Kavery, du Godavery, de la Nerbuddah et celui du Sind ou Indus. Le golfe Persique reçoit les eaux des *bassins* de l'Euphrate et du Tigre. Quant aux *bassins* qui composent l'Asie Mineure et dont les cours d'eau sont tributaires de la Méditerranée ou de la mer Noire, si leur importance est bien inférieure à ceux que nous venons d'énumérer, combien l'emportent-ils en souvenirs historiques !

Le continent africain nous offre aussi des *bassins* fluviatiles d'une vaste étendue, mais aucun d'eux ne nous est complétement connu. Nous mentionnerons, à l'O., les *bassins* de la Gambie et du Sénégal ; au centre, celui du Kouara ou Niger ; à l'E., celui du Nil, objet de nombreuses explorations scientifiques modernes. Mais de tous les *bassins* fluviatiles que présente notre globe, les plus vastes se trouvent dans l'Amérique. La partie septentrionale du nouveau continent nous offre d'abord le *bassin* du Saint-Laurent, qui comprend la région des grands lacs ; le *bassin* du Mississipi ou mieux du Missouri, dont la surface est estimée par Alex. de Humboldt à 3,812,000 kil. carrés. Les *bassins* du Mackensie, du Colorado, du Rio del Norte méritent aussi d'être cités. Dans l'Amérique du Sud, le *bassin* de l'Amazone rivalise par son étendue avec celui du Missouri ; Humboldt l'évalue à 8,767,000 kil. carrés; celui de la Plata, quoique bien moindre, est encore immense (2,000,000 de kil. carrés). Le *bassin* de l'Orénoque est évalué par le même savant à 420,000 kil. carrés. Les eaux de tous ces *bassins* fluviatiles se déchargent dans l'Atlantique. Le Pacifique ne reçoit que de minces cours d'eau en Amérique, parce que la chaîne des Andes longe de trop près la côte occidentale du continent américain. Les îles de l'Océanie ne présentent aucun *bassin* important ; l'Australie, encore imparfaitement connue, n'offre que deux *bassins* fluviatiles assez étendus, celui du Murray et celui du Swan-River.

— Géol. On entend par *bassins* géologiques des portions du globe dont les parties centrales les plus basses sont formées par les terrains les plus récents, et dont les bords sont formés par les terrains plus anciens. Il arrive fréquemment que les *bassins* géologiques se confondent avec les *bassins* hydrographiques ; ainsi, les *bassins* de la Seine, de la Dordogne, du Pô sont à la fois des *bassins* hydrographiques et géologiques. Quelquefois aussi, ces derniers diffèrent des premiers ; alors les eaux ne descendent pas des terrains les plus anciens vers les plus récents, elles vont, au contraire, en sens inverse. C'est, en effet, ce que l'on remarque pour la Loire, de Blois à Angers, et pour la Meuse, de Verdun à Namur. Constant Prévost explique ainsi cette différence : « Cela tient à ce que certains *bassins*, qu'on peut appeler naturels, ont été successivement remplis par des sédiments qui n'ont fait que recouvrir une partie des dépressions anciennes, tandis que d'autres sont le résultat de dislocations violentes qui ont produit de larges crevasses et des effondrements vers lesquels les eaux se sont portées. »

— Anat. C'est Vésale qui imposa le premier la dénomination de *bassin* à la ceinture osseuse qui forme la partie inférieure du tronc des animaux vertébrés. Cet organe complexe est formé de parties osseuses, ligamenteuses et musculaires, dont l'ensemble constitue une sorte d'excavation à parois rigides, destinée à contenir, sans les enfermer, un certain nombre d'organes dilatables. Le *bassin* possède, en effet, une structure en rapport avec le rôle physiologique qu'il doit jouer : contenir les organes génito-urinaires et le rectum, soutenir le fruit de la conception (œuf ou embryon) développé dans le sein de la femelle vertébrée, livrer passage à ce fruit de l'accouplement ; enfin, dans l'espèce humaine, soutenir le tronc dans la station assise et debout. Nous décrirons en premier lieu le *bassin* chez l'homme et chez la femme, comme étant le type auquel peuvent se rapporter les formes moins parfaites de cet organe, dans la série des autres animaux vertébrés. Nous distinguerons la partie osseuse, la partie ligamenteuse et les parties molles.

— *Bassin osseux dans l'espèce humaine.* A la base du tronc, la charpente osseuse du squelette, qui s'était réduite à une simple colonne, la colonne vertébrale, semble se dilater tout à coup et s'arrondir en une vaste excavation conoïde ; cette excavation, c'est le *bassin*. Quatre pièces osseuses entrent dans la composition de cet organe : en arrière, le sacrum ; sur les côtés, les deux os iliaques ; à l'extrémité inférieure du sacrum, le coccyx. Le sacrum, en forme de coin, s'enchâsse entre les deux os des îles (os iliaques, ou innominés, os de la hanche); ceux-ci s'arrondissent d'arrière en avant et se rejoignent sur la ligne médiane en avant de l'excavation dont ils limitent les parois. Dans les os des îles, on distingue trois parties : la partie élargie en forme de pavillon, ou l'*ilium* ; la partie la plus inférieure, celle qui présente la grosse tubérosité de l'os, ou l'*ischion ;* enfin, la partie la plus antérieure, ou le *pubis*. Le sacrum, qui présente l'apparence de cinq vertèbres terminales soudées en une seule pièce, se termine à sa pointe par un petit os de même apparence, le coccyx, rudiment de queue qui semble ne prendre qu'une part éloignée à la formation du *bassin*. Ainsi constitué, le *bassin*, *pelvis* ou *excavation pelvienne*, représente un tronc de cône aplati d'avant en arrière, et dont les bases coupées obliquement convergent rapidement en avant. Des plans musculaires forment le fond de l'excavation et en tapissent les parois, justifiant ainsi la dénomination de *bassin* donnée à l'organe que nous décrivons. On considère dans le *bassin* la surface extérieure convexe et la surface intérieure concave.

La surface extérieure nous offre, en arrière et sur la ligne médiane, les tubérosités de l'os sacrum faisant suite aux apophyses épineuses des vertèbres ; plus bas, la terminaison du canal sacré et la face postérieure convexe du coccyx. A droite et à gauche de la ligne médiane, on remarque deux profondes excavations, au fond desquelles s'aperçoivent les trous sacrés postérieurs, puis les tubérosités des os iliaques, proéminentes en arrière. Cette partie postérieure du *bassin* est convexe et rugueuse ; elle n'est séparée de la peau que par un peu de tissu cellulaire graisseux, et ainsi s'explique comment, chez les personnes alitées depuis longtemps, amaigries ou prédisposées, par suite de maladies graves, à la mortification des tissus, la région sacrée est souvent le siége d'ulcérations gangréneuses. La partie latérale de la surface externe du *bassin* osseux est constituée par la portion élargie des os iliaques, et porte le nom de fosse iliaque externe ; elle est recouverte par les muscles puissants de la fesse. La partie antérieure du *bassin* présente : sur la ligne médiane, la réunion de la partie amincie des os iliaques, ou symphyse du pubis ; plus bas et sur les côtés, les trous obturateurs ou sous-pubiens ; plus en dehors, les cavités cotyloïdes profondément creusées dans la partie épaisse des os iliaques, et qui reçoivent la tête du fémur (os de la cuisse). Cette partie du *bassin* est recouverte sur la ligne médiane par la peau du pénil, et sur les parties latérales par la portion supérieure des muscles de la cuisse.

La surface intérieure du *bassin* est divisée en deux parties très-distinctes par un retrécissement annulaire appelé détroit supérieur du *bassin*, détroit abdominal, marge du *bassin*, et qui limite deux excavations : une supérieure, large et évasée, le *grand bassin ;* une inférieure, plus rétrécie, le *petit bassin*. Le grand *bassin* forme comme un pavillon à l'ouverture supérieure du petit *bassin*. En arrière, il offre une échancrure remplie par la colonne vertébrale et par les muscles qui s'y insèrent ; en avant, il présente une autre échancrure plus large, que remplissent les muscles de l'abdomen ; sur les côtés et un peu en arrière, on trouve la partie large et concave des os iliaques (fosse iliaque interne), que remplit le muscle du même nom. Le détroit est limité par une ligne courbe elliptique, dont le grand diamètre est dirigé transversalement. Il est constitué par une crête osseuse, qui, partant de l'angle sacro-vertébral, point d'intersection du sacrum et de la dernière vertèbre lombaire, passe au-devant de l'articulation sacro-iliaque, limite inférieurement les fosses iliaques internes, et se prolonge jusqu'au point de réunion des deux os iliaques.

Le petit *bassin*, ou excavation pelvienne, est la partie du *bassin* dont la connaissance est la plus indispensable à l'accoucheur. C'est dans cette portion de l'organe pelvien que la tête du fœtus accomplit ses évolutions dans l'acte de la parturition, et les notions anatomiques sont seules capables d'éclairer le chirurgien dans l'application des moyens propres à mener à bonne fin un accouchement naturel ou laborieux. La partie antérieure de cette excavation présente : 1° l'articulation des os iliaques ou symphyse du pubis ; 2° plus en dehors, la partie plate de la portion pubienne de l'os iliaque ; 3° enfin, le trou obturateur creusé en haut d'un canal oblique, qui donne passage à des nerfs et à des vaisseaux. La partie posté-

rieure du petit *bassin* est formée par la concavité du sacrum et du coccyx, qui le continue; on y remarque les éminences et les sillons transversaux, les trous sacrés antérieurs, etc. Les parties latérales sont formées par la surface osseuse qui répond au fond de la cavité cotyloïde et par la partie épaisse de l'os iliaque : ischion et tubérosité ischiatique. La base du *bassin* n'est autre chose que la crête qui limite supérieurement le grand *bassin*. Elle présente successivement, d'avant en arrière, la surface articulaire sacro-vertébrale, la crête iliaque qui donne attache aux muscles, les épines iliaques antérieures, la coulisse qui loge la masse des muscles psoas et iliaque réunis, l'éminence iléo-pectinée, le bord supérieur de la branche horizontale du pubis, l'épine de cet os, enfin la symphyse qui l'unit à son congénère. Le sommet, ou plutôt l'ouverture inférieure du *bassin*, appelée aussi détroit inférieur, jouit d'une importance très-grande au point de vue de l'accouchement. C'est une circonférence irrégulière, présentant trois échancrures séparées par trois proéminences. En avant, l'arcade du pubis, limitée par la branche descendant du pubis, forme l'une des échancrures; les deux autres, postérieure et latérale, sont formées par l'intervalle qui existe entre les branches montantes de l'ischion et le bord latéral du sacrum. Les éminences sont formées latéralement par les deux tubérosités de l'ischion, et en arrière par le sacrum, que prolonge l'os coccyx. Ces trois protubérances donnent au *bassin* l'apparence d'un trépied.

— *Développement du bassin.* Le *bassin* occupe chez l'embryon, dans les premiers moments de la vie fœtale, la partie la plus inférieure du corps, et, par l'allongement des membres inférieurs, remonte plus tard vers la partie moyenne. Les os qui forment cette cavité se développent par l'ossification successive de points osseux très-nombreux; on signale particulièrement les trois pièces osseuses, encore séparées à l'époque de la naissance, et dont l'ensemble formera l'os des îles. — Ces trois parties sont précisément celles qui conservent dans l'os entier les dénominations de *ilium, ischion* et *pubis;* elles se réunissent et se soudent après la naissance, en contribuant toutes trois à former le fond de la cavité cotyloïde. Le *bassin*, pendant l'enfance, ne prend qu'un faible développement; mais à l'époque de la puberté, ses dimensions croissent avec rapidité, et c'est ici l'occasion de signaler les différences sexuelles qui existent entre le *bassin* osseux de l'homme et ce même organe chez la femme.

Chez l'homme, le *bassin* ne remplit que le rôle passif de soutien et de protecteur des organes qu'il contient et qui ne peuvent prendre qu'un faible accroissement; chez la femme, au contraire, le *bassin* est appelé à contenir le fruit développé de la conception, et à se prêter aux modifications physiologiques qui accompagnent l'acte de la parturition : de là, de nombreuses différences. Le *bassin* de l'homme est moins ample, mais plus élevé; les empreintes musculaires y sont plus prononcées, les os plus épais; tout y annonce la force. Chez la femme, le grand *bassin* est plus évasé, les crêtes iliaques sont rejetées en dehors, le détroit supérieur et le détroit inférieur surtout sont plus larges; l'excavation du petit *bassin* est moins haute, mais plus étendue en largeur. L'arcade des pubis est plus ouverte, et la symphyse très-courte en hauteur; les trous sous-pubiens sont triangulaires au lieu d'être ovalaires; les cavités cotyloïdes sont rejetées en dehors, ce qui donne à la femme une marche moins assurée, et l'oblige, pendant la progression, surtout lorsqu'elle est rapide, à un mouvement latéral disgracieux.

— *Attaches ligamenteuses et articulations du bassin.* Dans le *bassin*, les os sont unis, comme dans le reste du squelette, par des attaches très-résistantes formées de tissus fibreux, peu épaisses du reste, et n'apportant pas à la forme et aux dimensions du *bassin* des modifications sensibles. Cinq articulations unissent les quatre os du bassin : une pour les deux pubis en avant; deux pour les os iliaques et le sacrum en arrière; une quatrième pour le coccyx et le sacrum; la cinquième pour le sacrum et la dernière vertèbre lombaire. Ces articulations portent le nom de symphyses, quoique, suivant un bon nombre d'anatomistes, il ne soit pas possible de les regarder comme absolument immobiles. Elles appartiennent, en partie du moins, à la classe des diarthroses, et représentent des arthrodies, c'est-à-dire des articulations mobiles à surfaces articulaires planes, couvertes d'un cartilage d'encroûtement, et séparées quelquefois par une synoviale rudimentaire. Nous conserverons cependant la dénomination impropre de symphyse, comme étant plus usitée, et nous décrirons succinctement les articulations des pièces du *bassin*.

Dans les symphyses sacro-iliaques, les surfaces articulaires du sacrum et de l'os iliaque, appelées facettes auriculaires, sont couvertes d'un cartilage d'incrustation; elles sont obliquement disposées de haut en bas et d'avant en arrière, et maintenues par cinq attaches ligamenteuses. Ces ligaments sont : 1° un ligament interarticulaire très-fort, formé de fibres entre-croisées, s'étendant d'une surface articulaire à l'autre; 2° un ligament sacro-iliaque supérieur, épais, transversal, étendu de la base du sacrum à l'os des îles; 3° un mince ligament sacro-iliaque antérieur, qui s'étend de la face antérieure du bord externe du sacrum à la partie correspondante de l'os iliaque; 4° un ligament sacro-iliaque vertical postérieur, s'étendant des tubercules supérieurs de la face postérieure du sacrum à l'épine iliaque postérieure et supérieure; 5° de petits ligaments transverses sacro-iliaques postérieurs, qui, de l'os iliaque, se rendent au sacrum, où ils se fixent dans l'intervalle des trous sacrés. La symphyse sacro-vertébrale est formée par l'union de la cinquième vertèbre lombaire avec la base du sacrum; elle présente trois facettes : l'une ovalaire, formée par le corps de la cinquième vertèbre et la surface correspondante du sacrum; les deux autres correspondant aux apophyses articulaires des vertèbres. Les moyens d'union de cette articulation sont : 1° un fibro-cartilage interarticulaire; 2° la terminaison des ligaments vertébraux communs antérieur et postérieur; 3° un fort ligament (ligament sacro-vertébral) qui s'étend de la base de l'apophyse transverse de la cinquième vertèbre lombaire à la base du sacrum. La symphyse sacro-coccygienne est constituée par la réunion du sommet du sacrum avec la base du coccyx. Un disque interarticulaire et des ligaments antérieurs et postérieurs suffisent à maintenir cette articulation. La symphyse pubio-pubienne résulte de l'union des deux pubis : les surfaces articulaires ne se touchent immédiatement qu'en arrière, point où les cartilages d'incrustation présentent une petite facette étroite d'arrière en avant, allongée de haut en bas, lisse, entourée d'une membrane synoviale d'autant plus lubrifiée que l'époque de l'accouchement est plus rapprochée. Ces surfaces osseuses sont maintenues en place par cinq ligaments; 1° un ligament interarticulaire, cunéiforme, à base dirigée en avant, dit ligament interpubien; 2° un ligament pubien inférieur, épais, très-fort, qui émousse l'angle rentrant formé par les deux branches descendantes du pubis où il se fixe; 3° un ligament pubien supérieur, qui va d'une épine du pubis à l'autre; 4° un ligament postérieur, très-mince, adjacent au ligament interpubien.

A côté de ces ligaments articulaires, nous devons signaler d'autres faisceaux fibreux qui servent de moyens d'union ou qui complètent la cavité du *bassin:* ce sont les ligaments sacro-sciatiques et la membrane sous-pubienne. Le grand ligament sacro-sciatique s'insère aux bords du coccyx et du sacrum et à la partie interne de la face postérieure de l'os iliaque; de là, ses fibres se dirigent vers la tubérosité ischiatique, en se condensant et formant un faisceau épais, arrondi, qui bientôt s'élargit et s'insère à la lèvre interne de cette tubérosité et à la branche ascendante de l'ischion. Les fibres supérieures de l'insertion ischiatique se recourbent en haut, et forment, avec la portion lisse comprise entre l'épine sciatique et la tubérosité de l'ischion, la petite échancrure sciatique. La grande échancrure sciatique reste alors formée, en arrière et en dedans, par la partie supérieure du grand ligament sacro-sciatique, et en bas par le bord supérieur du petit ligament sacro-sciatique. Le bord inférieur et interne du ligament sacro-sciatique complète ainsi la circonférence du détroit inférieur du bassin. Le petit ligament sacro-sciatique naît supérieurement et en avant du précédent. Etalé comme lui, il va, en se rétrécissant, s'insérer à l'épine sciatique. La membrane sous-pubienne ou obturatrice est une membrane ligamenteuse, qui s'attache au pourtour du trou sous-pubien (si improprement appelé quelquefois trou obturateur), et à la face interne de la branche ascendante de l'ischion. Elle donne attache, par ses deux faces, aux fibres des muscles obturateurs, et présente à sa partie supérieure une échancrure qui convertit en trou la gouttière par où s'introduisent les nerfs et les vaisseaux obturateurs.

Chez la femme, les attaches ligamenteuses du *bassin* ne sont pas sensiblement différentes; les articulations sont cependant plus lâches, et des synoviales se développent, au moment de l'accouchement entre les surfaces articulaires des symphyses sacro-iliaques et pubiennes.

— *Parties molles du bassin.* Nous avons ici deux éléments à considérer : 1° les couches musculaires qui tapissent à l'intérieur et à l'extérieur la cavité du *bassin*, et dont l'épaisseur et la disposition modifient profondément les dimensions de l'excavation; 2° les organes inclus dans la cavité même, organes splanchniques, vaisseaux, nerfs et tissu cellulaire.

I. Sur la surface extérieure, le *bassin* porte un grand nombre de muscles que recouvrent à peu près complétement les parties osseuses; ce sont : sur la face postérieure du sacrum, les attaches inférieures du muscle transversaire épineux des lombes, qui remplissent les gouttières sacrées; sur les parois latérales, les muscles petit, moyen et grand fessier, les parties externes des muscles pyramidal et obturateur interne, les deux jumeaux pelviens, le carré crural et l'obturateur externe, en un mot, tous les muscles qui se portent à la partie supérieure de l'os de la cuisse, en tapissant les parois du *bassin*. La partie inférieure, le *bassin* est encore en rapport avec les insertions ischiatiques et pubiennes des muscles biceps fémoral, demi-tendineux, demi-membraneux, tenseur du fascia lata, couturier, triceps crural (portion moyenne), droit interne, pectiné, premier, second et troisième adducteur de la cuisse.

A l'intérieur du *bassin*, la masse des muscles psoas et iliaque réunis, les vaisseaux et nerfs iliaques remplissent les fosses du même nom, et recouvrent le détroit supérieur aux extrémités de son diamètre transversal.

Dans l'excavation, les muscles pyramidaux, les vaisseaux fessiers et sciatiques, les nerfs du même nom, en passant à travers le grand trou ou échancrure sacro-sciatique, en remplissent l'ouverture et complètent ce côté du *bassin;* en avant, le muscle obturateur interne comble la fosse obturatrice et remplit le petit trou sacro-ischiatique qui lui donne passage, ainsi qu'aux vaisseaux et nerfs honteux. Le détroit inférieur, à son tour, est occupé par des parties molles qui forment le fond de la cavité du *bassin*, et ne laissent que l'ouverture de l'anus en arrière, du méat urinaire en avant, et du vagin chez la femme. Ce plancher musculaire est formé de deux plans de muscles superposés, appelés muscles du périnée, et dont la disposition a été comparée à celle des muscles qui forment les parois de l'abdomen. Les éléments musculaires qui forment, chez l'homme, ce plancher périnéal et ano-coccygien sont : 1° le muscle ischio-caverneux, allongé, situé le long de la branche ascendante de l'ischion et embrassant toute la surface libre de la racine correspondante du corps caverneux; 2° le bulbo-caverneux, situé à la partie inférieure du canal de l'urètre, et s'étendant de l'anus à la partie antérieure de la symphyse du pubis; 3° le transverse du périnée, qui s'étend d'une tubérosité ischiatique à la ligne médiane, où il s'entre-croise en partie avec son congénère en avant de l'anus; 4° le transverse profond, au-dessus du précédent; 5° l'ischio-coccygien, qui va de l'épine sciatique et de la face antérieure du petit ligament sacro-sciatique à la face extérieure du coccyx; 6° le releveur de l'anus, représentant un diaphragme musculaire, qui s'étend de la symphyse pubienne au coccyx et donne passage au rectum et au col de la vessie chez l'homme; 7° enfin, le sphincter de l'anus, formant une zone annulaire à l'orifice anal.

Chez la femme, le muscle constricteur du vagin, situé sur les parties latérales de l'orifice du vagin, répond au bulbo-caverneux de l'homme, et le muscle ischio-bulbaire, signalé par M. Jarjavay, s'étend de la tubérosité de l'ischion au bulbe du vagin. La portion antérieure du releveur de l'anus est ici moins développée, et le sphincter plus volumineux. Tous les muscles de la région périnéale et ano-coccygienne sont des muscles doubles, n'ayant au plus qu'une insertion osseuse, et s'entre-croisant avec leurs congénères du côté opposé, sur la ligne médiane. Ils sont enclavés entre les feuillets d'aponévroses très-compliquées, qui les isolent les uns des autres, et leur fournissent de nombreux points d'insertion. Les vaisseaux du tissu cellulaire assez abondant, complètent le plancher du *bassin*.

Les organes contenus dans la cavité du *bassin* appartiennent, en grande partie, à la portion intrapelvienne du système génito-urinaire, et diffèrent essentiellement chez l'homme et chez la femme. Nous ne donnerons ici qu'une énumération succincte de ces organes, chacun d'eux devant trouver une description plus complète dans les articles spéciaux qui leur sont consacrés.

Imaginons, comme on l'a fait souvent, une coupe antéro-postérieure, passant par la symphyse du pubis en avant et par le milieu du canal sacré en arrière, à travers le *bassin* et les organes qu'il contient; nous aurons une vue générale des organes inclus dans la cavité pelvienne. Chez l'homme, en arrière de la symphyse des pubis, se présente la vessie, réservoir de l'urine, recevant le liquide que sécrètent les reins par l'intermédiaire du double conduit de l'uretère, qui abouche en haut et en arrière. La section antéro-postérieure partage encore en deux parties le ligament supérieur de la vessie ou cordon fibreux de l'ouraque, qui s'étend de la vessie à l'ombilic, ainsi que le ligament pubio-vésical s'étendant de la vessie au pubis. A côté de ce ligament sont le muscle de Wilson et la partie membraneuse de l'urètre. Le canal excréteur de l'urine, ou urètre, s'ouvre à la partie médiane, postérieure et inférieure de la vessie en traversant une glande, la prostate. En arrière de la vessie, au-dessus de la prostate et de chaque côté du plan médian, on aperçoit encore les vésicules séminales qui reçoivent les canaux déférents, et donnent naissance aux canaux éjaculateurs, qui pénètrent à leur tour la prostate, et viennent s'ouvrir dans le canal de l'urètre. Sur un plan plus postérieur, l'intestin longe la concavité du sacrum, dont il est séparé par du tissu cellulaire très-lâche; enfin, au-dessus de tous ces organes se trouve la masse de l'intestin, que les parois musculaires de l'abdomen maintiennent dans sa position normale au-dessus des organes pelviens.

Chez la femme, la vessie est en rapport immédiat, en bas avec le canal du vagin, et en arrière avec le corps de l'utérus, qui la sépare du rectum. La matrice est ainsi placée entre les deux émonctoires principaux de l'économie, et remplace la prostate et les vésicules séminales. Sur les côtés de l'utérus, dans l'excavation plus large du *bassin* féminin, sont disposés les organes annexes de la génération : les ligaments larges, les ligaments ronds, les ovaires et les trompes utérines.

— Physiol. Le rôle physiologique dévolu au *bassin*, presque toujours passif, n'en est pas moins très-complexe. En premier lieu, il sert de base de sustentation au tronc dans la station debout, et l'immobilité presque complète de ses articulations le rend propre à cet usage. On doit le considérer, suivant Désormeaux, comme un arc osseux complet, se décomposant en deux demi-cintres, dont l'un, postérieur, reçoit le poids du corps, et dont l'autre, antérieur, sert d'arc-boutant au premier. Le poids du tronc se transmet en effet au sacrum, qui s'enfonce comme un coin entre les os iliaques; la pression exercée sur cette sorte de clef de voûte se répartit alors entre les voussoirs, c'est-à-dire les os des îles, et tend à appliquer l'un contre l'autre les deux pubis dans leur symphyse. Les membres inférieurs s'attachent aux parties latérales de cet anneau osseux, et supportent le *bassin*. Dans la station assise, le *bassin* repose directement sur le siége, s'appuyant sur les tubérosités des ischions; les muscles fessiers, puissants et épais, leur forment une sorte de coussin, doublé encore de la peau et d'un tissu cellulaire graisseux assez abondant. Dans la station debout, les phénomènes sont plus complexes. Le centre de gravité du corps se trouve placé vers l'intersection du plan vertical antéro-postérieur du *bassin* avec la ligne qui joint le sommet des têtes des fémurs. Le corps pourra rester dans la station debout lorsque la verticale abaissée de ce centre de gravité tombera dans l'intérieur de la base de sustentation limitée par les deux pieds; mais, pour que cet équilibre reste stable, il est nécessaire que les muscles puissants qui s'étendent du *bassin* à la cuisse soient en état de contraction permanente, sans quoi le tronc ne pourrait manquer de fléchir en avant ou en arrière. Nous allons voir comment les puissances musculaires du *bassin* s'opposent à ce mouvement de flexion. Le *bassin* représente un levier du premier genre, dont le point d'appui est dans l'articulation de la cuisse, et dont la résistance et la puissance sont représentées par les muscles extenseurs et fléchisseurs. La disposition de la capsule articulaire de l'articulation coxo-fémorale est telle, que le mouvement du corps en avant sur la cuisse a une tendance naturelle à s'exercer, et, de plus, ce mouvement peut s'opérer en ce sens dans une grande étendue. Aussi, les muscles extenseurs placés à l'arrière, et destinés à empêcher le *bassin* de tourner en avant sur les têtes des fémurs, sont très-puissants : ce sont les muscles fessiers. Quant aux muscles placés en avant, ils n'ont presque rien à faire dans la station verticale, surtout lorsque le corps est porté en arrière, cambré, comme on dit. Enfin, la capsule articulaire coxo-fémorale est pourvue d'un faisceau de renforcements qui bride la tête du fémur, et limite le mouvement en arrière.

Quant au rôle des muscles pelvi-fémoraux dans l'acte de la progression, il est celui des muscles extenseurs et fléchisseurs des membres : ils fléchissent tour à tour, et étendent la cuisse sur le *bassin*.

Les muscles de la région périnéale et ano-coccygienne, qui prennent toutes leurs insertions osseuses sur les diverses parties du *bassin*, ne peuvent concourir en rien à la station ni à la progression; mais ils prêtent leur concours à l'accomplissement des fonctions génito-urinaires : les muscles ischio-coccygien et bulbo-caverneux sont les compresseurs du bulbe de l'urètre et concourent à l'érection; le transverse du périnée aide à l'érection de la verge et à la défécation; le transverse profond est un dilatateur de l'urètre et favorise la miction, aussi bien que le petit muscle de Wilson, qui en même temps concourt à l'émission du sperme. Les muscles releveurs de l'anus et du sphincter président plus spécialement à la défécation.

Le *bassin* remplit encore un rôle protecteur purement passif : il contient dans sa partie inférieure la vessie, l'intestin rectum et les vésicules séminales chez l'homme, l'utérus et les ovaires chez la femme; à sa partie supérieure, il supporte la masse de l'intestin. Tous ces organes, qui sont appelés à augmenter de volume d'une manière plus ou moins notable, par le fait de leur réplétion passagère, avaient besoin d'être soutenus plutôt que renfermés dans une excavation ouverte par le haut, et qui permît leur développement. Le *bassin* est éminemment propre à cet usage.

Dans les actes de la gestation et de la parturition, nous voyons encore le *bassin* jouer un rôle des plus importants : pendant la grossesse, il donne à l'utérus, qu'il soutient, sa direction normale; au moment de l'accouchement, il livre passage au fœtus à terme. Nous entrerons ici dans quelques détails, qui feront apprécier l'importance sérieuse du rôle semi-actif du *bassin* dans cet acte fonctionnel.

Le *bassin* ne doit plus être considéré ici comme une simple excavation, mais comme un canal à parois osseuses, ligamenteuses ou musculaires, que doit parcourir le produit de la conception. L'ouverture supérieure de ce canal est le détroit supérieur du *bassin;* l'ouverture inférieure est l'orifice vulvaire; la direction est une ligne courbe à concavité tournée en avant lorsque la femme est debout, en haut lorsqu'elle est couchée. Le détroit supérieur du *bassin* osseux possède trois diamètres : le premier, ou diamètre antéro-postérieur, porte normalement en lon-

gueur 11 à 11 1/2 centimètres; le second, diamètre transversal, possède 13 centimètres d'étendue; enfin le troisième, ou diamètre *oblique, qui va du bord du sacrum d'un côté* au fond de la cavité cotyloïde de l'autre, a de 9 à 10 1/2 centimètres. Mais ces dimensions sont profondément modifiées par la présence des parties molles. La masse des muscles psoas et iliaques réunis remplit la fosse iliaque, et peut être regardée comme une espèce de coussin, qui forme un point d'appui convenable à l'utérus développé. Il est destiné à le protéger, par l'élasticité des parties molles, contre les chocs et les secousses que la locomotion produit à chaque instant. La présence de ces muscles diminue de 1 1/2 centimètre le diamètre transverse; le diamètre antéro-postérieur est un peu raccourci par l'épaisseur des parois de la vessie, de l'utérus et des parties molles qui tapissent la face postérieure de la symphyse du pubis et la face antérieure du sacrum; les diamètres obliques seuls ne sont que très-peu altérés dans leurs dimensions. Différentes circonstances viennent cependant augmenter l'amplitude du canal pelvien pendant l'accouchement : en premier lieu, la position que prend la femme, car lorsqu'elle est couchée sur le dos, les membres inférieurs fléchis sur le *bassin*, le muscle psoas-iliaque se relâche et se laisse plus facilement écarter; en second lieu, l'écartement des symphyses du *bassin*, qui s'opère pendant l'accouchement. C'est un fait aujourd'hui incontesté que, dans la plupart des cas, à l'époque de l'accouchement, les ligaments qui servent de moyens d'union aux articulations du *bassin* se relâchent; que la synoviale rudimentaire qui les tapisse se développe, et qu'un écartement des symphyses, toujours léger en dehors de l'état pathologique, en est la conséquence. Dans l'état actuel de la science, il est impossible d'indiquer la cause de ce relâchement.

Supposons maintenant que l'accouchement vienne à s'accomplir dans les conditions qui se présentent le plus habituellement, et rendons *compte du rôle que joue le canal pelvien* pendant cet acte physiologique. La plus grande dimension de la tête du fœtus à terme répond à la distance qui sépare le menton de l'occiput : le diamètre occipito-mentonnier de la tête d'un fœtus à terme porte 13 1/2 centimètres de longueur. Du front à l'occiput, il n'y a que 11 à 11 1/2 centimètres. Il est facile de voir que lorsque le fœtus se présente par l'extrémité céphalique, il ne saurait se disposer pour le passage du détroit inférieur autrement qu'en présentant le diamètre occipito-frontal au plus grand diamètre du détroit supérieur. C'est ce qui arrive en effet, et le diamètre fronto-occipital se dispose parallèlement à l'un des diamètres obliques du *bassin*, le diamètre bipariétal de la tête parallèlement à l'autre. Si, dans ces conditions, les contractions utérines commencent à agir avec une certaine intensité sur la masse fœtale, les parois du *bassin*, qui n'ont, au niveau du détroit supérieur, que bien juste la largeur suffisante, opposent une résistance à la tête qui s'engage. Le premier effet de cette résistance est de fléchir la tête sur le tronc; c'est le temps de flexion. Cependant la tête, poussée par la contraction se plonge dans l'excavation et arrive jusque sur le plancher du *bassin*. L'une des extrémités du diamètre fronto-occipital répond alors à la tubérosité de l'ischion, à la face interne du muscle obturateur et aux nerfs et vaisseaux obturateurs externes, qui sortent, comme on le sait, par la partie supérieure du trou obturateur. L'autre extrémité du diamètre répond, en arrière, au bord interne du muscle psoas, à la face interne du pyramidal, au plexus ou au nerf sciatique, aux nerfs et aux vaisseaux fessiers et honteux internes. L'une des faces latérales de la tête répond au rectum. Ces pressions, exercées sur les cordons nerveux, rendent compte des douleurs ou des crampes que les femmes en travail d'enfantement éprouvent, soit dans la région lombaire, soit dans la partie supérieure des cuisses. Ces mêmes circonstances expliquent ces fausses envies d'aller à la garde-robe, la pression sur le rectum donnant à la femme en couche la sensation d'une plénitude gênante dans la partie inférieure du gros intestin. Exercée sur la vessie, cette même pression produit des envies illusoires d'uriner, le ténesme vésical, etc. Enfin, la compression des vaisseaux veineux amène l'augmentation de l'œdème des membres inférieurs, le gonflement des vaisseaux hémorroïdaux et des varices, s'il en existe, l'infiltration des ligaments du *bassin* qui se relâchent, etc. Tels sont les phénomènes qui accompagnent le deuxième temps du travail de l'accouchement, dans la présentation du sommet, le temps de descente.

Cependant la tête est arrivée au détroit inférieur. La disposition de cette ouverture permet d'y considérer, comme au détroit supérieur, trois diamètres : le premier, ou antéro-postérieur, porte 11 centimètres; mais sous la pression exercée par la tête du fœtus, le coccyx rétrocède, et ce diamètre atteint 12 centimètres; le diamètre transverse, ou bi-ischiatique n'a que 11 centimètres; le diamètre oblique a de même 11 centimètres; mais, par l'élasticité des ligaments sacro-sciatiques, il peut atteindre aussi 12 centimètres. Il est facile de voir que le diamètre bi-ischiatique est le seul qui ne puisse s'agrandir que par le relâchement des articulations. Arrêtée par le plancher du *bassin*, la tête exécute un mouvement de rotation, par lequel le diamètre occipito-frontal se dispose parallèlement au diamètre antéro-postérieur. Pourquoi ce mouvement? L'accoucheur Flamand attribuait cette rotation à l'action des muscles obturateurs internes et pyramidaux; mais aujourd'hui on est généralement disposé à rejeter cette explication. « La cause physique de la rotation, dit M. le professeur Dubois, réside évidemment dans la combinaison d'un assez grand nombre d'éléments, savoir : d'une part, le volume, la forme et la mobilité des parties qui sont expulsées, et d'autre part, la capacité, la forme et la résistance du canal qui est parcouru; et telle est l'influence de cette combinaison, que les parties du fœtus se placent dans les conditions les plus favorables à leur passage. Une vive résistance leur est opposée en un point, elles s'y soustraient et cherchent un lieu où il y ait plus de place et de liberté. La mobilité des parties qu'elles traversent, l'extrême lubrification de celles qui sont parcourues, rendent tout cela très-simple et très-intelligible. Il n'est pas d'accoucheur qui n'ait remarqué que, dans les *bassins* dont le diamètre sacro-pubien (antéro-postérieur) est raccourci, la tête du fœtus, si elle était oblique avant le travail, se place constamment ensuite dans une direction transversale, c'est-à-dire dans celle dans laquelle *elle offre au diamètre vicié le moins de dimension* possible. Eh bien, ce fait n'est autre chose qu'une conséquence très-simple des mêmes causes dont le mouvement de rotation, quand il est très-étendu, est une conséquence très-compliquée. » Ainsi s'accomplit le troisième temps de l'accouchement, ou temps de rotation. Poussé par des contractions énergiques, le sommet déprime alors les parois molles du périnée, les distend par degrés, et parvient à convertir le plancher musculaire en une portion de canal qui prolonge, en bas et en arrière, la paroi postérieure du *bassin*. L'ouverture définitive du canal est l'orifice vulvaire, agrandi considérablement par la laxité que les tissus ont prise dans les derniers temps de la grossesse. Le corps du fœtus, pressé de toutes parts par la contraction utérine, par la résistance de la paroi postérieure de l'excavation, et par la réaction active du plancher musculaire du périnée distendu, ne trouve d'autre issue que l'ouverture antérieure du vagin, et se dégage en avant.

Lorsque la tête a franchi l'orifice, un nouveau temps de rotation s'accomplit : la partie supérieure du tronc fœtal se dispose de manière que l'axe des deux épaules soit encore parallèle au diamètre antéro-postérieur du détroit inférieur, c'est-à-dire que la plus grande dimension du tronc se place dans le sens du plus grand diamètre pelvien, et se dégage à son tour. Ainsi s'accomplissent les derniers temps du travail dans l'accouchement naturel. Quel que soit le mode de présentation du fœtus, le rôle du *bassin* ne change pas. Toujours nous verrons les grands diamètres des extrémités qui se présentent franchir les rétrécissements du canal pelvien dans le sens de leurs plus grands diamètres; toujours nous verrons les parties qui cheminent dans l'excavation s'adapter aux parties parcourues dans le sens qui sera le plus favorable à la progression. Ce serait donc s'exposer à des redites, que d'insister sur les détails, et de passer en revue les cas qui peuvent se présenter; tous se rapportent, d'une manière parfaite, au cas le plus ordinaire, à celui dont nous venons de parler, à la présentation du sommet dans la position oblique.

— Anat. comp. Dans la série des animaux vertébrés, comme chez l'homme, la conformation, la disposition, l'existence même du *bassin* sont en rapport avec la conformation, la disposition et l'existence des membres inférieurs. Chez le singe, l'animal qui se rapproche le plus de l'homme par sa conformation, le *bassin* diffère peu de celui de l'espèce humaine; toutefois, il est déjà proportionnellement plus étroit, et moins apte à soutenir le tronc d'aplomb sur les fémurs.

Chez les vertébrés à queue, il y a augmentation du nombre des vertèbres coccygiennes; mais, quant au reste, le *bassin* possède la même conformation générale que chez l'homme : les os des hanches, articulés d'une manière immobile avec le sacrum, se réunissent entre eux de manière à former un anneau complet. La forme et les dimensions de cette ceinture varient beaucoup, et l'on a remarqué que, toutes choses égales d'ailleurs, la position verticale sur les membres abdominaux est d'autant plus facile que le *bassin* est plus large. Dans la série des mammifères, il va en se rétrécissant, et sa capacité est d'ailleurs très-variable : chez les taupes et les musaraignes, par exemple, il est si étroit que le rectum et la vessie restent en dehors de l'excavation. Chez les femelles mammifères, l'excavation pelvienne possède toujours un développement plus considérable que chez les mâles. L'écartement des symphyses au moment de la parturition s'observe chez un grand nombre d'espèces; c'est ainsi que, chez le cochon d'Inde, la symphyse pubienne s'écarte très-considérablement; mais cette même symphyse est soudée dans le kanguroo, l'ornithorhynque, etc.

Dans l'embranchement des marsupiaux, chez la sarigue, le kanguroo, etc., le *bassin* offre une disposition particulière : près de la commissure des pubis naissent deux os mobiles disposés obliquement et formant un V, qui s'articulent avec la branche horizontale des pubis; ces os fournissent un point d'appui aux muscles de la poche marsupiale et sont appelés os marsupiaux. Enfin, dans l'embranchement des cétacés, le *bassin* est réduit à l'état de vestige.

Chez les oiseaux, qui sont des animaux réellement bipèdes et reposant sur leurs deux pattes, le *bassin* fournit aux membres inférieurs un point d'appui solide; les os des hanches, extrêmement développés, ne forment qu'une seule pièce avec les vertèbres sacrées et lombaires. En général, cette ceinture osseuse est incomplète en avant; les pubis ne se réunissent pas entre eux, et la portion ischiatique, au lieu d'être séparée du sacrum par une large échancrure, se soude à cet os par sa partie postérieure, transformant ainsi l'échancrure en un trou.

C'est chez les reptiles que le *bassin* offre les formes les plus variées et les plus différentes de ce qu'elles sont chez les mammifères. La ceinture pelvienne des reptiles branchiés est composée : 1° d'iliums courts, arrondis, soudés au sacrum; 2° d'un pubis et d'un ischion confondus en une seule plaque. Les batraciens présentent une disposition différente du *bassin*. Ainsi, la salamandre offre de chaque côté : 1° une pièce ayant la forme d'une côte et soudée au sacrum; 2° une pièce osseuse placée plus antérieurement et qui se partage elle-même en un os ilium et une plaque produite par la soudure de l'ischion et du pubis. Un rudiment médian en forme d'Y représente un sternum pelvien. Chez les ophidiens, de petits arcs osseux indivis, fixés aux vertèbres sacrées, représentent le *bassin;* ou bien le rudiment de cet organe se trouve isolé de la colonne vertébrale et contenu dans les chairs, comme chez le python. Chez les sauriens, l'ilium est simple, étroit, attaché aux apophyses transverses des vertèbres sacrées. Deux branches osseuses complètent ce *bassin:* l'une, antérieure, représente l'os pubis uni à son congénère directement, ou quelquefois, comme chez le crocodile, par l'intermédiaire d'une sorte de sternum ventral cartilagineux; la branche postérieure est un ischion qui possède lui-même une symphyse. Dans les chéloniens, le *bassin* ressemble beaucoup à la ceinture formée par les os de l'épaule. Il se compose de trois paires de pièces distinctes : un os iliaque, qui s'attache aux apophyses transverses de la carapace; un pubis et un ischion, qui se dirigent vers le plastron et se réunissent à leurs congénères.

Dans la classe des poissons, il y a, comme chez les mammifères cétacés, absence du *bassin*. La ceinture pelvienne est remplacée ici par de petits arcs osseux placés au voisinage des vertèbres sacrées, et qui représentent le rudiment de l'organe pelvien.

— Méd. Le *bassin* peut être ou devenir le siége d'un très-grand nombre d'affections diverses, et qui réclament les secours de l'art médical ou chirurgical. Nous en donnerons ici un tableau un peu succinct, nous réservant de compléter, dans des articles spéciaux, les détails que comporte l'histoire de chacune de ces affections.

Les os, les ligaments et les parties molles du *bassin* peuvent être ensemble ou isolément le siége de la maladie, et il convient de passer en revue l'influence des causes morbides sur ces trois ordres de tissus.

I. — ALTÉRATIONS PATHOLOGIQUES DES PARTIES OSSEUSES DU BASSIN :

1° *Vices de conformation du bassin.* Toutes les fois que les dimensions des diverses parties du *bassin* osseux s'écartent de celles que nous avons fait connaître comme étant les dimensions normales, ces altérations constituent des vices de conformation dont l'importance ne saurait être méconnue. Le fœtus humain, en effet, suit dans le sein de sa mère les lois *de son développement normal*, et *sa tête* acquiert le volume et les dimensions qui répondent à des chiffres à peu près invariables. Lorsque, au terme de la grossesse, il devra franchir le canal pelvien, il devra en même temps trouver cette excavation apte à le recevoir et à lui donner passage. La conformation du *bassin* est donc dite vicieuse lorsque ses dimensions s'écartent des moyennes normales, au point d'exercer sur le mécanisme de l'accouchement une influence préjudiciable pour la mère ou pour l'enfant. Cette influence fâcheuse peut se manifester de deux manières : 1° l'accouchement se fait d'une manière trop rapide, par excès d'amplitude du *bassin;* 2° l'accouchement est difficile ou impossible par les seuls efforts de la nature, en raison de l'étroitesse de ces mêmes parties. C'est à ce dernier cas que se rapporte spécialement ce que nous allons dire. L'étroitesse du *bassin* est uniforme ou absolue, lorsque tous ses diamètres sont proportionnellement trop courts; elle est inégale ou relative, lorsque la proportion régulière des diamètres entre eux est changée. L'étroitesse absolue ne se rencontre pas de préférence chez les femmes de petite stature, comme on serait tenté de le penser, à moins qu'elles ne rentrent dans la condition des naines, qui sont quelquefois *fécondes, mais plutôt chez les femmes* de taille moyenne, chez celles, bien conformées du reste, chez lesquelles il n'y a pas lieu de supposer ce vice de conformation. Le *bassin* peut offrir cette étroitesse uniforme à un tel point, qu'elle rende l'accouchement difficile et même impossible par les seules forces de la nature, et qu'elle nécessite l'intervention de l'art. L'étroitesse inégale du *bassin* peut se présenter dans une mesure et d'une manière très-variées, selon la direction et les changements qu'ont subis les os qui composent le *bassin*. Le rétrécissement peut porter exclusivement sur le détroit supérieur, ou sur la cavité, ou sur le détroit inférieur, ou bien sur le *bassin* tout entier, mais dans une mesure inégale; il peut aussi se borner à un seul côté du *bassin*, ou bien être plus considérable d'un côté que de l'autre; enfin, il peut arriver qu'un côté du *bassin* soit rétréci, tandis que l'autre offre une amplitude anormale. Ces variétés nombreuses de déformations peuvent, suivant M. Dubois, se rapporter à trois types : 1° aplatissement d'avant en arrière; 2° compression d'un côté à l'autre; 3° enfoncement des parties antérieures et latérales. Au premier type se rapportent les *bassins* dont le diamètre antéro-postérieur est diminué d'étendue, soit par la saillie de l'angle sacro-vertébral ou promontoire du sacrum, soit par la saillie intérieure de la symphyse des pubis. S'il existé à la fois ces deux genres de rétrécissement, le *bassin* est dit *en huit de chiffre*. Au second type se rapportent les *bassins* dont le diamètre transverse est rétréci. Le troisième type renferme ceux qui sont altérés dans leurs diamètres obliques; c'est à ce dernier cas qu'il faut rapporter le genre de déformation décrit par le professeur Nægèlé, sous le nom de *bassin oblique ovalaire*. Ce *bassin* a subi une déformation sur un seul de ses diamètres obliques, avec ankylose complète du sacrum et de l'os iliaque du côté du rétrécissement. Le diamètre antéro-postérieur, par suite de la déformation latérale, devient ainsi oblique par rapport au diamètre transverse.

Les anciens accoucheurs regardaient le rachitisme comme la cause unique des vices de conformation du *bassin;* mais les récentes recherches d'anatomie pathologique ont mis hors de toute contestation l'existence de plusieurs autres causes déformatrices. Les causes ordinaires des altérations de dimensions dans le *bassin* osseux sont, en général, toutes celles qui ont pu troubler le développement normal des os; le rachitisme et l'ostéomalacie viennent donc en première ligne. La déviation de la colonne vertébrale, en dehors même du rachitisme, les luxations congénitales ou acquises du fémur, les inégalités de longueur des membres inférieurs et les tumeurs osseuses des os du *bassin*, peuvent être invoquées très-fréquemment comme causes productrices des anomalies du *bassin*.

On comprendra facilement l'importance des vices de conformation du *bassin*, et l'influence fâcheuse qu'ils peuvent exercer sur la vie de la mère et sur celle de l'enfant. « Indépendamment des difficultés que les rétrécissements du *bassin* apportent à l'accomplissement des phénomènes mécaniques de l'accouchement, dit M. Cazeaux dans son excellent traité, ils deviennent souvent, pour la mère, la cause d'accidents graves, et font courir au fœtus les plus grands dangers. En mettant un obstacle invincible au passage de la tête, ils exposent la femme à la rupture de la matrice et de la vessie, à la contusion violente et à l'inflammation consécutive de ces organes et du péritoine, et enfin à un état fébrile et adynamique assez grave par lui-même pour la faire périr avant l'accouchement. Cet état est la plus fréquente cause de mort des femmes qui ne sont pas secourues; alors même que l'accouchement est opéré spontanément ou artificiellement par les voies naturelles, la longueur du travail antécédent, la force avec laquelle la tête du fœtus presse sur toutes les parties molles du détroit et de l'excavation, exposent celles-ci à des contusions longtemps prolongées et suivies, le plus souvent, de la gangrène; de là les fistules utéro-vésicales, vésico-vaginales, etc., suivant le point qui a été le plus spécialement comprimé. L'engagement forcé de la tête dans un *bassin* trop étroit détermine souvent l'écartement des symphyses, d'où peuvent résulter, comme conséquences immédiates, des inflammations, des suppurations souvent intarissables, et, comme conséquences éloignées, une grande mobilité des articulations du *bassin*, la claudication quelquefois même l'impossibilité de la marche et de la station.

« La lenteur du travail est évidemment une cause de mort pour l'enfant. La tête, dans le cas qui nous occupe, retenue au-dessus du détroit supérieur, ne s'oppose pas, en bouchant le col, à l'écoulement du liquide amniotique, de sorte que celui-ci s'écoule en totalité. Aussitôt après la rupture des membranes, le fœtus reste donc soumis, sans intermédiaire de liquide, à la pression de l'utérus contracté, pendant tout le temps nécessaire à la terminaison du travail. Le cordon se trouve aussi très-souvent comprimé, soit dans la cavité de l'utérus, entre la paroi de l'organe et le tronc du fœtus, soit plus tard dans l'excavation où il aura glissé. Cette chute du cordon est ici singulièrement favorisée par l'élévation de la tête. Cette tête elle-même, ayant à supporter tout l'effort des résistances offertes par le *bassin*, est exposée à des pressions inégales qui peuvent fracturer les os qui la protégent,

blesser la matière cérébrale. Enfin, lorsque le fœtus se présente par l'extrémité pelvienne, les tractions violentes que l'on pratique quelquefois sur le tronc, pour aider au dégagement de la tête, peuvent produire des luxations des vertèbres cervicales, des tiraillements de la moelle promptement mortels.

De là découle la nécessité absolue, pour l'accoucheur, de reconnaître les rétrécissements du *bassin*, non-seulement à l'époque de l'accouchement, mais plusieurs semaines avant la fin présumée de la grossesse, afin de pourvoir aux préparatifs nécessaires d'un accouchement laborieux, et de prévenir, par l'emploi d'un procédé décisif, avantageux pour la mère et l'enfant, un accouchement reconnu naturellement impossible.

Le diagnostic des vices de conformation du *bassin* repose sur la connaissance des signes rationnels et des signes sensibles. Les signes rationnels comprennent l'examen de toutes les conditions de conformation de la femme, la connaissance préalable des accidents qu'elle a pu éprouver dans son enfance, surtout lorsque ces accidents ont quelques traits de ressemblance avec ceux qui caractérisent le rachitisme. Les signes sensibles sont ceux qui sont fournis au médecin par la mensuration du *bassin*, à l'aide d'instruments et de procédés spéciaux. Le diagnostic des vices de conformation du *bassin* par l'ensemble des signes rationnels et des signes sensibles, les procédés de mensuration qui forment une branche spéciale de l'art des accouchements, la pelvimétrie, enfin le pronostic des altérations de dimensions du *bassin* au point de vue de l'accouchement, n'intéressent, à proprement parler, que l'accoucheur, et nous renvoyons aux articles spéciaux où ces matières recevront le développement qu'elles comportent. V. Dystocie, Pelvimétrie.

Outre les genres de déformations dont nous venons de parler, et que l'on pourrait appeler intérieures, il existe un assez grand nombre de difformités congénitales du *bassin*, qui, alors même que l'accouchement ne saurait être réputé impossible, n'auraient pas moins pour conséquence une altération profonde des autres fonctions dévolues au *bassin*. La fonction de locomotion dépendant, en grande partie, des actions musculaires et des connexions osseuses du *bassin*, ne saurait s'accomplir normalement qu'autant que le *bassin* est lui-même conformé régulièrement. Il n'est pas très-rare d'observer des sujets présentant les caractères marqués d'une conformation vicieuse du *bassin :* ventre saillant, projection du dos en arrière, dépression profonde de la colonne vertébrale au niveau de la région lombaire (ensellement), obliquité des cuisses, déambulation pénible et disgracieuse s'accompagnant d'oscillations étendues de tout le tronc, et représentant, en quelque sorte, une double claudication. Les sujets affectés de cette triste infirmité, toujours congénitale, peuvent arriver à leur développement complet, et posséder un *bassin* dont les dimensions intérieures se rapprochent des moyennes normales. La cause de cette altération de la fonction locomotrice réside dans un défaut de coaptation entre la tête du fémur et la cavité cotyloïde de l'os iliaque destinée à recevoir cette tête. L'une et l'autre sont altérées dans leur forme, et la tête de l'os de la cuisse, placée dans la fosse iliaque externe, s'y maintient, dans une sorte d'équilibre instable, appliquée par la contraction des muscles qui la rattachent au *bassin*. Contre cette difformité, aussi pénible que disgracieuse, on a proposé plusieurs moyens curatifs dont l'efficacité n'a pas encore été justifiée. Les bains froids, employés comme moyens de corroborer le système des muscles dont la tête du fémur est enveloppée et qu'elle tend continuellement à refouler en haut, n'ont donné d'autres résultats que de s'opposer aux progrès croissants de la maladie. Une ceinture munie de goussets propres à recevoir la partie supérieure des fémurs, et à diminuer leur glissement sur la table externe de l'os iliaque, a été aussi employée par Dupuytren; mais ce moyen, comme tous ceux qui ont été proposés par l'orthopédie, ne peut être efficace qu'à la condition d'être longtemps supporté, ce qui, dans la plupart des cas, n'a pas été possible.

2° *Fractures des os du bassin*. Elles sont peu communes, ce qui n'aura pas lieu d'étonner, si l'on considère la force et la solidité de ces os et les organes protecteurs dont ils sont enveloppés. Ces fractures résultent le plus ordinairement de violences directes, mais quelquefois se produisent par contre-coup, à la suite d'une chute sur les pieds. Elles sont presque toujours graves, se compliquant de contusions violentes, d'escarres, de dénudation des os, etc. Les fractures de l'os iliaque, dans la région pubienne, peuvent se compliquer de lésions de la vessie, qui amènent l'hématurie, l'infiltration urineuse, la compression de l'urètre, la rétention de l'urine, etc. Celle du coccyx pourra se compliquer de lésions du rectum. Le rétrécissement de l'excavation du *bassin*, rendant plus tard l'accouchement difficile, est encore une conséquence des fractures mal réduites.

Les fractures des os iliaques sont souvent méconnaissables. S'il y a arrachement du rebord ou sourcil cotyloïdien, s'il y a enfoncement du fond de la cavité cotyloïde, les symptômes se confondront, à quelques égards, avec ceux de la fracture du col du fémur. On distinguera mieux les lésions de l'os coccyx, aux douleurs que le malade éprouve pendant la marche, à la mobilité du fragment, à la crépitation que l'on peut percevoir en introduisant un doigt dans le rectum et en faisant *jouer la partie fracturée. Le traitement consiste* dans un repos complet, avec application d'un bandage de corps. Il y aura souvent lieu de pratiquer la saignée, pour prévenir les accidents inflammatoires; mais rarement il sera possible de replacer les parties fracturées. Les chirurgiens ont eu quelquefois l'occasion d'extirper un séquestre osseux détaché. Les complications appelleront un traitement approprié.

3° *Carie des os du bassin*. La partie spongieuse des os du *bassin* est exposée à cette affection, et, à cet égard, le sacrum tient la première place. Les violences extérieures sont la cause la plus ordinaire de la carie. Les fractures du coccyx, à la suite de chutes sur le siége, ont eu quelquefois pour conséquence l'inflammation suppurative de cet os, et son élimination spontanée ou provoquée. A la suite d'un accouchement laborieux, les femmes peuvent être attaquées de l'inflammation suppurative des symphyses du *bassin ;* enfin, les escarres qui se produisent à la région sacrée, chez les malades amaigris et longtemps alités, peuvent se compliquer de carie du sacrum et de nécrose de la partie superficielle de l'os. La carie des os se manifeste ordinairement par des infiltrations purulentes, qui fusent vers les parties déclives, produisant des trajets fistulaires étendus et des collections purulentes qui ne diffèrent en rien des autres abcès par congestion. La carie des os du *bassin* est toujours grave, et presque toujours mortelle, lorsqu'elle est un peu étendue. On a cependant réussi à guérir un certain nombre de sujets par l'emploi des antiphlogistiques et des détersifs, combiné avec l'administration des préparations toniques.

II. — Affections des parties ligamenteuses et des articulations du bassin.

1° *Relâchements et luxations des symphyses*. Le relâchement ou diastase des symphyses du *bassin* est un phénomène physiologique qui, dans quelques cas, accompagne et précède l'accouchement naturel, et contribue à rendre plus facile et plus prompte l'expulsion du fœtus; mais cette semi-luxation se produit à un degré variable, et peut atteindre des proportions qui en font une véritable maladie, soit pendant le cours de la grossesse, soit après un accouchement naturel ou laborieux. On a observé cependant des luxations du *bassin* à la suite de coups, violences ou exercices immodérés, non-seulement chez la femme, à des époques éloignées de la grossesse, mais chez l'homme même. Chez les femmes, cette affection, lorsqu'elle survient pendant la grossesse, se manifeste par une douleur plus ou moins vive au niveau des symphyses, douleur qui se réveille par le mouvement du tronc ou lorsque la malade veut soulever le membre inférieur. La station est plus pénible encore que la marche, et la femme a la conscience de cette désunion des surfaces articulaires : il lui semble qu'elle rentre en elle-même et s'affaisse dans son *bassin*. Le chirurgien peut, par l'examen direct, percevoir à travers la peau l'écartement des symphyses, et, dans quelques cas, sentir le craquement qui accompagne les mouvements du *bassin*. La diastase articulaire peut survenir brusquement pendant l'accouchement même; un craquement perceptible annonce la production de cet accident, dont l'inflammation est une suite presque inévitable. Contre le simple relâchement des symphyses, il n'y aura d'autres moyens à mettre en usage, chez les femmes grosses, que le repos complet, les douches, les irrigations froides, les bains de mer, et les frictions pratiquées avec des liniments excitants et toniques. Si l'on craint le développement de l'inflammation après les luxations diastasiques dues à des violences extérieures, on aura recours aux antiphlogistiques et particulièrement aux saignées locales. Ce traitement est applicable, surtout dans les cas de luxations du coccyx qui se produisent après les chutes violentes sur le siége. Les diastases articulaires du *bassin* ont des suites souvent fort longues : la claudication, l'impossibilité de marcher ou de se livrer à un travail pénible, la permanence de la diastase en sont quelquefois les résultats, et peuvent se prolonger pendant des semaines, des mois, et même pendant toute la vie.

2° *Inflammation des symphyses*. Nous avons dit quelle était souvent la suite des relâchements diastasiques des articulations du *bassin*, particulièrement lorsque le relâchement de la symphyse s'est produit brusquement pendant l'accouchement. Les émollients et les antiphlogistiques sont les moyens à opposer à cette affection, qui amène souvent une suppuration et des trajets fistuleux, ouverts en divers endroits du *bassin*. Malgré le traitement le plus rationnel, la mort est ordinairement le résultat de l'inflammation suppurative des symphyses; cependant, on a observé quelques cas de guérison après suppuration, guérison qui a eu nécessairement pour complément l'ankylose de l'articulation malade.

III. — Affections des parties molles du bassin.

1° *Psoïtis*. On désigne sous ce nom l'inflammation et la suppuration du muscle psoas. Cette affection est quelquefois la conséquence de violences extérieures, d'efforts exagérés, d'un travail pénible ou d'une fatigue excessive; elle survient plus fréquemment encore à la suite de couches. Elle s'annonce par une douleur vive à la région lombaire, douleur qui s'irradie dans la partie supérieure de la cuisse, s'exaspère par le mouvement, et force enfin le malade à garder le repos complet. Il est alors couché, la cuisse fléchie sur le *bassin*, et, le plus ordinairement, le pied tourné en dedans. Cependant la fièvre s'allume, il survient des troubles digestifs graves, des nausées, des vomissements, l'inflammation de la cuisse, l'engorgement des ganglions inguinaux et tous les signes d'une suppuration intérieure qui vient se faire jour à la peau dans le pli de l'aine ou dans la région lombaire. La mort est la conséquence la plus ordinaire de cet état pathologique. Le traitement antiphlogistique le plus énergique doit être dirigé de bonne heure contre le psoïtis; l'ouverture du foyer purulent, aussitôt que son existence peut être constatée, est à peu près la seule chance de guérison.

2° *Phlegmon iliaque*. Le tissu cellulaire de la fosse iliaque est quelquefois le siége d'une inflammation suppurative, dont le foyer se forme soit dans la cavité du *bassin* (inflammation iliaque sous-péritonéale), soit entre le *fascia-iliaca* et les fibres du muscle psoas-iliaque (abcès sous-aponévrotique). Les causes de cette inflammation sont l'excès de fatigue, la constipation prolongée, le genre de travail des frotteurs, et enfin l'état puerpéral, principalement chez les primipares. L'affection se développe encore à la suite des perforations du cœcum ou de l'appendice iléo-cœcal. Elle se manifeste brusquement par l'apparition d'une douleur violente dans la fosse iliaque gauche ou droite, plus souvent à droite, et qui s'irradie à la cuisse du même côté et aux parties génitales. Une constipation opiniâtre, des nausées et des vomissements accompagnent ou précèdent l'inflammation. La fosse iliaque devient le siége d'une tumeur rénitente, non mobile et mal circonscrite; la cuisse *se fléchit sur le bassin; la fièvre, si elle n'a* été primitive, se déclare; le ventre se ballonne, enfin les caractères d'une suppuration profonde se dessinent plus visiblement : élancements lancinants, fluctuation de la tumeur, frissons passagers. Le pus fuse alors en diverses directions, détruit les aponévroses, infiltre et ramollit les fibres musculaires du psoas, de l'iliaque et du carré des lombes, dénude les nerfs et se fait jour, tantôt à la peau de la région iliaque, au pli de l'aine ou aux lombes, tantôt dans le vagin, dans le péritoine, dans le rectum, dans la veine cave même. Le phlegmon iliaque se termine quelquefois par résolution avant la formation du pus, et guérit bien plus rarement après la suppuration. Dans la plupart des cas, l'étendue des désordres organiques, l'ouverture du foyer purulent dans le péritoine ou l'infection purulente amènent la mort du malade. Un traitement antiphlogistique des plus énergiques ne pourra entraver la marche fatale de l'affection, que s'il est appliqué dès le début. Les vésicatoires volants ont également réussi à favoriser la terminaison par résolution; les purgatifs doux sont employés pour vaincre la *constipation et diminuer le météorisme; enfin*, il est d'indication première de donner issue au pus dès que la fluctuation est apparente.

3° *Abcès du bassin*. Nous rangeons sous cette dénomination les collections purulentes produites par l'inflammation du tissu cellulaire de l'excavation pelvienne. Elles diffèrent ainsi par leur siége spécial : 1° des inflammations suppuratives intrapéritonéales de la cavité du péritoine, 2° du phlegmon iliaque qui se développe sous l'aponévrose *fascia-iliaca*, 3° des abcès voisins du rectum qui siégent au-dessous de l'aponévrose pelvienne. L'origine des abcès du *bassin* est très-variée : ces collections purulentes peuvent provenir des organes voisins et étrangers à l'excavation même (suppuration du tissu cellulaire des muscles psoas et iliaque, inflammation des symphyses, carie des os, tumeurs blanches de l'articulation coxo-fémorale, etc.); elles peuvent provenir d'opérations sur les organes du *bassin*, de plaies, de l'inflammation ou de l'utérus ou des ovaires, d'une grossesse extra-utérine, enfin de toute lésion traumatique ou spontanée des organes contenus dans l'excavation. Les symptômes par lesquels se manifeste cette lésion sont souvent fort obscurs; ils ont la plus grande ressemblance avec ceux du phlegmon iliaque, et les circonstances commémoratives de l'accident qui a pu leur donner naissance sont quelquefois les seuls caractères distinctifs de l'affection. Leur marche est également variable, suivant la cause qui les a produits. Le trajet que suit le pus pour se faire jour au dehors sera également très-différent suivant le siége de l'abcès, la position du malade, et différentes circonstances dont il n'est pas toujours aisé de rendre compte. Le traitement est le même que pour le phlegmon iliaque, et l'indication de donner issue au pus le plus tôt possible et de déterger la cavité de l'abcès est aussi formelle que dans ce premier cas.

4° *Plaies du bassin*. Elles ne présentent pas d'indications spéciales, et nous n'en parlons ici que pour compléter le tableau pathologique des affections du *bassin*. La conséquence des plaies par instruments tranchants peut être le développement d'une inflammation suppurative du tissu cellulaire. Les plaies d'armes à feu, toujours plus graves, se compliquent de fractures comminutives des os, de l'enfoncement et du déplacement de fragments osseux qui peuvent gêner et léser les organes voisins. Les abcès profonds qui résultent de ces sortes de plaies amènent des accidents redoutables, ou tout au moins des fistules donnant issue à une suppuration intarissable. L'indication est ici d'extraire le projectile, s'il existe dans la cavité du *bassin*, par tous les moyens possibles, de replacer les fragments osseux déplacés, enfin, de déterger les trajets fistuleux pour les amener à une cicatrisation prompte. V. Armes à feu (*Plaies par*).

5° *Tumeurs du bassin*. Les tumeurs qui peuvent se développer dans l'intérieur de l'excavation sont nombreuses et variées. Tous les tissus qui entrent dans la composition de cet organe complexe peuvent être le siége de ces tumeurs, qui, par leur présence, apportent une gêne plus ou moins considérable aux fonctions des organes pelviens. Dans le tissu osseux peuvent se développer l'exostose, l'ostéosarcome, l'enchondrôme et des tumeurs osseuses dues, soit à des cals difformes après la consolidation vicieuse des fractures, soit à une perforation du fond de la cavité cotyloïde, qui, après une coxalgie, donne issue à la tête du fémur. Dans les parties molles prennent naissance les tumeurs sanguines, les squirres, les phlegmons, les kystes séreux ou hydatiques, les engorgements des ganglions lymphatiques, des excroissances et des végétations syphilitiques, enfin les polypes, les tumeurs fongueuses et fibreuses du corps et du col de l'utérus. Signalons encore les accumulations de matières fécales dans le rectum, la procidence de la vessie, les calculs urinaires, enfin les hernies vaginales de l'intestin ou de l'épiploon. L'anatomie pathologique de ces tumeurs et les phénomènes de leur développement intérieur n'ont rien ici de particulier; elles sont dans le *bassin* ce qu'elles sont dans toute autre région. Nous avons seulement à nous préoccuper ici : 1° de la gêne apportée aux fonctions, 2° des moyens d'y remédier.

On comprend parfaitement que le développement des tumeurs du *bassin* au sein de l'excavation est de nature à amener une compression plus ou moins considérable sur les organes environnants; c'est ainsi que la constipation opiniâtre, l'accumulation des matières fécales dans le rectum, et par suite l'inflammation et la perforation de l'intestin, peuvent être la suite des compressions exercées sur le rectum. De même, les compressions exercées sur la vessie produiront la dysurie ou la rétention complète des urines; les compressions exercées sur le col ou le corps de l'utérus, sur le vagin ou sur un point quelconque du trajet que doit parcourir le fœtus à terme, au moment de l'accouchement, auront pour conséquence d'empêcher l'accomplissement de la parturition. Les fonctions de locomotion se ressentiront également, à un certain degré, de l'existence d'une tumeur dans le *bassin*, et lorsque celle-ci aura acquis un notable développement, la marche pourra devenir impossible. En toutes ces circonstances, l'indication principale est de détruire, s'il est possible, la cause des altérations fonctionnelles, *c'est-à-dire la tumeur même*. Il est rare, toutefois, qu'on puisse agir d'une manière efficace sur les tumeurs profondes de l'excavation. Les moyens chirurgicaux sont à peu près les seuls sur lesquels il faille compter, et ils ne réussissent à atteindre que les excroissances superficielles. Idiopathiques ou symptomatiques, les tumeurs du *bassin* peuvent, au point de vue chirurgical, se rattacher à deux groupes : 1° les tumeurs lardacées, squirreuses ou cancéreuses, qui, par leur volume, leur dureté et la compression qu'elles exercent sur les organes voisins, produisent des accidents variés qui ne peuvent cesser qu'à la mort du malade, puisqu'elles sont inaccessibles aux moyens chirurgicaux; 2° les tumeurs enkystées, abcès, kystes séreux, kystes hydatiques et tumeurs sanguines, qui, malgré leur volume souvent très-considérable et la gêne qu'elles causent aux fonctions du *bassin*, sont plus accessibles aux opérations, et peuvent être vidées et guéries par incision.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les maladies du *bassin*. Chacune de ces affections trouvera, en des articles spéciaux, le développement qui lui convient. Nous n'avons voulu que présenter ici un *tableau abrégé* de la pathologie du *bassin*, afin de montrer les rapports qui existent entre les affections morbides de cet organe et l'altération des fonctions qui lui sont dévolues. Nous n'avons pas parlé non plus des affections propres aux organes pelviens, qui seront décrites en même temps que ces organes mêmes. V. Utérus, Rectum, Vessie, etc.

BASSINAGE s. m. (ba-si-na-je — rad. *bassiner*). Techn. Cinquième opération du pétrissage, consistant à incorporer dans la pâte du sel marin dissous dans l'eau.

— Hortic. Léger arrosage : *On donne des* bassinages *souvent répétés aux semis qui ne sont pas encore levés et aux très-jeunes plantes récemment sorties de terre, qui ne supporteraient pas un arrosage ordinaire.*

BASSINAT s. m. (ba-si-na — rad. *bassin*). Techn. Soie de rebut : *Ces déchets compren-*

nent toutes les soies courtes et brisées qui résultent du travail de la soie grége, connues sous le nom de frisons et de BASSINATS. (L. Reyb.)

BASSINE s. f. (ba-si-ne — rad. *bassin*). Techn. Vase employé aux évaporations des liquides, et qui est conséquemment très-large et peu profond : *Evaporer dans une* BASSINE. *Les confitures se font dans des* BASSINES *de cuivre.*

— Typogr. Réservoir de l'eau dont on se sert pour tremper le papier, et qui consiste le plus souvent en une caisse rectangulaire de chêne, peu profonde, doublée intérieurement en plomb.

BASSINÉ, ÉE (ba-si-né) part. passé du v. Bassiner. Chauffé avec une bassinoire : *Je vous réponds d'un bon souper et d'un bon lit* BASSINÉ, *pour vous remettre de vos fatigues.* (G. Sand.)

— Lavé, détergé : *Une plaie soigneusement* BASSINÉE.

BASSINÉE s. f. (ba-si-né — rad. *bassin*). Techn. Eau que contient un bassin de boulanger.

— Constr. Chaux employée en une fois pour la confection du mortier.

BASSINEMENT s. m. (ba-si-ne-man — rad. *bassiner*). Action de bassiner : *Le* BASSINEMENT *d'un lit. Le* BASSINEMENT *de la pâte.* ‖ Peu usité.

BASSINER v. a. ou tr. (ba-si-né — rad. *bassin*). Chauffer avec une bassinoire : BASSINER *un lit. Ne faut-il pas lui* BASSINER *son lit? demanda-t-elle.* (Balz.) BASSINEZ *mon lit, car j'ai froid.* (E. Souvestre.)

— En parlant d'une plaie ou d'un organe malade, L'humecter : BASSINER *ses yeux avec de l'eau froide. Il m'alla chercher un verre d'eau, tandis que ma mère me* BASSINAIT *le visage.* (J.-J. Rouss.) *Bon papa, sois tranquille, je te* BASSINERAI *bien soigneusement ta jambe ce soir.* (E. Sue.)

— Fig. Calmer, adoucir : *C'est à Rome que les rois tombés viennent* BASSINER *leurs contusions et panser les blessures de leur orgueil.* (E. About.)

— Pop. Poursuivre avec des bruits de bassins, casseroles, cornets à bouquin, etc., une personne à qui l'on veut faire un affront public, et particulièrement, dans certains pays, une veuve un peu mûre qui épouse un tout jeune homme. ‖ Ennuyer, assourdir, fatiguer de questions oiseuses ou indiscrètes : *Il me* BASSINE, *cet avoué.* (Labiche.)

— Techn. *Bassiner la pâte*, Lui ajouter un bassin d'eau, lorsqu'elle est trop ferme : *Les bons boulangers font toujours à dessein cette manœuvre qui donne de la légèreté au pain, c'est-à-dire qu'ils font la pâte de premier jet un peu ferme pour pouvoir la* BASSINER. (Louis Lebaudy.) ‖ Jeter avec la main de l'eau sur l'osier, afin de le rendre moins cassant, au moment de l'employer.

— Hortic. Arroser légèrement : *Il convient de* BASSINER *avec beaucoup d'attention les plantes nouvellement transplantées.* ‖ On bassine principalement les cultures sur couches ou sous châssis, les légumes, les fleurs, les arbustes nouvellement transplantés, pour les aider à prendre racine. Pendant le printemps, cet arrosage doit se faire le matin avant que le soleil ait pris de la force, et en été, le soir.

Se bassiner, v. pr. S'humecter un organe malade ou une plaie : SE BASSINER *les yeux.*

BASSINET ou **BACINET** s. m. (ba-si-nè — dimin. de *bassin*). Art milit. Calotte de fer qu'on plaçait sous le casque, au moyen âge, et que l'on portait quelquefois seule. ‖ *Bassinet à camail*, Sorte de casque du même genre, auquel on adaptait un chaperon.

— Techn. Bassin où l'on fabrique le sel. ‖ Sorte de bobèche adhérente à la partie supérieure d'un chandelier : *Les chandeliers d'église sont généralement pourvus de* BASSINETS. ‖ Petite capsule, ordinairement de cuivre, qui faisait partie de la platine à serpentin, de la platine à roue et de la platine à pierre, et dans laquelle on plaçait la poudre d'amorce : *Le* BASSINET *communiquait avec l'intérieur du canon au moyen d'un petit canal appelé* canal de lumière, *ou simplement* lumière. (***) *Il se leva, saisit ses armes et versa de la poudre dans le* BASSINET *de ses pistolets.* (Alex. Dum.) ‖ *Bassinet de sûreté*, Demi-cylindre disposé de façon à recouvrir à volonté toute l'amorce, pour empêcher l'explosion, dans le cas où le chien viendrait à s'abattre accidentellement.

— Archit. hydraul. Endroit voûté pour mesurer et distribuer l'eau que fournit une source.

— Anat. Poche de forme à peu près ovale, située dans le fond de la scissure du rein, dans laquelle s'ouvre l'uretère.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de renoncules, et en particulier de la renoncule âcre, appelée encore BOUTON D'OR. ‖ On écrit aussi BACINET.

— **Encycl.** Au XIIe siècle, le *bassinet* était une calotte de fer que l'on mettait ordinairement sous la coiffe de mailles, quelquefois cependant dessus. Les chevaliers le portaient, pendant les marches, à cause de sa légèreté, et ils ne prenaient le heaume qu'au moment de combattre. Au commencement du XIVe siècle, on employa le mot *bassinet* pour désigner un casque ovoïde, légèrement pointu, qui se plaçait toujours sous le camail de mailles, et dont le bord inférieur était muni de petits cylindres, nommés *vervelles*, qui servaient à maintenir ce dernier en place. Vers 1350, on ajouta à ce nouveau casque une visière mobile d'une seule pièce, qui s'abaissait jusqu'au-dessous du nez, et qui était percée de fentes et de trous pour la vue et la respiration. Ainsi modifié, le *bassinet* se maintint pendant une grande partie du XVe siècle, époque à laquelle on le remplaça par la *salade* et la *bavière*, pour combattre à cheval, et l'on ne s'en servit plus que pour combattre à pied. Enfin, au siècle suivant, pendant les guerres de religion, le nom de *bassinet* fut donné à un casque de fantassin composé d'une sorte de calotte pointue, munie de rebords.

BASSINET (l'abbé Alexandre-Joseph DE), littérateur français, né à Avignon en 1733, mort en 1813. Après avoir prêché avec succès à la cour et prononcé devant l'Académie française le panégyrique de saint Louis, l'abbé Bassinet fut nommé grand vicaire à Verdun. Ayant refusé, sous la Révolution, de prêter le serment exigé du clergé, il quitta Verdun pour se réfugier dans une maison de campagne voisine de cette ville. C'est là que, lors de l'invasion prussienne en 1792, il reçut le comte de Provence, qui marchait à la suite des ennemis de la France. Obligé de se cacher pour éviter les suites de cette imprudence, il resta, dit-on, sept ans enfermé dans une chambre. Après le 18 brumaire, il revint à Paris, où il vécut de ses productions littéraires et de sa collaboration au *Magasin encyclopédique ;* mais ayant, sous l'empire, renoué ses intrigues royalistes, il fut arrêté en 1806 et conduit à la prison du Temple, d'où il ne sortit que pour se réfugier à Chaillot, dans la maison de Sainte-Périne. Il y resta jusqu'à la fin de sa vie. Bassinet a publié : *Histoire moderne de Russie*, traduite de l'anglais W. Tooke (Paris, 1802, 6 vol. in-8o) ; *Histoire sacrée de l'Ancien et du Nouveau Testament, représentée par figures au nombre de six cent quatorze, avec des explications tirées des saints Pères* (Paris, 1804-1808, 8 vol. gros in-8o). Il a en outre édité : *Sermons de Ciceri* (Avignon, 1761, 6 vol. in-12); et les *Œuvres complètes* de Luneau de Boisgermain.

BASSINOIRE s. f. (ba-si-noi-re — rad. *bassiner*). Bassin couvert, ordinairement en cuivre et muni d'un manche, et dans lequel on met de la braise pour chauffer un lit : *En ce moment, la grande Nanon apparut, armée d'une* BASSINOIRE. (Balz.)

— Pop. Grosse montre : *C'était une véritable montre de famille, dite* BASSINOIRE *en langage familier.* (Champfleury.) ‖ Quelqu'un ou quelque chose qui obsède, qui ennuie : *Voilà vingt fois qu'il me demande la même chose ; c'est une véritable* BASSINOIRE. *Laissez-moi donc tranquille avec votre* BASSINOIRE.

BASSINOT s. m. (ba-si-no — dimin. de *bassin*). Techn. Bassin placé au fond d'un vase pour laisser reposer un liquide.

— Mus. Basse de hautbois.

BASSIOT s. m. (ba-si-o). Techn. Baquet du distillateur d'eau-de-vie.

BASSIQUE adj. (ba-si-ke — rad. *bassie*). Chim. Se dit d'un acide qui existe dans l'huile de la bassie à larges feuilles, associé à de l'acide oléique et à un autre acide gras : *L'acide* BASSIQUE *est blanc, cristallin, fusible, volatil à une chaleur modérée, décomposable en plusieurs carbures d'hydrogène liquides, si on le chauffe à la lampe.* (Orfila.)

BASSISSIME adj. (ba-si-si-me — superl. de *bas*, formé à la manière latine). Très-bas : *Faire une révérence* BASSISSIME. *Mes fonds sont bas, très-bas,* BASSISSIMES. ‖ Ne peut s'employer que dans le style burlesque.

BASSISTE s. m. (ba-si-ste — rad. *basse*). Mus. Artiste qui joue de la basse ou du violoncelle. ‖ On dit aussi BASSE et BASSIER.

BASSIUS (Henri), médecin allemand. V. BASS.

BASSOL (Jean) ou **BASSOLIS** (Joannes), savant écossais, mort en 1347. Après s'être adonné, à Oxford, à l'étude des belles-lettres, de la médecine et de la philosophie, il se rendit en France, resta quelque temps à Reims, étudia alors d'une façon toute particulière la philosophie scolastique, et entra dans l'ordre des minorites. Il avait une telle réputation de science, que Scot disait quelquefois : « Si Jean Bassol m'écoutait, je me contenterais de cet auditoire. » On a de lui : *Commentaria seu lecturæ in quatuor libros sententiarum, cura Orontii Finei Delphinatis edita* (Paris, 1517, in-fol.) et *Miscellanea philosophica et medica.*

BASSOMBE s. f. (ba-son-be). Bot. Genre de plantes de la famille des aroïdées. Syn. d'*acore*. V. ce mot.

BASSOMPIERRE (François, baron DE), maréchal de France, né en 1579 au château d'Hérouel en Lorraine, mort en 1646. Issu d'une famille très-ancienne, formant une branche de la maison de Clèves, il était l'aîné de cinq enfants, à qui son père, le marquis d'Hérouel, fit donner une éducation bien supérieure à celle que recevaient les jeunes gens à cette époque. Doué d'une vive intelligence, le jeune Bassompierre étudia avec succès, non-seulement l'art militaire, mais encore la philosophie, le droit, la médecine, et, après avoir voyagé en Italie, il parut à la cour de Henri IV en 1602. Il avait vingt-trois ans. Beau, spirituel, brave et fastueux, il devint aussitôt un des héros de ce monde galant, qu'il quitta cependant, cette année même, pour aller faire ses premières armes en Savoie, et pour se battre, l'année suivante, contre les Turcs, dans l'armée de l'empereur d'Allemagne, Rodolphe II. De retour en France, il conquit l'amitié de Henri IV, bien que, dit-on, il lui fît entendre maintes fois des vérités un peu dures. Sa grande position lui permit d'aspirer à la main de la belle Mlle de Montmorency, fille du connétable; mais le roi vert-galant était alors si furieusement épris de la future princesse de Condé, qu'il supplia Bassompierre de ne pas donner suite à ses projets. Si l'on en croit les mémoires de ce dernier : « Bassompierre, lui dit-il, je veux te parler en ami ; je suis devenu non-seulement amoureux, mais fol et outré de Mlle de Montmorençy; si tu l'épouses et qu'elle t'aime, je te haïrai ; si elle m'aimait, tu me haïrais : il vaut mieux que ce ne soit pas la cause de notre mésintelligence. » Bassompierre se méfiait sans doute des caprices *du meilleur des rois ;* il savait que, même dans la bouche d'un aussi excellent monarque, des paroles semblables à celles qu'il venait d'entendre équivalaient à un ordre; il s'abstint donc. Il est bon de dire que Tallemant des Réaux prétend, au contraire, que la rupture vint de Mlle de Montmorency. Quoi qu'il en soit, Bassompierre devint colonel général des suisses, et, sous la régence de Marie de Médicis, grand maître de l'artillerie. Il assista en cette qualité au siége de Château-Porcien, et fut blessé à celui de Rethel; il prit part à l'investissement de Saint-Jean d'Angely et de Montpellier, et fut, en 1622, créé maréchal de France par Louis XIII. Luynes, le favori de ce roi si faible, prit ombrage de la faveur avec laquelle son maître traitait Bassompierre, et s'en expliqua même avec le nouveau maréchal : « Je vous aime, lui dit-il, et je vous estime; mais le penchant du roi pour vous me cause de l'ombrage ; *je suis enfin comme un mari qui craint d'être trompé, et qui ne souffre pas avec plaisir un homme aimable auprès de sa femme.* » En conséquence, Luynes lui offrit une ambassade en Espagne, qui fut acceptée, et où, du reste, il termina l'affaire de la Valteline (1623). Envoyé ensuite en Suisse et en Angleterre, il assista au siége de La Rochelle en 1628; il s'y montra hostile à Richelieu, qui fut blessé de la hardiesse de son langage, et qui, ne pouvant s'en faire une créature, le regarda comme un ennemi dangereux. L'aristocratie se groupait alors en effet autour de Bassompierre, que ses succès en tout genre semblaient désigner à la première place. Dévoué à la cause des grands, celui-ci prit part à toutes les attaques dirigées contre le puissant ministre, si bien que Richelieu, prétextant sa participation à l'intrigue qui avait amené le mariage de Gaston d'Orléans avec Marguerite de Lorraine, fit arrêter Bassompierre, qui fut conduit à la Bastille (1631), d'où il ne sortit que douze ans après, à la mort du cardinal. Mazarin lui restitua son emploi de colonel général des suisses, et il allait être nommé gouverneur de Louis XIV, lorsqu'il mourut d'apoplexie. Bassompierre fut un des esprits les plus brillants et un des hommes les plus heureusement doués de son temps. Sa naissance, les grâces de sa personne, son faste, sa passion pour le jeu et ses galanteries en firent le type, l'idéal du gentilhomme accompli, tel qu'on le rêvait alors. Affable envers tous, libéral, magnifique, il excellait dans tous les exercices du corps, et sa conversation charmait par ses promptes et vives saillies. Bien qu'il fût fort riche, ses dettes ne s'élevaient pas à moins de 1,600,000 fr., somme énorme à cette époque, lorsqu'on le mit à la Bastille. On raconte de lui un grand nombre d'anecdotes significatives. Prévenu qu'il allait être arrêté, il brûla, dit-on, plus de six mille lettres des plus compromettantes pour les grandes dames du temps. En apprenant son arrestation, la princesse de Conti, qu'il avait secrètement épousée, mourut de saisissement et de douleur. Mlle d'Entragues, sœur de la marquise de Verneuil, plaida huit ans contre lui pour obtenir la réalisation d'une promesse de mariage qu'il lui avait faite.

Un jour que le maréchal se promenait en carrosse avec la reine, il arriva que la voiture de Mlle d'Entragues fut obligée de s'arrêter près d'eux à cause de la foule. La reine, regardant le maréchal : « Voilà, lui dit-elle, Mme de Bassompierre. — Ce n'est que son nom de guerre, » répondit-il assez haut pour être entendu de son ancienne maîtresse. « Vous êtes le plus sot des hommes ! s'écria celle-ci avec indignation. — Que diriez-vous donc, reprit Bassompierre, si je vous avais épousée? » Pendant son emprisonnement à la Bastille, il passait son temps à lire et à écrire ses mémoires. Malleville, son secrétaire, le trouvant qui feuilletait l'Ecriture sainte, lui dit : « Que cherchez-vous donc, monseigneur? — Je cherche, répondit-il, un passage que je ne saurais trouver. » Il voulait lui faire entendre qu'il souhaitait bien sortir d'où il était. Un jour, après sa sortie de la Bastille, où il avait acquis un certain embonpoint, comme la reine lui demandait (singulière plaisanterie pour une reine) quand il accoucherait, Bassompierre répondit : « Madame, quand j'aurai trouvé une sage femme. » Il avait, du reste, ainsi que tous les courtisans de cette époque et des autres, la louange facile et spirituelle : « Quel âge avez-vous, monsieur le maréchal? » lui demanda Louis XIII, la première fois qu'il le revit après sa longue captivité. « Sire, j'ai cinquante ans. » Le maréchal en avait plus de soixante, et le roi ne put s'empêcher de le faire remarquer, ce qu'avait voulu le courtisan. « Sire, reprit-il, je retranche dix années passées à la Bastille, parce que je ne les ai pas employées à vous servir. » Il montra constamment, néanmoins, un caractère indépendant et un langage hardi. « Vous verrez, s'écriait-il au siége de La Rochelle, que nous serons assez fous pour prendre cette ville. » Avait-il lu dans l'esprit profond de Richelieu, et avait-il compris que le cardinal, après avoir écrasé les huguenots, se tournerait vers la noblesse et ferait place nette autour de la royauté? Aveugles tous deux, ils ne voyaient d'ailleurs, ni l'un ni l'autre, pour qui ils travaillaient, ni en faveur de quelle cause ils débarrassaient l'avenir.

Bassompierre a laissé : *Mémoires du maréchal de Bassompierre depuis* 1598 *jusqu'à son entrée à la Bastille en* 1631 (Cologne, 1665, 2 vol. in-12), journal curieux à consulter, car on y trouve une foule de détails et de faits intéressants sur les hommes et les choses à cette époque; *Ambassades de M. le maréchal de Bassompierre en Espagne, Suisse et Angleterre* (1661); *Notes sur les Vies des rois Henri IV et Louis XIII*, par Dupleix (1665).

BASSON s. m. (ba-son — rad. *bas* et *son*.) Mus. Instrument de musique à vent et à anche, qui, dans la famille du hautbois, tient le même rang que le violoncelle dans celle du violon : *C'est seulement pour doubler les parties de violon qu'on voit la flûte, le hautbois, le* BASSON *et la trombe figurer de loin en loin sur les partitions de Lulli.* (Vitet.) *Le caractère du* BASSON *est tendre, mélancolique, religieux ; ses notes élevées, pures et sonores, conviennent au récit.* (Bachelet.) ‖ Artiste qui joue le basson : *Le* BASSON *de cet orchestre est un artiste distingué.*

> Piano, signor *basson*, amoroso! La dame
> Est une oreille fine !.....
>
> A. DE MUSSET

> Jusqu'aux genoux, trois puissants villageois
> Tenaient Lucas enfoncé dans la glace,
> Qui reniflait en soufflant dans ses doigts,
> Faisant très-laide et piteuse grimace.
> — Eh ! mes amis, pour Dieu, faites-lui grâce,
> Dit un passant qui plaignait le pitaud.
> — Monsieur, répond le sacristain Thibaud,
> De notre bourg c'est demain la grand'fête,
> J'y chanterons l'office en faux-bourdon,
> Et ce gros gars qui crie à pleine tête,
> Je l'enrhumons pour faire le *basson*.
>
> ***

— *Basson quinte*, diminutif du basson, portant la même étendue, se jouant avec les mêmes clefs, mais dont le diapason est plus élevé d'une quinte que celui du basson : *Pour le* BASSON QUINTE, *la musique se note une quinte au-dessous des sons réels qu'on veut obtenir ; ainsi, on écrit en sol, pour jouer en ré. Le cor anglais remplace le* BASSON QUINTE *avec avantage, pour les deux octaves supérieures de ce dernier instrument ; cependant le timbre du* BASSON QUINTE *a plus de force et de pénétration.* ‖ *Basson-contre* ou *contre-basson*, instrument à vent et à embouchure, qui donne l'octave inférieure du basson : *Le* BASSON-CONTRE *est un instrument qui n'est pas usité en France. On emploie le* BASSON-CONTRE *en Allemagne, dans les bandes militaires, pour renforcer les bassons ordinaires ou faire résonner la note basse fondamentale pendant que ces derniers exécutent des arpéges ou des variantes ; on a aussi, dans le même pays, fait figurer le* CONTRE-BASSON *dans l'orchestration, et Haydn l'a employé pour ses oratorios.* ‖ *Basson russe*, instrument en bois, à dix trous dont quatre munis de clefs, qui est usité dans certaines églises pour remplacer l'ancien serpent.

— *Jeu de basson*, jeu d'anches qui, dans l'orgue, complète le hautbois et lui sert de basse. Le jeu de basson comporte une étendue de deux octaves.

— **Encycl.** L'étendue du *basson* est de trois octaves, à partir du premier *si bémol* grave du piano. Cet instrument possède donc, au grave, une note de plus que le violoncelle ou basse. Le *basson* joue dans tous les tons; cependant, ses tonalités favorites sont *ut*, *fa*, *si bémol*, *mi bémol*, et leurs relatifs mineurs.

Le caractère de cet instrument est grave et mélancolique. On lui confie souvent l'accompagnement des chants religieux, ses pédales basses ayant une grande analogie avec celles de l'orgue. Du reste, c'est le *basson* qui sert de base à l'harmonie des flûtes, clarinettes, hautbois et cors. Les notes hautes du *basson* ont quelque chose de plaintif et d'étranglé qui produit souvent d'étranges effets; tels sont, par exemple, les soupirs étouffés qu'on entend dans le décrescendo de la symphonie en *ut mineur* de Beethoven. Du médium brumeux, pour ainsi dire, et mouillé de cet instrument, Meyerbeer a tiré la sonorité décolorée et quasi cadavéreuse qui oppresse l'auditoire, à la scène des nonnes, dans *Robert le diable*. Malgré la tristesse de son timbre, on peut cependant confier au *basson* des traits rapides ; et le même compositeur a su, de l'emploi de ces traits, tirer de charmants effets dans l'accompagnement du chœur des baigneuses, au deuxième acte des *Huguenots*.

Gluck, Haydn et Mozart ont eu pour cet instrument une telle prédilection, qu'ils semblent l'exclure à regret des quelques mesures

de leurs œuvres symphoniques dans lesquelles il ne figure pas.

Pour noter la musique de *basson*, on se sert des clefs de *fa* et *ut*, quatrième ligne.

Le nom de *basson* a été donné à cet instrument, probablement parce qu'il rend des sons bas. Les Italiens l'avaient appelé *fagotto*, dit M. Castil-Blaze, auquel nous laissons toute la responsabilité de son interprétation, à cause de la ressemblance qu'ont, avec un fagot, les trois pièces qui composent le *basson*, démontées et serrées ensemble.

Le *basson* semble aujourd'hui délaissé par les solistes. Parmi les virtuoses qui ont brillé et brillent encore sur cet instrument, on cite : Besozzi, Delcambre, Barizel, Sebauer, Cokken et Jeancourt.

Quatre *bassons* figurent à chacun des orchestres de l'Opéra et du Conservatoire.

BASSON s. m. (ba-son). Ornith. Espèce de foulque, appelée aussi MORELLE ou MACROULE.

BASSONISTE s. m. (ba-so-ni-ste — rad. *basson*). Mus. Artiste qui joue du basson. ‖ On dit aussi BASSON.

BASSONORE s. m. (bâ-so-no-re — contract. de *basson* et *sonore*). Mus. Espèce de basson plus puissant que le basson ordinaire, et destiné aux musiques militaires.

BASSORA ou **BASRAH**, c'est-à-dire *terrain pierreux*, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Irak-Arabi, pachalik et à 340 kil. S.-E. de Bagdad, sur la rive droite du Chat-el-Arab ou fleuve des Arabes, formé par la réunion des eaux de l'Euphrate et du Tigre, à 110 k. N.-O. de son embouchure, dans le golfe Persique, par 30° 21′ de lat. N. et 45° 18′ de long. E. 60,000 hab. arabes, persans, arméniens, juifs et indous.

Ville très-étendue, Bassora, dont l'intérieur est occupé en grande partie par des jardins et des plantations, est mal bâtie, peu propre et sans mouvement. Fondée en 636 par le calife Omar, elle est la plus ancienne des grandes colonies établies par les successeurs du prophète. Ses environs sont riants et fertiles, surtout en roses dont on extrait l'essence, et en dattes renommées. C'est un des plus grands centres du commerce de l'Orient par les caravanes et par le fleuve, que remontent les navires de l'Inde et de la Perse. Le fleuve, navigable jusqu'à la ville pour des bâtiments de 500 tonneaux, malgré le peu de profondeur de la barre, y alimente plusieurs canaux, et ses fréquents débordements contribuent beaucoup, par les exhalaisons qu'ils produisent, à rendre le climat insalubre. Bien que la décadence profonde du bassin de l'Euphrate et du Tigre, foyer de tant d'activité, de puissance et de richesses au temps des Babyloniens, ait paralysé le commerce de Bassora, la valeur de l'importation est encore évaluée à 3 millions de francs, et celle de l'exportation à 1,500,000 francs. Les principaux objets importés sont les soieries, les mousselines, les draps, les étoffes brochées d'or et d'argent, divers métaux, les perles de Bahreïm, le corail, les épices, etc. L'exportation se compose de chevaux, dattes, laines, noix de galle, et quelques tissus laine et coton.

BASSORIE s. f. (bass-so-ri). Bot. Syn. du genre morelle (*solanum*). On dit aussi BASSORE. ‖ Herbe de la Guyane, dont la place, dans la classification naturelle, n'est pas encore bien fixée.

BASSORINE s. f. (bass-so-ri-ne). Chim. Principe immédiat dont la gomme de Bassora est presque exclusivement composée, et que l'on rencontre aussi dans diverses espèces d'acacia.

— **Encycl.** La *bassorine* est un corps solide, incolore, inodore, demi-transparent, insoluble dans l'eau, mais s'y gonflant beaucoup, n'éprouvant pas la fermentation alcoolique, et donnant, par l'acide azotique, de l'acide mucique mêlé d'un peu d'acide oxalique. La *bassorine* sèche ressemble à la gomme ordinaire, mais sa transparence est moins grande, et elle n'est point pulvérisable; ses éléments principaux sont le carbone, l'oxygène et l'hydrogène; elle bleuit par la teinture d'iode, et donne une solution limpide dans l'eau, par l'action des alcalis et du verre soluble. Cette substance a été étudiée pour la première fois par Vauquelin et Bucholz.

BASSORIQUE adj. (bass-so-ri-ke — rad. *bassorine*). Chim. Relatif à la bassorine.

BASSOT (Jacques), auteur apocryphe d'une brochure qui parut au commencement du XVIIIe siècle, sous ce titre : *Histoire véritable du géant Teutobochus, roi des Teutons, Cimbres et Ambrosins, défaits par Marius, consul romain, lequel fut enterré auprès du château nommé Chaumont en Dauphiné* (Paris, 1613, in-8°). Cette mystification avait pour but de montrer, pour de l'argent, les ossements d'un mastodonte, qu'il s'agissait de faire passer pour ceux du roi géant Teutobochus. On croit que l'auteur de cette brochure fut un certain Pierre Masuyer, chirurgien de Beaurepaire, qui faisait publiquement exhibition du fossile. Selon d'autres, c'était un nommé Jacques Tissot, ainsi que semblerait l'indiquer la dernière phrase du livre. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage fit une grande sensation dans le monde savant et donna lieu à une discussion des plus vives entre deux savants distingués, Riolan et Habicot.

BASSOTIN s. m. (ba-so-tain). Techn. Cuve à indigo du teinturier.

BASSOUIN s. m. (ba-sou-ain). Pêch. Corde fixée d'une part au halin et de l'autre à la ralingue du filet.

BASSOUTOS, peuplade de l'Afrique australe, dans la Cafrerie, établie sur le territoire de la rive droite du fleuve Orange, et sur le versant occidental de la chaîne des monts Quathlamba, qui s'étendent au N.-E. de la colonie anglaise du Cap. Les Bassoutos, divisés en plusieurs tribus considérables, paraissent appartenir à la famille des Bechuanas (v. ce mot). Leurs premiers rapports avec les Européens remontent à l'année 1833. A cette époque, quelques-unes de ces tribus étaient encore cannibales; l'influence des missionnaires a contribué à modifier considérablement leurs mœurs. Aujourd'hui, ces peuples ont un commencement d'agriculture et d'industrie. La famille, la propriété, les pouvoirs publics, y ont une certaine organisation. L'autorité du chef (*morena*) chargé de veiller à la tranquillité de tous est contrôlée par une assemblée. Les tribus sont unies entre elles par des liens fédératifs; elles jouissent d'un certain droit des gens. La vie du guerrier qui se rend est épargnée; l'enfant, la femme, le voyageur, sont considérés comme étrangers à la guerre; le messager est inviolable, etc., il en est de même pour l'étranger; mais, en cas de guerre, celui-ci doit prendre les armes avec la tribu qui l'accueille en ami. Les meurtres doivent, comme autrefois en Germanie, être compensés, et cette compensation est déterminée par le chef de la tribu. « Les Bassoutos, fait remarquer le voyageur missionnaire Cazalès, respectent mieux que les clients du juge Lynch le droit qu'a la société de faire elle-même justice. » Chez eux, le mal s'exprime par les mots de *laideur, dette, impuissance*. Comme toutes les races du sud de l'Afrique en rapport avec les Européens, les Bassoutos ne peuvent être supportés par les blancs. Chaque jour, leurs tribus sont obligées d'abandonner le pays qui avait appartenu à leurs ancêtres et de se replier sur le désert, où les fruits de la civilisation apportée par les missionnaires sont bientôt anéantis.

BASSUEL (Pierre), chirurgien, né à Paris en 1706, mort en 1757. Il fit partie, dès l'époque de sa création, de l'Académie de chirurgie fondée en 1731, et acquit, comme praticien, une très-grande réputation à Paris. Il a laissé plusieurs mémoires importants sur diverses questions médicales, notamment : *Recherches sur le changement de figure dans la systole du cœur* (année 1731, Mémoires de l'Académie des sciences), où il renversa une erreur physiologique qui avait pour elle l'autorité de Vésale et celle de Riolan; *Dissertation hydraulico-anatomique*, ou *Nouvel aspect de l'intérieur des artères et de leur structure par rapport au cours du sang; Mémoire sur la hernie crurale.* (Mercure de France, 1734); *Mémoire historique et pratique sur la fracture de la rotule; Dissertation sur une sueur salivale à la joue, occasionnée par le long usage d'emplâtres vésicatoires employés pour des maux d'yeux invétérés et rebelles* (Mémoires de l'Académie des sciences, 1746).

BASSURE s. f. (ba-su-re — rad. *bas*, adj.). Agric. Terrain bas et humide.

BASSUS s. m. (ba-suss). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des ichneumons, renfermant un assez grand nombre d'espèces, presque toutes européennes.

BASSUS, nom porté par un grand nombre de personnages qui ont vécu pendant les deux premiers siècles de notre ère, et dont plusieurs se sont occupés de poésie. Tous leurs ouvrages sont perdus, à l'exception de quelques fragments cités par Pline, Dioscoride, Galien, etc. Les principaux sont les suivants : BASSUS (Lollius), poëte grec, natif de Smyrne florissait sous le règne de Tibère, vers l'an 19 de notre ère. L'*Anthologie grecque* renferme de lui dix épigrammes, dont les plus jolies sont celles qu'il a composées sur la mort de Germanicus et sur la médiocrité. Voici comment M. Dehèque traduit la première : « Gardiens des morts, surveillez bien toutes les routes qui mènent aux enfers, et vous, portes du Ténare, qu'on vous ferme avec des barres et des verrous; c'est moi, Pluton, qui l'ordonne. Germanicus appartient aux astres, il n'est pas des nôtres. L'Achéron d'ailleurs n'a pas une barque assez grande pour le porter. » — BASSUS (Cœsius), poëte latin, vivait vers le milieu du Ier siècle de notre ère. Il était l'ami de Perse, qui lui adressa sa sixième satire, et ce fut lui qui publia les satires de ce dernier, après en avoir retranché les passages les plus hardis. Bassus passait pour le second des lyriques latins. On n'a rien de ses ouvrages; il n'est connu que par les vers de Perse, par le scoliaste de ce dernier et par quelques mots de Quintilien. — BASSUS (Cesellius), chevalier romain, originaire de Carthage, vivait au Ier siècle de notre ère. Etant devenu un des familiers de Néron, il lui promit, sur la foi d'un songe, de lui faire découvrir d'immenses trésors enfouis par Didon lorsqu'elle cherchait un refuge en Afrique. Néron s'empressa d'envoyer des vaisseaux vers le lieu indiqué par Bassus, et celui-ci se livra à des recherches; mais, n'ayant rien découvert, il prévint le sort qui vraisemblablement l'attendait en se donnant la mort. — BASSUS (Lucilius) florissait dans la seconde moitié du Ier siècle de notre ère. Après avoir été préfet de la flotte de Misène sous le règne éphémère de Vitellius (69), il fut appelé par Vespasien à gouverner la Judée, et il acheva de soumettre ce pays, qui continuait à se révolter, malgré la prise de Jérusalem (70). Il comprima la rébellion après s'être emparé des châteaux de Machéronte et d'Hérodion, et mourut subitement l'an 71. — BASSUS (Saleius), poëte romain, contemporain du précédent, possédait, au dire de Quintilien, un talent « véhément et poétique. » Il ne reste rien de Bassus, que Vespasien tenait en si haute estime, qu'une seule fois il lui fit don de 500,000 sesterces. — BASSUS (Cnéius-Aufidius-Oreste), orateur et historien romain, contemporain de Vespasien, avait composé une histoire des guerres des Romains contre la Germanie, ainsi qu'une histoire générale de Rome, à laquelle Pline l'Ancien a ajouté trente et un livres. Il ne nous est malheureusement rien parvenu de cet écrivain. — BASSUS (Pomponius) fut consul sous le règne de Septime-Sévère dans les premières années du IIIe siècle de notre ère. Héliogabale étant devenu amoureux de sa femme Anna Faustina, vers l'an 220, l'accusa devant le sénat pour un motif des plus futiles, et épousa sa veuve après l'avoir fait condamner à mort.

BASSUS, hérétique du IIe siècle. Il était disciple d'Ebion et de Valentin. Comme l'hérésiarque Marcus, il faisait entrer la science des calculs et des nombres dans l'explication de sa doctrine. La vie humaine, suivant lui consistait dans le nombre des lettres, dans celui des éléments et dans les sept planètes. S'appuyant sur cette parole de Jésus-Christ : *Ego sum alpha et oméga*, il prétendait que la perfection en toute chose se trouve dans les vingt-quatre lettres de l'alphabet. Enfin la majesté et la puissance de Jésus-Christ, non plus que son incarnation, n'étaient pas suffisantes pour faire le salut des hommes. Ces opinions, fort nuageuses du reste, de Bassus, nous ont été conservées par Philastrius, *De Hæresi*, dans la *Maxim. Bibl. Patr.* t. V, p. 706.

BASSUS (Jean-Marie, baron DE), magistrat, peintre et musicien allemand, né à Boschiano en 1769, mort en 1830. Après avoir étudié la jurisprudence à Ingolstadt, il devint successivement conseiller aulique à Munich, en 1795, président du tribunal d'appel du cercle d'Etsch en 1806, et il fut appelé au même poste en 1810 dans la ville de Neubourg, où il acheva sa vie. Bassus n'était pas seulement un magistrat capable et intègre, c'était encore un véritable artiste. Elève d'Eck, il était devenu un violoniste de première force, et il a laissé des tableaux qui révèlent un véritable talent de peintre. Bassus fonda à Munich une société musicale d'où sont sortis plusieurs virtuoses distingués, et il a laissé, lui-même, des morceaux de musique très-estimés.

BASSVILLE ou **BASSEVILLE** (Nicolas-Jean HUGOU DE), littérateur et diplomate français, mort en 1793. Il s'était livré quelque temps à l'enseignement, lorsque la révolution de 1789, dont il embrassa les idées, vint le faire sortir de sa situation obscure et précaire. Devenu rédacteur du *Mercure national* avec Carra, Mme de Keralio, etc., il attira sur lui l'attention et fut nommé, en 1792, secrétaire de légation à Naples. Presque aussitôt, il fut chargé de se rendre à Rome pour y protéger nos nationaux, fort mal défendus par le consul Digne. En ce moment, la cour romaine s'opposait à ce que les armes de la République figurassent sur la porte du consulat français. Bassville instruisit de ce fait Mackau, ambassadeur à Naples, qui lui expédia De Flotte, major du vaisseau le *Languedoc*, avec l'ordre de placer immédiatement l'écusson de la République et de faire porter à tous les résidents français la cocarde tricolore. Le lendemain, 13 janvier, à la vue des emblèmes républicains, la populace excitée, comme tout porte à le croire, par les agents du cardinal Zélada, secrétaire d'Etat, accueillit de ses huées Bassville, qui venait de sortir en voiture avec sa femme, le poursuivit à coups de pierres et le força à se réfugier chez le banquier Moulte, dont la maison fut aussitôt assaillie. Frappé d'un coup de rasoir au bas-ventre par un barbier, Basville expira quelques heures après dans d'atroces souffrances, pendant que les furieux se portaient en foule vers l'hôtel de France, qui fut pillé et brûlé. On s'empressa de publier sur cet attentat une relation d'après laquelle Bassville aurait rétracté son serment de fidélité à la constitution, et serait mort dans les plus grands sentiments de piété. Mais rien n'est moins prouvé, et de toutes les exclamations qu'on lui prête au milieu de son agonie, la suivante seule est authentique : « Je meurs fidèle à ma patrie. »

Il paraît également certain qu'obsédé par les éclats de voix d'un prêtre qui lui faisait entrevoir les terreurs de l'autre monde et exhortait le mourant du ton dont on exorcise, il se serait écrié dans un dernier effort : « Bon Dieu ! que cet être me pèse ! »

A la nouvelle de ce tragique événement, la Convention décida qu'elle tirerait une vengeance éclatante de cette violation du droit des gens, et elle accorda à la veuve de Bassville une pension de 1500 livres, reversible, pour les deux tiers, sur son fils, qu'elle adopta. Trois ans après, lorsque Bonaparte accorda à Pie VI un armistice à Bologne, il exigea de ce pape qu'il désavouât, par un agent diplomatique envoyé à Paris, l'assassinat de Bassville, et qu'il fit remettre au gouvernement français une somme de 300,000 livres pour être répartie entre ceux qui avaient souffert de cet attentat. La mort de Bassville a fourni le sujet de plusieurs compositions en prose et en vers, particulièrement au Français Dorat-Cubières et aux Italiens Salvi et Monti (v. l'article suivant). Bassville avait un esprit très-cultivé et était membre de plusieurs académies. Il a publié : *Mémoires historiques, critiques et politiques sur la Révolution de France* (1789, 2 vol. in-8°); *Mémoires secrets sur la cour de Berlin* (in-8°); des *Poésies fugitives*, et d'autres ouvrages.

Bassvilliana, poëme italien de Monti. Le sujet en fut inspiré à Monti par la mort tragique de son ami, le diplomate français Bassville, assassiné à Rome, où la République française l'avait envoyé avec la mission secrète de propager la Révolution. Monti, qui habitait alors Rome, se mit aussitôt à l'œuvre et fit successivement paraître, avec une activité merveilleuse, les quatre chants de ce beau poëme, de janvier à août 1793. Il donna, en tête de l'œuvre, une vie de Bassville, à la fin de laquelle il rappelle que l'infortuné répétait : *Je meurs victime d'un fou*, et qu'il mourut en chrétien; c'était, on en conviendra, abuser singulièrement de la fiction. Monti, ardent royaliste à cette époque, suppose que Bassville se repent au moment d'expirer, et que Dieu lui pardonne ses égarements révolutionnaires, mais en lui imposant pour châtiment la vue des crimes de la Révolution et leur punition. La pauvre âme éplorée gémit sur les exécutions de la Terreur et sur le supplice de Louis XVI; pensée dantesque, qui emprunte une grande poésie à l'idée du purgatoire chrétien. Le poëte suppose que Bassville, au moment où il va rendre le dernier soupir, est dérobé par un repentir soudain au supplice des réprouvés, que ses principes philosophiques avaient mérité. Alors la justice divine lui impose, en expiation de ses péchés, un pèlerinage à travers la France, qu'il doit parcourir jusqu'à ce que tous les crimes de la Révolution aient été punis; son propre martyre sera le spectacle des malheurs et des revers issus de ces excès. Ici apparaît l'imitation trop fidèle de la conception de Dante. Un ange conduit Bassville de province en province, pour le rendre témoin de la prétendue désolation qui afflige le beau pays de France; il l'amène à Paris, où se prépare le supplice de Louis XVI. Le messager céleste est pathétique et émouvant dans la scène des derniers adieux du roi à sa famille; il déroule aux yeux de l'ombre qu'il conduit les victoires futures de la coalition; les armées alliées entourent les frontières d'un cercle de fer et de feu; le monde entier conjuré écrase la France et la couvre de ruines et de deuil. Il maudit surtout, avec une colère superbe, les encyclopédistes, pères de la Révolution; il est solennel et mystique lorsqu'il parle de Rome et du pouvoir surhumain du pontife et de son Eglise. Le poëme se termine sans faire pressentir le dénoûment de cette lutte entre la Révolution et l'esprit du passé.

Le rôle de l'ange est calqué sur celui de Virgile près de Dante. Le héros du poëme, par un de ces anachronismes que l'on pardonne à un parti réactionnaire, éprouve exactement les impressions et les souffrances que Dante aurait pu ressentir. Il a dépouillé tout caractère de liberté et d'émancipation, invraisemblance d'autant plus choquante, que le poëte a fait tout d'abord de lui un jacobin et un incrédule.

On sait, en effet, que les événements donnèrent un éclatant démenti aux prédictions de la muse. Quelques années après, Monti écrivait lui-même à un ami : « La tournure qu'ont prise les événements a dérangé tout mon plan, et ne me laisse plus aucune espérance de mettre fin au purgatoire de mon héros. » Du reste, lorsque la Révolution eut franchi les Alpes, Monti s'excusa presque bassement d'avoir écrit la *Bassvilliana* et chercha à effacer ce souvenir en publiant des poésies républicaines, ce qui ne l'empêcha pas, en l'an IV, de voir sa *Bassvilliana* brûlée par le peuple sur la place du Dôme, et d'être destitué d'un emploi « pour avoir publié des ouvrages destinés à inspirer la haine de la démocratie, ou la prédilection pour le gouvernement des rois, des théocrates, des aristocrates. » Quoi qu'il en soit, voici sur ce poëme le jugement de M. Mamiani della Rovere : « On a trop calomnié la facilité de sa muse à changer d'opinion et à prodiguer l'encens, et ceux qui lui ont donné le nom de caméléon l'ont excusé sans le vouloir. L'âme incomplète de Monti, sensitive et versatile à l'excès, ne pouvait pas toujours rendre compte de la mobilité de ses affections, lesquelles se produisaient immédiatement au dehors. J'ai lu mille fois la *Bassvilliana*, et j'ai toujours pensé que ce cantique était écrit de bonne foi; l'hypocrisie et la dissimulation ne trouveront jamais dans ce monde d'expressions aussi véhémentes et aussi nobles. La *Bassvilliana* est peut-être la plus belle poésie qu'ait inspirée le catholicisme romain depuis Grégoire VII jusqu'à nos jours. » Terminons par ces lignes de l'historien Sismondi : « La *Bassvilliana* est

remarquable plus peut-être qu'aucun autre poëme, par la majesté des vers, la noblesse de l'expression et la richesse du coloris. » Le reproche mérité que l'on a fait au poëme de Monti prouve une fois de plus que la muse épique ne doit emprunter ses sujets qu'aux faits accomplis : c'est sous Auguste que Virgile se fait le chantre d'Enée ; c'est au déclin du règne de Louis XIV que Voltaire composa sa *Henriade;* c'est quand Florence a perdu tout espoir de recouvrer son autonomie et sa liberté que le vieux gibelin entonne les *terzine* immortelles de la *Divine Comédie.*

BAST interj. V. BASTE.

BAST (Frédéric-Jacques), savant philologue et diplomate allemand, né en 1772 dans le duché de Hesse-Darmstadt, mort en 1811. Il s'adonna avec passion à l'étude des lettres classiques, des langues anciennes et de la philologie, tout en embrassant la carrière diplomatique, et, après avoir été secrétaire de légation à Vienne, au congrès de Rastadt et à Paris, il fut nommé conservateur de la bibliothèque de Darmstadt. On a de ce savant, qui devint correspondant de l'Institut de France, un opuscule extrêmement remarquable, intitulé *Lettre critique sur Antoninus liberalis, Parthénius et Aristénète* (Paris, 1805) ; et des *Notes* ainsi que des *Dissertations paléographiques*, insérées dans l'édition de Grégoire de Corinthe (1811), dont les érudits font le plus grand cas.

BAST (Martin-Jean DE), prêtre et antiquaire, né à Gand en 1753, mort en 1825. Il prit une part active à la révolution brabançonne en 1789, et jouit pendant quelque temps d'une assez grande influence sur les affaires de son pays. En 1817, ses infirmités le forcèrent à renoncer au ministère ecclésiastique. De Bast était membre de l'Institut des Pays-Bas, de l'Académie de Bruxelles et de la Société des antiquaires de France. Ses principaux ouvrages sont : *Recueil d'antiquités romaines et gauloises, trouvées dans la Flandre proprement dite* (Gand, 1804), suivi de deux suppléments en 1809 et 1813 ; *Recherches historiques et littéraires sur les langues celtique, gauloise et tudesque* (1815-1816, 2 vol.) ; l'*Institution des communes dans la Belgique pendant les* XIIe *et* XIIIe *siècles, etc.* (1819) ; l'*Ancienneté de la ville de Gand* (1821), etc.

BAST (Liévain-Amand-Marie DE), littérateur belge, neveu du précédent, né à Gand en 1787, mort en 1832. Il entra tout jeune dans l'atelier d'un graveur et orfévre distingué, Tiberghien, et s'adonna à la gravure. Après avoir concouru, en 1808, à la fondation de la Société des arts et de littérature de Gand, il devint conservateur du cabinet des médailles de cette ville, secrétaire du collége des Curateurs, membre de l'Institut d'Amsterdam, et, enfin, il fut appelé, en 1829, au poste d'archiviste de la Flandre orientale. Les travaux excessifs auxquels il se livra dans ces dernières fonctions paraissent avoir hâté sa fin. Bast fonda en 1824 le *Messager des sciences et des arts du royaume des Pays-Bas.* Il a publié plusieurs ouvrages qui traitent de matières artistiques, et dont les principaux sont : *Annales du Salon de Gand et de l'école moderne des Pays-Bas* (1823) ; *Notice sur le chef-d'œuvre des frères Van-Eyck*, traduit de l'allemand M. G. F. Waagen (1825) ; *Notice historique sur Antonello de Messine*, traduite de l'italien (1825).

BAST (Louis-Amédée DE), littérateur français, né à Paris en 1795. Officier lors de la chute de l'empire, il fut mis à la demi-solde par le gouvernement des Bourbons, et bientôt après, il embrassa la carrière littéraire, dans laquelle il débuta en 1819 par une épitre en vers, intitulée : *Ma destinée.* Depuis cette époque, il a publié un grand nombre de romans, de nouvelles et d'articles insérés dans divers journaux et recueils périodiques. Parmi ses ouvrages nous citerons : le *Mameluk de la Grenouillère* (1829, 4 vol. in-12) ; *Malfilâtre* (1834, 2 vol. in-8°) ; le *Testament de Polichinelle* (1835) ; le *Cabaret de Ramponeau* (1842) ; la *Galère de M. de Vivonne* (1848) ; les *Galeries du Palais-de-Justice* (1851, 2 vol. in-8°) ; *Merveilles du génie de l'homme, Récits historiques et instructifs sur l'origine et l'état actuel des découvertes et inventions les plus célèbres* (1855, in-8°, avec grav.) ; les *Fresques*, contes et anecdotes (1861, in-18) ; *Contes à ma voisine* (1861, in-18). Nous citerons encore : *Rose Belette*, la *Courtisane de Paris*, la *Petite nièce de Ninon*, l'*Enfant de chœur*, la *Conspiration des Marmousets*, la *Dernière mouche*, *Mascarille*, etc., romans et nouvelles. Il a surtout réussi dans ce dernier genre de littérature. Il a publié, dans le journal le *Droit*, plusieurs séries de monographies et d'études historiques, telles que : la *Collation annuelle des avocats généraux du parlement au couvent des Augustins ;* l'*Ecritoire d'argent ;* les *Trois Prés aux Clercs* ; le *Parlement et le barreau de Paris pendant le système de Law ;* le *Bandit*, le *Diner d'un premier président du parlement de Paris au* XVIe *siècle*, le *Clerc de rapporteur*, etc.

BASTA interj. (ba-sta — de l'ital. *basta*, assez). Au jeu de quinze et d'ambigu, déclaration qu'on a assez de cartes.

BASTA s. m. (ba-sta). Comm. Toile de coton très-fine, qui nous vient des Indes.

BASTA, ville de l'Italie ancienne, dans l'Iapygie (la Pouille), sur la côte orientale et au N. du cap Iapygium (aujourd'hui cap de Leuca).

BASTA (Georges, comte DE), homme de guerre italien, né à Rocca, près de Tarente, mort à Courtray en 1607. Originaire d'Epire, il était petit-fils de Georges Castriot, plus connu sous le nom de Scanderbeg, qui prétendait descendre d'une sœur d'Alexandre le Grand, et qui tenait par alliance aux Comnène, empereurs de Constantinople. Basta entra d'abord au service du duc de Parme, devenu gouverneur des Pays-Bas en 1579. Il se trouvait alors à la tête d'un régiment de cavalerie albanaise, qui avait quitté l'Epire après la mort de Castriot, et il se distingua dans plusieurs expéditions difficiles dont il fut chargé, notamment lorsqu'il parvint, en 1596, à ravitailler la ville de La Fère, assiégée par Henri IV. Sa réputation lui valut d'être appelé près de l'empereur d'Allemagne, qui se l'attacha. La bravoure et l'habileté dont il fit preuve en Transylvanie et en Allemagne furent récompensées par les titres de généralissime, de conseiller de guerre, de gouverneur et de comte du Saint-Empire romain. Basta devint un des plus riches seigneurs de l'Allemagne. Il possédait de vastes domaines en Italie, en Autriche, en Hollande, en Belgique. La ville de Courtray, où il termina sa vie, lui concéda à elle seule des terres évaluées à deux millions. Enfin Basta était un écrivain militaire distingué, et il a laissé deux ouvrages estimés : *Maestro di campo generale* (Venise, 1606), et *Governo della cavalleria leggiera* (Venise, 1612).

BASTAGAIRE s. m. (ba-sta-ghè-re — du gr. *bastagê*, bagage). Antiq. Officier chargé de veiller sur les bagages de l'empereur d'Orient. ‖ Officier de l'Eglise grecque, qui, dans les processions, portait l'image du patron de la paroisse.

BASTAGE s. m. (ba-sta-je — rad. *baster*, qui s'est dit pour *bâter*). Féod. Droit que prélevait le seigneur sur les bêtes bâtées qui traversaient sa seigneurie.

BASTAGUE s. m. (ba-sta-ghe). Mar. Hauban à étague employé sur les lougres. ‖ On dit aussi BASTAQUE.

BASTAN, bourg de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, à 40 kil. S.-O. d'Amasieh, et à 48 kil. N. de Boli. Ce bourg est situé sur l'emplacement de l'ancienne Bithynium, qui prit plus tard le nom de Claudiopolis, et qui, sous le règne d'Adrien, fut nommée Antinopolis, en l'honneur du favori de cet empereur.

BASTAN (VAL DE), vallée d'Espagne, province de Navarre ; ch.-l., Elizondo. Cette vallée, située sur le versant méridional des Pyrénées, entre de hautes montagnes, est bornée au N. par le département français des Basses-Pyrénées, et arrosée par deux petits affluents de la Bidassoa ; elle a 45 kil. de longueur sur 20 kil. de large, et renferme quatorze villages, peuplés par 8,500 hab. Sa principale richesse consiste en gros bétail ; elle produit cependant un peu de blé, du maïs, des châtaignes et des fruits en abondance.

BASTANT s. m. (ba-stan). Techn. Frayon de moulin. ‖ On dit aussi BASTIAN.

BASTANT, ANTE adj. (ba-stan, an-te — rad. *baster*.) Suffisant : *La majorité absolue des suffrages est reconnue aujourd'hui* BASTANTE *à l'achèvement de la loi.* (Chateaub.)

> Renaud n'en prit qu'une somme *bastante*
> Pour regagner son logis promptement.
> LA FONTAINE.

‖ Assez puissant, assez capable : *Etes-vous* BASTANT *pour une telle entreprise?* (Acad.) *Louville, avec madame de Maintenon contraire, n'était pas* BASTANT *pour être de la conférence.* (St-Sim.) ‖ Ce mot a vieilli.

BASTAQUE. V. BASTAGUE.

BASTARD ou **BASTART** (Guillaume DE), vicomte de Fussy et de Terlan, né à Bourges, mort en 1447. Ayant embrassé la carrière des armes au sortir de l'université, il prit part au siége de Bourges en 1432, puis fut nommé lieutenant général du sénéchal de Berri, chambellan et membre du conseil privé du dauphin. Celui-ci étant devenu régent pendant la démence de Charles VI, appela de Bastard aux postes de conseiller et de maître des requêtes, et lorsqu'il fut monté sur le trône sous le nom de Charles VII, il continua à lui donner des marques de son estime et de sa confiance en le nommant maître général extraordinaire des comptes, gouverneur du bailliage de Bourges et lieutenant général pour le roi en Berri. Au milieu des embarras de tous genres où se trouvait la royauté, Bastard rendit les plus grands services en expédiant de sa province des secours en vivres et en argent aux troupes chargées de chasser les Anglais. Lorsque Charles VII fut enfin rentré dans Paris (1437), il supprima la lieutenance générale du Berri ; mais Bastard conserva jusqu'à sa mort ses fonctions de maître des requêtes et de maître général des comptes, et fut un des personnages les plus considérables de son temps.

BASTARD (Guillaume DE), dit *Vespasien*, frère du précédent, mort en 1469, fut conseiller panetier du dauphin, depuis Charles VII, et gouverneur de la ville forte de Mehun-sur-Yèvre. Il conserva jusqu'à sa mort le gouvernement de cette ville, où Charles VII, qui avait en haute estime son panetier, se retira et finit sa vie, devenue misérable par l'appréhension constante où il était d'être empoisonné par son fils le dauphin.

BASTARD (Pierre DE), descendant de Guillaume de Bastard, vicomte de Fussy, vivait au XVIe siècle. Il s'attacha à la fortune du roi Henri de Navarre, qui devint Henri IV, et dont il conquit l'affection ; se battit sous ses ordres à Marmande, à Eause, à Lectoure (1576), à Fleurance, à la prise de Cahors (1580) ; se signala dans toutes les rencontres par son intrépidité, et mourut en 1590, un an après qu'Henri IV eut pris possession du trône de France.

BASTARD (Denis DE), marquis de Fontenay, de la famille des précédents, entra dans la marine, où il se distingua par la plus brillante valeur. Il était en 1694 lieutenant de vaisseau à bord du vaisseau le *Bon*, lorsque celui-ci rencontra le *Berkley-Castle*, bâtiment anglais de 70 canons. Le jeune lieutenant s'élança à l'abordage avec ses marins, et captura le navire ennemi, dont la prise valait plus de 10 millions, à cause de l'argent et des pierreries qui s'y trouvaient. Il fut successivement promu au grade de capitaine de frégate, de capitaine de vaisseau et de chef d'escadre, et mourut à la Guadeloupe en 1723, à l'âge de cinquante-six ans.

BASTARD (Dominique-François DE), de la famille des précédents, né à Nogaro, dans le Gers, en 1747, mort en 1793, entra dans les ordres, se signala par ses vertus et par les grâces de son esprit, et devint chanoine de Lectoure, puis grand vicaire de l'évêque de Lombez. Ayant refusé de prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé, il s'embarqua pour Rome avec quelques prêtres et quelques moines ; mais il fut rejeté par une tempête sur la côte, traduit devant le tribunal révolutionnaire de Toulon et condamné à mort. En montant sur l'échafaud, il fit un discours qui émut tellement la foule, que le commissaire Pierre Bayle crut prudent de faire suspendre l'exécution lorsque la tête de l'abbé Bastard fut tombée, et de renvoyer en prison les trois autres condamnés, qui, grâce à cette circonstance, échappèrent à la mort. — Un autre membre de la même famille, François BASTARD, baron de Saint-Denis, né en Agénois en 1736, mort en 1804, fut grand maître des eaux et forêts de la Guyenne, du Béarn et de la Navarre. Il a laissé en manuscrit un *Traité sur le défrichement et le semis des Landes.* Les idées qu'il y émit furent appliquées avec succès par le gouvernement.

BASTARD (Thomas), poëte anglais, né à Blandfort, mort en 1618. Ayant achevé ses études à Oxford, il s'y fit recevoir membre du collége neuf en 1588, et maître ès arts en 1590 ; mais, peu de temps après, il fut exclu de l'université pour avoir composé des satires où il attaquait de puissants personnages. Il entra alors dans les ordres, obtint de grands succès comme prédicateur, ainsi que par des qualités toutes mondaines, et finit par mourir misérablement dans une prison pour dettes. On a de lui un poëme latin en trois chants, intitulé : *Magna Britannia* (Londres, 1605) ; de fines *Epigrammes* et des *Sermons* (1615).

BASTARD (Dominique DE), jurisconsulte français, né à Toulouse en 1683, mort en 1777. Membre à vingt-deux ans, puis doyen du parlement de cette ville, il rédigea avec talent de nombreux rapports, notamment celui qui concerne les fameuses propositions de l'Eglise gallicane, consacrées par l'édit de 1682. Conformément à ce rapport, le parlement de Toulouse ordonna par arrêt, en 1762, que la doctrine contenue dans les propositions serait suivie et enseignée, et il décréta que nul ne pût être licencié en théologie et en droit canon, ni reçu docteur, qu'après l'avoir soutenue dans l'une de ses thèses. Bastard, l'un des magistrats les plus instruits et les plus renommés de son temps, refusa, en 1762, la place de premier président, et fut nommé membre du conseil du roi en 1774.

BASTARD (François DE), fils du précédent, né à Toulouse en 1722, mort en 1780, fut nommé à vingt ans conseiller au parlement de Toulouse, maître des requêtes à Paris en 1757 et premier président du parlement de sa ville natale, sur le refus de son père, en 1762. S'étant montré favorable aux jésuites et opposé à l'arrêt du parlement qui prononça la dissolution de l'ordre, il indisposa contre lui les conseillers, et, bientôt après, il fut accusé par eux de n'avoir pas su défendre la dignité du parlement, lorsque celui-ci décréta de prise de corps Fitz-James, gouverneur du Languedoc, pour avoir voulu imposer par la force l'enregistrement d'édits de finances. Abreuvé de dégoûts qu'il s'était attirés par son excessive modération au milieu d'esprits exaltés, il finit par se démettre de sa charge en 1769, et fut nommé conseiller d'Etat. Lorsque Maupeou eut supprimé les parlements, qu'il voulut remplacer par des *conseils supérieurs*, Bastard fut chargé par le roi d'aller installer ces conseils à Besançon et à Rennes. Nommé chancelier et surintendant de la maison du comte d'Artois, il établit un ordre parfait dans les finances du prince, qui jouissait d'un immense apanage ; et il contribua à l'édit de suppression des corvées par un mémoire qui produisit une vive impression sur Louis XVI.

BASTARD (John Pollexfen), homme politique anglais, né à Kitley, mort en 1816. La Révolution française avait trouvé des partisans en Angleterre, et surtout parmi les malheureux ouvriers de l'arsenal de Plymouth. A un signal donné, ils se soulevèrent au nombre de plusieurs milliers, et plantèrent, au milieu de la cour de l'arsenal, l'arbre de la liberté. Bien qu'il n'eût pas reçu d'ordres, John Bastard fit prendre les armes à un régiment de la milice, marcha sur l'arsenal et fit un horrible massacre des insurgés, arrêtant ainsi du premier coup toute tentative révolutionnaire à l'instar de la France. Le roi d'Angleterre fit témoigner à Bastard sa satisfaction, et les ministres prirent sur eux toute la responsabilité qu'il avait encourue en violant la loi britannique. Pendant trente-quatre ans, Bastard fut membre du parlement.

BASTARD, botaniste français, était, sous l'empire, professeur de botanique et directeur du jardin des plantes d'Angers. Ayant signé, en 1815, le pacte fédératif du département de Maine-et-Loire en faveur de Napoléon, il fut destitué de ses deux places par la Restauration. Botaniste distingué, Bastard a fait paraître : *Essai sur la Flore de Maine-et-Loire* (Angers, 1807) ; *Notice sur les végétaux les plus intéressants du jardin des plantes d'Angers* (1806), et *Supplément à la Flore de Maine-et-Loire* (1812), une des meilleures flores locales qui aient paru en France.

BASTARD D'ESTANG (Dominique-François-Marie, comte DE), magistrat et homme politique, né à Nogaro (Gers) en 1783, mort en 1844. Conseiller à la cour impériale de Paris (1810), puis premier président de la cour royale de Lyon (1815), il fut appelé en 1819 à la Chambre des pairs, instruisit avec intégrité le procès de Louvel, montra beaucoup d'indépendance politique, et fut, après 1830, un des membres chargés de l'instruction du procès des ministres de Charles X.

BASTARD D'ESTANG (Jean-François-Auguste DE), officier de cavalerie, frère du précédent, né en 1794, fit la campagne de Saxe en 1813, fut fait prisonnier, entra, sous la Restauration, dans les mousquetaires, puis fut admis à la retraite après 1830. Il a publié divers ouvrages, dont les principaux sont : *Costumes de la cour de Bourgogne sous le règne de Philippe le Bon* (in-fol.) ; *Peintures et ornements des manuscrits français* (in-fol.).

BASTARD D'ESTANG (Henri-Bruno DE), magistrat, frère des précédents, né à Paris en 1798. Il est conseiller à la cour impériale de Paris. On a de lui : une *Monographie du parlement de Toulouse* (1854) ; les *Parlements de France, essai historique sur leurs usages, leur organisation*, etc. (1858, 2 vol.). — Son neveu, Jean-Denis-Léon DE BASTARD D'ESTANG, né à Paris en 1822, ancien élève de l'Ecole des chartes, est aujourd'hui attaché au ministère des affaires étrangères. Il a également publié quelques écrits, notamment : *Recherches sur l'insurrection communale de Vézelay* (1851) ; *Vie de Jean de Ferrière, vidame de Chartres* (1858).

BASTARDIE s. f. (ba-star-dî). Bot. Genre de la famille des malvacées, voisin des sidas ou abutilons.

BASTARÈCHE s. f. (ba-sta-rè-che). Sorte de cabriolet qu'on adapte sur le devant de certaines voitures.

BASTARNES, peuplade d'origine incertaine, qui habitait les bords du Dniester et la partie orientale de la chaîne des Carpathes, montagnes qui, à cause de cela, reçurent le nom d'*Alpes Bastarniques.* A l'époque de la grande invasion des barbares, les Bastarnes entrèrent dans la ligue des Goths, avec lesquels ils se trouvèrent confondus. Les Bastarnes étaient de haute stature et avaient un aspect farouche. Tacite, qui les range parmi les Suèves, dit qu'ils étaient vêtus comme les Germains, dont ils parlaient la langue, qu'ils étaient paresseux et malpropres. Ils se servaient d'une espèce de char, qui fut adopté par les Romains, et qui devint célèbre sous le nom de *basterna* ; c'était une espèce de calèche garnie de coussins, et dont les portières étaient fermées par des pierres transparentes. Les dames romaines l'affectionnaient particulièrement ; mais il est à croire qu'elle avait reçu de notables perfectionnements en passant des sauvages Bastarnes aux élégantes matrones. Les antiquaires et les étymologistes se sont évertués à trouver la racine de ce nom ; nous allons donner, sous toute réserve, les deux étymologies qui paraissent les plus vraisemblables. Quelques auteurs ont pensé que le nom de Bastarnes venait du mot slave *basta* (château, retranchement), à cause des retranchements qui environnaient leurs villages ; d'autres, et parmi eux Fréret, trouvent plus naturel de le dériver du mot germain *vaste* (désert), dont on aurait fait *vastar*, *bastar*, habitant des déserts ou des steppes.

BASTARNIQUE adj. (ba-star-ni-ke). Qui a rapport aux Bastarnes.

— *Alpes Bastarniques*, montagnes qui formaient la partie orientale des monts Carpathes actuels, et qui étaient habitées par les Bastarnes.

BASTE ou **BAST** (ba-ste). Interjection qui a un sens très-vague ; elle signifie quelquefois assez, cela suffit, certes ; mais, dans son emploi le plus général, elle marque l'indifférence, le peu d'importance ou d'attention qu'on attache à une chose, le peu d'intérêt qu'il faut y prendre : *Il a dit cela :* BASTE ! *il n'en fera rien.* (Acad.) BASTE ! *laissons-là ce chapitre.*

(Mol.) BAST! BAST! *quand on sait s'occuper des affaires, on ne s'ennuie jamais nulle part.* (Ste-Beuve.)

> *Baste!* songez à vous, dans ce nouveau projet.
> MOLIÈRE.

> *Baste!* ce n'est pas peu que deux mille francs, dus
> Depuis deux ans entiers, vous soient ainsi rendus.
> MOLIÈRE.

> J'ai fait trois mille vers; allons, c'est à merveille;
> *Baste!* Il faut s'en tenir à sa vocation.
> A. DE MUSSET.

> . . . . Il a, dit-on, essayé de les vendre,
> Mais, *baste!* aucun marchand n'aura voulu les [prendre.
> PONSARD.

— Mar. Assez! tiens bon! arrête! amarre! ‖ On dit aussi : VASTE.

BASTE s. f. (ba-ste). Econ. rur. Vaisseau de bois dans lequel on transporte la vendange. ‖ Cylindre à conserver le lait. ‖ Panier qu'on porte attaché au bât d'une bête de somme.

— Comm. Etoffe de soie qu'on tire de la Chine.

— Techn. Nom donné anciennement aux enchâssures soudées aux émaux d'applique, et qui servaient à les attacher sur les vêtements ou sur les pièces de vaisselle : *Il est ordonné que ces émaux, lorsqu'ils seront appliqués sur des étoffes, n'y seront pas cloués par leurs* BASTES *ou chatons, mais cousus à l'aiguille.* (Leroy.)

BASTE s. m. (ba-ste). Jeux. As de trèfle, à certains jeux de cartes, comme l'hombre et le quadrille : *Le* BASTE *est la troisième triomphe noire, le troisième des matadors.*

BASTE (Pierre), contre-amiral français, né à Bordeaux en 1768, tué au combat de Brienne en 1814, s'engagea comme simple marin en 1781, et franchit rapidement tous les grades inférieurs. Il se couvrit de gloire au siége de Mantoue, où il commandait la flotte armée sur les lacs, au siége de Malte en 1798, au combat d'Aboukir, et lors de l'expédition de Saint-Domingue en 1801. Il fit partie de la grande armée en 1807, seconda brillamment les opérations du siége de Pillau, se distingua de nouveau en Espagne en 1808, et fut élevé en 1809 au grade de colonel des marins de la garde. Il revint ensuite en Espagne et s'y rendit maître de la ville d'Almanza. Napoléon le nomma comte de l'empire en 1809, et contre-amiral en 1811.

BASTEL s. m. (ba-stèl). Mar. Ancien nom d'un espars, ou petit mât léger, qui s'applique contre les haubans, qu'il reçoit dans des coches à la hauteur des bastingages, servant ainsi à les maintenir à leur distance ordinaire.

BASTELICA, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kil. N.-E. d'Ajaccio; 3,071 hab. Elève du bétail, châtaignes, fromages; patrie du fameux San Pietro d'Ornano.

BASTER v. n. ou intr. (ba-sté — de l'esp. *basto*, rempli). Suffire : *Je vis du jour à la journée et me contente de quoi suffire aux besoins présents et ordinaires : aux extraordinaires, toutes les provisions du monde n'y sauraient* BASTER. (Montaigne.) ‖ V. mot qui a survécu dans l'interjection *Baste!*

BASTER s. m. (ba-stèr — de *bastard*, pour *bâtard*). Métis provenant d'un blanc et d'une Hottentote : *Les* BASTERS, *et, en général, les Hottentots de la colonie du Cap affectent du mépris pour les autres sauvages.* (Encycl.)

BASTER (Job), botaniste hollandais, né à Zirikzee en 1711, mort en 1775. Reçu docteur en médecine à Leyde en 1731, il s'adonna presque entièrement à son goût pour l'histoire naturelle, et composa, en hollandais et en latin, divers ouvrages, dont les principaux sont : *Principes de botanique suivant Linné* (Harlem, 1768, in-4°); *Opuscula subseciva*, etc. (Harlem, 1762-1765, 2 vol. in-4°); *Sur la génération des animalcules dans l'intérieur des plantes* (1768); et de nombreux mémoires publiés dans les *Verhandelingen* (mémoires) des académies de Harlem et de Flessingues.

BASTÈRE s. f. Bot. Syn. de *rohrie*.

BASTERNE s. f. (ba-stèr-ne — lat. *basterna*, même sens). Antiq. Gros char attelé de bœufs, en usage chez les peuples du Nord, et introduit dans les Gaules par les barbares : *C'est aux* BASTERNES *que Boileau faisait allusion dans ces deux vers si connus :*

> Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
> Promenaient dans Paris le monarque indolent.

Nos carrosses ressemblent entièrement aux BASTERNES, *ou plutôt ce sont des* BASTERNES *perfectionnées.* (Trév.) ‖ Sorte de litière dont faisaient usage les dames romaines. ‖ Plus tard, litière portée à dos de mulet : *Les roussins étaient destinés aux litières, aux* BASTERNES. (Chapus.)

BASTERRÈCHE (Jean-Pierre), homme politique et financier français, né à Bayonne en 1762, mort en 1827. Il était négociant et armateur à Bayonne, lorsqu'il fut nommé membre de la Chambre des députés pendant les Cent-Jours. Réélu par ses concitoyens en 1820 et 1824, il siégea au centre gauche, et prit plusieurs fois la parole sur des questions de commerce, d'industrie ou de finance; il se déclara contre les essais d'empiétement des ministres Villèle et Peyronnet, et mourut avec la réputation d'un homme d'une haute honorabilité. Il a publié : *Choix de discours* prononcés par le général Lamarque (Paris 1828). — Léon BASTERRÈCHE, mort en 1802, était parent du précédent. On a de lui un *Essai sur les monnaies* (Paris, 1801).

BASTI, ville de l'ancienne Espagne, chez les Bastitans, dans la Tarraconaise. Auj. Baza.

BASTIA, ville forte de l'île de Corse, ch.-l. d'arrond., à 124 kil. N.-E. d'Ajaccio, à 1,179 k. de Paris; port sur la côte E. de l'île; pop. aggl. 17,977 hab. — pop. tot. 19,304 hab. L'arrond. a 20 cantons, 94 communes et 74,776 hab. Cour impériale, tribunaux de 1re instance et de commerce. Lycée impérial, école d'hydrographie, bibliothèque et cabinet d'histoire naturelle; place de guerre, ch.-l. de la 17e division militaire; consulats étrangers; fonderie de fonte, forges à la catalane, tanneries, fabriques de pâtes d'Italie, moulins à huile d'olive; construction de navires marchands. Exportation de fonte, fer, cuivre, antimoine, cuirs tannés, légumes secs, farine de maïs et de châtaignes, citrons, cédrats, poisson frais, anguilles de l'étang de Biguglia. Le mouvement de la navigation du port de Bastia, en 1861, a été, à l'entrée, de 529 navires, et à la sortie, de 436 navires jaugeant ensemble 78,758 tonneaux. Le cabotage, pendant la même année, a donné les chiffres suivants : 522 entrées, 641 sorties, 39,442 tonnes. Bâtie en amphithéâtre autour de son port, avec ses beaux quais, son phare, le caractère sévère de sa citadelle, les ruines de ses forts et ses anciens couvents, au-dessus et tout autour des jardins d'orangers et de citronniers mêlés à des bois d'oliviers, au milieu desquels percent de gracieuses villas, Bastia, vue de la mer, a l'aspect monumental et souriant à la fois des villes italiennes du moyen âge; mais, comme elles aussi, Bastia a trop de rues tortueuses et de pentes rapides. La Traverse, nouvellement construite, renferme de belles et grandes maisons; c'est un boulevard d'un kilomètre de long, d'un très-bel aspect et qui annonce une ville populeuse. Sur la place Saint-Nicolas, qui domine la mer, on voit la statue en marbre blanc de Napoléon Ier, par le célèbre sculpteur Bartolini. Napoléon est représenté en empereur romain, le front ceint d'une couronne de laurier, vêtu d'une tunique, et s'appuyant sur une lance. Tout en haut de la Traverse se trouve le palais de justice, construction moderne de mauvais goût, où l'on a prodigué le marbre sans discernement, et dont la distribution intérieure laisse tout à désirer. Parmi les autres édifices, mentionnons la cathédrale, l'église Saint-Jean-Baptiste, l'église Saint-Roch et un vieux donjon dont la construction date du XVe siècle.

L'origine de Bastia ne remonte qu'au XIVe siècle. Fondée en 1383 par les Génois, lorsque Henri Della Rocca leur eut enlevé Biguglia, elle ne fut d'abord qu'un donjon (*bastia*), sur la colline qui dominait Porto-Cardo, pour protéger le débarquement des troupes de la République. Les maisons ne tardèrent pas à s'élever à l'ombre de la forteresse, qui portait cette orgueilleuse devise : *nihil difficile*. En 1482, Tomasino Fregoso, commissaire général de Gênes, les entoura d'un rempart; plus tard, de nouvelles constructions s'étagèrent sur la colline et vinrent rejoindre, autour du port, les cabanes de Porto-Cardo. *Terra-Nova* et *Terra-Vecchia* formèrent par leur réunion la ville de Bastia. Ces deux dénominations existent encore comme divisions municipales. Après la destruction des villes d'Aleria et de Mariana, la nouvelle ville prit un si grand développement que, sous la domination des Génois, elle devint la capitale de la Corse. En 1745, les Anglais la bombardèrent et s'en emparèrent; mais l'année suivante, ils la rendirent aux Génois. En 1748, elle fut assiégée sans succès par les Piémontais. De tous les siéges qu'elle soutint, le plus célèbre est celui de 1794 : Paoli, après avoir conçu le projet de séparer la Corse de la France, résolut de s'emparer des villes qui nous étaient restées fidèles. Il appela les Anglais à son secours et, après un siége de deux mois, força l'héroïque cité à capituler. — Lorsque la Corse formait deux départements, Bastia était le chef-lieu de celui du Golo; ces deux départements ayant été réunis en un seul en 1811, Ajaccio est resté chef-lieu de la Corse, et Bastia est devenue sous-préfecture.

BASTIAN. V. BASTANT.

BASTIANI (l'abbé), aventurier italien, mort à Potsdam en 1787. Sa vie fut un roman qu'il est assez difficile de raconter. Ayant quitté l'Italie, il mena une existence déréglée, vécut longtemps dans la misère, et finit par s'engager à Francfort-sur-le-Mein dans la milice du roi de Prusse. Plus tard, il embrassa l'état ecclésiastique, fut secrétaire de l'évêque de Breslau, chanoine, et, étant parvenu à gagner les bonnes grâces de Frédéric le Grand, il remplit plusieurs missions à Rome pour le service de ce souverain.

BASTIANINO (Sébastien-Filippi dit), également connu sous le surnom de *Il Grattello*, parce qu'il lui arrivait souvent de se servir de petits carreaux (en italien *gratta*), pour peindre des réductions de tableaux, peintre italien, né à Ferrare en 1523, mort en 1602. Il étudiait dans l'atelier de son père, lorsqu'à l'âge de quinze ans il partit tout à coup pour Rome, afin de pouvoir suivre les leçons de Michel-Ange. L'illustre peintre ayant consenti à le recevoir parmi ses élèves, il fit des progrès rapides, s'assimila sa manière et devint un peintre distingué, dont les œuvres sont remarquables par la grandeur du style et l'énergie de l'expression. Parmi les tableaux qu'il a composés dans sa ville natale, où il termina sa vie, on cite : une *Résurrection du Christ*, une *Assomption*, le *Crucifix* de l'église de Jésus, et surtout son magnifique *Jugement dernier*, peint à fresque dans le chœur de la cathédrale de Ferrare. Dans cette composition originale et neuve, même après l'œuvre de Michel-Ange, Bastianino, à l'exemple de quelques artistes de son temps et particulièrement de son maître Buonarotti, a mis tous ses ennemis dans les rangs des réprouvés et ses amis dans ceux des élus. Au milieu de ceux qui sont destinés à l'enfer, il peignit le portrait d'une jeune fille qui l'avait délaissé pour épouser un autre que lui, et il la représenta regardant avec envie la femme du peintre, que celui-ci ne manqua pas de placer à la droite du juge suprême.

BASTIAT (Frédéric), célèbre économiste, né à Bayonne le 19 juin 1801, mort à Rome le 24 décembre 1850. Demeuré orphelin à l'âge de neuf ans (1810), il passa sous la tutelle de son aïeul paternel, possesseur d'un domaine à Mugron, arrondissement de Saint-Sever. Sa tante, Mlle Justin Bastiat, lui servit de mère. Après avoir été un an au collége de Saint-Sever, il fut envoyé à Soréze, où il fit de très-bonnes études. C'est là qu'il se lia d'une amitié intime avec M. Calmètes aujourd'hui conseiller à la cour de cassation. M. de Fontenay raconte, à propos de cette liaison d'enfance, un trait qui révèle la bonté et la délicatesse de Bastiat. Respectée des maîtres, l'amitié des deux élèves avait des priviléges particuliers, et pour que tout fût commun entre eux, on leur permettait de faire leurs devoirs en collaboration et sur la même copie signée des deux noms. C'est ainsi qu'ils obtinrent, en 1818, un prix de poésie. La récompense était une médaille d'or; elle ne pouvait se partager : « Garde-la, dit Bastiat; puisque tu as ton père et ta mère, la médaille leur revient de droit. » Sorti du collége à l'âge de vingt ans environ, Bastiat entra dans la maison de commerce de son oncle, à Bayonne. Une partie de ses loisirs était employée à cultiver les arts et la littérature. Il chantait agréablement, et jouait de la basse avec supériorité. Il s'était pris d'un bel enthousiasme pour l'étude des langues, et il voulut posséder à fond l'italien, l'espagnol et l'anglais. Le goût des études économiques lui vint de bonne heure. Dès l'année 1824, il avait médité les écrits d'A. Smith, de J.-B. Say et de Destutt de Tracy. Sa vocation pour la science devait le détourner du commerce. En 1825, son grand-père étant mort, il vint se fixer à Mugron, ou du moins y établir sa principale résidence. Possesseur de propriétés foncières assez étendues, il conçut, en 1827, la pensée de les exploiter lui-même. Mais ses opérations agricoles ne furent point couronnées de succès, et il ne tarda pas à les abandonner. L'intérêt véritable de sa vie campagnarde, ce fut l'étude, et l'échange continu d'idées avec un voisin, un ami, M. Félix Coudroy, qui fut profondément mêlé à son existence intime et à sa vie intellectuelle. « Si Calmètes, dit M. de Fontenay, est le camarade du cœur et des jeunes impressions, Coudroy est l'ami de l'intelligence et de la raison virile, comme plus tard Cobden sera l'ami politique, le frère d'armes de l'action extérieure et du rude apostolat. » Logés à quatre pas l'un de l'autre, Bastiat et M. Coudroy passaient leur vie ensemble, se voyant trois fois par jour, tantôt dans leurs chambres, tantôt à de longues promenades. Ouvrages de philosophie, d'histoire, de politique, de religion, d'économie politique, tout passait au contrôle de ces deux intelligences associées dans la recherche de la vérité. Le *Traité de législation* de Ch. Comte, surtout, servait de texte habituel à leurs commentaires. « Je ne connais, disait Bastiat, aucun livre qui fasse plus penser, qui jette sur l'homme et la société des aperçus plus neufs et plus féconds. »

La Révolution de 1830 fut accueillie par Bastiat avec enthousiasme. « Mon cher Félix, écrit-il le 4 août 1830 à son ami, l'ivresse de la joie m'empêche de tenir une plume. Ce n'est pas une révolution d'esclaves se livrant à plus d'excès, s'il est possible, que leurs oppresseurs; ce sont des hommes éclairés, riches, prudents, qui sacrifient leurs intérêts et leur vie pour acquérir l'ordre et sa compagne inséparable, la liberté. Qu'on vienne nous dire après cela que les richesses énervent le courage, que les lumières mènent à la désorganisation, etc... Un gouvernement provisoire est établi à Paris, ce sont MM. Laffitte, Audry-Puyraveau, Casimir Périer, Odier, Lobau, Gérard, Schonen, Mauguin, La Fayette. Ces gens-là pourraient se faire dictateurs; tu verras qu'ils n'en feront rien pour faire enrager ceux qui ne croient ni au bon sens ni à la vertu. » Au mois de novembre 1830, Bastiat fit paraître son premier écrit. C'est une brochure politique qui fut lancée pour soutenir la candidature de M. Faurie, dont le libéralisme n'était point suspect, mais qui avait eu le malheur de ne point faire partie de la Chambre avant la révolution de Juillet et qui n'avait pu, en conséquence, voter avec les 221. Or, il paraît qu'à cette époque bon nombre d'électeurs tenaient par-dessus tout à voter pour les 221. Bastiat s'éleva contre ce vote *de récompense*, et l'on reconnaît déjà la plume qui devait écrire les *Sophismes politiques*. « Voici, écrivait-il, un électeur qui tient obstinément à renommer à tout jamais les 221. Vous avez beau lui faire les objections les mieux fondées, il répond à tout par ces mots : *Mon candidat est des* 221. — Mais ses antécédents? — Je les oublie : il est des 221. — Mais il est membre du gouvernement. Pensez-vous qu'il sera très-disposé à restreindre un pouvoir qu'il partage, à diminuer des impôts dont il vit? — Je ne m'en mets pas en peine : il est des 221. — Mais songez qu'il va concourir à faire des lois. Voyez quelles conséquences peut avoir un choix fait par un motif étranger au but que vous vous proposez. — Tout cela m'est égal; il est des 221. » Vers 1831, Bastiat fut nommé juge de paix à Mugron, et l'année suivante, élu membre du conseil général du département des Landes. De temps en temps, il se laissait porter à la députation. Il profitait, comme il le racontait en riant, de ces rares moments où on lit en province, pour répandre dans ses circulaires électorales, et « distribuer, sous le manteau de la candidature, » quelques vérités utiles. Les principes politiques formulés dans ces circulaires étaient que la *forme* du gouvernement et le *personnel* du pouvoir importent peu; que le droit de voter l'impôt, si l'on sait en faire un usage judicieux, suffit à la liberté, parce qu'il donne aux citoyens la faculté de renfermer le pouvoir dans ses attributions légitimes; que la tendance naturelle et constante de l'Etat, comme celle de tous les êtres organisés, est d'étendre indéfiniment sa sphère d'action; que cette tendance produit l'accroissement des profits et des fonctions, l'ambition des places, les luttes et les brigues dont cette ambition est la source, les entraves de l'industrie, les monopoles; qu'on ne saurait défendre avec trop de vigilance et de fermeté contre cette tendance à l'ingérence et à l'absorption les droits de l'individu, le domaine de la liberté. Cela pouvait se résumer dans ces mots : *Foi systématique* à la libre activité de l'individu; *défiance systématique* vis-à-vis de l'Etat conçu abstraitement, c'est-à-dire défiance parfaitement pure de toute hostilité de parti.

En 1834, Bastiat publia, sur les *Pétitions de Bordeaux, le Havre et Lyon concernant les douanes*, des réflexions où l'on voit le germe de la théorie de la valeur qu'il devait développer plus tard dans les *Harmonies économiques*. Les pétitionnaires demandaient que toute protection fût retirée aux matières premières, c'est-à-dire à l'industrie agricole; mais qu'une protection fût continuée à l'industrie manufacturière; ils se fondaient sur cette idée, « que les matières premières sont vierges de tout travail humain », et que « les objets fabriqués ne peuvent plus servir au travail national. » Bastiat commence par établir que les matières premières sont, comme les objets fabriqués, le produit du travail; que, dans celles-là comme dans ceux-ci, c'est le travail qui fait toute la valeur; que l'agriculteur, lorsqu'il vend du blé, ne se fait pas payer le travail de la nature, mais le sien; que la distinction qu'on veut faire sous ce rapport entre les matières premières et les matières fabriquées est futile. Il s'efforce ensuite de montrer que, si l'abondance et le bon marché doivent être considérés comme un avantage pour la nation, lorsqu'il s'agit des matières dites *premières*, il faut voir un avantage en tout semblable dans l'abondance et le bon marché des matières fabriquées; qu'il est absurde et inique de vouloir que l'abondance des unes soit due à la liberté et la rareté des autres au privilége; que le régime de la libre concurrence doit être appliqué à tous les produits et à toutes les industries.

La réputation de Bastiat commençait à grandir. Après les *Réflexions sur les pétitions des ports*, il fit paraître successivement *le Fisc et la Vigne* (1841), le *Mémoire sur la question vinicole* (1843); le *Mémoire sur la répartition de l'impôt foncier dans le département des Landes* (1844). Dans les deux premiers de ces opuscules, il attaquait avec vigueur les entraves apportées à l'industrie viticole par l'impôt indirect, l'octroi et le régime prohibitif, et émettait des vues remarquables sur le système des impôts. « L'abolition pure et simple des impôts de consommation, disait-il, impliquerait un gouvernement circonscrit dans sa fonction essentielle, qui est de maintenir la sécurité intérieure et extérieure, et n'exigeant plus que des ressources proportionnées à cette sphère d'action. » Mais combien nous sommes éloignés d'une telle tendance! Le temps n'est donc pas venu de songer à cette abolition, réclamée au nom du principe de l'égalité des charges. Mais ce qui est d'une opportunité incontestable, c'est de faire subir à l'impôt indirect, encore dans l'enfance, une révolution analogue à celle que le cadastre et la péréquation ont amenée dans l'assiette de la contribution territoriale. La loi rationnelle d'un bon système d'impôts de consommation est celle-ci : *généralisation aussi complète que possible, quant au nombre des objets atteints, modération poussée à son extrême limite possible, quant à la quotité de la taxe.* Il semble que c'est sur le principe diamétralement opposé, *limitation quant au nombre des objets taxés, exagération quant à la quotité de la taxe*, que l'on ait fondé notre système financier en cette matière. On a fait choix, entre mille, de deux ou trois produits, le sel, les boissons, le tabac, et on les a accablés.

La force des choses allait jeter bientôt Bastiat sur un plus vaste théâtre. S'étant, par hasard, abonné à un journal anglais, *the Globe and Traveller*, il avait appris et l'exis-

tence de l'*Anti-corn-law-league* et la lutte que se livraient, en Angleterre, la *liberté commerciale* et le régime protecteur. Il suivit avec admiration la marche et les progrès de ce mouvement, et conçut le projet de le faire connaître en France. C'est sous cette impression qu'il envoya au *Journal des économistes* son premier article. Cet article, intitulé : *De l'influence des tarifs anglais et français sur l'avenir des deux peuples*, arrivait du fond des Landes, sans être appuyé par la moindre recommandation. Aussi, languit-il quelque temps dans les cartons. Mais enfin, sur les instances de M. Guillaumin, le rédacteur en chef du journal, M. Dussard jeta les yeux sur ce travail d'un aspirant économiste. « Il reconnut, dit M. de Molinari, la touche ferme et vigoureuse d'un maître, *ex ungue leonem*, et s'empressa aussitôt de mettre en lumière ce diamant, qu'il avait pris d'abord pour un simple morceau de quartz. » L'article parut dans le mois d'octobre 1844 et obtint un succès complet. On admira la force des arguments, la sobriété, l'élégance et la vivacité spirituelle du style. Les maîtres de la science, les Dunoyer, les Michel Chevalier adressèrent des félicitations à ce débutant qui, d'emblée, prenait place parmi eux. Dès lors, la vocation de Bastiat est décidée; le voilà en communication permanente avec le public; sa vie appartiendra désormais tout entière à la propagande économique. Tout en faisant paraître la première série des *Sophismes économiques* (v. ce mot), il se met en rapport avec Cobden et s'occupe d'écrire l'histoire de la Ligue anglaise. Cette histoire fut publiée, au mois de mai 1845, sous le titre de *Cobden et la Ligue* ou l'*Agitation anglaise pour la liberté des échanges*. « Je me suis permis, écrivit l'auteur à Cobden, de m'emparer de votre nom, et voici mes motifs : je ne pouvais intituler cet ouvrage : *Anti-corn-law-league*. Indépendamment de ce qu'il est un peu barbare pour les oreilles françaises, il n'aurait porté à l'esprit qu'une idée restreinte. Il aurait présenté la question comme purement anglaise, tandis qu'elle est humanitaire, et la plus humanitaire de toutes celles qui s'agitent dans notre siècle. Le titre plus simple, la *Ligue*, eût été trop vague et eût porté la pensée sur un épisode de notre histoire nationale. J'ai donc cru devoir le préciser, en le faisant précéder du nom de celui qui est reconnu pour être l'âme de cette agitation. » Une autre lettre de Bastiat nous apprend que son but, en traduisant et faisant connaître en France les principaux discours des orateurs de la Ligue, était tout à la fois de présenter, sous une forme vive, variée, accessible à tous, les arguments qu'invoque la liberté commerciale, de montrer le parti qu'on peut tirer des institutions constitutionnelles pour obtenir une grande réforme, et de porter un coup vigoureux à ces deux fléaux de notre époque : l'esprit de parti et les haines nationales.

L'ouvrage sur *Cobden et la Ligue* eut un grand retentissement et valut à son auteur le titre de membre correspondant de l'Institut. Ce n'était pas assez pour Bastiat d'avoir éveillé l'attention de son pays sur le grand mouvement libre-échangiste qui venait de triompher en Angleterre; il voulut que la France eût aussi sa ligue et son agitation. Le libre échange lui apparaissait comme une question de principe, de justice absolue, et qui devait, au même titre que les questions de politique, de morale et de religion, exciter les passions et grouper les dévouements. Une première réunion eut lieu à Bordeaux, le 23 février 1846, dans laquelle l'association bordelaise pour la liberté des échanges fut constituée. Bientôt, le mouvement se propagea dans toute la France. A Paris, un premier noyau, formé par les membres de la Société des économistes, auxquels s'adjoignirent des pairs de France, des députés, des industriels, des négociants, jeta les bases d'une association qui devait embrasser le pays tout entier. Des groupes importants se formèrent aussi à Marseille, à Lyon et au Havre. Bastiat comprit que, dans un pays de centralisation comme le nôtre, l'impulsion devait partir du centre, et il n'hésita pas à dire adieu à sa solitude de Mugron pour venir s'établir à Paris. « Il nous semble encore le voir, raconte M. de Molinari, faisant sa première tournée dans les bureaux des journaux qui s'étaient montrés sympathiques à la cause de la liberté du commerce. Il n'avait pas eu le temps encore de prendre un tailleur et un chapelier parisien; d'ailleurs, il y songeait bien, en vérité! Avec ses longs cheveux et son petit chapeau, son ample redingote et son parapluie de famille, on l'aurait pris volontiers pour un bon paysan en train de visiter les merveilles de la capitale. Mais la physionomie de ce campagnard était malicieuse et spirituelle, son grand œil noir était vif et lumineux, et son front, de grandeur moyenne, mais taillé carrément, portait l'empreinte de la pensée. Au premier coup d'œil, on s'apercevait que ce paysan-là était du pays de Montaigne, et, en l'écoutant, on reconnaissait un disciple de Franklin. » Bastiat ne perdit pas son temps à Paris. Son activité était prodigieuse. Il donnait à la fois des articles de polémique et de variétés à trois journaux, sans compter des travaux plus sérieux pour le *Journal des économistes*. Chaque jour, il prenait à partie les champions de la protection et il leur livrait des combats à outrance. En même temps, il faisait des démarches actives pour hâter l'organisation de l'association parisienne, et il entretenait une correspondance suivie avec les associations naissantes de Bordeaux, de Lyon et de Marseille. Il correspondait aussi avec Cobden, qui lui avait voué une amitié toute fraternelle. Sous l'impulsion de cette conviction ardente, l'opinion s'ébranle à Paris; Bastiat est à tout; la commission centrale s'organise; il en est le secrétaire et il en rédige le programme; on fonde un journal hebdomadaire, le *Libre-Echange;* il le dirige; il parle dans les réunions; il se met en rapport avec les ouvriers et les étudiants; il va faire des tournées et des discours à Lyon, à Marseille, au Havre, etc.; il ouvre, salle Taranne, un cours d'économie politique pour la jeunesse des écoles. « Personne, dit M. de Fontenay, ne peut dire ce que fût devenu ce mouvement, s'il n'eût été brusquement arrêté par la révolution de 1848. »

Bastiat accepta la république avec la plus entière sincérité, mais sans fermer les yeux sur les difficultés que préparaient à cette forme de gouvernement les ambitions confuses et ardentes de rénovation sociale qu'elle amenait à sa suite. La révolution de février, écrivait-il à M. Coudroy le 29 février 1848, a été certainement plus héroïque que celle de juillet; rien d'admirable comme le courage, l'ordre, le calme, la modération de la population parisienne. Mais quelles en seront les suites? Depuis dix ans, de fausses doctrines, fort en vogue, nourrissent les classes laborieuses d'absurdes illusions. *Elles sont maintenant* convaincues que l'Etat est obligé de donner du pain, du travail, de l'instruction à tout le monde. Le gouvernement provisoire en a fait la promesse solennelle; il sera donc contraint de renforcer tous les impôts pour essayer de tenir cette promesse, et, malgré cela, il ne la tiendra pas. Je n'ai pas besoin de te dire l'avenir que cela nous prépare... La *curée* des places est commencée, plusieurs de mes amis sont tout-puissants; quant à moi, je ne mettrai les pieds à l'Hôtel de ville que comme curieux; je regarderai le mât de cocagne, je n'y monterai pas. Pauvre peuple! Que de déceptions on lui a préparées! Il était si simple et si juste de le soulager par la diminution des taxes; on veut le faire par la profusion, et il ne voit pas que tout le mécanisme consiste à lui prendre dix pour lui donner huit, *sans compter la liberté réelle qui succombera à l'opération!* J'ai essayé de jeter ces idées dans la rue par un journal éphémère, qui est né de la circonstance; croirais-tu que les ouvriers imprimeurs eux-mêmes discutent et désapprouvent l'entreprise! ils la disent *contre-révolutionnaire*. Comment lutter contre une école qui a la force en main et qui promet le bonheur parfait à tout le monde? »

Le journal dont il est ici question était intitulé la *République française*. Bastiat publia dans les premiers numéros de cette feuille plusieurs articles remarquables sur les questions du moment; il engageait les gouvernements étrangers, et spécialement l'Angleterre, à donner à la France l'exemple du désarmement; il flétrissait la curée des places, et, comme remède à cette plaie, il indiquait la réduction des fonctions salariées par l'Etat. Enfin il s'efforçait de lutter contre le socialisme. A la *Démocratie pacifique*, qui demandait une lieue carrée de terrain pour expérimenter son phalanstère, il opposait, le 2 mars, la *pétition d'un économiste*, qui réclamait, lui aussi, sa lieue carrée, en affirmant que son expérience ne coûterait rien au gouvernement. « Notre plan, disait-il, est fort simple. Nous percevrons sur chaque famille, et par l'impôt unique, une très-petite part de son revenu, afin d'assurer le respect des personnes et des propriétés, la répression des fraudes, des délits et des crimes. Cela fait, nous observerons avec soin comment les hommes *s'organisent d'eux-mêmes*. Les cultes, l'enseignement, le travail, l'échange y seront parfaitement libres. Nous espérons que, sous ce régime de liberté et de sécurité, chaque habitant ayant la faculté, par la liberté des échanges, de créer sous la forme qui lui conviendra la plus grande somme de valeur possible, les capitaux se formeront avec une grande rapidité. Tout capital cherchant à s'employer, il y aura donc une grande concurrence parmi les capitalistes. Donc les salaires s'élèveront; donc les ouvriers, s'ils sont prévoyants et économes, auront une grande facilité pour devenir capitalistes, et alors il pourra se faire entre eux des combinaisons, des associations dont l'idée sera conçue et mûrie par eux-mêmes. »

Bastiat fut envoyé à l'Assemblée constituante, puis à la Législative, par les électeurs du département des Landes. Il y siégea à la gauche dans une attitude un peu isolée, mais entourée du respect de tous les partis, « votant, a-t-il dit, avec la droite contre la gauche quand il s'agissait de résister au débordement des fausses idées populaires; votant avec la gauche contre la droite quand les griefs légitimes de la classe pauvre et souffrante lui paraissaient méconnus. » Membre du comité des finances, dont il fut nommé huit fois de suite vice-président, il s'attacha à y faire prévaloir ses principes de gouvernement à bon marché. Une de ses maximes favorites était que le législateur « ne peut rien donner aux uns par une loi sans être obligé de prendre aux autres par une autre loi. » Lors de la discussion du préambule de la Constitution, il demanda la parole contre le droit au travail, mais trop tard pour l'obtenir. Il concourut à la réduction de l'impôt du sel et de la poste. Il prit l'initiative d'une proposition déclarant incompatible le portefeuille de ministre avec le mandat de député, et présenta, à l'appui de cette incompatibilité, des considérations, sinon très-solides, au moins fort ingénieuses. A la Législative, il prit deux fois la parole : la première fois sur l'impôt des boissons, la seconde sur les coalitions d'ouvriers. Il voulait soulager la nation de l'impôt oppressif et onéreux qui pèse sur l'une de ses consommations les plus usuelles; *mais il comprenait parfaitement* que cela ne se pouvait faire sans réduire sérieusement le budget des dépenses. Aussi proposait-il à l'Assemblée un vaste plan de réformes financières, comprenant l'ensemble des services publics. Dans la discussion relative aux coalitions, Bastiat soutint, contre les légistes de la majorité, et notamment contre M. de Vatismesnil, le droit que possèdent les ouvriers de refuser leur travail soit isolément, soit de concert, et il démontra qu'en les empêchant d'user de ce droit on intervenait *contre eux* dans les débats du salaire.

Bastiat n'avait pas appelé la république, et nous avons vu qu'il attribuait peu d'importance à la question de la forme du gouvernement; mais, à ses yeux, c'était le devoir de tout bon citoyen de travailler à maintenir des institutions que les représentants du pays avaient acceptées d'un accord unanime. Lors de l'élection du président, il avait voté pour le général Cavaignac, parce que ce nom signifiait clairement, selon lui, paix au dehors, maintien de la république au dedans, et qu'il ne savait « ce qu'on pouvait attendre du prince Louis Napoléon. » Il n'entendait pas « poursuivre un nouveau but, tenter de nouvelles aventures, » suivre la réaction dans la voie où elle était entraînée par l'abus du triomphe, l'irritation, la colère et la peur. Il avait confiance dans le suffrage universel, et il ne voulut point le restreindre. Eloigné de la tribune par la faiblesse croissante de ses poumons, il s'appliqua à combattre par la plume les utopies socialistes, et à éclairer les masses sur ce qu'il considérait comme leurs véritables droits et leurs véritables intérêts. Il commença dans ce but la publication d'une série de pamphlets, qui sont des chefs-d'œuvre de logique et de style : *Propriété et loi*, *Justice et fraternité* (1848, brochure in-16); *Protectionisme et communisme, lettre à M. Thiers* (1849, in-16); *Capital et rente* (1849, in-16); *Paix et liberté, ou le budget républicain* (1849, in-16); *Incompatibilités parlementaires* (1849, in-16); *L'Etat*, *Maudit argent!* (1849, in-16); *Baccalauréat et socialisme* (1850, in-16); *Spoliation et loi* (1850, in-16); *La loi* (1850, in-16); *Ce que l'on voit et ce que l'on ne voit pas* (1850, in-16). Ecoutez Bastiat, expliquant lui-même à ses commettants les motifs qui lui ont mis les armes, je veux dire la plume à la main. « La propriété est menacée dans son principe même; on cherche à tourner contre elle la législation : je fais la brochure *Propriété et loi*. On veut fonder la fraternité sur la contrainte légale : je fais la brochure *Justice et fraternité*. On ameute le travail contre le capital; on berce le peuple de la chimère de la gratuité du crédit : je fais la brochure *Capital et rente*. L'école purement révolutionnaire veut faire intervenir l'Etat en toutes choses, et ramener ainsi l'accroissement indéfini des impôts : je fais la brochure l'*Etat*, spécialement dirigée contre le manifeste montagnard. Il m'est démontré qu'une des causes de l'instabilité du pouvoir et de l'envahissement désordonné de la fausse politique, c'est la guerre des portefeuilles : je fais la brochure *Incompatibilités parlementaires*. Il m'apparaît que presque toutes les erreurs économiques qui désolent ce pays proviennent d'une fausse notion sur les fonctions du numéraire : je fais la brochure *Maudit argent*. Je vois qu'on va procéder à la réforme financière par des procédés illogiques et incomplets : je fais la brochure *Paix et liberté, ou le budget républicain*. » Vers la fin de 1849, le succès des *Pamphlets* fournit à Bastiat l'occasion d'engager et de soutenir contre Proudhon une lutte glorieuse, pour laquelle nous renvoyons aux mots ÉCHANGE (banque d') et INTÉRÊT.

A quelque temps de là, Bastiat publiait le premier volume du plus important de ses ouvrages, les *Harmonies économiques*.

C'est dans ce beau livre que l'on trouve les vues les plus originales du célèbre économiste, notamment une nouvelle théorie de la valeur, sur laquelle il prétendait asseoir la légitimité de la propriété (V. HARMONIES ÉCONOMIQUES.) et qu'il opposait aux idées régnantes dans l'école sur ce point. Les *Harmonies économiques* devaient avoir un second volume. Malheureusement, il n'eut pas le temps d'achever son œuvre. Atteint d'une maladie du larynx, il alla vers le milieu de septembre 1850, pour obéir à l'avis des médecins, demander au climat de l'Italie une guérison qu'il ne devait pas obtenir. Il séjourna d'abord à Pise, puis alla s'établir à Rome, où il mourut le 24 décembre 1850, après de longues et cruelles souffrances.

Nous aurons occasion, aux mots LIBRE ÉCHANGE, MONOPOLE, PROPRIÉTÉ, VALEUR, etc., d'exposer et de discuter les doctrines de Bastiat. Bornons-nous à dire ici que l'idée qui forme, pour ainsi dire, le centre de sa philosophie économique est celle du finalisme, de l'optimisme appliqué au libre mouvement des intérêts. A cette idée fondamentale de l'harmonie spontanée, providentielle des intérêts, se rattachent très-logiquement la distinction lumineuse qu'il établit entre l'utilité et la valeur, les conséquences qu'il tire de cette distinction relativement à la propriété, sa critique des théories de Malthus et de Ricardo, la formule : *Les services s'échangent contre les services*, qu'il substitue à celle de J.-B. Say : *Les produits s'échangent contre les produits;* le caractère absolu qu'il accorde au principe du libre échange, sa négation radicale de toute organisation artificielle de la société, qu'elle s'appelle protection ou socialisme; enfin sa conception négative de l'Etat, dont il borne les attributions au maintien de la justice et de la sécurité, et son système de gouvernement à bon marché.

Les œuvres complètes de Bastiat ont été publiées en 1855 (6 vol. Guillaumin) par M. Paillottet. Une seconde édition, comprenant un volume de plus, a paru en 1862.

BASTIDAN, ANE s. (ba-sti-dan, a-ne — rad. *bastide*). Habitant d'une petite ferme ou bastide : *De belles* BASTIDANES, *qui en passant firent de grands éclats de rire.* (Mme de Simiane). ‖ N'est usité qu'en Provence.

BASTIDAS (Rodrigue DE), navigateur espagnol de la fin du XVe siècle. La découverte de Christophe Colomb avait excité en Espagne la passion des voyages d'exploration. Bastidas fut un des premiers qui marchèrent sur les traces du grand navigateur. S'étant associé avec Jean de la Casa, il partit pour le nouveau monde, explora la mer des Antilles, et, ayant jeté l'ancre dans le golfe de Darien, il donna son nom au port qui prit plus tard celui de Carthagène. Arrivé à Saint-Domingue, il fut arrêté par ce même Bovadilla, qui avait déjà envoyé Colomb captif en Espagne. Sous le prétexte qu'il avait traité avec les Indiens sans l'autorisation du gouvernement, Bovadilla lui fit subir le même sort; mais, de retour dans sa patrie, Bastidas obtint pleine justice.

BASTIDE s. f. (ba-sti-de — du prov. *bastir*, bâtir). Petite ferme ou petit logement de maître à la campagne, dans les environs de Marseille : *Tout le chemin qui conduit d'Aix à Marseille est plein de* BASTIDES. (Trév.) *Je suis revenu à pas lents à ma* BASTIDE *blanche, aux volets verts.* (Balz.) *Chaque* BASTIDE *s'enorgueillit aujourd'hui d'un bassin et d'un jet d'eau.* (Th. Gaut.) *Ce vallon d'oliviers renferme quelques* BASTIDES *vieilles et noires, comme les peintres les recherchent.* (A. Meyer.) *Les* BASTIDES *ont, de tout temps, excité la verve satirique des voyageurs.* (T. Delord.)

— Fortif. Petit ouvrage provisoire, que l'on construisait pour les besoins de l'attaque. ‖ *Assiéger par bastides*, Elever des bastides autour de la place assiégée.

— **Encycl.** C'est dans le midi de la France, particulièrement dans la banlieue de Marseille, que le mot *bastide* « enfant de la Provence » désigna une maison de campagne placée dans quelque agréable site, où venaient s'installer, chaque dimanche, ou plutôt le samedi soir, les familles retenues toute la semaine à la ville par les nécessités du négoce. Méry, en vers harmonieux, a chanté la *Bastide*, ce pittoresque *Buen retiro* qui, depuis une vingtaine d'années, est distancé par la villa. « Aujourd'hui, dit M. Bertin, un écrivain marseillais, nous avons changé tout cela : la villa, la maison de plaisance, le pied-à-terre luxueux ont détrôné la *bastide*. » Cependant la *bastide* était en grande faveur, et un poëte provençal en a tout récemment célébré les agréments passés dans ces vers :

Monuments fastueux d'orgueil ou de puissance,
Hôtels, palais, châteaux, votre magnificence
N'éblouit pas mes yeux, n'inspire pas mes chants.
Je ne veux célébrer que la maison des champs,
La riante *bastide*, enfant de la Provence,
Asile du repos et de l'indépendance.
Là, le gros financier et le mince commis,
Pour goûter des plaisirs également promis,
Viennent, l'un en calèche et l'autre en carriole;
Le beau sexe, abjurant la sotte gloriole
Qui, dans notre cité, le gouverne aisément,
Sur un humble baudet arrive doucement.
. . . .
Voulez-vous admirer les efforts du génie?
Visitez avec moi ma retraite chérie;
Sur trente pieds carrés vous trouvez réunis :
Petits appartements de meubles bien garnis,
Boudoir, salle à manger, salon de compagnie,
Cuisine appétissante auprès de l'écurie
Et jardin hollandais, où courent deux ruisseaux
Qui vont, lorsqu'il a plu, renforcer de leurs eaux
Un étang poissonneux, mer en miniature.

Ces vers sont d'un brave nourrisson de la Provence, plutôt que d'un nourrisson des Muses. Celui-ci

Cuisine appétissante auprès de l'écurie

n'aurait pas mérité la violette d'or aux jeux floraux, si le cénacle avait été présidé par Berchoux ou Brillat-Savarin.

Aujourd'hui, la *bastide* est détrônée en Provence par le *cabanon*, mais on la trouve encore dans le Bordelais.

BASTIDE (LA), bourg de France (Lot), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 k. S.-O. de Gourdon; pop. aggl. 778 hab. — pop. tot. 1,703 hab. Patrie de Joachim Murat. Ce bourg est aussi appelé *La Bastide-Fortunière* ou *La Bastide-Murat*.

BASTIDE-CENON (LA), bourg de France (Gironde), arrond. et à 3 kil. de Bordeaux, dont elle forme comme un faubourg sur la Garonne; c'est là que se trouve l'embarcadère du chemin de fer de Bordeaux à Paris; pop. aggl. 6,060 hab. — pop. tot. 6,817 hab.

BASTIDE-CLAIRENCE (LA), bourg de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kil. S.-E. de Bayonne; pop. aggl. 571 hab. — pop. tot. 1,578 hab. Bonneterie, bérets, bas, clouteries et tanneries. ‖ On y remarque une jolie église paroissiale avec un beau portail roman.

BASTIDE-DE-SÉROU (LA), bourg de France (Ariége), ch.-l. de canton, arrond. et à 17 kil. N.-O. de Foix, sur la rive droite de l'Arize; pop. aggl. 1,068 hab. — pop. tot. 2,717 hab. Fabrique de bonneterie de laine; filatures, tuileries, briqueterie, scierie hydraulique. Dans les champs voisins on trouve de petits cristaux isolés de quartz ou cristal de roche de diverses couleurs; sur la montagne dite *la Garosse*, on voit une belle grotte, riche en stalactites. Ruines du château du Loup.

BASTIDE-L'ÉVÊQUE (LA), bourg et commune de France (Aveyron), canton de Rieupeyroux, arrond. et à 8 kil. E. de Villefranche, près d'un petit affluent de l'Aveyron; pop. aggl. 236 hab. — pop. tot. 3,355 hab.

BASTIDE-ROUAYROUX (LA), bourg et commune de France (Tarn), canton de Saint-Amans-Soult, arrond. et à 38 kil. S.-E. de Castres, sur la rive droite du Thoré, au pied de la montagne Noire; pop. aggl. 1,623 hab. — pop. tot. 2,633 hab. Fabrication de bois de soufflets, de cylindres pour fouler les draps, de draps lissés et croisés.

BASTIDE (Marc-Antoine DE LA), diplomate et publiciste français, né à Milhau vers 1624, mort en 1704. Issu d'une famille protestante, il se fit, par la distinction de son esprit, un zélé protecteur du surintendant Fouquet, fut nommé en 1652 secrétaire d'ambassade à Londres, où il resta sept ans, puis il se livra à des travaux littéraires et à des controverses religieuses, qui lui valurent une grande réputation parmi ses coreligionnaires. Lors de a révocation de l'édit de Nantes, Bastide fut relégué à Chartres; mais bientôt après il put passer en Angleterre (1687). On a de lui deux *Réponses* à l'exposition de la doctrine de l'Eglise par Bossuet (1672 et 1680, in-12); un *Traité de l'Eucharistie* (1683). Il a revu la version en vers des *psaumes*, par Théodore de Bèze, Marot et Conrart, ainsi que l'ancienne traduction des psaumes en prose (Amsterdam, 1692); et il a cherché à démontrer que Pelisson était l'auteur du fameux *Avis aux réformés*, qu'on attribuait à Bayle.

BASTIDE (Jean-François DE), littérateur français, né à Marseille en 1724, mort à Milan en 1798. Arrivé fort jeune à Paris, il s'y lia avec Crébillon fils, Dorat, Voisenon, embrassa la carrière littéraire et produisit un grand nombre d'ouvrages écrits d'une plume facile, mais qui révèlent à chaque page l'esprit superficiel de l'auteur. Parmi ces ouvrages, aujourd'hui oubliés, et qui firent la fortune de Bastide, se trouvent des romans : les *Confessions d'un fat* (1749); la *Trentaine de Cythère* (1752); les *Têtes folles* (1753); et des comédies, des recueils littéraires et moraux : le *Nouveau Spectateur* (1758); l'*Elixir littéraire* (1766); le *Penseur* (1766). Il a commencé en 1757 le *Choix des anciens Mercures*, et il rédigea pendant plusieurs années la *Bibliothèque universelle des romans*.

BASTIDE (Jenny DUFOURQUET, dame), femme de lettres française, connue surtout sous le pseudonyme de *Camille Bodin*, née à Rouen en 1792. Elle débuta en 1821 par la publication d'un petit poëme intitulé *Napoléontine*, et par celle d'un volume de *Souvenirs*, qu'elle signa de son nom de famille, ainsi que ses premiers romans, parmi lesquels nous citerons : les *Confessions de ma tante* (1825); *La belle-mère* (1828); *Marius et Frédéric* (1830); la *Cour d'assises* (1832). Elle publia ensuite, sous le nom de Thalarès Dufourquet : *Un drame au palais des Tuileries* (1832); enfin, sous celui de Camille Bodin : *El Albanico* (1833); *Un remords* (1834); *Pascaline et Savinie* (1835); *Une sur mille* (1836); *Sténia et l'abbé Maurice* (1837); les *Mémoires d'un confesseur* (1845); *Alice de Lostange* (1847); *Francine de Plainville* (1850), etc. Ces romans, où l'on remarque des caractères bien observés, sont écrits d'une plume facile, trop facile peut-être, et ont valu à leur auteur un certain renom.

BASTIDE (Jules), homme politique et publiciste, né à Paris en 1800. Après avoir fait de bonnes études au lycée Henri IV, il suivit les cours de l'école de droit, entreprit un commerce de bois, se jeta avec passion dans les luttes du grand parti national contre la Restauration, combattit en juillet 1830, et figura pendant tout le règne de Louis-Philippe parmi les adversaires les plus décidés de la monarchie. Commandant de l'artillerie de la garde nationale, où s'étaient groupés les républicains, arrêté à diverses reprises, condamné à mort pour sa participation à l'insurrection des 5 et 6 juin, il s'échappa de prison, séjourna deux ans à Londres, fut gracié en 1834, et reçut, après la mort de Carrel, la direction du journal le *National*, organe de la fraction bourgeoise du parti républicain. Des dissentiments, nés de son adhésion au catholicisme républicain de M. Buchez, l'obligèrent à quitter cette direction en 1846. Il fonda alors la *Revue nationale*, devint en 1848 secrétaire général du ministère des affaires étrangères, puis fut investi lui-même de ce ministère après la formation de la commission exécutive. Il était en outre représentant du peuple. Son insuffisance comme homme d'Etat ne l'empêcha point de garder son portefeuille tant que le général Cavaignac resta au pouvoir. Il participa d'ailleurs à tous les actes de réaction contre la démocratie populaire et socialiste, et, même après sa chute du pouvoir, il vota souvent avec la droite, partageant les rancunes et l'aveuglement de son parti, qui prépara ainsi le triomphe de la coalition monarchique. Ecrivain de quelque mérite, M. Bastide a donné les ouvrages suivants : *De l'éducation publique en France* (1847); *Histoire de l'assemblée législative* (qui s'arrête au premier volume, 1847); la *République française et l'Italie de* 1848 (1858); *Guerres de religion en France* (1859, 2 vol.)

BASTIDE (Louis), poëte français, né à Marseille vers 1805. Ardent républicain, il se rendit à Paris après la révolution de Juillet, et se mêla activement à toutes les manifestations de son parti. En 1832, il fit paraître un volume de *Mélanges poétiques*, et tenta, lors de la défection de Barthélemy, de remplacer le poëte de *Némésis*, et pendant deux ans, de 1834 à 1835, il publia hebdomadairement des satires politiques sous le titre de *Tisiphone*, quatre volumes. Plusieurs de ces satires lui attirèrent des condamnations, et, en 1838, la publication de sa *Pythonisse*, recueil faisant suite au premier, fut presque aussitôt interdite. Depuis lors M. Bastide a peu écrit. Outre les ouvrages cités, nous mentionnerons : la *Vie politique et religieuse du prince de Talleyrand* (1838) et les *Larmes d'un prisonnier* (1854).

BASTIDE-GRAMMONT (Bernard-Charles), un des auteurs de l'assassinat commis à Rhodez, le 19 mars 1817, sur la personne de Fualdès (V. ce mot). Il était fort grand, si l'on en croit la célèbre complainte, et, d'après la même source, peu soigneux de sa tenue :

> Josion avait des bas;
> Bastide n'en avait pas.

BASTIDON s. m. (ba-sti-don — dim. de *bastide*). Petite bastide, appelée aussi CABANON.

BASTIEN (Jean-François), libraire et agronome, né à Paris en 1747, mort en 1824. Ayant été reçu dans la corporation des libraires en 1771, il se fit connaître par la publication d'éditions élégantes et correctes d'Apulée, de Montaigne, Charron, Rabelais, Scarron, Boileau, D'Alembert, Plutarque, Lucien, etc. Fort intelligent, il a revu et publié la traduction des *Lettres* d'Héloïse et d'Abailard, et fait paraître plusieurs compilations faites avec soin, telles que la *Nouvelle maison rustique* (1798); l'*Année du jardinier* (1799); le *Calendrier du jardinier* (1805); le *Nouveau manuel du jardinier* (1807). On lui attribue le *Nouveau dictionnaire des anecdotes* (1820, 3 vol. in-18, etc).

BASTIER s. m. (ba-stié — rad. *bast*, qui s'écrivait pour *bât*). Art milit. anc. Cheval de bât qui portait des bagages à la suite des troupes.

BASTILLE s. f. (bas-ti-lle, *ll* mll. — de *bastir*, qui s'est dit pour bâtir). Féod. Ouvrage détaché de défense ou d'attaque : *Elever une* BASTILLE. *Les Anglais étaient divisés dans une douzaine de* BASTILLES *ou boulevards qui, pour la plupart, ne communiquaient pas entre eux.* (Michelet.) ‖ Château flanqué de tourelles, pour défendre l'entrée d'une ville.

— Particul. Château fort, autrefois établi à Paris dans le quartier encore appelé de la Bastille, et qui servit longtemps de prison d'Etat : *La* BASTILLE *se rendit, après avoir enduré, pour la forme, cinq à six coups de canon.* (De Retz.) *Il y avait alors des censeurs pour ceux qui étaient tentés d'écrire, et la* BASTILLE *pour les caractères indociles.* (Thiers.) *Pour bien écrire sur la liberté, ie voudrais être à la* BASTILLE. (Volt.)

> Monsieur, la *Bastille* est pour moi,
> Comme un fauteuil chez les quarante;
> L'on m'y conduit et l'on m'y plante,
> Mais, d'honneur, je ne sais pourquoi.
> DELMOTTE.

— Par ext. Prison : *Un garde du commerce, car le gracieux arrivant en était un, a peu l'habitude de conduire ailleurs qu'à la* BASTILLE *pour dettes.* (M. Alhoy).

> O sainte égalité! dissipe nos ténèbres,
> Renverse les verrous, les *bastilles* funèbres.
> A. CHÉNIER.

> Les *bastilles* d'Etat sont nuit et jour gardées;
> Les portes sont de fer, les murs ont cent coudées.
> V. HUGO.

— Fig. Moyen d'asservissement : *Les encyclopédistes du* XVIII^e^ *siècle ont démantelé la* BASTILLE *romaine qui servait de geôle aux consciences.* (C. Dollfus.)

— Prov. *Il ne branle non plus que la bastille*, Il est inébranlable.

BASTILLE (LA). On nommait ainsi, en général, une sorte de château fort, servant en même temps de prison pour les criminels d'Etat, qui s'élevait dans plusieurs villes de France sous le régime féodal. Mais comme les tristes souvenirs que ce mot rappelle se sont individualisés surtout dans la Bastille de Paris, celle-ci s'est assimilé toute la signification attachée à ces prisons-forteresses. Lorsque Charles V se fut fixé à l'hôtel Saint-Paul, il ne se trouva pas suffisamment protégé par les fortifications qu'Etienne Marcel avait fait élever à l'extrémité de la rue Saint-Antoine, et il ordonna la construction du vaste château fort qui resta si longtemps debout comme l'emblème toujours menaçant du despotisme.

Le 22 avril 1369, Hugues Aubriot, prévôt des marchands, posa la première pierre du nouvel édifice qui se composa primitivement de deux grosses tours rondes, reliées entre elles par une porte fortifiée. Dans la suite, pour augmenter les moyens de défense, on y ajouta deux autres tours, et on les réunit aux deux premières par de puissantes murailles. Sous Charles VI, en 1383, le nombre des tours fut porté à six; enfin, en 1553, on compléta cet ensemble formidable par la construction de deux dernières tours; ce qui en éleva le nombre total à huit, qui furent reliées ensemble par d'immenses travaux de maçonnerie d'une élévation égale, 24 m. environ, sur une largeur de près de 3 m. Cet immense édifice était entouré d'un fossé d'une largeur moyenne de 26 m., et de 8 m. de profondeur. Ces huit tours étaient dites du *Trésor*, de la *Chapelle*, du *Puits*, de la *Liberté* (antiphrase sinistre), de la *Bertaudière*, de la *Bassinière*, du *Coin* et de la *Comté*. De simple porte fortifiée qu'elle était d'abord, la Bastille devint ainsi une des plus puissantes citadelles du monde. La porte principale regardait la rue Saint-Antoine, faisant face à la rue des Tournelles; elle était surmontée des statues de Charles VI, d'Isabeau et de saint Antoine. La Bastille renfermait plusieurs cours, entre autres celle où se trouvaient les appartements du gouverneur, et la *grande cour*, au fond de laquelle s'élevait un élégant bâtiment habité par l'état-major et par les prisonniers de distinction.

L'horloge de la Bastille était célèbre : « On y a pratiqué, dit Linguet, un beau cadran; mais devinera-t-on quel en est l'ornement, quelle décoration l'on y a jointe? Des fers parfaitement sculptés. Il a pour support deux figures enchaînées par le cou, par les pieds, par le milieu du corps; les deux bouts de ces ingénieuses guirlandes, après avoir couru tout autour du cartel, reviennent sur le devant former un nœud énorme; et pour prouver qu'elles menacent également les deux âges, l'artiste, guidé par le génie du lieu ou par des ordres précis, a eu soin de modeler un homme dans la force de l'âge, un autre accablé sous le poids des années. »

Comme château fort, la Bastille a joué un rôle moins considérable que comme prison d'Etat, et son historique peut se résumer en quelques lignes.

En août 1418, les Bourguignons s'emparèrent de la Bastille, où s'étaient réfugiés les Armagnacs; ils voulurent les transférer au Châtelet, mais, dans le trajet, leurs prisonniers furent massacrés par la populace furieuse. En 1436, quand le connétable de Richemond reprit Paris pour Charles VII, les Anglais et leurs partisans s'enfermèrent à la Bastille; pressés par la famine, ils furent bientôt forcés de capituler et de payer rançon. En 1589, le ligueur Bussi Leclerc y mit au pain et à l'eau le président de Harlay et soixante membres du parlement. Dubourg, qui avait succédé à Bussi Leclerc comme gouverneur, ne rendit la forteresse que trois jours après l'entrée d'Henri IV à Paris. Le roi y plaça les trésors qu'une sage administration avait su amasser. « Vers l'an 1610, dit Sully dans ses mémoires, il y avait pour lors 15,878,000 livres d'argent comptant dans les chambres voûtées, coffres et caques étant en la Bastille, outre 10 millions qu'on avait tirés pour bailler au trésorier de l'épargne. »

Pendant la minorité de Louis XIV, en 1649, les frondeurs s'emparèrent de la Bastille après un siége de deux jours, soutenu par une garnison de vingt-deux hommes. Le 2 juillet 1652, Condé, après des prodiges de valeur, allait être écrasé par Turenne, quand Mademoiselle fit ouvrir la porte Saint-Antoine aux troupes du prince. « Il entra des derniers, comme un dieu Mars, monté sur un cheval tout couvert d'écume. Fier encore de l'action qu'il venait de faire, portant la tête haute et élevée, il tenait son épée tout ensanglantée à la main, traversant ainsi les rues de Paris au milieu des acclamations et des louanges qu'on ne pouvait se dispenser de donner à sa brillante valeur. » Le canon de la Bastille tonna contre l'armée royale et sauva l'arrière-garde du prince. Mademoiselle se perdit pour jamais dans l'esprit du roi, son cousin, par cette action violente, et le cardinal Mazarin, qui savait l'extrême envie qu'avait Mademoiselle d'épouser une tête couronnée, dit alors : « Ce canon-là vient de tuer son mari. »

Le 14 juillet 1789, la Bastille, assiégée pour la dernière fois, succombe après quatre heures de combat.

Comme prison d'Etat, la Bastille a joué un rôle marqué d'une sombre et dramatique activité; aussi a-t-elle laissé un nom exécré dans l'histoire. Les véritables prisons étaient situées dans les tours, toutes divisées en cinq étages voûtés, dont chacun contenait une chambre octogone, percée d'une seule étroite fenêtre, dans une muraille de six pieds d'épaisseur. On pénétrait dans ces chambres, où n'arrivait qu'avec peine un pâle rayon de lumière, par deux portes bardées de fer et séparées l'une de l'autre par toute l'épaisseur du mur.

On trouve dans les *Comptes de la Prévôté de Paris* le détail d'une grande cage de bois : « contenant 3 m. de long sur 2 m. 66 de lé, et de hauteur 2 m. 33 entre deux planchers, laquelle a été assise entre une chambre, étant en l'une des tours de la Bastille Saint-Antoine, à Paris, en laquelle est mis et détenu prisonnier par le commandement du roi (Louis XI), notre seigneur Guillaume de Harancourt, évêque de Verdun. »

Ses cachots infects s'enfonçaient jusqu'à 6 m. 66 sous terre; le séjour, néanmoins, n'en était pas plus homicide et plus redouté que celui des *calottes*, situées au sommet des tours, où les prisonniers avaient à subir un froid en hiver et une chaleur en été également insupportables. Dans aucune de ces prisons, on ne pouvait faire de feu. Les appartements ménagés dans les massifs de maçonnerie qui reliaient les tours entre elles étaient plus vastes, plus confortables, et même munis de cheminées; mais les précautions les plus minutieuses étaient également prises pour empêcher la fuite des prisonniers.

C'est là qu'on enfermait les personnages de distinction, ou ceux envers lesquels on ne voulait point user d'une excessive sévérité.

Le personnel de la Bastille se composait, au XVIII^e^ siècle, d'un gouverneur, d'un commissaire ou lieutenant du roi, d'un major, d'un médecin, de chirurgiens, et d'une garnison d'environ cent hommes, composée d'invalides et de soldats suisses, à la solde de l'Etat; enfin, il y avait encore les conducteurs des voitures qui amenaient les prisonniers, les geôliers, les cuisiniers et autres domestiques. L'emploi de gouverneur de la Bastille était fort lucratif, et rapportait environ 60,000 livres par an, sans compter les profits illicites.

Les prisonniers étaient conduits à la Bastille par des exempts, sur une simple lettre de cachet « laissée peut-être aux mains d'une prostituée avec le nom en blanc. » Ils étaient secrètement introduits dans la forteresse, et les soldats de garde avaient l'ordre de se détourner à leur passage, pour ne point voir leur figure. On les soumettait ensuite à de fréquents et minutieux interrogatoires, pour tâcher de surprendre leur secret ou celui de leurs complices, s'ils en avaient. Le traitement qu'on leur faisait subir dépendait absolument du bon plaisir du gouverneur. Ils étaient incarcérés sans connaître seulement le motif de leur arrestation, soumis au secret le plus sévère, sans que personne pût s'assurer de leur existence, ni qu'il leur fût permis de recevoir des nouvelles de leur famille ou de leurs amis. Ils étaient, en un mot, livrés sans jugement à la brutalité des geôliers, sans espoir que leur voix pût arriver à personne. « Le régime intérieur de la Bastille nous est assez connu par les nombreux mémoires auxquels elle a donné lieu, et parmi lesquels on remarque surtout ceux de Linguet, récemment réimprimés. « Pendant les sept ans que j'ai passés à la Bastille, dit M. Pelissery, cité par Linguet, je n'y avais point d'air durant la belle saison; en hiver, on ne me donnait, pour réchauffer ma chambre glaciale, que du bois sortant de l'eau. Mon grabat était insupportable, et les couvertures en étaient sales, percées de vers. Je buvais ou plutôt je m'empoisonnais d'une eau puante et corrompue. Quel pain et quels aliments on m'apportait! des chiens affamés n'en auraient pas voulu. Aussi mon corps fut-il bientôt couvert de pustules; mes jambes s'ouvrirent, je crachai le sang et j'eus le scorbut. Les cachots ne recevaient l'air et le jour que par un étroit soupirail, pratiqué dans un mur de 5 m. d'épaisseur, et traversé d'un triple rang de barreaux, qui ne laissaient entre eux que des intervalles de 0 m. 05. Les plus belles journées ne laissaient transpirer jusqu'au détenu qu'une faible lumière. En hiver, ces caves funestes sont des glacières, parce qu'elles sont assez élevées pour que le froid y pénètre; en été, ce sont des poêles humides où l'on étouffe, parce que les murs sont trop épais pour que la chaleur puisse les sécher. Il y en a une partie, et la mienne est de ce nombre, qui donnent directement sur le fossé où se dégage le grand égout de la rue Saint-Antoine. Il s'en exhale une infection pestilentielle, qui, engouffrée dans ces *boulins*, qu'on appelle chambres, ne se dissipe que très-lentement. C'est dans cette atmosphère qu'un prisonnier respire. C'est là que, pour ne pas étouffer entièrement, il est obligé de passer les nuits et les jours, collé contre la grille intérieure du soupirail, par lequel coule jusqu'à lui une ombre de jour et d'air; mais il ne réussit bien souvent qu'à augmenter autour de lui la fétidité qui le suffoque. » Tel était ce dernier boulevard de la tyrannie. « L'histoire de la Bastille, prison d'Etat, dit M. Mongin, comprendrait, à la rigueur, tout le mouvement intellectuel et politique de la France. Dans ses cachots ont comparu tour à tour Hugues Aubriot lui-même, fondateur de la Bastille, qui expia par une détention perpétuelle sa prétendue hérésie, et ses relations d'amour avec une juive; et Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, en 1475; et tant de hauts et puissants barons au temps de Louis XI et de Richelieu. Là ont comparu le maréchal de Biron, et Fouquet, le surintendant des finances, et les empoisonneurs de qualité sous Louis XIV. Les dernières résistances de la féodalité et de l'aristocratie sont allées

mourir là; ensuite, c'est le tour du peuple. A la place des martyrs du passé viennent s'asseoir, sur les dalles de la Bastille, les martyrs de la Révolution, les précurseurs de la République à venir. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, la Bastille s'encombra de protestants. Là ont été ensevelis les jansénistes et les convulsionnaires de Saint-Médard, et la pauvre épileptique Jeanne Lelièvre, accusée de convulsions, et le vieillard plus que centenaire, avec la petite fille de sept ans! Là a souffert, jusqu'à l'échafaud, le brave gouverneur de l'Inde Lally, coupable d'offense envers les courtisans..... » Ajoutons à ce martyrologe les noms de Lenglet-Dufresnoy, de Voltaire, de Linguet, de Latude, cette populaire victime de la Pompadour, du Masque de fer, de La Bourdonnais, de La Chalotais, de Richelieu, de Le Maistre de Sacy, et d'une infinité d'autres appartenant à toutes les classes de la société.

La Bastille était donc, pour le peuple de Paris, l'emblème toujours menaçant de l'arbitraire et de l'oppression; elle rappelait les lettres de cachet prodiguées par des ministres impitoyables ou des favoris insolents, les souffrances d'une foule de prisonniers enterrés vivants dans cette sombre enceinte, coupables d'avoir parlé légèrement d'une maîtresse ou d'un valet du roi. Voilà pourquoi ce peuple inaugura le nouveau droit des nations en prenant la Bastille, le 14 juillet 1789, et en la rasant jusque dans ses fondements.

Des fragments de ses pierres ornèrent, en médaillons, le cou des femmes, et la municipalité fit célébrer l'année suivante, sur son emplacement, une fête patriotique, à laquelle assistèrent les députés des départements.

Sur cet emplacement s'élève aujourd'hui une colonne en bronze, surmontée du génie de la Liberté, et qui fut érigée, sous le règne de Louis-Philippe, en mémoire de la Révolution de 1789 et des journées de Juillet 1830.

Le nom de *Bastille* est toujours pris maintenant en mauvaise part, et désigne soit une prison où le despotisme ensevelit ses victimes, soit une forteresse destinée à contenir le peuple plutôt qu'à défendre le pays contre l'ennemi.

BASTILLE (PRISE DE LA), 14 juillet 1789. Cette grande journée, qui assura le triomphe de la Révolution et fut comme le jugement dernier de l'ancien régime et l'inauguration de l'âge nouveau, cette victoire mémorable qui brisa pour jamais le despotisme et la vieille France, fut entièrement l'œuvre du peuple. Les hommes politiques, les sages, les habiles, plongés dans les plus cruelles incertitudes, en voyant l'attitude menaçante de la cour et Paris enveloppé de troupes étrangères, ne prévoyaient que des catastrophes et n'eussent osé rêver une attaque, bien moins encore une victoire. Le peuple seul eut la foi; il voulut obstinément la lutte, sentant, par une sorte d'instinct, que la terre allait se dérober sous ses pieds; et il se trouva que cette imprudence, cette témérité était la sagesse même. Sans la victoire de Paris, en effet, l'Assemblée était dissoute, les patriotes anéantis, la Révolution perdue, ou tout au moins indéfiniment ajournée.

La noblesse, la cour, le parti du passé ne cachait ni ses projets ni ses espérances, et poursuivait avec une fougue insolente ses préparatifs de guerre. « S'il faut brûler Paris, disait Breteuil, on le brûlera! » Le vieux maréchal de Broglie, l'Achille septuagénaire de la vieille monarchie, commandait les forces de la contre-révolution. Sous l'inspiration de la reine, la faction fit fabriquer secrètement une monnaie de papier (Bailly, *Mémoires*), c'est-à-dire, dans l'espèce, une fausse monnaie; la banqueroute allait devenir un instrument de guerre.

D'un autre côté, l'agitation était extrême parmi les patriotes, qui se sentaient environnés de trahisons et de dangers. Les gardes françaises, leur attitude le dit assez, marcheront avec la nation; mais Versailles et Paris sont enveloppés de régiments étrangers; on dirait une invasion autrichienne et suisse. Royal-Cravate est à Charenton, Reinach et Diesbach à Sèvres, Nassau à Versailles, Salis-Samade à Issy, les hussards de Bercheny à l'Ecole militaire; ailleurs, Châteauvieux, Esterhazy, Rœmer, etc.

Echo de l'émotion publique, l'Assemblée nationale, sur la motion de Mirabeau, demande au roi l'éloignement de ces troupes (8 juillet). Le monarque répond, quelques jours après, à cette requête par le renvoi de Necker, le ministre populaire. Cette nouvelle tombe sur Paris, le dimanche 12 juillet, comme une étincelle sur un baril de poudre. Le Palais-Royal, espèce de quartier général de la Révolution, prend une physionomie formidable. A ce moment, il était midi, on entrait dans la canicule, un soleil ardent dardait ses feux sur les ardoises du monument royal. Tout à coup, un rayon frappe le miroir placé au méridien du jardin et met le feu au petit canon, amusement habituel des promeneurs. Ce fut comme un signal. Dans l'élan d'une superstition héroïque, le peuple pousse un grand cri. Un jeune homme, qui n'est encore pour la foule qu'un inconnu, mais que l'histoire nommera Camille Desmoulins, se précipite du café de Foy, escalade une table avec la vigueur et l'agilité de ses vingt ans, et prononce une harangue enflammée. « Citoyens! il n'y a pas un moment à perdre. J'arrive de Versailles : Necker est chassé; ce renvoi est le tocsin d'une Saint-Barthélemy de patriotes. Ce soir, tous les bataillons suisses et allemands sortiront du Champ de Mars pour nous égorger. Il ne nous reste qu'une ressource, c'est de courir aux armes et de prendre des cocardes pour nous reconnaître..... Quelles couleurs voulez-vous?... le vert, couleur de l'espérance, ou le bleu de Cincinnatus, couleur de la liberté d'Amérique et de la démocratie? — Le vert! le vert! » crie la foule. Alors le bouillant jeune homme, qui ce jour-là parlait sans bégayer, reprend d'une voix éclatante : « Amis! le signal est donné! Je vois d'ici les espions et les satellites de la police, qui me regardent en face. Je ne tomberai pas du moins vivant entre leurs mains. Que tous les citoyens m'imitent! » Et il agite deux pistolets, met un ruban vert à son chapeau et descend de sa tribune improvisée. Une immense acclamation répond à ce brûlant appel. En un instant tous les arbres du jardin sont dépouillés de leurs feuilles, dont les citoyens se font des cocardes. On sait que, le lendemain, le vert fut abandonné, comme étant la couleur de d'Artois, et qu'on arbora les couleurs de Paris, le rouge et le bleu, auxquelles le blanc de la royauté s'ajouta ensuite pour compléter cette cocarde fameuse qui devait *faire le tour du monde*, ces trois couleurs qui répondent si bien à la fameuse triade républicaine : *liberté, égalité, fraternité!* Le *bleu*, symbole de l'espérance, rayon qui doit brûler, sans jamais s'éteindre, au fond du cœur et y faire éclore un jour la *liberté;* le *rouge*, qui figure le sang que chacun doit toujours être prêt à répandre pour affranchir son frère gémissant sous l'oppression, *fraternité;* le *blanc*, image de candeur, de pureté, d'innocence, négation de toutes les nuances, qui les renferme, les confond et les fait disparaître toutes en elle : *égalité*.

Avant de poursuivre, arrêtons-nous un moment sur l'improvisation enflammée de Camille, de ce collégien qui portait encore aux basques de son habit la poussière des bancs où l'on venait de lui expliquer les discours de Cicéron et les harangues de Démosthène. Nous voudrions qu'on donnât chaque année ce discours pour sujet de composition à tous les jeunes rhétoriciens de nos lycées.

Après l'explosion du Palais-Royal, tout Paris est bientôt en feu. On fait fermer les théâtres, comme en un jour de deuil. Le peuple s'arme de tout ce qui lui tombe sous la main. Les bustes de Necker et du duc d'Orléans, les idoles de l'heure présente, sont promenés dans les rues, voilés de crêpes noirs. Des détachements de gardes françaises se réunissent à la foule. Une charge de dragons, commandée par le prince de Lambesc, renverse plusieurs personnes dans le jardin des Tuileries et porte l'exaspération au comble. Des engagements ont lieu sur divers points. Le feu est mis aux barrières. A 6 heures du soir, les électeurs se réunissent pour *prévenir le tumulte*. Dans la nuit, ils se constituent et convoquent les assemblées de district. Par deux arrêtés, affichés dès le matin du 13, ils forment une *milice bourgeoise* « pour veiller à la sûreté publique » et arrêter les *désordres*. Ils interdisent les attroupements et enjoignent à tous individus munis de fusils, pistolets, etc., de les déposer dans les districts pour armer la milice. Ces représentants de la bourgeoisie parisienne, qui s'étaient si résolûment saisis du pouvoir municipal, hésitaient en ce moment suprême et reculaient devant la responsabilité d'autoriser le mouvement. Mais le peuple, tout en reconnaissant leur dictature improvisée, ne suivait heureusement point leurs conseils énervants. Ce peuple, né d'hier à la vie politique, montra d'autant plus d'énergie que ses représentants paraissaient plus indécis. Avec une intelligence très-nette de la situation, il sentit que le salut était dans l'action révolutionnaire et n'était que là. A toutes les exhortations, il n'opposait qu'un argument, et c'était un cri de combat : *des armes! des armes!* Le prévôt des marchands, de Flesselles, qui présidait les électeurs, ne faisait à ces demandes que des réponses évasives, ou fatiguait les citoyens en leur indiquant des dépôts qui n'existaient pas. Malgré l'ordre donné d'évacuer l'Hôtel de ville, le peuple en remplissait toutes les salles. On délibérait sous ses yeux et sous sa pression.

La nuit avait été assez calme, quoique personne n'eût dormi dans la grande cité; et le soleil du lundi 13 n'était pas encore levé, que le tocsin sonnait dans toutes les églises, pendant que le tambour assemblait les citoyens dans tous les quartiers. Des compagnies se forment confusément sous les noms de *volontaires du Palais-Royal, des Tuileries, de la Basoche, de l'Arquebuse*, etc. Les femmes fabriquent des cocardes bleu et rouge; les forgerons martèlent des piques pour armer le peuple (on en forgea cinquante mille en trente-six heures); dans les églises, les citoyens forment des assemblées tumultueuses pour essayer de donner une organisation régulière au mouvement; le Garde-meuble est envahi, et les quelques armes qu'il contenait sont enlevées; Saint-Lazare est forcé, et la foule y trouve une masse énorme de farine, que les bons pères (en ce temps de disette) y avaient entassée; on en charge plus de cinquante charrettes, que des hommes demi-nus et affamés conduisent fidèlement à la halle; on délivre les prisonniers pour dettes, à la Force, mais le peuple réprime rudement la révolte des malfaiteurs du Châtelet, afin de bien montrer qu'il protége le malheur, mais qu'il abhorre le crime. Partout, d'ailleurs, ce peuple mettait un soin vigilant, et quelquefois cruel, pour empêcher qu'on déshonorât la cause de la Révolution; et, pour ne citer qu'un exemple, à Montmartre, les indigents employés aux ateliers de charité pendirent un pauvre diable qui avait volé une poule. Les électeurs, comme nous l'avons dit, avaient décrété la formation d'un milice bourgeoise, dans la pensée secrète de contenir le peuple, tout aussi bien que d'intimider la cour. Ils nommèrent encore un *comité permanent*, pour veiller nuit et jour à l'ordre public. Evidemment, ils ne cherchaient qu'à gagner du temps, à dégager leur responsabilité, à se faire en quelque sorte pardonner leur prise de possession du gouvernement municipal. A chaque instant, ils croyaient voir arriver Broglie et les troupes étrangères : de là leurs hésitations, leur conduite longtemps équivoque, leurs mesures contradictoires et leurs fluctuations. Mais, nous le répétons, heureusement pour la Révolution, heureusement pour eux-mêmes, le peuple, trouvant en eux son principal obstacle, poursuivit sans eux l'œuvre libératrice et finit par les entraîner dans son mouvement.

D'heure en heure, les préparatifs de combat se poursuivent avec une énergie dévorante. On amène à la place de Grève tout ce qui est saisi, voitures arrêtées aux barrières, armes, sacs de blé, mobiliers et jusqu'à des troupeaux de bœufs et de moutons. Paris est un camp : les citoyens des districts, les hommes des faubourgs, la jeunesse, les élèves du Châtelet, l'école de chirurgie, Boyer en tête, toute la Basoche, affluent à l'Hôtel de ville et jurent de mourir pour la nation et de défendre Paris contre les Croates, les Allemands et les Suisses. Vers 3 heures, aux acclamations universelles, les gardes françaises abandonnent en masse leurs officiers et viennent se joindre aux citoyens. De Flesselles, pressé de toutes parts relativement au dépôt de fusils formé précédemment par Berthier, continue la dangereuse comédie de ses mystifications. Il annonce un envoi de la manufacture de Charleville. En effet, des caissons traversent la ville, portant en grosses lettres cette indication : *Artillerie*. On s'en empare, on les ouvre... et on les trouve remplis de chiffons! Des cris de trahison retentissent dans toute la ville. Mais bientôt le peuple, dont la vigilance ne dormait pas, découvre cinq milliers de poudre, qu'on allait faire filer secrètement de Paris sur des bateaux, et apprend, le soir même, l'existence d'un dépôt de fusils aux Invalides. La poudre fut apportée à l'Hôtel de ville, où un électeur, l'intrépide abbé Lefebvre d'Ormesson, au milieu des furieux qui se la disputaient, se chargea de la périlleuse mission de la garder et de la distribuer. Malgré les coups de feu qui éclataient au-dessus des tonneaux ouverts, cet homme héroïque demeura vingt heures sur ce volcan, et préserva probablement l'édifice de la ruine et des milliers de citoyens de la mort. La nuit se passa dans ces agitations formidables; toutes les maisons, illuminées, inondaient de clarté la ville, qui retentissait du pas des patrouilles bourgeoises et du bruit des marteaux forgeant les piques sur l'enclume.

Au milieu de ces événements, Besenval et ses Suisses n'avaient pas bougé du Champ de Mars et de l'Ecole militaire; Broglie n'avait pas donné d'ordre. Cette inaction inconcevable tenait sans doute à l'anarchie qui régnait dans le conseil (où un seul point était bien arrêté, la dissolution de l'Assemblée nationale), et probablement aussi aux illusions de la cour, qui ne voyait qu'avec mépris ces mouvements populaires et n'admettait pas que la pacifique population de Paris pût opposer une résistance sérieuse, d'autant plus que l'on comptait sur un terrible auxiliaire, la famine; car on interceptait, depuis la veille, les convois de vivres et de farine.

L'Assemblée nationale, environnée de hordes étrangères, menacée de dissolution et d'enlèvement, désarmée, sans autre appui que la loi, n'ayant obtenu du roi qu'une réponse sèche et hautaine à ses réclamations, avait conservé la plus noble attitude et décrété solennellement : 1° que Necker emportait les regrets de la nation; 2° qu'elle ne cesserait d'insister sur l'éloignement des troupes étrangères; 3° que les conseils du roi, *de quelque rang* qu'ils pussent être, étaient personnellement responsables des malheurs qui pourraient arriver; 4° que nul pouvoir n'avait droit de prononcer l'infâme mot de *banqueroute* et de manquer à la foi publique.

En de telles circonstances, rien de plus majestueux sans doute que ces déclarations énergiques; mais il est évident qu'il fallait le soulèvement et la victoire de Paris pour leur donner un effet dans le présent et un écho dans l'avenir. Et cependant, dans la grande Assemblée, personne peut-être n'eût osé conseiller de recourir à de telles extrémités.

L'aube du 14 se leva lumineuse et sereine sur Paris, pour éclairer le plus grand événement des temps modernes. Hier, on ne songeait encore qu'à se défendre; aujourd'hui, on sent que l'attaque est la seule voie de salut. La ville, cernée par des campements barbares, est menacée tout à la fois de la famine et de l'extermination. Il faut vaincre, et vaincre en un seul jour. Le mouvement avait été jusqu'alors confus, désordonné; le voici qui se dessine avec une physionomie terrible, qui se précise et s'accentue avec une netteté formidable. Une idée s'était levée sur Paris avec le jour, une lumière avait frappé tous les esprits; un seul cri retentit dans les rues de la grande cité : *A la Bastille!*

Cependant, la plupart des citoyens n'avaient point de fusils. Malgré le camp du Champ de Mars, on se précipite aux Invalides, gardés par le vieux Sombreuil et défendus par du canon. Avant 9 heures, trente mille hommes étaient sur l'esplanade. En tête était le procureur de la ville, Ethis de Corny, que le comité des électeurs n'avait osé refuser. Cette foule était l'élite du peuple, de la jeunesse et de la bourgeoisie, la fleur de la cité. On y voyait le curé de Saint-Etienne-du-Mont, marchant intrépidement à la tête de son district; les élèves de la Basoche, avec leur vieil habit rouge; Camille Desmoulins et ses volontaires du Palais-Royal, qui ne l'avaient pas quitté un seul instant; les gardes françaises, les corps de métiers, les écoles, etc. Sombreuil arrêta quelque temps la foule à la grille, par des pourparlers captieux. Heureusement, quelques citoyens plus clairvoyants empêchèrent le peuple d'être ainsi mystifié; à leur voix, on se jette dans les fossés, on désarme les sentinelles, on envahit l'hôtel. Vingt-huit mille fusils furent trouvés dans les caves, cachés sous la paille, et enlevés avec vingt pièces de canon. Et maintenant, Paris est armé : les Allemands peuvent venir! Les rues, les quais, les ponts, les boulevards, ressemblent à une mer écumante, soulevée par tous les vents; des pavés sont montés dans les maisons; les rues sont barricadées; les femmes, signe caractéristique, acclament les combattants et distribuent des cocardes; les volontaires nationaux s'organisent; les gardes françaises enseignent hâtivement aux citoyens le maniement du fusil; et partout, et toujours, retentit le même cri, qui sort de la poitrine d'un peuple entier : *A la Bastille!* La foule le crie à la foule; les enfants le répètent au milieu des transports; les échos de la cité le répercutent avec une sonorité terrible; et dans les éclatantes vibrations du tocsin qui sonnait à tous les clochers, tous entendaient distinctement l'airain mugir dans la nue : *A la Bastille!*

« Et qu'importait la Bastille à ce peuple? ont répété les sceptiques, les petits esprits. Les hommes du peuple n'y entrèrent presque jamais; c'était une prison en quelque sorte patricienne. La Bastille des pauvres, c'était Bicêtre... »

Mais c'est là précisément ce qui fait la grandeur de ce mouvement; l'âme de la France éclate ici dans sa bonté héroïque, dans sa droiture et sa générosité. Rien d'exclusivement personnel dans ce magnifique élan. Ce qui fait explosion dans le cœur du peuple, c'est le sentiment de la justice, la haine du despotisme; ce qui parle, c'est la voix de l'humanité, le cri de la miséricorde et de la pitié. La Bastille avait son histoire mystérieuse et lugubre, que tous connaissaient par une tradition de terreur et de haine. Prison, forteresse et tombeau, instrument de tyrannie, elle était maudite de père en fils par tous ceux qui, chaque jour, passaient et repassaient dans l'ombre de ses huit tours. Le monde entier partageait cette haine; Bastille et despotisme étaient, dans toutes les langues, deux mots synonymes. La terre était couverte de bastilles; mais celle-là, c'était la *Bastille* par excellence, tout à la fois un symbole et une réalité terrible. A la nouvelle de sa ruine, toutes les nations se crurent délivrées. Sans parler des drames lugubres des vieux temps, passés à l'état de légendes, les révélations de Linguet, de Mirabeau, la lamentable histoire de Latude, la multiplication des lettres de cachet, l'emprisonnement des philosophes et des libres esprits, tant d'odieuses persécutions de famille, avaient augmenté l'horreur publique. Chose étrange! sous le règne de Louis XVI, cette prison avait été moins peuplée, mais le régime était devenu plus dur; le jardin avait été supprimé, la promenade ôtée aux prisonniers, la ration de bois tellement diminuée qu'on y mourait de froid en hiver, tandis que, par la rapacité du gouverneur, on y mourait de faim en toute saison. En 1784, on avait arraché au roi, en même temps que la délivrance de Latude, une ordonnance qui prescrivait aux intendants de ne plus enfermer personne à la requête des familles, *sans raison motivée*, et sans que le temps de la détention demandée fût indiqué. Ceci passa pour une grande réforme, et il y eut des gens pour trouver que c'était le renversement de tous les principes. On peut juger de ce qui se passait auparavant. Mais cette ordonnance même était lettre morte; les maîtresses des ministres, le lieutenant de police, les commis même et les espions continuaient à vendre des lettres de cachet, au prix déterminé par le cours, car cela était coté comme toute autre valeur. La liberté, la vie des citoyens, était une marchandise, dont on trafiquait à bureau ouvert.

La Bastille était donc condamnée dans l'opinion publique, et condamnée depuis longtemps. Aux motifs que nous venons d'indiquer, il faut encore ajouter que la vieille forteresse *écrasait* la rue Saint-Antoine et le faubourg, suivant l'énergique expression de Linguet, et qu'elle

dominait Paris. Sa destruction était donc une bonne opération stratégique, en même temps qu'elle était une œuvre de haute moralité. Le règne de la justice et de la loi ne pouvait s'inaugurer d'une manière plus éclatante que par la ruine de cette caverne de l'arbitraire et de la tyrannie.

Cependant, dès neuf heures, au bruit du tocsin et de la générale, tout Paris roulait comme un torrent vers la Bastille. Le gouverneur, de Launay, avait, depuis plusieurs jours, fait ses préparatifs de défense. Outre les quinze canons braqués sur les tours, il en avait placé dans la cour intérieure. Les meurtrières, les embrasures, avaient été préparées pour la défense et garnies de fusils de rempart, qu'on nommait les *amusettes du comte de Saxe*. Six voitures de pavés, de boulets et de ferrailles avaient été montées dans les tours pour écraser les assaillants. Quatre cents biscaïens, quatorze coffrets de boulets ensabotés, trois mille cartouches, complétaient le matériel de la défense. La garnison n'était que de cent quatorze hommes, dont trente-deux suisses de Salis-Samade et quatre-vingt-deux invalides, *d'ailleurs tous soldats aguerris*; mais cette faible garnison était suffisante pour la défense, et, derrière les meurtrières et les doubles et triples grilles, elle pouvait en toute sûreté faire un affreux carnage des assiégeants. La forteresse était, en réalité, imprenable pour le peuple, qui n'avait ni le temps, ni les moyens de faire un siége régulier; et ses batteries pouvaient aisément démolir le Marais, le quartier et le faubourg Saint-Antoine. Aussi, ces terribles éventualités troublaient-elles le comité de l'Hôtel de ville, qui envoya une députation au gouverneur, pour lui promettre qu'on ne l'attaquerait pas s'il retirait ses canons et ne commençait point les hostilités. C'était s'avancer beaucoup et disposer assez légèrement de l'indignation populaire. Un homme plus hardi, Thuriot de la Rozière, électeur de Saint-Louis-la-Culture, et plus tard conventionnel, vint audacieusement, au nom de son district, sommer le gouverneur de rendre la forteresse. Il est introduit, il étonne, il effraye de Launay, il ébranle la partie française de la garnison, il demande enfin que la milice bourgeoise soit admise à occuper la Bastille conjointement avec la troupe. Mais déjà cette combinaison n'était plus à la hauteur des circonstances, et Thuriot, en se retirant, fut menacé par le peuple, *qui ne voulait pas qu'on occupât la Bastille*, mais qu'on la détruisît. Peu d'instants après, l'action s'engagea. Quelques citoyens courageux, s'introduisant par le petit toit d'un corps de garde, parviennent à sauter dans la première cour et brisent à coups de hache les chaînes du pont-levis. La foule se précipite. On n'était encore que dans la cour extérieure, celle où le gouverneur avait son hôtel. Une longue avenue conduisait au fossé et au pont-levis de la Bastille. Des meurtrières et du sommet des tours, un feu terrible moissonnait les assaillants, dont les coups ne pouvaient atteindre la garnison derrière ses épaisses murailles. Un funèbre enthousiasme s'était emparé des citoyens, et, de minute en minute, la foule augmentait autour de la vieille forteresse. On y voyait jusqu'à des prêtres et des femmes.

Une deuxième députation des électeurs, qui vient sommer de Launay de recevoir un détachement de la milice pour garder la place de concert avec la garnison, ne peut pénétrer jusqu'à lui. En ce moment, le peuple met le feu à plusieurs voitures de fumier, pour incendier les bâtiments qui masquent la forteresse, et pour asphyxier les assiégés. Des fenêtres et des toits des maisons voisines, on tirait sans interruption. Mais tout cela n'amenait aucun résultat. Une troisième députation des électeurs se présente, en agitant un drapeau de paix. La garnison arbore un drapeau blanc sur la plate-forme, et les soldats renversent leurs fusils. En cet instant, suivant quelques récits contemporains, un officier suisse aurait fait passer, par un créneau, un billet ainsi conçu : « Nous avons vingt milliers de poudre, et nous ferons sauter le fort, la garnison et tout le quartier, si vous n'acceptez point la capitulation. » Une planche avait été jetée sur le fossé. Un homme s'élance sur ce pont, et tombe, frappé d'un coup de feu, dit-on. Un autre le remplace (les uns nomment Maillard, *les autres Elie), et parvient à saisir le billet.* Les commissaires de l'Hôtel de ville, confiants dans les démonstrations pacifiques de la garnison, engageaient déjà le peuple à se retirer, lorsque, tout à coup, une décharge de mousqueterie partit du fort et fit un grand ravage parmi les citoyens. Vraisemblablement, c'étaient les suisses, qui étaient en bas avec de Launay, qui avaient tiré, sans tenir compte des signes de paix et de fraternité que faisaient les invalides. Mais la garnison entière subit la solidarité de cet acte sanglant. L'exaltation du peuple tourne à la fureur; un mot fut dit, que tous répétèrent : « Nos cadavres combleront les fossés! » Et, sans se décourager jamais, ils se ruaient obstinément à travers la fusillade contre ces tours meurtrières, pensant qu'à force de mourir ils arriveraient à les renverser. Enfin, les gardes françaises forcèrent les commandants de ville à donner cinq des canons qui avaient été amenés des Invalides, et les mirent en batterie devant le pont-levis de la forteresse.

Cependant, à l'intérieur de la Bastille, le trouble et la confusion étaient parmi les assiégés. La honte de cette guerre sans danger, l'horreur de verser le sang français, qui ne touchait guère les suisses, finirent par faire tomber les armes des mains des invalides. Leurs sous-officiers supplièrent le gouverneur de cesser un carnage odieux et une résistance dont on pouvait prévoir l'inutilité. D'ailleurs, si l'on avait d'immenses munitions, on manquait de vivres, et le flot sans cesse grossissant de la multitude, l'ardeur et l'exaltation des assiégeants, montraient assez que c'était Paris tout entier qui voulait invinciblement la chute de la Bastille. Mais les suisses voulaient continuer la lutte. De Launay se sentait personnellement haï, non-seulement pour le sang qu'il venait de répandre, mais encore pour ses persécutions envers les prisonniers, pour ses infâmes spéculations sur la faim (les terribles Mémoires de Linguet et d'autres révélations avaient rendu son nom célèbre dans toute l'Europe); les cris du peuple qu'il entendait lui semblaient autant de menaces pour lui-même. Eperdu, frémissant, il saisit une mèche et veut mettre le feu à ses centaines de barils de poudre et ensevelir ainsi sa défaite et son suicide dans la destruction d'un tiers de Paris; mais les sous-officiers Ferrand et Béquard empêchèrent l'exécution de cet épouvantable crime, en repoussant l'insensé à la pointe de leurs baïonnettes. Pendant ce temps, le peuple continuait le combat, ce grand combat qui allait faire éclore une France, une humanité nouvelles. Et parmi ces milliers de héros qui donnaient ainsi leur sang pour les générations de l'avenir, qui connaissons-nous, quels noms ont survécu? Un petit nombre seulement, dont les uns sont demeurés obscurs, dont quelques autres rappellent une destinée éclatante ou tragique. C'est ELIE, le *brillant officier du régiment de la Reine*; HULLIN, qui sera général et comte de l'empire; MARCEAU, le sublime adolescent perdu dans la foule; MAILLARD, qui siégera au guichet de l'Abbaye; SANTERRE, le maître de la brasserie de la *Rose rouge;* ROSSIGNOL, le futur général, dévoué à la proscription et aux calomnies de l'histoire; l'intrépide grenadier ARNÉ; PALLOY; le garde-française DUBOIS; TEMPLEMENT; le magnanime BONNEMER, qui sauva M[lle] de Monsigny, au milieu de la fusillade et des flammes; l'horloger HUMBERT, qui éteignit le feu déjà mis au magasin de salpêtre de l'Arsenal; le marchand de vin CHOLAT, qui arracha à la mort le régisseur des poudres Clouet; le chevalier de SAUDRAY, un modèle d'héroïque humanité; PAREIN, qui sera l'un des chefs de l'armée révolutionnaire; le marin GEORGET, qui pointait le fameux canon du roi de Siam, enlevé au Garde-meuble; le docteur SOUBERBIELLE, qui a survécu soixante ans à cette grande journée; le charron du faubourg, Louis TOURNAY, qui brisa à coups de hache les chaînes du pont-levis, aidé de DAVANNE et DASSAIN; et LA MANDINIÈRE, et LAUZIER, et PIÉTAINE, et les sergents de gardes-françaises WARGNIER et LABARTHE, à la tête de leurs détachements; et RÉOLE, un des premiers à l'attaque; et FOURNIER, et ROUSSEAU, et L'EPINE, et LEGRIS, et le grenadier DELAURIÈRE, qui s'empara du drapeau de la Bastille; et l'intrépide abbé FAUCHET, et les députations d'électeurs, et tant de citoyens dévoués dont l'histoire n'a pas enregistré les noms et que leur modestie a dérobés à la reconnaissance et à l'admiration de la postérité..... Mais, dans cette énumération, dans ce bulletin de héros, gardons-nous d'oublier le plus grand, le plus jeune, le plus brillant de tous, l'orateur imberbe du Palais-Royal : CAMILLE DESMOULINS!!! Martyrs sublimes de la liberté, que vos noms restent à jamais burinés dans cette colonne! Notre seul regret est de ne pouvoir les imprimer ici en lettres d'or.

Suivant quelques versions, ce serait à ce moment qu'aurait eu lieu l'épisode du billet passé à travers une meurtrière, et ce serait de Launay lui-même qui aurait écrit ou dicté cette offre de capitulation, désespérant de pouvoir continuer la résistance. Les citoyens et les gardes-françaises qui se trouvaient les plus rapprochés promirent que la garnison aurait la vie sauve. Alors, les ponts s'abaissèrent, et le peuple se précipita comme un torrent sur les pas d'Elie, de Maillard, de Hullin, d'Arné et d'autres que nous avons déjà nommés. Deux des défenseurs de la forteresse périrent seuls au milieu de ce tumulte; encore l'un d'eux fut-il immolé par une funeste méprise; car, hélas! c'était le généreux sous-officier Béquard, qui avait empêché de Launay de faire sauter la moitié de Paris avec la forteresse. Le peuple, du moins, pleura sa mort, et sa famille ressentit les effets de la reconnaissance publique. Et le misérable de Launay, le geôlier, le bourreau des prisonniers, le meurtrier des citoyens, que va-t-il devenir?... Reconnu, arrêté par Cholat, il est conduit à l'Hôtel de ville, à travers un océan de peuple, par le magnanime Hullin, par Maillard, et par quelques autres hommes de *grand cœur*, qui veulent sauver cet *ennemi* abattu. L'entreprise semblait aussi difficile que les travaux d'Hercule. Voyant qu'on reconnaissait le prisonnier à sa tête nue, Hullin eut l'héroïque idée de le coiffer de son propre chapeau, et dès lors demeura lui-même exposé aux coups; mais, malgré sa force physique et son courage, il est culbuté avec ses compagnons. Quand il put se relever, la tête du gouverneur de la Bastille était au bout d'une pique.

Pendant que ce drame se passait au débouché de l'arcade Saint-Jean, le peuple se répandait dans la forteresse maudite, et enfonçait la porte des cachots. Il ne s'y trouvait en ce moment que sept prisonniers. Deux étaient devenus fous. Un de ceux-là avait une barbe blanche qui lui tombait jusqu'à la ceinture, et se croyait encore sous le règne de Louis XV. Quand on lui demanda son nom, il répondit qu'il s'appelait le *Major de l'immensité*. On trouva, dans les noires profondeurs de la *forteresse, des armes* d'une nature bizarre, des instruments de torture inconnus; on devait y trouver bientôt, pendant la démolition, des squelettes et d'autres témoignages contre les fureurs du despotisme. Les archives furent en partie détruites ou dispersées. Cependant, il échappa un certain nombre de pièces accusatrices, et qui ont été publiées pour l'enseignement des générations. Rappelons seulement une lettre de Latude à M[me] de Pompadour, où se trouve cette phrase : « Le 25 de ce mois de septembre (1760), il y aura cent mille heures que je souffre. » Le malheureux ignorait alors qu'il avait encore deux cent mille heures de souffrance à compter!

Vers six heures du soir, le cortége des vainqueurs se mit en marche pour l'Hôtel de ville, avec les trophées, les canons, les prisonniers, le règlement de la Bastille porté au bout de la baïonnette du tailleur Quigon, enfin, les clefs de la forteresse, que l'Assemblée nationale plaça dans ses archives, et qui sont aujourd'hui aux Archives nationales.

La prise de la Bastille coûta au peuple quatre-vingts citoyens morts sur la place, et quinze, des suites de leurs blessures, plus soixante-treize blessés. La garnison tirait tellement à coup sûr et sans danger, qu'elle n'eut qu'un homme tué et un blessé pendant cet horrible combat de cinq heures.

A l'Hôtel de ville, le comité permanent et les électeurs avaient eu d'autres luttes à soutenir, et leur indécision, leur refus constant de donner officiellement l'ordre d'assiéger la Bastille les avaient plus d'une fois fait accuser de trahison. Mais l'homme que sa conduite avait surtout rendu suspect comme traître, c'était Flesselles, le prévôt des marchands, resté là comme un débris de l'administration de l'ancien régime. Le bruit courut qu'on avait saisi sur lui le billet suivant, adressé à de Launay : « Tenez bon! j'amuse les Parisiens avec des promesses et des cocardes. » La vérité est que jamais ce billet ne fut retrouvé; mais les paroles citées n'en étaient pas moins un résumé fidèle de la conduite tortueuse de ce magistrat. Pâle sur son siége, la mort sur le visage, accablé d'accusations, il finit par demander qu'on le conduisît au Palais-Royal. Il était à peine au coin du quai, qu'un jeune homme resté inconnu lui cassa la tête d'un coup de pistolet. On a insinué que Flesselles avait reçu de la cour des ordres secrets, qu'il était dépositaire de papiers importants, et qu'il avait été sacrifié dans la crainte qu'il ne fît des révélations. Cette assertion n'est pas absolument invraisemblable; mais les preuves matérielles manquent. Ce qui est certain, c'est que la mort du malheureux prévôt ne fut point l'œuvre du peuple, qui le laissa traverser les salles de l'Hôtel de ville et la Grève sans lui faire subir le moindre mauvais traitement. Quelques autres scènes déplorables attristèrent le soleil couchant de ce grand jour. M. de Losme, major de la Bastille, partagea le sort du gouverneur; deux invalides, qu'on accusait d'avoir pointé les canons de la forteresse, furent pendus à la lanterne de la Grève, devenue si tristement fameuse (V. LANTERNE). Le brave marquis de La Salle, que les électeurs avaient nommé commandant de la milice nationale, en sauva un autre, ainsi que le prince et la princesse de Montbarrey, arrêtés aux barrières. L'assemblée des électeurs, que présidait l'infatigable Moreau de Saint-Méry, essayait vainement de délibérer au milieu de la tempête et d'apaiser les milliers de combattants entassés dans les salles de la maison commune, et ceux qui remplissaient la place. Mais le peuple se laissa toucher surtout par les hommes qui l'avaient guidé pendant le combat. A la voix d'Elie et des gardes-françaises, on fit grâce aux défenseurs de la Bastille, après qu'ils eurent juré fidélité à la nation. Les suisses mêmes, qui avaient si cruellement fusillé les citoyens, furent emmenés fraternellement au Palais-Royal, et le peuple poussa la magnanimité jusqu'à se cotiser pour leur donner du pain.

La nuit descendit sur la cité, mais sans amener le repos, car on redoutait une attaque. Le tocsin tenait la population en éveil; toutes les fenêtres étaient illuminées; la défense était organisée partout; mais l'ennemi ne se présenta point. Quelques partis de hussards, de dragons, de soldats de Nassau et d'autres corps rôdèrent dans la campagne, pour observer les issues de cette ville si bien gardée et qui flamboyait de la lueur fumeuse des lampions; mais ce fut tout. Bien mieux, Besenval fila prudemment le long de la Seine sans attendre le jour, en abandonnant une partie de ses bagages au Champ de Mars et à l'Ecole militaire. Paris appartenait tout entier à la Révolution; l'ancien régime était définitivement vaincu. L'Assemblée nationale, assurée de son existence, allait poursuivre en paix son œuvre de rénovation; tous les fantômes de réaction s'évanouissaient; l'avenir appartenait à la civilisation et à la liberté!

A Versailles, la journée du 14 avait été pleine d'anxieuse agitation. L'Assemblée était partagée entre deux craintes : les violences de la cour et les excès d'un peuple soulevé, dont le triomphe même pouvait compromettre la liberté. Mais elle n'en conserva pas moins la plus ferme attitude, et elle envoya deux députations au roi, qui ne répondit que par quelques paroles froidement équivoques. Au château, on organisait l'attaque; Paris devait être, le soir même, attaqué de sept côtés à la fois; on discutait en conseil la liste des députés qui seraient enlevés. On ne doutait point du triomphe, et les soldats, gorgés de vin, le célébraient déjà dans l'Orangerie par des chants et des danses, aux applaudissements de la reine, de M[me] de Polignac et de toute la cour.

Cependant, les nouvelles arrivaient, contradictoires, incertaines. Mais voici Noailles, voici Wimpfen, qui arrivent de Paris et qui annoncent le grand événement à l'Assemblée : la Bastille est prise! Au milieu de l'émotion universelle, la faction n'en poursuivait pas moins ses projets. Berthier, l'intendant de Paris, agissait auprès du roi dans ce sens, dissimulant le véritable état des choses, et assurant que, dans le trouble où était Paris, il y avait encore des chances pour la grande attaque de nuit; mais Louis XVI fut préservé d'un acte aussi insensé par son indécision habituelle. Il ne donna aucun ordre, et, cédant aux exigences de son tempérament, se coucha à son heure accoutumée et s'endormit profondément, ne soupçonnant point sans doute qu'un monde venait de s'écrouler autour de lui. Un serviteur dévoué, le duc de Liancourt, qui avait de droit officiel ses entrées, entreprit de tirer le malheureux roi de son apathie en lui montrant au vrai la situation, l'unanimité du peuple, et la nécessité impérieuse de se rapprocher de la nation et de l'Assemblée. « Mais c'est donc une révolte, dit Louis XVI à demi éveillé. — Non, sire, *c'est une révolution.* »

On le sait, c'est par ce mot si juste et si célèbre que l'ère de la vieille France fut close.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail des événements, cet article n'ayant pour objet que de donner le précis de la chute de la Bastille. C'est à l'article RÉVOLUTION DE 1789 qu'on trouvera le développement de cette grande épopée et le résumé des résultats décisifs de la victoire populaire. Nous ajouterons seulement quelques détails qui se rapportent directement a notre sujet.

On a vu plus haut que le peuple avait trouvé sept prisonniers dans les cachots de la Bastille. Voici leurs noms : Pujade, La Roche, La Caurége et Béchade, détenus pour falsification de lettres de change, dont la culpabilité était problématique, et qui, dans tous les cas, n'étaient soustraits à la juridiction ordinaire que par un déni de justice qui serait déjà une présomption d'innocence; le comte de Solages, enfermé depuis 1782, à la réquisition de sa famille; Tavernier, fils naturel du célèbre financier Pàris-Duverney, et qui était prisonnier depuis 1759; enfin de Wythe, dont on ne put tirer aucun renseignement, car il était devenu fou, ainsi que le précédent. D'honnêtes citoyens, avec le grand cœur de ce temps, voulurent adopter ces deux infortunés, mais ne purent les garder chez eux à cause de leur état. On fut obligé de les placer à Charenton.

Le 16, l'assemblée des électeurs arrêta, à l'unanimité, que la Bastille serait démolie jusque dans ses fondements. Le peuple avait commencé cette destruction le soir même de la victoire. Le patriote Palloy exécuta les travaux, sous la direction d'un comité d'architectes nommé par l'Hôtel de ville et composé de Jaillier de Savault, Poyet et La Poize de Montizon. Les pierres de la Bastille furent employées à la construction du pont de la Révolution, afin qu'elles fussent foulées aux pieds du peuple. Palloy fit en outre exécuter avec les pierres de la forteresse quatre-vingt-trois modèles en petit de la Bastille, dont il fit hommage à chacun des départements, afin de « perpétuer l'horreur du despotisme. » Ces curieuses miniatures du monument étaient portées par des envoyés que Palloy avait organisés en société, et à qui il avait donné le nom d'*apôtres de la liberté*. Les pierres de la Bastille devinrent à la mode; elles figurèrent dans les fêtes publiques, couvertes d'inscriptions, et les femmes en portèrent de petits fragments sertis en bijoux dans leurs parures. Le bois, les fers, les plombs, etc., provenant des démolitions, furent également employés par Palloy à la fabrication d'une multitude d'objets : médailles pour les députés, épées, jouets d'enfants, emblèmes de toute nature, outils, etc.

Dans leurs cahiers, les électeurs du tiers état de Paris avaient, le 10 mai précédent, émis le vœu que la Bastille fût rasée et qu'on élevât sur son emplacement une colonne, avec cette inscription : *A Louis XVI, restaurateur de la Liberté publique*. Cette proposition fut reprise et votée d'acclamation par les électeurs, le 17 juillet, lors de la visite de Louis XVI à l'Hôtel de ville. Apothéose dérisoire! car c'était bien la vieille royauté qui avait été vaincue le 14, et lui attribuer l'honneur d'une révolution qui avait été accomplie sans elle et contre elle eût été simplement ridicule, et même eût pu sembler une manœuvre pour escamoter la victoire en couronnant le vaincu. Mais les **électeurs étaient sincères dans leur naïf en-**

thousiasme; ils suivaient tout naturellement, dans cette circonstance, les vieilles traditions du tiers état, qui, dans ses longues et patientes luttes, s'était constamment abrité derrière la royauté.

Toutefois, on n'éleva point le monument projeté. Seulement, dans les premiers mois de 1792, Palloy proposa à l'Assemblée législative d'élever une *colonne à la liberté* sur l'emplacement de la Bastille, avec les matériaux qui restaient encore de cette forteresse. L'érection de cette colonne fut décrétée, et la pose solennelle de la première pierre eut lieu le 14 juillet, au matin, avant la solennité du Champ de Mars. Nous avons sous les yeux les procès-verbaux originaux de cette fête, et les détails ne laissent pas d'en être fort curieux. Une députation de l'Assemblée présidait à la cérémonie, à laquelle assistaient en outre les autorités de Paris. On plaça dans une boîte de cèdre la Déclaration des droits, gravée sur des tablettes d'airain, une copie authentique de la constitution, des médailles frappées avec du fer provenant de la Bastille, des monnaies, des assignats, la liste des patriotes morts pendant le siége, etc. Tous les outils, bois, fer et autres matières, provenaient également des matériaux de la forteresse. On avait mêlé au ciment les cendres des anciens titres de noblesse. Sur la pierre était gravée une inscription qui se terminait par ces mots : *En présence de Louis XVI.* Au moment de poser la pierre, le président de la députation de l'Assemblée nationale fit observer que, le roi ne s'étant pas présenté, *quoique invité*, il était convenable d'effacer son nom. Et il prit en effet une ripe des mains de Palloy, et gratta froidement le nom de l'absent.

Un mois plus tard, la rature devait s'étendre sur la royauté elle-même.

Les orages de la Révolution empêchèrent l'exécution du projet de Palloy, qui fut enfin réalisé sous le règne de Louis-Philippe par l'érection de la colonne de Juillet. Dans l'intervalle, Napoléon avait résolu d'élever sur cet emplacement une fontaine, sous la forme d'un éléphant colossal, dont le modèle en plâtre existait encore à cette place sous le gouvernement de Juillet.

Avant de terminer, nous dirons encore un mot relativement à l'effet que produisit dans le monde entier le grand événement du 14 juillet. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, à la nouvelle de la chute de la Bastille, tous les peuples se crurent affranchis. Ce coup avait été si bien frappé, qu'il retentit dans tout l'univers. Nous pourrions accumuler ici les citations, mais nous nous bornerons à deux faits caractéristiques. Dans cette Angleterre si exclusive et qui s'intéresse si peu aux autres nations, il y eut un immense enthousiasme qui gagna l'aristocratie elle-même et jusqu'aux momies universitaires : l'université de Cambridge donna pour sujet de composition à ses élèves la *Prise de la Bastille*, et le 14 juillet 1790, l'anniversaire en fut célébré à Londres dans un banquet que présidait lord Stanhope. En Russie même, dans cet empire de l'esclavage et du silence, la grande nouvelle produisit une véritable explosion; on s'embrassait sur les places publiques, avec des pleurs et des cris de joie : *La Bastille est prise!* C'est un témoin peu suspect, l'ambassadeur français Ségur, qui raconte cette *folie, à laquelle il a peine à croire après en avoir été témoin* (*Mémoires*, III, 508). Quoi de plus éloquent qu'un tel fait?

Les *vainqueurs de la Bastille* formèrent une espèce de corps spécial, qui avait sa place marquée dans les cérémonies publiques. Une médaille fut frappée en leur honneur, et chacun d'eux reçut un brevet.

L'emplacement de la Bastille demeura, pendant la Révolution, une sorte de lieu sacré où s'assemblait le peuple, et l'un des centres principaux des fêtes publiques. Au 14 juillet 1790, anniversaire de la victoire et jour de la grande fédération, on y avait planté un bois artificiel au milieu des ruines; quatre-vingt-trois arbres couverts de leurs feuilles y représentaient les quatre-vingt-trois départements; la pique populaire et libératrice se dressait au-dessus du feuillage, surmontée du bonnet de la Liberté; des chaînes et des grilles brisées, des symboles caractéristiques rappelaient à la foule le despotisme vaincu, la victoire de la Révolution; et le soir, parmi les illuminations, le peuple de Paris, les fédérés, les envoyés de la France entière, enivrés d'enthousiasme, célébraient par des farandoles fraternelles la fin d'un monde de douleur, de servitude et de larmes, l'avénement de la justice et de l'égalité. Contraste éloquent! une inscription flamboyait, devise triomphale d'une énergique jovialité, qui est le génie même de la nation; dernière ironie jetée par la France nouvelle à la tyrannie renversée : *Ici l'on danse!*

Bastille (MÉMOIRES SUR LA), pamphlet historique du XVIII^e siècle, par Linguet. Ces *Mémoires*, publiés à Londres en 1783, furent l'objet de réfutations anonymes : *Observations sur l'histoire de la Bastille* (Londres, 1783); *Apologie de la Bastille* (Philadelphie, 1784). Ils avaient d'abord paru, en trois numéros, dans les *Annales politiques, civiles et littéraires du* XVIII^e *siècle* (tome X). Le récit de Linguet comprend sa détention au château royal, depuis le 27 septembre 1780 jusqu'au 10 mai 1782. L'auteur rappelle, en tête de son journal de captivité, ces mots précieux, tirés de la *Déclaration* du 30 août 1780, sur les nouvelles prisons : « Ces souffrances inconnues et ces peines obscures, du moment qu'elles ne contribuent point au maintien de l'ordre par la publicité et par l'exemple, deviennent inutiles à notre justice. » La relation de Linguet commence par cette fière déclaration : « Je suis en Angleterre. Il faut prouver que je n'ai pas pu me dispenser d'y revenir. Je ne suis plus à la Bastille : il faut prouver que je n'ai jamais mérité d'y être. Il faut faire plus : il faut démontrer que jamais personne ne l'a mérité; les innocents, parce qu'ils sont innocents; les coupables, parce qu'ils ne doivent être convaincus, jugés, punis, que suivant les lois, et qu'on n'en suit aucune, ou plutôt qu'on les viole toutes à la Bastille; parce que, si ce n'est en enfer peut-être, il n'y a pas de supplices qui approchent de ceux de la Bastille, et que, s'il est possible de justifier l'institution de la Bastille en elle-même, dans de certains cas, il ne l'est dans aucun d'en justifier le régime. Il faut faire voir que ce régime, aussi honteux que cruel, répugne également à tous les principes de la justice et de l'humanité, aux mœurs de la nation, à la douceur qui caractérise la maison royale de France, et surtout à la bonté, à l'équité du souverain qui en occupe aujourd'hui le trône. »

Dans cette peinture d'un régime odieux, Linguet, en retraçant ses souffrances personnelles, a donné le premier assaut au château fort du despotisme, qui, par un singulier hasard, fut pris le jour anniversaire de sa naissance. Il a eu assez de puissance pour émouvoir les cœurs, et, par conséquent, pour ébranler notre vieille constitution en mettant à nu les abus qui la déshonoraient. On sait que Rousseau lui avait déjà porté des coups terribles. Du reste, il ne faut peut-être pas admettre toutes les horreurs qu'il retrace. Il n'a pas encore perdu le souvenir de sa longue captivité, et ce souvenir le pousse quelquefois à l'exagération; par exemple, quand il insiste sur les craintes qu'il avait d'être empoisonné par ses geôliers. Mais de tout cela ressort cette grande vérité, que, dans toutes les sociétés, la vie et la liberté des citoyens doivent toujours être placées sous la sauvegarde des lois. Laisser en cela quelque chose au caprice, c'est ouvrir la porte à toutes les injustices et à toutes les tyrannies; c'est rendre tous les crimes possibles. Cette considération, qui ressort de toutes les pages des *Mémoires* de Linguet, en fait un plaidoyer saisissant en faveur de l'abolition des lettres de cachet et du régime des détentions arbitraires; plaidoyer qui acquiert encore plus de force sous la plume éloquente, énergique et acérée de l'avocat-journaliste.

Bastille (LA PRISE DE LA), hiérodrame, livret et musique de Marc-Antoine Désaugiers, exécuté dans l'église Notre-Dame de Paris, par les acteurs de l'Opéra, suivi d'un *Te Deum*, le 13 juillet 1790. L'Assemblée nationale était représentée à Notre-Dame par une députation, et c'était sur son ordre que l'ouvrage de Désaugiers, destiné à être exécuté chaque année à la même époque, avait été composé. Le lendemain 14, on célébrait la fête de la fédération.

BASTILLÉ, ÉE (ba-sti-llé, *ll* mll), part. pass. du v. Bastiller : *Ville* BASTILLÉE.

— Blas. Se dit du chef, de la bande, de la barre et de la fasce, quand ces pièces ont des créneaux à leur partie inférieure, c'est-à-dire du côté de la pointe de l'écu : *Famille de Pontbriant : d'argent, à une fasce* BASTILLÉE *d'azur.*

BASTILLER v. a. ou tr. (ba-sti-llé, *ll* mll. — rad. *bastille*). Munir d'une bastille : BASTILLER *une ville.* ‖ V. mot.

— Emprisonner. ‖ On dit plutôt EMBASTILLER.

BASTILLEUR s. m. (ba-sti-lleur, *ll* mll. — rad. *bastille*). Gouverneur ou geôlier d'une prison d'Etat. ‖ Peu usité.

BASTILLON s. m. (ba-sti-llon, *ll* mll. — dim. de *bastille*). Petite bastille. ‖ Ancienne orthographe du mot BASTION.

BASTILLONNER v. a. ou tr. (ba-sti-llo-né — rad. *bastillon*). Fortif. Munir de bastillons : BASTILLONNER *un ouvrage.*

BASTIMENTOS, îlots stériles et inhabités de la mer des Antilles, près de l'isthme de Panama.

BASTIN s. m. (ba-stain). Mar. Cordage en sparterie, usité dans le Levant.

BASTINE s. f. (ba-sti-ne — rad. *bast*, qui se disait pour bât). Techn. Sorte de selle.

BASTINGAGE s. m. (ba-stain-ga-je — rad. prim. *baston*, pour *bâton*). Mar. Sorte de parapet en bastingues, qu'on établit autour du pont d'un navire, pour se protéger contre le feu de l'ennemi. ‖ Muraille de bois qui, aujourd'hui, remplace généralement les anciennes bastingues : *Debout, près du* BASTINGAGE, *sur le pont, elle observait la mer avec émotion.* (X. Marmier.) *Appuyé sur le* BASTINGAGE *de la corvette l'*Iris, *il regardait les côtes de France, qui fuyaient rapidement.* (Balz.) *Un soir, comme j'étais appuyé sur le* BASTINGAGE *de la dunette, j'observai un très-singulier nuage isolé, vers le nord-ouest.* (Baudelaire.)

— **Encycl.** Les bâtiments de guerre portent ordinairement, sur le plat-bord et le long des gaillards, un système de chandeliers et de filières sur lequel on tend des filets nommés filets de *bastingage*. Chaque matin, des gabiers sont chargés de recevoir les hamacs des matelots, bien pliés, et ils les arriment dans ces filets, où ils sont garantis de la pluie par une voile goudronnée. Le *bastingage* n'a pas seulement pour objet d'aérer les hamacs, il est encore d'une grande utilité à l'heure du combat; car, comme il entoure le navire, à hauteur de tête, il garantit les matelots contre les balles de l'ennemi et contre la petite mitraille. La plupart des navires de commerce n'ont point de *bastingage*.

BASTINGUE s. f (ba-stain-gue — rad. prim. *baston* pour *bâton*). Mar. Bandes d'étoffe de toile matelassée ou filets qu'on tend autour du plat-bord du vaisseau, pour servir d'abri aux matelots qui manœuvrent sur le pont pendant le combat.

— Art milit. Sorte de rempart mobile, dont les troupes se couvraient au moyen âge.

BASTINGUÉ, ÉE (ba-stain-ghé), part. pass. du v. Bastinguer : *Un navire est bien ou mal* BASTINGUÉ, *selon que ses bastingages sont plus ou moins susceptibles de garantir les gens de l'équipage contre la fusillade ou contre les coups de mer.* (De Corbière.)

BASTINGUER v. a. ou tr. (ba-stain-ghé — rad. *bastingue*), Munir de bastingues, ou de hamacs qui en tiennent lieu : BASTINGUER *une frégate.*

Se bastinguer, v. pr. Faire un bastingage pour se mettre à couvert.

BASTION s. m. (ba-sti-on — corrupt. de *bastillon*). Fortif. Ouvrage à revêtement, disposé sur les angles saillants du corps de la place, et présentant deux faces et deux flancs : *Voyez ces épaisses murailles, flanquées de lourds* BASTIONS. (Vitet.)

— *Bastion plein*, Bastion rempli de terre et dans lequel on peut combattre et se retrancher. ‖ *Bastion vide*, Simple enceinte de remparts, avec un parapet. ‖ *Bastion double*, Ensemble de deux bastions établis l'un sur l'autre. ‖ *Bastion coupé*, Bastion isolé de la place. ‖ *Bastion plat*, Bastion établi au-devant d'une courtine. ‖ *Demi-bastion*, ouvrage analogue au bastion, mais ne présentant qu'un flanc et qu'une face.

— Par ext. Lieu où l'on se retranche comme derrière un rempart : *Ceux à la vue desquels il venait d'échapper le cherchaient vainement dans son* BASTION *aérien* (un arbre). (Al. Dum.)

— Fig. Rempart, moyen d'attaque ou de défense : *Les* BASTIONS *de la tyrannie sont sans danger pour un peuple libre.* (M^me L. Colet.)

Encycl. — L'utilité des *bastions*, tant pour un front de fortification permanent, que pour un retranchement de campagne, tient à ce qu'ils assurent le flanquement des fossés. Supposons une simple ligne de défense, dont le profil soit celui qui est représenté fig. 1. Si les ennemis parviennent à s'introduire dans le fossé, ils y seront complétement à l'abri des feux des défenseurs, et ils pourront faire tranquillement toutes les dispositions nécessaires pour escalader le rempart : le flanquement obtenu avec les *bastions* a pour but de faire disparaître ce grave inconvénient, en donnant aux défenseurs des retranchements la possibilité de tirer dans le fossé. — Le triangle est la seule forme de retranchement qui ne soit pas susceptible d'être bastionnée. — La fig. 2 représente un carré bastionné; les *bastions* sont les parties du retranchement projetées à l'intérieur des pentagones $a\ b\ c\ d\ e_1$ $a_1\ b_1\ c_1\ d$, etc.

Des quatre parties que présente le *bastion*, les deux lignes $b\ c$ et $d\ c$, appelées *faces* ou *pans*, s'avancent dans la campagne et forment un angle $b\ c\ d$, dont le sommet c est tourné vers l'extérieur : c'est *l'angle saillant* du *bas-*

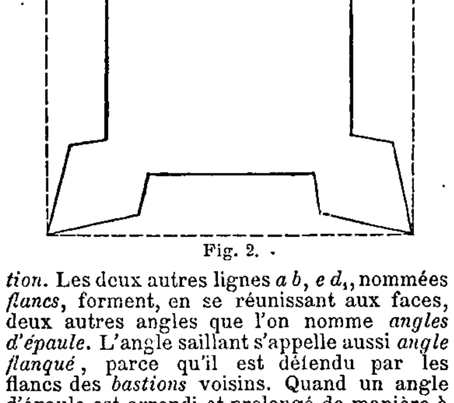

Fig. 2.

tion. Les deux autres lignes $a\ b$, $e\ d_1$, nommées *flancs*, forment, en se réunissant aux faces, deux autres angles que l'on nomme *angles d'épaule*. L'angle saillant s'appelle aussi *angle flanqué*, parce qu'il est défendu par les flancs des *bastions* voisins. Quand un angle d'épaule est arrondi et prolongé de manière à faire saillie sur le flanc, de manière à le couvrir, on lui donne le nom d'*orillon*, et le flanc est dit *couvert*. Enfin, on appelle *gorge* du *bastion* la partie ouverte $a\ e$, comprise entre les extrémités intérieures des flancs : c'est par là que l'on entre dans l'ouvrage.

On voit que les projectiles partent des flancs de *bastion* ab et $a_1\ b_1$ et que, tirés perpendiculairement à leurs crêtes, ils peuvent venir frapper dans les fossés des faces $b_1\ c_1$ et $b\ c$.

Les lignes $c\ a_1$ et $c_1\ a$ se nomment *lignes de défense;* elles varient de longueur entre 150 et 200 mètres.

La ligne $a\ a_1$ est la courtine.

La direction des flancs $a\ b$ et $a_1\ b_1$ a varié avec les époques; on a construit ces flancs perpendiculaires aux lignes de défense, de façon à obtenir un flanquement parfait des fossés des faces $b\ c$, $b_1\ c_1$; on a aussi proposé de les établir perpendiculaires à la courtine;

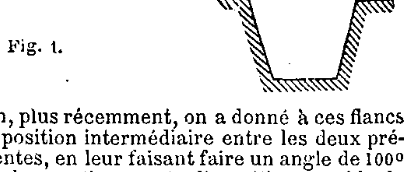

Fig. 1.

enfin, plus récemment, on a donné à ces flancs une position intermédiaire entre les deux précédentes, en leur faisant faire un angle de 100° avec la courtine; cette disposition semble la meilleure. Elle est aujourd'hui assez généralement adoptée. V. FRONT BASTIONNÉ.

L'intérieur ou *terre-plein* des *bastions* peut se construire de deux manières : tantôt on le remplit entièrement, afin de le mettre de niveau avec le terre-plein du rempart, et l'on a alors un *bastion plein ;* tantôt, au contraire, on le laisse vide, en faisant tourner le rempart le long des faces et des flancs, et l'on a ainsi un *bastion vide.* Au XVII^e siècle et au suivant, on appelait quelquefois *bastions royaux* les bastions de grandes dimensions, surtout ceux qui faisaient partie de l'enceinte d'une place et qui ne pouvaient être pris qu'au moyen d'un siége en règle. Le *bastion* est né à l'époque où, après avoir agrandi les tours pour faciliter la manœuvre des pièces, on imagina de les renforcer contre les coups de l'ennemi en les abaissant au niveau du sol et en les terminant en pointe du côté de la campagne. On ignore la date précise de ce progrès. Quelques écrivains rapportent bien que l'ingénieur italien San Michaeli construisit des *bastions* à Vérone en 1523; mais d'autres assurent que Jean Ziska, chef des hussites de la Bohême, et le général turc Achmet-pacha, en avaient déjà élevé, le premier à Tabor, en 1489, le second à Otrante en 1480. Quoi qu'il en soit, c'est au XVI^e siècle que le *bastion* est devenu l'élément de la fortification moderne; mais aux ingénieurs du siècle suivant appartient l'honneur d'en avoir scientifiquement déterminé la forme, les dimensions et les propriétés. Dans le principe, les ouvrages de ce genre s'appelaient indifféremment *boulevards* et *bastions.* Ce dernier nom, qui est seul resté, lui avait été donné de l'italien *bastone* (poteau), parce qu'on faisait habituellement entrer des pièces de charpente et des clayonnages dans sa construction, afin de soutenir les terres.

Les *bastions* n'ont pas seulement pour objet de nettoyer les fossés quand les assiégeants sont parvenus à y descendre; ils servent encore à tirer vers la campagne, à protéger le chemin couvert, la berme, les dehors de la place. Ils sont gardés en tout temps par des sentinelles posées aux barbettes ou aux angles assaillants. Deux *bastions*, qui se défendent l'un l'autre et qui forment l'extrémité d'un front de fortification, sont appelés *bastions consécutifs.* La perte d'un *bastion* était autrefois regardée comme entraînant la prise de la place; mais on a vu en 1814, à Berg-op-Zoom, après la prise d'un bastion, les assiégeants foudroyés et faits prisonniers par une garnison qui leur était bien inférieure en nombre. La force d'une garnison, en temps de paix, se calcule ordinairement à raison de deux cents hommes d'infanterie par bastion; en temps de guerre, il faut six cents hommes d'infanterie et soixante cavaliers.

BASTION (Yves), prêtre et pédagogue français, né à Pontrieux en 1751, mort à Paris en 1814. Après avoir été principal du collége de Tréguier, il se rendit à Paris, où il entra en 1788 dans la communauté des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. Après le concordat, il fut nommé aumônier à l'Hôtel-Dieu, puis au lycée Louis-le-Grand, appelé alors le Prytanée impérial. Il a écrit de nombreux ouvrages sur l'instruction élémentaire, notamment : *Exposition des principes de la langue française* (1798); *Eléments de logique* (1805); *Grammaire de l'adolescence* (1810, etc.).

BASTION DE FRANCE, village d'Algérie, près de La Calle, province de Constantine, à 400 kilm. E. d'Alger. Ce village doit son nom à un bastion aujourd'hui abandonné, construit en 1520 par la compagnie française d'Afrique.

BASTIONNÉ ÉE (ba-sti-o-né), part. pass. du v. Bastionner : *Ouvrage* BASTIONNÉ. *Tour* BASTIONNÉE. *Retranchement* BASTIONNÉ.

— *Front bastionné*, Ouvrage de fortification composé de deux demi-bastions, dont les faces sont unies par une courtine. ‖ *Tour* BASTIONNÉE, Très-petit bastion imaginé par Vauban contre le tir à ricochet, et aujourd'hui abandonné.

— Fig., Fortifié, entouré, étayé : ***Plus vous insistez, plus elle est*** BASTIONNÉE ***d'ignorance, garnie de chevaux de frise.*** **(Balz.)**

Encycl. — Le front *bastionné* a été adopté pour unité du système de fortification, depuis l'invention de l'artillerie à poudre, parce qu'il possède la propriété de suffire lui-même à sa propre défense. C'est pour ce motif qu'on lui donne aussi le nom de *front de fortification.* Tout front *bastionne* comprend deux faces, *a o* et *b i*, deux flancs *o d* et *i e*, et une courtine *d e.* On appelle *angles d'épauie* les deux angles saillants *a o d* et *b i e*, formés par les faces et les flancs; *angles rentrants*, *flanquants* ou *de flanc*, les deux angles *o d e*, *i e d*, formés par les flancs et la courtine, et *angle de tenaille*, l'angle formé vers le milieu de la courtine par le prolongement des faces. Le *côté extérieur* du front est la droite *a b*, qui joint les

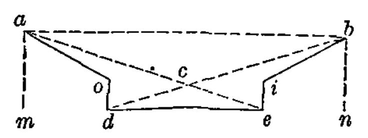

saillants des *demi-bastions ;* sa *perpendiculaire* est la droite qui joint le milieu du côté extérieur à l'angle de tenaille ; ses *lignes de défense* sont les deux droites *a e* et *b d*, qui joignent les saillants aux angles flanquants. La courtine est la partie la plus forte du front *bastionné*, tandis que les saillants des *bastions* en sont les parties les plus faibles. Aussi, quand on attaque un ouvrage bastionné, c'est sur les faces des *bastions* qu'on dirige les coups.

BASTIONNER v. a. ou tr. (ba-sti-o-né — rad. *bastion*). Munir de bastions : BASTIONNER *un fort.*

— Fig. Fortifier, entourer, garantir : *Le fils de Roussillon n'avait pas encore quitté cette prodigieuse défiance qui* BASTIONNE *à Paris l'homme de province.* (Balz.)

Se bastionner, v. pr. Se fortifier, s'entourer : SE BASTIONNER *d'opiniâtreté.*

BASTIR v. a. ou tr. (ba-stir — anc. orthogr. du mot *bâtir*). Techn. Former avec des capades, en parlant d'un chapeau.

BASTISSAGE s. m. (ba-sti-sa-je — rad. *bastir*). Techn. Premier degré du feutrage des poils qu'on destine à la fabrication des chapeaux ; poil ainsi préparé : *La machine... donne en trois minutes la galette ou le* BASTISSAGE. (Laboulaye.)

BASTITANS, BASTETANS ou **BASTULES.** Peuples de l'Hispanie, dans la Bétique méridionale, sur les bords de la Méditerranée; on les appelait *Pœni*, ce qui fait supposer qu'ils devaient leur origine à une colonie carthaginoise ou phénicienne.

BASTITE s. f. (ba-sti-te — de *Baste*, nom de lieu). Minér. Substance constituée par du bisilicate de magnésie, renfermant une plus ou moins grande quantité de chaux.

— **Encycl.** C'est le minéralogiste Haidinger qui a fait de la *bastite* une espèce à part. Jusqu'à lui, ce minéral faisait partie de la diallage métalloïde de Haüy. Depuis, quelques savants l'ont fait rentrer dans l'espèce *diasclasite*, mais elle renferme une plus grande quantité d'eau que celle-ci et doit, par conséquent, en être séparée. Son gisement est assez intéressant. On la trouve en effet en petites masses lamellaires gris verdâtre, disséminées dans des serpentines situées près de Harzburg. Ces petites masses se fondent pour ainsi dire dans la pâte de la roche qui les englobe, et pourraient presque, comme le dit M. Delafosse, être considérées comme de la serpentine cristallisée.

BASTNAÉSITE s. f. (ba-stna-é-zi-te). Minér. Substance compacte, brune ou noirâtre, qui a été ainsi appelée parce qu'on la trouve à Bastnaès, en Suède, et qui n'est autre chose qu'un fluorure de cérium et de lanthane. On lui donne aussi, par altération du mot *bastnaésite*, le nom de *bastaésite.*

BASTOGI (Pierre), financier et homme politique italien, né en Toscane vers 1815, est banquier à Livourne. Après avoir débuté dans la carrière par des opérations assez malheureuses, il a acquis une fortune considérable en donnant à l'exploitation des mines de l'île d'Elbe une extension à laquelle le gouvernement toscan ne sut jamais se résoudre. Bastogi est devenu en outre, peu à peu, le principal actionnaire des chemins de fer de Toscane. Habile dans les opérations de banque, versé dans les théories économiques et dans la littérature italienne, parleur spirituel, éloquent et quelquefois même lyrique, il se fit remarquer au parlement de 1860. M. de Cavour lui confia alors le ministère des finances. L'emprunt de 1860, qu'il négocia, lui valut le titre de comte, et à peine avait-il reçu ce titre, qu'il présenta un projet de loi frappant d'un impôt considérable tous les titres de noblesse. Il quitta son poste de ministre le 1er mars 1862. Placé plus tard à la tête de la grande entreprise financière des chemins de fer méridionaux, il fut accusé, en 1864, d'avoir corrompu à prix d'or certains députés, pour en obtenir un vote favorable au sujet de la concession de ces chemins de fer. Ces accusations ont été reconnues fausses; et, néanmoins, atteint par la défaveur de la chambre et même de l'opinion publique à Livourne et ailleurs, M. Bastogi a donné sa démission de député, en protestant « que le jour de la justice viendrait pour lui et pour son œuvre, et que, ce jour-là, on regretterait qu'un homme qui avait pris l'initiative d'une aussi grande entreprise, eût été abreuvé de tant d'amertumes et de tant de douleurs. »

BASTOGNE s. f. (ba-sto-gne, *gn* mll.). Blas. Bande alésée en chef : *Famille Pertoy : parti d'or et de gueules, à une* BASTOGNE *d'azur chargée de trois molettes d'argent, et accompagnée de deux têtes de lion de l'un en l'autre.* ‖ Très-rare.

BASTOGNE, ville de Belgique, province de Luxembourg, ch.-l. d'arrondissement administratif, à 32 kil. N. d'Arlon; 2,111 hab.; nombreuses tanneries, bas tricotés; commerce de grains et bétail. Bastogne est le *Balsonacum* mentionné sur la carte de Peutinger; Childebert, roi d'Austrasie, y tint ses assises en 585. Combat entre Charles-Martel et Bulderic, comte de Loz, en 703.

BASTON s. m. (ba-ston). Ancienne orthographe du mot *bâton.*

— Art milit. anc. *Baston à feu, Baston projectile*, Arme à feu portative.

BASTON (Robert), historien et poëte anglais, né à Nottingham vers le milieu du XIIIe siècle, mort en 1310. Edouard Ier, lors de son expédition contre Robert Bruce, roi d'Ecosse, se fit accompagner de Baston, qui devait chanter la gloire que son royal compagnon ne pouvait manquer d'acquérir. Mais Baston fut fait prisonnier par Robert Bruce, et dut célébrer le triomphe de l'Ecossais. Parmi les ouvrages assez nombreux, laissés par Baston, nous nous bornerons à citer : *De Sacerdotum luxuriis*, dont le titre, hardi pour l'époque, mérite de ne pas être oublié.

BASTON (Guillaume-André-René), théologien français, né à Rouen en 1741, mort en 1825. Il fut, avant la Révolution, professeur de théologie à Rouen, fit partie de l'émigration, et, après le concordat, il rentra en France. Il fut alors nommé grand vicaire de sa ville natale, puis évêque de Séez en 1813; mais, sous la Restauration, il se vit contraint d'abandonner son évêché. Doué d'un esprit fin, distingué, et des agréments de l'homme du monde, Baston a publié un grand nombre d'écrits et de brochures sur divers sujets. Nous citerons, parmi ses principaux ouvrages : *Cours de théologie*, en collaboration avec l'abbé Tuvache (1773); *Lettre de M. Philetès sur une controverse avec les curés du diocèse de Lisieux* (1775); *Narrations d'Omaï, compagnon de Cook* (1790, 4 vol.); *Réclamations pour l'Eglise de France contre M. de Maistre* (1821-24, 2 vol.); *Antidote contre les erreurs et la réputation de l'*Essai sur l'indifférence (1823); *Concordance des lois civiles et des lois ecclésiastiques de France sur le mariage* (1824), etc.

BASTONNADE s. f. (ba-sto-na-de — rad. *baston*, pour bâton). Volée de coups de bâton : *Donner, recevoir la* BASTONNADE. *Les satiriques médisants sont sujets aux* BASTONNADES. (Trév.)

> Et tu prends donc, pendard, goût à la *bastonnade ?*
> MOLIÈRE.

> D'un grand qui le nourrit il souffre les saccades.
> Son dos même endurci se fait aux *bastonnades.*
> REGNARD.

— Particulièrem. Châtiment consistant en des coups de bâton : *Le délinquant sera puni de la* BASTONNADE. ‖ Dans les bagnes, Châtiment qui consiste à appliquer des coups d'une corde goudronnée.

— Agric. Terme introduit tout récemment dans la langue agricole, pour désigner une opération qui consiste à briser à coups de bâton certaines plantes nuisibles à la culture et réfractaires à tout autre moyen de destruction.

— **Encycl.** Dans la plus haute antiquité, la *bastonnade* n'était appliquée qu'aux esclaves. Cependant l'histoire nous apprend que cette peine était quelquefois infligée aux soldats romains. Selon Pline, on doit distinguer la simple *bastonnade* du supplice des bâtons, ou *fustuarium*, qui entraînait ordinairement la mort du patient. La première n'était qu'une simple correction corporelle, qui n'avait rien d'infamant; l'autre était réservée aux fautes graves, telles que l'abandon du poste que l'on devait défendre, et les officiers mêmes pouvaient y être condamnés. Le coupable était amené devant sa légion; le tribun le touchait du bout de son bâton, et, à ce signal, les soldats fondaient sur lui, et chacun le frappait à son tour. Pour la *bastonnade* ordinaire, c'était le centurion qui l'administrait avec un simple sarment de vigne (*vitis*). Les officiers francs frappaient aussi quelquefois leurs soldats avec une branche de pommier. Au moyen âge, on a longtemps frappé les soldats sur le derrière avec une hampe de hallebarde ou une crosse de mousquet : c'était ce qu'on appelait donner le *morion* ou la *salade.* La schlague et le knout, en usage encore aujourd'hui dans la discipline militaire des Prussiens et des Russes, peuvent être assimilés à la *bastonnade.* Les coups de garcette et les coups de fouet appliqués aux marins et aux soldats anglais présentent le même caractère. Le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre sous Louis XVI, publia une ordonnance pour introduire dans l'armée française la punition disciplinaire des coups de plat de sabre, qui n'était qu'une *bastonnade* déguisée. Il appelait cela une correction paternelle, et il l'appliquait à des fautes légères qui, jusque-là, avaient été punies de la prison. Mais cette prétendue réforme souleva dans tous les rangs de l'armée française une indignation générale, et le ministre fut obligé de donner sa démission. Un grenadier français prononça, à cette occasion, une parole sublime : « Je n'aime du sabre que le tranchant, » dit-il, et ce mot fut répété partout avec enthousiasme.

La *bastonnade* est encore fréquemment appliquée dans tout l'Orient, et spécialement en Chine, en Turquie, en Perse : il ne faut pas s'en étonner, dans ces pays de despotisme barbare. C'est ordinairement sur la plante des pieds que le patient reçoit les coups de bâton, et il paraît que ce mode a été choisi précisément parce qu'il est le plus douloureux. En Turquie, ce châtiment cruel est nommé *zarb*, et *courbag* est le nom de l'instrument avec lequel frappe le bourreau. Le nombre des coups est ordinairement fixé à trente-neuf; il s'élève quelquefois jusqu'à soixante-quinze.

En France, le supplice de la *bastonnade* est encore usité dans nos bagnes, et c'est le plus terrible qui puisse être infligé aux forçats. Ce châtiment consiste à appliquer sur les reins nus du coupable, avec une corde goudronnée, de l'épaisseur du pouce, un certain nombre de coups. Il est impossible de se faire une idée des souffrances cruelles de ce supplice; en un instant la chair est déchirée; des cloches nombreuses s'élèvent, se gonflent, se crèvent, et une rigole sanglante est creusée sous les coups redoublés.

— Agric. La *bastonnade* réussit surtout avec la fougère et le chardon. C'est en vain qu'on emploie la faux contre ces plantes pernicieuses : elle ne suffit pas à en arrêter la propagation; l'arrachage est plus efficace, mais trop souvent il ne peut être exécuté de telle sorte qu'une partie au moins de la racine ne demeure engagée dans la terre. Le moindre tronçon suffit pour faire repousser la plante de plus belle, avec une force de végétation et une persistance décourageantes. La difficulté, on peut même dire l'impossibilité d'extirper par ce moyen, à moins de frais énormes, certaines plantes très-nuisibles à l'agriculture, a donné à M. le comte de Kergorlay l'idée d'essayer de la *bastonnade.* Le moyen, du reste, n'était pas nouveau, car tous les cultivateurs savent depuis longtemps que l'on vient plus facilement à bout de certains végétaux tenaces en les bâtonnant qu'en les fauchant, ou même en essayant de les arracher. Voici comment M. de Kergorlay conseille d'user de la *bastonnade :* « Il ne faut pas attendre, dit-il, que la plante ait pris son entier développement, ni que les feuilles, ainsi que la tige, soient séchées et durcies. Elle est plus facile à couper quand elle est encore herbacée et quand ses feuilles ne font que commencer à s'ouvrir. La faux coupe la tige d'une manière nette et franche, comme un rasoir; le bâton la déchire; s'il pleut au moment de l'opération ou peu de temps après, ces lambeaux déchirés pourrissent et ne repoussent plus. Il faut répéter l'opération aussi souvent que possible, pour fatiguer la plante et l'épuiser. Je l'ai fait faire quatre fois la première année. Le principal avantage de la *bastonnade* est d'épargner le temps des bons ouvriers, tels que le sont les faucheurs, temps toujours précieux et chèrement payé, et d'y substituer le travail des vieillards ou des enfants de l'école. Ces derniers, employant ainsi leurs heures de récréation et de congé, y trouveraient un divertissement de leur âge, en même temps qu'ils rendraient un service signalé à l'agriculture. »

Bastonnade (LA), dessin de M. Bida, salon de 1852. Les dessins de M. Bida jouissent d'une réputation méritée; ils traduisent de la façon la plus nette et la plus saisissante la couleur des objets et les effets de lumière. Les plus estimés représentent des scènes de la vie orientale. La *Bastonnade* appartient à ce dernier genre; c'est une des compositions capitales de l'artiste, et, à ce titre, elle mérite d'être décrite. Un vieux Turc, debout sous l'arcade en fer à cheval de la porte de son habitation, préside à l'exécution du châtiment. Le patient, étendu la face contre terre, a les jambes relevées verticalement à partir du genou; les pieds sont soutenus par un bâton que portent deux esclaves; la plante des pieds se présente ainsi d'elle-même aux coups qu'un troisième esclave administre avec une vigueur, avec une conscience qui ne laissent rien à désirer. Plusieurs spectateurs, groupés à gauche, regardent d'un air impassible cette scène cruelle. A droite, une femme, celle du patient sans doute, jette des cris et cache son enfant dans son sein; derrière elle, un autre enfant se dérobe avec effroi aux regards farouches d'un soldat, qui, sans quitter la scène principale, se retourne pour faire à la pauvre mère un geste menaçant. « Ce groupe, d'une composition très-juste et d'une exécution puissante, a dit M. de Calonne, forme épisode à part, et cependant il se relie étroitement à l'action. L'homme qui, au centre, porte un des deux bouts du fatal bâton, est posé carrément, les jambes bien d'aplomb, le torse bien développé, les muscles du bras bien en jeu et bien accusés. Ce personnage, à lui seul, est un chef-d'œuvre; mais sa valeur augmente encore par le contraste qu'il forme avec le vieillard immobile et sévère du second plan. Les jambes et les pieds de l'esclave battu se détachent en noir sur un mur que le soleil colore de ses rayons, et prennent toute l'importance qu'ils doivent avoir dans une composition où ils jouent le principal rôle. » M. de Calonne ajoute que primitivement les pieds étaient blancs, tandis que le mur était noir; mais, ainsi placés dans la lumière, ils ne se détachaient pas suffisamment du fond, ils n'arrivaient pas en saillie jusqu'à l'œil. Inquiet de quelques observations qui lui avaient été faites à ce sujet, M. Bida soumit son dessin à l'un des princes de l'art, à Eugène Delacroix, qui lui conseilla de détacher les pieds en noir sur un fond clair : l'artiste suivit cet avis, et obtint l'effet saisissant dont nous avons parlé.

BASTOUL (Louis), général français, né à Montolieu en 1753, mort en 1800. Il fut de ces hommes à qui l'amour de la patrie et l'entraînement irrésistible de l'époque tinrent lieu d'instruction. Sachant à peine lire et écrire, il montra une extrême intelligence de la guerre et se distingua par une bravoure hors ligne. Il s'engagea, en 1773, dans le régiment de Vivarais, où il était sergent en 1790, lorsque ce corps fut dissous. Elu, l'année suivante, lieutenant du 2e bataillon du Pas-de-Calais et chef de bataillon en 1792, il assista au siége de Lille, se fit remarquer par sa brillante valeur et fut fait général de brigade. Bastoul passa en cette qualité aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, eut sa part de gloire dans les siéges de Landrecies, du Quesnoy, au passage du Rhin en 1796, combattit à Wurtzbourg, à Friedberg, à Salzbach, à Neuwied, et pénétra le premier dans Landshut, dont ses soldats, excités par sa valeur, avaient enfoncé les portes. Cette action d'éclat lui valut le grade de général de division; mais quelques jours après, à Hohenlinden, sous Moreau, il eut une jambe emportée par un boulet de canon, et mourut des suites de sa blessure. On essaya de le décider à subir une amputation indispensable; il refusa, en disant qu'il voulait vivre et mourir tout entier.

BASTRINGUE s. m. (ba-strain-ghe — problablem. de *bastinguer*, *bastingage*, parce qu'on dispose les bastingues avant le combat, au moment d'*entrer en danse*). Pop. Bal de guinguette ou de cabaret : *Les bals de barrière ne sont que d'abominables* BASTRINGUES. *S'il vient à la fête, irait-il à notre* BASTRINGUE *de Tivoli?* (Balz.) *Ils sont loin de ressembler, on le comprend, aux* BASTRINGUES *qui ont été établis en France.* (A. Karr.)

— Dans les bagnes, Nom donné par les forçats à un étui de fer-blanc, d'ivoire, d'argent ou même d'or, qui est assez petit pour être caché dans l'anus, et cependant assez grand pour contenir quelques pièces de 20 fr., un passe-port, des scies, etc., etc. : *En voyant la facilité avec laquelle certains bandits coupaient les barreaux de leur prison, on s'est longtemps imaginé qu'ils possédaient une herbe ayant la propriété de couper le fer ; cette herbe est aujourd'hui parfaitement connue ; elle s'appelle* BASTRINGUE. (Moreau-Christophe.) *Les malfaiteurs appellent jouer du violon l'action de scier leurs fers ; ils donnent, par métonymie, le nom de* BASTRINGUE *à l'étui qui renferme leurs scies et leurs autres outils et ustensiles d'évasion.* (Moreau-Christophe.) *Quand Fossard, le voleur des médailles de la Bibliothèque, fut amené à Bicêtre, on saisit sur lui, c'est-à-dire* en *lui, plusieurs billets de* 1,000 *fr. enroulés dans son* BASTRINGUE. (Moreau-Christophe.) *Un argousin, placé devant chaque forçat déshabillé à nu, et les deux mains appuyées sur ses épaules, lui donne un coup de genou dans l'abdomen. Au même moment, un autre argousin, accroupi par derrière, lui plonge le doigt dans le rectum et y découvre ainsi le* BASTRINGUE. (Moreau-Christophe.) *A la fin de son volume*, Variétés de Coquins, *publié en* 1865, *M. Moreau-Christophe a fait graver deux planches très-curieuses, représentant un* BASTRINGUE *de grandeur naturelle, avec tous les outils d'évasion qu'il renferme..*

— Chim. Appareil dans lequel on prépare le sulfate de soude.

— Techn. Outil à forer de petits trous.

Bastringue des départements (LE), air populaire. Le 21 janvier 1794, un an après l'exécution de Louis XVI, les spectacles jouèrent gratis « de par et pour le peuple, en réjouissance de la mort du tyran. » On alla danser autour de l'échafaud, on y revint les jours suivants, et c'est pour ces farandoles que l'air du *Bastringue des départements* fut composé. Cet air si connu, sur lequel on a fait une foule de parodies plus ou moins décentes, fut ainsi nommé parce qu'on le dansait au milieu des quatre-vingt-trois poteaux élevés sur la place de la Révolution, portant chacun le nom d'un département écrit sur un écusson. Pour faire connaître cet air, point n'est besoin de le noter ici; il nous suffira de citer le refrain d'une de ces parodies, que tout le monde a au moins entendu une fois dans sa vie :

> Mesdemoiselles, voulez-vous danser ?
> V'là le bastringue,
> V'là le bastringue;
> Mesdemoiselles, voulez-vous danser ?
> V'là le bastringue qui va commencer.

Castil-Blaze, qui cite le *Bastringue des départements* dans son ouvrage sur l'*Académie de musique*, ne nous donne pas le nom du musicien, auteur de cet air fameux, qui a fait le tour de l'Europe chanté par nos soldats.

BASTUDE s. f. (ba-stu-de). Pêch. Filet employé sur les étangs salés des côtes de la Méditerranée. ‖ On dit aussi BATTUDE.

BASTULES CARTHAGINOIS. V. BASTITANS.

BASTWICK (John), théologien et médecin

anglais, né à Writtle en 1595, mort vers le milieu du siècle suivant. Après avoir étudié la médecine à Cambridge, il voyagea, se fit recevoir docteur à Padoue; puis il vint, en 1624, se fixer à Colchester pour y exercer son art. C'est vers cette époque qu'il publia à Leyde un livre de controverse religieuse, intitulé : *Elenchus Religionis papistæ, in quo probatur neque apostolicam, neque catholicam, imo neque romanum esse* (in-8o), suivi du *Flagellum pontificis et episcoporum*. Ces ouvrages soulevèrent contre lui le haut clergé anglais. Arrêté et mis en jugement, il fut condamné à une amende de 100 liv. sterl. et à la prison jusqu'à rétractation. Loin de se rétracter, il lança deux nouveaux ouvrages : *Apologeticus* (1636) et la *Nouvelle litanie*, qui lui attirèrent une condamnation terrible : 5,000 l. st. d'amende, l'exposition au pilori, l'amputation des oreilles et une prison perpétuelle dans une province éloignée. Une indignation universelle accueillit cette épouvantable sentence; une pétition se couvrit de signatures en faveur de Bastwick, qui, gracié en 1640 par la Chambre des communes, put revenir à Londres, où il fit une entrée triomphale et reçut des dédommagements pécuniaires prélevés sur les biens de ses juges.

BAS-VENTRE s. m. Partie inférieure du ventre, depuis le nombril : *Douleur dans le* BAS-VENTRE.

BASVILLE, terre seigneuriale du pays Chartrain, à 28 kil. S.-O. de Paris, possédée jadis par la famille Lamoignon.

BAS-VOLER s. m. Chass. Vol peu élevé des perdrix, des cailles et autres oiseaux : *Oiseaux de* BAS-VOLER.

BÂT s. m. (bâ — du gr. *bastazein*, porter; peut-être aussi du fr. *bâton*. V. ce mot). Selle grossière de forme et de travail, qu'on ne met guère que sur les bêtes de charge : *Porter un* BÂT. *Etre blessé par le* BÂT. *Une des causes de la ruine de la Turquie, c'est la servitude posée comme un* BÂT *sur le peuple.* (V. Hugo.)

L'ennemi vient sur l'entrefaite;
Fuyons, dit alors le vieillard.
— Pourquoi? répondit le paillard;
Me fera-t-on porter double *bât*, double charge?
LA FONTAINE.

— Fig. Servitude, esclavage : *Quoi! tu veux te marier!..... Nous sommes seuls exempts du* BÂT, *et tu veux t'en harnacher!* (Balz.)

— *Cheval de bât*, Cheval fort, mais peu fin, et propre à porter les fardeaux : *J'ai un* CHEVAL DE BÂT *qui porte mon lit.* (Mme de Sév.) ‖ Par compar. Personne sur qui l'on se décharge de ce qu'il y a de plus pénible : *Je ne veux pas être votre* CHEVAL DE BÂT.

— *Porter le bât*, Etre dans la servitude, être soumis à des exigences pénibles : *Les grands font des voyages d'agrément, et c'est le peuple qui* PORTE LE BÂT.

Et toi, peuple animal,
Porte encor *le bât* féodal. BÉRANGER.

‖ *Porter son bât*, Avoir sa part de peines, de fatigues : *Il faut que chacun* PORTE SON BÂT *en ce monde.* (Volt.) ‖ *Savoir, sentir où blesse le bât*, Connaître les inconvénients de la situation, les causes secrètes de la souffrance, du chagrin : *Lorsque le roi était à l'Escurial, il défrayait tout le monde; de manière que je ne* SENTAIS POINT *là* OÙ LE BÂT ME BLESSAIT. (Le Sage.)

D'où vous naît cette plainte? Et quel chagrin [brutal?...
— Suffit, vous savez bien *où le bât me fait mal*.
MOLIÈRE.

— Loc. prov. *Rembourré comme le bât d'un mulet*, excessivement vêtu et boutonné. ‖ *Qui ne veut bât, Dieu lui donne selle*, Les personnes trop difficiles et qui ne se contentent pas de ce qu'elles ont s'exposent à avoir pis.

— Zool. Syn. de *clitelle*.

— Encycl. La confection des *bâts* varie suivant les pays. Il en est qui ont des arçons en bois; d'autres en sont dépourvus. Le *bât* ne doit être ni trop large ni trop étroit. Trop large, il tournera sur le dos de l'animal; trop étroit, il pressera trop ses côtés, gênera sa respiration et ne tardera pas à le blesser. Chaque bête de somme doit avoir, autant que possible, un *bât* fait exprès pour elle et tenu constamment en bon état.

BAT s. m. (batt — mot angl.). Au jeu du cricket, sorte de battoir à long manche, qui sert à recevoir la balle.

BAT s. m. (batt). Pêch. Queue du poisson : *Ce poisson à trois mètres entre œil et* BAT. N'est usité que dans cette locution et quelques autres analogues, et l'on ne dirait pas *couper le bat d'un poisson*, pour *couper la queue d'un poisson*. ‖ On écrit aussi BATE.

— Mar. Petit bordage en bois de bout que l'on cloue sous les dauphins : *Il convient de faire le* BAT *d'un seul morceau de bois de peuplier*. (Villaumez.)

BATA s. m. (ba-ta). Bot. Nom vulgaire du bananier.

BAT-À-BOURRE s. m. (ba-ta-bou-re — de *battre* et de *bourre*). Techn. Instrument avec lequel les bourreliers frappent la bourre, pour la diviser et la rendre légère. Il se compose essentiellement de huit à dix petites cordes, longues d'environ 2 mètres et attachées par un bout à une traverse clouée sur le plancher, et par l'autre à une autre traverse mobile qui est munie d'un manche. L'ouvrier saisit le manche de cette dernière traverse et, tendant les cordes, il en frappe la bourre qui est placée au-dessous. ‖ Pl. *bat-à-bourre*.

BATACLAN s. m. (ba-ta-klan — Onomatopée qui peint le bruit des objets qu'on déplace pour déménager. Etym. dout.). Mot populaire dont on se sert pour exprimer un attirail considérable dont on veut se dispenser d'énumérer les objets : *On voit des pleutres entasser des millions, avoir des calèches, des femmes en falbalas, des cochers à perruque et tout le* BATACLAN. (L. Reybaud.) *Vous désirez voir Basquine, attention! elle va paraître; voilà déjà le tonnerre, les flammes de l'enfer et tout le* BATACLAN *qui annonce son entrée.* (E. Sue.) *Il m'obsédait de la pureté de ses feux; je voyais déjà briller les flambeaux de l'hyménée et tout le* BATACLAN *mythologique.* (A. Brucken.)

Ba-ta-clan, chinoiserie musicale en un acte, paroles de M. Ludovic Halévy, musique de M. J. Offenbach, représentée pour la première fois, à Paris, sur le théâtre des Bouffes-Parisiens, le 29 décembre 1855.

« On rit, on applaudit, on crie au miracle. Il n'est pas d'homme âgé, ou de femme arrivée au retour du retour, qui n'entre en danse aux joyeusetés folâtres de *Ba-ta-clan*. *Ba-ta-clan!* la *Marseillaise* et le *Chant du Départ* de maître Offenbach. *Ba-ta-clan!* L'année a fini par le *Sire de Framboisy*, elle a commencé par *Ba-ta-clan!* souvenez-vous-en, souvenez-vous-en, souvenez-vous-en souvent. » — Comprenez-vous? — Non. — Cela pourtant est signé du prince de la critique, et nous voilà bien avancés, bien renseignés. — Qu'est-ce que *Ba-ta-clan?* un chef-d'œuvre, sans doute, si l'on s'en rapporte à la petite chanson bien drue, bien éveillée, bien rossignolée de Jules Janin; quelque chose de fin, de gai, d'étourdissant, j'imagine; un feu d'artifice de bons mots; de l'esprit à pleines mains, le rire ailé du meilleur cru de France mis en musique... — Eh bien, non. — Jules Janin avait-il trempé sa plume gaillarde dans le champagne *première*, le soir propice où il écrivit ces deux ou trois phrases qui font ronron au public? On serait tenté de le croire, si l'on ne savait combien il lui est aisé de se griser de sa propre jeunesse, qui vainement affiche la soixantaine et se dit goutteuse, comme pour mieux se faire pardonner ses écarts, ses malices et ses fredaines. Disant toutes ces belles choses que nous venons de rappeler, M. Jules Janin ne pensait guère à *Ba-ta-clan*, croyez-m'en, mais bien à quelque joyeux vaudeville de la bonne époque où il avait vingt ans, et soyez sûr que dans sa tête trottait à ravir le pied mignon de Jenny Vertpré, le nez mutin de Déjazet, l'œil bleu de Jenny Colon. Profanation! mettre aux lèvres pincées des *Débats* le cornet à bouquin de la farce au gros sel, et chanter victoire! O critique, que le bruit, le fard et les lumières, les bras, les jambes et les épaules, les grognements, les beuglements, les trépignements égarent à ce point de vous amener à dire : « Tout cela est beau, écoutez et applaudissez; » ô critique, ouvrons ensemble cette chinoiserie par trop chinoise, où les cymbales ont tant d'esprit que les acteurs n'en ont plus, et dites, la main sur la conscience, s'il faut rire ou avoir pitié de ceux qui ont perpétré ladite chinoiserie, s'il faut rire ou avoir pitié de ceux qui l'exécutent, s'il faut rire ou avoir pitié de ceux qui vont l'entendre. Je sais bien que les personnages de la pièce ont les noms les plus spirituels qu'il soit possible d'imaginer : *Fé-ni-han*, souverain de Ché-i-no-or; *Ké-ki-ka-ko; Ko-ko-ri-ko; Fé-an-nich-ton;* je sais bien que les acteurs ont le diable au corps; entre nous, on les pourrait croire enragés; je sais bien que la musique chante, bondit, voltige, casse les vitres, fait tapage comme si on l'avait saupoudrée de cantharides; mais tout cela ne constitue pas une œuvre dont on puisse dire : Souvenez-vous-en, souvenez-vous-en, souvenez-vous-en souvent; et c'est avoir une triste opinion de la *Marseillaise* et du *Chant du Départ*, que de les rappeler à propos d'une farce sans queue ni tête, appelée *Ba-ta-clan* fort justement, si *bataclan* veut dire cohue, tapage, assemblage de choses sans nom. Donc, *Ba-ta-clan*, dont le titre est une conquête de plus sur la Chine; *Ba-ta-clan*, dont les trois syllabes nous rappelleraient au besoin que nos soldats envahissaient alors le Céleste-Empire; *Ba-ta-clan* est une drôlerie, le mot est doux, qu'il peut être agréable d'entendre quand on a bien dîné, que la tête fermente et que la rate s'épanouit. On n'y trouve pas précisément l'esprit de Voltaire, de Molière ou de Beaumarchais; mais on y rencontre çà et là, à travers le dévergondage et la folie du style, un brin de ce jargon peu attique, de cet argot peu délicat qui, bredouillé par le premier grotesque venu, excite chez nos gandins et nos petites dames une joie indescriptible, argot et jargon en honneur au Palais-Royal. Exemple : « Vous qui parlez français!... parlez!... parlez encore!... parlez toujours!... faites murmurer à mon oreille la douce langue de la patrie!... — Mais avec plaisir, avec délices, avec ivresse, avec volupté, avec transport, avec rage!... Parler français!... parler français!... Oh! ma mâchoire, disloque-toi, démantibule-toi, et livre-toi avec enthousiasme à cet exercice national!... » Tout cela peut paraître superbe et désopilant, au possible, quand on a l'estomac gonflé de truffes, et qu'on l'entend débiter, avec force grimaces, par un acteur échappé de Charenton. On a prétendu, et le *Moniteur* s'écrie en toutes lettres, dans ses colonnes officielles, que *Ba-ta-clan* est « le chef-d'œuvre du genre bouffe; » qu'il a été accueilli d'un bout à l'autre « par un immense éclat de rire; » que, parmi les divers morceaux de « cette délicieuse partition, » trois surtout ont enlevé toute la salle : *Je suis Français, Il demande une chaise* et *Ba-ta-clan*. Nous constatons ce fait, qui pourra, dans l'avenir, donner une légère idée de l'extravagance contemporaine. Peut-être eût-il été plus juste de dire que cette *chinoiserie* a servi, tant bien que mal, de canevas à une musique endiablée, excentrique, folle à lier, écrite pour les oreilles blasées de nos vieillards et de nos jeunes gens. La muse d'Offenbach est née au quartier Bréda, parmi le ruolz, la poudre de riz et les chiffons; elle porte assez bien la crinoline, et montre au besoin sa jambe, ses épaules, et tout ce qu'on souhaite qu'elle montre; elle sable le champagne, elle jure, elle parle argot; elle dit : *As-tu fini?* ou bien : *Tu t'en ferais mourir!* ou bien encore : *Je m'en fiche*, et s'écrie, en se troussant jusqu'au genou : *L'amour, vois-tu, mon p'tit, c'est une blague*, cette muse, elle a le lorgnon au vent, la main dans l'échancrure du gilet, la raie au milieu de la tête; elle ne parle pas, elle grince des dents; elle ne chante pas, elle grimace; elle ne rit pas, elle se tord. Cette muse, proche parente de celle de Gavarni, elle a tout l'entrain factice, tout le mauvais ton, tous les raffinements, tous les caprices et toutes les trivialités de la femme entretenue; il s'en exhale un parfum âcre, qu'on ne rencontre que dans certains boudoirs; elle énerve et pue le musc, mais on en raffole... pour peu qu'on soit à moitié gris ou qu'on ait des velléités de gaillardise, car elle n'est pas bégueule, et vous en donne pour votre argent. J'ai vu jouer *Ba-ta-clan*, et j'ai ri, ce dont je demande humblement pardon au dieu Bon-Sens.

Le succès de *Ba-ta-clan* méritait d'être complet : un café-concert s'ouvrit aux alentours du Cirque-National et prit pour enseigne ce titre à jamais fameux. Qu'on dise, après cela, que Paris n'est pas le cerveau de la France, et que la France n'est pas le pays le plus spirituel du monde.

BATADOIR s. m. (ba-ta-doir). Techn. Banc qui sert à laver dans une eau courante. ‖ Banc sur lequel on lave les flotres, dans une papeterie.

BATADOUR s. m. (ba-ta-dour — rad. *battre*). Jeux. Au revertier, Dame qui s'ajoute à des dames déjà accouplées sur une flèche, et pouvant servir à battre celles de l'adversaire, sans qu'on soit obligé de se découvrir soi-même.

BÂTAGE s. m. (bâ-ta-je — rad. *bât*). Féod. *Droit de bâtage*, Droit exigé par certains seigneurs, en outre du droit de barrage et de péage, sur le bât que portait chaque bête traversant leur seigneurie. ‖ Syn. de *bastage*.

BATAIL s. m. (ba-tall, *ll* mll. — rad. *battre*). Battant d'une cloche. N'est plus employé qu'en terme de blason, pour désigner un battant d'un émail différent de celui de la cloche.

BATAILLANT (ba-ta-llan, *ll* mll.). Part. prés. du v. Batailler : *Il était écrit que ces deux messieurs,* BATAILLANT *devant le public, ne pouvaient ni ne devaient s'entendre.* (Proudh.)

Il n'est rien de si beau que tomber *bataillant*.
RÉGNIER.

BATAILLARD, ARDE adj. (ba-ta-llard, *ll* mll. — rad. *batailler*). Néol. Batailleur : *Les rois vaillants et* BATAILLARDS. (V. Hugo). *Un peuple* BATAILLARD. (Proud.)

BATAILLARD (Paul-Théodore), littérateur français, né à Paris en 1816. Elève de l'Ecole des chartes de 1838 à 1841, il a collaboré à plusieurs journaux et s'est fait remarquer, en 1848, par ses opinions démocratiques. Il eut à soutenir, en 1855, un procès qui eut un assez grand retentissement : veuf de la fille de Mme Mélanie Waldor, il se remaria à une Anglaise. Son ancienne belle-mère lui réclama alors, devant les tribunaux, l'enfant qu'il avait eu de sa première union, et il fallut un arrêt de la cour impériale pour que cet enfant lui fût rendu. Outre diverses brochures sur les provinces moldo-valaques, M. Bataillard a publié quelques ouvrages, notamment : *L'œuvre philosophique et sociale de M. Edgar Quinet* (1846, in-8o); *Nouvelles recherches sur l'apparition et la disparition des Bohémiens en Europe* (1849, in-8o).

BATAILLE s. f. (ba-ta-lle, *ll* mll. — rad. *battre*). Combat livré entre deux armées : *Ainsi finit la* BATAILLE *la plus hasardée et la plus disputée qui fut jamais.* (Boss.) *La destinée de la France est de perdre des armées et de gagner des* BATAILLES. (Volt.) *Il ne revient rien au genre humain de cent* BATAILLES *gagnées.* (Volt.) *Catilina, se voyant environné d'ennemis, et n'ayant ni retraite en Italie, ni secours à espérer de Rome, fut réduit à tenter le sort d'une* BATAILLE. (Vertot.) *Plutarque me fait pitié, de nous prôner tous ces donneurs de* BATAILLES, *dont le mérite est d'avoir joint leurs noms aux événements qu'amenait le cours des choses.* (P.-L. Courier.) *Au moyen âge, une* BATAILLE *participait des formes d'un duel; elle s'annonçait par le ministère des hérauts d'armes, qui en déterminaient le jour et l'heure.* (Gén. Bardin.) *L'ivresse des Français est gaie; c'est pour eux un avant-goût de la* BATAILLE *et de la victoire.* (Gén. Foy.)

Seigneur, ne tentez point le destin des *batailles*.
DE BELLOY.

Mais Rome ignore encor comme on perd des *ba-* [*tailles*.
CORNEILLE.

Je leur fais des tableaux de ces tristes *batailles*
Où Rome par ses mains déchirait ses entrailles.
CORNEILLE.

Combien de gens qui font des récits de *batailles*
Dont ils se sont tenus loin! MOLIÈRE.

— Par anal. Combat, à la suite d'une querelle : *Les gamins se sont livré une* BATAILLE *sur le Pont-Neuf. Dans une* BATAILLE *d'ivrognes, un sergent de ville a eu l'œil poché.*

Je n'entends pas que l'on me raille;
Demandez à Roch le moqueur
Ce que je vaux dans la *bataille*.
J. AUTRAN.

— Par ext. Querelle, discussion animée : *Les deux orateurs se prenaient aux cheveux, si le président n'avait mis fin à la* BATAILLE. *Sur dix* BATAILLES *que l'opposition livre étourdiment, elle en perd neuf.* (E. de Gir.)

— Ligne, rang de troupes : *La première, la deuxième* BATAILLE. *Villehardouin désigne, sous le nom de première, de deuxième* BATAILLE, *une première, une deuxième ligne.* (Bardin.) ‖ Corps de troupes appelé aussi gendarmerie : *La* BATAILLE *de France était la plus estimée.* (Compiém. de l'Acad.) ‖ Ces deux sens sont hors d'usage.

— Fig. Difficultés à vaincre, combats à livrer : *Courage, cher enfant! Il en faut dans cette* BATAILLE *de la vie.* (Barrière.) *Héroïque une fois dans la grande* BATAILLE, *on est lâche tous les jours dans les infimes combats de la vie.* (E. Souvestre.)

Trêve, trêve, nature, aux sanglantes *batailles*
Qui si cruellement déchirent mes entrailles!
ROTROU.

— *Plan de bataille*, Ensemble des dispositions stratégiques prises par un général en chef pour livrer avec succès une bataille. ‖ Combinaisons adoptées pour faire réussir une entreprise : *Voyons, dit Aramis, il faut cependant arrêter un* PLAN DE BATAILLE. (Alex. Dum.)

— *Front de bataille*, Développement de la partie de l'armée qui fait face à l'ennemi. ‖ *Ordre de bataille*, ou simplement *bataille*, Disposition donnée aux troupes sur le terrain, en vue d'une bataille prochaine : *Les soldats sont rangés en* ORDRE DE BATAILLE. *L'armée est en* BATAILLE. *Ils marchaient* EN BATAILLE *avec bagages au milieu.* (Trév.) *Charles XII... forma sa* BATAILLE. (Volt.) *Au lever du jour, nous étions en* BATAILLE *sur la rive gauche.* (Chateaub.) ‖ *Corps de bataille*, Partie principale d'une armée disposée en ordre de bataille; centre, par opposition aux ailes. ‖ *Sergent* ou *Maréchal de bataille*, Officier autrefois chargé de ranger les troupes en bataille :

Il semble que ce soit un sergent de *bataille*.
LA FONTAINE.

— *Champ de bataille*, Terrain sur lequel deux armées se livrent un combat : *Abandonner le* CHAMP DE BATAILLE. *Rester maître du* CHAMP DE BATAILLE. *Parcourir le* CHAMP DE BATAILLE. *Le plus beau* CHAMP DE BATAILLE *avait pour lui moins de prix qu'un modeste champ de blé.* (J. Sandeau.)

Ils ont volé tous deux vers le *champ de bataille*.
RACINE.

‖ Matière d'une discussion : *C'est son* CHAMP DE BATAILLE *ordinaire. Au* XVIIIe *siècle, les affaires font silence, pour laisser libre le* CHAMP DE BATAILLE *aux idées.* (Chateaub.)

— *Etre maître du champ de bataille*, Avoir le dessus, par la retraite de son adversaire : *Le voilà enfin parti, et nous* SOMMES MAÎTRES DU CHAMP DE BATAILLE. (Scribe.) ‖ *Abandonner le champ de bataille*, Se retirer de la lutte : *Le jour de l'élection les démocrates* ABANDONNÈRENT LE CHAMP DE BATAILLE.

— *Cheval de bataille*, Cheval qu'on monte les jours de combat : *C'est à l'église de Saint-Martin que Clovis donna son* CHEVAL DE BATAILLE. (Chapus.) ‖ Fig. Sujet favori; argument qu'on répète sans cesse : *C'est son* CHEVAL DE BATAILLE.

— *Bataille rangée*, Combat où les deux armées ennemies se font face et sont rangées en lignes, par opposition à un combat de tirailleurs, où les combattants sont éparpillés : *Il défit en* BATAILLE RANGÉE *Arphaxad.* (Boss.) ‖ *Bataille gagnée, bataille perdue*, Succès, revers d'une nature quelconque : *Il ne faut jamais s'endormir, après une* BATAILLE GAGNÉE. *Une* BATAILLE PERDUE *ne doit pas abattre notre courage.*

Défions-nous du sort, et prenons garde à nous
Après le *gain d'une bataille*.
LA FONTAINE.

— *Bataille navale*, ou simplement *Bataille*, Combat entre deux flottes ou deux escadres : *La* BATAILLE *de Trafalgar. Le consul Duilius, qui donna la première* BATAILLE NAVALE, *la gagna.* (Boss.)

— *En bataille*, En ordre déployé, et non point en colonne ou par flanc : *Les régiments du centre marcheront en* BATAILLE; *la cavalerie exécutera une marche de flanc.* ‖ En présence, dans la discussion : *Plus on met* EN BATAILLE *de raisons pour et de raisons contre, moins le jugement est sain.* (Balz.) ‖ En position pour attaquer et se défendre : *L'armée que Jésus-*

Christ a mise EN BATAILLE *contre les erreurs.* (Boss.) ‖ Pop., En parlant d'un chapeau à cornes, La corne de devant retournée en arrière : *Mettre son chapeau* EN BATAILLE.

— Mar. *En bataille*, En parlant de la vergue de misaine, Dans le sens de l'axe du navire : *Mettre la vergue de misaine* EN BATAILLE.

— Féod. Duel judiciaire. ‖ *Bataille royale*, Bataille à laquelle le roi prenait part. ‖ *Loi de bataille*, Loi sur le duel judiciaire.

— Peint. Représentation d'une bataille ou d'un combat : *Les peintres de* BATAILLES. *Les* BATAILLES *de Jules Romain, de Van der Meulen, d'Horace Vernet. Les* BATAILLES *d'Alexandre, de Lebrun, sont considérées comme de véritables chefs-d'œuvre qui honorent l'école française. La guerre est un fléau, et pour ma part je ne saurais l'aimer, quand elle n'aurait d'autres résultats funestes que d'avoir créé les peintres de* BATAILLES. (Henry Fouquier.)

— Mus. Composition musicale dans laquelle on se propose de rendre le choc des armées et les divers bruits qui accompagnent une action générale : *Des arrangeurs imaginèrent de réduire, pour le piano, pour deux clarinettes et même pour deux flageolets, les* BATAILLES *de Prague, de Jemmapes, de Marengo, d'Austerlitz*, etc.

— Jeu de cartes qui n'est en usage que parmi les enfants : *Jouons à la* BATAILLE. ‖ Situation de deux joueurs qui, ayant mis des cartes égales, vont décider le coup en fournissant de nouvelles cartes :

> Encore à vous. — Toujours à moi!
> — Non pas! — C'est vrai, roi contre roi!
> *Bataille*, sire! — Eh bien, *bataille*.
> C. DELAVIGNE.

— Métall. Murs élevés qui entourent le gueulard d'un haut fourneau.

— **Syn. Bataille, action, combat.** V. ACTION.

— **Epithètes.** Cruelle, sanglante, meurtrière, affreuse, horrible, terrible, effroyable, furieuse, homicide, épouvantable, disputée, opiniâtre, longue, obstinée, balancée, douteuse, perdue, gagnée, dangereuse, périlleuse, nocturne, grande, célèbre, fameuse, glorieuse, inutile.

— **Encycl.** Et d'abord, qu'est-ce qu'une *bataille?* Il semble, au premier coup d'œil, que la définition doive se dégager des faits sans aucune obscurité. Les écrivains spéciaux ne sont cependant pas d'accord à cet égard. Ils ne varient pas sur la nature même de l'événement, ce qui ne serait guère possible ; mais il y a entre eux des divergences qui portent sur le plus ou sur le moins. Feuquières, un des auteurs les plus autorisés en cette matière, définit la *bataille* : Un choc exécuté, ou du moins possible, de deux armées développées. Il ne reconnaît de *bataille* que quand une armée peut se déployer et en choquer une autre de tout son front. Cette théorie est la négation complète de l'ordre oblique, une des plus savantes créations de l'art militaire. Avant Feuquières, Brantôme, voulant donner l'idée d'une *bataille*, avait dit : *Là où l'artillerie joue, là où les deux grands chefs souverains* (les généraux en chef) *y sont en personne et en armes, là où l'on combat si bien que l'une des avant-gardes* (première ligne) *est défaite et en route* (en déroute), *cela se peut dire bataille.* On sent ce qu'une telle définition a de vide et d'incomplet; nous dirons donc, avec les écrivains militaires les plus compétents et les plus modernes : « Une *bataille* est une grande action de guerre; c'est un combat d'armée conduit, en tout ou en partie, par son général en chef, toutes ou presque toutes les armes ayant agi, tous ou la plupart des corps ayant donné ou reçu le choc, et l'un des deux partis ayant eu un avantage sur l'autre. »

Quelle est l'origine de ces luttes qui ont ensanglanté toutes les époques de l'histoire? Il ne faut pas la chercher ailleurs que dans l'esprit de jalousie, de rivalité, d'ambition, qui tend sans cesse à armer les hommes les uns contre les autres. Les premières *batailles* ne furent sans doute que des combats où la force des bras décida seule du succès, et auxquels l'art demeura tout à fait étranger ; puis on appela à son aide des armes grossières, telles que des bâtons ou des frondes, et ce n'est que lorsque le nombre des combattants prescrivit de les diviser par troupes distinctes, mais obéissant à une seule impulsion, que put naître l'idée des opérations stratégiques. La rage de s'entre-tuer est, on peut le dire, aussi ancienne que le monde; car, sans parler de Caïn, qui a laissé une trop mauvaise réputation pour qu'il puisse servir d'autorité, nous voyons, au temps d'Abraham, le roi Chodorlahomor s'emparer de Sodome et en emmener prisonniers les habitants, parmi lesquels se trouvait Loth. Heureusement que l'oncle de ce dernier, Abraham, à la tête de ses serviteurs, se mit à la poursuite du roi des Elamites (Persans) et tailla son armée en pièces. Toutefois, dans ces temps primitifs, il n'y a aucune *bataille* qui mérite de fixer notre attention, et il faut arriver jusqu'aux véritables époques historiques avant de rencontrer quelques faits pouvant servir de documents.

— *Des batailles dans l'antiquité.* La plus ancienne *bataille* dont il nous soit parvenu une relation circonstanciée est celle de Thymbrée (548 av. J.-C.), décrite par Xénophon. L'art de la guerre était alors dans son enfance, et, malgré les succès de Cyrus, il est permis de douter qu'il ait connu ou même pressenti les principes d'une véritable tactique, dont nous ne trouverons les éléments que chez les Grecs, et la perfection que dans Annibal, jusqu'à ce que César porte à son comble l'art militaire des anciens, en appelant à son secours les mouvements stratégiques. Hérodote, Thucydide, Xénophon et Polybe nous fournissent sur la guerre d'excellents préceptes; mais ils nous instruisent surtout par les exemples qu'ils mettent sous nos yeux, et c'est avec eux que nous allons rapidement passer en revue les principales *batailles* de l'antiquité.

Lorsqu'on vit éclater la glorieuse lutte des Grecs contre les Perses, cent mille fantassins et dix mille cavaliers se précipitèrent sur l'Attique, commandés par Datis. Miltiade, campé à Marathon avec dix mille Athéniens seulement et mille Platéens, engagea audacieusement la lutte avec les Perses. Il est difficile de se faire une idée de l'ordre de *bataille* qui présida à la disposition de chaque armée; mais il est probable que les Grecs et les Perses s'abordèrent sur toute l'étendue de leur front respectif, car, tandis que les deux ailes de Datis étaient enfoncées et mises en désordre, son centre faisait plier et reculer celui des Grecs. Alors les deux ailes victorieuses se rabattirent sur ce point et fixèrent le sort de la journée. Toutefois, à travers le voile dont Hérodote a enveloppé ses récits, on peut distinguer cette vérité, c'est que les Grecs durent moins la victoire à la supériorité de leurs dispositions qu'à leur vigueur corporelle, et surtout à leur esprit de patriotisme, à leur amour de la liberté, sentiments tout à fait inconnus aux peuples efféminés de l'Asie.

Epaminondas fut peut-être, de tous les capitaines grecs, celui qui fit faire le plus grand pas à la science militaire, en créant l'ordre oblique, dont nos temps modernes nous offrent de si nombreuses imitations. A Leuctres, il n'avait pas sept mille hommes à opposer à onze mille ennemis, et ceux-ci étaient des Lacédémoniens. Le héros thébain imagina alors de porter l'élite de ses forces sur un point de la ligne ennemie; il renforça sa gauche en dédoublant la phalange à sa droite et à son centre; puis, refusant subitement sa droite ainsi affaiblie, il fit avancer sa gauche, à laquelle rien ne put résister, déborda et enfonça complétement l'aile droite des Spartiates. A Mantinée, il exécuta la même manœuvre, en la modifiant suivant les exigences de la position : il obtint le même succès, mais il le paya de sa vie. Les *batailles* d'Alexandre révèlent une rare intelligence de la guerre. A la *bataille* d'Issus, dont il faut lire surtout le récit dans Arrien, le conquérant macédonien, mettant à profit la tactique d'Epaminondas, déborde l'aile gauche des Perses à la tête de son aile droite, l'enfonce et se rabat ensuite sur les Grecs à la solde de Darius, qu'il prend en flanc et dont il fait un épouvantable carnage. A Arbelles, même mouvement: au lieu d'aborder l'ennemi de front, ce qui l'eût infailliblement amené à être enveloppé par la multitude des Perses, il forma en coin l'élite de sa cavalerie, qu'il réunit à sa redoutable phalange, et, à la tête de cette troupe irrésistible, il se jeta sur l'aile gauche des ennemis, qu'il mit en fuite, et revint en toute hâte dégager sa gauche, que Darius avait débordée et menaçait d'enfoncer. Contre Porus, il employa encore la même manœuvre : il se garda bien d'aborder le centre de l'ennemi, que couvraient les éléphants; il se jeta avec l'élite de sa cavalerie sur la gauche du roi indien, gagna ses derrières, et, faisant alors donner sa phalange, enveloppa Porus et l'écrasa complétement. Pyrrhus, formé à l'école d'Alexandre, employa sa tactique, et c'est à cela qu'il dut les victoires qu'il remporta sur les Romains. C'est dans les guerres de cette époque, et surtout dans celle qu'il soutint contre Pyrrhus, que ce peuple, auquel était réservé l'empire du monde, puisa les premiers perfectionnements de l'art militaire. Nous trouvons déjà, en effet, comme le fait justement remarquer Polybe, des ordres de *bataille* bien raisonnés, des diversions habilement combinées, des positions choisies pour les armées qui devaient y combattre; et enfin l'emploi des réserves, qui, depuis, a décidé du sort de tant de *batailles*. Mais les Romains étaient encore trop neufs dans l'application de ces principes, pour pouvoir les opposer victorieusement au génie d'Annibal, le plus grand homme de guerre de l'antiquité. Et cependant cet immortel capitaine ne triompha, à vrai dire, que par l'emploi de deux manœuvres, et il est étonnant que l'expérience n'ait pas fait trouver aux Romains le moyen d'en prévenir les redoutables effets. La première de ces manœuvres consistait à profiter de la supériorité de sa cavalerie numide, pour tourner les ailes de l'ennemi ; la seconde, à profiter des accidents du terrain pour cacher une partie de ses forces, qui, pendant l'action, tombait sur les derrières de l'armée, qu'il abordait de front. Mais on a beau se mettre en garde contre une mesure habile, employée par un homme supérieur qui sait la modifier suivant les circonstances, on en est presque toujours la victime. Ainsi, à la *bataille* du Tésin, l'armée de Scipion fut tournée par la cavalerie numide et enfoncée de toutes parts. A la Trébie et à Trasimène, ce furent des embuscades qui décidèrent la perte des Romains. A Cannes, Annibal enfonce l'aile gauche des ennemis après l'avoir débordée, lance à sa poursuite ses infatigables Numides, et revient tomber, avec le reste de sa cavalerie, sur les derrières de l'infanterie romaine, dont il jonche le champ de *bataille*. A Zama, dont l'ordre de *bataille* nous a été conservé par Tite-Live, Polybe et Appien, Annibal vit se tourner contre lui l'arme redoutable qui lui avait servi à remporter toutes ses victoires : la cavalerie numide avait pris le parti de ses ennemis, et c'est pour la contenir qu'il mit son infanterie en ordre profond, sur trois lignes assez espacées pour que le désordre de l'une ne pût pas entraîner l'autre. La lutte fut terrible ; mais, malgré la prévoyance d'Annibal, les Numides parvinrent à culbuter ses deux ailes et vinrent assaillir sa troisième ligne par derrière, ce qui décida la défaite du héros carthaginois. Après avoir vaincu Annibal, Rome n'eut plus à redouter le sort des armes, et elle ne rencontra pour ainsi dire plus d'obstacles à la conquête du monde.

César, par ses marches rapides, ses mouvements savamment combinés, inaugura la véritable science stratégique dans la Gaule, où il forma des troupes auxquelles les soldats romains eux-mêmes allaient être incapables de résister, comme on le vit bientôt à Pharsale. Pompée, qui avait cinquante mille hommes d'infanterie et sept mille de cavalerie, chercha à déborder César, qui ne pouvait lui opposer que vingt-deux mille fantassins et mille cavaliers. Mais c'étaient les restes de ces vaillantes légions qui avaient vaincu la Gaule. César disposa ses troupes de manière à présenter un front aussi étendu que celui de son adversaire; il renforça sa droite, où il jugea que Pompée allait diriger ses efforts, puis, pour couvrir son flanc, que menaçait d'envelopper la cavalerie, il y plaça six cohortes composées de vieux légionnaires, auxquels il recommanda de frapper l'ennemi au visage. Ce sont ces cohortes qui décidèrent la victoire en mettant en fuite les jeunes et brillants cavaliers de Pompée.

Nous nous arrêterons à César, dans cette revue rapide des grandes *batailles* de l'antiquité. Au point de vue de la science et du progrès de l'art militaire, le vainqueur de Pompée est le point culminant des temps anciens. Déjà la pensée du chef, comme une intelligence surnaturelle, préside à tous les mouvements, domine toutes les volontés, dirige tous les efforts, et décide presque seule du succès, tandis que, dans les premières *batailles*, on se choquait, on s'abordait sur toute la ligne; le courage individuel et la force matérielle jouaient le principal rôle. Puis on choisit son terrain, on chercha un secours dans les obstacles naturels, on prit des dispositions; mais on n'en était cependant qu'aux rudiments de la science, le chef était obligé de payer de sa personne pour animer ses soldats, et si Alexandre eût été porté, faible et souffrant, sur un brancard, comme le maréchal de Saxe à Fontenoy, il eût été rejeté dans les flots du Granique. Les auteurs didactiques du temps, tels qu'Onosander et Végèce, formulent des principes qui ne dépassent pas le niveau de la science de leur temps. Quelques-uns, néanmoins, sont remarquables, tels que ceux qui défendent au général en chef d'exposer des jours d'où dépend souvent le salut de l'armée, qui prescrivent d'avoir non-seulement une réserve qui puisse porter du secours sur les points menacés, mais encore un corps séparé, placé à quelque distance du champ de *bataille*, et dont l'arrivée subite décide la victoire. Mais beaucoup d'autres nous semblent aujourd'hui par trop naïfs et même puérils. Il nous paraît bien difficile de trouver profonds les conseils que donne Végèce pour livrer avantageusement *bataille* : « C'est, dit-il, quand l'ennemi est fatigué par une longue marche, divisé par le passage d'une rivière, engagé dans des marais, occupé à gravir des rochers, dispersé dans la campagne, ou dormant avec sécurité dans son camp. » C'était, sans doute, à une leçon de ce genre qu'avait assisté Annibal, lorsqu'il dit à quelques personnes émerveillées du talent d'un rhéteur pédant, qui n'avait pas craint de parler d'art militaire devant le vainqueur de Cannes : « Je n'ai jamais entendu radoter si savamment et si longtemps. »

— *Des batailles au moyen âge.* Ici, l'art militaire semble avoir reculé ; ce n'est plus que l'élan des soldats, la force aveugle et irrésistible qui fixe la victoire. Les traditions d'Annibal et de César ont péri dans l'immense cataclysme qui a englouti l'ancien monde. On dirait que tout est à renaître. L'ère sanglante du moyen âge s'ouvre par la *bataille* de Châlons, où fut vaincu Attila. Jornandès et Cassiodore, qui ont écrit l'histoire de ce temps, ne nous transmettent que des détails fort incomplets sur un événement si mémorable. Il paraît néanmoins que chacune des deux armées était partagée en trois masses immenses, qui marchaient de front; on commença par se lancer des flèches et des javelots, puis infanterie et cavalerie s'abordèrent, se mêlèrent, et l'on combattit corps à corps. A la *bataille* de Poitiers, où Charles Martel sauva la chrétienté, l'action générale, sur laquelle nous ne possédons également que des renseignements fort incomplets, s'engagea après quelques escarmouches. Les Français n'étaient que trente mille, formés en épais bataillons et couverts de fer; les Sarrasins combattaient par petites troupes et en désordre, écoutant plutôt leur courage que la voix de la discipline. L'ensemble de leur immense armée formait un vaste parallélogramme, où l'on remarquait surtout deux lignes profondes, l'une de cavaliers et l'autre d'archers, qui furent enfoncées par les soldats de Charles, auxquels il ne cessait de crier : « Soldats du Christ, frappez de la pointe, frappez de la pointe ! » Electrisés par l'exemple de leur chef, qui conquit là son glorieux surnom, les Français jonchèrent le champ de *bataille* de quatre cent mille Sarrasins, suivant quelques auteurs. Ce chiffre nous paraît singulièrement exagéré : Mézeray n'élève pas à plus de cent mille hommes toute l'armée d'Abdérame.

Avec le régime féodal, naquit un autre état de choses, qui amena une nouvelle organisation des armées et nécessita d'autres manières de combattre. La cavalerie se composa uniquement de la noblesse et forma la principale, disons plutôt la seule force des armées. Quant à l'infanterie, son rôle se trouva complétement effacé. C'est inutilement que l'on chercherait, à cette époque de barbarie, quelques traces des ordres de *bataille* de l'ancienne Grèce et des beaux temps de Rome; tout dépendit de la force matérielle, du courage aveugle; l'art militaire parut rétrograder jusqu'au point où il était avant Marathon. Toutes les *batailles* livrées par les croisés ne furent que d'effroyables mêlées, où les Orientaux n'obéissaient qu'à une ardeur bouillante et sans frein, et les chrétiens à une exaltation de sentiments qui leur faisait voir partout des miracles opérés en leur faveur.

A Bouvines, les deux armées, divisées chacune en ailes et en centre, s'abordèrent sur toute l'étendue de leur front, et l'on vit les deux chefs, Philippe et Othon, combattre comme de simples chevaliers. On y admira également les exploits de ce scrupuleux évêque de Beauvais, qui assommait les ennemis avec sa masse d'armes, pour se conformer aux canons de l'Eglise, qui défendent aux prêtres de verser le sang humain. A partir de cette époque, l'art militaire, qui semblait s'être quelque peu relevé depuis Louis VI, retomba dans la décadence jusqu'à la *bataille* de Crécy. On en retrouve alors quelques vestiges chez les Anglais, car Edouard choisit une excellente position, s'y fortifia, et fit expier aux Français, par un désastre éclatant, leur aveugle impétuosité et leur folle présomption. A Poitiers et à Azincourt, les mêmes fautes amenèrent les mêmes résultats. Il était évident que la noblesse, sans parler de son incorrigible esprit d'indiscipline, était impuissante à remplacer toutes les armes qui doivent concourir au succès d'une *bataille*. L'absence, ou plutôt l'inutilité de l'infanterie, se faisait déplorablement ressentir ; car elle a toujours été la base, le fondement d'une armée. Il était réservé aux Suisses de la remettre en honneur. Après les avoir vus triompher, à Morgarten et à Sempach, de tous les efforts de la puissante maison d'Autriche; à Granson et à Morat, des brillants chevaliers qui suivaient Charles le Téméraire, tout couverts d'or et d'acier, on commença à comprendre que l'arme de l'infanterie, jusque-là si dédaignée, était un des éléments nécessaires de la *bataille*. L'invention de la poudre acheva d'amoindrir le rôle de la chevalerie et lui porta un coup mortel, en rendant inutiles les pesantes armures de fer, et en donnant à l'intelligence la supériorité sur le courage aveugle, qui n'est souvent que le produit de la force physique. Alors les piques, les hallebardes et les pertuisanes disparurent, pour faire place aux arquebuses, aux mousquets et aux fusils.

Comme Onosander et Végèce, l'empereur Léon, qui appartient au moyen âge, a écrit sur l'art militaire et a consacré, mais avec une plus ample connaissance de la matière, plusieurs chapitres ou *Institutions* à l'objet qui nous occupe. Au reste, ses principes et les conseils qu'il adresse aux généraux ne présentent rien de véritablement remarquable. L'étude approfondie d'une seule *bataille* d'Annibal, de César, de Turenne, de Frédéric ou de Napoléon, en apprendra plus à un homme du métier que tous les traités didactiques du monde.

— *Des batailles dans les temps modernes.* L'art militaire moderne débute à peu près comme finit celui du moyen âge. La *bataille* de Fornoue ne fut qu'une indescriptible mêlée, où l'on combattit corps à corps et sans observer aucune règle. A Ravennes, Gaston de Foix prit d'habiles dispositions, qui annonçaient un grand capitaine; malheureusement, ce jeune prince périt dans la *bataille*, à peine âgé de vingt-trois ans. François Ier n'eut aucune des qualités du véritable général; ce ne fut qu'un bouillant et chevaleresque batailleur. Ce ne furent point ses dispositions qui vainquirent les Suisses à Marignan, mais son artillerie. A Pavie, il jeta follement la victoire aux ennemis en se précipitant dans la plaine entre les impériaux et son artillerie qui les foudroyait, et que son intempestive ardeur réduisit au silence. Jusqu'à la fin du XVIe siècle, on ne remarque aucun progrès dans l'art de la guerre, à l'occasion des *batailles* que se livrèrent mutuellement les Français et les Espagnols; il faut arriver jusqu'au vainqueur d'Arques et d'Ivry, pour constater une véritable renaissance de la science militaire. A Coutras, à Arques, à Ivry, Henri de Navarre remporta la victoire, grâce à de savantes dispositions, sur un ennemi qui lui était très-supérieur en forces. Ses ordres de *bataille* étaient infiniment plus

habiles que ceux de Charles VIII *et de* François I[er]. Il savait mélanger les armes, qui se prêtaient un mutuel appui, et avait toujours sous la main une réserve composée de cavalerie et d'infanterie, qu'il savait faire intervenir à propos pour décider la victoire. En Allemagne, Gustave-Adolphe accomplit également une révolution dans l'art militaire ; cependant ses campagnes sont plus remarquables par les marches, par la discipline des troupes, et surtout par l'esprit dont il sut les animer, que par les *batailles* mêmes, bien qu'il ait mieux compris qu'on ne l'avait fait jusqu'alors l'importance des armes à feu. Les armées européennes, à cette époque, avaient encore une organisation confuse, qui influait beaucoup sur le sort des *batailles* : fusiliers, mousquetaires, piquiers, étaient rangés dans les mêmes bataillons en files de huit hommes de profondeur, de sorte que les derniers rangs ne pouvaient faire usage de leurs armes. Les pièces de campagne, lourdes et peu nombreuses, ne pouvaient suivre les manœuvres des troupes, et occupaient toute la journée la même position. Gustave-Adolphe, Condé, Turenne, Montécuculli, reconnurent ces difficultés, mais ne réussirent qu'imparfaitement à les surmonter. Avec Condé, l'art ne fit aucun progrès; tout se décidait encore par le choc. L'infanterie occupait toujours le centre, formée en épais bataillons, tandis que la cavalerie, placée comme dans l'ordre ancien sur les ailes, engageait et souvent gagnait seule la *bataille ;* Condé était né général; Turenne le devint par la réflexion, par l'étude, par l'expérience, unies à une incomparable intelligence des choses de la guerre. Entre Turenne et Condé il n'existe pas le moindre rapport, et ce n'est qu'un banal thème de collége que le parallèle qu'on s'obstine à établir entre ces deux grands hommes. Turenne fit faire un pas immense à l'art militaire par une nouvelle formation des troupes et un emploi plus raisonné de l'infanterie. Ses plans de campagne, ses marches sont admirables, et dans l'action on remarque toujours des dispositions variées, merveilleusement appliquées au terrain. Toutes ses victoires furent le résultat de sa profonde sagacité, de son sang-froid, de son expérience et du coup d'œil infaillible qui lui faisait immédiatement discerner le point décisif. Luxembourg et Catinat, dignes élèves de Turenne, continuèrent à appliquer ses savants préceptes; mais l'art, après eux, semble retomber dans la décadence, et ne brille plus que d'un dernier éclat avec Berwick et Villars. Le règne de Louis XV offre plusieurs *batailles* qui ne furent pas toutes heureuses pour nous, mais qui fournissent d'excellentes leçons, qu'il faut surtout aller puiser dans les mémoires du temps, principalement dans ceux des généraux français et étrangers. On peut consulter à cet égard le chevalier de Folard, Puységur, Montécuculli, et particulièrement Feuquières, qui met en saillie, avec une grande sûreté de jugement, les fautes aussi bien que les exploits de Condé, de Turenne, de Luxembourg, de Berwick, de Villars, et qui fait énergiquement ressortir l'incapacité de Marsin, de La Feuillade et de Villeroy. Vint enfin Frédéric II, qui fit faire un pas nouveau à l'art de la guerre. S'inspirant à la fois des leçons de l'antiquité et des illuminations de son génie créateur, il perfectionna toutes les armes. Il introduisit dans l'infanterie l'habitude des déploiements prompts et faciles, et, par des exercices répétés, apprit à ses troupes à marcher sur l'ennemi en continuant de l'écraser par un feu vif et soutenu. Avant lui, la cavalerie, lourde et peu maniable, ne pouvait charger qu'au trot; il la rendit légère au point de pouvoir charger au galop; enfin, il organisa l'artillerie à cheval, arme dont il fut l'inventeur, et qu'il mit à même de suivre la cavalerie dans tous ses mouvements. Le résultat de ces nouveaux principes fut le triomphe de la Prusse sur ses puissants ennemis et son élévation au rang de puissance de premier ordre. A Striegau, à Kesselsdorf, à Prague, à Lissa, à Rosbach, etc., il recueillit les fruits de son génie, et c'est de lui, à proprement parler, qu'on fait dater les savantes créations de l'art moderne.

Avec la Révolution française s'ouvre une ère nouvelle pour la science militaire. Cependant les premières *batailles* de la Révolution ne furent encore que des *affaires d'avant-postes*, où se révèlent plutôt les traditions françaises de la guerre de Sept ans que les souvenirs des leçons et des exemples de Frédéric. Valmy et Jemmapes ne furent, pour ainsi dire, que des escarmouches, où la supériorité de nos forces devait nous valoir des triomphes bien autrement complets. Dumouriez fut peut-être le seul général, dans la rigoureuse acception du mot, qui se montrât à la hauteur de ces temps de luttes sanglantes et héroïques. Bien qu'il n'ait paru être que le *commencement d'un grand homme*, suivant l'expression d'un écrivain judicieux, il n'en sauva pas moins la France, dans les défilés de l'Argonne. Les généraux qui commandèrent après lui les armées françaises déployèrent de véritables talents militaires, à quelques exceptions près; mais il nous faut arriver jusqu'à l'immortelle campagne d'Italie de 1796, pour être témoins de combinaisons nouvelles, de résultats gigantesques et d'ordres de *bataille* dont l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes n'offraient aucun modèle. Le début de Bonaparte, dans sa campagne d'Italie, est remarquable par un système d'attaques rapides et successives, dans lesquelles il se garde bien d'adopter un ordre de *bataille* déterminé. Plus tard, le théâtre de la guerre s'élargissant sans cesse, ses combinaisons revêtirent des proportions analogues, effrayantes de profondeur et de précision. Jamais on n'avait combiné des marches aussi savantes, et à des points aussi éloignés, destinées à tromper l'ennemi, à le tourner dans sa position et à lui couper tout moyen de retraite, résultats qu'on n'avait jamais obtenus et qu'on n'obtiendra jamais à un si haut degré que Napoléon. Ses *batailles*, sans exemple dans l'histoire, par l'immensité des détails et des combinaisons qu'embrassait chacune d'elles, ne peuvent ni se ranger parmi les *batailles* de position, comme à Ramillies et à Malplaquet, ni parmi les *batailles* de postes, comme à Lawfeld et à Raucoux, ni parmi les *batailles* manœuvres de Lissa et de Kollin, ni parmi les *batailles* de marches que lui-même avait gagnées en Italie. Le seul nom qui leur convienne est celui de *batailles stratégiques*. En effet, ces luttes terribles n'embrassaient pas seulement quelques milles d'étendue, comme à Fontenoy et à toutes les *batailles* livrées par le grand Frédéric; elles ne se terminaient pas en quelques heures, comme le voulait le maréchal de Saxe; elles se prolongeaient quelquefois pendant quinze ou vingt jours, dont chaque péripétie était notée, arrêtée d'avance dans la pensée puissante de l'immortel capitaine, et elles comprenaient de vastes provinces, des royaumes tout entiers.

Nous ne pouvons passer en revue toutes les *batailles* du Consulat et de l'Empire; cet examen nous entraînerait trop loin. D'ailleurs, le souvenir en est dans toutes les mémoires. Après avoir constaté les progrès scientifiques de l'art dela guerre dus au génie de Napoléon, signalons le fait matériel qui a transformé la composition des armées modernes; c'est, avant tout, le rôle prépondérant qu'on a fait jouer à l'artillerie, et l'augmentation considérable de la force des armées. Sous Louis XIV, les armées pouvaient rarement offrir en *bataille* plus de 25, 30, au plus 40 mille hommes; aujourd'hui, elles comptent 100,000 hommes, et quelquefois plus; nous ne placions en *bataille* que 30, 40 ou 50 pièces de canon; de nos jours, on les compte par centaines. A la *bataille* de Leipzig, en 1813, il y eut 600 pièces de canon engagées dans l'armée française, et 900 dans celle des alliés.

L'art militaire contemporain n'est et n'a pu être que l'application des grands principes posés par Napoléon; nous n'avons à signaler que quelques progrès matériels, tels que l'introduction des canons rayés, qui semblent destinés à modifier profondément le rôle de l'artillerie. C'est à l'avenir seul à décider quelle sera leur influence définitive.

— De la manière dont se livrent les batailles. Dans l'antiquité, l'action commençait par une grêle de flèches et de javelots, lancés de part et d'autre; puis on s'abordait avec des piques, on s'étreignait corps à corps, et la victoire demeurait aux plus résolus, aux plus robustes. A mesure que l'art fit des progrès, l'intelligence du général en chef suppléa à la force brutale; puis il vint un moment où toute l'armée s'inspira des illuminations de son général et se soumit docilement à l'intelligente impulsion du génie. Au moyen âge, une *bataille* était une espèce de duel à mort, que l'on présentait et que l'on acceptait par l'entremise de hérauts d'armes, de même que l'on convenait d'un duel par cartel ou par défi. De nos jours, il en est tout autrement; si l'art consiste le plus souvent à choisir son terrain et le moment favorable pour attaquer, il consiste quelquefois aussi à esquiver la *bataille*, pour enlever à un ennemi en détresse, l'occasion de se relever par une action d'éclat. La guerre, comme l'a dit Napoléon avec une énergique précision, est l'art de se diviser pour vivre et de se concentrer pour combattre. Aussi, tous les efforts du général doivent-ils tendre à réunir la plus grande masse de troupes possible sur un point et à un moment donnés. Les officiers supérieurs préparent alors les troupes au combat par des inspections d'armes, communiquent de grade en grade les projets de la journée, indiquent les points de station des ambulances, l'emplacement des caissons à cartouches, enfin, déterminent et font connaître les rendez-vous de retraite et de ralliement en cas d'insuccès. Dès que les troupes sont réunies sur le champ de *bataille*, le général en chef, après s'être assuré du maintien de ses communications, range ses troupes, combine ses réserves et l'ordre de *bataille*, dispose les différentes armes suivant la nature du terrain, et fait établir ses batteries en coordonnant l'emplacement et la distance, l'espèce des pièces, le numéro de leur calibre, la succession de leurs feux, la situation des intervalles, la liberté des manœuvres et l'ordonnance générale de l'armée. Quand ces préparatifs sont terminés et que les troupes ont pris suffisamment de repos et de nourriture, l'action s'entame par les tirailleurs à pied et le feu des canons, quelquefois agissant ensemble, quelquefois successivement. Si le terrain s'y prête, des tirailleurs à cheval appuient l'infanterie légère. Quand les deux avant-gardes se sont ainsi provoquées, l'armée résolue à livrer *bataille* multiplie ses feux pour contraindre l'adversaire à déployer ses masses, à mettre en évidence ses différentes armes, à en laisser supputer l'espèce, le nombre, l'importance, à révéler quelle direction il prétend leur donner. Une ordonnance de 1672 prescrivait à l'armée française d'essuyer le premier feu dans la *bataille*. C'était un reste d'esprit chevaleresque, poussé jusqu'à un inconcevable ridicule; nous nous faisions passer par les armes, par pure courtoisie. Les Anglais ne se le firent pas dire deux fois à Fontenoy (v. ce mot), et l'on sait ce que cet intempestive civilité coûta aux gardes-françaises.

Les cavaleries opposées ne font encore que s'observer, tandis que les réserves se reposent et que l'infanterie du corps de *bataille*, soit déployée, soit en colonnes, marche à la charge, l'arme au bras. Une fois l'action sérieusement engagée, la grande affaire du général est d'en suivre toutes les péripéties, afin de porter des secours ou du renfort partout où le besoin s'en fait sentir, de maintenir la marche régulière des bataillons, de n'employer ses feux que de manière à n'en jamais dégarnir toutes les armes à la fois, en un mot, de prévenir ou de réparer tous les accidents qui peuvent se produire dans ces tumultueux événements, de prescrire toutes les mesures dont la nécessité imprévue n'éclate qu'au milieu même des vicissitudes de la lutte, et que lui suggèrent ses inspirations ou son expérience. Au reste, la théorie de l'art ne peut formuler que des principes très-incertains : les cas d'exception sans nombre effacent la règle et laissent tout à faire au génie. C'est en vain qu'on chercherait la garantie de la victoire dans un système constant ou dans un ordre de *bataille* déterminé. Sans doute, tous les grands capitaines ont eu une tactique particulière, à laquelle ils ont dû leurs plus éclatants triomphes; mais ils savaient merveilleusement la faire plier aux exigences de la situation, et c'est sur le terrain même que leur génie entrevoyait subitement la supériorité de telle ou telle disposition. Sans s'astreindre à suivre servilement les préceptes des Montécuculli, des Turenne, des Feuquières, des Frédéric, nos plus illustres généraux en ont modifié l'application et créé eux-mêmes de nouvelles combinaisons. Ce serait donc compromettre le salut d'une armée que de s'attacher, dans une *bataille*, à imiter les manœuvres de tel ou tel général. Rien n'est plus variable que les éléments de succès, qui ne se reproduisent jamais dans les mêmes circonstances. Ainsi le système des colonnes profondes, qui valut tant de victoires à la France, faillit faire perdre à Napoléon la bataille d'Essling, et ce fut avec des dispositions analogues à celles qui avaient amené le triomphe de Marengo qu'il fut vaincu à Waterloo. Il est vrai que, dans cette dernière *bataille*, tout fut fatalité pour l'armée française, même dans les plus simples incidents de ce grand événement. Aussi, un général ne saurait-il avoir trop présentes à l'esprit ces paroles de Napoléon : « Le sort d'une *bataille* est le résultat d'un instant, d'une pensée; on s'approche avec des combinaisons diverses, on se bat un certain temps; le moment décisif se présente, une étincelle morale prononce, et la plus petite réserve accomplit. » Sans doute, les militaires ne peuvent que méditer avec fruit les beaux faits d'armes des généraux anciens et modernes; l'étude attentive des motifs qui les ont déterminés, la recherche des causes connues ou probables des succès et des revers, leur donneront de saines idées pratiques sur l'art si difficile de la guerre, et leur apprendront à se tenir en garde contre les mille obstacles imprévus qui peuvent faire aboutir à un désastre le plan de campagne le plus habilement concerté; mais il faut éviter soigneusement, dit M. le général Pelet (*Mémoires sur les guerres de* 1809) « de poser dogmatiquement des *principes*, ou plutôt de décorer de ce nom les résultats souvent forcés de faits isolés; résultats déterminés quelquefois par la puissance du génie et de la valeur, mais le plus souvent par les jeux d'un aveugle hasard, et qui ne sont pas toujours suffisamment constatés. » Le hasard, en effet, a joué un rôle capital dans les événements militaires. « Le plus grand général que je connaisse, a dit pittoresquement Turenne, c'est le général *Hasard.* »

Sur le champ de *bataille*, les principes n'ont donc qu'une valeur des plus relatives; mille circonstances peuvent les modifier, les renverser même quelquefois. « La guerre, dit excellemment le maréchal de Saxe, a des règles dans les parties de détail; mais elle n'en a point dans les sublimes. » Napoléon, s'inspirant de ses propres exemples, semble avoir formulé pour lui seul ce précepte, dont il pratiquait si admirablement le secret, « que l'art consiste à faire converger un grand nombre de feux sur un même point; que, la mêlée une fois établie, celui qui a l'adresse de faire arriver subitement, et à l'insu de l'ennemi, sur un de ces points, une masse inopinée d'artillerie, est sûr de l'emporter; voilà quel avait été son grand secret, sa grande tactique. » Ces paroles ne démentent pas le mot qu'on lui attribue, que « Dieu est toujours pour les gros bataillons, » mot qui, au premier abord, paraît contredire cette recommandation de César : *Consilio potius quam gladio superare.* Mais qui oserait prendre Napoléon au mot, lorsqu'il semble ainsi méconnaître la puissance du génie? Le vainqueur d'Austerlitz avait moins que tout autre le droit de faire entendre cette boutade, lui qui, sur tant de champs de *bataille* et avec de simples compagnies, avait renversé tant de gros bataillons.

La victoire, a dit Bossuet en parlant du grand Condé, tient à des illuminations. On ne saurait le contester; mais elle tient quelquefois aussi à des causes étranges et même puériles. Nous allons en citer quelques exemples. Suivant le récit de Tite-Live, l'armée de Fabius Ambustus fut mise en fuite par les Falisques et les Tarquiniens, qui avaient mis au premier rang leurs prêtres, tenant à la main, au lieu d'épées, de grosses couleuvres qui se tordaient sur elles-mêmes. Annibal lui-même employa un stratagème analogue : combattant avec les troupes de Prusias, roi de Bithynie, contre Eumène, roi de Pergame, il fit enfermer dans des pots de terre toutes sortes de serpents, et ordonna de lancer ces armes d'un nouveau genre sur les vaisseaux des ennemis. Ceux-ci furent tellement effrayés à la vue de tous ces reptiles, qui s'enroulaient autour d'eux, qu'ils perdirent toute présence d'esprit et furent forcés de se rendre. A la *bataille* de Pharsale, César, comme nous l'avons déjà dit, ordonna à ses vieux légionnaires de frapper au visage les jeunes et brillants cavaliers de Pompée, qui, jaloux de conserver les agréments de leur figure, abandonnèrent honteusement le champ de *bataille*. Un des traits les plus curieux que nous fournissent les annales militaires est le suivant : pendant une longue guerre que les Scythes avaient entreprise en Asie, leurs femmes, impatientées de ce veuvage anticipé, épousèrent leurs esclaves. Lorsque les époux et maîtres de ces volages moitiés rentrèrent dans leurs foyers, ils durent livrer plusieurs combats sanglants, où les avantages restèrent partagés. Ils n'allèrent point consulter l'oracle d'Apollon; ils firent seulement cette réflexion très-sensée, eu égard aux mœurs du temps, que c'était trop honorer des esclaves que de les traiter en soldats, et ils marchèrent contre eux le fouet à la main. La vue de cet instrument redoutable effraya tellement les pseudo-maris, qu'ils prirent aussitôt la fuite. En 888, Arnould, fils naturel de Carloman, disputait l'empire à Gui, duc de Spolète, qui s'était déjà rendu maître de Rome. Il se présenta à la tête de son armée devant cette capitale, dont il se prépara aussitôt à former le siége. Sur les entrefaites, un lièvre effrayé traversa son camp en se dirigeant vers la ville. Comme le timide cousin de Jeannot Lapin n'était pas encore devenu un *foudre de guerre*, il se vit poursuivi par une foule de soldats en tumulte. Les assiégés, ignorant la cause de cette agitation et ne songeant guère à l'attribuer à un lièvre, crurent que c'était le signal de l'assaut, et comme leurs préparatifs de défense n'étaient pas encore terminés, ils abandonnèrent précipitamment les remparts. Arnould profita de cette panique pour entrer dans Rome, où il se fit couronner empereur. En 1390, le sultan Bajazet, qu'on appelait *le Foudre*, venait de remporter, à Razboc, une victoire signalée sur Etienne, prince de Moldavie. Celui-ci, avec les débris de son armée, gagna la ville de Nemz, où sa mère s'était renfermée avec une forte garnison. Cette mère spartiate refusa de lui ouvrir les portes. « Quoi! lui cria-t-elle du haut des murailles, oses-tu bien te présenter vaincu devant moi? As-tu donc oublié que tu as porté le nom de *brave?* n'es-tu plus mon fils? Fuis loin de moi; fuis les regards de ta mère, et ne reviens jamais que la victoire à tes côtés. » Etienne, plein de confusion, mais aussi de colère, rassemble autour de lui environ douze mille Moldaves échappés au carnage, leur communique sa soif de vengeance, et retourne impétueusement avec eux dans la plaine de Razboc, où les Turcs en désordre étaient occupés au pillage. Il les surprend, les taille en pièces et oblige le terrible Bajazet à prendre la fuite à son tour. En 1677, Louis XIV, assiégeant Valenciennes, emporta la place presque sans résistance, parce que Vauban conseilla de pratiquer en plein jour l'attaque de différents ouvrages, qui n'avait lieu ordinairement que la nuit. Les assiégés étaient plongés dans une sécurité complète, qui causa leur perte. Rappelons en passant que l'assaut livré à la tour Malakoff, à midi, le 8 septembre 1855, n'était qu'une heureuse application de ce renversement des principes suivis dans la guerre de siége.

Nous pourrions multiplier les exemples de ce genre; mais ils ne font que piquer la curiosité, et ne constituent aucun enseignement. Nous allons donc terminer cet article, en rappelant les principes de quelques grands généraux sur le sujet qui nous occupe.

— Axiomes de quelques grands hommes de guerre sur les batailles. Nous avons déjà cité Onosander, Végèce et l'empereur Léon; mais les préceptes mis en avant par ces écrivains militaires, et dont nous avons donné une idée à nos lecteurs, ne peuvent plus nous offrir qu'un intérêt rétrospectif. Chez les modernes, Montécuculli a formulé des principes qui doivent être médités par tous les hommes de guerre, car ils sont dictés par une profonde expérience et surtout par un grand esprit pratique, trop pratique même quelquefois, s'il a réellement conseillé, comme le lui reproche le général Lamarque, d'empoisonner les eaux et d'aposter des gens pour tuer les généraux ennemis. Il est plus d'accord avec les lois de la guerre suivies entre nations civilisées lorsqu'il dit : Consultez lentement et exécutez avec promptitude. — Donnez quelque chose au hasard; car qui veut tout prévoir est in-

capable de rien faire. — Combattez à votre choix et jamais à la volonté de l'ennemi (préceptes que Montécuculli savait admirablement observer). — Donnez de la réputation à vos armes. — Mettez-vous à même de profiter de toutes les conjonctures. — Il faut toujours prévenir l'ennemi, et le charger avant qu'il soit en *bataille.* — Marcher, si le terrain est égal; mais rester en position, si l'on se trouve dans un poste avantageux. — Tirer continuellement, mais les uns après les autres, pour ne pas être dégarni de feu; *viser particulièrement les officiers.* — N'engager les réserves que dans un pressant besoin, et se ménager toujours un dernier appui. — Si l'on est moins nombreux, attaquer la nuit ou sur le soir. — Faire peu de prisonniers, pour s'éviter l'embarras de les garder, etc.

Feuquières, qui écrivait quarante ans après Montécuculli, divise ses préceptes, comme ce grand capitaine, en moyens de prévoyance, en préparatifs et en moyens d'action, et il en a fait l'application aux *batailles* auxquelles il a assisté. Son ouvrage est une source féconde d'instruction. Frédéric n'a pas fait un traité dogmatique ; il n'écrivait que pour ses généraux ; aussi ses conseils ont-ils la brièveté, la concision d'un commandement. Il posait pour règle capitale de la guerre qu'il ne faut jamais se laisser forcer à recevoir la *bataille*, et qu'il y a une égale habileté à la donner ou à la refuser à propos. Les principes dont il recommande surtout l'application se résument ainsi : Il faut en venir aux *batailles* pour terminer les querelles. — Il faut les préméditer, car celles qui sont l'ouvrage du hasard n'ont pas de grands résultats. — Les meilleures sont celles que l'on force l'ennemi à recevoir. — En refusant une aile, et en renforçant celle qui doit attaquer, on peut porter beaucoup de forces sur l'aile de l'ennemi que l'on veut prendre en flanc. Cette manière d'attaquer offre trois avantages : 1° d'attaquer le point décisif; 2° de pouvoir prendre l'offensive avec des forces inférieures; 3° de ne compromettre que les troupes qu'on met en avant, et d'avoir toujours le moyen de se retirer. — Les attaques sur le centre amènent les victoires les plus complètes ; car, si on parvient à le percer, les ailes sont perdues. — Les attaques de villages coûtent tant de monde, que je me suis fait une loi de les éviter. — Villeroy fut battu à Ramillies pour avoir placé une partie de ses troupes dans un terrain où elles ne pouvaient agir. — Il ne faut pas tirer en marchant; car c'est le terrain que l'on gagne, et non les ennemis que l'on tue, qui décide la victoire...

Nous bornerons ici ces citations, et nous terminerons par la douloureuse réflexion qu'elles nous inspirent : Comment tant et de si puissantes intelligences ont-elles mis leur gloire à raffiner les moyens de s'entre-tuer, et comment les peuples, qui ont tant souffert de leur orgueil, de leur insensibilité, de leur égoïsme et de leur ambition, sont-ils encore assez niais pour les applaudir ?

— Jeu. Le *jeu de la bataille* est le plus simple des jeux de cartes. Il se joue à deux, et avec un jeu de cinquante-deux cartes, les cartes conservant leur valeur habituelle. L'un des joueurs mêle les cartes, fait couper et les distribue une à une jusqu'à la dernière. Chacun ramasse son paquet, sans le déranger ni le regarder, et le tient de la main gauche, la partie blanche ou tarotée en dessus. Celui qui n'a pas donné tire alors la carte de dessus et la retourne sur la table. L'autre joueur en fait autant, et celui dont la carte est la plus forte l'emporte. Il fait donc une levée, c'est-à-dire il ramasse les deux cartes et les met sous son paquet, puis il continue la partie en retournant une nouvelle carte. Quand le hasard veut que les deux joueurs retournent deux cartes de même valeur, quelle que soit la couleur, il y a *bataille.* Ils laissent alors ces deux cartes sur la table et en tirent chacun une seconde, et c'est celui dont la nouvelle carte est la plus forte qui prend le tout. Quelquefois cependant les deux nouvelles cartes font elles-mêmes bataille. Il peut même en arriver autant aux deux suivantes. Dans tous les cas, la plus forte carte l'emporte, quand cette rencontre cesse d'avoir lieu. La partie se termine lorsque l'un des joueurs a pris toutes les cartes de l'autre. Suivant M. Paul Boiteau, « l'innocente *bataille* a dû être le premier jeu de cartes français. Si, ajoute-t-il, Charles VI jouait aux cartes, il devait tout au plus jouer à un jeu de cette nature. Et de la *bataille* a dû naître le piquet. »

Bataille de Babylone. D'après ce titre belliqueux, on s'attend sans doute à quelque combat sanglant comme celui qui aurait pu précéder l'entrée d'Alexandre dans la Chaldée. Que le lecteur se rassure, car cette *Bataille de Babylone* rentre entièrement dans le système très-pacifique de Fourier : la lutte que nous allons analyser n'exige que de bonnes dents, de bonnes fourchettes et des couteaux bien affilés, qui n'ont rien d'homicide. Après la lutte, au lieu de ces images qui font frémir les optimistes les plus endurcis, au lieu de débris humains, les ruines n'offriront à l'œil que les restes de quelques petits pâtés et le spectacle de nombreuses bouteilles vides. Les gastronomes seuls pourront s'émouvoir en présence de ce carnage pantagruélique.

Les rivalités et le goût des batailles étant enracinés trop profondément dans le cœur humain pour qu'il soit possible de les en arracher entièrement, Ch. Fourier, dans son *Système harmonien*, a tourné habilement la difficulté. Au lieu de prétendre étouffer les germes d'émulation entre les différents peuples, il les accepte, il les maintient, mais à la condition d'en modifier complétement la nature et la direction; en un mot, il met la caricature à la place du drame, et métamorphose le sabre du conquérant en une batte d'Arlequin. Il n'a pas la prétention de supprimer les batailles; mais il veut que l'industrie, à laquelle la guerre porte un coup mortel, en retire des fruits utiles. Qu'on propose aux armées, pour prix de la victoire, non plus une ville ou une province, mais une palme pacifique pour la perfection dans un genre d'industrie quelconque. C'est la donnée sur laquelle repose le principe des expositions universelles, dont la vogue va sans cesse en croissant, avec cette différence que, dans les expositions, on récompense plutôt les succès ayant rapport aux arts ou à la partie artistique de l'industrie, tandis que Fourier va chercher pour sujet de concurrence une chose tout à fait commune. La grande médaille d'honneur sera décernée au peuple qui se sera le plus distingué... dans la confection des petits pâtés. Ecoutons l'*Homère* de cette *gastromachie*, dont le champ de bataille est Babylone.

« Soixante empires, qui veulent concourir, ont apporté leurs matériaux, leurs farines et objets de garniture, les sortes de vins convenables à leurs espèces de pâtés. Chaque empire a choisi les gastronomes et pâtissiers les plus aptes à soutenir l'honneur national et à faire triompher ses petits pâtés. Avant son arrivée, chaque armée a envoyé les ingénieurs disposer les cuisines de bataille. Les juges siégent à Babylone et sont tirés, autant qu'il se peut, de tous les empires du globe.

» L'armée, forte de 600,000 combattants et de deux cents systèmes de petits pâtés, prend position sur l'Euphrate, formant une ligne d'environ cent vingt lieues, moitié au-dessus, moitié au-dessous du fleuve. Avant l'ouverture de la campagne, soixante cohortes de pâtissiers d'élite se détacheront pour le service de la haute cuisine de bataille du grand Sanhédrin gastrosophique de Babylone. C'est un haut jury qui fait fonction de concile œcuménique sur la matière. En même temps, on détache des soixante armées cent vingt bataillons de pâtissiers de ligne, qui se répartissent par escouades, de chaque armée, pour fabriquer les petits pâtés selon les instructions de leurs chefs. Chacune des soixante armées se classe dans le centre ou aux ailes, suivant la nature de ses prétentions.

L'aile droite en petits pâtés farcis. . .	20
Le centre en vol-au-vent à sauce. . .	25
L'aile gauche en mirlitons garnis. . .	15
	60

L'affaire s'engage par des fourrés de l'un des trois corps, soit de l'aile gauche sur les mirlitons qui sont dégustés à Babylone par le grand Sanhédrin. On ne peut présenter au concours plus de deux à trois systèmes par jour. La dégustation deviendrait confuse si elle excédait le nombre trois.

Au bout d'une semaine employée à la dégustation des systèmes de l'aile gauche, le Sanhédrin rend un jugement provisoire d'après lequel les trois empires, France, Japon et Californie, ont remporté un très-grand avantage, et tels systèmes de mirlitons présentés par eux sont admis provisoirement. »

Laissant de côté les détails de la bataille, qui sont fort compliqués, nous passerons à l'issue de la lutte gastrosophique.

« A la fin de la campagne, il y aura eu vingt-cinq empires vaincus et trente-six triomphants. Un même empire peut réussir à faire adopter deux ou trois espèces de sa composition, ce qui explique ce chiffre de soixante et un, lorsque nous n'avons annoncé que soixante empires prêts à entrer en lice, ou, pour mieux dire, en fourneaux.

» Au jour du triomphe, les vainqueurs sont honorés d'une salve d'armée. Par exemple Apicius est vainqueur principal; on sert ses petits pâtés au début du dîner. A l'instant les 600,000 athlètes s'arment de bouteilles de vin mousseux, dont le bouchon ébranlé et contenu par le pouce est prêt à partir. Les commandants font face à la tour d'ordre de Babylone et, au moment où son télégraphe donne le signal du feu, on fait partir à la fois les 300,000 bouchons. Leur fracas, accompagné des cris de *vive Apicius!* retentit au loin dans les antres des monts de l'Euphrate. Au même instant, Apicius reçoit du chef du Sanhédrin la médaille d'or portant en exergue : « A Api-
» cius, triomphateur en petits pâtés à la ba-
» taille de Babylone, donnée par les soixante
» empires. » Leur nom est gravé sur le revers de la médaille. »

Nous avons extrait presque en entier le passage de la *Bataille de Babylone* du tome deuxième du *Traité d'association* de Fourier, en ayant soin de le rendre intelligible, afin que nos lecteurs puissent savoir à quoi s'en tenir sur ce thème d'intarissables plaisanteries dirigées contre son inventeur. On voit maintenant que, si le texte est original, bizarre, excentrique, l'idée, au fond, n'est nullement ridicule, et cependant des esprits sérieux, prenant la chose au pied de la lettre, n'y ont presque rien compris. Le P. Félix, dans une récente conférence *sur* ou plutôt *contre* l'économie politique, s'est trompé en attribuant cette fantaisie à la science des Turgot, des Smith et des Laboulaye, et plus gravement encore dans l'explication qu'il a essayé d'en donner. M. Henri Baudrillart, plaidant pour l'économie politique contre l'orateur sacré, ne voit dans la *Bataille de Babylone* qu'une bouffonnerie rabelaisienne. Nous avons essayé de démontrer à nos lecteurs que l'idée de Fourier avait une portée véritable, sans toutefois y ajouter, vu l'excentricité de la forme, plus d'importance que Fourier lui-même, qui riait le premier de sa bataille gastrosophique.

On le sait, ce rêveur pacifique soupirait après une *harmonie universelle*. Or, qu'y a-t-il de plus opposé à l'*harmonie* que la guerre, le tumulte, le choc de deux armées et le chaos des batailles ? Aussi Fourier dresse-t-il toutes ses batteries contre l'ennemi, et comme le sérieux lui paraît ici un pistolet de paille, il se décide à s'armer des grelots de la Folie. Cette tactique de guerre est un peu contre ses habitudes. Passons-lui donc cette fantaisie, comme nous pardonnerions à un éléphant de danser mal sur la corde. Son rire fait la grimace : rire de philosophe, rire de réformateur. Quoi qu'il en soit, on fait souvent, en littérature, allusion à la *bataille de Babylone.* Voilà pourquoi nous devions, dans cet ouvrage, quelque développement à cette *bataille*, omise jusqu'ici par tous les dictionnaires.

Bataille des Vices contre les Vertus, pièce satirique extrêmement curieuse et peu connue, composée par le vieux Rutebeuf. Legrand d'Aussy nous a donné sur ce morceau très-intéressant, non-seulement au point de vue littéraire, mais encore au point de vue politique et historique, de très-bons renseignements. « Cette pièce, dit-il, l'une de celles qui parurent par milliers sous saint Louis, est, ainsi que beaucoup d'entre elles, une satire assez directe de sa personne et de son administration. Elle attaque principalement les tendances par trop dévotes du roi, et ses sympathies pour l'ordre des dominicains et des jacobins. » Un autre vieux poëme français, le *Nouveau Renard*, contient également une violente sortie contre ces deux ordres religieux, et surtout contre le premier. La *Bataille des Vices contre les Vertus*, quoique s'annonçant comme devant être très-violente, est néanmoins plutôt conçue dans le genre ironique et badin. Legrand d'Aussy en cite un assez long passage, qui fait allusion à l'empire inquisitorial et tyrannique que les membres des deux ordres exerçaient dans les familles et surtout dans le midi de la France. Croyaient-ils avoir à se plaindre de quelqu'un, ils le dénonçaient comme hérétique, et le malheureux était perdu. C'est ce que le poëte désigne par *ces langues affilées*, dont les reproches ont des suites si dangereuses ; c'est ce qu'il indique par l'empressement affecté qu'on montrait à les accueillir, à leur offrir des présents pour se les rendre propices.

Bataille des sept arts, ancien poëme français par Henri d'Andeli. Legrand d'Aussy en a donné une analyse détaillée dans les notices et extraits des manuscrits. « Quoique ce poëme, dit-il, publié sur le déclin du XIII^e siècle, soit piquant par la nature du sujet qu'il traite et par le bon goût que l'auteur annonce dans son épilogue, le style en est si obscur, qu'il en devient presque énigmatique. D'ailleurs, tous ses détails tiennent à l'état où se trouvaient alors les études en France ; et si l'on ne connaît ce qu'étaient à cette époque l'enseignement et les sciences, il est très-difficile de le suivre. C'est une fiction critique et satirique, comme on en faisait tant alors, qui s'attaque exclusivement à l'organisation absurde de l'université de Paris. » L'auteur insiste principalement sur les dissensions et les discordes scolastiques qui éclatèrent entre elle et l'université d'Orléans. Le poëte, usant de ces personnifications abstraites, si en faveur à cette époque, suppose que Logique et Grammaire entrent en guerre. Chacune d'elles, de son côté, l'une à Orléans et l'autre à Paris, forme une armée de ses adhérents et de ses vassaux. Elles se livrent bataille, et le succès du combat est tel, que l'auteur se voit forcé d'en gémir. Dans les deux camps figurent tous les grands noms littéraires de l'antiquité, et chacun lutte pour le triomphe de sa cause. Ce récit est plutôt curieux que réellement intéressant.

Bataille navale (en espagnol, la *Batalla naval*), comédie de Cervantès, dont le texte, ainsi que celui de la *Gran Turquesca* et de *Jérusalem*, n'est pas parvenu jusqu'à nous. Ces diverses pièces ont été composées et représentées en 1584. La perte de la *Bataille navale* est d'autant plus regrettable que, suivant la judicieuse observation de Ticknor (*History of spanish literature*, New-York, 1849, 3 vol. in-8°), cette pièce était une mise en scène fort dramatique du célèbre combat naval de Lépante, dans lequel Cervantès eut la main gauche fracassée par un coup de feu. Ainsi que l'auteur nous l'apprend dans le *Prologue* de ses comédies publiées en 1615, à Madrid, chez le libraire Juan de Villaroel, la *Bataille navale* fut représentée, pour la première fois, dans cette ville. C'est dans cette comédie que Cervantès se hasarda à réduire à trois le nombre de cinq journées, qui formait la division habituelle des œuvres théâtrales. Cette heureuse innovation a été adoptée depuis par tous les écrivains dramatiques de l'Espagne.

Bataille des livres (LA), écrit satirique, de Jonathan Swift. Le chevalier Temple, protecteur et ami de Swift, avait publié un essai en faveur des anciens, au moment le plus animé de la grande querelle qui divisa les esprits, pendant une partie du XVII^e et du XVIII^e siècle. Wotton répondit dans un opuscule, auquel le célèbre Bentley ajouta un appendice, dans lequel il s'efforçait de discréditer Esope et Phalaris, que le chevalier avait fort vantés. Charles Boyle, depuis comte d'Orery, auteur d'une nouvelle édition de Phalaris, riposta avec autant de verve que d'érudition, et Bentley répondit à son tour par un lourd et indigeste volume. C'est alors que Swift se jeta dans la mêlée, et, de sa plume la plus mordante, défendit à la fois les anciens et son ami le chevalier, en publiant cette piquante boutade, sous le titre de : *Récit véritable d'une bataille entre les livres anciens et modernes, donnée vendredi passé dans la bibliothèque de Saint-James.*

Voici la fiction que suppose Swift pour entrer en matière :

Boyle, le bibliothécaire royal, champion des modernes, opéra un jour une révolution dans la bibliothèque de Saint-James. Les anciens avaient occupé jusque-là les plus beaux appartements; ils cédèrent en partie la place d'honneur aux modernes. L'anarchie fut au comble sur les rayons de la bibliothèque, quand Aristote se vit le voisin de Descartes, et Virgile celui de Dryden. Un premier débat n'aboutit qu'à faire déclarer une guerre en règle. Les deux armées se rangent en bataille. Survient un apologue en action, qui se passe dans l'angle d'une fenêtre : c'est une araignée et une abeille qui récriminent sur leurs défauts respectifs et font valoir leurs qualités. Esope interprète cet apologue ; la dispute des deux insectes est exactement celle des anciens et des modernes. L'araignée représente les modernes avec leurs prétentions et leurs paradoxes; l'abeille, image de l'activité industrieuse, façonne, comme les anciens, le miel et la cire, la douceur des mœurs et les lumières de l'esprit. Le discours d'Esope soulève un immense tumulte, et les adversaires entrent en campagne. Rien de plus plaisant que les commandements donnés par Swift aux généraux et capitaines qu'il range en bataille, et que les ressorts comiques dont il se sert. Les noms et les fonctions les plus disparates, les épithètes homériques s'adaptant à des personnages français ou anglais, les dieux de la mythologie se rencontrant avec les héros modernes, des allusions malicieuses, des louanges spirituelles, des antithèses dramatiques, des épisodes burlesques, des armes dont le choix symbolise les défauts ou les qualités des caractères, des péripéties habilement échelonnées, tels sont les ingrédients de cette épopée tragi-comique, dont le dénoûment est contraire à la vérité.

La *Bataille des livres* est un modèle d'imagination, de plaisanterie et de bon sens. « Swift, dit M. H. Rigault, sema dans la discussion un grand nombre d'idées justes et spirituelles, sur l'obligation pour la vraie critique de savoir admirer les beautés; sur la nature de la poésie méconnue par Fontenelle ; sur l'imitation confondue avec la servilité, par les copistes des anciens; sur l'interprétation des textes antiques, où l'érudition hasardeuse de Bentley avait introduit des nouveautés téméraires. »

On revoit dans cette œuvre tous les traits caractéristiques du style de Swift, ce condottiere de la satire, marchant à la guerre politique, religieuse ou littéraire, avec un sang-froid, une adresse et une sûreté de coup d'œil, un mépris superbe de ses adversaires et un approvisionnement de projectiles, qui devaient ramener la victoire. Le *Lutrin* de Boileau met aussi en scène un combat où les livres servent d'armes aux acteurs de la lutte; la *Bataille* imaginée par le doyen de Saint-Patrick n'a qu'une analogie très-éloignée avec l'épisode si connu du *Lutrin.* Swift ne plaisante guère à la manière de Despréaux ; sa verve emporte toujours le morceau; mais son imagination est d'une fécondité inépuisable. S'il entre en campagne, c'est pour frapper d'estoc et de taille. L'expression chez lui, nue et simple, est la servante docile de l'idée.

« Cette charmante bouffonnerie, a dit *M. Mézières*, parodie plaisamment les formes épiques; la satire porta ses fruits, et les rieurs, qui s'étaient rangés d'abord du côté des modernes, dont le talent et l'esprit défendaient admirablement la cause, ne tardèrent pas à passer dans le camp opposé. »

Bataille d'Hermann (LA), poëme dramatique de Klopstock. Les poëmes dramatiques de Klopstock, qui sont au nombre de six, conviennent plutôt à la lecture qu'à la scène. On ne saurait y méconnaître la manière large de l'auteur de la *Messiade*, mais l'inspiration du poëte lyrique ne pouvait se faire aux entraves d'une action réglée par la logique. La *Bataille d'Hermann*, *Hermann et les princes*, la *Mort d'Hermann* sont des sujets nationaux, qui se lient ensemble en une espèce de trilogie. Klopstock appelle ces drames des *bardits*, voulant indiquer par cette dénomination qu'il a cherché à y reproduire la manière des anciens bardes. Dans son premier bardit, il peint la défaite de Varus dans la forêt de Feutobourg; dans le deuxième, il célèbre l'assaut que les Germains donnèrent au camp des Romains commandés par Caccina ; dans son troisième, enfin,

il chante la mort d'Hermann, assassiné par les princes de la Germanie jaloux de son pouvoir et de sa gloire. Ces trois compositions sont écrites en prose, mais elles sont fréquemment entremêlées de chants lyriques auxquels on ne peut refuser ni l'élévation, ni l'harmonie. Gluck en a mis quelques-uns en musique. Mme de Staël, qui, dans son livre sur l'Allemagne, a porté à la légère tant de jugements erronés, a prétendu que les souvenirs invoqués par Klopstock n'avaient presque aucun rapport avec la nation actuelle. « On sent, dit-elle, dans ces poésies, un enthousiasme vague, un désir qui ne peut atteindre son but, et la moindre chanson nationale d'un peuple libre cause une émotion plus vraie. Il ne reste guère de traces de l'histoire ancienne des Germains. L'histoire moderne est trop divisée et trop confuse pour qu'elle puisse produire des sentiments populaires : c'est dans leur cœur seul que les Allemands peuvent trouver la source des chants vraiment patriotiques. » Il faut ajouter, à l'excuse de Mme de Staël, qu'à l'époque où elle écrivait ces lignes, elle n'avait pu encore constater l'effet foudroyant produit par les drames de Kleist et de Grabbe. V. les deux articles suivants.

Bataille d'Hermann (LA), drame héroïque de Henri de Kleist. Henri de Kleist, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme Chrétien Ewald de Kleist, est une des figures les plus caractéristiques du commencement de ce siècle. Né le 10 octobre 1776, à Francfort-sur-l'Oder, il fit une campagne contre la France, et rentra, en 1799, à Berlin, pour occuper un emploi au ministère du commerce. Il avait mené de front les études littéraires et celles du droit ainsi que des sciences administratives, aussi ses capacités le désignèrent-elles à ses chefs pour une mission diplomatique à Paris. Kleist partit tout joyeux de voir la capitale de la France et le centre de tant de gloires et d'illustrations; il y passa un an, et revint en Allemagne par la Suisse; mais à peine était-il de retour à Dresde, qu'il reçut de nouveau l'ordre de se remettre en route pour Paris. Cette fois son enthousiasme s'était singulièrement refroidi. Il avait vu et jugé de près ce qu'il avait admiré de loin. « L'impudente ambition, dit un de ses biographes, qu'il ne faudrait pas prendre au pied de la lettre, la morgue hautaine, les exigences de plus en plus impérieuses de Napoléon, et plus encore le mépris que son gouvernement, après avoir leurré, trompé, déshonoré et réduit au rang de complice le gouvernement prussien, laissait percer et pour le caractère moral et pour la valeur matérielle de cette puissance, ne pouvaient que blesser profondément un enfant de la Prusse. » Kleist quitta Paris en 1806, quand une rupture entre Napoléon et Berlin fut devenue imminente. Jusqu'à la bataille d'Iéna et l'occupation si prompte de Berlin, qui en fut la suite, il conserva son poste au ministère; mais alors il se retira à Kœnigsberg. Son départ fut regardé par les vainqueurs comme une protestation contre leur triomphe. Napoléon, qui exigeait que tous les fonctionnaires restassent à leurs places dans les pays conquis, jusqu'à ce qu'il eût eu de quoi refaire une nouvelle organisation, fit saisir Kleist, qui fut dirigé vers la France et retenu prisonnier, d'abord au fort de Joux, puis à Châlon-sur-Saône.

Il nous fallait donner tous ces détails et rappeler ces événements de la vie du poëte allemand, pour que l'on comprît la portée de son drame la *Bataille d'Hermann*, pour qu'on en saisît le vrai sens et qu'on vît clairement les causes qui l'ont inspiré. C'est dans sa captivité, sans doute, que son patriotisme prit le caractère d'une exaltation furieuse et échevelée. Son esprit s'assombrit, son caractère s'aigrit, il devient mélancolique et misanthrope. La paix de Tilsitt le rendit à sa patrie; pendant un an, il resta à Prague, se livrant à des travaux littéraires et rédigeant, avec son ami Adam Muller, un journal intitulé *Phébus*. La guerre avec la France avait recommencé. Il n'hésita pas à marcher contre celui qu'il s'était étudié à haïr; mais la bataille de Wagram et la paix de Vienne le firent rentrer à Berlin. Son exaltation était allée croissant; il était mécontent de l'univers entier, et, malade d'orgueil, il croyait son talent méconnu. La femme d'un négociant de Berlin, tout aussi romanesque que lui, avait quitté son mari et sa famille pour le suivre; mais, atteinte d'une maladie incurable, elle lui fit jurer, dans un moment de souffrance et de désespoir, qu'il lui donnerait une dernière marque d'amour en la delivrant de cette vie douloureuse qui lui pesait tant. Le 21 novembre 1811, dans un bois auprès de Sans-Souci, Kleist accomplit son horrible promesse, et se tua après.

On a voulu trouver chez Kleist des qualités communes avec J.-J. Rousseau et André Chénier; tout en ayant quelque chose de la sensibilité de l'un et de la tendresse de l'autre, il n'a pourtant ni la persuasion, ni la conviction, ni la portée philosophique de Rousseau, et encore moins l'exquise poésie de Chénier. Plus qu'aucun autre, il possède la verve et la fougue. Son talent s'enflamme et s'indigne, et sait communiquer ses sentiments au lecteur ou au spectateur. Un critique a dit que la *Bataille d'Hermann* est comme une *Marseillaise* dans de gigantesques proportions. Ce drame, en effet, a été inspiré à Kleist par la situation désespérée dans laquelle se trouvait sa patrie; c'est un appel aux armes, déguisé sous un sujet antique. L'allusion, d'un bout à l'autre, est si transparente, que jamais, de son vivant, Kleist ne put faire imprimer sa pièce. Klopstock n'avait vu dans ce sujet qu'un prétexte à faire revivre les anciens chants des bardes qu'il avait, à cette occasion, fort heureusement imités. Le but de Kleist fut tout autre; peu lui importait de peindre fidèlement les mœurs et les coutumes d'un autre temps; il voulait, avant tout, mettre en scène des sentiments, dans ce miroir du passé, il voulait faire reparaître l'image de son temps; sa propre indignation, sa propre colère circulent dans toute la pièce. Il est certainement choquant de voir les Germains du siècle d'Auguste avoir les idées et le ton des Allemands du XIXe siècle; mais on est enlevé par la passion poétique, la hardiesse et quelquefois le grandiose du plan. Quintilius Varus occupe, avec ses légions, la Germanie. L'insolence et les exactions des Romains, la perte aussi de leur indépendance exaspéraient de plus en plus les peuples soumis. De tous les côtés éclataient des insurrections. Ségeste seul, chef des Cattes, était resté fidèle à Varus et dénonça au général le plan d'une vaste conspiration qui se tramait contre lui, mais la présomption et la légèreté de Varus lui firent négliger cet avis, et Hermann ou Arminus, le chef des Chérusques, redoubla de soins auprès de lui pour dissiper ses doutes, en portant son attention sur les troubles qui venaient d'éclater sur les bords du Wéser et que Hermann, de concert avec Marbod, le roi des Suèves, avait excités. Son but d'attirer l'armée romaine de plus en plus en avant dans la Germanie fut pleinement atteint; tous les jours Varus s'éloignait davantage du Rhin. Enfin, arrivés dans la forêt de Feutobourg, les historiens disent près des sources de la Lippe, dans le pays des Bructères, les Romains furent entourés dans un vallon et exterminés par les Germains. Varus lui-même, qui n'avait que vingt-six ans, avait péri.

Kleist a admirablement saisi ce sujet de la délivrance de la patrie par Hermann pour en faire application au temps dans lequel il vivait. Dans chaque scène, des allusions tombent comme des coups de massue. Il a tout naturellement embelli le caractère de son héros, que l'histoire ne représente pas sous des couleurs aussi favorables; il s'est appliqué à faire ressortir sa haine implacable pour les oppresseurs de sa patrie, sa prudence, sa ruse en accord avec sa loyauté et sa bravoure. Il fait conduire un des Romains au supplice en lui lançant cette terrible apostrophe : « Tu sais ce qui est juste, et tu es venu en Germanie, sans être offensé, pour nous opprimer! » L'orgueil et la nullité du chef romain sont aussi fort adroitement dépeints; mais ici l'allusion manque en partie de justesse. On est encore choqué par les expressions triviales ou familières dont se servent les héros; on est habitué à voir l'antiquité dans un costume poétique fort élégant, et l'auteur lui fait parler un langage qu'elle n'a jamais employé. Kleist, à dessein peut-être, a voulu rompre avec cette habitude; peut-être aussi ne s'est-il laissé emporter que par son sujet. Une des scènes originales de la pièce, qu'on ne peut laisser passer inaperçue, est celle où Varus, dans la forêt de Feutobourg, quelques heures avant le combat, rencontre une vieille sorcière ou *reine*. Il lui demande d'où il vient, où il va et où il est, et trois fois la vieille lui répond : Tu viens du néant, tu vas dans le néant; tu es à deux pas du néant.

Encore aujourd'hui, la jeunesse enthousiaste de l'Allemagne relit le drame de Kleist, que sa sainte indignation a rendu populaire plus que le talent qu'il a mis à son service.

Bataille d'Hermann (LA), drame patriotique de Grabbe, où l'on distingue l'enthousiasme, l'ardeur et la fougue d'imagination qui sont particuliers à cet écrivain. A côté de défaillances inexplicables, d'une lourdeur de style choquante, on ne peut qu'admirer l'énergie et la grandeur des caractères, l'originalité de la conception. Grabbe, sans contredit, aurait été dans les temps modernes le premier des poëtes dramatiques de l'Allemagne, si des excès n'avaient pas ruiné sa santé, et amené une mort prématurée à l'âge de trente-cinq ans (1836). Ses œuvres se sont également ressenties de ce vice, et il leur manque le calme, cette sérénité de l'âme qui est le cachet de la vraie poésie. Tout chez Grabbe semble inachevé, figure, style, plan, comme si, de temps en temps, des nuages avaient obscurci la perspicacité de son intelligence. Il affectionnait le drame historique, et ses nombreuses productions dans ce genre ont toutes une certaine valeur. *Napoléon et les Cent jours*, *Hannibal*, les *Hohenstaufen*, *Henri IV*, *Frédéric Barberousse*, tout en étant inférieurs à la *Bataille d'Hermann*, que le souffle patriotique anime de la première à la dernière scène, peuvent encore aujourd'hui être lus avec intérêt et plaisir.

Lohenstein, un des plus vieux auteurs de tragédies allemandes, a traité le même sujet, mais avec une monotonie et une froideur telles qu'un invincible ennui est la seule impression que son œuvre produit. Il en est de même de la pièce de Jean-Élie Schlegel, l'aîné des trois frères, et dans laquelle le même héros, si cher aux Allemands, joue un rôle qui n'a pas le don d'enthousiasmer le public.

Bataille d'Hastings, poëme épique anglais en deux chants, par Chatterton. On sait que, sous ce titre, Chatterton écrivit deux poëmes tout deux inachevés, mais dont le second, bien supérieur au premier, est un des plus curieux et des plus beaux morceaux de la littérature anglaise. Ce poëme, que Chatterton publia sous le pseudonyme du moine Rowley, est écrit en anglais du XVe siècle, et témoigne d'une érudition prodigieuse chez un poëte de seize ans, qui devait joindre à des lectures françaises une profonde connaissance des traditions saxonnes. « Que d'historiens, dit M. Alfred de Vigny, depuis Mme de Longueville jusqu'au sire de Saint-Valery : le vidame de Patay, le seigneur de Picquigny, Guillaume des Moulins, que Stowe appelle *Moulinous*, et le prétendu Rowley, *du Mouline*, et le bon sire de Sanceaulx, et le vaillant sénéchal de Torcy, et le sire de Tancarville, et tous nos vieux faiseurs de chroniques et d'histoires mal rimées, balladées et versicotées! C'est le monde d'*Ivanhoe.* » Rien de plus émouvant que le début simple et antique de la *Bataille d'Hastings*. C'est un vieux moine saxon qui parle, prêtre pieux et sauvage, révolté contre le joug normand. « O vérité! s'écrie-t-il, immortelle fille des cieux, trop peu connue des poëtes de nos jours, apprends-moi, belle sainte, à honorer tes perfections, à blâmer un frère et à donner des louanges à un ennemi. La lune inconstante, embellie de rayons argentés et menant à sa suite les étoiles à la faible lumière, jetait un regard fier sur ce bas monde, qui semblait douter que ce fût la nuit. Elle aperçut debout, et couvert d'une armure sanglante, le roi Harold, le désespoir et l'orgueil de la belle Angleterre. » Chatterton avait puisé dans ses études historiques un amour profond de la vieille Angleterre : sa haine contre les nobles, son mépris pour la race normande, dataient de Guillaume le Conquérant; car lui, enfant du peuple, il appartenait à la race conquise. Aussi, malgré son invocation à la Vérité, il n'a pas voulu chanter la victoire des Normands; cette vérité, il n'a pu la dire; deux fois la plume est tombée de ses mains. On remarquera que s'il y a quelque part une épithète odieuse à donner, c'est presque toujours sur un Normand qu'elle tombe. Pendant tout le cours du poëme, les deux races se mesurent. La flèche normande heurte la cotte de maille saxonne. « Que le jeune Harold est donc beau dans sa force et sa rudesse. Guillaume le voit et s'élance en chantant l'air de Roland. » C'est ensuite le sire de Châtillon qui attaque le earl Aldhelme, le sire de Torcy tue Hengist. La France inonde la vieille île saxonne; la face de l'île est renouvelée, sa langue changée; « et, dit Alf. de Vigny, ce n'est plus que dans quelques vieux couvents que restent quelques vieux moines, pour gémir et prier auprès des statues de pierre des saints rois saxons, dont chacun porte une petite église dans sa main. » Ce poëme, pour nous résumer, rappelle l'énergie des anciens bardes bretons. Le poëte, dans la *Bataille d'Hastings*, semble avoir recueilli le dernier souffle des héros.

Bataille de Denain (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de Théaulon, Dartois et Fulgence, musique de Catrufo, représenté à Feydeau le 24 août 1816. C'est une pièce de circonstance faite à l'occasion de la fête du roi; aussi est-elle remplie d'allusions des plus transparentes. Comme dans toutes les compositions de ce genre, le livret est fort insignifiant et n'offre aucun intérêt. En voici le sujet: Un vieux gentilhomme, qui vit retiré dans son château, a une nièce recherchée à la fois par trois prétendants; l'un d'eux, qui est préféré, a malheureusement été fait prisonnier, mais il trouve moyen de s'échapper le matin même de la bataille de Denain; il s'y couvre de gloire, et il finit par obtenir la main de celle qu'il aime. D'après les journaux du temps, les auteurs ayant eu l'adresse de prodiguer des noms qui commandaient le respect, aucun signe de défaveur n'osa se manifester malgré l'ennui général. La musique de Catrufo n'est pas sans mérite. Son style témoigne des bonnes études qu'il avait faites à Naples, où les traditions des Scarlatti, des Jomelli, des Durante étaient encore dans toute leur force. A l'exception de *Félicie* ou la *Jeune fille romanesque*, opéra-comique qui précéda celui de la *Bataille de Denain*, les œuvres dramatiques de Catrufo sont tombées dans l'oubli; on ne connaît plus de cet auteur que ses *Solféges progressifs* et ses *Vocalises*.

Bataille de dames ou **un Duel en amour**, comédie en trois actes, en prose, de MM. Scribe et Legouvé, représentée pour la première fois, à Paris, sur le théâtre de la République, le 17 mars 1851.

Nous sommes en octobre de l'année 1817, et la police de S. M. Louis XVIII fait une rude guerre aux bonapartistes. Un jeune officier de l'empire, Henri de Flavigneul, poursuivi comme chef d'une conspiration tendant à ramener sur le trône celui qu'on appelait l'*ogre de Corse*, s'est réfugié aux environs de Lyon chez une amie de sa famille, une royaliste éprouvée, et, par-dessus le marché, enragée Vendéenne, la comtesse d'Autreval, née Kermadio. Henri de Flavigneul prend le nom de Charles et se cache sous la livrée d'un valet de chambre. Toutefois, il conserve des façons de s'exprimer qui révèlent à chaque instant son éducation, et Léonie, jeune fille de dix-huit ans, nièce de la comtesse, a déjà fait plus d'une remarque à ce sujet. Un jour qu'on l'a chargé d'accompagner à cheval cette demoiselle, qui s'ennuie à mourir dans le château de sa tante, le pseudo-Charles lui révèle son vrai nom, mais il ne le fait qu'après avoir sauvé la vie à Léonie, dont la ponette s'est emportée à travers bois avec beaucoup d'à-propos. Après quoi l'heureux gaillard se voit aimé, non-seulement de la nièce, mais de la tante. De ces deux dames, l'une ayant dix-huit ans, et l'autre trente, qui aura la pomme? Après avoir indiqué la situation, les auteurs se sont bien gardés de l'attaquer de front. Là cependant était la lutte, ainsi que l'a fait remarquer M. Théophile Gautier, là était le véritable intérêt de la comédie. « La jeunesse a pour elle la candeur, la grâce timide, le regard ingénu, la bonne et honnête rougeur virginale, l'indéfinissable charme des aurores; bref, la jeunesse a la jeunesse. L'âge mûr, par cela qu'il est mûr, a l'expérience, la ruse, le calcul, l'aplomb, la coquetterie, toutes les qualités étoffées et savantes. Agnès, avec sa petite guimpe proprement plissée, triomphera-t-elle de l'opulente Célimène qui met à l'air ses diamants et son esprit? Grave question! » Ici les auteurs s'arrêtent pour présenter au public le préfet parvenu Montrichard, qui, après avoir été le citoyen Montrichard, procureur de la République, puis M. de Montrichard, ex-fonctionnaire de l'Empire, est devenu simplement,

> En disant au soleil du cœur et de la bouche,
> Bonjour quand il se lève, adieu quand il se couche,

est devenu le baron de Montrichard, préfet de S. M. Louis XVIII. Le sieur Montrichard est toujours dévoué, sincèrement dévoué, éternellement dévoué, corps et âme dévoué à tous les gouvernements... établis, qu'il sert d'autant mieux qu'il veut faire oublier les services rendus aux gouvernements leurs prédécesseurs. Ce type d'ambitieux subalterne, glissant comme une couleuvre à travers tous les régimes, ce type d'égoïste futé appartient à la famille des personnages de Scribe. Le Gymnase l'a vu cent fois dans ses vaudevilles administratifs et diplomatiques. Balzac comprenait différemment les rages sourdes de l'ambitieux : qui ne se rappelle le duel contre le pouvoir de Z. Marcos au fond de sa mansarde, et le dramatique récit du fameux abbé Carlos Herrera? Le baron de Montrichard veut signaler son installation comme préfet par quelque action d'éclat, et l'idée de découvrir un chef de conspirateurs le met en verve. Il arrive au château d'Autreval, moins en fonctionnaire administratif qu'en gendarme. Mis sur la piste du jeune officier, il vient le capturer de ses propres mains, de ses mains préfectorales. Le danger que court le proscrit fait tomber la rivalité des deux femmes, car il faut, avant tout, que celui qui est aimé ait la vie sauve; c'était aussi l'opinion de la matrone d'Ephèse:

> Mieux vaut goujat debout qu'empereur enterré.

Le terrain de la lutte se déplace donc. Qui l'emportera de Montrichard ou des deux châtelaines? qui l'emportera de la gendarmerie ou de l'amour? Le secret de la comédie est ici le secret de Polichinelle; sans être aussi fort que M. Dennery en l'art de nouer et de dénouer une action, on devine du premier coup que la comtesse aura gain de cause sur le gros préfet, bouffi de platitude et d'ambition, et les péripéties qui retardent son triomphe sont pour l'intelligence du spectateur des subtilités illusoires. Mais n'oublions jamais, quand nous sommes en présence de M. Scribe, que M. Scribe est par excellence l'homme des petits moyens, un architecte de châteaux de cartes, un enfileur de pois par des trous d'aiguille. M. Scribe est à la scène ce que M. Horace Vernet est à la peinture et M. Thiers à la politique, s'écrie quelque part M. Théophile Gautier : l'homme de l'à-propos, clair, rapide, stratégiste consommé dans le médiocre et l'inférieur, subtil en ressources dans la microscopie de l'intelligence. Aidé de M. Legouvé, qui passe comme lui pour un homme de beaucoup d'esprit, Scribe a usé et abusé, dans *Bataille de dames*, de ce marivaudage bourgeois, moins la fantaisie, qui peut-être a fait le succès de ses pièces. Des scènes combinées amenant des effets à ressorts dramatiques comme des tabatières à surprise, voilà ce qui constitue cette entente du théâtre dont on fait honneur à Scribe. Mais est-ce là l'entente théâtrale de Molière, si puissante et si large, et la langue verbeuse, incolore et commerciale de *Bertrand et Raton* peut-elle remplacer les concetti raffinés et le babil étincelant des *Jeux de l'amour et du hasard?* « Quand un mot a longtemps traîné, dit M. Théophile Gautier, M. Scribe le ramasse. Il doit avoir quelque part un tiroir d'épigrammes numérotées et un carton de saillies mises au net, car ses pièces ressemblent beaucoup au cahier d'expressions que les *piocheurs* font dans les colléges. Il nous a toujours paru un provincial élégant, qui, de retour de Paris, tourne la tête des héritières de sa sous-préfecture avec des gilets achetés passage du Saumon. Aux gens habillés à la mode de l'an dernier, nous préférons les gens habillés à la mode de demain. » Une chose frappe tout d'abord lorsqu'on a considéré sous ses trois ou quatre aspects l'immense répertoire de Scribe, c'est qu'aucun type de femme n'a été créé par lui, et qu'aucune figure ne surnage parmi tous ses héros. La raison en est bien simple. Il manque la vie dans la poitrine de tous ces mannequins dramatiques qui ne tiennent debout que par un mécanisme

habilement dissimulé : une fois le ressort qui les pousse usé, ils retombent dans le néant. L'auteur n'a pas su leur communiquer l'étincelle. Les deux femmes de *Bataille de dames* ressemblent à toutes les femmes de Scribe : des poupées à ressort qui ouvrent et ferment les yeux à commandement, dont le sourire est figé sur les lèvres avec une honnête retenue. Il rôde, à travers l'action, un certain Gustave de Grignon, maître des requêtes au conseil d'Etat, confident ahuri, amoureux dont les calculs étroits servent à point nommé l'évasion de l'officier bonapartiste. La comtesse l'engage à s'habiller en domestique et à se faire arrêter au lieu et place du vrai proscrit. Ce Pythias grotesque se prête à ce manége avec des terreurs assez drôles. Il serait difficile, d'ailleurs, de trouver une deuxième édition de ce niais, de ce sigisbée prêt à faire tout ce que lui demande la dame de ses pensées, et qui, à l'école de Scribe, n'a même pas été initié aux réserves rhétoriciennes que sait par cœur Diafoirus fils, Thomas Diafoirus : « *Distinguo*, mademoiselle. Dans ce qui ne regarde point la possession de celle qu'on aime, *concedo ;* mais dans ce qui la regarde, *nego.* » A la bonne heure voila qui est parlé. Les sigisbées de M. Scribe, ignorant jusqu'à l'existence de ces syllogismes, donnent dans le piége comme des oiseaux béjaunes. Ecoutons, à ce propos, M. Matharel de Fiennes, cet écrivain délicat trop tôt ravi à la critique. « Un sigisbée, c'est l'être greffé. Il n'est plus lui, mais un mélange de lui. Observez-le bien ; petit à petit ses gestes changent, il prend ceux de la personne aimée ; sa voix se modifie, elle s'est mise à l'unisson de la voix qui chante dans son cœur. Ses traits, par une espèce de répercussion physique, arrivent à se modeler sur ceux de l'objet adoré ; ses yeux, constamment fixés sur d'autres yeux, prennent l'expression même qui les fascine. L'impression morale étant sans cesse la même, la physionomie du visage devient pareille, c'est là l'affaire du temps. » La comtesse propose donc à M. de Grignon d'endosser le costume de valet ; « or, ajoute M. Matharel de Fiennes, le sigisbée a une moitié de lui-même très-brave, et une autre moitié peu valeureuse : par le côté valeureux, il procède de sa mère, qui était une Vendéenne ; par le côté prudent, il tient de son père, qui passait pour un administrateur consommé. A la proposition de Mme d'Autreval, c'est le côté du père qui se présente ; mais la comtesse a tant d'esprit, qu'elle agit sur le côté maternel. M. de Grignon endosse donc la livrée. »

De son côté, le préfet Montrichard se laisse poser sur les yeux les petites mains de ces dames avec une complaisance exceptionnelle. Notre homme, imitant ces excellents pères de famille qui vont prendre auprès des portiers des renseignements sur la vie de jeune homme de leur futur gendre, interroge les domestiques du château et leur *graisse la patte* au besoin. C'est surtout au proscrit lui-même, déguisé en valet, qu'il s'attache. Il fait le gros dos, ronronne et se frotte les mains, croyant l'avoir gagné par l'appât de vingt-cinq louis bien luisants et bien sonnants. Un moment il jouit de son triomphe. Mais le maître des requêtes, le jeune Grignon, arrêté à la place de Henri, celui-ci prend la fuite. Il ne tarde pas à revenir recevoir des mains du préfet vaincu une ordonnance d'amnistie. Cette ordonnance, signée tout exprès pour les besoins du dénoûment, permet à Henri délivré d'épouser Léonie. La jeunesse l'emporte : Mme d'Autreval, malgré son dévouement, ses ruses, son esprit et son amour, apprend à la fin, que pour gagner, il ne suffit pas de bien jouer, et que trente ans n'en valent pas dix-huit dans l'arithmétique de l'amour. « Il faut avoir les as et les rois pour gagner, dit Montrichard. — Le roi surtout !... dans les batailles de dames, » répond la comtesse en regardant avec émotion le bel Henri, qui lui échappe. — Ainsi se termine cette comédie faite de petits moyens, bourrée de petites malices, piquée de petits mots. Son style flasque, cotonneux et sans relief, n'a nullement empêché le succès d'être très-grand et très-vif. Il y a cela de bon lorsqu'on est aux prises avec un canevas de Scribe, que l'on sort enchanté de comprendre les allusions transparentes, et que le spectateur quitte la salle très-charmé sur son propre esprit, dont il fait, du reste, les honneurs à l'écrivain avec une grâce reconnaissante. La poétique de Scribe n'a pas d'ailes, elle rase le sol, et est ainsi on ne peut plus sûre de se trouver en pays de connaissance. Le bourgeois qui a payé sa stalle n'en demande pas davantage ; il applaudit parce qu'il comprend tout jusqu'à la moindre syllabe, et que le festin ne dépasse pas ses capacités absorbantes et digestives. Mais qu'il soit permis aux lettrés d'être plus exigeants, et, tout en rendant justice à de rares qualités dramatiques, d'aimer mieux le vers robuste de Molière, la prose incisive de Beaumarchais et le brillant esprit de Marivaux.

Acteurs qui ont créé *Bataille de dames :* Mme Allan ; MM. Provost et Maillart.

Batailles (PEINTRES ET SCULPTEURS DE). La bataille antique, telle qu'elle nous apparaît dans les récits d'Homère, était une véritable mêlée de guerriers luttant corps à corps, une réunion de combats singuliers, une sorte de duel en masse. La tactique militaire n'entrait pour rien dans ces luttes primitives ; la vigueur et le courage individuels décidaient du succès. Pour décrire exactement de pareils combats, le poëte ne pouvait se dispenser de raconter successivement les exploits de chacun. Les peintres, les sculpteurs devaient, eux aussi, représenter la guerre de cette manière épisodique ; l'art d'ailleurs y trouvait son compte : ce système permettait, en effet, de concentrer l'intérêt sur une seule action et de résumer une armée entière dans un petit nombre de figures. Dans les bas-reliefs grecs de Phigalie, du Parthénon, d'Egine, on ne voit que des combats corps à corps, qu'aucun chef ne dirige et qui ne sont soumis à aucun plan de bataille. Parmi les marbres provenant du Panhellénion d'Egine, que possède la glyptothéque de Munich, et qui représentent, pour la plupart, des événements de l'époque héroïque, relatifs aux Eacides, on admire surtout celui dans lequel est figuré le combat qui eut lieu autour du corps de Patrocle, et où Ajax, fils de Télamon, fut vainqueur : cette scène, qui ne comprend guère plus de quatre ou cinq personnages, est traitée avec une simplicité et une noblesse vraiment homériques. Les sculptures du temple de Thésée, à Athènes, exécutées vers le milieu du ve siècle avant notre ère, à peu près dans le même temps que celles d'Egine, représentent le combat des Athéniens et des Amazones et celui des Centaures et des Lapithes ; on y remarque des mouvements décidés et énergiques et un grand sentiment de l'effet pittoresque. Quelques savants ont cru pouvoir les attribuer à Micon, peintre et sculpteur qui avait orné l'intérieur du temple de Thésée de peintures offrant les mêmes sujets. Les bas-reliefs du Parthénon représentent aussi les combats des Centaures et des Lapithes ; on croit généralement que ces admirables sculptures ont été exécutées par Alcamène, sous la direction de l'immortel Phidias. Le temps n'a épargné aucun ouvrage des peintres grecs ; mais nous savons que plusieurs monuments d'Athènes (V. ce nom) étaient décorés de peintures représentant les principales victoires des Grecs sur les Perses, et nous avons tout lieu de croire que ces compositions étaient conçues et distribuées de la même manière que les bas-reliefs dont nous venons de parler. La représentation des sujets militaires ne paraît pas avoir pris le développement qu'on pourrait supposer sous Alexandre le Grand ; Apelle, qui fut le peintre favori de ce monarque, fit plusieurs fois son portrait et celui de ses généraux ; mais il ne peignit aucune de ses batailles. Pline nous apprend qu'Eumène, un des successeurs du grand roi de Macédoine, employa les sculpteurs Isigone, Pyromaque, Straton, à représenter ses victoires. Le même écrivain rapporte que, l'an de Rome 490, Valerius Maximus Messala exposa dans la curie Hostilie une peinture de la bataille dans laquelle il avait défait, en Sicile, les Carthaginois commandés par Hiéron. Plus tard, L. Scipion l'Asiatique exposa au Capitole le tableau de sa victoire en Asie ; Scipion l'Africain, dont le fils avait été fait prisonnier dans cette bataille, sut mauvais gré à son frère de cette exhibition. Lucius Hostilius mécontenta de même Scipion l'Emilien, en exposant au Forum une vue de Carthage et diverses opérations du siége de cette ville, où il était entré le premier ; la complaisance qu'il mit à décrire lui-même aux spectateurs tous les détails de ce tableau lui valut d'être nommé consul aux comices suivants (an de Rome 609). Il y a tout lieu de croire que ces diverses peintures, embrassant tout un champ de bataille et un ensemble d'opérations stratégiques, étaient exécutées dans un style décoratif, et qu'elles étaient plus propres à mettre en relief les difficultés vaincues par le général qu'à faire valoir le mérite du peintre.

Pour avoir une idée de la manière dont les artistes de l'antiquité savaient rendre les scènes militaires, il faut étudier la magnifique mosaïque du musée de Naples, découverte dans les fouilles de Pompéi, et représentant un combat entre les Grecs et les Perses, que quelques archéologues croient être la *Bataille d'Arbelles*, et d'autres la *Bataille d'Issus.* Au milieu de la composition, sur un char attelé de quatre chevaux, Darius, vêtu comme un simple soldat, tient de la main gauche un arc et regarde Alexandre d'un air effrayé. Celui-ci, la tête nue, le corps couvert d'une riche armure, s'avance au galop vers le char et perce de sa longue lance un cavalier dont la monture est abattue ; son torse et son bras droit sont seuls restés intacts, et cependant on comprend très-bien son attitude et son action. Les soldats de sa suite ont disparu lors de la dégradation de la mosaïque. Un officier de Darius tient par la bride un cheval destiné à faciliter la fuite de son souverain. A droite et derrière le char, des cavaliers combattent et protégent la retraite ; ils sont armés de lances, excepté un commandant tenant une large épée. Ces divers personnages ont des physionomies et des attitudes très-expressives. Les costumes sont traités avec beaucoup de soin. Les chevaux sont admirables. « Je ne connais pas un tableau de bataille supérieur à celui-là, a dit M. Lavice. Les deux principaux personnages, quoique au milieu de la mêlée, se distinguent au premier coup d'œil, parce qu'ils sont sur le devant et qu'Alexandre, d'un côté, s'avance le premier à la tête de son escorte, tandis que Darius, debout sur un char, se détache par le haut du corps sur le ciel. Et puis, presque tous les regards sont portés avec effroi sur l'intrépide et calme Alexandre, de sorte que le héros du drame est parfaitement désigné. Mettez à côté de cette composition le grand tableau de Lebrun et comparez. Autant le roi de Macédoine est ici terrible et audacieux, autant celui du Louvre, avec son visage d'enfant, son petit coutelas levé et l'aigle planant audessus de sa tête, est froid et dépourvu d'intérêt. Autant les premiers plans de la mosaïque sont faciles à saisir, parce qu'il y a de l'air et de l'espace ; autant la mêlée de Lebrun est confuse. Quant au dessin, aux couleurs, à la perspective, aux effets d'ombre et de lumière, je ne crois pas que les meilleurs peintres de la Renaissance aient rien fait de mieux, surtout si l'on se figure le tableau original, plus grand et plus parfait que cette copie en pierres. » Plusieurs savants pensent, en effet, que cette mosaïque célèbre, où l'on ne compte pas moins de vingt-six guerriers et quinze chevaux, est la copie, en proportions réduites, d'une grande composition exécutée par un artiste grec peu après l'événement qu'elle retrace. Il faut, sans doute, regarder aussi comme une production de l'art hellénique le beau bas-relief de marbre du Capitole, représentant le *Combat des Grecs contre les Amazones.* Dix personnages et quatre chevaux composent ce chef-d'œuvre, aussi animé qu'artistement distribué. Le groupe principal est des plus émouvants : une Amazone est prête à frapper de sa hache un cavalier qui perd l'équilibre et tombe à la renverse. Trois corps de femmes et celui d'un guerrier gisent sur le sol.

On ne connaît pas les noms des artistes qui exécutèrent les bas-reliefs de la colonne Trajane (V. ce mot). Ces sculptures, qui retracent la conquête de la Dacie par les Romains, offrent aux antiquaires et aux artistes un objet d'étude plein d'intérêt. Bien inférieures, sous le rapport du style et de la beauté du travail, aux frises et aux métopes des temples d'Athènes, elles offrent toutefois, dans leur vaste développement, des groupes très-animés, des figures de soldats très-énergiques. Mais elles sont particulièrement précieuses au point de vue archéologique, en ce qu'elles fournissent des détails complets sur l'équipement des soldats romains et des barbares, sur leurs différentes manières de combattre, d'assiéger les villes, de camper, de faire des marches, etc.

Les empereurs de Byzance, comme ceux de Rome, prirent plaisir à faire retracer leurs expéditions, tantôt dans leurs propres demeures, tantôt sur des colonnes et des arcs de triomphe. Nous lisons dans Constantin Porphyrogénète que Basile le Macédonien, ce zélé destructeur des images religieuses, fit orner son palais de peintures et de mosaïques représentant les batailles qu'il avait gagnées. Les sujets guerriers devaient avoir un charme tout particulier pour les peuples belliqueux de l'Occident. Charlemagne fit peindre, dans son palais d'Aix-la-Chapelle, les exploits des Francs, entre autres les victoires de Charles Martel sur les Frisons, la conquête de l'Aquitaine par Pépin, et les combats dans lesquels il avait lui-même dompté les Saxons. Il ne reste rien de ces peintures, non plus que de celles qui furent exécutées un siècle plus tard, à Mersebourg, par ordre de l'empereur Henri Ier, et qui représentaient les victoires de ce prince sur les Hongrois ; mais on peut juger de la valeur de ces ouvrages d'après les miniatures de la même époque qui sont parvenues jusqu'à nous. Au moyen âge, comme dans les temps héroïques de l'antiquité, les guerriers luttent corps à corps et continuent, sur le champ de bataille, les tournois, les joutes du champ clos. La représentation des scènes militaires n'a plus, dès lors, qu'un intérêt épisodique. N'ayant aucune notion des règles de la perspective, les miniaturistes sont impuissants à peindre un ensemble d'opérations militaires, et ils tombent dans le grotesque lorsqu'ils traitent des sujets exigeant une grande vivacité d'action. Ils excellent, d'ailleurs, à montrer les horreurs du combat, les énormes balafres faites par des armes de géants, les têtes détachées du corps d'un seul coup d'estoc, les entrailles ouvertes, le sang coulant à flots des blessures béantes ; tout cela rendu avec une naïveté barbare, avec un réalisme brutal et qui donne le frisson. Qu'ils aient à représenter une bataille contemporaine ou une bataille de l'antiquité, ils reproduisent invariablement les costumes de leur temps ; ils transforment en chevaliers Achille, Alexandre, César, et donnent le même attirail de guerre aux Grecs qui assiégent Troie et aux croisés qui s'emparent de Jérusalem. Sous ce rapport, leurs ouvrages fournissent des détails du plus grand intérêt sur les armes, les armures, les bannières et les divers engins militaires du moyen âge. Parmi les manuscrits à miniatures et à dessins les plus curieux à consulter, nous citerons : le célèbre manuscrit de la bibliothèque de Strasbourg, intitulé : *Hortus deliciarum* (XIIe siècle) ; les manuscrits de Joinville et de Froissart, à la Bibliothèque impériale, à Paris ; le manuscrit français de l'*Histoire d'Alexandre le Grand*, conservé à la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles (dessins à la plume du XIIIe siècle) ; le recueil de documents dressés d'après les ordres de Baudouin, archevêque de Trèves, frère de l'empereur Henri VII (première moitié du XIVe siècle), recueil conservé aux archives de Coblentz. Suivant M. Waagen, les batailles et les tournois qu'on rencontre dans ce dernier manuscrit sont très-animés, et offrent une grande variété d'attitudes et d'expressions. Mais quoique fort supérieures aux productions des âges précédents, ces compositions sont encore bien éloignées des neuf gouaches qui illustrent une traduction française de la troisième décade de Tite-Live, grand in-folio du XVe siècle, appartenant à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris. Le savant Waagen attribue ces peintures à un artiste de l'école de Van Dyck ; il vante la correction du dessin, la vigueur du coloris, la délicatesse des détails, l'originalité et l'expression des physionomies. Un des morceaux les plus intéressants est la *Victoire de Scipion sur les Lusitaniens ;* le premier plan est occupé par un combat de cavaliers, frappant de vie et de netteté, aussi bien dans l'ensemble du groupe que dans les détails pris séparément. Les costumes sont ceux du XVe siècle ; les armures d'acier, polies et brillantes, font un excellent effet. Un autre manuscrit français de la même époque (no 8024, Bibliothèque impériale) renferme dix miniatures exécutées aussi dans le plus pur style des Van Eyck, et qui retracent avec beaucoup de bonheur les diverses phases des combats singuliers du moyen âge, depuis les lois qui réglaient le duel jusqu'à la victoire du provocateur.

Les maîtres italiens de la Renaissance représentaient rarement des batailles. On cite comme une œuvre très-ingénieusement composée pour l'époque celle que Jacopo d'Avanzi, imitateur de Giotto, peignit dans la chapelle de Saint-Jacques au Santo, à Padoue. Le même artiste retraça aussi des triomphes d'empereurs romains, sujets que Mantegna traita, quelques années après, avec une incomparable supériorité de style. Si nous en jugeons par la grande bataille que l'on voit au musée Napoléon III, et dont nous donnons ci-après la description, Paolo Uccello fut certainement, de tous les artistes italiens du XVe siècle, celui qui sut le mieux reproduire l'animation, la fougue des combats. Sa science de la perspective, son coloris énergique, son amour de la réalité, l'habileté avec laquelle il dessinait les chevaux, toutes qualités fort rares chez ses contemporains, le rendaient particulièrement propre à ce genre de peinture.

Au XVIe siècle, les représentations de batailles deviennent plus nombreuses. Les grandes guerres du Milanais ne furent peut-être pas étrangères à la faveur qui commença à s'attacher en Italie à cette sorte de sujets. Carboni a gravé, dans l'*Etruria pittrice*, un *Combat de cavalerie*, d'après Léonard de Vinci. Raphaël peignit, au Vatican, la *Bataille d'Ostie*, et dessina la *Victoire de Constantin sur Maxence.* Cette dernière composition, peinte par Jules Romain après la mort du maître, donne assez bien l'idée d'une mêlée où l'on combat corps à corps ; au premier plan, Maxence, renversé de son cheval, est menacé par un soldat qui lève sur lui un long poignard ; Constantin, l'épée à la main, anime ses guerriers par son exemple ; au fond, la lutte est engagée sur un pont qui semble près de crouler sous le poids des combattants. Ce dernier épisode, d'un effet très-pittoresque et en même temps très-dramatique, a été depuis reproduit fréquemment par d'autres artistes. Jules Romain a fait preuve d'une rare énergie dans l'exécution de la fresque que nous venons de décrire. Il a composé lui-même plusieurs tableaux de batailles en style héroïque, et il y a déployé, suivant Lanzi, autant d'imagination que d'érudition. Ses magnifiques cartons du Louvre attestent l'étude approfondie qu'il avait faite de l'antiquité. Polidore Caldara peignit aussi des scènes de guerre remarquables par l'ordonnance majestueuse de la composition, la noblesse des attitudes et des physionomies. En général, il y a quelque chose de grave, de solennel, et, par suite, d'un peu froid dans les batailles des peintres de l'école romaine et de l'école florentine du XVIe siècle. Les artistes vénitiens de la même époque, plus amoureux de la vérité que du style, cherchent à rendre avant tout l'animation, le mouvement, le tapage des combats. Le Tintoret s'est montré véritablement supérieur sous ce rapport ; il avait toutes les qualités appropriées au genre, l'imagination, la verve, un dessin hardi, un coloris puissant, une entente merveilleuse de l'effet pittoresque. Son tableau de la *Bataille de Lépante*, qu'il avait exécuté pour le palais des doges, et qui, malheureusement, a été brûlé dans l'incendie de 1577, était regardé comme un chef-d'œuvre : les soldats possédés d'une fureur belliqueuse, les galères prises à l'abordage, la mer agitée, le ciel orageux, tout concourait à faire de ce tableau une scène bruyante, dramatique, pleine d'un sublime désordre. Cette fougue, cet élan, ce feu du génie se retrouvent dans les diverses peintures du Tintoret que possède encore aujourd'hui l'ancien palais des doges : *Prise de Zara ; Défense de Brescia ; Victoire navale de Soranzano sur le prince d'Este ; Victoire d'Etienne Contarini sur le lac de Garde ; Victoire de J. Marcello sur les Aragonais.* Le Tintoret eut dans son fils, Dominique Robusti, un habile imitateur, comme le prouvent le *Combat naval à la hauteur de Pisano* et surtout la *Prise de Constantinople* (1204), que Dominique peignit pour le palais des doges, où ces deux peintures sont encore. On voit, dans le même édifice, beaucoup d'autres scènes militaires, tirées des fastes de la république vénitienne ; nous citerons dans le nombre : la *Défense de Scutari* et la *Prise de Smyrne*, par Paul Véronèse ; la *Prise de Constantinople*

par les croisés, la *Prise de Padoue*, la *Victoire de Fr. Bembo sur les Crémonais*, par Palma le Vieux; la *Bataille gagnée par les Vénitiens près de Vérone*, par le Pésarèse; la *Conquête de Caffa par le doge Soranzano*, par Giulio dal Moro; les *Victoires des Vénitiens sur le duc de Ferrare, sur Visconti, duc de Milan, sur les Allemands*, et la *Prise de Padoue*, par François Bassan; la *Victoire des Vénitiens aux Dardanelles*, par Pietro Liberi; la *Victoire des Vénitiens sur les Génois près de Saint-Jean d'Acre*, par Montemezzano; la *Victoire des Vénitiens sur le calife d'Egypte*, par Santo-Peranda; la *Victoire des Vénitiens sur les Pisans près de Rhodes*, le *Siége de Zara*, par Andrea Micheli, etc. Les peintures de François Bassan méritent une mention particulière : « Le ressort pittoresque y est concentré sur telle ou telle figure rehaussée d'une lumière vive, dit M. Charles Blanc. Un épisode quelconque suffit à motiver ces voyants rehauts, dont l'effet immanquable est de prêter plus d'importance aux figures qui en ont le moins. Quelquefois c'est la croupe d'un cheval blanc qui devient la note la plus aiguë de la gamme; ici c'est un artilleur qui pousse la roue d'un canon, tandis que des soldats montés sur la dune d'un vaisseau font feu sur les Ferrarais, et que d'autres brûlent des tours de bois; là, dans la *Déroute de Visconti*, ce qu'on voit tout d'abord, c'est un valet qui tient un cheval par la bride, et une belle femme qui s'est jetée dans un ruisseau, à demi nue, pour échapper à la cavalerie vénitienne. L'épisode, cette fois, est digne d'intérêt et caractérise à merveille les horreurs de la guerre. » Cette recherche de l'effet pittoresque est commune à la plupart des artistes vénitiens dont nous avons cité des tableaux; mais ce serait une erreur de croire qu'elle les empêcha de se préoccuper de la vérité historique. La république de Venise, qui commandait ces tableaux, tenait, sans aucun doute, à ce que les exploits de ses doges y fussent reproduits fidèlement.

Tandis que les écoles italiennes du XVIe siècle s'attachaient, les unes à l'imitation de l'art antique, les autres à la réalité pittoresque, les maîtres allemands de la même époque continuaient à mettre en scène des anciens habillés à la moderne. La *Bataille d'Arbelles*, d'Altdorfer, qui est au musée de Munich, pourrait passer pour une des batailles livrées par Charles le Téméraire ou Maximilien Ier; la scène est traitée, du reste, avec une grande animation; elle offre une multitude de figures et une grande variété d'épisodes, au milieu d'un riche paysage. La *Victoire des Juifs sur les Amalécites*, peinte par Hans Schauffelein, dans l'hôtel de ville de Nordlingen, présente les mêmes anachronismes de costume, et aussi la même vivacité d'action. La représentation des faits d'armes contemporains a exercé le talent de plusieurs artistes allemands de la période qui nous occupe. Albert Dürer a dessiné plusieurs batailles de Maximilien, dans la suite de 92 planches dont il a composé l'arc de triomphe de cet empereur. Hans Sebald Beham a gravé le *Siége de Rhodes* (1522) et celui de *Wolfenbüttel* (1542); il a croqué aussi avec beaucoup d'esprit des types de soldats allemands (le *Militaire amoureux*, le *Porte-enseigne*, etc.). Les *Scènes de la vie militaire*, de Schauffelein sont charmantes d'animation et de vérité. Une estampe de Stephan Hamer représente la *Bataille de Sievershausen* (1553). On doit à Hondius le jeune une curieuse allégorie de la guerre : au premier plan, la Mort tire un coup de pistolet à un cavalier qui fuit devant elle; dans le fond a lieu un combat acharné. Holbein le jeune a peint à fresque plusieurs batailles dans la maison de Jacques von Harstenstein, bailli de Lucerne; ces peintures ont malheureusement été détruites, mais on peut juger de la verve avec laquelle le célèbre artiste traitait les scènes de guerre par deux magnifiques dessins, *Combat de lansquenets* et *Bataille entre des soldats suisses*, dont l'un figure dans la collection de l'archiduc Albert, à Vienne, et l'autre, au musée de Bâle (no 35).

Un Flamand, formé à l'école des maîtres italiens, Jean-Corneille Vermeyen, de Bruxelles, fut appelé en Espagne par Charles-Quint, en 1534, et, l'année suivante, il accompagna ce prince au siége de Tunis. A l'aide des dessins qu'il prit sur les lieux, il exécuta dix grands cartons coloriés, d'après lesquels l'empereur fit broder dans les Pays-Bas des tapisseries qui sont encore aujourd'hui à Schœnbrunn. Les cartons sont aujourd'hui roulés au Garde-meuble de Vienne. Un d'eux, décrit par M. Waagen, représente la *Victoire remportée par Charles-Quint sur les Maures dans les environs de Carthage*. La composition en est très-ingénieuse. L'armée des Maures, qui se défend en opérant sa retraite, occupe la plus grande partie du tableau. Au lieu de concentrer la fougue de l'action sur les premiers plans, l'artiste n'y a placé que quelques groupes épars. Tout au fond, on découvre la mer. Les figures ont beaucoup de vérité et de mouvement; les attitudes sont variées et naturelles; hommes et chevaux sont d'un excellent dessin, et ont même une certaine élégance de formes. Les artistes des Pays-Bas, contemporains de Vermeyen, étaient loin d'apporter dans leurs tableaux de batailles la même conscience, la même exactitude historique, la même élévation de style. Le *Combat de Saül contre les Philistins*, de Breughel le Vieux, pourrait servir de pendant à la fameuse *Bataille des gras contre les maigres*, du même artiste : ces deux tableaux, que possède le musée de Vienne, sont de véritables chefs-d'œuvre dans le genre burlesque. Breughel de Velours, digne fils de Breughel le Vieux, a représenté avec la même verve comique plusieurs scènes de guerre, entre autres le *Combat des Israélites et des Amalécites*, qui est au musée de Dresde. Sébastien Vranck, mort en 1573, est l'un des premiers artistes flamands qui aient peint d'une façon sérieuse des batailles, des chocs de cavalerie, des sacs de villages; on voit de lui au Belvédère, à Vienne, l'*Attaque d'un convoi*, exécutée d'une façon large, mais soignée. Rubens nous conduit au XVIIe siècle : les quelques batailles historiques que nous connaissons de ce maître (*Combat des Amazones*, du musée de Dresde, et *Exploits de Decius Mus*, de la galerie Lichtenstein) sont peintes avec une grande fougue poétique, et peuvent être mises en parallèle, au point de vue de l'effet pittoresque, avec les plus belles pages de l'école vénitienne.

Les peintres de batailles furent très-nombreux dans toutes les écoles, au XVIIe siècle. Nous rencontrons d'abord en Italie, le Flamand Pieter van Laar, plus connu sous le nom de Bamboche; le Bolonais Cerquozzi, qui dut à son talent d'être surnommé le Michel-Ange des batailles; Antonio Tempesta, dont Fentzel a gravé une *Bataille du roi Alphonse contre les Maures*. Ces trois artistes n'ont guère employé les scènes militaires qu'à titre d'épisodes, pour orner et animer leurs paysages. Le Napolitain Aniello Falcone peignit de véritables batailles, dont il empruntait les sujets tantôt aux livres saints, tantôt à l'histoire profane, tantôt à quelque poëme. Le musée royal de Madrid a de lui deux toiles intéressantes, dont l'une (no 621) rappelle certains détails d'arrangement de la *Victoire de Constantin sur Maxence*, peinte par Jules Romain. Suivant Lanzi, Aniello fut un très-habile peintre de batailles, sachant varier les costumes, les armes, les physionomies des combattants, animé dans l'expression des figures, naturel dans le mouvement des chevaux, plein d'intelligence enfin dans tout ce qui concerne la discipline militaire. Malgré tout son mérite, il fut surpassé par Salvator Rosa, son compatriote et son ami, qui, dans l'admirable *Bataille*, du Louvre (v. la description ci-après), a déployé une verve, une hardiesse, une turbulence vraiment prodigieuses, tout en conservant une certaine noblesse dans le dessin des figures, et quelques réminiscences de style dans les costumes. On ne connaît qu'un petit nombre de scènes militaires peintes par Salvator; il n'est pas de musée, pas de galerie un peu importante, qui n'en compte plusieurs exécutées par Jacques Courtois, plus connu sous le nom de Bourguignon. Cet artiste, né en France, vint en Italie à la suite des armées qui envahirent le Milanais; il porta lui-même les armes, assista à plusieurs combats, et eut ainsi l'occasion d'étudier les types, les costumes et les manœuvres militaires. Plus tard, il entra dans l'ordre des jésuites; mais il ne renonça pas pour cela à la peinture, qui avait été sa première profession. On dit que ce fut la vue de la *Bataille de Constantin*, de Jules Romain, qui décida de sa vocation pour la représentation des sujets militaires, et que ce tableau fut le modèle d'après lequel il se forma. Le fait nous paraît douteux. En tout cas, le Bourguignon perdit bientôt de vue ce grand modèle, et adopta une manière vive, légère, spirituelle, qui lui appartient en propre et qui lui valut les plus grands succès en Italie. « Il porta son art, dit Lanzi, à un point où l'on n'est jamais parvenu ni avant, ni depuis lui. Il donna une telle expression de vérité à ses guerriers, que l'on croirait voir le courage même combattre pour l'honneur et pour une légitime défense. En voyant ses tableaux, on s'imagine presque entendre le bruit des armes, les hennissements des chevaux, les cris des mourants. » Ces éloges nous semblent fort exagérés. Le Bourguignon a eu, sans doute, le mérite de peindre de *vraies* mêlées, très-animées, très-mouvementées; mais, sous ce rapport, il ne fut supérieur ni au Tintoret, ni à Salvator Rosa, ni à Rubens, dont il n'a, d'ailleurs, ni l'imagination féconde, ni le dessin savant, ni le coloris vigoureux. Ses petites batailles, comme celles qu'on voit au Louvre, sont brossées avec esprit et entrain; mais on y trouve beaucoup de ponsif, des attitudes conventionnelles, des motifs qui se répètent fréquemment; par exemple, un cavalier tirant, sur son adversaire qui fuit, un coup de pistolet à bout portant. Ses grandes toiles sont assez rares; nous ne savons ce que sont devenues celles dans lesquelles il retraça les actions militaires du prince Mathias de Médicis, gouverneur de Sienne; Lanzi en a fait involontairement la critique, en disant qu'il y représenta les faits d'armes du prince et les lieux où ils s'étaient passés, avec une exactitude égale à celle de l'historien. Nous ne pensons pas, du reste, que le Bourguignon se soit astreint à une pareille fidélité, qui eût exigé un travail et des recherches dont il était peu capable, habitué qu'il était, nous disent ses biographes, à attaquer le plus souvent son sujet sans en avoir fait préalablement l'esquisse ou un dessin. Cette facilité merveilleuse lui permit de satisfaire aux commandes qui lui arrivaient de toutes parts. Il forma beaucoup d'élèves et eut de nombreux imitateurs; pour ne parler que des Italiens, nous citerons : Bruni, Graziano et Giannizzero, à Rome; Antonio Calza, de Vérone, qui travailla en Toscane, à Milan, et surtout à Bologne, où ses œuvres ne sont pas rares; Giovanni Canti, de Mantoue, qui eut lui-même pour élève Fr. Raineri; Francesco Monti, de Brescia, surnommé le *Brescianino des batailles*; Spolverini, de Parme, de qui l'on disait que ses soldats tuaient, tandis que ceux de Monti ne faisaient que menacer, etc. Pour en finir avec les peintres de batailles de l'école italienne, nous devons nommer le Cortone, le chevalier d'Arpino et Luca Giordano, qui ont représenté principalement des sujets tirés de l'histoire ancienne. Le musée du Capitole a, du premier, une assez bonne *Bataille d'Arbelles*, dont Lebrun s'est inspiré, et, du second, plusieurs fresques, où sont retracés des événements empruntés à l'histoire des premiers temps de Rome, entre autres le *Combat des Horaces et des Curiaces* et la *Défaite des Véiens*. De Luca Giordano, nous citerons : la *Bataille des Israélites contre les Amalécites*, au musée de Dresde, et la *Prise de Saint-Quentin*, au musée royal de Madrid. Ce dernier ouvrage, exécuté à fresque, décorait autrefois l'un des côtés de la frise du grand escalier de l'Escurial. Luca, qui avait été appelé en Espagne par Charles II, en 1692, peignit aussi, dans le palais du Buen-Retiro, les principaux épisodes de la guerre de Grenade.

L'école espagnole ne compte qu'un très-petit nombre d'artistes qui se soient exercés à la peinture des batailles; mais, du moins, elle a produit en ce genre un chef-d'œuvre justement célèbre : la *Reddition de Bréda*, par Velasquez. Le même sujet a été traité par José Leonardo. Les deux tableaux sont au musée royal de Madrid, qui possède en outre une *Marche de troupes sous la conduite du duc de Feria*, par Leonardo. « Cette dernière scène, encadrée dans un excellent paysage, renferme toutes les qualités de la grande peinture, a dit M. Viardot : composition pleine d'art et de feu, dessin bien étudié, couleur vigoureuse et naturelle, expressions énergiques. »

C'est avant tout le sentiment de la vérité historique et la recherche de l'exactitude matérielle qui dominent dans les peintures militaires des artistes hollandais et flamands du XVIIe siècle. Ce sentiment, cette recherche, se traduisent en général par une exécution claire, spirituelle, pleine de finesse et de largeur à la fois. Et ce ne sont pas seulement les soldats, les chevaux, les costumes, les engins de guerre qui sont rendus avec cet amour de la réalité; le paysage où se meuvent les figures est peint avec la même sincérité, la même perfection : l'air, la lumière y circulent à flots. De tous les peintres hollandais, Philippe Wouwerman est celui dans les œuvres duquel ces diverses qualités ressortent le plus brillamment. Nous ne croyons pas que ce maître ait eu souvent l'occasion de peindre des batailles historiques; mais il a représenté avec beaucoup de finesse et d'éclat des combats de pure fantaisie, principalement des chocs de cavalerie, genre de sujets dans lequel il excellait à cause de son habileté à peindre les chevaux. Ce sont aussi des combats de cavaliers que peignirent, d'ordinaire, Pieter Molyn le vieux, père de Tempesta, Dirk Stoop, qui habita longtemps l'Espagne et le Portugal, les frères Palamèdes, Eglon van der Neer, Jean-Cornélis Verbeck, Jean van Huchtenburg. Ce dernier, qui vint en France et qui y connut Van der Meulen, a fait plusieurs tableaux historiques. Le prince Eugène, qui estimait beaucoup son talent, le chargea de peindre ses batailles et ses siéges, d'après des plans qu'il lui envoyait pour ce motif. Le chef-d'œuvre d'Huchtenburg, au point de vue de l'effet général et de l'éclat du coloris, est le *Siége de Namur en* 1695, tableau de 2 m. de haut sur 2 m. 50 de large, qui appartient au musée de Vienne. La Hollande, puissance maritime de premier ordre au XVIIe siècle, eut à cette époque, d'habiles peintres de batailles navales. Déjà, au siècle précédent, on avait vu Cornélis Vroom, ami de Paul Bril, s'essayer en ce genre, et exécuter, entre autres ouvrages, un dessin de la défaite de l'Armada, pour le comte de Nottingham, grand amiral de l'Angleterre. C'est aux van de Velde que revient l'honneur d'avoir élevé ces sortes de représentations à la hauteur des autres tableaux d'histoire. Willem van de Velde le vieux, connaissait à fond la construction des navires, leurs agrès, leur voilure et il en dessinait les manœuvres avec une exactitude extraordinaire. Dès qu'il entendait parler d'un combat qui allait se livrer, dit Houbraken, il s'embarquait aussitôt, dans l'unique but d'assister à l'action et d'en représenter les mouvements avec plus de vérité. Pour utiliser ses talents et son courage, les Etats de Hollande firent équiper un brick avec ordre à celui qui le commandait, de se porter sur tous les points que van de Velde désignerait. On vit alors notre dessinateur courir bravement les périls d'un combat naval, aller et venir, se trouver au cœur de la flotte ennemie et regagner son poste. C'est ainsi qu'il assista à la terrible bataille navale que les Anglais et les Hollandais se livrèrent en vue d'Ostende, en 1666, sous les ordres de Monck et de Ruyter. Les dessins qu'il fit des divers épisodes de cette bataille furent trouvés si exacts et jetèrent un tel jour sur la manœuvre et la conduite des officiers, que Charles II voulut avoir l'artiste à son service. Van de Velde se rendit à l'invitation de ce prince et fit pour lui, ainsi que pour Jacques II, une foule de dessins officiels qui eurent le plus grand succès. Wilhem van de Velde le jeune rejoignit son père à Londres, devint peintre de la cour et fut employé, pendant plusieurs années, à représenter les victoires navales des Anglais. Il travailla aussi dans son pays natal et se plaça au rang des maîtres les plus illustres, par le sentiment poétique de ses compositions, la perfection des détails, la largeur de l'ensemble, la vérité et le charme de l'effet lumineux, le moelleux de la touche, la puissance et la délicatesse du coloris. Comme son père, il possédait à fond la science des manœuvres nautiques, et, comme lui, il ne craignit pas de s'aventurer au milieu de plusieurs combats sur mer, afin d'en reproduire les péripéties avec plus d'exactitude. Le musée d'Amsterdam a de lui deux grandes pages historiques, deux chefs-d'œuvre qui représentent : l'un, le *Vaisseau amiral anglais le* Prince-Royal, *amenant son pavillon* dans un combat contre la flotte hollandaise, en 1666; l'autre, *Quatre vaisseaux anglais capturés* dans le même combat. Van de Velde s'est représenté lui-même, assistant à la bataille dans une petite barque. Parmi les autres artistes hollandais qui ont peint des combats sur mer, nous devons citer : Zeeman, l'un des plus habiles imitateurs de van de Velde, de qui le musée d'Amsterdam a un tableau de grande dimension, représentant une *Bataille entre les flottes d'Angleterre et de Hollande, près de Livourne, en* 1653; Abraham Storck, dont on voit, au musée de Berlin, un *Combat naval* avec des navires en feu. Backhuyzen, de qui Storck fut l'élève, a peint aussi quelques marines historiques; mais nous ne connaissons de lui aucune bataille navale. Les Flamands ont eu, au XVIIe siècle, d'excellents peintres de sujets militaires. Robert van Hoecke, d'Anvers, s'est fait connaître par de petits tableaux, touchés avec beaucoup de finesse et représentant des camps, des marches de troupes, etc. Bonaventure Peters et Gaspard van Eyck ont peint des combats sur mer entre les Turcs et les Vénitiens. Pierre Snayers, qui travailla à Bruxelles, pour l'archiduc Albert, mit beaucoup d'animation dans ses scènes de guerre, siéges, escarmouches, campements; une *Rencontre de cavaliers et de fantassins*, du musée de Vienne, montre qu'il possédait l'art difficile de grouper de nombreux personnages avec une extrême lucidité et qu'il avait une entente très-remarquable de la perspective aérienne. Le musée royal de Madrid a de lui deux œuvres importantes, l'*Attaque nocturne de Lille* et un *Choc de cavalerie*. La réputation de Pierre Snayers fut éclipsée par celle de son élève, van der Meulen, le peintre officiel des victoires de Louis XIV.

La représentation des sujets militaires traitée d'une manière exclusivement pittoresque, comme l'entendit l'école italienne et comme la pratiquèrent les peintres français formés à cette école, était peu propre à satisfaire au désir que le public avait de connaître la disposition, les incidents et les résultats d'une bataille ou d'un siége mémorable. Pour répondre à cette curiosité, quelques artistes des XVIe et XVIIe siècles imaginèrent d'élever le point de vue des champs de bataille et des villes assiégées pour en saisir l'ensemble à vol d'oiseau. La Bibliothèque impériale possède une curieuse collection de gravures sur bois où sont ainsi représentés les combats, les massacres et les prises de villes qui eurent lieu en France, pendant les guerres de religion, sous Henri II et Henri III. Ces vues, dites *cavalières*, étaient particulièrement goûtées des hommes de guerre, qui y trouvaient de précieux renseignements sur les opérations stratégiques; aussi, l'usage en était-il fort répandu au XVIIe siècle. L'habile graveur italien Stefano della Bella étant venu à Paris, le cardinal de Richelieu le chargea d'exécuter les vues des principaux siéges qui avaient eu lieu sous Louis XIII. Le plus grand mérite de van der Meulen consiste à avoir su unir, dans ses tableaux, de brillantes qualités pittoresques à l'exactitude des indications stratégiques. Fidèle historiographe de Louis XIV, il écrivit avec son pinceau les prouesses guerrières de ce monarque, si souvent réduit à se plaindre de sa grandeur qui l'attachait au rivage; il assista lui-même à toutes les campagnes et dessina, *de visu*, les marches de troupes, les campements, les villes prises d'assaut. Ses compositions savamment distribuées et peintes dans des tons clairs et vermeils, sont de véritables panoramas où sont représentés avec une lucidité merveilleuse, les objets les plus divers : hommes, chevaux, pièces d'artillerie, monuments, paysages. Nous nous bornerons à citer, entre autres pages capitales : le *Campement devant Tournay*, l'*Investissement de Douai*, le *Siége d'Oudenarde*, le *Combat près du canal de Brues*, la *Prise de Valenciennes*, au Louvre; la *Prise de Charleroi, de Dôle, de Cambrai, de Salins, de Luxembourg, d'Ypres, de Courtray*, le *Siége de Lille*, la *Bataille de Cassel*, etc., à Versailles. Un des meilleurs élèves de van der Meulen fut Jean-Baptiste Martin l'aîné, qui reçut le surnom de *Martin des batailles*. Il avait étudié l'art des fortifications et travaillé en qualité de dessinateur sous les ordres de Vauban. Il fut nommé directeur des Gobelins, en 1691, après la mort de van der Meulen, et reçut en même temps le titre de *peintre des conquêtes du roi*. Cette même année, il suivit Louis XIV au siége de Mons et, l'année suivante, il assista au siége de Namur. Il adopta la manière stratographique de son maître, mais il n'eut ni son dessin savant, ni sa touche spirituelle, ni son coloris vigoureux. Ses principaux ouvrages sont : le *Siége de Fribourg*, au Louvre;

la *Bataille de Rocroy*, la *Prise de Thionville*, à Chantilly; le *Siége de Namur*, la *Prise de Dôle*, celle de *Limbourg*, celle de *Condé*, celle de *Dœsbourg*, etc., à Versailles. Van der Meulen eut encore pour élèves et pour imitateurs, Pierre-Denis Martin le jeune, Bonnart, Jean-Baptiste Lecomte, Jean Paul, dont il existe des tableaux dans les galeries historiques de Versailles.

Tandis que les artistes que nous venons de nommer s'attachaient à représenter les scènes militaires sous forme de panoramas, Joseph Parrocel, qui s'était lié en Italie avec le Bourguignon, ne recherchait, à l'exemple de ce maître, que le côté pittoresque de la guerre. Il fit preuve de chaleur et d'énergie, mais il ne sut pas toujours éviter la confusion. Ses meilleurs tableaux, le *Siége de Maëstricht* et le *Combat de Lenze*, sont à Versailles. Charles Parrocel, son fils, et Ignace Parrocel, son neveu, se rapprochèrent de la manière de van der Meulen; le premier, qui eut la réputation d'être un excellent peintre de chevaux, accompagna Louis XV, dans ses campagnes de Flandre, en 1724 et 1725; le second voyagea en Italie et en Autriche et fut chargé de travaux importants pour l'empereur et pour le prince Eugène. Quoique moins connu que les précédents, Jean-Pierre Verdussen doit être classé au nombre des bons peintres de batailles du XVIII[e] siècle; le musée de Versailles a de lui une toile remarquable, représentant le *Siége de Saint-Guilhain, par le maréchal de Saxe*, en 1746. Mais c'est surtout dans les tableaux de petites dimensions que cet artiste a fait preuve de talent; témoin un *Choc de cavalerie*, morceau d'une grande finesse d'exécution, que possède le musée de Marseille. Diderot a prodigué les éloges aux scènes militaires exposées de son temps par Casanova, notamment au *Combat de Fribourg* (1644), et à la *Bataille de Lens*, qui figurèrent au Salon de 1771 et qui sont aujourd'hui au musée du Louvre. Sans partager l'admiration du célèbre critique, pour ces deux toiles, on ne peut nier qu'elles ne soient peintes avec beaucoup de verve. Casanova excelle à mettre des cavaliers en mouvement, et à représenter le choc terrible des combattants; mais il n'a ni la finesse spirituelle du Bourguignon, ni la netteté de van der Meulen. Loutherbourg, son élève, a moins de fougue, mais il est meilleur coloriste. Il a travaillé à Londres vers la fin de sa carrière, et a peint, entre autres sujets : la *Défaite de la flotte française, en* 1794, la *Défaite de la flotte holandaise, en* 1797 et la *Bataille sur le Nil, en* 1798, qui ont été gravées par James Fittler. L'Angleterre compte peu de peintres de batailles; les seuls qui méritent d'être cités sont : Benjamin West, qui a peint la *Bataille de la Hogue*, la *Mort du général Wolf, à Quebec* et la *Bataille de la Boyne;* Françis Hayman, auteur d'une *Bataille d'Hastings* (gravée par Charles Grignon le jeune); Trumbull, auteur de la *Bataille de Bunkersgill* (gravée par Kessler); Joseph Wright, dont l'ouvrage principal est un tableau représentant la *Destruction des batteries flottantes au siége de Gibraltar;* Mortimer, qui a peint la *Bataille d'Azincourt*, pour George III; R. Paton qui a représenté la *Victoire des Anglais sur la flotte française, en* 1783, le *Combat de la flotte anglaise contre les flottes réunies d'Espagne et de France, en* 1782, la *Défense de Gibraltar*, etc. Il y a une quarantaine d'années, M. William Allan a peint la *Bataille de Waterloo* (achetée par Wellington) et la *Bataille de Bannockburn*; plus récemment, M. Armitage, élève de Paul Delaroche, s'est fait connaître par des tableaux estimables, consacrés aux victoires récentes des Anglais dans l'Inde et en Crimée.

Les éclatants succès des armes françaises, à compter de 1792, réveillèrent plus vivement que jamais le goût des peintures militaires. Tandis que David et les artistes de son école reproduisaient, en style académique, les exploits des Grecs et des Romains, quelques peintres stratographes représentèrent dans des vues cavalières les grandes *batailles* gagnées par les soldats de la République. Un tableau de ce genre, exécuté par le général Lejeune et représentant la victoire de Valmy, fut exposé au Louvre en 1800. Les évolutions des divers corps d'armée y étaient indiquées avec une exactitude scrupuleuse, et l'on y voyait même, dans les airs, le ballon à l'aide duquel on chercha à reconnaître les forces et les positions de l'ennemi. Ce petit tableau fut suivi de compositions analogues peintes par le général Bacler d'Albe. Ces divers ouvrages, très-intéressants pour les stratégistes, laissaient, sans doute, beaucoup à désirer sous le rapport de l'exécution. Carle Vernet réussit à concilier le respect des lois de l'art militaire avec la recherche du beau pittoresque; l'amateur de peinture, l'historien et l'homme de guerre virent avec une égale satisfaction la *Bataille de Marengo*, peinte par cet artiste, vaste composition dont les nombreux détails, si bien liés entre eux, concourent avec un rare bonheur à faire comprendre les efforts des deux armées ennemies. Gérard et Gros attachèrent une médiocre importance à la stratographie; ils s'inquiétèrent, avant tout, de donner à leurs compositions ce caractère d'unité que l'art réclame impérieusement; dans ce but, ils n'hésitèrent pas à ne montrer de la *bataille* que l'épisode principal, à mettre en relief les personnages principaux, à sacrifier les personnages secondaires. Ce système, qui a été suivi par beaucoup d'autres artistes de notre époque, a abouti trop souvent, il faut le dire, à des compositions arrangées d'une façon tout à fait conventionnelle et qui offrent presque toutes des dispositions identiques : au premier plan, le général en chef à cheval, occupant avec son état-major les trois quarts de la toile; sur le devant, quelques prisonniers et quelques cadavres, excellent prétexte pour faire du nu; dans le lointain, une mêlée confuse; voilà ordinairement tout le tableau. Ces prétendues *batailles* ne sont, à vrai dire, que des réunions de portraits. Gérard n'a guère fait autre chose dans sa *bataille* d'Austerlitz. Gros, plus fougueux, plus passionné, a peint en véritable poëte les péripéties dramatiques du combat. Admis sous les auspices de Joséphine dans l'état-major de Bonaparte, il a assisté aux *batailles* qui se sont livrées en Italie, et il a pu s'inspirer ainsi directement des sublimes horreurs de la guerre. Les *Batailles de Nazareth, d'Eylau, d'Aboukir* sont d'admirables pages où éclate l'enthousiasme belliqueux, une sorte d'exaltation héroïque qui fait tressaillir le spectateur. C'est ainsi, sans doute, que Géricault eût compris la peinture des sujets militaires, s'il eût été donné à ce vaillant artiste de dérouler sur la toile quelque épisode des grandes guerres de la République et de l'Empire; mais il vécut en un temps où il n'était guère permis de vanter ces luttes gigantesques, et il dut se borner à personnifier la bravoure française dans quelques mâles figures de hussards et de cuirassiers. Il appartenait à Horace Vernet de venger la gloire de nos armées des dédains et des mépris du gouvernement de la Restauration. Les *Batailles de Jemmapes, de Valmy, d'Arcole, de Montmirail*, proscrites des expositions par le pouvoir, attirèrent une multitude de curieux dans l'atelier du jeune peintre. Le succès de ces tableaux fut immense; l'auteur atteignit du premier coup à la popularité; on l'applaudit, on l'adora, on le préconisa, a dit Gustave Planche. « Ce qui importait à la curiosité des spectateurs, ajoute le célèbre critique, ce n'était pas l'image fidèle et poétique des épisodes stratégiques. On ne voulait, on ne cherchait dans ces rapides improvisations du pinceau que la satire d'un trône rapporté dans les bagages d'une armée étrangère. » Plus tard, lorsque Horace Vernet, devenu le peintre officiel du gouvernement de Juillet, couvrit de ses tableaux les murs des galeries historiques de Versailles, on se demanda si le fécond artiste possédait réellement les qualités qui font le grand peintre de *batailles*. Gustave Planche, le premier, l'accusa d'éluder toutes les difficultés de l'art, de se complaire dans les détails anecdotiques, de substituer l'esprit à l'âme, l'amusement à l'émotion, l'adresse à la puissance. D'autres lui reprochent de délayer ses compositions dans des cadres immenses et d'en sacrifier l'unité au plaisir de multiplier les épisodes. Tous furent obligés de convenir qu'il connaissait à merveille le soldat français, qu'il possédait une mémoire extraordinaire, une grande habileté d'arrangement, une verve intarissable et une prodigieuse souplesse d'exécution. « L'ensemble de ses ouvrages, a dit M. Delécluze, est comme un vaste miroir où se réfléchit l'histoire militaire de la France contemporaine. » S'il n'a pas toujours su respecter les lois absolues du beau pittoresque, il est parvenu, du moins, à fixer sur la toile l'image exacte des *batailles* modernes. Dans ses tableaux, l'action s'étend, les armées marchent, les masses se développent sur le terrain, les incidents se multiplient de façon à varier l'intérêt. Il faut bien reconnaître, d'ailleurs, que l'art de faire la guerre a subi, depuis une soixantaine d'années, des modifications dont la peinture doit tenir compte, si elle veut représenter autre chose que des scènes rétrospectives ou de pure fantaisie.

« La guerre moderne n'est point pittoresque dans le sens idéal du mot, a dit M. Paul de Saint-Victor. Ce n'est plus la déesse échevelée et violente qui brandit, comme un thyrse, sa lance homérique; c'est une science abstraite, penchée sur une carte, qui résout la la victoire comme un problème de géométrie. Elle est impersonnelle et indéfinie; l'artillerie a élargi son horizon de toute la portée de ses bombes et de ses boulets... Aujourd'hui, l'armée n'a plus ni nom, ni visage; ses héros sont des régiments, abstraits comme les chiffres qui les désignent. L'héroïsme général absorbe l'exploit individuel. Le chef ne joue plus dans la bataille le rôle théâtral qu'il y remplissait autrefois; il ne lance point la flèche d'Ajax, il ne sonne pas du cor comme Roland, il n'embrasse pas, comme Walkeried, un faisceau de piques. Isolé et immobile sur un monticule, comme du haut d'un observatoire, il observe, sa lorgnette à la main, les évolutions de l'armée, calcule ses masses, combine ses mouvements, modifie ses lignes. Sa victoire n'est plus qu'un acte intérieur de génie et de volonté. Tout cela contrarie l'art qui doit avant tout préciser, personnifier, définir. Les nombres uniformes, les espaces illimités de la stratégie nouvelle, contrarient ses instincts de mesure et de contrastes dans l'unité. Aussi les peintres ont-ils longtemps persisté à n'envisager la *bataille* qu'au point de vue antique de la mêlée et du duel en masses. Des cavaliers qui s'étreignent, des chevaux qui se mordent, des pistolets qui croisent leurs éclairs, voilà les combats de Salvator, de Casanova, de Wouwerman et du Bourguignon. Pour eux, le canon est à peine inventé; il joue, dans leurs *batailles*, le rôle d'un volcan lointain dans un paysage. Mais ces fantaisies du pinceau seraient aujourd'hui des anachronismes par trop flagrants. L'Etat, qui commande presque tous les tableaux de *batailles*, les veut précis, ressemblants, techniques; il est dans son droit. La guerre n'a pas besoin de romanciers; il lui faut des historiographes. De là un genre nouveau, souvent ingrat, toujours difficile, caserné dans un plan, soumis à un programme, astreint à la discipline de l'armée dont il met les bulletins en scène et qu'il serait injuste d'apprécier d'après les lois et les principes du grand art. » A force d'esprit et d'entrain, Horace Vernet est parvenu à rendre des tableaux exécutés dans de pareilles conditions aussi intéressants pour la masse du public que pour les gens initiés aux détails techniques de l'art militaire. Il n'est malheureusement pas toujours permis d'en dire autant des ouvrages de ses élèves et de ses nombreux imitateurs : nous retrouvons ses défauts dans la plupart des compositions qui figurent aux expositions annuelles; nous y cherchons vainement ses qualités.

La création des galeries historiques de Versailles a singulièrement accru en France le nombre des peintres de *batailles*. Les artistes les plus distingués de l'école contemporaine ont brigué la faveur de peindre des sujets militaires pour ce musée national. Il nous suffira de citer : Eugène Delacroix, C. Roqueplan, Ary Scheffer, Alaux, Mauzaisse, Charlet, Fragonard, P. Franque, Alfred et Tony Johannot, Paul Delaroche, V. Adam, Ch. Steuben, Bouchot, Papety, Heim, Bellangé, Hersent, E. Devéria, Bagetti, Siméon Fort, Garneray; MM. Robert Fleury, Signol, Schnetz, Gallait, Larivière, Beaume, Jollivet, Cogniet, Picot, Charles Langlois, Philippoteaux, Schopin, Gigoux, Cibot, H. Lehmann, H. Delaborde, Al. Couder, Eugène Lepoittevin, Cl. Boulanger, J. Rigo, Eug. Appert, J. Ouvrié, Beaucé, Pils, Yvon, Protais, Barrias, A. Dumaresq, E. Charpentier, Emile Lecomte, Doré, Gudin, Alex. Hesse, Jumel, Eug. Lami, H. Scheffer, Ad. Roger, Oscar Grué, Séb. Cornu, Karl Girardet, Jacquand, Morel-Fatio, Durand Brager, Barry, etc. Parmi ces artistes, plusieurs ont fait preuve d'originalité dans la manière dont ils ont traité la peinture des sujets militaires. C'est ainsi qu'Eugène Delacroix a déployé, dans son tableau de la *Prise de Constantinople*, les puissantes qualités de couleur, de mouvement, qui ont fait le succès de ses autres ouvrages; nous préférons cependant à cette grande toile le tableau de petite dimension dans lequel le même maître a représenté la *Bataille de Taillebourg :* nous ne connaissons pas d'œuvre plus énergique, plus vivante, plus dramatique. Un artiste qui n'a rien au musée de Versailles et à qui nous devons cependant un des plus beaux tableaux de *batailles* de notre époque, c'est Decamps. Ce tableau, qui représente la *Défaite des Cimbres*, a quelque chose de la fougue poétique des peintures de Salvator Rosa : on y voit une mêlée acharnée et sanglante, un désordre furieux et désespéré, le choc terrible de deux races; le paysage qui encadre cette lutte gigantesque a une sorte de sauvagerie épique. Quand on compare cette admirable composition aux bulletins militaires *illustrés* par l'école officielle, on trouve la même différence qu'entre le récit de la *bataille* de Waterloo par Victor Hugo et la narration du même sujet par M. Amédée Gabourd ou tout autre historien de la même force. Nous devons aussi une mention particulière à Charlet et à Raffet qui, dans la lithographie de sujets militaires, ont montré une verve toute gauloise. Charlet a contribué avec Horace Vernet à populariser les types des grognards de la République et du premier Empire; il a rendu avec finesse la bravoure railleuse, la bonhomie sublime de ces héros courant sans souliers à la conquête de l'Italie ou tombant au cri de : *Vive l'Empereur!* dans les plaines glacées de la Moscovie. Raffet a crayonné avec non moins de bonheur les scènes militaires du règne de Louis-Philippe, notamment le *Siége d'Anvers*, la *Prise de Constantine*, l'*Expédition* et le *Siége de Rome*, le *Combat d'Oued-Alleg*, la *Bataille d'Ayacucho*, etc. Mêlé aux soldats qui firent les campagnes de Belgique et d'Anvers, il avait fini par se pénétrer complétement de leur esprit; il dessinait la guerre comme la voulaient et comme la faisaient Bugeaud, Lamoricière, Changarnier. « D'autres, a dit M. Charles Blanc, ont observé à merveille la tournure du soldat français, sa pantomime, ses allures et les plis que l'habitude a dessinés dans son vêtement. Raffet est le premier, je crois, qui ait représenté l'esprit des camps et le génie de nos *batailles*. Ce n'est pas au bivouac ou à la maraude qu'il a le mieux vu son fantassin; c'est au beau milieu de l'action, en plein feu. Dans ses petites lithographies, dont il a élargi le cadre et creusé la profondeur, on entend passer les colonnes qui se ruent au pas de course. Elles se dessinent comme des rubans onduleux sur les mamelons ou dans les plaines. Çà et là, elles sont trouées par le boulet; mais le courage rétablit l'ordre mouvant que le canon a troublé. Les rangs, pour marcher à la mort, franchissent les mourants et les cadavres. Chose remarquable, le peintre a conservé l'individualité du soldat et la personnalité du régiment. Chacun est là pour soi et pour tous. Chacun à la notion du péril et s'y comporte avec fermeté, sans s'étourdir et sans ivresse. De ces tableaux simplement héroïques, se dégage la vraie poésie de la guerre, une poésie qui donne le frisson à la pensée. » Aujourd'hui, nos meilleurs peintres de *batailles* sont : M. Pils, auteur d'une *Bataille de l'Alma*, bien dessinée, bien mouventée et d'un coloris très-énergique; M. Yvon, qui a peint avec beaucoup de succès la *Prise de Malakoff*, la *Gorge de Malakoff*, la *Bataille de Solférino*, la *Bataille de Magenta;* M. Protais, qui s'est signalé par de petites compositions d'un sentiment fin et poétique, telles que le *Matin avant l'attaque*, le *Soir après le combat*, exposés en 1863; MM. Philippoteaux, Armand-Dumaresq, Devilly, Beaucé, J. Rigo, etc.

Bataille de terre et de mer, tableau du Tintoret, au musée royal de Madrid. A droite, un Turc, placé dans une chaloupe, traverse avec sa lance le corps d'un soldat qui cherche à aborder l'embarcation. A gauche, dans une autre barque, un homme armé soutient dans ses bras une jeune fille, belle de fureur, et dont les vêtements en désordre laissent les seins à découvert. On voit près d'elle un personnage qui paraît être son ravisseur, et un Turc qui lance un javelot du côté des combattants. Au fond, sur le rivage, a lieu une effroyable mêlée; plusieurs cavaliers repoussés par l'ennemi sautent au milieu des flots. Ce tableau, qui mesure environ 2 m. 25 de haut sur 3 m. 70 de large, représente sans doute quelque épisode des guerres de Venise contre les Ottomans. Suivant M. Viardot, c'est une page énergique, pleine d'action et de mouvement, mais à laquelle on peut reprocher quelque confusion.

Bataille (UNE), tableau de Salvator Rosa; musée du Louvre. Au premier plan d'un paysage accidenté, près d'un temple en ruine, a lieu une effroyable mêlée. Tout d'abord l'œil est frappé de la confusion, du désordre qui règnent parmi les combattants. L'horreur redouble à mesure que l'on examine les détails de cette lutte acharnée. Trois croupes de chevaux, d'une couleur superbe, l'une rose, l'autre grise, la troisième blanche, font saillie à travers la mêlée et servent de points de repère dans cette bruyante composition. Tout à fait à gauche, un cavalier désarçonné et étendu à terre, près du cheval à la croupe rose, cherche à se défendre avec son bouclier et son épée contre un soldat, coiffé d'un casque, qui le saisit par les cheveux et le menace de son épée. Un autre soldat, les bras nus, les jambes entourées de bandelettes, le corps couvert d'une cotte de mailles, le casque rabattu sur les yeux, enfonce son coutelas dans la gorge d'un homme vêtu de bleu, qui se renverse sur le cheval rose en criant et en écartant les bras; le vainqueur appuie le genou droit sur sa victime qu'il maintient renversée de la main gauche : presque sous ses pieds est un misérable, horriblement mutilé, dont le visage a déjà la pâleur livide du cadavre. Au centre de la composition, un fantassin vu de dos enfonce violemment sa pique dans le ventre d'un ennemi qui tombe en ouvrant démesurément la bouche et en tendant ses mains crispées. A droite de ce groupe, un cavalier casqué, monté sur le cheval à la croupe grise, perce d'un coup de lance un autre cavalier, vêtu de vert, dont le cheval s'affaisse, la tête en avant. Plus à droite, deux autres cavaliers s'attaquent de front, l'un vêtu d'une tunique bleue et d'une peau de bête sauvage et monté sur le cheval à la croupe blanche, l'autre vu de face et monté sur un cheval alezan dont on ne voit que la tête. D'autres groupes de combattants complètent la mêlée. Des pointes de lances, des épées brisées, des casques, des fers à cheval, des fragments d'architecture jonchent le devant du tableau. Au fond, des cavaliers poursuivent les fuyards à travers une plaine coupée çà et là de ravins et dominée par des montagnes pelées, abruptes, formées de rocs gigantesques. A gauche, des navires embrasés exhalent une fumée épaisse dont les tourbillons, chassés par le vent, jettent çà et là de grandes ombres sur le champ de bataille et ajoutent ainsi à l'horreur de la scène. Ce magnifique tableau, commandé à Salvator par monsignor Corsini, nonce du pape, qui voulait en faire hommage à Louis XIV, fut achevé dans l'espace de quarante jours. Il est signé à droite, sur un fragment d'architecture : *Saluator Rosa*.

Bataille (UNE), tableau de Philippe Wouwerman; musée de La Haye. Cette peinture est la plus vaste que l'on connaisse de Wouwerman : elle a 2 m. 50 de large et plus de 1 m. de haut. Au premier plan, des cavaliers défendent le passage d'un pont. On remarque dans ce groupe un trompette qui sonne la charge, et un personnage en pourpoint écarlate, sur un cheval gris. D'autres combattants sont placés sur des plans plus reculés. Ce tableau a de nombreux admirateurs en Hollande, et il est regardé comme un des trésors du musée de La Haye. Selon M. Viardot, « il est composé avec un goût exquis et un bonheur sans égal, couvert de personnages à ne pouvoir les compter, très-énergique et très-puissant d'action, et néanmoins d'une touche aussi fine, aussi élégante que les plus petites miniatures de Wouwerman. » « Cette peinture a une étonnante vigueur, a dit de son côté M. Waagen; elle doit avoir été exécutée à la même époque qu'une autre grande *bataille*, de la collection de M. Van Loon (à Amsterdam),

qui est datée de 1657, alors que le maître avait atteint son plus haut degré de perfection. » M. Bürger, moins indulgent, suppose que le tableau de La Haye a été peint par Wouwerman dans cette période transitoire, entre sa première et sa seconde manière, où il employait souvent des tons bruns un peu lourds ; le savant critique ajoute : « Sans doute, il y a du mouvement, de la variété, beaucoup d'adresse, mais une incontestable débilité dans le dessin et la charpente de ces hommes et de ces chevaux, d'une proportion inaccoutumée, qui occupent le premier plan ; on retrouve mieux le maître, avec ses fines qualités, dans les groupes du fond. » Un autre connaisseur; M. Du Camp, tout en déclarant que ce tableau est une des bonnes productions de l'artiste, estime que toutes les expressions sont à peu près semblables, et que les groupes se distribuent d'une façon trop uniforme.

BATAILLE (Gabriel), compositeur français, qui vivait à Paris au commencement du XVII^e siècle. Il composa pour Louis XIII, avec Guedron, Mauduit et Bochet, plusieurs ballets dansés dans les appartements du Louvre ; publia des *Airs mis en tablature de luth* (Paris, 1608, 1609, 1611 et 1613), et fit paraître d'autres compositions dans le recueil intitulé : *Airs de cour de différents auteurs* (Paris, 1615). Bataille fut nommé luthiste de la chambre de la reine.

BATAILLE (Martial-Eugène), homme politique français, né à la Jamaïque en 1814. Entré à l'Ecole polytechnique en 1834, il ne fut pas classé à sa sortie, et devint bientôt un des membres les plus actifs du parti bonapartiste. Ayant accompagné, en 1840, le prince Louis Napoléon à Boulogne, il fut pris, traduit devant la cour des Pairs et condamné à subir à Doullens, un emprisonnement, qui cessa lors de l'amnistie de 1844.

La révolution de 1848 le trouva s'occupant de machines à vapeur. Après avoir échoué dans plusieurs colléges électoraux, il fut élu en 1851 représentant du peuple, par le département de la Haute-Vienne. Nommé, après le 2 décembre, membre de la commission consultative, et maître des requêtes au conseil d'Etat en 1852, M. Bataille siége dans ce conseil depuis 1857.

BATAILLÉ, ÉE (ba-ta-llé, *ll* mll.). part. pass. du v. Batailler.

BATAILLÉE adj. f. (ba-ta-llé, *ll* mll. — rad. *batail*). Blas. En parlant d'une cloche, munie d'un batail ou battant d'un émail différent : *Cloche d'or* BATAILLÉE *d'azur ; la famille Bellegarde porte d'azur, à une cloche d'argent* BATAILLÉE *de sable.*

BATAILLER v. n. ou intr. (ba-ta-llé, *ll* mll. — rad. *bataille*). Livrer une bataille, soutenir un combat : *Les gens d'armes* BATAILLERONT *et Dieu donnera la victoire.* (Jeanne Darc.) *On* BATAILLAIT *deux jours pour tuer* 20,000 *hommes.* (Ourliac.)

Vous *avez bataillé* contre ces mécréants?
V. HUGO.

Nos fils, ne se reposant guère,
Batailleront à tout propos. BÉRANGER.

J'arrive de la guerre, où j'ai fait des merveilles;
Les Ardennes m'ont vu soutenir tout le feu,
Et *batailler* un jour seul contre un parti bleu.
REGNARD.

‖ Etre en guerre, lutter : *Le peuple anglais* BATAILLE *depuis le* XVI^e *siècle.* (L. Faucher.) *Il y a huit siècles pleins que la France* BATAILLE *avec la Grande-Bretagne.* (Toussenel.)

— Par ext. Se battre : *C'est une tête brûlée qui ne demande qu'à* BATAILLER.

Impatient de ferrailler,
Il cherche avec qui *batailler.*
DELILLE.

Le vieillard me paraît un peu sujet à l'ire;
Pour en venir à bout, il faudra *batailler;*
Tant mieux, c'est où je brille, et j'aime à ferrailler.
REGNARD.

— Fig. Se disputer, se quereller, contester : *Je résistais, je* BATAILLAIS. (Le Sage.) *Je* BATAILLE *pour faire donner nos terres réservées à votre garde.* (Balz.) *Il se couvre du bouclier de la chicane, et il* BATAILLE *sur ce terrain.* (Cormen.) *Il y avait beaucoup à* BATAILLER *à propos du vieux château Munoth, près de Schaffouse, qui a pour étymologie* munitio, *disent les antiquaires, à cause d'une citadelle romaine qui était là.* (V. Hugo.) *Le maître du cheval en voulait trente écus ; j'*AI BATAILLÉ, *et je l'ai eu pour vingt.* (E. Sue.)

— Mar. Lutter contre le vent ou le courant.

BATAILLEUR, EUSE s. (ba-ta-lleur, eu-ze, *ll* mll. — rad. *batailler*). Personne qui aime à batailler, dans tous les sens de ce mot : *Au* XVI^e *siècle, le territoire de Mayence fut ravagé par Jean le* BATAILLEUR, *landgrave de Hesse.* (V. Hugo.) *Es-tu revenu de ta présomption contre Karl le* BATAILLEUR. (***) *C'est au sténographe que le* BATAILLEUR *de tribune remet toutes les pièces de son armure.* (Cormen.) *L'ère des conquérants* BATAILLEURS, *qui se disputaient un coin du globe, est fermée pour ne plus s'ouvrir.* (E. de Gir.)

De ces vieux *batailleurs* l'orgueil est intraitable.
C. DELAVIGNE.

N'avez-vous pas de honte! un clerc, et presque un [prêtre,
Avec des *batailleurs* en plein jour se commettre!
BRIZEUX.

— Adjectiv. : *Caractère batailleur. Si j'avais été d'humeur* BATAILLEUSE, *mes agresseurs auraient eu rarement les rieurs de leur côté.* (J.-J. Rousseau.)

BATAILLIÈRE s. f. (ba-ta-llè-re, *ll* mll. — rad. *batail*). Techn. Cordelette avec laquelle on manœuvre le traquet d'un moulin.

BATAILLON s. m. (ba-ta-llon, *ll* mll. — rad. *bataille*). Art milit. Corps de troupes d'infanterie, formant ordinairement une division du régiment, et subdivisé lui-même en plusieurs compagnies : *Un* BATAILLON *de grenadiers, de voltigeurs. Premier, deuxième, troisième* BATAILLON *d'un régiment. C'est en vain qu'à travers des bois, avec sa cavalerie toute fraîche, Beck précipite sa marche pour tomber sur nos soldats épuisés : le prince* (Condé) *l'a prévenu ; les* BATAILLONS *enfoncés demandent quartier.* (Boss.) *Restait cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne, dont les gros* BATAILLONS *serrés, semblables à autant de tours, mais à des tours qui sauraient réparer leurs brèches, demeuraient inébranlables au milieu de tout le reste en déroute.* (Boss.) *Dieu est toujours pour les plus gros* BATAILLONS. (Turenne.) *Si l'on combattait de près comme autrefois, une mêlée de neuf heures, de* BATAILLON *contre* BATAILLON, *d'escadron contre escadron et d'homme contre homme, détruirait des armées entières.* (Volt.) *Le nombre des compagnies formant un* BATAILLON *a varié de une à dix ou douze ; le nombre des* BATAILLONS *formant un régiment a varié de un à douze ou vingt ; la force des* BATAILLONS *a varié de cent à mille et à deux mille hommes.* (Gén. Bardin.)

En avant! marchons
Contre leurs canons
A travers le fer, le feu des *bataillons.*
C. DELAVIGNE.

— *Bataillon de guerre*, Bataillon supplémentaire que l'on ajoute à un régiment, en temps de guerre. ‖ *Bataillon carré*, Bataillon formé en carré, avec quatre fronts, pour résister de tous côtés lorsqu'il est enveloppé. ‖ *Chef de bataillon*, Officier qui commande un bataillon, et à qui on donne aussi le nom de *commandant.* ‖ *Ecole de bataillon*, Théorie dont la connaissance est nécessaire pour la manœuvre d'un bataillon.

— Par ext. Troupe de soldats : *Les mains élevées à Dieu enfoncent plus de* BATAILLONS *que celles qui frappent.* (Boss.) *Des* BATAILLONS *protégent en vain les autorités que le respect ne défend plus.* (Le P. Félix.) *Reprocher les* BATAILLONS *aux conquérants! Ne croyez-vous pas entendre des gens qui reprochent les métaphores aux poëtes?* (V. Hugo.)

Un autre *bataillon* s'est avancé vers nous.
RACINE.

Va jusqu'en Orient pousser tes *bataillons.*
CORNEILLE.

Aux armes, citoyens, formez vos *bataillons.*
ROUGET DE L'ISLE.

Mon pied, frappant au sein de la vieille Italie,
En fait jaillir des *bataillons.*
C. DELAVIGNE.

Le trombone, le cor, l'éclatante cymbale,
Règlent des *bataillons* la marche triomphale.
BARTHÉLEMY et MÉRY.

Et César, au milieu d'enseignes déployées,
Animant d'un coup d'œil ses *bataillons* poudreux,
Fait sur deux rangs serrés marcher un camp nombreux.
LEGOUVÉ.

‖ Troupe nombreuse d'hommes ou d'animaux : *Un chef d'école traîne à sa suite tout un* BATAILLON *de disciples et de travailleurs.* (Taxile Delord.)

De pédants mal peignés un *bataillon* crotté
Descendait à pas lents de l'Université.
REGNARD.

. . .Traversant les airs, des *bataillons* de grues
De leur vol, à grands cris, obscurcissent les nues.
DELILLE.

Multiplions la grosse, entassons les dossiers,
Et mettons en campagne un *bataillon* d'huissiers.
ETIENNE.

— Hist. *Bataillon sacré*, dans les armées thébaines, Troupe dont tous les membres, intimement unis, étaient disposés à mourir l'un pour l'autre.

— Par compar. :

Le *bataillon sacré*, seul devant une armée,
S'arrête pour mourir. C. DELAVIGNE.

‖ *Bataillons de la salade*, nom que l'on donnait, sous Louis XIV, à des troupes qui portaient encore le casque appelé *salade.*

— **Epithètes.** Armés, gros, carrés, serrés, unis pressés, épais, nombreux, innombrables, profonds, hardis, intrépides, formidables, fiers, héroïques, invincibles, irrésistibles, redoutables, terribles, effroyables, hésitants, affaiblis, éclaircis, décimés, entamés, enfoncés, renversés, rompus, épars, fuyants, dispersés, tremblants, confus, culbutés, ralliés, poudreux, haletants.

— **Encycl.** Dans l'acception spéciale et moderne du mot *bataillon*, il faut entendre par là un certain nombre de compagnies commandées par un officier supérieur, nommé commandant ou chef de *bataillon.* Plusieurs *bataillons* réunis sous le commandement d'un colonel, forment un régiment. Dans la cavalerie, le mot *bataillon* est remplacé par celui d'escadron. Nous ne ferons pas l'histoire de tous les changements qu'a subis l'organisation de nos *bataillons* d'infanterie ; ils sont trop nombreux, et presque toujours ils n'ont d'autre cause que le caprice des hommes placés successivement à la tête de notre administration militaire. Tantôt on a cru que le nombre des compagnies devait être impair, puis on s'est rattaché au nombre pair. Pendant quelque temps, les *bataillons* n'étaient formés que de six compagnies ; certains hommes de guerre pensent qu'il devrait y en avoir dix ; mais, depuis 1815, ce nombre est ordinairement fixé à huit. Avant qu'on eût créé les officiers supérieurs chargés du commandement spécial de chaque *bataillon*, le premier *bataillon* avait pour chef le major, le deuxième était commandé par le lieutenant-colonel, le troisième par le premier factionnaire, et le quatrième par le second factionnaire. Cela veut dire sans doute un capitaine factionnaire ; le général Bardin, à qui nous empruntons ces détails, ne s'explique pas.

Bataillon de la Moselle (LE), paroles de Ch. Gille, musique de Darcier. C'est une œuvre franche du collier, animée d'un souffle vraiment patriotique, une véritable chanson de troupier qu'on aimerait voir remplacer, dans nos régiments, les marches chantées dont la plupart ne sont accessibles qu'à des oreilles cuirassées. Sur cette œuvre vigoureuse dans laquelle bat l'artère populaire, Darcier a fait passer, avec ses notes enflammées, le grand souffle des clairons de 1792.

2^e Couplet.

Pour arm's des fusils d'la veille encor chauds;
La d'ssus le gai soleil ruisselle;
Nos sabr', la preuv' que nous n'somm's pas manchots'
N' tienn't jamais qu' par un' ficelle.
Vl'a l' bataillon, etc...

3^e Couplet.

Rois, galonnez vos hussards si farauds
Des talons jusques à l'aisselle!
Ils s'enfuiront devant nos bleus sarraux
Si vieux que la tram' se décèle.
V'la l' bataillon, etc...

4^e Couplet.

Hé quoi, conscrit! tu song'rais aux coteaux
De la province maternelle;
Fixe plutôt tes r'gards sur nos drapeaux,
Notre France où donc est-elle?
V'la l'bataillon, etc...

5^e Couplet.

Mon général, comm' ces canons sont beaux!
Que c'te redoute enn'mie est belle!
Vous devriez nous ach'ter l' tout en gros,
C't' affair'-là vous convient-elle?

V'la l' bataillon d' la Moselle en sabots,
V'la l' bataillon d' la Moselle!

Bataillon de la Moselle (LE), drame militaire en cinq actes et treize tableaux, de MM. Edouard Martin et Albert Monnier, représenté à Paris, sur le théâtre du Cirque, le 28 juin 1860. M. Théophile Gautier appelle le *Bataillon de la Moselle* une splendide épopée, où les auteurs célèbrent « ce héros obscur, multiple, dévoué, anonyme, tant il a de noms, grande âme unique composée d'une réunion d'âmes, qui verse son sang, souffre la faim, supporte toutes les privations, gagne les batailles sans autre ambition que celle de défendre le sol sacré de la patrie, et, satisfait d'une gloire collective, ne grave qu'un chiffre dans l'histoire et sur les arcs de triomphe. » Ce héros trop négligé, c'est le régiment. « Les Achilles ne manquent pas d'Homères, poursuit M. Th. Gautier, quoique les grands poëtes soient aussi rares que les grands généraux. Mais qui parle des troupes et des Grecs tombés dans les cent combats livrés sous les murs d'Ilion? Une personnification brillante résume toute une période sacrifiée. » Les auteurs ont fait du bataillon de la Moselle le protagoniste de leur drame, et c'est là une idée originale, vraie, profondément sympathique. L'intrigue dont semble vivre la pièce n'est que le thyrse autour duquel s'enlacent les branches de laurier et qui les soutient, quoiqu'il ne soit lui-même qu'une tige légère. Le mariage d'Armand Maubert et de M^me de Rennevée importe peu ; le vrai dénoûment est l'entrée du bataillon de la Moselle à Montenotte. Le seul langage qui intéresse, c'est le bruit du canon, c'est le grand mot de république, mettant la fièvre au cœur des peuples et la terreur dans l'esprit des rois. Entendez-vous ce long cri, cri de deuil et de déchirement, qui soudain traverse la France? Nous sommes en 1792 ; Paris s'inquiète, les faubourgs fermentent, l'indignation éclate de toutes parts, on crie à la trahison. Que se passe-t-il donc? Des messagers tombent au seuil de l'Assemblée législative, hagards, effarés, couverts de sang et de poussière, expirants de fatigue, non pas porteurs de palmes comme le soldat de Marathon, mais de nouvelles sinistres. Toutes les poitrines sont haletantes, et ces paroles s'en échappent : « L'ennemi a franchi la frontière ! Longwy a capitulé ! Verdun, épuisé, va se rendre ! » Alors, sur toutes les places et dans toutes les rues retentit cet appel suprême : « La patrie est en danger ! » Tous les liens qui retiennent les cœurs se dénouent ; on ne songe plus qu'à la mère commune, à la France ! La France a dit : « A moi, mes enfants ! » et ses enfants répondent. « La femme envoyait l'époux, dit le critique du *Moniteur*, la mère envoyait l'enfant ; ils n'avaient pas besoin d'être poussés d'ailleurs. On faisait queue au bureau d'enrôlement, comme aux portes des théâtres. Il semblait que chacun eût regret de n'avoir qu'une vie à donner. Ce fut une effusion sublime, et la sainte mère put voir combien elle était aimée ! Jeunes et vieux, tous partirent, des conditions les plus diverses, foule mêlée que le bataillon devait bientôt fondre dans son héroïque unité, sans vivres, presque sans munitions, à peine armés, et d'un bond les voilà à la frontière où lutte Kellermann. Cependant, c'était chose pénible que de quitter ses foyers ; en allant à l'ennemi, on laissait derrière soi la famine, l'émeute, les traîtres, les brouillons, les accapareurs, tous les vampires qui s'engraissent des malheurs publics et qui sucent le sang de la patrie. » Le bataillon sacré, dans les fastes duquel rayonnent les noms de Hoche, de Kléber et de tant d'autres, comptait encore parmi ses intrépides soldats le jeune, pur et noble génie qui devait le guider à la victoire, Marceau ! Le bataillon reconnut bien vite, dans l'intelligent soldat républicain, le type le plus parfait du dévouement à la grande et belle cause de la liberté. « Sois à nous, nous sommes à toi, s'écrièrent d'un commun accord tous les volontaires ; dis-nous où il nous faudra mourir, et nous mourrons. » Et, cette union solennelle une fois scellée dans la souffrance commune et dans le sang versé généreusement, voilà ce jeune bataillon et ce jeune commandant engagés dans les périlleux défilés de l'Argonne. Il faut à tout prix enlever un convoi de munitions. Valmy doit être canonné, et c'est bien le moins que les Prussiens fournissent la poudre qui décimera leurs rangs et frayera le chemin de la victoire. On ne peut raconter les marches et les contre-marches, les escarmouches et les surprises, les haltes et les triomphes de la glorieuse phalange. Au milieu de toutes ses fortunes diverses, sachez seulement qu'un de ses plus braves officiers, Armand Maubert, est amoureux ; mais, au fond cet amour ne lui fait pas oublier que la patri est en danger, et il se bat comme un lion chaque fois que l'occasion se présente. Nos intrépides volontaires, campés sur les bords du Rhin, surveillent les mouvements des Autrichiens, qui peuplent la rive opposée. La campagne, qui a été pénible, n'a rien changé à la tenue quelque peu succincte de nos braves, au contraire. Réduits à se battre en guenilles, ils n'ont pour recouvrir leurs membres, noirs de poudre, que des habits élimés, veufs de boutons, croisant à peine sur les poitrines nues, des pantalons qui se découpent en dents de scie et s'équilibrent tant bien que mal à grand renfort de ficelles, des chapeaux bosselés, aux formes étranges. Quant aux souliers, il n'en faut pas parler : le bataillon chausse l'escarpin du père Adam. Ce sont bien là les hommes extraordinaires, éclos au souffle puissant d'une jeune république, dont le poëte a pu dire :

Pieds nus, sans pain, sourds aux lâches alarmes,
Tous à la mort, marchaient du même pas.

Un peu plus tard, ils auront des sabots, et n'en seront pas plus fiers pour cela ni moins braves, et l'on s'écriera, en les voyant s'avancer audacieux et terribles :

V'là l'bataillon d'la Moselle en sabots,
V'là l'bataillon d'la Moselle !

L'usage des tentes est aussi peu répandu chez ces jeunes héros que celui des souliers ; des huttes en terre les remplacent à merveille ; circonstance qui a fait donner au camp le nom caractéristique de « camp des castors. » Les approvisionnements sont entendus de la même façon. Pourquoi obstruerait-on de farine un caisson qu'on peut remplir de poudre? » Il faut voir cet admirable tableau, dont les figures rappellent les meilleurs types de Charlet et de Raffet, les deux peintres qui ont le mieux compris le soldat de la République, écrit le critique théâtral du *Moniteur*, que le côté héroïque de cette grande époque inspire on ne peut mieux. Quelle verve, quelle insouciance de la misère, quel facile dédain de la souffrance, quel noble mépris du corps, quel stoïcisme sans orgueil ! Souffrir et se taire, c'est déjà beau, mais souffrir et chanter, c'est sublime ! D'autant plus que, sur l'autre côté du fleuve, on voit, à l'aide d'un télescope, les cheminées des cuisines fumer, la flamme des

fourneaux briller, le cuivre des casseroles reluire comme le soleil, au château de Lautenbourg, où les Autrichiens font bombance. » Quelques déterminés passent le fleuve, et *cueillent* à la baïonnette un bon repas, assaisonné de quelques coups de fusil. Une scène accueillie avec enthousiasme, c'est l'enlèvement de la redoute autrichienne. Marceau achètera aux soldats chaque pièce de canon, six cents livres; marché conclu, marché tenu ; le bataillon s'ébranle, il s'élance au refrain de la chanson si populaire de Charles Gille, entonné par Darcier, avec un entrain enivrant,

Dieux! que c'te r'doute est belle;

et ces héros à cœur d'enfant, tout heureux des sabots neufs qu'on leur a donnés, s'écrient en courant gaiement à la mort :

V'là l'bataillon d'la Moselle en sabots,
V'là l'bataillon d'la Moselle !

Cependant l'argent du général est refusé, et l'on crie les canons dans le camp : *à trois sous le tas !* comme les pommes, aux portes de Coblentz. Nous assistons à un ballet assez original de soldats et de vivandières, avec une entrée d'enfants de troupe, dont quelques-uns sont hauts tout au plus comme le panache du tambour-maître. Puis le bataillon de la Moselle passe dans le Tyrol, mais Marceau n'est plus à sa tête; une balle l'a frappé mortellement à Altenkirchen, et des funérailles antiques ont honoré le jeune général enlevé à vingt-sept ans « sur les ailes des Victoires dans le ciel des héros. » En Italie, où il retrouve un autre chef, Bonaparte, alors dans toute la fleur de son audace et de son ambition, le bataillon de la Moselle est incorporé *à cette armée d'Italie, dont chaque étape fut* un triomphe.

Au milieu de tous ces faits épiques et surhumains dont le drame est bourré, à travers un dialogue plein d'esprit, de gaieté, calqué sur les épigraphes des lithographies populaires, circule une historiette amoureuse que nous avons négligée à dessein; le bruit de la fusillade et du canon couvre à chaque instant les soupirs du volontaire républicain. Qu'il nous suffise de dire qu'Armand Maubert épouse Mme de Rennevée, après toutes sortes de péripéties bien disposées pour toucher les cœurs sensibles, et dont les auteurs se sont habilement servis, ainsi que l'a fait remarquer M. Théophile Gautier, pour transporter l'action du camp des républicains au camp des émigrés, et peindre ainsi les deux faces authentiques de l'époque. « L'effet de ce *drame a été immense, poursuit l'écrivain* que nous venons de citer. L'esprit qui l'anime est profondément français. La plaisanterie y siffle gaiement, comme un air de fifre parmi des appels de clairons et des roulements de tambours. Cela enivre, exalte, rend fou, et fait comprendre ces airs de Tyrtée, qu'on ne pouvait entendre sans courir aux armes. Dieu merci ! la patrie n'est pas en danger, et l'on n'a pas besoin de courir aux bureaux d'enrôlements volontaires; mais on courra aux bureaux de location du Cirque. » Une chose que les feuilletons du lundi ont omis de dire, c'est que le drame du Cirque s'est inspiré d'une chanson bien connue, du poëte populaire Charles Gille, mort par le suicide en avril 1856. Cette chanson, intitulée le *Bataillon de la Moselle*, et intercalée habilement par les auteurs au milieu d'une scène, n'a pas été un des moindres succès du drame. M. Darcier, qui en a fait la musique entraînante et bien adaptée aux paroles, l'interprète avec une verve remarquable.

Mais ne quittons pas le *bataillon de la Moselle sans raconter le sujet d'une caricature* pleine d'une superbe grognardise, et qui, tout jeune, nous a fait rire comme nous ne rions plus depuis longtemps. Le tableau représente de jeunes conscrits cachés dans un marais jusqu'au dessus de la ceinture. Le commandant arrive, monté sur un énorme percheron : « Soldats, s'écrie-t-il, dans une heure d'ici, il sera huit heures du soir; demain matin, au lever de l'aurore, les ennemis feront une soudaine apparition; vous quitterez alors ce poste honorable, et vous les enfilerez tous comme des lapins. Si la République est satisfaite, elle votera à chacun de vous une paire de sabots.»

BATAKS, *peuple de l'île de Sumatra*, sur lequel les missionnaires Burton et Ward nous ont donné d'intéressants renseignements. Les Bataks paraissent être une race relativement policée et intelligente; la justice est en effet assez régulièrement administrée chez eux. Ils n'ont cependant point de code uniforme; les lois écrites et les usages varient de district à district; la plupart des délits sont punis par des amendes pécuniaires, dont le produit appartient au chef du district, qui est en même temps juge. Le vol avec effraction, le vol sur un grand chemin et l'adultère sont punis de mort; les cadavres des suppliciés, ainsi que ceux des guerriers tués sur le champ de bataille, sont dévorés par le peuple. La polygamie est permise; toutefois un Batak a rarement plus d'une femme. Les mariages entre proches sont sévèrement interdits, quelque éloigné que soit le degré de parenté. Les Bataks croient à l'existence d'un Être suprême, qu'ils appellent *Debata-Hasi-Asi*, et, vraisemblablement par suite d'une réminiscence de la doctrine indoue, ils prétendent qu'après avoir créé le monde, ce dieu en a confié la direction à ses trois fils, *Bataraguara, Sori Pada* et *Mangana Bulan*, qui le gouvernent par l'intermédiaire de leurs lieutenants ou *vakil* (mot d'origine arabe, dérivé de la racine *wagal*, confier). Chaque village a son prêtre, dont les fonctions consistent à expliquer les livres sacrés, à déterminer les offrandes par le moyen desquelles on peut apaiser la colère des divinités malfaisantes, et à faire connaître les jours heureux, soit en consultant les tables astrologiques, soit par l'inspection des entrailles de quelque animal, chien, cochon ou oiseau. Ordinairement, le Batak ne s'occupe guère de ses dieux; il ne s'en inquiète que lorsqu'il veut faire la guerre, commencer quelque entreprise importante, ou bien quand il a éprouvé quelque malheur. En ce cas, il a recours à son *datu* ou prêtre, pour savoir quel démon il doit apaiser, ou bien quelle victime il doit immoler. La langue des Bataks paraît n'être qu'un dialecte de la langue malaise. *C'est surtout par rapport aux* substantifs que l'analogie est frappante, plus cependant pour la langue écrite, ou *kata-kata-i-tan*, que pour la langue parlée, ou *kata-tohop*. Les formes grammaticales de l'une et de l'autre sont également simples. Dans la langue des Bataks, on trouve beaucoup de mots empruntés au sanscrit, mais point, ou du moins fort peu de mots arabes, tandis que la langue malaise renferme, au contraire, une assez notable proportion de mots arabes introduits par l'islamisme. Les Bataks connaissent l'écriture, et leur système graphique est évidemment dérivé de l'alphabet sanscrit ou *devanagari*. La direction de l'écriture est de gauche à droite, et il n'existe pas de séparation entre les mots. Chaque consonne porte sa voyelle avec elle. Les Bataks possèdent une littérature assez riche, qui consiste principalement en ouvrages religieux, formules de prières, de cérémonies, de sacrifices, traités sur l'art de la guerre, recueils de médecine empirique et superstitieuse, etc. Les Bataks ont cultivé, non sans succès, la poésie; leurs vers sont rimés et ordinairement *divisés en quatrains, à l'instar des* *pantouns* malais. Souvent se voient des combats poétiques, où des interlocuteurs s'attaquent et se répondent tour à tour, pendant des heures entières, en récitant alternativement des vers. Ces luttes exigent une grande présence d'esprit, et surtout une mémoire sûre et imperturbable, car les réminiscences jouent un grand rôle dans les improvisations rapides faites à haute voix.

BATALHA, bourg du Portugal, prov. d'Estramadure, à 10 kil. S.-O. de Leiria, sur la Lis; 2,000 hab. Exploitation de sources salées. Beau couvent de dominicains fondé par le roi, *Jean Ier, et destiné à la sépulture des rois de* Portugal. Ce magnifique monastère fut commencé en 1388 par João Ier, vainqueur d'Aljubarrota. On ignore quel fut le principal architecte de ce chef-d'œuvre de l'art gothique, bien que l'on nomme quelquefois Mattheus Fernandès, qui n'en fut que le continuateur. Il faut descendre une douzaine de marches pour être de plain-pied avec le portail de l'église. « Rien ne manque à ce portail, dit M. de Pène, ni la pensée, ni l'exécution, ni la noblesse dans l'élégance, ni l'élévation dans la grâce. » Les proportions de la façade s'harmonisent parfaitement, et elle est ornée d'une centaine de figures en bas-relief d'un grand mérite. L'intérieur de l'église est d'une simplicité grandiose. De hautes fenêtres ogivales, décorées de beaux vitraux, répandent une lumière douteuse dans la grande nef, où, devant le maître-autel, reposent le roi don Duarte et sa femme, Léonore d'Aragon, dont les statues ont été mutilées en 1808 par les Français. La salle du chapitre forme un carré parfait, dont chaque côté a 20 m. de long. Elle se termine par une *coupole en pierres de taille*, qui semble suspendue en l'air. Aucun pilier ne la soutient; elle n'est supportée que par des courbes qui viennent se réunir, au sommet de la voûte, en une large rosace d'un admirable travail. Le cloître déploie, dans une médiocre étendue, la plus charmante élégance; ses fontaines, ses arcades en ogives, ont une grâce et une légèreté infinies. Enfin, la *chapelle imparfaite*, ainsi nommée parce qu'elle ne fut jamais achevée, a été bâtie par le roi don Manoel, dans ce style gothique enjolivé, qui semble propre au Portugal.

BATAN, île de l'Océanie, dans l'archipel des Philippines, au N.-E. de Luçon, par 20° 30′ de lat. N. et 120° de long. E. Superficie : 132 kil. carrés. Riches mines de houille.

BATANÉE ou **BASAN**, petite contrée de l'ancienne Palestine, à l'E. du Jourdain, entre la rivière Jabbok au S. et l'Hermon (Anti-Liban) au N. Elle était comprise dans la demi-tribu de Manassé, et était arrosée par le Hieromax. La contrée appelée de nos jours *El Botthin*, sans correspondre à aucune division précise, rappelle la désignation de Batanée, dont elle occupe le territoire.

BATANGAS, ville de l'Océanie, dans l'archipel des Philippines, ch.-l. de la prov. de son nom dans l'île de Luçon, sur la côte méridionale; 22,000 hab. On y remarque le palais de l'alcade, l'église paroissiale, le couvent des augustins et l'hôtel de ville. ‖ La province du même nom, bornée au S. et à l'O. par la mer de Chine, à l'E. par la prov. de Tayabas, au N.-E. par celle de Loguna, mesure 80 kil. du N. au S. et 110 kil. de l'E. à l'O.; le sol, couvert de montagnes, présente encore les traces de plusieurs volcans éteints. Elève de bétail. On y trouve une assez grande quantité de buffles, sangliers, cerfs, singes et porcs-épics.

BATANOME s. m. (ba-ta-no-me). Comm. Sorte de toile du Levant.

BATARA s. m. (ba-ta-ra). Ornith. Genre de passereaux, voisin des fourmiliers, qui habite l'Amérique et l'Afrique; il est syn. de *thamnophile : On doit réunir aux vrais* BATARAS *le vanga strié.* (P. Gervais.) *Les* BATARAS *ne font que sautiller lorsqu'ils sont par terre, et restent presque toujours perchés.* (De Ste-Croix.)

— **Encycl.** Le genre *batara* (*thamnophilus* de Vieillot) appartient à l'ordre des passereaux de Cuvier, famille des pies-grièches, ou famille des collurions de Vieillot. *Batara* est le nom donné à ces oiseaux par les habitants du Paraguay, où ils vivent. D'Orbigny trouve plus naturel de les grouper avec les fourmiliers qu'avec les pies-grièches. Ce sont des oiseaux buissonniers par excellence, comme l'exprime le nom *thamnophilus;* ils vont toujours sautillant sur les branches basses des buissons; ils ne descendent guère à terre que pour y saisir les insectes dont ils font leur nourriture, et ils remontent sur les branches pour les manger. Les mâles, au temps des amours, font entendre des gammes bruyantes, auxquelles les femelles répondent par des sons moins prononcés; mais il est fort difficile de les apercevoir, parce qu'ils se tiennent toujours cachés dans les fourrés les plus épais. Ce genre a pour caractères : un bec fort, droit, arrondi en dessus, courbé à son extrémité; mandibule inférieure concave en dessous d'abord, puis bombée jusqu'à la pointe; pieds forts, tarses et doigts allongés et terminés par des ongles larges et très-arqués; ailes courtes, à rémiges étagées; queue le plus souvent longue et large. Les mâles ont le dessus de la tête noir, et leurs couleurs sont en général variées de noir et de blanc ou de gris; les femelles sont brunes ou rousses, variées de teintes plus claires. D'Orbigny les distingue en espèces nombreuses, dont les principales sont : le grand *batara* ou *thamnophilus major;* le *batara* rayé; le vanga ou *batara* gris; le vanga ou *batara* roux; le vanga strié huppé; le fourmilier tachet; le fourmilier gorgeret; le fourmilier moucheté; le *batara* à coiffe (*thamnophilus pileatus*), etc. Toutes ces espèces forment trois groupes : ceux des *bataras* à grande queue, à courte queue et à bec grêle; ce dernier groupe se confond avec les *formicivora* de Swainson.

BÂTARD, ARDE adj. (bâ-tar, ar-de. — Ce mot, qui primitivement s'écrivait *bastard*, comme le prouve la présence de l'accent circonflexe, est formé du radical *bas*, joint au mot, également celtique, *tarz* (extraction). Roquefort, dans son glossaire, assure que l'on disait autrefois *fils de bas, frère de bas*, pour *bâtard*. Nous trouvons, en gallois, *basdarz;* en irlandais, *basdard;* en écossais, *basart;* en breton, *bastart* et *bastard*. L'italien et l'espagnol ont conservé la forme primitive dans *bastardo*). Qui est né de parents non mariés l'un à l'autre : *Un enfant* BÂTARD. *Une fille* BÂTARDE.

Il faut être *bâtard*, pour coudre sa misère
Aux misères d'autrui. . . . . . .

A. DE MUSSET.

Vos mères aux laquais se sont prostituées;
Vous êtes tous *bâtards*. . . . . .

V. HUGO.

— Dégénéré ou altéré : *Une race* BÂTARDE. *Un olivier* BÂTARD. *La reinette* BÂTARDE. *C'est une espèce de guitare* BÂTARDE, *où il faut arrondir les bras et faire saillir la hanche, invention de l'empire, pour faire poser les femmes à la grecque.* (F. Soulié.) *Un ordre secret du roi le pria de le reconnaître, sous peine de Bastille éternelle, à cause de je ne sais quel commerce de monnaie* BÂTARDE. (F. Soulié.) ‖ Sans caractères tranchés : *La Picardie est une contrée* BÂTARDE, *où le langage est sans accentuation et le paysage sans caractère.* (Ste-Beuve.) *Les régimes qu'on croise ne produisent que des gouvernements* BÂTARDS. (E. de Gir.) ‖ Tenant à la fois de deux choses contraires ou opposées : *Les* Martyrs, *d'après certains critiques, appartiennent au genre* BÂTARD *du poëme en prose. L'expérience le fit renoncer à ce rôle mixte et* BÂTARD. (Ste-Beuve.) *Le mélodrame est un genre* BÂTARD. (Chésurolle.)

— Prov. *L'hiver n'est pas bâtard; s'il ne vient tôt, il vient tard*, Tôt ou tard, il fait toujours froid en hiver.

— Techn. *Sucre bâtard*, ou substantiv. *bâtard*, Sucre dont le sirop a été fourni par des résidus de raffinage. ‖ *Pâte bâtarde*, Pâte de boulangerie entre dure et molle.

— Art milit. *Epee bâtarde*, Epée pouvant également servir à une ou à deux mains.

— Mar. Tout à fait semblable de dimensions et de formes : *Deux canots* BÂTARDS. ‖ *Pièces bâtardes*, Nom donné à deux canons montés tribord et bâbord du coursier. ‖ *Hunier, canot bâtard*, Hunier, canot de grandeur moyenne, qui peuvent remplacer, au besoin, le grand ou le petit hunier, le grand ou le petit canot. ‖ *Voile bâtarde*, Sur les galères, Grande voile qui ne s'emploie qu'avec un temps presque calme. ‖ *Marée bâtarde*, Fausse marée, petite marée, marée des quadratures, par opposition aux grandes marées des syzygies.

— Archit. *Porte bâtarde*, Porte intermédiaire entre la porte cochère et la petite porte : *Une petite* PORTE BÂTARDE *donnait entrée à cette sombre maison.* (Balz.) *Au tintement réitéré d'une sonnette, une* PORTE BÂTARDE *s'ouvrit.* (E. Sue.)

. . . . Ici, je suis de garde.
Et je ne puis t'ouvrir que la *porte bâtarde*.

REGNARD.

— Mus. *Mode bâtard*, Nom donné, dans le plain-chant, aux modes hyperéolien et hyperphrygien, qu'on avait rejetés des modes authentiques et plagaux.

— Calligr. *Ecriture bâtarde*, ou simplement *bâtarde*. V. BÂTARDE.

— Pathol. Qui ressemble à une maladie, sans en avoir tous les caractères essentiels : *Une pleurésie* BÂTARDE.

— Hortic. *Plante bâtarde*, Plante sauvage ou non greffée : *De la laitue* BÂTARDE. *Un rosier* BÂTARD. ‖ Plante qui porte le nom d'un genre auquel elle n'appartient pas.

— Econ. agric. *Vache bâtarde*, Vache dont le lait diminue à une seconde portée. ‖ *Laine bâtarde*, Laine de seconde tonte.

— Hist. nat. Croisé, produit par des sujets qui appartiennent à des espèces ou à des variétés différentes : *Un chien* BÂTARD *de dogue et de mâtin. Un oiseau de chasse* BÂTARD.

— Substantiv. Personne née de parents non mariés ensemble : *Un* BÂTARD, *une* BÂTARDE. *Les* BÂTARDS *ont droit à la succession du père ou de la mère qui les a reconnus.* (Acad.) *Louis XIV prévoyait la confusion et les conflits que cette race équivoque de* BÂTARDS *légitimés pouvait apporter dans l'ordre monarchique.* (Ste-Beuve.) *Il ne pouvait braver les préjugés du monde, à ce point de faire élever sa* BÂTARDE *avec sa fille légitime.* (X. de Montépin.) *Les biens des moines servaient d'apanage aux* BÂTARDS *des rois, aux plus honteuses faveurs de leurs maîtresses.* (Peyrat.) *En vérité, il n'y a que les* BÂTARDS, *pour avoir du bonheur.* (Alex. Dum.)

Un *bâtard* échappé des pirates du Nord
A soumis l'Angleterre. . . . . .

VOLTAIRE.

Charmant *bâtard*, cœur noble, âme sublime !
Le tendre amour me faisait sa victime,
Mon salut vient d'un enfant de l'amour.

VOLTAIRE.

— *Bâtard adultérin*, Celui qui est né de deux personnes, dont l'une au moins est mariée, mais qui ne sont pas mariées l'une à l'autre. ‖ *Bâtard simple*, Celui qui est né de deux personnes libres des liens du mariage.

— Fig. Œuvre qui n'est pas produite par la personne à qui on l'attribue : *Il y a des gens qui substituent leurs vers aux miens; je ne fais pas grand cas de mes vers, mais enfin j'aime mieux mes enfants tortus et bossus que les beaux* BÂTARDS *que l'on me donne.* (Volt.) ‖ Fausse imitation d'un autre objet :

C'est comme un temple grec tout recouvert en tuile;
Je ne sais quoi d'informe et n'ayant pas de nom,
Comme un grenier à foin *bâtard* de Parthénon.

A. DE MUSSET.

— Anc. cout. *Bâtard de Caux*, Cadet sans fortune, parce que, dans la coutume de Normandie, les cadets du pays de Caux n'entraient point en partage avec leurs aînés.

— **Antonyme.** Légitime.

Bâtard (LE), poëme satirique anglais, de Richard Savage, publié en 1728. L'auteur était fils naturel de la comtesse de Macclesfield, et, dans cette composition fameuse, il devait être mieux inspiré par la triste réalité que par l'allégorie et la fiction. Sa mère, non-seulement ne voulut jamais le reconnaître, elle le poursuivit encore d'une haine implacable, et c'est pour se venger qu'il poussa l'ironie jusqu'à lui dédier, « avec tout le respect qui lui est dû, » son poëme vengeur, dont la première page portait cette sanglante épigraphe empruntée à Ovide : *Decet hæc dare dona novercam.* Le *Bâtard* attendrit toute l'Angleterre, excepté l'orgueilleuse lady; il est écrit avec une énergie prodigieuse, et l'on sent à chaque vers que l'indignation a enflammé le génie du poëte : *Facit indignatio versum.* « Dans les moments joyeux, dit-il, quand mon imagination était petillante, ma muse en délire laissait échapper ces mots : Bénie soit la naissance du Bâtard. Dans les sentiers non frayés encore, il se montre comme une comète errante, il n'est pas le fruit de molles complaisances, lui, l'enfant de l'enthousiasme; il doit fonder à lui seul sa race généreuse, car il n'a rien de quoi il puisse se vanter : il n'est point le dixième propagateur d'une sotte figure, il n'a ni espérances ni exemples de la part de ses parents. La flamme qu'il porte dans son sein n'est pas alimentée du dehors : aussi il est fier du nom brillant de *bâtard*... il est l'enfant de la nature; il est seul : son cœur et son esprit lui appartiennent. — O ma mère, vous qui ne l'êtes pas, c'est à vous que je dois de si grands priviléges. De tous les devoirs du sang et de la famille, de tout lien naturel, moral et divin, vous avez affranchi mon âme impatiente; sans aviron, vous m'avez lancé sur l'Océan. Ah! que j'y aurais perdu, si, détesté par nature et aimé par mariage, j'eusse été une masse vivante et légale qui vous appartînt forcément : j'aurais été votre plat et cher héritier, fardeau de votre vie et but de vos soins, pauvre dans la richesse et petit dans la grandeur, esclave de l'étiquette, un zéro dans l'Etat, négligeant comme un seigneur mon mérite inconnu, et sommeillant au fauteuil où le hasard m'aurait jeté. Des avantages bien autrement glorieux deviennent le partage du Bâtard, conçu par la tendresse et par une passion sincère. Ferme comme le destin, il s'élance, il surmonte les malheurs et s'élève jusqu'à la lumière. » Mais

ce rire strident de l'ironie ne se soutient pas jusqu'au bout. Après avoir débuté presque gaiement, Savage finit sur un ton mélancolique. Faisant un triste retour sur lui-même, il rappelle sa vie malheureuse, que l'absence d'une famille a rendue dissipée et vagabonde : « Cependant, où mon espoir pourra-t-il se réaliser? La voix d'une mère n'a jamais prié pour moi et pour mon innocence au berceau. Je n'ai pas eu de père qui retînt la fougue de ma jeunesse, et qui, en réprimant mes vices, ait fait éclore mes vertus. Ma mère, ce n'est pas là votre nom : peut-être cette pensée fera couler une larme. Tout ce qui me rendit malheureux, c'est à vous que j'en fus redevable; tout ce qui m'a consolé m'est venu des étrangers. »

Telle est la réflexion simple et touchante par laquelle Savage termine son poëme, qui mérite d'être classé à part dans les compositions du genre satirique. Il faut aller jusqu'à Byron écrivant son pamphlet poétique : les *Bardes anglais et les critiques écossais*, pour retrouver la même énergie, la même amertume, la même sincérité. Et encore, la satire de Byron n'est-elle que la révolte d'un orgueil littéraire. Le poëme de Savage répond à un sentiment plus large et plus vrai; sa douleur intéresse tout le monde, elle ne trouve que trop d'échos dans les infortunes semblables dont l'humanité et la civilisation ont à rougir. L'impression est encore plus profonde et plus poignante, si le fils naturel est en outre le fils abandonné, le fils proscrit. Une telle situation, aggravée par le régime social de l'Angleterre, où le rang et la richesse dominent tout, devait inspirer des vers brûlants. Le poëme de Savage trouva des lecteurs compatissants; ce fut la punition de la mère. Elle put lire, avant sa mort, dans la *Vie de Savage* par Johnson, ce passage écrasant : « Dans cette circonstance, la mère de Savage montra pour la première fois de la honte; jamais le pouvoir de l'esprit d'un auteur ne fut plus remarquable. Cette créature infâme, qui, sans scrupule, s'était déclarée adultère, et qui essaya de faire périr son fils de faim, ensuite de le faire déporter, enfin de le faire exécuter, n'eut point le courage de supporter l'effet que produisit sa conduite. Redoutant la voix publique et nullement les remords, elle alla cacher son crime dans l'univers de Londres. » On raconte en effet qu'à Bath, où cette mère sans entrailles s'était retirée pour éviter la présence de son fils, elle entendait à chaque pas murmurer à ses oreilles les vers vengeurs du *Bâtard*.

Bâtard de Mauléon (LE), roman de M. Alex. Dumas (Paris, 1846, 9 vol. in-8°). On sait de quelle façon dénuée d'apprêt M. Alexandre Dumas traite ou maltraite l'histoire; on sait avec quelle hâblerie de langage, quelle imperturbable assurance, quelle confiance en soi, quelle naïveté fanfaronne, il va, court, s'élance à travers les moulins à vent que son propre souffle fait tourner, et les châteaux de cartes que sa fantaisie a construits. Le poing sur la hanche, l'œil allumé, la plume en arrêt, il fond sur l'histoire, la renverse, la dépouille, en cueille la fleur, et, souriant, satisfait, gonflé comme un page en bonne fortune, rayonnant comme un écolier grisé par la victoire, étonné plus qu'il ne faudrait d'avoir pu forcer des portes ouvertes, il éclate, contant et racontant à tous son triomphe et sa joie; il jase sans tarir, il invente sans mesure, et ne s'arrête qu'après vous avoir dit, bon gré mal gré, tout ce qui trottait dans sa cervelle, faisant sonner par-dessus les toits tous les grelots de sa fantaisie, vous intéressant à ce qui l'a séduit, à ce qui l'a amusé en chemin, à ce qu'il a pensé hier, à ce qu'il fera demain. A chaque page que vous tournez en sa compagnie, vous êtes tenté de crier : « C'est trop fort! à d'autres! Vous nous croyez bien crédules, en vérité! » Vous vous dites : « Passé le chapitre, je m'arrêterai, je jetterai le livre, » et pourtant vous allez toujours, résistant faiblement au charme qui vous entraîne, et quand vos yeux tombent enfin sur le dernier mot du récit, vous flottez entre le regret d'avoir perdu votre temps à écouter l'herbe pousser, et celui d'en avoir terminé déjà avec un compagnon qui s'entend si bien à faire l'école buissonnière. Qui de vous n'a bondi à quelque gasconnade venue des bords de la Garonne et dite avec cet aplomb *sui generis* qui arrête la dénégation sur les lèvres du plus sceptique? Rendu à vous-même et réfléchissant, vous vous en voulez sérieusement d'une crédulité qui faisait le triomphe du narrateur. Eh bien, la même chose arrive lorsque M. Alex. Dumas tient la plume et qu'on le lit : si bien qu'après l'avoir suivi, plusieurs heures durant, dans ses fantaisies épiques, on éprouve l'envie de s'appliquer les épithètes les plus malsonnantes, voyant combien on fut facile à mystifier, combien on a été gobe-mouches, comment on a pu se laisser prendre à tant de sornettes, à tant d'exagérations bouffonnes, à tant de prétendues ruses de guerre et complications politiques qui n'ont en somme ni queue ni tête; comment on n'a pas éclaté de rire au nez burlesque de tous ces Machiavels qui ne sont que des Gribouilles, de tous ces profonds hommes d'Etat qui vont contant à tous les coins de rue leurs secrets et leurs plans. Voilà ce qu'on se dit, et bien d'autres choses encore, et pourtant on conserve au fond de l'âme un impérieux désir de chevaucher encore derrière ces preux chevaliers qui tranchent des montagnes d'un coup d'épée, qui enlèvent des reines, qui font des rois, qui créent des royaumes, qui tiennent en leurs mains la paix ou la guerre, et pour qui les dangers ne sont que prétextes à plaisanteries. Cependant on est tenté d'admirer tant de vie dépensée, tant de verve, tant d'audace, tout en regrettant pour l'auteur et pour soi que le besoin de parler longuement ait semé à tous vents tant d'amplifications inutiles, tant de rodomontades, tant d'invraisemblances. Et puis, soyons sincère, l'esprit s'impatiente à la longue, ne sachant plus, de toutes ces belles histoires où Louis XIV, Anne d'Autriche, Richelieu et tant d'autres font parade et donnent la réplique à des personnages imaginaires, ce qu'il doit croire ou ne pas croire, où s'arrête le réel et où commence le roman; de telle sorte qu'il faudrait, pour goûter un plaisir sans mélange à ces contes, souvent naïfs, d'un grand enfant dont la langue dorée va comme un claquet de moulin sans se fatiguer, il faudrait n'avoir jamais de sa vie ouvert une histoire. Heureux donc les pauvres d'esprit, le royaume de M. Alex. Dumas est à eux. Ceux-là ont fait le succès du romancier, ils lui composent une clientèle docile, qui croit que *cela est arrivé*, et s'imagine que Monte-Cristo est un personnage tout aussi authentique que Mazarin ou Condé; ils forment le gros bataillon, la masse ahurie, bonasse et crédule de ce public qui, rappelant la femme sauvage, digère les gros cailloux de la littérature. Ce public croit au roman historique comme à l'Evangile, et M. Alex. Dumas est son prophète; ce public-là dit, comme le Duguesclin du *Bâtard de Mauléon* : « Je réfléchis le moins possible; cela me fatigue. »

Le *Bâtard de Mauléon*, qui n'est pas une des meilleures productions sorties de la plume du fécond auteur des *Mousquetaires*, a donc cela de bon, pour ce public dont nous venons de parler, qu'il fait peu réfléchir; on pourrait même ajouter qu'il ne fait point réfléchir du tout. Nous ne suivrons pas l'auteur chapitre par chapitre, volume par volume. Nous dirons seulement que l'honorable et valeureux sire Agénor de Mauléon est un vrai chevalier des vieux fabliaux et des légendes romanesques, qui mène de front la guerre et l'amour. Un coup de lance admirable qu'il échangea à Narbonne avec don Frédéric, grand maître de Saint-Jacques, alors que les Castillans venaient chercher en France Blanche de Bourbon, lui valut une de ces amitiés robustes qui croissent et se multiplient si agréablement dans les romans de M. Alex. Dumas. En cette occasion, il promit à don Frédéric de n'accorder à nul autre qu'à lui la fraternité d'armes, et, de son côté, don Frédéric fit une promesse analogue. Ce dernier invite plus tard Agénor à venir le rejoindre en Portugal, à Coïmbre, qu'il vient de conquérir sur les infidèles. Mauléon, armé en guerre, la lance au bras, la targe au cou, panache rouge au casque, roide et ferme sur les arçons, s'achemine au pas de son cheval vers le Portugal. Il est flanqué de son fidèle écuyer Musaron, homme sec, courbé, bronzé, accroupi comme un singe sur un cheval aussi maigre que lui-même; ce Musaron est pour le chevalier un de ces rares compagnons comme l'auteur des *Mousquetaires* se complaît à en barder ses héros. Perspicace comme un Peau-Rouge, colère comme un chameau, bavard comme un feuilleton de M. Alex. Dumas, il espadonnerait, sur un signe de son maître, tout l'univers, et, de son arbalète, dévasterait la chrétienté. Avec lui on peut aller au bout du monde; avec lui on doit accomplir des prodiges : le Bâtard de Mauléon, qui bientôt aura à venger l'assassinat du grand maître de Saint-Jacques et celui de Blanche de Bourbon, en accomplit beaucoup, sous la plume du romancier.

On connaît l'histoire du mariage et de la mort de Blanche de Bourbon, femme de ce roi de Castille, connu sous le nom de Pierre le Cruel. Blanche fut mariée dès l'âge de quinze ans au roi de Castille, qui, le soir même des noces, la quitta pour voler auprès de Marie Padilla, sa maîtresse. La malheureuse Blanche, tenue longtemps captive loin de la cour, mourut de mort violente, par ordre du roi, à vingt-deux ans. M. Alex. Dumas charge la mémoire de cette infortunée reine d'un amour dont la découverte amène du même coup la mort de don Frédéric et de Blanche. Puis il confie à son héros le soin de demander vengeance au roi de France, Charles V, beau-frère de la reine de Castille. Excellente occasion, d'ailleurs, pour nous faire un petit cours d'histoire et livrer bataille à Pierre le Cruel en compagnie de Duguesclin. Le sol de la France avait besoin d'être purgé des bandes vagabondes, en grande partie anglaises, qui composaient les grandes compagnies. On en avait rejeté quelques-unes à grand'peine en Allemagne et en Italie, lorsqu'un prince espagnol, Henri de Transtamare, vint demander des secours contre son frère Pierre le Cruel. Charles fut heureux de lui donner toutes les grandes compagnies du royaume à emmener en Espagne, et mit à la tête de l'expédition le brave Duguesclin. Mais vous sentez bien que, dans le roman qui nous occupe, tout l'honneur de l'entreprise va revenir au Bâtard de Mauléon. Ce n'est plus Duguesclin qui rassemblera les aventuriers, mais Mauléon. Ne chicanons pas l'auteur; aussi bien, sauf l'extrême importance que prend son héros dans la conquête d'un trône de Castille, il laisse à la vérité historique une part assez large. Il nous montre notamment les aventuriers extorquant 200,000 écus d'or au saint-père en passant à Avignon, parvenant en Espagne et donnant à Henri de Transtamare le trône de son frère; puis Henri de Transtamare est vaincu par suite de l'alliance de Pierre avec le prince de Galles, et Duguesclin tombe au pouvoir des Anglais. Mauléon vient en France chercher sa rançon, car le connétable lui a dit de parcourir sa Bretagne chérie, et, dans chaque village, sur chaque route, de crier : « Bertrand Duguesclin est prisonnier des Anglais! Filez, femmes de Bretagne, il attend de vous sa rançon! » Enfin, Pierre le Cruel est vaincu à son tour. Les deux frères s'étant rencontrés après la bataille, dit l'histoire, se jetèrent l'un sur l'autre et se roulèrent par terre en cherchant à se déchirer, jusqu'à ce que Henri de Transtamare enfonçât son poignard dans la gorge de Pierre. Cette mort forme un chapitre émouvant du livre de M. Alex. Dumas. Elle mit fin à la guerre; elle met fin au roman, qui est traversé par un amour sans cesse contrarié, celui que le Bâtard de Mauléon a conçu pour la belle Moresque Aïssa, laquelle est surveillée de si près par le farouche Mothril, ministre et conseiller du roi don Pedro, qu'il ne peut jamais l'atteindre. Au moment où les deux amants vont enfin être l'un à l'autre pour toujours, le barbare Mothril, d'un coup de poignard, abat la main gauche d'Agénor, et d'un autre coup fait sauter la tête d'Aïssa. Une foule d'épisodes et de détails romanesques viennent se rattacher à ce canevas. On s'y intéresse assez souvent, quand, ce qui est rare, M. Alex. Dumas n'abuse pas du style familier et du dialogue; quand ses personnages veulent bien s'abstenir de conversations inutiles, de plaisanteries intempestives, pour aller droit au but. Ce qu'on peut reprocher à M. Alex. Dumas, c'est de faire parler à tous ses personnages la même langue; les rois préparent des batailles, créent des connétables ou des ministres, se disputent et s'assassinent; les princes se content leurs affaires, s'entretiennent de projets politiques, avec le ton goguenard et le laisser-aller de bons bourgeois jouant aux dominos ou de rapins fumant leur pipe au café. Seulement, comme il y a toujours dans ses récits de beaux clairs de lune, des soleils éblouissants, des bourses pleines, des festins qui sentent bon, et ce parfum de jeunesse qui pare les moindres choses, on passe sur des défauts que, la page tournée, on oublie, comme on oubliera le livre lui-même une fois tombé des mains, car des livres de M. Alex. Dumas en général, et du *Bâtard de Mauléon* en particulier, on peut dire qu'autant en emporte le vent!

BÂTARD s. m. (bâ-tar — rad. *bâtard*, adj.). Mar. Bout de corde fourrée qui, passant par les bigots et pommes de racage, sert à tenir la vergue haute à son mât : *J'ai supprimé depuis longtemps les bigots et les pommes, ne me servant que des* BÂTARDS *garnis de basane.* (Willaumez.) *Le* BÂTARD *traverse ordinairement un certain nombre de pommes en bois blanc, et nommées pommes de racage.* (A. Jal.)

— Pêch. Petit ver rouge qui sert d'appât.

BÂTARDAILLE s. f. (bâ-tar-da-lle; *ll* mll. — rad. *bâtard*). Fam. Tas de bâtards, race de bâtards : *Dépêtrez-vous de cette* BÂTARDAILLE.

BÂTARDE s. f. (bâ-tar-de — rad. *bâtard*, adj.). Calligr. Ecriture à jambages pleins et à liaisons arrondies, tenant de la ronde et de la coulée, d'où son nom : BÂTARDE *penchée.* BÂTARDE *ronde. Eh! oui, d'une écriture que vous connaissez... là... d'une certaine écriture qui n'est pas légitime. — Il veut dire de la* BÂTARDE. (Le Sage.)

— Techn. Lime d'horloger, qui n'est ni fine ni grosse. ‖ Forme spéciale pour le sucre bâtard. ‖ *Bâtarde vergeoise*, Sucre bâtard, arrière-produit des raffineries : *Les sirops qui se sont écoulés pendant le raffinage sont traités de nouveau, et donnent les sucres inférieurs connus sous les noms de lumps,* BÂTARDE VERGEOISE, *et enfin la mélasse, qui est le résidu final qu'on livre aux distillateurs.* (J. Girardin.)

— Min. Nom donné, à Rive-de-Gier, à la couche de houille qui précède la grande masse, et qu'on appelle *crue* à Saint-Etienne.

— Artill. Sorte de coulevrine abandonnée aujourd'hui, et que l'on appelait aussi QUART DE CANON.

BÂTARDÉ, ÉE adj. (bâ-tar-dé — rad. *bâtard*). Néol. Mêlé de façon à constituer un tout bâtard : *Il nous salua gauchement, et nous souhaita le bonsoir avec un accent français qui, bien que légèrement* BÂTARDÉ *de suisse, rappelait suffisamment une origine parisienne.* (Baudelaire.)

BÂTARDEAU s. m. (bâ-tar-dô — dim. de *bâtard*). Fam. Petit bâtard : *Nous assistâmes à cette cérémonie, avec la singularité d'avoir eu à notre tête bâtards et* BÂTARDEAUX, *et à notre queue à tous un bâtard d'Angleterre.* (St-Sim.)

BATARDEAU s. m. (ba-tar-dô). Digue provisoire, établie pour mettre à sec un endroit où l'on veut bâtir : *Les* BATARDEAUX *servent à fonder les ponts et à y faire des réparations dans l'eau.* (V. Hugo.)

— *Batardeau simple*, Celui qui est formé d'une seule enceinte de pieux et de palplanches. ‖ *Batardeau double*, Celui qui est formé de deux enceintes dont l'intervalle est rempli de terre glaise battue et tassée.

— Digue établie pour empêcher l'écoulement des eaux, ou pour en exhausser le niveau : *Les* BATARDEAUX *élevés pour le service du moulin font qu'en plusieurs endroits la rivière a des chutes de quatre à cinq pieds de hauteur.* (Th. Gaut.)

— Fortif. Digue maçonnée pour contenir l'eau d'un fossé ou d'un avant-fossé : BATARDEAU *d'amont.* BATARDEAU *d'aval.*

— Mar. Echafaudage formé de planches, qu'on élève sur le bord d'un bâtiment avant de le coucher sur le flanc pour le radouber.

— **Encycl.** Mar. Il arrive souvent qu'on a des travaux à exécuter dans des endroits couverts par les eaux, au fond d'une rivière, par exemple, ou sur les bords, près du fond; alors, pour rendre ces travaux plus faciles, on est obligé de mettre à sec les parties sur lesquelles ils doivent être exécutés, et pour cela il faut construire des *batardeaux*. A cet effet, on enfonce dans le sol des pieux qui s'emboîtent les uns dans les autres; ou, si l'eau n'est pas très-profonde, les pieux sont enfoncés à des distances plus ou moins grandes et réunis par un revêtement en planches, ou même par des branchages en forme de claie, le long desquels on amasse de la terre; c'est ainsi que l'on construit un *batardeau* simple. Lorsque l'eau est très-profonde et présente une masse à laquelle il faut opposer une grande résistance, on est obligé de former avec des pieux une double paroi que l'on remplit de terre glaise bien battue, de chaux ou de béton, c'est ce qu'on appelle un *batardeau* double. Dès qu'on est parvenu à élever l'obstacle qui doit arrêter l'eau, on se sert de pompes ou de tout autre moyen pour mettre à sec l'espace où l'on se propose de faire des constructions, et quand celles-ci sont terminées, on démolit le *batardeau* pour que l'eau reprenne son cours. Il arrive souvent que les propriétaires riverains ont à souffrir du trouble ainsi apporté dans le cours des eaux; cependant ils n'ont pas le droit de s'opposer à la construction des *batardeaux* quand elle est faite dans l'intérêt public ou même quand elle est nécessitée par des besoins particuliers réels; mais ils peuvent exiger une indemnité proportionnée aux dommages qu'ils ont soufferts. Il y a aussi des *batardeaux* à demeure, qui ont pour but d'exhausser le niveau des eaux ou de les empêcher de pénétrer dans des lieux situés au-dessous de leur niveau ordinaire : ils sont construits de la même manière, avec cette différence qu'ils doivent être assez solides pour durer pendant de longues années.

— Art milit. Il y a des *batardeaux* d'amont, pour séparer les fossés de la rivière; des *batardeaux* d'aval, pour retenir les eaux, et des *batardeaux* intermédiaires, pour diviser le *bassin d'inondation* en plusieurs parties de niveaux différents. Tous ces ouvrages sont munis d'écluses. Le dessus des *batardeaux*, qui se nomme *cape*, est disposé en dos d'âne afin qu'on ne puisse y passer, et, pour rendre ce passage encore plus difficile, on construit sur le milieu une tourelle pleine, appelée *dame*.

BÂTARDEMENT adv. (bâ-tar-de-man — rad. *bâtard*). Par bâtardise : *Pour le duc d'Orléans, le roi eut moins de répugnance, non comme neveu, mais comme gendre* BÂTARDEMENT. (St-Sim.) ‖ Peu usité.

BÂTARDIE s. f. (bâ-tar-dî — rad. *bâtard*). Féod. Droit en vertu duquel les seigneurs hauts-justiciers, quelquefois même les seigneurs bas-justiciers et les féodaux, pouvaient hériter des biens laissés par les bâtards intestats.

BÂTARDIÈRE s. f. (bâ-tar-diè-re — rad. *bâtard*). Hortic. Plant d'arbres greffés, en pépinière. ‖ Lieu où l'on met en dépôt les arbres pris à une pépinière.

BÂTARDISE s. f. (bâ-tar-di-ze — rad. *bâtard*). Etat de bâtard : *Madame était d'une nation qui abhorrait les* BÂTARDISES *et les mésalliances.* (St-Sim.) *On mettrait l'adoption avec la* BÂTARDISE, *qui est l'injure la plus grossière!* (Napol. Ier.) *La* BÂTARDISE *et l'amour furent héréditaires dans cette noble famille.* (Balz.) *La barre est signe de* BÂTARDISE. (Balz.)

— Féod. *Droit de bâtardise*, Celui en vertu duquel le seigneur héritait de tout bâtard qui mourait sur ses terres sans avoir fait de testament. ‖ Syn. de *bâtardie*.

— **Encycl.** La plupart des coutumes des provinces françaises laissaient aux bâtards avoués et vivant noblement la faculté de se qualifier nobles. Et quelques-uns profitaient de cette tolérance pour se dire gentilshommes. Des plaintes furent adressées au conseil d'Etat, et un règlement du roi de 1600 porte : « Les bâtards, encore qu'ils soient issus de pères nobles, ne se pourront attribuer les titres et qualités de gentilshommes s'ils n'obtiennent nos lettres d'anoblissement fondées sur quelques grandes considérations de leur mérite ou de leur père, vérifiées comme il appartient. » Un arrêt du conseil d'Etat, rendu le 20 février 1605 en interprétation de cet article, ordonna que les bâtards qui obtiendraient des lettres d'anoblissement seraient tenus de justifier qu'ils étaient issus de parents nobles et avoués.

Une seconde ordonnance de Louis XIII, de janvier 1629, décida que les bâtards des gentilshommes ne seraient point tenus pour nobles, qu'ils ne pourraient prendre le nom de leur famille que du consentement des intéressés,

et qu'au cas où ils seraient anoblis, eux et leurs descendants seraient obligés de briser leurs armoiries d'une barre dite de *bâtardise*, qui les distinguât d'avec celles des nobles légitimes. Les lettres de noblesse qui leur étaient concédées devaient, d'après le règlement sur les tailles de 1634, être vérifiées en la cour des aides, les procureurs généraux entendus et les procureurs syndics indemnisés; autrement les bâtards, leurs veuves et leurs enfants étaient imposés.

De ces divers règlements il ressortait que la *bâtardise* faisait perdre au bâtard la noblesse de son père. Il n'y avait d'exception qu'à l'égard des bâtards reconnus des rois et des princes; les premiers naissaient princes, les seconds gentilshommes.

La légitimation d'un bâtard, par le mariage subséquent de son père, lui conférait la noblesse et tous les droits des enfants nobles légitimes; mais un bâtard légitimé par lettres du roi ne pouvait pas même jouir du droit de patronage accordé à sa famille; ainsi jugea le parlement de Paris en 1719, bien que certains jurisconsultes, entre autres d'Argentré, professassent une opinion contraire.

Il était d'usage, à la cour des aides de Paris, de refuser la noblesse aux bâtards des gentilshommes, malgré leur légitimation par lettres, à moins que ces lettres ne continssent en termes formels l'anoblissement, la légitimation pure et simple n'étant pas considérée comme suffisante pour confirmer la noblesse.

Toutefois, les coutumiers des diverses provinces jugeaient la question, chacun de façon différente : ainsi la coutume de Normandie était d'accord avec celle de Paris, et celle de Lorraine continuait aux enfants naturels des gentilshommes les priviléges de la noblesse.

L'empereur Napoléon Ier, par son décret du 1er mars 1808 instituant les majorats, dérogea à l'ancienne jurisprudence établie par l'édit de 1600, en autorisant la transmission de ces majorats et l'héritage des titres à la descendance directe et légitime, naturelle et adoptive, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture.

Cette jurisprudence nouvelle est confirmée par l'empereur Napoléon III, puisque le décret qui confère au général Pélissier le titre de duc de Malakoff appelle à la succession de ce titre, ainsi qu'à la dotation qui l'accompagne, l'aîné des enfants naturels, au défaut des légitimes.

BÂTARDOU s. m. (bâ-tar-dou). Nom donné, dans quelques pays du centre de la France, à la ficelle dont on se sert pour amorcer les fouets.

BATATE s. f. (ba-ta-te). Bot. Genre de plantes de la famille des convolvulacées, formé aux dépens du genre liseron, et dont l'espèce type est la batate comestible : *La* BATATE *se multiplie par les racines.* (V. de Bomare.) ‖ On dit plus souvent PATATE.

— **Encycl.** La *batate* (*batatas edulis*, de Choisy; *convolvulus batatas*, de Linné), désignée aussi sous les noms vulgaires de *patate*, *artichaut de l'Inde*, *truffe douce*, *cambare*, *cananga*, *igname*, etc., est originaire des régions intertropicales. Cultivée depuis longtemps dans nos jardins maraîchers, elle a donné naissance à d'assez nombreuses variétés, qui diffèrent par le volume, la forme et la couleur des racines. Cette plante présente des propriétés économiques dignes d'attention; appétissante et nutritive, elle fournit, par ses racines, ses feuilles et ses jeunes pousses, des aliments sains et agréables. Les premières contiennent une fécule de qualité supérieure; on peut aussi en obtenir du sucre cristallisable; mais on les emploie surtout comme aliment, après les avoir préparées de diverses manières. Sous le rapport médical et hygiénique, la *batate* convient beaucoup aux estomacs faibles, aux enfants, aux vieillards, aux malades et aux convalescents. Enfin, toutes les parties de cette plante constituent une excellente nourriture pour les animaux domestiques. La *batate* a été introduite en Europe vers la fin du XVIe siècle; mais cette culture n'a jamais été bien entendue, parce que ses procédés étaient assez compliqués, ses produits fort incertains et toujours d'un prix élevé. Dans ces dernières années, on a perfectionné cette culture en la simplifiant. La *batate* croît à peu près dans tous les sols; mais elle préfère ceux qui sont profonds et frais. Les graines mûrissent rarement sous nos climats, on la multiplie de boutures, de stolons et de coulants. Les tubercules ne se comportent pas toujours de la même manière; tantôt ils sont très-rapprochés du sol, et les uns des autres; tantôt ils sont éloignés entre eux et profondément enfoncés. La récolte a lieu ordinairement dans le courant de juillet; quelques jours avant de recueillir les tubercules, on coupe les tiges à 25 centimètres du sol, pour les donner aux bestiaux. Quelquefois on a une seconde récolte en octobre.

BATAUCAULON s. m. (ba-to-kô-lon — du gr. *batos*, buisson; *kaulos*, tige). Bot. Section du genre mimeuse.

— Moll. Grande espèce de patelle.

BATAULE s. f. (ba-to-le). Sorte de graisse ou de beurre végétal, appelé aussi *beurre de bambouc*, et que l'on retire d'un arbre qui croît au Sénégal.

BATAVA CASTRA, ville de l'ancienne Germanie, en Vindélicie (Bavière actuelle), sur l'Ister (Danube). C'est aujourd'hui la ville de Passau.

BATAVE (RÉPUBLIQUE), nom que prirent les Pays-Bas constitués en république, de 1795 à 1806. V. HOLLANDE.

BATAVES, ancien peuple germanique, qui, par suite de troubles intérieurs, vint se fixer, longtemps avant César, aux embouchures du Rhin. Le centre principal du pays où ils s'établirent était l'*insula Batavorvm* (île des Bataves), décrite par César et qui avait pour limites la Meuse, l'Océan et l'embouchure occidentale du Rhin. Outre cette île, et à une époque postérieure, tout le pays situé plus au nord, depuis l'Yssel et le lac Flevus (Sudersée) jusqu'à la mer, fut compris, dans une acception plus étendue, sous le nom de *Batavia*, lorsque Drusus eut changé l'embouchure du Rhin par sa fameuse Fossa Drusiana, canal qui devint l'embouchure principale de ce fleuve.

« Les Bataves, dit Tacite, sont Cattes d'origine, et ils quittèrent leur pays à la suite d'une guerre civile, pour s'avancer vers l'Océan. Les Romains ne les chargent pas de taille et d'impôts; ils les réservent pour le combat, comme le fer et les armes. » D'après quelques récits fabuleux ou légendaires, un certain Batos aurait été, lors de l'émigration, le chef des Bataves, auxquels il aurait donné son nom; quelques poëtes hollandais l'ont pris même pour héros de leurs fictions. Malgré ces fictions poétiques, quelques écrivains pensent que les Bataves portaient d'abord le nom de *Batti*, auquel on joignit, après leur émigration dans les marécages du Rhin, la syllabe *aw*, qui signifiait eaux et marécages. Le pays où ils vinrent s'établir était désert, et on conjecture que ses premiers habitants s'étaient joints aux Cimbres et aux Teutons lorsque ceux-ci se présentèrent vers le Midi. V. BATAVES (île des).

Au point de vue religieux, moral et politique, les Bataves devaient ressembler beaucoup aux peuples de la Germanie, dont ils tiraient leur origine. Les auteurs latins, qui seuls peuvent nous renseigner sur les peuplades germaniques, rendent unanimement témoignage à la bravoure des Bataves; leur cavalerie surtout, armée à la légère et habituée à traverser les fleuves à la nage, fut très-utile aux Romains dans leurs guerres. Les Bataves n'avaient point de rois, mais des chefs d'armée (*duces*), élevés sur le pavois par une élection unanime, et des familles plus éminentes que les autres, parce que la gloire des ancêtres passait de ceux-ci à leurs descendants. Outre les armes dont se servaient les autres peuples germaniques, ils avaient des machines de siége, des échelles pour escalader les murs, et même des tours mobiles qui servaient à la défense de leurs remparts; ils se servaient aussi de javelots et d'arcs, que ne connaissaient pas les autres tribus germaniques. Ils plaçaient des oiseaux et d'autres ornements sur leurs casques, et, pour musique militaire, se servaient d'une espèce de cor de chasse. Les Caninéfates, une des tribus bataves, étaient particulièrement puissants sur mer, et il y avait un grand nombre de Bataves parmi les matelots que les Romains entretenaient sur le Rhin.

La ville éternelle faisait encore plus de cas des Bataves que des autres Germains, à cause de leur haute stature et de leur blonde chevelure; aussi les cosmétiques destinés à teindre en blond les noirs cheveux des Romains s'appelaient-ils *crème batave*.

L'histoire de ce peuple, comme celle de tous les peuples de l'Europe septentrionale, nous est tout à fait inconnue avant la conquête romaine; mais quand Rome eut étendu sa puissance sur les Gaules et sur une partie de la Germanie, les Bataves jouèrent un rôle important dans la vie militaire de l'empire romain. Ce furent des cohortes bataves qui, rangées sous les drapeaux de César, firent les premières charges à cette grande bataille de Pharsale, qui assura la victoire de César sur Pompée. A la bataille d'Actium, ils se trouvaient aussi sur la flotte romaine, et les empereurs avaient tant d'estime pour eux qu'ils les admettaient dans les cohortes prétoriennes, chargées de veiller à la sûreté de leur personne. Enfin, quand Agricola soumit la Grande-Bretagne, les Bataves l'aidèrent puissamment dans la conquête de ce pays. Plus tard, traités en esclaves par les lieutenants romains envoyés dans leur pays, ils profitèrent des dissensions intestines des Romains pour recouvrer leur indépendance. Après la mort de Néron, un des principaux de leur nation, Civilis, se mit à leur tête; il fut l'âme de cette insurrection gallo-romaine qui, au nom de Vitellius, prit les armes contre Vespasien, et dont le but était d'établir un empire gaulois, ou indépendant de Rome, ou maître de la ville éternelle. Vespasien, délivré de Vitellius, eut besoin d'une année encore pour comprimer la révolte et forcer les Bataves à accepter une paix honorable. Ce peuple resta longtemps ensuite allié fidèle du peuple romain. Septime-Sévère traita les Bataves avec la plus grande faveur, et ils contribuèrent beaucoup à la victoire que Julien, surnommé l'Apostat, remporta près de Strasbourg. Ils rendirent, plus tard encore, de grands services à l'empereur Théodose, et passèrent enfin sous la domination des Francs. Sous les Mérovingiens, ils furent rattachés de nom au royaume d'Austrasie; sous les Carlovingiens, les anciens noms disparurent, et tous les pays eurent des ducs ou des comtes. L'île des Bataves, centre de leur résidence, fit partie, sous diverses appellations, des Pays-Bas. V. ce mot.

BATAVES (ÎLE DES), la *Batavorum insula* des Romains, appelée *Bommeler-Waard* par les Hollandais, delta de 29 kil. de long sur 9 kil. de large, formé par la branche du Rhin tombant près de Leyde dans la mer du Nord, par le Wahal et la Meuse. Cette contrée, qui forme une partie de la Hollande, et où se sont élevées tant de cités populeuses et florissantes, a été transformée par l'activité industrieuse de ses habitants. Voici comment en parle un auteur du IIIe siècle, Eumène, originaire de la ville d'Autun : « Cette terre n'est point à proprement parler une terre, elle est tellement imbibée d'eau, que non-seulement les parties manifestement marécageuses cèdent sous les pieds qui les pressent et les font plonger, mais que les endroits même qui paraissent plus fermes tremblent et chancellent sous les pas. »

BATAVE s. m. (ba-ta-ve). Ornith. Variété de pigeon à long cou.

BATAVIA s. f. (ba-ta-vi-a). Hortic. Variété de laitue.

BATAVIA, ville de l'Océanie, capitale de l'île de Java et de toutes les possessions néerlandaises des Indes orientales, sur une baie de la côte N.-O. de l'île, à l'embouchure du Jakatra, appelé aussi Tjiliwoug, avec un port fortifié; par 6° 12′ de lat. S., et 104° 33′ de long. E. 150,000 hab., parmi lesquels on compte 4,000 Européens. Le reste de la population se compose d'indigènes, de Chinois et d'Arabes. Résidence du gouverneur général; place de guerre défendue par une citadelle et quelques batteries; port militaire avec arsenal. Siége de la haute cour de justice, d'un préfet apostolique; consulats de France et des Etats-Unis; banque; théâtre; Société des arts et des sciences très-florissante. L'industrie, peu importante à Batavia, est presque entièrement exercée par les Chinois, partie la plus active de la population; en revanche, c'est la première ville de l'Océanie sous le rapport commercial. La rade, qui forme le port, est abritée par plusieurs îlots contre la mousson du N.-O. et offre un bon mouillage; cependant les navires de plus de 300 tonneaux sont obligés de jeter l'ancre à environ 2 kil. du rivage. Il sort annuellement de Batavia environ 1,500 navires, dont les deux tiers environ sont néerlandais; les principaux articles du trafic sont les épices, le riz, le café, les sucres, l'indigo, les bois de teinture, le thé et la poudre d'or. Le chiffre des exportations de cette place de commerce égale à peu près celui de ses importations, qui dépasse 60 millions de francs.

Batavia, fondée en 1621 par l'amiral hollandais Jean Koen, sur les ruines de la ville malaise de Jakatra, est bâtie sur un sol bas et marécageux, coupé de nombreux canaux. Elle se compose de deux parties : la vieille ville ou ville basse, qui était autrefois un foyer d'émanations pestilentielles, mais qui a été assainie par les soins des gouverneurs Dœndels et van Capellen; et la nouvelle ville, formée de maisons spacieuses et bien aérées, séparées les unes des autres par des cours et de beaux jardins, qui en font un séjour des plus agréables. C'est là, principalement dans le quartier appelé Weltevreden, que les riches Européens ont aujourd'hui leurs somptueuses demeures; l'ancienne Batavia a été abandonnée aux Malais et aux Chinois; le négociant européen n'y a conservé que ses bureaux, auxquels il se rend vers dix heures du matin, et qu'il se hâte de quitter vers quatre heures, pour retourner à Weltevreden, où il retrouve la fraîcheur dont il a été privé pendant la journée. Après avoir traversé ce quartier aristocratique, on arrive sur la route de Beutenzorg, où l'on admire le magnifique château du gouverneur, et où se trouve le jardin botanique, l'un des plus riches du globe. Parmi les édifices remarquables de Batavia, nous devons mentionner l'église luthérienne, le grand hôpital militaire, la Bourse et la Banque de Java. Depuis sa fondation, cette ville est toujours restée possession hollandaise, excepté de 1811 à 1816, période pendant laquelle Batavia fut entre les mains des Anglais. ‖ Ville des Etats-Unis, dans l'Etat de New-York, à l'E. de Buffalo et à l'O. d'Albany, sur le chemin de fer de Buffalo à Rochester; 4,500 hab.

BATAVIQUE adj. f. (ba-ta-vi-ke — rad. *batave*). Phys. Usité seulement dans l'expression *Larmes bataviques*, Gouttes de verre terminées par une pointe très-déliée, que l'on produit en laissant tomber du verre liquide dans un vase plein d'eau froide. Elles sont ainsi appelées, parce qu'elles furent inventées à Leyde, en Hollande.

— **Encycl.** Quand on casse l'extrémité de la pointe d'une *larme batavique*, toute la masse se réduit en poussière, en produisant une légère détonation. Ce phénomène est dû à ce que, par suite du refroidissement brusque de la pièce, les molécules intérieures se trouvent dans une sorte d'équilibre forcé, qui est simplement maintenu par la solidarité de celles de la surface, et qui est rompu aussitôt que l'on opère une solution de continuité quelconque dans l'enveloppe. Les *larmes bataviques* se nomment aussi *gouttes du prince Robert*.

BATAVODURUM, ville ancienne des Bataves, dans la Germanie deuxième, entre la Meuse et le Wahal. On ne sait pas exactement à quelle position moderne correspond cette ville. Quelques auteurs pensent qu'elle était située sur l'emplacement de la petite ville hollandaise de Wyck-Dursted.

BATAVORUM INSULA, nom latin du *Bommeler-Waard*.

BATAVORUM OPPIDUM, ville ancienne du pays des Bataves. Aujourd'hui Batenbourg, sur la Meuse.

BATAYOLE s. f. (ba-ta-io-le). Mar. Montant qui supportait autrefois les lisses ou garde-fous, les passavants, les fronteaux.

BATBIE (Anselme-Polycarpe), jurisconsulte et économiste français, né à Seissan en 1828. Reçu, au concours, auditeur au conseil d'Etat en 1849, il soutint, l'année suivante, sa thèse de docteur en droit à la faculté de Paris, fut nommé, en 1852, professeur suppléant à la faculté de droit de Dijon, et passa bientôt après, avec la même qualité, à celle de Toulouse, où il professa le droit administratif comparé, de 1854 à 1856. Appelé à Paris en 1857, il enseigna également le droit administratif, et il reçut en 1860, du ministre de l'instruction publique, la mission d'aller étudier en Allemagne, en Belgique et en Hollande l'organisation de l'enseignement du droit public. De retour de cette mission, il fit paraître une étude sur *Turgot, économiste, philosophe et administrateur* (1861, in-8°), à laquelle l'Institut a décerné le prix Léon Faucher, c'est-à-dire le prix institué par Mme Léon Faucher, pour perpétuer le souvenir de son mari. La même année, il commençait la publication, aujourd'hui menée à terme, des premiers volumes de son *Traité théorique et pratique de droit public et administratif*. Ce traité, qui est l'une des grandes œuvres de la vie déjà bien remplie du jeune professeur, est considéré, par les critiques qui ont autorité pour traiter de ces matières, comme bien supérieur à toutes les précédentes publications de ce genre. Plus heureux que ses devanciers, M. Batbie a su faire une équitable part à la théorie et à la jurisprudence, et il a évité de trop sacrifier soit à l'une, soit à l'autre. Mieux que personne, il a su réaliser l'alliance intime qui doit exister entre la doctrine et la pratique, et il a fait admirablement ressortir les trois éléments irréductibles auxquels aboutissent toutes les classifications du droit public : 1° les personnes, ou le sujet du droit; 2° les choses, ou l'objet du droit; 3° les manières d'acquérir. Afin de rendre son travail aussi complet que possible, M. Batbie y a joint des comparaisons avec les législations étrangères. En ce qui concerne l'Angleterre, il est à regretter que le savant professeur, qui, au moment où il écrivait son ouvrage, ne connaissait les institutions politiques de ce pays que de seconde main, et ne pouvait encore lire un livre de droit politique en anglais, ait accepté, sur le mécanisme des institutions représentatives, sur la pratique du droit de réunion et de la liberté de la presse dont ce pays est en possession, les affirmations et appréciations des circulaires et manifestes de M. de Persigny, comme des vérités historiques et juridiques bien établies. L'œuvre de M. Batbie aura assurément plus d'une édition, et il est probable qu'en revenant sur ce sujet, ses études et ses jugements personnels y tiendront beaucoup plus de place que les études et appréciations de l'homme d'Etat qu'il a un instant été amené à prendre pour guide et pour maître en histoire et en pratique du droit constitutionnel. Sur le terrain de l'économie politique, M. Batbie est libre-échangiste. En principe, il repousse les monopoles et se prononce pour la concurrence, n'admettant pas que la réglementation en ces matières vaille mieux que la liberté. Il est contre toute intervention administrative et gouvernementale. A ses yeux, les subventions de l'Etat, la prohibition, la protection, la pénalite et les amendes ne sont pas des remèdes à employer.

En dépit des railleries dont la maxime *laissez faire, laissez passer* a été l'objet, de la part de ceux qui en font la caricature pour s'épargner la peine de la comprendre, M. Batbie tient pour elle. Il fait observer que ces railleries portent, en définitive, sur la liberté du travail et de l'industrie. L'œuvre de M. Batbie est en voie de pénétrer dans le monde politique et officiel; ses vues y ont été assez bien goûtées pour que, lors de la création d'une chaire d'économie politique à l'Ecole de droit de Paris en 1864, M. Duruy, ministre de l'instruction publique, ait cru devoir le désigner au choix de l'empereur. M. Batbie est membre de la Société d'économie politique de Paris. Il prend part aux discussions les plus importantes de cette société, et parmi les résumés de discours que publie chaque mois sur cette société le *Journal des Economistes*, les siens sont au nombre de ceux qui renferment un enseignement sérieux et de bon aloi. En dehors de sa chaire de professeur, M. Batbie a fait encore des cours populaires d'économie politique à l'amphithéâtre de l'Ecole de médecine et à la Sorbonne. Ses *Lectures* sur Voltaire et l'*Homme aux quarante écus* ne paraissent pas avoir été aussi bien accueillies par le public mêlé qui vient aux *conférences* de la Sorbonne, que le sont les leçons du professeur par les élèves de quatrième année de l'Ecole de droit.

M. Batbie a écrit, en collaboration, ur ou-

vrage intitulé le *Crédit populaire* (1863), qui a été également couronné par l'Institut en 1864. On a encore de lui une brochure sur l'*Appel comme d'abus* (1852).

La nouvelle édition du *Dictionnaire des contemporains*, qui a paru vers la fin de 1865, consacre une quarantaine de lignes à M. Batbie, sans dire un mot de ses travaux en économie. C'est une lacune regrettable pour ceux qui cherchent des renseignements dans l'ouvrage, d'ailleurs si estimable, de M. Vapereau.

BATCHIAN, île de la Malaisie, une des plus grandes du groupe des Moluques. Elle a pour cap. Batchian, ville de 4,000 hab., et résidence d'un sultan, vassal des Hollandais. Le sol de l'île, montagneux et assez fertile, renferme quelques mines d'or, et ses côtes sont assez poissonneuses. Superficie, 975 kil. carrés.

BÂTE s. f. Techn. Grand cercle qui porte le mouvement de la montre. ‖ Rebord de la cuvette d'une montre, d'une cassolette, etc. sur lequel le dessus se ferme à frottement. ‖ Contour, côtés intérieurs d'une tabatière. ‖ Partie polie d'un corps d'épée, sur laquelle on monte la moulure. ‖ Plaque d'étain employée par les potiers comme pièce de rapport.

BATE (ILE DE), petite île de la mer d'Oman, sur la côte occidentale de l'Indoustan anglais, à l'extrémité N.-O. de la péninsule de Goudjérate, par 22° 27′ de latitude N., et 66° 59′ de longitude E. Bon port, où se fait un assez grand commerce. Bate est célèbre dans la mythologie des Indous, qui s'y rendent en pèlerinage de toutes les parties de l'Inde, ce qui est pour cette île une grande source de richesses.

BATE (George), médecin et historien anglais, né à Maidsmorton en 1608, mort en 1668. Il fut successivement premier médecin de Charles I^er^, de Cromwell et de Charles II. On l'a accusé d'avoir hâté par le poison la mort du Protecteur. On lui doit : *Pharmacopœ Bateana* (1688), ainsi qu'une *Apologie* de Charles I^er^, et une autre pièce sur le même sujet, qui a été traduite en français sous le titre d'*Abrégé des mouvements d'Angleterre* (Anvers, 1650).

BÂTÉ, ÉE (bâ-té) part. pass. du v. Bâter. Muni d'un bât : *Un âne* BÂTÉ. *Un mulet* BÂTÉ.

— Fig. Qui subit un joug moral : *Ne me dites plus rien, s'écria le Polonais ; je suis* BÂTÉ (marié). (Balz.) *Le royaliste ne saurait que faire, où aller, comment se conduire, s'il n'était* BÂTÉ *et bridé.* (Lamenn.)

> Combien voit-on de gens sottement entêtés,
> Qui, nés avec le bât, veulent mourir *bâtés!*
> LACHAMBAUDIE.

— Loc. fam. *Ane bâté*, Personne excessivement sotte ou ignorante : *Diantre soit de l'*ÂNE BÂTÉ ! (Mol.) *Ceux-ci sont tous* ÂNES BÂTÉS, *sous le rapport de la langue, pour me servir d'une de leurs expressions.* (P.-L. Cour.)

— Prov. *L'âne du commun est toujours le plus mal bâté*, Il n'est rien de moins soigné que ce qui appartient au public.

BATEAU s. m. (ba-tô — ce mot, comme tant d'autres termes de marine, est d'origine germanique ; nous le retrouvons en effet, sous différentes formes, dans l'ancien haut allem. *bot* et *bat ;* dans l'allem. *boot ;* dans l'ang.-sax. *bat* et *bæt ;* dans l'angl. *boat ;* dans le holland. *boot ;* dans le dan. *baad* et dans le suéd. *baat*. La forme islandaise *bâtr* expliquerait au besoin la présence de *l* — les liquides *l* et *r* sont convertibles — dans le vieux franç. *batel*, d'où *batelier ;* mais il est plus simple de regarder *batel* comme un diminutif du bas lat. *batus*, d'où les langues néo-latines ont fait *batel*, espag., et *battello*, ital. Le mot anglais signifiant bateau, *boat*, prononcez *bôt*, a passé directement dans notre langue avec le terme *paquebot*, bateau servant à transporter les marchandises, les paquets). Navire ou embarcation autre qu'un bâtiment de guerre : *Un* BATEAU *de plaisance. Un* BATEAU *marchand. Un* BATEAU *pêcheur.* BATEAUX *transatlantiques. Le* BATEAU *une fois délié, les vagues le poussèrent, l'éloignèrent du bord et l'emportèrent au loin dans la pleine mer.* (P.-L. Cour.) *Des* BATEAUX *chargés de bois descendaient la rivière ; d'autres la remontaient à la voile ou à la traîne.* (Chateaub.) *Ces* BATEAUX *pêcheurs sont munis de deux voiles latines, attachées en sens inverse à deux mâts différents.* (V. Hugo.) *Toutes les embarcations d'un vaisseau sont communément appelées des* BATEAUX. (A. Jal.)

— Par ext. Charge d'un bateau : *Un* BATEAU *de bois, de pierres, de charbon.*

— *Bateau plat*, Navire ou embarcation à fond plat : *On emploie des* BATEAUX PLATS *au débarquement des troupes.* ‖ *Bateau lesteur*, Celui qui, dans le port, est employé à porter du lest aux navires. ‖ *Bateau plongeur*, ou *Bateau sous-marin*, Bateau destiné à naviguer sous l'eau. ‖ *Bateau dragueur*, Celui qui porte une drague pour le curage des ports ou des cours d'eau. ‖ *Bateau maire*, Celui qui tient la tête d'un convoi. ‖ *Bateau-poste*, Bateau de rivière faisant le service des passagers, et à qui sa forme allongée donne une marche d'une rapidité exceptionnelle : *Le* BATEAU-POSTE *de Paris à Meaux est traîné sur le canal de l'Ourcq avec une vitesse de quatre mètres environ par seconde.* (Journ.) ‖ *Bateau rabot*, Bateau armé d'une machine à l'aide de laquelle on peut nettoyer une passe obstruée. ‖ *Bateau-porte*, Sorte de bateau que l'on peut couler à volonté, pour servir de porte à une écluse ou à une forme de radoub. ‖ *Bateau-bœuf*, Bateau pour le cabotage, lourd et solidement construit. ‖ *Bateau-pilote*, Embarcation qui précède et guide les navires, à l'entrée de certains ports, ou dans certains passages difficiles. ‖ *Bateau à vapeur*, Navire de guerre ou marchand, ou simple bateau, qui reçoit d'une machine à vapeur l'impulsion qui le fait marcher : *Une escadre de* BATEAUX À VAPEUR. *Les* BATEAUX À VAPEUR *ne connaissent plus de vents contraires sur l'océan.* (Chateaub.) *Le* BATEAU À VAPEUR *destiné à servir en escadre ou sur nos côtes devra toujours avoir une grande vitesse, comme premier moyen de succès.* (De Joinville.) *Le vaisseau de l'Etat n'obéit pas au gouvernail comme un simple* BATEAU À VAPEUR. (Toussenel.) ‖ *Bateau à ponton*, Bateau plat, ponté, insubmersible, divisé en cases à l'intérieur, de façon à ne point être coulé, même par une ouverture qu'on pratiquerait, servant à soutenir les lambourdes des ponts volants. ‖ *Bateau à eau*, ou *Bateau-citerne*, Bateau plat qui sert à transporter l'eau douce. ‖ *Bateau à glace*, Légère embarcation, destinée à opérer le sauvetage des personnes tombées sous la glace. ‖ *Bateau à air*, Appareil servant à travailler sous l'eau, à de petites profondeurs. ‖ *Bateau de sauvetage* ou *de salut*, Embarcation spécialement destinée à secourir les naufragés, quand la mer est très-mauvaise. ‖ *Bateau de loch*, Triangle de bois attaché à l'extrémité du loch qui sert à mesurer la marche du navire. ‖ *Bateau-phare*, Grand bateau qui porte une ou plusieurs grosses lanternes à l'extrémité de ses mâts, et que l'on mouille, pour tenir lieu de phare, dans les endroits où l'état de la mer ne permet pas d'élever des constructions : *Le tonnage des* BATEAUX-PHARES, *très-communs sur les côtes de la Grande-Bretagne, varie de soixante-dix à trois cent cinquante tonneaux.* (L. Renard.) ‖ *Bateau de fleurs*, Espèce de grande jonque, d'une construction particulière, que l'on trouve sur tous les fleuves de la Chine, amarrée aux quais des grandes villes, et où les riches Chinois se rendent pour se livrer à de mystérieuses débauches. Les bateaux de fleurs sont de simples lieux de prostitution. Ils ressemblent à des cages flottantes, décorées avec beaucoup de luxe, et dont le toit est chargé de caisses d'arbustes et de fleurs, disposées avec goût. On y trouve réuni tout ce qui peut contribuer aux plaisirs de la clientèle : chant, danse, musique instrumentale, etc. ‖ *Bateau-traîneau*, Légère embarcation, montée sur un traîneau, à patins et munie d'un mât et de voiles, qui sert à voyager sur la glace dans certains pays : *Les* BATEAUX-TRAÎNEAUX *sont surtout usités sur les lacs du Canada et sur les longs canaux de la Hollande, et il suffit d'un peu de vent pour les pousser et leur permettre de porter fort loin des passagers et des marchandises.* ‖ *Bateau-vanne*, Appareil qui sert au nettoyage du grand égout collecteur de Paris à Asnières. Il se compose d'un bateau de forme ordinaire, construit en tôle, et d'une vanne mobile ayant le gabarit de la cunette placé en avant du bateau. Tandis que le bateau marche, poussé par l'eau qui court dans l'égout, la vanne chasse devant elle les sables et les immondices accumulés dans la cunette. ‖ *Bateau de selle*, Bateau sur lequel sont établis les bancs ou selles des lavandières.

— Fig. Objet réel ou métaphorique auquel on confie quelque chose de précieux : *Croyant avoir, par cette manœuvre, délivré le* BATEAU *de ma fortune du péril de s'ensabler, je ne craignis plus rien.* (Le Sage.)

— *Arriver en trois bateaux*, Arriver avec un apparat, une solennité extraordinaires :

> Votre serviteur Gille,
> Cousin et gendre de Bertrand,
> Singe du pape en son vivant,
> Tout fraîchement, en cette ville,
> *Arrive en trois bateaux* exprès pour vous parler.
> LA FONTAINE.

Cette expression proverbiale et comique, qu'on emploie en parlant d'une personne ou d'une chose dont on veut relever l'importance affectée, est une allusion à l'usage de faire escorter par des vaisseaux de guerre un vaisseau de transport qui est richement chargé, ou qui a quelque passager illustre à son bord. Elle se trouve dans le chap. XVI du livre I^er^ de Rabelais, où il est parlé de la jument de Gargantua, *amenée de Numidie en trois quarraques et ung brigantin.* Le peuple dit aujourd'hui *arriver en quatre bateaux*, dans une acception de reproche, en parlant d'une personne qui affiche des prétentions, se donne de grands airs, fait de l'embarras dans une société où elle paraît. ‖ *Il n'en vient que deux en trois bateaux*, Se dit ironiquement des personnes que l'on vante ou qui se vantent d'une manière outrée, à qui l'on donne ou qui se donnent une importance fort exagérée.

— Argot. *Faire le bateau*, Se dit de deux joueurs qui s'entendent ensemble pour faire perdre ceux qui parient contre un de leurs affidés. ‖ On dit aussi FAIRE UNE GALIOTE OU UNE GAYE.

— Comm. *Bois, charbon de bateau*, Bois, charbon apporté sur les rivières par les bateaux : *Les* BOIS DE BATEAU *sont plus estimés que les bois flottés.*

— Archit. *Pont de bateaux*, Pont en bois porté par des bateaux amarrés.

— Géol. Courbure concave et de petites dimensions que présente parfois l'allure d'un terrain, d'une couche ou d'un filon. ‖ *Fond de bateau*, La partie inférieure de cette courbure.

— Moll. Nom donné à une grande espèce de patelle. ‖ *Bateau ponté*, Nom commun aux grandes espèces du genre crépidule.

— Econ. dom. Petit plat en forme de bateau, pour servir des hors-d'œuvre : *Je me mets aux pieds de madame d'Argental, et je la remercie du* BATEAU *qui parera la table de Tronchin.* (Volt.)

— Techn. Menuiserie qui forme une partie de la carcasse d'un carrosse. ‖ *Lit en bateau*, Lit dont les pans sont recourbés de bas en haut, de manière à rappeler la coupe d'un bateau.

— **Encycl.** Philol. Dans son remarquable ouvrage des *Origines indo-européennes*, M. Pictet consacre un article curieux aux noms génériques du *bateau*, tels qu'ils existent chez les différents peuples de race aryenne. Nous allons mettre sous les yeux des lecteurs les résultats de ce savant travail de comparaison, afin de leur donner une idée de la méthode philologique, telle qu'elle est appliquée aujourd'hui à l'interprétation féconde d'un monde disparu, mais non voué à l'oubli. On aura ainsi un résumé complet des étymologies se rattachant aux premières origines de la navigation chez les ancêtres de notre race. Nous renvoyons, en outre, les lecteurs, pour des détails plus spéciaux sur les différents noms du gréement, de la rame, du gouvernail, de la voile, etc., aux articles particuliers que nous avons consacrés à ces mots, à leur place alphabétique.

« Trois noms principaux du *bateau*, dit M. A. Pictet, ont été certainement en usage au temps de l'unité aryenne, et d'autres font présumer l'existence d'une synonymie encore plus étendue. Le premier groupe a pour chef le sanscrit *nau* ou *nu*, diminutif *nauka* (vaisseau), avec les dérivés *nâvika* (matelot, pilote), etc. La racine est *nu* (aller), alliée sans doute à la racine similaire *snu* (couler), dont *s*, comme le conjecture Weber, pourrait bien n'être pas une lettre primitive ; on peut aussi rapprocher *snâ* (être lavé). La branche iranienne nous présente le même vocable sous les formes presque identiques du persan moderne *nâw, nâwah, nâwarah*, diminutif *nâwtchah*, qui a le sens de *bateau*, puis de tout objet creux et long, auge, canal, etc. ; puis vase en général. (Comparez, pour le changement de signification, le français *vaisseau*, qui veut dire à la fois *vase* et *navire*). Le kourde dit *naw ;* l'arménien *nav, navag* et *navig* (rapprochez, pour l'identité phonétique, le français *navig*-uer) ; et l'ossète *nau*. Si nous passons à la famille helléno-italique, nous trouvons le grec *naus*, en dialecte latin, *nêus ;* d'où *nautès* et *nautilos* (matelot). En outre, le dialecte éolien nous offre une forme *nauo* pour *naFô* et *naô*, avec l'acception de couler, comme le *snu* sanscrit. En latin, nous avons *navis* (vaisseau) et *navita*, contracté en *nauta* (matelot). L'ancien irlandais dit *noe, noi, nai*, et l'irlandais moderne *naoi, naebh ;* le cymrique dit *noe ;* l'armoricain *nev, neo* (baquet, auge) ; l'ancien allemand *nawa* ou *nawi ;* le bavarois *nau* ; le scandinave *nôi ;* le polonais *nawa* représente le groupe slave.

Si nous passons maintenant à la seconde famille étymologique, nous trouvons, comme élément générateur, le sanscrit *plava* et *plavâkâ* (*bateau*, radeau), dérivé de la racine *plu*, qui signifie littéralement nager, flotter, et que le zend, par suite du changement connu de *l* en *r* et de *p* en *b*, nous montre sous la forme *fru*. A *plu* se rattache immédiatement le grec *pleô* (flotter, naviguer), et à *plava*, le grec *ploion* (*bateau*) ; d'où *ploos, plous* (navigation) ; *plôtèr* (batelier, nageur). Le groupe des idiomes germaniques se tient fort près du grec et du sanscrit, avec l'anglo-saxon *flota, fliet* (vaisseau) ; *flota* (matelot) ; l'ancien allemand *fludar* (radeau) ; *floz* (barque) ; le scandinave *floti* (flotte). On peut encore rapprocher l'anglo-saxon *flôvan* (couler) ; le scandinave *floâ* (inonder) ; l'ancien allemand *flawjan* (plonger dans l'eau). Le groupe slave a également tiré grand parti de cette racine ; ainsi, le lithuanien, de la forme augmentée *plaukti* (naviguer, nager), a fait *plauksmas* et *plausmas* (radeau), et il dit, en outre, *plauti, plowiti* (laver) ; *pluditi* (flotter). Le russe se sert de *plovu* pour dire canot ; l'illyrien de *plaw* pour vaisseau ; de *plavza* et de *plaveiza* pour *bateau*. L'ancien slave et le russe ont encore *pluti* et *plavati* pour naviguer ; l'illyrien *plivati* et le polonais *plywatch*.

Passons enfin au troisième et dernier groupe étymologique : cette fois, c'est la famille iranienne qui ouvre la marche, et nous confinons déjà à d'autres horizons étymologiques. Du zend *pěrě*, en sanscrit *pri*, qui se développe en *par*, le persan moderne a fait *parandah*, qui veut dire barque, *bateau*, et aussi oiseau. L'idée commune qui réunit ici l'oiseau au *bateau*, c'est celle de traverser un fluide, soit l'eau, soit l'air. On peut comparer à *parandah* le grec *parôn* et le persan *paro*, espèce de vaisseau léger, et le verbe grec *peraô* (traverser), qui nous ramène à la signification originelle. Les idiomes germaniques ont mis également cette racine à contribution : l'anglo-saxon *faer* et le scandinave *far* (navire) ; l'ancien allemand *ferid*, espèce de navire, et *ferjo* (matelot) ; le gothique *faran*, d'où l'allemand moderne *fahren* (aller, être transporté sur un véhicule quelconque, *bateau* ou voiture). Pour les langues slaves, nous avons le lithuanien *paramas* (bac, *bateau*) ; le russe *paromu* et le polonais *prum*. Il est assez curieux de remarquer que nous avons, par l'intermédiaire de l'allemand *prahm*, pris le vocable polonais, dont nous avons fait *prame*, espèce de *bateau* à fond plat. Quant à la signification secondaire d'oiseau, nous la retrouvons dans l'ancien slave *prati et pariti* (voler) ; d'où *pero* (plume), comme en persan *par* et *far* (plume et aile) ; *paridan* (voler). C'est ainsi, ajoute M. A. Pictet, que le latin *pluma — plu-ma* — se lie à la racine *plu*, que nous avons examinée plus haut, et qui a donné comme dérivé correspondant le sanscrit *plâvin* (l'oiseau qui nage dans l'air).

Il existe encore un nombre considérable de mots qui servent à désigner le *bateau* dans les langues indo-européennes, mais ils sont plus isolés que les trois groupes que nous venons de voir, et ils n'offrent pas entre eux des analogies aussi incontestables. Nous nous bornerons ici à donner les origines étymologiques probables de quelques mots grecs et latins servant à désigner des espèces particulières de *bateaux*. Le latin *celox* (vaisseau léger), proche parent de *celer*, rappelle singulièrement le kourde *kalek*, espèce de radeau flottant, soutenu par des outres, et rappelant lui-même le sanscrit *kâla*, *bateau* en général. Le *kantharos* grec, qui veut dire à la fois un vaisseau et un vase à boire, est évidemment identique au sanscrit *kanthala*, dont il ne diffère que par le changement, parfaitement justifié, de *l* en *r*. Le latin *ratis* fait penser au sanscrit *vari-ratha*, littéralement *char d'eau* (radeau) ; l'on dit *rath* dans le même sens. Le grec *phasèlos* (canot) peut être rapproché sans difficulté du sanscrit *bhasad* (radeau et canard), car la substitution du *ph* au *bh* et de *l* à *d* est conforme aux lois phonétiques du grec. Le grec *karabos* et le latin *carabus* sont évidemment le persan *kiraw* (canot), qui, dans différents dialectes turcs, est devenu *karap, kirep, kereb ;* on peut encore rapprocher l'irlandais *carbh* (vaisseau et char), l'ancien slave *korabi*, le russe *korabli*, le polonais et le bohême *korab*. Peut-être tous ces mots dérivent-ils de *kora* (écorce), comme *barkr*, en français *barque*, qui, en scandinave, veut dire *bateau*, et a pour correspondant *borkr* (écorce). Ce serait, dans cette hypothèse, la matière dont est faite le *bateau* qui lui aurait fait donner ces noms.

— Navig. *Bateaux ordinaires*. Ils sont *plats* ou à *quille*, suivant qu'ils sont destinés à la navigation intérieure ou à la navigation maritime. Les *bateaux* plats se composent tous d'un fond, ou *semelle*, qui est chevillée sous des solives transversales, nommées *rables* et *liures*. Les rables sont coudés : une de leurs parties pose sur la semelle, tandis que l'autre, qui se nomme *bras*, monte sur le côté ou *bord* du *bateau*, dont elle empêche l'écartement. Les liures ont la même forme, mais leur partie verticale s'arrête à une petite distance du fond, où elle est fixée à une solive verticale, appelée *clan*. De longues planches, nommées *liernes*, qui vont d'une extrémité à l'autre de l'embarcation, retiennent ensemble les clans et les bras des rables. Le *bateau* est fermé à chaque bout par un billot, qui s'appelle *bitte* ou *bitton*, et sur lequel sont clouées les extrémités des liernes. Certains *bateaux* sont couverts à l'avant par un plancher, qui porte le nom de *levée*. Un plancher semblable, mais plus grand, se trouve quelquefois à l'arrière : on l'appelle *travure*. Les *bateaux* à quille diffèrent des *bateaux* plats, non-seulement par leurs dimensions, mais encore par des détails de construction nécessités par l'usage spécial auquel ils doivent servir.

Les *bateaux* qui servent à la navigation de la Seine, et dont quelques-uns vont jusqu'à la mer dans diverses directions, et jusque dans des ports très-avancés des canaux intérieurs du continent, se distinguent par une infinité de noms, qui désignent moins des genres particuliers de construction que des appropriations ou des destinations spéciales. Ainsi, les *chênières* sont des *bateaux* plats qui apportent les *merrains* de la Lorraine. Les *sapinières* sont des barquettes légères, qui servent au transport des charbons de bois de l'Yonne. On appelle *marnais*, les *bateaux* qui chargent les vins de la basse Bourgogne ; *lavandières*, les barques qui ont une *tente* analogue à celle des *bateaux* de blanchisseuses, pour abriter les marchandises que la pluie détériorerait, comme le plâtre, la chaux, etc. Les *péniches* sont les plus grands *bateaux* qui fassent le service fluvial ; elles sont pontées et jaugent jusqu'à huit cents tonneaux de cale couverte, tandis que leur pont reçoit encore une centaine de tonnes de marchandises encombrantes et légères. Les *porteurs* sont d'introduction récente ; ce sont des *bateaux* à quille, longs et étroits, d'abord destinés à *porter* la marchandise en grande vitesse, c'est-à-dire à la remorque de *bateaux* à vapeur. Les *porteurs*, munis eux-mêmes de propulseurs (roues ou hélices), leur ont bientôt succédé, de même que beaucoup de péniches ont aujourd'hui leur moyen de propulsion par la vapeur, mais plutôt comme auxiliaire, attendu que, dans ce genre de navigation, où le *tirant d'eau* varie considérablement suivant la charge, il est difficile d'établir un propulseur

dans de bonnes conditions. L'ingénieur Lacroix fils est le premier qui ait eu l'idée d'établir, pour ce cas particulier, une hélice à position variable avec le tirant d'eau, qui résout le problème dans une certaine mesure.

— *Bateau à vapeur.* On entend par ces mots un *bateau* dont les moyens de propulsion reposent sur l'emploi de la vapeur comme moteur appliqué soit à une roue, soit à deux roues, soit à une hélice ou à deux hélices, ou à tel autre organe destiné à remplacer les rames. Le génie de la langue veut qu'on restreigne l'appellation de *bateau à vapeur* aux seuls *bateaux*, ainsi munis, qui naviguent sur les canaux ou les fleuves, et tout au plus à ceux qui côtoient le rivage de la mer. C'est donc par un abus de langage, qui ne doit pas être consacré, qu'on a étendu et qu'on étend tous les jours le nom de *bateau à vapeur* à de véritables navires qui, bien qu'ils aient de commun avec les précédents leur mode de propulsion, d'ailleurs très-différent comme force et comme disposition, n'ont rien qui justifie leur assimilation vocable avec un *bateau*. Au contraire, à part leurs moyens de propulsion par la vapeur, ils ont tous les caractères du navire fait pour la mer, et doivent être désignés par des noms appropriés, tels que *paquebot*, qui forme la transition, *navire* ou *vaisseau à vapeur*. On dit encore *pyroscaphe*, mot qui pourrait être assez général, s'il n'était un peu trop scientifique pour une chose tellement usuelle, et trop inintelligible pour les masses. L'usage du mot anglais *steamer*, qui tend de plus en plus à se franciser, a pour lui sa brièveté et son énergie, et paraît destiné à l'emporter sur celui de *vapeur*, en partie adopté dans le langage des marins. C'est que « *le vapeur* » est une expression peu heureuse; il ne rend qu'imparfaitement l'idée, tandis que *steamer*, littéralement le *faiseur de vapeur*, parle à l'imagination et lui fait voir ce navire qui lance en marchant son nuage de vapeur, et signale ainsi sa puissance, en dépit des éléments ligués contre lui.

Il nous reste maintenant à retracer l'historique du *bateau à vapeur :* nous allons le faire aussi complétement que possible.

Si l'on en croit une note publiée en 1826 par M. de Navarrete, qui en devait la communication au chanoine Gonzalez, directeur des archives de Simancas, c'est en Espagne qu'aurait eu lieu la première tentative pour appliquer la force motrice de la vapeur d'eau à la marche des navires.

D'après cette note, « Blasco de Garay, capitaine de mer, proposa, l'an 1543, à l'empereur et roi Charles-Quint, une machine pour faire aller les bâtiments et les grandes embarcations, même en temps de calme, sans voiles ni rames.

» Malgré les obstacles et les contrariétés que ce projet essuya, l'empereur ordonna que l'on en fît l'expérience dans le port de Barcelone; ce qui effectivement eut lieu le 17 du mois de juin de ladite année 1543.

» Garay ne voulut pas faire connaître entièrement sa découverte; cependant on vit, au moment de l'épreuve, qu'elle consistait dans une grande chaudière d'eau bouillante et dans des roues de mouvement attachées à l'un et à l'autre bord du bâtiment.

» On fit l'expérience sur un navire de 200 tonneaux appelé la *Trinité*, arrivé de Coïmbre pour décharger du blé à Barcelone, capitaine Pierre de Scarza.

» Par ordre de Charles-Quint, assistèrent à cette expérience don Henri de Tolède, le gouverneur don Pierre de Cardona, le trésorier Ravago, le vice-chancelier et l'intendant de la Catalogne.

» Dans les rapports que l'on fit à l'empereur et au prince, tous approuvèrent généralement cette ingénieuse invention, particulièrement à cause de la promptitude et de la facilité avec laquelle on faisait virer de bord le navire.

» Le trésorier Ravago, ennemi du projet, dit qu'il irait deux lieues en trois heures; que la machine était trop compliquée et trop coûteuse, et que l'on serait exposé au péril que la chaudière éclatât. Les autres commissaires assurèrent que le navire virait de bord avec autant de vitesse qu'une galère manœuvrée suivant la méthode ordinaire, et faisait une lieue par heure pour le moins.

» Lorsque l'essai fut fait, Garay emporta toute la machine dont il avait armé le navire; il ne déposa que les bois dans les arsenaux de Barcelone et garda tout le reste pour lui.

» Malgré les oppositions et les contradictions faites par Ravago, l'invention de Garay fut approuvée; et si l'expédition dans laquelle Charles-Quint était alors engagé n'y eût mis obstacle, il l'aurait sans doute favorisée. »

La note de M. de Navarrete fit beaucoup de bruit à l'époque où elle parut; mais elle ne tarda pas à trouver des contradicteurs. On alla même jusqu'à révoquer en doute les faits qu'elle rappelait. « En thèse générale, disait à ce propos notre illustre Arago, l'histoire de la science doit se faire exclusivement sur des pièces imprimées : des documents manuscrits ne sauraient avoir aucune valeur pour le public; car le plus souvent il est dépourvu de tout moyen de constater l'exactitude de la date qu'on leur assigne. Des extraits de manuscrits sont moins admissibles encore : l'auteur d'une analyse n'a pas quelquefois bien compris l'ouvrage dont il veut rendre compte; il substitue, même sans le vouloir, les idées de son temps, ses propres idées aux idées de l'écrivain qu'il abrége. J'accorderai toutefois qu'aucune de ces difficultés n'est applicable dans la circonstance actuelle; que le document cité par M. de Navarrete est bien de 1543, et que l'extrait de M. Gonzalez est fidèle; mais qu'en résulte-t-il? qu'on a essayé, en 1543, de faire marcher des *bateaux* avec un certain mécanisme, et rien de plus. La machine, dit-on, renfermait une chaudière : donc, c'était une machine à vapeur. Ce raisonnement n'est point concluant. Il existe en effet dans divers ouvrages des projets de machines où l'on voit du feu sous une chaudière remplie d'eau, sans que la vapeur y joue aucun rôle : telle est, par exemple, la machine d'Amontons. Enfin, lors même qu'on admettrait que la vapeur engendrait le mouvement dans la machine de Garay, il ne s'ensuivrait pas nécessairement que cette machine était nouvelle et qu'elle avait quelque ressemblance avec celle d'aujourd'hui; car Héron d'Alexandrie décrivait déjà, seize cents ans auparavant, le moyen de produire un mouvement de rotation par l'action de la vapeur. J'ajouterai même que si l'expérience de Garay a été faite et que si sa machine était à vapeur, tout doit porter à croire qu'il employait l'éolipyle d'Héron. Cet appareil, en effet, n'est pas d'une exécution très-difficile, tandis que (on peut l'assurer hardiment) la plus simple des machines à vapeur d'aujourd'hui exige dans sa construction une précision de main-d'œuvre fort supérieure à tout ce qu'on aurait pu obtenir au XVI^e siècle. Au reste, Garay n'ayant voulu montrer sa machine à personne, pas même aux commissaires que l'empereur avait nommés, toutes les tentatives qu'on pourrait faire, après trois siècles, pour rétablir en quoi elle consistait n'amèneraient évidemment aucun résultat certain.

» En résumé, le document exhumé par M. de Navarrete doit être écarté : 1° parce qu'il n'a été imprimé ni en 1543 ni plus tard; 2° parce qu'il ne prouve pas que le moteur de la barque de Barcelone était une véritable machine à vapeur; 3° parce qu'enfin, si une machine à vapeur de Garay a existé, c'était, suivant toute apparence, l'éolipyle à réaction déjà décrit dans les œuvres d'Héron d'Alexandrie. »

Deux objections ont été faites aux observations qui précèdent. « S'il est vrai, a-t-on dit, que l'histoire des sciences doive se faire, en général, sur des pièces imprimées, il n'est pas moins vrai que certains manuscrits peuvent avoir un caractère d'authenticité tel, que leur autorité historique soit égale à celle d'un livre imprimé. Sans cela, que serait l'histoire des sciences pour les siècles antérieurs à la découverte de l'imprimerie? D'un autre côté, en admettant que l'exactitude de la citation de M. de Navarrete et l'authenticité des pièces qu'elle résume fussent démontrées, chose dont il ne serait pas très-difficile de s'assurer dans l'état actuel de nos relations avec l'Espagne, il deviendrait fort probable que Blasco de Garay a bien réellement eu l'idée d'appliquer la force motrice de la vapeur à la navigation; et quel que fût le genre de l'appareil qu'il eût employé, fût-ce l'éolipyle à réaction, ce qui est vraisemblable, ce mécanicien devrait prendre un rang élevé parmi les inventeurs dont les noms figurent dans une histoire des *bateaux* à vapeur. »

La vérification demandée par l'auteur dont nous venons de rapporter les paroles a été faite, il y a quelques années, non par des étrangers, mais par les Espagnols eux-mêmes. Or, elle a prouvé, conformément à l'opinion de notre Arago, que la vapeur n'avait joué aucun rôle dans les expériences de Blasco de Garay. Ce mécanicien avait simplement cherché à faire marcher des *bateaux* au moyen de roues à palettes mises en mouvement par des hommes; c'est-à-dire s'était borné à reproduire des essais plusieurs fois entrepris par les anciens, notamment par les Romains. « J'ai inscrit, dans les archives de Simancas, dit à ce sujet un éminent critique castillan, jusqu'à quarante-trois documents relatifs à la machine de Blasco de Garay, et de leur examen il résulte que la note du chanoine Gonzalez n'est absolument qu'une *fiction punissable*. Ce ne fut pas seulement une expérience qui eut lieu à Barcelone, on en fit jusqu'à quatre sur des bâtiments de ports divers, dans cette même ville et à Malaga, et cela deux ans avant l'expérience de 1543, la seule que l'on ait citée. De cet essai et de ceux qui précédèrent, il résulte que la machine de Blasco de Garay se réduisait à un appareil de roues semblables à celles dont on use sur les *bateaux* à vapeur, et que ces roues se mouvaient seulement par la force des bras : le tout n'offrant, en définitive, qu'une économie notable de puissance motrice, comparativement à celle qu'on était obligé d'employer ordinairement en faisant usage des rames à bord de navires d'un port si considérable. Je me rappelle fort bien que, dans une de ses lettres, Blasco de Garay dit à Charles-Quint qu'il lui remet le plan de sa machine. Il est certainement à regretter que, durant la translation de nos archives générales, opérée par les Français, ce plan ait été égaré. »

Le nom de Blasco de Garay doit donc maintenant disparaître de l'histoire des *bateaux* à vapeur. Le premier nom qui doit figurer dans cette histoire est celui d'un de nos compatriotes, Denis Papin, né à Blois de 1640 à 1652, mais qui, à partir de 1675, vécut constamment à l'étranger, surtout en Allemagne et en Angleterre, où on le qualifiait de *philosophe cosmopolite*. En 1690, il publia, dans les *Acta eruditorum* de Leipzig, la description de la machine à vapeur atmosphérique qu'il venait d'inventer; et, cinq ans après, dans son *Recueil de diverses pièces*, il exposa les différents usages qu'il serait possible de faire de cette machine. « Il seroit trop long, disait-il, de rapporter ici de quelle manière cette invention se pourroit appliquer à tirer l'eau des mines, à jeter des bombes, à *ramer contre le vent*... Je ne puis pourtant m'empêcher de remarquer combien cette force seroit préférable à celle des galériens pour aller vite en mer. » Passant ensuite en revue les moteurs animés, « qui occupent un grand espace et consomment beaucoup, lors même qu'ils ne travaillent pas, » il faisait remarquer que sa machine serait moins embarrassante; « mais, ajoutait-il, comme elle ne pourroit pas faire jouer des rames ordinaires, il faudroit employer des rames tournantes. » Il avait vu des rames semblables attachées à un essieu, sur une barque du prince Robert, et que des chevaux faisaient tourner. Quant à lui, comme c'est le mouvement de va-et-vient du piston qu'il voulait transformer en mouvement de rotation, voici comment il s'y prendrait : « Il faudroit que les manches des pistons fussent dentées pour tourner de petites roues aussi dentées, affermies sur les essieux des rames. » Mais comme un piston ne ferait aucun effort dans le bas de sa course pour obtenir un mouvement continu, Papin conseillait d'employer plusieurs corps de pompe dont les pistons marcheraient en sens contraire, l'un commençant à descendre quand l'autre serait arrivé au bas de sa course. « On m'objectera peut-être, ajoutait-il, que les dents des manches des pistons étant engagées dans les dents des roues devroient, en montant et en descendant, donner à l'essieu des mouvements opposés, et qu'ainsi les pistons montants empêcheroient le mouvement de ceux qui descendroient, ou ceux qui descendroient empêcheroient le mouvement de ceux qui devroient monter. Mais cette objection est facile à résoudre; car c'est une chose fort ordinaire aux horlogers d'affermir des roues dentées sur des arbres ou essieux, en telle sorte qu'étant poussées vers un côté, elles font nécessairement tourner l'essieu avec elles; mais, vers le côté opposé, elles peuvent tourner librement sans donner aucun mouvement à l'essieu, qui peut ainsi avoir un mouvement tout opposé à celui desdites roues. »

C'est dans ce mémoire de 1635 que les principes de la navigation à vapeur se trouvent exposés pour la première fois. Toutefois, Papin ne chercha pas à faire passer ses idées dans le domaine de la pratique, parce que sa machine était si défectueuse qu'il lui eût été impossible de s'en servir. La défaveur avec laquelle les savants accueillirent l'invention le découragea tellement, qu'il renonça à continuer ses études sur la puissance motrice de la vapeur. Il les reprit cependant en 1705, époque à laquelle Leibnitz, ayant fait un voyage en Angleterre, lui envoya un dessin de la machine de Savery. Papin, alors dans les États de l'électeur de Hesse, montra le dessin à ce prince, qui l'engagea à reprendre ses anciens travaux. Le résultat de ces nouvelles recherches fut une machine, qui n'était en réalité qu'une imitation de celle du mécanicien anglais, et que Papin fit construire en grand pour la placer sur un *bateau*. Ce *bateau* fut essayé à Cassel, sur la Fulda, et avec assez de succès pour faire concevoir de brillantes espérances. « L'expérience de mon *bateau* a été faite, écrivait Papin à Leibnitz, le 15 septembre 1707, et elle a réussi de la manière que je l'espérais; la force du courant de la rivière était si peu de chose en comparaison de la force de mes rames, qu'on avait de la peine à reconnaître qu'il allât plus vite en descendant qu'en remontant. » Puis il ajoutait : « Je suis persuadé que si Dieu me fait la grâce d'arriver heureusement à Londres, et d'y faire des vaisseaux de cette construction qui aient assez de profondeur pour appliquer la machine à feu à donner le mouvement aux rames, je suis persuadé, dis-je, que nous pourrons produire des effets qui paraîtront incroyables à ceux qui ne les auront pas vus. » Quelques jours après avoir écrit cette lettre, Papin descendit la Fulda pour se rendre à Brême, d'où il devait passer en Angleterre; mais, arrivé à Münden, au confluent de la Fulda et de la Wera, les bateliers de cette ville ne voulurent pas lui laisser continuer son voyage, et, comme il réclamait contre un procédé si injuste, ils mirent son *bateau* en pièces. Ainsi se termina la première tentative qui ait été faite pour appliquer la force élastique de la vapeur à la navigation.

Vingt-neuf ans après les expériences de Cassel, c'est-à-dire en 1736, un Anglais, appelé Jonathan Hulls, obtint une patente pour « une nouvelle machine » propre, disait-il, à faire entrer les vaisseaux et navires dans les rades, ports et rivières, ou à les en faire sortir, contre vent et marée comme en temps calme. » Cet appareil n'était autre qu'un *bateau* remorqueur, à l'arrière duquel se trouvaient deux roues à palettes mues par une machine de Newcomen. Il paraît que les fonds manquèrent à l'inventeur pour le construire, en sorte qu'il resta à l'état de projet. Du reste, si les plans qui nous ont été conservés sont exacts, il offrait des dispositions tellement vicieuses, qu'il n'aurait pu fonctionner. C'est cependant à l'auteur d'une telle invention que les Anglais ont attribué et attribuent peut-être encore la création de la marine à vapeur.

Nous venons de voir que, pour faire mouvoir les roues de leurs *bateaux*, Papin et Jonathan Hulls employaient la machine atmosphérique, la seule, d'ailleurs, qui fût encore connue. Or, avec une machine semblable, il était radicalement impossible d'obtenir des résultats sérieux. Cette vérité était reconnue par tous ceux qui avaient une idée exacte des difficultés de la navigation à vapeur. Aussi, en 1753, quand l'Académie des Sciences de Paris mit au concours la recherche d'un moyen de suppléer à l'action du vent pour les grands navires, aucun des savants qui se mirent sur les rangs ne proposa la vapeur. Cet agent ne fut indiqué que par un chanoine régulier de Nancy, l'abbé Gauthier, dont le mémoire passa, pour ainsi dire, inaperçu.

L'application sérieuse de la vapeur aux usages de la navigation ne devint possible qu'à partir de 1770, quand James Watt, ayant transformé la machine de Newcomen, fut parvenu à ce résultat admirable d'augmenter l'intensité de l'action motrice, tout en diminuant énormément la dépense du combustible. Les essais commencèrent en France. Dans le printemps de 1773, il se forma à Paris une compagnie pour établir sur la Seine un système de remorquage à vapeur. Dès l'année suivante, un *bateau*, construit sous la direction du comte d'Auxiron, fut essayé vis-à-vis du Champ-de-Mars; mais il se comporta très-mal, parce que la machine n'avait pas une force suffisante. Découragée par cet insuccès, la compagnie renonça à l'entreprise, convaincue « que la navigation par la vapeur ne remplacerait pas économiquement, sur la Seine, le halage ordinaire des *bateaux*. » Peu de temps après, arriva à Paris un jeune officier franc-comtois, le marquis de Jouffroy d'Abbans, qui s'occupait, depuis plusieurs années, d'études scientifiques. Il s'empressa de se mettre en rapport avec les frères Périer, les plus habiles constructeurs de machines de l'époque, et l'idée lui vint de renouveler l'expérience qui venait d'échouer. Trois de ses amis, le comte d'Auxiron, le marquis Ducrest et le chevalier de Follenay, qui avaient les mêmes goûts que lui, partagèrent avec enthousiasme son projet, auquel s'associa également Constantin Périer, l'aîné des mécaniciens. Toutefois, si les associés étaient d'accord sur le but à poursuivre, ils étaient profondément divisés quant aux moyens d'exécution. Périer dressa un projet qui différait de celui de M. de Jouffroy, tant par la forme et la disposition du mécanisme à adapter au *bateau*, que par la considération des résistances à vaincre et de la force motrice à employer. Il avait calculé ces éléments d'après l'expérience d'un *bateau* de halage remorqué par des chevaux, tandis que M. de Jouffroy affirmait qu'il fallait considérer la résistance comme trois fois plus forte, dès qu'on prenait le point d'appui sur l'eau, au lieu de le prendre sur la terre, et que, par conséquent, il était indispensable d'avoir une force motrice au moins trois fois plus grande. Le marquis de Jouffroy avait évidemment raison, il était même encore au-dessous de la vérité; mais, malgré l'appui du comte d'Auxiron et du chevalier de Follenay, qui se rangèrent de son côté, il ne crut pas devoir lutter contre un homme aussi célèbre que Périer, et il partit pour sa province. Celui-ci persista dans sa manière de voir, mais le *bateau* qu'il essaya put à peine surmonter le courant de la Seine, ce qui le dégoûta de faire de nouvelles expériences.

Cependant, retiré dans les montagnes de la Franche-Comté, le marquis de Jouffroy continuait ses recherches sur la navigation à vapeur. En juin et juillet 1776, il fit naviguer sur le Doubs, à Baumes-les-Dames, un petit *bateau*, long d'environ 13 m. et large de 2 m. Ce *bateau* était muni d'un appareil moteur du système dit *palmipède*, et d'une machine à simple effet dont la construction, dans un pays alors dénué de toute ressource de fabrication, avait présenté les plus grandes difficultés.

L'appareil moteur consistait en deux tiges, longues de 2 m. 60, qui étaient suspendues de chaque côté, à l'avant, et dont l'extrémité libre de chacune portait un châssis armé de volets mobiles comme nos persiennes et plongeant de près de 0 m. 50 dans l'eau : ce châssis décrivait un arc de 0 m. 98 de corde et de 2 m. 60 de rayon; il était maintenu au bout de sa course, vers l'avant, par un levier muni d'un contre-poids. Le mécanisme de transmission était une simple chaîne de fer attachée au piston de la machine et qui, s'enroulant sur une poulie de renvoi, venait se fixer à la tige des châssis. Quand la vapeur soulevait le piston, les contre-poids ramenaient en avant les volets qui faisaient alors fonction de rames, et qui, dans ce mouvement, se fermaient d'eux-mêmes par suite de la résistance du liquide, afin d'opposer la moindre surface possible. La condensation de la vapeur ayant fait le vide dans le cylindre, la pression atmosphérique entraînait le piston jusqu'au bas de sa course, et, par suite de la traction de la chaîne, les châssis étaient ramenés avec force contre les flancs du *bateau*.

tandis que les volets mobiles s'ouvraient de manière à offrir toute leur surface à la résistance du fluide. L'appareil du marquis de Jouffroy fonctionnait assez bien au départ ou quand le bateau marchait avec lenteur ; mais aussitôt que la vitesse s'augmentait, la rapidité du courant empêchait les volets de s'ouvrir. Au lieu de chercher à faire disparaître ce défaut, ce qui eût été peu difficile, l'inventeur le crut irremédiable et il abandonna entièrement le système palmipède pour adopter celui des roues à palettes. En même temps, il changea les dispositions de la machine, ainsi que le mécanisme de transmission.

A la suite de ces nouvelles études, le marquis de Jouffroy se rendit à Lyon pour y faire construire un autre *bateau*. Ce *bateau* était presque aussi grand que ceux qui naviguent aujourd'hui sur la plupart de nos rivières. Il avait 41 m. de longueur, 4 m. 15 de largeur, 0 m. 975 de tirant d'eau, et portait un poids d'environ 150 mille kilo. Aux trois cinquièmes environ de sa longueur totale, vers l'avant, il était traversé par un arbre tournant sur des rouleaux de friction placés près des bords. Sur cet arbre étaient montées deux roues à aubes, de 4 m. 55 de diamètre, dont les palettes, longues de 1 m. 95, plongeaient à 0 m. 65 dans l'eau. La machine à vapeur se composait de deux cylindres accolés : les pistons avaient 0 m. 56 de diamètre et une course d'un peu plus de 1 m. 62. La communication de mouvement, semblable à celle que Papin avait indiquée en 1690, était obtenue au moyen d'une double crémaillère à rochets, qui agissait constamment sur une partie cannelée de l'arbre tournant. Le *bateau* fut expérimenté sur la Saône pendant l'été de 1783. Le 15 juillet, en présence de plusieurs milliers de personnes et sous les yeux des membres de l'académie de Lyon, il remonta, pendant un quart d'heure, le courant de cette rivière, qui était alors au-dessus des moyennes eaux. Le succès de son système de navigation se trouvant ainsi publiquement constaté, le marquis de Jouffroy s'occupa de former une compagnie pour établir un service de transport sur la Saône; mais, avant de s'engager, les capitalistes qu'il avait intéressés à l'entreprise voulurent être mis en possession d'un privilége de trente ans. Une demande dans ce sens fut adressée au ministre de Calonne, qui crut devoir consulter l'Académie des Sciences pour savoir comment il fallait l'accueillir. Or, celle-ci, dominée par l'esprit étroit qui régnait alors dans la plupart des sociétés savantes, influencée d'ailleurs par un de ses membres principaux, Constantin Périer, le rival de M. de Jouffroy, refusa d'admettre la réalité des expériences de Lyon. Elle répondit donc au ministre qu'avant de se prononcer, il y avait lieu d'exiger que l'inventeur vînt répéter ses essais à Paris, en faisant remonter sur la Seine, l'espace de quelques lieues, un *bateau* chargé de trois cent milliers. » En apprenant la réponse de l'Académie, qui fut, d'ailleurs, adoptée par le gouvernement, le marquis de Jouffroy perdit tout espoir. Il n'avait pas et il ne pouvait pas trouver les fonds nécessaires pour venir à Paris faire construire un *bateau* qui pût convaincre l'Académie. Il ne songea même pas à entrer en lutte avec elle. Pour toute vengeance, il envoya à Périer un modèle, au vingt-quatrième, du *bateau* de Lyon. L'abandon que notre compatriote fit de son projet de navigation à vapeur était d'autant plus regrettable, qu'au moment même où il s'y décidait, l'invention, par James Watt, de la machine à double effet allait fournir le moyen de triompher de tous les obstacles qu'il avait rencontrés.

Du reste, l'application de la vapeur à la navigation préoccupait tellement les esprits dans la seconde moitié du dernier siècle, que des essais avaient lieu à la fois dans plusieurs pays. Ainsi, en Franee, la solution de ce problème était cherchée, non-seulement par le marquis de Jouffroy, mais encore par Guyon de la Plombière (1776) et l'abbé Arnal, chanoine d'Alais (1781). En Angleterre, on citait les expériences de Patrick Miller (1787), de lord Stanhope (1795) et de Baldwin (1796), qui échouèrent entièrement, comme échouèrent aussi un peu plus tard celles de Symington (1801) et de notre compatriote Desblancs (1802). Aux Etats-Unis, où des recherches semblables avaient lieu, on procédait avec une intelligence et un esprit de suite qui devaient conduire au succès. Dans ce pays, l'étendue et l'importance des communications qu'ouvraient l'Ohio et le Mississipi, soit par eux-mêmes, soit par leurs affluents, et les obtacles qu'opposait à la navigation la rapidité de leur courant, avaient attiré de bonne heure l'attention du congrès. Dès 1784, cette assemblée avait promis une récompense de 30,000 acres de terre fédérale à celui qui trouverait le moyen de faire remonter économiquement les rivières aux *bateaux* chargés, sans se servir du halage. On ne pouvait évidemment répondre à l'appel du congrès qu'en employant la vapeur. John Fitch et James Rumsay, qui firent presque simultanément des essais, en 1786 et 1787, le premier sur le Delaware, et le second sur le Potomack, ne réussirent pas. Robert Livingston fut un peu plus heureux, quelque temps après, sur l'Hudson. Il obtint même, en 1798, de l'État de New-York, un privilége de vingt ans, à condition qu'il construirait, avant un an, un *bâteau* pouvant marcher à raison de 4,800 m. à l'heure. Le *bateau* fut prêt à l'époque fixée, mais il ne remplit pas les conditions du programme. Livingston allait s'occuper d'y introduire des perfectionnements, quand il fut obligé de se rendre en France pour y remplir des fonctions diplomatiques. Après son départ, trois homme d'élite, le capitaine Mac Keaver, le mécanicien Olivier Evans et un émigré français, appelé Louis de Valcourt, s'occupèrent ensemble de recherches sur la navigation à vapeur; mais les succès de Robert Fulton rendirent leurs efforts inutiles.

Robert Fulton était aussi un citoyen des Etats-Unis. Poussé par le désir de s'instruire, il se rendit en Angleterre, vers 1786, à l'âge de vingt-deux ans, pour y apprendre la peinture; mais ayant reconnu, après quelques mois de travail, que là n'était pas sa vocation, il abandonna la palette pour s'adonner à la mécanique. Ce furent, dit-on, les conseils de James Rumsay, le même dont il a été question plus haut et qui était alors établi à Londres, qui donnèrent l'essor à ses facultés inventives. Ce fut peut-être aussi dans les conversations de ce mécanicien qu'il puisa le germe de ses premières idées relatives aux *bateaux* à vapeur. Quoi qu'il en soit, n'ayant pu faire adopter en Angleterre un système de canalisation qu'il avait imaginé, il passa en France, en 1796, dans l'espoir de voir son invention mieux accueillie; mais il n'y fut pas plus heureux. Différentes propositions qu'il fit ensuite au gouvernement français, pour des *bateaux* plongeurs et des machines explosives sous-marines, ne réussirent pas mieux. Découragé par l'insuccès de tant de démarches, il était sur le point de s'en retourner en Amérique, quand Robert Livingston l'engagea à différer son départ pour étudier avec lui la question des *bateaux* à vapeur, qui importait tant à la prospérité de leur commune patrie. En vertu d'un arrangement qu'ils firent entre eux, Livingston se chargea de fournir tous les fonds nécessaires à Fulton pour faire les expériences : on était à la fin de 1801 ou au commencement de 1802.

Fulton passa d'abord en revue tous les essais qui avaient été faits avant lui, et ce ne fut qu'après avoir acquis une connaissance exacte des causes qui les avaient fait échouer qu'il se mit à l'œuvre. Toutefois, les commencements de l'entreprise furent désastreux. Un premier *bateau*, terminé au commencement de 1803, se trouvant trop faible pour porter la machine, se rompit pendant la nuit et s'abîma dans la Seine. La machine fut repêchée, et, comme elle n'avait éprouvé aucune avarie, on l'installa sur un second *bateau*, construit avec tout le soin convenable. Ce nouveau *bateau*, long de 33 m. et large de 2 m. 50, fut terminé au mois de juillet de la même année, et, le 9 août suivant, il navigua en présence d'une commission de l'Institut et d'un grand nombre de personnes, en marchant contre le courant avec une vitesse de 1 m. 60 par seconde ou de 5,760 m. par heure. « A six heures du soir, dit un témoin oculaire, Fulton, aidé seulement de trois personnes, mit en mouvement son *bateau* et deux autres attachés derrière, et, pendant une heure et demie, il procura aux curieux le spectacle étrange d'un *bateau* mû par des roues comme un chariot, ces roues, armées de volants ou rames plates, mues elles-mêmes par une pompe à feu. » A la suite de cette expérience, Fulton, désormais sûr du succès, s'adressa au ministre de la guerre et de la marine afin d'en obtenir les moyens de continuer des études sur une plus grande échelle. On lui fit partout bon accueil, mais on lui répondit qu'on n'avait point de fonds disponibles. En même temps, il demanda au premier consul que son invention fût soumise officiellement à l'examen de de l'Académie des sciences, offrant, si l'avis était favorable, d'en faire hommage à la France. Malheureusement, ses longs et infructueux essais sur les machines explosives sous-marines, essais qui avaient été presque entièrement exécutés aux frais du gouvernement, avaient laissé une impression très-fâcheuse dans l'esprit du chef de l'Etat, qui ne voyait en lui qu'un intrigant. Aussi sa requête fut-elle rejetée; et, comme Louis Costaz, alors président du tribunat, qui s'était chargé de l'appuyer, s'efforçait de faire revenir le premier Consul de ses préventions et de le persuader de la réalité et de l'importance des résultats obtenus par Fulton : « Il y a, lui répondit son illustre interlocuteur, dans toutes les capitales de l'Europe, une foule d'aventuriers et d'hommes à projets qui courent le monde, offrant à tous les souverains de prétendues découvertes qui n'existent que dans leur imagination. Ce sont autant de charlatans ou d'imposteurs, qui n'ont d'autre but que d'attraper de l'argent. Cet Américain est du nombre : ne m'en parlez plus. »

L'Académie des sciences n'entra donc pour rien dans le refus qu'éprouva Fulton. Elle ne fut point appelée à donner un avis sur les travaux de cet ingénieur : par conséquent, elle ne put, comme on le répète chaque jour, qualifier d'*idée folle*, d'*erreur grossière*, d'*absurdité*, la navigation à vapeur. Il y a plus, l'Académie comptait alors parmi ses membres des hommes tels que Carnot et Constantin Périer, qui étaient parfaitement au courant de la question, et qui, sans nul doute, n'auraient pas souffert qu'elle portât un jugement aussi ridicule. Au reste, Fulton qui, pendant toute la durée de ses essais, fut en rapport constant avec les académiciens français, déclara plus tard n'avoir eu qu'à s'en louer. Ils lui avaient dit seulement que le succès de ses travaux leur paraissait fort douteux, parce que, très-probablement, la force de la vapeur, si puissante qu'elle fût, ne parviendrait pas à vaincre, à certaines époques de l'année, la violence des courants des fleuves et des rivières. Or, l'état rudimentaire dans lequel se trouvait le nouveau système de navigation justifiait, et au delà, cette appréciation.

Nous ne dirons pas, comme on l'a tant de fois avancé, que si Napoléon Ier, prêtant une oreille favorable à la demande de Fulton, eût fait construire une flottille d'après les idées de cet ingénieur, il aurait, par cela seul, assuré le succès de la grande entreprise qu'il méditait alors contre l'Angleterre. Ce raisonnement, fait après coup, n'a rien de sérieux. En effet, l'invention de Fulton était trop imparfaite pour qu'on pût en faire des applications de quelque étendue. Ensuite, l'art de construire les machines à vapeur n'existait pas encore en France, et les événements se succédaient avec une si grande rapidité qu'il eût été impossible de l'y introduire. Enfin, et cette raison paraîtra décisive, Fulton lui-même ne croyait pas à cette époque que les *bateaux* à vapeur fussent en état de s'aventurer sur les mers : il ne songeait qu'à les employer sur les fleuves et les rivières, et, quand Costaz se chargea de présenter sa demande au premier Consul, il ne fit aucune allusion à la guerre d'Angleterre.

Dans tout ce qui précède, nous n'avons rien dit de la lettre de Napoléon au ministre de l'intérieur comte de Champagny, que les journaux ont publiée en 1849, parce que cette pièce est une mystification due peut-être au même écrivain qui a imaginé la lettre de Marion Delorme à Cinq-Mars, sur Salomon de Caus.

Fulton eut bientôt pris son parti du refus du gouvernement français. Ainsi que nous l'avons dit, il n'avait entrepris ses recherches que dans le but d'en appliquer les résultats à son pays. Il s'occupa donc des moyens d'établir sur les cours d'eau des Etats-Unis le système de transport dont il venait de démontrer la valeur. Informée par Livingston des succès des expériences de Paris, la législature de l'État de New-York accorda aux deux associés le privilége exclusif de naviguer, pendant vingt ans, à partir de 1803, sur toutes les eaux de l'Etat. Elle leur imposa seulement pour condition de construire, dans un délai de deux ans, un *bateau* à vapeur marchant à la vitesse de 6,400 m. par heure, contre le courant ordinaire de l'Hudson. A la réception de l'acte qui concédait ce privilége, Livingston écrivit en Angleterre, à James Watt et à Boulton, pour leur commander une machine à vapeur dont il envoya les plans et les dimensions sans rien dire de la destination. Fulton passa lui-même en Angleterre pour surveiller l'exécution de la commande, puis il se rendit à New-York, où il fit construire le *bateau* dans les ateliers de Charles Brown. Ce *bateau* fut appelé le *Clermont*. Il avait 50 m. de long sur 5 m. de large, et jaugeait 150 tonneaux. Il était muni de deux roues à aubes ayant chacune 5 m. de diamètre, et d'une machine de dix-huit chevaux. Il fut lancé le 11 août 1807, et, le 16 du même mois, il effectua son premier voyage : il mit trente-deux heures à l'aller et seulement trente au retour pour franchir les 240 kil. qui séparent New-York d'Albany, remplissant ainsi et au delà l'unique condition du programme. Dès ce moment, la navigation à vapeur se trouva un fait accompli. Toutefois, Fulton ne chercha pas à pousser ses études assez loin pour amener son invention à toute la perfection désirable; il laissa ce soin à ses successeurs. Avant lui, on avait trouvé les roues à aubes, la machine motrice et la transmission du mouvement; mais nul, à l'exception peut-être du marquis de Jouffroy, et c'est là surtout ce qui fait sa gloire, n'avait compris que, pour que le nouveau système de navigation pût réussir, il fallait donner une force suffisante à la machine.

L'Europe ne pouvait demeurer indifférente au progrès qui venait d'être réalisé en Amérique. Ce fut l'Angleterre qui devança les autres nations. Dès 1812, le mécanicien écossais Henry Dell fit naviguer sur la Clyde, entre Glasgow et Hedensburg-Bath, un petit *bateau* nommé la *Comète*, qui était long de 13 m. 90 et large de 3 m. 50, avec une machine de la force de 4 chevaux : c'est le premier pyroscaphe qui ait fait un service régulier chez nos voisins. Cinq ans après, la navigation à vapeur était déjà prospère sur presque tous les grands cours d'eau des trois royaumes. Elle fut introduite en France, dans le courant de 1816, mais elle ne commença à s'y développer qu'après 1825.

Dans le principe, à l'exemple de Fulton, on ne croyait pas que des *bateaux* à vapeur fussent propres à la navigation maritime. Les faits ne tardèrent pas à prouver le contraire. Au printemps de 1815, le *Rob-Roy*, du port de 90 tonneaux, pourvu d'une machine de 30 chevaux, fit sans accident la traversée de Greenock, sur la Clyde, à Belfast, et, à la fin de la même année, le *Robert-Bruce*, le *Talbot*, le *Waterloo*, etc., également construits sur la Clyde, furent envoyés sur divers points de l'Angleterre. En 1817, une ligne régulière, desservie par l'*Hibernia* et la *Britannia*, fut établie entre Holydead et Dublin, à travers le canal de Saint-Georges. Au mois de juillet 1819, le navire américain le *Savannah*, de 350 tonneaux, franchit l'Atlantique et se rendit de New-York à Saint-Pétersbourg, en touchant à Liverpool et à Copenhague ; mais ce trajet, qui eut lieu en partie à la voile, en partie à la vapeur, fut considéré comme une témérité. Ce ne fut que sept ans après que les marins anglais jugèrent la construction des *bateaux* à vapeur assez avancée pour qu'il fût possible de faire de grandes traversées avec une sécurité suffisante. Le 16 août 1825, l'*Entreprise*, de 500 tonneaux, mue par deux machines de 60 chevaux chacune, partit de Falmouth et arriva, le 4 novembre suivant, à Calcutta, après un voyage de cent-treize jours, dont huit passés au Cap pour renouveler les provisions de charbon. Presque à la même époque, un bâtiment-hollandais se rendit avec le même bonheur d'Amsterdam à Curaçao. Le succès de ces deux traversées imprima un élan immense à la navigation à vapeur, et les ingénieurs de tous les pays, surtout ceux de l'Angleterre et des Etats-Unis, rivalisèrent d'efforts pour la doter de tous les perfectionnements dont elle pouvait être susceptible. En 1836, la construction des *bateaux* avait atteint un si haut degré de perfection que l'on regardait « comme possible la navigation la plus prolongée, dans toutes les mers, par tous les temps et dans toutes les saisons. » Enfin, en 1838, les navires anglais le *Sirius* et le *Great-Western* inaugurèrent le premier service régulier qui ait existé entre l'ancien monde et le nouveau. A l'aller, ils franchirent tous les deux l'Atlantique en dix-sept jours : au retour, le Sirius tint la mer pendant dix-huit jours, et le *Great-Western* pendant quinze seulement.

Les *bateaux* à vapeur ne servirent d'abord qu'au transport des voyageurs et des marchandises; mais, en présence des résultats obtenus, les gouvernements comprirent qu'ils pourraient aussi être utilement employés pour le service de guerre. Toutefois, l'impossibilité où l'on était de soustraire les roues à aubes au choc des projectiles ennemis les fit considérer, pendant longtemps, comme de simples moyens de communication rapide, malgré les vents et les calmes. Les choses ne changèrent qu'en 1841, lorsque le fermier anglais William Pettis Smith et le mécanicien Ericson furent parvenus à remplacer les roues à aubes par un propulseur à *hélice*. Avant ce moment, une centaine au moins d'inventeurs, surtout en France, en Angleterre et aux Etats-Unis, avaient bien essayé de faire marcher les navires à l'aide d'hélices diversement disposées, mais aucun n'avait pu trouver une solution réellement pratique de la question, soit faute de cette persistance qui assure seule le succès, soit parce que leur époque ne s'était pas trouvée prête à recevoir une si grande innovation. C'est de l'adoption du nouveau propulseur que date, comme nous le verrons ailleurs, la véritable marine de guerre à vapeur (V. HÉLICE, MARINE, etc.).

—*Bateaux à air*. Les *bateaux à air* sont employés à la place des cloches à plongeur ordinaires, toutes les fois qu'il est nécessaire de descendre sous l'eau un atelier un peu nombreux. La première idée de ces appareils a été émise théoriquement par l'ingénieur Colomb, en 1778 ; mais elle n'a été réalisée pratiquement qu'à notre époque. Le plus ancien que l'on ait construit en France est probablement celui dont on s'est servi en 1845, pour enlever des rochers qui obstruaient la passe d'entrée du port du Croisic. Il se composait d'une grande caisse en tôle, qui était longue de 3 m. 60, large de 3 m., et haute d'environ 3 m. 50. Il était divisé en trois compartiments, un au centre et les deux autres aux extrémités. Celui du centre était ouvert par le bas et fermé par le haut : on l'appelait *chambre de travail*, parce qu'il avait pour objet de recevoir les ouvriers. Des ouvertures, pratiquées dans le plafond et fermées par des verres de hublot, y laissaient pénétrer suffisamment de lumière. Les compartiments extrêmes étaient clos de toutes parts : ils étaient destinés à recevoir le lest nécessaire pour déterminer l'immersion. On employait le *bateau* au commencement du jusant, quand les rochers à extraire n'étaient recouverts que d'une hauteur d'eau de 2 m. 25. On le conduisait alors au lieu où l'on voulait opérer; puis, après l'avoir amarré, on le faisait échouer en remplissant d'eau, au moyen de soupapes, le compartiment de l'avant et celui de l'arrière. L'échouage terminé, les ouvriers descendaient dans la chambre de travail par une espèce de trou d'homme pratiqué dans le plafond, et que l'on fermait ensuite avec soin; mais ils se tenaient d'abord sur un grillage en fer placé assez haut pour que l'eau ne pût les atteindre. Aussitôt que le trou d'homme était fermé, des pompes foulantes, mues par une machine à vapeur, introduisaient dans la chambre de l'air comprimé qui en expulsait peu à peu toute l'eau. Ce résultat obtenu, les ouvriers sautaient sur le rocher, battaient des mines, divisaient les blocs, et cela comme s'ils avaient été en plein air. Pendant le travail, les pompes ne cessaient de fonctionner pour le renouvellement de l'air. Le *bateau* contenait neuf hommes travaillant à pic, et seize occupés à forer des mines. Depuis cette époque, les appareils de ce genre ont été très-souvent employés, et toujours avec le plus grand succès, principalement sur la Seine, le Rhin et le Nil. Seulement, on en a modifié la forme, les dimensions et les dispositions inté-

rieures, suivant les circonstances. Celui qui a servi pour l'exécution des grands travaux du barrage du Nil était assez grand pour renfermer un atelier de quarante ouvriers : il avait été construit par l'ingénieur Cavé, à Paris.

— *Bateaux à glace.* Les *bateaux à glace* se font tantôt en bois, tantôt en osier recouvert de cuir ou d'une toile imperméable. On les fait avancer soit au moyen d'une gaffe, soit à l'aide de petites roues fixées sur les côtés. Dans tous les cas, on pratique vers le milieu de leur fond une espèce de trappe s'ouvrant de bas en haut. Pour se servir d'un de ces appareils, on le conduit au-dessus du trou par lequel le noyé a disparu; puis, ouvrant la trappe, on y passe une échelle qui sert au sauveteur à descendre sous la glace pour y exécuter son exploration. Parmi les *bateaux à glace* les mieux disposés, on cite celui de Th. Ritzle, de Hambourg, et de notre compatriote Godde de Liancourt.

— *Bateaux de sauvetage.* L'idée d'un *bateau* qui pourrait être employé, même quand la mer est soulevée par les plus violentes tempêtes, pour aller porter des secours aux naufragés, ou qui pourrait servir aux naufragés eux-mêmes pour sauver leur vie, a dû naturellement se présenter à l'esprit des navigateurs, dès les temps les plus reculés; mais si elle a donné lieu, chez les anciens, à quelques essais plus ou moins ingénieux, nous devons croire que ces essais échouèrent toujours contre les difficultés pratiques qu'il fallait vaincre, puisque l'histoire n'en a pas conservé le souvenir. C'est en 1610 seulement qu'on fit une expérience publique, dont la mémoire a été conservée ; cette expérience eut lieu à Paris même, dans le grand bassin des Tuileries, en présence de la reine mère et de toute la cour. Un constructeur de *bateaux* avait inventé une nacelle, qu'il disait insubmersible ; on la renversa dans l'eau, de manière que sa quille fût en haut, et elle reprit son aplomb d'elle-même ; on la cribla de trous de balles, et elle s'emplit d'eau, mais ne sombra point : « L'on ne sait que s'imaginer, écrivait Malherbe à Peiresc ; la commune opinion est que cela se fait par magie. » Il y avait sans doute quelque chose de fort ingénieux dans la construction de cette nacelle ; mais il faut croire que ce qui avait réussi en petit ne put être appliqué en grand, puisque l'invention resta stérile.

Près de deux siècles plus tard, au mois de septembre 1789, le navire anglais l'*Aventure*, de Newcastle, ayant péri corps et biens à l'embouchure de la Tyne, sans qu'il fût possible de lui porter secours, les notables de South-Shields fondèrent un prix destiné à celui qui construirait un *bateau* disposé de manière à pouvoir tenir la mer pendant le gros temps, surtout au milieu des brisants. Le prix fut remporté par Greathead, dont le *bateau*, terminé en 1790, dépassa l'espoir des souscripteurs. Toutefois, il avait un défaut : c'est qu'il ne pouvait être mis à bord d'un bâtiment, et qu'il devait toujours être envoyé de la côte. George Palmer combla cette lacune en 1828, par l'invention d'un autre *bateau* qui pouvait être embarqué sur un navire et servir, en cas de naufrage, à sauver l'équipage avec les ressources du bord. Ces deux *bateaux* furent imités dans presque tous les pays maritimes. Des centaines de personnes leur durent la vie ; mais il fut impossible de s'en servir dans plusieurs circonstances, et il fut démontré à tous les yeux que le problème n'était pas encore complétement résolu. En 1849, lors du naufrage de la *Betsey*, à l'entrée de la Tyne, où vingt pilotes périrent, sur vingt-quatre qui montaient une embarcation de Greathead, l'institution royale et nationale de sauvetage établie à Londres ouvrit un concours pour la construction d'un nouveau *bateau*. Deux cent quatre-vingts plans ou modèles furent envoyés à la commission, qui, après un minutieux examen, adopta celui de Beeching. C'est le *bateau* de cet inventeur, perfectionné dans ces dernières années par Peake, qui est encore employé en Angleterre. Il est long de 9 à 10 m., large de 2 m. 40, et ne cale que 0 m. 60. Enfin, il est absolument insubmersible ; mais il ne peut être monté que par des hommes dressés à sa manœuvre. L'Institution royale en entretient un grand nombre, qui sont disséminés sur les points où les naufrages sont le plus fréquents. En temps ordinaire, on les conserve dans les ports ou sous des hangars, d'où on les transporte, au moment où ils doivent servir, au moyen de chariots d'une forme particulière. Des *bateaux de sauvetage* existent également dans les autres pays maritimes ; comme nous l'avons déjà dit, ils sont tous des imitations plus ou moins modifiées de ceux des Anglais. M. Berdan, des Etats-Unis, a construit un *bateau* compressible, en bois, recouvert de toile et cuirassé de gutta-percha. Les plats-bords, rattachés à la quille par des charnières, peuvent se rabattre, et le volume du *bateau* se trouve réduit des quatre cinquièmes environ. Il ne faut que quelques minutes pour le monter et le lancer à l'eau ; il flotte, même losqu'il est rempli d'eau, monté par quinze hommes et chargé de poids fort lourds. Parmi les *bateaux de sauvetage* inventés récemment en France, un des plus remarquables est celui de M. Moué, du Havre, qui fut essayé en 1854, dans le bassin du Commerce. Il se distingue par l'extrême simplicité de sa construction, et, comme l'expérience l'a constaté, il possède au plus haut degré la faculté de se redresser quand il est chaviré. Il peut aussi, même lorsqu'il est plein d'eau et chargé d'un poids de 300 kilo., porter un nombre d'hommes suffisant pour secourir efficacement les naufragés.

— *Bateau plongeur* ou *bateau sous-marin.* La première idée de la navigation sous-marine paraît remonter au XVI[e] siècle ; mais le plus ancien *bateau* au moyen duquel on ait cherché à la réaliser est probablement celui que, vers 1620, le physicien hollandais Cornélius van Drebbel essaya sur la Tamise, à Londres, et dans lequel Jacques I[er], roi d'Angleterre, ne craignit pas de s'embarquer. Suivant le voyageur Monconys, qui tenait ses renseignements du gendre de l'inventeur, ce bateau était pourvu de douze rames à garnitures imperméables, et offrait une capacité assez grande pour contenir plusieurs personnes, indépendamment des hommes d'équipage. Il se maintenait parfaitement entre deux eaux, mais il ne pouvait descendre à plus de douze ou quinze pieds anglais, parce que, à une profondeur plus considérable, la pression de l'eau en eût endommagé les parois. Le même écrivain rapporte que l'appareil pouvait rester longtemps immergé, parce que le gendre de Drebbel avait inventé une liqueur, dont il suffisait de répandre quelques gouttes pour rendre immédiatement à l'air, vicié par la respiration, toutes ses propriétés premières. Les expériences de Londres engagèrent une foule de savants à s'occuper des *bateaux sous-marins*, mais ils ne le firent qu'en théorie. Quelques-uns, cependant, publièrent des descriptions dont certains détails furent plus tard mis à profit. C'est à Denis Papin et à un autre Français dont le nom n'a pas été conservé, que l'on doit peut-être l'idée première de se servir de ces engins dans la guerre maritime, pour attaquer les navires ennemis. Plusieurs *bateaux plongeurs* furent construits à la fin du XVIII[e] siècle. Le 1[er] août 1772, le *Journal encyclopédique* annonça que, le 28 mai précédent, Dionis, membre de l'académie de Bordeaux, avait expérimenté, dans le golfe de Gascogne, un *bateau* de son invention qui, monté par dix personnes et armé de huit rames, avait fait cinq lieues en quatre heures et demie : l'air y était maintenu dans un état convenable à l'aide d'une « eau artificielle », et les gaz méphitiques étaient conduits au dehors par un tuyau étroit. Quatre ans après, l'Américain Bushnell ou Brushuell construisit un *bateau* assez grand pour qu'un homme pût y respirer pendant une heure, et dont le pont portait une caisse de poudre, disposée de manière à pouvoir être aisément fixée contre la carène d'un navire ennemi. Il l'offrit au gouvernement de son pays, pour détruire les flottes anglaises qui bloquaient alors les ports de l'Union ; mais on rejeta son offre, parce qu'on reconnut que la machine était trop difficile à gouverner : on ne crut pas d'aillleurs que le droit public des nations permît l'emploi d'un tel agent de destruction. Cette dernière raison n'empêcha pas Robert Fulton, autre citoyen des Etats-Unis, de faire, en 1800, une proposition semblable au gouvernement français. Il avait donné le nom de *nautile* au *bateau sous-marin* qui fut essayé sur la Seine devant l'esplanade des Invalides. Il s'enferma lui-même dans sa machine, avec un matelot et une bougie allumée, plongea assez avant pour disparaître à tous les regards, et remonta sur l'eau à une distance assez éloignée, plongea encore, et vint reparaître au point d'où il était parti d'abord. Cette expérience fut renouvelée au Havre peu de temps après. En 1802, l'ingénieur anglais Hodgman fit à Folkestone des expériences du même genre dans la mer, et son *bateau* put parcourir, sous l'eau, environ un quart de mille. En janvier 1810, MM. Coëssin construisirent un nouveau *bateau plongeur*, qui fut essayé au Havre, en présence d'une réunion nombreuse d'ingénieurs et d'officiers de marine. Ce *bateau* avait la forme d'un ellipsoïde allongé ; l'intérieur était divisé en trois parties par des doubles fonds. Les hommes se plaçaient dans la partie du milieu, et les deux autres parties pouvaient être remplies d'eau ou d'air, à l'aide de pompes. Il était mis en mouvement par des rames, et les ouvertures par lesquelles passaient ces rames étaient masquées par des poches de cuir ; quatre rames suffisaient pour avancer d'une demi-lieue par heure. Le compartiment destiné aux navigateurs recevait un peu de lumière par de fortes lentilles logées dans la partie supérieure du *bateau*. L'air nécessaire à la respiration arrivait par des tuyaux flexibles, soutenus par des flotteurs qui restaient toujours à la surface de l'eau ; la circulation de l'air s'obtenait au moyen d'un ventilateur. Mais comme le ventilateur devenait impuissant lorsqu'on descendait à plus de 7 mètres, MM. Coëssin pensèrent qu'il valait mieux remonter de temps en temps à la surface pour y faire provision d'air, ou se munir d'oxygène comprimé, renfermé dans des récipients.

En 1846, on fit encore, sur la Seine, l'essai d'un *bateau sous-marin* inventé par le docteur Payerne. Le journal l'*Illustration* en donna une description détaillée, dont nous allons citer les parties principales :

« Ce *bateau* est construit en tôle de 7 millimètres d'épaisseur ; sa configuration est une ellipse assez rapprochée de la forme d'un œuf qui aurait 9 mètres de l'arrière à l'avant, et 2 m. 80 dans sa plus grande section transversale. Dans sa construction, on a ménagé 30 orifices percés dans la tôle ; 26 d'entre eux, qui portent 14 centimètres de diamètre, sont fermés par des lentilles de verre ... ; des quatre autres, qui ont 40 centimètres de diamètre, l'un, placé à la partie supérieure, sert d'entrée et de sortie à l'équipage, et trois s'ouvrent à travers la cale pour servir de voie de communication avec le sol au fond des eaux. Un propulseur hélicoïde, placé à l'arrière, ainsi qu'un gouvernail, sert à mettre le *bateau* en mouvement. Deux aubes, en forme de nageoires, permettent de monter ou de descendre à volonté. Si l'on entre maintenant dans le *bateau* par le trou d'homme pratiqué à la partie supérieure, on descend dans une chambre qui occupe à peu près les deux cinquièmes du volume total ; les trois autres cinquièmes forment un vaste récipient, auquel sont adaptées deux pompes, dont chacune est munie de quatre robinets, deux pour l'aspiration ou le refoulement de l'air, deux pour l'aspiration ou le refoulement de l'eau. Quand les hommes veulent descendre sous l'eau, ils font jouer l'une des deux pompes pour faire entrer dans le récipient intérieur une quantité d'eau proportionnée à la profondeur où ils veulent atteindre. Bientôt la clarté transmise par les hublots ou lentilles de verre, s'obscurcit sensiblement, sans pourtant cesser d'éclairer suffisamment les manœuvres ; puis une faible secousse annonce qu'on touche le fond. Alors on ouvre les panneaux placés à fond de cale, et l'on se trouve en contact direct avec le sol sous-marin, qu'on peut explorer à son aise. La manœuvre pour remonter est aussi facile à comprendre : si, pour entraîner le *bateau* au fond, il a fallu aspirer 1,000 litres d'eau, on refoulera en dehors la même quantité de liquide, et le *bateau* allégé reviendra de lui-même au niveau de flottaison. On voit que ces *bateaux plongeurs* ont beaucoup de rapports avec les *bateaux* à air, dont nous avons donné précédemment la description.

Beaucoup d'autres *bateaux* du même genre ont été imaginés aux Etats-Unis, en Angleterre, en Russie, en Allemagne ; mais la plupart de ces inventions n'ont existé que sur le papier, et celles, en très-petit nombre, qui ont été réalisées pratiquement, n'ont pu survivre aux expériences auxquelles on les a soumises. Plusieurs constructeurs contemporains ont même compliqué la solution du problème, en voulant armer leurs appareils d'une artillerie redoutable, et en les munissant d'une hélice propulsive, mue par l'air comprimé, la vapeur ou une machine magnético-électrique. — Dans ces dernières années, on a donné le nom de *bateaux plongeurs* ou *bateaux sous-marins* à des cloches d'une forme particulière : il en sera question ailleurs. V. CLOCHE À PLONGEUR.

— Administ. Les accidents dont fut suivie l'introduction de la navigation à vapeur obligèrent l'administration d'intervenir. Elle n'eut point l'initiative de cette intervention ; sans les persistantes réclamations du public, elle aurait, comme aux Etats-Unis, pris son parti des désastres causés par l'excès même de puissance des nouveaux moteurs, et elle n'aurait rien fait pour régler les mutuels intérêts du public et des entrepreneurs. Ne pouvant rester neutre, l'administration adopta un système mixte, consistant à réglementer dans l'intérêt du public, tout en imposant le moins de gêne possible à l'intérêt privé. C'est dans cet esprit que fut rendue l'ordonnance du 2 avril 1823, qui assujettit les *bateaux à vapeur* à la surveillance de commissions spéciales, instituées dans chacun des départements où existait alors ce genre de navigation. La même année vit naître l'institution de la commission centrale des machines à vapeur, à laquelle fut confié le soin de veiller au maintien des nouveaux règlements, de résoudre les cas incertains en interprétant la pensée de l'administration, et de proposer tous les perfectionnements indiqués par l'expérience. Ces commissions, qui existent encore aujourd'hui, sont composées de personnes expérimentées, et présidées par des ingénieurs en chef des ponts et chaussées ou des mines. Elles doivent, tous les trois mois, s'assurer de la bonne construction des *bateaux*, particulièrement en ce qui concerne l'appareil moteur. En 1828, une nouvelle ordonnance, en date du 7 mai, réglait la construction des *bateaux*, le nombre de leurs passagers et leurs heures de départ. En vertu de cette ordonnance, les conditions auxquelles avaient été assujetties les chaudières à haute pression furent déclarées applicables aux chaudières à basse pression. L'usage des chaudières et bouilleurs en fonte fut, de plus, formellement interdit. L'ordonnance du 27 mai 1830 compléta cette réglementation.

La navigation à vapeur était alors dans l'enfance ; les navires mus par la vapeur étaient en si petit nombre, que la flotte qui portait l'expédition d'Alger en comptait seulement sept. L'industrie privée n'en exploitait guère qu'une cinquantaine. En 1865, la France en comptait environ 500.

De 1828 à 1843, l'administration, suivant pas à pas les expériences faites par les entreprises privées, se contenta de leur faire des recommandations en vue de la sécurité publique. Ainsi, elle leur conseilla successivement l'emploi d'armatures convenables dans les chaudières à surface plane, l'isolement complet des chaudières dans les *bateaux* qui en contenaient deux, et la séparation, par de fortes cloisons, du local des chaudières et des salles où se tiennent les passagers. Enfin, l'ordonnance du 23 mai 1843, résultat de quinze ans d'observations continues, refondit toute la réglementation précédente, et les règles qu'elle établit sont encore aujourd'hui celles qui sont suivies. En voici les principales dispositions. Les *bateaux à vapeur* sur rivières doivent se pourvoir d'un permis de navigation délivré par le préfet. La demande de permis doit comprendre : le nom du *bateau*, ses principales dimensions, son tirant à vide et sa charge maximum, exprimée en tonneaux de 1,000 kilo. ; la force de l'appareil moteur, exprimée en chevaux vapeur ; la pression, évaluée en nombre d'atmosphères, sous laquelle cet appareil doit fonctionner ; la forme de la chaudière, le service auquel le *bateau* sera destiné ; les points de départ, de stationnement et d'arrivée ; le nombre maximum des passagers ; enfin, un dessin géométrique de la chaudière. Cette demande est ensuite soumise par le préfet à la commission de surveillance du département. — Cette commission doit alors porter son attention sur les conditions de solidité et sur les précautions requises pour le cas où le *bateau* serait destiné à un service de passagers ; sur les mesures de sûreté relatives à l'appareil moteur, et particulièrement sur son générateur ; sur les précautions nécessaires pour prévenir les chances d'incendie. La commission doit de plus assister à un essai du *bateau à vapeur*, afin de vérifier si l'appareil moteur a une force suffisante pour le service auquel le *bateau* est destiné, et elle doit constater : 1° la hauteur des eaux lors de l'essai ; 2° le tirant d'eau du *bateau* ; 3° sa vitesse en montant et en descendant ; 4° les divers degrés de tension de la vapeur dans l'appareil moteur, pendant la marche du *bateau*. — Ces conditions préliminaires remplies, le permis est délivré. Ce permis, qui n'est valable que pour un an, doit, en dehors des indications comprises dans la demande et dans le procès-verbal de vérification de la commission de surveillance, énoncer la tension maximum de la vapeur, exprimée en atmosphères, et en fractions décimales d'atmosphère sous laquelle l'appareil moteur devra fonctionner ; les numéros des timbres dont les chaudières, tubes bouilleurs, cylindres et enveloppes de cylindres auront été frappés ; le diamètre des soupapes de sûreté et leur charge. Il contient enfin toutes les prescriptions d'ordre et de police locale nécessaires. Copie en est transmise aux préfets des départements traversés par la ligne de navigation, afin qu'ils prescrivent les dispositions conformes, à observer dans leurs départements.

A chaque renouvellement annuel du permis, la commission de surveillance doit être consultée. Cette commission doit, chaque année, visiter tous les *bateaux* de sa circonscription. Dans le cas où un *bateau à vapeur* vient à être construit dans un autre département que celui où il doit entrer en service, le propriétaire doit obtenir une autorisation provisoire du préfet du département où son *bateau* a été construit, puis obtenir un permis définitif de navigation du préfet dans le département duquel le *bateau* doit naviguer.

Toute pièce devant renfermer de la vapeur doit être éprouvée avant d'être installée. Les épreuves, même celles des cylindres et enveloppes en fonte, sont faites au *triple* de la pression effective. Elles doivent avoir lieu tous les ans. De plus, elles peuvent être renouvelées après l'installation de la machine, en cas d'avaries, de modification ou de réparations. Les chaudières à face plane dont la tension de la vapeur ne dépasse pas, à l'intérieur, une atmosphère et demie sont dispensées d'épreuves. Cependant, les explosions de chaudières à basse pression fonctionnant sur les *bateaux* ont été assez multipliées pour faire contester la sagesse de cette exception.

Les chaudières doivent être munies de certains appareils de sûreté, tels que soupapes, manomètres, indicateurs du niveau de l'eau, et moyens d'alimentation. Indépendamment de leurs soupapes ordinaires, les chaudières à face plane doivent être munies d'une soupape atmosphérique, c'est-à-dire disposée de manière à s'ouvrir du dehors en dedans. Cette soupape a pour but de prévenir l'accident qui consiste dans l'écrasement d'une ou plusieurs faces de la chaudière, lorsque, par l'effet du refroidissement, la vapeur vient à se condenser en partie dans l'intérieur, et que la pression extérieure de l'atmosphère devient prépondérante. En ce qui concerne l'alimentation, indépendamment de la pompe ordinaire, chaque chaudière doit être pourvue d'une autre pompe pouvant fonctionner soit à l'aide d'une machine particulière appelée *petit cheval*, soit à bras d'homme, et destinée à alimenter la chaudière, s'il en est besoin, lorsque la machine motrice du *bateau* ne fonctionne pas.

En cas d'installation de plusieurs chaudières sur un même *bateau*, leur alimentation doit se faire séparément, et leurs communications ne peuvent avoir lieu que par les espaces occupés par la vapeur. L'emplacement des appareils moteurs doit être disposé de manière à ce qu'on puisse facilement les visiter. Cet emplacement doit, en outre, être séparé des salles des passagers par des cloisons en feuilles de tôle, suffisamment épaisses pour empêcher, en cas de déchirure de la chaudière, l'eau bouillante et la vapeur de se répandre dans ces salles.

Le garde-corps doit être d'une hauteur suffisante pour la sûreté des voyageurs. Chaque *bateau* doit avoir à bord un mécanicien et autant de chauffeurs que peut en nécessiter l'appareil moteur. De plus, nul ne peut être employé comme capitaine ou mécanicien, à moins de produire des certificats de capacité délivrés dans des formes déterminées par le ministre des travaux publics. Les individus que les propriétaires de *bateaux à vapeur* veulent employer comme capitaines ou mécaniciens doivent être, au préalable, désignés au préfet, qui fait examiner le capitaine par l'inspecteur de la navigation, le mécanicien par l'ingénieur en chef, président de la commission de surveillance, et c'est ensuite sur le vu du procès-verbal d'examen, que le préfet accorde ou refuse la commission demandée.

Autant que possible, les lieux de stationnement des *bateaux à vapeur* doivent être distincts de ceux des autres *bateaux*, et même chaque entreprise doit avoir un emplacement particulier, dont elle a la jouissance exclusive, à condition d'y faire, à ses frais, toutes les dispositions convenables pour l'embarquement et le débarquement des voyageurs et des marchandises. En cas de concurrence entre deux entreprises, le préfet règle les heures de départ de manière à éviter les luttes pouvant amener des accidents. C'est aussi le préfet qui détermine les conditions de solidité et de stabilité des batelets destinés au service d'embarquement et de débarquement des passagers. — La sollicitude administrative s'est aussi préoccupée des règles à observer quand deux *bateaux* viennent à se rencontrer, soit qu'ils marchent en sens contraire, soit qu'ils marchent dans le même sens avec des vitesses différentes; elle indique ce que doit faire le *bateau* montant, et ce que doit faire le *bateau* descendant. Dans les rivières à marée, le *bateau* qui vient avec le flot est censé descendre. Les précautions à prendre à l'approche des ponts, pertuis et ouvrages d'art, la manœuvre à faire quand des batelets abordent le *bateau* pour prendre ou déposer des voyageurs ou des marchandises, tout cela est compris dans la réglementation. Pendant la nuit, les *bateaux à vapeur* doivent tenir constamment deux fanaux allumés, l'un à l'avant, l'autre à l'arrière. Ces deux fanaux sont à *verres blancs* lorsque le *bateau* descend, et à *verres rouges* lorsqu'il monte. En cas de brouillard, le capitaine doit faire tinter continuellement la cloche, pour éviter les abordages.

Le mécanicien doit présider à la mise en feu, entretenir toutes les parties de la machine, diriger les chauffeurs, noter sur un registre *ad hoc* les principales circonstances de la marche de la machine. L'entrée du lieu où se trouve la machine est absolument interdite aux voyageurs. Chaque *bateau* doit avoir un registre particulier, sur lequel les voyageurs ont la faculté de consigner leurs observations relatives au départ, à la marche ou à la manœuvre. Le permis de navigation est affiché dans la salle des passagers; on y affiche également un tableau indiquant la durée moyenne des voyages, tant en montant qu'en descendant, et en ayant égard à la hauteur des eaux, la durée des stationnements, le nombre maximum des passagers, la faculté que ceux-ci ont de consigner leurs observations sur un registre spécial; enfin le prix des places.

La surveillance administrative des *bateaux à vapeur* est confiée aux préfets; les *bateaux* doivent être visités au moins tous les trois mois, et chaque fois que le préfet le juge convenable. Sur la proposition des commissions de surveillance, le préfet peut ordonner la réparation et le remplacement de toutes les pièces dont un plus long usage présenterait des dangers. Il peut suspendre le permis de navigation jusqu'à l'exécution de ces mesures, et même, au cas où la sûreté publique lui paraîtrait compromise, révoquer ce permis. Les propriétaires de *bateaux* sont tenus de recevoir à bord et de transporter gratuitement les inspecteurs de la navigation, les gardes-rivières, et tous les agents qui sont spécialement chargés de la police et de la surveillance des *bateaux à vapeur*. En cas d'avaries, de nature à compromettre la sûreté de la navigation, la police locale a le droit d'arrêter la marche du *bateau*, sauf à informer immédiatement le préfet, qui, à son tour, met sur-le-champ en mouvement la commission de surveillance.

La navigation des *bateaux à vapeur* en mer est réglée par l'ordonnance du 17 janvier 1846. Les mesures de sûreté applicables aux appareils à vapeur sont, en général, les mêmes sur mer que sur les fleuves; mais certaines de ces mesures diffèrent : ce sont celles qui se rapportent à la construction, à l'armement, aux équipages, aux heures de départ et au mode de surveillance. Les permis de navigation maritime sont, comme les permis de navigation fluviale, délivrés après examen et rapport des commissions de surveillance établies dans les ports de mer où se trouve le siége des entreprises. Ces commissions, devant indispensablement posséder, en dehors des connaissances sur les machines à vapeur, celles qui ont pour objet la construction, la stabilité et l'armement des bâtiments qui naviguent sur mer, comprennent des ingénieurs des mines et des ponts et chaussées, en résidence dans le port, les officiers du génie maritime, le commissaire ou préposé à l'inscription maritime, et le capitaine, lieutenant ou maître de port résidant sur les lieux : le défaut de solidité dans la construction, ou de proportions convenables dans la forme de la coque, donnant lieu à autant de sinistres que les vices de construction ou la mauvaise conduite des appareils à vapeur, il est recommandé aux commissions de se faire assister, dans l'examen du navire, de constructeurs et de toutes personnes spécialement compétentes, d'exiger la présentation des contrats faits par les armateurs avec les constructeurs, contrats dans lesquels sont généralement stipulées les dimensions et la nature des matériaux de bois ou de fer employés à la construction de la coque. Leur attention se porte spécialement sur le danger si grave des incendies dans la navigation maritime, et sur la distance à laquelle les soutes à charbon sont placées des fourneaux. Mais cette distance bien observée n'est pas une précaution suffisante, puisqu'il y a des exemples d'inflammation spontanée des charbons dans les soutes. Aussi, dispose-t-on ces soutes de telle sorte que l'incendie qui s'y manifesterait puisse être promptement étouffé. La division d'un bâtiment à vapeur en cinq compartiments, séparés par de fortes cloisons en tôle impénétrable à l'eau, est recommandée comme le meilleur des moyens de sûreté en cas de collision avec un autre navire, de choc contre un écueil, ou de tout autre accident déterminant une voie d'eau considérable. Cette division, qui permet de limiter, de combattre et d'étouffer les incendies, sans être positivement prescrite, est recommandée comme ayant été jugée très-utile par les constructeurs maritimes les plus compétents.

Les voyages par mer pouvant avoir une très-longue durée, il n'est pas possible d'imposer le renouvellement annuel du permis; mais les *bateaux* sont souvent visités, et notamment à leur retour de longues traversées.

Afin d'éviter, autant que possible, les abordages et les rencontres de nuit, les *bateaux à vapeur* de la marine marchande doivent porter, à leur tambour et en tête de leur mât, les mêmes feux que les bâtiments à vapeur de l'Etat. Par suite d'un commun accord entre les gouvernements de France et d'Angleterre, tous les *bateaux à vapeur* des deux nations, qui sont en route, doivent porter, depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever, un feu blanc en tête du mât de misaine, un feu vert à tribord, un feu rouge à bâbord, et lorsqu'ils sont au mouillage un feu blanc ordinaire. — Le feu de tête de mât doit être visible à au moins cinq milles de distance; les feux de couleur à distance d'au moins deux milles. Le fanal employé au mouillage doit être construit de manière à donner une bonne lumière tout autour de l'horizon. Le décret du 17 août 1852 a apporté quelques modifications dans la forme de ces feux. Les connaissances exigées des capitaines et des mécaniciens sont beaucoup plus grandes que pour la navigation fluviale. Les mécaniciens doivent, en outre, en cas de longues traversées, justifier de leur aptitude pour réparer les pièces du mécanisme ou des générateurs qui viendraient à manquer. C'est là assurément une réglementation des plus minutieuses; mais ne trouve-t-elle pas amplement sa justification dans l'extrême rareté, chez nous, de ces accidents et catastrophes qui arrivent si souvent en Amérique, où ces mêmes précautions sont inconnues ou restent à l'état de lettre morte?

Bateau (RENDEZ-MOI MON LÉGER). Par. de Saint-Elme Champ. Mus. d'Edouard Brugnière.

Brugnière vint à Paris en 1824, et s'y fit connaître aussitôt par quelques productions gracieuses dont le *Bateau* est la plus saillante. De ce *Bateau* descendirent les nacelles et les gondoles qui ont si longtemps sillonné le fleuve de la romance. Plaisanterie à part, si les paroles de cette composition sont faibles au dernier point, la musique est charmante et digne de l'accueil enthousiaste que lui firent les dilettantes de la Restauration.

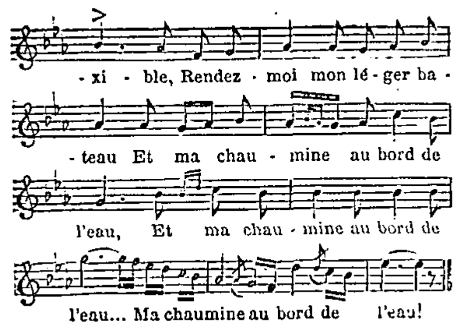

2e Couplet.

Sous ces lambris où la pourpre étincelle
Je n'avais plus ma douce liberté.
De noirs soucis étouffaient ma gaîté,
J'avais perdu tout bonheur avec elle.
Rendez-moi, etc...

3e Couplet.

Je veux revoir ces jeux sur la fougère
Qu'un triste ennui ne refroidit jamais;
Je veux revoir ce ciel pur que j'aimais,
Je veux m'asseoir au foyer de mon père!
Rendez-moi, etc...

BATEDOR s. m. (ba-te-dor). Agric. Machine dont les Brésiliens se servent pour égrener le maïs. On l'appelle aussi MANJOLA.

BATÉE s. f. (ba-té). Techn. Terre pétrie en une fois dans la caisse du verrier. ‖ Grande écuelle de bois pour le lavage des sables aurifères. V. BATTEE.

BATELAGE s. m. (ba-te-la-je — rad. *bateler*). Transport par petits bateaux opéré d'un navire au rivage, et réciproquement : *Le* BATELAGE *commence; il y a foule sur l'eau.* (A. Jal.) ‖ Droit de transport payé à un batelier.

— Exercice du métier de bateleur : *Je n'aime pas qu'on fasse un* BATELAGE *de la foire, du temple de Corneille.* (Volt.) *Ils amassèrent beaucoup d'argent par ce* BATELAGE. (D'Ablanc.)

— *Faire le batelage*, Aller chercher avec des canots ou des chaloupes le poisson pris en mer. ‖ Transporter à bord d'un bateau pêcheur les ustensiles nécessaires pour la pêche.

BATELÉ, ÉE (ba-te-lé). part. pass. du v. Bateler : *Des charbons* BATELÉS.

— Prosod. V. BATTELÉE.

BATELÉE s. f. (ba-te-lé — rad. *bateau*). Charge, contenu d'un bateau : *Une* BATELÉE *de promeneurs. Une* BATELÉE *de fruits.*

— Fig. Grande quantité : *Une* BATELÉE *de gens.*

— Jurispr. marit. Poids réglementaire que les ordonnances de marine défendent à un bateau de dépasser, pour éviter les accidents, et qui est ordinairement réglé par le nombre de personnes qu'il doit prendre, si c'est un bateau de passage.

BATÈLEMENT s. m. V. BATTELLEMENT.

BATELER v. a. ou tr. (ba-te-lé — rad. *bateau.* — Double *l* devant une syllabe muette : *Je* BATELLE, *tu* BATELLERAS). Transporter par bateaux : BATELER *du poisson.*

— Absol. Conduire un bateau. ‖ Peu usité.

BATELER v. n. ou intr. (ba-te-lé — rad. *bateleur.* — Double *l* devant une syllabe muette : *Je* BATELLE, *il* BATELLERA). Débiter ou faire des bouffonneries comme un bateleur.

BATELERIE s. f. (ba-te-le-rî — rad. *bateleur*). Tour ou bouffonnerie de bateleur. ‖ Peu usité.

BATELET s. m. (ba-te-lè — dim. de *bateau*). Petit bateau : *Pour traverser la cataracte, on s'aventure sur un petit* BATELET *ajusté comme une pirogue de sauvage.* (V. Hugo.) *Un* BATELET *qui traverse le Rhin à cet endroit-là, avec ses deux avirons, y fait un bruit formidable.* (V. Hugo.)

BATELEUR, EUSE (ba-te-leur, eu-ze — rad. *bâton*). Individu qui amuse le public en plein vent, par des bouffonneries, des tours de force ou d'adresse : *Il y a eu, dans toutes les époques, de bons* BATELEURS; *mais les plus célèbres que nous ayons eus en France, suivant Clément et l'abbé De la Porte, sont : Tabarin, Turlupin, Gauthier-Garguille, Gros-Guillaume et Guillot-Gorju.* (Jullien.) *Nous nous arrêtâmes dans une bourgade, où nous eûmes le divertissement d'une pièce jouée par des* BATELEURS. (Le Sage.) *Son ancien métier de* BATELEUR *et de soldat lui donnait des facilités singulières pour ces sortes d'ascensions obsidionales.* (Th. Gaut.) *Que l'enchanteresse portât le ruban bleu de Marie, ou les affiquets de la petite* BATELEUSE, *c'étaient toujours ses yeux noirs, sa taille voluptueuse.* (Cl. Robert.)

Ah! ce n'est pas la moindre entre tant de douleurs,
Que de vous voir mêlée à ces vils *bateleurs.*
V. HUGO.

Sorciers, *bateleurs* ou filous,
Gais bohémiens, d'où venez-vous?
BÉRANGER.

— Par dénigr. Bouffon de société : *Vous pourriez être un homme sensé, si vous ne préfériez être un* BATELEUR. ‖ Acteur : *Laissez tous ces* BATELEURS *qui gagnent leur vie à amuser le public. Ils se mettent en frais pour des valets, des filles publiques et des* BATELEURS. (Droz.)

— Fig. Charlatan : *Il y a des fripons de moralité, des* BATELEURS *de vanité.* (Balz.)

— s. m. Ornith. Nom donné à un genre d'oiseaux de proie diurnes, de la famille des aigles, mais ayant beaucoup d'analogie avec les vautours, et comprenant une seule espèce, qui accomplit dans l'air des évolutions et des cabrioles, qui ont fait donner au genre tout entier le nom qu'il porte : *Le* BATELEUR *commun a une queue excessivement courte.*

— s. f. Ornith. Espèce d'alouette d'Afrique.

— **Encycl.** Suivant l'Académie, le *bateleur* est celui qui fait des tours de passe-passe au moyen d'un *bâton* qu'il tient à la main, et, par extension, celui qui monte sur des tréteaux dans les foires et sur nos places publiques, comme les charlatans, les joueurs de farces, les danseurs de corde, les diseurs de bonne aventure, les arracheurs de dents, les marchands de vulnéraire, les escamoteurs, les jongleurs, les sauteurs, les ventriloques, les gilles, les paillasses, enfin tous les sujets de cette bohème qui vient, à grand renfort de cymbales et de grosse caisse, sur la place publique, pour amuser la populace et lever sur elle un impôt de gros sous. Cet Hercule qui soulève des poids à bras tendus, *bateleur;* cet Orphée qui râcle une corde à boyau en faisant des grimaces, *bateleur;* ce Gargantua qui s'empiffre d'étoupes allumées, dévore des épées nues et se régale de cailloux, *bateleur;* cet homme incombustible, cette femme à barbe, ce géant écossais, ce nain difforme, ce marchand de crayons à panache ondoyant, cet opérateur à cuirasse éclatante, cette tireuse de cartes à jupe bariolée, ces montreurs d'ours ou de veaux à deux têtes, ces joueurs de marionnettes, ces chanteurs de complaintes, ces musiciens ambulants, qui jouent à la fois de cinq ou six instruments et imitent le cri des animaux, *bateleurs, bateleurs. Bateleur* est donc un terme général, le nom donné à tous ces apôtres du rire-grimace, de la gaieté forcée, auxquels les dieux Comus et Momus ont dit : Allez, et amusez les badauds, depuis le *pôle brûlant* jusqu'au *pôle glacé.* Quiconque amasse la foule par ses gasconnades, ses hâbleries, ses cocasseries, et amène le badaud à cracher dans le bassinet de son escarcelle, en arrachant une molaire, en escamotant la muscade, en dressant son mollet sur son occiput, en ramenant sur l'estomac l'éminence qui décore son épine dorsale, en balançant ses tibias sur la corde roide; en déclamant des drôleries sur le Grand Mogol, des gaillardises sur la reine de Saba, des âneries sur le roi de Congo, des cocasseries sur la sultane favorite, des coq-à-l'âne sur le schah de Perse; celui-là est un *bateleur.*

Bateleur et *badaud* sont deux termes relatifs : l'un naît de l'autre. Supprimez le *badaud;* du même coup vous pulvérisez le *bateleur*, et réciproquement. Est-ce le *badaud* qui a créé le *bateleur*, est-ce le *bateleur* qui a fait le *badaud?* question insoluble, comme celle de l'œuf et de la poule. La science embryogénique croit qu'ils sont nés simultanément, par suite d'un rapprochement soudain, en pleine place publique. Le mot *bateleur* vient de *bâton*, voilà qui est convenu, et si l'on nous objecte qu'aujourd'hui les *bateleurs* ont des bâtons, à peu près comme les gallinacés ont des dents, nous répondrons que rien n'est menteur comme une préface, une dédicace, une épitaphe, et surtout une étymologie : *carabinier* vient de *carabine*, parce que le *carabinier* est un soldat qui ne porte point de *carabine.*

Quoi qu'il en soit, ce nom de *bateleur*, qui, dès le XVe siècle, remplaça ceux de jongleur ou d'histrion, a été indifféremment donné depuis longtemps aux baladins, farceurs, paradistes, charlatans et amuseurs publics généralement quelconques, vivant au jour le jour du produit de leurs tours, momeries, jongleries ou hâbleries, et cherchant sans cesse le moyen de faire rire leurs auditeurs, d'amuser la populace, d'en imposer au badaud crédule, afin de faire tomber quelques sous dans l'escarcelle posée devant eux. « Le métier du *bateleur* est de tromper le peuple en ayant l'air de le divertir » dit une encyclopédie que nous avons sous les yeux. Nous trouvons ce jugement bien sévère pour quelques-uns surtout de ces artistes nomades, bohémiens de notre civilisation, qui gagnent si péniblement le pain quotidien, riant de leurs propres difformités, acceptant la laideur avec reconnaissance et comme la première mise de fonds de leur pénible industrie, se rendant ridicules, grotesques ou repoussants à plaisir, pour mieux exciter la gaieté et la générosité de « l'honorable société. » Naissant on ne sait où, allant on ne sait où, mourant on ne sait où; affamés, besoigneux, méprisés; dépensant des trésors de ruse et d'adresse, d'éloquence et de diplomatie, de patience et de courage, pour aboutir à l'humiliation, à la misère, au faux pas qui les jette brisés sur le pavé. Ces derniers mots s'adressent, il est vrai, plus particulièrement aux acrobates proprement dits; mais à tous les autres quel avenir est donc réservé? L'hôpital, voilà ce qui les attend de mieux; jadis ils mouraient au coin d'une borne ou d'un bois, et on les jetait à la voirie. L'histoire nous apprend pourtant que quelques *bateleurs* devinrent riches. Mais il faut tout dire : ceux que la fortune favorisa ne furent pas les plus méritants; ils furent les plus... audacieux, et la fortune, qui est femme, favorise les audacieux : *Audaces fortuna juvat.* D'ailleurs, on ne les rencontre guère que dans la classe toute spéciale des arracheurs de dents, marchands d'orviétan et empiriques,

hommes bienfaisants et méconnus, qui mettent le grand art de guérir à la portée de toutes les bourses, et à qui la sottise humaine refuse rarement une maison de campagne et des rentes sur l'Etat. Les autres sont de pauvres diables déclassés, que des infortunes ou la mauvaise conduite lancent sur la place en leur criant : « Saute, paillasse ! » Chez ceux-là, se trouvent parfois des intelligences d'élite, qui sentent toute l'humiliation de leur métier. Il nous souvient — c'était sur la place de la Bastille — avoir entendu sortir un mot singulier de la bouche d'un de ces dévoyés. Il était en train d'exhiber ses grimaces les plus fantastiques, de débiter ses âneries les plus spirituelles, d'exhumer pour la *centième fois* ses calembours les plus désopilants ; mais aucun décime ne passait de l'escarcelle dans la sébile traditionnelle ; ce jour-là, tout l'auditoire était jaune citron ; on eût dit que chacun avait pris médecine, ou qu'il était en train de ne pas payer un terme échu depuis quinze jours.

> On ne l'écoutait pas. L'orateur recourut
> A ces *bêtises violentes*
> Qui savent exciter les âmes les plus lentes ;
> Il fit parler les morts, tonna, dit ce qu'il put ;
> Le vent emporta tout ; personne ne s'émut.
> L'animal aux têtes frivoles,
> . . . . . Ne daignait l'écouter ;
> Tous regardaient ailleurs ; il en vit s'arrêter
> A des combats d'enfants, et point à ses paroles.
> Que fit le *bateleur* ?....

Il changea de ton : « Ah çà ! crétins, s'écria-t-il — c'était sans doute un ex-rédacteur de notre spirituel *Tintamarre* — Ah çà ! idiots, croyez-vous donc que je suis venu ici pour m'amuser ? » Et il leva majestueusement la séance aux applaudissements de tous les badauds. Quand Frédérick Lemaître lançait une de ces fusées aux impatients du parterre, on l'obligeait à présenter des excuses, et cela n'était que justice :

> C'est un droit qu'à la porte on achète en entrant.

Le saltimbanque jouit de plus de liberté, et cette liberté de tout dire est sa représentation à bénéfice. Le public, qui vient là bénévolement, et qui ne paye rien, même en sortant, a le droit d'applaudir ; il n'a pas celui de bâiller.

Mais ces funèbres digressions ne conviennent pas à notre sujet ; reprenons donc bien vite le fil de notre discours. Un petit *Dictionnaire pittoresque* de Cousin d'Avallon (Paris, 1835), aujourd'hui introuvable, définit le *bateleur* un homme qui réussit faiblement sur les planches une manière de gambader assez commune dans le monde : l'aperçu ne manque pas de saveur. Le *Dictionnaire de la Conversation*, de son côté, dit, mais plus lourdement, que « le nom de *bateleur* peut être appliqué à tous ceux qui, dans les relations d'une société plus relevée (plus relevée que quoi ?), apportent les prestidigitations de la foire, et qui, grâce à la jactance, aux petites manœuvres des compères, aux journaux, aux annonces, parviennent à se créer une réputation usurpée, à attraper les niais de salon, plus nombreux peut-être encore que ceux de la place publique. » Cependant ce mot, qui est d'un si grand secours pour l'allusion, est peu employé aujourd'hui. Il a été détrôné, ou peu s'en faut, par un autre qui englobe mieux que lui encore, si cela est possible, dans ses quatre syllabes avenantes et dansantes, toutes les étonnantes variétés de parasites à qui le dieu de la crédulité, de l'ignorance et de la badauderie donne chaque jour la pâture. Ce mot est *saltimbanque*, mot générique sous lequel on confond maintenant toutes ces classes d'amuseurs, de cabrioleurs et de dupeurs, qui avaient autrefois leurs attributions *sui generis*, et qui, maintenant, — ô bienfaits de la centralisation ! — ne forment plus qu'une seule et vaste tribu.

Quel que soit aujourd'hui l'état misérable des *bateleurs*, et le peu d'importance de leur rôle, il est certain que c'est par eux que commença notre théâtre comique. Ils le prirent un peu gauchement à l'état embryonnaire, et quand il fut né au bruit de leurs chansons graveleuses sur les tréteaux de la vieille farce gauloise, ses pères nourriciers le firent sauter et bondir dans ses langes plébéiens où il pouvait tout oser, lui frottant le naseau d'une gousse d'ail, et lui donnant du vin à teter comme le roi de Navarre à son petit-fils Henri IV. Certes, ils ne lui enseignèrent ni le beau langage, ni les grâces décentes ; trop souvent même, ils le conduisirent au cabaret et dans les mauvais lieux ; mais, après tout, ils lui apprirent à réfléchir sur ce mot de Pétrone, traduit, commenté par Montaigne, et qu'un clerc sceptique et dégoûté leur avait sans nul doute répété en grignotant son pain sec trempé dans l'eau claire : *totus mundus exercet histrionem*, tout le monde joue la comédie ; le monde est un histrion. « D'illustres farceurs remplissaient alors, comme aujourd'hui, la scène du monde, et le peuple, méprisé, n'avait pour se dédommager de leur insolence qu'une arme ; arme terrible, il est vrai : la satire. Cette arme, les *bateleurs* s'en emparèrent, et s'abritant derrière le rire au gros sel et le coq-à-l'âne, derrière l'emphase ridicule et la bouffonnerie ordurière, ils firent feu de leur plantureuse et grotesque éloquence sur les grands, qui mangent les petits, qui se laissent manger par les grands ; ils firent les fous, les niais, pour avoir la liberté de *tout dire* et de *tout oser*, sans que cela tirât à conséquence ; ils ouvrirent de grands yeux où brillait, pour qui savait voir, l'esprit gausseur, narquois et badin de Jacques Bonhomme ; ils s'élargirent la bouche, s'allongèrent les oreilles, se rendirent laids et difformes à plaisir, afin de dauber avec pleine licence sur les vices et les travers, regardant du haut de leurs quatre planches, à travers leurs masques grossiers, le flux et le reflux de la grande marée humaine, écrivant chaque jour, à leur manière, le journal du moment, chatouillant jusqu'aux larmes la fibre populaire. Oui, les *bateleurs* ont cette gloire et cet honneur, d'être les ancêtres de la comédie française. De leurs rangs sont sortis des bouffons de mérite, qui servirent de transition entre les jeux de la Basoche et ceux de l'hôtel de Bourgogne. Molière a ri de leurs parades, et il en a largement profité. L'académicien Saint-Amand et les poëtes de son temps allaient entendre assidûment les *bateleurs* du Pont-Neuf pour se former à l'éloquence (*Œuv. de Saint-Amand*, édit. Elzévir, t. Ier, p. 215). En France, comme en Angleterre, comme partout sans doute, l'art de la scène éclôt dans la rue. Le premier théâtre de Shakspeare et le premier théâtre de Molière se ressemblent : un échafaudage, où l'on monte par une échelle, en fait tous les frais. Molière et Shakspeare, pourquoi ne le dirait-on pas, furent d'abord des *bateleurs*, imitèrent les *bateleurs*, arrachèrent aux *bateleurs* le grossier vêtement de la farce, l'ornèrent de cent façons après l'avoir taillé et découpé, et en firent une magnifique tunique, qui ne peut renier son origine plébéienne. Sait-on tout ce que notre grand comique doit à ces trois histrions célèbres : Gauthier-Garguille, Gros-Guillaume et Turlupin, qui, avant d'être des comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, avaient été des *bateleurs* de la Porte Saint-Jacques ? le petit Poquelin, âgé de douze ans à leur mort, avait, selon l'expression de M. Eugène Noël, recueilli un souffle de leur amitié, de leur gaieté naïve et courageuse. Gros-Guillaume, Gauthier-Garguille et Turlupin avaient commencé par jouer des farces de leur invention sur un théâtre portatif, dans un jeu de paume ; les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, dont les planches ressemblaient de si près à celles de la place publique, après avoir longtemps souffert de leur concurrence, finirent par les engager dans leur troupe. Nous pourrions multiplier les exemples. Mais n'a-t-on pas vu suffisamment qu'on ne saurait faire l'histoire des *bateleurs*, sans toucher aux origines de notre art dramatique ?

Le métier de *bateleur* remonte aux temps les plus éloignés. Les Grecs, qui avaient les comédiens en grand honneur, le connaissaient ; et nous voyons, dans le VIe siècle av. J.-C., Dolon et Susarion d'Icarie l'exercer avec succès à Athènes. Les Romains firent peu de cas des *bateleurs*, qui ne pouvaient pas être enrôlés dans les armées. Plaute, auteur, acteur et chef de troupe, comme plus tard Shakspeare et Molière, se trouva plus d'une fois en concurrence avec des gladiateurs, des entrepreneurs de combats d'animaux et des *bateleurs*. Les Gaulois n'avaient pas de théâtre ; seulement, ils se livraient à des exercices publics et à des jeux souvent meurtriers, où l'adresse entrait toujours en première ligne. Un de ces jeux, qu'ils appelaient le *jeu du pendu*, consistait à suspendre celui que le hasard désignait à un arbre, à l'aide d'une corde qu'on lui passait autour du cou. On lui mettait à la main une épée dont le tranchant était bien affilé ; il devait couper la corde, au risque de rester étranglé s'il n'y parvenait pas. Ce spectacle provoquait la gaieté et les plaisanteries de nos rudes ancêtres. Devenue romaine, la Gaule emprunta à ses vainqueurs leurs divertissements et leurs spectacles ; « ce furent d'abord des jeux grossiers et en rapport avec l'état des mœurs, dit un écrivain anonyme ; des courses du cirque, des représentations scéniques d'une gaieté licencieuse, et dans lesquelles des histrions se laissaient aller à des paroles et à des gestes obscènes. Mais à mesure que la civilisation romaine pénétra dans les Gaules, les mœurs s'adoucirent, le goût s'épura, et le théâtre dut se régler sur celui de Rome. C'est ce que prouve l'existence incontestable, sur tous les points de la Gaule, d'un grand nombre de monuments destinés aux représentations dramatiques. Les invasions des Barbares, la ruine des villes gauloises, la destruction des monuments qu'elles renfermaient, amenèrent la cessation momentanée des spectacles ; mais après l'entière soumission du pays, quelques rois mérovingiens firent encore célébrer les jeux du cirque. Contentons-nous de citer les jeux donnés par Childebert Ier, à Arles, et par Chilpéric Ier, à Paris et à Soissons, en 587 ; ce dernier avait même, dans son admiration pour la civilisation romaine, fait construire des cirques dans ces deux villes. Cependant les jeux romains finirent par disparaître entièrement. Alors les histrions et les *bateleurs* prirent leur place. » Depuis longtemps, les mimes et les faiseurs de tours étaient en faveur. On les signale au IVe siècle, alors que le théâtre païen, loin d'avoir pu encore être aboli par le christianisme, jouit un moment d'une certaine recrudescence ; on les signale encore dans le siècle suivant, à l'heure où s'effectue, entre l'idée païenne et l'idée chrétienne, un compromis littéraire, et qu'un troisième élément arrive, qui disjoint tout à coup les deux idées et se réunit à la plus jeune pour renverser la plus ancienne. Ce terrible personnage, qui entre si tragiquement en scène ; cet acteur, dont le rôle devait être si sanglant, s'appelait tout simplement : les *Barbares*. Les nouveaux conquérants, grossiers et sauvages, s'amusèrent des farces ridicules et licencieuses des baladins (*histriones*) et des *bateleurs*. L'Eglise s'opposa vainement au scandale de ces représentations. Charlemagne n'eut guère plus de succès lorsqu'il renouvela contre les *bateleurs* le quatre-vingt-seizième canon du concile d'Afrique, et que, dans son capitulaire de 789, il les plaça au nombre des personnes infâmes incapables d'être admises en témoignage. Les conciles de Mayence, de Tours, de Reims et de Chalon-sur-Saône, tenus en l'année 813, firent défense aux prélats et aux ecclésiastiques d'assister aux exercices des histrions, sous peine d'encourir une répression sévère ; ajoutons que les membres du haut clergé, des évêques, des abbés et même des abbesses, avaient coutume d'appeler souvent auprès d'eux des *bateleurs* pour se divertir de leurs grossières facéties. Plus d'une fois même, des clercs s'étaient joints à eux pour jouer en public des farces fort peu édifiantes. Les *bateleurs* avaient poussé la hardiesse jusqu'à se revêtir d'habits sacerdotaux, et à mettre en action certaines aventures de couvents. Religieux et religieuses étaient peu ménagés dans ces scènes burlesques, si bien que le clergé réclama, et que Louis le Débonnaire prononça contre les auteurs de ces excès la peine du bannissement. Ces sévérités déconsidérèrent ceux qui en étaient l'objet. Les *bateleurs* furent tellement décriés, l'Eglise les frappa d'une si complète réprobation, qu'ils se dispersèrent et disparurent peu à peu. Au IXe et au Xe siècle, les terreurs de la société, les calamités publiques, les misères excessives, l'effroi général, les exilèrent presque complétement. A l'avénement de Hugues Capet, c'est à peine si l'on en trouve quelques débris épars, confondus avec les mimes et les baladins, et menant concurremment avec ces derniers une vie errante et précaire. D'ailleurs, les troubadours, dans les provinces du midi, et les trouvères, dans les contrées du nord, allaient s'emparer de l'attention publique. Les troubadours, comme les trouvères, avaient des réunions générales appelées *cours d'amour*, *puys d'amour*, *gieux sous l'ormel*, *palinods*, où accouraient en foule des seigneurs et des dames de haute noblesse, et dans lesquelles ils se livraient des combats poétiques. Ces solennités revenaient annuellement. Là, les concurrents récitaient des contes, des tensons, des fabliaux dialogués, et les improvisaient quelquefois. Dans les intervalles que laissaient ces exercices, qui créaient pour la France une riche et féconde littérature, un grand nombre de ces poëtes faisaient le métier de ménestrels, parcourant les châteaux et les monastères, pour réciter leurs ouvrages, et recevoir, en récompense du plaisir qu'ils procuraient, des présents en or, argent, bijoux, robes de prix, armures, chevaux, etc. Tous ne menaient pas cette existence vagabonde ; beaucoup étaient attachés à la personne des princes et des grands seigneurs ; d'autres, trop haut placés par leur naissance et leur rang, eussent rougi d'aller de porte en porte tendre la main, comme *gueux de l'ostière*. Ces derniers prirent à leur service des jongleurs ou ménestrels, qui colportèrent les œuvres de leurs patrons, lesquels, se contentant de la gloire qu'ils en retiraient, leur en abandonnaient les profits. Pierre de La Mula, poëte inconnu, dans un sirvente fort curieux, se plaint amèrement du métier qu'il fait, et accuse une infinité de gens sans talent de se mêler de jonglerie, et de dégrader la profession par leur bassesse. « Je veux, dit-il, abandonner le service des jongleurs ; car plus on les sert, moins on y gagne. Ils se sont multipliés au point, qu'il y en a autant que de lapins dans une garenne. On en est inondé. » Pierre de La Mula nous apprend que les jongleurs vont deux à deux en criant : « Donnez-moi, car je suis jongleur, » et qu'ils injurient ceux qui ne leur donnent rien. Ordinairement, le jongleur était le chef d'une troupe composée de chanteurs, de conteurs, de musiciens, de baladins, de farceurs et de *bateleurs* qui s'associaient pour mettre leurs talents et leurs profits en commun. « Une *ménestrandie* bien composée, dit M. Victor Fournel, avait ses poëtes, ses musiciens et chanteurs, ses farceurs et saltimbanques. Les plaisirs du spectateur étaient ainsi des plus variés, et, après avoir entendu une chanson de geste et un concert de harpe, il se reposait en écoutant les quolibets, en contemplant les grimaces du jongleur et les gentillesses du chien savant. » Une estampe d'une Bible du Xe siècle, conservée à la Bibliothèque de la rue de Richelieu, représente une de ces troupes : tandis que les uns jouent de la harpe, de la trompe, de la flûte, les autres dansent, la tête en bas et les pieds en l'air, jonglent avec des épées, des poignards, des boules et des anneaux. Ces comédiens errants allaient animer de leurs jeux les festins, les noces, les assemblées plénières. Au XIIIe et au XIVe siècle, on en vit souvent à Paris. Ils s'y fixèrent dans une rue qui fut appelée *rue des Jongleurs*, et qui plus tard devint la *rue de Saint-Julien-des-Ménétriers*. Ils s'associèrent des femmes, qu'on nommait *jongleresses*. On les louait pour divertir les compagnies dans les maisons particulières ; et la politique des rois, si l'on en croit Dulaure, ne dédaigna pas leurs jeux pour les faire servir à ses fins. Au XIIIe siècle, Philippe le Bel employa les jongleurs pour la représentation d'une farce appelée la *Procession du Renard*, vive satire contre le pape Boniface VIII. Une pareille farce, ordonnée par le roi, dut en autoriser d'autres plus ou moins scandaleuses. Aussi trouve-t-on, en 1395 (14 septembre), une ordonnance du prévôt de Paris, défendant aux histrions, baladins, *bateleurs*, jongleurs et autres, « de faire ou chanter en places ne ailleurs, aucuns diz ou rhymes qui facent mention du pape. » Il était enjoint, en outre, par la même ordonnance de ne rien dire, représenter ou chanter, dans les places publiques ou ailleurs, qui pût causer scandale.

Une éternelle confusion de noms, qui se rencontre dans les auteurs contemporains, empêche de distinguer le rôle précis que remplirent les *bateleurs* dans la représentation des pièces dramatiques, qui alors prenaient le nom de *gestes*, et dans celles des *satires*, des dialogues entre des amants (*tensons*, *sirventes*). Les artistes qui exerçaient l'art de *ménestrellerie* ou de *jonglerie* se trouvent désignés, dans les anciens recueils, sous une multitude de noms d'une signification analogue, mais qui tous pourtant avaient leur valeur spéciale : c'est ainsi que *bateleur* et baladin, quoique souvent pris dans le même sens, indiquent des attributions différentes ; mais il est à croire que le même individu, dans les troupes nomades peu importantes, était chargé de plusieurs emplois, comme cela a lieu aujourd'hui encore dans les troupes d'acteurs de province, où le jeune premier joue, au besoin, les pères nobles. Quoi qu'il en soit, le XIIe siècle fut pour les histrions une époque fortunée. On les rechercha, et, quel que soit le nom sous lequel ils figurent à côté des auteurs qui récitaient eux-mêmes leurs vers ou des interprètes qui les chantaient, il est certain que tous ensemble, réunis en compagnies, se firent payer fort cher les amusements qu'ils procuraient. Des filles de joie s'adjoignirent à eux et les accompagnèrent dans les châteaux auprès des seigneurs, des princes et des rois. Les religieux eux-mêmes aux jours de fête, louaient des troupes de ce genre et leur permettaient, moyennant finance de dresser des tréteaux dans l'intérieur du monastère. Ce trafic singulier fut interdit par le concile de Béziers en 1223 ; mais on n'en vit pas moins, dans certaines provinces, les prêtres avec leurs clercs élever à l'intérieur même des églises des tréteaux où ils faisaient, après vêpres, mille bouffonneries pour attirer et amuser les paroissiens, appelant à leur aide des histrions de passage. Le concile de Salzbourg défendit, en 1310, ces profanations. L'un des articles des canons de ce concile est ainsi conçu : « *Clerici neu sint joculatores aut galiardi.* » Malgré cette injonction, les clercs continuèrent à danser, à se masquer et à parodier dans les lieux saints, ou à y donner entrée aux *bateleurs*. Jusqu'au XVIe siècle, l'autorité de l'Eglise ne fut pas assez forte pour les en empêcher.

Les représentations des *Mystères* nuisirent quelque peu aux *bateleurs*. Lorsque les *confrères de la passion*, les *clercs de la basoche* et les *enfants sans-souci* eurent créé notre théâtre, les jongleurs, chanteurs, ménestrels et histrions abandonnèrent leurs prétendues fonctions dramatiques et devinrent de simples danseurs. Nous avons déjà montré un coin de leur histoire, qui se mêle à l'histoire de la danse ou à celle des chanteurs et des joueurs d'instruments, au mot BALADIN, auquel nous renvoyons le lecteur. Toutefois, beaucoup parmi eux conservèrent le caractère primitif des *bateleurs*, et, sous le nom de *jongleurs* (*joculatores*), à peu près abandonné par ceux qui l'avaient porté jusque-là, ils continuèrent à divertir le peuple en *jonglant* avec des armes, des anneaux, des bâtons, et faisant toutes sortes de tours d'adresse. Ceux de qui ils prenaient le nom, les jongleurs, n'avaient pas tardé, tant à cause de leurs mœurs qu'à cause des proscriptions des conciles et des rois, à tomber dans le mépris. Les vices et les bassesses de la majorité avaient rejailli sur la profession tout entière. Ils étaient bien loin maintenant, sous le rapport moral, du ménestrel proprement dit, resté fidèle aux traditions héroïques de son état, poëte exercé et chanteur soigneux de sa propre dignité, et ne s'abaissant point, comme eux, au rôle de sorcier et de grimacier obscène.

Nous parlions tout à l'heure des singes que les *bateleurs* menaient avec eux et qu'ils dressaient à toutes sortes de gambades. Déjà, sous Louis IX, l'usage de ces animaux existe parmi les amuseurs publics. Dans le *Livre des métiers*, d'Estienne Boileau, recueil de règlements colligés sous le règne de ce roi, dans les *Essais historiques* de Sainte-Foy, et les *Curiosités de Paris* de Dulaure, il est dit qu'un *bateleur*, entrant à Paris, sous le petit Châtelet, sera exempt de tout droit de péage, tant dudit singe que de tout ce qu'il aura apporté pour son usage, en faisant jouer et danser l'animal devant le péager. De là vient le proverbe, *payer en monnaie de singe*, en gambades. Un autre article du tarif porte que les *jongleurs* en seraient quitte, eux, pour une chanson devant le péager. Il y a loin de ce privilége aux proscriptions dont nous avons parlé. Philippe-Auguste, témoin cependant de la vogue extraordinaire des jongleurs, n'avait pas eu pour ceux-ci le même goût. Aux grands seigneurs de son royaume, qui tous entretenaient des jongleurs, il disait : « donner aux histrions, c'est donner au démon. »

Au *Registre des recettes et dépenses de la royne Isabeau de Bavière, pour l'année* 1415, conservé aux archives, et cité par M. Le Roux de Lincy dans les *Femmes célèbres de l'an-*

cienne France, nous voyons la belle-sœur de Valentine de Milan faisant jouer à plusieurs reprises devant elle les *ménestrels* du roi, des *bateleurs* et des *joueurs de personnages;* il est baillé un escu à un joueur de *basteaux*, nommé Mathieu Lestuveur, qui a joué au Plessis-Piquet; à Ferry Cabinguet.

On remarque que, dans ce document, la qualité de jongleur n'est pas employée. Faut-il croire, avec Delamarre (*Traité de la police*, t. III, liv. II, ch. II) que le nom de *bateleur* remplaçait déjà ceux de jongleur et d'histrion? Nous avons vu précédemment que le jongleur de la tradition, le primitif jongleur, l'artiste multiple s'était transformé, et que son héritage était dévolu aux ménétriers ou ménestrels et aux *bateleurs*. Mais le nom subsistait encore, ne faisant plus qu'un, cela n'est pas douteux, avec celui de *bateleur*. Dans le mystère de *Saint-Christophe*, d'Antoine Chevalet, qui date des premières années du XVIe siècle, on voit le *jongleur* Mauloue, parcourant villes et villages avec tout l'attirail de sa profession :

> Bastons, bacins, soufflets, timballe,
> Les gobelets, la noix de galle.
> Le singe, la chièvre, le chien,
> Et l'ours. . . . .

vendant des images de sainteté et chantant des chansons badines. Le jongleur est tout à fait dégénéré en opérateur et en charlatan. Une ordonnance du parlement, de l'année 1543, nous offre un renseignement qu'il est bon de noter; elle nous montre que, concurremment avec les *confrères de la passion*, il y avait encore, à cette époque, dans Paris, des comédiens appelés *jongleurs* et *bateleurs*. « La cour, avertie que plusieurs du populaire et gens de métiers s'appliquent plutôt à voir jeux de *basteleurs et jongleurs*, et y donnent un et deux grands blancs; ce qu'ils ne font pour les pauvres..... » défend à tous *basteleurs*, jongleurs et autres semblables de jouer en ceste ville de Paris, ou sonner leur tambourin, quelque jour que ce soit, sous peine du fouet et bannissement de ce royaume. » Delamarre, que nous citions tout à l'heure, prétend qu'à la date où il écrivait (1705), les noms de jongleur et d'histrion avaient décidément été remplacés par celui de *bateleur* (probablement comme aujourd'hui ce dernier, par celui de saltimbanque), et qu'ils n'en avaient point d'autre alors. Il cite, en outre, un règlement de 1560 et 1588, toujours en vigueur en 1705, qui défendait aux *basteleurs* « de jouer les dimanches et les jours de festes, aux heures du service divin, de se vestir d'habits ecclésiastiques et de jouer des choses dissolues ou de mauvais exemple, à peine de prison et de punition corporelle. »

En avançant dans ce travail, nous ne pouvons oublier que *bateleur* a de nombreux synonymes, qui ne remplacent pas, il est vrai, ce mot, mais qui en sont comme autant de rameaux vivaces, ayant chacun une existence reconnue, et que faire ici l'histoire du groupe tout entier, ce serait empiéter sur certains mots qui réclament de nous une mention spéciale. Nous avons déjà renvoyé le lecteur au mot *baladin*, nous continuerons notre tâche aux articles *charlatan*, *farceur*, *opérateur*, *paradiste*, etc. L'ensemble de ces articles formera réellement l'histoire du *batelage*, complétée encore par la biographie particulière de tous ces joyeux compères qui ont conservé parmi nous la tradition du rire et de l'esprit gaulois, tels que Bruscambille, Gauthier-Garguille, Gros-Guillaume, Turlupin, sans oublier les Barry, les Bobèche, les Galimafré, les Mondor, les Tabarin, les Taconnet, et autres pitres, saltimbanques, grimaciers, diseurs de sornettes, grands hommes du ruisseau et de la place publique, passés maîtres en l'art de la bouffonnerie, de la parodie, de la hâblerie, dont la liste immense débute avec le monde et se terminera avec lui, si toutefois les règlements de police ne s'y opposent. Hélas! et d'un mot, nous voilà triste, quels temps peu propices aux comédiens de la place publique sont les nôtres! Aujourd'hui que tout est réglementé, administré, patenté, les libres paroles n'éclatent plus, salées et pimentées, comme jadis, sur la place publique ou sur les champs de foire. Ombres de Grattelard, de Gilles le niais, de Padelle, de Jean Farine, de Gringalet, de Guillot-Gorju, de Goguelu et de tant d'autres, voilez-vous la face, vous ne pourriez plus aujourd'hui, grâce au progrès, rien trouver à dire de spirituel sur nos modes, nos préjugés et le reste. On a fait de nous des demi-dieux, alignés au cordeau, dont vous ne trouveriez rien à dire ; nous sommes parfaits, et vos épigrammes s'émousseraient sur le tricorne des agents de la force publique, qui n'entendent plus raillerie. D'ailleurs, on a exproprié, pour cause d'utilité publique, tous ces bons endroits où vous faisiez merveilles; on a macadamisé le Pont-Neuf et jeté bas les halles — les halles où Herpinot brillait devant la populace grouillante. Où sont maintenant les foires Saint-Germain, Saint-Ovide et Saint-Laurent? La foire du Saint-Esprit, qui se renouvelait tous les lundis sur la place de Grève, et la foire de Bezons, où l'on allait en partie fine; la foire Saint-Clair, qui s'échelonnait le long de la rue Saint-Victor, celle que ramenait le 24 août devant les galeries du Palais de Justice, et tant d'autres où toute la confrérie de bohème, que l'on écoutait à *gueule bée*, déployait ses plus fiers oripeaux, ses plus éclatantes fanfares et ses coq-à-l'âne à tout rompre, dites, où les retrouverez-vous? et ces pages, clercs, écoliers, laquais, archers, filous, bourgeois, tireurs de laine, chambrières, écosseuses, gentilshommes, grisettes, poëtes crottés et académiciens, toujours prêts à vous ouïr, toujours avides de vos grimaces et de vos saillies, toujours charmés de vos joyeusetés et de vos hardiesses, où sont-ils?.... Le dernier des vôtres a risqué une dernière allusion, qui vous en dira bien sûr assez : « Les rassemblements au nombre de plus d'*un* sont interdits. » Et puis, si vous reveniez, ô farceurs de génie, dont le vent dispersait chaque jour les étincelles, il vous faudrait faire viser votre esprit huit jours d'avance par la commission d'examen, et vous munir d'une médaille frappée à la rue de Jérusalem. Ainsi toutes choses disparaissent : un siècle chasse au loin ce que le siècle précédent admirait. Les mœurs changent, le langage s'épure, dit-on, parce que la verve s'en va : l'argot s'étale, il est vrai, comme un chancre rongeur sur l'idiôme sensé et coloré des ancêtres; mais le mot gras, le mot salé, le mot concis, plein et robuste, qui va droit au but et dit ce qu'il veut, ce mot de la farce, engendré d'un jet au pays de batelage; ce mot plantureux, qui renferme toute la sève nationale, ce mot, atteint d'atrophie et de chlorose, s'est mis en quarantaine. Nos pères ont vu et applaudi les derniers *bateleurs* dignes de ce nom, en la personne du père Rousseau, de Louis le Borgne, de Gringalet, deuxième du nom, de Faribole, de Bobèche et de Galimafré, lesquels furent plus particulièrement des paradistes, variété du genre *bateleur*. Nous avons vu, nous, par grâce dernière, quelques charlatans, le marchand de crayons Mengin et le dentiste Duchesne; mais c'est là la menue monnaie des célébrités du Pont-Neuf. L'inventeur de la poudre persane, le grand Miette, a été, de nos jours, le seul héritier de toute cette joyeuse bande dont Tabarin est l'aïeul : l'ombre de Brioché lui avait souri.

Donc, l'art du batelage est tellement dégénéré, qu'on est presque tenté d'affirmer qu'il a disparu. Quelques rejetons de cette végétation sauvage qui a préparé notre théâtre et vécu ensuite à son ombre se montrent encore, les jours de fête, sur la place publique de nos petites villes et de nos bourgs; ces jours-là, quelques familles de saltimbanques font, *avec la permission de M. le maire*, sonner le porte-voix et grincer les cymbales ; quelques musiciens allemands, parés de vestes à brandebourg et de shakos à aigrettes, composent l'orchestre ; le paillasse enfle ses joues, fait résonner ses grelots, débite des calembours qui feraient lever le cœur de pitié à feu Goguelu; la jeune première, le jarret tendu, le poing sur la hanche, la jupe arrondie, envoie de temps à autre un soufflet au pauvre diable qu'un maigre repas a rendu étique; puis un monsieur « not' bourgeois » vêtu d'un paletot marron, porte la main à son chapeau graisseux, et, avec le secours d'une baguette qui lui sert à montrer un à un les exercices représentés sur les toiles suspendues derrière lui, débite un boniment qui brille généralement par la platitude et par ces écarts de consonnance qu'on décore du nom de *cuirs*, dans le langage familier. Ces saltimbanques nomades, derniers et obscurs vestiges d'une race curieuse et forte, forment encore une classe nombreuse, qui comprend toutes les variétés autrefois désignées sous le nom générique de *bateleurs*, tels que : bouffons, pitres, paillasses, faiseurs de tours, écuyers, jongleurs, escamoteurs, danseurs de corde, charlatans, montreurs d'animaux, etc. Ordinairement très-malheureux, nos modernes *bateleurs* vivent au jour le jour, travaillant isolément, ou réunis en troupe sous la direction d'un entrepreneur aussi besoigneux qu'eux, et qui parfois, de sa voix enrouée, leur dit, quand la recette est mauvaise, comme le Bilboquet de la comédie : « Mes enfants, mes chers associés, tout n'est pas rose dans la vie!... tout n'est pas jasmin dans notre profession. Il y a de bons jours, il y en a de mauvais; il faut prendre le temps comme il vient... On ne soupe plus dans la bonne société; on ne dîne jamais, c'est mauvais genre; nous déjeunerons mieux demain matin... Mes enfants, les temps sont durs; les entreprises dramatiques sont dans le marasme, et l'indifférence du public a tué l'art. O l'art! ô l'art! où se fourre-t-il ce coquin-là? »

Maintenant que nous avons jeté quelques fleurs sur la tombe de la grande famille des *bateleurs*, encore plus nombreuse que celle de Priam, voyons s'il faut donner des pleurs à cette race disparue. Autrefois, le saltimbanque était le propriétaire le plus riche de la capitale; toutes les places de la grande ville lui appartenaient; il y campait, il y installait sés pénates, il y dormait, et, la nuit, si l'envie lui en prenait, il pouvait se livrer à des rêves sardanapalesques et se croire transformé en marquis de Carabas. Quand il voyageait, plus heureux que Danton, il emportait sa patrie à la semelle de ses brodequins. Depuis dix ans, les choses ont bien changé : les places publiques ont été métamorphosées en squares vastes et élégants, où la nombreuse population ouvrière respire le soir un air purifié et trouve, en plein Paris, les agréments du bois de Meudon. Y avons-nous gagné? Hippocrate dit oui, mais Galien dit non; et le *Grand Dictionnaire*, quoi qu'il ait dit plus haut, dans un de ses accès de sentimentalité, est de l'avis d'Hippocrate.

Pour que cette étude sur le *bateleur* soit complète, il nous reste à donner un spécimen des parades jouées en plein vent; celle-ci est une pochade prise sur le vif. Comme celui qui en est le *fauteur* est l'ami le plus intime de M. Pierre Larousse, nous la copions textuellement sans craindre des poursuites en contrefaçon :

LES QUATRE PRUNES.

Une très-belle, très-célèbre et très-spirituelle actrice venait de *lancer* un bon mot. — Je dis lancer, parce que trop souvent le bon mot est une flèche et qu'il blesse celui qu'il atteint. — « Peuh! s'écria un jeune fat, en portant la main à la blessure, aujourd'hui l'esprit court les rues. — Allons donc! repartit Mlle Sophie Arnould, ce sont les sots qui font courir ce bruit-là. »

Si Sophie Arnould s'était trouvée dernièrement dans la grande rue de Boulogne, où s'ébat depuis quinze jours la fête patronale, elle aurait vu l'esprit, habillé en Paillasse, monté sur des tréteaux et courant véritablement les rues : Rabelais aurait ri aux éclats, lui qui nous a tant fait rire. J'imagine que l'on n'est peut-être pas assez attentif à cet esprit qui secoue ses grelots sur quatre planches, au frontispice d'une baraque où l'on voit un Hercule de Batignolles, un Huron de Carpentras, un sauvage de Lons-le-Saunier, et où se joue le vaudeville au prix de 15 cent. les premières. L'esprit s'échappe en fusées, éclate en cascades; on est tout ébloui de ces étincelles, auxquelles on était loin de s'attendre en un tel lieu et sous de tels oripeaux. La petite fleur que je vais livrer à votre admiration s'est-elle épanouie en plein vent, ou n'a-t-elle pas été tirée de quelque serre chaude dans les jardins enchantés de Scribe, de Dumanoir ou de Théaulon? Je l'ignore; c'est une question de bibliographie que je laisse à résoudre aux Quérards présents et aux Saumaises futurs.

PAILLASSE. Ah! ah! ah! ah! ah! Prrr! prrr! Voilà, voilà, voilà.

> Quand j'ai bu du vin clairet
> Tout tourne, tout tourne,
> Quand j'ai bu du vin clairet,
> Tout tourne au cabaret.

LE MAITRE, *survenant*. Tiens! (*Il lui donne un soufflet.*) Voilà, coquin, pour m'avoir éveillé en sursaut. Tu cries comme les oies du Capitole. As-tu donc envie de te faire chasser? Oublies-tu que tu as ici une place excellente, et que, pour la conserver, il faut te conduire d'une manière décente? Voyons, que te manque-t-il? Tu as de beaux appointements, cent francs par mois.

PAILLASSE. Oui. (*A part.*) Que je reçois en quatre payements, chaque fois rien.

LE MAITRE. Tu es bien nourri.

PAILLASSE. Oui. (*A part.*) Ce matin, une couenne de lard dont le chat n'a pas voulu.

LE MAITRE. Bien couché.

PAILLASSE. Oui. (*A part.*) Au fond d'une malle.

LE MAITRE. Bien logé, au troisième.

PAILLASSE. Oui. (*A part.*) Au troisième au-dessus de l'entre-sol... du sixième.

LE MAITRE. C'est beau pour un jeune homme de ton âge; car tu n'as que vingt ans.

PAILLASSE. Oui. (*A part.*) Sans compter huit ans de nourrice et six mois de maladie.

LE MAITRE. Ce n'est pas tout. A partir d'aujourd'hui, je veux encore te donner autre chose.

PAILLASSE (*vivement et tendant la main*). Vrai, monsieur?

LE MAITRE. Ma confiance.

PAILLASSE (*désappointé.*) Ah! (*A part.*) C'est une monnaie qui n'a pas cours; on ne s'achète pas avec cela une paire de bottes.

LE MAITRE. Tu vois cette fiole? Il y a là quatre fruits confits; des fruits rares, exquis, qui viennent des îles Fortunées. Ils coûtent douze cents francs chacun. Eh bien! c'est à toi, à toi, entends-tu?

PAILLASSE (*tendant la main*). Oh! monsieur!

LE MAITRE. A toi que...

PAILLASSE. Oh! monsieur! monsieur!

LE MAITRE... Que je les confie pour les porter à ma meilleure amie, Mme de Saint-Hilaire, rue Racine, no 13. Voyons, répète cela.

PAILLASSE. Mme Racine, rue Saint-Hilaire, no...

LE MAITRE. Mais non, coquin, Mme de Saint-Hilaire, rue Racine, no 13.

PAILLASSE. Oui, oui; Mme Treize, rue Racine, no...

LE MAITRE. Mme de Saint-Hilaire, no 13.

PAILLASSE. C'est bien ça : Mme Thérèse, rue...

LE MAITRE (*tirant une carte de son portefeuille*). Tiens, voici la carte de mon amie; tu sais lire?

PAILLASSE (*lisant*). Mme de Saint-Hilaire, rue Racine, no 13. C'est ce que je disais.

LE MAITRE. Tu lui diras : Mme de Saint-Hilaire, voici un bocal de fruits des îles Fortunées, que mon maître vous envoie. Voyons, répète.

PAILLASSE. Mme Fortunée, voici un fruit du bocal des îles Saint-Hilaire que mon maître vous envoie.

LE MAITRE. Je crois que le pendard le fait exprès. Mme de Saint-Hilaire, voici un bocal de fruits des îles Fortunées, que mon maître vous envoie.

PAILLASSE (*avec volubilité*). Mme de Saint-Hilaire, voici un bocal de fruits des îles Fortunées, que mon maître vous envoie... Oh! monsieur, je ne pourrai jamais dire cela.

LE MAITRE. Tu viens de le dire, maraud.

PAILLASSE. Alors, monsieur, je vous assure que c'est sans le faire exprès.

LE MAITRE. N'oublie pas que je t'attends ici dans une heure, pour savoir la réponse. (*Il sort.*)

PAILLASSE (*seul*). Douze cents francs chacune! c'est-à-dire que ce doit être sucré, à vous réjouir l'estomac et à vous embaumer le palais pour le restant de vos jours. Et dire qu'il existe des mortels assez fortunés pour... Ah! mon père, que n'étais-tu le Grand Mogol ou le schah de Perse? Ton fils dormirait sur un oreiller rembourré de feuilles de roses, et, à son réveil, la main d'une belle esclave lui présenterait une prune des îles Fortunées.

(*Pendant ce monologue, il a adroitement dénoué le cordon, qui tombe avec le papier qui recouvrait la fiole.*)

Tiens! le papier qui s'en va tout seul... Si je mangeais une prune?... rien qu'une... une petite... Au fait, pourquoi pas? L'amie de mon maître n'en sait pas le compte... L'occasion est belle... elle ne se représentera peut-être jamais. Saisissons-la... par les cheveux. (*Il prend une prune par la queue et l'avale.*) Oh! oh! oh! oh! oh! septième ciel, je t'escalade. J'entrevois... aïe! aïe! aïe! (*Il se tient le ventre en faisant force contorsions.*) Aïe! aïe! aïe! (*Se calmant tout à coup.*) Ah! j'y suis! Elle est toute seule; elle s'ennuie. Parbleu oui, elle s'ennuie, elle s'ennuie. Là! là! ma mignonne, calmez-vous. Vous voulez une compagne? On va vous en expédier une. Saisissons une deuxième... occasion par... la queue. (*Il avale une seconde prune.*) Oh! délicioso! superdélectissime!... Aïe! aïe! aïe! aïe! aïe! Voilà qu'elles se battent. Si nous les prenions en douceur? C'est cela; un peu de jus... Aïe! aïe! aïe! aïe! Le duel continue. (*Se calmant de nouveau.*) Eh! mais, j'y pense. Envoyons-en une troisième pour les séparer. (*Il avale une troisième prune, puis il exprime le même ravissement suivi des mêmes contorsions.*) Allons! bon! voilà qu'elles se mettent deux contre une. Oh! aïe! aïe! aïe! (*Se calmant tout à coup.*) Il n'y a qu'une chose à faire; égalisons les chances. (*Il avale la dernière prune.*)..... Douze cents francs! Elles valaient douze cents francs! Et ce jus? (*Il boit le jus.*) C'est du coulis d'ortolans, une vraie purée d'ananas.

> Quand j'ai bu du vin clairet,
> Tout tourne, tout tourne,
> Quand j'ai bu du vin clairet.
> Tout tourne au cab.....

(*Il entend son maître, et met précipitamment la fiole dans sa poche.*)

LE MAITRE, *qui a aperçu le mouvement de Paillasse.* Ah! ah! te voilà revenu?

PAILLASSE. Oui, monsieur.

LE MAITRE. Tu n'as pas été longtemps. (*Saisissant le bras de Paillasse, qu'il secoue fortement.*) C'est bien, mon garçon; c'est bien, c'est bien, c'est bien.

PAILLASSE (*le regardant et ne sachant guère ce que cela veut dire*). *A part.* Qu'est-ce qu'il a donc?

LE MAITRE. Je te dis merci, mon garçon; merci, merci, merci. (*Il secoue plus fortement, en prononçant chacun de ces trois derniers mots.*)

PAILLASSE. Mais, monsieur, ne me remerciez pas si fort. Vous allez me casser le bras. (*A part.*) Qu'est-ce qu'il a donc?

LE MAITRE. Au contraire, mon garçon. Quand on a un domestique comme toi, honnête comme toi, fidèle comme toi, sobre comme toi (*à chaque mot, il lui secoue plus fortement le bras*) il faut y tenir. Et j'y tiens, j'y tiens, j'y tiens. (*Il secoue de nouveau.*)

PAILLASSE, *dégageant sa main, — à part.* Il y tient trop. Qu'est-ce qu'il a donc?

LE MAITRE. Maintenant que je t'ai remercié comme tu le mérites, prenons une chaise (*il secoue*), asseyons-nous (*il secoue*), et causons (*il secoue*).

PAILLASSE, *reculant sa chaise le plus loin possible.* Décidément, il a quelque chose.

LE MAITRE. Comme cela, mon garçon, tu as parfaitement trouvé la demeure de mon amie?

PAILLASSE. Oh! oui, monsieur.

LE MAITRE. Qu'est-ce qu'elle t'a dit, mon amie?

PAILLASSE. Oh! elle m'a dit des choses, des choses, des choses. Elle m'a dit beaucoup de choses, monsieur.

LE MAITRE. C'est bien... Qu'as-tu remarqué de particulier sur la cheminée?

PAILLASSE. Sur la cheminée, monsieur?... Ah! monsieur, quelle cheminée! D'abord il y avait sur la cheminée... il y avait... et puis ensuite... Ah! quelle belle cheminée! monsieur. Et puis encore, sur la cheminée... ah! quelle magnifique cheminée!... Enfin, il y avait... Ah! monsieur, c'est une bien belle cheminée!

LE MAITRE. Ah! tu as remarqué tout cela? (*Il approche sa chaise.*)

PAILLASSE. (*Il recule sa chaise.*) *A part.* Qu'est-ce qu'il a donc?

LE MAITRE. On voit que tu es observateur C'est bien! c'est bien! c'est bien! (*Il secoue fortement.*)

PAILLASSE. (*A part.*) Qu'est-ce qu'il a donc?

LE MAITRE. Maintenant que tu m'as satisfait sur ce point, passons à autre chose. Que dis-tu du guéridon?

PAILLASSE. (*A part.*) Je danse sur des baïonnettes. (*Haut.*) Le guéridon, monsieur?

LE MAITRE. Oui, le gué (*il secoue*) ri (*il secoue*) don. (*Il secoue.*)

PAILLASSE. Le guéridon?... Oh! le guéridon!... (*A part.*) Ah! un trait de lumière! (*Haut*). Monsieur, les persiennes étaient fermées.

LE MAITRE. Qu'est-ce à dire, maraud? Chez mon amie, il n'y a pas de persiennes.

PAILLASSE. Mais, monsieur, je ne dis pas qu'il y a des persiennes, je dis qu'elles étaient fermées.

LE MAITRE. Si les persiennes étaient fermées, il y avait des persiennes.

PAILLASSE. Du tout, monsieur, du tout, du tout, du tout. Les persiennes étaient fermées, et il n'y avait pas de persiennes. Nous avons raison tous les deux.

LE MAITRE. Ah! pourrais-tu me prouver cela?

PAILLASSE. Ce n'est pas difficile, monsieur. Suivez bien le fil... de la trame... de la chaîne... de mon raisonnement.

LE MAITRE. Voyons, suivons la chaîne (*il secoue*) de la trame (*il secoue*) du fil (*il secoue*) de ton raisonnement.

PAILLASSE. Je n'ai pas dit cela, monsieur. J'ai dit le fil de la trame de la chaîne de mon raisonnement.

LE MAITRE. C'est bien. A la question.

PAILLASSE. (*A part.*) Hélas! je n'y suis que trop... à la question. Inspire-moi, Guatimozin. (*Haut.*) Quand monsieur veut aller au théâtre, et que l'on dit à monsieur : « Le théâtre est fermé, » c'est comme s'il n'y avait pas de théâtre... Il n'y a pas de théâtre.

LE MAITRE. Comment! il n'y a pas de théâtre?

PAILLASSE. Ce raisonnement n'a pas convaincu monsieur. En voici un autre. Quand on dit d'un homme... quand on dit d'un homme : « Son cœur est fermé aux sentiments d'honneur, de générosité, d'humanité, » cet homme n'a pas de cœur, monsieur; c'est un sans cœur, monsieur. Son cœur est fermé..., il n'a pas de cœur, il n'a pas de cœur.

LE MAITRE. (*A lui-même.*) Son cœur est fermé, il n'a pas de cœur; c'est vrai, le coquin a raison.

PAILLASSE. Eh bien! monsieur; les persiennes étaient fermées, il n'y avait pas de persiennes. C'est clair, c'est clair.

LE MAITRE. Oui. Les persiennes étaient fermées, donc il n'y avait pas de persiennes. C'est clair, (*il secoue*) c'est clair, (*il secoue*) c'est clair, (*il secoue.*)

PAILLASSE. (*Se reculant.*) Qu'est-ce qu'il a donc?

LE MAITRE. (*A part.*) Le drôle n'avouera pas. Prenons-nous-y autrement.

LE MAITRE. D'après le rapport détaillé que tu viens de me faire, je vois que tu t'es acquitté fidèlement de ta commission, et j'éprouve le besoin de te déclarer que je suis content de toi. Oui, très-content! très-content! très-content! (*Il le secoue fortement.*)

PAILLASSE. Ah! (*A part.*) Qu'est-ce qu'il a donc?

LE MAITRE. Car tu ne sais pas encore le service que tu m'as rendu.

PAILLASSE. Ah!

LE MAITRE. Un service que je n'oublierai de toute ma vie.

PAILLASSE. Ah!

LE MAITRE. Devrais-je vivre cinq cents ans.

PAILLASSE. Ah!

LE MAITRE. Et alors que je deviendrais aveugle, sourd et muet. (*Il le secoue à chacun de ces trois derniers mots.*)

PAILLASSE. Ah! (*A part.*) Qu'est-ce qu'il a donc?

LE MAITRE. Ainsi, mon garçon, si dans cinq cents ans tu as besoin de moi, tu n'auras qu'à parler.

PAILLASSE. Ah!

LE MAITRE. Tu seras ouï, servi, ravi. (*Il le secoue à chaque mot.*)

PAILLASSE. Ah! (*A part.*) Qu'est-ce qu'il a donc?

LE MAITRE. Il y a une heure que tu as vu Mme de Saint-Hilaire.

PAILLASSE. Monsieur, les persiennes étaient fermées.

LE MAITRE. Assez sur cet incident. Eh bien, Mme de Saint-Hilaire est maintenant!...

PAILLASSE. (*Vivement.*) Mme de Saint-Hilaire est maintenant?...

LE MAITRE. Kouik. (*Il fait un mouvement de la main.*)

PAILLASSE. Kouik?

LE MAITRE. C'est-à-dire que tu l'as envoyée *ad patres*.

PAILLASSE. *Ad patres!* Monsieur sait bien que je ne connais pas l'anglais.

LE MAITRE. *Ad patres*, chez ses pères.

PAILLASSE. Monsieur en a donc fait une sénatrice?

LE MAITRE. Pas de politique; c'est malsain. Mon amie. — Mon amie! — Mme de Saint-Hilaire, était — était, tu entends? C'était une fausse amie... elle m'a fait...

PAILLASSE. Elle vous a fait...

LE MAITRE. Des infidélités... avec un prince nègre.

PAILLASSE. Un prince nègre!... le trait est noir.

LE MAITRE. Et je l'ai...

PAILLASSE. (*Très-vivement*). Vous l'avez?...

LE MAITRE. Empoisonnée.

PAILLASSE. (*Epouvanté.*) Oh! monsieur... Oh! ah! monsieur!... Oh! oh! ah! ah! monsieur!!!

LE MAITRE. Empoisonnée!

PAILLASSE, *qui manifeste la plus sincère épouvante.* Aïe! aïe!

LE MAITRE. En ce moment, le poison commence à opérer; son haleine est brûlante.

PAILLASSE. Aïe!

LE MAITRE. Son palais est en feu.

PAILLASSE. Aïe!

LE MAITRE. Sa gorge est une fournaise.

PAILLASSE. Aïe!

LE MAITRE. Encore un instant, et l'incendie va se déclarer dans l'estomac.

PAILLASSE. Aïe!

LE MAITRE. Elle est morte!!!

PAILLASSE. Aïe! aïe! aïe!!! (*Il se laisse tomber à terre.*)

LE MAITRE. Mais qu'as-tu donc? On dirait que tu te trouves mal.

PAILLASSE. Oh! monsieur! monsieur! monsieur! Ayez pitié de moi, monsieur! Aïe! aïe! aïe!

LE MAITRE. Coquin, est-ce que tu aurais mangé les prunes?

PAILLASSE. Monsieur, pardon! C'est votre amie qui m'en a donné une; une petite, monsieur. Aïe! aïe! aïe!

LE MAITRE. Si tu n'en as mangé qu'une c'est bien. Je vais t'administrer du contre-poison pour une, pour une seule, entends-tu?

PAILLASSE. Oui, monsieur, une... une grosse, monsieur; apportez-en pour deux, monsieur. Aïe! aïe! aïe.

LE MAITRE. Comment, coquin, tu en as mangé deux?

PAILLASSE. Oui, monsieur; votre amie m'en a donné deux... avec un peu de jus... Apportez-en pour trois, monsieur. Aïe! aïe! aïe!

LE MAITRE. Eh quoi! pendard, tu en as mangé trois?

PAILLASSE. Oui, monsieur... les trois plus grosses, monsieur. Aïe! aïe! aïe!... Du contre-poison pour quatre, monsieur, pour quatre. Aïe! aïe! aïe!

LE MAITRE. Ah! voilà enfin mon scélérat qui avoue. Il a mangé les prunes. Eh bien, tant mieux. J'ai maintenant une garantie de ta fidélité. Ces fruits sont magiques et soumis à ma puissance. Ils vont garder en eux leur vertu malfaisante. Tant que tu seras à mon service, ils resteront là... sur ta conscience. Mais aie bien soin de leur donner un souvenir chaque matin en te levant; car si tu l'oubliais un seul jour, ils reprendraient immédiatement leur première vertu, et...

PAILLASSE. Oh! merci, monsieur, merci. Tous les matins elles me *reviendront*. elles étaient si bonnes!

LE MAITRE (*au public*). Voilà, mesdames et messieurs, une recette infaillible pour conserver ses domestiques. Ça coûte quatre sous, chez la fruitière du coin :

Air connu.

Messieurs, près de nous retirer,
Une crainte nous assiége;
L'auteur, pour mieux vous attirer,
Dans son titre a mis un piége.
Ne soyez pas trop rigoureux,
Pour demain gardez vos rancunes,
Donnez des bravos vigoureux,
Applaudissez... C'est pour des prunes.

BATELIER, IÈRE s. (ba-te-lié, iè-re — rad. *bateau*). Personne dont la profession est de conduire un bateau : *Trilby était amoureux de la brune Jeannie, l'agaçante* BATELIÈRE *du lac.* (Ch. Nod.) *Vous avez raison, répliqua le* BATELIER, *le métier de pêcheur rend le cœur content et l'esprit confiant dans la protection des saints.* (Lamart.)

— Adjectiv. Néol. Qui a rapport, qui appartient à une entreprise de transport par bateaux : *Une compagnie* BATELIÈRE *sera formée.* (Proudh.)

Bateliers du Niémen (LES), à-propos patriotique de Désaugiers, Francis et Moreau, représenté à Paris au théâtre des Variétés, en juillet 1807.

Le traité de paix de Tilsit, resté célèbre dans l'histoire contemporaine, fut célébré à Paris par tous les théâtres. Le fameux radeau du Niémen, sur lequel Napoléon et Alexandre se donnèrent l'accolade, et où furent arrêtées entre les deux empereurs les bases d'une paix si vivement désirée, ce radeau, disons-nous, eut sa part d'encens et fut chanté sur les airs en vogue. Les Variétés épuisèrent en son honneur les comparaisons et les métaphores que les vaudevillistes ont l'art de ressemeler à chaque occasion nouvelle et sous les régimes les plus différents. Il n'importe; ces à-propos soi-disant patriotiques sont intéressants à consulter, car, s'ils ont vécu peu, ils ont du moins reçu l'empreinte, parfois assez juste, du vent qui soufflait alors sur les esprits :

Ce radeau sur qui se fonde
L'espoir d'une heureuse paix,
Va peut-être voir dans l'onde
Nos maux s'éteindre à jamais.
Pour le Niémen quelle gloire!
Partout on n'entend qu'un cri :
C'est le temple de Mémoire
Sur le fleuve de l'Oubli.
. . . .
L'arche où Noé se sauva
Quand le déluge arriva,
N' ravit qu'un homme au naufrage;
Ce jour en sauv' davantage.
Mettons de niveau
L'arche et le radeau.

Mais le traité de Tilsitt n'apportait que la paix continentale, car la lutte continuait toujours sur mer avec la « perfide Albion. » Aussi nos voisins les Anglais recevaient-ils force traits du Français, né malin. Dans les *Bateliers du Niémen*, les épigrammes et les menaces contre l'Angleterre abondent jusqu'à l'excès; mais une fois les couplets chantés, les vaudevillistes, ainsi que le fait remarquer fort justement M. Théodore Muret, ne s'inquiétaient pas si ces augures aventureux se réaliseraient, et ils n'en perdaient ni un calembour, ni une rasade, ni une fanfaronnade :

Certain espoir qui m' flatte
Me dit qu'avant un an,
L' radeau d'viendra frégate,
Et l' Niémen, Océan.
. . . .
Du Niémen craignez les eaux,
Messieurs les insulaires,
Car on sait qu' les p'tits ruisseaux
Font les grandes rivières.

Ici, le calembour, soigneusement préparé d'avance, éclate en menaces assez ridicules d'ailleurs :

Avant qu' l'an soit écoulé,
La France au pas redoublé,
Et la Russie et la Prusse,
L'accompagnant au pas russe,
F'ront marcher l'Anglais
Au pas de Calais.

Autant les *Bateliers du Niémen* montraient les dents aux Anglais, autant ils déployaient de politesses pour les Russes, devenus en un trait de plume nos amis :

A leur bravoure, au champ d'honneur,
Nous rendons tous un juste hommage,
Et s'ils ont eu moins de bonheur,
Ils n'ont pas eu moins de courage.
. . . .
Lon, lan, la, laissez-les passer,
Ces militaires,
Nos frères,
Dans nos bras, j' pouvons les presser :
Nos emp'reurs viennent d' s'embrasser.

« Voilà qui est bien, s'écrie l'auteur de l'*Histoire par le théâtre*, et l'on ne peut qu'applaudir à ce procédé courtois; mais il aurait fallu que les mêmes soldats à qui l'on faisait des compliments dans telle occasion, ne fussent pas vilipendés et injuriés dans telle autre. Il y a inconséquence à serrer la main de gens que l'on a traités de sauvages, de barbares, que l'on a montrés sous un aspect ridicule et grotesque, et, lorsqu'on est en guerre, il faut songer que l'on sera plus tard en paix. C'est une affaire de tact et de convenance qui a été trop souvent oubliée dans nos vaudevilles guerriers, et des circonstances plus récentes ont pu donner lieu à cette observation. Nous avons vu, il n'y a pas longtemps, Russes et Autrichiens traduits sur nos théâtres, ainsi qu'aux devantures de nos boutiques d'estampes, en caricatures ignoblement burlesques, et représentés comme des espèces de mannequins, dont un coup de poing avait raison. Pour une nation qui se pique d'être spirituelle par excellence, c'était un manque d'esprit autant que de bon goût. Outre que le jour de la réconciliation est toujours à prévoir, on se nuit à soi-même, on se déprécie, en rabaissant son adversaire. En effet, si l'on est vainqueur, où est alors le mérite de la victoire? Et si l'on éprouve un revers, car la guerre est sujette à plus d'une chance, quelle confusion d'être vaincu par des ennemis que l'on a représentés comme si misérables! » Nous sommes pleinement de cet avis, et il est impossible de faire entendre de plus sages paroles, des observations plus humaines. Quand donc renoncera-t-on à cette lutte stupide et sauvage, qu'on appelle la guerre? Quand donc les mauvais instincts de l'homme cesseront-ils d'être exaltés et glorifiés? Si la guerre est inévitable aujourd'hui, qu'on oublie demain qu'on l'a faite. Pourquoi des chansons et des arcs de triomphe, qui insultent au vaincu?

Batelier, dit Lisette, paroles de Planard, musique d'Hérold, barcarolle entr'acte de l'opéra de *Marie*. A *Marie*, représentée à l'Opéra-Comique en 1826, commence, pour Hérold, cette aurore de gloire qui avait jeté ses premières lueurs dans le *Muletier* et la *Clochette*, et qui devait avoir pour midi ce chef-d'œuvre qui s'appelle *Zampa*. *Je pars demain*, *Une robe légère*, *Je flaire un mystère*, ont réjoui toutes les oreilles de leur douce et gracieuse mélodie.

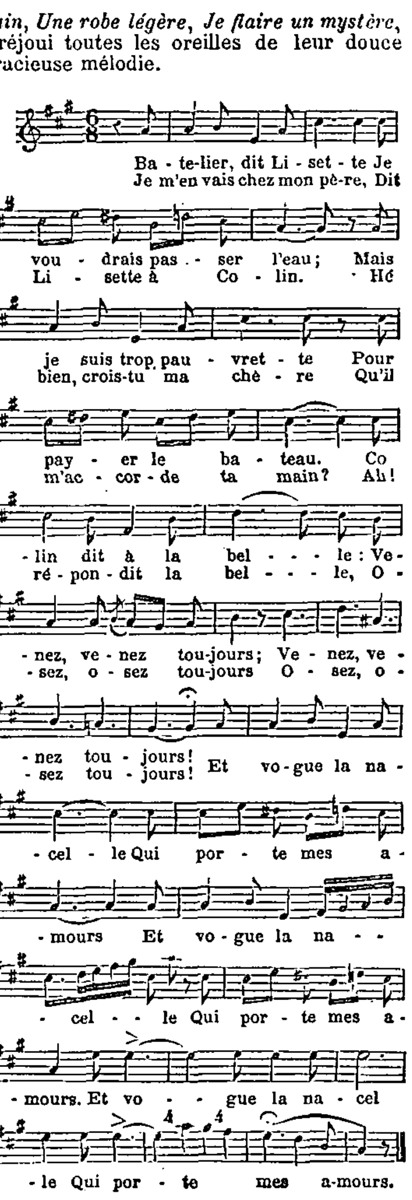

BATELIER D'AVIRON (Jacques LE), jurisconsulte français du XVIe siècle. Il était avocat au présidial d'Evreux, et a laissé des *Commentaires sur la coutume de Normandie*, publiés à Rouen en 1626, à la suite de ceux de Bérault et de Godefroy (2 vol. in-fol.).

BATELLERIE s. f. (ba-tè-le-rî — rad. *bateau*). Industrie du transport par bateaux : *A Lyon, une lutte s'établit ardente, âpre, active, entre le chemin de fer et la* BATELLERIE *à vapeur.* (L. Jourdan.)

BATEMAN (Thomas), médecin anglais, né en 1778, mort en 1821. Il s'adonna d'une façon toute spéciale à l'étude des maladies de la peau, en suivant les leçons du docteur Willan, qui lui légua tous ses manuscrits, et il exerça son art à Londres. On a de lui plusieurs ouvrages, notamment : *A practical synopsis of cutaneous diseases* (Londres, 1813), qui a été traduit en français par M. G. Bertrand, sous ce titre : *Abrégé pratique des maladies cutanées, classées d'après le système nosologique du docteur Willan* (Paris, 1820, in-8o). L'ouvrage anglais avait été accompagné d'un atlas explicatif. On peut également citer son *Report on the diseases of London*, etc., *from* 1804 *to* 1816 (Londres, 1816).

BATEMAN, théologien anglais. V. BATES.

BATEMAN (John-Frédéric), ingénieur anglais, né en 1810 près d'Halifax, comté d'York, descendait par sa mère d'une famille d'émigrés français, qui se fixa en Irlande à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Il fut élevé par des maîtres particuliers, et reçut l'instruction professionnelle dans le comté de Lancastre, le grand centre manufacturier de l'Angleterre. M. Bateman s'adonna d'une façon toute spéciale à l'étude de l'art hydraulique. On lui doit un grand nombre de travaux appartenant à cette spécialité : des canaux, des bassins, la rectification de divers cours d'eau, et surtout d'importants ouvrages demandés par des villes et des places populeuses pour la fourniture d'eaux abondantes; ouvrages parmi lesquels on doit citer particulièrement les constructions hydrauliques de la ville de Manchester et celles de la ville de Glascow, aboutissant au lac Katrim, qui sont les œuvres d'art les plus remarquables de ce genre, exécutées dans la Grande-Bretagne. Les travaux hydrauliques de Manchester furent signalés par les grandes difficultés que présentait la construction de vastes réservoirs artificiels. On cite encore les travaux du viaduc du lac Katrim, inaugurés en présence de la reine, et remarquables par la rapidité de cette heureuse et utile entreprise, conduite jusqu'à une distance de 57 kil., au moyen de nombreux tunnels creusés à travers un pays des plus accidentés. En somme, M. Bateman a fourni de l'eau aux besoins de plus de 2 millions de personnes, soit en établissant des constructions nouvelles, soit en remaniant ou

en développant les anciennes. Il a introduit divers perfectionnements notables dans les procédés et les applications de ce genre de constructions. Ses recherches sur la chute des pluies et sur l'écoulement des eaux ont contribué au progrès et à la diffusion de notions exactes sur ce sujet, qui relève du physicien météorologiste autant que de l'ingénieur. M. Bateman a écrit plusieurs articles sur cette question, ainsi que sur l'aménagement des eaux dans les villes, et sur d'autres sujets de la science hydraulique. Ces études ont été publiées dans les *Transactions* (mémoires) de la Société littéraire et philosophique de Manchester, dans celles de l'Association britannique pour l'avancement de la science, de l'Institut des ingénieurs civils, etc.

BATEMANNIE s. f. (ba-te-ma-nî). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, tribu des vandées, comprenant une seule espèce, qui croît dans l'Amérique tropicale.

BATEMARE s. f. (ba-te-ma-re). Nom de la bergeronnette dans notre vieille langue.

BATÊME, BATISER, BATISMAL, etc. Orthographe de *baptême* et de ses dérivés, indiquée par l'Académie, mais complétement hors d'usage.

BATEMON (Nicolas), antiquaire anglais, né en 1812, mort en 1862. Fils d'un antiquaire distingué, il s'est adonné comme lui, d'une façon particulière, à l'étude des monuments celtiques et saxons. Outre d'intéressants travaux et articles publiés dans le recueil intitulé *Collectanea antiqua*, Batemon a fait paraître, en 1848 et en 1858, les deux ouvrages suivants : *Vestiges des antiquités du comté de Derby*, et *Dix ans de recherches dans les monuments funéraires celtiques et saxons des comtés de Derby, de Stafford et d'York.* Une fortune considérable permettait à M. Batemon de satisfaire ses goûts pour les anciens manuscrits, les vieilles enluminures et les livres rares. Il avait fait de sa belle résidence de Lomberdale-house, dans le comté de Derby, un véritable musée. Ce musée, très-riche en antiquités grecques, romaines et du moyen âge, mais surtout en antiquités celtiques et anglo-saxonnes, était, comme celui du comte de Derby, à Chastworth, ouvert au public, qui pouvait le visiter en tout temps.

BATENBOURG, bourg de Hollande, province de Gueldre, à 14 kil. de Nimègue, sur la Meuse; 600 hab. Situé sur l'emplacement de l'ancien *Oppidum Batavorum*.

BATEN-KAÏTOS s. m. (ba-tainn-ka-i-toss). Astr. Nom de l'une des étoiles de la constellation de la Baleine.

BÂTER v. a. ou tr. (bâ-té — rad. *bât*). Munir d'un bât : BÂTER *un âne, un mulet. La laine dont les lamas sont couverts dispense de les* BÂTER. (Buff.)

— Fam. Marier, en considérant le mariage comme une espèce d'assujettissement, d'esclavage :

Diantre soit fait, dit l'époux en colère,
Et du témoin, et de qui l'*a bâté*. LA FONTAINE.

— Prov. *Qui bâte la bête la monte*, Qui habille et pare une femme a droit à ses dernières faveurs. Ce proverbe indécent appartient à la langue de Rabelais, et n'a plus droit de cité, aujourd'hui que les mœurs se sont épurées, du moins quant aux apparences; chez nous, lorsque la forme est sauvée, le fond devient sans importance; l'essentiel est moins d'être honnête homme que de le paraître. Le XIXe siècle y a-t-il gagné? Question très-difficile et encore plus délicate à résoudre.

— Neutral. *Bien* ou *mal bâter*, Aller, convenir bien ou mal, comme un bât qui va ou ne va pas à la bête qui le porte : *Cette affaire mortifia les jésuites, d'autant plus que cette même affaire leur* BÂTAIT MAL *à Rome*. (St-Sim.) *Les personnes enivrées de la cour se croient tout permis, et, quand cela* BÂTE MAL, *elles se croient perdues*. (St-Sim.)

— **Antonyme**. Débâter.

BATÉRALECTORE adj. (ba-té-ra-lèk-to-re — du gr. *batêr*, marcheur; *alectôr*, coq). Ornith. Qui est de la race des gallinacés marcheurs.

— s. m. pl. Famille de gallinacés marcheurs.

BATÉRAPTODACTYLE adj. (ba-té-ra-pto-dak-ti-le — du gr. *batêr*, marcheur; *aptô*, je touche; *daktulos*, doigt). Ornith. Qui a des doigts prenants et propres à la marche, comme le perroquet.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux qui offre ce double caractère.

BATÉROCHOROPTÈNE adj. (ba-té-ro-ko-ro-ptè-ne — du gr. *batêr*, marcheur; *chôros*, champ; *ptênos*, volatile). Ornith. Qui appartient aux gallinacés marcheurs et campestres.

— s. m. pl. Famille de gallinacés qui offre ce caractère.

BATERSE s. f. (ba-tèr-se). Agric. Sorte de grosse charrue.

BATES ou **BATEMAN** (Guillaume), prédicateur et théologien anglais, né en 1625, mort en 1699. Il se fit connaître par son savoir et son éloquence; devint chapelain de Charles II; fit preuve, dans diverses négociations ecclésiastiques, d'autant d'habileté que d'esprit de conciliation, et occupa le poste de pasteur presbytérien à Durham. Son refus de se soumettre à l'acte de conformité lui valut sa destitution. On a de lui plusieurs ouvrages bien écrits, des traités, des sermons, etc. Les principaux sont : *Réflexions sur l'existence de Dieu et sur l'immortalité de l'âme, avec un discours sur la divinité de Jésus-Christ; Vitæ selectæ virorum qui doctrina, dignitate et pietate inclaruere* (Londres, 1681, in-4°).

BATES (Jean), célèbre organiste anglais, né en 1740, mort en 1799. Il fut chargé, en 1776, d'organiser le concert de musique ancienne, et reçut, en 1784, la mission de diriger les oratorios exécutés à Westminster, pour l'anniversaire de la mort de Hændel. Il devint plus tard directeur de l'hôpital de Greenwich. Bates a composé un opéra, *Pharnaces*, et trois opérettes. De toutes ses œuvres de musique vocale et instrumentale, six sonates pour piano ont été seules publiées. — Sa femme, Sara BATES, connue d'abord sous le nom de miss *Harrop*, reçut des leçons de Sacchini, et étudia avec son mari le style de Hændel. Elle acquit la réputation d'une cantatrice excellente, tant par la pureté et l'étendue de sa voix que par l'expression dramatique.

BATEUL s. m. (ba-teul — rad. *battre*). Techn. Partie du harnais des bêtes de somme, qui leur bat sur la croupe. ‖ On écrit aussi BATEUIL.

BAT-FILIÈRE s. f. (ba-fi-liè-re — de *battre* et *fil*). Techn. Outil à battre les fils métalliques. ‖ Pl. *Des* BAT-FILIÈRE.

BATH s. m. (batt). Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, chez les Hébreux et les Egyptiens.

— **Encycl.** Le *bath* valait 18 litres 88; il avait un multiple, le *cor*, et quatre sous-multiples, le *hin*, le *log*, la *rabûte* et le *cos*. Plusieurs auteurs pensent qu'il y avait aussi un *petit bath*, égal aux deux tiers du précédent, c'est-à-dire valant 11 litres 39. Sous les Ptolémées, le *bath*, appelé aussi *artaba*, correspondit à 35 litres; en même temps, il reçut un nouveau sous-multiple, le *cadaa*.

BATH, ville d'Angleterre, comté de Somerset, à 18 kil. E. de Bristol et à 162 kil. S.-O. de Londres, sur l'Avon et sur le chemin de fer de Great-Western; 60,000 hab. Bien située, bien bâtie, Bath possède une école de belles-lettres et de sciences et une école de sciences appliquées; des sociétés littéraires et artistiques, un théâtre et de belles promenades; mais ce qui distingue surtout cette ville, ce sont ses sources thermales et ses magnifiques établissements de bains, les plus fréquentés du Royaume-Uni. Les eaux de Bath, qui attirent annuellement 15,000 visiteurs, connues dès l'époque romaine, sont sulfatées et calcaires; elles émergent de l'alluvion recouvrant le lias, par trois sources; leur densité est de 1,0024 et leur température varie de 42° 78 à 47° 22 centigrades.

On remarque dans cette ville les ruines d'un temple de Minerve élevé par Agricola; la cathédrale de Saint-Pierre et Saint-Paul, vénérable monument d'architecture ogivale, terminé en 1582, mais considérablement augmenté depuis, et dont le grand portail occidental est remarquable par sa richesse. On remarque à l'intérieur ses nombreuses croisées, le jubé, la chapelle du prieur Bird et les monuments de l'acteur Kean, avec une épitaphe de Garrick, de l'évêque Montagne, du colonel Newton, d'Herman Katenkamp, et de l'amiral Bikerton, par Chantrey. ‖ Ville des Etats-Unis, dans l'Etat du Maine, sur le Kennebeck, avec un port et des chantiers de construction navale; 6,000 hab.; reliée par un chemin de fer à Portland et à Augusta. On trouve des villes du même nom dans la Virginie, la Caroline du Nord et l'Etat de New-York.

BATHAMPTON, ville d'Angleterre. V. BAMPTON.

BATHE (Guillaume), écrivain irlandais, né à Dublin en 1564, mort à Madrid en 1614. Né d'une famille protestante, il abjura, se fit jésuite dans les Flandres, voyagea en Italie et en Espagne, et devint directeur du séminaire irlandais de Salamanque. Il a publié divers ouvrages, dont les principaux sont : *Courte introduction à l'art véritable de la musique* (Londres, 1584); *Janua linguarum* (Salamanque, 1611); et *Préparation pour le sacrement de pénitence* (1614), livre ascétique qu'il a fait paraître en espagnol, sous le pseudonyme de Pierre Manrique.

BATHÈLE s. m. (ba-tè-le). Bot. Espèce de lichen, qui croît en Afrique. ‖ On dit aussi BATHÉLÉUM.

BATHÉNIEN s. m. (ba-té-ni-ain). Hist. Nom donné en Egypte aux Ismaéliens, et qui, suivant quelques auteurs, signifie *illuminé*; suivant d'autres, *partisan du sens intérieur*.

BATHGATE, ville d'Ecosse, comté et à 9 k. S. de Linlithgow; 3,600 hab. Exploitation de houille et calcaires; fabrication de cotons; importantes foires aux bestiaux.

BATHIDE s. f. (ba-ti-de). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des chrysomélines, formé aux dépens des colaspis, et comprenant deux espèces, qui vivent dans l'Amérique du Sud.

BATHILDE ou **BATILDE** (sainte), épouse de Clovis II, morte en 680. Elle apparaît comme une blanche et pure vision dans le tableau sanglant et sombre que déroule à nos yeux l'histoire de cette race épuisée, imbécile, malade, des Mérovingiens. Nous la rencontrons, sainte et digne, lorsqu'à peine nous venons de tourner la page qui nous a raconté la vie de la sanguinaire Frédégonde et de la trop fameuse Brunehaut. Ce rapprochement nous la montre plus sainte encore et plus digne; on aimerait à reposer bien longtemps ses regards sur elle, et l'on voudrait en parler tout à son aise... Mais nous devons nous restreindre; au lieu d'un portrait en pied, faire un médaillon.

Quelques chroniqueurs, se plaçant au point de vue des courtisans contemporains, et qui, sans doute, avaient cru flatter la vanité de la reine, la font descendre des princes saxons d'Angleterre. — De nos jours encore, on se plaît à ces flatteries-là. — Pour nous, qui ne croyons pas à la transmission, par les molécules spermatiques de la sainteté en Orient, de la noblesse en France, Bathilde, pour n'être pas sortie d'un sang princier, ne nous en paraît pas moins noble, moins intéressante. Prenons-la donc comme l'histoire vraie nous la montre : esclave, et où, pour la première fois, elle nous la fait connaître, chez Erchinoald, maire du palais, et attachée au service de la femme de celui-ci.

Le jeune roi Clovis II rencontra Bathilde chez Erchinoald; il fut touché de sa grâce, frappé de son esprit élevé, épris de sa beauté. Plus tard, nous verrons ses successeurs n'avoir qu'à manifester un désir luxurieux, et père, mère, frère, se hâter avec bassesse, avec bonheur, de prostituer femme, fille, sœur à ce royal désir. Au temps de Clovis, il n'en était point encore tout à fait ainsi; c'était au temps (chante la chanson en riant, mais en disant vrai) où les rois épousaient les bergères. — *Clovis épousa Bathilde*.

En l'année 656, Clovis II mourut. Ce saint, disent les uns; ce débauché, disent les autres; à coup sûr, cet homme charitable, mais fou à lier, comme l'ont été beaucoup de rois de France, beaucoup d'empereurs romains, beaucoup de ceux qui ont eu à gouverner les hommes, laissait de sa belle esclave saxonne trois fils : Clotaire, Childéric et Thierry.

Une assemblée générale des primats choisit Clotaire, l'aîné, pour roi unique. Bathilde fut nommée régente. Erchinoald, l'ancien maître de la jeune reine, lui, que l'histoire dit sage et d'un esprit élevé, s'était incliné depuis longtemps; il restait comme serviteur de son ancienne servante. Grâce au concours de ce sage conseiller, Bathilde remplit ses difficiles fonctions avec autant de dignité que de sagesse. Elle maintint dans l'obéissance les leudes turbulents, fit respecter son administration au dehors, abolit la coutume d'avoir des esclaves attachés à sa personne, et s'efforça de supprimer les exactions qui entraînaient si souvent les particuliers à vendre leurs enfants. En même temps, d'accord avec saint Ouen et d'autres évêques, elle entreprit de mettre un terme à la simonie qui régnait dans l'Eglise, et aux brigues pour l'épiscopat; enfin, elle fonda plusieurs hôpitaux, construisit ou restaura plusieurs monastères.

Dès lors, peut-être, eût commencé véritablement la formation de la nationalité française; entre les mains fermes du maire du palais et par l'intelligence à la fois et la modération de la reine se serait formée cette autorité royale, unique, souveraine, et partant, cette France, telle qu'essaya de la faire Louis XI, telle que la fit Richelieu; mais le temps n'était pas encore venu, sans doute.

Erchinoald meurt en 659, et il est remplacé par Ebroin. Ce nouveau maire du palais, on l'avait pris quelque part dans un bourg militaire des environs de Soissons, où, parmi ses compagnons, il s'était acquis une haute importance par sa violence, sa force, sa morgue, ses fanfaronnades, qualités très-prisées dans une caserne, et qu'il apporta en ses nouvelles fonctions.

« Il n'y a qu'une opinion sur son compte, dit Buchez, parmi les chroniqueurs. Il était avide, il vendait également la justice et l'injustice; il dépouilla plusieurs Français, non pas de leurs bénéfices, mais de leurs biens propres (*proprias facultates*); il chargea le peuple de contributions nouvelles; il faisait tuer ceux qui lui résistaient. Il semblait que par lui le mal fût érigé en système. Il est certain qu'il fut l'auteur des désordres qui éclatèrent plus tard. On a cherché la raison de ces provocations brutales, de cette conduite imprudente et sauvage. On a cru voir un but politique là où il n'y avait probablement qu'un égoïsme effréné et intrépide. »

Ce despotisme, ces violences, qui rappelaient les règnes de Brunehaut et de Frédégonde, furent mis, par l'hypocrisie d'Ebroin, sur le compte de Bathilde. La pauvre jeune femme, cependant, vivait retirée en son palais, d'où, tout entière au soin de ses enfants, et retenue par l'ascendant du maire, elle n'entendait que l'écho lointain des plaintes de ses sujets.

Ces plaintes se rapprochèrent cependant; elles se changèrent en cris, en menaces, et la reine régente fit tous ses efforts pour les calmer. Mais la puissance d'Ebroin était trop grande alors; elle était trop assise, ses partisans étaient trop nombreux, pour que Bathilde pût l'arrêter dans la voie sanglante qu'il avait prise.

Alors, ne voulant pas assumer sur elle les crimes qui se commettaient en son nom, la mère du roi se retira en l'abbaye de Chelles, qu'elle avait fondée. Là, douce, résignée, humble, comme au temps où elle était esclave, elle se soumit aux règles sévères qu'elle-même avait dictées, et à l'abbesse nommée par elle.

Le 30 janvier 680, à l'âge de quarante-cinq ans, Bathilde s'éteignit doucement. Ses restes furent inhumés dans le couvent où s'étaient écoulées les années les plus heureuses et les plus calmes de sa vie. Elle a été canonisée par le pape Nicolas Ier.

Bathilde, *drame en trois actes par M. Auguste Maquet*, représenté sur le théâtre de la Renaissance, le 14 janvier 1839. — Mme Bathilde de Linière, jeune et jolie veuve, habitait une de ses terres aux environs de Tours. M. Marcel, la fleur des pois du département, le Lovelace de l'endroit, était fort amoureux de Bathilde. Bathilde, ne soupçonnant pas Marcel capable d'un amour si romantique, ne se faisait aucun scrupule d'aller se promener avec lui sur la rivière, croyant son honneur en sûreté dans un bateau; mais Marcel ayant fait chavirer le frêle esquif, il s'ensuit un évanouissement de la peureuse Bathilde, dont il profite pour lui ravir l'honneur. Alors, au lieu d'aimer Marcel, Bathilde le prend subitement en horreur, et, pour l'éviter, se sauve à Paris, où elle est sur le point d'épouser Deworde, son cousin, qu'elle aime en secret depuis longtemps. Marcel, plus amoureux que jamais, tombe comme un obus au milieu d'une fête donnée par Bathilde, et la force, par ses menaces, à le suivre dans sa chambre, rue Taitbout. A demi morte de frayeur, Bathilde perd l'usage de ses sens en arrivant chez Marcel, qui s'efforce de la faire revenir à elle à l'aide des protestations les plus tendres, auxquelles elle ne répond que par des gestes de mépris et des paroles de haine. Cependant Deworde arrive avec des pistolets et veut prendre la défense de Bathilde; mais celle-ci, interpellée et sommée par Marcel de déclarer celui qu'elle aime, n'ose pas dire que c'est Deworde, de peur que Marcel ne raconte les suites du terrible chavirement du bateau. Deworde, désespéré, n'ayant plus aucun droit, salue Marcel et se retire. Marcel, éperdu de joie, s'imagine que Bathilde est revenue de sa haine contre lui et que les glaces de son âme se sont enfin fondues au feu de ses soupirs. Il se jette à ses pieds en criant : « Vous m'aimez donc! — Je vous méprise, » répond majestueusement Bathilde en se dirigeant vers la porte, où Guillaumin, sorte d'ami grotesque de Marcel, la rencontre fort à propos pour lui donner la main et la conduire au couvent. — Ce drame est le début au théâtre de M. Auguste Maquet. Beaucoup d'invraisemblances, des scènes et des situations choquantes, mais du mouvement et de l'imagination, voilà ce qu'on trouve dans cette œuvre, fille bâtarde d'*Antony* et de *Terésa*.

BATH-KOL s. m. (batt-kol). Hist. Nom qui, en hébreu, signifie littéralement *la fille de la voix*, et que les Hébreux donnaient à un de leurs oracles ou aux inspirations de leurs prophètes.

BATHME s. m. (batt-me — du gr. *bathmos*, même sens). Anat. Cavité d'un os, dans laquelle s'enchâsse la saillie d'un autre os. ‖ On dit aussi BATHMUS.

BATHNA ou **BATNA**, ville d'Algérie, province de Constantine, ch.-l. de la 3e subdivision militaire de la province, située dans les monts Aurès, à 110 kil. S. de Constantine, sur un territoire très-fertile, où abondent l'eau et le bois; climat très-sain; 1,750 hab. Auprès, se trouvent les belles ruines de Lambessa. Dans la ville, fondée en 1844, au milieu de rues spacieuses et tirées au cordeau, on voit une caserne, un hôpital et une belle église moderne; plusieurs usines, nombreux moulins à blé.

BATHOMÈTRE s. m. (ba-to-mè-tre — du gr. *bathos*, profondeur; *mètron*, mesure). Phys. Instrument proposé pour déterminer les grandes profondeurs de la mer.

BATHOMÉTRIE s. f. (ba-to-mé-trî — rad. *bathomètre*). Phys. Art de déterminer les profondeurs de la mer.

BATHOMÉTRIQUE adj. (ba-to-mé-tri-ke — rad. *bathométrie*). Phys. Relatif à la bathométrie : *Mesures* BATHOMÉTRIQUES.

BATHORI ou **NYR-BATHOR**, bourg des Etats autrichiens (Hongrie), comitat de Szabolcs, dans la province de Gross-Wardein; 3,142 hab. Berceau de la famille Bathori.

BATHORI ou **BATTORI**, nom d'une ancienne et noble famille, originaire de la Hongrie, qui a fourni à la Transylvanie, où elle vint s'établir au XIVe siècle, plusieurs princes ou vayvodes, et un roi à la Pologne. Les membres les plus importants de cette famille sont les suivants : BATHORI (Etienne), né en 1532, mort en 1586, acquit par sa valeur, par ses talents et par les services rendus, une telle influence en Transylvanie, qu'à la mort de Jean Sigismond, en 1571, il fut nommé spontanément vayvode par les Transylvains. Trop faible pour se déclarer indépendant, il se vit forcé de demander l'investiture de cette souveraineté au sultan Sélim II, qui la lui donna en 1573, et, deux ans après, il battit à Saint-Paul Gaspard Béthési ou Békési, qui venait d'envahir la Tran-

sylvanie avec une armée dans le but de le renverser. En 1575, Henri de Valois, roi de Pologne, ayant quitté furtivement ce pays pour revenir en France succéder à son frère Charles IX, les Polonais déclarèrent le trône vacant, et élurent pour roi, de préférence à Maximilien d'Autriche, Etienne Bathori, qui fut couronné à Cracovie en 1576, et épousa Anne, fille de Sigismond-Auguste, le dernier roi Jagellon. Brave, actif, juste, bienfaisant, Bathori eut un règne glorieux, et mérita l'affection des Polonais. Il triompha de son compétiteur Maximilien d'Autriche, prit Dantzick aux Autrichiens, lutta pendant cinq ans contre les Russes, leur enleva la Courlande et une partie de la Livonie, réorganisa l'administration civile dans toutes ses branches, fonda l'académie de Vilna, disciplina l'armée ainsi que les Cosaques de l'Ukraine, et créa cette cavalerie polonaise, si redoutée des Turcs et des Russes. Il songeait, dit-on, à faire de la Pologne un royaume héréditaire, lorsqu'il mourut sans postérité à Grodno, à la suite d'un accès de colère provoqué par la rébellion de Riga; — Bathori (Christophe), frère du précédent, lui succéda comme prince de Transylvanie en 1576, et mourut en 1581, après avoir fait alliance avec les Turcs et appelé dans ce pays les jésuites, à qui il confia l'éducation de son fils; — Bathori (Sigismond), fils du précédent, fut élu prince de Transylvanie du vivant même de son père, auquel il succéda en 1581. Elevé par les jésuites, il devint dans leurs mains un pur instrument, et leur influence se fit aussitôt sentir par les troubles qui agitèrent le pays. Il commença par rompre avec la Porte, et, comme les Etats voulurent s'opposer à cette rupture, il étouffa leur résistance dans le sang. Bientôt après, il épousa une princesse de la maison de Habsbourg; mais presque aussitôt, cédant aux conseils du jésuite Simon Genga, il abdiqua en faveur de l'empereur Rodolphe II, qui lui promit en échange le chapeau de cardinal avec une pension viagère, et il embrassa l'état ecclésiastique. Les Etats, indignés de ce trafic d'un pouvoir qui émanait de la nation seule, protestèrent avec énergie; mais encore une fois le sang coula; l'un des membres les plus éloquents de l'opposition, Etienne Josibia eut la tête tranchée, et la Transylvanie fut livrée à des commissaires autrichiens en 1588. Sigismond, ayant vainement attendu le chapeau de cardinal qu'on lui avait promis, finit par comprendre qu'il avait été le jouet d'une intrigue. Il revint en Transylvanie, essaya de faire donner le pouvoir à son frère Balthazar Bathori, puis il alla se réfugier en Pologne. Balthazar fut défait près de Kronstadt par l'armée de George Basta et de Michel, vayvode de Valachie, envoyés contre lui par l'empereur, et massacré peu de jours après par le peuple. La mésintelligence qui s'éleva bientôt après entre les vainqueurs, Michel et Basta, permit à Sigismond Bathori de reparaître en Transylvanie en 1601, et de ressaisir le pouvoir. Battu à Govoslo par Michel et Basta, qui s'étaient réconciliés, il se réfugia en Valachie, revint une dernière fois en Transylvanie, et, après une abdication définitive en faveur de Rodolphe, moyennant une pension de 300,000 thalers et une terre en Bohême il termina obscurément, en 1613, une vie qui, grâce aux jésuites, avait été si calamiteuse pour son pays. En lisant l'histoire si remplie d'incidents de Sigismond Bathori et des autres princes de sa famille, on ne peut s'empêcher de se demander si notre La Fontaine, qui vint au monde quelques années après seulement, ne songeait pas à eux lorsqu'il disait si bien, dans sa fable des *Deux Voleurs et l'Ane :*

> L'âne, c'est quelquefois une pauvre province;
> Les voleurs sont tel ou tel prince,
> Comme le Transylvain, le Turc et le Hongrois.

— Bathori (Gabor ou Gabriel), frère du précédent, fut élu prince de Transylvanie en 1608, et consentit à reconnaître pour suzerain l'empereur Rodolphe; mais il devint si odieux aux Transylvains par son orgueil et ses débauches, qu'après une révolte de la noblesse, comprimée en 1610, les Saxons se soulevèrent à leur tour et le battirent à Kronstadt. Le roi de Hongrie Mathias, pensant qu'il lui serait facile en ce moment de conquérir la Transylvanie, prêta son concours aux révoltés, s'empara de Weissembourg, battit Bathori et l'enferma dans Hermanstadt. Le vaincu allait être forcé de se rendre, lorsque son cousin Bethlen-Gabor accourut à son secours à la tête de troupes turques, et fit conclure la paix en 1611. Au lieu de se montrer reconnaissant, Bathori essaya de faire assassiner Bethlen, qui lui portait ombrage. Celui-ci se rendit aussitôt en Turquie, obtint du sultan Achmet I[er] une armée de 60,000 hommes, commandée par Sandar-pacha, et entra en Transylvanie, où il fut proclamé vayvode, pendant que Bathori, détrôné par le peuple, prenait la fuite et mourait assassiné à Grosswardein en 1613. Il fut le dernier représentant de cette famille qui régna en Transylvanie; — Bathori (Elisabeth), nièce d'Etienne, roi de Pologne, et femme d'un seigneur hongrois nommé Nadasty, morte en 1614. Elle s'est rendue fameuse par des actes d'une monstruosité peut-être unique dans les annales du crime. Cette horrible créature vivait dans son château de Cseithe, avec plusieurs jeunes filles qui lui tenaient compagnie et qu'elle punissait, pour les fautes les plus légères, avec une cruelle sévérité. Ayant un jour frappé une de ses demoiselles d'honneur avec une telle violence, que le sang de celle-ci lui rejaillit au visage, elle crut remarquer, en s'essuyant, que, sous le sang, sa peau était devenue plus douce et plus blanche. Aussitôt elle forma le projet de prendre des bains de sang humain, dans l'espoir de se rajeunir, et elle fit égorger secrètement et successivement plus de six cent cinquante jeunes filles de la contrée. Le deuil devenait universel, et on ne savait qui accuser, lorsque la disparition d'une nouvelle victime vint donner l'éveil. Son fiancé ayant eu quelques soupçons prodigua l'argent, finit par savoir la vérité, et se rendit à Presbourg, où il dénonça le crime. Georges Thurzo, palatin de Hongrie, se rendit sur-le-champ au château de Cseithe (1610). Il surprit Elisabeth en flagrant délit avec ses trois complices, son nain Flisko et deux vieilles femmes, qui, après avoir procuré les victimes, jetées dans une cave profonde, les égorgeaient, recevaient leur sang dans un pot de terre, et le versaient tout fumant sur le corps d'Elisabeth Bathori. Ces deux femmes furent brûlées vives; le nain fut décapité après avoir eu, comme celles-ci, le poing tranché; quant à Elisabeth, elle fut condamnée à une détention perpétuelle dans un cachot de son château d'Esei, où elle mourut trois ans après. On trouve encore aujourd'hui dans les archives du chapitre de Gran, en Hongrie, les pièces relatives à l'instruction de cette lugubre série de crimes.

BATHRIK s. m. (ba-trik). Hist. Nom sous lequel on désigne les patriarches chrétiens dans les pays orientaux.

BATHSÈBE s. f. (ba-tsè-be). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des chrysomélines, formé aux dépens des colaspis et comprenant une seule espèce, qui vit au Cap de Bonne-Espérance.

BATHURIN ou **BATOURINE**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à l'E. de Tchernigow, district et à 30 kil. N.-O. de Konotop, près de la Seym, affluent de la Desna; 9,000 hab. Ancienne résidence de l'hetman des Cosaques; prise et saccagée par les Russes en 1708.

BATHURST ou **BATHURST-TOWN** (prononcez *Baceurste*), colonie et ville anglaise dans le bassin de la Gambie (Afrique occidentale), auprès de la mer, par 13° 28′ lat. N. et 18° 55′ long. O., résidence du gouvernement local; fondée en 1816; 3,000 hab. Le sel est le principal article de troc contre les produits indigènes. ‖ Ile au N. de l'Australie, près du golfe de Van-Diemen, par 11° 30′ lat. S. et 128° long. E. Ville principale : Port-Raffes, fondée en 1824. ‖ Ville de l'Australie (Nouvelle-Galles du Sud), sur le versant occidental des montagnes Bleues et la rive gauche du Macquarie, à 200 kil. de la mer; aux environs, récentes et riches mines d'or. ‖ Ville de l'Afrique méridionale, dans la colonie anglaise du Cap, ch.-l. du district d'Albany, à 800 kil. E. du Cap.

BATHURST, nom d'une famille anglaise, dont l'origine remonte à la conquête de l'Angleterre par les Normands, et qui compte plusieurs membres distingués, parmi lesquels nous citerons les suivants : Ralph Bathurst, poëte et savant, né en 1620 dans le comté de Northampton, mort en 1704. Médecin de la marine sous Cromwell, il fut un des fondateurs de la Société royale de Londres, et, étant entré dans les ordres après la restauration, il fut nommé chapelain de Charles II, président du collége de la Trinité à Oxford, et, en 1673, vice-chancelier de l'université de cette ville. Promu évêque de Bristol en 1691, il refusa ce siége et mourut aveugle. On a de lui un ouvrage curieux sur les fonctions de la respiration, intitulé : *Prælectiones tres de respiratione* (Oxford, 1634); *Nouvelles de l'autre monde*, en anglais (Oxford, 1651), ouvrage dans lequel il raconte l'histoire de Anne Green, pendue, en 1650, pour crime d'infanticide, et rappelée à la vie par ses soins; des poésies insérées dans les *Analecta Musarum*, etc. Un choix de ses œuvres a été publié par Warton, sous le titre de *Literary Remains* (Restes littéraires), 1761; — Allen Bathurst, homme d'Etat, né à Westminster en 1684, mort en 1775, fut élu en 1705 au parlement par le bourg de Cirencester, et porté à la chambre haute par les torys en 1711. Il s'y signala comme un des adversaires les plus acharnés du ministère Walpole. Nommé membre du conseil privé par George II, il arriva au comble de la faveur sous George III, dont il avait été le trésorier pendant que celui-ci n'était que prince de Galles. Il en obtint une pension de 2,000 liv. sterl. (50,000 fr.) et le titre de comte en 1772. Bathurst fut en relation avec les hommes de lettres les plus éminents de l'époque, et Sterne prétend qu'à quatre-vingts ans il avait encore toute la vivacité d'esprit, la sensibilité et le charme d'un homme de trente ans; — Henri Bathurst, fils du précédent, né en 1714, mort en 1794, étudia la jurisprudence, et fut successivement nommé *solicitor general* du prince de Galles en 1746, juge de la cour des plaids en 1754, lord et baron d'Aspley en 1771, enfin, appelé la même année au poste de grand chancelier d'Angleterre, qu'il conserva jusqu'en 1778. Il figura, en qualité de grand sénéchal, dans le procès de la duchesse de Kingston, en 1776, et devint, en 1779, président du conseil privé. Il passe pour un des chanceliers les plus incapables et les plus dénués de caractère qui aient jamais rempli ces fonctions dans la Grande-Bretagne. On a de lui quelques écrits, notamment une *Theory of evidence*, dont le juge Buller paraît s'être servi dans son introduction à la loi *Nisi prius*; — Bathurst (Henri, comte de), homme d'Etat, fils du précédent, né en 1762, mort en 1834. Porté aux affaires, autant par la position de son père que par la faveur du prince héréditaire, depuis George IV, il devint membre de la commission pour l'Inde en 1793, et fut appelé, en 1809, à faire partie du ministère Castelreagh, en qualité de secrétaire d'Etat des colonies. Il se signala, parmi les membres du parti tory, par sa constante opposition à toutes les mesures libérales demandées par les wighs, et plus encore par la haine qu'il ne cessa de manifester en toute occasion contre la France et contre Napoléon, ce qui lui valut une certaine popularité en Angleterre. Lorsque Napoléon, revenant de l'île d'Elbe, inaugura son second règne de cent jours, Bathurst déclara, dans le conseil des ministres, « que l'administration anglaise serait à jamais déshonorée si, après avoir présenté à l'Europe la chute de Bonaparte comme le résultat des vastes efforts de la nation britannique, cette administration pouvait consentir à le reconnaître pour souverain. » En conséquence, il demanda et obtint qu'une partie des fonds consolidés fût consacrée à payer les intérêts de la dette contractée en Hollande par la Russie pour soutenir la guerre; que des sommes considérables fussent appliquées à fortifier contre Napoléon les frontières de Belgique, et il se fit accorder un bill dans le but de pouvoir expulser tout Français de la Grande-Bretagne. Quand l'empire croula sur le champ de bataille de Waterloo, Bathurst fit voter des remerciements solennels à lord Wellington et à son armée, et lorsque, en 1816, lord Landsdowne demanda la réduction de l'effectif, il s'y opposa vivement, en prétendant qu'une nombreuse armée était désormais nécessaire à l'Angleterre. Comme ministre des colonies, Bathurst a à répondre devant l'histoire des mesures odieuses qui furent prises contre Napoléon vaincu, impuissant et désarmé. Ce fut lui qui fit choix d'Hudson-Lowe pour être son implacable geôlier, et qui lui donna ses instructions. Appréciant un jour la conduite de lord Bathurst, l'empereur tombé le flétrit en ces termes : « Il ne m'est donné de pouvoir juger ici ce mauvais dogue, à la pâture duquel il semble qu'on nous ait livrés, que d'après ses actes envers moi. La brutalité de ses déterminations, la grossièreté de ses expressions, le choix infâme de son agent m'autorisent à le juger ainsi. » Il est facile de comprendre, après ces paroles, pourquoi Bathurst s'éleva avec tant de véhémence, en 1817, contre la proposition de lord Holland, qui demandait une enquête sur la conduite tenue à l'égard de Napoléon. La réaction qui s'opéra dans l'esprit public, vers 1825, amena au pouvoir le ministère libéral de Canning, et força Bathurst à se retirer, avec Wellington et Peel. Le parti tory ayant repris le dessus en 1828, la présidence du conseil fut donnée à Bathurst; mais la révolution qui éclata à Paris, en juillet 1830, eut son contre-coup en Angleterre, et, en donnant une nouvelle force aux idées libérales dans ce pays, elle amena la retraite définitive de cet homme d'Etat. — Le frère du précédent, Benjamin Bathurst, né à Londres en 1784, embrassa la carrière diplomatique. Chargé, en 1809, d'une mission en Autriche, il quitta Vienne avec des dépêches diplomatiques, et disparut dans les environs d'Hambourg. Malgré toutes les recherches auxquelles on se livra, il fut impossible d'en retrouver d'autres traces que quelques lambeaux de vêtements ramassés au bord de l'Elbe.

BATHYANI ou **BATTYANI**, nom d'une ancienne et célèbre famille hongroise, qui fait remonter son origine à Cœrs, compagnon d'Arpad, lors de l'invasion de la Pannonie par les Magyars, en 884, et qui doit son nom à la terre de Battyani, donnée en 1389 à Grégoire de Cœrs, par le roi Sigismond, pour le récompenser d'éminents services. Il est sorti de cette maison un grand nombre d'hommes distingués, guerriers, hommes d'Etat et d'Eglise, dont nous allons mentionner les plus importants.

BATHYANI (Balthazar de), né en 1538, mort en 1590, s'acquit une grande réputation militaire dans les guerres contre la Turquie, et il eut sans cesse à ses frais un corps de douze cents fantassins et de cinq cents cavaliers. Il fut élevé, en 1585, à la dignité de baron de l'empire, et son fils Adam à celle de comte, en 1630.

BATHYANI (Charles-Joseph, prince de), né en 1697, mort en 1772, fut un des hommes de guerre les plus distingués de son temps. Dès 1716, il signala sa brillante valeur à la bataille de Peterwaradin, puis aux siéges de Temeswar et de Belgrade, et, après avoir fait partie de l'ambassade d'Autriche à Constantinople, en 1719, il servit, comme général, sous les ordres du prince Eugène, dans la campagne du Rhin, en 1734. Il se battit de nouveau contre les Turcs à Rudawatz (1737) et à Cornia (1738), fut appelé, en 1741, à commander la cavalerie dans la guerre contre la Prusse, au sujet de la succession de Bavière, et rendit, à la tête de ses Croates, d'éminents services. Frédéric de Prusse ayant envahi la Bohême en 1744, Bathyani réunit ses forces à celles du prince Charles, qui, à la tête d'une armée imposante, força Frédéric à une retraite précipitée. Bientôt après, Bathyani battait, à Pfaffendorf (1745), les Français et les Bavarois commandés par le comte de Ségur, et contribuait puissamment, par ce succès, à amener la paix de Füssen. Nommé feld-maréchal par Marie-Thérèse, il fit encore la guerre dans les Pays-Bas et sur les bords du Rhin; puis il fut élevé, en 1764, à la dignité de prince de l'empire, à celle de conseiller intime, et appelé à la grande maîtrise de la cour de l'archiduc, qui depuis fut l'empereur Joseph II.

BATHYANI (Ignace, comte de), né en 1741, mort en 1798, entra dans les ordres, fut appelé, en 1781, à occuper le siége épiscopal de Weissembourg, en Transylvanie, et devint un protecteur aussi éclairé que généreux des lettres et des sciences. Il fonda en 1796, à Carlsbourg, un observatoire, auquel il laissa en mourant une somme de 40,000 florins et la riche bibliothèque qu'il s'était faite. On lui doit plusieurs ouvrages écrits en latin, dont le plus important a pour titre : *Leges ecclesiasticæ regni Hungariæ et provinciarum collectæ et illustratæ* (Weissembourg, 1785, in-fol.).

BATHYANI (Casimir, le comte), homme politique, né en 1807. Possesseur d'une immense fortune, il voyagea dans presque toute l'Europe après avoir achevé ses études, et séjourna longtemps en Angleterre, où le spectacle d'un peuple libre fit sur son esprit une vive impression. De retour dans sa patrie, il fut appelé, à partir de 1840, à siéger dans la diète. Il se signala par ses vues larges et libérales, se mêla activement à toutes les entreprises ayant un caractère national, et aida de sa fortune à la publication d'ouvrages hongrois, écrits en faveur de la liberté. Lorsque, en 1848, les Croates, sous l'instigation de l'Autriche, entrèrent en lutte avec la Hongrie, M. Bathyani, qui venait d'être nommé grand bailli (obergespan) et commissaire du gouvernement dans le comté de Barany, se montra aussi habile administrateur qu'homme de guerre énergique. Il s'empara de la place forte d'Essek, assura la navigation du Danube et de la Drave, sortit vainqueur des combats de Szarwas et de Chezin, et se retira à Debreczin, lorsque Essek fut tombé au pouvoir des Autrichiens, au commencement de 1849. Il fut alors appelé au gouvernement civil et militaire de la petite Koumanie, de Szegedin, etc.; puis il prit part à l'expédition que fit Perczel dans la Bacska et le Banat, et qui eut pour résultat la soumission de ces contrées. Lorsque la diète de Debreczin eut proclamé l'indépendance de la Hongrie, le 14 avril 1849, M. Bathyani fut chargé par son ami Kossuth, devenu président, de diriger le ministère des affaires étrangères. Forcé, au bout de trois mois, de se réfugier, avec ce dernier, à Szegedin et à Arpad, il protesta contre la dictature de Georgey et se rendit, après la catastrophe de Vilagos, à Widdin, dans la Turquie. La Porte Ottomane l'interna à Schumla, puis à Kutayeh; mais il obtint, peu de temps après, l'autorisation de se rendre en France. M. Bathyani a publié plusieurs de ses *Discours* à la diète hongroise (Leipzig, 1847).

BATHYANI (Louis, comte), homme politique, né à Presbourg en 1809, mort en 1849, embrassa, à seize ans, la carrière militaire, et fut envoyé en garnison à Venise, où, au contact de ses chefs-d'œuvre artistiques, son intelligence prit un goût décidé pour l'étude. Devenu maître, à sa majorité, d'une fortune princière, il quitta l'armée pour s'adonner aux sciences et à la politique, visita, avec sa femme Antonie Zichy, la plus grande partie de l'Europe et de l'Orient, fit, à son retour, grâce à l'aide de Horvath, une étude approfondie de la langue et de l'histoire des Magyars, et lorsqu'il parut, en 1840, à la chambre des magnats, celle-ci compta un orateur et un esprit libéral de plus. Le jeune comte, par la fermeté de son attitude, devint presque aussitôt un des membres les plus importants du parti national hongrois. A la diète de 1843 et 1844, il combattit le gouvernement autrichien, le parti conservateur, le chancelier Appony ainsi que l'institution des administrateurs, et, en même temps, se fit le défenseur de toutes les mesures propres à favoriser la liberté, le commerce et l'industrie. Après avoir combattu Kossuth, il se lia avec lui d'une étroite intimité, et usa de toute son influence pour lui faire obtenir un siége de représentant à la diète de 1847. Bathyani vit s'augmenter encore son autorité morale lorsque son ami, l'archiduc Etienne, fut nommé palatin. Quelques mois après, en mars 1848, le comte Louis fut placé à la tête du ministère institué pour diriger les affaires de la Hongrie. Partisan du maintien de l'union politique de la Hongrie et de l'Autriche, il se vit en présence d'embarras de tout genre amenés par la difficulté de la situation, et il donna sa démission au mois de septembre suivant, lorsque le ban Jellachich envahit la Hongrie, à l'instigation de l'Autriche. Après avoir tenté de former un ministère modéré, qui n'eut pas la sanction royale, il partit pour Vienne à la suite de la dissolution de la diète et de l'assassinat du comte Lambert, commissaire autrichien. Il

s'efforça vainement d'amener le gouvernement impérial dans la voie de la modération. Le parti national et républicain, à la tête duquel se trouvait l'illustre Kossuth, repoussait d'ailleurs l'union politique avec l'Autriche, comme rendant impossible toute liberté réelle en Hongrie, et la lutte était devenue inévitable. Lorsque les hostilités commencèrent, Bathyani, qui s'était retiré dans une de ses terres, arma ses domestiques, et, en véritable patriote, il combattit pour son pays dans le corps franc de Vidos, jusqu'à ce qu'une chute de cheval le forçât à déposer l'épée. Il alla siéger alors à la diète de Pesth. Lorsque Windischgraetz marcha sur cette ville, il fit décider qu'on lui enverrait une députation pour négocier la paix; mais cette députation, dont il était membre, ne fut point reçue par le général autrichien. Bathyani retourna à Pesth, où il fut arrêté chez sa belle-sœur, la comtesse Karoly, quand Windischgraetz entra dans cette ville, le 8 janvier 1849. Après avoir été transféré dans diverses prisons, il fut ramené à Pesth et condamné à être pendu. Pour échapper à ce supplice infamant, Bathyani essaya de se donner la mort avec un poignard, et obtint d'être fusillé. Ses biens furent frappés de confiscation, et sa veuve fut contrainte d'aller chercher, avec ses enfants, un refuge à l'étranger.

BATHYCLÈS, sculpteur grec, né à Magnésie, florissait vers l'an 530 avant l'ère chrétienne. Pausanias décrit avec beaucoup d'éloges les bas-reliefs dont cet artiste orna le trône du roi Amyclès.

BATHYERGUE s. m. (ba-ti-èr-ghe). Mamm. V. ORYCTÈRE et RAT-TAUPE. ‖ On écrit aussi BATHYERQUE.

BATHYLLE, poëte latin médiocre et qui serait aujourd'hui tout à fait inconnu si, par une vanité ridicule, il n'avait essayé de s'attribuer l'honneur d'un distique, que Virgile avait tracé sur la porte du palais d'Auguste, sans y mettre son nom. Auguste faisait célébrer à Rome des fêtes publiques, qui furent interrompues par un orage, mais qui purent, dès le lendemain, reprendre leur cours, parce que le ciel était redevenu serein. Cependant, tous ceux qui passaient devant le palais s'arrêtaient pour lire sur la porte les deux vers suivants :

Nocte pluit tota; redeunt spectacula mane :
Divisum imperium cum Jove Cæsar habet.

« Il a plu toute la nuit; le matin recommencent les spectacles publics : Auguste partage l'empire du monde avec Jupiter. »

On s'empressa de les faire connaître à Auguste, qui les trouva beaux, et qui ne fut pas médiocrement flatté de voir que le poëte égalait sa puissance à celle de Jupiter lui-même. Il commanda qu'on fît des recherches pour connaître l'auteur du distique; mais ces recherches furent sans résultat. Enfin Bathylle, voyant que personne ne se présentait, finit par déclarer qu'il avait lui-même tracé les deux vers. Auguste le combla d'éloges et le récompensa richement. Alors Virgile, que sa modestie avait seule empêché de réclamer l'honneur qui lui était dû, employa un moyen ingénieux pour confondre l'audacieux menteur : il écrivit de nouveau les deux vers sur les murs du palais, et y ajouta celui-ci :

Hos ego versiculos feci, tulit alter honores,

De ces deux petits vers, Romains, je suis l'auteur.
Et cependant un autre en reçoit tout l'honneur.

Puis il ajouta le commencement de quatre autres vers dont les premiers mots étaient : *Sic vos non vobis...*

Auguste, pensant qu'un poëte, jaloux de Bathylle, pouvait avoir eu l'idée de jeter ainsi du doute sur le droit que celui-ci aurait eu à recevoir une récompense, exprima le désir de voir Bathylle achever lui-même ces quatre vers; mais le pauvre Bathylle ne put en venir à bout, malgré tous ses efforts. Virgile alors se fit connaître, et compléta les vers de la manière suivante :

Sic vos non vobis nidificatis, aves;
Sic vos non vobis vellera fertis, oves;
Sic vos non vobis mellificatis, apes;
Sic vos non vobis fertis aratra, boves.

C'est-à-dire :

Ainsi, mais non pour lui, l'agneau porte sa laine;
Ainsi, mais non pour lui, le bœuf creuse la plaine;
L'oiseau bâtit son nid pour d'autres que pour lui,
Et le miel de l'abeille est formé pour autrui.

Autre traduction, citée par Victor Hugo :

Ainsi, pour vous, oiseaux, au bois vous ne nichez;
Ainsi, pour vous, moutons, vous ne portez la laine;
Ainsi, mouches, pour vous aux champs vous ne ruchez;
Ainsi, pour vous, taureaux, vous n'écorchez la plaine.

Bathylle, forcé d'avouer son imposture, ne recueillit que des huées au lieu des applaudissements sur lesquels il avait compté; et son nom s'est transmis d'âge en âge, comme celui d'un vil plagiaire : on l'emploie, dans ce sens, comme nom commun, et il a pour synonyme le *Geai paré des plumes du paon*, de notre bon La Fontaine.

BATHYLLE, célèbre pantomime, né à Alexandrie vers le milieu du Ier siècle de notre ère, était esclave de Mécène, qui l'affranchit. Rival d'un autre saltateur, non moins célèbre, Pylade, il perfectionna le genre comique, où il excellait, pendant que son adversaire obtenait des succès aussi bruyants dans le genre tragique. Les Romains se partagèrent en deux factions pour ces histrions fameux, et les amateurs du genre comique s'étant trouvés en nombre supérieur aux amateurs du genre tragique, Pylade fut banni de Rome.

BATHYM. Démonol. Divinité des enfers douée d'une grandeur et d'une force surnaturelles, que l'on représente sous l'aspect d'un homme robuste, ayant une queue de serpent, et monté sur un cheval d'une blancheur livide. Sa mission est de transporter les voyageurs d'un pays dans un autre, avec une vitesse extraordinaire. Trente légions de diables lui obéissent. Elle était invoquée pour la recherche des herbes et des pierres précieuses.

BATHYPICRON s. m. (ba-ti-pi-kron — du gr. *bathus*, profond; *pikros*, *pikron*, amer). Bot. Nom donné à l'absinthe.

BATHYRA ou **BATIRA**, ville de la Palestine, bâtie par Hérode, dans la Batanée, pour garantir les Juifs, sur la route de Babylone, contre les attaques des Trachonites.

BATHYRRHYNQUE adj. (ba-ti-rain-ke — du gr. *bathus*, profond; *rugchos*, bec). Ornith. Qui a le bec épais.

— s. m. Syn. de *paradoxornis*.

BÂTI s. m. (bâ-ti — rad. *bâtir*). Techn. Charpente sur laquelle sont assemblées les diverses pièces d'une machine : *La presse lithographique est composée d'un* BÂTI *en chêne solidement établi, sur lequel repose un chariot destiné à recevoir la pierre.* (Louvet.) ‖ Assemblage des pièces d'une porte, d'une croisée, d'un guichet, d'un lambris. ‖ Châssis d'une machine à fendre les roues. ‖ Assemblage non cousu, mais faufilé, des diverses pièces d'un vêtement : *Le* BÂTI *d'une robe, d'une redingote.* ‖ Gros fil qui a servi au bâti d'un vêtement : *Vous avez encore du* BÂTI *dans votre habit.*

BÂTI, IE (bâ-ti) part. pass. du v. Bâtir : *Une maison* BÂTIE *en trois mois. Cette ville a été* BÂTIE *avant Jésus-Christ. Athènes, sous l'autorité de Thésée, fut* BÂTIE *pour y rassembler les habitants épars de l'Attique.* (Machiavel.) *C'est une maison qui semble avoir été* BÂTIE *par les fées.* (Le Sage.) *D'immenses lézardes sillonnaient les murs de trois corps de logis* BÂTIS *en équerre.* (Balz.) *De temps en temps, nous traversions des villages terreux,* BÂTIS *en pisé.* (Th. Gaut.) *C'étaient les hôtels des fermiers généraux de la place Vendôme,* BÂTIS *de la misère du peuple.* (Michelet.)

C'est un petit village, ou plutôt un hameau,
Bâti sur le penchant d'un long rang de collines.
BOILEAU.

— Couvert de bâtiments totalement ou en partie : *Emplacement* BÂTI. *Terrain* BÂTI. *J'ai, entre les Alpes et le Jura, une terre grande comme la main,* BÂTIE *de ma façon.* (Volt.)

— Par ext. Tourné, arrangé, disposé : *Quel dessin mal* BÂTI ! *Cet arbre est tout mal* BÂTI. ‖ En ce sens, se dit surtout du corps humain : *Un grand diable bien* BÂTI. *Voici notre homme. Ah! comme il est* BÂTI ! (Mol.) *Il ne faut pas être mal* BÂTI *pour donner de l'amour à une coquette.* (Le Sage.) *Je lui ai présenté trois cavaliers bien* BÂTIS. (Le Sage.) *Hé! hé! il est bien* BÂTI, *ce pendard-là!* (Destouches.) *Une foule de femmes abandonnaient leurs enfants et leurs maris, pour l'amour d'un soldat médiocrement* BÂTI. (A. Karr.)

Notre homme ainsi *bâti* fut député des villes
Que lave le Danube. . . . .
LA FONTAINE.

Un valet marié, dont la femme est jolie,
Et de qui le patron est *bâti* comme vous,
A de justes raisons de paraître jaloux.
BOURSAULT.

— Fig. Constitué, au moral : *Moi, je suis ainsi* BÂTI. *Il y a des cœurs plaisamment* BÂTIS *en ce monde.* (Mme de Sév.) *Je regrette M. de Vades, parce qu'il n'y a plus d'hommes à la cour* BÂTIS *sur ce modèle-là.* (Mme de Sév.)

L'homme est ainsi *bâti* : quand un sujet l'enflamme,
L'impossibilité disparaît de son âme.
LA FONTAINE.

‖ Fondé, établi, appuyé : *Cette fortune est* BÂTIE *sur le sable. Sur quoi sont* BÂTIS *tous ces arguments? La félicité des hommes, nous ne le savons que trop, est* BÂTIE *sur le sable.* (Toussenel.)

— Techn. Façonné, en parlant d'un chapeau. ‖ Assemblé et simplement faufilé, en parlant d'un vêtement : *Robe à peine* BÂTIE.

— Substantiv. Personne considérée au point de vue de sa tournure : *Voyez donc ce mal* BÂTI !

BATIACE s. m. (ba-ti-a-se — du gr. *batiakos*, même sens). Antiq. gr. Vase à boire usité chez les Grecs, qui l'avaient emprunté aux Perses.

BATIDE s. m. (ba-ti-de — du gr. *batos*, ronce). Bot. Genre de plantes qui n'a pu, jusqu'à présent, être rangé dans aucune famille naturelle, et qui comprend une seule espèce, le batide maritime, qui croît sur les plages de l'Amérique méridionale. ‖ On dit aussi BATIS.

BATIE s. f. (ba-tî — nom mythologique). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des teignes.

BATIE-NEUVE (LA), bourg de France, ch.-l. de cant. (Hautes-Alpes), arrond. et à 10 kil. E. de Gap; pop. aggl. 286 hab. — pop. tot. 767 hab. ‖ BATIE-MONTSALÉON (*la*), village de France (Hautes-Alpes), arrond. et à 30 kil. O. de Gap; 450 hab.; sur l'emplacement de l'ancienne ville romaine Mons-Seleucus, célèbre par la victoire de Constance sur Maxence, en 353.

BÂTIER s. m. (bâ-tié — rad. *bât*). Techn. Ouvrier qui fabrique des bâts.

— Agric. Paysan qui soigne les bestiaux, en Auvergne : *Il y a, en Auvergne, des montagnes destinées à l'engrais des bestiaux; les hommes qui les soignent se nomment* BÂTIERS. (A. Hugo.)

— Fig. Celui qui impose un joug pénible et avilissant à d'autres personnes : *Laissons le peuple recevoir un bât des* BÂTIERS *qui le bâtent, mais ne soyons pas bâtés.* (Volt.)

BÂTIÈRE s. f. (bâ-tiè-re — rad. *bât*). Archit. Usité seulement à propos d'un clocher, dans la locution *Toit en bâtière*, Toit en forme de bât, toit à deux pentes seulement.

BATIFODAGE s. m. (ba-ti-fo-da-je). Constr. Mélange de terre grasse et de bourre, pour faire des plafonds. ‖ Travail que l'on fait avec ce mortier. ‖ Ouvrage fait de cette façon : *C'est un* BATIFODAGE *mal fait.*

BATIFOLAGE s. m. (ba-ti-fo-la-je — rad. *batifoler*). Action de batifoler : *Allons, pas tant de* BATIFOLAGES !

BATIFOLANT (ba-ti-fo-lan) part. prés. du v. Batifoler : *Faner est la plus jolie chose du monde; c'est retourner du foin en* BATIFOLANT *dans une prairie.* (Mme de Sév.)

BATIFOLER v. n. ou intr. (ba-ti-fo-lé — de l'ital. *batifolle*, rempart, boulevard, endroit où les jeunes gens allaient jouer). Fam. Folâtrer, s'amuser, en jouant d'une manière enfantine : *En batifolant donc, puisque* BATIFOLER *y a.* (Mol.) *Moi,* JE BATIFOLE *itou.* (Mol.) *Un jour, que vous aviez voulu* BATIFOLER *avec la petite Bruyère, malgré elle, les deux gros coqs d'Inde vous ont sauté à la figure.* (E. Sue.) *Elle l'agaçait... mais il se recula et ne voulut pas* BATIFOLER. (G. Sand.) *La loutre s'amuse à poser sur le rivage, à une distance respectable du tireur; elle se roule sur le sable et* BATIFOLE *devant lui.* (Toussenel.) *Aujourd'hui, des courses d'affaires; demain, un dîner de famille, sans compter les malaises du talent et ceux du corps, et enfin les jours où l'on* BATIFOLE *avec une femme adorée.* (Balz.)

Le gros Lucas aime à *batifoler*. MOLIÈRE.

— Par ext. Faire l'enfant, se livrer à des actes peu sérieux :

Assez *batifoler* comme cela, ma chère;
La sensibilité ne vaut rien en affaire.
E. AUGIER.

BATIFOLEUR, EUSE s. (ba-ti-fo-leur, eu-ze — rad. *batifoler*). Personne qui aime à batifoler : *Un peu de paix, grand* BATIFOLEUR !

BATIGNE (Paul), médecin français, remplit, à Berlin, l'emploi de médecin de la maison française des pauvres. Il a laissé : *Essai sur la digestion et sur les principales causes de la vigueur et de la durée de la vie* (Berlin, 1768, in-12; Paris, 1769, in-8°).

BATIGNOLLAIS, AISE adj. et s. (ba-ti-gno-lè, è-ze; *gn* mll.). Géogr. Habitant de Batignolles; qui appartient à Batignolles ou à ses habitants.

BATIGNOLLES, commune aujourd'hui comprise dans l'enceinte de Paris, dont elle forme le XVIIe arrondissement. Il serait difficile de déterminer l'étymologie de ce nom, de même que celui d'une foule d'autres lieux. On en peut, du moins, indiquer l'origine. Cette commune ne date que du XVIIIe siècle, et elle prit son nom du territoire sur lequel elle a été bâtie. On voit, dans un cartulaire de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, qu'en 1408 le grand fief du monastère, situé sur l'autre rive de la Seine, renfermait un territoire de *Batilloles*. Il est très-probable qu'il s'agit ici du lieu où s'éleva plus tard Batignolles. Dans le plan de Paris et des environs, levé par l'ingénieur Roussel et publié en 9 feuilles, en 1730, on voit figurer, au nord-ouest du village de Monceaux, entre les chemins de Clichy et de Saint-Ouen, diverses places plantées d'arbres et servant d'abris ou de *remises* au gibier. L'une d'elles est dénommée *remise du fond* ou *des Batignolles*. C'est à cette place qu'est aujourd'hui le quartier de ce nom.

BATILDE, épouse de Clovis II. V. BATHILDE.

BATILLE s. m. (ba-ti-le — du lat. *batillus*, pelle). Moll. Genre de mollusques, appelé aussi *pelleron*, formé aux dépens du genre turbo, et qui n'a pas été adopté.

BATILLEMENT s. m. (ba-ti-lle-man; *ll* mll. — rad. *batiller*). Action de batiller, mouvement des eaux qui batillent : *Le* BATILLEMENT *des eaux a sur les berges une action destructive, lente et continue.* (E. Clément.)

BATILLER v. n. ou intr. (ba-ti-llé; *ll* mll. — dimin. de *battre*). Ponts et chauss. Onduler rapidement, en battant les bords. Se dit de l'eau d'une rivière ou d'un canal : *On voit l'eau* BATILLER *le long des quais.* (E. Clément.)

BÂTIMENT s. m. (bâ-ti-man — rad. *bâtir*). Construction en maçonnerie, destinée à servir de logement ou d'abri : *Un grand* BÂTIMENT. *Les* BÂTIMENTS *de la couronne.* BÂTIMENT *militaire.* BÂTIMENT *civil. Il lui montrait le temple et les* BÂTIMENTS *d'alentour.* (Boss.) *Un bourgeois aime les* BÂTIMENTS. (Pasc.)

. . . Je chanterai les pompeux *bâtiments*,
Des loisirs d'un héros nobles amusements.
BOILEAU.

Côme a fait un grand *bâtiment*,
Dont il a tiré peu d'usage,
Car il est mort subitement;
Et tu dis qu'il n'était pas sage!...
Les autres font-ils autrement? ***

— Edifice en construction : *Les ouvriers donnent généralement le nom de* BÂTIMENT *à tout ce qu'on est en train de construire; d'où il résulte que le nom de* BÂTIMENT *a plus de rapport au métier de bâtir, et celui d'édifice à l'art de l'architecture.* (Millin.)

— Action de bâtir : *Le* BÂTIMENT *d'une maison.* ‖ Fig. Action d'édifier, de produire, d'établir : *Les philosophes, et Sénèque surtout, n'ont point ôté les crimes par leurs préceptes; ils n'ont fait que les employer au* BÂTIMENT *de l'orgueil.* (La Rochef.) ‖ Vieux dans ces deux sens.

— Art de bâtir; profession, industrie de ceux qui bâtissent : *Le* BÂTIMENT *exige de nombreuses connaissances. L'industrie du* BÂTIMENT *est lucrative. Le* BÂTIMENT *chôme en ce moment.*

— Mar. Navire de l'Etat ou navire marchand : *Un* BÂTIMENT *de transport. Une escadre de douze* BÂTIMENTS. *Un* BÂTIMENT *à vapeur. Monk, confié aux soins de sir Richard Greenville, trouve un refuge sur son* BÂTIMENT. (Guizot.)

. . . . Ce hardi *bâtiment*,
Qui maîtrise l'orgueil du fougueux élément.
DELILLE.

— *Bâtiment latin*, Nom que l'on donne, dans le Levant, aux bâtiments gréés de voiles triangulaires, dites *voiles latines*. ‖ *Bâtiment vivrier*, Navire chargé de vivres destinés à approvisionner d'autres navires.

— Techn. *En bâtiment*, De bâtiments : *Peintre, menuisier, serrurier* EN BÂTIMENT.

— *Bâtiment de graduation*, ou simplement *Bâtiment*, Nom d'une vaste construction dans laquelle on commence l'évaporation de l'eau des sources et puits salés, afin d'extraire le sel qu'elle renferme : BÂTIMENT *à cordes*. BÂTIMENT *à tables*. BÂTIMENT *à fagots*.

— s. m. pl. Administration, direction des bâtiments : *Villacerf eut les* BÂTIMENTS, *à la mort de Louvois.* (St-Sim.)

— **Encycl.** Administr. Le premier usage que l'homme fasse en tout pays de la prise de possession du sol sur lequel il vient s'installer, est de s'assurer un abri qui lui procure, pour lui et pour sa famille, le refuge et la sécurité dont il a besoin, pour se défendre soit contre les intempéries atmosphériques, soit contre les attaques des animaux féroces, soit aussi contre les agressions de ses semblables. A part les populations nomades, qui n'existent dans le monde qu'à l'état d'exception, il faut voir là, sans contredit, l'une des premières origines de la constitution de la propriété, le point de départ de la civilisation. Pour l'homme attaché au sol qui l'a vu naître, l'abri devient promptement un *bâtiment* aussi solide qu'il peut l'être pour résister au temps, aussi commode que le possesseur peut le construire pour y trouver toutes les jouissances du foyer domestique qui, dès lors, lui est acquis. Par suite de l'accroissement de la famille, comme par l'effet de ce sentiment inné de sociabilité, ou pour mieux dire, de ce qui pousse les hommes à se rapprocher les uns des autres, un premier *bâtiment* en voit bientôt surgir d'autres auprès de lui. De là, naissent, de voisin à voisin, ces premières relations qui appellent des lois susceptibles de garantir les droits de chacun. Par là, en même temps, commencent à se fonder ces groupes de population qui, par la suite, deviennent des bourgs, des villes, des cités importantes, où, parallèlement à la garantie des droits individuels, l'intérêt général appelle des règlements d'édilité qui, en prévenant tout ce que pourrait produire de désordonné l'intérêt privé abandonné à lui-même et n'ayant d'autre frein que les règles du droit ordinaire, assurent à tous les avantages qui peuvent sortir de leur agrégation. Ainsi, la question des bâtiments est essentiellement liée à celles qui intéressent le plus la propriété, les droits respectifs et les obligations réciproques des citoyens vivant réunis sur le même point du territoire, et la bonne administration du pays. Un point surtout doit dominer pour l'homme aux idées élevées que passionne toujours le sentiment du progrès et de l'art, c'est qu'étant l'expression de la civilisation de chaque âge, les *bâtiments* qui s'élèvent autour de nous sont destinés à transmettre aux générations futures le reflet le plus saisissable de notre époque.

De nombreuses traces nous restent de l'importance que, dans les beaux temps de la civilisation romaine, on attachait aux *bâtiments*. Dans les commencements, les maisons n'avaient qu'un étage (*Vitruve*, liv. II), mais elles prirent rapidement un développement bien plus considérable. Nous voyons, par un ouvrage allemand très-curieux, traduit récemment de Friedlander par Vogel (*Mœurs romaines du règne d'Auguste à la fin des Antonins*), qu'il y avait à Rome des maisons de quatre et de cinq étages, comme aujourd'hui chez nous, et que, dans certaines parties de l'Italie, il y en avait même de sept étages. Cette hauteur fut réduite, par Auguste, d'abord, à 70 pieds romains (17 m. 77), et plus tard, par Trajan, à 60 pieds (15 m. 26), ce qui équivaut juste

à la hauteur adoptée, pour les grandes rues de Paris, par le dernier décret sur la matière, en date du 27 juillet 1859. De nombreux règlements chargèrent successivement les préteurs de veiller à la bonne construction de tous les *bâtiments* et d'en assurer la commodité et l'élégance. On alla même jusqu'à prescrire la destruction de tous ceux qui seraient susceptibles de contrarier l'ornement et la décoration extérieure des cités : « *Diruenda sunt omnia*, porte la loi VI, liv. VIII, tit. XII, du code Justinien, *quæ in publico quocumque loco, contra ornatum et commodum, ac decoram faciem civitatis exstructa noscuntur.* »

Les *bâtiments* primitifs des Gaulois, se ressentant de l'origine celtique des populations de ces contrées, étaient en quelque sorte restés à l'état rudimentaire, lorsque la conquête romaine apporta là, comme partout, sa civilisation. Les habitations, en bois ou en chaume, étaient plutôt des huttes que des maisons. Elles n'avaient même pas de cheminées. Paris (alors Lutèce) ne renfermait aucun temple, et un autel à Jupiter, construit du temps de Tibère sur l'emplacement même où est aujourd'hui l'église métropolitaine de Notre-Dame, fut le premier monument qui s'y éleva. Sous l'impulsion puissante de cet esprit de progrès qui fut partout le cachet de la domination romaine, de nombreux monuments s'élevèrent, dont quelques-uns se sont conservés jusqu'à nous, non-seulement à Paris, mais encore dans toutes les provinces. La France entière fut dès lors civilisée.

Ce mouvement, d'abord favorisé plutôt que contrarié par l'établissement du christianisme, se continua sous la première race de nos rois et jusque vers la fin de la seconde race. Les *bâtiments* religieux, les hôpitaux ou maladreries, les couvents s'élevèrent à l'envi de toutes parts, et attirèrent autour d'eux de nombreux groupes de population, dont beaucoup ont été le berceau de villes et de bourgs importants qui subsistent encore aujourd'hui. Mais l'invasion des peuplades étrangères dans l'intérieur de la France, et les guerres civiles de la seconde moitié du x^e siècle, amenèrent un temps d'arrêt regrettable. La dévastation, le saccagement et l'incendie firent disparaître presque tous les *bâtiments* civils et religieux, et une grande partie des habitations particulières. Ce ne fut là, du reste, qu'un des côtés du bouleversement général qui marqua l'époque, bouleversement dont la société ne pouvait sortir qu'en se reconstituant sur des bases nouvelles. La reconstitution, qui se fit encore assez promptement, eut néanmoins, comme toutes les reconstitutions, ses lenteurs, ses difficultés et ses inconvénients. Le droit nouveau qu'elle créa, en donnant au système féodal sa plus complète expression, amena une diffusion de pouvoirs locaux, à la fois destructive de l'action du pouvoir central et de la liberté individuelle. Ce régime fut loin d'être favorable aux *bâtiments*, et entrava, pour un temps au moins, la rapidité de leur construction. Par une des conséquences du principe alors dominant, qu'il n'y avait *nulle terre sans seigneur*, les particuliers ne purent désormais élever aucun *bâtiment* sans en demander la permission à leur seigneur, à qui il appartenait de fixer arbitrairement les conditions et le prix de cette permission. En outre, comme, par application du même principe, les matériaux nécessaires aux constructions, la chaux, par exemple, et les fours qui la préparaient, la terre, le marbre, la pierre, le sable, etc., appartenaient au seigneur, celui-ci n'en permettait ordinairement l'usage qu'à de dures conditions. Aucun *bâtiment*, quelles qu'en fussent la nature et l'importance, n'échappait d'ailleurs au droit du seigneur. La permission de bâtir devait être demandée pour la construction la plus simple, comme pour les palais, les églises, les villes, etc. Le seigneur réglait, pour les unes et pour les autres, d'une manière absolue, l'étendue des *bâtiments*, leur position et la manière dont ils seraient érigés (Champollion-Figeac, *Droits et usages concernant les travaux de construction sous la troisième race des rois de France*). La rigueur de ce système dut fléchir, toutefois, par l'effet même de l'exagération qui y fut apportée dans les premiers temps, comme sous l'influence de diverses autres causes. Les seigneurs, d'abord, et surtout les seigneurs d'Église, ne tardèrent pas à comprendre l'intérêt qu'ils avaient à faciliter autour d'eux l'érection de *bâtiments* et de villages susceptibles d'augmenter sensiblement, et avec rapidité, leurs revenus. Au lieu de continuer à imposer aux constructeurs de lourdes conditions qui en éloignaient le plus grand nombre, ils allèrent jusqu'à leur faire des avantages de nature à les attirer. Des chartes particulières, des priviléges furent accordés soit aux villes et aux villages, soit aux corporations de métiers. En même temps s'établissaient presque partout ces usages locaux, ces coutumes, à l'abri desquelles les droits individuels trouvaient une protection contre les abus de l'arbitraire. Enfin, le pouvoir royal s'étant fortifié et ayant repris son autorité souveraine, notamment sur ce qui touchait à la voirie, les *bâtiments* se trouvèrent replacés dans ses attributions. Il y eut des maîtres jurés des œuvres du roi, visitant les *bâtiments* de Sa Majesté (ord. de 1268); des maîtres en divers métiers, et notamment des maîtres charpentiers du roi (lettres patentes du 26 mars 1314), des maîtres jaugeurs de plâtre (lettres patentes de 1317), etc., investis de certains pouvoirs et ayant juridiction sur tous les gens de leur profession. Sully reçoit, sous Henri IV, la charge de surintendant des *bâtiments* et celle de grand voyer qui lui donnent autorité sur tout ce qui se rattachait à la construction des *bâtiments* longeant la voie publique. Les bureaux des finances furent enfin définitivement chargés, dans chaque généralité, d'assurer l'exécution des règlements rendus sur la matière. A partir du règne de Louis XIV, la législation des *bâtiments* se régularise tout à fait, et se perfectionne à ce point, qu'aujourd'hui encore, sauf certains changements de forme plutôt que de fond, amenés par l'ordre politique nouveau qui est sorti de la Révolution, elle se fond avec la législation nouvelle, dont elle est restée la base. C'est l'ensemble de cette législation que nous allons examiner dans ses principales dispositions.

Au point de vue du droit civil, les *bâtiments* sont, comme les fonds de terre, immeubles par leur nature (C. Nap., art. 518). Toutefois, il y a, en faveur de la propriété du sol, une distinction importante à faire. La propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous (C. Nap., art. 552), et il suit tout d'abord de ce principe que toute construction élevée sur un terrain est présumée faite par le propriétaire à ses frais, et lui appartenir, si le contraire n'est prouvé (C. Nap., art. 553). Mais la loi va plus loin encore, et elle donne au propriétaire du sol un droit marqué de préférence qui, dans tous les cas, réduit pour lui les *bâtiments*, qu'ils aient été élevés par lui ou par d'autres, à la condition d'un accessoire dont il reste toujours le maître de disposer à son gré. Ainsi, le propriétaire du sol qui a fait des constructions avec des matériaux qui ne lui appartenaient pas n'est tenu qu'à en payer la valeur avec des dommages-intérêts, s'il y a lieu. Mais le propriétaire des matériaux n'a pas le droit de les enlever (C. Nap., 554). Si, au contraire, la construction a été faite par un tiers et avec ses matériaux, le propriétaire du fonds a le droit de les retenir ou d'obliger ce tiers à les enlever (C. Nap., 555). Dans le cas où le propriétaire du fonds demande la suppression de la construction, elle est aux frais de celui qui l'a faite, sans aucune indemnité pour lui, et le propriétaire peut même lui réclamer des dommages-intérêts. Mais si le propriétaire préfère conserver la construction, il doit seulement le remboursement de la valeur des matériaux et du prix de la main-d'œuvre, sans égard à la plus ou moins grande augmentation de valeur que le fonds a pu recevoir (C. Nap., art. 555).

A quelle distance de la propriété du voisin peut-on élever un *bâtiment?* La loi ne contient, à cet égard, aucune disposition restrictive, et il faut en conclure qu'elle laisse au propriétaire constructeur toute latitude, même celle de construire à l'extrême limite du terrain qui lui appartient. Cela ne fait, au surplus, en principe, aucune difficulté, et l'on peut même remarquer, à ce sujet, que les seules restrictions mises au droit absolu de propriété par le Code Napoléon, au titre des *servitudes*, ne sont établies qu'*exceptionnellement*. « Le propriétaire (du sol), dit d'une manière générale l'art 552, peut faire au-dessus toutes les plantations et constructions qu'il juge à propos, sauf les *exceptions* établies au titre des *servitudes ou services fonciers.* » Or, comme, dans ce titre des *servitudes*, rien ne limite le droit du propriétaire de construire sur toute l'étendue de son terrain, ce droit reste évidemment libre ou entier. On voit bien, dans les articles 675 et suivants, que certaines distances sont prescrites pour l'ouverture de jours sur la propriété voisine, et notamment, par l'art. 678, que « on ne peut avoir des vues droites ou fenêtres d'aspect, ni balcons ou autres semblables saillies sur l'héritage clos ou non clos de son voisin, s'il n'y a 19 décimètres (6 pieds) de distance, entre le mur où on les pratique et ledit héritage. » Mais il n'y a aucune assimilation possible entre le droit d'ouvrir des jours et le droit de construire, et il ressort évidemment des dispositions mêmes que nous venons de reproduire que, sauf à ne pas ouvrir des jours sur la propriété voisine à la distance prohibée, rien n'empêche d'élever, même à l'extrême limite qui la joint, un *bâtiment* ou une construction quelconque. Du reste, dans les cas ordinaires, cela ne fait nulle difficulté, et des constructions de ce genre se font journellement dans la pratique. Cependant, il s'est élevé à cet égard une grave question, qui divise les auteurs et la jurisprudence, celle de savoir si le droit du propriétaire constructeur n'est pas susceptible de restriction, dans le cas, par exemple, où le voisin, ayant possédé pendant plus de trente ans, sur le terrain où l'on vient à construire, des vues droites à moins de 1 m. 90 de distance, invoquerait la prescription. On s'est demandé si, dans ce cas, le propriétaire constructeur ne devait pas être contraint lui-même à laisser, entre sa construction nouvelle et les fenêtres de son voisin, la distance de 1 m. 90, qu'il aurait laissé prescrire contre lui. On fait valoir, à l'appui de ce système, que le voisin, ayant incontestablement acquis par la prescription le droit de conserver ses fenêtres, a acquis, par cela même, une servitude de vue qu'on ne peut lui retirer; et que ce serait rendre son droit illusoire que de permettre à une construction nouvelle de venir obstruer ces mêmes fenêtres, à une distance moindre que celle qu'il aurait été tenu lui-même d'observer. Ce système est professé par MM. Duranton, (t. V, n° 326); Delvincourt (t. I, p. 577); Solon (n° 303); Frémy-Ligneville (*Législation des bâtiments*, t. II, n° 600); à l'appui de leur doctrine, ces auteurs tirent argument de deux arrêts de la cour de cassation du 18 janvier 1825 et du 1er décembre 1835, ainsi que de divers arrêts des cours de Montpellier, Bordeaux, Nancy et Colmar, en date des 30 décembre 1825, 10 mai 1822, 1er décembre 1827, 7 février 1828. Mais, en faveur de la doctrine contraire, on dit avec beaucoup plus de raison, suivant nous, que, si l'un des deux propriétaires a pu, ce qui n'est pas douteux, prescrire contre l'obligation qui lui était imposée d'observer certaines distances dans l'établissement de ses jours de vue, il n'a rien pu prescrire au delà de l'affranchissement de son obligation, et qu'on ne voit surtout aucune raison légale pour que l'autre propriétaire soit considéré, par le fait de cette prescription, comme étant soumis à l'obligation de ne pas construire. Que, par son silence pendant trente ans, ce dernier ait perdu le droit de faire supprimer les fenêtres pratiquées par le voisin à moins de 1 m. 90 de distance, on le comprend; mais cela ne peut lui avoir fait perdre le droit de faire de son terrain ce que bon lui semble *Conf.*, Pardessus, t. II, n° 312; Toullier, t. III, n° 554, Merlin, v° *Servitudes;* Cour de cassation, 10 janvier 1810; cours de Pau, de Nîmes et de Bastia, 12 avril et 21 décembre 1826, 12 octobre 1834).

Les autres obligations réciproques qui existent entre voisins, à raison de la possession de *bâtiments*, sont réglées par le Code Napoléon, au titre des *servitudes* (art. 635 et suiv.), notamment en ce qui concerne la mitoyenneté, la distance ou les précautions à observer pour certains ouvrages, le droit de vue par fenêtres d'aspect et par jours de souffrance, les constructions, réparations, ou reconstructions auxquelles chacun peut être respectivement tenu. Ces différents points sont, au surplus spécialement traités par nous, à mesure qu'ils se présentent dans leur ordre alphabétique.

Au point de vue de l'administration, les *bâtiments* sont encore aujourd'hui placés en première ligne sous le régime des anciens règlements, qui, confirmés provisoirement par la loi des 19-22 juillet 1791, sont devenus définitifs, en l'absence d'aucune autre disposition nouvelle et fondamentale. « Sont confirmés provisoirement, porte l'art. 29 de cette loi, les règlements qui subsistent touchant la voirie, ainsi que ceux actuellement existants à l'égard de la construction des *bâtiments*, et relatifs à leur solidité et sûreté. » La juridiction chargée d'appliquer ces anciens règlements s'est seule trouvée changée par l'effet des lois des 7-11 septembre et 7-11 octobre 1790, qui déjà avaient fait passer dans les attributions des *Corps administratifs* (aujourd'hui les préfets) celles dont étaient précédemment investis le grand voyer, les trésoriers de France et les commissaires des ponts et chaussées. Il faut ajouter à ces lois, comme base du pouvoir qu'a dans notre nouveau droit, en matière de voirie et de *bâtiments*, l'autorité municipale, la loi des 16-24 août 1790, laquelle déclare (titre XI, art. 3) que « ..... les objets de police confiés à la vigilance et à l'autorité des corps municipaux, sont : 1° tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques... 5° le soin de prévenir par des précautions convenables... les accidents et fléaux calamiteux, tels que les incendies, etc... » De l'ensemble de ces diverses dispositions, combinées avec les anciens règlements, il est passé aujourd'hui en principe qu'au nombre de ses principales attributions, l'autorité administrative a pour mission d'intervenir, en matière de *bâtiments :* 1° pour régler leur alignement sur la voie publique, ainsi que la disposition des accessoires qui peuvent s'y rattacher; 2° pour surveiller le mode de leur construction et, au besoin, désigner les matériaux à y employer, de manière à ce que les *bâtiments* aient toute la solidité désirable, et afin de prévenir toute cause d'accident, comme, par exemple, les écroulements ou les incendies; 3° pour régler, dans l'intérêt de la salubrité comme dans celui de la sûreté publique, la hauteur des maisons; 4° enfin, pour ordonner la démolition des *bâtiments* menaçant ruine.

Seulement, il importe d'observer préalablement que, dans l'application de ces différentes règles, l'autorité chargée de statuer varie, d'après notre organisation administrative actuelle, selon la nature de la voie publique à laquelle appartiennent ou à laquelle doivent appartenir les *bâtiments*. La *grande voirie*, qui comprend les routes impériales et les routes départementales, ce qu'on appelait autrefois les chemins du roi, réglementée par l'autorité supérieure, est sous la juridiction immédiate du préfet. C'est à ce haut fonctionnaire qu'il appartient, en conséquence, de statuer sur tout ce qui tient au régime des *bâtiments* situés sur ces routes. Aux termes de la loi du 15 juillet 1845, il en est de même des *bâtiments* construits le long des chemins de fer. La voirie vicinale, dans laquelle viennent se ranger les chemins de grande communication, ceux d'intérêt commun ou de moyenne communication et les chemins vicinaux ordinaires, a un caractère mixte, qui la fait relever tantôt de la juridiction du préfet, tantôt seulement de l'autorité municipale. La réglementation appartient, dans tous les cas, au préfet (loi du 21 mai 1836, art. 21; *instr. du min. de l'intérieur*, du 21 juin 1854). Mais, en ce qui concerne le régime des *bâtiments*, et notamment les autorisations de construire ou de réparer, et les différentes mesures qui peuvent en découler, il n'a autorité directe que sur les chemins de grande communication. Sur les chemins d'intérêt commun et sur les chemins vicinaux ordinaires, les mêmes autorisations sont données par les maires (loi du 21 mai 1836, art. 9, *Régl. gén. du min. de l'intérieur*, art. 283 et 286). Enfin, la voirie *urbaine*, qui comprend les rues et places publiques des villes, bourgs et villages (autres que celles qui forment la continuation des différentes voies dont nous venons de parler) reste entièrement dans les attributions de l'autorité municipale, à laquelle, dès lors, il appartient uniquement de statuer, soit par voie de règlement, soit par décisions spéciales, sur tout ce qui se rattache au régime des *bâtiments*. Observons toutefois encore, quant à ce dernier point, qu'à Paris et par exception, toutes les rues et places publiques étant placées sous le régime de la grande voirie, l'autorité, en cette matière, appartient au préfet de la Seine (décl. du roi du 10 avril 1783; décret imp. des 26 mars 1851 et 27 juillet 1859).

Voici, en ce qui concerne l'alignement, comment s'exprime l'arrêt du conseil d'Etat du 27 février 1765 « *concernant les permissions de construire et les alignements sur les routes entretenues aux frais du roi*, » arrêt qui, résumant tous les règlements antérieurs, est généralement accepté comme base de la législation en cette matière : « Fait Sa Majesté défenses à tous particuliers, propriétaires ou autres, de construire, reconstruire ou réparer aucuns édifices, poser échoppes ou choses saillantes le long des routes, sans en avoir obtenu les alignements ou permissions..... à peine de démolition desdits ouvrages, confiscation des matériaux, et de 300 livres d'amende; et, contre les maçons, charpentiers et ouvriers, de pareille amende, et même de plus grande peine, en cas de récidive. Fait pareillement Sa Majesté défenses à tous autres (qu'aux fonctionnaires ayant qualité), sous quelque prétexte et à quelque titre que ce soit, de donner lesdits alignements et permissions, à peine de répondre, en leur propre et privé nom, des condamnations prononcées contre les particuliers, propriétaires, locataires et ouvriers, qui seront, en cas de contravention, poursuivis à la requête des procureurs de Sa Majesté, et punis suivant l'exigence des cas... » Cet arrêt du conseil confirme d'ailleurs en termes exprès, dans son préambule, et étend à tout le royaume, une ordonnance précédente du bureau des finances de la généralité de Paris, en date du 29 mars 1754, laquelle, après des dispositions analogues à celles ci-dessus, explique formellement que ces dispositions s'appliquent indistinctement à toutes les maisons ou bâtiments quelconques situés le long des routes, *soit dans les traverses des villes, bourgs ou villages, soit en pleine campagne.* Cette législation s'applique aujourd'hui journellement à toutes les constructions sur les routes impériales et sur les routes départementales, conformément à ce que nous avons dit plus haut, à l'exception de l'amende, toutefois, qui, aux termes de la loi du 23 mars 1842, est aujourd'hui susceptible de réduction jusqu'au vingtième. Elle a été adoptée pour les chemins vicinaux par le règlement général du ministère de l'intérieur (art. 281 et suiv.). Dans beaucoup de villes et bourgs, elle a servi de modèle aux règlements de voirie urbaine édictés par les maires, en vertu de la loi des 16-24 août 1790.

La question a été soulevée, de savoir si les particuliers pouvaient être tenus à demander l'alignement pour bâtir, ou pour réparer leurs *bâtiments*, le long des simples chemins *ruraux*, qui, n'étant pas légalement classés, échappent au régime de la vicinalité, et ne sont, à bien dire, que de simples propriétés communales, au profit desquelles on ne peut imposer aux citoyens d'autres obligations que celles qui résultent du droit ordinaire. Après quelques hésitations dans la jurisprudence du conseil d'Etat et de la cour de cassation, voici le système auquel on s'est arrêté. On a reconnu que, quel que fût le caractère légal des chemins dont il s'agit, ils n'en constituaient pas moins des voies publiques, et que dès lors le maire, qui tient de la loi des 16-24 août 1790 le droit de veiller à la commodité et à la sûreté du passage sur toutes les voies publiques, a parfaitement le droit de prohiber, par voie de règlement, sur les chemins ruraux comme sur tous les autres chemins, toute construction sans l'autorisation municipale. On décide donc que là où il existe un règlement de cette nature, les particuliers sont obligés de s'y conformer. Mais lorsque ce règlement n'existe pas, la jurisprudence refuse aujourd'hui invariablement de voir une contravention dans le fait de ne pas avoir demandé l'autorisation de construire.

Pour garantir les citoyens contre l'arbitraire dans la délivrance de l'alignement ou permission de bâtir, comme dans l'intérêt même de l'édilité, il a été de tout temps dans les vues du pouvoir supérieur, qu'il soit dressé partout des plans généraux, obligatoires pour les différentes autorités chargées de délivrer des alignements, comme pour les particuliers. L'arrêt du 17 février 1765, la loi du 16 sep-

tembre 1807, et différentes instructions ministérielles le prescrivent formellement. Lorsque ces plans généraux d'alignement, qui ne sont établis et ne reçoivent force d'exécution qu'après une instruction et dans des formes solennelles, existent, les maires et les préfets sont tenus de s'y conformer. Mais cette œuvre considérable n'a pu, on le comprend facilement, être accomplie dans toutes les communes, surtout dans les petites localités. A défaut de plan général, le droit, conféré aux maires par la loi de 1790, de prendre des arrêtés pour assurer la sûreté et la commodité du passage sur les voies publiques, subsiste dans toute sa force, et les alignements qu'ils donnent, conformément aux anciens règlements, sont toujours obligatoires; du reste, en cette matière, comme généralement en tout ce qui est réglé par l'administration, le droit des maires n'est pas rigoureusement absolu, non plus que celui des préfets. On peut toujours recourir du maire au préfet, du préfet au ministre de l'intérieur, et de celui-ci même au conseil d'Etat, pour tout ce qui, dans la délivrance d'un alignement, constituerait un abus de pouvoir. Si l'arrêté d'alignement touchait à des droits préexistants de propriété ou autres, ou à des droits acquis à des tiers, la voie des tribunaux resterait toujours ouverte à la partie lésée.

Les règles de l'alignement s'appliquent non-seulement à la façade même des bâtiments, mais à tous les accessoires, saillies ou ornementations quelconques qui s'y rattacheraient. Généralement, toutes ces saillies sont prohibées. — « *Deffendons à notre grand voyer et à ses commis*, porte l'édit de décembre 1607, *de permettre qu'il soit fait aucunes saillies, avances et pans de bois estre aux bastiments neufs, et mesme à ceux où il y en a à présent, de contraindre les réédifier, n'y faire ouvrages qui les puissent conforter, conserver et soutenir, n'y faire aucun encorbellement en avance pour porter aucun mur, pan de bois ou autres choses en saillie, et porter à faux sur lesdites rues, ains faire le tout continuer à plomb, depuis le rez-de-chaussée tout contremont, et pourvoir à ce que les rues s'embellissent et élargissent, en mieux que faire se pourra...* » — Ces dispositions sont toujours légalement en vigueur. Toutefois, en raison des progrès survenus dans l'art de la construction, on s'attache généralement, aujourd'hui, plutôt à régler les ouvrages dont il s'agit de manière à les maintenir dans des conditions acceptables, qu'à les empêcher d'une manière absolue. — Une ordonnance royale du 24 décembre 1823, règle tout ce qui concerne les saillies, auvents et constructions semblables, à permettre dans Paris, et les dimensions qui doivent être données aux ouvrages permis. Ce règlement comprend dans ses dispositions principales : les *saillies fixes*, telles que les pilastres et les colonnes en pierre, etc. — et les *saillies mobiles*, telles que les lanternes, volets et contrevents, etc.; — les barrières au-devant des maisons; — les bancs, pas, marches, perrons, bornes; — les balcons; — les constructions provisoires, les échoppes; — les auvents et corniches de boutiques; — les enseignes; — les tuyaux de poêle et de cheminée; — les bannes; — les perches; — les éviers; — les cuvettes; — les constructions en encorbellement; — — les corniches ou entablements; — les gouttières saillantes; — les devantures de boutiques. De nombreuses ordonnances de police ont été depuis rendues dans les mêmes vues. Il n'est pas douteux que, dans les villes autres que Paris, et même dans les simples communes, les maires, qui sont chargés de la police et de la voirie municipale (*Ib.* 16-24 août 1790; 18 juillet 1837, art. 10), n'aient le droit de faire des règlements analogues, sauf à demander, lorsqu'il y a lieu, l'approbation du préfet.

Les demandes en alignement ou en autorisation de réparer des *bâtiments*, adressées, suivant les cas, au maire ou au préfet, ainsi qu'on l'a vu plus haut, doivent contenir tous les détails de nature à bien faire apprécier les conditions dans lesquelles les travaux doivent être exécutés, et être accompagnées, au besoin, du plan des lieux et des plans de détail qui seraient à cet effet nécessaires. — A Paris, tout constructeur de maisons, avant de se mettre à l'œuvre, doit demander l'alignement et le nivellement de la voie publique au-devant de son terrain, et s'y conformer. Il doit pareillement adresser à l'administration un plan et des coupes cotés des constructions qu'il projette, et se soumettre aux prescriptions qui lui seraient faites dans l'intérêt de la sûreté publique et de la salubrité. Vingt jours après le dépôt de ces plans et coupes au secrétariat de la préfecture de la Seine, le constructeur peut commencer les travaux d'après son plan, s'il ne lui a été notifié aucune injonction. Une coupe géologique des fouilles pour fondation de *bâtiments* doit être dressée par l'architecte ou le constructeur, et remise à la préfecture de la Seine (décret du 26 mars 1852, art. 3 et 4).

Les alignements et les autorisations de réparer des *bâtiments* peuvent donner lieu, au profit des communes, à la perception de droits de voirie, lorsqu'elles ont, à ce sujet, des tarifs dûment approuvés (loi du 18 juillet 1837, art. 31; lois annuelles de finances). — Le tarif appliqué à Paris a été arrêté par un décret impérial du 27 octobre 1808. — Mais il n'existe aucune disposition qui autorise la perception des mêmes droits au profit de l'Etat ou des départements. C'est, du reste, ce qu'interdisaient formellement les anciens règlements en matière de grande voirie, et notamment l'ordonnance du bureau des finances de la généralité de Paris, du 17 juillet 1781 : « ..... toutes lesdites permissions et alignements, porte cette dernière ordonnance, *continueront* à être donnés sans frais! »

Le droit de l'autorité, de veiller au mode de construction des *bâtiments*, et au choix même des matériaux employés, comme à leur disposition, dérive nécessairement de la législation qui la charge de veiller à la sûreté de la voie publique, et de prendre les précautions convenables pour prévenir les accidents, les incendies, etc. (*Ib.* 16-24 août 1790). — Ainsi, l'emploi, dans la construction des façades ou dans les toitures, de matières combustibles qui peuvent augmenter les chances d'incendie, — la mauvaise assise des fondations, — le défaut d'épaisseur des murs, ou la mauvaise qualité des matériaux employés à leur élévation, et, en général, tout ce qui pourrait être une cause d'écroulement, — la trop grande dimension ou la mauvaise disposition de certains matériaux, qui en laisseraient à craindre la chute, etc., etc., — sont autant de causes d'accidents que l'administration doit s'attacher à prévenir. — Le droit de l'autorité municipale à cet égard est, au surplus, constant, et il existe, dans un grand nombre de villes, des règlements généraux qui prescrivent toutes les dispositions de détail à observer par les constructeurs, dans le choix des matériaux comme dans leur emploi. — A Paris, ces dispositions ont été réglées par trois arrêtés du préfet de la Seine, en date des 24 nivôse an IX, 23 brumaire an XII, et 22 août 1809. Il y a, en outre, un nouveau projet préparé par le préfet, de concert avec le ministre de l'intérieur.

Des motifs de salubrité et de convenance publique ont porté l'autorité supérieure à prendre une mesure analogue à celles dont nous venons de parler, dans le but d'assurer la propreté extérieure des *bâtiments*. Aux termes du décret du 26 mars 1852, spécialement relatif aux rues de Paris, la façade des maisons doit être constamment tenue en bon état de propreté. Elles doivent être repeintes et badigeonnées au moins une fois tous les dix ans, sur l'injonction de l'autorité municipale. — Ces dispositions ont été déclarées applicables à toutes les villes qui en feraient la demande (décret du 26 mars 1852, art. 9). — Des décrets spéciaux les ont déjà étendues, par suite, à un grand nombre de villes, sur la demande des administrations locales.

La hauteur des maisons à Paris, réglée primitivement par la déclaration du roi du 10 avril 1783, et par des lettres patentes du 25 août 1784, est aujourd'hui régie par un décret impérial du 27 juillet 1859, qui a réglé en même temps la hauteur et la disposition des combles, celles des cheminées, et la disposition des lucarnes. — Aux termes de ce décret, la hauteur des façades des maisons bordant les voies publiques dans la ville de Paris est déterminée par la largeur légale de ces voies publiques. — Cette hauteur, mesurée du trottoir ou du pavé au pied des façades des *bâtiments*, et prise, dans tous les cas, au milieu de ces façades, ne peut excéder, y compris les entablements, attiques, et toutes les constructions à plomb du mur de face, savoir : — 11 m. 70 pour les voies publiques au-dessous de 7 m. 80 de largeur; — 14 m. 60 pour les voies publiques de 7 m. 80 et au-dessus, jusqu'à 9 m. 75; — 17 m. 55 pour les voies publiques de 9 m. 75 et au-dessus. — Toutefois, dans les rues ou boulevards de 20 m. et au-dessus, la hauteur des bâtiments peut être portée jusqu'à 20 m., mais, à la charge, par les constructeurs, de ne faire en aucun cas, au-dessus du rez-de-chaussée, plus de cinq étages carrés, entre-sol compris (décret, 27 juillet 1859, art. 1er). — Des dispositions subséquentes, règlent en détail ce qui concerne la hauteur des *bâtiments* situés à l'encoignure de deux rues d'inégale largeur (*Ib.* art, 3 et 4). — Les *bâtiments* situés en dehors des voies publiques, dans les cours et espaces intérieurs, ne peuvent excéder, sur aucune de leurs faces, la hauteur de 17 m. 55, mesurée du sol. — L'administration peut toutefois autoriser, par exception, des constructions plus élevées pour des besoins d'art, de science ou d'industrie. — Dans ces cas exceptionnels, elle fixe les dimensions, la forme et le mode de construction de ces élévations (*Ib.* art. 5). — Par d'autres dispositions, le décret règle la hauteur et la disposition des combles et des cheminées, ainsi que les dispositions des lucarnes (*Ib.* art. 7 à 14). — Ces dernières dispositions sont déclarées applicables à tous les *bâtiments* placés ou non sur la voie publique (art. 14). — Le décret n'est, du reste, pas applicable aux édifices publics (*Ib.* art. 16).)

Partout ailleurs qu'à Paris, ce décret tout spécial ne saurait être applicable. — On comprend, d'ailleurs, l'impossibilité qu'il y aurait à fixer d'une manière générale, dans toutes les villes de France, pour l'élévation des *bâtiments*, une hauteur, nécessairement susceptible de varier suivant le climat et les dispositions topographiques de chaque pays, comme en raison même du plus ou moins d'importance des localités. — Mais il est universellement reconnu que l'autorité municipale tient, à cet égard, des lois qui l'ont investie du droit de réglementer tout ce qui intéresse la solidité des *bâtiments* et la sûreté de la voie publique (lois 16-24 août 1790; 19-22 juillet 1791), le pouvoir de faire tous les règlements qui lui paraissent utiles. — C'est ainsi qu'il existe à Lyon un règlement général de voirie, en date du 13 mai 1825, dans lequel le maire a fixé la hauteur des maisons de cette ville; règlement dont la force obligatoire a été formellement reconnue par un arrêt de la cour de cassation, du 30 mars 1827, précisément à l'occasion d'une difficulté soulevée sur la légalité de cette hauteur, et cette jurisprudence est encore consacrée par d'autres arrêts de la même cour, en date des 7 décembre 1827, 2 et 8 août 1833. — Nous voyons également, dans un arrêt du conseil d'Etat, du 21 mars 1861, qu'à Montpellier, la hauteur des constructions a été fixée par arrêts du conseil, en date des 4 février 1775 et 31 octobre 1779.

Lorsqu'un *bâtiment* en mauvais état, soit par vétusté, soit par vice de construction ou autre circonstance, menace de compromettre, par sa ruine, la sûreté des citoyens, l'autorité serait désarmée des moyens d'apporter là une protection que tous attendent d'elle, si elle n'avait le droit de faire disparaître aussitôt toute cause de danger, en ordonnant soit la réparation, soit même, au besoin, la démolition de l'édifice en péril. — Aussi, ce droit lui est-il reconnu par notre nouvelle législation comme par l'ancienne. C'est un principe hors de toute discussion, qu'en pareil cas, l'autorité administrative (maire ou préfet, selon qu'il s'agit de la petite ou de la grande voirie) a plein pouvoir d'intervenir, même d'urgence et sans constatations contradictoires, pour ordonner toutes les mesures qui seraient nécessaires. Comme en pareille matière, toutefois, on touche aux droits de la propriété, l'administration ne doit agir, lorsqu'il y a le temps suffisant, qu'après avoir appelé le propriétaire à une expertise contradictoire, sur le résultat de laquelle il est statué définitivement. — Mais le propriétaire, bien qu'ayant son recours devant l'autorité supérieure, doit exécuter la décision dès qu'elle lui est notifiée. Faute par lui de s'y conformer, la réparation ou la démolition peut être faite d'office à ses frais, par les soins de l'administration (déclaration du roi du 18 juillet 1729).

A quels signes peut-on reconnaître la nécessité de démolir un *bâtiment* pour cause de péril? — C'est ce qu'il serait assez difficile de déterminer, les causes de danger pouvant varier à l'infini. — Voici, d'après M. Frémy-Ligneville (*Législation des bâtiments*, tome II, nº 844), les caractères les plus saisissables de cette nécessité. « Il y a lieu, dit cet auteur, de démolir un *bâtiment* pour cause de péril : 1º lorsque, par vétusté, une ou plusieurs jambes étrières, trumeaux ou pieds-droits sont en mauvais état (conseil d'Etat, 26 décembre 1827); 2º lorsque le mur de face sur rue est en surplomb de la moitié de son épaisseur, dans quelque état que se trouvent les jambes étrières, les trumeaux et pieds-droits (conseil d'Etat, 19 mars 1823; Davenne, t. II, p. 123); 3º si le mur sur rue est à fruit, et qu'il ait occasionné sur la face opposée un surplomb égal au fruit de la face sur rue; 4º chaque fois que les fondations sont mauvaises, quand il ne se serait manifesté dans la hauteur du bâtiment aucun fruit de surplomb; 5º s'il y a un bombement égal au surplomb dans les parties inférieures du mur de face.

L'administration ne doit pas d'indemnité au propriétaire dont le *bâtiment* est démoli pour cause de péril, lorsque la nécessité de la démolition a été amenée, soit par la négligence du propriétaire à faire les réparations qui auraient été nécessaires, soit par le fait de la construction vicieuse de l'édifice, soit enfin par l'effet de toute circonstance dommageable qui serait imputable au propriétaire lui-même ou à des tiers. Dans ces divers cas, ou le propriétaire ne fait que subir les conséquences de sa propre faute, ou c'est à lui à exercer tel recours que de droit, soit contre l'architecte ou l'entrepreneur, soit contre son vendeur, soit enfin contre tous ceux à qui le dommage pourrait être reproché. — Mais une indemnité serait évidemment due par l'administration, s'il était reconnu, après la démolition, qu'elle a été ordonnée à tort (conseil d'Etat, 2 juillet 1820).

Indépendamment de la démolition et des conséquences qui peuvent s'en suivre, comme de la réparation du dommage que la ruine du *bâtiment* aurait pu causer à des tiers (code Napoléon, art. 1386), le propriétaire reste passible, s'il y a lieu, des peines portées par les articles 471 et 479 du Code pénal, aux termes desquels sont punis d'une amende..... de un franc jusqu'à cinq ceux qui ont négligé ou refusé d'obéir à la sommation, émanée de l'autorité administrative, de réparer ou démolir les édifices menaçant ruine (Code pénal, art. 471)... et de onze à quinze francs, ceux qui auraient occasionné la mort ou la blessure des animaux ou bestiaux appartenant à autrui, par la vétusté, la dégradation, le défaut de réparation ou d'entretien des maisons ou édifices (Code pénal, art. 479).

— Technol. Les *bâtiments* de graduation sont des hangars très-longs, assez élevés, et ouverts à tous les vents, que l'on dispose de manière à obtenir la plus grande surface d'évaporation possible. Ils portent, à la partie supérieure, un canal qui en occupe toute la longueur, et dans lequel on amène l'eau au moyen de pompes. Dans les *bâtiments* à cordes, l'intérieur de la construction est rempli de cordes tendues verticalement de haut en bas. Dans les *bâtiments* à tables, il est muni de tablettes légèrement inclinées, les unes dans un sens et les autres en sens contraire alternativement, et placées les unes au-dessus des autres. Enfin, dans les *bâtiments* à fagots, les cordes et les tablettes sont remplacées par des fagots d'épines, disposés en couches minces : c'est ce dernier système qui est le plus employé. Dans tous les cas, l'eau salée, en tombant du canal supérieur, se divise à l'infini, et perd au contact de l'air une portion de ses parties aqueuses. On renouvelle l'opération jusqu'à ce que la liqueur soit arrivée à un degré de concentration qui correspond à une salure de 14 à 22 pour 100, après quoi, on la dirige dans des réservoirs en maçonnerie appelés *baissoirs*, d'où elle passe dans des chaudières de fer, larges et peu profondes, pour y achever son évaporation au moyen du feu. Pendant les premiers temps de l'ébullition, il se précipite une matière saline, nommée *schlot* (v. ce mot), qu'on enlève avec soin. On continue de chauffer et, au bout de quelques heures, le sel commence à se déposer. On le recueille avec des écumoires, on le fait égoutter dans des trémies, enfin, on le porte dans des séchoirs, et on le livre au commerce.

BÂTINE s. f. (bâ-ti-ne — dim. de *bât*). Selle recouverte de grosse toile, et rembourrée de poils ou de paille : *Il jeta la* BÂTINE *sur la jument, sauta dessus et partit au galop.* (G. Sand.)

BATINSKOF ou **BATIUSKOF** (Constantin-Nicolaewitch), écrivain russe, né à Vologda en 1787. Il avait été soldat dans sa jeunesse; mais une grave blessure, qu'il reçut à la jambe, le força à prendre sa retraite. Il a publié : *Critique des œuvres de Lamonosof et de Mouravief; Une soirée avec le prince Kantemir; Visite à l'Académie des beaux-arts; Critiques du Tasse, de l'Arioste et de Pétrarque*, et un certain nombre de *Poésies*, imprimées dans l'*Anthologie russe* de Bowring.

BATINUM, rivière de l'Italie ancienne, qui coulait dans le Picenum (Marche d'Ancône), et qui porte aujourd'hui le nom de Salinello.

BATIPORTE s. m. (ba-ti-por-te — rad. *bâti* et *porte*). Mar. Bordage de chêne qui empêche l'entrée de l'eau dans la cale.

BÂTIR v. a. ou tr. (bâ-tir. — L'origine de ce mot a été vivement discutée; les uns ont voulu y reconnaître une racine celtique; d'autres, avec plus de vraisemblance, une expression germanique. M. Delâtre, qui partage cette dernière opinion, donne, sur la filiation de ce mot et de toute la famille qu'on peut grouper autour de lui, des détails intéressants. Il le rattache au thème déjà si fécond *band*, qui se retrouve dans la plupart des idiomes indo-européens, avec le sens de *lier, attacher*. La forme zende du participe passif de cette racine, *bashta*, est restée, comme il le montre, dans les langues germaniques. Ainsi, en allemand moderne, *bast* signifie proprement l'écorce intérieure, le *liber* des arbres, littéralement ce qui est lié ou ce qui lie. M. Delâtre fait dériver directement de *bast* l'italien *bastó* (selle), pour les bêtes de somme, et, médiatement, le français *bast* (bât); *bâter, débâter*. Le mot allemand *bast* se prend encore dans l'acception plus spéciale de *filasse;* le suédois se sert même du verbe *basta* pour dire *lier avec de l'écorce d'arbre*. De là viendrait l'italien *bastire* (mettre ensemble); l'espagnol *bastire* (préparer, disposer); le vieux français *bastir, bâtir* (assembler les diverses parties d'un vêtement, les coudre à grands points). Ainsi, ce serait avec cette signification, qui aujourd'hui nous semblerait *a priori* dérivée, que ce vocable a pénétré dans notre langue. Nous ferons, du reste, remarquer combien l'idée de lier (coudre) est voisine de celle de bâtir; c'est ainsi qu'en allemand le nom générique du ciment est *bindemittel* (moyen, matière pour *lier*). *Bâtir* finit donc par vouloir dire construire, et c'est dans cette nouvelle acception qu'il a donné naissance aux nombreux dérivés : *bâtisse, bâtiment*, édifice ou navire; *rebâtir, débâtir* une étoffe; *bastide*, maison de campagne dans le Midi, participe régulièrement formé du verbe *bastir*; *bastille*, sorte de diminutif; *bastillé*, qui a des créneaux renversés, terme de blason; *bastion, bastionner*, etc... La forme italienne *bastinga* a produit le français *bastingue*, toile matelassée dont on se servait autrefois pour *bastinguer* ou faire un *bastingage*, espèce de retranchement qu'on forme autour du pont supérieur d'un vaisseau avec les hamacs de l'équipage, pour se garantir de la mousqueterie de l'ennemi. M. Delâtre rattache encore à la même famille *bastringue*, qui lui paraît identique à *bastingue*, et où *r* serait une lettre épenthétique; *bastringue* aurait signifié d'abord une cahute, une guinguette; puis, par métonymie, un bal de guinguette. Avec les mots *bâtard, batardeau*, espèce de digue faite de pieux, d'ais et de terre, pour détourner un cours d'eau, nous entrons dans une nouvelle série d'idées; le mot italien *bastone*, forme d'augmentatif, qui semble appartenir à cette série, signifia d'abord une grosse branche d'arbre, un gourdin; d'où le français *baston* et *bâton*, et la riche dérivation : *bâtonner, bâtonnier, bâton-*

net, *bâtonniste*, *bastonnade*, calqué peut-être immédiatement sur l'italien *bastonata*. Il faut probablement encore rapprocher de ces dérivés l'italien *bastare* (remplir, suffire), d'où l'exclamation si connue *basta* (suffit! assez!) expression qui a pénétré, par l'intermédiaire de la langue franque, jusque dans l'arabe moderne. Nous avouons, cependant, que nous ne voyons pas très-nettement la transition de ce sens dérivé aux différentes significations que nous avons vues plus haut. M. Delâtre voudrait encore rapporter à la même racine le mot *basterne*, qui désigne une espèce de litière ou char attelé de bœufs, en usage chez d'anciens peuples du Nord et sous nos rois de la première race. Mais cette étymologie nous semble suspecte, surtout quand nous pensons au mot grec *bastazein* (porter); *bastagma* et *bastagé* (charge, fardeau), etc. Enfin, M. Delâtre fait remarquer qu'en vieux français *bast* et *baste* désignaient, par métaphore, une prostituée; il rapproche, comme analogie de significations, le latin *cortex* (écorce), et *scortum;* l'allemand *balg* (peau), et *meretrix*, etc. Ce sens spécial du mot *bast* est une donnée précieuse pour l'étymologie du mot *bâtard;* car on disait indifféremment fils de *bast*, ou *bastard*, *bâtard*). Construire, édifier : BÂTIR *une église*, *une caserne.* BÂTIR *un nid*, *une cabane de roseaux. Abraham* BÂTIT *un autel au Seigneur.* (Sacy.) *Les oiseaux n'aiment pas les orangers et n'y* BÂTISSENT *pas leurs nids.* (A. Karr.) *Le débordement possible des Russes fait réparer la muraille de Chine et* BÂTIR *la muraille de Paris.* (V. Hugo.) *Aujourd'hui, on* BÂTIT *avec de la boue et du plâtre une demeure d'un jour.* (E. Sue.) *Quand on ne sait plus* BÂTIR *d'églises, on restaure et on imite les anciennes.* (Renan.)

Quelle savante main *a bâti* ce palais?
CORNEILLE.

Ces remparts, qu'*ont* jadis *bâtis* des mains divines
Sous la ronce et la mousse ils sont ensevelis.
LA HARPE.

‖ Couvrir de constructions : *Terrain à* BÂTIR. BÂTIR *un vaste terrain.*

— Par ext. Faire bâtir, en payant ou en dirigeant la construction : *Ce millionnaire* BÂTIT *un hôpital dans sa ville natale.* (***) *Ce n'est pas un seul architecte qui* A BÂTI *le Louvre* (***) *Cet entrepreneur* BÂTIT *bien et vite.* (***) *Les pyramides étaient des tombeaux, encore les rois qui les* ONT BÂTIES *n'ont-ils pas eu le pouvoir d'y être inhumés.* (Boss.)

Alidor à ses frais *bâtit* un monastère.
BOILEAU.

— Fonder, commencer à construire : BÂTIR *une ville. Amri, roi d'Israël,* BÂTIT *Samarie.* (Boss.) *Alexandre, dans l'âge fougueux des plaisirs et dans l'ivresse des conquêtes,* A BÂTI *plus de villes que tous les autres vainqueurs de l'Asie n'en ont détruit.* (Volt.)

— Par anal. Construire, en parlant d'un objet formé de pièces assemblées : BÂTIR *un meuble.*

Viens me voir en mon faubourg,
Où, vrai patriarche,
Contre les flots de la cour
J'*ai bâti* mon arche. COLLETET.

— Fig. Fonder, établir : BÂTIR *un système sur un paradoxe.* BÂTIR *sa fortune sur une banqueroute. Si notre être, si notre substance n'est rien, tout ce que nous* BÂTISSONS *dessus que peut-il être?* (Boss.) *Quand on veut* BÂTIR *un système sur une matière dont les détails sont totalement inconnus, comment fixer l'étendue des principes?* (Condillac.) *On ne* BÂTIT *aucun monument durable sur le déshonneur.* (Chateaub.) *On ne peut immoler une victime sans* BÂTIR *un autel.* (H. Taine.) *Il* BÂTIT *un monde de suppositions dans sa tête.* (G. Sand.) *Des républiques qui* BÂTISSENT *la monarchie, des monarchies qui* BÂTISSENT *la république, et le chaos après.* (Ch. Nod.)

Le temps détruit bientôt ce qu'*a bâti* l'erreur.
SAURIN.

Il verra comme il faut dompter les nations,
Et sur de grands exploits *bâtir* sa renommée.
CORNEILLE.

... Jamais ma dépense, excédant ma recette,
Ne me force à *bâtir* un espoir mal fondé
Sur le terrain mouvant du tiers consolidé.
C. DELAVIGNE.

‖ Préparer, jeter les fondements de : *Le perpétuel ouvrage de la vie est de* BÂTIR *la mort.* (Montaigne.)

— Absol. Elever ou faire élever des constructions : *L'art de* BÂTIR. *Sion fut la demeure de David; il* BÂTIT *autour et la nomma la cité de David.* (Boss.) *Le vrai chrétien ne* BÂTIT *pas sur la terre, parce que sa cité n'est pas de ce monde.* (Boss.) *On* BÂTIT *dans sa vieillesse, et l'on meurt quand on est aux peintres et aux vitriers.* (La Bruy.) BÂTIR *est beau, mais détruire est sublime.* (Volt.) *L'art de* BÂTIR *fut le premier art pratique, art fécond, art matrice de tous les autres arts.* (Lamenn.)

Tout bourgeois veut *bâtir* comme les grands sei-
[gneurs.
LA FONTAINE.

Voulez-vous un conseil? Ne *bâtissez* jamais.
PONSARD.

Socrate un jour faisant *bâtir*,
Chacun censurait son ouvrage.
LA FONTAINE.

— Fig. Fonder quelque chose, l'établir : *On nous propose de décombrer avant de* BÂTIR. (Mirab.) *Ce n'est pas toujours pour soi qu'on* BÂTIT *dans cette vie.* (Chateaub.)

— *Bâtir de boue et de crachats*, Faire une construction très-peu solide. ‖ *Bâtir sur le sable*, Commencer une entreprise, fonder une opinion, un système, sur des bases, des principes peu solides : *Voilà* LE SABLE SUR LEQUEL ON BÂTIT. (Mme de Sév.)

Le bien de la fortune est un bien périssable,
Quand on bâtit sur elle, on *bâtit sur le sable.*
RACAN.

J'accorde que je quitte un bien incomparable,
Pour semer sur du vent et *bâtir sur du sable.*
ROTROU.

J'aurais voulu *bâtir*, *sur l'arène* mouvante,
Un monument hardi pour la gloire vivante;
Pour la gloire morte, un tombeau.
DE BANVILLE.

‖ *Bâtir en l'air*, Former des projets, imaginer des systèmes chimériques : *Fonder ses projets de fortune sur l'honnêteté publique, c'est* BÂTIR EN L'AIR. ‖ *Bâtir des châteaux en Espagne.* V. CHÂTEAU.

— *Bâtir à chaux et à ciment*, Bâtir très-solidement : *Je veux* BÂTIR *ma maison* À CHAUX ET À CIMENT. ‖ Fig. Etablir sur des bases solides : *Nous* BÂTIRONS *un bon traité* À CHAUX ET À CIMENT.

— Pop. *Bâtir sur le devant*, Prendre du ventre. Se dit aussi d'une femme enceinte.

— Techn. Assembler et faufiler, en parlant d'un vêtement : *Je n'ai encore pu* BÂTIR *votre robe. Les jeunes ouvrières de la couturière* BÂTISSAIENT *d'élégants canezous de mousseline.* (Balz.) *Elle* BÂTISSAIT *alors les plis d'une robe lamée.* (F. Soulié.) ‖ Façonner sur le bassin, en parlant du feutre destiné à la confection d'un chapeau.

Se bâtir, v. pr. Etre bâti : *Les maisons du boulevard* SE BÂTISSENT *à vue d'œil. A un signe de ma tête, des palais* SE BÂTISSENT, *et mon architecte ne se trompe jamais.* (Balz.)

— Bâtir pour son usage, bâtir pour soi : *Le castor qui* SE BÂTIT *une cabane, l'oiseau qui se construit un nid n'agissent que par instinct.* (Flourens.)

— Préparer pour soi, acquérir graduellement : SE BÂTIR *une petite fortune.*

— Impers. *Il* S'EST BÂTI *cinquante maisons en un an. Il ne* SE BÂTISSAIT *point de maison, qu'il ne présidât à la manière de la monter.* (St-Sim.)

— **Syn. Bâtir, construire, édifier.** *Bâtir* est le terme général; il se dit du maçon qui assemble les pierres, et il se dit aussi de celui qui le paye, sans s'occuper autrement du travail. *Construire* emporte l'idée de l'ordre dans lequel sont disposés les matériaux, de l'art avec lequel on distribue les diverses parties; il s'emploie au figuré, pour marquer l'ordre dans lequel on assemble les mots, quand on veut composer des phrases. *Edifier* veut dire proprement élever un édifice considérable; mais il ne s'emploie plus guère qu'au figuré ou en histoire naturelle, et presque toujours d'une manière absolue, par opposition à l'idée de destruction : *Partout où les hommes se sont habitués, le castor perd son industrie et cesse d'*ÉDIFIER. (Buff.)

— **Antonymes.** Démolir, détruire, raser, renverser, ruiner.

— **Allus. littér. Passe encor de bâtir; mais planter à cet âge!** vers tiré d'une des fables les plus philosophiques et les plus belles de La Fontaine, le *Vieillard et les trois Jeunes hommes :*

Un octogénaire plantait.
Passe encore de bâtir; mais planter à cet âge!
Disaient trois jouvenceaux, enfants du voisinage :
Assurément il radotait.
Car, au nom des dieux, je vous prie.
Quel fruit de ce labeur pouvez-vous recueillir?
Autant qu'un patriarche il vous faudrait vieillir.
A quoi bon charger votre vie
Des soins d'un avenir qui n'est pas fait pour vous?
Ne songez désormais qu'à vos erreurs passées;
Quittez le long espoir et les vastes pensées;
Tout cela ne convient qu'à nous.

Le fabuliste donne raison à la prévoyance du vieillard, qui répond sagement :

. . . . Tout établissement
Vient tard, et dure peu. La main des Parques blêmes
De vos jours et des miens se joue également.
Nos termes sont pareils par leur courte durée.
Qui de nous des clartés de la voûte azurée
Doit jouir le dernier? Est-il aucun moment
Qui vous puisse assurer d'un second seulement?
Mes arrière-neveux me devront cet ombrage :
Eh bien! défendez-vous au sage
De se donner des soins pour le plaisir d'autrui?
Cela même est un fruit que je goûte aujourd'hui :
J'en puis jouir demain, et quelques jours encore;
Je puis enfin compter l'aurore
Plus d'une fois sur vos tombeaux.

Dans les applications que l'on fait de ce vers, le côté philosophique disparaît entièrement, et on l'applique à tous ceux qui forment des entreprises dont il ne semble pas que leur âge leur permette d'attendre les fruits.

Bâtir (TRAITÉ DE L'ART DE). V. ART.

BATIROLLE s. f. (ba-ti-ro-le). Un des noms de la batte à beurre.

BATIS s. m. (ba-tiss). Ornith. Un des noms de l'oiseau appelé *traquet.*

Ichthyol. — Espèce de raie.

— **Encycl.** Ichthyol. Le *batis*, appelé aussi *coliart*, *raie blanche*, *raie cendrée* ou *raie ondée*, se distingue facilement des autres espèces du genre raie par son corps plutôt arrondi ou ovalaire qu'en losange. Il a le museau allongé et pointu; la partie de la tête voisine des yeux est munie antérieurement de quelques aiguillons; le corps en est à peu près dépourvu, si ce n'est sur la ligne médiane du dos, qui en présente quelques-uns épars; la queue en a une rangée; mais il n'y en a pas sur son extrémité, qui est effilée. Il paraîtrait, toutefois, que ces détails s'appliquent surtout à la femelle, et que le mâle présente un grand nombre d'aiguillons sur les deux faces du corps et sur les nageoires latérales, avec trois rangées sur la queue, où ils sont beaucoup plus forts que chez la femelle. Ces différences entre les deux sexes ont fait regarder ceux-ci par les anciens auteurs comme appartenant à deux espèces distinctes, qu'ils ont nommées raie épineuse ou rampante (*raia spinosa*), et raie lisse (*raia levis*). La couleur de la partie supérieure du corps est cendrée, avec des taches ou des raies noires ondulées; le dessous est blanc et moucheté de très-petits points noirs. C'est l'espèce de ce genre qui acquiert les plus grandes dimensions; sa longueur varie de 1 à 2 mètres, et elle atteint quelquefois le poids énorme de 100 kilo. Le *batis* est répandu dans presque toutes les mers; mais il abonde surtout dans l'Océan européen. Il se plaît dans les eaux fangeuses, voisines des rivages; il passe néanmoins pour tenir le premier rang dans son genre pour la bonté de sa chair, qui est blanche, ferme et meilleure, dit-on, en hiver qu'en été. On retire de son foie une huile assez bonne pour remplacer l'huile d'olive dans les usages culinaires.

BÂTISSABLE adj. (bâ-ti-sa-ble — rad. *bâtir*). Qui peut être bâti; où l'on peut bâtir : *Eglise* BÂTISSABLE. *Emplacement* BÂTISSABLE.

BÂTISSAGE s. m. (bâ-ti-sa-je — rad. *bâtir*). Techn. Action de bâtir le feutre des chapeaux.

BÂTISSANT (bâ-ti-san). Part. prés. du v. Bâtir : *Autrefois, en* BÂTISSANT *une demeure, on travaillait, on croyait du moins travailler pour une famille éternelle.* (Balz.)

BÂTISSE s. f. (bâ-ti-se — rad. *bâtir*). Archit. Construction en maçonnerie : *Une belle* BÂTISSE. *Une* BÂTISSE *solide. La ridicule* BÂTISSE *fut abandonnée, et l'ouvrage nommé confusion.* (Chateaub.) *J'ai défriché un champ; je l'ai enclos, planté, arrosé, couvert de* BÂTISSES. (Thiers.)

— Passion ou action de bâtir : *La* BÂTISSE *est un mal contagieux. Il éprouvait ces mille attractions de la* BÂTISSE *et du jardinage, qui vont du monarque au petit propriétaire.* (Balz.)

BÂTISSEUR s. m. (bâ-ti-seur — rad. *bâtir*). Celui qui bâtit, celui qui aime à bâtir : *Tous les empereurs ont été d'infatigables* BÂTISSEURS. (Journ.) *Tous les* BÂTISSEURS *avouent qu'il ne se peut rien voir de mieux.* (Voiture.) *Je tremblais que le vieux Cœlus ne vît changer en truelle de plomb la truelle d'or du* BÂTISSEUR *de Troie.* (Chateaub.)

— Fig. Celui qui fait, qui élabore, qui produit quelque chose : *Un* BÂTISSEUR *de lois. Cela regardait... une société de* BÂTISSEURS *occultes, qui apportent, depuis une centaine d'années, des matériaux à la Babel intellectuelle.* (Ch. Nod.) Dans ce sens, se prend toujours en mauvaise part.

— Pop. Mauvais constructeur ou mauvais architecte : *Un détestable* BÂTISSEUR.

— **Antonyme.** Démolisseur.

BATISSIER (Louis), archéologue français, né à Bourbon-l'Archambault en 1813. Après s'être fait recevoir docteur en médecine en 1842, il s'adonna presque exclusivement à l'étude de l'archéologie, et fut nommé consul de France à Suez. On a de lui des ouvrages estimés : le *Mont-Dore et ses environs* (1840); *Eléments d'archéologie nationale* (1843); *Histoire de l'art monumental dans l'antiquité et au moyen âge* (1845). Il a, en outre, retouché et continué l'*Histoire de Paris*, par Dulaure, et composé divers mémoires sur le Bourbonnais.

BÂTISSOIR s. m. (ba-ti-soir — rad. *bâtir*). Techn. Appareil de tonnelier, pour tenir les douves assemblées pendant la construction du tonneau.

BATISTE s. f. (ba-ti-ste — du nom de l'inventeur). Comm. Toile de lin ou de chanvre, très-fine et très-serrée : *Un mouchoir, un rideau de* BATISTE. *Nos larmes se tarirent dans la* BATISTE *embaumée de ce mouchoir.* (G. Sand.) *On emploie, pour tisser la* BATISTE, *un fil très-blanc nommé rame, qu'on tire du Hainaut.* (Bouillet.)

— *Batiste hollandée*, Batiste très-forte, qui ressemble à la toile de Hollande. ‖ *Batiste d'Ecosse*, Nom impropre d'une étoffe de coton à tissu très-serré.

— **Encycl.** La *batiste* est une sorte de toile blanche, très-fine et très-serrée, qui forme le plus fin de tous les tissus de lin; elle doit présenter un aspect brillant ou soyeux, dû au lustré du fil à la main qui entre dans sa fabrication. Ce fil est le produit d'un lin très-fin, qu'on appelle *rame*, et qui vient particulièrement dans le Hainaut français. La *batiste* doit son nom à Baptiste Chambray, industriel du XIIIe siècle, qui fabriqua le premier cette sorte de toile. Selon d'autres, ce nom lui aurait été donné par analogie avec une toile des Indes, très-blanche et très-fine, qu'on appelle *bastas*. Lorsque la *batiste* n'est pas tissée avec encadrements pour mouchoirs, elle se fabrique le plus souvent à 0 m. 80 ou 0 m. 90 c. de large. Quoiqu'elle s'imprime moins bien *que les étoffes de coton*, *elle reçoit* néanmoins, soit des impressions de vignettes, soit des encadrements de couleur pour mouchoirs, soit de petits dessins pour chemises. La fabrication de la *batiste*, qui a été longtemps un privilége exclusif de la France, s'est étendue aujourd'hui en Angleterre, dans les Pays-Bas, et même en Suisse, en Bohême et en Silésie. Néanmoins, la France en exporte encore annuellement une grande quantité.

BATISTIN (Jean-Baptiste STRUCK, dit), musicien d'origine allemande, né à Florence, mort à Paris en 1755. Il fut musicien ordinaire du duc d'Orléans et de l'Opéra, où, le premier avec Labbé, il joua du violoncelle. Louis XIV lui accorda deux pensions pour le retenir en France et à Paris. Batistin a fait représenter trois opéras à l'académie royale de musique : *Méléagre* (1709); *Manto la fée* (1711); et *Polydore* (1720).

Ses autres œuvres, ballets et opéras, composés pour les spectacles de la cour, n'ont pas été représentés à Paris. Il a laissé, en outre, quatre livres de cantates et un recueil d'airs nouveaux.

BATITURES s. f. pl. (ba-ti-ture). Techn. Parcelles de fer rougi, qui jaillissent sous le marteau du forgeron.

BAT-L'EAU s. m. Véner. Air qu'on fait entendre lorsque le cerf est à l'eau : *Sonner le* BAT-L'EAU.

BATLEY, ville d'Angleterre, comté d'York, dans le West-Riding, à 13 kil. S.-O. de Leeds; 5,000 hab. Vaste exploitation de toutes les branches de l'industrie des laines.

BATMAN s. m. (batt-man). Métrol. Poids usité en Orient, et variable suivant les localités : *Le* BATMAN *de Cherray vaut environ* 4,592 *grammes, et celui de Tauris* 2,296 *grammes.* (Complém. de l'Acad.)

BATMANSON (Jean), écrivain anglais, mort en 1531. Il devint prieur d'un couvent de chartreux, à Londres, et se fit surtout connaître en publiant, contre Erasme et Luther, deux ouvrages qu'il rétracta bientôt : *Animadversiones in annotationes Erasmi*, et *Traité contre quelques erreurs de Luther.* On a également de lui, en latin, un *Traité du mépris du monde*, des *Commentaires sur les Proverbes de Salomon*, etc.

BATNA. V. BATHNA.

BATNÆ ou **BATHNÆ**, ville de l'Asie ancienne, dans la Mésopotamie, au S. d'Edesse; fondée par les Macédoniens et conquise par Trajan; auj., Batan ou Serudsen. ‖ Autre ville ancienne de Syrie, entre Berœa (auj., Alep) et Hierapolis (auj., Membidsch).

BATO s. m. (ba-to). Comm. Nom que les Malais donnent aux graines du guilandina bonducella. ‖ On dit aussi BATU.

BATOA, île de l'Océanie (Mélanésie), dans l'archipel de Viti; 9 kil. de circonférence; peu d'habitants; découverte par Cook en 1773, et reconnue par Dumont-Durville en 1827.

BATOCÈRE s. m. (ba-to-sè-re — du gr. *batos*, buisson; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, voisin des cérambyx et des lamies, et comprenant une douzaine d'espèces, qui vivent, pour la plupart, aux Indes orientales : *Les* BATOCÈRES *se trouvent, pendant les mois de mai et juin, dans le voisinage de Calcutta, sur le pipal, dont ils mangent les bourgeons.*

BATOGUES s. f. pl. (bato-ghe). V. BATTOGUES.

BATOLITHE ou **BATOLITE** s. m. (ba-to-li-te — du gr. *batos*, buisson; *lithos*, pierre). Moll. Genre de coquilles fossiles, syn. d'*hippurite*. V. ce mot.

BÂTON s. m. (bâ-ton — pour l'étym., v. BÂTIR). Morceau de bois cylindrique et assez mince, dont on se sert comme appui en marchant, et aussi comme moyen d'attaque ou de défense : *S'appuyer sur un* BÂTON. *Un* BÂTON *d'aveugle, de berger, de voyageur. Un gros* BÂTON *noueux. Faire mourir sous le* BÂTON. *Mériter des coups de* BÂTON. *C'est une opinion païenne, de dire qu'on puisse donner un coup de* BÂTON *à qui a donné un soufflet.* (Pasc.) *Ces coups de* BÂTON *me reviennent au cœur; je ne saurais les digérer.* (Mol.) *Entre gens qui s'aiment, cinq ou six coups de* BÂTON *ne font que ragaillardir l'amitié.* (Mol.) *La correction par les coups de* BÂTON *était la moins sévère que les Romains exerçassent sur leurs esclaves.* (St-Evrem.) *Le plus grand capitaine de la Grèce fut-il déshonoré pour s'être laissé menacer du* BÂTON? (J.-J. Rouss.) *Point de vol, ou cent coups de* BÂTON *sur tes côtes; telle est ma manière de voir.* (G. Sand.)

Jamais coup de *bâton* ne cassa tête d'âne.
PONSARD.

Parbleu! je le ferais mourir sous le *bâton*,
S'il m'avait soutenu des faussetés pareilles.
MOLIÈRE.

Sous le *bâton* du pâtre et les crocs du mâtin,
Les troupeaux hébétés oublîraient leur chemin.
A. BARBIER.

Dieu m'a dit : Je le veux, et, plein d'un saint courage,
J'ai pris, pour obéir, mon *bâton* de voyage.
C. DELAVIGNE.

— Par ext. Bastonnade, coups de bâton : *Vous avez mérité le* BÂTON. *Vous aurez le* BÂTON *pour avoir désobéi.*

On n'en peut rien tirer qu'avecque le *bâton.*
LA FONTAINE.

— Par anal. Petit objet façonné, de forme à peu près cylindrique : *Un* BÂTON *de sucre d'orge. Un* BÂTON *de réglisse. Un* BÂTON *de cire d'Espagne.*

— Hampe : *Le* BÂTON *de la croix. Le* BÂTON *d'une bannière. Le* BÂTON *d'une confrérie, de la bannière d'une confrérie.*

— Appui, soutien : BÂTON *de vieillesse. L'analyse est le* BÂTON *que la nature a donné aux aveugles.* (Volt.) *L'athéisme est un mauvais* BÂTON *de vieillesse.* (Mme de Puizieux.) *Pour me soutenir dans le malheur, vous m'appuyez sur le* BÂTON *de la philosophie.* (Fourier.)

Bonne maman, consolez-vous;
Prenez un *bâton* de vieillesse.
BÉRANGER.

— *Aveugle sans bâton,* Personne qui manque des ressources dont elle a besoin pour agir : *Un auteur sans esprit, un industriel sans argent, sont deux* AVEUGLES SANS BÂTON.

— *Bâton à deux bouts,* Bâton armé de fer par les deux bouts, et dont on se servait comme d'une arme : *Il faisait le moulinet autour de moi avec une houssine qu'il avait arrachée à un laquais, et il s'en escrimait comme d'un* BÂTON À DEUX BOUTS. (***) *Le* BÂTON À DEUX BOUTS *est une arme familière aux Bas-Bretons.* (Acad.)

— *Bâton à signer* ou *main de justice,* Bâton surmonté d'une main de justice ou d'une main qui fait le geste de bénir, que les rois portaient de la main gauche dans les occasions solennelles, en mémoire de la consécration qu'ils avaient reçue. ‖ *Bâton augural,* Bâton recourbé par le haut, que les augures portaient dans l'exercice de leurs fonctions, et que les évêques leur ont emprunté. ‖ *Bâton pastoral,* Crosse d'évêque : *C'est du pied de la croix que sont partis douze législateurs, pauvres, nus, un* BÂTON PASTORAL *à la main.* (Chateaub.) L'origine de ce bâton remonte à saint Pierre. C'était primitivement un bâton surmonté d'une petite pièce transversale, qui lui donnait l'apparence du tau ou de la croix de saint Antoine. Quelquefois aussi, la partie supérieure de ce bâton était recourbée, ou surmontée d'un globe en ivoire ou en os. Il était fait en bois de cyprès; mais cette simplicité digne fut de courte durée : le goût des ornements d'or et d'argent se développa, et le bois disparut pour faire place au métal précieux. Ce bâton est l'insigne de la puissance pastorale, et le prélat consécrateur, en le donnant au nouvel évêque, lui dit : « Recevez ce bâton, signe de votre gouvernement sacré, et souvenez-vous de fortifier les faibles, d'affermir ceux qui chancellent, de corriger les méchants, de diriger les bons dans le chemin du salut éternel. » C'est en parlant du bâton pastoral que l'abbé Pascal a dit : « Attirez par le haut bout, gouvernez par le milieu, corrigez par la pointe. » ‖ *Bâton du prieur,* Bâton qui était porté processionnellement derrière l'écu d'un prieur de couvent. ‖ *Bâton d'appui,* Bâton sur lequel les clercs et les fidèles s'appuyaient autrefois à l'office, lorsqu'ils étaient debout, mais qu'ils devaient déposer pendant la lecture de l'Evangile. ‖ *Bâton de chantre,* Bâton orné, que les chantres en chape portaient au chœur et dans les processions : *Les* BÂTONS DE CHANTRE *sont la représentation des bâtons que portaient autrefois les Hébreux quand ils mangeaient l'agneau pascal.* (Trév.) ‖ *Bâton cantoral,* Symbole de l'autorité du premier chantre d'une cathédrale ou d'une grande paroisse. Il est habituellement en argent ou en bronze doré, et surmonté d'un petit dôme, dans lequel se trouve la statuette du saint patron. ‖ *Bâton d'exempt,* Bâton que portait un exempt, comme marque de distinction. ‖ *Bâton de commandement,* Celui que portent certains officiers, comme signe de distinction et d'autorité.

— *Bâton de maréchal* ou simplement *bâton,* Bâton orné que porte un maréchal, comme signe de son autorité : *En France, chaque soldat porte dans son sac le* BÂTON DE MARÉCHAL *de France. Nous avions tous bien envie que le roi lui envoyât le* BÂTON, *après une si belle action.* (Mme de Sév.) *Le grand Condé, arrêtant Louis XIV prêt à pousser son cheval dans le Rhin, dit à ce monarque : Sire, avez-vous besoin du* BÂTON DE MARÉCHAL? (Beaumarch.) *Lorsque La Meilleraye prit d'assaut la ville d'Hesdin, Louis XIII lui présenta sa canne et lui dit : Je vous fais maréchal, et voilà le* BÂTON. (De Chesnel.)

Colonel à treize ans, je pense, avec raison,
Que l'on peut, à trente ans, m'honorer du *bâton.*
VOLTAIRE.

Le *bâton,* ce n'est plus un hochet de faveur;
C'est le jalon qu'on plante au chemin de l'honneur.
L. BOUILHET.

‖ Fig. Dernier but de l'ambition, extrême limite de la convoitise : *Elle n'a point encore quitté la rive gauche de la Seine pour la place Saint-Georges, ce rêve de bonheur, ce* BÂTON DE MARÉCHAL *des jeunes Aspasies de la rue de La Harpe.* (Mornand.) ‖ On a quelquefois joué sur cette expression, en confondant à dessein le bâton de maréchal avec l'instrument vulgaire qui sert à appliquer des corrections humiliantes : *Le maréchal de Ségur, cet ex-ministre, qui avait déclaré le tiers, c'est-à-dire la presque totalité des Français, incapable de porter l'épaulette, ce maréchal, qui a si bien mérité le* BÂTON, *vient d'apprendre au public qu'il est grandement étonné de voir publier le livre rouge...* (Cam. Desmoulins.)

— *Bâton de longueur,* Bâton très-long à l'usage des bâtonnistes : *Cet autre était pourvu, selon la mode anglaise, d'une canne appelée* BÂTON DE LONGUEUR, *que connaissent les bâtonnistes.* (Balz.) ‖ *Bâton de cage,* Bâtonnet qui sert de perchoir dans une cage. ‖ *Bâton de perroquet,* Perchoir de perroquet. On donne fam. le même nom à une maison très-haute, et très-étroite dans toutes ses dimensions. ‖ *Bâton de chasse,* Bâton dont on se sert pour la chasse à courre.

— *Bâton de chaise,* Nom que l'on donnait aux morceaux de bois longs et forts avec lesquels on portait les chaises dites *chaises à porteur.* ‖ Un des quatre montants d'une chaise ordinaire.

— Loc. fam. *Martin Bâton,* Employé plaisamment par La Fontaine :

Oh! oh! quelle caresse et quelle mélodie!
Dit le maître aussitôt; holà! *Martin Bâton!*
Martin Bâton accourt. . . . .
LA FONTAINE.

‖ *Volée de coups de bâton,* Coups de bâton donnés rapidement et en grand nombre : *Il a reçu une bonne* VOLÉE DE COUPS DE BÂTON.

— *Tour de bâton,* Tour d'adresse. ‖ Profit illégitime, détourné, ou non compris dans les bénéfices d'une charge : *Il a 12,000 francs, sans compter le* TOUR DU BÂTON.

Il n'est point de coupable, un peu riche et puissant,
Dont le *tour de bâton* ne fasse un innocent.

Que l'on aille d'un grand implorer une grâce :
Sans le *tour du bâton,* je doute qu'il la fasse.

Pour avoir un emploi de quelque financier,
C'est le *tour du bâton* qui marche le premier.

On ne veut rien prêter, quelques gages qu'on offre,
Si le *tour du bâton* ne fait ouvrir le coffre.

Qu'est-ce que c'est encor que le *tour du bâton?*
—Le *tour du bâton?*—Oui.—C'est un certain appas,
Un profit clandestin; vous ne l'ignorez pas.
BOURSAULT.

— *Le bâton haut,* D'autorité, impérieusement : *Le chevalier de Lorraine mena Monsieur* LE BÂTON HAUT *toute sa vie.* (St-Sim.) *Les consciences ne se gouvernent pas* LE BÂTON HAUT. (De Choisy.)

— *Peine du bâton.* V. BAMBOU. ‖ *A coups de bâton,* Brusquement, grossièrement, par force : *On ne doit pas recevoir les gens* À COUPS DE BÂTON. *Sa mère l'avait fait prêtre* À COUPS DE BÂTON. (St-Sim.)

— *Tirer au court bâton,* Ancienne expression pour dire à la courte paille. ‖ Fig. Contester, disputer jusqu'au bout : *Il ne faut pas* TIRER AU COURT BÂTON *avec ses amis.* (Acad.)

— *Sortir le bâton blanc à la main,* Sortir d'une place de guerre sans armes ni bagages : *Il fut permis aux hommes d'armes, qui ne voudraient pas prêter serment au roi d'Angleterre, de* SORTIR *de la ville sans rien emporter de leurs biens,* AVEC UN BÂTON BLANC À LA MAIN. (Barante.) ‖ Fig. Se retirer pauvre, dénué de biens : *Il* EST SORTI *de sa charge comme il y était entré,* LE BÂTON BLANC À LA MAIN.

— *Jouer du bâton,* Connaître l'art de manier le bâton pour attaquer ou se défendre : *Vous* JOUEZ *très-bien* DU BÂTON. ‖ Signifie aussi, Se servir d'un bâton pour donner des coups : *Enfermant au milieu de la troupe les deux téméraires, ils se mirent à* JOUER DU BÂTON *sur leurs reins, avec une merveilleuse diligence.* (L. Viardot.) ‖ *Prendre un bâton,* Agir avec brusquerie, avec grossièreté :

... Lorsque, pour me voir, ils font de doux efforts,
Faut-il *prendre un bâton* pour les mettre dehors?
MOLIÈRE.

— *Sauter le bâton,* Faire une chose malgré soi, à contre-cœur, comme les animaux que les bateleurs contraignent à sauter le bâton : *Il leur fallut* SAUTER LE BÂTON *de mauvaise grâce.* (St-Sim.)

— *Mettre des bâtons dans les roues,* Chercher à entraver une affaire, à empêcher qu'elle n'aboutisse : *Ne venez pas ici* METTRE DES BÂTONS DANS LES ROUES.

— *Battre l'eau avec un bâton,* Tenter des efforts inutiles : *Ne lui demandez pas d'argent; c'est* BATTRE L'EAU AVEC UN BÂTON.

— Prov. *On peut jouer du bâton à deux bouts dans cette chambre-là,* Se dit d'une chambre dégarnie de meubles, par la misère de ceux qui l'occupent.

— Antiq. égypt. *Fêtes des bâtons,* Fêtes que l'on célébrait à l'équinoxe d'automne, en se livrant les uns aux autres des combats à coups de bâton.

— Argot des coulisses. *Perdre son bâton,* Perdre contenance, ne savoir pas conserver l'assurance, la rigidité de son maintien.

— Techn. Nom commun à un grand nombre d'objets de forme généralement cylindrique et de dimension maniable; morceau de bois sur lequel le planeur nettoie son marteau. ‖ Chacune des lames minces qui soutiennent la feuille d'un éventail. On dit plus souvent BRIN. ‖ Portion de pâte que l'ouvrier pétrisseur prend à deux mains, élève au-dessus de sa tête et rejette ensuite dans le pétrin. ‖ *Bâton de semple,* Pièce longue, mince, cylindrique, à laquelle on attache toutes les cordes du semple. ‖ *Bâton de rame,* Appareil analogue auquel on fixe les cordes de rame. ‖ *Bâton de croisure,* Bâton que l'on emploie à croiser les fils de chaîne d'une tapisserie. ‖ *Bâton de gavassinière,* Pièce d'ourdissoir. ‖ *Bâton de preuve,* Pièce de bois aplatie, avec laquelle le raffineur abat la matière en ébullition et en fait l'essai. ‖ *Bâton à égriser,* Morceau de bois cylindrique, sur lequel on cimente le diamant que l'on veut égriser. ‖ *Bâton à cire,* Morceau de bois enduit de mastic humide, avec lequel le metteur en œuvre happe les petits diamants. ‖ *Bâton à gant* ou *tournegant,* Morceau de bois tourné en fuseau, dont se sert le gantier. ‖ *Bâton à dresser,* Rouleau avec lequel l'orféfvre aplanit certaines plaques fort minces et qui font ressort, ce qui les expose à sauter. ‖ *Bâton à frotter,* Cylindre entouré de peau de chien de mer, avec lequel le formier et l'orfévre polissent leur ouvrage. ‖ *Bâton à tourner,* Cylindre mince et long, muni d'une rainure, avec lequel on fait tourner l'ensuple. ‖ *Bâton rompu,* Fer coudé à angle très-ouvert, dont se servent les serruriers. ‖ Ornement de tapisserie, qui consiste en des bâtons entrelacés.

— Archit. Grosse moulure en saillie, à la base d'un pilastre. ‖ *Bâtons rompus,* Ornement consistant en des sortes de bandes ou filets entrelacés et brisés de distance en distance, comme on en voit fréquemment dans les monuments de l'époque romano-byzantine.

— Mus. milit. *A bâtons rompus,* Manière de battre le tambour en donnant deux coups de suite avec chaque main, et sans produire de roulement proprement dit. ‖ Fig. Sans suite, par boutades : *Crébillon travaillait* À BÂTONS ROMPUS *à ce* Catilina, *qu'il annonçait depuis dix ans.* (Marmontel.) *Gui-Patin est de ces esprits* À BÂTONS ROMPUS *qui ne vont point jusqu'au bout d'une conséquence.* (Ste-Beuve.) *Madame Sand aura tenu, durant une huitaine de jours, Amyot entr'ouvert; elle l'aura lu* À BÂTONS ROMPUS, *et elle se l'est infusé plus abondamment et plus au naturel que le docte et exquis Courier durant des années de dégustation et d'étude.* (Ste-Beuve.) *Ne sois pas trop sévère pour cette correspondance* À BÂTONS ROMPUS. (Gér. de Nerv.) ‖ On a même employé cette locution adjectivement, pour désigner une personne qui n'a pas de suite dans ses idées : *Je suis comblé de joie, mais j'ai en même temps une peur horrible; attendez-vous à me trouver bien* BÂTONS ROMPUS. (Mme du Deff.)

— Mus. Barre qui coupe une ou plusieurs portées et qui indique, à l'aide d'un chiffre dont elle est surmontée, un certain nombre de mesures à compter. C'était, autrefois, par la longueur même de la ligne que l'on connaissait le nombre de ces portées, c'est-à-dire qu'il fallait compter autant de mesures que la barre occupait d'intervalles. ‖ *Bâton de mesure,* Sorte de baguette dont se sert un chef d'orchestre pour battre la mesure : *Un chef d'orchestre de l'Opéra, qui abusait du* BÂTON DE MESURE, *avait été surnommé* le Bûcheron. *Les chœurs, se trouvant quelquefois placés au fond du théâtre et fort éloignés de l'orchestre, seraient à tout moment, sans le secours du* BÂTON DE MESURE, *hors de tout rapport avec les instruments qui les accompagnent.* (Millin.) *Lulli, ne sachant comment donner le sentiment de la mesure aux violons de Louis XIV, s'était armé d'un* BÂTON *haut de six pieds, dont il frappait rudement le plancher.* (Vitet.) Jusque vers la fin du dernier siècle, on appelait *bâton de mesure* un simple rouleau de papier; à l'Opéra seul, on se servait d'un bâton. Plus tard, cet usage fut adopté par tous les théâtres. Lorsque Meyerbeer mourut, il légua au chef d'orchestre de l'Opéra le bâton de mesure en argent massif, qu'il tenait de la libéralité d'un souverain étranger.

— Mar. Mâtereau qui porte un pavillon ou une flamme : BÂTON *de pavillon.* BÂTON *de flamme.* ‖ *Bâton de commandement,* Celui qui porte le pavillon du commandant. ‖ *Bâton de girouette,* Mâtereau qui porte la girouette. ‖ *Bâton de foc, bâton de clin-foc,* Bout dehors de foc, de clin-foc. ‖ *Bâton de cornette, bâton de flamme,* Morceau de bois qu'on introduit dans la gaîne pratiquée à ces signaux flottants. ‖ *Bâton de gaffe,* Manche d'une gaffe. ‖ ‖ *Bâton d'hiver,* Mât de perroquet sans flèche, pour les mauvais temps. ‖ *Bâton de vadel* ou *de guipon,* Morceau de bois qui porte le bouchon d'étoupe du calfat. ‖ *Bâton à pompe,* Tige de la pompe.

— Art milit. anc. Nom générique des armes droites, comme lances et épées, avant l'invention de la poudre. ‖ *Bâton à feu,* Fusil, après l'invention de la poudre. ‖ *Gros bâtons,* Canons, à la même époque.

— Calligr. Barre un peu longue : *Je lui fis faire des* BÂTONS *sur le papier, comme à un enfant.* (Gér. de Nerv.) *Il écrivit en gros* BÂTONS *écrasés.* (P. Fév.)

— Phys. *Bâton électrique,* Cylindre de bois imbibé d'huile bouillante, doué de la propriété de s'électriser par le frottement.

— Mathém. *Bâtons* ou *baguettes de Néper,* Instrument de calcul inventé par le géomètre anglais Jean Néper ou Napier, qui en publia la description en 1617 : *La manière de calculer au moyen des* BÂTONS DE NÉPER *se nomme* rabdologie.

— *Bâton de Jacob,* Petite baguette en ébène, à bouts d'ivoire, et longue de 40 à 50 centimètres, que les escamoteurs tiennent habituellement à la main lorsqu'ils exécutent leurs tours d'adresse. Elle leur sert à frapper et à renverser les gobelets, et, comme l'opérateur la tient fréquemment dans la main où il cache les muscades, elle favorise cette subtilité. Il existe de ces bâtons qui sont creux, dont la cavité est fermée par un opercule que l'on fait mouvoir à son gré, au moyen d'une vis de rappel fixée à une tige intérieure. On cache dans cette cavité des muscades, des graines ou d'autres corps que l'on fait passer soit sous les gobelets, soit dans les poches des spectateurs.

— Astron. *Bâton de Jacob, bâton astronomique, arbalète* ou *arbalestrille,* Instrument dont on se servait autrefois pour mesurer la hauteur des astres en mer : *On peint les anciens astronomes avec un* BÂTON DE JACOB *à la main.* (Trév.) ‖ Constellation, aussi connue sous le nom de *Baudrier d'Orion.*

— Art culin. *Bâton de Jacob,* Petit gâteau oblong, qui contient de la crème et qui est souvent glacé.

— Bot. *Bâton de Jacob,* Asphodèle jaune. ‖ *Bâton de saint Jean,* Persicaire d'Orient. ‖ *Bâton d'or,* Giroflée jaune. ‖ *Bâton de saint Jacques,* Rose trémière. ‖ *Bâton de casse,* Fruit de la casse à bâton. ‖ *Bâton royal,* Asphodèle rameux.

— Blas. *Bâton royal,* Lance ornée de banderoles. ‖ *Bâton noueux,* Branche d'arbre écotée : *Famille Thomassin : d'azur, à deux* BÂTONS NOUEUX *d'or en croix.* ‖ *Bâton péri,* Bande ou barre raccourcie par les deux bouts et n'ayant qu'un tiers de la largeur ordinaire. ‖ *Bâton en barre,* Barre qui n'a qu'un tiers de la largeur ordinaire, et qui désigne ordinairement une branche bâtarde. ‖ *Bâton en bande,* Bande qui n'a qu'un tiers de la largeur ordinaire, et qui désigne le plus souvent une branche cadette. ‖ *Bâton alaisé,* Bâton qui n'atteint pas les bords de l'écu. ‖ *Bâton péri en bande,* Bâton alaisé placé de droite à gauche, comme la bande. ‖ *Bâton péri en barre,* Bâton alaisé, placé de gauche à droite, comme la barre dans les armes de bâtards.

— Parfum. *Bâton aromatique,* Pâte sous forme de petits cylindres que l'on emploie pour parfumer les appartements, et qui est formée de substances dont le nombre et la nature sont très-variables. Les *bâtons aromatiques russes,* qui passent pour une des plus suaves préparations de ce genre, contiennent les matières suivantes : baume de tolu, baume de la Mecque, baume du Pérou, storax calamite, cannelle, cascarille, benjoin, girofle, sucre, vanille, musc, ambre gris, succin, laque carminée, esprit de roses; pour s'en servir, on les frotte sur une pelle chauffée.

— **Encycl.** Arithm. Les *bâtons* de Néper ont pour objet de faciliter les opérations de l'arithmétique en réduisant les multiplications à des additions, et les divisions à des soustractions. Ils sont surtout utiles quand il s'agit d'opérer sur de grands nombres. Ils consistent en une série de petites règles de bois, de corne, de métal, d'ivoire ou de carton, dont la face antérieure est partagée en 9 carrés, chacun divisé en deux triangles par une ligne diagonale. Chaque règle porte une des colonnes de la table de multiplication; seulement, comme on le voit ci-dessous, les carrés de ces colonnes sont disposés de telle sorte que le chiffre des unités occupe le triangle de droite et le chiffre des dizaines le triangle de gauche.

Voici maintenant comment on procède. Soit à multiplier 5,978 par 937. Après avoir assemblé l'une à côté de l'autre les règles 5, 9, 7 et 8, de manière que la réunion de leurs quatre premières cases forme le multiplicande 5,978, on place à leur gauche, ainsi que le montre la deuxième figure, la règle-index 1 : cette règle, qui porte seulement les neuf caractères numéraux, est simplement destinée à faciliter l'opération en montrant dans quelle case horizontale il faut chercher les produits. En faisant la multiplication suivant l'usage ordinaire, on multiplierait d'abord tous les chiffres du multiplicande par le dernier chiffre 7 du multiplicateur, et l'on obtiendrait pour produit 41,846. Or, ce produit est tout fait dans la série des cases horizontales placées en regard du chiffre 7 de la règle-index. On écrit à part le 6, qui occupe le triangle de droite de la dernière de ces cases; on additionne ensuite le 5 du triangle de gauche de cette même case avec le 9 de la case précédente, ce qui donne 14 : on pose 4 à la gauche du 6 déjà écrit, et l'on retient 1. Cet 1, ajouté au 4 de la même case et au 3 de la case précédente, donne 8, que l'on pose à la gauche du 4. Ajoutant alors le 6 de la même case au 5 de la case précédente, on obtient 11. On pose 1 à la gauche du 8, et l'on retient 1, qui, ajouté au 3 de la même case, fournit 4, que l'on pose à la gauche de 1. Tous les chiffres écrits à côté les uns des autres forment ainsi le produit partiel 41,846. Passant au second chiffre 3 du multiplicateur, et, agissant de la même manière, on trouve le second produit partiel 17,934, dans la troisième colonne horizontale. Enfin, la neuvième colonne horizontale donne le troisième produit partiel 53,802, c'est-à-dire celui de tous les chiffres du multiplicande par le chiffre des centaines du

multiplicateur. Pour avoir le produit total, il ne reste plus qu'à disposer les trois produits partiels comme à l'ordinaire, et à en faire l'addition : on a pour résultat final le nombre 5,601,386.

```
    41,846
   179,34
 5,380,2
 ---------
 5,601,386
```

Tout, dans cette multiplication, s'est donc réduit à de simples additions. — Soit maintenant à diviser 5,601,386 par 5,978. Après avoir disposé, comme ci-dessus, les règles qui portent en tête les chiffres du diviseur, on place à leur gauche la règle-index, qui doit servir à indiquer les quotients partiels, suivant les cases horizontales où se trouvent les dividendes. En exécutant la division selon la méthode vulgaire, on commence par chercher combien de fois 5,978 est contenu dans 56,013. Or, ce dernier nombre, ou du moins celui qui en approche le plus, est dans une des colonnes horizontales. Quelques tâtonnements apprennent que c'est dans la neuvième. Pour l'y reconnaître, on procède comme pour la multiplication. Ecrivant à part 2, chiffre du triangle de droite de la dernière case, on dit : 7 et 3, 10; je pose 0 et retiens 1, qui, ajouté à 6 et à 1, donne 8; je pose donc 8; 8 et 5 font 13, je pose 3 et retiens 1, qui, ajouté à 4, donne 5. On a ainsi pour résultat 53,802, qui est le plus grand nombre au-dessous de 56,013. Le quotient est donc 9, mais il reste 2,211, différence de 56,013 et de 53,802. Prenant donc ce reste et écrivant à sa droite le chiffre 8 du dividende, on a le nombre 22,118, que l'on cherche dans une des colonnes horizontales. On reconnaît que la troisième contient 17,934, qui est le plus grand nombre au-dessous de 22,118. On en conclut que 3 est le second chiffre du quotient, et on l'écrit à la droite du 9 déjà trouvé. Il reste 4,184, différence de 22,118 et de 17,934. On place à la droite de ce reste 6, dernier chiffre du dividende, et l'on trouve que le nombre 41,846 ainsi formé est exactement contenu dans la septième colonne horizontale. Ecrivant donc 7 à la droite des deux chiffres déjà trouvés, on voit que 937 est le quotient de 5,601,386 divisé par 5,978. — Depuis leur invention, les *bâtons* de Néper ont été modifiés de plusieurs manières, mais la forme ci-dessous, qui est la forme primitive, est la plus simple.

1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0
2	/2	/4	/6	/8	1/0	1/2	1/4	1/6	1/8	/0
3	/3	/6	/9	1/2	1/5	1/8	2/1	2/4	2/7	/0
4	/4	/8	1/2	1/6	2/0	2/4	2/8	3/2	3/6	/0
5	/5	1/0	1/5	2/0	2/5	3/0	3/5	4/0	4/5	/0
6	/6	1/2	1/8	2/4	3/0	3/6	4/2	4/8	5/4	/0
7	/7	1/4	2/1	2/8	3/5	4/2	4/9	5/6	6/3	/0
8	/8	1/6	2/4	3/2	4/0	4/8	5/6	6/4	7/2	/0
9	/	1/8	2/7	3/6	4/5	5/4	6/3	7/2	8/1	/0

1	5	9	7	8
2	1/0	1/8	1/4	1/6
3	1/5	2/7	2/1	2/4
4	2/0	3/6	2/8	3/2
5	2/5	4/5	3/5	4/0
6	3/0	5/4	4/2	4/8
7	3/5	6/3	4/9	5/6
8	4/0	7/2	5/6	6/4
9	4/5	8/1	6/3	7/2

— **Anecdotes.** Voici une lettre énergique d'une femme irritée : « Maraud, si les *coups de bâton* pouvaient s'écrire, tu ne lirais ma lettre que sur ton dos. »

⁂

Un fanfaron avait reçu des *coups de bâton* sans mot dire. Celui qui les lui avait administrés le craignait assez peu pour s'en être vanté. Quelque temps après, le bâtonné menace un poëte, qui avait lâché quelque épigramme à son sujet, de lui donner une volée de *coups de bâton* : « Parbleu, répliqua le poëte, cela ne vous sera pas difficile, puisque vous les avez reçus hier. »

⁂

Un auteur ayant fait une comédie, dans laquelle il avait glissé quelques traits équivoques qui pouvaient désigner un grand personnage étranger, fort riche, fut assailli, sur la brune, par trois spadassins qui vengèrent sur son dos l'offense supposée. Comme la pièce avait eu beaucoup de succès, quelqu'un dit qu'elle avait valu à l'auteur mille écus. — Oui, répondit un autre, qui était dans le secret, sans compter le *tour du bâton*.

⁂

M. de Stainville menaçait Clairval, acteur de la Comédie Italienne, qui vivait depuis longtemps avec Mme de Stainville, de lui administrer une correction. « M. de Stainville me menace de cent *coups de bâton* si je vais chez sa femme, disait Clairval à ce propos; madame m'en offre deux cents si je ne me rends pas à ses ordres. Que faire? — Parbleu, répondit Caillot, ami de Clairval, obéir à la dame : il y a cent pour cent à gagner. »

⁂

Le marquis de Villette ayant écrit une lettre d'injures à Sophie Arnould, sa maîtresse, avec laquelle il s'était brouillé, reçut du comte de Lauraguais, son successeur, un *manche à balai* soigneusement empaqueté, et sur l'enveloppe duquel étaient ces deux vers que Voltaire avait composés pour une statue de l'Amour :

> Qui que tu sois, voici ton maître :
> Il l'est, le fut ou le doit être.

⁂

Le maréchal de Duras ayant menacé Linguet de le faire périr sous le *bâton*, ce dernier lui répondit : « Monsieur le maréchal, vous n'avez pas coutume de vous en servir. » Cette anecdote donna lieu aux vers suivants :

> Monsieur le maréchal, pourquoi tant de réserve?
> Quand Linguet le prend sur ce ton,
> Que ne le faites-vous mourir sous le *bâton*,
> Afin qu'une fois il vous serve?

⁂

> De noblesse à noblesse, on sait la différence,
> Disait quelqu'un; sans me vanter,
> Dans ma maison je puis compter
> Jusqu'à douze *bâtons de maréchal de France*.
> C'est bien honnête!—Eh! qu'est cela?
> Dit un Gascon; belle vétille!
> Depuis cent ans et par delà,
> Ce n'est qu'avec ces *bâtons*-là
> Que l'on se chauffe en ma famille.

— **Allus. litt. Les bâtons flottants,** allusion à la fable de La Fontaine, le *Chameau et les Bâtons flottants.*

> On avait mis des gens au guet,
> Qui, voyant sur les eaux de loin certain objet,
> Ne purent s'empêcher de dire
> Que c'était un puissant navire.
> Quelques moments après, l'objet devint brûlot,
> Et puis nacelle, et puis ballot,
> Enfin *bâtons flottants* sur l'onde.

Et le fabuliste conclut par ce vers :

> De loin c'est quelque chose, et de près ce n'est rien.

Quoique La Fontaine commette ici une hérésie d'optique, les *bâtons flottants* n'en sont pas moins passés en proverbe, pour désigner toute chose, ou plutôt toute personne qui perd à être vue de près. C'est, dans un ordre d'idées plus général, le *major e longinquo reverentia* des Latins.

Bâtons flottants (LES), comédie en cinq actes et en vers, de M. Liadières, représentée à Paris sur le théâtre de la République, le 28 juin 1851. Ces bâtons flottaient sur l'eau depuis 1844, lorsqu'il fut donné enfin à l'auteur de les pousser au rivage, et au public de les saisir. « De loin c'est quelque chose, et de près ce n'est rien. » Jamais le vers du fabuliste ne se trouva plus cruellement réalisé. L'auteur, quoique un des serviteurs les plus zélés du trône de Juillet, officier d'ordonnance du roi, député conservateur et familier des Tuileries, avait eu quelque peu maille à partir avec la censure. Sa pièce photographiait l'époque et mettait en scène des ministres et des députés qui, par la force même des choses, devenaient de vivantes personnalités. M. Duchâtel aurait bien désiré ne pas laisser jouer cet ouvrage; d'un autre côté, il ne voulait pas désobliger l'auteur. On demanda à ce dernier d'atténuer la vivacité de certains passages. M. Liadières ne consentit qu'à ajourner la représentation de sa comédie; mais, dans le public, tant qu'ils étaient hors de vue, on parlait beaucoup de ces fameux *bâtons flottants.*

D atermoiements en atermoiements, la révolution de Février arriva. L'auteur put donner librement sa comédie; il la remania et la fit jouer en 1851. Mais ses portraits et ses satires avaient perdu de leur à-propos, et la versification molle, flasque et filandreuse de cet homme du monde improvisé poëte, n'était pas faite pour intéresser le spectateur. Aussi les *Bâtons flottants* ne flottèrent-ils pas longtemps. « Par quel bout prendre ces bâtons? écrivait, en juin 1851, M. Théophile Gautier. Traiterons-nous M. Liadières comme artiste ou comme homme du monde? Ce serait une rigueur inutile et cruelle d'appliquer les règles sévères de l'art à quelqu'un qui ne les soupçonne pas, qui n'est pas du métier et n'a pas martelé sur l'enclume, dès sa jeunesse, ce dur métal de la langue, si rebelle à prendre les formes qu'on veut lui donner; le regarder comme un amateur agréable, abusant d'une facilité banale de rimer à peu près de la prose coupée en tranches d'alexandrins, et lui adresser quelques-uns de ces éloges vagues dont on est libéral envers les choses qui n'ont aucune importance, ce serait peut-être blesser plus vivement encore son amour-propre d'auteur accidentel... Si de simples auteurs, Balzac, Léon Gozlan, Méry, ou tout autre d'une littérature avérée, eussent fait une pareille pièce, comme on leur aurait dit que leurs personnages étaient d'invention, que rien de semblable ne se passait dans le monde, qu'ils ignoraient les affaires et prenaient leurs songes creux pour des réalités! M. Liadières, lui, a pratiqué les hommes et les choses dont il parle; il était dans la coulisse, et bien placé pour voir; ce n'était pas du fond de son cabinet ou du haut de sa mansarde qu'il étudiait ou plutôt qu'il supposait un monde formé pour lui. Dans quel ministère, dans quel couloir de la chambre, dans quelle rédaction de journal l'auteur des *Bâtons flottants* a-t-il rencontré Duvernay, Soligny et Montbrun, pâles silhouettes, incertaines découpures? Ministre, député et journaliste, est-ce donc la peine d'avoir trempé si longtemps dans la politique, pour en savoir moins que les hommes d'Etat de M. Scribe? » M. Liadières a fait, en effet, de ses héros de tristes silhouettes qui flottent, nagent et s'embarrassent à travers de plates périphrases. Une versification contournée, sans rhythme et sans rimes, détestable pastiche de la plus pauvre des poésies, celle de l'empire, enveloppe comme d'une brume opaque l'idée prétendue philosophique de l'ouvrage. Les *Bâtons flottants*, c'est le pouvoir qui n'est rien de près, si de loin il semble quelque chose. Après cela, l'auteur cherche à prouver que nul n'est plus malheureux qu'un ministre, parce qu'on fait des articles contre lui dans les journaux, qu'il est calomnié et que son bonheur conjugal est troublé.

> Le ciel de Duvernay n'est pas exempt d'orage.

Le pauvre homme! L'auteur-député qui écrivait toutes ces jolies choses n'aurait pas voulu être ministre, sans doute, à moins pourtant qu'on ne l'eût violenté; car il n'y a, pour sûr, à ses yeux que les ministres qui soient malheureux en ménage; eux seuls entre les hommes sont calomniés. Mais tirons le rideau sur cette comédie, qui avait la prétention de retracer les mœurs gouvernementales, et qui ne retrace absolument rien. Nous ne la mentionnons ici que parce qu'on en évoque encore le souvenir de loin en loin, sorte de vitalité posthume qu'elle doit à la quarantaine un peu prolongée que lui a fait subir la censure.

Bâton (LES COUPS DE), *dans les relations sociales, la littérature et les arts.* Qu'on ne rie pas : ce titre est sérieux, et l'on renfermerait, au besoin, dans ce chapitre l'histoire philosophique de l'humanité. Lorsque le premier homme s'éveilla à la vie dans l'Eden, il étendit les bras autour de lui, prit une branche d'arbre et la brandit dans sa main puissante. Sans doute, il y a loin de la *canne* d'Adam à la canne de M. de Balzac, mais, par cela même, que de faits curieux à tous les points de vue comblent la distance qui sépare ces deux bâtons! Le bâton fut la première arme de l'homme et fut complice du premier meurtre. L'assassin et sa victime étaient enfants du même père et de la même mère. Aujourd'hui, Caïn dédaignerait la classique massue et renoncerait à assommer Abel. Est-ce donc que le fratricide a disparu de nos mœurs? Non. Le crime est resté; les moyens de le commettre se sont centuplés, voilà toute la différence. Grâce à la civilisation, Caïn n'aurait que l'embarras du choin pour se défaire d'un frère incommode, soit en lui brûlant la cervelle, soit en le poignardant, soit en lui versant à dose calculée un lent, mais sûr toxique. Toutefois notre intention n'est pas d'écrire une monographie complète du bâton, monographie tour à tour attristante et comique, que nous laissons à d'autres le soin d'élaborer à loisir. Il y a d'ailleurs coups de bâton et coups de bâton, comme il y a fagots et fagots. Sganarelle s'apprêtant à frapper sa femme lui dit : « Voilà, ma douce moitié, le vrai moyen de vous apaiser, » et quand, aux cris de Martine, M. Robert intervient, l'épouse, relevant le chignon, déclare tout fièrement qu'il lui plaît d'être battue, ce qui induit certaines gens à prétendre que la plus faible moitié du genre humain aime à être battue par la plus forte; on a même écrit sur cet important sujet un livre intitulé ou à peu près : *De l'utilité de battre sa femme.* Les coups de bâton, au dire de Sganarelle, qui semble s'y connaître, « ce sont petites choses de temps en temps nécessaires dans l'amitié. » Je ne sais si beaucoup de femmes partagent cet avis. Plus d'une, qui a tâté du balai, ne s'en est pas amendée pour cela, au contraire. Ainsi le bon Montaigne nous conte l'histoire d'une femme qui, « pour aucunes corrections, menaces et bastonnades, ne cessait d'appeler son mari pouilleux, et qui, précipitée dans l'eau, haussait encore, en étouffant, les mains, et faisait, au-dessus de sa tête, signe de tuer des... » nous n'osons dire le mot. Les femmes, il est vrai, ont pris plus d'une fois leur revanche, non à la façon de Martine, mais autrement. Nous en avons pour preuve l'usage établi dans la plupart des pays de l'Europe, au moyen âge, de faire monter à rebours sur un âne, et parcourir la ville ou le village en tenant l'âne par la queue, la femme qui avait battu son mari. Dans quelques endroits, les maris qui battaient leurs femmes étaient exposés au même châtiment. C'est du moins ce que nous apprend un conseiller au parlement de Dijon, Philibert Colin, qui a publié sur ce sujet un poëme latin intitulé : *De Majuma festivitate quæ fit maio mense in duros maritos qui efferato trucique animo uxoribus plagas infligunt.* (Dijon, 1571, 1572, in-4°.) Ce n'est pas de ces coups de bâton, échangés sous le toit conjugal, que nous voulons parler, puisque entre l'arbre et l'écorce, on ne doit pas mettre le doigt; mais seulement des coups de bâton qui appartiennent à l'histoire. Certes, Chicaneau disant, en frappant sur le dos de l'Intimé : « Ouida, je verrai bien s'il est sergent, » et l'Intimé tendant l'échine et s'écriant : « Frappez, j'ai quatre enfants à nourrir » nous offrent, au point de vue des mœurs, des types aussi curieux à étudier que celui de la Rissole, disant dans une comédie de Boursault : « J'ai des démangeaisons de te casser la gueule, » ou bien encore « lorsqu'on me veut railler, je donne sur la face; » nous les négligerons pourtant, ainsi que tant d'autres dont le théâtre est plein, car il nous est prescrit de nous borner. Qu'on songe seulement, si l'on veut se reporter aux bastonnades mémorables de la comédie, que le sabre de bois du satyre grec et du bouffon romain, devenus plus tard l'arlequin italien, n'est autre chose qu'un bâton déguisé. Le paysan grec et l'esclave romain, dont l'épaule est encore meurtrie, viennent rire sur la scène de leur misérable condition, et se vengent sur un personnage fictif des châtiments que le maître leur infligea. Ce maître, c'est peut-être Platon ou Plutarque, car nous savons que Plutarque et Platon ne se faisaient pas faute de corriger leurs esclaves; c'est, si on l'aime mieux, Auguste, lequel fit fouetter Hylas, pantomime qui s'était permis des personnalités dans son jeu, ni plus ni moins qu'un acteur du XIXe siècle, comme Dioclétien fit bâtonner l'acteur Genest, qui, en jouant le chrétien, le devint et endura le martyre. Chez nous, Arlequin se fait grand seigneur et rosse Pierrot, c'est-à-dire le peuple; Pierrot, par sa gaucherie, faisait briller Arlequin petit-maître; Arlequin, sous le règne des Pompadour et des Du Barry, a le sarcasme à la bouche, des vices nombreux et de l'esprit à pleines mains; mais cet esprit s'épuise dans les nuits de débauche, et pendant qu'Arlequin s'enivre de champagne entre les bras des grandes dames qui se prostituent à lui, Pierrot cultive son intelligence, lit les philosophes au clair de la lune, apprend à dérober le sabre de bois, et frappe celui qui l'a tant de fois et si injustement frappé. Pierrot est le maître maintenant, et Arlequin n'a laissé que des rejetons rachitiques et impuissants. N'avions-nous pas raison de dire au début que l'histoire philosophique de l'humanité tiendrait au besoin dans le titre de cet article? Qui nous empêcherait, en effet, de montrer par des exemples l'intelligence populaire, trop longtemps abaissée, trop longtemps courbée sous le bâton, et son émancipation progressive? Que de fois le peuple dut, comme Esope, se sauver du châtiment par quelque trait de subtilité! Ah! le bâton, éternel symbole du droit du plus fort, où ne le retrouve-t-on pas? que de nobles épaules ont frémi à son brutal contact : Molière, Voltaire, Racine, Beaumarchais, et avant eux et après eux combien d'autres encore qui sont la gloire du monde entier, ont dû baisser la tête et dévorer l'outrage devant la toute-puissance du bâton! Aujourd'hui, fort heureusement, cette toute-puissance est singulièrement amoindrie; mais il a fallu toute une révolution pour proscrire de nos mœurs cette *ultima ratio* des grands seigneurs de tous les temps, devant laquelle s'inclinent encore, à

l'heure qu'il est, des nations qui se prétendent civilisées.

Il existe un in-32 qui a pour titre : *Du rôle des coups de bâton dans les relations sociales, et en particulier dans l'histoire littéraire*, Paris, 1858. Son auteur, M. Victor Fournel, n'a pas fait une facétie à la manière anglaise, comme cette *Dissertation sur les coups de pied au derrière*, que Fielding écrivit avec une finesse mêlée d'amertume. Son livre, c'est lui qui le déclare, eût pu s'intituler : *Histoire de la condition sociale des gens de lettres, de leur abaissement et de leur émancipation progressive.* M. Fournel ne remonte pas plus haut que le XVIIe siècle; il s'attache aux hommes de lettres français bâtonnés, et néglige ainsi une foule de faits qui contiennent cependant leur enseignement; inutile d'ajouter que son étude n'exclut *ni les soufflets, ni les coups de poing, ni les* coups de pied, « ni les autres gentillesses de même nature, qu'on n'administrait guère aux écrivains que lorsque l'instrument ordinaire de ces corrections à l'amiable venait à faire défaut. » Le titre que nous avons pris indique suffisamment que l'*instrument ordinaire* se retrouvera ici en sa compagnie obligée; nous n'omettrons même pas la verge, et, si nous la rencontrons, nous lui ferons notre humble salut; aussi bien elle ne nous est pas inconnue, et nous savions ce qu'en vaut l'aune bien avant d'avoir lu ces paroles barbares empruntées aux *Proverbes* de Salomon : « N'épargne point la correction au jeune enfant; quand tu l'auras frappé de la verge, il n'en mourra pas. — Tu le frapperas avec la verge, mais tu délivreras son âme du sépulcre. » Cette belle théorie, mise en pratique par une douce main de femme, a arraché à Jean-Jacques Rousseau une page délicieuse; elle amène ici tout naturellement une anecdote qu'il faut bien vite conter aux grands enfants qui se souviennent d'avoir été... petits : Le jeune roi Louis XIII, ayant été fouetté par ordre de la régente, alla peu après trouver la reine; celle-ci, pour se conformer aux usages de la cour, se leva et lui fit la révérence. « J'aimerais mieux, dit le prince tout brusquement, qu'on ne me fît point tant de révérences, et qu'on me fît moins fouetter. »

Négligeons les anciens, et sautons tout d'un coup en France, après avoir enregistré en passant et pour mémoire, le soufflet que reçut publiquement Démosthène sur le théâtre, au milieu des fêtes de Bacchus, pendant qu'il remplissait ses fonctions de chorége. Ce fut Midias qui le lui donna; Midias, citoyen riche et puissant. Démosthène porta plainte devant le peuple, qui condamna Midias; puis il composa, pour être prononcé devant les juges, le vigoureux discours que nous avons encore. Le soufflet de Midias nous valut un chef-d'œuvre; le vaudeville moderne a donc raison d'affirmer *qu'un soufflet n'est jamais perdu;* mais n'introduisons pas la plaisanterie en de si graves matières.

« Il est fort probable, dit M. Fournel, que des poëtes comme Gringore, Villon surtout, peut-être même Clément Marot, que maint et maint troubadour ou trouvère, maint enfant sans-souci ou clerc de la basoche, durent, en plus d'une circonstance, faire connaissance avec le bâton. » Mis à la porte par Jehanneton, Villon, tant il est vrai qu'*amour rend les gens bêtes*, fut battu comme du linge à la rivière par Catherine de Vaucelles et par bien d'autres encore; quant à Gringore ou Gringoire et à Clément Marot, ils eurent plus d'une fois maille à partir avec le clergé, comme leur confrère Jean de Pontalais, dont Bonaventure Des Perriers nous a transmis la plaisante lutte avec le curé de Saint-Eustache.

Ne *quittons pas le théâtre :* Hardy, ce Shakspeare, moins le génie, comme on l'a surnommé, ce poëte qui mérita, avant Corneille, le titre de fondateur de notre théâtre, Hardy, acteur-auteur, s'était engagé dans la troupe de comédiens qui succéda aux confrères de la Passion. Il fut leur poëte à gages, s'il faut en croire Scudéry dans sa *Comédie des comédiens*, et il composa huit cents pièces. Eh bien! cet homme infatigable, qui soutint presque seul la scène française pendant une longue suite d'années, était le souffre-douleur de ceux qui l'employaient, et, si vous voulez savoir ce qu'il eut à endurer dans ses pérégrinations dramatiques, lisez le *Roman comique* de Scarron : Hardy y est peint sous le nom de Roquebrune. Un auteur aux gages des comédiens, c'était quelque chose de pitoyable; mais un auteur aux gages de gentilshommes, ce n'était pas beaucoup plus réjouissant. Telle était, en effet, surtout avant et pendant une grande partie du XVIIe siècle, la condition sociale des littérateurs, que presque tous étaient les *domestiques* de quelque maison princière, dont ils payaient la protection en bons mots et en dédicaces. La mendicité littéraire fonctionnait du haut en bas de l'échelle : Corneille adressait ses épîtres au financier Montauron; La Fontaine payait ses quartiers de pension en vers. Le profit que Rangouze tirait de ses dédicaces était devenu proverbial, et la dédicace au cardinal Mazarin, de *l'Art de faire de beaux enfants*, valut à Quillet l'abbaye de Doudeauville. Pressés de la faim, les pauvres auteurs allaient offrir leurs livres aux grands seigneurs, qui, parfois, laissaient tomber quelques pistoles; le plus souvent, ils s'attiraient toutes sortes de déboires. Dans de telles conditions, les écrivains ne pouvaient être respectés. Elevés dans la servitude et le parasitisme, ils en avaient contracté tous les vices; aussi la dignité littéraire était-elle à peu près inconnue, surtout avant Racine et Boileau. L'écrivain payé par tel personnage devait le flatter et le divertir; s'il dépassait les limites de la plaisanterie et laissait poindre par malheur l'épigramme au coin de sa lèvre, les coups de bâton pleuvaient dru sur sa maigre échine, et le pied des valets le poussait dehors, c'est-à-dire dans les bras de la misère et de la faim. « Si tu m'importunes davantage, tu me déroberas un soufflet, » dit un personnage de la *Comédie des proverbes* d'Adrien de Montluc, répétant ainsi un dicton populaire que Molière a lui-même placé dans le *Médecin malgré lui*. Molière avait pu l'entendre sortir de la bouche d'un Mécène de son temps, à l'adresse de quelque pauvre hère quêtant le pain quotidien. Pour la satisfaction des gens de lettres d'aujourd'hui, la plupart si justement jaloux de leur dignité professionnelle, disons bien vite que leurs devanciers n'étaient pas seuls à tâter du cotret; ils seront agréablement surpris, sans doute, d'apprendre que Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux, mort en 1641, passait pour le prélat du monde qui avait été le plus battu. Le duc d'Epernon lui fit donner des coups de bâton à Bordeaux; une autre fois, le maréchal de Vitry lui appliqua un coup de canne. La *gent bâtonnable* avait donc des confrères en haut lieu. Louis XIII ne voulait pas que ses premiers valets de chambre fussent gentilshommes, afin de pouvoir les battre à son envie; son frère, Gaston d'Orléans, fit jeter dans le canal, à Fontainebleau, un gentilhomme qui l'avait offensé, pendant que Sa Majesté faisait appliquer, de son côté, une douzaine de coups de bâton à un de ses serviteurs. Le *roi soleil* s'oublia un jour jusqu'à lever sa canne sur un gentilhomme de service; une autre fois, il la lança par la fenêtre, pour se dérober à la tentation d'en châtier Lauzun. Le même Louis XIV eût, sans Mme de Maintenon, frappé Louvois avec des pincettes. Un roi d'Angleterre, George II, imita, en 1737, ce bel exemple en le perfectionnant. Peu satisfait de quelques représentations de son ministre Walpole, il mit ce dernier hors de son cabinet à coups de pied, ce qui, joint à l'emportement avec lequel il s'était livré précédemment au même geste, à l'encontre de son propre chapeau, inspira à Fielding l'idée d'écrire sa *Dissertation sur les coups de pied au derrière*. Le cardinal de Richelieu était sujet aussi à battre les gens. Il a plus d'une fois battu le chancelier Séguier de Bullion, surintendant des finances. Ces procédés aristocratiques étaient fort en usage à la cour et s'étendaient à la province. Le moindre hobereau croyait se donner les plus nobles allures, en tranchant par le bâton toute question qui s'élevait entre les gens de rien et lui. Menacer quelqu'un du bâton devint du dernier bon goût. Plus d'un duc endetté mit le bâton au service de sa caisse, et le fit servir à acquitter les mémoires de ses fournisseurs. Un certain gentilhomme était à l'article de la mort; son tailleur, à qui il devait une assez forte somme, le priait de lui donner une reconnaissance. « Bon, mon ami, écrivez. » Il dicte, et met *cent coups de bâton* au lieu de la somme. Voilà donc quelles étaient les façons d'agir de cette belle société si policée, dit-on, si raffinée dans ses goûts, et si spirituelle. Mais ne trouverons-nous pas sur notre route quelque avenante physionomie de femme, étrangère à tous ces beaux moyens de rosser les gens? Hélas! la chronique fourmille de faits qui prouvent que le bâton, les soufflets et le reste n'étaient pas inconnus du beau sexe, même en haut lieu.

On connaît les habitudes garçonnières de la fameuse Christine de Suède, et certain soufflet qu'Elisabeth d'Angleterre donna, avec toute la délicatesse de son sexe, dans un moment de dépit amoureux. Eh bien, nous aimons mieux cela : qu'une maîtresse femme soufflette le volage qui la trompe, c'est un soufflet où il y a du moëlleux, où il y a de l'*âme*, sans intention de calembour : un tel soufflet peut se donner à Lovelace; il n'a jamais honoré la joue de George-Dandin.

Ne quittons pas le monde féminin sans parler de cette spirituelle marquise de Boufflers, mère du poëte, et qui devint plus tard maréchale de Luxembourg. Elle était fort galante, et le comte de Tressan fit sur elle une chanson qu'elle récompensa par un soufflet :

> Quand Boufflers parut à la cour,
> *On crut voir la mère d'Amour;*
> Chacun essayait de lui plaire,
> Et chacun l'avait à son tour.

Dans sa vieillesse, la maréchale se plaisait cependant à fredonner cette chanson, où, s'il n'était pas question de ses vertus, sa beauté se trouvait du moins célébrée.

Le comte de Tressan nous ramène tout naturellement à *ces petits grimauds, barbouilleurs de papier* que l'on rossait pour un oui ou un non, et qui parfois s'appelaient Malherbe, Saint-Amand ou Voiture; Despréaux, J.-B. Rousseau ou Voltaire. On comprend, en lisant de tels noms, jusqu'où pouvaient aller ces familiarités de Martin-Bâton, auxquelles Régnier faisait allusion en parlant des Mécènes de son temps, qui, disait-il,

> Nous voyent de bon œil, et tenant une gaule,
> *Ainsi qu'à leurs chevaux nous en flattent l'épaule...*

« Il suffisait d'un moment de colère, fait remarquer M. Fournel, pour que la caresse amicale de la houssine, plus fortement appuyée, se changeât en un coup de cravache. » L'usage de frapper un poëte était si bien admis, que Mlle Ségur parlait ainsi à Benserade, qui l'avait chansonnée sur ce qu'elle mettait les amants en fuite par son embonpoint; « Dans notre race, il n'y a point de poëte (depuis lors il y en a eu, et d'assez mauvais, hélas!) pour vous rendre la pareille; mais il y a des gens qui vous traiteront en poëte si vous y revenez. » *Traiter en poëte* était une expression consacrée, aussi bien que celle-ci : « *Recevoir son brevet de poëte.* » Piron, en 1722, dans son *Arlequin-Deucalion*, pouvait dire avec beaucoup d'àpropos : « Je vais vous payer, mais en *monnaie courante du pays,* » en faisant tomber une grêle de coups de batte sur le dos d'Apollon. On voit, par ce qui précède, ce qu'il faut penser de la dignité des lettres à une époque où les pauvrettes portaient si haut la gloire de la France. De loin en loin, une voix s'élevait pour protester, mais si timide, que personne n'y prenait garde. Le premier écrivain que nous voyons insister pour se faire rendre justice est Boissat. Boissat était, il est vrai, gentilhomme de la chambre de Gaston d'Orléans, comte palatin de par le vice-légat d'Avignon, et ancien officier; mais, de tous ses titres, celui qui lui montait le plus à la tête, c'était le titre d'académicien. Bâtonné par les laquais du comte de Saulx, pour avoir, au bal, manqué de respect à la comtesse, Boissat exigea une réparation, n'entendant pas que l'Académie fût ainsi avilie dans sa personne; cela fit un bruit énorme. L'affaire dura treize mois, au bout desquels Boissat obtint sa réparation. On lui mit un bâton entre les mains, *pour en user comme bon lui semblerait* sur le dos des valets du comte, agenouillés à ses pieds, mais Boissat se montra généreux et n'usa pas de la licence. Bautru, gentilhomme et académicien comme Boissat, se laissait battre plus volontiers, « Mon Dieu, disait Anne d'Autriche au coadjuteur, dont Bautru avait ri, ne ferez-vous pas donner des coups de bâton à ce coquin? » Bautru se contentait de riposter aux coups de bâton par des coups de langue. Mme des Vertus lui fit administrer une rude volée par le marquis de Sourdis; l'excellente dame s'était mise, pour contempler cette exécution de haute saveur, à l'une de ses fenêtres donnant sur le Pont-Neuf. Le Pont-Neuf était l'endroit classique des bastonnades, et c'est là que Saint-Amand fut trouvé, un matin, presque mort, tant les valets de M. le Prince avaient mis de zèle à exécuter les ordres de leur maître, mécontent de quelques vers satiriques. N'est-ce pas aussi au Pont-Neuf que Bautru fut encore étrillé par les soins du duc d'Epernon, dont il avait raillé la fuite clandestine de la ville de Metz? A quelques jours de là, un des laquais qui l'avaient frappé, l'apercevant, se mit à contrefaire les cris que le malheureux avait poussés : « Vraiment, dit Bautru sans s'émouvoir, voilà un bon écho; il répète longtemps après. » Une autre fois, la reine, lui voyant un bâton à la main, lui demanda s'il avait la goutte; il répondit que non : « Voyez-vous, dit alors le prince de Guéménée, il porte le bâton comme Saint-Laurent porte son gril : c'est la marque de son martyre. » Bautru était le premier à rire de ses mésaventures. Le marquis de Borbonne ayant mis ses épaules en capilotade, il fit de l'accident une chanson :

> Borbonne
> Ne bat personne :
> Cependant il me bâtonne,

et, quelques jours après, se trouvant à l'Académie, et voyant l'embarras des assistants, il s'écria : « Croit-on que je suis devenu sauvage pour avoir *passé par les bois?* » La boutade peint son homme; mais celle qui échappa dans une circonstance à peu près semblable au poëte Chapelle nous paraît à la fois plus fine et plus digne. Il se trouvait à dîner à côté d'un marquis fort ridicule, qui saisissait toutes les occasions de le molester, parlant de vers satiriques dirigés contre les gens de qualité, et disant que, s'il en connaissait les auteurs, il les rouerait de coups de bâton; il revint plusieurs fois à la charge, haussant le ton, gesticulant beaucoup et gênant de plus en plus Chapelle, l'homme du monde qui aimait le plus ses aises. Fatigué de l'importunité du marquis, Chapelle se lève et lui dit, en présentant le dos : « Frappe, mais va-t'en. » Le marquis baisse le ton, éloigne son siége et comble le poëte de politesses. Le mot fameux de Thémistocle n'avait pas mieux réussi.

Boisrobert fut aussi gourmé plus d'une fois. Richelieu le protégeait pourtant, et prit même son parti contre Servien, secrétaire d'Etat, qui, piqué d'un propos plaisant du mordant abbé, lui avait dit : « Monsieur de Boisrobert, on vous appelle Le Bois, mais on vous en fera tâter. » A Rouen, notamment, Boisrobert fut étrillé par un chanoine, son collègue; il reçut, en outre, une volée complète à la comédie, et courut grand risque d'être assommé pour une satire contre La Vrillière.

Les grands seigneurs se commettaient rarement eux-mêmes dans ces exécutions à la mode; ils en confiaient le soin à leurs gens. Plusieurs, comme le duc d'Epernon, le plus grand *batteur* du royaume, avaient leurs donneurs d'étrivières gagés, spécialement consacrés à cet emploi. Fléchier, dans ses *Grands jours d'Auvergne*, nous parle d'un certain marquis de Cassignac, qui levait la taille à sa manière et faisait fructifier ses terres avec beaucoup de talent. A cet effet, il entretenait douze scélérats, qu'il appelait ses douze apôtres, et qui catéchisaient avec l'épée ou avec le bâton ceux qui étaient rebelles à sa loi. Un autre, comme M. de Lamothe-Tintry, recrutait des gens de journée. A Paris, les choses se passaient plus galamment, et Martin-Bâton n'était guère employé qu'à laver des injures. Ainsi, le duc de Guise, ayant à se plaindre de la muse badine d'un médecin, qui, tranchant du poëte, avait chansonné ses amours avec Mlle de Pons, fit monter ses gens chez le pauvre diable, et demeura à la porte tandis qu'on le bâtonnait.

En parcourant l'histoire littéraire, nous ne voyons pas les écrivains bâtonnés seulement par des personnages d'importance, nous les voyons encore avoir maille à partir avec de simples valets. Desbarreaux, par exemple, fut rossé par un laquais, qui lui fit payer cher une plaisanterie fort innocente. Desbarreaux était d'ailleurs habitué aux horions. Battu à Venise pour avoir levé la couverture d'une gondole; battu par des paysans tourangeaux, qui attribuaient la gelée de leurs vignes à ses propos irréligieux, il avait, par-dessus le marché, reçu de Villequier une bouteille sur la tête et des coups de pied dans un endroit qu'on ne nomme pas; sans compter qu'un jour, se rendant à la fête du Landit (juin 1623), il fut meurtri de coups sur le grand chemin de Saint-Denis, pour avoir apostrophé la femme d'un procureur au Châtelet. Il se vengea, il est vrai, sur les sergents qui venaient l'arrêter, car Desbarreaux maniait lui-même le bâton d'une façon supérieure, s'exerçant aux heures de loisir à battre ou à être battu avec grâce; si bien qu'une fois, ayant été rencontré par un seigneur dans le plus pitoyable état, et ce seigneur s'étant informé de ce qui lui était arrivé : « Moins que rien, répondit-il; c'est un coquin à qui j'avais donné des coups de bâton, et qui vient de me les rendre. » Après tout, un laquais bâtonnant Desbarreaux n'a rien de plus surprenant que ce fait de *madame Marie*, la servante du poëte *Gombauld, menaçant* Conrart de le faire fouetter par les rues de Paris, pour n'avoir pas gardé à son endroit le *silence prudent* qui est resté proverbial. Nous avons vu le vaillant Voiture berné; un bon mot sauva ses épaules. Balzac faillit, lui aussi, être bâtonné, et par qui? par les Anglais, pour avoir mal parlé d'Elisabeth; une autre fois, Théophile dut mettre l'épée à la main pour le sauver du bâton. Ce Théophile, qui sauvait les autres, aurait eu besoin d'être sauvé lui-même, et le duc de Luynes le traita assez mal sur de simples soupçons.

Ce fut surtout pour leurs prétentions aux bonnes fortunes que les poëtes se firent bâtonner. Vauquelin des Yveteaux, cet original si célèbre par sa vie d'épicurien, fut cruellement bâtonné par M. de Saint-Germain, qui l'avait surpris avec sa femme. Mme de La Guette nous apprend que son fils avait promis à *Marigny, le chansonnier de la Fronde, cent* coups de canne pour certaines paroles adressées à une dame de sa connaissance; et pourtant des Yveteaux et Marigny avaient qualité de gentilshommes, mais ils étaient auteurs, et, par cela seul, rentraient dans le droit commun. Parmi les beaux esprits d'alors, le plus à plaindre fut l'illustre Montmaur, professeur de grec, pédant, poëte et parasite. Il serait impossible d'énumérer les mésaventures de ce personnage, dont l'intrépide gloutonnerie est devenue historique. Qu'on lise la *Requête de Fainmort* de Scarron, et l'on sera édifié. *Fainmort*, bien entendu, n'est autre que Montmaur.

Le siècle de Louis XIV est l'âge d'or des coups de bâton; nous voyons, malgré la protection royale accordée aux lettres, les bastonnades se multiplier. Chaque couplet de chanson, chaque trait plaisant, chaque échappée de langue ou de plume, est aussitôt punie : « Mon petit ami, disait M. de Châtillon à Benserade, s'il vous arrive jamais de parler de Mme de Châtillon, je vous ferai rouer de coups de bâton. » On sait que Scarron a daté une de ses épîtres de

> L'an que le sieur de Benserade
> Fut menacé de bastonnade.

Benserade avait chansonné Mme de Châtillon, qui le méritait bien. Le dos de Richelet expia plus d'une fois les méchancetés que son maître avait introduites dans son dictionnaire, et quelques vers de La Fontaine nous apprennent que Furetière eut aussi de *mauvais quarts* d'heure à passer. Le satirique, dans son *second factum*, avait raillé le fabuliste de n'avoir pas su faire la différence entre le bois en grume et le bois marmenteau, ce qui était d'autant plus piquant que La Fontaine avait exercé la charge de maître des eaux et forêts; à quoi le bonhomme répondit par les vers suivants, qui sont pour nous une révélation :

> *Toi qui de tout as connaissance entière,*
> Ecoute, ami Furetière :
> Lorsque certaines gens,
> Pour se venger de tes dits outrageants,
> Frappaient sur toi, comme sur une enclume,
> Avec un bois porté sous le manteau,
> Dis-moi si c'était bois en grume,
> Ou si c'était bois marmenteau.

Boileau n'eut rien à envier à Furetière. Rognard a dit de lui :

> Son dos même, endurci, s'est fait aux bastonnades.

Il courut plus d'une fois des risques sérieux, notamment à la représentation de la *Phèdre* de Racine, qu'il défendait contre le prince de Conti. La protection de Condé ne sauva pas Despréaux, si l'on en croit certain sonnet fait à cette occasion :

> Dans un coin de Paris, Boileau, tremblant et blême,
> Fut hier bien frotté, quoiqu'il n'en dise rien.

M. de Nemours l'avait aussi menacé. Le *législateur du Parnasse* faillit, en outre, s'attirer une grosse affaire avec son vers fameux :

> J'appelle un chat un chat, et Rolet un fripon.

Cent coups de bâton lui furent adressés par la poste, *en attendant mieux*, par un hôtelier blaisois, qui portait le nom de Rolet, et qui se crut insulté.

A l'étranger, le sort des satiriques n'était pas plus enviable. Dryden, après la publication d'un *Essay on Satire*, qu'on lui attribuait à tort, fut roué de coups par ordre de Rochester et de la duchesse de Portsmouth; le duc de Buckingham se mit plus tard de la partie. L'Arétin, qui, avant Dryden, avait reçu, pour un sonnet amoureux... à une cuisinière, cinq coups de poignard, fut bâtonné par l'ambassadenr d'Angleterre à Venise. Nous ne parlerons pas de son aventure avec le Tintoret.

Rappellerons-nous que Molière fut menacé du bâton par M. de Montausier, qui se reconnaissait, dit-on, dans l'Alceste du *Misanthrope*. Molière avait un double titre à l'insolence des grands : il était auteur et comédien. Or, les humiliations que l'on faisait endurer aux gens de lettres n'étaient rien en comparaison de celles qu'essuyaient journellement les acteurs, placés par l'opinion commune, et par l'Eglise surtout, au dernier échelon de l'échelle sociale. Le parterre ne se gênait pas pour les humilier, et l'on connaît les paroles de cet acteur, condamné à faire des excuses au parterre : « Je n'ai jamais mieux senti qu'en ce moment la bassesse de mon état. » Les corrections de toutes sortes ne leur manquèrent pas. Le prince d'Harcourt, pour les empêcher de jouer une pièce de Scarron, ne voyait pas d'autre argument à mettre en avant que le bâton; et Bellemore, dit le capitan Matamore, quitta le théâtre pour avoir reçu un coup de canne de la main du poëte Desmarets, dont il n'osa se venger, parce que celui-ci appartenait au cardinal. L'*Amadis gaulé*, comédie, n'est que la mise au théâtre de ce qui arriva à l'un des acteurs de l'*Amadis de Gaule*, qu'un homme de qualité, dont il osait être le rival, avait battu comme plâtre. Le comte de Livry ne se gênait pas davantage avec Dancourt : « Je t'avertis, disait-il à l'auteur-acteur, que si, d'ici à la fin du souper, tu as plus d'esprit que moi, je te donnerai cent coups de bâton. » Notez que le comte de Livry était l'amant en titre de M[me] Dancourt. On sait que le même Dancourt fut souffleté en plein théâtre par le marquis de Sablé ivre. Les artistes, et entre tous les artistes les musiciens, subirent la loi commune. Maugars, l'excellent joueur de viole, et le chanteur Lambert eurent de fréquents démêlés avec le tricot. Lulli, qui battait volontiers ses exécutants, reçut aussi maintes caresses désagréables.

Le cotret jouait, on le voit, un rôle immense dans les relations sociales; aussi ne faut-il pas s'étonner qu'on l'ait employé si souvent au théâtre. C'est ainsi que, dans les *Rodomontades*, le duc Aymon dit à son fils : « Si j'empoigne un bâton, je te feray plus sage. » Au XVII[e] siècle surtout, les coups de gaule pleuvent comme grêle dans les romans aussi bien que sur la scène, et la poésie épigrammatique joue partout le même air; c'est là un des cachets curieux de la littérature de l'époque : Martin-Bâton est le héros principal de toutes les intrigues en vers ou en prose. Cyrano de Bergerac n'a qu'un refrain : échiner son homme! C'était un de ces coupeurs d'oreilles, toujours prêts à mettre flamberge au vent contre ceux qui marchaient dans leur ombre. Montfleury, menacé par lui, ayant osé paraître sur la scène, notre matamore lui cria, du milieu du parterre, qu'il eût à se retirer au plus vite, sinon qu'il pouvait faire son testament et se regarder comme mort. Montfleury obéit, car Cyrano était homme à l'embrocher sur-le-champ. Le poëte Saint-Amand réserve de son côté une correction à son libraire dans l'*Elégie au duc de Retz ;* dans son *Poëte crotté*, il dépeint la condition de certains auteurs « saouls de chiquenaudes et redoutant en diable la gaule. » La menace du bâton est d'ailleurs si bien dans les mœurs, qu'elle prend tous les genres et tous les tons pour aller à son adresse :

> Quoi ! Nogaret se mêle
> De faire des chansons ?
> Ne craint-il point la grêle
> De cent coups de bâtons ?

Cette menace prend même le mode lyrique sous la plume du burlesque Scarron, criant à Gilles Boileau :

> Taisez-vous, Boileau le critique :
> On fait, pour votre hiver, grand amas de fagots;
> On veut qu'un bras fort vous applique
> Cent coups de bâton sur le dos.

Dans ses *Imprécations*, Scarron souhaite de voir fustigé à tour de bras celui qui lui a volé son Juvénal. Il termine ainsi une de ses satires : « Vous savez

> .... Qu'entre les fléaux, famine, guerre, peste,
> Il en est encore un, fatal aux rimailleurs,
> Fort connu de tout temps, en France comme ailleurs :
> C'est un mal qui se prend d'ordinaire aux épaules,
> Causé par des bâtons, quelquefois par des gaules.

Il résulte suffisamment de ce qui précède : 1° que l'abbé Cotin était dans le vrai lorsqu'il disait que les poëtes satiriques ont pour destin de mourir le cou cassé; 2° que les écrivains ne dédaignaient pas de se briser entre eux quelques côtes à l'occasion, comme si les coups de bâton qui leur venaient d'en haut n'eussent pas suffi, si bien que les discussions littéraires se vidaient presque toujours d'une façon plus ou moins analogue à celle que Boileau nous a dépeinte à la fin de sa deuxième satire sur un *repas ridicule*. On connaît l'ode burlesque de Régnier, où se trouve le récit d'un combat acharné qui eut lieu entre ce poëte et Berthelot. Berthelot se vit administrer une autre fois par un gentilhomme de Caen, agissant pour le compte de Malherbe, une volée de bois vert. Malherbe avait d'ailleurs pour habitude de rappeler de la sorte ses confrères au sentiment des convenances. Il fut lui-même moulu à souhait par une main experte, qui lui fit largement payer une boutade agressive. Balzac ne se gêna pas non plus pour frapper un avocat d'Angoulême, qui avait plaidé contre lui. On connaît sa fameuse querelle avec dom Goulu, général des feuillants : elle valut à un jeune avocat de province une correction cruelle, qui fut administrée à celui-ci, de la part dudit Balzac, par un gentilhomme et deux valets. Les écrivains, comme les grands seigneurs, avaient donc déjà, en 1628, leur séides pour ces sortes d'aventures. Un peu plus tard, nous voyons Ménage en démêlé avec Bussy-Rabutin; Ménage menaça son collègue, et s'en tint heureusement aux menaces; Boisrobert lui rendit la pareille, et chargea un de ses neveux de lui frotter l'échine; Ménage esquiva la vengeance de l'abbé, qui n'y allait pas de main morte.

Un des écrivains les plus maltraités du XVIII[e] siècle, ce fut La Harpe, contre qui on fit cette épigramme, à l'occasion d'un arrêt du parlement qui le tança vertement, et du prix d'éloquence qu'il remporta le même jour :

> La Harpe, joyeux et chagrin
> Vante et pleure sa destinée;
> Il est couronné le matin,
> Et fouetté l'après-dînée.

Son visage « appelle le soufflet, » disait-on. « Il a reçu des croquignoles de tous ceux qui ont voulu lui en donner, lit-on dans les *Mémoires secrets*, et ne s'est vengé que par sa plume, qui ne l'a pas toujours bien servi. » En butte à la haine, au mépris, aux sarcasmes des gens de lettres, il est malmené par Sauvigny, qu'il a attaqué dans le *Mercure* (1773); par Dorat, qu'il a âprement critiqué (1777), et par Linguet surtout. Les menaces de Dorat firent tant de bruit que l'Académie s'en émut; elles donnèrent naissance à plusieurs facéties, entre autres à celle-ci, renouvelée d'un calembour du marquis de Bièvre sur Fréron : « Une société d'amateurs, ayant proposé l'année dernière un prix à qui pincerait le mieux de *la harpe*, a déclaré que ce prix avait été adjugé à M. Dorat : elle se propose de donner l'année prochaine un prix double à celui qui, à la satisfaction du public, aura pu, par le moyen des *baguettes*, *tirer de la harpe* des sons plus doux et plus harmonieux. » Deux ans plus tard, la querelle élevée entre les gluckistes et les piccinistes faillit coûter les oreilles à notre Aristarque. Entre autres gentillesses qu'on lui décocha, on peut lire *les vers d'un homme qui aime la musique et tous les instruments, excepté la harpe*, que nous avons cités à l'article ARMIDE. Mais nous aurions fort à faire, de rappeler toutes les corrections, avec ou sans accompagnement de vers et de prose, qu'il reçut. L'auteur du *Bureau d'esprit*, Rutlidge, le soufflette et lui dit : « Mon petit monsieur, c'est un dépôt que je confie à votre joue, pour le faire passer à tous les impudents tels que vous. » Blin de Sainmore, dont il avait vivement critiqué la tragédie d'*Orphanis*, le rencontre dans une toilette éblouissante, et le roule dans le ruisseau. Une *plume de hêtre*, disait une épigramme d'une violence inouïe, qu'on se passait de main en main en 1777, voilà tout ce qu'il fallait pour le réduire au silence. « Vous remarquerez sûrement, ajoute la *Correspondance secrète*, le ton avec lequel on parle à ce fameux critique. L'un lui promet des chiquenaudes; l'autre lui reproche d'avoir eu des soufflets; celui-ci fait courir une quittance de coups de bâton signée de lui, et enfin celui-là propose de le transporter, comme partisan de l'antiquité, au milieu de la bataille de *Cannes*. Cette anecdote nous en rappelle une autre : Un jour que l'abbé de Veyrac s'était rangé sous une porte pour attendre la fin d'une pluie violente, un petit-maître, qui l'aperçut couvert d'un mauvais chapeau, envoya lui demander à quelle bataille son chapeau avait été percé. « A celle de Cannes, » répondit l'abbé, en appliquant au valet chargé de la missive force coups de canne sur les épaules. Pour en revenir à La Harpe, on ne peut s'empêcher de convenir qu'il faut qu'un homme soit bien généralement méprisé pour qu'on puisse impunément se permettre avec lui de pareilles plaisanteries. Un des partisans de La Harpe, car La Harpe avait des partisans, Desaintange, le traducteur d'Ovide, fut, après son chef de file, l'un des écrivains les plus favorisés du tricot. Ayant été gratifié de quelques soufflets au café Procope, il reçut une épée de bois, avec ces vers :

> Petit roi des nains de Sologne,
> De Bébé petit écuyer,
> Petit querelleur sans vergogne,
> Petit poëte sans laurier,
> Au Parnasse petit rentier,
> Petit brave, au bois de Boulogne
> Tu veux, en combat singulier,
> Exposer ta petite trogne :
> Eh bien, nous t'armons chevalier.

La *Chronique scandaleuse* nous parle d'un combat assez *singulier*, qui eut lieu entre le même Desaintange et un abbé paralytique : il donna des coups de canne et reçut des coups de béquille. Le métier de critique, si l'on en juge par ce qui précède, n'était pas une sinécure. Tous les Aristarques n'avaient pas, il est vrai, le sort de La Harpe, qui, d'ailleurs, s'avisa une fois d'envoyer à son confrère Dussieux, l'un des rédacteurs du *Journal de Paris*, une promesse de coups de bâton en récompense d'un article contre une de ses tragédies. Mais notre homme réussit mal : Dussieux porta plainte au criminel, et, sur l'intervention de l'Académie, La Harpe dut faire des excuses à son critique. Décidément, La Harpe avait tous les malheurs.

En réalité, le bâton, qui se rencontre à chaque instant sur les lèvres, commence à n'être plus employé que rarement. Les menaces sont fréquentes, mais ne s'exécutent guère. J.-J. Rousseau écrit-il à Saint-Lambert pour le régenter sur sa liaison avec M[me] d'Houdetot : « On ne répond à cette lettre que par des coups de bâton, » dit l'auteur des *Saisons* à Diderot. Un critique se permet-il dans un journal quelques réflexions à l'endroit du chorégraphe Noverre, celui-ci court le menacer d'une correction : « Mais, monsieur, vous me parlez comme le pourrait faire un maréchal de France, s'écrie le journaliste. — Si j'étais maréchal de France, riposte le danseur, je sais bien à quoi me servirait mon bâton. » Et les choses ne vont pas plus loin. Lebrun, qui depuis fut Lebrun-Pindare, mécontent d'un jugement de Fréron, se borne à déposer chez celui-ci une carte de visite ainsi conçue : « M. Lebrun a eu l'honneur de passer chez M. Fréron pour lui donner quelque chose. » Ce Fréron est, d'ailleurs, un insolent, qui ne craint pas, dans son n° 22 (1764), de dire : « Faute à corriger dans le n° 20, page 200, ligne 12 : *François-Marie de Voltaire Arouet ;* lisez : *François-Marie de Voltaire à rouer.* » Fréron, cette mauvaise plaisanterie en témoigne assez, fut l'ennemi acharné de Voltaire. C'était un bon homme au fond, mais qui disait du mal pour vivre,

> Grand écumeur des bourbiers d'Hélicon,
> Cet animal se nommait Jean Fréron.

Le trait qu'il lançait à l'immortel écrivain était d'autant plus perfide, qu'Arouet, depuis longtemps, n'était plus *à rouer*. On connaît l'histoire. Un jour qu'il dînait chez le duc de Sully, une discussion s'éleva, et comme il ne se trouvait pas de l'opinion d'un des convives, le chevalier de Rohan-Chabot, celui-ci, nourri dans les habitudes de l'ancienne cour, et ne soupçonnant pas qu'un poëte pût servir à autre chose qu'à divertir les grands seigneurs qui daignaient l'admettre en leur compagnie, laissa tomber quelques allusions de mauvais goût sur Voltaire, qui riposta avec esprit : « Quel est donc, demanda-t-il alors, ce jeune homme qui parle si haut? — Monsieur le chevalier, répondit Voltaire, c'est un homme qui ne traîne pas un grand nom, mais qui honore celui qu'il porte. » Quelques jours après, le poëte dînait de nouveau chez le duc de Sully. Un domestique vint lui dire qu'on le demandait en bas pour une bonne œuvre. A peine est-il dehors, que des laquais se mettent à le frapper à grands coups de bâton, jusqu'à ce que le chevalier, qui présidait de loin à cette exécution sauvage, assisté de quatre autres gredins, ait dit : « C'est assez! » Cependant Voltaire remonte et supplie le duc de Sully de regarder comme sien l'outrage fait à un de ses hôtes. Le duc se refuse à tout, même à venir déposer chez le magistrat. Voltaire s'éloigne alors, et pour toujours, de cette maison plus souillée que lui-même de l'affront qu'il a reçu, rentre chez lui et biffe de la *Henriade* le nom de Sully, en même temps que celui de Rohan, qui venaient d'être déshonorés. Plus tard, Voltaire adressa la plainte suivante au ministre : « Je remontre très-humblement que j'ai été assassiné par le brave chevalier de Rohan, assisté de six coupe-jarrets, derrière lesquels il était hardiment posté. J'ai toujours cherché depuis ce temps à réparer, non mon honneur, mais le sien, ce qui était trop difficile... » Les tribunaux restèrent muets; mais Voltaire, qui avait tout plein de sang français dans les veines, voulut se faire justice lui-même. Il s'enferme, et apprend l'escrime pour se battre, et l'anglais, pour vivre hors de France après le duel. Une fois en mesure de tenir une épée, il défia son déloyal ennemi en termes si méprisants, que le chevalier n'osa point refuser le combat. Mais, dans la nuit, la famille de Rohan fit enfermer le poëte à la Bastille. Au bout de six mois, il fut permis à Voltaire de sortir... par la porte de l'exil. Au même moment, on condamnait à être rompus vifs un juif hollandais et son complice, pour des coups de bâton qu'ils avaient eu l'*intention* de donner à M[lle] Pélissier, actrice de l'Opéra, et à Francœur, violon de ce théâtre. M[lle] Pélissier avait été la maîtresse du juif, qui avait fait pour elle de folles dépenses, et qu'elle trompait. Rien de tout cela n'échappait à la critique du public :

> Admirez combien l'on estime
> Le coup d'archet plus que la rime :
> Que Voltaire soit assommé,
> Thémis s'en tait, la cour s'en joue!
> Que Francœur ne soit qu'alarmé,
> Le seul complot mène à la roue.

Pourtant il devait être donné au duc de Chaulnes, dans sa querelle avec Beaumarchais, de dépasser encore le chevalier de Rohan. Le noble personnage, soupçonnant l'écrivain d'être préféré par une actrice qu'il *protégeait*, forma tout bonnement le projet de le tuer. Il faut lire dans l'ouvrage de M. de Loménie, *Beaumarchais et son temps*, les détails ignobles de la bataille grossière, engagée par ce grand seigneur contre l'écrivain, les soufflets et les coups qu'il donne tout d'abord à Gudin de la Brunellerie, ami de ce dernier; sa lutte corps à corps avec Beaumarchais, et une foule d'autres particularités qu'on a honte de rapporter, tant elles inspirent de dégoût. Mais tout cela allait changer. Quelques années plus tard, en 1781, Mozart, que l'archevêque de Saltzbourg traitait comme un laquais, jeté à la porte à coups de pied par le comte d'Arco, pouvait écrire à son père que, partout où il rencontrerait le comte, il lui rendrait la pareille, car les idées marchaient, et l'homme, qui avait conscience de sa dignité, sentait bien que le moment était proche où allait être proclamée l'égalité civile entre les citoyens. Désormais, nous ne nous étonnerons donc plus si nous voyons Dugazon, valet de comédie, bâtonner un maître des requêtes et souffleter le marquis de Langeac. Dugazon vengea, une autre fois encore, sur la joue d'un comte amoureux un des nombreux accrocs faits par sa femme, actrice des Italiens, à la foi conjugale. Les annales dramatiques nous fournissent encore un autre genre de correction : Favart venait de donner la *Chercheuse d'esprit* (1741), qui se terminait par treize couplets chantés par tous les personnages. Un jeune auteur, dont le nom ne nous est pas parvenu, parodia ces couplets, en les retournant contre les actrices. Une de ces dernières, M[lle] Brillant, vient s'asseoir à l'amphithéâtre à côté de notre bel esprit, qui se pavanait tout fier de son exploit, le comble de politesses, porte sa chanson aux nues : « Vous ne m'avez pas ménagée, dit-elle, mais j'entends raillerie. Il manque deux ou trois couplets; voulez-vous me faire l'amitié de venir les écrire dans ma loge? » Le jeune homme la suit. Mais à peine est-il entré, que toutes les comédiennes, armées de verges, fondent sur lui et l'étrillent impitoyablement. L'officier de police eut toutes les peines du monde à l'arracher des mains de ces furies. Aussitôt délivré, le malheureux auteur, sans prendre le temps de se rajuster, fendit la foule attirée par le bruit, et courut, toutes voiles dehors, jusqu'à son logis. Quelques jours après, il s'embarquait pour les îles, et jamais depuis on n'en eut de nouvelles. Traitée à peu près de la même manière sur la terrasse des Feuillants, cinquante-deux ans plus tard, la belle et infortunée Théroigne de Méricourt, lorsqu'elle échappa aux plus lâches violences qu'un homme puisse exercer sur une femme, et aux risées de la foule cynique, avait perdu l'esprit.

On le voit, comédiens et comédiennes se mêlaient aussi de faire la guerre aux auteurs; c'était encore là une guerre entre proches, sinon entre frères. Une certaine demoiselle de théâtre qui était, il est vrai, la maîtresse du prince de Soubise, M[lle] La Prairie, rompit plus d'une fois sa mignonne cravache sur le dos des folliculaires assez hardis pour l'offenser. Avant elle, la célèbre Maupin fit mieux encore : elle obtenait à l'Opéra une célébrité d'un genre particulier. Ses mœurs, quelque peu lesbiennes, faisaient l'objet d'assez vertes critiques. Mais l'actrice imposait silence, à coups d'épée ou de bâton, à ceux qui avaient l'imprudence de répéter tout haut ce que chacun disait tout bas. Elle se battit, une fois entre autres, contre trois hommes qu'elle tua, dit-on. Insultée par son camarade Dumesnil, elle l'attendit, déguisée en homme, à la place des Victoires, et le bâtonna d'importance ; puis elle lui prit sa montre ainsi que sa tabatière, et s'éloigna. Le lendemain, au foyer des acteurs, Dumesnil racontait à qui voulait l'entendre comme quoi il avait été attaqué par trois grands bandits, qui l'avaient saisi à la gorge et l'avaient volé. « Tu en as menti! lui dit la Maupin; les trois grands bandits c'était moi toute seule, qui t'ai donné des coups de canne; et, pour preuve de ce que j'avance, voici ta montre et ta tabatière que je te rends. » Ainsi, les comédiens entre eux faisaient volontiers appel à l'arbitre suprême, le bâton. En Angleterre, les choses allaient même jusqu'au tragique. Une discussion qui s'éleva, le 10 mai 1735, entre Macklin et un autre acteur nommé Hallam, au sujet d'une perruque, eut un résultat des plus malheureux. Macklin saisit une canne et en frappa son camarade de telle sorte, que le bout du bâton entra dans l'œil de Hallam et pénétra dans le cerveau. Hallam mourut le lendemain. Macklin, poursuivi comme meurtrier, fut sauvé par la question intentionnelle. Cela ne l'empêcha pas de boxer, en plein foyer, quelque temps après, avec Quin, lequel voulait le forcer de modifier son jeu dans le *Franc parleur*. Il y a dans les *Mémoires de*

Fleury une aventure du chevalier de Boufflers, qui rappelle celle du jeune homme battu de verges, citée plus haut. Une lettre avait couru contre certaine dame à tabouret, fort galante, et on l'avait attribuée à Boufflers, ancien amant de l'infidèle. La dame écrivit à Boufflers, lui demandant de venir sceller la réconciliation à sa table. Le chevalier, en homme prudent, se rendit chez son ancienne maîtresse à l'heure dite, avec des pistolets dans sa poche. A peine est-il entré, que quatre estafiers se jettent sur lui, le renversent, à moitié déshabillé, sur un lit et lui meurtrissent les reins de cinquante coups de verges. La dame commande l'humiliante manœuvre, notant sur son calepin, gravement, imperturbablement, les coups qui tombent en cadence. La chose faite, le chevalier se lève avec le plus grand sang-froid, se rajuste, puis, par un mouvement inattendu, saisit ses pistolets, montre quatre gueules béantes, et ordonne aux valets, en les couchant en joue, de rendre à leur maîtresse ce qu'ils venaient de lui donner à lui-même. La duchesse cria : « Grâce! » Il fallut bien se résoudre pourtant, et le chevalier compta scrupuleusement les coups. Après quoi, mais c'est un mince détail, il força nos quatre particuliers à se les repasser les uns aux autres, exigea qu'on lui donnât un reçu de deux cent cinquante coups de verges, dont cinquante à Mme la duchesse, salua avec grâce, et sortit.

Barthe, auteur des *Fausses Infidélités*, ayant eu une querelle littéraire avec le marquis de Villette, se vit défier au combat, et n'échappa à la colère du marquis qu'en se faisant passer pour fou. Collé, dans son *Journal* de janvier 1751, nous conte une anecdote curieuse. « Grotz, gazetier d'Erlang, dans la principauté de Baireuth, s'était avisé de publier quelques gaietés contre le roi de Prusse Frédéric-Guillaume Ier, celui qui corrigeait au besoin sa fille à coups de canne, comme ses capitaines. Un bas officier des troupes de ce prince reçut ordre de Sa Majesté de donner cent coups de bâton à ce joyeux gazetier, et d'en tirer un reçu. L'officier, pour s'acquitter plus sûrement de sa commission, imagina de proposer à Grotz une partie de plaisir hors de la ville. Après avoir captivé sa confiance et s'être lié avec lui, il lui exposa les ordres dont il était chargé, à quoi le gazetier répliqua qu'ils étaient trop amis pour qu'il les exécutât. L'officier lui témoigna, en apparence, sa répugnance à cet égard; il lui dit qu'au moins fallait-il qu'il parût qu'il lui eût donné les coups de bâton en question, et que pour cela un reçu lui était nécessaire. Grotz se laisse décider, non sans peine, à signer un récépissé aussi extraordinaire. Dès que l'officier en fut nanti, il déclara à Grotz qu'il était trop honnête homme pour accepter le reçu d'une somme qu'il n'avait pas remise, et, ayant appelé quelques soldats, il la compta lui-même sur le dos du gazetier, à qui il fit ensuite la révérence. »

Si les gens de lettres et les artistes se bâtonnaient entre eux, ou, cédant au pernicieux exemple venu de haut, bâtonnaient leurs inférieurs, les gentilshommes, en revanche, perdaient peu à peu cette brutale habitude à leur endroit. Les grands personnages avaient bien encore leurs heures, où ils s'écriaient volontiers à la moindre contradiction : « Un bâton pour châtier ce drôle! » Mais, en général, ils se bornaient aux menaces. L'impunité ne les protégeait plus, et le peuple s'avisait maintenant de faire comme les gens de lettres, c'est-à-dire de relever la tête, parfois même il se passait la fantaisie d'appliquer la loi du talion. En 1783, M. de Choiseul-Meuze rouait de coups de canne un malheureux cocher; il le lardait ensuite à coups de dard, pour le punir d'avoir osé se défendre avec son fouet. Mais le peuple le fit repentir de son action. A cette époque, le marquis de Lagrange agit de même à l'égard d'un autre cocher, et le blessa grièvement : il aurait été pendu sur-le-champ par les passants, sans l'intervention de la garde. On voit que, malgré certaines réformes, les mœurs avaient encore plus d'un pas à faire, et que le soleil de 1789 avait bon besoin de luire sur cette caste insolente qui tenait le haut du pavé, et clouait d'un coup d'épée contre le mur un cocher qui ne se rangeait pas assez vite. Les artistes et les gens de lettres, se souvenant trop de leur ancienne domesticité, affectèrent longtemps encore des allures, des vices et des ridicules, qu'il fallait laisser à la noblesse oisive et vaniteuse. Heureusement, la Révolution était proche, et le bâton, comme bien d'autres abus de la force, allait disparaître avec elle. La Révolution n'emporta pas seulement toutes ces mains qui avaient longuement et brutalement outragé la nature humaine, elle emporta aussi les têtes. Sous la Révolution, avons-nous besoin de le dire, un Rohan eût été mal venu en essayant de bâtonner un des écrivains d'alors. En France, aujourd'hui, nous le répétons, le bâton est hors d'usage dans les relations sociales, ou à peu près. Quelques coups de canne s'échangent encore de loin en loin, mais si timidement qu'il n'en faut point parler. Quant aux soufflets, ils tiennent bon, et ne sont souvent que la préface d'une tragédie qui va se dénouer sur le terrain. Talma, poussé à bout par les critiques de Geoffroy, se précipita un soir dans la loge de celui-ci pour lui faire cette rapide *imposition* des mains, qui fournit au journaliste le sujet d'un de ses plus piquants feuilletons. La joue de Geoffroy fit aussi connaissance, en pleine loge, avec l'éventail de Mlle Contat. Ces inexcusables représailles n'ont guère été imitées de notre temps que par certaines créatures en dehors des mœurs générales. Lola-Montès se permit de cravacher tel journaliste, qui avait porté *atteinte à sa considération*. Tout le monde connaît l'issue du fameux soufflet donné en plein opéra à un célèbre et courageux publiciste, en 1840. Mais, encore une fois, ce sont là des faits isolés, qui d'ailleurs ne placent plus l'offensé dans une situation subalterne vis-à-vis de l'offenseur; quelle que soit la violence avec laquelle on se traite, c'est du moins d'égal à égal, et si la morale en est parfois blessée, la dignité de l'homme n'en souffre pas. Il faut aller loin maintenant, pour retrouver la trace des abus que nous signalions plus haut : il faut aller jusqu'en Russie pour assister, en plein XIXe siècle, à ce spectacle incroyable d'un poëte comme Pouschkine puni par le fouet ou le knout des libertés de sa plume.

BATON, écuyer et parent d'Amphiaraüs, avec lequel il fut englouti dans les environs de Thèbes, et reçut les honneurs héroïques. On voyait sa statue à Delphes, et on le met au nombre des personnages qui figuraient sur le coffre de Cypsélos.

BATON, **BATTON** ou **BATTO**, statuaire rangé par Pline au nombre de ceux qui ont représenté des athlètes, des hommes armés, des chasseurs et des sacrificateurs. On ne sait rien de son origine, ni du temps où il vivait. Le temple de la Concorde, à Rome, possédait jadis un Apollon et une Junon de ce statuaire.

BATON, appelé à tort quelquefois *Battus*, poëte comique grec, contemporain d'Arcésilas, vécut dans la dernière moitié du IIIe siècle avant notre ère. Parmi les pièces qu'il avait composées, on en cite quatre, où il se moquait des philosophes alors en réputation, tels que les cyniques, les épicuriens et les stoïciens. Ces pièces étaient intitulées : l'*Etolien*, le *Meurtrier*, les *Bienfaiteurs* et le *Trompeur*. On n'en connaît que des fragments conservés par Athénée et par Stobée.

BATON DE SINOPE, rhéteur postérieur à Aratus de Sicyone, qui mourut l'an 213 av. J.-C., ou, du moins, son contemporain. Il avait composé plusieurs ouvrages historiques : Les *Persiques*, dont Strabon nous a conservé un fragment; *Des tyrans d'Ephèse, des tyrans de Syracuse, sur la Thessalie et l'Hémonie*, une *Histoire de l'Attique*, et *sur le Poëte Ion*. Les fragments de Baton de Sinope ont été recueillis par M. Müller, dans la collection des *Fragments des historiens grecs* de Didot, t. IV, p. 347.

BATON (Henri), dit l'*Aîné*, musicien français, né à Paris vers 1710. Il s'acquit une grande réputation par le talent avec lequel il jouait de la musette. On a de lui trois livres de sonates et deux livres de duos pour cet instrument; — Son frère, Charles BATON, dit le *Jeune*, mort en 1758, excellait à jouer de la vielle, à laquelle il apporta diverses améliorations. On a de lui, outre des compositions et des études sur cet instrument, un *Mémoire sur la vielle*, publié dans le *Mercure* de 1757. Il s'est également fait connaître par sa défense de l'ancienne musique française, dont il se déclara le champion dans sa brochure intitulée : *Examen de la lettre de M. Rousseau sur la musique française* (Paris, 1754), l'une des meilleures réponses qui aient été faites aux innovations de Jean-Jacques Rousseau.

BATONI ou **BATTONI** (Pompeó-Girolamo), l'un des plus célèbres peintres italiens du siècle dernier, né à Lucques en 1708, mort à Rome en 1787. Lanzi dit qu'il étudia les principes de l'art dans sa ville natale, sous la direction de Brugieri et de Gio-Domenico Lombardi; d'autres veulent qu'il ait reçu des leçons de Conca, de Masucci et de Fernandi. Si l'on en croit Mariette, il n'eut pas de maître, et commença par exercer la profession d'orfévre. Il arriva qu'un jour on lui donna une miniature, pour faire un dessus de tabatière. « Battoni regarde cette miniature; il lui prend envie d'essayer de la copier; à force de soin, il réussit au point que la copie est prise pour l'original. Encouragé, il dessine, il peint; il s'aperçoit qu'il est né peintre, que c'est sa vocation; il s'y livre, et, en peu de temps, il devient un des maîtres les plus estimables de l'Italie. » Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il vint très-jeune à Rome; qu'il y étudia avec ardeur les œuvres de Raphaël et des autres grands maîtres de l'école romaine, et qu'il partagea, avec Raphaël Mengs, la gloire de donner à cette école un dernier lustre. Il fut créé chevalier, et jouit, jusqu'à la fin de sa longue carrière, d'une immense réputation. Il peignit des sujets religieux, des tableaux d'histoire, et fit un grand nombre de portraits, entre autres ceux des papes Benoît XVI, Clément XII, Pie IV, de l'empereur Joseph II et de son successeur Léopold II, du grand-duc et de la grande-duchesse de Moscovie, etc. Le chevalier Boni, qui a écrit son éloge (*Elogio del cavaliere Pompeo Batoni*, Rome, 1787, in-8o), a dit : « Raphaël Mengs fut le peintre de la philosophie, Batoni fut celui de la nature. Celui-ci avait un goût naturel, qui le portait vers le beau sans qu'il s'en aperçût; celui-là y arriva par l'étude et par la réflexion. » Suivant Lanzi, la nature fut le véritable modèle dont s'inspira Batoni : « C'est à elle qu'il emprunta cette incroyable variété de têtes de physionomies, de beautés de toute espèce, que les grands maîtres mêmes laissent quelquefois à désirer, parce que l'enthousiasme du beau idéal les entraîne trop loin. Ce fut d'elle encore qu'il prit les mouvements et les expressions les plus analogues à chaque sujet. Son coloris est net, vif, brillant, et, même après un grand nombre d'années, il conserve sa fraîcheur. Batoni se jouait avec son pinceau, et tout chemin était sûr pour lui. Il peignit tantôt par empâtements, tantôt par touches; quelquefois il terminait son travail par de simples traits; quelquefois il en résumait pour ainsi dire l'ensemble, et lui donnait la vigueur nécessaire avec une seule ligne. Il peignit en miniature pendant quelque temps, et il appliqua le soin et la précision que comportait ce genre aux peintures d'une plus grande importance, sans les affaiblir par de la sécheresse. » Le jugement de la postérité n'a pas complétement sanctionné ces louanges données à Batoni par ses contemporains. Il faut reconnaître, cependant, que les œuvres de cet artiste sont, en général, d'un caractère très-gracieux, et qu'elles ont conservé une grande fraîcheur de coloris. Elles sont assez rares en France (le Louvre n'a qu'une *Madone*), ce qui explique, jusqu'à un certain point, pourquoi l'auteur n'y jouit pas de toute l'estime qu'il mérite. C'est en Italie qu'il faut l'étudier, car c'est là que sont ses meilleures productions. Il nous suffira de citer : à Rome, le *Mariage de sainte Catherine* au Quirinal; la *Chute de Simon le Magicien* aux Chartreux; *Sainte-Celse*, dans l'église de ce nom; à Lucques, le *Martyre de saint Barthélemy*, dans l'église des Olivétains; à Florence, l'*Education d'Achille* et *Achille reconnu par les filles de Nicomède*, au musée des Offices, *Hercule entre le Vice et la Vertu* et *Hercule étouffant des serpents*, au palais Pitti; au musée de Parme, *Vénus, l'Amour et Chiron;* au musée Brera, à Milan, une *Vierge entourée d'anges et de saints;* au musée de Turin, la *Sainte Famille*, *Hercule entre le Vice et la Vertu*, *Enée portant Anchise*, le *Retour de l'enfant prodigue;* à Venise, dans la galerie Manbrini, le *Triomphe de Venise*. Le musée de Munich possède le portrait de l'artiste; le musée de Dresde, un *Saint Jean-Baptiste*, la *Madeleine pénitente* et une allégorie représentant les *Arts plastiques*.

BÂTONNABLE adj. (bâ-to-na-ble — rad. *bâton*). Qui mérite des coups de bâton : *Le héros de son roman est très-*BÂTONNABLE. (Scarron.) ‖ Peu usité.

BÂTONNAGE s. m. (bâ-to-na-je — rad. *bâton*). Art vétér. Opération qui consiste à chatouiller, à l'aide d'un bâton, le palais d'un animal météorisé, pour lui procurer des éructations.

— Techn. Mise en bâtons de substances fondues : *Le* BÂTONNAGE *de la réglisse, de la cire d'Espagne.*

BÂTONNANT (bâ-to-nan) part. prés. du v. Bâtonner : *Oui, j'accorde le bâton; je trouve que cet ours* BÂTONNANT *contre des chiens sera un spectacle réjouissant.* (E. Sue.)

BÂTONNAT s. m. (bâ-to-na — rad. *bâton*). Dignité du bâtonnier; exercice de ces fonctions : *Etre honoré du* BÂTONNAT. *Son premier* BÂTONNAT. *Ce grand avocat n'a pu obtenir les honneurs du* BÂTONNAT. *Cette condition explique pourquoi le nombre des candidats au* BÂTONNAT *ne dépasse jamais le chiffre deux.* (Alhoy.) *Les honneurs de l'empire allèrent chercher M. Delamalle dans l'exercice du* BÂTONNAT. (O. Pinard.)

BÂTONNÉ, ÉE (bâ-to-né) part. pass. du v. Bâtonner. Frappé à coups de bâton : *Il a été rudement* BÂTONNÉ.

— Biffé, raturé : *Trois lignes* BÂTONNÉES.

— Econ. dom. *Linge bâtonné*, Linge plié à petits plis.

— Substantiv. Personne frappée à coups de bâton : *Quelque temps après, le* BÂTONNÉ *menaça un poëte.* (Journ.)

BÂTONNÉE s. f. (bâ-to-né — rad. *bâton*). Mar. Quantité d'eau fournie par un coup de bâton ou tige de pompe.

BÂTONNEMENT s. m. (bâ-to-ne-man — rad. *bâton*). Art vétér. Coups de verge répétés sur le ventre d'un animal, pour déterminer l'expulsion des gaz, dont la présence constitue la météorisation.

BÂTONNER v. a. ou tr. (bâ-to-né — rad. *bâton*). Frapper avec un bâton : *Le duc d'Epernon fit rudement* BÂTONNER *Bautru pour une plaisanterie qu'il s'était permis de lui faire.* (***) *Veux-tu deux de mes gens qui te* BÂTONNERONT? (Mol.) *Anglais, Suisses, Allemands, Prussiens, tous* BÂTONNENT *le soldat.* (P.-L. Cour.) *Le chevalier de Rohan fit* BÂTONNER *Voltaire : Voltaire fut mis à la Bastille.* (Vacquerie.) *Il était modestement juché sur un âne, dont un fellah* BÂTONNAIT *la maigre croupe.* (Th. Gaut.) *Si c'est un manant, qu'on le* BÂTONNE; *si c'est un créancier, qu'on le jette à la porte.* (X. Marmier.)

— Rayer, biffer : BÂTONNER *un article dans un compte.*

— Jeux. *Bâtonner une bille*, Frapper une seconde fois de la queue une bille qu'on avait mal frappée d'abord.

— v. n. ou intr. Jouer, s'escrimer du bâton. ‖ Peu usité.

BÂTONNET s. m. (bâ-to-nè — dim. de *bâton*). Petit bâton.

— Carrelet, règle à quatre faces.

— Jeu. Petit bâton aminci par les deux bouts, que les enfants s'amusent à faire sauter, en le frappant avec un bâton ordinaire : *Faire sauter le* BÂTONNET. *Le* BÂTONNET *est perdu.* ‖ Jeu où l'on se sert du bâtonnet : *Le* BÂTONNET *n'est pas un jeu sans danger.*

— Prov. *Il n'a pas de chance au bâtonnet*, Il est malheureux ou maladroit.

— Art vétér. Petit morceau de bois dont on se sert, dans la saignée avec la flamme, pour faire pénétrer brusquement la pointe de l'instrument par un coup sec du bâtonnet.

— Moll. Nom vulgaire d'une espèce de cône.

— **Encycl.** Jeu. Le *bâtonnet* se joue à deux. Celui que le sort a désigné se place au centre d'un cercle tracé sur la terre : c'est le *maître du cercle*. Il tient à la main une baguette assez grosse, dont la longueur varie de 60 à 80 cent. L'autre joueur, ou *le servant*, se poste en face de son adversaire, à une certaine distance : il a pour instrument un *bâtonnet*, c'est-à-dire un petit bâton, long de 6 à 8 cent., qui est pointu par les deux bouts comme une navette de tisserand. Voici maintenant en quoi consiste le jeu. Le servant lance le *bâtonnet* dans la direction du cercle, et s'efforce de le faire entrer dans le cercle même. De son côté, le maître s'étudie à repousser le *bâtonnet* en l'arrêtant à la volée avec sa baguette, et soit qu'il y réussisse ou que le *bâtonnet* tombe hors du cercle, il sort du cercle et il a le droit de frapper trois fois le *bâtonnet* sur l'un des bouts, de manière à le faire sauter, et, chaque fois, il peut encore l'éloigner davantage par un second coup, avant qu'il ait touché la terre. Mais aussitôt qu'il a donné le troisième coup, il doit se hâter de regagner son cercle pour le défendre, comme aussi le servant doit employer son adresse et sa vivacité à lancer ledit *bâtonnet* dans le cercle, afin de ne pas donner à son adversaire le temps de se mettre en garde. Quand le servant parvient à faire tomber le *bâtonnet* dans le cercle, il devient maître à son tour, et se fait servir.

BÂTONNIER s. m. (bâ-to-nié — rad. *bâton*). Membre d'une confrérie, qui porte le bâton aux processions.

— Jurispr. Titre donné au chef de l'ordre des avocats inscrits près d'une cour ou d'un tribunal : *Le* BÂTONNIER *a été réélu. Les avocats sont convoqués pour l'élection du* BÂTONNIER. *Le nom de* BÂTONNIER *apparaît pour la première fois en* 1602, *dans un arrêt du parlement, qui mande à sa barre le* BASTONNIER DES AVOCATS. (M. Billecoq.) *Ce parfait avocat nous a donné de bons exemples et de bons écrits : il a été parmi nous le meilleur des confrères et le modèle des* BÂTONNIERS. (Dupin.)

— Techn. Ouvrier qui s'occupe exclusivement de la confection des fauteuils, des chaises, des tabourets et siéges mobiles, faits en général de bois carré et contourné : *Dans la division des attributions, le tourneur en chaises ne doit faire que les bois ronds assemblés carrément à trous et tenons ronds; c'est le* BÂTONNIER *qui fait les ceintures des chaises et des fauteuils ouvragés.* (Désormeaux.)

— **Encycl.** Hist. et législ. Les avocats au parlement de Paris sentirent de bonne heure le besoin d'avoir un chef, défenseur de leurs intérêts, représentant de leur ordre et gardien de la discipline. Ils confièrent ce mandat à celui d'entre eux qui, en qualité de chef d'une confrérie de Saint-Nicolas, établie à la chapelle du Palais en 1342, portait, aux réunions de cette confrérie, le bâton revêtu d'argent, insigne de sa dignité, d'où le nom de *bâtonnier*. La confrérie de Saint-Nicolas se composait des procureurs établis près du parlement; ils acceptèrent d'avoir à la tête de leur communauté un avocat, qui devint en même temps le chef de ses confrères. Ceux-ci donnèrent d'abord le bâton à leur doyen, c'est-à-dire au plus ancien d'entre eux, d'après l'ordre du tableau; plus tard, on procéda par voie d'élection; mais, en fait, le choix tomba presque toujours sur le plus ancien des avocats. Chaque année, le 9 mai, jour de la Saint-Nicolas d'été, on élisait le *bâtonnier :* cette fonction honorifique devint assez onéreuse; car l'usage imposait au nouvel élu l'obligation de verser 1,000 livres à la caisse de la communauté, pour être employées à des secours de charité. Les frais de l'office de Saint-Nicolas, et d'autres dépenses, évaluées à environ 1,000 livres, étaient en outre mis à la charge du *bâtonnier*. La mission principale de ce dernier était de dresser le tableau de l'ordre déposé tous les ans, le 9 mai, au greffe du parlement de Paris. Le plus ancien *bâtonnier* dont on ait gardé le souvenir est Denis Doujat, élu en 1617; le premier acte dans lequel il soit parlé d'un *bâtonnier* est une relation du conseil secret du parlement (21 mai 1602), où il est dit que le *bastonnier* des avocats avait été mandé par le procureur général. On a la liste complète de tous ceux qui furent élus depuis 1708 jusqu'à la suppression de l'ordre : un seul, le dernier, Tronchet, nommé en 1790, a laissé un nom connu. Ses prédécesseurs étaient sans doute, à l'époque de leur élection, des avocats estimés, mais il n'est resté d'eux qu'un nom sans célébrité.

Les usages du barreau de Paris furent suivis dans les provinces, en ce qui touche l'élection d'un chef de l'ordre et ses attributions; mais le titre de *bâtonnier* ne fut pas admis partout : à Rouen, notamment, il fut remplacé par celui de *syndic*.

La loi du 22 ventôse an XII, qui prescrivit la formation d'un tableau d'avocats, ne rétablit pas l'institution du bâtonnat, mais le décret du 14 décembre 1810 combla cette lacune, en donnant pour chef à chaque barreau un *bâtonnier* nommé par le procureur général. Plus tard (1822), cette nomination fut attribuée au conseil de discipline de l'ordre, ou au tribunal de 1re instance dans le cas où le nombre des avocats inscrits serait inférieur à vingt. En 1830, le gouvernement donna aux avocats le droit, dont ils jouissaient, sans conteste, avant 1789, d'élire directement le *bâtonnier*, droit dont ils ont été privés de nouveau en 1852 : aujourd'hui, le *bâtonnier* est nommé par le conseil de discipline, et doit être choisi parmi les membres de ce conseil. Lorsque le nombre des avocats est inférieur à six, le tribunal remplit les fonctions de conseil de discipline, et désigne comme *bâtonnier* un des avocats. Il est d'usage, dans un grand nombre de barreaux, d'élire le même *bâtonnier* deux années de suite. V. Avocat.

Le *bâtonnier* est chef de l'ordre, dépositaire du tableau, président du conseil de discipline, qu'il est chargé de convoquer, et il est tenu de faire exécuter ses décisions : il représente l'ordre vis-à-vis de ses confrères, sur lesquels il a un droit de surveillance, et vis-à-vis des corps judiciaires. C'est à lui que sont notifiées les décisions prises par ces derniers à l'égard de l'ordre. Il est le défenseur naturel de ses confrères : dans les conflits qui naissent quelquefois entre un avocat et la cour (ou le tribunal) devant laquelle il plaide, le *bâtonnier* n'hésite jamais à venir, seul ou assisté de membres du conseil, prendre la parole en faveur de l'avocat menacé. Dans les barreaux où sont établies des conférences de stagiaires, le *bâtonnier* en est le président-né : il les dirige, s'associe à leurs travaux, et apporte à ces réunions le concours de son expérience. A Paris, la conférence est solennellement ouverte, chaque année, par un discours du *bâtonnier*, qui est moins une œuvre oratoire qu'une allocution familière, pleine de bons conseils et de sages réflexions sur l'exercice de la profession. Quelques-uns sont restés comme des modèles du genre . nous citerons ceux que M. Liouville a prononcés pendant les deux années de son bâtonnat, et dans lesquels il a envisagé le barreau sous toutes ses faces ; histoire, législation, tradition, coutumes, droits, devoirs ; ils ont été publiés, avec notes, documents et commentaires, sous ce titre : *Devoirs, honneurs, avantages, jouissances de la profession d'avocat* (1857, in-12).

Le bâtonnat est un honneur très-envié et très-désiré : il est une attestation de talent, d'indépendance et de probité. A Paris, surtout, où le nombre des avocats est considérable, où l'ordre renferme des mérites si éclatants, il est honorable d'être appelé à porter ce beau titre, d'autant plus qu'il est déféré à l'avocat par ses pairs. Nous donnons ici la liste, depuis 1810, des *bâtonniers* qui se sont succédé à la tête de ce grand barreau :

Delamalle	1811
Delacroix-Frainville	1812-1815
Fournel	1816
Bonnet	1817
Archambault	1818-1819
Delahaye	1820
Billecoq	1821-1823
Garral	1824-1825
Pantin	1826-1827
Thévenin	1827-1828
Louis	1829
Dupin aîné	1830
Mauguin	1830-1832
Parquin	1833
Phil. Dupin	1834-1835
Delangle	1836-1837
Teste	1838
Paillet	1839
Marie	1840-1841
Chaix-d'Est-Ange	1842-1843
Duvergier	1844-1845
Baroche	1846-1847
Boinvilliers	1848-1849
Gaudry	1850-1851
Berryer	1852-1853
Bethmont	1854-1855
Liouville	1856-1857
Plocque	1858-1859
Jules Favre	1860-1861
Dufaure	1862-1863
Desmarets	1864-1865

La date qui accompagne chaque nom est celle de l'élection. Chaque exercice comprend, en général, une ou deux années judiciaires, c'est-à-dire du mois d'août au mois d'août.

Presque tous les noms que nous venons de citer sont célèbres : de tous ces *bâtonniers*, quelques-uns ont pris place au Sénat, au Conseil d'Etat et dans l'administration : M. Dupin aîné, procureur général à la cour de cassation, président de l'Assemblée législative et sénateur ; M. Delangle, procureur général, sénateur, garde des sceaux ; M. Chaix-d'Est-Ange, procureur général, sénateur, vice-président du Conseil d'Etat ; M. Baroche, président du Conseil d'Etat, ministre de la justice ; MM. Boinvilliers et Duvergier, conseillers d'Etat, sont des preuves éclatantes du discernement avec lequel les avocats choisissent leurs *bâtonniers*. D'autres, plus amoureux de leur profession, plus soucieux de leur indépendance, méritent également les sympathies publiques, bien qu'ils aient pris moins de part au gâteau officiel des rois. Les Mauguin, les Marie, les Liouville, les J. Favre, les Berryer, ont trouvé leur récompense dans la profession qu'ils aiment et dans l'estime de leurs confrères, estime à laquelle toute la France s'associe ; et ici le *Grand Dictionnaire* regrette un nom, Me Lachaud, l'orateur le plus profondément sympathique du barreau français.

— Bibliog. Consulter les divers ouvrages que nous avons indiqués, sous les rubriques Avocat et Barreau, et notamment le *Barreau au* XIXe *siècle*, par M. O. Pinard.

BATONNISTE s. m. (bâ-to-ni-ste — rad. *bâton*). Personne qui sait manier le bâton et s'en servir comme d'une arme : *Max essaya d'un moulinet, en manœuvrant son sabre avec une dextérité de* BÂTONNISTE. (Balz.)

BÂTON-ROUGE, ville des Etats-Unis d'Amérique, capitale politique et siége de la législature de l'Etat de la Louisiane, depuis 1848. C'est une jolie petite ville franco-espagnole, construite sur le dernier morne qu'on rencontre en descendant le Mississipi, à 81 k. en avant de la Nouvelle-Orléans, par conséquent à près de 250 kil. des bouches du fleuve. 5,625 hab. Collége, arsenal, pénitencier de la Louisiane.

Des Français qui, dans la première moitié du XVIIIe siècle, remontaient le cours du Mississipi, à la recherche d'un emplacement convenable, s'arrêtèrent en un lieu où se dressait, tout à fait isolé, un énorme cyprès complétement décortiqué et garni, à son sommet seulement, d'un bouquet de feuilles. On sait que, sous leur écorce, les arbres résineux ont une apparence rougeâtre. De là le nom de Bâton-Rouge donné à la nouvelle ville.

Pendant la guerre de la sécession, cette ville fut prise, le 25 avril 1862, par Farragut, commandant les troupes fédérales, reprise peu après par les sudistes, et soumise de nouveau par les soldats du Nord, sous les ordres du général Banks.

BATOQUE s. f. (ba-to-ke). Syn. de *botoque*.

BATOSCÈLE s. m. (ba-to-sè-le — du gr. *batos*, buisson ; *skélis*, cuisse). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, dont l'espèce type vit au Bengale.

BATOUM, ville de la Turquie d'Asie, pachalik et à 130 kil. N.-E. de Trébizonde, port sur la mer Noire ; 8,000 hab. Sol extrêmement fertile, et produisant en abondance des grenades, des oranges et des figues.

BATOURINE. V. Bathurin.

BATOURNER v. a. ou tr. (ba-tour-né). Techn. En parlant des douves d'un tonneau, Les mesurer pour les égaliser au besoin.

BATRACHIDÉE s. f. (ba-tra-ki-dé — du gr. *batrachos*, grenouille ; *idea*, forme). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des sauterelles, démembré du genre tetrix.

BATRACHION s. m. (ba-tra-ki-on — du gr. *batrachos*, grenouille). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, voisin des harpales, et comprenant trois espèces, qui vivent au Mexique.

— Bot. Ancien nom de la renoncule bulbeuse, vulgairement appelée GRENOUILLETTE.

BATRACHITE s. f. (ba-tra-ki-te — du gr. *batrachos*, grenouille). Minér. Corps gris verdâtre que l'on rencontre dans le Tyrol, et qui est une variété de péridot.

— Antiq. Pierre verdâtre, qui passait pour provenir de la tête du crapaud, et qu'on disait efficace contre toutes sortes de venins.

BATRACHOCÉPHALE adj. (ba-tra-ko-séfa-le — du gr. *batrachos*, grenouille ; *kephalê*, tête). Zool. Dont la tête ressemble à celle de la grenouille.

BATRACHOGRAPHE s. m. (ba-tra-ko-gra-fe — du gr. *batrachos*, grenouille ; *graphô*, j'écris). Celui qui a écrit des traités spéciaux sur les batraciens.

BATRACHOGRAPHIE s. f. (ba-tra-ko-grafî — rad. *batrachographe*). Description des grenouilles et des batraciens.

BATRACHOÏDE adj. (ba-tra-ko-i-de — du gr. *batrachos*, grenouille ; *eidos*, aspect). Zool. Qui ressemble à la grenouille.

— s. m. Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, voisin des baudroies, à tête large et plate, qui rappellent la forme des têtards de grenouilles : *L'espèce de* BATRACHOÏDE *vulgairement appelée* tau *habite les mers de l'Europe. L'appareil branchial des* BATRACHOÏDES *n'a que trois lames de chaque côté.* (G. Bibron.)

Batrachomyomachie (LA), c'est-à-dire le *Combat des rats et des grenouilles*, petit poëme burlesque, en un seul chant de deux cent quatre-vingt-quatorze vers, communément attribué à Homère, mais qui n'appartient évidemment pas à l'immortel auteur de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*. Cette parodie de la poésie dénote un état plus avancé de la civilisation.

Le sujet de la *Batrachomyomachie* est extrêmement simple. *Psicarpax* (Pille-Miettes), fils de Rodilard, roi des rats, après avoir échappé aux poursuites d'un chat, vient rafraîchir sa barbe et se désaltérer dans les eaux limpides d'un lac. *Physignathe* (Joues-Bouffies), reine des grenouilles, l'aperçoit et lui tient des discours flatteurs, pour l'attirer dans son empire. L'imprudent Psicarpax s'élance sur le dos de Physignate. Mais bientôt un serpent se montre, et Physignate, plongeant dans les eaux pour lui échapper, laisse le malheureux Psicarpax se débattre sur l'onde : il meurt en invoquant le courroux des dieux et la vengeance des rats. Rodilard, instruit de la mort de son fils, et après avoir gémi et pleuré sur le corps de Psicarpax, comme Priam sur celui d'Hector, appelle au combat tous les rats contre les grenouilles.

Voilà les deux armées en présence. Jupiter convoque les dieux dans le ciel étoilé, et, leur montrant cette multitude guerrière, demande en souriant quels sont, parmi les immortels, les protecteurs des grenouilles et ceux des rats. « Ma fille, dit-il à Minerve, iras-tu au secours des rats ? Car ils ne cessent de former des chœurs de danse au milieu de ton temple, réjouis par l'odeur des sacrifices. » Le fils de Saturne parla ainsi, et Pallas répondit : « O mon père, je n'irai jamais au secours des rats dans leurs plus grands désastres ; ils m'ont trop outragée en brisant mes couronnes, en cassant mes lampes pour en avoir l'huile. Il vit dans mon cœur le souvenir de leurs sacriléges. Ce voile même que j'avais filé de mes mains et tissé moi-même avec tant de complaisance, ce voile dont la trame déliée était ouvragée avec tant d'art, ils l'ont rongé, ils y ont fait mille trous. *Celui qui l'a racommodé me poursuit et exige de gros intérêts ; je n'ai pu même encore payer la laine que j'avais prise à crédit.* » On remarquera que ce langage de Minerve rappelle bien plutôt la licence d'Aristophane que la simplicité d'Homère. Evidemment, il y a ici intention flagrante de tourner en dérision les interventions des dieux dans les combats des hommes.

Minerve poursuit : « Je n'irai pas non plus au secours des grenouilles, car elles n'ont aucune vénération pour moi. Tout récemment, je revenais de la guerre, accablée de fatigue et de sommeil : leurs criailleries ne me permirent pas de fermer l'œil ; je restai sur mon lit sans dormir jusqu'au chant du coq. Dieux et déesses, je vous en prie, qu'aucun de nous n'aille secourir les combattants, *de peur que leurs traits aigus ne nous déchirent. Ils sont si hardis, ces héros, qu'ils attaqueraient même un dieu, s'ils le rencontraient dans la mêlée.* Restons tous ici, et, du haut du ciel, soyons tous spectateurs de cette bataille. »

Minerve, on le voit, n'a pas oublié la blessure que Vénus a reçue de Diomède ; elle redoute quelque Diomède rat ou grenouille. Persuadé par la déesse de la sagesse, l'Olympe observe la neutralité. Cependant, deux hérauts, s'avançant entre les deux camps, donnent le signal de l'attaque. Armées de longues trompettes, des mouches sonnent avec ardeur de l'instrument belliqueux, et Jupiter fait rouler son tonnerre pour annoncer le moment solennel. Le combat commence ; l'auteur nous en fait une description tout à fait homérique ; il nous dit les noms des héros, les coups terribles qu'ils portent, les blessures qu'ils reçoivent, le sang qui coule et dont la terre s'abreuve, les yeux qui se voilent d'éternelles ténèbres, les âmes qui s'envolent. Pendant quelque temps, la victoire paraît indécise. Mais voici qu'un jeune rat, le brave Méridarpax (*ravisseur de morceaux*), s'empare d'une éminence voisine de l'étang au bord duquel le combat est engagé, et là, aux acclamations de ses compagnons, jure d'exterminer la race entière des grenouilles. Il l'eût fait, tant était grande sa force, si le père des dieux et des hommes n'eût regardé d'un œil de miséricorde les grenouilles si près de leur fin. Le fils de Saturne veut envoyer Mars et Pallas pour éloigner du combat ce rat invincible, l'Achille des rats. Mars répond que ni lui ni Pallas ne pourront rien contre un bras si formidable ; il faut ou que tous les dieux ensemble se réunissent pour exterminer le héros, ou que Jupiter, secourant les grenouilles, lance enfin contre leurs ennemis ce redoutable tonnerre dont il frappa la race sauvage des géants et des Titans formidables. Mars parla ainsi, et le fils de Saturne lança la foudre vengeresse. Au bruit du céleste courroux, le vaste Olympe s'ébranle, et le trait enflammé, terrible, s'échappe en tournoyant de la main toute-puissante du roi des dieux. Rats et grenouilles tremblent de terreur ; mais les rats se raniment, redoublent d'acharnement, frappent, renversent, et font un carnage affreux. Jupiter voit sa foudre impuissante ; pour sauver l'espèce vaincue d'une entière destruction, il est forcé de recourir à un autre expédient. Il lui envoie des défenseurs au dos armé d'enclumes, aux pinces recourbées, à la démarche oblique, dont la gueule est armée de ciseaux, le corps couvert d'écailles, les jambes tortues, qui ont huit pieds, etc., en un mot, des crabes. Ces nouveaux combattants répandent une terreur panique parmi les rats, qui prennent tous la fuite. Mais déjà le soleil descendait au couchant ; de sorte que la bataille finit avec le jour.

Nous possédons dans notre langue, sous le nom de *Guerre comique*, une imitation, en trois chants, de la *Batrachomyomachie*. L'auteur en est inconnu ; son œuvre parut en 1768, une deuxième édition en 1808 et une troisième en 1837, donnée par M. Berger de Xivrey, à la suite de sa traduction de la *Batrachomyomachie*. Nous en citerons le fragment suivant, qui comprend le récit de la rencontre du rat et de la grenouille, sous d'autres noms que ceux des héros du poëme grec.

Un rat venant de la campagne,
Altéré, pour un chat d'Espagne
Qui l'avait talonné de près,
Passait un jour dans un marais
Où, par hasard, une grenouille,
Qui faisait faire la patrouille,
Le vit comme il buvait un doigt,
Et, s'arrêtant au même endroit,
Lui dit : « Que fais-tu là, compère ?
— *Compère !* dit-il en colère ;
Peut-être bien *Monsieur* pour toi.
— Aussi, le crois-je en bonne foi,
Répartit l'autre ; et, par la barbe !
On vous prendrait, à votre garbe,
Pour quelque rat de qualité,
Si vous n'étiez pas si crotté.
C'est pourquoi, Monsieur, si vous l'êtes,
Sans vous fâcher comme vous faites,
Dites-nous un peu votre nom.
Avez-vous quelque affaire ou non
Qui vous retienne en cette terre ?
Que nous buvions dans votre verre. »
Le rat regarda fièrement
La grenouille, à ce compliment,
Et, recoquillant sa moustache :
« Je suis, dit-il d'un ton bravache,
Puisque tu veux savoir mon nom,
Le valeureux *Croquelardon*,
Dont l'immortelle renommée
Par toute la terre est semée ;
Il n'est pays si reculé
Où ce grand nom ne soit allé,
Province ni terre habitable
Où ma présence redoutable
Ne fasse pâlir l'usurier
Et trembler le lard au charnier. »

La grenouille se fait connaître à son tour et dit au rat :

« C'est moi qui commande à baguette
Sur le peuple à verte jaquette
Dans tout le pays du cresson.
Boursouflé, premier de ce nom,
M'a laissé, pour mon apanage,
Héritier de ce marécage. »

Elle invite ensuite le rat à visiter son palais, et lui offre de le prendre sur son dos pour faire la traversée.

Croquelardon, dont l'humeur fière
Rebutait tant les gens naguère,
Oyant ce discours obligeant,
Devint aussi souple qu'un gant.
Qu'en advint-il ? Au bout du compte,
Le rat sur la grenouille monte,
A l'aide d'un rat estafier
Qui lui vint tenir l'étrier ;
Et, sans connaître la monture,
Il met son corps à l'aventure.
Ce ne fut, au commencement,
Que ris et divertissement.
Tant qu'il vogua près du rivage,
Il discourait du paysage.
En passant dessous les arceaux
Des grands cabinets de roseaux,
Il raisonnait sur les cascades,
Les nappes d'eau, les balconnades,
Prisait la grandeur des palais,
Parlait d'y danser des ballets,
Et cent autres contes pour rire
Que l'enjouement lui faisait dire.
Mais quand ce vint en pleine mer,
Que le cœur lui devint amer !
Lorsqu'il vit derrière sa queue
La terre loin d'un quart de lieue,
Trois fois sa poitrine il frappa
D'un furieux *mea culpa ;*
Et, se tirant par les moustaches :
« Il n'est que le plancher des vaches,
S'écria-t-il, pour voyager !
Sur mer, on court toujours danger ;
Et, par ma foi, si j'en réchappe,
De ma vie on ne m'y rattrape.
La peste ! il faut être bien fou
D'aller courir le guilledou,
Au hasard de faire naufrage.
S'il fallait qu'il vînt un orage,
Où diantre en serais-je réduit
Pour m'être embarqué sans biscuit ? »
Comme il disait ces belles choses,
Qu'on lit dans les *Métamorphoses*,
La grenouille vit un serpent,
Long de six pieds et d'un empan,
Qui s'en venait, la gueule ouverte,
La gober, comme une huître verte.
Aussitôt, baissant le menton,
Elle fit un saut de mouton,
Moyennant quoi la male bête
Jeta le rat le cul sur tête,
Et puis, en criant au renard,
Fit le plongeon comme un canard.
Ainsi, le rat, faute d'adresse,
Fut contraint, en cette détresse,
Pour n'avoir appris à nager,
De boire beaucoup sans manger.
Il plonge, il barbote, il patrouille,
Dit rage contre la grenouille,
Prend le ciel contre elle à témoin ;
Mais le ciel en était bien loin.

Ses bottes à la cavalière
Avaient par trop de *genouillère*;
En remuant les paturons,
Il se prenait aux éperons;
Tantôt il sortait hors de l'onde,
Tantôt rentrait; car sa rotonde,
Qui *comme une éponge* buvait,
De son propre poids l'aggravait.
Enfin, voyant l'heure fatale
Qu'il lui fallait plier sa malle,
Regardant tristement les cieux,
Il en cria vengeance aux dieux
Et fit, en ce triste accessoire,
Mainte oraison jaculatoire,
Que les dieux n'écoutèrent pas,
Car ils ont bien d'autre embarras.
Telle fut la fin déplorable
De ce héros incomparable,
Qui méritait que son roman
Se terminât bien autrement.
Son corps, flottant au gré de l'onde,
Fut longtemps errant par le monde;
On n'en revit jamais à bord
Ni pied ni patte après sa mort.

Batrachomyomachie (LA) de Rollenhagen. En allemand, ce poëme satirique et politique s'appelle *Froschmaeusler*. Rollenhagen, né en 1542 à Berlin, était de son vivant recteur à Magdebourg. Il s'occupa beaucoup de littérature, et composa nombre de comédies, que ses élèves représentaient par toute la Saxe; mais il établit sa réputation, qui dure encore, par la publication de son *Froschmaeusler*. Ce poëme, qui a plus de dix mille vers, peut être regardé comme le pendant de *Renicke le Renard*. Déjà, en 1566, Rollenhagen, avait assisté, à Wittenberg, à des conférences sur la *Batrachomyomachie* d'Homère, faites par le docteur Winsheim.

L'œuvre d'Homère lui plut, il occupa ses loisirs à la traduire en allemand, et il soumit plusieurs fragments de son travail à son professeur, qui lui donna l'idée d'appliquer la même forme aux événements du jour. Le disciple, enchanté de ce conseil, se mit à l'œuvre; mais la mort de Winsheim vint refroidir son enthousiasme, et ce ne fut qu'en 1595, après de mûres réflexions, qu'il publia cette conception de sa jeunesse, que l'âge avait dû modifier. Durant toute sa vie, il s'était préoccupé des événements politiques et, pendant deux années, il avait publié le *Messager boiteux*, une espèce de journal en vers, dans lequel il comparait les éternelles dissensions des calvinistes et des luthériens à la guerre des grenouilles et des rats, à laquelle la cigogne espagnole mettait un terme en avalant les combattants des deux camps. L'idée mère poursuivait constamment Rollenhagen. Son but était le même que celui de tous les esprits satiriques qui l'avaient précédé : dire la vérité à l'humanité en riant, puisqu'elle ne voulait pas l'entendre ou ne savait plus la comprendre quand elle se présentait sous une forme sérieuse. Jusqu'à lui, la poésie didactique ne s'était occupée que de sujets religieux ou moraux; elle étendit son empire sur les matières mondaines et politiques. Moschenrosch, dont notre poëte prépara si admirablement la voie, devait achever l'œuvre commencée, et conquérir pour le genre didactique le droit de toucher à tous les domaines.

Rollenhagen expose lui-même le contenu de son poëme de la manière suivante : « Puisque, dit-il, on n'écoute pas les conseils de la sagesse, soit qu'ils viennent de Dieu, soit qu'ils viennent des hommes, on les appréciera peut-être quand ils seront mis dans la bouche des grenouilles ou des rats. Si je réussis, ce sera grâce à Dieu; sinon, c'est que j'aurai bien pensé, mais mal parlé. Dans le premier livre, le rat dira ce qui se passe dans son monde; dans le deuxième, la grenouille exposera ce qui se fait dans sa société, et dans le troisième, le rat et la grenouille se feront la guerre. C'est ainsi que finit le poëme, et l'on y apprend comment il faut vivre, gouverner, et quelle conduite on doit tenir en temps de guerre. Celui qui fera sur tout cela des réflexions sages aura bien profité de ses loisirs; mais celui qui n'y cherchera qu'une occasion de rire fera mieux de s'endormir, car un pareil effet n'a pas été le but de l'auteur. »

Nous ne parlerons pas de l'action, qui est tout à fait insignifiante, et complétement étouffée par les nombreuses échappées didactiques du poëte; il n'est pas davantage nécessaire de s'occuper des emprunts faits à l'œuvre d'Homère; ceux-ci sont sans aucune importance. L'élément germanique domine, et le ton de la fable de l'antiquité, tel que Phèdre et Esope nous l'ont transmis, est abandonné, pour faire place au langage vigoureux que Luther avait mis à la mode. La valeur poétique de l'ouvrage est presque nulle; des longueurs insupportables, des digressions oiseuses, des inégalités dans la composition, sont à noter à chaque instant; mais le tout n'en reste pas moins une œuvre originale, qui touche à toutes les questions brûlantes de l'époque, et donne un tableau fort exact, et par cela même pour nous très-précieux, des mœurs du jour. Du premier livre ressort la leçon que tout ici-bas a son ennemi naturel; le renard même, malgré toute sa ruse, est trompé par ceux qui exploitent sa cupidité. Sous la forme des scarabées et des dauphins, le poëte se moque avec beaucoup d'esprit des alchimistes et des chercheurs de trésors. Dans le second livre, il expose les idées d'Hérodote sur les différentes formes de gouvernement, et les avantages que chacune présente, et il rattache cette partie didactique à la fable du roi des grenouilles. D'ordinaire, dit l'auteur, après un changement dans la religion et les coutumes du pays, arrive une révolution politique; il serait à désirer, selon lui, que les prêtres s'en tinssent à répandre leurs célestes doctrines, et ne se mêlassent pas de l'autorité temporelle, et que le roi gouvernât, non suivant son bon plaisir, mais d'après des lois écrites et immuables.

Dans plus d'un passage, l'allusion aux événements du jour laisse percer le bout de l'oreille, et la satire sur le pouvoir temporel du pape se rencontre presque à chaque ligne. Le prêtre Beisskopf (une grenouille), après avoir inondé le pays de ses créatures et avoir abusé de son pouvoir, a occasionné une révolte. On l'a dépossédé, et les grenouilles tiennent conseil sur le choix du maître qu'elles vont se donner.

Tout ce qui est dit dans ce passage sur le gouvernement des peuples dénote chez l'auteur un profond bon sens et un esprit des plus judicieux. On est tout étonné de rencontrer là les idées que Montesquieu a développées plus tard sur l'application de la république. Dans tous les discours que les membres du conseil prononcent, on vante la république; mais dans plusieurs on cherche à prouver, par les faits de l'histoire, qu'on ne peut la pratiquer comme forme de gouvernement; que jadis les hommes étaient pleins de loyauté et de franchise, que le sentiment de la justice les animait; qu'ils pouvaient donc bénéficier de tous les bienfaits de la liberté la plus complète; mais que les temps sont bien changés. Il vaut donc mieux n'avoir qu'un maître, qui, animé des meilleures intentions et inamovible à son poste, apprend à connaître peu à peu les besoins de ses sujets, et ne s'occupe tous les jours qu'à améliorer leur sort. Si l'on peut exiger de lui qu'il protége la religion, la justice et la liberté, par contre, le peuple doit avoir de l'indulgence pour lui, et ne pas oublier qu'il est plus facile de critiquer que de mieux faire. Mais les grenouilles commettent des fautes, et Rollenhagen énumère toutes les causes de la décadence de l'Allemagne. On recommande fort, dans le conseil, de conserver comme régent le célèbre et peu dangereux soliveau (l'empereur); les lois seules doivent gouverner, et sept princes (les électeurs) doivent veiller à leur exécution. On remet aussi sur le tapis la question du maintien du pouvoir clérical en faveur de Beisskopf. On fait appel à la superstition, à la puissance des choses établies, à la piété, au désintéressement, à la générosité, à la nécessité de contre-balancer la cigogne ou le héron, c'est-à-dire l'empereur Charles-Quint et son despotisme espagnol. Mais enfin le prince Mortz, sur le conseil d'un animal fort sage, qu'on appelle *homme* (l'auteur avait Melanchthon en vue), se range à l'avis de la grenouille d'Elbmarx (Martin Luther), et déclare le pouvoir de Beisskopf (le pape) déchu à tout jamais. « Qu'il règne, s'écrie-t-il, dans les pays du Sud, et comme nous reconnaissons qu'on ne peut forcer la conscience de personne et encore moins lui imposer la foi, nous ne chercherons pas à lui enlever ses partisans. » C'est là, il faut l'avouer, une déclaration de liberté de conscience, comme on ne saurait la souhaiter plus large et plus complète. Le troisième livre, enfin, n'est qu'une série de tableaux et de scènes militaires, qui n'ont aucune portée politique.

Batrachomyomachie d'Homère (LES PARALIPOMÈNES DE LA), poëme italien en huit chants, de Leopardi, publié pour la première fois à Paris, chez Baudry, en 1842, sous le titre de : *I Paralipomeni della Batracomiomachia d'Omero*. Dans cet opuscule, écrit en excellents vers, limpides, coulants et contenus, Leopardi, à propos de rats, de grenouilles et d'écrevisses, raconte les derniers événements de son pays. Un commentaire fort laconique en explique l'allégorie : les écrevisses (*granchi*) sont les Allemands; les rats (*topi*) sont les Italiens et spécialement les Napolitains de 1820; quant aux grenouilles (*rane*), ce sont les prêtres.

Ajoutons que Leopardi, philologue aussi remarquable par la science que par la précocité de l'intelligence, avait publié déjà, en 1816 (c'est-à-dire à l'âge de dix-huit ans) une traduction, en sixains, de la *Batrachomyomachie* d'Homère, accompagnée d'une dissertation célèbre en Allemagne, et même en France, dans laquelle il combat savamment l'opinion qui attribue ce poëme à Homère. Cette dissertation a été traduite en allemand par Bothe, et publiée à Leipzig en 1835. Quant à la traduction, Leopardi l'a refaite presque en entier quelques années plus tard, et a publié cette seconde version à Bologne, en 1826.

BATRACHOPHIDE adj. (ba-tra-ko-fi-de — du gr. *batrachos*, grenouille; *ophis*, *ophidos*, serpent). Erpét. Dont la peau ressemble à celle de la grenouille, en parlant d'un ophidien.

BATRACHORINE s. f. (ba-tra-ko-ri-ne — du gr. *batrachos*, grenouille; *rhin*, nez). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, comprenant une espèce, qui vit aux îles de France et de la Réunion.

BATRACHOSPERME s. m. (ba-tra-ko-spèr-me — du gr. *batrachos*, grenouille; *sperma*, semence). Bot. Genre de conferves des eaux douces, dont l'espèce type forme des sortes de chapelets, analogues au frai des grenouilles.

— **Encycl.** Le genre *batrachosperme*, établi par Roth pour le *conferva gelatinosa* de Linné, a été subdivisé depuis en plusieurs autres. On le distingue aujourd'hui par les caractères suivants : fronde entourée d'un mucus épais, formée de filaments le plus souvent rameux, pellucides, articulés, striés longitudinalement, chargés, au sommet de chaque article, de faisceaux verticillés, de ramules articulés, *moniliformes, colorés*; fructifications placées au milieu des ramules. Ce genre comprend une dizaine d'espèces, qui croissent dans les eaux douces, surtout au milieu des eaux vives et courantes. L'espèce la plus commune est le *batrachosperme moniliforme*. Cette algue, d'une couleur brunâtre plus ou moins foncée, est remarquable par sa consistance gélatineuse, et par les paquets globuleux de ses ramules; elle adhère fortement au papier sur lequel on prépare des échantillons pour l'herbier, et prend, dans cet état, sous l'influence de la lumière, une teinte d'un beau violet.

BATRACHOSPERMÉ, ÉE, adj (ba-tra-ko-spèr-mé — rad. *batrachosperme*). Bot. Semblable au batrachosperme.

— s. f. pl. Tribu de la famille des algues, ayant pour type le genre *batrachosperme*.

— **Encycl.** Les caractères généraux de la tribu des *batrachospermées* peuvent se résumer ainsi : fronde filamenteuse ou globulaire, formée de filaments articulés, rameux, enveloppés d'un mucus gélatineux; filament principal un peu différent des filaments accessoires. Les loges de ceux-ci sont pourvues d'un endochrome abondant, coloré, tandis que les articulations du filament central qui a atteint tout son développement sont presque toujours diaphanes et à peine marquées de taches ou zones endochromiques. Les ramules articulés sont souvent terminés par des prolongements capillaires diaphanes, qui paraissent inarticulés. Les gemmes fructifères sont situées au milieu des rameaux; elles sont formées de corpuscules agrégés, entourés de ramules. Cette tribu comprend six genres : deux renferment des algues marines; les quatre autres ne représentent que des espèces d'eau douce.

BATRACHOSTOME s. m. (ba-tra-ko-sto-me — du gr. *batrachos*, grenouille; *stoma*, bouche). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des podarges.

BATRACHOTÉTRIX s. m. (ba-tra-ko-té-triks — du gr. *batrachos*, grenouille; *tetrix*, nom d'un oiseau). Entom. Genre d'insectes orthoptères, de la famille des sauterelles, comprenant deux espèces exotiques, toutes deux dépourvues d'ailes.

BATRACIEN, IENNE adj. (ba-tra-si-ain, i-è-ne — du gr. *batrachos*, grenouille). Erpét. Qui tient de la grenouille; qui ressemble à une grenouille.

— Fam. Qui rappelle la forme d'une grenouille : *Il eût pu voir la tête* BATRACIENNE *de Mathieu, qui s'allongeait hors de la hutte, les yeux fixes et ardents.* (Al. Dum.)

— s. m. pl. Grand groupe d'animaux vertébrés, regardé jadis comme le quatrième ordre de la classe des reptiles, et dont presque tous les zoologistes font aujourd'hui une classe à part : *La durée de la vie des* BATRACIENS *n'est pas connue.* (T. Cocteau.) *La plupart des* BATRACIENS *sont ovipares; ces animaux sont les seuls, parmi les reptiles, qui offrent des métamorphoses.* (Richard.) *Les* BATRACIENS *sont en réalité des reptiles, mais des reptiles qui commencent par être poissons.* (J. Macé.)

— **Encycl.** La classe des *batraciens* renferme tous les animaux dont l'organisation est analogue à celle de la grenouille. Longtemps rangés dans la classe des reptiles, ces vertébrés sont considérés aujourd'hui comme formant, sous le nom d'*amphibiens* ou *batraciens*, une classe entièrement distincte, qui se place naturellement entre celle des reptiles et celle des poissons. En effet, d'un côté, les *batraciens* diffèrent par des caractères très-tranchés de tous les ordres de reptiles : 1° des chéloniens, par le défaut d'ongles aux pattes, par l'absence ou le peu de développement des côtes, par le mode d'accouplement et l'enveloppe des œufs; 2° des sauriens, par la plupart des mêmes caractères, et, en outre, par la forme de leur cloaque; 3° enfin, des ophidiens, par la présence des pattes dans le plus grand nombre des espèces, ainsi que par les paupières, la présence d'un sternum, l'absence d'un pénis double, etc. D'un autre côté, ils ont des liaisons évidentes avec les poissons. Ainsi, de grandes analogies de forme existent certainement entre les têtards des anoures et certains poissons, tels que le séchot et plusieurs espèces des genres batrachus, chironecte et lépadogastère. De même, parmi les derniers genres des *batraciens*, quelques-uns, tels que les amphiumes, les céciliés et les protées, ont, dans leurs formes générales, dans leur manière de nager, dans la disposition de leur queue, dans le mode d'articulation de leurs vertèbres, des ressemblances frappantes avec les aptérichtes, les gastrobranches et les murénophis. Les *batraciens*, tels qu'ils sont divisés aujourd'hui, présentent entre eux des différences marquées; cependant, ils se réunissent par les caractères suivants : tronc déprimé, trapu, arrondi ou allongé; sternum généralement très-développé; côtes rudimentaires ou nulles; vertèbres dorsales en nombre variable, depuis dix seulement, comme dans les anoures, jusqu'à quatre-vingt-dix, comme chez les sirènes; peau nue, mince, souvent visqueuse, sans aucune apparence d'écailles, excepté chez les ichthyobatraciens et les cécilies; corps terminé par une queue ou privé de ce membre; tête déprimée, à contour antérieur semi-circulaire, articulée avec l'atlas par deux condyles occipitaux; cou presque nul; pattes nulles, ou au nombre de deux à quatre; doigts dépourvus d'ongles, ou munis tout au plus de petits étuis cornés. Les *batraciens* sont des animaux à sang rouge et froid et à circulation incomplète; le cœur a deux oreillettes et un seul ventricule, et le liquide qui passe dans l'aorte est un mélange de sang artériel et de sang veineux. Chez quelques espèces, l'œil se rapproche de celui des poissons; chez d'autres, il est petit ou nul. Dans le premier âge, les petits, connus sous le nom de *têtards*, sont dépourvus de membres et munis d'une queue; ils sont herbivores, et respirent au moyen de branchies, comme les poissons. Plus tard, cette organisation se modifie, les membres se développent, la queue disparaît souvent, les branchies s'atrophient, et l'animal respire par des poumons, comme les reptiles. Cependant, chez quelques genres, les branchies persistent concurremment avec les poumons : ainsi, les sirènes, les protées et les ménobranches ont à la fois les deux modes de respiration.

La plupart des *batraciens* vivent dans l'eau ou dans les lieux humides; ils sont tous plus ou moins amphibies. A l'état adulte, ils sont carnivores, mais ne se nourrissent jamais de débris d'animaux. L'accouplement a lieu par simple contact et se prolonge souvent pendant plusieurs jours. Les œufs, protégés seulement par une enveloppe membraneuse, sont pondus le plus souvent avant la fécondation; ils grossissent après la ponte.

La classe des *batraciens* comprend quatre ordres : 1° Les *ophidiobatraciens* (cécilies, rhinatrèmes); 2° les *batraciens anoures* (grenouilles, crapauds); 3° les *batraciens urodèles* (salamandres, tritons, etc.); 4° les *ichthyobatraciens* V. ces mots. V. aussi, pour d'autres détails, le mot AMPHIBIENS.

— *Batraciens fossiles.* Dans les terrains tertiaires, formés par les eaux douces, on trouve assez souvent des os et même des squelettes à peu près complets de *batraciens*. Parmi ces fossiles, les uns appartiennent à des espèces encore existantes, d'autres semblent indiquer des genres maintenant disparus. Presque tous se distinguent par des proportions gigantesques. M. Jaeger en a découvert un dont la tête présente un disque aplati, demi-elliptique, qui n'a pas moins de 0 m. 72 centimètres de long sur 0 m. 57 de large. Un autre, trouvé au commencement du XVIII[e] siècle dans les carrières schisteuses tertiaires d'Œningen, mesure 1 m. 50 de longueur. Cette pétrification a donné lieu à une méprise célèbre. Scheuchzer crut y reconnaître le squelette d'un homme, et il développa son opinion dans une dissertation intitulée : *Homo diluvii testis*. La plupart des savants ne furent pas de cet avis, et l'homme témoin du déluge devint un poisson du genre silure. Enfin, après bien des années, Cuvier, grâce à la précision qu'il avait introduite dans la distinction des caractères paléontologiques, reconnut ce fossile pour être le squelette d'une salamandre, qu'en raison de sa taille il surnomma gigantesque. Espérons que ce sera là sa dernière transformation. C'est dans les schistes d'Œningen, dans le lignite schisteux des environs de Bonn, dans les terrains tertiaires du Wurtemberg, du Brabant méridional et du département du Gers, qu'ont eu lieu les principales découvertes d'ossements de *batraciens*. Au-dessus des terrains tertiaires, la période diluvienne ne présente guère de restes d'animaux de cette classe que dans des fentes de rochers ou dans des cavernes. On peut présumer que les mouvements violents des eaux et des matériaux qu'elles entraînaient à l'époque du grand cataclysme ont anéanti leurs restes fragiles, excepté dans quelques endroits à l'abri des grands courants.

BATRACUS et **SAURUS**, architectes grecs, natifs de Sparte, et qui vivaient au I[er] siècle de notre ère. Après avoir construit divers édifices à Rome, ils y élevèrent, à leurs frais, un des temples situés à l'intérieur des portiques d'Octavie. Ayant vainement demandé de graver leurs noms sur le frontispice, ils signèrent néanmoins leur œuvre d'une façon symbolique, en faisant sculpter dans les ornements des colonnes des grenouilles (en grec, *batrachos*) et des lézards (en grec, *sauros*), animaux dont, ainsi qu'on le voit, ils portaient les noms. Le couvent de Saint-Eusèbe possédait, vers 1771, quelques-unes de ces colonnes. Un chapiteau d'ordre ionique, où l'on voit sculptés ces deux animaux, se trouve à l'église Saint-Laurent hors des murs, à Rome. Selon toute probabilité, c'est un débris du temple élevé par les deux Lacédémoniens.

BATRATHÈRE s. f. (ba-tra-tè-re — du gr. *batêr*, marcheur; *athêr*, épi). Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des graminées, formé aux dépens des andropogons ou barbons, et comprenant une seule espèce, qui croît dans l'Inde.

BATRIACE s. f. (ba-tri-a-se). Techn. Outil du fabricant de tuiles. ‖ On dit aussi BATRIAU et BATRIAVO.

BATRISE s. m. (ba-tri-ze). Entom. Genre d'insectes coléoptères dimères, de la famille des psélaphiens, comprenant une dizaine d'espèces, dont la plupart habitent la France; *Les* BATRISES *sont de très-petits insectes, qui vivent, pour la plupart, en société avec les fourmis, et dont quelques-uns habitent sous les écorces et dans les bois en décomposition.* (Duponchel.)

BATROUN, autrefois Botrys, bourg de la Turquie, en Syrie, à 24 kil. S. de Tripoli-de-Syrie, sur le bord de la Méditerranée, avec un port sûr, et très-fréquenté par les bâtiments d'un faible tonnage.

BATSCH (Auguste-Jean-Georges-Charles), naturaliste allemand, né à Iéna en 1761, mort en 1802. Il se fixa à Weimar en 1781, pour y exercer la médecine, mais il s'adonna plus particulièrement à l'étude de l'histoire naturelle. Après avoir été chargé de l'organisation et du classement du beau muséum zoologique et minéralogique de Kœstriz, il devint, en 1792, professeur de philosophie dans sa ville natale, où il fonda la Société pour l'avancement des sciences naturelles. Ce savant distingué a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont les plus importants sont : *Elenchus fungorum* (Halle, 1783); *Essai d'une histoire des doctrines naturelles* (1789-91, 2 vol.); *Analyse botanique des fleurs des divers genres de plantes* (1790); *Essai d'une doctrine de la matière médicale* (1790); *Botanique des dames* (1797), ouvrage écrit en allemand comme les précédents, mais qui a été traduit en français par Bourgoing. Citons enfin un essai de classification en botanique, sous le titre de *Tabulæ affinitatum regni vegetabilis* (Weimar, 1802).

BATSCHIE s. f. (batt-schî — de *Batsch*, botaniste allemand). Bot. Nom donné successivement à divers genres ou sous-genres (gremil, humboldtie, eupatoire), et qui ne sert plus aujourd'hui que comme synonyme.

BATT (Corneille), médecin zélandais, né à Tervière en 1470, mort en 1517, fut un médecin distingué. Il a écrit en flamand : *Description du monde*, et d'autres ouvrages destinés à l'éducation de son élève Adolphe de Bourgogne, notamment une *Cosmologie* (1512).

BATT (Barthélemy), luthérien flamand, né à Alost en 1512, mort à Rostock, en 1559. Il fut persécuté par l'inquisition, pour avoir embrassé le luthéranisme. On a de lui : *De Œconomia christiana libri duo* (Anvers, 1558, in-12). — Son fils, Lievin BATT, né à Gand, en 1535, mort en 1591, se fit recevoir maître ès arts à Wittemberg en 1559, enseigna les mathématiques à Rostock, et, après avoir pris le grade de docteur en médecine à Venise, il vint professer cette science à l'université de Rostock. Il a écrit : *Epistolæ aliquot medica tractantes*, insérées dans les *Miscellanea* de H. Smetius (Francfort, 1611).

BATT (Charles), médecin flamand qui vivait à la fin du XVI^e siècle. Il exerça son art, de 1593 à 1598, à Dordrecht, et il s'est fait connaître comme traducteur de plusieurs ouvrages médicaux, notamment : *Livre de médecine, où sont décrites toutes les parties du corps humain et leurs maladies, depuis la tête jusqu'aux pieds, avec la manière de les guérir* traduit de l'allemand (2^e édit., Dordrecht, in-fol.); *Pratique de la chirurgie*, traduit du français de Jean Guillemeau (Dordrecht, 1598, in-fol.); *La chirurgie et toutes les œuvres d'Ambroise Paré*, en 28 livres, avec figures (Amsterdam, 1615, in-fol.), etc.

BATT (Guillaume), médecin anglais, né à Collingham en 1744, mort en 1812. Il se fit recevoir docteur à Montpellier en 1770, professa la chimie à Gênes, et se distingua par son courage et son activité lors de l'épidémie de typhus qui ravagea cette ville en 1800. Il a laissé des mémoires insérés dans : *Memoria della Societa medica di emulazione di Genova.*

BATTA (Alexandre), violoncelliste hollandais, né en 1816, à Maestricht, est fils d'un musicien de talent, qui professa pendant longtemps au Conservatoire de Bruxelles. Elève de Platel, il se fit remarquer, dès l'âge de dix ans, dans les soirées musicales et concerts donnés par ce dernier. Parcourant ensuite les principales villes d'Europe, il s'acquit une grande réputation d'exécutant. C'est à Paris surtout que, pendant plus de vingt ans, il a donné un grand nombre de concerts, toujours suivis avec beaucoup d'intérêt par les amateurs, qui se plaisaient à admirer la grâce, le sentiment et la légèreté de son jeu. Il a fréquemment paru à la cour de La Haye, où son talent a joui d'une faveur exceptionnelle. On lui doit des *fantaisies*, des *airs variés* et divers *morceaux* pour le violon. Des juges sérieux reprocheront à M. Batta son amour des petites compositions de salon, ses transitions perpétuelles du forte au piano, son jeu efféminé, ses mièvreries et fadeurs instrumentales, enfin l'absence de virilité de l'archet. Comme Alfred Quidant, M. Batta est un musicien pour dames; il est à Servais ce que Quidant est à Listz.

BATTAGE s. m. (ba-ta-je — Les différents noms que les langues européennes ont donnés à cette opération, ainsi qu'à l'aire où elle s'exécute, présentent généralement assez peu d'analogie. M. A. Pictet explique d'une manière satisfaisante cette diversité assez rare dans les idiomes de notre race. La récolte, enlevée sur le char, était, dit-il, amenée à l'aire ou mise en réserve pour le moment du *battage*. On sait que cette opération s'exécutait de différentes manières, suivant les temps et les lieux. On pilait les épis dans un mortier, on les battait avec le fléau, ou bien on les faisait fouler sur l'aire par des bœufs ou des chevaux qui tournaient en cercle. Ce dernier procédé a été surtout en usage chez les peuples de l'Orient, ainsi qu'en Grèce, où l'usage du fléau était inconnu. Aussi ce dernier n'a-t-il de nom ni en grec, ni en sanscrit. Dans le nord de l'Europe, et par suite du climat, c'est le *battage* en grange qui était généralement usité. On comprend que, par l'effet même de cette diversité de procédés, les termes qui se rapportent au *battage* ont dû varier considérablement. Il ne faut donc s'attendre qu'à des rapprochements isolés et par conséquent douteux. La série étymologique la plus intéressante pour nous, qui ait rapport à l'opération du *battage*, c'est celle que nous ouvre le latin. Nous trouvons *trituro*, forme redoublée de *tero*, d'où *tribulum*, fléau à battre, et même le nom du blé, *triticum*. A *tero* (broyer, fouler) répondent, ajoute M. A. Pictet, le gr., *teirô*; l'anc. slav. *trieti*; le lithuan. *triti*; le cym. *tori*; l'armor. *terri*, etc. Au sens plus spécial se rattache l'irland. *tiomrah*, le battage du blé. Les langues germaniques s'y rattachent de plus loin par leur verbe gothique *thriskan*; en angl.-sax., *therscan*; en scandin., *threskia*, en anc. allem. *dreskan*, d'où le goth. *gathrask*, aire, et l'angl.-sax., *therskol*, anc. allem., *driskil*, fléau, et l'allem. mod. *dreschel*., employé concurremment avec *flegel*, dans lequel il est difficile de méconnaître le latin *flagellum*.)

— Agric. Opération par laquelle on sépare le grain de la paille, les graines de leurs capsules : *Le* BATTAGE *du blé.* BATTAGE *au fléau.* BATTAGE *mécanique.* BATTAGE *au tonneau. Le* BATTAGE *des graines est une des opérations les plus importantes de l'agriculture.* (Darblay). *Le* BATTAGE *se fait toujours en plein air, ce qui a de grands inconvénients.* (Moroges.) *Les blés ne manquaient pas en* 1792; *mais la récolte avait été retardée par la saison, et, en outre, le* BATTAGE *des grains avait été différé par le défaut de bras.* (Thiers.) *Lorsqu'on n'opère pas tout de suite le* BATTAGE, *on loge les gerbes dans des granges.* (Math. de Dombasle.) *Les semences de toute espèce doivent être remuées fréquemment pendant quelques mois après le* BATTAGE. (Math. de Dombasle.)

— Econ. rur. Action d'agiter la crème du lait, pour y déterminer la formation du beurre : *Le meilleur moment pour le* BATTAGE *du beurre, pendant la belle saison, est le matin de bonne heure, avant que le soleil ait beaucoup d'action.* (Moroges.) *Une température de quinze à seize degrés de chaleur est favorable au* BATTAGE *du beurre.* (Joigneaux.)

— Techn. Pulvérisation : *Le* BATTAGE *de la poudre ne peut s'opérer qu'avec des pilons en bois, dans des mortiers de bois.* ‖ Opération consistant à comprimer les pâtes du potier, à l'aide d'une percussion violente, exercée, soit avec les forces seules de l'ouvrier, soit avec des machines diversement disposées, afin d'augmenter l'homogénéité que lui ont donnée les manipulations précédentes : BATTAGE *à la main.* BATTAGE *mécanique.* ‖ Opération ayant pour objet de réduire les métaux, spécialement l'or, l'argent et le cuivre, en feuilles d'une extrême ténuité, au moyen du marteau. On dit aussi BATTERIE. ‖ Préparation donnée à la laine, au moyen de houssines dont on la frappe sur des claies de corde. ‖ Opération par laquelle, dans le tirage de la soie, on dégage la bourrette ou frison qui garnit la surface des cocons : *Le* BATTAGE *consiste à agiter les cocons dans de l'eau chaude, afin de dissoudre la matière gommeuse dont ils sont enduits.* ‖ Opération qui a pour but d'enfoncer des pilots, en les frappant sur la partie supérieure. ‖ *Battage du fil*, Opération à laquelle on soumet le fil à coudre, pour en obtenir le lissage. Cette opération est confiée à des ouvriers appelés *filiers* ou *filtriers*, et s'exécute avec des appareils nommés *battes*, qui, dans les grands établissements, sont mis en mouvement par une machine à vapeur.

— Mar. Abordage agressif : *Il s'attaque aux chétives et inoffensives embarcations des promeneurs; alors son* BATTAGE, *c'est-à-dire son attaque, a toute la férocité d'un abordage de corsaire.* (E. Briffault.)

— Argot. Supercherie, feinte.

— **Encycl.** Agric. Le moyen le plus simple qui se soit présenté à l'esprit pour séparer le grain de ses enveloppes a dû être de saisir les tiges et de frapper les épis contre un corps dur et résistant. C'est l'*égrenage*, qui est encore usité pour les plantes potagères, le maïs et le seigle. Mais, ce moyen devenant trop long et trop dispendieux dès qu'il s'agissait de récoltes un peu considérables, on l'a remplacé par le *battage au fléau*. Voulant ensuite substituer au travail de l'homme l'action plus rapide des animaux, quelques cultivateurs ingénieux ont inventé le *dépiquage*. Enfin, de nos jours, le génie de la mécanique a cherché à régulariser ces diverses opérations, à les combiner, à réduire le temps et l'espace qu'on y employait : il a produit la *machine à battre*. Les trois premières méthodes, l'égrenage simple, le *battage* au fléau et le dépiquage, ont été simultanément employées dès la plus haute antiquité. Ainsi, les Égyptiens égrenaient le lin en le faisant passer entre les dents d'un peigne mû par les pieds de l'ouvrier. Nous savons aussi que les Chinois égrènent le riz et quelquefois même le blé. Le prophète Isaïe nous montre les différentes méthodes dont nous venons de parler comme étant d'un usage général de son temps, parmi les Hébreux : « On ne foule pas, dit-il, la vesce avec des traîneaux, on ne fait point passer la roue des chariots sur le cumin; mais on bat la vesce avec la verge, et le cumin avec le fléau. » Déjà Moïse, dans le Deutéronome, avait prescrit de ne pas emmuseler le bœuf qui foulait le grain, afin qu'il pût profiter, lui aussi, de l'abondance de la récolte : *Non alligabis os bovis triturantis.*

Les Grecs dépiquaient le blé en le faisant fouler aux pieds des bœufs, comme on le voit par ce passage de l'*Iliade* : « Lorsqu'un laboureur a réuni sous le joug deux taureaux au large front pour fouler l'orge blanche dans une aire spacieuse, la paille légère s'envole sous les pieds des taureaux mugissants; ainsi les deux coursiers d'Achille foulent à leurs pieds les cadavres et les boucliers; l'essieu, le siége arrondi, sont couverts d'une rosée sanglante, que font jaillir les pieds des chevaux et les roues du char. » Les Romains employaient à la fois le *battage* au fléau et le dépiquage. Varron décrit fort exactement ce dernier : « Le grain, dit-il, est quelquefois battu dans l'aire par des bœufs attachés au joug d'un *tribulum*. Cette machine est faite de planches hérissées de pierres ou de fer. Elle supporte le conducteur ou tout autre poids considérable. On la promène sur les épis pour détacher le grain qu'ils contiennent. Ailleurs, on se sert d'un traîneau formé de cylindres armés de dents, et divisés en plusieurs sections orbiculaires. On lui donne le nom de *chariot phénicien* ou *carthaginois* (*plostellum pœnicum*). Ce traîneau est usité dans l'Espagne citérieure et en d'autres lieux. Parfois aussi, on fait battre le blé par des bestiaux non assujettis au joug et qui, par le frottement de leurs sabots, contraignent le grain à sortir de l'épi. » Suivant Columelle, lorsque les épis sont seuls moissonnés, on peut immédiatement les porter à la grange et en remettre le *battage* à l'hiver. On peut alors l'exécuter au moyen des fléaux, ou en faisant fouler les épis aux pieds des bestiaux : le *battage* au fléau est préférable. Si, au contraire, la paille reste unie à l'épi, le blé doit être battu, quelque temps après la récolte, par le moyen du dépiquage. En général, les chevaux valent mieux que les bœufs pour cette dernière opération. On peut ajouter un rouleau ou un traîneau, quand on n'a pas un nombre suffisant d'attelages.

Les différents moyens employés dans l'antiquité pour extraire le grain de l'épi sont encore usités de nos jours. En conséquence, pour diviser convenablement cet article et le mettre au niveau de la science moderne, nous allons traiter successivement du *battage au fléau*, du *chaubage* ou *battage au tonneau* et à la *vache*, du *dépiquage*, et enfin, de l'*égrenage* au moyen des machines à battre proprement dites.

— *Du battage au fléau.* Ce *battage* s'exécute avec le fléau, instrument très-simple, mais dont les formes varient beaucoup selon les pays. Plusieurs manœuvres battent ensemble, en se mettant deux par deux, à quelque distance. Ils frappent alternativement et en mesure sur les gerbes placées devant eux. Lorsqu'un côté est battu, on retourne les gerbes; on les bat de nouveau, puis on les délie ou on les ouvre, afin d'atteindre les épis cachés dans l'intérieur. La paille est ensuite battue de nouveau à plusieurs reprises. Ce n'est qu'après avoir passé six ou même huit fois sous le fléau, qu'elle est définitivement mise en bottes pour les divers usages auxquels on la fait servir.

On appelle *autons*, *blé chapé*, *blé vêtu*, les grains que l'on ne peut débarrasser de leur balle florale. Ces grains sont mis à part pour la nourriture des volailles.

Le *battage* au fléau présente des inconvénients assez graves, parmi lesquels nous nous contenterons de signaler son excessive lenteur et son imperfection.

D'un autre côté, le *battage* effectué au moyen du fléau est, pour les ouvriers qui en sont chargés, une occupation des plus fatigantes. On a calculé qu'une gerbe pesant 8 à 9 kilo. exige environ 150 coups de fléau. Or, chacun de ces coups éprouvé au dynamomètre, sur une largeur de 0^m 01, le fait enfoncer de 6 kil. 25. Les épis d'une gerbe occupant 0^m 40 de surperficie sur le plancher de la grange, les 150 coups de fléau produisent 930 kil. 50. D'où il résulte qu'un homme battant, par exemple, dans sa journée, 35 gerbes produit un travail mécanique de 79,687 kil. Dans les pays où l'on ne se sert de la paille que pour la nourriture des bestiaux, le *battage* au fléau présente encore un autre inconvénient : les chaumes ne sont pas brisés suffisamment, et souvent les animaux refusent de les manger. Cependant, malgré les désavantages qui viennent d'être signalés, ce mode d'égrenage est encore préférable à tout autre dans le centre et au nord de la France, surtout pour les cultivateurs peu aisés, à cause de la facilité qu'il présente de limiter ses résultats aux besoins et aux travaux de la ferme. C'est ainsi que la petite propriété est demeurée jusqu'ici son domaine exclusif. Dans les grandes exploitations, ce système tend de plus en plus à disparaître : toutefois, dans la plupart de nos départements du centre, il n'a pas cessé d'être en usage, aussi bien pour la grande que pour la petite culture.

Les inconvénients du *battage* au fléau ont engagé différents agronomes à recourir à un système de fléaux mécaniques, capables d'exécuter le même travail en moins de temps et avec moins de fatigue ou de dépense. Plusieurs combinaisons ont été essayées; mais aucun de ces appareils n'a réussi assez complétement pour obtenir une supériorité incontestable. Nous citerons seulement, pour mémoire, les machines de Fœster, de Hansen, de Rey de Planazu et de M. de Marolles. Cette dernière est la plus remarquable, tant à cause de son bas prix, que pour son mécanisme peu compliqué.

— *Du chaubage.* Ce procédé de *battage* s'applique surtout au seigle, et quelquefois au blé et à l'avoine longue, dont la paille doit servir à faire des liens. Il s'opère au moyen d'un tonneau et d'un cadre en bois appelé *vache*, traversé par des barres et supporté sur quatre pieds. L'ouvrier prend dans ses mains environ le quart d'une gerbe de 10 kilo.; il le serre avec une corde, afin que les épis ne se dérangent pas, et frappe avec force sur la vache ou le tonneau qu'il a devant lui; quand il ne sort plus de grain, il retourne sa poignée et frappe de nouveau, puis il l'ouvre, place en dehors les épis qui étaient au centre, et recommence à frapper. Quand il a battu un certain nombre de poignées, il en forme une botte de paille, qu'il lie avant d'entamer de nouvelles gerbes.

— *Du dépiquage.* On entend par dépiquage l'égrenage fait au moyen du piétinement des animaux. Comme il convient de donner, avant tout, une idée exacte de cette opération, nous allons citer ce qu'en dit l'abbé Rozier dans son *Cours complet d'agriculture* : « On commence par garnir le centre de l'aire par quatre gerbes, sans les délier; l'épi regarde le ciel, et la paille porte sur la terre; elles sont droites. A mesure qu'on garnit un des côtés des quatre gerbes, une femme coupe les liens des premières et suit toujours ceux qui apportent les gerbes; mais elle a soin de leur laisser garnir tout un côté avant de couper les liens. Les gerbes sont pressées les unes contre les autres de manière que la paille ne tombe point en avant; si cela arrive, on a soin de la relever lorsqu'on place de nouvelles gerbes; enfin, de rang en rang, on parvient à couvrir presque toute la surface de l'aire. Les mules, dont le nombre est toujours en raison de la quantité de froment que l'on doit battre et du temps qu'on doit sacrifier pour cette opération, sont attachées deux à deux, c'est-à-dire, que le bridon de celle qui décrit le côté extérieur du cercle est lié au bridon de celle qui décrit l'intérieur du cercle; enfin, une corde part du bridon de celle-ci et va répondre à la main du conducteur, qui occupe toujours le centre, de manière qu'on prendrait cet homme pour le moyeu d'une roue, les cordes pour ses rayons, et les mules pour les bandes. Un seul homme conduit quelquefois jusqu'à six paires de mules, et, armé d'un fouet, il les fait toujours trotter, pendant que les valets poussent sous les pieds de ces animaux la paille qui n'est pas encore bien brisée et l'épi qui n'est pas assez froissé. On prend pour cette opération des mules ou des chevaux légers, afin que, battant et pressant moins la paille, elle reçoive des contre-coups qui fassent sortir le grain de sa balle. Chaque paire de mules marche de front, et elles décrivent ainsi huit cercles concentriques. Ces pauvres animaux vont toujours en tournant sur une circonférence d'un assez large diamètre, il est vrai; mais cette marche circulaire les aurait cependant bientôt étourdis, si on n'avait la précaution de leur boucher les yeux avec des lunettes faites exprès ou avec un linge : c'est ainsi qu'ils trottent du soleil levant au soleil couchant, excepté pendant les heures des repas. Le conducteur, en lâchant la corde ou en la resserrant, conduit ses mules où il veut, mais toujours circulairement, de manière que, lorsque toutes les gerbes sont aplaties, les animaux passent et repassent sur toutes les parties. Le dépiquage se fait toujours en plein air, ce qui a de grands inconvénients, à cause de la pluie et surtout des orages. Dans ce cas, on perd beaucoup de blé et de paille, quelques précautions qu'on prenne. Outre les mules, on emploie aussi les chevaux, les ânes, et même les bœufs. Les chevaux de la Camargue, à demi sauvages, petits et vifs, sont préférés à tous les autres. » Un des principaux avantages du dépiquage, c'est la célérité de l'exécution. Suivant M. Jaubert de Passa, vingt-quatre chevaux peuvent battre, en une seule journée, près de six mille gerbes pesant chacune 7 kilo. 50. Ce procédé paraîtrait donc, au premier abord, deux fois plus économique que le *battage* au fléau. Mais cette proportion est loin d'être exacte, parce que le *battage* est un travail continu, tandis que le dépiquage, nécessitant un temps sec, laisse de longues journées de chômage, pendant lesquelles les animaux sont oisifs et les hommes peu occupés. En général, la journée d'un cheval ne produit que cinq hectolitres. En somme, le dépiquage, s'il est

plus expéditif que le *battage* au fléau, n'est pas assurément plus économique. Il entraîne, en outre, d'assez grands inconvénients. Ainsi, devant toujours avoir lieu en plein air, il est inapplicable aux contrées du centre et du nord de l'Europe; les pailles sont souvent salies par les animaux, qui refusent ensuite de les manger; enfin, sous le rapport du rendement, il est encore moins parfait que le *battage* au fléau. On trouve toujours du grain dans la paille de l'ouvrage considéré comme le mieux fait. « Quand le blé est cher, dit M. de Gasparin, il vient des gens des montagnes, qui rebattent toujours les pailles au fléau, pour en retirer le grain qui y reste : le terme moyen de ce qu'ils y trouvent est 2 1/2 pour 100 de la récolte totale; dans les années humides, où le blé se dépouille moins bien, cette proportion peut s'élever jusqu'à 6 pour 100. » Ce sont sans doute ces inconvénients qui, dès les temps les plus reculés, ont donné lieu à l'invention de divers procédés de dépiquage mécanique. Nous avons déjà parlé du *chariot phénicien* ou *carthaginois*, que l'on retrouve encore de nos jours en Andalousie. L'Italie centrale se sert d'un rouleau assez répandu, qui porte le nom de *ritolo*. Cette machine, que l'on a introduite, au commencement de ce siècle, dans les environs d'Agen, de Toulouse et de Montpellier, a été l'objet de divers perfectionnements. La *machine suédoise*, que M. de Lasteyrie nous a fait connaître, est construite sur un autre modèle. Elle se compose de deux cylindres, en forme de cône tronqué, fixés dans un châssis courbe qui se rattache à un fort levier par le moyen d'une chaîne ou d'un crochet. Ce levier est ensuite agrafé à un arbre vertical, autour duquel se fait le mouvement circulaire. On attelle les chevaux aux chevilles du levier, et on les force de marcher toujours dans la même direction, en leur attachant un bâton devant le poitrail. Les rouleaux portent treize rangées de dents, longues de 0 m. 05 et également espacées. Cet appareil peut être considéré comme l'une des meilleures machines à dépiquer qui existent. Le *battidore*, en usage dans quelques parties des Apennins, le *trillo*, dont on se sert dans presque toute l'Espagne, le *trity* de la Corse, sont des appareils extrêmement imparfaits, que les progrès de l'industrie agricole ne tarderont pas à faire disparaître. Quant aux rouleaux usités dans le midi de la France, leur supériorité sur le dépiquage au moyen du piétinement est incontestable : ils permettent de mieux utiliser les forces des animaux, et opèrent un égrenage bien plus parfait. Toutefois, ils sont loin de posséder les avantages des véritables machines à battre, qui, dans un avenir plus ou moins prochain, sont destinées à les remplacer. Nous citerons, parmi les meilleurs appareils de ce genre, ceux de M. de Puymaurin, de M. de Lajous et du comte Dupac-Bellegarde.

— *Des machines à battre*. Nous avons vu les procédés mécaniques appliqués au dépiquage et au *battage* par le moyen du fléau; il nous reste maintenant à examiner les *machines à battre* proprement dites. Mais comme ce sujet exige des développements considérables, nous renvoyons le lecteur au mot BATTEUSE, où il sera traité dans toute son étendue.

BATTAGLIA, ville de l'empire d'Autriche, dans la Vénétie, province et à 14 kil. S.-O. de Padoue, sur le canal de son nom, qui unit le canal de Moncelice au Bacchiglione; 2,700 hab. Bains d'eau minérale très-fréquentés; aux environs, belles maisons de campagne.

BATTAGLIA (François), patriote vénitien, mort en 1799. Il embrassa avec enthousiasme les grandes idées de la Révolution française, et, lorsque notre armée entra en Italie en 1796, il se prononça énergiquement, dans le sénat de Venise, pour qu'un traité d'alliance fût contracté entre les deux républiques. Bien que sa motion eût été repoussée, il fut nommé, à la place de Foscarini, provéditeur des Etats de terre ferme, et bientôt après appelé à la dignité d'*avogadore*, c'est-à-dire de tribun de la république. Cependant la situation de la Vénétie devenait de plus en plus critique, car Bonaparte se disposait à fondre sur elle. Battaglia fut envoyé avec Dandola vers le général, pour conjurer l'orage, mais il ne put empêcher celui-ci de s'emparer de Vérone, ainsi que des autres villes de terre ferme. Sur ces entrefaites, parut un manifeste, appelant à la guerre contre les Français, et signé du nom de Battaglia. L'*avogadore* démentit formellement cette pièce, qui avait été fabriquée à Milan par un nommé Salvadori; il continua à se prononcer pour les Français, ne pouvant croire qu'une armée envoyée par une république libératrice pût attenter aux droits d'une autre république; et il était tellement plein de cette conviction, qu'il fit partir une flottille pour chercher la division du général Baraguay d'Hilliers et l'amener à Venise. Lorsque Battaglia vit Bonaparte supprimer d'un trait de plume la république de Venise, et la livrer à l'empereur d'Autriche par le traité de Campo-Formio (1797), il en ressentit une si grande douleur, qu'il mourut de chagrin peu de jours après la prise de possession de Venise par les Autrichiens.

BATTAGLIA, architecte italien, qui vivait au XVIII[e] siècle. Il doit surtout sa réputation aux travaux qu'il exécuta dans le couvent de Catane, terminé par ses soins. Ce magnifique édifice, dans lequel 104 colonnes de marbre de Carrare soutenaient les cloîtres, était enrichi de bas-reliefs, de sculptures, d'arabesques, possédait, outre une bibliothèque, un riche musée, et présentait dans toutes ses parties l'aspect somptueux d'un riche palais. Situé en face de l'Etna, le couvent de Catane eut à souffrir de ce dangereux voisinage, et fut détruit en partie dans une des iruptions du volcan.

BATTAGLINI (Marc), antiquaire italien, né en 1645 près de Rimini, mort à Césène en 1717. Il fut successivement évêque de Nocera et de Césène. Il s'est fait connaître par deux ouvrages écrits en un style qui, selon l'usage du temps, n'est pas exempt d'affectation et d'enflure. Ce sont : *Istoria universale di tutti i concilj generali e particolari di sancta Chiese* (1686, in-folio. Dans une seconde édition, publiée en 1689, il ajouta l'histoire de quatre cent trois autres conciles), et *Annali del Sacerdozio e dell' Imperio intorno all' intero secolo decimo-settimo di nostra salute* (Venise, 4 vol. in-folio, 1701).

BATTAILLE (Charles-Amable), chanteur français, né à Nantes le 30 septembre 1822, d'un père médecin, qui le destina de bonne heure à suivre la même carrière que lui. Il étudia la médecine à Nantes pendant cinq ans, fut reçu interne au concours de cette ville, et pendant quatre ans exerça les fonctions de prosecteur d'anatomie. Il fut reçu bachelier ès sciences à Caen, et passa à Paris ses quatre premiers examens pour le doctorat. Cependant un penchant irrésistible l'entraînait vers le théâtre; il se destina d'abord au drame et à la tragédie, mais, encouragé par le célèbre professeur Garcia, il se fit recevoir au Conservatoire, où il emporta, après deux ans d'études, les trois premiers prix de chant, d'opéra et d'opéra-comique, succès presque sans précédent au Conservatoire.

Basset, alors directeur de l'Opéra-Comique, devina le jeune artiste et l'engagea à de brillantes conditions. Son début eut lieu le 22 juin 1848, dans le rôle de Sulpice de la *Fille du régiment*, opéra de Donizetti; malheureusement, les tristes journées de juin commencèrent le lendemain de cette représentation, et les chants cessèrent... M. Battaille avait été remarqué et se signala à la fin de cette même année 1848, en créant, d'une façon magistrale, le rôle du vieux chevrier du *Val d'Andorre*, d'Halévy. Il obtint ensuite les plus brillants succès dans le *Carillonneur de Bruges*, la *Fée aux roses*, le *Toréador*, le *Songe d'une nuit d'été*. *Marco Spada*, etc., etc.; sa plus belle création fut celle de Pierre le Grand, dans l'*Etoile du Nord*, opéra de Meyerbeer, ouvrage dans lequel il déploya, en même temps qu'une grande science de chant, son art de comédien, auquel il dut toujours la moitié de ses succès.

Après s'être éloigné quelque temps de la scène, M. Battaille reparut au Théâtre-Lyrique, où il se fit de nouveau applaudir dans divers rôles, entre autres celui d'Osmin de l'*Enlèvement au sérail*, de Mozart. Il y reprit aussi le rôle du chevrier dans le *Val d'Andorre*, son premier triomphe. M. Battaille s'est depuis quelque temps retiré définitivement du théâtre, et se consacre entièrement au professorat. Il est, depuis 1851, professeur de chant au Conservatoire, et on lui doit un mémoire intitulé : *Nouvelles recherches sur la phonation* (1861, in-8°), suivi d'un second qui le complète : *De l'enseignement du chant;* deuxième partie : *De la physiologie appliquée à l'étude du mécanisme vocal* (1863, in-8°). Ces différents ouvrages, ainsi que ses savantes créations, ont valu à M. Battaille diverses décorations étrangères, entre autres celle de Saints-Maurice et Lazare. Ses études sur la phonation lui ont valu aussi un prix de physiologie de l'Académie des sciences. La voix de M. Battaille est celle de la basse-taille, elle est d'une agilité merveilleuse et d'une gravité vraiment exceptionnelle; on a pu l'entendre, dans l'*Etoile du Nord*, donner le contre-mi bémol grave avec beaucoup de puissance, et dans l'*Enlèvement au sérail* le contre-rè grave; ce ne sont là, sans doute, que des curiosités vocales; mais unies à cette science et à ce tempérament d'artiste qui distinguent M. Battaille, elles constituent un ensemble rare de qualités précieuses.

BATTAISON s. f. (ba-tè-zon — rad. *battre*). Agric. Action de battre le blé; époque où il est battu. ‖ On dit plutôt BATTAGE.

BATTAJASSE s. f. (batt-ta-ja-se). Ornith. V. LAVANDIÈRE.

BATTALUS ou **BATALUS**, joueur de flûte, natif d'Ephèse, vivait vers l'an 408 avant notre ère. Il jouissait d'une grande célébrité en Grèce, à cause de son talent, et peut-être plus encore à cause de sa mollesse, qui était devenue proverbiale et dont le poëte Antiphane avait fait le sujet d'une de ses comédies, aujourd'hui perdues. Démosthène, qui, avant de devenir le premier orateur du monde, avait eu dans sa jeunesse des mœurs très-efféminées, avait reçu pour ce motif le surnom de Battalus.

BATTANT (ba-tan) part. prés. du v. Battre : *Il est peu d'enfants que l'on corrige en les* BATTANT.

Par l'ouragan fouettée, et *battant* les vitraux,
La pluie, en ruisselant, obscurcit les carraux.
LAMARTINE.

— *Mener battant*, Mener rondement; ne pas cesser de poursuivre, en parlant de l'ennemi : *Nous* MENÂMES *l'ennemi* BATTANT *jusqu'à deux lieues du champ de bataille. Cette mousqueterie nous* MENA BATTANT *jusqu'à notre grand'garde.* (St-Sim.)

Nous les *menons battant* jusqu'à la fin du jour.
CORNEILLE.

‖ Fig. Presser vivement et sans relâche, soit au jeu, soit dans une discussion : *L'opposition* A MENÉ BATTANT *le gouvernement jusqu'à la fin de la session.* NOUS MENÂMES *nos deux partenaires* BATTANT *tout le soir.*

BATTANT, **ANTE** adj. (ba-tan, an-te — rad. *battre*). Qui bat, qui aime à battre :

Je ne suis point *battant*, de peur d'être battu.
MOLIÈRE.

Je suis loin de parler pour les maris *battants;*
On ne doit maltraiter personne.
FR. DE NEUFCHATEAU.

— *Porte battante*, Porte qui n'est pas arrêtée et que le vent fait battre. ‖ Double porte placée au-devant d'un appartement, et qui se referme d'elle-même.

— *Pluie battante*, Averse, grande pluie : *Je reçus pendant vingt minutes une* PLUIE BATTANTE. (Berlioz.) *Quelle imprudence, dit Valentine, de s'exposer ainsi à une* PLUIE BATTANTE! (Ad. Paul.)

— *Tambour battant*, Au son du tambour : *La garnison est sortie avec armes et bagages,* TAMBOUR BATTANT, *enseignes déployées; elle a eu les honneurs de la guerre. Un régiment d'infanterie a traversé la ville,* TAMBOUR BATTANT *et enseignes déployées.* (Scribe.) ‖ Fig. Rondement, sévèrement : *Ce maître mène sa classe* TAMBOUR BATTANT.

— Loc. fam. *Tout battant neuf, toute battante neuve*, Complétement neuf : *Un habit* TOUT BATTANT NEUF. *Une maison* TOUTE BATTANTE NEUVE. *On a fait à Paris une constitution* TOUTE BATTANTE NEUVE. (J. de Maistre.) ‖ Fig. Ingénu, en parlant des personnes ou des qualités de l'âme : *Nous avons toujours la petite personne; c'est un esprit vif et* TOUT BATTANT NEUF, *que nous prenons plaisir d'éclairer.* (M[me] de Sév.) ‖ M[me] de Sévigné l'a dit aussi d'une personne complétement inconnue : *Mademoiselle Amelot fut mariée dimanche, sans que personne l'ait su, avec un M. de Vaubecourt* TOUT BATTANT NEUF.

— Techn. *Métier battant*, Métier d'ourdisseur et de tisseur, en activité.

— Mar. *Vaisseau battant* ou *bien battant*, Vaisseau dont l'artillerie est bien installée, fonctionne bien.

— Substantiv. Personne qui bat ou qui a battu : *Les* BATTANTS *ont attaqué en justice, et les battus ont payé l'amende.*

BATTANT s. m. (ba-tan — rad. *battre*) Pièce de métal, le plus souvent en fer, suspendue librement au sommet intérieur d'une cloche, contre les parois de laquelle elle frappe quand la cloche est mise en branle : *Agiter le* BATTANT *d'une cloche. Le* BATTANT *de la grosse cloche de Paris pèse mille trois cents livres.* (Trév.)

Chaque coup du *battant* sonore
Me semble jeter des sanglots.
LAMARTINE.

L'esprit de minuit passe, et répandant l'effroi,
Douze fois se balance au *battant* du beffroi.
V. HUGO.

— Chacun des vantaux d'une porte : *Ouvrir une porte à deux* BATTANTS. *Un des* BATTANTS *de la porte cochère restait ouvert et garni d'une porte basse, à claire-voie et à sonnette.* (Balz.) *Les châteaux des Dardanelles ferment cette mer, comme les deux* BATTANTS *d'une porte.* (Lamart.) *Ce personnage venait de disparaître, lorsque les deux* BATTANTS *de la porte du fond s'ouvrirent.* (E. Sue.)

La porte, à son aspect, s'ouvre à deux grands *battants*.
REGNARD.

On ferme à deux *battants* les portes de l'église.
LAMARTINE.

. . . On vient fermer la divine demeure,
Et sur les gonds sacrés, les deux *battants* d'airain
Tournent, en ébranlant le caveau souterrain.
LAMARTINE.

‖ Chacun des volets d'une fenêtre : *Il va la voir... Fermez un des deux* BATTANTS. (Scribe.) ‖ Peu usité.

— Par anal. Sorte de volet, qu'on soulève pour ouvrir un comptoir. ‖ Ce sens a vieilli.

— Loc. fam. *Ouvrir à quelqu'un à deux battants* ou *les deux battants*, Le recevoir avec un grand empressement : *Venez me voir, et* JE VOUS OUVRIRAI *ma porte* À DEUX BATTANTS.

La prime! devant elle il n'est point d'inhumaine.
La prime, tenant lieu d'antique parchemin,
Nous *ouvre à deux battants* le faubourg St-Germain.
C. DELAVIGNE.

Un avare est damné; mais pour un riche aimable,
Qui partage gaîment ses plaisirs et sa table,
Les portes de là-haut *s'ouvrent à deux battants.*

— Argot. Cœur : *Mets la main sur mon* BATTANT.

— Techn. Chacun des montants d'une porte auxquels sont assemblées les traverses. ‖ Pièce principale d'un loquet; celle qu'on soulève, et qui ferme en retombant. ‖ Pièce de bois qui balaye le grain et le pousse sous la meule du moulin. ‖ Châssis qui bat la trame dans les métiers à tisser, c'est-à-dire dans ceux du tisserand, du gazier et du rubanier.

— Armur. *Battant de la grenadière* ou *d'en haut*, Anneau de fer fixé à la grenadière. ‖ *Battant de sous-garde* ou *d'en bas*, Anneau de fer fixé en avant du pontet, et qui sert, avec le précédent, à recevoir les deux extrémités de la bretelle, c'est-à-dire de la bande de cuir au moyen de laquelle on porte un fusil en bandoulière.

— Chass. Petit piége d'oiseleur.

— Mar. Partie flottante d'un pavillon, par opposition à la partie fixe, qu'on appelle guindant : *Ce pavillon a huit pieds de* BATTANT *et deux pieds de guindant.*

— Erpét. Pièce mobile qui, chez certaines tortues, ferme hermétiquement la carapace lorsque l'animal y retire son corps.

— Moll. Nom que l'on donnait autrefois aux valves.

— Bot. Chacune des deux valves qui forment les siliques.

BATTANT-BROCHEUR s. m. Techn. Machine au moyen de laquelle on tisse les étoffes brochées, c'est-à-dire ornées de bouquets ou de dessins isolés, en n'employant que la quantité de matière rigoureusement nécessaire à l'exécution de ces ornements. ‖ Pl. *Battants-brocheurs.*

— **Encycl.** Autrefois, les dessins des étoffes brochées s'obtenaient en faisant passer le fil destiné à les former sur certains fils de la trame et en dessous de tous les autres. Il arrivait de là que, pour une très-petite partie de fil utilisée, tout ce qui passait en dessous de la trame était perdu, et que le plus souvent, le poids du tissu devenant trop considérable ou les longs fils de l'envers trop gênants, on était obligé de couper ces derniers. Or, cette opération donnait lieu à un grand inconvénient : c'est que les fils du dessin n'étaient plus alors retenus que par le serrement de ceux entre lesquels passaient leurs extrémités, serrage presque toujours insuffisant pour la soie, en sorte que si quelques-uns d'entre eux venaient à s'échapper par suite de l'usure, l'étoffe elle-même se trouvait rapidement mise hors de service. C'est pour remédier à ce défaut capital de l'ancienne fabrication des tissus brochés que le *battant-brocheur* a été inventé. Cette ingénieuse machine a été créée, en 1838, par le mécanicien lyonnais Prosper Meynier. On la considère comme une des plus remarquables inventions dont on a de nos jours doté la fabrication des étoffes brochées, et son application au tissage des châles a tellement révolutionné cette industrie, qu'à prix égal, les châliers français peuvent faire aussi bien que ceux de Cachemire.

BATTANT-BRODEUR s. m. Techn. Machine à broder les étoffes. ‖ Pl. *Battants-brodeurs.*

BATTANT-LANCEUR s. m. Techn. Pièce d'un métier à tisser, munie de deux coulisseaux qui chassent alternativement la navette. ‖ Pl. *Battants-lanceurs.*

BATTANT-L'ŒIL s. m. Bonnet de femme en négligé, portant deux avancements qui se rabattent facilement sur le visage et surtout sur les yeux : *La fruitière était en* BATTANT-L'ŒIL, *et le fort de la halle en chapeau gris.* (Jouy.)

BATTARA (Jean-Antoine), savant italien, né à Rimini, mort en 1798. Il était curé dans sa ville natale, ce qui ne l'empêcha pas de se livrer en même temps à la médecine, et surtout de s'adonner à l'histoire naturelle, pour laquelle il avait une véritable passion. Il a écrit plusieurs ouvrages, notamment : *Fungorum agri Ariminensis Historia* (Faenza, 1755-1759), avec 200 figures, livre estimé dans lequel il traite des champignons, dont il donne une classification, et qu'il considère comme de véritables plantes devant leur origine à des graines, et non à la putréfaction, comme on le croyait alors; *Pratica agraria distributa in varii dialoghi* (Rome, 1778, 2 vol.); *Epistola selecta de re naturali*, etc. (1774).

BATTARÉE s. f. (ba-ta-ré — du nom du botaniste *Battara*). Bot. Genre de champignons de la famille des lycorperdacées, comprenant trois espèces exotiques.

— **Encycl.** « Ce genre, dit M. Léveillé, est caractérisé par une valve qui renferme dans les deux feuillets dont elle se compose une matière gélatineuse. Cette valve se rompt, et il en sort un pédicule creux, presque ligneux, qui supporte un chapeau campaniforme, lisse en dessous, filamenteux et pulvérulent en dessus. La membrane interne de la valve recouvre toute cette partie, comme le ferait un capuchon. » On connaît trois espèces du genre *battarée :* 1° La *battarée phalloïde*, dont la valve, enfoncée en terre de 18 à 20 cent., est blanche, ovale, et formée de deux membranes qui renferment une matière mucilagineuse. Le pédicule est nu, cylindrique, fendillé et écailleux à la surface, et d'environ 30 cent. de long. Des filaments et des spores roux couvrent la face supérieure. 2° La *battarée de Stéven*, qui croît dans les sables des bords du Volga, et atteint jusqu'à 35 cent. de haut. Chapeau coriace, mince, celluleux en dessus et recouvert d'une grande quantité de spores d'un jaune brun, diaphanes sous le microscope. 3° La *battarée de Gaudichaud*, découverte au Pérou, près de Lima, sur les bords desséchés du Rimac en 1831, et encore peu connue.

BATTAS (PAYS DES). Contrée de l'île de Sumatra, dans la Malaisie, s'étendant le long de la côte occidentale et dans l'intérieur de l'île,

bornée au N. par le royaume d'Achem, au S.-E. par le royaume de Siak et au S.-O. par les possessions hollandaises de Padang. Ce pays, traversé par les monts Sampouans et arrosé par le Sinkel, est couvert en grande partie d'impénétrables forêts ; dans le centre, on trouve des plaines et des vallées fertiles, où l'on récolte du benjoin et du camphre. Il est divisé en cinq grands territoires, gouvernés par cinqs rajahs, auxquels obéissent des chefs tributaires.

Les Battas sont plus petits que les autres Malais, ont le teint moins foncé, et s'habillent d'une étoffe de coton qu'ils fabriquent eux-mêmes. Pour armes, ils ont le fusil, la lance et l'épée; ils n'ont point de monnaie, et ils entretiennent très-peu de relations avec les étrangers. Leurs maisons, faites de bambous, n'ont qu'une seule chambre; les villages, entourés de fossés, sont défendus par des haies de bambous. Bien qu'éminemment hospitaliers, les Battas sont le peuple le plus barbare de l'île de Sumatra; chez eux, l'individu coupable d'adultère est dévoré par les hommes de sa tribu. D'autres crimes sont punis par le même supplice. Ils mangent aussi des prisonniers, mais ils ont abandonné l'ancien usage de manger leurs parents devenus vieux et incapables de travailler : dans ce cas, le vieillard allait lui-même se suspendre par les mains à une branche d'arbre; les enfants et les voisins dansaient autour de lui en chantant « Quand le fruit est mûr, il faut qu'il tombe. » Dès que la fatigue faisait détacher les mains de la victime, on se précipitait sur elle, et on la dévorait. Un mari achète sa femme, et il peut la revendre avec ses enfants. A ces coutumes barbares et sauvages, ce peuple joint quelques indices de civilisation; il possède une langue et un alphabet particulier; la littérature des Battas est, dit-on, riche et originale; mais ils tiennent avec opiniâtreté à leur religion, qui leur enseigne l'existence d'un dieu supérieur et de trois dieux subalternes.

BATTE s. f. (ba-te — rad. *battre*). Agric. et Techn. Plateau de bois muni d'un manche, dont on se sert pour aplanir ou écraser. ‖ Organe principal du batteur à coton et de la batteuse pour les céréales, formé de deux ou plusieurs lames à distance d'un axe central, auquel elles sont rattachées par des bras. ‖ Plaque d'étain qu'on jette en moule toute plate.

— *Batte de tapissier*, Baguette pour écharper la laine et la bourre. ‖ *Batte de tonnelier*, Maillet pour faire sauter le bondon, en frappant autour. C'est aussi une sorte de maillet pour enfoncer les bouchons dans les bouteilles. ‖ *Batte de marbrier*, Rouleau pour broyer les couleurs. ‖ *Batte de potier*, Instrument en plâtre, qui sert à faire la croûte propre au moulage des assiettes, des plats, des compotiers, et autres pièces du même genre : il ressemble à une bouteille à vin qui serait tronquée dans le milieu, et dont le goulot représenterait la partie qu'on tient à la main pour le maniement. ‖ *Batte de blanchisseuse*, Banc sur lequel la blanchisseuse bat son linge. ‖ *Batte de jardinier*, pour aplanir les allées. ‖ *Batte de maçon*, pour écraser le plâtre ou le ciment. ‖ *Batte des chemins de fer*, pour tasser le sable sous les traverses. ‖ *Batte de carreleur*, pour tasser et niveler les carreaux. ‖ *Batte à bœuf*, Rondin dont le boucher se sert pour battre et mortifier la chair des animaux, avant de les écorcher.

— Constr. Masse en pierre ou en bois, munie d'un manche, avec lequel on la roule sur des morceaux de plâtre cuit, pour les réduire en poudre. On l'appelle aussi DAME. ‖

— Théâtr. Sabre de bois d'Arlequin, dans la comédie italienne. ‖ Fig. Moyen comique ou satirique : *Pendant quinze ans, la* BATTE *de l'épigramme ouvrit la brèche par où passa l'insurrection.* (Balz.)

— Manég. Partie saillante d'une selle à piqueur, qui soutient les cuisses du cavalier.

— Jeu. Partie du battoir qui frappe la balle, au jeu de paume.

— **Encycl.** On distingue trois sortes de *battes :* 1° La *batte commune* ou *batte à aires*, employée pour solidifier le sol des allées, des orangeries, des aires de grange, etc. ; c'est un morceau de bois long de 0 m. 50, sur une largeur moitié moindre, et une épaisseur d'environ 0 m. 15; il est emmanché obliquement dans le milieu, de manière qu'un homme debout puisse frapper aisément le sol à plat et d'aplomb ; 2° La *batte-gazon*, dont on se sert pour fixer les plaques de gazon que l'on veut appliquer sur les talus ou pentes rapides. C'est un espèce de billot, ayant quelque analogie avec le battoir des blanchisseuses; 3° on emploie aussi une espèce de *batte*, beaucoup plus lourde que les précédentes, pour solidifier les terrains nouvellement remués, tasser la terre autour de certains arbres plantés depuis peu ou broyer certains matériaux pour les constructions rurales. On donne à cet instrument des formes et des dimensions diverses, suivant l'usage auquel on le destine.

BATTE s. f. (ba-te = rad. *battre*). Techn. Action de battre l'or : *La* BATTE *de l'or.*

BATTE-BEURRE ou **BATTE-À-BEURRE** s. m. Econ. agr. Sorte de cône tronqué, armé d'un manche et percé de trous, qui sert à battre le beurre : *C'est en soulevant et abaissant, pendant un espace de temps assez considérable, le bâton et le* BATTE-BEURRE *que le petit-lait se sépare de la crème et que la crème forme le beurre.*

BATTE-CUL s. m. Art. milit. anc. Partie de l'armure d'un chevalier qui lui couvrait les fesses. ‖ Pl. BATTE-CUL.

BATTÉE s. f. (ba-té — rad. *battre*). Techn. Terre battue à la fois par le fabricant de glaces. ‖ Ciment pétri, battu à la fois dans une auge. ‖ Paquet de feuilles à relier qu'on bat à la fois : *Les* BATTÉES *sont composées de d'autant moins de feuilles que la reliure du volume doit être plus soignée.* ‖ Laine battue à la fois sur une claie, et qui pèse de 6 à 7 kilo.

— Constr. Endroit du dormant où bat une porte que l'on ferme.

BATTE-GAZON s. f. Hortic. Instrument pour tasser le gazon nouvellement transplanté, ou appliqué en mottes. ‖ Pl. BATTE-GAZON.

BATTEL (André), voyageur anglais, né à Leigh vers 1565, mort vers 1640. Ayant quitté l'Angleterre en 1589, il ne put atteindre Buenos-Ayres, le but de son voyage, et, forcé de suivre, ainsi que l'équipage affamé, la côte du Brésil, il tomba entre les mains des indigènes, qui le livrèrent aux Portugais. Comme l'Angleterre se trouvait alors en guerre avec l'Espagne et le Portugal, Battel fut regardé comme prisonnier, envoyé à Loanda, sur la côte d'Afrique, et chargé bientôt après, par le gouverneur portugais, de conduire dans le Zaïre une péniche, pour rapporter de l'ivoire, du blé, etc. Il s'acquitta fort habilement, à plusieurs reprises, de cette mission ; mais un jour, ayant aperçu un navire hollandais, il tenta de s'évader, fut pris et dirigé dans l'intérieur des terres, à Massangano, où il passa six ans. Une seconde tentative de fuite, qui réussit aussi peu que la première, le fit condamner à servir dans une troupe chargée de combattre les nègres du Congo. Dans une de ces expéditions, d'où les Portugais rapportèrent un riche butin, Battel fut laissé en otage chez les sauvages habitants de cette contrée, et il profita de cette circonstance pour la visiter avec attention. Son courage et la fermeté de son attitude lui avaient valu le grade de sergent dans la petite troupe dont il faisait partie, lorsqu'en 1603, à la mort d'Elisabeth, la paix fut signée entre l'Angleterre et le Portugal. Battel demanda à revenir dans sa patrie ; mais le gouverneur portugais ayant fait quelques difficultés, il s'enfuit dans les bois, vécut encore trois ans chez les nègres, et regagna enfin sa ville natale, où il termina paisiblement sa vie. Il publia la relation de son voyage, sous le titre de : les *Etranges Aventures d'André Battel de Leigh, en Essex.*

BATTELÉE adj. f. (ba-te-lé — rad. *battre*, à cause de l'espèce de battement produit). Prosod., Qualification donnée à une rime finale, répétée au milieu du vers suivant. Voici un exemple de rimes battelées :

> A jeune cœur qu'Amour asser*vira*
> Ne ser*vira* jamais de se déba*ttre*,
> Car qui de *battre* Amour dessein au*ra*,
> Battu se*ra*, mais battu comme plâtre. L. P.

En voici un autre plus connu :

> Quand Neptunus, puissant dieu de la *mer*,
> Cessa d'ar*mer* caraques et galères,
> Les Gallicans bien le durent ai*mer*,
> Et récla*mer* ses grand's ondes salées.
> Cl. MAROT.

BATTE-LESSIVE s. f. Ornith. Nom vulgaire de la bergeronnette lavandière. ‖ Pl. BATTE-LESSIVE.

BATTELLEMENT s. m. (ba-tè-le-man). Constr. Double rang de tuiles formant la partie la plus basse d'un toit. ‖ On l'appelle aussi ÉGOUT ou AVANT-TOIT.

BATTE-MARE s. f. Ornith. Nom vulgaire de la bergeronnette lavandière et de l'hirondelle de rivage. ‖ Pl. BATTE-MARE.

BATTEMENT s. m. (ba-te-man — rad. *battre*). Action de battre : *Des* BATTEMENTS *de mains. Des* BATTEMENTS *d'ailes. Les* BATTEMENTS *du tambour. Les endroits qui avaient été le plus sifflés ont été ceux qui ont eu le plus de* BATTEMENTS *de mains.* (Volt.) *Si les sifflets sont pour moi, les* BATTEMENTS *de mains sont pour elles.* (Volt.) *La compagnie m'honora d'un* BATTEMENT *de mains général.* (Le Sage.)

— *Battement du cil*, Clignement de la paupière : *Non! non! il n'était pas digne du* BATTEMENT DU CIL *d'une Romaine.* (Lamart.)

— Physiol. et pathol. Pulsation : *Les* BATTEMENTS *du cœur. Le* BATTEMENT *du pouls, des artères, d'une tumeur. Ce qu'il y a de plus remarquable dans le cœur est le* BATTEMENT *continuel, par lequel il se resserre et se dilate.* (Boss.) *Les* BATTEMENTS *du cœur d'un moineau se suivent si promptement, qu'à peine peut-on les compter.* (Buff.) *Mes artères se mirent à battre d'une si grande force, que non-seulement je sentais leur* BATTEMENT, *mais que je l'entendis même, et surtout celui des carotides.* (J.-J. Rouss.) *Elle avait le bruit d'un torrent dans les oreilles, mais centuplé par le* BATTEMENT *de ses artères.* (G. Sand.)

> Comptez les *battements* de ce cœur oppressé,
> Qui s'élève et retombe, et languit dans l'attente.
> C. DELAVIGNE.

‖ Fig. Emotion, sentiment vif ou tendre : *Toutes les palpitations, tous les* BATTEMENTS *de ce cœur, c'est la charité qui les produit.* (Boss.)

— Artill. Nom donné aux ricochets successifs que les projectiles font dans l'âme des pièces, parce que leur calibre extérieur n'est pas rigoureusement égal à celui de l'âme, et qu'ils ne reçoivent pas d'une manière parfaitement symétrique l'action des gaz de la poudre : *Les* BATTEMENTS *produisent, aux points où ils ont lieu, des dépressions ou affouillements qui nuisent à la justesse du tir, et finissent par mettre la bouche à feu hors de service.*

— Mar. Sorte de frémissement imprimé à une voile brassée en ralingue.

— Littér. Repos qui divise un vers. Un même vers peut avoir plusieurs battements; notre alexandrin n'en a qu'un, qui est la césure; le vers suivant en a trois :

> *Mæcenas — atavis — edite — regibus.*
> HORACE.

— Mus. Tremblement alternatif produit par des sons dissonants émis à la fois : *Les* BATTEMENTS *deviennent d'autant plus fréquents que l'intervalle approche plus de la justesse.* (Millin.) *C'est dans l'instrument lui-même, beaucoup plus que dans l'oreille, et par l'influence réciproque des deux mouvements vibratoires, que les* BATTEMENTS *sont engendrés.* (Marié-Davy.) ‖ Trille exécuté sur une note commencée uniment, par exemple, lorsque, étant donnés les sons successifs *do ré*, on chante *do mi ré*, en prenant *mi* sur la valeur de *do.* ‖ Division d'une mesure : *Il y a trois* BATTEMENTS *dans la mesure à trois temps, quatre* BATTEMENTS *dans la mesure à quatre temps.* (Millin.)

— Chorégr. Mouvement qui consiste à se placer à la troisième position et à faire mouvoir l'une des jambes en l'air, pendant que l'autre supporte tout le poids du corps. ‖ *Grands battements*, Ceux où le pied qui agit s'élève à une certaine hauteur et vient se placer alternativement devant et derrière celui qui pose à terre. ‖ *Petits battements*, Ceux où le pied exécute les mêmes mouvements, mais sans presque quitter le sol.

— Escrim. Mouvement exécuté de pied ferme, et qui consiste à frapper du faible de son épée le faible de l'épée de l'adversaire, pour l'obliger à quitter la ligne : BATTEMENT *de tierce.* BATTEMENT *de quarte.*

— Mécan. Course simple du piston d'une machine à vapeur.

— Techn. Secousse imprimée par l'oscillation du pendule d'une horloge ou d'une montre : *Une horloge est d'autant plus parfaite que le* BATTEMENT *y est moins sensible.* ‖ Pièce qui couvre la ligne suivant laquelle se joignent les battants d'une porte ou les volets d'une croisée. ‖ Partie de la lame d'un couteau, qui porte sur le ressort. ‖ Partie du pavé, qui se trouve au droit de l'embrasement d'une porte cochère.

BATTENBURGISTES. Hist. relig. Anabaptistes partisans de Jean de Battenburg, successeur de Jean de Leyde : *Quelques sectaires, réunis par Jean de Battenburg, prirent le nom de* BATTENBURGISTES. (Gary.)

BATTENDIER s. m. (ba-tan-dié — rad. *battre*). Techn. Celui qui exploite un moulin à battre le chanvre.

BATTE-PLATE s. f. Techn. Outil de plombier. ‖ Pl. BATTES-PLATES.

BATTE-QUEUE s. f. Nom vulgaire de la bergeronnette lavandière, qui a été ainsi appelée à cause des mouvements de sa queue, qui sont en quelque sorte perpétuels. ‖ Pl. BATTE-QUEUE.

BATTER s. m. (ba-teur, mot angl. dérivé lui-même de *bat*, battoir). Jeux. Joueur chargé de recevoir la balle avec le bat, dans le jeu de cricket.

BATTERAND s. m. (ba-te-ran — rad. *battre*). Techn. Sorte de masse de fer, à manche flexible, pour casser les pierres. ‖ Marteau de carrier pour enfoncer des coins dans la roche. ‖ On dit aussi BATTRANT.

BATTERIE s. f. (ba-te-rî — rad. *battre*). Bataille qui suit une querelle : *Une* BATTERIE *d'ivrognes. Près du corps de garde allemand, c'était un enfer! On s'y tuait en enragés! — Bah! des riens, des gourmades, des* BATTERIES *de cabaret!* (Lemercier.) *Il y eut des* BATTERIES, *et l'on en tua plus de soixante.* (Michelet.) *Il ne s'agit plus d'une* BATTERIE *maintenant; c'est un duel, une affaire d'honneur, et c'est bien différent.* (Fr. Soulié.) *Tu n'as pas eu de* BATTERIES; *tu deviens donc sage?* (E. Sue.)

— Artill. Bouches à feu placées pour tirer ensemble : *Une* BATTERIE *de douze canons. Une* BATTERIE *de gros mortiers.* BATTERIE *de côte.* BATTERIE *de campagne. Les* BATTERIES *fouettaient étrangement notre cavalerie.* (St-Sim.) *Monsieur, jetez les yeux sur cette* BATTERIE *que je viens de faire placer là.* (Mme de Sév.) *Il tenait dans un défilé les ennemis, entre deux* BATTERIES *qui plongeaient sur eux.* (Volt.) *Garantir les* BATTERIES *contre les courses imprévues d'un ennemi audacieux est une des premières précautions de l'art de la guerre.* (Gén. Bardin.) *Ma foi! j'ai soutenu le feu des* BATTERIES *ennemies; eh bien! jamais je n'ai tremblé.* (Balz.)

— Les batteries prennent diverses dénominations, suivant la nature des pièces, le mode ou le lieu de leur installation : BATTERIE *de canons, d'obusiers, de mortiers.* ‖ *Batteries croisées*, Celles dont les boulets se croisent dans leur parcours. ‖ *Batteries blindées*, Celles qui sont couvertes d'un toit qui protége contre les feux plongeants. ‖ *Batteries découvertes*, Celles sur lesquelles le feu ennemi a des vues directes, et qui ne sont point protégées par quelque ouvrage. ‖ *Batteries rasantes*, Celles qui sont établies presque à fleur d'eau, contre les vaisseaux ennemis. ‖ *Batteries directes*, Celles qui battent perpendiculairement la face d'un ouvrage ou le front d'une troupe. ‖ *Batteries d'écharpe*, Celles qui battent obliquement le point attaqué. ‖ *Batteries de revers*, Celles qui le battent par derrière. ‖ *Batteries d'enfilade*, Celles qui le battent dans toute sa longueur, quand c'est une partie d'ouvrage, ou dans toute sa profondeur, quand c'est une troupe : *Les* BATTERIES *de revers et* D'ENFILADE *tirent ordinairement à ricochet, en ligne brisée.* ‖ *Batterie à ricochet*, Celle dont les projectiles, lancés par une faible charge de poudre, ricochent contre le but et le labourent sur une certaine étendue. ‖ *Batterie par camarade*, Batterie dont toutes les pièces tirent ensemble du même point et dans la même direction. ‖ *Batteries de position*, Batteries fixes : *Deux* BATTERIES DE POSITION *commencèrent aussitôt leur feu contre nous.* (Baron de Bazancourt.) ‖ *Batteries de plein fouet*, Celles qui tirent directement sur le but. ‖ *Batteries de campagne*, Celles qui se composent de six canons obusiers de 12, pour les circonstances ordinaires de la guerre. ‖ *Batteries de montagne*, Celles qui comprennent six obusiers de 12, pour les opérations en pays fortement accidenté. ‖ *Batteries de division*, Celles qui accompagnent les divisions d'infanterie et de cavalerie. ‖ *Batteries de réserve*, Celles qui marchent à la suite, pour remplacer au besoin les précédentes ou les renforcer. ‖ *Batteries de côte*, Batteries établies sur le bord de la mer, pour en défendre l'approche. ‖ *Batteries de place*, Batteries établies dans une place pour la défendre. ‖ *Batteries de siége* ou *d'attaque*, Batteries établies devant une place, pour l'attaquer. ‖ *Batteries à barbette*, Celles dont le tir a lieu par-dessus le parapet. ‖ *Batteries à embrasure*, Celles qui tirent par des coupures pratiquées dans le parapet. ‖ *Batterie à redans*, Celle qui est couverte par un ouvrage à redans.

— Par ext. Lieu préparé pour recevoir une batterie de canons : *Construire une* BATTERIE. *Se promener dans la* BATTERIE. *Henri IV passait les jours et les nuits à visiter les* BATTERIES *et les tranchées.* (Ste-Beuve.)

> On l'a mis à la guerre en une *batterie*
> D'où le canon tirait avec tant de furie...
> REGNARD.

— Compagnie d'artillerie, avec son matériel : *Les régiments d'artillerie sont divisés en* BATTERIES, *composées chacune d'un certain nombre de pièces.* (Gén. Bardin.)

— Mar. Canons qui arment chacun des ponts d'un navire de guerre : *Cette* BATTERIE *éteinte, l'équipage remonte à la* BATTERIE *supérieure, et la décharge sur l'ennemi.* (Lamart.) ‖ Pont d'un navire de guerre, destiné à être armé de canons : *La* BATTERIE *basse. Le mot* BATTERIE, *dans le langage ordinaire des marins, désigne aussi bien un étage de navire qu'une partie de son armement. On va, on loge dans la* BATTERIE. (A. Jal.) ‖ *Batterie découverte* ou *à barbette*, Batterie découverte, qui occupe le pont supérieur. ‖ *Batterie basse* ou *première batterie*, Batterie la plus voisine de la cale. ‖ *Seconde batterie*, Celle qui est au-dessus de la première. ‖ *Troisième batterie* ou *batterie haute*, Celle qui est au-dessus de la seconde. ‖ *Batteries couvertes*, Batteries des entreponts : *On compte les vaisseaux par le nombre de leurs* BATTERIES COUVERTES : *les vaisseaux à trois ponts ont trois de ces batteries, les vaisseaux à deux ponts n'en ont que deux, les frégates et les corvettes n'en ont qu'une.* (A. Jal.) ‖ *Batterie flottante*, Autrefois, radeau ou ponton chargé de canons : *Le dernier bucentaure de Venise fut transformé par les Français en une* BATTERIE FLOTTANTE. (A. Jal.) Et aujourd'hui, Sorte de ponton en fer destiné au même usage.

— *En batterie*, En parlant des bouches à feu, En position pour tirer : *Mettre des canons en* BATTERIE. *Ils mirent* EN BATTERIE *quatre cents pièces de canon.*

— Par anal. Série d'objets alignés : *Les orgues, d'une grandeur formidable, ont des* BATTERIES *de tuyaux disposés sur un plan transversal.* (Th. Gaut.)

— Fig. Moyens d'action combinés : *Dresser, préparer ses* BATTERIES. *Changer de* BATTERIES. *Démonter les* BATTERIES *de quelqu'un. A la cour, il faut arranger ses pièces et ses* BATTERIES, *avoir un dessein, le suivre, parer celui de son adversaire.* (La Bruy.) *Voilà donc les deux* BATTERIES *que le monde dresse contre nous; il veut l'emporter de gré ou de force : s'il ne peut se faire aimer, il tâche de se faire craindre.* (Boss.) *Nous avons préparé un bon nombre de* BATTERIES *pour renverser ce dessein ridicule.* (Mol.) *Mademoiselle Henriette mit ses charmes en* BATTERIE *contre le fils du boulanger.* (E. About.) *Avant de tourner contre Pie IX la* BATTERIE *de leurs vœux persévérants, ils auraient dû examiner d'abord si son pontificat a péché par défaut de réformes.* (Poujoulat.)

> Sans changer de discours, changeons de *batterie*.
> CORNEILLE.

Oui, l'on tient grand conseil; de fortes *batteries*
Pour le coup vont, ce soir, agir aux Tuileries;
Tous les hommes puissants, nos illustres amis,
Vont en notre faveur se trouver réunis.

AL. DUVAL.

— Techn. Pièce de fer aciérée par-dessous, qui, dans l'ancienne platine à pierre, recouvrait le bassinet et produisait, sous le choc du silex, les étincelles nécessaires pour enflammer la poudre d'amorce. Un ressort d'acier, dit *ressort de batterie*, pressait le pied de cette pièce et la tenait appliquée sur le bassinet : *La* BATTERIE *s'appelait primitivement* fusil. *Il y avait là, dans un coin, à sa portée, un fusil de chasse dont il fit jouer la* BATTERIE. (Ad. Paul.) ‖ Série de pilons ou de marteaux ordinairement disposés en ligne : BATTERIE *de pilons des raffineries de poudre et des papeteries.* BATTERIE *de marteaux des fabricants de cuivre jaune.* ‖ Appareil à enfoncer des pieux. ‖ Chaudière à battre le sirop, dans les raffineries de sucre. ‖ Cuve où les chapeliers foulent les chapeaux. ‖ Cuve pour opérer la séparation de la fécule et de l'indigo. ‖ Fond d'un bassin à ciment. ‖ Fond de tamis.

— Métall. Usine où l'on bat et étire le fer, pour en faire de la tôle.

— Phys. *Batterie électrique*, Réunion de plusieurs bouteilles de Leyde disposées de façon à pouvoir être chargées et déchargées à la fois : *Franklin inventa la charge par cascade, qui devint la première* BATTERIE ÉLECTRIQUE. (Mignet.)

— Pyrotechn. Réunion de plusieurs pièces, qui sont disposées ordinairement en ligne droite, et destinées à partir simultanément : *On fait des* BATTERIES *de chandelles romaines, de pots à feu*, etc. *Les bouquets qui terminent les feux d'artifice ne sont autre chose que de gigantesques* BATTERIES *de fusées volantes.*

— Jeu. Chacun des petits murs construits le long du couvert, dans un jeu de paume. ‖ Action de réunir, sous un gobelet d'escamoteur, des muscades éparses sous les autres gobelets. ‖ Au jeu de l'ambigu, Quantité de jetons qu'un joueur propose de jouer.

— Franc-maç. Rhythme des coups frappés avec le maillet ou avec les mains, en signe d'approbation, de sanction, de bienvenue, etc., dans le cours des travaux d'une *tenue* maçonnique. Chaque grade a une batterie spéciale. Elle s'indique, sur les rituels, par des points d'exclamation (!), et les intervalles sont marqués par des tirets (—). Ainsi : !!! — !!!!, signifient qu'il faut frapper sept coups, avec un intervalle du 3e au 4e.

— Littér. *Batterie de mots*, Sorte de choc produit par l'opposition de certains mots réunis à dessein : *Chercher un détour, pour trouver une* BATTERIE DE MOTS, *cela est puéril.* (Fén.)

— Mus. Ensemble des instruments à percussion, comme tambour, grosse caisse, cymbales, etc. ‖ Manière de battre le tambour : *Les* BATTERIES *diverses sont autant d'avertissements différents. Dans le siècle dernier, les modes disparates des* BATTERIES *ont occasionné plus d'une altercation de régiment à régiment.* (Gén. Bardin.) ‖ Manière de battre les cordes d'une guitare, au lieu de les pincer comme à l'ordinaire. ‖ Passage composé de notes d'un accord qu'on fait entendre successivement sur un instrument, et qu'on répète plusieurs fois dans un mouvement plus ou moins rapide : *Les* BATTERIES *sur le violon sont souvent difficiles, et souvent aussi produisent un effet désagréable.*

— Econ. domest. *Batterie de cuisine*, Ensemble des ustensiles de métal employés dans une cuisine : *Une* BATTERIE DE CUISINE *reluisante de propreté. Madame de Graffigny racontait quelquefois que sa mère, ennuyée d'avoir chez elle une grande quantité de planches en cuivre gravées par Callot, fit un jour venir un chaudronnier et les livra toutes, pour qu'il lui en fit une belle* BATTERIE DE CUISINE. (***) *M. de Bièvre, rentrant chez lui en compagnie d'un de ses amis et voyant deux de ses marmitons aux prises, lui dit : « Ne faites pas attention, c'est une* BATTERIE DE CUISINE. » (***)

— **Encycl.** Art. milit. Le mot *batterie* sert à désigner soit un ensemble de plusieurs bouches à feu et le personnel correspondant, soit une position où ces bouches à feu sont disposées pour agir, et où elles sont, ainsi que les hommes qui les servent, le mieux possible garanties des feux de l'ennemi.

Le personnel d'une *batterie* est différent, suivant que la *batterie* est à cheval, montée ou à pied : les *batteries* à cheval sont celles où tous les servants sont à cheval; les *batteries montées ont* leurs servants à pied ou montés sur les caissons pour les évolutions rapides; les *batteries* à pied sont celles dont tous les hommes sont à pied. Ces dernières servent dans les places fortes, sur les côtes et dans les siéges. Le personnel de chacune de ces *batteries* est encore variable suivant qu'elles sont établies sur le pied de paix, le pied de rassemblement ou le pied de guerre.

D'après les décrets du 14 février 1854 et du 20 décembre 1855, elles sont ainsi constituées :

OFFICIERS. *Effectif commun aux trois genres de batteries.*	PIED DE PAIX			PIED DE RASSEMBLEMENT			PIED DE GUERRE		
	HOMMES	CHEVAUX de selle	CHEVAUX de trait	HOMMES	CHEVAUX de selle	CHEVAUX de trait	HOMMES	CHEVAUX de selle	CHEVAUX de trait
CAPITAINES. de 1re classe.	1	2	»	1	2	»	1	3	»
CAPITAINES. de 2e classe.	1	2	»	1	2	»	1	3	»
LIEUTENANTS de 1re classe.	1	1	»	1	1	»	1	2	»
LIEUTENANTS de 2e classe.	1	1	»	1	1	»	1	2	»
Totaux.	4	6	»	4	6	»	4	10	»
BATTERIE A PIED. TROUPE.									
Maréchal des logis chef	1	»	»	1	»	»	1	»	»
Maréchaux des logis.	6	»	»	6	»	»	6	»	»
Fourrier.	1	»	»	1	»	»	1	»	»
Brigadiers.	8	»	»	8	»	»	8	»	»
Artificiers.	6	»	»	6	»	»	6	»	»
Canonniers servants 1re cl.	30	»	»	50	»	»	70	»	»
Canonniers servants 2e cl.	42	»	»	72	»	»	102	»	»
Ouvriers en fer et en bois	4	»	»	4	»	»	4	»	»
Trompettes.	2	»	»	2	»	»	2	»	»
Totaux.	100	»	»	150	»	»	200	»	»
BATTERIE MONTÉE. TROUPE.									
Adjudant sous-officier.	1	1	»	1	1	»	1	1	»
Maréchal des logis chef.	1	1	»	1	1	»	1	1	»
Maréchaux des logis.	8	6	»	8	8	»	8	8	»
Fourriers	2	2	»	2	2	»	2	2	»
Brigadiers.	12	6	»	12	6	»	12	6	»
Artificiers.	6	»	»	6	»	»	6	»	»
Canonniers servants 1re cl.	16	»	»	24	»	»	29	»	»
Canonniers servants 2e cl.	24	»	»	36	»	»	43	»	»
Canonniers conduct. 1re cl.	16	»	40	28	»	90	48	»	180
Canonniers conduct. 2e cl.	24	»		44	»		72	»	
Ouvriers en fer et en bois	4	»	»	4	»	»	4	»	»
Maréchaux ferrants.	3	1	»	3	2	»	3	3	»
Bourreliers.	2	»	»	2	»	»	2	»	»
Trompettes.	3	2	»	3	2	»	3	3	»
Totaux.	122	19	40	174	22	90	234	24	180
BATTERIE A CHEVAL. TROUPE.									
Adjudant sous-officier.	1	1	»	1	1	»	1	1	»
Maréchal des logis chef	1	1	»	1	1	»	1	1	»
Maréchaux des logis.	8	8	»	8	8	»	8	8	»
Fourriers.	2	2	»	2	2	»	2	2	»
Brigadiers.	12	12	»	12	12	»	12	12	»
Artificiers.	6	3	»	6	6	»	6	6	»
Canonniers servants 1re cl.	16	30	»	29	66	»	34	72	»
Canonniers servants 2e cl.	24			43		»	50		»
Canonniers conduct. 1re cl.	16	»	40	26	»	80	42	»	156
Canonniers conduct. 2e cl.	24			38			62		
Ouvriers en fer et en bois	4	»	»	4	»	»	4	»	»
Maréchaux ferrants.	3	1	»	3	2	»	3	3	»
Bourreliers.	2	»	»	2	»	»	2	»	»
Trompettes.	3	2	»	3	3	»	3	3	»
Totaux.	122	60	40	178	101	80	230	108	156

L'armement des *batteries* dépend de leur destination : il n'est pas le même pour les *batteries* appropriées à la défense des places fortes, pour les *batteries* de côtes, pour les *batteries* de siége, pour les *batteries* de campagne et pour les *batteries* de montagne.

L'armement des deux dernières est seul invariablement fixé; en ne considérant que les bouches à feu, il est pour les *batteries* de campagne, de quatre canons de 12, de deux obusiers de 16 et de six canons obusiers de 12 légers pour les divisions de cavalerie; pour les *batteries* de montagne, l'armement est, en principe, de six obusiers de 12, répartis dans trois sections; il y a cependant des *batteries* de montagne qui sont composées de quatre sections de deux obusiers chacune.

Les *batteries*, considérées comme ouvrages propres à couvrir les bouches à feu des feux de l'ennemi, reçoivent des noms différents suivant leur destination, le mode de leur construction, l'espèce des bouches à feu qui les arment, le genre de tir auquel elles sont propres, et la direction de leurs feux par rapport à l'objet battu.

En raison de leurs destinations différentes, on distingue des *batteries* de place, de siége, de côte, de campagne.

Le mode de construction établit la différence entre les *batteries à barbette, à embrasures, blindées, casematées*, etc. (V. BARBETTE, EMBRASURES.) On nomme *merlan* la partie de la masse de terre qui protége les bouches à feu comprise entre deux embrasures contiguës. Une *batterie* blindée est protégée contre les feux ennemis par un blindage; une *batterie* casematée est établie dans les casemates.

On désigne une *batterie* sous le nom de *batterie* de canons, *batterie* d'obusiers, *batterie* de mortiers, suivant qu'elle est armée de canons, d'obusiers ou de mortiers.

Une *batterie* est dite de *plein fouet*, lorsque les projectiles qui partent de ses pièces ont une grande vitesse et suivent une trajectoire très-peu courbe, depuis leur point de départ jusqu'au moment où ils choquent directement l'objet à battre; *à ricochet*, lorsque les projectiles ont une faible vitesse, parcourent des trajectoires très-courbes, et viennent frapper derrière une masse couvrante, par un seul choc, ou après plusieurs ricochets. Une *batterie* est dite *directe*, lorsque les lignes de tir des projectiles sont à peu près perpendiculaires à la face de l'ouvrage ou au front des troupes à battre; *d'écharpe*, lorsque le tir de ses pièces est oblique à cette face ou à ce front.

Une *batterie* d'enfilade est disposée de façon que les pièces qui l'arment tirent leurs boulets parallèlement à la face ou au front à battre; les boulets partis d'une pareille *batterie* prennent en *flanc* un corps de troupe, et en *rouage* une *batterie*. Une *batterie* prend à revers, lorsqu'elle est placée en arrière du prolongement du front à battre. On distingue dans toute *batterie* : le *terre-plein* sur lequel reposent les bouches à feu; la masse couvrante, dite *épaulement* (dans les ouvrages de fortification, le parapet sert d'épaulement).

La figure ci-dessous représente un profil de *batterie* de siége pour canons et obusiers, dont

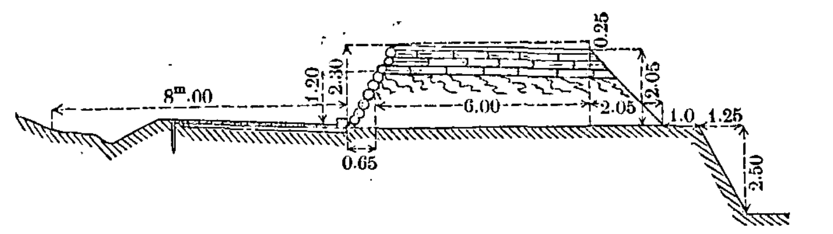

le terre-plein est à niveau du sol; ce profil ne diffère que par les dimensions de celui des retranchements établis en campagne; ses diverses parties portent les mêmes noms que celles de ce dernier; cependant ceux de *terre-plein* et d'*épaulement* remplacent ceux de *banquette* et de *parapet*. On nomme *genouillère* la partie du talus intérieur située au-dessous des embrasures. Toutes les *batteries* ont des profils analogues, les dimensions seules diffèrent; le terre-plein peut être au-dessus ou au-dessous du niveau du sol. La *batterie* dont le profil est représenté ci-dessus est à embrasures, c'est-à-dire que le terre-plein est percé, de distance en distance, d'ouvertures analogues à des créneaux, où s'engagent les âmes des bouches à feu; quelquefois ces ouvertures sont supprimées, et le tir se fait par-dessus l'épaulement. Le talus intérieur et les jours de l'embrasure sont revêtus en fascines. On emploie aussi des *saucissons*, des *gabions*, des *claies*. La pièce repose sur une plate-forme en bois légèrement inclinée sur l'épaulement.

— *Batteries de siége.* Les *batteries* de siége se divisent en *batteries* établies près de la parallèle, et en *batteries* de brèches et *contre-batteries*. Les premières *batteries* de siége sont ordinairement établies en avant de la parallèle, à 20 ou 25 m. de distance; il arrive cependant quelquefois que l'on est obligé de les reculer jusqu'à la parallèle, et même jusqu'en arrière. Lorsque la *batterie* est en dehors de la parallèle, on la relie à cette dernière par des boyaux de communication; lorsqu'elle est établie dans la parallèle, on construit en arrière une portion de parallèle, et dans l'espace intermédiaire entre celle-ci et les *batteries*, on établit les magasins à poudre. Les *batteries* sont établies soit à niveau du sol, soit au-dessous; *toutes les fois que le sol le permet*, et lorsqu'il n'y a pas nécessité pour le tir à commander les travaux faits en avant de la *batterie*, on doit employer le second mode d'établissement comme plus prompt et plus solide. Quelquefois le terre-plein est en remblais : cette disposition s'emploie lorsqu'il y a à craindre des inondations, ou pour tirer de plein fouet; mais la solidité est alors fortement diminuée.

Il est nécessaire, pour régler le tir et pour tracer les *batteries*, d'effectuer les opérations préliminaires qui suivent : prendre les prolongements des faces des ouvrages, en s'aidant des maisons, des arbres, etc.; marquer ces prolongements avec des piquets garnis de papier blanc; mesurer la distance de la *batterie* au saillant de l'ouvrage (v. TRIANGULATION); mesurer la distance entre deux points inaccessibles pour obtenir les longueurs que l'on veut battre; mener une parallèle à la face d'un ouvrage, pour obtenir la direction des crêtes de l'épaulement; mesurer la hauteur de l'ouvrage au-dessus du sol de la *batterie*; reconnaître les ouvrages qui peuvent voir la *batterie*; déterminer les traverses, retours et communications qui peuvent être nécessaires; la hauteur d'épaulement, l'emplacement des magasins à poudre; faire sur les lieux le croquis coté de la *batterie*.

Ces opérations effectuées, le tracé de la *batterie* se fait de nuit. S'il s'agit d'une *batterie* dont le terre-plein est à niveau du sol, on établit d'abord, au moyen de l'équerre et du cordeau, le pied du talus intérieur, de manière que son extrémité la plus rapprochée soit à 20 ou 25 m. du pied du talus extérieur de la parallèle. On marque le point où doit commencer l'épaulement, et les directrices des pièces. On élève, aux deux extrémités du pied du talus intérieur, des perpendiculaires que l'on indique au moyen de piquets, et sur lesquelles on compte les dimensions horizontales du profil de la *batterie*. Toutes ces opérations sont répétées pour les traverses, communications et magasins à poudre.

Le tracé précédent est fait par un officier aidé de quelques sous-officiers et canonniers; lorsqu'il est terminé, la plus grande partie des travailleurs, composés de soldats de la ligne et de canonniers, qui sont restés dans la tranchée, prêts à partir, en sortent munis de tous les instruments nécessaires au terrassement qu'ils doivent effectuer. A la fin de la première nuit, à moins d'accidents imprévus, d'empêchements causés par des attaques, le terre-plein est préparé, l'épaulement élevé au-dessus de la genouillère du côté intérieur et sur 2 m. d'épaisseur, le revêtement commencé et quelquefois élevé jusqu'à la genouillère, les communications et magasins à établir dans l'épaulement terminés. Pendant le jour, les travailleurs du fossé continuent à creuser et à amonceler les terres sur la berme et au pied de l'escarpe, afin qu'elles soient toutes prêtes pour le travail de la nuit à venir. Le travail de revêtement se continue derrière la partie déjà construite de l'épaulement. On construit les magasins et les communications en arrière de la *batterie*; enfin on fait les transports des bois à plates-formes, établies sur le terre-plein, pour recevoir les pièces et les empêcher de s'enfoncer.

Pendant la seconde nuit, on amène les gabions nécessaires aux revêtements et tout ce qu'il faut pour finir le travail. On jette aux endroits des merlons les terres accumulées pendant le jour et qui doivent servir à l'achèvement de l'épaulement. On trace les embrasures, on les revêt, on achève les plates-formes si elles ne sont pas terminées; enfin on arme et on pourvoit la *batterie* de tout ce qui lui est nécessaire pour qu'elle puisse commencer le feu avec le jour. Pour que le travail puisse ainsi être complétement terminé en deux nuits, il faut que celles-ci aient au moins de dix à onze heures; dans le cas où elles seraient plus courtes, ou bien dans le cas où le travail aurait dû être interrompu, sans rien changer à l'ordre des opérations précédentes, il faudrait employer trois ou peut-être quatre nuits.

Les dimensions relatives aux *batteries* dont le terre-plein est enfoncé sont différentes des précédentes; leur tracé est encore exécuté de nuit par un officier aidé de quelques canonniers; ce tracé se fait d'ailleurs, à très-peu de chose près, comme pour les *batteries* dont le terre-plein est à niveau du sol. Le travail de terrassement se fait des deux côtés de l'épaulement; en d'autres termes, on creuse à la fois le fossé et le terre-plein; il en résulte une plus grande rapidité d'exécution. En dix ou onze heures, une pareille *batterie* peut être complétement construite et armée.

Les *batteries* dont l'épaulement est en terre

ne sont pas les seules employées dans les siéges; on en construit aussi très-rapidement et sans bruit avec des sacs à terre; il est souvent nécessaire d'employer de pareilles *batteries* lorsque le sol est impropre, par sa nature, à fournir les terres nécessaires à l'épaulement; dans ce cas, on construit aussi des *batteries* identiques à celles que nous avons représentées fig. 1, moins le fossé; les terres sont apportées de la tranchée dans des sacs à terre; les travailleurs sont abrités par un masque construit en sacs à terre fermés.

Les *batteries de mortiers* s'établissent à une grande distance en arrière de la parallèle; elles sont mieux garanties sur le prolongement de la capitale; il y a toujours avantage à enfoncer leur terre-plein.

Les *batteries de brèche* s'établissent dans la sape du couronnement du chemin couvert, ou dans le chemin couvert lui-même; le meilleur emplacement est au saillant du chemin couvert. Leur tir peut être très-oblique et produire des brèches très-praticables.

Les *contre-batteries* se construisent sur le prolongement de la trouée du fossé de demi-lune ou du bastion qui se trouve en avant de la *batterie de brèche*, et dans le couronnement du chemin couvert. Dans certains cas, on est obligé de construire des *batteries* dites *flottantes*, que l'on amène dans leur position sur des radeaux ou des bateaux : les radeaux sont toujours préférables, parce qu'ils ne peuvent être submergés par l'effet des projectiles ennemis.

— *Batteries de place*. Les *batteries de place* ont pour épaulement le parapet même de l'ouvrage; la hauteur du parapet est ordinairement de 2 m. 50 au-dessus du terre-plein du rempart; le minimum de cette hauteur est de 2 m. 10. La hauteur de la crête intérieure, au-dessus de la banquette d'artillerie, est de 2 m.; la largeur minimum de la banquette d'artillerie est de 5 m.

Les *batteries de place* peuvent être établies sur affûts de place et avec embrasures de place, ou sur affûts de place et avec embrasures de siége, ou sur affûts de siége et avec embrasures de siége; souvent les embrasures sont remplacées par des barbettes, qui se placent généralement aux saillants des bastions. Dans bien des cas, on est obligé de séparer les pièces par des traverses élevées de 0 m. 50 au-dessus de la crête intérieure, afin d'éviter les coups d'écharpe.

Enfin, on emploie pour la défense des places des *batteries* blindées et casematées.

Les *batteries* blindées doivent être établies dans des points où elles ne soient pas en prise aux feux directs des ennemis; les blindages sont, en effet, établis pour résister aux bombes; le meilleur emplacement à donner à ces *batteries* est au saillant des bastions. Les *batteries* casematées sont armées de pièces de campagne.

— *Batteries de côtes*. Les *batteries de côtes* sont disposées de façon que le tir de leurs pièces se fasse par ricochet sur l'eau; les ricochets se produisent de 0° à 8°; l'angle de 5° est le plus favorable; cet angle de 5° donne à la *batterie* un commandement de 15 m., et le premier point de chute est à 200 m. de l'épaulement; le projectile se porte ensuite par bonds successifs jusqu'à 1,200 ou 1,300 mètres.

La hauteur de la *batterie* au-dessus du niveau de la mer se compte à partir de la crête du parapet; elle se compose d'un élément fixe, la hauteur au-dessus du niveau correspondant aux marées, et de la hauteur variable de ce dernier au-dessus du niveau de la mer. Pour pouvoir établir convenablement la *batterie* et régler le tir, il convient de connaître parfaitement la loi de variation de cette hauteur pour la côte où l'on s'établit. On doit toujours éviter d'adosser la *batterie* à des rochers, dont les éclats seraient dangereux.

Les *batteries de côtes* doivent presque toujours être couvertes par des retours, et quelquefois par des traverses.

Le tir devant avoir un champ très-étendu, le plus souvent les *batteries de côtes* sont sans embrasures; cependant les *batteries casematées* en sont munies; mais ces embrasures sont alors élargies vers l'extérieur, de manière à donner encore un champ suffisant au tir. L'affût est monté sur un châssis qui se meut circulairement.

— *Batteries de campagne*. Les *batteries de campagne* se construisent à embrasures ou à barbettes, et à niveau du sol, pour découvrir le terrain en avant; si le sol est assez élevé, on les enterre à la hauteur de la genouillère. Généralement, on ne construit pas de plates-formes pour supporter les pièces; leurs roues reposent simplement sur deux madriers.

Dans la marine militaire, on appelle *batterie* l'ensemble des bouches à feu établies sur le pont d'un navire. On donne aussi le même nom au pont lui-même, ainsi qu'à la rangée de sabords par lesquels les pièces font feu. Le mot *batterie* a ce dernier sens dans les expressions : *vaisseau à deux batteries*, *vaisseau à trois batteries*, qui sont synonymes de *vaisseau à deux ponts*, *vaisseau à trois ponts*, locutions dans lesquelles on ne tient pas compte des bouches à feu situées sur le pont supérieur. *Batterie* est également employé dans le même sens quand on dit : *ouvrir une batterie*, *fermer une batterie*, expressions qui signifient relever, abaisser les mantelets des sabords de cette *batterie*. Toute *batterie* établie entre deux ponts est une *batterie couverte*. Les pièces du plus fort calibre sont placées dans la première *batterie*, et ainsi de suite jusqu'à la barbette, qui a les canons les plus faibles.

— Phys. *Batterie électrique*. Pour former une *batterie électrique*, on réunit plusieurs bouteilles de Leyde ou jarres électriques, au nombre ordinairement de 4, 6, 8 ou 9, dont on met en communication, d'une part, toutes les armatures extérieures, et, de l'autre, toutes les armatures intérieures. Cette communication s'établit, pour les premières, au moyen d'une feuille d'étain doublant le fond de la caisse dans laquelle les bouteilles sont placées, et qui se prolonge latéralement jusqu'à la rencontre de deux poignées métalliques; pour les secondes, à l'aide d'un conducteur qui réunit toutes les tiges des armatures intérieures. Pour charger une *batterie*, on met en rapport les armatures intérieures avec une machine, et les armatures extérieures avec le sol par une chaîne métallique fixée à l'une des poignées de la caisse. Sur les jarres est placé un électroscope à cadran qui permet de juger la charge que contient la *batterie*. La décharge ne doit se faire qu'avec beaucoup de précautions, surtout quand ces puissants appareils contiennent une quantité notable de fluide électrique. Pour opérer cette décharge, on se sert d'un excitateur à manche de verre; l'une des boules est mise en communication avec les armatures extérieures, tandis que l'on approche l'autre des boutons intérieurs.

On peut aussi former une *batterie électrique* en disposant plusieurs bouteilles de la manière suivante : On suspend au conducteur d'une machine une première bouteille sous laquelle est placé un crochet; on se sert de ce crochet pour suspendre une seconde bouteille à la première, et la série est continuée à l'aide du même moyen jusqu'à une dernière bouteille, à laquelle est fixée une chaîne communiquant avec le sol. Le plateau de la machine étant mis en mouvement, l'électricité positive s'accumule sur la garniture intérieure de la première bouteille, décompose le fluide naturel de la garniture extérieure, et repousse la partie positive de ce fluide dans la garniture intérieure de la seconde bouteille. Il en résulte que toutes se chargeront d'électricité positive à l'intérieur, et d'électricité négative à l'extérieur. On peut les décharger successivement comme si chacune était seule, ou toutes ensemble, en établissant un circuit conducteur, de l'extérieur de la dernière au crochet de la première. Cette manière de charger plusieurs bouteilles suspendues l'une à l'autre est appelée *charge par cascade;* elle est aujourd'hui peu employée.

Les *batteries électriques* produisent des effets identiques à ceux de la bouteille de Leyde, mais portés à un degré d'énergie d'autant plus considérable que le nombre des bouteilles est plus grand.

Lorsqu'on se propose de soumettre un objet particulier à la puissante action d'une *batterie*, on fait habituellement usage d'un petit instrument appelé *excitateur universel;* cet appareil se compose de deux verges de cuivre, mobiles au moyen de deux charnières disposées autour des extrémités de deux tiges isolantes en verre. Ces verges, qui communiquent à l'aide d'une chaîne et par une de leurs extrémités, chacune avec une des armatures de la batterie, reposent, par l'autre extrémité, sur une petite tablette de bois disposée de manière à ce que les deux étincelles jaillissent sur l'objet soumis à l'expérimentation et qui est placé sur cette petite tablette. Une *batterie* de trois à quatre décimètres carrés, et chargée par une machine de moyenne force, donne lieu à une décharge qu'un homme robuste ne pourrait recevoir sans danger. Priestley a foudroyé ainsi des rats, des oiseaux, et même des chats. Sous une forte décharge, un fil de fer devient incandescent et jaillit en une infinité de petits grains; une feuille d'étain se volatilise, et l'or qui recouvre un fil de soie disparaît instantanément sans que celle-ci ait eu le temps d'être attaquée, malgré la vive chaleur qui se dégage.

BATTERSEA, ville d'Angleterre, comté de Surrey, à 5 kil. S.-O. de Londres, dont elle est comme un faubourg, sur la Tamise; 5,540 hab. Grande récolte d'asperges, pour l'approvisionnement de Londres.

BATTEUR, EUSE s. m. (ba-teur, eu-ze — rad. *battre*). Personne qui aime à donner des coups : *Il n'est pas de* BATTEURS *qui ne finissent par être battus.*

Oui, je te ferai voir, *batteur* que Dieu confonde,
Que ce n'est pas pour rien qu'il faut rouer le monde.
MOLIÈRE.

— Fam. *Batteur de fer*, Spadassin, ferrailleur : *Monsieur le* BATTEUR DE FER, *je vous apprendrai votre métier*. (Mol.) ‖ *Batteur de pavé*, Homme oisif, et qui passe son temps à courir les rues :

Un de ces *batteurs de pavé*
Sur le front desquels est gravé
Qu'ils ont menti toute leur vie.
LEFRANC DE POMPIGNAN.

— Pop. *Batteur de vaches liées*, Bravache, vantard, celui qui se glorifie des choses les plus simples et les plus faciles.

— Agric. *Batteur en grange* ou simplement *batteur*, Ouvrier qui bat les gerbes pour en faire sortir le grain : *Les* BATTEURS *déliaient les javelles sur l'aire de la métairie*. (Souvestre.) *Les* BATTEURS, *armés de leurs fléaux, frappent sur le grain à coups précipités*. (Math. de Dombasle.) *Les* BATTEURS *de grains trouvent moyen d'égayer leur travail en infligeant des peines à ceux qui enfreignent les règlements de la police de l'aire.* (A. Hugo.)

Ah! pourquoi Pierre a-t-il cet argent qui le change,
Et que n'est-il encor pauvre *batteur en grange!*
***

— Techn. Ouvrier qui bat certaines matières pour les pulvériser ou les écraser : BATTEUR *de plâtre*. BATTEUR *de soude*. ‖ Ouvrier qui pétrit, qui prépare la terre de pipes. ‖ Ouvrier qui bat des métaux pour les étirer, pour les amincir : BATTEUR *d'étain*. BATTEUR *d'or*. *Il ne veut pas oublier que je suis capitaine, et me traiter en simple* BATTEUR *d'enclume, comme nous nous traitions jadis*. (E. Sue.) ‖ Ouvrier relieur chargé de battre les livres.

— Mus. *Batteur de mesure*, Musicien qui bat la mesure, dans un chœur ou un orchestre.

— Art milit. *Batteurs d'estrade*, Cavaliers isolés de l'armée, dans un but spécial de surveillance ou d'espionnage : *Une centaine d'hommes mal accommodés étaient restés aux mains des Français, de sorte que les* BATTEURS D'ESTRADE *avaient perdu la moitié de leur monde*. (A. Achard.) ‖ Par ext. Vagabond plus ou moins suspect : *Aux premiers mots qu'il entendit, Jacques comprit qu'une troupe de* BATTEURS D'ESTRADE *avait pénétré dans le pays*. (A. Achard.)

— Argot. *Batteur de dig dig*, Malfaiteur habituellement accompagné d'une femme, avec l'aide de laquelle il vole. Tous les deux se présentent dans un magasin; tandis que la dame examine les marchandises, l'homme simule une attaque d'épilepsie, on accourt pour lui porter secours, et pendant ce temps sa compagne fait main basse sur tous les objets qui se trouvent à sa portée.

— Véner. Homme chargé de battre le bois pour faire lever le gibier.

— Ornith. *Batteur d'ailes*, Oiseau de mer indéterminé : *Il est fort douteux que la dénomination de* BATTEUR D'AILES *doive s'appliquer aux alouettes de mer*. (Dum. de Sainte-Croix.)

— **Encycl.** Techn. Quatre opérations principales constituent l'art du *batteur d'or :* la fonte, le forgeage, le laminage et le battage. Après avoir été fondu et coulé en lingot par les moyens ordinaires, l'or est recuit à une douce chaleur, pour l'adoucir. On le forge ensuite en le recuisant à diverses reprises, puis on le lamine de manière à le réduire en un ruban d'un millimètre environ d'épaisseur. Découpant alors ce ruban en morceaux ou *quartiers*, de 27 millim. de largeur sur 40 de longueur, on assemble ces quartiers par paquets de 24, que l'on bat sur une enclume jusqu'à ce qu'ils aient atteint les dimensions d'un carré de 60 millim. de côté, et que leur épaisseur soit égale à celle d'une feuille du papier le plus mince. On prend 56 des feuilles ainsi battues, et on les place les unes sur les autres en les séparant par des carrés de vélin, appelés *outils*, qui ont 10 à 12 centimètres de côté. On met au-dessus du premier quartier et au-dessous du dernier un cahier de vingt feuilles de vélin, nommées *emplures*. Enfin, on enferme le tout, ou premier *caucher*, dans deux fourreaux de fort parchemin, qui sont disposés de telle sorte que l'ouverture de l'un corresponde au fond de l'autre. Ces préparatifs terminés, on porte le caucher sur un bloc de marbre poli, et on le bat, en allant du centre à la circonférence, avec un lourd marteau à manche très-court et à panne circulaire, légèrement convexe. Quand, sous l'action du marteau, les feuilles d'or se sont étendues au point de désaffleurer les outils, on les retire et on les coupe en quatre parties égales, ce qui donne de nouveaux quartiers, que l'on assemble, au nombre de 112, pour former un *second caucher*. Ce caucher, battu comme le précédent, fournit de nouvelles feuilles qui, coupées en quatre, servent à faire un troisième assemblage, dans lequel les carrés de vélin sont remplacés par des carrés de baudruche, et auquel on donne le nom de *chaudret*. Après le battage, les feuilles du chaudret sont encore partagées en quatre et assemblées, au nombre de 800, pour former un *moule*. Enfin, les feuilles du moule, convenablement battues, sont divisées en quatre et placées dans de petits cahiers appelés *quarterons*, dont le papier, de couleur rouge orangé, a été préalablement frotté avec un peu de terre bolaire, afin de prévenir toute adhérence de la part du métal. Chaque cahier ou *livret* renferme ordinairement 25 feuilles. En résumé, chaque quartier d'un millimètre d'épaisseur s'est étendu sur une surface 832 fois plus grande, de sorte qu'il se trouve réduit à une épaisseur d'environ un huit-centième de millimètre.

Le *batteur d'or* ne travaille pas seulement ce métal : il transforme aussi l'argent, le platine, le cuivre, le zinc, le cadmium et l'étain en feuilles excessivement minces, et cela par les mêmes procédés qu'il emploie pour l'or. Il fabrique également les diverses poudres métalliques, principalement celles d'or et d'argent, dont se servent les miniaturistes, les chromolithographes, etc. Dans ces dernières années, Favrel, *batteur d'or* à Paris, a imaginé de remplacer le battage à la main par le battage mécanique; mais la machine qu'il a inventée à cet effet ne paraît pas être encore arrivée au degré de perfection désirable. Néanmoins, elle a déjà rendu d'utiles services.

— Hist. Avant la Révolution, les *batteurs* d'or et d'argent formaient, à Paris, une communauté soumise à la juridiction de la Cour des Monnaies. Henri II, en 1554, Henri III, en 1584 et 1586, ont donné plusieurs édits et ordonnances pour la régie, l'administration et la police de cette communauté. Les *batteurs* d'or emploient le métal pur de tout alliage, en raison de la difficulté que présenterait pour leur travail la présence d'un métal étranger : l'alliage aigrit l'or, le rend moins ductile, et l'ouvrier qui l'allierait s'exposerait à perdre beaucoup plus par la difficulté de son travail qu'il ne gagnerait par le bas aloi de la matière.

L'art du *batteur* d'or est fort ancien. Pline rapporte qu'il fut employé à Rome pour dorer les planchers des maisons, à l'époque de la ruine de Carthage, lorsque Lucius Mummius était censeur; que les lambris du Capitole furent les premiers que l'on dora, mais que, dans la suite, le luxe s'accrut de telle sorte que de simples particuliers firent dorer les plafonds et les murs de leurs appartements. Les *batteurs*, dit le même auteur, ne retiraient d'une once d'or que cinq à six cents feuilles de quatre doigts en carré; les plus épaisses s'appelaient *bracteæ Prænestinæ*, parce qu'il y avait à Préneste une statue de la Fortune qui était dorée à l'aide de ces feuilles épaisses; les feuilles de moindre épaisseur étaient appelées *bracteæ quæstoriæ*. Mais les procédés du battage de l'or devaient, à cette époque, être fort imparfaits, car Pline ajoute lui-même que l'on pourrait obtenir d'une once d'or un plus grand nombre de feuilles que celui qu'il a indiqué.

BATTEUR s. m. (ba-teur — rad. *battre*). Techn. Première machine préparatoire de la filature du coton.

— *Batteur éplucheur*, Batteur de premier passage. ‖ *Batteur étaleur*, Batteur qui prépare les nappes pour les carder.

BATTEUSE s. f. (ba-teu-ze — rad. *battre*). Agric. Machine à battre le grain : BATTEUSE *mécanique. Dans les pays de grande culture, la* BATTEUSE *mécanique ne s'est pas encore généralisée*. (Belèze.) *Les fermiers français commencent à se servir de* BATTEUSES. (L.-J. Larcher.)

— Techn. Appareil pour réduire les métaux en feuilles : *M. Favrel, batteur d'or, a imaginé une* BATTEUSE *mécanique pour réduire les métaux en feuilles*. (Marié-Davy.)

— **Encycl**. On peut diviser les *batteuses* en cinq catégories bien distinctes, suivant les diverses espèces de plantes auxquelles ces machines sont destinées : *batteuses* pour plantes fourragères; *batteuses* spéciales pour vesces, pois, féveroles et sarrasin; *batteuses* pour plantes oléagineuses; *batteuses* à maïs; *batteuses* proprement dites. Les machines comprises dans les trois premières catégories sont encore peu répandues; les *batteuses* à maïs, au contraire, sont très-usitées, particulièrement dans le midi de la France; quant aux *batteuses* proprement dites, ce sont les plus importantes, et les seules dont nous ayons à nous occuper. Elles s'appliquent spécialement à l'égrenage du froment, de l'orge, du seigle, de l'avoine; mais on s'en sert aussi, par exception et après leur avoir fait subir quelques changements, pour égrener d'autres plantes. Sous le rapport de la construction, on peut ranger toutes les *batteuses* employées jusqu'à ce jour dans les trois classes suivantes : *batteuses en bout* ou *par percussion; batteuses en travers* ou *à frottement; batteuses mixtes*, dans lesquelles le frottement est combiné avec la percussion.

— *Batteuses à percussion*. Les principales machines à percussion sont la *batteuse* à fléaux, et la *batteuse* à battes du système écossais. La première, dont divers modèles ont été exposés en 1855 par MM. Bordier et Delacombe, présente de graves inconvénients, et ne paraît pas destinée à un grand succès. Dans cette *batteuse*, l'organe d'égrenage est composé de battes de fléaux fixées par une articulation sur la périphérie d'un cylindre plein ou creux, suivant qu'il est construit en fer ou en bois. Le cylindre est mis en mouvement par des manivelles ou par un manége; en même temps, les fléaux se dressent en rayon en vertu de la force centrifuge, et, dans leur mouvement de rotation, viennent frapper sur une plate-forme placée devant le cylindre, à une hauteur convenable. Dans la *batteuse* de M. Delacombe, le batteur se compose d'un arbre en bois plein, sur lequel sont attachés trois rangs hélicoïdaux de trois fléaux chacun. Ces fléaux viennent frapper tour à tour, et trois par trois, sur le tiers d'une plate-forme pouvant tourner à la main autour d'un axe vertical. Le batteur est mis en mouvement à l'aide d'une manivelle. Tandis que les fléaux frappent sur un tiers de la plate-forme, un ouvrier range les gerbes déliées sur le second tiers ou en apporte sur le troisième tiers. Le battage achevé sur le premier tiers, on présente le troisième, et ainsi de suite.

Les *batteuses à percussion* du système écossais reposent sur un principe tout différent. Qu'on se figure un tambourin en bois, cylindrique et concave, dans l'intérieur duquel se meut, avec une vitesse déterminée, un cylindre portant des pièces de bois saillantes, que l'on nomme *battes*. Si l'on présente une gerbe à l'action de ce cylindre, elle est entraînée sous les battes et successivement rejetée en

arrière. Le grain séparé de la paille s'échappe en glissant sur un plan incliné, qui forme la partie inférieure du tambour concave. Telle est l'idée la plus simple que l'on puisse se former de la *batteuse* écossaise. Des modifications sans nombre ont été introduites; nous nous bornerons à signaler les principales. D'abord, on a ajouté les *cylindres alimentaires*, qui saisissent la paille et la font passer sur le cylindre batteur. Plus tard, on a remplacé le plan incliné, au moyen duquel le grain est porté en dehors, par un grillage mobile, qui remplit le même office; le nombre des batteurs a été aussi augmenté, et leur diamètre plus ou moins agrandi. Enfin, le tambour, auparavant lisse, a été garni de saillies qui portent le nom de *contre-battes*. Mais la partie de la machine qui a subi les plus grandes modifications, c'est le cylindre batteur. Dans le type écossais, les battes sont solidaires et fixées sur des tourteaux en fonte ou des bras tantôt en fer, tantôt en bois. En outre, la face battante des battes est située dans un plan diamétral. Aujourd'hui, nombre de constructeurs adoptent des battes dont la face travaillante fait en arrière un angle plus ou moins prononcé avec le plan diamétral. D'autres remplacent les battes parallèles à l'axe du cylindre batteur par des battes obliques à cet axe, et par conséquent hélicoïdales. D'après M. Térolle, qui en est l'inventeur, cette disposition aurait l'avantage d'économiser un tiers de la force nécessaire au maniement de la machine, et de rendre impossible l'engorgement, parce que les lames et la pression n'opèrent que sur un cinquième dans la longueur des nervures du contre-batteur. Au batteur écossais, toujours entièrement fermé, on a aussi substitué des batteurs à claire-voie ou non clos. Enfin, dans le but de ménager la paille, on a fait des batteurs à battes indépendantes, lesquelles se composent de cylindres en bois ou en fer, attachés à l'axe du batteur par des courroies que la force centrifuge tient écartées de cet axe lorsque le batteur est en mouvement. Des constructeurs américains ont imaginé des battes en fer plat, festonnées à l'extérieur, et dont les festons engrènent avec ceux des contre-battes. D'autres font des batteurs ordinaires, dont les battes sont armées de courtes chevilles alternant avec celles des contre-batteurs. Les machines de ce genre brisent beaucoup la paille, mais elles sont très-expéditives. On en a conseillé l'emploi dans les pays où le dépiquage est encore en usage.

— *Batteuses à frottement*. Dans la machine écossaise, et dans toutes celles que nous venons de citer comme ayant été construites sur son modèle, la paille est battue *en bout;* dans celles qui composent la deuxième classe, elle est, au contraire, battue en *travers*. La *batteuse* écossaise est encore le type des machines de cette classe; mais ces dernières s'éloignent beaucoup plus que les précédentes de l'exemplaire primitif. Les différences caractéristiques sont celles qui existent entre les batteurs et les contre-batteurs. En général, les batteurs des machines en travers ont un plus grand diamètre et un plus grand nombre de battes que ceux des machines en bout ou à percussion. Le contre-batteur est mobile, soutenu par des vis de rappel et des ressorts qui cèdent plus ou moins, suivant l'épaisseur de la paille engagée entre les battes et les contre-battes. De cette façon, on évite l'engorgement, et le grain ou la paille ne sont plus broyés, comme cela arrive trop souvent avec les *batteuses* privées d'un moyen de règlement spontané de la pression ou de l'écartement du batteur. Ce perfectionnement est dû à M. Duvoir, l'un de nos meilleurs constructeurs de *batteuses* en travers. Dans la *batteuse* Lorriot, que l'on considère assez généralement comme la plus parfaite sous tous les rapports, le batteur se compose de quinze battes en fer cornier, fixées sur quatre cercles en fer plat, reliés à l'axe par des bras partant de moyeux. Le contre-batteur, brisé dans sa largeur en trois parties réunies par articulations, est réglé avec des ressorts à pompe, de telle façon qu'il reste toujours parfaitement concentrique au batteur, soit qu'on diminue, soit qu'on augmente l'intervalle laissé entre eux.

Batteuses mixtes ou *anglaises*. Comme nous venons de le voir, les *batteuses* en travers ont le grand avantage de ménager le grain et la paille, d'exécuter un travail plus régulier et d'exiger moins de force motrice. Malheureusement, dit M. Grandvoinnet, par cela même que les cylindres alimentaires et les régulateurs spontanés de batteurs ou de contre-batteurs ont pour effet de donner un travail régulier, fait avec peu d'effort et laissant la paille intacte, ces dispositions ne permettent guère de faire beaucoup de travail dans un temps donné. Dans quelques machines en travers, on a supprimé les cylindres alimentaires pour en faire des machines à *grand travail*, en augmentant la vitesse du batteur, qui s'alimente seul, comme dans la presque généralité des *batteuses en bout;* on engrène nécessairement alors un peu en biais, et c'est le premier pas fait vers le genre de machines mixtes, que nous appellerons *anglaises*, battant presque en travers et donnant de la paille bottelable, mais moins bien ménagée que celle qui sort des vraies machines en travers. Dans ce genre de *batteuses*, qui tend à prendre chaque jour plus d'extension, tout a été fait dans le seul but de battre beaucoup dans un temps donné. Comme conséquence même de leur caractère mixte, les batteurs de ces machines tiennent des deux systèmes précédents : les battes sont en plus grand nombre que dans les *batteuses en bout*, mais moins nombreuses que dans les *batteuses en travers*. Le contre-batteur est garni de plaques en fonte, à cannelures parallèles ou obliques à l'axe, ou à saillies de diverses formes, ou enfin formées de barres saillantes et toujours en partie à claire-voie, comme dans les *batteuses en bout*. Plus de cylindres alimentaires; le contre-batteur ne peut se régler qu'à la main, et non spontanément pendant le travail, ainsi que cela a lieu pour les vraies *batteuses en travers*. L'intervalle entre le batteur et le contre-batteur est très-grand à l'entrée, et diminue successivement jusqu'à la sortie. La gerbe à battre est déliée, puis étalée sur une planche fortement inclinée, formant un plan tangent au batteur : la paille descend d'elle-même jusqu'à ce qu'elle soit saisie au vol par les battes, et entraînée dans le contre-batteur, où elle est de plus en plus laminée et choquée en parcourant près d'un demi-cercle.

Parmi les diverses espèces de *batteuses* dont il vient d'être question, les unes se bornent à accomplir une seule opération, l'égrenage; d'autres, en plus grand nombre, exécutent en même temps le vannage et le criblage. D'après M. de Gasparin, il n'est pas bien certain qu'une telle complication d'opérations soit avantageuse; cependant, lorsque la vapeur est appelée à mettre en mouvement les machines à battre, cette complication, tout en permettant de réaliser de notables économies de temps et d'argent, n'offre pas d'inconvénients sérieux. Il n'en est pas de même avec une manivelle ou un manége, la force motrice étant alors nécessairement renfermée dans des limites restreintes.

Nous n'avons guère étudié jusqu'à présent que les parties essentielles d'une machine à battre, c'est-à-dire le batteur et le contre-batteur; il nous reste à examiner deux autres parties de cette même machine : les *cylindres alimentaires* et le *secoueur*, qui, sans être absolument indispensables, n'en ont pas moins une grande importance. Beaucoup de *batteuses* n'ont actuellement aucun appareil spécial d'alimentation : la paille est placée sur un plancher tantôt horizontal, tantôt légèrement incliné; un homme la pousse jusqu'à ce que les battes la saisissent et l'entraînent. Ce mode d'alimentation est surtout employé avec les machines où la paille est présentée en bout. Cependant les *batteuses* du type écossais s'alimentent par deux cylindres tournant en sens contraire, qui saisissent la paille, la laminent et la jettent au-devant des battes. Le cylindre inférieur, conduit par une courroie, ne peut ni s'élever ni s'abaisser; le supérieur repose sur le premier et peut se soulever plus ou moins, suivant l'épaisseur de la paille saisie. Le même appareil est en usage dans les machines en travers proprement dites, et dans les machines mixtes. Les cylindres alimentaires rendent plus régulière, plus continue l'introduction de la paille entre les battes et les contre-battes; malheureusement, ils rendent aussi le travail moins expéditif. En outre, si la paille est un peu humide, elle peut s'enrouler autour d'eux. Pour éviter cet inconvénient, divers constructeurs ont essayé vainement d'en varier la forme; ils les ont faits tour à tour unis, en bois ou en fonte; cannelés, en fonte ou en bois, ou bien encore garnis de bandes de fer contournées en hélices. Le fonctionnement régulier des cylindres alimentaires dépend de la vitesse qu'on leur imprime. Celle-ci varie suivant la longueur de la paille, et suivant son état de sécheresse ou d'humidité. Plus la paille est longue, plus elle est humide, moins il faut de vitesse. Dans les *batteuses* écossaises, on admet généralement que les cylindres alimentaires doivent faire un tour pour cinq du batteur au plus, si la paille est humide, et un pour six au moins, si la paille est longue et sèche. La paille doit être secouée à sa sortie du batteur, afin d'en séparer entièrement le grain qui, sans cette précaution, y resterait emprisonné. Dans les *batteuses* les plus simples, le secouage est encore fait à la main; presque toujours, cependant, on adapte aux *batteuses* des secoueurs mécaniques, qui abrégent le travail et la dépense. Les dispositions de ces appareils sont très-diverses; néanmoins, on peut les ranger tous en deux grandes classes : les secoueurs à *mouvement de rotation continu*, et les secoueurs à *mouvement alternatif*. Les premiers sont préférables. Parmi ceux de ce genre, on distingue le *secoueur écossais*, le *secoueur à cames*, de M. Lorriot, et le *secoueur* ou *charrie-paille à toile sans fin*. Le meilleur des secoueurs à mouvement alternatif est le *secoueur anglais*, dit *secoueur à bielles alternées*.

Que les *batteuses* soient préférables au battage au fléau, au dépiquage direct par les chevaux, et même aux rouleaux, c'est une vérité désormais établie, et que nul ne songe sans doute à contester. D'ou vient, cependant, que l'usage en est encore si peu répandu? Plusieurs causes, selon nous, s'opposent à l'emploi général des *batteuses*. En premier lieu, la difficulté du choix. Entre les divers modèles qui sollicitent l'agriculteur, celui-ci hésite, parce qu'aucun de ces modèles ne s'impose avec une supériorité évidente, incontestable. D'un autre côté, le discernement *a priori* n'est pas seulement difficile, il est presque toujours impossible. L'expérience seule peut donc fournir des données certaines. Mais ici l'expérience est tellement coûteuse, qu'on n'ose presque jamais la tenter. Le prix des *batteuses* bien faites est, en effet, très-élevé, et les moins chères coûtent de 8 à 900 fr. La petite et la moyenne culture seront donc obligées de s'en tenir au battage par le moyen du fléau, jusqu'à ce qu'on soit parvenu à établir des machines simples, peu coûteuses, facilement transportables, et présentant assez de résistance pour supporter le choc des battoirs et le mouvement des cylindres. C'est vers ce but que tendent maintenant avec persévérance, mais, il faut l'avouer, sans beaucoup de succès, les efforts d'un assez grand nombre de constructeurs. En général, le battage exécuté par des machines de petites dimensions est loin d'offrir les avantages qui résultent de l'emploi des puissants appareils, dont l'usage, par la force même des choses, n'est possible que dans les grandes exploitations.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui, sur ce point comme sur beaucoup d'autres : nous savons où est le progrès sans pouvoir l'atteindre. Pourtant, les difficultés qui nous arrêtent ne sont pas insurmontables; le principe de l'association, si bien compris dans notre siècle, nous offre le moyen de les vaincre. Que tous les habitants d'un même village, ou de plusieurs villages réunis, consentent à faire en commun l'achat d'une bonne *batteuse*, et le problème sera résolu.

BATTEUX (l'abbé Charles), littérateur et humaniste français, né à Alland'huy, près de Vouziers, en 1713, mort en 1780. Presque aussitôt après avoir terminé ses études à Reims, il fut chargé, à vingt ans, d'y professer la rhétorique, et il embrassa en même temps la carrière ecclésiastique. S'étant fait connaître en 1739, par la publication d'une ode latine en l'honneur de cette ville, il fut appelé à Paris, où il enseigna successivement les humanités au collége de Lisieux, la rhétorique au collége de Navarre, et prononça, au nom de l'Université, deux discours latins qui le mirent en évidence, l'un sur la naissance du duc de Bourgogne, l'autre qu'il intitula *De Gustu veterum in studiis litterarum retinendo*. Bientôt après, Batteux occupa la chaire de philosophie grecque et latine au Collége de France, fut admis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1754, et enfin à l'Académie française en 1761. Quelques années avant sa mort, la chaire qu'il occupait au Collége de France fut supprimée, ce qu'on a attribué à la publication de son *Histoire des causes premières* (1769). Chargé par le comte de Saint-Germain de composer un cours d'études pour l'Ecole militaire, il s'adjoignit Chompré, Montchablon, Pierre de Pretot, et publia, en moins d'un an, les quarante-cinq volumes qui composent son *Cours élémentaire à l'usage de l'Ecole militaire*. La rapidité de ce travail ne nuisit pas moins à la valeur de l'ouvrage qu'à la santé de l'auteur, emporté bientôt après par une hydropisie de poitrine. Littérateur estimable, écrivain élégant, dissertateur ingénieux, grammairien habile, et admirateur éclairé des anciens, tel était, d'après Delille, ce savant doublé d'un homme de bien. A des mœurs pures et graves, il joignait une âme patriotique, une probité rigoureuse, un caractère bienveillant, une conversation instructive et solide. Malgré son goût dominant pour les anciens, il était loin de professer pour leurs écrits un amour aveugle, et on le vit un jour, dans une discussion qui s'éleva sur la question de savoir de quelle langue il fallait se servir dans les inscriptions monumentales, on le vit se prononcer pour l'adoption de notre idiome national. Batteux a composé un grand nombre d'ouvrages; outre ceux que nous avons mentionnés plus haut, nous citerons les suivants : *Parallèle de la Henriade et du Lutrin* (Paris, 1746); les *Beaux-arts réduits à un seul principe* (1746), traité qu'on regarde comme un des meilleurs de ses ouvrages. Il y ramène tous les arts à l'imitation de la nature, principe, dit Fétis, qui a peu d'utilité en ce qui concerne la musique, de tous les arts le moins positif; et il lui est arrivé, comme à presque tous les savants qui ont écrit sur la musique, de prouver, à chaque page, qu'il n'en avait pas la moindre notion. Cet ouvrage sur les beaux-arts a eu néanmoins plusieurs éditions, et a été traduit en allemand. *Cours de belles-lettres* (1750, 4 vol.), livre très-estimé, surtout à l'époque où il parut; une traduction d'*Horace*, exacte, mais peu élégante (1750, 2 vol.); la *Morale d'Epictète tirée de ses propres écrits* (1758); *Traité de la construction oratoire* (1764); les *Quatre poétiques d'Aristote, d'Horace, de Vida et de Boileau* (1771, 2 vol.); des traductions de la *Nature de l'univers*, par Ocellus Lucanus; de l'*Ame du monde*, par Timée de Locres, et d'une *Lettre* à Aristote sur le système du monde (1768, 3 part., in-8°); *Recueil de chefs-d'œuvre d'éloquence poétique* (1780). Citons enfin ses *Mémoires sur l'histoire des Chinois* (1776-1789, 15 vol.), collection achevée par Bréquigny et Guignes.

BATTICE, bourg de Belgique, province de Liége, arrond. et à 15 kil. N.-O. de Verviers; 3,976 hab. Exploitation de houille, briqueteries, fabrique de draps.

BATTIE (Guillaume), médecin anglais, né dans le Devonshire, mort en 1776. Après s'être fait recevoir docteur à Cambridge, il pratiqua son art à Uxbridge, puis à Londres, où il acquit en peu de temps une grande réputation. S'étant vivement mêlé à la dispute qui s'éleva, vers 1650, entre le docteur Schomberg et le collége des médecins de Londres, il fut pris pour sujet d'un poëme burlesque, intitulé la *Battiade*. Quelques années après, sa critique acerbe du système employé par le docteur Monro, dans le traitement des maladies mentales, lui valut une vive réponse du fils de ce dernier, qui prit pour épigraphe de son opuscule ce vers d'Horace :

O major tandem parcas insane minori!

Depuis lors, les plaisants, au lieu d'appeler Battie docteur, ne l'appelèrent plus que major. Battie s'est beaucoup adonné à l'étude des maladies mentales, et il fut, à partir de 1757, médecin à l'hospice des aliénés de Saint-Luc. On a de lui : une édition d'Isocrate (Cambridge, 1749); un *Traité sur la manie* (1757); *De principiis animalibus exercitationes* (1751); *Aphorismi de cognoscendis et curandis morbis*, etc. (1762).

BATTIFERRI (Laure), femme poëte italienne, née en 1525, morte à Florence en 1589. Fille naturelle d'un seigneur d'Urbin, Antoine Battiferri, qui la légitima et lui fit donner la plus brillante éducation, Laure devint bientôt une jeune fille aussi remarquable comme poëte que par l'étendue de son savoir. Elle épousa, en 1550, Barthélemy Ammanati, éminent sculpteur et architecte de Florence, et fut reçue au nombre des membres de l'académie des Intronati de Sienne; les plus beaux esprits de son temps célébrèrent à l'envi son rare talent. Au nombre de ces derniers, nous citerons Annibal Caro et Bernardo Tasso, père de l'auteur de la *Jérusalem*, qui, dans son poëme d'*Amadis*, l'appelle l'honneur d'Urbin :

Laura Battiferri, onore d'Urbino.

On a d'elle, entre un grand nombre de vers répandus dans divers recueils, un volume de poésies : *Il primo libro delle opere* (Toscane, 1560, in-4°) et *I sette Salmi penitenziali* (1564), traduction en toscan des Psaumes de la pénitence.

BATTIKALA ou **BATTICALA**, île de la mer des Indes, près de la côte E. de Ceylan, par 7° 43' lat. N. et 79° 25' long. E.

BATTIMENTO s. m. (batt-ti-main-to — mot ital.) Mus. Agrément de chant qui ressemble au trille, mais dans lequel la première note est inférieure à la seconde.

BATTIN s. m. (ba-tain). Bot. Nom vulgaire du sparte ou jonc d'Espagne.

BATTINE s. f. (ba-ti-ne — rad. *battre*). Econ. agric. Pot en terre, où se bat la crème pour faire le beurre.

BATTISHILL (Jonathan), célèbre organiste anglais, né à Londres en 1738, mort en 1801. Après sa sortie de la maîtrise de Saint-Paul, où il était entré comme enfant de chœur à neuf ans, il fut nommé claveciniste du théâtre de Covent-Garden, et organiste de plusieurs églises. Deux opéras, qu'il composa pour Drury-Lane, en 1764, n'eurent point de succès. C'est alors qu'il se livra à la composition de la musique sacrée et à celle de chansons qui obtinrent une grande vogue. Après la mort de sa femme, la belle et célèbre cantatrice miss Davies, il s'adonna à l'ivresse pour s'étourdir; mais il ne tarda pas à en prendre l'habitude, et tomba dans un complet abrutissement. Les œuvres de Battishill sont remarquables, aussi bien par la puissance de l'harmonie que par l'appropriation parfaite des paroles avec l'expression mélodique. On a de lui deux collections de chansons, publiées en 1776.

BATTISTA (Vincent), compositeur italien contemporain, né à Naples, où il fit ses études musicales. Il débuta, en 1843, par un opéra intitulé *Anna la Prie*, qui fut joué avec succès sur le théâtre de San-Carlo, dans sa ville natale. Depuis cette époque, M. Battista a fait représenter dans plusieurs villes d'Italie un assez grand nombre d'opéras, notamment *Rosvina de la Forêt* (1845); *Emo* (1846); *Il corsaro della Guadalupa* (1853), etc., qui ont été diversement accueillis par le public. Bien que ce compositeur montre une véritable habileté dans l'arrangement des idées mélodiques et dans l'entente des effets, il manque d'originalité propre; il reproduit dans ses œuvres les styles de Bellini, de Donizetti et de Mercadante, qu'il s'est, du reste, parfaitement assimilés.

BATTISTA D'AGNOLO, ou **BATTISTA DEL MORO**, peintre italien, né à Vérone au XVI[e] siècle. Elève de Torbido, qui lui transmit son surnom de *el Moro*, il appartient à l'école vénitienne. Il a laissé un grand nombre d'œuvres, notamment à Vérone. Parmi ses meilleurs tableaux, nous citerons : la *Conversion de saint Paul*, au-dessus de la porte de Sainte-Euphémie; *saint Nicolas avec saint Augustin et saint François*, abbé; et la *Madone avec saint Pierre et plusieurs autres saints*. Cet artiste travailla aussi à Venise, où l'on cite les peintures décoratives qu'il exécuta sur la façade de quelques palais, et à Mantoue, dont la cathédrale possède de lui une très-belle *Madeleine*. — Marco, son fils, l'aida dans la plupart de ses œuvres.

BATTISTA SPAGNUOLI, poëte latin moderne, né à Mantoue vers 1436, mort en 1516.

Il était général des carmes, eut, de son vivant, une renommée éclatante, et Erasme lui-même va jusqu'à le comparer à Virgile. Cependant, ses nombreuses poésies latines sont fort médiocres, et les règles de la versification y sont même souvent violées. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Paris en 1513, 3 vol. in-fol., avec commentaires.

BATTISTI (Barthélemy), médecin italien, né à Roveredo en 1755, mort en 1831. Il étudiait la médecine à l'université d'Inspruck, lorsqu'il traduisit, en 1767, de l'allemand en italien : les *Instructions médico-pratiques à l'usage des chirurgiens civils et militaires*, du docteur Störk. Ce travail lui valut la protection de l'impératrice Marie-Thérèse, et lui permit d'aller suivre à Vienne les leçons du célèbre docteur Stoll. Il se fit recevoir docteur dans cette ville, où il fut appelé, en 1784, au poste de premier médecin du grand hôpital; fut nommé, quatre ans plus tard, inspecteur des hôpitaux de la Lombardie; puis, en 1804, conseiller du gouvernement et médecin délégué de l'empereur pour la Dalmatie. Privé de ces emplois, lorsque cette province tomba entre les mains de la France, après 1809, il les recouvra en 1814, et conserva jusqu'à sa mort la faveur de la cour.

BATTITURES s. f. (ba-ti-tu-re). V. BATITURES.

BATTLE, ville d'Angleterre, comté de Sussex, à l'E. de Chichester et à 10 kil. N.-O. de Hastings; 3,000 hab.; sur l'emplacement du champ de bataille de Hastings. Ruines de la fameuse abbaye Battle-Abbey, bâtie par Guillaume le Conquérant en mémoire de sa victoire, et où l'on conservait le *Doomsday-Book*, livre où furent inscrits les noms de tous les chevaliers normands, ses compagnons d'armes.

BATTOGUES ou **BATOGUES** s. f. pl. (bato-ghe). Baguettes avec lesquelles on inflige en Russie la peine de la bastonnade. ‖ Peine qu'on inflige avec ces baguettes : *Les* BATTOGUES *et le knout sont deux supplices particuliers aux Russes; les* BATTOGUES *sont regardées comme une correction de police, et les seigneurs ne peuvent l'infliger eux-mêmes.* (Complém. de l'Acad.)

BATTOIR s. m. (ba-toir; de *battre*). Sorte de palette armée d'un manche, dont on se sert pour battre des objets de diverse nature : BATTOIR *de blanchisseuse.* BATTOIR *du fabricant de pipes. Souvent le* BATTOIR *déchire le linge; il serait à désirer que les blanchisseuses en abandonnassent l'usage.* (Lenormand.) *On entend, au milieu de la nuit, le* BATTOIR *précipité et le clapotement furieux des lavandières.* (G. Sand.)

— Pop. Main large et solide. ‖ Par ext. Main du claqueur, qui fonctionne avec la même constance et le même bruit que le battoir des blanchisseuses : *Dieu, la belle tragédienne! En avant les* BATTOIRS! (L. Reybaud.) ‖ *Avoir des mains comme des* BATTOIRS, Avoir des mains grosses et laides : *Il cachait dans ses poches des* MAINS COMME DES BATTOIRS.

En vain de l'amitié l'impuissante cabale,
Avec des *mains telles que des battoirs*,
Faisait au loin sonner la salle. DELILLE.

— Agric. Partie principale du fléau, celle qui frappe sur les gerbes : *Le fléau pour battre le blé se compose d'un manche et d'un* BATTOIR. (Raspail.)

— Jeux. Sorte de palette avec laquelle on lance la balle dans les jeux de paume. ‖ *Jeu du battoir*, Jeu de la grande paume, dans lequel on emploie des battoirs au lieu de raquettes, et des balles de bois recouvertes d'une étoffe de laine, au lieu des balles ordinaires. C'est aussi le nom d'un jeu d'enfants qui se joue à deux, et qui consiste à se frapper mutuellement les mains en cadence; quelquefois, les joueurs chantent un couplet, qui sert d'accompagnement à leurs mouvements.

BATTOIRE s. f. (ba-toi-re — rad. *battre*). Syn. de *Baratte*.

BATTOLOGIE s. f. (ba-to-lo-jî — de *Battos* ou *Battus*, roi de Cyrène, qui était bègue, et que cette infirmité forçait à répéter souvent le même mot plusieurs fois. On pourrait aussi faire remonter l'étymologie de ce mot à un autre Battus, simple berger, qui avait vu Mercure voler les bœufs confiés à la garde d'Apollon par Admète. On sait que Mercure, pour engager ce Battus à lui garder le secret, lui avait fait don d'une vache; et qu'ensuite il se déguisa pour éprouver Battus, et, sous la figure d'un inconnu, lui promit deux vaches s'il voulait découvrir le lieu où l'on avait caché le troupeau d'Admète. L'appât de cette double récompense tenta le berger, et, selon Ovide, il répondit :

. . . . « *Sub illis*
Montibus, inquit, erunt,» *et erant sub montibus illis.*

Voilà une répétition qui est bien ce que nous appelons une *battologie;* elle fit sourire Mercure, qui répliqua par une autre répétition du même genre :

. . . . « *Me mihi, perfide, prodis!*
Me mihi prodis, » *ait.....*

Ovide, à la vérité, ne dit pas que le berger *Battus*, que Mercure changea en pierre de touche, avait la ridicule habitude de répéter les mots sans utilité; mais son récit le fait suffisamment entendre. Lui a-t-il prêté ce défaut par réminiscence du roi de Cyrène, ou ne serait-ce pas plutôt que le nom même *battos* réveillait dans l'esprit une idée de répétition par la double consonne *t*, et peut-être par quelque rapport d'origine avec la racine de nos mots *battre, rebattre?* Nous posons seulement la question, sans avoir la prétention de la résoudre). Littér. Répétition oiseuse, et presque dans les mêmes termes, de ce qu'on avait dit déjà. Voici un exemple de battologie : *Je ne crois pas que vous ayez raison*, et si vous y réfléchissez, vous verrez bien que *vous n'avez pas raison*, car *si vous aviez raison, ce que je ne crois pas*, etc. *Les premiers sermons de Bossuet sont pleins de* BATTOLOGIE *et d'enflure de style* (Chateaub.) *J'avais assez profité de mes inutiles études pour posséder au moins quelques-uns des secrets du barreau, les apostrophes et les exclamations, les* BATTOLOGIES *de remplissage, les redondances verbeuses, les gestes démantibulés et les haut-le-corps spasmodiques.* (Ch. Nod.)

— **Syn. Battologie, tautologie.** Aucun synonymiste n'a cherché, à notre connaissance, à préciser les nuances qui distinguent ces deux termes, et les dictionnaires, celui de l'Académie entre autres, ne donnent à ce sujet que des indications fort incertaines. Une *battologie*, d'après l'Académie, est la répétition inutile d'une même chose; une *tautologie* est la répétition inutile d'une même idée en différents termes. Faut-il chercher la nuance dans les mots *chose* et *idée?* Non, évidemment, puisqu'il est impossible d'exprimer une chose sans exprimer par cela même une idée. Est-ce la différence des termes employés qui constitue proprement la *tautologie?* Alors, l'Académie aurait dû définir la *battologie* une répétition de mots, et non pas une répétition de choses. Nous sommes sûr, d'ailleurs, d'avoir entendu désigner comme *battologies* des répétitions d'idées faites dans des termes très-différents. Nous allons proposer une distinction que nos lecteurs seront libres d'accepter ou de rejeter, selon leur propre jugement. Toutes les fois que, dans une conversation ou dans un livre, nous sommes choqués de voir revenir, sans nécessité et trop souvent, les mêmes mots ou les mêmes idées, peu importe, si nous voulons simplement faire entendre que cela nous ennuie, que nous y voyons la marque d'un esprit pauvre ou distrait, qui ne sait pas se rendre intéressant, ou dont on ne peut suivre les idées sans fatigue, nous disons qu'il y a *battologie*. Tout nous porte à croire, en effet, que le mot *battologie* vient du nom propre *Battus*, et Battus était un roi bègue, ou peut-être un poëte ennuyeux, qui fatiguait à l'excès ses auditeurs ou ses lecteurs. Si, au contraire, on a la prétention de nous expliquer une chose dont nous n'avons pas l'intelligence bien claire, et si l'explicateur ne fait que remplacer un mot par un autre ayant au fond le même sens, et, par suite, la même obscurité, nous disons que sa prétendue explication n'est qu'une *tautologie*, et ce n'est pas seulement parce que la même chose a été répétée sous des termes différents, c'est surtout parce que celui qui a commis cette bévue ne croyait pas la commettre, parce qu'il avait la prétention de nous apprendre quelque chose, et qu'en réalité il ne nous apprenait rien. En d'autres termes, le *battologue* nous ennuie; il ne sait que répéter toujours la même chose, mais en la répétant il sait au moins qu'il la répète, et il peut se faire même qu'il croie avoir de bonnes raisons pour la répéter; le *tautologue* est un pédant qui prétend nous apprendre quelque chose et qui ne nous apprend rien, c'est un esprit faux, il y a du sophisme dans son fait, et ses explications *tautologiques* tiennent beaucoup du cercle vicieux.

BATTOLOGIQUE, adj. (ba-to-lo-ji-ke — rad. *battologie*). Qui tient de la battologie; qui a rapport à la battologie : *Style* BATTOLOGIQUE.

BATTOLOGUE s. m. (ba-to-lo-ghe — rad. *battologie*). Ecrivain qui se répète, qui fait de la battologie : *Un* BATTOLOGUE *ennuyeux.*

BATTONI (Pompeo-Girolamo). V. BATONI.

BATTORI, nom d'une famille princière d'origine hongroise. V. BATHORI.

BATTORIE s. f. (ba-to-rî). Comm. Comptoir étranger des villes hanséatiques : *Les villes hanséatiques avaient des* BATTORIES *dans les principaux centres de commerce.*

BATTRANT s. m. (ba-tran — rad. *battre*). Techn. Gros marteau carré dont on se sert, dans l'exploitation des carrières et des mines, pour enfoncer les coins dans la roche. ‖ On dit aussi BATTERAND.

BATTON (Désiré-Alexandre), musicien français, né à Paris en 1797, mort à Versailles en 1855, était fils d'un fabricant de fleurs artificielles. Admis au Conservatoire en octobre 1806, dans une classe de solfége, il devint, en 1812, élève de Cherubini. Le jeune Batton obtint, en 1816, le deuxième grand prix de composition musicale, et, en 1817, sa cantate, intitulée : la *Mort d'Adonis*, lui mérita le premier grand prix. L'heureux lauréat donna à l'Opéra-Comique, le 17 novembre 1818, une *Soirée à Madrid* ou la *Fenêtre secrète*, opéra en trois actes. Le poëme, estimable au point de vue littéraire, était assez ingrat comme inspiration musicale. On applaudit une instrumentation pure et savante, et des mélodies colorées, sinon originales. Martainville rendit compte de cet ouvrage dans les termes suivants : « Le sujet est fondé entièrement sur une donnée comique, employée déjà dans plusieurs pièces : un époux volage fait sa cour à une charmante inconnue, qui se trouve, à la fin, être sa femme; une mystification conjugale est la seule punition du parjure, qui promet d'être plus fidèle à l'avenir, tout en regrettant la peine qu'il a prise pour conquérir ce qui lui appartenait... Comme le style de la pièce est, en général, facile et naturel, on a été d'autant plus choqué d'entendre ce vers, qui serait merveilleusement placé dans la bouche du Mascarille des *Précieuses ridicules* :

Le flambeau du plaisir n'a que des étincelles.

Le naturel, cette qualité qui tient lieu de tant d'autres, et qu'aucune ne remplace, est précisément celle qui manque à la musique du nouvel opéra : on y reconnaît beaucoup d'art et de travail, une distribution attentivement combinée des effets d'orchestre, un soin laborieux dans les accompagnements. Le finale du premier acte et la sérénade du troisième sont les morceaux les plus marquants de la partition, et leur mérite est tout entier dans une parfaite application de l'harmonie. C'est de la musique bien faite, ce n'est pas de la musique *trouvée*, comme disait Grétry. Sans l'inspiration, point de grâce; la musique est un jeu dans lequel toute la science possible ne remplace pas le bonheur; et le bonheur, en musique, c'est l'inspiration. » Batton partit alors pour Rome. Il composa, dans la ville sainte, un oratorio; puis, à Munich, sur l'invitation de la Société des concerts, une symphonie qui fut remarquée. De retour en France, vers 1823, Batton, après bien des démarches et des dégoûts de tout genre, parvint à faire représenter à l'Opéra-Comique, en 1827, *Ethelwina*, opéra en 3 actes, qui ne réussit guère; les paroles étaient de M. Paul de Kock. L'auteur de tant de joyeux romans, subissant l'influence de son collaborateur, avait assombri son esprit pour se mettre au niveau d'un sujet sérieux. La musique ne put se soustraire à l'obligation de la similitude exigée en pareil cas. Elle était donc monotone et sans effet.

Deux autres pièces tombèrent au même théâtre. Compositeur trop modeste pour attribuer ses échecs successifs aux poëmes ingrats sur lesquels il travaillait, Batton abandonna la carrière musicale, et succéda à son père dans le commerce des fleurs. Batton, qui était déjà membre du comité d'enseignement des études au Conservatoire, fut nommé, en 1842, inspecteur général des écoles de musique des départements. Il refit l'instrumentation de l'*Amant jaloux*, de Grétry, à l'occasion de la reprise de cet ouvrage, qui eut lieu à l'Opéra-Comique, le 18 septembre 1850. Voici la liste des autres ouvrages de ce compositeur estimable : le *Prisonnier d'Etat*, opéra-comique en un acte, de feu Cuvelier, arrangé par M. M.... (Opéra-Comique, 6 février 1828), pièce jouée, le 9 avril 1803, au théâtre de la Porte-Saint-Martin, sous le titre de l'*Officier cosaque*. M. M.... y avait fait quelques changements; succès éphémère et sans portée; le *Camp du drap d'or*, opéra en trois actes, de Paul de Kock et L..., musique faite en collaboration avec Rifaut et Leborne (Opéra-Comique, 23 février 1828), chute à peine déguisée; la *Marquise de Brinvilliers*, drame lyrique en trois actes, de Scribe et Castil-Blaze (Opéra-Comique, 31 octobre 1831), la musique de cet ouvrage était signée de noms illustres : Auber, Carafa, Hérold, Berton, Blangini, Cherubini et Paër; la part de M. Batton consistait en un finale remarquable et plusieurs airs que la mélodie avait caressés de son aile; enfin, le *Remplaçant*, opéra-comique en trois actes, de Scribe et Bayard, lequel fut joué sans aucun succès à l'Opéra-Comique le 11 août 1837.

BATTRE v. a. ou tr. (ba-tre. — L'origine immédiate du mot français *battre* semble être l'italien *battere*, qui, lui-même, provient du latin *batuere. Batuere* est un mot parfaitement latin, et n'appartient pas, comme on pourrait le croire, à la basse latinité. On le trouve, avec la signification de frapper, pousser, piler, en particulier dans Plaute; Cicéron l'emploie dans le sens de comprimer, serrer, et Suétone, dans le sens de *se battre*, faire des armes, en parlant d'escrime. Le mot *battualia, battualium*, exercices de combat et d'escrime des soldats et des gladiateurs, appartient bien, par exemple, lui, à la basse latinité; de là viennent l'ital. *battaglia* et le franç. *bataille*. Si nous voulons maintenant chercher l'origine du lat. *batuere*, nous verrons que ce mot se rattache à la racine sanscr. *budh*, ou, avec l'insertion de la nasale, *bandh*, frapper, souffrir, tourmenter, d'où viennent le gr. *paschô*, le lat. *pati, passus sum*, etc. — C'est probablement aussi dans la même famille qu'il faut faire rentrer les formes german. *but* et *bot*, qu'on retrouve dans l'anc. haut allem. *bôzen*, et le holland. *bots*, coup. M. Delâtre y rapporte avec beaucoup de vraisemblance l'ital. *botta*, coup, particulièrement coup de fleuret, et le franç. *botte*, dans le sens de *pousser une botte*. — *Je bats, tu bats, il bat, nous battons, vous battez, ils battent; je battais, nous battions; je battis, nous battîmes; je battrai, nous battrons; je battrais, nous battrions; bats, battons, battez; que je batte, que nous battions; que je battisse, que nous battissions; battant, battre*). Frapper, heurter directement ou à l'aide d'un instrument : BATTRE *le fer avec un marteau.* BATTRE *un arbre, pour en secouer les fruits.* BATTRE *des chaises, des habits, des livres, pour en secouer la poussière.* BATTRE *la laine pour la carder.* BATTRE *le linge pour le nettoyer.* BATTRE *le plâtre pour le pulvériser.* BATTRE *des livres à relier, pour en réduire l'épaisseur.* BATTRE *le sol pour l'aplanir et le durcir.* BATTRE *les coutures pour en réduire la saillie. Les taupes pressent et* BATTENT *la terre, la mêlent avec des racines et des herbes, pour faire la demeure de leurs petits.* (Buff.) *Les servantes à jupons courts, qui* BATTAIENT *le linge au bord des lavoirs, se retournèrent.* (V. Hugo.) ‖ Dans son sens le plus général, Frapper une personne ou un animal pour leur faire du mal : *Il loit bien à l'homme* BATTRE *sa femme... quand elle lui méfoit, si comme quand elle est en voie de faire folie de son corps.* (Beaumanoir). *Semblable à ces enfants drus et forts, d'un bon lait, qui* BATTENT *leur nourrice...* (La Bruy.) *Grondemoi, querelle-moi,* BATS-*moi, je souffrirai tout, mais je n'en continuerai pas moins à dire ce que je pense.* (J.-J. Rouss.) *Comment! avoir l'audace de* BATTRE *un philosophe comme moi!* (Mol.)

Elles......
Battent, dans leurs enfants, l'époux qu'elles haïssent.
BOILEAU.

J'épouserais plutôt un vieux soldat
Qui joue et boit, *bat* sa femme qui l'aime,
Qu'un fat en robe, enivré de lui-même.
VOLTAIRE.

Jean s'accusait un jour d'*avoir battu* sa femme.
— Combien de fois, mon fils, lui dit son confesseur ?
— Tous les matins. — Comment, tous les matins, [infâme!
D'un semblable péché sentez-vous la noirceur?
Sachez qu'il peut sur vous faire tomber la foudre!
Battre sa femme! Ah ciel! — Mon père, je vous [crois,
Et je vous fais serment, si vous voulez m'absoudre,
De la *battre* aujourd'hui pour la dernière fois.
PONS DE VERDUN.

— Absol. Donner des coups à une personne : *Celui qui veut battre, étant jeune, voudra tuer étant grand.* (J.-J. Rouss.)

— Par anal. Heurter, se ruer contre : *Les vagues* BATTAIENT *le rivage. Les volets* BATTENT *le mur. Cette voile* BAT *le mât. Les ondes noires* BATTAIENT *le navire.* (Fén.) *Des tempêtes extraordinaires* BATTENT *les vaisseaux d'Anson et les dispersent.* (Volt.) *Il y a encore des vapeurs qui* BATTENT *le visage, après que le coup de vent a cessé de souffler.* (Lamart.) *La pluie et le coup de vent* BATTAIENT *au dehors le bois dépouillé.* (Chateaub.)

Vous voyez que la mer en vient *battre* les murs.
RACINE.

De rage elle *battait* les murs avec sa tête.
REGNARD.

L'aurore se levait, la mer *battait* la plage.
LAMARTINE.

‖ Atteindre, heurter en se balançant : *Il portait un bel habit marron puce, dont les longues basques lui* BATTAIENT *agréablement les mollets.* (L.-J. Larcher.)

— Mêler, brouiller, gâcher : BATTRE *des œufs.* BATTRE *le beurre.* BATTRE *de la terre et de l'eau. Carême* BATTAIT *longtemps et vivement sa pâte.* (Cussy.)

— Vaincre : NOUS AVONS BATTU *les Russes. Je veux vous* BATTRE *au trictrac. On attend tous les jours que M. de Luxembourg* BATTE *les ennemis.* (Mme de Sév.) *Rome* BATTAIT *tous ses ennemis.* (Boss.) *Si vous* BATTEZ *M. le Prince, vous n'aurez fait que votre devoir.* (Hamilton.) *Il surprenait les ennemis, et les* BATTAIT *en pleine campagne.* (Fléch.) ‖ Vaincre l'armée de : *Les Romains* BATTIRENT *Annibal.* ‖ Fig. Triompher, être mis au-dessus de : *Le droit, d'abord battu par le fait, finit par le* BATTRE. (Chateaub.) ‖ Travailler à détruire : *La vapeur est le bélier qui* BAT, *qui perce et démolit toutes les frontières.* (L. Veuillot.)

— Explorer, parcourir : BATTRE *les bois.* BATTRE *le pays.* BATTRE *la mer. En France, quand on prend vingt hommes pour* BATTRE *le bois ou la plaine, on pense faire suffisamment les choses; en Russie, il faut, pour le même objet, plus de dix fois autant de monde.* (L. Viardot.) *Les carabiniers* BATTIRENT *le pays dans des directions différentes.* (Alex. Dum.)

— *Battre l'air*, Faire des mouvements dans l'espace : *Les oiseaux* BATTENT L'AIR *de leurs ailes.*

Le malheureux lion se déchire lui-même,
Fait résonner sa queue à l'entour de ses flancs,
Bat l'air qui n'en peut mais. Le voilà sur ses dents.
LA FONTAINE.

‖ Fig. Faire une chose inutile :

Qu'on ne m'en parle plus, la chose est résolue.
— Seigneur, considérez... — C'est en vain *battre l'air.*
TRISTAN.

On dit dans le même sens BATTRE LE VENT : *Monseigneur, voulez-vous que je vous dise pour toute conclusion et sans plus* BATTRE LE VENT? *je ne veux pas cesser le service d'un roi de France pour un comte de Charollais.* (Chastellain.) ‖ On dit encore BATTRE L'EAU, dans ces deux sens :

Tu vois qu'à chaque instant il te fait déchanter,
Et que c'est *battre l'eau* de prétendre arrêter
Le torrent.... MOLIÈRE.

— *Battre la caisse, le tambour*, Donner un

signal à l'aide du tambour : *Je suis trop sensible à la gloire militaire, et je raisonne mal quand j'entends* BATTRE UN TAMBOUR (Chateaub.) ‖ On peut donner pour régime au mot *battre* le nom d'une batterie particulière de tambour : BATTRE *la diane, la charge, la retraite, le rappel, la générale*, etc. (v. ces différents mots.) *Les tambours* BATTAIENT *la charge, et nous allâmes en désordre à l'ennemi.* (Chateaub.) *Ah! ah! que se passe-t-il donc dans la ville?* ON BAT *la générale.* (Alex. Dum.) ‖ Fig. Faire grand bruit, user de beaucoup de moyens bruyants : *Il* A BATTU LA CAISSE *pour attirer les chalands.*

— *Battre tantôt les baguettes, tantôt le tambour*, Affirmer tantôt une chose, tantôt une autre.

— *Battre la breloque*, Battre sur le tambour des coups rompus et saccadés. ‖ Fig. Déraisonner : *Je crois qu'il commence à* BATTRE LA BRELOQUE.

— *Battre la chamade*, Battre le tambour d'une façon particulière, pour avertir l'assiégeant qu'on demande à capituler. ‖ Fig. Se retirer d'une discussion, faute d'arguments pour répondre.

— *Battre la campagne*, Se mettre en quête dans les champs : *Les gendarmes* BATTENT LA CAMPAGNE *depuis trois jours. A la suite du voleur, une demi-douzaine de serviteurs partirent comme des limiers, pour* BATTRE LA CAMPAGNE. (J. Sandeau.) ‖ Fig. Donner à dessein des raisons vagues, pour gagner du temps ou déguiser sa pensée : JE BATS LA CAMPAGNE *pour me tirer d'affaire.* (J. de Maistre). ‖ Signifie plus souvent divaguer : *Il commença à* BATTRE LA CAMPAGNE *quelques heures avant d'expirer. Il n'a approché de la raison que pour tromper celui qui l'écoute, et* BATTRE LA CAMPAGNE *de plus belle.* (Grimm.) *Je me sens un peu de fièvre ; autant vaut employer le babil qu'elle me donne à des sujets utiles, qu'à* BATTRE *sans raison* LA CAMPAGNE. (J.-J. Rouss.) *Il commençait, à force de boire, à* BATTRE LA CAMPAGNE. (G. Sand.)

> Pauvres fous, *battons la campagne.*
> BÉRANGER.

> Quel esprit ne *bat la campagne?*
> Qui ne fait châteaux en Espagne?
> LA FONTAINE.

> . . . . Quand le vin de Champagne
> Aux convives joyeux fait *battre la campagne*,
> Celui qui ne boit pas, de tous est fort mal vu.
> AL. DUVAL.

— *Battre monnaie*, Frapper les flans à l'aide du balancier ou d'un appareil qui le remplace, pour y produire l'empreinte. Cette expression n'est plus juste, bien qu'elle soit toujours restée ; elle date de l'époque où les monnaies se faisaient au marteau.

> *Battre monnaie* est à mes yeux
> Ce que l'on peut battre de mieux.
> ***

— Par ext. Faire fabriquer de la monnaie, avoir le droit d'en faire fabriquer : *Plusieurs vassaux du roi* BATTAIENT MONNAIE *au moyen âge. Le droit de* BATTRE MONNAIE *n'appartient qu'au souverain.* ‖ Fig. Se procurer de l'argent : *Me voilà réduite à* BATTRE MONNAIE *en vendant mes bijoux. Or, vos intentions sont, d'après vos trop jeunes discours, de* BATTRE MONNAIE *avec votre encrier.* (Balz.) ‖ *Battre monnaie sur la place de la Révolution*, Phrase qui a joué un certain rôle dans notre grande Révolution. A cette époque, les biens des condamnés, mis à mort par jugement du tribunal révolutionnaire, étaient confisqués au profit de la République. Cet usage de la confiscation, qui avait toujours été appliqué sous l'ancien régime, et qui était le complément obligé des condamnations capitales, ne fut, comme on le sait, légalement aboli qu'à la révolution de Février. On a prétendu que Barère, par allusion aux nombreuses exécutions de riches aristocrates, avait dit avec une horrible gaieté que la *guillotine battait monnaie*. Mais il convient de rapporter ici ses dénégations énergiques contre cette assertion de ses ennemis. Dans ses défenses, il proteste contre les calomniateurs qui cherchent à le rendre odieux « en m'attribuant, dit-il, des phrases fabriquées par mes dénonciateurs, et que je les défie de trouver dans mes rapports ou dans mes opinions à la Convention nationale. J'ai cherché si ces expressions avaient pu m'échapper au milieu du mouvement et des crises révolutionnaires. Non, je n'ai jamais prononcé ni écrit cette phrase odieuse ; non, je n'ai jamais dit, en parlant des condamnations à mort, que c'était *battre monnaie à la place de la Révolution*. Ce n'est pas moi qui ai rapproché ces idées de fortune publique des idées du supplice, et qui ai établi un système de richesse nationale sur les lois pénales contre les ennemis de la République. »

— *Battre le fer*, Frapper le fer sur l'enclume avec un marteau. ‖ Fam. Faire des armes :

> Il n'était point d'adresse à mon adresse égale,
> Et j'*ai battu le fer* en mainte et mainte salle.
> MOLIÈRE.

‖ Fig. Travailler assidûment : *C'est un rude travailleur ; voilà quinze ans qu'il* BAT LE FER. ‖ *Battre le fer pendant qu'il est chaud*, Saisir l'occasion favorable ; faire de nouveaux efforts au moment où tout fait présager qu'ils doivent réussir : *Il n'y a pas de temps à perdre ; il faut, comme on dit,* BATTRE LE FER QUAND IL EST CHAUD. (Scribe.) *J'aime à* BATTRE LE FER QUAND IL EST CHAUD. (Th. Leclercq.)

— *Battre à froid*, Battre le fer sans l'avoir fait chauffer. ‖ Fig. Tenter une entreprise difficile, impossible : *C'est une affaire que vous* BATTEZ À FROID, *qui n'aboutira jamais.*

— *Battre en brèche*, Battre de façon à ouvrir une brèche. ‖ Fig. *Battre quelqu'un en brèche*, Ruiner son argumentation, ruiner sa réputation, son crédit : *L'opposition espère* BATTRE EN BRÈCHE *le ministère.*

— *Battre en ruine*, Battre de façon à démolir complétement : BATTRE EN RUINE *une place de guerre.* ‖ Fig. Anéantir, réduire à rien : *Il* BATTIT EN RUINE *les arguments de ses adversaires.*

— *Battre du pays*, Voyager : IL A BATTU DU PAYS *autant que le Juif Errant.* ‖ *Battre le pavé*, Vagabonder, errer par les rues : *Je pris plaisir à* BATTRE LE PAVÉ *de Rome.* (Le Sage.)

— *Battre les buissons*, Frapper dessus pour faire lever le gibier. ‖ On dit aussi quelquefois BATTRE À ROUTE. ‖ Par anal. Faire des recherches actives : *Pour prendre ce filou, il y a six mois que la police* BAT LES BUISSONS. ‖ *Il a battu les buissons, un autre a pris les oiseaux*, Un autre a profité des peines qu'il a prises : *Et dit le duc de Bedford au duc de Bourgogne, qui demandoit Orléans, qu'il seroit bien marri d'*AVOIR BATTU LES BUISSONS ET QUE D'AUTRES EUSSENT LES OISILLONS. (Al. Chartier.) *Il comptoit sans son hoste,* BATTOIT LES BUISSONS SANS PRENDRE LES OISILLONS. (Rabel.)

— *Battre la semelle*, Frapper le sol alternativement avec les pieds, pour se les réchauffer : *Il était là, par une nuit glacée d'hiver,* BATTANT LA SEMELLE *sous le balcon de Rosita.* (R. Cornut.)

— *Battre le briquet*, Heurter une pièce d'acier contre un caillou, pour détacher des parcelles de métal qui s'enflamment et allument l'amadou : *Leur habillement est si râpé, si sec, si inflammable, qu'on les trouve imprudents de fumer et de* BATTRE LE BRIQUET. (Th. Gaut.) ‖ Pop. Marcher de telle manière que les chevilles des deux jambes se touchent, se froissent réciproquement.

— *Se faire battre*, Se dit de quelqu'un qui fournit lui-même à l'ennemi, ou à son adversaire, l'occasion de le vaincre.

— *Battre les oreilles*, Assourdir par des répétitions ennuyeuses : *Entendrons-nous des chrétiens nous* BATTRE LES OREILLES *par cette belle raison?* (Boss.) ‖ *Battre quelqu'un comme un chien*, Le frapper sans pitié, sans ménagement, comme on bat un chien : *On m'*A BATTU COMME UN CHIEN. ‖ *Battre quelqu'un comme plâtre*, Le battre fort et dru, comme on bat le plâtre pour l'écraser : *Madame Paul s'est amourachée d'un grand benêt de vingt-cinq ans ; elle l'épouse ; il est brutal, il la* BATTRA COMME PLÂTRE. (Mme de Sév.) ‖ *Battre quelqu'un à plate couture*, Le battre comme une couture qu'on aplatit, le vaincre complétement : *Nous les* AVONS BATTUS À PLATE COUTURE. ‖ *Battre quelqu'un à terre*, Battre quelqu'un qui ne saurait se défendre ; et, fig., User de ses avantages avec quelqu'un qui n'est pas en état de riposter : *Je vous épargne d'autres raisons plus fortes, parce que vous êtes confondu, et qu'on ne* BAT *pas les gens* À TERRE. *Ce n'est pas qu'on ne s'oublie de temps en temps, et qu'on ne s'amuse à* BATTRE *les gens* À TERRE. (Dider.) ‖ *Battre comme un sourd*, Battre quelqu'un sans plus de pitié que si on n'entendait pas les plaintes du patient.

— *Battre froid à quelqu'un*, Lui montrer de la froideur : *Du moment que mon hôte s'aperçut que je n'avais plus d'argent, il* ME BATTIT FROID. (Le Sage.) *Mon hôte me* BATTIT FROID, *me fit une querelle d'Allemand, et me pria un beau matin de sortir de sa maison.* (Le Sage.) *Oh! oh! on* ME BAT FROID ; *mauvais signe pour mon neveu.* (Scribe.) *Eh bien! vilain boudeur, dit gracieusement la dame, vous* ME BATTEZ FROID! (E. Sue.) ‖ *Ne battre ni froid ni chaud à quelqu'un*, Ne lui montrer ni bienveillance ni mauvais vouloir : *Comment dois-je me conduire avec ces étranges courtisans?* — NE *leur* BATTEZ NI FROID NI CHAUD. (Cazotte.)

— Prov. *Battre le chien devant le loup*, Feindre de se fâcher contre quelqu'un, pour tromper une autre personne. ‖ *Battre le chien devant le lion*, Faire une réprimande à quelqu'un, pour qu'une personne présente et à qui on n'ose s'en prendre s'applique la leçon. ‖ *Il fait bon battre un glorieux*, Il est commode de donner des coups à une personne vaine, parce qu'elle aura honte de se plaindre d'avoir été battue.

— Agric. *Battre des grains*, Frapper dessus avec le fléau ou de toute autre manière, pour les séparer de la paille : *Dans le Midi, l'usage est de* BATTRE LES GRAINS *en plein air après la récolte.* (Math. de Dombasle.) ‖ *Battre une faux*, L'affûter en redressant les dents qu'elle se fait dans l'opération du fauchage.

— Mus. *Battre la mesure*, Marquer, avec des gestes, les temps de la mesure.

— Chorégr. Faire, avec les pieds élevés en l'air, des mouvements rapides : *L'homme à genoux est presque aussi ridicule que celui qui* BAT *un entrechat.* (Proudh.) ‖ *Battre des six, des huit*, Frapper trois, quatre fois un pied contre l'autre avant de retomber.

— Artill. Attaquer avec une machine de guerre : BATTRE *des remparts avec un bélier.* ‖ Frapper à coups de boulets : *L'artillerie ennemie* BATTAIT *notre flanc gauche. Mahomet* BATTAIT *les murs de Rhodes avec seize canons.* (Chateaub.) ‖ Etre en position pour battre : *On a construit deux forts qui* BATTENT *l'entrée de la rade.* (V. BATTERIE pour les diverses manières de battre.) ‖ *Battre en salve, en mine, en brèche*, etc. (V. SALVE, MINE, BRÈCHE, etc.) ‖ *Battre la poudre*, La presser de huit ou dix coups de fouloir, pour éprouver le canon.

— Typogr. *Battre la lettre*, Frapper les caractères avec les doigts pour les niveler. ‖ *Battre le briquet*, Battre plusieurs fois la lettre sur le composteur ; faire, en composant, des mouvements inutiles.

— Art. vétér. *Battre les avives.* V. AVIVES.

— Techn. *Battre la pâte*, Frapper l'argile fortement avec un maillet de bois, afin de la rendre plus malléable, et de lui donner une espèce d'onctuosité qu'elle n'aurait pas sans cette opération. ‖ *Battre la chaude*, Etirer sur l'enclume des lames d'or et d'argent recuites.

— Constr. *Battre la ligne*, Faire vibrer un cordon tendu et colorié, pour imprimer une ligne droite sur une surface unie.

— Ponts et chauss. *Battre au large*, Augmenter la section d'une galerie de tunnel ou de mine en abattant leurs parois, à l'aide de la mine ou du pic, selon la nature du terrain.

— Manég. *Battre la poudre* ou *la poussière*, En parlant du cheval, marcher sur place sans avancer. ‖ *Battre la poudre au pas*, Aller un pas trop court. ‖ *Battre la poudre au terre à terre*, Faire tous ses pas très-courts. ‖ *Battre la poudre aux courbettes*, Les faire trop basses et trop précipitées.

— Véner. *Battre l'eau, Battre le ruisseau*, Se jeter à l'eau, en parlant du cerf ou du chevreuil poursuivi par une meute. ‖ *Se faire battre*, En parlant du gibier, se faire chercher longtemps sans se lever :

> Une heure là dedans notre cerf *se fait battre.*
> MOLIÈRE.

— Pêch. *Battre l'eau, Battre le ruisseau*, Agiter l'eau pour chasser le poisson dans les filets.

— Mar. *Battre les coutures*, Enfoncer des étoupes dans les joints. ‖ *Battre pavillon*, Arborer pavillon : *Il* BAT PAVILLON *d'amiral au grand mât, bien qu'il ne soit que vice-amiral.* ‖ *Battre la mer*, Rester longtemps dans un espace déterminé, le parcourir dans plusieurs sens.

— Jeux. Aux échecs, pouvoir atteindre en un seul coup joué : *Votre reine* BAT *mon cavalier, mais il est défendu par mon roi.* ‖ *Battre le coin*, Tomber, au trictrac, sur le coin de son adversaire, à coups de dames. ‖ *Battre une dame*, Au même jeu, mettre une dame sur la flèche où était placée celle de l'adversaire. ‖ *Battre à faux*, Se dit, au même jeu, quand l'un et l'autre des points du joueur répondent à deux flèches, garnies de deux dames ou cases, et que les deux points réunis vont à une autre dame découverte. ‖ *Battre par passage ouvert*, Au même jeu, tomber, par le passage d'un dé au moins, sur une lame qui a une dame au plus. ‖ *Battre par passage fermé*, Tomber, par le passage des deux dés, sur des cases occupées par deux dames au moins. ‖ *Battre les cartes*, Les mêler : *Il n'y a que des fous et des malades qui puissent trouver du bonheur à* BATTRE LES CARTES *tous les soirs.* (Balz.)

— Argot. Feindre : *Parmi ces hommes,* BATTRE *c'est feindre : on* BAT *une maladie.* (V. Hugo.) *Battre le dig dig*; Simuler une attaque d'épilepsie.

— v. n. Frapper : BATTRE *du pied, de la main. La grêle* BAT *contre les vitres.*

> L'ardent coursier déjà sent tressaillir ses veines,
> *Bat* du pied, mord le frein, sollicite les rênes.
> DELILLE.

> A ce discours, tous les bons citadins,
> Pressés en foule à la porte, applaudirent,
> Comme autrefois les chevaliers romains
> *Battaient* des pieds et claquaient des deux mains.
> VOLTAIRE.

— Ballotter, être secoué, en parlant d'un objet pendant ou mal assujetti : *Cette fenêtre* BAT, *fermez-la mieux.* (***) *Le fer de ce cheval* BAT, *et ne tardera pas à tomber. Ces bouteilles sont mal emballées, elles* BATTENT. (***) *Le fourreau de son sabre lui* BATTAIT *entre les jambes.* (***) *Le cheval devint de plus en plus furieux, en sentant le brancard de la voiture* BATTRE *contre son train de derrière.* (***)

— Etre agité : *Les ailes du troglodyte* BATTENT *d'un mouvement si vif, que les vibrations en échappent à l'œil.* (Buff.) ‖ Produire une agitation : *Cet oiseau* BAT *des ailes.*

— Etre animé de pulsations alternatives : *Je sentais dans sa poitrine brûlante* BATTRE *son cœur à coups redoublés.* (B. de St-P.) *Le pouls me* BAT. *Le cœur des petits enfants* BAT *de cent trente à cent quarante fois par minute.* (J. Macé.) *On cite un vieillard de quatre-vingt-quatre ans, dont le cœur ne* BATTAIT *plus que vingt-neuf fois par minute.* (J. Macé.) ‖ Se dit aussi pour exprimer la circulation du sang, et, par ext., la présence de la vie : *Son cœur ne* BAT *plus, il est mort. Tant que le cœur me* BATTRA, *je me souviendrai de lui.* (***) *Il faut prendre son parti sans pusillanimité dans toutes les occasions de la vie, tant que l'âme* BAT *dans le corps.* (Volt.)

> . . . L'homme ranimant une rage assouvie,
> Cherche encor la douleur où ne *bat* plus la vie.
> LAMARTINE.

‖ Se dit encore pour exprimer quelque sentiment, quelque émotion que l'on éprouve : *Le cœur lui* BAT *de peur, d'impatience, d'espoir. Le cœur m'en* BATTAIT. (Mme de Sév.) *Il soupirait, il frissonnait, le cœur lui* BATTAIT. (P.-L. Cour.) *Le cœur me* BATTAIT *d'impatience de feuilleter ce nouveau livre.* (J.-J. Rouss.) *Votre cœur n'*A *jamais* BATTU *pour les rois.* (Chateaub.) *J'ai toujours senti* BATTRE *mon cœur, en voyant le facteur déposer une lettre sur une table.* (L. Gozlan.) *Le cœur me* BAT *comme à un oiseau qui se lance hors du nid pour la première fois.* (G. Sand.) *Il n'est pas un cœur français qui ne* BATTE *au récit des exploits des Polonais.* (L.-J. Larcher.)

> Rien d'humain ne *battait* sous son épaisse armure.
> LAMARTINE.

> Le même sentiment *battait* dans nos deux cœurs.
> LAMARTINE.

> C'était sous des haillons que *battaient* des cœurs
> [d'hommes.
> A. BARBIER.

> Monseigneur, en ce triste état,
> Confessez que le cœur vous *bat.*
> VOLTAIRE.

> . . . . Je suis fils de mon père,
> C'est son sang généreux qui *bat* dans mon artère.
> E. AUGIER.

— Porter, en parlant des bouches à feu : *Ces nouveaux canons* BATTENT *à douze cents mètres.* ‖ Darder, en parlant du soleil : *Nous marchions sous un soleil qui* BATTAIT *d'aplomb.* ‖ Tomber vivement, en parlant de la pluie ou de la grêle : *Le vent soufflait, la pluie* BATTAIT.

— Etre battu, en parlant du tambour : *Les tambours* BATTENT. *Le tambour* BATTAIT *dans les rues et sur le port.* (Alex. Dum.) ‖ Etre battu, en parlant d'un signal particulier donné par le tambour : *Partout* BATTAIT *la générale.*

— *Battre du tambour, de la caisse*, En tirer des sons : *Les enfants aiment à* BATTRE DU TAMBOUR. ‖ *Battre aux champs*, Battre le tambour pour faire rendre les honneurs à quelqu'un : *Chapeau bas, messieurs, dit gravement le commandant en se découvrant, et vous, tambours,* BATTEZ AUX CHAMPS. (E. Sue.) ‖ Signifie aussi, Etre battu aux champs, en parlant des tambours : *Vous prenez votre flûte, lorsque vos tambours* BATTENT AUX CHAMPS. (Volt.)

— *Battre en retraite*, Abandonner son camp ou le champ de bataille, en se retirant en bon ordre : *Nous attendions d'heure en heure l'ordre de nous porter en avant ; nous reçûmes celui de* BATTRE EN RETRAITE. (Chateaub.) BATTRE EN RETRAITE *avec les honneurs de la guerre a toujours été le chef-d'œuvre des plus habiles généraux.* (Balz.) ‖ Par ext. Se retirer : *La grande dame* BATTIT EN RETRAITE, *et le malheureux vit s'écrouler l'édifice de ses espérances.* (J. Sandeau.) ‖ Fig. Céder : *Il commença à* BATTRE EN RETRAITE, *et bientôt garda le silence.*

— *Battre des mains*, Les choquer l'une contre l'autre, en signe d'approbation ou de satisfaction : *Je parus dans une loge ; tout le parterre me* BATTIT DES MAINS. (Volt.) *Je fus si joyeuse, que je me mis à* BATTRE DES MAINS *comme une folle.* (Alex. Dum.)

> Tout le beau sexe, aux fenêtres penché,
> *Battait des mains*, de tendresse touché.
> VOLTAIRE.

> Lorsque l'un siffle à rompre le cerveau,
> *De ses deux mains* l'autre s'obstine à *battre.*
> DE GUERLE.

> . . . . Les animaux charmés,
> . . . .
> A ce nom de Buffon, s'ils avaient eu des mains,
> *Des mains auraient battu*, tout comme les humains.
> F. DE NEUFCHATEAU.

‖ Fig. Applaudir, approuver : *Ils* BATTENT DES MAINS *à l'idée des réformes, parce qu'ils les considèrent comme leur propre ouvrage.* (Poujoulat.)

— Loc. fam. *Battre de l'aile* ou *Ne battre que d'une aile*, Etre comme un oiseau qui a une aile cassée, être en piteux état : *Ce banquier* NE BAT QUE D'UNE AILE ; *il n'est pas loin d'une faillite. Ce pauvre malade* BAT DE L'AILE ; *il va nous dire adieu. Cette affaire est coulée, elle* NE BAT PLUS QUE D'UNE AILE. ‖ *Battre des ailes*, En terme de coulisses, faire des gestes fréquents, et frapper ses hanches à coups de coudes. ‖ *Battre le job*, Se dit d'un acteur qui s'embrouille et ne sait ce qu'il dit. Cette expression s'emploie surtout en parlant d'un vieil artiste dont la mémoire est affaiblie. ‖ On dit aussi FAIRE DE LA TOILE. ‖ *Rien ne lui bat*, Il est froid, il manque de passion, d'enthousiasme : *Cet homme a du nombre, de l'élégance, du style, de la raison, de la sagesse, mais* RIEN NE LUI BAT *au-dessous de la mamelle gauche.* (Dider.)

— Argot. *Battre comtois*, Servir de compère à un marchand ambulant pour allécher et attraper la pratique.

— Techn. En parlant d'un métier, être en activité : *Les métiers de nos rubaniers ne* BATTENT *plus depuis trois mois.* ‖ *Battre à la terre*, Fouler une étoffe avec de la terre détrempée.

— Mus. En parlant de deux sons dissonants, produire certains renflements appelés *battements*.

— Manég. *Battre à la main*, En parlant du

cheval, faire de brusques mouvements de tête de haut en bas et de bas en haut. ‖ *Battre du flanc* ou *des flancs*, En parlant d'un cheval, être haletant.

— Jeux. Au trictrac, porter, d'une flèche où l'on a deux dames, sur une flèche où l'adversaire n'en a qu'une. ‖ *Battre à faux*, Battre par les deux flèches, dont l'une a deux dames et l'autre une.

Se battre, v. pr. Se frapper mutuellement : SE BATTRE *à coups de poing. Les enragés! Il me semble que je vois deux chiens qui* SE BATTENT *pour un os.* (Le Sage.) *Ne vous* BATTEZ *pas dans la rue, voilà les sots aux fenêtres.* (Chamf.) *Sans la politesse, on ne se réunirait que pour* SE BATTRE. (A. Karr.)

> Pour un âne enlevé deux voleurs *se battaient.*
> LA FONTAINE.

> A table comptez-moi, si vous voulez, pour quatre;
> Mais comptez-moi pour rien, s'il s'agit de *se battre.*
> MOLIÈRE.

‖ Se dit particulièrement du combat singulier appelé duel : SE BATTRE *à l'épée, au pistolet. Je suis dans l'incertitude si je dois* ME BATTRE *avec mon homme, ou le faire assassiner.* (Mol.) *Il y a, je l'avoue, une autre sorte d'affaires où la gentillesse se mêle à la cruauté, et où l'on ne tue les gens que par hasard; c'est celle où l'on* SE BAT *au premier sang.* (J.-J. Rouss.) *Il devait* SE BATTRE *avec un monsieur qui n'a jamais manqué son homme, et qui était sûr de son coup.* (Scribe.) *Je ne* ME BATS *pas avec le fils d'un marchand; si vous étiez noble ou officier, je ne dis pas.* (Scribe.) *On proposait à un joueur, que la fortune venait de favoriser, de servir de second dans un duel : « Je gagnai hier huit cents louis, répondit-il, et je* ME BATTRAIS *fort mal; mais allez trouver celui à qui je les ai gagnés, il* SE BATTRA *comme un diable, car il n'a pas le sou.»*

> Eh bien! ils *se battront*, puisque vous le voulez.
> CORNEILLE.

> De tout ce différend, je ne veux rien connaître,
> Et je ne prétends point *me battre* contre toi.
> REGNARD.

‖ Se frapper soi-même :

> On t'a battu! qui? — Moi. — Toi *te battre!* — [Moi-même.
> MOLIÈRE.

‖ Battre à soi-même : SE BATTRE *la tête contre un mur. Le lion* SE BAT *les flancs avec sa queue.* (Buff.) ‖ S'emploie avec le verbe *faire*, avec suppression du pronom *se : Faire* BATTRE (pour *se battre*) *des chiens et des chats. On cherche à nous faire* BATTRE (pour *nous battre*).

— Par exagér. Se disputer quelque chose avec acharnement : *On* SE BAT *pour avoir des billets de loterie. On* SE BAT *à qui vous aura.* (La Font.)

— Par ext. Se heurter, se ruer l'un sur l'autre, en parlant des éléments : *Les vents* SE BATTAIENT *avec furie. Les flots* SE BATTAIENT, *se choquaient avec un bruit affreux.*

— Combattre : *On* S'EST BATTU *pendant deux heures à l'arme blanche. On* SE BATTAIT *avec le même courage et la même fortune.* (Volt.) *Il est cruel de* SE BATTRE *contre ses concitoyens, mais il est bien plus horrible encore d'être opprimé par eux.* (Mme de Staël.) *On* SE BAT *dans tous les pays du monde, mais il n'y a que les Français qui* SE BATTENT *en riant.* (Alex. Dum.) *Le soldat, quelque courageux qu'il soit,* SE BAT *mal lorsqu'il est à jeun.* (L. Cruveilhier.) *On* SE BAT *pour sa patrie, mais on* SE BAT *aussi, passez-moi l'expression vulgaire, pour sa peau.* (Mich. Chev.) SE BATTRE *en Europe, c'est faire la guerre civile.* (Napol. Ier.) SE BATTRE *contre son pays est toujours une chose grave.* (Ste-Beuve.) *L'art de* SE BATTRE *a marché de progrès en progrès.* (E. de Gir.) *Au Mexique, on vit des avocats, militaires improvisés,* SE BATTRE *comme des enragés.* (L.-J. Larcher.) *C'est toujours par le besoin d'exercer son activité, et surtout dans le but d'améliorer sa condition, que le peuple* SE BAT. (***)

> Je prenais un peu de courage
> Pour nos gens qui *se battaient.*
> MOLIÈRE.

— Fig. Discuter : BATTEZ-VOUS *sur ces matières tant qu'il vous plaira; je ne veux point en être le juge.* (Boss.) *Deux personnes se jettent dans la tactique du sentiment, parlent au lieu d'agir, et* SE BATTENT *en plein champ au lieu de faire un siége.* (Balz.)

— Loc. Fam. *Se battre les flancs*, S'animer, s'exciter soi-même, faire des efforts exagérés : *Il* SE BAT LES FLANCS *pour s'échauffer en composant.* (Beaumarch.) *J'ai beau* ME BATTRE LES FLANCS *pour arriver à l'exaltation, j'y perds ma peine.* (Chateaub.) *On ne connaissait point alors l'art de* SE BATTRE LES FLANCS *pour produire de l'effet.* (Barante.) ‖ *S'en battre l'œil*, S'en moquer, s'en inquiéter peu : *Je* M'EN BATS L'ŒIL.

> Je *me bats l'œil* du *Mercure* et de toi.
> BOURSAULT.

‖ *S'en battre les fesses*, Même sens :

> Mais, à ces discours d'ivrognesses,
> Le roi dit : Je *m'en bats les fesses.*
> SCARRON.

‖ Peu usité. ‖ *Se battre sur son palier*, Etre sur son terrain, parler ou s'occuper de choses que l'on sait pertinemment : *Pour s'entretenir dignement soi-même et les autres du sentiment de l'immortalité et du respect de la postérité, il faudrait y avoir plus de droit; c'est alors qu'on* SE BATTRAIT SUR SON PALIER.

— Mar. *Se battre en ligne*, En parlant des navires de guerre, combattre après s'être rangés sur une seule ligne. ‖ *Se battre en chasse*, Continuer à tirer sur son adversaire, en cherchant à s'éloigner de lui.

— Fauconn. *Se battre à la perche*, En parlant de l'oiseau, s'agiter sur sa perche comme pour s'envoler. ‖ Fig. Se donner beaucoup de mouvement inutile.

— Agric. Etre battu, en parlant des grains : *Le froment, le seigle, l'orge, l'avoine et la plupart des plantes fourragères* SE BATTENT *au fléau.* (Dict. de la conv.)

— **Syn. Battre, frapper.** *Battre* veut dire donner des coups en grand nombre, et toujours avec l'intention de faire mal. *Frapper* peut se dire quand on ne porte qu'un seul coup, et même quand il n'y aucune volonté de faire mal. Avec *battre* on n'indique pas ordinairement la place où tombent les coups; on dit bien, au contraire, *frapper* à la joue, au visage, dans le dos. *Battre* emporte quelquefois l'idée d'être le plus fort, de remporter la victoire. Enfin *se battre* signifie ordinairement prendre part à un combat; *se frapper*, signifie plus spécialement se donner des coups à soi-même.

— **Syn. Battre, défaire, vaincre.** *Battre* l'ennemi, c'est l'emporter sur lui dans la bataille, être le plus fort dans une circonstance donnée. *Défaire*, c'est rompre, désorganiser une armée disposée en bataille, mettre le désordre dans ses rangs et les disperser. *Vaincre* ajoute aux idées précédentes celle de la gloire, et il suppose un résultat plus décisif; l'ennemi *vaincu* n'est plus à craindre, et le *vainqueur* peut lui imposer ses conditions.

— **Antonymes.** Caresser, flatter.

— **All. litt. Se battre contre des moulins à vent,** allusion à l'un des épisodes les plus comiques du roman de *Don Quichotte*. Le chevalier de la Manche, dont l'imagination exaltée trouve partout du merveilleux, aperçoit des moulins à vent qu'il prend pour des géants, et contre lesquels il s'avance la lance au poing. Mais la page est charmante; passons la plume à Cervantes. Les lecteurs en voudraient au *Grand Dictionnaire* s'il leur donnait du chrysocale alors qu'il a de l'or pur sous la main : « Dans ce moment, don Quichotte aperçut trente ou quarante moulins à vent; et regardant son écuyer : « Ami, dit-il, la fortune vient au-devant de nos souhaits. Vois-tu là-bas ces géants terribles? Ils sont plus de trente : n'importe, je vais attaquer ces fiers ennemis de Dieu et des hommes. Leurs dépouilles commenceront à nous enrichir. — Quels géants? répondit Sancho. — Ceux que tu vois avec ces grands bras qui ont peut-être deux lieues de long. — Mais, monsieur, prenez-y garde; ce sont des moulins à vent; et ce qui vous semble des bras n'est autre chose que leurs ailes. — Ah! mon pauvre ami, l'on voit bien que tu n'es pas encore expert en aventures. Ce sont des géants, je m'y connais. Si tu as peur, éloigne-toi; va quelque part te mettre en prière, tandis que j'entreprendrai cet inégal et dangereux combat. »

» En disant ces paroles, il pique des deux, sans écouter le pauvre Sancho, qui se tuait de lui crier que ce n'étaient point des géants, mais des moulins, sans se désabuser davantage à mesure qu'il en approchait : « Attendez-moi, disait-il, attendez-moi, lâches brigands; un seul chevalier vous attaque. » A l'instant même un peu de vent s'éleva, et les ailes se mirent à tourner. « Oh! vous avez beau faire, ajouta don Quichotte; quand vous remueriez plus de bras que le géant Briarée, vous n'en serez pas moins punis. » Il dit, embrasse son écu; et, se recommandant à Dulcinée, tombe, la lance en arrêt, sur l'aile du premier moulin, qui l'enlève lui et son cheval, et les jette à vingt pas l'un de l'autre. Sancho se pressait d'accourir au plus grand trot de son âne. Il eut de la peine à relever son maître, tant la chute avait été lourde. « Eh! Dieu me soit en aide! dit-il, je vous crie depuis une heure que ce sont des moulins à vent. Il faut en avoir d'autres dans la tête pour ne pas le voir tout de suite. — Paix! paix! répondit le héros; c'est dans le métier de la guerre que l'on se voit le plus dépendant des caprices de la fortune, surtout lorsqu'on a pour ennemi ce redoutable enchanteur Freston, déjà voleur de ma bibliothèque. Je vois bien ce qu'il vient de faire : il a changé les géants en moulins, pour me dérober la gloire de les vaincre. Patience! il faudra bien à la fin que mon épée triomphe de sa malice. — Dieu le veuille! » répondit Sancho en le remettant debout, et courant en faire autant à Rossinante, dont l'épaule était à demi déboîtée. »

De là est venue l'expression *se battre contre des moulins à vent*, c'est-à-dire se forger des chimères, se créer des fantômes pour les combattre.

Un petit-maître ayant proposé un cartel à un homme brave et sensé, par qui il se croyait insulté, ce dernier lui dit : « Depuis deux siècles, on rit de don Quichotte pour s'être battu contre un moulin à vent; jugez de ce qu'on dirait de moi, si j'allais me battre contre une girouette. »

« D'Artagnan se trouvait, au moral comme au physique, une copie exacte du héros de Cervantes, auquel nous l'avons si heureusement comparé tout à l'heure. *Don Quichotte prenait les moulins à vent pour des géants*, et les moutons pour des armées; d'Artagnan prit chaque sourire pour une insulte, et chaque regard pour une provocation. » ALEX. DUMAS.

« M. d'Arlincourt affectionne par-dessus tout, dans ses ouvrages, les allures chevaleresques et les situations mélodramatiques. Ses héros sont des matamores, faisant ordinairement beaucoup plus de bruit que de besogne, des espèces de *Don Quichotte toujours prêts à se battre contre des moulins à vent.* »
(*Dictionnaire de la Conversation.*)

« C'était un gaillard classique, philosophe, constitutionnel, ironique et voltairien, qui se plaisait à *saper*, comme il disait, les *préjugés.* Il aimait à donner, c'était son expression, de *grands coups de lance dans les erreurs humaines;* et, quoiqu'il ne lui arrivât jamais d'attaquer les véritables *moulins à vent* du siècle, il s'appelait lui-même, dans ses gaietés, *Don Quichotte.* Je l'appelais *Don qui choque.* »
V. HUGO.

« Lorsqu'en 1837, Béranger disait : *Tremblez, Bourbons, je vais chanter!* il est clair que cette menace était purement rétrospective. A huis clos, entre quatre murs, sur ce froid papier destiné à une publication posthume, et condamné au tiroir d'un notaire, se livrer à ces gratuites démonstrations d'orgueil et de colère, s'admirer ainsi dans sa vaillance, c'est refaire pour son propre compte l'histoire du héros de Cervantes, c'est *livrer bataille à des moulins à vent!* » CUV. FLEURY.

BATTU, UE (ba-tu) part. pass. du v. Battre. Heurté, frappé, soit directement, soit à l'aide d'un instrument : *Fer* BATTU *à chaud. Grains* BATTUS *avec le fléau. Pavés* BATTUS *avec la demoiselle. L'or, l'argent, le cuivre* BATTUS *à froid s'écrouissent.* (Buff.) *Quand les grains sont* BATTUS, *on doit les transporter immédiatement sur le plancher d'un grenier.* (Math. de Dombasle.) ‖ Se dit surtout d'une personne ou d'un animal à qui l'on a donné des coups : *Un enfant* BATTU *par ses camarades. Héliodore fut* BATTU *de verges. Faut-il s'étonner de voir les apôtres si souvent* BATTUS, *lapidés et laissés pour morts?* (Boss.) *Je suis las d'être bien* BATTU *et mal nourri; je suis las de passer la nuit à la porte d'un lansquenet, et le jour à vous détourner des grisettes.* (Regnard.)

— Vaincu dans une lutte, dans un combat : *Etre* BATTU *en rase campagne. Le général* BATTU *a toujours tort, quelque sage conduite qu'il ait eue.* (Volt.) ‖ Par anal. Qui a eu le dessous au jeu, dans une joute, etc. : *Etre* BATTU *aux échecs. Gladiateur n'a pas encore été* BATTU. ‖ Fig. Vaincu moralement : *Je ne me crois pas* BATTU *par vos raisons. Il tient que la France a été* BATTUE *en ruine par la plume de cet écrivain, et qu'il ne faut que ce bel esprit pour détruire toutes nos troupes.* (Mol.) *Le gouverneur était inquiet; il appartenait à l'opinion* BATTUE. (Chateaub.) *Il est triste, à votre âge, de se résoudre à être toujours du parti* BATTU. (H. Beyle.) *Arrive donc, mon cher ami; si tu ne fais diversion en ma faveur, je suis* BATTU *sur tous les points.* (Scribe.) ‖ Châtié, maltraité : *Les fléaux sont destinés à nous battre, et nous sommes* BATTUS *parce que nous le méritons.* (J. de Maistre.)

— Atteint ou à portée d'être atteint par l'artillerie : *Un rempart* BATTU *en brèche. Une position* BATTUE *par l'artillerie ennemie.*

— Heurté, secoué, ébranlé : *Un rocher* BATTU *par les flots. Un vaisseau* BATTU *par la tempête. Il y a plaisir d'être dans un vaisseau* BATTU *de l'orage, lorsqu'on est assuré qu'il ne périra pas.* (Pasc.) *L'aigle, en s'élevant dans les nuages, peut passer tout à coup de l'orage dans le calme, tandis que les autres animaux sont* BATTUS *de la tempête.* (Buff.) *Les dernières cimes des montagnes sont froides et* BATTUES *des vents.* (Lamart.)

> *Battu* par la tempête, à la merci des vents,
> Le pauvre pèlerin se trouble, perd courage.
> LE BAILLY.

‖ Fig. en ce sens : *Le vaisseau de l'Etat est* BATTU *par la plus violente tempête, et il n'y a personne à la barre.* (Mirab.) BATTUE *par les orages de la vie, la colombe éperdue se réfugia dans la solitude.* (Chateaub.)

> Aïeux de Malvina, du sein de vos nuages,
> Veillez sur ses destins, *battus* par tant d'orages.
> DUCIS.

— Mêlé, gâché, brouillé : *De la terre* BATTUE. *Du plâtre* BATTU. *Des œufs* BATTUS. *Les maisons sont construites avec des poteaux et des claies, revêtues en dehors et en dedans de terre* BATTUE. (H. Martin.)

— Foulé; durci par une pression constante ou souvent répétée : *Chemin* BATTU. *Sol* BATTU. *Terre* BATTUE. ‖ Fréquenté, en parlant d'un chemin : *Route* BATTUE. *Voie* BATTUE. *Sentier* BATTU. *Quand les herbes sont perlées de rosée, il fait bon suivre les chemins* BATTUS. (L.-J. Larcher.) ‖ Fig. Vulgaire, ordinaire, commun, banal : *Les routes* BATTUES *ne conduisent qu'à des erreurs universelles.* (Dumarsais.) *On n'ose pas s'écarter du chemin* BATTU. (Boss.) *Elle a quitté les voies* BATTUES *de la vertu, pour aller à Dieu par des routes inconnues et nouvelles.* (Fléch.) *Prétendre faire mieux sans faire autrement, c'est la voie* BATTUE. (E. de Gir.) *La voie* BATTUE, *c'est celle qui consiste à demander incessamment à la loi, sous forme d'interdictions, des dispenses de capacités.* (E. de Gir.) *Solidement assise sur la réalité, elle avait conduit sa destinée par les routes* BATTUES, *évitant les cailloux que sème le caprice.* (E. Souvestre.) *Le succès était assuré pour qui suivrait le sentier* BATTU *: David s'en écarta.* (Vitet.)

> Loin des *sentiers battus* où se plaît le vulgaire,
> Dans un sublime essor, ô Muse, emporte-moi.
> ***

— Parcouru en tout sens, fréquenté : *Plaines* BATTUES *par des chasseurs. Pays* BATTUS *par des maraudeurs.*

— *Yeux battus*, Yeux entourés d'un cercle noir, comme s'ils avaient reçu un coup : *Vous avez les* YEUX *bien* BATTUS; *je vous trouve bien changée.* (Th. Gaut.) ‖ *Avoir les oreilles battues de quelque chose*, Etre fatigué de l'entendre répéter. ‖ On dit mieux REBATTUES. ‖ *Se tenir pour battu*, Se regarder comme vaincu, avouer sa défaite : *Je ne* ME TIENS *pas* POUR BATTU, *et je veux en appeler.*

— Prov. *Autant vaut bien battu que mal battu*, Quand on a commencé une entreprise qui offre des dangers, autant vaut la poursuivre jusqu'au bout. ‖ *Cocu, battu et content*, Sorte de proverbe rabelaisien, dont le sens est suffisamment clair par lui-même.

— Techn. Etiré sur l'enclume : *Fer* BATTU. *Or* BATTU. *Il mangeait chez lui dans l'étain et avec des couverts de fer* BATTU. (Balz.)

— Comm. *Brocart battu d'or* ou *d'argent*, Brocart mêlé de beaucoup d'or ou d'argent.

— Art vétér. *Sole battue* ou *Solbature*, Maladie de la sole, causée par un accident extérieur.

— Chorégr. *Pas battu*, Pas accompagné de battements : PAS BATTU *dessus et dessous.*

— Fauconn. *Battu de l'oiseau*, Sur qui l'oiseau de proie a un avantage véritable et décidé : *Héron* BATTU DE L'OISEAU. ‖ Fig. Abattu, découragé, et aussi Enervé, affaibli par la maladie : *Je suis mieux, mais je me sens encore* BATTU DE L'OISEAU.

— s. m. Personne à qui l'on a donné des coups : *Les* BATTUS *et les battants. Ce sont ordinairement les* BATTUS *qui payent l'amende.*

— Techn. Trait d'or ou d'argent battu : *Employer du* BATTU. ‖ *Battu de feutre*, Défaut du papier, provenant d'une petite quantité de pâte mal étalée.

— Hist. Nom donné aux flagellants.

— Alchim. Fortement poussé, exalté par le feu : *Les esprits* BATTUS *s'évanouissent aisément.*

— **Homonyme.** Battue.

— **Allus. littér. La femme de Sganarelle qui veut être battue,** allusion à une des scènes les plus comiques de Molière. Sganarelle a battu sa femme, qui lui reprochait son ivrognerie. Survient le voisin Robert, qui s'interpose entre les deux époux, et met imprudemment *le doigt entre l'arbre et l'écorce :*

MARTINE. Voyez un peu cet impertinent, qui veut empêcher les maris de battre leurs femmes!

M. ROBERT. Je me rétracte.

MARTINE. Qu'avez-vous à voir là-dessus?

M. ROBERT. Rien.

MARTINE. Est-ce à vous d'y mettre le nez?

M. ROBERT. Non.

MARTINE. Mêlez-vous de vos affaires.

M. ROBERT. Je ne dis plus mot.

MARTINE. Il me plaît d'être battue.

M. ROBERT. D'accord.

MARTINE. Ce n'est pas à vos dépens.

M. ROBERT. Il est vrai.

MARTINE. Et vous êtes un sot, de venir vous fourrer où vous n'avez que faire. (*Elle lui donne un soufflet.*)

Les écrivains font souvent allusion à la femme de Sganarelle, *qui veut être battue :*

« Expliquez-moi par quelle fatalité la philosophie ne peut se résoudre à quitter les bords de la Seine, malgré les dégoûts qu'elle y éprouve, et le peu de prosélytes qu'elle y fait. Les philosophes sont comme la *femme du* Médecin malgré lui, *qui veut que son mari la batte.* » D'ALEMBERT.

« Tout peuple, en ce cas, et surtout une nation fière comme les Anglais, veut être le maître chez soi. Et quels que soient les vices de sa constitution, si c'est un peuple rival qui prétend les redresser et les démocratiser de gré ou de force, il dit, comme la *femme de Sganarelle* à M. Robert : « *De quoi vous* » *mêlez-vous? et moi je veux être battue.* »
CAMILLE DESMOULINS.

« La *femme de Sganarelle* disait au voisin, qui prenait sa défense contre son mari : *De quoi vous mêlez-vous? je veux qu'il me batte.* Il y a des peuples qui diront : Nous ne voulons pas être libres; et c'est peut-être un grand problème à résoudre, que de savoir jusqu'à quel point cette liberté si vantée, qui paraît innée dans le cœur de chaque individu, est nécessaire au bonheur général. »
GRIMM.

« Le ménage des moineaux francs n'est pas toujours exempt de nuages. Madame est d'humeur exigeante, et houspille fréquemment Monsieur. Mais ces querelles durent peu, et malheur en tout cas à l'officieux voisin qui s'avise de s'interposer entre les parties belligérantes pour mettre le holà! car nos deux époux se raccommodent aussitôt, et profitent de la circonstance pour tomber à grands coups de bec sur l'intrus, et pour lui apprendre à se mêler de ce qui le regarde. Ainsi procèdent les époux *Sganarelle.* » TOUSSENEL.

BATTU (Pierre), violoniste et compositeur, né à Paris en 1799. Admis dans les classes préparatoires du Conservatoire de Paris, il devint élève de Rodolphe Kreutzer, et obtint le premier prix de violon au concours de 1822. De tous les élèves du célèbre professeur, c'est lui qui calque le moins servilement le style de son maître. M. Battu, qui s'est produit toujours avec succès dans les concerts, fut attaché, comme violon, au théâtre de l'Opéra; il a été nommé, en 1846, deuxième chef d'orchestre de ce théâtre. On a de lui deux concertos pour violons, trois duos concertants pour deux violons, un thème varié pour le violon, et des romances avec accompagnement de piano.

BATTU (Léon), auteur dramatique français, né à Paris en 1827, mort dans la même ville en 1857, fils du précédent. Après avoir obtenu des succès faciles dans la petite presse parisienne, grâce à de légères esquisses, où l'humour et l'esprit se mariaient à souhait, il ambitionna les triomphes du théâtre, où il fut souvent heureux. Voici la liste des ouvrages dramatiques de ce jeune et regrettable écrivain : les *Extrêmes se touchent*, comédie-vaudeville en un acte, avec Adrien Decourcelle (Variétés, 27 janvier 1848); les *Deux font la paire*, vaudeville en un acte, avec Michel Carré (Variétés, 25 octobre 1848); les *Suites d'un feu d'artifice*, vaudeville en un acte, avec Clairville et Arthur de Beauplan (Variétés, 14 novembre 1848); *Jobin et Nanette*, vaudeville en un acte, avec Michel Carré (Vaudeville, 1849); *Nisus et Euryale*, comédie-vaudeville en un acte, musique de Nargeot (Variétés, 1850); *Madame Diogène*, vaudeville en un acte (Variétés, 1852); les *Quatre coins*, comédie en un acte et en prose (Odéon, 7 novembre 1852); l'*Honneur de la maison*, drame en cinq actes et en prose, avec Maurice Desvignes (Porte-Saint-Martin, 6 juillet 1853), succès prolongé, dû à la moralité de l'ouvrage et à son mérite littéraire; *Pepito*, opéra-comique en un acte, avec Jules Moineaux, musique de Jacques Offenbach (Variétés, 3 septembre 1853); les *Cheveux de ma femme*, vaudeville en un acte, avec Labiche (Variétés, 19 janvier 1855); *Jacqueline*, opéra-comique en un acte, avec Scribe et Édouard Fournier, musique du comte d'Osmond et de M. Jules Costé (Opéra-Comique, 8 juin 1855) : cet ouvrage, joué au Théâtre-Italien, le 15 mai 1855, au profit de la Société des secours à domicile, fut représenté *par ordre* à l'Opéra-Comique, où il obtint deux représentations; un *Verre de champagne*, comédie en un acte, avec Adrien Decourcelle (1855); *Lucie Didier*, pièce en trois actes et en prose, avec M. Jaime fils (Vaudeville, 12 janvier 1856) : cette pièce contenait tous les éléments de succès que peut exiger un public plus blasé que délicat, et si elle n'a pas obtenu la vogue des *Filles de marbre*, des *Faux Bonshommes*, etc., on ne peut en accuser que le caprice des spectateurs; l'*Anneau d'argent*, opéra-comique en un acte, avec Jules Barbier, musique de Louis Deffès (Opéra-Comique, 5 juillet 1855); *Elodie* ou le *Forfait nocturne*, quiproquo en un acte, avec Hector Crémieux, musique de M. Amat (théâtre des Bouffes-Parisiens, 1856); les *Pantins de Violette*, opéra-comique en un acte, musique d'Adolphe Adam (un petit chef-d'œuvre de grâce et de fine raillerie musicale, dernier éclat de rire du compositeur charmant auquel on doit le *Chalet* et le *Postillon de Lonjumeau*); l'*Impressario*, opéra-comique en un acte, avec Ludovic Halévy, musique de Mozart (théâtre des Bouffes-Parisiens, 1856); le *Docteur Miracle*, opérette en un acte, avec Ludovic Halévy, musique de M. Lecoq (théâtre des Bouffes-Parisiens, 1856); le *Cousin de Marivaux*, opéra-comique en deux actes, avec Ludovic Halévy, musique de Victor Massé (théâtre de Bade, août 1857). Léon Battu voulut voir jouer sa dernière pièce, et, malade, épuisé, se traînant à peine, il se mit en route et arriva à Bade, où il dut se mettre au lit. Il eut néanmoins encore la force d'assister à la première représentation et de revenir à Paris, où il mourut quelques mois après.

BATTU (Marie), cantatrice française, sœur du précédent, née à Paris, reçut de M. Duprez ses premières leçons de chant. Un an plus tard, elle paraissait, à deux reprises successives, à la Société des concerts, et faisait entendre le finale de *Moïse*, une scène d'*Oberon* et un morceau des *Noces de Figaro*. Après une saison passée au théâtre de Bade, elle fut, lors de son retour à Paris, attachée au Théâtre-Italien. Ses débuts sur cette scène eurent lieu le 12 janvier 1860, dans la *Sonnanbula*, avec un succès qui prit tout le caractère d'une ovation, et qui fit dire que la jeune cantatrice allait recueillir la succession de Mme Persiani. *Lucia*, qui continua ses débuts, offrit un résultat moins heureux; mais *Rigoletto* lui fit retrouver aussitôt sa vogue première. L'enthousiasme excité par l'apparition de Mlle Marie Battu sur une scène illustrée par tant d'admirables talents, fut tempéré, toutefois, par l'opinion de certains critiques qui, résistant à l'entraînement général, n'hésitèrent pas à déclarer que les moyens, sous certains points de vue si remarquables, de la nouvelle étoile, ne leur paraissaient pas de nature à convenir au répertoire de la salle Ventadour. Mlle Marie Battu manquait, en effet, de cette chaleur qu'il faut apporter dans l'interprétation des opéras de Rossini, de Bellini, de Donizetti et de Verdi, où éclate toute la fougue du génie italien. Son chant, d'un charme infini, manquait de passion. C'est encore le reproche qu'on lui fait aujourd'hui. Cinq jours après la première apparition de Mlle Battu à la salle Ventadour, le directeur de Covent-Garden, à Londres, lui fit offrir un engagement de trois années; mais c'est seulement en 1862 qu'elle s'est produite chez nos voisins, à qui elle a donné, depuis lors, toutes ses saisons d'été. En octobre 1863, l'Opéra-Italien de Paris ayant changé de direction, Mlle Battu, qui se trouvait libre, signa un engagement avec l'Académie de musique. Elle avait paru aux Italiens dans la *Sonnanbula*, *Lucia*, *Rigoletto*, *Il Matrimonio segreto*, *Marta*, *Don Giovanni*, *Nozze di Figaro*, *Don Pasquale*, *Anna Bolena*, *Un Ballo in maschera*, *Il Furioso*, *Cosi fan tutte*, rôles qu'elle avait également interprétés à Londres, en y joignant *Robert le Diable*, les *Huguenots*, la *Muette de Portici*. Mlle Battu débuta à notre Grand-Opéra, le 28 décembre 1863, par le rôle créé par Mme Damoreau dans *Moïse*, rôle qu'elle joua sans interruption jusqu'au mois d'avril 1864, époque à laquelle un précédent engagement la rappelait à Covent-Garden. Au mois d'août de la même année, elle est allée inaugurer le Théâtre-Italien à Bade par *Rigoletto*, *Un Ballo in maschera*, *Lucia*, *I Puritani*, *Don Pasquale*, la *Gazza Ladra*. A son retour à Paris, elle reparut, le 7 novembre 1864, dans *Moïse* et, plus tard, dans la *Muette de Portici* (Elvire). Elle a créé, en avril 1865, le rôle, assez pâle et assez froid, d'Inès dans la fameuse *Africaine*, de Meyerbeer. Mlle Marie Battu a peu de voix; ses sons, même dans les registres intermédiaires, sont généralement faibles, et disparaissent à demi dans les ensembles. Son organe veut être ménagé; mais, pour être délicat et faible, il n'en est pas moins d'une admirable pureté. Elle vocalise avec beaucoup de goût, mais le sentiment lui fait défaut. Dans la *Muette*, comme expression et comme style, elle est restée à une si grande distance de Mlle Caroline Duprez, qu'on s'est demandé si réellement les deux Elvire étaient sorties de la même école. Dans l'*Africaine*, sa méthode correcte l'a sauvée; elle y a montré ce qu'elle tient de son maître. Les passages où cette cantatrice réussit le mieux sont, d'ailleurs, ceux qui ne demandent qu'une exécution mécanique, une sorte de perfection d'instrument; elle rend faiblement ceux où la passion déborde, et c'est pour cette raison qu'elle a sagement fait d'abandonner le Théâtre-Italien, où, le premier moment d'engouement passé, elle aurait peu à peu fini par prendre dans l'opinion publique un rang peu flatteur sans doute pour son amour-propre d'artiste; car elle est douée, en définitive, de qualités vraies et solides, sinon de celles qu'exige le génie italien.

BATTUDE. V. BASTUDE.

BATTUE s. f. (ba-tû — rad. *battre*). Chass. Allées et venues faites en troupe, dans le but de lever le gibier ou les bêtes fauves : *Le samedi* 30, *le Dauphin et le duc de Berri allèrent avec M. le Duc faire des* BATTUES. (St-Sim.) *Dans les cantons conservés pour le plaisir de la chasse, on tue quelquefois quatre ou cinq cents lièvres dans une seule* BATTUE. (Buff.) *Les* BATTUES *pour la destruction des loups, et la manière d'y procéder sont indiquées par l'ordonnance du* 20 *août* 1814. (Baudrillart.) *Les sauvages s'attroupent pour la* BATTUE *et la poursuite du gibier.* (E. Pelletan.)

— *Faire la battue* ou *battre à route*, Frapper les buissons avec un bâton ou une houssine, pour en faire sortir le gibier.

— Par anal. Recherches faites dans le but de découvrir ou déloger des ennemis ou des malfaiteurs : *Les tirailleurs firent une* BATTUE *dans le bois. Les gendarmes ont fait une* BATTUE *sans résultat. On assomma, comme des bêtes fauves, tout ce qui se trouva dans la* BATTUE *du pacha; les brigands périrent, il est vrai, mais avec trois cents paysans grecs qui n'étaient pour rien dans l'affaire.* (Chateaub.) *Je prends goût à la tuerie; c'est comme qui dirait une* BATTUE *à l'homme.* (Alex. Dum.)

— Pêch. Creux fait dans la vase par le poisson, qui s'y enfonce pendant l'hiver.

— Techn. Préparation des cocons dans les bassines, pour dégager les bouts de la soie. ‖ Quantité de cocons que l'on soumet ensemble à l'opération du battage.

— Manég. Bruit du pas du cheval.

— **Encycl.** Chass. Les *battues* ont toujours été regardées comme le meilleur moyen de détruire les animaux nuisibles. Les anciennes ordonnances prescrivaient d'en faire de temps à autre dans les forêts dépendant du domaine de la couronne, et même dans la campagne. Un arrêté du Directoire, en date du 13 pluviôse an V (7 février 1797), a de nouveau prescrit cette mesure. Il ordonne de faire, tous les trois mois et plus souvent, s'il est nécessaire, des chasses et *battues* générales ou particulières aux loups, aux renards, aux blaireaux et autres animaux nuisibles. Si, depuis l'an V, cette disposition de la loi eût été exécutée, il est probable que la race des loups et celle des renards auraient entièrement disparu du sol de la France. De nouvelles prescriptions sur les *battues* ont été édictées par une ordonnance du 20 août 1814, une instruction ministérielle du 9 juillet 1818, une instruction de l'administration forestière du 23 mars 1821, et, enfin, par la loi du 3 mai 1841 sur la police de la chasse.

Les loups, et autres animaux nuisibles, ne sont pas excessivement nombreux pendant les années communes; cependant, il y a des époques où, sans que l'on sache comment, ces animaux se portent tout à coup en masse vers une partie du territoire : il faut bien alors avoir recours aux *battues*, et ce sont les lois et règlements cités plus haut qui régissent la matière.

Les *battues* sont ordonnées par le préfet, sur la demande des agents forestiers, ou sur celle de l'autorité municipale. Les maires et officiers municipaux sont tenus d'y assister. La liste des habitants de la commune qui doivent y prendre part, soit comme rabatteurs, soit comme tireurs, doit être fixée par le maire. Si la *battue* doit s'étendre sur le territoire de plusieurs communes, les maires doivent se concerter pour choisir la personne à laquelle sera donnée la direction générale.

On fixe de même le contingent de tireurs et de rabatteurs que doit fournir chaque commune. Du reste, aux termes de l'article 11 de la loi de 1841 sur la police de la chasse, les arrêtés préfectoraux sont souverains en matière de destruction d'animaux nuisibles.

Quand le lieu de la convocation a été fixé, les tireurs et les rabatteurs doivent s'y rendre à l'heure indiquée. Avant de commencer la *battue*, le maire fait l'appel des habitants mis en réquisition; l'opération terminée, il doit encore procéder au réappel, afin de s'assurer que personne ne s'est retiré avant l'heure marquée pour le départ. Il dresse ensuite procès-verbal, et transmet la liste des absents au procureur impérial, chargé de les poursuivre en police correctionnelle. Un arrêt du conseil du 25 janvier 1797 prononçait une amende de 10 fr. contre chaque contrevenant; mais cette pénalité a été modifiée par l'article 11 de la loi de 1841, et ceux qui enfreignent les arrêtés des préfets sur la police des *battues* sont aujourd'hui passibles d'une amende de 16 à 100 francs. Cette peine ne s'applique pas seulement à ceux qui négligent de se rendre à la convocation, mais à quiconque enfreint une des défenses de l'arrêté.

On distingue généralement quatre sortes de *battues* : la *battue sous bois*, la *battue en plaine*, la *battue au chaudron* et la *battue au cordeau*. Nous trouvons, à ce sujet, dans le *Dictionnaire universel de la vie pratique*, de M. Belèze, des détails que nous allons résumer.

— *De la battue sous bois.* La *battue* sous bois est la plus ordinaire; on la pratique soit pour détruire les animaux nuisibles, soit pour atteindre quelque belle pièce de gros gibier. Dès la veille, ou de grand matin, celui qui dirige la chasse doit aller reconnaître le terrain. Il plante des numéros d'ordre sur toute la ligne où se placeront les tireurs, en ayant soin de les poster toujours au-dessous du vent, et en tenant compte de la nature du gibier que l'on chasse : les bêtes douces suivent de préférence, dans leur fuite, les coulées, les sentiers tout tracés; les animaux nuisibles, au contraire, loups, renards, et bêtes puantes en général, se plaisent à traverser les endroits les plus fourrés. Il faut aussi apporter beaucoup de soin dans la disposition des rabatteurs ou traqueurs; ils doivent se rendre au lieu qui leur est désigné, en observant le plus grand silence, car le moindre bruit suffirait pour faire partir le gibier. Ils doivent être munis de deux bâtons : l'un qu'ils ne quittent pas, et dont ils se servent pour frapper sur les buissons, l'autre qu'ils jettent au-devant des animaux lorsqu'ils en voient venir sur eux.

Lorsqu'il faut détruire des bêtes dangereuses, quelque louve furieuse, des bêtes de compagnie, ou bien des ragots qui peuvent charger les traqueurs, il est bon de faire marcher devant eux quelques hommes armés de fusils. On peut aussi conduire quelques chiens en laisse pour les lancer à la poursuite des animaux blessés; mais on ne doit jamais les lâcher dans l'enceinte; leurs aboiements accélèrent la fuite du gibier, et le déterminent à forcer la ligne des rabatteurs.

Quelquefois, les animaux délogés cherchent à s'échapper, soit à droite, soit à gauche. Il est bon de placer sur les ailes de la *battue* des hommes qu'en terme de chasse on appelle *défenses*.

Dès que tout le monde est à sa place, le chef de la *battue* donne le signal par un coup de feu ou par un coup de sifflet. Aussitôt, les rabatteurs se mettent en route, en poussant de grands cris et en frappant sur les buissons. Ils doivent percer les halliers, et conserver entre eux toujours la même distance, de peur de laisser de trop grands espaces vides, par lesquels le gibier s'échapperait.

— *Des battues en plaine.* Elles ont l'inconvénient de détruire tout le gibier d'un canton, et, pour cette raison, elles sont d'un usage assez rare. Elles ne diffèrent guère des *battues* sous bois que par la nature du terrain.

Les chasseurs se placent au-dessous du vent en se cachant dans des fossés, derrière un tertre ou un buisson. Les traqueurs, placés sur une longue ligne et à une grande distance, poussent devant eux tout le gibier de la plaine, et le ramènent au point où sont placés les tireurs.

— *Battue au chaudron.* On entoure une grande plaine d'un cordon de tireurs, qui tous, à un signal donné, partent en se dirigeant vers un centre commun. Cette espèce de chasse est très-usitée en Allemagne.

— *Battue au cordeau.* Elle se fait au moyen de longues cordes, auxquelles sont attachées, d'espace en espace, de petites cordelettes garnies de grelots ou simplement de morceaux de papier. Les hommes qui tiennent ces cordes par les extrémités traversent le champ où se trouve le gibier, qui, effrayé par le bruit que font les grelots ou les morceaux de papier, se met à fuir lentement, et se trouve bientôt réuni en grand nombre à la portée des tireurs.

Nous empruntons à M. Lavallée les observations suivantes, qui sont applicables à toutes les *battues* : « Quand une *battue*, dit-il, est bien dirigée, le résultat est presque toujours fructueux. Malheureusement, dans ces réunions nombreuses, chacun veut presque toujours faire à sa tête; chaque tireur, ne songeant qu'à lui-même et ambitionnant de se signaler, quitte la place qu'on lui a donnée, et en prend une meilleure; il laisse ainsi un vide sur la ligne, et c'est par là que le gibier se sauve. Les rabatteurs, peu soucieux de traverser les ronciers, s'écartent de la direction qui leur est donnée, et les animaux qu'on voulait atteindre peuvent tranquillement faire retraite..... Quelques chasseurs arrivent au rendez-vous, les cheveux bien frisés, et répandent autour d'eux une douce odeur d'ambre et de benjoin. Les vêtements des autres exhalent le parfum de la verveine ou de l'eau de rose, en sorte que les animaux nuisibles les éventent à deux lieues de distance. Ces beaux messieurs se plaignent de n'avoir pas de chance en *battue*; jamais rien ne vient de leur côté; à qui la faute? Le directeur d'une *battue* qui connaît son métier doit placer les tireurs parfumés aux deux extrémités de la ligne, ils serviront de défense, et feront passer le gibier au centre. »

Indépendamment des *battues* générales, faites dans l'intérêt de tous, chaque propriétaire dont la récolte est menacée peut en faire de particulières sur son propre domaine. Lorsque la chasse est ouverte, et qu'il est muni d'un permis, il n'a pas besoin d'autorisation. Si la chasse est fermée, au contraire, il doit s'adresser à l'autorité municipale, qui transmet la demande au préfet. Ce fonctionnaire peut accorder ou refuser l'autorisation. S'il l'accorde, le propriétaire est libre d'exécuter la *battue*, mais les frais qui en résultent sont à sa charge; les habitants ne peuvent pas être mis en réquisition.

BATTUECAS (LAS), vallée d'Espagne, dans la province d'Estramadure, intendance et à 60 kil. S.-O. de Salamanque, entourée de montagnes escarpées, et complètement inconnue, dit-on, pendant plusieurs siècles. Le soleil, dans les plus longs jours, ne s'y montre que pendant quatre heures. C'est là que Mme de Genlis a placé la scène d'un roman publié en 1816. C'est une histoire des plus romanesques, semée d'une foule de réflexions, de monologues et de conversations, qui laissent assez peu de place aux événements. Ce roman est peut-être, avec *Mademoiselle de Clermont*, un des mieux écrits de l'auteur; mais il faut dire que c'est un de ceux où perce le plus sa manie continuelle de pédanterie et d'affectation pédagogique.

BATTURE s. f. (ba-tu-re — rad. *battre*). Techn. Dorure au miel, à la colle et au vinaigre. ‖ Opération du relieur, consistant à battre les feuilles d'un volume avec un marteau d'une forme particulière, sur un bloc de pierre ou de fonte, afin de les aplanir ou d'en diminuer l'épaisseur : *On ne soumet à la* BATTURE *ni les gravures, ni les cartes, ni les plans.*

— Mar. Ecueil à peu près plat, formé de roches ou de coraux, sur lequel il est rare que la mer brise. ‖ Eau peu profonde, en général.

BATTURE s. f. (ba-tu-re). Mot employé dans le Boulonais pour désigner un phlegmon circonscrit : *Je me suis blessé la paume de la main avec un clou rouillé; j'en ai une* BATTURE.

BATTUS, personnage mythologique. C'était un berger qui gardait les troupeaux de Nélée, aux environs de Pylos, dans le Péloponèse. Ayant été témoin d'un vol de bœufs commis par Mercure au préjudice d'Apollon, il promit de garder le secret, à la condition qu'il recevrait une belle vache. Mercure se retira; mais, peu confiant dans la promesse du berger, il revint bientôt, sous la forme d'un paysan, et offrit à Battus un bœuf et une vache, s'il lui indiquait où se trouvait le troupeau volé. Tenté par l'appât du gain, le berger révéla tout ce qu'il savait, et, pour le châtier de sa mauvaise foi, le dieu voleur le changea en pierre de touche, laquelle sert à éprouver la nature et la pureté des métaux. Sabatier, qui a con-

sacré un long article à Battus, termine cet article par les vers suivants :

> Oh ! que dans le siècle où nous sommes,
> Plein de vices et de vertus,
> Il se trouve parmi les hommes
> De Mercures et de Battus !

BATTUS ou **BATTIADE**, nom de quatre rois de Cyrène, qui sont : BATTUS Ier, originaire de Théra, et fondateur de la colonie de Cyrène, vers l'an 631 avant notre ère. Descendant, par son père, d'un des Argonautes, il portait d'abord le nom d'Aristote, qui fut changé en celui de *Battus*, lequel, selon Hérodote, signifie *roi* dans la langue des Lydiens, et, selon d'autres, vient du grec *battarizein* (bégayer), parce qu'il était atteint de ce vice de prononciation. Il alla consulter l'oracle de Delphes sur la cause de ce bégayement, et la Pythie lui ordonna d'aller fonder une colonie en Libye, s'il voulait se guérir. Battus négligea de suivre ce conseil, qui était en même temps un ordre divin ; mais il s'y conforma lorsque, une peste ayant ravagé les Théréens, l'oracle se prononça une seconde fois pour que ceux-ci fondassent une colonie libyenne. Battus partit, avec un certain nombre de ces derniers. Selon la tradition, un lion s'étant montré à lui à son arrivée dans le lieu où fut fondée Cyrène, Battus poussa un cri d'épouvante, et son bégayement cessa. Il paraît s'être habilement tiré des difficultés que présente toujours une colonie, à l'état de formation. Suivant Diodore de Sicile, il fut un législateur d'un caractère doux et modéré, et Pindare en fait un grand éloge. Il régna environ quarante ans, et laissa le trône à son fils, Arcésilas Ier. — BATTUS II, surnommé *l'Heureux*, petit-fils du précédent et fils d'Arcésilas Ier, fut le troisième roi des Cyrénéens, vers l'an 570 av. J.-C. Sous son règne, la Pythie, par ses oracles, excita tous les Grecs à s'embarquer pour aller habiter la Libye. Ces derniers, s'étant rendus à Cyrène, en grand nombre, s'emparèrent d'un canton considérable. Les Libyens, leurs voisins, et Adicran, leur roi, demandèrent le secours d'Apriès, roi d'Egypte, auquel ils se soumirent. Celui-ci envoya contre Cyrène une nombreuse armée, qui fut vaincue par Battus, dans le voisinage d'Irasa. Il eut pour successeur son fils Arcésilas II. — BATTUS III, *le Boiteux*, était fils d'Arcésilas II. Les Cyrénéens, qui avaient beaucoup souffert de la tyrannie sous le règne précédent, envoyèrent à Delphes demander à l'oracle quelle forme de gouvernement ils devaient adopter. D'après le conseil de la Pythie, les Cyrénéens s'étant adressés aux Mantinéens, ceux-ci leur envoyèrent un des hommes les plus estimés de leur ville, Démonax, qui se rendit à Cyrène, et partagea le territoire en trois parties : l'une comprenait les Théréens et leurs voisins, l'autre les Péloponésiens et les Crétois, et la troisième tous les insulaires. On avait mis en réserve, pour Battus, certaines portions de terre et les sacrificatures. Toute autorité réelle lui fut enlevée, et il ne conserva de la royauté que le titre. Quant au peuple, il rentra en possession de toutes les prérogatives dont les rois avaient joui jusqu'alors. Ces règlements subsistèrent tant que Battus régna, mais ils furent abolis sous ses successeurs. — BATTUS IV, surnommé *le Beau*, succéda à Arcésilas III, au ve siècle avant notre ère. On ne sait absolument rien du règne de ce prince, et on ne trouve trace de son existence que dans le passage suivant d'Hérodote : « Arcésilas avait assemblé à Samos une armée nombreuse. Lorsqu'elle fut levée, il alla à Delphes consulter l'oracle sur son retour. La Pythie lui répondit : « Apollon accorda à ta » famille la domination de Cyrène pour quatre » Battus et quatre Arcésilas, c'est-à-dire pour » huit générations ; mais il t'exhorte à ne rien » tenter de plus. Quant à toi, Arcésilas, il te » conseille de rester tranquille, quand tu seras » de retour dans ta patrie. »

BATTUTA (A), Loc. adv. (a-ba-tou-ta — mots ital.) Mus. *Ad libitum*, sans observer la mesure : *Ce morceau se chante* A BATTUTA.

BATTYANI, nom d'une ancienne famille hongroise. V. BATHYANI.

BATUINIA s. f. (ba-tu-i-ni-a). Art culin. Soupe russe au poisson, contenant des herbes hachées, et dans laquelle on met de la glace.

BATU-KHAN ou **BATHY-KHAN**, souverain du Kaptschak, mort en 1254. Petit-fils du célèbre Gengis-Khan, et fils de Touchy-Khan, qui mourut six mois avant son père. Batu reçut, en 1223, de son grand-père, la souveraineté de Kaptschak, d'Allan, de Rous, de Bulgarie, suivit le grand khan Oktaï en Chine, et, de retour de cette expédition, fut chargé par celui-ci de subjuguer toutes les contrées voisines de la mer Caspienne. A la tête de ses Mongols, Batu-Khan envahit la Russie, saccagea ou livra aux flammes les villes ou villages qu'il trouva sur son passage, Rézan, Moscou, Souzdal, etc. ; puis, pénétrant en Pologne, il brûla Cracovie, écrasa, à Wahlstadt, en 1241, l'armée du duc Henri de Breslau, et continua sa marche dévastatrice à travers la Moldavie et la Hongrie, dont le roi, Bela IV, se vit contraint de se retirer en Dalmatie, ravagée bientôt après par Batu-Khan. Pendant dix années, le terrible Mongol poursuivit son système d'invasion, défit, en 1252, le grand-duc André Jaroslowitz, força les princes russes à le reconnaître en qualité de khan, et fit faire le recensement de la population et relever le montant de l'impôt dans la Russie, qui, jusqu'au xve siècle, ne fut plus qu'une province du vaste empire mongol. Se retournant alors vers l'Asie, il apporta l'aide de ses hordes à Mangou-Khan, déjà maître de la Perse, et qui voulait conquérir la Chine. Bien qu'il fût aussi puissant que ce prince, Batu le reconnut comme khan suprême, en sa qualité de chef de la famille de Gengis-Khan, et il mourut en laissant pour successeur son parent, Berki.

BATYN s. m. (ba-tain). Astron. Constellation formée de trois petites étoiles, voisines du Bélier.

BATYNITE s. m. (ba-ti-ni-te). Hist. relig. Membre d'une secte musulmane, qui parut en 1163.

BATZ s. m. (batss — de l'all. *batzen*, même sens). Métrol. Monnaie d'Allemagne et de Suisse, valant, selon les pays, de 13 à 17 centimes : *Moyennant* 15 BATZ, *nous passions en revue trois services complets.* (Brill.-Sav.) ‖ Monnaie suisse de 10 centimes, frappée depuis l'introduction du système décimal dans ce pays.

BATZ, comm. du dép. de la Loire-Inférieure, arrond. de Savenay ; pop. aggl. 1,178 hab. — pop. tot. 3,003 hab. Petit port pour la pêche ; exploitation de vastes marais salants, qui sont la source d'un revenu considérable ; église remarquable ; ruines de Notre-Dame-du-Mouriès ; entre le bourg et la mer, peulven de 3 m. hors de terre.

BATZ (ÎLE DE), petite île de France (Finistère), dans la Manche, vis-à-vis de Roscoff, arrond. et à 28 k. N.-O. de Morlaix ; 1,210 h. Cette île forme une commune du canton de Saint-Pol-de-Léon ; ses habitants se livrent surtout à la pêche et au cabotage.

BATZ (MANAUD III, baron DE), se trouvait, avec Henri de Béarn, au siége d'Eause, en 1577, lorsque le roi, séparé du gros de son armée par une trahison, se vit tout à coup entouré d'ennemis dont les chefs criaient : *Tirez à la braye verte!* désignant ainsi le costume porté par le futur Henri IV. De Batz fit, avec trois intrépides compagnons, un rempart de son corps au roi blessé, et, à eux quatre, ils le défendirent jusqu'au moment où ses troupes purent pénétrer dans la ville, et le délivrer. Henri IV ne fut pas ingrat envers celui qui lui avait sauvé la vie, et il parlait souvent du danger qu'ils avaient couru ensemble.

BATZ (Jean, baron DE), arrière-petit-fils du précédent, conspirateur royaliste, né près de Tartas en 1760, mort en 1822. Député de la noblesse aux états généraux de 1789, il siégea au côté droit, et montra quelque connaissance des matières de finances. Lors du procès du roi, il organisa une conjuration pour enlever ce prince pendant le trajet du Temple à l'échafaud ; mais la plupart des conjurés ayant manqué au rendez-vous, tout se borna à une démonstration insignifiante à la hauteur du boulevard Bonne-Nouvelle. L'infatigable Batz consacra alors tous ses efforts à la délivrance de la reine, du dauphin et des princesses, noua des intelligences de tous côtés, et, avec la complicité de l'officier municipal Michonis, pénétra même au Temple, à la tête d'une fausse patrouille. Il était sur le point d'exécuter ses plans, lorsqu'il en fut empêché par la surveillance de Simon. Toutes ces mésaventures, les poursuites dont il était l'objet, n'arrêtèrent pas un moment ses entreprises. Il se lança dans mille intrigues nouvelles, entra en relation avec quelques conventionnels qui ne passaient point pour incorruptibles, Delaunay d'Angers, Julien, Chabot, etc., et fut lui-même activement mêlé à de honteux tripotages sur les fonds publics. Toutes ces affaires sont demeurées assez obscures, d'autant plus qu'elles ont été exagérées et mêlées de choses absurdes et fausses, pour envelopper une foule de victimes dans la conspiration dite *de Batz* ou *de l'étranger*. Ce qui n'est pas douteux, c'est l'incroyable audace et l'activité de cet intrigant royaliste, qui échappa à toutes les recherches quand tous ses complices étaient successivement arrêtés, et qui, suivant un rapport de la police que nous avons eu sous les yeux, se vanta même un moment de tenir le comité de sûreté générale par la barbe (allusion à ses liaisons avec l'ex-capucin Chabot, qui était alors membre de ce comité). Il continua à s'agiter jusque sous l'Empire, et fut nommé, à la Restauration, maréchal de camp.

BATZEN s. m. (mot allemand). Métrol. Monnaie d'Allemagne, qui avait cours sur les bords du Rhin et en Souabe ; sa valeur était un peu supérieure à quinze centimes de notre monnaie ; il en fallait vingt-deux et demi pour faire un florin et demi de l'empire, ce qui revenait à trois livres quinze sous de France environ.

BAU s. m. (bo). En Provence, Sorte de grand filet pour la pêche : *Tirer le* BAU. ‖ Pêche que l'on fait avec ce filet : *Faire le* BAU. ‖ On écrit aussi, mais à tort, BŒUF.

BAU s. m. (bo — du holland. *balk*, poutre ; en tud. *balco*, en island. *bielka*, en all. *balke*, en dan. et en suéd. *bielke*). Mar. Chacune des poutres transversales qui soutiennent un pont de navire : *Les* BAUX *sont de fortes solives dont la fonction est double : ils maintiennent contre toute tendance à l'écartement ou au rapprochement les deux flancs du navire, et ils portent les bordages qui forment les ponts.* (A. Jal.)

— *Maître bau*, Bau central. ‖ *Bau de dalle*, Le premier vers l'arrière. ‖ *Bau de coltis*, Le plus voisin du mât de beaupré. ‖ *Bau de lof*, Le premier à l'avant. ‖ *Faux baux*, Baux du faux pont.

— **Homonymes.** Baud, beau, baux (pl. de *bail*), bot.

— **Encycl.** Les *baux* ne servent pas seulement à soutenir les ponts des navires, mais encore à lier les deux murailles, c'est-à-dire les deux flancs, et à les maintenir dans l'écartement voulu : ce sont des pièces de première nécessité pour donner de la solidité aux navires. Le grand *bau*, ou *maître bau*, est plus long et plus fort que tous les autres ; mais il n'est pas toujours placé exactement au milieu, et il se trouve ordinairement un peu en avant du milieu de la longueur. Les *baux* sont un peu renflés vers le milieu de leur partie supérieure ; ce renflement porte le nom de *bauge* et sert à favoriser l'écoulement des eaux, comme à modérer le recul des bouches à feu ; leurs extrémités reposent sur une saillie nommée *bauquière*, et formant, dans le navire, une ceinture intérieure.

Les *baux* de nos anciens navires étaient toujours en bois ; depuis quelques années, on les a quelquefois remplacés par des *baux* de fer, et ceux-ci, naturellement, sont seuls employés quand les navires eux-mêmes sont en fer. On appelle *baux de force*, dans les bateaux à vapeur, deux *baux* placés l'un à l'avant, l'autre à l'arrière des roues, et destinés à soutenir le demi-cylindre ou tambour qui enveloppe chaque roue. Ils sont fortifiés par des élongis obliques ou courbes, et pourtant ils s'affaissent souvent sous le poids des roues et sous les ébranlements produits par leur mouvement continuel.

BAUBELTHOUAP, île de l'Océanie, la plus importante du groupe Pelew, qui fait partie des Carolines (Micronésie). Lat. N. 7° 40', long. E. 132° 30' ; environ 45 kil. de long. sur 20 kil. de large. Découverte, en 1797, par James Wilson.

BAUBIS ou **BAUBI** s. m. (bô-bi — onomatopée, à cause de l'aboiement). Variété de chiens anglais, à corps épais, qu'on dresse pour la chasse au lièvre, au renard et au sanglier.

BAUBOLA. V. BILBILIS.

BAUCHART (Alexandre-Quentin), homme politique, né à Villers-le-Sec en 1809, avocat à Saint-Quentin, et membre du conseil général, au moment où fut proclamée la république de 1848. Nommé, avec l'appui du *National*, représentant à la Constituante, il vota toutes les mesures de réaction et d'hostilité contre la république. Rapporteur de la commission d'enquête sur les événements de mai et de juin 1848, il a laissé son nom à ce fameux *rapport*, qui n'était que l'acte d'accusation des fondateurs de la république et de la révolution elle-même, mais qui est d'ailleurs conçu avec habileté, et où les matériaux sont groupés avec art. Réélu à la Législative, M. Bauchart adhéra à la politique présidentielle, et, après le coup d'Etat du 2 décembre, il entra au conseil d'Etat.

BAUCHE s. f. (bô-che). V. BAUGE (mortier).

BAUCHER, écuyer français, né en 1805. Il s'est fait connaître à divers titres, d'abord comme écuyer du Cirque, puis comme professeur d'équitation, et, plus tard, comme inventeur d'une méthode qu'il a développée dans divers ouvrages, et plus particulièrement dans celui qui a pour titre : *Méthode d'équitation basée sur de nouveaux principes* (1842, in-8° ; 11e édit., 1859). Cet ouvrage fait partie de ceux qui ont été réunis sous le titre d'*Œuvres complètes* (grand in-8°, 1854 et 1859) et qui sont : *Dictionnaire d'équitation* (1833, in-8° ; 3e édit., 1859) ; *Dialogues sur l'équitation* (1834, in-8°), avec M. Peltier ; *Passe-temps équestre* (1840, in-8°) ; *Réponse à des observations de M. d'Aure* (1842).

BAUCHÉRISME s. m. (bo-ché-ri-sme — de *Baucher*, célèbre écuyer). Manég. Méthode particulière pour dresser les chevaux. ‖ Peu usité.

BAUCHERY (Francis-Roland), romancier et auteur dramatique, né à Paris en 1798. Il a donné des romans qui ont eu un succès de cabinet de lecture : *Mémoires d'un homme du peuple* (1838) ; *Didier* ou le *Borgne et le Bossu* (1836), etc., et des drames, entre autres, *Beaumarchais*, représenté en 1846.

BAUCIS, femme pauvre et âgée, épouse de Philémon. Ils habitaient un bourg de Phrygie, lorsque Jupiter et Mercure, en visitant cette contrée, furent repoussés de tous les habitants et accueillis avec hospitalité par Philémon et Baucis, quoiqu'ils n'eussent pas fait connaître leur divinité. Jupiter, ayant inondé tout ce pays, changea la cabane des deux époux en un temple. Ceux-ci demandèrent à en être les ministres, et à ne point mourir l'un sans l'autre. Parvenus à la plus grande vieillesse, Philémon fut changé en chêne, et Baucis en tilleul. Tout le monde connaît la jolie fable mythologique de La Fontaine, sur le sujet de *Philémon et Baucis*. Le nom de ces deux époux, et surtout celui de Baucis, a passé dans la langue : *Une bonne vieille* BAUCIS. Mais on s'en sert principalement par comparaison directe : *Vieux, unis, heureux comme* PHILÉMON ET BAUCIS.

BAUCIUM, nom latin de Baux.

BAUD s. m. (bo — du v. fr. *baud*, hardi). Chien courant de Barbarie, aussi appelé *chien muet*, parce qu'il cesse d'aboyer quand le cerf vient au change. ‖ On lui donne encore le nom de CHIEN-CERF.

— adj. Joyeux, gaillard, hardi.

— **Homonymes.** Bau, baux (pl. de *bail*), beau, bot.

BAUD, bourg de France (Morbihan), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kil. S. de Napoléonville, au bord du Blavet ; pop. aggl. 1,357 hab. — pop. tot. 5,470 hab. Minoteries ; commerce de céréales et fourrages. Près du bourg, on remarque la chapelle de Notre-Dame de la Clarette, construction très-ancienne, érigée au bord d'une fontaine, et au sanctuaire de laquelle on parvient par une longue galerie couverte, que soutiennent des arceaux gothiques. Sur un monticule, près de Baud, et sur l'emplacement de l'antique château de Quinipily, on voit une grossière statue en pierre, représentant une femme, de 2 m. 20 de hauteur ; la coiffure, de style égyptien, porte l'inscription LIT, où l'on veut voir le nom d'une divinité arabe, mentionnée dans le Coran comme présidant aux mystères de la nuit. Quelques auteurs la nomment *Vénus armoricaine*, ou *Vénus de Quinipily* ; malgré les efforts du clergé, elle est, de la part des femmes du pays, l'objet d'un culte peu chrétien.

BAUD, industriel français, trouva, en 1796, une nouvelle manière de fabriquer des cordes de soie torses, qu'il prétendait devoir remplacer avec avantage les cordes en boyau, dont on se sert pour les instruments de musique. Dans un rapport de Gossec à l'Institut, ce savant s'exprime ainsi : « Ces cordes peuvent se substituer avec avantage aux cordes de boyau pour la harpe et la guitare ; mais elles sont moins sonores pour les instruments à archet. » Baud soumit également à l'Institut, en 1810, un violon construit sur un nouveau modèle et qui, prétendait-il, avait sur les autres violons l'avantage de ne pas créer d'obstacle aux vibrations longitudinales. Cette seconde invention de Baud n'eut pas plus de succès que la première. Il a publié une brochure intitulée *Observations sur les cordes à instruments de musique*, etc. (Versailles, 1803).

BAUDART (Guillaume), l'un des auteurs de la version hollandaise de l'Ancien Testament, né en 1564, mort en 1640. Il a laissé, en outre, une *Description des combats, siéges et événements survenus dans les Pays-Bas* (de 1589 à 1614), ainsi que divers autres écrits.

BAUDAU s. m. (bo-do). Pêch. Corde en sparte pour les bourdigues.

BAUDE s. f. (bô-de). Pêch. Nom que l'on donne, dans certains pays, aux câblières ou grosses pierres auxquelles on fixe les cordes et les filets au fond de l'eau.

BAUDE (Henri), poëte français, né à Moulins vers 1430, mort vers 1495. Il s'attira la faveur de Charles VII, qui lui donna une charge d'élu en bas Limousin. Grâce à cette fonction assez lucrative, qui avait pour objet de répartir l'impôt, et qui était délégable, Baude put vivre presque constamment à Paris, où il s'abandonna à ses goûts littéraires. Contemporain de Villon, Baude a écrit plusieurs moralités satiriques et des poésies, dans un style vif, prime-sautier, assaisonné de sel gaulois, dans une manière pittoresque, malicieusement naïve et souvent sarcastique. Clément Marot, qui connut les œuvres de Baude, comme il connaissait celles de Villon, se permit de copier textuellement, à plus d'une reprise, le poëte de Moulins ; mais il se garda bien de le nommer, ce qui ne contribua pas peu à l'oubli qui enveloppa bientôt la mémoire de Baude. Une moralité, qu'il fit jouer sur la table de marbre du Palais-de-Justice, au début du règne de Charles VIII, lui valut d'être jeté en prison. Il y représentait le jeune roi sous la figure d'une *Fontaine d'eau vive*, image de la pureté de ses intentions, gâtée et obstruée par une multitude « d'herbes, racines ; roches, pierres, boue et gravois, » désignant par là tous ceux qui vivent aux dépens de la nation, les courtisans, les parasites de cour, les procureurs, etc. Ceux qu'il avait mis en scène furent très-irrités, ainsi que nous l'apprend Baude dans une pièce de vers, où il dit aussi ce qu'il lui en coûta :

> Les uns se veulent appliquer
> A herbes, autres à gravois ;
> Et disent que, pour les moquer,
> On a ce fait..... Riens n'y congnois.
> Sauf leur honneur. Mais, toutefois,
> Baude n'a tant sceu buissonner,
> N'alléguer coutumes ne droiz
> Qu'on ne l'ait fait emprisonner.
> Baude, après brisement de portes,
> En effet, à mynuict fut pris
> Et au petit Chastellet mis.

Fort heureusement pour le poëte, il fut élargi par ordre du parlement, après une captivité de trois mois. Les œuvres de Baude, qui sont parvenues jusqu'à nous, grâce à Jacques Robertet, consistent en épigrammes, rondeaux, ballades, pièces de vers, entre autres, *Dict moral sur le maintien de la justice*, adressé à Charles VII, et une moralité intitulée *Pragmatique entre gens de cour et la salle du Palais*. M. Vallet de Viriville lui attribue un morceau de poésie intitulé *Regrets et complaintes de la mort de Charles VII*, et un opus-

cule en prose, inséré par Godefroy en tête de ses *Historiens de Charles VII.*

BAUDE (Jean-Jacques, baron), homme politique et publiciste, né à Valence (Drôme) en 1792, mort en 1862. Il occupa diverses sous-préfectures à la fin de l'Empire, publia des brochures politiques sous la Restauration, collabora au *Temps*, signa, en 1830, la protestation des journalistes contre les ordonnances de Juillet, et devint, après la révolution, secrétaire de la commission de l'Hôtel de ville, préfet de la Manche, sous-secrétaire d'Etat, enfin, préfet de police. C'est sous son administration qu'eut lieu la cérémonie carliste de Saint-Germain-l'Auxerrois (1831) et la dévastation de l'archevêché par le peuple. Pendant tout le règne de Louis-Philippe, il fit partie de la Chambre des députés et du conseil d'Etat. Ses écrits l'ont fait admettre à l'Académie des sciences morales et politiques, d'abord comme membre libre, en 1856, puis comme titulaire, trois ans après. Parmi les écrits de Baude, nous citerons : ses Mémoires *Sur la navigation de la Loire au-dessus de Briare* (1826); *Sur les côtes de France de l'Océan et de la Méditerranée; Sur l'empoissonnement des eaux douces; Sur l'isthme de Suez et son percement; Sur la puissance de l'Autriche*, etc., et deux ouvrages : l'*Algérie* (1841, 2 vol. in-8°), les *Côtes de la Manche* (Cherbourg, 1859, in-8°).

BAUDEAU (Nicolas), économiste de l'école physiocratique, né à Amboise en 1730, mort en 1792. Destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, il se livra d'abord aux études qu'exige cette carrière, et commença même à la parcourir : de là le titre d'abbé qu'il conserva toujours, ainsi que Morellet, Mably et d'autres écrivains du XVIII^e siècle, qui ne participaient que par cette qualification au caractère de la prêtrise. Devenu chanoine régulier de Chancelade et professeur de théologie dans cette abbaye, il s'y occupait d'une analyse de l'ouvrage de Benoît XIV sur les *Béatifications*, quand il fut appelé à Paris par l'archevêque de Beaumont. Ce voyage, auquel on ne saurait assigner d'époque bien précise, décida Baudeau à renoncer à la position qu'il occupait. Il fonda à Paris, vers la fin de 1765, sous le titre d'*Ephémérides du citoyen* ou *Chronique de l'esprit national*, un recueil périodique, dans lequel il combattit d'abord les principes de l'école de Quesnay, dont il devait être ensuite un des plus habiles et des plus enthousiastes vulgarisateurs. La circonstance qui détermina sa conversion nous est rapportée par M. Daire (*Collection des principaux économistes*); elle fait le plus grand honneur au caractère de l'abbé Baudeau; elle offre un trait de bonne foi dont les exemples ne sont pas et n'ont jamais été très-communs dans les polémiques. Le *Journal de l'agriculture, du commerce et des finances*, dont la publication datait aussi de 1765, et qui avait pour rédacteur en chef Dupont de Nemours, servait de champ de bataille aux adversaires et aux partisans du système mercantile. Le Trosne, avocat du roi au bailliage d'Orléans, qui s'était rallié de très-bonne heure à la doctrine des économistes, s'y étant élevé contre quelques opinions contraires, soutenues par l'abbé Baudeau dans ses *Ephémérides*, celui-ci, pour les défendre, prépara une série de lettres, dont il fit admettre la première dans le *Journal de l'agriculture*. Mais le rédacteur, en consentant à cette insertion, s'était réservé le droit, dont il usa, de joindre des observations au travail de Baudeau. Or, il paraît que ces observations, quoique très-courtes, produisirent sur l'esprit de ce dernier, qui cherchait la vérité de bonne foi, une impression telle, qu'avouant s'être engagé dans les voies de l'erreur, il déclara aussitôt vouloir se rattacher à la doctrine de Quesnay. En effet, dès 1767, lorsque le crédit des partisans du système mercantile fut parvenu à éloigner Dupont de Nemours de la rédaction du *Journal de l'agriculture*, et à fermer cette feuille aux doctrines physiocratiques, Baudeau, lié dès lors avec le marquis de Mirabeau, leur offrit un refuge dans ses *Ephémérides du citoyen*, qui changèrent leur second titre en celui de *Bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques*

Au mois de mars 1768, l'abbé Baudeau abandonna la direction des *Ephémérides* à Dupont de Nemours, mais sans cesser d'y écrire. Il fit paraître, en 1771, un ouvrage de doctrine intitulé : *Première introduction à la philosophie économique*, ou *Analyse des Etats policés.* C'est le plus remarquable et le plus important de ses écrits. Il contient une exposition très-claire et très-méthodique de la doctrine physiocratique. L'auteur distingue d'abord deux grands agents économiques, la *nature* et l'*art*. Il y a dans les Etats policés trois espèces d'arts : l'art *fécond* ou *productif*, l'art *stérile* ou *non productif* et l'art *social.* L'art fécond ou productif travaille directement et immédiatement à opérer la plus grande fécondité de la nature, à tirer du sein de la terre une plus abondante récolte de productions. Il s'exerce sur les trois règnes et peut, par conséquent, être subdivisé en trois arts, suivant ces trois règnes. La chasse et la pêche plus ou moins raisonnées et préparées, l'éducation et la multiplication des animaux plus ou moins domestiques, est le premier. L'agriculture proprement dite forme le second. L'art de tirer les minéraux du sein de la terre constitue le troisième. Toutes les *richesses*, c'est-à-dire tous les biens susceptibles de s'échanger contre d'autres biens ont leur origine dans l'art productif. Saisies en quelque sorte dans leur source, les richesses se divisent en richesses de consommation subite ou *subsistances*, et richesses de consommation lente ou *matières premières*. L'art stérile s'empare des subsistances et des matières premières, après que la fécondité de la nature, sollicitée par l'art productif, les a données, et il se propose uniquement de les façonner, afin que la jouissance en devienne plus utile et plus agréable. Pour que l'art productif et l'art stérile, ou industrie façonnante, fleurissent dans un Etat, il faut que les hommes *sachent*, qu'ils *veuillent*, qu'ils *puissent* se livrer aux travaux de ces deux arts; de là un troisième art, l'art social, qui répond à ce triple besoin par l'instruction, la protection et l'administration. L'instruction, la protection et l'administration constituent l'exercice de l'autorité. L'instruction (dont le culte fait partie) est le moyen de former le cœur, l'esprit et les organes des hommes, suivant les talents et la condition de chacun, en un mot de développer leurs facultés le plus avantageusement possible. La protection embrasse les fonctions judiciaire, militaire, policière; elle prévient et réprime les attentats de la violence ou de la fraude privée par une justice exacte; elle contient ou repousse les usurpateurs du dehors par la force militaire de l'Etat et par l'efficacité de ses relations politiques avec de bons et fidèles alliés. L'administration forme les grandes propriétés publiques qui font valoir celles des particuliers : chemins, canaux, rivières navigables, ponts, ports, édifices publics, etc. A chacun des trois arts se rapporte un certain nombre de catégories ou classes sociales : à l'art productif, les propriétaires fonciers, les directeurs des exploitations agricoles et minérales, les ouvriers agricoles; à l'art stérile, les industriels, les voituriers, les commerçants; à l'art social, les magistrats, les militaires, etc. La prospérité de l'art social et de l'art productif entraîne nécessairement celle de l'art stérile; la prospérité de l'art stérile n'entraîne pas nécessairement celle des deux autres. De là, la négation de ces maximes : *il faut favoriser le commerce; il faut développer le luxe;* de là, la condamnation du système mercantile et du préjugé qui fait considérer comme la richesse même la monnaie, qui n'est qu'un moyen de distribuer les substances et les matières premières, soit avant, soit après la façon qu'elles reçoivent de l'art stérile. De là aussi, la substitution à toutes les taxes indirectes d'un impôt unique d'un tiers sur le revenu net des propriétés foncières, substitution fondée sur le concours nécessaire que l'art social apporte à l'art productif par les trois fonctions d'instruction, de protection et d'administration, et qui offre le précieux avantage de lier d'une manière directe et constante l'intérêt des dépositaires de l'autorité au développement de l'art, qui est la véritable source de la richesse publique. En politique, Baudeau se soucie peu de la forme et de l'origine du gouvernement; il fait peu de cas des divers systèmes de séparation et de balance des pouvoirs. Son objectif n'est pas dans les républiques de l'antiquité, mais dans la Chine, telle qu'on se la représentait au XVIII^e siècle. Son idéal est une *monarchie économique*, c'est-à-dire limitée uniquement par la diffusion et la généralisation de l'instruction économique.

L'abbé Baudeau mourut vers 1792. Les biographes s'accordent à dire que ses facultés intellectuelles s'étaient altérées dans les dernières années de sa vie, jusqu'à le réduire à un état de démence. Outre l'ouvrage que nous venons d'analyser, et d'intéressants articles insérés dans les *Ephémérides*, il a laissé : *Idées d'un citoyen sur l'administration des finances du roi* (1763); *Idées d'un citoyen sur les besoins, les droits et les devoirs des vrais pauvres* (1765); *Lettres sur les émeutes populaires que cause la cherté des grains et sur les précautions du moment* (1768); *Lettres d'un citoyen sur les vingtièmes et autres impôts* (1768); *Principes économiques de Louis XII et du cardinal d'Amboise, de Henri IV et du duc de Sully sur l'administration des finances, opposés aux systèmes des docteurs modernes* (1775); *Charles V, Louis XII et Henri IV aux Français* (1787).

BAUDELAIRE s. m. (bô-de-lè-re). Blas. V. BADELAIRE.

BAUDELAIRE (Pierre-Charles), poëte français, né à Paris en 1821, mort en 1867. Combien ont écrit des volumes sans parvenir à une renommée égale même à leur talent; un seul livre a suffi à M. Baudelaire pour lui faire acquérir une notoriété qui, bien qu'elle puisse être discutée, n'en est pas moins réelle. Quelques articles de critique artistique avaient à peine révélé son nom à un petit nombre d'amis ou d'hommes spéciaux, quand parut, en 1857, son fameux et unique volume de poésies : les *Fleurs du mal.* (V. FLEURS.) Cet immense paradoxe lyrique, ces rêves d'halluciné, ce bonquet de fleurs nauséabondes, mais d'où s'échappe parfois quelque suave parfum; cet entassement de couleurs criardes et d'images horribles, mais qu'un rayon de pure lumière vient par moments éclairer; ces grimaces sataniques entremêlées de sourires; tout cela était bien fait pour étonner, et pendant un instant, bien court à la vérité, on se demanda si le XIX^e siècle allait être appelé à voir renaître la poésie dantesque. Mais on s'aperçut bientôt que l'horrible, le hideux et l'ignoble étaient un parti pris chez ce poëte, qui, désespérant sans doute d'émouvoir ses lecteurs, s'était imaginé de les épouvanter par ses excentricités et ses contorsions. Nul, à notre avis, n'a déterminé la mesure et le caractère du talent de M. Baudelaire mieux que M. de Pontmartin. « Voilà, dit-il, en parlant de l'auteur des *Fleurs du mal*, voilà une nature fine, nerveuse, prédestinée à la poésie; viennent des souffles vivifiants, une lumière bienfaisante, une forte culture : la moisson pourra germer et mûrir. Par malheur, ce cerveau souffre d'une disposition particulière qui altère et envenime, à mesure qu'ils s'y réfléchissent, les sentiments et les images; cette coupe, artistement ciselée, a cela de bizarre que la liqueur fermente et s'aigrit en touchant au fond. Pour tout dire, la poésie *tourne* dans cette imagination poétique, comme ces vins excellents, mais qui ne peuvent supporter certaines conditions de localité ou d'atmosphère... M. Baudelaire ne peut aspirer une gorgée de poésie sans que cette gorgée s'imprègne de venin ou d'amertume. Pour lui, les mondes extérieurs ou invisibles sont hantés par le mal comme par leur hôte naturel, infestés de visions farouches, de laideurs gigantesques, de corruptions étranges, de perversités inouïes, de toutes les variétés de la souffrance, de la scélératesse et du vice; les fleurs y sont vénéneuses et y exhalent un parfum pestilentiel; les sources y sont empoisonnées, et l'on ne peut se pencher sur leur frais miroir sans y voir la pâle figure d'un spectre ou d'un condamné à mort; la nature est un tissu d'ironies sanglantes ou funèbres, jetées à la face de l'homme; l'amour devient quelque chose d'innommé, qui ne se plaît que dans le fumier et dans le sang, un héritier des honteuses débauches de Lesbos ou de Caprée, cherchant un assouvissement impossible dans ces voluptés qui déshonorent le monde païen, et que la civilisation moderne ne devrait plus même comprendre. Voilà jusqu'où peut arriver le sens individuel quand il règne seul, quand ces *spécialistes* de la poésie, livrés à tout le désordre de leur caprice, espèrent ramener la foule indifférente par ces friandises de haut goût, et croient accentuer plus puissamment leur physionomie de poëte en prenant le contre-pied de tout ce qui est vrai, bon, bienfaisant et beau, ou, en d'autres termes, de tout ce qui est poétique. » Nous ne croyons pas qu'on puisse rendre plus de justice au talent de M. Baudelaire, en même temps que le critiquer d'une façon plus ferme. Nous n'entrerons donc pas dans d'autres détails au sujet des *Fleurs du mal*, que nous analyserons à leur place. Contentons-nous de dire ici que, si un tel volume a pu, par son étrangeté même, valoir à son auteur une réputation si grande, un second de même nature pourrait bien la lui faire perdre : *non bis in idem.* Nous avons omis de dire que les *Fleurs du mal* ont été l'objet de poursuites judiciaires, et qu'un jugement a condamné l'auteur à supprimer, dans les nouvelles éditions, six pièces jugées attentatoires à la morale publique. Une nouvelle édition a paru en 1861, avec des poëmes inédits.

Il serait injuste de ne pas rappeler que c'est à M. Baudelaire que nous devons la meilleure traduction des *Œuvres* de l'Américain Edgar Poë, et qu'il en a fait précéder la publication d'une étude extrêmement remarquable sur l'auteur des *Histoires extraordinaires;* des *Nouvelles histoires extraordinaires;* des *Aventures d'Arthur Gordon Pym*, etc.

Que conclure de tout cela, sinon qu'il y a un talent, peut-être un génie caché dans M. Baudelaire? Mais ce génie a été visité de bonne heure par le souffle du *mal*, et le fruit a coulé dans sa *fleur;* ajoutons que cette fleur a aujourd'hui quarante-cinq ans sonnés, et qu'il est bien rare de voir se redresser une branche de neuf lustres. Toutefois, ne désespérons pas encore, et attendons. Les épis couchés par l'orage se relèvent quand ils sont caressés du soleil; pourquoi un de ces rayons vivifiants ne percerait-il pas jusqu'à l'âme du poëte? Les anciens parlent de certaine lance qui guérissait les blessures qu'elle avait faites : donc, espérons les *Fleurs du bien.*

Au moment où nous traçons ces lignes (1^er mai 1866), nous lisons dans les feuilles publiques que M. Baudelaire est à l'agonie; quelques-unes même, qui abusent d'un don de prophétie qu'elles n'ont pas, assurent qu'elles l'ont vu exhalant son dernier soupir; mais, heureusement, des nouvelles plus rassurantes nous arrivent. Espérons donc de nouveau que le poëte complétera, corrigera son œuvre : le ciel n'a pas voulu qu'il meure, et le repentir poétique est désormais pour lui une dette d'honneur.

BAUDELOCQUE (Jean-Louis), célèbre chirurgien et professeur d'obstétrique à l'Ecole de médecine de Paris, né à Heilly (Picardie) en 1746, mort en 1810. Après avoir reçu de son père, chirurgien à Amiens, les premiers principes de l'art médical, Baudelocque vint étudier à Paris l'anatomie et la chirurgie. Bientôt les leçons éloquentes de Solayrès le tournèrent vers la pratique spéciale des accouchements, et quittant, malgré ses succès, le collége royal de chirurgie, il fut choisi comme suppléant de Solayrès, lorsque ce professeur, en proie à l'affreuse maladie dont il devait mourir, fut forcé d'interrompre ses cours. Les qualités de Baudelocque l'avaient fait promptement distinguer parmi ses collègues; son esprit facile et pratique avait attiré l'attention de Solayrès, et ce fut là le premier degré de sa réputation. Il avait à peine trente ans, que déjà il possédait une riche et nombreuse clientèle. L'Académie de chirurgie le reçut parmi ses membres, ainsi que plusieurs autres sociétés savantes. En même temps, on traduisait ses ouvrages, et l'Europe les acceptait dans ses écoles. Sa réputation était telle, qu'occupé continuellement par des accouchements en ville, des consultations venues de la province et de l'étranger, il se vit bientôt obligé d'abandonner ses cours. Ce n'est que lors de la fondation de la faculté de médecine, sous le nom d'Ecole de santé, qu'il fut appelé à la place d'accoucheur de la Maternité, et qu'il dut reprendre son glorieux enseignement. Malheureusement, cette vie si utile à la science et à l'humanité ne devait pas être longue. L'envie s'attachait au célèbre praticien. Un jeune rival, jaloux de ses succès, saisit le prétexte de l'opération césarienne, dont le public était peu partisan et que Baudelocque soutenait et pratiquait avec talent, pour diriger contre l'accoucheur de la Maternité une odieuse calomnie. Dans une couche laborieuse, la mère et l'enfant étant morts entre les mains de l'habile opérateur, le docteur Sacombe osa soupçonner non-seulement son habileté, mais ses intentions. Les tribunaux firent justice de cette calomnie, et Marie-Louise le choisit pour son accoucheur, fonctions que la mort ne lui laissa pas le temps de remplir. Néanmoins, le coup était porté : à partir de ce moment, Baudelocque fut en proie à un chagrin mortel, qui ne tarda pas à altérer profondément sa santé. Le 2 mai 1810, il succombait à une affection cérébrale.

Lorsque Baudelocque apparut, l'art des accouchements était déjà fort avancé. Levret, Smellie, Solayrès, avaient considérablement agrandi cette science, et il serait inexact de dire que Baudelocque lui ait ouvert de nouveaux horizons. Si l'on recherche quelle est sa véritable part dans l'art des accouchements, on verra qu'il détermina les mouvements du fœtus dans le passage à travers le bassin, qu'il fixa les diamètres de cette cavité et leurs rapports avec ceux de la tête du fœtus. Ce qu'on lui a reproché quelquefois, c'est d'avoir reculé trop souvent devant la section de la symphyse pubienne, dans les accouchements laborieux. Doué d'un génie éminemment pratique et vulgarisateur, le professeur de la Maternité eut en quelque sorte le mérite, exclusif entre ses collègues, de coordonner et de répandre les principes des grands maîtres qui l'avaient précédé. Sans être éloquente, sa parole était claire, concise et facile. On a de Baudelocque : *An in partu propter angustiam pelvis impossibili, symphysis ossium pubis secanda.* (En cas d'insuffisance des ouvertures du bassin dans un accouchement, doit-on faire la section de la symphyse pubienne?) (1776, in-4°); les *Principes de l'Art des accouchements, par demandes et par réponses, en faveur des élèves sages-femmes* (1775, in-12), ouvrage qui fut réimprimé aux frais du gouvernement, à 6,000 exemplaires; Moreau a donné, vers 1840, une nouvelle édition de ce remarquable ouvrage; l'*Art des accouchements* (1781, in-8°), livre construit sur le même plan que le précédent, mais spécialement à l'usage des médecins. On compte en outre, de Baudelocque, quelques rapports et mémoires publiés pour la plupart dans des revues et des encyclopédies : *Mémoire sur les hémorragies utérines cachées; Rapport sur une observation de renversement et d'amputation de la matrice* (Recueil de la Société de médecine de Paris, t. IV); *Rapport sur la rupture de la matrice au terme de l'accouchement; Réflexions sur l'hydropisie de la matrice; Rapport sur l'opération césarienne.*

BAUDELOCQUE (Louis-Auguste), neveu du précédent, né vers la fin du siècle dernier. Il termina en 1823 ses études de médecine à Paris, et, comme son oncle, s'occupa surtout de la pratique des accouchements. Il a inventé un instrument appelé *céphalotribe* (forceps brise-tête), pour lequel l'Académie des sciences lui a décerné un prix en 1833. On a de lui : *Compression de l'aorte ventrale* (1835); *Elytrotomie* ou *Section du vagin* (1844).

BAUDELOT DE DAIRVAL (Charles-César), littérateur et antiquaire, né à Paris en 1648, mort en 1722. Il exerça d'abord la profession d'avocat, puis se livra exclusivement à son goût pour l'étude des antiquités. Il a publié un livre intitulé : *De l'utilité des voyages, et de l'avantage que la recherche des antiques procure aux savants* (1686), livre qui lui ouvrit les portes de l'Académie des inscriptions. A la mort du célèbre voyageur Thévenot, il fit l'acquisition des *Marbres de Nointel*, qui forment aujourd'hui l'un des objets les plus précieux du musée du Louvre. On sait que l'un de ces marbres, qui a plus de deux mille ans d'existence, reproduit les noms des officiers et de quelques-uns des soldats morts au service d'Athènes dans le cours d'une seule année. Les héritiers de Thévenot étaient très-embarrassés de ces énormes pierres, lorsque survint Baudelot, qui les leur acheta; et sa joie fut si grande, qu'elle lui donna les forces suffisantes pour les porter lui-même sur une petite charrette, à laquelle il s'attela, ne voulant pas confier à d'autres son précieux fardeau. Dans l'impossibilité où il était de les ranger sur-le-champ, il se contenta de les déposer dans la cour de la maison qu'il habitait, remettant ce travail au lendemain. Mais ayant appris que

le propriétaire de la maison avait donné des ordres pour que ces *décombres* informes fussent enlevés le lendemain matin par les boueux, Baudelot se leva précipitamment et passa toute la nuit à mettre en sûreté, sous son propre toit, ces restes précienx de la Grèce. C'était un homme doux, modeste, affable, et très-zélé, est-il besoin de le dire, pour la science qu'il cultivait.

BAUDEMENT adv. (bô-de-man — rad. *baud*). Joyeusement, gaillardement.

BAUDEMENT (Emile), naturaliste, né à Paris en 1810, mort en 1864. Après avoir occupé une chaire à l'institut agronomique de Versailles, il fut nommé professeur de zoologie agricole au Conservatoire des arts et métiers. Il a fourni beaucoup d'articles et de mémoires à la *Revue horticole* et à la *Collection* de la *Société d'agriculture*.

BAUDENS (Lucien-Jean-Baptiste), chirurgien français, né à Aire en 1804, mort en 1857. Il fut aide-chirurgien dans divers hôpitaux militaires, à partir de 1823; fit partie de l'expédition d'Alger; devint, en 1831, chirurgien-major; fonda dans cette ville un hôpital d'instruction, où, pendant neuf ans, il professa l'anatomie et la chirurgie, et il imagina, pendant l'expédition de Constantine, en 1836, l'ingénieux appareil à fractures auquel on a donné son nom. Nommé, à son retour en France, successivement professeur de clinique à Lille (1838), chirurgien des hôpitaux du Gros-Caillou et du Val-de-Grâce (1838-42), il fut mis à la tête du service médical de l'armée française à Constantinople et en Crimée (1854). Il était, quand il mourut, chirurgien-inspecteur et membre du conseil de santé des armées. On a de lui, outre plusieurs mémoires : *Clinique des plaies d'armes à feu* (1836); *Nouvelle méthode des amputations* (1842, in-8°); *Efficacité de la glace, combinée à la compression, pour réduire les hernies étranglées* (1854).

BAUDEQUIN s. m. (bô-de-kain — corrupt. de *baldaquin*). Métrol. Petite monnaie française de 5 à 6 deniers, qui avait cours au XIe siècle, et qui portait l'effigie du roi assis sous un baldaquin.

BAUDER v. n. ou intr. (bô-dé — rad. *baud*). Chass. Aboyer : *Les chiens* BAUDENT *sur la bête.* ‖ On dit aussi BAUDIR.

BAUDER (Jean-Frédéric), industriel et paléontologue allemand, né à Hersbruck en 1713, mort en 1791. Il était marchand ambulant de pain d'épice lorsque, dans une de ses excursions, il découvrit les carrières de marbre d'Altdorf, en Bavière. Bientôt après, il se fixa dans cette ville, fonda à Nuremberg une manufacture pour l'exploitation et le polissage du marbre, perfectionna la culture du houblon, et reçut de l'électeur de Bavière le titre de conseiller de commune. Tout en se livrant à ces travaux, Bauder s'occupa beaucoup de recherches paléontologiques, et il trouva, entre autres fossiles, une tête d'alligator, déposée au cabinet d'histoire naturelle de Manheim. On a de Bauder quelques dissertations, notamment : *Relation des fossiles découverts depuis quelques années dans les environs d'Altdorf* (Altdorf, 1772, in-8°), traduite en français, et un ouvrage *Sur la meilleure manière de cultiver le houblon, d'après les résultats de l'expérience* (Altdorf, 1776, in-4°).

BAUDERIE s. f. (bô-de-rî — rad. *baudir*). Joie, gaieté. ‖ Vieux mot.

BAUDERON (Brice), médecin français, né vers 1540, à Paray, dans le Charolais, mort à Mâcon en 1623. Après avoir étudié la médecine à Montpellier, il vint se fixer à Mâcon, où il exerça son art jusqu'à sa mort. Il a laissé : *Praxis medica in duos tractatus distincta* (Paris, 1620, in-4°), ouvrage qui a été traduit en anglais, et une *Pharmacopée* (Lyon, 1588, in-8°), qui a eu de très-nombreuses éditions, et qui, de son temps, était fort estimée; — Gratien BAUDERON, fils du précédent, né en 1583, mort en 1615, embrassa la profession paternelle, écrivit quelques traités qui sont restés manuscrits, et publia des *Notes sur la Pharmacopée* de Brice Bauderon (Lyon, 1628); — Brice BAUDERON, fils du précédent, né à Mâcon en 1613, mort en 1698, fut nommé lieutenant général au présidial de sa ville natale, épousa Claudine Quiny, qui s'adonnait à la poésie, et consacra lui-même tous les loisirs que lui laissait sa charge à des travaux littéraires. Parmi ses ouvrages, nous citerons : la *Givre mystérieuse*, ou *Explication de la famille de M. Colbert* (1680), et *Apollon français*, ou *Parallèle des vertus héroïques avec les propriétés du soleil*, etc. (1681); — Antoine BAUDERON, fils du précédent, né à Mâcon en 1643, mort en 1737, devint premier valet de chambre de Marie-Thérèse, et composa un grand nombre de morceaux de poésie, qui sont loin d'être sans mérite. Nous citerons, parmi ses recueils de vers : *Nouvelles en vers* (Paris, 1695); *Epigrammes*, etc. (Paris, 1717); *Satires nouvelles.* Ses œuvres complètes ont été publiées par Auger (Paris, an XIII).

BAUDESSON (Nicolas), peintre français, né à Troyes en 1609, exécuta plusieurs tableaux au palais de Versailles, fut nommé conseiller du roi en son Académie de peinture et de sculpture, se rendit ensuite à Rome et y mourut en 1680, après y avoir fait un long séjour chez MM. de Saint-Genys. C'est par erreur que Florent Lecomte a fixé la date de sa mort en 1682. La *Biographie universelle* a confondu cet artiste avec son fils François BAUDESSON, qui fut aussi de l'Académie et qui peignit les fleurs avec succès. Le père de Nicolas, menuisier et sculpteur en bois, à Troyes, a été le premier maître du célèbre sculpteur Girardon.

BAUDET s. m. (bô-dè — le vieux fr. nous donne *bald*, *baud*, *baut*, signifiant hardi, audacieux, gaillard, dispos, éveillé; d'où viennent nos vieux mots *baldement*, *baudement*, hardiment, gaillardement, joyeusement; nous avions même *baldet*, *baudé*, *baldoirie*, hardiesse, audace, gaillardise, gaieté. L'ital. a trois mots pour ces trois sens : *baldo*, *baldamente*, *baldanza*. De *baud*, on a formé *baudir* et *s'ébaudir :* le premier, qui est un terme de chasse; le second, qui signifie se réjouir en chantant et en dansant. Ces différents mots, un peu défigurés, se retrouvent avec le même sens général dans toutes les branches germaniques : tud. *bald;* goth. *baltha;* angl.-sax. *bald*, *baldice;* island. *baldur;* allem. *bald;* angl. *bold;* dan. *balstyrig;* holl. *baldadig*. Dans nos vieux auteurs de fables, le *baudet* était appelé *baudouin*, d'où *baudouiner*, employé par Rabelais dans le sens de saillir. Il suit de cette explication que le radical *baud*, qui veut dire gai, vif, content, hardi, éveillé, a été appliqué comme diminutif au jeune âne, dont tout le monde connaît la gentillesse et la pétulance. Ménage trouve un moyen beaucoup plus simple de se tirer d'affaire. Selon lui, *baudet* vient de *Baldus*, nom propre. Mais quel est ce Baldus? Les dictionnaires biographiques n'enregistrent, sous ce nom, qu'un jeune peintre contemporain, qui déclinera certainement l'honneur de cette antique origine). Ane : *Me prend-il pour un Lapon, de s'imaginer que je n'aie jamais entendu braire un* BAUDET? (G. Sand.)

Le *baudet* n'en peut plus, il mourra sous leurs coups.
LA FONTAINE.

A ces mots l'on cria haro! sur le *baudet*.
LA FONTAINE.

Maître *baudet*, ôtez-vous de l'esprit
Une vanité si folle. LA FONTAINE.

Est-ce la mode
Que *baudet* aille à l'aise et meunier s'incommode?
LA FONTAINE.

Ayant au dos sa rhétorique,
Et les oreilles d'un *baudet*. LA FONTAINE.

Pendant ce beau discours,
Seigneur loup étrangla le *baudet* sans remède.
LA FONTAINE.

Un *baudet* chargé de reliques
S'imagina qu'on l'adorait;
Dans ce penser, il se carrait. LA FONTAINE.

‖ Se dit particulièrement de l'âne mâle, destiné à la reproduction.

— Fig. et par iron. Homme sot, stupide :

Beau trio de *baudets!* Le meunier repartit :
Je suis âne, il est vrai. . . . .
LA FONTAINE.

— Techn. Tréteau sur lequel les scieurs de long établissent les pièces à débiter. On dit aussi CHEVALET. ‖ Chevalet qu'enjambe le drousseur.

— **Syn. Baudet, bourrique, âne.** C'est le même animal que ces trois mots désignent; mais ils ne le désignent pas sous le même point de vue. L'*âne*, c'est l'animal tel qu'il est en lui-même, ou tel que nous l'avons rendu en le plaçant parmi nos animaux domestiques, en l'appliquant à tous les services auxquels ses qualités naturelles le rendaient propre : c'est la bête de somme qui porte sa charge; c'est celle que le jardinier attelle à la petite voiture sur laquelle il veut transporter ses légumes; c'est la monture paisible des vieillards ou des convalescents; c'est l'animal utile, sobre, patient, qui ne coûte presque rien à nourrir et qui sert presque autant qu'un cheval; c'est aussi l'être stupide, opiniâtre, que, par moments, on ne peut faire marcher qu'à coups de fouet ou de bâton. Ces défauts sont dans sa nature, aussi bien que les qualités qui le rendent précieux; à tous ces points de vue, c'est toujours de l'*âne* qu'il s'agit, et toute autre expression serait impropre. Le *baudet*, c'est l'animal considéré comme subissant les conséquences de ses défauts, de sa stupidité et de sa laideur relative. On n'a qu'à se reporter à la préface du *Grand Dictionnaire*, on y verra que notre bon La Fontaine ne s'y est pas trompé, et qu'il a toujours remplacé *âne* par *baudet* quand il a voulu peindre l'animal comme servant de jouet, de risée, soit à l'homme, soit aux autres animaux, quand il lui faisait jouer le rôle de victime. La *bourrique*, c'est proprement la femelle de l'âne; mais ce mot n'est pourtant pas un synonyme parfait de *ânesse*, et il emporte toujours une idée de stupidité risible, qui le rend tout à fait impropre aux descriptions de l'histoire naturelle. Toutes ces distinctions subsistent au sens figuré, qui ne s'applique d'ailleurs qu'aux défauts que nous attribuons à l'animal : on appelle *âne* l'homme qui réunit l'obstination à la sottise, l'ignorant qui refuse de s'instruire; *bourrique* éveille l'idée d'une stupidité complète, mais sans y joindre celle d'obstination; on plaint la bourrique, on se sent irrité contre l'homme qu'on appelle *âne;* la dénomination de *baudet* ne convient que lorsqu'on a en vue une sottise dont les autres profitent pour s'amuser aux dépens de la victime, ou pour faire retomber sur elle des maux qu'ils devraient souffrir eux-mêmes.

— **Allus. littér. Haro sur le baudet!** Allusion à un hémistiche de la fable des *Animaux malades de la peste.* V. ANIMAL.

BAUDET (Gui), chancelier de France sous Philippe de Valois. Né à Beaune, il professa d'abord le droit canon, et fut ensuite doyen du chapitre de Paris. Dans un voyage qu'il fit à Rome, le pape Benoît XII l'accueillit avec une grande distinction. Il mourut en 1339.

BAUDET (Etienne), dessinateur et graveur français, né à Blois en 1643, mort en 1716, vint très-jeune à Paris, et apprit le dessin de Sébastien Bourdon, qui l'engagea ensuite à s'adonner à la gravure, et lui enseigna aussi les premiers principes de cet art. Après avoir gravé quelques ouvrages de son maître, Baudet se rendit à Rome, où il se perfectionna sous la direction de Cornelis Bloemaert et de François Spierre, qui travaillaient dans cette ville avec un grand succès. Il se fit bientôt remarquer lui-même par l'habileté avec laquelle il grava, pour les seigneurs Falconieri, les *Amours de Vénus et d'Adonis*, suite de quatre pièces, d'après l'Albane. Revenu à Paris, il obtint un logement au Louvre, et fut nommé graveur du roi. Admis à l'Académie de peinture, sculpture et gravure, en 1675, il en fut élu conseiller en 1685. Etienne Baudet exécuta pour le roi un grand nombre d'ouvrages, entre autres 43 pièces destinées à compléter la collection de *Statues et bustes antiques*, commencée par Cl. Mellan. Ces ouvrages lui font honneur; mais son talent apparaît principalement dans les estampes qu'il a faites d'après huit des plus beaux paysages historiques de Poussin : *Polyphème et Galatée*, *Diogène jetant son écuelle*, *Eurydice piquée par un serpent*, *Enlèvement du corps de Phocion*, *Femme recueillant les cendres de Phocion*, etc. Ces divers sujets, a dit Mariette, sont rendus avec une grandeur et une majesté dignes du peintre qui en est l'auteur. Baudet a gravé aussi les ouvrages suivants : le *Frappement du rocher*, l'*Adoration du veau d'or*, *Moïse foulant aux pieds la couronne de Pharaon*, le *Jugement de Salomon*, la *Sainte Famille*, *Vénus sortant du bain*, l'*Enlèvement des Sabines*, *Coriolan*, etc., d'après Poussin; la *Vierge*, *l'Enfant Jésus*, *saint Joseph et saint Jean*, l'*Enfant Jésus adoré par les anges et saint Jean*, et les *Œuvres de miséricorde* (suite de six pièces), d'après Séb. Bourdon; l'*Adoration des bergers*, d'après Gab. Blanchard; la *Sainte Famille*, l'*Apparition de l'Ange à saint Joseph*, d'après Mignard; *Allégorie en l'honneur de Clément X*, d'après Ciro Ferri; les *Chevaux du Soleil*, d'après le sculpteur Gilles Guérin; le *Martyre de saint Etienne*, d'après A. Carrache; *Saint Augustin et saint Guillaume invoquant la Vierge*, d'après Lanfranc; le portrait de Ch. Perrault et le Plafond du grand escalier de Versailles, d'après Ch. Le Brun; le *Denier de César*, d'après Valentin; divers sujets d'après l'Albane, E. Villequin, René Houasse, Ch. de La Fosse, L. de Boullongne, etc.

BAUDET-DULARY, médecin et socialiste français, né vers 1790. Nommé député en 1831, il donna sa démission pour travailler activement à la réalisation du système de Fourier, dont il avait adopté les idées. Il fit même un essai pratique sur ses propriétés; mais cet essai ne fut, en réalité, qu'une exploitation agricole, à laquelle il essaya d'appliquer quelques-unes des idées du maître. Il a laissé quelques écrits, entre autres : *Crise sociale* (1834); *Essai sur les harmonies physiologiques* (1838-1845); *Hygiène populaire* (1856), etc.; *Principes et résumé de physionomie* (1859).

BAUDET-LAFARGE, homme politique français, né en 1765, mort vers 1840. Il avait, au commencement de la Révolution, administré le département du Puy-de-Dôme, qui l'envoya au conseil des Cinq-Cents. Il y vota la déportation des émigrés naufragés à Calais, se prononça en faveur de la liberté de la presse, et contribua à la chute des directeurs Merlin, Treilhard et Laréveillère-Lepeaux. Lors du coup d'Etat du 18 brumaire, Baudet-Lafarge se trouvait en mission. Il déclara, à son retour, qu'il éprouverait un regret éternel s'il avait la certitude que l'émission de son vote eût manqué pour empêcher le renversement de la constitution et l'établissement du Consulat. Il fut écarté en conséquence du Corps législatif, fut nommé plus tard juge de paix et membre du conseil de l'arrondissement de Thiers, et chargé par le collége électoral du Puy-de-Dôme, en 1815, de présenter une adresse à Napoléon. C'est à cette occasion qu'il porta ce toast, où se montraient ses sentiments républicains : « A la patrie! à la liberté! puissent l'énergie de la représentation nationale et l'union de tous les Français en assurer le triomphe! » — Son fils, Jacques-Antoine BAUDET, né à Maringues en 1803, embrassa les opinions politiques de son père, fut quelque temps sous-préfet d'Ambert après 1830, fut élu membre du conseil général du Puy-de-Dôme après la mort de son père, et représentant du peuple à la Constituante en 1848. Il vota avec les républicains du *National*, et ne fut pas réélu à la Législative.

BAUDIER (Dominique), poëte. V. BAUDIUS.

BAUDIER (Michel), historien français, né en Languedoc vers 1589, mort en 1645. On sait peu de chose de la vie de ce laborieux écrivain, qui reçut le titre de gentilhomme de la maison du roi et d'historiographe de France. Ami du grand sculpteur Jean de Bologne, il aimait beaucoup les arts, collectionnait des médailles, et dépensait ses faibles revenus à acheter des livres et des manuscrits. Il a composé un grand nombre d'ouvrages écrits d'un style lourd, remplis de digressions, dépourvus de sens critique, mais qui furent bien accueillis de ses contemporains, et dont quelques-uns peuvent encore être consultés avec fruit. Les principaux sont : *Inventaire général de l'histoire des Turcs* (Paris, 1619); *Histoire générale de la religion des Turcs, avec la vie de leur prophète*, etc. (Paris, 1626); *Histoire de la cour du roi de Chine* (Paris, 1626); *Histoire de l'administration du cardinal d'Amboise*, etc. (1634); *Histoire de l'incomparable administration de Romieu, grand ministre d'Etat de Raymond Béranger, comte de Provence* (Paris, 1635), le plus curieux de ses ouvrages; *Histoire de l'administration de l'abbé Suger* (1645), enfin *Histoire de la vie du cardinal de Ximénès* (1635), qui est le plus intéressant et tout à la fois le plus considérable de ses travaux historiques.

BAUDIN DES ARDENNES (Pierre-Charles-Louis), homme politique français, né à Sedan en 1748, mort en 1799. Il fut d'abord directeur des postes de sa ville natale (1786), maire en 1790, député à l'Assemblée législative l'année suivante, puis élu à la Convention. Il s'y prononça pour le bannissement de Louis XVI, remplit une mission à l'armée du Nord, fut un des rédacteurs de la constitution de l'an III, présida la Convention pendant les journées de vendémiaire, fit clore la session par le vote d'une amnistie générale, et devint membre de l'Institut et du Conseil des anciens. Il prit une part active au coup d'Etat du 18 fructidor, mais s'éleva ensuite contre l'incapacité du Directoire, et mourut de joie en apprenant le retour de Bonaparte d'Egypte, ce qui ferait croire qu'il était initié au projet du 18 brumaire. Dans sa vie politique, Baudin suivit en général le fameux système de bascule, qui consistait à comprimer tour à tour les royalistes et les révolutionnaires ardents. Sa modération ne fut pas toujours exempte de versatilité. On a de lui quelques écrits politiques, notamment : *Anecdotes et réflexions générales sur la constitution* (1795); *Du fanatisme et des cultes* (1795).

BAUDIN (Nicolas), navigateur, né à l'île de Ré vers 1750, mort en 1803. Nommé sous-lieutenant de vaisseau en 1786, il commanda deux expéditions scientifiques dans l'Inde et aux Antilles, revint en France à l'époque du Directoire, rapportant de précieuses collections d'histoire naturelle, et reçut, en 1800, comme capitaine de vaisseau, le commandement de deux corvettes, le *Géographe* et le *Naturaliste*, avec lesquelles il entreprit d'explorer les côtes de la Nouvelle-Hollande. Il reconnut la baie des Chiens marins et les terres voisines de la Nouvelle-Galles méridionale; mais une grande partie des équipages périt, et lui-même succomba à l'île de France. Cette expédition, du moins, ne fut pas sans utilité pour la science. Péron, qui en faisait partie, en a publié les résultats sous ce titre : *Voyage aux Terres australes* (1807, 3 vol. in-4°). Les frères Freycinet succédèrent à Baudin dans le commandement de l'expédition.

BAUDIN (Charles), amiral, fils de BAUDIN DES ARDENNES, né à Sedan en 1874, mort en 1855. Il entra dans la marine à quinze ans et jouit, jusqu'au moment où il fut nommé enseigne de vaisseau, d'une pension de 1,000 fr. accordée par les consuls. Il eut le bras droit emporté par un boulet, dans un combat contre les Anglais dans la mer des Indes (1808), devint lieutenant en 1809, battit un brick anglais dans la Méditerranée en 1812, exploit qui lui valut le grade de capitaine de frégate. Deux ans plus tard, il était nommé capitaine de vaisseau; mais, après les Cent-Jours, il donna sa démission, ne voulant point servir le gouvernement des Bourbons, et fonda au Havre une maison de commerce. Des faillites considérables étant venues jeter la perturbation dans ses affaires, après la révolution de 1830, Baudin sortit de cette crise en sauvant son honneur commercial, et reprit du service dans la marine. Il fut chargé, en 1838, de transporter à Saint-Domingue les commissaires de l'indemnité haïtienne; reçut, peu après, le grade de contre-amiral, avec la mission de tirer vengeance des mauvais traitements exercés par les Mexicains sur les négociants français, et s'empara, après un court et vigoureux bombardement, de la forteresse de Saint-Jean-d'Ulloa, le fait d'armes le plus éclatant de notre marine à cette époque. Nommé successivement vice-amiral, à son retour, commandant des forces navales de l'Amérique du Sud (1840), préfet maritime de Toulon (1840-47), et vice-président du bureau des longitudes après 1848, il fut élevé à la dignité d'amiral peu de temps avant sa mort.

BAUDIN, vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel de Paris, Gobel, et membre influent de la société des jacobins. En décembre 93, il fut envoyé en Vendée comme commissaire du pouvoir exécutif, voulut s'opposer aux mesures énergiques, et fut arrêté par les ordres des représentants Francastel et Hentz. Après quelques mois de détention, il revint à Paris, abjura solennellement la prêtrise au sein de la Convention, et fut ensuite utilement employé par Hoche à la pacification de la Vendée. Commissaire du Directoire près le bureau central de Paris, puis membre de l'administration des hospices de Paris, il rentra dans l'obscurité après le 18 brumaire.

BAUDIN (J.-B.-Alph.-Vict.), médecin et homme politique, né à Nantua (Ain) en 1801, mort en 1851. Il servit en Afrique comme médecin militaire, s'occupa ensuite activement de politique ou plutôt de réformes sociales, et fut nommé représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, où il siégea à la cime de la montagne. Lors du coup d'État du 2 décembre, il se fit tuer sur une barricade du faubourg Saint-Antoine, enveloppé de son écharpe de représentant. Lorsque ce triste événement arriva, celui qui écrit ces lignes — l'auteur du *Grand Dictionnaire* — était à vingt pas de la malheureuse victime de nos dissensions politiques. Baudin a publié, entre autres écrits estimés, un travail *Sur l'inflammation des intestins*.

BAUDINIE s. f. (bô-di-nî — de *Baudin*, marin français). Bot. Syn. de *calothamne*.

BAUDIOT (Charles-Nicolas), violoncelliste français, né à Nancy en 1773, mort en 1849. Elève de Janson, il succéda à son maître, en 1802, comme professeur au Conservatoire, et fut, peu de temps après son installation, chargé avec Levasseur de rassembler les éléments d'une méthode de violoncelle, qui fut rédigée par Baillot. Baudiot fut un des professeurs qui gardèrent leur emploi au Conservatoire, lors de la réorganisation de cette institution en 1816; il reçut, en outre, le titre de premier violoncelle de la chapelle du roi. En 1822, il demanda et obtint sa retraite avec une pension, légitime récompense de ses services. Depuis lors, il se mit à parcourir la France en donnant des concerts. Les principales qualités du talent de Baudiot consistaient dans la pureté du son, la justesse d'attaque et la netteté des traits; mais on pouvait lui reprocher la froideur, et surtout la monotonie de son exécution. Baudiot a laissé un assez grand nombre de compositions pour violoncelle, une *Méthode complète* de cet instrument, et une *Instruction pour les compositeurs*.

BAUDIR v. a. ou tr. (bô-dir — de l'ancien fr. *baud*, hardi). Fauconn. et véner. Encourager de la voix : BAUDIR *le faucon*. BAUDIR *les chiens*.

Se baudir, v. pr. Se réjouir, se donner du plaisir.

BAUDIS ou **BAUDISSEN** (Wolf-Heinrich DE), général danois qui a joué un rôle important dans la guerre de Trente ans, combattit Wallenstein, commanda la cavalerie de Gustave-Adolphe, prit part aux actions les plus importantes, servit plus tard la Saxe contre les Suédois, et mourut en 1650.

BAUDISSÉRITE s. f. (bô-di-sé-ri-te). Minér. Syn. de *baldissérite*.

BAUDISSIN (Wolf-Henri-Frédéric-Charles, comte DE), littérateur allemand, né en 1789 à Rantzau. Fils d'un ambassadeur danois à la cour de Berlin, il reçut une solide éducation, qu'il compléta dans les principales universités de l'Allemagne, entra en 1810 dans la diplomatie danoise, fut quelque temps secrétaire de légation à Vienne et à Paris, puis se retira dans la vie privée, et vint habiter Dresde en 1827, après avoir parcouru l'Italie, la France et la Grèce. M. Baudissin a traduit en allemand, avec son ami le poëte Tieck, les œuvres dramatiques de Shakspeare. Il a, en outre, exhumé et traduit en allemand moderne d'anciennes épopées germaniques, ainsi que de vieux drames anglais. Cet écrivain a publié, de son chef, une étude en deux volumes sur *Ben Johnson et son école*, avec des commentaires et un aperçu historique de la scène anglaise (Leipzig, 1836).

BAUDISSIN (Othon-Frédéric-Magnus DE), frère du précédent, né à Rantzau en 1792, embrassa la carrière militaire. Lorsque éclata, en 1848, entre le Danemark et les duchés du Sleswig et du Holstein, une guerre qui dura jusqu'en 1851, M. Baudissin prit le commandement d'une brigade de l'armée des duchés; soutint avec son corps, au combat de Bau, tout l'effort de l'armée ennemie, afin de faciliter la retraite des Sleswig-Holsteinois; ne se montra pas moins intrépide à la bataille de Kolding (1849), où il fut dangereusement blessé, et refusa de prendre le commandement en chef de l'armée lorsque Willisen donna sa démission, pensant que la nomination d'un général étranger était préférable dans l'intérêt des duchés. Après la dissolution de l'armée, M. Baudissin quitta le pays, où il s'était acquis une grande popularité, et vécut dans la retraite.

BAUDIT (Amédée), peintre suisse contemporain, né à Genève en 1829, élève de M. Diday, de Genève, a débuté en exposant au Salon de 1852 une *Vue du Mont-Blanc*, prise du Jura, au soleil couchant, tableau dans lequel il s'est montré fidèle à la manière correcte, châtiée, mais un peu trop minutieuse des paysagistes suisses. Il a adopté depuis un style plus large, plus hardi, et a envoyé aux diverses expositons qui ont eu lieu de 1853 à 1866, des tableaux d'une facture élégante et d'un sentiment très-poétique. Ce sont, pour la plupart, des vues prises en Auvergne, en Bretagne, dans les Pyrénées, aux environs de Paris. Son tableau intitulé le *Viatique en Bretagne*, a été très-remarqué au Salon de 1859, et lui a valu une médaille de 3e classe. Un rappel de la même médaille lui a été décerné en 1861, pour un *Débarquement de fourrages sur les bords du Rhin*. En général, les paysages de M. Baudit sont d'un caractère austère, mélancolique : l'âme du poëte s'y fait sentir autant que le talent du peintre.

BAUDIUS ou **BAUDIER** (Dominique), poëte et littérateur, ne à Lille en 1564, mort en 1613. Issu d'une famille protestante, forcé par les rigueurs du duc d'Albe de se réfugier à Aix-la-Chapelle, il acheva ses études à Genève, où il reçut les leçons de Bèze, prit le grade de docteur en droit en 1585, fit partie, la même année, de l'ambassade envoyée à la reine Elisabeth par les états généraux, et, après avoir été quelque temps avocat à La Haye, il partit pour Paris, où il resta dix ans. Il s'y lia avec les hommes les plus éminents du temps, Sully, Mornay, de Thou, du Harlay, et, grâce à l'amitié de ce dernier, il devint avocat au parlement de Paris. Etant allé se fixer à Leyde vers 1602, il y fut nommé successivement professeur d'éloquence et d'histoire, et historiographe des états généraux, conjointement avec Meursius. Doué d'une brillante imagination, possédant une érudition prodigieuse, à la fois éloquent et passionné, Baudius gâta ses belles qualités par les désordres de sa vie privée, par son amour désordonné du vin et des femmes, et mourut dans la misère. Ses ouvrages en prose et ses poésies, également en latin, ne sont pas seulement remarquables par la pureté du style; ils sont traversés par un souffle puissant de liberté, par une chaleur communicative; ses poésies qui, ainsi que ses lettres, sont naturelles, élégantes, pleines de sentiments élevés, portent en même temps l'empreinte d'une misanthropie un peu sauvage, qui fait songer à J.-J. Rousseau. Ses principales œuvres sont : *De induciis belli Belgici; Epistolæ; Amores*.

BAUDOBRIGA, **BONTOBRICE** ou **BODOBRIA**, ville de l'ancienne Germanie, aujourd'hui Boppart sur le Rhin, au S. de Confluentes (Coblentz).

BAUDOCHE (LES), ancienne famille qui a fourni quatorze maîtres échevins à la ville de Metz, à l'époque où elle formait une république indépendante. Le premier BAUDOCHE qui arriva à cette fonction, la plus élevée de la cité, est Nicole, élu en 1315; plusieurs Baudoche furent réélus, par exemple Robert, qui conserva ses fonctions deux années de suite (1449-1450), dérogation fort rare à l'habitude. Un autre, Claude BAUDOCHE, fit construire à ses frais, vers 1526, l'église Sainte-Barbe-lès-Metz, dont il ne reste que le chœur et de magnifiques vitraux, sur l'un desquels on voit le portrait du fondateur. François BAUDOCHE, qui fut maître échevin en 1544, était un diplomate habile, et fut sénéchal de Lorraine vers 1573. Un autre, François BAUDOCHE, était, vers le même temps, abbé de Saint-Symphorien de Metz, et passait pour un des hommes les plus érudits de son temps. C'est surtout dans les armes que les Baudoche se distinguèrent. Ils prirent part à un grand nombre des expéditions militaires du moyen âge, commandèrent l'armée messine, firent des siéges, et guerroyèrent, pendant environ trois siècles, non-seulement en France et en Allemagne, mais jusqu'en Palestine. Lorsque la France s'empara de Metz, la famille des Baudoche fut écartée des affaires, et depuis lors, elle s'est entièrement éteinte.

BAUDOIN ou **BAUDUIN** *de Condé*, poëte français, né dans cette ville, mort vers 1260. Doué d'une imagination riche et facile, il quitta les Flandres pour venir à Paris, où il tint un rang distingué parmi les poëtes les plus estimés du règne de saint Louis, notamment Jehan de Condé, son compatriote, et le célèbre Rutebœuf. On a de lui des *Fabliaux*, des *Dits* et *Contes moralisés*, qui se trouvent en manuscrit à la Bibliothèque impériale, sous les numéros 173, olim 256, fonds de Belgique; 2,736, fonds La Vallière; 7,218 et 7,632, ancien fonds. On cite surtout son *dit moralisé*, intitulé les *Trois morts et les Trois vivants*, dont Van Praet a indiqué le sujet en ces quelques mots : « Trois jeunes seigneurs, riches et puissants, reçoivent de trois corps morts rongés de vers, dont ils font rencontre, des leçons terribles sur la vanité des grandeurs humaines. » Cette pièce eut, de son temps, une vogue extraordinaire.

BAUDOT DE JUILLY (Nicolas), historien, né à Paris en 1678, mort en 1750. Il est auteur d'ouvrages historiques, dont les plus estimables sont : *Histoire de la Conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie* (1701); *Histoire de Philippe-Auguste* (1702); *Histoire de Charles VI* (1753, 9 vol.), de *Louis XI* (1756, 6 vol.); ces deux derniers sous le nom de Mlle de Lussan, etc.

BAUDOT (Marc-Antoine), conventionnel montagnard, était médecin à Charolles au moment de la Révolution, et fut nommé député suppléant à l'Assemblée législative par le département de Saône-et-Loire, puis député à la Convention. Il prit place sur les bancs de la montagne, vota la mort du roi et son exécution dans les vingt-quatre heures, et montra autant de capacité que d'énergie dans les missions dont il fut chargé à Montauban, à Toulouse, dans les Pyrénées-Orientales, où il fit exécuter la loi contre les émigrés, les prêtres rebelles et les fédéralistes. Ce fut lui qui fit décréter que les cloches seraient converties en canons. Envoyé à l'armée de Rhin-et-Moselle, avec Elie Lacoste, il donna aux soldats l'exemple du courage et de la sobriété, contint les royalistes et les traîtres dans Strasbourg et dans Metz, et déploya la plus grande intrépidité au combat de Kaiserslautern (10 frim. an II). Compagnon de Saint-Just aux lignes de Wissembourg, il contribua à agrandir la France jusqu'au Rhin, devina le génie de Hoche, et se porta comme son défenseur contre Saint-Just. De retour à la Convention, il fut nommé secrétaire, puis envoyé de nouveau en mission, après le 9 thermidor, à l'armée des Pyrénées-Orientales. Persécuté par la réaction thermidorienne, il fut enfin décrété d'arrestation, sous l'accusation banale de terrorisme. Il eut le bonheur d'échapper, et demeura caché jusqu'à l'amnistie de brumaire an IV. Employé au département de la guerre pendant le ministère de Bernadotte, il reprit ensuite l'exercice de sa profession, et ne sortit de sa retraite qu'un instant, pendant les Cent-Jours, pour remplir une mission en Bretagne. En 1816, il fut exilé, avec tous les conventionnels régicides. Baudot a laissé des Mémoires, qu'il a confiés en mourant à M. Edgar Quinet. L'illustre publiciste s'en est beaucoup servi pour son ouvrage la *Révolution*, et il en annonce la publication comme prochaine.

BAUDOT (Pierre-Louis), archéologue français, né en 1760 à Dijon, mort en 1816. Il succéda d'abord à son père dans la charge de substitut du procureur général au parlement de Bourgogne. Il vint ensuite à Paris, pour s'y perfectionner dans la science du droit; mais son goût l'entraîna surtout vers l'étude de la numismatique. Lorsque la Révolution eut dispersé ses meilleurs amis, il se retira dans ses propriétés, à Pagny, et ne s'occupa plus que d'archéologie. Plusieurs dissertations, qu'il publia dans le *Magasin encyclopédique*, suscitèrent une discussion très-vive entre lui et Girault, son confrère, à l'académie de Dijon. Il a publié, en outre, de nombreux mémoires dans le même *Magasin encyclopédique* et quelques opuscules, la plupart relatifs à sa science favorite.

BAUDOUIN ou **BALDUIN**, nom de neuf comtes de Flandre, qui sont : BAUDOUIN Ier, surnommé *Bras de fer*, mort en 879. Il épousa Judith, fille de Charles le Chauve, qui, à l'occasion de ce mariage, érigea la Flandre en comté, et en donna l'investiture à son gendre. — BAUDOUIN II, le *Chauve*, fils et successeur du précédent, fit assassiner Foulque, archevêque de Reims, et mourut en 918. Il fit souvent la guerre à son suzerain, le roi de France. — BAUDOUIN III, dit le *Jeune*, petit-fils du précédent, mourut en 962 de la petite vérole. — BAUDOUIN IV, le *Barbu*, fils d'Arnold II, mort à Gand en 1036, enleva plusieurs places de la basse Lorraine, et institua les foires de Flandre. Il se fit céder par Henri II, roi de Germanie, et à titre de fief, la ville de Valenciennes, le château de Gand, et toute la Zélande en deçà de l'Escaut; cession d'où devaient naître entre la Flandre et la Hollande d'interminables discussions. Il fut chassé de ses Etats par son fils; mais Robert, duc de Normandie, le rétablit les armes à la main. — BAUDOUIN V, dit le *Débonnaire* ou *de Lille* à cause des nombreux travaux qu'il fit exécuter dans cette ville, était fils du précédent, et mourut en 1067. Il eut de sanglants démêlés avec l'empereur Henri III, gendre du roi Robert, dont il épousa la fille Adélaïde, appelée la *Comtesse reine*. Il devint, en 1060, régent de France pendant la minorité de Philippe Ier. Sa fille Mathilde épousa Guillaume le Conquérant, dont il seconda l'expédition en Angleterre en 1066. C'est lui qui fit creuser, entre la Flandre et l'Artois, le canal connu sous le nom de *fossé neuf*. — BAUDOUIN VI, dit de *Mons* ou le *Bon*, fils du précédent, mort en 1070, porta en Hainaut le nom de *Baudouin* Ier, fit d'excellents règlements de police, et prit dans ses chartes le titre de *Comte palatin*. — BAUDOUIN VII, à la *Hache*, ainsi surnommé à cause de son extrême rigueur dans l'application de la justice, fut l'allié fidèle de Louis le Gros contre Henri Ier d'Angleterre, et périt frappé d'un coup de lance au siége d'Eu en 1119. — BAUDOUIN VIII, dit le *Courageux*, et appelé BAUDOUIN V en Hainaut, devint comte de Flandre en 1191, à la mort de Philippe d'Alsace, dont il était beau-frère. Il reconnut Philippe-Auguste pour suzerain, lui rendit hommage à Arras en 1192, et mourut en 1195. — BAUDOUIN IX. V. BAUDOUIN Ier, empereur latin de Constantinople.

BAUDOUIN ou **BALDUIN**, nom de cinq rois de Jérusalem, appartenant à la famille des comtes de Flandre. Le premier, qui descendait du comte Baudouin V, est : BAUDOUIN Ier, roi de Jérusalem, mort en 1118. Fils d'Eustache, comte de Boulogne, il accompagna, en 1095, son frère Godefroy de Bouillon, beaucoup moins pour contribuer à la délivrance du tombeau du Christ, que dans l'espoir de conquérir quelque principauté. Envoyé en Cilicie avec Tancrède, prince de Tarente, pour soumettre le pays, il eut avec ce dernier de violents démêlés au sujet des villes de Tarse et de Malmista, qui étaient tombées en leur pouvoir; il fit enlever la bannière de Tancrède pour y planter la sienne, et les deux chefs, oubliant quels ennemis ils étaient venus combattre, en vinrent aux mains avec leurs troupes. Bientôt après, appelé par le prince d'Edesse, il franchit le Taurus, passa l'Euphrate, entra dans cette ville, dont il chassa la garnison mahométane, et trempa, dit-on, dans une sédition, où le prince d'Edesse, qui l'avait adopté, perdit la vie. Devenu comte d'Edesse « par la grâce de son épée (1097) », il resta dans cette ville, s'occupant de consolider son pouvoir, et fort indifférent aux travaux des croisés, qui assiégeaient et prenaient Jérusalem. Mais à la mort de son frère Godefroy, il céda sa principauté à son cousin Baudouin de Bourg, et s'empressa de se rendre à Jérusalem pour y recueillir l'héritage du chef de la croisade. Moins scrupuleux que ce dernier, Baudouin n'hésita pas à prendre le titre de roi de Jérusalem, recueillit les débris de l'armée croisée conduite au secours des chrétiens de Palestine par Hugues le Grand et Guillaume d'Aquitaine en 1101, et les conduisit au combat de Rama (27 mai 1102), où ils furent presque tous massacrés. Assiégé dans Jaffa, le roi de Jérusalem se dégagea et battit ses ennemis dans une vigoureuse sortie; puis, profitant de sa victoire, il s'empara de Saint-Jean-d'Acre en 1104, de Beyrouth en 1109, et de Sidon en 1110. Après avoir vaincu les Sarrasins en plusieurs rencontres et agrandi son royaume, ce prince mourut de la dyssenterie à Lavis, dans le désert, en revenant d'Egypte. Son corps fut envoyé à Jérusalem, pour y être enterré près de celui de Godefroy de Bouillon, pendant que ses entrailles étaient déposées en un lieu, connu depuis lors sous le nom de *Hégiarat-Barduil*, c'est-à-dire le *sépulcre* ou la pierre de Baudouin; — BAUDOUIN II, cousin du précédent, lui succéda en 1118 sur le trône de Jérusalem, comme il lui avait succédé, dix-huit ans auparavant, dans sa principauté d'Edesse. Il s'était acquis, parmi ses compagnons d'armes, une grande réputation par son courage, ses talents militaires, sa prudence, son désintéressement, sa piété; et nul plus que lui n'était digne de prendre le pouvoir en main. Un de ses premiers actes fut d'aller délivrer Antioche, menacée par les musulmans. Après les avoir battus en plusieurs rencontres, il revint à Jérusalem, où il apprit que le comte d'Edesse, Josselin de Courtenay, venait de tomber au pouvoir des Sarrasins. Il partit aussitôt pour le délivrer; mais il tomba dans une embuscade, et fut fait prisonnier par Balak, en 1124. La régence du royaume fut alors déférée par les principaux croisés à Eustache Garnier, seigneur de Césarée et de Sidon, qui eut à la fois à combattre les Turcs de la Syrie et les Sarrasins d'Egypte, et qui, cependant, grâce à des secours amenés par les Vénitiens, put s'emparer de Tyr après un siége de cinq mois. Bientôt après, Josselin de Courtenay ayant pu s'échapper du château de Khortobert, où il était prisonnier, rassembla une armée, fondit sur les musulmans, et délivra Baudouin (1125), qui revint à Jérusalem pour guerroyer de nouveau. Après un règne de douze ans, pendant lequel les ordres militaires de Saint-Jean et du Temple avaient été approuvés par le pape, Baudouin mourut en 1131, laissant son royaume très-agrandi à son gendre Foulques d'Anjou; — BAUDOUIN III, petit-fils du précédent par sa mère Mélisande, succéda, en 1142, à son père Foulques d'Anjou, et mourut en 1162. Zenghi, sultan d'Alep, s'étant emparé de la principauté d'Edesse, les chrétiens d'Orient jetèrent un cri d'alarme, qui fut entendu en Occident. Une nouvelle croisade, ayant à sa tête Conrad, empereur d'Allemagne, et Louis VIII, roi de France, fut organisée; les deux souverains arrivèrent en Palestine en 1148; Baudouin alla les rejoindre, et leurs armées réunies firent le siége de Damas. (V. DAMAS [*Siége de.*]) Mais les princes croisés, n'ayant pu réussir à s'emparer de cette ville, revinrent en Europe, laissant Baudouin aux prises avec les ennemis les plus redoutables. Le roi de Jérusalem ne se découragea pas. Il accepta la lutte que lui offrait Nour-Eddyn, fit relever et fortifier Gaza (1149), s'empara d'Ascalon (1153) pour son propre compte, et de Césarée (1159) pour celui de Renaud, prince d'Antioche. Baudouin mourut, âgé seulement de trente-trois ans, empoisonné, dit-on, et sans laisser de postérité. Il eut pour successeur Amaury; — BAUDOUIN IV, né en 1160, mort en 1185, succéda, en 1173, à son frère Amaury sur le trône de Jérusalem. Mis, à cause de son jeune âge, sous la tutelle de Milon de Planci, puis du comte de Tripoli, il était, de plus, accablé d'infirmités qui devaient le rendre à jamais incapable de gouverner par lui-même. Baudouin vit son règne troublé par les attaques continuelles des musulmans d'Egypte et d'Asie, en même temps que par les prétentions des nobles et du clergé. Saladin, à la tête d'une puissante armée, envahit la Palestine, battit les croisés près de Sidon (1178), et les défit de nouveau l'année suivante; mais en 1182, Baudouin, devenu majeur, marcha contre le sultan, le battit près d'Ascalon et le força à se retirer en Egypte. Cette victoire, toutefois, ne put amener Saladin à demander la paix, et bientôt on le vit recommencer les hostilités. Baudouin, devenu aveugle, rongé par la lèpre, laissa le commandement de son armée à Guy de Lusignan, qu'il avait fait marier avec sa sœur Sibylle et nommé régent du royaume. Mais celui-ci, dépourvu de talents militaires, ne sut pas profiter d'une circonstance favorable qui s'offrait pour écraser l'ennemi, et dut résigner le commandement devant les murmures de l'armée. Saladin, ayant consenti à accorder une trêve, Baudouin envoya, en 1184, le patriarche de Jérusalem en Occident, pour implorer le secours des chrétiens et prêcher une nouvelle croisade. Mais il mourut

dans cet intervalle, désignant son neveu Baudouin pour lui succéder ; — BAUDOUIN V, neveu du précédent, était fils de Sibylle et de son premier époux, Guillaume de Montferrat. Ce n'était qu'un enfant, qui mourut au bout de sept mois de règne, en 1185. Il fut empoisonné, dit-on, par sa propre mère, qui espérait, par ce crime, assurer le trône à son second mari, Guy de Lusignan. Un an après (1186), Jérusalem tombait au pouvoir de Saladin.

BAUDOUIN Ier, empereur de Constantinople, né à Valenciennes en 1171, mort vers 1206, était fils de Baudouin, comte de Hainaut, et de Marguerite, sœur de Philippe, comte de Flandre. Il épousa Marie de Champagne, nièce du roi de France. Par la mort de son père et par celle de son oncle, le jeune Baudouin réunit entre ses mains, en 1195, la souveraineté des deux comtés de Flandre et Hainaut. Réconcilié avec Philippe-Auguste, après une courte guerre, il convoqua, en 1200, une grande assemblée de ses vassaux, et promulgua un ensemble de lois qui, pendant plusieurs siècles, ont été la législation fondamentale des comtés. Cette année même, il prit la croix dans l'église Saint-Donatien de Bruges, avec sa femme, son neveu Thierry, son frère Henri, et partit pour Venise en 1202, après avoir laissé la régence de ses Etats à son frère Philippe, à son oncle Guillaume et au sage Bouchard d'Avesnes. S'étant embarqué avec Dandolo sur la flotte vénitienne, il se dirigea, sur les instances d'Alexis l'Ange, vers Constantinople, pour y renverser l'usurpateur Murzulphe. Baudouin s'empara de cette ville avec son armée de croisés (1204), mit en fuite Murzulphe, et comme le trône se trouvait vacant par la mort d'Alexis, les croisés élurent Baudouin empereur de Constantinople ; il fut couronné à Sainte-Sophie le 16 mai 1204. En même temps, les principaux chefs croisés procédaient au partage de ce qu'ils regardaient comme leur conquête. Le marquis de Montferrat eut le royaume de Thessalonique; le comte de Blois, le duché de Bithynie; le gentilhomme bourguignon la Roche, la seigneurie d'Athènes; le Franc-Comtois Guillaume de Champlitte reçut le fief d'Achaïe, etc., enfin les Vénitiens se firent céder les îles de l'Archipel, ainsi que plusieurs faubourgs de Constantinople. Lorsque les Grecs virent ce partage s'effectuer, ils se jetèrent dans les bras des Bulgares, leurs anciens ennemis, et prirent parti pour Murzulphe. Celui-ci, poursuivi par le frère de Baudouin, se réfugia en Thrace; mais il fut pris à Lagos et conduit au nouvel empereur, qui le fit précipiter du haut de la colonne de Théodose. Cependant, les Latins devenant de plus en plus insolents, traitaient en pays conquis leurs nouvelles possessions, et affichaient un souverain mépris pour les Grecs. Ces derniers finirent par se révolter, chassèrent le comte de Saint-Pol de la ville de Didymatique, les Vénitiens d'Andrinople, et appelèrent à leur secours Joannice, roi des Bulgares, qui s'empressa d'attaquer Baudouin, le vainquit et le fit prisonnier près d'Andrinople, le 14 avril 1205, après une sanglante mêlée, où tombèrent un grand nombre de chevaliers latins. Depuis lors, Baudouin ne reparut plus. Selon les uns, il mourut des suites de ses blessures; selon d'autres, il fut enfermé par Joannice dans un cachot, où il périt au bout d'un an. S'il faut en croire Nicétas Choniates, Baudouin, qui était un des chevaliers les plus beaux et les plus accomplis de son temps, inspira à la reine des Bulgares une passion à laquelle il ne répondit que par le dédain. Celle-ci, pour se venger, le dénonça à Joannice comme ayant voulu la séduire. Joannice furieux fit couper à Baudouin les bras et les jambes; et, ainsi mutilé, le malheureux empereur fut exposé au milieu d'un champ, où il fut dévoré par les oiseaux de proie. Enfin, d'après une autre version, il revint en Flandre; mais sa fille Jeanne refusa de le reconnaître.

BAUDOUIN II, dernier empereur latin de Constantinople; né en 1217, mort en 1273, était fils de Pierre de Courtenay et d'Yolande. Ayant succédé, en 1228, à son frère Robert, il associa à l'empire son beau-père, Jean de Brienne, un des chefs les plus célèbres de la cinquième croisade, et tenta de s'opposer aux progrès de Vatace, empereur de Nicée, et d'Azan, roi des Bulgares; il parvint à repousser ses ennemis, qui l'assiégèrent deux fois dans Constantinople, pendant que la flotte vénitienne battait la flotte grecque (1234). Vatace et Azan cherchèrent de nouveau, en 1236, à s'emparer de la capitale de l'empire; mais ils furent encore une fois repoussés, grâce à la valeur de Jean de Brienne, de Geoffroy de Villehardouin et des chevaliers français. Ces victoires, en épuisant les vainqueurs, portaient en elles-mêmes leur avertissement. Baudouin résolut d'aller demander des secours en Europe. Parfaitement accueilli par saint Louis, à qui il fit cadeau de la couronne d'épines, l'empereur de Constantinople rentra en possession des biens patrimoniaux des Courtenay, et obtint des secours. Jean de Brienne étant mort à Constantinople, Baudouin avait hâte de revenir dans ses Etats; mais les compagnons d'armes qu'il avait si péniblement recrutés (1239) le quittèrent en route et gagnèrent la Palestine. Sans se décourager, l'empereur revint en France, visita l'Angleterre et l'Italie, et, avec quelques soldats, il regagna Constantinople. Ayant forcé Vatace à conclure une trêve de trois ans, Baudouin se hâta de revenir en Occident, espérant y organiser de nouveaux secours. En vain démontra-t-il au concile de Lyon (1244) l'intérêt qu'avait la France à soutenir l'empire latin de Constantinople; l'expédition de saint Louis en Egypte était résolue, et Baudouin dut se résoudre à essayer de se défendre avec ses seules forces; mais, en 1251, effrayé des progrès toujours croissants de Vatace, il parcourut de nouveau l'Europe, demandant partout des secours, et ne trouvant partout qu'indifférence. Sous le successeur de Vatace, Lascaris, le dernier empereur latin, découragé, presque seul au milieu d'un pays ennemi, se retira au fond de son palais, attendant les événements qu'il n'était plus en son pouvoir de diriger. Michel Paléologue, qui s'était fait associer à l'empire de Nicée, vint mettre le siége devant Constantinople, y pénétra par un souterrain, le 29 juillet 1261, et força, sans combat, la faible garnison à se rendre. De son palais, Baudouin put contempler l'incendie de la ville; il se fit porter par une barque à Négrepont, puis se retira en Italie. En 1270, Baudouin fut sur le point de conduire une nouvelle croisade à Constantinople; mais les désastres de saint Louis lui enlevèrent sa dernière espérance, et il mourut bientôt après.

BAUDOUIN (François), théologien et jurisconsulte, né à Arras en 1520, mort en 1573. Après avoir achevé ses études à Paris, il voyagea en Allemagne, et ensuite entra en relation avec Bucer, Mélanchthon et Calvin, dont il fut quelque temps le secrétaire, puis il enseigna successivement le droit à Bourges, (1548), à Strasbourg et à Heidelberg (1558), où il resta cinq ans. Dans ces diverses chaires, il s'acquit une grande réputation par sa science profonde et son éloquence. Le chancelier de l'Hôpital, qui connaissait son extrême modération, lui demanda de l'aider dans l'entreprise difficile qu'il avait formée de réconcilier les partis religieux, et d'éviter la guerre civile. Dans ce but, Baudouin publia un ouvrage *Sur les devoirs des vrais amis de la religion et de la patrie dans les troubles religieux*, livre qui, loin d'amener le résultat poursuivi, irrita les deux partis extrêmes. Baudouin se vit de toutes parts accablé de pamphlets et d'injures, et n'obtint pas plus de succès en Flandre, où il tenta la même œuvre de rapprochement. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, le chargea de l'éducation d'un de ses fils naturels, et le nomma son orateur au concile de Trente. Le roi de Navarre étant mort, Baudouin donna, avec le plus grand succès, des leçons publiques de droit à Paris, puis à Angers, et fut nommé conseiller du duc d'Anjou. Lorsque les ambassadeurs polonais vinrent offrir la couronne à ce dernier, Baudouin fut jugé seul capable de leur répondre, de façon à faire honneur à l'éloquence française. Il était sur le point de se rendre en Pologne, lorsqu'il fut emporté par une fièvre chaude. Comme tous les hommes de modération dans les temps de trouble, Baudouin fut mal jugé par ses comtemporains. On l'accusa d'être tantôt catholique, tantôt calviniste ; tandis qu'il ne condamnait que les abus et les excès qu'il voyait se produire de chaque côté. Le duc d'Anjou, depuis Henri III, lui proposa une somme considérable pour écrire en faveur de la Saint-Barthélemy; Baudouin refusa noblement. Savant du premier ordre, il prétendait que, sans l'histoire, la jurisprudence n'est qu'une science aveugle, idée qui fait l'objet de son traité de l'*Institution de l'histoire et de son union avec la jurisprudence.* Ses œuvres de jurisprudence, d'histoire, de théologie, de controverse, etc., écrites en un excellent style, ont été publiées par Heineccius dans le premier volume de la *Jurisprudentia attica et romana* (Leyde, 1778, in-fol.).

BAUDOUIN ou **BAUDOIN** (Jean), littérateur français, né à Pradelle, dans le Vivarais, vers 1590, mort en 1650. Il se rendit à Paris, devint lecteur de la reine Marguerite, et fut l'un des premiers membres de l'Académie française. Doué d'une grande facilité naturelle, il a laissé plus de soixante ouvrages, où l'on sent beaucoup trop qu'il écrivait *propter famem, non famam*. La plupart de ces productions sont de médiocres traductions d'auteurs anciens. Pourtant, on recherche encore son *Iconologie* (Paris, 1636, in-fol.) et son *Recueil d'Emblèmes* (Paris, 1638, in-fol.).

BAUDOUIN, **BAUDUIN**, **BAUDUINS** ou **BOUDEWYNS** (Antoine ou Adrien-François), peintre et graveur flamand, vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle. La plus grande confusion règne dans la biographie de cet artiste, qu'on fait naître tantôt à Bruxelles en 1660, tantôt à Dixmude en 1640, ou même en 1676. Descamps dit que le nom de son maître est inconnu, et qu'il a eu deux fils peintres, qui ne méritent pas de lui être comparés. M. Ch. Blanc pense qu'il travailla d'abord à Anvers et qu'il fut élève d'Abraham Genoels. Il fut ensuite amené à Paris par van der Meulen, que quelques auteurs lui donnent pour maître; il devint son beau-frère et grava plusieurs de ses tableaux, entre autres : la *Vue de l'armée du roi campée devant Douai, en* 1667; la *Prise de Dôle en* 1668; une *Marche de troupes;* deux *Chasses au cerf*, plusieurs paysages, les *Vues* d'Ardres, de Béthune, de Calais, de Courtray, de Salins, de Gray, des châteaux de Fontainebleau, de Versailles, de Joux, etc. « Baudouin était lui-même un fort bon peintre de paysages, dit Mariette; après la mort de van der Meulen (1690), il retourna à Anvers, où il s'associa avec Pierre Bout, et ils faisaient ensemble des tableaux où l'un peignait les figures et l'autre le paysage. » Le Louvre, la galerie des Offices à Florence, les musées de Dresde, de Rotterdam, de Dijon, et plusieurs galeries particulières renferment des tableaux dus à cette collaboration. Nægler prétend, mais à tort, qu'il ne faut pas confondre Baudouin, le graveur, avec Baudewyns, le peintre. La plupart des biographes donnent à cet artiste les prénoms d'Antoine-François, quelques-uns l'appellent Nicolas; il a signé lui-même en toutes lettres une de ses estampes (la *Lisière de bois*) : Adrien-François BAUDUINS.

BAUDOUIN (l'abbé Gabriel), né à Avesnes (Flandre) en 1689, mort en 1768, à Varsovie, où il avait fondé l'hospice des Enfants trouvés, et où il s'illustra pendant un demi-siècle par la pratique de toutes les vertus évangéliques. Entré un soir dans une grande maison où l'on jouait, il y sollicitait des secours pour ses pauvres abandonnés, lorsqu'un des joueurs, impatienté, lui donna un soufflet : *Ceci est pour moi*, dit-il, avec une douceur sublime; *mais maintenant, qu'y aura-t-il pour mes pauvres orphelins?*

BAUDOUIN (Pierre-Antoine), peintre français, né à Paris en 1723, mort dans la même ville, en 1769. Il eut pour maître Boucher, dont il épousa la fille cadette en 1758. L'influence de son beau-père le fit admettre à l'Académie en 1763. Il présenta, pour son morceau de réception, *Phryné accusée d'impiété devant l'aréopage*, miniature qui fait partie de la collection de dessins du Louvre. Il peignit aussi des tableaux à l'huile, mais il réussit particulièrement dans la gouache. « Soit qu'il fût aidé par Boucher, a dit Mariette, soit que ses compositions fussent entièrement à lui, il y jetait un agrément qui les faisait fort rechercher. Pour piquer davantage de goût de certaines gens, il ne s'est malheureusement que trop permis de traiter des sujets licencieux. Il eût aussi bien fait de se renfermer dans des sujets galants; il n'aurait peut-être pas tant gagné d'argent, mais il aurait mis sa conscience à couvert, et ne se serait pas préparé des remords. » Grimm et Diderot ne se montraient pas moins sévères, lorsqu'ils écrivaient, le premier : « Baudouin s'est fait un petit genre lascif et malhonnêté, qui plaît fort à notre jeunesse libertine; » le second : « Toujours petits tableaux, petites idées, compositions frivoles, propres au boudoir d'une petite-maîtresse, à la petite maison d'un petit-maître, faites pour de petits abbés, de petits robins, de gros financiers, ou autres personnages sans mœurs et d'un petit goût. » Baudouin a exposé aux Salons de 1761, 1763, 1765, 1767 et 1769. Il y avait de lui, à cette dernière exposition, un tableau intitulé le *Modèle honnête*, quelques gouaches, et, qui le croirait? une suite de *Feuillets d'un livre d'épîtres et d'évangiles, pour la chapelle du roi.* Nous ne pouvons mieux faire que de citer encore Diderot, qui s'est exprimé dans les termes suivants à propos de ces différents ouvrages : « L'ami Baudouin, vous regardez trop votre beau-père, et ce beau-père est le plus dangereux des modèles... A votre place, j'aimerais mieux être un pauvre petit original qu'un grand copiste, maître dans ma chaumière qu'esclave dans un palais. Vous n'êtes pas sans éclat, vos *Feuillets d'évangiles* ne manquent pas de couleur ; mais il n'y a dans vos figures ni ensemble, ni dessin, pas une qui n'ait quelque membre disloqué...; ce sont ici des têtes trop grosses, là des cuisses trop courtes... Et puis, votre couleur, qui appelle d'abord, paraît ensuite dure et sèche. Ce *Modèle honnête* est plus vôtre, il y a plus de correction; mais la couleur en est fade... Vous courez à toutes jambes après l'expression, que vous n'atteignez pas; vous êtes minaudier, maniéré, et puis c'est tout! Pour s'allonger, on n'est pas grand. » On ne peut que reconnaître la justesse de cette appréciation; ce qui n'empêche pas que ces compositions graveleuses et maniérées n'aient eu un succès extraordinaire, et ne trouvent encore aujourd'hui de nombreux admirateurs. A la vérité, Baudouin a beaucoup du peintre, comme le fait observer M. Charles Blanc. « S'il manque souvent, faute de mœurs, aux convenances morales, en revanche, il n'oublie jamais les convenances pittoresques; il dispose ses tableaux à merveille et les orne avec goût; toutes les lignes s'y agencent et s'y rachètent; toutes les masses s'y pondèrent pour l'agrément des yeux, et cela naturellement, sans effort. Il tient de Boucher ce fouillis charmant, cet heureux désordre, qui ont ravi tout le XVIIIe siècle. » Plusieurs de ses compositions ont été gravées par Nicolas Delaunay, Nicolas Ponce, Choffard, Simonet, Moreau le Jeune, etc. On remarque, dans le nombre, l'*Enlèvement*, le *Jardinier galant*, la *Fille surprise et querellée par sa mère*, le *Carquois épuisé*, la *Sentinelle en défaut*, le *Coucher de la Mariée*, les *Amants éveillés*, l'*Epouse indiscrète*, le *Confessionnal*, etc. Cette dernière composition, exposée en 1765, fut retirée du Salon sur la demande de l'archevêque de Paris. Baudouin ne pouvait suffire aux commandes ; il mourut jeune encore, épuisé à la fois, dit-on, par le travail et par le plaisir.

BAUDOUIN (Simon-René), graveur français, né en 1723, mort vers 1761. Il entra dans la carrière militaire, fut nommé lieutenant des gardes-françaises, puis colonel d'infanterie, et reçut la croix de Saint-Louis. Il avait un goût prononcé pour les arts, et il réunit une assez belle collection de tableaux. Il publia, en 1757, un recueil intitulé : *Exercice de l'infanterie française... dessiné d'après nature dans toutes ses positions* (64 pl. in-fol. et deux culs-de-lampe). Il grava aussi : deux *Batailles*, d'après Jos. Parrocel; les *Frileux*, d'après Téniers; le portrait du duc L. de Gontaut-Biron; divers paysages d'après Molenaer, Michault, Wattelet, etc.

BAUDOUIN (François-Jean), imprimeur-libraire, né à Paris en 1759, mort en 1838. Elu député suppléant du tiers aux états généraux, il dut à cette circonstance d'être nommé imprimeur de l'Assemblée nationale, privilége qu'il conserva jusqu'en 1809. Il fut aussi propriétaire du *Logographe*, journal dont il envoyait tous les jours le premier exemplaire à Louis XVI. Il suivit, d'ailleurs, avec souplesse, les fluctuations de l'opinion, et s'avança même assez pour être emprisonné, après le 9 thermidor, sous l'accusation de terrorisme. Mais si sa position l'obligea de se plier aux circonstances, il n'en montra pas moins le caractère le plus généreux, sauva de la fureur du peuple l'archevêque de Paris, en 1789, et fut un des gardes nationaux qui tentèrent vainement d'arracher Foulon à la mort. Ayant été chargé, en 1805, de fonder une imprimerie à Saint-Pétersbourg, il quitta la Russie en 1809, lors de la rupture de cette puissance avec la France. Il publia, en 1810, son *Projet de règlement pour l'imprimerie et la librairie*, et fut appelé à exercer un poste dans les droits réunis à Groningue. Sous la Restauration, il obtint un emploi dans les bureaux de l'imprimerie et de la librairie, au ministère de la police, et coopéra à la rédaction des séances de la chambre, dans le *Moniteur*. Ses fils exercèrent le commerce de la librairie, et se sont fait connaître par de belles publications, notamment la collection des mémoires sur la Révolution. On doit à Alexandre Baudouin, qui fut secrétaire de la présidence de la chambre pendant les Cent-Jours, un livre intéressant, intitulé : *Notice sur la police de la presse et de la librairie sous la monarchie, la république et l'empire* (1852).

BAUDOUINAGE s. m. (bô-doui-na-je — *rad. baudouiner*). Econ. agr. Accouplement de baudets.

BAUDOUINER v. n. ou intr. (bô-doui-né — rad. *baudet*). Econ. agr. Se dit de l'âne qui saillit l'ânesse.

BAUDRAIS (Jean), littérateur et homme politique, né à Tours en 1749, mort en 1832. Etant venu se fixer à Paris en 1769, il fit représenter divers ouvrages dramatiques, publia dans les recueils littéraires un grand nombre de morceaux en prose ou en vers, et fit paraître, en 1782, un poëme héroï-comique, intitulé la *Vanité bonne à quelque chose.* Partisan zélé des idées glorifiées par la Révolution, il se jeta avec enthousiasme dans le mouvement, remplit diverses fonctions, et reçut, comme commissaire de la commune au Temple, le testament de Louis XVI, qu'il contre-signa. Envoyé comme juge à la Guadeloupe en 1797, il se vit, à sa grande surprise, placé sur la liste des complices de la conspiration de la machine infernale (1800), bien qu'il habitât depuis trois ans à 1,500 lieues de Paris, et fut déporté à Cayenne, où il obtint cependant les emplois de greffier du tribunal et de notaire chargé de l'état civil. Destitué pour refus de serment à l'empereur, il put se rendre aux Etats-Unis, y vécut du travail de ses mains pendant treize années, et revint en France en 1817. Baudrais y revit d'anciens collègues plus souples, et qui étaient parvenus aux plus hautes dignités, et il se contenta de solliciter son admission à Bicêtre. Il fut emporté par le choléra, à quatre-vingt-trois ans. Après tant de malheurs et d'aventures, il était resté constant dans ses opinions. Ses principaux ouvrages sont : *Etrennes de Polymnie; Choix de chansons*, etc. (Paris, 1785-1789, 5 vol.); et *Essai sur l'origine et les progrès de l'art dramatique en France* (Paris, 1791, 3 vol.). Il fut un des éditeurs de la *Petite Bibliothèque des théâtres*, (1783-1790, 72 vol.).

BAUDRAN (Barthélemy), jésuite, né vers 1730 à Vienne en Dauphiné, mort à Lyon vers la fin du siècle. Il a composé un grand nombre d'ouvrages de piété, qui, pour la plupart, ont pour titre l'*Ame* avec diverses qualifications, comme l'*Ame contemplant les grandeurs de Dieu*, l'*Ame élevée à Dieu*, l'*Ame affermie dans la foi*, etc. Il ne signait aucun de ses ouvrages, qui se trouvaient entre les mains de toutes les personnes pieuses, et dont plusieurs s'impriment encore de nos jours.

BAUDRAN (Mathieu), homme politique français, mort à Vienne en Dauphiné, en 1812. Avocat à Vienne quand éclata la Révolution, il fut nommé juge au tribunal de cette ville, et envoyé par le département de l'Isère à la Convention nationale. Il y vota la mort du roi, sans appel et sans sursis, se rangea, au 9 thermidor, parmi les adversaires de Robespierre, et remplit ensuite une mission pacificatrice dans l'Ouest. A la séance du 27 germinal,

an III, on lut une lettre de ce représentant, annonçant que deux cents soldats de la République avaient mis en fuite quinze cents chouans. Très-modéré, bien qu'ardent républicain, Baudran fut chargé d'instruire l'affaire de Carrier, et il s'éleva avec énergie contre les atrocités de ce scélérat. A l'expiration de son mandat, il retourna siéger au tribunal de Vienne; mais, quelque temps après, il reprit sa profession d'avocat, qu'il exerça jusqu'à sa mort.

BAUDRAN (Auguste-Alexandre), graveur français contemporain, né à Paris. Il a exposé, en 1859, plusieurs planches d'animaux d'après Rosa Bonheur, MM. Mélin et Van Marcke, pour l'*Atlas de l'histoire des races bovines*, publié par le ministère de l'agriculture; en 1861, dix gravures d'après les peintures murales exécutées par M. Claudius Jacquand, dans la chapelle de la Vierge, à Saint-Philippe-du-Roule; en 1863, *Judas rendant le prix du sang* et un *Homme armé*, fac-simile de dessins de Rembrandt; en 1865, la *Ronde*, fac-simile de Campagnola, et trois fac-simile d'études d'H. Flandrin; en 1866, le *Christ expirant*, d'après Michel-Ange.

BAUDRAND (Michel-Antoine), géographe français, né à Paris en 1633, mort en 1700. Elève du collége de Clermont, où il suivit les leçons du père Briet, Baudrand devint secrétaire des cardinaux Antoine Barberin et Le Camus, ce qui lui permit d'assister aux conclaves de 1655, 1667 et 1691, où furent nommés les papes Alexandre VII, Clément IX et Innocent XII. Il voyagea beaucoup, et laissa plusieurs ouvrages de géographie, notamment: *Dictionnaire géographique et historique* (Paris, 1705, 2 vol.); une édition augmentée de moitié du *Lexicon geographicum*, de Ph. Ferrarius, (1670, in-fo); une édition du livre de Papire Masson, *Descriptio fluminum Galliæ* (1688), etc.

BAUDRAND (Marie-Etienne-François-Henri, comte), général, né à Besançon en 1774, mort en 1848. Il fit avec distinction les guerres de la République et de l'Empire, fut directeur des fortifications de Corfou de 1808 à 1813, chef de l'état-major du génie de l'armée du nord, en 1815, avec le grade de colonel, et, après s'être battu à Mont-Saint-Jean, il suivit l'armée de la Loire. Nommé général de brigade en 1821, lieutenant général en 1830, il fut attaché à la personne du duc d'Orléans, prit part avec lui au siége d'Anvers en 1832, fut élevé à la pairie cette même année, et choisi, en 1838, pour être le gouverneur du comte de Paris.

Le portrait de ce général, peint par Ary Scheffer, a été offert au musée de Besançon par sa veuve, qui s'était remariée avec l'illustre artiste.

Le général est en uniforme, les bras croisés, tourné à droite et vu à mi-corps. Suivant M. Clément de Ris, ce portrait est bien le plus charmant et le meilleur qui soit jamais sorti de la brosse d'Ary Scheffer. La tête est un véritable chef-d'œuvre de vie, de solidité de ton, de fermeté de touche.

BAUDRICOURT (Robert DE), bailli de Chaumont et capitaine de Vaucouleurs. Ce fut lui qui adressa Jeanne Darc à Charles VII.

BAUDRICOURT (Jean DE), maréchal de France, mort à Blois en 1499, était fils du précédent. Après la mort du roi Charles VII, il entra dans la ligue du Bien public, et prit parti pour Charles le Téméraire; mais il revint par la suite au service de Louis XI, qui lui donna le cordon de Saint-Michel, et le chargea, en 1477, d'une mission diplomatique en Suisse, où il obtint du gouvernement des cantons une déclaration par laquelle défense expresse était faite aux citoyens, sous peine de mort, de porter les armes contre la France. Nommé, en 1481, gouverneur de Besançon et de la Bourgogne, il se rangea, après la mort du roi, dans le parti de la régente, Anne de Beaujeu, reçut le bâton de maréchal en 1486, et contribua à la victoire de Saint-Aubin-du-Cormier. Le maréchal de Baudricourt suivit Charles VIII en Italie, en 1494, et mourut sans postérité.

BAUDRIER s. m. (bo-dri-é — du v. fr. *baudre*, morceau de cuir). Bande ordinairement de cuir, qui se porte en sautoir, et qui soutient un sabre ou une épée: *N'avez-vous un si beau* BAUDRIER *d'or que pour y suspendre une épée de paille?* (Alex. Dum.)

Un *baudrier* noué d'un crêpe tortillé.
REGNARD.

— Astr. *Baudrier d'Orion*, Etoiles brillantes, au nombre de trois, disposées en ligne à peu près droite, dans la constellation d'Orion.

— Bot. *Baudrier de Neptune*, Nom vulgaire de la laminaire sucrée, ainsi appelée à cause de sa longueur et de sa forme aplatie.

— **Encycl.** L'usage du *baudrier* remonte à une haute antiquité. Virgile raconte qu'Euryale enleva à Rhamnès, pendant son sommeil, un *baudrier* orné de clous dorés, et qu'Enée reconnut sur l'épaule de Turnus le *baudrier* de Pallas, fils d'Evandre. On voit aussi des *baudriers* dans les bas-reliefs de la colonne Antonine et de la colonne Trajane. Au moyen âge, les chevaliers en avaient pour soutenir l'écu sur la cuisse gauche, et aussi quelquefois pour porter l'épée. L'habit que portait Turenne, les jours de combat, était ceint d'une écharpe, et croisé d'un *baudrier* semblable à la bandoulière de nos suisses d'église. Une ordonnance de 1676 donna à chaque fantassin un *baudrier* de cuir très-fort, et large de 0 m. 16 à 0 m. 18; Louis XIV le supprima, mais une ordonnance de 1779 le fit revivre, en réduisant sa largeur à 0 m. 05; il se composait de trois parties: la bande, le passant et les boucles. Nos officiers ont longtemps porté le *baudrier* par-dessus l'habit, et c'est pour le retenir sur l'épaule qu'on a créé l'épaulette et la contre-épaulette. Il en résultait que l'officier en marche pouvait rejeter l'épée en arrière, afin qu'elle ne gênât pas ses mouvements, et que, lorsqu'il était de garde, il pouvait se coucher sans quitter l'épée. Plus tard, nos officiers ne portèrent plus que des *baudriers* de dessous, qui ne présentent aucun de ces avantages.

BAUDRILLART (Jacques-Joseph), agronome français, né à Givron en 1774, mort en 1832. Fils de simples cultivateurs, il fit partie, en 1792, du bataillon des Ardennes, entra dans l'administration de l'armée, qu'il quitta en 1801, pour entrer l'année suivante dans l'administration forestière, où il obtint, en 1819, le grade de chef de division. On lui doit un grand nombre d'ouvrages très-estimés, sur la culture des arbres, les matières forestières, etc. Les principaux sont: *Plantations des routes et avenues* (1809); *Mémoires sur la pesanteur spécifique des bois, etc.* (1815); *Dictionnaire de la culture des arbres* (1821); *Code forestier*, avec un commentaire (1827); *Code de la pêche fluviale*, avec un commentaire (1829, 2 vol.); et surtout son *Traité général des eaux et forêts, chasses et pêches* (1821-1834, 10 vol. in-4o), avec trois atlas, ouvrage qui fait encore aujourd'hui autorité. On lui doit, en outre, les traductions de l'allemand de l'*Instruction sur la culture des bois* par Hartig, du *Manuel forestier* par Burgsdorff, et la publication de deux recueils: le *Mémorial forestier* (1801 à 1807, 6 vol.); et le *Mémorial forestier* (1808-1816).

BAUDRILLART (Henri-Joseph-Léon), économiste français, fils du précédent, né à Paris en 1821, fit d'excellentes études au collége Bourbon. Plusieurs fois lauréat du grand concours, il préparait son agrégation de philosophie, lorsque la révolution de Février éclata. Initié aux études ardues, il s'appliqua à la solution des questions sociales, dont 1848 venait de soulever le redoutable problème. Elles ne lui étaient d'ailleurs pas complétement étrangères, car il avait obtenu, en 1846, le prix d'éloquence à l'Académie française pour son *Eloge de Turgot*, ouvrage dans lequel la gravité du fond était habilement voilée sous l'élégance de la forme.

Bien que doué d'un talent littéraire reconnu, il sembla se trouver dans son élément dès qu'il eut abordé les questions d'économie politique, et il se distingua dans cette branche de connaissances d'une manière si spéciale, qu'en 1850 M. Michel Chevalier le désigna comme le plus digne de le suppléer dans sa chaire au Collége de France. Malgré le peu d'ornements que comporte le développement de semblables matières, il sut rendre son enseignement attrayant, en le relevant par les grâces d'une diction claire et élégante. Lorsqu'en 1855, le départ de M. Joseph Garnier laissa vacante la place de rédacteur en chef du *Journal des Economistes*, elle lui fut offerte, et il s'y établit assez solidement, pour qu'on ne regrettât pas trop vivement son prédécesseur.

En 1856, M. Henri Baudrillart épousa la fille de M. Silvestre de Sacy, et son beau-père, heureux de pouvoir légitimer le népotisme par le talent de son gendre, le fit admettre au nombre des rédacteurs des *Débats*. Cette faveur était méritée, car, depuis longtemps, le nouveau venu avait fait ses preuves et terminé son noviciat; il était passé maître.

Professeur au Collége de France, possesseur de deux organes de publicité fort accrédités à l'âge de trente-cinq ans, M. Baudrillart n'a cessé depuis ce jour d'augmenter par de remarquables travaux sa réputation d'habile économiste, marchant sur les traces de MM. Say et Edouard Laboulaye. Plusieurs fois, l'Académie a couronné ses œuvres. Son étude sur *Jean Bodin et son temps* (1853), tableau des théories politiques et des idées économiques du XVIe siècle, qui se recommande par la solidité de l'érudition et l'exactitude de l'analyse, lui valut le grand prix Montyon. La même distinction fut accordée plus tard à son *Manuel d'économie politique* (1857), ouvrage très-estimé. M. Baudrillart a vu couronner successivement, par l'Académie française et par l'Académie des sciences morales et politiques, ses leçons du Collége de France, qu'il avait réunies sous le titre de: *Rapports de la morale et de l'économie politique* (1860), deux sciences essentiellement et étroitement liées l'une à l'autre.

Chargé de traiter, dans le *Journal des Débats*, toutes les questions relatives à l'économie politique, il s'acquitte de cette tâche en homme qui possède parfaitement son sujet. Nul écrivain n'a mieux apprécié la question du libre échange, qu'il a puissamment contribué à populariser.

M. Baudrillart se délasse de ses graves et sérieux travaux, par de fréquentes excursions dans le champ de la littérature. Sous le titre de *Variétés*, il a publié une série d'articles sur MM. Royer-Collard, Cousin, Maine de Biran, etc., études réunies en volume sous le titre de *Publicistes modernes* (1862). Il a donné à la *Revue des Deux-Mondes* quelques comptes rendus bibliographiques.

Comme écrivain, M. Henri Baudrillart se distingue par la clarté qu'il a su répandre sur les questions si obscures de l'économie politiques, par l'élégance et l'ampleur de son style. On pourrait désirer de trouver dans ses articles un peu plus d'abandon, une plus grande vivacité d'allure, surtout pour les sujets littéraires; mais il est naturel qu'un esprit toujours préoccupé des problèmes les plus ardus ne puisse pas revêtir subitement une physionomie riante et badine. L'habitude de la réflexion communique une certaine lenteur au style; aussi, M. Baudrillart sait mieux creuser un sillon qu'effleurer un sujet.

Depuis longtemps, dès la mort de M. de Tocqueville, l'Académie des sciences morales avait réclamé M. Baudrillart comme sien, se distinguant de l'Académie française en ce point, qu'en fait de titres, elle n'a d'égard qu'aux titres scientifiques. Il était juste qu'un écrivain accoutumé aux couronnes académiques fût appelé à les décerner à son tour.

BAUDRIMONT (Alexandre-Edouard), chimiste, né à Compiègne en 1806. Il est aujourd'hui professeur de chimie à la faculté des sciences de Bordeaux. Ses principaux ouvrages sont: *Introduction à l'étude de la chimie par la théorie atomique* (1834); *Du sucre et de sa fabrication* (1841); *Traité de chimie générale et expérimentale* (1845); *De l'existence des courants interstitiels dans le sol arable* (1851); et une grande quantité d'articles dans les recueils scientifiques, etc.

BAUDROIE s. f. (bo-droî — du fr. *baudrier*). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, à pectorales pédiculées, remarquable par la grosseur de leur tête et la grandeur de leur gueule.

— **Encycl.** La *baudroie* est un poisson de grande taille, il atteint jusqu'à 1 m. 70 de longueur; il est remarquable aussi par sa conformation bizarre et par sa voracité. Il appartient à l'ordre des acanthoptérygiens, famille des pectorales pédiculées, et présente les caractères suivants: tête énorme, déprimée, épineuse; gueule très-fendue, armée de dents sur les mâchoires, les palatins et le vomer; absence de sous-orbitaire; six rayons à la membrane branchiostége, recouvrant trois arceaux branchiaux; deux dorsales. Les branchies n'ont que trois feuillets seulement de chaque côté, tandis que les autres acanthoptérygiens en ont quatre. La *baudroie* se tient ordinairement sur le sable, ou s'enfonce dans la vase, et elle fait flotter au-dessus les longs filets armés de pelotes charnues, qui garnissent sa tête; ces pelotes servent d'appât pour attirer les petits poissons, qu'elle engloutit dans sa gueule. Elle est douée d'une grande force et peut vivre longtemps hors de l'eau. Rondelet affirme qu'une *baudroie*, abandonnée pendant deux jours dans les herbes du rivage, saisit la patte d'un jeune renard, qui ne put se dégager qu'avec beaucoup de peine. Parmi les espèces qui habitent nos mers, nous citerons la *baudroie* commune, appelée aussi raie pêcheresse et diable de mer (*lophius piscatorius* de Linné), et la *baudroie* à petites nageoires (*lophius parvipennis* de Cuvier).

BAUDRON (Antoine-Laurent), premier violon du Théâtre-Français, né à Amiens en 1743, mort en 1834. Elève de Gavinès pour le violon, il fut admis à l'orchestre du Théâtre-Français en 1763, et devint le chef de cet orchestre en 1766. C'est lui qui composa la nouvelle musique du *Pygmalion* de J.-J. Rousseau et les airs du *Mariage de Figaro*, à l'exception du vaudeville final, qui est de Beaumarchais. Baudron écrivit, en outre, un grand nombre de morceaux, et la musique du troisième acte d'*Athalie*, remplacée tout récemment par la symphonie avec chœurs écrite par M. Jules Cohen, pour ajouter à la pompe de cette tragédie. Les ouvrages de Baudron n'ont pas été publiés.

BAUDROYER v. a. ou tr. (bô-droi-ié — du v. fr. *baudre*, morceau de cuir). Corroyer. ‖ V. mot.

BAUDROYEUR s. m. (bô-droi-ieur — rad. *baudroyer*). Corroyeur. ‖ V. mot.

BAUDRUCHE s. f. (bô-dru-che — du v. fr. *baudre*, morceau de cuir). Pellicule mince et légère, qu'on fabrique avec le cœcum du bœuf et du mouton, et qui est spécialement employée par les batteurs d'or: *Une feuille de* BAUDRUCHE. *Un petit ballon en* BAUDRUCHE. ‖ On l'appelle *peau divine*, lorsqu'on l'emploie pour la guérison des coupures.

— **Encycl.** V. BATTEUR D'OR.

BAUDRUCHEUR s. m. (bô-dru-cheur — rad. *baudruche*). Techn. Ouvrier batteur d'or, qui emploie la baudruche: *Les ouvriers se divisent en mouleurs,* BAUDRUCHEURS *et fondeurs.* (Vinçard.)

BAUDRY. V. BALDÉRIC.

BAUDRY (Paul-Jacques-Aimé), peintre français, né à Napoléon-Vendée en 1828, vint étudier à Paris aux frais de sa ville natale, entra dans l'atelier du classique Drolling, et remporta, en 1850, le premier grand prix de Rome: le sujet du concours était *Zénobie retrouvée sur les bords de l'Araxe*. Pendant son séjour à la villa Médicis, le jeune artiste se livra à l'étude approfondie des chefs-d'œuvre de l'art italien. Parmi les envois qu'il fit de Rome, on remarqua, en 1855, une excellente copie de la *Jurisprudence* de Raphaël, et une petite esquisse originale, pleine de promesses, représentant *César mort au pied de la statue de Pompée*. Mais ce fut par son envoi de dernière année (1857) que M. Baudry commença à attirer sérieusement l'attention du public; cet envoi se composait de deux tableaux le *Supplice d'une vestale* et la *Fortune et le jeune enfant*, qui ont pris place l'un et l'autre au musée du Luxembourg, après avoir été exposés au Salon de 1857. Indépendamment de ces deux ouvrages, qui furent très-applaudis, mais où la critique signala néanmoins des imitations trop peu déguisées de certains maîtres italiens, M. Baudry exposa une *Léda*, inspiration gracieuse et originale, d'une couleur très-séduisante; un *Saint Jean-Baptiste enfant*, et un très-beau portrait de M. Beulé. A propos de cette brillante exposition, qui valut à l'artiste une médaille de 1re classe, M. Maxime du Camp écrivit les lignes suivantes dans la *Revue de Paris*: « M. Baudry a certaines vertus innées, qui font les bons peintres et leur permettent, par le travail et la réflexion, de devenir grands artistes. Mieux que personne, il possède la valeur des tons, l'harmonie générale, le charme des colorations, et ce je ne sais quoi de doux et d'attrayant, qui est comme l'émanation spéciale d'une âme s'interprétant elle-même. A côté de ces qualités, qui, seules, suffiraient à le placer hors du vulgaire, il a quelques défauts, que sa jeunesse explique amplement. Le jour où il se sera complétement assimilé les maîtres, le jour où l'étude sérieuse qu'il en a faite sera en lui à l'état d'expérience, et non plus de réminiscence, nous aurons un véritable artiste, propre aux grandes conceptions de l'esprit et aux exécutions savantes de la main. »

Au Salon de 1859, M. Baudry soutint faiblement sa réputation naissante: il exposa une *Madeleine pénitente*, figure mollement peinte, et d'un caractère plus mondain que religieux, et une *Toilette de Vénus*, composition d'un coloris agréable, mais d'une élégance mêlée d'afféterie; il fit preuve d'un talent plus ferme, plus mâle dans ses portraits de M. le baron Jard-Panvillier, de M. de Vilgruy, de Mme de L.-B., et surtout dans une délicieuse tête d'enfant, *Guillemette*, esquisse puissante, rappelant, par le charme de la couleur et de l'expression, la célèbre infante de Velasquez. Pour répondre à ceux qui lui reprochaient de ne pas avoir encore produit d'œuvres bien personnelles, M. Baudry peignit et exposa, en 1861, *Charlotte Corday venant de tuer Marat*, peinture fort discutée et très-diversement appréciée par les critiques parisiens, mais qui fut, sans contredit, le tableau le plus populaire du Salon. Il envoya, en outre, deux tableautins d'une grande finesse de coloris, *Cybèle* et *Amphitrite*, esquisses des décorations exécutées par lui dans le salon de Mme la comtesse de Nadillac; le portrait du *Fils de madame la comtesse Swieytowska en petit saint Jean*, toile des plus séduisantes; un portrait magistral de M. Guizot, et trois autres portraits d'un mérite secondaire, ceux de M. le baron Charles Dupin, de Mlle Madeleine Brohan et de M. le marquis B.-C. de la F. M. Baudry obtint un rappel de médaille de 1re classe et fut décoré à la suite de cette exposition. Toutefois, loin de se faire illusion sur le succès de sa *Charlotte Corday*, il comprit qu'il ne possédait pas les qualités requises pour l'expression des hautes passions du drame, et il en revint aux sujets de la Fable, dans lesquels il lui était permis de déployer toutes les séductions de sa brillante manière. Son principal tableau du Salon de 1863, la *Perle et la Vague*, une femme nue couchée au bord de la mer, montra, suivant un critique, « jusqu'où l'on peut arriver lorsque, ne cherchant que la grâce, on ne sait pas la contenir dans les limites au delà desquelles elle change de nom. » Cette Océanide, aux yeux brillants et limpides, au torse voluptueusement arrondi, obtint un grand succès près de certains amateurs; mais des critiques sévères blâmèrent, dans cette figure, le défaut de style, la mollesse du modelé, la couleur plâtreuse des carnations. On reconnut du moins les qualités du coloriste, sa facilité étonnante, son habileté, son esprit dans le portrait de M. Giraud et dans celui de Mme E.

M. Baudry n'a pas exposé au Salon de 1864; il a envoyé à celui de 1865 une *Diane* chassant à coups de gaule un Amour, qui est venu essayer contre elle la vigueur de ses traits, composition d'une jolie couleur, mais d'une élégance un peu affectée, et un excellent petit portrait d'homme peint dans la manière d'Holbein. Ces deux ouvrages, malgré leur mérite, n'ont assurément rien ajouté à la réputation de M. Baudry; on attend encore que cet artiste, qui s'est placé, dès son début, parmi les maîtres de notre école contemporaine, réalise les grandes espérances qu'avaient fait concevoir la *Léda* et la *Fortune*; il ne suffit pas, en effet, qu'il se maintienne à la hauteur de ces premières œuvres, auxquelles on a donné d'autant plus d'éloges qu'on les savait être de la main d'un élève; le public, qui lui a fait si bon accueil, et les nombreux admirateurs de son talent sont en droit de lui demander davantage; il faut qu'il renonce aux puérilités de la peinture érotique, dans lesquelles son pinceau finirait par s'affadir et s'énerver, et qu'il s'efforce d'atteindre aux grandes conceptions, au grand art: il est assez jeune encore, et il a assez de qualités pour y prétendre.

Au moment où nous écrivons ces lignes, le Salon de 1866 est ouvert au public. C'est avec le plus grand regret que nous y constatons l'absence de M. Baudry. Les nombreux travaux décoratifs dont cet artiste a été chargé

dans ces derniers temps ne lui ont sans doute pas laissé le temps de peindre pour l'exposition. C'est à lui qu'a été confiée la décoration du foyer du nouvel Opéra. Parmi les peintures décoratives qu'il a déjà exécutées, outre celles du salon de Mme la comtesse de Nadillac, nous citerons : les *Douze dieux*, avec des groupes d'enfants portant leurs attributs; *Vénus* et *Diane* (dessus de porte), dans l'hôtel de M. Achille Fould (1861); cinq tableaux pour dessus de portes : *Rome*, *Venise*, *Gênes*, *Naples* et *Florence*, dans le grand salon de l'hôtel du duc de Galliera (1862); cinq tableaux-cartons pour tapisseries, représentant les *cinq sens*, en voie d'exécution aux Gobelins, pour le palais de l'Elysée, etc.

BAUDRY D'ASSON (Antoine), théologien français, mort à Paris en 1668. Issu d'une très-ancienne famille du Poitou, il y possédait un prieuré, lorsque, entraîné par ses convictions jansénistes, il vint se retirer, en 1647, à Port-Royal-des-Champs. Après la suppression de ce monastère, en 1662, il alla demeurer près de Popincourt, où il termina sa vie. On lui attribue divers écrits, notamment : *Placet pour les abbesse, prieure et religieuses de Port-Royal* (1664); *Lettre à la mère Dorothée* (1667); *Lettre au P. Annat, jésuite*, etc.; et une part de collaboration dans l'ouvrage intitulé *Morale pratique des jésuites*.

BAUDRY D'ASSON (Gabriel), chef vendéen, né près de la Châtaigneraie vers 1755, mort en 1793, appartenait à la famille du précédent. Il avait quitté le service militaire avant la Révolution, et vivait à sa terre de Brachain, lorsqu'il fut nommé, en 1789, commandant de la garde nationale de son canton. En 1792, lors des premiers mouvements insurrectionnels, il se mit à la tête des paysans, s'empara de Châtillon, attaqua Mortagne, mais fut défait, et vécut six mois caché dans un souterrain. Lors de la grande explosion vendéenne, en mars 1793, il reparut à la tête de nouvelles bandes, commanda une division de l'armée du centre, figura avec éclat dans plusieurs affaires, et fut tué à la bataille de Luçon. — Son frère, Esprit BAUDRY, servait dans les rangs républicains, et l'on prétend que les hasards de la guerre les mirent souvent en présence. Son fils fut tué à la bataille du Mans, et l'un de ses parents signa le traité de paix de la Jaunaye, en 1795.

BAUDRY DES LOZIÈRES (Louis-Narcisse), voyageur et littérateur français, né à Paris en 1761, mort en 1841. Il fut successivement avocat, colonel inspecteur des dragons à Saint-Domingue, et conseiller au Port-au-Prince. A son retour en France, il entra dans les bureaux de la marine, et devint historiographe de ce ministère. Il fut grand admirateur de Napoléon, et il a publié plusieurs ouvrages dont le but était surtout d'affirmer son admiration, notamment : *Aithès* ou le *Héros chéri des dieux, une des plus anciennes histoires imitées des Grecs, contenant les hauts faits d'un grand homme, son enfance, ses plaisirs, sa politique, son élévation et la récompense de ses vertus* (Paris, 1804, 2 vol. in-12). Ainsi qu'on le devine, le héros de ce livre était Napoléon. Baudry des Lozières, malgré ses intentions peu douteuses, fut moins heureux avec les *Soirées d'hiver du faubourg Saint-Germain* (Paris, 1809, in-8°), ouvrage qui fut saisi par la police impériale, à cause de la préface, où l'auteur n'avait pas craint de donner son opinion sur la conscription. Il a écrit aussi la relation de ses *Voyages à la Louisiane*.

Baudry (JEAN), drame en quatre actes et en prose, par M. Auguste Vacquerie, représenté pour la première fois sur le Théâtre-Français le 19 octobre 1863. Jean Baudry, riche négociant du Havre, se trouvait un jour au milieu d'une foule, quand, en se retournant, il saisit une main qui laissa tomber son portefeuille. C'était la main d'un enfant en guenilles, maigre et chétif. Au lieu de livrer le voleur à la justice, Baudry l'emmena chez lui et se voua à la rédemption de cette âme si jeune et déjà pervertie. Il la purifia par l'affection, et l'ennoblit si bien par l'étude, que, onze ans après, le jeune Olivier était devenu un homme, un être moral, et qu'il put entrer dans la vie, l'âme entourée de cette triple armure qui s'appelle l'instruction. C'est à ce moment que s'engage l'action, et, dès le premier acte, qui se passe à Paris, nous connaissons déjà l'amour d'Olivier pour Andrée, la fille d'un riche armateur du Havre, M. Bruel, intime ami de Jean Baudry. Mais Olivier s'irrite contre sa pauvreté, qui ne lui permet pas d'être heureux en épousant celle qu'il aime; il lance des imprécations contre l'or, son rival, et il se décide à demander au jeu la fortune, que sa profession lui ferait attendre trop longtemps. En vain, Jean Baudry s'oppose de toutes les forces de son affection à un projet aussi insensé; ni tendresse ni sévérité n'obtiennent rien de cette âme en proie à la tentation, et, le soir même, le malheureux doit jeter sur une carte ou sur un dé une somme de 20,000 francs qu'il a empruntée à un usurier. Mais une fatale nouvelle arrive à Bruel. Un sinistre maritime l'a complétement ruiné; il faut qu'il retourne en toute hâte au Havre, car il ne s'agit de rien moins que d'une faillite. Heureusement, Jean Baudry est là, et propose à Bruel de partager sa fortune. Le négociant ne veut pas accepter un bienfait dont il ne peut espérer, désormais, de pouvoir jamais s'acquitter; alors, Jean Baudry lui demande la main d'Andrée. Il a toujours aimé la fille de Bruel, mais il ne s'était jamais déclaré, par une sorte de pudeur naturelle à un homme de quarante-six ans envers une jeune fille : ce mariage forcera Bruel à accepter les moyens de parer aux désastres qui le menacent. Celui-ci accueille avec reconnaissance la demande que lui fait son ami; quant à Andrée, bien que, dans son cœur, ce soit Olivier qu'elle aime, elle n'a pas le droit de repousser l'offre généreuse que lui fait un homme loyal et sincère; et d'ailleurs, le salut de son père en dépend; elle n'hésite donc pas à accepter la main de Jean Baudry : « Il me semble que tous les jeunes gens vont être jaloux de moi, » s'écrie alors celui-ci, sans se douter qu'en effet, il a déjà un rival auquel il devra disputer son bonheur, et que ce rival s'appelle Olivier. En effet, averti de la ruine d'Andrée, Olivier est venu en toute hâte au Havre, sûr, désormais, d'obtenir ce que sa pauvreté lui eût fait refuser auparavant. Mais Andrée lui apprend ce qu'elle a fait au nom du bonheur de son père; alors reparaît, dans toute son âpreté sauvage, la nature ingrate et encore mal redressée d'Olivier. Il s'indigne contre son bienfaiteur; il le méconnaît, et ose blasphémer contre son nom. Cependant, il promet de se contenir; mais un quiproquo révèle bientôt à Jean Baudry la rivalité de son fils adoptif. Quoi! celui qu'il a sauvé de l'abjection et de la honte, alors qu'il voulait lui voler son or, a-t-il donc le droit de lui voler son bonheur? Le pauvre homme se révolte à cette pensée, et enjoint à Olivier de retourner à Paris. « Ah! l'on me chasse, » dit Olivier, en qui le naturel revient alors plus brutal que jamais! A l'instant même, son parti est pris. Il s'en ira ; mais auparavant il veut voir encore Andrée et lui parler. Il lui ordonne de l'attendre chez elle à minuit, et de lui ouvrir sa porte; mais Andrée, effrayée, confie ses pressentiments à Jean Baudry, et lorsque, la nuit venue, Olivier arrive, comme un voleur, frapper à la porte d'Andrée et la sommer de lui ouvrir, c'est Jean Baudry qui lui apparaît, pour l'accabler du souvenir des bienfaits dont il l'a comblé. Il lui reproche amèrement d'être venu le dépouiller, la nuit, de la seule joie qui souriait encore à son existence : « Misérable, lui dit-il, tu viens lutter avec ton protecteur. Soit; luttons. Mais viens avec ta jeunesse toute seule; commence par ôter cet habit qui m'appartient et par remettre tes guenilles; et nous verrons si mes rides ne valent pas tes haillons. » A cette insulte, Olivier bondit sur son père adoptif : Jean Baudry, impassible, croise les bras et le regarde. Alors, cette nature abrupte se retourne brusquement vers le bien et s'humilie. Olivier n'implore pas son pardon; il n'en veut pas. Ce qu'il lui faut, c'est une expiation, et il attend l'arrêt qui décidera de son sort. Mais Baudry n'a pas été sans s'apercevoir qu'Andrée aime Olivier, bien qu'elle se le cache à elle-même; aussi son sacrifice est-il résolu. Il quittera cette maison, pour n'y plus rentrer jamais, et il ira traîner son cœur vide dans le monde désert. Le paquebot va partir; le moment des adieux est arrivé; il veut prendre la main d'Andrée pour la mettre dans celle d'Olivier; mais Olivier s'arrache par la fuite à un bienfait aussi écrasant.

Jean Baudry est la première victoire que M. Auguste Vacquerie ait remportée au théâtre, victoire d'autant plus éclatante que les précédents échecs avaient été plus bruyants. Ses caractères sont tracés de main de maître, et l'écrivain a su les amener jusqu'à l'extrême limite de l'idéal, sans les faire tomber dans l'invraisemblance ou le surhumain. Certes, les Jean Baudry sont rares; tant de vertu, d'amour, de dévouement et d'abnégation sont difficilement rassemblés dans un homme; mais M. Vacquerie a eu soin de ne pas en faire un modèle d'infaillibilité impossible; Jean Baudry n'est étranger à rien d'humain, et c'est précisément ce qui nous le fait aimer. Quant à Olivier, c'est le caractère le plus profondément fouillé qui soit dans la pièce. Il est vrai de tous points, et il faut savoir gré à M. Vacquerie d'un dénoûment qui laisse dans le cœur plus de pitié que de haine pour cet être sauvage, que l'éducation n'a pu amender complétement. Andrée et son père sont des ombres au tableau, qui le mettent en lumière et le font habilement ressortir Il n'est pas enfin jusqu'à la vieille tante, dont les innocentes manies ne nous intéressent, en nous reposant des grandes passions qui agitent les autres personnages.

BAUDUEN, en latin *Bauduengium*, village et commune de France (Var), canton d'Aups, arrond. et à 42 kil. N.-O. de Draguignan, sur la rive gauche du Verdon; 772 hab. Ce village, autrefois station romaine, porte encore les traces de l'ancienne civilisation latine ; sur le territoire de la commune, on trouve des vestiges d'une voie romaine, qui allait de Fréjus à Riez. Près de Bauduen, le Verdon coule dans une gorge étroite, coupée à pic, et sur laquelle on voit les restes d'un pont romain; à peu de distance de ces ruines, naît la fontaine de l'Evêque, dont les eaux abondantes font mouvoir plusieurs moulins et vont se perdre dans le Verdon. Cette source débite près de 5 mètres cubes d'eau par seconde.

BAUDUER (Gilles-Arnaud), théologien français, né à Peyrusse-Massas, près d'Auch, en 1744, mort en 1787. Il étudia avec ardeur la langue hébraïque, et donna une version française des *Psaumes* (Paris, 1783, 2 vol. in-12). Ce théologien entreprit aussi la traduction du *Cantique des cantiques* et de quelques autres livres du Nouveau et de l'Ancien Testament, travail qui resta inachevé. Il a laissé un curieux *Traité, en forme de conférence, où l'on discute si l'Église pourrait aujourd'hui, sans inconvénient, faire l'office divin en langue vulgaire*.

BAUDUIN (Dominique), prêtre de l'Oratoire, né à Liége en 1742, mort en 1809. Il fut longtemps professeur d'histoire à Maëstricht. Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur l'immortalité de l'âme* (Dijon, 1781), réimprimé en 1805, à Liége, sous ce titre : *De l'immortalité de l'homme*, ou *Essai sur l'excellence de sa nature* (Liége, 1805, in-12); la *Religion chrétienne justifiée au tribunal de la politique et de la philosophie* (Liége, 1788 et 1797, in-12); *Discours sur l'importance du ministère pastoral*, etc.

BAUDUINS (Adrien-François). V. BAUDOUIN.

BAUDUS (Jean-Louis-Amable DE), publiciste français, né à Cahors en 1761, mort à Paris en 1822. Avocat du roi au présidial de Cahors, lors de la publication des fameuses ordonnances de 1788, il se refusa à leur enregistrement et se prononça pour les parlements ; cette conduite lui valut, malgré sa jeunesse, dès les premiers jours de la Révolution, la place de procureur général syndic du département du Lot. Mais, ayant refusé d'appuyer l'obligation qu'on fit aux ecclésiastiques de prêter serment à la constitution civile du clergé, il donna sa démission et émigra en 1791. Baudus fit avec l'armée des princes la campagne de 1792, se fixa à Hambourg et y fonda le *Spectateur du Nord*, une des feuilles les plus réactionnaires du temps. Cependant, lorsque la puissance de Bonaparte sembla définitivement assise, malgré les articles plus que violents que Baudus avait écrits contre le premier consul, il demanda à rentrer en France, ce qu'on ne lui accorda qu'en 1802. Nommé archiviste du ministère des affaires étrangères, il fut appelé, en 1808, à Naples, par le roi Murat, qui voulait lui confier l'éducation de son fils. On raconte, à ce sujet, que l'empereur, dont l'excellente mémoire conservait toujours le nom de ceux qui l'avaient offensé, ne voulut y consentir qu'à la condition expresse que Baudus ne prendrait pas le titre de gouverneur des enfants du roi de Naples. En apprenant la première abdication de Napoléon, en 1814, et le retour des Bourbons à Paris, Baudus s'empressa de s'y rendre. Lors de la seconde restauration, bien que royaliste exalté, il prit une part active à l'évasion de Lavalette, enfermé à la Conciergerie, en juillet 1815, et avec lequel il s'était lié en Allemagne. Ce fut lui qui, la veille du jour fixé pour l'exécution, attendit le fugitif au moment où il s'échappait de la prison, le fit entrer dans sa chaise à porteurs, le conduisit jusqu'à un cabriolet, dont le cocher était un ami déguisé, et le remit, après une course rapide, entre les mains de Bresson, chef de division au ministère des affaires étrangères, qui le cacha dans le ministère même jusqu'au 9 janvier 1816, c'est-à-dire pendant dix-huit jours. Attaché quelque temps après à ce même ministère, Baudus fut chargé d'une mission en Allemagne et en Suisse, puis mis à la tête d'un bureau établi pour exercer la censure sur les journaux étrangers et les nouvelles politiques extérieures, afin d'examiner s'il convenait de les laisser se répandre en France. Lorsque le duc de Richelieu reprit le ministère, après l'assassinat du duc de Berri, Baudus accepta une part dans la censure des écrits périodiques à l'intérieur; mais, dans cette fonction si profondément antilibérale, il ne tarda pas à être violemment attaqué, et l'on prétend que les attaques dont il devint l'objet abrégèrent sa vie.

BAUER (Adolphe-Félix), général au service de la Russie, né dans le Holstein vers 1667, mort vers 1717. Il combattit d'abord avec distinction dans les rangs de l'armée suédoise, puis passa en 1700 dans celle de Pierre le Grand, à qui il rendit les plus signalés services dans la guerre que ce prince soutint contre Charles XII. Il contribua à la prise de Marienbourg, s'empara de Mittau en 1705, et, l'année suivante, de concert avec Mentschikoff, vainquit les Suédois à Kalisch, en Pologne. A Pultava (1709), il commanda l'aile gauche de l'armée. Il apporta de grands perfectionnements à la cavalerie russe.

BAUER (Chrysostome), habile facteur d'orgues, qui vivait dans le Wurtemberg au commencement du XVIIIe siècle. Il est connu par le perfectionnement qu'il apporta dans le mécanisme de l'orgue. Aux petits soufflets qu'on multipliait pour augmenter la sonorité, il substitua les grands soufflets. Son invention fut mise en pratique, pour la première fois, lorsque fut réparé l'orgue de la cathédrale d'Ulm, où il remplaça par huit soufflets de grande force les seize soufflets anciens, qui avaient toujours été insuffisants.

BAUER (Jean-Jacob), libraire allemand, né à Strasbourg en 1706, mort en 1772 à Nuremberg, où il exerça sa profession. On lui doit un ouvrage intéressant pour les bibliophiles : *Bibliotheca librorum rariorum universalis* (Nuremberg, 1770-1772), auquel Will et Humell ont ajouté deux volumes de supplément en 1778, augmentés d'un troisième en 1791.

BAUER (Charles-Louis), philologue allemand, né à Leipzig en 1730, mort en 1799. Elève du célèbre Ernesti, il étudia à fond les langues anciennes, surtout le latin; professa la littérature classique, et devint, en 1766, recteur du gymnase de Hirschberg, en Silésie. On a de lui, outre un grand nombre de dissertations, des ouvrages de philologie estimés : *Glossarium Theodoreteum* (Halle, 1769); *Excerpta Liviana* (1801); *Dictionnaire allemand-latin*, etc.

BAUER (Ferdinand), peintre autrichien, né à Feldsperg en 1744, mort en 1826. Porté par ses goûts vers l'étude de la nature, Bauer, tout jeune encore, se mit à dessiner et à peindre des fleurs et des plantes, dont l'ensemble formait, en 1782, soixante volumes in-folio, achetés par le prince de Lichtenstein. Ayant accompagné en Grèce le docteur Sibthorp, en 1787, il y dessina les magnifiques planches qui ornent la *Flora græca*, publiée par Smith; puis il fit partie de l'expédition en Australie du capitaine Flinders, expédition à laquelle on doit le plus bel ouvrage de Bauer : *Illustrationes floræ Novæ Hollandiæ* (Londres, 1813, in-fol.).

BAUER (Georges-Laurent), antiquaire allemand, né à Heidelberg en 1754, mort en 1806. Successivement professeur de morale et de littérature orientale à Altdorf, en Bavière, et de théologie à Heidelberg, Bauer se livra pendant toute sa vie à l'étude des antiquités bibliques. On a de cet infatigable travailleur un grand nombre d'ouvrages d'exégèse, de théologie, de grammaire, dont M. Mensel a donné la longue liste dans son *Gelehrte Teutschland*.

BAUER (Antoine), jurisconsulte allemand, né à Marbourg en 1772, mort en 1843. Après avoir été professeur de droit à Goettingue, il devint conseiller de justice. Après 1813, il fit partie de la commission chargée de rédiger les projets de code pénal et d'instruction criminelle. Il est auteur de plusieurs ouvrages de droit, et, entre autres, d'un *Manuel de droit naturel*, où les principes sont traités d'une manière toute philosophique.

BAUER (Bruno), critique, historien et philosophe allemand, né à Eisenberg dans le duché de Saxe-Altenbourg, le 6 septembre 1809. Après avoir fait ses études à l'université de Berlin, il fut reçu docteur en théologie en 1834. Disciple de Hégel, il sembla d'abord poursuivre la conciliation de la philosophie et de la théologie. C'est la pensée qu'on voit dominer dans ses premières œuvres : *Critique de la Vie de Jésus* de Strauss, publiée dans les *Annales de critique scientifique de Berlin* (1835-1836); *Journal de théologie spéculative* (1838); *Exposé critique de la religion de l'Ancien Testament* (1838). En 1839, il fut nommé professeur à Bonn (Prusse Rhénane). Ses études bibliques et la nature de ses doctrines et de son esprit, en l'engageant de plus en plus dans une voie qui aboutissait à la négation radicale de tout christianisme et de toute théologie, ne devaient pas tarder à amener la rupture de cette attache officielle. Devenu un des chefs de la jeune école hégélienne, il avait fait paraître successivement : le *Docteur Hengstenberg* (1839); l'*Eglise évangélique de la Prusse, et la science* (1840); *Critique des faits contenus dans l'Evangile de saint Jean* (1840); *Critique de l'histoire évangélique des synoptiques* (1841), lorsque l'autorité, émue de la hardiesse de ses négations, lui interdit de faire son cours (1842). Il se retira alors à Berlin, et rompit d'une manière éclatante avec l'Eglise de son pays, en publiant : la *Question de la liberté et ma propre affaire* (1843). Le gouvernement suisse fit saisir, avant l'impression, son *Christianisme dévoilé* (Zurich, 1843), où il résumait ses opinions sur la religion, et qu'il avait fait précéder de deux pamphlets : *Hégel l'athée et les trompettes du Jugement dernier*, et la *Théorie de Hégel sur l'art et la religion*.

A partir de 1843, nous voyons M. Bruno Bauer aborder la politique et l'histoire, en une suite d'ouvrages qui ne manquent ni de vigueur ni d'originalité : la *Question juive* (1848), brochure où, se séparant de ses amis, il soutient que les juifs n'ont pas le droit de revendiquer leur émancipation politique s'ils ne commencent par s'émanciper eux-mêmes de leurs propres croyances; *Faits de l'histoire des temps modernes depuis la Révolution française* (1843-1844); *Histoire de la politique, de la civilisation et des lumières du* XVIIIe *siècle* (1843-1845); *Histoire de l'Allemagne pendant la Révolution française et le règne de Napoléon* (1846); *Histoire de la Révolution française jusqu'à l'établissement de la République* (1847); *Histoire complète des agitations politiques de l'Allemagne de* 1842 *à* 1845 (1847); la *Révolution nationale en Allemagne* (1849); la *Chute du parlement de Francfort* (1849); *De la dictature occidentale* (1855); *Situation actuelle de la Russie* (1855); l'*Allemagne et la Russie* (1855); la *Russie et l'Angleterre* (1855). De 1850 à 1852, M. Bauer est revenu à la critique théologique, et a donné les ouvrages suivants, qui forment une sorte de complément de ses premiers travaux : *Critique des Evangiles et histoire de leur origine* (1850-1851); *Histoire des apôtres* (1850); *Critique des Epîtres de saint Paul* (1852).

Arrêtons-nous à examiner la situation particulière que M. Bruno Bauer a prise dans l'exégèse allemande.

Strauss avait cherché à établir, d'abord, que la vie de Jésus-Christ, telle qu'elle est rapportée dans les Evangiles, en sa plus grande partie du moins, n'a rien d'historique, que c'est un

poëme religieux; en second lieu, que ce poëme n'est pas un ouvrage entrepris à dessein par un seul ou par plusieurs, mais un tissu de mythes populaires, produits spontanés des pensées, des sentiments, des préoccupations de la communauté chrétienne des premiers temps; enfin, que la direction de ces pensées, de ces sentiments, de ces préoccupations a été déterminée surtout par l'idéal que, selon la croyance traditionnelle, on s'était faite du Messie. En un mot, selon Strauss, Jésus ayant inspiré pendant sa vie, et laissé après sa mort la croyance qu'il était le Messie, et le type du Messie existant déjà dans les livres sacrés, il en résulta l'histoire évangélique de Jésus telle que nous la possédons, histoire qui présente les particularités de la doctrine et de la destinée du Jésus réel combinées avec le type messianique, transfigurées par ce type. Presque toute cette histoire évangélique est sortie de ce syllogisme : *Le Messie, d'après les croyances et les espérances juives, doit accomplir telle œuvre; or, Jésus est le Messie; donc, il a accompli telle œuvre.* Dans cette hypothèse d'une christologie juive, d'un type messianique préexistant chez les Juifs, de l'action lente et cachée d'une tradition non consciente d'elle-même, la révélation ne doit plus être considérée comme une inspiration du dehors, comme un acte isolé. Elle apparaît comme le produit de l'*esprit humain*, comme l'ouvrage de la *pensée universelle;* elle est une seule et même chose avec le développement historique. « L'apparition de Jésus-Christ, dit Strauss, n'est plus l'implantation d'un principe nouveau et divin; c'est un rejeton sorti de la moelle la plus intime de l'humanité *dotée divinement.* »

Tel est le point où Strauss avait amené la critique évangélique. Le caractère saillant de l'exégèse du célèbre auteur de la *Vie de Jésus*, c'est, comme on le voit, de sacrifier l'influence personnelle, l'action et l'invention particulières, réfléchies, à la mystérieuse et féconde spontanéité, au travail anonyme et collectif du sentiment et de l'imagination populaire, au développement inconscient de l'idée; c'est de substituer à la révélation divine miraculeuse une sorte de révélation divine immanente. Ce système de panthéisme réaliste, appliqué à l'histoire des origines du christianisme, semble effacer complétement le rôle de Jésus, celui des apôtres, celui des auteurs des Evangiles; les initiatives particulières disparaissent dans le mouvement général et spontané des masses; les idées s'associent, se combinent, comme en vertu d'affinités naturelles; elles se développent, tendent à se compléter et à prendre une forme définitive, par une sorte de travail organique. « Au fond, dit M. Renan, l'hypothèse de Strauss, qui se présentait d'abord comme attentatoire aux dogmes les plus sacrés, laissait une large part au mystère. L'école mythologique, tout en niant le miracle et l'ordre surnaturel, conservait une sorte de miracle psychologique. Au moins, le Dieu ne se produisait pas en plein jour, mais, comme l'insecte ailé, sous un tissu qui cachait sa lente apparition. On savait que la nature seule avait agi sous ce voile, mais on n'avait rien vu de ses actes; l'imagination était libre d'entourer de respect et d'admiration le berceau du Dieu naissant. Il y avait là encore quelque chose de divin, comme à l'origine de tous les grands poëmes dont la génération est inconnue, et qui, nés dans les profondeurs de l'humanité, se montrent tout formés au grand jour. »

Tout autre est la critique de M. Bruno Bauer. Ce miracle psychologique, ce berceau voilé, cette mystérieuse intervention de l'*esprit humain*, qui ressemble à l'inspiration du Saint-Esprit, cette obscurité divine de l'inconscience, qui laisse à l'adoration un refuge, cette région souterraine où plongent, fuyant la lumière, les racines de la plante-religion : M. Bruno Bauer entend démolir tout cela. « L'hypothèse de Strauss, dit-il, est tautologique. Expliquer l'histoire évangélique par la tradition, c'est s'obliger à expliquer la tradition elle-même et à lui trouver une base antérieure. La méthode de Strauss est embarrassée, et cela devait être. La critique a, dans l'écrit de Strauss, livré son dernier combat à la théologie, tout en restant sur le terrain théologique. Toutes les fois que deux adversaires sont aux prises l'un avec l'autre, le vaincu fait toujours un peu fléchir le vainqueur. Lorsque nous demandons comment l'histoire évangélique s'est produite, il revient au même de répondre que les évangélistes l'ont écrite par inspiration du souffle de Dieu, ou de dire qu'elle s'est formée par voie de tradition. Ces deux réponses font également appel au mystère, au transcendant, au surnaturel. Comme Weisse l'a montré, on est fondé à nier cette *tradition*, qui aurait porté dans ses flancs toute l'histoire évangélique, renfermée dans un cadre déterminé. Il n'est pas vrai que le christianisme ait trouvé dans la théologie juive un type messianique sur lequel le caractère de Jésus aurait été calqué. L'idée du Messie ne date que de Jean-Baptiste, et elle n'a achevé de se préciser que vers le temps de la composition de nos Evangiles. Tous les actes par lesquels on nous montre Jésus accomplissant l'idéal messianique, et cet idéal lui-même, sont des inventions de la première communauté chrétienne. En un mot, l'idée du Messie n'est pas le noyau primitif autour duquel s'est faite la cristallisation chrétienne; née dans le milieu chrétien, cette idée a passé dans la théologie juive par suite du contact et du conflit entre l'Eglise et la Synagogue; elle *est devenue* le centre des espérances et des aspirations juives; ce n'est pas la théologie juive, ce ne sont pas les espérances juives qui l'ont fournie au christianisme. *Pas de christologie juive précédant la christologie évangélique et lui servant de modèle :* voilà la proposition qui, seule, est capable d'émanciper la critique biblique. Cette proposition coupe les ponts et brûle la flotte; cette proposition détruit à jamais toute communication avec l'ancienne opinion orthodoxe. Les Evangiles ne sont pas l'œuvre impersonnelle et anonyme de la foule; chacun d'eux a été composé par un seul homme, est une *œuvre d'art*, une *composition littéraire.* Parmi ces Evangiles, il y en a un qui a précédé les autres, qui a servi, pour ainsi dire, de matière première aux rédacteurs des autres. Weisse et Wilke ont prouvé que cet Evangile primitif était le deuxième, celui de Marc. C'est à cet Evangile de Marc que la critique doit donc désormais s'adresser. Quelle en est l'origiue? Suivant Weisse, l'évangéliste Marc a composé son écrit de ce qui lui fut raconté de temps à autre par l'apôtre Pierre, qu'il avait accompagné dans ses voyages. Voilà le rôle des personnes restitué; nous sortons de l'anonyme, du spontané, de l'abstraction, du nuage mythique. Mais en nous faisant remonter de Marc à Pierre et de Pierre à Jésus, Weisse fait de Marc un historien, et, en faisant de Marc un historien, nous ramène à l'orthodoxie. La vérité est que Marc est un artiste, un romancier, et que son récit est, non-seulement pour la forme, mais encore pour le contenu, un produit purement littéraire. Avant l'Evangile écrit de Marc, il n'y a pas d'Evangile transmis oralement. Marc a trouvé quelques éléments vagues, épars, flottant dans l'atmosphère spirituelle de la jeune communauté chrétienne; il s'est emparé de ces éléments, les a enrichis largement du travail de son imagination, et, les coordonnant, les combinant d'après ses vues propres et sa libre inspiration, en a fait l'œuvre qui s'appelle le deuxième Evangile. Il est impossible, d'ailleurs, de voir une histoire dans le récit de Marc, si l'on réfléchit à l'incompatibilité radicale qui existe entre l'esprit théologique et l'esprit historique. L'esprit théologique, égaré par la passion, marche à son but sans souci de la réalité historique, et tout moyen lui paraît bon pour atteindre ce but. Ainsi, au delà de ce fait, Marc composant avec réflexion, inventant en grande partie l'Evangile primitif, il ne faut plus chercher d'action personnelle sur laquelle l'histoire ait quelque prise. Il n'y a pas d'histoire possible de Jésus. Qui ne voit, en effet, que le Christ évangélique appartient complétement à l'idéal, et n'a rien à démêler avec le monde réel? S'il y a eu un homme auquel on puisse attribuer la révolution extraordinaire qui a ébranlé le monde, il y a dix-huit siècles, on peut affirmer au moins qu'il n'a pas dû être enchaîné dans les formes étroites du Christ évangélique. Le Christ évangélique, considéré comme un phénomène historique, nous échappe. Il ne naît pas comme un homme, il ne vit pas comme un homme, il ne meurt pas comme un homme. »

Nous devons dire que les résultats auxquels M. Bruno Bauer est arrivé sont contestés par la plupart des critiques allemands et français. Ce prétendu progrès sur Strauss a paru d'assez mauvais aloi à bon nombre d'esprits. On a vu généralement un excessif amour du paradoxe dans cette négation de toute idée messianique antérieure à l'apparition du principe chrétien, et dans cette large part faite à l'invention individuelle, à l'*œuvre d'art*, tranchons le mot, à l'imposture, pour expliquer les origines du christianisme. Quant à la forme, la critique évangélique de M. Bauer encourt le reproche de ne pas habiter la région calme et élevée de la science, et d'apparaître trop souvent comme une œuvre de polémique violente. « On chercherait vainement, dit M. Renan, dans l'ouvrage de M. Bauer (l'ouvrage dont M. Renan parle ici est la *Critique de l'histoire évangélique des synoptiques*), ce grand caractère d'élévation et de calme qui fait la beauté du livre de Strauss. Le blasphème se comprend et s'excuse presque aux époques où, la science n'étant pas libre, le penseur se venge des entraves qu'il subit par de secrètes colères. Mais nous ne croyons pas que M. Bauer ait eu à souffrir assez de persécutions pour avoir le droit d'être, dans la forme, aussi déclamatoire qu'il l'est parfois. » « M. Bruno Bauer, dit M. Saint-René Taillandier, retombe dans le voltairianisme le plus vulgaire, dans l'étroit point de vue aussi pardonnable, il y a cent ans, que ridicule aujourd'hui; seulement, le théologien de Bonn n'oublie pas d'envelopper ses doctrines dans la phraséologie hégélienne, ce qui donne toujours un air de profondeur, et suppose je ne sais quelle supériorité dont un écrivain français est incapable. Pour nous, que l'exégèse allemande regarde de si haut, pouvons-nous voir ici autre chose que Voltaire, moins son esprit agile et son âme ardente; Voltaire, affublé d'une perruque et d'un gros bonnet? »

BAUER (Edgar), publiciste allemand, né à Charlottenbourg en 1821. Versé dans la connaissance du droit et de la théologie, il défendit les écrits et les doctrines de son frère, et fut condamné à quatre ans de prison pour une brochure intitulée : la *Querelle de la critique avec l'Eglise et avec l'Etat* (1843). On a encore de lui beaucoup d'écrits purement politiques dans le sens du nouveau libéralisme allemand, qu'il publia, soit pendant, soit depuis sa détention à Magdebourg. Les principaux sont : *Histoire de l'agitation constitutionnelle dans l'Allemagne du Sud de* 1831 *à* 1834 (Charlottenbourg, 1845-1846); les *Tendances libérales en Allemagne* (Zurich, 1843); *Histoire du luthéranisme* (Leipzig, 1845-1847); *De l'art d'écrire l'histoire et de l'Histoire de la Révolution française par Dallmann* (1846); *Du mariage au point de vue du luthéranisme* (Leipzig, 1849). Cette même année, M. Bauer fit paraître une revue politique, sous le titre de *Les Partis.* Tous ces ouvrages sont écrits en allemand.

BAUÉRACÉ, ÉE adj. (bo-é-ra-sé — rad. *bauère*). Bot. Semblable à la bauère.

— s. f. pl. Section de la famille des saxifragées, d'après les uns; famille particulière, d'après les autres, ayant pour type le genre bauère. ‖ On dit aussi BAUÉRÉES.

BAUÈRE s. f. (bo-è-re — de *Bauer*, botaniste allemand). Bot. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des bauéracées, ou bien rangée parmi les saxifragées et comprenant cinq espèces d'arbrisseaux, qui croissent en Australie.

BAUERLE (Adolphe), auteur dramatique et romancier allemand, né à Vienne en 1786. Il commença, dès sa première jeunesse, à produire sur la scène des comédies pleines d'animation et d'entrain, mais péchant assez souvent par le manque d'originalité, de bon goût, et offrant d'une façon trop exclusive la reproduction de types grotesques particuliers à la capitale de l'Autriche. Quoi qu'il en soit, les nombreuses pièces de M. Bauerle obtinrent, pour la plupart, en Allemagne, une vogue soutenue, notamment celles qui ont pour titre : l'*Hôtellerie moderne*, *Léopold*, la *Fausse prima donna*, l'*Ami dans l'embarras.* En 1808, il fonda le *Journal théâtral de Vienne*, qui ne fut pas sans influence sur la littérature spéciale dont il était l'organe. Enfin, en 1852, après une longue éclipse, l'auteur comique reparut comme romancier dans l'arène littéraire, et, dans ce genre, il a fait également preuve de fécondité. Publiés sous le pseudonyme d'Otto Horn, ses deux premiers romans, *Thérèse Krones* (1854), et *Ferdinand Raimund* (1855), n'en réussirent pas moins; ces œuvres présentent de l'intérêt et de l'originalité, aussi bien que les *Notes secrètes d'un avocat viennois* (1854); le *Directeur Charles* (1856); *Zehlheim* (1856), etc.

BAUERNFELD (Edouard DE), poëte comique allemand, né à Vienne en 1804. Il s'est créé un rang distingué dans la littérature dramatique et dans la société de la capitale autrichienne, par des comédies où l'on reconnaît des qualités toutes françaises, l'esprit et l'entrain, le dialogue facile et naturel, un heureux choix de mots, et un intérêt soutenu dans l'enchaînement des scènes. Sa verve intarissable, son aptitude à saisir les ridicules sans trop creuser les caractères, enfin, sa fécondité, en ont fait en quelque sorte le Scribe du théâtre viennois. Par une innovation heureuse, il a mis parfois, mais discrètement, la politique sur la scène. Il a publié, sous le titre de *Lustspielen* (Vienne, 1833), et de *Theater* (Manheim, 1836-1837), un choix de comédies, parmi lesquelles nous citerons : les *Confessions*, *Bourgeoisie et romantisme*, *Industrie et cœur*, etc. Parmi ses drames, nous mentionnerons un *Guerrier allemand*, *Franz de Sickingen*, etc. Enfin, on doit à M. de Bauernfeld une traduction des *Œuvres poétiques de Shakspeare* (Vienne, 1827), en collaboration avec Schumacher, et des *Pensées fugitives sur le théâtre allemand* (Vienne, 1849).

BAUERWITZ, ville de Prusse, province de Silésie, régence et à 25 kil. S. d'Oppeln, sur le chemin de fer de Ratibor à Leobschütz; 2,275 hab. Filatures de lin; brasseries; fabrication de chaussures.

BAUFFE s. m. (bô-fe). Pêch. Longue et grosse corde à laquelle on attache des hameçons, et qu'on enterre ensuite dans le sable, ou qu'on maintient entre deux eaux.

BAUFFREMONT, **BEAUFFREMONT** ou **BEAUFREMONT**, nom d'une ancienne famille originaire de Lorraine, qui tire son nom du bourg de Beaufremont (Vosges). Cette maison acquit de grandes possessions en Bourgogne, hérita successivement de la principauté de Listenais, du duché de Pont-de-Vaux, du marquisat de Mornay-la-Ville, et jouit d'une grande considération, ainsi que le prouve cet adage populaire : *li Bauffremont li bons barons.* Bien qu'elle n'ait produit ni grands politiques ni grands capitaines, cette famille joua néanmoins un assez grand rôle, soit par son crédit, soit par ses alliances. Au milieu du XV^e^ siècle, elle était représentée par Pierre DE BAUFFREMONT, qui épousa, en 1448, une fille naturelle légitimée du duc de Bourgogne, Philippe le Bon. Guillaume DE BAUFFREMONT, frère puîné du précédent, fut la souche des différentes branches de cette maison qui se sont illustrées pendant les quatre derniers siècles. Il eut pour fils Pierre DE BAUFFREMONT, baron de Senecey, de Scey, etc., père de Nicolas DE BAUFFREMONT, bailli de Chalon et gouverneur d'Auxonne, mort en 1582. Il laissa deux fils : l'aîné, Claude, baron de Senecey, a continué la filiation directe de sa branche, éteinte au milieu du XVII^e^ siècle, laissant pour héritière Marie-Claire DE BAUFFREMONT, marquise de Senecey, première dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, mariée en 1637 à Jean-Baptiste Gaston de Foix. Le fils puîné, Georges, est l'auteur de la branche collatérale des marquis de Scey, à laquelle appartenait Claude DE BAUFFREMONT, gouverneur de la Franche-Comté, marié à Antoinette de Vienne, dame de Listenais, dont il eut, entre autres enfants, Charles-Louis, qui a continué la ligne, et Claude, évêque de Troyes. Charles-Louis DE BAUFFREMONT, marquis de Messimieux, grand d'Espagne, eut pour fils et successeur Pierre DE BAUFFREMONT, enfant d'honneur du roi d'Espagne, colonel de dragons au service de France, qui recueillit le titre de marquis de Listenais, à la mort de son cousin, fils du frère aîné de son père. Le fils aîné de Pierre, grand bailli d'Aval, colonel de dragons, puis maréchal de camp, fut tué au siége d'Aire en 1710, et ne laissa qu'une fille. Le fils cadet, Louis-Bénigne, marquis DE BAUFFREMONT, puis marquis de Listenais, après la mort de son aîné, se distingua à la bataille de Malplaquet (1709). Il eut pour successeur, Louis, marquis de Listenais, à qui l'empereur d'Allemagne François I^er^ conféra, en 1757, le titre de prince du Saint-Empire. Le petit-fils du dernier, Alexandre-Emmanuel-Louis, prince DE BAUFFREMONT, fut fait pair de France, à la Restauration. Le fils de celui-ci, Alphonse, a servi avec distinction dans l'armée française, pendant les guerres de l'Empire.

Nous allons compléter la notice qui précède, par la biographie des principaux membres de cette famille, en faisant de chacun l'objet d'un article spécial.

BAUFFREMONT (Nicolas DE, baron de SENECEY), né en 1520, mort en 1582, fut nommé par Charles IX grand prévôt de France. Il se conduisit vaillamment à la bataille de Jarnac (1569), où il fut laissé pour mort, et à celle de Moncontour, où il portait le guidon du duc de Guise; mais pendant la Saint-Barthélemy, il flétrit son nom en se conduisant en bourreau plutôt qu'en soldat. C'est ainsi qu'à la tête d'une bande de fanatiques, il alla s'emparer de l'intègre La Place, premier président de la cour des aides, et que, sous prétexte de le conduire au Louvre, il le remit entre les mains des assassins. Député aux états généraux de Blois (1576), Nicolas de Bauffremont harangua le roi, en qualité d'orateur de la noblesse, et, par une singulière contradiction avec sa conduite, se montra favorable à l'esprit de tolérance. Sa mémoire est plus recommandable comme savant que comme homme politique; il a laissé : une traduction du traité *De Gubernatione Dei*, de Salvien (Lyon, 1573, in-8°); *Harangue pour la noblesse* (1561); *Proposition pour toute la noblesse de France, faite en* 1577 *aux états de Blois* (Paris, 1577, in-8°).

BAUFFREMONNT (Claude DE), fils du précédent, né en 1542, mort en 1596, fut, comme son père, baron de Senecey, gouverneur d'Auxonne et ardent catholique. Il prononça, aux états de Blois, en 1588, une harangue qu'on trouve dans le tome III des *Mémoires de la Ligue.* On lui attribue les *Miracles de la Ligue*, et le *Recueil de ce qui s'est négocié en la compagnie du tiers état aux états de Blois*, de 1576 à 1577.

BAUFFREMONT (Henri DE), fils du précédent, mort en 1622, fut gouverneur d'Auxonne, lieutenant du roi dans le Mâconnais, et président de la chambre de la noblesse aux états généraux de Paris (1614). En cette qualité, il demanda l'abolition de la paulette (vénalité des charges), et s'opposa à la publication du concile de Trente, soutenu du reste en cela par le tiers état, désireux de s'opposer, autant qu'il était en lui, aux prétentions de la cour de Rome. On sait que ces états, assemblés pour le bien du royaume, se terminèrent sans amener aucune réforme. Les harangues prononcées par Henri de Bauffremont sont insérées dans le *Recueil général des états tenus en France* (Paris, 1651, in-4°).

BAUFFREMONT (Claude-Charles-Roger DE), frère du précédent, mort en 1593, entra dans les ordres, et fut nommé, en 1562, évêque de Troyes, en remplacement d'Antoine Caraccioli, qui abandonna son siége pour embrasser le protestantisme. Toutefois, Claude de Bauffremont s'engagea à payer à ce dernier, sur les revenus de son évêché, une pension de 4,500 livres.

BAUFFREMONT (Alexandre-Emmanuel-Louis, prince DE), duc et pair de France, né à Paris en 1773, mort en 1833, était fils du prince de Listenais. Gendre du duc de La Vauguyon, ambassadeur en Espagne, il émigra pendant la Révolution, prit part avec les princes à l'invasion de la Champagne, se battit en 1793 et 1794 contre la France, et n'en fut pas moins rayé de la liste des émigrés en 1795. Fait comte par Napoléon, et appelé par lui à présider le collége électoral de la Haute-Saône, il lui adressa une harangue (1812), dans laquelle il proclamait les *sentiments d'amour, d'admiration et de respect*, dont il était animé pour sa personne, ainsi que tous les habitants de son département. L'ordonnance de 1814, qui rétablissait l'ancienne noblesse, lui permit de reprendre son titre de duc, et, après les Cent-Jours, il fut appelé à la Chambre des pairs (1815).

BAUFFREMONT (Alphonse-Charles-Jean, duc DE), fils aîné du précédent, né en 1792, mort en 1860, fut aide de camp de Murat pendant la campagne de Russie. Il accompagna, en 1814, le comte d'Artois, comme com-

mandant de la garde d'honneur de Vesoul; mais bientôt se rendit à Naples, et, pendant les Cent Jours, apporta à Napoléon des dépêches confidentielles de Murat. A son retour en Italie, il fut arrêté par la police autrichienne et envoyé à Paris. Mais le crédit de son père assoupit cette fâcheuse affaire. Depuis, il servit quelque temps en Russie. Napoléon III lui donna, en 1852, un siége au sénat. Le chef actuel de cette maison est Anne-Antoine Gontran, prince DE BAUFFREMONT-COURTENAY, né en 1822.

BAUFFRER, BAUFFRERIE, BAUFFREUR, Se disent pour BÂFRER, etc.

BAUGE s. f. (bô-je — bas lat. *baugium*, même sens). Véner. Lieu fangeux où le sanglier se retire : *Un sanglier dans sa* BAUGE. *Ce sanglier était sale et couvert de la boue de sa* BAUGE, *où il s'était vautré.* (Fén.) *Les baudets, haletants comme une meute qui force un sanglier dans sa* BAUGE, *se pressaient en tumulte.* (V. Hugo.) *La comtesse gisait, le corps affaissé, les bras pendants, sur un fauteuil sale, dans cette chambre qui ressemblait à la* BAUGE *d'un sanglier.* (Balz.) *On lance le cerf de la reposée, le loup du liteau, le lièvre du gîte, les bêtes noires de la* BAUGE. (E. Chapus.)

— Par ext. Loge de cochons domestiques :

Jamais de porc à porc on ne vit d'injustice;
Notre *bauge* est pour nous le temple de la paix.
VOLTAIRE.

— Par anal. Habitation sale et misérable : *La vieille sorcière se montra hors de sa* BAUGE. *Le propriétaire enfoncé dans sa* BAUGE *campagnarde...* (Balz.) ‖ V. Hugo a désigné sous ce nom le château des comtes de Lamark, à cause du surnom de *Sanglier des Ardennes*, qui a été donné à l'un des membres de cette famille : *Le déboisement, ce fils bâtard de la civilisation, a fort tristement dévasté la vieille* BAUGE *du Sanglier des Ardennes.* (V. Hugo.)

— Nid de l'écureuil : *Pour peu qu'on touche au pied de l'arbre sur lequel il repose, l'animal sort de sa petite* BAUGE, *fuit sur un autre arbre, ou se cache à l'abri d'une branche.* (Buff.) *La* BAUGE *est une cabane artistement couverte avec des branches d'arbres, et garnie à l'intérieur d'un moelleux tapis d'herbes sèches.* (Toussenel.)

— Loc. fam. *Avoir tout à bauge*, Avoir tout à profusion, jouir d'une abondance excessive.

— Constr. Mortier de terre grasse mêlée de paille, qu'on emploie pour enduire les murs. ‖ Mortier terreux, employé dans les constructions en pisé : *Presque tous les villages et hameaux de la Beauce sont construits en* BAUGE, *couverts en chaume et en paille.* (Guide pittoresque.)

— Agric. Tas d'échalas debout et inclinés.

— Comm. Sorte de droguet de gros fil et de laine grossière, qui se fabriquait en Bourgogne.

— Econ. dom. Sac court et large, en toile grossière : BAUGE *de sel, de farine.*

— **Encycl.** Constr. On se sert de la *bauge* pour lier les pierres d'un mur, pour enduire des constructions en menu bois, en paille, en roseaux, ou pour combler les intervalles entre les pièces de bois qui forment la carcasse des bâtiments. Toutes les terres grasses peuvent servir à faire de la *bauge;* elles y sont d'autant plus propres qu'elles sont plus homogènes et qu'elles ont plus de ductilité et de liant. Ce mortier a le grand avantage d'être économique; malheureusement, l'humidité le détruit très-vite, et, même lorsqu'il est sec, il n'offre pas une grande résistance. Dans l'intérieur des maisons et des étables, on peut l'employer à construire des cloisons fort légères et d'une grande durée.

BAUGÉ, ÉE (bô-jé), part. pass. du v. Bauger : *Un sanglier* BAUGÉ *dans un bois.*

BAUGÉ (BALGIACUM), ville de France (Maine-et-Loire), ch.-l. d'arrond., à 40 kil. N.-E. d'Angers, 274 kil. S.-O. de Paris, sur la rive droite du Couesnon ; pop. aggl. 3,104 hab. — pop. tot. 3,546 hab. L'arrond. comprend 6 cantons, 66 communes; 78,641 hab. Tribunal de 1re instance et justice de paix ; collége libre, hôpital. Fabriques d'étoffes de laine et de toiles communes ; ouvrages en corne, huilerie, saboterie. Commerce de fruits cuits, porcs gras, huiles de noix et de chènevis, toiles, bois de charpente.

Cette petite ville, située dans une belle vallée arrosée par le Couesnon, que l'on y passe sur un beau pont, est construite très-irrégulièrement; elle possède néanmoins plusieurs belles habitations et un château, œuvre du XVe siècle, occupé par la mairie actuelle. Ce château, bâti par René d'Anjou, a perdu tout son caractère, sauf un admirable escalier en encorbellement, couronné par un palmier à nervures, aux écussons d'Anjou-Sicile. On voit aussi à Baugé le bel hospice de la Providence, dont l'église prétend posséder un Van Dyck et un Philippe de Champaigne. Près de cette petite ville, au lieu nommé *Champ de bataille*, le maréchal de La Fayette vainquit les Anglais en 1421.

BAUGÉ (Sires, comtes et marquis DE). Ce fut vers 830 que Louis le Débonnaire donna la sirerie de Baugé à Hugues, qu'on croit être un fils cadet d'un comte de Bresse. Les successeurs de Hugues, parmi lesquels on remarque plusieurs évêques, acquirent la Bresse au commencement du XIe siècle, et conservèrent la souveraineté jusqu'à l'extinction de la famille dans les mâles, vers la seconde moitié du XIIIe siècle. Sibylle, fille unique et héritière de Gui, dernier sire de Baugé et de Bresse, porta ces domaines dans la maison de Savoie, en épousant, en 1272, Amédée V, comte de Savoie. Louis, duc de Savoie, érigea le Baugé en comté, en faveur de Philippe, son cinquième fils, en 1460. Conquis par François Ier en 1535, il passa entre diverses mains, jusqu'en 1559, époque où le duc de Savoie rentra en possession de ses Etats. Dans la suite, le Baugé devint un des apanages de la maison d'Urfé, avec titre de marquisat, en échange de certaines autres terres, cédées à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, par Renée de Savoie, comtesse de Tende, veuve de Jacques, marquis d'Urfé.

BAUGEAN (Jean-Jérôme), graveur français, né à Marseille en 1764, a travaillé en Italie, à Marseille et à Paris, où il a obtenu le titre de graveur du roi, sous la Restauration. On a de lui près de trois cents vues de différents ports et monuments de France, d'après Bourgeois, Michallon, Goblain, Rémond, Aug. Aubert, Guyot, Delaval, d'Orchwiller, Veyrenc, Chapuy, Leblanc, Bence, Fontaine, etc.; un *Recueil de petites marines, représentant des navires de diverses nations, intérieurs d'arsenaux, travaux des ports, costumes de pêcheurs, barques de rivière*, etc. (Paris, 1817, in-4o, contenant 120 pièces numérotées). Baugean a gravé aussi quelques sujets historiques, entre autres le *Combat de Navarin*, *l'Embarquement de Bonaparte à bord du* Bellérophon, le *Rétablissement de la statue de Henri IV sur le Pont-Neuf*, etc. Ces divers ouvrages sont exécutés à l'eau-forte.

BAUGER v. n. ou intr. (bô-jé — rad. *bauge*). Véner. Gîter, en parlant du sanglier : *Bernard savait, à cinquante pas près, où* BAUGEAIENT *tous les sangliers de sa garderie.* (Alex. Dum.)

BAUGES (LES), contre-fort de la chaîne des Alpes, qui couvre de ses ramifications le pays compris entre l'Isère et le Rhône. On donne aussi le nom de *Bauges* au pays sur lequel s'étendent ces montagnes.

BAUGIN (Lubin), peintre français, fut admis dans la corporation des maîtres peintres de Paris en 1645, reçu à l'Académie royale de peinture le 4 août 1651, nommé ancien le 24 août de la même année, à la place de van Opstal, et destitué le 2 janvier 1655. On n'a pas d'autres renseignements sur sa vie. Il avait fait une étude particulière des maîtres italiens, principalement du Guide, dont il s'efforça de reproduire la manière, ce qui le fit surnommer par ses contemporains le *Petit Guide*. Il exécuta un grand nombre de dessins destinés à être reproduits en tapisserie. Ses peintures sont d'un style plus bizarre qu'original; les plus remarquables sont : une *Sainte Famille*, au Louvre ; la *Vierge et l'Enfant*, au musée de Rennes ; le même sujet, au musée de Nancy; le *Martyre de saint Barthélemy*, au musée de Rouen; une *Sainte Famille*, au musée de Dijon.

BAUGIN (J.), graveur français, travaillait vers 1660. M. Charles Blanc cite de lui la *Vue des arènes d'Orange*, la *Vue du grand aqueduc romain*, de la même ville, le portrait de Henri de la Mothe-Houdancourt, etc.

BAUGNIET (Charles), peintre belge contemporain, né à Bruxelles, a travaillé pendant quelque temps dans cette ville où il a exposé, en 1860, une *Jeune fille à sa toilette*. Il s'est fixé à Paris depuis plusieurs années, et s'est fait remarquer aux dernières expositions par des tableaux de genre consciencieusement étudiés et soigneusement peints, parmi lesquels nous citerons : la *Fille aînée* (Salon de 1863); le *Retour de la fille aînée* (1864); la *Conscience troublée* et *Visite à la Veuve* (1865); la *Toilette de la Mariée* et *Visite de la Marraine* (1866).

BAUGUE. V. BAUQUE.

BAUGY, bourg de France (Cher), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kil. E. de Bourges; pop. aggl. 845 hab. — pop. tot. 1,486 hab. Commerce de chevaux, poulains, bœufs, etc. Vestiges d'un ancien château fort, pris en 1412 par Charles VI. On a trouvé, aux environs, un grand nombre d'antiquités gallo-romaines.

BAUHIN s. m. (bo-ain — nom d'homme). Anat. Usité seulement dans la locution *valvule de Bauhin*, Nom d'une valvule située entre l'iléon et le cœcum.

BAUHIN (Jean), médecin français, né à Amiens en 1511, mort en 1582. Il exerça son art avec distinction, se fit une grande réputation en France et à l'étranger, surtout dans les Pays-Bas, et devint premier médecin de Marguerite de Valois. S'étant converti au protestantisme en 1582, il se vit contraint, pour échapper aux persécutions, de se réfugier à Bâle, où il mourut.

BAUHIN (Jean), médecin et naturaliste, né à Bâle en 1541, mort en 1613, fils aîné du précédent. Il fut initié par son père à la connaissance de l'art médical, et s'adonna avec une ardeur passionnée à l'étude de la botanique, sous la direction de Fuchs, à Tubingue. S'étant rendu à Zurich, où se trouvait l'illustre Conrad Gesner, celui-ci, frappé de sa science précoce, en fit le compagnon de ses excursions scientifiques à travers les Alpes et la Suisse. Bientôt après, Bauhin parcourut l'Alsace, la Bourgogne, la Lombardie, en collectionnant des plantes; suivit les cours d'Aldrovande à Bologne, de Rondelet à Montpellier, se lia d'amitié avec Dalechamps à Lyon, et, après avoir parcouru, en herborisant, le Lyonnais et le Dauphiné, il alla s'établir dans sa ville natale, où, tout en exerçant la médecine, il professa la rhétorique (1566). Sa grande renommée, comme praticien et comme naturaliste, lui valut d'être appelé en 1570 à Montbéliard, par le duc Ulrich de Wurtemberg, qui en fit son médecin, et qui, grand amateur des sciences naturelles, avait rassemblé dans ses jardins les plantes les plus rares. Bauhin resta dans cette ville pendant quarante-trois ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de sa vie. Il composa plusieurs ouvrages qui l'ont placé au premier rang des naturalistes de son siècle. Les principaux sont les suivants : *Memorabilis historia luporum aliquot rabidorum*, etc. (1591), histoire de la rage, traduite en français en 1593 ; *De plantis absinthii nomen habentibus* (1593); *Traité des animauls aians aisles, qui nuisent par leurs piqueures*, etc. (1595); *De aquis medicalis nova methodus* (1605); *Historiæ plantarum generalis novæ et absolutæ prodromus* (1619, in-4o); enfin, le plus considérable de ses ouvrages, *Historia universalis plantarum nova et absolutissima* (Yverdun, 1650-1651, 3 vol. in-fol.). Cette vaste compilation, publiée après la mort de Bauhin, contient la description d'environ 5,000 plantes, avec 3,577 figures, renferme tout ce qui avait été dit antérieurement sur la matière, et coûta, pour frais de publication, 40,000 florins à François-Louis Graffenried, patrice de Berne, qui avait entrepris de faire paraître l'ouvrage, avec Chabrée, de Genève. Ce dernier a publié, sous le titre de *Sciagraphia* (Genève, 1666), un abrégé de cette histoire des plantes, dans lequel il a réuni en un volume toutes les figures, et donné tout ce qu'il y a d'important sur la nomenclature et le nombre des espèces, dans le grand ouvrage de Bauhin.

BAUHIN (Gaspard), botaniste et anatomiste, frère du précédent, né à Bâle en 1560, mort en 1624. Doué, comme ce dernier, de remarquables aptitudes pour les sciences naturelles, il commença ses études sous la direction de son père, de Zwinger et de Félix Plater, fut envoyé à Padoue en 1577, où il reçut les leçons d'anatomie d'Aquapendente, et de botanique de Guilandini ; puis il parcourut l'Italie pour se former des herbiers, séjourna à Montpellier (1579), visita Paris, ainsi que les principales universités de l'Allemagne, et entra partout en relation avec les savants les plus distingués. De retour à Bâle en 1580, il se maria, se fit recevoir docteur (1585), professa tour à tour le grec, la botanique et l'anatomie (1588); fut nommé, en 1596, médecin du duc Frédéric de Wurtemberg, et enfin premier professeur de médecine et premier médecin de la ville de Bâle, en remplacement de Félix Plater, qui mourut en 1614. Anatomiste distingué et botaniste éminent, Gaspard Bauhin ne fut pas seulement un compilateur sagace, comme son frère Jean, son collaborateur dans plusieurs ouvrages. Il tenta d'apporter l'ordre dans ses deux sciences de prédilection, en introduisant de nouvelles nomenclatures, qui ont fait longtemps autorité. Comme son frère, il résolut de réunir en un seul ouvrage tout ce qui avait été écrit jusqu'alors sur les plantes, de faire concorder les noms donnés à la même plante par les divers auteurs, et il consacra à ce travail plus de quarante ans. Bauhin a joui longtemps d'une réputation considérable ; son nom a été fréquemment cité près de ceux de Tournefort et de Linné, et il a été rangé au premier rang des botanistes de son siècle. Cette réputation exagérée a beaucoup perdu aujourd'hui, et Bauhin est considéré surtout comme un érudit, dont le plus grand mérite est d'avoir su fondre ensemble toutes les connaissances acquises antérieurement en anatomie et en botanique. Bauhin a composé un nombre considérable d'ouvrages. Parmi ceux qui ont rapport à l'anatomie, nous citerons : *Franc. Rousseti de partu cæsareo* (Bâle, 1582) ; *De humani corporis partibus externis* (Bâle, 1588); *De corporis humani fabrica* (Bâle, 1590); *Institutiones anatomicæ* (1592), et *Theatrum anatomicum, infinitis locis auctum* (Bâle, 1592). C'est dans cet ouvrage que Bauhin s'attribue la découverte de la valvule iléo-cœcale, qui porte son nom et qui avait été antérieurement signalée par Rondelet. Ses principaux ouvrages en botanique sont : *Phytopinax, seu enumeratio plantarum*, etc. (Bâle, 1596), ouvrage où l'on trouve la description de 2,700 plantes, notamment de la pomme de terre, alors cultivée comme objet de curiosité par quelques amateurs, et qu'il rangea, avec une rare sagacité, parmi les solanées ; *Pinax theatri botanici*, etc. (Bâle, 1596, in-4o), son œuvre capitale, qui a été longtemps classique, et où l'on trouve les premières tentatives d'une classification naturelle des plantes ; *Animadversiones in historiam generalem plantarum* (Francfort, 1601); *De compositione medicamentorum* (1610); *De hermaphroditorum monstrosorumque partuum natura* (1614); *Prodromos theatri botanici*, etc. (Francfort, 1620); *Theatrum botanicum, sive historia plantarum* (Bâle, 1658, in-fol.), etc. — Son fils, Jean-Gaspard, né à Bâle en 1606, mort en 1685, suivit la profession paternelle, enseigna la botanique à l'université de sa ville natale, et fut nommé, en 1656, médecin de Louis XIV, qui lui donna une pension. Il publia divers ouvrages de son père, entre autres le dernier cité, et quelques-uns de lui, notamment une *Dissertation de la peste* (Bâle, 1628) ; *Dissertatio de morborum differentiis et causis* (1670).

BAUHINIE s. f. (bo-i-nî — de *Bauhin*, nom de deux botanistes). Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, comprenant une soixantaine d'espèces, qui croissent dans les régions tropicales : *Les* BAUHINIES *forment des arbrisseaux élégants.* ‖ On dit aussi BAUHINE.

— **Encycl.** Le genre *bauhinie*, dédié aux frères Jean et Gaspard Bauhin, célèbres botanistes du XVIe siècle, est l'un des plus remarquables de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées. Il renferme une soixantaine d'espèces, répandues dans les régions tropicales des deux continents. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux, souvent grimpants, dont la tige présente, dans certaines espèces, une forme et une structure toutes particulières. Dans les lianes du genre *bauhinie*, la tige est, non plus cylindrique, mais comprimée de telle sorte, que sa coupe représente, non un cercle, mais un ovale plus ou moins allongé. Le corps ligneux se développe seulement dans deux directions diamétralement opposées, où l'épaisseur est considérable, tandis qu'elle est très-faible ou presque nulle dans les autres directions. Cet aplatissement n'est pas dû, comme on l'a cru d'abord, à l'obstacle mécanique qu'oppose à l'accroissement de la tige, l'arbre ou le corps étranger contre lequel elle grimpe ; il tient à la nature même du végétal, et persiste, soit dans les parties qui sont pressées contre un autre corps, soit dans celles qui végètent librement. Il est même des espèces chez lesquelles la structure de la tige devient des plus bizarres ; ainsi, dans celle qui porte plus spécialement le nom de *bauhinie grimpante* (*bauhinia scandens*), la tige n'est pas seulement aplatie ; mais, par sa flexion alternative dans un sens, puis dans l'autre, elle présente une disposition en zigzag tout à fait étrange. On peut la comparer à une immense lanière, ou bien à deux engrenages accolés par le dos, de telle sorte que les dents de l'un sont placées en face des vides de l'autre. Les feuilles alternes sont plus ou moins profondément bilobées au sommet, ou, si l'on veut, elles se composent de deux folioles opposées et soudées dans leur partie inférieure. Plumier, qui a créé le genre *bauhinie*, a vu dans cette disposition des feuilles une touchante allusion à l'étroite et indissoluble amitié qui a uni les deux frères Bauhin. Les fleurs des *bauhinies* sont groupées en grappes terminales ; elles présentent un calice caduc, fendu latéralement, à cinq divisions ; une corolle à cinq pétales oblongs, inégaux, onguiculés, étalés ; dix étamines libres ou diadelphes, inégales, inclinées, dont une beaucoup plus longue que les autres, et quelquefois seule fertile ; un ovaire stipité, à une seule loge pluriovulée. Le fruit est une gousse allongée, très-aplatie, à une seule loge, contenant plusieurs graines aplaties, ovalaires ou réniformes. Toutes les *bauhinies* se font remarquer par l'élégance de leur port ou par la beauté de leurs fleurs, et quelques-unes par des propriétés médicales souvent réelles, souvent aussi fort exagérées. La *bauhinie* grimpante (*bauhinia scandens*) est un grand arbrisseau sarmenteux, à tige et à rameaux munis de vrilles préhensiles, portant de petites grappes de fleurs jaunes. Cette espèce croît aux Indes orientales et dans quelques parties de l'Amérique du Sud. D'après Rumphius, les habitants d'Amboine attribuent à ses feuilles la propriété d'accélérer, chez les enfants, l'usage de la parole, et, chose plus merveilleuse encore, de faire parler les muets. La *bauhinie divariquée* (*bauhinia divaricata*) a des feuilles cordiformes, dont les deux folioles aiguës sont à peine soudées à la base ; ses grandes fleurs blanches se succèdent toute l'année, et ne se montrent guère dans toute leur splendeur que par les temps de pluie. La *bauhinie cotonneuse* (*tomentosa*) a des fleurs d'un blanc jaunâtre, dont les Indiens se servent pour parer leurs idoles ; toutes les parties de cette plante, et particulièrement ses racines, sont préconisées comme un excellent vermifuge. On distingue encore, parmi les espèces ornementales, les *bauhinies pourprée* (*purpurea*), *épineuse* (*aculeata*), *acuminée* (*acuminata*), *panachée* (*variegata*), *à grappes* (*racemosa*) et *à petites fleurs* (*parviflora*). Du reste, toutes les *bauhinies* sont très-remarquables sous ce rapport; mais, sous nos climats, on ne peut les élever qu'en serre chaude. Elles exigent un sol substantiel, et se multiplient de boutures, mais avec assez de difficulté; on a conseillé de marcotter les tiges. Quelques espèces se prêtent à la culture en pots.

BAUHUIS (Bernard), jésuite, né à Anvers en 1575, mort en 1629. Il professa les humanités au collége de Bruges, et quitta ensuite la carrière de l'enseignement pour se livrer à la prédication. Mais ce qui l'a surtout rendu célèbre, c'est un recueil d'épigrammes latines, ou plutôt un vers de l'une de ces épigrammes. Ce vers est adressé à la Vierge et il est ainsi conçu :

Tot tibi sunt dotes, Virgo, quot sidera cœlo.

On calcula que les mots de cet hexamètre, un instant fameux, pouvaient être combinés

de mille vingt-deux manières, ce qui était précisément le nombre des étoiles alors connues. Plusieurs mathématiciens célèbres ne dédaignèrent pas d'arrêter leur attention sur cette étrange propriété, et Jacques Bernouilli a prouvé que le nombre des combinaisons possibles s'élevait à un chiffre beaucoup plus considérable.

BAULACRE (Léonard), littérateur et érudit, né à Genève en 1670, mort en 1761. Il devint pasteur protestant dans sa ville natale, en 1704, fut sur le point d'être nommé précepteur du prince de Nassau, et obtint la place de bibliothécaire de Genève en 1728. Profondément versé dans la connaissance de l'histoire, de la théologie et de l'antiquité, Baulacre a écrit un grand nombre de dissertations, où se révèle le savant et le critique sagace, notamment : *Eclaircissements sur l'histoire de Genève ; Lettre sur l'histoire de Genève et sur les grands hommes qu'elle a produits*, etc.

BAULDRI ou **BAULDRY** (Paul), érudit français, né à Rouen en 1629, mort en 1716. Issu d'une famille protestante, il abandonna la France après la révocation de l'édit de Nantes, s'établit en Hollande, où il épousa la fille du célèbre Henri Basnage, et enseigna l'histoire sacrée, à l'université d'Utrecht. Ce savant distingué a fait paraître une édition du traité de Lactance, intitulé *De Mortibus persecutorum* (Utrecht 1692), accompagné de notes estimées ; des tablettes chronologiques, sous le titre de *Syntagma calendariorum* (1706), un *éloge de Mathieu de Larroque*, et de nombreuses dissertations.

BAULI, village ancien de l'Italie méridionale, dans le voisinage de Baies, près du cap Misène, dans la Campanie, célèbre par ses villas romaines. Néron y avait une maison de campagne, qui avait appartenu à Hortensius. C'est aujourd'hui le village de Bacolo.

BAULITE s. f. (bô-li-te — de *Baula*, nom d'une montagne). Minér. Silicate naturel d'alumine et de potasse, considéré par plusieurs minéralogistes comme une variété du feldspathorthose.

— **Encycl.** La *baulite* est intéressante à cause de sa très-grande richesse en silice, dont la proportion est double de celle qui existe dans l'orthose. Mais il y a lieu de se demander si toute cette silice est à l'état de combinaison. M. Delafosse la regarde comme de l'orthose renfermant des grains de quartz, à l'état de liberté. La *baulite* se rencontre en masses cristallines grenues et en agrégats de petits cristaux. Elle a été trouvée en Islande, associée à l'oxyde magnétique de fer.

BAULME-SAINT-AMOUR (Jean DE LA), seigneur de Martorey, littérateur et philologue français, né en Franche-Comté en 1539, mort en 1578. Son étonnante précocité lui assigne une place parmi les enfants célèbres. Non-seulement, en effet, il savait, à douze ans, le grec, le latin et l'italien, mais encore il avait composé des poésies latines, qui parurent sous le titre de *Primitiæ quædam*, (1551). Deux ans plus tard, il publia un recueil de morceaux divers, sous le titre de *Miscellanea* (1553). Grappin lui attribue un ouvrage intitulé *Epicedia* (1559), et Duverdier deux traductions, celle du *Polyhistor* de Solin et celle de la *Vie de Charles-Quint*, par Dolce.

BAULOT ou **BAULIEU** (Jacques), plus connu sous le nom de *frère Jacques*, lithotomiste français, né en 1651 à l'Etendonne, petit village de la Franche-Comté, mort en 1720. Fils de pauvres cultivateurs, incapables de lui donner aucune instruction, Baulot quitta ses parents à seize ans et s'engagea dans un régiment de cavalerie, où un opérateur ambulant, nommé Pauloni, lui enseigna la saignée, l'opération de la taille par le grand et le petit appareil, et l'opération de la hernie, mais avec la castration. Il suivit Pauloni pendant cinq ou six ans, et apprit ainsi assez de connaissances anatomiques et chirurgicales pour pratiquer les opérations qu'il lui avait vu faire. Cependant, quand Pauloni quitta la France pour aller s'établir à Venise, Baulot préféra rester dans son pays. Ce fut en Provence que Baulot commença à exercer, sous le costume des frères du tiers ordre de Saint-François, dans lequel il s'était fait recevoir. Depuis lors, il prit le nom de *frère Jacques*, qui lui est toujours resté. Voyageant dans la Provence, le Languedoc, le Roussillon, il augmentait chaque jour sa réputation par des cures nouvelles. En 1697, poussé par un chanoine de la métropole de Besançon, qui lui donna une lettre de recommandation pour un chanoine de Notre-Dame, il vint à Paris. Là, il fut présenté au premier président du parlement, alors M. de Harlay, qui, après avoir vu ses certificats, fit examiner son procédé par les chirurgiens de l'Hôtel-Dieu. Un malade fut amené de la Bourgogne, et opéré en présence de tous les gens de l'art. Le succès fut complet ; cependant les résultats ne parurent pas concluants. La Faculté, mettant un peu de lenteur à terminer son enquête et à faire son rapport, Baulot alla trouver Félix et Fagon, médecins de Louis XIV, et se fit recommander par eux à plusieurs personnes de la cour, qui le soutinrent vigoureusement. Une salle de quatre-vingt-deux calculeux lui fut confiée; mais, d'après un écrit qui parut deux ans plus tard, les opérations qu'il pratiqua furent moins heureuses, et le frère Jacques perdit vingt-cinq malades. Craignant qu'un séjour plus long et des expériences aussi désastreuses ne lui enlevassent sa réputation, il résolut de retourner en province, et il alla successivement à Orléans, Aix-la-Chapelle et Cologne, où il fit de nombreuses cures. Il revint ensuite à Paris, où, sur trente-huit calculeux qu'il avait rassemblés à Versailles, il n'eut pas un seul décès. Appelé auprès du maréchal de Lorges pour l'opérer, il l'avait guéri également, quand celui-ci succomba aux suites d'une altération organique de la vessie. Frappé par cette sorte de fatalité qui semblait le poursuivre à Paris, frère Jacques reprit sa course vagabonde à travers la Suisse, la Hollande, la Bretagne, les Pays-Bas, l'Allemagne et l'Italie. Il mourut à Besançon, où il venait de se fixer depuis quelque temps. Il était âgé de soixante-neuf ans. Si l'on recherche les perfectionnements que le frère Jacques apporta dans l'opération de la taille, on s'aperçoit qu'ils étaient singulièrement élémentaires et prouvaient peu de connaissances anatomiques. Il latéralisa l'incision, qu'il commençait à la hauteur où finit celle qu'on pratiquait par le grand appareil. Ce changement avait l'avantage de faciliter l'extraction de la pierre, l'ouverture correspondant à l'écartement le plus large du détroit inférieur du bassin. Ce fut donc, comme on le voit, un habile praticien; mais il est difficile de lui accorder aucun autre mérite scientifique, puisqu'il abandonna l'opération de la hernie, par ignorance des régions. Il n'a laissé aucun ouvrage ou mémoire. Baulot avait autant de désintéressement que de modestie, et, bien qu'il eût gagné beaucoup d'argent, il mourut dans un état voisin de l'indigence. Pendant le séjour qu'il fit à Amsterdam, le lithotomiste Rau désapprouva publiquement sa méthode, tout en se l'appropriant. Cette méthode porte encore aujourd'hui la désignation doublement fausse de *taille de Rau* ou *taille anglaise*.

BAULX (CLARETTE et non CLAIRETTE, dame DE) ou DE BALZ, du nom de l'ancienne maison provençale à laquelle elle appartenait, ou encore DE BERRE, son père étant seigneur de ce lieu. C'est Nostradamus, le biographe des troubadours, l'historien naïf des tribunaux d'amour, qui nous a conservé le nom de Clarette de Baulx ; il la cite quatrième dans la liste des douze nobles dames tenant cour ouverte et plénière au château de Romanin, près de Saint-Remy, en Provence, et sous la présidence d'Estéphanette de Gantelme, la tante de la belle Laure de Nove, de la muse de Pétrarque.

Quelques historiens ont prétendu que Clarette avait elle-même présidé la cour de Romanin ; mais on l'a confondue avec une autre dame de Baulx, Jehanne, qui, durant quelque temps, présida le célèbre tribunal d'Avignon. Voici, du reste, les noms donnés par Nostradamus en son *Almanach royal du Palais d'amour :* Phanette de Gantelme, présidente; la marquise de Malespine; la marquise de Saluces; Clarette, dame de Baulx ; Laurette de Saint-Laurens ; Cécile Rascasse ; Hugonne de Sabran, fille du comte de Forcalquier ; Hélène, dame de Mont-Pahon ; Isabelle de Borrilhons, dame d'Aix ; Ursine des Ursières, dame de Montpellier; Alaette de Meolhon, dame de Curban ; Elys, dame de Meyragues. Les noms de ces galantes conseillères, qui ont promulgué *lous arrêtés d'amour*, sont seuls parvenus jusqu'à nous ; nous ne savons rien ou presque rien de leur vie. Le temps a, de son aile, effacé ce gracieux pastel, et c'est dommage. Clarette de Baulx, cependant, méritait d'être un peu épargnée, non à cause de sa haute naissance (elle était de la maison de Berre, et avait des droits sur le comté de Provence et la principauté d'Orange), non parce qu'elle appartint au tribunal d'amour de Romanin, mais au même titre qu'Estéphanette de Gantelme, au même titre que Laure de Nove. Elle inspira un poëte, Pierre d'Auvergne, dit l'ancien ou le vieux à cause du grand âge auquel il parvint. Or, « Pierre d'Auvergne, dit son biographe, fut le premier bon troubadour qu'il y eût outre-monts, et fut réputé, presque aussitôt, le meilleur troubadour du monde jusqu'à l'apparition de Giraud de Borneil. » Pierre d'Auvergne avait visité les cours des rois de Castille, des ducs de Normandie, celles de Narbonne et de Melgueul ; partout il avait été fort applaudi et fêté, plus encore pour ses poésies satiriques et religieuses que pour ses poésies amoureuses ; ses sirventes l'avaient rendu célèbre encore plus que ses tensons, lorsqu'il vint à la cour des comtes de Provence. A la vue de Clarette, il s'écria :

« Puisque l'air se renouvelle et s'adoucit, aussi faut-il que mon cœur se renouvelle et s'adoucisse, et que ce qui a germé en lui bourgeonne et fleurisse en dehors. »

Un de nos grands poëtes contemporains, qui en est aussi un des plus charmants, un des plus fins, Alfred de Musset a dit :

> Si vous croyez que je vais dire
> Qui j'ose aimer,
> Je ne saurais pour un empire
> Vous la nommer.

Victor Hugo dit la même chose dans une poésie intitulée *Son nom*. Les troubadours, eux aussi, se faisaient une loi d'envelopper de mystère leurs chevaleresques amours. Et voilà pourquoi, si Pierre d'Auvergne nous a laissé deviner qui fut la dame de sa pensée, sa muse, il ne nous a dit rien autre chose d'elle.

Pierre d'Auvergne naquit vers 1125, et mourut en 1214. Entre ces deux dates, nous devons placer aussi la naissance et la mort de celle qu'il aima, de Clarette de Baulx.

BAULX (Huguette DE), nommée encore *Baulzette*, c'est-à-dire petite Baulx, de même que Huguette veut dire petite Hugues. Elle était fille, en effet, de Hugues de Baulx, et de la même maison que Clarette, dont nous venons de parler. Huguette, toute jeune encore, fut placée en qualité de fille d'honneur auprès de la vicomtesse Hermengarde de Narbonne, femme du comte de Foix, et qu'André nomme comme présidant une cour d'amour. Huguette, non-seulement était belle, mais avait de l'esprit aussi et faisait des vers agréables ; ces qualités la firent bientôt distinguer et aimer du troubadour Pierre Roger, qui, aimable et beau, ne soupira pas longtemps en vain.

Mais les deux amoureux s'aperçurent bientôt qu'on avait deviné leur secret. Pour détourner les soupçons des jaloux, Huguette écrivit alors une chanson où celui qu'elle aimait était moqué, raillé, et, à son tour, celui-ci composa des vers dont le titre était *Contra la dama di mala merce* (Contre la dame sans merci).

On fit semblant de croire au dédain de la demoiselle, à l'insuccès du poëte. Au reste, ces liaisons entre troubadours et dames de haut rang étaient communes, tolérées, acceptées même, parce que le plus souvent, elles étaient toutes chevaleresques, platoniques ; c'était une sorte de vasselage imploré par l'amoureux, qui, pour toute faveur, ambitionnait de s'agenouiller au pied du lit de sa suzeraine, pour « délier ses bien charmants souliers. »

Ainsi parle Bernard de Ventadour à Adélaïde, ainsi devait parler Bertrand d'Alamanon à Estéphanette, ainsi Pierre d'Auvergne à Clarette, ainsi Pétrarque à Laure.

Pierre Roger, moins discret, plus vaniteux, voulut apprendre à tous que son amante n'avait su rien lui refuser et il composa des vers dont voici le sens : « Celui qui n'a point vu mon amante ne concevra jamais qu'on puisse trouver une femme aussi parfaite ; on ne la voit point sans être ravi d'admiration; sa beauté a un tel éclat, qu'autour d'elle la nuit même s'embellit des brillantes couleurs du jour. Heureux qui a des yeux dignes de discerner et d'apprécier tant d'attraits ! »

Pierre Roger avait, en son orgueil, oublié cette loi du fameux code d'amour, rédigé par une main mystérieuse et découvert par un chevalier errant dans le palais du roi Arthur : « qui ne sait celer, ne peut aimer. » Il en fut cruellement puni : à quelques jours de là, on le trouva assassiné.

Huguette de Baulx se consola vite, du reste, de la perte de son indiscret amant, et nous la retrouvons, bientôt après, mariée à Blacasse de Beaudiner, seigneur d'Aulps en Provence.

BAUMA, village de Suisse, cant. et à 28 kil. E. de Zurich, district de Pfeffikon, sur la Tœss, 3,410 hab. protestants. Ruines du château d'Alt-Landenberg.

BAUMAN (ÎLES), groupe d'îles de la Polynésie, dans le Pacifique, au N.-O. des îles de la Société, par 157° 50′ long. O. et 13° lat. S, découvertes par Roggeween en 1722.

BAUMANN (Nicolas), docteur en droit, secrétaire d'Etat du duché de Juliers et professeur d'histoire à Rostock, né vers 1450 à Wismar ou à Emdem, mort en 1526. Quelques érudits lui ont attribué le poëme satirique intitulé *Rainier le Renard ;* mais on s'accorde plus généralement à dire que ce poëme a eu pour auteur Henri d'Alkmaor ou d'Alkmar.

BAUMANN (Jean-Frédéric), peintre allemand, né à Ghera en 1784, mort à Dresde en 1830. Fils d'un sculpteur, il fut élève de Schoenau, et devint très-habile peintre de portraits. Il fut professeur adjoint à l'Académie de peinture de Dresde, et se fit aimer de tous ses élèves, qui se disputèrent l'honneur de porter ses dépouilles mortelles à sa dernière demeure.

BAUMANNIE s. f. (bo-ma-nî — de *Baumann*, nom d'homme). Bot. Syn. des genres anogre et cassandre.

BAUMBACH (Frédéric-Auguste), compositeur et théoricien allemand, né en 1753, mort en 1813. Il était chef d'orchestre du théâtre de Hambourg depuis 1778, lorsqu'il donna, en 1789, sa démission pour pouvoir se livrer plus complétement à la composition. Parmi les œuvres, en assez grand nombre, qu'il écrivit, tant pour la voix que pour le piano, le violon et même la guitare, on remarque les morceaux suivants : *Complainte de Thérèse sur la mort de sa mère infortunée, Marie-Antoinette*, cantate avec accompagnement de piano (Leipzig, 1794) ; le *Songe de La Fayette*, pour piano (Paris, 1795), et enfin *Marie-Thérèse quittant la France*, rondeau pour piano.

BAUME s. f. (bô-me). En Provence, Grotte, caverne : *On prétend que sainte Madeleine a fini ses jours à la sainte* BAUME *en Provence.* || On dit aussi BALME.

BAUME s. m. (bô-me — du gr. *balsamon*, même sens). Nom commun à plusieurs résines odorantes, fournies par des végétaux : *Les chimistes extraient l'acide benzoïque de l'espèce de* BAUME *appelé benjoin.* (Acad.)

— Par ext. Parfum aromatique : *Dans le Nord, les fleurs sentent l'herbe ; aux* BAUMES, *comme aux vins, il faut un soleil qui brûle et concentre.* (Mme L. Collet.)

> Le *baume*, heureux Jourdain, parfume tes rivages.
> DELILLE.

> Le vase d'or qui renferma le *baume*,
> Après qu'il s'est brisé, garde encor son arome.
> A. BARBIER.

— Fig. Consolation, adoucissement, douce satisfaction : *Vous croyez donc... qu'un royaume est un remède naturel à tous les maux, un* BAUME *qui les adoucit, un charme qui les enchante?* (Boss.) *La date de votre lettre me mit du* BAUME *dans le sang.* (Mme de Simiane.) *Vos lettres versent du* BAUME *sur mes blessures.* (Volt.) *La tolérance sera regardée, dans quelques années, comme un* BAUME *essentiel au genre humain.* (Volt.) *Le pardon est un* BAUME *pour les blessures faites par la méchanceté, tandis que la rancune ne sert qu'à les alimenter.* (Mme de Blessington.) *Dormir la nuit et rêver le jour est le* BAUME *des douleurs.* (Mme de Blessington.) *L'espérance est un* BAUME *qui rafraîchit le sang.* (G. Droz.) *Jamais une femme ne m'a versé le* BAUME *de ses consolations.* (Balz.) *Le christianisme est surtout un* BAUME *pour les plaies du cœur.* (Chateaub.) *La bonté a des* BAUMES *salutaires pour toutes les peines de l'âme.* (De Gérando.) *Ah! monsieur, vous me mettez véritablement du* BAUME *dans le sang.* (Alex. Dum.) *C'est tout au plus si les discours de la morale et de la religion parviennent à égaler le* BAUME *à la blessure.* (Thiers.)

> Partout je porte un peu de *baume* à la souffrance.
> LAMARTINE.

> Ah! voilà qui vous met du *baume* dans le sang.
> C. DELAVIGNE.

> Ainsi donc, comme un *baume* en notre affliction,
> Le ciel nous envoya la consolation.
> C. D'HARLEVILLE.

> . . . . . Un mot à travers ces barreaux
> A versé quelque *baume* en mon âme flétrie.
> A. CHÉNIER.

> Que sa liqueur soit un *baume* de plus
> Versé sur nos blessures.
> BÉRANGER.

> J'adoucirai ta peine en écoutant ta plainte,
> Et mon cœur versera du *baume* dans ton cœur.
> LAMARTINE.

> . . . . Il est dans la nature,
> Dans les riches trésors de la création,
> Il est des *baumes* sûrs à toute affliction.
> BRIZEUX.

— Loc pop. *Fleurer comme baume*, Exhaler une odeur suave : *Ce bouquet* FLEURE COMME BAUME. || *Sa réputation fleure comme baume*, Il a une excellente réputation.

— Prov. *Je n'ai pas foi dans son baume*, Je n'ai pas confiance en cet homme; il est pour moi comme un charlatan dont le baume ne vaut rien.

— Pharm. Nom commun à plusieurs préparations pharmaceutiques très-diverses : *On ne voit pas un charlatan qui n'ait un* BAUME *pour toutes les maladies.*

> ... Un frater s'écria : Place! place!
> J'ai pour ce mal un *baume* souverain.
> J.-B. ROUSSEAU.

— On compte un assez grand nombre de baumes : *Baume copalme*, *copaline*, *baume d'ambre*, *ambre liquide*, *liquidambar*, Noms différents sous lesquels on connaît une matière liquide ou semi-liquide qu'on obtient par incision du liquidambar styraciflua. Elle a une odeur forte et tend à cristalliser à zéro et au-dessous. On y a découvert, entre autres principes : 1° une huile volatile très-odorante, composée en grande partie d'hydrogène et de carbone; 2° de l'acide benzoïque ; 3° une matière cristallisable, soluble dans l'eau; 4° une espèce de sous-résine analogue à la styracine. || *Baume de Calaba* ou *de Marie*, Suc résineux fourni par une plante de la famille des guttifères, le *calophyllum* calaba ou galba des Antilles; il est employé comme vulnéraire. || *Baume de Tolu* ou *d'Amérique*, Baume fourni par un myroxyle. On l'appelle encore *baume dur, de Saint-Thomas, de Carthagène.* || *Baume du Pérou*, Baume qui provient également d'un myroxyle, et qu'on appelle aussi *baume brun, en coque, d'incision.* || *Baume de Judée*, ou *de La Mecque*, ou *baume blanc, de Syrie, de Constantinople, de Galéad, du grand Caire, d'Egypte*, Baume fourni par un balsamier. || *Baume de copahu* ou *du Brésil*, Baume d'un grand usage en médecine. || *Baume du Canada*, Baume fourni par un sapin. || *Baume de Carpathie* ou *Baume de Hongrie*, Baume fourni par le pin sylvestre. || *Baume vulnéraire*, Mélange de vin, d'huile et d'eau-de-vie, dans lequel on fait macérer les plantes dites *vulnéraires.* || *Baume hystérique*, Mélange presque solide d'huiles essentielles et de substances résineuses fétides, que l'on faisait flairer ou qu'on appliquait sur l'ombilic, dans les accès hystériques. || *Baume nerval* ou *nervin*, *baume anodin de Bath*, Mélange de plusieurs huiles essentielles, de graisses et d'huile fixe de muscade, que l'on emploie en frictions contre les entorses et contre certaines douleurs rhumatismales. || *Baume tranquille*, Infusion de plantes narcotiques et d'un grand nombre de plantes aromatiques dans l'huile d'olive, que l'on emploie en frictions comme calmant. || *Baume hypnotique*, qui a beaucoup d'analogie avec le précédent. || *Baume de Laborde* ou *de Fourcroy*, employé contre les

gerçures, et pour hâter la cicatrisation des plaies. ‖ *Baume acétique*, Solution de savon dans l'éther acétique, à laquelle on ajoute souvent un peu de camphre, et que l'on emploie en frictions contre les douleurs rhumatismales. ‖ *Baume apoplectique*, Composé emplastique formé de baumes proprement dits, de résines et d'huiles volatiles. ‖ *Baume vert de Metz* ou *de Feuillet*, Dissolution de vert-de-gris, de sulfate de zinc, de térébenthine, d'aloès, d'essence de genièvre et de girofle, dans un mélange d'huiles d'olive, de lin et de laurier. Ce baume est liquide, d'un beau vert et un peu phagédénique; on l'emploie dans le traitement des ulcères fongueux. ‖ *Baume de soufre*, Dissolution de 1 gramme de fleurs de soufre dans 4 parties d'une huile essentielle. Cette dissolution prend différents noms suivant l'espèce d'huile employée; c'est ainsi que nous avons le *baume de soufre anisé*, le *baume de soufre térébenthiné*, etc. ‖ *Baume d'acier* ou *d'aiguilles*, Sorte d'onguent d'un rouge brun, que l'on emploie quelquefois dans les douleurs articulaires. Pour le composer, on fait dissoudre à chaud 8 grammes de limaille d'acier dans 32 grammes d'acide azotique, puis on ajoute 32 grammes d'alcool rectifié et autant d'huile d'olive. ‖ On désigne plaisamment par la même expression l'instrument de chirurgie qui sert à l'extraction des dents : *Pour guérir le mal de dents, je ne connais que le* BAUME D'ACIER. ‖ *Baume d'Arcæus*, Sorte d'onguent que l'on emploie quelquefois dans le pansement des ulcères atoniques, et qu'on obtient en liquéfiant, à une douce chaleur, 2 parties de suif de mouton, 1 partie de graisse de porc, 1 partie et demie de térébenthine pure, et autant de résine élémi. ‖ *Baume de Geneviève* et *baume de Lucatel*, employés comme le précédent. ‖ *Baume de Chiron*, Baume tonique et adoucissant, ainsi nommé du centaure Chiron. ‖ *Baume Opodeldoch*, employé contre les contusions et les douleurs rhumatismales. ‖ *Baume de Sanchez* ou *anti-arthritique*, employé en frictions contre les douleurs articulaires. ‖ *Baume saxon*, employé contre la dyspepsie. ‖ *Baume de Fioravanti*, Nom commun à divers produits obtenus en distillant plusieurs substances résineuses et balsamiques, et un très-grand nombre de matières végétales, préalablement macérées dans de l'alcool. On distingue le *baume de Fioravanti* proprement dit, ou spiritueux, et les baumes de Fioravanti noir et huileux. Le premier est un stimulant très-énergique, c'est le seul qu'on emploie aujourd'hui, les deux autres n'étant que la décomposition plus ou moins grande des substances organiques sur lesquelles agit l'alcool. ‖ *Baume de Lectoure, de Condom* ou *de Vinceguère*, Mélange stimulant et sudorifique de camphre, de safran, de musc et d'ambre gris, dissous dans des huiles essentielles. On le prend par gouttes sur du sucre, on le porte sur soi comme aromate, ou on le brûle dans les appartements. ‖ *Baume du Samaritain*, Mélange de vin et d'huile employé dans le traitement des plaies, et qui est ainsi nommé à cause du Samaritain de l'Evangile, qui s'en servit pour guérir un blessé (v. ci-après.) ‖ *Baume du commandeur de Permes*, ou simplement *baume du commandeur*, Alcool composé, dont l'oliban, la myrrhe, le baume de Tolu et le benjoin font la base; on y joint l'aloès, l'angélique, le millepertuis. ‖ *Baume de vie d'Hoffmann*, Teinture alcoolique et excitante, composée d'ambre gris et de plusieurs huiles volatiles, que l'on dissout dans l'alcool. ‖ *Baume de vie de Lelièvre*. (V. ELIXIR DE LONGUE VIE.) ‖ *Baume acoustique*, Composé d'huiles, d'essences et de teintures, que l'on emploie dans certains cas de surdités accidentelles et atoniques. ‖ *Baume de fier-à-bras*, Baume légendaire et merveilleux, fameux dans les romances de chevalerie, et qui avait la vertu de guérir toutes les blessures. Don Quichotte l'invoque, à chaque horion qu'il a reçu.

— Liturg. *Saint baume*, Baume que l'évêque mêle à l'huile, pour la composition du saint chrême : *Le pape se sert encore du* SAINT BAUME *pour bénir les* Agnus Dei *et la* Rose d'or.

— Alchim. *Baume universel* ou *baume de vie*, Elixir composé par les alchimistes. De même que la pierre philosophale devait changer tout en or, le *baume de vie* devait guérir toutes les maladies, et même au besoin ressusciter les morts.

— Minér. *Baume des funérailles*, *de Sodome*, *des momies*, ou *baume momie*, Espèce de bitume que les Egyptiens employaient dans la préparation des momies.

— Bot. *Baume des champs* ou *sauvage*, Espèce de menthe, d'un parfum très-agréable : *Des roches tapissées de sauge et de* BAUMES *sauvages.* (Chateaub.) ‖ *Baume des chasseurs*, Le *piper rotundifolium*. ‖ *Baume à cochon* ou *baume sucrier*, l'hedwigie. ‖ *Baume focot*, *baume vert de Madagascar*, le tacamaque. ‖ *Baume de la grande terre*, la *lantana involucrata*. ‖ *Baume des jardins*, la balsamite. ‖ *Baume de Marie*, *baume vert*, le calophylle. ‖ *Petit baume*, le croton balsamifère.

— **Encycl.** Le nom de *baume* était donné autrefois à des compositions onguentaires, auxquelles on attribuait de merveilleuses propriétés. Plus tard, ce nom fut étendu à des préparations liquides, odorantes, généralement alcooliques, et qui étaient quelquefois fort différentes les unes des autres. Aujourd'hui, cette dénomination doit être restreinte à des substances résineuses qui contiennent de l'acide benzoïque ou de l'acide cinnamique et une huile volatile. Les *baumes* découlent naturellement de certains arbres, ou bien on les obtient au moyen d'incisions; ils exhalent tous une odeur agréable et pénétrante. D'une consistance plus ou moins liquide, ils se dissolvent, comme les résines, dans l'alcool, les huiles essentielles, l'éther, et ils sont complétement insolubles dans l'eau. On peut les diviser en deux classes : ceux qui renferment de l'acide benzoïque, et ceux qui renferment de l'acide cinnamique. Le benjoin est au nombre des premiers; le styrax, le tolu, et le *baume* du Pérou sont au nombre des seconds. Quelques-uns, tels que le liquidambar, contiennent les deux acides. Les *baumes* de copahu, du Canada, de La Mecque, etc., ne sont que des résines liquides ou térébenthinées.

Outre ces *baumes* proprement dits ou naturels, on a établi un ordre de *baumes* factices ou pharmaceutiques; ce sont des teintures alcooliques, des huiles médicinales, des onguents, etc.

Nous ne reprendrons pas ici toute la série des *baumes* dont nous avons déjà donné les noms; nous nous arrêterons seulement à dire quelques mots de ceux qui peuvent donner lieu à des développements scientifiques.

— *Baume du Pérou*. A la fin du XVIII[e] siècle, Hernandez reconnut que ce *baume*, dont on doit la connaissance à Monard (1580), provenait du *myroxylum perniferum*, grand arbre de l'Amérique méridionale, qui croît principalement au Guatémala, et qui appartient à la famille naturelle des légumineuses.

On en connaît deux sortes dans le commerce : 1° le *baume du Pérou solide*, demi-fluide, transparent, d'un jaune pâle, d'une odeur suave et d'une saveur âcre et piquante. Cette variété est aujourd'hui très-rare; 2° le *baume du Pérou noir* ou *liquide*, qui serait contenu, d'après Sallé, voyageur français, dans le noyau du *myroxylum perniferum*, de consistance sirupeuse, d'une odeur forte, mais agréable, d'une saveur amère, on l'obtiendrait, suivant quelques auteurs, par la décoction de l'écorce et des racines de liane.

« Le *baume* du Pérou se compose : « 1° de cinnaméine, corps liquide, volatil à une température élevée, peu odorant; 2° de métacinnaméine, corps cristallisable ($C^{36}H^{16}O^{2}$); 3° d'un acide cinnamique; 4° d'une partie résineuse ($C^{108}H^{60}O^{12}$) qui ne préexiste pas, selon toutes probabilités, mais qui, au contact de l'air, se produit aux dépens de la cinnaméine en absorbant de l'eau. La résine est d'autant plus abondante que le *baume* a été plus longtemps exposé à l'air. » (NYSTEN.) Le *baume* du Pérou est un excitant, qui est surtout employé dans les catarrhes chroniques; il entre dans la composition de la thériaque et des pilules de Morton; on le dit diurétique, et quelques médecins en ont recommandé l'usage dans les maladies des voies urinaires. Autrefois, il était très-fréquemment employé à la cicatrisation des plaies récentes.

— *Baume de Tolu*. Il provient du *toluifera balsamum*, arbre de la famille des légumineuses, qui croît dans l'Amérique méridionale, et notamment dans les environs de Tolu, non loin de Carthagène, ce qui lui fait donner aussi quelquefois le nom de *baume de Carthagène*. Ce *baume* découle d'incisions faites au tronc de l'arbre, et, ainsi obtenu, il est renfermé soit dans de grandes bouteilles de terre cuite, appelées *potiches*, soit dans de petites calebasses. Ordinairement solide, sec et cassant, il est d'un fauve clair, d'une odeur très-agréable et d'une saveur douce. Projeté sur des charbons ardents, il brûle en répandant des vapeurs blanchâtres très-aromatiques. Cette substance contient : 1° du tolène; 2° de la cinnaméine; 3° une petite quantité d'acide cinnamique; 4° de l'acide benzoïque en grande quantité; 5° une résine particulière.

Les propriétés médicales du *baume* de Tolu sont identiques à celles du *baume* du Pérou; cependant, on le préfère généralement à ce dernier, et il constitue plusieurs préparations pharmaceutiques, un sirop, des pastilles et une teinture très-fréquemment employés.

— *Baumes factices* ou *pharmaceutiques*. Ces *baumes* sont extrêmement nombreux; ils diffèrent entre eux, autant par leur composition et leurs usages que par leurs propriétés médicales et leur mode d'emploi; les uns ont pour base l'alcool ou les huiles essentielles; les autres de la cire, des résines ou du savon. Nous devons nous borner ici à indiquer les principaux, parmi ceux qui sont encore en usage : *Baume acétique*, Solution de savon dans l'éther acétique, à laquelle on ajoute quelquefois du camphre et de l'huile volatile de thym; il est employé en frictions dans les affections rhumatismales. *Baume d'Arcæus*, composé de suif, de graisse et de térébenthine, que l'on fait fondre ensemble; préparation excitante, qui produit de bons effets dans le pansement des ulcères atoniques. *Baume du commandeur*. C'est une teinture alcoolique, très-chargée de substances résineuses et balsamiques, l'oliban, le myrrhe, le tolu, le benjoin, auxquels il faut ajouter de l'aloès, de l'angélique et du millepertuis; stimulant administré à l'intérieur, à la dose de 10 à 40 gouttes, et qui, à l'extérieur, s'emploie comme le *baume d'Arcæus*. *Baume de Fioravanti*. Cette préparation est également appelée *alcool de térébenthine composée;* on l'obtient par la distillation, après macération alcoolique, d'un très-grand nombre de substances résineuses et aromatiques, telles que la térébenthine, la myrrhe, la résine élémi, le girofle, le gingembre, la cannelle, etc. Le premier produit de la distillation est ce que l'on nomme *baume de Fioravanti spiritueux*. Le *baume* de Fioravanti huileux est une huile citrine, que l'on obtient en faisant distiller, dans une cucurbite de terre vernissée ou de fer, le marc resté dans l'alambic; en prolongeant cette opération et en augmentant la chaleur, il se produit une liqueur noirâtre, en partie huileuse et en partie aqueuse, que l'on nomme *baume de Fioravanti noir*. La première de ces préparations est la seule aujourd'hui employée; c'est un stimulant énergique, qui produit de bons effets contre certaines ophthalmies; dans ce cas, on l'emploie sous forme de vapeur, en en versant quelques gouttes dans le creux de la main, que l'on rapproche du globe oculaire affecté. *Baume nerval* ou *nervin*, Préparation onguentaire, composée d'huiles essentielles, de camphre, de *baume* du Pérou, d'axonge et d'esprit-de-vin. Autrefois, ce *baume* contenait de la moelle de cerf et de bœuf, de la graisse de vipère, d'ours et de blaireau. Il n'est employé qu'à l'extérieur, dans le pansement des plaies et des ulcères. *Baume Opodeldoch*, Solution de savon animal dans de l'alcool chargé de camphre et d'huile volatile. A cette solution faite au bain-marie, on ajoute, après le refroidissement, de l'ammoniaque liquide, et on enferme le mélange dans des flacons à large ouverture exactement bouchée. Le *baume Opodeldoch*, en se solidifiant, acquiert une transparence opaline, très-souvent interrompue par des arborisations dues à la formation de stéarate de soude. Cette préparation est un des *baumes* les plus usités; il est stimulant et constitue un bon remède contre les contusions, les entorses et les douleurs rhumatismales. *Baume tranquille*, Infusion huileuse de belladone, de jusquiame, de morelle, de stramonium et d'un grand nombre de plantes aromatiques. On l'obtient par macération, au soleil et en vaisseau clos; il est d'une couleur vert foncé et exhale une odeur aromatique. Il est très-fréquemment conseillé comme calmant, ou seul, ou uni à d'autres narcotiques.

Tels sont aujourd'hui les principaux *baumes* employés par nos médecins et nos chirurgiens. L'ancienne pharmacopée en avait beaucoup d'autres, dont elle vantait les effets prodigieux. Nous les avons nommés, et c'est tout ce qu'ils méritent.

— Minér. *Baume momie*. C'est une sorte de bitume liquide ou plutôt visqueux, devenant presque solide dans les temps froids. Il est noir, dégage l'odeur ordinaire des bitumes, et brûle, comme eux, avec flamme et fumée abondante. On le trouve en France, dans les environs de Clermont-Ferrand. Il forme sur le sol un vernis visqueux qui s'attache assez fortement aux pieds des voyageurs. On le rencontre aussi en Perse, sur la route de Schiras à Bender-Congo, dans une montagne appelée *Darap;* il y est recueilli avec soin, et envoyé au roi de Perse comme un *baume* efficace pour la guérison des blessures. On l'emploie, sous le nom de *malthe*, pour enduire les câbles et les bois qui servent dans l'eau; aussi l'appelle-t-on quelquefois *goudron minéral*. Il est employé en Suisse pour enduire les bois des maisons et des charrettes et il entre dans la composition de certains vernis qui servent à préserver le fer de la rouille, ainsi que dans celle de la cire à cacheter noire.

— Liturg. Le *saint baume* est celui que l'Eglise mêle à l'huile pour la composition du saint chrême servant aux onctions, dans l'administration de certains sacrements. Cet emploi du *baume* dans les cérémonies religieuses ne remonte pas au delà du VI[e] siècle; du moins n'en trouve-t-on aucune trace avant cette époque. Les Arméniens composaient autrefois leur chrême avec du beurre plutôt qu'avec du *baume*. Les théologiens sont encore à se disputer pour savoir si le mélange du *baume* avec l'huile est nécessaire à la validité des sacrements, pour l'administration desquels on emploie le chrême. Ce n'est pas nous qui nous chargerons de résoudre cette question. On veut voir dans le *baume*, ainsi marié à l'huile, le parfum de la grâce ou la bonne odeur que doivent, pour ainsi dire, répandre les vertus du chrétien qui a dignement reçu les sacrements.

— **Allus hist. Le baume du bon Samaritain.** Un docteur de la loi, qui voulait passer pour juste, dit à Jésus : « Qui est mon prochain? » Jésus répondit : « Un homme descendait de Jérusalem à Jéricho; il tomba entre les mains des voleurs, qui le dépouillèrent et le laissèrent à demi mort. Un prêtre, qui suivait le même chemin, vit cet homme et passa outre; un lévite, qui survint, le vit et passa de même. Mais un Samaritain, qui suivait la même route, fut ému de compassion, et, s'approchant, il versa de l'huile et du vin sur ses plaies et les banda; puis, le mettant sur son cheval, il le conduisit dans une hôtellerie et en prit soin. Le lendemain, il tira deux deniers de sa bourse et, les donnant à l'hôte, il lui dit : « Ayez soin » de cet homme, et tout ce que vous dépense- » rez de plus, je vous le rendrai à mon re- » tour. » Lequel des trois vous semble le prochain de celui qui tomba entre les mains des voleurs? — C'est, répondit le docteur, celui qui a usé de miséricorde envers lui. » Jésus lui dit : « Allez donc, et faites de même. » (Saint Luc, chap. x.) Jamais le dogme de la fraternité humaine n'a été enseigné aussi éloquemment que dans cette simple et touchante parabole. La morale évangélique éclate ici dans toute sa divine nouveauté; elle répudie hardiment les traditions du monde ancien, cette législation barbare qui établissait des degrés infranchissables entre les différentes classes de citoyens, et elle appelle au même titre d'homme, de *prochain*, tous les déshérités de la naissance; elle relève tous ceux qui ont vécu jusque-là courbés sous d'orgueilleux préjugés, et leur restitue l'égalité, qu'ils ont reçue en sortant des mains du Créateur. La parabole du Samaritain, c'est le préambule d'une nouvelle constitution qui devra régir le monde : faire jouir tous les hommes des mêmes droits, et apporter à tous les peuples l'immense bienfait de la liberté.

Les écrivains font souvent allusion au baume, à l'huile du bon Samaritain. Hégésippe Moreau le rappelle d'une manière touchante, dans les vers suivants du *Myosotis :*

Mon cœur, ivre à seize ans de volupté céleste,
S'emplit d'un chaste amour dont le parfum lui reste.
J'ai rêvé le bonheur, mais le rêve fut court.....
L'ange qui me berçait trouva le fardeau lourd,
Et, pour monter à Dieu dans son vol solitaire,
Me laissa retomber tout meurtri sur la terre,
Où, depuis, mon regard dans l'horizon lointain
Plongeait sans voir venir le *bon Samaritain*.

« On voit avec quelle délicatesse de sentiment et d'expression Pierre le Vénérable ramène, jusque dans la mort, l'image de ces noces éternelles, impérissable aspiration d'Héloïse! *L'huile du Samaritain* ne coulait pas plus onctueusement sur les blessures du corps que la parole de ce saint homme sur celles du cœur. » LAMARTINE.

« Dans les premières années du XVII[e] siècle, le cardinal Frédéric Borromée étant archevêque de Milan, deux femmes assassinées et à demi mortes furent trouvées sur la route de Monza, en Milanais... Telle était, à cette époque, la terreur causée dans ce pays et dans toute l'Italie par la domination espagnole, que les paysans n'osèrent d'abord recueillir les infortunées. Deux *bons Samaritains* se présentèrent enfin. » ASSELINEAU.

« La douleur impitoyable qui brisait Mougeot n'éveillait plus en lui de jaloux ressentiments; c'était un compagnon de misère qu'il visitait. L'organisation du jeune homme, sa nature modeste, candide, rencontraient dans son cœur de merveilleuses sympathies. Au-dessus de ces lois vulgaires de l'honneur, qui entravent dans le monde l'élan des plus belles âmes, il venait lui-même apporter le *baume du Samaritain* aux blessures saignantes de son ennemi. » ROGER DE BEAUVOIR.

« On force l'exilé à continuer sa route vers de nouveaux déserts : le ban qui l'a mis hors de son pays semble l'avoir mis hors du monde. Il meurt, et il n'a personne pour l'ensevelir. Son corps gît délaissé sur un grabat, d'où le juge est obligé de le faire enlever, non comme le corps d'un homme, mais comme un immondice dangereux aux vivants! Ah! plus heureux lorsqu'il expire dans quelque fossé au bord d'une grande route, et que la *charité du Samaritain* jette en passant un peu de terre étrangère sur ce cadavre. »

CHATEAUBRIAND.

BAUME (Nicolas-Auguste DE LA), marquis de Montrevel, maréchal de France, né en 1646, mort en 1716. Ayant embrassé fort jeune la carrière des armes, il arriva au premier grade de l'armée, par une série d'actions d'éclat et par la valeur brillante dont il fit successivement preuve au siége de Lille, au passage du Rhin, qu'il traversa un des premiers en 1672, à Senef, à Namur, à Luxembourg, à Cassel, à Fleurus. Nommé maréchal de France, en 1703, et, bientôt après, gouverneur du Languedoc, il fit la guerre aux camisards et mourut à l'âge de soixante-dix ans. Beau, bien fait, élégant, aimant le jeu et les femmes, jouissant de toute la faveur de Louis XIV, le brillant maréchal joignait à la plus grande présomption l'ignorance la plus étonnante. C'est au point que Saint-Simon, qui en a tracé un piquant portrait, prétend, avec une exagération évidente, mais toutefois caractéristique, que de La Baume était hors d'état de distinguer sa main droite de sa main gauche. La cause de sa mort donne, du reste, une idée de la faiblesse de son esprit. Se trouvant à dîner chez le duc de Biron, une salière se renversa sur lui. A cette vue, cet homme, qui avait montré tant de courage devant l'ennemi, se sentit saisi d'une superstitieuse frayeur. Il pâlit, en criant : « Je suis mort! » et, pris de la fièvre en rentrant chez lui, il mourut au bout de quatre jours. La maison de La Baume s'est éteinte dans la personne de François-Antoine-Melchior DE LA BAUME, maréchal de camp, qui fut député de la noblesse aux états généraux de 1789, et qui périt sur l'échafaud, en 1794.

BAUME (Edmond), avocat, publiciste et homme politique, né à Toulon en 1803, mort

à Paris en 1863. Son père était simple compositeur d'imprimerie, et ne put lui donner qu'une instruction très-bornée. A dix ans, il entra dans la marine et servit comme mousse. Il travailla ensuite comme charpentier dans le port de Toulon; mais il employait à lire toutes les heures de liberté que lui laissait son pénible travail, et il eut le bonheur de rencontrer un homme généreux qui lui *fournit* les moyens de compléter son instruction au collége de Toulon. Ses progrès furent rapides ; il put ensuite faire son droit à Paris, et, en 1829, il se fit inscrire au tableau des avocats de cette ville. Après la révolution, il retourna à Toulon, où il fonda un journal d'opinions très-avancées : *l'Aviso de la Méditerranée, journal des patriotes de Toulon et du Var*. Pendant quatre ans, la vivacité de ses attaques contre le gouvernement lui valut un grand nombre de procès, et bientôt les lois de septembre l'obligèrent à cesser d'écrire. Il vint alors reprendre son rang parmi les avocats de la capitale ; son talent, son zèle à défendre les intérêts de ses clients, ne tardèrent pas à lui assurer une position très-honorable. A la chute de Louis-Philippe et lorsque la France se fut donné la forme de gouvernement qui avait toujours été le rêve favori de Baume, il se présenta devant les électeurs de Toulon et sollicita l'honneur de les représenter à la Constituante. On n'avait pas oublié les luttes qu'avait soutenues le jeune rédacteur du *Journal des patriotes :* il en recueillit la récompense et fut élu. Il alla prendre place sur les bancs de l'extrême gauche, soutint de sa parole et de ses votes toutes les mesures libérales, et vota notamment pour le droit au travail et pour l'amendement Grévy. Pendant les néfastes journées de juin, il paya de sa personne et s'exposa aux plus grands dangers, pour montrer à tous que les vrais républicains réprouvaient une insurrection qui portait un coup funeste à la république. Non réélu à la Législative, il reprit sa profession d'avocat jusqu'au jour de sa mort, qui fut un jour de deuil pour tous les amis de la liberté. Me Moulin prononça sur sa tombe, en présence du nombreux cortége d'hommes éminents qui avait suivi sa dépouille mortelle, un discours que tous les journaux démocratiques s'empressèrent de reproduire.

BAUME-DESDOSSAT (Jacques-François DE LA), littérateur français, né à Carpentras en 1705, mort à Paris en 1750. Il fut chanoine de la collégiale de Saint-Agricol d'Avignon, et composa plusieurs ouvrages, *notamment : Eloge de la paix* (Paris, 1736); la *Christiade* ou le *Paradis reconquis* (Paris, 1753, 6 vol. in-12), ouvrage curieux, mais mal écrit, où l'on voit la Madeleine essayant de séduire le Christ, et qui valut à son auteur une amende infligée par le parlement de Paris ; les *Saturnales françaises* (Paris, 1736, 2 vol. in-12), publiées sous le nom de M. Croquet, et où se trouvent quatre comédies en prose : le *Médisant*, les *Effets de la prévention*, le *Triomphe de l'amitié* et l'*Inégal*.

BAUME-MONTREVEL (Claude DE LA), prélat français, né en 1521, mort en 1584. Choisi, à l'âge de douze ans, comme coadjuteur par son oncle, Pierre de La Baume, nommé par Paul III cardinal-archevêque de Besançon, Claude lui succéda sur ce siége en 1545, et se signala par son ardeur intolérante contre les protestants. Il fit nommer des commissions chargées d'examiner la conduite de quiconque paraîtrait plus ou moins entaché d'hérésie, expulsa de Besançon un certain nombre de citoyens, et prit contre les familles des bannis des mesures rigoureuses. Trois cents de ces derniers résolurent de revenir dans Besançon et d'en chasser l'archevêque ; mais leur tentative échoua (1575), et quarante jeunes gens de la ville, accusés de complicité dans le mouvement, furent condamnés à périr dans les supplices. En souvenir de son triomphe, l'archevêque institua une fête commémorative qu'on célèbre encore à Besançon, le 21 juin, et reçut, peu de temps après, le chapeau de cardinal. Claude de La Baume avait pris pour vicaire général un parent du célèbre Raymond Lulle, Antoine Lulle, professeur à Dôle, qui réunit et publia les statuts synodaux du diocèse, sous le titre de *Statuta synodalia Bisunt.*, etc. (Lyon, 1560, in-4o).

BAUME (LA), petite rivière de France (Ardèche), prend sa source près de Loubarès, cant. de Valgorge, arrond. de Largentière, passe à Valgorge, Joyeuse, La Baume, et tombe dans l'Ardèche, au-dessous de ce dernier village, après un cours de 40 k. du N.-O. au N.-E.

BAUME (LA SAINTE-), montagne de France (Var), dans l'arrond. et à 24 kil. S.-O. de Brignolles, cant. de Saint-Maximin, à 35 kil. E. de Marseille; altitude 870 m. Près du sommet, grotte de Sainte-Madeleine, dans laquelle cette sainte passa, dit-on, les trente dernières années de sa vie dans la pénitence et la prière ; but d'un pèlerinage célèbre dans le pays.

BAUME-LES-DAMES, ville de France (Doubs), ch.-l. d'arrond., à 29 kil. N.-E. de Besançon, 435 kil. S.-E. de Paris, sur le Doubs et le canal du Rhône au Rhin ; pop. aggl. 2,174 hab. — pop. tot. 2,577 hab. L'arrond. comprend 7 cant., 187 comm. ; 64,834 hab. Tribunal de 1re instance et justice de paix; collége communal, bibliothèque. Carrières de gypse et de marbre rouge ; moulins, tanneries ; commerce de bestiaux. Baume-les-Dames, dont on admire la belle église paroissiale, possédait autrefois une abbaye de chanoinesses, dont l'église sert actuellement de halle ; c'est à cette abbaye, enrichie par Charlemagne et Louis le Débonnaire, que fait allusion la dénomination de Baume-les-Dames ou les Nonnes. On y voit encore les ruines d'un château fort, détruit par les Suisses en 1476, à la suite des défaites qu'éprouva Charles le Téméraire à Granson et à Morat.

BAUME-LES-MESSIEURS, petite ville de France (Jura), arrond. et à 11 kil. N.-E. de Lons-le-Saunier; 950 hab. Doit son nom à une ancienne abbaye de bénédictins de la congrégation de Cluny ; elle est bâtie au fond d'une fosse étroite, entre des montagnes immenses et des rochers arides, qui s'élèvent à plus de 200 m. au-dessus des habitations, ne laissant voir que le ciel. On arrive dans ce lieu curieux et sauvage, par la charmante vallée de la Seille.

BAUMÉ (Antoine), chimiste français, né en 1728, mort en 1804. Fils d'un aubergiste de Senlis, il n'eut d'autre instruction, pendant les quinze premières années de sa vie, que celle qu'il put puiser dans sa ville natale, au sein de sa famille. Après deux ans d'apprentissage chez un apothicaire de Compiègne, il vint à Paris à l'âge de dix-sept ans, et entra dans la pharmacie du célèbre Geoffroy. A vingt-quatre ans (1752), il fut reçu maître apothicaire, avec une grande distinction. « Peu de ses contemporains, dit M. Chevreul, ont autant écrit que lui ; peu ont autant travaillé dans le laboratoire, et c'est grâce à ces travaux que plusieurs de ses écrits ont une valeur réelle. » De nombreux et intéressants mémoires sur la cristallisation des sels, sur les phénomènes de la congélation et de la fermentation, sur les combinaisons et les préparations des corps gras, du soufre, de l'opium, du mercure, de l'acide borique, du platine, du quinquina, etc., lui ouvrirent les portes de l'Académie des sciences en 1773 ; et, lorsque le succès de l'*Encyclopédie* fit concevoir le plan du *Dictionnaire des arts et métiers*, Baumé se chargea d'écrire plus de cent articles, qui font partie de cette collection. Les divers mémoires qu'il avait déjà fait paraître, avant de publier ces articles technologiques, prouvent que les procédés des manufactures lui étaient familiers. On lui devait une méthode pour teindre les draps, un procédé pour dorer les pièces d'horlogerie, des moyens pour éteindre les incendies, d'autres pour conserver le blé. Il avait aussi fait de bonnes observations sur les constructions en plâtre ou en ciment, sur les argiles et sur la nature des terres arables. Avec Macquer, il fit de nombreuses expériences pour élever la fabrication de notre porcelaine au niveau de celle de la Chine. Le premier, il établit en France une fabrique de sel ammoniac, et parvint à blanchir les soies jaunes par un procédé chimique. Il perfectionna la teinture écarlate des Gobelins, et indiqua un procédé économique pour purifier le salpêtre. Il se livra à un long travail pour rendre les thermomètres comparables et perfectionner l'aréomètre qui porte son nom. Enfin, il enseigna les moyens de fabriquer avec le marron d'Inde une fécule douce et propre à faire du pain.

Ruiné par la Révolution, il rentra dans la carrière commerciale, qu'il avait abandonnée en 1780 pour donner tout son temps aux recherches de chimie appliquée. Il avait été pensionnaire de l'Académie des sciences en 1785 ; il fut élu associé à l'Institut en 1796.

Voici la liste des principaux ouvrages de Baumé : *Dissertation sur l'éther*, dans laquelle on examine les différents produits du mélange de l'esprit-de-vin avec les acides minéraux (1 vol. in-12, 1787) ; *Eléments de pharmacie théorique et pratique* (1 vol. in-8o, 1762 ; 2e édit., 1769 ; 3e édit., 1773, etc.) ; *Manuel de chimie* ou *Exposé des opérations et des produits d'un cours de chimie* (1 vol. in-12, 1765) ; *Mémoire sur les argiles* ou *Recherches et expériences chimiques et physiques sur la valeur des terres les plus propres à l'agriculture, et sur les moyens de fertiliser celles qui sont stériles* (1 vol. in-12, 1770) ; *Chimie expérimentale et raisonnée* (3 vol. in-8o, 1773) ; *Mémoire sur la meilleure manière de construire les alambics et fourneaux propres à la distillation des vins* (1778) ; *Mémoire sur les marrons d'Inde* (1797).

Des ouvrages que nous venons de citer, les plus importants sont : les *Eléments de pharmacie* et la *Chimie expérimentale et raisonnée.* Baumé s'y montre attaché au phlogistique, et repousse la nouvelle nomenclature chimique et la théorie de la combustion de Lavoisier. Les opinions qu'il émet s'éloignent notablement de celles de Stahl. Il adopte la théorie des quatre éléments : « Le feu, dit-il, est une matière essentiellement fluide, principe de la fluidité des autres corps, et toujours en mouvement... Le phlogistique est le principe des odeurs, des couleurs et de l'opacité des corps... Le phlogistique est de la plus grande fixité au feu, tant qu'il n'a pas de contact avec l'air ;... lorsqu'il se combine avec les chaux métalliques, il les ressuscite en métal ;... il augmente même leur pesanteur spécifique... Tout ceci prouve, ajoute-t-il, que le phlogistique est fixe quand il entre beaucoup de terre dans sa composition, et qu'il est au contraire très-volatil quand c'est le feu élémentaire qui prédomine sur le principe terrestre. » Comme le fait remarquer M. Chevreul, Stahl admettait la fixité absolue du phlogistique, et ne concevait la manifestation du feu que là où il y avait mouvement. Dans la théorie du chimiste allemand, la combustion consistait en un mouvement de *verticille* communiqué par l'air aux particules très-divisées du phlogistique, mouvement qui séparait ce dernier du combustible, sous la forme lumineuse.

BAUMÉE s. f. (bo-mé — de *Baumé*, chimiste français). Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des cypéracées, comprenant deux espèces herbacées, qui croissent l'une aux Moluques, l'autre aux îles Mariannes.

BAUMEISTER (Frédéric-Chrétien), philosophe allemand, l'un des disciples les plus distingués de Wolf, né à Grossenkœrner (Saxe-Gotha) en 1709, mort en 1785. Il devint en 1736 recteur du gymnase de Goerlitz, et il a laissé des ouvrages importants, dont les principaux sont : *Philosophia definitiva* (Wittemberg, 1735, in-4o) ; *Institutiones philosophiæ rationalis, methodo Wolfiana conscriptæ* (Wittemberg, 1736) ; *Institutiones metaphysicæ* (Wittemberg, 1738) ; *Elementa philosophiæ recentioris* (Leipzig, 1747), etc.

BAUMEISTER (Jean-Guillaume), vétérinaire allemand, né en 1804, mort en 1846. Après avoir étudié quelque temps la peinture, et s'être essayé surtout avec succès dans la représentation des animaux, il s'adonna à l'étude de l'art vétérinaire, qu'il apprit à Stuttgard vers 1825, et qu'il enseigna successivement à Hohenheim et à Stuttgard. On a de lui quelques ouvrages estimés, parmi lesquels nous citerons : *Guide abrégé de l'élève du cheval* (1843) ; *Manuel général de l'art vétérinaire*, en collaboration avec Duttenhoser (1843-1844) ; *Manuel de l'élève et de la connaissance des animaux* (1843-1847). Tous en allemand.

BAUMER (Jean-Guillaume), médecin allemand, né à Rehweiler en 1719, mort en 1788. D'abord pasteur protestant à Krautheim, il abandonna, au bout de quatre ans, en 1746, ses fonctions ainsi que la théologie, se livra à l'étude de la médecine à Halle et professa cette science successivement à Erfurt et à Giessen, où il fut appelé en 1764. Ses principaux ouvrages sont : *Traité des minéraux* (Gotha 1763-1764) ; *Historia naturalis lapidum pretiosorum omnium* (Francfort, 1771) ; *Fundamenta geographiæ et hydrographiæ subterraneæ* (1779) ; *Historia naturalis regni mineralis* (1780) ; *Anthropologia anatomico-physica* (1784), etc.

BAUMES, bourg de France (Vaucluse), ch.-l. de canton, arrond. et à 20 kil. E. d'Orange ; pop. aggl., 1,089 hab. — pop. tot., 1,774 hab. Fabriques de plâtre. On y voit les ruines d'un vieux château, dont quelques pans sont encore debout. Près de ce bourg, à l'O., s'élève la jolie chapelle romane de Notre-Dame d'Aubaune.

BAUMES (Jean-Baptiste-Timothée), médecin français, né à Lunel en 1777, mort en 1828. Il était médecin à Nîmes, lorsque sa réputation lui valut d'être appelé à une chaire de la faculté de Montpellier. Doué d'une imagination vive et mobile, il se signala par son antipathie contre la plupart des hommes et des livres qui appartenaient à la faculté de Paris, et par ses incessantes querelles doctrinales, même avec ses collègues. Il est l'auteur d'une théorie médicale qui fit du bruit, mais qui n'eut à peu près que lui seul pour partisan. Dans son système, il subordonne toute la médecine à la chimie, et il y a tout lieu de s'étonner que cette doctrine soit sortie de l'école de Montpellier, après les écrits de Bordeu et de Barthez, qui avaient si vivement combattu les idées empruntées par la médecine à la mécanique et à la chimie, et qui avaient fait revivre la doctrine primitivement établie par Hippocrate, renouvelée depuis par Stahl. Praticien distingué et observateur exact, Baumes a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *De l'usage du quinquina dans les fièvres rémittentes* (Paris, 1787) ; *Traité des convulsions des enfants* (1789) ; *Mémoire sur les maladies qui résultent des émanations des eaux stagnantes* (1789) ; *Traité de la phthisie pulmonaire* (1789, 2 vol.) ; *Fondement de la science méthodique des maladies* (1802, 4 vol.) ; *Essai d'un système chimique de la science de l'homme* (1798) ; *Traité élémentaire de nosologie* (1801, 4 vol.) ; *De l'instruction publique dans ses rapports avec l'enseignement des sciences et arts*, etc. (1814). Ajoutons qu'aux yeux de Baumes les chirurgiens ne devaient être que de simples manœuvres, et qu'il ne cessait de déclamer contre la place importante que les chirurgiens avaient prise dans l'art de guérir.

BAUMGARTEN (Sigismond-Jacques), théologien protestant, né à Wolmirstaedt en 1706, mort en 1755, enseigna la théologie à Halle. Ce fut lui qui commença, en 1744, la publication en langue allemande de la grande *Histoire universelle* dite *de Halle*, d'abord traduite de l'anglais, et à laquelle Semler, Schoelzer, Engel, etc., imprimèrent une direction nouvelle. Entre autres ouvrages, on lui doit : *Notices sur la bibliothèque de Halle* (1748-1751) ; *Renseignements sur des livres curieux ; Histoire d'Espagne, de Ferreras, avec les additions de la traduction française* (1753-1757) ; des traités de morale religieuse, etc. Il excella surtout dans la dogmatique et dans la morale religieuse.

BAUMGARTEN (Alexandre-Gottlieb), philosophe allemand, né en 1714 à Berlin, mort à Francfort-sur-l'Oder en 1762. Après avoir étudié la théologie et la philosophie à Halle, il obtint, en 1740, une chaire de philosophie à Francfort-sur-l'Oder. Partisan de la monadologie et de l'harmonie préétablie, il appartient à l'école philosophique de Leibniz et de Wolf. Son principal titre est d'avoir, le premier, séparé, sous le nom d'*esthétique*, la science du beau des sciences philosophiques, avec lesquelles elle avait été confondue jusqu'alors, et d'avoir tenté de la constituer à l'état de science distincte. On peut dire, toutefois, qu'il a posé le problème esthétique plutôt qu'il ne l'a résolu. Baumgarten définit l'esthétique la science de la connaissance sensible ou *gnoséologie inférieure.* Qu'est-ce que c'est que cette connaissance sensible, cette connaissance inférieure ? Il faut se rappeler que, d'après Wolf, nous avons deux espèces de facultés de connaître, les facultés supérieures, comprises sous le nom d'entendement, et les facultés inférieures, qui ne dépassent pas la sphère des sens. Les idées claires, les idées logiques appartiennent aux premières ; les perceptions confuses, les représentations qui n'arrivent jamais jusqu'à la clarté distincte relèvent des secondes. Selon Baumgarten, l'idée du beau doit être placée dans cette seconde catégorie ; ce sont les facultés inférieures qu'elle met en jeu. Comme il y a deux connaissances, une connaissance sensible, obscure, confuse, inférieure ; une connaissance rationnelle, claire et supérieure, il y a aussi deux perfections, la perfection rationnelle, qui constitue le bien et qui est l'objet de la morale, et la perfection sensible, qui constitue le beau et qui est l'objet de l'esthétique. L'esthétique, on le voit, repose, comme la morale, sur l'idée de perfection ; toute la différence entre l'une et l'autre est dans l'ordre de représentations auxquelles cette idée de perfection est appliquée. En quoi consiste la perfection sensible ? Elle consiste en un triple accord : 1o accord entre les pensées et les choses ; 2o accord entre les pensées et les pensées ; 3o accord entre les pensées et leurs signes extérieurs. Cet ordre triple constitue la perfection de la connaissance sensible, c'est-à-dire la beauté ; le contraire de cet ordre est l'imperfection, la laideur.

On doit remarquer les limites peu tranchées qui séparent, dans la conception de Baumgarten, l'esthétique des sciences philosophiques voisines. Le beau, tel que Baumgarten l'entend, se rapproche singulièrement du bien et du vrai, tellement qu'il paraît les confondre l'un avec l'autre. Où est la ligne de démarcation précise entre les facultés supérieures et les facultés inférieures, entre la connaissance rationnelle et la connaissance sensible, entre la perfection saisie par l'entendement et celle que perçoivent les sens ? N'y a-t-il d'autre *beauté* que celle qui est l'objet de la connaissance sensible ? Le mot *bien* ne peut-il, ne doit-il s'entendre que de la perfection rationnelle ? En réalité, dans la théorie de Baumgarten, le *beau* ne forme pas une catégorie *spéciale, distincte par sa nature de celle du bien ;* le *bien* est le genre, le *beau* est l'espèce, et une espèce inférieure. D'autre part, les conditions de la perfection sensible, telles que nous les présente l'analyse de Baumgarten, ne sont évidemment, comme l'a fait remarquer M. Lévêque, que les conditions logiques de la perception par les sens. Que je perçoive exactement un tas de boue, il y aura accord entre ma connaissance et son objet ; mais où sera la beauté de ma connaissance ? En second lieu, que les perceptions diverses que me fournit le spectacle d'un tas de boue soient entre elles dans un parfait accord, la perception totale de cet objet deviendra-t-elle, grâce à cet accord, digne d'être nommée belle ? En troisième lieu, que je sache exprimer fidèlement la perception exacte que j'ai acquise du même tas de boue, cet accord parfait entre ma connaissance et son signe fera-t-il que ma pensée soit belle ? De ce triple accord, l'unique conséquence sera la vérité, c'est-à-dire le mérite logique, et nullement la valeur esthétique de ma connaissance.

Baumgarten est conduit par sa théorie du beau à définir le génie : l'élan de nos facultés inférieures. L'inspiration, ou *impetus æstheticus*, lui paraît être la concentration et la surexcitation de ces mêmes facultés, qu'il nomme quelquefois d'un seul mot significatif, *caro* (la chair).

« Au total, dit M. Lévêque, quoique Baumgarten ait eu l'intention louable de donner à la science du beau une existence distincte ; quoiqu'il l'ait baptisée du nom d'esthetique, qu'elle a gardé ; quoique, enfin, il ait vaguement compris que l'ordre entre comme élément dans la nature essentielle du beau, c'est à tort qu'on le regarderait comme le fondateur de la science du beau. Le vrai père de cette science, c'est Platon. Baumgarten n'en a été que le parrain médiocrement inspiré. »

Outre l'ouvrage intitulé *Æsthetica* (1750), où se trouvent ses vues sur la science du beau, Baumgarten a laissé : *Philosophia generalis cum dissertatione proœmiali de dubitatione et certitudine* (1730) ; *Metaphysica* (1739) ; *Ethica philosophica* (1740) ; *Jus naturæ* (1765) ; *De nonnulis ad Poema pertinentibus* (1735).

BAUMGARTÉNIE s. f. (bomm-gar-té-nî — de *Baumgarten*, bot. allem.). Bot. Syn. de *borye.*

BAUMGARTIE s. f. (bomm-gar-tî — du nom

de *Baumgarten*). Bot. Genre réuni aujourd'hui aux cocculus.

BAUMGARTNER (André, baron DE), savant physicien et homme d'Etat autrichien, né à Friedberg (Bohême) en 1793. Sorti de l'Ecole de Linz, il professa la physique à Olmutz en 1817, puis à Vienne en 1823, où il ouvrit des cours de mécanique industrielle, à l'usage du peuple. En 1826, il fonda le *Journal de physique et de mathématiques*, dont il dirigea les quatorze premiers volumes. Placé ultérieurement à la tête de diverses fabriques, il devint en 1848, dans le cabinet Pillersdorf, ministre des travaux publics, puis chef de division des finances sous le ministère Dobbhof, commissaire du gouvernement dans le congrès douanier réuni à Vienne en 1851, et fut appelé de nouveau à prendre le portefeuille des travaux publics en remplacement de M. de Bruck. Il quitta le ministère en 1855 et alla siéger en 1861 dans la chambre haute. On doit à M. Baumgartner plusieurs ouvrages scientifiques distingués : *Aréométrie* (1820); la *Mécanique dans ses applications aux arts et à l'industrie* (1823); *Histoire naturelle* (plus. édit.); *Guide du chauffeur des machines à vapeur* (1841).

BAUMGARTNER (Gallus-Jacques), publiciste suisse, né à Saint-Gall en 1797. Membre du conseil de son canton et représentant à la diète, il se fit connaître par ses opinions démocratiques dans la première partie de sa carrière, mais changea brusquement de drapeau dans l'affaire des couvents d'Argovie. Il dut se retirer du conseil en 1841 et fonda la *Nouvelle gazette suisse*, où il ne tarda pas à exprimer ses sympathies pour les jésuites et le Sonderbund. On a de lui : *Evénements sur le champ de bataille de la politique* (1844), ouvrage dans lequel il cherche à justifier sa conduite politique, et on lui attribue un écrit intitulé la *Suisse en* 1852.

BAUMGARTNER (Charles-Henri), médecin allemand, né à Pforzheim en 1798. Après avoir exercé pendant quatre ans les fonctions de chirurgien-major, il professa la clinique médicale à l'université de Fribourg, puis devint conseiller intime du grand-duché de Bade. M. Baumgartner est auteur de nombreuses publications, toutes relatives à la médecine. On cite surtout son *Système dualistique de la médecine* (1835-1837), ouvrage important qui a eu plusieurs éditions, et *De la Physiologie des malades* (1839), avec atlas de 80 planches coloriées. Bien que moins importants, nous mentionnerons aussi les ouvrages suivants : *Des fièvres et de la manière de les traiter* (1827); *Observations sur les nerfs et sur le sang* (1830); *Instructions populaires sur le choléra* (1832); *Nouvelles recherches de physiologie et de médecine pratique* (1845); enfin, *Nouveau traitement de la pneumonie et autres maladies de poitrine* (1850).

BAUMIAN. V. BAMIAN.

BAUMIER s. m. (bo-mié — rad. *baume*). Bot. Genre de plantes de la famille des térébinthacées, connu aussi sous le nom d'*amyride* et de *balsamier*, renfermant un certain nombre d'espèces d'arbres et d'arbrisseaux, qui croissent dans les régions chaudes, et qui fournissent des produits assez variés, confondus dans le commerce sous le nom de *baume*.

— En général, Arbre à baume. ‖ Baumier du Canada. (V. SAPIN BAUMIER.) ‖ *Baumier-peuplier*. (V. PEUPLIER-BAUMIER.) ‖ *Baumier à cochons*, Nom vulgaire de l'hedwigie.

BAUMSTARK (Antoine), philologue allemand, né en 1800 à Sinzheim, près de Bade, est devenu en 1836 professeur de philologie à l'université de Fribourg, et directeur du séminaire philologique. Outre un grand nombre d'articles et de dissertations, il a donné des *Commentaires sur les poésies d'Horace* (2 vol., 1841), et des *Etudes sur l'antiquité pour servir de commentaires aux poésies d'Horace* (1841), ainsi qu'une *Anthologie grecque* (1840, 6 vol.) et une *Anthologie romaine* (1841, 4 vol.). Il a traduit en allemand les œuvres de *César* (8 vol.). On lui doit également une édition de Quinte-Curce (3 vol.).

BAUMSTARK (Edouard), économiste allemand, frère du précédent, né en 1807, devint, en 1838, professeur à l'université de Greifswald, et, en 1843, premier directeur de l'académie des sciences économiques d'Eldena. Les événements de 1848 l'appelèrent sur la scène politique. Membre de l'Assemblée nationale de Prusse, puis de la première chambre, il y acquit une grande autorité, défendit les principes constitutionnels, devint le chef de la gauche, et attaqua la politique du cabinet Manteuffel. Il a publié des *Essais sur le crédit national* (1833); une *Encyclopédie des sciences économiques et administratives* (1835); les *Académies d'économie politique et d'économie rurale* (1839); *De la taxe sur les revenus* (1849); l'*Histoire des classes ouvrières* (1853), qui est un de ses meilleurs ouvrages. On lui doit également une traduction en allemand des *Principes d'économie politique* de Ricardo (1837).

BAUNE (Jacques DE LA), littérateur, né à Paris en 1649, mort en 1726. Il entra dans l'ordre des jésuites, et professa les humanités dans sa ville natale. On a de lui un recueil des ouvrages latins du P. Sirmond (Paris, 1696, 5 vol.); *Panegyrici veteres ad usum Delphini* (1676, in-4°), et des poésies et harangues en latin (1682-1684). L'une de ses harangues est un *Eloge du parlement de Paris* (1684), qui donna lieu, ainsi que nous l'apprend, dans ses *Mémoires*, l'abbé d'Artigny, à l'anecdote que voici : Jacques de la Baune lisait, en audience publique du parlement, son *Eloge* sur cette compagnie, et Boileau assistait à la lecture. Ce dernier ne put s'empêcher de rire de la singulière figure de tous ces graves personnages qui, leur mortier enfoncé sur les yeux, écoutaient sans sourciller les belles choses qu'on leur débitait sur leur propre compte. Le malin poëte fit part de sa gaieté au président Talon, qui accueillit cette confidence en souriant du bout des lèvres. Mais lorsque le discours du jésuite fut achevé, et que Boileau vit messieurs du parlement entourer l'orateur et le féliciter à son tour, il ne put y tenir plus longtemps, et récita au président ces vers de Furetière :

> Comme un curé faisant sa ronde
> Encense à vêpres tout le monde,
> Puis se tient droit, ayant cessé,
> Pour être à son tour encensé.

BAUNE (Eugène), homme politique, né à Montbrison (Loire) en 1800. Fils d'un ancien officier de la République, il se jeta de bonne heure dans les agitations politiques, fut un des chefs de la grande insurrection lyonnaise de 1834, et fut condamné par la Cour des pairs à la déportation, mais s'évada de Sainte-Pélagie et vécut à l'étranger jusqu'à l'amnistie de 1837. Il collabora ensuite à la *Réforme*, combattit en février 1848, et fut nommé par son département représentant du peuple à la Constituante et à l'Assemblée législative. Il siégea à la nouvelle montagne, fit partie du comité des affaires étrangères, déploya beaucoup d'activité, et fit une opposition énergique au gouvernement de Louis-Napoléon. Il fut arrêté et expulsé de France après le coup d'Etat du 2 décembre. — Son frère, Aimé BAUNE, né à Montbrison vers 1800, figura aussi dans les rangs du parti républicain dès 1830. Il a rédigé plusieurs journaux de province, et s'est occupé activement de l'organisation des clubs en 1848. Compromis dans l'affaire du 13 juin 1849, il a été banni après le 2 décembre.

BAUNY (Etienne), jésuite et théologien français, né à Mouzon en 1564, mort à Saint-Pol de Léon en 1649. Il a laissé de nombreux ouvrages, les uns en français, les autres en latin, où l'on trouve tous les défauts que Pascal reprochait aux jésuites dans ses *Lettres provinciales*. Au reste, les œuvres morales du P. Bauny furent condamnées à Rome par décret du 26 octobre 1640, et censurées par l'assemblée du clergé à Mantes, en 1642.

BAUQUE s. f. (bô-ke). Bot. et agric. Nom vulgaire de la zostère, plante marine employée comme engrais et comme matière d'emballage. ‖ Quelques-uns écrivent BAUGUE.

BAUQUIÈRE s. f. (bo-ki-è-re — rad. *bau*). Mar. Nom donné aux bordages d'épaisseur qui supportent les baux et les barrots d'un navire.

BAUQUIN s. m. (bo-kain — corrup. de *bouquin*, tuyau de pipe). Techn. Bout de la canne à souffler le verre, celui sur lequel on appuie les lèvres.

BAÜR, BAUER ou **BAWER** (Jean-Guillaume), peintre et graveur français, né à Strasbourg en 1600, ou, suivant quelques auteurs, en 1610; se forma sous la direction de son compatriote Fréd. Brentel, et partit, fort jeune encore, pour l'Italie. Il travailla pendant plusieurs années à Naples, à Venise et à Rome, où il obtint la protection des ducs de Bracciano et Colonna. Appelé ensuite à Vienne par l'empereur Ferdinand, qui le nomma peintre de la cour, il s'établit dans cette ville, et y mourut en 1640. Baür excella à peindre à la gouache, sur vélin, des paysages, des vues architecturales, des cavalcades, des marches de troupes, des processions, etc. Suivant l'abbé de Fontenay, « ses compositions sont d'une beauté qui va souvent jusqu'au sublime; sa touche est légère et très-spirituelle; ses figures sont petites et un peu lourdes, mais elles paraissent être en mouvement et ont une grande expression. » L'éloge paraît fort exagéré. A dire vrai, les peintures de Baür sont assez rares, et cet artiste est surtout connu comme graveur. Il a laissé environ 270 estampes à l'eau-forte, dont quelques-unes sont signées de son monogramme, et d'autres de ses initiales : Io. W. B. (Johann-Wilhelm Baür). Nous citerons, dans le nombre : le *Baptême de Jésus;* la *Guérison de l'aveugle-né; Saint Jean prêchant dans le désert;* le *Jugement de Midas;* les *Divinités du Ciel, des Eaux, de la Terre et des Enfers* (4 pièces); une *Assemblée de philosophes;* les *Habillements des différentes nations du monde* (suite de 16 pièces); diverses *Vues de Rome;* une trentaine de *Batailles;* le portrait de l'auteur, celui du duc de Bracciano; 20 planches pour l'ouvrage de Strada, *De bello Belgico* (Rome, in-fol., 1632-1647); 150 vignettes pour une édition allemande des *Métamorphoses* d'Ovide (Vienne, in-fol., 1641). Melchior-Kysell a gravé d'après Baür une suite d'estampes intitulée : *Iconographia complectens vitam Christi*, etc. (Augsbourg, in-fol., 1670 et 1682, 4 part.). Baür a été le maître de Fr. Gouban.

BAUR (Frédéric-Guillaume), général allemand, né à Bieber (Hesse électorale) en 1735, mort à Saint-Pétersbourg en 1783. Il se distingua pendant la guerre de Sept ans, sous les ordres du duc de Brunswick. Il entra ensuite au service de la Russie, et fut nommé lieutenant général en 1773. L'impératrice Catherine lui confia le soin de plusieurs entreprises importantes, telles que les mesures à prendre pour distribuer l'eau dans tous les quartiers de Moscou, la construction d'un arsenal, le curage du port de Cronstadt. Baur avait pour secrétaire le célèbre auteur dramatique Kotzebue, qui dirigeait en son nom le théâtre allemand de Saint-Pétersbourg.

BAÜR ou **BAUER** (Nicolas), peintre hollandais, né à Harlingen en 1767, mort dans la même ville en 1845. Il a peint avec talent la marine et le paysage. On cite, comme son meilleur ouvrage, le *Bombardement d'Alger*. Le musée de Rotterdam a de lui une *Mer agitée*. — Son fils, J.-A. BAÜR, né à Harlingen, s'est distingué comme portraitiste : le musée de Rotterdam possède le portrait qu'il a fait de M. Boymans, amateur qui a légué à ce musée une riche collection de tableaux.

BAUR (Samuel), publiciste allemand, né à Ulm en 1768, mort en 1832. Après avoir étudié, à Iéna et à Tubingen, la théologie, l'histoire et les belles-lettres, il entra dans le ministère ecclésiastique et devint pasteur à Burlenberg, à Gœttingue et à Alpek. Les principaux ouvrages de Baur, un des écrivains les plus féconds de l'Allemagne, sont les suivants, qui appartiennent à la classe des compilations : *Archives d'esquisses relatives aux principes de la religion* (1790); *Tableaux intéressants de la vie des personnages mémorables du* XVIIIe *siècle* (1803-1821, 7 vol.); *Nouveau dictionnaire manuel historique, biographique et littéraire* (1807-1816, 7 vol.), ouvrage estimé; *Tableaux des révolutions, soulèvements*, etc. (1810-1818, 10 vol.); *Faits mémorables de l'histoire des hommes, des peuples*, etc. (1819-1829); *Cabinet historique de raretés* (1826-1831, 6 vol.), etc., et plusieurs traductions. Tous ces ouvrages sont écrits en allemand.

BAUR (Ferdinand-Chrétien DE), célèbre théologien et critique allemand, né le 21 juin 1792, mort le 2 décembre 1860. D'abord professeur au séminaire de Blaubeuren, il occupa, depuis 1826 jusqu'à sa mort, une chaire de théologie évangélique à l'université de Tubingue. « Par l'étendue de sa science, par l'alliance peu commune de la pensée spéculative et d'une érudition universelle, par un instinct merveilleux de divination qui, de données isolées, obscures et jusqu'alors inaperçues, parvient à tirer les résultats les plus considérables, Baur, dit le docteur Schwarz, se place incontestablement, depuis la mort de Schleiermacher, à la tête des théologiens et des critiques allemands. » Il est le chef d'une école théologique très-importante, dite *école de Tubingue*, dont l'originalité consiste à appliquer à l'histoire des trois premiers siècles de l'Eglise le principe de l'autonomie de la critique, à déterminer, d'après ce principe, c'est-à-dire indépendamment de toute considération *subjective* et *apriorique*, religieuse ou philosophique, le caractère, la tendance et l'âge de chacun des écrits qui composent le Nouveau Testament, en un mot, à faire rentrer tous ces livres dans le cours général de l'histoire, en replaçant, en quelque sorte, chacun d'eux dans le milieu qui l'a produit et qui l'explique. Cette qualification d'*école de Tubingue* a besoin de quelque explication. Elle désigne un mouvement scientifique plutôt qu'un enseignement déterminé. Comme le fait très-bien remarquer M. Stap, les écrivains qui, en Allemagne, partagent les vues historiques de Baur, MM. Zeller, Schwegler, Kœstlin, Planck, Schnitzer, Georgii, Hilgenfeld, etc., ne sont pas ses disciples dans le sens rigoureux du mot, c'est-à-dire qu'ils ne prennent point pour règle de suivre ou de développer ses opinions particulières. Fidèles à leur tâche d'historiens critiques, ils remontent directement aux sources, et se préoccupent généralement assez peu de savoir si les résultats auxquels ils arrivent s'accordent ou non avec ceux que Baur a obtenus lui-même. A proprement parler, ils constituent moins une école qu'un groupe de travailleurs indépendants, qui reconnaissent pour point de départ le même principe, la liberté absolue de la critique, et qui, employant la même méthode, sont conduits à un ensemble d'idées à peu près concordantes sur l'histoire des premiers âges de l'Eglise. Baur n'en a pas moins droit au titre de maître, parce qu'il est le génie créateur qui a ouvert la voie et donné l'impulsion générale.

Les ouvrages de Baur forment deux séries distinctes : les uns s'occupent du dogme chrétien, de son développement et de son histoire; les autres concernent la critique. Enumérons-les, en commençant par la série des ouvrages dogmatiques. La première œuvre importante du célèbre théologien est *Symbolique et mythologie ou la religion naturelle de l'antiquité* (1824-1825, 3 vol.), qu'il écrivit sous l'inspiration de Schleiermacher. La seconde, qui a pour titre *Différence entre le catholicisme et le protestantisme* (1833), est une réfutation de la *Symbolique* du théologien catholique Mœhler. Nous passons ensuite à de remarquables monographies sur l'histoire des dogmes. Le livre intitulé *Gnosis chrétienne ou Philosophie de la religion chrétienne*, parut d'abord (1835). L'auteur y suit la filiation des doctrines gnostiques à travers les siècles, et rattache ces doctrines, par une suite d'anneaux intermédiaires, au panthéisme de Schelling, de Hégel et de Schleiermacher. Bientôt après, parut l'ouvrage sur la *Rédemption* (1838), puis les trois énormes volumes de l'*Histoire de la doctrine chrétienne, de la Trinité et de l'Incarnation divine* (1841-1843). Si, à ces monographies, nous ajoutons le *Traité d'histoire dogmatique chrétienne* (1847), qui embrasse l'ensemble de l'histoire des dogmes, et l'écrit sur l'*Eglise chrétienne des trois premiers siècles* (1853), nous aurons nommé les principaux ouvrages dogmatiques de Baur. Baur voulait publier toute l'histoire de l'Eglise chrétienne, d'après le point de vue philosophique et critique qu'il avait déjà appliqué aux premiers siècles. Mais il ne put voir que la publication du second volume, l'Eglise chrétienne depuis le commencement du IVe jusqu'à la fin du VIe siècle (1859). Les trois derniers volumes qui complètent l'ouvrage ont été publiés d'après les manuscrits de Baur par son gendre, M. Zeller, professeur à Heidelberg, et son fils, M. F.-J. Baur. En voici les titres : l'*Eglise chrétienne au moyen âge* (1861); *Histoire ecclésiastique des temps modernes, depuis la Réforme jusqu'à la fin du* XVIIIe *siècle* (1863); *Histoire ecclésiastique du* XIXe *siècle* (1862). Le dernier volume, un des chefs-d'œuvre de Baur, fit une immense sensation.

Le caractère distinctif de tous ces travaux consiste en ce que le développement du dogme chrétien y est présenté comme une évolution nécessaire de la pensée, et que les particularités *réelles* de ce développement, si nombreuses qu'elles soient, y apparaissent soumises à une loi *rationnelle*, engendrées par une loi *rationnelle*. On reconnaît ici la philosophie hégélienne. Pour Baur, qui professe les principes de cette philosophie, le divin s'identifie avec le nécessaire et le général; c'est le fond d'où sort le particulier, le réel. Ainsi, plus d'antinomie entre le divin et le naturel; le surnaturel n'a pas de sens : rien ne peut venir, ne peut tomber tout à coup *du dehors* dans la nature, dans le monde, dans l'histoire, par une raison bien simple, c'est qu'il n'y a pas de *dehors* quant à la nature, au monde et à l'histoire. Considéré à ce point de vue panthéiste, le christianisme cesse d'être surnaturel, sans cesser d'être divin. L'idée chrétienne a subi la loi commune des idées en voie de réalisation; elle a germé, s'est développée et s'est diversifiée, et la tâche de l'histoire est de la suivre dans ses phases successives. Mais voici l'écueil de cette philosophie dans l'histoire. Si la logique, comme le veut Hégel, donne le général, et si le général engendre le particulier, l'histoire peut se déduire, se deviner; on peut la tirer, avec tous ses détails, de quelques concepts : de là, une tendance à tourmenter les faits, à les appauvrir, à les amaigrir en quelque sorte, pour les enfermer dans le cadre théorique, et pour faire mieux éclater l'idée dont ils sont l'expression. Malgré l'étendue de ses connaissances positives, Baur ne paraît pas avoir échappé à cet écueil. « On ne peut s'empêcher de retrouver aussi chez lui, dit le docteur Schwarz, un certain dualisme, un manque de fusion entre le général et le particulier, l'un n'étant trop souvent qu'une catégorie logique disposée d'avance, sous laquelle l'autre est rangé par force et dont on lui impose simplement l'étiquette.

Entre les travaux de Baur sur le dogme et ses travaux concernant la critique, il y a un lien très-naturel. Ces derniers ne sont, en réalité, que l'application au canon de l'Ecriture de ses recherches sur les progrès de la conscience chrétienne pendant les premiers siècles. Le point de départ de la critique de Baur n'est point dans les Evangiles, mais dans les écrits de Paul. En 1831, nous le voyons débuter par deux dissertations, l'une *Sur les origines de l'ébionitisme et sur sa dérivation de la secte essénienne;* l'autre, *Sur le parti du Christ à Corinthe*. Cette dernière est la plus importante; elle offre un intérêt tout particulier, en ce qu'elle exprime déjà clairement, au moins dans leurs lignes fondamentales, les vues de Baur sur le christianisme primitif. Déjà ici, l'opposition entre l'ébionitisme ou pétrinisme et le paulinisme est envisagée comme le trait dominant de la physionomie des temps apostoliques. En 1835, parut l'écrit *Sur les prétendues Epîtres pastorales de l'apôtre Paul*. Baur ne se contente pas d'y affirmer l'inauthenticité de ces Epîtres, comme l'avait fait Eichhorn; il s'efforce de déterminer les idées qui les ont inspirées, et par là même le temps de leur rédaction, qu'il fait descendre jusqu'au milieu du IIe siècle; il y découvre une opposition intentionnelle contre la Gnose, ainsi que le dessein formel de favoriser le régime épiscopal, qui prenait alors naissance au sein de l'Eglise. On vit paraître ensuite la dissertation *Sur le but et l'occasion de l'Epître aux Romains* (1836), et un écrit *Sur l'origine de l'épiscopat* (1838), dirigé surtout contre les *Origines de l'Eglise chrétienne*, de Rothe, et contre l'authenticité des épîtres d'Ignace, qui y était défendue. Mais les deux principales œuvres critiques de Baur, celles où bien des points, qui n'avaient été qu'indiqués ou effleurés ailleurs, se trouvèrent groupés et mis en pleine lumière, furent : *Paul, l'apôtre de Jésus-Christ, sa vie et ses œuvres, ses Epîtres et sa doctrine, étude critique-historique du christianisme primitif* (1845); et *Recherches critiques sur les Evangiles canoniques, leurs rapports, leur origine et leurs caractères* (1847). Citons encore l'ouvrage sur *les Evangiles de Marc et de Marcion* (1851), la brochure remarquable intitulée *L'Ecole de Tubingue et sa situation présente* (1859), dans laquelle Baur répond à ses adversaires de toutes nuances, et les *Leçons sur la théologie du Nouveau Testament* qui ont paru après sa mort (1864).

Baur repose dans le cimetière de Tubingue, non loin du poëte Uhland. Le promeneur s'arrête involontairement devant un bloc de rocher, irrégulier, entouré de lierre et portant sur une de ses faces cette simple inscription:

F.-C. BAUR, THÉOLOGIEN.
21 juin 1792. — 2 décembre 1860.

Il nous reste à faire connaître la méthode de Baur, et les résultats auxquels cette méthode l'a conduit.

Nous avons vu que Baur est un disciple de Hégel; c'est à la lumière de la philosophie hégélienne qu'il étudie l'histoire du christianisme. C'est en vertu des principes de cette philosophie, qu'au lieu de voir dans le fait un agrégat fortuit de circonstances simplement réunies dans le temps, juxtaposées dans l'espace, il s'applique avant tout à saisir les causes intérieures, le général d'où procède le particulier, les idées qui dominent le tout. Au reproche fait à ce point de vue d'exalter l'idée aux dépens du fait, le général aux dépens de l'individuel et du personnel, il répond qu'il n'est jamais possible de séparer les deux facteurs. « De même, dit-il, que le particulier sans le général, le fait sans l'idée qu'il manifeste, serait un corps sans âme; de même l'idée n'arrive à l'existence réelle, à la vie concrète que dans l'individualité des personnages historiques. Ce qui donne à ceux-ci leur signification, c'est l'énergie avec laquelle, représentants de leur temps, expression vivante de la conscience de leur époque, ils saisissent et incarnent les idées générales du moment. Quels noms vides seraient pour nous tous les grands hommes de l'histoire, s'ils ne nous apparaissaient comme animés d'une idée qui domine leur individualité, et dans laquelle ils trouvent précisément le point d'appui de leur existence historique! Aussi peu on s'explique, il est vrai, pourquoi ce sont justement tels et tels individus qui dépassent de si haut tous leurs contemporains, autant il est nécessaire, d'un autre côté, l'esprit général du temps une fois donné, que ce soit telle idée et non telle autre qui entre par eux dans l'histoire. Mais c'est là la différence et le rapport entre le particulier et le général, entre l'accidentel et le nécessaire. S'il est vrai que le général ne peut se réaliser que dans le particulier et dans l'individuel, il n'est pas moins vrai que si un Charlemagne, un Grégoire VII n'eussent pas existé, *d'autres eussent accompli leur œuvre avec cette libre détermination où se confondent la liberté et la nécessité dans le grand enchaînement de l'histoire;* ils l'eussent fait sous d'autres noms et à leur manière, dans la mesure de leur individualité, *mais finalement avec le même résultat.* » Baur, on le voit, est nettement déterministe en histoire, ou plutôt l'idée d'histoire se confond, à ses yeux, avec celle même de déterminisme. De là, la négation du libre arbitre en Dieu comme en l'homme; de là, l'incompatibilité essentielle de la méthode historique, telle qu'il la comprend, avec le miracle, cette manifestation du libre arbitre de Dieu. « La méthode historique, dit-il, cherche la relation naturelle des causes et des effets; le miracle, au contraire, pris dans son sens absolu, supprime cette relation, et suppose un point où il serait impossible de la saisir, non pas faute d'informations suffisantes, mais parce qu'elle aurait cessé d'exister. Mais comment prouver une telle suspension, si ce n'est historiquement? Or, pour la méthode historique, ce serait une pétition de principe d'admettre un fait qui serait en contradiction avec les analogies générales de l'histoire. L'existence d'un tel fait ne peut pas fournir la matière d'un débat historique; elle ne peut être que l'objet d'une controverse dogmatique sur la notion du miracle, et sur la question de savoir si, en dépit de toutes les analogies de l'histoire, c'est un besoin absolu de la conscience religieuse de considérer certains faits comme des miracles, au sens absolu du mot. »

Comment Baur a-t-il appliqué ces principes généraux de la *méthode historique* à la critique des écrits du Nouveau Testament, et quels résultats en a-t-il obtenus? Il part de ce fait, que l'enseignement chrétien général se donnait, à l'origine du christianisme, par la prédication; que les livres du Nouveau Testament ont été composés, non pour un public indéterminé et plus ou moins inconnu, dans un but d'instruction générale, mais en vue de certains besoins du moment et dans une *intention toute spéciale;* qu'il n'est aucun d'eux qui ne soit un écrit de circonstance. De là cette conclusion, que ces livres portent l'empreinte des événements en vue desquels ils ont été mis au jour; qu'ils rendent témoignage de l'état des esprits, soit de ceux qui les ont écrits, soit de ceux auxquels ils ont été adressés, et qu'ils peuvent ainsi nous faire connaître eux-mêmes à quel moment, dans quel but, et par quels auteurs ils ont été composés. Autre conséquence : si chacun des écrits du Nouveau Testament est un écrit de circonstance, il faut réduire considérablement le rôle que fait jouer Strauss, dans la formation des récits évangéliques, à l'action spontanée et inconsciente de la première communauté chrétienne. Aussi Baur, sans exclure absolument le mythe de l'histoire évangélique, repousse-t-il l'extension donnée à la théorie mythique, et remplace-t-il cette théorie par celle des *tendances*, qui fait une grande part à la fiction voulue et réfléchie, et qui refuse de voir dans les évangélistes des poëtes naïfs recueillant sans but déterminé les produits de l'imagination et du sentiment populaires. La théorie du mythe n'aboutissait qu'à démolir l'historicité des Evangiles, sans rien nous apprendre sur l'origine et l'âge de ces mêmes Evangiles. La théorie des *tendances* ne se borne pas à ce résultat négatif; elle permet de déterminer l'ordre d'apparition des divers écrits qui composent la littérature primitive de l'Eglise, d'après l'ordre de succession logique et nécessaire des tendances qui se sont manifestées par ces écrits.

Pour procéder à cette détermination, il importait d'avoir un point de repère bien fixé. Baur le trouva dans quatre Epîtres de saint Paul dont l'authenticité n'est pas contestée : l'Epître aux Romains, les deux aux Corinthiens, et celle aux Galates. Ces écrits nous font pénétrer dans les temps apostoliques. Ils nous révèlent un fait bien remarquable : c'est que les premiers prédicateurs de l'Evangile étaient loin de s'entendre sur le caractère même du christianisme. Pierre, Jacques, Jean, et en général avec eux les apôtres qui avaient vécu auprès de Jésus-Christ, ne voyaient dans la foi nouvelle qu'un judaïsme spiritualisé et accompli. Ils conservaient les cérémonies juives, et n'ajoutaient guère à l'ancienne loi que cet article de foi : Jésus est le Messie, l'accomplissement de la parole des prophètes. Aux yeux de Paul, au contraire, le christianisme était autre chose qu'un judaïsme modifié ou complété; c'était une religion nouvelle, une religion universelle, appelant à elle tous les hommes sans distinction de nationalité. La lutte entre le judéo-christianisme des apôtres de la circoncision et le christianisme universaliste de l'apôtre des Gentils fut bien plus vive et plus longue que la tradition subséquente de l'Eglise, et notamment les *Actes des apôtres*, se plurent à la représenter. Elle survécut à Paul; elle ne cessa pas avec la ruine de Jérusalem; elle se prolongea jusqu'au milieu du IIe siècle. Tous les écrits contemporains en portent la trace et ne s'expliquent que par elle. En un mot, elle nous donne la clef de la littérature des deux premiers siècles, et, par suite, le véritable moyen de comprendre les livres canoniques, d'en déterminer l'âge et l'origine. Ces écrits se divisent en deux catégories principales : ou ils participent de la première ardeur d'une hostilité directe et immédiate, comme les Epîtres de Paul d'une part, et l'*Apocalypse*, de l'autre; ou ils s'inspirent de la disposition ultérieure qui consistait à calmer cette irritation même, à en effacer les motifs, et à la recouvrir du voile de l'oubli, tels que le troisième Evangile et les *Actes des apôtres*. On ne peut douter que les plus anciens Evangiles n'aient été empreints d'une couleur judaïsante bien prononcée. Ces Evangiles n'ont pas pris place dans le canon; ils ont disparu depuis longtemps; quelques-uns d'entre eux nous sont connus uniquement par leurs titres; mais leur tendance générale se retrouve, à un certain degré, dans celui de Matthieu. L'Evangile de Luc vit le jour indépendamment de celui de Matthieu, et à une époque plus récente; il est l'Evangile du paulinisme, mais d'un paulinisme adouci et conciliant. L'Evangile de Marc est plus jeune encore, aux yeux de Baur, que celui de Luc. Il appartient aux derniers temps de la lutte entre l'ébionitisme et le paulinisme, à l'époque où cette lutte était à peu près éteinte. Le livre des *Actes des apôtres* a très-probablement le même auteur que l'Evangile canonique de Luc. Il est l'œuvre d'un adhérent du paulinisme, qui, pour rapprocher et réunir les deux partis opposés, s'efforce de faire ressembler autant que possible Paul à Pierre et Pierre à Paul, et de substituer à l'image de leurs différences réelles celle d'un accord idéal. Parmi les Epîtres de Paul, il n'y a d'authentiques, selon Baur, que les grandes Epîtres (Epîtres aux Romains, aux Galates, aux Corinthiens); toutes les autres doivent être rejetées dans le IIe siècle. L'*Apocalypse* et le quatrième Evangile ne sauraient appartenir au même auteur. L'*Apocalypse* est un écrit judaïsant, qu'il est très-naturel d'attribuer à l'apôtre Jean. Mais le quatrième Evangile ne saurait être l'œuvre de cet apôtre. Le caractère infiniment plus dogmatique qu'historique de cet Evangile, le développement qu'y reçoit la christologie, les expressions gnostiques dont elle s'y revêt ne permettent pas de le faire remonter au delà du milieu du IIe siècle.

« On a comparé, et non sans raison, dit le docteur Schwarz, l'importance de Baur pour la critique du Nouveau Testament à celle de Niebuhr et de Wolf sur le terrain de la littérature classique. De même que Niebuhr ruina de sa critique impitoyable les récits de Tite-Live sur les origines de Rome, pour en reconstruire ensuite lui-même, au moyen d'ingénieuses combinaisons, la véritable histoire; de même que Wolf montre les chants homériques naissant progressivement et naturellement de la vie et de la poésie de la Grèce; ainsi Baur, de son côté, essaya le premier de comprendre la genèse historique des livres canoniques de l'Eglise, et de leur assigner une place dans le développement du christianisme. »

BAUR (Wilhelm DE), ecclésiastique allemand contemporain, est l'auteur d'une biographie du baron Frédéric de Stein, travail qui est un abrégé de la volumineuse biographie écrite sur le célèbre et énergique adversaire de l'empereur Napoléon Ier. Les circonstances au milieu desquelles cette petite biographie fut publiée sont dignes d'être remarquées. Ce fut pendant la guerre d'Italie de 1859; au moment où bon nombre de gens pensaient que la guerre allait devenir générale, M. de Baur ne trouva rien de mieux, pour réveiller la haine de ses compatriotes contre les Français, que de faire une édition populaire de la vie de l'homme d'Etat qui, sous le premier empire, avait été la personnification la plus forte de cette haine.

BAURACHS, s. m. (bô-rakss). Minér. Nom que les mineurs arabes donnent au *tinckal;* ils réservent ce dernier nom pour désigner une matière grasse qui enduit toujours le baurachs.

BAURANS, littérateur et musicien français, né à Toulouse en 1710, mort en 1764. Doué d'un goût très-vif pour les arts, et surtout pour la musique, il s'adonna à l'étude de la jurisprudence pour complaire à sa famille, devint substitut du procureur général au parlement de Toulouse, puis se rendit à Paris et y vécut d'une pension de 1,200 livres que lui fit M. de la Porte, conseiller d'Etat. Baurans avait fait d'excellentes études musicales, et était un admirateur passionné des belles compositions de Pergolèse. Il résolut de populariser en France la musique de ce maître. Dans ce but, il composa des paroles françaises sur la musique de la *Serva padrona*, et fit représenter sur le théâtre italien, en 1754, la *Servante maîtresse*, opéra-comique en deux actes, qui eut cent cinquante représentations consécutives. En dépit des préjugés qu'on avait alors contre la musique italienne, les cinq airs de Pergolèse furent chantés à la cour et à la ville; et, si quelque chose a jamais dû nous faire croire au délire des Abdérites après la représentation de l'*Andromaque* d'Euripide, c'est l'enthousiasme qui s'empara des Français pour la musique de la *Servante maîtresse.* Baurans dédia son œuvre à Mme Favart, qui avait interprété le principal rôle, par un quatrain resté célèbre :

Nature, un jour, épousa l'art;
De leurs amours naquit Favart,
Qui semble tenir de sa mère
Tout ce qu'elle doit à son père.

Après ce chef-d'œuvre, qui est resté depuis lors au répertoire, Baurans fit représenter, en 1755, le *Maître de musique*, comédie en deux actes, mêlée d'ariettes prises dans la musique italienne; mais cette pièce eut peu de succès. A la suite d'une attaque d'apoplexie, Baurans resta paralysé de la moitié du corps. Il quitta alors Paris, pour retourner dans sa ville natale, où il s'éteignit philosophiquement, regretté des siens. Un poëte de ses amis lui a consacré le quatrain suivant :

Amateur éclairé des muses d'Ausonie,
Plaidant en leur faveur, Baurans, pour arguments,
Sut nous faire écouter leurs sublimes accents;
Et, sûr de son triomphe, abandonna la vie.

Baurans a publié des *Lettres sur l'électricité médicale*, traduites de l'italien.

BAURD MANETJES s. m. Mamm. V. TALAPOIN.

BAUREINFEIND (Georges-Guillaume), dessinateur et graveur danois, né à Nyrnberg, mort en 1763. Elève de Preisler, il remporta en 1759 le grand prix de gravure à l'académie de peinture de Copenhague, et fut désigné l'année suivante, par Frédéric V, pour faire partie de l'expédition organisée, en 1760, par la Société littéraire pour parcourir l'Arabie. Il mourut en mer, après avoir exécuté plusieurs dessins de cette partie de l'Asie, d'après lesquels on a gravé les planches de la description de l'Arabie de Niebuhr. On a également de lui les dessins des *Icones rerum naturalium* de Farskal.

BAURES, rivière de l'Amérique du Sud, dans la république de la Bolivie, prend sa source aux monts Guarayos, dans le pays des Chiquitos, reçoit le Rio Blanco et se jette dans le Guapore, après un cours de 590 kil.

BAURSCHEIT (I. P. VAN), sculpteur flamand, né à Anvers, florissait dans cette ville au commencement du XVIIIe siècle. Il vivait encore en 1741, et il fut au nombre des artistes qui s'engagèrent alors à donner des leçons gratuites à l'académie. Le musée d'Anvers a de lui le buste en marbre d'un chevalier de la Toison d'or, ouvrage signé et daté de 1700.

BAUSAN (Jean), marin célèbre, né à Gaëte en 1757, mort en 1821. Il servit d'abord dans la marine anglaise, et fut blessé dans divers combats contre les corsaires africains. Devenu capitaine de frégate en 1806, il coopéra au siége de Gaëte, sous les ordres de Masséna. En 1808, il dégagea la frégate la *Cerere* en perçant les lignes anglaises, et le roi Murat monta lui-même à bord de la frégate, embrassa le brave commandant sur le pont, au milieu des morts et des blessés, le nomma capitaine de vaisseau et commandeur de l'ordre des Deux-Siciles. Ce fut Bausan qui, en 1820, dirigea l'expédition maritime chargée de tenir en respect la population de Palerme.

BAUSCH (Jean-Laurent), médecin allemand, né à Schweinfurt en 1605, mort en 1665. Il visita l'Allemagne et l'Italie pour compléter ses études, se fit recevoir docteur à Altorf en 1630, et, dans le but de donner une plus vive impulsion aux recherches médicales et scientifiques, il fonda en 1652 l'*Académie des curieux de la nature*, dont il devint le président, sous le nom de Jason. On a de lui quelques écrits, notamment : *Schediasmata bina curiosa de lapide hæmatite et ætite* (1665); *Schediasma curiosum de unicorni fossili* (1666); *Schediasma posthumum de cæruleo et chrysocolla* (1668). Quant à l'académie fondée par lui, elle fut approuvée par l'empereur d'Allemagne et, sous le nom d'*Académie impériale*, elle rendit de très-grands services à la science. Wolkamer, Dillen, Trew en firent partie, et Buchner, médecin du roi de Prusse, et l'un des présidents de l'Académie des curieux, en a écrit l'*Histoire* (Halle, 1756, in-8°).

BAUSE (Jean-Frédéric), dessinateur et graveur allemand, né à Halle en 1738, travailla dans sa ville natale, à Paris, à Augsbourg, à Leipzig, et mourut à Weimar, en 1814. Il a exécuté, à l'eau-forte, au burin, au pointillé, à la manière du crayon et à la manière noire, environ 265 pièces, parmi lesquelles nous citerons : *Noé et ses trois fils*, *Isaac et Esaü*, *le bon Samaritain*, etc., d'après Frédéric Oeser; *saint Pierre en prison*, d'après Bloemaert; les *Trois Apôtres*, d'après le Caravage; *Vénus et l'Amour*, d'après Carlo Cignani; l'*Amour*, d'après Mengs; *Artémise*, d'après le Guide; la *Guerre de Sept ans*, allégorie d'après Nilson; les *Musiciens ambulants*, l'*Homme à la perle*, l'*Oriental*, etc., d'après Dietrich; la *Petite rusée*, la *Petite fille au chien endormi*, d'après Reynolds; *Serena* (tête de jeune fille), d'après Greuze; un *Vieillard* (buste), une *Vieille femme* (buste), d'après Rembrandt; *Rosetta*, d'après Netscher; des paysages, d'après G. Wagner, Samuel Bach, Frédéric Reclam; des vignettes pour différents ouvrages, entre autres pour les œuvres de Wieland (Leipzig, 1794), d'après Ramberg, Oeser, Bach, Meil, Gravelot, etc., et plus de cent trente portraits de personnages du temps, souverains, princes, princesses, jurisconsultes, philosophes, poëtes, archéologues, artistes, savants, négociants, banquiers, d'Autriche, de Prusse, de Saxe, de Danemark, de Suède, de Pologne, de Russie, d'Angleterre, etc. — Julienne-Wilhelmine BAUSE, fille et élève du précédent, née vers 1770, a publié à Leipzig, en 1791, une suite de dix paysages, d'après J. Both, A. Waterlo, H. Saftleven, S. Bach, Ferdinand Kobell, W. Hodges et George Wagner.

BAUSKE, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Courlande, à 42 kil. S.-E. de Mittau, sur l'Aa. 2,000 hab. Ancien château bâti par les chevaliers teutoniques en 1442.

BAUSSE, ERESSE s. (bo-se, e-rè-se). Argot. Patron et patronne de la plus haute volée, de première distinction, au marché du Temple, à Paris.

BAUSSET-ROQUEFORT (Pierre-Franç.-Gabr.-Raymond DE), archevêque d'Aix, né à Béziers en 1757, mort en 1829, était cousin du cardinal de Bausset. Il fut successivement grand vicaire d'Aix et d'Orléans; il émigra en 1791 pour ne pas prêter serment à la constitution civile du clergé, revint en France après le concordat, et fut nommé évêque de Vannes en 1808, puis archevêque d'Aix en Provence en 1817, et pair de France en 1825. — Son frère, le chevalier DE BAUSSET, fut, en 1790, massacré par le peuple de Marseille, à qui il ne voulait pas rendre le fort Saint-Jean, qu'il commandait.

BAUSSET (Louis-François DE), cardinal français, né à Pondichéry en 1748, mort à Paris en 1824. Envoyé à l'âge de douze ans en France par son père, qui occupait un poste important dans les Indes françaises, le jeune de Bausset fut élevé par les jésuites du collége de La Flèche, d'où il passa au séminaire de Saint-Sulpice pour y recevoir les ordres. En sortant du séminaire, il obtint dans le diocèse de Fréjus un bénéfice, qui lui valut d'être député à l'assemblée du clergé en 1770, et il connut, cette année même, M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, qui le nomma aussitôt son grand vicaire. Après s'être formé à l'école de cet éminent prélat, il fut sacré, en 1784, évêque d'Alais, fit partie, en 1787 et 1788, des deux assemblées des notables du Languedoc, et fut chargé par le duc de Bourbon, lors de la seconde, d'en rédiger les délibérations; mais il ne fut point nommé membre des états généraux. Lorsque ceux-ci, devenus l'Assemblée constituante, supprimèrent le siége d'Alais et imposèrent le serment de fidélité au clergé, Bausset protesta, adhéra à l'*Exposition de principes sur la constitution civile du clergé*, rédigée par M. de Boisgelin, et émigra en 1791; mais, dès l'année suivante, il revenait en France. Arrêté bientôt après, il fut enfermé dans l'ancien couvent de Port-Royal, où il resta jusqu'à la chute de Robespierre. Rendu alors à la liberté, il se retira à Villemaison, près de Mme de Bassompierre, sa parente, consacrant son temps à l'étude et visitant de temps à autre ses amis de Paris, au nombre desquels se trouvait le supérieur de Saint-Sulpice, l'abbé Emery. Lorsque, à l'époque du concordat, Pie VII demanda à tous les anciens évêques de France leur démission, de Bausset s'empressa de lui envoyer la sienne, et, en 1806, Napoléon le nomma chanoine de Saint-Denis et conseiller titulaire de l'Université. C'est vers cette époque que l'abbé Emery, possesseur des manuscrits de Fénelon, engagea de Bausset à écrire l'histoire de l'illustre archevêque de Cambrai. Bien qu'atteint de violentes douleurs causées par la goutte, Bausset suivit son conseil et fit paraître son *Histoire de Fénelon* (1808-1809, 3 vol.). Cet ouvrage, qui eut un grand succès, fut désigné par l'Institut, en 1810, comme digne du second grand prix décennal de deuxième classe pour le meilleur livre biographique. « L'ouvrage, disait le jury, est écrit partout avec le ton de noblesse et de dignité propre à l'histoire. On y désirerait seulement un peu plus de cette onction douce

et pénétrante qui convient à l'histoire de Fénelon; le style en est pur, correct, élégant, quoiqu'on puisse y remarquer quelques taches; la narration manque quelquefois de rapidité, mais jamais de clarté, rarement d'intérêt; elle est semée de réflexions toujours justes, et jamais ambitieuses, qui servent à relever les détails et à jeter du jour sur les faits. » Encouragé par ce succès, de Bausset entreprit d'élever à l'aigle de Meaux un monument pareil à celui de Fénelon; mais son *Histoire de Bossuet*, qui parut en 1814, 4 vol., ne reçut point un aussi favorable accueil que la précédente. Moins travaillée, elle contient plus de longueurs, l'intérêt y est moins soutenu, et quelques-unes des opinions que l'auteur avait puisées à Saint-Sulpice devinrent l'objet d'assez vives attaques, auxquelles de Bausset ne répondit point. Lors de la première restauration, il fut nommé président du conseil royal de l'instruction publique. Napoléon, pendant les Cent-Jours, le mit sur la liste des conseillers titulaires; mais il se retira à la campagne, pour ne pas en exercer les fonctions. Après le retour de Louis XVIII, de Bausset reprit la présidence du conseil de l'Université, fut appelé, au mois d'août 1815, à siéger dans la Chambre des pairs, admis par ordre à l'Académie française en 1816, et reçut le chapeau de cardinal en 1817; enfin, le roi le nomma duc, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, ministre d'Etat après la mort du cardinal de la Luzerne, et membre du conseil privé. Outre les ouvrages précités, le cardinal de Bausset a publié diverses brochures et des notices : *Réflexions sur la déclaration exigée des ministres du culte*, etc. (Paris, 1796), en collaboration avec l'abbé Emery; des notices sur le cardinal de Boisgelin (1804); sur l'abbé Legris-Duval et sur Talleyrand, archevêque de Paris (1821), etc. Il s'occupa, pendant ses dernières années, d'écrire une histoire du cardinal de Fleury; mais ses accès de goutte, devenus de plus en plus fréquents, lui enlevèrent l'usage de ses mains et l'obligèrent de renoncer à ce travail.

BAUSSET (Louis-François-Joseph DE), neveu du précédent, né à Béziers en 1770, mort vers 1835. Entraîné par goût vers l'art dramatique, il fit jouer à Lyon, en 1803, une comédie intitulée les *Projets de sagesse* ou le *Memnon de Valatri*, qui lui valut d'être élu membre de l'académie de cette ville en 1804. Nommé, l'année suivante, préfet du palais et chambellan de Napoléon, il suivit l'empereur dans ses expéditions d'Espagne, d'Allemagne, de Russie, fut appelé à la surintendance du Théâtre-Français en 1812 et en 1813, et, après la seconde abdication de Napoléon, il suivit à Vienne l'impératrice Marie-Louise, près de laquelle il remplit, jusqu'en 1816, les fonctions de grand maître de sa maison. Depuis cette époque, M. de Bausset se retira dans sa terre de Sauvian dans l'Hérault, où il acheva sa vie, à peu près exclusivement occupé de travaux agricoles. Il s'était marié avec une Irlandaise, dont la mère, Mme Lawless, vint habiter près de lui et rendit d'éminents services à la contrée, en faisant dessécher et rendre à l'agriculture l'étang de Marseillette, marais infect qui, par ses exhalaisons contagieuses, rendait toute la contrée extrêmement insalubre. M. de Bausset a laissé des *Mémoires sur la cour de Napoléon*.

BAUSSONNET (Guillaume), dessinateur et poëte français, né à Reims vers 1580, d'une famille notable de la bourgeoisie. En 1602, il dessina la porte Basée de Reims, que grava Edme Moreau, et depuis cette époque composa de nombreux travaux, dont les deux plus remarquables sont le frontispice du grand ouvrage de Nicolas Bergier, les *Grands chemins de l'empire romain*, et le *Tombeau de saint Remy*, gravé également par Moreau. La bibliothèque municipale de Reims possède un volume in-folio de dessins originaux de tous les genres, portant ce titre : *Dessins de peinture, gravure, orfévrerie, maçonnerie, menuiserie, tournerie, ferrure et autres arts, de la main et invention de G. Baussonnet, de Reims.* On trouve dans ce précieux recueil de nombreux motifs exécutés depuis, et qui existent encore dans quelques édifices rémois, et la suite des décorations employées à l'occasion du sacre de Louis XIII. Baussonnet était à la fois un dessinateur distingué et un bel esprit émérite. On lui demandait aussi bien de se charger des vers et des compliments à adresser aux princes, que d'inventer les ornements des fêtes qu'on leur donnait. Parmi les vers de ce genre, produits par Baussonnet, nous citerons les suivants, qui attirèrent l'attention de Louis XIII et de sa cour, à l'occasion du sacre de ce prince. Un arbuste avait poussé entre les pierres du pilastre de la porte de Paris, n'ayant pour toute nourriture que l'eau du ciel et le peu de ciment qui reliait ces pierres entre elles. Lors de l'entrée du roi, on lut sur l'arbre cette inscription de Baussonnet :

> Assis sur cette pierre dure,
> Je vis de la fraîcheur de l'eau,
> Et Phébus nuit à ma verdure,
> Quand il prend son plus chaud flambeau.
> Mais aujourd'hui j'ai d'aventure
> Un heureux change en ma nature;
> Car si la trop cruelle ardeur
> De Phébus me tue et m'offense,
> Je revis, voyant la splendeur
> De Louis, soleil de la France.

On a de lui d'autres inscriptions de la même nature courtisanesque, et des sonnets publiés sous le titre de *Sylvie*.

BAUSSONNET (Jean-Baptiste, dom), savant bénédictin, né à Reims en 1700, mort en 1780. Il fit ses vœux dans l'abbaye de Saint-Remy dans sa ville natale, professa les humanités, et s'occupa à réunir un nombre considérable de matériaux destinés à la composition d'une *Histoire générale de Champagne et de Brie.* Mais, le plan seul de cet ouvrage a été imprimé à Reims en 1738. Baussonnet a collaboré avec dom Tassin au nouveau *Traité de diplomatique*, dit *des bénédictins*.

BAUTÆ, nom latin d'Annecy-le-Vieux.

BAUTAIN (l'abbé Louis-Eugène-Marie), philosophe et théologien français, né à Paris le 17 février 1796. Il entra en 1813 à l'Ecole normale, où il se distingua par son aptitude pour les sciences philosophiques; il y eut pour maître M. Cousin, et pour condisciple Jouffroy. En 1816, il fut nommé professeur de philosophie au collége de Strasbourg, et chargé, en 1817, du même cours à la faculté des lettres de cette ville. Ne trouvant pas dans les doctrines philosophiques du temps, condillacisme, philosophie écossaise, éclectisme, la satisfaction de ses aspirations religieuses; dégoûté, selon son expression, du vague, de l'incertitude et de l'incohérence des théories humaines; avide de solutions définitives et de convictions fixes et absolues, il se jeta dans les bras du catholicisme, à peu près à la même époque où Jouffroy voyait mélancoliquement se briser dans son âme les derniers liens qui le rattachaient à la religion de son berceau. Ordonné prêtre en 1828, M. Bautain devint successivement chanoine de la cathédrale, directeur du petit séminaire de Strasbourg, supérieur de la maison de Juilly. En 1838, il fut nommé doyen de la faculté des lettres de Strasbourg, et garda ce titre jusqu'en 1849, époque à laquelle l'archevêque Sibour l'appela à Paris et le nomma vicaire général et promoteur de son diocèse. Il fut chargé, en 1854, de professer le cours de théologie morale, à la faculté de théologie de Paris. M. Bautain a cultivé presque toutes les branches des connaissances humaines; il possède les cinq diplômes de docteur en médecine, docteur ès lettres, docteur ès sciences, docteur en droit, docteur en théologie. Il a été décoré de la Légion d'honneur en 1840.

L'enseignement philosophique de l'abbé Bautain à la faculté de Strasbourg lui suscita, en 1834, des démêlés avec son évêque, M. Legappe de Trévern, sur la question des limites de la raison et de la foi. L'ancien disciple de M. Cousin, qui avait passé des agitations de la libre pensée à la tranquillité de l'obéissance intellectuelle, paraissait condamner la raison à une impuissance essentielle, à un scepticisme incurable, et placer dans la révélation seule le *criterium de la certitude.* L'autorité dut *ramener à la raison* ce croyant trop zélé qui compromettait l'édifice de la foi, en lui enlevant toute base naturelle et en le suspendant, pour ainsi dire, en l'air. L'abbé Bautain consentit en 1840 à reconnaître : Que le raisonnement peut prouver *avec certitude* l'existence de Dieu et l'infinité de ses perfections; Que la divinité de la révélation mosaïque se prouve *avec certitude* par la tradition orale et écrite de la synagogue et du christianisme; Que nous n'avons pas le droit de demander à un incrédule d'admettre la résurrection de notre divin Sauveur avant que des preuves certaines lui en aient été données, et que ces preuves sont déduites par le raisonnement; Que l'usage de la raison précède la foi, et y conduit l'homme, avec le secours de la révélation et de la grâce; Qu'il reste encore à la raison, malgré l'affaiblissement de la déchéance, assez de clarté et de force pour nous guider *avec certitude* à l'existence de Dieu, à la révélation faite aux Juifs par Moïse et aux chrétiens par Jésus-Christ.

M. Bautain a écrit un assez grand nombre d'ouvrages. Les plus importants sont :

1° *Psychologie expérimentale* (1839). C'est une étude de l'esprit humain et de ses facultés, où la philosophie prétend s'éclairer des sciences positives et surtout de la physiologie, et ne leur demande le plus souvent que des analogies bizarres et puériles. L'auteur nous apprend, par exemple, que nous ne devons pas confondre l'*âme* avec l'*esprit :* Car, dit-il, l'âme appartient à l'une des deux natures, des deux substances qui composent l'univers; tandis que l'esprit rayonne de toute nature, de toute substance, aussi bien de la substance physique que de la substance psychique. L'esprit est le premier produit de la nature, le résultat immédiat de l'action par laquelle elle se pose au dehors. Le produit de la nature céleste, de l'âme, est un esprit céleste, une intelligence pure, qui se connaît elle-même, qui a la conscience de son existence personnelle et de ce qui agit sur elle; et le produit de la nature terrestre est un esprit terrestre, animal, végétal, minéral, un esprit physique tendant à se développer, à se manifester, mais ne pouvant jamais revenir sur lui-même, et ainsi n'ayant ni la conscience du moi, ni l'intelligence du non-moi. L'esprit, considéré en lui-même, est quelque chose de mobile, de vif, de pénétrant, de volatil. Il ne peut trouver de repos et de fixité qu'en s'attachant à une *base*, où il s'organise et prend forme. Il en est de même, sous ce rapport, de l'esprit physique et de l'esprit intelligent. L'esprit, en chimie, s'appelle *gaz ;* les acides ne sont que de l'esprit dilué et étendu. Si l'esprit a besoin de la base et s'agite pour la trouver, s'y fixant partout où il la rencontre, la base n'a pas moins besoin de l'esprit, et elle l'attire d'autant plus puissamment qu'elle est plus vide, plus desséchée et plus ardente. (Quelle chimie!) Cette conception de l'esprit et de la base explique les sexes chez les végétaux, chez les animaux et dans l'esprit humain. *L'homme est esprit, la femme est base : c'est* pour cela que l'homme cherche la femme, a besoin de la femme pour avoir un centre autour duquel il gravite; que la femme attire l'homme, l'absorbe, maintient son expansion, règle son mouvement et le force de s'exercer d'une manière régulière et vers un but marqué : de là, nécessité du mariage. L'indissolubilité de l'union conjugale est la conséquence nécessaire de la nature même du mariage; « car, dit M. Bautain, si un esprit nouveau vient s'attacher à une base qui a déjà le sien, il y aura lutte et désordre; ou si l'esprit qui appartient à une base s'en détache pour en chercher une autre, il reprend sa vie inquiète et agitée, et laisse sa base vide et en souffrance. » (Quelle psychologie!) On voit que M. Bautain est doué d'un esprit foncièrement raisonneur, qu'il a passé par l'école, et qu'il aurait été volontiers le créateur de cette métaphysique qu'a définie si spirituellement Voltaire.

2° *La Religion et la Liberté* (1848, 2e édit., 1862). C'est la reproduction de conférences faites en 1848 à Notre-Dame. M. Bautain s'efforce d'y démontrer que, non-seulement la religion catholique n'est pas hostile à la liberté des peuples, mais qu'au contraire l'institution de l'Église a été l'institution même de la liberté moderne, que son dogme en est le véritable principe, sa morale la plus sûre garantie, et qu'elle en a toujours favorisé le développement par sa constitution et sa discipline. Un article spécial sera consacré à cet ouvrage dans le *Grand Dictionnaire.* V. RELIGION ET LA LIBERTÉ (*la*).

3° *La Morale de l'Évangile comparée aux divers systèmes de morale* (1855). C'est la reproduction des leçons faites en 1854 à la Sorbonne (faculté de théologie, cours de théologie morale). L'auteur y met en face les uns des autres les divers systèmes de morale, morale du sensualisme, morale du sentiment, *morale de l'intérêt*, morale du rationalisme, morale du platonisme, morale chrétienne, et il s'attache à faire ressortir de cet examen comparatif la prééminence de cette dernière. Cette prééminence de la morale évangélique, il la reconnaît aux quatre caractères qui sont, dit-il, les conditions de la morale véritable et qu'elle seule présente : 1° elle nous donne une connaissance exacte, claire et précise de ce qui est bien ou mal, juste ou injuste, et nous enseigne nos obligations et nos devoirs par des commandements nettement formulés et suffisamment autorisés; 2° elle nous fournit le vrai motif, le motif sûr, constant et indéfectible de vouloir le bien; 3° elle nous assiste efficacement dans la pratique, en nous donnant la force nécessaire pour effectuer le bien reconnu et voulu; 4° elle est à la portée de tous les hommes, des ignorants comme des savants, des faibles comme des forts; elle se fait toute à tous pour les diriger, pour les améliorer tous.

4° *Philosophie des lois au point de vue chrétien* (1860). Cet ouvrage, résumé d'un cours fait à la Sorbonne, traite successivement de la loi naturelle, de la loi révélée, des lois faites par les hommes, du pouvoir législatif dans l'Eglise, des conditions du pacte social, de la promulgation des lois, de la coutume et de l'usage dans la législation, de l'obligation des lois humaines, des qualités de la loi civile, de l'objet et de l'observation de la loi, de la cessation des lois. La véritable notion du droit, telle que la Révolution l'a fait entrer dans la conscience moderne, est complétement absente de cette philosophie chrétienne des lois. Nous remarquons un passage où M. Bautain reconnaît le droit du maître sur l'esclave. « Je sais bien, dit-il, qu'à ce mot *esclavage*, nos cœurs émus sont portés à se révolter. Des hommes esclaves! Et s'ils y consentent, voulez-vous contrarier leur liberté? Si un homme, par exemple, *veut engager sa vie entière au service d'un autre par un contrat?* » Nous répondons, nous, sans hésiter, que ce contrat, radicalement immoral, ne saurait jamais être valide devant la conscience. Ce n'est pas l'avis de M. Bautain. « Les faits sont les faits, dit-il; l'esclavage existe encore, et puisque l'Eglise l'a toléré ou ne l'a jamais combattu que d'une manière indirecte, *il faut bien qu'il y ait là un droit.* » Admirez ce syllogisme : *Majeure :* L'Eglise ne peut se tromper sur ce qui est essentiellement, radicalement injuste et illégitime. *Mineure :* Or, elle n'a jamais traité l'esclavage comme tel. *Conclusion :* Ergo, il faut reconnaître un droit dans l'esclavage. Oh! Monsieur Bautain, ne craignez-vous pas que la conclusion ne fasse tort à la majeure? M. Bautain, qui admet l'*aliénabilité* de la liberté de l'individu, professe également celle de la souveraineté nationale. Les droits de liberté et de souveraineté se confondent, dans son esprit, avec celui de propriété; nulle différence, à ses yeux, entre les contrats personnels et les contrats qui portent sur les choses. « En certains cas, dit-il, la souveraineté d'un peuple peut être *aliénée* entre les mains d'un homme, qui alors devient le *maître* de ce peuple par son consentement. C'est ce qui se voit après les révolutions entreprises pour conquérir la liberté, et qui amènent la servitude par l'anarchie. Quand la société a été violemment troublée et désorganisée, il lui faut une tête forte et un bras de fer pour la reconstituer et la remettre en ordre. Dans ce cas, le peuple *aliène* sa souveraineté pour retrouver l'ordre. » Inutile d'insister sur la distance qui sépare la *Philosophie des lois au point de vue chrétien* des principes de 1789.

Tout bien examiné, nous croyons que M. Bautain a peut-être eu tort de déserter le champ clos de la philosophie laïque. Dans les thèses qu'il soutient, sa plume ou son éloquence perd toute chance de succès si elle n'a pas, à une forte dose, le bon droit de son côté. Le célèbre professeur catholique tient par quelque endroit de l'abbé Maury : « Quand j'ai raison, disait Mirabeau, je le bats; quand il a raison, nous nous battons. » M. Bautain s'est fait une philosophie religieuse qui se claquemure et voit le monde à travers une fissure. Alors il s'écrie douloureusement : Que de ténèbres là-bas dans la vallée! Et il termine en formant le souhait de Goethe mourant.

Les autres ouvrages de M. Bautain sont : *Réponse d'un chrétien aux Paroles d'un croyant* (1834); *Philosophie du christianisme* (1835); *Philosophie morale* (1842); la *Belle saison à la campagne* (1858); la *Chrétienne de nos jours* (1859); la *Conscience*, ou la *Règle des actions humaines* (1861); *Manuel de philosophie morale* (1866).

BAUTE s. f. (bô-te). Ancien mantelet de femme : *Elle se tenait enveloppée de la* BAUTE *vénitienne, espèce de mantelet qui revenait à la mode.* (Balz.)

BAUTES (Charles), poëte dramatique français, né à Paris vers 1580, mort vers 1630. Il s'adonna de bonne heure à la poésie, et se fit connaître pour la première fois en 1600, par une pièce de vers sur le mariage d'Henri IV et de Marie de Médicis; puis, devenu amoureux d'une belle fille de Bayeux, Catherine Scelles, il célébra ses charmes dans des poésies qu'il publia sous le titre des *Amours de Catherine* (Paris, 1605, in-8°), en joignant à ce recueil deux tragédies tirées de l'Arioste : la *Rodomontade* et la *Mort de Roger*. Bautes publia ce volume sous le pseudonyme de *Méliglosse* (langue de miel), qui semble assez mal choisi quand on connaît la rudesse de ses vers.

BAUTES, BAUTIS ou **BAUTISUS**, nom ancien du fleuve Hoang-Ho, dans la Sérique.

BAUTOIS. V. BAUPTOIS.

BAUTRU (Guillaume DE), comte de Serrant, conseiller d'Etat, chancelier de Gaston, duc d'Orléans, poëte et membre de l'Académie française, né en 1588, mort à Paris le 7 mai 1665. Arrivé à la cour d'Anne d'Autriche avec 800 livres de rente, il en laissa 50,000 à ses héritiers. Il s'était démis de sa charge au grand conseil pour suivre la cour, et avait joué, auprès de Richelieu, le rôle de L'Angely, mais d'un L'Angely déridé. Personne n'a commis plus de bons mots, en revanche, personne n'a plus reçu de coups de bâton. Marigny disait de lui : « Il a été baptisé avec du faux sel, il ne loge jamais que dans des faubourgs, il passe toujours par de fausses portes, il cherche toujours les faux-fuyants et ne chante jamais qu'en faux-bourdon. » Il disait à Mlle d'Auchy, *fille d'honneur de la reine mère :* « Vous n'êtes pas trop mal fine, avec votre sévérité; vous avez si bien fait que vous pourrez, quand vous voudrez, vous divertir deux ans sans qu'on vous soupçonne. » Nous ne parlerons pas ici des désagréments que causa à Bautru son esprit critique, c'est une odyssée que nous avons racontée au mot BÂTON. Contentons-nous de citer quelques-unes de ses saillies. Il ne se piquait pas de dévotion. Comme on le voyait ôter son chapeau devant un crucifix qui précédait un enterrement : « Ah! lui dit-on, voilà qui est de bon exemple! — Nous nous saluons, répondit-il, mais nous ne nous parlons pas. » Il disait que Rome était une chimère apostolique; et, le pape Urbain ayant fait une promotion de dix cardinaux qui sentaient plus ou moins la roture, il dit, lorsqu'on les énuméra en sa présence : « Je n'en ai compté que neuf. — Eh! vous oubliez Sacripanti, lui objecta-t-on. — Excusez, répondit-il, je pensais que c'était le titre. » Il réjouissait Mazarin par ses saillies, comme il avait réjoui Richelieu. Il avait licence de se jouer de tout. Lorsque nos plénipotentiaires, à Munster, prirent la qualité de comtes : « Je me doutais bien, dit-il, que cette assemblée-là nous ferait des *comtes* borgnes. » Abel Servien, qui était de ce congrès, n'avait qu'un œil. Bautru remplit lui-même les fonctions de ministre plénipotentiaire en Flandre, en Espagne et en Angleterre, et, de plus, celle d'introducteur des ambassadeurs. On voit qu'il ne perdait pas son temps à blasonner les gens. Mais s'il dépensait beaucoup d'esprit en reparties, il en était avare dans ses vers. Les bibliographes ne citent de lui qu'une pièce, qui est d'une platitude remarquable : l'*Onosandre*, ou la *Croyance du grossier*. Cette pièce, qui parut d'abord en 7 pages in-8°, sans date, fut ensuite insérée dans le second volume du *Cabinet satyrique*. C'est une satire contre le duc de Montbazon. « La meilleure chose qu'il ait faite, dit Tallemant des Réaux, c'est un impromptu pour répondre à

un autre, que lui avait envoyé M. Le Clerc, intendant des finances, qui était de Montreuil-Bellay. Or, on dit en proverbe : *Les clercs de Montreuil-Bellay, qui boivent mieux qu'ils ne avent écrire.* Voici cet impromptu :

> Une autre fois prenez plus de délai ;
> Votre impromptu n'a pas le mot pour rire.
> Vous êtes clerc et de Montreuil-Bellay,
> Qui buvez mieux que ne savez écrire.

Bautru n'a été qu'un bouffon lettré ; il lui a toujours manqué ce qui distingue si éminemment aujourd'hui l'écrivain et l'homme d'esprit : la dignité du caractère. Mais il faut être indulgent pour ce L'Angely académicien : il vivait à une époque où une vieille épée rouillée exerçait une plus grande fascination que la plume la plus brillante. De nos jours peut-être, il eût fait un Méry. Citons encore quelques traits de cette originale individualité. Bautru disait qu'au cabaret on vendait la folie par bouteilles. Présentant un poëte au surintendant des finances d'Emery : « Voilà, lui dit-il, un homme qui vous donnera l'immortalité ; mais il faut que vous lui donniez de quoi vivre. » Sa maxime favorite était qu'il ne fallait point s'abandonner aux plaisirs, mais seulement les côtoyer. Considérant un jour un morceau de sculpture représentant la Justice et la Paix qui s'embrassaient : « Voyez-vous, dit-il, elles s'embrassent et se disent adieu pour ne se revoir jamais. » Nous venons de parler de L'Angely. Cet illustre fou se trouvant dans une compagnie, où il commençait à se lasser de son rôle de bouffon, vit tout à coup entrer Bautru : « Ah ! lui dit-il, vous venez bien à propos pour me seconder, je me lassais d'être seul. » Le *Dictionnaire des grands hommes* fait de ce personnage une espèce de Gorgibus, soignant avec une égale sollicitude sa cave et sa bibliothèque. Mais l'influence de celle-ci neutralisait l'épicurisme produit par l'autre. Visitant un jour la bibliothèque de l'Escurial, dont le bibliothécaire était fort ignorant, il dit au roi d'Espagne : « Vous devriez plutôt, Sire, lui donner l'administration de vos finances ; c'est un homme qui ne touche pas au dépôt qui lui est confié. »

Saint-Amand a dit de lui :

> Si vous oyez une équivoque,
> Vous jetez d'aise votre toque,
> Et prenez son sens malotru
> Pour un des beaux mots de Bautru.

BAUTZEN ou **BUDISSIN**, ville du royaume de Saxe, ch.-l. du cercle de son nom, sur la Sprée, à 50 kil. N.-E. de Dresde, dans une belle et fertile contrée ; 12,950 hab. Consistoire apostolique, cour d'appel, belle cathédrale de Saint-Pierre, fondée en 927 par Henri II ; château royal d'Ortenbourg. C'est une des villes les plus industrieuses du royaume : fabrication de bas, de draps, de toiles ; papeteries, blanchisseries et impressions de tissus ; poudre, tabacs, etc. Victoire de Napoléon Ier sur les Prussiens et les Russes, le 20 et le 21 mai 1813 ; mort du général Duroc.

Bautzen (BATAILLE DE). Le 2 mai 1813, Napoléon venait de remporter sur les souverains alliés la victoire de Lutzen ; il avait été rendu aussitôt qu'eux sur le champ de bataille, et ils purent s'apercevoir que, si le lion était blessé, il était imprudent néanmoins de venir braver de si près ses redoutables atteintes. Et cependant le désastre de Moscou commençait à porter ses fruits : faute de cavalerie, Napoléon ne put poursuivre l'armée vaincue et la désorganiser ; de plus, le sentiment national, surexcité au plus haut point chez nos ennemis, rendait la lutte plus sanglante, plus opiniâtre. Suivant la poétique expression de Lacordaire, « nos aigles, ramenés à plein vol des bords de la Vistule, s'étonnaient de ne plus ramasser dans leurs serres puissantes que des victoires blessées à mort. » Cependant, les Russes et les Prussiens précipitaient leur fuite vers l'Elbe, et peut-être jusqu'à l'Oder, tandis que le vainqueur s'élançait sur leurs traces en trois colonnes : la principale, composée de Marmont, de Macdonald, de la garde, et dirigée par le prince Eugène en personne ; la seconde, composée de Bertrand et d'Oudinot ; la troisième, formée du corps de Lauriston seulement. Cette dernière devait relier Napoléon avec le maréchal Ney, qui, à la tête d'un corps de 60,000 hommes, avait ordre de manœuvrer de manière à prendre les alliés en flanc s'ils affrontaient les chances d'une seconde bataille, ou à prendre possession de Berlin si les circonstances se prêtaient à cette occupation. Après avoir porté au delà de l'Elbe le corps du prince Eugène, l'empereur reçut des rapports précis sur la position qu'occupaient les ennemis entre ce dernier fleuve et l'Oder. Ils s'étaient arrêtés au pied des montagnes de la Bohême, à Bautzen, ville arrosée par la Sprée, et qui leur offrait deux champs de bataille des plus avantageux, l'un en avant de cette rivière, l'autre en arrière, à Hochkirch, position rendue célèbre par le grand Frédéric pendant la guerre de Sept ans. 100,000 Prussiens et Russes s'étaient donc rassemblés autour de Bautzen, le long de la Sprée, sous la protection de vastes abatis et de puissantes redoutes. Mais Napoléon allait dissiper une fois encore les fumées dont s'enivrait l'orgueil des coalisés. Déjà le maréchal Macdonald était en vue de Bautzen, appuyé, à droite et le long des montagnes, par le maréchal Oudinot, avec deux divisions françaises et une bavaroise ; à gauche par le maréchal Marmont, avec deux divisions françaises et une allemande ; et plus à gauche encore, par le général Bertrand, avec une division française, une italienne et une wurtembergeoise. En avant de l'Elbe se tenaient le maréchal Ney et le général Lauriston, prêts à se porter au secours de la grande armée par la droite, ou sur Berlin par la gauche. Ces deux derniers reçurent en même temps l'ordre de manœuvrer de manière à déboucher sur le flanc et les derrières de la position de Bautzen, afin de tourner les ennemis. Cette manœuvre valait toutes les positions du monde, et, quelque redoutable que fût celle des coalisés, Napoléon, avec 160 ou 170,000 hommes, ne conservait aucun doute sur le résultat.

Le 19 mai, il arriva devant Bautzen, où ses troupes et sa garde l'attendaient avec impatience. Il monta aussitôt à cheval, et opéra la reconnaissance des lieux où il allait se rencontrer de nouveau avec l'Europe coalisée. Il résolut de forcer, dès le lendemain 20 mai, la première ligne, celle de la Sprée, défendue par des troupes nombreuses et habilement disposées, puis de livrer une autre bataille pour forcer la seconde ligne, qui s'apercevait derrière la première, et qui paraissait formidable. Dans la journée et vers le soir du 19, on entendit au loin une vive canonnade sur la gauche. Les ennemis ayant appris qu'un corps assez considérable arrivait sur eux par Hoyerswerda, se doutèrent que le dessein de Napoléon était de tourner les positions par la droite, de changer le champ de bataille et de faire tomber ainsi tous ces retranchements élevés avec tant de peines, et l'objet de tant d'espérances ; mais tandis que le pressentiment du danger leur faisait entrevoir la vérité, ils prêtaient à Napoléon des fautes qu'il n'avait pas l'habitude de commettre. Supposant donc que Ney s'avançait à la tête de 25,000 hommes seulement, ils détachèrent à sa rencontre le général russe Barclay de Tolly, avec 23 ou 24,000 combattants. Celui-ci surprit une division italienne et lui fit essuyer une perte assez considérable ; mais au même instant, le général prussien d'York, qui cherchait le corps de Ney avec 8,000 hommes, faisait la fâcheuse rencontre de son lieutenant Lauriston, qui s'avançait à la tête de 20,000, et qui le rejeta en désordre sur la Sprée après lui avoir tué 2,000 combattants. Le soir du 19, chacun était revenu à son poste. Le lendemain, Napoléon mesurant ce qu'il lui fallait de temps pour forcer la première ligne, résolut de ne commencer l'action qu'à midi, afin que la nuit fût une limite obligée entre les deux actions. Placé de sa personne en face de Bautzen, il donna le signal de l'attaque à l'heure qu'il avait fixée. A droite, le maréchal Oudinot franchit la Sprée vers le village de Sinkwitz, malgré les efforts du général russe Miloradovitch, et s'avança pour gravir les montagnes, auxquelles s'appuyait la gauche des alliés. Au centre, Macdonald abordait de front la ville de Bautzen, qui avait été fortifiée et crénelée, et l'enveloppait après avoir traversé la Sprée sur un pont de pierre et sur quelques chevalets. Un peu au-dessus de Bautzen, Marmont avait également exécuté le passage de la rivière, et s'était porté entre le centre et la gauche de la position générale, après avoir fait enlever par les divisions Bonnet et Compans le village de Burk, défendu par le général prussien Kleist. Au delà commençait la seconde position des coalisés, dont un ruisseau fangeux et profond formait la première défense, ainsi que les trois villages de Nadelwitz, de Nieder-Kayne et de Bakanwitz, qui en occupaient le bord. Marmont se maintint énergiquement dans cette position, malgré tous les efforts des généraux Kleist et d'York pour l'en chasser, et ceux de Blücher lui-même, qui, établi avec 20,000 hommes sur quelques mamelons boisés, détacha sa cavalerie pour la lancer au secours de ses lieutenants. Marmont put même porter la division Compans sur Bautzen, dont cette intrépide division escalada les murs, et dont elle ouvrit les portes aux troupes de Macdonald. Pendant ce temps-là, le général Bertrand, au-dessous du maréchal Marmont, franchissait la Sprée au pied des mamelons où était campé Blücher, ce qui complétait, avec le plus heureux succès, la série des opérations ordonnées par Napoléon. Au même moment, Ney arrivait à Klix, position qui lui avait été désignée, et nous pûmes, dès lors, concevoir pour le lendemain les plus brillantes et les plus légitimes espérances.

Napoléon entra dans Bautzen à huit heures du soir, et prit toutes ses dispositions pour le lendemain 21. Les coalisés présentaient un ensemble formidable de positions à enlever. La gauche des Russes s'était repliée sur une haute montagne, du pied de laquelle sortait le Bloesaer-Wasser, ordinairement appelé *Ruisseau du Moulin*, qui allait se jeter dans la Sprée après de longues sinuosités à travers la plaine. Le centre, composé des gardes et des réserves russes, s'était placé en arrière de ce ruisseau, sous la protection de plusieurs redoutes et d'une forte artillerie, présentant un amphithéâtre hérissé de canons. Vers leur droite, les coalisés s'étaient postés en avant du Bloesaer-Wasser. C'est là, sur des mamelons boisés, que s'était établi Blücher avec 20,000 Prussiens. Il avait juré que, grâce à eux, ces mamelons deviendraient les Thermopyles de l'Allemagne. Enfin, dans la plaine qui s'étendait au delà, sur une légère éminence, se tenait Barclay de Tolly avec ses 15,000 Russes ; il devait s'opposer aux tentatives de Ney, dont les ennemis n'avaient pu apprécier encore la véritable force. De notre côté, la droite, sous le maréchal Oudinot, devait se maintenir sur les hauteurs du Tronberg, qu'elle avait conquis la veille ; notre centre, sous Macdonald et Marmont, appuyé par la garde, avait ordre de franchir le Bloesaer-Wasser et d'enlever les redoutes du centre russe, tandis que notre gauche, sous le général Bertrand, avait la tâche difficile de gravir les mamelons occupés par Blücher et de les lui arracher. Attaquer ainsi de front 100,000 Russes et Prussiens presque fanatisés et admirablement retranchés, était une tentative hasardeuse ; mais Ney était arrivé dans la soirée même à Klix, avec ses 60,000 hommes, et allait prendre Blücher à revers, ce qui changeait complétement la physionomie de l'attaque. Dès que le jour parut (21 mai), chacun se rendit à son poste ; Napoléon, en effet, y appelait tout le monde, et était lui-même au sien de grand matin. De la position où se trouvaient les souverains alliés, on le voyait, sur le plateau de Bautzen, à cheval, donnant des ordres et tout à fait à portée du canon ennemi. L'ambassadeur britannique, lord Cathcart, ayant une excellente lunette anglaise, avec laquelle on apercevait tous les mouvements de Napoléon, chacun l'empruntait pour voir ce terrible adversaire, et aurait voulu deviner se qui se passait dans son esprit, comme on discernait ce qui se passait autour de sa personne.

Mais déjà une effroyable canonnade remplissait de ses retentissements la vaste étendue de ce champ de bataille. Le maréchal Oudinot disputait les hauteurs du Tronberg aux Russes, qu'ils s'efforçaient de lui reprendre. Au centre, Macdonald et Marmont, immobiles, ayant entre eux les carrés de la garde, et derrière eux la cavalerie de Latour-Maubourg, attendaient les ordres de Napoléon, qui attendait lui-même impatiemment le succès de la manœuvre confiée au maréchal Ney. A gauche, le général Bertrand, après avoir achevé le passage de la Sprée, gravissait avec ses trois divisions l'escarpement de la rive droite. Mais c'était à Klix, à deux lieues au-dessous, que se passait l'événement décisif de la journée. Le maréchal Ney venait de franchir la Sprée sur ce point, et de refouler les avant-postes de Barclay de Tolly. Il eut alors à droite le revers des mamelons occupés par les 20,000 Prussiens de Blücher, devant lui Barclay de Tolly posté près d'un moulin à vent, et à sa gauche les bords marécageux du Bloesaer-Wasser. Il manœuvra aussitôt pour déborder la position de l'ennemi, et fit attaquer résolûment Barclay, qui déchaîna sur lui un véritable ouragan de boulets. Mais, dit M. Thiers, des boulets n'arrêtaient pas le maréchal Ney : il continua son mouvement, culbuta le général russe, remonta un peu à droite pour prendre à revers les mamelons où il avait aperçu la masse des troupes prussiennes, et se trouva devant le village de Preititz, qu'il fit emporter par la division Souham. Apercevant alors devant lui des masses profondes de cavalerie, ayant à sa gauche Barclay et à sa droite Blücher, ce héros, qui éprouvait quelquefois des hésitations d'esprit, jamais de cœur, s'arrêta pour écouter le canon du reste de l'armée et ne pas s'engager définitivement.

Pendant ce temps-là, Blücher débitait des harangues patriotiques à ses Prussiens, refusant d'ajouter foi au récit de ceux qui accouraient le prévenir du danger d'être pris à revers, dont il était menacé. Il dut bientôt, néanmoins, se rendre à l'évidence, et il détacha à Barclay un secours au moyen duquel ce général put inquiéter Ney pendant quelque temps. Mais déjà celui-ci en avait fait assez pour que la position ne fût plus tenable. Dès que son canon avait retenti sur les derrières de Blücher, Napoléon avait donné le signal de l'attaque. Aussitôt, Marmont avait ouvert un feu épouvantable sur les redoutes du centre, tandis que le général Bertrand s'était mis en mouvement pour aborder la ligne prussienne. Blücher fit demander du renfort ; mais on lui répondit que les troupes qu'il appelait à son secours étaient occupées à disputer Preititz sur ses derrières, et que, s'il ne battait bien vite en retraite, il allait être pris avec son corps d'armée par le maréchal Ney. Le désespoir au cœur, Blücher descendit de ces mamelons qu'il venait d'appeler les Thermopyles de l'Allemagne, et où il avait promis de résister à tous les efforts des Français, tandis que Ney les gravissait d'un autre côté. Il put donc opérer sa retraite sans rencontre fâcheuse, en traversant les lignes de la cavalerie russe et prussienne. Déjà la victoire était assurée ; Bertrand se lança à la poursuite du général prussien, et Marmont, avec son corps, Mortier, avec la jeune garde, se jetèrent en avant du Bloesaer-Wasser. Bientôt le mouvement de retraite imprimé à la droite des coalisés se communiqua au reste de leur armée, et Oudinot, qui s'était vu pressé, reprit vivement l'offensive contre les Russes. Sur une étendue de 12 kil., on se mit alors à poursuivre les alliés ; mais faute de cavalerie, on ne put recueillir, en prisonniers et en canons, que des trophées incomplets. Si l'heureuse audace des temps passés eût animé le maréchal Ney, s'il avait été cette fois aussi téméraire qu'il était intrépide, la journée de Bautzen eût été aussi brillante que celle d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland ; car on aurait pris toute la droite de l'armée ennemie, et notamment Blücher, notre adversaire le plus fanatique. Néanmoins, la victoire semblait ramener les beaux jours de la grande armée ; elle renversait une position formidable, défendue par près de 100,000 hommes, le dernier espoir des coalisés, du moins pour cette partie de la campagne. Quant aux pertes mutuelles, quoi qu'en aient dit les écrivains allemands, elles étaient, de notre côté, inférieures à celles des ennemis. Ceux-ci ont avoué, pour les deux journées, 15,000 hommes en morts et blessés, quoique leur perte ait été beaucoup plus considérable ; la nôtre, au contraire, d'après des états fort précis, ne peut pas être évaluée à plus de 13,000 hommes, tant morts que blessés, bien que nous fussions les assaillants et que notre tâche fût la plus meurtrière.

BAUVAIS (Louis-Jacques), général haïtien, né à la Croix-des-Bouquets en 1759, mort en 1800. Homme de couleur, il fit ses études en France, à l'école militaire de La Flèche, et se mit le premier à la tête des esclaves soulevés à Saint-Domingue en 1790. Fidèle à la mère patrie, il refusa de prendre part au mouvement séparatiste de 1799, partit pour la France et mourut en mer.

BAUVIN (Jean-Grégoire), littérateur français, né à Arras en 1714, mort en 1776. Il exerça la profession d'avocat dans sa ville natale, où il fut nommé professeur à l'Ecole militaire, devint un des collaborateurs du *Mercure* et du *Journal encyclopédique*, et fit paraître, en 1779, une tragédie intitulée *Arminius*, représentée sans succès à Paris sous le titre des *Chérusques*, en 1772. On a également de lui une traduction en vers des *Sentences de Publius Syrus*.

BAUWENS (Liéven), industriel belge, qui a puissamment contribué à introduire la filature de coton en France, né à Gand en 1769, mort en 1822. Fils d'un tanneur, il suivit la profession de son père, qui l'envoya, à l'âge de dix-sept ans, en Angleterre, pour y étudier les perfectionnements introduits dans cette industrie. De retour dans sa ville natale en 1789, le jeune Bauwens y fonda un établissement qui ne contenait pas moins de cinq cent cinquante cuves énormes, et bientôt il put expédier sur le marché de Londres d'immenses quantités de cuirs, qui s'y vendaient plus cher que les meilleurs cuirs anglais. A vingt-six ans, Bauwens se trouvait, par suite de la mort de son père, à la tête de la tannerie de Nieuwland, et possesseur d'une fortune déjà considérable, lorsqu'il songea à doter la France d'une industrie dont l'état florissant l'avait frappé lorsqu'il se trouvait en Angleterre, nous voulons parler de la filature de coton. Cette industrie, dans l'enfance sous Louis XVI, où elle ne comptait pas plus de six cent vingt broches sur tout notre territoire, avait été complétement anéantie pendant les troubles de la Révolution. Malgré les dangers et les difficultés de tout genre qui se dressaient devant lui, Bauwens se rendit en Angleterre en 1796, pour y prendre des ouvriers et des machines ; mais, comme la sortie des ustensiles et des mécaniques était prohibée sous les peines les plus sévères, il se fit négociant en denrées coloniales, afin de pouvoir loger des parties de machines dans des balles de café et des caisses de sucre. Grâce à ce stratagème, il parvint à réaliser son entreprise. Toutefois, dans une de ses dernières expéditions, il faillit être pris ; une grande quantité de machines furent saisies ; il fut condamné à mort par contumace, et son agent en Angleterre garda une somme considérable qu'il avait entre ses mains. Bien qu'il eût perdu, dans cette tentative, une grande partie de sa fortune, Bauwens établit à Passy, en 1798, une filature de coton, dans laquelle il employa l'appareil dit *mull Jenny*, une autre à Gand l'année suivante, et une troisième à Tronchiennes en 1804. Loin de garder pour lui les procédés qui lui avaient coûté si cher, il ouvrit ses ateliers à qui voulut y chercher les connaissances nécessaires à la formation de nouveaux établissements de ce genre. Bientôt on y accourut de tous les points de la France, de la Suisse et de l'Allemagne, et, grâce à lui, cette industrie nouvelle se propagea avec une rapidité prodigieuse sur le continent. En même temps, Bauwens introduisait le blanchiment des toiles de coton par la méthode de Berthollet, et plus tard il fut le premier en Belgique qui adopta l'emploi des machines à vapeur appliquées aux manufactures. Nommé maire de sa ville natale, décoré de la Légion d'honneur, Bauwens était à la tête d'une fortune immense, lorsque les événements de 1814 ébranlèrent sa prospérité, qui fut détruite tout à coup par les secousses les plus violentes et les plus imprévues. Ses manufactures et ses biens furent vendus pour le dixième de leur valeur. Dépouillé de tout mais encore plein d'énergie, il parvint, après cinq ans d'efforts, à établir à Paris la première filature de bourre de soie qui ait été fondée en France ; mais les chagrins causés par son désastre, les nombreux travaux qu'il avait entrepris, sans parler de ses trente-deux voyages en Angleterre, avaient profondément altéré sa santé. Il mourut tout à coup, à l'âge de cinquante-trois ans, d'un anévrisme. Bauwens ne fut pas seulement un grand industriel, que la réputation de Richard Lenoir a fait injustement oublier ; il fut, comme homme, bon, généreux, toujours prêt à obliger, et ne cessa de faire le plus noble usage de sa fortune.

BAUX, nom d'une des plus anciennes familles de Provence, connue depuis Hugues, baron de BAUX, qui vivait au milieu du XIe siècle. Raymond de BAUX, son fils, épousa, vers 1110, Etiennette de Provence, ce qui détermina ses successeurs à revendiquer ce comté et à faire valoir leurs prétentions par les armes. Renaud de BAUX, petit-fils de Raymond, devint coseigneur de Marseille par son mariage avec Alix, dans la seconde moitié du XIIe siècle. Bertrand de BAUX, troisième fils de Raymond, devint prince d'Orange par son mariage avec Tiburge, héritière de cette principauté, et mourut assassiné en 1181. Il laissa trois fils, dont l'aîné, GUILLAUME II, prit, en 1214, le titre de roi d'Arles, que lui avait octroyé l'empereur Frédéric II. Le second fils fut l'auteur d'une branche qui, dans la suite, passa en Italie. La postérité de Guillaume forma un rameau qui s'établit à Naples et qui porta les titres de *ducs d'Andrie*, de *princes de Tarente*, etc. Ce rameau a produit Jacques de BAUX, prince de Tarente et d'Achaïe, qui, en 1382, épousa Agnès de Duras, petite-fille de Jean de Sicile, et qui prit le titre d'empereur de Constantinople et de despote de Roumanie. La ligne des barons de Baux, restée en France, eut pour dernier représentant mâle Raymond IV de BAUX, prince d'Orange, qui mourut vers 1393, ne laissant que deux filles. Marie, l'aînée, porta la principauté d'Orange dans la maison de Châlons, d'où elle passa par la suite dans celle de Nassau; la cadette, Alix, n'ayant pas de postérité, légua, en 1426, la baronnie de Baux à ses parents, établis dans le royaume de Naples. Ce legs n'ayant pas été reconnu valable, la baronnie de Baux fut réunie au domaine comtal de Louis III de Provence. En 1641, elle en fut détachée, érigée en marquisat et donnée avec la ville de Saint-Remi à Honoré Grimaldi, prince de Monaco, qui venait de se mettre sous la protection de la France.

BAUX (Guillaume II DE), de la famille des seigneurs de Baux, succéda, en 1182, à son père Bertrand Ier, comme prince d'Orange, et reçut de l'empereur Frédéric II, en 1214, le titre de roi d'Arles et de Vienne. Il prit rang parmi les poëtes troubadours du temps, mais il s'est surtout fait connaître par son extrême vanité, par ses rapines et ses exactions. Un marchand français, qui traversait ses Etats, ayant été rançonné et dépouillé par lui, demanda justice à son souverain, Philippe-Auguste. Celui-ci ne pouvant la lui faire rendre, l'autorisa à se la faire lui-même. Fort de cette autorisation, le marchand contrefit le sceau de Philippe et invita, au nom du roi, Guillaume de Baux à visiter la cour de France. Guillaume de Baux s'empressa de partir sur cette invitation; mais en traversant la ville où résidait le marchand, il fut à son tour saisi par celui-ci avec l'aide de ses amis, dépouillé et renvoyé dans ses terres, honteux et humilié. Guillaume étant allé quelque temps après piller une propriété du comte de Valentinois, fut pris par des pêcheurs, dépouillé selon l'usage, et de plus rançonné. Ces mésaventures firent la joie des troubadours du temps, et deux d'entre eux, Gui de Cavaillon et Rambaud de Vaqueiras, les mirent en vers, qu'on chanta dans toute la Provence. Guillaume leur répondit, également en vers. Sa réponse, où il se désigne sous le nom d'Inglès, est parvenue jusqu'à nous. Ce prince eut une fin terrible, vers 1218. Il s'était montré un des ennemis les plus implacables des Albigeois, lorsque, dans une embuscade, il fut pris par les Avignonnais. Ceux-ci l'écorchèrent vif, et coupèrent son corps en morceaux. Le pape Honorius saisit ce prétexte pour exciter les croisés à la vengeance, et ce fut une des raisons pour lesquelles Louis VIII vint mettre le siége devant Avignon en 1226.

BAUX (Clarette et Huguette DE). V. BAULX.

BAUX (Pierre), médecin français, né à Nîmes en 1679, mort en 1732. Membre d'une famille qui exerça la médecine pendant plusieurs générations, il étudia à Montpellier, à Orange et à Paris, puis il vint se fixer à Nîmes, et fit preuve d'autant de science que de dévouement lorsque la peste vint ravager la Provence et une partie du Languedoc. C'est à ce sujet qu'il composa son *Traité de la peste*, etc. (Toulouse, 1722). On a également de lui divers articles publiés dans le *Journal des savants*, et un ouvrage, fruit de longues études, mais resté manuscrit, sous le titre de *Observations sur divers points de la médecine théorique et pratique*.

BAUX (LES) *Baucium*, bourg, autrefois ville assez importante de France (Bouches-du-Rhône), arrond. et à 15 kil. N.-E. d'Arles, bâti sur un rocher escarpé, accessible d'un seul côté et dominé par les ruines imposantes d'un ancien château fort qui formait, au moyen âge, une seigneurie libre très-importante; 404 hab. Récolte et commerce de grains, huile et vin. Les remparts du bourg, les maisons, le château ont été en grande partie taillés dans une pierre calcaire, d'une nature friable, qui présente aujourd'hui les ruines les plus étranges. Beaucoup de maisons ont des façades élégantes dans le style de la Renaissance ou du XVe siècle. Le bourg entier, murailles, château, maisons particulières, est classé parmi les monuments historiques. M. J. Canonge, de Nîmes, a publié, il y a quelques années, une très-intéressante notice sur les Baux.

BAUXIE s. f. (bok-sî). Bot. Syn. de *cipure*.

BAUZA (DON Filipo), géographe espagnol, né vers le milieu du XVIIIe siècle, mort en Angleterre en 1833. Dès l'âge de vingt ans, il accompagna Malaspina dans ses inspections navales. A son retour, il fut nommé directeur du dépôt hydrographique à Madrid. Les belles cartes de l'Amérique méridionale, qui furent tracées sous sa surveillance et par ses soins, sont supérieures à toutes celles qui avaient été tracées jusque-là. En 1823, les événements politiques le forcèrent à quitter l'Espagne et à se retirer en Angleterre.

BAUZANUM, ville de l'ancienne Rhétie, aujourd'hui Botzen, dans le Tyrol.

BAUZILLE DU PUTOIS (SAINT-), bourg de France (Hérault), arrond. et à 32 kil. N.-O. de Montpellier, sur l'Hérault; 2,027 hab. Dans le voisinage, à l'entrée d'un bois qui couronne le rocher de Thourac, se trouve une grotte appelée *Baouma de las Doumaïsellas*, ou grotte des fées, remplie de curiosités naturelles et digne de l'attention du touriste et du géologue.

BAVA (Gaëtan-Emmanuel), comte de San-Paolo, savant piémontais, né à Fossano en 1737, mort en 1829. Après avoir servi parmi les pages du roi Charles-Emmanuel III, il entra dans l'armée avec le grade de capitaine. Mais il quitta bientôt la profession des armes, pour se livrer tout entier à la culture des lettres et des sciences. Il fut un des fondateurs de l'académie Fossanèse, et dut surtout sa célébrité à la publication de son *Tableau historique et philosophique des vicissitudes et des progrès des sciences, des arts et des mœurs, depuis le* XIe *jusqu'au* XVIIIe *siècle* (Turin, 1816, 5 vol. in-8o).

BAVA (Jean-Baptiste-Eusèbe, baron), général italien, né à Verceil en 1790, mort en 1855. Ancien élève du Prytanée militaire de Saint-Cyr, il fit les dernières campagnes de l'Empire avec la grande armée, et se retira en Piémont après 1814, avec le grade de capitaine. Nommé lieutenant général et créé baron en 1840, il fut appelé au commandement de la place et de la province d'Alexandrie en 1847. Placé, en 1848, à la tête d'un corps d'armée qui entra en ligne contre les Autrichiens, il fit une heureuse diversion qui ne fut pas sans influence sur le gain de la bataille de Goïto, et fut promu au rang de général d'armée (maréchal). En 1849, il dirigea quelque temps le ministère de la guerre, et contribua beaucoup en 1855, comme inspecteur général d'infanterie, à l'organisation de la petite armée envoyée en Crimée par le Piémont, qui retira de cette coopération un grand résultat politique. Il mourut la même année, et sa statue en marbre blanc a été érigée depuis lors au Jardin public, à Turin.

BAVALITE s. f. (ba-va-li-te — de *Bavalon*, nom de lieu). Minér. Substance ferrugineuse, à structure oolitique, qui a éte ainsi appelée parce qu'on la trouve à Bavalon, en Bretagne. C'est une variété de silicate de fer, analogue à la chamoisite, mais d'une couleur un peu plus foncée.

BAVANG s. m. (ba-vangh). Bot. Grand arbre des Moluques, très-remarquable par l'odeur d'ail qu'exhalent presque toutes ses parties, et dont les fruits étaient autrefois employés comme condiment : *Le* BAVANG *semble avoir des rapports avec les crotons.* (Encycl. méth.)

BAVANT (ba-van), part. prés. du v. Baver : *Un vieillard toussant, crachant,* BAVANT.

BAVARD, ARDE adj. (ba-var, ar-de — rad. *bave*). Qui parle beaucoup, qui aime à parler : *Une femme* BAVARDE. *Un avocat* BAVARD. *N'es-tu pas grande menteuse, fort avare, très-*BAVARDE, *jalouse à l'excès, même sans te soucier de moi?* (Piron.)

— Qui est relatif aux bavards ou au bavardage : *Cette agitation se traduisait, comme c'est la coutume en ces pays* BAVARDS *et bruyants, par un besoin désordonné de mouvement.* (P. Féval.)

— Par ext. Indiscret, qui ne peut garder aucun secret : *Une femme* BAVARDE *n'a aucun droit à notre confiance. Il faut se défier d'une voisine trop* BAVARDE. ‖ Qui trahit certaines pensées qu'il faudrait cacher : *Mathéo avait une fille, une brune sémillante, aux yeux* BAVARDS, *que son père tenait cloîtrée.* (Ad. Paul.)

— Par anal. Qui fait un bruit continuel : *Le sentier que je suivais était côtoyé d'un ruisseau* BAVARD, *qui sautait dans les cailloux.* (A. Vacquerie.) *Les Romains appelaient les eaux thermales de Baden les eaux* BAVARDES. (V. Hugo.)

— Fig. Qui aime à s'épancher : *Je vous écrirais bien au long, si j'en croyais mon cœur, qui est* BAVARD *de son naturel.* (Volt.) *Les vieilles amitiés sont* BAVARDES. (V. Hugo.) *Vous en ai-je assez conté, vous ai-je assez ennuyé, suis-je assez* BAVARD? (Volt.)

— Chass. *Chien bavard*, Celui qui crie d'ardeur, le nez en l'air et hors la voie. ‖ On dit plutôt BABILLARD.

— Substantiv. Personne qui parle beaucoup : *Les* BAVARDS *sont toujours bonnes gens.* (Gresset.) *Madame Geoffrin disait des* BAVARDS : *Je m'en accommode assez, pourvu que ce soient des* BAVARDS *tout court, qui ne veulent que parler et qui ne demandent pas qu'on leur réponde.* (Michelet.) *Le nez d'un* BAVARD *ressemble ordinairement à un bec.* (Thoré.) *Le* BAVARD *n'est pas celui qui pense et parle beaucoup, mais celui qui parle plus qu'il ne pense.* (Joubert.) *Ces* BAVARDES *de femmes, que l'on entend caqueter à travers les portes, ne finiront-elles pas par se taire?* (G. Sand.) *Les* BAVARDS *sont les plus discrets des hommes : ils parlent pour ne rien dire.* (A. d'Houdetot.)

> Monsieur l'auteur, que Dieu confonde,
> Vous êtes un maudit *bavard*.
> J.-B. ROUSSEAU.

> Gardons-nous des *bavards* qui, parlant sans ver- [gogne,
> Font plus de bruit que de besogne.
> VIENNET.

> . . . Au bal il faut bien qu'on babille;
> Je fis donc de mon mieux le métier de *bavard*.
> A. DE MUSSET.

‖ Personne indiscrète : *Les* BAVARDES! *dès qu'on leur a dit un mot à l'oreille, elles ont une furieuse démangeaison de parler; elles étouffent, elles crèvent si elles ne parlent pas.* (Bouhours.) *Le* BAVARD *n'est pas seulement indiscret, il est presque toujours méchant.* (Marlès.) *C'est un* BAVARD *qui m'a défloré le plaisir de vous apprendre une grande nouvelle.* (E. Augier.)

— s. f. Argot. Langue, bouche : *Se mordre la* BAVARDE.

— **Syn. Bavard, babillard.** V. BABILLARD.

— **Antonymes.** Discret, muet, silencieux, sobre de paroles, taciturne.

Bavards (LES), opéra bouffe en deux actes, paroles de M. Nuitter, musique de M. Offenbach, représenté à Paris sur le théâtre des Bouffes-Parisiens, le 20 février 1863.

Le poëme des *Bavards* est tiré d'un intermède de Michel Cervantes, petillant de sel et d'esprit local. La griffe du maître sillonne cette pochade lestement troussée, sur laquelle M. Nuitter a brodé habilement. Au lever du rideau, nous sommes dans le pays des coups de soleil et des coups de rapière. Les bretteurs poussent çà et là comme des grenades, et, pour peu que vous regardiez un peu trop la lune à l'heure où ronfle l'alcade, il vous pleut toutes sortes d'estafilades fort malsaines. Un certain seigneur Sarmiento est condamné à 200 ducats d'amende, pour une écorchure faite à un voisin, et le juge qui a prononcé la sentence nous offre un type parfait de sagacité et de discernement. « Vous avez agi en gentilhomme, en donnant cette estafilade à votre voisin, dit-il à Sarmiento; en la payant, vous agissez en chrétien; moi, en prenant cet argent, je suis satisfait, et vous hors de peine. » Quant au battu, qu'il s'arrange! Un bachelier sans sou ni maille, appelé Roland, entend sonner les ducats que l'homme de loi fourre en son escarcelle, et il accourt à ce tintement alléchant, comme un parasite au bruit des plats. Il s'enquiert de ce qui se passe, puis, s'approchant de Sarmiento, il lui propose, en tendant sa joue, une estafilade au rabais. « Monseigneur, je suis un pauvre hidalgo, quoique j'aie vu des temps meilleurs, je suis nécessiteux, et j'ai vu que Votre Grâce a donné 200 ducats à un homme qu'elle avait blessé; si c'est pour vous un divertissement, je viens me mettre à votre disposition, et je demanderai pour cela 50 ducats de moins que l'autre. » Notre gentilhomme s'imagine que le pauvre diable a perdu la tête, il veut l'éconduire, mais autant vaudrait chasser une mouche qui s'obstine à s'abattre sur le nez d'un honnête homme. S'il lui parle de sa balafre, le bachelier, aussi tenace qu'érudit, s'écrie aussitôt que « c'est ce que donna Caïn à son frère Abel, quoique, à cette époque, on ne connût pas les épées; que c'est aussi ce que donna Alexandre le Grand à la reine Penthésilée, en lui enlevant Amora, la ville bien murée; et Jules César au comte don Pedro Anzuces, en jouant aux dames avec Gaiferos, entre Cavanas et Olias. » Sarmiento, que ce bourdonnement agace, déclare que le pauvre hidalgo a quelque démon dans la bouche, sur quoi Roland reprend que « Qui a le démon en bouche va à Rome, et qu'il a été à Rome, dans la Manche, en Transylvanie et dans la ville de Montauban; que Montauban est un château dont Renaud était le seigneur; que Renaud était un des douze pairs de France, de ceux qui mangeaient avec l'empereur Charlemagne, autour de la table ronde, laquelle n'était pas carrée ni octogone. » N'y tenant plus, Sarmiento envoie au diable l'enragé bavard; mais aussitôt ce dernier lui fait savoir que « le diable a plusieurs manières de nous buter; que la plus dangereuse est celle de la chair; que chair n'est pas poisson; que le poisson est flegmoneux; que les flegmatiques ne sont pas adonnés à la colère; que l'homme se compose de quatre éléments : de colère, de sang, de flegme, de méchanceté; que la mélancolie n'est pas la joie, parce que la joie consiste à avoir de l'argent, que l'argent fait l'homme, que les hommes ne sont pas des bêtes, que les bêtes pâturent, etc. » L'idée vient au seigneur Sarmiento d'utiliser cette langue infatigable. Sa femme, Béatrix, est bavarde comme une paire de castagnettes entre les mains d'une danseuse; Roland est le perroquet qui fera taire cette pie borgne; il va mettre aux prises ces deux animaux domestiques, et, d'avance, il parie pour le bachelier. C'est en effet le *preux* Roland qui l'emporte dans le duel singulier qu'il engage avec dame Béatrix. Il parle, il parle, il parle encore; et lorsque la femme de Sarmiento veut répliquer, il élève le ton, il gesticule. Pas une pause et pas un silence; un quart de mot ne passerait pas entre les intervalles de ses phrases effrénées. « Il enchaîne, dit M. P. de Saint-Victor, des kyrielles de lazzis à des chapelets de proverbes, des ribambelles de coq-à-l'âne à des festons de billevesées. C'est le salmigondis faisant le bruit d'un charivari. » Béatrix tient bon d'abord; à la fin, elle tombe stupéfiée, paralysée, inerte, sous cette douche de paroles qui ne tarit pas. Lorsqu'elle se relève, elle est guérie à jamais de l'intempérance de sa glotte. A bavarde, bavard et demi. Au scénario de Michel Cervantes, M. Nuitter a ajouté un alcade à grandes manches et à grande baguette, avec une perruque qui tombe ébouriffée sur ses gros yeux écarquillés, un de ces alcades qui, ainsi que le fait spirituellement remarquer le critique de la *Presse*, perchent sur leurs fauteuils comme les épouvantails sur les cerisiers, et qui se passent, de pièce en pièce, les dés du Bridoye de Rabelais, et le bégayement du Brid'oison de Beaumarchais. Cet alcade fait l'amusement de la pièce, car si le type n'est pas neuf, il est du moins de ceux qui sont toujours applaudis. Dans les *Bavards*, il est complété par la longue et blême figure d'un greffier qui suit à pas comptés son doux maître, comme le spectre de la maigreur talonnant le dieu de l'obésité. Sarmiento a de plus une pupille dont Roland est amoureux, et que le bavard finit par épouser à force de ruses et de stratagèmes. Une scène délicieuse, et qui appartient aussi au librettiste français, est celle où dame Béatrix feint d'être muette pour se venger du complot ourdi contre son babil. Son mari l'interroge sur un cas urgent; point de réponse, mais en revanche une pantomime animée et vive : « Il pleut des soufflets, Sarmiento! » Ses valets et ses servantes, l'alcade et le greffier « imitent son silence autour d'elle rangés, » et le bonhomme se débat, stupéfait et hagard, au milieu de ces statues vivantes, qui grimacent et qui gesticulent. « Sur ce joli poëme, dit M. P. de Saint-Victor, M. Offenbach a jeté des airs à faire damner l'alcade de la pièce et à défrayer toutes les sérénades de Paris. Ce n'est plus de la caricature musicale, mais un tableau de genre plein de couleur et d'esprit. La bouffonnerie en est élégante; le musicien reste léger dans sa charge; ses coq-à-l'âne même ont des ailes. Le verre d'Offenbach n'est pas grand, mais il boit toujours dans son verre, et la liqueur qu'il y verse gagne et s'épure tous les jours. » Parmi les airs que l'on a le plus applaudis dans les *Bavards*, nous citerons le chœur de créanciers et le petit trio bouffe du premier acte, qui trotte si joliment sur sa mesure syllabique. Le second acte contient un charmant quintette, une valse entraînante et des couplets de table qui feraient mousser le champagne dans les coupes. Les *Bavards*, avant de paraître aux Bouffes-Parisiens, avaient fait les délices de la belle compagnie à Bade, pendant la saison de 1863. Ils ont fourni à Mme Ugalde un des triomphes de sa carrière artistique, et ont été repris avec beaucoup de succès.

BAVARDAGE s. m. (ba-var-da-je — rad. *bavarder*). Action, habitude de bavarder, facilité à bavarder : *Le silence d'un homme connu pour bien parler impose beaucoup plus que le* BAVARDAGE *d'un homme qui ne parle pas mal.* (Chamf.) *La sottise et la fatuité qui ne doutent de rien produisent le* BAVARDAGE. (Latena.) *Il avait une cravate irréprochable, une tournure exquise, et cette espèce de* BAVARDAGE *insignifiant, qui rend un homme adorable dans le monde.* (G. Sand.) *Or ça, petit drôle, où as-tu pris cette facilité de* BAVARDAGE *et cette assurance que rien ne trouble?* (Laboulaye.) ‖ Discours, propos de bavards : *Puisque mes amis ont curiosité de moi, lisez-leur ce* BAVARDAGE. (Mme d'Epinay.) *Là, les* BAVARDAGES *deviennent souvent de solennels arrêts.* (Balz.) *Dans cette sombre cour se croise et se mêle perpétuellement la double et intarissable parole de l'avocat et de la commère, le* BAVARDAGE *et le babil.* (V. Hugo.)

> Peste soit du faquin et de son *bavardage*.
> C. BONJOUR.

— Par anal. Discours prolixes et superficiels : *Voilà bien du* BAVARDAGE *sur la botanique, dont je vois, avec grand regret, que vous avez tout à fait perdu le goût.* (J.-J. Rouss.)

— Par ext. Caquet des oiseaux : *Partout le* BAVARDAGE *impertinent des merles, qui se réjouissent de voir pousser la vigne.* (E. About.)

— **Syn. Bavardage, loquacité.** Il y a de l'indiscrétion dans le *bavardage;* le bavard dit tout ce qu'il sait, et, quand il ne sait rien, il invente; l'homme sensé n'attache aucune importance au *bavardage* des gens oisifs. La *loquacité* consiste à dire beaucoup de mots lorsqu'un petit nombre pourrait suffire; c'est souvent le défaut des avocats dans leurs plaidoyers, ils fatiguent les juges par l'abondance excessive de leurs paroles, mais ils plaisent aux clients dont l'amour-propre est flatté de voir qu'on trouve tant de choses à dire sur l'affaire qui les concerne.

— **Antonymes.** Discrétion, mutisme, silence, taciturnité.

— **Anecdotes.** Quelqu'un, à qui l'on avait demandé quel était le mois pendant lequel les femmes *bavardent* le moins, répondit : « C'est le mois de février, parce qu'il est plus court que les autres. »

Un célibataire conçut le dessein de se marier, parce qu'il s'ennuyait le soir; quelqu'un lui amena une femme en lui disant : « Tenez, monsieur, vous trouverez à qui parler. »

***

Un *bavard* désirait apprendre la rhétorique sous Socrate; ce philosophe exigea le double de ce qu'il prenait aux autres. Le babillard lui en demanda la raison. « C'est répondit Socrate, qu'il faut que je vous apprenne à parler et à vous taire. »

***

Un *bavard*, après s'être épuisé en vains propos, voyant qu'Aristote ne lui répondait rien : « Je vous incommode peut-être, lui dit-il, ces bagatelles vous détournent de quelques pensées plus sérieuses? — Non, répondit Aristote, vous pouvez continuer; je n'écoute pas. »

***

« Savez-vous pourquoi, demandait quelqu'un, Notre Seigneur Jésus-Christ apparut d'abord à des femmes après sa résurrection? C'est que, sachant la pente naturelle qu'elles ont à *bavarder*, il ne pouvait faire mieux que de leur apprendre promptement un mystère qu'il voulait rendre public.

***

Une jeune fille étant sur le point de se marier, le notaire lui lut le contrat : tout était à son gré; mais à la fin, lorsque le notaire, arrivant à une dernière clause où se trouvaient encore une fois tous les noms et titres de la jeune fille, dit : « Ladite demoiselle une telle, *et cœtera*, » la future ne voulut plus se marier, croyant qu'on avait fait entrer dans les clauses *et se taira*.

***

Dans certaines églises de campagne, un côté est réservé aux hommes, et un autre aux femmes. Un bon curé était monté en chaire; il s'interrompit tout à coup pour se plaindre qu'on *bavardait* trop haut : « Pour le coup, Monsieur le curé, vous ne direz pas que c'est de notre côté. — Tant mieux, ma bonne, tant mieux; comme cela, ce sera plus tôt fini. »

***

Mme de Sévigné était fort liée avec Mme de Lavardin, un peu encline au bavardage. Elle appelait aller chez cette dame aller en *Bavardinerie*, au lieu de *Lavardinerie*. « J'ai diné en *Bavardin*, écrivait-elle à sa fille, mais si purement, que j'en ai pensé mourir. Tous nos commensaux nous ont fait faux bond; nous n'avons fait que *bavardiner*, et nous n'avons point causé comme les autres jours. »

***

On sait que Mme du Deffant, devenue aveugle sur la fin de sa vie, tenait chez elle un bureau d'esprit, où les absents n'étaient pas toujours ménagés. Un jour que quelques *bavards* ennuyeux avaient accaparé la conversation : « Quel est donc, demanda-elle tout à coup, le mauvais livre qu'on lit ici? » C'était abuser trop spirituellement de son infirmité.

***

Qu'une femme parle sans langue
Et fasse même une harangue,
Je le crois bien.
Qu'ayant une langue, au contraire,
Une femme puisse se taire,
Je n'en crois rien.

***

Eh mais! je crois que notre ami sommeille!
Disait devant Damon, voulant le persifler,
Certain *bavard* qui lui choquait l'oreille :
« Quand voulez-vous, monsieur, qu'on vous [éveille?
— Quand vous cesserez de parler. »

BAVARDASSER v. a. ou tr. (ba-var-da-sé — fréquent. de *bavarder*). Pop. Bavarder beaucoup : *Faites-moi le plaisir d'aller mettre la batterie en ordre, au lieu de venir* BAVARDASSER *ici.* (E. Sue.)

BAVARDER v. n. ou intr. (ba-var-dé — rad. *bavard*). Parler beaucoup, faire des bavardages : *Cette petite* BAVARDE *du matin jusqu'au soir. Dans le pays où l'on fait les choses, il ne reste point de temps pour en* BAVARDER. (Grimm.) *Plutôt que d'écouter et de se taire, chacun* BAVARDE *de ce qu'il ignore.* (Dider.)

Je veux, moi, qu'en aimant l'on *bavarde*, l'on rie.
DORAT.

Nous autres, gens de cour, on nous croit têtes folles,
Médisants, curieux, indiscrets, brouillons, mais
Nous *bavardons* toujours, et ne parlons jamais.
V. HUGO.

— Parler indiscrètement : *Il aurait bien pu retenir sa langue, et ne pas perdre une payse comme moi, pour le plaisir de* BAVARDER. (Lamart.)

— Activ. Dire en bavardant : *Le duc de Béthune* BAVARDAIT *des misères.* (St.-Sim.) *C'est le portier qui m'*A BAVARDÉ *cela.* (Dider.) *On n'est pas religieux parce qu'on* BAVARDE *religion.* (S. de Sacy.)

— **Syn. Bavarder, babiller, caqueter, jaboter, jaser.** V. BABILLER.

BAVARDERIE s. f. (ba-var-de-rî — rad. *bavarder*). Passion pour le bavardage : *Vous y verrez souvent une philosophie qui semble hardie, mais non cette* BAVARDERIE *atroce et extravagante, que deux ou trois fous ont appelée philosophie.* (Volt.) *En vérité, j'abuse de votre patience; je me laisse aller à une* BAVARDERIE *très-propre à vous ennuyer.* (Mme du Deff.) ‖ Propos de bavard : *Je n'ai jamais rien écrit de particulier sur la Bretagne, dans mes* BAVARDERIES *historiques.* (Volt.) *Que Votre Majesté Impériale daigne agréer les* BAVARDERIES *de l'ermite du mont Jura.* (Volt.)

BAVARDIN, INE s.; **BAVARDINAGE** s. m.; **BAVARDINER** v. n. Mots dont Mme de Sévigné se servait en plaisantant, pour exprimer l'action de bavarder. Elle dérivait ces diverses formes du nom des *Lavardin*, famille de bavards, avec laquelle elle avait de fréquents rapports. C'est ainsi qu'elle disait : *J'ai diné en* BAVARDIN, pour dire *chez les Lavardin. Nous n'avons fait que* BAVARDINER, pour dire *bavarder comme les Lavardin.* Ces mots avaient un sens trop spécial pour passer dans la langue; ils n'ont pas été adoptés.

BAVARDISE s. f. (ba-var-di-ze — rad. *bavarder*). Bavardage, discours, propos de bavard : *Si Votre Majesté était curieuse de voir le commencement de ma* BAVARDISE *historique, j'aurais l'honneur de la lui envoyer.* (Volt.) *Echauffez votre zèle et travaillez, vous aurez bientôt oublié ces* BAVARDISES *de société.* (J.-J. Rouss.) *Le conseil n'était plus qu'un café où l'on s'amusait à des* BAVARDISES. (Mme Roland.)

BAVAROIS, OISE s. et adj. (ba-va-roi, oi-ze). Qui est né, qui habite en Bavière; qui a rapport à ce pays ou à ses habitants : *Un* BAVAROIS. *Une* BAVAROISE. *La constitution* BAVAROISE. *L'armée* BAVAROISE. *Les chemins de fer* BAVAROIS. *Le dialecte* BAVAROIS.

— **Encycl.** *Dialecte bavarois.* Le dialecte *bavarois* (baïerisch) est un dialecte allemand, qui fait partie des idiomes danubiens. La prononciation du *bavarois* consiste dans la suppression de certaines voyelles et la transformation de certaines autres en diphthongues. Le *bavarois* se subdivise lui-même en différents patois, tels que ceux de Munich, de Hohenschwangen et de Saltzbourg. Plus on avance vers les régions montagneuses du Tyrol, plus la prononciation prend un accent rauque et bref; c'est ainsi qu'au lieu de dire *gefragt* (interrogé), l'on dit *gfrak;* au lieu de *gehabl*, eu, *gchab*, etc... En même temps, on remarque un certain nasillement et une certaine cadence monotone, qui rappellent les patois des bords du Rhin. Conrad Wake, qui voulait à toute force voir dans les langues germaniques des filles du chaldaïque, s'obstinait à considérer le *bavarois* comme du syriaque presque pur. Inutile d'ajouter que cette hypothèse n'a pas le moindre fondement sérieux. Dans les ouvrages imprimés en *bavarois*, il faut observer que *h*, que l'on trouve souvent intercalé après une voyelle, est une simple marque de prolongation, que le son de *a* est intermédiaire entre *a* et *o*, comme en suédois et dans certains mots anglais, et que *l* doit être extrêmement mouillé et souvent même presque insensible, comme dans *Schuldiger*, prononcez à peu près *Schuidiger*, et dans *alln*, prononcez *oin*.

BAVAROISE s. f. (ba-va-roi-ze — rad. *bavarois*. Pendant un séjour que les princes de Bavière firent à Paris, au commencement du siècle dernier, ils allaient souvent prendre du thé au café Procope. Leurs Altesses avaient demandé qu'on le leur servît dans des carafes de cristal, et, au lieu de sucre, elles y faisaient mettre du sirop de capillaire. Cette boisson nouvelle fut appelée *bavaroise*, du nom des princes). Boisson faite d'une infusion de thé, à laquelle on ajoute du sirop de capillaire, et du lait qu'on peut supprimer ou remplacer par du chocolat ou du café : BAVAROISE *à l'eau, au lait, au café, au chocolat. Il entra dans un café pour prendre une* BAVAROISE. (Kessler.) *Le prince Eugène de Beauharnais, qui avait épousé une princesse de Bavière, était un des plus beaux hommes de l'armée. « C'est dommage qu'il n'ait plus de dents, disait un jour un vieux grognard à un camarade. — Farceur! répondit celui-ci, tu sais bien qu'on n'a pas besoin de dents pour prendre une* BAVAROISE. »

— *Bavaroise de gelée*, Entremets sucré qui se prépare avec du lait, du sucre, des jaunes d'œufs, etc., et que l'on fait cuire jusqu'à consistance de gelée.

BAVASSE s. f. (ba-va-se). Bavarde immodérée.

BAVASSER v. n. ou intr. (ba-va-sé — rad. *bave*). Bavarder : *Il semble que la coutume concede à la vieillesse plus de liberté de* BAVASSER *et d'indiscrétion à parler de soi.* (Montaigne.) ‖ V. mot.

BAVASSON s. m. (ba-va-son — rad. *bavasser*). Petit bavard, dans quelques patois de la France.

BAVAY s. m. (ba-vè — nom de lieu). Minér. Nom d'un marbre qui se tire des environs de Bavay, et qui est un calcaire noirâtre, moucheté de blanc, traversé quelquefois par des veines blanches. On lui reproche de prendre difficilement le poli; aussi ne l'emploie-t-on que pour des ouvrages communs.

BAVAY, en latin *Bagacum*, bourg de France (Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kil. N.-O. d'Avesnes, près de l'Hognieau; pop. aggl. 1,575 hab. — pop. tot. 1,646 hab. Brasseries, salines, tanneries, corroieries, clouterie, platinerie, peignage de laines, fabrique de sucre. Bavay est une ville très-ancienne, qui commença, sous Auguste, à prendre de l'importance; mais, détruite par les Vandales en 451, elle ne se releva jamais complétement. Elle fit longtemps partie des Pays-Bas, et fut définitivement cédée à la France par le traité de Nimègue, en 1678. L'armée française y campa après la bataille indécise de Malplaquet, en 1709. Louis XIV en fit démolir les fortifications.

— Antiq. Jacques de Guyse, dans ses *Chroniques et annales de Haynnau*, attribue la fondation de Bavay à un roi de Phrygie, contemporain et parent de Priam; il ajoute qu'elle fut d'abord nommée *Belgis* et gouvernée par des princes qui avaient le titre d'archidruides; que, plus tard, à l'époque de la domination romaine, elle fut appelée *Octavie*, et qu'elle renfermait alors, dans une enceinte immense, un magnifique palais et une foule de temples et d'autres édifices. Aucun document ne justifie les assertions du vieil historien touchant ces origines légendaires. Il est bien possible que Bavay existât avant l'occupation romaine; mais César n'en fait pas mention dans ses *Commentaires*. Cette ville se développa rapidement après la conquête et devint la capitale des Nerviens : elle est nommée *Baganum Nerviorum* par Ptolémée, *Bagacum* dans l'*Itinéraire* d'Antonin, *Bagaco Nerviorum* dans la table Théodosienne. Elle avait déjà assez d'importance sous Auguste, pour que Tibère y fît une entrée solennelle, lorsque, après son adoption, il se porta vers le Rhin. La quantité vraiment extraordinaire de débris d'antiquités qui ont été trouvés dans cette ville et aux environs atteste la pospérité dont Bavay jouissait pendant les premiers siècles de notre ère. Mais cette prospérité a été singulièrement exagérée par quelques auteurs. Aubert Lemire, dans ses *Annales de la Belgique* (*Rerum Belgicarum annales*), appelle Bavay la *Rome des Belges*. On a été jusqu'à prétendre que Posthume forma le projet d'établir dans cette ville le siége de l'empire. Ce qui est certain, c'est que, d'après les ruines considérables qui ont été explorées, on a reconnu que Bavay avait eu un forum, un cirque, des théâtres, des thermes, des temples, des basiliques, etc. Tous ces monuments périrent, croit-on, à l'époque de la grande invasion des Vandales, sous le règne d'Honorius. Ruinée de fond en comble par les barbares, Bavay paraît avoir repris quelque importance au moyen âge. En 1301, elle fut entourée de remparts; mais ces remparts ne suffirent pas pour la protéger contre les Normands, qui l'incendièrent en 1340. Saccagée par Louis XI, brûlée par Henri II en 1554, brûlée de nouveau en 1572, occupée par Turenne en 1654, et l'année suivante par le mestre de camp Espance, ce n'était plus qu'un village désolé quand elle fut cédée à la France en 1678, par le traité de Nimègue. On n'y comptait que cent dix feux au commencement du XVIIIe siècle.

On a peine à concevoir qu'après avoir subi d'aussi cruelles vicissitudes, Bavay ait conservé des restes aussi nombreux d'antiquités. L'emplacement du forum, auquel venaient aboutir sept voies militaires, est encore parfaitement reconnaissable. Il est marqué par une large pierre, dite la *pierre aux sept coins*, qui fut substituée, au XIIIe siècle, à une autre beaucoup plus ancienne. Les habitants de Bavay donnent le nom de *mur des Aldus* aux restes d'un aqueduc qui allait prendre l'eau à 20 kil. de distance, du côté de Floursie et d'Avesnes. A l'endroit où cet aqueduc débouchait dans la ville, on a reconnu les vestiges de bâtiments spacieux qui formaient les thermes. Les ruines du cirque sont fort remarquables. Cet édifice, converti en forteresse au moyen âge, et désigné encore aujourd'hui sous le nom de *château*, mesurait, suivant le calcul de M. Isidore Beau, 277 m. de long sur 92 m. 33 de large, l'enceinte étant disposée en forme d'hémicycle. L'arène, de forme rectangulaire, avait une longueur de 180 m. et une largeur de 86; elle était bordée à l'E. par un bâtiment formant le derrière du frontispice, et, sur les trois autres côtés, par une galerie double dont la voûte était soutenue par des piliers carrés. Les murs du cirque étaient doubles jusqu'à une certaine hauteur : l'entre-deux était assez large pour qu'on pût y circuler. Tout près de cet édifice, on a découvert, en 1716, une plaque de marbre de couleur cendrée, provenant d'un arc de triomphe élevé en l'honneur de Tibère par un certain Ch. Licinius, comme l'atteste l'inscription latine que porte ce précieux débris. On a trouvé en même temps des statues que quelques auteurs croient être celles de Tibère et de Livie, et qui, suivant d'autres, seraient des figures de divinités. De nombreux tombeaux ont été explorés à Bavay et dans les environs : on en a retiré beaucoup d'objets antiques, tels que médailles, anneaux, fers de lance, dards, clefs, styles, fibules. Plusieurs de ces objets figurent au musée de Douai.

BAVAY (Charles-Victor DE), magistrat belge, né à Bruxelles en 1801, occupe, depuis 1844, le poste de procureur général près de la cour d'appel de sa ville natale. Il a publié plusieurs mémoires intéressants et curieux.

BAVAY (Georges DE), homme politique, frère du précédent, né vers 1802, reçut en 1846 le portefeuille des travaux publics dans le ministère catholique, formé à cette époque par M. de Theux, et s'appliqua au développement de la prospérité matérielle du pays, surtout à celui des chemins de fer et des canaux belges. Le cabinet dont il faisait partie resta au pouvoir jusqu'aux élections de 1847, époque où les libéraux obtinrent une telle majorité, que le ministère dut se retirer. M. de Bavay, qui est un homme pratique beaucoup plus qu'un homme de parti, quitta cependant le pouvoir avec ses collègues, remit son portefeuille à M. Arban-Frère, et fut nommé directeur du trésor public à Hasselt.

BAVE s. f. (ba-ve — mot qui peut être une onomatopée pour exprimer la salive qui accompagne le premier babil des petits enfants). Salive visqueuse, mais non écumeuse : *Essuyer la* BAVE *d'un enfant.* ‖ Salive écumeuse, sécrétée par la bouche de certains animaux : *La* BAVE *d'un cheval, d'un chien enragé, d'un crapaud.*

Cerbère l'a versé : jadis ce monstre esclave
Fit écumer sur lui sa venimeuse *bave*.
ROTROU.

— Par anal. Liquide lubrifiant que sécrètent les hélices terrestres, et qui les aide à se glisser pour avancer : *La* BAVE *des limaçons, des escargots.*

— Fig. Venin : *La calomnie dénature les plus belles actions, en les infectant de sa* BAVE.

— Techn. Fil très-délié que le ver à soie dispose d'abord autour de l'endroit où il va faire son cocon. ‖ On dit aussi ARAIGNÉE, BOURRETTE, FRISON.

BAVENT (Magdeleine), née à Rouen en 1607; religieuse au couvent de Louviers, et la triste héroïne de la tragi-comédie dont ce couvent fut le théâtre au XVIIe siècle. Cette tragi-comédie, avec celle d'Aix et de Loudun, forme une sorte de trilogie monstrueusement diabolique, mettant en pleine lumière l'intérieur mystérieux des cloîtres, la vie scandaleuse des religieuses et des religieux au XVe et au XVIe siècle.

Pour l'affaire de Louviers, plus encore que pour celles d'Aix et de Loudun, et, en dépit de Richelieu, qui avait refusé l'enquête demandée par le P. Joseph, les documents abondent. Le plus instructif, le plus important entre tous, c'est, à coup sûr, l'*Histoire de Magdeleine Bavent* (1652, in-4°, Rouen, Biblioth. imp., ancien 1016). On peut consulter encore les deux pamphlets du chirurgien Yvelin : l'*Examen* et l'*Apologie* (Biblioth. Sainte-Geneviève, sous le titre impropre de *Eloges de Richelieu*, lettre X, 550); enfin, la *Piété affligée* du capucin Esprit de Bosroger, livre immortel, dit Michelet dans les *Annales de la bêtise humaine*.

L'éminent historien moraliste que nous venons de nommer a écrit l'histoire de Magdeleine de Bavent; cette histoire fait partie des pièces justificatives, placées à la fin du deuxième volume que l'auteur a consacré au siècle de Louis XIV; elle se retrouve aussi au huitième chapitre de son livre intitulé : la *Sorcière*.

A notre tour, nous allons esquisser la vie singulière et folle de cette religieuse, mais à grands traits, renvoyant, pour les détails, à Michelet lui-même et aux documents que nous venons d'indiquer.

Orpheline, lorsqu'elle était tout enfant encore, à neuf ans, Magdeleine fut recueillie par une lingère qui fabriquait des vêtements de religieuses, et, conséquemment, dépendait de l'Eglise. Un moine surtout, un franciscain du nom de David, régnait dans la maison en confesseur, en maître absolu. « Ce moine, dit Michelet, faisait croire aux jeunes apprenties (enivrées sans doute par la belladone et autres breuvages de sorciers), qu'il les menait au sabbat et les mariait au diable Dagon. Il en possédait trois, et Magdeleine, à quatorze ans, fut la quatrième. »

Cette pauvre enfant, subjuguée bientôt, fascinée, se laissa entraîner et enfermer dans le couvent que dirigeait le prêtre. Ce couvent avait été fondé par la veuve d'un procureur nommé Hennequin, pendu comme escroc, et pour reprendre au démon l'âme du criminel. Ce prêtre était réputé saint, et il avait même, par un livre intitulé le *Fouet des paillards*, fustigé la luxure des moines de son temps. La pure jeune fille croyait entrer dans un asile de pureté... Elle fut tout à coup bien étonnée, effrayée.

En ce monastère se passaient de bien singulières choses, se pratiquait une singulière religion, l'illuminisme. « Le corps ne peut souiller l'âme, prêchait le vieux moine David. Il faut, par le péché qui rend humble et guérit de l'orgueil, tuer le péché... » Et les religieuses, dociles à ses leçons, s'abandonnaient à la plus monstrueuse dépravation, allaient nues par les jardins, qui étaient entourés de hautes murailles, s'aimaient entre elles, faisaient l'amour à la façon des Lesbiennes.

Cette vie étrange révolta d'abord l'innocente novice, souleva de dégoût son cœur pur. A la communion, où l'on se présentait dans l'état de nudité, elle essaya de cacher son sein avec la nappe de l'autel; on la gronda fort, elle ne voulut pas se *confier* à la supérieure, on la punit; elle laissa voir sa répugnance pour les vices étalés sans vergogne par ses compagnes, on la gronda de nouveau, on la punit. Alors, le vieux David, qui, sans doute, voulait la dompter, la garder pour lui seul, l'éloigna un peu et la fit tourière du couvent.

Sur ces entrefaites, le prêtre David mourut. « Son grand âge ne lui avait guère permis

d'aller loin avec Magdeleine.» Il fut remplacé par un nommé Picart; celui-ci, jeune, ardent, amoureux, poursuivit à son tour la jeune fille, l'attaqua par tous les moyens : par la peur, en lui faisant croire que David lui avait transmis son pouvoir diabolique; par la pitié, en se disant malade et ne voulant être soigné que par elle; il la fit sacristine pour la voir seule et plus souvent; au confessionnal, il ne lui parla que d'amour.

La pauvre enfant succomba. Elle devint enceinte. Elle avorta, plusieurs fois même, avouait-elle dans son interrogatoire (p. 13). Dès lors, Magdeleine ne fut plus qu'une victime, un instrument inconscient, un jouet entre les mains de l'exécrable prêtre qui usait d'elle, en abusait, la brisait. Un jour, il lui fit faire un testament par lequel elle promettait *de mourir quand son amant mourrait, d'être où il serait.* Grande terreur pour ce pauvre esprit. Devait-il, avec lui, l'entraîner dans sa fosse? Devait-il la mettre en enfer? elle se crut à jamais perdue. » Un autre jour, « il la prostitua dans un sabbat à quatre, avec son vicaire Boullé et une autre femme. » Il alla plus loin encore, ce fils de l'Eglise; il se servit de Magdeleine, devenue son âme damnée, pour gagner les autres religieuses.

Or, en ce temps-là, se déroulait le terrible drame de Loudun; en cette même année avait été brûlé le héros de cette abominable tragédie. On ne parlait dans toute la France, dans les couvents surtout, que d'Urbain Grandier, que de charmes, de magie, de diables. Il n'en fallait pas davantage pour porter le dernier coup à la raison chancelante de la pauvre fille dont nous rapportons ici la triste vie. Tout à coup « Magdeleine se sentit possédée des diables; un chat aux yeux de feu la poursuivait d'amour. Peu à peu d'autres religieuses, par un mouvement contagieux, éprouvèrent des agitations bizarres, surnaturelles. »

La diablerie avait donné de la gloire et apporté des richesses aux couvents d'Aix et de Loudun; ce fut avec joie que la supérieure de Louviers se vit en possession de cet élément de renommée et de fortune. Mais, en ce temps-là, Richelieu tentait une réforme des cloîtres, dont son œil perçant avait deviné toutes les horreurs : il fallut attendre.

Six ans après était mort le ministre Richelieu ; alors fut reprise la guerre avec le diable. « Pour combattre les visions de Magdeleine, on chercha, on trouva une visionnaire : on fit entrer au couvent une certaine sœur Anne de la Nativité, sanguine et hystérique, au besoin furieuse et folle, jusqu'à croire ses propres mensonges. Le duel fut organisé comme entre dogues. Elles se lardaient de calomnies. Anne voyait le diable tout nu à côté de Magdeleine (le curé Picart était mort). Magdeleine jurait qu'elle avait vu Anne au sabbat, avec la supérieure, la mère vicaire et la mère des novices. « Rien de nouveau, du reste, dit Michelet, c'était un réchauffé des deux grands procès d'Aix et de Loudun. Elles avaient et suivaient les relations imprimées. Nul esprit, nulle invention. »

Aussi ne raconterons-nous pas, dans tous ses détails, ce drame dont les héros étaient, d'un côté, l'évêque d'Evreux, le pénitencier, la supérieure du couvent; de l'autre, la pauvre jeune fille devenue épileptique, folle; d'un côté des bourreaux, de l'autre une victime. Magdeleine fut mise toute nue, visitée, piquée d'aiguilles; nulle part on ne trouva l'insensibilité qui aurait dénoté en elle la présence du diable. Elle n'en fut pas moins condamnée et jetée dans un éternel *in-pace.*

Alors entre en scène un nouvel acteur, le chirurgien Yvelin. Homme savant et clairvoyant, il devina vite la vérité dans toute cette affaire; homme honnête, intrépide, il osa la dire à la face du peuple assemblé en foule, pendant la nuit, dans les jardins du couvent, pour assister aux diableries des possédées, à la face des prêtres et des capucins confus. Ainsi se résume son pamphlet. « Sur cinquante-deux religieuses, il y en avait six *possédées*, qui eussent mérité correction; dix-sept autres, les *charmées*, étaient des victimes, un troupeau de filles agitées du mal du cloître; elles sont réglées, mais hystériques, gonflées d'orages à la matrice, lunatiques surtout et déréglées d'esprit. La contagion nerveuse les a perdues. La première chose à faire est de les séparer. »

Longue fut la lutte entre le courageux chirurgien et les moines, entre le mensonge et la vérité. Celle-ci succomba. Mais revenons à Magdeleine, qui, pendant ce temps, croupissait au fond d'une fosse, dans l'*in-pace* du palais épiscopal d'Evreux. On pensait qu'elle allait mourir là, étant sans air, sans lumière, et on oubliait de lui donner des vêtements pour la couvrir; souvent on oubliait de lui descendre sa cruche d'eau, de lui jeter son morceau de pain noir. Couchée sur la terre humide, dans son ordure, elle fut bientôt couverte d'ulcères que, faute d'un peu de linge, elle ne pouvait panser. Désespérée, folle, la misérable jeune fille voulut mourir : elle avala des araignées, elle avala du verre pilé; tout cela en vain ; elle essaya de se couper la gorge avec un morceau de fer qu'elle avait trouvé sous sa main, et ne put pas y réussir; plus elle désirait mourir, plus semblait s'attacher à elle la vie horrible. Suprême honte! les geôliers de la prison s'amusaient d'elle comme d'un jouet, se croyaient tout permis sur la malheureuse, tout, même le crime qui l'avait conduite où elle était. Puis, c'était le pénitencier qui, à son tour, venait tourmenter sa victime, la confesser malgré elle, la faire mentir. Lâche, vile, abêtie, stupide, elle servait de faux témoin. Toutes les fois qu'on voulait perdre un homme, on la traînait à Louviers, à Evreux; ombre maudite d'une morte, qui ne vivait plus que pour faire des morts. On l'amena ainsi pour tuer de sa langue un pauvre homme nommé Duval. Le pénitencier lui dicta sa leçon; elle la répéta docilement; il lui dit à quel signe elle reconnaîtrait Duval, qu'elle n'avait jamais vu : elle le reconnut et dit l'avoir vu au sabbat. Par elle, ce malheureux fut brûlé vif!

Bientôt survint la révolution, « premier souffle de liberté », qu'on nomma la *Fronde.* Le parlement prit en main toutes ces affaires diaboliques et y mit bon ordre, ordonnant : 1° qu'on détruisît la Sodome de Louviers; 2° que les filles fussent rendues à leurs parents; 3° que désormais les évêques de la province envoyassent quatre fois par an des confesseurs extraordinaires aux maisons religieuses, pour rechercher si ces abus immondes ne se renouvelaient point (1647).

Cependant, et ce fut peut-être le coup le plus sensible qu'on porta au clergé, confus et vaincu, le corps de Picart fut déterré et brûlé : son successeur Boullé fit amende honorable, puis fut traîné sur la claie, enfin, monta sur le bûcher (21 août 1647).

Magdeleine, elle, resta ensevelie au fond de son cachot, n'osant plus en sortir. Dans les derniers jours de sa vie misérable, un moment de repentir descendit au fond de son cœur, une lueur de raison éclaira son esprit; elle dicta le livre, horrible à lire, d'après lequel nous avons écrit cette courte biographie, et auquel nous renvoyons le lecteur. Il a pour titre, nous l'avons dit en commençant, *Histoire de Magdeleine Bavent*, religieuse de Louviers, avec son interrogatoire, etc. (1652, in-4°, Rouen), et il se trouve à la Bibliothèque impériale (Z, ancien 1016).

Et voilà comment, avant 1789, était mis en pratique, dans certains lieux réputés saints, l'Evangile du Christ, ce sublime *sursum corda.* De pareilles abominations, et il faut en remercier Dieu, n'existent plus au sein de l'Eglise; aujourd'hui et depuis longtemps, le clergé catholique donne le précepte et l'exemple des plus admirables vertus. A quoi devons-nous cette réforme d'un mal qui, alors qu'il n'aurait empesté que quelques membres du nombreux troupeau, n'en eût pas moins été abominable; à quoi devons-nous ces heureuses réformes? A la Révolution de 1789 (et, en disant cela, nous ne fermons pas les yeux sur de déplorables excès); aux cris, quelquefois sauvages; aux attaques, quelquefois brutales, des philosophes. Mais, nous l'avons déjà dit avec Chamfort, et c'est ici le cas de le répéter, on ne nettoie pas les écuries d'Augias avec un plumeau.

BAVÉOLE s. f. (ba-vé-o-le). Bot. Nom vulgaire de la centaurée-bluet.

BAVÈQUE s. f. (ba-vè-ke — rad. *bave*). Ichthyol. Syn. de *blennie* : *La couleur de la bavèque varie beaucoup.* (V. de Bomare.) ‖ On dit aussi BAVEUSE ‖ Nom commun à plusieurs espèces du genre gobie.

BAVER v. n. ou intr. (ba-vé — rad. *bave*). Laisser couler de la bave par la bouche : *Cet enfant ne cesse de* BAVER. *Le chien enragé* BAVE *beaucoup. Les escargots ne peuvent se manger que lorsqu'ils* ONT BAVÉ. *Si jamais on vit un spectacle indécent, odieux,, risible, c'est un corps de magistrats — le parlement, — le chef en tête, en habits de cérémonie, prosternés devant un enfant au maillot — le dauphin nouveau-né, — qu'ils haranguent en termes pompeux, et qui, pour toute réponse, crie et* BAVE. (J. J. Rouss.)

— Par anal. Couler en souillant, au lieu de jaillir à distance : *Ce sang ne jaillit pas,* IL BAVE.

— Fig. *Baver sur*, Infecter, souiller, calomnier : *Il se plaît à* BAVER SUR *les talents et* SUR *les caractères chez lesquels il pressent de la force et de la séve.* (Balz.)

Rentre dans l'ombre où sont tous les monstres flétris
Qui, depuis quarante ans, *bavent sur* nos débris.
V. Hugo.

— Activ. Souiller de bave : *Votre fille est une petite beauté brune fort jolie : la voilà, elle me baise et me* BAVE. (Mme de Sév.) ‖ Inusité.

BAVEREL (Jean-Pierre), littérateur français, né à Paris en 1744, mort en 1822. Il fit ses études à Besançon, où il se fixa, après être entré dans les ordres, et put se livrer à ses goûts littéraires, grâce à un modeste bénéfice qui lui fut conféré. Baverel, fort instruit, et doué surtout de l'esprit le plus caustique et le plus mordant, se fit connaître à propos d'un prix proposé en 1777 par l'académie de Besançon, sur cette question : *Déterminer la cause d'une maladie qui menace de détruire les vignobles de la Franche-Comté.* Le prix fut décerné au P. capucin Prudent. L'abbé Baverel fit aussitôt paraître, sous le titre de *Réflexion d'un vigneron de Besançon*, etc. (1778), une brochure anonyme des plus mordantes, dans laquelle, après avoir signalé plusieurs erreurs commises par le P. Prudent, il se moquait spirituellement de l'académie de Besançon, et surtout de la crasse ignorance des capucins. Cette brochure fit le plus grand bruit; le nom de son auteur ne fut bientôt plus un secret pour personne, et le pamphlet fut dénoncé au parlement, qui eut le bon sens de décliner sa compétence. Se voyant découvert, Baverel, qui était irrité de la dénonciation du P. Prudent, écrivit contre le capucin et son ordre une seconde brochure, dont le retentissement fut extrême et qui lui valut les félicitations de l'abbé Raynal et de Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris*, qui se trouvait alors à Neuchâtel. Baverel s'occupait d'écrire une histoire de la Franche-Comté lorsque la Révolution éclata. Il en adopta avec ardeur les principes, prêta le serment exigé des ecclésiastiques, et se fit affilier à la Société populaire. Cependant il fut un des fondateurs d'un journal réactionnaire, qui n'eut que vingt-huit numéros, la *Feuille hebdomadaire;* il se rendit ainsi suspect, et fut enfermé au château de Dijon en 1793. Baverel fut ensuite chargé, en 1807, de la description des anciens châteaux et des monuments debout dans la province de Franche-Comté, et il obtint de nombreuses gratifications du ministère. Il allait partir pour Paris, avec une grande quantité de manuscrits, lorsqu'il mourut subitement. La ville de Besançon a acheté ses manuscrits, où sont réunis une masse de documents très-intéressants sur la Franche-Comté. On a publié de lui : *Observations sur l'ouvrage du P. Prudent touchant les maladies de la vigne* (1779); *Coup d'œil philosophique et politique sur la mainmorte* (1785); *Notice sur les graveurs qui nous ont laissé des estampes marquées de monogrammes, chiffres*, etc. (1808, 2 vol.)

BAVERETTE s. f. (ba-ve-rè-te — dim. de *bavette*). Partie d'un tablier qui couvre la poitrine : *Cette* BAVERETTE *me produisait l'effet que le mouchoir brodé produit sur les nerfs de M. Alph. Karr* (Pontmartin.)

BAVEROLLE s. f. (ba-ve-ro-le — rad. *baver*). Autref. Mentonnière de casque. ‖ Pièce d'étoffe attachée à une trompette de guerre.

BAVETTE s. f. (ba-vè-te — rad. *baver*). Pièce du vêtement des petits enfants, que l'on attache sous leur menton, pour les empêcher de se salir en bavant : BAVETTE *en piqué.* BAVETTE *de toile cirée. Porter encore la* BAVETTE.

Les enfants de votre pays
Ont, ce me semble, des bavettes
Que je trouve plaisamment faites.
La Fontaine.

— Par anal. Linge dont se servent des personnes de tout âge, pour ne pas salir leurs vêtements sur le devant de la poitrine : *La sœur de madame de Montespan avait les yeux fort chassieux, avec du taffetas vert dessus, et une grande bavette de linge qui lui prenait sous le menton.* (St-Sim.) ‖ Baverette : *Elle portait un tablier de soie violet-pensée, avec la* BAVETTE, *que nos villageoises ont eu le tort de supprimer, et qui donnait tant d'élégance et de modestie à la poitrine.* (G. Sand.) *Un ample fichu de mousseline blanche se croisait sur son sein, et disparaissait à demi sous la haute* BAVETTE *carrée d'un petit tablier de taffetas changeant.* (E. Sue.)

— *Etre à la bavette*, Etre en âge de porter la bavette : *Cet enfant* EST *encore* A LA BAVETTE. ‖ Par ext. Etre très-jeune :

Le temps coule : on n'*est* pas sitôt *à la bavette*,
Qu'on trotte, qu'on raisonne; on devient grandelette,
Puis grande tout à fait.
La Fontaine.

— Fam. *Tailler des bavettes*, Bavarder : *Après une si longue absence, j'éprouve le besoin de* TAILLER UNE BAVETTE. (Mélesv.)

— Archit. Lame de plomb dont on couvre les bords des chéneaux établis sur les couvertures d'ardoises.

— Techn. Plastron de boyaudier.

— Pêch. Construction en terre, pour donner issue à la fumée dans la préparation des harengs.

— Art culin. *Bavette d'aloyau*, Partie du bœuf comprise entre l'aloyau et le pis.

BAVEULE s. f. (ba-veu-le). Bot. Nom vulgaire de la centaurée-bluet.

BAVEUX, EUSE, adj. : Qui laisse couler de la bave : *Un enfant* BAVEUX. *Une bouche* BAVEUSE. *Une limace* BAVEUSE. *Il est facile de reconnaître les fumeurs, à leur air hébété, à leurs lèvres* BAVEUSES. (Blanqui.)

La limace *baveuse* argente la muraille,
Dont la pierre se gerce et dont l'enduit s'éraille.
Théophile Gautier.

— *Chairs baveuses*, Bords d'une plaie humectés d'un liquide séreux, ce qui empêche la cicatrisation.

— Art culin. *Omelette baveuse*, Omelette peu cuite, de consistance assez molle, et qui suinte.

— Typogr. *Lettre baveuse*, Lettre dont l'encre a maculé les bords.

BAVIÈRE s. f. (ba-viè-re — rad. *baver*). Art milit. Pièce d'armure qui servait à défendre la partie inférieure du visage, et qui tantôt se vissait au plastron de la cuirasse, tantôt faisait partie du casque et se levait ou s'abaissait au moyen de deux pivots placés à gauche et à droite du timbre. ‖ On l'appelait aussi MENTONNIÈRE.

— **Encycl.** La plaque de fer ou d'acier qui se trouvait vissée à la partie supérieure du plastron de la cuirasse était le complément nécessaire de l'armure de tête connue autrefois sous le nom de *salade.* Elle couvrait le cou et le menton et se terminait au-dessus de la bouche. « Elle était arrondie, dit M. Belleval, et se modelait sur la forme du visage. Lorsqu'on la portait avec la salade, elle était vissée à la cuirasse, comme on vient de le dire; lorsque, au contraire, on la portait avec un chapeau de Montauban, elle était accompagnée d'un colletin forgé d'une seule pièce, qui couvrait le cou aussi bien par devant que par derrière, et venait sur les épaules recouvrir la jointure de l'épaulière.

Il y avait encore des *bavières* faites de deux lames réunies, et dont l'une, celle du haut, pouvait se baisser sur celle du bas, pour laisser respirer plus facilement. Olivier de la Manche rapporte qu'il n'était pas rare de voir, dans les tournois, des chevaliers faire déclouer la visière de leurs bassinets ou salades, et ils prenaient aussitôt une grande *bavière.* « Etoit armé d'un armet à la façon d'Italie et de sa grande *bavière*... Avoit un capel de fer et une haute *bavière*, tellement que de son visage il n'apparaissoit que les yeux, » lisons-nous dans la chronique de J. de Lalain. La *bavière* a été aussi appelée quelquefois *barbute* ou *barbuce*, et Ducange a commis une erreur en pensant que la *barbute* était une espèce de casque; ce n'était que la *bavière*, et rien de plus.

BAVIÈRE (ROYAUME DE), en allem. *Baiern*, Etat de l'Europe centrale, faisant partie de la Confédération germanique. Cap. Munich. Ce royaume se compose de deux parties de territoire situées l'une en deçà, l'autre au delà du Rhin, et séparées par une distance de 55 kil., qu'occupent le Wurtemberg et le grand-duché de Bade. La plus considérable de ces deux parties, à l'E. du Rhin, comprise entre 47° 20′ et 50° 41′ de lat. N. et entre 6° 31′ et 11° 24′ de long. E., est bornée au N. par le royaume de Saxe, les principautés de Reuss, les duchés de Saxe-Gotha et Saxe-Meiningen, le grand-duché de Saxe-Weimar et la Hesse-Cassel; à l'O. par la ville de Francfort-sur-le-Mein, les grands-duchés de Hesse-Darmstadt, de Bade et le royaume de Wurtemberg; au S. par la Suisse et les Etats autrichiens et à l'E. par l'empire d'Autriche. L'autre partie, à l'O. du Rhin et sur ce fleuve, forme la Bavière Rhénane ou le Palatinat, comprise entre 48° 57′ et 49° 50′ de lat. N. et entre 4° 45′ et 6° 11′ de long. E.; elle est limitée au N. par la Hesse et la Prusse Rhénane, à l'E. par le Rhin, qui la sépare du grand-duché de Bade; au S. par la France, et à l'O. par la Prusse Rhénane et la seigneurie de Meisenheim, qui appartient à Hesse-Hombourg. Superficie totale, 76,000 k. carrés, dont 540 pour le Palatinat; pop. d'après la statistique dernière, 4,559,452 h., dont 3,176,338 catholiques, 1,233,894 protestants et 56,033 israélites, répandus dans 222 villes, 401 bourgs, 94 terres nobles et 11,075 villages.

La Bavière est divisée en huit cercles ou provinces (en allem. *kreis*), savoir :

Cercles	Chefs-lieux.
Bavière (Haute).	Munich.
Bavière (Basse).	Passau.
Franconie (Haute). . .	Bayreuth.
Franconie (Basse). . .	Wurtzbourg.
Franconie (Moyenne). .	Anspach.
Palatinat.	Spire.
Palatinat (Haut).	Ratisbonne.
Souabe et Neubourg. . .	Augsbourg.

— *Orogr. et hydrogr.* La Bavière est un pays élevé et montagneux, appuyé au S. aux Alpes Noriques ou Bavaroises, à l'E. au Bœhmerwald, au N.-E. à l'Erzgebirge et au Fichtelberg, et sillonné dans une partie de sa région centrale par les Alpes de la Souabe. La Bavière Rhénane est traversée dans son milieu par la chaîne du Hardt, dépendance des Vosges, et dont le point culminant est le Donnersberg. Toutes ces montagnes ne dépassent pas une altitude moyenne : le Hochkampen, dans les Alpes Bavaroises, ne s'élève pas au-dessus de 3,125 m., et le Rachel, dans le Boehmerwald, n'atteint que 1,390 m. Les différents cours d'eau qui descendent de ces montagnes, ou qui traversent le pays, appartiennent au bassin du Rhin et au bassin du Danube. Le Palatinat tout entier fait partie du bassin du Rhin, et est arrosé par ce fleuve, par la Lauter, la Queich, la Blies, la Nahe et son affluent la Glan. Le massif oriental du territoire est situé dans le bassin du Rhin et dans le bassin du Danube. Ce dernier traverse la Bavière sur une longueur de 430 kil., et y reçoit, à droite : l'Iller, le Lech, l'Iser et l'Inn, avec leurs nombreux affluents; à gauche, la Wornitz, l'Altmülol, la Naab, la Regen et l'Ilz. Le Rhin, au S.-O., par le lac de Constance, marque une petite étendue de la frontière; mais au N. toutes les eaux de son bassin affluent dans le Mein, qui a sa source en Bavière et y reçoit la Tauber, la Rodach, la Saale de Franconie et la Regnitz. Les lacs sont communs, surtout dans la partie méridionale; les plus importants sont : le Chiem, le Starnberg et l'Ammer, dans le lit de la rivière du même nom. Mais tous ces nombreux cours d'eau serpentent dans des vallées étroites et tortueuses; les seules plaines considérables sont celles que forme la vallée du Lech, au-dessus et au-dessous d'Augsbourg, et celle de la vallée de l'Isar, entre Munich et Freising.

— *Climat, productions.* Le climat est sain;

mais en raison de l'élévation du plateau bavarois (la plus grande dépression du sol étant de 108 m. au-dessus du niveau de la mer), il est froid comparativement à celui des autres parties de l'Allemagne. Sol fertile, industrie *agricole très-développée; houblon et céréales* en abondance; vins très-estimés, et en particulier ceux du Rhin, de Franconie, de la vallée du Mein, de la Saale et de la Tauber. Prairies très-vastes, qui donnent des fourrages de qualité supérieure, et permettent en grand *l'élève du gros bétail, des* moutons et des chèvres; volaille; arbres fruitiers; près de 250,000 ruches d'abeilles, qui produisent un miel très-recherché; dans les étangs, les lacs et les rivières, pêche abondante de poissons et d'écrevisses.

Les *grandes forêts* qui couvrent le versant des montagnes fournissent de beaux bois de construction; elles occupent le tiers de la superficie totale du royaume; les plus importantes sont celles de Kempt et de Mittenwald, dans la Bavière supérieure; celles de Rotz et de Laurenzi, dans la Franconie centrale; celle de Kulmen, dans la Franconie supérieure. Le gibier y est abondant; on y trouve beaucoup de loups, de chamois et de marmottes. Les richesses minérales de la Bavière sont un peu abandonnées; on n'en a recherché jusqu'à présent que le sel et le fer; cependant, on y a découvert des mines de plomb argentifère et des houillères; l'Inn et l'Iser charrient des paillettes d'or. Nombreuses et belles espèces de marbre, albâtre, gypse, calcaires à chaux et à bâtir, ardoises, graphites, terre à porcelaine réputée la meilleure d'Europe, serpentine et grenats; plusieurs sources minérales avec établissements de bains, dont les plus fréquentés sont ceux de Kissingen, de Brukenau et de Rosheneim. L'industrie manufacturière est peu développée en Bavière : par suite, malgré la grande quantité de voies de communication, en mauvais état, il est vrai; malgré les nombreuses rivières navigables et le canal Louis, qui joint le Mein au Danube; malgré un réseau de chemins de fer qui fait communiquer les grands centres de population avec le reste de l'Europe, le commerce est *très-restreint, à l'exception, cependant, de celui* de transit. Les deux places d'Augsbourg et de Nuremberg le résument tout entier, et sont célèbres par la beauté et la qualité de quelques-uns des produits de leur industrie, tels que la joaillerie et la bijouterie de la première, les *jouets* et le *tabac* de la *seconde*, qui sont exportés dans toute l'Europe; ajoutons que la bière de Bavière, dont il se fabrique annuellement 8 millions de tonneaux dans 6,000 brasseries, est la plus recherchée d'Allemagne.

— *Gouvernement*, *admin.*, *budget*, etc. Le gouvernement bavarois est une monarchie constitutionnelle; le trône est héréditaire par ordre de primogéniture dans la ligne masculine, et, à défaut d'héritiers mâles, dans la ligne féminine. Le pouvoir exécutif appartient *au roi; les ministres sont responsables.* Le pouvoir législatif, quoique exercé concurremment par le roi et les deux chambres, la première, le sénat, composée de membres héréditaires ou viagers; la seconde, celle des députés, formée par cinq catégories de membres élus par le suffrage restreint, se manifeste souvent par des ordonnances royales, dont le domaine est assez étendu. Le Palatinat est régi par le code Napoléon; les autres cercles, par le code de Bavière. La cour suprême de justice du royaume est la haute cour d'appel civile et criminelle siégeant à Munich; chaque cercle possède une cour criminelle et d'appel civil, et est administré par une régence composée d'un président et de conseillers; en outre, un conseil provincial électif, de 24 membres, s'y assemble une fois par an pour délibérer sur les affaires qui l'intéressent et pour répartir l'impôt. Les subdivisions administratives des régences, à la fois civiles et judiciaires, sont les arrondissements des justices royales et des justices seigneuriales. La Bavière possède deux archevêchés et six évêchés catholiques; ces diocèses se divisent en 171 doyennés et comprennent 2,756 paroisses; les luthériens et les réformés, sous la direction d'un consistoire général, forment ensemble 920 paroisses, et, bien que l'exercice des cultes soit libre, les confessions chrétiennes seules jouissent de tous les droits civils et politiques. Le clergé bavarois possède une juridiction privilégiée. Le ministre de l'intérieur dirige l'instruction publique; chaque paroisse possède une école élémentaire, dont la fréquentation est obligatoire pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 14 ans; l'enseignement secondaire comprend les gymnases, les lycées, les écoles industrielles et techniques, et trois universités, dont deux catholiques, Munich et Wurtzbourg, et une protestante à Erlangen. D'après la loi de finances adoptée par la Chambre des députés pour 1855, les dépenses se sont élevées à 37,325,516 florins ou 80,349,859 francs, et les recettes à 34,785,685 florins ou 74,789,222 fr. Le déficit doit être couvert par le produit de la loterie et par une augmentation des impôts directs. La dette publique est de 136,995,620 florins ou 294,640,683 fr.

La force armée de la Bavière comprend l'armée permanente, l'armée de réserve et la landwehr : l'armée permanente se compose de 172,571 hommes, infanterie; 22,874 hommes, cavalerie, et 18,079 artilleurs pouvant desservir 1,628 bouches à feu; l'armée de réserve se compose des troupes sortant du service actif, la durée du service y est de deux ans; la landwehr comprend tous les habitants de 17 à 60 ans propres au service militaire, et est tenue, *en temps de guerre, au service militaire* dans l'intérieur du royaume. L'armée active se recrute par conscription, le service dure 4 ans, le remplacement est permis. La Bavière a 1 voix dans les assemblées ordinaires de la Diète, et 4 voix dans les assemblées plénières; son contingent fédéral est de 53,400 hommes, et sa contribution fédérale de 195,996 florins ou 411,391 fr.

— *Histoire.* Les Bavarois sont généralement regardés comme les descendants des anciens Boïens, peuple celte établi en Germanie, et auquel la Bohême (*Boeheim*, demeure des Boïens) doit son nom. Cependant Lang, Mannert et d'autres historiens bavarois nient ce mélange des Celtes et des Germains; une circonstance importante parle en faveur de cette dernière opinion : la langue bavaroise, *dialecte particulier* de l'allemand, *ne renferme* rien qui trahisse une origine celtique. Ce qu'il y a de certain, c'est que la Vindélicie, le Noricum, provinces romaines correspondant à la Bavière méridionale d'aujourd'hui, étaient habitées, vers la fin du Ve siècle, par la fédération des Boïoares ou Bavarois, qui tiraient leur origine des Suèves, des Rugiens, des Thuringiens, des Hérules et d'autres tribus germaniques, et qu'elles prirent, dès lors, le nom de Boïoaria, transformé plus tard en *Baïern*, *Bavaria*. Après la destruction de l'empire romain, les Bavarois se trouvèrent en partie sous la domination des Ostrogoths, et plus tard sous celle des Francs Austrasiens; ils conservèrent cependant jusqu'à la fin du VIIIe siècle leurs ducs héréditaires, appelés *Agilolfingiens*, parce que le premier d'entre eux portait le nom d'Agilulphe (vers 530). L'histoire mentionne, vers l'an 556, cette famille, qui se maintint dans cette dignité jusqu'au règne de Charlemagne. Le règne de Thassilon Ier (590) est mémorable par le commencement de la guerre contre les tribus slaves et leurs alliés, les Avares. Sous Garibald II, les Bavarois reçurent, vers 630, du roi franc Dagobert leurs premières lois écrites. A peu près vers la même époque, des missionnaires francs introduisirent le christianisme dans cette contrée, saint Emmerond à Ratisbonne, et Rupert à Salzbourg. Sous le règne d'Odilon, gendre de Charles Martel, l'archevêque Boniface divisa l'église de Bavière en quatre évêchés : Salzbourg, Passau, Ratisbonne et Freisingen. En 743, Odilon prit le titre de roi et tenta de se soustraire à la suzeraineté des Francs; mais il fut vaincu par ses beaux-frères *Carloman et Pépin*, et contraint de subir le joug qu'il avait voulu secouer. Thassilon II, successeur d'Odilon, dut venir, en 748, à la diète de Compiègne, prêter, comme vassal, serment de fidélité au roi Pépin le Bref; plus tard, il déclara son serment nul et se ligua avec son beau-père Desiderius (Didier), roi des Lombards, et avec les ducs d'Aquitaine. Après la chute de la dynastie des Lombards, préparant sa perte et celle de sa famille, il fit alliance avec les Avares contre le nouvel empereur d'Occident. Vaincu par Charlemagne, Thassilon et tous les siens furent enfermés dans des monastères, où ils moururent ignorés. A la diète convoquée à Ratisbonne en 788, Charlemagne abolit la dignité de duc de Bavière, quoique ce pays conservât toujours la dénomination de duché; il nomma gouverneur de cette contrée son gendre, le comte Gérold de Souabe, et y introduisit l'administration franque. Vers 799, l'embouchure de la Naab dans le Danube forma la limite de la Bavière, qui comprenait alors, indépendamment de la Bavière proprement dite, le Tyrol, le pays de Salzbourg, la plus grande partie de l'Autriche, le haut Palatinat, les villes de Neubourg, Anspach, Bayreuth, Bamberg, Nuremberg, Weissembourg et Dinkelsbourg.

A la mort de Charlemagne, Louis le Débonnaire fit don de la Bavière à Lothaire, et quand celui-ci eut été associé par son père à l'empire, Louis l'*Allemand* prit le titre de *Rex Boioariorum*, en 817. Louis le Débonnaire étant mort (840), son fils Carloman fut couronné roi de Bavière, royaume qui comprenait en outre la Carinthie, la Carniole, l'Istrie, le Frioul, la Pannonie, *la Bohême et la Moravie*. Après ce prince, et jusqu'au commencement du Xe siècle, la couronne de Bavière passa successivement à Louis III, Charles le Gros, Arnould et Louis IV, en la personne duquel s'éteignit la race carlovingienne (911). Arnould le Mauvais, *fils. du Bavarois Luitpold, célèbre chef* d'armée, s'arrogea, avec le consentement du peuple, l'autorité suprême, et la Bavière devint de nouveau un duché distinct; c'est de cette époque que date proprement son existence, comme État souverain. Cinq ans après sa mort (939), le duché sortit de sa maison, devint le théâtre de guerres continuelles, tant intérieures qu'avec l'étranger, et fut gouverné par les ducs des maisons de Saxe et de Franconie jusqu'en 1180, où, après la proscription du guelfe Henri le Lion, de la maison d'Este, l'empereur Frédéric Ier le conféra, en 1180, à Othon, comte de Wittelsbach, descendant d'Arnoulf et souche de la maison qui règne actuellement en Bavière. Ce prince et son entreprenant successeur Louis Ier accrurent considérablement leurs domaines héréditaires. Ce dernier obtint même de l'empereur Frédéric II (1215) le Palatinat du Rhin à titre de fief. Il périt assassiné en 1231, et eut pour successeur Othon II l'Illustre, son fils, comte palatin du Rhin. Sous le règne d'Othon II, que le pape excommunia à cause de l'attachement de ce prince aux intérêts de l'empereur, la Bavière reçut encore de notables accroissements; mais ces vastes possessions ne restèrent pas longtemps dans les mêmes mains. Othon mourut en 1253, et ses fils Louis et Henri, qui régnèrent collectivement pendant deux années, opérèrent le partage des Etats de Bavière. Louis eut pour sa part la haute Bavière, le Palatinat et le titre d'électeur, et Henri, dont la postérité ne tarda pas à s'éteindre, la basse Bavière. C'est à ces deux princes qu'échut l'héritage du malheureux Conradin de Hohenstaufen. L'un des deux fils de Louis, qui portait le même nom que lui, fut élu empereur en 1314, sous le nom de Louis IV ou de Louis le Bavarois. En 1329, celui-ci fit, à Pavie, avec les fils de son frère Rodolphe, un traité par lequel on régla définitivement, entre autres choses, le droit de succession à défaut d'héritier mâle dans l'une des deux lignes. Ce traité devint la loi fondamentale des deux familles et fut renouvelé en 1490, en 1524, et cinq fois dans le XVIIIe siècle. Cependant, de nombreuses subdivisions de ces deux lignes arrivèrent encore dans la suite; de nouveaux partages empêchèrent la Bavière de se maintenir au rang qu'elle avait occupé. Pendant le XIVe et le XVe siècle, il y avait la haute Bavière, la Bavière-Straubingen, la Bavière-Ingolstadt, *la Bavière-Landshut*, la *Bavière-Munich. Le* duc de cette dernière branche, Albert II le Sage, réussit enfin, au commencement du XVIe siècle, à réunir tous ces Etats et à établir la primogéniture comme loi de succession dans sa famille. Maximilien Ier, un des plus grands princes qui aient gouverné la Bavière, fut élevé en 1623, par l'empereur Ferdinand II, à la dignité d'électeur. Le traité de Westphalie la lui confirma, ainsi que la possession de tout le Palatinat, en créant en même temps un huitième électorat en faveur de la ligne palatine, à laquelle fut assuré le droit de succession, en cas d'extinction de la branche régnante de Bavière. Après un règne de cinquante-cinq ans, Maximilien mourut en 1651. Son petit-fils, Maximilien-Emmanuel (1679-1726), se prononça pour la France, lors de la guerre pour la succession d'Espagne, fut mis au ban de l'empire après la défaite de Hochstedt (1704), et ne recouvra ses Etats qu'après la paix conclue à Bade en 1714. Son fils Charles-Albert, électeur de Bavière, soumit l'Autriche après la mort de l'empereur Charles VI, prit le titre d'archiduc en 1741, se fit proclamer roi de Bohême, et bientôt après (1742) fut élu empereur à Francfort, sous le nom de Charles VII. Ce prince ambitieux, à qui la fortune n'avait jusqu'alors cessé d'être favorable, trouva dans Marie-Thérèse un adversaire plus que redoutable, qui fit tourner la fortune de son côté. *Bien qu'il eût attaché* à sa cause, par l'union de 1744, le roi de Prusse Frédéric II, et le landgrave de Hesse-Cassel, et malgré les succès du premier, Charles VII se vit contraint d'abandonner la Bavière, occupée par une armée autrichienne sous le *commandement de l'habile Charles de Lorraine*, et il mourut accablé de chagrin par l'issue de la guerre (1745). Son fils, Maximilien-Joseph, qui avait pris le titre d'archiduc, s'empressa de faire la paix (1745), et, pour recouvrer ses Etats héréditaires, il donna son suffrage pour l'élection impériale à François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse. Ce prince s'efforça alors de faire fleurir dans ses Etats épuisés l'industrie et l'agriculture. Il mourut en 1777, et avec lui s'éteignit la descendance de Louis de Bavière. Il ne restait alors de la ligne Rodolphienne que la branche de Neubourg et Sulzbach, devenue électorale et palatine depuis 1685, et celle de Deux-Ponts-Birkenfeld. Le chef de la première, Charles-Théodore, monta sur le trône de Bavière, et s'y maintint malgré les intrigues et les convoitises de l'empereur d'Autriche Joseph II. A sa mort, arrivée en 1799, la couronne de Bavière passa à la branche de Birkenfeld, dans la personne de Maximilien-Joseph IV. Sous le règne précédent, le Palatinat avait eu beaucoup à souffrir de la guerre provoquée par la Révolution française, et la Bavière elle-même servit de théâtre aux opérations militaires. L'alliance de Maximilien-Joseph IV avec la France valut à la Bavière une augmentation de territoire et le titre de royaume. Mais quand, en 1813, déclina la fortune de l'empire, le roi de Bavière rompit *cette alliance, qui n'offrait plus que des périls* et tourna subitement ses armes contre Napoléon. Par cette conduite habile, mais peu honnête, Maximilien-Joseph put conserver sa couronne après les traités de 1815; au surplus, le contact prolongé des Français avait imbu ce prince de quelques idées libérales, et, mieux que les autres souverains allemands, il tint la promesse d'institutions représentatives formellement contenue à l'article 13 du pacte fédéral. Réorganisation des communes, rédaction et signature du concordat de 1817, conflit prolongé entre la Chambre des députés et celle des pairs, tels furent les principaux événements qui signalèrent les dernières années du règne de Maximilien-Joseph IV, qui eut pour successeur son fils Louis Ier (1825).

Les commencements du nouveau règne, au milieu de la réaction générale qui s'opérait alors en Europe, semblèrent devoir réaliser les plus brillantes espérances. Mais bientôt les tendances du pouvoir, les empiétements successifs du parti prêtre firent prévaloir les *idées réactionnaires qui soufflaient sur l'Europe* entière. Le coup de tonnerre de 1830 n'amena point en Bavière de perturbations sérieuses, mais provoqua seulement une surexcitation plus générale des esprits. Cette surexcitation n'eut d'autres résultats que l'élection d'une chambre de députés bien intentionnés, sans doute, mais impuissants à réaliser les aspirations du peuple bavarois. Plusieurs des membres de cette chambre libérale durent prendre la fuite, ou expièrent par une détention plus ou moins longue les faits mis à leur charge. Ce ne fut qu'en 1848 que le gouvernement se décida à accorder une amnistie générale applicable à tous les délits politiques. Le 20 mars 1848, le roi Louis abdiqua en faveur de son fils, qui monta sur le trône, sous le nom de Maximilien II. Le moment était favorable pour les promesses libérales; semblables aux matelots qui, au milieu d'une tempête, deviennent pieux et promettent tout à Dieu et à ses saints, les rois, au milieu de l'ébranlement révolutionnaire de 1848, pactisèrent tous avec les peuples, devinrent libéraux, démocrates même en promesses; mais quand le calme se fut un peu rétabli, quand le lion rugissant eut été encore endormi, engourdi par de trompeuses paroles, alors on l'enlaça partout d'un réseau dont les mailles fragiles ne résisteront pas à son premier réveil. Le règne de Maximilien II, qui se termina en 1864, peut se résumer en deux mots : opposition constante à l'hégémonie prussienne; obstacle à l'ambition autrichienne. Le roi Louis II, qui a succédé à son père, semble vouloir continuer sa politique.

TABLE CHRONOLOGIQUE
des souverains de la Bavière.

NOTA. — La liste des ducs de Bavière de la race des Agilolfingiens n'est point à l'abri de toute contestation; nous la donnons néanmoins, en prévenant nos lecteurs que cette table chronologique présente toute certitude à partir de l'extinction des Carlovingiens, ou de l'érection de la Bavière en duché souverain, sous Arnould le Mauvais.

I. — *Ducs agilolfingiens.*

Agilulphe. . . . . vers	530
Garibald Ier.	554
Thassilon Ier.	593
Garibald II.	610
Théodore Ier.	640
Théodore II.	680
Théodebert, Théodoald, Grimoald } en commun	700
Hugibert	728
Odilon.	737
Thassilon II.	748

II. — *Rois francs.*

Charlemagne.	788
Louis le Débonnaire et Lothaire	814
Louis II le Germanique	817
Carloman.	876
Louis III	880
Charles le Gros.	882
Arnould Ier de Carinthie	888
Louis IV l'Enfant	900

III. — *Ducs bavarois.*

Arnould II le Mauvais.	911
Eberhard	937
Berthold Ier.	938

IV. — *Ducs de Saxe et de Franconie.*

Henri Ier	948
Henri II le Querelleur.	955
Othon Ier de Souabe.	974
Henri III (élevé plus tard au trône impérial sous le nom de Henri II).	983
Henri IV	985
Henri V.	1004
Henri VI	1026
Henri VII.	1039
Conrad Ier	1049
Henri VIII	1053
Conrad II.	1056
Agnès.	1057
Othon II	1061

V. — *Ducs guelfes ou welfs.*

Welf Ier	1070
Welf II.	1101
Henri IX.	1120
Henri X	1126

VI. — *Ducs autrichiens* (maison de Babenberg).

Léopold Ier.	1139
Henri XI	1141
Henri XII.	1156

VII. — *Maison de Wittesbach* (ducs).

Othon Ier.	1180
Louis Ier	1183
Othon II l'Illustre	1231
Henri XIII et Louis II	1253
Louis III	1294
Etienne Ier.	1347
Jean de Munich	1378
Ernest et Guillaume Ier.	1397
Albert Ier.	1438
Jean et Sigismond.	1460
Albert II	1467
Guillaume II et Louis	1508
Albert III.	1550
Guillaume III.	1579

Electeurs.

Maximilien Ier, duc. 1598
— électeur 1623
Ferdinand-Marie. 1651
Maximilien II Emmanuel. . . . 1679
Charles-Albert. 1726
Maximilien III Joseph. 1745

Branche palatine.

Charles-Théodore 1777
Maximilien-Joseph IV, électeur 1799
Maximilien-Joseph Ier, roi. . . . 1806
Louis Ier. 1825
Maximilien II 1848
Louis II. 1864

— *B.-arts.* La Bavière a été, de tout temps, le principal foyer artistique de l'Allemagne. Au moyen âge, ses nombreux monastères possédaient d'habiles miniaturistes, dont il existe encore aujourd'hui d'intéressantes productions dans les bibliothèques publiques de Munich, de Bamberg, de Nuremberg, d'Augsbourg, etc. A l'époque de la renaissance de l'art, cette même contrée donna à l'école allemande ses maîtres les plus illustres : Wohlgemuth, Albert Durer, les Beham, Georges Pencz, Amberger, naquirent à Nuremberg; les Holbein et les Burgkmaier, à Augsbourg; Albert Altdorfer, né à Altdorf, près de Landshut, se fixa à Ratisbonne, où il eut pour imitateur Michel Ostendorfer; Hans Muelich, de Munich, fit de nombreux portraits pour le duc Albert V, etc. De notre temps, c'est encore la Bavière qui a eu l'honneur de donner le signal du mouvement de rénovation artistique qui s'est propagé depuis dans toute l'Allemagne. C'est à l'initiative du roi Louis qu'est due cette renaissance de l'école bavaroise. Ce prince, amateur passionné des beaux-arts, s'était lié à Rome avec cette pléiade de jeunes artistes allemands qui, à la suite d'Overbeck, avaient quitté leur patrie, agitée par la guerre, et étaient venus chercher au delà des Alpes le repos si nécessaire à l'étude et l'inspiration que donne la vue des chefs-d'œuvre des anciens maîtres. Ces jeunes gens, qui reconnaissaient Overbeck pour chef, étaient Guillaume de Schadow, Philippe Veit, beau-frère de Schlégel, Jules Schnorr, Henri Hess, Pierre Cornélius. Une fois monté sur le trône, le prince Louis s'empressa de réaliser les projets qu'il avait formés avec ses amis de Rome pour ranimer le culte des arts dans la patrie allemande. Et d'abord, il entreprit de doter sa capitale de monuments magnifiques, construits d'après les modèles les plus remarquables de l'architecture de tous les temps et de tous les pays. Les architectes à qui ces travaux furent confiés ont fait preuve, en général, d'autant de goût que d'érudition. M. Léon de Klenze, intendant des bâtiments royaux, a construit en style grec la Glyptothèque (musée de sculpture), la Pinacothèque (musée de peinture), et un délicieux monument appelé Bavaria, dans lequel, suivant l'expression de M. Th. Gautier, se trouvent fondus le Parthénon et les Propylées. Le même artiste a élevé, sur le modèle du palais Pitti, la Nouvelle-Résidence, dont l'une des faces est occupée par une chapelle bysantine, dédiée à tous les saints. M. Ziebland est l'auteur d'un édifice d'ordre corinthien, destiné aux expositions de l'industrie, et d'une très-belle basilique dédiée à saint Boniface et rappelant, dans ses principales dispositions, celle de Saint-Paul hors des murs. L'église ogivale de Sainte-Marie-du-Secours, dans le faubourg de l'Au, fait, le plus grand honneur à son architecte, M. Ohmuller. M. Gaertner a construit plusieurs édifices importants : l'église de Saint-Louis, imitation libre de l'architecture romane; l'Université, dans le même style; un portique à trois arcades, placé en face de la rue Louise, reproduction habile de celui dont Orcagna a décoré la place du Grand-Duc à Florence; l'Isar-Thor, restitution d'une ancienne porte de la ville, faite dans le style de l'architecture militaire du moyen âge. Pour que rien ne manquât à la beauté de ces divers monuments, le roi Louis en confia la décoration aux peintres et aux sculpteurs les plus habiles de l'Allemagne. Il songea tout naturellement aux jeunes maîtres, ses compatriotes, qu'il avait connus à Rome. Cornélius, qu'il affectionnait particulièrement, reçut la commande de travaux considérables pour la Glyptothèque et pour l'église Saint-Louis. Après un séjour de dix ans à Rome, et quelque temps passé à Dusseldorf, où il avait été chargé par le roi de Prusse d'organiser l'école de peinture, le célèbre artiste vint à Munich pour exécuter les fresques dont il avait déjà fait en partie les cartons. Il fut suivi de plusieurs de ses élèves, qui furent employés, soit à peindre d'après les dessins du maître, soit à des ouvrages originaux. Bientôt une brillante école de peinture se forma dans la capitale de la Bavière. Sous l'influence de Cornélius, cette école rompit avec les traditions du classicisme académique, et, comme elle aspirait à être essentiellement nationale, elle s'efforça de remonter le cours des âges et demanda un enseignement aux vieux maîtres allemands. Dédaignant la couleur et, en général, tout ce qui tient aux procédés d'exécution matérielle, elle crut devoir se borner à composer de vastes scènes qui fussent irréprochables au point de vue de l'histoire, de la philosophie et de l'esthétique. On ne peut nier que Cornélius et quelques-uns de ses disciples ne soient parvenus à produire des œuvres vraiment remarquables, quant à la conception et même quant à l'ordonnance générale de la composition; mais il est à regretter que ces mêmes ouvrages offrent, pour la plupart, des lignes heurtées et confuses, un manque presque absolu de perspective aérienne, un coloris froid et dur, défauts si saillants, qu'ils paraissent systématiques.

Nous n'avons pas l'intention de passer ici en revue les travaux considérables que cette école a exécutés à Munich, dans l'espace d'une vingtaine d'années. Il nous suffira d'en avoir indiqué les caractères généraux. Disons maintenant quelques mots des maîtres qui, après Cornélius, ont jeté le plus d'éclat sur l'art moderne bavarois. M. Henri Hess appartient au groupe de peintres catholiques dont Overbeck est le chef; il ne possède peut-être pas le sentiment mystique et la grâce naïve de ce dernier, mais il a un style plus large, plus souple et plus ferme. Il fut appelé de Rome par le roi Louis, pour décorer la chapelle de Tous-les-Saints et la basilique de Saint-Boniface. Les vingt-deux fresques qu'il a exécutées dans ce dernier édifice sont d'une composition ingénieuse et savante, et, ce qui est beaucoup plus rare dans les œuvres des artistes bavarois, la couleur en est assez agréable. M. Hess a fait, en outre, un certain nombre de bons portraits et des cartons de vitraux dans lesquels il n'a pas craint de répudier le style archaïque, qui a généralement prévalu, même en France, pour les ouvrages de ce genre. M. Jules Schnorr, de Carolsfeld, quitta aussi Rome pour Munich, sur les instances du roi Louis. Il fut chargé de peindre à fresque, dans les salles de la Nouvelle-Résidence, les principaux épisodes des *Niebelungen*, et il a consacré une partie de sa vie à cette grande œuvre, qui a un caractère, un accent germanique irrécusables. Il a attaché aussi son nom aux illustrations d'une *Bible protestante*, dans lesquelles il a fait preuve d'une hardiesse, d'une énergie, d'une lucidité, qui contrastent avec le tendre mysticisme des *Evangiles* d'Overbeck. MM. Clément de Zimmermann et Schlotthauer, fidèles disciples de Cornélius, ont travaillé aux fresques de la Glyptothèque et de la Pinacothèque. Le premier, qui est aujourd'hui directeur de la galerie royale de peinture, est l'auteur de plusieurs tableaux intéressants, parmi lesquels nous citerons : *Cimabue et Giotto*, et des *Paysans des environs de Rome se rendant en pèlerinage à Notre-Dame de Lorette*. M. Schraudolph a fait preuve d'une grande habileté dans l'imitation des anciens maîtres; ses compositions religieuses sur fond d'or se font remarquer par le beau style des draperies, par la gravité et la naïveté de l'expression. Des fresques ont été peintes dans divers monuments par MM. C. Hermann, Sturmer, Kranzberger, Hellweger, Schabet, Heiler, Kock, Müller, Hiltensperger et Nilson. M. Carl Schorn, de Dusseldorf, mort à Munich en 1850, a exécuté dans cette dernière ville plusieurs œuvres importantes, entre autres un tableau représentant le *Déluge*, que possède la nouvelle Pinacothèque. Les fresques dont M. Rottmann a décoré la galerie dite des *Arcades*, attenante au palais du roi, et qui représentent diverses vues de l'Italie et du Tyrol, se distinguent par l'élégance des lignes et l'entente de la perspective aérienne. Les tableaux de genre de M. Geyer offrent des expressions assez piquantes, mais le coloris n'a pas toute la vérité désirable. Nommons enfin M. Guillaume Kaulbach, le plus illustre des disciples de Cornélius. Placé à la tête de l'académie de peinture de Munich après le départ de son maître pour Berlin, lors de l'avénement de Frédéric-Guillaume IV au trône, M. Kaulbach s'est fait novateur à son tour. Tout en restant idéaliste comme Cornélius, il s'est appliqué à traduire ses idées par des formes expressives et correctes, à donner un corps à ses abstractions philosophiques et symboliques; il s'est montré par là plus véritablement artiste que ses devanciers. S'il lui est arrivé parfois de pousser la recherche du grandiose jusqu'à l'exagération, on ne peut lui refuser, du moins, une imagination habile à saisir les éléments dramatiques d'un sujet. A son exemple, beaucoup d'artistes bavarois se sont séparés des doctrines de Cornélius et d'Overbeck, et se sont efforcés d'acquérir les qualités d'exécution que ces maîtres avaient dédaignées.

A mesure que la nouvelle réaction a fait des progrès, l'école de Munich a perdu de son unité et de son autorité; d'école nationale qu'elle fut un instant, elle est devenue, comme les écoles de Dusseldorf, de Berlin, de Vienne, de Dresde, une académie particulière où tous les systèmes ont des adhérents, où toutes les opinions ont le champ libre. « L'école de Munich a fait son temps, a dit M. Charles Perrier (1858); après avoir fourni une glorieuse carrière, elle n'existe plus guère que dans la personne de ses fondateurs. Son grand mérite est d'avoir relevé le niveau de l'art, à une époque où l'art avait véritablement besoin d'une réforme radicale et complète; mais elle a dépassé le but et signé l'arrêt de sa propre condamnation. L'idéalisme évidemment exagéré de Cornélius et d'Overbeck leur a fait, à tout moment et à tout propos, déserter le monde des faits pour le monde invisible où règne l'idée pure. Volontiers, à l'instar des Eléates, ils auraient nié la réalité des choses sensibles et ne leur auraient permis, comme Fichte, d'exister que dans notre esprit. Le but constant de leurs efforts était d'arriver, presque sans intermédiaire apparent, par une sorte d'intuition mystique, à la contemplation de l'absolu. Malheureusement, l'absolu n'est pas de ce monde. Ces peintres sont moins des artistes et des poëtes, que des philosophes qui, en se promenant au milieu des abstractions, ont contracté un certain goût pour la poésie et pour les arts. »

Aujourd'hui, la Bavière compte un certain nombre d'artistes qui font preuve d'habileté dans la peinture des sujets de genre, des paysages, des animaux; quelques-uns composent avec talent de petites scènes historiques; en revanche, la grande peinture est à peu près complétement délaissée. Voici les noms des peintres de ce pays qui ont pris part aux expositions universelles de Paris (1855) et de Londres (1862) : Frédéric Müller, Ch.-G. Müller, Léop. Weinmayer, Otto Wustlich, peintres de sujets religieux; Hermann Collischon, Herm. Sagstaetter, Ch. Piloty, Ch. Adamo, Aug. Hovemayer, peintres d'histoire; F. Kaulbach fils, peintre de portraits; Maurice Schwind, Ch. Spitzweg, Fr. Woltz, Louis de Hagn, Aug. Niedmann, Pierre Martin, peintres de genre; Fréd. Durck, peintre de sujets mythologiques; Knude Baade, Chrétien Morgenstern, Jos. Ostermayer, Guill. Scheuchzer, Ed. Schleich, Bern. Stange, Fréd. Hohe, T.-M. Bernatz, Eug. Neureuther, Richard et Albert Zimmermann, paysagistes; B. Adamo, François Adam, Jos. Werberger, Ant. Zwengauer, peintres d'animaux; Chrétien Jank, Michel Neher, F.-C. Meyer, Leo von Klenze et Jul. Lange, peintres de vues architecturales, etc.

La sculpture prit en Bavière, sous le règne du roi Louis, le même essor que l'architecture et la peinture. Un artiste éminent, le premier sculpteur de l'Allemagne contemporaine après Rauch, L. Schwanthaler, a exécuté dans divers monuments, notamment dans la Nouvelle-Résidence et dans la Glyptothèque, des œuvres remarquables par l'harmonie des lignes et par la hardiesse du mouvement. Stilgmaier s'est fait connaître, à la même époque, par des ouvrages d'un véritable mérite. Les seuls sculpteurs bavarois qui aient pris part à l'Exposition universelle de Paris, en 1855, sont MM. Jean Breunig et François Prinoth. A la même exposition figuraient des médailles gravées par M. Charles-Fréd. Voigt; des lithographies dues à M. François Hanfstang, qui a reproduit avec talent les principaux tableaux de la Pinacothèque; des gravures de MM. Schaffer, H. Merz et Ch. Waagen. Parmi les graveurs bavarois, nous citerons encore MM. Petrak et Ernst, qui ont exposé à Londres, en 1862, et M. Samuel Amsler, professeur à l'académie, qui a gravé d'après Overbeck, Cornélius, Schwanthaler, etc., des planches d'une finesse et d'une limpidité peu communes.

BAVIÈRE (SOUVERAINS DE). En esquissant à larges traits l'histoire de la Bavière, nous avons parlé des princes qui ont joué un rôle dominant dans les annales de ce peuple. Cependant, comme un certain nombre d'entre eux méritent d'arrêter l'attention, soit par leurs qualités personnelles, soit par l'importance des événements auxquels ils ont été mêlés, nous croyons intéressant pour le lecteur d'accentuer d'une façon plus nette leur physionomie. Nous grouperons donc ici, en suivant l'ordre chronologique, les biographies des ducs, des électeurs et des rois de Bavière qui nous paraissent avoir une certaine valeur historique. — ARNOULD ou ARNULF, dit le *Mauvais*, mort en 966, était fils de Léopold ou Luitpold, tué en combattant contre les Hongrois en 907. Il succéda à son père, margrave de Bavière, au moment même où, avec Louis IV dit l'*Enfant*, s'éteignait en Allemagne la race carlovingienne. Il s'attribua l'autorité suprême et le titre de duc, du consentement du peuple, car la théorie du droit divin n'était pas alors inventée, et n'hésita point à se ranger parmi les compétiteurs à l'empire. Conrad de Franconie ayant été élu, il se ligua contre lui avec Henri de Saxe et Gilbert de Lorraine, fut battu, forcé de fuir ses Etats, où il ne revint qu'à la mort de Conrad, et, pour la seconde fois, il tenta de mettre sur sa tête la couronne impériale. Henri de Saxe l'emporta sur lui. Pour éviter une guerre imminente, l'empereur consentit à concéder à Arnould un droit d'entière souveraineté sur son clergé. « Non-seulement, dit l'empereur dans une clause de ce traité, je vous laisse en possession du domaine de Bavière et de toute la Norique, mais je consens à ce que les évêques, les prêtres, les moines et tous les ecclésiastiques de vos Etats vous soient soumis... Pourvu que vous abandonniez le vain nom de roi, je vous laisse tout le reste. Que demandez-vous davantage, et que pouvez-vous désirer de plus? » Arnould se contenta en effet de ce droit, et il en usa largement. Aussi le clergé donna-t-il à Arnould le surnom de *Mauvais*, qui lui est resté, mais qui paraît aussi peu justifié que le surnom d'*Excellent*, dont certains historiens le gratifient. Une guerre qu'il fit en 937 à Hugues, roi d'Italie, lui fut fatale : il perdit la vie dans une bataille qu'il livra près de Vérone. Arnould avait trois fils, dont aucun ne lui succéda. L'aîné, Evrard, chassé de Bavière par l'empereur Othon, qui transporta la souveraineté de ce pays à Berthold, frère d'Arnold, mourut en Souabe en 966; le second, Arnould, devint palatin du Rhin, et le troisième, Herman, mourut sans enfants. — HENRI Ier, dit le *Querelleur*, gendre d'Arnould, dont il avait épousé la fille Judith, prit le titre de duc de Bavière en 942, à la mort de Berthold. Il était frère de l'empereur Othon, avec lequel il combattit en Italie, et qui l'aida à chasser de la Bavière son neveu Ludolphe, lequel ravageait le pays après être entré en révolte ouverte contre son père Othon. C'est également avec l'aide de ce dernier qu'il parvint à repousser et à vaincre une invasion de Hongrois. Il mourut en 955, laissant pour successeur son fils Henri. — HENRI II, surnommé *Hérillon* ou le *Jeune*, prit la couronne ducale de Bavière, à la mort de son père, en 955. Tout confit en dévotion dans sa jeunesse, il ne fut pas plus tôt au pouvoir qu'il abandonna ses puériles pratiques pour songer à s'emparer de la couronne impériale à la mort d'Othon Ier. Son heureux rival, Othon II, l'expulsa de la Bavière, où il ne rentra qu'après la mort de celui-ci et l'élection du jeune Othon III. Devenu tuteur de ce dernier, il nourrissait encore ses projets ambitieux, lorsqu'une dernière déception le conduisit à finir comme il avait commencé. Il ne songea plus qu'aux exercices religieux, à la création et à l'embellissement des églises et des couvents, et mourut en 991 dans ce monastère de Gandersheim, devenu célèbre par la belle et savante abbesse Hroswitha, qui y fit jouer ses compositions dramatiques. Il eut pour successeur Henri le *Saint*, son fils, qui, après sa promotion à l'empire, laissa, en 1004, le duché de Bavière à Henri de Luxembourg. — OTHON DE NORDTHEIM, d'origine saxonne, reçut le duché de Bavière, en 1061, de l'impératrice Agnès, régente pendant la minorité de l'empereur Henri IV. Loin de se montrer reconnaissant de ce qu'elle avait fait pour lui, il contribua à l'éloigner du pouvoir. Lorsque Henri IV eut atteint sa majorité, il résolut de se venger des humiliations qu'Othon lui avait fait subir, l'accusa, en 1070, d'avoir voulu attenter à sa vie, le fit condamner par la diète de Mayence à prouver par champ clos qu'il était innocent, et, sur son refus, il investit (1071) Guelfe Ier, dit le *Grand*, du duché de Bavière, qui était un fief de l'empire. Othon se ligua alors avec Rodolphe, duc de Souabe, pour renverser Henri IV, fut battu avec les Saxons en Thuringe, et finit cependant par se réconcilier avec l'empereur, à la diète de Goslar, en 1075. Comme gage de paix, Henri IV le nomma son lieutenant général en Saxe, mais l'ambitieux Grégoire VII eut bientôt ravivé en Allemagne, par ses intrigues passionnées, des troubles dont il voulait profiter pour renverser Henri IV, son intraitable adversaire, et Othon s'empressa d'entrer dans ses projets. Il devint un des principaux agents de la rébellion qui déposa Henri IV à Forcheim, pour nommer empereur Rodolphe de Souabe; mais bientôt après, il était défait avec son parti à la bataille de Wolksheim, où il fut mortellement blessé, après avoir déployé une intrépidité sans égale. — GUELFE ou WELF Ier, dit le *Grand*, fils d'Azzon, marquis d'Este, descendant des Welfs d'Altdorf, et chef de cette maison des Welfs ou Guelfes, qui eut, au moyen âge, une si grande célébrité, reçut, en 1071, l'investiture du duché de Bavière, qu'Henri IV venait d'enlever à Othon. Lorsque celui-ci se réconcilia avec l'empereur, il recouvra une partie de ses Etats héréditaires, et Guelfe, irrité de ce partage, entra aussitôt dans la ligue formée contre Henri IV par le pape Grégoire VII. Guelfe se signala dans cette guerre par sa rare bravoure et par ses succès. Il s'empara successivement de Ratisbonne, de Salzbourg, de Wurtzbourg, où il vainquit Henri IV, d'Augsbourg, et entraîna la Souabe dans son parti. Fort heureusement pour l'empereur, Guelfe rompit brusquement avec le pape Urbain II, dont il ne voulut pas subir les exigences, et se raprocha d'Henri IV, avec lequel il fit la paix en 1097. Après une vie si pleine d'agitations, le repos semblait devoir sourire au duc de Bavière; mais, en ce moment même, retentit la voix de Pierre l'Ermite; l'Occident se rua sur l'Orient, et les croisades commencèrent. Guelfe reprit son épée et partit pour la Palestine avec Guillaume de Poitiers. Après avoir subi un échec en Asie Mineure, il arriva enfin à Jérusalem, quelque temps après la mort de Godefroy de Bouillon. En regagnant ses Etats, il fut pris, dans l'île de Chypre, d'une fièvre maligne qui l'emporta en quelques jours. Son corps, amené en Europe par les soins de son fils, fut enterré à Altdorf, berceau de sa famille. Disons en passant que Guelfe fut le chef de la maison de Brunswick, de laquelle est issue la famille régnante d'Angleterre. — GUELFE II, son fils, devint duc de Bavière en 1101, et mourut vers 1120. Il avait épousé la riche comtesse Mathilde, veuve de Godefroy le Bossu, qui, circonvenue par les prêtres, et surtout par Grégoire VII, désireux de s'emparer des grands biens qu'elle possédait en Italie, ne voulut pas consentir à la consommation de ce mariage, et divorça avec lui en 1097. Guelfe s'était battu avec son père contre Henri IV; en 1105, il se prononça pour Henri V, et, lorsque celui-ci arriva à l'empire, il se rendit à Rome pour négocier en son nom. Il mourut peu de temps après sans enfants. — Son frère, HENRI le *Noir*, ne gouverna la Bavière que cinq ou six ans, et laissa le duché à son fils, Henri le *Superbe*. — HENRI, dit *le Superbe*, prit la couronne ducale en 1126 et mourut en 1139. Il épousa la fille unique de l'empereur Lothaire II, dont il avait su gagner la faveur, et qui lui donna pour dot le duché de Saxe. Devenu un des vassaux les plus puissants de l'empire, il seconda dans toutes ses entreprises son bienfaiteur, pacifia son duché, et fut chargé par

l'empereur d'aller au secours d'Innocent II, *menacé par l'antipape Anaclet et par Roger* de Sicile. En peu de temps, il soumit la Campanie et la Pouille, prit Capoue et Bénévent, et reçut, en récompense de ses services, la Toscane et les Etats de la comtesse Mathilde. Lorsque Lothaire II mourut, en 1137, nul prétendant ne semblait pouvoir entrer en lutte avec Henri de Bavière, et celui-ci ne douta pas un instant que la couronne impériale ne fût mise sur sa tête ; mais les électeurs, blessés de son attitude orgueilleuse, et redoutant sa puissance, élurent en 1138 Conrad de Hohenstaufen, qui fut sacré empereur à Aix-la-Chapelle peu de jours après. *Profondément* déçu dans ses espérances, Henri attaqua cette élection comme entachée d'illégalité ; mais le pape se prononça en faveur de Conrad, et l'Allemagne se rangea à son avis. Cité, comme feudataire, à faire acte de soumission au nouvel empereur, Henri le Superbe se borna à lui renvoyer les ornements impériaux dont il était détenteur ; mais il refusa de venir lui rendre hommage. Mis au ban de l'empire par la diète de Wurtzbourg, dépouillé de ses duchés par celle de Goslar, il vit la Bavière donnée au margrave d'Autriche Léopold, et la Saxe au margrave de Brandebourg Albert l'Ours. Pendant que la Bavière se soumettait, la Saxe résistait aux volontés de la diète, et aidait Henri à en chasser Albert. L'empereur accourut pour secourir ce dernier, et les deux armées se trouvèrent en présence à Creutzbourg ; mais, au lieu d'en venir aux mains, Conrad et Henri signèrent une trêve, et, bientôt après, la paix, par laquelle celui-ci était reconnu légitime souverain de la Saxe. Henri se disposait à reconquérir la Bavière, lorsqu'il mourut tout à coup à Quedlindbourg. — GUELFE ou WELFON, frère du précédent, fut chargé, à sa mort (1139), de la tutelle de son neveu Henri le Lion. Il s'allia avec Roger, roi de Sicile, afin de reconquérir la Bavière, et força Léopold à regagner l'Autriche ; mais mis au ban de l'empire par la diète de Worms (1140), il eut à se défendre contre l'empereur en personne, qu'il rencontra sous les murs de Weinsberg. Dans la sanglante bataille qui eut lieu et où Guelfe fut vaincu, celui-ci donna à son armée son nom pour cri de guerre, pendant que Conrad donnait aux impériaux celui de *Waiblingen*, petite ville appartenant à son frère, Frédéric de Hohenstaufen. C'est à partir de ce moment que les dénominations de *Guelfes* et de *Gibelins* servirent à désigner les deux partis ennemis qui devaient jouer un si grand rôle en Italie pendant le moyen âge. Malgré sa défaite, Guelfe ne cessa pas de faire la guerre. Cependant, au bout de quelques années, il se rapprocha de Conrad, se rendit avec lui en Palestine et s'attacha au successeur de ce prince, Frédéric Barberousse, qui rendit à Henri le Lion la Bavière. Les dernières années de sa vie furent remplies par la guerre qu'il fit à Hugues de Tubingen. — HENRI, dit le *Lion*, fils de Henri le Superbe et neveu du précédent, était encore enfant quand l'empereur Conrad lui donna, en 1142, l'investiture du duché de Saxe, à la condition qu'il renoncerait à la Bavière, dont son oncle essayait de faire la conquête. Cette renonciation fut faite à l'instigation de sa mère, qui épousa le duc de Bavière, Henri d'Autriche. Lorsqu'il fut devenu en âge de comprendre ce qu'on lui avait fait faire, Henri, accompagné d'un corps de Saxons, réclama la Bavière devant la diète de Francfort, et Conrad, pour éviter un conflit, fit ajourner après la croisade la solution de sa demande. A peine l'empereur fut-il de retour de la Palestine, que Henri fit de nouveau valoir ses droits ; mais, au lieu de trouver un appui dans les Saxons, indisposés par son humeur altière, il se vit abandonné par eux, au moment où il était allé soulever la Bavière. Sa position était des plus critiques, lorsque Conrad mourut (1152). L'empire fut alors dévolu à Frédéric Ier Barberousse, qui rendit la Bavière à Henri le Lion ; celui-ci, devenu enfin tranquille possesseur de ses deux duchés, les habita tour à tour, consacra tous ses soins à faire renaître leur prospérité, à réparer les maux de la guerre, contint et soumit les Slaves, qui habitaient ses frontières, puis se rendit dans la Palestine, menacée par le sultan d'Egypte Noureddin. De retour de cette expédition, Henri fonda la ville de Munich. Peu de temps après, l'empereur invoqua son secours pour comprimer la révolte qui venait d'éclater contre lui en Italie ; mais le puissant vassal resta muet à cet appel, malgré les plus pressantes instances. Frédéric Ier, profondément blessé de cet abandon, et appuyé par les nombreux ennemis que la puissance et l'orgueil d'Henri lui avaient créés en Allemagne, ne vit pas plus tôt ses affaires rétablies qu'il en tira une vengeance éclatante. Privé de la Saxe et de la Bavière (1180), Henri chercha vainement à rentrer en grâce. Il dut se retirer en Angleterre, où régnait son beau-père, ne conservant de ses vastes possessions que le Lunebourg et le Brunswick, ses domaines héréditaires. Lorsque Henri VI succéda à Frédéric Ier en 1190, Henri le Lion revint en Allemagne ; mais le temps n'avait point apaisé ses ennemis. Il se vit contraint à conclure la paix pour ne point perdre jusqu'à ses derniers domaines, et mourut à Brunswick en 1195. — OTHON DE WILTELSBACH, dit le *Grand*, descendant d'Arnould le Mauvais, reçut en 1180 le duché de Bavière de Frédéric Barberousse, et mourut en 1183. Il s'était acquis une grande réputation de bravoure en Italie, où il avait combattu près de Barberousse, et son titre de comte palatin de Bavière semblait le désigner au choix de l'empereur, lorsqu'Henri le Lion fut chassé de ses Etats. Bien que les possessions bavaroises fussent diminuées du Tyrol, de la Styrie, des terres domaniales appartenant à la maison des Guelfes, de nombreux districts abandonnés aux prélats, et de Ratisbonne, érigée en ville libre, il n'assit pas moins fortement son pouvoir, resta fidèle à l'empereur, qui s'en servit dans plusieurs négociations importantes, et laissa le duché à son fils Louis. Othon est le fondateur de la maison de Bavière encore aujourd'hui régnante. — LOUIS, dit le *Sévère*, né *en 1229, mort en 1294*, succéda en 1253 à son père Othon l'Illustre, qui avait agrandi considérablement ses Etats, et qui lui transmit avec le duché de Bavière, le titre de comte palatin du Rhin. Il régna d'abord conjointement avec son frère Henri ; puis ils se partagèrent la Bavière, dont la partie supérieure échut à Louis, qui devint, deux ans plus tard, possesseur de tout le duché par suite de la mort de son frère. La grande part qu'il prit à l'élection de l'empereur Rodolphe lui attira la faveur de ce prince. Celui-ci le nomma son vicaire général et son lieutenant pour les duchés de Styrie et d'Autriche, *donna aux comtes palatins* du Rhin la garde des domaines impériaux pendant les vacances de l'empire, et lui laissa recueillir l'héritage de l'infortuné Conradin de Hohenstaufen. Sous le successeur de Rodolphe, Adolphe de Nassau, la haute faveur dont le duc de Bavière avait joui fit place à de violents démêlés. L'empereur ayant été attaqué avec sa suite, au moment où il traversait le Rhin, accusa Louis de ce guet-apens et le déclara coupable du crime de lèse-majesté. Le duc de Bavière se justifia de cette accusation, et conquit les bonnes grâces de son ancien ennemi. *Il mourut à Heidelberg, regretté de son peuple*, qu'il avait gouverné avec sagesse. Il doit son surnom à un accès de folle et cruelle jalousie. Une lettre, que la duchesse Marie, sa femme, envoyait à un seigneur de Bavière, lui étant par hasard tombée entre les mains, il crut y voir une preuve d'infidélité. Dans sa fureur, il fit mettre à mort celui qui la lui avait remise, courut à Donawerth, où se trouvait la duchesse, poignarda une de ses filles d'honneur, perça de son épée le gouverneur du château, jeta par une des fenêtres la femme de ce dernier, et fit périr Marie par la main du bourreau. Lorsqu'il *eut acquis* la preuve *de son innocence*, il *tomba* dans le plus sombre désespoir. Alexandre IV consentit à l'absoudre de ces meurtres, à la condition qu'il fonderait un couvent. Telle est l'origine de l'abbaye de Furstenfeld, habitée par des moines cisterciens. Louis laissait en mourant deux fils, entre lesquels il partagea ses Etats : *Rodolphe*, dit le *Bègue*, souche de la branche rodolphienne ou palatine, eut le Palatinat, pendant que la Bavière passait dans les mains de *Louis*, qui fut élu empereur, sous le nom de Louis V. — LOUIS, fils du précédent, lui succéda en 1294 sur le trône ducal de Bavière, *et fut élu empereur en 1314*. D'après le vœu des Etats, et malgré l'opposition du duc d'Autriche et du comte palatin du Rhin, il joignit la basse Bavière à la haute Bavière, qu'il possédait déjà, agrandit ainsi ses domaines aux dépens de la branche palatine, et se trouva possesseur, outre ce duché, du Brandebourg, de la Hollande, de la Zélande, du Tyrol, etc. Sous le gouvernement de ce prince, la Bavière jouit de la paix et fut dotée d'un grand nombre d'institutions utiles, parmi lesquelles nous citerons la création d'un code de procédure civile, la réglementation du mode d'administration, l'in*troduction du régime municipal à Munich*, etc. — MAXIMILIEN Ier, dit le *Grand*, né à Landshut en 1573, mort en 1651, succéda, en 1596, à son père le duc Guillaume V, qui se retira dans un couvent. Doué d'une vive intelligence, qu'il avait cultivée à l'université d'Ingolstadt, il avait, avant d'arriver au pouvoir, visité l'Italie, habité quelque temps à la cour de l'empereur Rodolphe II, et représenté son père à la diète de Ratisbonne en 1594. Devenu duc de Bavière, il fut l'âme de la ligue formée contre les protestants d'Allemagne, et mis à sa tête en 1610. Il ajouta à ses Etats Mindelheim et Salzbourg, *et fut un des prétendants à l'empire en 1619* ; mais, sur les conseils de la France et de l'Espagne, il s'effaça pour laisser élire Ferdinand II. Cette élection ne fut point reconnue par la haute Autriche, la Bohême, la Silésie et la Lusace, qui proclamèrent Frédéric V. Maximilien soumit les Etats révoltés, et, pour reconnaître ses éminents services, l'empereur Ferdinand l'éleva à la dignité d'électeur, au préjudice de la maison palatine, ainsi qu'à celle de sénéchal de l'empire, qu'il déclara héréditaire dans sa famille, et lui concéda le haut ainsi qu'une partie du bas Palatinat. Ar*rivé au but de son ambition, il se laissa em*porter à l'ardeur de ses convictions catholiques, s'occupa, à la façon des souverains, de la conversion de ses nouveaux sujets ; puis, jaloux de la réputation que venait de conquérir Wallenstein, il voulut diriger lui-même la guerre contre les protestants. Mais, malheureusement pour lui, il eut pour adversaire le célèbre Gustave-Adolphe, qui avait pris en main la cause des protestants. Défait par le roi de Suède, il vit Munich et Donawerth tomber en son pouvoir, et la Bavière ravagée. Wallenstein ayant repris le commandement s'occupa médiocrement *de défendre la Bavière*, attaquée en même temps par les Français. Dans cette situation critique, Maximilien conclut une trêve avec la Suède et la France. Gustave étant mort, Maximilien reprit les armes ; mais le général Wrangel, à la tête des Suédois, entra en Bavière et remporta, avec Turenne, la victoire de Summerhausen. Le traité de Westphalie tira Maximilien de cette situation périlleuse (1648). A partir de ce moment, il ne s'occupa plus, jusqu'à sa mort, que de réparer les calamités et les ravages dont ses Etats avaient tant souffert. Devenu de plus en plus dévot, il fonda un grand nombre d'églises et de monastères, et peupla son duché *de jésuites, de franciscains*, de capucins, etc., qu'il combla de richesses. — MAXIMILIEN-EMMANUEL, petit-fils du précédent, né en 1662, mort en 1726, succéda comme duc et comme électeur à son père Ferdinand-Marie, en 1679. Gendre de l'empereur Léopold Ier, dont il avait épousé la fille Marie-Antoinette, il le secourut avec une armée de 11,000 hommes lorsque les Turcs firent le siége de Vienne, se signala par sa bravoure, et reçut en 1691, en dédommagement des énormes dépenses qu'il avait faites dans cette guerre, le gouvernement des Pays-Bas. S'étant allié à la France, lors de la guerre de la succession d'Espagne, il prit Ulm, Neubourg, Ratisbonne, fut mis au ban de l'empire, battu à deux reprises par Joseph Ier, et obligé de chercher un refuge dans les Pays-Bas. Remis en possession de la Bavière par le traité de Bade (1714), il se réconcilia avec l'empereur, lui envoya un corps de troupes pour combattre les Turcs, et laissa son duché à son fils CHARLES-ALBERT, qui prit le titre d'archiduc en 1741, et fut élu empereur en 1742, sous le nom de Charles VII (v. ce nom). — MAXIMILIEN-JOSEPH, fils du duc électeur Charles-Albert, dont nous venons de parler, né en 1727, mort en 1777, doit être rangé au nombre des princes les meilleurs et les plus éclairés de la Bavière. Agé de treize ans à la mort de son père, qui *était en guerre avec Marie-Thérèse*, il *fit* la paix en 1745, après avoir été battu à Pfaffenhofen et forcé de se réfugier à Augsbourg. Revenu dans ses Etats, Maximilien, qui avait reçu une instruction remarquable, ne s'occupa plus, jusqu'à sa mort, qu'à gouverner sagement et à rétablir la prospérité dans l'électorat. Après avoir réduit l'effectif de l'armée, diminué les dépenses de la cour, avisé aux moyens d'éteindre la dette publique, réformé la justice et la police, il s'efforça par tous les moyens de faire refleurir l'agriculture, de développer l'industrie et d'étendre l'exploitation *des mines. Protecteur éclairé des sciences*, des lettres et des arts, il fonda l'académie des sciences de Munich, établit la liberté de conscience, diminua le nombre des couvents, et expulsa les jésuites. Comme on lui demandait un jour de bannir un certain nombre de libres penseurs, dont on lui signala les noms : « Mais ce sont précisément les meilleures têtes de mes Etats » répondit-il. En lui s'éteignit la ligne directe des Wittelsbach, car il mourut sans postérité, laissant son duché à Charles-Théodore, prince de Sultzbach, représentant de la branche palatine. — CHARLES-THÉODORE, *né en 1724, mort en 1799, était*, depuis 1742, *en* possession des duchés de Juliers et de Berg, et, comme le précédent, il n'avait cessé de s'occuper de l'amélioration matérielle et intellectuelle de ces duchés. C'est lui qui fonda à Manheim une académie de dessin et de sculpture en 1757, une académie des sciences et un cabinet d'antiquités en 1763, et qui embellit le palais de cette ville. Appelé, en vertu du traité de Westphalie, à succéder à Maximilien-Joseph, il fut proclamé duc et électeur de Bavière en 1777. Cependant l'Autriche prétendit avoir des droits sur la basse Bavière, et *se prépara à envahir l'électorat. Le roi* de Prusse Frédéric II se déclara pour l'électeur. La guerre allait éclater, quand la paix fut signée à Teschen, en 1779. Charles-Théodore garda la Bavière et l'électorat du Rhin, pendant que l'Autriche entrait en possession d'une partie de la basse Bavière. Comme Charles était sans enfants, l'empereur Joseph II, qui désirait agrandir ses Etats de la Bavière, lui proposa d'échanger ce duché contre les Pays-Bas autrichiens, avec le titre de roi de Bourgogne ; mais le duc de Deux-Ponts, l'héritier présomptif de l'électeur, s'opposa à cet arran*gement et obtint, grâce à l'intervention de la* Prusse, qu'il n'aurait pas lieu. Le duc Charles-Théodore, habilement secondé par le comte de Rumford, administra ses Etats avec sagesse, s'occupa de l'amélioration du sort du peuple et des indigents, en faveur desquels il fonda plusieurs établissements philanthropiques ; mais il poursuivit avec une certaine rigueur l'ordre des illuminés, qui venait de prendre naissance en Bavière, et suspendit presque entièrement la liberté de la presse. Les dernières années de son règne furent troublées par la guerre qui éclata en 1793. Etant entré *dans la coalition contre la France*, Charles-Théodore vit le Palatinat envahi et ravagé par une armée de la République, et mourut sans postérité au milieu de cette crise. En lui s'éteignit la ligne de Sulzbach, de la maison palatine, et il eut pour successeur Maximilien-Joseph, duc de Deux-Ponts. — MAXIMILIEN-JOSEPH, mort en 1825, et le premier roi de Bavière, était duc de Deux-Ponts lorsqu'il succéda au précédent en 1799. Il prit le titre d'électeur au moment où ses Etats étaient le théâtre de la guerre qui se termina le 9 fevrier 1801 par la paix de Lunéville. Par cette paix, la Bavière perdit *toute la rive gauche du Rhin*, dont s'empara la France, ainsi que le Palatinat, situé sur la rive droite, qui agrandit les domaines de l'électeur de Bade ; mais, en compensation de ces pertes, elle s'agrandit d'un territoire d'environ 100 myriamètres carrés, comprenant 21,600 hab., détaché de l'empire allemand. La situation de l'électorat entre l'Autriche et la France donna à son alliance une importance réelle dans la guerre qui éclata entre les deux pays. Lors de la guerre de 1805, l'Autriche entama des négociations avec la Bavière, afin qu'elle lui apportât l'appoint de ses forces. Mais l'électeur, voyant de quel côté penchait la *fortune, s'empressa de grossir l'armée fran*çaise d'un contingent de 30,000 hommes. Cette conduite eut pour résultat, quand la paix fut conclue à Presbonrg, de faire concéder à la Bavière un territoire de 500 milles carrés géographiques, et, pour s'attacher définitivement son allié, Napoléon donna à Maximilien-Joseph le titre de roi. Cette alliance fut resserrée davantage encore, peu de temps après, par le mariage du prince Eugène, nommé vice-roi d'Italie, avec la fille de Maximilien. A l'occasion de ce mariage, le roi de Bavière échangea avec la France la principauté de Berg contre le *territoire d'Anspach, et entra le* 6 juillet 1806 dans la Confédération du Rhin, en prenant l'engagement de fournir pour la défense commune un contingent de 30,000 hommes. Après avoir soumis les possessions de la noblesse immédiate de l'empire enclavées dans ses Etats, la Bavière se battit avec la France contre la Prusse (1806) et contre l'Autriche (1809), et reçut encore un agrandissement de territoire, principalement aux dépens de cette dernière puissance. L'année précédente (1er mai 1808), une constitution qui, du reste ne fut jamais qu'une lettre morte, avait été *promulguée, dans le but d'unifier sous un ré*gime commun l'ancien électorat, les évêchés soumis à la sécularisation et les Etats annexés. D'après cette constitution, la diète devait se former de députés, élus dans chaque cercle pour six ans par les deux cents plus forts imposés, système qui créait une représentation nationale purement chimérique. Quand, après avoir fourni un corps d'armée à Napoléon pour la désastreuse campagne de Russie, Maximilien comprit que c'en était fait de la fortune de l'empire, il se rapprocha de l'Autriche, rompit avec la Confédération du Rhin, se fit assurer *par le traité de* Reid *toutes ses possessions* (8 octobre 1813), et mit son armée à la disposition des souverains coalisés. Le général bavarois Wrède, réunissant ses troupes à un corps autrichien, se battit à Hanau contre les Français. Pendant les Cent-Jours, le prince Louis, depuis roi de Bavière, se mit en personne à la tête des Bavarois. Par ses évolutions habiles, Maximilien-Joseph sut conserver son titre de roi, sa souveraineté indépendante et l'intégrité de son territoire, sauf quelques modifications. Ainsi, par le traité de Paris (30 mai 1814), il céda à l'Autriche le Tyrol et *le Voralberg, et reçut en échange* les duchés de Wurtzbourg et d'Aschaffenbourg ; par le traité du 14 avril 1816, il abandonna à l'Autriche le Hausrucks-Viertel, l'Inn-Viertel, la principauté de Salzbourg, sauf quelques bailliages et, entre autres, le bailliage de Vils, moyennant le cercle actuel du Rhin, la principauté de Fulde et divers bailliages, avec la possession du palatinat du Rhin en cas d'extinction de la ligne mâle des grands-ducs de Bade. Après avoir passé, en 1817, un concordat avec le pape, le roi de Bavière accorda à ses Etats (26 mai 1818) une constitution qui ouvrit une ère *nouvelle dans la vie politique* de ce pays. Pendant que la chambre élective se signalait par ses idées libérales et par son sincère désir de fonder des institutions constitutionnelles sérieuses, la chambre haute s'efforçait de paralyser toute tentative de réforme, en agitant l'éternel fantôme de la révolution. Quoi qu'il en soit, la discussion dans les chambres amena le gouvernement à équilibrer le budget, à s'occuper de l'amortissement de la dette, des intérêts de l'agriculture, et à préparer une réforme dans la procédure et dans l'organisation judiciaire. C'est au moment de *cette réaction dans le sens* des idées libérales, dont le souffle traversait alors l'Europe (1825), que mourut le roi Maximilien-Joseph, et que son fils Louis Ier monta sur le trône. — LOUIS Ier (Charles-Auguste), roi de Bavière, né à Strasbourg en 1786, mort en 1868, est le fils du précédent. Il eut pour parrain le roi Louis XVI, qui lui fit présent d'une charge de colonel et d'une pension de 12,000 livres. Lorsque éclata la Révolution, son père Maximilien-Joseph, comte palatin de Deux-Ponts et colonel au service de la France, se rendit en Allemagne avec sa *famille. Le jeune Louis fut mis entre les mains* d'un prêtre, chargé de commencer son éducation, et compléta ses études en suivant les cours des universités de Landshut et de Gœttingue (1803), où il eut, entre autres professeurs, les célèbres Blumenbach et Martens. Il s'y fit remarquer par son application, par son goût pour la poésie et par l'affabilité de ses manières. Un voyage qu'il fit en Italie, de 1804 à 1805, lui inspira pour les arts une passion qui ne le quitta plus. Lorsque son père, électeur de Bavière depuis 1799, eut reçu de Napoléon, en 1806, le titre de roi, Louis, devenu prince royal *héréditaire, fut nommé général* de division. Il prit part dans l'armée bavaroise à la guerre de 1806, se distingua, l'année suivante, dans les combats qui eurent lieu près de Pultusk, se battit en 1809, sous les ordres du maréchal Lefebvre, contre l'Autriche, et reçut, après la bataille d'Abensberg, les félicitations de Napoléon. Cette même année, il se maria

avec Thérèse de Saxe-Hildburghausen, reçut le gouvernement des cercles de la Salzach et de l'Inn, et resta à Salzbourg pendant la campagne de Russie. Bien que la Bavière dût à son alliance avec la France son *érection en* royaume et un accroissement énorme de territoire, et bien que Napoléon se fût toujours montré d'une bienveillance extrême envers le prince Louis, celui-ci dissimulait avec peine son ardent désir de voir briser le joug étranger qui pesait sur l'Allemagne. Lorsque la grande armée fut presque anéantie dans la désastreuse campagne de Russie, et que la fortune parut enfin délaisser l'empereur jusqu'alors victorieux, le gouvernement bavarois abandonna l'alliance de la France pour celle de l'Autriche, avec laquelle elle passa le traité de Reid (1813). Le prince Louis se chargea d'organiser la réserve bavaroise, appela, dans une proclamation, le peuple à se lever contre Napoléon, se rendit à Paris en 1814, assista au congrès de Vienne, demanda en vain, pendant les Cent-Jours, un commandement dans l'armée, et après avoir une seconde fois visité Paris avec les alliés, il retourna en Bavière, où son père le tint en quelque sorte à l'écart des affaires. De 1815 à 1825, le prince royal s'adonna entièrement à son goût pour les arts. Il jeta, en 1816, à Munich les fondements de la Glyptothèque, chargea, deux ans plus tard, le grand peintre Cornélius de l'orner de fresques, et acheta, dans les fréquents voyages qu'il fit en Italie, la plupart des tableaux et des statues qui sont aujourd'hui le plus bel ornement des musées de Munich. Appelé à succéder à son père le 12 octobre 1825, sous le nom de Louis Ier, le nouveau souverain fit naître, au début de son règne, les plus belles espérances. Il abolit la censure pour toutes les feuilles non politiques, supprima les jeux de hasard et la loterie, opéra des réformes et des économies dans l'administration civile et militaire, diminua les droits de douane et de péage, augmenta le traitement des instituteurs, ordonna la suppression de la juridiction militaire en matière civile, créa une école polytechnique, transféra à Munich l'université de Landshut, et se prononça *pour l'indépendance des* Grecs, auxquels il envoya plus de 100,000 florins (1826). C'est également dans ces premières années que le roi Louis, voulant faire de Munich l'Athènes moderne, chargeait Ohmüller, Gaertner, Klenze, etc., d'élever dans cette ville des monuments, dont il confiait la décoration aux plus grands artistes de l'Allemagne moderne, ayant à leur tête le peintre Cornélius et le sculpteur Schwanthaler. Parmi ces monuments, nous citerons la Glyptothèque, la Pinacothèque, l'Odéon, le Palais-Royal, l'Université, la Bibliothèque, les Arcades, l'Obélisque érigé en mémoire des Bavarois morts en 1813, la porte de la Victoire, enfin de nombreuses églises, notamment la basilique de Saint-Boniface. On lui doit également le Valhalla, sorte de panthéon construit près de Ratisbonne, en l'honneur de tous les héros de la Germanie. Enfin, c'est grâce à lui que se forma cette école artistique de Munich, qui tient un rang si élevé dans l'art moderne. Tout en se livrant, en faveur des beaux-arts, à ces intelligentes prodigalités, le roi Louis ne négligea point ce qui pouvait être utile à la prospérité matérielle de son royaume. C'est lui qui lança le premier bateau à vapeur qui ait sillonné le lac de Constance; qui fit construire le canal de Ludwig (1833-1847), qui met en communication le *Mein* et le *Danube*, *c'est-à-dire* la *mer du* Nord et la mer Noire; qui établit le premier chemin de fer qu'ait possédé l'Allemagne, celui de Nuremberg à Furth (1835). On lui doit également le traité de commerce avec la principauté de Hohenzollern et le Wurtemberg, l'entrée de la Bavière dans le Zollverein (1833), la création d'une banque hypothécaire, la fondation de la ville de Ludwigshafen, etc. Si, comme on le voit, il y a beaucoup à louer dans les mesures adoptées par le roi Louis, il n'en saurait être ainsi lorsqu'on examine la ligne qu'il a suivie en politique, et qui devait amener sa chute. Très-attaché par son éducation première au catholicisme, il ne tarda pas à se laisser dominer complétement par le parti ultramontain. Il favorisa à tel point l'établissement des ordres religieux et des couvents en Bavière, que leur nombre doubla en peu d'années et que l'influence cléricale ne tarda pas à devenir prépondérante dans l'Etat. La révolution qui éclata à Paris en 1830 n'exerça d'influence en Bavière qu'en éveillant dans les esprits un plus grand désir de liberté. Totalement dominé par les prêtres, le roi Louis, loin de consulter l'opinion et de satisfaire aux légitimes exigences de la nation, devint le champion de toutes les idées réactionnaires. Esprit à courtes vues, nature essentiellement impressionnable, caractère *incertain et*, par suite, toujours dominé, le roi usa d'abord de tempéraments; mais lorsqu'il crut pouvoir sans péril recourir à des mesures compressives, il sévit contre la presse, dont la liberté effrayait le clergé, et, sortant de toute légalité, il força les orateurs les plus hardis du parti libéral, dans la chambre élective, à quitter le pays, jeta en prison un certain nombre d'entre eux, notamment Volkhardt, Behr, Eisenmann, et contraignit quelques autres à faire amende honorable devant son portrait. Après le sanglant conflit qui éclata à Neustadt entre l'armée et les citoyens, à l'occasion de l'anniversaire de la fête de Hambach, il se produisit dans l'esprit public comme une sorte de lassitude, et la réaction parut définitivement triompher. Le parti ultramontain, devenu complétement maître de la situation, s'empara ouvertement des affaires en 1837. M. d'Abel, transfuge du parti libéral, sans appui dans le *pays, mais soutenu par les jésuites*, dont il était devenu l'instrument docile, fut mis, à cette époque, à la tête du pouvoir comme premier ministre. C'est alors que parut une ordonnance astreignant les protestants à s'agenouiller sur le passage du saint-sacrement; que l'on vit les principes et les idées les plus extravagantes du moyen âge préconisées, non-seulement dans le clergé, mais encore à l'université de Munich; que l'on rétablit l'ordre des bénédictins dans le but de leur livrer peu à peu l'instruction de toute la jeunesse; et bientôt l'on put constater que, de 1831 à 1840, le nombre des couvents s'était élevé de quarante-deux à cent cinq. L'oppression morale qui pesa sur le pays fut des plus lourdes, et dura dix ans. La chambre haute elle-même, jusqu'alors opposée à toutes les mesures libérales, sentit qu'il était temps de secouer ce joug écrasant. Un de ses membres les plus influents, le prince de Wallerstein, proposa de mettre le ministre d'Abel en accusation, et une proposition du même genre fut présentée à la chambre élective (1847). Cependant le ministre semblait devoir résister à toutes les attaques, quand la circonstance la plus frivole vint le renverser du pouvoir. Pendant l'automne de 1846, une danseuse des plus médiocres, Lola Montès, avait fait ses débuts sur le théâtre de Munich. Le monarque sexagénaire s'éprit d'une passion si vive pour la ballerine, qu'il devint l'esclave soumis de toutes ses volontés. Le parti ultramontain essaya, dit-on, de gagner à sa cause Lola Montès; mais celle-ci, qui voulait dominer et qui n'avait nul goût, à cette époque, pour les intrigues de sacristie, repoussa ces offres, se fit nommer comtesse de Lansfeld par son royal amant, et se prononça contre le ministre d'Abel, qui se vit forcé de donner sa démission (13 février 1847). L'avénement du cabinet Berks-Wallerstein rendit la danseuse souveraine absolue de la Bavière, et la favorite ne mit plus de bornes ni à ses exigences, ni à ses excentricités publiques. Une réprobation universelle contre un pareil état de choses ne tarda pas à se manifester. Ultramontains et libéraux, noblesse et bourgeoisie, pour la première fois sans doute, se montrèrent réunis dans une opinion commune. On vit se produire alors des manifestations publiques, auxquelles les étudiants de l'université de Munich prirent une large part. Le roi, ou plutôt Lola Montès, suspendit les cours par un décret du 9 février 1848. Ce décret porta à son comble l'effervescence populaire, et des manifestations d'un caractère beaucoup plus grave se produisirent, non-seulement à Munich, mais dans les principales villes du royaume. Effrayé de ce soulèvement, le roi se vit contraint de rapporter son décret le 11 février, et sa maîtresse, ne pouvant plus tenir tête à l'orage, quitta le royaume. Sur ces entrefaites, la révolution de Février éclata à Paris. Le ministère, pour conjurer le danger de la situation, fit paraître, le 16 mars, un manifeste promettant les réformes réclamées par le parti libéral. Ces réformes parurent alors insuffisantes à l'opinion publique, et Louis, découragé, se retira de la lutte en abdiquant, le 20 mars 1848, en faveur de son fils Maximilien. Depuis cette époque, le roi Louis a vécu dans la retraite, soit en Italie, soit dans ses résidences *de Bavière, consacrant ses dernières années* à la culture des lettres et de la poésie, qui avait été la première passion de sa jeunesse. Il a publié, sous le titre de *Gedichte*, poésies, (Munich, 1829 et 1839), quatre volumes de vers qui, lors de leur apparition, ont été beaucoup trop vantés. « Ces vers ne donnent prise ni à la critique, ni à l'éloge, dit M. Louis Spach. La pensée y est à peu près sans éclat, comme sans fraîcheur. De loin en loin, parmi les souvenirs d'Italie, on découvre quelque perle mal enchâssée; dans les vers didactiques, on trouve la marque d'un bon naturel qui veut sincèrement le bien et qui cherche, à sa manière, à répandre autour de lui une atmosphère de bonheur; mais, en général, dans les produits de la muse royale, il n'y a point d'originalité réelle : ce sont des réminiscences ou des lieux communs. » M. Ducket a traduit en français le premier recueil de ces poésies (Paris, 1829-1830, 2 vol.). En 1843, l'ex-roi a fait paraître un ouvrage en prose, sous le titre de *Walhalla's Genossen* (les Compagnons de Walhalla.). — MAXIMILIEN II (Joseph), roi de Bavière, né en 1811, mort en 1864. Il eut pour maître le célèbre philosophe Schelling, et, après avoir passé trois ans à l'université de Gœttingue (1829-1831), il compléta son éducation par des voyages, notamment en Italie, qu'il *visita à plusieurs reprises, et en* Grèce, où il se rendit lorsque son frère Othon fut appelé à gouverner ce pays. Nommé major-général en 1830, il épousa, en 1842, Frédérique-Françoise, princesse de Prusse; mais il resta à l'écart des affaires publiques jusqu'au 21 mars 1848. Appelé alors à monter sur le trône, par suite de l'abdication de son père, Maximilien, comme tous les nouveaux souverains, inaugura son règne par quelques mesures libérales, dont l'état des esprits, du reste, lui faisait une nécessité. En ouvrant les chambres, le lendemain de son avénement, il proclama une amnistie générale pour tous les crimes et délits politiques, et annonça une extension dans le droit de suffrage. La chambre élective, d'accord avec le pouvoir exécutif, vota une série de lois modifiant la législation générale, abolissant les corvées et les fiefs, introduisant la procédure orale et publique dans les affaires criminelles, établissant la responsabilité ministérielle et l'initiative parlementaire, déterminant et assurant la liberté de la presse, etc. Quelques-unes de ces lois furent aussitôt mises en vigueur; mais, dès 1849, après la répression des troubles qui éclatèrent dans le Palatinat, la réaction reprit le dessus, et le ministre Pfordten s'empara de la direction des affaires. Le pouvoir commença par demander l'expulsion d'un certain nombre de députés libéraux, et prononça la dissolution de la chambre. La nouvelle diète s'empressa de s'associer aux idées rétrogrades du ministère. Elle restreignit, ou plutôt annihila la liberté de la presse et la liberté d'association, vota des lois de haute police, qui mettaient entre les mains du gouvernement des pouvoirs exorbitants et laissaient libre carrière à tous les genres d'arbitraire; elle acclama une amnistie dérisoire, tant elle était restrictive, pour les crimes et délits politiques commis depuis 1848. De son côté, la chambre haute, plus rétrograde encore que la chambre élective, repoussa un projet de loi pour l'émancipation des juifs. En même temps, les professeurs ultramontains Stepp, Lassaulx, Hoefler, etc., remontaient dans leurs chaires à Munich; une assemblée d'évêques, réunie à Freiseignen (1850), étalait au grand jour toutes les exigences cléricales; les fonctionnaires suspectés d'attachement à la liberté étaient révoqués; les écrivains libéraux se voyaient contraints à quitter le pays; enfin, des procès multipliés venaient frapper et réduire au silence les feuilles indépendantes. Cependant le roi Maximilien, qui, par sa nature, était porté vers la modération, et pour qui sans doute la chute de son père n'avait pas été une leçon inutile, crut prudent de s'arrêter dans cette voie déplorable. Il proposa et fit voter aux chambres, en 1855, deux projets de lois qui reposaient depuis 1848 dans les cartons du ministère, l'un qui soumettait indistinctement toutes les professions à l'impôt, l'autre qui établissait un impôt progressif sur le revenu. Tout en favorisant les intérêts catholiques, il se dégagea ouvertement de l'influence ultramontaine; enfin, grâce à une longue paix, l'agriculture, le commerce et l'industrie prirent sous son règne un puissant essor. En ce qui concerne les affaires étrangères, la politique de la Bavière présente également peu d'unité et d'ampleur de vues. Après avoir été, en 1848, partisan du pouvoir central allemand, le gouvernement de Maximilien déclara tout à coup s'en référer à l'état de choses établi par les traités de 1815, chercha à jouer un rôle de médiateur entre la Prusse et l'Autriche, puis il éleva ses prétentions plus haut et rêva de constituer une sorte de triade chargée de gouverner l'Allemagne, et dont, naturellement, il voulait faire partie. Il entama dans ce but des négociations avec la Prusse et l'Autriche, son alliée naturelle. De ces négociations laborieuses naquit, le 27 février 1850, le projet dit des *trois rois*, qui proposait d'établir un pouvoir central, composé de trois puissances et d'une représentation nationale des plus limitées. Ce projet mort-né excita, dans toute l'Allemagne, une réprobation générale, qui se manifesta énergiquement même en Bavière. Le roi Maximilien se décida alors à demander le rétablissement pur et simple de l'ancienne diète fédérale. Lors de la guerre d'Orient, il *crut prudent de ne point se prononcer*, dans l'intérêt de son frère Othon, roi de Grèce; mais il n'en fut point ainsi quand éclata la guerre d'Italie, en 1859. Lorsque l'Autriche eut été battue et chassée de la Lombardie par les armées de la France et du Piémont, Maximilien de Bavière fut un des premiers, en Allemagne, à se déclarer contre la France, et il fit tous ses efforts pour amener les puissances allemandes à se réunir à l'Autriche et à marcher contre nous. Depuis cette époque, le gouvernement de Maximilien n'a donné signe de vie, du moins à l'extérieur, qu'en protestant contre la formation du royaume d'Italie. Comme son père, le roi Maximilien s'est attaché à protéger les lettres et les arts. Il attira et sut fixer à Munich des hommes éminents, parmi lesquels il suffit de citer le poëte Giebel, le grand chimiste Liebig, Siebold, Pfeufer, Carrière, etc. Initié depuis sa jeunesse, par Schelling, à la connaissance de la philosophie moderne, le roi de Bavière entreprit de réfuter le système de Hégel. Intrépide chasseur de chamois et grand amateur de voyages, il visita Naples et la Sicile en 1853, Paris et les grandes villes de France en 1857, l'Espagne en 1860, et mourut le 11 mars 1864, laissant le trône à son fils LOUIS II, né en 1845. Aucun événement important n'est venu signaler encore le règne de ce jeune souverain, qui, comme son père et son grand-père, professe, dit-on, le goût le plus vif pour les lettres et les beaux-arts.

BAVIÈRE (BASSE), province administrative de Bavière, dont le ch.-l. est Passau; superficie 10,690 kil. carr.; 543,956 hab.; entre le haut Palatinat au N.-O., le cercle de haute Bavière à l'O. et l'empire d'Autriche au S. et au S.-E. Le sol de ce cercle est montagneux au N., et renferme les points culminants du Bœhmerwald; ailleurs, le territoire est fertile en grains de toute espèce et arrosé par le Danube, l'Iser et la Vils. Après l'agriculture, la principale richesse de ce cercle consiste dans le tissage des toiles, la fabrication des poteries et des cuirs, l'exploitation des mines de fer des environs de Passau. Il est divisé en vingt et un gouvernements administratifs et deux justices seigneuriales.

BAVIÈRE (HAUTE), province administrative de Bavière, ch.-l. Munich, superficie 16,940 k. carr.; 738,851 hab. Ce cercle, compris entre celui du haut Palatinat au N., celui de Souabe-et-Neubourg à l'O., l'empire d'Autriche au S., le cercle de basse Bavière et l'Autriche à l'E., est couvert par les montagnes les plus élevées du royaume; l'élève de bétail et de chevaux, la culture des grains, en sont la principale richesse. On y trouve des mines de sel et de fer, des carrières de marbre, d'albâtre, de pierres meulières et à aiguiser. Cette province est divisée en trente-sept gouvernements administratifs et une justice seigneuriale.

BAVIÈRE-RHÉNANE. V. PALATINAT.

BAVIÈRE (Jean DE), dit *Sans-Pitié*, évêque de Liége au XVe siècle. Né avec des passions violentes, que l'exercice du pouvoir ne fit que surexciter, cet indigne prélat commit de tels excès et de tels scandales, que les Liégeois, poussés à bout, se révoltèrent et le remplacèrent par Thierry de Hornes. Jean de Bavière attaqua alors les Liégeois, les battit à la bataille d'Othée et se vengea en leur enlevant leurs libertés et leurs antiques priviléges. Quelque temps après, il voulut épouser sa nièce, Jacqueline de Bavière, qui repoussa avec indignation ce projet et ne tarda pas à subir les *effets de son ressentiment. Jean de* Bavière se fit céder pour douze ans la Hollande par le duc Jean, qui épousa Jacqueline, puis il quitta son évêché de Liége et se maria avec la veuve du duc Antoine de Bourgogne, son ancien allié contre la France. On doit dire, à l'honneur de Jean de Bavière, qu'il encouragea Jean Van Dyck à ses débuts et le nomma son « premier painctre et varlet de chambre. » C'est une heureuse et importante trouvaille faite récemment par M. de Laborde dans les archives de Bruges.

BAVION s. m. (ba-vi-on). Mamm. Syn. de *babouin.*

BAVIUS, versificateur latin, qui s'acharnait à critiquer toutes les productions de Virgile, comme Mœvius à critiquer les poésies d'Horace. Leurs noms seraient complétement inconnus, si Virgile lui-même ne les avait cités dans ce vers d'une de ses églogues :

Qui Bavium non odit amet tua carmina, Mœvi.

On croit que Bavius mourut dans la Cappadoce, vers l'an 34 av. J.-C.

BAVO, nom ancien d'une petite île de l'Adriatique, sur la côte de Dalmatie, auj. Bua. Cette île fut un lieu de détention sous les empereurs romains.

BAVOCHÉ, ÉE (ba-vo-ché) part. pass. du v. Bavocher : *Planche* BAVOCHÉE. *Contour* BAVOCHÉ. *Epreuve* BAVOCHÉE.

BAVOCHER v. a. ou tr. (ba-vo-ché — rad. *baver.*) Grav. et typogr. Imprimer d'une façon peu nette, maculer le contour des lettres ou du dessin : BAVOCHER *une estampe, une feuille d'impression.*

— Absol. Donner des épreuves bavochées : *La planche* BAVOCHE.

— Techn. Salir, tacher de jaune; tacher le blanc destiné à recevoir l'or, ce qui laisse une tache par transparence : BAVOCHER *un cadre.*

— Peint. Produire des contours indécis et sans fermeté : *Quel moment douloureux que celui où le pinceau incertain* BAVOCHE *sur la toile!* (Th. Gaut.)

— Rem. Tous les dictionnaires, à l'exemple de celui de l'Académie, font ce verbe essentiellement neutre; mais, par une double contradiction, ils en donnent une définition active et admettent l'emploi du participe passé comme adjectif; or, si l'on peut avoir des feuilles *bavochées*, il faut nécessairement que l'on puisse *bavocher* des feuilles.

BAVOCHEUX, EUSE adj. (ba-vo-cheu, euze — rad. *bavocher*). Néol. Qui a des bavochures; dont le contour est peu net, maculé : *Aimes-tu mieux les amateurs qui se donnent des airs artistes en n'adorant que les peintures* BAVOCHEUSES? (Jam. Rouss.)

BAVOCHURE s. f. (ba-vo-chu-re — rad. *bavocher*). Défaut d'un ouvrage bavoché : *Les* BAVOCHURES *d'une estampe, d'une page d'imprimerie.*

— Peint. Défaut de précision, de netteté dans les contours d'une peinture : *Cette certitude de main lui permettait de peindre très-vite, sans tomber dans le désordre, les* BAVOCHURES, *le gâchis et le tumulte de l'esquisse.* (Th. Gaut.)

BAVOIR s. m. (ba-voar — rad. *baver*). Bavette pour les tout petits enfants : *Elle avait toujours soin de garantir le tablier de ses enfants par un* BAVOIR *épais.* (L.-J. Larcher.) *Les* BAVOIRS *doivent être en étoffe douce.* (L.-J. Larcher.)

BAVOIS s. m. (ba-voa — de *baviardus*, selon Du Cange). Féod. Ancien terme de monnaie; c'était la feuille de compte où l'on inscrivait l'évaluation des droits de seigneuriage, brassage, faiblage, etc..., selon le prix courant, prescrit par le prince, pour l'or, l'argent, le billon en œuvre ou hors d'œuvre. ‖ On dit aussi BAVOUER.

BAVOLER *v. n. ou intr.* (ba-vo-lé — rad. *bas* et *voler*). Fauconn. Voler bas. ‖ Vieux mot.

BAVOLET s. m. (ba-vo-lè — rad. *bavoler*, qui a signifié *voltiger*). Petite coiffe de paysanne : *Laissez-moi mon* BAVOLET, *avec mon teint fleuri ; je vous laisserai vos cent ans avec la mort qui vous talonne.* (Fén.) *Nous nous plaisions à voir ces femmes du peuple, coquettes et coquettement vêtues, qui se promènent, le* BAVOLET *au vent.* (A. Jal.)

— Par ext. Paysanne :

> Loin de la cour, je me contente
> D'aimer un petit *bavolet.* BOISROBERT.

— Par anal. Pièce d'étoffe ou ruban qu'on fixe derrière un chapeau ou à un bonnet de dame, et qui couvre la nuque.

BAVOLETTE s. f. (ba-vo-lè-te — rad. *bavolet*). Fam. Paysanne : *Elle a l'air d'une* BAVOLETTE *bien gentille, là-dessous.* (P. de Muss.)

BAVON ou **BAF** (saint), né près de Liége, en Brabant, vers 589, mort en 657, appartenait à une noble et riche famille, et avait pour véritable nom Allowyn. Doué d'une imagination vive et de passions ardentes, il se maria de bonne heure, se livra à la débauche et à toutes sortes de déportements, et causa à sa femme de tels chagrins, qu'elle en mourut. Cette mort, jointe à l'impression produite sur lui par un sermon de saint Amand, lui fit changer subitement de conduite. Tombant dans l'excès opposé, il s'enferma dans une retraite profonde, se choisit pour asile un tronc d'arbre creux, puis se fit une cellule dans la forêt de Malmedon, et, après avoir ainsi vécu quelque temps, n'ayant pour nourriture que des herbes sauvages, il se rendit au monastère de Saint-Pierre de Gand, où il se faisait, par pénitence, déchirer les épaules à coups de fouet. Saint Floribert, abbé de ce monastère, l'autorisa à vivre dans un bois voisin. Il s'y bâtit une cellule, et imagina de réciter ses prières debout, en portant, attachée sur son épaule, une pierre énorme, en sorte qu'il ne pouvait ni s'appuyer ni se pencher d'aucun côté. Il termina sa vie dans cette solitude. Soixante gentilshommes, entraînés par son exemple, se consacrèrent aux exercices de la pénitence, firent bâtir à Gand l'église qui porte son nom et qui fut desservie par des chanoines. Saint Bavou, dont la fête se célèbre le 1er octobre, est devenu le patron de Gand et celui de Harlem, en Hollande.

BAVOUER. V. BAVOIS.

BAVOUX (François-Nicolas), jurisconsulte et homme politique français, né à Saint-Claude en 1774, mort en 1848. Professeur suppléant de droit et juge au tribunal de la Seine sous l'Empire, il devint, en 1819, professeur titulaire de droit criminel. Des leçons qu'il fit à cette époque sur la mort civile des émigrés et sur la confiscation de leurs biens donnèrent lieu, entre les étudiants libéraux et les étudiants royalistes, à des discussions qui prirent bientôt les proportions les plus graves, et faillirent, grâce à l'intervention des gardes du corps, dégénérer en conflits sanglants. Le cours de Bavoux fut suspendu, et le professeur poursuivi criminellement pour la tournure qu'il avait donnée à ses leçons; mais, défendu par Persil et Dupin, il fut acquitté et vit l'accusation se changer pour lui en triomphe. Elu, quelque temps après, député de la Seine, il fit partie de l'opposition, accueillit la révolution de 1830 comme une ère libératrice, fut nommé préfet de police, le 29 juillet, puis conseiller à la cour des comptes; mais, dès qu'il vit le nouveau gouvernement entrer dans la voie de la réaction, il reprit sa place dans l'opposition et combattit, comme député du Jura, les mesures proposées par le pouvoir contre la liberté. On a de Nicolas Bavoux plusieurs ouvrages, notamment : *Leçons préliminaires sur le code pénal* (Paris, 1821); *Des Conflits ou empiétements de l'autorité administrative* (Paris, 1822); *Conseil d'Etat, conseil royal, chambre des pairs* (Paris, 1838). Il a publié, avec Loiseau : *Jurisprudence du code civil, recueil des arrêts*, etc. (Paris, 1803-1814, 22 vol.); le *Praticien français* (1805-1812, 8 vol.); *Jurisprudence des cours de cassation et d'appel sur la procédure civile et commerciale* (1808-1809, 3 vol.).

BAVOUX (Evariste), homme politique, fils du précédent, né à Paris en 1809, étudia le droit, et se fit inscrire au barreau de Paris en 1834. Après la révolution de Février, les électeurs de Seine-et-Marne le nommèrent représentant à la Constituante, puis à la Législative, où il vota généralement avec la droite; enfin, au Corps législatif, après le coup d'Etat. Il a été appelé, depuis lors, à faire partie du conseil d'Etat. On a de lui : *Philosophie politique* (1840); *Alger, voyage politique et descriptif* (1841 et 1843); *Études diverses de législation, de politique et de morale* (1843); *Du Communisme en Allemagne et du radicalisme en Suisse* (1851).

BAVURE s. f. (ba-vu-re — rad. *baver*). Partie saillante laissée sur une pièce moulée, à l'endroit des joints du moule : *Enlever les* BAVURES *au ciseau.*

BAWR (Alexand.-Sophie COURY DE CHAMPGRAND, Mme DE), auteur dramatique et romancière, née à Stuttgard (Wurtemberg) en 1773, morte à Paris à la fin de décembre 1860. Issue d'une famille française, cette dame, après avoir fait de sérieuses études sous la direction de l'abbé Rose, devint l'élève favorite de Grétry, qui remarqua en elle une véritable organisation musicale. Mlle Coury de Champgrand publia des recueils de romances qui obtinrent du succès, puis elle épousa le comte Henri de Rouvroy Saint-Simon, le célèbre philosophe, qui, pour essayer de réaliser de séduisantes utopies, dissipa non-seulement sa fortune personnelle, mais encore celle de sa compagne. Ce fou sublime divorça avec elle, en 1801, malgré un amour véritable, parce que, lui écrivit-il, « les idées étroites et vulgaires dans lesquelles elle avait été élevée ne lui permettaient pas de s'élancer avec lui au-dessus de toutes les lignes connues, et que le *premier homme* de ce monde ne devait avoir pour épouse que la *première femme* »; et il pleurait en déraisonnant ainsi. La comtesse de Saint-Simon, douée d'un caractère énergique, demanda alors au travail l'oubli de ses rêves de jeune fille et le pain quotidien. « Son premier ouvrage, dit Rabbe, devait être un opéra-comique, dont elle avait fait les paroles et la musique; mais, ne pouvant se résoudre, pour faire recevoir sa pièce au théâtre Feydeau, à des démarches qui doivent répugner surtout à la fierté et à la délicatesse d'une femme, elle préféra l'arranger en comédie, sous le titre de : *Un Petit Mensonge*, et le donner au théâtre Louvois, dirigé depuis peu par Picard, dont elle connaissait l'obligeance et la bonhomie. » La première représentation de cette pièce eut lieu le 8 avril 1802 (19 germinal an X). Le *Courrier des spectacles* en rendait compte de la façon suivante : « Si nous proclamions cette petite comédie un chef-d'œuvre, nous ferions un petit mensonge; si nous disions qu'elle n'offre rien d'agréable, nous ferions encore un petit mensonge. La vérité est qu'il y a des invraisemblances, un motif forcé de scène ; mais qu'il résulte de là du comique de situation, qui a forcé d'applaudir même ceux que des tirades froides, des réminiscences et un dénoûment très-ordinaire pouvaient le plus indisposer contre l'ouvrage. Le dialogue offre souvent des traits spirituels et délicats. Les scènes sont bien filées; bref, c'est un début encourageant pour le *jeune auteur* dont cette pièce est le premier ouvrage. Il a gardé l'anonyme. » *Une Matinée du jour*, comédie en deux actes et en prose, représentée la même année, sur la même scène, inspira à un journal de théâtres la charmante boutade suivante : « Traitez un sujet léger, lisez-le dans les boudoirs, vous obtenez mille bravos; votre ouvrage y paraît merveilleux et à l'instant vous l'apportez au directeur. « Qui » êtes-vous? je n'ai pas l'honneur de vous » connaître. — Je suis l'auteur de telle pièce. » A l'instant, ayez ou non le sens commun, vous êtes admis presque *sur parole*. Mais cette admission ne suffit pas; il faut encore l'aveu du parterre, et c'est cette sanction surtout qui est difficile à obtenir. Hier, il l'a refusée à la pièce nouvelle... Le premier acte est tout entier en conversations futiles; aussi, l'auteur en a-t-il fait lui-même la critique, dans cette phrase qui est à la fin : « Est-ce qu'on y a parlé de » quelque chose?... » On ne peut nier, néanmoins, que cet ouvrage n'annonce de l'esprit : il y a quelques traits qui ont été applaudis, mais ils sont noyés dans des conversations qui n'en finissent plus, et qui répandent sur toute la pièce un froid qui nuit à son succès. » Le mélodrame des *Chevaliers du lion*, représenté à l'Ambigu-Comique, en 1804, obtint un immense succès. L'intérêt était réel, et les coups de théâtre habilement ménagés.

La comtesse de Saint-Simon se remaria, en 1806, avec le comte de Bawr, jeune seigneur russe naturalisé en France, et fils du général de Bawr. Le comte avait un cœur généreux. Il était candide comme un enfant, et se laissa exploiter par de soi-disant amis : toute sa fortune y passa. Il allait obtenir un emploi lucratif dans l'administration des droits réunis, lorsqu'il fut écrasé, le 9 février 1810, sur le Pont-Neuf, par une charrette. Mme de Bawr, qui avait pu espérer un moment que ses épreuves étaient terminées, reprit la plume et écrivit la *Suite d'un bal masqué*, comédie en un acte et en prose, jouée à la Comédie-Française, en 1813, avec un succès éclatant, dû en partie au talent de Mlle Mars, dont la diction magique éleva cette humble prose à la hauteur de la poésie. La vogue de cette pièce s'est prolongée, à Paris et dans les provinces, pendant plus de trente ans. On a essayé, il y a quelques années, de reprendre la *Suite d'un bal masqué ;* mais la tombe avait fait taire la voix éloquente de la *muse* comique. Il ne restait qu'une œuvre agréable, mais puérile, qui disparut de l'affiche sans exciter un regret. La *Méprise*, comédie en un acte et en prose, représentée à la Comédie-Française, le 22 novembre 1815, se traîna à grand'peine jusqu'à la cinquième représentation. « Dès la seconde scène, observait un contemporain, on voit se dénouer les deux fils légers de l'intrigue, qui n'étaient noués qu'en apparence. On retrouve, dans les détails, la touche délicate de l'auteur. Il y a des scènes agréables, mais point d'intérêt ni de gaieté. Cependant, le public s'est montré galant; il n'a pas cru devoir être sévère pour l'auteur; il savait que la pièce était d'une dame, et, s'il n'a pas trouvé l'occasion d'applaudir, du moins, il n'a donné aucune marque d'improbation. » Mme de Bawr, découragée, aborda le roman. *Auguste et Frédéric*, publié en 1817, réussit auprès des gens de goût par un certain mérite de style, et intéressa le vulgaire, ce qui était le point essentiel pour l'auteur, qui demandait à sa plume le pain quotidien. Louis XVIII accorda une pension à la courageuse femme, qui, jusqu'à nos jours et avec des chances diverses, continua de tracer modestement son *implacable* sillon. Mme de Bawr n'accusa jamais le ciel ni la société des angoisses qu'éprouvèrent son âme et son corps. Elle vieillit obscurément, sans jalouser les rivales vulgaires qui, trop souvent, lui volèrent, à l'aide de *certains* moyens, la faveur des lecteurs. N'ayant jamais eu le ridicule de se mêler de politique, Mme de Bawr ne chérissait qu'une Altesse au monde... le travail! Voici la liste des œuvres de cette femme honorable. LITTÉRATURE : *Auguste et Frédéric* (1817, 2 vol. in-12); *Cours de littérature ancienne*, extrait de La Harpe et dégagé des parties les plus abstraites (Paris, 1821, 2 vol. in-18 [*Encyclopédie des Dames*]); *Histoire de Charlemagne*, commençant à l'avénement de Pépin au trône (Paris, 1821, in-18 [*Encyclopédie des Dames*]); *Histoire de la musique* (1823, in-12 [*Encyclopédie des Dames*]); le *Novice* (1829, 4 vol. in-12); *Raoul* ou l'*Enéide* (1832, in-8o); *Histoires fausses et vraies* (1834, in-8o); *Les Flavy*, roman du XVe siècle (1838, 2 vol. in-8o); la *Fille d'honneur* (1841, 2 vol. in-8o); *Robertine* (1842, in-8o); *Sabine*, roman du XVIIe siècle (1844, 2 vol. in-8o); le *Petit faiseur de tours* (1846, in-32); l'*Enfant paresseux* (1846, in-32); *Un Mariage de finance*, roman du XVIIIe siècle (1847, 2 vol. in-8o); la *Famille Récour*, roman du XIXe siècle (1849, 2 vol. in-8o); *Mes Souvenirs* (1852, in-12); *Mémoires d'une héritière*, imité de l'anglais de miss Burney (1852, 5 vol. in-8o); *Nouvelles* (1853); *Nouveaux contes pour les enfants* (1855, in-16, Bibliothèque des chemins de fer), traduits en espagnol par Gabrielle Valdès (1859); *Une Existence parisienne* (1859, 3 vol. in-8o); *Donato et sa lanterne magique* (1859, in-18). — THÉÂTRE. Mme de Bawr a donné ses trois premières comédies sous le pseudonyme de François. *Un Petit Mensonge*, comédie en un acte et en prose (théâtre Louvois, 9 avril 1802, reprise à l'Ambigu, sous le titre de *Argent et Adresse*, le 12 mars 1819); *Une Matinée du jour*, comédie en deux actes et en prose (théâtre Louvois, 19 mai 1802, remise en un acte à la seconde et dernière représentation, le 22 mai 1802); le *Rival obligeant*, comédie en un acte et en prose (Ambigu, 5 juillet 1803); les *Chevaliers du lion*, mélodrame en trois actes, paroles et musique (Ambigu, 3 juin 1804); le *Revenant de Bérézule*, mélodrame en trois actes (Ambigu, juin 1805); le *Double stratagème*, comédie en un acte et en prose (Ambigu, 23 juillet 1811); *Léon* ou le *Château de Montaldi*, mélodrame en trois actes (Ambigu, 22 octobre 1811); la *Méprise*, comédie en un acte et en prose (Comédie-Française, 22 novembre 1815); la *Correspondance*, comédie en un acte et en prose (Comédie-Française, 16 janvier 1825), une représentation; l'*Ami de tout le monde*, comédie en trois actes et en prose (Comédie-Française, 6 octobre 1827), retirée après la seconde représentation. « Cette pièce, dit Rabbe, eût pu rester au théâtre, moyennant quelques corrections. » *Charlotte Brown*, comédie en un acte et en prose (Comédie-Française, 7 avril 1835) : Mlle Mars était chargée du rôle principal et aida à la réussite d'une œuvre estimable, mais froide; le *Petit commissionnaire*, comédie en un acte et en prose, non représentée; elle fut publiée dans le journal intitulé : les *Jours de congés* (1838, Paris, Postel). Mme de Bawr, qui avait traversé, dans les premières années de ce siècle, tous les salons en renom, aimait à conter une foule d'anecdotes sur l'ancienne société, et elle le faisait d'ailleurs avec un esprit rare, un tact infini et ce goût parfait, dont le secret semble aujourd'hui perdu. Ses écrits révèlent une plume élégante. Mme Ancelot, dans son intéressant ouvrage, *Un Salon de Paris* (1866), nous donne des détails fort piquants sur la vie de cette féconde romancière, détails qu'elle tenait de l'héroïne elle-même, et que nous résumerons ici, au risque de quelques répétitions.

Emprisonnée à l'âge de vingt ans, à l'époque de la Révolution, elle plut à un grand seigneur de la famille de Rohan, enfermé dans la même prison. On sait quelles étaient les facilités laissées alors aux prisonniers, dans ces maisons d'arrêt, dont beaucoup, d'ailleurs, étaient d'anciens couvents, d'anciens hôtels, qui n'étaient pas appropriés à cette destination. Un prêtre se hâta de bénir cette union, sans doute pour la légitimer. Or, ce mariage n'était point valable suivant les lois nouvelles; mais la loi divine parut suffisante à ces amants pressés, qu'un *appel du soir* pouvait séparer. Hélas! la lune de miel fut courte et l'ivresse dura peu. Appelé au tribunal révolutionnaire, le jeune époux fut condamné à mort. Sa *veuve* fut naturellement inconsolable pendant un certain temps ; mais tout s'apaise à la fin, même et peut-être surtout les douleurs du veuvage. Mise en liberté, Mme de Bawr chercha, après la tourmente révolutionnaire, à se rapprocher de la famille de Rohan, qui l'accueillit avec bienveillance, mais ne reconnut pas, comme on le pense bien, son mariage improvisé. Les besoins de la vie lui firent chercher des ressources dans la littérature. Plus tard, elle épousa Saint-Simon, le célèbre réformateur, et ce mariage fut encore plus singulier que le premier. C'était vers la fin du Directoire. Saint-Simon voulant étudier la société sous toutes ses faces et commencer la diffusion de ses idées, avait résolu de consacrer sa fortune à la formation d'un centre intellectuel et mondain tout à la fois. Il lui fallait une femme pour tenir sa maison sur un pied respectable, et, d'un autre côté, il ne voulait point se lier irrévocablement, afin de n'être point entravé dans sa mission d'apôtre. Son ami, le grand géomètre Poisson, lui donna le conseil d'épouser une femme d'esprit et bien élevée, avec la singulière convention de divorcer au bout de trois ans. Mme de Bawr vivait fort maigrement de ses productions littéraires. Elle accepta cet arrangement, qui fut, à ce qu'il paraît, négocié par Poisson. Après trois années d'une vie princière, la séparation légale s'effectua loyalement. L'ex-duchesse de Rohan et marquise de Saint-Simon, après ses deux mariages provisoires, finit par épouser pour tout de bon un étranger, M. de Bawr, qui périt de mort violente, écrasé sur le Pont-Neuf par la chute d'une voiture de pierres.

BAXA s. f. (ba-ksa). Antiq. rom. Sorte de sandale en petites lanières d'osier tressées.

BAXAS (CAP DES), autrefois, *Noti cornu*, cap de l'Afrique orientale, sur la côté d'Ajan, par 5o lat. N. et 46o long. E.

BAXTER (Richard), théologien anglais, non conformiste, né à Rowdon en 1615, mort en 1691. Etant entré dans les ordres, en 1638, il fut nommé, deux ans après, ministre à Kidderminster, se déclara, à l'époque de la guerre, pour le parlement, devint chapelain d'un régiment de parlementaires, et ne cessa de se signaler par son extrême modération. De retour à Kidderminster, il se prononça vivement contre l'acte d'uniformité, ce qui devint pour lui la source de longues persécutions. Baxter ne craignit point de reprocher à Cromwell lui-même sa tyrannie, et contribua, par ses prédications, au rappel de Charles II, qui lui offrit le siége épiscopal de Hereford. Il refusa, pour ne pas se soumettre à l'acte d'uniformité et pour garder intacte sa liberté de conscience. Sous le règne de Jacques II, il fut emprisonné plusieurs fois, dépouillé de ses biens, et il n'en continua pas moins de prêcher sa doctrine jusqu'à sa mort. Ce théologien a laissé d'immenses travaux répartis dans quatre in-folio, soixante-treize in-4o et une foule de petits écrits. Nous citerons : le *Repos éternel des saints ; Appel aux non-convertis*, ouvrage qui eut un succès énorme; le *Livre de famille des pauvres*; la *Concorde universelle*, projet d'union entre toutes les Eglises chrétiennes.

BAXTER (Guillaume), philologue et antiquaire anglais, neveu du précédent, né à Lanlugan en 1650, mort en 1723. Ce ne fut que fort tard et grâce à l'héritage de son oncle, qu'il put s'instruire; mais, en peu de temps, il répara le temps perdu, étudia les langues anciennes et modernes et devint successivement recteur au collége de Tottenham et professeur à l'Ecole des marchands, à Londres. Ses principaux ouvrages sont : *Glossarium antiquitatum britannicarum* (Londres, 1719); une grammaire, intitulée *De Analogia, seu arte latinæ linguæ commentariolus* (1694), et des éditions des *Œuvres* d'Horace et d'Anacréon. Dans la préface de cette dernière, il traite Tannegui-Lefèvre, autre éditeur de ce poëte, d'imbécile et de sot personnage. Il est bon de faire remarquer qu'un troisième éditeur d'Anacréon, Cornélius de Paw, renvoie à Baxter les épithètes dont il avait lui-même gratifié Tannegui-Lefèvre.

BAXTER (André), écrivain écossais, né à Aberdeen en 1686 ou 1687, mort en 1750. Il fit d'abord l'éducation de quelques jeunes gens appartenant à de riches familles, et voyagea avec eux sur le continent. Il publia ensuite un ouvrage qui eut beaucoup de succès et qui avait pour titre : *Recherches sur la nature de l'âme humaine, où l'immatérialité de l'âme est démontrée par les principes de la raison et de la philosophie* (2 vol. in-8o). Plus tard, il composa en latin, pour l'usage de ses élèves et de son fils, le traité : *Matho, sive cosmo-theoria, puerilis dialogus, in quo prima elementa de mundi ordine et ornatu proponuntur.*

BAXTER (William-Edward), voyageur et homme politique écossais, né en 1825 à Dundee. Après avoir fait ses études au collége de sa ville natale et à l'université d'Edimbourg, il voyagea assez longtemps, devint l'associé de son père, chef d'une maison d'exportation, et fut envoyé à la Chambre des communes par le district de Montrose, en 1855. Au parlement, il s'est montré libéral et réformateur. Il a publié les relations de ses voyages : l'*Orient central et méridional ;* le *Tage et le Tibre* (1848); l'*Amérique et les Américains* (1850), etc.

BAXTÈRE s. f. (ba-kstè-re — de *Baxter*, botaniste allemand). Bot. Genre de plantes de la famille des asclépiadées, comprenant une seule espèce, qui est un arbuste du Brésil.

BAY (Alexandre, marquis DE), général espagnol, né à Salins, dans la Franche-Comté, en 1650, mort à Badajoz en 1715. Nommé vice-roi de l'Estramadure, en 1705, il défendit vaillamment cette province contre les Anglais et les Portugais, à l'époque de la guerre de la succession. Il battit plusieurs fois Galloway, général anglais, faillit même le prendre et fit un moment trembler Lisbonne. En 1710, il passa en Catalogne, fut battu à Almenera et à Saragosse, prit une part brillante à la victoire de Villa-Viciosa, entra en Portugal en 1712, s'empara d'Elvas, mit le siége devant Campo-Mayor et, lorsque la paix fut conclue, il se retira dans son gouvernement, où il mourut.

BAY (DE), nom de plusieurs artistes français contemporains. V. DEBAY.

BAYA s. m. (ba-ia). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de gros-bec.

BAYAD s. m. (ba-iad). Ichthyol. Nom vulgaire d'un bagre, que l'on trouve dans le Nil.

BAYADE s. f. (ba-ia-de). Agric. Variété d'orge tardive.

BAYADÈRE s. f. (ba-ia-dè-re — du portug. *bailadeira*, danseuse). Danseuse indienne : *Il y a dix ans, le Caire avait des* BAYADÈRES *publiques comme l'Inde, et des courtisanes comme l'antiquité.* (Gér. de Nerv.). *Les danses des* BAYADÈRES *étaient, à l'origine, et sont encore des danses sacrées, étroitement liées aux antiques idées théologiques et cosmogoniques de l'Inde.* (Lamenn.) *La danse des* BAYADÈRES *est accompagnée par des talus, espèces de petits cylindres qui rendent un son argentin très-aigu.* (Bachelet.)

> Viens, nous verrons danser les jeunes *bayadères*.
> V. HUGO.

— Par ext. Danseuse de théâtre : *Il lorgnait, l'une après l'autre, toutes ces jeunes* BAYADÈRES *en sous-ordre, que l'on nomme* figurantes de la danse. (Scribe.) ‖ Personne qui se livre à la danse : *Pour eux, les femmes sont des* BAYADÈRES *malfaisantes qu'il faut laisser danser, chanter et rire.* (Balz.)

— **Encycl.** La *bayadère*, que l'on s'est habitué à considérer de loin comme un personnage tenant de la sirène et de l'enchanteresse, est loin de répondre toujours à la séduisante image qu'on s'en forme. Les jeunes filles qu'on désigne sous ce nom générique forment trois classes distinctes de prêtresses du plaisir ; la première seule, qui se recrute dans les familles distinguées du pays, jouit d'une considération toute particulière ; elle se compose de jeunes filles vouées le plus ordinairement, avant leur naissance, par leurs parents, au service de la divinité, ou qu'une vocation, qu'on ne contrarie guère, pousse à devenir *devadasis*, c'est-à-dire *servantes des dieux ;* parmi ces devadasis, il en est de deux sortes ; les unes et les autres doivent être nubiles et exemptes de tout vice de conformation physique, c'est là le point important ; elles sont chargées de chanter les louanges de la divinité, de tresser les couronnes destinées à l'ornementation des statues, de danser dans les processions devant l'image de leur dieu, et généralement de remplir dans les temples toutes les fonctions extérieures et inférieures, à l'exclusion des cérémonies religieuses touchant au rite, qui sont du domaine des prêtres ; en un mot, elles sont la partie accessoire, destinée à embellir les pratiques de la religion, et non à les exécuter. Les devadasis de la première catégorie habitent l'intérieur de l'enceinte circulaire du temple, et ne peuvent la franchir sans une autorisation expresse du grand-prêtre ; mais, pour ne pas condamner au célibat forcé celles à qui ce genre de vie ne conviendrait pas, il leur est facultatif de se choisir un amant, qui vient les trouver dans le temple, et elles obtiennent d'ailleurs facilement du grand-prêtre la permission d'aller auprès de lui, et cette intrigue n'ôte rien à la considération dont elles jouissent, pourvu toutefois que l'homme qu'elles ont choisi appartienne, par sa naissance, aux classes élevées de la société. Si elles ont des enfants, les filles sont de droit devadasis et les garçons musiciens ; puis tout est dit.

La pudeur et la chasteté ne sont pas précisément les vertus des devadasis de la seconde catégorie, qui, adonnées, comme leurs supérieures, au culte de la déesse Rambha, la Vénus du paradis d'Indra, ne manquent jamais de faire des sacrifices au dieu de l'Amour ; celles-ci jouissent d'une plus grande somme de liberté ; elles habitent en ville et partagent leur temps entre les exercices de leur culte et ceux qu'elles accomplissent partout où l'on désire avoir de belles filles peu vêtues, élégamment parées et sachant charmer les yeux par des danses animées et des poses voluptueuses. On les paye généreusement, et elles sont plus recherchées chez les grands que les *natschès* (*bayadères* libres), qui, sans être attachées spécialement à aucun temple et sans recevoir, comme leurs sœurs les devadasis, d'appointements fixes pris sur le budget des pagodes, ne se tiennent pas moins à la disposition des prêtres, pour paraître dans les grandes cérémonies, quand il est nécessaire, en raison de l'importance de la solennité, de déployer tout le faste et toute la magnificence possibles ; les natschès partagent avec les *bayadères* de premier ordre le droit de danser dans toutes les cérémonies publiques ou particulières.

Enfin, la troisième classe de *bayadères* comprend les *soutradharis*, les *vestiatris* et les *kouttanis*, qui errent librement dans le pays, cherchant çà et là l'occasion de gagner quelque argent en dansant ; celles-ci servent surtout à l'amusement des étrangers, qui sont certains d'en rencontrer dans toutes les auberges ; d'autres, c'est là le plus grand nombre, s'assemblent par troupes et s'en vont, oiseaux voyageurs, chercher fortune tantôt dans une ville, tantôt dans une autre. Souvent la fortune est rebelle, et les pauvres kouttanis courraient parfois le risque de danser à jeun, si elles n'appelaient au secours de l'art de la danse la ressource beaucoup plus productive de plaire aux riches Indiens, dont elles refusent rarement de contenter les désirs, le trafic de leurs charmes n'ayant, d'ailleurs, rien de répréhensible aux yeux de leurs concitoyens. Enfin, des *bayadères* plus audacieuses ne craignent pas de passer les mers pour aller faire admirer en Europe leur beauté et leurs talents. En 1839, une troupe de *bayadères* vint à Paris ; elle se composait de Tillé-Ammalle, âgée de trente ans ; de Ammany-Ammalle, âgée de dix-huit ans ; de Ranga-Ammalle, âgée de quatorze ans ; et de Soundra-Ammalle, âgée de treize ans. Elles étaient accompagnées de quatre joyeux compagnons. Cette troupe avait été formée par un entrepreneur de spectacles, dans le but d'exploiter tous les théâtres de l'étranger. Elle eut grand succès à Paris, et la curiosité publique amena nombre de spectateurs aux danses étranges et poétiques de ces filles de l'Inde. Déjà, en 1768, une *bayadère* avait émerveillé toute la ville et toute la cour, et produit, par son costume singulier, par ses gestes étranges et par sa légèreté de gazelle une sensation toute nouvelle : c'était la jeune Bebaiourn, qui devint l'amie de Louise de France et se fit religieuse. Mais la Révolution de 1789 ayant ouvert les cloîtres, la *bayadère* sortit du couvent pour se faire institutrice. Voilà certainement une maîtresse de pension qui devait pouvoir se passer d'un maître de danse.

Bayadère (LA), une de ces légères compositions qui achèvent de caractériser le génie de Gœthe. La *Bayadère* et la *Fiancée de Corinthe* ne sont pas plus belles que ses autres poésies secondaires ; mais ce sont les plus connues depuis que Mme de Staël les a révélées à la France. Rappelons ses paroles :

« Après s'être fait grec dans *Pausias* (idylle des plus gracieuses), Gœthe nous conduit en Asie, par une romance pleine de charmes, la *Bayadère*. Un dieu de l'Inde (Mahadoch) se revêt de la forme mortelle, pour juger des peines et des plaisirs des hommes, après les avoir éprouvés. Il voyage à travers l'Asie, observe les grands et le peuple ; et comme, un soir, au sortir d'une ville, il se promène sur les bords du Gange, une bayadère l'arrête et l'engage à se reposer dans sa demeure. Il y a tant de poésie, une couleur si orientale dans la peinture des danses de cette bayadère, des parfums et des fleurs dont elle s'entoure, qu'on ne peut juger d'après nos mœurs un tableau qui leur est tout à fait étranger. Le dieu de l'Inde inspire un amour véritable à cette femme égarée, et, touché du retour vers le bien qu'une affection sincère doit toujours inspirer, il veut épurer l'âme de la bayadère par l'épreuve du malheur.

» A son réveil, elle trouve son amant mort à ses côtés : les prêtres de Brahma emportent le corps sans vie que le bûcher doit consumer ; la bayadère veut s'y précipiter avec celui qu elle aime ; mais les prêtres la repoussent, parce que, n'étant pas son épouse, elle n'a pas le droit de mourir avec lui. La bayadère, après avoir ressenti toutes les douleurs de l'amour et de la honte, se précipite dans le bûcher malgré les brahmes. Le dieu la reçoit dans ses bras ; il s'élance hors des flammes et porte au ciel l'objet de sa tendresse, qu'il a rendu digne de son choix.

» Zelter, un musicien original, a mis sur cette romance un air tour à tour voluptueux et solennel, qui s'accorde singulièrement bien avec les paroles. Quand on l'entend, on se croit au milieu de l'Inde et de ses merveilles ; et qu'on ne dise pas qu'une romance est un poëme trop court pour produire un tel effet... »

Bayadères (LES), opéra en trois actes, paroles de Jouy, musique de Catel, représenté pour la première fois à l'Opéra le 7 août 1810. Nous laissons volontiers la parole à l'auteur du poëme, qui explique habilement les raisons qui l'ont inspiré. « La considération dont jouit, dans l'Indoustan, cette classe de femmes connues en Europe sous le nom de *bayadères*, repose sur une opinion religieuse, présentée dans les livres indiens comme un fait historique. Le récit très-succinct que je vais en faire paraîtra d'autant moins déplacé, qu'on y reconnaîtra la source où j'ai puisé le dénoûment et quelques-unes des situations du drame que le lecteur a sous les yeux. On lit, dans un des *pouranas* (poëmes historiques et sacrés), que *Schirven*, l'une des trois personnes de la divinité des Indes orientales, habita quelque temps la terre, sous la figure d'un rajah célèbre, nommé *Devendren*. En prenant les traits d'un homme, le dieu ne dédaigna pas d'en prendre les passions, et il fit de l'amour la plus douce occupation de sa vie. Son peuple, dont il n'était pas moins adoré pour ses défauts que pour ses vertus, le sollicitait en vain de donner un successeur à l'empire, en choisissant du moins une épouse légitime dans le grand nombre de femmes de toutes les classes qu'il avait rassemblées autour de lui. Devendren différait toujours, parce qu'il ne voulait épouser que celle dont il était aimé le plus tendrement, et que, tout dieu qu'il était, il avait peine à lire dans les cœurs ; à la fin cependant, le rajah s'avisa, pour éclaircir ses doutes, d'un stratagème qui réussit au delà de ses espérances. Il feignit de toucher à sa dernière heure, rassembla toutes ses maîtresses autour de son lit de mort, et déclara qu'il prenait pour épouse celle qui l'aimait assez pour n'être pas effrayée de l'obligation terrible qu'elle contracterait en acceptant sa foi. Cette proposition ne tenta personne ; le bûcher de la veuve se montrait trop voisin du trône et du lit conjugal : douze cents femmes gardaient un silence imperturbable, lorsqu'une jeune bayadère dont le rajah avait été quelque temps épris, instruite de son état et de sa position, se présenta au milieu de l'assemblée muette, s'approcha du lit du prince et déclara qu'elle était prête à payer de sa vie l'insigne faveur de porter un seul moment le nom de son épouse. On célébra leur hymen à l'instant même, et quelques heures après, Devendren mourut ou du moins feignit de mourir. Fidèle à sa promesse, la bayadère fit aussitôt les apprêts de sa mort. On éleva, par son ordre, un bûcher de bois odorant sur les bords du Gange ; elle y plaça le corps de son époux, l'alluma de sa propre main et s'élança dans les flammes ; mais au même instant le feu s'éteignit ; Devendren, debout sur le bûcher, tenant entre ses bras sa fidèle épouse, se fit connaître au peuple, et publia sur la terre l'hymen qu'il accomplit dans les cieux. Avant de quitter le séjour des mortels, il voulut, pour y perpétuer le souvenir de son amour et de sa reconnaissance, qu'à l'avenir les bayadères fussent attachées au service de ses autels, que leur profession fût honorée et qu'elles portassent le nom de *devadasis* (favorites de la divinité). »

Cet opéra obtint un succès très-marqué. Nourrit père, Dérivis et Mme Branchu, chargés des rôles principaux, s'en acquittèrent avec un incomparable talent. La partition, constamment poétique et mélodique, n'a rien de commun avec cette musique de nos jours, qui se croit populaire parce qu'elle est vulgaire.

Un premier opéra de Catel, *Sémiramis*, donné en 1802, n'avait obtenu qu'un succès d'estime, quoiqu'il surpassât en mérite les *Bayadères ;* mais le théâtre est une loterie, dit M. Castil-Blaze, et un premier ouvrage est toujours accueilli du public avec défiance. Le succès des *Bayadères* engagea l'administration à remettre en scène *Sémiramis*. L'infortunée reine de Babylone se montra deux fois seulement, et rentra dans le tombeau de Ninus pour n'en plus sortir. Les paroles et la musique des *Bayadères* sont depuis longtemps oubliées ; mais il se rattache à la représentation de cet opéra une anecdote assez curieuse, que nous allons conter ici : Napoléon aimait la musique, mais il n'aimait qu'une musique douce et terne, digne pendant de la plate et ridicule poésie de la plupart des rimeurs de son règne. « N'est-il pas singulier, écrit M. de Pontécoulant, que lui, aux oreilles duquel le bruit des canons et de la chute des empires avait si souvent retenti, n'aimât, en fait de musique, qu'une harmonie faible et pour ainsi dire monotone ? Au théâtre de la cour et dans les concerts des Tuileries, tous les instruments étaient pourvus de sourdines. Ce goût de pianissimo était bien étonnant chez l'homme du monde qui faisait le plus de fracas et qui le redoutait le moins. » On avait donc persuadé à l'empereur que la musique du nouvel opéra en vogue, les *Bayadères*, lui siérait à merveille. Un jour, l'auteur et le compositeur sont avertis que Napoléon veut entendre leur ouvrage, et qu'il se rendra le soir même à l'Opéra. Catel est heureux... ; mais à la représentation, il reste anéanti ; il croit à une cabale, il ne reconnaît plus sa partition... C'est que l'on n'avait pas prévenu le malheureux compositeur que Persuis, chef d'orchestre, exécutait, *par ordre*, la partition des *Bayadères* à la sourdine. L'empereur fut servi à souhait. « On exécuta, lisons-nous dans l'*Art musical*, la belle musique de ce charmant opéra avec la plus parfaite monotonie, sans *crescendo* ni *forte*, et ce fut à un tel point, que le public, étonné, montra par instants des velléités d'impatience, que le respect imposé par la présence du chef de l'État put seul comprimer. » Napoléon avait, on le voit, une façon toute particulière de comprendre l'art musical, et en cela il n'est pas le seul, n'y eût-il de son avis que cet homme de beaucoup d'esprit qui définissait la musique « le plus désagréable de tous les bruits. »

BAYAMO (SAN-SALVADOR DE), ville des Antilles, dans l'île de Cuba, sur la côte E., au N.-O. et à 50 kil. de Santiago, non loin du Cauto, petit fleuve qui se jette dans le canal auquel Bayamo a donné son nom ; 14,000 h. Grande récolte de tabac dans les environs de la ville.

BAYANE ou **BAYANNE** (Alphonse-Hubert DE LATTIER, duc DE), cardinal et pair de France, né à Valence (Dauphiné) en 1739, mort à Paris en 1818. Après avoir été reçu docteur de Sorbonne, il fut nommé auditeur de rote près la cour de Rome, puis cardinal en 1802. Chargé d'une mission de la cour de Rome, il revint en France après une absence de près de trente ans, et il y fut parfaitement accueilli par le gouvernement impérial. Nommé sénateur en 1813, il vota, en cette qualité, la déchéance de Napoléon. Sous la Restauration, il fut créé pair de France. Etant auditeur de rote à Rome, il avait publié, en italien, un ouvrage sur la *Mal'aria* ; cet ouvrage est aujourd'hui fort rare.

BAYAN-KARA, chaîne de montagnes de la Chine, attenant, d'un côté, aux montagnes neigeuses, et de l'autre, au Thibet oriental ; elle fait partie du massif de Kuen-Lun et sépare les sources du Hoang-Ho et celles du Mouroui-Ousson.

BAYAN-OULA, montagnes du Turkestan, qui sont une ramification des montsOuloug-Dagh et couvrent le pays des Kirghiz-Kaïsaks.

BAYANT (bè-ian) part. prés. du v. Bayer : *Montaigne dit que les hommes vont* BAYANT *aux choses futures : j'ai la manie de* BAYER *aux choses passées.* (Chateaub.)

BAYARDE s. (ba-iar-de). Vieux mot cité par Nicot, qui s'employait dans le sens de *badaud*, Celui qui regarde, bouche béante, les moindres accidents de la rue.

BAYARD (vieux mot français qui signifiait *bai*). Nom du cheval des quatre fils Aymon. Ce fameux cheval, dont la renommée a traversé les siècles, joue un rôle important dans l'histoire romanesque de notre vieille chevalerie. D'après la légende, il tira ses maîtres d'une foule de situations périlleuses, et c'est avec le secours de ce noble animal qu'ils échappèrent à la vengeance du roi de France.

Boileau, dans la Ve satire, adressée au marquis de Dangeau, sur la noblesse, le mentionne, ainsi qu'Alfane, cheval du roi Gradasse dans l'*Arioste*, de la façon suivante, qui revient à dire qu'on ne vaut que par soi-même :

> On fait cas d'un coursier qui, fier et plein de cœur,
> Fait paraître en courant sa bouillante vigueur,
> Qui jamais ne se lasse et qui, dans la carrière,
> S'est couvert mille fois d'une noble poussière ;
> Mais la postérité d'Alfane et de *Bayard*,
> Quand ce n'est qu'une rosse, est vendue au hasard,
> Sans respect des aïeux dont elle est descendue,
> Et va porter la malle ou tirer la charrue.
> BOILEAU.

Le cheval des quatre fils Aymon a servi d'enseigne à un grand nombre de magasins à Paris et surtout dans les Flandres, où la renommée de ce vigoureux coursier paraît avoir survécu plus que partout ailleurs. A Louvain et à Malines, il est de toutes les fêtes, et au jubilé de cette dernière ville, en 1825, il figura dans les réjouissances publiques. A Berthem, village situé près de Louvain, on montre encore la mangeoire de Bayard et l'empreinte de son pied. Un vieil auteur prétend même que Berthem ne signifie pas autre chose que la *demeure du cheval*.

BAYARD, et plus exactement **BAYART** (Pierre DU TERRAIL, seigneur DE), dit le *Chevalier sans peur et sans reproche*, né en 1473 au château de Bayard, dans la vallée de Grésivaudan, près de Grenoble, mort en 1524. Son père Aymon Terrail, seigneur de Bayard, descendait d'une famille où le patriostime et le courage étaient héréditaires ; Philippe du Terrail avait reçu la mort à la bataille de Poitiers, en défendant le roi Jean ; Pierre et Jean du Terrail, ses fils, s'étaient fait tuer, l'un à Crécy, l'autre à Verneuil ; un autre Pierre du Terrail, la terreur des Anglais, qui l'appelaient l'*Epée-Terraille*, avait pris part à toutes les guerres de Charles VII, et avait reçu la mort à Montlhéry, sous les yeux de Louis XI. *Prouesse de Terrail*, disait-on proverbialement en Dauphiné, et le père du chevalier sans peur n'aurait eu garde de faire mentir l'adage ; mais, mutilé d'un bras à la première journée de Guinegate, il avait été forcé de se retirer au château de Bayard, où il épousa Hélène des Alleman-Laval, sœur de Laurent des Alleman, évèque de Grenoble. Pierre du Terrail, dont nous allons esquisser la vie, fut l'aîné des enfants issus de cette union. Son éducation se fit à Grenoble, sous les yeux de son oncle l'évêque, et elle était complète à l'âge de douze ans, c'est-à-dire que l'enfant savait lire et signer son nom, science suffisante pour un gentilhomme du temps. Présenté à treize ans au duc Charles de Savoie, il séduisit ce prince par sa bonne mine et son adresse à manier un cheval, prit rang parmi ses pages, et, lorsque le duc de Savoie se rencontra à Lyon avec Charles VIII, il sut se faire remarquer du roi. Charles VIII, grand connaisseur en tournois et faits d'armes, fut émerveillé du sang-froid et de la grâce du jeune cavalier, le demanda au duc de Savoie, qui s'empressa de le lui céder, et pria Louis de Luxembourg, comte de Ligny, son favori, de le mettre au nombre de ses pages. On raconte même, à ce sujet, que le roi prenait un tel plaisir à voir cavalcader le jeune Bayard, qu'il s'écriait : « Piquez, piquez toujours, mon beau page ; » d'où le nom de *Piquet*, sous lequel Charles VIII et Louis de Ligny le désignèrent ordinairement dans la suite. Bayard, alors âgé de seize ans, brûlait de faire ses premières armes ; l'occasion s'en présenta bientôt. Un noble chevalier lyonnais, une des meilleurs lances de l'époque, le sire de Vaudrey, donna un tournoi en l'honneur du roi ; le page résolut d'y paraître. Il ne lui manquait, pour cela, qu'un cheval et des armes, ou de l'argent pour se les procurer ; un de ses amis, Bellabre, le fit songer à son oncle, l'évêque : « *Pardieu*, s'écria Bayard, *tu dis bien ; l'oncle est octroyé par nature thrésorier à nepveu, et ce qu'on prend à moine est bien pris.* » L'oncle, après s'être un peu fait prier, envoya les jeunes gens à son fournisseur ; lui ordonnant de les équiper de ce qu'ils demanderaient. Qu'on juge si Bellabre et Bayard firent bien les choses ! ils dépensèrent 400 écus chacun ; mais aussi quel triomphe, lorsque, après avoir vaincu le sire de Vaudrey avec la lance, l'épée et la hache d'armes, Bayard passa devant les dames, la visière levée, suivant l'usage, et qu'elles témoignèrent de leur sur-

prise et de leur enthousiasme, à l'aspect de cette figure si jeune et si pâle ! Le roi seul avait été mis dans le secret, et n'avait pas tremblé un seul instant : *Piquet*, dit-il au vainqueur, *Dieu veuille continuer en vous ce que j'ai vu de commencement, vous serez prud'homme.* Le comte de Ligny mit Bayard au nombre de ses hommes d'armes, et l'envoya rejoindre sa compagnie à Aire, en Artois, avec son inséparable Bellabre, et les deux jeunes gens se lièrent bientôt de la plus étroite amitié avec leur capitaine Louis d'Ars. A la grande joie des trois compagnons d'armes, Charles VIII, en 1493, passa les monts pour descendre en Italie, et les emmena à la conquête du royaume de Naples, une véritable promenade militaire, qui ne fut troublée qu'au retour. A la bataille de Fornoue (1495), Bayard fit merveille, eut deux chevaux tués sous lui, et conquit un étendard ennemi, dont il fit hommage au roi. Quand Louis XII voulut faire valoir ses droits sur le Milanais, Bayard rejoignit sa compagnie (1499), et chargea un jour les ennemis avec tant de fureur, qu'il entra avec eux dans Milan. Fait prisonnier, et conduit devant le duc, qui lui demanda en riant s'il espérait prendre la ville à lui seul, il répondit sur le même ton qu'il s'était cru suivi d'une cinquantaine de compagnons. Le duc se montra généreux, et lui fit rendre la liberté. Bayard suivit le roi à la conquête du royaume de Naples, soumit la Pouille en compagnie de Bellabre et de Louis d'Ars, à qui il sauva la vie, combattit avec eux contre Gonzalve de Cordoue, et leur conduite au siége de Canosa (1502) força les Espagnols à l'admiration. Bayard y reçut plusieurs coups de lance, Bellabre eut le visage brûlé ; mais le lendemain la ville était prise. Nommé gouverneur de Minervino, dans la Capitanate, le chevalier sans peur rôdait continuellement autour de la ville, espérant trouver quelque aventure. Dans une de ces sorties, il fit la rencontre d'une troupe commandée par le capitaine espagnol Soto-Mayor ; les Espagnols sont mis en fuite, et leur chef est fait prisonnier de la main même de Bayard, qui le traite généreusement et ne lui demande d'autre garantie que sa parole de ne pas fuir. Mais l'Espagnol, ayant corrompu un soldat, parvint à s'échapper, fut repris par les gens de Bayard, et, cette fois, retenu quinze jours en prison, d'où il ne sortit qu'en payant rançon. Devenu libre, Soto-Mayor se plaignit hautement des mauvais traitements qu'il avait endurés ; Bayard, indigné, le défia en combat singulier et le tua. Contre l'habitude des gens de guerre de son temps, le bon chevalier ne se montra jamais avide de pillage ; on cite au contraire de lui mille traits de générosité et de désintéressement. Un jour, il enleva un convoi qui portait 15,000 ducats aux ennemis. Un officier gascon en réclamait la moitié, comme ayant contribué à la prise ; mais le conseil de guerre se prononça pour Bayard. Voyant le dépit et la douleur de son adversaire, et l'entendant regretter une fortune qui, prétendait-il, lui eût permis de finir sa vie honorablement, Bayard lui dit : « Ne faut-il que cela pour vous rendre vertu et honnêteté ? Voilà de belles dragées, continua-t-il gaiement en montrant les 15,000 ducats ; je vois qu'elles vous tentent : puisqu'il vous plaît si fort d'en manger, recevez-en la moitié des mains de votre ami ; » et il lui compta la moitié de la somme, dont il distribua le reste aux soldats. Cependant l'expédition française tournait à mal ; la bataille du Garigliano était perdue, il fallut songer au retour. C'est dans cette retraite de l'armée française que Bayard se couvrit de gloire. On a contesté le fait héroïque de sa défense du pont de Garigliano, et nous en cherchons vainement la raison. Pourquoi mettre en doute ce fait, que tous les biographes de Bayard et quelques-uns de ses contemporains ont raconté et affirmé ? Voici la version de l'un d'eux : « Un jour, arrivé sur les bords du Garigliano, le bon chevalier s'était un peu écarté avec Pierre de Tardes, dit Basco, gentilhomme du roi. Tout à coup, il aperçoit une troupe de cavaliers ennemis qui menace, en passant un pont, de cerner l'armée prise au dépourvu. Tandis que Basco va prévenir les Français, Bayard court à la tête du pont. Les quatre premiers cavaliers qui avancent mordent la poussière. Le capitaine espagnol marche l'épée levée sur Bayard, qui le frappe sous l'aisselle et le jette roide mort à ses pieds. — Comme un tigre échappé, dit Théodore de Godefroy, il s'accula à la barrière du pont, et, à coups d'épée, se défendit si bien, que les ennemis ne savoient que dire et ne cuidoient pas que ce fust un homme, mais un diable. » Par ce trait de bravoure, renouvelé d'Horatius Coclès, il empêcha les ennemis de traverser le pont avant l'arrivée des Français. Ceux-ci, fondant sur les Espagnols, les forcèrent à prendre la fuite. C'est à cette conduite héroïque qu'il dut de pouvoir mettre sur son écusson un porc-épic, avec cette devise : *Vires agminis unus habet*. Après s'être constamment signalé dans la retraite de l'armée jusqu'à Gaëte, il revint dans le royaume de Naples, où Louis d'Ars tenait toujours, en dépit de toutes les forces de Venise. Désespérant de vaincre Bayard, le pape Jules II lui offrit la charge de généralissime. « Je n'aurai oncques que deux maîtres, lui répondit-il, Dieu dans le ciel et le roi de France sur terre, jamais autre ne servirai. » Il fallut pourtant céder à la mauvaise fortune ; Louis d'Ars et Bayard rentrèrent en France. Nommé écuyer du roi, ce dernier fut envoyé en 1507 à Gênes, qui avait proclamé Maximilien, et il obtint bientôt la soumission de cette ville. « Ores, marchands, dit-il aux Génois, défendez-vous avec vos aulnes, et laissez les piques et lances, desquelles vous n'avez accoutumé. » Propos de noble et de chevalier de l'époque. Bayard combattit ensuite sous La Palisse et décida le gain de la bataille d'Agnadel (1509), par une vigoureuse charge, qu'il exécuta à la tête de cinq cents cavaliers. Il ne se distingua pas moins au siége de Padoue. Le bon chevalier, au milieu de ces guerres sanglantes, ne cessait de donner des preuves d'humanité. Quelques malheureux s'étaient réfugiés dans une grotte près de Masano : des soldats, ne pouvant arriver jusqu'à eux, eurent la cruelle idée de brûler de la paille à l'ouverture de cette grotte et étouffèrent ainsi les infortunés. Bayard, indigné de cet acte de barbarie, saisit quelques-uns des coupables, les fit pendre à l'entrée de la grotte, ordonna de rechercher ce qu'avait produit le pillage, et en gratifia un jeune homme de seize ans, le seul qui eût échappé à la mort. Lorsque, en 1510, le pape Jules II, voulant réunir aux possessions de l'Eglise le duché de Ferrare, leva une armée dans le Bolonais et la conduisit entre la Mirandole et Concordia, Bayard, qui avait été envoyé au secours du duc de Ferrare, résolut d'enlever le pape, et le hasard seul fit échouer son entreprise. Bientôt après, il battit les troupes pontificales, occupées à faire le siége de Bastia di Genivolo. A quelques jours de distance, le duc de Ferrare, lui ayant confié le projet qu'il avait conçu de faire empoisonner Jules II, Bayard, indigné, lui déclara qu'il avertirait aussitôt le pape s'il ne renonçait à une action si lâche. Après avoir décidé, de l'aveu même de Trivulce, la prise de Bologne, Bayard partit avec Gaston de Foix pour faire le siége de Brescia, où s'étaient enfermés les Vénitiens. Chargé de donner l'assaut, le chevalier sans peur fut blessé gravement, en franchissant le rempart, d'un coup de pique, au haut de la cuisse. Quand la ville fut prise, et pendant qu'elle était livrée au pillage, il se fit transporter dans la maison d'un gentilhomme qui s'était enfui, abandonnant sa femme et ses filles aux violences des vainqueurs. C'est à cette circonstance que se rapporte un des traits caractéristiques de la vie de l'illustre chevalier, car il met en pleine lumière sa générosité et la haute noblesse de ses sentiments. Il s'empressa de rassurer la femme du gentilhomme, qui le suppliait de sauver l'honneur de ses filles, et, par mesure de précaution, fit placer à la porte de la maison deux archers, auxquels il donna une somme de 500 écus pour les dédommager du sacrifice qu'ils lui faisaient en ne pillant point. Au bout de quelques jours, son impatience de rejoindre l'armée, plutôt que sa guérison, qui n'était qu'imparfaite, l'ayant déterminé à partir, la maîtresse de la maison courut se jeter à ses genoux. « Le droit de guerre, lui dit-elle, vous rend le maître de nos biens et de nos vies, et vous nous avez sauvé l'honneur. Nous espérons cependant de votre générosité que vous ne nous traiterez pas avec rigueur, et que vous voudrez bien vous contenter d'un présent plus proportionné à notre fortune qu'à notre reconnaissance. « Elle lui présenta en même temps un petit coffre rempli de ducats d'or. Bayard se mit à sourire, et lui demanda combien il y en avait. La dame, croyant qu'il trouvait le présent trop modique, lui répondit en tremblant : « Deux mille cinq cents, monseigneur ; mais si vous n'êtes pas content, nous ferons nos efforts pour en trouver davantage. — Non, madame, dit le chevalier, je ne veux point d'argent : les soins que vous avez pris de moi sont bien au-dessus des services que j'ai pu vous rendre. Je vous demande votre amitié, et vous conjure d'accepter la mienne. » La dame, surprise d'une modération si rare, se jeta de nouveau aux pieds de son bienfaiteur, et lui dit qu'elle ne se relèverait point qu'il n'eût accepté cette marque de sa gratitude. « Puisque vous le voulez, reprit Bayard, je ne vous refuserai point ; mais ne pourrai-je avoir l'honneur de prendre congé de mesdemoiselles vos filles ? » Dès qu'elles furent arrivées, il les remercia de leurs bons offices et de leur attention à lui tenir compagnie. « Je voudrais bien, ajouta-t-il, vous témoigner ma reconnaissance ; mais les gens de guerre ont rarement des bijoux convenables aux personnes de votre sexe. Madame votre mère m'a fait présent de 2,500 ducats ; je vous en donne à chacune 1,000 pour vous aider à vous marier ; je destine les cinq cents autres aux couvents de cette ville qui ont été pillés, et je vous prie d'en faire la distribution. »

Ayant gagné le camp de Ravenne, Bayard continua à montrer le même courage, la même présence d'esprit, la même fécondité de ressources pour les stratagèmes et les ruses de guerre. Il prit une part glorieuse à la sanglante bataille de Ravenne, où Gaston de Foix périt pour n'avoir pas écouté ses avis, et au sujet de laquelle il écrivait à son oncle, l'évêque de Grenoble : « Si le roi l'a gagnée, les pauvres gentilshommes l'ont bien perdue. » Bientôt après, l'armée française, épuisée et menacée par les forces supérieures des Vénitiens et des Suisses, se replia sur Pavie, et, malgré les efforts de Bayard et de Louis d'Ars, se vit contrainte d'évacuer cette ville. Dans cette situation critique, le chevalier sans peur, renouvelant un de ses exploits passés, parvint, avec trente-six hommes, à arrêter pendant deux heures l'armée ennemie, et reçut une grave blessure à l'épaule. Pendant que les Français abandonnaient la Lombardie, à l'exception de quelques places (1512), Bayard alla chercher à Grenoble des soins et du repos. Cette année même, il se rendit dans la Navarre, que Louis XII voulait reprendre au roi d'Aragon, et, après l'issue malheureuse de cette guerre, où il sauva une partie de l'armée, il fut appelé dans l'Artois envahi par les Anglais. Henri VIII, après s'être ligué contre la France avec Ferdinand le Catholique et l'empereur Maximilien, était venu assiéger Térouane, à la tête de forces imposantes. Placé sous les ordres du seigneur de Piennes, Bayard s'avança pour ravitailler cette place réduite à la dernière extrémité. A la tête de douze cents hommes, il rencontra Henri VIII avec un corps de douze mille fantassins. Sans les ordres formels de de Piennes, il eût livré bataille, afin de s'emparer du roi ; il dut se borner à harceler son arrière-garde et à lui enlever un de ses douze énormes canons de bronze, qu'il appelait les *douze apôtres*. Peu de temps après, les Français ayant été coupés par les Impériaux et les Anglais près de Guinegate, furent saisis d'une terreur panique et s'enfuirent. Entraîné par la déroute, Bayard parvint à grouper quelques hommes, et tint bon pendant quelque temps ; mais, cerné de tous côtés et ne pouvant se faire une trouée, il conseilla à ses compagnons de se rendre. Avisant un homme d'armes qui se reposait à l'écart, sous un arbre, Bayard courut sur lui et lui mit l'épée sur la gorge, en criant : « Rends-toi, ou tu es mort. » Celui-ci se rendit sans résistance ; puis, lui ayant demandé son nom : « Je suis, répondit le chevalier, le capitaine Bayard, qui maintenant se reconnaît votre prisonnier. » Bayard fut traité avec les plus grands égards par Maximilien et par Henri VIII. « Le roi mon frère, lui dit le premier, est bien heureux d'avoir un chevalier tel que vous, et je donnerais 100,000 florins par an pour une douzaine de vos pareils, » et le second ajouta : « Je crois que si tous les gentilshommes français étaient comme vous, le siége que j'ai mis devant Térouane serait bientôt levé. » Lorsque, quelques jours après cette malheureuse *journée des Éperons*, le chevalier voulut s'en aller, l'homme d'armes demanda qu'il lui payât sa rançon ; à quoi Bayard lui répondit : « Vous me devez la vôtre avant de pouvoir exiger la mienne. » L'empereur et le roi d'Angleterre, devant qui cette contestation fut portée, décidèrent que les deux prisonniers étaient quittes l'un envers l'autre, et Bayard fut rendu à la liberté, sous la seule condition de ne pas reprendre les armes avant six mois.

Lorsque François Ier monta sur le trône, il nomma Bayard lieutenant général du Dauphiné (1515). Quelques mois après, ayant résolu de conquérir le Milanais, il chargea Bayard d'ouvrir le passage en franchissant les Alpes par le marquisat de Saluces, à la tête de trois mille fantassins. A la bataille de Marignan (1515), Bayard combattit à côté de François Ier et, selon son habitude, fit des merveilles. Son cheval fut tué sous lui. En ayant pris un autre, un coup d'épée trancha les rênes, et l'animal emporta son cavalier au milieu des bataillons suisses. Tout autre à sa place eût été tué cent fois. Mais lui, frappant de droite et de gauche, profitant de la confusion, qui était à son comble, parvint à franchir les lignes ennemies, se laissa glisser à terre, puis, moitié rampant, moitié combattant, tuant ici, contrefaisant le mort un peu plus loin, il parvint à regagner les gens du connétable de Bourbon. A la fin de la bataille, le roi voulut être armé chevalier de la main de Bayard, et, comme celui-ci s'en défendait, François Ier lui en donna l'ordre. Alors, frappant sur l'épaule du monarque à genoux devant lui : « Sire, dit le chevalier sans peur, autant vaille que si c'était Roland ou Olivier, Godefroi ou Baudouin son frère, vous êtes chevalier. » Puis, regardant son épée et la baisant avec naïveté : « Tu es bien heureuse, mon épée, d'avoir, à un si vertueux et si puissant roi, donné l'ordre de la chevalerie ! ma bonne épée, tu seras moult bien comme relique gardée et sur toutes autres honorée. » Cependant, Charles-Quint avait envahi la Champagne et mis le siége devant Mézières. La place était faible, et, néanmoins, constituait la seule défense de Paris ; quelques-uns voulaient brûler Mézières et ravager le pays pour arrêter l'ennemi. Bayard déclara « qu'il n'y avait pas de places faibles où il y a des gens de cœur pour les défendre, » et courut se jeter dans la ville. Le bon chevalier fit des prodiges de valeur. Sans vivres, avec une faible garnison, il tint tête à toute l'armée impériale, forte d'environ 100,000 hommes. « Si les vivres nous manquent, dit-il gaiement aux assiégés, à qui il fit jurer de ne jamais se rendre, nous mangerons d'abord nos chevaux, puis nous salerons et mangerons nos varlets. » Quelque temps après, des hommes de la garnison s'étant enfuis par une brèche : « Ils ont moult raison, fit Bayard, puisqu'ils méritaient si peu d'acquérir gloire et los avec nous. » Cependant la situation était devenue telle, que tout espoir d'une plus longue résistance semblait perdu. Bayard eut alors recours à la ruse. Grâce à des lettres, qu'il a le soin de faire tomber entre les mains des ennemis, il persuade aux Impériaux que la ville est parfaitement approvisionnée, et qu'un secours considérable est prochainement attendu. Les assiégeants, découragés, se retirèrent enfin (1521). D'une voix unanime, Bayard fut alors proclamé le sauveur de la France. Son entrée à Paris fut un véritable triomphe : le parlement en corps alla à sa rencontre, et le roi lui donna, outre le cordon de Saint-Michel, une compagnie de cent hommes d'armes à commander, honneur jusqu'alors réservé aux seuls princes du sang. Le chevalier sans peur se distingua encore à Grenoble, où la peste et les brigands faisaient d'horribles ravages (1523) ; puis, François Ier ayant résolu de reconquérir le Milanais, il repassa en Italie pour servir dans l'armée commandée par l'amiral Bonnivet, dont l'incapacité reconnue devait avoir des résultats si désastreux. Bayard s'était emparé de Lodi et avait assiégé Crémone, lorsque l'amiral lui ordonna d'aller occuper, près de Milan, le village de Rebecco, position stratégique détestable. Malgré les représentations de Bayard, il lui fallut obéir. Vainement il fit la plus vigoureuse résistance, sa troupe fut forcée à la retraite. Bonnivet arriva à son secours ; mais, blessé grièvement lui-même, il dut remettre le commandement à Bayard, qui fit tout pour sauver l'armée. Le 30 avril 1524, il traversait la Sesia en opérant son mouvement rétrograde, lorsqu'il fut atteint, dans le côté, d'une pierre lancée par une arquebuse à croc, qui lui brisa l'épine dorsale. « Ah ! Jésus, mon Dieu ! je suis mort ! » s'écria-t-il en tombant. Lorsqu'il s'aperçut que le coup était mortel, il se fit coucher sous un arbre, le visage tourné contre les Impériaux : « car, disait-il, n'ayant jamais tourné le dos devant l'ennemi, je ne veux pas commencer à la fin de ma vie. » A défaut de prêtre, il se confessa à son écuyer Joffrey, chargea d'Allègre de recevoir son testament militaire et de porter au roi le regret qu'il avait de mourir sans avoir mieux fait ; puis, comme l'ennemi approchait, il ordonna à ceux qui l'entouraient de rejoindre l'armée pour ne pas être faits prisonniers, et il attendit la mort, les yeux fixés sur la poignée de son épée, représentant une croix. Le marquis de Pescaire, étant arrivé au lieu où il se trouvait, le fit mettre sur un lit de camp, et fit dresser une tente au-dessus de lui. Peu d'instants avant sa mort, le connétable de Bourbon, qui poursuivait les Français, passa devant lui, s'arrêta, et le plaignit de mourir dans des souffrances aussi cruelles. « Ah ! messire Bayard, lui dit-il, après tant de bons et loyaux services, dans quel piteux état je vous vois ! — Je ne suis point à plaindre, monseigneur, répondit Bayard avec une noble fierté ; je meurs en faisant mon devoir. C'est de vous qu'il faut avoir pitié, vous qui portez les armes contre votre prince, votre patrie et vos serments. » Il expira presque aussitôt, âgé de quarante-huit ans. Le marquis de Pescaire lui fit rendre les honneurs funèbres, et, selon ses vœux, son corps fut transporté à Grenoble. Il laissait une fille naturelle, Jeanne, dont la mère était italienne, et qui se maria avec François de Chastelar (1525). La perte de Bayard fut en France l'objet d'un deuil universel, et on la considéra comme une calamité publique. François Ier en manifesta les plus vifs regrets, et, plus tard, après le désastre de Pavie, on l'entendit s'écrier : « Ah ! chevalier Bayard, que vous me faites grande faute ! ah ! je ne serais pas ici si vous viviez ! »

Bayard est resté, dans la tradition et dans l'histoire, le type le plus accompli et le plus pur du chevalier français, tel que l'a conçu l'idéal poétique. Peut-être quelques historiens ont-ils donné à sa physionomie une solennité un peu affectée. Simple et naturel, autant que loyal et grand, le bon chevalier était un véritable héros, et n'avait aucun des traits de cette grandeur étudiée, que les modernes donnent à leurs créations. Comme homme de guerre, ses contemporains disaient de lui qu'il avait trois excellentes qualités d'un grand général : *assaut de bélier*, *défense de sanglier* et *fuite de loup*. Au physique, Bayard était de haute stature, droit et grêle, d'un visage doux et gracieux, l'œil noir, les traits tristes, le nez tirant sur l'aquilin ; il portait la barbe rase, ses cheveux étaient châtains. Il avait la charnure fort blanche et fort délicate. La vie de Bayard a été écrite par son écuyer, Jacques Joffrey, sous ce titre : *La très-joyeuse et très-plaisante histoire, composée par le loyal serviteur, des faits et gestes du bon chevalier sans paour et sans reproche, le chevalier Bayart...* etc. ; (Paris ; Galiot du Pré 1527, in-4°). (V. ci-après.) Citons aussi les biographies de Symphorien Champier (1525), de Guyard de Berville (1760), de Cohen (1821), etc. M. de Terre-Basse, député de l'Isère, a publié : *Bayart à Lyon* (1829, in-8°.) Il existe aussi une tragédie de Du Belloy, *Gaston et Bayart*. Une très-belle statue de ce héros de la chevalerie, représenté par Raggi au moment où il est frappé à mort, a été érigée à Grenoble en 1823.

Bayard (LA TRÈS-JOYEUSE, PLAISANTE ET RÉCRÉATIVE HISTOIRE DU BON CHEVALIER SANS PAOUR ET SANS REPROCHE, GENTIL SEIGNEUR DE), composée par le Loyal Serviteur (1527). Cet ouvrage fait partie du recueil des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*. C'est une des narrations les plus intéressantes de nos vieux chroniqueurs. Il est distribué en soixante-six chapitres, qui nous retracent les *faits, gestes, triomphes et prouesses* de celui qui donna au roi de France l'accolade de chevalier. Ces mé-

moires offrent d'abord des détails sur l'enfance et l'éducation de Bayard. On le voit quitter la maison paternelle, brûlant d'imiter ses aïeux morts sur le champ de bataille; on lit avec un attendrissement mêlé d'admiration les conseils que lui donne sa mère, au moment où il va la quitter peut-être pour toujours. De tels préceptes sont faits pour tremper un jeune cœur dans l'héroïsme. Les grandes qualités de Bayard s'annoncent dès sa première jeunesse. Sa conduite envers les femmes peut servir de modèle à l'homme de tous les temps et de toutes les conditions : galanterie, respect et dévouement, mais obéissance absolue au devoir. Il veille sur l'honneur de celles qu'il aime. Dans les désordres de la guerre, il met les femmes à l'abri de toute insulte. N'étant pas un *saint*, il forme quelquefois des liaisons où le plaisir a plus de part que l'amour; un jour, il remarque, au trouble d'une jeune fille, qu'elle est vertueuse ; il devient son bienfaiteur et la marie honorablement. Sa libéralité à l'égard de ses compagnons d'armes est sans égale. Dans toutes ses expéditions, il ne prend aucune part du butin; il distribue toutes les dépouilles de l'ennemi à ceux qui ont contribué à la victoire, ce qui fait dire à l'un des plus grands généraux de ce temps : « Si Dieu l'eût fait roi de quelque puissant royaume, il aurait acquis tout le monde à lui par sa grâce. » A sa mort, il laisse pour toute fortune quatre cents livres de rente. Ses exploits paraissent romanesques dans un temps où la valeur personnelle est commune. Deux fois, on le voit renouveler un fait d'armes peut-être fabuleux de l'antiquité; deux fois, il défend seul un pont contre toute une armée. Souvent il fait plus de prisonniers qu'il n'a de soldats. Cette vaillance n'a rien de téméraire; elle se fonde sur l'expérience, et se déploie selon les principes de l'art militaire. Bayard est un tacticien; les généraux qui réclament ses conseils l'appellent *un vrai registre de batailles*. S'il n'est jamais chargé du commandement en chef d'une armée, la faute en est à l'ingratitude des cours.

La belle et admirable mort de Bayard est retracée de la façon la plus touchante par le Loyal Serviteur. Il est impossible de trouver une plus attachante lecture que celle de cet ouvrage. L'inimitable simplicité du style s'y mêle à l'intérêt des faits, intérêt toujours vif, toujours soutenu, et qui repose sur tout ce qu'il y a de bon, de noble, d'élevé dans les sentiments humains. La narration est pleine de précision et de clarté; le narrateur partage tous les sentiments du héros, son maître. Ce rapport de caractère entre le peintre et le modèle donne au récit un charme et un intérêt qui frappèrent les contemporains eux-mêmes. C'est là qu'on apprend à connaître ce type de perfection chevaleresque, dont les modestes vertus défient les prouesses imaginaires des Amadis et des Roland, furieux ou amoureux. Au XVII[e] siècle, un père écrivait à son fils : « Je veux que ce soit la première histoire que tu lises et que tu me racontes. » Les mémoires du Loyal Serviteur sont le monument le plus durable de la gloire de Bayard. Le narrateur pense comme Joinville, et écrit presque comme Amyot; c'est le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un historien.

Bayard à la Ferté, opéra-comique en trois actes, paroles de Désaugiers et de Gentil, musique de Plantade, représenté au théâtre Feydeau le 3 octobre 1811. Bayard a fait lever le siége de Mézières : au lieu d'aller porter à son roi la nouvelle de ce haut fait, il se rend en secret au château de la Ferté, où l'attire l'amour qu'il ressent pour M[me] de Randan; il y rencontre le roi, que les mêmes motifs avaient amené. Au moment où M[me] de Randan vient de déclarer franchement au roi ses sentiments pour Bayard, surviennent deux seigneurs qui ont conspiré la perte du héros. Ils apportent une lettre écrite au gouverneur de Mézières, offrant toutes les apparences de la trahison, et accusent d'intelligence avec les ennemis le chevalier sans peur et sans reproche. Le roi, quoique irrité du succès obtenu par son rival en amour, ne suspecte pas un seul instant la loyauté de Bayard, qui ne tarde pas à se justifier. La levée du siége de Mézières prouve que la fameuse lettre n'est qu'une ruse de guerre; de plus, M[me] de Randan apprend au roi que Bayard est non pas son amant, mais son époux; car elle l'a épousé il y a peu de temps.

Cet opéra, qui avait d'abord trois actes, fut ensuite réduit à deux. La musique de Plantade obtint quelque succès; on applaudit surtout plusieurs morceaux d'ensemble traités avec une certaine ampleur. Gavaudan, M[me] Gavaudan et M[me] Moreau remplissaient les principaux rôles dans cet ouvrage, où se retrouvent la grâce, la mélodie facile et le tour gracieux qui distinguent les productions de l'auteur de la romance si justement populaire : *Te bien aimer, ô ma chère Zélie.*

Bayard et la jeune fille, par Joseph Servières. Cette romance est un des types de la romance troubadour et chevaleresque du premier empire : Mars et Vénus, la beauté et les guerriers, l'amour et les armes, tel est l'accouplement immuable et l'immuable antithèse qui marque les inspirations de cette époque. La vogue, pour nous inexpliquée, dont a joui cette composition, nous oblige seule à lui donner dans ces colonnes une place que ne méritent ni l'air ni les vers.

2[e] Couplet.

« D'où vient le trouble où je vous voi?
« Calmez-vous, gente bachelette!
« Je suis Bayard, comptez sur moi;
« A vous servir ma lance est prête. »
« — Ah! contre un lâche ravisseur
« Soyez mon appui tutélaire;
« Chevalier, sauvez-moi l'honneur,
« Rendez une fille à sa mère! »

3[e] Couplet.

« Du traître l'espoir est détruit, »
Dit le guerrier, l'âme attendrie;
« Ne craignez rien, s'il vous poursuit
« Je punirai sa félonie. »
Il ramène vers son séjour
Cette beauté que rien n'efface;
Et, dans son cœur, sent que l'amour
Près de l'honneur vient prendre place.

4[e] Couplet.

Isaure n'a plus de frayeur;
Isaure à sa mère est rendue,
Et, près de son libérateur,
Sent en secret son âme émue
De Bayard la noble action
Méritait une récompense,
Et c'est l'amour qui fit, dit-on,
Les frais de la reconnaissance.

BAYARD (Château de). Cet antique manoir, qui a appartenu à la famille des seigneurs du Terrail, et où le chevalier sans peur et sans reproche naquit en 1473, s'élève, à 40 kil. de Grenoble, dans la commune de Pontcharra, sur un mamelon isolé qui domine la vallée de l'Isère. Au temps de sa splendeur, il avait pour entrée une arcade, ouverte dans une courtine flanquée de deux tours rondes, dont l'une servait de chapelle et l'autre de colombier. La cour d'entrée était entourée de murs crénelés, qui subsistent encore; au centre de cette cour s'élevait une fontaine, dont les eaux arrosaient les jardins disposés en terrasses devant la façade du corps de logis. Des trois étages dont se composait le château, il ne reste que le premier, où l'on voit encore le cabinet de Bayard et la chambre où il vint au monde : les peintures des plafonds et des trumeaux sont assez bien conservées. Au rez-de-chaussée se trouvent les écuries, la cave et la cuisine, qui a encore sa vaste cheminée, soutenue par deux colonnes de granit. Le grand pavillon du sud, jadis flanqué de tours, avait des fenêtres ornées de moulures, et fermées de grillages, qui ont presque entièrement disparu.

BAYARD (James-A.), légiste et homme d'Etat américain, né à Philadelphie en 1767, mort en 1815. Elevé au collége de Princeton, il devint membre du congrès, et s'y fit remarquer par son ardent patriotisme et par la puissance de sa dialectique. En 1813, il fut envoyé en Europe, comme commissaire, aux conférences de Gand, réunies pour terminer le differend entre l'Angleterre et les Etats-Unis; mais l'état de sa santé le força d'abréger son séjour dans l'ancien monde, et de retourner daus sa patrie, où il mourut presque aussitôt.

BAYARD (Jean-François-Alfred), auteur dramatique français, né à Charolles (Saône-et-Loire) en 1796, mort à Paris en 1853. Après avoir fait de bonnes études au collége Sainte-Barbe, où il se lia d'étroite amitié avec Scribe, Bayard suivit les cours de l'Ecole de droit. Sa famille le destinait au barreau, et il fut quelque temps clerc d'avoué. La vocation irrésistible de Bayard pour le théâtre l'emportant sur son désir d'obéir à la volonté paternelle, il donna au Vaudeville, le 12 juillet 1821, une *Promenade à Vaucluse*. Le succès de cette bluette décida de l'avenir du jeune homme, en l'affermissant dans sa résolution de devenir auteur dramatique. Bayard épousa, en 1827, la nièce de Scribe. Il collaborait depuis plusieurs années avec le fécond vaudevilliste, dont il partagea souvent depuis les triomphes, sans préjudice de ceux qu'il dut à son mérite personnel. *Ma place et ma femme*, *Un ménage parisien*, le *Mari à la campagne*, *Un château de cartes*, sont des comédies bien faites, où le comique s'allie dans une juste mesure à l'idée morale, toujours présentée de manière à séduire toutes les classes de spectateurs, c'est-à-dire sans sécheresse ni prétention. La *Reine de seize ans*, le *Gamin de Paris*, les *Premières armes de Richelieu*, *Un fils de famille*, et quantité d'autres vaudevilles, n'ont rien à envier aux chefs-d'œuvre du genre. Bayard a aussi publié des articles littéraires dans divers journaux, et des pièces de vers dans différents recueils. Nous citerons, parmi ces dernières : *Louis XVI au salut* et les *Trois ministres*, par un *Indépendant*. Il a composé encore un grand nombre de chansons, et a été le commentateur des théâtres d'Albert Nota et du comte Giraud. Chevalier de la Légion d'honneur en 1837, Bayard se trouvait arrivé à une position qui répondait à ses rêves les plus ambitieux. Les joies du foyer domestique, les succès de l'auteur, il les possédait et ne désirait rien au delà. Le 19 février 1853, Bayard donnait une soirée, à laquelle assistaient un grand nombre de ses amis. Etant déjà souffrant depuis deux jours, il ne voulut pas prendre part au souper, se retira dans sa chambre à coucher vers trois heures du matin, et se fit apporter une tasse de thé. A trois heures et demie, le fils d'Adolphe Nourrit (le célèbre chanteur) causait encore avec lui... Bayard se mit au lit, prit un demi-verre d'eau sucrée, et, un instant après, il rendait le dernier soupir.

Le théâtre de Bayard a été publié par Hachette, en 12 vol. in-12 (1855-1858). Il est précédé d'une notice par Scribe. « On cherche souvent dans de longues préfaces, dit le fécond vaudevilliste, à apprécier, à définir, à analyser la manière d'un auteur.

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux.

Ce vers résume à merveille le genre de Bayard; c'était la gaieté, la verve, la rapidité, l'entrain dramatique. L'action une fois engagée ne languissait pas; le spectateur, entraîné et, pour ainsi dire, emporté par ce mouvement de la scène, arrivait joyeusement, et comme en chemin de fer, au but indiqué par l'auteur, sans qu'il lui fût permis de s'arrêter pour réfléchir ou pour critiquer. Il était de l'école de Dancourt et de Picard, école qui, par malheur, se perd tous les jours. Le faux et le larmoyant sont faciles; c'est avec cela que l'on fabrique du drame; voilà pourquoi nous en voyons tant. La vérité et la gaieté sont choses rares. La comédie en est faite, voilà pourquoi nous en voyons si peu. Bayard en avait l'instinct et le talent; la muse comique lui prodiguait volontiers ses trésors, qu'il dépensait gaiement et sans compter; souvent, il est vrai, en petite monnaie qui n'en était pas moins de bon aloi... Nul doute que si une mort, aussi fatale qu'imprévue, ne fût venue arrêter Bayard au milieu d'une carrière déjà si glorieuse, ses idées ne se fussent dirigées vers un but plus sérieux, vers des œuvres de haute portée, où il lui eût été permis de développer toutes les merveilleuses qualités qu'il avait acquises par de longs travaux et par l'étude constante de son art; et le fauteuil académique eût été certainement la juste récompense d'une carrière si bien remplie. De nos jours, je le sais, il semble à certains esprits que l'art est inutile, que le caprice et la fantaisie tiennent lieu de tout; qu'ils apprennent à se passer des règles du goût et de l'étude, et qu'en un mot, il suffit d'ignorer pour savoir. Système commode, que la médiocrité devait accueillir avec enthousiasme, et c'est ce qu'elle n'a pas manqué de faire. Bayard ne pensait pas ainsi. Peu d'auteurs ont possédé, à un degré aussi élevé que lui, l'entente du théâtre, la connaissance de la scène et toutes les ressources de l'art dramatique : sujet présenté et développé avec adresse, action serrée et rapide, péripéties soudaines, obstacles créés et franchis avec bonheur, dénoûment inattendu, quoique savamment préparé, tout ce que l'expérience et l'étude peuvent donner venait en aide chez lui à ce qui vient de Dieu seul et de la nature, l'inspiration, l'esprit, la verve, et cette qualité, la plus rare de toutes au théâtre, l'imagination, qui invente sans cesse du nouveau ou qui crée encore, même en imitant... La fécondité de Bayard lui fut quelquefois reprochée par des critiques sévères... qui ne faisaient rien.

Nous avons trop d'auteurs qui n'ont fait qu'un ouvrage! disait Casimir Delavigne; de nos jours, nous en avons qui se reposent avant d'avoir produit. Nous en avons d'autres qui n'ont qu'une idée, toujours la même, et, après l'avoir retournée de trois ou quatre manières différentes, leur génie impuissant ou épuisé s'arrête. Le vrai talent, au contraire, ne s'arrête pas; il a besoin de se produire, de se répandre, il lui faut de la vie et du jour!... Voyez les grands auteurs dramatiques, Shakspeare, Voltaire, Molière, Caldéron : tous ont créé beaucoup, et leurs rivaux, qui ne pouvaient les suivre dans la carrière, trouvaient plus facile de décrier leur fécondité que de l'imiter. Un autre reproche encore, qu'on a quelquefois adressé à Bayard, était celui que les marquis du siècle de Louis XIV adressaient aussi à Molière quand ils s'écriaient : *tarte à la crème!* et qu'ils ne sortaient pas de là; on lui faisait un crime de la hardiesse, ou plutôt de la franchise avec laquelle il abordait certains sujets. Il faut se reporter au temps où il écrivait. C'était à une époque de décadence et de mauvais goût, où une école, qui se disait celle de la renaissance, éteignait le flambeau et ramenait les ténèbres, transportait le Parnasse à Toulon et la scène de Racine à la cour d'assises. Bayard luttait vaillamment contre l'invasion des barbares, et, comme seule digue capable de l'arrêter, appelant à son aide l'ancienne joyeuseté française, opposait à l'école romantique l'école de Rabelais, et plaçait en regard de tableaux sanglants et lugubres des esquisses d'une gaieté quelquefois un peu vive. A qui la faute? Les exagérations en tous genres en amènent d'autres; mais le détracteur, même le plus sévère, quand il avait vu *Frétillon*, les *Gants jaunes*, le *Mari de la dame de Chœurs*, la *Marquise de Pretintaille*, *Indiana et Charlemagne*, etc., était obligé de s'écrier :

« J'ai ri, me voilà désarmé. »

Voici la liste exacte des pièces de Bayard : *Une promenade à Vaucluse*, vaudeville en un acte (Vaudeville, 12 juillet 1821); *Mon ami Listrac*, comédie en trois actes et en prose, avec M. Dufau (Odéon, 1[er] mars 1823); *Guillaume et Marianne*, drame en un acte et en prose (Odéon, 25 novembre 1823); *Molière au théâtre*, comédie en un acte et en vers libres, avec Romieu (Odéon, 15 janvier 1824); *Roman à vendre* ou les *Deux libraires*, comédie en trois actes et en vers (Odéon, 10 février 1825); la *Porte secrète*, comédie-vaudeville en un acte, avec Désaugiers (Gymnase, 7 mai 1825); *Un dernier jour de folies*, comédie en trois actes et en prose, avec Romieu (Odéon, 19 mai 1825); le *Veuvage interrompu*, comédie en un acte et en prose (Comédie-Française, 17 octobre 1825); la *Belle-Mère*, comédie-vaudeville en un acte, avec Scribe (Gymnase, 1[er] mars 1826); les *Comptes de tutelle*, comédie-vaudeville en un acte, avec Merville (Gymnase, 15 juin 1826); le *Neveu de monseigneur*, opéra-bouffe en deux actes, avec Thomas Sauvage et Romieu, musique de Rossini et Paccini, arrangée pour la scène française par Guénée (Odéon, 7 août 1826); l'*Oncle Philibert*, comédie en un acte et en prose, avec Gustave de Wailly (Odéon, 30 avril 1827); *John Bull au Louvre*, vaudeville en trois tableaux, avec Théaulon et Saint-Laurent (Variétés, 13 septembre 1827); *Une soirée à la mode*, comédie-vaudeville en un acte avec Varner et H. Leroux (Gymnase, 17 septembre 1827); *Anglais et Français*, à-propos en un acte et en prose, avec Gustave de Wailly (joué à la salle Favart par les comédiens réunis de l'Odéon et du Théâtre-Anglais, le 22 octobre 1827); la *Reine de seize ans*, comédie-vaudeville en deux actes (Gymnase, 30 janvier 1828); la *Manie des places* ou la *Folie du siècle*, comédie-vaudeville en un acte avec Scribe (Gymnase, 19 juin 1828); la *Jeune Fille et la Veuve*, comédie-vaudeville en un acte, avec Chabot de Bouin (Vaudeville, 20 décembre 1828); *Marino Faliero à Paris*, folie-à-propos-vaudeville en un acte, avec Varner (Vaudeville, 7 mai 1829); l'*Incendie*, comédie-vaudeville en trois actes, avec Paul Duport (Vaudeville, 27 juin 1829); le *Vieux Pensionnaire*, comédie-vaudeville en un acte, avec H. Leroux (Vaudeville, 17 septembre 1829); *Marie Mignot*, comédie historique, mêlée de couplets, en trois époques, avec Paul Duport (Vaudeville, 17 octobre 1829); les *Actionnaires*, comédie-vaudeville en un acte, avec Scribe (Gymnase, 22 octobre 1829); *Louise* ou la *Réparation*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Scribe et Mélesville (Gymnase, 16 novembre 1829); les *Oubliettes* ou le *Retour de Pontoise*, pochade du XIII[e] siècle, en deux actes, mêlée de couplets, avec Michel Masson (Vaudeville, 6 mars 1830); *Philippe*, comédie-vaudeville en un acte, avec Scribe et Mélesville (Gymnase, 19 avril 1830); *Ma Place et ma Femme*, comédie en trois actes et en prose, avec Gustave de Wailly (Odéon, 30 avril 1830), reprise à la Comédie-Française, le 2 novembre 1832; le *Foyer du Gymnase*, prologue mêlé de couplets, avec Scribe et Mélesville (Gymnase, 17 août 1830); la *Foire aux places*, comédie-vaudeville en un acte (Vaudeville, 25 septembre 1830); *Jeune et Vieille* ou le *Premier et le dernier Chapitre*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Scribe et Mélesville (Gymnase, novembre 1830); *Claire d'Albe*, drame en trois actes, mêlé de couplets, avec Paul Duport (Vaudeville, 25 décembre 1830); les *Trois Maîtresses* ou une *Cour d'Allemagne*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Scribe (Gymnase, 24 janvier 1831); le *Budget d'un jeune ménage*, comédie-vaudeville en un acte, avec Scribe (Gymnase, 4 mars 1831); *Ils n'ouvriront pas*, prologue-vaudeville pour l'ouverture du théâtre du Palais-Royal, avec Mélesville et Brazier (6 juin 1831); le *Frotteur*, comédie-vaudeville en un acte, avec Paul Duport (théâtre du Palais-Royal, 6 juin 1831); la *Perle des Maris*, comédie-vaudeville en un acte, avec Dumanoir et Julien (Gymnase, 30 juin 1831); le *Salon de 1831*, à-propos-vaudeville en un acte, avec Varner et Brazier (Palais-Royal, 30 juin 1831); la *Grande Dame*, drame en deux actes, mêlé de couplets (Gymnase, 24 octobre

1831); les *Deux Novices*, comédie-vaudeville en trois époques, avec Varner (Palais-Royal, 24 novembre 1831); le *Luthier de Lisbonne*, anecdote contemporaine en deux actes, mêlée de couplets, avec Scribe (Gymnase, 7 décembre 1831); la *Foire de Londonderry*, tableau vaudeville en un acte, avec Mélesville (Palais-Royal, 4 février 1832); le *Serrurier*, comédie-vaudeville en un acte, avec Emile Vanderburch et Alexis Decomberousse (Gymnase, 2 avril 1832); *Une bonne fortune*, comédie-vaudeville en un acte, avec Alexis Decomberousse (Gymnase, 1er juin 1832); les *Deux font la paire*, comédie-vaudeville en un acte, avec Varin (Variétés, 30 juin 1832); *Don Juan* ou *Un Orphelin*, comédie historique en deux actes, mêlée de couplets (Gymnase, 5 octobre 1832); la *Médecine sans médecin*, opéra-comique en un acte, avec Scribe, musique d'Hérold (Opéra-Comique, 15 octobre 1832); *Camilla* ou la *Sœur et le Frère*, comédie-vaudeville en un acte, avec Scribe (Gymnase, 12 décembre 1832); *Paris malade*, revue mêlée de couplets, en un acte, avec Varner (Palais-Royal, 31 décembre 1832); le *Gardien*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Scribe (Gymnase, 11 mars 1832); la *Chipie*, comédie-vaudeville en un acte, avec Varner (Palais-Royal, 30 mai 1833); la *Chambre ardente*, drame en cinq actes et en neuf tableaux, avec Mélesville (Porte-Saint-Martin, 4 août 1833); les *Roués*, drame historique en trois actes, mêlé de couplets, avec Thomas Sauvage (Ambigu, 10 septembre 1833); *Une Mère*, drame en deux actes, mêlé de couplets (Gymnase, 23 novembre 1833); le *Mari d'une Muse*, comédie-vaudeville en un acte, avec Varner (Gymnase, 6 février 1834); les *Charmettes* ou *Une Page des Confessions*, comédie-vaudeville en un acte, avec Emile Vanderburch et Desforges (Palais-Royal, 5 avril 1834); *Un premier Amour*, comédie-vaudeville en trois actes, avec Vanderburch (Vaudeville, 14 mai 1834); *Une Fille à établir*, comédie-vaudeville en deux actes, avec H. Leroux (Gymnase, 16 mai 1834); *Un Ménage d'ouvrier*, comédie-vaudeville en un acte, avec Varner (Palais-Royal, 7 juin 1834); *Vingt ans plus tard*, comédie-vaudeville en un acte, avec Laurencin (Vaudeville, 26 juin 1834); la *Frontière de Savoie*, comédie-vaudeville en un acte, avec Scribe (Gymnase, 20 août 1834); la *Lectrice*, comédie-vaudeville en deux actes (Gymnase, 16 septembre 1834); la *Vieille Fille*, comédie-vaudeville en un acte, avec Chabot de Bouin (Vaudeville, 10 novembre 1834); *Frétillon* ou la *Bonne Fille*, vaudeville en cinq actes, avec Alexis Decomberousse (Palais-Royal, 13 décembre 1834); la *Fille de l'Avare*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Paul Duport (Gymnase, 7 janvier 1835); les *Deux Nourrices*, vaudeville en un acte, avec Alexis Decomberousse (Palais-Royal, 3 février 1835); les *Gants jaunes*, comédie-vaudeville en un acte (Vaudeville, 6 mars 1835); *Manette*, comédie-vaudeville en un acte, avec Gabriel (Palais-Royal, 28 avril 1835); *Mathilde* ou la *Jalousie*, comédie-vaudeville en trois actes, avec Laurençin (Vaudeville, 3 juin 1835); *Alda*, opéra-comique en un acte, avec Paul Duport, musique de Thys (Opéra-Comique, 8 juillet 1835); les *Deux Créoles*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Vanderburch (Gymnase, 9 septembre 1835); l'*Octogénaire*, ou *Adèle de Senanges*, comédie-vaudeville en un acte (Vaudeville, 6 octobre 1835); le *Poltron*, comédie-vaudeville en un acte avec Charles Potron et Alphonse (Vaudeville, 9 octobre 1835); *André*, comédie-vaudeville, en deux actes, avec Gustave Lemoine (Vaudeville, 27 novembre 1837); *En attendant*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Félix Arvers et Paul Foucher (Gymnase, 30 novembre 1835); le *Gamin de Paris*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Vanderburch (Gymnase, 30 janvier 1836); *Madeline la Sabotière*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Lafitte et Charles Desnoyers (Vaudeville, 23 février 1836); la *Marquise de Prétintaille*, comédie-vaudeville en un acte, avec Dumanoir (Palais-Royal, 23 avril 1836); *Moiroud et compagnie*, comédie-vaudeville en un acte, avec de Wailly (Gymnase, 4 mai 1836); le *Démon de la nuit*, comédie-vaudeville en deux actes avec Etienne Arago (Vaudeville, 18 mai 1836); l'*Oiseau bleu*, comédie-vaudeville en trois actes, avec Varner (Palais-Royal, 8 juin 1836); *Sir Hugues de Guilfort*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Scribe (Gymnase, 5 octobre 1836); *Théodore* ou *Heureux quand même*, comédie-vaudeville en un acte, avec Paulin Deslandes (Palais-Royal, 17 octobre 1836); *Marion Carmélite*, comédie-vaudeville en un acte, avec Dumanoir (Palais-Royal, 19 octobre 1836); le *Muet d'Ingouville*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Bouffé et Davesne (Gymnase, 26 novembre 1836); le *Mari de la dame de Chœurs*, vaudeville en deux actes, avec Duvert (Vaudeville, 12 décembre 1836); les *Deux Manières*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Mathon (Gymnase, 17 décembre 1836); l'*Année sur la Sellette*, revue mêlée de couplets, en un acte, avec Théaulon et Frédéric de Courcy (Palais-Royal, 1er janvier 1837); le *Chevalier d'Eon*, comédie-vaudeville en trois actes, avec Dumanoir (Variétés, 25 janvier 1837); *Paul et Jean*, comédie-vaudeville en deux actes (Variétés, 13 mai 1837); *Judith*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Dumanoir (Variétés, 3 juin 1837); *Un Retour de jeunesse*, vaudeville fantastique en un acte, avec Anicet Bourgeois (Variétés, 20 juillet 1837); *Résignée* ou *Deux Ménages*, comédie-vaudeville en deux actes (Variétés, 20 septembre 1837); le *Père de la débutante*, comédie-vaudeville en cinq actes, avec Théaulon (Variétés, 28 octobre 1837); *De l'Or* ou le *Rêve d'un savant*, comédie-vaudeville en un acte, avec de Biéville (Gymnase, 11 novembre 1837); *Suzette*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Dumanoir et Dennery (Variétés, 18 décembre 1837); *Madame et monsieur Pinchon*, comédie-vaudeville en un acte, avec Dumanoir et Dennery (Variétés, 5 avril 1838); *Monsieur Gogo à la Bourse*, vaudeville en un acte et un tableau (Variétés, 16 mai 1838); *Mathias l'invalide*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Léon Picard, pseudonyme d'Antoine Bayard (Variétés, 5 juin 1838); *Léonce* ou *Propos de jeune homme*, comédie-vaudeville en trois actes, avec Camille Doucet (Variétés, 4 août 1838); *C'est monsieur qui paye*, vaudeville en un acte, avec Varner (Variétés, 12 novembre 1838); les *Trois Sœurs*, drame en un acte, mêlé de couplets (Variétés, 26 novembre 1838); les *Trois bals*, vaudeville en trois actes (Variétés, 6 février 1839); *Phœbus* ou l'*Ecrivain public*, comédie-vaudeville en deux actes, avec de Biéville (Variétés, 21 mars 1839); *Geneviève la Blonde*, comédie-vaudeville en deux actes, avec de Biéville (Variétés, 22 mai 1839); *Emile* ou *Six Têtes dans un chapeau*, comédie-vaudeville en un acte, avec Dumanoir (Variétés, 18 juin 1839); les *Trois Beaux-Frères*, comédie-vaudeville en un acte, avec Thomas Sauvage (Palais-Royal, 16 septembre 1839); les *Avoués en vacances*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Dumanoir (Palais-Royal, 9 novembre 1839); *Fragoletta*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Vanderburch (Variétés, 11 novembre 1839); les *Premières armes de Richelieu*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Dumanoir (Palais-Royal, 3 décembre 1839); les *Enfants de troupe*, comédie-vaudeville en deux actes, avec de Biéville (Gymnase, 16 janvier 1840); la *Fille du régiment*, opéra-comique en deux actes, avec de Saint-Georges, musique de Donizetti (Opéra-Comique, 11 février 1840); *Indiana et Charlemagne*, vaudeville en un acte, avec Dumanoir (Palais-Royal, 26 février 1840); la *Marchande à la toilette*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Léon Picard, pseudonyme d'Antoine Bayard (Variétés, 13 mai 1840); la *Servante du Curé*, comédie-vaudeville en un acte, avec Xavier Saintine et Michel Masson (Palais-Royal, 23 mai 1840); *Marcelin*, drame en trois actes, mêlé de chant, avec Dumanoir (Vaudeville, 30 mai 1840); *Mon gendre*, comédie-vaudeville en un acte, avec Laurencin (Gymnase, 11 juillet 1840); *Trianon*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Léon Picard (Palais-Royal, 8 octobre 1840); les *Guêpes*, revue mêlée de couplets, avec Dumanoir (Palais-Royal, 30 novembre 1840); *Mademoiselle Montansier*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Gabriel (Palais-Royal, 29 janvier 1841); les *Bombés*, folie-vaudeville en un acte, avec Vanderburch (Variétés, 19 février 1841); la *Belle Tourneuse*, vaudeville historique en trois actes, avec Rochefort (Vaudeville, 7 mars 1841); le *Tyran d'une Femme*, comédie-vaudeville en un acte, avec Ch. Potron (Gymnase, 9 mars 1841); les *Trois Lionnes*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Dumanoir (Gymnase, 19 mars 1841); le *Conscrit de l'an VIII*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Gabriel (Gymnase, 6 mai 1841); *Mademoiselle Sallé*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Saintine et Dumanoir (Palais-Royal, 29 juin 1841); le *Vicomte de Létorières*, comédie-vaudeville en trois actes, avec Dumanoir (Palais-Royal, 1er décembre 1841); les *Fées de Paris*, comédie-vaudeville en deux actes (Gymnase, 3 décembre 1841); *Pour mon fils*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Jaime (Vaudeville, 9 décembre 1841); la *Tante mal gardée*, comédie-vaudeville en un acte, avec Mathon (Palais-Royal (18 janvier 1842); *Une Femme sous les scellés*, monologue, avec Saintine (Palais-Royal, 26 mars 1842); les *Aides de camp*, comédie-vaudeville en un acte, avec Dumanoir (Gymnase, 1er avril 1842); le *Mari à l'essai*, comédie-vaudeville en un acte, avec Jules Cordier, pseudonyme d'Eléonor de Vaulabelle (Palais-Royal, 4 mai 1842); *Chez un garçon*, comédie-vaudeville en un acte, avec Saintine (Gymnase, 10 mai 1842); *Mérovée* ou *Brune et Blonde*, comédie-vaudeville en un acte, avec de Biéville (Vaudeville, 17 mai 1842); les *Deux couronnes*, comédie-vaudeville en trois actes, avec Dumanoir (Palais-Royal, 8 juin 1842); le *Capitaine Charlotte*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Dumanoir (Palais-Royal, 3 décembre 1842); le *Magasin de la graine de lin*, vaudeville en un acte, avec Potron (Vaudeville, 8 décembre 1842); *Derrière l'alcôve*, monologue, avec Saintine (Vaudeville, 25 décembre 1842); *Péroline* ou la *Visite de noce*, comédie-vaudeville en un acte, avec Dupin (Palais-Royal, 5 janvier 1843); *Mademoiselle Déjazet au sérail* ou le *Palais-Royal en* 1872, vaudeville en un acte (Palais-Royal, 28 mars 1843); *Métier et Quenouille*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Dumanoir (Variétés, 7 juin 1843); la *Salle d'a...es*, comédie-vaudeville en un acte, avec Gabriel (Palais-Royal, 4 août 1843); *Paris, Orléans et Rouen*, comédie-vaudeville en trois actes, avec Varin (Palais-Royal, 1er septembre 1843); la *Marquise de Carabas*, comédie-vaudeville en un acte, avec Dumanoir (Palais-Royal, 21 novembre 1843); *Un Ménage parisien*, comédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 23 janvier 1844); *Frère Galfatre*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Saintine (Palais-Royal, 18 mai 1844); le *Chevalier de Grignon*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Mélesville (Variétés, 28 mai 1844); le *Mari à la campagne*, comédie en trois actes et en prose, avec Jules de Wailly (Comédie-Française, 3 juin 1844); *Nicaise à Paris*, vaudeville en un acte, avec Dumanoir (Variétés, 6 juin 1844); le *Billet de faire part*, comédie-vaudeville en deux actes (Palais-Royal, 12 juillet 1844); l'*Etourneau*, comédie-vaudeville en trois actes, avec Léon Laya (Palais-Royal, 7 septembre 1844), repris au Gymnase; le *Roman de la pension*, comédie-vaudeville en un acte, avec Saint-Laurent (Palais-Royal, 15 novembre 1844); *Madame de Cérigny*, comédie-vaudeville en un acte, avec Ch. Potron (Gymnase, 30 décembre 1844); *Boquillon à la recherche d'un père*, comédie-vaudeville en trois actes, avec Dumanoir (Variétés, 15 janvier 1845); *Mimi Pinson*, vaudeville en un acte, avec Dumanoir (Variétés, 26 janvier 1845); les *Deux Pierrots*, vaudeville en un acte (Variétés, 13 mars 1845); le *Petit Homme gris*, comédie-vaudeville en un acte, avec Simonin (Gymnase, 15 mars 1845; la *Belle et la Bête*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Varner (Gymnase, 22 mars 1845); le *Lansquenet et les Chemins de fer*, comédie-vaudeville en un acte, avec Dumanoir (Gymnase, 18 mai 1845); *Une Voix*, opéra-comique en un acte, avec Potron, musique d'Ernest Boulanger (Opéra-Comique, 28 mai 1845); la *Pêche aux Beaux-Pères*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Thomas Sauvage (Palais-Royal, 16 juin 1845); *Un Changement de main*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Charles Lafont (Gymnase, 28 juin 1845); les *Couleurs de Marguerite*, comédie-vaudeville en deux actes, avec de Biéville (Gymnase, 4 octobre 1845); la *Gloire et le Pot-au-Feu*, comédie-vaudeville en un acte, avec Frédéric de Courcy (Palais-Royal, 1er décembre 1845); *Un Nuage au ciel*, comédie-vaudeville en un acte, avec Paul Mercier (Gymnase, 15 janvier 1846); *George et Maurice*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Léon Laya (Gymnase, 21 février 1846); le *Petit-Fils*, comédie-vaudeville en un acte, avec Varner (Gymnase, 8 mai 1846); *Juanita* ou *Volte-face*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Alexis Decomberousse (Gymnase, 26 mai 1846); le *Gant et l'Eventail*, comédie-vaudeville en trois actes, avec Thomas Sauvage (Vaudeville, 6 juin 1846); les *Demoiselles de noce*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Léon Laya (Gymnase, 31 octobre 1846); le *Fantôme*, comédie-vaudeville en un acte, avec Thomas Sauvage (Vaudeville, 19 février 1847); l'*Enfant de l'amour* ou les *Deux marquis de Saint-Jacques*, comédie-vaudeville en trois actes, avec Paul Vermont (Variétés, 20 mars 1847); *Père et Portier*, vaudeville en deux actes, avec Varner (Palais-Royal, 8 mai 1847); la *Vicomtesse Lolotte*, comédie-vaudeville en trois actes, avec Dumanoir (Vaudeville, 12 mai 1847); les *Nuits blanches*, comédie-vaudeville en deux actes, avec de Biéville (Gymnase, 20 mai 1847); les *Chiffonniers*, pièce en cinq actes, mêlée de couplets, avec Th. Sauvage et Fr. de Courcy (Palais-Royal, 4 août 1847); le *Réveil du lion*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Jaime (Gymnase, 2 octobre 1847); *Jérôme le Maçon*, comédie-vaudeville en deux actes, avec de Biéville (Variétés, 19 novembre 1847); *Un Château de cartes*, comédie en trois actes et en vers (Comédie-Française, 13 décembre 1847); *Une Poule*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Léon Marcel, pseudonyme d'Antoine Bayard (Variétés, 10 mai 1848); *Horace et Caroline*, comédie-vaudeville en deux actes, avec de Biéville (Gymnase, 19 mai 1848); la *Niaise de Saint-Flour*, comédie-vaudeville en un acte, avec Gustave Lemoine (Gymnase, 19 juin 1848); la *Comtesse de Sennecey*, drame en trois actes, mêlé de chant, avec Dennery (Gymnase, 11 septembre 1848); *Rage d'amour* ou la *Femme d'un ami*, comédie-vaudeville en un acte, avec Léon Laya (Gymnase, 22 décembre 1848); le *Berger de Souvigny*, comédie-vaudeville en deux actes, avec de Biéville (Variétés, 6 février 1849); le *Curé de Pomponne*, comédie-vaudeville en deux actes (Palais-Royal, 24 mars 1849); *Gardée à vue*, comédie-vaudeville en un acte, avec de Biéville (30 mars 1849); les *Prétendants*, comédie mêlée de couplets, en un acte (Vaudeville, 25 avril 1849); la *Grosse caisse* ou les *Elections dans un trou*, pochade électorale en deux actes, mêlée de couplets, avec Varner (Palais-Royal, 19 mai 1849); la *Conspiration de Mallet* ou *Une nuit de l'empire*, drame historique en cinq actes, mêlé de chant, avec Varner (Vaudeville. 1er juin 1849); *Un oiseau de passage*, comédie-vaudeville en un acte, avec Emile Vanderburch (Palais-Royal, 4 août 1849); le *Groom*, comédie-vaudeville en un acte, avec Léon Laya (Palais-Royal, 21 août 1849); *Pas de fumée sans feu*, comédie-proverbe en un acte, mêlée de couplets (Vaudeville, 7 septembre 1849); l'*Impertinent*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Paulin Deslandes (Vaudeville, 6 novembre 1849); l'*Année prochaine* ou *Qui vivra verra*, comédie-vaudeville en un acte, avec de Biéville (Gymnase, 18 décembre 1849); la *Bossue*, comédie-vaudeville en un acte, avec Dumanoir. (Gymnase, 29 décembre 1849); les *Bijoux indiscrets*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Mélesville (Gymnase, 8 février 1850); *Princesse et charbonnière*, comédie-vaudeville en un acte, avec Dumanoir (Gymnase, 13 avril 1850); le *Sous-préfet s'amuse*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Varner (Palais-Royal, 16 avril 1850); *Quand on attend sa belle*, vaudeville en un acte, avec Théodore Barrière (Palais-Royal, 29 septembre 1850); *Un divorce sous l'empire*, comédie-vaudeville en deux actes, avec de Corval (Gymnase, 4 octobre 1850); les *Deux aigles*, comédie-vaudeville en deux actes, avec de Biéville (Palais-Royal, 17 octobre 1850); la *Douairière de Brienne*, comédie-vaudeville en un acte, avec Dumanoir (Vaudeville, 5 novembre 1850); le *Canotier*, comédie-vaudeville en un acte, avec Thomas Sauvage (Gymnase, 28 décembre 1850); *Tout vient à point à qui sait attendre*, comédie-proverbe en un acte (Gymnase, 22 janvier 1851); le *Vol à la fleur d'oranger*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Varner (Palais-Royal, 28 janvier 1851); le *Démon de la nuit*, opéra en deux actes, avec Etienne Arago, musique de Rosenhain (Opéra, 17 mars 1851); *Si Dieu le veut*, comédie-vaudeville en trois actes, avec de Biéville (Gymnase, 1er juillet 1851); *Laure et Delphine*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Charles Potron (Gymnase, 21 octobre 1851); *Hortense de Cerny*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Arthur de Beauplan (Vaudeville, 24 novembre 1851); *Monsieur Barbe-Bleue*, comédie-vaudeville en un acte (Gymnase, 13 janvier 1852); les *Danseurs espagnols*, vaudeville en un acte, avec de Biéville (Palais-Royal, 3 février 1852); les *Enfants de la balle*, comédie-vaudeville en un acte, avec de Biéville (Palais-Royal, 21 février 1852); la *Fille d'Hoffmann*, drame en un acte, mêlé de couplets, avec Varner (Gymnase, 15 mai 1852); *Un soufflet n'est jamais perdu*, comédie-vaudeville en un acte (Gymnase, 1er juin 1852); les *Echelons du mari*, comédie-vaudeville en trois actes, avec Varner (Gymnase, 15 juin 1852); *Thérèse* ou *Ange et Démon*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Arthur de Beauplan (Gymnase, 29 octobre 1852); *Une poule mouillée*, comédie-vaudeville en un acte, avec de Biéville (Palais-Royal, 9 novembre 1852); *Un Fils de famille*, comédie-vaudeville en trois actes, avec de Biéville (Gymnase, 25 novembre 1852); *Alexandre chez Apelle*, comédie-vaudeville en un acte, avec H. Dupin (Vaudeville, 27 décembre 1852); *Habitez donc votre immeuble!* comédie-vaudeville en un acte, avec Varner (Palais-Royal, 28 décembre 1852); le *Miroir*, opéra-comique en un acte, avec Davrigny, musique de Gastinel (Opéra-Comique, 19 janvier 1853); *Bocace* ou le *Décaméron*, comédie en cinq actes, mêlée de chants, avec de Leuven et Arthur de Beauplan (Vaudeville, 23 février 1853); l'*Ombre d'Argentine*, opéra-comique en un acte, avec de Biéville, musique de Montfort (Opéra-Comique, 28 avril 1853); *Un moyen dangereux*, comédie-vaudeville en un acte, avec Michel Delaporte (Gymnase, 22 juin 1854).

Bayard est encore auteur de deux comédies-vaudevilles, arrêtées par la censure au moment de la représentation, les *Trois époques*, en trois actes, et les *Martyrs*, en un acte, en société avec Varner. — Son frère, Antoine BAYARD, né à Paris en 1807, a collaboré, sous divers pseudonymes, à plusieurs de ses pièces.

BAYART s. m. (ba-iar). Grosse civière, particulièrement en usage dans les ports. ‖ On écrit aussi BAÏART.

BAYATTE s. f. (ba-ia-te). Ichth. Espèce de très-grand poisson, qui paraît appartenir au genre silure, et qui vit sur les côtes d'Afrique.

BAYAUDIER s. m. (ba-io-dié). Syn. de *bajoyer*.

BAYAZED ANCARI, fondateur de la secte des roschanis ou illuminés. Né dans le Penjab vers 1524, il a exposé ses doctrines en trois langues : en hindi, en persan et en pouchtou.

BAYAZID, ville forte de la Turquie d'Asie, sur les frontières de l'Arménie, pachalik et à 70 kil. S.-E. de Kars, à 30 kil. S. du mont Ararat; 12,000 hab. Au milieu des misérables masures en terre, où vivent les habitants, s'élève, sur un rocher le *palais du pacha*, véritable chef-d'œuvre d'architecture arabe, construit il y a environ un siècle. Ce monument, qui offre un mélange des styles arménien, turc et persan, se distingue des autres édifices élevés par les musulmans, en ce que, selon M. Texier, sa solidité égale la richesse de sa décoration intérieure. L'avant-cour, destinée aux cawas et aux gardes du gouverneur, est entourée de colonnes arabesques soutenant des arcades en ogive. La grande cour communique, d'un côté, avec la salle (*selamnick*) où le pacha donne ses audiences; de l'autre, avec les appartements secrets ou harem, dont les hautes fenêtres dominent une plaine immense. Le tombeau du fondateur du palais, construit dans un angle de la grande cour, se trouve au milieu d'une enceinte qui en défend les approches; il est attenant à une mosquée, dont le dôme, tout en pierres de taille, couronne l'ensemble de l'édifice. « Le salon de réception, dit M. Texier, est décoré dans un goût qui rappelle plus le goût persan que le goût turc; on y voit des corniches en émail, des fleurs peintes sur des glaces, des arceaux à la forme bizarre et contournée, un plafond dans lequel se jouent mille oiseaux fantasti-

ques, tout cela d'une conservation et d'un brillant parfaits. »

Bayazid possède encore un ancien *château*, forteresse appuyée à une crête de rochers presque perpendiculaire, qui pouvait servir de défense dans le temps où l'on ne possédait pas d'artillerie, mais qui de nos jours rend la place facile à réduire, comme les Russes l'ont prouvé en 1828. La construction paraît remonter au XIIe ou au XIIIe siècle; mais elle a été renforcée postérieurement par des ouvrages qui semblent plutôt dirigés contre la ville que contre les ennemis du dehors. Cette forteresse offre un aspect des plus pittoresques; les murailles suivent les caprices de la montagne et vont, en serpentant, se rattacher à de petits forts situés sur le sommet. C'est dans ce château que M. Amédée Jaubert, savant orientaliste, chargé par Napoléon d'une mission en Perse, fut arrêté et détenu plusieurs mois au fond d'une citerne éclairée seulement par la partie supérieure. En sortant de cette prison, dans un couloir étroit formé par la muraille et le flanc de la montagne, on remarque deux figures sculptées dans le roc, qui paraissent remonter à une très-haute antiquité. « Elles sont d'un dessin lourd et incorrect, dit M. Texier, mais on retrouve dans leur ensemble les rudiments de cette sculpture asiatique, dont il reste des types dans certains rochers de la Médie et de l'Assyrie. L'une de ces figures est coiffée d'une espèce de casque, qui n'est pas sans analogie avec la coiffure phrygienne; elle est imberbe, vêtue d'une ample robe, et tient à la main gauche un bâton noueux. Le personnage qui vient derrière le précédent est un vieillard, coiffé d'un casque à peu près semblable, et relevant sur son bras un pan de son manteau.

BAYDAR s. m. (bè-dar). Navig. Barque en usage en Sibérie. ‖ On dit aussi BAYDARGUE s. f.

BAYE s. f. (ba-ie). Autref. sorte de coutelas de guerre.

BAYEMON. Démonol. Diable que l'on considérait comme roi de l'Occident infernal. Le grimoire du pape Honorius l'invoque en ces termes : O roi Bayemon très-fort, qui règnes aux parties occidentales, je t'appelle et invoque au nom de la divinité; je te commande, en vertu du Très-Haut, de m'envoyer présentement devant ce cercle N...; si tu ne le fais, je te tourmenterai du glaive du feu divin, j'augmenterai tes peines et te brûlerai. Obéis, roi Bayemon!

BAYEN (Pierre), pharmacien chimiste, né à Châlons-sur-Marne en 1725, mort en 1798. Il vint à Paris en 1749, et fut l'élève de Rouelle. Il travailla quelque temps dans le laboratoire de Chamousset, où il montra une si remarquable aptitude pour la chimie, que le gouvernement le chargea d'analyser toutes les eaux minérales de la France. Ce travail important fut interrompu par l'ordre qu'il reçut, en 1756, de suivre, comme pharmacien en chef, l'expédition de Minorque. Il passa, au même titre, à l'armée d'Allemagne pendant la guerre de Sept ans, et y rendit les plus grands services. A la paix, il reprit son travail sur les eaux minérales, et publia, en 1765, l'*Analyse des eaux de Bagnères-de-Luchon*. Il s'occupa ensuite, pendant plus de douze ans, de l'analyse des minéraux, et fit de nombreux mémoires sur les marbres, serpentines, porphyres, jaspes, granits, schistes argileux, etc., mémoires qui furent insérés dans le *Recueil des savants étrangers*. Ces recherches firent connaître la présence de la magnésie dans les schistes, et la possibilité de la faire servir en France à des fabriques de sel d'Epsom ou de Sedlitz. En 1781, il publia, en commun avec Charlard, un grand travail sur l'étain, où il montra que la petite quantité d'arsenic que l'on trouve unie à ce métal ne peut être nuisible dans les usages domestiques, comme l'avaient cru Margraff et Henkel.

Mais le principal titre de Bayen dans les sciences chimiques est d'avoir, par des expériences qui précédèrent celles de Lavoisier, ruiné de fond en comble la théorie du phlogistique. On sait que, d'après cette théorie célèbre, tous les corps combustibles étaient formés de la combinaison d'un radical incombustible avec un principe inflammable; que ce principe nommé *phlogistique* était la matière même du feu et produisait la chaleur et la lumière, en se dégageant des corps combustibles dans le phénomène de combustion. En un mot, ce phénomène de la combustion, où la chimie moderne voit une *combinaison*, une *synthèse*, l'*absorption* d'un principe pondérable et matériel, la théorie de Stahl y voyait une *réduction*, une *analyse*, le *dégagement* d'un principe subtil et insaisissable. On comprend que la théorie du phlogistique était menacée et par le développement de la chimie pneumatique, qui ne pouvait manquer de substituer bientôt la réalité à la fiction, et par l'introduction dans les analyses des pesées comparatives. Déjà en 1630, Jean Rey avait trouvé que l'étain augmentait de poids par sa transformation en chaux (oxyde); Bayen vérifia ce fait, le tira de l'oubli où il était resté enseveli, et montra par des expériences décisives que tous les corps désignés sous le nom de *chaux métalliques* doivent leur excès de poids, et tous les caractères qui les distinguent des métaux qu'ils contiennent, à l'absorption d'un des éléments de l'air atmosphérique. Lavoisier venait de reconnaître qu'en réduisant la chaux de plomb en vase clos, au contact du charbon, il se dégageait une substance gazeuse, semblable à celle que les pierres calcaires laissent dégager par la calcination. Bayen eut l'heureuse idée de répéter cette expérience sur la chaux de mercure, et parvint à la réduire en mercure liquide, en la chauffant en vase clos sans le contact du charbon. Il prouva que, dans cette opération, il se dégageait une matière gazeuse dont le poids était exactement en rapport avec celui du métal revivifié. Il en tira la double conclusion que les métaux pouvaient se régénérer sans le contact d'un corps combustible qui pût leur fournir du phlogistique, et que la combustion des métaux n'était autre chose que le résultat de la combinaison de ceux-ci avec le principe gazeux qui se dégageait dans la réduction du mercure. Bayen publia ces découvertes en 1774, dans le *Journal de physique* de l'abbé Rozier, sous ce titre : *Essais chimiques* ou *Expériences faites sur quelques précipités de mercure, dans la vue d'en découvrir la vraie nature*. On voit qu'il peut revendiquer une part sérieuse dans la gloire de la révolution chimique à laquelle Lavoisier a attaché son nom.

BAYER v. n. ou intr. (bè-ié — du v. fr. *béer*, être ouvert. — *Je baye, tu bayes, il baye* ou *il baie, nous bayons, vous bayez, ils bayent* ou *ils baient; je bayais, nous bayions, vous bayiez, ils bayaient; je bayai, nous bayâmes; je bayerai, je baierai* ou *je baîrai; je bayerais, je baierais* ou *je baîrais; baye, bayons, bayez; que je baye, que nous bayions, que vous bayiez, qu'ils bayent; que je bayasse, que nous bayassions; bayer, bayant, bayé*). Ouvrir la bouche en regardant : *Il trouva sous sa main le comte de La Tour, parmi une foule d'officiers qui étaient venus* BAYER *là.* (St-Sim.) *Il y a autre chose à faire que de poétiser et* BAYER *à la grisette.* (Proudh.)

> N'est sens ne courtoisie
> De *bayer* en autrui maison.
> XIIIe siècle.

— Loc. fam. *Bayer aux corneilles*, Regarder oiseusement, niaisement : *Les nombreux domestiques, hommes et femmes, du palais Torlonia semblaient passer leur temps à* BAYER AUX CORNEILLES. (Mme L. Colet.)

> . . . . Je gage mes oreilles
> Qu'il est dans quelque allée, à *bayer aux corneilles*.
> PIRON.

> Allons donc, vous rêvez et *bayez aux corneilles*;
> Jour de Dieu! je saurai vous frotter les oreilles.
> MOLIÈRE.

‖ *Bayer aux chimères*, Rêver à des chimères :

> Que de gens *bayent aux chimères*,
> Cependant qu'ils sont en danger,
> Soit pour eux, soient pour leurs affaires?
> LA FONTAINE.

‖ *Bayer après*, Soupirer après, désirer ardemment :

> Il *baye après* un bien qui sottement lui plaît.
> RÉGNIER.

> Le nouveau roi *baye après* la finance.
> LA FONTAINE.

— Rem. D'excellents écrivains ont confondu *bayer* et *bâiller;* mais la distinction est préférable, bien que ces deux mots aient une racine commune. Quelques autres ont conservé ou tenté de rajeunir l'ancienne orthographe *béer : Je voulus aller dans la cour pour* BÉER *comme les autres.* (Mme de Sév.) *Je n'étais pas seul à* BÉER; *les femmes en faisaient autant, à toutes les fenêtres de leurs maisons.* (Chateaub.)

BAYER (Jean), astronome allemand, né à Augsbourg, mort en 1660. Il se consacra d'abord au ministère évangélique, dans lequel il se signala par son zèle et surtout par son éloquence, qui lui fit donner le surnom d'*Os protestantium*, puis il employa la plus grande partie de son temps à l'étude de l'astronomie. Ses travaux sur cette science lui valurent d'être anobli par l'empereur Léopold, en 1669. Son ouvrage le plus important, intitulé *Uranometria* (Augsbourg, 1603, in-fol.), renferme les premières cartes célestes complètes, du moins pour le temps, qui aient été publiées. Dans sa description des constellations, au lieu de donner à chaque étoile un nom différent, il eut l'idée, adoptée depuis lors, de désigner les étoiles de chaque constellation par des lettres de l'alphabet grec, en les appelant $\alpha, \beta, \gamma, \delta$, etc., d'après l'ordre de leur grandeur.

BAYER (Théophile-Sigefroi), petit-fils du précédent, orientaliste, né à Kœnigsberg en 1694, mort à Saint-Pétersbourg en 1738. Il s'appliqua avec tant d'ardeur à l'étude des langues orientales, que sa santé en fut altérée, et qu'il fut obligé de voyager pour la rétablir. Il revint à Kœnigsberg en 1717, et fut nommé bibliothécaire. Puis il alla à Saint-Pétersbourg, où il occupa une chaire d'antiquités grecques et romaines. Ses principaux ouvrages sont *Musæum sinicum* (2 vol. in-8o); *Historia Osrhoena et Edessena nummis illustrata* (in-4o); une traduction du livre de *Tchoun-tsieou*, ou *Chronique du royaume de Lu*, par Confucius, etc.

BAYER (Franç.-Perez), antiquaire espagnol, né en 1711 à Valence, mort en 1794. Il fut professeur d'hébreu à Salamanque, chanoine de la cathédrale de Tolède, nommé par Charles III percepteur des infants, enfin, appelé au poste de conservateur de la bibliothèque de Madrid et à celui de conseiller de la chambre du roi. Très-versé dans la connaissance des langues et des antiquités orientales, il ne cessa de chercher des manuscrits, tant dans les principales villes d'Espagne, qu'en Portugal et en Italie, où il se lia avec les hommes les plus savants de l'époque. On a de ce savant des ouvrages imprimés et manuscrits. Parmi les premiers, nous citerons : sa dissertation *Sur les rois de l'île de Tarse* (Barcelone, 1753, in-fol.); les *Catalogues* des bibliothèques de l'Escurial et de Tolède (1760-1763, 4 vol. in-fol.); *Damasus et Laurentius Hispanis adserti*, etc., Rome, 1756); *Del alfabeto y lingua de los Fenices y de sus colonias* (Madrid, 1772, in-fol.); *De Nummis hebræo-samaritanis* (Valence, 1780, petit in-fol. avec figures), œuvre d'un profond érudit, qu'il défendit contre quelques attaques dans *Nummorum hebræo-samaritanarum vindiciæ* (1790). Il eut une grande part à la traduction de Salluste en espagnol par son élève, l'infant don Gabriel (1772, in-fol.), traduction excellente, qui est à la fois un chef-d'œuvre typographique espagnol.

BAYER (Jérôme-Jean-Paul), jurisconsulte allemand, né en 1792 à Salzbourg (Autriche). Reçu docteur en droit en 1805, à la faculté de Landshut, il fut agrégé en 1808, et nommé professeur ordinaire en 1822, à la même faculté. Depuis 1826, il est attaché à la faculté de Munich. Il a publié sur les principes et les règles de la procédure plusieurs traités estimés, parmi lesquels nous citerons : *Leçons de procédure civile ordinaire d'après le manuel de Martin*, etc.; *Théorie de la procédure sommaire; Théorie de la procédure de concours*, etc. Ces ouvrages, écrits en allemand, ont eu de nombreuses éditions.

BAYER DE BOPPART (Thierry) évêque de Metz, mort en 1384. Il laissa, en 1365, le siége épiscopal de Worms pour prendre celui de Metz, s'efforça, dès son arrivée, de faire disparaître toutes causes de trouble dans son diocèse, mit fin à une querelle qui s'était élevée entre les bourgeois de Metz et son prédécesseur, fit alliance avec les ducs de Lorraine et de Bar, puis combattit avec Charles IV contre le duc de Milan. Son expérience des affaires, sa connaissance de plusieurs langues et ses qualités extérieures le firent choisir par le roi pour être son ambassadeur à Rome. De retour dans son évêché, Bayer entra, en 1373, en conflit avec la bourgeoisie de Metz, qu'il excommunia. Deux ans après, il consentit à lever l'interdit, moyennant une somme de 5,000 livres en or; puis, pressé par le besoin d'argent, il vendit à la ville son droit de battre monnaie, essaya de réformer les mœurs du clergé et ne réussit qu'à le soulever contre lui; enfin, il eut à soutenir une guerre ruineuse pour lui-même contre les ducs de Lorraine et de Bar, et mourut las d'une vie si pleine de troubles et d'agitations.

BAYER DE BOPPART (Conrad), évêque de Metz, mort en 1459, appartenait à la famille du précédent. Entré dans les ordres, et devenu primicier de la cathédrale de Metz, il attira, au concile de Constance, l'attention de Jean XXIII, qui lui donna le siége épiscopal de Metz en 1405. Il s'occupa d'abord de pacifier la province en exterminant les brigands qui la ravageaient, et en mettant fin à l'état d'hostilité des Messins et du duc de Lorraine, puis il se rendit à Rome, afin d'obtenir l'archevêché de Trèves pour son neveu Jacques de Sterck. A cette époque, René d'Anjou disputait à Antoine de Vaudemont le duché de Lorraine. Bayer ne se borna pas à se prononcer en faveur du premier; il lui amena des troupes, combattit à ses côtés à Bulgnéville, fut fait avec lui prisonnier, et dut payer, pour recouvrer sa liberté, une rançon de 10,000 livres. Lorsque René fut revenu dans ses Etats, il prit pour conseiller l'évêque de Metz, auquel il laissa l'administration de ses deux duchés, en partant pour l'Italie (1438). Pour repousser les incessantes incursions du comte de Vaudemont et des écorcheurs, Bayer se vit contraint de frapper d'impôts extraordinaires les Etats de René. Aussitôt le curé de Condé-sur-Moselle, nommé Vautrin Hazard, partit pour l'Italie, et fit à René un tel tableau de la situation, que celui-ci le chargea d'arrêter Bayer. L'évêque de Metz, saisi, battu de verges, conduit en chemise jusqu'à Condé-sur-Moselle, ne reconquit sa liberté qu'en passant par les plus dures conditions. Il regagna sa ville épiscopale, où il fut reçu en triomphe. Les habitants voulurent contribuer au payement de ses dettes; mais il fut loin de trouver la même bienveillance dans son clergé, qu'il irrita profondément en voulant réformer ses mœurs, et qui refusa de lui donner le subside décrété par le concile de Bâle. Bayer, dont l'intelligence était peu commune, passa les dernières années de sa vie à protéger les arts, à embellir sa ville épiscopale et à administrer son diocèse, dont il avait trop négligé jusqu'alors les intérêts spirituels.

BAYETTE s. f. (ba-iè-te — holland. *baey*, même sens). Comm. Sorte de lainage non croisé.

BAYEUR, EUSE s. (bè-ieur, euse — rad. *bayer*). Celui, celle qui regarde niaisement, bêtement; badaud : *La fête attirera beaucoup de* BAYEURS *et de* BAYEUSES. (Acad.) *Les gradins les plus proches du trône étaient pour les dames de la cour, les autres pour les hommes et pour les* BAYEUSES. (St-Sim.)

BAYEUSAIN, AINE adj. et s. (ba-ieuzain, è-ne — rad. *Bayeux*). Géogr. Habitant de Bayeux, qui appartient à Bayeux ou à ses habitants : *Les* BAYEUSAINS. *La population* BAYEUSAINE.

BAYEUX, en lat. *Baiocassis*, ville de France (Calvados), ch.-l. d'arrond., à 28 kil. N.-O. de Caen et 251 kil. de Paris, sur l'Aure; pop. aggl. 8,501 hab. — pop. tot. 9,483 hab. L'arrond. a 6 cant., 137 comm. et 79,064 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce, bibliothèque, collége, évêché suffragant de Rouen. Fabriques de dentelles et de porcelaines; poteries réfractaires; tanneries; filatures de coton; commerce de bétail et de chevaux.

Bayeux, située à 12 kil. de la mer, dans une plaine très-fertile, se compose de la cité proprement dite et de quatre faubourgs; les rues sont étroites et mal percées, à l'exception d'une seule, qui traverse la ville dans toute sa longueur. Les places publiques sont vastes, mais irrégulières; les promenades bien plantées et fort agréables. C'est une des plus anciennes villes de France; dès le temps du poëte Ausone (IVe siècle), on avait perdu le souvenir de l'époque de sa fondation; mais la tradition rattachait son origine aux Druides :

> *Tuque Baiocassis, stirpe Druidarum satus,*
> *Si fama non fallit fidem.*

Cette ville a joué un rôle important dans l'histoire de la Normandie. Dévastée à plusieurs reprises par les pirates du Nord au IXe et au Xe siècle, elle se releva de ses ruines après la conversion de Rollon. Guillaume le Bâtard la donna à l'évêque Odon, son frère utérin; mais Henri Ier, fils et successeur du Conquérant, la reprit en 1106 et la livra aux flammes. Elle fut de nouveau brûlée en 1356 par Philippe de Navarre, frère de Charles le Mauvais. En 1450, elle se rendit aux Anglais, mais ceux-ci l'évacuèrent, la même année, à la suite du combat de Fourmigny, où ils furent battus par le connétable de Richemont. Tombée au pouvoir des calvinistes en 1562 et en 1563, elle fut reprise par les ligueurs en 1589, et ouvrit ses portes au duc de Montpensier l'année suivante.

La cathédrale de Bayeux, Notre-Dame, est un des plus beaux édifices de la Normandie. Si l'on en croit la tradition, saint Exupère, premier évêque de Bayeux, fit bâtir, au IIIe siècle, un oratoire qu'il consacra à la Vierge; son successeur, saint Régnobert, éleva à la place une église plus spacieuse, qui, après des agrandissements successifs, fut détruite au IXe siècle par les Normands. Rebâtie en 912, après la conversion de Rollon, elle fut encore détruite en 1046 par un incendie qui dévora la ville entière. Hugues, prélat riche et puisssant, qui occupait alors le siége de Bayeux, entreprit aussitôt une nouvelle construction, qu'acheva son successeur, Odon ou Eudes de Coteville, frère de Guillaume le Conquérant. La dédicace en fut faite solennellement en 1077 ou 1078, en présence du duc, par Jean, archevêque de Rouen. L'incendie, allumé en 1106 par Henri Ier, entraîna la ruine d'une partie du nouvel édifice : il ne resta debout que le massif des tours et la grande nef, jusqu'à la hauteur de la galerie. Les travaux de reconstruction, commencés en 1159 par l'évêque Philippe de Harcourt, se prolongèrent jusqu'à la fin du XVe siècle : l'abside fut achevée vers 1221, sous l'épiscopat de Robert des Ablèches; le grand portail appartient au XIVe siècle et le transsept à la fin du même siècle ou au commencement du suivant. Une coupole, commencée en 1477, sous l'épiscopat de Louis de Harcourt, fut détruite en 1676; rebâtie en 1714 et 1715 par l'évêque François de Nesmond, elle a été abattue récemment (1861), comme surchargeant trop les piliers du transsept, et on l'a remplacée par une flèche plus légère et plus en harmonie avec le reste de l'édifice. Bien qu'elle porte l'empreinte de différents styles, Notre-Dame de Bayeux n'offre pas de disparates choquantes. « Ses proportions graves et son ordonnance majestueuse, dit M. l'abbé Bourassé, produisent un saisissement involontaire sur l'esprit de celui qui y entre pour la première fois. Le style romano-byzantin (XIe siècle) y prend une expression qu'on lui croirait étrangère; la phase de transition y est toute parée des grâces du style ogival, sous la gravité de ses formes latines; l'architecture gothique, appuyée sur ses deux sœurs aînées, ajoute à leur sévérité les ornements les plus pompeux et les plus élégants. » Voici les dimensions de l'édifice : longueur totale, 102 m.; largeur totale, 20 m., dont 10 m. pour la grande nef, 5 m. pour les collatéraux et 5 m. pour les chapelles des bas côtés; longueur du transsept, 37 m. 60; hauteur de la voûte, 23 m. 30. La grande nef est remarquable par ses vastes proportions, et surtout par son architecture mélangée. Les arcades romano-byzantines qui donnent accès dans les bas côtés ont leur archivolte décorée de billettes, de chevrons brisés et de feuillages d'une exécution élégante et soignée. Les statuettes placées entre ces arcades, au-dessus des piliers, dans des espèces de niches à sommet angulaire, trahissent l'imperfection de la statuaire au XIe siècle et contrastent avec les ornements variés (nattes, fleurons, écailles imbriquées) sculptés dans l'intervalle compris entre les arcades. Au-dessus, une gracieuse guirlande de quatre-feuilles, incrustée dans la muraille, court tout autour de la nef et

forme une sorte de frise du meilleur effet. Les galeries qui s'étendent dans la partie supérieure de la nef accusent nettement les caractères de l'architecture du XII^e siècle. Le transsept est large, majestueux : il est éclairé par de magnifiques fenêtres, que divisent un grand nombre de meneaux formant dans le tympan des trèfles, des quatre-feuilles et des roses de la plus exquise légèreté. Un jubé, construit de 1698 à 1700, à l'entrée du chœur, vient d'être démoli : remarquable peut-être comme ouvrage isolé, il coupait la perspective et brisait l'harmonie des lignes architecturales. En entrant dans le chœur, on est ébloui de la merveilleuse élégance de l'abside : « Nulle part, dit encore M. Bourassé, on ne voit d'aussi belles galeries que celles qui forment la couronne du rond-point. Elles sont dessinées avec la plus irréprochable pureté. Une grande arcade ogivale en renferme d'autres plus petites, pressées comme des sœurs sous les bras de leurs mères. Les colonnettes qui les soutiennent, surmontées de bouquets de feuillages, unissent encore leurs fûts capricieusement effilés, pour compléter cet ensemble ravissant. A notre sens, la galerie de l'abside de Bayeux est le chef-d'œuvre des constructions de ce genre. » Il est juste d'ajouter que le développement donné aux arcades a nui à celui des fenêtres placées au-dessus de la galerie; mais, vues de loin, ces fenêtres, malgré leurs petites dimensions, donnent à la partie qu'elles éclairent une simplicité qui n'est pas sans noblesse. Les voûtes du chœur et du sanctuaire sont ornées de peintures très-anciennes, représentant les premiers évêques de Bayeux, les uns en pied, les autres en buste. On compte autour de la cathédrale vingt et une chapelles, non compris celle de la Vierge, qui est au fond de l'abside, et que l'on croit avoir été construite sous l'épiscopat de Philippe de Harcourt ou de Henri II, son successeur; cette chapelle, éclairée par cinq fenêtres, a sa voûte appuyée sur des piliers isolés d'une grande délicatesse. Plusieurs chapelles des collatéraux ont des fenêtres flamboyantes, qui dénotent des reconstructions ou réparations effectuées au XV^e siècle ou dans les premières années du XVI^e. L'extérieur de la cathédrale de Bayeux offre un aspect imposant et des plus variés. La façade principale, à l'ouest, est flanquée de deux tours carrées, terminées par des flèches qui atteignent 76 m. 60 de hauteur : la tour du nord date de la première période de la construction; celle du midi a été bâtie en 1424 par l'évêque Nicolas Habard, et restaurée en 1741, après avoir été détruite en partie par la foudre. Entre ces deux tours, la façade est percée de cinq porches décorés de sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament : le porche central, qui correspond à la grande nef, est orné de la statue de la Vierge et de celles des apôtres; le *Jugement dernier* est figuré dans le tympan de la porte de droite. L'entrée latérale, du côté de l'évêché, présente de nombreux ornements, mieux conservés que ceux du portail principal. Des arcades ogivales simulées décorent les parois extérieures de l'édifice, surtout autour de l'abside. Notre-Dame de Bayeux ne renferme ni tableaux, ni objets d'art dignes d'être cités. Son trésor, qui était fort riche autrefois, fut pillé en 1562 par les calvinistes. Avant la Révolution, on admirait dans cette église la célèbre tapisserie, dite *de Bayeux* (v. l'article suivant), que l'on exposait dans la nef à certains jours de fête.

Les autres édifices remarquables de Bayeux sont les églises de Saint-Exupère et de Saint-Patrice, et l'hôtel de ville, jadis palais épiscopal.

Bayeux (TAPISSERIE DE). Cette tapisserie, brodée à l'aiguille, n'a pas moins de 74 m. 34 de long, sur une hauteur de 0 m. 50. C'est le plus ancien ouvrage de ce genre que l'on connaisse. Elle représente l'histoire de la conquête de l'Angleterre par Guillaume de Normandie, en une série de scènes dont chaque sujet est indiqué par une inscription latine. La série commence au départ d'Harold de la cour d'Edouard, et se termine à la bataille de Hastings. Les figures, d'un dessin rude et barbare, mais pleines d'expression dans les attitudes, sont brodées sur une toile de lin, avec des laines de huit couleurs différentes : bleu léger et bleu foncé, rouge, jaune, vert foncé et vert léger, noir, couleur isabelle. Ces couleurs sont loin d'être exactement réparties selon la nature des objets. A l'intérieur des figures, la laine est posée à plat, et reprise ensuite par des points de chaînettes; les contours, les articulations, les plis des vêtements sont arrêtés par une espèce de cordonnet; les contours des chairs sont simplement indiqués par un trait bleu, rouge, jaune ou vert. Les scènes historiques n'occupent qu'une hauteur de 0 m. 33, et sont comprises entre deux bordures, où sont figurés des animaux réels ou fabuleux, des chasses, des épisodes de la vie rustique, etc. Pour faciliter sans doute l'exposition de cette longue frise brodée, on a ajouté dans le haut, au moyen d'une couture, une tapisserie également fort ancienne, mais moins belle, de 0 m. 20 de hauteur, où sont représentés, à défaut de figures, des croix simples, doubles, triples, au-devant d'une espèce d'autel, une échelle dont les montants sont terminés par une croix, et son petit étendard rayé, dont la hampe est surmontée d'une croix.

Suivant une ancienne tradition, ce fut la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, qui broda la tapisserie de Bayeux. Quelques savants supposent, d'après le caractère des inscriptions, le style de l'architecture, les détails de costumes et d'ameublement, que cet ouvrage fut exécuté immédiatement après la conquête, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XI^e siècle, et qu'il fut donné à la cathédrale de Bayeux par Odon, frère utérin de Guillaume, qui l'avait peut-être reçu en cadeau de sa belle-sœur Mathilde, ou qui l'avait fait exécuter lui-même pour perpétuer le souvenir des exploits de son frère. D'autres prétendent que l'auteur de cette immense broderie fut Mathilde, fille de Henri I^{er}. La première fois qu'il est fait mention de la tapisserie de Bayeux, c'est dans un inventaire de 1476, où elle est désignée sous le titre de *toilette du duc Guillaume*, et où il est dit qu'elle ornait la nef de la cathédrale. Elle appartenait encore à cette église vers la fin du siècle dernier et elle faillit, dit-on, être détruite, sous la Révolution, par des soldats du train, qui voulaient la couper pour emballer des effets militaires. Transportée à Paris par ordre de Napoléon I^{er}, elle fut rendue plus tard à la ville de Bayeux, qui vota, en 1839, la construction de la galerie de l'hôtel de ville où elle est maintenant exposée. Elle a été plusieurs fois dessinée et reproduite, notamment dans les *Monuments de la monarchie française*, de Montfaucon; dans les *Antiquités anglo-normandes*, de Ducarel; dans les *Anciennes tapisseries historiées*, de M. A. Jubinal, etc.

BAYEUX (COLLÉGE DE), fondé à Paris, rue de La Harpe, en 1309, par Guillaume Bonnet, évêque de Bayeux, et annexé au collége Louis-le-Grand en 1763.

BAYEUX (Georges), littérateur, avocat renommé, né à Caen vers 1752. Son travail le plus important est une élégante traduction en prose des *Fastes d'Ovide* (1783-1788, 4 vol. in-8°), accompagnée de notes érudites sur les traditions obscures qui servaient de base aux usages civils et religieux des Romains. On a aussi de lui des *Essais académiques* (1785), des *Réflexions sur le règne de Trajan* (1787), où abondent les allusions adulatrices, et des extraits d'un ouvrage intitulé : l'*Antiquité pittoresque*, ainsi que quelques autres ouvrages et traductions. En 1787, Necker l'appela auprès de lui et lui confia l'emploi de premier commis des finances. Nommé, au début de la Révolution, commissaire du roi, il devint ensuite procureur général syndic du Calvados, et se fit détester de la population de Caen par ses sentiments bien connus en faveur de l'ancien régime. Attaqué par Fauchet et par plusieurs députés du Calvados, comme contre-révolutionnaire, il fut emprisonné, sous l'accusation de complicité avec les ministres Delessert et Montmorin, alors décrétés d'accusation, et périt après le 10 août, tué par le peuple et la garde nationale, dans une émeute, à la suite des massacres de septembre de Paris (6 sept. 1792). Le tambour-major de la garde nationale trancha la tête à son cadavre et la promena au bout d'une pique dans les rues de Caen.

BAYEU Y SUBIAS (François), peintre espagnol, né à Saragosse en 1734, mort en 1795. Il eut pour maîtres Luxan, Velasquez et Mengs. Il fut peintre du roi et directeur de l'Académie de Madrid. Ses plus belles fresques se trouvent dans le cloître de la cathédrale de Tolède. On cite aussi parmi ses tableaux : la *Prise de Grenade;* la *Chute des Géants;* l'*Apothéose d'Hercule;* un *Christ mort*, etc.

BAYHOFFER (Charles-Théodore), philosophe et publiciste allemand, né à Marbourg en 1812. Nommé professeur de philosophie dans sa ville natale en 1838 il fut suspendu en 1846, pour s'être déclaré partisan du néo-catholicisme allemand. Tournant alors son activité vers la politique, il se signala parmi les membres avancés du parti radical. Les événements de 1848 le firent entrer à la chambre hessoise, dont il fut quelque temps le président, du 26 août au 15 septembre. Ne se trouvant plus en sûreté dans l'électorat après le triomphe de l'absolutisme, il chercha un refuge en France, puis il passa en Amérique. Catholique et démocrate, il a laissé des écrits dans ces deux ordres d'idées, ainsi que des travaux de philosophie où il se montre disciple de Hégel, dont il a cherché à vulgariser les idées. Ses principaux ouvrages de philosophie et de controverse religieuse sont : *Problèmes fondamentaux de la métaphysique* (1835); *Idée du christianisme* (1836); la *Guérison organique de l'homme*, etc. (1837); *Idée et histoire de la philosophie* (1838); *Des véritables rapports entre le libre état chrétien, la religion et l'Eglise chrétienne* (1838); *De la philosophie naturelle* (1839-1840); *Du catholicisme allemand* (1845); le *Véritable état de la réforme religieuse actuelle en Allemagne* (1846); le *Bon sens pratique et les hommes éclairés de Marbourg* (1847); enfin ses *Recherches sur l'essence, l'histoire et la critique de la religion* (1849), ouvrage qui est la synthèse des théories religieuses de l'auteur.

BAYLE s. m. (bé-le). Fortif. Nom donné, au moyen âge, au terrain enclos par le mur d'enceinte d'un château. Se dit aussi pour *baile*, chef d'un troupeau, *bailli*, etc. ‖ *Bayle extérieur*, Terrain compris entre l'enceinte extérieure et l'enceinte intérieure. ‖ *Bayle intérieur*, Celui qui se trouvait renfermé entre l'enceinte intérieure et le donjon. ‖ On disait aussi BASSE-COUR, parce que le niveau du bayle était inférieur à celui du donjon.

BAYLE (François), médecin français, né à Saint-Bertrand de Commines en 1622, mort à Toulouse en 1709. Il devint professeur de médecine à la faculté de cette ville, et, adoptant les idées de Boerhaave, de Baglivi, etc., il tenta de substituer à la simple observation des faits les calculs, les applications exagérées de la mécanique et les lois encore mal établies de la physique et de la chimie. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, où l'on trouve parfois des observations intéressantes, et qui ont été réunis sous le titre de *Opera omnia* (1701, 4 vol. in-4°). Nous nous bornerons à citer : *Histoire anatomique d'une grossesse de vingt-cinq ans* (1678); *Relation de l'état de quelques personnes prétendues possédées faite d'autorité du parlement de Toulouse* (1682); *Dissertations sur quelques questions de physique et médecine* (1688), etc.

BAYLE (Pierre), célèbre philosophe et critique français, né au Carlat, dans le comté de Foix, le 18 novembre 1647, mort à Rotterdam en 1706. Son père, ministre de la religion réformée, fut son premier maître et lui apprit de bonne heure le latin et le grec; sa mère était d'une famille noble du pays. Si la santé du jeune Bayle avait été aussi robuste que son intelligence était vive et précoce, les leçons de son père auraient suffi pour lui donner l'instruction classique qui, alors surtout, était la base de toutes les études; mais l'enfant était souvent malade, ce qui forçait à interrompre les leçons, et, à dix-neuf ans, il fut placé au collége de Puylaurens pour y terminer ses humanités. Là, il se livra à l'étude avec tant d'ardeur, qu'une nouvelle maladie vint l'atteindre; on l'envoya chez un ministre des environs, qui possédait une bibliothèque assez nombreuse, et, dès que le jeune élève entra en convalescence, il se mit à lire toute sorte de livres avec une application excessive, qui n'était guère propre à lui rendre la santé du corps. Il retourna ensuite au collége, et continua de se livrer à son goût pour la lecture; mais les livres qu'il préférait à tous les autres étaient ceux qui traitaient des objets les plus sérieux; il n'avait pas les goûts ordinaires de son âge, il voulait des lectures qui exerçassent son esprit plutôt que son imagination; il se plaisait surtout aux discussions philosophiques ou théologiques. Les *Essais de Montaigne* étaient son livre favori; il aimait aussi Plutarque, parce que cet historien lui montrait les hommes tels qu'ils sont dans leur for intérieur, et non tels qu'une renommée, souvent aveugle, les pose sur un piédestal pour y recevoir les hommages de la foule; ces deux auteurs ont exercé sur le génie de Bayle une influence manifeste, le premier surtout, qu'il a imité non-seulement dans sa tendance à ne rien affirmer sans avoir pesé toutes les raisons pour et contre, et à trouver ces raisons presque toujours aussi solides les unes que les autres, mais encore dans son penchant à se laisser entraîner d'un sujet à un autre, selon le caprice de sa pensée, et jusque dans certaines tournures de style familières et quelquefois un peu vieillies.

Quelques années plus tard, le père de Bayle voulut qu'il allât faire sa philosophie chez les jésuites, à Toulouse; il savait bien qu'il mettait ainsi son fils entre les mains des ennemis de sa religion, mais il ne voulut pas le priver des avantages qu'il pouvait retirer des leçons distribuées par ceux qu'on regardait alors comme les plus habiles instituteurs de la jeunesse. Cependant, le résultat fut loin de répondre à son attente; car le jeune Bayle, entraîné par son goût pour la discussion, voulut connaître les raisons qu'opposaient les catholiques aux protestants, et il trouva un prêtre fort habile, aux arguments duquel il se vit bientôt dans l'impossibilité de répondre. Il en conclut que les réformés s'étaient trompés en se séparant de l'Eglise romaine, et, comme il cherchait de bonne foi la vérité, il abjura le protestantisme, un mois après son arrivée à Toulouse. L'évêque de Rieux, enchanté de cette conversion éclatante, qui frappait l'hérésie dans un de ses ministres, s'engagea à faire terminer l'éducation de Pierre Bayle à ses frais. On lui fit soutenir plusieurs thèses avec une grande solennité; on l'excita à faire tous ses efforts pour ramener à la vraie religion son père, sa mère, ses frères, toute sa famille; on se promit, enfin, de tirer tout le parti possible de la conquête qu'on venait de faire. Mais le zèle du jeune néophyte ne tarda pas à se refroidir; il vit dans les pratiques du culte catholique des choses qui ranimèrent ses doutes, et, son frère étant venu le voir à Toulouse, il résolut de retourner avec lui près de son père et de rentrer dans la religion qu'on lui avait appris à pratiquer depuis sa naissance. Il devenait ainsi *relaps*, et s'exposait aux peines sévères portées contre ceux à qui on donnait ce nom, par l'ordonnance de 1665 et par celle de 1669. Ses parents, effrayés des dangers de sa position, le firent partir secrètement pour Genève, où il se consacra à l'instruction des fils d'un syndic de la république; un peu plus tard, il entra, toujours à titre de précepteur, chez un seigneur de Coppet. Le désir de rentrer en France le porta bientôt à quitter cette position; on lui trouva une autre place de précepteur à Rouen, et, enfin, il entra dans la maison du comte de Beringhen, à Paris; mais, pour détourner les persécutions qu'il voyait toujours suspendues sur sa tête, il changea l'orthographe de son nom, et tous ceux qui correspondaient avec lui, ses amis comme ses parents, lui adressaient leurs lettres sous le pseudonyme de Bèle.

Cependant, la ville de Sedan possédait une académie protestante, et, la chaire de philosophie étant devenue vacante dans cette académie, Bayle se mit sur les rangs et l'obtint au concours. Là, il connut le célèbre Jurieu, qui professait la théologie et qui était l'un des modérateurs de l'académie. Les deux professeurs s'attachèrent l'un à l'autre par les liens d'une étroite amitié, qui ne devait pas être durable, au moins du côté de Jurieu, comme nous le verrons bientôt. Pendant cinq ans, Bayle se livra tout entier aux devoirs de l'enseignement public; il préparait ses leçons avec un soin extrême, et cherchait à dégager la philosophie de tout le fatras scolastique dont les ténèbres du moyen âge l'avaient encombrée. Ces occupations ne l'empêchèrent pas toutefois d'écrire une sorte de plaidoyer pour défendre, au nom de la raison outragée, le duc de Luxembourg, qu'on avait accusé d'entretenir des relations avec le diable, ainsi qu'un traité intitulé : *Cogitationes rationales de Deo, anima et malo*, pour réfuter les mystiques rêveries de M^{lle} Bourignon et de M^{me} Guyon.

En 1681, l'Académie de Sedan ayant été supprimée, Bayle fut appelé à Rotterdam pour y occuper une nouvelle chaire de philosophie et d'histoire, avec 500 florins de pension annuelle. Jurieu, qui était encore son ami, fut aussi chargé d'enseigner la théologie dans la même ville. L'année suivante, Bayle publia ses *Pensées diverses sur la comète de* 1680, et, tout en s'élevant avec force contre les préjugés qui attribuent aux comètes une puissance mystérieuse sur les événements de la terre, il passait en revue, dans cet ouvrage, tous les excès produits dans tous les temps par la superstition, et il en concluait que l'athéisme est peut-être moins funeste dans ses effets que l'idolâtrie. Les ennemis de Bayle, par une exagération que ne peut excuser le zèle religieux, crièrent partout qu'il s'était fait le champion avoué des athées; l'entrée du livre en France fut interdite, ce qui ne l'empêcha pas d'y pénétrer et ne servit peut-être qu'à lui assurer un plus grand nombre de lecteurs. Peu de temps après, Bayle fit paraître la *Critique de l'Histoire du calvinisme par le P. Maimbourg*. Ce nouvel ouvrage eut plus de succès encore que le précédent; les adversaires de la réforme y étaient attaqués avec esprit; on y trouvait un badinage ingénieux, auquel il était plus difficile de répondre qu'à des arguments en forme. La colère du P. Maimbourg et des jésuites fut extrême; ils obtinrent du roi un ordre pour faire brûler le livre par la main du bourreau; et, ce qui dut affecter l'auteur d'une manière bien plus sensible, ils exercèrent leur vengeance contre son frère aîné, qui était alors ministre protestant au Carlat, le firent arrêter, jeter dans les prisons de Pamiers, puis transférer au Château-Trompette, à Bordeaux, où il mourut après cinq mois de captivité. Ce fut alors que Bayle, sortant un peu de la réserve qu'il s'était toujours imposée jusque-là, écrivit trois lettres, où il exposa, dans tout leur jour, les fureurs de l'intolérance, et qu'il publia sous ce titre : *Ce que c'est que la France toute catholique sous le règne de Louis le Grand.*

Outre ces publications, qui étaient en quelque sorte appelées par les événements, Bayle travaillait depuis quelque temps à une espèce de journal ou revue périodique, qui avait pour titre : *Nouvelles de la république des lettres.* On y lisait des analyses très-exactes des ouvrages nouveaux de théologie, de philosophie, d'histoire et de littérature, le tout égayé par des traits vifs, ingénieux, et assaisonné de digressions intéressantes. Les *Nouvelles* parurent pendant trois ans, de 1684 à 1687, et contribuèrent à répandre au loin la réputation du critique philosophe.

Cependant Bayle, qui n'eut jamais qu'une seule passion, celle de la tolérance, était souvent blessé de la conduite qu'il voyait tenir aux protestants, au milieu desquels il passait sa vie. Si les dragonnades de Louis XIV l'indignaient, les violences de Calvin faisant périr Servet dans les flammes ne l'indignaient pas moins, et il désapprouvait hautement l'acharnement avec lequel les diverses sectes protestantes se persécutaient les unes les autres. Il entreprit donc de formuler les principes généraux de la tolérance, dans un ouvrage qui s'élèverait au-dessus de toutes les querelles particulières de secte et de doctrine, et c'est dans ce but qu'il publia son *Commentaire philosophique sur ces paroles de l'Évangile de saint Luc : « Contrains-les d'entrer. »* Là, Bayle se montra sous un aspect tout nouveau; ce ne fut plus ce disciple de Montaigne qui, comme son maître, résumait volontiers toutes les discussions par la question toujours renaissante : Que sais-je? Ce fut l'apôtre qui parle au nom de la raison humaine et qui réclame hautement les droits de la pensée et de la conscience. Il veut que chacun soit entièrement libre de professer la religion qu'il croit vraie; il prouve que la diversité des religions, loin d'être nuisible aux Etats, ne peut que produire une noble émulation à se surpasser les uns les autres par la pratique de toutes les vertus. Mais ces idées, qui aujourd'hui nous paraissent si naturelles et si peu contestables, étaient beaucoup trop avancées pour le siècle de Bayle; elles lui suscitèrent des ennemis parmi les protestants eux-mêmes, qui ne vi-

rent dans cette tolérance si chaudement défendue qu'une indifférence à peine dissimulée pour la religion en elle-même, et un premier pas fait dans la voie de l'incrédulité. Jurieu fut un des plus ardents à attaquer ce livre de celui qui avait été longtemps son ami; il était de bonne foi peut-être, mais il ne garda pas les ménagements qu'une ancienne amitié aurait dû lui commander. Bayle, que l'excès du travail avait rendu malade, resta quelque temps sans répondre; il n'est pas même certain qu'il ait jamais répondu directement à ces attaques de Jurieu, puisqu'il ne s'est jamais reconnu l'auteur du livre intitulé : *Avis important aux réfugiés sur leur prochain retour en France*, qui fut publié à Amsterdam sans nom d'auteur. Nous en avons rendu compte dans ce dictionnaire, et nous ne répéterons pas ici ce que nous en avons dit. Ce qu'il y a de certain, c'est que Jurieu fut convaincu que Bayle en était l'auteur, et que cette conviction l'irrita profondément. Son zèle fanatique lui fit croire à l'existence d'un vaste complot contre les protestants, qui s'étendait à la fois en Hollande, en Angleterre et en Allemagne, était soutenu secrètement par la France et comptait Bayle au nombre de ses principaux agents. Il osa dénoncer ce complot aux magistrats d'Amsterdam, qui privèrent Bayle de sa chaire, de sa *pension et du droit même d'enseigner* publiquement, quoiqu'il eût essayé de se défendre cette fois par deux écrits intitulés : la *Cabale chimérique* et la *Chimère de la cabale de Rotterdam.* Notre philosophe s'émut peu de cette mesure rigoureuse : il n'était pas riche, mais il avait des goûts si simples, si peu dispendieux, qu'il ne douta pas un instant de pouvoir se suffire avec le travail de sa plume. Il avait, depuis longtemps déjà, conçu le plan de son *Dictionnaire historique et critique;* il résolut dès lors de consacrer tous les loisirs forcés qu'on venait de lui faire à cette œuvre importante, qui devait rendre son nom immortel, et sur laquelle on trouvera tous les éléments d'une appréciation juste et motivée, non-seulement au mot *Dictionnaire historique et critique*, mais encore dans la préface de notre *Grand Dictionnaire.*

Travailleur infatigable, Bayle s'est dépeint lui-même dans la préface de la première édition de son *Dictionnaire :* « Je connais comme un autre, dit-il, le vers de Caton :

Interpone tuis interdum gaudia curis;

mais je m'en sers peu. Divertissements, parties de plaisir, jeux, collations, voyages à la campagne, visites et telles autres récréations nécessaires à quantité de gens d'étude, à ce qu'ils disent, ne sont pas de mon fait; je n'y perds pas de temps. Je n'en perds pas aux soins domestiques, ni à briguer quoi que ce soit, ni à des sollicitations, ni à telles autres affaires. J'ai été heureusement délivré de plusieurs occupations qui ne m'étaient guère agréables, et j'ai eu le plus grand et le plus charmant loisir qu'un homme de lettres puisse souhaiter. Avec cela, un auteur va loin en peu d'années; son ouvrage peut croître notablement de jour en jour, sans qu'on s'y comporte négligemment. » Il est inutile de dire qu'avec de tels goûts Bayle menait une conduite tellement régulière, que ses plus grands ennemis ne purent jamais l'attaquer dans sa moralité. Quelques-uns ont avancé timidement que ses relations avec Mme Jurieu pourraient donner lieu à quelques soupçons; mais rien ne justifie une pareille accusation, qui est démentie par sa vie tout entière, comme par le caractère général de ses écrits. On y trouve bien, çà et là, quelques expressions un peu libres, parce que Bayle avait l'habitude de nommer les choses par leur nom, habitude qui était, d'ailleurs, très-générale dans son temps. Mais la froideur de son tempérament se peint partout dans son style; nul homme ne fut moins que lui dominé par ses sens, et il était trop honnête pour manquer froidement aux devoirs d'une ancienne amitié. Nous avons dit que, sans afficher l'irréligion, il ne montra jamais beaucoup de zèle pour la religion même qu'il faisait profession de suivre. A l'appui de cette assertion, nous rapporterons le fait suivant : Il se trouva un jour en présence du cardinal de Polignac, et celui-ci lui ayant demandé quelle était, parmi toutes les sectes de la Hollande, celle à laquelle il était le plus attaché, Bayle lui répondit : « Je suis protestant. — Je le sais, reprit le cardinal; mais êtes-vous luthérien, calviniste ou anglican? — Non, répliqua-t-il; je suis protestant, car je proteste contre tout ce qui se dit et tout ce qui se fait, quand cela me paraît déraisonnable. »

L'amour du travail ne s'éteignit chez lui qu'avec la vie; on peut dire qu'il mourut la plume à la main. Le soir qui précéda sa mort, il écrivit jusqu'à minuit; lorsque l'imprimeur vint, dans la matinée, pour chercher une épreuve, il le trouva étendu tout habillé sur son lit et près d'expirer. Leibnitz lui rendit, après sa mort, cet hommage touchant : « On doit croire que Bayle est maintenant éclairé de cette lumière qui est refusée à la terre, puisque, selon toute apparence, il a toujours été un homme de bonne volonté. »

La tolérance, l'établissement de la tolérance, telle fut la pensée, la foi, la vie, la gloire de Bayle. Précurseur du XVIIIe siècle, il se donna pour mission d'*assembler des nuages* (Je ne suis, disait-il, que Jupiter *assemble-nues*) sur toutes les affirmations de la théologie et de la métaphysique, afin d'ôter aux hommes le désir de dominer et le pouvoir de faire du mal au nom de l'inaccessible et de l'incompréhensible. Il faut bien comprendre que le scepticisme de Bayle ne s'étend pas à la morale, à la distinction du bien et du mal, du juste et de l'injuste. La morale, il la conçoit pleinement autonome, pleinement *indépendante* de toute croyance religieuse ou philosophique sur l'origine des choses et le gouvernement du monde, sur le principe pensant, sa nature et ses destinées. « Les chrétiens, dit-il, n'empruntent pas à l'Evangile les idées d'*honneur* et de *gloire* qui règnent parmi eux; donc, un homme peut avoir de ces idées *indépendamment* de la croyance qu'il y ait un Dieu : il peut, par exemple, *connaître qu'un ingrat est digne de blâme, qu'un fils est louable lorsqu'il a du respect pour son père, comme il connaît, indépendamment de la religion, que le tout est plus grand que sa partie.* Du reste, la vie réglée et honnête d'Epicure, de Pline et de quelques autres athées dont l'histoire fait mention, ne permet point de dire qu'ignorer une Providence soit une cause nécessaire du dérèglement des mœurs, à moins qu'on ne veuille soutenir cette absurdité qu'une chose dont on a vu des exemples est impossible. » Le doute de Montaigne est son but à lui-même, c'est un repos, une volupté, une souveraineté de l'esprit, qui est ainsi dispensé de prendre un parti, de se mouvoir en tel ou tel sens, et qui peut, à son aise, caresser toutes les idées sans s'attacher à aucune. Le doute de Descartes est une méthode; c'est l'esprit qui se prépare, par une sorte de purification, à la recherche, à la conquête personnelle des certitudes scientifiques, philosophiques. Le doute de Pascal est le désespoir de la raison, qui se confesse impuissante et se prosterne devant la foi. Le doute de Bayle, c'est l'humiliation de la foi devant la raison, c'est la déroute du surnaturel, des Ecritures sacrées et des Eglises infaillibles; c'est aussi la réduction, à l'état de simples hypothèses, de tous les principes métaphysiques regardés de tout temps comme les fondements de l'ordre moral et de l'ordre social. *Que sais-je?* se dit Montaigne, avec un joyeux sourire, en se fermant avec soin toute issue pour sortir de l'incertitude où se complaît sa prudence égoïste. *Que pouvons-nous savoir* par les lumières naturelles? se dit Pascal avec angoisse. Pour sortir des contradictions de la raison, agenouillons-nous, *abêtissons-nous. Que savez-vous?* répond Bayle à tous les sectaires, à tous les intolérants de la religion et de la philosophie. Voyez sur quels misérables fondements repose le droit que vous prenez, avec une si orgueilleuse sécurité de conscience, de persécuter ceux qui ne pensent pas comme vous! Que savez-vous de *Dieu?* Jamais les hommes ne parviendront à s'entendre sur sa nature; jamais ils ne pourront accorder son immutabilité avec sa liberté, son immatérialité avec son immensité. Son unité est loin d'être démontrée. Sa prescience et sa bonté ne se concilient pas aisément, l'une avec les actes libres de l'homme, l'autre avec le mal physique et moral qui règne sur la terre ni avec les peines éternelles dont l'enfer menace le péché. Nous n'avons que des idées purement négatives de ses diverses perfections. Bien plus, les preuves mêmes sur lesquelles on a coutume de s'appuyer pour établir son existence soulèvent mille objections. Que savez-vous de l'*âme?* On établit également, avec des arguments qui se valent, sa matérialité et son immatérialité, sa mortalité et son immortalité. Vous vous réfugiez dans la croyance, vous appelez la révélation au secours de la raison défaillante; mais ne voyez-vous pas que ce support se brise, lui aussi, sous vos pieds? « On ne peut plus dire que la théologie est une reine dont la philosophie n'est que la servante; car les théologiens eux-mêmes témoignent, en défendant leurs dogmes par le raisonnement, qu'ils regardent la philosophie comme la reine et la théologie comme la servante; ils reconnaissent ainsi que tout dogme qui n'est point homologué, pour ainsi dire, vérifié et enregistré au parlement suprême de la raison et de la lumière naturelle, ne peut être que d'une autorité chancelante et fragile comme du verre. »

Bayle était l'auteur de prédilection de Voltaire, qui a dit :

J'abandonne Platon, je rejette Epicure.
Bayle en sait plus qu'eux tous; je vais le consulter :
La balance à la main, Bayle enseigne à douter;
Assez sage, assez grand pour être sans système,
Il les a tous détruits, et se combat lui-même,
Semblable à cet aveugle, en butte aux Philistins,
Qui tomba sous les murs abattus par ses mains.

Outre les ouvrages que nous avons eu l'occasion de citer en racontant sa vie, Bayle a encore laissé : *Avis au petit auteur des petits livrets; Nouvel avis au même; Janua cœlorum reserata cunctis religionibus a celebri admodum viro domino Petro Jurieu; Réponse aux questions d'un provincial; Entretiens de Maxime et de Thémiste* ou *Réponse à M. Leclerc; Cours de philosophie*, en latin; *Discours historique sur la vie de Gustave-Adolphe; Opuscules* et *Lettres* à sa famille et à ses amis.

BAYLE ou **BAILLE** (Pierre), conventionnel, né à Marseille, mort à la fin de 1793. Il avait été, au commencement de la Révolution, administrateur des Bouches-du-Rhône. A l'Assemblée, il siégea avec les montagnards, vota la mort du roi, et fut envoyé en mission dans le Midi. Il était à Toulon, avec son collègue Beauvais, lorsque cette ville fut livrée aux Anglais. Jeté dans un cachot, il refusa de crier *Vive Louis XVII!* et fut massacré, ou, suivant une autre version, se tua pour échapper à ses bourreaux.

BAYLE (Moïse), conventionnel, né dans le Languedoc vers 1760, mort vers 1815. Il siégea à la montagne, vota la mort du roi, fut envoyé en mission à Marseille pour y comprimer le fédéralisme, entra au comité de sûreté générale, et fut persécuté par les réacteurs thermidoriens. Après le 18 brumaire, il fut relégué dans une commune, loin de Paris, et y vécut dans un profond dénûment.

BAYLE (Gaspard-Laurent), médecin et pathologiste très-distingué, né au Vernet, village de Provence, en 1774, mort en 1816. Il fut élevé dans un collége de jésuites, et, après avoir étudié quelque temps la théologie d'abord, puis la jurisprudence, il se décida à embrasser la carrière de la médecine. Il fit à Montpellier une partie de son éducation médicale, et fut envoyé aux armées. Il vint ensuite à Paris, en 1798, suivit les cours de l'Ecole de médecine, eut un prix à l'Ecole pratique et obtint la place d'aide d'anatomie. En 1801, il fut reçu docteur en médecine et nommé, au concours, élève interne à l'hôpital de la Charité. En 1805, il fut chargé de faire provisoirement le service de médecin dans cet hôpital, et, en 1807, il y fut nommé médecin suppléant. En 1808, il reçut le titre de médecin par quartier de l'empereur Napoléon, et il conserva le même titre près de Louis XVIII. « Bayle, dit M. Dezeimeris, était généralement considéré comme un des plus habiles praticiens de la capitale, et ses confrères s'accordaient à lui reconnaître ce tact précieux qu'il est si important et si difficile d'acquérir. Il se faisait remarquer par la promptitude et la sûreté de son diagnostic; et, lorsque les malades devaient succomber, il annonçait d'une manière presque certaine le genre et jusqu'au degré d'altération de leurs organes. »

Bayle paraît être le premier qui, dans certains cas de maladies du cœur, ait employé l'auscultation immédiate comme méthode de diagnostic; mais il ne sut point tirer parti de cette méthode, et il laissa à Laënnec la gloire de créer la séméiologie stéthoscopique.

Les principaux ouvrages de Bayle sont :

1° *Considérations sur la nosologie, la médecine d'observation et la médecine pratique, suivies de l'histoire d'une maladie gangréneuse non décrite jusqu'à ce jour.* (Thèse in-8°, Paris, 1801.) On trouve dans cette thèse des vues remarquables sur les espèces morbides, les classifications nosologiques, les moyens de perfectionner l'art de l'observateur, le coup d'œil du praticien, les rapports et les différences qui existent entre la nosologie, la médecine d'observation et la médecine pratique. Bayle définit la médecine : « cette science qui embrasse la connaissance de la structure des différentes parties du corps, des lois et des fonctions de l'économie animale, des objets qui exercent une influence sur ces fonctions, des désordres qui les troublent et des procédés par lesquels, dans ce dernier cas, l'art tend à les rétablir dans leur exercice libre, facile et complet. » Il la divise en quatre branches, la *zoonomie* (anatomie et physiologie), l'*hygiène*, la *pathologie* et la *thérapeutique*, lesquelles, en raison de leurs connexions et de l'impossibilité de leur assigner des limites précises, ne peuvent guère être considérées isolément. Un point de philosophie médicale qui, dans l'ouvrage dont nous parlons, nous paraît traité d'une manière spécialement digne d'attention, est la question de l'espèce en médecine. Bayle montre très-bien la différence qui sépare les espèces morbides des espèces de l'histoire naturelle. Les premières n'existent pas dans la nature; elles ne sont véritablement que des abstractions. La détermination qu'on en a faite a été jusqu'à présent arbitraire, et l'on a toujours vu le même auteur en augmenter ou en diminuer le nombre, à chaque nouvelle édition de ses ouvrages. Bayle se demande la cause de cette discordance et de cet arbitraire dans la spécification nosologique. Il la trouve dans la manière de procéder à l'établissement des espèces. « L'observateur, dit-il, ne pouvant jamais distinguer tous les changements produits par la maladie, ni même noter tout ce qu'il aperçoit, l'histoire d'une maladie individuelle est toujours une première abstraction; la formation des variétés est une seconde abstraction; celle des espèces en est une troisième. Chez les naturalistes, au contraire, la description de l'individu convenant ordinairement à toute l'espèce, la détermination de celle-ci est la première abstraction; la formation du genre la seconde; celle de l'ordre la troisième. Ainsi, l'espèce, en médecine, doit être souvent aussi peu solide que l'ordre en botanique et en zoologie... Il est à remarquer que les naturalistes sont d'accord sur les espèces et disputent sur les genres et sur les ordres, tandis que les médecins sont plutôt d'accord sur les genres et les ordres que sur les espèces. Cela tient à ce qu'en médecine les espèces sont comme les genres et les ordres artificiels des naturalistes; les maladies individuelles, comme les espèces de ceux-ci; tandis que certains ordres, tels que les phlegmasies, les hydropisies, etc., sont analogues aux familles naturelles. »

2° *Idée générale de la thérapeutique* (dans la *Bibliothèque médicale*, tome X). Nous y remarquons les aphorismes suivants : La guérison ne peut survenir lorsque la nature s'y oppose; il faut donc voir si la maladie est curable avant d'entreprendre de la guérir. — Il n'est pas toujours prudent de guérir la maladie existante. — Il est inutile de recourir aux médicaments dans les maladies légères. — Les médicaments ne guérissent pas toujours les maladies; ils nuisent toujours à ceux qui les prennent sans en avoir besoin. — On doit procéder à la guérison par le traitement qui opère la cure la plus prompte, avec le moins de désagrément et sans exposer à aucun résultat fâcheux. — Il faut se hâter lentement et laisser faire quelque chose à la nature. — Il convient d'aider la nature et de favoriser ses efforts lorsqu'elle tend à produire des changements avantageux, qui surviennent ordinairement par les excrétions qu'elle opère, soit d'elle-même, soit à l'aide des médicaments. — Dans les conjonctures difficiles, il faut tenter un traitement, et prendre les indications dans ce qui soulage et dans ce qui nuit. — Les médicaments puissants entre les mains d'un ignorant peuvent être comparés à un glaive dans les mains d'un furieux. — Il vaut mieux tenter un remède dont le succès est douteux que d'attendre une mort certaine. — La témérité a quelquefois guéri ceux qu'une trop grande circonspection laissait mourir.

3° *Recherches sur la phthisie pulmonaire* (Paris, 1810). Cet ouvrage renferme un très-grand nombre d'observations particulières, la plupart recueillies à l'hôpital de la Charité de Paris. L'auteur expose d'abord le caractère essentiel de la phthisie pulmonaire. On doit nommer *phthisie pulmonaire*, dit-il, « toute lésion du poumon qui, livrée à elle-même, produit une désorganisation progressive de ce viscère, à la suite de laquelle surviennent son ulcération et enfin la mort. » Il décrit ensuite les lésions qu'on observe à la suite de quelques maladies qui ont été confondues avec la phthisie (catarrhe pulmonaire chronique, péripneumonie chronique, pleurésie chronique), et montre en quoi elles en diffèrent. Il admet six espèces de phthisies pulmonaires, qu'il fait connaître successivement, en indiquant les lésions qu'elles déterminent dans les poumons et les symptômes qui les accompagnent. Ces six espèces de phthisies sont : la phthisie tuberculeuse, la phthisie granuleuse, la phthisie avec mélanose, la phthisie ulcéreuse, la phthisie calculeuse et la phthisie cancéreuse. On remarquera ici l'innovation nosologique qui, après Bayle, tendra de plus en plus à faire loi, et à laquelle l'anatomie pathologique devait naturellement conduire : c'est sur les lésions, non sur les symptômes, que sont établies ces six espèces de phthisie. « Dans l'état actuel de la science, dit Bayle, il me paraît plus convenable de distinguer les espèces de phthisie d'après les divers caractères de la lésion du poumon que d'après la seule différence des symptômes. Jusqu'ici, presque tous les médecins qui se sont occupés de la phthisie ont suivi une marche contraire : de là une multiplication étonnante des espèces; mais de là aussi leur peu de stabilité. En effet, Morton en admet seize, Sauvage vingt, M. Portal quatorze, M. Baumes trois, d'autres auteurs un plus grand ou un plus petit nombre. Cette distribution des cas particuliers de phthisie sous divers titres est très-convenable quand on écrit spécialement dans des vues pratiques. Mais, sous le rapport nosographique, on ne peut établir des espèces pareilles; c'est comme si l'on rangeait sous la même espèce les oiseaux qui vivent de la même nourriture. » Il suffit de lire la description des symptômes de la phthisie pulmonaire dans l'ouvrage dont nous parlons, pour apprécier l'importance des méthodes positives de diagnostic dues à Laënnec et à M. Piorry. Bayle ne nous parle que de *toux*, de *fièvre hectique*, d'*expectoration*, de sueurs nocturnes, de dévoiement, etc. Enfin, nous signalerons, en terminant, l'opinion de Bayle sur la nature de la phthisie; selon lui, elle est bien rarement déterminée par des affections inflammatoires. « C'est toujours, dit-il, la phthisie tuberculeuse que l'on rencontre dans les exemples qui sembleraient militer en faveur de l'origine phlegmasique de la phthisie; or, la phthisie tuberculeuse est très-probablement de nature scrofuleuse, comme M. Portal me semble l'avoir prouvé; et le vice scrofuleux est une lésion spéciale, qui n'est pas l'effet des affections inflammatoires, même chroniques. »

BAYLE (Antoine-Laurent-Jessé), médecin, neveu de Gaspard-Laurent, né au Vernet en 1799. Elève de Laënnec et adversaire de la doctrine physiologique, il fonda, pour la combattre, la *Revue médicale* (1824), et fut nommé professeur à la Faculté de Paris. Il a dirigé le vaste recueil de l'*Encyclopédie des sciences médicales*, et publié, entre autres ouvrages remarquables, un *Traité des maladies du cerveau et de ses membranes*, couronné par l'Institut, et un *Traité d'anatomie*, plusieurs fois réimprimé.

BAYLEN, petite ville d'Espagne, prov. et à 30 kil. N. de Jaen, capitainerie générale de Grenade; 6,500 hab. Grand commerce d'huile d'olive. Cette petite ville, entourée de vieilles murailles, domine la route qui conduit de Castille en Andalousie; elle a donné son nom à la désastreuse capitulation du général Dupont, surpris près de Baylen par les troupes espagnoles (22 juillet 1808). La ville est située au milieu de vastes plantations d'oliviers : le vert sombre des feuillages de cet arbre donne un

aspect lugubre à toute la contrée. L'huile est le principal commerce du pays, qui produit peu de vin; mais, chaque année, de longues files de mulets traversent la Sierra, pesamment chargés d'outres, et viennent apporter à Baylen, ainsi que dans une grande partie de l'Andalousie, les produits superflus des vignes de la Manche; ils remportent, en échange, ceux des oliviers, moins communs en deçà des montagnes.

Baylen (CAPITULATION DE). Ce fut le premier échec qu'eurent à subir les armes, jusque-là victorieuses, de Napoléon Ier; échec dont l'humiliation doit moins retomber sur ceux qui en furent les victimes directes, que sur l'homme dont l'ambition insensée le prépara. A la première nouvelle de la double abdication de Bayonne, obtenue on sait par quels moyens, une formidable insurrection souleva toute l'Espagne comme un seul homme (mai, 1808), et les échos d'une haine implacable arrivèrent bientôt jusqu'aux oreilles de celui qui en était devenu tout à coup l'objet, par une duplicité indigne de son génie. La population de Madrid s'insurgea la première, et fut sabrée par Murat; mais elle avait donné un exemple que suivirent aussitôt les villes où nos soldats n'étaient pas assez nombreux pour faire respecter l'autorité française. Madrid, Burgos, Barcelône, conservèrent une apparente tranquillité devant nos baïonnettes et nos canons; mais à Saragosse, à Valence, à Carthagène, à Grenade, à Séville, à Badajoz, s'établirent des juntes pour organiser le mouvement insurrectionnel. Les provinces des Asturies, de la Galice, de l'Aragon, de l'Estramadure, de la Manche, de l'Andalousie, n'étaient contenues que par les autorités espagnoles, qui désiraient sans doute le maintien de l'ordre, mais qui furent entraînées dans le mouvement par des populations ivres de colère et de haine. Pour contenir tout un pays fanatisé par les moines et par un patriotisme impitoyable, nous n'avions tout au plus que 80,000 hommes de jeunes troupes, tandis qu'il nous eût fallu au moins 150,000 des vieux soldats de la grande armée. C'est surtout vers l'Andalousie que se portèrent les regards de Napoléon; dès les premiers moments, il dirigea le général Dupont sur ce point, où l'on avait laissé s'accumuler trop de troupes espagnoles, et où l'on redoutait quelque tentative de la part des Anglais sur Cadix. Napoléon comptait beaucoup sur le général Dupont, qui, jusque-là, avait toujours été brave, brillant et heureux; il lui destinait même le bâton de maréchal à la première occasion éclatante, et le général comptait bien qu'elle se présenterait en Espagne; le malheureux ne devait y trouver que la honte. Vers la fin de mai, il reçut l'ordre de se porter vers la Sierra Morena, et de là sur Cadix, où la flotte de l'amiral Rosily, retenue dans la rade, était menacée d'un désastre complet. Parti de Tolède, il fut rejoint en route par les dragons du général Pryvé, par les marins de la garde impériale et par deux régiments suisses. Il avait, en tout, de 12 à 13 mille hommes présents sous les drapeaux. Après avoir traversé la Manche sans difficulté, quoiqu'il aperçût partout les signes d'une haine violente, mais contenue, il franchit heureusement les défilés de la Sierra-Morena, et arriva le 3 juin à Baylen, qui allait bientôt devenir pour nous le théâtre d'un événement de sinistre mémoire. Après avoir débouché de Baylen, il se trouva dans la vallée du Guadalquivir, et marcha aussitôt sur Cordoue, afin de frapper un coup décisif sur l'avant-garde de l'insurrection. Il emporta cette ville malgré la résistance acharnée des insurgés, et, pendant tout le reste du jour, cette belle et intéressante cité fut pillée par nos soldats, que les effroyables cruautés des Espagnols avaient exaspérés. Les insurgés, frappés un moment de terreur, eurent bientôt retrouvé leur initiative sous les inspirations ardentes de la haine qui les animait contre nous, et ils formèrent le projet de se réunir en masse pour accabler le général Dupont : un effroyable cri de colère avait retenti dans toute l'Andalousie, à la nouvelle de ce qu'on appela le *sac* de Cordoue, et les Espagnols jurèrent de massacrer les Français jusqu'au dernier, serment qu'ils ne remplirent que trop, autant du moins que cela fut en leur pouvoir. Le récit de leurs cruautés n'appartient pas à l'histoire des nations civilisées, et il n'y a que le mot de patriotisme qui puisse en atténuer l'horreur. On enterrait des soldats français vivants, on les sciait entre deux planches, on en pendait d'autres en allumant du feu sous leurs pieds. La barbarie la plus infâme, la plus inouïe, n'épargna aucune souffrance à ces infortunées victimes de la guerre.

Le soulèvement de l'Andalousie ne tarda pas à se généraliser; il était impossible au général Dupont de recevoir ou d'expédier des courriers; ils étaient infailliblement massacrés en route. Etabli à Cordoue, il attendit vainement la jonction des divisions Vedel et Frère, qui avaient ordre d'aller le rejoindre, ce qui eût porté son corps à 22 mille hommes au moins, et lui eût permis d'exécuter en Andalousie la *promenade conquérante* qu'il avait annoncée au quartier général. Mais bientôt des nouvelles menaçantes vinrent changer ses espérances en de sombres inquiétudes. En même temps qu'il apprenait le désastre de notre flotte à Cadix, il était informé que le général espagnol Castanos, qu'il avait espéré gagner à la cause française, était irrévocablement engagé dans l'insurrection; il allait voir arriver sur lui, d'une part, à droite et par Séville, l'armée de l'Andalousie; de l'autre, à gauche et par Jaen, l'armée de Grenade, la plus dangereuse pour le moment, car elle n'avait qu'un pas à faire pour occuper Baylen, tête des défilés de la Sierra Morena, que le général Dupont devait traverser pour opérer sa retraite, et dont il se trouvait alors à plus de 80 kil. Le 17 juin au soir, il commença son mouvement rétrograde, et le lendemain il arriva à Andujar, traînant à sa suite une immense quantité de voitures chargées de malades et de blessés, qu'on eût voués à une mort certaine en les abandonnant à la férocité des Espagnols. Le général Dupont s'établit à Andujar, distribua habilement ses troupes dans cette position, et se berça de l'espoir d'y attendre en sécurité les renforts qu'il avait demandés à Madrid. Nous n'étions plus qu'à 28 kil. de Baylen; mais il était à craindre que l'ennemi ne s'y portât à l'improviste, ou bien qu'il n'occupât la route de Baeza et d'Ubeda, donnant sur la Caroline, point où commencent véritablement les défilés de la Sierra Morena. Le général Dupont aurait donc dû se diriger en toute hâte sur Baylen, d'où il eût pu dominer tout le cours du Guadalquivir et tomber sur l'ennemi qui essayerait de le franchir; mais il y a des moments où les intelligences les plus lucides semblent frappées d'aveuglement, et ne pas apercevoir les dangers qui éclatent aux yeux des moins clairvoyants. Il resta à Andujar, sans être inquiété, pendant toute la fin de juin et toute la première moitié de juillet, parce que les insurgés de l'Andalousie et de Grenade avaient besoin de ce délai pour s'organiser, se concerter et opérer leur jonction entre Cordoue et Jaen. Sur ces entrefaites, l'arrivée de la division Vedel vint ranimer la confiance de nos jeunes soldats, dont la plupart avaient à peine vingt ans, et qui commençaient à s'inquiéter de leur position isolée au milieu d'insurgés féroces. Cette division s'établit à Baylen même, et le péril parut conjuré. Le corps de Dupont s'élevait alors à environ 16 mille combattants, y compris les régiments suisses, qui s'étaient fort affaiblis par la désertion. Enfin, la jonction de la division Gobert, forte de 4,700 hommes, porta le total de nos forces à 20 mille hommes, ce qui n'était pas trop au moment même où les insurgés se préparaient à prendre l'offensive. Ceux de Grenade, sous le général Reding, s'étaient rendus à Jaen, au nombre de 12 à 15 mille, partie Suisses, partie Espagnols; ceux d'Andalousie, commandés par Castanos, avaient remonté le Guadalquivir et étaient arrivés devant Bujalance, au nombre de 20 et quelques mille. Bien que l'espionnage fût impossible en Espagne, il était néanmoins facile, à l'aide de certains indices, de se rendre un compte assez exact de cette double marche. Ne comprenant rien, cependant, aux dangers qui s'accumulaient autour de lui, le général Dupont resta immobile en face des Espagnols. Dès le 15 juillet au matin, ceux-ci se présentèrent en masses et forcèrent nos avant-postes à leur abandonner les hauteurs qui dominent le Guadalquivir; mais ils n'étaient pas capables de passer le fleuve sous les yeux de l'armée française, et, après une tentative infructueuse, ils parurent se disperser dans les montagnes. Toutefois, Dupont, alarmé de cette démonstration, envoya au général Vedel, posté à Baylen, l'ordre de lui expédier du renfort. De ce côté, les insurgés de Grenade avaient aussi cherché à franchir le fleuve et s'étaient vus également repoussés. En ce moment arriva auprès du général Vedel l'aide de camp de Dupont, dont le rapport lui fit croire que le gros des forces ennemies était à Andujar. Cédant à un entraînement irréfléchi, il crut de son devoir de se porter au secours de son général en chef, et il marcha sur Andujar après avoir fait dire au général Gobert, posté à la Caroline, de venir occuper Baylen à sa place. Mais le général Reding ne se fut pas plus tôt aperçu de ce mouvement, qu'il se porta de nouveau, avec plusieurs mille hommes, sur cette position importante, que ne gardait plus que le général Liger-Belair avec un bataillon et quelques compagnies d'élite. En ce moment arrivait le général Gobert avec la tête de sa colonne. Ce jeune et brillant officier arrêta court les Espagnols, malgré l'infériorité du nombre; mais tandis qu'il dirigeait lui-même les mouvements, il tomba, mortellement frappé au front d'une balle partie d'un buisson où se tenait embusqué un tirailleur espagnol (c'est ainsi qu'il est représenté sur son tombeau au Père-Lachaise). Le général Dufour prit aussitôt son commandement, et, le soir même, ayant reçu du général Dupont les renseignements sur la traverse de Baeza à Linarès, il ne se crut plus en sûreté, et partit de Baylen pour se porter à la Caroline, pensant qu'il allait y préserver l'armée du malheur d'être tournée. A la nouvelle des graves événements qui venaient de se passer à Baylen, Dupont se hâta d'y renvoyer la division Vedel, qui atteignit de nouveau cette position le matin du 17 juillet, à huit heures, par une chaleur déjà étouffante. N'apercevant plus l'ennemi, le général Vedel ajouta foi au bruit répandu partout qu'un corps d'armée espagnol avait passé par Baeza et Linarès pour occuper les défilés, et, dès le soir de ce même jour, il quitta de nouveau Baylen pour se diriger vers la Caroline, à la suite du général Dufour. On a réellement peine à concevoir ces tâtonnements multipliés. « Les généraux en chef, dans leurs jours heureux, dit judicieusement M. Thiers, trouvent des lieutenants qui corrigent leurs fautes; le général Dupont en trouva cette fois qui aggravèrent cruellement les siennes... N'accusons point la Providence; après Bayonne, nous ne méritions pas d'être heureux. »

Les généraux espagnols, qui jusque-là avaient agi avec hésitation, avec timidité même, s'aperçurent enfin du trouble qui semblait peser fatalement sur l'esprit de nos généraux, et les fautes de ces derniers leur fixèrent le point sur lequel ils devaient concentrer leurs efforts. A la suite d'un conseil de guerre tenu entre les principaux chefs espagnols, les généraux Reding et Coupigny marchèrent chacun de leur côté sur Baylen, présentant ensemble un effectif de 18 mille hommes, tandis que Castanos restait avec 15 mille devant Andujar, afin de faire illusion aux Français sur le véritable point d'attaque. Dans la journée du 17 juillet, le général Dupont fut informé que le général Vedel était parti pour la Caroline, laissant encore une fois Baylen à la merci des Espagnols. S'il avait ordonné le départ sur-le-champ, il eût prévenu ces derniers; malheureusement, il ne quitta Andujar que le lendemain au soir, entre huit et neuf heures. Il traînait à sa suite une immense quantité de bagages et de voitures chargées de malades, réduits en cet état par la mauvaise nourriture et par une chaleur accablante qui dépassait quarante degrés Réaumur. La moitié de son corps d'armée était atteint de la dyssenterie. Il n'avait pas alors plus de 7,800 Français et 1,600 Suisses, en tout 9,400 hommes. Après avoir franchi le lit desséché du Rumblar, on aperçut les avant-postes espagnols, qui nous accueillirent par une décharge de mousqueterie. C'était l'avant-garde des généraux Reding et Coupigny, qui venaient de s'établir à Baylen. Nos troupes chargèrent à fond les Espagnols et les obligèrent à se replier sur leur corps de bataille. Mais à peine avions-nous forcé le passage et débouché dans la plaine, que l'artillerie ennemie vomit sur nous une grêle de boulets et de mitraille. Le général Chabert, qui n'avait que six pièces de 4, les fit mettre aussitôt en batterie; mais les Espagnols, qui avaient vingt-quatre pièces de 12 bien servies, les eurent bientôt démontées et mises hors de service. A mesure qu'elles arrivaient sur le champ de bataille, nos troupes essayèrent en vain, avec des pièces de 4 et de 8, de faire taire cette redoutable batterie de 12; elles lançaient des projectiles qui causaient de profonds ravages dans les rangs espagnols, où ils emportaient des files entières, mais sans parvenir à réduire leur artillerie au silence. Le général Dupont fait charger les Espagnols successivement à droite et à gauche, puis sur le centre; nos cavaliers s'élancent avec une héroïque intrépidité, et forcent les tirailleurs ennemis à se replier; mais ils ne peuvent entamer le corps de bataille. De quelque côté qu'on pousse les ennemis, à coups de sabre ou de baïonnette, ils reviennent en arrière se reformer sur deux lignes immobiles, qu'on aperçoit au fond du champ de bataille comme un impénétrable mur d'airain. Outre leur nombre, trois ou quatre fois supérieur à celui de nos soldats, ils sont appuyés en arrière au bourg de Baylen, protégés sur leurs ailes par des hauteurs boisées, et couverts sur leur front par une artillerie formidable. Il est dix heures du matin; la chaleur est étouffante, hommes et chevaux sont haletants, et sur ce champ de bataille, dévoré par le soleil, pas une goutte d'eau, pas le moindre espace d'ombre, qui puisse rafraîchir nos jeunes soldats pendant les intervalles de cette horrible lutte. Dans cette effroyable situation, le général Dupont se demande ce qu'est devenu le général Vedel, si prompt à se déplacer les jours précédents; il l'attend avec une impatience qui lui fait croire à sa prochaine arrivée; il l'annonce même à ses soldats, et, voyant leur courage réveillé à cette nouvelle, il se décide à tenter un mouvement général pour enlever d'assaut la position. Quelques officiers, inspirés par leur expérience de la guerre et par un noble désespoir, conseillent alors de se former en colonne serrée sur la gauche et de charger sur un seul point, celui qui peut donner passage vers la route de Baylen à la Caroline, c'est-à-dire vers la division Vedel; on pouvait ainsi s'échapper en creusant une trouée sanglante à travers les rangs ennemis, mais en se résignant à un sacrifice douloureux, celui des bagages remplis de nos malades. Toujours aveugle dans ces fatales journées, le général Dupont ne voit pas la porte de salut ouverte par ce conseil, et il s'obstine à charger l'armée espagnole tout entière, comme s'il avait espéré l'enlever d'un seul coup. Nos jeunes soldats s'élancent avec une héroïque intrépidité, et se précipitent en masse sur l'ennemi; mais ils sont accueillis par d'horribles décharges de mitraille, sous lesquelles ils sont forcés de plier. Leurs officiers les ramènent en avant, l'épée à la main; le général Dupré charge lui-même à la tête de ses chasseurs à cheval; il fait des brèches dans la ligne espagnole, il y prend même des canons, qu'il ne peut ramener; mais toutes les fois qu'il veut aller au delà, il est arrêté par une autre ligne de fer, impossible à enfoncer. Le malheureux général tombe enfin frappé d'un biscaïen au bas-ventre. Le général Dupont veut tenter un dernier effort; il reporte en ligne ses soldats et les lance sur les Espagnols; héroïsme inutile, la mousqueterie et la mitraille les repoussent de nouveau à l'entrée de cette triste et fatale plaine qu'ils n'ont pu franchir. Et comme si tout se fût réuni pour rendre notre position désespérée, l'inhabileté d'une part et la trahison de l'autre, les Suisses qui combattaient de notre côté, las de tirer sur les Suisses qui étaient dans les rangs espagnols, désertent au nombre de 1,600; il ne nous reste alors pas plus de 3 mille hommes debout sur le champ de bataille, de 9 mille qu'on y voyait le matin. 1,800 hommes ont été tués ou blessés, 1,600 ont passé à l'ennemi, 2 ou 3 mille autres, abattus par le découragement, la chaleur et la dyssenterie, se sont étendus à terre en y jetant leurs armes. En ce moment, cruel et dernier coup de la fortune, le canon gronde sur nos derrières, au pont du Rumblar, c'est-à-dire par le chemin que nous avons suivi. Le général Castanos, averti de l'évacuation d'Andujar par les Français, a lancé à leur poursuite tout ce qui lui restait de troupes, sous les ordres du général de la Pena, et celui-ci vient d'annoncer son approche au général Reding par quelques décharges d'artillerie. Dès lors, tout est perdu : la faible armée française, déjà si cruellement éprouvée, va se trouver broyée entre les deux armées espagnoles comme entre les branches d'un étau; 30 mille hommes l'environnent, et ne lui laissent aucun espoir de salut. Au comble de la douleur, dans cette position désespérée, le général Dupont ne voit plus d'autre ressource que celle de traiter avec l'ennemi. Il charge donc un officier d'aller proposer une suspension d'armes au général Reding, qui s'empresse d'adhérer à la trêve, mais à condition qu'elle sera ratifiée par le général en chef Castanos. Le même officier se porte ensuite au pont du Rumblar, auprès du général de la Pena, qui, tout plein des passions espagnoles, déclare que les Français n'obtiendront quartier qu'en se rendant à discrétion. En attendant, le feu cesse momentanément de part et d'autre. L'envoyé du général Dupont court enfin au-devant du général Castanos pour lui faire ratifier la trêve consentie par ses lieutenants.

Pendant ce temps-là, le général Vedel, dont la présence eût infailliblement changé notre désastre en triomphe, poursuivait au hasard, avec deux divisions, un ennemi insaisissable, dont il n'avait pu pénétrer les desseins. Quelques indices, recueillis auprès des prisonniers et des paysans, lui firent enfin, ainsi qu'au général Dufour, entrevoir la vérité. Bientôt le canon qu'ils entendent retentir dans la direction de Baylen ne leur laisse plus de doute, et cependant le général Vedel met à revenir sur ses pas une indécision inexplicable. Tous, dans cette fatale circonstance, semblaient frappés de vertige. Les deux généraux se mettent cependant en marche, lentement, sans but déterminé. A midi (19 juillet), le canon cesse de gronder à Baylen, car la bataille est finie, et ce silence de la défaite et du désespoir ne fait que confirmer le général Vedel dans la crainte de s'être trompé, et d'avoir pris une simple fusillade d'avant-postes pour une action générale. A cinq heures, il débouche enfin sur Baylen et aperçoit devant lui les Espagnols. Sans se rendre compte encore de la situation, il veut leur passer sur le corps pour rejoindre son général en chef, et, malgré l'arrivée d'un parlementaire espagnol qui vient lui annoncer la trêve, il ordonne l'attaque et fait charger vigoureusement l'ennemi par ses cuirassiers. Mais alors un groupe d'officiers espagnols, dans lequel se trouvait un aide de camp du général Dupont, vint lui prescrire de cesser le feu. Il dut s'arrêter devant cet ordre formel de son général en chef, mais sans se douter encore de l'étendue de notre malheur. Et cependant, un effort énergique pouvait encore nous arracher à l'humiliation qui nous attendait. En voyant la rage et l'épouvante des Espagnols à l'arrivée du général Vedel, plusieurs officiers supérieurs pressèrent le général Dupont de renouveler l'attaque, en lui montrant même les hauteurs par lesquelles on pouvait rejoindre les deux divisions françaises. Mais ce malheureux général, atteint lui-même de la dyssenterie, souffrant cruellement de deux blessures qu'il avait reçues dans cette journée, succombant sous l'abattement qui avait envahi son armée, semblait être complétement absorbé dans sa douleur et ne plus comprendre même, dans l'excès de son désespoir, les paroles qu'on lui adressait.

Nos soldats passèrent la nuit sur le champ de bataille, sans vivres, sans eau et sans vin, après une si terrible journée, tandis que les Espagnols étaient dans l'abondance. Le lendemain matin (20 juillet), le général Dupont envoya à Castanos le célèbre général du génie Marescot, qui était de passage dans sa division avec une mission pour Gibraltar, et le chargea d'obtenir les meilleures conditions possibles du général espagnol, qu'il avait beaucoup connu en 1795. Malgré sa répugnance à servir d'intermédiaire dans de si tristes circonstances, Marescot consentit à se rendre auprès de Castanos; mais au pont du Rumblar, il trouva le général de la Pena, courroucé, menaçant, disant qu'il avait des pouvoirs pour traiter. Il exigeait que toutes les divisions françaises se rendissent immédiatement et à discrétion, sans quoi, disait-il, il allait attaquer et anéantir la division Bar-

bou, cette malheureuse division qui venait de combattre sous les ordres du général en chef. En apprenant ces conditions humiliantes, Dupont sentit se réveiller son énergie et sa fierté, et il s'écria qu'il aimait mieux se faire tuer avec le dernier de ses soldats que de se rendre à discrétion. Mais alors tous ses lieutenants lui représentèrent à l'envi que le cas était désespéré, qu'il n'y avait plus aucun effort à attendre d'enfants accablés par une chaleur excessive, malades pour la plupart, n'ayant ni mangé ni bu depuis trente-six heures, et tous s'accordèrent à dire qu'il n'y avait aucun déshonneur à traiter après avoir si vaillamment combattu. Entraîné par la démoralisation générale, l'infortuné céda enfin et donna ses pleins pouvoirs au général Chabert, pour aller traiter avec Castanos. Chabert et Marescot se rendirent immédiatement auprès du général en chef espagnol, qu'ils rencontrèrent à moitié chemin de Baylen et d'Andujar, accompagné du capitaine général de Grenade, Escalante, et du comte de Tilly, l'un des membres les plus influents de la junte de Séville. Castanos, homme doux, humain, sage, reçut les officiers français avec des égards qu'ils ne trouvèrent pas auprès des deux autres personnages. Les chefs espagnols exigèrent d'abord que les divisions Vedel et Dufour, qui étaient intactes, et la division Barbou, qui venait de combattre et qui était cernée, fussent comprises dans la même capitulation, en accordant toutefois à ces mêmes divisions un traitement conforme à leur situation actuelle. Ainsi la division Barbou devait rester prisonnière de guerre, tandis que les divisions Vedel et Dufour seraient ramenées par mer en France. Ces prétentions soulevèrent une vive résistance chez les négociateurs français; enfin, après de longs débats, il fut convenu : premièrement, que les trois divisions pourraient se retirer sur Madrid; secondement, que les divisions Vedel et Dufour opéreraient leur retraite sans remettre leurs armes, tandis que la division Barbou déposerait les siennes. On allait procéder à la rédaction de ces conditions, qui sauvaient du moins les trois divisions françaises, lorsqu'on remit à Castanos une lettre enlevée sur un jeune officier français que le général Savary expédiait de Madrid au général Dupont. Cette lettre contenait des instructions et l'expression des inquiétudes que l'état actuel de l'Espagne inspirait à notre état-major de Madrid. Une concentration générale des troupes du midi venait d'être ordonnée et il fallait que le général Dupont rentrât au plus vite dans la Manche.

« A la lecture de cette précieuse dépêche, dit justement M. Thiers, le général Castanos comprit fort bien qu'accorder le retour sur Madrid, c'était, non pas obtenir l'évacuation volontaire de l'Andalousie par les Français, mais tout simplement se prêter à leur projet de concentration; que, même sans les événements de Baylen, ils se seraient retirés; que, dès lors, on ne gagnait rien à cette capitulation que le stérile honneur de prendre à la division Barbou ses canons et ses fusils, qui lui seraient bientôt rendus à Madrid; qu'il fallait donc empêcher le retour de ces 20 mille hommes dans le nord de l'Espagne, où, par leur présence, ils ne manqueraient pas de rétablir les affaires du nouveau roi. » Après un incident qui jetait une si vive lueur sur notre situation en Espagne, nos négociateurs consternés durent se résigner à traiter sur de nouvelles bases. Il fut donc stipulé que la division Barbou resterait prisonnière de guerre, et que les divisions Vedel et Dufour évacueraient l'Espagne par mer, après avoir toutefois déposé leurs armes, qu'on leur rendrait au lieu de l'embarquement.

Pendant que l'on discutait ces tristes conditions, le général Vedel fit offrir au général Dupont, dont il avait enfin appris le malheur, de recommencer l'attaque dans la nuit du lendemain (du 20 au 21), promettant de se faire jour à travers le corps du général Reding et de le rejoindre, s'il tentait le moindre effort de son côté. Dupont, toujours accablé, refusa, alléguant le découragement profond de son armée, et un traité presque terminé, peut-être même signé sur la route d'Andujar. Mais lorsque cet infortuné, qui ne connaissait pas encore l'étendue de son désastre, apprit que les deux divisions du général Vedel étaient comprises dans la capitulation, il lui fit transmettre aussitôt le conseil de repartir sur-le-champ pour la Caroline et de s'échapper en toute hâte vers Madrid. Vedel, qui venait d'être informé en même temps du triste résultat des conférences d'Andujar, mit immédiatement à profit l'autorisation de son général en chef pour se retirer avec le général Dufour. L'avis du départ de cette colonne arriva quelques heures après aux généraux Reding et de la Pena. Ce furent alors des cris de cannibales chez les Espagnols, en voyant s'échapper ainsi la plus belle partie de leur proie. Ces vainqueurs de hasard, exaspérés par leurs bas instincts de haine et de vengeance, menaçaient de massacrer la division Barbou tout entière, oubliant que 6 mille Français, arrachés à leur abattement momentané par un noble désespoir, pouvaient faire une trouée sanglante dans leurs rangs et échapper à leur fureur. Les négociateurs espagnols eux-mêmes, se faisant les organes d'une ignoble soldatesque ivre de sang, s'oublièrent jusqu'à confirmer, par rapport à la division Barbou, les cris de rage qui retentissaient autour d'eux. C'étaient des cris d'assassins, auxquels on n'eût dû répondre qu'avec mépris. Cependant, le général Dupont, accablé de nouvelles instances, céda encore une fois et envoya au général Vedel l'ordre formel de revenir occuper la position qu'il venait de quitter. A cette nouvelle, un noble élan de colère souleva toute la division Vedel; les soldats allèrent jusqu'à refuser de marcher, et, dans tout autre pays, ils eussent déserté jusqu'au dernier plutôt que de se soumettre à l'humiliation qui les attendait. Mais il fallut enfin obéir, et tous, généraux, officiers et soldats, rétrogradèrent tristement sur Baylen.

Le 22 juillet 1808, date à jamais funeste dans nos fastes militaires, la fatale capitulation fut apportée au général Dupont, d'Andujar à Baylen. « Plusieurs fois il hésita avant de la signer. Le malheureux se frappait le front, rejetait la plume; puis, pressé par ces hommes qui avaient tous été si braves au feu et qui étaient si faibles hors du feu, il inscrivit son nom, naguère si glorieux, au bas de cet acte, qui devait être pour lui l'éternel supplice de sa vie. » (THIERS.) Le lendemain, nos soldats, le cœur navré, défilèrent devant l'armée espagnole. Ils étaient tous trop jeunes pour pouvoir comparer leur abaissement actuel à nos triomphes passés; mais, parmi eux, se trouvaient beaucoup d'officiers qui avaient vu défiler devant eux les Autrichiens de Mélas et de Mack, les Prussiens de Hohenlohe et de Blücher, et ils étouffaient de rage et de honte. Les divisions Vedel et Dufour ne déposèrent leurs armes que plus tard; mais la division Barbou subit cette humiliation à Baylen, regrettant alors de ne s'être pas fait tuer jusqu'au dernier homme.

Les troupes françaises furent aussitôt acheminées en deux colonnes sur San-Lucar et Rota, où elles devaient être embarquées pour la France sur des bâtiments espagnols. Il est impossible d'exprimer à quelles basses et ignobles insultes elles furent en butte dans le trajet de Baylen à ces deux destinations. La conduite du peuple à leur égard fut atroce, et inexplicable de la part d'une nation autrefois si grande et si généreuse. Le patriotisme, à quelque degré d'exaltation qu'il soit parvenu, n'a pas le droit de transformer en bêtes sauvages, devant de malheureux soldats abattus, vaincus et désarmés, d'autres hommes dans le cœur desquels le succès n'eût plus dû laisser place qu'aux sentiments d'humanité. « Ces malheureux Français, dit encore l'illustre historien que nous avons déjà cité, qui s'étaient comportés en braves gens, qui avaient fait la guerre sans cruauté, qui avaient souffert sans se venger le massacre de leurs malades et de leurs blessés, étaient poursuivis à coups de pierres, souvent à coups de couteau, par les hommes, les femmes et les enfants. A Carmona, à Ecija, les femmes leur crachaient à la figure, les enfants leur jetaient de la boue. » A ces vilenies de la multitude, les grands personnages joignirent leurs propres bassesses. L'embarquement de nos troupes ayant été retardé sous divers prétextes, plus ridicules et plus insolents les uns que les autres, nos généraux s'adressèrent à la junte de Séville, qui, levant enfin le masque de la lâcheté et de la mauvaise foi, refusa de reconnaître la capitulation de Baylen, et déclara que tous les Français seraient retenus prisonniers de guerre. Le capitaine général, Thomas de Morla, eut l'indignité de répondre qu'une armée qui avait violé toutes les lois divines et humaines avait perdu le droit d'invoquer la justice de la nation espagnole.

Nous nous arrêtons sur cette dernière ironie de la fortune; mais l'impudent langage de ce Thomas de Morla méritait une leçon qui ne tarda pas à lui être infligée d'assez haut, et dans une circonstance assez différente, pour qu'il n'eût qu'à se courber à son tour sous l'humiliation qui l'atteignait. Après les tristes événements que nous venons de retracer, nous ne résistons pas au plaisir de la rapporter ici.

Lorsque Napoléon apprit la capitulation de Baylen, il se livra à des éclats de colère qu'il nous faut renoncer à décrire. Il entrevit aussitôt la conséquence de cet événement, l'extension de l'insurrection à toute l'Espagne et l'abandon forcé de Madrid par notre état-major. Il dut, néanmoins, ajourner jusqu'à l'hiver le dessein de se porter en personne sur le théâtre de la guerre. Au mois de décembre (1808), il entra en Espagne et marcha directement sur Madrid, écrasant tous les corps qui essayaient de l'arrêter. En quelques heures, les troupes invincibles qu'il amenait avec lui, les vieux soldats d'Austerlitz et de Friedland, eurent forcé les portes de l'est et du nord de la capitale, qu'il menaça alors d'une prise d'assaut si elle ne faisait immédiatement sa soumission. Ce même Thomas de Morla, dont nous venons de parler, avait été chargé de la défense de Madrid, et ce fut lui que la junte eut la maladresse d'envoyer à Napoléon, avec don Bernardo Iriarte, pour traiter de la reddition de la capitale. Ici, nous citerons encore l'historien de l'Empire, dont nous ne pourrions qu'affaiblir le récit en en modifiant les expressions. « Napoléon les reçut à la tête de son état-major et leur montra un visage froid et sévère. Il savait que don Thomas de Morla était ce gouverneur d'Andalousie sous le commandement duquel avait été violée la capitulation de Baylen. Il se promettait de lui adresser un langage qui retentît dans l'Europe entière. Thomas de Morla, intimidé par la présence de l'homme extraordinaire devant lequel il paraissait, et par le courroux visible, quoique contenu, qui se révélait sur ses traits, lui dit que tous les hommes sages, dans Madrid, étaient convaincus de la nécessité de se rendre, mais qu'il fallait faire retirer les troupes françaises, et laisser à la junte le temps de calmer le peuple et de l'amener à déposer les armes. « Vous employez en vain le nom du peuple, lui répondit Napoléon d'une voix courroucée. Si vous ne pouvez parvenir à le calmer, c'est parce que vous-même vous l'avez excité et égaré par des mensonges. Rassemblez les curés, les chefs des couvents, les alcades, les principaux propriétaires, et que d'ici à six heures du matin la ville se rende, ou elle aura cessé d'exister. Je ne veux ni ne dois retirer mes troupes. Vous avez massacré les malheureux prisonniers français qui étaient tombés entre vos mains. Vous avez, il y a peu de jours encore, laissé traîner et mettre à mort dans les rues deux domestiques de l'ambassadeur de Russie, parce qu'ils étaient nés Français. L'inhabileté et la lâcheté d'un général avaient mis en vos mains des troupes qui avaient capitulé sur le champ de bataille de Baylen, et la capitulation a été violée. Vous, monsieur de Morla, quelle lettre avez-vous écrite à ce général? Il vous convenait bien de parler de pillage, vous qui, entré en 1795 en Roussillon, avez enlevé toutes les femmes et les avez partagées comme un butin entre vos soldats. Quel droit aviez-vous, d'ailleurs, de tenir un pareil langage? La capitulation de Baylen vous l'interdisait. Voyez quelle a été la conduite des Anglais, qui sont bien loin de se piquer d'être rigides observateurs du droit des nations! Ils se sont plaints de la convention de Cintra, mais ils l'ont exécutée. Violer les traités militaires, c'est renoncer à toute civilisation, c'est se mettre sur la même ligne que les Bédouins du désert. Comment donc osez-vous demander une capitulation, vous qui avez violé celle de Baylen? Voilà comment l'injustice et la mauvaise foi tournent toujours au préjudice de ceux qui s'en sont rendus coupables... Retournez à Madrid. Je vous donne jusqu'à demain six heures du matin. Revenez alors, si vous n'avez à me parler du peuple que pour m'apprendre qu'il s'est soumis. Sinon, vous et vos troupes, vous serez tous passés par les armes. »

Ces redoutables paroles épouvantèrent tellement Thomas de Morla, que, revenu auprès de la junte, il ne put rendre compte du résultat de sa mission; ce fut don Iriarte qui s'en acquitta pour lui. Il est inutile d'ajouter que Madrid ouvrit aussitôt ses portes au vainqueur. Les conséquences de Baylen allaient être anéanties, mais rien ne pouvait en effacer le triste souvenir.

BAYLY, BAILEY ou **BAILE** (Louis), prélat anglais, né à Caermarthen, dans le pays de Galles, mort en 1632. Elève de l'université d'Oxford, il fut d'abord ministre protestant à Evesham, puis fut nommé chapelain de Jacques I[er] vers 1611, et évêque de Bangor en 1616. En 1621, il subit une courte détention pour un motif qu'on ignore. Prédicateur éminent, il a acquis une renommée populaire en Angleterre par son livre intitulé la *Pratique de piété*, qui a eu un nombre prodigieux d'éditions, et qui, dans le peuple, a joui longtemps d'une autorité presque aussi grande que celle de la Bible.

BAYLY (Thomas), publiciste anglais, fils du précédent, mort à Ferrare vers 1657. Après avoir fait ses études à Cambridge, il devint sous-doyen de Well. Zélé partisan de la cause royale, il suivit Charles I[er] à l'armée. Lorsque ce prince fut reçu au château de Ragland, après la bataille de Naseby, ce fut Thomas Bayly qui dressa les articles de la capitulation. Il voyagea ensuite en Flandre et en France, et finit par se convertir au catholicisme. Sous le protectorat de Cromwell, il composa des pamphlets intitulés *Bibliotheca regia*, qui firent beaucoup de sensation et qui le firent enfermer dans la prison de Newgate. Pendant sa détention, il n'en publia pas moins une espèce de roman, où il trouva le moyen de glisser des traits piquants sur les affaires politiques. Il parvint ensuite à s'évader, se retira en Italie et s'attacha au cardinal Ottoboni, nonce à Ferrare. Ses autres écrits sont : le *Certamen religiosum* ou *Conférence entre le roi Charles I[er] et le marquis de Worcester* (1649); la *Fin des controverses entre les religions catholique et protestante* (1654); *De la Rébellion des sujets envers leurs rois* (Paris, 1655), ouvrage composé et publié en français.

BAYLY (John), graveur anglais, travaillait à Londres en 1767. Il a gravé au burin divers portraits, entre autres celui du médecin John Thorpe, d'après Woollaston, et 19 planches d'après Noël, pour les *Antiquités anglo-normandes*, du docteur Ducarel (*Anglo-Norman Antiquities*, etc. (Londres, in-fol., 1767).

BAYLY (Guillaume), astronome anglais, mort en 1810. Chargé, en 1769, par la Société royale de Londres, d'aller observer au cap Nord le passage de Vénus, il s'acquitta habilement de cette mission, et il prit part, depuis lors, à d'importantes explorations scientifiques, dont la plus célèbre est le voyage que Cook fit dans les terres australes en 1772. Bayly y fut chargé, concurremment avec Wales, de tout ce qui touchait l'astronomie, et leurs observations furent publiées à Londres en 1744. Bayly devint membre de l'académie de Portsmouth en 1785.

BAYMAN s. f. (bè-man). Chronol. L'un des mois du calendrier persan.

BAYOA, ville de l'Océanie (Malaisie), dans l'île Célèbes, capitale et royaume de Boni; 10,000 hab.

BAYON, bourg de France (Meurthe), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kil. S.-O. de Lunéville, sur l'Euron; pop. aggl. 902 hab. — pop. tot. 956 hab. Fabriques de plâtre, chaux et tuiles. Bayon était jadis une ville fermée de murs, qui fut enlevée en 1475 par le duc de Bourgogne, et reprise par escalade l'année suivante. On a trouvé, aux environs, des médailles romaines, de grandes tuiles antiques et des restes de murailles de construction romaine.

BAYONA, petite ville maritime d'Espagne, prov. et à 50 kil. S.-E. de Pontevedra, capitainerie générale de la Corogne, avec un port fortifié sur l'océan Atlantique; 2,350 hab. ‖ Nom d'un petit groupe d'îles sur les côtes d'Espagne. V. CIES (*îles*).

BAYONNAIS, AISE adj. et s. (ba-io-nè, è-ze — rad. *Bayonne*). Qui est né, domicilié à Bayonne; qui a rapport à cette ville ou à ses habitants : *Un* BAYONNAIS. *Une* BAYONNAISE. *Les usages* BAYONNAIS. *La population* BAYONNAISE.

BAYONNAISE s. f. (ba-io-nè-ze). Art. culin. Syn. de *Mayonnaise*.

BAYONNE, ville de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. d'arrond. et de deux cant., à 107 kil. O. de Pau, à 789 kil. S.-O. de Paris, sur l'Adour et la Nive, qui y forment un port à 5 kil. de l'Océan; pop. aggl., 19,062 hab., — pop. tot. 25,611 hab. L'arrond. comprend 8 cant., 53 communes, 95,237 hab. Evêché suffragant d'Auch, grand séminaire, tribunaux de 1re instance, de commerce, justice de paix, collége communal, école d'hydrographie, bibliothèque; place de guerre de 1re classe, ch.-l. de la 13e division militaire; consulats étrangers, hôpitaux civils et militaires; construction de navires du commerce, préparation de cuirs, jambons, fabriques de chocolat, sel, savons, bouchons, draperies grossières. C'est dans l'arrondissement de Bayonne, à Hendaye, que se fabrique, avec les perfectionnements de l'art moderne, l'excellente liqueur qui a fait les délices de nos pères et qui est connue universellement sous le nom impropre d'*eau-de-vie d'Hendaye;* MM. P. et A. Barbier frères ont, seuls, le privilége de cette fabrication, qui se fait actuellement pour le compte de la maison Varnier-Dauphin, de Paris. Le port, d'un accès difficile, à cause de la barre formée à l'embouchure de l'Adour, peut recevoir des navires de 4 à 5 mètres de tirant d'eau; on s'occupe de le creuser. Le mouvement de la navigation a été en 1861, de 1,788 navires, jaugeant 92,882 tonneaux; le cabotage a donné 552 navires et 39,345 tonnes. Les principales denrées à l'importation sont : les grains et les farines, légumes secs, pommes de terre, sel, vin, pierre, poisson, etc.; à l'exportation, les résines, bois communs, fonte, cordages, bitume, engrais. Le commerce par terre avec l'Espagne s'élève, en moyenne, à 40,000 tonnes.

Située à peu de distance de l'Océan et sur deux rivières, Bayonne est divisée en trois quartiers : le grand Bayonne, qui se développe sur la rive gauche de la Nive, renferme le vieux château; le petit Bayonne s'étend sur la rive droite de la Nive et la rive gauche de l'Adour, et contient le château neuf, flanqué de quatre tours; Saint-Esprit, le troisième quartier, a été détaché du département des Landes et annexé à Bayonne par la loi du 9 mai 1857. Au haut de ce quartier se dresse la citadelle qui commande la ville et le port. Bayonne offre un aspect pittoresque, surtout à cause de ses constructions dans le style espagnol; on n'y entre que par quatre portes; cependant, les travaux de défense n'enlèvent rien à la beauté du panorama. La ville est généralement bien bâtie. On remarque principalement la grande rue; la place Grammont, qui regarde d'un côté la Nive et de l'autre l'Adour et le port; c'est le vrai centre du commerce et des plaisirs de la ville. Parmi les édifices, nous citerons la cathédrale (v. ci-dessous); l'église Saint-André, surmontée de deux flèches et construite en 1861 et 1862; l'église du Saint-Esprit, construction assez originale du XVe siècle; le vieux château, qui date de la même époque et qui fut témoin du payement de la rançon de François I[er] en 1529; le nouveau château, ou château de Marrac, construit par la reine douairière d'Espagne Marie-Anne de Neubourg, et célèbre par l'acte d'abdication du roi d'Espagne Charles IV, en faveur de Napoléon I[er], l'arsenal, l'hôpital militaire, le théâtre et les ponts jetés sur l'Adour et la Nive.

Près de Bayonne, et non loin de la mer, à Anglet, se trouve, au milieu des dunes, le *Refuge*, établissement pour les filles repenties, fondé et dirigé par M. l'abbé Cestac. Les filles infortunées, méprisées ou repoussées du monde, mais accueillies au *Refuge* par la charité, sont, pour la plupart, employées aux travaux des champs et, grâce à cette utile et belle institution, là où, naguère encore, on ne voyait qu'une lande stérile, on admire aujourd'hui des fleurs, des fruits, des légumes, du maïs, des plantes de toutes sortes....

« Il n est question de cette ville dans aucun monument romain. La *Notice de l'Empire*, dit Walckenaer (*Géographie des Gaules*), indique une ville nommée *Lapurdum*, mot basque qui signifie la *ville aux voleurs*, et qui a donné son nom au pays de Labour, dont Bayonne était la capitale. Rien ne démontre d'une manière bien certaine, que *Lapurdum* occupait le même emplacement que Bayonne, quoique cela soit probable, vu la grande antiquité de cette ville. » Grégoire de Tours en parle dans l'accord fait entre le roi Childebert et Gontran. Quant à l'étymologie du nom de Bayonne, on la trouve dans ces deux mots basques *baya — ona* (bonne, baie). On ne commence à trouver le nom de cette ville qu'au xe siècle; on la voit alors possédant un évêché et gouvernée par des vicomtes particuliers jusqu'en 1193. Jean-sans-Terre s'en empara en 1199, et les Anglais la réunirent au duché de Guienne sous Edouard II. Lors de la reddition à la France de toutes les villes de Guienne, en 1451, vingt ans après l'héroïque martyre de Jeanne Darc, Bayonne seule voulut rester aux Anglais, et Charles VII dut la faire investir par Dunois. Vivement pressée par l'énergie valeureuse des Français, elle ouvrit ses portes le samedi 21 août 1451, et subit les plus dures conditions. Les Espagnols tentèrent deux fois de s'en emparer par surprise, en 1595 et 1651. C'est à Bayonne qu'eut lieu l'entrevue entre le duc d'Albe, envoyé de Philippe II, Catherine de Médicis et Charles IX, roi de France, dans laquelle, d'après l'historien de Thou, fut préméditée la Saint-Barthélemy. On sait que le vicomte d'Orthez, qui commandait Bayonne, refusa d'accomplir dans cette ville les ordres sanguinaires de la cour. C'est à Bayonne que, en l'année 1523, fut inventée la baïonnette, arme qui a pris son nom de la ville. En 1815, les Espagnols, au nombre de 15,000, essayèrent une démonstration sur cette ville, dégarnie de troupes; mais l'attitude ferme de la population fit reculer l'ennemi, et Bayonne, qui se glorifie de n'avoir jamais été prise depuis Dunois, put conserver sa devise *nunquam polluta* (jamais souillée). On parle, à Bayonne, le gascon, le béarnais, le français et l'espagnol. « Le langage des Bayonnais est fort singulier, et les habits des femmes ne le sont pas moins. Les filles, les femmes mariées, les veuves, les jeunes et les vieilles portent des habits différents, soit dans les cérémonies funèbres, soit dans celle des noces, soit aux processions; leurs tailleurs ne sont que pour leur usage et pour celui du pays de Labour. Si l'on voyait ailleurs des gens vêtus à leur manière, on croirait qu'ils se sont déguisés exprès pour faire rire sur un théâtre, ou pour aller en masque. » Ces paroles, vraies au xvie siècle, ne sont plus de nos jours qu'un souvenir historique; Bayonne, comme les autres villes de France, a subi les modifications de la civilisation moderne. Les coutumes locales s'effacent tous les jours, et ce n'est guère que dans les campagnes environnantes qu'on trouve encore, dans sa grotesque originalité, le costume du siècle passé.

Bayonne est la patrie de l'abbé de Saint-Cyran, fondateur de la secte des jansénistes; du chimiste Pelletier, de Jacques Laffitte, etc.

La *Cathédrale* (Notre-Dame) est le seul monument du moyen âge que possède encore Bayonne. Elle fut commencée en 1142, sous l'épiscopat d'Arnaud-Loup Dessabat; la population tout entière voulut s'associer, par des contributions personnelles, aux frais de la construction. L'édifice, agrandi au xive et au xve siècle, appartient, dans ses parties les plus importantes, à la belle époque du style ogival. Son plan, qui est celui de la croix latine, comprend trois nefs; la nef centrale est séparée des bas-côtés ou basses-nefs par douze piliers détachés et quatre piliers engagés, qui supportent les retombées des arceaux en ogive de la voûte. Les piliers détachés, de forme quadrangulaire, n'ont pas moins de 2 m. sur chaque face; ils sont entourés de colonnettes surmontées de chapiteaux variés. La nef latérale de gauche est bordée de chapelles qui font partie du système de contreforts destinés à soutenir l'édifice. La nef latérale de droite, appuyée sur un cloître dont nous reparlerons, n'a pas de chapelles intérieures. Les trois nefs, commencées vers 1335, sous l'épiscopat du cardinal Guillaume Gaudin, ne furent terminées qu'un siècle plus tard, comme l'annonce le caractère de l'architecture ogivale prismatique, qui est celle des dernières travées, et comme l'attestent plus clairement encore les armoiries d'Angleterre sculptées dans les clefs de voûte : on sait que ce fut en 1430 que le faible Charles VI confirma les prétendus droits du roi d'Angleterre sur Bayonne. Les transsepts ne sont indiqués que par l'espacement des travées à la naissance du chœur; ils sont éclairés par des roses de la plus grande élégance. Le chœur et l'abside appartiennent à la construction primitive (xive siècle). L'abside a la forme d'un hémicycle et est entourée de cinq chapelles demi-circulaires. Une galerie (*triforium*), percée d'arceaux en ogive et décorée de colonnettes et de trèfles, règne autour de la nef et du chœur, à la hauteur de la naissance des grandes arcades, marquée par les chapiteaux qui couronnent les piliers. Au-dessus de cette galerie se déroulent deux lignes de larges vitraux de couleur, dont quelques-uns remontent au xiiie siècle. « L'intérieur de la cathédrale de Bayonne, dit M. Bourassé, est remarquable par la grandeur de ses dimensions et la parfaite harmonie de ses formes; mais ses dispositions essentielles sont moins légères et moins hardies que dans quelques autres monuments du même style et de la même époque. » La plus grande longueur de l'édifice est de 78 m.; sa largeur, non compris les chapelles, est de 28 m. Le maître-autel, isolé au milieu du chœur et élevé de cinq marches, est d'un goût simple et pur. Les stalles du chapitre, disposées circulairement derrière cet autel, sont sculptées avec beaucoup d'habileté. Un cloître, dont l'*area* servait autrefois de cimetière aux chanoines, est placé à la droite de l'église : cette construction accessoire, qui date du milieu du xive siècle, est des plus remarquables; elle a été restaurée, il y a quelques années, sous la direction intelligente du colonel Gleizes. Les arcades des galeries sont à ogive et à trèfle, et reposent sur des piliers décorés de colonnettes engagées. La cathédrale de Bayonne, bâtie sur une éminence comme la plupart des églises du moyen âge, présente à l'intérieur un aspect sombre, austère. La façade du côté de l'évêché n'a jamais été terminée. L'entrée latérale, sur la place publique, est précédée d'un *narthex* élevé de plusieurs degrés, espèce de dais ou de pavillon formé d'arcades ogivales, qui s'appuient sur deux pilastres cannelés et décorés de niches d'un travail délicat. Le clocher, commencé en 1501, continué de 1515 à 1544, a été recouvert en 1605 d'un pavillon de forme peu gracieuse.

BAYONNETTE s. f. V. Baïonnette.

BAYOU s. m. (ba-iou). Géogr. Nom que l'on donne, dans la Louisiane, à des canaux naturels dont certains marais sont coupés.

BAYPOUR, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Madras, district de Malabar, à 12 kil. S. de Calicut, sur la côte de Malabar. 9,700 hab. Excellent port; construction de navires de commerce.

BAYR (Georges), flûtiste allemand, né en 1773, mort en 1833. Il était, en 1803, attaché à l'orchestre d'un théâtre de Vienne, qu'il abandonna pour tenter une excursion en Russie. Après un séjour de quelques années dans ce pays, il revint à Vienne, et c'est à partir de cette époque que date sa réputation. En effet, Bayr était parvenu à produire des sons doubles sur son instrument, et à jouer des morceaux à deux parties parfaitement distinctes, en soutenant un son à l'aigu pendant qu'il exécutait des traits dans le grave, soit gammes, soit intervalles, forte ou piano, coulés ou détachés. Cet artifice de Bayr parut si extraordinaire, que des commissaires furent nommés à Vienne pour vérifier la réalité de ce tour de force musical. Bayr a laissé, entre autres œuvres gravées, 101 exercices sur la gamme, et une volumineuse méthode de flûte.

BAYREUTH. V. Baireuth.

BAYSE. V. Baise.

BAZA. Dans la mythol. parse, on appelle ainsi un certain *poids* de péchés, qui ne peuvent être rachetés que par un *poids* égal de pénitences et de purifications.

BAZA s. m. (ba-za — du gr. *baûzo*, j'aboie). Ornith. Genre d'oiseaux de proie diurnes, de la famille des faucons, plus connu sous le nom de lophote.

BAZA, anciennement *Basti*, v. d'Espagne, prov., capitainerie générale et à 100 kil. N.-E. de Grenade, ch.-l. de juridiction civile, près du Guadalquiton; 13,600 hab. Enlevée aux Maures après un long siége, en 1489; une division de l'armée française y battit les Anglo-Espagnols le 3 novembre 1810. — Grand commerce de chanvre.

BAZAC s. m. (ba-zak). Comm. Coton filé très-fin, qui vient de Jérusalem.

BAZADAIS ou **BAZADOIS**, en latin *Vasatensis Ager*, anc. petit pays de France, qui dépendait autref. de la ci-devant prov. de Guienne; il est maintenant compris dans les départ. de la Gironde et de Lot-et-Garonne. On divisait ce pays en deux parties séparées par la Garonne : le Bazadois méridional, capitale Bazas, et ayant pour principale ville Langon, le Mas-d'Agénois, Castel-Jaloux, etc.; le Bazadois septentrional, capitale La Réole.

BAZADAIS, AISE adj. et s. (ba-za-dè, è-ze). Géogr. Habitant de Bazas ou du Bazadais; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* Bazadais. *La population* bazadaise. *Bœuf* bazadais. *La race* bazadaise.

— **Encycl.** La race bovine *bazadaise*, qui tire son nom de la jolie petite ville de Bazas, située à la limite du département des Landes, est éminemment propre au travail. Non-seulement elle est seule chargée dans ce pays des travaux agricoles, mais encore elle y tient lieu de cheval de roulage. « Ce sont des bœufs *bazadais*, dit M. le marquis de Dampierre, qui transportent à Lauzun, sur d'énormes charrettes à deux roues et sur une route constamment pavée, tous les produits des Landes, qui viennent se réunir à Dax, à Mont-de-Marsan et à Roquefort, sur un parcours de 139 kil. La vigueur de ces bœufs est mise aux plus rudes épreuves par les poids énormes dont on les charge. Sous un soleil souvent ardent, et au milieu d'une poussière de sable fort incommode, ils marchent sous le joug, attelés, à une grande distance l'un de l'autre et de façon à ne pas se gêner, à des charrettes à deux roues d'une construction fort lourde. » Avec cette aptitude remarquable pour le travail, le bœuf *bazadais* est encore un excellent animal de boucherie. Il acquiert par l'engraissement un poids élevé, et son rendement en viande nette dépasse ordinairement 60 pour 100. Malheureusement, les forces et l'énergie de ce brave animal s'épuisent le plus souvent dans le roulage. Il serait à désirer qu'on lui substituât, dans cette fonction, le gros cheval de trait. Nous empruntons à M. Eug. Gayot le portrait suivant du bœuf *bazadais* : « Avec ses aptitudes, le bœuf *bazadais* est, dit-il, aux antipodes du Durham, par exemple, de la tête aux pieds et des pieds à la queue. La tête et le cou, fortement et puissamment formés, sont énormes; là surtout sont la force, la prépondérance organique; le cornage est solide; toute la physionomie de l'animal respire la vigueur, une mâle énergie. D'ailleurs les diverses parties du corps sont bien liées entre elles, soutenues, anguleuses et accentuées, non fondues et harmonisées, *non symétriques, comme dans les races remaniées* pour la boucherie. La membrure est constituée pour la fatigue et la résistance : les os sont volumineux, les muscles se terminent par de grosses cordes tendineuses; les articulations sont larges, nettes, parfaitement accusées; la corne des onglons est de bonne nature. Les cavités splanchniques sont spacieuses à leur manière, qui n'est plus celle du bœuf d'engrais. La poitrine, par exemple, est cylindrique chez le bœuf de travail; elle est cubique dans l'autre; la croupe et les hanches, comme le dos, ne s'élargissent chez la bête à viande que pour offrir au système musculaire des espaces plus étendus pour son expansion. Chez le bœuf qui travaille, le squelette ne tend toujours qu'à la solidité de la charpente, et les muscles ne se développent jamais assez pour faire disparaître les saillies et les angles, qui sont autant d'indices de force et de véritable puissance. La race *bazadaise* a la croupe bien formée, et le gigot assez descendu : ce sont là des conditions de force indispensables pour un travail soutenu. Mais qu'il y a loin des formes de son arrière-main à la structure épaisse, large, *étoffée du bœuf d'engrais*, aussi carré, aussi cubique à l'arrière que devant! La queue de ce dernier reste mince et comme noyée dans les parties avoisinantes; chez l'autre, elle est haute, forte, saillante, et termine l'animal comme la tête le commence. Il y a loin aussi de cette partie, chez le bœuf *bazadais*, à cette petite tête qui sort du tronc du bœuf durham, comme de la carapace d'une tortue. Quelle différence encore dans les ligaments! la peau fine, moelleuse, élastique, le poil soyeux et rare qu'on recherche dans le bœuf d'engrais ne résisteraient pas assez chez l'autre, et ne le protégeraient pas suffisamment contre les fatigues qu'il doit subir. Aussi a-t-il la peau quelque peu épaisse, d'un tissu plus serré et recouverte d'un poil plus rude. La couleur est brune, tirant sur celle des races d'Aubrac et de Schwitz. » En résumé, on peut considérer le bœuf *bazadais* comme formant la race de trait par excellence. De plus, son organisation est telle, qu'il suffirait de le ménager tant soit peu pour en faire un animal de boucherie très-remarquable. Cette double aptitude, que l'on trouve si rarement réunie dans le même sujet, doit suffire, sans aucun doute, *pour assigner au bœuf bazadais un rang distingué* parmi nos races bovines françaises.

BAZAINE, mathématicien français, né dans un village près de Metz, au milieu du xviiie siècle, mort en 1820, selon quelques biographes, en 1833, selon d'autres. Il était simple vigneron comme ses parents, lorsque les événements de la Révolution l'attirèrent à Paris, où il se fit une sorte de célébrité dans les clubs. Il publia ensuite divers ouvrages sur les poids et mesures du nouveau système, et sur leur application à la géométrie et au jaugeage.

BAZAINE (Pierre-Dominique), fils du précédent, général français au service de la Russie, né à Sey en 1783, mort en 1838. L'empereur Alexandre, voulant se former des ingénieurs, demanda à Napoléon de lui envoyer quelques élèves de l'Ecole polytechnique. Napoléon choisit les quatre premiers de l'école, au nombre desquels se trouvait le jeune Bazaine, qui devint général-major, ainsi que ses compagnons. Lors de la campagne de 1812, Bazaine, Fabre, Potier et Bestrem déclarèrent qu'ils ne pouvaient plus servir dans l'armée, et demandèrent leur congé. Le leur accorder, c'était livrer tous les secrets stratégiques de la Russie. Alexandre resolut de les diriger dans l'intérieur du pays; mais un subalterne, dans un excès de zèle, les envoya à Irkoutsk, en Sibérie. Le capitaine de vaisseau russe Krusenstern, qui accomplissait un voyage autour du monde, les ayant rencontrés, se chargea de faire réparer l'injustice dont ils étaient victimes. Rappelés bientôt après, ils reçurent *un haut grade dans l'armée* russe. Bazaine, qui était un excellent mathématicien, a laissé de nombreux écrits et mémoires estimés, parmi lesquels nous citerons : *Traité élémentaire du calcul différentiel, à l'usage de l'institut des voies de communication* (Saint-Pétersbourg, 1818); *Mémoire de la théorie du mouvement des barques à vapeur, et sur leur application à la navigation des canaux, etc.* (1818).

BAZAINE (Pierre-Dominique), ingénieur français, frère du maréchal de France, né à Versailles en 1809. Elève de l'Ecole polytechnique, il sortit en 1829 de l'Ecole des ponts et chaussées, avec le titre d'ingénieur. Entrevoyant l'importante question des chemins de fer, il publia sur ce sujet, alors tout nouveau, quelques écrits intéressants, et fut chargé, en 1838, avec M. Chaperon, de construire les lignes de Mulhouse à Thann, de Strasbourg à Bâle. Les travaux furent dirigés avec autant d'intelligence que de vigueur, et la ligne de l'Alsace, la plus grande qui eût été encore construite en France, fut inaugurée en 1841. Depuis cette époque, M. Bazaine s'est entièrement consacré à l'établissement des voies ferrées en France. En 1842, il quitta Mulhouse et fut envoyé à Amiens, pour participer aux travaux du chemin de fer du Nord, et chargé bientôt après de l'exécution de la ligne d'Amiens à Boulogne. Nommé, en 1848, directeur des ateliers nationaux de la Sologne, attaché au conseil général des ponts et chaussées en 1849, appelé comme ingénieur en chef à diriger les travaux du chemin de fer du Bourbonnais, M. Bazaine fut nommé, vers la même époque, professeur des cours sur les chemins de fer à l'Ecole des ponts et chaussées.

Les chemins de fer auxquels M. Bazaine a participé ou qui furent établis en grande partie sous sa direction sont, outre les lignes alsaciennes de Mulhouse-Thann (1839) et Strasbourg-Bâle (1841), et celles du Nord (1846), d'Amiens-Boulogne (1848), les chemins de Moret-Nevers (1861), de Saint-Germain-Vichy (1862), de Villeneuve-Saint-Georges-Juvisy (1862), de Saint-Just-Andrezieux (1864), de Corbeil-Maisse (1865). La reconstruction complète des chemins de fer de Lyon à Saint-Etienne et de Saint-Etienne à Roanne a été opérée de 1856 à 1859 sous la direction de M. Bazaine, qui achève en ce moment (1866) les importants travaux des voies ferrées de Roanne à Lyon par Tarare, et de Maisse à Montargis.

M. Bazaine est ingénieur en chef depuis 1860. Esprit ouvert aux idées de progrès, et s'intéressant à toutes les questions nouvelles, il a pris rang parmi nos ingénieurs les plus distingués, et, par la solidité et la clarté de son enseignement, rempli d'un grand nombre d'observations puisées dans l'expérience, il compte au nombre des meilleurs professeurs de l'Ecole des ponts et chaussées. On doit à ce travailleur infatigable : *Etudes sur les voies de communication, chemins vicinaux* (in-8o); et, en collaboration avec M. Chaperon, *Chemin de fer de l'Alsace*, etc. (in-4o avec atlas), etc. Ce qui distingue éminemment M. Bazaine de tous ceux qui suivent la même carrière que lui, c'est une grande sûreté de coup d'œil pour l'évaluation des difficultés à surmonter; une incroyable énergie dans le travail, et une activité que rien ne saurait ralentir. Il s'est constamment tenu à la hauteur de ce besoin de mouvement, de cette aspiration au progrès, qui restera le caractère principal de notre époque.

BAZAINE (François-Achille), maréchal de France, né en 1811. N'ayant pu se faire recevoir à l'Ecole polytechnique, il s'engagea en 1831, fut envoyé en Afrique, où sa brillante valeur le fit arriver, en trois années, au grade de lieutenant, et passa, en 1837, dans la légion étrangère, avec laquelle il se battit en Espagne contre les carlistes. De retour en Afrique, et devenu capitaine (1839), il continua à se distinguer dans les expéditions de Milianah, de Kabylie, du Maroc, etc., fut nommé lieutenant-colonel en 1848, colonel deux ans après, et général de brigade en 1854. C'est avec ce grade qu'il prit part à la guerre d'Orient et au siége de Sébastopol, dont il devint gouverneur, quand cette place tomba entre nos mains. Promu général de division en 1855, il fut chargé de s'emparer de Kinburn, à l'embouchure du Dnieper. Au bout de trois jours, le 17 octobre 1855, cette forteresse se rendait au chef du petit corps expéditionnaire, qui revint après avoir pris 174 bouches à feu et fait près de 1,500 prisonniers. Lorsque Napoléon III eut résolu de renverser la république au Mexique, pour y établir les institutions impériales au profit de Maximilien d'Autriche, le général Bazaine fut chargé de commander la première division d'infanterie de l'armée expéditionnaire, et il remplaça, en octobre 1862, le général Forey, commandant en chef de l'armée française. Après avoir pris possession de Mexico en 1863, il eut d'un côté à combattre les bandes de guérillas organisées par le président Juarez, et de l'autre à modérer la réaction cléricale, à la tête de laquelle se trouvait l'archevêque de Mexico Labastida. Dans ces circonstances difficiles, le général Bazaine a fait preuve d'une remarquable fermeté, d'un véritable esprit d'organisation. Nommé maréchal de France en 1864, il s'est emparé, au mois de février suivant, de la ville forte d'Oajaca, et il est encore aujourd'hui (1866) *à la tête de notre armée d'occupation.*

BAZALGETTE (Joseph-William), ingénieur anglais, d'origine étrangère, né en 1819, est fils d'un capitaine de la marine royale. Après avoir exécuté dans le nord de l'Irlande d'importants travaux de drainage, et dessiné ou exécuté trois cents milles d'égouts dans la ville de Londres, il fut nommé, au concours, ingénieur en chef du bureau des travaux métropolitains. C'est sous sa direction que se poursuit rapidement la grande canalisation souterraine de la capitale de l'Angleterre.

travail que doit compléter une double ligne de quais sur la Tamise.

BAZAN s. m. (ba-zan — de *pasen*, nom persan). Mamm. V. PASAN.

BAZANCOURT (Jean-Baptiste-Marin-Antoine LECAT, baron DE), général français, né au Val de Molle (Oise) en 1767, mort en 1830. Sorti de l'Ecole militaire, il était capitaine en 1792, et il fit la campagne d'Italie. Il alla ensuite en Egypte, où il obtint le grade de chef de bataillon, se distingua et fut blessé au siége de Saint-Jean-d'Acre. Colonel en 1802, il prit part à la bataille d'Austerlitz. Il avait été l'un des juges qui condamnèrent le malheureux duc d'Enghien. Nommé général de brigade en 1808, il fut chargé de commander la place de Hambourg. Il fut mis à la retraite en 1814 et en 1815; mais, pendant les Cent-Jours, il avait été chargé par Napoléon de commander la ville de Chartres.

BAZANCOURT (César, baron DE), littérateur français, né en 1810, mort en 1865. Il fut attaché, sous Louis-Philippe, à la bibliothèque de la ville de Compiègne, et se fit connaître dans le monde littéraire par la publication de divers romans, où il se plaisait à reproduire les mœurs aristocratiques; nous citerons notamment : l'*Escadron volant de la reine* (1836, 2 vol.); *Un dernier Souvenir* (1840); *A côté du bonheur* (1845); le *Comte de Rieuny* (1845); *Georges le montagnard* (1851, 4 vol.); *Noblesse oblige* (1851); la *Princesse Pallianci* (1852, 5 v.). Ajoutons à cette liste une *Histoire de Sicile sous la domination des Normands* (1846, 2 vol.). A compter de 1855, il donna une série de publications en quelque sorte officielles. Cette même année, le gouvernement impérial l'avait chargé d'une mission en Crimée. Il a rendu compte de cette mission dans une série de lettres adressées au ministre de l'intérieur et réunies sous ce titre : *Cinq mois au camp devant Sébastopol* (1855, in-18). Plus tard, avec des matériaux qu'il avait recueillis à la suite de l'armée d'Orient, il écrivit un ouvrage qui ne manque pas d'un certain intérêt, intitulé : l'*Expédition de Crimée, jusqu'à la prise de Sébastopol, chronique de la guerre d'Orient* (1857, 2 vol. in-8°, plusieurs fois rééditée). Appelé en 1859, par ordre de l'Empereur, à l'armée d'Italie, il a fait paraître, à son retour, la *Campagne d'Italie de* 1859, *chronique de la guerre* (1859-1860, 2 vol. in-8°). On lui doit encore les *Expéditions de Chine et de Cochinchine*, d'après les documents officiels (1861-1862, 2 vol. in-8°) et d'autres travaux littéraires dans divers genres, entre autres un livre sur l'escrime, intitulé les *Secrets de l'épée* (1861). Il était officier de la Légion d'honneur.

BAZAR s. m. (ba-zar — mot arabe signif. marché, échange, trafic). Marché public et couvert en Orient : *Les* BAZARS *sont le centre de toutes les affaires qui ont rapport au commerce et à l'industrie.* (Aub. de Vitry.) *Le* BAZAR *de Tauris, en Arménie, renferme quinze mille boutiques.* (Bouillet.)

— Par ext. En France, endroit couvert où l'on vend toute espèce de menus objets et d'ustensiles. ‖ Grand centre où affluent des marchandises et des produits de tous pays : *Ce qui ressemble le plus aux* BAZARS, *c'est le Palais-Royal, véritable prototype du* BAZAR *européen.* (Aub. de Vitry).

> Paris, *bazar* du monde, immense capitale
> Où de toute grandeur la puissance s'étale.
>
> Mme L. COLET.

‖ Grande réunion, grand étalage d'objets riches et variés :

> . . . Tous mes sens émus s'enivraient à la fois
> De la splendeur du jour, des murmures de l'onde,
> Des trésors étalés dans ce *bazar* du monde.
>
> C. DELAVIGNE.

— Pop. Maison, appartement : *Dites donc, vieux, le* BAZAR *ne me déplaît pas ici.* (P. Féval.) ‖ Maison mal tenue, en désordre, où tout est pêle-mêle : *Quel* BAZAR !

— **Encycl.** On donne ordinairement le nom de *bazars* à de vastes réceptacles de marchandises de provenances diverses, qu'on a établis dans les principales villes du globe. Mais c'est principalement en Orient que ces magasins affectent un caractère vraiment original, et les *bazars* de Constantinople sont connus du monde entier : des touristes, des poëtes, des artistes, aussi bien que des spéculateurs; et, chose étrange, peut-être surpassent-ils leur réputation. Nous ne saurions mieux faire, pour donner une idée générale des *bazars*, que de faire la description succincte de ceux de Constantinople, qui peuvent servir de parangon à tous ceux de l'Orient. Construit au XVe siècle par Mahomet II, le grand *bazar* couvre un immense espace de terrain, et forme comme une ville dans la ville même, avec ses rues, ses passages et ses places. Ce vaste espace est voûté, et le jour y entre par de petites coupoles en verre dépoli, qui mamelonnent le toit plat de l'édifice. On peut comparer ce *bazar* à l'ancien marché du Temple de Paris, qui présentait, à quelques égards, le même caractère. La partie par laquelle on entre ordinairement est exclusivement affectée aux parfumeurs. C'est là que se débitent les essences de bergamote, de jasmin, l'eau de rose, les pâtes épilatoires, les pastilles dites *du sérail*, les chapelets de musc, de jade, d'ambre, de coco, d'ivoire, de bois de rose ou de santal, les miroirs persans et tout l'arsenal de la coquetterie turque. Au fond de ces étalages, il y a des arrière-boutiques auxquelles on monte par deux ou trois degrés, et où des objets plus précieux sont serrés dans des coffres ou des vitrines. C'est là que se trouvent les écharpes de Tunis, les châles de Perse, les miroirs de nacre, les tabourets incrustés, les pupitres à lire le Coran, les brûle-parfums en filigrane, les tasses de Chine ou du Japon, et tout le curieux bric-à-brac de l'Orient. La principale rue du *bazar* est surmontée d'arcades aux pierres alternativement noires et blanches, et la voûte offre des arabesques fort curieuses. Cette rue aboutit à un carrefour où s'élève une fontaine pour les ablutions. Chaque partie du *bazar* est consacrée à une spécialité. Il y a la rue des vendeurs de babouches, de pantoufles et de bottines; celle des vêtements confectionnés, des tireurs d'or, des passementiers, des brodeurs, etc. Il y a aussi des joailliers dont les pierres sont enfermées dans des coffres qu'ils ne quittent jamais de l'œil. Dans ces obscures boutiques, assez semblables à de pauvres échoppes, sont enfouies des richesses incroyables. Les Turcs n'entendent pas l'étalage comme nos bijoutiers parisiens, et les diamants bruts, jetés à poignées dans de petites sébiles de bois, ont l'apparence de grains de verre. Le *bazar* des armes peut être considéré comme le cœur même de l'Islam. Aucune des idées nouvelles n'en a franchi le seuil; le vieux parti turc y siége gravement. Là se retrouvent les grands turbans évasés, les dolimans bordés de fourrure, les larges pantalons à la mameluk, les hautes ceintures et le pur costume classique, tel qu'on le voit dans la collection d'Elbicei-Atika, dans la tragédie de *Bajazet*. A midi, le *bazar* des armes se ferme dédaigneusement, et les marchands s'en vont dans leurs kiosques du Bosphore. « Les richesses entassées dans ce *bazar* sont incalculables, dit M. Th. Gautier dans son beau livre sur Constantinople : là se gardent ces lames de damas historiées de lettres arabes, avec lesquelles le sultan Saladin coupait des oreillers de plume au vol; ces kandjars, dont l'acier terne et bleuâtre perce les cuirasses comme des feuilles de papier, et qui ont pour manche un écrin de pierreries; ces vieux fusils à rouet et à mèche, merveilles de ciselure et d'incrustation; ces haches d'armes qui ont peut-être servi à Timour, à Gengiskan, à Scanderbeg, pour marteler les casques et les crânes; tout l'arsenal féroce et pittoresque de l'antique Islam. Là rayonnent, scintillent et papillotent, sous un rayon de soleil tombé de la haute voûte, les selles et les housses brodées d'or et d'argent, constellées de soleils de pierreries, de lunes de diamants, d'étoiles de saphirs; les chanfreins, les mors et les étriers de vermeil, féeriques caparaçons, dont le luxe oriental revêt les nobles coursiers du Nedj, les dignes descendants des Dahis, des Rabrâ, des Haffar et des Naâmah, et autres illustrations équestres de l'ancien turf islamite. Chose remarquable pour l'insouciance musulmane, ce *bazar* est considéré comme si précieux, qu'il n'est pas permis d'y fumer. » Le *bazar* des *Poux*, puisqu'il faut l'appeler par son nom, est un digne repoussoir à ces magnificences. C'est l'équarrissoir où vont finir toutes ces belles choses, après avoir subi les diverses phases d'une vie aventureuse. « Le caftan qui a brillé sur les épaules du vizir ou du pacha, dit encore M. Th. Gautier, achève sa carrière sur le dos d'un hammal ou d'un calfat; la veste où se moulaient les charmes opulents d'une Géorgienne du harem enveloppe, souillée et flétrie, la carcasse momifiée d'une vieille mendiante. C'est un incroyable fouillis de loques, de guenilles, de haillons, où tout ce qui n'est pas trou est tache; tout cela pendille flasquement, sinistrement à des clous rouillés, avec cette vague apparence humaine que conservent les habits longtemps portés, et grouille, remué vaguement par la vermine. Autrefois, la peste se cachait sous les plis fripés de ces indescriptibles défroques maculées de la sanie des bubons, et s'y tenait tapie comme une araignée noire dans quelque angle immonde. » Le Ghetto de Rome, le Rostro de Madrid, l'Alsace de Londres et l'ancien Temple de Paris sont à peine les équivalents de ce réceptacle de la friperie orientale.

Terminons par le *bazar* d'Egypte ou des drogues, auquel un procès récent a donné un intérêt d'actualité (1864). Ce *bazar* n'est qu'une grande halle traversée par une ruelle étroite. Une odeur pénétrante, composée des senteurs de tous ces produits, monte aux narines du visiteur. Là, sont exposés par tas, ou dans des sacs ouverts, le henné, le santal, l'antimoine, les poudres colorantes, le benjoin, l'ambre gris, le fruit du lentisque, le gingembre, la muscade, l'opium, le haschich et les poisons végétaux les plus dangereux. Ces montagnes de drogues aromatiques accompagnent de leur odeur âcre et forte le voyageur qui vient de quitter le *bazar*, en s'imprégnant sur ses habits. Les bâtiments affectés aux *bazars* font ordinairement partie du domaine public et rapportent des revenus énormes. On fait généralement une différence entre les *bazars* proprement dits (*tchartchi* en turc) et les *bézesteins;* les premiers, consistant en longues rues voûtées, sont surtout affectés aux marchandises ordinaires, telles que drogues, épices, étoffes, matières premières, etc.; les seconds sont, au contraire, réservés aux objets précieux, bijoux, armes, etc.

Après le *bazar* de Constantinople, si même on ne le place au même rang, le plus important de l'Orient est celui de Tauris en Arménie, dont les boutiques sont au nombre de quinze mille; viennent ensuite les *bazars* d'Ispahan, du Caire, d'Alexandrie, de Smyrne, d'Alep, etc.

Mais ce ne serait pas donner une idée complète du rôle que jouent les *bazars* dans tout l'Orient, que d'envisager ces lieux publics uniquement sous le point de vue commercial. C'est dans les *bazars* que les Orientaux vont chercher quelques-unes de ces jouissances intimes que nous trouvons dans les relations sociales, et que leurs mœurs ne leur permettent pas de goûter dans leur intérieur, ni même dans les cafés publics. Il est bien rare qu'un étranger soit admis dans la maison d'un Turc ou d'un Persan; ses plus proches parents même ne connaissent pas ses femmes ni ses filles. Jamais de causeries intimes, où les âmes s'épanchent, où les amitiés se forment; toujours une froide réserve, une sombre défiance, si ce n'est au *bazar* : c'est là seulement que, sous prétexte d'acheter ou de vendre, on peut se parler, se connaître, nouer des relations qui ont quelque rapport lointain avec celles des sociétés européennes. C'est là également que se forment quelquefois des intrigues amoureuses, que se nouent ces passions orientales parfumées d'âcres voluptés; car les femmes aussi peuvent aller dans les *bazars* pour apporter un peu de variété dans la vie monotone du sérail ou des harems; il est vrai qu'elles n'y paraissent que couvertes de longs voiles, mais leurs instincts de coquetterie savent bien trouver le moyen de faire deviner les charmes de leur figure ou l'élégance de leurs formes.

On retrouve également aux Indes le *bazar* musulman, qui a été probablement introduit par les Persans et les Mogols. Seulement, les *bazars* indiens se trouvent dans les conditions les plus déplorables, et ne rappellent que de fort loin les somptueux marchés de Stamboul et du Caire. « Qu'on se figure, dit M. V. Fontanier, les plus mauvaises baraques de nos marchands forains; qu'on les range les unes à côté des autres sur deux lignes parallèles, et qu'on ait soin, après les avoir rendues aussi sales que possible, de les abaisser jusqu'à un pied au-dessous du sol, et de les diviser tantôt par de mauvaises planches, tantôt par des nattes, alors on aura l'idée d'un *bazar* indien. Ce spectacle n'est pas toujours ouvert à l'observateur; parfois une mauvaise toile ou une natte trouée, suspendue devant la boutique, cache les mystères de l'intérieur. Ne supposez pas que, comme en Turquie, le propriétaire montre ainsi son absence et laisse ses marchandises sous la sauvegarde de l'honnêteté publique; loin de là : il veille sans cesse, la nuit aussi bien que le jour, et encore est-il souvent dévalisé. S'il est caché, c'est, sans doute, qu'il cache son argent ou qu'il est en conférence secrète pour une spéculation. Venez la nuit, et vous le trouverez couché en travers de sa porte sur un *chaspaé* ou cadre élevé au-dessus du sol et suspendu par deux cordes. Là, vous le verrez enveloppé d'une espèce de linceul, bravant les serpents, les scorpions et la vermine. Quand, à Bombay, de jeunes étourdis fraîchement arrivés de l'Europe ont fait la débauche, ils prennent grand plaisir à parcourir le *bazar* un couteau à la main, à couper les cordes du *chaspaé* et à faire ainsi rouler les dormeurs dans la poussière. D'autres fois on enlève simultanément tous les piquets qui retiennent les tentes, et on ensevelit leurs habitants sous une montagne de toile. On vend dans ces *bazars* du calicot, différentes étoffes, des ornements en verre; des céréales, riz, froment, orge, *doura*, lentilles, pois, etc., sur lesquelles les vaches sacrées viennent prélever sans façon un tribut qu'on n'ose leur refuser.

Nous avons aussi des *bazars* en Europe, surtout dans nos grandes villes. En empruntant ce mot à l'Orient, nous en avons réduit le sens à une grande agglomération de marchandises diverses, nous n'avons pu transporter chez nous des usages que nos mœurs repoussent. Parmi les *bazars* de Paris, on peut citer le *Bazar européen* et les *Galeries de fer*.

Nos principaux passages, celui des Panoramas, du Caire, de Véro-Dodat, Jouffroy, du Saumon, peuvent être considérés comme de véritables *bazars;* mais le plus riche de tous est, sans contredit, le *Palais-Royal*, dont les magnifiques galeries renferment des boutiques où s'étalent aux yeux éblouis des visiteurs les marchandises les plus diverses et les plus précieuses.

Bazar turc (LE), tableau de Decamps. On pense que l'artiste a voulu représenter, dans cette composition, l'une des nombreuses ruelles du grand bazar de Smyrne, que les Orientaux désignent sous le nom de *Bezestein*. Cette ruelle, longue et étroite, est bordée de chétives échoppes et couverte de paillassons déchiquetés et de toiles grossières, dont les interstices laissent filtrer le soleil : la projection étincelante des rayons lumineux forme, avec la fraîcheur des ombres, le contraste le plus énergique et le plus pittoresque. Des gens de toute condition, de tout pays, vont et viennent dans le bazar. Des femmes, voilées du *yachmack* et vêtues de l'ample *féredgé*, sont arrêtées devant une boutique et marchandent des étoffes. Une Maltaise, coiffée d'un mouchoir bleu et blanc, vend des fruits, qu'elle annonce d'une voix glapissante; un portefaix, courbé sous un énorme fardeau, s'avance pesamment au milieu de la foule; des chiens pelés, fauves, se glissent à travers les jambes des promeneurs; un Turc, grave et impassible comme un demi-dieu, aspire les bouffées odorantes de son narghilé; sa physionomie imperturbable contraste avec l'air affairé des personnages du groupe principal, des Juifs, des Grecs, des Arméniens, reconnaissables à leurs costumes et à leurs types caractéristiques. Au bout de la rue, dans le lointain de la perspective, on aperçoit de blanches voiles de navires, qui se détachent sur l'azur resplendissant du ciel. « Ce tableau merveilleux, dit M. Th. Gautier, vous fait entrer de plain-pied dans l'intimité de la vie orientale. La réalité ne vous en apprendrait pas davantage, ou peut-être vous en apprendrait moins. Tout cela, hommes, costumes, accessoires, architecture, a une intensité de ton, une force de rendu, un prestige d'effet, une magie d'illusion, que bien peu de peintres ont atteints. » « Cette toile, dit à son tour M. Maxime Du Camp, est d'un brillant de coloris, d'une richesse d'harmonie, d'une lumière, d'une pureté générale, qui en font un joyau inappréciable. » Le *Grand bazar turc* a figuré à l'exposition universelle de 1855; il faisait alors partie de la collection de lord Henry Seymour.

BAZARAD, le premier des vayvodes de Valachie sur lequel l'histoire nous ait transmis quelques détails. En 1330, Charles Robert, roi de Hongrie, vint l'attaquer et s'emparer de la ville de Severin. Quoique Bazarad lui eût fait des propositions conciliantes, le roi de Hongrie voulut continuer la guerre. Mais bientôt ses troupes manquèrent de vivres, et il fut obligé de revenir en arrière. Aussitôt les Valaques, postés sur les hauteurs, accablèrent de flèches les Hongrois et en firent un horrible massacre.

BAZARAS s. m. (ba-za-râss). Navig. Grande embarcation de plaisance, en usage sur le Gange.

BAZARD (Amand), l'un des principaux fondateurs du carbonarisme en France, et plus tard, avec Enfantin, chef de l'école saint-simonienne, né à Paris le 19 septembre 1791, mort le 19 juillet 1832 à Courtry, près de Montfermeil. Il était âgé de vingt-deux ans quand les armées étrangères envahirent la France. Il se battit bravement dans une compagnie de la garde nationale du faubourg Saint-Antoine, reprit à l'ennemi les pièces de l'Ecole polytechnique, et, par suite de cette affaire, il fut nommé capitaine de sa compagnie, malgré sa jeunesse, et obtint la croix de la Légion d'honneur. Il vécut pendant quelques années d'un emploi assez modique à la préfecture de la Seine, dans la division de l'octroi. Ce fut à cette époque que se formèrent ses liens politiques avec quelques jeunes gens dont il partageait la foi républicaine, la haine du gouvernement de la restauration et l'ardeur pour les luttes révolutionnaires. Un d'eux, M. Dugied, avait été reçu *carbonaro* à Naples; il fit connaître à ses amis l'organisation de la charbonnerie napolitaine, et, dans une réunion qui se tint chez Buchez, alors étudiant en médecine, la création d'une charbonnerie française fut résolue. Avec Buchez et Flottard, Bazard fut chargé d'introduire dans les statuts italiens des modifications réclamées par les aptitudes et les mœurs françaises, et de présenter le règlement définitif de l'association. Voici quelles étaient les principales dispositions de ce règlement, qui fut immédiatement adopté : La société se composait d'une *haute vente*, de *ventes centrales* et de *ventes particulières*. La haute vente, autorité suprême, souveraine, qui élisait elle-même ses membres, était unique; le nombre des ventes particulières et centrales était illimité. Chaque réunion de vingt *carbonari* formait une vente particulière, qui élisait dans son sein un *président*, un *censeur* et un *député*. Lorsque ces ventes atteignaient le nombre de vingt dans la même ville, la même localité ou le même département, leurs vingt *députés* se réunissaient et formaient une vente centrale, ayant à son tour son *député*, son *censeur* et son *président*. Les *députés* des ventes centrales communiquaient seuls avec la haute vente. Les admissions devaient se faire avec la plus grande simplicité; elles devaient avoir lieu dans chaque vente particulière, sur la présentation d'un ou de plusieurs membres, sans solennité, dans le premier local venu, après engagement pris par le récipiendaire de garder le secret sur l'existence de la société et sur ses actes, et de n'en conserver aucune trace écrite, de ne tenir aucune note, aucune liste, de ne pas copier même un seul article du règlement; de se pourvoir d'un fusil de munition et de vingt-cinq cartouches, et de verser chaque mois une cotisation de 1 franc.

Le but des fondateurs du *carbonarisme* français était de rétablir la nation dans la plénitude de sa souveraineté, et de remettre l'exercice de ses droits à une nouvelle assemblée constituante. Les progrès de l'association furent rapides; en moins de trois mois, Paris compta cinquante ventes particulières; bientôt il y en eut dans presque toutes les villes de France. Bazard était le président de la haute vente; la plupart des ordres du jour répandus dans la société étaient de sa main. « On aurait pu en citer plusieurs, dit M. Trélat, comme des modèles sous le rapport du style aussi bien

que sous celui du sentiment républicain. » En 1821, Bazard fut un des organisateurs du complot de Béfort. On sait que ce mouvement important échoua par l'arrivée tardive du général La Fayette. Les jeunes gens de Paris qui devaient prendre part à l'affaire étaient arrivés dans la ville; les confidences s'étaient multipliées, il devenait impossible de différer l'action, et cependant le général La Fayette, sur la présence duquel on comptait, n'arrivait pas. Retenu, au moment du départ, par quelques-uns de ses collègues de la Chambre qui n'avaient pas la même confiance que lui dans le mouvement, il avait consenti, non à retirer la parole qu'il avait donnée, mais à attendre de nouvelles informations. Ce contre-temps fit tout manquer. Le général n'était plus qu'à quelques lieues de Béfort quand le complot fut découvert. « Dans cette situation difficile, dit M. Trélat, pressé par le temps et n'ayant pas une minute de réflexion, Bazard n'hésita pas à distinguer et à saisir le meilleur parti. Il pouvait chercher à prévenir les insurgés de la découverte du complot; mais alors il risquait de laisser entrer La Fayette dans la ville. Il pouvait, au contraire, courir en toute hâte au-devant de ce dernier pour lui faire rebrousser chemin; c'était évidemment là le parti le plus sage : la présence du général eût été à elle seule une charge terrible et bien plus funeste à tous ceux qui devaient être nécessairement compromis, que ne pouvait l'être leur seule arrestation. Sans s'inquiéter des récriminations que cette fuite apparente devait susciter contre lui, Bazard s'élança vers le milieu de la nuit sur la route de Paris, couverte de neige, et par un temps affreux; après avoir fait plusieurs lieues à la course, il rencontra La Fayette; quelques paroles bien tristes furent échangées à la portière, et le postillon, dont on avait jusque-là pressé l'activité pour arriver à Béfort, reçut tout à coup l'ordre de retourner ses chevaux. Il ne resta aucune trace du voyage du général en Alsace. » Compris au nombre des condamnés contumaces de Béfort, en butte, au sein même de la charbonnerie, aux accusations les plus injustes et les plus odieuses, Bazard n'en continua pas moins, pendant quelque temps, l'œuvre qu'il considérait encore *comme le seul moyen de progrès politique*. Il se rendit dans l'ouest pour le service des conspirations, y fit plusieurs voyages difficiles, traversa Poitiers au moment du procès du général Berton, et présida les deux congrès charbonniques tenus à Bordeaux. Ces deux congrès marquèrent la fin de la période de la charbonnerie; ce fut aussi celle de la vie militante et révolutionnaire de Bazard. Revenu à Paris et obligé, à cause de l'arrêt qui le menaçait de mort, d'y séjourner sous des noms empruntés, il commença à se livrer à des méditations et à des études qui, en lui ouvrant un horizon nouveau, l'éloignèrent de la philosophie et de la politique du libéralisme. En lui le carbonaro était mort, le disciple de Saint-Simon ne devait pas tarder à naître. « A peine, dit-il dans une lettre écrite en 1832, à peine venais-je de sonder le vide, de sentir la stérilité pour notre époque de la philosophie critique et de la politique révolutionnaire, que les ouvrages de Saint-Simon fixèrent mon attention; les conceptions de ce hardi novateur me parurent le germe du monde nouveau que je cherchais instinctivement depuis longtemps. Dès lors je résolus, quelles que fussent d'ailleurs les difficultés de ma position, de vouer ma vie à féconder ce germe et à le faire éclore. »

Saint-Simon était mort au commencement de 1825, épuisé de fatigue et de misère, laissant après lui quelques élèves. Bazard se réunit à eux, et devint l'un des plus actifs collaborateurs du journal le *Producteur* (V. ce mot), qu'ils firent paraître peu de temps après la mort du maître (octobre 1825). Le *Producteur* portait pour épigraphe : *L'âge d'or, qu'une aveugle tradition a placé jusqu'ici dans le passé, est devant nous*. La jeune école entendait repousser également et le *dogmatisme catholique et féodal des vieux croyants*, et l'*individualisme libéral des sceptiques;* elle déclarait insuffisantes les doctrines purement critiques, et se donnait pour but la réforme sociale par voie organique. Un article de Bazard, intitulé : *Des partisans du passé et de ceux de la liberté de conscience*, marqua nettement cette position. « La société, disait-il, s'est égarée; pour qu'elle puisse reprendre une assiette, il faut, avant tout, qu'elle rentre dans les voies qu'elle a quittées. Il ne s'agit pas cependant de rétablir le passé tel qu'il était à aucune de ses époques; car s'il existe dans la société des faits dont l'essence et le principe sont immuables, il y en a d'autres qui n'ont pas cette fixité, et dont les variations peuvent même, quant au degré ou quant à la forme, intéresser les faits principaux; c'est ce que prouve l'histoire. La science sociale consiste donc à apprécier les changements qui surviennent dans l'ordre variable, et à modifier en conséquence la manière d'être de l'ordre invariable. » Ce qui apparaissait à Bazard comme l'élément essentiel de l'ordre invariable, c'était une foi commune, un dogme, un principe d'organisation, en un mot une autorité; la métaphysique des droits de l'homme, la Révolution avait été pour la société la source d'une déviation funeste; l'histoire lui disait les véritables conditions de l'ordre, de la paix, de la vie, et lui prescrivait d'y revenir. Ecartant l'idée abstraite du droit et l'idée abstraite de l'homme, Bazard, en cela, fidèle à la pensée de Saint-Simon, était logiquement conduit à n'accorder au principe de la liberté de conscience qu'une valeur transitoire, et relative seulement à la destruction de l'ancien ordre social. « Il y a trois remarques générales à faire, disait-il, sur la production et le développement du principe de la liberté de conscience : la première, c'est que c'est toujours en présence d'une institution ou d'un ordre d'idées à détruire qu'on le voit invoqué; la seconde, c'est qu'il ne prend d'extension qu'en raison de ce que le cercle de la destruction s'agrandit lui-même; la troisième enfin, et celle-là est de la plus haute importance, c'est qu'on ne le voit proclamé et généralement adopté qu'après que la civilisation, dans sa marche progressive, a créé parmi les hommes de nouvelles relations, et détruit ainsi l'harmonie qui avait existé jusque-là entre l'état réel de la société et les doctrines et les institutions établies. Historiquement donc, la liberté de conscience, dans son origine et dans ses progrès, ne peut être considérée que comme étant elle-même, sous le rapport moral, l'œuvre de la destruction d'un ordre de choses parvenu à son terme. » La conclusion était que la liberté de conscience, ayant un caractère purement négatif, ne devait être considérée que comme une nécessité du présent, un moyen de préparer l'avenir, non comme un *but*, un idéal social, une base essentielle et permanente de l'ordre, et, par conséquent, qu'elle devait disparaître le jour où s'établiraient des doctrines et des institutions en harmonie avec l'état réel de la société. On comprend ce qu'avait d'étrange, chez des esprits affranchis du vieux dogme, au milieu des luttes et des préoccupations de l'époque, un pareil jugement porté sur la liberté de conscience. Un jour, dans les salons du général La Fayette, Benjamin Constant eut une discussion fort vive avec Bazard sur l'esprit autoritaire du *Producteur*. Le célèbre orateur du parti libéral crut triompher en terminant une de ses tirades contre toute direction sociale procédant de haut en bas, par l'énumération de tous les maux qui viennent d'en haut à notre malheureuse planète : les déluges, la grêle, la neige, la foudre. « Ah! Monsieur Constant, lui dit Bazard, vous oubliez une chose, *la lumière!* » Sur ce mot, dit-on, Benjamin Constant, moins prompt à la réplique qu'à l'attaque, tourna le dos, et le groupe qui l'entourait se dispersa dans les salons.

De journal hebdomadaire, le *Producteur* était devenu recueil mensuel. Malheureusement, les abonnés n'augmentaient pas de manière à en couvrir les frais; la plupart des actionnaires, peu pénétrés de la nécessité d'une doctrine générale, et beaucoup plus rapprochés de Benjamin Constant que de Saint-Simon, refusaient de continuer leur souscription. Ceux qui l'avaient fondé, puis transformé, le soutinrent jusqu'en 1827. A cette époque, il fallut se résoudre à en interrompre la publication. Quand le *Producteur* fut mort, on put croire que l'école saint-simonienne avait fini en même temps que lui. « Mais il en est, dit M. L. Reybaud, de la parole répandue dans le monde comme de ces semences que le vent promène d'une zone à l'autre, qui traversent les mers dans le bec de l'oiseau et vont germer loin de la plante qui les vit mûrir. La publicité du *Producteur* avait eu un rayonnement borné, mais choisi : un petit nombre de lecteurs attentifs s'était mis peu à peu dans le courant d'idées de la doctrine et avait senti à son unisson. Des sympathies réelles étaient acquises aux principes; le désir de voir les hommes, de les connaître, d'apprendre de leur bouche le complément de la doctrine nouvelle tourmentait quelques têtes plus enthousiastes que les autres. On s'écrivit, on s'aboucha. Des correspondances s'organisèrent; des réunions eurent lieu; des centres de propagation se formèrent sur divers points. On procéda même dès lors à un système d'affiliations suivies et nombreuses. » Bientôt un enseignement oral s'ouvrit dans une salle, rue Taranne, et Bazard y poursuivit, dans une suite de conférences, l'*Exposition de la doctrine saint-simonienne*. Nous ferons connaître ailleurs cette *Exposition*. Bornons-nous à dire ici les formules dans lesquelles elle peut se résumer :

Association universelle fondée sur l'amour; et, par conséquent, plus de concurrence;

A chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres; et, par conséquent, plus d'oisiveté, plus d'héritage;

Organisation des travaux pacifiques de l'industrie; et, par conséquent, plus de guerre;

Egalité, harmonie entre la chair et l'esprit; et, par conséquent, plus d'ascétisme, plus de mépris des richesses; négation de l'ancien antagonisme entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel;

Dieu est tout ce qui est; aucun de nous n'est dieu : d'où, plus d'infaillibilité, plus d'idolâtrie. Nul de nous n'est hors de Dieu : d'où, plus d'esclaves, plus de réprouvés;

Pouvoir personnel fondé sur l'attrait et devenu *loi vivante;* et, par conséquent, plus de lois écrites.

Cependant l'école s'était accrue; le nombre de ses membres était à peu près d'une vingtaine; ses relations et ses correspondances étaient devenues nombreuses, et son nom commençait à être connu d'une certaine partie du public. Un nouveau journal saint-simonien l'*Organisateur* (v. ce mot) fut fondé le 15 août 1829. Le 31 décembre de la même année, l'école prit le caractère d'une véritable Eglise : la hiérarchie fut fondée. Bazard et Enfantin furent proclamés les chefs et les pères de la doctrine. On était à la veille de la révolution de Juillet. Quand la victoire du peuple eut émancipé les idées et les affiches, les saint-simoniens en profitèrent pour se donner une publicité de rue. Un manifeste signé *Bazard-Enfantin, chefs de la doctrine de Saint-Simon*, vint se déployer hardiment sur les murs de Paris, à côté d'une proclamation de La Fayette et d'un appel à la branche d'Orléans. « Français! y lisait-on, enfants privilégiés de l'humanité, vous marchez glorieusement à sa tête. Gloire à vous, qui les premiers avez dit aux prêtres chrétiens, aux chefs de la féodalité, qu'ils n'étaient plus faits pour guider vos pas. Vous étiez plus forts que vos *nobles* et toute cette troupe d'*oisifs* qui vivaient de vos sueurs, parce que vous *travailliez;* vous étiez plus *moraux* et plus *instruits* que vos prêtres, car ils *ignoraient* vos travaux et les méprisaient; montrez-leur que, si vous les avez repoussés, c'est parce que *vous ne savez, vous ne voulez obéir* qu'à celui qui vous aime, qui vous éclaire et qui vous aide, et non à ceux qui vous exploitent et se nourrissent de vos larmes; dites-leur qu'au milieu de vous il n'y a plus de rangs, d'honneurs et de richesses pour l'*oisiveté*, mais seulement pour le travail; ils comprendront alors votre révolte; car ils vous verront chérir, vénérer, élever les hommes qui se dévouent pour votre progrès... Assurez votre triomphe, rendez désormais impossible une lutte qui vous menace encore et qui aurait encore ses victimes et ses bourreaux, si une *pensée nouvelle*, que l'humanité cherche depuis un siècle, ne venait pas donner à votre union une force capable de faire disparaître à jamais ces fantômes d'un passé que vous ne voulez plus. Sachez pourquoi les *prêtres* et la *féodalité*, malgré les coups mortels que vous leur avez portés dans les jours de notre glorieuse révolution, ont pu surgir, ardents à reconquérir une puissance qui ne leur appartient plus; c'est qu'il leur restait encore un lien d'*ordre*, d'*union*, et qu'il n'en existe aucun entre vous; c'est qu'ils conservaient un souffle de vie, tandis que vous ne vivez pas encore; car, avec un héroïque dévouement, vous ignorez l'ordre, l'union qu'il doit enfanter; car vous avez eu tant à combattre, à détruire, que vous n'avez pas pu songer encore à unir, à édifier. La féodalité sera morte à jamais lorsque *tous les privilèges de la naissance, sans exception, seront détruits, et que chacun sera placé suivant sa capacité, et récompensé suivant ses œuvres*. Et lorsque cette nouvelle parole *religieuse*, enseignée à tous, réalisera *sur la terre le règne de Dieu*, le règne de la paix et de la liberté, que les chrétiens avaient placé seulement *dans le ciel*, l'Eglise catholique aura perdu toute sa puissance, elle aura cessé d'être. »

La Chambre des députés s'émut de ce langage : MM. Dupin et Mauguin signalèrent, du haut de la tribune, une secte qui prêchait la communauté des biens et la communauté des femmes. A ces imputations Bazard et Enfantin répondirent, le 1er octobre 1830, par une lettre adressée au président de la Chambre et contenant leur profession de foi. Cet écrit, qui provenait de l'impulsion de Bazard, nous donne d'une manière nette et précise sa pensée complète et définitive, et notamment les principes de morale conjugale, dont plus tard il ne voulut jamais se départir. « Le christianisme, disait-il, a tiré les femmes de la servitude; mais il les a condamnées cependant à la subalternité, et partout, dans l'Europe chrétienne, nous les voyons encore frappées d'interdiction religieuse, politique et civile. Les saint-simoniens viennent annoncer leur affranchissement définitif, leur complète émancipation, *mais sans prétendre pour cela abolir la sainte loi du mariage* proclamée par le christianisme; ils viennent, au contraire, pour accomplir cette loi, pour lui donner une nouvelle sanction, pour ajouter à la puissance et à l'inviolabilité qu'elle consacre. Ils demandent, comme les chrétiens, qu'un seul homme soit uni à une seule femme; mais ils enseignent que l'épouse doit devenir l'égale de l'époux, et que, selon la grâce particulière que Dieu a dévolue à son sexe, elle doit lui être associée dans l'exercice de la triple fonction du temple, de l'État et de la famille; de manière à ce que l'individu social, qui jusqu'à ce jour a été l'homme seulement, soit désormais l'homme et la femme. »

La révolution de Juillet avait imprimé au saint-simonisme une impulsion singulièrement énergique. L'Eglise était constituée, elle prospérait. Après les conquêtes individuelles, on avait pu songer aux conquêtes collectives. Des apports d'argent avaient eu lieu; le *Globe* (v. ce mot) était devenu (18 janvier 1831) le journal quotidien de l'école, déjà en possession de l'*Organisateur*. L'enseignement avait été ouvert dans cinq locaux différents : à la salle Taitbout, à l'Athénée, rue Taranne, place Sorbonne et rue Monsigny. D'hebdomadaires, les prédications étaient devenues quotidiennes; on les appropriait à l'intelligence de l'auditoire; on visait à les rendre simples pour les ouvriers, poétiques et animées pour les artistes, sévères et précises pour les savants. « Rien de plus curieux, dit M. Louis Blanc, que les prédications de la rue Taitbout. Autour d'une vaste salle, sous un toit de verre, tournaient trois étages de loges. Devant un amphithéâtre, dont une foule empressée couvrait dès midi, tous les dimanches, les banquettes rouges, se plaçaient sur trois rangs des hommes sérieux et jeunes, vêtus de bleu, parmi lesquels figuraient quelques dames en robes blanches et en écharpes violettes. Bientôt paraissaient, conduisant le prédicateur, les deux Pères suprêmes, Bazard et Enfantin. A leur aspect, les disciples se levaient avec attendrissement; il se faisait parmi les spectateurs un grand silence, plein de recueillement ou d'ironie, et l'orateur commençait. Beaucoup l'écoutaient d'abord avec le sourire sur les lèvres et la raillerie dans les yeux; mais quand il avait parlé, c'était dans toute l'assemblée un étonnement mêlé d'admiration; les plus sceptiques ne pouvaient se défendre d'une longue préoccupation ou d'une émotion secrète. »

Cette période d'harmonie et d'union marqua l'apogée du saint-simonisme. Malheureusement, elle ne pouvait et ne devait pas durer Depuis longtemps les deux chefs du saint-simonisme étaient entraînés par des pensées divergentes. Cette divergence portait sur la question du mariage et du droit sacerdotal en général. Bazard, nous l'avons vu, n'entendait pas que le saint-simonisme touchât à la *sainte loi du mariage proclamée par le christianisme.* Il avait eu même, un moment, assez de prépondérance pour contraindre son collègue à signer avec lui cette déclaration publique que désavouait intérieurement Enfantin. Mais le moment était venu où ce dernier, se jugeant assez fort et assez appuyé dans la société, voulut produire hautement ce qu'il regardait comme les conséquences des principes antérieurement posés et acceptés de tous. D'après Enfantin, ces conséquences étaient que les *artistes*, comme interprètes du principe *amour*, doivent servir de lien entre les *savants* et les *industriels*, et exercer de la sorte un sacerdoce dont le but sera d'établir l'harmonie entre l'*esprit* et la *matière*, placés depuis si longtemps en état d'hostilité; que l'homme et la femme formant l'individu social, aucune loi des rapports des sexes ne saurait être définitive tant que la femme n'a pas révélé tout ce qu'elle sent, tout ce qu'elle désire, tout ce qu'elle veut pour l'avenir; que tout homme qui prétendrait imposer une loi à la femme n'est pas saint-simonien, et que la seule position du saint-simonien à l'égard de la femme, c'est de déclarer son incompétence à la juger; que la femme doit participer au pouvoir suprême de manière à constituer le *couple-prêtre*, que la mission de ce couple-prêtre est de sentir également les deux natures, spirituelle et matérielle, de régulariser et de développer les *appétits sensuels* et les *appétits charnels*, qu'il importe au bonheur de l'humanité que les *êtres à affections profondes et constantes* ne soient pas séparés par une barrière infranchissable des *êtres à affections vives et mobiles*, et que le couple-prêtre doit s'appliquer à faire tomber cette barrière. Comme on le voit, Enfantin était loin de condamner l'inconstance des amours d'une manière radicale; la facilité à passer d'une affection inférieure à une affection supérieure, sans s'abstraire dans la première, sans s'y abîmer, et en la considérant comme un premier élément de progrès, cette facilité lui paraissait d'une belle et sainte nature, pourvu qu'elle ne dégénérât pas en oubli, en vain caprice et en ingratitude. Bazard, au contraire, professait que « le divorce devait toujours être, même alors que toute égalité aurait cessé entre l'homme et la femme, un événement douloureux, le signe, dans l'institution sociale tout entière comme dans les individus auxquels il serait nécessaire, d'une imperfection de lumière et d'amour que les efforts de tous devraient sans cesse tendre à faire disparaître. » Le duumvirat saint-simonien ne pouvait plus vivre; une rupture entre les deux chefs était devenue inévitable; elle eut lieu vers la fin de 1831; la grande majorité de l'Eglise saint-simonienne resta fidèle à Enfantin, qui fut proclamé *Père suprême*. Bazard se retira avec Pierre Leroux, Jean Reynaud, Pereire, Cazeaux, etc. Il tenta d'élever autel contre autel, et publia contre son rival un manifeste intitulé : *Discussions morales, politiques et religieuses* (20 janvier 1832), qu'il signa *Bazard, l'un des deux chefs de l'ancienne hiérarchie saint-simonienne, chef de la hiérarchie nouvelle*. La *hiérarchie nouvelle* resta à l'état de projet, aucun de ceux qui avaient repoussé la dictature d'Enfantin ne voulut se ranger sous la sienne. Délaissé de tous, il quitta Paris et se retira à la campagne avec sa famille, dans le département de Seine-et-Marne, où il mourut quelques mois après.

On doit à Bazard une traduction estimée de la *Défense de l'usure* par Bentham.

BAZAS, ville de France (Gironde), ch.-l. d'arrond., à 52 kil. S.-E. de Bordeaux et 622 kil. S.-E. de Paris; pop. aggl. 2,240 hab. — pop. tot. 4,471 hab. L'arrond. a 7 cantons, 70 communes et 54,966 hab. Tribunal de 1re instance, société d'agriculture, verrerie à bouteilles, tanneries, commerce de grains, bestiaux et bois de construction. Cette petite ville, très-ancienne, puisqu'elle est citée par Ptolémée, Ausone et Sidoine Apollinaire, est bâtie sur un rocher escarpé dont le pied est baigné par la Beuve; on y remarque une belle cathédrale gothique, qui se distingue par la pureté de son architecture; les restes importants de l'ancienne enceinte murale; la source dite du *Trou d'enfer*, curieuse par ses incrustations. Urbain II y prêcha la croisade en 1096, et saint Bernard en 1153.

BAZAT s. m. (ba-za). Comm. Espèce de coton que l'on filait à Leyde.

BAZE (Jean-Didier), homme politique, né à Agen en 1800. L'un des avocats les plus brillants de sa province, élu deux fois bâtonnier, il figura sous Louis-Philippe parmi les partisans de la gauche dynastique, et fut nommé, après 1848, représentant à la Constituante, puis à la Législative. Il appuya de son vote et de sa parole toutes les mesures de réaction, comme la plupart des libéraux du dernier règne. Nommé questeur par la dernière assemblée de la république, il en remplit les fonctions avec beaucoup d'énergie, et montra un zèle infatigable à sauvegarder les prérogatives de l'assemblée. Il continua à voter toutes les lois répressives demandées à la majorité, et, tout en restant un partisan fidèle de la dynastie d'Orléans, il appuya la politique présidentielle jusqu'à la publication du message du 31 octobre. En octobre 1851, il fut un des auteurs de la fameuse *proposition des questeurs*, qui avait pour but de mettre la force armée entre les mains de l'assemblée, et qui faillit déterminer le coup d'Etat dès cette époque. Arrêté au 2 décembre, et banni de France, il se fixa à Liége, et refusa plus tard la grâce que le poëte Jasmin avait sollicitée pour lui. Après l'amnistie du 15 août 1859, M. Baze vint se fixer à Paris, où il a repris avec succès la profession d'avocat.

BAZEILLE (SAINTE-), bourg et commune de France (Lot-et-Garonne), cant., arrond. et à 6 kil. de Marmande; pop. aggl. 1,765 hab. — pop. tot. 3,001 hab. Commerce de bestiaux, chapellerie, huile de colza.

BAZEILLES, bourg et commune de France (Ardennes), cant. S., arrond. et à 4 kil. de Sedan; pop. aggl. 1,927 hab. — pop. tot. 2,064 hab. Fabriques de draps; usines métallurgiques. On y voit le château qu'habita Turenne pendant son enfance, et le château moderne de Montviller.

BAZÈLE, bourg et commune de Belgique, province de la Flandre orientale, arrond. et à 32 kil. N.-E de Termonde, sur la rive gauche de l'Escaut; 4,993 hab. Briqueteries considérables; château gothique, résidence du comte Vilain XIV.

BAZELLE, ancien petit pays de France, dans la ci-devant province du Berry; on y trouvait Saint-Christophe-en-Bazelle, compris actuellement dans l'arrond. d'Issoudun, départ. de l'Indre.

BAZHENOV (Vassilii Ivanovitch), célèbre architecte russe, né à Moscou en 1737, mort en 1799. Elève de l'Académie des beaux-arts, il fut envoyé en 1761 en France, puis en Italie, pour y compléter ses études sur l'architecture, et, de retour en Russie, il fut chargé par l'impératrice Catherine de reconstruire le Kremlin sur de nouveaux plans. Bazhenov doit sa réputation à cette colossale entreprise, qui coûta des sommes énormes. Quelque temps après, il tomba en disgrâce, soit à cause de ses opinions politiques, soit parce qu'il bâtit en 1776 un palais qui déplut à Catherine et qu'elle fit abattre. Sous son successeur Paul Ier, Bazhenov reçut l'ordre de Saint-Paul et éleva plusieurs monuments, dont le plus important est la belle église de Kazan à Saint-Pétersbourg. Cet artiste remarquable a traduit en russe les œuvres de *Vitruve* (1790-97, 4 vol. in-4o).

BAZICALUVA ou **BAZZICALUVA** (Hercule), dessinateur et graveur italien, né à Pise, se fixa à Florence, d'où il prit le nom de *Fiorentino*. Il travailla dans cette ville de 1638 à 1641. On le dit élève de Giulio-Parigi, et, suivant M. Ch. Blanc, sa manière de graver se rapproche beaucoup de celle de Callot. Il a gravé au burin : les *Trois chars de triomphe*, quatre *Batailles*, sept *Paysages et Chasses* dédiés à Alexandre Visconti, et une suite de douze paysages et marines dédiés au grand-duc de Florence.

BAZIN adj. (ba-zain — du nom de *Bazin*, graveur qui s'est servi exclusivement de papier de ce format). Comm. Se dit d'un papier grand in-4o, employé pour le dessin et la gravure : *Papier* BAZIN.

BAZIN (Jean), diplomate français, né à Blois en 1538, mort en 1592. Il remplissait dans sa ville natale les fonctions de procureur du roi lorsqu'il fut choisi, en 1572, pour accompagner en Pologne l'évêque de Valence, chargé de négociations tendant à faire donner la couronne au duc d'Anjou. Ce fut Bazin qui prononça en latin, devant la diète de Kalisch, un discours qui fut couvert d'applaudissements. Il alla ensuite jouer le même rôle près de la diète de Varsovie et devant celle de la petite Pologne. Après un voyage fait en France pour rendre compte de sa mission, il retourna en Pologne, en qualité de résident, et parvint à ramener au duc d'Anjou les Polonais, qui se repentaient déjà du choix qu'ils avaient fait. Après avoir ainsi assuré la couronne au duc d'Anjou, Bazin revint en France; mais il fut soupçonné de protestantisme et se vit contraint de s'expatrier.

BAZIN (Jacques-Rigomer), publiciste français, né au Mans en 1771, mort en 1820. Agé de vingt ans lors de la proclamation de la République, il conserva toute la vie un inaltérable dévouement à la cause démocratique. Après avoir, dans le *Démocrate*, fait de l'opposition au Directoire, il attaqua courageusement le pouvoir impérial, fut compris dans la conspiration de Malet, et, malgré l'absence absolue de preuves, retenu à Ham jusqu'en 1814. A peine sorti de prison, il essaya d'opposer une insurrection nationale à l'invasion des alliés, et lorsque cette invasion fut un fait accompli, il imagina de publier, au prix de 15 et 20 centimes, des brochures pour l'*éducation du peuple*, qui le conduisirent devant les assises de Maine-et-Loire, où il fut d'ailleurs acquitté. Bazin mourut des suites d'un duel, et le bruit courut que la police n'était pas étrangère à l'événement. Ses brochures et pamphlets ont été publiés sous ce titre : *Le Lynx* (Paris, 1814, in-8o); *Suite du Lynx* (Paris, 1817, in-8o). Il a laissé aussi un mélodrame, *Jacqueline d'Olysbourg;* une tragédie, *Charlemagne;* des *Lettres françaises et philosophiques;* des *Nouvelles*, etc.

BAZIN (Anaïs de RAUCOU, dit), historien, né à Paris en 1797, mort en 1850, prit, par reconnaissance, le nom de son père adoptif, M. Bazin. Entré dans les gardes du corps en 1814, il se fit recevoir avocat en 1818, et se livra ensuite tout entier à la littérature. On a de lui : la *Cour de Marie de Médicis* (1830, in-8o); *Eloge de Malesherbes* (1831), couronné par l'Académie française; *Histoire de France sous Louis XIII et sous le cardinal Mazarin* (1837, 4 vol. in-8o), livre qui obtint le prix Gobert et fut plusieurs fois réimprimé; *Etudes d'histoire et de biographie* (1844, in-8o), relatives à la même époque. C'est surtout d'après les succès obtenus par cet écrivain estimable que les études sur le siècle de Louis XIII sont devenues à la mode.

BAZIN (Antoine-Pierre-Louis), orientaliste français, né à Saint-Brice en 1799, mort en 1863. Il suivit les cours d'Abel Rémusat et de Stanislas Julien. Ensuite il professa le chinois pendant quatre ans à la Bibliothèque royale, puis à l'Ecole des langues orientales vivantes. Il était secrétaire adjoint de la Société asiatique. Il a publié d'importants ouvrages sur la langue chinoise, notamment : *Théâtre chinois* ou *Choix de pièces composées sous les empereurs mogols* (1838); *Le Pi-pa-ki*, ou *Histoire du luth, drame chinois de Kao-tong-Kia, représenté en* 1404 (1841); le *Siècle des Youên* ou *Tableau historique de la littérature chinoise* (1850); *Grammaire mandarine* ou *Principes généraux de la langue chinoise parlée* (1856), etc.

BAZIN (Antoine-Pierre-Ernest), médecin français, frère du précédent, né à Saint-Brice en 1807. Après avoir passé son doctorat à la faculté de médecine de Paris en 1834, il a été successivement attaché comme médecin aux hôpitaux de Lourcine, Saint-Antoine et Saint-Louis (1847). Le docteur Bazin s'est surtout attaché à l'étude des affections cutanées, et il a publié plusieurs ouvrages et mémoires qui roulent pour la plupart sur la dermatologie. Nous citerons : *De l'achné varioliforme* (1851); *Des teignes achromateuses, Recherches sur la nature et le traitement des teignes* (1853); *Considérations générales sur la mentagre et les teignes de la face* (1854); *Leçons théoriques et cliniques sur les affections cutanées parasitaires* (1857); *Leçons sur les syphilides* (1858), etc.

BAZIN (Louis-Charles), peintre, graveur et lithographe français, né à Paris vers 1810, mort vers 1856, élève de Girodet-Trioson et de Gérard. Il a exposé, de 1831 à 1855, des tableaux de religion (le *Christ en croix*, au Salon de 1843; le *Denier de César*, en 1845; un *Ecce Homo*, en 1849); d'histoire (*Louis XIV et madame de Maintenon*, au Salon de 1844; la *Dissolution du parlement par Louis XIV*, aux Salons de 1853 et de 1855); de genre (la *Jeune fille au lézard*, aux Salons de 1846 et 1855), et un grand nombre de portraits à l'huile et au pastel, parmi lesquels ceux d'Amédée de Bast, de Levassor, de Panseron, de La Rochejacquelein (1848), d'Aug. Galimard, de Soulange-Teissier. On a aussi de lui des portraits gravés et lithographiés, dont plusieurs d'après Gérard. Il a obtenu une médaille de 3e classe en 1844, et une médaille de 2e classe en 1846. — Plusieurs autres artistes contemporains du nom de Bazin ont pris part aux expositions; le plus connu est M. Eugène BAZIN, né à Rennes, qui a envoyé aux Salons de 1836 à 1859, des batailles peintes à la gouache et à l'aquarelle (*Batailles de Montereau, de Friedland, de Waterloo*, etc.).

BAZIN (François-Emmanuel-Joseph), compositeur français, né à Marseille en 1816, entra au Conservatoire de musique de Paris le 18 octobre 1834. M. Benoist fut son professeur d'orgue, pendant que Berton et Halévy l'initiaient à l'art si difficile de la composition. L'élève était intelligent; il mérita, au concours de 1836, le premier prix d'harmonie et d'accompagnement pratique. En 1837, on lui décerna le second prix d'orgue et le premier de contre-point et de fugue. M. Bazin composa une cantate qui appela sur lui l'attention de l'Institut et lui valut le second prix en 1839; peu de jours après le premier prix d'orgue était décerné au vaillant travailleur, qui, redoublant de zèle, conquit, en 1840, le grand prix au concours de l'Institut, avec une cantate intitulée : *Loyse de Montfort*, dont les paroles étaient de MM. Emile Deschamps et Pacini. Cette scène lyrique fut exécutée solennellement le 4 octobre, à la séance publique de l'Académie des beaux-arts, et le 7 octobre à l'Opéra. Charles Maurice rend compte de la façon suivante, dans le *Coureur des spectacles*, de la représentation de cette cantate : « Elle a été écoutée avec tout l'intérêt que peut inspirer, sur un théâtre, une œuvre de cette nature. Ce n'est point là le lieu pour lequel elle avait été faite. On ne lui avait demandé que de donner une idée, aussi exacte que possible, des dispositions de son auteur, et de fournir un prétexte à la concession du *grand prix*, dont le but est de faire sortir un jeune homme de la foule, pour le placer sur le chemin qui conduit à la gloire. Cet espoir s'était complétement réalisé dans le dernier *exercice* du Conservatoire. A la séance de l'Institut, le cadre s'élargissant déjà, l'ouvrage avait laissé quelque chose à désirer, parce que le vrai public était là; tandis qu'à la première épreuve, la science seule avait jugé, par l'intermédiaire des professeurs, et l'amitié, par l'entremise de la famille. A l'Opéra, c'était bien différent! Il s'agissait d'une première représentation. Il y avait un théâtre, des acteurs, des costumes et tout ce qui constitue une solennité dramatique. L'espace était considérable pour n'y exécuter qu'une *scène lyrique*, et il était à craindre que le contenu ne parût un peu étriqué dans un contenant de cette dimension. Le musicien perdait donc, selon nous, plutôt qu'il ne trouvait des avantages dans cette exhibition théâtrale : ce que de près on juge mélodieux, expressif, bien écrit et bien facturé, de loin peut paraître petit, étroit, monotone et d'une ordinaire simplicité. *Loyse de Montfort*, sans avoir totalement échappé à ces risques, a réussi, surtout auprès des connaisseurs, qui ont su gré à M. Bazin d'un style large, correct, et de plusieurs inspirations fort heureuses, surtout dans le rôle de Loyse, chanté par Mme Stolz. » En 1841, M. Bazin partit pour Rome, où il séjourna trois ans, et, mettant à profit ses loisirs, il composa une *messe* solennelle qui fut exécutée, en 1842, à l'église Saint-Louis des Français; la *Pentecôte*, oratorio; et le psaume *Super flumina Babylonis* (1843), fort applaudis, surtout grâce à l'exécution remarquable de la société philharmonique romaine. M. Bazin revint alors en France, où sa jeune renommée lui valut une place de professeur de solfége au Conservatoire, qu'il échangea plus tard pour celle de professeur d'harmonie. Il aborda le théâtre, en 1846, par un succès dû à un charmant petit opéra, intitulé : le *Trompette de monsieur le prince*, qui fut suivi d'autres œuvres estimables. Nous allons en donner la liste entière, en y ajoutant quelques mots d'appréciation : le *Trompette de monsieur le prince*, opéra-comique en un acte, de M. Mélesville (Opéra-Comique, 15 mai 1846). Le poëme, qui rappelait un peu la *Maison du rempart*, ne manquait pas de gaieté, et offrait des situations musicales. L'ouverture affectait des allures de quadrille, mais l'inspiration heureuse et habile des motifs fit aisément pardonner ce léger tort. Au lever du rideau, Fanchette est en train de repasser; les couplets agréables de la jeune fille, dont la situation rappelle celle d'Henriette de l'*Ambassadrice*, n'avaient malheureusement rien de commun avec la musique de M. Auber. En revanche, on put applaudir un quintette, où la science s'allie à l'heureux emploi des voix, et surtout un trio inspiré et presque digne d'un maître. Le succès de ce petit opéra fut des plus honorables, et il se maintint dix ans au répertoire. Le *Malheur d'être jolie*, opéra-comique en un acte, de Charles Desnoyers (Opéra-Comique, 18 mai 1847). L'action de ce vaudeville musical se passe sous le règne de Charles VII. Le compositeur, préoccupé de la difficulté de faire chanter de tels ancêtres, manqua la plupart de ses morceaux, à l'exception des couplets :

Adieu vous dis, mes amours,

refrain sur lequel intervenaient les cors d'une manière exquise. La pièce disparut bientôt de l'affiche. La *Saint-Sylvestre*, opéra-comique en trois actes, de MM. Mélesville et Michel Masson (Opéra-Comique, 7 juillet 1849). Le poëme n'était autre que le *Garde de nuit*, vaudeville des mêmes auteurs, inspiré lui-même par un conte, et représenté en 1829 avec succès aux Variétés. « M. Bazin, écrivait M. Henri Blanchart, sait son métier, ou pour mieux dire son art; car sa mélodie est distinguée, son harmonie est pure et bien choisie, son instrumentation bien sonnante, sa déclamation vraie comme celle de presque tous nos compositeurs français; ses morceaux ont la mesure voulue pour ne pas entraver l'action dramatique, ils ont de la chaleur; mais... — car il faut que le *mais* restrictif de la critique intervienne pour donner quelque valeur à l'éloge — mais cette chaleur n'est pas la verve, l'originalité qui proviennent d'une imagination créatrice et vous font de prime abord une individualité. La mélodie de M. Bazin est alerte et vive, comme celle de la plupart des compositeurs qui ont obtenu le prix de Rome; mais elle n'est pas assez périodique; elle procède trop, ainsi que l'instrumentation qui l'accompagne, de la manière coquette de M. Auber, le chef de l'école, et surtout du style en honneur à l'Opéra-Comique. La manière de ce maître est charmante; mais l'imitation qu'on en fait ne peut être que mesquine, monotone et peu amusante; car qui dit imitation dit parodie. » La *Saint-Sylvestre*, malgré son succès éphémère, n'en reste pas moins l'œuvre capitale de M. Bazin, qui y fit preuve d'une véritable force dramatique. Le finale du premier acte, où le chœur des gardes de nuit demande pardon à Son Altesse, est d'un style excellent et plein de charme. Le reste du morceau, en mouvement de marche, rappelle trop visiblement :

La garde passe, il est minuit,

des *Deux avares*, de Grétry, et un finale de la *Fiancée*, d'Auber. Le duo du duel, au 2e acte, mérite des éloges sans réserve, ainsi que l'air du jeune prince Christian, au 3e acte :

Nuit tutélaire et charmante.

Les couplets avec refrain, qui terminent l'opéra, furent bissés avec raison le premier soir. *Madelon*, opéra-comique en deux actes de M. Thomas Sauvage (Opéra-Comique, 26 mars 1852). Le livret manquait de franchise et de clarté, ce qui embarrassa le compositeur. Quant à la façon dont il était versifié, on en jugera par ces vers de l'air chanté par Audran, au début du 2e acte :

Une amitié qui date de l'enfance
Devrait toujours
Finir avec nos jours.

Mlle Lefebvre se montra charmante dans le rôle de Madelon; une romance très-agréable et les couplets de *Madame Lerond*, chantés par Sainte-Foy et bissés, voilà le bilan de cet opéra, œuvre toute parfumée de grâce tendre, de fraîcheur et de sentiment. *Maître Pathelin*, opéra-comique en un acte, de MM. de Leuven et Ferdinand Langlé (Opéra-Comique, 12 novembre 1856). La célèbre farce de *Maître Pathelin* avait été arrangée en opéra-comique en deux actes, par Patrat, musique de Chartrain, et représentée, sous cette nouvelle forme et avec succès, au théâtre Montansier, le 21 janvier 1792. Baptiste Cadet jouait le rôle d'Agnelet. MM. de Leuven et Langlé s'inspirèrent de cette ancienne pièce pour obtenir un nouveau succès. Les couplets :

Saute, saute l'avocat,

sont chantés et dansés par Couderc, on sait avec quelle *maestria* irrésistible. Le désespoir d'Agnelet exprimé en musique de la plus piquante façon, et la scène du jugement ajoutent au plaisir des spectateurs. Cette partition, la plus populaire de M. Bazin, est un chef-d'œuvre de bouffonnerie de bon goût, qu'on peut regarder comme un type de la distinction dans le genre bouffe. Les *Désespérés*, opéra-comique en un acte, de MM. de Leuven et Jules Moinaux (Opéra-Comique, 26 janvier 1858), petite bluette qui dut sa réussite au jeu des acteurs. Le *Voyage en Chine*, opéra-comique en trois actes, de MM. Labiche et Delacour (Opéra-Comique, 9 décembre 1865). Le libretto rappelle un peu le *Voyage à Dieppe*, de joyeuse mémoire, et ce n'est pas un mal à ce théâtre, où tant de paroliers ont, en ces derniers temps, endormi le public, qu'ils essayaient d'attendrir. La partition laisse à désirer. On doit signaler pourtant, au premier acte, les couplets de Sainte-Foy :

Un caillou, deux cailloux, trois cailloux;

au deuxième acte, le duo de Couderc et de Montaubry :

Je suis breton;

et au troisième acte, le chœur du cidre.

Outre ces opéras, on doit à M. Bazin des mélodies, des chœurs, diverses œuvres instrumentales qui ont été exécutées au Conservatoire, etc., ainsi qu'un *Cours d'harmonie théorique et pratique*, à l'usage des classes de cet établissement. Cet ouvrage est fort bien fait et d'une incontestable utilité.

Sociétaire de l'Académie de Sainte-Cécile et de l'Académie philharmonique de Rome, membre de la commission de surveillance pour l'enseignement du chant dans les écoles communales de Paris, M. Bazin est un artiste aussi modeste que distingué, dont le public intelligent attend avec impatience de nouvelles œuvres.

BAZINGHEN (François ABOT DE), numismate français, né à Boulogne-sur-Mer en 1711, mort dans la même ville en 1791. Reçu avocat à Paris en 1736, il fut nommé, en 1750, conseiller commissaire général en la cour des monnaies, et publia sur la matière de nombreux mémoires. On remarque parmi ses œuvres les *Tables monétaires*, et surtout le *Dictionnaire des monnaies* (2 vol. in-4o, 1762), à la rédaction duquel il consacra vingt années d'études. Cet ouvrage estimé est encore consulté avec fruit. Tout ce qui regarde la juridiction ainsi que la compétence des anciennes cours des comptes y est particulièrement bien traité. Abot de Bazinghen a laissé d'importants manuscrits, matériaux préparés pour un grand ouvrage sur l'histoire du Boulonnais, qu'il n'a pas eu le temps de terminer.

BAZIRE, conventionnel. V. BASIRE.

BAZLEY (Thomas), manufacturier et économiste anglais, né à Gilon en 1797, fut d'abord apprenti dans une manufacture de coton. Depuis 1822, il dirige à Manchester une importante maison de commerce; il est en outre président de la chambre de commerce de cette ville, et ce fut en cette qualité qu'il prit part en 1850 à l'organisation de la première exposition universelle de l'industrie. M. Bazley n'est pas, à proprement parler, un économiste; mais, homme pratique et fortement engagé dans les vicissitudes de la richesse publique, il a joué un rôle qui n'a pas été sans importance et sans résultats. Il soutint d'abord les réclamations de W. Huskisson pour la réduction des droits d'importation; puis, membre du comité directeur de la ligue contre le maintien des lois sur les céréales, il appuya dans les meetings et dans la presse militante

le système du libre échange, qui, proposé nettement à Liverpool par Cobden et Brooks en 1837, sortit victorieux de la lutte en 1846. Le parti de Manchester, satisfait de son succès légal, devenu bientôt un fait accompli, renonça dès lors à l'agitation qu'il avait entretenue dans les districts manufacturiers.

BAZMAN ET COBAD. Héros de l'histoire orientale, qui rappellent l'épisode des Horaces et des Curiaces. Pachenk ou Afrasiao, roi du Turkestan, avait envahi la Perse à la tête d'une armée formidable. Nandhar, roi de Perse, s'avança pour le combattre. Au moment d'engager la lutte, on convint, pour éviter l'effusion du sang, de choisir deux guerriers d'élite, un pour chaque camp, qui décideraient, par un combat singulier, du sort des deux armées. Les Persans choisirent Cobad, et les Turcs Bazman. Le premier fut vainqueur. Le roi envahisseur tint sa parole et repassa le Gihon, abandonnant une conquête heureusement commencée, et qu'il pouvait achever sans difficultés.

BAZOCHE. V. BASOCHE.

BAZOCHE (Dominique-Christophe), homme politique français, né à Saint-Michel en 1757, mort en 1817. Il fut avocat du roi à Saint-Michel, procureur au bailliage de cette ville, et député du tiers état de Bar-le-Duc aux états généraux de 1789. Elu membre de la Convention, il vota, lors de la condamnation de Louis XVI, pour l'appel au peuple, la détention et le sursis. Après avoir été, en 1797, commissaire du gouvernement près des tribunaux de la Meuse, en 1797, il fit successivement partie du conseil des Anciens et, après le 18 brumaire, du Corps législatif; puis, sous l'empire, il occupa le poste de procureur impérial et celui d'avocat général (1811) à Nancy. Appelé à siéger en 1815 à la Chambre des représentants, il fut réélu, cette même année, à la Chambre des députés, où, comme toujours, il se fit remarquer, sinon par son éloquence, du moins par son extrême modération.

BAZOCHE-GOUET (LA), bourg et commune de France (Eure-et-Loir), cant. d'Authon, arrond. et à 25 kil. S.-E. de Nogent-le-Rotrou, sur l'Yère; pop. aggl. 901 hab. — pop. tot. 2,164 hab. Fabrique de chapeaux; commerce de chevaux, chanvre, toiles et laines. On y remarque quelques maisons en bois du XVIe siècle, et l'église paroissiale, construction du XIIIe siècle, avec de beaux vitraux et une chaire curieusement sculptée.

BAZOCHES, bourg et commune de France (Aisne), cant. de Braine, arrond. et à 30 kil. S.-E. de Soissons, sur la rive droite de la Vesle; 422 hab. Les préfets romains des Gaules y avaient un palais. Les terrassements faits pour le chemin de fer des Ardennes y ont mis à découvert une belle mosaïque romaine.

BAZOCHES-SUR-HOËNE, bourg de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 8 kil. N.-O. de Mortagne; pop. aggl. 371 hab. — pop. tot. 1,272 hab. Commerce de bestiaux, chevaux, grains, lin et bois.

BAZOGE (LA), bourg et commune de France (Sarthe), cant., arrond. et à 13 kil. N.-O. du Mans; 1,961 hab. Fabriques de toiles, élève de bestiaux, engrais de porcs. Exploitation de fer.

BAZOIS, petit pays de l'ancien Nivernais, dont les lieux principaux étaient Châtillon-en-Bazois, Mont-en-Bazois, dans l'arrond. de Château-Chinon (Nièvre).

BAZOUCHES-LA-PEROUSE, bourg et commune de France (Ille-et-Vilaine), cant. d'Antrain, arrond. et à 35 kil. N.-O. de Fougères; pop. aggl. 786 hab. — pop. tot. 4,234 hab. Exploitation de granit, terre alumineuse, tannerie; commerce de fil, toiles, cuirs, bois de construction. On y voit le beau château de la Ballue, restauré au XVIIe siècle.

BAZOUGE s. f. (ba-zou-je). Comm. Espèce de toile de Bretagne.

BAZOUGES-SUR-LOIR, village et commune de France (Sarthe), arrond. et à 8 kil. O. de La Flèche; 1,673 hab. Belle église bâtie vers 1046; la nef porte une voûte en bois avec des peintures du XVe siècle très-bien conservées, représentant différentes scènes et les instruments de la passion.

BAZZANI (Mathieu), médecin italien, né à Bologne en 1674, mort en 1749. Il remplit avec distinction la fonction de professeur de médecine dans sa ville natale. Il fit de curieuses expériences sur des poulets qu'il nourrissait avec de la garance, constata que leurs os se coloraient en rouge, et consigna les résultats qu'il avait obtenus dans les *Commentaires de l'Institut de Bologne*. Il a aussi publié un ouvrage de médecine légale, intitulé : *De ambigue prolatis in judicium criminationibus consultationes physico-medicæ nonnullæ* (Bologne, 1742).

BAZZANO, bourg du royaume d'Italie, province et à 18 kil. O. de Bologne, sur la Samoggia; 3,000 hab. Soie et céréales.

BAZZANTI (Nicolas), sculpteur italien contemporain, professeur à l'Académie des beaux-arts de Florence, a fait, entre autres ouvrages, une statue d'Andrea Orcagna, qui occupe l'une des niches du portique de la galerie des Offices, une statue en marbre de l'*Hiver*, et les bustes de *Dante* et de *Pétrarque* pour la décoration extérieure de la maison Batelli.

BAZZINI (Antoine), violoniste italien, né à Brescia en 1818, s'est produit en public pour la première fois en 1840. Après s'être fait entendre à Milan et dans quelques villes d'Italie, il fit une excursion en Allemagne, revint en Italie, puis, en 1849, se rendit à Marseille et parcourut le midi de la France, où il reçut un accueil des plus flatteurs. M. Bazzini hésita longtemps à se faire entendre à Paris, donnant des concerts dans toutes les villes qui avoisinent la capitale. Enfin, en 1852, il affronta le terrible public parisien au Théâtre-Italien pendant une représentation. Justice fut rendue à son jeu plein de verve et d'une audace quelquefois malheureuse, à la rapidité de ses traits et à la netteté de son trille; mais on lui reprocha une certaine maigreur de son et quelques excentricités mécaniques d'un goût douteux. M. Bazzini quitta Paris après un séjour de deux mois, sans avoir donné plus de trois auditions, et, depuis ce moment, il continue ses voyages en province et à l'étranger.

Nous ne connaissons de M. Bazzini que cinq grandes fantaisies de concert pour violon, il a en outre publié grand nombre de morceaux de salon pour piano et violon, et des romances éditées en Italie et en Allemagne. Il a aussi composé des morceaux d'une extrême difficulté, qu'il réserve pour ses concerts et qui sont encore manuscrits.

BAZZO s. m. (bad-zo). Métrol. Ancienne monnaie de billon d'Allemagne, qui portait différentes empreintes, suivant les Etats où elle était frappée, et valait environ 8 cent. de France.

BAZZONI (Jean-Baptiste), romancier italien, né à Novare le 12 février 1803, fit son droit à Pavie, et entra dans la magistrature, où il fournit une carrière fort honorable; mais, fervent romantique, il eut le premier l'idée d'écrire en italien des romans historiques à la manière de Walter Scott. Son *Castello di Trezzo* (le *Château de Trezzo*) précéda les *Fiancés* de Manzoni, et eut beaucoup d'imitateurs; quatre ans plus tard, il publia le *Falco della Rupe* (le *Faucon de la Roche*), roman plus large et plus vrai, où le moyen âge et les hommes sont observés avec beaucoup de sagacité. C'est le récit de l'entreprise hardie de Médicis, qui essaya de se créer une principauté indépendante sur le lac de Côme, malgré la coalition du duc de Milan, des Suisses et de Charles-Quint. Ses *Récits historiques* (*Racconti storici*), publiés en deux séries, en 1832 et en 1839, prouvent que Bazzoni était fait pour écrire l'histoire. Viennent ensuite d'autres romans : les *Guelfes d'Allemagne*, le *Château de Clanezzo*, la *Bella Celeste degli Spadari*, et la *Zagranella* (1845). Lorsque la mort l'enleva, le 9 octobre 1850, Bazzoni avait presque achevé un nouveau roman qu'il détruisit. Il a laissé, outre les ouvrages que nous venons d'énumérer, un *Voyage de Naples à Procida*; un *Mémoire sur la haute Lombardie dans l'antiquité* et *sur l'origine de Bergame* (*Memoria dello stato antichissimo dell' alta Lombardia per quanto riguarda l'origine di Bergamo*), dans lequel il applique à un grand nombre de villes et de bourgs lombards l'origine étrusque que Thierry applique à la nomenclature chorographique française; enfin divers fragments et physiologies finement écrits. Ecrivain élégant et ingénieux, Bazzoni a contribué, bien qu'au deuxième rang, à la rénovation littéraire de l'Italie.

B.-CARRE. Orthographe primitive du mot *bécarre*.

BDALLOPODE adj. (bdal-lo-po-de—du gr. *bdallô*, je suce; *pous*, *podos*, pied). Zool. Qui a les pieds armés de ventouses.

BDALLOPODOBATRACIENS s. m. pl. (bdal-lo-po-do-ba-tra-si-ain — de *bdallopode* et de *batracien*). Erpét. Groupe de batraciens, dont les doigts sont munis de sortes de ventouses : *Les rainettes sont des* BDALLOPODOBATRACIENS.

BDELLAIRE adj. (bdèl-lè-re — du gr. *bdella*, sangsue). Hist. nat. Qui est muni de ventouses.

— s. m. pl. Annél. Section de la famille des hirudinées, ayant pour type le genre bdelle.

BDELLE s. f. (bdè-le—du gr. *bdella*, sangsue). Annél. Genre d'annélides, voisin des sangsues, comprenant une seule espèce propre aux eaux du Nil, et qui, selon Hérodote, vit en parasite sur les crocodiles.

— Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acariens, appelés vulgairement *tiques*, et dont les espèces les plus communes vivent sous les pierres : *Les larves des* BDELLES *sont hexapodes.* (Blanchard.)

BDELLÉ, ÉE adj. (bdèl-lé — rad. *bdelle*). Arachn. Qui ressemble à une bdelle.

— s. m. pl. Famille d'arachnides, de l'ordre des acariens, ayant pour type le genre *bdelle*, et dont les mœurs ne sont pas bien connues; on croit néanmoins qu'elles s'attachent aux animaux pour en sucer le sang : *Les* BDELLÉS *sont de petits acariens qui se logent sous les pierres.* (Blanchard.)

BDELLIE s. m. (bdèl-lî — du gr. *bdellion*, bdellium). Bot. Arbre qui produit le bdellium.

BDELLIEN, IENNE adj. (bdèl-li-ain, i-è-ne — rad. *bdelle*). Annél. Qui ressemble à une bdelle.

— s. f. pl. Groupe d'annélides, formant une section de la famille des hirudinées ou sangsues, ayant pour type le genre *bdelle*.

BDELLIUM s. m. (bdèl-li-omm — du gr. *bdellion*, même sens). Gomme-résine mal définie, provenant de l'Arabie et des Indes orientales, et dont les anciens faisaient un fréquent usage en médecine et dans les sacrifices : *Du bois de sandal, du camphre, du* BDELLIUM, *du sésame vert, des cannes à sucre, des dattes, du riz, la moelle, les fruits et les fleurs de certains arbres figurent dans les sacrifices offerts à Aghai.* (Val. Parisot.) *Le* BDELLIUM *se compose de résine, de gomme soluble, de bassorine et d'huile volatile.* (Richard.)

— Minér. anc. Escarboucle, cristal.

— **Encycl.** Les anciens faisaient souvent usage du *bdellium*. C'est par ce mot qu'Aquila, Symmaque, Théodotion et la Vulgate traduisent le mot hébreu *bdolah*, qui se trouve en différents endroits de la Bible, entre autres dans la Genèse (II, 12) et dans le livre des Nombres (XII, 7). Cette traduction est probablement exacte, et l'analogie des deux mots *bdolah* et *bdellium* est hors de doute. Le *bdellium* des Romains, le *bdellion* des Grecs, qui, suivant Dioscoride, était aussi appelé *madelkon* ou *bdolhcon*, était une résine transparente, au parfum suave et pénétrant, à la saveur amère, que l'on recueillait en Arabie, en Médie et dans l'Inde sur une espèce particulière d'arbre (Pline, XII, 19. — Dioscoride). D'après la description qu'en donne le premier de ces deux auteurs, l'opinion de Kœmpfer paraît assez vraisemblable : il identifie l'arbre en question avec une espèce de palmier, le *borassus flabelliformis*, qui croît dans l'Arabie Heureuse et sur les côtes de la Perse. Ce palmier, qui atteint jusqu'à 10 m. de hauteur, produit de petites baies dont on recueille une gomme, qui, séchée et durcie, se vend sur les marchés d'Orient. C'est à tort que Bochart a voulu voir dans *bdollah* des perles, Reland du cristal, Hartmann, d'après Onkelos, l'aigue-marine, et Schmidt du lapis-lazuli. Le *bdellium* le plus estimé venait de la Bactriane, à ce que nous apprend Pline. « C'est, dit-il, un arbre noir, de la taille de l'olivier, au feuillage analogue à celui du chêne, aux fruits ressemblant à ceux du figuier. La gomme doit être transparente, semblable à la cire odorante, d'une saveur amère. »

Aujourd'hui, on connaît trois espèces de *bdellium*: la première et la plus recherchée vient de l'Inde, elle produit en brûlant une odeur semblable à celle de la myrrhe; la deuxième vient du Sénégal et est inodore; la troisième a une odeur légèrement alliacée. On a longtemps employé le *bdellium* comme excitant et résolutif; il sert encore aujourd'hui pour la composition du diachylon gommé et pour certaines préparations employées par les vétérinaires. Lamarck pense qu'il est produit par un balsamier de la famille des térébinthacées; d'autres botanistes croient que cette gomme vient d'un arbrisseau qu'ils nomment *heudelottia Africana*.

BDELLOMÈTRE s. m. (bdèl-lo-mè-tre — du gr. *bdallô*, je suce; ou *bdella*, sangsue; *metron*, mesure). Chir. Instrument qui remplace à la fois les ventouses et les scarificateurs pour pratiquer des saignées locales, et qui est disposé de façon à régler l'émission du sang et à mesurer la quantité déjà tirée.

— **Encycl.** Le succès a depuis longtemps justifié l'emploi, en chirurgie, des ventouses scarifiées. Cette petite opération s'accomplit en trois temps successifs. En premier lieu, on applique sur la peau, à l'endroit où l'on veut pratiquer une saignée locale, déplétive ou révulsive, une ventouse, c'est-à-dire une cloche dans l'intérieur de laquelle on raréfie l'air, afin de produire une turgescence sanguine des vaisseaux capillaires. La cloche ou ventouse étant ensuite enlevée, on pratique, à l'aide d'un instrument appelé *scarificateur*, les petites incisions superficielles qui doivent donner issue au sang des capillaires; enfin, on réapplique la ventouse au même endroit pour opérer la succion du sang et en obtenir la quantité voulue. C'est pour éviter la perte de temps, et pour obtenir un effet à la fois plus rapide et plus mesuré, que le docteur Sarlandière a inventé le *bdellomètre*. Le *bdellomètre* réunit en un seul objet l'appareil à raréfier l'air et l'appareil scarificateur. C'est une cloche de verre, de la dimension de celles qui servent à l'apposition des ventouses, contenant dans son intérieur un scarificateur garni de pointes de lancettes qui dépassent l'instrument, et qui peut se manœuvrer de haut en bas à l'aide d'une tige qui sort à la partie supérieure de la cloche. Deux autres tubulures garnissent la ventouse : la première reçoit l'extrémité d'une pompe aspirante, la seconde un robinet destiné à l'écoulement du sang. Lorsqu'on veut se servir de l'appareil, on l'applique sur la peau au point convenu, et l'on fait le vide à l'aide de la pompe aspirante. La peau se gonfle alors sous la cloche, les vaisseaux capillaires s'engorgent, il ne reste plus qu'à presser sur le bouton qui termine supérieurement le scarificateur, de manière à enfoncer les pointes des lancettes dans la peau. On retire le scarificateur aussitôt que les piqûres sont faites, et l'on fait alors manœuvrer la pompe aspirante pour faire affluer le sang; le robinet, qui donne issue au liquide, permet de mesurer la quantité qui s'en écoule. Le *bdellomètre* accomplit ainsi en un seul temps l'application des ventouses scarifiées, et permet de mesurer la quantité de sang tiré du réseau capillaire; mais la complication de l'instrument et son prix trop élevé l'ont fait abandonner dans la pratique.

BDÉLYGMIA s. f. (bdé-li-gmi-a — du gr. *bdelugma*, même sens). Chir. Puanteur caractéristique de certains ulcères.

BÉ s. m. (bé). Philol. Nom que l'on donnait autrefois à la deuxième lettre de l'alphabet français, aujourd'hui appelée *be*. ‖ Deuxième lettre des alphabets arabe, turc et persan.

— Chronol. Signe du lundi chez les Persans. ‖ Signe du mois de redjeb chez les musulmans.

BÈ (bè). Onomatopée qui figure le bêlement des moutons et des brebis.

BÉACHE DE MER s. f. Substance marine, gluante et forte, qui se trouve sur les bancs de sable et près des îles de l'archipel Chinois et de l'océan Pacifique. C'est sur les côtes de la Nouvelle-Hollande que la pêche en est le plus abondante. Les Chinois mangent cette matière, qu'ils considèrent comme un mets succulent et digne d'être placé sur les meilleures tables.

BEACHY, cap d'Angleterre, comté de Sussex, sur la Manche, par 2° 7′ de long. O. et 54° 45′ lat. N. Il est formé par une falaise calcaire d'une altitude de 180 m. Près de ce cap, Tourville, le 30 juin 1690, battit la flotte anglo-hollandaise.

BEAK s. m. (bîk). Métrol. Poids pour l'or et l'argent, usité à Moka en Arabie, valant 46 gr. 65.

BÉALIÈRE s. f. (bé-a-liè-re — rad. *béer*). Ouverture ménagée pour faire entrer l'eau dans un pré, quand on veut l'irriguer.

BÉANCE s. f. (bé-an-se — rad. *béer*, désirer). Désir, appétence, aspiration. V. mot.

BÉANT (bé-an). part. prés. du v. *béer* : *Montaigne dit que les hommes vont toujours* BÉANT *aux choses futures; j'ai l'habitude de béer aux choses passées.* (Chateaub.) *Je voyais, dans le fond, le Vésuve ouvrant ses deux lèvres de feu vers le ciel, emblème sublime de ce peuple aspirant,* BÉANT *à la vérité d'une foi nouvelle.* (Mme L. Colet.)

BÉANT, ANTE adj. (bé-an, an-te — rad. *béer*). Ouvert largement : *Gouffre* BÉANT. *Bouche* BÉANTE. *Une bouche toujours* BÉANTE *est le signe de la sottise.* (J.-J. Rousseau.)

> Le ravisseur vers elle accourt gueule *béante*.
> F. DE NEUFCHATEAU.

> . . . . . . De la plaine *béante*
> La soif implore en vain une eau rafraichissante.
> DELILLE.

> . . . . . . Leurs voix défaillantes
> Expirent de frayeur sur leurs lèvres *béantes*.
> DELILLE.

> La haute cheminée,
> *Béante*, illuminée,
> Dévore un chêne entier. V. HUGO.

> Ah! voilà les grands mots!... On dirait, à t'entendre,
> Que si l'on n'a pas faim l'on ne peut rien comprendre,
> Que les souliers *béants* et que les chapeaux gras
> Apportent du génie à ceux qui n'en ont pas.
> ROLLAND.

— Par ext. Dont la bouche est béante; étonné ou attentif; frappé de stupeur : *Toutes les figures étaient* BÉANTES *d'admiration.* (Balz.)

> Et les princes *béants* ne pensent qu'à se taire.
> V. HUGO.

> L'Egypte édifia de merveilleux colosses,
> Et devant ces débris nous demeurions *béants*.
> BARTHÉLEMY

> Gilles d'abord rassemblait les passants,
> Et puis Paillasse à la foule *béante*
> Montrait, vantait les pommades, les eaux.
> ANDRIEUX.

> De spectateurs *béants* la salle est crénelée;
> La plèbe anthropophage attend là pour savoir.
> Quelle chair et quel sang on lui promet ce soir.
> H. MOREAU.

— Ecarté : *Dampier, toujours escorté de son fidèle Achate aux jambes* BÉANTES, *vint pour régler ses comptes avec l'hôtesse.* (X. Saintine.) ‖ Inus.

— Fig. *Gouffre, abîme béant*, Danger terrible, actuel et menaçant : *Hélas! dit sentencieusement le député, où allons-nous? car l'*ABÎME *des révolutions est encore* BÉANT. (Ars. Houssaye.) ‖ *Plaie, blessure béante*, Douleur cruelle et que l'on ressent actuellement : *La plaie ouverte dans une autre poitrine adoucit-elle la* PLAIE BÉANTE *sur la nôtre?* (Alex. Dum.) *Les blessures morales ont cela de particulier qu'elles se cachent, mais ne se referment pas; toujours douloureuses, toujours prêtes à saigner quand on les touche, elles restent vives et* BÉANTES *dans le cœur.* (Alex. Dum.)

— **Antonymes.** Bouché, fermé, couvert, oblitéré, plein et rempli.

BÉANTILLE s. f. (bé-an-ti-lle, *ll* mll.). Bot. Genre de mousses.

BEARD (Thomas), graveur irlandais, travaillait à Londres vers 1728. Il a gravé, à la manière noire, plusieurs portraits, entre autres celui de la comtesse de Clarendon, d'après God. Kneller, et celui de Hugh Boulter, archevêque d'Armagh, d'après M. Ashton.

BEARDÉ DE L'ABBAYE, économiste et agronome, né vers le commencement du XVIIIe siècle, mort en 1771. La Société libre et économique de Saint-Pétersbourg ayant mis au concours, en 1766, cette question : « Est-il avantageux à un État que les paysans possèdent en propre du terrain, ou qu'ils n'aient que des biens meubles, et jusqu'où doit s'étendre cette propriété? » il composa une dissertation, qui remporta le prix. Il publia ensuite des *Essais d'agriculture* ou *Tentatives physiques* (Hambourg, 1768); puis des *Recherches*

sur les moyens de supprimer les impôts (Amsterdam, 1770). On lui doit aussi la *Félicité publique considérée dans les paysans cultivateurs de leurs propres terres*, traduite de l'italien de Vignoli (1770).

BÉARN, *Pagus Bearnensis*, *Beneharnum* (pron. Bé-ar), ancienne prov. de France, près des Pyrénées; cap. Pau. Compris actuellement dans les départ. des Basses-Pyrénées et des Landes, le Béarn était borné au N. par la Chalosse, le Tursan et l'Armagnac, parties de la Gascogne, qui le limitaient aussi à l'E. et à l'O.; les Pyrénées et le pays de Soule le séparaient, au S., de la basse Navarre. Cette province, arrosée seulement par les gaves de Pau et d'Oloron, montueuse, sèche, et peu fertile malgré quelques coteaux tapissés d'excellents vignobles et quelques vallées couvertes de riches pâturages, fut habitée, avant l'arrivée de J. César, par les Beneharni, dont la ville principale, Beneharnum, n'existe plus. Après avoir fait partie de la Novempopulanie, ou 3e Aquitaine, elle fut successivement occupée par les Vandales, les Alains, les Suèves et les Visigoths; puis, après la bataille de Vouillé (507), par les Vascons, qui furent dépossédés par Dagobert. Sous les Carlovingiens, le Béarn fut gouverné par des vicomtes, vassaux immédiats des comtes de Gascogne. Louis le Débonnaire (819) en fit une vicomté héréditaire en faveur d'un des fils de Loup-Centule, duc de Gascogne. La postérité mâle de celui-ci s'éteignit en 1134. Guiscarde, fille du dernier vicomte de Béarn, Gaston V, avait épousé Pierre, vicomte de Gavaret. De ce mariage vint Pierre, vicomte de Béarn et de Gavaret, dont le fils Gaston VI mourut sans postérité, tandis que sa fille, Marie, porta la vicomté de Béarn dans la maison de Moncade, par son mariage avec Guillaume de Moncade. Si le Béarn eut beaucoup à souffrir des incursions des Normands, il sut traverser la longue période d'anarchie féodale sans aliéner sa liberté. Un de ses vicomtes, Gaston IV, prit une part glorieuse à la première croisade; un autre, Gaston X, Phébus, fut l'hôte et le protecteur de Froissard; sous Gaston XII de Grailly (1460), la résidence des vicomtes fut transférée d'Orthez à Pau, fondé seulement depuis 960. En 1465, le Béarn passa par alliance à la maison d'Albret; Henri II, successeur de Jean d'Albret, épousa la célèbre Marguerite de Navarre, sœur de François Ier; de cette union naquit Jeanne d'Albret, qui, mariée à Antoine de Bourbon, donna naissance à Henri IV (1553). Par l'avénement de ce prince, le Béarn fut réuni à la France. Mais le pays, jaloux de ses *fors* ou libertés, voulut continuer à vivre de sa vie indépendante et nationale. Pour calmer les susceptibilités des états du Béarn, il fallut que le roi gascon leur dît un jour : « Je ne donne pas le Béarn à la France, mais la France au Béarn. » L'édit de réunion ne fut néanmoins promulgué que sous Louis XIII, en 1620. Plus d'une fois, jusqu'en 1789, les Béarnais essayèrent sans succès de reconquérir leur ancienne autonomie; les institutions égalitaires de la Révolution les ont rattachés définitivement à la France. « Le Béarnais, dit M. d'Avezac, placé entre le Basque, incontestablement ibérien, et le Bigorrais, probablement gaulois, conserve un type spécial, qui révèle une colonie grecque avec son exquise douceur de langage et sa proverbiale courtoisie. La nomenclature géographique du pays fourmille, d'ailleurs, de noms grecs. Ce furent probablement des Phocéens chassés des bords de la Méditerranée par l'invasion des hordes kymriques. »

BÉARN (CAP), cap de France (Pyrénées-Orientales), sur la Méditerranée, avec un phare d'une portée de 22 milles, sur le mont Béarn, à 800 mètres de l'entrée de Port-Vendres.

BÉARN (Louis-Hector DE GALARD, comte DE), sénateur français, né à Paris en 1802, d'une famille très-ancienne. Sous la Restauration, il entra dans le corps diplomatique, et jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe, il remplit plusieurs missions à l'étranger. Grand officier de la Légion d'honneur depuis 1846, M. de Béarn fait partie du Sénat depuis 1854, et y remplit les fonctions de secrétaire.

BÉARNAIS, AISE s. et adj. (bé-ar-nè, è-ze). Géogr. Habitant du Béarn; qui a rapport au Béarn ou à ses habitants : *Mouton, bœuf* BÉARNAIS. *Patois* BÉARNAIS. *La mère d'Henri IV chantait une chanson* BÉARNAISE *en accouchant de lui.* (***) *Les* BÉARNAIS *sont, en général, irascibles et jaloux.* (A. Hugo.) *Il salua poliment le jeune homme, et sourit en recevant son compliment, dont l'accent* BÉARNAIS *lui rappela à la fois sa jeunesse et son pays.* (Alex. Dum.)

— Hist. *Le Béarnais*, Nom par lequel on désigne souvent Henri IV : *Le cœur a failli au roi; sans cela,* LE BÉARNAIS *eût été dagué.* (Balz.)

— **Encycl.** I. Econ. rur. *Mouton béarnais.* Le mouton *béarnais* est l'un des types les plus disgracieux qui existent. Son corps est mince, peu laineux, très-haut monté sur de grosses jambes nues; l'encolure est forte et longue; la tête busquée, lourde et pourvue de cornes. La laine, très-grosse, pendant en brins isolés ou formant des mèches pointues, ne peut servir qu'à la confection des étoffes les plus grossières. Comme compensation, le mouton *béarnais* se distingue par une force réellement prodigieuse : il grimpe sur les rocs les plus escarpés, et pâture sur les pentes abruptes des vallées d'Oloron et de Baréges. Il fournit une viande assez bonne, et les brebis donnent beaucoup de lait. Quoique répandue principalement sur les Pyrénées occidentales, cette race s'étend jusqu'au nord de la Garonne, où quelques troupeaux sont conduits en descendant des montagnes. Après avoir passé tout l'été sur les Pyrénées, les moutons *béarnais* viennent dans la plaine au mois de septembre ou d'octobre; c'est alors l'époque de la tonte. Pendant l'hiver, ils sont très-mal nourris; mais leur constitution est si vigoureuse, qu'elle leur permet d'attendre, presque sans dépérir, le retour du printemps. Quant à améliorer ces animaux, il y a peu de temps encore que personne n'y songeait : les contrées qui sont leur séjour habituel exigeant avant tout des bêtes sobres et robustes, on croyait que la race *béarnaise*, façonnée par le temps et par les circonstances, était seule capable d'y vivre. Des faits positifs sont venus démontrer la fausseté de cette croyance. Depuis quelques années, en effet, des croisements ont eu lieu, soit avec les mérinos, soit avec les métis mérinos, et ont donné des résultats très-satisfaisants; tout en acquérant des qualités nouvelles, les produits n'ont rien perdu de leur vigueur, et ils vivent sur les montagnes presque aussi facilement que les animaux de race pure.

— *Race bovine béarnaise.* La race bovine *béarnaise* occupe le bassin de l'Adour. Elle habite tantôt la plaine et tantôt la montagne. Comme celles de l'Ariége, les bêtes des montagnes passent l'hiver dans les villages et vont pacager pendant l'été sur les Pyrénées.

La race *béarnaise* forme cinq groupes distincts, mais qui se ressemblent tous par des caractères bien déterminés : poil jaune ou rouge pâle, unicolore, ou seulement d'une nuance plus claire autour des yeux et à la face interne des membres; cornes fortes, longues, généralement très-relevées; membres bien d'aplomb, solides, et cependant fins; corps un peu long et variant beaucoup de poids et de formes, selon les pays et les individus.

Nous allons maintenant passer rapidement en revue chacun des cinq groupes qui composent la race bovine du bassin de l'Adour.

1° *Bœuf bigorrais* ou *tarbais.* Cette variété, à tête très-forte et de taille moyenne, est plus propre au travail qu'à la lactation. Elle fournit de bonne viande de boucherie et peut prendre, avec un bon régime, de grands développements.

2° *Bœuf d'Oloron.* Les trois grandes vallées situées au sud d'Oloron possèdent chacune leur type de bétail. Vers l'est se trouve le bœuf d'*Ossau*, qui tire son nom de la vallée qui le produit. Il a le corps décousu, la tête petite, carrée et gracieuse; les yeux à fleur de tête, le bassin étroit, et, par conséquent, le train postérieur peu développé. La vallée d'Ossau nourrit un nombre d'animaux qui serait excessif relativement à son étendue, si elle en était réduite à ses seules ressources. Heureusement, en vertu d'un édit de Henri IV, les habitants ont le droit d'envoyer pendant l'hiver tout leur bétail sur la lande du Pont-Long, à 4 kil. de Pau, sur la route de Bordeaux. Le même édit leur accorde le droit de faire parquer leurs troupeaux deux fois par an sur une des places de la ville de Pau.

Le bœuf d'*Aspe* naît dans la vallée de ce nom, la plus vaste de celles qui convergent vers Oloron. Il a le corps trapu, le bassin ample, la croupe relevée, la tête courte, l'œil grand et bien ouvert, les membres courts, garnis de muscles gros et puissants dans les rayons supérieurs. Les animaux de la vallée d'Aspe sont très-estimés; ils sont vigoureux, énergiques, très-agiles, et peuvent résister longtemps aux plus rudes travaux. De vastes montagnes nourrissent les troupeaux pendant l'été, et la belle plaine de Bedous fournit des ressources pour l'hiver.

La gracieuse vallée de Baréton, nommée dans le pays *Jardin du Béarn*, est pour l'espèce bovine ce que l'Arabie est pour l'espèce chevaline; elle possède, dit M. Mousis, une race excessivement distinguée, qui fait l'admiration de tous les connaisseurs. Le bœuf *baréton* a le corps allongé, svelte, quoique près de terre, l'encolure mince avec un fanon peu développé, les cornes blanches, la croupe haute, les membres fins. Il est remarquable par sa fierté et son aptitude au travail. Le bœuf d'*Ossau*, celui d'*Aspe* et celui de *Baréton* forment ensemble la variété dite d'*Oloron*, uniquement parce qu'elle est élevée aux environs de cette ville.

3° *Bœuf basque.* Le bœuf basque, de l'arrondissement de Mauléon, petit, trapu, mais vigoureux, agile, très-propre au travail, se confond assez souvent avec le bœuf des Landes, auquel il ressemble beaucoup.

4° *Bœuf de La Chalosse.* Le bœuf de La Chalosse, encore appelé *haget*, de Hagetmau, chef-lieu d'un canton où l'on en élève beaucoup, se trouve surtout dans la fertile contrée qui s'étend entre Dax et Pau, et entre le gave de cette dernière ville et l'Adour. Il a le corps volumineux, les côtes plates, le flanc développé, la robe d'un rouge pâle ou d'un jaune froment, avec une espèce d'auréole plus pâle autour des yeux. C'est un bœuf de plaine, plutôt grand que bien conformé. Il s'engraisse rapidement après avoir servi au labour.

5° *Race marine, de Marennes* ou *des Landes.* Elle s'étend depuis la mer jusqu'au nord de Mont-de-Marsan. C'est la vraie race des Landes, petite, mais bien conformée, sobre, nerveuse, très-agile, à jambes courtes, à œil vif, à chanfrein enfoncé, à robe jaune, souvent enfumée sur la tête. Cette sous-race et la précédente sont nourries dans les arrondissements de Mont-de-Marsan, de Saint-Sever et de Dax, avec des soins et une minutie que l'on a peine à croire si on ne les a vus. « La pièce qui sert de cuisine, dit M. Magne, n'est séparée de la bouverie que par un mur. Une ouverture, nommée *arieste*, *ristou*, *râtelier*, fait communiquer les deux pièces. Cette ouverture, élevée de 0 m. 70 à 0 m. 80 au-dessus du sol, haute à peu près de 1 m., est plus ou moins longue selon le nombre d'animaux auxquels elle doit servir. Elle est garnie d'un châssis divisé, par des pièces de bois verticales, en plusieurs ouvertures pouvant être fermées au moyen de planches qui glissent dans une coulisse.

» Pour prendre leur repas, les bœufs passent la tête à travers ces ouvertures, et on les force à rester tranquilles dans cette position, en tirant en partie la planche à coulisse qui ferme le râtelier. Quelquefois on fixe les animaux deux à deux au moyen d'une pièce de bois disposée en joug. Le bouvier porte le fourrage dans sa cuisine, et là, assis à côté de son feu, il distribue la nourriture à ses animaux, bouchée par bouchée. Chaque bouchée est composée de paille, d'herbes grossières ou de feuilles sèches, qu'on entoure avec un peu de bon foin, quelques feuilles de maïs ou de choux, des pelures de navet, ou avec toute autre friandise. De cette manière, on nourrit bien les animaux avec des fourrages médiocres; mais c'est aux dépens des malheureux bouviers, qui ont à peine le temps de se reposer. Dans les charrois, à la halte, sur les marchés, on les voit debout devant leurs bœufs, leur distribuant leur repas bouchée par bouchée. Les animaux, habitués à prendre ainsi leur nourriture, ne savent pas manger au râtelier. Ils souffrent même pendant quelque temps, quand ils arrivent dans une ferme où l'on n'a pas l'habitude d'affourager ainsi. »

Comme la plupart des races bovines élevées sur les montagnes, la race *béarnaise* possède une force, une sobriété, une rusticité, qui la rendent capable de supporter les plus fortes chaleurs et les plus rudes fatigues; mais elle est, en général, mauvaise pour le lait; quelques variétés sont très-petites; d'autres, à ces défauts, joignent une conformation défectueuse. L'amélioration des formes serait assurément très-facile, ce n'est qu'au peu de soins des éleveurs et des gardiens auxquels sont confiées les bêtes de montagne qu'il faut attribuer l'infériorité de la race *béarnaise* sous ce rapport. Quant à la taille, il serait peut-être imprudent de vouloir l'agrandir : chacun sait qu'il existe un rapport constant entre la taille des animaux et la fertilité du sol qui les produit. Si tel pays n'a que des bestiaux de petite taille, c'est qu'il est incapable d'en nourrir de plus grands. Les qualités laitières de la race *béarnaise* laissent en général beaucoup à désirer. Leur amélioration serait aussi facile que profitable. En effet, si, d'une part, la production du lait est le plus souvent en rapport avec la nature du sol, de l'autre, elle dépend aussi de la culture, des soins plus ou moins intelligents dont les animaux sont l'objet, et surtout de l'hérédité, qui permet de conserver des aptitudes là où la nature les produirait difficilement. L'utilité d'une telle amélioratiion est incontestable; mais elle devient encore plus évidente quand on songe à l'immense population de bêtes bovines qui vivent sur les Pyrénées occidentales, et dont le lait n'a aujourd'hui presque aucun emploi.

II. — Philol. Le patois, ou pour parler plus exactement, l'idiome *béarnais*, car c'est une véritable langue, se rattache au grand groupe des langues romanes ou néo-latines, dans lequel il occupe une place importante. Le territoire où se parlait et se parle encore le *béarnais* comprend le Béarn tout entier, c'est-à-dire les arrondissements actuels de Pau, d'Oloron et d'Orthez. M. Mazure, dans son excellente *Histoire du Béarn*, examine l'opinion de ceux qui voudraient trouver des rapports intimes entre le *béarnais* et l'espagnol. « D'abord, dit-il, il faut savoir de quelle langue espagnole il est question; il ne peut s'agir que du castillan, langue actuelle de l'Espagne. Or, c'est seulement au XVe siècle que la langue castillane est devenue l'idiome commun de toute la nation. Dans les premiers siècles où s'est parlé l'idiome *béarnais*, la région du nord de l'Espagne parlait généralement la langue catalane, appelée aussi *limousine*. Dans ces premiers siècles, lors des fréquentes relations du Béarn et de l'Aragon, le castillan, alors peu formé, n'était point dominant dans la région ultrapyrénéenne. Ce serait donc avec le catalan, plutôt qu'avec le castillan, qu'il faudrait chercher cette affinité première que l'on suppose, pour expliquer les origines du *béarnais*. » Le meilleur travail et le plus complet qui ait été jusqu'ici publié sur le béarnais est la *Grammaire béarnaise* de M. Lespy (Pau, 1858, in-8°). C'est à ce livre que nous empruntons la majeure partie des détails que nous allons mettre sous les yeux des lecteurs, pour leur donner une idée nette et précise d'un des patois les plus caractéristiques de la France méridionale.

De bonne heure, les Romains, après avoir soumis la Gaule, s'établirent dans la zone représentée aujourd'hui par le Béarn. La ville principale, *Beneharnum*, dit M. Lespy, qui se trouvait entre Maslacq et Lagor, au sud-est d'Orthez, fut ou contenue ou protégée par une ceinture de portes fortifiées (*castella*). Quatre villages situés autour de cet emplacement portent encore des noms qui nous l'attestent : *Castetis*, *Castillon*, *Castetbon*, *Castetner*. Il y a plus : le Béarn fut pour les conquérants une sorte de lieu de plaisance. De nombreuses ruines attestent, du reste, le passage des Romains. Mais, ajoute M. Lespy, ce qui témoigne mieux encore des rapports longs et directs qui existèrent entre le Béarn et Rome, c'est le langage parlé dans notre contrée. L'empreinte latine y est aussi profonde, et peut-être mieux marquée, que dans les idiomes auxquels les philologues ont donné les noms de *fils aînés* du latin : le *provençal*, le *languedocien*, le *catalan*, etc., etc. A l'appui de son opinion, M. Lespy cite une série de mots *béarnais* très-caractéristiques, en les rapprochant de leurs types latins. Nous empruntons à cette liste quelques-uns des exemples les plus frappants qu'elle contient : *audir*, *audire* (entendre); *grey*, *grex* (troupeau); *homo nesci*, *homo nescius* (homme insensé, qui ne sait pas ce qu'il fait); *irat*, *iratus* (irrité); *numerat*, *numeratus* (nombré); *reu*, *reus* (accusé, défendeur); *scriber*, *scribere* (écrire), etc., etc. Ces exemples appartiennent, il est vrai, non pas au *béarnais* moderne, mais à l'ancienne langue, dont l'époque est comprise entre le XIe et le XIVe siècle, et qui nous a été conservée par un monument fort précieux, les *Fors de Béarn*, ouvrage de législation locale. M. Lespy démontre aussi que le *béarnais* contient une certaine proportion d'éléments helléniques, quoique en moins grand nombre qu'on ne le croit généralement. En voici quelques exemples : *abraca* (raccourcir), qui vient du grec *brachus* (court); *esperreca* (déchirer), qui vient de *sparassô*, même sens; *esquissa* (déchirer une étoffe), de *schizô* (fendre, déchirer); *gaumas* (chaleur accablante), de *kauma*, même signification; *truphas* (se moquer), de *truphaô* (faire le fier, le dédaigneux). M. Lespy pense que ces mots viennent peut-être de Marseille, l'ancienne colonie phocéenne. De la Provence, ils se seraient, dit-il, introduits jadis dans le Languedoc, et celui-ci les aurait transmis au Béarn; ou bien, ils nous ont été laissés par les Grecs eux-mêmes, s'il est vrai, comme on l'a prétendu, que des colons grecs se soient établis dans notre contrée avant les Romains. Cette opinion se fonde sur ce que plusieurs de nos villages ont des noms de la plus parfaite pureté grecque : Athos, Abydos, Gelos, Lagos, Syros, etc. A ce propos, M. Lespy s'élève contre la spirituelle, mais trop ingénieuse hypothèse, qui veut que Marguerite de Valois et Marot, hôtes illustres du château de Pau, aient répandu ces noms antiques dans le Béarn. Il fait fort judicieusement remarquer que ces noms se trouvent dans les *Establissements de Béarn* (1487, Archives des Basses-Pyrénées). A cette époque, dit-il, ni Marguerite de Valois, ni Marot n'étaient encore nés.

Les caractères génériques du *béarnais* sont l'emploi de l'article, l'absence de déclinaisons, la substitution des prépositions aux cas, pour exprimer les divers rapports que les mots ont entre eux; la conjugaison effectuée au moyen de verbes auxiliaires; la disparition des flexions grammaticales, c'est-à-dire, ajoute M. Lespy, des formes terminatives auxquelles on reconnaissait facilement, en latin, le rôle des mots, quelle que fût leur place. L'accent tonique joue un très-grand rôle dans les lois phonétiques auxquelles obéit le *béarnais*. Il peut affecter soit la dernière, soit la pénultième syllabe, et il reproduit toujours fidèlement l'accent tonique du latin. Ainsi, le *béarnais canta*, qui vient du latin *cantare*, avec l'accent sur le second *a*, est lui-même accentué sur *ta*; le *re* tombé n'a modifié en rien la place de l'accent. Au contraire, dans *termi* (terme, limite du latin *terminus*), la syllabe accentuée est *ter*, parce que, dans le latin *terminus*, c'est également *ter* qui porte l'accent; la chute de la terminaison *nus* a été sans influence. Du reste, il est à remarquer qu'en *béarnais*, comme dans toutes les autres langues néo-latines, même dans le français, c'est toujours la syllabe accentuée qui a le mieux résisté aux contractions, aphérèses, synérèses, etc.

Le plus ancien monument de la langue *béarnaise* est, comme nous l'avons dit, le recueil des *Fors*. Ce qui distingue principalement cette langue plus ancienne de la langue moderne et contemporaine, ce sont plutôt des variations phonétiques, orthographiques et lexicologiques, que des modifications syntaxiques et grammaticales. Afin de mieux faire saisir aux lecteurs la différence qui peut exister entre ces deux idiomes d'époques différentes, nous transcrivons et traduisons deux fragments, qui peuvent servir à les déterminer. Le premier, emprunté au recueil des *Fors*, est la formule du serment que le seigneur doit faire aux barons : « *Prismeramentz, es estat establit et autreyat que, quant lo senhor entrara en Bearn, en possession, juri aus baroos et a tote la cort de Bearn, que ed los sera fideu senhor, et que judyara ab lor dreytureraments, et que ne los fara prejudici. Et apres, egs debin jurar a luy qu'en seran fidels, et qu'en thieran per senhor, per judyament de la cort.* C'est-à-dire : Premièrement, il a été établi et octroyé que le seigneur, lorsqu'il entrera en possession en Béarn, jure aux barons et à toute la cour qu'il leur sera fidèle seigneur, qu'il jugera avec eux selon le droit, et qu'il ne

leur fera aucun préjudice. Et, après, les barons doivent lui jurer qu'ils lui seront fidèles, et qu'ils le tiendront pour seigneur, par jugement de la cour. » Pour le patois moderne, nous citerons un fragment de poésie de Navarrot, qui aura le double avantage de donner aux lecteurs une idée de la langue et du sentiment poétique moderne : « *Bouques resquettes — tant beroys œlhous — tendres bermelhous — cors ta joens y ta tilhous — entratz bloundetes, — entratz brunetes — bienetz palhetes — flour de la sason — bienetz per bandes — fourma guirlandes — y plates-bandes — sus lou berd gazon!* Littéralement : bouches si fraîches — si jolis yeux — joues si roses — tailles si jeunes et si flexibles — entrez blondettes — entrez brunettes — venez châtaines — fleurs de la saison — venez par bandes — former des guirlandes — et des plates-bandes — sur le vert gazon. »

M. Lespy consacre, et avec raison, une place importance aux règles phonétiques du *béarnais*. En voici le résumé : *a* ne doit jamais être accentué; deux *a* ne valent qu'un *a* long; *e* au commencement et dans le corps des mots ne prend l'accent que lorsqu'il est ouvert; cet *e* sonne quelquefois comme un *o* doux dans le corps des mots, par exemple, *clarementz* (clairement) se prononce *claromentz*. Deux *e* ne valent qu'un *e* long; *e* final prend l'accent grave ou l'accent aigu, selon qu'il est ouvert ou fermé; dans les monosyllabes, *e* final étant le plus souvent fermé, on ne l'accentue que dans ceux où il est ouvert (accent grave). Deux *i* ne valent qu'un *i* long, on les remplace quelquefois par *y; i* final a un son peu sensible dans quelques mots de deux syllabes, et généralement dans les mots de plus de deux syllabes. Dans un petit nombre de mots, on met deux *o*, deux *u*, à la place d'un seul *o*, d'un seul *u*. Parmi les diphthongues, il faut remarquer les groupes *oü*, qui se prononce *oou; oa*, qui se prononce *oue; au, eu, iu*, qui se prononcent *aou, eou, iou*. Le *b* remplace *v*; ainsi *vert* devient *berd;* le *d* est généralement muet à la fin des mots, après les liquides *n* et *r;* le *g* final, précédé de *i*, s'articule comme *ch* dans *tache; h* est plus souvent aspiré que muet; *j* est souvent substitué à *y; lh, nh* ont la même valeur que *ill* et *gn* dans *grille* et *régner; p* se met quelquefois pour *b*, à la fin et dans le corps de certains mots il est muet; *r* final est souvent muet; *s* prend quelquefois le son chuintant de *ch; t* permute avec *d; x* et *xs* produisent souvent l'articulation du groupe *ch; z* remplace *s d* à la fin des mots, lorsqu'il ne s'efface pas dans la prononciation; après le *t*, il domine complétement sur lui, ou bien il en affaiblit la prononciation forte.

Le *béarnais* reconnaît deux genres, le masculin et le féminin. Les genres des substantifs *béarnais* correspondent généralement à ceux de leurs équivalents français. Le pluriel se forme par l'addition de *s* au singulier : *lou die* (le jour) devient, par conséquent, *lous dies* (les jours). Les noms terminés par une dentale *t, d* prennent *z : lou nid* (le nid); *lous nidz* (les nids). Les noms terminés par *s, z* sont invariables. La presque totalité des noms propres portés par des Basques sont des substantifs communs ayant une signification bien déterminée. Nous citerons, parmi les plus répandus : *barat* (fossé); *belloc* (beau lieu); *cazain* (jardin); *cazenave* (case neuve); *laborde* (la grange); *lapeyrère* (la carrière); *l'oustau* (la maison), etc., etc. A ce propos, M. Lespy fait remarquer que primitivement, en *béarnais*, la particule *de* n'indiquait nullement la noblesse. Placée devant les noms propres à la suite des prénoms, elle indiquait l'origine tout simplement (à peu près comme le génitif patronymique des Grecs). Aujourd'hui encore, les paysans *béarnais* ont conservé l'habitude de faire précéder les noms propres de la particule en question, ce qui fait croire à tort aux étrangers qu'il y a là une marque de vantardise ou un calcul de servilité.

Le *béarnais* semble avoir le privilége, si rare chez les langues néo-latines, de former des mots composés au moyen de la simple juxtaposition. En voici quelques exemples : *camaligue* (jambe, lien, jarretière); *plouromigue* (qui pleure pour des miettes, pleurard); *poupebii* (qui suce le vin, biberon), etc., etc.

Les adjectifs se divisent en deux grandes classes : la première comprend ceux qui sont terminés par une voyelle; la seconde, ceux qui sont terminés par une consonne. Ceux qui sont terminés par *e* ou *i* n'ont qu'une terminaison pour les deux genres. Les adjectifs terminés par les voyelles fortes *aa, a, é, è, ee, ii, u*, par les diphthongues *au, iu, oii, ay, ey, oy*, n'ont pas, au féminin, la même terminaison qu'au masculin; par exemple, *saa* (sain) fait *sane* (saine); *haroulé* (folâtre) fait *haroulère; madu* (mûr) fait *madure; nau* (neuf) fait *nabe; biu* (vivant) fait *bive; beroy* (joli) fait *beroye*, etc. Les terminaisons caractéristiques du féminin, dans ces adjectifs, peuvent se ramener aux désinences *ne, re, be, de, le, e*. En réalité, le féminin n'est nullement formé du masculin directement; c'est tout simplement la forme latine primitive conservée à côté du masculin modifié, et dans laquelle l'*a* final s'est changé en *e*. Il y a un certain nombre d'adjectifs en *au*, comme *generau* (général), *finau* (final), etc., dans lesquels on ne distingue pas le féminin du masculin.

Les adjectifs terminés par les consonnes *b, d, l, lh, m, n, r, s* forment le féminin en ajoutant simplement au masculin un *e;* ceux qui se terminent en *t*, changent parfois cette lettre en *d* devant *e;* ceux en *c* changent cette lettre en *que* ou *gue*. Le pluriel se forme comme dans les substantifs. Les adjectifs sont susceptibles de jouer le rôle de noms et d'adverbes avec la plus grande facilité. Les degrés de comparaison s'expriment par différentes circonlocutions analogues à celles des autres langues néo-latines congénères. Des terminaisons spéciales servent à dériver des diminutifs et des augmentatifs; ce système de dérivation est très-riche et peut être considéré comme aussi développé que celui de l'italien. Les différentes classes d'adjectifs et de pronoms reproduisent, avec des variantes phonétiques, les types latins connus. La conjugaison *béarnaise* s'effectue à l'aide de deux verbes auxiliaires *esta* (être), *habe* (avoir); elle se divise en classes caractérisées, comme en français, par la désinence de l'infinitif. Les temps et les modes sont identiques aux temps et aux modes des conjugaisons françaises. La différence des personnes est exprimée, comme en latin, par des désinences particulières et sans l'emploi du pronom personnel. Le *béarnais* dit, par un procédé aussi synthétique que celui du latin : *qu'aymi, qu'aimes, qu'ayme* (j'aime, tu aimes, il aime). Une particularité tout à fait spéciale au *béarnais*, c'est l'habitude constante de faire précéder invariablement le verbe, à toutes les personnes et à tous les temps, de la particule *que*, ou, par élision *qu'*. L'origine de cette particule, qui n'existait pas dans l'ancien *béarnais*, est très-obscure, et M. Lespy renonce à l'expliquer. Une chose remarquable, c'est que ce *que* précède le verbe des propositions principales, et jamais celui des propositions subordonnées. Quelquefois, dans les propositions affirmatives, *que* peut être remplacé par *be*, avec lequel il a peut-être des affinités phonétiques (*qu* égalant parfaitement *b*). Le complément direct des verbes transitifs est souvent précédé de *a : per fugir a justicie* (pour fuir la justice). Le passif se forme à l'aide d'une périphrase. On dérive très-facilement des verbes de beaucoup de substantifs. La terminaison caractéristique des adverbes est *mentz*, correspondant directement au français *ment*, à l'italien *mente*, etc. Le *béarnais* a des interjections qui lui appartiennent en propre; telles sont : *chit, chit*, pour appeler quelqu'un qui n'est pas loin; *hèp, hey*, pour appeler quelqu'un qui est loin; *haut* (courage); *té, té*, marque de surprise, etc. Quant à la syntaxe, elle est basée naturellement sur les principes analytiques des langues néo-latines, et emploie presque toujours la construction directe. Il existe, en outre, un certain nombre d'idiotismes, qui donnent à cet idiome un cachet d'originalité.

III. — Littér. béarnaise. Le Béarn ne paraît pas avoir recueilli sa part dans l'épanouissement littéraire qui se manifesta au XII^e siècle, sous la lyre des troubadours. Pourtant ce peuple avait dû sentir l'imagination poétique s'exalter en lui, dans les guerres contre les Maures. On ne voit pas qu'un poëte *béarnais* ait inscrit son nom parmi les pléiades poétiques du XII^e et du XIII^e siècle, dont on peut lire les écrits dans les riches recueils dépositaires de la science littéraire du moyen âge. Cependant, si l'on descend jusqu'au XIV^e siècle, on trouve dans l'histoire de la littérature une grande individualité, Gaston Phébus. Non-seulement, dit M. Mazure, Gaston suscite les talents, mais c'est lui-même qui est l'artiste, qui est le poëte, qui compose des traités et des chants d'amour, en même temps qu'il ordonne des fêtes et qu'il édifie des châteaux, où les rois ses successeurs naîtront un jour. Après Gaston Phébus, poursuit M. Mazure, nous ne trouvons pas plus de trésors de poésie *béarnaise* que dans l'époque qui l'avait précédé. Il faut aller jusqu'au XVII^e siècle pour trouver un poëte véritablement digne de ce nom; nous voulons parler de Cyprien Despourrins, dont les *Cansous* offrent des vers ravissants, et qui souvent ont mis fort largement à contribution les chants populaires dont les auteurs sont inconnus. Ces chansons pastorales et anonymes existent en grand nombre, principalement dans la vallée d'Ossau. M. Mazure y constate une simplicité un peu précieuse; mais il les trouve charmantes, comme un bouquet de poésie. En dehors de ces idylles, il y a aussi dans la vallée d'Ossau des chants nationaux et historiques fort intéressants, et empruntés en général aux grands événements de l'histoire de France. Il y a, entre autres, une espèce de complainte, empreinte d'un sentiment naïf et touchant, sur la captivité de François I^er.

BÉARNAISE s. f. (bé-ar-nè-ze — rad. *béarnais*). Nom donné à une ligne d'omnibus en usage à Paris avant l'organisation de la Compagnie générale.

BÉAT, ATE adj. (bé-a, a-te — du lat. *beatus*, heureux; nom que les chrétiens ont appliqué à ceux qui jouissent en paix, dans le ciel, de la gloire éternelle). Doux, calme, paisible, sans inquiétude et même sans réflexion : *Une vie* BÉATE. *Une* BÉATE *indifférence. Le père se plaint qu'on ait troublé la* BÉATE *tranquillité de son existence.* (Balz.) *Tu as raison, ma fille, dit-il d'une mine* BÉATE. (Cl. Rob.) *Les rideaux étaient à demi clos, et ne laissaient pénétrer qu'un jour mystérieux, ménagé pour une* BÉATE *rêverie.* (Alex. Dum.) *J'ai toujours aimé les couvents, et rêvé cette vie molle et* BÉATE. (G. Sand.)

— Qui témoigne d'une dévotion douce et naïve, en bonne ou en mauvaise part : *Un air* BÉAT. *Un sourire* BÉAT. ‖ Faussement, hypocritement dévot : *L'évêque de Troyes allait passer deux jours à Paris, et s'en retournait dans sa retraite, sans avoir paru ni rouillé, ni* BÉAT, *ni déplacé, ni gâté.* (St-Sim.) *Entendre railler le droit, la justice, la vérité, en langage* BEAT *et poli, fait monter en moi une sourde colère.* (M^me L. Colet.)

— Titre donné autrefois à différents religieux et religieuses : *Notre* BÉATE *mère.*

— Substantiv. Personne heureuse et tranquille : *Le vieux garçon est un* BÉAT, *en comparaison de l'homme marié.* (Balz.)

— Dans le style ecclésiastique, Bienheureux, personne qui a été béatifiée. ‖ Personne qui jouit d'une grande réputation de sainteté : *Castel dos Rios pressa le roi d'employer son autorité pour faire révoquer la condamnation que la Sorbonne avait faite des livres d'une* BÉATE *espagnole, qui s'appelle Marie d'Agreda.* (St-Sim.)

Tu cours chez ta *béate*, au cinquième étage.
VOLTAIRE.

Mon doux *béat* très-peu me répondait,
Riait beaucoup, et plus encor buvait.
VOLTAIRE.

Son œil tout pénitent ne pleure qu'eau bénite;
Pour *béate* partout le peuple la renomme.
RÉGNIER.

‖ Se dit souvent d'un bigot, c'est-à-dire d'une personne qui affiche de grands airs de dévotion :

Sans oublier, comme vous pouvez croire,
Du bon Turpin le ventre de prélat,
Son teint fleuri, son regard de *béat*.
A. CHÉNIER.

— Nom que portaient certains moines et même les moines en général : *Faire des aumônes aux* BÉATS. ‖ S'est dit aussi de certaines femmes qui, sans avoir fait de vœux, portaient l'habit de religieuse.

— Jeu. Celui qui a tous les avantages de la partie, sans en courir les chances mauvaises; celui qu'on exempte de payer sa quote-part : *Nous sommes cinq pour jouer le dîner; faisons un* BÉAT, *et jouons deux contre deux.* (Acad.) ‖ V. en ce sens.

— **Syn. Béat, bigot, cafard, cagot, hypocrite, tartufe.** *Hypocrite* est, de tous ces mots, celui qui convient le mieux au style sérieux, et dont la signification est la plus large; il s'applique, non-seulement à celui qui, pour tromper, se couvre du masque de la religion, mais encore à tous ceux qui affectent faussement des sentiments nobles, pour se rendre intéressants ou pour arriver à des fins intéressées. Les cinq autres mots se rapportent tous à la fausse religion. Le *béat* affecte un air de béatitude; il veut surtout attirer l'admiration des vrais dévots. Il y a dans le *bigot* de la sottise, de la faiblesse d'esprit; il veut qu'on le croie religieux sur le seul témoignage des petites pratiques auxquelles il se livre. Le *cagot* affecte l'austérité; il est négligé dans sa mise, comme les moines qui portaient la cagoule; il est d'un rigorisme outré et crie sans cesse contre les plaisirs et les libertés du monde. Le *cafard* est doucereux, patelin, fourbe; il se rapproche du *béat*, qui est tout confit en dévotion, mais il mord ceux qu'il séduit par son air caressant. Enfin, le *tartufe*, c'est l'hypocrite qui, comme celui de Molière, prêche la vertu, prétend diriger les autres pour les mieux dépouiller, et découvre effrontément ses desseins quand il croit n'avoir plus rien à craindre.

BÉAT (SAINT-), bourg de France (Haute-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 37 kil. S. de Saint-Gaudens, au confluent de la Garonne et de la Pique; pop. aggl. 962 hab. — pop. tot. 1,163 hab. Ruines d'une tour carrée, seuls restes des anciennes fortifications, et, sur un rocher, débris d'un château fort du moyen âge.

BÉATE s. f. (bé-a-te — rad. *béat*, titre que l'on donnait aux moines). Autref. Aumône faite à des moines.

BÉATEMENT adv. (bé-a-te-man — rad. *béat*). Avec une douce tranquillité : *Madame Lemoine s'était* BÉATEMENT *endormie sur son tricot.* (Ad. Paul.)

— Avec un air d'hypocrite dévotion : *Elle baisse* BÉATEMENT *les yeux.*

BEATENBERG, village et montagne de la Suisse, cant. de Berne, district d'Interlachen, près du lac de Thun; 974 hab. protestants. La montagne, qui porte le même nom, voisine du village, s'élève à 1,118 m. Aux environs, on remarque la grotte de Saint-Béat, l'une des plus remarquables de la Suisse par sa grandeur (150 m. de long), et par les stalactites et les pétrifications qu'elle renferme. Son nom lui vient de saint Béat, qui, premier apôtre du christianisme en Helvétie, y vécut, y prêcha, y fit des miracles et y mourut en 112. Cette grotte, objet de la vénération des fidèles et lieu de pèlerinage, fut murée en 1556 par ordre du gouvernement protestant. Aujourd'hui, elle est rendue à la dévotion des pèlerins et à la curiosité des touristes.

BEATIA, ville de l'ancienne Bétique, aujourd'hui Baeza.

BÉATIFIANT (bé-a-ti-fi-an), part. prés. du v. Béatifier.

BÉATIFIANT, ANTE adj. (bé-a-ti-fi-an, an-te — rad. *béatifier*). Qui donne la béatitude : *Réjouissez-vous de ce que Dieu est une nature heureuse et* BÉATIFIANTE, *qui fait ses délices de la bonté, qui se dégage sur tout ce qu'il aime.* (Boss.)

BÉATIFICATION s. f. (bé-a-ti-fi-ka-si-on rad. *béatifier*). Acte par lequel le pape, assisté du sacré collége, donne à une personne décédée le titre de bienheureux, sans toutefois la proposer au culte de l'Église universelle, et en restreignant à certaines communautés ou catégories des fidèles le droit de l'honorer comme un saint : *La* BÉATIFICATION *ne peut avoir lieu que cinquante ans après la mort du bienheureux. Le cardinal Lambertini, pape sous le nom de Benoît XIV, a publié un volume in-folio sur la* BÉATIFICATION *et la canonisation.* (Trév.)

— Phys. *Béatification électrique*, Expérience dans laquelle, au moyen de la lumière électrique, la tête d'une personne paraît être environnée d'une auréole.

— **Encycl.** V. CANONISATION.

BÉATIFIÉ, ÉE (bé-a-ti-fi-é), part. pass. du v. Béatifier. Déclaré bienheureux, mis au nombre des bienheureux : *Leur ennemi ne pouvait être* BÉATIFIÉ, *que leur cause ne fût condamnée.* (J.-L. de Balz.) *Les animaux domestiques, nos fidèles serviteurs, bien plus précieux sans doute aux yeux de la raison que les squelettes* BÉATIFIÉS, *tirés des catacombes de Rome.* (Fabre d'Eglantine.)

— Placé, élevé au rang des béatitudes : *L'ignorance n'a pas été* BÉATIFIÉE *par Jésus-Christ.*

BÉATIFIER v. a. ou tr. (bé-a-ti-fi-é — du lat. *beatus*, heureux; *facere*], faire — prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous béatifiions, que vous béatifiiez*). Mettre au rang des bienheureux par l'acte solennel de la béatification : *Le 10 août du mois d'avril 1792, on* AVAIT BÉATIFIÉ *à Rome Benoît Labre.* (Chateaub.) ‖ Déclarer saint, donner pour un saint : *Les convertisseurs avaient grand soin de le persuader de son salut, et de le* BÉATIFIER *par avance.* (St-Sim.) *Tous les autres papes* BÉATIFIAIENT *le duc Philippe le Bon par paroles et le glorifiaient par amour.* (G. Chastellan.) ‖ Rendre heureux : *Il fallait qu'il les créât,* BÉATIFIÂT *et guérît.* (Pasc.) *Dieu s'est réservé de* BÉATIFIER *les êtres sortis de ses mains, en les faisant parcourir diverses périodes de félicité.* (Kératry.) ‖ Rendre joyeux, satisfait : *Cette nouvelle l'*A BÉATIFIÉ. (Acad.)

— Mettre au rang des béatitudes : *Cette pauvreté évangélique, que Jésus-Christ* A BÉATIFIÉE.

— **Syn. Béatifier, canoniser.** *Béatifier* dit moins que *canoniser;* par la *béatification*, le pape permet de considérer comme saint un personnage dont la vie et la mort ont été édifiantes, et il autorise, en son nom particulier, le culte que certaines âmes dévotes pourraient vouloir lui rendre; par la *canonisation*, le pape prononce comme juge après une longue et minutieuse procédure, il ordonne l'inscription d'un nouveau nom dans le *canon* des saints reconnus par toute l'Eglise, et dès lors tous les fidèles sont tenus d'honorer ce nom comme appartenant à un habitant du ciel.

BÉATIFIQUE adj. (bé-a-ti-fi-ke — rad. *béatifier*). Qui béatifie, qui procure des joies célestes. ‖ N'est guère usité que dans la locution *Vision béatifique*, Extase douce et perpétuelle dont les élus jouissent par la contemplation de l'essence divine : *La* VISION BÉATIFIQUE *est celle que Dieu promet dans la gloire éternelle.* (Trév.) *Le pape Jean XII prétendait que les saints ne jouiraient de la* VISION BÉATIFIQUE *qu'après le jugement dernier.* (Volt.)

BÉATILLES s. f. pl. (bé-a-ti-lle; *ll* mll., dimin. de *beatus*, heureux). Art culin. Menues viandes délicates, telles que ris de veau, crêtes de coq, foies gras, etc., que l'on sert soit à part, soit dans des pâtés : *Une assiette de* BÉATILLES. *Enfin Phébus, étant à souper à six pistoles par tête chez la Coiffier, n'a pas mangé de meilleurs pâtés de* BÉATILLES *que ceux dont j'ai tâté tantôt.* (Auteur du *Francion*.)

— Menus objets de dévotion et autres, comme agnus, pelotes, boîtes, etc., qui se confectionnent dans les couvents de femmes.

— Fig. et fam. Menus accompagnements, petits détails intimes : *Les* BÉATILLES *de l'hyménée, ennuis, chagrins, dégoûts.* (Lamotte.)

Beati pauperes spiritu (*Bienheureux les pauvres d'esprit*). Si l'on cherchait le sens de ces premières paroles du *Sermon sur la montagne* dans l'application qui en est faite d'ordinaire, il faudrait admettre, comme on le fait généralement, que Jésus-Christ a glorifié l'idiotisme. Ce sens ne peut être celui de l'Écriture. Quelques interprètes ont traduit *pauperes spiritu* par *pauvres en esprit*, c'est-à-dire détachés de tous les biens terrestres et n'aspirant qu'aux vrais biens du ciel; mais une tradition erronée est souvent indestructible; on a dit une fois et l'on dira toujours : *Bienheureux les pauvres d'esprit*, en appliquant cette expression à ceux qui, dépourvus d'instruction et de talents, voient cependant leurs affaires prospérer : « Cet homme a fait une fortune colossale en quelques années, et c'est à peine s'il sait signer son nom : *Beati pauperes spiritu.* »

C'est aussi en ce sens que l'application de cette locution latine est faite dans les phrases suivantes :

« Quoique le vicaire fût un de ceux auxquels le paradis doit un jour appartenir, en vertu de l'arrêt *Beati pauperes spiritu*, il ne pouvait pas, comme beaucoup de sots, supporter l'ennui que causent d'autres sots. »

BALZAC.

« *L'Univers* préconise systématiquement l'ignorance. Hier encore, il protestait contre les progrès de la raison humaine. Il prend à la lettre le texte *Beati pauperes spiritu*, et il a naguère crié de toutes ses forces : « Abêtissez-vous ! » Il faut bien qu'il prêche d'exemple. »

EM. DE LA BÉDOLIÈRE.

BÉATIQUE adj. (bé-a-ti-ke — du lat. *beatus*, heureux). Néol. Qui exprime la béatitude : *Son visage un peu pâle, encadré dans deux nattes de cheveux blonds, rappelait les* BÉATIQUES *figures des Vierges de Raphaël.* (De St-Georges.)

BÉATITUDE s. f. (bé-a-ti-tu-de — lat. *beatitudo*, même sens). Félicité souveraine et sans mélange d'inquiétude : *On s'imagine que la vraie* BÉATITUDE *est dans l'argent.* (Pasc.) *J'ai trouvé, aussi bien qu'Aristote, que la* BÉATITUDE *n'était pas dans le jeu, et de fait je ne joue plus.* (Volt.) *Qui pourrait retracer l'étrange et solitaire* BÉATITUDE *des anachorètes du premier âge?* (Portalis.) *Le but suprême de l'âme, c'est la* BÉATITUDE. (Charma.) *La conséquence de la perfection, c'est la* BÉATITUDE. (Lacordaire.) *La vérité est la perfection et la* BÉATITUDE *de l'intelligence.* (Lacordaire.)

— Par anal. Contentement, bien-être : *Manger peu, c'est le régime philosophique par excellence, car les* BÉATITUDES *gastronomiques se payent trop cher.*

— Par dénigr. Sotte satisfaction : *L'homme pétri de vanité a la* BÉATITUDE *de la sottise.* (De Ségur.) *Les gastronomes n'éprouveront plus qu'un regret au sein de leur* BÉATITUDE, *c'est qu'on ne puisse pas trouver l'art de procréer les truffes à volonté.* (Ch. Dupin.)

— Théol. Félicité éternelle dont les bienheureux jouissent dans le ciel : *Jouir de la* BÉATITUDE *céleste. Seigneur, vous comblez vos saints d'une* BÉATITUDE *toute pure.* (Pasc.) *Je n'aime mon mari ni par devoir social, ni par calcul de* BÉATITUDES *éternelles à gagner.* (Balz.) ‖ *Béatitude subjective*, Bonheur des élus. ‖ *Béatitude objective*, Dieu, dont la possession constitue ce bonheur.

— Hist. ecclés. Titre honorifique, donné d'abord aux évêques, et réservé ensuite uniquement au pape : *Le clergé demandait la protection de Sa* BÉATITUDE *auprès du gouverneur.* (Volt.) *Nous mettrons Sa* BÉATITUDE *à même de faire des miracles.* (Balz.)

— Ecrit. sainte. *Béatitudes évangéliques, Les huit béatitudes*, ou simplement *Les béatitudes*, Les huit moyens qui, d'après Jésus-Christ, doivent assurer le bonheur souverain à ceux qui les mettent en œuvre : *Un prédicateur avait ennuyé tout le monde en prêchant les* BÉATITUDES. *Une dame lui dit, après le sermon : « Monsieur, vous en avez oublié une. — Laquelle? reprit le prédicateur. — Celle-ci, ajouta la dame :* Bienheureux ceux qui n'étaient pas à votre sermon. »

— **Encycl.** Nous énumérons ici, sans commentaire, les huit béatitudes, dans l'ordre que Jésus lui-même leur assigna, dans son *Sermon sur la montagne :*

1° Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux est à eux.

2° Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre.

3° Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés.

4° Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice, parce qu'ils seront rassasiés.

5° Bienheureux ceux qui sont miséricordieux, parce qu'ils obtiendront miséricorde.

6° Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.

7° Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés enfants de Dieu.

8° Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux est à eux.

Béatitude ou **de la Vie heureuse** (DE LA), ouvrage de saint Augustin, qu'il écrivit à trente-trois ans. Ce livre est adressé à Manlius Théodore, qu'il avait connu à Milan ; il se distribue en trois entretiens ou conférences. Après avoir distingué trois sortes de personnes parmi ceux qui reviennent à la sagesse et à la tranquillité volontairement ou malgré eux, ou qui ne les ont jamais perdues de vue au milieu des tempêtes et des orages de la vie, l'auteur refait au long un chapitre de ses *Confessions :* il raconte son entraînement de jeunesse vers l'étude de la philosophie, par la lecture de l'*Hortensius* de Cicéron ; son aveuglement au milieu des manichéens ; ses agitations d'esprit dans l'école de l'Académie ; son retour à la vérité, grâce aux exhortations de saint Ambroise et de Théodore, à qui il écrit ; l'amour qui l'attachait encore aux plaisirs et à la gloire, et, enfin, son entrée au port.

Après ce beau début, il suppose une conversation tenue, le jour de sa naissance, avec sa mère, son frère, son fils, ses cousins et ses deux disciples. Il fait convenir les interlocuteurs que, l'homme étant composé de corps et d'âme, il faut nourrir l'âme aussi bien que le corps. Il propose ensuite ce sujet : « Puisque tous les hommes veulent être heureux, il est constant que ceux qui n'ont pas ce qu'ils veulent ne sont point heureux ; » puis, il demande « si ceux qui sont satisfaits dans leurs vœux sont heureux. » La mère d'Augustin lui ayant répondu qu'ils le sont, pourvu que ce qu'ils veulent soit bon, il lui réplique aussitôt qu'elle a trouvé le plus grand secret de la philosophie. Les trois conférences du livre exposent ce principe, que la vraie béatitude consiste dans la connaissance de Dieu. Il n'y a que Dieu qui remplisse l'âme, Dieu identique à la Sagesse et à la Vérité. Pour conclusion, Augustin recommande de chercher Dieu, afin de parvenir à le connaître parfaitement, connaissance indispensable au souverain bonheur ici-bas et à la vraie béatitude de l'âme. Dans ses *Rétractations*, il corrige cette affirmation, en remarquant que l'homme ne peut être entièrement et parfaitement heureux en cette vie, parce qu'il ne peut connaître Dieu parfaitement que dans l'autre.

Citons, en terminant, cette appréciation de M. Villemain : « La crise de méditation et de foi retracée dans les *Confessions* n'avait pas été son épreuve dernière. Cette âme ardente, au milieu du repos qu'elle s'était donné par la volonté de croire, ne cessait de chercher l'appui du raisonnement. Un entretien *Sur le Bonheur* entre des âmes pures, que soutient et inspire un homme de génie, dans la simplicité d'une vie encore ignorée, et le pressentiment d'une grande vocation, il y a là sans doute un charme singulier... Ce qui n'avait été inspiré qu'à peu de grands esprits, par une abstraite contemplation de la vertu, trouvait maintenant l'appui d'un Dieu rapproché de l'homme, sous l'image la plus sublime et la plus pure, celle de la vertu visible... Il ne suffit pas à l'âme de jouir d'elle-même et de se contempler dans l'orgueil de son sacrifice et de son effort ; elle a besoin d'un Dieu qui lui parle, et d'une sagesse plus haute qui l'éclaire et la rassure. C'est par là qu'Augustin achève et transforme les nobles idées empruntées à la vertu antique. »

BEATON, BÉTON ou **BÉTHUNE** (James), prélat et diplomate écossais, né vers 1470, mort en 1539. Il était archevêque de Glascow lorsqu'il devint chancelier du royaume, en 1515. En 1523, il fut nommé archevêque de Saint-André, la plus haute dignité ecclésiastique de l'Ecosse. Deux ans plus tard, il fit partie du conseil de régence ; mais, lorsque la majorité de Jacques V eut été proclamée, le pouvoir tomba entre les mains d'Angus et des Douglas, ennemis de Beaton, qui se vit alors déchu de toute autorité, et fut même obligé de se cacher dans les montagnes sous des habits de berger. Une réconciliation ne tarda pas néanmoins à s'opérer entre Angus et lui. Beaton recouvra tout son crédit. Il en profita pour raviver contre les protestants les persécutions religieuses, et un grand nombre de ces derniers, entre autres H. Forest et P. Hamilton, payèrent de leur vie l'affirmation du droit de la libre pensée. Le dernier acte marquant de Beaton fut la part qu'il prit au mariage du roi Jacques avec Marie de Guise.

BEATON, BÉTON ou **BÉTHUNE** (David), cardinal, archevêque de Saint-André, en Ecosse, né en 1494, était neveu du précédent. Il persécuta cruellement les protestants, et périt assassiné en 1547. Il avait été confident de Jacques V et son garde des sceaux. Envoyé en France par ce prince, en 1528, pour faire avec François I[er] un traité d'alliance contre Charles-Quint, il fut chargé, en 1533, de négocier le mariage du roi d'Ecosse avec Madeleine, fille de François I[er] ; mais les négociations ne purent aboutir. Toutefois, en 1538, Beaton amenait en Ecosse une autre reine, Marie de Lorraine, fille de Claude de Guise, qui devint la mère de Marie Stuart. A la mort de son oncle, Beaton lui succéda sur le siége de Saint-André (1539), et il reçut, bientôt après, le chapeau de cardinal. Après la mort de Jacques (1542), le comte d'Arran, devenu régent pendant la minorité de Marie Stuart, donna à Beaton le titre de chancelier, et celui-ci dirigea presque entièrement les affaires. Il épuisa en débauches et en festins l'argent du trésor ; mais il se signala surtout par sa haine furieuse contre les protestants. Non content d'avoir chassé Knox de l'université de Saint-André, il fit brûler devant lui le célèbre et éloquent Georges Wishart, et massacrer un grand nombre d'hérétiques. Pour mettre fin à ces cruautés horribles, quelques gentilshommes pénétrèrent dans la chambre du prélat, le poignardèrent et accrochèrent son cadavre, revêtu de son costume de cardinal, à l'une des fenêtres du château de Saint-André.

BÉATONIE s. f. (bé-a-to-nî). Bot. Genre de plantes peu connu, qui fait partie de la famille des iridées, et paraît devoir être réuni au genre cypelle.

BEATRICE, graveur lorrain. V. BEATRIZET.

Beatrice di Tenda, opéra italien de Felice Romani, musique de Bellini, représenté pour la première fois à Venise, en 1833, et à Paris, sur le théâtre des Italiens, le 8 février 1840. Cette pièce est un mélodrame, dans le goût des livrets mis en musique par M. Verdi. Philippe Visconti, duc de Milan et mari de Béatrix de Tenda, croit celle-ci coupable d'infidélité et l'envoie au supplice, avec Orombello, son prétendu complice. Agnès de Maino est l'âme de ce sombre drame. Il y a dans cette pièce une scène de torture très-dramatique, mais peu musicale, dans laquelle Mario était admirable. La musique de Bellini est inégale dans cet ouvrage ; mais on sent presque partout la touche suave et pathétique de ce compositeur distingué. Cet opéra, chanté sur le théâtre de Venise par la Pasta, Curioni et Cartagenora, n'eut que quelques représentations, et cela parce que Bellini n'acheva sa partition que deux jours avant la fin de la saison, c'est-à-dire le 16 mars 1833. Cette circonstance donna lieu à une polémique entre le poëte, le classique Romani, et le compositeur. Bellini prétendait que Romani ne lui avait pas remis le libretto à temps, et Romani accusait Bellini de négligence, lui reprochant d'aimer mieux *à s'amuser qu'à écrire.* A Venise comme à Florence, où fut bientôt donné cet ouvrage, œuvre de deux talents distingués, bien faits pour se comprendre, et qui restèrent toujours unis, malgré le petit nuage que nous venons de signaler ; à Venise comme à Florence, disons-nous, *Beatrice di Tenda* fut reçu avec froideur. Toutefois, les avis furent partagés : les uns soutinrent que l'opéra nouveau était plein de réminiscences, languissant et dénué d'originalité ; les autres prétendaient, au contraire, y retrouver l'unité de style et la majestueuse sentimentalité qui caractérise la manière du maestro. A Paris, *Beatrice di Tenda*, donné en 1840, pour le bénéfice de M[me] Persiani, avec le concours de cette cantatrice et de Mario, transfuge de l'Opéra, n'obtint qu'un assez médiocre succès. Il ne fut guère plus heureux l'année suivante, malgré les efforts de Ronconi et la curiosité qu'excitait le début, dans le rôle d'Orombello, d'un ténor espagnol, don Manuel Ojeda. L'opéra de *Beatrice di Tenda* fut repris le 22 avril 1854, avec le concours de Grazziani et de M[me] Frezzolini ; mais cet essai rétrospectif ne servit qu'à prouver que l'ouvrage ne réussirait jamais en France. Il renferme pourtant des beautés de premier ordre ; nous citerons surtout l'air

Come t'adoro,

pour ténor ; le joli chœur de femmes, encadré dans des dessins d'orchestre dont l'effet est des plus remarquables ; l'air de basse

Qui si accolse oppresso ;

le délicieux terzetto

Angioli di pace,

chanté par les deux femmes sur la scène et par le ténor dans la coulisse ; l'air de soprano

Ah! se un urna,

et, enfin, la romance chantée par Mario,

Soffrii, soffrii tortura.

Toutefois, cela ne nous satisfait qu'à demi, nous autres Français. *Beatrice di Tenda* peut suffire à la nonchalance italienne ; mais on aurait bien dû, par égard pour la mémoire de Bellini, laisser cet opéra à l'écart de notre salle Ventadour. La pièce en elle-même, nous en demandons pardon à la mémoire du *fameux* Felice Romani, comme l'appellent ses compatriotes, est un pauvre mélodrame du vieux temps ; il a de la barbe au menton et dépasse la stupidité tolérée dans les livrets. En outre, l'orchestre est faible, négligé, et, comme l'a fait remarquer M. Théophile Gautier, quelques mélodies dans ce genre plaintif qu'affectionnait Bellini ne suffisent pas à racheter la pauvreté harmonique de l'ensemble. L'ensemble ! voilà la grande exigence des spectateurs français ; c'est aussi l'écueil, le grand écueil des compositeurs italiens, qui, d'ailleurs, ne se croient nullement obligés d'en tenir compte.

BÉATRIX ou **BEATRICE** (sainte), martyrisée à Rome en l'an 303 de J.-C., sous Dioclétien. Ayant retiré du Tibre les corps de saint Simplice et de saint Faustin, ses frères, qui venaient de subir le martyre, afin de leur donner une sépulture chrétienne, elle fut, pour cette raison, emprisonnée et étranglée dans sa prison. Le pape Léon fit transporter les restes des trois martyrs dans une église qu'il venait de consacrer au culte. Depuis lors, leurs reliques ont été déposées dans l'église de Sainte-Marie-Majeure. Leur fête fut fixée au 29 juillet.

BÉATRIX, nom de plusieurs princesses du moyen âge, dont les plus connues sont les suivantes : BÉATRIX DE LORRAINE, comtesse de Toscane, morte en 1076. Fille du duc de Lorraine Frédéric, elle épousa, en 1036, Boniface III, duc de Toscane, et de cette union naquit une fille, qui devait être si célèbre sous le nom de comtesse Mathilde. Veuve en 1052, Béatrix administra les Etats de son époux, et se maria en secondes noces avec le duc de Lorraine Godefroi le Barbu, ennemi acharné de l'empereur Henri III. Celui-ci, irrité de ce mariage, parvint à s'emparer de Béatrix (1055) qu'il garda deux ans prisonnière. Rendue à la liberté, elle continua à régner jusqu'à sa mort, conjointement avec sa fille, préparant le rôle que celle-ci allait jouer dans les démêlés du pape et de l'Allemagne. — BÉATRIX DE BOURGOGNE, fille du comte de Bourgogne Renaud, épousa, en 1156, l'empereur d'Allemagne Frédéric I[er], auquel elle apporta en dot la Provence et une partie de la Bourgogne. Elle est connue par un fait, raconté trois siècles après sa mort par Krantzius, fort répété depuis lors, mais dépourvu de toute authenticité. Nous le mentionnerons ici, parce qu'il ne manque pas d'une certaine originalité. L'impératrice Béatrix étant allée visiter Milan, récemment asservi par l'empereur, fut saisie par quelques mutins et promenée à travers la ville, à califourchon sur un âne, la tête tournée vers la queue de l'animal. En apprenant cet outrage, Frédéric accourut avec une armée, détruisit Milan de fond en comble, à l'exception de trois églises, et obligea chaque Milanais, pour éviter le dernier supplice, à venir ôter avec les dents une figue enfoncée dans la partie la plus malséante de l'âne sur lequel la princesse avait fait sa ridicule promenade. Béatrix mourut en 1185. — BÉATRIX DE SAVOIE, épousa, en 1220, Raymond Bérenger, comte de Provence, et mourut à Aix, après avoir fait plusieurs fondations pieuses. — BÉATRIX DE PROVENCE, fille de la précédente et de Bérenger V, dernier comte de Provence, morte à Nocera en 1267. Elle épousa, en 1245, Charles d'Anjou, frère de saint Louis, lui apportant en dot la Provence, qui entrait ainsi dans la monarchie française. Charles d'Anjou étant devenu roi de Naples et de Sicile, elle fut solennellement couronnée avec lui à Rome, en 1265. — BÉATRIX, reine de Hongrie, née vers 1450, morte en 1508, était fille de Ferdinand, roi de Naples et d'Aragon, qui lui fit épouser, en 1475, Mathias Corvin, roi de Hongrie. Cette princesse, qui aimait par-dessus tout le faste et l'ostentation, contribua puissamment au développement des arts et des sciences en Hongrie, où elle appela un grand nombre d'artistes et de savants étrangers. Mathias Corvin se montra très-faible avec elle, au point de ne pas désigner ouvertement pour son successeur Jean Huniade, son fils naturel, qu'il voulait appeler au trône après lui, n'ayant pas d'enfants légitimes de son union avec Béatrix. Celle-ci se fit un parti parmi les magnats, afin de pouvoir choisir elle-même pour successeur de Mathias celui à qui elle donnerait sa main. Malgré ses intrigues, secondées par son frère, le cardinal d'Aragon, qu'elle avait fait venir près d'elle et nommer primat du royaume, elle fut complétement déçue dans ses espérances. Le roi Mathias étant mort presque subitement après une longue discussion avec Béatrix, qui lui avait vainement demandé de prendre des mesures pour lui assurer la couronne, on accusa la reine de n'avoir point été étrangère à cette mort. Lorsque Vladislas Jagellon eut été élu roi de Hongrie, Béatrix tenta vainement de se faire épouser par lui. Elle dut quitter le royaume ; mais elle avait eu soin d'envoyer en Italie la plus grande partie des diamants de la couronne. Après avoir séjourné quelque temps à Vienne, elle alla terminer ses jours à Ischia.

BÉATRIX PORTINARI, Florentine, née en 1266, morte en 1290, a été immortalisée par l'amour et les vers de Dante. La passion si connue du poëte pour cette femme, et qui eut tant d'influence sur sa vie entière, naquit d'une circonstance fortuite que Boccace raconte ainsi dans sa *Vie* de Dante :

« C'était en cette saison de l'année, où la terre sourit dans ses riches vêtements de vert feuillage et de fleurs variées, que Dante vit pour la première fois Béatrix, le 1[er] de mai, jour où, selon la coutume, Falco Portinari, homme en grande estime parmi ses concitoyens, avait rassemblé chez lui ses amis avec leurs enfants. Dante, alors âgé de neuf ans seulement, était du nombre de ces jeunes hôtes. De cette joyeuse troupe enfantine faisait partie la fille de Falco ; elle avait à peine atteint sa huitième année. C'était une charmante et gracieuse enfant, et de séduisantes manières. Ses beaux traits respiraient la douceur, et ses paroles annonçaient en elle des pensées au-dessus de ce que semblait comporter son âge. Si aimable était cette enfant, si modeste dans sa contenance, que plusieurs la regardaient comme un ange. Cette jeune fille donc, telle que je l'ai décrite, ou plutôt d'une beauté qui dépasse toute description, était présente à cette fête. Tout enfant qu'était Dante, cette image se grava soudain si avant dans son cœur, que, de ce jour jusqu'à la fin de sa vie, jamais elle ne s'en effaça. Le progrès des années ne fit même qu'irriter sa flamme, et toute sa joie, tout son bonheur était d'être près de celle qu'il aimait, de contempler son beau visage. Mais tout en ce monde est périssable. A peine Béatrix avait-elle atteint sa vingt-quatrième année, qu'elle mourut. Il plut au Tout-Puissant de la tirer de ce monde de douleurs, et de l'appeler au séjour de gloire préparé pour ses vertus. A son départ, Dante ressentit une affliction si profonde, si poignante, il versa tant de larmes et de si amères, que ses amis crurent qu'elles n'auraient d'autre terme que la mort seule, et que rien ne pourrait le consoler. »

La figure de Béatrix est une des plus délicieuses apparitions de la *Divine Comédie.* Dans son poëme immortel, Dante suppose que l'an 1300, *au milieu du voyage de la vie*, c'est-à-dire à l'âge de trente-cinq ans, il parcourt en esprit les trois royaumes des morts. Egaré dans une forêt obscure, il arrive au pied d'une colline qu'il s'apprête à gravir. Trois animaux, un lion, une panthère, une louve maigre et affamée, lui ferment le passage ; et déjà, dans son effroi, il revenait sur ses pas, lorsqu'une ombre lui apparaît : c'est *Virgile*, qu'une dame céleste, Béatrix, lui envoie pour le secourir et le guider. Virgile, qui est mort sans avoir connu le vrai Dieu, ne peut accompagner le poëte que dans les deux premiers royaumes, et c'est sa chère Béatrix, symbole de la science divine, qui l'introduit dans le paradis et lui en fait parcourir toutes les sphères.

Le nom de Béatrix a passé dans le langage poétique et signifie, par antonomase, une amante belle, chaste et pure; mais, le plus souvent, ces allusions sont plaisantes, comme dans la phrase ci-dessous de M. Th. Gautier, qui est d'un comique achevé :

« Etre rencontré en bonnet de coton par sa *Béatrix!* O fortune! pouvais-tu jouer un tour plus cruel à un jeune homme dantesque et passionné?

» Rodolphe se souhaitait sous la terre, à la profondeur de la couche diluvienne; il aurait bien voulu pouvoir se supprimer temporairement, ou avoir à son doigt l'anneau de Gygès, qui rendait invisible. »

THÉOPHILE GAUTIER.

« On sait avec qu'elle majestueuse lenteur l'auditoire du théâtre des Italiens descend le grand escalier. Une foule compacte arrêtait à chaque pas la marche de M. d'Esparon et de sa belle compagne. Tous les yeux se dirigeaient vers eux. « C'est la duchesse de » Dienne et Octave d'Esparon, disait-on à » demi-voix. — Le poëte et la muse! — Dante » et *Béatrix!* » ARMAND DE PONTMARTIN.

« La princesse Marie de Gonzague avait surtout de la grâce, de l'indulgence, et un charme qui opéra sensiblement sur cet excellent et galant abbé de Marolles, plus encore peut-être qu'il ne l'a dit et qu'il ne se l'est avoué à lui-même. Elle disposa souverainement de lui durant des années. Il était de sa cour et de sa suite; il l'accompagnait dans ses voyages. Je ne sais s'il était capable de se former un idéal à la *Béatrix*, et j'en doute; mais s'il a eu un éclair de cet idéal, c'est à la princesse Marie qu'il l'a dû. »

SAINTE-BEUVE.

Béatrix, roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

Béatrix ou la **Madone de l'art**, drame en cinq actes, en prose, de M. Ernest Legouvé, représenté pour la première fois sur le théâtre de l'Odéon, le 25 mars 1861, et repris sur le théâtre du Vaudeville, en mai 1865. La *Béatrix* de M. Legouvé, qui a servi aux débuts de Mme Ristori dans le drame français, est tirée d'un roman du même auteur, publié en feuilletons, et, plus tard, recueilli en un volume sous ce titre : la *Madone de l'art*, titre qui n'a plus figuré ensuite qu'en deuxième ligne dans les éditions successives qu'a eues le livre. La surprise scénique entrait donc pour peu de chose dans le succès de *Béatrix:* pour beaucoup de spectateurs, elle n'existait point; nous voulons parler de ceux qui, ayant lu l'ouvrage sous sa première forme, connaissaient d'avance toutes les péripéties de la pièce; mais là n'était pas le véritable intérêt de la soirée. M. Ernest Legouvé s'entend à merveille à ménager aux illustres tragédiennes la transition de la tragédie à la prose. « Il l'a prouvé, dit M. Théophile Gautier, dans *Adrienne Lecouvreur*, où, prenant Rachel par le bout de la main, il lui fait descendre les marches du thymélé de la tragédie antique et la conduit aux appartements du drame moderne, désarmée de son poignard et poudrée à la mode du temps. On ne pouvait plus habilement mélanger au dialogue les récitations de morceaux tragiques à effet, où l'actrice était certaine de provoquer les applaudissements, tout en s'habituant, dans les scènes intermédiaires, aux familiarités du drame en prose. Cette fois, il s'agissait, chose plus difficile, d'introduire une étrangère dans l'art français. Quelque brillant que soit l'accueil reçu par Mme Ristori, elle avait jusqu'à présent combattu sous sa bannière nationale et avec ses propres armes, et c'était risquer une bataille inégale que de quitter sa vaillante épée, si bien faite à sa main. » — « Hâtons-nous, ajoute le critique, un peu trop pressé, selon nous, d'emboucher la trompette, hâtons-nous de dire que la victoire n'a pas été douteuse un instant, et qu'un éclatant triomphe a récompensé et légitimé la hardiesse de Bradamante. » M. Jules Janin va plus loin encore dans l'admiration que provoque en lui le succès « inattendu, inespéré » de Mme Ristori, « parlant sans hésiter, sans trembler, comme on parle, et souvent mieux qu'on ne parle, au Théâtre-Français. » Il n'a pas assez de railleries pour ces Béotiens venus des pays chauds, qui prétendaient, avec assez de raison, ce nous semble, que la Ristori française *avait de l'ascent*. Mais le feuilleton du critique des *Débats*, du 8 avril 1861, est monté à un tel diapason, qu'on ne saurait le discuter sans faire beaucoup de peine à son auteur, oublieux sans doute du peu d'empressement qu'il apporta jadis à saluer la brillante apparition de la Ristori aux Italiens. Alors, la Ristori n'avait, pour l'applaudir et la défendre, que quelques jeunes journalistes aussi inconnus qu'enthousiastes, et la critique *sérieuse* attendait au coin de son feu que les premiers coups d'arquebuse fussent échangés. Mais nous ferons ailleurs cette petite histoire d'un gros succès. Revenons à la pièce qui nous occupe. La fable de *Béatrix* est des plus simples. Béatrix est une reine de théâtre, la plus illustre et la plus adorée des comédiennes, l'interprète la plus sublime des chefs-d'œuvre de l'art dramatique; elle est mieux et plus que tout cela encore : Béatrix est d'une beauté incomparable; la nature, qui l'a créée sans doute dans un moment de générosité grandiose, s'est plu à la parer de toutes les qualités physiques, et, pour que rien ne manquât à son œuvre, elle l'a douée de toutes les vertus. Béatrix est la pureté même; jamais le plus léger soupçon n'a effleuré sa robe de vierge; aussi, le sacristain dramatique qui la promène à travers « l'Europe idolâtre », en soufflant dans tous les serpents de paroisse qu'il peut réunir, l'a-t-il surnommée la *Madone de l'art*. Béatrix est bonne, elle est généreuse, bienfaisante, pleine de tendresse et de dévouement; Béatrix est un ange, en un mot, une sainte, une divinité! Telle est l'héroïne que M. Legouvé n'a pas craint de mettre en scène, au risque d'impatienter les profanes spectateurs, à la vue de ce *rarissima avis*, de cette perle immaculée, de cette perfection transcendante et ultra-idéale. C'est un grand-duché quelconque, en Allemagne, qui est le théâtre des exploits de Béatrix, et, dès que son arrivée est annoncée, dit M. Paul de Saint-Victor, « les chambellans sèchent sur pied, et le capitaine qui commande les forces de terre et d'étang du duché escalade le balcon de la diva, pour l'admirer de plus près. » Quant à la grande-duchesse, elle reçoit Béatrix « comme si elles avaient gardé quelque chose ensemble », et son fils, le prince Frédéric, conçoit pour la *Madone de l'art* une de ces passions qui font que l'on a vu des rois épouser des bergères. Béatrix, toute sainte qu'elle est, n'est pas assez détachée des choses de la terre pour ne pas écouter en son cœur l'écho des douces paroles que le prince murmure à son oreille; mais elle apprend qu'il est fiancé à une jeune princesse, héritière d'un Etat voisin, et, par une abnégation sublime, elle se résigne à paraître indifférente aux protestations d'amour de Frédéric. Cependant, la grande-duchesse, enthousiaste du talent de la célèbre comédienne, l'appelle au château, et lui demande d'y venir jouer, le soir d'une grande réception, le dernier acte de *Roméo et Juliette*. Béatrix y consent; mais qui fera Roméo? Le prince Frédéric se propose, et les rôles sont aussitôt mis à l'étude. Le soir venu, la représentation a lieu; mais Béatrix, oubliant qu'elle joue la comédie et que son Roméo redeviendra tout à l'heure le prince Frédéric, s'abandonne à l'exaltation de son rôle et laisse deviner son amour. Dès lors, le prince ne connaît plus d'obstacles; il offre sa fortune et son nom à Béatrix, et celle-ci, après s'être un peu fait prier, se laisserait aller peut-être à accepter, si un incident imprévu (très-imprévu même) ne venait tout déranger. On apprend que le grand-duc vient d'abdiquer en faveur de son frère, le prince Frédéric, et c'est pour celui-ci le cas, ou jamais, d'épouser la jeune princesse à laquelle il est fiancé! Pauvre prince, auquel on donne un trône au lieu d'amour! Pauvre Béatrix! Mais non. Ce n'est pas pour si peu qu'elle se laisse abattre : *impavidam feriunt ruinæ*. Elle s'éloigne, fière d'avoir trouvé l'occasion d'ajouter à sa couronne de vierge l'auréole de martyre! « Tout est chimérique dans cette pièce, dit M. Paul de Saint-Vctor; les idées, le milieu et les personnages. Où trouver, ailleurs que dans une principauté de carton, bornée au nord par le côté cour et au sud par le côté jardin, une vieille princesse engouée à ce point de théâtre et de comédiennes! Ce n'est point une douairière, c'est une duègne parvenue; ce n'est pas dans l'*Almanach de Gotha*, c'est dans l'*Annuaire théâtral* que son nom devrait être inscrit. Le prince Frédéric n'est pas moins absurde, avec sa métromanie érotique. Il y a de la puérilité dans cette passion éclose aux feux des quinquets. On dirait un lycéen allant au théâtre en province pour la première fois, et revenant ahuri d'amour pour le premier sujet de l'endroit. Quant à la sublime Béatrix, je la déclare maniérée, précieuse, affectée et vaniteuse comme une paonne, sous ses airs de colombe mystique; son auréole en flammes de Bengale luit faux à dix pas, et la thèse qu'elle personnifie est insoutenable. D'après cette théorie sublimée, les rosières seules pourraient interpréter dignement les grands poëtes, et le talent dramatique serait un prix de vertu. Comme si la vie privée, honnête ou déréglée, sévère ou légère, avait un rapport quelconque avec la vie imaginaire et fictive du théâtre! Comme si l'expression ardente et vraie des passions n'en supposait pas presque toujours l'expérience! Cinquante noms de grandes pécheresses, qui furent en même temps d'illustres actrices, se pressent sur les lèvres pour réfuter ce paradoxe enfantin. Il y a des exceptions, sans doute, et des exceptions éclatantes; mais elles sont assez rares pour confirmer la règle opposée à celle que soutient M. Legouvé. » C'est, nous le répétons, Mme Ristori, la célèbre actrice italienne, que Paris a applaudie si longtemps dans *Mirra, la Camma, Maria Stuarda* et tant d'autres pièces, qui remplissait le rôle de Béatrix. Elle s'y est fait applaudir; mais il y a loin du succès qu'elle a obtenu au triomphe éclatant que certains feuilletons se sont plu à signaler. Malgré l'autorité de M. Jules Janin et de M. Théophile Gautier en ces matières, nous aimons mieux, et en cela nous croyons être dans le vrai, nous ranger de l'avis de M. Paul de Saint-Victor. Voici ce que cet écrivain disait en mai 1865, lors de la reprise, au Vaudeville, de la *Madone de l'art*, à propos de Mme Ristori : « ... Je n'ai rien à ajouter ni à retrancher à l'impression qu'elle me fit, il y a quatre ans, dans le rôle de cette madone apocryphe. Sans parler même de son terrible accent, qui fausse à chaque phrase le diapason du dialogue, une contradiction continuelle éclate entre l'actrice et la langue qu'elle parle. Mme Ristori parle français dans la pièce de M. Legouvé, et son geste, son regard, sa physionomie jouent en italien. Tout, chez elle, est exagéré, tendu, poussé au relief; la nécessité de se faire comprendre des publics étrangers auxquels elle s'adresse a grossi et boursouflé son talent. Sa pantomime est celle de l'héroïne d'un violent ballet; son masque tragique grimace, à force de vouloir être expressif. Elle souligne la réticence, elle ponctue le sous-entendu; les moindres nuances sautent aux yeux. Aucune finesse, pas une demi-teinte. Sa voix, accoutumée à la sonorité des intonations du Midi, brise à chaque instant la mesure que la prose française inspire aux sentiments les plus forts. Sa colère montre le poing, ses coquetteries font la bouche en cœur. C'est Myrrha tout entière à sa proie attachée, et cette proie, c'est notre langue qu'elle tourmente et qu'elle défigure. » Notons qu'à l'époque où le rédacteur de la *Presse* s'exprimait ainsi, quatre années s'étaient écoulées depuis le premier soir de l'Odéon; que l'actrice avait parcouru la France et les pays étrangers, jouant partout *Béatrix*, et que l'on s'accordait à dire qu'elle avait fait des progrès dans la prononciation française. « Elle a encore de l'accent, écrivait M. de Biéville dans le *Siècle* du 29 mai 1865; mais elle en a beaucoup moins. » L'actrice française ne fera jamais oublier la tragédienne italienne; c'est là, du moins, notre avis. Acteurs qui ont créé *Béatrix:* Mme Ristori, Béatrix; Mlle Ramelli, la grande-duchesse; MM. Ribes, le prince Frédéric; Febvre, le comte d'Oldenbourg; Thiron, Kingston; Kime, le major Kœrner, etc.

Béatrix Cenci (*Beatrice Cenci, storia del secolo* XVI), roman historique de Guerrazzi. C'est après sa chute du pouvoir et dans sa prison, de 1850 à 1852, que le tribun toscan écrivit cette sombre et sanglante histoire du XVIe siècle, qu'il publia à Bastia, pendant son exil en Corse (1853). Les malheurs et la fin tragique d'une jeune et belle Romaine, Béatrix Cenci, forment l'objet de ce récit. Elle était fille du comte François Cenci, mari cruel, père infâme, capable de tous les crimes, et le plus redoutable des barons romains. Guerrazzi déploie une grande puissance d'analyse dans l'étude de cette nature étrange et hideuse, « où il y avait de l'Ajax, du Néron et du bandit vulgaire. » Ennemi de Dieu et des hommes, audacieux autant qu'hypocrite, ce scélérat singeait Caligula : il souhaitait que le soleil fût une chandelle, pour avoir le plaisir de l'éteindre. Au commencement du récit, on trouve le vieux Cenci méditant, pour le compte d'autrui ou pour son propre plaisir, un assassinat, un rapt et un incendie. Cenci, pour qui la famille elle-même n'existe pas, conçoit une infâme passion pour sa fille, Béatrix, qui n'a que seize ans, et l'accable de ses hideuses obsessions. Pour la punir de sa résistance indignée, il l'enferme dans son château de Rocca Petrella, résidence lointaine et témoin ordinaire de ses débauches et de ses crimes. Mais Béatrix a déjà inspiré un sentiment aussi vif que pur à un jeune prélat qui n'a pas encore les ordres, Guido Guerra; ce sentiment, elle le partage, bien qu'à travers les barreaux de sa prison, et ils font de loin un beau rêve d'avenir. Le vieux Cenci, désespérant de soumettre sa fille à ses désirs infâmes, profite, un soir, du sommeil de Béatrix pour tenter sur elle le plus odieux attentat. Mais, au moment où il va l'accomplir, Guido Guerra, qui avait réussi à pénétrer dans le château, le surprend et le poignarde. Le meurtre accompli, Béatrix, seule, trouve encore des regrets pour un pareil monstre; quant aux domestiques, qui haïssaient le vieux Cenci, ils témoignent bruyamment leur joie. Guido Guerra leur distribue de l'argent, et court se cacher à Rome. Mais l'un de ces hommes, pour assurer le secret du meurtre, en tue un autre dont il se défie : arrêté pour cet assassinat et soumis à la torture, il avoue tout ce qu'on veut. La justice, en ce temps-là, c'était le pape, et le pape n'était qu'un homme. Cet homme était Clément VIII, Aldobrandini, c'est-à-dire un hypocrite doucereux, avare et féroce. Le saint-père convoite les biens immenses de la famille Cenci; mais, pour les confisquer, il faut que les enfants du vieux Cenci soient reconnus coupables du meurtre de leur père. Tous les membres de la famille Cenci sont arrêtés : les frères de Béatrix, Jacques et Bernardin; et la seconde femme du vieux Cenci, Lucrezia Petroni, vaincus par la torture, avouent leur parricide imaginaire; Béatrix seule résiste aux tourments les plus épouvantables, sans qu'on puisse arracher d'elle aucun aveu. Ses frères et sa belle-mère, chargés de chaînes et les membres brisés, sont forcés d'assister aux tortures de Béatrix; ils la conjurent d'avouer, mais c'est en vain; Béatrix, sur le point d'expirer, proclame encore la vérité. Les bourreaux, qui ne comprennent pas qu'une âme aussi fière puisse habiter un corps aussi délicat et aussi charmant, sont confondus par tant d'héroïsme : ils hésitent; elle est peut-être sauvée. Malheureusement, son avocat, un homme de talent, mal inspiré cette fois, lui conseille d'avouer qu'elle a tué son père en défendant son honneur. Il espère la sauver par cet aveu mensonger; elle suit ce conseil, et c'est ce qui la perd. Condamnée par le pape, elle doit mourir. Mais Guido Guerra, le véritable meurtrier, n'a cessé, pendant le procès, de chercher à voir Béatrix et à lui ménager une évasion. Le jour même où l'exécution doit avoir lieu, il s'introduit, déguisé en moine, dans le cachot de sa fiancée, et là, un vrai moine les unit devant Dieu. Quelques heures plus tard, au moment où le cortége débouche sur la place du château Saint-Ange, il est assailli et dispersé par une troupe d'hommes à cheval. C'est Guido Guerra et ses amis, qui tentent un hardi coup de main. Guido enlève Béatrix; mais la fatalité veut qu'elle retombe dans les mains de ses bourreaux.

Dans ce long roman historique, Guerrazzi revêt successivement toutes les formes littéraires; tantôt il affecte le style et le genre byroniens, tantôt il fouille une étude et creuse un portrait à la façon de Balzac; ici, il est fantastique comme Hoffmann; là, il est ironique et mordant comme Henri Heine. Mais la passion politique et l'imagination l'emportent souvent bien loin des limites qu'il s'est assignées à lui-même, et, comme s'il trouvait insuffisants ses personnages, il se livre à de fréquents monologues, et sa pensée active remplace souvent les acteurs du drame. Aussi, l'auteur se montre-t-il dans cet ouvrage sous un grand nombre de faces : il y est à la fois légiste, philosophe, artiste, écrivain éloquent et habile, mais surtout homme politique.

Béatrix Cenci, tragédie en cinq actes, en vers, par M. le marquis de Custine, représentée pour la première fois sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 21 mai 1833. L'histoire des malheurs de Béatrix Cenci est assez connue, pour que nous n'ayons pas besoin d'en raconter les détails. Son procès et sa fin tragique ont fourni un des épisodes les plus intéressants du recueil des causes célèbres, et l'abbé Angelo Maïo, bibliothécaire du Vatican, a publié, sur des documents authentiques, tous les événements de cette monstrueuse affaire. C'est là qu'il faut aller chercher le véritable drame. Ni la tragédie de Shelley, « la plus forte conception dramatique, selon Byron, qui se soit produite en Angleterre depuis Shakspeare, » ni la comédie héroïque de Béraud, ni l'œuvre de M. de Custine ne valent le récit simple et touchant du parricide vertueux et de la mort toute chrétienne de la pénitente de Clément VIII, de cette jeune fille qui tue son père pour échapper aux violences d'un amour incestueux, et qui livre sa tête au bourreau pour ne pas déshonorer sa mémoire. En 1833, à l'époque de cette liberté sans bornes dont jouissait le théâtre, avec cette tendance qu'avaient les auteurs à braver toutes les convenances, et avec l'indulgence du public à le souffrir, le sujet de *Béatrix Cenci* était le plus dramatique, le plus complet, le plus saisissant qu'on pût choisir. Tout ce que les passions ont de désordonné s'y trouve réuni : l'amour et tout son délire, l'inceste et toute son horreur, l'adultère et toute son audace. L'exaltation de l'honneur portée jusqu'au parricide : il y avait là le sujet d'une tragédie effrayante de terreur et de pitié. Il faut le dire, elle est encore à faire. M. de Custine, et cela se comprend un peu, a reculé devant son sujet; il l'a abordé si timidement, qu'il en a fait disparaître la passion, sans en voiler suffisamment l'horreur; il a été froid et obscur, à force de vouloir éviter les détails impossibles; et c'est tout au plus si l'on peut deviner la cause de tant de crimes, de meurtres et d'assassinats, entassés dans les cinq actes de cette tragédie. Les coups de poignard y sont prodigués; et, presque à chaque fin d'acte, le théâtre est jonché de cadavres, criminels ou vertueux. Il y a cependant dans *Béatrix* une émotion de terreur assez puissante; la féroce brutalité de François Cenci et la touchante candeur de Béatrix, cet abandon désespérant dans lequel se trouve cette jeune fille livrée sans défense, sans appui aux violences de son père, dans l'isolement d'un vieux château des Abruzzes, tout cela place l'âme dans une sorte d'oppression fiévreuse qui peut, à la rigueur, tenir lieu d'intérêt. Mais ce qui mérite surtout des éloges, ce que l'on peut regarder comme une très-belle conception, c'est la scène entre Béatrix et le pape, scène d'une haute portée, où tous les ressorts de la religion, de la morale et de la conscience sont mis en jeu avec une étonnante énergie, et dans laquelle le style s'élève parfois jusqu'à une éloquence véritable. Le pape reproche à Béatrix le meurtre de son père et l'adjure, au nom du Dieu vengeur, de faire connaître son complice :

LE PAPE.

En nous le dénonçant, vous vous sauvez peut-être;
Peut-être sur lui seul pourront tomber les coups.
Parlez.

BÉATRIX.

Vous le voulez?

LE PAPE.

Le coupable?

BÉATRIX.

C'est vous!

Le comte fut banni sous un pape sévère.
Vous l'avez rappelé, sans respect pour ma mère!
Endurci dans le mal par ce premier succès,
Dès lors, il ne mit plus de frein à ses excès.
Le juge qui du ciel a reçu la puissance,
S'il n'a pas su des grands réprimer la licence,
Répond, aussi bien qu'eux, de tous leurs attentats!
Vos trésors sont grossis par les assassinats

Qu'au mépris de vos lois vous a payés mon père.
Quand pour les pauvres seuls la justice est sévère,
Quand on sait le tarif de tous les tribunaux,
Quand jusque sur le meurtre on lève des impôts,
Le prince à ses sujets doit compte de leurs crimes!

. . . .

Si ma trop faible voix n'eût pas en vain prié,
A son réveil tardif, la justice homicide
Ne me flétrirait pas du nom de parricide.

En général, la tragédie de M. de Custine est une composition qui, dans son ensemble, manque d'art et de chaleur. Le style en est trop souvent incolore et dépourvu de pensées. C'est l'œuvre d'un homme ignorant des ressources dramatiques et des savantes combinaisons de la scène. Les deux principaux rôles de cette tragédie ont été créés par Frédérick Lemaître et Mme Dorval, dont tous les efforts ne parvinrent pas à prolonger les représentations au delà de trois. *Béatrix Cènci* méritait mieux que cela. Combien de drames l'avaient précédé, combien l'ont suivi et le suivront encore, qui n'avaient ou n'auront aucune des qualités que nous venons de signaler! Suivant une autre version, celle des mauvaises langues, ce serait Mlle Georges qui, jalouse du triomphe qu'obtenait Mme Dorval dans cette pièce, aurait usé de son influence sur le directeur (M. Harel), pour faire disparaître de l'affiche *Béatrix Cènci.*

L'auteur avait d'abord offert sa pièce à la Comédie-Française, qui l'avait reçue sous le titre de *Clément VIII*, et il avait avancé 10,000 francs environ pour frais de décors et de costumes. Une décision ministérielle ayant arrêté la représentation de l'ouvrage, le marquis de Custine eut à intenter un procès au Théâtre-Français, afin de rentrer dans son argent. C'est alors que *Béatrix Cènci* passa à la Porte-Saint-Martin, où la pièce fut de nouveau montée aux frais de M. de Custine. Le marquis était riche et pouvait se payer de telles fantaisies.

BÉATRIZET ou **BÉATRICE** (Nicolas), dessinateur et graveur français, né à Lunéville ou à Thionville, selon quelques auteurs, vers 1520, selon Heinecken en 1507, alla de bonne heure se fixer à Rome, où il travailla principalement de 1540 à 1562, et où il mourut vers 1570. On lui donne pour maître Agostino de Musi. Il marquait ordinairement ses estampes *Beatricius* ou *N. B. F.* ou *N. B. L.* (Nic. Béatrizet, Lorrain) ou *N. B. L. F.* On l'a souvent confondu avec B. Daddi, plus connu sous le nom de *Maître au dé* (maestro al dado), graveur italien qui travaillait à la même époque. Béatrizet a gravé au burin, entre autres pièces : *Joseph expliquant les songes de ses frères*, la *Cène*, *Jésus aux limbes*, l'*Ascension*, d'après Raphaël; *Jérémie*, l'*Annonciation*, *Jésus et la Samaritaine*, *Jésus tenant sa croix*, la *Conversion de saint Paul*, le *Jugement universel*, la *Chute de Phaéton*, *Tityus déchiré par le vautour*, *Bacchanale d'enfants*, d'ap. Michel-Ange; la *Nativité de la Vierge*, le *Massacre des Innocents*, le *Sacrifice d'Iphigénie*, le *Combat de la Raison et de l'Amour*, d'après Baccio Bandinelli; *Saint Pierre marchant sur les eaux*, d'après Giotto; l'*Adoration des Mages*, d'après Jules Romain; *Jésus au Jardin des Oliviers*, d'après le Titien; la *Sainte Famille*, la *Résurrection de la fille de Jaïre*, *Jésus en croix*, divers saints, d'après Girolamo Mutiano; le *Combat des Amazones*, *Laocoon*, l'*Océan*, le *Nil*, le *Tibre*, le *Triomphe de Marc-Aurèle*, *Rome triomphante*, le *Combat des Romains contre les Daces*, etc., d'après l'antique. Béatrizet a gravé, en outre, d'après ses propres dessins ou d'après ceux d'artistes inconnus : la *Mort de Méléagre*; *Caïn tuant Abel; Notre-Dame de Lorette;* les portraits de Henri II, roi de France, des papes Paul IV et Pie IV, d'Hipp. de Gonzague, de Tite-Live, Marc-Aurèle, Anaximène, etc.; 42 planches pour l'ouvrage de Jean de Valvedra sur l'anatomie; des vues du palais Farnèse, du château Saint-Ange, du Panthéon d'Agrippa, du temple de la Fortune, du cirque Flaminien; un plan de Thionville, daté de 1558; etc.

BEATSON (Robert), historien écossais, né en 1742 à Dysart, mort à Edimbourg en 1818. Il suivit d'abord la carrière militaire, et prit part, en qualité de lieutenant, à l'attaque de la Martinique et de la Guadeloupe. Il quitta le service en 1766 et se retira à Aberdeen, où il publia des ouvrages qui exigeaient de laborieuses recherches et qui furent souvent utiles à d'autres historiens, entre autres : un *Index politique des histoires de la Grande-Bretagne et de l'Irlande* (1786), des *Mémoires navals et militaires* (1790-1804, 3 vol.); et un *Registre chronologique des deux chambres du parlement* (1807, 3 vol. in-8o).

BEATSONIE, s. f. (bi-tsò-nî — de *Beatson*, voyageur anglais). Bot. Syn. de *frankénie.*

BEATTIE (James), écrivain anglais, métaphysicien, moraliste, et surtout poëte, né à Lawrencekirk en 1735, mort en 1803. Fils d'un simple fermier, il appartient à la grande famille des hommes d'élite que la pauvreté éprouva de bonne heure et longtemps. Goldsmith, et plus récemment Burns, ont passé comme lui par les rudes épreuves de la misère avant d'arriver à l'*aurea mediocritas* d'Horace, si tant est qu'ils l'aient jamais goûtée. Né pour ainsi dire paysan, Beattie dut à un protecteur de sa famille, qui avait remarqué ses rares dispositions pour les lettres, d'être admis à faire des études classiques au collége d'Aberdeen. Il en sortit, après les avoir brillamment achevées; mais, trop pauvre pour cultiver librement les belles-lettres proprement dites, qu'il aimait avec passion, il se trouva heureux de pouvoir entrer dans une école de village pour y enseigner la grammaire (1753). Il ne tarda pas, toutefois, à obtenir une place de professeur de latin dans une pension assez considérable de la ville d'Aberdeen. Ce fut là que, dans les moments de loisir que lui laissait sa classe, il composa un assez grand nombre de poëmes, qu'il lui fut donné par bonheur de pouvoir publier en 1760. Il avait alors vingt-cinq ans. Ce talent modeste fût probablement demeuré ignoré, malgré la publication de ce remarquable recueil, si un homme de goût, et très-influent, lord Errol, n'eût par hasard lu ce volume, et conçu, sur cette lecture, la plus grande estime pour l'auteur. « Nous devons nous rendre très-dignes de quelque emploi, a dit La Bruyère, le reste ne nous regarde point : c'est l'affaire des autres. » Malheureusement, de cette affaire, « les autres » ne se chargent pas toujours. Heureux qui les trouve! Lord Errol fut pour Beattie « ces autres » dont parle La Bruyère. Ayant appris en même temps et le talent du poëte et la condition inférieure où il végétait, il l'en tira en lui faisant obtenir une chaire de philosophie morale dans le collége Mareschal, où il avait été élevé à Aberdeen. Beattie apporta, dans l'exercice des fonctions de ce haut enseignement, une grande facilité d'élocution, un style plein de force et d'imagination, auquel on ne pouvait reprocher que d'être, par moments, trop poétique. Des travaux philosophiques d'un ordre si élevé méritaient de sortir de l'obscurité d'un collége. Beattie les publia, et ces travaux très-remarquables établirent sa réputation non-seulement dans la Grande-Bretagne, mais encore en Allemagne, en Hollande, en France, en Italie, etc.

Quelque occupé qu'il fût par ses hautes spéculations philosophiques, Beattie ne laissait pas cependant de cultiver la poésie. Il s'y livrait avec amour, aux rares heures de loisir que lui laissait le professorat. C'était une douce étude, ou plutôt une distraction pour lui, et c'est en ce temps qu'il composa *The Minstrel, or the Progress of Genius* (le Ménestrel, ou la Marche progressive du génie), le plus célèbre de ses poëmes, celui qu'on réimprima le plus souvent, et que plusieurs critiques mettent au rang des plus belles conceptions de la fin du XVIIIe siècle.

The Minstrel est divisé en deux chants, et écrit en strophes, imitées de celles de Spencer, dont il rappelle en quelques endroits la manière, sans être toutefois hérissé de termes étranges et obscurs, comme on en trouve si souvent dans le vieux conteur. Beattie y donne fréquemment carrière à tout ce que son âme rêveuse avait de mélancolique. Le commencement de ses chants est surtout plein de cette tendresse plaintive pour le genre humain qui va au cœur. La traduction du passage suivant, d'une exquise douceur dans l'original, et auquel ajoutent le choix du rhythme et la coupe adoptée par Beattie, peut en donner quelque idée :

« Non, s'écrie-t-il au commencement du deuxième chant, non, il n'est pas besoin d'avoir recours aux plages étrangères et d'y rechercher les vieilles traditions et les vicissitudes de notre race, pour apprendre l'effet du temps et du changement. Tristes et terribles effets, hélas! Nous les lisons en nous-mêmes; et cependant, ce ne sont ni les yeux affaiblis, ni la pâleur du visage, ni les cheveux blanchissants qui m'effrayent; mais, épargne, ô temps! ce que j'ai de grâce intellectuelle, de candeur, d'amour et de sympathie divine; épargne tout ce qui m'a été donné des rayons de l'imagination ou des flammes du dévouement et de la sainte amitié. »

Ce gracieux et élégant poëme, trop peu connu en France, est placé par les Anglais au nombre des meilleurs poëmes de second ordre qu'ils possèdent. Parmi les autres ouvrages en vers de Beattie, la ballade intitulée l'*Ermite* est surtout remarquable. Mais c'est par erreur qu'on a dit que l'idée tout entière d'un chapitre de *Zadig* avait été puisée dans cette pièce. C'est le contraire qui est vrai, *Zadig* ayant été publié en 1747, et l'*Ermite*, pour la première fois, en 1758.

Comme philosophe, Beattie doit sa réputation à son *Essay on the nature and immutability of truth* (Essai sur la nature et l'immutabilité de la vérité). Dans cet ouvrage, qui parut en 1770, il s'attacha à combattre le scepticisme en général, et le système de Hume en particulier. Admettant, avec l'école écossaise, le sens commun et le sens moral comme critérium de la vérité, il établit, à l'aide de ce critérium, l'existence d'un certain nombre de premiers principes invincibles à tout scepticisme, et il examine alors les principales questions de la philosophie, celles du principe de causalité, de l'évidence des sens externes et du sens intime, de la liberté morale, etc. Si, par la puissance du talent, Beattie est incontestablement inférieur à Hume, s'il manque de profondeur dans les théories, on ne saurait lui refuser d'avoir exposé, en un style clair et pur, un système d'une parfaite lucidité, se proposant avant tout un but pratique et moral toujours élevé. C'est ce qui ressort surtout de les *Elements of moral science* (Eléments de science morale) publiés en 1790-93, 2 vol. in-8o, et en partie traduits par M. Mallet (Paris, 1840). Dans cet ouvrage, où il traite successivement des questions de psychologie, de théologie naturelle, d'éthique, de logique, d'économie politique, il s'attache surtout à celles qui ont pour objet la morale, et s'efforce, comme toujours, à asseoir la philosophie morale et la théodicée sur la base du sens commun. La partie dans laquelle il traite de la nature du devoir et des devoirs individuels, domestiques, sociaux et politiques, peut encore être lue avec fruit.

Les travaux de Beattie lui valurent d'être nommé docteur ès lois de l'université d'Oxford, membre de la Société littéraire et philosophique de Manchester, et correspondant de la Société royale d'Edimbourg. S'étant rendu en 1784 à Londres, où il s'était précédemment mis en relation avec les hommes les plus distingués du temps, Beattie fut reçu par le roi, qui lui accorda une pension. Marié en 1767 avec Mary Dun, fille du directeur de l'école de grammaire d'Aberdeen, il goûta toutes les joies du bonheur domestique et eut deux fils, qui donnaient les plus belles espérances, lorsqu'il les perdit presque coup sur coup. Dès lors, il tomba dans une hypocondrie incurable, et l'on put dire de lui comme de la mère dont parle l'Ecriture : *Et noluit consolari, quia non sunt.* Outre les ouvrages mentionnés plus haut, citons un poëme : *The Judgment of Paris* (1765) et deux ouvrages philosophiques : *Essays on poetry and music*, etc. (Essais sur la poésie et la musique considérées comme source d'émotions pour l'âme), 1776, et *Dissertations moral and critical*, etc. (1783.)

BEAU ou **BEL, BELLE** adj. (bo, bèl — du lat. *bellus*, même sens. Cette étymologie d'un des mots les plus importants dans toutes les langues n'étant pas de nature à satisfaire les lecteurs même les moins exigeants, nous croyons utile d'y joindre les considérations suivantes, qui, il est vrai, se rapportent plutôt au sens général du mot qu'à la partie purement étymologique. Nous empruntons à M. A. Pictet les détails suivants sur la notion du *beau* chez les ancêtres de notre race. C'est là une question philosophique du plus haut intérêt, et sur laquelle la philologie comparée jette une grande lumière. L'instinct du beau, comme celui du bien, existe à des degrés divers chez toutes les races d'hommes, et on ne saurait douter qu'il n'ait existé également chez les anciens Aryas. Les noms du beau se confondent souvent avec ceux du bien, mais ils se lient plus fréquemment à l'idée de briller. Leur variété est par cela même considérable, vu celle des racines qui expriment l'action de la lumière. Quelques-uns se rapportent aux impressions que la beauté produit sur notre âme, et ce sont les plus intéressants au point de vue psychologique. Il en est un, en particulier, qui mérite d'être signalé comme ayant appartenu très-probablement à la langue primitive, et comme pouvant dans ce cas nous donner, en quelque sorte, la mesure de la vivacité du sentiment esthétique chez les anciens Aryas. Il ne s'agit, il est vrai, que d'un mot isolé, dont l'étymologie ne peut être que conjecturale, et nous ne la donnons ici que comme telle : c'est le latin *pulcer* ou *pulcher*, dont l'origine est restée jusqu'à présent fort incertaine. Le rapprochement que l'on a proposé avec le grec *poluchroos* (multicolore) n'est pas soutenable, et la dérivation de *polire* que suggère Pots dans ses *Recherches étymologiques* ne satisfait guère davantage.

» Ce qui me plaît mieux, dit M. Pictet, comme préparant la solution que j'ai en vue, c'est que Pots divise le mot latin en *pul-cer*, en l'assimilant à *ludi-cer*, *volu-cer* et aux substantifs composés avec *crum*, *lava-crum*, *volu-crum*, *simula-crum*, etc...; je dis composés, parce que Pots, avec toute raison, rapporte les prétendus suffixes à la racine sanscrite *krî*, *kar* (faire), ce qui les identifie complétement avec le *kara* des composés sanscrits analogues, tels que *bhâshkara* (brillant), *bhayankara* (terrible). Il ne reste ainsi à rendre compte que du *pul* initial, qui doit renfermer le vrai sens du mot. Le sanscrit *pula* et *pulaka* désigne l'horripilation, non pas, comme nous l'entendons, causée par le frisson de l'effroi, mais comme symptôme qui accompagne un vif sentiment de plaisir, un transport d'extase. De là *pulakin*, *pulakita* (qui a les cheveux hérissés, c'est-à-dire qui est joyeux). De là aussi ce qu'exprime le sanscrit *harcha*, *harchana* (joie, plaisir vif, de *krich*, être horripilé). Le corrélatif latin *horreo*, *horresco*, s'applique plutôt à la terreur, mais parfois aussi à l'étonnement et à l'admiration. Ainsi le participe *horrendus* a un tout autre sens dans l'*horrenda virgo* de Virgile, que dans *monstrum horrendum.* De là l'épithète de *Lômaharchana*, littéralement l'horripilateur, donnée à l'un des rapsodes qui figurent dans le *Mahâbhârata*. Cela rappelle tout à fait le frisson mêlé de crainte dont parle Platon dans le *Phédon*, comme d'un effet produit par la vue du beau. Les impressions esthétiques, chez les races primitives et les hommes du Midi, ont une énergie tout autre que chez nous, civilisés du Nord.

» Pour en revenir au latin *pulcer*, il semble difficile de ne pas y voir un ancien composé de *pulo-cer* ou *puli-cer*, formé comme *ludicer*, et avec le sens primitif qu'aurait en sanscrit *pulakâra*, c'est-à-dire qui cause l'horripilation. Cela paraît d'autant plus probable que la racine *pul* (être ou devenir grand, élevé, se dresser), etc., alliée sans doute à *prî*, *puru* (remplir), se retrouve dans plusieurs mots latins tels que *populus* (le peuplier, l'arbre élevé), *pulex*, en sanscrit *pulaka* (pou, l'insecte qui se multiplie beaucoup (comparez *pulluler*); *populus* (le peuple qui en fait autant, etc.). Toutefois, la signification spéciale de *pula*, horripilation, ne se serait maintenue que dans le *pul* de *pul-cer*, où elle n'était plus comprise. Si tout ce qui précède, dit en terminant M. Pictet, n'est pas illusoire, nous aurions ici un curieux indice de la vivacité des impressions que le beau réveillait chez les anciens Aryas, race éminemment imaginative et poétique, comme le montre d'ailleurs toute la contexture de sa langue et l'abondance de ses mythes religieux). » Qui est bien fait, de forme agréable, qui a des proportions nobles et distinguées, en parlant d'un homme ou d'un animal : *Un* BEL *enfant. Un* BEAU *cavalier. Une* BELLE *fille. Un* BEAU *chien. J'ai vu souhaiter d'être fille, et une* BELLE *fille, depuis treize ans jusqu'à vingt-deux, et, après cet âge, de devenir un homme.* (La Bruy.) *Les femmes de Perse sont plus* BELLES *que celles de France; mais celles de France sont plus jolies.* (Montesq.) *Les hommes, quand ils croient être* BEAUX, *sont cent fois plus entêtés de leur beauté que les femmes.* (L'abbé de Choisy.) *Rien n'est plus triste que la vie des femmes qui n'ont su qu'être* BELLES. (Mme de Lambert.) *Une* BELLE *femme devrait chaque jour se dire : Demain, je cesserai d'être* BELLE, *et pour toujours.* (Desmahis.) *La nature a dit à la femme : Sois* BELLE *si tu peux, sage si tu veux; mais sois considérée, il le faut.* (Beaumarchais.) *C'est aujourd'hui un accident, un prodige, quand un homme épouse une femme uniquement parce qu'elle est* BELLE. (A. Karr.) *Moi, dit-elle, j'aime le luxe comme j'aime les arts, comme j'aime un tableau de Raphaël, un* BEAU *cheval, une* BELLE *journée ou la baie de Naples.* (Balz.) *Il est des femmes si* BELLES, *qu'on peut en devenir amoureux sans les aimer.* (A. d'Houdetot.) *Elle est* BELLE *comme une harmonie pure et parfaite.* (G. Sand.) *Une femme qui est* BELLE *a toujours de l'esprit.* (Th. Gaut.) *La jeune vierge n'est vraiment* BELLE *que pour l'œil chaste.* (De Gérando.) *Une* BELLE *personne est ordinairement bienveillante, mais il est rare qu'elle soit sensible.* (Mme de Rémusat.) *Il serait difficile de dire si l'éléphant est joli, mais incontestablement il est* BEAU. (Charles Habeneck.) *En vain nos jeunes femmes sont* BELLES, *la vanité leur égratigne la figure avec ses griffes de chatte, l'envie plombe leur teint.* (Mme E. de Gir.)

Un homme qui s'aimait sans avoir de rivaux
Passait, dans son esprit, pour le plus *beau* du monde.
LA FONTAINE.

Myrté vient habiter mon asile champêtre,
Sans ornement, sans art, *belle* de ses appas.
ROUCHER.

Une femme parut au balcon : c'était elle!
Quoique pâle et lassée, ô Dieu! qu'elle était belle!
LAMARTINE.

Chloris à vingt ans était *belle*,
Et veut encor passer pour telle,
Bien qu'elle en ait quarante-neuf;
Elle prétend toujours qu'ainsi chacun l'appelle.
Il faut la contenter, la pauvre demoiselle :
Le Pont-Neuf dans mille ans s'appellera Pont-Neuf.
***

Pourquoi s'applaudir d'être *belle* ?
Quelle erreur fait compter la beauté pour un bien?
A l'examiner, il n'est rien
Qui cause autant de chagrin qu'elle.
Je sais que sur les cœurs ses droits sont absolus,
Que tant qu'on est *belle* on fait naître
Des désirs, des transports et des soins assidus;
Mais qu'on a peu de temps à l'être,
Et de temps à ne l'être plus!
Mme DESHOULIÈRES.

— Se dit également du corps ou de quelqu'une de ses parties : *Un* BEAU *corps. Une* BELLE *taille. De* BELLES *épaules. Un* BEAU *bras. De* BELLES *mains. De* BEAUX *pieds. De* BEAUX *cheveux. Un* BEAU *visage est le plus* BEAU *de tous les spectacles.* (La Bruy.) *Charles XII avait un très-*BEAU *front.* (Volt.) *Une fille à qui il faudrait indiquer l'emploi de ses* BEAUX *yeux et de son doux sourire pour trouver un mari serait une fille bien sotte.* (G. Sand.)

— Agréable à voir, bien disposé, bien fait en son genre : *De* BEAUX *palais. De* BELLES *statues. De* BEAUX *tableaux. Une* BELLE *promenade. Un* BEAU *paysage. De* BEAUX *livres tout neufs. Un* BEL *habit. De* BELLES *couleurs. Un* BEAU *teint. Le francolin a le plumage très-*BEAU. (Buff.) ‖ Agréable à entendre : *De* BEAUX *sons. Une* BELLE *musique. J'aime encore les* BEAUX *morceaux de Lulli, malgré tous les Gluck du monde.* (Volt.) ‖ Noble, majestueux, imposant : *Un* BEAU *port. Une* BELLE *prestance. Un* BEAU *maintien. De* BEAUX *airs de tête.*

— Distingué, élégant, bien élevé : *Le* BEAU *monde. La* BELLE *société. Monsieur le baron m'a dit que toutes les conversations du* BEAU *monde ne roulaient jamais que sur des médisances ou sur des fadaises.* (Destouches.) *Est-il rien de plus répugnant que les buanderies de Paris, où l'on prépare le linge de la* BELLE *compagnie?* (Fourier.)

. . . . . La cour et le *beau* monde
Ne sont pas faits pour celui qui les fronde.
VOLTAIRE.

— Fam. Bien vêtu : *Un* BEAU *monsieur. Une* BELLE *dame couverte de diamants.*

— Qui fait bien une chose, qui a de la grâce ou de l'habileté à la faire : *Un* BEAU *danseur. Un* BEAU *mangeur.* ‖ Se dit de l'instrument, pour désigner l'habileté de celui qui s'en sert : *Avoir un* BEAU *burin, un* BEAU *pinceau, un* BEAU *ciseau, une* BELLE *plume.* ‖ Se dit encore de

l'instrument, pour désigner la personne habile à s'en servir : *C'est un* BEAU *pinceau que cet homme. Je reconnais que vous êtes une* BELLE *plume. Voilà la plus* BELLE *épée de France.*

— Limpide, transparent, en parlant de l'eau : *L'eau de la Seine est plus* BELLE *en amont qu'en aval de Paris.* ‖ Calme, paisible, en parlant de la mer :

> Partons, la mer est *belle*,
> La brise nous appelle ;
> Partons, gais matelots.
> (*Chanson populaire.*)

‖ Pur, calme et doux, en parlant du ciel et de la température : *Une* BELLE *matinée. Un* BEAU *temps. Un* BEAU *jour. Une* BELLE *nuit. Vois ce soleil, ami, comme il est* BEAU ! *il nous console et nous appelle à lui.* (J.-J. Rouss.) *Il n'est point d'affliction qu'un* BEAU *soleil ne diminue de moitié.* (A. d'Houdetot.) *Dans les temps de calamité publique, les* BEAUX *jours semblent une ironie de la nature.* (Lemontey.) *Après l'hiver en nos plaines, la neige, sous le soleil de mars, fond au premier* BEAU *jour.* (Ste-Beuve.)

> Demander à genoux la pluie et le *beau* temps.
> BOILEAU.

— Heureux, prospère, agréable : *Les cœurs pervers n'ont jamais ni de* BELLES *nuits, ni de* BEAUX *jours.* (J. de Maistre.)

> Hélas ! j'ai cru ce jour le plus *beau* de ma vie.
> VOLTAIRE.

> Les *belles* nuits font les *beaux* jours.
> SCRIBE.

> Pour moi qui, gémissant sous le poids des années,
> Ne dois plus espérer de *belles* destinées.
> ROTROU.

— Considérable par le nombre : *Une* BELLE *somme d'argent. Un* BEAU *magot. Une* BELLE *fortune. Une* BELLE *provision de bois. Si les pensées, les livres et les auteurs dépendaient de ceux qui ont fait une* BELLE *fortune, quelle proscription !* (La Bruy.) ‖ Considérable par les dimensions : *Un* BEAU *gigot. Un* BEAU *poisson. Vous avez fait un* BEAU *pâté sur cette feuille. Cet âne a de* BELLES *oreilles.*

> Le gibier du lion, ce ne sont pas moineaux,
> Mais *beaux* et bons sangliers, daims et cerfs bons [et *beaux*.
> LA FONTAINE.

‖ Considérable par l'intensité : *Nous avons fait un* BEAU *bruit. Il a reçu deux* BEAUX *soufflets.* ‖ Vif, ardent, profond, en parlant d'un sentiment : *Il s'est pris d'un* BEL *engouement pour la politique russe. Vous m'avez fait une* BELLE *peur. Une* BELLE *passion à vingt ans désenchante tout le reste de la vie.* (P. Limayrac.)

— Robuste, vigoureux : *Une* BELLE *santé, un* BEAU *tempérament.*

— Qui est en bon état, qui doit produire de grands résultats, réaliser de grandes espérances, qui les réalise en effet : *Une* BELLE *récolte. Une* BELLE *armée. Une* BELLE *flotte. Un* BEAU *régiment de cuirassiers.* ‖ Qui a un grand succès, qui réussit bien : *Un* BEAU *commencement. Un très-*BEAU *succès. Un* BEAU *coup de filet. Un* BEAU *coup de fusil. Un* BEAU *coup de dés.*

> Et si ton entreprise a quelques *beaux* effets,
> Nous te reconnaîtrons par de plus grands bienfaits.
> MAIRET.

‖ Avantageux : *Un* BEL *emploi. De* BELLES *protections. Il y a des stupides, et j'ose dire des imbéciles, qui se placent en de* BEAUX *postes.* (La Bruy.) ‖ Favorable, propice : *Jamais on n'eut si* BEAU *sujet d'écrire.* (A. Martin.)

> L'occasion est *belle*, il la faut embrasser.
> RACINE.

‖ Bien dit, bien pensé, bien imaginé, bien composé : BEAUX *vers. Une* BELLE *pensée. De* BEAUX *discours. De* BEAUX *livres. Les* BELLES *choses ont besoin d'être bien écrites.* (Vauven.) *Je veux savoir si les choses sont vraies, avant de les trouver* BELLES. (Fén.) *Il y a mille prix pour les* BEAUX *discours, aucun pour les* BELLES *actions.* (J.-J. Rouss.) *Bonnes œuvres passent* BEAUX *discours.* (Cormen.)

> . . . . . . Il faut que je vous conte
> Un trait de politique un peu vieux, mais certain ;
> Il est chez Tite-Live écrit en *beau* latin.
> ANDRIEUX.

> Là tout est *beau*, parce que tout est vrai.
> J.-B. ROUSSEAU.

‖ Juste, profond, pénétrant, en parlant de l'esprit : *Un* BEAU *génie. Un* BEAU *talent. En prenant beauté d'imagination pour beauté d'esprit, on peut dire que Montaigne avait l'esprit* BEAU *et même extraordinaire.* (Malebranche.) ‖ Qui a produit de belles choses, en parlant d'une personne : *Les anciens étaient plus* BEAUX, *nous sommes plus jolis.* (Mme de Sév.) *Pour bien des personnes, Raphaël n'est* BEAU *que sur parole. On demandait un jour à M. Dacier quel était le plus* BEAU *de Virgile ou d'Homère? Il répondit qu'Homère était plus* BEAU *de mille ans.*

— Fig. Digne d'être admiré ou approuvé :

> Rien n'est *beau* que le vrai, le vrai seul est aimable.
> BOILEAU.

‖ Grand, noble, généreux : *Un* BEAU *caractère. De* BEAUX *sentiments. Il n'y a de* BEAU *pour l'âme et pour les yeux que les objets véritablement bons et utiles.* (Platon.) *Quand les personnes qui ont l'âme* BELLE *trouvent l'occasion de reconnaître un bienfait, elles ne la laissent point échapper.* (Vauven.) *Il réunit à une figure imposante les plus* BELLES *qualités de l'esprit et du cœur.* (Barthe.)

> Un homme est assez beau quand il a l'âme *belle*.
> BOURSAULT.

> . . . . . . Qu'il mourût,
> Ou qu'un *beau* désespoir alors le secourût.
> CORNEILLE.

‖ Glorieux, honorable, dont on peut tirer vanité : *De* BEAUX *services. Ceux qui reçoivent une* BELLE *lettre d'amitié se font honneur en la montrant.* (La Rochef.) *La gloire, après tout, est l'unique récompense des* BELLES *actions.* (Volt.) *Madame, votre mort est aussi* BELLE *que votre vie.* (J.-J. Rouss.) *Il est* BEAU *de mourir pour avoir déplu aux méchants.* (Mme E. de Gir.)

> Il est *beau* de mourir maître de l'univers.
> CORNEILLE.

> Il meurt, mais d'une mort trop *belle* pour un traître.
> CORNEILLE.

> S'il est *beau* d'être illustre, il est doux d'être heureux.
> FR. DE NEUFCHATEAU.

> L'auteur chez qui l'on dîne est sûr d'un *beau* succès.
> C. DELAVIGNE.

> Mourir pour ce qu'on aime, en servant sa patrie,
> C'est la plus *belle* fin de la plus belle vie.
> DE BELLOY.

> Quoi ! le *beau* nom de fille est un titre, ma sœur,
> Dont vous voulez quitter la charmante douceur ?
> MOLIÈRE.

> Trouves-tu *beau*, dis-moi, de diffamer ma fille,
> Et faire un tel scandale à toute ma famille ?
> MOLIÈRE.

> Qu'il est grand, qu'il est *beau* de se dire à soi-même
> Je n'ai point d'ennemis, j'ai des rivaux que j'aime !
> VOLTAIRE.

— Honnête, convenable, poli, bienséant : *Il n'est pas* BEAU *de mettre les coudes sur la table en mangeant. Rien n'est si* BEAU *dans une jeune personne que la modestie.* (Acad.)

— Flatteur, spécieux, artificieux, trompeur : BELLES *paroles.* BELLES *promesses.* BELLES *raisons. Combien de* BELLES *et inutiles raisons à étaler à celui qui est dans une grande adversité.* (La Bruy.) *Ah ! l'artificieuse vous eût mené loin avec ses* BELLES *paroles.* (N. Lemercier.)

> . . . Il n'est pas de fou qui, par belles raisons,
> Ne loge son voisin aux Petites-Maisons.
> BOILEAU.

> . . . . . . Mais cent fois je l'ai vu
> Couvrir d'un *beau* semblant le trait le plus aigu.
> A. DUVAL.

— Ironiq. Laid, désagréable à voir ou à entendre : *Ah ! quel* BEAU *nez ! Voyez donc le* BEL *homme ! C'est de la* BELLE *musique, vraiment !* ‖ Ennuyeux, ridicule : *La* BELLE *chose, de nous répéter toujours les mêmes litanies !*

> . . . . . . Ardez le *beau* museau,
> Pour nous donner envie encore de sa peau !
> MOLIÈRE.

‖ Sans mérite, sans valeur : *Un* BEAU *triomphe, oui !* ‖ Penaud, embarrassé, mal accommodé : *Vous voilà* BEAU *garçon !*

— Accompagne parfois un terme de mépris, une injure, comme pour en augmenter l'énergie : *C'est un* BEAU *coquin, un* BEAU *fripon, un* BEAU *maroufle.*

— S'emploie souvent avec un sens mal défini et à peu près équivalent à celui de l'adjectif indéfini *certain : Un* BEAU *jour, je le rencontrai sur la place. Il m'accosta un* BEAU *matin.* ‖ Dans un sens tout aussi vague, exprime que le mot qu'il accompagne doit être pris dans son sens rigoureux : *Se tenir au* BEAU *milieu de la rue. J'étais avant-hier tout au* BEAU *milieu de la cour.* (Mme de Sév.)

> Un jour, un coq détourna
> Une pierre qu'il donna
> Au *beau* premier lapidaire.
> LA FONTAINE.

— *Beau joueur*, Celui qui joue de grosses sommes sans hésiter, et supporte les plus grandes pertes sans en paraître ému :

> Ah ! c'est un *beau joueur*, un joueur admirable ;
> Sitôt qu'il est assis, on fait cercle à sa table.
> C. DELAVIGNE.

— *Beau parleur, beau diseur*, Celui qui parle avec une élégance facile ; celui qui exprime de beaux sentiments avec éloquence. Se dit surtout ironiq. et en mauvaise part : *Que tant de* BEAUX PARLEURS *seraient confus, avec leurs feintes maximes d'humanité, si tous les malheureux qu'ils ont faits se présentaient pour les démentir !* (J.-J. Rouss.)

> Leur grand valet près d'eux était debout,
> Garçon bien fait, *beau parleur*, et de mise.
> LA FONTAINE.

— *Bel esprit*, Facilité élégante d'élocution, aptitude à parler ou à écrire agréablement sur des sujets variés. Se prend souvent en mauvaise part, en sous-entendant l'absence des qualités solides que ce genre de talent n'exige pas, et dont souvent il n'est pas accompagné : *La Garouffière, qui prétendait fort au* BEL ESPRIT, *se fit apporter un portefeuille.* (Scarron.) *Les récompenses sont prodiguées au* BEL ESPRIT, *et la vertu reste sans honneurs.* (J.-J. Rouss.) ‖ Personne qui possède ce genre de talent ou qui se donne pour le posséder, et qui affecte de le montrer : *Un* BEL ESPRIT *méprise une histoire nue.* (Fén.) *Elle a une nouvelle amie à Vitré, dont elle se pare, parce que c'est un* BEL ESPRIT *qui a lu tous les romans.* (Mme de Sév.) *Hélas ! si vous saviez combien les* BEAUX ESPRITS *sont empêchés de leur personne !* (Mme de Sév.) *Ascogne est statuaire, Hégion fondeur, Eschine foulon, et Cydias* BEL ESPRIT, *c'est sa profession.* (La Bruy.) *Il n'y a pas de gens plus méprisables que les petits* BEAUX ESPRITS, *et les grands sans probité.* (Montesq.) *Voiture est le premier qui fut en France ce qu'on appelle un* BEL ESPRIT. (Volt.) *Une femme* BEL ESPRIT *est le fléau de son mari, de ses enfants, de ses amis, de tout le monde.* (J.-J. Rouss.) *On méprise l'érudit, le géomètre ennuie, le* BEL ESPRIT *est sifflé ; comment faire?* (Duclos.) *Le grand Bossuet fut un* BEL ESPRIT *de l'hôtel de Rambouillet.* (Chateaub.)

> Jadis l'Egypte eut plus de sauterelles
> Que l'on ne voit aujourd'hui dans Paris
> Des malotrus, soi-disant *beaux esprits*.
> VOLTAIRE.

> Son monsieur Trissotin me chagrine, m'assomme,
> Et j'enrage de voir qu'elle estime un tel homme,
> Qu'elle nous mette au rang des grands et *beaux* [*esprits*.
> Un benêt dont partout on siffle les écrits.
> MOLIÈRE.

> Point de ces gens que Dieu confonde,
> De ces sots dont Paris abonde,
> Et qu'on y nomme *beaux esprits*,
> Vendeurs de fumée à tout prix.
> J.-B. ROUSSEAU.

— *Beau fils*, Galantin, fat, petit-maître, homme à bonnes fortunes : *Ce Saumery avait un cadet qui faisait le* BEAU FILS *et l'homme à bonnes fortunes.* (St-Sim.) *Ces* BEAUX FILS *plaisantaient le bon chevalier sur sa jeune épouse.* (P. Stahl.) *Il traite mal les* BEAUX FILS *qui lui viennent demander des vers.* (Th. Gaut.) *J'entends toujours rappeler les Romains de la décadence, mais ils avaient cent fois plus d'énergie et de connaissance, de résolution et d'acquit, de vigueur et d'intelligence, que la plupart de nos* BEAUX FILS. (Ad. Meyer.) *Le premier billet, valeur de mille francs, présenté par un jeune homme,* BEAU FILS *à gilets pailletés, à lorgnon, à tilbury, cheval anglais, etc., était signé par l'une des plus jolies femmes de Paris.* (Balz.) *Les deux* BEAUX FILS *se promenaient toujours de la porte aux écuries, des écuries à la porte.* (Balz.) *Ces* BEAUX FILS *de famille, qui ne se servent du nom de leur père que pour l'exploiter.* (F. Soulié.)

> Le voilà le *beau fils*, le mignon de couchette.
> MOLIÈRE.

> Un de ce dernier ordre,
> Passant dans la maison pour être des amis,
> Propre, toujours rasé, bien disant, et *beau fils*.
> LA FONTAINE.

— *Homme du bel air*, Homme qui a le ton et les manières des personnes de distinction.

— *Beaux-arts*, Arts de l'esprit comprenant, d'après la classification ordinaire, l'éloquence, la poésie, la peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la danse d'expression. ‖ *Belles-lettres*, Grammaire, éloquence et poésie : *Là où il n'y a pas l'agrément et quelque sérénité, là ne sont pas les* BELLES-LETTRES. (Joubert.)

— *Belle nature*, Objets de la nature considérés au point de vue de leurs qualités pittoresques ou poétiques : *Aimer la* BELLE NATURE. *Un amant de la* BELLE NATURE.

— *Beau jour*, Jour très-clair : *Cet appartement a un* BEAU JOUR. ‖ Qui éclaire d'une manière pittoresque, agréable, en parlant d'une lumière vraie ou factice : *Cet atelier a un* BEAU JOUR. *Ce peintre a de très-*BEAUX JOURS. ‖ Epoque, circonstance heureuse, prospère ou florissante : *Ce fut un* BEAU JOUR *pour moi. Je n'aurai plus de* BEAUX JOURS. *Mes* BEAUX JOURS *sont passés. Le christianisme, dans ses* BEAUX JOURS, *fut une véritable république.* (Boiste.) *Ce sabre est le plus* BEAU JOUR *de ma vie.* (*M. Prudhomme*, de M. H. Monnier.)

> Ménageons l'amitié même, dans nos *beaux jours*.
> DU TREMBLAY.

> Hélas ! j'ai cru ce *jour* le plus *beau* de ma vie.
> VOLTAIRE.

> Non, pour un peuple esclave, il n'est point de *beaux* [*jours*.
> C. DELAVIGNE.

> Adieu, mon beau navire,
> Aux grands mâts pavoisés ;
> Je te quitte et puis dire :
> Mes *beaux jours* sont passés.
> DE SAINT-GEORGES.

‖ Aspect favorable, manière avantageuse de voir ou de présenter les choses : *Présenter une chose sous un* BEAU JOUR. *Voir les choses sous un* BEAU JOUR.

— *La belle saison, les beaux jours*, Le printemps, l'été : *Au retour des* BEAUX JOURS. *A la fin de la* BELLE SAISON. ‖ *Beaux jours, bel âge*, Temps de la jeunesse : *Le* BEL ÂGE *n'est qu'une fleur qui passe.* (Fén.) *Je n'ai voyagé à pied que dans mes* BEAUX JOURS. (J.-J. Rouss.) ‖ *Bel âge*, Age où les hommes n'arrivent que rarement, âge très-avancé : *Quel âge avez-vous, brave femme? — Quatre-vingts ans. — C'est un* BEL ÂGE.

— *Beau sang*, Constitution saine et vigoureuse : *Tous les habitants de cette province sont d'un* BEAU SANG. ‖ Lignée illustre, noble, aristocratique :

> Ah ! que d'un si *beau sang* dès longtemps altérée,
> Rome tient maintenant la victoire assurée.
> RACINE.

> Vous ne souffrirez pas que le fils d'une Scythe
> Commande au plus *beau sang* de la Grèce et des dieux.
> RACINE.

— *Belle humeur*, Disposition à rire, gaieté, entrain : *On dit, par* BELLE HUMEUR, *et dans la liberté de la conversation, de ces choses froides qu'à la vérité on donne pour telles, et que l'on ne trouve bonnes que parce qu'elles sont extrêmement mauvaises.* (La Bruy.)

> Que cette *belle humeur* soit véritable ou feinte....
> CORNEILLE.

— *Le beau sexe*, Les femmes, le sexe féminin : *Aimer* LE BEAU SEXE. *Etre bien vu du* BEAU SEXE. LE BEAU SEXE *n'a point d'autre destination naturelle que la reproduction.* (Virey.)

— *Ma belle enfant, Ma belle amie*, Termes familiers d'affection, dont on se sert à l'égard d'une jeune fille ou d'une jeune femme. ‖ *Beau monsieur, Belle dame*, Interpellation familière, que l'on adresse à une personne dont on veut blâmer les prétentions :

> Prétendez-vous, *beau monsieur* que vous êtes,
> En demeurer quitte à si bon marché ?
> LA FONTAINE.

‖ *Mon beau monsieur, Ma belle dame*, Termes de flatterie par lesquels les petits mendiants cherchent à capter la bienveillance et à provoquer la charité : *Un petit sou,* MA BELLE DAME.

— *Beau comme le jour, Aussi beau que le jour*, Extrêmement beau : *Une enfant* BELLE COMME LE JOUR.

> Jadis régnait en Lombardie
> Un prince *aussi beau que le jour*..
> LA FONTAINE.

— *De belle sorte, De la belle manière, De la belle façon*, Rudement, sans ménagement : *Je l'ai arrangé* DE LA BELLE MANIÈRE, DE LA BELLE FAÇON.

> . . . Si la colère une fois me transporte,
> Je vous ferai chanter, hélas ! *de belle sorte*.
> MOLIÈRE.

— *A belles dents*, Avec acharnement, d'une façon cruelle : *Les poëtes se déchirent* À BELLES DENTS. (Trév.) *Nommez-moi les traîtres : c'est peu de leur couper le cou, je veux moi-même leur arracher les entrailles* À BELLES DENTS. (Mérimée.) ‖ Se dit aussi au propre : *Elle mordait son mouchoir* À BELLES DENTS. (Alex. Dum.)

— *A la belle étoile*, en plein air, Sans abri : *C'est ici que vous allez passer la nuit? — Apparemment, je n'ai pas envie d'aller coucher* À LA BELLE ÉTOILE. (Scribe.)

— *Il fait beau, Il fait beau temps*, Le temps est clair et serein : *Quand il pleut, je suis assoupi et presque chagrin ; lorsqu'*IL FAIT BEAU, *je trouve toutes sortes d'objets plus agréables.* (Th. Viard.) ‖ *Il fera beau quand je ferai telle ou telle chose*, Je me garderai bien de la faire : IL FERA BEAU *quand je lui confierai mes secrets. D'ailleurs, quand un gitano se laissera surprendre par d'autres que ceux de sa race,* IL FERA BEAU ! (G. Sand.) ‖ *Il fait beau*, suivi d'un infinitif, Il est agréable ou honorable de :

> Qu'*il fera beau* chanter tant d'illustres merveilles !
> RACINE.

‖ Se dit ironiq. dans le sens de, Il est curieux, étrange, on est mal venu à : IL FERAIT BEAU *alléguer l'opinion publique à mademoiselle de Pisseleu.* (P.-L. Courier.)

> *Il* nous *ferait beau* voir attaché face à face
> A pousser les beaux sentiments. MOLIÈRE.

> Ne *fait-il* pas *beau* voir une vieille carcasse
> Des plus vives couleurs se barbouiller la face ?
> VOLTAIRE.

— *Se faire beau, Se faire belle*, Se revêtir de beaux habits : *Les jours de fête, vous vous* FAITES BELLE, *vous mettez une jolie robe à la paysanne.* (E. Sue.) *Adieu, Michel, je vais* ME FAIRE BEAU. (G. Sand.) *Au lieu de chercher à* NOUS FAIRE BELLES, *nous n'avons passé le temps qu'à regarder par la fenêtre de ma chambre.* (G. Sand.)

— *Faire un beau coup*, Faire un coup adroit, habile, heureux. ‖ Réussir complétement dans une affaire avantageuse : *Ce cheval ne me coûte que vingt louis : c'est* UN BEAU COUP *que* J'AI FAIT *là.* ‖ Ironiq. Commettre une bévue, une maladresse, ou même quelque chose de plus grave : *Vous avez cassé cette porcelaine ; c'est* UN BEAU COUP *que vous* AVEZ FAIT *là !* ‖ On dit à peu près dans le même sens : FAIRE UNE BELLE ÉQUIPÉE.

— *Faire la pluie et le beau temps*, Disposer de tout, régler tout par son crédit, par son influence : *Il y aura bien du malheur, si je ne vous mets pas à la fin dans quelqu'une de ces bonnes maisons où les précepteurs* FONT LA PLUIE ET LE BEAU TEMPS. (Le Sage.) *Ces deux monstres sont immensément riches, et* FONT LA PLUIE ET LE BEAU TEMPS *dans le sérail.* (Th. Gaut.)

— *Avoir beau*, suivi d'un verbe à l'infinitif, Prendre des peines inutiles : *Le méchant* A BEAU *fuir la peine de son crime, il la porte avec lui.* (Fonten.) *On* A BEAU *dire du bien de nous, nous en pensons encore davantage.* (Petit-Senn.) *Le despotisme* A BEAU *faire, la libre volonté de l'homme sera toujours une consécration nécessaire à tout acte humain.* (De Custine.) *Nous* AVONS BEAU *nous observer, nous contraindre, il y a toujours dans nos manières, dans notre maintien, quelque chose qui nous décèle.* (Balz.) *On* AURA BEAU *faire, les hommes ne cesseront pas de philosopher.* (S. de Sacy.) *La bienfaisance* A BEAU *être active, elle va moins vite que le mal.* (J. Simon.) *On* A BEAU *dédaigner la philosophie ou s'en défier, tôt ou tard il faut la subir.* (J. Simon.)

> J'*ai beau* te le crier, mon zèle est indiscret.
> LA FONTAINE.

> Je suis reine, seigneur, et Rome *a beau* tonner,
> Elle ni votre roi n'ont rien à m'ordonner.
> CORNEILLE.

> La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles ;
> On *a beau* la prier.
> La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles
> Et nous laisse crier. MALHERBE.

J'ai beau frotter mon front, j'ai beau mordre mes [doigts;
Je ne puis arracher du creux de ma cervelle
Que des vers plus forcés que ceux de la *Pucelle*.
BOILEAU.

‖ *Avoir beau dire*, Faire des allégations fausses, des protestations inutiles; s'opposer vainement : *On* A BEAU DIRE, *l'oisiveté n'use pas moins que le travail. On* AURA BEAU DIRE, *il faudra toujours payer l'impôt.*

. . . . . Les savants *ont beau dire*
Et beau rêver, leur système fait rire.
VOLTAIRE.

— *Avoir beau jeu*, Avoir de belles cartes, des cartes maîtresses au jeu. ‖ Fig. Avoir l'avantage, être en position de triompher; avoir des facilités exceptionnelles : *Il* AVAIT BEAU JEU *pour battre son adversaire, qui ne pouvait presque plus se tenir sur ses jambes. Le premier qui s'avise de tenter des recherches doit avoir tout l'avantage des premiers qui arrivèrent au Pérou : ils* AVAIENT BEAU JEU *de trouver les mines d'or.* (Fourier.)

— *Donner beau jeu*, *Donner beau*, Donner à son adversaire des cartes maîtresses et propres à le faire gagner. ‖ Fig. Fournir des armes contre soi, ou simplement Offrir une occasion favorable : DONNER BEAU JEU *à la médisance, à la calomnie. En se mettant en colère, il m'*A DONNÉ BEAU JEU *pour prouver qu'il avait tort. Pour lui* DONNER PLUS BEAU, *elle ne cessait de le railler.* (Hamilt.)

— *Voir beau jeu*, Etre conspué, malmené, battu :

Laissez-moi faire, et le drôle et sa belle
Verront beau jeu, si la corde ne rompt.
LA FONTAINE.

. . . . . Cher président, j'estime qu'avant peu
Vous et vos conseillers vous allez *voir beau jeu*.
C. DELAVIGNE.

. . . . . Si Dieu m'avait fait naître
Propre à tirer marrons du feu,
Certes, marrons *verraient beau jeu*.
LA FONTAINE.

— *Perdre à beau jeu*, Perdre une partie, malgré les bonnes cartes que l'on avait en main. ‖ Fig. Echouer dans ses entreprises, en dépit des belles chances de succès que l'on avait.

— *La donner*, *La bailler belle à quelqu'un*, Vouloir lui en faire accroire, se moquer de lui : *Allons donc, vous me* LA BAILLEZ BELLE.

Cet inconnu, dit-il, nous *la* vient *donner belle*,
D'insulter ainsi notre ami!
LA FONTAINE.

‖ *La manquer belle*, Laisser échapper une occasion favorable. ‖ *L'échapper belle*, Echapper par l'effet du hasard à un péril imminent : *Je l'*AI *souvent* ÉCHAPPÉ BELLE *dans le cours de cette campagne.* (P.-L. Courier.)

Nous *l'avons*, en dormant, madame, *echappé belle*.
MOLIÈRE.

‖ *En dire*, *En conter*, *En faire de belles*, Dire, faire des extravagances, des sottises étranges : *Vous nous* EN CONTEZ DE BELLES. *Votre fils* EN A FAIT DE BELLES. *Si vous me mettez en train, j'*EN DIRAI DE BELLES. (Picard.)

Chacun *en dit*, et *des plus belles*.
LA FONTAINE.

‖ *En dire, en conter de belles sur quelqu'un*, Dire sur son compte des choses peu flatteuses : *Il m'*EN A CONTÉ DE BELLES *sur votre conduite d'hier.* ‖ *En faire voir de belles à quelqu'un*, Le rudoyer, le malmener : *S'il ne se tient pas tranquille, nous lui* EN FERONS VOIR DE BELLES.

— *Le porter beau*, *La porter belle*, Locution familière qui prend un sens particulier dans l'anecdote suivante : *Un sot mari vantait beaucoup, dans une compagnie, les robes, les dentelles, les bijoux et les autres ajustements de sa femme. Un plaisant, qui savait à quoi s'en tenir sur le compte de l'un et de l'autre, dit : « Il faut avouer que si madame* LE PORTE BEAU, *vous* LES PORTEZ BELLES. »

— *Pour les beaux yeux de quelqu'un*, Dans l'unique dessein de lui plaire : *Ce n'est pas* POUR VOS BEAUX YEUX *que je suis venu.* ‖ *Les beaux yeux de quelqu'un*, Sa personne même :

Sachez si du péril *ses beaux yeux* sont remis.
RACINE.

Ce n'est pas le moyen de plaire à *ses beaux yeux*,
Que de priver du jour ce qu'elle aime le mieux.
CORNEILLE.

Pour mériter son cœur, pour plaire à *ses beaux yeux*,
J'ai fait la guerre aux rois; je l'aurais faite aux dieux.
LA ROCHEFOUCAULD.

Cette dernière expression, pleine d'afféterie, est tombée en désuétude.

— *Mourir de sa belle mort*, Mourir naturellement, par opposition à mort violente ou accidentelle.

— *Etre*, *N'être pas dans de beaux draps*, S'être attiré une méchante affaire : *Vous voilà* DANS DE BEAUX DRAPS. *Cette traite de* 3,000 *fr., a été refusée; nous voilà* DANS DE BEAUX DRAPS. *Vive Dieu! s'ils vous dépistent, vous* N'ÊTES PAS DANS DE BEAUX DRAPS. (Damas-Hinard.)

— *Il y a beau temps, il y a beau jour*, Il y a longtemps.

— *Tout cela est bel et bon, mais...*, Malgré tout cela, quoi qu'il en soit de tout cela... : TOUT CELA EST BEL ET BON, MAIS *vous me devez de l'argent et j'entends que vous me payiez. Mon père m'écrivait toutes les semaines : Sois bon sujet, et M. Dubreuil te donnera sa fille.* TOUT CELA EST BEL ET BON *de loin.* (Scribe.) ‖ *Bel et bien*, Décidément, positivement, tout net : *M. Benedetto est* BEL ET BIEN *un assassin.* (Alex. Dum.) *Là-dessus, il m'a* BEL ET BIEN *tourné le dos.* (G. Sand.) *Fiez-vous à moi; ces deux bessons-là vivront* BEL ET BIEN, *et ne seront pas plus malades que les autres enfants.* (G. Sand.) *Madame de Marans est* BEL ET BIEN *perdue de fond en comble, si elle n'a pas douze à quinze mille francs ce soir.* (P. Féval.) *Il m'a* BEL ET BIEN *compté mille écus que j'ai à te remettre.* (Balz.) *Le magnifique vase à ronde d'enfants, que je signalais comme la pièce de faïence la plus importante de l'exposition, était* BEL ET BIEN *en porcelaine.* (Th. Gaut.) ‖ On a dit autrefois, dans le même sens, *bien et beau* et *bel et beau* :

Le berger vient, le prend, l'encage *bel et beau*.
LA FONTAINE.

— *Voilà un beau venez-y voir*, C'est une chose qui ne vaut pas la peine qu'on se dérange pour en prendre connaissance.

— *Tout beau!* Doucement, tout doux, modérez-vous, veillez sur vos paroles : TOUT BEAU! *monsieur le tireur d'armes, ne parlez de la danse qu'avec respect.* (Mol.) TOUT BEAU! *monsieur le capitaine, je vous demande quartier pour celui-là; savez-vous bien que je suis de sa famille?* (Le Sage.)

Tout beau! dira quelqu'un, vous entrez en furie.
BOILEAU.

Tout beau! ma passion, deviens un peu moins forte.
CORNEILLE.

. . . . . Il faut sans discourir
Que tu meures. — *Tout beau!* mon âme, pour mourir
N'est pas en bon état. MOLIÈRE.

‖ On s'en sert à la chasse, en parlant à un chien dont on veut modérer l'ardeur : TOUT BEAU! *Fox*, TOUT BEAU!

— Prov. *La belle plume fait le bel oiseau*, La parure, les atours, les riches habits ajoutent à la beauté, et même en donnent quelquefois à celui qui en est dépourvu. ‖ *Il n'y a pas de belles prisons, ni de laides amours*, Proverbe dont le sens peut se passer de toute explication. ‖ *Les beaux esprits se rencontrent.* Se dit lorsqu'une même idée, une même pensée, une même vérité est énoncée simultanément par deux personnes.

— Interjectiv. *Belle demande!* Question sotte ou superflue, en ce que le questionneur, en réfléchissant, aurait pu se faire lui-même la réponse : *As-tu besoin d'argent? veux-tu que je t'en prête?* — BELLE DEMANDE! *Est-ce que monsieur Purgon le connaît?* — *La* BELLE DEMANDE! *il faut bien qu'il le connaisse, puisque c'est son neveu.* (Mol.) ‖ *La belle affaire!* Se dit d'une chose qui n'est ni difficile ni étonnante : *Lever un poids de cinquante livres?* LA BELLE AFFAIRE! *Il n'a pas répondu à ma lettre.* — LA BELLE AFFAIRE! *il ne sait pas écrire.*

— Jeu. *Donner beau*, Jouer la balle de manière qu'elle soit facile à relever. ‖ Fig. *Le donner beau*, Fournir à quelqu'un une occasion favorable : *Nous convînmes que, s'il nous* LE DONNAIT BEAU *dans la conversation à l'un de nous deux, celui qui trouverait jour le saisirait pour pousser l'ouverture.* (St-Sim.)

— Manég. *Avoir un beau partir de la main*, Partir de la main avec fermeté et sans s'écarter de la ligne droite : *Ce cheval* A UN BEAU PARTIR DE LA MAIN. ‖ *Porter beau*, Porter bien sa tête : *Ce cheval* PORTE BEAU.

— Escr. *Avoir les armes belles*, Tirer avec grâce.

— Mar. *Belle batterie*, Celle qui est élevée à plus de 2 m. au-dessus de la ligne de flottaison.

— Loc. adv. *En beau*, Sous un bel aspect, sous des apparences favorables : *Voir* TOUT EN BEAU *n'est pas le défaut des mauvais cœurs. Je suis un peu malade, et je ne vois pas le monde* EN BEAU. (Volt.) *Qui ne voit pas* EN BEAU *est mauvais peintre, mauvais ami, mauvais amant; il ne peut élever son esprit et son cœur jusqu'à la bonté.* (Joubert.)

. . . On voit tout *en beau*, quand on se croit aimé.
C. DELAVIGNE.

Mais l'amour-propre, opposant son bandeau,
De l'avenir te dérobe l'image,
Ou sait du moins ne le peindre qu'*en beau*.
GRESSET.

‖ *Au plus beau*, Au moment le plus important ou le plus solennel : *Il s'arrêta court* AU PLUS BEAU *de son récit. Pendant qu'il* (le roi de Suède) *rassemble de nouvelles forces, Dieu tonne du plus haut des cieux, le redouté capitaine tombe* AU PLUS BEAU *de sa vie, et la Pologne est délivrée.* (Boss.) ‖ *De plus belle.* Loc. adv. De nouveau, en augmentant : *Il a recommencé* DE PLUS BELLE. *Les discussions religieuses reprirent* DE PLUS BELLE *après ce grand trait de philosophie.* (H. Beyle.) *Il se mit à rire* DE PLUS BELLE, *d'avoir, au lieu d'une brave compagnie endimanchée, une troupe de bêtes noires à faire danser.* (G. Sand.) *Ses passions, qu'il croyait éteintes, se ranimèrent* DE PLUS BELLE. (J. Sandeau.) *Eh bien, soit! vieillissons tous ensemble, à qui* DE PLUS BELLE. (V. Jacquem.)

Le seigneur fait frapper *de plus belle*.
LA FONTAINE.

Bien le connais, ce dieu sans foi ni loi,
Qui, *de plus belle*, et sans savoir pourquoi,
Veut prendre encor chez moi son domicile.
CHAULIEU.

‖ On a dit autrefois *De plus beau*, mais cette forme n'est plus usitée :

Les vieux amis reviennent *de plus beau*.
LA FONTAINE.

— *Cela doit être beau, car je n'y comprends rien.* Nous empruntons au savant M. Quitard, que nous aimons toujours à citer, le commentaire suivant sur cette phrase proverbiale : « Ainsi s'exprime le bel esprit Desmazures, dans une comédie de Destouches, et il ne fait que répéter ce que plusieurs philosophes ont dit avant lui très-sérieusement.

« Le poëte Lucrèce parle en ces termes d'Héraclite, surnommé *Skoteinos* (le Ténébreux) :

« *C'est par l'obscurité de son langage qu'il* » *s'attira la vénération des hommes superfi-* » *ciels, mais non pas des sages Grecs, accou-* » *tumés à réfléchir; car la stupidité n'admire* » *et n'aime que les opinions cachées sous des* » *termes mystérieux.* »

« Montaigne, qui cite ce passage de Lucrèce, fait les réflexions suivantes : « La difficulté » est une monnoie que les savants emploient » comme les joueurs de passe-passe, pour ne » découvrir l'inanité de leur art, et de laquelle l'humaine bêtise se paye aisément... » On voit Aristote, à bon escient, se couvrir » souvent d'obscurité si expresse et si inextricable, qu'on n'y peut rien choisir de son » avis. Non Aristote seulement, mais la plupart des philosophes ont affecté la difficulté » pour amuser la curiosité de notre esprit. »

« Quintilien dit : « J'en ai vu plusieurs qui » prenaient à tâche d'être obscurs, et ce vice » n'est pas nouveau; car je trouve dans Tite-Live que, de son temps, il y avait un maître » qui recommandait à ses disciples de jeter » de l'obscurité dans tous leurs discours : de » là cet éloge incomparable : *Cela est fort* » *beau, je n'y ai rien compris moi-même.* »

« Lycophron, poëte grec, dont le nom est devenu proverbialement appellatif pour désigner un auteur inintelligible, affectait dans ses vers une obscurité énigmatique, et il protestait publiquement qu'il se pendrait s'il se trouvait quelqu'un qui pût entendre son poëme de la *Prophétie de Cassandre*; en quoi il ne prenait pas un engagement téméraire. Ce poëme, demeuré inexplicable jusqu'à ce jour, malgré tous les efforts des grammairiens, des scoliastes et des commentateurs, a été justement comparé à ces souterrains, où l'air est si épais et si étouffé, que les flambeaux qu'on y apporte s'y éteignent.

« Hégel, philosophe allemand, mort en 1830, regardait la clarté comme une qualité d'un ordre inférieur. Dans sa préface de l'*Encyclopédie*, il a formellement énoncé cette pensée, qu'*un philosophe doit être obscur*, et dans tous ses écrits il s'est très-bien conformé à ce précepte.

« Nous avons aujourd'hui bon nombre d'écrivains qui *croient passer pour sublimes à force d'être obscurs*, et qui se figurent que le proverbe doit tourner pour eux de l'ironie à l'éloge. Laissons-les se complaire dans cette opinion; car si tout doit se compenser, comme le prétend M. Azaïs, n'est-il pas juste que ces nouveaux Lycophrons prennent leur obscurité pour le dernier terme du génie, lorsqu'on prend leur génie pour le dernier terme de l'obscurité? »

— *Belle et bonne*, Surnom sous lequel Voltaire se plaisait à désigner M^me^ Denis, sa nièce.

— **Rem.** L'expression *avoir beau*, suivie d'un substantif, a fort intrigué les grammairiens. Anciennement, dans l'expression *avoir beau* suivie d'un infinitif, cet infinitif était pris substantivement comme régime direct du verbe *avoir*. Les expressions *avoir beau faire*, *avoir beau dire*, signifiaient alors *avoir une belle occasion de faire, de dire*. Exemple : *Le roi* EUST EU BEAU *se retirer en France sans péril, si n'eussent esté ses longs séjours sans propos.* (Commins.) L'expression *eust eu beau* peut se traduire, dans cet exemple, par *eût pu sans craindre aucun obstacle*; elle a encore conservé en partie ce sens dans les phrases où on l'emploie aujourd'hui, mais il s'y joint une idée d'inutilité qui ne s'y trouvait pas d'abord. Ainsi, quand on dit : *Vous aurez beau faire des efforts, vous ne réussirez pas*, cela signifie : « Si vous essayez de faire des efforts, vous aurez beau champ pour en faire, vous pourrez en faire tant que vous voudrez, mais ce sera toujours en vain. » De même, cette phrase : *Vous avez beau écrire, on ne vous répondra pas*, veut dire : « Si vous avez résolu d'écrire, vous avez beau champ pour écrire, mais vous perdrez votre peine. » En résumé, la locution actuelle peut s'analyser en sous-entendant après *beau* le mot *champ* et la préposition *pour*, ou bien encore en considérant *beau* comme qualifiant directement l'infinitif; mais dans l'une ou l'autre de ces analyses, *beau* prend un sens ironique et marque une étendue indéfinie par l'inutilité même d'en reculer aussi loin qu'on voudra les limites : *Vous avez beau écrire*, c'est-à-dire « vous avez, on vous accorde le droit d'écrire, » et en substantivant l'infinitif, « on vous accorde *un écrire beau* par toute l'étendue qu'il vous plaira de lui donner et qu'on ne songe nullement à restreindre, parce que cela ne vous sera utile en rien. »

— **Gramm.** *Bel* a été la première forme masculine de l'adjectif *beau*, comme cela devait être puisqu'il a été formé du latin *bellus*, et comme le prouvent beaucoup de textes anciens, par exemple : *Bel sire reis* (beau sire roi), *bels fut li vespres* (beau fut le soir), CH. DE ROL. Mais aujourd'hui le masculin *bel* ne s'emploie qu'au singulier et devant un substantif qui commence par une voyelle ou par un *h* muet, afin d'éviter l'hiatus que produirait dans ces deux cas l'emploi de *beau*. Ainsi, au lieu de dire : *Un* BEAU *enfant, un* BEAU *habit*, on dit par euphonie : *Un* BEL *enfant, un* BEL *habit*. Cette substitution de *bel* à *beau* n'a lieu que devant les substantifs; on doit dire : BEAU *à voir*, et non pas *Bel à voir*; *Un homme* BEAU *et bon*, et non pas *Un homme* BEL *et bon*. Il faut pourtant observer que les locutions adverbiales BEL *et bon*, BEL *et bien* font exception à la règle précédente. On se sert encore de *bel* dans les surnoms donnés à quelques princes : *Charles le* BEL, *Philippe le* BEL. Au pluriel masculin, on emploie toujours le mot *beaux*. Lorsque cet adjectif est employé seul pour qualifier le substantif, il doit le précéder : *Un* BEAU *jardin*; il le suit, au contraire, quand il est accompagné d'un autre adjectif ou suivi d'un complément : *Un jardin* BEAU *et vaste*, *un poëme* BEAU *dans toutes ses parties.*

— **Syn. Beau, joli, gentil.** Ce qui est *beau* excite l'admiration; on y trouve la grandeur, la noblesse, la régularité. Ce qui est *joli* séduit ou amuse, on y trouve quelque chose de fin, de délicat, de charmant. Le même objet que nous avons appelé *beau* nous paraîtrait *joli*, s'il était exécuté en miniature. Une *belle* femme ne produit quelquefois que l'effet d'une *belle* statue; c'est un chef-d'œuvre de la nature, comme celle-ci est un chef-d'œuvre de l'art; une *jolie* femme est moins admirée, mais elle plaît davantage et elle inspire souvent plus de passion. Le *beau* agit sur l'âme; le *joli* agit plus directement sur les sens et même sur le cœur. *Gentil* diffère de *joli* en ce qu'il se rapporte plutôt aux mouvements, aux gestes, à la grâce extérieure qu'aux formes mêmes; mais il s'agit toujours d'une grâce délicate qui convient mieux aux petits objets qu'aux grands.

Antonymes. Affreux, effroyable, épouvantable, hideux, horrible, laid, monstrueux, vilain.

— **Homonymes.** Bau, baud, baux (pl. de *bail*), bot.

BEAU s. m. (bo — lat. *bellus*, même sens). Caractère, nature de ce qui est beau; beauté : *Etudes sur le* BEAU. *Etre sensible au* BEAU. *Le* BEAU *consiste dans l'ordre et la grandeur.* (Aristote.) *Le* BEAU *et le bon sont deux choses différentes, car le bon est surtout dans les actes et le* BEAU *réside dans ce qui ne supporte pas de changement.* (Aristote.) *Le* BEAU *est la splendeur du bien.* (Platon.) *Deux de nos sens, la vue et l'ouïe, sont faits pour discerner le* BEAU. (Buff.) *Otez de nos cœurs l'amour du* BEAU, *vous ôtez tout le charme de la vie.* (J.-J. Rouss.) *Le bien n'est que le* BEAU *mis en action.* (J.-J. Rouss.) *La contemplation du vrai* BEAU *nous anime d'un saint enthousiasme.* (J.-J. Rouss.) *L'amour du* BEAU *naît avec la raison, comme le jour avec le soleil.* (P. André.) *Le* BEAU, *quel qu'il soit, a toujours pour fondement l'ordre, et pour essence l'unité.* (P. André.) *Il y a dans tous les arts un* BEAU *absolu et un* BEAU *de convention.* (D'Alemb.) *Le* BEAU *se sent, il ne se définit point.* (Roy.-Coll.) *En tout, les hommes sont sujets à prendre le difficile pour le* BEAU. (Turgot.) *Le* BEAU *est ce qui plaît universellement sans concept.* (Kant.) *Le* BEAU, *c'est l'identité de l'idée et de la forme.* (Hégel.) *Le* BEAU *idéal est à l'âme ce que la beauté est aux yeux.* (Beauchêne.) *Il y a deux sortes de* BEAU *idéal, le* BEAU *idéal moral et le* BEAU *idéal physique : l'un et l'autre sont nés de la société.* (Chateaub.) *L'art doit tirer le* BEAU *idéal de l'idée du* BEAU *individuel.* (Mesnard.) *Le* BEAU *complet est l'agréable mêlé au* BEAU. (Mesnard.) *Le* BEAU *est le vrai manifesté dans une forme sensible.* (Lamenn.) *Le* BEAU *a besoin de s'appuyer sur le vrai.* (De Gérando.) *Au* BEAU *correspondent toujours une idée et un sentiment.* (Lamenn.) *L'art implique le* BEAU *essentiel, immuable, infini, identique avec le vrai, dont il est l'éternelle manifestation.* (Lamenn.) *Le* BEAU *infini est la source d'où dérive le* BEAU *créé.* (Lamenn.) *Le* BEAU *satisfait l'intelligence et la repose.* (Lamenn.) *Le* BEAU *est une introduction au vrai, il en est le crépuscule.* (Lamenn.) *Le* BEAU, *c'est la beauté vue avec les yeux de l'âme.* (J. Joubert.) *Le* BEAU *est plutôt du domaine de l'imagination que de celui du raisonnement.* (L. Pinel.) *Le* BEAU *est un nom donné à la vérité.* (E. Alletz.) *Le sentiment d'un certain* BEAU *conforme à notre race, à notre éducation, à notre civilisation, voilà ce dont il ne faut jamais se départir.* (Ste-Beuve.) *La beauté se déclare par l'impossibilité immédiate où nous sommes de ne pas la trouver telle, c'est-à-dire de ne pas être frappés de l'idée du* BEAU *qui s'y rencontre. On ne peut pas donner d'autre explication de l'idée du* BEAU. (V. Cous.) *Le* BEAU *dans l'art ne vient peut-être que du choix dans le vrai.* (Béranger.) *En présence du* BEAU *réel, un instinct secret nous force à l'admiration; le laid nous blesse.* (E. Delacroix.) *Le* BEAU, *pour l'homme qui demeure sous l'action du sentiment de la perfection, n'est que le reflet de plus en plus parfait de l'idéal, qui est Dieu.* (Gabriel.) *Qu'est-ce que le* BEAU? *Question d'aveugle, répondait Aristote. Le* BEAU *abstrait est la chimère des artistes paresseux, qui négligent le* BEAU *visible.* (Eméric David.) *Ce qui a été exécuté dans une autre intention que de satisfaire aux éternelles lois du* BEAU *ne saurait avoir de valeur dans l'avenir.* (Th. Gaut.) *L'homme qui est maître de son admiration n'est pas organisé pour comprendre le* BEAU. (P. Limayrac.) *Le* BEAU *se goûte par un sentiment particulier, plus qu'il ne se pense par la réflexion.* (L'abbé Bautain.) *Nous recon-*

naissons trois formes principales de l'idée du BEAU : *le* BEAU *absolu, le* BEAU *réel et le* BEAU *idéal.* (Frank.) *Le* BEAU *peut se définir : la manifestation sensible du principe qui est l'âme et l'essence des choses.* (Frank.) *Nous avons le désir inextinguible du* BEAU *idéal.* (G. Sand.) *Le* BEAU *est dans la forme finale, le bon dans le rapport de l'organisme vers le but.* (A. Karr.) *Le* BEAU *n'a qu'un type, le laid en a mille.* (V. Hugo.) *Le* BEAU *est une des marques de la vérité.* (Renan.) *Le goût du* BEAU *ne connaît pas l'intolérance.* (Renan.)

Le *beau* ne plaît qu'un jour, si le *beau* n'est utile.
SAINT-LAMBERT.

Le *beau*, c'est vers le bien un sentier radieux,
C'est le vêtement d'or qui le pare à nos yeux.
BRIZEUX.

. . . . . . Je suis belle, et j'ordonne
Que, pour l'amour de moi, vous n'aimiez que le *beau*.
Je suis l'ange gardien, la muse et la madone.
BAUDELAIRE.

Rien n'est *beau* que le vrai, dit un vers respecté,
Et moi je lui réponds, sans crainte d'un blasphème :
Rien n'est vrai que le *beau*, rien n'est vrai sans beauté.
A. DE MUSSET.

— Bel objet, ce qui est beau : *Donnez-moi de la toile; mais je veux du* BEAU. *Le* BEAU *n'est jamais trop cher.*

Nous faisons cas du *beau*, nous méprisons l'utile.
LA FONTAINE.

Que le bon soit toujours camarade du *beau*,
Dès demain je chercherai femme.
LA FONTAINE.

— Le côté séduisant d'une chose, son point de vue favorable : *Le* BEAU *d'un jardin anglais. Le* BEAU *d'une église gothique. Voici le* BEAU *de l'aventure. Il a oublié le* BEAU *de l'histoire. Où est le* BEAU *d'une rue dont toutes les maisons se ressemblent.* (***) *Le plus* BEAU, *dans les belles actions, est de vouloir les cacher.* (Pasc.) *Lorsqu'on en est maître une fois, tout le* BEAU *de la passion est fini.* (Mol.) *Vanter son ami, cela est trop peuple; mais louer son ennemi, le porter aux nues, voilà le* BEAU. (Mariv.) *Le* BEAU *dans l'homme, c'est l'homme, et non pas un homme.* (Ballanche.)

— Eclat, perfection, S'emploie souvent ironiquement : *Nous avons en lui l'agitateur au complet, le frondeur, le factieux dans tout son* BEAU. (Ste-Beuve.)

— Ironiq. Ce qui ne mérite pas d'être approuvé : *C'est du* BEAU *que vous avez fait là.*

— Fam. Nom que l'on donnait autrefois aux jeunes gens et quelquefois à des hommes plus âgés, dont la tenue soignée, les manières élégantes, les habitudes aristocratiques étaient considérées comme des modèles de bon goût : *Un* BEAU *était un homme dont la tenue sévère, la mise soignée, l'élégance exquise, le ton délicat, les manières choisies commandaient au plus haut degré l'attention, réunissaient tous les suffrages et toutes les sympathies de la mode.* (L. Gozlan.) *Parlons d'abord de M. de Caudale, l'un des* BEAUX *les plus à la mode en son moment.* (Ste-Beuve.) ‖ Fat, petit-maître : *Le jeune* BEAU *anglais n'est forcé à la prudence que par l'excès et la sensibilité maladive de sa vanité.* (H. Beyle.) *J'ai vu l'aimable et noble Wilhelmine, le désespoir des* BEAUX *de Berlin, mépriser l'amour et se moquer de ses folies.* (H. Beyle.) ‖ Homme à prétention : *Le* BEAU *de l'Empire est toujours un homme long et mince, qui porte un corset et qui a la croix de la Légion d'honneur.* (Balz.)

— *Faire le beau*, Se rengorger, étaler avec complaisance ses grâces réelles ou prétendues : *Ne* FAITES *pas* LE BEAU *dans un bal, si vous ne voulez que l'on vous prenne pour un vaniteux et un niais.* (Boitard.) *Il ne s'agit pas de* FAIRE LE BEAU *dans les tavernes et de me promener dans les rues de Paris en caparaçon de brocart d'or.* (V. Hugo.)

— *Le temps est au beau, se met au beau*, Le temps est beau, il devient beau : *Si on vous parle de tout ceci, haussez les épaules, levez les yeux au ciel, faites un soupir et un sourire, et dites que le* TEMPS EST AU BEAU. (P.-L. Cour.)

— Jeu. *Mettre en beau*, Au jeu de mail, Ajuster au milieu, pour franchir la passe.

— s. f. Femme qui a de la beauté, femme en général : *Un dessert sans fromage est une* BELLE *à qui il manque un œil.* (Brill.-Sav.)

Une *belle*, d'un mot, rajuste bien des choses.
MOLIÈRE.

Alors qu'une *belle* est en larmes,
Elle est plus belle de moitié.
LA FONTAINE.

— Amante, maîtresse : *Il était aux pieds de sa* BELLE.

Un autre, avec sa *belle*, exprès s'est laissé choir.
PARCEVAL-GRANDMAISON.

Quand on attend sa *belle*,
Que l'attente est cruelle!
(*Chanson populaire.*)

Voyez, dans leur ardente et cruelle énergie,
Les rustres dévorer, d'un regard enchanté,
Leurs *belles* regorgeant de force et de santé.
PARCEVAL-GRANDMAISON.

‖ Au pl. Le beau sexe :

Il est aimé des grands, il est chéri des *belles*.
BOILEAU.

Quelque rare que soit le mérite des *belles*,
Je pense, Dieu merci, qu'on vaut son prix comme elles.
MOLIÈRE.

Nous n'avons pas les yeux à l'épreuve des *belles*,
Ni les mains à celle de l'or.
LA FONTAINE.

La jeunesse toujours eut des droits sur les *belles*;
L'amour est un enfant qui badine avec elles.
REGNARD.

Le premier des devoirs est de servir les *belles*,
Les rois ne vont qu'après elles.
VOLTAIRE.

— *Aimer les belles, Courir les belles*, Avoir du penchant à la galanterie : *C'est un charmant garçon, mais il* AIME *trop* LES BELLES, *cela nuira à son avancement.*

— Fam. *Ma belle*, Terme d'amitié, surtout entre femmes, et qui n'est guère usité que dans la bouche d'une personne plus âgée que celle à qui elle l'adresse : *Adieu*, MA *chère* BELLE, *j'achèverai cette lettre à Paris.* (Mme de Sév.) *Allons*, MA *petite* BELLE, *nous causerons en route, dit la duchesse en se levant.* (Balz.) *Comment*, MA *petite* BELLE? *répondit la marquise en regardant la visiteuse dans la pénombre que produisait la porte entr'ouverte.* (Balz.) *A propos*, BELLE *d'amour, comment vous appelez-vous?* (V. Hugo.) MA *toute* BELLE, *disait la sous-préfette, je vous admire, en vérité, d'avoir pu passer deux hivers de suite dans votre château.* (G. Sand.)

— Ironiq. *La belle*, Mot que l'on adresse à une femme dont on veut blâmer les prétentions : *Je n'ignore pas*, LA BELLE, *que vous vous croyez adorable. Ah! vous pensiez me tromper*, LA BELLE!

— *Faire la belle*, Se pavaner, se rengorger, prendre un air satisfait de sa beauté : *Je crois que ce laideron se permet de* FAIRE LA BELLE. *Elle est coquette, elle se pavane, elle* FAIT LA BELLE. (Scribe.) *C'était de quoi me parer et* FAIRE LA BELLE. (Ste-Beuve.)

— Mar. Endroit d'un bâtiment le moins élevé, qui se trouve entre la grande rabattue et la rabattue de l'avant, et où il conserve à peu près ses mêmes largeurs : *C'est ordinairement par la* BELLE *qu'on arrive à l'abordage.* ‖ On dit mieux EMBELLE. ‖ Sorte de perche qui sert à contenir les bannes sur les bateaux. ‖ *Pointer le canon en belle*, Pointer carrément au vaisseau, de façon à pouvoir tirer lorsqu'il est sans inclinaison.

— Jeu. Partie décisive, celle qui termine une suite de parties jouées précédemment, et gagnées en nombre égal par chacun des joueurs : *Nous sommes manche à manche, baron, nous jouerons* LA BELLE *quand vous voudrez.* (Balz.) ‖ S'emploie au fig. dans le sens de revanche, *Prendre sa belle, Attendre sa belle : M. Talon avait conclu en plein contre M. de Luxembourg; ce fut aussi où il arrêta son affaire, et, à son érection nouvelle, il* ATTENDIT SA BELLE. ‖ Aux cartes, Carte dont la valeur est supérieure à celle des autres. Se dit particulièrement, au boston, de la carte retournée dans la première donne. ‖ *Tirer à la belle* ou *à la plus belle*, Prendre au hasard une carte, afin de voir qui aura la plus forte, soit pour déterminer qui aura le premier la donne, soit pour achever une partie qui menace de durer longtemps. ‖ *Jeu de la belle* ou simplement *la belle, jeu du flux et du trente et un*, Jeu de hasard analogue au trente et un, et dans lequel le gain se détermine par la valeur des cartes qui ont été distribuées. ‖ Jeu de hasard qui est une espèce de loterie, dans laquelle le numéro sortant gagne les mises de tous les autres.

— Rem. Le mot *belle*, tant adj. que subst., entre dans un certain nombre de mots composés que l'on trouvera à leur place alphabétique.

— **Encycl.** Esthét. V. ESTHÉTIQUE.

— Jeu. Jeu de cartes appelé *Jeu de la Belle, Jeu du Flux et du Trente et un*, du nom de ses chances principales. On emploie un jeu entier, et les joueurs sont en nombre indéterminé. Après avoir fixé le nombre de coups de la partie, chaque joueur prend un enjeu de 24 jetons ou plus, auxquels on attribue une valeur de convention, et il en met 6 sur le jeu, savoir : 1 pour la *belle*, 2 pour le flux, et 3 pour le trente et un, et toujours dans la même proportion à chaque coup; ces jetons sont déposés dans 3 corbillons distincts. Ces préliminaires terminés, on tire à qui donnera; mais cette opération est uniquement pour la forme, car la donne ne procure aucun avantage. Le donneur distribue d'abord 2 cartes à chaque joueur et à lui-même, du côté blanc comme à l'ordinaire; puis il en distribue une troisième en la retournant. Celui qui a la plus forte de ces cartes retournées gagne la *belle*, et prend les jetons déposés dans le corbillon affecté à cette chance. Remarquons en passant que l'as, qui vaut 11 pour le trente et un, ne vient qu'après le valet pour la *belle*. Chaque joueur regarde ensuite s'il a le flux, c'est-à-dire 3 cartes de la même couleur. Celui qui l'a gagne les jetons du corbillon correspondant. S'il y a deux concurrents, c'est celui qui a le point le plus élevé qui l'emporte. S'il y a plus de deux concurrents, ou si personne n'a le flux, on le remet au coup suivant, mais alors on double ordinairement la mise. On passe alors au trente et un. Celui qui l'a gagne le troisième corbillon. En cas de concurrence entre deux joueurs, le gagnant est celui qui l'a annoncé le premier. S'il y a plus de deux concurrents, on réserve l'enjeu pour le coup suivant, et en l'augmentant comme pour le flux. Si personne n'a trente et un, les joueurs qui sont assez près de ce nombre pour craindre de le dépasser s'ils demandaient une carte, ce qui les ferait crever, déclarent se tenir à leur jeu. Ceux, au contraire, qui en sont trop loin, demandent une carte. Ils peuvent aussi en demander une seconde, mais seulement après que tous les autres ont passé. Le donneur ne peut jamais en prendre qu'une, et après tout le monde. Dans tous les cas, c'est le premier qui annonce son trente et un qui est le gagnant, et s'il y a plus de deux concurrents, l'enjeu est réservé pour le coup suivant et doublé. Enfin, si aucun des joueurs n'a trente et un, le corbillon appartient à celui qui approche le plus près de ce point.

— Un autre jeu de hasard de même nom et d'origine italienne a une très-grande ressemblance avec le biribi. Son introduction en France date du XVIIe siècle. Il se joue entre un *banquier* et un nombre indéterminé de *pontes*. Un tableau, étendu sur une table, se compose de 104 numéros, les uns rouges, les autres noirs, formant 13 colonnes de 8 numéros chacune. Dans un sac que tient le banquier se trouvent 104 petits étuis contenant chacun un des numéros du tableau. L'orifice de ce sac est fermé par une sorte de boule creuse en métal, nommée *casque*, qui communique avec l'intérieur par une ouverture disposée de manière à ne livrer passage qu'à un seul étui. Quand les pontes ont mis sur les numéros du tableau l'argent qu'ils veulent risquer, l'un d'eux fait passer un des étuis du sac dans la boule, puis le banquier, ouvrant cette dernière avec une petite clef, extrait le numéro de l'étui et le proclame à haute voix. Ceux que ce numéro fait gagner reçoivent du banquier une somme proportionnée à la mise qu'ils ont faite sur chaque chance, et celui-ci ramasse les enjeux de tous ceux qui ont perdu. L'avantage du banquier à la *belle* est de 1 sur 13. Cet avantage, énorme et certain, a de tout temps fait prohiber ce jeu. Aussi, sauf à quelques époques exceptionnelles, n'y a-t-on généralement joué que dans des tripots clandestins.

— **Allus. littér. La faute en est aux dieux, qui la firent si belle,** vers devenu proverbe. Peu de personnes savent que ce prétendu alexandrin est composé des deux avant-derniers vers de six syllabes qui terminent le couplet suivant de Lingendes, neveu de Voiture, chansonnier du temps de Boileau :

Si c'est un crime de l'aimer,
On n'en doit justement blâmer
Que les beautés qui sont en elle.
La faute en est aux dieux,
Qui la firent si belle,
Et non pas à mes yeux.

On a souvent attribué ces deux vers, donnés comme n'en formant qu'un seul, à différents poëtes, et même quelquefois au duc de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*. On y fait quelquefois allusion, en parlant d'un amour irrésistible dans lequel la passion anéantit complétement la volonté.

Beau (ESSAI SUR LE), par le P. André, ouvrage composé de discours lus à l'académie de Caen, dont l'auteur était membre. La première édition (1741) ne contenait que les quatre discours suivants : 1o Sur le beau en général, et en particulier sur le beau visible; 2o sur le beau dans les mœurs; 3o sur le beau dans les pièces d'esprit; 4o sur le beau musical. En 1763, parut une seconde édition, augmentée de quatre autres discours : *Sur le modus; Sur le décorum; Sur les grâces*, et enfin *sur l'amour du beau.*

— *Premier discours.* Le P. André est, en matière de beauté, très-éloigné du scepticisme : il réclame contre l'insolence des pyrrhoniens, dont la folie et le ridicule ne lui paraissent jamais plus palpables que lorsqu'ils parlent du beau. Il commence par établir qu'il y a un beau essentiel, indépendant de toute institution, même divine; en second lieu, qu'il y a un beau naturel, indépendant de l'opinion des hommes; enfin, qu'il y a une espèce de beau, d'institution humaine, et qui est arbitraire jusqu'à un certain point. Ces trois sortes de beautés peuvent être considérées ou dans l'esprit, ou dans le corps; de là, la distinction du beau sensible et du beau intelligible. Mais tous nos sens n'ont pas le privilége de connaître le beau. Il y en a trois que la nature a exclus de cette noble fonction : le goût, l'odorat et le toucher, « sens stupides et grossiers, qui ne cherchent, comme les bêtes, que ce qui leur est bon, sans se mettre en peine du beau. » Pourquoi la vue et l'ouïe, sont-elles les seules de nos facultés corporelles qui aient le don de le discerner? Il n'en faut pas demander la raison au P. André : « Je n'en connais pas d'autre, dit-il, que la volonté du Créateur, qui fait comme il lui plaît le partage des talents. » Ainsi le beau sensible se divise en beau visible ou optique, dont l'œil est le juge naturel, et en beau acoustique ou musical, dont l'oreille est l'arbitre-née.

Ces généralités posées, le P. André étudie le beau visible. Il y a d'abord, dit-il, un beau visible essentiel, absolu, que la géométrie nous révèle, qui consiste dans l'ordre, la proportion, la symétrie, et dont l'*unité* constitue la forme et l'essence. Il y a ensuite un beau visible naturel, dépendant de la volonté du Créateur, mais indépendant de nos opinions et de nos goûts : c'est la lumière qui, en faisant naître les couleurs, nous donne ce beau naturel. La lumière est belle de son propre fonds; elle embellit tout. On peut la prendre pour mesure de la beauté des couleurs, et « donner à chacune le rang d'estime qu'elle mérite, selon qu'elles en approchent plus ou moins. » Le beau visible naturel ne dépend pas seulement de l'éclat des couleurs; il résulte encore de leur variété, des nuances qu'elles forment par leurs combinaisons, de leur association et de leur assortiment. Outre le beau visible essentiel et le beau visible naturel, il y a une troisième espèce de beau visible, un beau visible arbitraire ou artificiel, un beau visible de convention, de création humaine, consistant dans les irrégularités qu'admettent les arts, et que, l'habitude aidant, nous finissons par admirer.

— *Deuxième discours.* Le deuxième discours de l'*Essai sur le beau* est consacré au beau moral. Ici encore, dit le P. André, c'est l'ordre qui fait le fondement du beau. L'ordre moral est essentiel, naturel et arbitraire, comme l'ordre visible. L'ordre moral essentiel est fondé sur les rapports immuables, nécessaires, que nous présente le monde intelligible où Dieu est au premier rang, l'esprit créé au-dessous, et au dernier degré la matière. De là ces règles absolues : Que l'Etre suprême doit avoir le rang suprême dans notre estime, dans notre amour, dans notre attachement; que nous devons donner à l'esprit le pas sur le corps, et que le corps doit être soumis à l'esprit comme à son supérieur naturel. L'ordre moral naturel consiste dans les liens de cœur et d'affection qui rattachent les hommes les uns aux autres. Le beau moral arbitraire, ce sont les lois, c'est l'ordre civil et politique au moyen duquel l'unité s'impose à la société des hommes.

— *Troisième discours.* Après le beau dans les mœurs, le P. André considère le beau dans les ouvrages de l'esprit. « J'appelle beau dans un ouvrage d'esprit, dit-il, non pas ce qui plaît au premier coup d'œil de l'imagination dans certaines dispositions particulières des facultés de l'âme ou des organes du corps, mais ce qui a droit de plaire à la raison et à la réflexion par son excellence propre, par sa lumière ou par sa justice, et, si l'on me permet ce terme, par son agrément intrinsèque. Comme le beau visible, et comme le beau moral, le beau spirituel doit être distingué en beau essentiel, beau naturel, beau arbitraire. Qu'est-ce qui constitue le beau essentiel dans un ouvrage d'esprit? C'est, répond le P. André, la vérité, l'ordre, l'honnête et le décent. Le beau naturel dans les œuvres de l'esprit est fondé sur la constitution même de notre âme, qui n'est pas seulement intelligence, mais encore imagination et sentiment; il se divise en trois espèces : le beau dans les images, le beau dans les sentiments, le beau dans les mouvements. Quant au beau spirituel arbitraire, il dépend en partie de l'institution des hommes, des règles du discours qu'ils ont établies, du génie des langues, du goût des peuples.

— *Cinquième discours.* Passant sur le quatrième discours, qui est consacré au beau musical, nous arrivons au cinquième, qui traite du *modus*. Quel sens le P. André donne-t-il à ce mot latin, qu'il fait passer dans notre langue? « Dans le beau, comme en toute autre chose, dit-il, il y a une certaine mesure qu'il faut remplir, mais qu'il ne faut pas combler; il y a, dans la recherche même du beau, deux extrémités contraires à éviter, le défaut et l'excès; entre ces deux extrémités, il y a un certain point, marqué par la nature, en deçà duquel un objet n'est pas encore tout à fait beau, et au delà duquel il cesse de l'être : ce point fixe, qui est une espèce de milieu entre le trop et le trop peu, et qui est vraiment le siége du beau, voilà le *modus*. » Le P. André se demande s'il vaut mieux rester en deçà ou aller au delà de ce point, en d'autres termes si, en matière de beauté, les *défauts* sont plus supportables que les *excès;* il se prononce pour les défauts, car « il est évident, dit-il, que le *trop peu* a ce précieux *modus*, qui fait en toute chose le point de la perfection. »

— *Septième discours.* Terminons cette rapide analyse de l'*Essai sur le beau*, par quelques mots sur le plus charmant des discours qui le composent, celui où il est traité des grâces. Le P. André examine successivement les grâces du corps et les grâces de l'esprit. Commençant par les grâces du corps, il nous les montre distribuées avec profusion dans tous les genres de corps qui composent les différents règnes du monde matériel : dans les corps inanimés, par exemple, dans l'arc-en-ciel; dans ceux qui ont une *espèce de vie*, par exemple, dans les arbres et les fleurs; dans ceux qui ont une *espèce d'âme*, par exemple, dans les oiseaux; et enfin dans l'homme, qui, ayant une âme toute spirituelle, fait un règne à part, plus gracieux que tous les autres. Dans l'homme, il distingue trois espèces de grâces, grâces du visage, grâces du port, grâces des manières. Passant aux grâces de l'esprit, il les définit : des beautés ou plutôt des agréments du discours, qui non-seulement nous plaisent par le sens des paroles, mais encore nous font plaisir par le tour qui les accompagne. Quelles sont les sources naturelles des grâces du discours? L'imagination et le cœur.

L'*Essai sur le beau* est le premier ouvrage remarquable qui ait été écrit en France sur l'esthétique. Il porte l'empreinte de la pensée et de la langue du XVIIe siècle, d'une pensée et d'une langue formées par le cartésianisme. Dans la théorie du beau qui y est développée, nous retrouvons cette conception toute géométrique et toute mécanique de la nature, qui ca-

ractérise la philosophie de Descartes et de Malebranche.

Beau (RECHERCHES PHILOSOPHIQUES SUR L'ORIGINE DES IDÉES QUE NOUS AVONS DU SUBLIME ET DU), en anglais, *A philosophical Enquiry into the Origine of our ideas of the Sublime and Beautiful*, ouvrage publié par Burke en 1757, traduit en français par l'abbé des François en 1765, et par Lagentie de la Vaisse en 1803. Ce livre, plein de vues originales et souvent profondes, et que Jouffroy appelait *admirable*, établit que les deux sentiments du beau et du sublime sont différents, et détermine cette différence. Il se divise en cinq parties : la première, qui sert en quelque sorte d'introduction, est consacrée à l'étude générale des passions humaines; la seconde, au sublime; la troisième, au beau; la quatrième, à la manière dont se produisent les sentiments du sublime et du beau ; la cinquième et dernière, à la poésie.

L'auteur commence par analyser la *douleur* et le *plaisir*. Il montre que ces deux sentiments ne doivent pas être considérés comme simplement opposés et corrélatifs. Il y a un plaisir *positif*, qui n'est pas la cessation de la douleur; il y a une douleur *positive*, qui n'a rien de commun avec la cessation du plaisir. Le plaisir relatif qui résulte de la cessation de la douleur doit être distingué par un nom spécial; Burke l'appelle *contentement* (*delight*). Les effets qui résultent de la cessation du plaisir sont ou l'*indifférence*, ou le *désappointement*, ou le *chagrin*. Il est impossible de confondre aucun de ces états avec la douleur positive. Toutes nos passions se rapportent, soit à la conservation de soi-même, soit à la société. Les passions qui regardent la conservation de soi-même roulent sur le danger et la douleur. Elles sont simplement douloureuses quand leurs causes nous affectent immédiatement; elles nous donnent du *contentement* lorsque nous avons une idée de douleur et de danger, sans éprouver positivement la douleur, sans être exposés positivement au danger. Tout ce qui est de nature à produire ce contentement, Burke l'appelle *sublime*.

Des passions qui se rapportent à la conservation de l'individu, nous passons à celles qui se rapportent à la société. Il y a deux sortes de sociétés : la première est la société des sexes, dont l'objet est la propagation de l'espèce. La passion qui s'y rapporte est l'*amour*; elle a pour objet la *beauté* des femmes. L'autre est la société bien plus étendue de l'homme avec tous les hommes, avec tous les animaux, et, en général, avec tous les êtres de la création. La passion qui y a rapport est une espèce d'amour, une affection qui n'est point, comme l'amour proprement dit, mélangée de désirs charnels. Elle a pour objet le *beau* considéré d'une manière générale: c'est, dit Burke, le nom que je donne à toutes les qualités des choses qui produisent en nous un sentiment d'affection et de tendresse, ou qui ressemble à l'affection et à la tendresse.

Ainsi, suivant notre auteur, les sentiments du sublime et du beau appartiennent à deux catégories de passions essentiellement différentes. L'étonnement, l'admiration, le respect et la terreur sont des effets du sublime, tandis que l'amour est l'effet du beau. Burke fait remarquer l'affinité que l'étymologie semble établir entre l'étonnement et l'admiration, entre le respect et la terreur. Dans les causes qui produisent ces sentiments, il signale les caractères du sublime ; ce sont l'obscurité, le pouvoir, le vide, la solitude, le silence, l'immensité en étendue, l'infinité, la succession et l'uniformité des parties, la difficulté, la magnificence, la lumière éblouissante, le passage rapide de la lumière aux ténèbres et des ténèbres à la lumière, les couleurs forcées et tristes, les sons et les bruits excessifs, les sons et les bruits qui se produisent soudainement ou qui sont brusquement interrompus, etc.

Après avoir énuméré les sources du sublime, Burke s'occupe du beau. Il montre, en une suite de chapitres remarquables, que ni la *proportion*, ni la *convenance* à une fin ne constituent la beauté. « Si l'on trouvait, dit-il, que les parties du corps humain qui sont proportionnées fussent toujours également belles; si l'on pouvait fixer dans les plantes ou dans les animaux des *proportions* qui eussent toujours la beauté pour compagne, ce qui n'est jamais arrivé; enfin, si les parties étaient toujours belles quand elles sont heureusement disposées suivant leur destination, et si la beauté disparaissait avec l'*utilité*, ce qui est contraire à toute expérience, nous pourrions conclure que la beauté consiste dans la *proportion* ou dans l'*utilité*; mais, comme à tous égards il en est autrement, nous pouvons être assurés que la beauté n'en dépend pas. » Quels sont donc les caractères de la beauté ? Burke croit les reconnaître dans la petitesse relative des objets, dans l'uni ou le poli des surfaces, dans la variation graduelle et insensible, dans la délicatesse, dans les couleurs claires et brillantes, etc. Comme on le voit, il n'y a rien de commun entre les qualités qui constituent le beau et celles qui produisent le sentiment du sublime; ou plutôt, il y a complète opposition entre ces deux groupes de qualités. « Les objets sublimes, dit Burke, sont grands dans leurs dimensions ; les objets beaux sont comparativement petits. La beauté est unie et polie ; le sublime, rude et négligé. La beauté fuit la ligne droite, mais s'en éloigne par des déviations insensibles; le sublime, en plusieurs cas, s'attache à la ligne droite, ou s'en écarte par des saillies fortes et prononcées. L'obscurité est ennemie du beau, le sublime se couvre d'ombres et de ténèbres. Enfin, la légèreté et la délicatesse s'unissent à la beauté, tandis que le sublime demande la solidité et les masses.

Beau dans les arts (ÉTUDES SUR LE), par Joseph Droz. Cet ouvrage, publié en 1815, traite successivement du beau dans l'acception générale du mot, de la grandeur, de la vérité et de l'imitation; de la simplicité dans la poésie, dans les arts, dans la musique ; de la variété, de l'originalité, du complément du beau, des sujets qui s'opposent à l'effet du beau, des causes qui peuvent ajouter à la beauté d'un ouvrage, du sublime, des émotions vagues, du joli.

L'auteur commence par se demander le sens précis de ce mot vague *beau*. Il remarque, d'abord, que le beau se caractérise par son action, qui est d'élever l'âme. Mais quelles sont les qualités qui produisent cette action? La *grandeur*, répond Droz, est la première qualité qui nous frappe dans les arts jugés par le sens de la vue. C'est dans l'architecture, surtout, que la grandeur matérielle paraît nécessaire, parce que l'architecture est, peut-on dire, l'art où se trouve le moins de grandeur morale. Il faut remarquer, cependant, que l'emploi des grandes proportions est, dans la peinture et dans la sculpture, un moyen puissant d'accroître l'impression du beau. L'étendue paraît peu nécessaire à la beauté dans les arts qui ne sont pas soumis au sens de la vue, dans la poésie et dans la musique ; c'est que la poésie et la musique, faisant connaître successivement les différentes parties de leurs productions, ne sauraient devoir à l'étendue le même avantage que les arts dans lesquels les diverses parties d'un tout nous frappent en un instant. On doit reconnaître, pourtant, que l'étendue peut ajouter au mérite de ces productions. « Concevoir un plan vaste, ordonner entre elles ses nombreuses parties, les embrasser constamment afin de lier ce qu'on écrit avec ce qui précède et de le rendre utile à ce qui doit suivre; inventer, unir et présenter une multitude d'idées qui concourent au même but : ces travaux exigent une vigueur d'esprit que ne demandent pas les morceaux de peu d'étendue. » La même observation s'applique à la musique.

Une seconde qualité constitutive du beau dans les arts, c'est la *vérité*. Après avoir excepté la musique vague et l'architecture, on peut poser ce principe, que les arts ont la nature pour modèle. Mais la vérité à laquelle l'artiste doit s'attacher, ce n'est pas la vérité *particulière*, appréciée de peu de personnes, difficile à concilier avec le beau, c'est la vérité *générale*, que tous les hommes savent sentir et goûter. Il y a deux genres d'imitation, l'imitation naïve et l'imitation idéale ; l'ouvrage où se réunissent ces deux genres d'imitation doit plaire à jamais.

La troisième qualité que Droz considère comme une condition du beau, c'est la *simplicité*. C'est la simplicité qui fait l'unité dans la conception d'un poëme, l'ordre dans l'arrangement de ses nombreuses parties, l'absence de recherche et d'affectation dans la manière d'exprimer les pensées. C'est la simplicité qui prescrit au peintre d'employer peu de personnages dans ses tableaux, afin de réunir plus d'intérêt sur eux, de les distribuer d'après le principe de l'unité, de rejeter les idées qui pourraient compliquer, embarrasser la scène, d'éviter que les mouvements de l'âme soient exagérés et que les couleurs, heurtées ou trop variées, blessent ou fatiguent notre vue. La simplicité n'est pas moins nécessaire dans la sculpture, l'architecture et la musique.

Mais à la simplicité doit s'unir une quatrième qualité, la *variété*. Otez la variété, et la simplicité dégénère en uniformité dans les arts qui doivent plaire au sens de la vue, en monotonie dans les arts que juge l'oreille. Otez la simplicité, et la variété dégénère en confusion. La simplicité et la variété paraissent opposées ; cependant l'homme d'un talent réel ne sacrifie jamais la première de ces qualités ; il semble en faire éclore la seconde. A la variété se rapportent les *oppositions*, les *contrastes*. On peut dire qu'un contraste est la variété devenue plus saillante en se concentrant sur deux objets, et que la variété est une suite de contrastes affaiblis. Les contrastes produisent des effets enchanteurs ou terribles, mais ils perdent leur pouvoir s'ils ne sont très-naturels; et notre esprit les juge alors avec d'autant plus de rigueur, qu'ils annoncent la prétention de causer une impression vive.

En vain réunirez-vous dans une composition la *grandeur*, la *vérité*, la *simplicité* et la *variété* : si vous les employez comme elles l'ont été mille fois, si vous ne savez leur donner une empreinte nouvelle, n'espérez point un éclatant succès. Une cinquième qualité est nécessaire : c'est celle que le génie imprime à ses œuvres, celle qui rend les autres qualités puissantes sur notre âme, c'est l'*originalité*. Une conception est originale dès qu'une nuance très-sensible la distingue des belles conceptions du même genre. Plusieurs raisons rendent l'originalité de plus en plus difficile. D'abord, les grands sujets, entièrement neufs, deviennent plus rares, à mesure que se multiplient les combinaisons. Ensuite, le langage ne conserve point une jeunesse éternelle; des mots souvent employés perdent l'originalité qui les caractérisait; leur énergie s'affaiblit et leur grâce s'efface; les métaphores n'ont plus l'éclat, les tours n'ont plus la vigueur ou le charme que leur prêtait la nouveauté. Enfin, les auteurs cessent d'être environnés d'une atmosphère d'enthousiasme; une partiale et décourageante sévérité s'exerce sur leurs ouvrages, car on croit faire preuve d'esprit en découvrant un défaut, et l'on ne pense plus qu'il y ait du mérite à sentir les beautés.

Après avoir montré quelles sont les qualités constitutives du beau dans les arts, Droz se demande pourquoi deux de nos sens ont seuls le pouvoir de transmettre à notre âme l'impression du beau. A cette question, le P. André répondait : « Je ne sais pas la raison, Dieu l'a voulu ainsi. » C'est, dit notre auteur, que les sens de la vue et de l'ouïe communiquent le plus directement avec l'âme; qu'eux seuls ouvrent un vaste champ à nos jouissances intellectuelles et morales. Il établit ensuite que le beau diffère du bon, qu'il en peut être séparé, mais que ces deux qualités ont cependant entre elles des rapports si intimes, s'allient si heureusement, sont tellement destinées à s'offrir des secours mutuels, que si l'une existe dans une production des arts, et que l'autre en soit bannie, l'ordre est troublé, nos idées sont pénibles. « Ainsi, dit-il, nous voyons à regret un monument sans goût retracer le souvenir d'une action magnanime ; ainsi nous gémissons quand nos regards tombent sur les fruits honteux de la prostitution du talent. » De là cette règle, hors de laquelle il ne saurait y avoir de perfection, que le poëte et l'artiste doivent choisir des sujets qui réveillent les idées morales et inspirent les sentiments élevés.

Les *Etudes sur le beau* se terminent par quelques réflexions sur le sublime et le joli. Droz distingue deux genres de sublime. L'un est produit par un admirable désordre, et par les défauts mêmes qui font ressortir avec plus d'éclat les beautés; l'autre est le superlatif du beau ; il appartient « à ces chefs-d'œuvre où le beau reçut une telle perfection, que, pour le désigner, l'enthousiasme eut besoin d'une expression nouvelle. » Le beau tient, en quelque sorte, le milieu entre le sublime et le joli. Le joli n'élève pas notre âme, il amuse notre esprit; il n'enchante pas la vue, il la récrée. Le sublime, le beau et le joli inspirent un sentiment de plaisir; mais, produit par le beau, ce sentiment est sérieux et grave ; excité par le sublime, le trouble l'accompagne; en naissant du joli, il obtient un sourire.

Beau dans les arts du dessin (LE), ouvrage de M. de Kératry, publié en 1822. Nous y signalerons d'une manière spéciale les chapitres qui traitent du beau absolu, du beau matériel, du beau moral, du beau idéal, de l'unité, de la vérité, du nu, et du style dans les arts. L'auteur n'admet pas, avec le P. André, qu'il existe un *beau essentiel* indépendant de toute institution, même divine. Ce beau essentiel, qui consiste dans l'unité, dans l'ordre, dans la proportion, n'est qu'une chimère. Il faut écarter des considérations sur le beau les spéculations sur les nombres et les qualités occultes. Le beau n'est, dans celui qui en est pourvu, que la *manifestation d'un bien* en puissance, et, dans celui qui en est frappé, qu'un *aperçu de la réalité de ce bien* là où il existe. Son action excitative vient des promesses qu'il fait aux sens ou à la pensée. Pourquoi les femmes sont-elles plus sensibles que nous à la présence du beau dans tous les êtres animés ou inanimés? C'est que le beau, comme toute qualité positive, devait agir beaucoup sur le sentiment et fort peu sur la réflexion, et que l'être destiné à sentir avec le plus de rapidité et à exercer le plus fréquemment ses sens était celui-là même auquel la beauté pouvait se faire le plus tôt et le plus vivement reconnaître. Ainsi, selon M. de Kératry, le beau n'est que la splendeur du bien : l'idée de beauté se rapporte à celle de finalité, d'harmonie, de convenance. Il faut, dit-il, poser en principe que l'état de beauté, pour un être quelconque, est celui où il parvient à sa destination; l'être organisé la trouvera en atteignant le plus parfait développement de ses facultés physiques; l'être moral, celui de ses facultés morales. La beauté absolue n'est ni dans un enfant appelé à être homme un jour, ni dans la fille tendre et délicate avec laquelle il doit un jour s'unir. Ce sera l'homme avec la plénitude de ses moyens virils, ce sera la femme avec toutes les grâces formées de son sexe, qui nous présenteront le beau absolu, tel qu'il doit apparaître aux regards de l'artiste, et qu'il doit satisfaire les recherches du philosophe. Une plante destinée à donner des fleurs sera vraiment belle au moment de l'épanouissement de ses boutons; celle dont nous attendons des fruits méritera cet éloge dans la maturité de ses baies, de ses grappes, etc. En un mot, loin d'être, comme le voulait le P. André, indépendant de toute institution divine, le beau absolu n'est pas autre chose que l'accomplissement de la volonté qui a coordonné les diverses parties de la création, qui leur a assigné une fin, ou qui leur a prescrit des devoirs à remplir. Dans l'ordre matériel, c'est l'état de perfection physique des êtres; dans l'ordre moral, c'est l'heureux et sage emploi des dons qu'ils ont reçus de la Providence.

Ces principes posés, il est facile d'en déduire des notions nettes et claires sur le beau matériel et sur le beau moral. Le beau matériel comprend celui des éléments soumis à notre action ou aux forces aveugles de la nature, et celui des créations douées de vie, dont les formes sont étrangères à notre puissance. Dans les premiers, la beauté n'est qu'une conformité de l'objet et de la place qu'il occupe à sa destination ; dans les êtres vivants, elle implique un sentiment de la perfection des moyens organiques employés par le Créateur pour assurer l'état des individus et la permanence des espèces. Pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à réfléchir sur ce qui constitue la beauté physique d'une femme. Si le sein ne nourrissait pas, dit M. de Kératry, au lieu de parer la gorge d'une femme, il n'y semblerait qu'une monstruosité gênante ; si le bassin ne devait contenir l'enfant, la turgescence des reins serait sans motif; si ces formes douces et arrondies des membres supérieurs et de ceux qui naissent à la bifurcation du corps ne devaient être sans cesse en contact avec le nourrisson qu'il faut réchauffer, ou avec l'époux dont il faut prolonger la séduction, leur morbidesse n'offrirait qu'une simple privation de force; si ces mains potelées n'étaient destinées à toucher tout sans rien blesser, et à consoler des plaies qu'elles n'ont pas faites, la physiologie n'y verrait que le désarmement d'un être inoffensif, livré avec une sorte de cruauté à des périls inévitables... Les beautés physiques plaisent, *parce qu'elles ont toutes un but*, *parce qu'elles ont toutes une intention*. Anéantissez celles-ci en esprit, plus de moyens de plaire; partant, plus de beauté. »

Le principe de la finalité, de la convenance s'applique au beau moral comme au beau matériel. Si, dans les formes corporelles, le beau est la puissance de remplir les intentions qui ont présidé à leur création primitive, dans les mœurs, il est la volonté d'exécuter ce qui est le plus avantageux pour l'être coordonné à son espèce, en le maintenant dans la vie de relation qui lui a été assignée. Une loi est belle, quand elle concourt puissamment au bonheur de la cité. En un mot, d'après la théorie de M. de Kératry, on doit établir le beau moral sur la base de l'intérêt des individus, des familles, des sociétés et du genre humain. C'est la seule qui puisse le porter; les arts d'imitation ne sauraient prendre ailleurs leur modèle, et la philosophie elle-même serait impuissante à se le représenter sous d'autres traits.

Le principe de la finalité exclut la recherche d'un beau *idéal* distinct du beau naturel, supérieur au beau naturel. Le beau idéal est proche parent des formes substantielles de la scolastique; comme le beau essentiel du P. André, il habite les nuages de la métaphysique : les artistes doivent l'y laisser. Tout le rôle et le mérite des arts se réduit à l'imitation des formes dans le beau matériel, et de l'expression dans les affections morales. Mais voici Hutcheson qui nous montre dans la variété jointe à l'unité le principe fondamental du beau, et qui s'efforce d'établir ce principe par l'analyse de diverses figures géométriques. Il est certain que l'ordre uni à une diversité d'objets est une source de plaisir pour l'œil qui le contemple. Mais on n'a pas besoin, pour expliquer ce plaisir, de recourir à la science des nombres et de la configuration des corps. La variété nous plaît comme indice du mouvement. L'homme cherche son analogue, il veut des rapports, il appelle des sympathies, il vise sans cesse à se créer des points de contact, de là le plaisir qu'il trouve dans le mouvement et dans tout ce qui en réveille l'idée dans son esprit. A ce titre, la variété doit nécessairement lui être agréable. Mais il y désire de l'ensemble ou de l'unité, parce que cette dernière, en rassemblant sous un seul lien les actes diversifiés de ce mouvement, lui permet de les embrasser d'un coup d'œil. Un autre motif lui fait chérir cet ordre, qui rassemble les objets sous son regard, c'est qu'il y trouve la sécurité de sa personne et le repos de son esprit.

Beau (LA SCIENCE DU) *étudiée dans ses principes, dans ses applications et dans son histoire*, ouvrage publié en 1861 par M. Charles Lévêque. En 1857, l'Académie des sciences morales et politiques avait mis au concours la question suivante : « Rechercher quels sont les principes de la science du beau, et les vérifier en les appliquant aux beautés les plus certaines de la nature, de la poésie et des arts, ainsi que par un examen critique des plus célèbres systèmes auxquels la science du beau a donné naissance dans l'antiquité, et surtout chez les modernes. » Plusieurs mémoires furent présentés; celui de M. Lévêque, lu dans les séances des 16 et 20 avril 1859, obtint le prix. Ce mémoire, revu et corrigé, est devenu l'ouvrage dont nous donnons ici l'analyse.

La *Science du beau* se compose de quatre parties, qui traitent successivement de l'idée du beau, du beau dans la nature et en Dieu, de l'art, et de l'histoire des systèmes d'esthétique. Après avoir constaté, dans une page d'introduction, l'existence et la puissance universelle de la beauté, l'auteur ramène toutes les questions que renferme l'esthétique aux deux suivantes : Quels sont les effets que le beau produit sur nos âmes? Quelle est la nature du beau? La psychologie doit répondre

à la première question, la métaphysique à la seconde. M. Lévéque analyse les effets du beau sur l'âme humaine, non-seulement sur notre intelligence et notre sensibilité, mais sur nos facultés actives. Il distingue dans l'activité esthétique : l'émotion, qui ravit l'âme en l'échauffant; l'inspiration ou l'enthousiasme, qui la féconde par la vue de l'idéal; enfin, la production, qui enfante les chefs-d'œuvre de l'art et les monuments immortels du génie.

Le rôle de l'observation et de l'analyse épuisé, c'est à la spéculation métaphysique à remplir le sien; il faut qu'elle saisisse la nature du beau considéré en lui-même, et mette à nu ses éléments essentiels. Quels sont ces éléments? M. Lévêque, prenant pour exemple un beau lis, en compte huit : la *pleine grandeur des formes*, l'*unité*, la *variété*, l'*harmonie*, la *proportion*, la *vivacité normale de la couleur*, la *grâce* et la *convenance*. Il les retrouve en tous les objets beaux, et remarque, du reste, qu'ils peuvent se ramener à deux : la *grandeur*, ou puissance, et l'*ordre*. Il s'efforce ensuite de distinguer l'idée du beau de quelques idées qu'on a plus d'une fois prises pour elle; il montre que le beau n'est point le parfait, que ce n'est pas davantage l'utile, et que ce n'est pas non plus l'agréable. A côté du beau, il étudie le joli et le sublime. Le joli a, comme le beau, la force et l'ordre, mais à un moindre degré. C'est encore le beau, mais le beau moins la grandeur, moins l'ampleur, moins l'énergie largement déployée... « Facile à comprendre, facile à trouver, facile à exprimer, le joli récrée l'âme; mais il ne sait ni l'élever, ni la fortifier. Il n'agrandit l'intelligence ni de celui qui s'en inspire, ni de celui qui le produit, ni des amateurs friands qui le payent à chers deniers. Il nous intéresse, il nous amuse, mais jamais il ne nous satisfait pleinement. » Quant au sublime, il a, comme le beau, puissance et ordre, mais dans une mesure qui dépasse nos sens et même notre imagination. Il cesse d'être beau, non pour rester en deçà, mais pour passer au delà, lorsque nous tentons de le déterminer ou de le comprendre en une mesure ou sous une forme limitée. En lui-même, le sublime est beau; ce n'est que relativement à nos facultés de comprendre qu'il est sublime : il a toujours quelque chose de caché et d'obscur pour nous; le sentiment qu'il inspire n'est pas pur comme l'admiration du beau, parce qu'il s'y mêle toujours une certaine peine, qui vient de la conscience de notre petitesse et de notre faiblesse évidentes en face d'une puissance prodigieuse et invincible.

Dans la seconde partie, M. Lévêque traite successivement de la beauté dans la nature humaine, dans les êtres inférieurs à l'homme, et en Dieu. En ce qui concerne l'homme, il étudie d'abord la beauté de l'âme, qu'il distingue en beauté sensible, beauté intellectuelle et beauté morale, et ensuite la beauté du corps humain, soit purement physiologique, soit expressive. Passant aux beautés de la nature, il parcourt tous les règnes et poursuit le beau à tous ses degrés et sous toutes ses formes, dans les animaux, dans les plantes, dans les minéraux et dans les grands spectacles de la nature. En traitant de la beauté divine, il reconnaît en Dieu le type absolu de la beauté, puisqu'en Dieu se retrouvent, à un degré absolu, les deux éléments du beau : la puissance et l'ordre.

A côté du beau naturel, que l'homme contemple sans y mettre du sien, il y a le beau créé par le génie de l'homme. L'auteur parcourt cette nouvelle carrière dans la troisième partie. Dans un premier chapitre, il s'attache à bien déterminer l'idée de l'art. Il le définit : l'interprétation, et non l'imitation, du beau naturel par ses signes les plus expressifs, c'est-à-dire au moyen de formes idéales. Après cette définition, il fixe le but de l'art, qui doit être essentiellement la recherche du beau. L'art, suivant M. Lévêque, ne peut, sans danger pour lui, se subordonner ni à la morale, ni à la religion, ni au patriotisme, quoiqu'il puisse souvent y trouver les sources de ses plus heureuses inspirations. De la définition de l'art, M. Lévêque tire un critérium de l'excellence et de la dignité comparatives des différents arts. « Puisque l'essence de l'art, dit-il, est la belle interprétation de la belle nature, l'art est d'autant plus excellent, d'autant plus beau, d'autant plus art, que la nature qu'il interprète est plus belle, et qu'il l'interprète avec plus de puissance. » De là une classification ou sériation naturelle des arts, fondée : 1° sur le degré de beauté des formes ou des âmes exprimées; 2° sur le degré de puissance avec lequel sont interprétées les belles formes ou les belles âmes. Tout au bas de l'échelle des arts, l'architecture; ensuite la sculpture; au troisième échelon, la peinture; au quatrième, la musique; au sommet, la poésie, de tous les arts le plus expressif et le plus puissant. M. Lévêque vérifie ensuite ses théories du beau et de l'art en les appliquant successivement aux principaux monuments de l'architecture, de la sculpture, de la peinture, de la musique et de la poésie : au Parthénon, à la cathédrale gothique, à l'église de Saint-Pierre de Rome, etc.; à la *Minerve* et au *Jupiter olympien* de Phidias, aux frontons, métopes et frises du Parthénon, à la *Vénus de Milo*, à l'*Apollon du Belvédère*, au *Moïse* de Michel-Ange, au *Milon de Crotone* de Puget, etc.; à la *Cène* de Léonard de Vinci, au *Jugement dernier* de Michel-Ange, à la *Transfiguration* de Raphaël, aux paysages de Poussin, etc.; au *Stabat* de Pergolèse, aux *Noces* et au *Don Juan* de Mozart, aux *Saisons* de Haydn, etc.; à l'*Iliade*, aux œuvres lyriques de David, de Pindare, de Sapho, aux œuvres dramatiques d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, de Shakspeare, de Corneille et de Racine, aux comédies d'Aristophane et de Molière, aux fables de La Fontaine, aux romans de Mlle de Scudéry, de Daniel de Foë, de Cervantes, de Bernardin de Saint-Pierre, de Walter Scott, etc.

La quatrième partie trace l'histoire de la science du beau; elle expose les principaux systèmes d'esthétique, depuis celui de Platon jusqu'à celui de Hégel, en passant par Aristote, Plotin, Hutcheson, Reid, le P. André, Baumgarten, Kant et Schelling.

Beau don Diégo (LE), en espagnol *El Lindo don Diego*, comédie de don Agostin Moreto y Cabana. C'est le récit des mésaventures d'un petit-maître, qui pense qu'en l'apercevant chaque femme devient amoureuse de sa belle prestance. Le poëte peint avec un art exquis le beau don Diégo à sa toilette, et nous montre le mépris profond qu'éprouve son héros pour quiconque refuse de prendre un soin aussi frivole de sa personne. Un caractère tel que celui de Diégo n'est pas commun, mais il existe, et on en a eu sous les yeux des exemples vivants. Le but de Moreto n'a pas été seulement de dérouler une intrigue amusante : il a voulu nous montrer la punition d'un fat, qui épouse, au dénoûment, une adroite servante qui a réussi à se faire passer à ses yeux pour une riche comtesse. La régularité et la simplicité de l'action, ainsi que la correction et la grâce extrême du style, distinguent cette pièce, qui est regardée aussi comme l'une des plus remarquables comédies de caractère du théâtre espagnol. La date de la première représentation ne peut être fixée avec certitude. On sait seulement que Moreto composa cette pièce pendant le séjour qu'il fit à Tolède, en qualité de chapelain du Refuge de San-Pedro et de l'hôpital de San-Nicolas, poste important qu'il occupa de 1657 à 1667, et où il avait été appelé par les soins du cardinal-archevêque de cette ville. En effet, la première édition du *Lindo don Diego* a paru dans un recueil de divers auteurs dramatiques : *Parte diez y ocho de Varios* (Madrid, 1662), et *Parte segunda de Moreto* (Valencia, por Benito Macé, 1676).

Dans une collection de comédies de Moratin, qui fait partie de la bibliothèque de la reine d'Espagne et qui est enrichie d'annotations curieuses de cet écrivain, on trouve, à la pièce intitulée : *El Narcisco de su opinion*, de Guillen de Castro, une note qui indique qu'elle a inspiré à Moreto l'idée première de son *Lindo don Diego*.

Beau stratagème (LE), comédie anglaise de Farqhuar. Cette pièce, qui date de 1707, est, sans contredit, la comédie la mieux faite de l'œuvre de Farqhuar. Le sujet est le stratagème employé par Aimwell, cadet de famille, qui prend le nom et les titres de son frère aîné pour se faire bienvenir d'une riche héritière, afin d'entrer dans la maison de sa belle. Aidé d'un valet de chambre fort libertin, plutôt son compagnon que son serviteur, et qui se nomme Archer, il feint un évanouissement à la porte de Dorinda, celle qu'il aime, et se trouve introduit dans la place, où l'on s'empresse autour de lui. Archer, malgré son rang subalterne, séduit une amie de la jeune personne, nommée mistress Sullen. Une scène d'amour entre cette dame et lui, mêlée à une scène de voleur, dans laquelle il joue un vaillant rôle, produit un grand effet. Le maître et le valet arrivent enfin à un heureux résultat. Le premier épouse Dorinda, le second mistress Sullen, que son mari lui cède volontiers, grâce à la loi du divorce. Les plaintes de lady Sullen sur le mariage en général, et sur son mari en particulier, ont un tour original dans une matière si rebattue. L'antipathie des deux époux l'un pour l'autre est tracée avec une franchise comique, qu'on ne retrouve plus jusqu'à Sheridan; jamais l'incompatibilité d'humeur n'a été mise en relief avec plus d'énergie. Mais il est juste de remarquer que l'auteur comique rencontrait dans la législation de son pays une grande facilité pour le dénoûment de ses intrigues. Il suffisait du premier prêtre venu pour marier deux amants, en quelque endroit que ce fût. On se *démariait* ensuite très-aisément, et l'amour de mistress Sullen pour Archer, loin d'être coupable, devient légitime à la fin. Farqhuar, pour récompenser le beau stratagème d'Aimwell, fait mourir son frère aîné juste assez à temps pour qu'il puisse offrir, sérieusement cette fois, à celle qu'il aime, les titres et les grandeurs qu'elle ambitionnait.

BEAU TÉNÉBREUX (LE), nom que prit Amadis de Gaule lorsqu'il se retira à l'ermitage de la Roche-Pauvre, désespéré des reproches que lui adressait sa maîtresse, excitée par la jalousie. Aujourd'hui, ce nom est fréquemment appliqué, par plaisanterie, aux amoureux taciturnes et mélancoliques : *Jeanne, troublée, rêve déjà à ce* BEAU TÉNÉBREUX *du vice, comme l'Eloa du poëte rêvait à Satan.* (P. de St-Vict.) V. AMADIS.

BEAU (Joseph-Honoré-Simon), médecin français, né à Collonges (Ain) en 1806, mort en 1865. Après avoir commencé à Lyon ses études médicales, il se rendit à Paris, où il arriva au doctorat en 1836. Sa thèse *Sur l'emploi des évacuants dans la fièvre typhoïde* se fait remarquer par ce ton dogmatique et cette originalité de doctrines, qui devaient caractériser à un si haut point le docteur Beau. Intelligent et travailleur, il se fit agréger à la faculté, devint membre du bureau central des hôpitaux, et fut successivement attaché à la Salpêtrière, à l'Hôtel-Dieu, aux hôpitaux Saint-Antoine et Cochin, et, en dernier lieu, à la Charité. En 1856, il fut appelé à faire partie de l'Académie de médecine. Les principaux ouvrages de Beau sont : *Recherches sur la cause des bruits anormaux des artères, et application de ces recherches à l'étude de plusieurs maladies et principalement de la chlorose* (1838); *Recherches sur quelques points de la séméiologie des affections du cœur* (1839); *Traité clinique et expérimental d'auscultation appliquée à l'étude des maladies du poumon et du cœur* (1856). Remarquable par l'originalité des aperçus, ce dernier ouvrage a été l'objet de discussions très-vives, que prolongea longtemps la résistance opiniâtre de Beau en face de ses adversaires. Beau y soutient que, dans les bruits du cœur, le premier bruit est causé par le choc de l'ondée sanguine contre les parois des ventricules dans la diastole ventriculaire, et le second par le choc de la colonne sanguine arrivant par les veines contre les parois des oreillettes. En vain, l'Académie entière protesta par des réfutations et des expériences; Beau resta toute sa vie inébranlable dans cette conviction. Cette conviction prenait-elle sa source dans une observation sincère des faits, ou n'était-elle que le résultat d'une opinion préconçue? Hippocrate dit oui, et Galien... ne dit pas non.

BEAUBRUN ou **BOBRUN** (Henri et Charles DE), peintres français, florissaient au XVIIe siècle. Ils étaient cousins germains. Leur aïeul, Mathieu de Beaubrun, originaire du Forez, exerça la charge de valet de chambre du roi sous Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV. Il eut trois fils : Mathieu, qui lui succéda dans sa charge et qui accompagna le cardinal de Joyeuse à Rome, où il se livra à son goût pour la peinture de portraits, goût qu'il transmit à son fils Charles; Henri, qui fut valet de la garde-robe du roi, et qui eut un fils du même nom que lui; Louis, qui se fit estimer comme peintre de portraits et d'histoire et comme graveur. Ce dernier, né vers 1580, selon quelques auteurs à Amboise, selon d'autres à Paris, fut plusieurs fois chargé par les magistrats de cette dernière ville d'exécuter des peintures destinées à conserver le souvenir de certaines solennités. On a de lui deux gravures représentant, l'une, le *Prévôt des marchands et les échevins de Paris haranguant Louis XIII à son avénement* (1610); l'autre, l'*Entrée de Louis XIII et d'Anne d'Autriche à Paris* (1616). Louis de Beaubrun eut pour élèves ses deux neveux Henri et Charles. Le premier, né vers 1603, fut d'abord attaché à Louis XIII en qualité de porte-arquebuse. Ce prince, ayant été instruit de l'inclination du jeune homme pour la peinture, prit intérêt à son éducation et voulut qu'il apprît, pour la compléter, l'architecture, la géométrie et la perspective; plus tard, il se fit enseigner par lui les procédés du pastel. Henri, ainsi favorisé et choyé par le roi, obtint à la cour une vogue extraordinaire comme portraitiste. Ne pouvant suffire aux commandes, il s'associa son cousin Charles, qui n'avait guère qu'un an de moins que lui, et dès lors, les deux artistes, liés d'une étroite amitié, ne cessèrent pas de travailler ensemble. On n'a peut-être jamais vu, dit l'abbé de Fontenay, une conformité de mœurs et de sentiments pareille à celle qui régnait entre eux : on aurait dit qu'un même esprit et une même volonté les animaient. Ce qui paraissait vraiment extraordinaire, c'est que, dans leurs ouvrages, on reconnaissait l'effet d'une même imagination et des idées tout à fait semblables. Leur manière était si parfaitement égale, qu'ils travaillaient alternativement l'un et l'autre à faire le portrait d'une personne, qu'ils se servaient de la même palette et des mêmes pinceaux, et qu'il ne paraissait point que deux mains différentes eussent opéré. L'abbé de Fontenay ajoute : « Ces deux artistes furent longtemps à la mode à la cour. Ils eurent l'honneur de faire les portraits de Louis XIV, de la reine sa mère et des personnes les plus qualifiées : il n'y avait guère de dames qui ne voulussent être peintes par eux. Il est vrai qu'en conservant la ressemblance, ils avaient l'art de flatter, et qu'ils savaient rehausser la beauté par des attitudes et des airs avantageux, par des habits, des coiffures et d'autres ornements, qui donnaient beaucoup de grâce et de majesté aux portraits. L'ennui qu'on éprouve ordinairement en se faisant peindre disparaissait devant ces habiles gens. Leur conversation était des plus amusantes : aussi leur atelier était-il le rendez-vous des personnes les plus belles et les plus spirituelles de la cour, qui passaient quelquefois des demi-journées à les voir travailler et à s'entretenir avec eux. » Les Beaubrun furent souvent employés pour les bals et les autres divertissements de la cour; ils imaginèrent, dit Juilluet de Saint-Georges, plusieurs nouveautés ingénieuses et galantes, tant pour les sujets que pour les habits des mascarades, ballets et comédies. Ils faisaient eux-mêmes des vers, et ils composèrent une comédie de proverbes, qui a été imprimée plusieurs fois. En 1660, ils furent chargés de décorer l'arc de triomphe que l'on éleva au bout du pont Notre-Dame, à l'occasion de l'entrée de Marie-Thérèse à Paris. Ils y peignirent, entre autres figures allégoriques, Mars désarmé par l'Amour. La collaboration des deux cousins se prolongea jusqu'en 1677, année où Henri fut emporté par une fièvre violente. Charles mourut quinze ans plus tard, à l'âge de quatre-vingt-huit ans; il était né à Amboise en 1604. Les deux cousins avaient été membres de l'Académie de peinture dès sa fondation; ils y exercèrent en commun les fonctions de trésorier, comme si l'Académie, en leur partageant les honneurs de cette charge, eût voulu, dit M. Ch. Blanc, consacrer une fois de plus l'union sans exemple de ces deux peintres aimables. On voit, au musée de Versailles, deux portraits exécutés par les Beaubrun, celui de Marie-Thérèse et celui de Mme Hardi, fille de M. de Nointel. Le Louvre n'a pas de tableau de ces artistes; mais on y remarque leurs portraits peints dans un même cadre par Martin Lambert, leur élève.

BEAUCAIRE, en latin *Ugernum*, *Belli-Quadrum*, ville de France (Gard), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kil. E. de Nîmes, à 780 kil. S.-E. de Paris par le chemin de fer de la Méditerranée, à 32 kil. de la Méditerranée, sur le canal de son nom et sur la rive droite du Rhône, vis-à-vis de Tarascon; pop. aggl. 8,245 hab. — pop. tot. 9,544 hab. Petit séminaire, syndicat maritime. Belles carrières de pierres; fabriques de toiles, étoffes de laine, poterie, corderie, chapellerie, tannerie, minoterie, tonnellerie, batellerie.

La ville de Beaucaire est, en général, assez bien bâtie; cependant les rues en sont étroites et mal percées. Mais sa position entre le Rhône, le bassin du canal d'Aigues-Mortes et une chaîne de rochers que couronnent les ruines pittoresques d'un ancien château fort, est réellement délicieuse. Indépendamment de ces ruines, qui méritent d'être visitées, on remarque, à Beaucaire : les restes d'une voie romaine; l'hôtel de ville; l'église paroissiale; la maison dite de *Montmorency*, où l'on voit une cheminée ornée de belles sculptures; la belle et vaste esplanade qui borde le Rhône; la prise d'eau du canal et le pont suspendu qui relie la ville à Tarascon. Ce pont, ouvrage immense, sans égal en France, et qui n'est égalé en Angleterre que par le fameux pont de Menai, a une longueur de 438 m. 53. Cet espace est occupé par quatre travées, formées au moyen de trois piles de suspension établies dans la rivière, et laissant entre elles deux grandes travées à chaînettes entières de 126 m. 68 chacune. Le pont se complète, sur chaque rive, par une travée de demi-chaînette et de 73 m. 11 de portée, disposée de telle sorte qu'aucune construction n'obstrue la vue des quais et des abords, la demi-chaînette ne s'élevant à chaque bout du pont que fort peu au-dessus du sol. A côté de ce pont suspendu s'élève sur le Rhône le remarquable viaduc du chemin de fer de Nîmes à Avignon.

L'origine de Beaucaire ne remonte pas au delà du moyen âge; ce n'était d'abord qu'un château fort, que sa forme carrée fit appeler *Belli-Quadrum*. A l'entour s'aggloméra une bourgade, dont il est fait mention pour la première fois, en 1067, dans un acte de partage entre Raymond et Bernard, fils de Bérenger, comte de Narbonne. Lors de la division du royaume d'Arles en grands fiefs, Beaucaire échut aux comtes de Provence; puis, en 1125, fut cédé aux comtes de Toulouse. L'importance de la position de cette ville lui fit jouer un assez grand rôle dans notre histoire. Ce fut à Beaucaire que se tint, en 1172, une magnifique cour plénière, dont le but était une réconciliation projetée par le roi d'Angleterre Henri II, entre Raymond, comte de Toulouse, et le roi d'Aragon.

Durant la longue et sanglante lutte des Albigeois, Beaucaire eut maintes fois à souffrir des horreurs de la guerre. Lorsque, en 1216, Raymond VII, comte de Toulouse, entreprit de reconquérir les Etats de son père sur les croisés, cette ville lui ouvrit ses portes, et le siége fut mis devant le château occupé par le sénéchal et les meilleurs chevaliers de Simon de Montfort. Ce dernier rassembla à la hâte quelques troupes, et vint bloquer dans Beaucaire les Provençaux qui assiégeaient le château. Alors se passèrent de merveilleux faits d'armes, longuement racontés dans le poëme provençal de la croisade contre les Albigeois. Mais Simon ne put sauver son sénéchal et ses soldats qu'en les autorisant à capituler et à sortir du château sans harnais et sans armes. En 1274, après la clôture du concile de Lyon, le pape Grégoire X se rendit à Beaucaire, où il eut une entrevue avec Alphonse, roi de Castille, qu'il détermina à renoncer à ses prétentions sur le trône d'Allemagne. En 1390, le pape Clément VII vint s'y établir, fuyant la peste qui régnait à Avignon, et, en 1413, les Bourguignons assiégèrent Beaucaire sans pouvoir lui faire abandonner le parti du roi de France. Les désastres causés en France par les guerres de religion au XVIe siècle n'épargnèrent pas Beaucaire. « En 1561, dit la chronique, les catholiques s'armèrent contre les religionnaires, et coururent dans toute la ville pendant quatre heures en criant : *Aux huguenots!* et ils en tuèrent et blessèrent plusieurs sans autre occasion, fors qu'ils étoient suspicionnés d'estre huguenots et de la foi. » Un an après, les protestants s'emparèrent à leur tour de la ville, que les catholiques reprirent la nuit suivante, mais dont ils furent chassés au point du jour, après un combat sanglant et meurtrier. En 1632, lors de la tentative de révolte

du duc d'Orléans et de Montmorency contre le cardinal de Richelieu, la ville seule resta fidèle. Les rebelles s'emparèrent du château, qui fut bientôt forcé de capituler et démantelé par ordre du puissant ministre. Tel est le dernier fait important que présentent les annales de cette ville.

Mais Beaucaire doit sa grande célébrité à la foire qui s'y tient annuellement du 22 au 28 juillet, et qui est regardée comme l'une des plus importantes du monde entier. Les foires de Francfort, de Leipzig, de Novgorod, de Taganrok en Europe, de Gartok en Asie, peuvent seules rivaliser avec celle de Beaucaire. On ne sait pas à quelle époque précise remonte son institution ; au commencement du XIIIe siècle, les comtes de Toulouse confirmèrent pleinement les priviléges dont elle jouissait déjà, et Charles VIII en fixa définitivement la durée à six jours. Mais la position avantageuse de cette ville explique la vogue et l'importance de sa foire annuelle. Jusqu'à la hauteur de Beaucaire, le Rhône est navigable pour les alléges, les tartanes, les bombardes, les bricks même, qui arrivent à pleines voiles de tous les ports de la Méditerranée. La facilité qu'ont les navires qui tiennent la mer de remonter à Beaucaire a fait choisir cette ville pour l'entrepôt général du commerce de la France avec l'Espagne, avec les côtes d'Afrique et d'Asie, ainsi qu'avec tout le Levant et l'Italie ; pour être enfin le point central et le rendez-vous où se réunissent les négociants et les industriels de presque toutes les contrées commerçantes. Les marchands commencent à arriver dans les premiers jours de juillet, pour faire leurs préparatifs de logement, emmagasiner et enregistrer les marchandises. A cette époque, Beaucaire quitte son immobilité silencieuse, son triste vêtement de ville de province ; les tentes, les cabanes s'élèvent de toutes parts ; les écuries sont transformées en magasins ; les appartements sont remis à neuf, et les habitants vont se blottir dans l'endroit le plus retiré des maisons, pour faire place aux nombreux étrangers, dont ils retirent un précieux salaire. Tous les bateaux chargés qui viennent du Nord, du Midi et de l'Ouest, jettent leurs amarres le long des quais ; les marchandises roulent sur le port, circulent dans les rues, s'empilent dans les magasins. Vers le 20, acheteurs et vendeurs sont en présence ; le 22, le préfet du Gard déclare la foire ouverte.

La foire se tient dans l'intérieur de la ville et dans une vaste prairie bordée d'ormes et de platanes, qui s'étend le long du Rhône, et où l'on élève des milliers de tentes et de cabanes. Dans cet espace, où dix mille personnes sont à l'étroit en temps ordinaire, se groupe et se foule une population de cent et quelquefois de deux cent mille négociants français, grecs, arméniens, turcs, égyptiens, arabes, italiens, espagnols et autres, qui viennent pour y vendre et pour y acheter les produits de l'industrie de toutes les nations. Chaque commerce a son quartier spécial, et il n'est pas d'objet, rare ou commun, qui ne s'y rencontre. Ainsi, tandis que l'on vend, d'un côté, les soieries de la plus grande richesse, les antiques de la plus grande beauté, les pierres les plus précieuses ; d'un autre, à peu de distance, on voit des rues dont les murs, fort épais et fort élevés, ne sont composés que d'oignons empilés les uns sur les autres. Toutes les branches de l'industrie manufacturière et de l'industrie agricole y sont représentées par leurs produits les plus estimés et par les objets de la plus mince valeur. La variété infinie des costumes, la diversité des marchandises, des enseignes de boutiques, l'animation insolite des rues étroites, bien arrosées et abritées contre l'ardeur du soleil par des tentes jetées d'un toit à l'autre, présentent le coup d'œil le plus curieux, et dont on ne peut que difficilement se faire une idée. Mais c'est surtout le soir, alors que les affaires de la journée sont terminées, qu'il faut voir l'aspect vraiment saisissant et féerique que présente le champ de foire. L'éclat des lumières, la cohue de cette foule, que la vivacité méridionale semble décupler, les cris des petits marchands forains, les roulades des cafés chantants, les éclats de rire des jeunes Provençales, les musiques grinçantes, les boniments burlesques des innombrables saltimbanques, la nuée de poussière qui s'élève de toutes parts, forment le tableau du pandémonium le plus complet. Cela continue ainsi pendant sept à huit jours, et, malgré le peu de durée de la foire, il s'y fait pour 20 à 25 millions d'affaires.

La foire se termine le 28 juillet, à minuit ; les effets payables en foire sont exigibles le 27 : un tribunal de commerce, composé de douze membres, juge tous les différends que les affaires occasionnent pendant sa durée. Le dimanche qui précède la clôture de la foire, le préfet du Gard vient à Beaucaire et y donne un grand bal ; c'est ainsi que finissent les affaires avec le plaisir. Ensuite on emballe les marchandises, ou bien on les cède à bas prix ; on part, et Beaucaire reprend soudain ses habitudes de *far niente ;* mais, en un mois, la ville a gagné de quoi dormir toute l'année. Nous devons ajouter que cette fameuse foire a eu jadis bien plus d'importance encore qu'actuellement : la facilité toujours croissante des relations commerciales tend sans cesse à diminuer l'utilité de ces grands rendez-vous.

BEAUCAIRE (CANAL DE), canal de France (Gard), prend naissance dans le Rhône à Beaucaire, passe à Saint-Gilles, et, après un cours de 77 kil., se termine à Aigues-Mortes, où il communique avec la Méditerranée par le grau d'Aigues-Mortes, et avec le canal du Midi par celui de la Grande-Roubine. Cette voie navigable, commencée en 1773, ne fut reprise et terminée qu'en 1805, par une compagnie à laquelle le gouvernement en fit la concession pour quatre-vingts ans. Sa longueur exacte est de 77,100 m. ; la différence de niveau à l'étiage du Rhône, de 3 m. 64, rachetée par deux écluses ; tirant d'eau normal, 2 m. ; charge maxima des bateaux, 240 tonnes. Mouvement, en 1862, 204,814 tonnes (houille, sel, bois, etc.).

Beaucaire (SOUPER DE), titre d'une brochure que Bonaparte fit imprimer en 1793, à Avignon par Aurel, imprimeur de Valence, qui suivait, avec une imprimerie ambulante, l'armée du général Carteaux envoyée contre les fédérés de la Provence et du Languedoc. C'est un singulier et remarquable écrit, où Bonaparte, qui n'était alors que capitaine d'artillerie et qui n'avait pas encore vingt-quatre ans, rapporte une conversation qu'il avait eue le 29 juillet 1793, à Beaucaire, avec un Nîmois, un Marseillais et un négociant de Montpellier, sur les affaires du temps. Le nom de l'auteur et le jour que cette brochure jette sur l'état de l'opinion dans le Midi, à cette date critique de la Révolution, rendent cet écrit précieux à un double titre. Nous n'avons pas hésité à l'insérer, dans toute son intégrité, à l'article BONAPARTE. V. ce nom.

BEAUCAIRE DE PÉGUILLON (François), théologien français, né au château de Cresta en 1514, mort en 1591. Le cardinal Charles de Lorraine, dont Beaucaire fut le précepteur, l'emmena avec lui à Rome, et le nomma, à son retour, évêque de Metz. S'étant rendu au concile de Trente, il s'y fit remarquer par la hardiesse et la liberté de ses opinions, se prononça contre les ultramontains, déclarant que les évêques ne sont nullement de simples délégués du pape, mais qu'ils reçoivent immédiatement leur autorité de Dieu ; et enfin, après avoir démontré la nécessité des réformes, il déclara aux membres du concile que, s'ils ne laissaient pas de côté leurs intérêts personnels, pour s'occuper uniquement de ceux de l'Eglise, le concile serait plus nuisible qu'utile à la religion. Des troubles s'étant élevés dans son diocèse, Beaucaire se démit de son évêché en 1568, et passa ses dernières années dans la retraite et dans l'étude. On a de lui, notamment une histoire de France intitulée *Rerum Gallicarum commentaria ab anno* 1541 *ad annum* 1562 (Lyon, 1625, in-fol.).

BEAUCE, *Belsia*, nom donné en France, depuis un temps immémorial, à une étendue de pays assez considérable, située dans l'ancienne province de l'Orléanais et comprenant le pays Chartrain, le Dunois, le Vendômois, le Mantois et le Hurepoix. Ce pays, qui forme actuellement la majeure partie des départements d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher, avait pour capitale Chartres. Son territoire, généralement uni et découvert, présente des plaines immenses, qui produisent une grande quantité de froment de la meilleure qualité, nourrissent de nombreux troupeaux de moutons et de bêtes à cornes, qui sont, avec les grains, l'objet d'un commerce considérable. La Beauce n'a jamais formé une province particulière ; elle n'a jamais donné son nom à aucune juridiction, soit spirituelle, soit temporelle. Il n'y a jamais eu non plus de seigneurs particuliers qui aient porte le titre ou le nom de seigneurs de Beauce. Mais, comme toutes les autres contrées de la France, elle a eu sa noblesse, dont la pauvreté donna lieu à plusieurs locutions proverbiales, tombées en désuétude : *Gentilhomme de Beauce, qui se tient au lit quand on refait ses chausses. Gentilhomme de Beauce, qui vend ses chiens pour avoir du pain. C'est comme MM. de la Beauce, une épée pour trois.* V. EURE-ET-LOIR (dép. d').

BEAUCÉANT s. m. (bô-sé-an — du provenç. *bausan*, cheval balzan, cheval noir ayant des marques blanches au pied). Etendard des templiers, mi-parti de noir et de blanc, ce qui lui avait fait donner ce nom. ‖ On écrit aussi BAUÇANT et BAUCENT. ‖ Plus anciennement, Très-long étendard de taffetas rouge, que les navires arboraient en temps de guerre.

— **Encycl.** Le templier auquel était confiée la garde du *beaucéant* portait le titre de *gonfanonier ;* il avait une escorte de dix autres chevaliers choisis entre les plus vaillants. Dans leurs marches, les templiers étaient toujours précédés du *beaucéant ;* et, dit Jacomo Bosio, « ils s'avançaient derrière leur étendard, chantant le verset du psalmiste : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam.* » Certains auteurs prétendent que ce verset était écrit comme une devise sur le *beaucéant*.

Lorsque le grand-maître avait choisi l'emplacement d'un camp, il faisait arrêter le gonfanon *bauçant*, qui en marquait le centre ; c'est là que la chapelle était dressée. Dans les jours de combat, le gonfanonier prenait le commandement des écuyers, formant une sorte de réserve, qui se disposait en échelles (pelotons) en arrière de la seconde ligne de bataille. Devant le gonfanonier marchait au pas, et suivant la charge lentement, un turcople (soldat de cavalerie légère) portant le *beaucéant*, qu'entourait sa garde de dix chevaliers. Ce drapeau servait de point de ralliement à toute l'armée. En cas de défaite, nul templier, sous peine d'être à jamais chassé de l'ordre, ne devait déserter le champ de bataille, tant qu'il y verrait flotter le *beaucéant*. « S'il avenist que la crestientez tornast à descunfiture, dont Dex la gart, nus freres ne deit partir del champ por torner à garison, tant com il ait confanon *bauçant* en avant ; quar s'il se partoit, il en perdroit la meison à toz jors. » (Texte de la Règle du Temple. Mss. Bibl. imp.)

Indépendamment du grand étendard de l'ordre, qui marchait avec le gonfanonier, on voit dans la Règle que plusieurs officiers du Temple faisaient porter devant eux, selon l'usage des nations asiatiques, de petits drapeaux qui sont également désignés sous le nom de *bauçants*. Le sénéchal, le maréchal, les commandeurs des langues, les commandeurs des chevaliers, les chefs d'échelles, jouissaient tous de ce droit.

Un siècle après l'institution de l'ordre du Temple, on nommait *baucent* la flamme des vaisseaux armés en guerre. Les Normands et les marins français du XIIIe siècle arboraient un *baucent* ou *baucenz* rouge. (Documents inédits sur l'histoire de France.)

Les templiers avaient rendu leur étendard redoutable pendant la quatrième et la cinquième croisade. N'était-il pas tout simple que, lorsqu'on voulut donner à la marine une bannière qui portât avec elle l'idée d'extermination, on pensât à leur célèbre *beaucéant?*

Ce *bauçant*, qui avait désigné d'abord le drapeau mi-parti blanc et noir, à l'exclusion de tout autre, désigna ensuite toute flamme arborée en signe de « guerre mortelle » et de « mort sans remède. »

BEAUCERON, ONNE s. et adj. (bô-se-ron, o-ne). Habitant de la Beauce ; qui est propre, qui appartient à la Beauce ou à ses habitants : *Le* BEAUCERON *craindrait d'ombrager par des plantations un sol propre à la culture des céréales.* (A. Hugo.) *Les* BEAUCERONS *sont généralement riches.* (A. Hugo.) *Le mouton* BEAUCERON *est, en effet, d'une haute taille, d'une grosse stature, et pèse, lorsqu'il est engraissé, de quatre-vingt-dix à cent livres.* (A. Hugo.) *Dans le dialecte* BEAUCERON, *une* POCHE *veut dire un* SAC. (A. Hugo.) *Le bonhomme était* BEAUCERON, *c'est-à-dire natif de la Beauce, où il avait passé sa vie et où il comptait bien mourir.* (A. de Muss.) *Les voitures qui viennent de Chartres entrent à Paris par les Champs-Elysées ; je laisse à penser l'admiration d'une* BEAUCERONNE *à l'aspect de cette magnifique entrée, qui n'a pas sa pareille au monde.* (A. de Muss.) *Il était petit, maigre, sec, et ne se trouvait bien qu'à côté du géant* BEAUCERON. (Nadar.)

— **Encycl.** *Mouton beauceron.* La Beauce nourrissait jadis une race de moutons à corps long et peu laineux, à jambes très-hautes, à poitrine peu profonde, à tête forte et à laine commune. Cette race a de nos jours complétement disparu ; elle est remplacée par des mérinos ou des métis mérinos. La sous-race mérine de la Beauce peut être considérée comme le type des mérinos français. Elle se trouve à la bergerie de Rambouillet et chez quelques éleveurs, qui produisent des béliers pour les louer ou les vendre. Ces animaux sont principalement remarquables par le volume de leur corps et le poids de leur toison ; à dix-huit mois ou deux ans, ils pèsent de 80 à 100 kilo. et dépouillent de 5 à 10 kilog. de laine en suint, quelquefois plus. Leur laine n'est pas de première finesse, mais elle est fort longue, pour de la laine mérine. Les mâles sont pourvus de fanons et de fortes cornes ; les brebis elles-mêmes ont souvent des cornes. L'élevage de la race mérine de la Beauce forme un des principaux revenus des riches départements qui environnent Paris, moins encore par les produits qu'elle fournit directement que par ceux des innombrables métis qu'elle a créés. Elle croise, en effet, avec le plus grand succès, toutes nos races indigènes, et même quelques races anglaises.

Les métis mérinos provenant de l'ancienne race espagnole et des moutons *beaucerons* sont de superbes animaux, fournissant de 25 à 35 kilo. de viande nette, après avoir donné pendant trois ou quatre ans une toison annuelle dont le prix moyen est de 10, 12 ou 14 fr.

Ce métis, que l'on considère aujourd'hui comme mouton *beauceron*, a le corps trapu, ramassé ; la tête forte, busquée ; les cornes en spirales ; la peau tendue ou lâche, formant des fanons ; la laine tassée, abondante, disposée en mèches carrées, en toisons fermées, lourdes et noires à la surface. Il est fort exigeant pour la nourriture, et veut être élevé avec de grands soins sur des terres de bonne qualité. Dans les années de grande sécheresse et de fortes chaleurs, les troupeaux de la Beauce sont décimés par la maladie connue sous le nom de *sang de rate* (v. ce mot), laquelle est causée principalement par la rareté des boissons et par une nourriture très-inégale, composée exclusivement de plantes nutritives et peu aqueuses. Afin de la prévenir, quelques éleveurs cultivent pour l'été des plantes aqueuses, ou réservent pour cette saison des pâturages arrosés. Cette pratique, si elle était généralisée, produirait, nous n'en doutons pas, les plus heureux résultats. La Beauce élève beaucoup d'animaux, mais en engraisse peu : le mouton de cette contrée est dur à prendre la graisse, et donne une viande très-inégale. C'est pourquoi les fermiers des environs de Paris, qui achètent au printemps des troupeaux pour les engraisser, et pour faire parquer leurs terres, préfèrent des animaux de toute autre provenance. Malgré ses bonnes qualités, le mouton *beauceron* a plusieurs défauts. Il est un peu court et de trop haute taille, il a le ventre trop gros, le garrot trop sorti et la tête excessivement forte, surtout si on la compare à celle que l'on remarque dans la plupart des bonnes races anglaises. Pour atténuer ou faire disparaître ces défauts, et amener les moutons *beaucerons* à leur perfection, tant pour la viande que pour la laine, il suffirait de soigner convenablement les élèves, principalement ceux qu'on destine à la production, de leur donner la ration de grain avant celle de foin, et de faire entrer constamment quelques fourrages aqueux, herbes ou racines, dans leur nourriture.

BEAUCHAMP (VAL DE), petit pays de France dans l'ancienne prov. du Dauphiné (Hautes-Alpes), compris aujourd'hui dans l'arrondissement de Gap ; lieu principal, Aspres-les-Veynes.

BEAUCHAMPS, célèbre danseur français, mort en 1695, fut le professeur de danse de Louis XIV, et composait les ballets représentés à la cour. Rameau, maître à danser des pages du roi d'Espagne, fait ainsi l'éloge de cet artiste, dans la préface de son livre intitulé le *Maître à danser :* « Lulli, qui, dès sa première jeunesse, s'était attaché à la cour de Louis le Grand, oublia en quelque façon sa patrie, et fit si bien par ses travaux, que la France triompha sans peine et pour toujours de l'Italie, par le charme de ces mêmes spectacles que Rome et Venise avaient inventés. Il ne se borna point à leur donner tout l'éclat que la musique pouvait fournir ; comme il était obligé de représenter des triomphes, des sacrifices, des enchantements et des fêtes galantes, qui exigeaient des airs caractérisés par la danse, il fit choix de tout ce que la France avait de plus habiles danseurs. Beauchamps, qui était pour lors, à la cour, compositeur des ballets du roi, comme Lulli l'était de la musique, fut choisi pour composer les danses de l'Opéra. Je ne puis trop donner de louanges à la juste réputation qu'il s'est acquise. Ses premiers essais furent des coups de maître, et il partagea toujours légitimement les suffrages que le musicien s'attirait de plus en plus. Il était savant et recherché dans sa composition, et il avait besoin de gens habiles pour exécuter ce qu'il inventait ; heureusement pour lui qu'il y avait dans Paris et à la cour les danseurs les plus habiles. »

BEAUCHAMPS (Joseph), astronome français, né à Vesoul en 1752, mort à Nice en 1801. Neveu de Miroudet, évêque de Babylone, il entra en 1767 dans l'ordre des bernardins, devint l'ami de Lalande, qui lui apprit l'astronomie, et partit en 1781 pour l'Orient, afin d'y rejoindre son oncle, mais surtout pour s'y livrer à son goût pour l'astronomie, la géographie et les antiquités. Il visita successivement Alep, Bagdad, Bassora (1784), la Perse (1786), et revint en France en 1790. Pendant ces dix années, Beauchamps ne cessa de transmettre à Lalande des observations astronomiques importantes, lui envoya une carte du cours du Tigre et de l'Euphrate, sur une longueur de 1,200 kil., en fit une de la Babylonie, détermina la situation de la mer Caspienne ; enfin, il fournit à l'abbé Barthélemy des dessins de monuments, d'inscriptions et de médailles de l'ancienne Babylone, ainsi que des manuscrits arabes. Envoyé en 1796 à Mascate, en qualité de consul, il s'occupa de rectifier les erreurs commises sur la plupart des cartes en ce qui touche la topographie de la mer Noire ; puis, en 1798, il fut appelé par Bonaparte en Egypte, chargé plus tard d'une mission à Constantinople (1799), pris en mer par les Anglais et livré aux Turcs comme espion. Il ne recouvra sa liberté que peu de temps avant sa mort, en 1801, au moment où le premier consul venait de le nommer commissaire des relations commerciales à Lisbonne. Beauchamps était membre de l'Institut et correspondant de l'Académie des sciences. Ses observations et ses travaux ont été insérés, pour la plupart, dans le *Journal des savants* de 1785 à 1793, la *Décade philosophique*, le *Journal encyclopédique*, etc. Voici les principaux : *Voyage de Bagdad à Bassora le long de l'Euphrate ; Voyage en Perse*, fait en 1787 ; *Mémoires sur les antiquités babyloniennes ; Réflexions sur les mœurs des Arabes*, etc.

BEAUCHAMPS (Alphonse DE), littérateur, né à Monaco en 1767, mort en 1832. Fils d'un major de la place de Monaco, il prit du service en Sardaigne, quitta ce pays lorsqu'il fut en guerre avec la France, et fut successivement employé, à Paris, au comité de sûreté générale et au ministère de la police. Destitué sous l'Empire, et exilé à Reims en 1807, il obtint, deux ans après, une place dans les droits réunis, à la condition qu'il n'écrirait plus rien ayant trait à la politique. Beauchamps, qui était extrêmement laborieux et doué d'une grande facilité naturelle, ne cessa, jusqu'en 1825, de s'adonner à des travaux historiques et littéraires. On a de lui un grand nombre de compilations estimables sur l'histoire moderne. La plus importante est l'*Histoire des guerres de la Vendée* (1806, 3 vol. in-8°), dont il avait puisé les documents dans les cartons du ministère de la police, et qui eut plusieurs éditions. Il a collaboré à la *Biographie universelle* de Michaud. C'est lui qui conçut et qui exécuta presque seul l'inestimable travail des *Tables du Moniteur*. Les *Mémoires* publiés sous le nom de Fouché (4 vol. in-8°) ont été

rédigés par lui, ainsi que les premiers volumes des *Mémoires d'un homme d'État.*

BEAUCHAMPS (Pierre-François GODARD DE), littérateur et auteur dramatique, né à Paris en 1689, mort dans la même ville en 1761. Il débuta dans la carrière du théâtre, en 1718, par le *Ballet de la Jeunesse*, et donna successivement plusieurs pièces, dont une seule, le *Portrait*, comédie en un acte, représentée en 1717, fut bien accueillie du public. « Cette pièce, dit le *Mercure de France*, a eu un des plus brillants succès qu'on ait encore vus sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne. Les traits dont elle est remplie et la manière dont elle est écrite font croire à tous ceux qui en ont vu les représentations qu'ils trouveront encore de nouveaux plaisirs à la lecture. Nous ne doutons point que l'impression ne justifie ce que nous avançons, d'après le jugement du public. » Mlle Sylvia y obtint un véritable triomphe dans un rôle écrit, eût-on dit, avec la plume et dans le style de Marivaux. Parmi les autres pièces de l'auteur, nous nous bornerons à mentionner : le *Parvenu* (1721); la *Soubrette* (1722); *Arlequin amoureux par enchantement* (1723); le *Jaloux* (1723); les *Effets du dépit* (1727); les *Amants réunis* (1727); le *Bracelet* (1727); la *Mère rivale* (1729); la *Fausse inconstance* (1731). Toutes ces comédies, écrites en prose, et pour la plupart en trois actes, sont tombées dans le plus profond et le plus juste oubli. Comme littérateur, Beauchamps a publié plusieurs ouvrages, dont le plus important a pour titre : *Recherches sur les théâtres de France* (1735, 3 vol. in-4o). Dans ce travail, qui contient des documents précieux, Beauchamps divise en quatre âges l'art dramatique français. Le premier s'étend de Jodelle, vers le milieu du XVIe siècle, jusqu'à Garnier, en 1573; le second, depuis Garnier jusqu'à Hardy, en 1622; le troisième, depuis Hardy jusqu'à Pierre Corneille, en 1637; le quatrième, depuis Pierre Corneille jusqu'à nos jours. Beauchamps remonte jusqu'aux *mystères* et aux *moralités*, et même jusqu'aux poëtes provençaux, connus sous le nom de *troubadours.* Son dernier âge est ensuite subdivisé en théâtre français, théâtre de l'opéra et théâtre italien. Chaque partie est précédée d'un discours sur l'origine du genre qu'il y traite; et tout l'ouvrage contient des précis historiques et chronologiques sur les auteurs, l'époque de la première représentation de chacune de leurs pièces, la date de leurs éditions, et quelques notices sur les principaux acteurs des différents théâtres. Beauchamps a publié, en outre, une *Bibliothèque des théâtres, contenant le catalogue alphabétique des pièces dramatiques, opéras, parodies*, etc. (1746); une traduction française des *Amours d'Ismène et d'Isménias* (1743), roman grec attribué à Eustathius, évêque de Thessalonique, qui vivait dans le XIIe siècle, et qui a laissé d'excellents commentaires grecs sur Homère et sur Denis le géographe. « Les *Amours d'Ismène et d'Isménias*, dit un biographe, sont une espèce de poëme épique en prose, rempli d'aventures très-intéressantes, partie tragiques et partie plaisantes; cette traduction française eut beaucoup de succès, et a été réimprimée plusieurs fois. Citons encore une assez mauvaise traduction en vers des *Lettres d'Héloïse et d'Abailard* (1737); le *Roman de Funestine* (1737); une traduction libre de *Rhadante et Dosiclès*, roman grec de Cyrus-Théodore Prodome (1746), etc.

Beauchamps avait encore composé les pièces suivantes, qui n'ont jamais été représentées ni imprimées, et dont il nous fait connaître seulement les titres dans ses recherches sur le théâtre : *Arlequin bel esprit*, comédie en un acte et en prose, avec divertissements; les *Exilés*, comédie en trois actes et en prose, avec divertissements; *Arlequin, Gusman d'Alfarache*, comédie en cinq actes et en prose; l'*Heureuse surprise*, comédie en trois actes et en prose; *Arlequin qui ne veut rien être*, comédie en un acte et en prose, avec divertissements; *Il n'y a qu'un ménage de gâté*, proverbe en un acte et en prose; *Œdipe sixième du nom*, parodie d'*Œdipe*, tragédie de La Motte, en un acte et en vers; *Elvire et don Pèdre* ou la *Force des premières inclinations*, comédie en trois actes et en prose; le *Dissimulé*, comédie en trois actes et en prose; *Prométhée*, comédie en un acte et en vers libres, avec divertissements; l'*Empereur du Japon*, comédie en un acte et en prose, avec divertissements. On ne sait rien de plus sur toutes ces pièces.

BEAU-CHASSEUR s. m. Chien qui crie bien dans la voie, et qui marche toujours en redressant la queue sur les reins. ‖ Pl. BEAUX-CHASSEURS.

BEAUCHÂTEAU (François CHASTELET DE), acteur de la Comédie-Française, dont les débuts eurent lieu à l'Hôtel de Bourgogne en 1633. Il a joué le *Cid*, probablement comme doublure de Floridor, car il n'avait été reçu que pour tenir les seconds rôles. Dans l'*Impromptu de Versailles*, Molière parle de lui et de la façon ambitieuse et ridicule dont il débitait les fameuses stances. Cet acteur paraît avoir créé le rôle d'Alcippe du *Menteur.*

BEAUCHÂTEAU (François-Mathieu CHASTELET DE), fils du précédent, né à Paris en 1645, fait partie de la galerie des enfants célèbres. A douze ans, il publia un recueil de poésies sous ce titre : la *Lyre du jeune Apollon* ou la *Muse naissante du petit Beauchâteau.* Sa conversation était petillante d'esprit; il parlait plusieurs langues, et la reine, mère de Louis XIV, le cardinal Mazarin, ainsi que les premiers personnages de la cour, se faisaient un plaisir de l'admettre à leurs réunions. Un ecclésiastique apostat le conduisit en Angleterre, le présenta à Cromwell, puis le mena en Perse, et, depuis lors, on n'entendit plus parler de lui. — Son frère, Hippolyte, mort vers 1680, eut aussi une existence des plus singulières. Né comme lui avec beaucoup de talents naturels, il fut tour à tour frère de la doctrine chrétienne, trappiste et ministre protestant en Angleterre. Extrêmement vain, et de l'humeur la plus mobile, il s'était acquis de la réputation comme prédicateur dès ses débuts, lorsque, ayant pris le nom de Lusancy, il essaya de se faire passer pour un parent du comte de Pomponne et pour un collaborateur du grand Arnaud. Ce double mensonge ayant été découvert, Hippolyte Beauchâteau passa en Angleterre, et mourut à Londres après avoir embrassé le socinianisme. On lui attribue l'*Abrégé de la vie du maréchal de Schomberg* (Amsterdam, 1690, in-12), sous le nom de Lusancy.

BEAUCHÊNE, petit pays de France dans l'ancien Dauphiné, arrond. de Gap (Hautes-Alpes), sur le territoire du canton de La Faurie.

BEAUCHÈNE (Edme-Pierre CHANSOT DE), médecin et moraliste français, né près de Joigny en 1748, mort à Paris en 1824. Il suivit pendant quelques années la carrière des armes, puis il se fit recevoir docteur à Montpellier. Il vint ensuite à Paris, où il fut nommé médecin des écuries de Monsieur. Au commencement de la Révolution, il en goûta d'abord les principes et il fut élu membre de la commune de Paris. Mais bientôt, effrayé de la violence du mouvement, il se retira dans une terre qu'il avait près de Sens. Il ne revint à Paris qu'après le 9 thermidor, et il ne tarda pas à s'y faire une belle clientèle. Sous l'Empire, il fut nommé médecin en chef du Gros-Caillou, médecin du Corps législatif, de l'Ecole normale, etc. Louis XVIII le choisit pour un de ses médecins consultants, et il fut admis à la Société royale de médecine. Il écrivit de savants articles pour divers journaux, et entre autres pour la *Quotidienne.* Parmi ses ouvrages, nous citerons surtout : un *Traité de l'influence des affections de l'âme sur les maladies nerveuses des femmes*, et son livre intitulé *Maximes, réflexions et pensées diverses.*

BEAUCHESNE (Alcide-Hyacinthe DU BOIS DE), littérateur, né à Lorient en 1804. Ancien gentilhomme de la chambre du roi sous la Restauration, il fut, de 1825 à 1830, chef de cabinet au département des beaux-arts, et il est aujourd'hui chef de section aux Archives. Son principal ouvrage a pour sujet : *Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort* (1852 et 1854). C'est un livre fortement empreint de l'esprit royaliste; mais c'est le fruit de longues études et de patientes recherches. Toutefois, il a une couleur un peu romanesque et il contient beaucoup de détails dont la réalité n'est pas toujours suffisamment démontrée. M. de Beauchesne, qui compte au nombre des plus chauds partisans du mouvement romantique, ainsi qu'on en peut juger par son style, a publié des recueils de vers : *Souvenirs poétiques* (1830) et le *Livre des jeunes mères* (1858), couronné par l'Académie française, de même que son *Louis XVII.*

BEAUCHESNE-GOUIN (DE), navigateur français, mort dans la première moitié du XVIIIe siècle. Ayant quitté La Rochelle en 1698, à la tête d'une expédition, il entreprit un long voyage d'exploration dans les mers du Sud, prit possession, au détroit de Magellan, d'une île à laquelle il donna le nom d'île Louis-le-Grand, remonta les côtes du Chili et tomba dans une embuscade de flibustiers français, qui s'étaient établis à Arica et à qui il fut forcé de donner 50,000 couronnes. Revenant alors vers le cap Horn, il le doubla, découvrit, à 240 kil. E. de la Terre de Feu, l'île Beauchêne (52o 51′ lat. S.), et regagna la France.

BEAUCLAS (G.-H. DE), lexicographe français du XVIIIe siècle. Lieutenant général de la connétablie et de la maréchaussée de France, il avait des connaissances spéciales, qui lui ont permis de publier : *Dictionnaire universel, historique, chronologique, géographique et de jurisprudence civile, criminelle et de police des maréchaussées de France* (Paris, 1748, 2 vol. in-4o).

BEAUCOURT, bourg et commune de France (Haut-Rhin), cant. de Delle, arrond. et à 25 k. S.-E. de Belfort; 2,966 hab. Importantes manufactures d'horlogerie, mouvements de lampes, métronomes, serrurerie, quincaillerie.

BEAUCOUP adv. (bô-kou et koup devant une voyelle ou un *h* muet — de *beau* et *coup*). Plusieurs; un nombre, une quantité considérable : BEAUCOUP *de personnes n'ont pu pénétrer dans la salle.* BEAUCOUP *d'oiseaux ont été tués par la grêle.* BEAUCOUP *d'arbres ont été déracinés. Les lectures doivent être réglées avec* BEAUCOUP *de soin.* (Pasc.) *J'ai passé* BEAUCOUP *de temps dans l'étude des sciences abstraites.* (Pasc.) *Ils imitèrent l'Eglise en* BEAUCOUP *de choses.* (Boss.) *Pour l'ordinaire, il n'y a pas* BEAUCOUP *d'argent chez les gens de lettres.* (Vauven.) *Les hommes font* BEAUCOUP *d'injustices sans méchanceté.* (Duclos.) *Il y a deux choses que les hommes estiment beaucoup : la vie et l'argent.* (La Bruy.) *Jeanne était moins que jamais d'humeur à oublier qu'elle devait montrer* BEAUCOUP *de respect, afin d'en inspirer* BEAUCOUP. (G. Sand.) BEAUCOUP *de femmes aiment mieux leurs maris après leur mort que pendant leur vie.* (De Ségur.) *Les esprits exclusifs causent* BEAUCOUP *de mal, empêchent* BEAUCOUP *de bien.* (Droz.) *Avec* BEAUCOUP *d'art, on peut en imposer longtemps; mais les succès de l'art ne sont jamais aussi longs que ceux de la nature.* (Lévis.) *Où il y a* BEAUCOUP *de médecins, il y a* BEAUCOUP *de malades; où il y a* BEAUCOUP *de lois, il y a* BEAUCOUP *de délits.* (Sallentin.)

Le régal fut petit et sans *beaucoup* d'apprêts.
LA FONTAINE.

. . . . . Vous leur fîtes, seigneur,
En les croquant, *beaucoup* d'honneur.
LA FONTAINE.

— Absol. Nombre considérable de personnes :

Beaucoup en ont parlé, mais peu l'ont bien connue.
VOLTAIRE.

‖ Quelque chose d'important, de considérable ou de nombreux, façon importante : *Par un de ces coups de hasard qui entrent toujours pour* BEAUCOUP *dans la fortune des armes.* (Mass.) *Ceux qui ont* BEAUCOUP *sont obligés de donner* BEAUCOUP. (Fléch.) *Il demande peu quand il ne veut pas donner* BEAUCOUP; *il demande* BEAUCOUP *pour avoir peu.* (La Bruy.) *Faites* BEAUCOUP *pour les vertus du peuple, assez pour ses besoins, peu pour ses plaisirs.* (De Bonald.) *L'étude des langues n'appartient pas uniquement à la mémoire; le jugement peut et doit y intervenir pour* BEAUCOUP. (Boissonade.) *L'art d'écrire est moins l'art de* BEAUCOUP *dire que de laisser* BEAUCOUP *à penser.* (Bougeart.) *Le bonheur n'est pas de posséder* BEAUCOUP, *mais d'espérer et d'aimer* BEAUCOUP. (Lamenn.) *Il y a des hommes qui parlent peu et qui mentent* BEAUCOUP. (L.-J. Larcher.) *Il nous a été* BEAUCOUP *donné; il nous sera* BEAUCOUP *demandé.* (Guizot.)

Je promettais *beaucoup* et j'exécutais peu.
CORNEILLE.

On lui promit *beaucoup:* c'est tout ce que j'ai su.
RACINE.

Quiconque a *beaucoup* vu
Doit avoir *beaucoup* retenu.
LA FONTAINE.

‖ Chose importante à un point de vue absolu ou relatif : *Cet enfant sait déjà le latin; c'est* BEAUCOUP *pour son âge.* (Acad.) *Les hommes superbes croient faire* BEAUCOUP *d'éviter les autres.* (Boss.)

C'était *beaucoup* pour moi; ce n'était rien pour vous.
RACINE.

Loin de blâmer les pleurs que je vous vois répandre,
Je crois faire *beaucoup* de m'en pouvoir défendre.
CORNEILLE.

‖ A un haut degré, en grande quantité, souvent, longtemps de suite : *Je l'aime* BEAUCOUP. *Il pleut* BEAUCOUP. *J'ai travaillé* BEAUCOUP. *Il lui sera* BEAUCOUP *pardonné parce qu'elle a* BEAUCOUP *aimé.* (Évang.) *Ce qui pense en moi doit durer* BEAUCOUP. (Pasc.) *Les gens qui savent peu parlent* BEAUCOUP, *et les gens qui savent* BEAUCOUP *parlent peu.* (J.-J. Rouss.) *Lorsqu'on a* BEAUCOUP *vécu,* BEAUCOUP *souffert, on a* BEAUCOUP *appris.* (Chateaub.) *En se trompant* BEAUCOUP, *la philosophie a* BEAUCOUP *fait.* (Guizot.)

Si j'espère *beaucoup*, je crains *beaucoup* aussi.
CORNEILLE.

— Joint à un adverbe de comparaison, il marque une différence considérable : *Les étoiles sont* BEAUCOUP PLUS *éloignées que la lune du soleil et de la terre.* (Rev. scientif.) *Un roi connaît* BEAUCOUP MOINS *que les particuliers les hommes qui l'environnent.* (Fén.) *Les hommes, en Italie, valent* BEAUCOUP MOINS *que les femmes.* (Mme de Staël.)

Il ressent mes douleurs *beaucoup moins* que moi-[même.
RACINE.

— S'emploie pour exprimer l'excès, en le faisant précéder de *un peu*, qui lui fait antithèse et qui sert alors à adoucir ce que la pensée, exprimée autrement, aurait de trop dur : *Mais, mon oncle, il me semble que vous vous jouez un* PEU BEAUCOUP *de mon père.* (Mol.)

— *Il s'en faut beaucoup.* Se dit pour Il y a une grande différence, au point de vue de l'intensité ou de la qualité : *Le cadet n'est pas aussi sage que l'aîné,* IL S'EN FAUT BEAUCOUP. (Acad.) IL S'EN FAUT BEAUCOUP *que nos commerçants nous donnent l'idée de cette vertu dont parlent nos missionnaires.* (Montesq.)

— *Il s'en faut de beaucoup,* Il y a une grande différence de quantité : *Vous croyez m'avoir tout rendu,* IL S'EN FAUT DE BEAUCOUP. (Acad.) *Le pays n'est pas peuplé en proportion de son étendue,* IL S'EN FAUT DE BEAUCOUP. (Volt.) ‖ *A beaucoup près,* Il s'en faut beaucoup ou de beaucoup : *Il n'est pas,* À BEAUCOUP PRÈS, *aussi savant que son frère. Nous n'avons pas,* À BEAUCOUP PRÈS, *autant de fruits cette année que l'année dernière.*

— Substantiv. *Séparer le peu d'avec le* BEAUCOUP, *l'assez d'avec le trop.* (Bayle.) *Plusieurs peu font un* BEAUCOUP. (Florian.) ‖ *C'est beaucoup si, c'est beaucoup de* ou *que,* C'est à peine si, c'est tout au plus; il est fort heureux que : C'EST BEAUCOUP S'*il vous regarde.* (***) C'EST BEAUCOUP SI *vos déboursés vous rentrent.* (***) C'EST BEAUCOUP QU'*il sorte quelquefois de ses méditations et de sa taciturnité, pour vous contredire.* (La Bruy.) *C'est assez pour soi d'un fidèle ami;* C'EST *même* BEAUCOUP DE *l'avoir rencontré.* (La Bruy.)

— Quand *beaucoup* accompagne un comparatif ou un superlatif relatif, il doit être précédé de la préposition *de* s'il vient après le comparatif ou le superlatif : *Vous êtes plus savant* DE BEAUCOUP.

Quiconque est loup agisse en loup,
C'est le plus certain *de beaucoup.*
LA FONTAINE.

‖ Lorsqu'il est mis avant le comparatif, on peut le faire ou non précéder de la préposition *de : Vous êtes* BEAUCOUP OU DE BEAUCOUP *plus savant.* ‖ Il est toujours précédé de la préposition *de* quand il modifie un superlatif relatif : *Le christianisme, la dernière religion qui ait paru sur la terre, est aussi* DE BEAUCOUP *la plus parfaite.* (V. Cous.) ‖ Après certains verbes ou adjectifs exprimant une idée de comparaison, il doit être précédé de la préposition *de : La milice romaine a surpassé* DE BEAUCOUP *tout ce qui avait paru dans les siècles précédents.* (Boss.) *La science qui éclaire et la foi qui console, en prolongeant indéfiniment l'espérance, limitent* DE BEAUCOUP *l'impression du malheur.* (Ch. Nod.) *Le despotisme est préférable* DE BEAUCOUP *à l'anarchie.* (Lamenn.)

— **Gramm.** *Beaucoup* ne se met jamais devant un adjectif, ni devant un adverbe pour les modifier; mais il s'emploie pour modifier l'adjectif quand celui-ci est représenté par le pronom *le* : On ne dit pas *Il est beaucoup sage*, mais on dit bien *il le devient, il l'est* BEAUCOUP, lorsque *sage* a déjà été exprimé auparavant; on ne dit pas non plus *Je l'ai fréquenté* BEAUCOUP *longtemps*, mais *bien longtemps.* Il n'y a d'exception que pour les adjectifs *meilleur, moindre*, et surtout pour les adverbes *plus, moins, mieux : Il se porte* BEAUCOUP *mieux. Ce devoir n'est pas sans fautes, mais il y en a* BEAUCOUP *moins que dans les précédents.*

De beaucoup s'emploie après une comparaison quand on veut insister sur la différence qui a été remarquée : *Vous êtes plus savant que lui* DE BEAUCOUP; *vous l'emportez* DE BEAUCOUP *sur lui. Il s'en faut beaucoup* marque une différence dans la qualité; *il s'en faut de beaucoup*, une différence dans la quantité.

Employé dans le sens de grand nombre, c'est-à-dire comme adverbe de quantité, l'usage veut qu'il soit suivi d'un substantif, à moins que ce dernier ne se trouve représenté dans la phrase par le pronom *en;* le verbe qui suit se met alors au pluriel : BEAUCOUP *de gens ne pouvaient goûter cet avis.* (Fén.) *Eh mon Dieu! il y* EN *a* BEAUCOUP *que le trop d'esprit gâte, qui* VOIENT *mal les choses à force de lumière, et même qui* SERAIENT *bien fâchés d'être de l'avis des autres.* (Mol.)

... *Beaucoup* d'ennemis *prouvent* beaucoup de gloire.
C. DELAVIGNE.

Bien des écrivains, principalement parmi les poëtes, se sont abstenus de faire suivre ce mot d'un substantif, tout en maintenant le verbe au pluriel : BEAUCOUP *font l'aumône, peu font la charité.* (D. Sterne.) BEAUCOUP *agissent mieux qu'ils ne pensent ou qu'ils ne parlent.* (St-Marc Gir.)

Beaucoup en ont parlé, mais peu l'ont bien connue.
VOLTAIRE.

Beaucoup me l'avaient dit, aucun ne l'a su faire.
C. DELAVIGNE.

Voir, pour plus de détails, les règles générales que nous donnerons au mot COLLECTIF.

— **Syn. Beaucoup, abondamment, en abondance, amplement, bien, considérablement, copieusement, à foison, fort, largement.** V. ABONDAMMENT.

— **Antonymes.** Peu, tant soit peu, un peu.

Beaucoup de bruit pour rien, comédie en cinq actes et en vers, de W. Shakspeare. Le sujet de cette pièce, qui a quelques rapports avec l'épisode de Ginevra dans le cinquième chant d'*Orlando furioso*, a été emprunté par Shakspeare au *Recueil d'histoires tragiques* de Belleforest; mais les circonstances accessoires et le dénoûment en sont très-différents :

Léonato, gouverneur de Messine, reçoit chez lui don Pèdre, prince d'Aragon, qui vient de triompher de la révolte de son frère naturel don Juan. Parmi les jeunes seigneurs qui se sont distingués, au premier rang est Claudio, le favori du prince. Claudio est amoureux de Héro, fille unique de Léonato; le prince promet, pour favoriser son amour, de sonder lui-même Héro et de demander ensuite à Léonato la main de sa fille. Don Juan apprenant cela forme aussitôt le projet de contrarier les desseins de son frère et l'amour de Claudio. Ainsi finit le premier acte.

Au second acte, don Pèdre, ainsi qu'il l'a promis, obtient pour Claudio la main de Héro, non sans que don Juan ait donné une preuve de sa haine pour Claudio. Afin de lui inspirer de la jalousie, il lui a raconté que don Pèdre aime Héro et qu'il veut l'épouser. Les déclarations du prince viennent, un moment après,

détromper Claudio. Don Pèdre forme ensuite le projet d'inspirer un amour réciproque à Béatrice, nièce de Léonato, et à Benedick, jeune seigneur, ami de Claudio, quoiqu'ils ne cessent de se poursuivre mutuellement de leurs railleries et qu'ils aient l'un et l'autre horreur du mariage. Héro, Claudio et Léonato lui promettent pour cela leur concours. Déjà, avant la fin du second acte, Benedick est habilement instruit de l'amour prétendu de Béatrice ; mais, pendant ce temps, don Juan, avec son affidé Borachio, prépare la rupture du mariage de Claudio avec Héro.

Au commencement du troisième acte, on apprend à Béatrice l'amour simulé de Benedick, à peu près par le même stratagème qui a déjà si bien réussi : Béatrice est prise au piége. Don Juan ayant tout préparé pour son entreprise, vient trouver don Pèdre et Claudio, et leur apprend que cette nuit même Héro recevra un amant chez elle. En effet, Borachio courtise Marguerite, suivante de Héro, en lui donnant le nom de sa maîtresse. Don Pèdre et Claudio entendent les paroles et sont témoins de l'entrevue. Mais Borachio est surpris par les watchmen, au moment où il raconte son aventure à son ami Conrad. Les deux constables Dogberry et Vergès l'amènent devant Léonato, qui les charge d'interroger eux-mêmes leur prisonnier. Pour lui, ne se doutant pas de ce dont il s'agit, il va assister au mariage de sa fille.

Le quatrième acte s'ouvre par la scène du mariage, qui est interrompu par le refus de Claudio et l'accusation portée contre Héro par son fiancé et par don Pèdre. Béatrice, pensant que Claudio est un imposteur, engage Benedick à se battre contre lui. Cet acte finit par la scène de l'interrogatoire de Borachio. Maintenant, qu'est devenue Héro, restée évanouie au pied de l'autel? Elle n'est revenue à elle qu'après le départ de Claudio et de don Pèdre. Son père répand le bruit de sa mort; mais Benedick et Béatrice, ainsi que son père, sont dans le secret; ils espèrent tous découvrir enfin l'innocence de Héro.

Au cinquième acte, Léonato provoque Claudio et don Pèdre; son frère Antonio, père de Béatrice, les défie à son tour; et enfin Benedick vient demander satisfaction à Claudio. Heureusement, ces querelles sont terminées par les aveux de Borachio. Léonato n'exige d'autre réparation de la part de Claudio que celle de publier l'innocence de Héro et d'accepter la main d'une de ses nièces. Il y consent avec joie. Le lendemain, Héro est ramenée le visage couvert d'un masque, et tout est expliqué. La comédie se termine par un double mariage. Don Juan, qui s'était déjà enfui de Messine, est ramené par les soldats du prince, qui lui réserve sa punition.

Les personnages les plus vivants et les plus animés sont ceux de Benedick et de Béatrice. Quelle originalité dans le dialogue un peu trop libre peut-être, combien d'incidents comiques naissent à chaque instant de leur aversion pour le mariage et de leur conversion subite! Les deux constables Dogberry et Vergès, avec leur insuffisance, leur grave niaiserie, leurs lourdes bévues, sont des modèles du genre. Quelle connaissance profonde du cœur humain dans la peinture du caractère de don Juan, tourmenté du besoin de faire le mal, et qui se révolte même contre les bienfaits de son frère!

On ne s'étonnera pas qu'un si heureux mélange de sérieux et de gaieté ait valu à cette comédie, dès le temps de Shakspeare, les plus grands applaudissements. C'est une de celles que l'on voit encore avec plaisir sur les théâtres de Londres.

« Toutes ces péripéties si sérieuses, si douloureuses, aboutissent à l'issue la plus gaie, dit M. F.-V. Hugo. Tous ces désaccords se réconcilient, au milieu d'une salle de danse, dans un air de flûte; et la tempête qui devait bouleverser tant d'existences jette son dernier souffle dans la joyeuse fanfare d'un bal. Et c'est ainsi que tous ces personnages, qui avaient cru de si bonne foi figurer dans une tragédie, n'ont joué en réalité que cette comédie exquise : *Beaucoup de bruit pour rien.* Cette pièce fut enregistrée au Stationer's Hall le 23 août 1600, et imprimée in-quarto dans le courant de la même année. Elle dut être représentée vers la même époque, car elle n'est pas mentionnée dans la liste des pièces de Shakspeare que publia Meres en 1598. Elle fut réimprimée dans l'édition générale de 1623, presque sans variation. *Beaucoup de bruit pour rien* a été remanié deux fois pour la scène anglaise : la première, en 1673, par Davenant, sous ce titre : la *Loi contre les amants;* la seconde, en 1737, par un certain James Miller, sous ce titre : la *Passion universelle.*

Le titre même de cette comédie, *Beaucoup de bruit pour rien*, a passé en proverbe et est resté dans toutes les langues pour exprimer un dénoûment mesquin, ridicule, qui n'a aucune proportion avec les péripéties qui l'ont amené.

BEAUCRIER s. m. (bô-cri-é). Hortic. Variété de raisin. ‖ On dit aussi BEAUTRIER ou BEAUNIER.

BEAUCUIT s. m. (bô-kui — rad. *beau* et *cuit*). Agric. Nom vulgaire du blé sarrasin.

Beau d'Angennes (LE), roman, par M. Auguste Maquet (Paris, 1843). Au mois de mai 1719, M. Dubois étant ministre des affaires étrangères, et M. Leblanc ministre de la guerre, le marquis Fabien d'Angennes, lieutenant au régiment de la couronne, se lève et s'habille par un beau matin de printemps, sans réveiller personne de ses gens, descend à l'écurie, selle son cheval favori et part. A quelques lieues de Paris, il rencontre le coche de Chantilly, lequel contient une jeune femme dans laquelle le marquis reconnaît Mlle Adolphine de Tournays, qu'il aime de tout son amour, mais que son rang ne lui permet pas d'épouser. Les deux amants, se retrouvant ainsi, entrent dans une discussion où chacun des deux se peint par un mot : « Vous n'aimez pas, dit le jeune homme à la jeune fille rebelle à ses désirs. — Vous aimez donc mieux, vous? répond celle-ci, qui ne veut céder qu'au mariage. — Vous raisonnez avec votre esprit, et votre tête est froide comme ce grès. — Vous raisonnez, vous, cher marquis, avec votre cœur; mais vous raisonnez pour vous seul. » Bientôt un orage force les interlocuteurs à se réfugier dans l'auberge de Ménil-Aubray. L'orage passé, Adolphine part, laissant une lettre au marquis. Deux grandes dames arrivées peu après, curieuses de voir cette lettre dont la lecture a fait évanouir le marquis, commencent une lutte de rivalité, qui ne peut que trop exister entre une mère et une fille, mais qui étonne toujours. L'on sent, du reste, tout l'intérêt que peut offrir cette lutte entre deux femmes, dont l'une est la marquise de Prie, et l'autre, sa mère, la comtesse de Pléneuf, lutte conduite avec beaucoup d'habileté dans les diverses phases de ce récit, dont nous ne retraçons que les contours, obligés, comme on le pense bien, de nous priver des détails. Quoi qu'il en soit de leurs manœuvres, les deux dames ne réussissent pas à avoir la lettre. Il est vrai qu'elles en ont une autre, grâce à l'effronterie d'un personnage qui va jouer un rôle important. Mons Fridaine, admirable gars, taillé d'une façon toute particulière, grand disciple d'Epicure, qui, n'ayant pu avoir la missive en question, en a substitué une de son cru, le mieux adaptée aux circonstances qu'il suppose; et, de ladite lettre il a envoyé une copie à l'une et à l'autre dame. A trois mois de là, M. d'Argennes se promenant sur le port de Saint-Pierre à la Martinique avec sa mère reçoit un brevet — deux brevets de capitaine dans deux régiments à la fois. — Il revient à Paris. Là d'abord, Fridaine lui apprend ce qu'a fait Adolphine, sous la forme originale d'un rapport fait jour par jour, heure par heure. « Mercredi 27 mai, couru après la jeune dame; rattrapé ladite personne, etc... » En fin de compte, Adolphine est entrée à la Comédie-Française, par la protection d'un vieux gentilhomme, M. de Boissinet, dont le caractère, malgré cette protection, tranche sur celui des roués de l'époque. Voyant son idole avilie, Fabien déchire les lettres et les brevets qu'il croit avoir reçus d'elle. Il va néanmoins remercier M. Leblanc, et trouve chez le ministre les deux dames de Ménil-Aubray, qui cherchent et trouvent avec lui l'explication des pseudo-lettres de Fridaine, et des deux autres lettres, et des brevets. La guerre des deux dames recommence, haineuse et féroce; mais Fridaine est encore là; c'est lui qui tiendra les fils de cette intrigue et les fera manœuvrer. Si nous voulions, et surtout si nous pouvions suivre le drame dans toutes ses péripéties, il nous faudrait aller à la Comédie-Française, rue Saint-Germain-des-Prés, voir jouer Charmette, qui n'est autre que Mlle de Tournays. Que se passe-t-il là, dans la loge de l'actrice, sur la scène, dans la loge du duc de Bourbon, où sont les deux femmes rivales, que l'on retrouve ensuite rue Quincampoix, à la fameuse banque du Mississipi? Que se passe-t-il à Saint-Cloud, et chez Mme de Prie, et chez Mlle Charmette? Il nous faudrait un volume pour indiquer seulement toutes les scènes de comédie et de drame qui se succèdent sans interruption, jusqu'à un dénoûment plein d'imprévu et d'émotions, où une dernière rouerie de la marquise paye la charmante Adolphine de son abnégation et de son dévouement. En résumé, une action habilement compliquée, qui ne pèche peut-être que par un excès de mouvement, un récit d'un intérêt constamment excité, un dialogue mordant, des caractères en saillie, parmi lesquels nous signalerons surtout Urbain Fridaine : tels sont les mérites qui ont assuré à l'auteur de ce livre, alors à ses débuts, la place distinguée qu'il a su conserver parmi les romanciers de son époque. Toutefois, on peut reprocher à ce roman de manquer de couleur locale. Bien que l'action se passe au XVIIIe siècle, rien, dans les paroles que prononcent les personnages, n'indique qu'ils portent la poudre et qu'ils vivent au temps des petits soupers et du bon plaisir.

BEAUDREUIL s. m. (bo-dreull; *ll* mll.) Ichthyol. Syn. de *baudroie.*

BEAUFAY, village et commune de France (Sarthe), cant. de Ballon, arrond. et à 22 kil. N. du Mans; pop. aggl. 318 h.; pop. tot. 2,070 h. Engrais de porcs, métiers à toiles.

BEAUFFORT (Louis-Léopold-Amédée, comte DE), archéologue et administrateur belge, né à Tournai en 1806, mort en 1858. Fils d'un des chefs du parti catholique en Belgique, le comte de Beauffort suivit les traditions paternelles, et, grand admirateur de l'Eglise au moyen âge, il s'éprit d'une véritable passion pour les arts de cette période historique, surtout pour le genre gothique. Il s'est fait connaître comme archéologue par des restaurations d'édifices, notamment par celle de son château de Bouchout, qui devint un manoir féodal du XIIIe siècle et dont il fit une sorte de musée national, ainsi que par la restauration des vitraux de Sainte-Gudule, de Saint-Wandru, et d'autres édifices gothiques. A Bruxelles, il organisa le musée royal d'armures et d'antiquités. Son influence et son exemple réveillèrent en Belgique la culture de l'archéologie. Il était inspecteur général des beaux-arts, des lettres et des sciences, directeur du musée archéologique, membre de la commission administrative du musée de peinture et de sculpture de Bruxelles, administrateur de la bibliothèque royale, président de la commission royale des monuments, etc.

BEAUFICEL, petit pays de France, dans l'ancienne province de Normandie (Manche), arrond. de Morlaix. Lieu principal, comm. de Beauficel :

BEAU-FILS s. m. (rad. *beau* et *fils*, le mot *fils* étant aussi usité dans le sens de *beau-fils*, et le mot *beau* ayant été appliqué très-fréquemment, dans le moyen âge, aux personnes auxquelles on était uni par les liens du sang ou par alliance). Fils que la personne qu'on a épousée a eu d'un précédent mariage : *C'est votre* BEAU-FILS, *puisque vous avez épousé sa mère. Elle a épousé un veuf, et elle a deux* BEAUX-FILS.

— Par ext. Gendre : *Les* BEAUX-FILS *et les belles-filles ne s'accordent pas toujours avec les beaux-pères et les belles-mères.*

— **Antonymes.** Beau-père, belle-mère.

BEAUFORT, bourg de France (Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kil. N.-E. d'Alberteville, à l'entrée de la vallée de son nom; pop. aggl. 510 hab.; — pop. tot. 2,450 hab. Excellents pâturages; commerce considérable de bestiaux et de fromages. On y remarque le château de la Salle, où Henri IV séjourna deux fois pendant les guerres de France et de Savoie. ‖ Village et commune de France (Pas-de-Calais), cant. d'Avesnes-le-Comte, arrond. et à 19 kil. de Saint-Pol, à 22 kil. O. d'Arras; 624 hab. C'était autrefois une baronnie, qui existait dès le XIIe siècle; cette baronnie fut érigée en comté en 1733, en marquisat en 1735. ‖ Dans la géographie féodale de la France, on trouve un duché de ce nom, situé dans la province de Champagne, élection de Troyes. ‖ Ville maritime des Etats-Unis d'Amérique; dans l'Etat de la Caroline du Nord, avec un petit port sur l'Atlantique, à 175 kil. S.-E. de Raleigh; 3,500 hab. Important commerce de térébenthine et de résine. Tombée au pouvoir des confédérés pendant la guerre de la sécession, elle fut reprise par le général Burnside le 21 mars 1862. ‖ Autre ville maritime des Etats-Unis d'Amérique, dans la Caroline du Sud, sur un petit bras de mer appelé *canal de Port-Royal*, à 120 kil. S. de Charleston; 2,200 hab. Port spacieux et profond. Coton, riz, maïs et patates.

BEAUFORT (VALLÉE DE), petite vallée de France (Savoie), arrond. d'Alberteville, dans le cant. de Beaufort, arrosé par le Doron. Bestiaux et pâturages.

BEAUFORT-DU-JURA, bourg de France (Jura), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 k. S.-O. de Lons-le-Saulnier; pop. aggl. 866 h. — pop. tot. 1,255 hab. Ruines d'un ancien château fort du XIIe siècle. Forges, taillanderies, moulins à blé.

BEAUFORT-EN-VALLÉE, ville de France (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kil. S.-O. de Baugé, dans une vallée arrosée par la Loire et l'Authion; pop. aggl. 2,779 hab. — pop. tot. 5,260 hab. Commerce de fruits secs, grains, toiles, huiles et bestiaux. Ruines d'un vieux château, avec fragments de murs des XIe, XIVe et XVe siècles; sur la place principale, colonne-fontaine surmontée de la statue de Jeanne de Laval. Cette petite ville, très-avantageusement située dans une belle et fertile contrée, était autrefois le chef-lieu d'un comté qui portait le même nom.

BEAUFORT (comtes DE). La ville et le comté de Beaufort, en Anjou, furent donnés par le roi Philippe VI à la maison Roger, du Limousin, dont un membre fut pape au milieu du XIVe siècle, sous le nom de Clément VI. En 1461, Charles VII en investit René d'Anjou, roi de Sicile. Louis XI les réunit à la couronne en 1480. Charles VIII les assigna comme douaire à la veuve de René d'Anjou, et lorsque celle-ci mourut, en 1498, ils retournèrent de nouveau à la couronne. Ils passèrent, avec l'Anjou et l'Angoumois, à Louise de Savoie, lorsque François Ier constitua le douaire de sa mère. Celle-ci les céda en 1515 à son frère naturel, dont le fils, Claude de Tende, en jouit jusqu'en 1559. Réunis à la couronne, ils furent inféodés sous Henri IV à la maison de Beaumanoir-Lavardin.

BEAUFORT (ducs DE). La petite localité de Beaufort en Champagne, avec la terre de Soligny, fut donnée en fief à Louis d'Evreux, comte d'Etampes, par Charles, dauphin de Viennois, régent du royaume, en 1357. En 1477, Louis XI la donna à Thierry de Lenoncourt, avec d'autres terres confisquées sur Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. En 1507, elle fut cédée par Louis XII, avec titre de comté, à Gaston de Foix, qui l'abandonna à sa sœur, Germaine de Foix. Henri IV, en 1597, érigea le comté de Beaufort et la baronnie de Jaucourt en duché-pairie, en faveur de Gabrielle d'Estrées et de son fils. Ce dernier la transmit à son second fils, François de Vendôme, qui mourut sans postérité. Avec lui s'éteignit la pairie de Beaufort. Le domaine fut acquis par la maison de Montmorency, avec le titre de duché, mais sans pairie.

BEAUFORT, nom d'une célèbre famille d'Angleterre. Elle a pour auteur Jean BEAUFORT, fils naturel de Jean de Gand, troisième fils du roi Edouard III. Jean Beaufort ayant été légitimé fut successivement nommé, par Richard, comte de Somerset, grand amiral (1397) et marquis de Dorset (1398). Il fut privé par Henri IV de ce dernier titre, qui passa à son frère Thomas BEAUFORT, nommé plus tard duc d'Exeter. Il laissa deux fils, Jean et Edmond BEAUFORT. Jean BEAUFORT, deuxième du nom, reçut de Henri V le titre de duc de Somerset, et laissa une fille unique, Marguerite, qui devait être la mère du roi Henri VII; — Marguerite BEAUFORT, fille du précédent, née à Bletshoe en 1441, morte en 1509, épousa Edmond comte de Richemond, frère utérin de Henri VI. De ce mariage naquit, en 1458, un fils qui devait être, sous le nom de Henri VII, le chef de la famille des Tudor. Devenue veuve, Marguerite épousa Henri Strafford, puis lord Stanley, comte de Derby, qui mourut en 1504. Trois fois veuve à soixante-trois ans, elle fit solennellement un vœu de chasteté trop tardif pour avoir un bien grand mérite, se signala par sa charité envers les pauvres, tomba dans une dévotion excessive, et elle disait fréquemment que si les princes chrétiens voulaient faire une croisade contre les infidèles, elle était prête à suivre l'armée en qualité de blanchisseuse. On doit à Marguerite BEAUFORT plusieurs fondations utiles, entre autres, celle des colléges du Christ et de Saint-Jean dans l'université de Cambridge. Walpole lui attribue *The Mirror of Gold to the Sinful soul*, traduit en anglais sur une traduction française du *Speculum aureum peccatorum* (1322). Edmond BEAUFORT, frère puîné de Jean BEAUFORT II, duc de Somerset, était lui-même duc et comte de Dorset. Il conçut une haine profonde contre Richard, duc d'York, parce que celui-ci lui fut préféré pour être régent de la France; mais, grâce à l'appui de la reine Marguerite, il parvint en 1455 à le supplanter. L'incurie qu'il apporta dans ses fonctions de régent lui fit perdre toutes les conquêtes anglaises dans le nord de la France, à l'exception de Guines et de Calais. Accueilli, à son retour en Angleterre (1550), par l'indignation populaire, il conserva néanmoins tout son crédit à la cour jusqu'en 1554. Son ennemi, le duc d'York, obtint son arrestation et le fit enfermer à la tour de Londres, comme coupable de haute trahison par sa conduite en France. Grâce à la reine, BEAUFORT fut rendu à la liberté, il reçut même le gouvernement de Calais et de Guines; mais il périt à la bataille de Saint-Albans, où le duc d'York défit l'armée royale en 1455. Il laissait trois fils, Henri, Edmond et Jean. — Henri et Edmond BEAUFORT se montrèrent les adversaires acharnés de la maison d'York pendant la guerre civile qui déchira l'Angleterre, de 1463 à 1471, et ils furent exécutés par ordre d'Edouard VI d'York. Le troisième, Jean, mourut comme les précédents, sans laisser d'enfants légitimes; mais Henri laissait un fils naturel, Charles de Somerset, qui reçut, en 1506, le titre de baron de Ragland, et en 1541, celui de comte de Worcester. Henri, cinquième comte de Worcester, descendant du précédent, fut créé marquis en 1642, et le petit-fils de celui-ci fut fait duc de BEAUFORT en 1682, par le roi Charles II. C'est de lui que descendent les ducs de Beaufort actuels.

BEAUFORT (Henri DE), cardinal anglais, mort en 1447. Frère de Henri IV, roi d'Angleterre, et, par conséquent, étranger à la famille de Beaufort dont nous venons de parler, il fut évêque de Lincoln, puis de Winchester, quatre fois chancelier d'Angleterre, cardinal et légat de Martin V, qui le chargea de prêcher, en Bohême, la guerre contre les Hussites, et employé à plusieurs reprises dans les négociations les plus importantes. Ce prélat, dont Shakspeare a tracé un portrait si ressemblant dans sa tragédie de Henri IV, siégea parmi les juges de Jeanne Darc, couronna, à Notre-Dame de Paris, en 1430, le jeune Henri VI d'Angleterre comme roi de France, et mourut à Winchester, six semaines après avoir fait assassiner son neveu, le duc de Glocester.

BEAUFORT (la duchesse DE). V. ESTRÉES (Gabrielle D').

BEAUFORT (François de Vendôme, duc DE), né à Paris en 1616, mort en 1669. Fils de César de Vendôme, bâtard de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, il entra fort jeune au service, combattit sous le ministère de Richelieu, dans la guerre générale qui éclata contre la maison d'Autriche, assista à la bataille d'Avein, aux siéges de Corbie (1636), de Hesdin et d'Arras (1640), et passa en Angleterre au moment de la découverte de la conspiration de Cinq-Mars. Il ne revint en France qu'après la mort de Richelieu (1642). La reine Anne d'Autriche s'empressa de le recevoir avec la plus grande bienveillance, parce que, à l'époque de la conspiration de Cinq-Mars, Beaufort avait mieux aimé, dit-on, s'expatrier que de faire des aveux compromettants pour cette princesse. La veille de la mort de

Louis XIII, Anne d'Autriche confia au duc de Beaufort la garde de ses deux enfants, dans la crainte d'une tentative d'enlèvement de la part du duc de Condé ou du duc d'Orléans. Une pareille marque de confiance montre assez de quelle faveur jouissait celui dont la reine avait dit devant sa cour : « Voilà le plus honnête homme de France ! » Toutefois, l'accord dura peu de temps. Irrité de voir l'influence de Mazarin grandir de jour en jour et son crédit baisser, de Beaufort se rendit plus qu'incommode, il traita Mazarin avec autant de hauteur que de mépris, et ne fut pas plus respectueux envers la régente. « Il refusa, dit le cardinal de Retz dans ses intéressants mémoires, tous les avantages que la reine lui offrait avec profusion; il fit vanité de donner au monde toutes les démonstrations d'un amant irrité; il ne ménagea en rien le duc d'Orléans; il brava, dans les premiers jours, le prince de Condé; il outra ensuite, par la déclaration publique qu'il fit contre Mme de Longueville en faveur de Mme de Montbazon, dont il était épris. Cette déclaration était relative à la contrefaçon qu'on accusait celle-ci d'avoir faite de lettres de Mme de Longueville à Coligny. Enfin, il forma la cabale des *Importants*, et, selon le style de ceux qui ont plus de vanité que de sens, il ne manqua pas, en toute occasion, de donner de grandes apparences aux moindres choses. L'on tenait cabinet mal à propos, l'on donnait des rendez-vous sans sujet; les chasses mêmes paraissaient mystérieuses. Enfin, il manœuvra si adroitement, qu'il se fit arrêter au Louvre par le capitaine des gardes de la reine. » Renfermé au donjon de Vincennes (1643), il parvint à s'échapper en 1649; la cour ne fit rien pour le reprendre, et bientôt après, un arrêt du parlement, prononcé sans débats, le déclarait, sur sa requête, justifié de l'accusation portée contre lui. Placé tout naturellement dans le parti des mécontents, de Beaufort embrassa avec ardeur la cause de la *Fronde* et du parlement contre la cour.

« Ce fut un précieux allié pour le coadjuteur, dit M. Henri Martin, que ce petit-fils de Henri IV, beau, brave, et facile à mener par son peu de cervelle : Beaufort eut un plein succès aux Halles, grâce à ses locutions populaires et à ses longs cheveux blonds; et l'adroit Gondi, renforçant de cette popularité naissante sa propre popularité, acquit dans le parti une prépondérance décidée. » Beaufort en effet devint, avec le prince de Conti, les ducs de Longueville et de Bouillon, l'un des chefs des *Parisiens;* mais il fut surtout l'instrument dont on se servit pour soulever le peuple. Doué des qualités qui plaisent à la multitude, courageux jusqu'à la témérité, présomptueux, vert-galant, joignant à une mine fière et audacieuse un langage grossier et poissard, il était devenu l'idole de la populace, qui l'avait surnommé le *roi des Halles*. A la cour, et même dans son parti, Beaufort était l'objet d'incessantes railleries. Sous ses vaniteuses prétentions, qui en imposaient à la foule, il n'y avait qu'orgueilleuse insuffisance. Son incapacité, qui ne pouvait échapper aux habiles, son étourderie constante, son absence de toute qualité propre à un chef de parti, son esprit borné et sa crasse ignorance, ne servaient qu'à rendre plus singulières son arrogante vanité et son excessive présomption. La façon dont il estropiait la langue prêtait surtout à rire à ses dépens. Pour ne citer qu'un mot, une balle lui ayant fait une *contusion* au bras, il n'avait reçu, disait-il, qu'une *confusion*. Fier de son sobriquet de *roi des Halles*, il quitta son palais, vint habiter une maison de la rue Quincampoix, se fit nommer marguillier de l'église Saint-Nicolas-des-Champs, et se trouva ainsi au centre de son royaume. Ayant remarqué, à un certain moment, que les partis tendaient à se rapprocher, il demanda un jour au président Bellièvre, s'il ne changerait pas la face des affaires en donnant un soufflet au duc d'Elbeuf. « Je ne crois pas, lui répondit le grave magistrat, que ce soufflet puisse changer autre chose que la face du duc d'Elbeuf. » Pendant la seconde Fronde, devenue une guerre civile, Beaufort fut choisi pour lieutenant par le prince de Condé. Une violente inimitié s'étant alors élevée entre lui et son beau-frère, le duc de Nemours, ils se battirent en duel derrière l'hôtel de Vendôme, chacun des adversaires ayant avec lui quatre seconds. Le duc de Nemours fut tué, et le marquis de Villars, second de Nemours, tua d'Héricourt, son adversaire, qu'il ne connaissait point. Beaufort ne retira aucun avantage de la Fronde. On lui fit quelques belles promesses, qu'on ne tint pas, et il signa la paix avec autant de légèreté qu'il en avait montré en se révoltant. Lorsque Louis XIV revint à Paris en 1653, Beaufort vint lui offrir ses services, et fut depuis lors un sujet soumis. Mis à la tête des flottes, il se signala en 1664 et 1665 dans des expéditions qu'il dirigea contre les corsaires africains; puis fut chargé, en 1669, d'aller secourir les Vénitiens, attaqués dans l'île de Candie par les Turcs, sous les ordres du fameux grand vizir Achmet-Kiuperli. Vainement le duc de Beaufort fit, à la tête de ses 7,000 Français, des prodiges de valeur, il ne réussit qu'à retarder de quelques semaines la reddition de Candie. Dans une sortie qu'il fit quinze jours après son arrivée, le petit-fils d'Henri IV disparut, et on chercha inutilement son cadavre parmi les morts. Bien que, selon toute vraisemblance, il ait péri en combattant, l'incertitude qui plana sur sa mort a donné lieu à de nombreuses conjectures. Quelques-uns de ses contemporains prétendirent que, fait prisonnier, il avait terminé ses jours en Turquie, pendant que d'autres ont cru voir en lui le masque de fer.

BEAUFORT (dom Eustache DE), religieux de l'ordre de Citeaux, né en 1635, mort en 1709. Mis par sa famille dans un couvent de cisterciens sans que, selon l'usage du temps, sa vocation eût été en rien consultée, il embrassa la vie monastique, fut nommé, à dix-neuf ans, abbé de Sept-Fonts, et, s'abandonnant à toute la fougue de ses passions, étalant un grand luxe et une manière de vivre orientale, il donna à ses religieux le spectacle et l'exemple, aussitôt suivi, de toutes les débauches et de tous les scandales. Mais tout à coup, en 1663, fatigué de ses désordres, honteux de cette vie indigne, il résolut d'y mettre un terme et proposa à ses religieux de se soumettre à une austère réforme. Ceux-ci, qui s'étaient empressés de l'imiter lorsqu'il s'agissait de vivre joyeusement, se soulevèrent dès que le mot malsonnant de réforme retentit à leurs oreilles, et finirent par le laisser seul à Sept-Fonts. Dom Eustache rebâtit son couvent, réunit quelques nouveaux religieux et les soumit à une règle si dure, qu'on disait d'habitude : « La Trappe a plus de réputation, Sept-Fonts d'austérité. »

BEAUFORT (sir Francis), marin anglais, né en 1775, mort en 1857. Fils d'un ministre protestant, il fut admis dans la marine royale en 1792, il passa midshipman (aspirant) en 1794 et fut engagé dans diverses actions navales contre les vaisseaux français. Dans son poste d'observation sur les côtes de Syrie, il eut à soutenir, contre les tribus du littoral, un rude combat où il reçut plusieurs blessures (1812). De 1832 à 1854, il fut chargé des fonctions d'inspecteur hydrographe. En 1846, il fut promu au grade de contre-amiral, et en 1848, créé chevalier, titre qui confère la noblesse personnelle. Beaufort avait publié, en 1817, une relation topographique intitulée : la *Caramanie*.

BEAUFORT (Henri-Ernest GROUT, chevalier DE), voyageur français, né à Aubevoye (Eure) en 1798, mort en 1825. A l'âge de quatorze ans, il entra dans la marine militaire et navigua dans le Levant. En 1819, devenu enseigne de vaisseau, il alla au Sénégal, et passa trois ans dans cette colonie. Il conçut alors l'idée d'achever l'œuvre de Mungo-Park, et revint passer deux ans à Paris pour y faire les études nécessaires. Il entreprit ensuite, avec l'aide du gouvernement, un voyage où il explora la Gambie, les Mandingues, Bakel, le Bondou, le Kurta, puis les cataractes de Felou et de Gavina, et le Bambouk, recueillant partout de précieuses observations. Malheureusement, il fut atteint d'une fièvre pernicieuse, et mourut lorsqu'il se promettait de poursuivre longtemps encore la glorieuse et périlleuse carrière pour laquelle il se sentait une vocation irrésistible.

BEAUFORT D'HAUTPOUL (Edouard, comte, puis marquis DE), colonel du génie, né à Paris en 1782, mort en 1831. En sortant de l'Ecole polytechnique, il entra dans le corps du génie et fit les campagnes d'Italie sous le général Saint-Cyr. Il se distingua aussi dans l'armée du Portugal, puis revint en Italie en 1813. Sous la Restauration, il fut nommé chef de division au ministère de la guerre, puis ingénieur en chef de la ville de Paris, et enfin, colonel du 3e régiment du génie. On a de lui quelques écrits, notamment : *Eloge du prince de Condé*, et *Observations sur l'exposé des motifs des projets de loi présentés en* 1822 *pour l'achèvement et la construction de divers canaux* (Paris, 1822).

BEAUFORT-THORIGNY (Jean-Baptiste), général, né en 1761 à Paris, mort en 1825. Engagé volontaire à seize ans, il était adjudant-major en 1792 dans la première campagne du Nord, colonel en 1793, et il se conduisit avec distinction à Bréda, Menin, Comines, Warneton, Lincel, etc. Blessé à l'assaut de Turcoing, il fut arrêté quelque temps après, puis rendu à la liberté, envoyé à l'armée de Cherbourg, nommé général de division après la bataille de Granville, où il contribua beaucoup au succès de nos armes, enfin, chargé successivement d'un commandement à l'armée des Pyrénées et en Vendée. Il se signala dans ce dernier poste, en battant les Anglais près de l'île d'Aix (1798). Mis en non-activité par le premier consul, il obtint, pour vivre, la place d'inspecteur des droits réunis dans le Cantal, et termina ses jours dans une obscure retraite.

Les hauts faits que lui prête une biographie militaire, à la rédaction de laquelle il ne fut sans doute pas étranger, sont tout à fait improbables. C'est ainsi que ce serait à lui que la Convention aurait dû la victoire, au 9 thermidor et au 13 vendémiaire; tandis que son nom n'est même pas prononcé dans les documents du temps, à l'occasion de ces journées mémorables.

BEAUFORTIE s. f. (bo-for-tî — de *Beaufort*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des myrtacées, renfermant un très-petit nombre d'arbrisseaux, qui croissent en Australie.

BEAU-FRAIS s. m. (bo-frè). Mar. Vent maniable, qui souffle uniformément : *Il vente* BEAU-FRAIS.

BEAUFRANCHET D'AYAT (le comte Louis-Charles-Antoine DE), général, fils présumé ou prétendu de Louis XV et de la demoiselle Morphise, qui épousa le comte de Beaufranchet d'Ayat; né en 1757 au château d'Ayat-Saint-Hilaire, en Auvergne, mort en 1812. D'abord page de Louis XV, il était capitaine au régiment de Berry-cavalerie, à l'époque de la Révolution. L'émigration des officiers supérieurs, qu'il n'imita point, lui procura un avancement rapide, malgré sa qualité de noble. En 1793, il était chef d'état-major du camp sous Paris, et il assista, en cette qualité, au supplice de Louis XVI. Il est un de ceux à qui l'on a attribué le fameux roulement de tambours qui interrompit le discours du roi. Certes, c'est là un épisode bien capable de frapper l'imagination : un petit-fils de Louis XV est sur l'échafaud, et le signal qui doit faire tomber sa tête est donné par un fils naturel du même prince. Mais ce fait n'est pas établi d'une manière incontestable. Les tambours, d'ailleurs, battaient depuis le matin et accompagnaient le défilé des troupes qui venaient se ranger sur la place, et ils ne s'interrompirent un moment que sur la demande du roi. Que l'ordre de battre de nouveau ait été donné par Beaufranchet, le fait n'a rien d'impossible ni d'invraisemblable; mais en tout état de cause, cet officier n'eût fait que transmettre l'ordre du général Berruyer, qui commandait en chef. Au reste, cette question sera discutée aux articles BERRUYER et SANTERRE. Beaufranchet fut ensuite employé dans la Vendée comme général de brigade, demeura longtemps en non-activité, et devint, sous l'empire, inspecteur général des haras.

Son neveu, le vicomte Beaufranchet de la Chapelle, à l'occasion de la publication des *Girondins* de Lamartine, a publié dans les journaux une réclamation contre l'opinion commune, qui fait de son oncle un bâtard de Louis XV. Il considère cette assertion comme blessante pour sa famille, qui possède, dit-il, une généalogie remontant, par filiation directe, jusqu'à saint Louis. Quant à la demoiselle Morphise (dont quelques-uns ont fait une danseuse), il donne son véritable nom, Marie-Louise *O' Murphy* de Boistailly, fille d'un gentilhomme irlandais. Son mariage avec le major général Jacques de Beaufranchet d'Ayat eut lieu en 1755. De ce mariage naquit, deux ans plus tard, le personnage dont nous avons donné la notice. M. de La Chapelle regarde l'historiette des amours de sa grand'tante et de Louis XV comme une supposition dénuée de preuve. Notre impartialité nous faisait un devoir de mentionner cette protestation, que nous exhumons de la nécropole des vieux journaux, et que M. Nettement a insérée dans sa critique des *Girondins*. M. de La Chapelle proteste également contre l'assertion relative au roulement de tambours, qui, nous devons le dire, a été, ainsi que la précédente, reproduite par des écrivains royalistes. On les retrouve l'une et l'autre, notamment dans une note de l'*Histoire de la Révolution*, de Bertrand de Molleville (t. X, p. 430), où se lit en outre : « Dans une pétition au Directoire, il (Beaufranchet) se faisait lui-même un mérite *d'avoir conduit à l'échafaud le dernier des tyrans.* »

BEAUFREMONT. V. BAUFFREMONT.

BEAU-FRÈRE s. m. (v. *beau-fils* pour l'étym.). Mari de la sœur ou de la belle-sœur; frère de la femme ou du mari : *Je suis bien aise que vous ayez, cet automne, une couple de* BEAUX-FRÈRES. (Mme de Sév.) ‖ S'applique même aux femmes, lorsqu'on veut désigner par un seul mot un beau-frère et sa belle-sœur : *Le mariage entre* BEAUX-FRÈRES *est interdit par l'Eglise, mais peut être autorisé.*

BEAUFRÈRE (Pierre), graveur français, travaillait à Paris de 1661 à 1685. Il obtint le titre de graveur du roi. On ne connaît de lui que des portraits, entre autres ceux de Louis XIV (1685), de J.-B. Colbert, évêque de Montauban; de Pierre de Broc, évêque d'Auxerre; de François de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, etc.

BEAUGEARD (Jean), conventionnel, né à Vitré en 1764, mort en 1832. Ayant embrassé avec ardeur la cause de la Révolution, il organisa un des premiers les clubs en Bretagne, et fut élu député à la Convention par l'Ille-et-Vilaine. Il vota la mort de Louis XVI et son exécution dans les vingt-quatre heures, siégea constamment parmi les montagnards, fut nommé, par le Directoire, commissaire près l'administration de son département, revint en l'an VI au conseil des Cinq-Cents, et, après avoir disparu de la scène politique pendant l'Empire, il fut nommé représentant en 1815. Il passa inaperçu dans cette chambre, qui dura si peu, et fut obligé, l'année suivante, de quitter la France en vertu de la loi contre les régicides. Après 1830, il vint terminer sa vie dans sa ville natale. On lui attribue, entre autres écrits : *Résumé général des principaux écrits sur la prochaine convocation des états généraux* (1788, in-8°).

BEAUGENCY (*Balgenciacum*), ville de France (Loiret), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kil. S.-O. d'Orléans, sur la rive droite de la Loire et le chemin de fer de Bordeaux; pop. aggl. 3,983 hab. — pop. tot. 5,052 hab. Draperies, tanneries, vins estimés. On y remarque une tour très-ancienne, dite *Tour de César;* l'hôtel de ville avec une façade sculptée dans le goût de la Renaisssance, et aux environs un magnifique dolmen. En 1152, un concile y prononça le divorce de Louis VII et d'Eléonore d'Aquitaine, et, en 1429, Beaugency fut enlevé aux Anglais par le duc d'Alençon et Jeanne Darc.

La terre qui porte le nom de Beaugency a eu des seigneurs particuliers depuis la fin du XIIe siècle. En 1291, Raoul, sire de Beaugency, qui se voyait sans postérité, vendit au roi Philippe le Bel divers droits qu'il avait sur cette seigneurie, et les successeurs du roi Philippe le Bel en acquirent d'autres. Au commencement du XVe siècle, elle passa dans la maison d'Orléans. Charles, père du roi Louis XII, la vendit en 1443. Cent ans plus tard, elle était possédée par le marquis de Rothelin, mari de Jacqueline de Rohan. Elle fut réunie au domaine par arrêt du roi François Ier, du 23 février 1543.

BEAUHARNAIS, nom d'une famille noble de France, originaire de l'Orléanais, fort considérée, mais peu connue avant la Révolution. On voit figurer dans le procès de la Pucelle un Jean de Beauharnais, qui vint témoigner en sa faveur, et plusieurs membres de cette famille remplirent avec distinction des emplois civils et militaires. En 1764, Louis XV érigea en marquisat, sous le nom de Ferté-Beauharnais, la terre de Ferté-Aurain.

Au commencement du XVIIIe siècle, une des branches de cette famille était représentée par le comte Beauharnais, qui épousa une demoiselle Mouchard, connue comme poëte et littérateur sous le nom de Fanny. De ce mariage est issu Claude, comte de Beauharnais, officier dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, membre de l'Assemblée nationale de 1789, sénateur sous l'Empire, chevalier d'honneur de l'impératrice Marie-Louise, et pair de France sous la Restauration. Il avait épousé en premières noces une fille du comte de Marnézia, et, en secondes noces, une demoiselle Fortin. Du premier lit est issue Stéphanie de Beauharnais, mariée en 1806 à Charles-Louis-Frédéric, grand-duc de Bade; et du second lit Joséphine-Désirée de Beauharnais, mariée au marquis de Quiqueran-Beaujeu.

Une autre branche de la famille de Beauharnais, établie à la Martinique, était représentée, au siècle dernier, par deux frères : François, marquis de Beauharnais, député suppléant à l'Assemblée nationale de 1789, qui servit ensuite dans l'armée de Condé, fut ambassadeur en Espagne, sous le premier Empire, et eut de son premier mariage avec Marie-Françoise de Beauharnais, sa nièce, une fille, Emilie-Louise, qui épousa le comte de la Valette, à qui elle sauva la vie en 1815. D'un second mariage, le marquis de Beauharnais eut une fille, mariée en premières noces au comte de Querelles et en secondes noces à M. Laity, aide de camp de Louis-Napoléon Bonaparte, lorsqu'il était président de la république. Alexandre, vicomte de Beauharnais, frère puîné du marquis, député à l'Assemblée nationale de 1789, qu'il présida plusieurs fois, servit comme général sous Custine, fut accusé d'avoir, par ses lenteurs, amené la capitulation de Mayence, et fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire en 1794. Il avait épousé Joséphine Tascher de la Pagerie, qui devint dans la suite la femme du général Bonaparte, et qui eut, de son premier mariage, Eugène de Beauharnais, vice-roi d'Italie pendant le premier Empire, duc de Leuchtenberg après la Restauration. Ayant épousé la princesse Auguste-Amélie, fille du roi de Bavière, il eut de cette union Auguste-Charles, duc de Leuchtenberg, marié à la reine de Portugal Dona Maria; Maximilien-Joseph, marié à la princesse Olga, fille de l'empereur Nicolas de Russie; Joséphine, mariée au roi Oscar de Suède; Eugénie-Hortense, mariée au prince de Hohenzollern; enfin, Amélie-Auguste, mariée à Don Pedro Ier, empereur du Brésil. Hortense de Beauharnais, sœur d'Eugène de Beauharnais, a épousé Louis-Napoléon, roi de Hollande, et est, par conséquent, la mère de l'empereur Napoléon III.

Nous allons compléter cette notice, en donnant la biographie des principaux membres de cette famille.

BEAUHARNAIS (Fanny, comtesse DE), femme poëte, née à Paris en 1738, morte en 1813. Fille d'un receveur des finances de la Champagne, elle prit, dans sa jeunesse, le prénom de Fanny et devint, en 1753, la femme du comte de Beauharnais, oncle de François et d'Alexandre de Beauharnais. S'étant séparée de son mari après quelques années d'union, elle se livra à son goût pour les lettres et la poésie, et forma à Paris un salon, où elle réunit les littérateurs et les savants, au nombre desquels on remarquait Dorat, Mably, Dussaulx, Cubières, Bitaubé, etc. Bonne, spirituelle, aimable, bienfaisante, simple dans son élégance, et sans aucune prétention, Fanny de Beauharnais n'en fut pas moins assez maltraitée par un certain nombre de ses contemporains, à cause de ses productions littéraires. Au nombre de ces derniers se trouvaient La Harpe, Palissot, qui l'appelle *Caillette* et qui, écrivant à Lebrun à son sujet, lui dit : « Je l'ai assez vue pour être bien sûr qu'elle n'a pas même le mérite d'avoir fait ses vers; » enfin Ecouchard Lebrun, qui dirigea contre elle cinq épigrammes, dont l'une, aussi fine que cruelle, est devenue célèbre :

Eglé, belle et poëte, a deux petits travers :
Elle fait son visage, et ne fait pas ses vers.

Bien que La Harpe ait déclaré que ses ouvrages étaient si mauvais qu'il n'y avait pas de raison pour les lui disputer, la paternité en fut attribuée à Dorat et à d'autres membres de sa société intime, Laus de Boissy, Cubières, Palmezeaux, etc. En 1767, elle fit jouer au Théâtre-Français une comédie intitulée la *Fausse Inconstance*. La pièce tomba sous les sifflets d'une cabale formidable, et sans avoir été écoutée. La comtesse produisit ensuite un drame, qu'elle n'osa faire représenter, et qui fut traduit en anglais. Dégoûtée de Paris, elle se rendit en Italie, se fit recevoir, à Rome, membre de l'académie des Arcades, puis elle se retira dans son château en Poitou. Là fut représentée, en 1790, la *Bonne Mère* de Cubières, qui dit avoir calqué son héroïne sur la figure de Mme de Beauharnais. Celle-ci revint à Paris pour s'y cacher pendant la tourmente révolutionnaire; mais, dénoncée bientôt après, elle fut emprisonnée à Sainte-Pélagie (1793). Il est à croire que la protection efficace de son ami Cubières ne contribua pas peu à la sauver de l'échafaud. On n'entendit plus parler d'elle avant le 18 brumaire, et, dans sa retraite, elle cultiva les lettres jusqu'à sa mort. La comtesse Fanny de Beauharnais était tante de l'impératrice Joséphine et marraine de la reine Hortense, mère de l'empereur Napoléon III. Elle fut en relation avec Mercier, Rétif de la Bretonne, Bailly, Buffon, Voltaire, Vigée, etc. Son portrait fut gravé en 1785 par Bartolozzi. On compte jusqu'à quatorze ouvrages de Mme de Beauharnais : nous n'en donnerons point la liste, composée de romans, de contes et de nouvelles qui, aujourd'hui, n'offrent plus d'intérêt. Les seuls que nous puissions citer sont : les *Lettres de Stéphanie* (1778, 3 vol. in-12), et les *Mélanges de poésies fugitives et prose sans conséquence* (1773). La modestie de ce titre n'a pu désarmer la critique. On trouve d'elle des pensées et des espèces de madrigaux dans notre ancien *Parnasse français*, d'où nous extrayons le quatrain suivant :

> Beauté, fatal présent des dieux,
> Les peines sont votre partage;
> Vous armez un sexe envieux,
> Fixez-vous un sexe volage?

BEAUHARNAIS (François, marquis DE), né à la Rochelle en 1756, mort en 1846, fut nommé député de la noblesse aux états généraux, et s'y signala par l'ardeur de ses sentiments royalistes. Il émigra en 92, servit dans l'armée de Condé, écrivit à la Convention une défense de Louis XVI, et demanda vainement aux puissances étrangères de le transporter en Vendée avec 500 gentilshommes, pour y combattre la République. Lorsque Bonaparte arriva au pouvoir, François de Beauharnais lui écrivit pour le sommer de rendre le trône aux Bourbons. Le général, qui avait épousé la veuve de son frère, se contenta, pour toute réponse, de marier la fille de François, alors émigré, avec M. de La Valette, qu'il appela à la direction générale des postes. Plus tard, François de Beauharnais reconnut Napoléon et fut nommé à diverses ambassades. Mais ayant refusé, en Espagne, de seconder les vues de l'empereur, celui-ci irrité donna l'ordre de l'exiler en Pologne. Le copiste, par inadvertance, écrivit en Sologne, et François de Beauharnais se rendit dans son château de la Ferté-Beauharnais. Napoléon, ayant appris cette erreur dans un moment où il était bien disposé, se contenta d'en rire, et ne voulut pas qu'on la rectifiât. Mais l'exilé ne put venir à Paris qu'après la Restauration. Il y mourut aveugle, sans que la cour se fût souvenue de ses anciens services.

BEAUHARNAIS (Alexandre, vicomte DE), frère puîné du précédent, né à la Martinique en 1760, mort en 1794. Il servit avec distinction sous les ordres de Rochambeau, pendant la guerre de l'Indépendance américaine, puis se rendit en France avec sa jeune femme Joséphine Tascher de la Pagerie, qu'il avait épousée à la Martinique en 1779, et fut parfaitement accueilli à la cour, grâce à son esprit et à sa réputation. Dès le début de la Révolution, il embrassa avec ardeur les idées de liberté, fut nommé en 1789, par la noblesse de la sénéchaussée de Blois, député aux états généraux, et se prononça énergiquement, dans la nuit du 4 août, pour la suppression des privilèges, l'égalité des peines et l'admissibilité de tous les citoyens à tous les emplois. Secrétaire de l'assemblée, puis membre du comité militaire, il rédigea plusieurs rapports remarquables et travailla comme un simple ouvrier aux préparatifs qu'on fit au Champ de Mars pour la première fédération. On l'y vit, dit Mercier, attelé à la même charrette que l'abbé Sieyès. L'éloge qu'il fit de la conduite de Bouillé, lors des troubles de Nancy, fut vivement blâmé par les patriotes. Lors de la fuite de Louis XVI à Varennes, Beauharnais, qui présidait l'assemblée, montra un calme admirable : « Messieurs, dit-il en ouvrant la séance, le roi est parti cette nuit; passons à l'ordre du jour. » Sa dignité et sa présence d'esprit dans des circonstances aussi critiques, la rapidité avec laquelle les ordres furent expédiés, lui firent le plus grand honneur. Après avoir occupé une seconde fois le fauteuil, il fut envoyé, avec le grade d'adjudant général, à l'armée du Nord, se distingua lors de la déroute de Mons (1792), commanda le camp de Soissons sous les ordres de Custine, fut nommé, en 1793, général en chef de l'armée du Rhin, refusa de prendre le portefeuille de la guerre, et donna sa démission lorsque parut le décret qui écartait les nobles de tout emploi militaire. Il vivait retiré dans sa terre près de la Ferté-Imbault, lorsque, dénoncé à plusieurs reprises comme suspect, il fut arrêté, conduit à Paris et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire (23 juin 1794), sous l'accusation d'avoir contribué à la reddition de Mayence en restant quinze jours dans l'inaction à la tête de ses troupes. Sa veuve, dont il était séparé, épousa le général Bonaparte et devint l'impératrice Joséphine. Il en avait eu deux enfants, Eugène et Hortense Beauharnais.

BEAUHARNAIS (Eugène DE), duc de Leuchtenberg, prince d'Eichstadt, vice-roi d'Italie, né à Paris en 1781, mort en 1824, était fils du précédent et de Joséphine Tascher de la Pagerie. Les biens de son père, mort sur l'échafaud, avaient été confisqués, et il faut croire que Joséphine se trouvait alors dans un grand dénûment, car l'enfant appelé à de si hautes destinées fut placé comme apprenti chez un menuisier. Mais bientôt la fortune changea, et le général Hoche employa dans son état-major le jeune Beauharnais, qui, peu de jours après, le 13 vendémiaire, se présenta, dit-on, devant Bonaparte pour réclamer l'épée de son père, saisie lors du désarmement qui venait d'avoir lieu, et amena par cette démarche la première entrevue entre sa mère et le futur empereur des Français. Cette anecdote, très-populaire, n'est pas d'une authenticité incontestable. Quoi qu'il en soit, Eugène de Beauharnais entra dans les guides de Bonaparte, devenu son beau-père en 1796, passa en Italie, fut chargé d'une mission à Corfou après le traité de Campo-Formio, et, à son retour, faillit périr à Rome dans l'émeute populaire où le général Duphot perdit la vie. En 1798, il suivit comme aide de camp Bonaparte en Egypte, montra autant d'intelligence que de bravoure, fut blessé sous les murs de Saint-Jean-d'Acre, et revint à Paris avec son père adoptif en 1799. Nommé bientôt après capitaine des chasseurs de la garde, chef d'escadron à Marengo, général de brigade en 1804, il fut, après l'établissement du gouvernement impérial, élevé à la dignité de prince français et à celle d'archichancelier d'Etat (1805). Quelques mois après, Napoléon, qui avait pour lui une tendresse toute paternelle, le nomma vice-roi d'Italie. A peine âgé de vingt-quatre ans, Eugène avait à gouverner un royaume formé de lambeaux ayant appartenu à l'Autriche, au Piémont, à la république de Venise, au pape, au duché de Modène, etc., et juxtaposés par la conquête, mais où tout était à créer, l'administration, l'unité politique, l'armée, les finances. Pour qu'il ne succombât pas à cette tâche, où il ne pouvait encore apporter que la justesse de son esprit et le désir de bien faire, Napoléon mit près de lui M. Méjan, secrétaire de la préfecture de la Seine, dont il fit le principal organisateur et administrateur du nouveau royaume, sous sa direction suprême; en même temps, il chargeait Masséna de le seconder par ses talents et son expérience militaire. La guerre de 1805 avec l'Autriche, terminée par la bataille d'Austerlitz, eut pour résultat d'augmenter le royaume d'Italie des Etats possédés par l'Autriche dans la Péninsule. Le 16 janvier 1806, Napoléon fit marier le prince Eugène avec Augusta-Amélie, fille de l'électeur de Bavière, élevé au rang de roi, et, deux jours après, l'adopta solennellement devant le Sénat, en déclarant qu'à défaut de descendant direct, il entendait placer sur sa tête la couronne d'Italie. Après la paix de Presbourg, l'Italie jouit de trois années de tranquillité. Le vice-roi en profita pour développer la prospérité du nord de la Péninsule, au moyen d'un grand nombre de mesures, de travaux et d'institutions utiles. Il fit compléter le système de défense de Mantoue, Peschiera, la Rocca d'Anfo, Palma-Nova, Osopo, tracer des routes, creuser des canaux, dessécher des marais. En même temps, il établissait une administration des ponts et chaussées, réorganisait la justice à l'instar de la France, mettait en vigueur le code Napoléon ainsi que nos codes de procédure et de commerce, reconstituait l'instruction publique sur de nouvelles bases, établissait de nombreux colléges dans les grandes villes, un conservatoire de musique à Milan. Le prince donnait aux beaux-arts une protection spéciale, créait le muséum de Brescia, faisait revivre l'art de la mosaïque, augmentait les établissements de bienfaisance, améliorait le régime des prisons, mettait une armée sur pied, organisait une flottille, et, malgré les dépenses qu'entraînèrent tant d'améliorations successives, grâce à la sévère économie de son administration, lorsqu'il quitta le pouvoir, en 1813, il laissait dans les coffres de l'Etat quatre-vingt-douze millions d'économies.

Lorsque, en 1809, les hostilités recommencèrent entre l'Autriche et la France, une armée de 100,000 hommes, sous les ordres de l'archiduc Jean, s'avança vers l'Italie. Le vice-roi, qui pouvait à peine lui en opposer 60,000 et à qui Napoléon avait ordonné de garder la défensive, se mit à la tête de son armée, qu'il concentra derrière le Tagliamento, rencontra les Autrichiens à Sacile, fut complétement battu; mais, sans se laisser abattre par cet échec, il prit bientôt l'offensive, remporta plusieurs avantages successifs, à la Piave, à Saint-Daniel, à Tarvis, etc., marcha sur Vienne pour opérer sa jonction avec la grande armée, remporta, le 4 juin 1809, la victoire de Raab, que Napoléon baptisa du glorieux surnom de *petite-fille de Marengo*, et, après avoir rejoint l'armée de Napoléon, il prit une part glorieuse à la bataille de Wagram, le 6 juillet suivant. C'est alors que l'empereur résolut de rompre son mariage avec Joséphine, pour s'allier à la maison d'Autriche et asseoir plus fortement sa dynastie s'il lui naissait un fils. Appelé à Paris pour préparer sa mère à la dissolution de son mariage et en exposer le motif devant le Sénat, le prince Eugène obéit avec une docilité muette, qui fut généralement blâmée. Il voulut, dit-on, renoncer alors aux affaires publiques; mais il céda aux sollicitations de sa mère et de l'empereur, refusant toutefois d'accepter toute faveur nouvelle, parce qu'on la regarderait comme le prix du divorce de sa mère. Pendant la campagne de Russie, il reçut le commandement d'un corps de la grande armée, contribua aux succès d'Ostrowno, de Mohilow, et prit une part glorieuse à la bataille de la Moskowa. Après le départ de Napoléon, il prit, à Posen, le commandement des débris de l'armée, qu'il ramena jusqu'à Magdebourg, commanda l'aile gauche à Lutzen, et remporta encore divers avantages vers la fin de cette campagne. La façon dont il se conduisit dans cette désastreuse guerre de Russie fit dire à Napoléon ces paroles, qu'on ne saurait omettre ici : « Dans cette guerre, nous avons tous commis des fautes; Eugène est le seul qui n'en ait pas fait. » L'empereur le chargea alors d'organiser la défense en Italie et de se mettre à la tête d'une armée entre l'Adige et la Piave, point sur lequel Napoléon, qui prévoyait la défection de l'Autriche, pensait que cette puissance allait porter ses forces. Ces prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. Au mois d'août 1813, l'Autriche se déclara contre la France. Le prince Eugène, à la tête de 35,000 hommes, arrêta pendant deux mois une armée de 60,000 Autrichiens dans les vallées de la Dave et de la Save. Mais la défection de la Bavière, qui, en ouvrant à l'ennemi les routes du Tyrol, forçait Eugène à abandonner la ligne de l'Isonzo, ayant été suivie bientôt après de la défection de Murat, qui envoya une armée contre le vice-roi, celui-ci dut quitter sa position sur l'Adige et se replier derrière le Mincio. Ce fut dans cette position, et avec les forces les plus inégales, que le prince Eugène remporta sur les Autrichiens, le 10 février, une dernière victoire, qui devait couronner sa carrière militaire. On a accusé Eugène d'avoir, à cette époque, entretenu des intelligences secrètes avec les alliés et consenti à faire cause commune avec eux sous la condition qu'on lui assurerait la royauté de l'Italie. La marche rapide des événements aurait été, disent ses accusateurs, le seul obstacle à sa défection. D'autres, au contraire, affirment qu'il repoussa avec indignation les propositions qui lui furent faites à ce sujet. Quoi qu'il en soit d'une question qui ne sera peut-être jamais clairement résolue, le prince Eugène vit s'évanouir avec l'empire son royaume d'Italie, et sa vie politique fut terminée. Il se retira alors à la cour du roi de Bavière, son beau-père, qui le créa duc de Leuchtenberg et prince d'Eichstadt. Il mourut à Munich d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de quarante-quatre ans.

Le prince Eugène est resté, dans la légende populaire de l'Empire, le type de la fidélité qui survit au malheur. L'impartiale histoire, jugeant les choses de plus haut, est loin d'être aussi affirmative. Habitué, dès la première heure, à plier sous la volonté de Bonaparte, il subit le sort commun à tous les hommes qui prirent part aux affaires de l'Empire. Il ne fut plus qu'un instrument entre les mains de celui qui s'imagina que la France c'était lui, et qu'en abaissant les caractères, qu'en substituant aux individualités fortes des agents dociles de toutes ses volontés, il enchaînerait par la reconnaissance et par l'intérêt des serviteurs toujours courbés, mais frémissants. Le prince Eugène, par sa position même, trouva dans Napoléon une affection qui tempérait ce qu'il y avait d'excessif dans les exigences du maître. Sans facultés brillantes, condamné au rôle d'une sorte de préfet impérial, il ne joua et ne pouvait jouer qu'un rôle secondaire. L'appréciant comme homme de guerre, Napoléon a dit de lui dans son *Mémorial* : « Il est rare et difficile de réunir toutes les qualités nécessaires à un général. Ce qui est le plus désirable, c'est que chez lui l'esprit soit en équilibre avec le caractère ou le courage. Si le courage est de beaucoup supérieur, le général entreprend vicieusement au delà de ses conceptions; et, au contraire, il n'ose pas les accomplir, si son caractère ou son courage demeure au-dessous de son esprit. Cet équilibre était le seul mérite du vice-roi, et suffisait néanmoins pour en faire un homme très-distingué. » Dans son administration comme vice-roi, Eugène montra une grande modération de caractère et un sincère désir d'améliorer le sort des populations qu'il était chargé de gouverner. Sa correspondance avec Napoléon, en dehors de ses actes, en fournit la preuve évidente. Doué d'un grand bon sens naturel, il entrevit de bonne heure ce que Napoléon, aveuglé par la fortune et par l'excès de pouvoir, ne voyait pas. Dans une lettre remarquable à tous égards, dont nous allons citer un passage, il ne craignit point, un jour, de signaler à l'empereur avec une grande fermeté tous les périls de son ambition : « L'empereur se trompe sur l'état de l'Europe. Peut-être les souverains qui doivent à son appui un accroissement apparent de puissance se trompent-ils eux-mêmes sur les dispositions de leurs sujets; mais les nations ne se trompent pas sur la domination nouvelle qu'exerce sur eux une seule nation, ou plutôt un seul homme. Ils ne seront jamais nos alliés de bonne foi, ces peuples dont la défaite a fondé notre gloire et dont nos succès ont fait le malheur. Déjà humiliés comme vaincus, comme tributaires, ils ont vu leurs souverains recevoir dans leur propre capitale les ordres d'un souverain plus grand; ils les voient aujourd'hui appelés dans la sienne pour orner son char. *Les humiliations qui pèsent sur des nations entières portent tôt ou tard des moissons de vengeance*. Je n'en redoute rien encore, sans doute, pour la France; mais, si j'aime la guerre, c'est pour qu'elle donne la paix, et *je ne vois plus de paix durable dans le monde.* » Assurément, ce langage n'est pas celui d'un homme médiocre et à courte vue. Bien qu'il ne se soit pas joint aux ennemis de son père adoptif, il est hors de doute que le prince Eugène négocia avec eux, après la déchéance de l'empereur, pour se faire donner la couronne d'Italie, et il adressa alors aux Italiens une proclamation dans laquelle, après avoir fait appel à leur affection et à leur reconnaissance, il leur déclarait qu'il ne se séparerait jamais d'eux. Ce désir est fort compréhensible; mais ce qui, dans sa situation, donne lieu à un véritable étonnement, c'est la visite qu'il fit à Louis XVIII, lorsque sa mère mourut à Paris. Comme il s'était fait annoncer sous le nom de marquis de Beauharnais, le roi, très-flatté de sa démarche, répondit à l'introducteur : « Faites entrer le prince Eugène, » et il lui offrit de rester en France avec le titre de maréchal. L'ancien vice-roi eut toutes les vertus du père de famille. Les 30 millions d'économie qu'il avait faits en Italie, joints à ses revenus de la principauté d'Eischtadt, lui permirent de mener un train princier, sans qu'il cessât toutefois de maintenir dans sa maison une économie sévère, qui l'a fait accuser d'avarice. On lui a reproché, non sans raison, d'avoir oublié, lorsqu'il devint prince allemand, que la France était sa vraie patrie, et d'avoir presque constamment refusé de voir et d'accueillir ses anciens compagnons d'armes.

BEAUHARNAIS (Eugénie-Hortense DE), reine de Hollande, connue sous le nom de la *reine Hortense*, née à Paris en 1783, morte à Arenenberg, en 1827. Fille d'Alexandre de Beauharnais et de Joséphine Tascher de la Pagerie, que devait épouser Napoléon, elle fut emmenée, à l'âge de quatre ans, à la Martinique, d'où elle revint en 1790. La jeune Hortense avait onze ans lorsque son père monta sur l'échafaud. Sa mère fut jetée en prison, et elle-même gardée à vue dans l'hôtel de Salm avec son frère Eugène. Lorsque l'horizon se fut éclairci et que Joséphine, sans prévoir sa future grandeur, eut, malgré les conseils de ses amis, épousé en secondes noces (1796) le général Bonaparte, connu seulement par le siége de Toulon et la journée du 13 vendémiaire, Hortense fut mise en pension chez Mme Campan. Elle en sortit à dix-sept ans, et, deux ans plus tard, le 13 janvier 1802, le premier consul lui fit épouser son frère Louis. Ni l'un ni l'autre des deux époux n'avait désiré cette union; mais elle servait la politique de Napoléon : il fallut obéir. Cette union fut néanmoins promptement féconde, car Hortense de Beauharnais mit au monde, le 10 octobre 1802, un fils, Napoléon-Charles, et le 10 octobre 1804, un second fils, Napoléon-Louis. En 1806, elle partit pour aller rejoindre son mari placé sur le trône de Hollande, et, l'année suivante, elle perdit son fils aîné, enlevé par le croup. Frappée au cœur, elle alla passer quelque temps au village d'Arrens, dans la vallée d'Azan, au milieu des Pyrénées, puis retourna à Paris, à son hôtel de la rue Cérutti. Là, entourée d'artistes et de littérateurs, elle demandait des distractions à la peinture et à la musique. Tantôt elle dessinait des fleurs et des paysages, tantôt elle chantait des romances, dont elle se plaisait à composer l'accompagnement. Une de ces romances est devenue un chant national de nos jours, c'est le fameux air : *Partant pour la Syrie*, dont M. Laborde avait versifié les paroles. C'est à la reine Hortense qu'est due l'idée ingénieuse de faire placer avant chaque romance un dessin qui se rapporte au sujet. Elle aimait encore à cultiver des fleurs de ses propres mains. Le 20 avril 1808, elle mit au monde, à Paris, un troisième fils, Charles-Louis-Napoléon, qui devait être un jour Napoléon III.

Lors du divorce de Napoléon avec Joséphine, qui n'aurait peut-être pas eu lieu si la mort du fils aîné d'Hortense n'eût pas déconcerté les projets de l'empereur, qui voulait l'adopter, cette princesse plaida, mais inutilement, la cause de sa mère avec l'éloquence du cœur. Elle dut se faire violence, dévorer ses larmes, et, comme les autres reines de sa famille, soutenir, aux cérémonies du mariage, le manteau de la nouvelle impératrice. S'autorisant de l'exemple de l'empereur, elle lui demanda la permission de divorcer, ce qui lui fut refusé. La simple séparation de corps lui fut même interdite. Obligée d'aller partager avec son mari le poids de la couronne de Hollande, la reine Hortense ne dissimula pas sa préférence pour les Français et ne fut pas étrangère, dit-on, à l'acceptation,

par le roi Louis, du traité qui cédait à l'empereur une province hollandaise. Lors de l'abdication de son mari, elle gouverna quelque temps comme régente, jusqu'à la réunion de la Hollande à l'empire. Comme compensation, l'empereur l'autorisa alors à se séparer du roi Louis, à garder ses deux enfants, et lui assura un douaire de 2 millions de revenu. Devenue reine honoraire, elle se fixa alors à Paris, et son salon fut bientôt le rendez-vous de la bonne société et de toutes les illustrations. Mais elle préférait à l'éclat du monde l'amitié sincère d'une de ses amies de pension, Adèle Augulé, sœur cadette de la maréchale Ney, qu'elle eut la douleur de voir se noyer dans un précipice à Aix, en Savoie, sans pouvoir lui porter secours.

La reine Hortense se mêla cependant encore une fois de politique. Lors de l'invasion de la France par les alliés, elle fit de courageux efforts pour empêcher le départ de l'impératrice pour Blois; puis, après avoir rendu visite à sa mère, à Évreux, elle rejoignit Marie-Louise, prisonnière à Rambouillet, et ne la quitta que lors de son départ pour Vienne, bien qu'elle n'eût pas à se louer de sa réception. Elle retourna alors à la Malmaison, où les souverains alliés, outre une pension de 400,000 fr., lui formèrent un duché de tous les biens environnant la terre de Saint-Leu, duché qui devait lui donner un revenu à peu près égal (30 mai 1814). Deux jours auparavant, Hortense avait recueilli le dernier soupir de sa mère, dont elle fit déposer les restes dans l'église de Rueil. Après être allée se reposer de ses fatigues et de ses douleurs aux eaux de Plombières et de Bade, où sa cousine, la grande-duchesse Stéphanie, la reine de Bavière, Caroline, et l'impératrice de Russie Elisabeth, la traitèrent en reine, Hortense revint à Saint-Leu. On l'accusa d'y conspirer, à cause de la société de mécontents qu'elle recevait, et ces mécontents l'accusèrent à leur tour d'être portée pour la Restauration, qui lui témoignait un grand intérêt. C'est à ce moment que le tribunal de la Seine la condamna à rendre au roi Louis, son fils aîné, Napoléon-Louis, arrêt que les Cent-Jours lui permirent d'éluder. L'Empereur l'accusa, à son retour, d'avoir pactisé avec ses ennemis, puis lui rendit justice et même, à sa prière, il accorda à la duchesse douairière d'Orléans une pension de 200,000 fr. avec la permission de rester à Paris. Après Waterloo, Hortense accueillit avec un respect pieux Napoléon à la Malmaison et le soigna comme une fille dévouée. Elle le força même à accepter un collier de 800,000 fr., en échange duquel Napoléon lui donna sur le trésor une délégation qui n'eut aucun effet. Lorsqu'il fut parti, elle retourna à Paris, d'où on lui intima l'ordre de sortir dans les deux heures. Suivie de ses deux enfants, elle résida successivement à Aix en Savoie, où elle avait fondé un hôpital, à Constance et à Thurgovie. Là, elle se mit à écrire ses mémoires, tout en surveillant avec les soins d'une mère digne de ce nom l'éducation de son second fils, auquel elle enseignait elle-même les beaux-arts. Le château d'Arenenberg, sur les bords du lac de Constance, lui ayant plu, elle l'acheta (1817), et, tandis qu'on l'embellissait, elle passa l'hiver à Augsbourg, où son frère Eugène vint la voir. Elle quitta cette résidence à la mort de ce dernier, en 1824, et, autorisée par le pape Léon XII à habiter l'Italie, elle passait l'hiver à Rome et l'été à Arenenberg.

Lorsque éclata la révolution de 1830, elle fit tous ses efforts pour empêcher ses fils de se compromettre dans l'insurrection italienne; mais l'aîné partit malgré elle, et fut emporté par la rougeole à Forli, l'année suivante, le 17 mars 1831, sans qu'elle pût recueillir son dernier soupir. Pour sauver le fils qui lui restait, elle se rendit à Paris avec un passe-port anglais et obtint une audience du roi Louis-Philippe, qui ne put que lui donner un vague espoir. Hortense retourna à Arenenberg, après un séjour de trois mois en Angleterre, et vécut tranquille jusqu'à la tentative de Louis-Napoléon à Strasbourg, le 3 octobre 1835. L'amour maternel l'entraîna de nouveau à Paris, pour solliciter la grâce de son fils. Le sort du prince était déjà décidé; elle en reçut la nouvelle, avec l'ordre de quitter la France. Le gouvernement la faisait prier en même temps d'engager son fils à rester dix ans aux Etats-Unis. La déportation du prince Louis acheva de détruire la santé d'Hortense, si cruellement éprouvée. Elle lui écrivit le 3 avril de venir lui fermer les yeux. Quittant aussitôt l'Amérique, Louis-Napoléon arriva à temps en Suisse pour recevoir son dernier soupir, le 5 octobre 1837. Selon son désir, la reine Hortense fut inhumée à Rueil, près de sa mère. Son fils, pendant sa détention au fort de Ham, fit élever à sa mémoire un monument funèbre, inauguré le 20 avril 1848.

La reine Hortense était une femme pleine de bonté de cœur. L'adversité, en mûrissant sa raison, la rendit plus respectable aux yeux de tous, et l'on fut obligé de reconnaître qu'en la jugeant d'après les apparences, on s'était montré trop sévère à son égard; si d'ailleurs elle a eu des torts, elle les a cruellement expiés et noblement rachetés par son dévouement à l'empereur, qui l'avait rendue malheureuse en la forçant à contracter un hymen vers lequel elle ne se sentait pas attirée, et par son amour maternel, toujours prêt à tout sacrifier au bonheur de ses enfants. Aujourd'hui, que les passions se sont éteintes ou tout au moins assoupies, la reine Hortense occupe avec l'impératrice Joséphine, sa mère, une grande place dans le cœur reconnaissant de tous les Français et surtout des Françaises.

BEAUHARNAIS (Joséphine, vicomtesse DE). V. JOSÉPHINE (impératrice).

BEAUHARNAISIE s. f. (bo-ar-nè-zî — de *Beauharnais*, n. pr.). Bot. Syn. de *tovomite*.

BEAUJEU (*Bellijocus*), ville de France (Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kil. N.-O. de Villefranche, sur l'Ardière, pop. aggl. 3,099 hab. — pop. tot. 3,993 hab. Papeteries, fabriques de tonneaux, chapeaux, tanneries, récolte de vins rouges estimés. Beaujeu, la plus ancienne ville du Beaujolais, dont elle était la capitale, possède plusieurs maisons curieuses, une entre autres dont le portail gothique, à la fois élégant et simple, est surmonté d'un écusson que soutiennent deux moines ailés. L'église Saint-Nicolas, construction du XIIIe siècle, offre un singulier mélange des styles roman et ogival. Mais ce que cette ville présente de plus intéressant, ce sont les ruines imposantes de son ancien château fort, qui fut la résidence des sires de Beaujeu. Ce château existait déjà en 523, lors de la première conquête de la Bourgogne par les Francs. Quatre tours carrées, réunies par d'épaisses murailles, avaient d'abord formé son enceinte; posées sur un monticule escarpé, elles étaient à l'abri de toute attaque. Hugues de Beaujeu, ayant été aux croisades, fut frappé des magnificences de l'architecture orientale, et, de retour dans son manoir, il fit abattre trois des antiques tours, et sur leur emplacement s'élevèrent six tours rondes, construites à la mode de l'Orient, n'ayant aucune ouverture sur la campagne, et se terminant par des dômes élevés. Au commencement du XIVe siècle, ce château fut assiégé par le sire de Blamont, et ce siége fut la cause de l'illustration qui s'attacha au château de Beaujeu. La châtelaine, Marie de Beaujeu, sur le point d'épouser le sire de Pontaillier, était dans son château lors de l'attaque, qui n'avait d'autre but que celui de livrer Marie au sire de Blamont; elle allait succomber lorsque son amant, Guy de Pontaillier, arriva à son secours; un moment elle reprit courage, mais elle vit son sauveur tomber baigné dans son sang, et Erard de Blamont sur le point de la saisir; éperdue, elle gravit l'escalier qui conduit à la plate-forme, l'autre la poursuit d'étage en étage, elle arrive à la plate-forme, s'élance sur le parapet et se précipite dans le vide.

Au commencement du XIIe siècle, ce château fut occupé par Humbert IV, qui se rendit célèbre par les étranges immunités dont il gratifia ses sujets. Ce châtelain, peu sensible aux charmes du sexe aimable, accorda aux maris le droit de battre leurs femmes, jusqu'à effusion de sang, pourvu toutefois que la mort ne s'en suivît pas.

Le château de Beaujeu ne se recommande, dit l'auteur des *Mystères des vieux châteaux de France*, ni par les siéges qu'il a soutenus, ni par les guerriers qui lui ont rendu visite, mais seulement par un fait singulier, merveilleux et dramatique, dont l'une de ses châtelaines, la comtesse de Monteval, fut l'héroïne, et qui eut, au moment de sa réalisation, le plus grand retentissement en Europe : La comtesse étant morte fut enterrée dans le caveau de sa famille; le fossoyeur, poussé par la misère, eut la déplorable pensée de tenter de déterrer le cadavre, pour s'emparer des bagues que la comtesse portait aux doigts. Ne pouvant les arracher, il se préparait à faire l'amputation d'un doigt lorsqu'un cri de douleur se fit entendre : la comtesse n'était qu'en léthargie. Elle revint complétement à la vie, et cet événement devint la légende du château de Beaujeu, qui devait appartenir à une reine de France. Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, épousa Anne de France, fille de Louis XI, et, en 1483, Anne devint régente de France. Elle visita souvent l'antique château dont elle portait le nom. Elle se plut avec son mari à enrichir cette propriété d'appartements nouveaux et de jardins magnifiques; c'est dans cette résidence, dit M. Bouché de Cluny, qu'elle venait se délasser des soins du gouvernement, et c'est là aussi qu'elle passa les instants les plus doux, les plus heureux de sa vie. Le château de Beaujeu ayant, lors de la Révolution, été déclaré propriété nationale, fut acheté par un spéculateur qui le fit démolir pour en vendre les matériaux. Aujourd'hui, on n'en voit plus que quelques ruines éparses, et des troupeaux de bœufs et de brebis viennent brouter l'herbe des champs à l'endroit où les grands seigneurs de la cour venaient présenter leurs hommages à la régente de France.

BEAUJEU (maison de). La ville de Beaujeu avec ses annexes, portant titre de baronnie, était possédée par les comtes de Lyon et de Forez, sous le règne des successeurs de Charlemagne. Guillaume II, comte du Lyonnais vers 890, fit du Beaujolais l'apanage de la branche cadette de sa maison, branche qui finit dans sa postérité mâle avec Guichard, cinquième du nom, sire de Beaujeu, mort en 1265, laissant pour héritière Isabeau de Beaujeu, sa sœur, qui avait épousé en secondes noces Renaud, comte de Forez. Elle eut de ce mariage plusieurs fils, dont l'un a continué la ligne des comtes de Forez, et dont un autre, Louis, a formé une nouvelle maison de Beaujeu. Ce dernier, marié à Aliénor de Savoie en 1270, eut pour fils Guichard VI, dont la descendance, en ligne de primogéniture, s'éteignit en 1374, en la personne d'Antoine, sire de Beaujeu, fils d'Edouard de Beaujeu, maréchal de France, tué au combat d'Ardres. Guichard VII, un des fils de Guichard VI, forma une branche collatérale, dite des seigneurs de Perreux. Son fils Edouard de Beaujeu, seigneur de Perreux, recueillit la succession de son cousin Antoine, de la ligne directe. N'ayant pas d'enfants, il fit don, en 1400, de ses possessions à Louis II de Bourbon. La baronnie de Beaujeu resta dans la maison de Bourbon jusqu'en 1522, époque où, confisquée sur le connétable de Bourbon, elle fut donnée à Louise de Savoie, mère de François Ier, par le roi François II. Réunie à la couronne en 1531, elle fut rendue à la maison de Bourbon, d'où Marie de Montpensier la porta en dot à Gaston d'Orléans, dont la fille, *Mademoiselle*, la légua au frère de Louis XIV, dans la famille de qui elle est depuis restée. La baronnie de Beaujeu ou du Beaujolais fut érigée en comté en 1626.

La maison de Beaujeu comptait au nombre des premières baronnies de France, ainsi que l'indique ce passage du *Grand coutumier* : « Au royaume de France ne souloit avoir que trois baronnies, savoir : Bourbon, Coucy et Beaujeu. » Plusieurs sires de Beaujeu, barons de Beaujolais, ont joué un rôle important au moyen âge; nous consacrons donc une notice biographique aux plus remarquables d'entre eux.

HUMBERT II, sire de Beaujeu, succéda à son père Guichard III, mort en 1137, après avoir pris l'habit des religieux de Cluny. Humbert se livra d'abord à toutes sortes d'excès; puis, afin d'expier ses fautes, il se rendit en Palestine et se fit templier. Alix, sa femme, protesta contre le vœu que venait de faire son mari, en appela au pape Eugène III, qui cassa le vœu, et Humbert revint dans sa baronnie. Le sire de Beaujeu recommença aussitôt à se livrer à toutes sortes de déprédations, à désoler les terres de ses voisins, et finit par s'emparer d'une partie de la Bresse. Il mourut au couvent de Cluny en 1174. — HUMBERT III, fils du précédent, mort vers 1202, acquit par mariage la seigneurie de Montpensier et fonda Villefranche, qui devint en 1532 la capitale du Beaujolais. Philippe-Auguste fut obligé d'intervenir en 1180 pour mettre un terme à ses agressions contre ses voisins. — GUICHARD IV, son fils, lui succéda vers 1202, et mourut à Douvres en 1216. Il se joignit en 1206 à Louis de France pour combattre contre les Albigeois, fut chargé en 1207, par Philippe-Auguste, d'une mission près du pape Innocent III et de l'empereur de Constantinople, en rapporta de grandes richesses, fonda à Villefranche le premier couvent de franciscains qu'ait eu la France, et mourut en Angleterre, où il avait accompagné le prince Louis dans son expédition contre ce pays. — HUMBERT IV, fils aîné du précédent, mort en 1250, joua un grand rôle sous Louis VIII et saint Louis. La grande part qu'il prit à la guerre des Albigeois lui valut d'être nommé par Louis VIII gouverneur de tout le pays, titre qui lui fut confirmé par saint Louis. Pendant son gouvernement, il prit le château de la Bessède (1227), et fit brûler vif Géraud de Mota, un des chefs albigeois, ravagea le comté de Foix et s'empara du château de Montech. Elevé en 1240 à la dignité de connétable, il alla en Orient soutenir l'empereur de Constantinople Baudouin II, et accompagna saint Louis à la croisade. Joinville parle à plusieurs reprises du connétable de Beaujeu, dont il vante à la fois la bravoure sur le champ de bataille et la sagesse dans les conseils. D'après une ancienne chronique, il mourut en Egypte. — GUICHARD V, fils du précédent, mort en 1285, fut élevé à la dignité de connétable de France comme son père. Il se distingua à la bataille de la Massoure (1250) et au siége de Tunis (1270), commanda l'armée envoyée au pape par Philippe III, lors du concile de Lyon, en 1274, puis il assista à la prise de Pampelune et à la réduction de la Navarre. Nommé connétable en 1277, il fut chargé d'un commandement dans le Languedoc, où il termina sa vie. — GUICHARD VI, surnommé le *Grand*, mort en 1331, hérita en 1290 de son père Louis, qui lui laissa le Beaujolais et une partie de la principauté de Dombes, où il battait monnaie. Il porta le titre de chambellan et de grand gouverneur sous Philippe le Bel, Louis le Hutin, Philippe le Long, Charles le Bel, Philippe de Valois. Il fut mêlé à une guerre que soutenait la maison de Valois contre les dauphins de Vienne, et fait prisonnier à la bataille de Saint-Jean-le-Vieux (1325). Mis en liberté en 1327, il accompagna en Flandre le roi Philippe VI, et commanda une partie de l'armée française à Cassel, où il se conduisit d'une façon brillante. — EDOUARD, sire de Beaujeu, né en 1316, mort en 1351, était fils du précédent, et devint maréchal de France. Après avoir bataillé contre les musulmans, il fut chargé par Philippe de Valois d'aller reconnaître les forces de l'armée anglaise, qui venait de passer la Somme (1346). Contrairement à son avis, on donna la bataille dans la plaine de Crécy (1346). Après la déroute de l'armée française, il fut un des cinq gentilshommes qui accompagnèrent Philippe VI de Valois à Broye, puis à Amiens, où il rassembla les débris de son armée. Nommé maréchal de France l'année suivante, après la démission de son beau-frère, de Montmorency, il marcha au secours de Godefroy de Charny, gouverneur de Saint-Omer, surprit les Anglais à Ardres (1351), les tailla en pièces, fit prisonnier Aimeri de Pavie, et périt sur le champ de bataille, âgé seulement de trente-cinq ans. On voit son nom inscrit sur les tables de bronze du palais de Versailles. — ANTOINE, sire de Beaujeu, fils du précédent, mort en 1374, se signala par sa bravoure à la bataille de Cocherel (1364), accompagna en Guienne et en Espagne le célèbre Bertrand Duguesclin, et mourut sans postérité à Montpellier, laissant la seigneurie de Beaujeu et celle de Dombes à Edouard II de Beaujeu. — EDOUARD II, sire de Beaujeu et petit-fils de Guichard VI, se vit contester la succession d'Antoine par la sœur de ce dernier, Marguerite, femme de Jacques de Savoie, prince d'Achaïe. Après de longs démêlés, il finit par s'arranger avec Jacques de Savoie (1383); puis il fut attaqué en justice par Béatrix, veuve de son prédécesseur, dont il avait saisi le douaire. Ayant jeté par une fenêtre un huissier qui venait lui faire une citation, au sujet d'un rapt qu'il avait commis, il fut saisi par des troupes envoyées contre lui, et jeté en prison à Paris par l'ordre du parlement. Il n'échappa à une juste peine que grâce à Louis de Bourbon, auquel il acheta sa liberté moyennant la cession de ses domaines (1400) dans le cas où il mourrait sans enfants, ce qui eut lieu quelques semaines après. C'est pendant qu'Edouard était seigneur de Beaujolais que des bourgeois et des officiers de Villefranche rédigèrent une espèce de code, contenant les coutumes, immunités et libertés de la ville (1376). Un des articles de ce code, approuvé par Edouard, porte qu'il est permis aux maris de battre leurs femmes, jusqu'à la mort exclusivement. — PIERRE II de Bourbon, connétable de France, né en 1439, mort en 1503, reçut en apanage (1475) le Beaujolais et le comté de Clermont. Ayant épousé la fille aînée de Louis XI, Anne de France, devenue célèbre sous le nom d'*Anne de Beaujeu*, il eut un grand pouvoir pendant la minorité de Charles VIII, car il gouverna conjointement avec sa femme, devenue régente. A la mort de son frère Jean, Pierre entra en possession de tous les biens de la branche aînée des Bourbons. Il n'avait qu'une fille, Suzanne, qu'il maria à Charles de Montpensier, devenu plus tard si célèbre sous le nom du connétable de Bourbon. Louis XII consentit à ce que les duchés de Bourbonnais et d'Auvergne, ainsi que le comté de Clermont, passassent à ce dernier, de telle sorte que, grâce à cette alliance, le futur connétable devint un des princes les plus riches de l'Europe.

BEAUJEU (ANNE DE FRANCE, *duchesse de* Bourbon, dame DE), fille de Louis XI et de Marguerite de Savoie, sœur et gouvernante de Charles VIII, et regardée, à ce titre, comme régente de France.

Le 25 août de l'an 1483, Louis XI, sentant prochaine cette mort que tant il redoutait, manda près de lui sa fille Anne, et son gendre monseigneur de Beaujeu; il leur recommanda le roi son fils, et leur donna, dit Comines, toute la charge et gouvernement dudit roi.

Cinq jours après, le 30 août, à huit heures du soir, Louis XI, en dépit des reliques dont il avait dévalisé toutes les églises du monde, des prières de l'ermite calabrais, François de Paule, malgré les soins de Coictier, son médecin, et le sang des jeunes enfants qu'il *buvait* et *humait*, rapporte l'historien Goguin, pour réchauffer son sang refroidi..... mourut en sa prison-forteresse de Plessis-lez-Tours, dans sa soixante et onzième année, et après vingt-deux ans de règne.

D'un bout à l'autre de la France, un cri de joie répondit, unanime comme un écho, à la nouvelle de la mort du roi. Le monarque, sous sa main de fer, avait maté et contenu, durant tout son règne, nobles, clergé, parlement, peuple; lui mort et sa main devenue impuissante, tous relevèrent la tête, crièrent, réclamèrent.

La noblesse reprochait au roi de s'être entouré de préférence de gens de basse condition, d'un Coictier, d'un Olivier le Daim; de l'avoir abaissée, rapetissée, ridiculisée, anéantie, en la volant et l'égorgeant; elle montrait les enfants de Nemours et les frères d'Armagnac, Saint-Pol, Croy, René...

Le parlement ne voulait point pardonner à l'ombre du roi terrible de s'être passé de lui; Tristan, ses gibets et ses cages de fer lui avaient suffi en effet.

Le clergé criait aussi contre Louis XI, qui s'était moqué de lui comme du parlement, et aussi parce qu'il avait pris l'habitude de crier depuis la fameuse comédie par laquelle fut abolie la Pragmatique.

Le peuple s'élevait contre l'impôt, devenu excessif par la création de l'armée permanente, et plus excessif encore par les exactions des percepteurs royaux.

Ce fut tout à coup un débordement d'ambitions et de passions, d'autant plus violent que violemment il avait été contenu; une exaspération générale, unanime, acharnée contre le fantôme, une réaction comme celle qu'on avait vue éclater cent ans auparavant, en 1314, sous Philippe le Bel. Et un instant, on crut que l'unité de la France allait de nouveau être brisée; on vit déjà gisant à terre, réduit

en poussière, l'édifice élevé par Louis XI, miracle de patience, de ruse, d'habileté. Une femme sut opposer une barrière à ce débordement des passions, à cette réaction violente, et de son bras maintenir haut et fier cet édifice. Cette femme, c'était Anne de France, dame de Beaujeu.

Anne de France était née au commencement du règne de Louis XI. On lui fit tour à tour épouser le fils du duc de Calabre, puis celui du duc de Bourgogne. « Elle était, dit Michelet, toujours un enjeu des traités; mais on prévoyait sans peine que ces mariages par écrit en resteraient là, et que, si le roi prenait un gendre, il le prendrait petit, une créature docile et prête à tout. » Il prit pour tel un cadet de Bourbon, Pierre de Beaujeu : on dit que c'était attacher un vivant à un *mort. Pierre de Beaujeu, homme déjà âgé*, était cependant doué d'un esprit droit, d'un fort bon jugement et de beaucoup d'équité; il n'était point aussi borné, aussi mort qu'on voulait bien le dire; il l'était juste assez à la convenance du roi, qu'il servit fidèlement jusqu'à la mort et même au delà.

C'est que Louis XI, esprit jaloux, envieux de toute renommée, de toute gloire, et qui ne pouvait souffrir autour de lui aucune supériorité, aucune égalité; despote qui voulait régner par lui-même, gouverner à lui tout seul; qui entendait que tout le monde agît et ne pensât que par lui, avait reconnu dans sa fille Anne une rivale qui deviendrait trop puissante si on ne l'unissait point à quelque « créature petite, docile, prête à tout » et qu'on pourrait facilement mener.

Ce n'est pas que Louis XI eût à l'égard de Mme Anne fait autrement qu'à l'égard de son autre fille Jeanne, cette pauvre Jeanne, si bonne et si sympathique; et qu'à l'égard de son fils Charles, qui devait lui succéder, et qu'il avait toujours tenu non-seulement loin des affaires, mais loin de l'étude, si bien que le jeune roi, en montant sur le trône, savait à peine lire et écrire... Il avait voulu comprimer aussi et étouffer l'intelligence d'Anne; mais cette intelligence était de celles qui, tout en pliant, résistent à la compression, et puis, un beau jour, éclatent et d'un seul coup atteignent, dépassent même la hauteur que, *libres dans leur mouvement, elles auraient* atteinte.

Michelet a fait la remarque suivante : « Il reste fort peu d'actes d'Anne de Beaujeu, il semble qu'elle ait mis autant de soin à cacher le pouvoir que d'autres en mettent à le montrer. Le peu d'écriture qu'on a de sa main est *d'un caractère singulièrement décidé, vif et* fort, qui étonne parmi toutes les écritures gauches et lourdes du XVe siècle. »

Ici, le jeu d'esprit, le paradoxe du prince de Ligne est singulièrement vrai : vive, décidée et forte comme son écriture, était devenue Mme Anne.

« Elle avait, dit Henri Martin, la ténacité de Louis XI, sa dissimulation, sa volonté de fer. » « C'était, dit de son côté Brantôme, une maîtresse femme, pourtant un peu brouillonne. » Et elle-même disait : « Je suis la moins folle femme du monde, car de femme sage, il n'y en a pas. »

Anne de France, en un mot, était seule capable de succéder à Louis XI, de tenir haut et ferme, en sa main de femme, le sceptre de fer qui avait nivelé tout autour de lui, tout abaissé, brisé; de continuer sa politique, sa vie; de recueillir son héritage, héritage lourd et terrible, nous l'avons fait déjà pressentir en esquissant en quelques traits le tableau de la France à la mort du roi.

Charles VIII était né le 30 juin 1470; il avait quatorze ans à la mort de Louis XI, et, d'après l'ordonnance de Charles V, il était majeur. Pourquoi alors une régence? Et si, d'après la volonté du défunt, du défunt qui était encore vivant, on en établissait une, pourquoi ne pas la donner à la mère du roi, à Charlotte de Savoie? Elle lui appartenait de droit, et, à défaut de la reine mère qui, tremblante encore devant l'ordre de son tyrannique époux, n'eût pas accepté cette régence si elle lui avait été offerte, pourquoi ne pas la confier au duc d'Crléans, premier prince du sang et héritier présomptif de la couronne; au duc de Bourbon, respecté à cause de son âge et des services déjà rendus à la couronne?...

En ces circonstances difficiles, Anne se conduisit en politique prudent, habile, consommé, en digne fille de Louis XI.

Ce fut dans les états généraux qu'éclatèrent toutes les plaintes, toutes les rancunes, toutes les ambitions, et que se fit jour tout à coup la réaction que nous notions au commencement de cet article. Mais combien peu semblables furent ces états de 1484, aux états sérieux et vraiment imposants de 1409 et de 1357! Cette fois, ni Marcel ni les cabochiens, c'est-à-dire le peuple, n'étaient là. A peine parla-t-on de lui. L'aristocratie seule fut en scène en cette cérémonie, mais, comme au *temps du roi Louis XI, n'ayant l'air de* parler qu'au nom de la nation, du droit, du bien public. « Il était difficile, dit Michelet, de se méprendre sur le sens des plaintes que les nobles portaient au nom du peuple. » Ils demandaient justement les deux choses que le peuple redoutait; qu'on leur rendît les places frontières, qui, dans leurs mains, avaient tant de fois ouvert la France aux ravages de l'ennemi, et que l'on respectât leur droit de chasse, c'est-à-dire le ravage permanent des terres, l'impossibilité de l'agriculture...; que l'on revînt aux armées, aux impôts du bon roi Charles VII; que l'on remontât de vingt ou *trente ans pour les ventes, et que l'on pût* racheter les biens aliénés alors avec condition de rachat. Les prix de rachat stipulés si anciennement étaient minimes; les nobles eussent tout repris pour rien, ruiné les acheteurs, qui étaient les bourgeois...

» Tout avorta. La langue d'oil et la langue *d'oc ne purent jamais s'entendre, grâce à l'habileté d'Anne.* »

Deux princes, venons-nous de dire, étaient seuls et réellement en présence, et pouvaient influer sur les états généraux : le duc de Bourbon et le duc d'Orléans. Anne fit ses efforts pour gagner le premier; elle lui représenta *que, si les états n'étaient point pour elle*, à coup sûr ils ne seraient jamais pour lui, mais pour le duc d'Orléans; il devait donc se liguer avec elle, afin que l'autorité restât du moins dans la maison de Bourbon. De plus, elle lui promit la charge de connétable, que le vieillard ambitionnait depuis trente ans; elle réussit enfin, et n'eut plus qu'un seul ennemi à combattre... Ennemi tout-puissant, il est vrai, quoique ayant à peine vingt-deux ans, et quoique jusque-là on l'eût vu plus soucieux des plaisirs que des affaires, et aimant mieux, dit l'histoire latine de Louis XII, *sauter des fossés de quinze pieds que de discuter des titres royaux;* mais il était l'héritier de Charles VIII, regardé déjà comme maître à cause de la santé débile du roi, et encouragé à la révolte par les courtisans, surtout par son cousin l'habile et intrigant Dunois...

A celui-ci Anne opposa Philippe Pot, sire de la Roche, l'un des conteurs des *Cent nouvelles Nouvelles*, le précepteur de Charles VIII. Lorsque le prince du sang se leva et parla pour lui-même au nom du bien public, le rusé bourguignon « fit taire tous ces amis du peuple en passant de cent lieues tout ce qu'ils avaient dit. » « La royauté, dit-il, est une fonction, non point un héritage, et ne doit point, à l'instar des héritages, être nécessairement confiée à la garde des tuteurs naturels, des plus proches par le sang. » Il ne se renferma pas dans la question du moment, mais s'élança avec hardiesse sur un plus vaste terrain. « L'histoire nous enseigne, s'écria-t-il, et je l'ai appris de mes pères, qu'au commencement les rois furent créés *par la volonté du peuple souverain :* on élevait au rang suprême les plus vaillants et les plus sages, et chaque peuple élisait ses chefs pour son utilité. Les princes doivent enrichir l'Etat (*rempublicam*), et non s'enrichir à ses dépens. *République* signifie *chose du peuple* : qui peut contester au peuple le droit de prendre soin de *sa chose*, et comment les flatteurs osent-ils attribuer le pouvoir absolu au prince, qui n'existe que par le peuple? Quiconque possède, par force ou autrement, sans le consentement du peuple, le gouvernement de la chose publique, n'est qu'un tyran et un usurpateur du bien d'autrui... Nous ne discuterons pas ici les limites du pouvoir d'un roi en âge de gouverner; mais c'est bien le moins que, dans le cas contraire, le pouvoir retourne à sa source, c'est-à-dire au peuple... J'appelle peuple, non la plèbe, mais les trois états réunis, et j'estime les princes eux-mêmes compris dans les états généraux : ils ne sont que les premiers de l'ordre de la noblesse... »

Cette harangue est certes fière et belle; mais nous croyons que M. Henri Martin se trompe, lorsque, la prenant au sérieux, il dit : « C'est la première apparition, dans nos annales, de ce républicanisme classique qu'avait enfanté la Renaissance, et qui devint un élément si considérable de la politique moderne. » Allons donc! le républicanisme était sur les lèvres du discoureur, et non point dans son cœur; c'était un républicanisme de commande, de déclamation, un jeu, un artifice de rhétorique, c'était de bonne guerre au reste : à menteur, menteur et demi.

Tout avorta. Cependant le peuple, au nom duquel on avait tant parlé, y gagna quelque chose : les impôts arbitraires et excessifs, qui, durant vingt-deux années, avaient pesé sur *lui, furent abolis; et les méchants conseillers* de Louis XI furent sacrifiés à sa vindicte : Olivier le Daim, comte de Meulan, fut pendu au gibet de Montfaucon; Doyat fut pilorié aux halles, sa langue percée et ses deux oreilles coupées, une à Paris, l'autre à Montferrand, où il avait exercé la charge d'officier royal; Coictier, l'avide médecin du roi défunt, perdit ses terres et fut condamné à payer une rançon de 50,000 écus.

Toutes les aliénations du domaine royal, faites par le roi défunt aux particuliers, même à l'Église, furent révoquées. Anne étendit aussi ses actes de réparation à plusieurs princes : le comte du Perche fut délivré de la prison, et les enfants du duc de Nemours sortirent de leur cage de fer; le prince d'Orange fut remis en possession de ses terres; le duc Jean de Bourbon fut investi de la lieutenance générale du royaume, puis devint connétable; le comte de Dunois eut le gouvernement du Dauphiné.

Le duc d'Orléans lui-même eut aussi sa part : Il fut nommé lieutenant général de l'Ile-de-France, de la Picardie et de la Champagne.

Bien plus, les états généraux, qui, en aucune façon, ne maintinrent à Anne de Beaujeu la garde et le gouvernement de son frère, statuèrent qu'au premier prince du sang appartenait la présidence du conseil privé, mais seulement en l'absence du roi. Cette réserve donnait en réalité tout pouvoir à Mme Anne. *De bonne heure, en effet, cette « maîtresse* femme » ainsi que l'appelle Brantôme, s'était appliquée à dominer son frère, et, depuis longtemps, ce petit être, faible d'intelligence autant que de corps, se laissait gouverner par sa hautaine et intelligente sœur; par elle il agissait, pensait; par elle et sur son ordre, il allait au conseil dicter des lois.

Le ressentiment du duc d'Orléans éclata bientôt violemment; d'abord par un mot, un mot assez vif en vérité, ensuite par une déclaration de guerre. Voici ce mot : le prince jouait à la paume avec des courtisans et en présence du roi; un coup est discuté, et on en appelle au jugement de Mme Anne, qui décide aussitôt contre son beau-frère. Piqué, irrité, le duc d'Orléans s'oublie jusqu'à dire à mi-voix et en se tournant vers la galerie : « Il *n'y a qu'une p..... pour juger ainsi.* »

La déclaration de guerre suivit de bien près le mot que nous venons de rapporter, et en fut peut-être le résultat. A son lit de mort, Louis XI avait fait jurer au duc d'Orléans de ne jamais, en aucun cas, s'unir au duc de Bretagne. Ce fut précisément à la cour de ce vieil ennemi de la France que le prince se retira, entraînant plusieurs princes de son parti, et au moment où il allait, dit-on, être arrêté par ordre de Mme Anne.

Ce n'est point ici le lieu de raconter les différents actes de la lutte entre la Bretagne et la France, de cette guerre si bien nommée *guerre folle*, dont la Trémoille opéra le dénoûment à la bataille sans merci de Saint-Aubin-du-Cormier, le 27 juillet 1488, et qui aboutit à la paix signée à Sablé, le 20 août de la même année.

Par cette paix, le duc s'obligeait à renvoyer tous les étrangers ennemis du roi, et à ne plus *les recevoir; il perdait les villes de Fougères*, Saint-Aubin-du-Cormier, Dinan, Saint-Malo, avec tout leur territoire; il se reconnaissait enfin sujet de Charles VIII, que, par ses lettres, il appelait son souverain seigneur.

L'instigateur, le duc d'Orléans, fut traîné de forteresse en forteresse, de Sablé à Lusignan, *pour être enfin enfermé dans la tour de Bourges*, tandis que le prince d'Orange, son allié, était envoyé au château d'Angers, malgré les pleurs de la bonne et sympathique Jeanne, et les prières de Charles VIII à sa sœur Anne de Beaujeu.

Anne triomphait donc. Sans titre ni pouvoir légal, malgré l'opposition qui autour d'elle devient de plus en plus marquée, elle conduit et dirige tout, elle règne, et elle règne de façon à faire croire à cet axiome de l'ancienne monarchie « le roi ne meurt jamais. » *C'est* Louis XI qui vit en elle, c'est la politique du roi défunt qu'elle continue; c'est la même œuvre grande et difficile, c'est l'unité de la France qui la préoccupe avant tout.

Le duc de Bretagne survécut peu à la bataille de Saint-Aubin; le 9 septembre 1489, il mourait épuisé par la débauche. Deux années après, le 16 décembre, se célébrait, au château de Langeais, en Touraine, le mariage de Charles VIII, déjà fiancé à Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien, et avec Anne de Bretagne, déjà fiancée de son côté à ce même Maximilien.

« *Ce dénoûment soudain, dit Henri Martin*, si habilement amené, réunit pour toujours la Bretagne à la France, au moment où l'Europe croyait déjà voir cette province aux mains de l'ambitieuse maison d'Autriche. La vieille Armorique, dont tous les ennemis de la France comptaient faire leur place d'armes et leur poste avancé, se retourna tout à coup et devint l'avant-garde de la France contre l'Angleterre : elle livrait à la nation française cent lieues de côtes de plus, et, pour défendre ces côtes, tout un peuple de soldats et de marins héroïques. Tout le magnifique littoral gaulois, depuis les confins de la Flandre jusqu'à Bayonne, était français désormais, excepté cette côte de Calais, qu'ombrageait encore la bannière des léopards, comme un dernier stigmate de la conquête étrangère. »

L'œuvre de Louis XI, le but de tous ses efforts, le rêve de toute sa vie était donc réalisé, et réalisé par sa fille Anne de Beaujeu.

Anne de Beaujeu, cependant, dont un historien contemporain a dit que « elle eût été digne du trône par sa prudence et son courage, si la nature ne lui eût refusé le sexe auquel *est dévolu l'empire*, » *la très-ferme* et habile sœur de Charles VIII commit cependant, disons-le aussi, deux grandes fautes durant son administration : par une singulière contradiction avec sa politique, avec la politique de son père, et guidée par un fatal orgueil de famille, elle combla de dignités la maison de Bourbon, prodigua les provinces, et permit au fameux et remuant connétable, le plus dangereux représentant de la féodalité, d'écrire sur son épée l'audacieuse, la fanfaronne devise *Penetrabit*... L'autre faute fut de rendre à Ferdinand et à Maximilien le Roussillon, la Franche-Comté et l'Artois, sans exiger même de ce dernier prince la restitution de l'argent que lui avait prêté Louis XI. Un moine, confesseur d'Anne et que Ferdinand avait gagné, fit croire, dit-on, à sa pénitente, que *cette restitution était le prix* auquel Dieu mettait le passage de Louis XI du purgatoire en paradis.

Ce moine fut peut-être pour quelque chose dans cet acte d'Anne de Beaujeu; mais, à coup sûr, il n'employa pas le moyen que nous venons de rapporter, et peu fait pour persuader *une fille telle que celle de Louis XI; mais* cette restitution fut-elle vraiment une faute? Michelet cherche à en décharger Anne. « Une mesure étonnante, dit-il, pour les contemporains de Comines, de Machiavel, ce fut celle qu'on avait louée dans saint Louis et qu'on blâmait dans Charles VIII, celle d'ouvrir son règne par une restitution... Cela pouvait être hasardeux; mais, sans nul doute, on achetait ainsi les sympathies de l'Europe. Cette faute, si c'en était une, n'eût pas fait tort à Huniade. *Il fallait seulement la soutenir*, cette belle faute, se montrer grand et rester digne des voix prophétiques qui proclamaient la France au delà des Alpes, et qui l'appelaient *l'envoyée de Dieu.* »

De cette expédition d'Italie, à laquelle vient de faire allusion Michelet, date la disgrâce d'Anne de Beaujeu; car la disgrâce vint à son tour. Déjà Anne avait rencontré de l'opposition dans le conseil et chez son frère, lorsque, en 1488, elle avait, malgré la soumission du duc de Bretagne, demandé qu'on usât de sévérité envers ce prince, comme envers le duc d'Orléans. Deux ans après, en 1491, elle vit *combien plus encore avait diminué son ascendant* sur le roi, lorsque celui-ci, cédant aux larmes de Jeanne, aux conseils de Georges d'Amboise, du comte d'Angoulême, aux conseils de Graville, de Miollans, de Cossé, alla lui-même délivrer le duc d'Orléans. « Charles, dit Saint-Gelais, qui avait le cœur tout généreux et libéral, lui sauta au cou et ne savait quelle chère (accueil) lui faire pour donner à connaître qu'il agissait de son propre mouvement. Charles emmena Louis, couchant avec lui dans le même lit, et lui donnant publiquement les plus grandes marques d'amitié : il le nomma gouverneur de la Normandie (mai 1491). »

A quatorze ans, Charles VIII demandait qu'on lui apportât un *portrait de Rome*. Rome, l'Italie! tel était le rêve qu'avaient fait éclore en son imagination ses courtisans, entre autres ses deux favoris, de Vese et Briconnet, le premier son valet de chambre, le second un ancien marchand. Ce pays du soleil et des fleurs, de l'art et de la poésie, des palais de marbre et des grands souvenirs, ce pays des fées, ils le lui montraient sans cesse comme *lui appartenant, bien mieux, l'appelant de tous* ses vœux. Mais Anne s'était toujours opposée à cette expédition, et avait retenu l'enfant, qui voulait aller voir les belles choses qu'on lui promettait. Un beau jour, le roi fit acte d'autorité et il partit.

Alors, celle qu'on appelait *Madame la Grande* vit que *son règne était passé*, bien passé, et elle se retira dans une de ses terres, à Chantellis.

Le 31 décembre 1494, l'armée de Charles VIII fit son entrée dans Rome, et non-seulement Rome, mais l'Italie, mais l'Europe entière furent épouvantées. Cette épouvante, c'est l'*éloge du gouvernement d'Anne de Beaujeu*, de celle qu'on venait d'exiler. On croyait que, sous sa main de femme, la France avait faibli, on la croyait épuisée... Tout à coup, on la voit se lever puissante et redoutable.

Et cependant Anne avait déchargé le peuple des impôts dont Louis XI l'avait accablé; *et cependant plus d'exactions, plus de confiscations*, plus de ces moyens arbitraires employés par Louis XI... « Mais, dit encore Michelet, l'état de la France avait énormément changé, et changeait d'année en année. On cultivait bien plus; bien plus de gens payaient l'impôt et plus facilement. C'était moins le fait du gouvernement que le résultat naturel de la disparition des cruels mangeurs féodaux qu'avait mangés le dernier roi. La folle et prodigue cour d'Anjou n'existait plus... L'orgueil sauvage et meurtrier de la maison de Bourgogne n'effrayait plus le Nord. Les Nemours et les Armagnacs n'étaient plus en mesure d'ouvrir la Gascogne à l'Espagne. Toute province avait désormais sa barrière. L'Ile-de-France, en profonde paix, travaillait, labourait derrière la Picardie; et celle-ci était *abritée par les Bourguignons. Le Languedoc*, garanti par les acquisitions nouvelles, redevenait le grand et magnifique centre du Midi. »

Celle qui avait fait tout cela, nous venons de la voir s'exiler à Chantellis, où elle mourut en 1522.

Le 15 juillet 1830, raconte l'historien que nous venons de citer, Mme la duchesse d'Angoulême, passant en Bourbonnais et visitant l'abbaye de Souvigny, sépulture des ducs de Bourbon, se fit ouvrir leurs caveaux et voulut les voir dans leurs cercueils. Tout était poussière, ossements desséchés. Un de ces morts avait seul résisté; il gardait ses cheveux, de longs cheveux châtains : c'était Anne de Beaujeu.

BEAUJEU (*Christophe* DE), *seigneur* de Jeaulges, poëte français du XVIe siècle. Issu de la noble famille de Beaujeu, il se conduisit avec distinction dans les guerres d'Espagne sous Henri III; puis, tombé en disgrâce et forcé de quitter la France, il habita la Suisse et l'Italie, où il s'adonna au culte de la poésie et des belles-lettres. Lorsque Henri IV fut monté sur le trône, il revint dans sa patrie, où il reçut un commandement dans les troupes

suisses, en 1589. On a de lui un recueil d'odes, d'élégies, de sonnets, etc., sous le titre de *Amours, ensemble le Premier livre de la Suisse* (Paris, 1589, in-4°). Ce *Premier livre de la Suisse* est le premier chant d'un poëme qu'il avait composé sur ce pays. Le froid accueil qu'il reçut empêcha de Beaujeu de publier les onze autres chants.

BEAUJEU (Joseph DE), architecte français, construisit, en 1560, le beau porche à triple arcade archivoltée, qui occupe toute la largeur de la façade occidentale de Sainte-Marie d'Auch. Ce porche, du style le plus pur de la Renaissance, comprend 72 colonnes et pilastres d'ordre corinthien, entremêlés de 24 niches.

BEAUJOLAIS (*Bellojocensis pagus*), ancien pays de France, compris autrefois dans la province du Lyonnais, et dont Beaujeu et Villefranche étaient les villes principales; il forme aujourd'hui l'arrond. de Villefranche dans le dép. du Rhône, et une petite portion de l'arrond. de Roanne, dans le dép. de la Loire. Borné au N. par le Charolais et le Mâconnais, au S. par le Lyonnais et le Forez, à l'E. par la Saône, et à l'O. par le Forez, il mesurait 70 kil. de longueur sur 52 de largeur.

Sous les Gaulois, le Beaujolais faisait partie du pays des Ségusiens; sous les empereurs romains, il appartenait en partie à la cité de Lyon, et en partie à celle de Mâcon. Enlevé aux Romains par les Bourguignons, et à ceux-ci par les Francs, il passa des Mérovingiens aux descendants de Charlemagne. Il fut arraché à ces derniers par Boson, et incorporé dans l'Etat que ce prince se forma sous le nom de *royaume de Provence*. Après la mort de Boson, ce pays revint aux rois de France, et fut donné en dot à Mathilde, sœur du roi Lothaire, lorsqu'elle épousa Conrad, roi de Bourgogne. En 1265, le Beaujolais passa en mariage à Renaud, comte du Forez, tige de la seconde maison. En 1400, il passa à la maison de Bourbon, dont un des descendants, Pierre II, sire de Beaujeu, épousa Anne, fille de Louis XI. Confisqué en 1523 sur le connétable de Bourbon, le Beaujolais fut donné à Louise de Savoie, puis réuni à la couronne par François Ier en 1541; il fut rendu, en 1560, à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, et passa par mariage à Gaston d'Orléans, dont la fille, Mademoiselle, le légua à Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV.

La baronnie de Beaujeu fut érigée en comté sous Louis XIV, en faveur de la maison d'Orléans. Le dernier qui ait porté le titre de comte de Beaujolais est le troisième frère du roi Louis-Philippe, mort en Sicile en 1807.

BEAUJOLAIS (MAISON DE). V. BEAUJEU (*Maison de*).

BEAUJOLAIS (Louis-Charles D'ORLÉANS, comte DE), le plus jeune des fils de Philippe-Egalité, né à Paris en 1779, mort en 1807. Arrêté au Palais-Royal avec son père, il partagea sa captivité au fort de Notre-Dame-de-la Garde et au fort Saint-Jean, à Marseille, et il resta dans cette dernière prison avec le duc de Montpensier, son frère, jusqu'en 1796, époque où il leur fut permis d'aller rejoindre leur aîné en Amérique. Il séjourna en Angleterre de 1800 à 1807, passa à Malte pour se guérir d'une maladie de poitrine, et succomba en y arrivant.

BEAUJOLAISE s. f. (bô-jo-lè-ze — rad. *Beaujolais*). Comm. Toile que l'on fabrique aux environs de Villefranche.

BEAUJON (Nicolas), financier français, né à Bordeaux en 1718, mort en 1786. Son père, issu d'une famille pauvre et obscure, parvint à conquérir dans le commerce une situation considérable. Après avoir donné à ses deux fils une solide instruction, il rêva pour eux des charges brillantes et lucratives, et, grâce à ses intrigues et ses largesses, il leur assura des protecteurs parmi les puissants du jour. Nicolas, l'aîné, ne tarda pas à obtenir une place de receveur général, tandis que le puîné achetait la charge d'avocat général à la cour des aides de Bordeaux.

Nicolas Beaujon déploya au plus haut degré les diverses qualités qu'avait possédées son père : actif, intelligent, ambitieux, il commençait à exciter l'envie de ses concitoyens, lorsqu'un excès d'habileté vint compromettre sa fortune.

Prévoyant une disette, Beaujon acheta et mit en réserve une immense quantité de blé; l'hiver suivant, en effet, la famine régna à Bordeaux, et Beaujon spécula hardiment sur les besoins des habitants. Bientôt, effrayé de la clameur publique et surtout d'un commencement de poursuites judiciaires, il quitta sa ville natale et vint à Paris, où, grâce aux vieilles et puissantes amitiés de son père, il put non-seulement assoupir cette fâcheuse affaire, mais encore, associé à de vastes opérations financières, donner libre carrière à ses remarquables aptitudes.

A cette époque, au théâtre, le public parisien, *né malin*, ne manquait jamais d'applaudir ce vers du *Joueur :*

Gagne-t-on en deux ans un million sans crime!

Beaujon put bientôt prendre pour lui ce trait satirique : en moins de deux ans il sut gagner et décupler ce million.

A la suite des millions arrivèrent les titres et les honneurs. Beaujon devint successivement banquier de la cour, conseiller d'Etat à brevet, receveur général des finances de la généralité de Rouen; il fut, en outre, trésorier et commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

Cet homme habile sut jouir de sa fortune extraordinaire, et, tout en sacrifiant aux travers de son siècle, éviter les scandales éclatants.

Sur les terrains qu'il avait achetés dans le lieu dit la Pépinière du roi, Beaujon s'était fait construire une coquette habitation qu'il appelait sa *Chartreuse*. C'est là qu'il aimait à réunir un essaim de jeunes et jolies filles, qui l'adoraient, disait-il. L'opulent épicurien finissait par les doter et les marier aux commis de ses bureaux; il fit ainsi quelques centaines d'heureux. On prétend que le premier-né de chacune de ces familles avait le droit de lui donner le doux nom de père.

Les gazettes du temps contiennent plusieurs anecdotes curieuses sur ce célèbre financier.

Un des nombreux commis qui lui devaient leur bonheur s'étonnait de ce que sa femme lui donnait un gros garçon six mois après le mariage : « Rassurez-vous, dit en souriant le riche protecteur : ces couches prématurées ont souvent lieu pour le premier enfant; mais elles n'arrivent jamais dans la suite. »

Appelé en duel par un officier brutal, il l'invita à un dîner somptueux avec des femmes charmantes. Après le repas, il lui dit : « Croyez-vous, monsieur, qu'on s'expose volontiers à quitter tout cela et cinq cent mille livres de rente? Prouvez-moi que vous avez le même sacrifice à faire, et nous nous battrons tant que vous voudrez. »

Les triomphes et l'impertinence spirituelle du duc de Richelieu troublaient peut-être le sommeil du financier. Se trouvant dans un cercle composé d'une vingtaine de femmes, il se mit tout à coup à éclater de rire; on lui en demanda la raison : « Ma foi, mesdames, répondit-il, c'est que je me rappelle que j'ai eu le bonheur de vous posséder toutes. »

Beaujon ne dédaignait pas les jeux de mots. Un jour, à titre de trésorier de l'ordre de Saint-Louis, il recevait la visite d'un jeune officier de marine, qui, par suite d'une naissance légèrement interlope, venait d'obtenir la croix de cet ordre. Le nouveau décoré, se prétendant honteux d'un honneur si peu mérité : « Point de scrupules, monsieur, dit Beaujon; la cour considère plus les services de mer (mère) que ceux de terre. »

Sur la fin de sa vie, Beaujon fut affligé d'une pénible insomnie. Le célèbre Bouvard, son médecin, s'avisa de lui faire dresser une barcelonnette que balançaient deux charmantes berceuses en léger costume de nymphe, à l'état de chrysalide, c'est-à-dire dans le simple appareil..... Le vieillard se trouva bien de cette invention, qui fit fureur à la cour et à la ville.

Ses dernières années furent signalées par de magnifiques bienfaits. En 1784, il fit construire à ses frais, sur les dessins de l'architecte Girardon, l'hospice qui porte encore aujourd'hui son nom. Cette maison, destinée d'abord à recevoir vingt-quatre orphelins de la paroisse du Roule, alors séparée de Paris, fut transformée en hôpital par décret de la Convention. Admirablement restaurée, considérablement agrandie, elle peut aujourd'hui servir de modèle aux constructions du même genre. Beaujon assura l'existence de son hospice par divers dons de terrains et de bâtiments, et surtout par une rente de 20,000 liv.

Cet opulent financier mourut sans enfants, léguant plus de trois millions à différentes institutions de bienfaisance. Il fut enterré dans les caveaux de la chapelle Saint-Nicolas, qu'il avait fait construire rue du Faubourg du Roule pour en faire le lieu de sa sépulture. Sur la table de marbre de son tombeau, au bas d'un écusson armorié, entouré de rameaux de chêne et surmonté d'une couronne de comte, on lit cette épitaphe : « Ici repose Nicolas Beaujon, conseiller d'Etat, fondateur de cette chapelle et del'hospice en faveur des enfants orphelins et des écoles de charité de la paroisse Saint-Philippe-du-Roule, décédé le 20 décembre 1786, âgé de soixante-huit ans. »

On possède un seul portrait authentique de Beaujon, peint, vers 1762, par Carle Vanloo.

BEAUJOUR (Louis-Félix DE), diplomate et publiciste français, né en Provence en 1765, mort en 1836. Il fut successivement consul général en Grèce et en Suède, membre du tribunat, commissaire des relations commerciales aux Etats-Unis, consul général à Smyrne, député de Marseille, enfin pair de France en 1835. Ses ouvrages sont nombreux et importants. Nous citerons les principaux : *Tableau du commerce de la Grèce* (1800, 2 vol.); *Aperçu des Etats-Unis* (1814); *Théorie des gouvernements* (1823, 2 vol.); *Tableau des révolutions de la France* (1825); le *Traité de Lunéville* et le *Traité d'Amiens* (1801).

BEAULAC (Guillaume), avocat et jurisconsulte français, né dans le Languedoc en 1745, mort en 1804. Il a publié un *Répertoire des lois et des arrêts du gouvernement de* 1789 *à l'an XI* (1803), *par ordre alphabétique, chronologique et par classement de matières* (Paris, an XI, in-8°), véritable monument de la législation républicaine, qui a rendu et rendra encore les plus grands services aux historiens et aux gens désireux de bien connaître l'époque dont Beaulac s'est occupé.

BEAU-LIEU s. m. (bô-lieu). Manég. Mot usité seulement dans la locution *Porter sa tête en beau-lieu*, La porter bien, la porter droite et fière : *Ce cheval* PORTE SA TÊTE EN BEAU-LIEU, OU PORTE EN BEAU-LIEU.

BEAULIEU, bourg du dép. du Loiret, arrond. de Gien; pop. aggl. 636 hab. — pop. tot. 2,507 hab. ‖ Bourg de France (Corrèze), ch.-l. de cant., arrond. et à 39 kil. S.-E. de Brives, sur la Dordogne; pop. aggl. 2,028 hab. — pop. tot. 2,378 hab. Belle église gothique, remarquable surtout par son portail. ‖ Bourg de France (Indre-et-Loire), arrond. et à 30 kil. S.-O. de Tours; 6,773 hab. Restes d'une église fondée en 1010 par Foulques-Nerra, comte d'Anjou, et d'une maison de plaisance souvent habitée par Agnès Sorel. ‖ Village de France (Calvados), à 2 kil. de Caen; 2,500 hab. Prison centrale; ruines de l'antique abbaye d'Ardaine. ‖ Ville d'Angleterre, comté de Hants, sur l'Exe, à 11 kil. N.-E. de Lymington; 1,500. Ruines d'une ancienne abbaye de cisterciens, fondée en 1204 par Jean sans Terre.

BEAULIEU (Camus DE VERNET, DE), favori de Charles VII, né en Auvergne, mort en 1427. Simple écuyer dans les écuries du roi, il succéda au sire de Giac dans les faveurs de son maître, abusa de son crédit avec insolence, et fut tué par le connétable de Richemont, qui avait déjà ôté la vie au seigneur de Giac. Voici dans quels termes un historien de ce temps raconte l'événement : « Or, une journée, le roy estant dans le chasteau de Poitiers, ledit de Beaulieu se voulut aller esbattre hors du chasteau, n'ayant avec lui qu'un gentilhomme nommé Jean de La Grange; et estant dans un pré sur une rivière, où le lieu estoit assez plaisant et agréable, survindrent là soubdainement cinq ou six compagnons, qui tirèrent tout à coup leurs espées, et frappèrent sur lui tellement qu'ils le tuèrent tout roide... Et s'en alla celui qui l'avoit amené, et mena son mulet au chasteau, là où estoit le roy, qui le regardoit. Et Dieu sçait s'il y eut beau bruit... Mais il n'en fut autre chose. »

BEAULIEU (Lambert DE), musicien de la chambre de Henri III, roi de France, vers 1580. Il a composé, en collaboration avec Salmon, son collègue, la musique, assez correcte du reste, du divertissement arrangé par Baltazarini, à l'occasion du mariage du duc de Joyeuse avec Mlle de Vaudemont.

BEAULIEU (Augustin), navigateur français, né à Rouen en 1589, mort à Toulon en 1637. Dès l'âge de vingt-trois ans, il commandait un vaisseau dans l'expédition de Briqueville sur les côtes d'Afrique. Il entra ensuite au service de la compagnie des Indes, et la *Relation de ses voyages* dans cette contrée asiatique a été imprimée après sa mort (1664). Cette relation renferme de curieux détails, et prouve des connaissances nautiques très-étendues. Beaulieu prit ensuite part au siége de La Rochelle et à la conquête des îles Sainte-Marguerite.

BEAULIEU (Sébastien DE PONTAULT, sieur DE), ingénieur militaire français, mort en 1674. Elève de Callot et de Leclerc, il levait, à la suite des armées, le plan des batailles et des siéges, et y joignait la représentation en perspective des faits d'armes qui y avaient eu lieu. Il est considéré comme le créateur de la topographie militaire. Louis XIV le nomma maréchal de camp et premier ingénieur. Son ouvrage capital, qu'on nomme souvent le *Grand Beaulieu*, est intitulé : *Glorieuses conquêtes de Louis le Grand, où sont représentés les cartes, plans, profils*, etc. Ce magnifique et curieux travail, dans lequel sont décrites les grandes opérations militaires qui eurent lieu sous Louis XIV, de 1643 à 1692, est en 3 vol. in-fol. Il a été réduit en deux recueils in-4°, désignés sous le nom de *Petit Beaulieu*, pour les distinguer du premier.

BEAULIEU (Louis LE BLANC DE), théologien protestant français, né en 1614 dans le bas Limousin, à Plessis-Marly selon les uns, à Beaulieu selon d'autres, mort en 1675. Ministre et professeur de théologie à l'académie calviniste de Sedan, Beaulieu se signala à tel point par son esprit de conciliation, que le maréchal Fabert, gouverneur de Sedan (1662), et plus tard le grand Turenne, le chargèrent de dresser un plan de réunion entre les catholiques et les protestants. La haute considération dont il jouissait chez les uns et chez les autres semblait le rendre propre à une pareille mission, s'il n'eût été impossible d'atteindre le résultat cherché. Après trois années de négociations et d'efforts, on dut renoncer à ce projet. Pour amener ce rapprochement, de Beaulieu avait réduit à un petit nombre les questions essentielles à débattre entre les deux Eglises, et était parvenu ainsi à diminuer les sujets de division. En même temps, il soutenait à l'académie protestante de Sedan des thèses, publiées sous le titre de *Theses sedanenses* (1683, in-fol.), pour prouver que les points controversés n'étaient opposés que de nom, ce qu'elles ne purent persuader à personne. On a de lui des *Sermons* médiocres, et un *Traité de l'origine de la sainte Ecriture* (1660).

BEAULIEU (Charles GILLOTON DE), économiste français du XVIIIe siècle. Il fit partie de l'école des physiocrates, dont les principaux membres étaient Quesnel, Dupont de Nemours, l'abbé Baudeau, et s'attacha d'une façon toute spéciale à l'étude des questions financières. On lui doit un assez grand nombre d'écrits, aujourd'hui complétement oubliés. Les principaux sont : *De l'Aristocratie française*, ou *Réfutation des prétentions de la noblesse* (Paris, 1789); *Principes du gouvernement et projet de réforme dans toutes les parties de l'administration* (1789); *De la Nécessité de vendre les biens de l'Eglise pour payer la dette publique* (1789); *De la Liberté de la presse, principal moyen d'instruction et de réforme* (1780, in-8°), etc.

BEAULIEU (Jean-Pierre, baron DE), général autrichien, né en 1725 dans le Brabant, mort en 1820. Il servit avec distinction dans la guerre de Sept ans; comprima, en 1789, la révolte des Brabançons, et fut ensuite opposé aux Français dans les Pays-Bas (1792). A la tête d'un petit corps autrichien, le général Beaulieu, à qui sa bravoure et sa science stratégique avaient acquis une grande réputation, se signala par plusieurs succès, dont les conséquences, il est vrai, étaient peu importantes. Après avoir repoussé, près de Jemmapes, les Français commandés par Biron (1792), il remporta des avantages marqués à Templeuvre et à Furnes, s'empara de Menin, et gagna sur Jourdan la bataille d'Arlon en 1794. Appelé en 1796 au commandement en chef de l'armée d'Italie, Beaulieu eut pour adversaire le général Bonaparte. Il manquait de ce prompt coup d'œil, et des qualités si diverses qui font le grand homme de guerre; aussi éprouva-t-il une série non interrompue de revers. Après avoir été vaincu à Montenotte, où il avait eu l'imprudence de trop étendre sa ligne de bataille, il fut battu à Millesimo, Mondovi, Lodi, se vit contraint de gagner le Tyrol, et, après avoir remis au général Wurmser le commandement de son armée (25 juin 1796), il alla terminer sa vie dans son château de Lintz.

BEAULIEU (Claude-François), publiciste et historien français, né à Riom en 1754, mort en 1827. Il rédigea divers journaux royalistes, tels que les *Nouvelles de Versailles* (1789); le *Postillon de la guerre* (1792), fut incarcéré pour ses opinions, rendu à la liberté après le 9 thermidor, mais proscrit de nouveau au 18 fructidor an V, pour une feuille anti-républicaine intitulée le *Miroir*. De 1803 à 1815, il eut la rédaction du journal officiel du département de l'Oise. On a de lui : *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution française* (1801-1803, 6 vol. in-8°), livre plein de faits curieux sur les hommes et les partis de cette époque, et qui, malgré sa partialité, peut être consulté utilement; le *Temps présent* (1815); la *Révolution française considérée dans ses effets sur la civilisation des peuples* (1820). Beaulieu a fourni à la *Biographie universelle* de Michaud un assez grand nombre d'articles sur les personnages de son temps.

BEAULIEU (Blanche DE). Pendant la guerre de Vendée, Marceau, à la tête de l'armée républicaine, poursuivait un jour les rebelles, lorsqu'une jeune fille, échappant à des soldats furieux, vint se jeter à ses pieds en lui demandant de lui sauver la vie. Le jeune général, chez qui la générosité égalait le courage, prit sous sa protection la belle Vendéenne, et, malgré la loi qui punissait de mort tout républicain qui aurait épargné un rebelle, il la cacha dans une famille dont il était sûr. Dénoncé pour ce fait, Marceau dut à la fermeté seule du représentant Bourbotte, son ami, de ne pas être mis en jugement et de ne pas payer de sa tête son acte d'humanité. Quant à Blanche de Beaulieu. l'asile où elle était cachée ayant été découvert, elle fut jetée en prison, et, bientôt après, condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire. Vainement Marceau, qui éprouvait, paraît-il, une vive affection pour la jeune fille à peine entrevue, fit des efforts suprêmes pour la sauver; toutes ses tentatives, secondées par Bourbotte, furent sans résultat. En apprenant la mort de Blanche, il tomba dans un accès de violent désespoir, et, depuis lors, il ne pouvait parler de cette fin tragique sans verser des larmes.

BEAULIEU (Jean-François BREMONT, *dit*), acteur comique, mort à Paris en 1807. Il entra fort jeune au théâtre, et obtint de grands succès dans les rôles de niais, en compagnie de Volange et Bordier, sur la scène joyeuse et originale des Variétés-Amusantes. Le répertoire de Dorvigny, principalement, lui a fourni l'occasion de se faire vivement applaudir. Il excellait dans les rôles où la charge dépasse le comique; un masque théâtral, une tournure qu'il savait rendre grotesque, un débit simple et rapide contribuaient à faire valoir son jeu, plein de franchise et de naturel. Pendant la Révolution, il se fit remarquer, parut l'un des premiers à l'attaque de la Bastille, et fut nommé capitaine de la garde nationale parisienne, en récompense de sa bravoure. Les deux frères Agasse ayant été condamnés à mort pour fabrication de faux assignats, Beaulieu, par un sentiment généreux donna sa démission, afin de faire nommer à son poste, devenu vacant, un jeune frère des deux coupables, et prouver, par les faits, que le préjugé qui pesait sur la famille d'un condamné, pouvait perdre toute son influence, grâce aux nouveaux principes philosophiques proclamés par la Révolution. Beaulieu parcourut ensuite la province comme acteur, fréquenta les clubs, prononça à Metz des discours énergiques, et disparut tout à coup jusqu'en 1802, où il s'avisa de jouer le rôle de Mahomet au théâtre de la Cité. Cette singulière tentative attira la foule pendant quelques jours, mais ne répara pas la fortune délabrée de

Beaulieu, qui, ne parvenant plus, malgré ses efforts, à faire vivre sa femme et ses enfants, finit par le suicide une existence malheureuse, espérant, d'ailleurs, que ceux qui l'avaient abandonné viendraient en aide aux siens.

BEAULIEU (Jean-Louis DUGAT DE), archéologue français, né à Nancy en 1788, mort en 1862. Il exerça la profession d'avocat dans sa ville natale, devint membre de la Société des antiquaires de France, correspondant de la Société des antiquaires de Londres, et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1845. On lui doit : l'*Archéologie de la Lorraine* (Paris, 1840-1843, 2 vol.), qui est son principal ouvrage, et des études diverses : *Antiquités de Vichy, Plombières et Niderbronn* (1851); *Observations sur la ville nommée Andesina* (1853), etc. Quelques-uns de ses travaux archéologiques ont été insérés dans les *Mémoires de la Société des antiquaires*, dans les *Tablettes de l'Auvergne*, etc.

BEAULIEU (Marie-Désiré MARTIN, dit), compositeur et musicographe français, né en 1791. Elève de Rodolphe Kreutzer pour le violon, et de Benincori, puis de Méhul pour la composition, il obtint, au concours de l'Institut en 1809, le deuxième grand prix de composition, et le premier grand prix en 1810. Fixé à Niort, M. Martin-Beaulieu organisa, en 1835, l'*Association musicale de l'Ouest*, qui comprend six départements. Grâce à cette société, M. Beaulieu put faire exécuter dans des villes de second ordre, Angoulême, Niort, etc., de grandes compositions classiques que Paris n'a pu encore apprécier; tels sont, par exemple, le *Paulus* et l'*Elie* de Mendelssohn. Cette vaste association subsiste encore de nos jours. Comme compositeur, M. Beaulieu a produit un grand nombre d'œuvres, des scènes lyriques, notamment *Sapho*, *Psyché et l'Amour*, *Jeanne Darc*, des oratorios, des hymnes, des morceaux d'ensemble, des chœurs, des nocturnes, etc. On estime surtout sa messe de *Requiem*, exécutée à la Sorbonne en 1840 et à Saint-Eustache en 1851. Comme écrivain sur l'art, on lui doit : *Du Rhythme* (Paris, 1852); *Mémoire sur ce qui reste de la musique de l'ancienne Grèce dans les premiers chants de l'Eglise* (Niort, 1852, in-8º); *Mémoire sur le caractère que doit avoir la musique d'église*, etc. (Paris, 1858). L'Académie des beaux-arts compte M. Beaulieu au nombre de ses correspondants.

BEAULNOIS ou **BEAUNOIS** (*Belnensis pagus*), petit pays de France, dans l'ancienne province de Bourgogne, arrond. de Beaune. Le territoire du Beaulnois produit les vins de Pomard, Volnay, etc.

BEAUMANOIR, nom d'une des plus anciennes et des plus illustres familles de Bretagne, qui remonte au temps des croisades. Elle avait pour chef, à la fin du XIIIe siècle, Jean de Beaumanoir, qui, entre autres enfants, laissa Robert de Beaumanoir, maréchal de Bretagne pour Charles de Blois, fait prisonnier avec celui-ci à la bataille de la Roche-Derrien, en 1347; et Jean de Beaumanoir, deuxième du nom, qui a continué la filiation. Jean II fut père de Jean III de Beaumanoir, le chef des Bretons au fameux combat des Trente; la postérité de ce dernier s'éteignit dans la personne de ses deux fils, et de Robert de Beaumanoir, auteur de la branche des vicomtes du Besso, devenue aînée en 1408. Ce Robert laissa deux fils : l'aîné, Jean, continua la ligne directe, qui s'éteignit dans les mâles en 1590, après avoir fourni plusieurs officiers qui se sont distingués dans les guerres des règnes de Charles VIII et de Louis XII; le cadet, Guillaume, fut l'auteur de la branche des marquis de Lavardin. Charles de Beaumanoir, seigneur de Lavardin, issu du précédent Guillaume au cinquième degré, commanda l'avant-garde des protestants à la bataille de Saint-Denis, en 1567, fut quelque temps gouverneur du jeune roi de Navarre, depuis Henri IV, et fut massacré lors de la Saint-Barthélemy. Il fut père de Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin, fait maréchal de France en 1595, après s'être trouvé aux siéges de Poitiers et de Saint-Lô, avoir combattu en Périgord et en Gascogne, commandé la cavalerie légère à la bataille de Coutras, en 1587, servi aux siéges de Mauléon, de Paris, de Chartres, de Rouen, etc., et rempli la charge de gouverneur de la province du Maine. Le marquis de Lavardin laissa plusieurs fils, dont deux périrent sur le champ de bataille. Son fils aîné, Henri de Beaumanoir, gouverneur des comtés du Maine, du Perche et de Laval, et qui a continué la filiation, fut père de Henri II de Beaumanoir, marquis de Lavardin, mort des blessures qu'il reçut au siége de Gravelines, en 1644. Henri-Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin, fils unique du précédent, servit avec distinction sous Louis XIV, fut chargé d'une mission extraordinaire à Rome, en 1687, et mourut en 1706, laissant, de Louise-Anne de Noailles, sa seconde femme, un seul fils, tué à la bataille de Spire en 1703, et qui n'avait pas d'enfants.

BEAUMANOIR (Jean, sire DE), le membre le plus populaire de cette famille, naquit en Bretagne dans le XIVe siècle. Compagnon d'armes de l'illustre Duguesclin, dont il était l'ami, il embrassa le parti de Charles de Blois contre Jean de Montfort, lorsque ces deux princes se disputaient le duché, prit la ville de Vannes, défendue par les Anglais, que Montfort avait appelés à son secours, et succéda en 1347 à son père, comme maréchal de Bretagne. L'année suivante, une trêve fut conclue à Calais entre les deux partis; toutefois, les Anglais n'en continuaient pas moins à dévaster les campagnes, en faisant la guerre de partisans. Beaumanoir, qui commandait alors le château de Josselin, eut une entrevue avec le commandant anglais du château de Ploërmel, nommé Bembro, et, après une vive altercation, lui porta un défi qui fut accepté. Les deux chefs décidèrent qu'ils videraient leur querelle en se rencontrant près de Ploërmel le 27 mars 1351, chacun à la tête de vingt-neuf chevaliers. C'est ainsi qu'eut lieu le fameux combat des Trente, resté célèbre dans les traditions de la Bretagne. Après une lutte sanglante et acharnée, où fut tué Bembro, les Bretons restèrent vainqueurs. Beaumanoir et un de ses compagnons, Tinteniac, avaient fait des prodiges de valeur. Dévoré d'une soif ardente, le premier ayant demandé à boire, un de ses chevaliers s'écria : « Bois ton sang, Beaumanoir, ta soif passera. » En 1354, il fut envoyé en Angleterre pour y négocier la mise en liberté de Charles de Blois. Dix ans plus tard, il fut fait prisonnier à la bataille d'Auray, où périt Charles de Blois, et qui mit fin à la guerre de Bretagne. Mis en liberté peu de temps après, il fut chargé par la duchesse Jeanne de défendre ses intérêts lors de la conclusion de la paix de Guérande (1365), et mourut dans un âge avancé, laissant après lui un haut renom de loyauté et de courage.

BEAUMANOIR (Philippe DE), célèbre jurisconsulte français, né en Picardie vers 1226, mort vers 1295, appartenait, croit-on, à la famille des précédents. Conseiller et bailli de Robert, comte de Clermont, il présida les plaids de Clermont, puis ceux de Vermandois, remplit les fonctions de sénéchal à Senlis et en Saintonge, en 1288, et celles de bailli de Senlis en 1293 et 1295. Ce jurisconsulte doit sa célébrité à son ouvrage sur les *Coutumes du Beauvoisis*, qu'il recueillit en 1283, qui fut publié pour la première fois avec les *Assises de Jérusalem*, par La Thaumassière (1690, in-fol.), et dont M. Beugnot a publié une seconde édition (1842, 2 vol. in-8º). Cet ouvrage est un des monuments les plus précieux de notre ancien droit. « C'est, dit Loisel, le premier et le plus hardi œuvre qui ait été composé sur les coustumes de France, car c'est luy qui en a rompu la glace et ouvert le chemin à Jean Le Bouteiller et tous ceux qui sont survenus depuis. Car messire Pierre des Fontaines, conseiller et maistre des requestes de saint Louis, autheur du livre de la roine Blanche, n'avait point passé si avant; il appert par son livre qu'il étoit grand légiste, canoniste et coustumier. » Ce livre, que Montesquieu appelle un *admirable ouvrage*, est un répertoire des plus utiles à consulter sur la société du XIIIe siècle, car il en est l'expression exacte. Non-seulement Beaumanoir y a réuni en corps toutes les lois qui régissaient alors les hommes et les choses, et jusqu'aux règlements de police relatifs aux foires, aux poids et mesures, aux hôtelleries, aux marchands, aux usuriers, etc.; mais, par des observations judicieuses et profondes, il y présente d'une façon saisissante le régime féodal avec ses guerres, ses communes, les deux puissances, laïque et ecclésiastique, également armées. Après la lecture de cet ouvrage, où les historiens ont tant puisé, on ne saurait s'empêcher de considérer, avec Montesquieu, Philippe de Beaumanoir « comme une des lumières de son temps, et une grande lumière. » Il fut un des plus purs représentants de cette école de légistes, qui battirent en brèche la féodalité du moyen âge et préparèrent la société moderne.

BEAUMANOIR (Jean DE), maréchal de France. V. LAVARDIN.

BEAUMANOIR (le marquis DE), littérateur français, de la même famille que les précédents, né en Bretagne vers 1720, mort vers 1795. Après avoir servi en Flandre et en Allemagne, il fut mis à la retraite, et s'occupa de littérature. Ses *Œuvres diverses* ont été publiées à Lausanne (Paris, 1770, 2 vol. in-8º). Elles se composent de pièces de théâtre : *Osman III et Laodice, reine de Carthage;* les *Ressources de l'esprit;* les *Mariages*, etc. On a aussi de lui une traduction en vers de l'*Iliade* (Paris, 1781), qui n'eut aucun succès, ce qui l'empêcha de mettre la dernière main à une traduction de l'*Odyssée*.

Beaumanoirs (LE DERNIER DES), roman par Kératry (Paris, 1824). Ce roman est de beaucoup supérieur à tous ceux du même auteur. Un jeune homme qui va s'engager dans les ordres religieux est surpris par la nuit et l'orage; il frappe à la porte d'un château : on lui accorde l'hospitalité. Le prix de cette hospitalité funeste est de veiller auprès d'une jeune fille qui vient de mourir. Ni la voix de la nature et de la morale, également outragées, ni ce caractère d'une religieuse horreur que la mort imprime à ceux qu'elle frappe, ne peuvent arrêter le plus horrible des sacriléges. Le prêtre, épouvanté de lui-même, s'éloigne. Cependant la jeune fille n'était que plongée dans une léthargie profonde : elle revient bientôt à la vie. Le crime dont elle n'est point complice retombe sur elle. L'infortunée, en devenant mère, apprend qu'elle a cessé d'être vierge. Le nombre des personnages est fort borné dans ce roman; cinq seulement y jouent un rôle actif : Mme de Beaumanoir; Clémence, sa fille; Mme Allote, le curé du village, M. Lévy, et le médecin, M. Bonnet. Mme de Beaumanoir, restée veuve à vingt ans, n'a point voulu se remarier; sa tendresse est partagée entre Clémence, sa fille, et Mme Allote, l'amie de son enfance. Quand Mlle de Beaumanoir, tombée en léthargie, semble ravie à la terre, la tristesse est égale chez les deux amies qui lui survivent, et, quand elle revoit la lumière, leur joie est pareille. La mort n'a paru un instant les désunir que pour leur faire mieux goûter combien l'une était nécessaire au bonheur des deux autres. Mais bientôt Mlle de Beaumanoir met au monde l'enfant qu'elle a conçu dans les bras de la mort, et, dès ce moment, tout bonheur a fui de la maison qu'habitent les trois femmes. Mme de Beaumanoir ne peut résister à ce coup affreux; elle expire au bout de quelques jours; Mme Allote, la compagne de ses jeunes années, ne tarde pas à la rejoindre dans la tombe, et Clémence ne leur survit un peu de temps que pour revoir l'auteur de tous ses maux, lui pardonner, et lui léguer son fils, dont il est le seul appui sur la terre. Tel est cet ouvrage, qu'on peut considérer comme le meilleur de ceux qu'a composés l'auteur. Il est original dans sa conception, plein de situations fortes, semé d'observations fines et heureusement exprimées. A propos du *Dernier des Beaumanoirs*, il nous revient une anecdote dont nous ne voulons pas priver les lecteurs du *Grand Dictionnaire*. Kératry, ancien directeur des Beaux-Arts, s'était fait construire, auprès de Marly, une propriété dont l'architecture était d'un style douteux et d'un goût assez équivoque. De mauvais plaisants l'avaient méchamment appelée : le *dernier des beaux manoirs*.

BEAUMARCHAIS. (Pierre-Augustin CARON DE), auteur dramatique et littérateur, né à Paris le 24 janvier 1732, fils d'un horloger de la rue Saint-Denis, qui avait une instruction assez étendue et un goût très-vif pour la littérature et les arts. Le jeune Caron fit quelques études classiques, apprit l'horlogerie, sous la direction de son père, en même temps qu'il cultivait la musique avec passion, et, malgré quelques fredaines de jeunesse, s'appliqua si sérieusement à son art qu'il inventa, à vingt ans, un nouvel échappement pour les montres. Un horloger célèbre, Lepaute, à qui il avait parlé de son invention, essaya de se l'approprier, espérant avoir bon marché d'un adolescent obscur. Mais celui-ci, loin d'être intimidé, se défendit avec vigueur et gagna définitivement son procès devant l'Académie des sciences, en 1754. Ce fut sa première lutte et son premier succès. Ce petit événement lui donna une certaine notoriété, dont il tira habilement parti, et, peu de temps après, il obtint le titre d'horloger du roi. L'achat d'une petite charge de cour lui donna entrée à Versailles. Il renonça dès lors à sa profession, se maria, et, en 1757, ajouta pour la première fois à son nom celui de *Beaumarchais*, qu'il devait rendre si fameux, et qu'il emprunta à un petit domaine de sa femme, qui le laissa veuf au bout d'un an. Toutefois, il ne fut légalement gentilhomme que cinq ans après, lorsqu'il eut acheté la charge de secrétaire du roi, qui conférait la noblesse. Le spirituel ambitieux se moquait gaiement de ces puérilités; mais il voulait parvenir. Plus tard, il répondra par des persiflages au conseiller Goëzman, qui lui reprochait sa roture : « Savez-vous bien que je prouve déjà près de vingt ans de noblesse (c'est douze qu'il voulait dire); que cette noblesse est bien à moi, en bon parchemin scellé du sceau de cire jaune; qu'elle n'est pas, comme celle de beaucoup de gens, incertaine et sur parole, et que personne n'oserait me la disputer, car *j'en ai la quittance!* » Ce *j'en ai la quittance*, où éclate le rire de Figaro, n'en dit-il pas plus que bien des livres sur l'avilissement du principe aristocratique, aux approches de la Révolution?

Beaumarchais, dont l'esprit vif était fait pour tout comprendre, et qui était assez richement doué pour réussir partout, s'attacha à l'étude de la harpe, instrument alors peu connu en France, et introduisit un perfectionnement dans les pédales, avec la même aisance d'artiste qu'il en avait mis à perfectionner le mécanisme des montres. Bientôt, son talent de harpiste charma Mesdames, filles de Louis XV, qui voulurent l'avoir pour professeur; et voilà notre jeune horloger, à peine échappé de sa boutique, devenu l'âme des concerts de la famille royale et des soirées intimes. La faveur dont il jouissait, des succès d'un autre genre, dus à sa belle mine et à son esprit étincelant, peut-être aussi une aisance de manières qui tournait facilement à la fatuité, car l'excès de modestie n'était point son défaut, soulevèrent autour de lui des jalousies et des haines manifestées par des impertinences aristocratiques qui ne déconcertèrent jamais sa présence d'esprit, et auxquelles il savait répondre par de fines moqueries. Entre autres histoires, on connaît la scène de la montre : un courtisan aborda un jour le protégé de Mesdames au moment où il sortait, en habit de gala, de l'appartement des princesses, et, lui présentant une montre précieuse : « Monsieur, dit-il, vous qui vous connaissez en horlogerie, voyez donc ce qu'a ma montre; elle est dérangée. » Sous le feu des sourires insolents, Beaumarchais répond, avec une parfaite tranquillité, qu'il est devenu fort maladroit depuis qu'il a cessé de s'occuper d'horlogerie. Mais le courtisan insiste et l'accable de supplications ironiques. Alors, Beaumarchais prend la montre, l'ouvre, l'élève en l'air et, feignant de l'examiner, la laisse tomber sur le parquet, où elle se brise. « Je vous l'avais bien dit, que j'étais devenu fort maladroit. » Et, saluant le jeune fat avec un beau sang-froid, il le quitte en lui laissant ramasser piteusement les morceaux de sa montre. Les choses ne s'en tinrent pas toujours dans ces limites. Gravement insulté, un jour, par un homme de cour, il eut le malheur de le tuer en duel; heureusement pour lui, l'affaire fut étouffée.

Sa position, si enviée, était cependant plus brillante que fructueuse; et, en attendant l'occasion d'utiliser son crédit au profit de sa fortune, il mettait gratuitement son temps, son esprit et ses talents au service des princesses; il se trouva même parfois dans des embarras d'argent qui avaient leur côté comique, et ces embarras ne laissaient pas d'être assez désagréables pour un gentilhomme de date récente, qui, malgré ses goûts littéraires, trouvait à cette époque, à ce qu'il semble du moins, plus urgent de conquérir un carrosse qu'un fauteuil à l'Académie. Au reste, ses premiers essais, dont nous possédons des spécimens (il avait rimé dès l'âge de treize ans), n'ont rien qui dépasse le niveau du médiocre. Beaumarchais pensait donc à assurer d'abord son indépendance d'homme de lettres par la fortune, comme son maître Voltaire, qui avait écrit : « J'ai vu tant de gens de lettres pauvres et méprisés, que j'en avais conclu, dès longtemps, que je ne devais pas en augmenter le nombre. Il faut être, en France, enclume ou marteau. J'étais né enclume... » Chose singulière, le même homme qui avait aidé Voltaire à devenir *marteau*, le financier Pâris Du Verney, commença également la fortune de Beaumarchais. Le financier, chose un peu trop oubliée, avait fondé l'École militaire; mais l'institution languissait faute d'appui. Il désirait vivement une visite officielle du roi, pour donner une sorte de consécration à cet établissement. Mais, combattu par de puissantes coteries, il avait vainement employé les plus hautes influences, lorsqu'il eut l'idée de recourir à ce jeune harpiste et d'utiliser la faveur dont il jouissait auprès des princesses. Beaumarchais, qui était né homme d'affaires, jugea d'un coup d'œil tout ce que le succès d'une semblable mission promettait à son avenir. Il entraîna le consentement de Mesdames, qui visitèrent l'Ecole et, peu de jours après, y conduisirent leur père. Pâris manifesta sa reconnaissance en donnant à Beaumarchais un intérêt dans quelques-unes de ses grandes opérations, et en l'initiant aux affaires de finances. C'est à dater de ce moment qu'il prit ce goût si vif des spéculations, qui n'a pas peu contribué à tourmenter sa vie, et qui donne à sa physionomie littéraire un caractère de piquante originalité. En même temps qu'il s'enrichissait dans les entreprises, il songeait à s'ouvrir une voie dans la carrière des hauts emplois administratifs. Mais la ligue de ses ennemis l'empêcha d'acquérir une charge de grand maître des eaux et forêts. Il n'était pas homme à se décourager d'un premier échec, et, quelques mois plus tard, il put acheter et exercer la charge de lieutenant général des chasses dans la capitainerie de Paris, charge noble et qui conférait des fonctions judiciaires. On a peine à s'imaginer Beaumarchais, travesti en Brid'Oison semi-féodal, membre d'un tribunal conservateur des *plaisirs du roi*, et venant chaque semaine au Louvre s'asseoir sur les fleurs de lis pour juger, comme il le dit, non les *pâles humains*, mais les *pâles lapins*. Il remplit cependant, sans trop sourire, ces fonctions pendant vingt ans, et il n'est pas douteux qu'il ne fût alors très-fier de s'asseoir à côté d'un La Vallière ou d'un Rochechouart : il était philosophe, sans doute; mais il était ambitieux et il était de son temps.

C'est en 1764 qu'eut lieu sa fameuse aventure avec Clavijo, littérateur espagnol qui était fiancé avec une des sœurs de Beaumarchais, et qui refusa, au dernier moment, de l'épouser. Blessé d'un procédé qui peut porter une grave atteinte à la considération de sa sœur, Beaumarchais part pour Madrid, où, par un mélange d'énergie, de sang-froid et d'habileté, il impose à Clavijo une déclaration par laquelle ce personnage se reconnaissait *coupable d'avoir manqué, sans prétexte et sans excuse, à une promesse d'honneur*. Il impose tellement à l'Espagnol, que celui-ci sollicite une réconciliation avec sa fiancée. Mais, au moment où tout paraissait renoué, Beaumarchais apprend que Clavijo travaillait sourdement pour le faire jeter en prison. Malgré les ennemis puissants dont il était entouré, seul en pays étranger, il accepte résolûment la lutte, remue tout Madrid, pénètre jusqu'aux ministres et même jusqu'au roi, et parvient enfin à faire chasser son déloyal ennemi de la cour et de son emploi. On sait que Gœthe a composé un drame sur cette affaire, très-honorable pour Beaumarchais, et qui eut un grand retentissement. Sa sœur vengée, il passe de plain-pied du roman aux affaires, et utilise sa présence en Espagne en se jetant, sans transition et avec sa prestesse habituelle, dans ce tourbillon d'entreprises industrielles, de plaisirs, de fêtes, de musique et de chansons, qui est son élément; charmant les Espagnols par son intarissable gaieté et séduisant

les ministres par ses plans, qui, d'ailleurs, ne se réalisèrent point.

De retour à Paris, après un an de séjour en Espagne, il ébauche un nouveau mariage, qui ne réussit pas mieux que ses spéculations espagnoles, et, enfin, débute au théâtre, en 1767, par son drame d'*Eugénie*, conçu d'après les théories de Diderot, et qui, sans être un chef-d'œuvre ni même une très-bonne pièce, n'est cependant pas absolument médiocre, comme on l'a répété. Fréron lui-même, si sévère pour les écrivains philosophes, reconnaissait que les trois premiers actes sont dialogués avec précision et vérité. C'est par erreur qu'on imprime encore aujourd'hui que cette pièce tomba complétement. Assez faiblement accueillie d'abord, mais habilement retouchée par l'auteur, elle se releva *avec éclat*, ce sont les termes mêmes de Fréron, et occupa longtemps le public. Elle fut même, par les soins de Garrick, traduite en anglais et représentée sur les théâtres de Londres. En 1770, Beaumarchais donna son drame des *Deux Amis*, qui n'eut aucun succès, et qui est bien réellement au-dessous du médiocre. A cette époque, le futur auteur du *Barbier de Séville* était marchand de bois. Il avait acheté de l'Etat une grande partie de la forêt de Chinon, et il occupait des centaines d'ouvriers dans ses vastes exploitations. Bientôt, un procès fameux vint donner un aliment nouveau à son étonnante activité, et mettre en lumière toute la verve comique dont la nature l'avait doué. Pâris Du Verney étant mort, des héritiers avides et déloyaux attaquèrent son règlement de compte avec Beaumarchais et accusèrent même, plus ou moins directement, celui-ci de dol et de fraude. Malgré leur crédit, ils perdirent en première instance, mais gagnèrent en appel; enfin, quelques années plus tard, un arrêt définitif mit à néant toutes leurs prétentions, et les flétrit même comme calomniateurs. Mais Beaumarchais n'en demeura pas moins, pendant tout ce temps, sous le coup de doutes aussi injustes qu'injurieux. Dans l'intervalle, il avait bien d'autres affaires encore, et il fut même emprisonné quelque temps au Fort-l'Evêque, par suite de violents démêlés avec une manière de sauvage, le duc de Chaulnes, qui tenta de l'assassiner pour une rivalité à propos d'une actrice. Calomnié de toutes parts, écrasé par de puissants ennemis, persécuté, à demi ruiné, il luttait vaillamment, menait de front mille affaires, ses procès, ses entreprises industrielles, et se délassait du tout en composant le *Barbier de Séville.* Après la perte de son procès en appel, alors qu'on le croyait perdu, anéanti, il se releva tout à coup en donnant à une mince affaire les proportions d'un événement historique, en passionnant la France entière et en contribuant à la chute d'un parlement avec un procès de quinze louis. Suivant la coutume consacrée alors, il avait précédemment visité ses juges et fait un présent à la femme du rapporteur de son affaire, le conseiller Goëzman. Soit que l'autre partie eût employé un plus grand nombre d'*arguments irrésistibles*, chose vraisemblable, soit pour tout autre motif, le rapporteur conclut contre Beaumarchais, dont le droit était évident, et qui fut, comme nous l'avons dit, condamné. D'après les conventions, Mme Goëzman se résigna à restituer le présent qu'elle avait reçu, moins toutefois quinze louis, que Beaumarchais imagina de réclamer avec insistance, sans doute pour amener un éclat qui, en mettant en lumière la vénalité du magistrat, faciliterait ainsi la cassation du jugement rendu sur son rapport. Cette lutte offrait de grands dangers, mais il s'y jeta résolûment. Goëzman, espérant l'écraser, comptant avec raison sur l'appui de ses collègues du parlement Maupeou, sur les procédures secrètes, sur la faiblesse d'un adversaire récemment frappé d'un arrêt et dont les biens étaient en ce moment saisis par les héritiers Du Verney, osa le poursuivre en calomnie. D'après la législation du temps, la peine pouvait, suivant le caprice des juges, aller tout simplement jusqu'aux galères. Beaumarchais ne s'effraya point, et, quoique menacé d'une lettre de cachet, il entama hardiment le combat. Pendant qu'on se prépare à l'exécuter dans l'ombre, il porte la cause devant un tribunal dont on avait jusqu'alors méprisé les arrêts; il en appelle à l'opinion publique, et publie ces fameux *Mémoires* judiciaires, chefs-d'œuvre de verve, de bon sens et d'esprit, où la satire la plus acérée s'unit à l'éloquence la plus originale et à la dialectique la plus pénétrante; il transperce ses violents ennemis, il les confond, il les dessine d'un trait qu'on n'oublie plus, il réfute leurs imputations avec une sérénité dédaigneuse, et culbute successivement les époux Goëzman et leurs auxiliaires soldés, l'agioteur Bertrand, le romancier d'Arnaud-Baculard, *si plaisant dans le genre funèbre*, et le gazetier Marin, aussi plat qu'il était venimeux, véritable sycophante qu'il immola sans merci, aux applaudissements du public.

En comptant sur l'appui qu'il pourrait trouver dans l'opinion publique, l'intrépide et habile plaideur ne s'était pas trompé; la haine contre le parlement Maupeou aida, il est vrai, à son succès; mais, quoi qu'il en soit, pendant les sept mois que dura l'affaire, toute la France eut les yeux fixés sur lui. Dès son second factum, sa cause était moralement gagnée. Le vieux Voltaire était ravi, quoiqu'il eût eu d'abord des préventions. « Quel homme! écrivait-il à d'Alembert; il réunit tout, la plaisanterie, le sérieux, la raison, la gaieté, la force, le touchant, tous les genres d'éloquence; et il n'en recherche aucun, et il confond tous ses adversaires, et il donne des leçons à ses juges. » Horace Walpole en Angleterre, Gœthe en Allemagne, n'étaient pas moins subjugués, et à la cour même de Louis XV, malgré Maupeou, on s'amusait des Goëzman dans des comédies improvisées.

Paralysé dans ses projets de vengeance, le parlement rendit un arrêt singulier, et condamna toutes les parties au *blâme* (1774). Il paraît que Beaumarchais était décidé à se tuer s'il eût été condamné au pilori, comme cela avait été mis en question. Tout Paris protesta en se faisant inscrire chez lui, et le prince de Conti et le duc de Chartres lui donnèrent une fête brillante le lendemain du jour où la cour suprême avait cru le flétrir. Peu de temps après, Louis XV le chargea d'une mission secrète en Angleterre. Quant à Goëzman, il dut quitter sa charge, et alla cacher sa honte dans l'obscurité.

C'est une histoire assez singulière pour nous que celle des missions secrètes de Beaumarchais. Ces petites manœuvres de diplomatie occulte nous paraissent à bon droit plus ou moins honorables; mais, dans l'ancien régime, on n'avait point de ces scrupules, et, d'ailleurs, dans les idées du temps, toute commission du roi, quelle qu'elle fût, honorait celui qui en était chargé. Il s'agissait, pour le moment, d'acheter le silence d'un pamphlétaire qui spéculait sur le scandale et qui mettait à prix un libelle contre Mme Du Barry. Sans doute que la mission de sauvegarder *l'honneur* d'une telle femme n'était pas d'un ordre très-relevé; mais le libelliste (Théveneau de Morande) était lui-même un homme fort méprisable, diffamateur vénal, qui ne choisissait point ses victimes et qui rançonnait tout aussi bien les honnêtes gens que les autres. Beaumarchais réussit. Il paraît même qu'il aurait à peu près décidé Morande à abandonner son vilain métier. Sous Louis XVI, il fut encore employé à des opérations de même nature, et on le voit, pour arriver à la destruction d'un pamphlet contre Marie-Antoinette, courir l'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne, à travers mille aventures, et négocier ensuite à Londres avec la prétendue chevalière d'Eon pour obtenir de cet agent secret la restitution de sa correspondance avec Louis XV. Ce qu'il y eut de piquant dans cette dernière affaire, c'est que Beaumarchais fut complétement dupe de la comédie de l'ancien capitaine de dragons, et qu'il le prit réellement pour une femme. Tout en dépensant son énergie et son activité dans d'aussi misérables affaires, qui ressemblent bien un peu à des besognes de police, il s'occupait avec passion d'une entreprise plus digne de lui, et, à force de sollicitations, il finit par décider le roi et le ministère à donner l'appui secret de la France à l'insurrection américaine. Lui-même fut chargé de commencer cette grande opération, dans laquelle il déploya un talent d'organisation et une puissance de volonté dont nous verrons les effets. Chose étrange, l'homme qu'on faisait le dépositaire et l'agent d'un secret d'Etat qui pouvait, d'un jour à l'autre, allumer la guerre entre la France et l'Angleterre, n'était pas relevé du jugement rendu contre lui par le parlement Maupeou. Mais, comme il n'oubliait jamais ses propres affaires, il profita du rétablissement de l'ancien parlement pour poursuivre sa réhabilitation, qu'il obtint enfin par un arrêt solennel du 6 septembre 1776. Il était alors lancé à corps perdu dans sa grande opération d'Amérique, et, fidèle à sa coutume de mener de front plusieurs entreprises, dans le temps même où il préparait ses quarante vaisseaux, il trouvait encore le loisir de donner ses soins à la représentation du *Barbier de Séville.*

Avant de se produire sur la scène, cette pièce rencontra de grands obstacles et subit plusieurs transformations. Composée en 1772, dans la forme d'un opéra-comique, elle fut refusée par les comédiens dits *Italiens;* refus heureux, qui nous fit perdre une pièce lyrique probablement assez médiocre, et qui nous valut une des plus charmantes comédies de notre répertoire. Beaumarchais, en effet, remania sa pièce à plusieurs reprises, et, après une série de contre-temps, parvint enfin à la faire représenter en 1775. Ce devait être, dans l'origine, une farce de carnaval; l'auteur la transforma en une comédie, qui fut froidement accueillie à la première représentation, mais qu'il retoucha de nouveau, en vingt-quatre heures, et si heureusement, qu'elle se releva avec éclat et s'empara de notre scène pour ne plus la quitter. C'est dans cette pièce, on le sait, qu'il introduisit pour la première fois le personnage de Figaro, qu'il anima d'une vie si puissante et qu'il doua de ses propres qualités, la gaieté abondante, la fertilité de ressources, la saillie mordante, le rire inépuisable, le petillement continuel de la verve et de l'esprit.

Bientôt, ce lutteur infatigable se met une nouvelle affaire sur les bras, et entreprend d'affranchir les auteurs dramatiques de la servitude où les tenait la puissante compagnie des comédiens du Théâtre-Français, à qui des priviléges exorbitants permettaient de laisser mourir les auteurs de faim, en s'enrichissant eux-mêmes de leurs succès. Beaumarchais était dans une position de fortune qui le rendait complétement indépendant de ces petites misères de la vie littéraire, et c'est donc uniquement dans l'intérêt de ses confrères qu'il entreprit ce nouveau combat, où il porta plus de chaleur encore que dans ses propres affaires et dont il sortira vainqueur, mais après des années de travail et d'efforts, et avec l'appui de la grande libératrice, la Révolution.

On ignore généralement quel rôle important joua Beanmarchais dans la guerre de l'indépendance américaine, et les mieux informés croient que ce rôle se borna à vendre sous main des munitions et des armes aux colonies insurgées. Cela tient à ce que ses grandes opérations durent être d'abord secrètes et dissimulées sous des formes qui en masquèrent l'importance. Affaiblie et humiliée depuis la guerre de Sept ans, la France ne pouvait voir que d'un œil favorable la séparation des colonies anglaises de la métropole. En outre, dans l'état des esprits, la cause des Américains était populaire chez nous. Mais dans l'origine, les *insurgents*, comme on les appelait, ne paraissaient avoir que de bien faibles chances, et, d'un autre côté, le gouvernement n'était pas en mesure de risquer une rupture ouverte avec l'Angleterre. Beaumarchais pressait avec ardeur Vergennes et Louis XVI d'accorder au moins l'appui secret de la France aux Américains. Envoyé en Angleterre pour étudier la situation, il continua de plaider cette cause avec la chaleur et la ténacité qu'il apportait en toutes choses, et enfin, à force d'éloquence passionnée et de sollicitations, il fit partager son enthousiasme au ministre et au roi. Il est donc indubitable qu'il eut la plus grande part aux décisions importantes qui furent prises à ce sujet. Il fut également l'agent le plus actif de ce mystère d'Etat, la cheville ouvrière de l'opération. Il fut convenu que l'affaire aurait, aux yeux des Américains eux-mêmes, l'aspect d'une entreprise individuelle sous la forme commerciale; que Beaumarchais recevrait un million, plus une somme égale qu'on espérait obtenir de la cour d'Espagne, et qu'avec ces premières ressources il fonderait une grande maison de commerce pour approvisionner l'Amérique d'armes, de munitions, etc., le tout à ses risques et périls. Il n'est pas douteux, d'ailleurs, qu'il dut rendre compte des fonds qu'il reçut. Lui-même donna à l'affaire une extension bien plus considérable. En décembre 1776, il expédie aux Américains 200 canons, des mortiers, des bombes, 25,000 fusils, 200 milliers de poudre, des effets pour 25,000 hommes, plus une quarantaine de bons officiers. D'autres envois suivirent, et, bientôt, il fréta des navires, il monta ses opérations sur une échelle immense; il eut, enfin, *sa marine*, qui combattit à côté de celle du roi, quand la guerre eut éclaté entre la France et l'Angleterre, et qui fournit des officiers à la marine militaire. Un de ses anciens matelots, notamment, devint un de nos meilleurs amiraux (Ganteaume). En 1782, après la désastreuse affaire où le comte de Grasse perdit la plus belle de nos flottes, Beaumarchais, au milieu de la consternation générale, remue toute la France, en propageant l'idée de remplacer par souscription tous les vaisseaux perdus, et la fait adopter d'enthousiasme par les villes, les corporations, les chambres de commerce, etc. Le désastre éprouvé par notre marine fut ainsi réparé avec une rapidité merveilleuse.

A tant d'occupations il faudrait joindre encore une multitude d'entreprises dont le détail ne peut trouver place ici, et qui, sans doute, réparaient les pertes causées par les fournitures américaines. Beaumarchais ne rentra, en effet, jamais entièrement dans ses avances. Il lui resta dû un reliquat considérable, qui donna lieu à des débats interminables, dans lesquels la diplomatie intervint souvent; ce n'est qu'en 1835 que ce grand procès fut terminé; les héritiers, pour en finir, durent se contenter d'une partie seulement de ce qui était dû à l'homme qui avait tant contribué à l'affranchissement des Etats-Unis.

De toutes les grandes affaires entreprises à cette époque par Beaumarchais, l'une des plus aventureuses est sans contredit l'édition des *Œuvres complètes de Voltaire*, dont il commença à s'occuper en 1779. Imprimer Voltaire en deux éditions, l'une en 70 volumes in-8°, l'autre en 92 volumes in-12, pouvait déjà passer alors pour une opération gigantesque. En outre, la moitié des ouvrages de Voltaire étant officiellement prohibée en France, on ne pouvait songer à les imprimer dans ce pays; cependant, le succès de l'entreprise exigeait qu'on pût les y introduire et les y faire circuler avec quelque sécurité; et il fallait pour cela la tolérance secrète du gouvernement. Ce que nul libraire n'eût osé tenter, Beaumarchais l'entreprit résolûment. Il endoctrina le ministre Maurepas, pour obtenir qu'on fermât les yeux sur le transport clandestin des livres; il fonda une *Société philosophique, littéraire et typographique*, qui se composait de lui tout seul, et dont il s'intitula modestement le *correspondant;* il acheta, pour 160,000 livres, au libraire Panckoucke, des manuscrits inédits du grand écrivain; il fit acheter en Angleterre, moyennant 150,000 livres, les caractères de Baskerville; il acheta trois papeteries dans les Vosges; enfin, il s'occupa de chercher, hors de France et sur la frontière, quelque terrain neutre où il pût fonder avec sécurité un vaste établissement typographique. Après bien des pourparlers, le margrave de Bade lui loua un vieux fort qu'il possédait à Kehl, et ce fut là qu'il installa ses ouvriers. Et le voilà papetier, imprimeur et libraire, en même temps qu'il était armateur, agent politique, fondateur d'une caisse d'escompte, associé des frères Périer pour l'établissement de la pompe à feu de Chaillot, auteur dramatique, spéculateur en toutes sortes d'affaires, et, par-dessus tout et toujours, homme d'esprit, d'une intarissable gaieté et d'une bienveillance à peu près universelle, quoiqu'il eût un nombre assez raisonnable d'ennemis. On est émerveillé de voir un homme conduire à la fois tant d'opérations, et sans en être écrasé. « Ce qui le caractérisait particulièrement, dit son ami Gudin, c'est la faculté de changer d'occupation inopinément, et de porter une attention aussi forte, aussi entière sur le nouvel objet qui survenait que celle qu'il avait eue pour l'objet qu'il quittait. » Beaumarchais appelait cela *fermer le tiroir d'une affaire.*

Avant de *fermer le tiroir* de l'édition de Voltaire, rappelons ici que cette opération lui coûta à peu près un million de perte. Mais il eut, outre la conscience d'avoir rempli tous ses engagements avec une fidélité scrupuleuse, la satisfaction d'avoir, le premier, donné un Voltaire exact et complet, plus 10 volumes de cette correspondance précieuse qui n'a cessé de s'enrichir depuis. Trouverait-on aujourd'hui beaucoup de grands seigneurs et même de princes qui voulussent payer aussi cher un plaisir purement littéraire et philosophique? Il est vrai que Beaumarchais comptait bien, sans doute, rentrer dans ses frais; mais il n'en a pas moins marché jusqu'au bout sans découragement. Il imprimait encore les derniers volumes en 1790.

Au moment où il entamait cette vaste entreprise, il était déjà, comme nous l'avons indiqué, absorbé par mille affaires, dont il se délassait par la composition du *Mariage de Figaro.* Cette pièce fameuse fit événement, comme on le sait, et elle eut cette bonne fortune, assez rare pour une œuvre dramatique, de s'imposer à l'histoire de l'époque où elle apparut, et de conserver l'importance d'un événement public. Terminée par l'auteur et reçue au Théâtre-Français vers la fin de 1781, elle ne fut jouée cependant, pour la première fois, qu'en avril 1784, et, suivant le mot consacré, Beaumarchais dépensa plus d'esprit pour la faire représenter que pour l'écrire. Cet audacieux manifeste de l'esprit nouveau contre les institutions anciennes, et qui répondait si bien aux besoins des esprits à la veille de la Révolution, subit, en effet, de nombreuses vicissitudes avant de pouvoir se produire en public. Circonvenu déjà par le garde des sceaux Miromesnil, Louis XVI s'était fait lire la pièce, seul avec la reine et Mme Campan. Après le fameux monologue, il s'était écrié : « C'est détestable; cela ne sera jamais joué! Il faudrait donc détruire la Bastille? » Une telle objection lui paraissait sans réponse. La Bastille était le saint des saints de la vieille monarchie; et, du moment qu'une légère comédie pouvait entraîner des conséquences aussi monstrueuses, il n'y avait rien à répliquer. Donc, le *Mariage de Figaro* ne sera *jamais* représenté; le roi l'a prononcé irrévocablement. Eh bien! Beaumarchais a précisément décidé, non moins irrévocablement, qu'il le serait, fût-ce dans le chœur de l'église Notre-Dame. C'est encore une bataille dont il sortira vainqueur. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que, s'il déploya dans cette lutte disproportionnée une habileté consommée, sa position particulière lui permettait de faire jouer en même temps une foule de ressorts très-divers. Outre qu'il était l'homme le plus répandu de ce temps, il avait pour patrons, ou plutôt pour clients, bon nombre de grands seigneurs qui ne dédaignaient point de lui faire de larges et fréquents emprunts. De plus, c'était une sorte d'homme d'Etat au petit pied, consulté très-souvent en secret par les ministres sur des questions de finances et d'administration. Tout cela aida, sans aucun doute, à son succès; mais il fallait sa prodigieuse fécondité de ressources pour mettre ces éléments en œuvre. Pendant plusieurs années, il excita la curiosité par des lectures particulières de sa pièce; il gagna successivement à son parti la plupart des personnes de la cour, et jusqu'à des ministres; il demanda, il obtint des censeurs, et en transforma successivement quatre ou cinq en avocats de sa cause; enfin, il manœuvra de telle sorte, qu'un moment arriva où tout Paris et tout Versailles, moins le roi et quelques esprits chagrins, voulaient voir jouer la fameuse comédie, et le voulaient avec une ardeur de curiosité contre laquelle les gouvernements les plus absolus sont impuissants. Obsédé de toutes parts, le roi finit par accorder, en septembre 1783, la permission de jouer le *Mariage de Figaro* à Genevilliers, maison de campagne du comte de Vaudreuil. Toute la cour assistait à la représentation. Sept mois plus tard, après de nouveaux chefs-d'œuvre de stratégie, l'autorisation pour la représentation publique fut, enfin, enlevée de haute lutte. Cette première représentation est demeurée fameuse dans les annales du Théâtre-Français; c'est un des épisodes les plus caractéristiques des derniers jours de l'ancien régime. On en trouvera les détails, ainsi que l'analyse de la pièce et des autres œuvres de Beaumarchais, aux articles spéciaux qui leur sont consacrés dans ce Dictionnaire. Le succès fut immense, on le sait, et cent représentations ne purent l'épuiser. Napoléon disait de *Figaro* que « c'était la Révolution déjà en action. » Tous les contemporains y voyaient du moins une espèce de Fronde philosophique,

dirigeant contre les institutions anciennes toute une artillerie de saillies mordantes, d'attaques audacieuses, d'allusions fines et meurtrières. On peut imaginer l'effet produit à cette époque quand on remarque qu'aujourd'hui même on supprime à la représentation de cette piècedivers passages, et notamment la phrase du monologue relative à la liberté de là presse.

La vogue inouïe du *Mariage de Figaro* fut troublée par des polémiques très-vives. Attaqué d'une manière outrageante, surtout par Suard, derrière lequel était caché le comte de Provence, dont on connaît les manies littéraires, Beaumarchais répliqua avec sa verve *habituelle; le prince du sang, atteint à travers* Suard, qui lui servait complaisamment de mannequin, se vengea d'avoir moins d'esprit et de raison que son adversaire en obtenant du roi un ordre d'arrestation. Louis XVI était à une table de jeu quand il signa cet ordre brutal, et il l'écrivit au crayon sur le dos d'un sept de pique; puis, joignant l'insulte à l'arbitraire, il ordonna de jeter Beaumarchais à Saint-Lazare, où l'on enfermait alors les jeunes bandits, les prêtres dépravés et autres êtres avilis. Le public fut outré d'un acte aussi révoltant, et l'explosion fut telle, qu'il fallut faire sortir le prisonnier quelques jours plus tard. A la représentation de *Figaro*, qui eut lieu le jour même, une tempête d'applaudissements répondit à cette phrase du monologue : « Ne pouvant avilir l'esprit, on se venge en le maltraitant. »

C'est peu de temps après que Beaumarchais eut sa fameuse affaire avec Mirabeau. Il avait précédemment établi avec les frères Périer, pour faire distribuer l'eau de la Seine aux quartiers de Paris, cette pompe à feu de Chaillot qui a fonctionné jusqu'à nos jours. Les actions de cette entreprise utile, tombées d'abord au-dessous du pair, avaient éprouvé, en 1785, une hausse rapide et considérable. Quelques banquiers qui, ayant spéculé sur la baisse, avaient le plus grand intérêt à arrêter ce mouvement, lancèrent en avant Mirabeau, qui avait alors la réputation — méritée ou non — d'être un aventurier besoigneux, avide d'argent, de scandale et d'éclat. Le futur orateur entra donc en campagne en lançant un factum foudroyant contre la compagnie des eaux de Paris, dont il déclarait l'entreprise détestable et contraire aux intérêts du public. Beaumarchais, comme principal administrateur, avait un intérêt non moins patriotique à démontrer le contraire. Il faut reconnaître, au surplus, qu'il avait incontestablement raison et que, s'il plaidait *pro domo sua*, il défendait en même temps une opération dont l'utilité était évidente. Il réfuta son adversaire avec beaucoup de calme et de lucidité; mais, vers la fin, quittant les calculs, il compara ironiquement les attaques du factum aux *Philippiques :*

« Quand elles étaient bien amères, disait-il, on les nommait des *philippiques ;* peut-être, un jour, quelque mauvais plaisant coiffera-t-il celles-ci du joli nom de *mirabelles*, venant du comte de Mirabeau, *qui mirabilia fecit.* » Puis, l'artiste en calembours concluait en se demandant quel motif avait pu porter un homme d'un aussi grand talent que le comte de Mirabeau à mettre sa plume au service « d'intérêts de parti qui n'étaient pas même les siens; » et il terminait ainsi : « Notre estime pour sa personne a souvent retenu l'indignation qui nous gagnait en écrivant. Mais si, malgré la modération que nous nous étions imposée, il nous est échappé quelque expression qu'il désapprouve, nous le prions de nous la pardonner... Nous avons combattu ses idées sans cesser d'admirer son style. » Le lion était touché; peut-être le désirait-il; il bondit sous l'aiguillon et s'élança. Enonçant les motifs qu'il avait eus pour entrer dans la discussion, il alla droit à son adversaire, et, comme le dit M. Sainte-Beuve, le frappant de l'épée au visage, selon le conseil de César, il le railla sur cette prétention au patriotisme, au désintéressement et au bien public, de laquelle Beaumarchais aimait à recouvrir ses propres affaires et ses spéculations d'intérêt : « Tels furent mes motifs; et peut-être ne sont-ils pas dignes du siècle où tout se fait pour l'honneur, pour la gloire, et *rien pour l'argent;* où les chevaliers d'industrie, les charlatans, les baladins, les proxénètes n'eurent jamais d'autre ambition que la gloire, *sans la moindre considération de profit;* où le trafic à la ville, l'agiotage à la cour, l'intrigue qui vit d'exactions et de prodigalités, n'ont d'autre but que l'honneur, *sans aucune vue d'intérêt;* où l'on arme pour l'Amérique trente vaisseaux chargés de fournitures avariées, de munitions éventées, de vieux fusils que l'on revend pour neufs, le tout pour la gloire de contribuer à rendre libre un des mondes, et *nullement pour les retours de cette expédition désintéressée...;* où l'on profane les chefs-d'œuvre d'un grand homme (allusion à l'édition de Voltaire par Beaumarchais), en leur associant tous les *Juvenilia*, tous les *Senilia*, toutes les rêveries qui, dans sa longue carrière, lui sont échappés; le tout pour la gloire et, *nullement pour le profit* d'être l'éditeur de cette collection monstrueuse; où, pour faire un peu de bruit et, par conséquent, par amour de la gloire et haine du profit, on change le Théâtre-Français en tréteaux et la scène comique en *école de mauvaises mœurs;* on déchire, on insulte, on outrage tous les ordres de l'Etat, toutes les classes de citoyens, toutes les lois, toutes les règles, *toutes les bienséances...* » Puis, le puissant athlète demande à Beaumarchais ce qu'il pense des *mirabelles*. Jamais calembour ne fut plus rudement payé. La péroraison par laquelle Mirabeau terminait sa brochure est restée célèbre dans le genre de l'invective : « Pour vous, monsieur, qui, en calomniant mes intentions et mes motifs, m'avez forcé de vous traiter avec une dureté que la nature n'a mise ni dans mon esprit ni dans mon cœur; vous, que je ne provoquai jamais, avec qui la guerre ne pouvait être ni utile ni honorable..., croyez-moi : profitez de l'amère leçon que vous m'avez contraint de vous donner; retirez vos éloges bien gratuits, car, sous aucun rapport, je ne saurais vous les rendre; retirez le pardon que vous m'avez demandé; *reprenez jusqu'à l'insolente estime que vous me témoignez...* » Et il finit par ce conseil terrible et le plus incisif, entre hommes avides avant tout de popularité : « Ne songez désormais qu'*à mériter d'être oublié.* »

(Voilà qui est dur, monsieur le comte; mais avec quelle supériorité écrasante l'humble fils de l'horloger vous aurait répondu, s'il avait connu la millième partie de ce que nous savons aujourd'hui. Certainement Beaumarchais est un astre où il est facile de découvrir des taches sans faire usage du télescope; mais les fils de 89 n'oublieront jamais que le *Mariage de Figaro* et le *Barbier de Séville* ont été l'aurore de la Révolution, tandis que vos honteuses palinodies... Non, monsieur le comte, l'éloquence ici n'ennoblit rien : les vertus démocratiques ressemblent à la rosée du ciel, qui ne se conserve pure que si elle tombe dans un vase pur... Fermons ici la parenthèse comme si nous ne l'avions pas ouverte, et continuons.)

Pour n'oublier aucune circonstance dans cette querelle des deux modernes, disons que Beaumarchais avait précédemment refusé de prêter à Mirabeau une somme de 12,000 fr., dans la crainte, comme il l'a dit lui-même, de se brouiller avec lui au jour de l'échéance.

Beaumarchais ne répliqua point, soit qu'il fût fatigué de tant de luttes, soit qu'il fût intimidé par un si furieux polémiste (chose douteuse, cependant), soit pour toute autre cause. Disons tout de suite que, quatre ans plus tard, en 1790, le tribun, qui sans doute n'avait jamais pris lui-même ses injures au sérieux, et qui, d'ailleurs, avait alors besoin de Beaumarchais pour une affaire particulière, s'adressa à lui avec force caresses de courtisan. L'auteur de *Figaro* se vengea de son ennemi par les procédés les plus généreux et les plus délicats.

Dans cette lutte, on ne saurait méconnaître que Beaumarchais avait donné au public l'idée d'un homme qui commence à faiblir. Aussi, à peine était-elle terminée, qu'il se vit assailli par un nouvel adversaire, l'avocat Bergasse, qui avait alors sa réputation à faire et qui recherchait les polémiques retentissantes. Quelques années auparavant, Beaumarchais avait contribué à faire rendre la liberté à une dame que son mari, le banquier Kornmann, avait fait enfermer par lettre de cachet, après avoir couvert d'une tolérance intéressée sa conduite irrégulière. Après une série de débats, voulant décidément s'approprier la dot de sa femme, il la fit poursuivre en adultère, et confia la cause à Bergasse. L'adultère était probable; mais l'ignoble tolérance du mari n'en était pas moins évidente. En tout état de cause, Beaumarchais était étranger à toutes ces affaires; et il ne s'en était un instant mêlé, à la sollicitation de la princesse de Nassau, que pour demander la fin d'un emprisonnement arbitraire. Mais un homme d'une telle notoriété était une proie trop appétissante pour un avocat obscur, avide de scandale et d'éclat. Bergasse engloba donc effrontément Beaumarchais dans l'affaire Kornmann, et, dans les pamphlets boursouflés qu'il décorait du nom de *mémoires*, il le couvrit d'injures et de calomnies, poussant l'*extravagance et la folie* jusqu'à le représenter comme un homme qui *suait le crime.* Beaumarchais se donna la peine de répondre aux inepties de cet énergumène, qui fut condamné par le parlement comme calomniateur, mais qui, chose bizarre, parut avoir en sa faveur l'opinion publique, et dut à cette juste flétrissure une manière de célébrité qui le conduisit à l'Assemblée constituante, où il joua, comme on le sait, le rôle le plus rétrograde et le plus pitoyable. Tout ceci avertissait assez l'auteur de *Figaro* que l'opinion, qu'il avait un peu surmenée et fatiguée, commençait à se tourner contre lui, et qu'il entrait dans la décadence de sa popularité. Cependant, au milieu de l'affaire Bergasse, il fit représenter son opéra de *Tarare*, qui attira la foule et eut un certain succès, quoique ce soit, en réalité, une œuvre moins originale que bizarre.

La Révolution surprit Beaumarchais au moment où il faisait construire, non loin de la Bastille, cette superbe habitation, caprice d'artiste, qui lui coûta près de 1,700,000 fr., et qui fut abattue, en 1818, pour cause d'utilité publique. Il vit tomber la Bastille, avec moins d'enthousiasme peut-être que de frayeur, et il parut dès lors moins préoccupé des monstruosités de l'ancien régime que des orages de la Révolution. Philosophe et réformateur, il avait, comme tous les grands esprits de son temps, combattu pour la justice et la vérité; mais, après avoir eu les enivrements de la lutte, il n'eut point les joies du triomphe. L'âge, le besoin de repos, un certain fond d'égoïsme épicurien, les fatigues d'une existence militante et orageuse lui faisaient désirer que cette régénération de la France, que sans aucun doute il désirait, s'accomplît régulièrement et sans secousse, comme si les principes nouveaux n'eussent pas eu à vaincre des résistances obstinées, comme si l'enfantement d'un monde eût pu s'opérer sans souffrances et sans déchirement! D'ailleurs, il était dépassé par le mouvement, et même il ne le comprenait pas; car, sous beaucoup de rapports, il était resté un homme de l'ancien régime, et il se fût contenté de réformes bien inoffensives. Aussi, le voit-on constamment, malgré sa prudence, jouer le rôle d'un conservateur. Chose piquante, ce voltairien pétitionne *sans rire* pour l'ouverture de nouvelles chapelles dans son quartier, afin que les *fidèles* puissent jouir d'un plus grand nombre de messes, et cela en juin 1791, c'est-à-dire à une époque où ces préoccupations n'étaient pas précisément à l'ordre du jour. Nommé à la première commune, il vit plusieurs districts demander son exclusion. Il est à croire qu'un grand nombre de ses vieux ennemis travaillaient avec fureur pour le perdre. Il subit plusieurs visites domiciliaires, sous le prétexte d'accaparement de blés ou d'armes, et ne fut plus dès lors occupé qu'à se défendre contre des accusations que sa renommée de grand faiseur d'affaires faisait paraître vraisemblables. Au milieu de ses inquiétudes, il avait néanmoins composé la *Mère coupable*, qui fut représentée en 1792 et qui forme, avec le *Barbier* et le *Mariage*, une espèce de trilogie. A la même époque, le besoin d'activité et d'entreprises se réveilla en lui, malgré tant de mécomptes. Il fit avec le gouvernement un marché pour faire venir 60,000 fusils de Hollande. Privé de l'appui qu'on lui avait promis, il s'épuise en efforts impuissants. Ses ennemis répandent le bruit qu'il cache ces armes dans l'intérêt de la contre-révolution, et parviennent à le faire emprisonner à l'Abbaye. Heureusement pour lui, Manuel, procureur de la commune, avec qui il avait eu des démêlés littéraires fort vifs, se venge noblement en le faisant mettre en liberté à la veille des massacres de Septembre. A peine libre, il reprend l'affaire des fusils, fatigue l'Assemblée et les ministres, finit par obtenir pour cet objet une *commission en* Hollande, *voyage de tous côtés*, revient pour se défendre contre de nouvelles accusations, repart comme commissaire du comité de Salut public, toujours pour la fameuse cargaison de fusils, que lui disputaient les Anglais, et, enfin, à la suite d'une foule de tribulations, se trouve porté, en son absence, sur la liste des émigrés. Le séquestre fut mis sur ses biens, et sa femme et sa fille furent quelque temps emprisonnées, en l'an II. Quant à lui, réfugié à Hambourg, il y vécut dans les angoisses, et même un moment dans la détresse, pendant que les Anglais dépouillaient son prête-nom des fusils, en les payant, par une estimation arbitraire, fort au-dessous de leur valeur. Enfin, au commencement du Directoire, Beaumarchais parvint à se faire rayer de la liste des émigrés et revint à Paris. Il consuma ses dernières années dans des réclamations inutiles pour obtenir du gouvernement le remboursement de ses avances, et dans des luttes stériles pour rassembler quelques débris d'une grande fortune à peu près détruite. Néanmoins, malgré ses chagrins et ses ennuis, malgré les huissiers et les procès, cet homme infatigable, usé par l'âge et surtout par les luttes, trouvait encore le temps et l'énergie de s'occuper de mille choses étrangères à sa triste situation personnelle. Quelques *jours avant sa mort, il avait rédigé* un « Mémoire au Directoire, sur l'assassinat des plénipotentiaires de la République au congrès de Rastadt. »

Le 18 mai 1799, Beaumarchais fut trouvé mort dans son lit, frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Il était mort sans maladie, *comme il avait vieilli sans infirmités.* Il avait soixante-trois ans et trois mois. Quelques écrivains ont parlé d'un suicide par l'opium; mais cette assertion a été tout à fait détruite par M. de Loménie, dans le grand travail que nous analysons plus loin. Outre les ouvrages que nous avons cités et une infinité de lettres, Beaumarchais a encore composé un Mémoire justificatif de sa conduite et un récit de ses malheurs, adressé à la Convention, et qui a pour titre : *Mes six époques.* Ce n'est pas, on doit l'avouer, un de ses meilleurs écrits, et même, comme l'a justement dit M. Sainte-Beuve, « il arrive ici à Beaumarchais (chose inattendue et singulière!) d'être ennuyeux. » Beaumarchais ennuyeux! la chose est, en effet, assez piquante et méritait d'être remarquée. Il faut ajouter encore qu'il n'était pas très-heureux en poésie, et que ses vers sont fort souvent médiocres.

Qu'on nous permette de terminer cette notice un peu étendue par quelques observations sur l'ensemble de la vie, du caractère et du talent de Beaumarchais. De tous les hommes de son temps, il est un de ceux qui ont été le plus violemment attaqués, et l'on doit reconnaître qu'il n'a pas joui d'une considération égale à sa célébrité. Si nous cherchons dans sa vie, dont les plus minces détails nous sont *maintenant connus par le grand travail de* M. de Loménie, nous ne trouvons rien, ou presque rien, qui justifie les attaques dont il a été l'objet. Ses luttes continuelles, ses succès rapides, sa grande fortune, son redoutable esprit, dont il abusait quelquefois, ses entreprises aventureuses, lui firent un grand nombre d'ennemis, dont les invectives et les calomnies ont, à la longue, laissé sur sa réputation ce *quelque chose* dont parle Basile. Un homme d'un esprit tiède et prudent, Fontanes, a dit, précisément en défendant Beaumarchais sous ce rapport : « Tout homme qui a fait du bruit dans le monde a deux réputations : il *faut consulter ceux qui ont vécu avec lui*, pour savoir quelle est la bonne et la véritable. »

Or, il est à remarquer que tous ceux qui ont attaqué et déchiré l'auteur du *Barbier*, ou ne le connaissaient point, ou le connaissaient fort peu; tandis qu'au contraire tous ceux qui ont vécu dans son intimité lui ont conservé un inébranlable attachement; plusieurs de ces hommes, peu susceptibles d'enthousiasme et d'engouement, comme La Harpe, Fontanes, Arnault, ne parlent de lui qu'avec estime et respect, et vantent ses attrayantes qualités, son commerce aimable et sûr, son infatigable obligeance et sa générosité. Il vécut entouré d'amitiés vives et dévouées, qui le suivirent pendant trente et quarante ans, sans s'affaiblir jamais. Sa tendresse pour sa famille est bien connue; pendant toute sa vie et souvent quand sa situation personnelle était fort difficile, il en fut la providence et l'appui, protégeant, pensionnant, dotant père, sœurs, neveux, nièces, et jusqu'aux parents les plus éloignés. Sa bonté ne s'étendait pas seulement sur sa famille, et le nombre des infortunés qu'il a secourus est immense. L'inventaire fait après sa mort offrait, indépendamment des sommes données sans qu'il en restât aucune trace, plus de 900,000 fr. de titres pour sommes prêtées sans garantie à des artistes, des gens de lettres, des artisans, des malheureux de toutes les classes. Sa facilité et sa bienfaisance étaient si connues, qu'il était journellement assailli d'âpres solliciteurs qui s'exagéraient sa richesse. Des gens de la plus haute société même, comme le prince et la princesse de Nassau, étaient pour lui de véritables pensionnaires, par la fréquence de leurs emprunts. Tous les gens à projets, les nobles ruinés, les besoigneux de qualité, assiégeaient constamment sa caisse. Il dut en éconduire un bon nombre, qui naturellement devinrent ses ennemis acharnés, comme Mirabeau, comme le pamphlétaire Rivarol (dont il nourrissait la femme et l'enfant, que ce défenseur de l'ordre social avait abandonnés) et comme tant d'autres, plus obscurs, mais beaucoup plus venimeux. Parmi les causes qui expliquent les dénigrements dont Beaumarchais fut l'objet pendant sa vie, il faut mentionner aussi qu'à cette époque, on ne faisait encore qu'une part fort injuste aux droits de l'intelligence, et que, parti des derniers rangs de la société, très-ardent et très-ambitieux, sans cesse entravé dans son essor, il avait dû, pour arriver, tourner beaucoup d'obstacles et en briser quelques-uns. La société d'alors ne pouvait lui pardonner ses succès, qui étaient autant de victoires remportées sur les préjugés régnants. Ses grandes entreprises commerciales et industrielles étaient aussi un motif de dédain, non-seulement pour les gentilshommes, mais aussi pour certains croquants littéraires, qui trouvaient beaucoup plus noble de vivre de mendicité ou de pamphlets soudoyés, et qui enviaient, en outre, la fortune rapide que ce garçon horloger devait à son opiniâtre énergie et à sa capacité. Ainsi, l'origine plébéienne de Beaumarchais, sa carrière à la fois industrielle et littéraire, ont été pour lui un obstacle permanent à la considération sociale, et lorsque cet obstacle eut été brisé par la Révolution, il *était déjà trop vieux pour entrer dans* le mouvement des hommes et des choses. En ce qui touche ses spéculations et ses affaires, il a été fort aventureux, quelquefois même un peu aventurier, aimant les luttes d'habileté et les jeux de l'intrigue, mais plus artiste encore que spéculateur. D'ailleurs, s'il a aimé le lucre, il n'a jamais spéculé sur la ruine de personne, et il a très-souvent associé ses entreprises à de grands intérêts publics. Ecoutons encore sur ce point Fontanes : « Ce Beaumarchais, qu'on a généralement regardé comme un *Gil Blas*, un *Guzman d'Alfarache*, le modèle, enfin, de son *Figaro*, ne ressemblait nullement à ces personnages : il portait plus de facilité que d'industrie dans toutes les affaires d'argent. Il y était bien plus trompé que trompeur. Sa fortune, qu'il dut à des circonstances heureuses, s'est détruite, en grande partie, par un excès de bonhomie et de confiance dont on pourrait donner des preuves multipliées. »

En résumé, et sans aller plus loin dans cette analyse de caractère, on peut signaler dans Beaumarchais les qualités suivantes : universalité d'aptitudes, imagination exubérante, mais non chimérique, esprit étincelant, habileté dans le maniement des hommes, sagacité, énergie, entente des affaires les plus considérables et les plus compliquées, activité, persévérance, génie de la conception et de l'organisation. Mais son étonnante diversité d'aptitudes a, sans aucun doute, contribué aussi à l'empêcher de s'élever, dans chaque direction, à la hauteur qu'il n'eût pas manqué d'atteindre si ses efforts eussent été moins éparpillés. Il est tout à fait évident qu'il y avait en lui l'étoffe d'un *homme* très-supérieur au rôle dans lequel les circonstances l'ont enfermé, et qui, cependant, fut assez éclatant. « Beaumarchais, dit l'historien anglais Carlyle, et c'est par cette citation que nous voulons terminer cet article, Beaumarchais était,

après tout, une belle et vaillante espèce d'homme et, dans son genre, un brillant spécimen du génie français. »

Beaumarchais (MÉMOIRES DE), pamphlets célèbres, dont tous les critiques et historiens de la littérature française se sont occupés. L'examen le plus complet en a été fait par La Harpe, dans son *Cours de littérature*, et cet examen est l'une des meilleures études analytiques contenues dans cet ouvrage. Nous en détachons quelques passages, qui seront suivis des jugements nouveaux, formulés par les aristarques de notre temps.

« L'historique de ses procès, dit La Harpe, serait superflu : on s'en souvient jusqu'aujourd'hui, et l'on ne peut rien ajouter à l'idée qu'en donnent ses Mémoires, qui sont de nature à être relus dans tous les temps... Trois procès occupèrent une partie de sa vie : le procès contre le légataire universel de Du Verney ; le procès Goëzman, qui n'en était qu'un incident, mais plus sérieux que le principal; et enfin le procès Kornmann. Il finit par les gagner tous les trois, aussi complétement qu'il est possible ; mais il avait commencé par perdre les deux premiers. Tous les trois furent suscités par la haine, beaucoup plus que par un intérêt litigieux, et ils fixèrent les regards de la France et de l'Europe. Ils mettaient en spectacle celui que l'on mettait en cause... Les défenses de l'accusé l'agrandissaient en talent et en courage, au point de faire de sa cause celle de ses lecteurs ; et l'opinion publique attachait cette cause à des intérêts publics, lors des événements de 1771, qui la portèrent devant des juges que la nation ne reconnaissait pas pour les siens... »

La Harpe trace l'historique des démêlés judiciaires de Beaumarchais, des épreuves qu'il dut surmonter et des périls qu'il eut à conjurer. Ces faits rentrent dans la biographie du père de Figaro, et nous passons outre. Revenons à la partie littéraire.

« Ces Mémoires sont d'un genre et d'un ton qui ne pouvaient avoir de modèle, car il n'y en avait pas d'exemple.... Mais cette forme si neuve, aussi saillante qu'inusitée; ces singuliers écrits, qui étaient tout à la fois une plaidoirie, une satire, un drame, une comédie, une galerie de tableaux, enfin une espèce d'arène ouverte pour la première fois, où il semblait que Beaumarchais s'amusât à mener en laisse tant de personnages, comme des animaux de combat faits pour divertir les spectateurs ! mais tous ces personnages, si richement et si diversement ridicules ou vils, qu'on les croirait choisis tout exprès pour lui, et que lui-même, en effet, rend grâce au ciel de les lui avoir donnés pour adversaires ! mais cette continuelle variété de scènes qu'on voit bien qu'il n'a pu inventer, et qui n'en sont que plus plaisantes, à force de vérité, de cette vérité qu'on ne peut saisir et crayonner qu'avec le tact le plus fin et l'imagination la plus gaie !... L'on peut concevoir l'allégresse universelle d'un public mécontent et malin, qui n'avait d'autres armes que celles du ridicule, et qui les voyait toutes, au delà même de ce qu'il pouvait en attendre, dans une main légère et intrépide, qui frappait sans cesse en variant toujours ses coups... Une des armes de Beaumarchais, et qui lui a servi à tout, c'est sa dialectique. Il n'y en a pas de plus pressante, de plus ingénieuse, de plus diversifiée. Aucune induction ne lui échappe ; pas une qu'il ne saisisse avec justesse et qu'il ne pousse aux dernières conséquences; pas une qu'il ne sache retourner sous plus d'une forme, et qu'il ne fasse ressortir et reparaître à propos, toujours avec un nouvel avantage... »

La Harpe ne dissimule pas les défauts du talent de Beaumarchais comme polémiste : « Ces Mémoires, qui offrent tous les tons de l'éloquence, tous les genres de mérite, offrent aussi toutes sortes de fautes; ce qui n'empêche pas que le talent, s'il n'est pas parfait, ne soit supérieur, parce que les beautés prédominent de beaucoup; et c'est là ce qui, d'abord, est décisif dans la balance de la critique... Il y a dans son style du Montaigne, du Rabelais, du Swift : il a du premier l'expression forte avec la tournure naïve; du second, la saillie bouffonne, mais imprévue et originale; du dernier, l'invention des formes satiriques et détournées, qui font attendre longtemps le coup pour frapper plus fort. »

Maintenant, écoutons M. Villemain appréciant ces mêmes écrits et ce même talent (*Littérature au* XVIII^e *siècle*).

«... Voilà que Beaumarchais se trouve engagé dans un procès contre l'héritier du fournisseur Pâris Du Verney. Il va solliciter ses juges, les conseillers du nouveau parlement; il fait de nombreuses visites au conseiller rapporteur, et donne, pour avoir une audience, 100 louis, puis 15 louis. Ces 15 louis deviennent le sujet d'un immense scandale ; ces 15 louis, exploités, commentés par l'imagination féconde de Beaumarchais, sont l'origine d'un grand changement, renversent cette magistrature bâtarde, élevée sur les ruines des anciens parlements, et commencent une réforme qui ne devait pas s'arrêter à la magistrature...

« Peut-on avoir raison avec tant de bouffonnerie? Peut-on avoir une fierté si bien placée, et manquer si souvent de justice et de dignité? Peut-on défendre à ce point la cause de l'opinion générale, et cependant employer quelquefois des insinuations odieuses, des révélations que l'honnêteté défend? Il faut donc regarder ce livre singulier comme un mélange du mémoire judiciaire, du pamphlet, de la comédie, de la satire, du roman; il faut y voir, comme dans l'auteur même, une réunion de tous les contrastes, quelque chose de rare et d'équivoque, un talent admirable, mais plus digne de vogue que d'estime, une verve de plaisanterie qui nous entraîne, mais qui révolte quelquefois en nous un sentiment de décence et de vérité...

« Ce singulier talent de l'éloquence judiciaire, tel que les anciens l'ont vanté, l'ont pratiqué ; ce talent, plus puissant que moral, analysé par Cicéron avec tant de plaisir et d'orgueil ; cet art d'envenimer les choses les plus innocentes, d'entremêler de petites calomnies un récit naïf, de médire avec grâce, d'insulter avec candeur, d'être ironique, mordant, impitoyable, d'enfoncer dans la blessure la pointe du sarcasme; puis de se montrer grave, consciencieux, réservé, et bientôt après, de soulever une foule de mauvaises passions au profit de sa bonne cause; d'intéresser l'amour-propre, d'amuser la malignité, de flatter l'envie, d'exciter la crainte, de rendre le juge suspect à l'auditoire, et l'auditoire redoutable au juge; cet art d'humilier et de séduire, de menacer et de prier ; cet art, surtout, de faire rire de ses adversaires, au point qu'il soit impossible de croire que des gens si ridicules aient jamais raison; enfin, tout cet arsenal de malice et d'éloquence, d'esprit et de colère, de raison et d'invective; voilà ce qui compose, en partie, les Mémoires de Beaumarchais !....

« Ajoutez un mouvement qui prévient la monotonie du ridicule, ses adversaires changés pour lui en personnages de comédie dont il dispose, les formalités de la justice, les interrogatoires, les récolements tournés en scènes et en incidents dramatiques. Le contraste de cette moqueuse et implacable publicité avec le mystère dont s'enveloppait encore la procédure, ces secrets du greffe mis au jour, la femme du grave magistrat balbutiant quelques mots de chicane que son mari a eu la maladresse de lui apprendre, les dits et les contredits, les écritures, le greffier : tout cela commenté par Beaumarchais ; quelle source de ridicule ! mais cela est trop plaisant pour être vrai... »

Que pensait Voltaire de ces Mémoires, Voltaire, le partisan plus ou moins sincère de la création du parlement Maupeou ?... Son éloge, où perce la jalousie, ne saurait être suspect : « Ces Mémoires sont bien prodigieusement spirituels; je crois cependant qu'il faut encore plus d'esprit pour faire *Zaïre* et *Mérope*. » Et pour faire le *Barbier de Séville* ou le *Mariage de Figaro*, fallait-il plus d'esprit ou de talent? Voltaire dit encore : « J'ai lu tous les Mémoires de Beaumarchais, et je ne me suis jamais tant amusé. Ces Mémoires sont ce que j'ai jamais vu de plus singulier, de plus fort, de plus hardi, de plus comique, de plus intéressant, de plus humiliant pour ses adversaires. Il se bat contre dix ou douze personnes à la fois, et les terrasse comme Arlequin sauvage renversait une escouade du guet. » Encore ailleurs : « Enfin j'ai lu le quatrième Mémoire de Beaumarchais; j'en suis encore tout ému. Jamais rien ne m'a fait plus d'impression; il n'y a point de comédie plus plaisante, point d'histoire mieux contée, et surtout point d'affaire épineuse mieux éclaircie. »

On comprendra que le *Grand Dictionnaire* soit heureux de se taire, quand il voit sa propre pensée exprimée par d'aussi éloquents interprètes.

Beaumarchais et son temps, *Etudes sur la société en France au* XVIII^e *siècle, d'après des documents inédits*, par Louis de Loménie, (2 vol. in-8°, Paris, Michel Lévy, 1856). Cet ouvrage, qui parut d'abord dans la *Revue des Deux Mondes*, est l'étude la plus complète qui ait été faite sur l'auteur du *Mariage de Figaro*. M. de Loménie, dont on connaît d'ailleurs la conscience et le talent, a eu la bonne fortune de recevoir communication des matériaux les plus abondants et les plus précieux. MM. Delarue, gendre et petit-fils de Beaumarchais, lui ont mis entre les mains tous les papiers laissés par leur beau-père et aïeul, et qui dormaient enfouis dans une mansarde inhabitée de la rue du Pas-de-la-Mule, depuis la démolition de la fameuse maison du boulevard, en 1818. M. de Loménie nous a dépeint son émotion quand la famille lui ouvrit la porte de cette chambre où personne n'était entré depuis tant d'années, quand il se trouva en présence d'une masse aussi considérable de documents. « J'avais devant moi, dit-il, dans cette cellule inhabitée et silencieuse, sous cette couche épaisse de poussière, tout ce qui restait de l'un des esprits les plus vifs, d'une des existences les plus bruyantes, les plus agitées, les plus étranges, qui aient paru dans le siècle dernier... C'est ainsi que des matériaux précieux pour l'histoire du XVIII^e siècle ; c'est ainsi que tous les souvenirs d'une carrière extraordinaire étaient restés enfouis depuis plus de trente ans dans une cellule abandonnée, dont l'aspect m'inspirait une mélancolie profonde. En troublant le sommeil de ce tas de papiers, jaunis par le temps, écrits ou reçus autrefois dans le feu de la colère ou de la joie, par un être duquel on peut dire ce que M^{me} de Staël a dit de Mirabeau, par un être si *animé, si fortement en possession de la vie*, il me semblait que je procédais à une exhumation. »

Toute la vie de Beaumarchais était, en effet, renfermée dans cet amas de papiers souillés de poussière, œuvres littéraires, correspondance immense, papiers de famille, papiers d'affaires, titres de créances, projets d'entreprises, etc., et jusqu'au modèle d'échappement de pendule inventé par le jeune Caron, et qui reposait dans une malle sous les manuscrits du *Barbier* et du *Mariage;* juxtaposition piquante, comme observe M. de Loménie, et qui semble une réminiscence de ce monarque de l'Orient, qui plaçait dans le même coffre ses anciens habits de berger et son manteau royal.

Ces documents étaient tombés entre bonnes mains. Mais il fallait en opérer le classement, en faire le dépouillement et l'analyse, et les contrôler par une foule de recherches complémentaires ; travail énorme, qui ne rebuta point le laborieux biographe, soutenu dans ses recherches par l'espoir de donner, pour la première fois, une *Vie de Beaumarchais* complète et sérieusement étudiée. Jusqu'alors, en effet, tout ce qui avait été écrit de plus exact sur l'auteur du *Mariage de Figaro* était emprunté au travail de La Harpe (*Cours de littérature*), qui n'est, en définitive, qu'une ébauche biographique vague et incomplète, et contenant des erreurs assez graves, religieusement reproduites par tous les compilateurs. Un littérateur, qui fut pendant trente ans l'ami le plus dévoué de Beaumarchais, Gudin de la Brenellerie, entreprit de combler les lacunes de l'étude de La Harpe, et rédigea une notice très-détaillée de la vie de son ami. Mais ce travail est resté inédit, sauf un chapitre, qui a été inséré dans l'édition que Gudin a donnée des œuvres de Beaumarchais. Les études littéraires sont plus nombreuses. Les principales sont les articles acerbes et fort injustes du célèbre critique Geoffroy; des articles plus élégants et plus sensés de M. de Feletz; quelques pages pleines d'éclat de M. Villemain (*Littérature au* XVIII^e *siècle*)*;* une étude ingénieuse de M. Saint-Marc Girardin (*Essais de littérature et de morale*)*;* enfin, les causeries brillantes de M. Sainte-Beuve (*Lundis*, tome VI). Mais, outre qu'il était possible d'entrer plus avant dans les questions littéraires, tout était à faire au point de vue biographique. Beaumarchais, comme on le sait, n'a pas laissé de Mémoires sur sa vie, et les deux volumes qui portent ce nom en librairie ne sont que des factums judiciaires, des plaidoyers écrits à l'occasion de son procès contre Goëzman. M. de Loménie se mit donc résolûment à l'œuvre, et, à l'aide des riches matériaux qu'il avait entre les mains, joints à ses recherches personnelles, il entreprit une de ces biographies copieuses, détaillées et approfondies, où les citations se mêlent au récit pour l'éclairer et le justifier; où les considérations historiques et littéraires s'associent aux détails sur la vie privée et publique du personnage. En un mot, il voulut peindre l'homme, et esquisser en même temps son époque, le milieu où il a vécu. Une autre de ses préoccupations a été de présenter au public, non point un pur panégyrique, mais une biographie exacte et sincère, un Beaumarchais vrai, bien vivant et bien naturel, sans dissimuler ses côtés faibles, mais en le justifiant de toutes les calomnies dont il a été l'objet. Pour atteindre ce but, il ne s'est pas exclusivement inspiré des documents qui lui étaient confiés, et dont la surabondance eût accablé tant d'autres écrivains ; il a encore fouillé les écrits du temps, les correspondances, les archives publiques, afin d'étudier à fond les innombrables affaires auxquelles son personnage a été mêlé. De là, les développements de son travail. Ceux qui aiment les esquisses rapides, les résumés faciles et plus ou moins fidèles, lui reprocheront peut-être les onze cents pages qu'il a consacrées à l'histoire d'un seul homme. Mais ceux qui apprécient par-dessus tout l'exactitude, la conscience, la sûreté d'informations, la fidélité, lui sauront gré d'un labeur aussi considérable et qui fait, dès à présent, autorité. Il a pris Beaumarchais au berceau, il l'a suivi dans tous les actes de sa vie, il l'a conduit jusqu'à la tombe, il nous l'a fait connaître tout entier, justifiant chacune de ses assertions par des preuves authentiques, et encadrant dans son récit un grand nombre de pièces inédites, toujours intéressantes, même quand il arrive qu'elles ne sont pas absolument nécessaires. Citer du Beaumarchais inédit est, en effet, une tentation à laquelle il est difficile de résister ; car ce diable d'homme trouve le moyen d'être attrayant et spirituel jusque dans ses lettres d'affaires et dans ses comptes de commerce. M. de Loménie ne s'est peut-être pas assez défendu contre cette tentation ; mais qui aurait le courage de l'en blâmer? On pourrait aussi signaler dans son récit quelques longueurs, par exemple, dans l'analyse de l'opéra de *Tarare*, dans l'exposé des opinions de quelques critiques espagnols sur *Figaro*, dans le récit des relations de Beaumarchais avec divers personnages, et dans quelques autres parties. Mais il est à croire que l'auteur lui-même, dans une nouvelle édition, revisera son beau travail, en y opérant quelques retranchements utiles qui n'en diminueront point l'intérêt. Il est d'autant plus désirable de rechercher ici les améliorations, que c'est un ouvrage qui restera et dans lequel on puisera sans cesse pour l'histoire littéraire et la biographie. Ajoutons que M. de Loménie est un maître passé dans le maniement de la langue; il a le savoir, l'éloquence, le style, et par-dessus tout la passion de parachever ce qu'il entreprend. L'esprit non plus ne lui fait pas défaut, et si Beaumarchais avait pu désigner testamentairement son biographe, il n'en aurait pas choisi un autre que M. de Loménie.

BEAUMARIE s. f. (bo-ma-rî). Bot. Syn. d'*aristotélie macquis*.

BEAUMARIS, ville et port d'Angleterre, au N.-E. de l'île et du comté d'Anglesey, à 8 k. N.-E. du pont de Menai; 2,500 hab. Restes d'un château bâti par Edouard I^{er}. Bains de mer très-fréquentés.

BEAUMARQUET s. m. (bo-mar-kè). Ornith. Espèce de gros-bec d'Afrique à plumage très-riche.

BEAUME (Joseph), peintre français, né à Marseille en 1798. Il se forma à l'école de Gros, et débuta au Salon de 1819 par une scène biblique : *Nephtali et Rachel*. Depuis cette époque, il a pris part à toutes les expositions officielles qui ont eu lieu à Paris, excepté à celles de 1835, 1842, 1848 et 1849. Une médaille de 2^e classe lui a été décernée en 1824, pour deux compositions représentant, l'une *Alain Chartier embrassé pendant son sommeil par Marguerite d'Ecosse*, l'autre l'*Invalide mourant*. Ce dernier tableau, qui a eu les honneurs de la gravure, obtint les plus grands éloges : « Il y a du naturel et de la simplicité dans cette petite scène, dit l'auteur anonyme d'une *Revue critique du Salon*, publiée chez Dentu en 1825; les figures sont parfaitement dessinées, parfaitement touchées et d'un faire, d'une précision très-remarquables. » M. Beaume ne tarda pas à réaliser les espérances qu'avait données son début; les tableaux suivants, qu'il envoya au Salon de 1827, lui valurent une médaille de 1^{re} classe : *Halte de chasse*, le *Roi boit* (gravé), *Intérieur rustique*. A la manière dont l'artiste traitait les sujets familiers, on crut voir en lui un continuateur de Greuze, de ce peintre honnête et sentimental qui faisait les délices de Diderot. M. Beaume exposa au même Salon la *Bénédiction et la pose de la première pierre du monument de Louis XVI*, tableau qui lui avait été commandé par le ministère de la maison du roi. A dater de cette époque, il mena de front, dans ses travaux, le genre et l'histoire, peignant tantôt des scènes familières pour les particuliers, tantôt des batailles pour l'Etat, tantôt même des sujets religieux pour les églises. Ses ouvrages principaux dans le genre historique sont : les *Derniers moments de la grande Dauphine* (Salon de 1834); *Anne d'Autriche au Val-de-Grâce* (Salon 1835); le *Passage du Rhin en* 1795 et le *Combat de Diernstein* (Salon 1836); le *Combat d'Albeck* (Salon 1337); la *Bataille de Lutzen* (Salon 1838); la *Prise de Halle*, la *Bataille d'Opporto* et la *Bataille de Bautzen* (Salon 1839); la *Bataille de Toulouse* (Salon 1840); le *Combat du Sig* (Salon 1841); une seconde *Bataille d'Opporto* (Salon 1843); la *Bataille de l'Alma* (Salon 1855); la *Mort de Charles-Quint* (Salon 1857); *Louis XVII au Temple* (Salon 1863); un *Episode de la retraite de Russie* (Salon 1864). Plusieurs de ces tableaux figurent dans les galeries historiques de Versailles. Les deux premiers sont au Luxembourg; le dernier appartient au czar. Parmi les sujets religieux peints par M. Beaume, nous citerons : l'*Education de la Vierge* (Salon 1844); le *Repas de la sainte Famille* (Salon 1855); *Moïse exposé* (Salon 1857); la *Tentation de saint Antoine* (Salon 1864); la *Fuite en Egypte* (Salon 1866). Quant aux petits tableaux de genre exécutés par l'artiste marseillais, ils sont trop nombreux pour que nous en donnions la liste; il nous suffira de rappeler ceux qui ont eu le plus de succès : le *Maître d'école endormi* (Salon 1831); une *Scène d'orage pendant la moisson* (Salon 1833; collection de M. de Rothschild); la *Main chaude* (même Salon, collection de M. Tardif, à Marseille); le *Pardon* (gravé), la *Lecture de la Bible*, le *Petit chaperon rouge* (Salon 1840); les *Bergers des Pyrénées* (Salon 1345); la *Sortie de l'église* (Salon 1846; musée du Luxembourg); *Rêve de jeune fille* (Salon 1847); l'*Oisiveté* (Salon 1850); la *Dîme*, une *Chasse au lion* (Salon 1853); la *Saison des fleurs*, une *Famille italienne* (Salon 1859); les *Voleurs et l'âne*, le *Rendez-vous de chasse* (Salon 1861); *Marguerite au rouet* (Salon 1864); les *Convives inattendus*, le *Pantin* (Salon 1865). M. Beaume a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1836.

BEAUMEL, chef de chouans, originaire du Rouergue. Il était capitaine dans l'armée républicaine lorsqu'il fut fait prisonnier au combat de Légé. Les royalistes allaient le tuer comme tous les autres prisonniers ; mais un de ses amis, qui servait parmi les Vendéens, obtint qu'il fût épargné. Dès lors, Beaumel s'attacha à Charette, devint un de ses principaux officiers et son ami le plus intime. Il fut tué en combattant à côté de son nouveau général, à Froidefond.

BEAUMELLE (DE LA). V. LA BEAUMELLE.

BEAUMERTE s. f. (bo-mèr-te). Bot. syn. de *cresson de fontaine*.

BEAUMESNIL, bourg de France (Eure), ch.-l. de canton, arrond. et à 3 kil. S.-E. de Bernay; 603 hab. Restes d'une abbaye de bénédictines; ruines d'un château féodal, pris

par les Anglais en 1448 et démoli par Richelieu.

BEAUMESNIL (Henriette-Adélaïde VILLARS, dite), cantatrice, née à Paris en 1748, morte en 1803. Elle avait à peine sept ans, qu'elle jouait déjà la comédie avec une intelligence et une finesse des plus remarquables. La Comédie-Française ayant refusé plus tard d'accueillir la gracieuse et spirituelle actrice, celle-ci, qui était en même temps une excellente musicienne, entra à l'Opéra, où elle débuta dans la pastorale de *Sylvie*, en 1766. Elle eut un plein succès, bien que sa voix un peu sèche manquât de souplesse et d'étendue. On applaudit en elle surtout la charmante comédienne, au jeu plein d'une grâce savante, au talent d'une flexibilité extrême. Cependant, son peu de voix ne lui permit jamais de prendre rang parmi les premiers sujets, et elle remplaça le plus souvent les chefs d'emploi dans les rôles les moins faits pour elle. Les opéras de *Castor et Pollux* et d'*Iphigénie en Aulide* furent ceux où elle obtint le plus d'applaudissements. La santé de cette aimable, coquette et capricieuse artiste s'étant altérée, elle quitta le théâtre en 1781, avec une pension de 1,500 francs, et épousa quelque temps après un homme d'affaires de la duchesse de Bourgogne, nommé Philippe. Mlle Beaumesnil ne fut pas seulement comédienne, cantatrice et, à l'occasion, danseuse agréable : élève de Clément, qui lui avait appris l'harmonie et l'accompagnement, elle s'adonna à la composition musicale. Elle composa la musique de *Tibulle et Délie* ou les *Saturnales*, acte faisant partie des *Fêtes grecques et romaines* de Fuizelier, représentées avec succès à l'Opéra en 1784, et celle de *Plaire, c'est commander* ou les *Législatrices*, opéra en deux actes, dont les paroles étaient du marquis de la Salle, et qui fut joué au théâtre Montansier en 1792. Elle avait également composé un opéra d'*Anacréon*, qui n'a point été joué. Les qualités dominantes de sa musique sont, d'après Bachaumont, la grâce et le sentiment.

BEAUMETZ-LES-LOGES, bourg de France (Pas-de-Calais), arrond. et à 10 kil. S.-O. d'Arras ; 583 hab. Récolte et commerce de grains et d'huile.

BEAUMETZ (Bon-Albert BRIOIS, chevalier DE), célèbre constituant, né à Arras en 1759, mort à Calcutta vers 1809. Il était premier président du conseil de sa province, lorsque l'ordre de la noblesse l'élut député aux états généraux, et il devint aussitôt un des chefs et des orateurs les plus distingués du parti constitutionnel. Il eut une grande part à la réforme de notre législation pénale, fit décréter la publicité des débats judiciaires et l'abolition de la torture ; obtint que tout accusé fût assisté d'un conseil, appuya l'institution du jury, la création des assignats, se prononça contre l'aliénation des biens du clergé, et demanda pour le géomètre Lagrange un traitement de 6,000 livres. Beaumetz fut un des principaux auteurs des amendements faits aux articles constitutionnels pour en rendre plus facile l'acceptation par le roi (1791). Elu membre de l'administration départementale de Paris, après la session, il défendit avec chaleur les prêtres insermentés, se vit accuser d'entretenir des liaisons avec la cour et les émigrés, et donna sa démission après la journée du 21 juin 1792. Il quitta alors la France, parcourut l'Allemagne et l'Angleterre, se rendit en Amérique, et de là, il passa dans les Indes anglaises, où il mourut. On a de lui un *Code pénal des jurés de la haute cour nationale* (1792, in-12). Ses principaux discours ont été réunis dans le *Choix des rapports*, etc., publié à Paris (1822, in-8o).

BEAUMONT, petite ville de Belgique, province du Hainaut, arrond. et à 27 kil. S.-O. de Charleroy ; 2,051 hab. Exploitation de très-beau marbre et de pierres à bâtir ; fabrique de serge et de gros lainages ; dentelles ; commerce de bestiaux.

BEAUMONT. Nom de deux petits pays de la France féodale : le premier était situé dans la ci-devant province du Dauphiné et avait pour localités principales : Saint-Laurent-en-Beaumont, Saint-Michel-en-Beaumont, Quet-en-Beaumont ; il fait aujourd'hui partie du département de l'Isère, arrondissement de Grenoble. Le second, compris dans l'ancienne province de Normandie, avait pour lieux principaux : Neuville-en-Beaumont et Sortville-en-Beaumont ; il est actuellement compris dans le département de la Manche, arrondissement de Valognes.

BEAUMONT-HAGUE, bourg de France (Manche), ch.-l. de canton, arrond. et à 17 kil. N.-O. de Cherbourg. Pop. aggl. 267 hab. — pop. tot. 776 hab. Fabrication et commerce de clouterie, vins et eaux-de-vie. Aux environs, retranchement dit *Hague-Dick*, long de près de 4 kil. ; restes d'un camp romain.

BEAUMONT-DE-LOMAGNE, ville de France (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de canton, arrond. et à 21 kil. S.-O. de Castel-Sarrazin, sur la rive gauche de la Garonne. Pop. aggl. 3,390 hab. — pop. tot. 4,300 hab. Fabrique de grosses draperies, tuileries, tannerie, chapeaux, faïence ; commerce de grains. Cette petite ville, située dans une position très-agréable, à peu de distance de la Gimone, est formée de rues droites, larges et bordées de belles maisons bien bâties. Territoire très-fertile ; environs très-pittoresques.

BEAUMONT-DU-PÉRIGORD, bourg de France (Dordogne), ch.-l. de canton, arrond. et à 29 kil. S.-E. de Bergerac. Pop. aggl., 859 hab. — pop. tot. 1,800 hab. Eaux minérales ; meules de moulin très-estimées ; on en expédie jusqu'en Amérique. On voit à Beaumont une remarquable église gothique, fortifiée : cet édifice fut construit en 1272 par Lucas de Terny, maréchal de Gascogne, pour Henri III d'Angleterre, et bâti de façon à servir tout à la fois d'église et de forteresse. Dans son état primitif, elle avait quatre tours, une à chaque angle de son unique nef, des guérites d'observation sur le transept, un chemin de ronde crénelé et une vaste salle d'armes dallée. Aujourd'hui, sa façade, décorée d'une belle galerie, est flanquée de deux tours ; la porte en est richement sculptée ; à l'intérieur est un puits profond. Près de Beaumont, on admire le château de Banne, construction du XVe siècle très-bien conservée. On a trouvé, aux environs de ce château, une médaille de l'empereur Vespasien et des tombeaux antiques, et près du château de Luzier, situé non loin de là, on a découvert une quantité considérable de médailles gauloises.

BEAUMONT-EN-AUGE, village et commune de France (Calvados), canton, arrond. et à 6 kil. O. de Pont-l'Evêque ; 821 hab. Commerce de bestiaux, beurre et volaille. Ruines d'un prieuré de bénédictins, fondé vers l'an 1060, et qui institua, au XVIIIe siècle, un collége auquel Louis XV donna le nom et le privilége d'école militaire. Cet établissement compta jusqu'à 300 élèves, dont plusieurs sont devenus des personnages célèbres, entre autres : Caulaincourt, l'ami de Napoléon, le général d'artillerie Evains, et le savant Laplace, né à Beaumont, en 1749, d'une famille de cultivateurs. Ce village a donné aussi le jour à Charles Langlois, l'habile peintre de panoramas.

BEAUMONT-LE-ROGER, bourg de France (Eure), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kil. E. de Bernay, sur la Rille. Pop. aggl., 1,295 hab. — pop. tot., 1,958 hab. Carrières de pierre tendre ; eaux minérales ; moulins à blé, à huile et à tan ; filature de laine, tannerie, fabrique de draps, blanchisserie de toiles, verrerie, fours à chaux, briqueterie ; commerce de bestiaux, grains, lins et fils. Sur le penchant d'un coteau qui domine le bourg, on voit les ruines d'un ancien château fort, et au-dessous les débris pittoresques de l'ancien prieuré ou abbaye de la Sainte-Trinité, fondé au XIIe siècle. L'église paroissiale de Beaumont-le-Roger montre, au sud, un riche portail de style flamboyant ; les piliers de la nef sont du XIIIe siècle ; l'étage supérieur et les collatéraux sont du XIVe. La Renaissance avait doté cette église de magnifiques vitraux, en partie conservés.

Sous les premiers ducs de Normandie, Beaumont n'était encore qu'une chétive bourgade ; mais Roger, fils du seigneur de Beaumont en fit une place forte en 1040, et lui donna son nom. En 1194, cette place tomba au pouvoir de Henri Ier, roi d'Angleterre. Philippe-Auguste s'en empara en 1192 ; mais elle fut reprise en 1194 par Richard Cœur-de-Lion. En 1199, Philippe-Auguste s'en empara de nouveau et la livra aux flammes ; enfin elle fut remise par un traité à Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre. Beaumont, érigé en comté, fut possédé par plusieurs familles puissantes. En 1253, saint Louis l'acheta et le réunit à la couronne, à laquelle il resta attaché pendant environ un siècle. En 1378, Duguesclin s'empara de Beaumont, dont le château fut démoli ; l'expulsion des Anglais du territoire français fit entrer cette place dans le domaine de la monarchie française.

BEAUMONT-SUR-OISE, bourg et comm. de France (Seine-et-Oise), canton de l'Isle-Adam, arrond. et à 20 kil. N.-E. de Pontoise, à 34 kil. N. de Paris, sur la rive gauche de l'Oise et sur le chemin de fer du Nord ; pop. aggl. 2,356 hab. — pop. tot. 2,431 hab. Tanneries, corroieries, verreries, salpêtreries, bonneterie et passementerie. Commerce de farines, grains, chevaux, bestiaux et fromages. Cette petite ville, située sur la croupe d'une montagne, au pied de laquelle coule l'Oise, possède une belle promenade en terrasses, d'où l'on jouit d'une vue agréable sur la riche vallée de l'Oise. On y remarque : les ruines d'une vieille tour, seul vestige de l'ancien château fort ; l'église paroissiale, construction du XIIIe siècle, avec un beau portail orné de curieuses sculptures, malheureusement mutilées. L'intérieur se compose d'une nef qui a été reconstruite en berceau, et de deux bas côtés qui ont conservé leurs voûtes à nervures. La tour est plus moderne que l'église.

Cette ville avait ses comtes particuliers sous les successeurs de Charlemagne et sous les premiers rois de la dynastie capétienne. Le dernier, Thibaut, seigneur de Luzarche et comte de Beaumont-sur-Oise, céda le comté à saint Louis en échange d'autres terres. Philippe le Hardi le donna à son fils Louis, comte d'Evreux, dont le petit-fils, Charles le Mauvais, roi de Navarre, le céda au roi Jean, par traité de l'an 1353. Ce dernier en fit don à son frère Philippe, duc d'Orléans, mort sans postérité. A la fin du XVe siècle, le comté de Beaumont devint l'apanage du duc d'Orléans, qui, devenu roi sous le nom de Louis XII, le réunit une quatrième fois à la couronne. Un peu plus tard, il fut aliéné au profit du connétable Anne de Montmorency, et retourna une cinquième fois au domaine royal. Sous Charles IX, il devint l'apanage du duc d'Anjou, qui le réunit de nouveau à la couronne en montant sur le trône, sous le nom de Henri III.

BEAUMONT-SUR-SARTHE ou **LE-VICOMTE**, bourg de France (Sarthe), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kil. S.-O. de Mamers, sur la Sarthe ; pop. aggl. 1,775 hab. — pop. tot. 2,188 hab. Elève de bestiaux, volailles et abeilles ; fabriques de toiles, cotonnades, calicots, couvertures. On y remarque les restes de l'ancien château, servant aujourd'hui de prison ; l'église paroissiale, d'architecture romane, avec ornementation grotesque ; une tombelle celtique, l'une des plus considérables de France, et dont on a fait une charmante promenade, dominant le cours de la Sarthe, que l'on traverse sur un pont suspendu de 15 m. d'élévation au-dessus du niveau de l'étiage.

Beaumont était autrefois le chef-lieu d'une vicomté qui appartenait, au Xe siècle, aux comtes du Mans. La postérité de ces comtes s'éteignit dans les mâles au milieu du XIIIe siècle. Le dernier, Richard, eut pour héritière Agnès de Beaumont, sa sœur, qui avait épousé Louis de Brienne, troisième fils de Jean de Brienne, roi de Jérusalem et empereur de Constantinople. Louis de Brienne laissa une lignée qui s'éteignit dans les mâles pendant la seconde moitié du XIVe siècle. Marie de Brienne, vicomtesse de Beaumont, fille unique et héritière de Jean de Brienne, deuxième du nom, épousa Guillaume Chamaillart, dont la fille Marie porta la vicomté de Beaumont dans la maison d'Alençon, par son mariage avec Pierre, comte d'Alençon. Françoise, sœur de Charles, duc d'Alençon, héritière de sa maison, la porta à son tour dans la maison de Bourbon, par son mariage avec Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et obtint, étant veuve, l'érection de la vicomté en duché, pour elle et ses successeurs mâles et femelles, par lettres patentes du roi François Ier de l'an 1543. De Antoine de Bourbon, fils aîné de Charles, le duché passa à Henri IV, fils d'Antoine, lequel, à son avénement au trône, le réunit à la couronne.

BEAUMONT, nom d'une des familles les plus anciennes du Dauphiné, car elle remonte à Humbert Ier de Beaumont, qui vivait vers 1080. Au commencement du XIVe siècle, cette famille se divisa en deux branches, formées par deux des fils d'Artaud, seigneur de Beaumont et de la Freyte. La branche aînée, dont l'auteur fut Artaud IV, seigneur de la Freyte et de Beaumont au XIVe siècle, se divisa en deux rameaux, celui d'Autichamp et celui des Adrets, auquel appartient le fameux baron des Adrets (v. ce nom), et dont sont encore sorties plusieurs subdivisions. La branche cadette a été formée par Amblard de Beaumont, mort en 1375, et s'est également subdivisée en plusieurs rameaux.

BEAUMONT (Geoffroy DE), prélat français, né à Bayeux, mort en 1213. Lorsque le frère de saint Louis, Charles d'Anjou, alla prendre possession du royaume de Naples, il emmena avec lui Geoffroy de Beaumont, dont il fit son chancelier. Celui-ci lui fut fort utile, et parvint à réunir à Mantoue un corps important de cavalerie, qu'il conduisit lui-même au roi (1265). De retour en France, il fut appelé à l'évêché de Laon et nommé pair du royaume.

BEAUMONT (Jean DE HAINAUT, sire DE), frère du comte de Hainaut Guillaume Ier, dit *le Bon*, mort en 1356. Chargé de reconduire en Angleterre Isabelle, femme d'Edouard II, il assista à la déposition de ce prince, au couronnement de son fils Edouard III (1327), et aida puissamment ce dernier à triompher des Ecossais, qui lui avaient déclaré la guerre. Lorsqu'il quitta l'Angleterre, Philippe de Valois parvint à se l'attacher (1345), et de Beaumont assista près de lui aux batailles de Blanche-Taque et de Crécy. Dans cette dernière journée, le cheval du roi ayant été tué, le sire de Beaumont mit pied à terre, donna sa monture à Philippe, et continua à se battre vigoureusement à pied. Il fut aussi habile politique que vaillant homme de guerre, et se montra le protecteur des poëtes et des savants, notamment de Jean le Bel, chanoine de Saint-Lambert à Liége. Il était ami de Froissart, à qui il témoigna la plus grande affection, et qui, de son côté, parle de lui avec les plus grands éloges.

BEAUMONT (Amblard DE), mort en 1375, s'est surtout fait connaître par la part qu'il a prise au traité par lequel la possession du Dauphiné fut assurée à la France. Le dernier dauphin du Viennois, Humbert II, ayant perdu son fils, résolut de céder ses Etats à un prince assez riche pour payer les nombreuses dettes qu'il avait contractées. Il se trouvait en pourparlers avec le roi de Naples, qui possédait déjà la Provence, lorsque Amblard de Beaumont, favori du dauphin, s'employa pour que cette cession fût faite au roi de France. Envoyé en ambassade auprès de Philippe de Valois, il mena à bien de longues et pénibles négociations, et enfin, par le traité de Romans (1349), Humbert déclara abdiquer et remettre son pouvoir à Charles le Sage, petit-fils de Philippe de Valois, qui fut plus tard Charles V. Beaumont conserva tout son crédit auprès du nouveau dauphin, et administra pendant vingt-deux ans les affaires de son pays.

BEAUMONT (Simon-Herbert, VAN), poëte, botaniste et homme politique hollandais, né en 1574, mort en 1654. Il représenta plusieurs fois les états généraux de son pays auprès des cours de Pologne, de Danemark et de Suède, occupa le poste de secrétaire des Etats, et employa ses heures de loisir, soit à composer des poésies latines, réunies sous le titre de *Poemata* (in-4o), soit à s'adonner à son goût pour les plantes rares. Il dépensa, en effet, des sommes considérables pour introduire en Hollande des végétaux exotiques, qui enrichirent son jardin de La Haye et le jardin botanique d'Amsterdam. Linné, dans la préface de son *Hortus cliffortianus*, fait le plus grand éloge de van Beaumont.

BEAUMONT et **FLETCHER**, poëtes dramatiques anglais, le premier, né en 1585, mort en 1615 ; le second, né en 1576, mort en 1625. Ils ont laissé un grand nombre de tragédies et de comédies, où ne manquent ni la vigueur ni l'originalité. On connaît l'anecdote des deux poëtes, attablés dans une taverne et méditant le plan d'une tragédie. Tout à coup, Fletcher se lève d'un air inspiré en s'écriant : « Je me charge de l'assassinat du roi ! » L'hôtelier effrayé court les dénoncer au shérif, qui rit de grand cœur du quiproquo, quand il eut découvert que les deux coupables ne conspiraient qu'en cinq actes et en vers. Les deux poëtes, qui, depuis leur première liaison à l'université de Cambridge, ne cessèrent de travailler en commun pour le théâtre, prennent rang après Shakspeare comme auteurs tragiques, et sont regardés comme les fondateurs de la comédie d'intrigue en Angleterre. Parmi leurs pièces qui ont eu le plus de succès, on cite les *Coups du sort* (*The Chances*) et celle dont on peut ainsi traduire le titre : *Sachez diriger une femme avant de vous marier* (*Rule a wife and have a wife*). On trouve dans les *Chefs-d'œuvre des théâtres étrangers* (Paris, 1823) la traduction de quelques comédies de Beaumont et Fletcher. L'édition la plus estimée de leurs *Œuvres complètes* est celle de Londres (1844, 11 vol.).

BEAUMONT (Basile), amiral anglais, né en 1669, mort en 1703. Il se distingua par la guerre acharnée qu'il fit aux corsaires, dont il capturait et brûlait les vaisseaux, et se fit également remarquer lors du blocus du port de Dunkerque. Ayant reçu l'ordre de se rendre à Rotterdam, il fut assailli par une tempête si violente, que, de mémoire d'homme, on n'en avait vu de pareille. Le pont de Londres fut emporté par les vagues, la ville de Bristol submergée, trente navires échoués, brisés ou engloutis, et parmi eux celui que montait l'amiral Beaumont.

BEAUMONT (Claude-François), peintre, né à Turin en 1696, mort en 1766. Après avoir achevé ses études artistiques, il revint à Turin, fut nommé par Charles-Emmanuel III peintre de son cabinet, et appelé à la direction de l'Académie de peinture. Ses plus belles productions sont dans la galerie du palais de Turin qui a conservé le nom de *Galerie Beaumont*, et les tableaux de *Saint Charles Borromée donnant la communion à des pestiférés* et du *Saint Sépulcre*.

BEAUMONT (Christophe DE), archevêque de Paris, né dans le Périgord en 1703, mort en 1781. Nommé évêque de Bayonne en 1741, il passa à l'archevêché de Vienne en 1745, et, l'année suivante, Louis XV le força, malgré sa résistance, à accepter le siége de Paris, qu'il conserva jusqu'à sa mort. En 1750, il reçut le titre de duc et pair de Saint-Cloud, et fut élu proviseur de Sorbonne en 1759. Arrivé au siége de Paris au moment où la célèbre bulle *Unigenitus*, acceptée par la Sorbonne et par l'immense majorité des évêques, trouvait encore, chez un grand nombre de prêtres jansénistes, une vive résistance, de Beaumont eut, pendant les trois quarts de son épiscopat, à soutenir contre ces derniers une lutte opiniâtre, dans laquelle il fut entraîné à des rigueurs intempestives. Ses différends avec les philosophes ne furent pas moins vifs. Il publia contre eux un grand nombre de mandements et d'instructions pastorales, jusqu'au moment où Louis XV l'exila, pour mettre un terme à son conflit avec le ministère. J.-J. Rousseau répondit à un de ses mandements par sa fameuse *Lettre à M. de Beaumont*. Ce prélat, malgré la véhémence de son zèle, se fit universellement vénérer par sa charité inépuisable, par une générosité vraiment héroïque envers des hommes qui l'avaient le plus cruellement offensé. On a de lui un *Recueil de mandements, lettres et instructions pastorales* (de 1747 à 1779, 3 vol. in-4o).

BEAUMONT (Pierre-François), graveur français, né en 1719, obtint le titre de graveur ordinaire de la ville de Paris, et mourut dans cette ville en 1769. Il faisait le commerce des estampes et tenait boutique au milieu du pont Notre-Dame, à l'enseigne du *Griffon couronné*. M. Ch. Blanc croit qu'il eut pour maître Gaspard Duchange, et il a enregistré sous son nom 27 estampes, gravées à l'eau-forte et au burin, parmi lesquelles : l'*Apparition de l'ange aux bergers*, une *Halte de cavalerie*, une *Course de bague flamande*, un *Défilé de cavalerie*, le *Maréchal*, la *Pêche*, le *Repos*, le *Voyageur altéré*, etc., d'après Ph. Wouwermann ; une *Vue de Flandre*, un *Port de mer*, les *Ruines de Tivoli*, d'après Jean Breughel ; le *Joueur de musette*, d'après Jean Miel ; l'*Origine du feu*, la *Pudeur* et quatre sujets de *Chasse*, d'après Noël-Nic. Coypel ; le portrait

de Mme Favart en pèlerine, etc. Basan donne à cet artiste le prénom d'Eustache, qui ne se trouve sur aucune des estampes que nous venons de citer, tandis que plusieurs portent une dédicace signée : P.-F. Beaumont.

BEAUMONT (Antoine-François, vicomte DE), officier de marine français, né en 1753, mort en 1805. Chef d'escadre en 1781, il se signala par la prise de la frégate anglaise le *Fox*. Député de la noblesse aux états généraux de 1789, il protesta avec énergie contre le décret qui abolissait la noblesse. Il émigra ensuite, d'abord en Angleterre, puis en Russie, et ne revint en France que sous le consulat.

BEAUMONT (George-Howland), peintre anglais, né à O'Dunmow, dans le comté d'Essex, en 1753, mort en 1827. Il descendait de l'ancienne famille des Beaumont, qui figurèrent aux croisades et qui s'allièrent aux royales maisons de France et d'Angleterre. Dès sa jeunesse, il montra un goût très-vif pour la poésie, le théâtre et les arts, et reçut quelques leçons de peinture de Wilson. Marié en 1778 à la petite-fille de lord Welles, il partit pour l'Italie en 1782, et ce fut là que son admiration pour Claude le porta vers la peinture de paysage. Il fit preuve, d'ailleurs, d'un talent assez ordinaire; mais si l'école anglaise ne le compte pas parmi ses illustrations, elle doit beaucoup du moins à son patronage aussi éclairé que persévérant. Revenu d'Italie, sir George Beaumont se fixa dans son château de Coleorton-Hall, dans le Leicestershire, où, pendant une longue existence, il offrit l'hospitalité aux artistes et aux écrivains de son temps. Il fut l'ami de Reynolds, de Gainsborough, de West, de Constable, de Louis David, de Canova. Dans les différents voyages qu'il fit sur le continent, il collectionna des tableaux anciens et modernes, des marbres, des curiosités, et fut un des fondateurs de la National Gallery, à laquelle il donna seize tableaux, dont quatre Claude, un Poussin, deux Rembrandt, un Rubens, etc. On voit, à cette galerie, deux tableaux peints par lui.

BEAUMONT (Jean-François-Albanis), antiquaire, agronome et géographe, né à Chambéry vers 1755, mort en 1812. Après avoir fait ses études à l'école de Mézières, il fut nommé, en 1775, ingénieur de 2e classe à Nice, où il connut le duc de Glocester, frère du roi d'Angleterre. Ce prince, frappé du mérite de Beaumont, s'efforça de se l'attacher et le décida à l'accompagner en Italie, en Allemagne, en Suisse, et enfin en Angleterre, où il lui confia l'éducation de ses enfants. Beaumont se retira ensuite dans une terre qu'il possédait à Vernay près de Genève, et partagea son temps entre l'étude des sciences et l'agriculture. Les progrès qu'il fit faire, en ce pays, à diverses parties de l'économie rurale, notamment l'introduction du mérinos d'Espagne, lui valurent, en 1808, une médaille d'or décernée par Napoléon. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, de récits de voyages, de mémoires, etc., parmi lesquels nous citerons : *Voyage historique et pittoresque de la ville et du comté de Nice* (Genève, 1787, in-fol.) et *Description des Alpes grées et cottiennes* ou *Tableau historique et statistique de la Savoie* (Paris, 1802).

BEAUMONT (Claude-Etienne), architecte, né à Besançon en 1757, mort en 1811. Il a construit la salle du Tribunat, qui lui valut des prix décennaux, et le Théâtre des Variétés. Lorsque le gouvernement impérial eut résolu de transformer l'église de la Madeleine en Temple de la Gloire, ses plans furent agréés, et il reçut 10,000 fr. d'honoraires; mais on chargea un autre architecte de la construction de cet édifice. Le chagrin qu'il ressentit de cette injustice hâta sa mort.

BEAUMONT (Adalbert de), littérateur et peintre français contemporain. Il a exposé en 1838 une *Vue intérieure de la cathédrale de Drontheim;* en 1841, une *Vue de l'hôtel de ville d'Utrecht* (aquarelle) et une marine. Il a écrit dans divers journaux et revues d'intéressants articles sur des questions d'art.

BEAUMONT (Edouard-Charles DE), peintre et lithographe français contemporain, né à Lannion vers 1815, élève de Boisselier. Il a commencé par peindre des paysages et en a exposé aux Salons de 1838, 1839 et 1840. Il s'est ensuite adonné à la peinture de genre et a produit, entre autres ouvrages : les *Bohémiens* (Salon, 1853); les *Ecueils de la vie* (Salon, 1855); les *Femmes chassant la vérité* (Salon, 1864). Mais c'est surtout par un grand nombre de dessins et de lithographies que cet artiste s'est fait connaître.

BEAUMONT DE LA BONNINIÈRE (Marc-Antoine, comte DE), général français, né en 1763, mort en 1830. D'abord page de Louis XVI, puis capitaine de cavalerie, il adopta les principes de la Révolution et devint colonel du 5e dragons en 1793. Ayant été envoyé à Lyon, il fut arrêté comme suspect, condamné à mort, et il allait être exécuté, lorsque, devant l'attitude menaçante de ses dragons, les proconsuls jugèrent prudent de lui rendre la liberté. Quelque temps après, il partit pour l'Italie, où il se distingua sous le commandement de Masséna, de Schérer et de Bonaparte, particulièrement à Lodi, à Mantoue et à Marengo. Nommé successivement général de brigade, général de division en 1803, sénateur et écuyer de Madame mère, il figura honorablement aux batailles d'Austerlitz, d'Iéna et de Wagram, fut appelé en 1814 à siéger à la Chambre des pairs, servit Napoléon pendant les Cent-Jours et se battit à Waterloo. Il n'en fut pas moins conservé sur la liste des pairs, lors de la seconde Restauration. Beau-frère et ami dévoué de Davoust, le général de Beaumont a été inhumé dans le même tombeau que le maréchal.

BEAUMONT DE LA BONNINIÈRE (Gustave-Auguste DE), publiciste et homme politique, né à Beaumont-la-Chartre (Sarthe) en 1802, mort en 1866. Il était procureur du roi lorsque, en 1831, il fut chargé, de concert avec M. de Tocqueville, d'aller aux Etats-Unis étudier le système pénitentiaire. A son retour, il fut destitué pour avoir refusé de représenter le ministère public dans le procès de la baronne de Feuchères contre la famille de Rohan. Elu député de la Sarthe en 1839, il s'occupa beaucoup des chemins de fer et des intérêts de l'Algérie. Sur les questions politiques, il votait avec la gauche dynastique. Il a siégé dans toutes les assemblées politiques jusqu'en 1852. A l'Assemblée constituante, il fit partie du comité de constitution, vota avec les républicains modérés, remplit l'ambassade de Londres dans l'administration du général Cavaignac, puis celle de Vienne pendant la durée du ministère Odilon Barrot. Au 2 décembre, il fut un des représentants qui se réunirent à la mairie du 10e arrondissement pour protester contre la dissolution de l'assemblée. Arrêté et enfermé un moment au fort du mont Valérien, il a vécu depuis dans la retraite. M. Gustave de Beaumont, qui est membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1841, a publié, outre le travail sur le *Système pénitentiaire aux Etats-Unis* (1833), fait en collaboration avec M. de Tocqueville, divers écrits de politique ou d'économie et deux ouvrages qui ont été couronnés par l'Académie : *Marie* ou l'*Esclavage aux Etats-Unis* (1835); l'*Irlande sociale, politique et religieuse* (1839 et 1842). Ces livres sont remplis d'idées libérales, et respirent la plus noble sympathie pour les opprimés.

Il a édité les œuvres posthumes et la correspondance de son ami de Tocqueville. En 1863, à l'exemple de quelques-uns de ses anciens collègues de l'ancienne Chambre des députés et des anciennes Assemblées constituante et législative, M. de Beaumont essaya d'entrer dans le Corps législatif. Il obtint seulement le tiers des suffrages.

BEAUMONT, DE LA SOMME (Félix-Bellator, comte DE), homme politique, né à Paris en 1793, mort en 1866. Il fit les dernières campagnes de l'empire, et représenta le département de la Somme à la Chambre des députés, sous Louis-Philippe comme membre de l'opposition, puis à la Constituante et à la Législative de la République, dans les rangs de la coalition monarchique. Il a été appelé au Sénat en 1852.

Au Sénat, M. de Beaumont n'a pris qu'une part très-restreinte aux grandes discussions. Comme rapporteur, il a contribué à faire repousser par l'ordre du jour, dans la session de 1865, une pétition qui demandait la translation en France des restes du roi Charles X. Il a demandé également que les Polonais obligés de se réfugier en France fussent, autant que possible, employés dans les services publics.

BEAUMONT (Jean-Baptiste-Armand-Louis-Léonce ELIE DE), géologue français, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, sénateur, né à Canon (Calvados) le 25 septembre 1798. Après de brillantes études faites à l'Ecole polytechnique et à celle des mines, il fut nommé ingénieur des mines (1824), professeur de géologie, à l'Ecole des mines d'abord (1829), et plus tard au Collége de France (1832), ingénieur en chef (1833), et enfin inspecteur général de 1re classe. Elu successivement correspondant de l'Académie de Berlin (1827), membre de la Société philomathique (1829), associé étranger de la Société royale de Londres (1825), membre de l'Académie des sciences en remplacement de Claude Lelièvre le 21 décembre de la même année, il est secrétaire perpétuel de cette Académie depuis la mort d'Arago. Le second empire l'a fait sénateur et grand-croix de la Légion d'honneur. On voit que le mérite de M. Elie de Beaumont n'a pas été méconnu, et que les honneurs n'ont pas manqué à sa carrière de savant. Jetons un coup d'œil sur cette carrière.

Les premiers écrits de M. Elie de Beaumont se rapportent à la métallurgie. Nous citerons : une *Notice sur les mines de fer et les forges de Framont et de Rothau* (Vosges), insérée dans les *Annales des mines* (1822); et l'article *Mines* du *Dictionnaire des sciences naturelles*, réimprimé en 1824 sous le titre : *Coup d'œil sur les mines*. En 1823, le directeur général des ponts et chaussées et des mines, M. Becquey, ayant conçu le projet de faire préparer les documents nécessaires pour dresser une carte géologique de la France, M. Elie de Beaumont fut chargé, conjointement avec M. Dufresnoy, d'aller étudier en Angleterre les travaux du même genre, qui venaient d'être exécutés dans ce pays. Les observations recueillies dans ce voyage furent publiées par les deux savants dans les *Annales des mines*, puis dans l'ouvrage spécial intitulé : *Voyage métallurgique en Angleterre* ou *Recueil de mémoires sur le gisement, l'exploitation et le traitement des minerais d'étain, de cuivre, de plomb, de zinc et de fer dans la Grande-Bretagne*(1827). En 1825, MM. Elie de Beaumont et Dufresnoy commencèrent les longs travaux d'exploration géologique qui devaient doter notre pays d'une œuvre scientifique vraiment monumentale, de la *Carte géologique de France*. Cette carte n'a pas moins de 7 à 8 m. de largeur; on en a vu, à l'Exposition universelle de 1855, un magnifique fragment sorti des ateliers de l'Imprimerie impériale. A partir de 1825, M. Elie de Baumont s'occupa presque exclusivement de géologie. Il a publié sur différents points de cette science une foule de mémoires dans les *Annales des mines*, les *Annales des sciences naturelles*, le *Bulletin de la Société géologique de France*, les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*. Parmi ces mémoires, nous signalerons : *Observations sur les différentes formations qui, dans le système des Vosges, séparent la formation houillère de celle du lias* (*Annales des mines*, 1827); *Notice sur la ceinture jurassique du grand bassin géologique qui comprend Londres et Paris* (*Annales des sciences naturelles*, 1829); *Recherches sur quelques-unes des révolutions de la surface du globe* (*Annales des sciences naturelles*, 1829-1830); *Mémoire sur l'étendue du système tertiaire inférieur dans le nord de la France* (*Bulletin de la société géologique*, 1832); *Origine et structure du mont Etna* (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1835); *Formation du cône du Vésuve* (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1837).

M. Elie de Beaumont est, parmi les géologues modernes, un de ceux dont les travaux et les idées ont eu le plus d'influence sur la marche et les progrès de la science. Il a transformé la théorie du soulèvement des montagnes, qui appartient à Léopold de Buch, en une doctrine complète et précise, grâce à laquelle on a pu déterminer l'âge relatif des chaînes de montagnes et des terrains, l'époque de leur formation, reconnaître les modifications que chaque nouvelle révolution du globe apportait dans la forme des mers et des continents, et dresser des cartes géologiques correspondant à ces âges, qui précédèrent peut-être de plusieurs myriades de siècles l'apparition de l'homme sur la terre. Ces résultats, qui paraissent merveilleux, sont établis sur des témoignages qu'il est toujours facile d'interroger et qui ne sauraient être suspects de mensonge; ils supportent jusqu'à l'épreuve du calcul mathématique, et l'on peut les tenir pour beaucoup plus certains qu'un grand nombre de chapitres de l'histoire ancienne. Ils sont consignés surtout dans deux écrits qui appellent particulièrement notre attention : les *Recherches sur quelques-unes des révolutions de la surface du globe* (1829-1830) et la *Notice sur les systèmes de montagnes* (1849-1852).

Le mémoire contenant les *Recherches sur quelques-unes des révolutions de la surface du globe* fut lu par extraits à l'Académie des sciences le 22 juin 1829, et parut *in extenso* dans les *Annales des sciences naturelles* (t. XVIII et XIX, 1829 et 1830). L'idée neuve et féconde qu'il mettait en lumière était celle d'une corrélation entre le redressement des couches de certains systèmes de montagnes et les changements soudains qui ont produit les lignes de démarcation qu'on observe entre certains étages consécutifs des terrains de sédiment. Il appuyait cette corrélation sur un certain nombre d'exemples fournis par les observations les plus positives, et de ces exemples s'élevait à une généralisation que devaient légitimer toutes les observations ultérieures. On peut résumer de la manière suivante les conclusions de cet important travail :

On ne peut attribuer à des modifications lentes et progressives la totalité des changements survenus à la surface du globe; il faut nécessairement admettre des révolutions subites, qui sont venues presque périodiquement renouveler l'état de cette surface. Les faits que présentent à notre observation les terrains de sédiment se divisent en deux classes distinctes : l'une comprenant les faits relatifs à la marche tranquille et progressive qu'a suivie l'accumulation de chacun des dépôts, et l'autre renfermant les faits relatifs aux interruptions subites qui ont établi des lignes de démarcation entre les divers dépôts consécutifs. Ces interruptions subites, qui ont renouvelé périodiquement la population animale et végétale de chaque contrée, *coïncident* avec l'apparition de certaines chaînes de montagnes dont les couches redressées présentent la même direction. C'est par cette identité de direction des couches redressées et des arêtes que ces couches constituent, et non par l'identité de nature des roches qui en forment le noyau, qu'on peut juger que deux montagnes se sont formées à la même époque, ont le même âge. La coïncidence d'époque, de date entre le redressement des couches des divers systèmes de montagnes et les diverses révolutions géologiques qui ont séparé les étages consécutifs des terrains de sédiment, indique évidemment qu'une même cause a produit les deux espèces de phénomènes, mais doit être considérée comme un fait indépendant des hypothèses qu'on peut faire sur cette cause. En admettant ce fait, on reste libre, à la rigueur, de choisir entre l'hypothèse de Deluc, qui expliquait le redressement des couches par l'*affaissement* d'une partie de l'écorce du globe, et l'hypothèse généralement admise, d'après laquelle les couches secondaires qu'on trouve redressées dans les chaînes de montagnes l'ont été par le *soulèvement* des masses de roches primitives, qui constituent généralement leur axe central et leurs principales sommités. Quoi qu'il en soit, il faut rejeter 1° l'idée que toutes les chaînes de montagnes se seraient formées en même temps; 2° celle d'un nombre presque illimité de soulèvements partiels, arrivés à des époques réparties sans règles fixes dans toute la durée des périodes géologiques. Il faut admettre que chaque système de montagnes, caractérisé par une certaine direction, a été produit d'un seul jet entre deux périodes de tranquillité.

La *Notice sur les systèmes de montagnes* n'est autre chose que l'article *Systèmes de montagnes* du *Dictionnaire des sciences naturelles* de M. Ch. d'Orbigny, article publié en ouvrage séparé, avec d'importantes additions, en 1852. La doctrine de M. Elie de Beaumont y est présentée sous sa forme définitive.

Elle nous apparaît clairement comme le lien de deux grandes conceptions introduites successivement, et indépendamment l'une de l'autre, dans la géologie, celle d'une suite de révolutions violentes et celle de la formation des chaînes de montagnes par voie de soulèvement. « Il était naturel de se demander, nous dit l'auteur, si des chaînes de montagnes ont pu se soulever sans produire sur la surface du globe de véritables révolutions; si les convulsions qui n'ont pu manquer d'accompagner le surgissement de masses aussi puissantes, et d'une structure aussi tourmentée que les hautes montagnes, n'auraient pas été la même chose que les révolutions de la surface du globe constatées d'une autre manière par l'observation des dépôts de sédiment et des races aujourd'hui perdues, dont ils recèlent les débris; si les lignes de démarcation qu'on observe dans la succession des terrains, et à partir de chacune desquelles le dépôt des sédiments semble avoir recommencé sous des influences nouvelles, ne seraient pas tout simplement les résultats des changements opérés dans les limites des mers par les soulèvements successifs des montagnes. » Ainsi, les révolutions géologiques sont les effets; les soulèvements des montagnes sont les causes. Ce sont les montagnes qui nous donnent la clef de l'histoire du globe. En cherchant à coordonner les éléments du vaste ensemble de caractères par lesquels la main du temps a gravé cette histoire du globe sur sa surface, M. Elie de Beaumont a trouvé que les montagnes sont les *lettres majuscules* de cet immense *manuscrit*, et que chaque système de montagnes en comprend un *chapitre*.

BEAUMONT (EON DE). V. EON.

BEAUMONT (Mme LEPRINCE DE). V. LEPRINCE.

BEAUMONT (LEPRÉVÔT DE). V. LEPRÉVÔT.

BEAUMONT-VASSY (Edouard-Ferdinand, vicomte DE), publiciste et littérateur, cousin de M. Gustave de Beaumont, né au château de la Mothe-Souzay en 1816. Il fut attaché à l'ambassade de Suède, sous Louis-Philippe et remplit les fonctions de maître des requêtes au conseil d'Etat de 1852 à 1855, ainsi que celles de préfet de Laon de 1851 à 1853. Des opérations financières auxquelles il prit part lui attirèrent en 1859 une condamnation à deux années d'emprisonnement. M. de Beaumont-Vassy a publié des romans, parmi lesquels nous citerons : une *Marquise d'autrefois* (1838, in-8°); *Don Louis* (1839, in-8°); *Un dernier rêve de jeunesse* (1852); des brochures politiques dirigées contre la révolution : la *Politique des honnêtes gens* (1851); la *Préface du 2 décembre* (1853); enfin, divers ouvrages, dont les principaux sont : les *Suédois depuis Charles XII* (1841, 2 vol. in-8°); *Histoire des Etats européens depuis le congrès de Vienne* (1843-1853, 6 vol.); *Histoire de mon temps* (1855-1858, 4 vol. in-8°), c'est un panégyrique du règne de Louis-Philippe, etc.

BEAUMONTIE s. f. (bo-mon-ti — de *Beaumont*, n. pr.) Bot. Genre de plantes grimpantes, de la famille des apocynées, tribu des échitées, comprenant deux espèces qui croissent dans l'Inde : *La* BEAUMONTIE *à grandes fleurs est une des plantes favorites de nos serres chaudes.* (C. Lemaire.)

BEAUMONTITE s. f. (bo-mon-ti-te — de *Beaumont*, nom d'homme). Minér. Substance transparente, d'un blanc jaunâtre, qui se présente en petits prismes quadrangulaires, et qui a été ainsi appelée en l'honneur de M. Elie de Beaumont. C'est un silicate hydraté d'alumine et de chaux, qui se trouve aux environs de Baltimore, aux Etats-Unis.

— **Encycl.** Dans la *beaumontite*, tous les cristaux offrent deux sommets et sont étroitement engagés les uns dans les autres. Ils se clivent facilement, parallèlement aux faces latérales de la forme primitive, mais mieux parallèlement à une des faces que parallèlement à l'autre; cette plus grande facilité correspond à un état nacré particulier. Cette différence dans le clivage et dans l'éclat pourrait faire supposer que le prisme est simplement rectangulaire. La couleur des cristaux de *beaumontite* est le blanc jaunâtre; ils sont translucides; leur dureté est à peu près la même que celle de la chaux phosphatée. Leur densité est égale à 2,24. Dans le tube fermé, la *beaumontite* donne de l'eau, blanchit, gonfle et devient farineuse. Sur le fil de platine, elle produit une perle blanche et opaline. Elle résiste aux acides, ce qui paraît en

opposition avec les caractères qu'elle présente au chalumeau, et qui sont ceux des zéolithes; cependant, en poudre fine, l'acide sulfurique la décompose complètement, et la silice se sépare à l'état grenu. Les cristaux de *beaumontite* sont associés avec des cristaux d'un jaune brunâtre; ils forment une petite couche sur une roche granulaire composée, en grande partie, de grains de quartz et de haydénite.

BEAUMULICE s. f. (bo-mu-li-se). Bot. Syn. de *réaumurie*.

BEAUNE (*Belna*), ville de France (*Côte-d'Or*), ch.-l. d'arrond. et de deux cant., à 38 kil. S.-O. de Dijon, 352 kil. S.-E. de Paris, sur la Bouzoise et le chemin de fer de Paris à Lyon; pop. aggl. 9,940 hab. — pop. tot. 10,710 hab. L'arrond. comprend 10 cant., 199 comm. et 120,510 hab. Tribunaux de 1re instance, de commerce et de justice de paix; collége communal; bibliothèque. Tonnellerie, fabriques de fécule, draps, serges, vinaigre, huile, tabletterie, teinturerie, tanneries, tuileries, raffinerie de sucre. Récolte et grand commerce de vins de premier choix; grains, bestiaux, vinaigres; pépinières d'arbres à fruits.

Beaune, située au pied d'un coteau fertile en excellents vins, est bien bâtie, percée de rues droites, propres et rafraîchies par les eaux de fontaines abondantes; les remparts, plantés de beaux arbres, offrent d'agréables promenades. L'intérieur de la ville renferme plusieurs édifices dignes d'attirer l'attention. En première ligne se place l'église collégiale de Notre-Dame, monument historique qui offre un mélange de tous les styles depuis le XIIe jusqu'au XVe siècle. On y remarque surtout le porche et ses trois portails; les six vantaux en bois des trois portes occidentales, du XIIIe siècle; la tour du transsept; le chœur, avec chapelles circulaires; la chapelle du bas côté sud et la tribune de l'orgue, du XVe siècle; l'*Adoration du Sacré-Cœur* de Le Brun; de beaux bas-reliefs Renaissance, et une magnifique tapisserie du XVe siècle. L'église Saint-Nicolas date du XIVe siècle; le clocher paraît avoir été copié sur la tour du transsept de Notre-Dame, et se termine par une flèche carrée en pierre. Le portail de l'ancienne chapelle des Templiers, où Jacques Molay fut admis à faire partie de l'ordre, subsiste encore au faubourg Saint-Jacques. Mais le monument dont cette ville peut être fière, c'est son hôpital, bâti en 1443 aux frais d'un chrétien fervent et généreux, le chancelier Nicolas Rollin, qui le dota de 1,000 livres de rente. Cet édifice est tel que le XVe siècle nous l'a laissé, bien qu'il soit en grande partie construit en bois. La porte de la rue est protégée par un auvent à trois arcades, à remparts garnis de feuilles frisées en plomb, avec épis blancs et statuettes; la cour, d'un aspect riant, bien proportionnée, avec son puits du XVe siècle, son lavoir et sa chaire, donnerait envie, dit M. Viollet-Leduc, de tomber malade à Beaune; les lucarnes des toits à hauts pignons sont surmontées de girouettes en plomb finement découpées; une dentelure d'épis du même métal orne l'arête du toit, surmonté d'un clocher plein de grâce et de légèreté. A l'intérieur, on remarque la grande salle des malades; la salle Saint-Hugues, décorée de peintures murales de 1682; la cuisine, avec sa belle et large cheminée, ses crémaillères et ses chenets en fer, ouvrage de la fin du XVe siècle; le beau carrelage de la salle des archives, et enfin un magnifique tableau attribué à Jean de Bruges, représentant le *Jugement dernier*. On remarque encore, à Beaune : le beffroi de l'ancien hôtel de ville, haute tour carrée, surmontée d'une toiture aiguë, d'une lanterne et de petits clochetons d'un aspect pittoresque; plusieurs jolies maisons Renaissance, notamment la cour de la place Monge; deux énormes tours rondes, seuls restes de l'ancien château fort, démantelé par Henri IV; enfin, la statue en bronze de Gaspard Monge, originaire de cette ville.

Les inscriptions, les médailles et les fragments de sculpture romaine, trouvés dans le territoire de Beaune, prouvent que cette ville remonte à la plus haute antiquité. Elle fut érigée en commune en 1203. Les ligueurs s'en emparèrent en 1585; mais les habitants, révoltés contre eux, rendirent la ville à Henri IV en 1595. La révocation de l'édit de Nantes porta un coup mortel à son industrie, qui s'est lentement relevée depuis.

La renommée des vins de Beaune est très-ancienne : Pétrarque écrivait très-sérieusement au pape Urbain V que le bon vin dont Philippe le Hardi avait régalé la cour du pape, en 1395, les retenait à Avignon; « ils ne peuvent plus vivre sans le vin de Beaune, disait-il; il est devenu pour eux un cinquième élément. »

Beaune est encore très-connue par les plaisanteries que le poëte Piron faisait contre ses habitants, qu'il avait surnommés les *ânes de Beaune*, et auxquels il prenait plaisir à *couper les vivres*, plaisanteries qui ne tiraient pas à conséquence, car on sait que l'esprit satirique du joyeux Bourguignon aimait à tirer sur ses troupes.

BEAUNE-LA-ROLANDE, bourg de France (Loiret), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kil. N.-E. de Pithiviers; pop. aggl. 1,057 hab. — pop. tot. 1,987. Commerce de cire, miel, safran, graines de trèfle et de luzerne. Ce bourg paraît remonter à une haute antiquité; quelques auteurs pensent que son existence est antérieure à la conquête romaine; on voit encore sur le territoire de cette commune une voie ferrée, qu'on appelle communément le *chemin de César*. Beaune, pendant le moyen âge, subit le sort de beaucoup d'autres villes du royaume; elle fut dévastée par les Anglais, qui en brûlèrent l'église, que Charles VII fit rebâtir. Sous le sanctuaire est une crypte spacieuse, où repose le corps de saint Pipe, originaire de Beaune.

BEAUNE (Jacques DE). V. SEMBLANÇAY.

BEAUNE (Renaud DE), prélat français, né à Tours en 1527, mort en 1606. Fils du baron de Samblançay, il fut rétabli dans les biens et honneurs de sa famille, embrassa la carrière ecclésiastique, et fut successivement nommé évêque de Mende (1568), chancelier du duc d'Alençon (1572), archevêque de Bourges (1581), grand aumônier (1591) et archevêque de Sens (1596). Ce prélat parut avec éclat aux états de Blois (1588) et aux conférences de Surènes (1593), où il soutint les droits de Henri IV, bien qu'il fût encore protestant. Le pape Clément VIII, irrité de ce qu'il avait donné l'absolution à Henri IV et proposé d'établir en France un patriarche, lui fit attendre pendant six ans les bulles qui lui conféraient l'archevêché de Sens. Doué d'un esprit pénétrant et ferme, il frondait sans pitié le zèle extravagant des ligueurs, ce qui le fit accuser par ces derniers d'athéisme. Il acquit un grand renom comme orateur; mais les oraisons funèbres, les discours et les harangues qui nous sont restés de ce prélat n'annoncent qu'un écrivain fort médiocre.

BEAUNE (Florimond DE), mathématicien, né à Blois en 1601, mort en 1652. Il a commenté la géométrie de Descartes, laissé son nom à un problème sur les courbes, qui n'a été complétement résolu que par Bernouilli, et inventé divers instruments d'astronomie. Beaune était conseiller au présidial de Blois. On a de lui : *De Æquationibuss, opuscula duo*, etc., publiés dans la *Géométrie latine* de Descartes.

BEAUNIER s. m. (bô-nié). Hortic. V. BEAUCRIER.

BEAUNOIR (Alexandre-Louis-Bertrand ROBINEAU, plus connu sous l'anagramme de), auteur dramatique, né à Paris en 1746, mort en 1823. Poussé par son goût pour la littérature, il quitta la maison de son père, notaire à Paris, qui voulait lui céder sa charge, prit l'habit ecclésiastique et débuta par des vers et des pièces pour les petits spectacles. Une comédie en deux actes et en prose, l'*Amour quêteur*, tirée d'une chanson libertine à la mode et jouée sur le théâtre de Nicolet en 1777, eut un grand succès et mit en relief le nom de l'auteur. L'archevêque de Paris ordonna à Robineau de désavouer cette pièce ou de quitter le petit collet. Celui-ci prit ce dernier parti, changea son nom de famille en celui de Beaunoir, s'adonna à la composition d'un grand nombre de pièces de théâtre, devint successivement directeur du théâtre de Bordeaux, directeur des théâtres de Saint-Pétersbourg pendant la Révolution, revint à Paris en 1804 et fut employé, sous la Restauration, dans la division littéraire du ministère de la police. Beaunoir a alimenté tous les théâtres de Paris, et quelques-unes de ses pièces ne manquent ni d'esprit, ni de grâce, ni d'originalité. Les meilleures sont, avec l'*Amour quêteur*, *Vénus pèlerine*, comédie en un acte (1778, in-8o); *Jeannot* ou les *Battus ne payent pas l'amende* (1780); *Jérôme pointu* (1781); *Fanfan et Colas* (1784); *Eustache pointu* (1784); *Jeannette* (1784); *Greuze*, comédie-vaudeville (1813), etc. On lui doit encore un *Voyage sur le Rhin* (1791); l'*Arc-en-ciel*, fade poésie en l'honneur du duc de Bordeaux; un roman historique, intitulé *Attila* (1823, 2 vol.), et un grand nombre de brochures et de pamphlets politiques.

Beaunoir, comme beaucoup d'autres esprits légers de ce temps, qui ne comprenaient pas la grandeur de l'époque au milieu de laquelle ils vivaient, a manifesté presque autant d'opinions politiques qu'il a composé de comédies, et le nombre s'en élève à près de deux cents : il fut successivement, sans parler des nuances, révolutionnaire, bonapartiste et bourbonien, même directeur général des théâtres de l'empereur de Russie, et la mort seule l'empêcha sans doute de chanter les louanges du gouvernement de Juillet et de rimer un nouvel *Arc-en-ciel* sur la naissance du comte de Paris.

BEAUNOIS, OISE s. et adj. (bô-noi, oa-ze). Habitant de la ville de Beaune; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les plaisanteries qu'on a faites sur les* BEAUNOIS *ne devraient jamais passer Dijon, où elles sont toujours en possession de plaire.* (M.-Brun.)

BEAU-PARTIR s. m. (de *beau* et *partir*). Manég. Beau départ du cheval; action de courir en droite ligne jusqu'au but.

BEAU-PÈRE s. m. (bô-pè-re — rad. *beau* et *père*. V. l'étym. de BEAU-FILS). Le père du mari par rapport à la femme, ou de la femme par rapport au mari : *Dès ce moment, je me mis à respirer et à songer qu'il y avait au monde l'antipode de notre* BEAU-PÈRE. (Mme de Sév.) *M. Oronte est le phénix des* BEAUX-PÈRES. (Le Sage.)

Est-ce ainsi que d'un gendre un *beau-père* est l'appui?
CORNEILLE.

On respecte beaucoup sa chère belle-mère,
On la voit rarement, encor moins le beau-père.
VOLTAIRE.

‖ Le second mari d'une femme, par rapport aux enfants que cette femme a eus de son premier mariage : *Un* BEAU-PÈRE *est presque toujours moins injuste pour ses beaux-fils qu'une marâtre pour ses belles-filles.* ‖ Pl. BEAUX-PÈRES.

BEAUPLAN (Guillaume LE VASSEUR, sieur DE), géographe, né en Normandie au commencement du XVIIe siècle, mort vers 1670. Il fut longtemps capitaine d'artillerie en Pologne, sous Sigismond III et Ladislas IV. Chargé de lever la carte de l'Ukraine, il y fonda plus de cinquante bourgades. Mais la mort de Ladislas l'obligea à revenir en France, où il publia sa *Description de l'Ukraine* (1650). Il fit aussi paraître une carte du même pays, et d'Anville en parle avec de grands éloges. Enfin, on lui doit la première carte un peu détaillée de la Normandie (1653).

BEAUPLAN (Amédée-Louis-Joseph ROUSSEAU DE), littérateur et auteur dramatique français, né à Versailles (Seine-et-Oise), le 11 juillet 1790, mort à Paris le 24 décembre 1853, était fils d'un maître d'armes des enfants de France, qui périt sur l'échafaud à l'époque de la Révolution. Amédée Rousseau de Beauplan avait pour tantes Mme Campan et Mme Auguier, toutes deux attachées au service de la reine Marie-Antoinette. Une des filles de Mme Auguier épousa le maréchal Ney. On voit que le jeune homme, fidèle à ses attaches aristocratiques, devait, par la force des choses, être imprégné des idées monarchiques. Après avoir reçu une éducation distinguée, mais superficielle, et étudié la musique avec l'aimable laisser-aller d'un amateur, Amédée de Beauplan se lança dans la carrière littéraire. Il eut la modestie de bon goût de se borner à glaner des succès dans le genre relativement facile de la romance. Bien lui en prit, car il parvint à briller dans cette spécialité, qui ne souffre pas de médiocrité. Il consacra aussi ses loisirs à la littérature et à la peinture. Plusieurs de ses œuvres, exposées au Salon, méritèrent l'attention des connaisseurs; mais ses romances seules lui acquirent une renommée. Il fut un temps où le nom d'Amédée de Beauplan, mis au bas d'une romance ou d'une chansonnette, suffisait pour en déterminer la vogue. Quelques-unes de ses productions resteront comme des modèles du genre simple et gracieux. Citons, entre autres : *Dormez donc, mes chères amours; Bonheur de se revoir*; l'*Ingénue*; l'*Anglais mélomane*; l'*Enfant du régiment*, etc. Il publia aussi, dans les dernières années de sa vie, un recueil de fables qui ne pouvait qu'augmenter l'estime inspirée par le talent de leur auteur. La pièce qui commence ce volume, dédié à la comtesse de Persigny; celles qui ont pour titre : la *Carte de visite* et la *Boule de neige*, renferment toutes les qualités nécessaires pour exciter l'intérêt du lecteur.

Voici la liste des ouvrages dramatiques d'Amédée de Beauplan : l'*Amazone*, opéra-comique en deux actes, avec Scribe, Delestre-Poirson et Mélesville (Opéra-Comique, 15 novembre 1830). Le *Dragon de Vincennes*, conte de Bouilly, avait fourni le sujet de cet ouvrage, rempli de scènes habilement filées, et qui avait déjà été applaudi au théâtre du Vaudeville, le 18 septembre 1817, sous le titre du *Petit dragon*. « Il n'y a que deux idées dans la pièce, disait un critique de 1830 : une à chaque acte. La première a déjà fourni *Adolphe et Clara*, et la seconde la *Jeune femme colère*. Dans tout cela, de l'amazone, point; à moins qu'un jupon vert et un spencer de velours noir ne constituent la femme que les auteurs appellent une *amazone*..... Musique de piano un peu tourmentée, sautillante et très-rarement dramatique, mais légère, agréable et d'assez bon goût, » ajoutait le critique. On a dit que l'instrumentation de l'*Amazone* était due à Niedermeyer; il paraît que c'est à tort, et qu'elle est bien d'Amédée de Beauplan. La pièce réussit peu, Scribe garda l'anonyme, et Mélesville ne se fit pas nommer le premier soir. Le talent de Mme Casimir triompha six fois de l'indifférence du public; le *Susceptible*, comédie en un acte et en vers (Comédie-Française, 22 mai 1839). Le sujet, on le comprend de reste, ne comportait ni intérêt, ni gaieté. Un pareil caractère, gênant dans la vie intime, manque du relief nécessaire pour attirer l'attention du spectateur. La versification froidement correcte retardait d'un demi-siècle sur la montre de ceux qui venaient d'applaudir *Ruy-Blas* à la Renaissance, et qui étaient en guerre active avec les *dessus de pendule* de la Comédie-Française. La *Dame du second*, comédie-vaudeville en un acte, avec Emile Vanderburch (1840); *Sur la rivière*, tableau nautique en un acte, avec M. Paul de Kock (1842); la *Villa Duflot*, comédie-vaudeville en un acte, avec Mélesville (1843); *Deux filles à marier*, comédie-vaudeville en un acte (12 octobre 1844); le *Mari au bal*, opéra-comique en un acte, avec M. Emile Deschamps (Opéra-Comique, 25 octobre 1845), déclin d'un compositeur qui n'avait pas eu d'aurore; *Oui et non*, comédie-vaudeville en un acte, avec Jacques Arago (1846).

BEAUPLAN (Victor-Arthur ROUSSEAU DE), auteur dramatique, né à Paris au mois de juin 1823, fils du précédent, débuta en 1843 par un petit poëme des plus médiocres : le *Monument de Molière*. M. Arthur de Beauplan a été plus heureux en s'occupant de théâtre. Ses qualités naturelles et acquises lui ont valu souvent d'honorables succès. M. Arthur de Beauplan a été décoré en 1856, et il est aujourd'hui commissaire impérial près de l'Odéon. Voici la liste de ses principales pièces : les *Suites d'un feu d'artifice*, vaudeville en un acte, avec MM. Clairville et Léon Battu (Vaudeville, 14 novembre 1848); les *Grenouilles qui demandent un roi*, vaudeville en un acte, avec MM. Clairville et Jules Cordier, pseudonyme d'Eléonor de Vaulabelle (1849), pièce réactionnaire; l'*Amour mouillé*, comédie-vaudeville en un acte, avec MM. Michel Carré et Jules Barbier (Gymnase, 5 mai 1850); *Un coup d'Etat*, vaudeville en un acte, avec MM. de Leuven et Brunswick (1850); le pendant des *Grenouilles*; les *Pavés sur le pavé*, revue-vaudeville en un acte, avec MM. de Leuven et Brunswick (1850); *Suffrage premier* ou le *Royaume des aveugles*, journal-vaudeville en un acte, avec MM. de Leuven et Brunswick (1850), le titre railleur fait aisément deviner l'intention de la pièce; le *Règne des escargots*, revue-vaudeville en trois actes, avec MM. de Leuven et Brunswick (1850); *Rosette et nœud coulant*, vaudeville en un acte, avec Mélesville (1850); les *Baignoires du Gymnase*, vaudeville en un acte, avec MM. de Leuven et Siraudin (Gymnase, 31 octobre 1850); *Claudine* ou l'*Avantage de l'inconduite*, étude pastorale et berrichonne en un acte (parodie de *Claudie*, de George Sand), avec Siraudin (1851); *Hortense de Cerny*, comédie en deux actes, mêlée de chant, avec Bayard (Vaudeville, 24 novembre 1851); la *Poupée de Nuremberg*, opéra-comique en un acte, avec M. de Leuven, musique d'Adolphe Adam (Théâtre-Lyrique, 21 février 1852). « Au mois de novembre 1851, raconte le compositeur, je fis une maladie assez grave... A cette époque Edmond Seveste était directeur de l'Opéra-National, aujourd'hui Théâtre-Lyrique, cet établissement que j'avais fondé, qui a été mon rêve et qui fera un jour la fortune de quelque spéculateur plus heureux que moi. Il vint me demander de lui écrire un petit opéra en un acte; mais me voyant au lit, il s'apprêtait à aller porter l'ouvrage à un autre; je l'arrêtai à temps : — Croyez-vous, lui dis-je, parce que je suis malade que je n'irai pas aussi vite qu'un autre confrère bien portant? Laissez-moi la pièce, et revenez me voir dans quinze jours. En huit jours de temps, et sans quitter le lit, j'écrivis ce petit ouvrage... Je me levai le huitième jour, pour l'essayer et me le jouer au piano, j'étais guéri : le travail avait tué la maladie. Edmond Seveste mourut quelques jours après la visite qu'il m'avait faite, et ne vit jamais la pièce qu'il m'avait commandée et qui ne fut jouée que le 21 février 1852. » Le poëme et la musique étaient charmants et obtinrent le plus légitime succès. *Thérèse* ou *Ange et diable*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Bayard (Gymnase, 29 octobre 1852); *Guillery le trompette*, opéra-comique en deux actes, avec M. de Leuven, musique de M. Sarmiento (Théâtre-Lyrique, 8 décembre 1852), petit succès sans portée; *Elisa* ou *Un Chapitre de l'oncle Tom*, comédie en deux actes (Gymnase, 21 février 1853); *Boccace* ou le *Décaméron*, comédie en cinq actes, mêlée de chant, avec Bayard et de Leuven (Vaudeville, 23 février 1853); *Un Notaire à marier*, comédie-vaudeville en trois actes, avec MM. Marc-Michel et Labiche (Variétés, 19 mars 1853); *Un Coup de vent*, vaudeville en un acte, avec MM. Varin et Brunswick (Palais-Royal, 22 mai 1853); le *Lis dans la vallée*, drame en cinq actes et en prose, tiré du roman de Balzac, avec M. Théodore Barrière (Comédie-Française, 14 juin 1853). Mme Judith se montra très-touchante dans le rôle principal de cet ouvrage, qui, malgré un véritable mérite, ne fit pas recette. *Un Feu de cheminée*, comédie-vaudeville en un acte, avec M. Labiche (Palais-Royal, 31 juillet 1853); *To be or not to be*, comédie en deux actes, mêlée de couplets, avec Brunswick (1854); *Un Mari qui ronfle*, comédie-vaudeville en un acte, avec M. Siraudin (1854); *Dans les Vignes*, tableau villageois en un acte, avec Brunswick, musique de M. Louis Clapisson (Théâtre-Lyrique, 31 décembre 1854); les *Piéges dorés*, comédie en trois actes et en prose (Comédie-Française, 21 janvier 1856); les *Marrons glacés*, comédie mêlée de chant, en un acte (Palais-Royal, 30 décembre 1856); l'*Ecole des ménages*, drame en cinq actes et en vers (Odéon, 11 mai 1858).

BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE. V. SAINT-AULAIRE.

BEAUPRÉ s. m. (bô-pré — de l'angl. *bowsprit*, formé lui-même de *bow*, arc, et *sprit*, bâton, lesquels dérivent, à leur tour, de l'anglo-sax. *boh*, courber, et *spreot*, perche. Le mot angl. signifie proprement *bâton de l'arc, flèche de l'arc*, par extension *bâton de l'avant, mât de l'avant*). Mar. Mât plus ou moins incliné à l'horizon, quelquefois tout à fait horizontal, qui s'élance hors du navire, à l'avant, comme une flèche s'élance d'un arc : *Bisson monta sur le* BEAUPRÉ *pour mieux observer la manœuvre des deux embarcations qui s'approchaient à force de rames.* (***) *Le second descendit sur le radeau avec quelques hommes qui savaient nager, pour le faire dériver sous le* BEAUPRÉ. (Quesnel.) *Une frégate, rangeant la* Perle, *dirigea droit son* BEAUPRÉ *sur le mien : je crus qu'elle voulait m'aborder.* (Bouet.) *Le gabier de* BEAUPRÉ, *chargé de la manœuvre des focs et des ancres, est souvent appelé à s'exposer à des dangers plus grands encore.* (La Landelle.)

Courage, mon vaisseau! double ce cap lointain;
Penche-toi sur les mers; que le *beaupré* s'incline
Sous le foc déployé, qui s'enfle et le domine.
C. DELAVIGNE.

— *Etre beaupré sur poupe*, Se dit d'un navire dont le beaupré est peu éloigné de l'arrière d'un autre bâtiment, qui se trouve placé en avant, sur la même ligne : *Les deux vaisseaux se suivaient* BEAUPRÉ SUR POUPE. *Nous poursuivîmes le négrier* BEAUPRÉ SUR POUPE.

— *Grand beaupré*, Ancien nom de la civadière. ‖ *Petit beaupré* ou *perroquet de beaupré*, Mâtereau vertical, que l'on plaçait autrefois à l'extrémité extérieure du beaupré. ‖ Voile gréée sur ce mâtereau. On l'appelait aussi TOURMENTIN, BEAUPRETTE, ou même, mais plus rarement, BEAUPRÉ.

— **Antonymes**. Cacatois ou catacois, majeur ou grand mât, misaine, perroquet.

— **Encycl.** Le *beaupré* est un des mâts que l'on appelle *majeurs* ou *bas mâts*; mais, à la différence des autres, qui sont tous verticaux, il est plus ou moins incliné à l'horizon. L'angle qu'il forme à l'horizon est de 30 à 40 degrés dans les vaisseaux, les frégates et les autres bâtiments de grandes dimensions, et de 20 à 25 degrés dans les bricks et les goëlettes. Le *beaupré* est presque horizontal dans les lougres et les cutters, afin qu'on puisse le rentrer en partie dans le bâtiment; il est fait d'un seul arbre, tandis que, pour les autres, il est formé de plusieurs pièces assemblées, cerclées et rousturées avec soin. Dans ces derniers, il est prolongé par deux mâts d'un plus faible diamètre, qui sont placés l'un à la suite de l'autre, et qui se nomment : le premier, *bout dehors de beaupré* ou *bâton de foc;* le second, *bout dehors de clin-foc* ou *bâton de clin-foc*. Le *beaupré* est en quelque sorte la clef de la mâture, parce que c'est sur lui que s'appuient les étais du grand mât et du mât de misaine. Aussi, quand un navire est démâté de son *beaupré*, il est très-exposé à perdre ses autres mâts. Cette considération a, de tout temps, fait sentir la nécessité de l'assujettir avec une extrême solidité et de lui donner de fortes dimensions. Ordinairement, il a la même grosseur que le mât de misaine, quoique plus court d'un tiers. Voici, à titre d'exemple, les dimensions du *beaupré* et de ses allonges pour un vaisseau de 80 : longueur totale du *beaupré*, 51 m. 12; du bâton de foc, 17 m. 86; du bâton de clin-foc, 17 m. 54 ; plus fort diamètre du *beaupré*, 0 m. 95; du bâton de foc, 0 m. 38; du bâton de clin-foc, 0 m. 24.

Le *beaupré* et les mâts qui le prolongent servent d'appui aux voiles triangulaires ou *focs* du mât de misaine. De plus, on grée en dessous du *beaupré* une vergue appelée *civadière*, à laquelle est attachée une voile carrée, ayant le même nom, et qui sert à retenir, au moyen des bras qu'elle porte, les haubans du bout dehors de *beaupré*.

Au XVIe siècle et avant, quand on n'avait pas encore imaginé de prolonger le *beaupré* par les bouts dehors, on plantait verticalement, à l'extrémité extérieure de ce mât, un mâtereau qui se nommait *petit beaupré* ou *mât de perroquet de beaupré*. Ce mâtereau avait, à sa base, une petite hune ronde, et, à sa tête, des étais appuyés par leurs extrémités inférieures sur l'étai du mât de misaine. Il portait une voile carrée, que l'on appelait *tourmentin*, *perroquet de beaupré*, et, quelquefois simplement *beaupré* ou *beauprette*.

BEAUPRÉ (Marotte), comédienne française du XVIIe siècle. Elle fit partie de la troupe du Marais jusqu'en 1669, entra à cette époque dans celle du Palais-Royal, et quitta le théâtre en 1672. Elle passe pour avoir créé, cette année même, le rôle de la comtesse d'Escarbagnas. Cette actrice, qui était extrêmement jolie, quitta la troupe du Marais, à la suite d'une aventure qui fit grand bruit. Ayant eu une querelle d'amour avec une de ses camarades, Catherine des Urlis, elle lui adressa un cartel, et les deux rivales se battirent en duel sur le théâtre même, à la fin d'une pièce. Sauval, qui raconte cette aventure, ne fait pas connaître l'issue du combat, ce qui prouve surabondamment qu'on s'interposa entre les deux amazones avant toute effusion de sang.

BEAUPRÉ (Jean-Nicolas), magistrat français et antiquaire, né à Dieppe vers 1799. Conseiller à la cour impériale de Nancy, il a publié divers ouvrages sur les antiquités de la Lorraine, et en particulier des *Recherches sur l'industrie verrière* (1841, in-8o). Parmi ses travaux, nous citerons en outre *Des commencements de l'imprimerie en Lorraine* (1845); *Essai sur la rédaction des principales coutumes* (1854); *Nouvelles recherches de bibliographie lorraine* (1854, in-8o).

BEAUPRÉAU, ville de France (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kil. N.-O. de Cholet, sur le versant d'un coteau qui domine la rive droite de l'Evre; pop. aggl. 2,255 hab.; — pop. tot. 3,821 hab. Beau collége; fabriques d'étoffes de laine, de toiles et de mouchoirs dits *de Cholet;* tanneries, teintureries; nombreuses usines; aux Sablons, près de Saint-Martin, exploitation d'un très-beau gisement de sable. Commerce de bœufs, et surtout de moutons, de laines, fils, lins. Beaupréau, remplacé en 1857 par Cholet comme chef-lieu d'arrondissement, conserve quelques pans de murs et des tours en ruine de son ancienne enceinte. Le château, bel édifice du XVe et du XVIe siècle, flanqué de tours, s'élève sur la colline au milieu d'un beau parc. Incendié ainsi que la ville, pendant les guerres de la Vendée en 1793, il fut restauré par le maréchal d'Aubeterre, qui vint s'y établir après la Révolution, et qui contribua beaucoup au rétablissement de la ville de Beaupréau. Ce château est aujourd'hui la propriété de la famille de Civrac. Autrefois, la terre de Beaupréau avait le titre de baronnie.

Cette seigneurie appartenait, au commencement du XVIe siècle, à la famille de Montespedon, d'où elle entra par mariage dans la maison de Bourbon. Elle fut érigée en marquisat en 1554, en faveur de Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, et devint duché-pairie, par lettres royales du mois de juin 1562.

BEAUPRÉSENT s. m. (bo-pré-zan — de *beau* et *présent*). Hortic. Variété de poire, qu'on appelle aussi EPARGNE et SAINT-SAMSON.

BEAUPUY (Nicolas-Michel BACHELIER DE), homme politique français, né à Mussidan en 1750, mort en 1802. Sous-lieutenant à dix-huit ans dans le régiment Dauphin-dragons, il était parvenu au grade de major lorsque la Révolution éclata. Il en adopta tous les principes, donna sa démission et revint dans le Périgord, où il commanda la garde nationale, fut élu maire, administrateur du département, et enfin député à l'Assemblée législative. Il parut à la tribune pour déposer sa croix de Saint-Louis, et fit partie du comité militaire, ainsi que de la mission envoyée par l'Assemblée au camp de Châlons. Commissaire du Directoire en 1797, élu député au conseil des Anciens, il aida de tout son pouvoir au triomphe de Bonaparte, qui le nomma membre du Sénat conversateur.

BEAUPUY (Armand-Michel, BACHELIER DE), général français, né à Mussidan en 1757, mort en 1796. Comme son frère Nicolas Beaupuy, il entra fort jeune dans la carrière des armes, servit la République à la tête du bataillon des volontaires de la Dordogne, et se conduisit d'une façon brillante dans les journées de Worms, de Spire et de Mayence. Nommé général de brigade en mars 1793, il se trouva enfermé dans Mayence lors du siége qu'en firent les Prussiens, et fut envoyé plus tard en Vendée, où il eut une grande part à la victoire de la Tremblaye et au combat de Cholet. Blessé d'un coup de feu après le passage de la Loire par les révoltés, il se faisait soigner à Angers, lorsque les Vendéens se présentèrent devant cette place. Beaupuy se fit porter sur le rempart pour combattre encore, et fut de nouveau blessé. Appelé au commandement d'une division à l'armée du Rhin, il se distingua à Gorick, à Forsheim et dans la mémorable retraite de Bavière. Le 19 octobre 1796, comme il combattait à l'arrière-garde, à Emendinghen, il fut atteint d'un coup de canon et tué sur le coup.

BEAUQUESNE, comm. du dép. de la Somme, arrond. et à 9 kil. de Doullens; pop. aggl. 2,864 hab.; — pop. tot. 2,871 hab. Ruines d'un château fort, construit au XIIe siècle par le comte de Flandre, Philippe d'Alsace.

BEAURAIN (Jean DE), ingénieur géographe, né en 1696, mort en 1772. Il étudia la géographie sous le célèbre Pierre Moulart-Sanson, géographe du roi, et fit de tels progrès que, dès 1721, il obtenait le même titre. Le cardinal Fleury et Amelot l'employèrent, à plusieurs reprises, comme négociateur dans des missions délicates, où il fit preuve d'une grande habileté. Il avait inventé en 1724 un *Calendrier perpétuel, ecclésiastique et civil*, qui le fit connaître de Louis XV. Son ouvrage le plus estimé est son *Histoire militaire de la campagne de Flandre par le maréchal de Luxembourg*, de 1690 à 1694 (Paris, 1756, 3 vol. in-fol.) — Son fils a dressé les cartes pour l'*Histoire de la campagne du grand Condé* (1674), et celles pour l'*Histoire des quatre dernières campagnes de Turenne* (de 1672 à 1675).

BEAUREGARD-L'ÉVÊQUE, bourg et comm. de France (Puy-de-Dôme), canton de Vertaizon, arrond. et à 20 kil. N.-E. de Clermont; 484 hab. Beau château, ancienne maison de plaisance des évêques de Clermont, que Massillon habitait presque toujours; de la terrasse, on découvre onze villes et quatre-vingt-dix-huit villages ou bourgs.

BEAUREGARD (Jean-Nicolas), prédicateur français, né à Metz en 1731, mort en Souabe en 1804. Il entra dans l'ordre des jésuites et acquit une célébrité éphémère par son éloquence triviale et déclamatoire. On a prétendu que dans un sermon à Notre-Dame, en 1777, il avait prédit les malheurs de la Révolution. Réfugié en Angleterre après 89, il exerça sa véhémence oratoire contre les émigrés, ses compagnons, qu'il traitait de *mendiants fugitifs* et de *déserteurs*. Lui-même mourut fugitif, recueilli par la princesse Sophie de Hohenlohe. On a publié une *Analyse* de ses sermons (Lyon, 1825, 1 vol. in-12).

BEAUREGARD (Claude), physicien français. V. BÉRIGARD.

BEAUREGARD (Charles-Victor), dit *Woirgard*, général français, né à Metz en 1764, mort en 1820. Il servit aux armées du Nord, de l'Ouest et de l'Océan, et, en 1802, fut chargé du commandement d'Alexandrie. En 1809, il commanda une brigade de dragons en Espagne, et fut tué au combat de Valverde, près de Badajoz.

BEAUREGARD (Pierre-Gustave TOUTANT DE), général américain confédéré, né près de la Nouvelle-Orléans en 1818. Fils d'un très-riche et très-influent planteur de la Louisiane, et descendant par sa mère des ducs italiens de Reggio, il embrassa la carrière militaire, et fut incorporé comme sous-lieutenant dans le 1er régiment d'artillerie, puis promu lieutenant en 1839. Il fit avec la plus grande distinction la campagne du Mexique (1846-1848), assista aux combats de Contreras, de Cherubusco, de Chapultepec, où il fut deux fois blessé, et à la prise de Mexico, où il reçut une troisième blessure. Après la guerre, il fut chargé de la construction des hôtels de la Monnaie et de la Douane de la Nouvelle-Orléans, et des fortifications avoisinant les bouches du Mississipi. Il fut fait capitaine en 1853.

Lorsque les Etats du Sud des Etats-Unis se séparèrent de ceux du Nord, et s'organisèrent en confédération sous la présidence de Jefferson Davis, Beauregard se rangea parmi les sécessionnistes, fut nommé brigadier général par Jefferson Davis, et envoyé à Charleston dans la Caroline du Sud. Le 23 avril 1862, Beauregard attaqua et prit le fort Sumter, se signalant à l'attention générale par cet acte d'hostilité, le premier de cette guerre sanglante et funeste. Appelé au commandement en chef de l'armée confédérée, il s'avança en Virginie, et marcha contre Butler, qui menaçait Norfolk. Le 21 juillet 1861, il gagna la fameuse bataille de Bull's Run, et, le même jour, il fut élevé au grade de général, le plus haut rang dans la hiérarchie militaire du Sud, et qui correspond à celui de maréchal de France. Bien que Beauregard eût fait preuve, dans cette bataille, de hautes capacités militaires, il ne sut ou ne put profiter de sa victoire. Au lieu de poursuivre les troupes de l'Union, il resta inactif pendant le reste de la campagne. Les fédéraux, bientôt réorganisés, se fortifièrent sur la ligne du Potomac d'une façon formidable, et purent, non-seulement arrêter la marche de l'armée victorieuse, mais encore reprendre l'offensive. Remplacé par le général Robert Lee, Beauregard reçut, le 5 mars 1862, le commandement de l'armée du Mississipi, et, avec le général Albert Sydney Johnston, livra aux fédéraux la bataille de Pittsburg-Landing, perdue par les confédérés et dans laquelle Johnston fut tué. Après une belle retraite, il se fortifia à Corinth (Alabama, Mississipi), et y tint en échec pendant deux mois l'armée du général fédéral Halleck. Forcé d'évacuer la place, il s'y prit si habilement que les fédéraux perdirent toute conscience de ses mouvements, et que son armée tout entière sembla s'être évanouie comme par enchantement.

Quelque temps après, sa santé l'obligea de prendre un congé, qu'il alla passer aux sources d'Eufala (Alabama), et, pendant longtemps, on désespéra de ses jours. A peine rétabli (juin 1862), il réclama du service actif, et reçut le commandement du département militaire comprenant la Caroline du Sud et la Géorgie. Un mois plus tard, le 22 octobre 1862, il battait une armée de l'Union près de Savannah, puis il fortifia Charleston, son quartier général, et s'illustra dans la belle défense de cette ville, assiégée sans succès par les fédéraux. Lorsque, en 1864, la péninsule virginienne fut envahie par la formidable armée fédérale du général Grant, Beauregard fut appelé à défendre Richmond, menacée par Butler. Il battit les fédéraux à Drury's Bluff (16 mai 1864), et immobilisa, pour ainsi dire, Butler dans ses retranchements de Bermuda Hundreds, permettant ainsi au général confédéré Lee de lutter sans autre préoccupation contre Grant, son rude adversaire. Après les sanglants échecs éprouvés par les fédéraux, à Wilderness, à Spottsylvania et dans la vallée du Chickahominy, échecs qui n'empêchèrent cependant pas leur marche progressive, Beauregard reçut le commandement de Petersburg, la sentinelle avancée de Richmond. Il arrêta l'élan de Grant et lui fit subir (31 août 1864) une défaite dans laquelle les fédéraux eurent 10,000 tués et blessés. Reprenant quelque temps après l'offensive, il marcha contre Memphis; mais il dut se replier devant l'armée du brillant Sherman, qui s'avançait en Géorgie. La capitale des confédérés, Richmond, ne tarda pas à tomber au pouvoir des fédéraux. Voyant la cause du Sud définitivement perdue, l'armée de Beauregard se rendit à Sherman, et depuis ce moment l'ancien général en chef a vécu dans la retraite la plus profonde.

BEAUREPAIRE, bourg de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kil. S.-E. de Vienne, sur le Suzon; pop. aggl. 1,780 hab. — pop. tot. 2,661 hab. Foulons, fabrique de draps, moulinage de soie; taillanderie, tanneries, commerce de grains, fromages et bestiaux. Autrefois, place forte, assiégée plusieurs fois pendant les guerres de religion, notamment par le duc de Nemours, après la victoire qu'il remporta près de Vienne sur le baron des Adrets. ‖ Bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kil. N.-E. de Louhans; pop. aggl. 179 hab. — pop. tot. 887 hab. Beauchâteau, autrefois fortifié.

BEAUREPAIRE, chef vendéen, seigneur de Beaurepaire, près de Montaigu, commanda, en 93, une division d'insurgés qui se réunissait tantôt à l'armée du centre, tantôt à celle de Lescure. Lorsque la grande armée vendéenne attaqua Saumur et se porta sur Nantes, il fit une diversion vers Fontenai et Luçon, figura avec éclat dans plusieurs affaires importantes, commanda l'infanterie sous Lescure, à la seconde bataille de Châtillon (octobre 93), fut grièvement blessé dans cette action, et ne dut qu'au dévouement de ses soldats de n'être pas laissé parmi les morts. Lors du fameux passage de la Loire par l'armée catholique, il se fit porter au delà du fleuve, et mourut peu après, à Fougères, des suites de ses blessures.

BEAUREPAIRE (Nicolas-Joseph DE), héroïque commandant de Verdun en 1792, né à Coulommiers en 1740, fils d'un ancien échevin de cette ville. Quelques biographes lui ont donné le titre de vicomte, mais par erreur, très-probablement, car les pièces de son état civil ne portent aucun titre. Il servit obscurément pendant une longue suite d'années, et devint lieutenant dans les carabiniers de Monsieur et chevalier de Saint-Louis. Au commencement des guerres de la Révolution, il fut élu lieutenant-colonel du 2e bataillon de Maine-et-Loire. Il était à Verdun lors de l'invasion austro-prussienne, et il avait reçu le commandement de la place, comme doyen des officiers du même grade qui faisaient partie de la garnison. Après la prise de Longwy, l'ennemi se présenta devant Verdun (30 août 1792). Les fortifications de la ville étaient en fort mauvais état, et la garnison ne s'élevait pas à beaucoup plus de trois mille hommes. Beaurepaire, cependant, résolu à périr plutôt que de capituler, avait pris à la hâte toutes les mesures possibles de défense. Le 31 août, le duc de Brunswick envoya une première sommation, conforme à son trop fameux *Manifeste*, menaçant les habitants de Verdun d'une exécution militaire en cas de résistance. Les princes, frères de Louis XVI, étaient dans les rangs de l'ennemi, à la tête d'un corps d'émigrés. A cette époque de liberté constitutionnelle, l'autorité militaire n'était pas tout, même dans une ville assiégée, et le conseil général de la commune délibérait conjointement avec les chefs de la garnison. Dans ce conseil siégeaient des royalistes avoués. Cependant la réponse à la sommation du généralissime ennemi fut un refus de rendre la place. Le bombardement commença aussitôt (31 août, onze heures du soir). Les quelques pièces qui garnissaient les remparts furent démontées; plusieurs incendies éclatèrent dans la ville; les habitants étaient consternés. Le 1er septembre, après quinze heures de bombardement, la municipalité envoya une députation au roi de Prusse. Mais cette démarche n'eut d'autre résultat que de déterminer une deuxième sommation du duc de Brunswick, qui accordait à la garnison l'autorisation de se retirer, mais à la condition que la ville se rendît dans les vingt-quatre heures, sous peine d'une destruction totale. Ce gracieux ultimatum était posé au nom de Sa Majesté Très-Chrétienne et en vue de rendre à la France le bonheur dont elle avait joui sous le régime de la monarchie absolue.

Les royalistes de Verdun, exploitant les terreurs publiques, poussèrent une partie de la population à réclamer tumultueusement la reddition immédiate. Le conseil général de la commune n'était que trop disposé à une telle lâcheté; il supplia le comité défensif d'épargner à la ville les horreurs d'un assaut. Sous l'empire de ces obsessions, le comité décide qu'on entrera de nouveau en pourparlers avec le roi de Prusse; la capitulation est résolue, d'après ces considérations que la place est hors d'état d'opposer une résistance sérieuse et prolongée, et qu'il vaut mieux conserver à la nation une garnison de trois mille hommes que de retarder d'un jour ou deux la prise inévitable de Verdun. Beaurepaire subit-il l'impérieuse nécessité, donna-t-il son consentement? Voilà ce qui est resté plus que douteux. Qu'il ait laissé se poursuivre les négociations, soit pour gagner du temps, soit pour connaître les dernières résolutions de l'ennemi, il n'y a rien là qui soit contraire aux obligations militaires; mais cela est bien loin de prouver qu'il fût arrivé à cette étonnante faiblesse de consentir à livrer la ville sans combat. Tout démontre, au contraire, qu'il était résolu à une résistance héroïque et désespérée, et, notamment, les mesures qu'il continuait à prendre et les secours qu'il demandait de toutes parts. En outre, il avait précédemment écrit à ses amis de Maine-et-Loire qu'il était décidé à ne rendre la place qu'à la mort. (Voir la séance de l'Assemblée législative du 3 septembre au soir, page 1055 du *Moniteur*.) Il sentait bien l'importance du poste qui lui était confié, et qui ouvrait la route de Paris. Militaire expérimenté, il n'ignorait point qu'à la guerre quelques jours gagnés peuvent changer la face des choses, surtout à un moment où les volontaires se levaient de toutes parts pour accourir à la défense des points attaqués; et, s'il ne pouvait conserver l'espoir d'empêcher la ville d'être prise, il lui était du moins permis d'espérer qu'il la défendrait assez longtemps pour que des secours pussent arriver. En outre, dans l'état de la France, il devait bien comprendre l'effet moral qu'exercerait la reddition de Verdun ou une résistance héroïque.

Quoi qu'il en soit, le conseil se sépara le soir (1er septembre) à sept heures et demie, en s'ajournant au lendemain pour la rédaction de la capitulation. Beaurepaire ne rentra chez lui qu'après avoir visité avec soin les remparts et les postes, ce qui ne semble pas annoncer un homme qui désespère de la défense. Il rentra vers huit heures dans le logement qu'il occupait à l'hôtel de ville. Depuis ce moment jusqu'à trois heures du matin, on n'entendit aucun bruit, aucun mouvement. Tout à coup, dans le silence de la nuit, un coup de pistolet éclata dans la chambre du commandant, et les per-

sonnes accourues au bruit trouvèrent le malheureux Beaurepaire la tête fracassée et deux pistolets à côté de lui. Il était encore revêtu de son habit de garde national, tout botté, avec sa décoration de Saint-Louis sur la poitrine, soit qu'il eût veillé, soit qu'il eût reposé tout habillé.

L'opinion qui se répandit alors dans toute la France fut que le commandant de Verdun s'était brûlé la cervelle en plein conseil de guerre, pour éviter la honte d'une capitulation que son conseil et les habitants jugeaient inévitable, opinion qui a été adoptée par la plupart des biographes et des historiens, et qui s'appuyait sur les délibérations prises par l'Assemblée législative au reçu des premières nouvelles. Ainsi le 6 septembre, le député Laporte, en rendant compte de la capitulation de Verdun, disait : « Le conseil de guerre s'est assemblé ; M. Beaurepaire, commandant de la place, s'est tué d'un coup de pistolet, en pleine municipalité, quand il a entendu la plupart des habitants demander la reddition (*Moniteur*, no 252, et *Journal des Débats et décrets*, no 346). Quelques jours après, le 12 septembre, Delaunay, aîné, en demandant pour Beaurepaire les honneurs du Panthéon, s'exprimait ainsi : « Il s'est donné la mort en présence des fonctionnaires publics... lâches et parjures qui ont livré le poste confié à son courage. » (*Moniteur*, no 258, et *Journal des Débats*, no 352).

La vérité est, cependant, que ce n'est ni dans le conseil de la commune, ni dans le conseil de guerre que le brave commandant s'est donné la mort, et le fait s'est passé exactement comme nous l'avons raconté plus haut. Cela fut parfaitement établi par le représentant Cavaignac, dans un rapport que le comité de sûreté générale le chargea de faire à la Convention (9 février 1793), et qu'il termina par les paroles suivantes, dont l'austère simplicité a son éloquence : « Je ne ferai aucune réflexion sur la mort de Beaurepaire ; je laisse à l'histoire le soin d'apprécier une action qui lui a mérité les honneurs de l'apothéose. Je me contenterai d'observer qu'il est à regretter que cet officier, au lieu de se donner la mort, ne l'ait pas reçue de la main d'un ennemi, sur la brèche ou dans la citadelle ; c'est là que son sang pouvait couler utilement pour la patrie. »

Depuis, on a retrouvé, aux archives de la guerre à Berlin, le procès-verbal authentique de la mort de Beaurepaire, dressé par le juge de paix Louis Perrin, le commissaire des guerres Pichon, et deux officiers municipaux. Cette pièce, tombée entre les mains des Prussiens après la reddition de la place, confirme de tous points le rapport de Cavaignac.

Le décret du 12 septembre, qui accordait à Beaurepaire les honneurs du Panthéon, chargeait en outre le président de l'Assemblée législative d'écrire à la veuve et aux enfants du commandant de Verdun. Hérault-Séchelles écrivit la lettre suivante, qui ne jette aucune lumière nouvelle sur les questions qui nous occupent, mais qui mérite d'être citée, à cause de sa noblesse et de son élévation :

« Madame, l'intrépide Beaurepaire, votre époux, a terminé par une mort héroïque quarante années d'une vie guerrière. Il n'a pu se résoudre à vivre dans une ville qui ne voulait plus être française. Il laisse un grand modèle à tous les soldats de la liberté. L'Assemblée nationale, sensible à votre perte, qui est à la fois une perte publique, me charge de vous écrire et de vous envoyer le décret qu'elle vient de rendre. Vous y verrez, madame, que la nation française est digne d'avoir des Brutus pour la défendre. Puisse la reconnaissance de la Patrie consoler votre douleur et celle du fils qui vous reste ! Son père est mort pour la liberté ; puisse cet enfant vivre longtemps pour elle ! Il ne peut manquer d'être un citoyen précieux à son pays, s'il se rappelle toujours qu'il est le fils de l'intrépide Beaurepaire. »

Pour revenir au problème que soulève la mort de Beaurepaire, nous dirons que non-seulement il est avéré qu'il ne se brûla point la cervelle au sein du conseil, mais encore que la thèse même du suicide est mise en question.

En 1842, le conseil municipal d'Angers délibérait sur le projet d'élever une statue à Beaurepaire, lorsque des discussions s'élevèrent sur le point de savoir si l'officier chargé d'un commandement en chef peut jamais avoir le droit de se tuer devant l'ennemi, même par excès de courage et de patriotisme. On a vu que c'est la question déjà posée par Cavaignac. Ce point délicat fut débattu à diverses reprises par les meilleurs juges de l'honneur et des devoirs militaires ; cette controverse donna lieu à de nouvelles recherches, d'où il résulta, pour un certain nombre de personnes, que Beaurepaire ne s'était pas tué, mais qu'il avait été assassiné, et probablement à l'instigation de quelques membres de cette municipalité pusillanime, si empressée de livrer la ville aux Prussiens, et qui désespéraient de vaincre la résistance du courageux patriote, son opposition à la reddition immédiate, sa résolution de se défendre jusqu'à la mort.

Nous possédons, aux manuscrits du dépôt de la guerre, un document du plus haut intérêt et qui laisse bien peu de doute à cet égard. C'est un *mémoire* rédigé en 1836, à la demande du roi Louis-Philippe, par le général Lemoine. Ce brave officier avait été un des défenseurs de Verdun. Après la reddition, il s'enferma dans la citadelle (avec Marceau), et n'en sortit qu'à la condition de garder ses armes, ses bagages, deux canons, et un fourgon pour transporter le corps de Beaurepaire. Il avait pénétré, l'un des premiers, dans la chambre où gisait le cadavre sanglant de son commandant. Son témoignage a donc ici une grande autorité. « J'interrogeai, dit-il, le secrétaire, le domestique qui était à sa porte au moment de la détonation du pistolet ; ce dernier me déclara avoir entendu marcher sur la terrasse, et ouvrir la chambre où reposait le commandant, et, après la détonation, il entendit encore fermer cette même porte et marcher sur la terrasse avec précipitation, en se dirigeant vers l'appartement où étaient en permanence les membres de la municipalité. »

L'appartement avait, en effet, deux portes, l'une à l'intérieur de l'hôtel, *qui fut trouvée fermée et que l'on dut enfoncer ;* l'autre qui donnait sur une terrasse communiquant avec la salle commune.

Le général Lemoine résumait ses observations en disant : « Je déclare hautement que je n'ai jamais pu ployer ma raison jusqu'à croire que cette mort fût l'effet d'un suicide. »

Ce récit d'un témoin oculaire, du caractère le plus honorable, se fortifie encore d'autres graves considérations. Ainsi, comment admettre que, tendre époux et père, le commandant de Verdun n'ait pas, dans ces longues heures de méditation douloureuse, écrit une ligne, un seul mot d'adieu à sa famille (qui logeait dans un autre quartier de la ville), qu'il ait laissé cette veuve et cet orphelin seuls avec leur désespoir, sans leur accorder un souvenir du cœur, une parole d'amour et de regret ? Comment admettre que, capitaine vigilant et scrupuleux, il n'ait pas pris la précaution de laisser quelques instructions à ceux qui prendraient le commandement après lui ; qu'enfin, protestant par sa mort contre la capitulation, il n'ait pas épanché, dans quelques lignes brûlantes, son patriotisme et son indignation ? Un homme de cinquante-deux ans, soldat depuis plus de trente, d'un caractère grave, énergique et réfléchi, placé en des circonstances aussi solennelles, ne quitte pas ainsi son poste et la vie, pour ainsi dire furtivement, sans laisser seulement une parole, une ligne d'explication, ni même la moindre trace d'un préparatif de mort. Le témoignage du général Lemoine est d'ailleurs décisif, et il n'est que trop clair que le malheureux Beaurepaire a été assassiné, très-probablement, par ces municipaux qui n'avaient pu, la veille, l'associer à leur lâcheté ou à leur trahison. Une chose caractéristique, c'est qu'après la prise de la ville, les Prussiens et les émigrés ne leur firent pas l'honneur de les destituer. La municipalité et le directoire de district furent conservés.

La garnison de Verdun, aux termes de la capitulation, put sortir de la place et emporta le cadavre de Beaurepaire à Sainte-Menehould, où sans doute il est encore ; car, au milieu des événements, le décret de translation au Panthéon n'a jamais été exécuté. Une section de Paris (les Thermes de Julien) prit le nom de *Beaurepaire*. Mais il paraît que la rue de ce nom, dans le quartier Montmartre, était déjà désignée ainsi au moyen âge (*Beau repaire, belle retraite, beau séjour*). Elle se trouvait alors à peu près dans la campagne.

La veuve du commandant de Verdun reçut une pension de la République.

Il est presque inutile de faire remarquer à nos lecteurs que la version que nous donnons ici de cette mort mystérieuse, et qui nous paraît la plus vraisemblable, ne diminue en rien la gloire de Beaurepaire. Son suicide même donnait lieu à quelques objections touchant les devoirs militaires, et pouvait sembler un acte de précipitation, d'exaltation patriotique, mais irréfléchie. S'il fut, comme tout l'indique, assassiné par ceux qui voulaient livrer la ville, c'est qu'évidemment il était le grand, le sérieux obstacle à la reddition : il est donc mort fidèle à la France, à sa parole de citoyen, à son devoir de patriote et de soldat. Beaurepaire reste un des martyrs de notre calendrier républicain, de cette grande épopée qui, elle aussi, a eu les siens.

On peut consulter, pour cette question, encore problématique, l'excellent travail publié en 1849 par un officier distingué, M. Paul Mérat, (*Verdun en* 1792) ; l'article substantiel publié par le docteur Ad. Lachèse, dans la *Revue d'Anjou* (1860) ; *Observations médico-légales sur la mort de M. de Beaurepaire ;* enfin une intéressante notice de M. Léon de la Sicotière, dans l'*Amateur d'autographes* du 1er novembre 1862.

Beaurepaire (APOTHÉOSE DE), à-propos en un acte de Lesur, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre de la Nation, le 23 novembre 1792. Cette pièce consiste en trois ou quatre scènes dialoguées avec assez de naturel et de gaieté. Des citoyens raisonnent entre eux sur les mots *liberté*, *égalité*, *propriété*, etc. Ils boivent dans un cabaret de la place du Panthéon ; une très-belle toile de fond, si l'on en croit le *Moniteur*, représentait ce superbe édifice. La cérémonie en l'honneur de Beaurepaire arrive et défile sur la place : tandis que le sarcophage est arrêté devant le Panthéon, et que le maire de Paris adresse un discours à la statue de la Liberté, la déesse elle-même descend du ciel, et vient honorer ses héros en déposant une couronne sur la coupole du Panthéon. La pièce se termine par des couplets patriotiques. « Il résulte de tout cet ensemble un spectacle fort agréable, lisons-nous dans le *Moniteur* du 2 décembre 1792 ; et le jeune auteur, en donnant des espérances du côté du talent, a montré qu'il possède les idées républicaines, l'amour de la liberté et le respect des lois. »

Beaurepaire (LA PATRIE RECONNAISSANTE, OU L'APOTHÉOSE DE), à-propos en un acte de Lebœuf, musique de Candeille, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre de l'Opéra-National, le 3 février 1793. Cet ouvrage était, comme le précédent, un hommage au commandant de Verdun ; mais il devait être bien mauvais, puisqu'on le siffla dans un temps où les œuvres de ce genre étaient accueillies avec enthousiasme. Inutile d'ajouter que l'Opéra-National, comme les autres théâtres, s'inspirant de l'opinion alors accréditée, montrait le brave officier se tuant pour ne pas signer la capitulation de la place. Tel était encore le sujet d'une *Apothéose de Beaurepaire* par Méhul, donnée à Feydeau, et celui de la *Mort de Beaurepaire* jouée au théâtre du Palais-Variétés le 30 novembre 1792. Les estampes ont adopté la même version. Un dessin du temps, non signé, et qui, depuis lors, a été reproduit, porte la légende suivante : *Trait de courage et de dévouement de Beaurepaire* (octobre 1792). *Beaurepaire, commandant du* 1er *bataillon de Maine-et-Loire, se donne la mort à Verdun, en présence des fonctionnaires publics, lâches et parjures, qui veulent livrer à l'ennemi le poste confié à son courage.*

BEAUREPAIRE-ROHAN (Henrique DE), voyageur et géographe brésilien, né vers 1818, dans la province de Piauhy, d'une famille d'origine française. Désireux de connaître l'immense région inexplorée qui forme le sud du Brésil, il partit de Cuyaba en 1845, parcourut le territoire mal défini qui sépare Rio-de-Janeiro du Paraguay, et parvint à l'Assomption en compagnie d'un ancien officier français, M. A. Leverger, devenu gouverneur brésilien et capitaine de frégate, etc. La relation de cette excursion scientifique, d'abord imprimée dans la *Revue de l'Institut historique du Brésil*, parut séparément en 1856 à Rio, sous le titre de *Descripção de huma viagem de Cuyaba as Rio de Janeiro*. Il fit plus tard un voyage au lac Guaïba, entra dans le corps des ingénieurs, reçut en 1850 le titre de major, et fut chargé quelque temps après par le gouvernement brésilien de réunir des informations statistiques sur les provinces du centre de l'empire, où les tribus indiennes vivent presque indépendantes. On a annoncé qu'il travaillait à une *Géographie complète* et à une *Histoire générale* des régions qu'il a visitées.

BEAU-REVOIR s. m. Véner. Action du limier qui, étant sur la voie, bande fort sur la tête et sur le trait. ‖ Action de voir facilement l'empreinte du pied de la bête : *Sur un terrain humide il fait* BEAU-REVOIR.

BEAURIEU (Gaspard-Guillard DE), littérateur français, né à Saint-Pol en Artois, en 1728, mort à Paris, à l'hôpital de la Charité, en 1795. Boiteux, difforme, d'une laideur extrême, portant un chapeau de Crispin, un manteau à l'espagnole, des hauts-de-chausses du temps de François Ier, Beaurieu attirait partout les regards par la bizarrerie de sa mise et de sa personne, et pourrait être surnommé l'Esope moderne. Comme le fabuliste ancien, il portait dans la conversation des tours si neufs et si hardis, une vivacité d'esprit si grande et des saillies si naïves et si piquantes, que sa difformité semblait disparaître quand on l'écoutait. Simple et bon, il avait la plus complète insouciance des choses de la vie : « J'ai trop aimé l'honneur et le bonheur pour avoir jamais pu aimer la richesse. » disait-il, et il nommait le temps une dormeuse qui nous mène doucement à l'éternité. Tous ses ouvrages, qui sont assez nombreux, portent l'empreinte de sa nature originale. Les principaux sont : *L'heureux citoyen* (Lille, 1759, in-12) ; *Cours d'histoire sacrée et profane* (Lille, 1763, 2 vol. in-12) ; *De l'allaitement et de la première éducation des enfants* (Genève, 1782, in-12) ; *L'élève de la nature* (1790, 2 vol.) ; *L'accord parfait, ou l'équilibre physique et moral* (Paris, 1795, in-8o) ; etc.

BEAU-SEMBLANT. V. SEMBLANT.

BEAU-SIRE-DIEU, Hist. relig. Cérémonie particulière qui avait lieu tous les dimanches chez les chanoinesses de Remiremont, et qui consistait en ce que l'une d'entre elles, parée de la guimpe appelée *barbette*, communiait pour les besoins de la maison.

BEAUSOBRE (Isaac), célèbre théologien protestant, né à Niort en 1659, mort en 1738. Issu d'une ancienne famille de la Provence ou du Limousin, dont le véritable nom était *Beauxpuis de Beaussart*, que l'aïeul d'Isaac avait transformé en celui de Beausobre lors de l'émigration qui suivit la Saint-Barthélemy, le jeune protestant fit ses premières études au collége de sa ville natale. Confié ensuite aux soins d'un gentilhomme, qui le faisait participer aux leçons d'un précepteur attaché à sa maison, il eut à souffrir de cruelles privations, dues à l'avarice sordide de la femme de ce gentilhomme. Ses parents alarmés le mirent alors auprès de M. de Villette. Son père désirait le voir embrasser la carrière de la jurisprudence ; mais les goûts du jeune homme ne l'y portaient nullement. Il aimait avant tout la théologie ; il alla donc l'étudier à l'académie de Saumur. A l'âge de vingt-quatre ans, il était pasteur, et peu après il fut appelé à desservir l'église protestante de Châtillon-sur-Indre, en Touraine.

Sur ces entrefaites, une ordonnance royale interdit la célébration du culte réformé à Châtillon. Beausobre, ardent et courageux, brave la défense du roi, et tient dans sa maison des assemblées religieuses. Menacé d'une peine infamante, il se réfugie en Hollande, trouve un asile à Rotterdam, un protecteur influent dans Jurieu, son coreligionnaire, qui le recommande à la princesse d'Orange, et la fille de cette princesse le nomme son chapelain (1686).

Tour à tour pasteur de la cour et pasteur de l'église française de Berlin, en 1695, Beausobre sut se concilier l'estime générale, autant par son caractère aimable et doux que par son érudition et ses talents. Sur le bruit de sa réputation, diverses églises, entre autres celles de Londres et de Hambourg, voulurent le posséder ; Beausobre put voir alors à quel point il était aimé par la colonie des réfugiés. Une pétition, signée des noms les plus honorables, fut présentée au roi pour qu'il s'opposât à son éloignement. La reine elle-même joignit ses instances à cette requête.

Jamais, du sein du refuge, les protestants émigrés ne cessèrent de gémir sur les persécutions dont leurs coreligionnaires, demeurés en France, étaient l'objet. Beausobre fut sans contredit un des plus actifs à défendre cette noble cause, de sorte qu'en 1704 le consistoire de Berlin lui confia la mission d'intercéder auprès du général Marlborough, pour obtenir du roi de France l'échange de protestants condamnés aux galères contre des soldats faits prisonniers sur le champ de bataille d'Hochstedt.

Beausobre mourut à Berlin, laissant d'universels regrets. Aimable et bienveillant, il captivait tous ceux qui l'approchaient. Le grand Frédéric disait de lui, dans une lettre à Voltaire : « C'est un homme d'honneur et de probité ; grand génie, d'un esprit fin et délicat, grand orateur, savant dans l'histoire de l'Eglise et de la littérature, la meilleure plume de Berlin, plein de feu et de vivacité, et que quatre-vingts années n'ont pu glacer. »

On lit dans la *Biographie universelle* qu'à l'âge de soixante-dix ans, Beausobre s'éprit si vivement de la fille d'un de ses collègues, qu'un prompt mariage fut nécessaire pour réparer les suites de son amour. MM. Haag, dans la *France protestante*, mettent en doute la vérité de ce récit. « Nos doutes à cet égard, disent-ils, sont fortifiés par le silence absolu des nombreux auteurs protestants et même catholiques que nous avons consultés ; tous, sans exception, se taisent sur l'aventure galante racontée par la *Biographie universelle*. » La pureté bien connue du caractère de Beausobre, non moins que ce silence, relèguent en effet cette anecdote dans le domaine des fictions.

Jusqu'à la fin de sa vie, qui fut longue, Beausobre remplit à Berlin des fonctions multipliées, qui firent de lui un personnage considérable. Il était pasteur de l'église française de cette ville, chapelain du roi, directeur de l'hospice appelé *Maison française*, et inspecteur de toutes les églises du district de Berlin ; mais il mérite surtout de fixer l'attention de la postérité par des travaux d'un autre genre, qui lui valurent de son vivant une brillante renommée d'érudit, et qui lui ont assuré une place honorable parmi les historiens et les exégètes. Quelques-uns de ses nombreux écrits ne furent imprimés que longtemps après sa mort.

Ses disputes avec les ministres luthériens lui fournirent l'occasion de publier, en 1693, la *Défense de la Doctrine des Réformés sur la Providence, sur la prédestination, sur la grâce et sur l'Eucharistie* (Magdebourg, in-8o). Le duc de Saxe-Barby s'était converti au calvinisme et avait essuyé, à ce propos, de violentes attaques de la part du luthérien George Moebius ; Beausobre, dans l'écrit mentionné plus haut, relève vivement ces attaques, montre qu'on ne se déshonore pas en quittant la religion de ses ancêtres, et développe les principales doctrines des réformés pour établir leur supériorité sur les doctrines luthériennes, en ce que les premières s'accordent mieux avec le Symbole des apôtres.

Un autre ouvrage, auquel le nom de Beausobre reste attaché, c'est la traduction nouvelle du Nouveau Testament, que la cour de Berlin le chargea d'entreprendre conjointement avec son collègue Lenfant. Cette traduction parut en 1718 sous ce titre : le *Nouveau Testament de N. S. J.-C., traduit en français sur l'original grec, avec des notes littérales pour éclaircir le texte*, par MM. Beausobre et Lenfant (Amsterdam, 2 vol. in-4o). Cet ouvrage fut réimprimé successivement à Lausanne (1735, 2 vol. in-4o), avec des additions et corrections ; à Amsterdam (1742, 2 vol. in-4o), et, de nouveau, à Lausanne (1776, 2 vol. in-4o). Beausobre ne traduisit que les Epîtres de saint Paul ; il les fit précéder d'une préface où est racontée l'histoire de ces Epîtres, et celle de l'apôtre qui en est l'auteur. Le reste de l'ouvrage revient à Lenfant. On s'accorde à reprocher aux deux traducteurs un respect exagéré pour les premières versions publiées par les réformés. Beausobre a laissé encore une *Histoire critique du manichéisme* (Amsterdam, 1734 et 1739, 2 vol. in-4o). Le deuxième volume a été rédigé par Formey sur les mémoires de l'auteur.

L'immense réputation de Beausobre est due en grande partie à ce beau livre. On y trouve une connaissance approfondie de l'histoire ecclésiastique, un sens critique remarquable et une rare pénétration. L'histoire de Manès y est retracée, avec une sévère exactitude, d'après les écrivains orientaux, et l'auteur y rattache avec une grande autorité des aperçus originaux sur les divers systèmes gnostiques et philosophiques des premiers siècles de l'Eglise. Gibbon porte sur l'*Histoire de Manichée* le jugement suivant dans son *Histoire de la décadence de l'empire romain :* « C'est un trésor de philosophie ancienne et de théologie. Le savant historien présente avec un art incomparable l'enchaînement systématique des opinions, et se transforme lui-même tour à tour en la personne d'un saint, d'un sage ou d'un hérétique. »

Les journalistes de Trévoux lui reprochèrent avec amertume d'avoir traité légèrement les Pères de l'Eglise. Il leur répondit dans les tomes XXXVIIIe et suivants de la *Bibliothèque germanique*. Ses autres ouvrages sont : *Remarques historiques, critiques et philologiques sur le N. T.* (La Haye, 1742), publication due aux soins de La Chapelle et précédée d'une *Vie* de l'auteur; *Sermons sur le* XIIe *chapitre de l'Epître aux Romains* (Lausanne, 1744, 2 vol. in-8o); *Sermons sur le* XIe *chapitre de l'Evangile selon saint Jean* (Berlin, 1751, 2 vol. in-8o); *Supplément à l'Histoire de la guerre des hussites*, de Lenfant (Lausanne, 1745, in-4o); *Histoire de la Réformation* ou *Origine et progrès du luthéranisme dans l'Empire et les Etats de la confession d'Augsbourg, depuis* 1517 *jusqu'à* 1630, ouvrage publié par Pajon de Moncets (1785-1786, Berlin, 4 vol. in-8o). Nous trouvons enfin dans la *Bibliothèque germanique,* à laquelle Beausobre donna de riches et nombreuses dissertations : *Iatzko* ou *Commentaire sur l'endroit du plaidoyer des jésuites contre les protestants de Thorn où il est parlé de ce saint* (tome X); *Dissertation sur la statue de Panéade; Lettre* sur la 2e édition de l'*Histoire du Concile de Constance* (tome XIII); la *Vierge érigée en reine de Pologne* (tome XVIII). On a deux *Eloges de Beausobre*, l'un est dû à Formey et se trouve en tête du second volume de l'*Histoire du manichéisme;* l'autre est de La Chapelle. On peut le lire dans les *Remarques historiques et critiques sur le Nouveau Testament.*

Comme prédicateur, Beausobre se fit, parmi les réfugiés, une réputation aussi brillante que celle de Saurin. Formey dit à ce sujet : « Un grand feu d'imagination, une abondance d'expressions, jointe à beaucoup de justesse, une manière neuve et originale de traiter les sujets les plus communs, des ouvertures surprenantes, et cependant naturelles, pour l'explication de l'Ecriture sainte et des vérités de la religion ; du brillant, du sublime, du pathétique; en un mot, toutes les qualités de l'orateur étaient réunies en sa personne. » MM. Haag avouent cependant que les Sermons de Beausobre, qui ont été publiés, ne leur ont point donné de ses talents oratoires une opinion aussi relevée; mais il en est ainsi pour la plupart des prédicateurs. Combien peu conservent la gloire dont ils furent entourés par leurs contemporains! Entendre un discours ou le lire sont deux choses bien différentes. Aussi est-il peu de sermons qui méritent d'être imprimés.

BEAUSOBRE (Charles-Louis DE), fils du précédent, né le 24 mars 1690 à Dessau, mort en 1753, entra malgré lui dans la carrière ecclésiastique, sur les instances de sa mère. Appelé en 1707 comme ministre à Bukholtz, il quitta ce pays pour Hambourg, puis vint s'établir à Berlin en qualité de ministre adjoint à son père. Il fut successivement nommé conseiller du roi de Prusse et membre de l'Académie de Berlin en 1751. Formey le dépeint comme un homme droit et digne d'affection, mais livré à une sorte d'hallucination : « Une idée qui tombait dans son cerveau, plutôt qu'elle n'y naissait, s'emparait tellement de lui, qu'il l'aurait suivie sans s'en apercevoir jusqu'au bord du précipice, et, par précipice, je n'entends que ceux qui menaçaient son repos et sa fortune. On l'en avertissait : il ouvrait les yeux, le fantôme disparaissait; mais, le lendemain, il en renaissait un nouveau à la poursuite duquel Beausobre se livrait aux mêmes risques et périls. »

Charles-Louis de Beausobre a cependant laissé quelques ouvrages qui ne sont pas sans valeur : *Thorn affligée* ou *Relation de ce qui s'est passé dans cette ville depuis le* 16 *juillet* 1724 *jusqu'à présent* (Amsterdam, 1726, in-12); *Discours historiques sur les événements les plus remarquables de l'Ancien et du Nouveau Testament* (Amsterdam, 1720, 6 vol. in-8o); le *Triomphe de l'innocence* (Berlin, 1751, in-8o). Les protestants accusés de sédition sont défendus dans cet écrit. On a encore de lui une *Vie du cardinal Albert de Brandebourg*, insérée dans les Mémoires de l'académie de Berlin.

BEAUSOBRE (Louis DE), frère du précédent, né à Berlin en 1730, mort en 1783, fut adopté par Frédéric le Grand, par estime pour son père. Frédéric se chargea de son éducation, le plaça d'abord au collége de Berlin, et l'envoya dans la suite à Francfort-sur-l'Oder, puis à Paris. A son retour, il fut admis (1755) à l'Académie des sciences. Son protecteur royal se plaisait à l'appeler le *petit Beausobre* par opposition à son illustre père. Le *petit Beausobre* fut tour à tour nommé conseiller de revision, membre du consistoire supérieur et conseiller privé. La *Biographie universelle* affirme qu'il ne produisit que des ouvrages médiocres. Néanmoins, M. de Gérando, dans son *Histoire comparée des systèmes de philosophie*, soutient qu'il cultiva avec succès la psychologie expérimentale et qu'il dota cette science d'observations utiles et judicieuses. On a de lui : *Dissertations philosophiques sur la nature du feu et les différentes parties de la philosophie* (Berlin, 1753, in-12); le *Pyrrhonisme du sage* (Berlin, Paris, 1754), écrit qui fut condamné au feu par le parlement de Paris. Les *Songes d'Epicure*, traduction du grec par le docteur Ugtvogt (Berlin, Paris, 1755, in-12); *Nouvelles considérations sur les années climatériques, la longueur de la vie de l'homme*, etc. (Paris, 1757, in-12); *Essai sur le bonheur* ou *Réflexions sur les biens et les maux de la vie humaine* (Berlin, 1758; réimprimé avec le système social de d'Holbach, Paris, 1795, 2 vol. in-8o); *Relation de Phihihu* (Cologne, 1760, in-12); *Discours sur le patriotisme* (Berlin, 1761, in-8o); *Introduction générale à l'étude de la politique, des finances et du commerce* (Berlin, 1764; Amsterdam, 1765, 2 vol. in-8o); *Sept lettres sur la littérature allemande*, insérées dans le *Mercure* (1753), et divers Mémoires dans le Recueil de l'académie de Berlin.

Bachaumont, dans ses *Mémoires secrets*, parle en ces termes de l'*Introduction générale à l'étude politique :* « Il est question d'introduire en France un livre étranger excellent, mais où il se trouve des assertions hardies et inadmissibles sur la religion; M. de Sartines travaille à le faire épurer, et cet ouvrage paraîtra ensuite ici au moyen de l'édition châtrée qu'on en fera. »

BEAUSOBRE (Jean-Jacques DE BEAULT, comte DE), général français, né en 1704, mort en 1784, était de la famille des précédents Il prit part aux siéges de Menin, d'Ypres et de Furnes, remporta en 1745 sur le prince de Waldeck un avantage marqué, s'empara l'année suivante de Malines, et fit les campagnes d'Allemagne. Nommé maréchal de camp en 1748, il reçut le grade de lieutenant général en 1759. Beausobre a publié un ouvrage plein de recherches intéressantes sous le titre de *Commentaires sur la défense des places d'Æneas le Tacticien, le plus ancien des auteurs militaires* (Amsterdam, 1757, 1 vol. in-4o).

BEAUSOLEIL (Jean DU CHÂTELET, baron DE), minéralogiste et alchimiste allemand, né en Brabant, vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Il parcourut la plupart des contrées de l'Europe, cherchant des mines à l'aide de la baguette divinatoire du grand compas, etc., et visita deux fois la France en 1602 et 1626. En Bretagne, on le dépouilla de ses instruments sous prétexte de sorcellerie, et lui-même fut ensuite enfermé à la Bastille, où l'on croit qu'il mourut vers 1645. Il a laissé un opuscule intitulé : *Diorismus, id est definitio vera philosophiæ de materia prima lapidis philosophalis* (1617, in-8o). Malgré des superstitions qui étaient celles de son siècle, Beausoleil était le métallurgiste le plus instruit qui eût encore paru en France.

BEAUSOLEIL (Martine DE BERTEREAU, baronne DE), femme minéralogiste du XVIIe siècle. Ayant épousé, en 1701, le baron de Beausoleil, inspecteur des mines des Etats romains, et celui-ci ayant ensuite été nommé par l'empereur conseiller aulique et commissaire général des mines de Hongrie, elle le suivit en Allemagne et revint avec lui en France vers 1626. Le baron de Beausoleil demanda et obtint l'autorisation de faire sur le territoire français les recherches nécessaires pour y découvrir des mines. Deux ans après, sa femme présenta au roi un mémoire qui fut approuvé par le conseil; mais elle ne put obtenir aucune réponse, et, après six ans d'attente et de réclamations, le cardinal de Richelieu fit arrêter le baron et sa femme. On a de Martine de Bertereau deux ouvrages fort curieux sur la statistique minéralogique de la France. Ils sont intitulés : la *Véritable déclaration faite au roi et à nos seigneurs de son conseil des riches et inestimables trésors nouvellement découverts dans le royaume de France* (Paris, 1632); la *Restitution de Pluton au cardinal de Richelieu des mines et minières de France* (Paris, 1640, in-8o).

BEAUSSET (LE), bourg de France (Var), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kil. N.-O. de Toulon; pop. aggl. 1,954 hab. — pop. tot. 2,692 hab. Fabriques de poterie commune, goudron, savon, charbon de bois, récolte et commerce de vin, huile, blé, câpres. Patrie de Portalis.

BEAUSSIER *de Lille* (Louis-Joseph DE), marin français, né à Toulon en 1700, mort en 1765. Entré fort jeune dans la marine, il fit plusieurs voyages dans le Levant et la mer du Nord, et il commandait la frégate la *Subtile* lorsqu'elle soutint un combat acharné contre deux vaisseaux anglais. Nommé capitaine de vaisseau en 1749, il fut chargé, sept ans plus tard, de transporter au Canada le gouverneur Montcalm, avec des troupes et de l'argent, ce qu'il exécuta sous les yeux des Anglais, qui bloquaient presque le port de Brest. A son retour, il combattit encore contre les Anglais, fut fait prisonnier, et échangé en 1762. Il allait prendre le commandement de l'escadre préparée pour opérer une descente au Brésil, quand la paix fut signée; mais on l'envoya s'emparer des *Iles sous le Vent.* Revenu en France en 1764, il fut nommé chef d'escadre.

BEAUSSIER (Louis-André DE), neveu du précédent, marin français, mort en 1789. Après avoir fait sa première campagne en 1740, il prit part au combat de Toulon, à l'expédition des îles Sainte-Marguerite, s'empara, en qualité de capitaine de la *Sirène*, de plusieurs corsaires, et reçut en 1758 le commandement de douze navires envoyés au Canada, pour ravitailler cette colonie réduite à la dernière extrémité, et qui, grâce à son arrivée, put organiser la résistance. Chargé en 1762, par le duc de Choiseul, de porter à Saint-Domingue des troupes et des munitions, Beaussier réussit encore à échapper à tous les croiseurs anglais. Après avoir chassé des côtes de Saint-Domingue les Anglo-Américains (1772), auxquels il prit treize navires, il assista au combat d'Ouessant, fit la guerre d'Amérique, et obtint enfin le titre de chef d'escadre. Il mourut au moment où la noblesse venait de le nommer un de ses représentants à l'Assemblée des notables.

BEAUTÉ s. f. (bô-té — rad. *beau*). Qualité de ce qui est beau ; ensemble harmonieux de formes et de proportions, qui éveille en nous le sentiment du plaisir et de l'admiration : *La* BEAUTÉ *d'un homme, d'une femme, d'un cheval, d'un monument. La* BEAUTÉ *du visage, du corps, de la taille, des cheveux, des bras. Quant aux choses animées et vivantes, leur* BEAUTÉ *n'est pas accomplie sans la bonne grâce.* (Saint François de Sales.) *La* BEAUTÉ *est une pièce de grande recommandation au commerce des hommes.* (Montaigne.) *La* BEAUTÉ *est une lettre de recommandation que la nature donne à ses favoris.* (Voiture.) *Si une femme approuve la* BEAUTÉ *d'une autre femme, on peut conclure qu'elle a mieux que ce qu'elle approuve.* (La Bruy.) *L'agrément est arbitraire; la* BEAUTÉ *est quelque chose de plus réel.* (La Bruy.) *Le front est une des plus grandes parties de la face, et l'une de celles qui contribuent le plus à la* BEAUTÉ *de sa forme.* (Buff.) *La* BEAUTÉ *du corps inspire l'amour; la* BEAUTÉ *de l'âme inspire l'estime.* (Fontenelle.) *La* BEAUTÉ *humaine réside tout entière dans l'expression des perfections morales ou physiques qui appartiennent à notre espèce.* (Reid.) *Le jour où l'on prouvera que celui qui aime ne trouve pas son amante la plus belle des femmes, je croirai qu'il y a une théorie de la* BEAUTÉ. (Paul d'Ambly.) *La* BEAUTÉ *est le premier présent que la nature nous donne et le premier qu'elle nous enlève.* (Chev. de Méré.) *La femme qui s'estime plus pour les qualités de son âme ou de son esprit que pour sa* BEAUTÉ *est supérieure à son sexe.* (Chamfort.) *La* BEAUTÉ *sans la pudeur est une fleur détachée de sa tige.* (Boiste.) *La* BEAUTÉ *est, pour la femme, la grâce unie à un sentiment moral; pour l'homme, la grâce unie à la force et à un sentiment généreux.* (Ballanche.) *Le propre de la* BEAUTÉ *n'est pas d'irriter et d'enflammer le désir, mais de l'épurer et de l'ennoblir.* (V. Cousin.) *Le fond de la vraie* BEAUTÉ, *comme de la vraie vertu, comme du vrai génie est la force : sur cette force répandez un rayon de soleil, l'élégance, la grâce, la délicatesse, voilà la* BEAUTÉ. (V. Cousin.) *Grandeur dans la simplicité, chasteté dans la grâce, idéalité dans l'harmonie, tels sont les éléments constants de la* BEAUTÉ *vraie.* (G. Planche.) *La* BEAUTÉ *du corps n'est que le premier degré de cette échelle du beau, qui commence sur la terre et qui aboutit aux cieux.* (St-Marc Gir.) *La* BEAUTÉ *est la créature de l'amour.* (Lacord.) *La* BEAUTÉ, *c'est toute la femme.* (Proudh.) *La véritable* BEAUTÉ *est toujours chaste et inspire un respect involontaire.* (G. Sand.) *La* BEAUTÉ *est un diamant, qui doit être monté et enchâssé dans l'or.* (Th. Gaut.) *L'atmosphère italienne conserve les hommes comme les œuvres d'art; elle est moins favorable à la* BEAUTÉ *des femmes.* (Mme L. Colet.)

Et la grâce, plus belle encor que la *beauté*.
LA FONTAINE.

Que ne peut la sagesse unie à la *beauté ?*
PIRON.

Beauté, présent d'un jour, que le ciel nous envie.
LAMARTINE.

De l'âme quelquefois la *beauté* se marie
A la difformité du corps.
FR. DE NEUFCHATEAU.

Beauté, fleur d'un instant, l'aurore te voit naître;
L'aurore, à son retour, ne peut te reconnaître.
FRÉVILLE.

Or la *beauté*, c'est tout. Platon l'a dit lui-même,
La *beauté*, sur la terre, est la chose suprême.
A. DE MUSSET.

La grâce, la *beauté* ne sont que d'un printemps...
La laideur est solide et croît avec le temps.
E. AUGIER.

Beaucoup de modestie et beaucoup de bonté
Ont des charmes plus grands que n'en a la *beauté;*
Souvenez-vous en bien, ma petite mignonne.
BOURSAULT.

. . . La jeune Vénus, fille de Praxitèle,
Sourit encor, debout dans sa divinité,
Aux siècles impuissants qu'a vaincus sa *beauté*.
A. DE MUSSET.

La *beauté* passe,
Le temps l'efface :
L'âge de glace
Vient à sa place. MOLIÈRE.

La *beauté*, fatal aimant,
Est pareille au diamant
Que la fange peut mouiller
Sans le souiller. DE BANVILLE.

Ainsi que la rose
Fraîchement éclose,
La *beauté* séduit;
Mais, trop passagère,
D'une aile légère
La *beauté* s'enfuit. PESSELIER.

Quand la *beauté* seule séduit,
On s'aime un jour, puis on languit,
L'amour s'enfuit, on se déteste;
Mais quand le cœur cède aux talents,
Au caractère, aux sentiments,
Le temps s'enfuit, et l'amour reste.
CAHUSAC.

Les ombrages épais dans l'ardeur de l'été,
Les rayons du soleil, pendant l'âpre froidure :
La mer, quand elle est calme, un ruisseau qui mur-
[mure
Entre deux verts gazons, et qui semble exciter,
Au retour du printemps, les oiseaux à chanter,
Ne touchent point nos sens, n'enchantent point nos
[âmes
Par des attraits si doux que la *beauté* des femmes.
***

— Dans un sens plus abstrait, Idée de la perfection physique : *En toute chose, la mesure et la proportion constituent la* BEAUTÉ *comme la vertu.* (Platon.) *Il appartient à l'entendement de juger de la* BEAUTÉ, *parce que juger de la* BEAUTÉ, *c'est juger de l'ordre, de la proportion et de la justesse.* (Boss.) *Les idées que les différents peuples ont de la* BEAUTÉ *sont si singulières et si opposées, qu'il y a lieu de croire que les femmes ont plus gagné par l'art de se faire désirer que par ce don même de la nature, dont les hommes jugent si différemment.* (Buff.) *L'unité est le fond, le principe de toute* BEAUTÉ. (Frayss.) *La* BEAUTÉ, *c'est l'harmonie de la forme, avec la distinction.* (T. Thoré.) *La* BEAUTÉ *est une partie, une forme de la vérité.* (Vinet.) *La* BEAUTÉ *est le plus grand des pouvoirs humains.* (Balz.) *La* BEAUTÉ *n'a qu'une mesure, la force d'attraction.* (Toussenel.) *La* BEAUTÉ *est le résultat de l'ordre; partout où l'ordre cesse, la* BEAUTÉ *s'évanouit.* (Lacordaire.) *La* BEAUTÉ, *c'est l'harmonie.* (Th. Gaut.) *Il y a* BEAUTÉ *partout où il y a ordre.* (Lamenn.) *Il y a deux genres de* BEAUTÉ, *la* BEAUTÉ *matérielle ou individuelle de la forme, et la* BEAUTÉ *idéale de cette même forme.* (Lamenn.) *La vraie* BEAUTÉ *est la* BEAUTÉ *idéale, et la* BEAUTÉ *idéale est un reflet de l'infini.* (V. Cousin.) *La* BEAUTÉ *n'est rien autre chose que la perfection rendue intelligible par la forme.* (Gratiolet.) *La* BEAUTÉ *est la forme de la finalité d'un objet, sans représentation d'une fin en lui.* (J. Tissot.) *La* BEAUTÉ *est l'accord d'un tout avec ses parties.* (De Senancourt.) *La* BEAUTÉ *résulte de la variété réduite à l'unité.* (Sulzer.)

— Perfection, charme, en parlant des diverses parties du corps humain, et, dans cette acception, ne s'emploie qu'au pluriel : *De secrètes* BEAUTÉS. *Ses manches, qui s'étaient un peu retroussées, me découvraient à moitié ses bras si polis : je ne sus à laquelle de leurs* BEAUTÉS *donner l'avantage, à leur forme ou à leur blancheur.* (La Font.)

C'est faire à vos *beautés* un triste sacrifice.
RACINE.

Si c'est un crime de l'aimer,
On n'en doit justement blâmer
Que les *beautés* qui sont en elle.
J. DE LINGENDES.

— Caractère de ce qui plaît, de ce qui flatte agréablement la vue ou l'ouïe : *La* BEAUTÉ *du jour. La* BEAUTÉ *du ciel, de la terre, des fleurs. La* BEAUTÉ *des sons de la lyre. La* BEAUTÉ *d'une étoffe. La* BEAUTÉ *d'une musique, d'une voix, d'un spectacle, d'une fête. L'homme ne sait plus admirer que les* BEAUTÉS *qui frappent les sens.* (Mass.) *Le chaos se débrouille, la nature étale toutes ses* BEAUTÉS. (Mass.) *Toutes les* BEAUTÉS *de la terre ne sont qu'une ombre projetée de celles qui sont dans le ciel.* (J. Joubert.)

Recueille-toi, ma lyre, et ne sors du silence
Que pour vaincre en *beauté* les plus beaux de mes vers.
MILLEVOYE.

Ce qui donne du prix à l'humaine existence,
Ah! c'est de la *beauté* le spectacle éternel.
A. BARBIER.

‖ Se dit particulièrement de ce qui plaît, de ce qui excite l'admiration dans les œuvres de l'art ou de l'esprit : *La* BEAUTÉ *d'une statue, d'un tableau. Comme on dit* BEAUTÉ *poétique, on devrait dire* BEAUTÉ *géométrique.* (Pasc.) *La* BEAUTÉ *de l'éloquence consiste autant dans un certain air facile et naturel que dans la grandeur des pensées.* (Nicole.) *Racine est celui de tous nos écrivains qui a le plus approché de la perfection dans l'élégance et la* BEAUTÉ *continue de ses ouvrages.* (Volt.) *Il n'appartient qu'à ceux qui sentent comme vous les* BEAUTÉS *d'oser parler des défauts.* (Volt.) *Toutes les* BEAUTÉS *de détail sont des ornements perdus au théâtre; le succès est dans le sujet même.* (Volt.) *Il est des* BEAUTÉS *de tous les temps et de tous les pays.* (Volt.) *Il y a des* BEAUTÉS *poétiques particulières à certaines époques, impossibles à d'autres.* (Valery.) *Ce qui fait la* BEAUTÉ *d'une composition, de ce que, dans les œuvres d'art, on appelle la forme, c'est la clarté, la simplicité, l'unité symbolique du travail.* (Guiz.) *On s'étudie à trouver dans les ouvrages des anciens des* BEAUTÉS *qu'ils n'ont pas prétendu y mettre.* (Rigault.)

Tout poëme est brillant de sa propre *beauté.*
BOILEAU.

Ses ouvrages, tout pleins d'affreuses vérités,
Etincellent pourtant de sublimes *beautés.*
BOILEAU.

L'art est trop orgueilleux de ses *beautés* apprises,
Dont le cœur est lassé dès qu'il les a comprises.
BRIZEUX.

— Type de perfection particulier à une race humaine : BEAUTÉ *grecque,* BEAUTÉ *romaine. Ses traits offraient dans la plus grande pureté le caractère de la* BEAUTÉ *juive.* (Balz.)

— Par ext. Femme belle, gracieuse, séduisante : *De jeunes* BEAUTÉS. *Toutes les*

BEAUTÉS *de la ville. Quelque haut qu'une* BEAUTÉ *porte la tête, elle touche des pieds à la terre.* (Max. persane.) *Telles étaient les puissances de la cour; pour les* BEAUTÉS, *on ne pouvait s'y tourner sans en voir.* (Hamilton.) *Ces* BEAUTÉS *immortelles montrent une innocence, une modestie, une simplicité qui charme.* (Fléch.) *La* BEAUTÉ *du jour est comme une* BEAUTÉ *blonde qui a plus de brillant, celle de la nuit est une* BEAUTÉ *brune qui est plus touchante.* (Fonten.)

La trop courte *beauté* monta sur des patins.
BOILEAU.

Ciel! quel nombreux essaim d'innocentes *beautés!*
RACINE.

Avec cette *beauté* que je t'avais donnée...
CORNEILLE.

Heureuse la *beauté* que le poëte adore.
LAMARTINE.

. . . . . Ah! *beauté* lestrigonne,
Plus fière qu'un aspic, et plus qu'une dragonne.
TH. CORNEILLE.

C'est aux gens mal tournés, c'est aux amants vulgaires
A brûler constamment pour ces *beautés* sévères.
MOLIÈRE.

. . . . . Pour moi, je préfère
Laideur affable à *beauté* rude et fière.
VOLTAIRE.

De la même *beauté* quand leurs cœurs sont épris,
Il ne faut qu'un regard pour perdre deux amis.
DE BELLOY.

Ma folie est au comble, et j'aime une *beauté*
Que j'inventais, sans croire à sa réalité.
C. DELAVIGNE.

. . . . . Vous êtes si gentille,
Si mignonne et si belle, et d'un regard si doux,
Que la *beauté* plus grande est laide auprès de vous.
RÉGNIER.

Vous les voyez encore, amoureux et volages,
Chercher, la bourse en main, de *beautés* en *beautés*,
La mort qui les attend au sein des voluptés.
GILBERT.

Amis, à la *beauté* funeste
Qui se livre sans hésiter;
Préférons la *beauté* modeste
Dont la vertu sait résister.
LACHAMBAUDIE.

Périssent les *beautés* aux empires fatales,
Qui, des nobles vertus indignement rivales,
Plongent les jours des rois dans l'oubli flétrissant,
Et n'osent s'illustrer qu'en les avilissant!
POINSINET.

. . . . Excité d'un désir curieux,
Cette nuit, je l'ai vue arriver en ces lieux;
. . . .
Belle sans ornements, dans le simple appareil
D'une *beauté* qu'on vient d'arracher au sommeil.
RACINE.

‖ Les belles femmes, en général : *Jamais la* BEAUTÉ *ne règne avec plus d'empire qu'au milieu des soins champêtres.* (J.-J. Rouss.)

La force s'humilie aux pieds de la *beauté*.
BARBIER.

Que la *beauté* vous charme et vous attire;
Dans ses bras coulez tous vos jours.
BÉRANGER.

De la *beauté* tel est l'heureux pouvoir:
Elle séduit souvent sans le savoir;
D'amants cachés une foule l'adore;
Simple et modeste, elle seule l'ignore.
ANDRIEUX.

‖ Une femme quelconque : *Une* BEAUTÉ *un peu mûre. Les hommes de petite taille aiment les grandes et grosses femmes, et ne sont pas volontiers amoureux à moins de cent cinquante kilogrammes de* BEAUTÉ. (A. Karr.) ‖ Le sexe féminin, le beau sexe :

Chevaliers, je réclame une autre loi chérie,
On plaît à la *beauté* quand on sert la patrie.
DE BELLOY.

— Fam. Rareté, singularité : *Je vous cite cela pour la* BEAUTÉ *du fait.*

. . . Je voudrais, m'en coûtât-il grand'chose,
Pour la *beauté* du fait avoir perdu ma cause.
MOLIÈRE.

— Fig. Etat, perfection, richesse de l'esprit; aptitude à produire de belles choses : *La véritable* BEAUTÉ *de l'esprit est une* BEAUTÉ *mâle qui n'a rien de mou ni d'efféminé.* (Bouh.) *C'est la* BEAUTÉ *intérieure qui s'exprime au dehors dans l'œuvre de l'artiste.* (E. Deschanel.) ‖ Perfection morale : *La* BEAUTÉ *des sentiments. La* BEAUTÉ *des principes, des croyances. Il y a dans les vérités de notre religion une* BEAUTÉ *divine qui les rend aimables.* (Boss.) *Venez contempler la rare et majestueuse* BEAUTÉ *d'une vertu toujours croissante.* (Boss.) *Jeune encore, la réputation de Socrate m'attira auprès de lui, et la* BEAUTÉ *de sa doctrine m'y retint.* (Barthel.) *C'est la* BEAUTÉ *des sentiments qui fait la* BEAUTÉ *du style.* (Chateaub.) *Les anciens donnaient aux Furies mêmes un beau visage, apparemment parce qu'il y a une* BEAUTÉ *morale dans le remords.* (Chateaub.) *C'est la* BEAUTÉ *de l'âme qui fait la* BEAUTÉ *du caractère.* (Azaïs.) *La* BEAUTÉ *morale peut durer toujours.* (Mme Romieu.) *La* BEAUTÉ *morale est le fond de toute vraie* BEAUTÉ. (V. Cous.) *La* BEAUTÉ *physique sert d'enveloppe à la* BEAUTÉ *intellectuelle et à la* BEAUTÉ *morale.* (V. Cous.)

Tous les cœurs vraiment beaux laissent voir leurs [*beautés*.
A. DE MUSSET.

L'amour qui nous attache aux *beautés* éternelles
N'étouffe pas en nous l'amour des temporelles.
MOLIÈRE.

Elance-toi, mon âme, et, d'essor en essor,
Remonte de ce monde aux *beautés* éternelles.
LAMARTINE.

— Loc. fam. *Beauté du diable*, Eclat, fraîcheur de la jeunesse, sans autre agrément réel dans les traits du visage, sans doute par allusion à l'état de perfection dans lequel était l'ange déchu avant sa révolte : *Elle n'avait d'autre beauté que celle-ci, improprement nommée la* BEAUTÉ DU DIABLE, *et qui consiste dans une grosse fraîcheur de jeunesse que, théologalement parlant, le diable ne saurait avoir, à moins qu'il ne faille expliquer cette expression par la constante envie qu'il a de se rafraîchir.* (Balz.) *Et de la* BEAUTÉ DU DIABLE *voilà ce qui me reste... des griffes.* (Gavarni.)

— Bibliogr. *Beautés*, Titre de certains livres composés de récits ou de traits remarquables : BEAUTÉS *de l'histoire romaine.* BEAUTÉS *de l'histoire de France.*

— **Antonymes.** Horreur, laideur, monstruosité, vilenie.

— **Epithètes.** Agréable, achevée, accomplie, parfaite, admirable, irréprochable, étonnante, incomparable, radieuse, éclatante, merveilleuse, frappante, éblouissante, ravissante, grave, noble, majestueuse, mâle, virile, féminine, virginale, douce, pure, angélique, sereine, céleste, divine, immortelle, singulière, bizarre, originale, étrange, naissante, fleurie, fraîche, vive, piquante, vermeille, exquise, délicate, touchante, naturelle, régulière, froide, insignifiante, capricieuse, frêle, fragile, passagère, éphémère, fanée, ternie, flétrie, souillée, effacée, vieillie, surannée, caduque, décrépite, empruntée, fardée, fausse, trompeuse, dangereuse, funeste, fatale. — Douce, tendre, charmante, sage, angélique, divine, simple, modeste, timide, naïve, pudique, chaste, sévère, rude, acariâtre, revêche, insensible, inhumaine, cruelle, farouche, fière, orgueilleuse, dédaigneuse, fantasque, sauvage, vive, coquette, facile, complaisante, humaine, traitable, coupable, criminelle.

— **Encycl.** C'est au mot ESTHÉTIQUE que nous ferons connaître tout ce qu'ont imaginé les philosophes anciens et modernes pour déterminer les caractères du beau en général; nous ne parlerons ici que de la *beauté* considérée dans la femme, c'est-à-dire dans celui de tous les êtres où l'homme désire le plus la rencontrer, et où elle lui cause le plus de plaisir quand il la rencontre. Voyons donc s'il nous sera possible de réduire la *beauté* de la femme à des principes clairs, incontestables, universellement admis. Tout le monde sait que l'amour est, de toutes les passions humaines, celle qui agit avec le plus de violence sur le cœur de l'homme, surtout quand il est jeune ou dans la force de l'âge; un jeune homme fortement épris ne voit plus dans le monde entier qu'une seule femme, celle qu'il aime; elle a toutes les perfections, elle a surtout la *beauté* par excellence, car c'est presque toujours à cause de sa *beauté* qu'il l'aime; et pourtant, c'est parmi les autres femmes que d'autres amoureux, aussi fortement épris que lui, trouvent l'objet de leur amour. Ce seul fait suffirait pour montrer que, s'il y a dans la *beauté* quelque chose qui lui soit réellement propre, elle tire pourtant la plus grande partie de sa force de ce qu'y met l'imagination de ceux qui la contemplent; et comme cette imagination est essentiellement variable, la *beauté* de la femme échappe à toute description possible, dans une grande partie de ce qui la constitue. Cependant, on ne peut pas dire que l'homme le plus fasciné par la *beauté* d'une femme nie d'une manière absolue la *beauté* de celles qui inspirent d'autres passions égales à la sienne; il la reconnaît, au contraire, et il sait bien que jamais la laideur n'a pu enflammer l'amour. Ainsi, la seule différence entre son propre jugement et celui des autres hommes consiste dans le degré, et non dans l'essence de la *beauté*. Il paraît donc certain que la *beauté* de la femme peut être décrite dans une certaine mesure, et que tous les hommes peuvent tomber d'accord sur quelques-uns de ses caractères.

Nous pourrons trouver ces caractères en recherchant quels sont les traits communs à toutes les femmes dont la vue seule est un plaisir pour l'homme, même lorsqu'il ne sait rien de leurs qualités morales ou intellectuelles. Une peau blanche, fine, lisse, sous laquelle il semble qu'on voit circuler la vie; des contours souples et arrondis, sans aucun de ces angles aigus et tranchants qui constituent la maigreur, mais aussi sans que l'œil soit blessé par aucune apparence massive et lourde; une chair ferme sans dureté; çà et là des couleurs tendres et fraîches qui éveillent l'idée d'une fleur ou d'un fruit, et nulle part ces tons verdâtres ou ternes qui rappellent les feuilles, les écorces, les rochers, la terre; des yeux transparents qui laissent lire dans les profondeurs du regard quelque chose de doux ou de passionné; des formes qui rappellent celles de l'enfance dans un être arrivé à son complet développement; des lignes courbes, onduleuses, substituées à la ligne droite partout où il y a passage d'un plan à un autre : tels sont les principaux traits auxquels l'homme de tous les pays et de tous les temps rattache l'idée de la *beauté*. Nous savons bien que, pour les détails, cette idée est, comme toutes les autres, sujette à beaucoup de variations; que le type d'une Vénus chinoise, algonquine, hottentote, est bien différent de celui d'une Vénus française; que la Vénus de Praxitèle même, quoiqu'elle excite encore notre admiration, nous paraîtrait peut-être une *beauté* un peu commune si elle était vêtue comme les belles dames de nos salons. Mais nous croyons que toutes les Vénus anciennes et modernes, civilisées ou sauvages, sont belles parce qu'elles possèdent, à un degré quelconque, les qualités que nous avons énumérées; les beautés nègres elles-mêmes doivent offrir dans leur carnation, nécessairement sombre, quelque ressemblance avec certaines fleurs ou certains fruits propres à leur climat, et si quelques-unes de leurs formes, telles que le tablier des Hottentotes ou l'énorme postérieur des Polynésiennes, hideuses pour nous, peuvent être un charme de plus pour leurs compatriotes, c'est que ceux-ci, habitués à considérer ces formes comme un attribut essentiel du sexe, y retrouvent encore des contours souples et arrondis, une chair douce au toucher, et tout ce qui plaît à l'homme dans la femme.

Mais pourquoi toutes ces choses paraissent-elles constituer la *beauté* de la femme, ou, en d'autres termes, pourquoi plaisent-elles toujours à l'homme? Est-ce parce qu'elles sont réellement belles en elles-mêmes? Nous ne le croyons pas; car, si nous étions femme, et s'il nous fallait décrire les caractères de la *beauté* masculine, nous serions amené forcément à donner de cette *beauté* une peinture essentiellement différente. Dirons-nous que ces choses plaisent parce qu'elles semblent annoncer dans la femme certaines qualités morales propres à faire trouver le bonheur à l'homme qui vivra en société avec elle? Oui, nous croyons que cela peut expliquer en partie le sentiment qui porte certains hommes à préférer telle ou telle femme à beaucoup d'autres pour en faire la compagne de leur vie : ces contours arrondis, cette coloration fraîche et tendre, semblent des indices presque certains de la douceur du caractère, puisque, en général, les objets arrondis que nous offre la nature sont ceux dont les saillies anguleuses ont pu être détruites par le frottement des corps environnants, et les objets dont les couleurs sont tendres et fraîches sont presque toujours sujets à perdre rapidement ces couleurs : la rose, qui en est le type le plus gracieux, ne vit qu'un jour,

Et rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

Nous ne voulons pas dire que l'homme désire la mort prochaine de celle qu'il aime, ni même la prompte disparition de ses belles couleurs; mais il peut lui être agréable de penser que les volontés de sa compagne, si elle en a quelquefois de contraires aux siennes, ne lui opposeront pas une longue résistance, et les tendres couleurs de son teint, de ses lèvres, de sa chair, peuvent faire naître instinctivement en lui l'idée d'un caractère docile, qu'il pourra dompter sans effort. Mais quoiqu'il y ait certainement quelque chose de fondé dans cette explication, nous sommes loin de la présenter comme pouvant rendre compte de tous les faits, et nous allons en donner une autre qui nous paraît bien plus conforme à la réalité des choses. Ce que l'homme est porté par la nature à chercher surtout dans la femme, c'est le plaisir; non pas un plaisir quintessencié et moral, mais un plaisir sensuel, un plaisir auquel il tend par l'impulsion même de ses organes, et dont la vue seule d'une belle femme excite nécessairement, fatalement le désir chez tous les hommes. Les sentiments vertueux, l'habitude de vivre dans une société où le respect des personnes doit imposer silence aux passions, peuvent bien restreindre ce désir en éloignant toute pensée de chercher à le satisfaire; mais rien ne peut l'empêcher de se faire jour, au moins passagèrement, dans l'esprit le plus honnête, et rien aussi ne peut empêcher ce sentiment passager d'être un commencement de plaisir qui porte avec soi une certaine dose de volupté toute sensuelle. Si donc nous voulons interroger la nature elle-même pour savoir la vraie cause qui porte l'homme à trouver certaines femmes plus belles que d'autres, elle nous répond, dans un langage un peu cru peut-être, mais vrai : c'est que ces femmes-là sont celles dont la possession promet le plus de jouissances; la douceur de la peau et la rondeur des contours ne peuvent manquer d'exercer, par le contact, une action puissante sur les organes de l'homme; la fraîcheur de la carnation, la langueur ou la vivacité des regards, annoncent, chez la femme elle-même, des désirs qui la feront céder aux nôtres, ou qui la porteront à les réveiller quand ils menaceront de s'éteindre. Ainsi les femmes les plus belles sont, en réalité, les femmes les plus désirables pour l'homme, au point de vue du plaisir; tel est du moins le caractère purement naturel de la *beauté*.

Mais l'homme sociable, nous l'avons déjà dit, n'est pas l'homme de la nature purement matérielle; il s'est fait une autre nature moins grossière; il a reconnu son âme, qui a d'autres besoins, d'autres tendances que son corps; il conçoit une *beauté* morale, qu'il met bien au-dessus de la *beauté* physique, et, dans la femme qu'il veut aimer, il cherche d'autres qualités que celles auxquelles se rattachent les plaisirs des sens. A Dieu ne plaise que nous le contestions. Mais nous n'avons voulu parler, dans cet article, que de ce que tout le monde entend par la *beauté* des femmes, en conservant au mot *beauté* sa signification première, celle qu'il offre toujours quand il est employé seul devant le complément *femmes;* la *beauté* morale, la *beauté* de l'âme ne doit pas être traitée ici, puisque tout le monde sait qu'elle est très-compatible avec la laideur physique, dont nous avons voulu peindre le contraire.

— *Beauté typique chez les Arabes.* Généralement, les Orientaux se font de la *beauté* absolue une idée tout à fait différente des opinions reçues chez les Occidentaux. Cette divergence tient autant à la diversité des tempéraments qu'au peu de ressemblance des mœurs et des religions. On sait en Europe, par les traductions, quel est, sur ce point, le système généralement adopté par les peuples musulmans. Une femme arabe, qu'un Européen trouvera fort belle à son point de vue, ne plaira pas à un Arabe, et réciproquement. Pour la figure, les Arabes font consister la principale *beauté* dans l'éclat, la grandeur, la vivacité des yeux, dont la prunelle doit être entièrement noire, et le globe extrêmement blanc et poli (c'est ce que signifie proprement le mot *houri*) : les paupières doivent être longues et languissantes.

Les cheveux, également noirs, doivent former avec la blancheur de la face un violent contraste, ce qui permet alors aux poëtes de comparer la figure à la lune (*qamr*) et même à la pleine lune (*bedr*), et les cheveux aux ombres de la nuit (*zoulmat-el-leïl*). Cette rondeur de la face est très-estimée chez les Arabes, tandis que, chez nous, on préfère de beaucoup une physionomie bien caractéristique et des traits assez accusés. Le grain de *beauté* (le *khal*) est une des choses qui flattent le plus le goût des Arabes, et il est sans cesse comparé à un grain de musc ou d'ambre. Pour donner à l'œil une coupe plus longue et une apparence plus languissante, les femmes arabes font usage du *kohl*. Les Arabes ont tellement usé et abusé de comparaisons de toutes sortes pour rendre la beauté de toutes les parties du corps, que ces comparaisons sont passées entièrement dans la langue poétique, en faisant abstraction du nom même de la partie du corps. Souvent ces comparaisons sont tout à fait contraires à nos idées esthétiques et empruntent la plupart du temps leur caractère d'étrangeté aux mœurs et aux habitudes des Arabes. Voici quelques-unes des métaphores les plus fréquentes, on pourrait presque dire les plus banales. Le sourcil est un arc; la paupière, un *portier* (*hadjib*); les cils, des épées; les regards, des flèches; les dents, des perles enfilées; la salive, du vin ou de l'eau douce; les yeux, en général, des narcisses, et les larmes qui en tombent, de la rosée; la face, une pleine lune; les tresses de cheveux, des hyacinthes et souvent des filets pour prendre les cœurs; le bout des doigts, des fruits de jujube (parce que les doigts sont teints en rouge par le *henné*); les seins, des grenades; la taille, une lance flexible, etc. Souvent ils tirent de ces assimilations des métaphores bizarres et raffinées, qui mettent parfois à la torture la sagacité du traducteur européen, qui, généralement, à moins d'avoir vécu en Orient, n'a pas l'instinct, l'intuition de ces idées appartenant à une société complétement différente de la nôtre.

Quant à la *beauté* plastique du corps, dont les Grecs faisaient tant de cas, elle est complétement inconnue au point de vue antique; les Arabes ont, sur la conformation du corps, certaines idées qui nous sembleraient souvent ridicules, ou tout au moins inacceptables. Du reste, ils n'ont pas l'idée de la *beauté* pure et abstraite, considérée simplement comme une affaire de lignes, de proportions et d'harmonie. Ils envisagent, avant tout, la *beauté* au point de vue pratique, pour ainsi dire. Les Turcs et les Persans ayant adopté la religion, et par conséquent les mœurs, l'esprit intime des Arabes, leur ont également emprunté leurs notions élémentaires d'esthétique, en y apportant quelques modifications. Ainsi, par exemple, les Turcs estiment énormément les yeux pers, à reflets changeants et à teintes variant du bleu clair au vert glauque.

On a ainsi résumé les principales *beautés* requises par le goût arabe, en les classant d'une manière ingénieuse : Une femme doit avoir quatre choses noires : les cheveux, les sourcils, les cils et les prunelles; quatre choses blanches : la peau, le globe de l'œil, les dents et les jambes; quatre choses rouges : la langue, les lèvres, les gencives et les pommettes; quatre choses rondes : la tête, le cou, l'avant-bras et les chevilles; quatre choses longues : le dos, les doigts, les bras et les jambes; quatre choses larges : le front, les yeux, les reins et les hanches; quatre choses étroites : les sourcils, le nez, les lèvres et les doigts; quatre choses charnues : les joues, les cuisses, les fesses et les mollets; quatre choses petites : les oreilles, la poitrine, les mains et les pieds.

— **Anecdotes.** On demandait à Aristote : Qu'est-ce que la *beauté?* « Laissons, dit-il, faire cette question à des aveugles. »

⁂

Aristénète disait d'une belle femme qu'il aimait : Quand elle est habillée, elle est *belle*; quand elle est nue, c'est la *beauté* même.

⁂

Fontenelle, rencontrant un homme de sa connaissance qui venait de se marier, lui demanda si sa femme était *belle*. « Elle est très-aimable, elle a de l'esprit, des lumières. — Ce n'est pas ce que je vous demande. Est-elle jolie? Une femme n'est obligée qu'à cela. »

⁂

L'abbé de La Mousse, janséniste fort sévère, reprochait à Mlle de Sévigné, sa parente, l'orgueil que lui inspirait son extrême

beauté : « Comment pouvez-vous être si fière, disait-il, de tout cela qui doit pourrir un jour? — Voilà qui est fort bien, reprit la jeune fille; mais, en attendant, cela n'est pas pourri. »

***

Un prédicateur foudroyait en chaire les charmes extérieurs de la femme, et terminait par cette phrase plus qu'hyperbolique : « Tout cela, mes frères, ce n'est que de la boue. » Un jeune homme, que n'avait probablement pas attiré à l'église l'éloquence du prédicateur, et qui se trouvait placé à côté d'une fort *belle* personne, lui dit alors tout bas : « Ah! mademoiselle, il faut avouer qu'il y a de bien jolie boue. »

***

Lors du mariage de Louis XVI avec Marie-Antoinette, Louis XV demanda au duc de X... qui avait été chargé de la recevoir à la frontière et qui la précédait de quelques heures à Paris, si la jeune archiduchesse était d'une *beauté* aussi achevée qu'on le disait, et comme le duc s'extasiait sur les charmes de la Dauphine, le roi l'interrompit brusquement en lui disant : « A-t-elle de la gorge? — Oh! sire, je n'aurais jamais osé porter mes regards...— Vous êtes un sot, mon cher duc, c'est par là qu'il fallait commencer. »

***

Quant Apelle veut peindre la déesse de la *beauté*, il rassemble les plus *belles* filles qu'il peut trouver, et prend de chacune d'elles ce qu'il voit de plus parfait :

Sur les divers appas de ces jeunes objets
Le peintre laisse errer ses regards satisfaits.
Il préfère ce bras; c'est ce pied qui l'attire;
Cet œil l'a plus séduit; il choisit ce sourire;
De lis plus éclatants ce cou paraît semé;
Ce front est plus uni; ce buste est mieux formé;
Plus *beau* dans ses contours, ce sein qu'il idolâtre
S'élève et se sépare en deux globes d'albâtre;
En rassemblant ces traits, Apelle transporté
N'a peint aucune *belle*, il a peint la *Beauté*.
LEMIERRE.

***

Philis n'a point d'esprit; mais sa bouche est si *belle*,
Qu'à celle de Vénus elle peut s'égaler;
Je ne l'écoute point quand je suis auprès d'elle,
Mais je la regarde parler. LEBRUN.

***

Pourquoi s'applaudir d'être *belle*?
Quelle erreur fait compter la *beauté* pour un bien?
A l'examiner, il n'est rien
Qui cause tant de chagrins qu'elle.
Je sais que sur les cœurs ses droits sont absolus;
Que tant qu'on est *belle* on fait naître
Des désirs, des transports et des soins assidus;
Mais on a peu de temps à l'être,
Et longtemps à ne l'être plus.
Mme DESHOULIÈRES.

Beauté (ANALYSE DE LA), par Hogarth. V. ANALYSE.

Beauté d'Angélique (LA), en espagnol la *Hermosura de Angelica*, poëme en vingt chants, de Lope de Vega. Cette œuvre est la continuation du poëme de l'Arioste. Il fut composé pendant l'expédition de l'*Armada*, à bord du navire le *San-Juan*, sur lequel Lope s'était embarqué. En voici le sujet. En mourant, un roi de Sévllle lègue sa couronne au plus beau gentilhomme qui parviendra à être aimé de la plus belle femme du monde. Les concurrents sont nombreux; les femmes laides, les plus disgraciées de la nature, ne sont pas les moins empressées à se mettre sur les rangs. Angélique et Médor se présentent, et, d'une voix unanime, le prix de la beauté leur est décerné. Hélas! ils ne jouissent pas longtemps de leur triomphe. La jalousie, l'envie intriguent et se mettent en campagne. On arme contre eux, et bientôt même on va jusqu'à assiéger la capitale de leur royaume. Médor est séparé d'Angélique et se rend coupable d'une infidélité, dont il se repent bientôt. Angélique est elle-même courtisée. Après bien des péripéties, les deux amants se retrouvent, et Angélique meurt de joie en revoyant Médor.

La date de la publication du poëme doit être fixée entre 1602 et 1605. Malgré d'incontestables beautés, il est fort au-dessous du modèle que Lope de Vega s'était proposé de suivre. L'imitation ne lui a guère porté bonheur. L'invraisemblance des aventures qui émaillent ce poëme, et le peu de soin avec lequel il est écrit, rendent cette œuvre bien inférieure à la *Jérusalem conquise* (v. ce mot) du même auteur.

Beauté humaine (PRINCIPES NATURELS DE LA), par D. R. Hay, membre de la Société royale d'Edimbourg (1852). La théorie développée dans ce court traité mérite une mention particulière; une telle étude ayant dit son dernier mot par la bouche des plus grands penseurs, des plus grands artistes, en tant que définition philosophique ou esthétique, M. Hay n'affiche pas la prétention d'avoir entièrement découvert la tête de cette Isis voilée, mais sa théorie est ingénieuse et parfaitement déterminée. Les principes qu'il expose peuvent s'appliquer à tous les arts qui ont la forme pour objet. En voici le résumé :

L'artiste doit être géomètre; sans cette condition, il ne pourra jamais reproduire la figure humaine avec quelque perfection; M. Hay conseille même au sculpteur de modeler ses figures dans une attitude parfaitement droite, et de les courber ensuite pour leur donner le mouvement cherché sans déranger les proportions établies. Il prend pour modèle la Vénus de Milo, et c'est sur ce type de beauté qu'il cherche à établir sa théorie.

Comprenant tout le corps humain entre trois lignes parallèles, dont deux sont tangentes aux épaules, et la troisième passe par le centre du visage, il divise ensuite la figure par la moitié dans le sens horizontal; puis, du sommet de la tête et du centre des pieds joints malléole contre malléole, il fait partir une série d'angles qui se coupent en diagonales et vont joindre les deux lignes parallèles extérieures en divers points. C'est dans le réseau formé par toutes ces lignes que M. Hay arrête les proportions types que lui ont fournies les modèles antiques.

Ses recherches tendent, dit-il, à prouver que l'harmonie et la simplicité constituent la beauté absolue; elles font voir non-seulement que le plus noble ouvrage de la création répond parfaitement à l'épreuve que l'on peut faire de ses proportions, mais encore que le Créateur a placé dans l'intelligence humaine le pouvoir de juger son œuvre et d'établir des distinctions entre les divers degrés de beauté qu'elle présente.

Il est sous-entendu que cette théorie ne peut pas plus créer des artistes, que la *Rhétorique* de Quintilien ne crée des orateurs, ou l'*Art poétique*, des poëtes. Il faudra toujours *quelque chose là!*

Beauté du diable (LA), opéra-comique en un acte, paroles de MM. Scribe et Emile de Najac, musique de M. Jules Alary, représenté au théâtre de l'Opéra-Comique, le 28 mai 1861. Le titre de cet ouvrage n'est bon qu'à dérouter l'intelligence du public. Il ne s'agit pas, en effet, de ce *fard* printanier qui est l'apanage des jeunes visages; mais tout simplement d'un moyen de plaire, déjà indiqué par Scribe dans son opéra du *Philtre*. Le mineur Jean Lenoir parvient à se faire aimer de Léopoldine, non grâce à un talisman, ainsi qu'il le croit naïvement, mais en rasant son visage barbu, en prenant un costume avantageux, et surtout en s'occupant beaucoup de lui-même. La beauté du diable serait donc celle qu'on doit à l'art plus qu'à la nature? Singulière conclusion, qui frise le paradoxe. Le livret, achevé par M. de Najac, attendait son tour depuis neuf ans dans les cartons de l'Opéra-Comique. Le succès *médiocre* de la partition valut seul à l'ouvrage quelques représentations. La musique, bien écrite pour les voix, manquait d'originalité, à part un chœur de paysans et une romance. Scribe, par respect pour sa mémoire, ne fut pas nommé.

BEAUTÉ (DAME DE), surnom d'Agnès Sorel, qu'elle prit quand son royal amant lui eut fait don du château de Beauté, situé dans le bois de Vincennes. Aujourd'hui, ce château a entièrement disparu. Il avait été bâti par le roi Charles V, et ce fut là que ce prince finit ses jours. Longtemps après, Charles VII le donna à sa maîtresse, la belle Agnès Sorel, qui le conserva jusqu'à sa mort. Ce fut à cause du nom de ce château et des charmes de cette magnifique propriété, qu'elle fut appelée la *belle des belles* ou *Madame de Beauté;* au bas de son portrait, qui figurait dans le château, François Ier écrivit ce quatrain, qu'il composa en son honneur :

Plus de louange et d'honneur tu mérites,
Ta cause étant de France recouvrer,
Que ne peut dans un cloître ouvrer
Close nonnain, ou bien dévot ermite.

C'était de la poésie royale, qui laissait quelque peu à désirer. — Le portrait fut enlevé, et on laissa le château tomber tout doucement en ruine.

BEAUTEMPS-BEAUPRÉ (Charles-François), ingénieur hydrographe français, né à Neuville-le-Pont en 1766, mort en 1854. Il étudia la géographie sous la direction de Buache, son cousin, chef du dépôt des cartes et des plans de la marine, fut nommé ingénieur à dix-neuf ans, reçut en même temps du ministre Fleurieu la mission de dresser les cartes du *Neptune de la Baltique*, et fut chargé, en 1791, d'accompagner, en qualité de premier ingénieur hydrographe, le contre-amiral d'Entrecastaux, envoyé à la recherche de La Pérouse. Pendant cette expédition, il leva avec une exactitude admirable le plan des terres qu'il visita, et dressa des cartes auxquelles l'Angleterre est redevable de la découverte de la terre de Diémen. Un officier qui portait ces cartes ayant été fait prisonnier par les Anglais, au retour de l'expédition d'Entrecastaux, ceux-ci se servirent des renseignements que le hasard mettait entre leurs mains, pour visiter la côte de l'Australie, si remarquablement décrite par Beautemps-Beaupré. Fort heureusement pour la gloire de cet illustre ingénieur, alors prisonnier au Cap de Bonne-Espérance, qu'il possédait un second exemplaire de ses cartes et de ses plans, et qu'il put les faire parvenir à l'ambassadeur de France aux Etats-Unis. De retour à Paris en 1796, Beautemps-Beaupré fut chargé de tous les grands travaux hydrographiques qui eurent lieu sous l'Empire, et mérita le surnom de *Père de l'hydrographie*. C'est lui qui leva le plan du cours de l'Escaut, de la côte orientale de l'Adriatique, des côtes maritimes de la France, des côtes septentrionales de la mer d'Allemagne, etc. Nommé successivement ingénieur hydrographe de première classe en 1797, hydrographe sous-chef de la marine en 1804, et ingénieur hydrographe en chef en 1814, il fut membre de l'Académie des sciences (1810), du Bureau des longitudes et de la Société royale de Goettingue. Il a achevé le *Neptune de la Baltique*, le *Pilote français*, dont le 6e volume a paru en 1844, et publié, entre autres travaux : la *Carte hydrographique générale*, pour servir au voyage de circumnavigation du capitaine Marchand; le *plan de l'Escaut* (1804, en 3 feuilles); *Atlas du voyage d'Entrecastaux* (1808), etc. Grâce à des relèvements astronomiques, combinés avec ceux de la boussole, Beaupré s'était créé, pour la levée des plans, une méthode d'une grande précision, qu'il publia en même temps que son *Atlas du voyage d'Entrecastaux*.

BEAUTEVILLE (Jean-Louis DUBUISSON DE), évêque d'Alais, né à Beauteville en 1708, mort en 1775. Député, en 1755, à l'assemblée générale du clergé, il essaya d'y faire prévaloir les opinions les plus modérées, et s'attira même les inimitiés de quelques-uns de ses collègues, surtout par la publication de son mandement contre le *Recueil des Assertions* (1764). Le pape Clément XIII lui ayant adressé à ce sujet un bref, Beauteville en appela au parlement d'Aix, qui condamna le bref au feu. Savant, éclairé, charitable, tolérant, l'évêque d'Alais se fit également aimer des catholiques et des protestants de son diocèse. On a de lui beaucoup de mandements, parmi lesquels on cite ceux qu'il publia au sujet de la mort de Louis XV et du mariage de Louis XVI.

BEAUTIE s. f. (bô-tî). Bot. Syn. de *thilachie*.

BEAUTRIER s. m. (bô-tri-é). Syn. de *beaucrier*.

BEAUTURE s. f. (bô-tu-re — rad. *beau*). Mar. Beau temps : *Nous avons une* BEAUTURE, *une continuation de* BEAUTURE. ‖ Peu usité.

BEAUVAIS (*Bellovacum*), ville de France (Oise), ch.-l. du dép., au confluent du Thérain et de l'Avelon, à 72 kil. N. de Paris, sur un embranchement du chemin de fer du Nord. Pop. aggl. 13,253 hab. — pop. tot. 15,364 hab. L'arrond. renferme 12 cant., 242 comm.; 128,683 hab. Evêché suffragant de Reims; tribunaux de 1re instance et de commerce, collége, bibliothèque; manufacture de tapis qui rivalise avec celle des Gobelins; fabriques de couvertures de laine, draps, velours d'Utrecht, potèries de grès, etc. Beauvais, ville gauloise, se soumit à César et fit partie de la Belgique Ire; au ve siècle, elle passa sous la domination des rois francs, fut brûlée et saccagée par les Normands en 925, se constitua en commune en 1099, et eut la douleur de voir commencer dans son enceinte (1357) les troubles de la Jacquerie. Pendant la guerre de Cent ans, elle fut vainement assiégée par les Anglais, qui furent repoussés par le courage et la présence d'esprit de Jean de Lignères. En 1472, Charles le Téméraire ne fut pas plus heureux dans ses entreprises contre cette ville; l'héroïsme de Jeanne Lainé, selon les uns, Fouquet ou Fourquet selon d'autres, surnommée *Hachette*, sauva Beauvais de la fureur des Bourguignons. Patrie de Villiers de l'Ile-Adam, de Philippe de Grèvecœur, du grammairien Restaut, de Lenglet-Dufresnoy, etc. Enceinte romaine, dont on fait remonter la construction à la seconde année du règne de Néron; restes d'un temple de Bacchus, découvert en 1636; arènes antiques; magnifiques tombeaux romains en marbre; voies romaines; tour romane, seul reste du château des comtes de Beauvais.

Beauvais renferme plusieurs églises remarquables :

L'*église de la Basse-Œuvre*, ancienne cathédrale, est aujourd'hui presque entièrement ruinée, et masquée en grande partie par des maisons particulières. Quelques archéologues ont prétendu que cet édifice, affecté d'abord au culte des faux dieux, fut construit sous Néron, en même temps que les murs de la ville, et qu'on le consacra à la sainte Vierge et à saint Pierre, après que saint Lucien fut venu prêcher l'Evangile aux Bellovaques, sous le règne de l'empereur Dèce, vers 242. S'il est vrai que l'emploi du petit appareil et des bandes de briques rappelle, dans cette construction, la manière romaine, il est facile de reconnaître, à de nombreux caractères architectoniques, que c'est un monument romano-bysantin, qui n'a pas dû être exécuté avant le VIIIe siècle. L'église de la Basse-Œuvre a 22 m. de largeur, 28 m. 50 de longueur et 16 m. de hauteur. Sa façade principale, percée de trois portes et d'une fenêtre, dont l'archivolte est ornée d'un quadruple rang de moulures figurant des étoiles, a pour couronnement un fronton triangulaire, au centre duquel est sculptée en demi-relief une croix ancrée. Cette façade est postérieure au reste de l'édifice, qui n'offre intérieurement ni sculptures ni ornements. L'édifice n'a jamais été voûté; il devait être couvert d'un plafond en bois. La nef était éclairée par cinq fenêtres sur chaque face. Cinq piliers carrés, à angles tronqués, de 1 m. de côté, soutiennent les arcades à plein cintre qui séparent les ailes de la nef. Cette église devint de bonne heure insuffisante. Au Xe siècle, Hervé, quarantième évêque de Beauvais, fit bâtir une nouvelle cathédrale, qui fut brûlée une première fois en 1180, et détruite de fond en comble par un second incendie, en 1225.

La nouvelle *cathédrale* (Saint-Pierre) fut commencée dès l'année 1225, et sur l'emplacement même de l'église d'Hervé. L'évêque Miles de Nanteuil, qui entreprit cette nouvelle construction, s'engagea, pour subvenir aux dépenses, à abandonner pendant dix ans la dixième partie de tous les revenus de son diocèse. Les travaux du chœur, commencés en 1247 sous l'épiscopat de Guillaume de Gretz, ne furent terminés qu'en 1272; on y officia la même année. En 1284, les voûtes s'écroulèrent par suite de l'écartement des murs latéraux : il fallut les reconstruire, et, pour en contre-balancer la poussée, on dut se décider à élever des piliers de chaque côté du chœur, au centre des trois premières travées. Ces réparations furent achevées en 1324, sous l'épiscopat de Jean de Marigny, frère du trop célèbre Enguerrand. Il restait à construire les transsepts et la grande nef. Les travaux, suspendus pendant la guerre de Cent ans, furent enfin repris par l'évêque Villiers de l'Ile-Adam, qui posa la première pierre de la croisée (nef transversale), le 21 mai 1500. Jean Vast ou Waast de Beauvais, et Martin Chambiges ou Cambiche de Cambrai (d'autres disent de Paris), furent alors chargés de diriger la construction. François Ier, pour témoigner sa reconnaissance au chapitre de la cathédrale de Beauvais, qui avait coopéré à sa rançon, lorsqu'il était captif à Madrid, affecta, pendant plusieurs années, les produits de la gabelle de Bordeaux aux dépenses de la construction de Saint-Pierre. Jean Waast étant mort en 1524 fut remplacé par son fils. En 1528, Scipion-Bernard fut adjoint à Martin Chambiges, qui mourut quatre ans plus tard, et eut pour successeur Michel Lalye. Ce dernier termina le portail méridional, et, de concert avec Jean Waast fils et François Mareschal, archicharpentier, éleva la croisée jusqu'aux voûtes (1555). Au lieu de construire la nef, ces trois architectes, jaloux, dit-on, de la renommée que Michel-Ange venait d'acquérir en construisant le dôme de Saint-Pierre de Rome, « voulurent prouver que l'art gothique pouvait produire des monuments susceptibles de surpasser en hauteur et en hardiesse ceux connus jusqu'alors (Woillez, *Descr. de la cath. de Beauvais*, 1838). » Ils élevèrent, au centre de la croisée, une tour octogone, à base rectangulaire, haute de 48 m. et surmontée d'une flèche en charpente, de 45 m. 50 d'élévation. Cette tour était percée à jour, ornée de clochetons délicatement ciselés et de vitraux peints. L'intérieur, voûté en ogive, pouvait être vu depuis le pavé de la croisée; aux époques de solennité, on y plaçait une lampe dont la vive lumière s'apercevait, la nuit, à une distance considérable. Ce merveilleux clocher, commencé en 1560 et terminé en 1568, ne subsista que cinq ans; les architectes ayant mal calculé la pression énorme qu'il faisait subir aux voûtes, il s'écroula en 1573, le jour de l'Ascension, au moment où les fidèles sortaient processionnellement de l'église. Il a été remplacé depuis par un modeste campanile en bois. Le cardinal Charles de Bourbon, qui occupait le siége de Beauvais au moment où l'accident arriva, fit faire les réparations les plus urgentes. On eut même la pensée d'achever l'édifice; mais les travaux furent définitivement suspendus en 1604, faute de fonds assez considérables.

La cathédrale de Beauvais serait assurément l'une des plus vastes églises de la chrétienté, si la grande nef et la façade principale avaient été exécutées. Selon M. Woillez, cette nef, accompagnée de doubles bas côtés, n'aurait pas eu moins de 52 m. 50 de longueur. Dans l'état actuel, l'édifice consiste en une nef transversale, ou croisée, et un chœur immense, bordé de collatéraux et terminé par une abside heptagonale autour de laquelle rayonnent sept chapelles. Du fond de la chapelle de la Sainte-Vierge jusqu'au mur de refend qui ferme l'église du côté où devait s'ouvrir la grande nef, la longueur est de 72 m. 50. La largeur totale du chœur, y compris les bas côtés et les chapelles, est de 58 m. 15. La croisée, large de 15 m. 35, a 57 m. 80 de longueur dans œuvre, du nord au sud. La hauteur sous clef de voûte, au centre des transsepts, est de 48 m. 18. — Le chœur de Saint-Pierre passe à bon droit pour l'un des plus grandioses qu'ait créés l'architecture ogivale. Primitivement, il était bordé de chaque côté, jusqu'au sanctuaire, par trois larges arcades à ogive, que supportaient des colonnes massives, flanquées de quatre fines colonnettes engagées; nous avons vu que la chute des voûtes, en 1248, obligea de modifier cette disposition et d'établir des piliers intermédiaires, ce qui a doublé les arcs ogivaux. Chaque colonne est couronnée, à une hauteur de 15 m. 17, par un joli chapiteau qui supporte la retombée des voûtes des bas côtés et celle des impostes des arcades du chœur. De ce point s'élance un seul fût de colonne engagée, qui va recevoir les nervures des voûtes. A 22 m. 67 du sol, règne une galerie à jour haute de 6 m. et qui fait le tour du chœur. Au-dessus est la claire-voie : elle n'a pas moins de 17 m. d'élévation, et comprend dix-neuf fenêtres, divisées en compartiments élégants par des meneaux de pierre et ornées de vitraux peints jusqu'au tiers environ de leur hauteur. Ces verrières, d'un dessin peu correct, et que l'on a quelque raison de croire contemporaines de la construction du chœur, représentent les douze Apôtres, les saints Patrons du diocèse et des Guerriers armés de pied en cap. « Au premier abord, dit M. D. Ramée, le chœur de Beauvais semble avoir une grande

ressemblance avec celui d'Amiens. Ce sont les mêmes dimensions colossales, la même ordonnance horizontale, arcades et piliers gigantesques en bas, galerie de circulation en dessus et claire-voie supérieure. Mais, après examen détaillé, on s'aperçoit que les longues lignes perpendiculaires n'étaient point dans le projet, qu'elles sont l'effet d'une reprise forcée de l'œuvre, reprise sans laquelle ces hautes et délicates masses ne se seraient point tenues debout. Ainsi, les piliers intermédiaires du chœur donnent naissance à des arcades à ogive trop étroites et trop aiguës. Les piliers sont hors de proportion, et la claire-voie admet une si grande quantité de jour, qu'à peine semble-t-elle conserver un caractère architectonique. » Un archéologue anglais, M. Whewell (*Architectural notes on german churches*, 1835), a dit fort justement : « La cathédrale d'Amiens ressemble à un géant en repos; Saint-Pierre de Beauvais est un homme de taille colossale, qui s'élève sur la pointe des pieds. » Les chapelles qui rayonnent autour du chœur sont toutes exactement semblables; il est même à remarquer que la chapelle de la Vierge, placée au centre de l'abside, n'a pas plus de profondeur que les autres, ce qui se rencontre rarement dans les constructions de la même période. Chaque chapelle reçoit le jour par trois fenêtres ogivales, à lancettes géminées que surmonte une rosace. Au-dessus de ces chapelles règne à l'intérieur, dans les collatéraux, une galerie à colonnes soutenant des arcs trilobés. L'ameublement du chœur n'offre rien de remarquable; l'entrée est défendue par une grille sans ornements, à hauteur d'appui, et deux lourds panneaux de menuiserie, qui ont remplacé un élégant jubé construit en 1779 et démoli en 1791. Le maître-autel, en marbre blanc, a été construit en 1757 par Adam, sculpteur du roi; c'est à cet artiste qu'est dû aussi le groupe en plâtre de la *Vierge et l'Enfant*, qui décore l'entre-colonnement du rond-point. Au-dessus des grilles qui ferment les arcades latérales du chœur, on a placé huit tapisseries représentant les *Actes des Apôtres*, d'après Raphaël, ouvrages de Béhacle, l'un des premiers directeurs de la manufacture royale de Beauvais (1684). Dans le bas côté nord, à côté de la sacristie, se trouve une tourelle pentagone, que l'on suppose avoir servi, à l'origine, de chaire à prêcher, et qui renferme actuellement un carillon et une horloge, surmontés d'un joli dais gothique. Près de cette tourelle s'élève le mausolée du cardinal de Forbin-Janson, quatre-vingt-sixième évêque de Beauvais (1679-1713); la statue en marbre de ce prélat, représenté à genoux sur ce mausolée, est un des plus beaux ouvrages de Nicolas Coustou. La nef transversale, dont les proportions répondent à l'ampleur majestueuse du chœur, est éclairée par de magnifiques verrières du XVIe siècle. Celles du transsept méridional passent pour être l'œuvre de Nicolas Lepot : elles représentent, dans une première galerie, *Saint Pierre*, *Saint Paul*, les *Quatre Evangélistes* et les *Quatre Docteurs;* dans une deuxième, dix *Prophètes*. Une rose du plus bel effet domine ces galeries : on voit, au centre, le *Père Eternel créant le monde*, et dans les divisions elliptiques, diverses scènes de la Bible : l'*Arche de Noé*, la *Tour de Babel*, etc. Jean Lepot et son beau-père, Angrand ou Enguerrand Le Prince, ont exécuté les verrières du transsept du nord, où l'on admire dix *Sibylles*, dans des attitudes et des costumes variés, et une rose, dont le centre est occupé par un soleil rayonnant au milieu du ciel étoilé. D'autres verrières également remarquables, attribuées à Enguerrand, décorent la chapelle des Morts et celle du Sacré-Cœur, qui s'ouvrent aux deux extrémités opposées de la première travée.

Bien qu'elle n'ait pas de façade principale, la cathédrale de Beauvais présente, à l'extérieur, un aspect assez imposant. Le chevet est environné d'une forêt de contre-forts couronnés de légers clochetons, et liés entre eux par des barres de fer qui les maintiennent d'aplomb; des arcs-boutants doubles, s'appuyant d'un côté à ces contre-forts, viennent buter contre les pieds-droits des fenêtres du chœur; dans la largeur de ces pieds-droits, sous la corniche des combles, sont pratiquées douze niches, où l'on voyait autrefois les statues des Apôtres; quelques-unes de ces figures subsistent encore, mais très-mutilées. Les façades du transsept sont décorées avec toute la profusion particulière à la riche architecture gothique du milieu du XVIe siècle. Celle du midi, haute de 65 m. 75, est flanquée de deux tours pentagones en demi-relief, dont les différentes faces, en retraite depuis la base jusqu'au sommet, sont couvertes d'arcades simulées, de colonnettes et de sculptures délicates et variées; entre ces tours, que couronnent d'élégants campaniles, s'ouvre un portail sculpté qui sert d'entrée principale, et auquel aboutit un perron de quatorze marches. Les vantaux de la porte, que divise un pilastre autrefois surmonté de la statue de saint Pierre, sont décorés de quatre bas-reliefs, exécutés avec une telle perfection, qu'on a cru pouvoir les attribuer au Primatice; ces bas-reliefs, qui ont subi de regrettables mutilations, représentent divers traits de la vie de saint Pierre et de saint Paul; des salamandres, placées au milieu d'arabesques du meilleur goût, font allusion à François Ier, qui avait mis cet animal dans ses armes. La façade du nord, haute de 63 m. 60, reproduit les divisions de la façade que nous venons de décrire; mais elle n'a pas de tours, et s'appuie sur deux contre-forts simples; les voussures du porche ne sont pas ornées avec moins de profusion que celles de la façade méridionale; l'arbre de Jessé (v. ARBRE), qui s'épanouit dans le tympan, est regardé comme un chef-d'œuvre de délicatesse; les sculptures des portes, mieux conservées que celles du sud, représentent les *Sibylles*, les *Evangélistes*, les *Docteurs de l'Eglise*.

Parmi les autres églises de Beauvais, on remarque Saint-Etienne, qui est construit dans le style gothique fleuri du XVIe siècle, et qui a de beaux vitraux.

BEAUVAIS (SIÉGE DE). Charles le Téméraire, toujours en lutte avec Louis XI, et toujours malheureux plutôt que vaincu, avait espéré réduire enfin son redoutable ennemi en recourant à ses propres armes, la ruse et l'intrigue; il venait d'organiser une ligue formidable lorsque la mort du duc de Guyenne, frère du roi, porta un coup fatal à ses projets. Il n'en commença pas moins l'exécution de son plan de campagne, qui consistait à envahir la Normandie pour opérer sa jonction avec le duc de Bretagne, son allié, et, après avoir lancé sa déclaration de guerre, où il accablait le roi d'un torrent d'injures et l'accusait formellement d'avoir empoisonné son frère, il fondit sur la Picardie au mois de juin 1472, et y mit tout à feu et à sang. Bientôt son avant-garde se présenta devant Beauvais, vers les portes de Bresle et du Limaçon. La ville était mal fortifiée, et sa garnison se réduisait à quelques gentilshommes de l'arrière-ban; aussi les troupes du duc de Bourgogne espéraient-elles l'enlever d'un coup de main; mais elles se brisèrent contre un rempart plus difficile à renverser que des murailles, le patriotisme des habitants. Les femmes et les filles prirent elles-mêmes les armes; pressées autour de la châsse de sainte Angadresme, patronne de Beauvais, elles s'élançaient sur les murs pour apporter des munitions aux combattants, et se mêlaient intrépidement au tumulte de l'assaut, roulant de grosses pierres ou versant des flots d'huile et d'eau bouillantes sur les ennemis. C'est là qu'une jeune fille, Jeanne Fourquet ou Fouquet selon quelques-uns, Jeanne Lainé selon l'opinion la plus accréditée, se défendant la hache à la main et arrachant une bannière bourguignonne déjà plantée sur le rempart, conquit le glorieux surnom de *Hachette*, qui la fait vivre dans l'histoire. Les Bourguignons essayèrent de franchir à l'arme blanche la porte de Bresle, qui avait été brisée à coups de canon; mais ils se virent obligés de reculer devant un amas enflammé de fascines et de matières combustibles. L'assaut, commencé à huit heures du matin, durait encore au déclin du jour, lorsque Charles le Téméraire arriva avec le gros de son armée. Le brave peuple de Beauvais eût été infailliblement perdu si le duc, faisant franchir à ses troupes la petite rivière du Thérain, qui traverse la ville, avait complété l'investissement de la place. Il ne s'y crut pas obligé, comptant sur la puissance de son artillerie, et cette faute capitale fut le salut des assiégés. Le lendemain matin, douze cents cavaliers détachés de la garnison de Noyon entraient dans la ville par la rive sud du Thérain, après avoir fait quinze lieues d'une traite. Laissant aussitôt leurs chevaux et leurs bagages entre les mains des femmes, ils se jetèrent sur les remparts pour soutenir les bourgeois. Le maréchal Rouault arriva ensuite avec cent lances, et, le jour suivant, ce fut tout un corps d'armée, compagnies d'ordonnance, francs archers, arrière-ban, artilleurs, pionniers, accourus d'Amiens, de Senlis, de Paris et de la haute Normandie. « Il y avoit tant de gens dans la ville, dit Comines, qu'ils eussent suffi à défendre, non pas une muraille, mais la haie d'un champ. » Le duc ne s'en obstina pas moins à vouloir emporter Beauvais. Pareil au sanglier, animal auquel ses contemporains l'ont souvent comparé, il ne se détournait jamais de sa route, et il résolut de tirer vengeance à tout prix des audacieux bourgeois qui avaient bravé sa puissance et le renom terrible de ses armes. Il ouvrit donc la tranchée, et fit battre en brèche pendant plus de dix jours. Mais bientôt la disette se fit sentir dans son camp, tandis que l'abondance régnait dans la ville, où les secours ne cessaient d'arriver. Charles, cependant, s'acharnant contre des obstacles de plus en plus invincibles, ordonna un assaut général pour le 9 juillet, contre l'avis de tous ses capitaines. Au signal donné, les compagnies bourguignonnes s'élancèrent bravement et parvinrent même à planter trois bannières sur le rempart; mais elles se heurtèrent contre une résistance si héroïque, qu'après avoir vu leurs bannières abattues et une foule d'hommes tués ou mis hors de combat, elles furent forcées de revenir en arrière. Charles, furieux, rallie ses soldats et les ramène à l'attaque; ils sont de nouveau rejetés au pied des murs, en éprouvant de sanglantes pertes. Comme au premier assaut, hommes, filles et femmes, confondus dans le même élan patriotique, luttent intrépidement avec les assaillants et les forcent de nouveau à la retraite. Le lendemain, ce fut la garnison qui prit l'offensive, en se jetant sur le parc du duc. Le sire d'Orson, grand maître de l'artillerie bourguignonne, fut tué, et les assiégés ramenèrent en triomphe dans Beauvais plusieurs pièces, entre autres un gros canon pris naguère à Montlhéry par les Bourguignons. Le duc, convaincu de l'inutilité des assauts, se résigna enfin à dévorer l'affront infligé à son orgueil. Il se voyait menacé d'être affamé dans son camp par Dammartin, qui manœuvrait sur ses flancs, et, après s'être obstiné, toutefois, à rester sous les murs de la ville jusqu'au 22 juillet, il se décida à lever le siége, non sans avoir auparavant exhalé sa rage dans un manifeste où il déclarait qu'il ne quittait Beauvais, « laquelle ville il lui eût été facile d'avoir à son plaisir et volonté, » que pour ne pas tarder davantage à joindre le duc de Bretagne, afin d'aviser aux moyens de venger avec lui la mort du duc de Guyenne. Il entra alors dans la Normandie, où il assouvit la fureur qui le remplissait en mettant tout à feu et à sang.

« Louis XI, dit M. Henri Martin, fit par calcul tout ce qu'une âme plus généreuse eût fait par effusion de cœur. » Pour récompenser la ville de Beauvais, il accorda aux habitants le privilége d'acquérir des fiefs nobles sans les redevances ordinaires, les exempta de la taille et de plusieurs autres impôts, et leur octroya la libre élection de leurs magistrats municipaux et le droit de se réunir en assemblées générales pour les affaires de la commune; de plus, il enjoignit l'établissement d'une procession solennelle à Beauvais, le 27 juin de chaque année, où les femmes auraient le pas sur les hommes, en mémoire de l'heureuse délivrance de la ville.

BEAUVAIS (frère Remy DE), capucin des Pays-Bas, qui vivait au XVIIe siècle. Il est l'auteur d'un poëme en vingt livres, intitulé *Magdeleine pénitente*, et publié à Tournay en 1617. Il est assez singulier que l'ordre des capucins n'ait fourni aucun écrivain distingué, alors que tous les autres ordres religieux en peuvent compter au moins un. Ce sujet, à la fois juif et chrétien, a tenté bien des auteurs au XVIIe siècle; mais parmi les poëmes qu'on a faits sur cette sainte pécheresse, poëmes tous ridicules et souvent grotesques, c'est encore celui du capucin qui l'emporte en grotesque et en ridicule. Un seul trait peut en donner une idée. La Madeleine donne un grand souper dans une salle basse de sa petite maison de Jérusalem, et Jésus-Christ est l'un des convives. Or un galant, un gandin de l'époque, se promène dans le jardin et se morfond en attendant que tout le monde soit sorti; il va de temps en temps regarder aux fenêtres; enfin, plein d'impatience, il s'écrie avec colère :

Je crois que ces gueux-là n'auront jamais soupé.

Frère Remy avait composé ce beau poëme pour une dévote, qui lui avait demandé quelques chansons spirituelles sur la femme pécheresse, et il faut croire que le *beau poëme* fut fort du goût de la dévote, car elle le fit imprimer à ses frais.

Ce livre précieux est devenu à peu près introuvable. Si quelque dévote de notre temps en possède un exemplaire, elle est priée de l'envoyer à la direction du *Grand Dictionnaire*, qui promet de le payer fort cher.

BEAUVAIS (Nicolas-Dauphin DE), graveur français, né à Paris en 1668, selon l'abbé de Fontenay, en 1687, selon M. Ch. Blanc; mort dans la même ville en 1763, suivant le premier de ces auteurs; en 1753, suivant le second. M. Ch. Blanc lui donne pour maître Jean Audran; l'abbé de Fontenay en fait un élève de Girard. Quelques biographes disent qu'il était de l'Académie royale, l'abbé de Fontenay dit qu'il mourut sans avoir eu cet honneur, quoiqu'il en fût très-digne, et il ajoute : « Son burin est harmonieux, correct, varié avec intelligence, et sa manière expressive rend toujours le caractère des auteurs qu'il a traduits. » Parmi les estampes exécutées par Beauvais, à l'eau-forte et au burin, on remarque : la *Vierge au milieu de plusieurs saints*, d'après le Corrége, et *saint Jérôme pénitent*, d'après Van Dyck, pièces gravées pour le recueil de Crozat; l'*Enlèvement de Ganymède*, l'*Amour dérobant la foudre à Jupiter*, d'après Le Sueur, pour le recueil de la galerie du président Lambert; *Jupiter et Antiope*, d'après Nattier; la *Gloire des bienheureux*, la *Pentecôte*, d'après le frère André; le *Christ en croix*, *Saint Jean-Baptiste*, d'après Carle Vanloo; la *Mort d'Ananias*, d'après Raphaël; le *Triomphe de Bacchus et d'Ariane*, d'après Poussin; la *Prise de Gand*, l'*Allemagne*, etc., d'après Le Brun; le portrait du marquis de la Ferté, d'après Ch. Parrocel; cinq planches pour le *Sacre de Louis XV;* des vignettes d'après N.-N. Coypell, pour les *Aventures de Télémaque;* six vignettes d'après Oudry, pour les *Fables* de La Fontaine, etc.; — Charles-Nicolas-Dauphin DE BEAUVAIS, fils du précédent, né à Paris en 1730, mort en 1788, a gravé des plans topographiques.

BEAUVAIS (Guillaume), numismate français, né à Dunkerque en 1695, mort en 1773. Il avait amassé une précieuse collection de médailles, et il a laissé des ouvrages estimés, notamment : *Histoire abrégée des empereurs romains par les médailles* (Paris, 1767, 3 vol. in-12), et *Traité des finances et de la fausse monnaie des Romains*, auquel on a joint une *Dissertation sur la manière de discerner les médailles antiques d'avec les contrefaites* (Paris, 1740, in-12).

BEAUVAIS (Jean-Baptiste-Charles-Marie), prélat français, né à Cherbourg en 1731, mort en 1790. Après avoir fait de brillantes études à Paris, sous la direction de Lebeau, il embrassa l'état ecclésiastique et devint prédicateur de la cour, à laquelle il fit entendre souvent de dures vérités. Dans un sermon qu'il prononça le jeudi saint de 1774, devant Louis XV, il osa lui adresser ces mots : « Sire, mon devoir de ministre d'un Dieu de vérité m'ordonne de vous dire que vos peuples sont malheureux, que vous en êtes la cause, et qu'on vous le laisse ignorer. » Par un hasard singulier, Beauvais avait pris pour texte de ce sermon, qui produisit sur ses auditeurs une impression si vive, ces paroles de Jonas : « Dans quarante jours, Ninive sera détruite, » et Louis XV mourut quarante jours après. Il parut lui prédire ainsi une mort alors tout à fait inattendue, et cette apparence de prophétie ne fut pas sans produire un grand effet sur le peuple. Chargé par Louis XVI de prononcer l'oraison funèbre de son prédécesseur, Beauvais ne resta pas au-dessous de son sujet, et c'est dans cette circonstance qu'il fit entendre ce mot si connu : « Le silence des peuples est la leçon des rois. » Nommé évêque de Senez en 1773, il se démit de son siége en 1783 et conçut, à cette époque, l'idée de fonder un séminaire destiné à former de jeunes prédicateurs. Le clergé de Paris le choisit pour son député aux états généraux, où sa santé affaiblie ne lui permit de jouer aucun rôle. L'évêque de Senez possédait une éloquence douce, persuasive et simple, qui le fit comparer à Fénelon, avec lequel, du reste, il n'était pas sans quelque ressemblance physique. Ses œuvres ont été publiées sous le titre de *Sermons, panégyriques et oraisons funèbres de l'abbé de Beauvais* (1807, 4 vol. in-12).

BEAUVAIS DE PREAUX (Charles-Nicolas), conventionnel, né à Orléans en 1755, mort en 1794, exerçait depuis longtemps la médecine à Paris, lorsque, à l'époque de la Révolution, il fut nommé successivement juge de paix, député à l'Assemblée législative et à la Convention nationale. Il vota la mort de Louis XVI, et fut envoyé à Toulon, lorsque cette ville eut été livrée aux Anglais. Jeté dans un cachot, à son arrivée, il ne revit la liberté qu'à la prise de la ville par l'armée républicaine. Il succomba à Montpellier des suites de mauvais traitements qu'il avait soufferts pendant sa captivité. La Convention fit placer son buste dans le lieu de ses séances, et accorda une pension de 1,500 francs à son fils, devenu depuis général. Beauvais a laissé plusieurs écrits, parmi lesquels nous citerons son *Mémoire sur les maladies épizootiques des bêtes à cornes des îles de France et de Bourbon* (1783); *Description topographique du mont Olivet* (1783, in-8°), etc.

BEAUVAIS (Charles-Théodore), général et écrivain militaire, né à Orléans en 1772, mort en 1830. Il servait dans les armées de la République au moment de la mort de son père. Il fut adopté par la Convention, reçut une pension de 1,500 fr. et bientôt le grade d'adjudant général. Il donna sa démission pendant la campagne d'Egypte, à la suite d'une altercation avec Bonaparte, qui la lui accorda par un ordre du jour rédigé dans des termes presque flétrissants (1796). Fait prisonnier par des Turcs en revenant en France, Beauvais fut conduit à Constantinople et détenu, pendant dix-huit mois, au château des Sept-Tours. Il regagna enfin la France en 1801; mais, rayé des cadres de l'armée, il se vit obligé, pour vivre, d'entrer dans le service de l'octroi, et ne parvint à reprendre du service qu'en 1809. Envoyé en Espagne, il fut nommé général de brigade et baron, puis il se battit sur le Rhin en 1813, reprit Neuss, reçut, pendant les Cent-Jours, le commandement de Bayonne, et rentra dans la vie privée après Waterloo. Il est un des principaux rédacteurs des *Victoires et conquêtes des Français* (1817, 28 vol.), et du *Dictionnaire historique* ou *Biographie universelle classique* (Paris, 1826-1829, 6 vol.). On lui doit aussi la publication de la *Correspondance officielle et confidentielle de Napoléon Bonaparte avec les cours étrangères*, etc. (1819-1820, 7 vol. in-8°).

BEAUVAIS (Bertrand POIRIER DE), chef vendéen, né vers 1755 à Chollet, mort en 1827. Conseiller du roi au commencement de la Révolution, il se prononça énergiquement pour l'ancien régime, émigra à Coblentz en 1791, et rentra bientôt après dans le but d'observer les progrès faits dans l'Ouest par le parti royaliste. Arrêté, ainsi que son père, mais remis quelques jours après en liberté, il gagna Saumur, où se trouvait l'armée des Vendéens, s'empara de la ville de Chollet avec un détachement de deux cents hommes, et reçut le commandement d'une division d'artillerie. Il se signala par sa bravoure et ses talents à Chollet, à Antrain, et dans tous les combats livrés par les rebelles sur les bords de la Loire. Ayant échappé au désastre du Mans, il essaya, après Larochejaquelein, de passer sur la rive gauche de la Loire; mais, aussitôt poursuivi, il s'enfonça dans les terres, parvint à se cacher, puis devint un des sept commandants de l'armée vendéenne jusqu'au moment où Stofflet devint général en chef de l'armée d'Anjou. Après les traités de pacification de La Jaunaye et de La Mabilais, Beauvais, qui s'était constamment prononcé pour la continuation de la guerre, se rendit en Angleterre, où il vécut misérablement; puis il revint en France, où il rentra dans ses propriétés, et termina ses jours dans la retraite,

même sous la Restauration, qui ne fit rien pour lui. On a de Beauvais : *Aperçu sur la guerre de la Vendée* (Londres, 1798, in-8o), suivi d'un *Post-scriptum à la guerre de Vendée* (Londres, 1799, in-8o).

BEAUVAISIEN, IENNE s. et ad. (bô-vè-zi-ain, i-è-ne). Habitant de Beauvais ou du Beauvaisis, qui a rapport à ce pays ou à ses habitants : *Tous les* BEAUVAISIENS *sont également fiers de leur héroïque compatriote Jeanne Hachette.* ‖ On dit aussi BEAUVAISIN, INE.

BEAUVAISIS ou **BEAUVOISIS**, ancien pays de France, jadis compris dans le gouvernement de Picardie, puis dans celui de l'Ile-de-France ; fait aujourd'hui partie du département de l'Oise.

BEAUVAL, bourg du département de la Somme, arrond. de Doullens. Pop. aggl. 2,674 hab. — pop tot. 2,716 hab. Belle église surmontée d'un clocher du XIVe siècle.

BEAUVAL (Jeanne-Olivier BOURGUIGNON, dame DE), comédienne française, née en Hollande vers 1643, morte à Paris le 20 mars 1720. Ses parents l'exposèrent à la porte d'une église, et elle fut élevée par une blanchisseuse jusqu'à l'âge de douze ans. Elle entra alors dans une troupe de comédiens qui parcouraient la Hollande, puis elle vint en France et débuta au théâtre de Lyon. Le directeur l'adopta pour sa fille. Bientôt, elle épousa Jean Pitel, sieur de Beauval, simple gagiste, qu'elle fit recevoir au nombre des comédiens. Molière, ayant vu jouer Mme de Beauval, la fit admettre, ainsi que son mari, dans la troupe des comédiens du roi, au mois de septembre 1670. Après la mort de Molière, ils jouèrent sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, et furent conservés, à la réunion des deux scènes rivales (25 août 1680). Mme de Beauval, qui avait obtenu de beaux succès dans les rôles de reines et dans ceux de soubrettes, se retira du théâtre le 8 mars 1704, ainsi que son mari, avec une pension de mille livres. Jean Pitel, sieur de Beauval, mourut le 29 décembre 1709.

BEAUVALLET (Pierre-Nicolas), sculpteur et graveur français, né au Havre en 1749, mort à Paris en 1816 selon M. Blanc, en 1828 selon la *Biographie universelle.* Il eut pour maître Pajou, et fut reçu de l'Académie des beaux-arts en 1789. Divers ouvrages de sculpture exécutés au château de Compiègne, notamment dans la salle des gardes, avaient commencé à attirer sur lui l'attention. Après 1789, il embrassa avec ardeur le parti de la Révolution, et fut nommé administrateur des travaux publics sous la Convention. Il exécuta les bustes de plusieurs personnages de l'époque, entre autres celui de Marat, qui fut placé dans la salle des séances de la Convention, et celui de Châlier, qui lui fut commandé par la Commune de Paris. Il fit aussi le buste de Guillaume Tell, qu'il offrit aux Jacobins. C'est lui qui, avec l'architecte Pietre, son ami, remit au conventionnel Le Bas le pistolet avec lequel celui-ci se brûla la cervelle, le 9 thermidor. Beauvallet exposa, en 1810, une *Suzanne surprise au bain*, qui lui valut une grande médaille, et qu'il exécuta en marbre pour le gouvernement. Il envoya au Salon de 1812 une *Pomone* et un *Narcisse*, et fit ensuite un buste de *Sapho* et le modèle en plâtre d'une statue du général Moreau ; ce dernier ouvrage, que la mort l'empêcha de terminer, a figuré, ainsi que la *Sapho*, à l'exposition de 1817. Beauvallet a composé et gravé au trait, avec Charles Le Normand, un grand nombre de planches pour un ouvrage intitulé : *Fragments d'architecture, sculpture et peinture dans le style antique* (Paris, 2e édit. en 2 vol. in-fol., 1820).

BEAUVALLET (Pierre-François), acteur français, né à Pithiviers (Loiret) en 1801. Il étudia d'abord la peinture dans l'atelier de Paul Delaroche, et ne dut qu'à une circonstance toute fortuite d'abandonner un art pour lequel il éprouvait un penchant très-marqué. « Venu de Pithiviers à Paris, dit M. A. Arnould, son biographe, Beauvallet, alors âgé de dix-neuf ans et demi, avait choisi les environs de Paris pour le théâtre de ses explorations. C'était à Montmartre, sur le revers nord de la butte, qu'un matin Beauvallet avait donné à une demi-douzaine d'amis un rendez-vous, qui devait se terminer par un déjeuner de galette, dans quelque chalet de Clignancourt ou de Clichy. Au nombre des convives se trouvait un jeune homme qui s'occupait à rimer en tragédie le sujet des *Vêpres siciliennes.* La nuit avait été bonne pour le poëte (Casimir Delavigne), les alexandrins avaient foisonné et les nouveaux-nés étaient déjà impatients de battre de l'aile. Pendant que Beauvallet peignait avec ardeur, l'auteur, debout au milieu du reste de la troupe, étendue sur le gazon, se mit à déclamer, d'une voix de fausset, le morceau le plus pathétique de son chef-d'œuvre inédit. (On sait que Casimir était l'auteur-manuscrit, et que sa mémoire était d'une ampleur à contenir cinq actes en vers alexandrins.) Un juron sonore lui coupa tout à coup la parole sur les lèvres, et lui fit rentrer dans la gorge un hémistiche entier, qui faillit l'étrangler comme une arête. Une voix forte, vibrante, lui imposa silence et ronfla à ses oreilles : c'était celle du peintre, qui déclamait à plein gosier les *Barmécides* de La Harpe..... Grande surprise parmi tous les amis : un d'eux, qui s'était endormi aux accents flûtés du poëte, se réveilla en sursaut, croyant que le tonnerre tombait sur l'église. Cette déclamation inexpérimentée, mais énergique ; cette puissance d'organe qui les troublait au fond des entrailles les rendit muets d'abord ; mais bientôt des applaudissements unanimes accueillirent la fin de la tirade, et, d'un commun sentiment, il fut décidé que Beauvallet deviendrait acteur... Celui dont on réglait ainsi l'avenir répondit : « Allons déjeuner ; nous verrons demain. » Beauvallet se présenta donc à l'examen des aspirants élèves du Conservatoire de déclamation. « Les professeurs d'alors, ajoute le biographe déjà cité, étaient le vieux Granger, Lafont, Saint-Prix et Provost, qui donnait des leçons dans un âge où l'on en reçoit ordinairement. La première audition ne fut pas favorable au débutant : les *Barmécides* en firent encore les frais. Au troisième vers, deux des professeurs se regardèrent avec effroi, s'imaginant que l'orgue du Conservatoire venait de crever, et bien loin de soupçonner qu'une pareille voix pût sortir de ce petit corps chétif et maigre. Beauvallet se retourna aussi ; mais, ne voyant rien, il reprit de plus belle. Quand il fut bien avéré que c'était lui qui parlait, Lafont lui dit qu'il n'aimait pas les mauvais plaisants, et sortit ; le bonhomme Granger retourna enseigner la prosodie aux demoiselles ; Provost n'était que professeur-adjoint et ne pouvait rien décider. Heureusement pour Beauvallet, Saint-Prix se connaissait en voix. Resté seul avec lui, il s'assura que l'élève n'employait aucun artifice, aucun moyen factice, et il comprit quel parti il était facile de tirer de cette puissance naturelle, qui n'attendait qu'une bonne direction. C'est ainsi que Beauvallet fut admis à suivre les classes du Conservatoire, où il ne tarda pas à se distinguer. » Après s'être essayé chez Séveste, Beauvallet débuta à l'Odéon, le 4 mai 1825, par le rôle de Montfort des *Vêpres siciliennes*, de Casimir Delavigne, et eut assez de succès pour mériter d'être engagé à ce théâtre, où il créa bientôt d'une façon remarquable le personnage de Tamerli dans *Roméo et Juliette*, de Frédéric Soulié. La première représentation de cette pièce fut très-tumultueuse. « A la fin du quatrième acte, raconte un écrivain, l'orage avait commencé à éclater. La toile se relève, le silence se rétablit, un silence précurseur peut-être de la tempête : arrive la scène de Tamerli et de Capulet, sur la tombe encore ouverte de Juliette ; scène étrange, pleine d'un sombre mystère, empreinte d'une force tragique extraordinaire : la foule devient attentive, passionnée, haletante ; elle écoute l'acteur, qui grandit avec la situation ; elle suit ce geste puissant, qui rejette sur la jeune fille le linceul un instant soulevé ; elle frémit aux sons de cette voix qui ébranle les voûtes funèbres et qui crie :

> Capulet, en sortant, de peur que tu ne tombes,
> De tes fils, si tû peux, ne heurte pas les tombes.

Ce fut là un beau triomphe pour l'auteur, et pour l'acteur qui gagnait ainsi une bataille un instant compromise. Il faut avoir assisté à cette représentation pour comprendre ce que nous racontons. » L'Odéon ferma en 1828. Au lieu d'attendre une réouverture inévitable, Beauvallet accepta un engagement pour le théâtre de l'Ambigu, où il débuta, le 1er septembre 1828, dans le mélodrame de *Cardillac.* Là, il sembla perdre plusieurs de ses bonnes qualités, et ses défauts s'exagérèrent, au lieu de se modifier, dans les mélodrames extravagants où il remplit un rôle. La Comédie-Française, après avoir eu le tort de laisser échapper l'excellent comédien qui, sur la scène de l'Odéon, avait donné de si belles espérances, se l'attacha enfin, et Beauvallet débuta, le 3 septembre 1830, dans *Hamlet*, tragédie de Ducis. Voici de quelle manière, sévère jusqu'à l'injustice, M. Charles Maurice rendait compte, dans le *Courrier des spectacles*, de la première apparition d'un de nos derniers tragédiens : « Le premier début de M. Beauvallet a été hier des plus insignifiants à la Comédie-Française : il n'y a rien, chez cet acteur, qui puisse justifier les prétentions qu'annonce cette tentative. Les premières études de M. Beauvallet ont pu se diriger vers le genre que l'on cultive à ce théâtre ; mais depuis, il y a eu une déviation telle, qu'il n'est plus permis d'espérer voir cet acteur rentrer dans la bonne voie. D'ailleurs, il l'essayerait inutilement ; la vocation, les moyens, l'intelligence même lui manquent. Son extérieur n'a rien d'héroïque, sa voix est d'une *grosseur* ridicule, en ce qu'elle n'est pas proportionnée à l'ensemble de sa personne, et elle est cruellement fatigante par le retour des deux uniques sons qui la caractérisent et qui produisent une monotonie toute soporifique. Avec cela, point de force, nulle puissance tragique, absence totale d'art et de combinaisons, et, pour couronner la nullité, l'imitation sans esprit ni grâce de ce bon Talma, que tous nos tragédiens modernes poursuivent de leurs fâcheux souvenirs. Ajouterons-nous que le mélodrame a complétement achevé M. Beauvallet, en lui donnant d'abord de mauvaises habitudes scéniques, et ensuite, en lui inspirant cette confiance, qui est comme le cachet de la médiocrité. Toutes ces remarques, le public les a faites avant nous... Hamlet n'a prêté qu'un bien faible secours au débutant. Une réussite pareille vaut quelque chose de moins qu'une chute avec éclat. » L'arrêt d'un des critiques influents de l'époque ne découragea pas M. Beauvallet, qui joua *Othello* et *Manlius* de manière à prouver que la volonté, elle aussi, est une puissance à laquelle aucun défaut ne résiste. Le débutant, reçu sociétaire en 1831, eut de grands efforts à faire pour se débarrasser de la défroque ultra romantique et aborder convenablement les rôles consacrés par la tradition et le bon goût ; il lui fallut travailler à modérer ses gestes désordonnés, et assouplir un organe étrange, dont les éclats métalliques et sonores conservèrent trop longtemps quelque chose de heurté et de violent, qui ne convenait pas aux habitudes de notre première scène dramatique. A partir de 1832, M. Beauvallet devint le tragédien ordinaire de la Comédie-Française. Il avait une verve et une audace d'exécution que ne connut jamais le talent classique de M. Ligier ; or, à la scène, et surtout aux époques agitées, l'émotion l'emporte aisément sur une froide perfection. M. Beauvallet a joué, avec une remarquable intelligence et un grand sentiment, presque tout l'ancien répertoire. Il a été nommé, en 1839, professeur au Conservatoire. Le talent de cet acteur doit beaucoup à l'inspiration et est souvent inégal, mais son jeu a de la chaleur, et sa diction est pure. C'est peut-être, avec M. Ligier, l'acteur qui sait le mieux prononcer le français. Rien ne peut exprimer la puissance de sa voix et les effets profonds qu'il sait en tirer ; malheureusement, sa personne est petite et grêle, et sa figure, longue et osseuse, est sévère jusqu'à la dureté. M. Beauvallet a pris sa retraite depuis quelques années, au grand regret du public lettré, qui en est encore à chercher l'artiste capable d'aborder les rôles de ce tragédien éloquent. Il obtenait tout récemment, au théâtre du Châtelet, un succès littéraire dans un mélodrame versifié, le *Déluge ;* et, en décembre 1865, il passionnait les Rouennais en jouant Oreste d'*Andromaque.* Le sociétaire de la Comédie-Française est de plus un littérateur. On lui doit les ouvrages suivants : Les *Trois Jours*, chant dithyrambique, en société avec M. Davesne (1831) ; *Aux habitants de Senlis*, discours en vers, prononcé par Mlle Rimblot, de la Comédie-Française, dans une représentation donnée à Senlis le 11 avril 1853 ; *Caïn*, drame en deux tableaux et en prose, arrangé par MM. Beauvallet et Davesne (Ambigu-Comique, 27 janvier 1829). « Sous le titre de *Caïn*, dit l'*Almanach des spectacles*, de Barba, les spectateurs ont revu la *Mort d'Abel*, de Legouvé, dont les vers ont été mis en prose. On y a joint du Gessner, du lord Byron, etc. ; et tout cela a été vivement applaudi, grâce au jeu extrêmement remarquable de M. Beauvallet, l'un des arrangeurs. » La *Prédiction*, drame en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 17 décembre 1831). M. Ch. Maurice rend compte de cette pièce dans les termes suivants : « Il y a des idées, même un peu d'inspiration dans ce drame. L'exposition, ainsi qu'il arrive presque toujours dans les sujets de pure imagination, est froide ; mais, dans le troisième et le cinquième acte, on rencontre des scènes et des situations qui ne manquent pas d'intérêt... Une salve toute gracieuse d'applaudissements a dû prouver à M. Beauvallet, l'auteur nommé, qu'à la Comédie-Française le public, quelquefois assez sévère pour réprimer de dangereuses innovations, souvent aussi est assez bien élevé pour encourager le talent qui commence. » Quoi qu'il en soit de cet éloge, peut-être intempestif, la pièce, abandonnée après un petit nombre de représentations, n'a pas été imprimée. *Robert Bruce*, drame en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 31 mai 1847), ouvrage habilement charpenté, qui obtint un certain succès. En revanche, la faiblesse du style égaya la critique. Comme, dans un long discours de Robert Bruce, il était beaucoup parlé de l'Ecosse, un mauvais plaisant intitula cet endroit poétique : morceau des *petits pois.* Le *Dernier Abencérage*, drame en trois actes et en vers (Comédie-Française, 9 octobre 1851). Le roman de Chateaubriand avait inspiré cette œuvre, dont le succès à la scène ne se soutint pas. « Ce qui nuira au drame de M. Beauvallet, écrivait M. Chaalons d'Argé (le lendemain de la représentation), c'est la nébuleuse poésie de ces amants, dont la fécondité est si fatalement inépuisable. De sa plume véritablement poétique, les vers, surchargés d'images et d'épithètes sonores, tombent incessamment. La source où puise l'écrivain semble intarissable ; mais cette faculté, qui peut avoir son prix dans un poëme, est un défaut quand il s'agit d'une œuvre dramatique. La scène ne demande ni la perpétuelle pompe du récit, ni le vague des souvenirs, des tourments du cœur ou de l'imagination ; mais une action, des situations, de l'imprévu, du mouvement. Or, le public ne trouvera dans le *Dernier Abencérage* aucune de ces qualités sans lesquelles le drame ne saurait exister. » Le vers suivant, quoique un peu maniéré, ne manque pas de mérite :

> Vivons pour nous aimer, aimons-nous pour souffrir.

Le meilleur passage de l'ouvrage est, sans contredit, la prière suivante, que Julia adresse à la Vierge.

> Mère du Christ et des chastes amours,
> Écoutez ma prière ardente ;
> A vos autels je pleure tous les jours
> Pour une âme de vous absente.
> O Vierge d'amour ! vous savez
> Que c'est une âme grande et belle,
> O Vierge, rendez-le fidèle,
> Et tous les deux vous nous sauvez.
> Vierge d'amour, qui consolez le monde,
> Sainte mère des orphelins,
> Puisqu'il est seul, sur cette terre immonde,
> Donnez-lui des pères divins ;
> Faites que son âme renie
> Son prophète et sa fausse loi,
> Et qu'il croie en vous avec moi
> Jusque dans l'éternelle vie.

M. Beauvallet a en outre célébré en vers les anniversaires de Corneille et de Molière. Voici la liste des rôles remplis par M. Beauvallet : Montfort, à la reprise des *Vêpres siciliennes*, de Casimir Delavigne ; Malesta, dans *François de Rimini*, tragédie de Constant Berrier ; *Perkins Warbec*, de Fontan ; Tamerli, dans *Roméo et Juliette*, de Frédéric Soulié ; Boherman, de *Lisbeth ; Tom Wild*, d'Antony Béraud et Anicet-Bourgeois (rôle créé avec une rare supériorité) ; *Nostradamus ; Paul Morin ;* le *Forçat libéré ;* l'*Enragé ;* le *Félon*, de Merville ; les *Serfs polonais*, de Lemercier ; *Hamlet*, de Ducis ; *Othello*, de Ducis ; *Manlius Capitolinus*, de Lafosse ; *Sylla*, de Jouy ; Marat de *Charlotte Corday ;* Danton, de *Camille Desmoulins ;* Tyrrel, des *Enfants d'Edouard*, de Casimir Delavigne ; *Angelo*, de Victor Hugo ; Israël Bertuccio, de *Marino Faliero*, de Casimir Delavigne ; Yacoub, de *Charles VII chez ses grands vassaux*, d'Alexandre Dumas ; Aquila, de *Caligula*, d'Alexandre Dumas ; Didier, de *Marion Delorme ;* sir Gilbert Lindsey, de la *Popularité*, de Casimir Delavigne ; *Latréaumont*, d'Eugène Sue ; les *Burgraves*, de Victor Hugo ; Théramène, de *Phèdre ; Louis XI*, de Casimir Delavigne (reprise) ; *Polyeucte* (reprise) ; le duc de Bourgogne, de *Jeanne Darc*, de Soumet ; Rhonald, de *Robert Bruce ; Corday*, de Ponsard ; Ben-Hamet, du *Dernier Abencérage ;* le *Cœur et la dot*, de Félicien Malefille ; Mucarade, de l'*Aventurière*, d'Emile Augier, etc.

BEAUVALLET (Léon), fils du précédent, né à Paris vers 1829, a suivi, comme son père, la double carrière du théâtre et des lettres. Lorsqu'en 1855, alléchée par l'exemple de Jenny Lind, Rachel partit pour les Etats-Unis, M. Léon Beauvallet fit partie de la troupe qui l'accompagnait. De retour de cette expédition dramatique, qui avait trompé toutes les espérances de la grande actrice, M. Beauvallet publia, sous le titre de *Rachel et le nouveau monde* (1856 in-18), une relation très-spirituelle de cette malheureuse odyssée, insérée d'abord dans le *Figaro.* On lui doit quelques pièces de théâtre, presque toutes en collaboration : les *Femmes de Gavarni* (1852), avec MM. Barrière et Decourcelle ; *Sur terre et sur mer*, comédie en un acte (1854) ; le *Roi de Rome*, drame en cinq actes (1855), avec M. C. Desnoyers ; *Ninette et Ninon*, vaudeville (1858) ; *A Chaillot l'Exposition*, vaudeville en deux actes (1862), avec M. Clairville, etc. Il a publié en outre dans le *Passe-Temps* des romans qui laissent à désirer, au double point de vue du style et de l'invention.

BEAUVALLON (ROSEMOND DE), rédacteur du *Globe*, né à la Guadeloupe vers 1823, tristement célèbre par l'issue malheureuse de son duel avec le journaliste Dujarrier, rédacteur de la *Presse.* Beau-frère de M. Granier de Cassagnac, directeur du *Globe*, il fut accusé d'avoir trop complaisamment servi les rancunes de ce dernier. Les duels entre journalistes étaient à la mode en ce temps-là. Aussi, quand on apprit qu'à la suite d'un repas de jeunes gens et de filles de théâtre, aux Frères Provenceaux, deux des convives s'étaient battus sur un prétexte des plus futiles, il n'y eut qu'une voix pour crier : « C'est le *Globe* qui se bat avec la *Presse.* » Justement, pour répondre aux attaques du *Globe*, Dujarrier, un des propriétaires de la *Presse*, avait, quelque temps auparavant, poursuivi le payement d'effets souscrits par M. Granier de Cassagnac, et formé certaines saisies-arrêts dont devait être fortement irrité l'allié de M. de Beauvallon. Les motifs allégués du duel parurent si puérils, qu'on ne put s'empêcher de soupçonner derrière les causes apparentes une cause cachée. Ce qui était plus grave, c'est que l'instruction constata que les armes appartenaient à M. Granier de Cassagnac, et qu'elles avaient été essayées le matin même du duel, préliminaires dont les duellistes savent tous l'importance ; et ce qui aggravait encore cette particularité, c'est que l'inégalité d'adresse des deux adversaires était connue. En conséquence, les poursuites changèrent de nature, et Beauvallon fut accusé d'assassinat avec préméditation. Il s'était soustrait à l'action de la justice en passant en Espagne ; mais, plus tard, il se constitua prisonnier, et comparut devant la cour d'assises de la Seine-Inférieure, le 26 mars 1846. Pourquoi devant cette cour ? Parce que, à la suite d'une première instruction, la chambre des mises en accusation de la cour royale de Paris avait déclaré qu'il n'y avait lieu à suivre contre aucun des prévenus. La cour cassa cet arrêt en ce qui concernait Beauvallon. Nous renvoyons, pour le compte rendu de cette affaire, qui eut un immense retentissement, au mot DUJARRIER. Nous dirons seulement ici qu'acquitté sur le chef d'homicide, et condamné à 10,000 fr. de dommages-intérêts envers la partie civile, Beauvallon, à l'issue d'une instruction nouvelle et par suite de faits ultérieurement connus, fut renvoyé, le 8 octobre 1847, devant la cour d'assises de la Seine,

comme accusé de faux témoignage en matière criminelle, et se vit condamné à huit années de réclusion. Un de ses témoins avait été condamné, le 15 août précédent, à dix années de réclusion. Beauvallon subissait sa peine à la Conciergerie quand éclata la révolution de Février 1848. Les portes de sa prison s'ouvrirent par suite des hasards de la rue. Retourné à la Guadeloupe, il trouva un tribunal pour le déclarer légalement relaxé. Ce n'était pas assez : il osa demander une réhabilitation; mais elle ne lui fut pas accordée. L'avocat de la famille Dujarier, écrasant pour Beauvallon dans sa plaidoierie, se montra très-sévère pour M. Granier de Cassagnac. Beauvallon avait dans sa famille des traditions tragiques, auxquelles il semblait s'étudier à ne pas mentir : son père avait eu *quatre duels malheureux*. Quel plus triste héritage un père pourrait-il léguer à ses enfants ?

BEAUVARLET (Jean-Jacques, dit CHARPENTIER), organiste français, né à Abbeville en 1730, mort en 1794. Charpentier exerçait à Lyon les fonctions d'organiste, quand M. de Montozet, archevêque de Lyon et abbé de Saint-Victor de Paris, lui fit donner, en 1771, l'orgue de cette abbaye. Daquin, organiste de Saint-Paul, étant mort en 1772, un concours fut ouvert pour lui choisir un successeur; Charpentier triompha de ses rivaux, et fut plus tard l'un des quatre organistes de Notre-Dame. Le bouleversement survenu en 1793 ayant fait supprimer les places d'organistes à Saint-Paul et à Saint-Victor, Charpentier en conçut un tel chagrin, qu'il en mourut dans les premiers mois de l'année suivante. De son temps, Charpentier était considéré comme le plus habile organiste qui se fût produit depuis le grand Coupevin.

Ses ouvrages pour orgue, assez nombreux, ne justifient pas la grande réputation dont jouissait ce musicien.

BEAUVARLET (Jacques-Firmin), graveur français, né à Abbeville en 1731, élève de Ch. Dupuis et de Laurent Cars, vint très-jeune à Paris et se fixa dans cette ville, où il fut nommé graveur du roi, agréé à l'Académie en 1762, reçu académicien en 1776, et où il mourut en 1797. Il a gravé au burin et édité un assez grand nombre de pièces, dont quelques-unes sont justement estimées; mais on lui a reproché aussi, avec raison, d'avoir tiré un trop grand nombre d'épreuves avant la lettre. Ses principales productions sont : *Loth et ses filles*, la *Chaste Suzanne*, le *Jugement de Pâris*, l'*Enlèvement d'Europe*, *Acis et Galatée*, *Persée combattant contre Phinée*, l'*Enlèvement des Sabines*, d'après Lucas Giordano; l'*Incrédulité de saint Thomas*, d'après le Calabrèse, la *Mort d'Adonis pleuré par Vénus*, d'après Alex. Véronèse; les *Couseuses*, d'après le Guide; *Diane et Actéon*, d'après Rottenhamer et Breughel; *Saint Jérôme*, d'après Van Dyck; la *Double Surprise*, d'après G. Dov; le *Bourgmestre*, le *Café hollandais*, etc., d'après Ad. van Ostade; le *Joueur de cornemuse*, les *Délices de la tabagie*, le *Plaisir des vieillards*, le *Ménage octogénaire*, etc., d'après Teniers; le *Jeu de quilles* et le *Jeu de dés*, d'après L. Bramer; la *Chaste Suzanne*, l'*Offrande à Vénus*, la *Marchande d'amours*, etc., d'ap. Vien; l'*Histoire d'Esther* (7 pièces), le *Jugement de Salomon*, le *Retour du bal*, la *Toilette*, d'après de Troy; la *Chasteté de Joseph*, d'après Nattier; l'*Offrande à Priape*, les *Quatre Ages* (4 pièces), *Télémaque dans l'île de Calypso*, les *Musiciens*, d'après J. Raoux; l'*Amour en repos*, la *Sultane*, la *Confidence*, la *Lecture*, la *Conversation espagnole*, d'après Carle Vanloo; l'*Amour et l'Hymen*, l'*Amour à l'épreuve*, la *Bascule*, les *Baigneuses*, le *Départ du courrier*, le *Retour du courrier*, etc., d'après F. Boucher; le *Testament de la Tulipe*, les *Adieux de Catin*, d'après P. Lenfant; *Tancrède secouru par Herminie*, d'après Lagrenée; la *Famille du fermier*, le *Colin-maillard*, d'après H. Fragonard; l'*Eplucheuse de salade*, d'après Et. Jeaurat; la *Maman*, une *Mendiante*, l'*Ecureuse* et la *Marchande de marrons*, d'après Greuze; les portraits de la Du Barry, du comte d'Artois et de Mlle Clotilde assise sur une chèvre, d'après Drouais; de Molière, d'après Séb. Bourdon; du marquis de Pombal, d'après L. M. Vanloo et J. Vernet; de Mlle Clairon, dans le rôle de *Médée*, d'après Carle Vanloo; du théologien Desmaretz, d'après Jouffroy. Beauvarlet se maria trois fois : deux de ses femmes, Catherine-Françoise BEAUVARLET, née Deschamps, et Marie-Catherine BEAUVARLET, née Riollet, l'ont aidé dans ses travaux; la première, née à Paris en 1740, a gravé, entre autres pièces : *Zéphyr et Flore*, d'après Louis Galloche; la *Cuisinière*, d'après Greuze, et divers sujets de genre, d'après Saint-Quentin; la seconde, née à Paris en 1755, morte dans cette ville en 1788, a gravé le *Mauvais riche*, d'après Teniers, et une *Vue de Clermont en Beauvoisis*, d'après Daubigny.

BEAUVAU ou **BEAUVEAU**, village de France (Maine-et-Loire), arrond. et à 31 kil. d'Angers. Pop. 401 hab. Autrefois seigneurie, érigée en marquisat en 1664. Aux environs, dolmen au hameau des Mollières, vestiges d'une voie romaine à travers la forêt de Chambiers, emplacement présumé d'un camp, où l'on trouve des médailles gauloises et romaines.

BEAUVAU (DE), ancienne et illustre famille de l'Anjou, qui a produit un grand nombre de branches et qui est désignée sous le nom de *Beauval* dans les chartes antérieures à 1,300. Jacques Chevillard, dans un curieux manuscrit conservé à la bibliothèque d'Angers, donne pour origine à cette famille Foulques II, dit *le Bon*, comte d'Anjou, qui vivait vers le xe siècle; il établit ainsi sa descendance : Foulques le Bon; Foulques, seigneur de Briollay; Foulques, seigneur de Beauval; Giraud et Raoul, seigneurs de Beauval.

Ces deux derniers rendirent hommage à Foulques-Néra, en 1025, pour le château de Jazé et celui de Beauval et pour le droit de chasse à toutes bêtes dans la forêt de Chambiers. Chevillard indique, comme une preuve de leur parenté avec les comtes d'Anjou, ce fait, que les deux frères rendirent hommage debout, l'angon à la main, la barrette sur la tête, et armés d'éperons dorés. Les armoiries des Beauvau ressemblaient, sauf la brisure, à celles des anciens comtes d'Anjou. D'après le Laboureur, elles *étaient d'argent, semées de lions de gueules, réduits à quatre*. Les comtes d'Anjou les portaient *sans nombre;* ce fait est cité par un chroniqueur angevin. Le Laboureur raconte que le roi de France envoya auprès du comte d'Anjou un de ses agents, pour une affaire importante, qu'il le trouva dans une grande salle, entouré de ses barons, *sous un dais de toile d'argent semé de lions rouges*, sa robe et son escu de même, son drap de pied et toute la salle aussi tendue de même. »

Reprenons la suite de la généalogie :

Giraud ou Girard, seigneur de Jazé, et Raoul DE BEAUVAL, qui vivaient tous deux en 1060; — Foulques II DE BEAUVAL testa à la date de 1137; — Foulques III, tué à la guerre contre les infidèles; — René DE BEAUVAL, connétable de Naples et de Sicile durant l'expédition de Charles d'Anjou, mort en 1266; — Mathieu, dit *Macé*, seigneur DE BEAUVAL, sénéchal d'Anjou en 1281, qui épousa Jeanne de Rohan; — Jean DE BEAUVAL, qui épousa Jeanne de Coulaine; — Jean II, capitaine du château de Tarente, au royaume de Naples, qui mourut en 1391. Il avait épousé Jeanne de Tigné, et de cette alliance naquirent : 1o Pierre DE BEAUVAU, qui fut la tige de la branche des Beauvau de la Roche-sur-Yon; — 2o Bertrand DE BEAUVAU, d'où sortirent les branches des BEAUVAU-PINPEAU et des BEAUVAU-TIGNÉ. — Pierre DE BEAUVAU, gouverneur d'Anjou et du Maine et exécuteur testamentaire de Louis II d'Anjou, roi de Sicile, mourut vers 1435, après avoir épousé Jeanne de Craon. De ce mariage, naquirent deux fils. L'aîné, Louis, né vers 1410, devint grand sénéchal de Provence et ne laissa que des filles, dont la première, Isabeau DE BEAUVAU, épousa, en 1454, Jean de Bourbon, comte de Vendôme, et fut, par conséquent, la trisaïeule du roi Henri IV; — Jean DE BEAUVAU, fils puîné de Pierre, continua la ligne masculine, et s'attacha à la maison d'Anjou-Lorraine. Il eut pour successeur Pierre DE BEAUVAU, deuxième du nom, sénéchal de Lorraine, dont le petit-fils Claude, baron DE BEAUVAU, fut gouverneur du duc Henri de Bar, et père, entre autres enfants, de Louis DE BEAUVAU, colonel dans les armées d'Alexandre Farnèse, puis commandant de 6,000 hommes de pied et 800 chevaux lorrains, au service de France, mort en 1596 avec la réputation d'un général distingué; — Charles, baron DE BEAUVAU, fils aîné de Claude, eut pour fils et successeur Henri, baron DE BEAUVAU, qui se signala contre les Turcs, en servant dans les armées de l'empereur d'Allemagne, et qui fut chargé d'une ambassade du duc de Lorraine auprès du pape Paul V; — Louis, marquis DE BEAUVAU, petit-fils du précédent, eut, entre autres enfants, Louis, deuxième du nom, marquis DE BEAUVAU, maréchal de Lorraine, dont le fils puîné Louis-Charles DE BEAUVAU, officier d'un rare mérite, fut tué devant Ypres, en 1744, sans laisser de postérité; — Marc DE BEAUVAU, fils cadet de Louis Ier, fut gouverneur du duc François de Lorraine, depuis époux de Marie-Thérèse et empereur d'Allemagne, administra pour ce prince, avec le titre de vice-roi, le grand-duché de Toscane, et fut créé, en récompense de ses services, prince de Craon et du Saint-Empire et grand d'Espagne de Ire classe. Il mourut en 1754, laissant, entre autres enfants, Charles-Just, prince DE BEAUVAU-CRAON, qui servit en Bohême sous le maréchal de Belle-Isle, commanda les troupes envoyées en Espagne en 1762, fut fait maréchal de France en 1783, et passa un instant au ministère de la guerre, en 1789. — Bertrand de BEAUVAU, baron de Précigné, mort en 1474, s'était marié deux fois. Il eut de sa première femme, Jeanne de la Tour-Landry, six enfants, dont Antoine, conseiller et chambellan du roi, premier président de la chambre des comptes de Paris, devint le chef de la branche des BEAUVAU-PINPEAU, éteinte en 1597. De sa seconde femme, Françoise de Brezé, il eut huit enfants, dont l'un, Charles, seigneur et baron de Précigné, de Passavant et de Tigné, fut le chef de la branche des BEAUVAU-TIGNÉ, éteinte en 1793. — Un des priviléges les plus beaux dont jouissait la maison de Beauvau, c'était d'assembler la noblesse d'Anjou sous sa bannière. Ses propriétés étaient immenses; elle a possédé deux châteaux, que les archéologues considèrent comme des chefs-d'œuvre d'architecture du xve siècle : Martigné et Tigné, tous deux en Anjou.

Nous allons compléter la notice qui précède, en donnant la biographie des membres les plus distingués de cette famille. Nous avons parlé plus haut de René DE BEAUVAU, un des plus vaillants chevaliers du XIIIe siècle, qui mourut en 1266 des blessures qu'il avait reçues en se couvrant de gloire à la bataille de Bénévent; Louis DE BEAUVAU, né vers 1410, mort en 1462, se montra digne de son quadrisaïeul. Il était fils de Pierre DE BEAUVAU, sénéchal d'Anjou, qui en fit un administrateur habile, et il gagna la confiance absolue de René d'Anjou, plus connu sous le nom du *bon roi René*. Celui-ci le nomma successivement conseiller, grand chambellan, sénéchal d'Anjou (1441), grand sénéchal de Provence, gouverneur et capitaine de la tour de Marseille. Lorsqu'en 1449, René fonda l'ordre du Croissant, il mit Louis DE BEAUVAU en tête de la liste des chevaliers, ne se réservant pour lui-même que le cinquième rang. Comme homme de guerre, Louis DE BEAUVAU se distingua en se battant contre les Anglais sous les ordres du duc d'Alençon (1442) et en prenant part avec René à la conquête de la Normandie (1449). Enfin il remplit plusieurs missions diplomatiques, notamment près du pape Pie II, et mourut à Rome, où il se trouvait comme ambassadeur. Lorsque René avait quitté la Lorraine en y laissant son fils Jean, duc de Calabre (1445), il avait chargé Louis DE BEAUVAU de gouverner le duché, et ce fut à cette époque que la branche aînée de la maison de Beauvau fut transplantée d'Anjou en Lorraine. Comme René, Louis DE BEAUVAU aimait et cultivait les lettres et la poésie. On a de lui deux opuscules, qui se trouvent à l'état de manuscrits à la Bibliothèque impériale : l'un est une relation en vers du *Pas d'armes de la Bergère*, tenu à Tarascon en 1449, l'autre est une traduction en prose de *Troïle et Crassida*, roman italien; — Bertrand DE BEAUVAU, mort vers 1474, était frère du précédent. Tout en servant la maison d'Anjou et en étant sous le roi René, conseiller, chambellan, capitaine d'Angers (1457) et, après son frère, sénéchal d'Anjou, il gagna les bonnes grâces du roi de France Charles VII, qui le nomma conseiller, chambellan, le choisit pour faire partie de deux ambassades envoyées en Angleterre en 1444 et 1445, et l'employa avec succès dans plusieurs négociations difficiles. Louis XI, appréciant les services de Bertrand, le nomma premier président laïque en la cour des comptes, grand conservateur du domaine du roi (1462) et le chargea, lors de la ligue du *Bien public* (1464), d'entamer des négociations avec les princes ses parents; — Henri, baron DE BEAUVAU, descendant de Louis DE BEAUVAU, se distingua comme homme de guerre, comme diplomate, et par sa passion pour les voyages. Après avoir fait ses premières armes en Hongrie sous Rodolphe II, il prit du service en Bavière, combattit une seconde fois en Hongrie contre les Turcs, eut une part glorieuse à la victoire de Strigonie (1595) et, de retour en Lorraine, fut chargé par le duc Henri d'une mission diplomatique à Rome (1599). Deux ans plus tard, il suivait en Hongrie le duc de Mercœur, chargé de commander l'armée de Rodolphe, et, la campagne terminée, il parcourut l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Après son retour en Lorraine, où il devint conseiller d'Etat et grand chambellan, Henri DE BEAUVAU fit paraître une relation de ses campagnes et de ses voyages, dont l'édition la plus complète est celle de Nancy (1619, in-4o); — Henri, marquis DE BEAUVAU, mort en 1684, était fils du précédent. Le duc de Lorraine François le nomma gouverneur de son fils Charles, qui eut la gloire de délivrer Vienne avec Sobieski. On doit au marquis de Beauvau des *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar* (Metz, 1686, in-12), ouvrage où l'on trouve une peinture fidèle des malheurs qui affligèrent la Lorraine à cette époque; — René-François DE BEAUVAU, né en 1664, mort en 1739, appartenait à une branche cadette de la maison de Beauvau, établie en Poitou. Après avoir été reçu docteur en Sorbonne en 1694, il fut nommé évêque de Bayonne en 1700, et appelé, en 1707, à l'évêché de Tournay, au moment où cette ville était assiégée par le prince Eugène. François DE BEAUVAU, qui, par sa douceur et sa charité, s'était attiré la plus vive affection de ses premiers diocésains, se montra digne du jugement qu'avait porté sur lui Louis XIV, en déclarant qu'il était nécessaire à Tournay. Cette ville était à la dernière extrémité. Pour venir en aide à la population la plus misérable et à la garnison, il vendit sa vaisselle et ce qu'il avait de plus précieux, emprunta en son nom plus de 800,000 livres, transforma son palais épiscopal et sa cathédrale en hôpital, et, lorsque la ville tomba au pouvoir de l'ennemi, il refusa de chanter un *Te Deum*, puis se rendit près de Louis XIV, qui lui fit rendre, par le trésor, les sommes qu'il avait empruntées. Tournay ayant été cédé à l'empereur après la paix, DE BEAUVAU se démit de son siége, et fut successivement nommé archevêque de Toulouse en 1713, et de Narbonne en 1719. Pendant vingt ans président des états du Languedoc, il porta dans l'administration politique autant de sagesse que dans son administration pastorale. C'est à ses encouragements qu'on doit l'*Histoire du Languedoc*, (5 vol. in-fol.), par les bénédictins de Saint-Maur, ainsi que la *Description géographique* et l'*Histoire naturelle du Languedoc*, par la Société de Montpellier, dont il était membre; — Marc DE BEAUVAU, prince de Craon, né en 1679, mort en 1754, fut élevé avec Léopold de Lorraine, qui le nomma en 1697 son grand écuyer et le chargea en 1715 de l'éducation de son fils François. La grande part que prit Marc de Beauvau aux traités de pacification qui eurent lieu après la guerre de la succession, lui fit donner, par l'empereur Charles VI, le titre de prince de Craon et du Saint-Empire (1722), et Philippe V le créa grand d'Espagne de Ire classe en 1727. Ce fut lui qui négocia le mariage de son élève, François de Lorraine, avec Marie-Thérèse (1736), mariage qui valut à François d'être nommé empereur d'Allemagne en 1745. Le nouvel empereur, qui avait été forcé d'échanger, en 1735, la Lorraine contre la Toscane, nomma le prince de Craon vice-roi de cette dernière contrée, avec les titres de ministre plénipotentiaire, de chef et président du conseil de régence. Marc de Beauvau, un des hommes les plus instruits et les plus aimables de son temps, s'établit à Florence, où il s'entoura des gens de lettres les plus éminents de l'Italie, des Venuti, des Cerati, des Nicolini, etc. Il encouragea la littérature et les beaux-arts et administra la Toscane avec autant de justice que de bienveillance; — Charles-Just DE BEAUVAU, maréchal de France, fils du précédent, né à Lunéville en 1720, mort en 1793, est l'un des membres les plus distingués de cette famille. Il était colonel des gardes du roi Stanislas, duc de Lorraine, lorsqu'il entra comme volontaire au service de la France. Le maréchal de Belle-Isle, qui défendait alors la ville de Prague assiégée par le prince Charles de Lorraine, prit le jeune de Beauvau pour son aide de camp. Celui-ci se signala par une rare bravoure, monta un des premiers à la brèche, à l'assaut de Mahon, s'empara, au passage de la Barmida, des ponts et des retranchements qui arrêtaient toute l'armée, fut nommé capitaine des gardes, lieutenant général des armées et, bien qu'il eût ce dernier grade lors de la bataille de Corback, il accourut de Versailles et offrit au maréchal de Broglie de lui servir d'aide de camp. Appelé au commandement du Languedoc en 1763, Charles de Beauvau montra, dans ces nouvelles fonctions, qu'il n'était pas seulement un brillant militaire, mais encore un administrateur intègre, éclairé, et qu'il joignait à l'urbanité et à l'élégance des manières une grande bonté, un esprit de bienveillance et de justice, dont il donna constamment la preuve. Nous ne saurions passer sous silence un trait de sa vie, qui permet d'apprécier toute la ferme droiture de son esprit. Lorsqu'il prit possession de son gouvernement du Languedoc, il apprit que quatorze femmes étaient enfermées, depuis un grand nombre d'années, dans une prison d'Etat, appelée la *Tour de Constance*, parce qu'elles n'avaient pas voulu abjurer le protestantisme. Le prince de Beauvau les mit sur-le-champ en liberté, pourvut à leur subsistance et écrivit à Versailles ce qu'il venait de faire. Bientôt après, il reçut l'ordre de réintégrer en prison dix des femmes qu'il avait délivrées, avec menace, s'il n'obéissait pas, de perdre son commandement. Le gouverneur répondit par ces seuls mots : « Le roi est le maître de m'ôter le gouvernement qu'il m'a confié, mais non de m'empêcher d'en remplir les devoirs selon ma conscience et mon honneur. » Devant cette ferme et noble résistance, la cour n'insista plus. Lorsqu'en 1771 le chancelier Maupeou voulut débarrasser le roi des remontrances du parlement en faisant exiler ce corps, Charles de Beauvau se prononça contre cette mesure, et faillit être exilé. Elu membre de l'Académie française en 1771, il fut nommé par Louis XVI gouverneur de Provence en 1782, et maréchal de France en 1783. Six ans plus tard, lorsqu'éclata la Révolution, le prince de Beauvau fut appelé par Louis XVI à faire partie de son conseil (4 août 1789). Membre du ministère pendant cinq mois, il y donna de sages avis qu'on n'écouta point, et s'éteignit au commencement de la Terreur. Le prince de Beauvau aimait beaucoup les lettres et les gens de lettres : On a de lui : *Lettre à l'abbé Desfontaines sur une phrase de cent quatre-vingts mots*, etc. (Paris, 1745); *Discours de réception à l'Académie française* (1771); *Avis au tiers état* (1788); — Charles-Just-François VICTURNIEN, prince DE BEAUVAU, né à Haroué (Meurthe) en 1793, est fils de Marc-Etienne Gabriel DE BEAUVAU, prince du Saint-Empire et grand d'Espagne de Ire classe, qui fut, sous l'empire, chambellan de Napoléon, pair de France pendant les Cent-Jours, et appelé de nouveau à la pairie après la révolution de Juillet. Le prince Charles embrassa fort jeune la carrière militaire, fit la campagne de Russie avec distinction, et faillit être abandonné parmi les morts à la bataille de Weronowo, où il se conduisit brillamment à la tête de son escadron de carabiniers. Devenu gendre du duc de Choiseul-Praslin en 1813, il quitta le service l'année suivante, et vécut en grand seigneur, sans prendre part aux affaires publiques. Depuis 1852, M. de Beauvau fait partie du Sénat; — Marc-René-Antoine VICTURNIEN, prince DE BEAUVAU, fils du précédent, né à Paris en 1816, mort en 1864, a rempli, depuis 1852 les fonctions de député de la Sarthe, mais il est beaucoup plus connu comme sportman et comme membre du Jockey-Club. Grand ama-

teur de la chasse et des chevaux, il faisait courir dans presque toutes les courses et avait remporté de nombreux succès sur le turf.

BEAUVEAU s. m. (bô-vo). Instrument de bois ou de fer, en forme d'équerre, dont les branches sont mobiles, et qui sert aux géomètres pour transporter un angle d'un lieu dans un autre. ‖ On dit aussi BEUVEAU.

BEAUVERT (BARRUEL-), écrivain français. V. BARRUEL.

BEAUVILLE, bourg de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kil. N.-E. d'Agen; pop. aggl., 464 hab. — pop. tot., 1,317 hab. Eglise paroissiale du XIIIe siècle; ruines de murailles et d'un ancien château.

BEAUVILLIERS (Marie DE), fille du comte de Saint-Aignan, née en 1574, morte en 1656, était religieuse à l'abbaye de Montmartre, lorsque Henri IV, faisant le siége de Paris en 1590, la vit et en devint amoureux. Le roi vert-galant n'eut pas beaucoup de peine à séduire une jeune fille que sa pauvreté seule forçait à prendre le voile. Il l'installa au château de Senlis, où il lui fit de fréquentes visites; mais ayant vu bientôt après la belle Gabrielle d'Estrées, cousine germaine de Marie, l'inconstant Béarnais délaissa complétement cette dernière. Marie de Beauvilliers retourna alors au couvent de Montmartre, dont Henri IV la nomma abbesse en 1598. Pendant les cinquante-neuf ans qu'elle occupa ce poste, l'ancienne maîtresse du roi s'efforça sans aucun succès de faire cesser les désordres qui régnaient dans son couvent. Le P. Léon parle assez longuement de l'administration de cette abbesse dans ses *Antiquités de Montmartre*.

BEAUVILLIERS (François-Honorat DE), duc de Saint-Aignan, membre de l'Académie française, né en 1607, mort en 1687, s'honora par la protection qu'il accorda aux gens de lettres. Après avoir servi avec distinction sous Louis XIII et dans les commencements du règne de Louis XIV, il fut nommé gouverneur de la Touraine et chargé ensuite de la direction des fêtes de la cour.

BEAUVILLIERS (Paul, duc DE), fils du précédent, né en 1648, mort en 1714, se fit remarquer à la cour de Louis XIV par sa probité et ses vertus austères. Le roi le chargea de l'éducation du jeune duc de Bourgogne. Il confia également à ses soins le duc d'Anjou (depuis Philippe V), ainsi que le duc de Berri. Le duc de Beauvilliers s'adjoignit Fénelon, dont il partageait les illusions de réforme et auquel il demeura fidèlement attaché après sa disgrâce. Le roi l'appela au ministère en 1691. Il était en outre premier gentilhomme de la chambre et chef du conseil royal des finances. L'Académie française proposa pour un de ses prix l'éloge de cet homme de bien, dont le duc de Saint-Simon a fait dans ses *Mémoires* un si remarquable portrait.

BEAUVILLIERS (Paul-Hippolyte DE), duc de Saint-Aignan, né en 1684, mort en 1776, était fils du précédent. Il devint lieutenant général, membre de l'Académie française, et découvrit au capitole l'acte de cession par lequel André Paléologue abandonnait à Charles VIII ses droits sur l'empire de Constantinople. Il a publié un Mémoire sur ce sujet dans le tome XVII des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*.

BEAUVILLIERS (Antoine), excellent cuisinier, né à Paris en 1754, mort en 1817. Il ouvrit, au Palais-Royal, avant la Révolution, un restaurant qui eut d'abord une grande vogue, mais qu'il se vit contraint de fermer en 1793, époque peu favorable à l'art cher aux Apicius. Après la Révolution, il créa un nouvel établissement, mais ne retrouva plus son ancien succès. Il songea alors à réunir les règles de son art dans un ouvrage qui lui assigne une place dans les fastes de la gastronomie. Son traité, un des meilleurs qui existent sur la matière, a pour titre l'*Art du cuisinier* (Paris, 1814, 2 vol. in-8°).

BEAUVOIR, village et comm. de France (Yonne), cant. de Toucy, arrond. et à 16 k. O. d'Auxerre, dans la vallée d'Aillant; 396 hab. Ce village formait autrefois une seigneurie, qui donna son nom à une famille de Bourgogne, connue depuis le commencement du XVIe siècle, époque à laquelle elle acquit, par mariage, la seigneurie de Beauvoir. Cette famille avait pour chef, à la fin du XIVe siècle, Guillaume de Beauvoir, seigneur d'Auxerre, de Chastellux, etc., père de Claude de Beauvoir, vicomte d'Avallon, maréchal de France, qui joua un rôle important pendant les troubles qui signalèrent le règne de Charles VI, et qui appuya vivement le parti anglais dans les premières années du règne de Charles VII. Il eut pour fils aîné Jean de Beauvoir, sire de Chastellux, vicomte d'Avallon, père de Philippe, seigneur de Chastellux, enfant d'honneur du roi Charles VIII. Ce Philippe laissa, entre autres enfants, Philippe, deuxième du nom, dont la postérité s'est éteinte au troisième degré; Olivier, auteur du rameau des seigneurs de Coulanges, éteint après avoir fourni quelques officiers de mérite, et Louis, auteur de la branche des marquis de Chastellux, perpétuée jusqu'à nos jours et illustrée par de brillants services militaires. Un de ses représentants, à la fin du XVIIIe siècle, fut l'ami de Washington.

BEAUVOIR-SUR-MER, petite ville de France (Vendée), ch.-l. de cant., arrond. et à 60 kil. N.-O. des Sables-d'Olonne; pop. aggl. 1,002 h. — pop. tot. 2,616 h. Port sur un canal de 4 kil. qui conduit à la mer. Commerce de sel, grains, bois de construction et de chauffage. Cette ville, autrefois baignée par l'Océan, était entourée de fortifications; elle fut assiégée en 1588 par Henri IV, qui faillit y perdre la vie. Ancien château, près duquel se trouve une montagne d'huîtres fossiles. Ruines de constructions dont les débris couvrent environ 2 hectares, sur deux points différents.

BEAUVOIR-SUR-NIORT, bourg de France (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kil. S. de Niort; pop. aggl. 480 hab. — pop. tot. 508 hab. Vins blancs renommés, distilleries d'eau-de-vie.

BEAUVOIR (Claude DE). V. CHASTELLUX.

BEAUVOIR (Edouard-Roger DE BULLY, dit ROGER DE), littérateur, né à Paris en 1809, mort en 1866. Il changea son nom de famille dès ses débuts dans la littérature. Adepte fervent de l'école romantique, il se fit connaître d'abord par l'inévitable roman moyen âge, l'*Ecole de Cluny* (1832). Depuis, il en a publié un assez grand nombre, dont plusieurs ont eu une vogue brillante. Il a donné aussi plusieurs volumes de poésies, une grande quantité d'articles, feuilletons, comptes rendus, etc., ainsi que de nombreux vaudevilles et comédies, en collaboration avec divers auteurs. Marié, en 1840, à la comédienne Léocadie Doze, il s'en sépara judiciairement dix ans plus tard. Les principaux romans que M. Roger de Beauvoir a publiés sont : *L'Eccellenza* ou les *Soirs au Lido* (1833); *Il Pulcinella* ou l'*Homme des madones* (1834); le *Café Procope* (1835); *Ruysch*, histoire hollandaise du XVIIe siècle (1836); *Histoires cavalières* (1838, 2 vol.); le *Chevalier de Saint-Georges* (1840, 4 vol.), un des romans qui ont le plus contribué à sa réputation; *Camille* (1840, 2 vol.); le *Peloton de fil et le cabaret des morts* (1840, 2 vol.); *La Lescombat* (1841, 2 vol.); les *Trois Rohan* (1843, 2 vol.); l'*Ile des cygnes* (1844, 2 vol.); le *Moulin d'Heilly* (1845, 2 vol.); l'*Hôtel Pimodan* (1846-1847, 3 vol.); *Bébé* ou le *Nain du roi de Pologne* (1853, 2 vol.), etc. Ses pièces de théâtre sont : le *Cornet à piston* (1837), vaudeville écrit en collaboration avec M. Dupin, et qu'il signa du pseudonyme d'Eugène; le *Chevalier de Saint-Georges* (1840), vaudeville en trois actes, avec M. Mélesville; le *Neveu du mercier* (1841), comédie en trois actes, avec M. F. Mallefille; les *Saisons vivantes* (1849), revue, avec MM. Dartois et Besselièvre; *Un Dieu du jour* (1850), vaudeville en deux actes; les *Enfers de Paris* (1853), mélodrame en trois actes, avec Lambert Thiboust; la *Raisin* (1855), comédie en deux actes et en vers, jouée à l'Odéon; *Paris-Crinoline* (1857), revue en trois tableaux. Enfin, on doit à M. Roger de Beauvoir des recueils de vers : la *Cape et l'Epée* (1837); *Mon Procès* (1850); *Colombes et Couleuvres* (1853); les *Aventurières* (1856); les *Œufs de Pâques* (1857); le *Garde d'honneur* (1858); l'*Anneau de Fouquet* (1861); les *Meilleurs fruits de mon panier* (1862, in-12). Aujourd'hui, M. Roger de Beauvoir a complétement cessé d'écrire; les souffrances le tiennent cloué sur son fauteuil, et c'est grand dommage, en vérité, car le repos forcé de cette plume alerte, vive, spirituelle et toujours mesurée, laisse un vide regrettable au milieu de notre littérature par trop *benoîtonne*.

BEAUVOIR (Léocadie-Aimée DOZE, dame ROGER DE), actrice française et femme de lettres, née à Hennebon (Morbihan) en 1823, morte à Paris en 1859, est connue au théâtre sous le nom de *Mme Doze*, et dans les lettres sous celui de *Mme Roger de Beauvoir*. Destinée, dès son enfance, à l'art dramatique, douée d'une beauté et d'une grâce peu communes, elle vint fort jeune à Paris et y reçut les leçons de Mlle Mars et de M. Samson. Ce fut en 1839 qu'elle débuta au Théâtre-Français. Selon l'usage antique et solennel, elle parut, pour la première fois, dans Agnès, de l'*Ecole des femmes*, et rappela, dit-on, ainsi que dans l'*Epreuve nouvelle*, les jeunes années de Mlle Mars. Les *Dehors trompeurs*, de Boissy, furent repris, et Mlle Doze fut chargée du rôle que jouait autrefois sa protectrice. Dans la *Jeunesse de Henri IV*, elle fit applaudir la jolie Betty. En 1840, elle créa enfin un rôle, celui d'Abigaïl, du *Verre d'eau* (7 novembre); elle y fit sensation et charma le public, malgré le voisinage redoutable de Mlle Mars. Malheureusement, elle ne poursuivit pas longtemps la carrière qui s'ouvrait si brillante devant elle. Après avoir essayé de la tragédie dans le *Gladiateur*, créé quelques rôles, s'être fait applaudir dans la *Mère et la Fille*, elle quitta la scène pour épouser M. Roger de Beauvoir. Cette union ne fut pas heureuse. En 1850, une séparation eut lieu avec éclat. Alors, Mme Roger de Beauvoir, dont l'éducation avait été soignée et qui avait beaucoup d'esprit naturel, se livra à la littérature. Elle a écrit, de 1850 à 1855, plusieurs comédies : *L'Une et l'autre*, jouée aux Français; l'*Amour à la maréchale*, au Palais-Royal; *Au coin du feu*, aux Variétés, et une agréable opérette-vaudeville, *Drelin-Drelin*, aux Folies-Dramatiques. Mais le plus important de ses ouvrages est celui qu'elle a publié d'abord en feuilletons dans la *Presse* (1854), puis en volume, sous le titre de *Confidences et causeries de mademoiselle Mars* (1855, 3 vol.). Il y a dans cette production, dont l'imagination de l'auteur a fait les principaux frais, des anecdotes historiques qui ne manquent pas d'intérêt. Mlle Doze avait vécu quelque temps dans l'intimité de la grande comédienne, qui avait pour elle une bienveillante amitié. Dans le *Constitutionnel*, elle a publié des chroniques hebdomadaires, sous le titre de : *Les Salons et les modes*, et a donné, dans beaucoup de recueils, une quantité de récits spirituels et ingénieux. On dit que sa conversation fine, gracieuse, enjouée, était encore bien supérieure à ses ouvrages.

BEAUVOISIS. V. BEAUVAISIS.

BEAUVOLLIER (Pierre-Louis VALOT DE), général français, né en 1770 au château de Sammarcole, près de Loudun, mort vers 1825. Ancien page de Louis XVI, il alla, en 1793, se joindre aux Vendéens réunis à Thouars; reçut le commandement en second de l'artillerie; fut nommé, quelque temps après, trésorier intendant général de l'insurrection; s'occupa, en cette qualité, d'organiser le soulèvement; proposa d'acheter l'armée de Mayence, qui, disait-on, était toute disposée à passer du côté des royalistes, et fut le créateur des assignats royaux qui portaient l'effigie du jeune Louis XVII. Tout en s'occupant des affaires d'administration et en y déployant une grande activité, Beauvollier n'en payait pas moins de sa personne lorsqu'il fallait combattre. Il prit part à la seconde bataille de Fontenay, à la prise de Vihiers et de Doué, à l'attaque de Saumur, et, lors de la déroute de Pontorson, il fit couper les chaussées pour arrêter les républicains victorieux. Après avoir combattu à Granville, à Dol et à Beaugé, il disparut tout à coup et fut accusé d'avoir soustrait les fonds de l'armée. Beauvollier, qui s'était réfugié au Mans, reparut après la première pacification, fut mis, en 1799, à la tête d'une division sous les ordres de d'Autichamp, et se soumit en 1805. Ayant obtenu, en 1811, un poste dans l'administration militaire, il fit la campagne de Russie, où il resta prisonnier. Il revint toutefois en France, lors de la première Restauration, redevint, dans les Cent-Jours, intendant général de l'armée vendéenne; enfin, il fut nommé maréchal de camp et créé comte, à la seconde Restauration. On a de lui : *Essai sur la Vendée envisagée dans son agriculture, son industrie*, etc. (Paris, 1816).

BEAUVOTTE s. f. (bô-vo-te). Entom. Nom vulgaire des insectes qui attaquent le blé. Syn. de *charançon* et d'*alucide*.

BEAUVRIER s. m. (bô-vri-é). Agric. Variété de raisin. Syn. de *beaucrier*.

BEAUX-ARTS s. m. pl. Arts qui ont pour objet la représentation du beau. V. ART.

— **Encycl.** *Académie des beaux-arts*. V. ACADÉMIE.

BEAUX-ARTS (PALAIS DES), à Paris. Par décret de la Convention, le couvent des Petits-Augustins, qu'avait fondé Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, fut converti en *Musée des monuments français*. Le savant Alexandre Lenoir, qui avait donné la première idée de ce nouvel institut, en fut nommé directeur, et l'ouvrit le 1er septembre 1795. Avec un zèle et une persévérance au-dessus de tout éloge, il parvint à y réunir plus de cinq cents monuments de l'ancienne France, fragments d'architecture, statues, bas-reliefs, tombeaux, inscriptions diverses, etc., qui furent rangés chronologiquement dans dix salles, construites elles-mêmes avec les débris d'autres monuments semblables. Il fit plus encore, il dressa, avec une rare sagacité, le catalogue descriptif de cette précieuse collection. Ce livre, si intéressant à consulter pour tout ce qui touche aux antiquités de notre pays, est dans les mains de tous les archéologues. La Restauration détruisit le *Musée des monuments français*, et rendit aux églises et aux couvents la plupart des objets qui en avaient été enlevés par la tourmente révolutionnaire. Pour utiliser le vaste emplacement devenu ainsi désert, on résolut d'y installer l'Ecole des beaux-arts. M. Debret, architecte chargé d'approprier le local à cette nouvelle destination, ne trouva rien de mieux que de démolir les bâtiments de l'ancien couvent, sauf la chapelle, et éleva, sur leur emplacement et sur celui des jardins, l'édifice auquel on a donné le nom quelque peu ambitieux de Palais des beaux-arts.

Cette construction, achevée sous la direction de M. Duban, occupe un plan vaste, mais fort irrégulier. Elle embrasse une série de cours et de corps de logis, disposés sur un terrain en pente, et donne d'un côté, sur la rue Bonaparte et de l'autre, sur le quai Malaquais. L'entrée principale, sur la rue, est ornée d'une grille dont les pilastres portent les bustes du plus grand peintre et du plus grand sculpteur français, Poussin et Puget. La cour dans laquelle on entre, après avoir franchi cette grille, est bordée à gauche par des maisons particulières, dont les murailles ont été revêtues d'arcades simulées, dans le vide desquelles on a placé de nombreux fragments d'architecture et de grandes peintures sur lave émaillée, exécutées d'après Raphaël par M. Paul Balze. A droite s'élève l'élégant portail du château d'Anet, transporté là depuis 1791, et qui sert de façade à l'ancienne chapelle du couvent. A la suite vient un bâtiment orné d'arcades, avec colonnes ioniques à demi engagées, et renfermant des salles d'études et deux amphithéâtres destinés aux cours de l'école. Au fond de la cour se dresse l'arc de Gaillon, provenant du fameux château que le cardinal d'Amboise fit commencer en 1500. Les ouvertures de cet arc servent comme de niches à jour où l'on a placé des statues et des vases de la Renaissance, et laissent apercevoir la façade principale du nouveau palais, qui s'élève à l'extrémité d'une seconde cour, séparée de la première par une balustrade. Cette façade, de 74 mètres de large, est construite dans le style élégant et correct des grands maîtres du XVIe siècle. Elle est élevée d'un premier étage, avec attique, et percée de onze fenêtres en arcades. Le rez-de-chaussée, assis sur un stylobate que décorent plusieurs belles copies en marbre de statues antiques, exécutées par les élèves de Rome, est taillé en refend. Au premier étage, des colonnes corinthiennes cannelées, à demi engagées dans les pieds-droits des arcades, supportent un riche entablement à modillons. L'attaque qui règne sur toute la longueur de la façade a ses trumeaux ornés de pilastres composites cannelés. La cour qui précède immédiatement le palais est bordée, à droite et à gauche, par un bâtiment en forme d'hémicycle, que décorent des fragments d'architecture de tous les âges. Au centre du palais est une troisième cour dallée en marbre de diverses couleurs; les quatre façades intérieures sont du même style que celui de la façade principale, et pourvues d'un stylobate continu, où sont des colonnes de marbre portant des bustes d'artistes célèbres. L'entrée de la façade, à l'est, est ornée des médaillons sur fond d'or de Michel-Ange et de Raphaël; elle conduit à une salle semi-circulaire, éclairée par en haut, où Paul Delaroche a peint à l'huile, sur le vaste développement de l'hémicycle, une assemblée des principaux maîtres de toutes les écoles, depuis l'antiquité jusqu'au XVIIe siècle (v. HÉMICYCLE DES BEAUX-ARTS). Les salles du rez-de-chaussée du palais contiennent une importante collection de plâtres moulés sur l'antique. Au premier étage est une galerie, où l'on a placé la série très-intéressante des tableaux qui ont remporté les grands prix de Rome, depuis la fondation. Une autre salle, qui sert aux assemblées des professeurs, renferme les portraits des artistes qui ont successivement enseigné dans l'école. L'ancienne chapelle du couvent est un véritable musée : c'est là que se trouve la belle copie à l'huile du *Jugement dernier*, de Michel-Ange, exécutée par Sigalon presque dans les proportions de la fresque originale; on y voit aussi de nombreux moulages de statues et de bas-reliefs des maîtres italiens de la Renaissance, entre autres ceux des mausolées de Julien et de Laurent de Médicis, de la *Pietà* et du *Moïse*, chefs-d'œuvre de Michel-Ange, et ceux des admirables portes du baptistère de Florence, de Lorenzo Ghiberti.

Des galeries spacieuses relient le corps principal du palais aux bâtiments qui s'élèvent sur le quai. De ce côté, la façade est percée, au premier étage, de sept larges fenêtres en portiques. Des statues, exécutées par des pensionnaires de Rome, décorent le vestibule, au fond duquel est un bel escalier de pierre à deux branches, avec colonnes composites en marbre de Flandre. Cet escalier conduit à une galerie, longue de 42 m. 80, large de 10 m. et haute de 12 m. 50, qui occupe tout le premier étage. La voûte à plein cintre est pénétrée par trois grands œils-de-bœuf qui contribuent, avec les fenêtres en portiques de la façade, à répandre une lumière égale dans toutes les parties de la galerie. C'est dans cette vaste salle qu'ont ordinairement lieu les expositions des ouvrages envoyés de Rome par les pensionnaires de l'Académie et de ceux des élèves qui concourent pour les grands prix. Des copies, exécutées par les pensionnaires d'après les plus célèbres peintures des maîtres italiens, décorent les parties hautes de la galerie. Le palais des Beaux-Arts, commencé en 1820 par Debret, a été continué, à partir de 1833, par M. Duban, qui a fait subir d'heureuses modifications au projet primitif, et qui a construit seul la partie sur le quai, commencée en 1858 et terminée en 1861.

BEAUX-ARTS (ECOLE DES), à Paris. L'Ecole des beaux-arts a été instituée par Louis XIV, en 1648, à la sollicitation de Le Brun, en même temps que l'Académie des beaux-arts, originairement créée pour l'enseignement de la peinture et de la sculpture. En 1671, le même monarque fonda l'Académie d'architecture pour l'enseignement des arts de l'architecture, de la construction et de la perspective. En 1793, ces deux Académies furent supprimées. En 1795, les Ecoles de peinture, de sculpture et d'architecture furent réunies en une seule, et cette école, désignée sous le nom d'*Ecole des beaux-arts*, fut rendue indépendante des académies reconstituées sous le nom d'Institut. En 1819, Louis XVIII approuva le règlement qui a régi l'Ecole jusqu'en 1863. Voici quelles étaient les principales dispositions de ce règlement :

L'enseignement était divisé en deux sections, celle de peinture et de sculpture, et celle d'architecture. Dans la première section, douze professeurs, sept peintres et cinq sculpteurs, étaient attachés à l'enseignement journalier, consistant dans l'étude de la figure humaine d'après l'antique et d'après le modèle vivant; trois autres professeurs étaient chargés de cours spéciaux : anatomie, perspective, histoire et antiquité. Dans la section d'architec-

ture, l'enseignement était réparti entre quatre professeurs spéciaux, savoir : un pour la théorie, un pour l'histoire de l'art, un pour la construction, un pour les mathématiques. Pour le jugement des concours d'émulation, cette section était assistée d'une commission de vingt membres honoraires, choisis parmi les architectes les plus distingués, et élus par l'assemblée générale des professeurs de l'Ecole.

Les douze professeurs attachés à l'enseignement journalier ne pouvaient être nommés ni avant trente ans, ni après soixante. Ceux qui arrivaient jusqu'à soixante-dix ans prenaient le titre de professeurs-recteurs, et étaient alors dispensés de quelques-unes des fonctions du service actif. A soixante ans, un professeur pouvait, à raison de ses services, passer au grade de recteur, sur la proposition de l'Ecole. Jamais, d'ailleurs, il ne devait y avoir plus de quatre recteurs à la fois. Les recteurs âgés de soixante-dix ans étaient autorisés, en cas d'infirmités, à cesser leurs travaux habituels, et devenaient professeurs émérites. A quatre-vingts ans, tout professeur, jusque-là en activité, quittait nécessairement le service journalier, et n'était plus tenu que de remplir les fonctions de l'éméritat, consistant à assister une fois par semaine aux exercices des élèves, et à rendre compte aux assemblées des professeurs de l'état des cours et des études.

Un président administrateur et, en son absence, un vice-président, réglaient les délibérations des assemblées. Ils étaient choisis parmi les professeurs et élus par eux; leurs fonctions ne duraient qu'une année. Un secrétaire perpétuel, nommé aussi par les professeurs, était chargé de la correspondance générale, et rédigeait les procès-verbaux des délibérations. Un secrétaire archiviste était spécialement attaché à la section d'architecture.

L'administration de l'Ecole était confiée à un conseil de cinq membres, qui étaient : le président administrateur, le vice-président, le président sortant, le secrétaire perpétuel et un membre de la section d'architecture désigné pour une année. Lors de la vacance d'une place de professeur, l'assemblée générale procédait, par la voie du scrutin, à l'élection d'un titulaire, dont la nomination était soumise à l'approbation du ministre. Le secrétaire perpétuel et le secrétaire archiviste étaient nommés dans les mêmes conditions. Les professeurs spéciaux, ne pouvant se suppléer entre eux, étaient remplacés temporairement, en cas d'absence, par des artistes pris en dehors de l'Ecole, et choisis en assemblée générale. Le traitement des professeurs était de 2,400 fr.; celui du secrétaire perpétuel, de 3,000; celui du secrétaire archiviste, de 1,500.

En ce qui concerne les élèves, voici quelle était l'organisation de l'Ecole :

Tous les six mois, en mars et en septembre, avait lieu, dans la section de sculpture et de peinture, un concours d'admission aux études quotidiennes de la nature et de l'antique. Les concurrents devaient être âgés de moins de trente ans, et être en état de dessiner ou de modeler d'après nature une académie, qui devait être exécutée en six séances de deux heures, dans les salles de l'Ecole. Les cent vingt dessinateurs et les quarante sculpteurs qui l'emportaient sur leurs concurrents, prenaient dès lors le titre d'élèves de l'Ecole. Les élèves déjà admis n'étaient exemptés de se représenter à ces concours semestriels, que dans le cas où ils avaient obtenu une médaille dans les concours d'émulation de l'Ecole, soit en peinture, soit en sculpture.

Dans la section d'architecture, les admissions avaient lieu en octobre, novembre et décembre de chaque année. Les concurrents devaient subir un examen sur les mathématiques, faire en douze heures une épure de géométrie descriptive, exécuter, aussi en douze heures, sur un programme donné séance tenante, une composition d'architecture. Les candidats reçus sur ces trois épreuves devenaient élèves de la deuxième classe d'architecture de l'Ecole. L'obtention de quatre premières mentions, dans les concours d'émulation, faisait passer les élèves de la deuxième classe dans la première classe, où des concours de composition d'architecture d'un style plus élevé avaient lieu tous les mois, et étaient récompensés de médailles d'argent.

Tous les ans, il y avait dans l'Ecole des concours donnant aux élèves peintres, sculpteurs ou architectes qui en remportaient les prix, le droit d'être entretenus pendant cinq années, aux frais de l'Etat, à l'Académie de France à Rome. Tous les deux ans avaient lieu des concours de gravure en taille-douce, et, tous les quatre ans, des concours de paysage historique et de gravure en médailles et pierres fines; les lauréats allaient passer également cinq années à Rome, aux frais du gouvernement. L'Académie des beaux-arts (section de l'Institut) avait la direction spéciale de ces divers concours; elle en donnait les sujets, en rédigeait les programmes, en jugeait les résultats, et lorsque ses jugements sur les différents concours étaient prononcés, elle en faisait part au ministre de l'intérieur. Dans sa séance publique du mois d'octobre, elle proclamait les noms des lauréats, et faisait la distribution solennelle des grands prix. D'un autre côté, d'après le renvoi qui lui était fait par le ministre des rapports du directeur de l'Ecole de Rome, ainsi que des ouvrages et des morceaux d'étude envoyés chaque année par les pensionnaires, l'Académie jugeait du progrès des élèves, de la situation de l'établissement et des améliorations dont il pouvait paraître susceptible. Elle consignait ses observations à ce sujet dans un rapport qu'elle adressait au ministre, pour être transmis au directeur. C'est encore à l'Académie qu'il appartenait de présenter des candidats pour la place de directeur de l'Ecole de Rome; elle en présentait trois, et le ministre choisissait.

On voit, d'après ce qui précède, que l'Ecole des beaux-arts avait été dotée, par l'ordonnance de 1819, des plus larges prérogatives. Elle s'administrait elle-même, se recrutait par l'élection, et dirigeait l'enseignement comme elle l'entendait, sauf à demander, pour la forme, l'approbation ministérielle. De son côté, l'Académie exerçait une tutelle sans contrôle sur l'Ecole française de Rome.

M. de Nieuwerkerke, surintendant des beaux-arts, proposa en 1863, au gouvernement impérial, de réformer cette organisation, qui enlevait à l'Etat toute espèce d'autorité sur l'une des branches les plus importantes de l'enseignement public. Il fit ressortir la nécessité de cette réforme, en s'appuyant sur les considérations suivantes : « Par une étrange interversion des rôles, l'assemblée des professeurs exerce les attributions ministérielles, et le ministre, qui est responsable devant l'empereur de la gestion de l'Ecole, est dépourvu des moyens de lui imprimer sa direction, et de faire même pénétrer dans le conseil un seul représentant de ses idées... Qu'un corps savant se recrute lui-même et par l'élection, c'est là un fait normal, une règle acceptée de tous; mais l'Ecole des beaux-arts n'est pas un corps savant; c'est un service de l'Etat, c'est, comme le Conservatoire de musique, un établissement public, dont la direction et la surveillance sont placées dans les attributions d'un département ministériel, et qui doit être, en conséquence, régi et administré d'après les mêmes principes... Le mode actuel de nomination des professeurs présente des inconvénients d'autant plus graves, qu'il a pour résultat inévitable de perpétuer des doctrines et des théories plus ou moins absolues, et cela dans un temps où le public n'ayant point de système, point de parti pris, comprend tout et juge tout sans prévention, heureux quand il trouve un mérite quelconque dans les tentatives les plus audacieuses. » Le surintendant indiquait ensuite les vices du système d'enseignement qui avait prévalu dans l'Ecole. « L'enseignement, dit-il, ne consiste guère pour les peintres, sculpteurs et graveurs, que dans un cours de dessin, si on peut donner ce nom à de courtes séances où, pendant quelques mois de chaque année, les élèves dessinent d'après la bosse ou le modèle vivant, sous les yeux d'un professeur qui donne des conseils en parcourant les bancs... Les autres cours sont peu suivis; il y en a même qu'on ne fait point... N'est-il pas extraordinaire que dans une Ecole où les peintres sont en majorité, il n'y ait point de professeur de peinture?... Il n'y a pas de cours de gravure non plus, bien que cet art comprenne une foule de procédés qu'il importerait d'exposer, de discuter... » Passant ensuite aux concours d'émulation en usage dans l'Ecole, M. de Nieuwerkerke s'attacha à démontrer qu'ils entravaient, de la manière la plus regrettable, l'originalité des élèves. Il fit voir aussi que les concours définitifs pour les prix de Rome, tels qu'ils étaient réglés, favorisaient les élèves asservis à telle ou telle manière, au détriment des artistes indépendants et personnels, et qu'il n'était pas sans inconvénients de laisser à l'Académie des beaux-arts le soin de juger ces concours.

Le ministre, saisi du rapport que nous venons d'analyser, soumit à la signature de l'Empereur (13 novembre 1863), un décret de réorganisation de l'Ecole des Beaux-Arts. Aux termes de ce décret, l'administration de l'Ecole est confiée à un directeur nommé pour cinq années. Le directeur, chef immédiat de tout le personnel de l'Ecole, est seul chargé de l'exécution des décisions du ministre et des réglements administratifs. Le personnel administratif comprend : un secrétaire, un agent-comptable, un conservateur des modèles et objets d'art, et un bibliothécaire. Le personnel enseignant, comprend sept professeur chargés de cours, et onze professeurs chefs d'atelier. Il est institué en outre, près de l'Ecole, un conseil supérieur d'enseignement, composé du surintendant des beaux-arts, président; du directeur de l'administration, vice-président; de deux peintres, deux sculpteurs, deux architectes, un graveur et cinq autres membres nommés par le ministre. Les professeurs chefs d'ateliers enseignent la peinture, la sculpture, l'architecture, la gravure en taille-douce, et la gravure en médailles et en pierres fines. Les cours suivants sont professés par le personnel de l'Ecole : histoire de l'art et esthétique, anatomie, perspective, mathématiques élémentaires, géométrie descriptive, géologie, physique et chimie élémentaire, administration et comptabilité, construction et application sur les chantiers. La faculté de professer temporairement dans les salles de l'Ecole, peut être accordée à une personne étrangère à l'administration, lorsque l'utilité de cet enseignement est reconnue par le ministre. Les concours aux grands prix de Rome se font à l'Ecole. Tous les artistes de quinze à vingt-cinq ans, qu'ils soient élèves ou non, peuvent concourir, après avoir réussi dans deux épreuves préalables. Les concours de peinture, de sculpture et d'architecture sont annuels; celui de gravure en taille-douce n'a lieu que tous les deux ans; celui de gravure en médailles et en pierres fines, tous les trois ans. Le conseil supérieur d'enseignement arrête le programme des épreuves préparatoires et du concours définitif. Les ouvrages des concurrents sont jugés par un jury, tiré au sort sur une liste présentée par le conseil supérieur et arrêtée par le ministre. Un prix unique est décerné pour chaque branche de l'art. Les lauréats sont pensionnés par l'Etat pendant quatre années; ils sont tenus de passer deux années à l'école de Rome, et ils peuvent, selon leur goût et leurs convenances, consacrer les deux autres années à des voyages instructifs, en prévenant à l'avance l'administration supérieure de leurs intentions. Les graveurs en médailles et en pierres fines ne sont pensionnés que pendant trois ans, dont deux doivent être passés à Rome.

Cette réforme si radicale du vieux système d'enseignement artistique souleva, comme on pense bien, de violentes récriminations. L'Académie des beaux-arts ne pouvait voir, sans le plus vif déplaisir, lui échapper des attributions qui lui assignaient un rôle et une influence si considérables. L'illustre M. Ingres adressa à ses confrères de l'Institut un mémoire dans lequel il essaya de refuter les principaux points du rapport de M. de Nieuwerkerke; il terminait par ces mots : « Je déclare en mon âme et conscience que je blâme les changements projetés, parce qu'ils détruisent la bonne organisation de l'Ecole, qu'ils portent atteinte à des droits acquis et respectables, à un enseignement basé sur les traditions classiques, pour ne mettre à leur place qu'un enseignement de fantaisie et d'aventure, des juges incompétents, et une direction fausse dans les études. » A son tour, M. Beulé, secrétaire perpétuel de l'Académie, rédigea, au nom de ses confrères, une protestation longuement et soigneusement motivée. Les défenseurs ne manquèrent pas, d'ailleurs, au nouvel ordre de choses. Le conflit donna lieu, de part et d'autre, à une foule d'articles de journaux et à plusieurs brochures. Une lettre de remerciements, signée par un grand nombre d'artistes *indépendants*, fut adressée à l'Empereur, et publiée dans le *Moniteur*, du 29 novembre 1863. Il y était dit que « les principes libéraux sur lesquels reposent les termes du décret ouvrent aux jeunes gens un nouvel horizon, et placent l'enseignement à la hauteur des besoins de l'époque, en laissant d'ailleurs, à toutes les individualités, les moyens de se produire sans entraves, et sans avoir à compter avec des priviléges. »

La vérité est que le décret du 13 novembre a enlevé à l'Académie la direction absolue de l'enseignement officiel de l'art, pour la placer dans les mains du gouvernement. Au point de vue des progrès de l'art en France, nous croyons que ce transfert d'autorité n'est pas sans avantage; car la tutelle la plus dangereuse n'est assurément pas celle qui règle les détails administratifs, qui nomme ou destitue les professeurs, qui contrôle l'emploi des deniers de l'Etat; mais celle qui impose une doctrine et demande le sacrifice de la qualité la plus essentielle aux artistes, l'originalité.

BEAUXITE s. f. (bo-ksi-te). Minér. Hydrate d'alumine et de fer, qui a été ainsi appelé parce qu'il se trouve dans la commune des Beaux, près d'Arles, où il forme de grands dépôts.

BEAUZ s. m. Jeu de cartes que l'on joue avec un grand jeu exceptionnel de cinquante-six cartes. ‖ Quelques dictionnaires écrivent BEAUX.

BEAUZAC, bourg et comm. de France (Haute-Loire), cant. de Monistrol-sur-Loire, arrond. et à 20 kil. N. d'Yssengeaux, près de la Loire; pop. aggl. 550 hab. — pop. tot. 2,861 hab. Commerce de bétail, blé. Nombreux débris d'anciennes fortifications.

BEAUZÉE (Nicolas), célèbre grammairien français, né à Verdun en 1717, mort à Paris en 1789. Il s'adonna d'abord à l'étude des sciences, puis s'attacha à celle des langues et de la grammaire, et succéda, en 1755, à Dumarsais dans la rédaction des articles de grammaire insérés dans l'Encyclopédie. Ce travail, par lequel il continua et compléta les articles de son prédécesseur, l'initia aux finesses et aux difficultés de la langue. Il entreprit alors sa *Grammaire générale* ou *Exposition raisonnée des éléments nécessaires pour servir à l'étude de toutes les langues* (Paris, 1767, 2 vol. in-8°), ouvrage savant et consciencieux, mais d'une métaphysique obscure et qui a, d'ailleurs, un peu vieilli. Ce livre fonda sa réputation. Après l'avoir lu, l'impératrice Marie-Thérèse envoya une médaille d'or à Beauzée, qui fut nommé professeur de grammaire à l'Ecole militaire de Paris, et appelé, en 1772, à faire partie de l'Académie française. Simple et modeste autant qu'il était instruit et laborieux, Beauzée resta à Paris, malgré les offres que lui fit Frédéric le Grand pour l'attirer à Berlin, et se contenta du modique fruit de ses travaux littéraires. « Beauzée, dit M. B. Jullien, n'a jamais cette admirable clarté de Dumarsais dans l'exposition des idées nouvelles, ni cette portée philosophique de Port-Royal, ni l'inépuisable érudition de Vossius; ce qu'il a, ce qu'il possède à un degré éminent, c'est l'étroite liaison des principes et de leurs conséquences, la déduction logique des définitions, en un mot, tout ce qui distingue un métaphysicien subtil, un logicien rigoureux. C'est ce qui fait que, sans avoir eu peut-être autant de génie que ses prédécesseurs, il a avancé la science et donné, sur presque toutes les questions importantes, des idées meilleures et plus saines. » Outre sa *Grammaire* et ses articles de l'Encyclopédie, publiés, avec ceux de Marmontel, sous le titre de *Dictionnaire de grammaire et de littérature* (Liége, 1789, 3 vol. in-4°), Beauzée a fait paraître une édition des *Synonymes français*, de l'abbé Girard, refondus et augmentés de synonymes nouveaux (Paris, 1780, 2 vol. in-12); une traduction des *Œuvres de Salluste* (Paris, 1770, in-12), estimée pour son exactitude et pour ses notes, mais sans élégance, et dont la lecture est rendue pénible par les innovations qu'il a voulu introduire dans l'orthographe française; des traductions de l'*Histoire d'Alexandre le Grand par Quinte-Curce* (Paris, 1789, 2 vol. in-12); de l'*Imitation de Jésus-Christ* (1788), etc.

BEAUZÉLY (SAINT-), bourg de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kil. N.-O. de Milhau, sur la Muse; pop. aggl. 434 hab.— pop. tot. 949 hab. Récolte et exportation d'excellents fruits; mine de houille.

BEAVER, groupe d'îles des Etats-Unis d'Amérique, dans le lac Michigan, au N., par 45° 50′ lat. N. et 87° long. O. La principale, Big-Beaver, a une étendue de 40 milles carrés.

BEAVER, petite ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans la Pensylvanie, ch.-l. du comté du même nom, sur la rive droite de l'Ohio, à 28 kil. N.-O. de Pittsburg; 2,500 hab. Nombreuses usines.

BEAVER (Philippe), navigateur anglais, né en 1760, mort en 1813, entra dans la marine royale anglaise et servit pendant la guerre de l'indépendance américaine. Après la paix, il résolut d'employer son activité à la fondation d'une colonie en Afrique, et, en 1792, il partit, avec deux cent soixante-quinze colons, pour l'île Boulama, sur la côte orientale de l'Afrique. Après des souffrances et des fatigues inouïes, pendant un séjour de seize mois dans l'île, Beaver, ayant vu presque tous ses compagnons l'abandonner, ou emportés par les maladies, fut forcé de retourner en Angleterre, en 1794, accompagné d'un seul des colons qui l'avaient suivi à Boulama. Comme une société d'actionnaires avait fourni les fonds nécessaires à l'essai de colonisation qui avait si malheureusement échoué, Beaver se rendit devant une assemblée générale, réunie pour entendre ses explications. Les actionnaires, pleins d'admiration pour le courage, la persévérance et l'abnégation dont il avait fait preuve, lui décernèrent une médaille d'or, et l'intrépide marin reprit du service. Devenu capitaine de vaisseau, Beaver se conduisit vaillamment à la descente que le général Abercromby opéra en Egypte, en 1801, se distingua de nouveau à la prise de La Martinique, puis, en 1810, à celle de l'Ile de France; enfin, après une croisière des plus pénibles dans les mers de l'Inde, il mourut au Cap de Bonne-Espérance. Beaver a laissé sur son essai de colonisation des renseignements curieux et originaux, dans un livre intitulé : *African Memoranda relative to an attempt to establish a British settlement on the island of Bulama*, etc. [Mémorial africain relatif à une tentative faite pour établir une colonie anglaise dans l'île de Boulama] (Londres, 1805, in-4°).

BEAVERS ou **CASTORS**, nom d'une peuplade d'Indiens de l'Amérique septentrionale, dans les environs et à l'O. du grand lac de l'Esclave.

BEAZIANO, BEATIANO ou **BEAZZANO** (Augustin), poëte italien, né à Trévise, où il mourut au XVIe siècle. Il devint l'ami du cardinal Bembo, qui le connut à Venise, vers 1514, et qui le chargea de diverses missions près de la cour de Rome. Les infirmités précoces et douloureuses dont il fut atteint le forcèrent à passer les dernières années de sa vie dans la retraite. On a de lui : *Delle cose volgari e latine del Beatiano* (Venise, 1538, in-8°); *Le sette Allegrezze e cinque Passioni d'amore* (Trévise, 1590).

BÉBÉ s. m. (bé-bé — v. l'étym. de BAMBIN). Fam. Très-jeune enfant : *Comment va votre* BÉBÉ? *Je viens de faire vacciner mon* BÉBÉ. *Gardez-vous d'enfermer un* BÉBÉ *tout seul dans une chambre, à portée d'un paquet d'allumettes.* (Toussenel.)

— Par anal. Poupée qui ressemble à un petit enfant.

— Par ext. Personne de très-petite taille : *Cette femme est un vrai* BÉBÉ.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du Nil, le mormyre à museau aigu.

BÉBÉ, nain du roi Stanislas, de Lorraine, né dans les Vosges en 1739, mort en 1764. Son véritable nom était *Nicolas Ferry*. A sa naissance, il était long d'environ neuf pouces et pesait quinze onces. Un sabot à demi rempli de laine fut, dit-on, son premier berceau. Quand il eut atteint toute sa croissance, vers sa quinzième année, il avait deux pieds et pesait environ neuf livres et demie. Il mourut de vieillesse, à l'âge de vingt-cinq ans. Son intelligence était très-peu développée, et jamais on ne put lui apprendre à lire.

BÉBEERINE s. f. (bé-bé-ri-ne). Chim. Al-

caloïde qui possède des propriétés fébrifuges, et qui a été découvert dans l'écorce d'un arbre très-peu connu, nommé *bébécru*.

BEBEK, bourg maritime de la Turquie d'Europe, à 9 kil. N.-E. de Constantinople, au fond d'une des plus jolies baies du Bosphore; 3,500 hab. On y remarque le beau kiosque des Conférences, où s'assemble le divan, l'école française des lazaristes et une école protestante américaine.

BEBEL ou **BEBELIUS** (Henri), érudit et littérateur allemand, né à Justingen, en Souabe, vers 1450. Fils d'un simple paysan, il s'adonna à l'étude des langues, de la littérature et de l'histoire, et fut appelé, en 1497, à occuper une chaire de belles-lettres à l'université de Tubingue. Plein de goût et d'esprit critique, il fut un des premiers, en Allemagne, à mettre en lumière la pure latinité et la belle littérature, alors fort négligées. Bebel acquit une grande réputation, qui lui fit décerner, en 1501, par l'empereur Maximilien, la couronne de poëte lauréat. On a de lui d'assez nombreux écrits, dont quelques-uns sont relatifs aux antiquités de l'Allemagne, et qui ont été réunis sous le titre de *Opuscula Bebeliana* (Strasbourg, 1513, in-4°); un poëme en vers latins, intitulé *Triumphus Veneris* (Tubingen, 1508), et un recueil de bons mots, d'histoires plaisantes : *Facetiarum Henrici Bebelii lib.* III, etc. (Tubingen, 1542, in-8°).

BÉBÉLIS s. m. (bé-bé-liss — du gr. *bebêlos*, profane). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, établi sur une seule espèce du Brésil.

BÉBIAN (Roch-Ambroise-Auguste), instituteur de sourds-muets, né à la Guadeloupe en 1789, mort en 1834. Filleul de l'abbé Sicard, il fut envoyé à Paris en 1802, pour y faire ses études sous la direction de cet homme célèbre, dont l'exemple lui inspira le désir de se dévouer, comme lui, à l'enseignement des sourds-muets. Il publia d'abord un *Essai sur les sourds-muets et sur le langage naturel* (1817, in-8°); les vues nouvelles qu'il y développait furent remarquées et le firent admettre parmi les professeurs de l'Institution royale, et il ne tarda pas à y introduire des améliorations importantes. Six ans après, il publia sa *Mimographie* ou *Essai d'écriture mimique* (1822, in-8°), et, plus tard, le *Manuel d'enseignement pratique;* puis, il conçut l'idée d'un ouvrage qui devait mettre *l'éducation des sourds-muets à la portée des instituteurs primaires et de tous les parents*, et, quoique le ministre de l'intérieur eût pris l'intiative d'une souscription publique, les fonds manquèrent pour en continuer la publication. Mais toutes les réformes qu'il voulait faire dans l'institution finirent par lui attirer des ennemis, qui l'obligèrent à donner sa démission, et, après diverses tentatives pour fonder une école particulière, il retourna à la Guadeloupe, où des malheurs de famille abrégèrent ses jours. On doit également à Bébian un *Eloge historique de l'abbé de l'Epée*, discours qui obtint, en 1819, le prix proposé par la Société académique des sciences.

BEBIANI, peuple de l'ancienne Italie, dans le Sumnium, près de la ville actuelle de Bioni.

BÉBIR, ville de la Turquie d'Europe. V. GRADISKA.

BEBISATIO s. f. (bé-bi-za-si-o). Mus. Manière de solfier autrefois usitée dans les Pays-Bas, et dans laquelle les six notes de la gamme d'alors étaient dénommées *bo, ce, di, ga, lo, ma*, et augmentées d'une septième *ni*. Ce système fut renouvelé par Daniel Hitzler, qui appela ses notes *la, be, ce, de, me, fe, ge*, et par Graun, qui leur substitua les syllabes *da, me, ni, po, tu, la, ba.* ‖ On disait aussi BOBISATIO et BOCEDISATIO. On appelle aujourd'hui cette méthode SOLMISATION BELGE.

BEBRA s. m. (bé-bra). Art milit. anc. Sorte de javelot en usage chez les Germains.

BÈBRE, rivière de France, naît au pied du Puy-de-Momone, dans la Haute-Loire, entre dans le dép. de l'Allier, arrose La Palisse et se jette dans la Loire, après un cours de 88 k.

BEBRIBEIAN s. m. Nom d'un vêtement que Rustem, le célèbrs héros persan du *Schah Namè*, revêtait pour le combat, et qui jouissait de la propriété d'être incombustible, et de rendre celui qui le portait invulnérable et insubmersible.

— **Encycl.** Différentes légendes ont été recueillies sur l'origine de ce vêtement merveilleux; les uns disent qu'il fut fait avec la peau d'un démon, *Ekwan*, tué par Rustem, les autres qu'il fut rapporté du paradis par ce guerrier fabuleux. Une troisième tradition, qui rappelle, d'assez loin il est vrai, le mythe grec d'Hercule et du lion de Némée, veut qu'elle ait été faite avec la peau d'un *monstre ennemi du lion*, habitant les montagnes de Syrie, et tué par Rustem.

BÉBRYCES, nom de deux peuples anciens : l'un, d'origine thrace, s'établit, à une époque très-reculée, dans la Bithynie, à l'E. du promontoire Posidium; l'autre, presque sauvage, habitait, au N.-O. de l'Espagne, les deux versants des Pyrénées, près de la Méditerranée. Du reste, une grande incertitude règne sur l'identité de ces peuples, que plusieurs auteurs ont rangés dans l'ethnographie fabuleuse.

BEBUTOFF (prince Wasili-Osipovitch), général russe, né en Géorgie en 1789, mort à Tiflis en 1858. Elève de l'Ecole des cadets de Saint-Pétersbourg, il fit la campagne de 1812 contre les Français; prit part, en 1828, en qualité de général-major, à l'expédition de Paskewitch contre les Turcs, et fut nommé successivement commandant militaire de la province d'Arménie (1831), général-lieutenant et commandant militaire du Daghestan, en 1843. Pendant dix ans, il guerroya contre Schamyl, qui lui fit essuyer de nombreuses défaites, et, après avoir été promu au grade de général d'infanterie (1853), il reçut le commandement de la province de Derbent, dans la Transcaucasie.

BÉBY s. m. (bé-bi). Comm. Toile de coton fabriquée à Alep.

BEC s. m. (bèk — L'origine de ce mot est incontestablement celtique. Ce résultat est confirmé, non pas simplement par une analogie de forme plus ou moins contestable, mais par un témoignage historique irrécusable. En effet, Suétone, dans le dix-huitième chapitre de sa *Vie de Vitellius*, nous apprend que le mot *becco* existait en Gaule à cette époque, et qu'il avait été donné à cet empereur comme surnom, dans le sens du latin *rostrum* (bec) : *Antonius primus... cui Tolosæ nato cognomen in pueritia* BECCO *fuerat, id valet* GALLINACEI ROSTRUM. Ce passage est explicite; M. Delâtre, qui le cite, rapproche le mot en question de l'armoricain *bek* et du gaëlique *beic*, qui ont la même signification. L'italien dit *becco*, et l'anglais *beak*. M. Delâtre y rattache *blanc-bec*, *béjaune* (le bec blanc ou jaune; niais, ignorant); *bécard*, (oiseau à grand bec); *bécasse*, de l'italien *beccaccia*, péjoratif (qui a un vilain bec); *bécassine*, diminutif du précédent; *becquée* (quantité de nourriture qu'un oiseau prend avec son bec pour la donner à ses petits); *becquet* (petit bec); *becqueter*, verbe dérivé fréquentatif; *se rebecquer* (retourner son bec, se rebiffer); *bègue*, qui articule difficilement; *bégayer*, *bégayement*, etc. Si maintenant nous voulons rechercher l'origine de ce mot, qui, en sa qualité de vocable celtique, appartient au vocabulaire indo-européen, nous voyons qu'il contient une racine ayant le sens primitif de *piler*, *broyer*, *battre*, *blesser*. Le sanscrit nous l'offre sous la forme très-reconnaissable de *pich;* les dérivés germaniques qui ont conservé à cette forme la labiale initiale forte *p* en ont fait *pick*, en anglais instrument de fer pointu, en français *pic*. C'est par le canal germanique que l'espagnol a fait venir son *pico*, qu'il emploie dans le sens de *bec*, en opposition, pour cela, avec les autres langues néo-latines ses congénères, qui toutes ont maintenu la forme celtique. A la forme germanique se rattache encore l'allemand *pieck*, en vieux allemand *piok*, d'où le français *pioche*. On voit que les langues celtiques ont caractérisé le bec de l'oiseau par ses fonctions d'organe d'attaque, de travail, d'instrument aigu qui perce, pique. Les Latins, au contraire, ont considéré le bec dans ses fonctions d'organe servant à la nutrition, si, comme le veulent quelques auteurs, *rostrum*, en latin, est une forme caractérisée par la terminaison *trum* (*veretrum*, *aratrum* etc.), en sanscrit *tra*, et contenant la même racine que *ros* (rosée, liquide coulant goutte à goutte). Cependant on pourrait, avec plus de vraisemblance, rattacher *rostrum* au verbe *rodere* (ronger, user), d'où vient en français *érosion;* dans ce cas, le sens étymologique de *rostrum* le rapprocherait beaucoup du terme celtique dont nous avons fait *bec*. En grec, il y a deux mots pour dire *bec;* le premier *rhugkhos*, dont nous avons fait le mot *ornithorhynque*, est probablement formé par onomatopée; le second *rhamphos*, dérive d'une racine *rha*, et a le sens de courbé, arqué, etc.). Partie cornée et saillante, qui termine en avant la tête des oiseaux, et remplace chez eux le système dentaire : *Large* BEC. *Coup de* BEC. *Ouvrir le* BEC. *La colombe revint dans l'arche avec une branche d'olivier dans le* BEC. (Trév.) *Les oiseaux à* BEC *court et fort vivent de graines; ceux à* BEC *long et mince, d'insectes.* (Cuv.) *Les os du* BEC *sont revêtus d'une substance semblable à de la corne.* (Cuv.) *Le* BEC *ne fait pas seulement les fonctions de bouche chez les oiseaux; à l'exception de quelques espèces, qui se servent de leurs pieds pour saisir et tenir les objets, comme les perroquets, cet organe leur tient aussi lieu de mains.* (Dum. de Ste-Croix.) *La colombe amollit dans son* BEC *le froment qu'elle présente à ses petits.* (Chateaub.) *Le* BEC *de l'aigle est aigu, recourbé et dur comme l'acier.* (J. Macé.) *Le* BEC *du canard est mou, et aplati comme une pelle.* (J. Macé.) *Le* BEC *du pic a la forme d'une pioche.* (J. Macé.) *Le* BEC *de l'oiseau-mouche est effilé comme une aiguille.* (J. Macé.)

J'ouvrirais pour si peu le *bec!* Aux dieux ne plaise!
LA FONTAINE.

La cigogne au long *bec* n'y put attraper miette,
Et le drôle eut lapé le tout en un moment.
LA FONTAINE.

Le *bec* de la cigogne y pouvait bien passer,
Mais le museau du sire était d'autre mesure.
LA FONTAINE.

Maître corbeau, sur un arbre perché,
Tenait en son *bec* un fromage.
LA FONTAINE.

Le héron, au long *bec* emmanché d'un long cou,
Un jour sur ses longs pieds allait je ne sais où.
LA FONTAINE.

Tels sous le *bec* retors d'un vautour en furie,
Renaissent, pour souffrir, les membres de Titye.
CASTEL.

Alors Progné frissonne et, rasant les maisons,
En vain ouvre le *bec* et chasse aux moucherons.
CASTEL.

Nous verrons dans sa cour le coq fier et superbe,
. . . .
. . . D'un *bec* amoureux distribuer entre elles
Des baisers qui jamais n'ont trouvé de cruelles.
COLARDEAU.

— Fam. Bouche, lèvres, dents : *Il parut la plume au* BEC, *selon l'usage des notaires. Tous ces bons morceaux nous passaient devant le* BEC, *et ne s'arrêtaient pas. Laisse, que je lui donne un coup de poing sur le* BEC. *Mérindol, étranglé comme s'il eût eu la tête passée dans le nœud de la hart, ouvrit le* BEC *et laissa choir son couteau.* (Th. Gaut.)

Eh quoi! toujours pâtés au *bec!*
LA FONTAINE.

Me rendre, en me torchant le *bec*,
Le ventre creux... RÉGNIER.

‖ Langue, et, par ext., Faconde : *Avoir bon* BEC. *Il fit sortir de son divin* BEC *telles et semblables choses.* (Scarr.) *Quand ma muse est échauffée, elle n'a pas tant mauvais* BEC. (St-Amand.)

Et comme vos sœurs les causeuses,
Vous ne manquerez pas sans doute par le *bec*.
MOLIÈRE.

— Par anal. Objet taillé, façonné en forme de bec : *Le* BEC *d'une plume. Le* BEC *d'une aiguière. Le* BEC *d'un alambic. Le* BEC *d'une lampe.*

Ma plume inégale
Va griffonnant, de son *bec* affilé,
Ce qu'il inspire à mon cerveau brûlé.
VOLTAIRE.

‖ Se dit particulièrem. de la partie d'un flambeau, d'une lampe, d'un luminaire quelconque, au-dessus de laquelle s'élève la flamme : *Un lampion à deux* BECS. *Des* BECS *de gaz très-nombreux.*

— *En bec d'aigle*, Crochu et courbé comme le bec de l'aigle : *Il avait de longues moustaches rousses et un nez* EN BEC D'AIGLE. (E. Suc.) *L'hôtelier qui tenait cette petite auberge pouvait être un homme de quarante à quarante-cinq ans, véritable type méridional, avec les yeux enfoncés et brillants, son nez* EN BEC D'AIGLE. (Alex. Dum.)

— Loc. fam. *Bec à bec*, En tête à tête, face à face : *Je le voyais* BEC À BEC *entre deux bougies, n'y ayant du tout que la largeur de la table entre deux.* (St-Sim.) ‖ Inopinément et en face : *Au détour de la rue, voilà que je me trouve* BEC À BEC *avec lui.* ‖ *Le morceau au bec*, Immédiatement après le repas : *Se coucher le* MORCEAU AU BEC. *Je vous vois, avec le* MORCEAU AU BEC, *allant au sermon.* (Mme de Sév.) ‖ *Petit bec*, Terme de cajolerie que l'on adresse à une femme, à un enfant, ou dont on se sert pour les désigner : *Mon pauvre* PETIT BEC, *tu le peux, si tu veux.* (Mol.) *Tu voudrais me déplaire, à moi, Crispin, à moi, que tu nommais toujours ton* BEC, *ton* PETIT BEC? (Hauteroche.)

Un sien valet avait pour femme
Un *petit bec* assez mignon.
LA FONTAINE.

‖ *Bec-cornu*, Cocu, mari trompé, et par ext., sot, homme stupide : *Tue-moi, dit-elle, je ne crains pas la mort; au contraire, je la prends en gré, puisque je me suis vengée de toi en te faisant cocu et* BEC-CORNU. (Brantôme.) *Maudit soit le* BEC-CORNU *de notaire, qui me fit signer ma ruine.* (Mol.) ‖ On a écrit aussi BECQUE-CORNU pour le besoin de la mesure :

Et sans doute il faut bien qu'à ce *becque-cornu*
Du trait qu'elle a joué quelque jour soit venu.
MOLIÈRE.

‖ *Blanc-bec*, Jeune homme sans expérience : *Ce n'est pas à un* BLANC-BEC *comme toi à juger une personne comme elle.* (Scribe.) V. BLANC. ‖ *Bon bec*, Bavard et surtout bavarde très-prompte à injurier et à riposter :

Il n'est *bon bec* que de Paris. VILLON.

‖ *Caquet bon bec*, Nom qu'on donne à la pie, à cause de son habitude de piailler, et, par ext., à une femme bavarde et médisante :

Caquet bon bec alors de jaser au plus dru.
LA FONTAINE.

Caquet bon bec, ma mie, adieu; je n'ai que faire
D'une babillarde à ma cour.
LA FONTAINE.

‖ *Tour de bec*, Baiser furtif et rapidement appliqué : *Il la rencontra par hasard, et lui donna en passant un petit* TOUR DE BEC. (Trév.) ‖ *Pincer le bec*, Faire une petite moue, être fâché, bouder : *La vieille comtesse de Fernic* PINÇAIT LE BEC *à la pensée qu'on allait la laisser seule toute la journée.* (F. Soulié.) ‖ *Faire son petit bec*, Faire le sucré, le réservé, le discret, le difficile; minauder : *Allons, il ne faut pas tant* FAIRE TON PETIT BEC. ‖ *Faire le bec à quelqu'un*, L'instruire de ce qu'il doit dire ou taire, selon les vues que l'on a; le styler, lui faire sa leçon :

J'attends même, ce soir, un mien parent gascon,
A qui j'*ai fait le bec* et qui, ce soir, s'engage
A venir traverser ce maudit mariage.
REGNARD.

‖ *Se refaire le bec*, Prendre un bon repas. ‖ *En avoir jusqu'au bec*, Avoir mangé jusqu'à satiété. ‖ *Se faire rincer le bec*, Se faire payer à boire. ‖ *Etre fort en bec*, *Avoir bon bec*, Parler avec facilité et hardiesse, souvent même avec malignité : *Mon maistre, courage et* BON BEC, *ils ne savent rien.* (Sully.) *M. de Duras ne craignait personne, et* AVAIT LE BEC *aussi* BON *que Rose.* (St-Sim.) *Elle prit avec elle deux ou trois respectables matrones, voisines* FORTES EN BEC, *promptes à la réplique et gardiennes rigides des anciens us.* (G. Sand.) ‖ *Avoir le bec bien affilé*, Parler avec promptitude et longtemps : *Ohé! ma mie, je vous trouve le* BEC BIEN AFFILÉ. ‖ *Avoir bec et ongles*, Etre pourvu des moyens de se défendre et savoir s'en servir : *Le maraud* A *quelquefois le* BEC *retors et la griffe tranchante.* (Volt.) *Demandez à Pépé; il a passé par les mêmes épreuves, et s'il n'a pas été mangé, c'est qu'il* AVAIT BEC ET ONGLES. (Volt.) *Sachez, mon ami, que j'*AI BEC ET ONGLES. (Le Sage.) ‖ *Se défendre, attaquer, s'escrimer du bec et des ongles*, Très-énergiquement, avec acharnement. Les Latins disaient : *Unguibus et rostro.* (V. ces mots.) ‖ *Donner du bec et de l'aile*, Faire tous ses efforts, employer tous les moyens possibles. ‖ *N'avoir que du bec*, N'avoir que du babil, parler sans jugement, promettre sans savoir tenir : *O pauvres gens! vous fiez-vous en Mercure, le grand auteur de tous abus et de toutes tromperies? Savez-vous pas bien qu'il n'*A QUE LE BEC, *et que, par ses belles raisons et persuasions, il vous ferait bien entendre que les vessies sont des lanternes.* (Des Perriers.) ‖ *Avoir le bec gelé*, Ne dire mot, rester interdit, ne savoir que répondre : *Ah! je vois ce que c'est; le saisissement lui* AURA GELÉ LE BEC. (Piron.) ‖ *Taire son bec*, Garder le silence, ne plus savoir que dire. ‖ *Faire taire le bec*, *Clore le bec de quelqu'un*, Lui imposer silence, le mettre dans l'impossibilité de répondre : *Mais pour ne point mentir, ce n'est que pour leur* CLORE LE BEC *et leur faire croire que nous travaillons fort pour le public.* (Sat. Ménippée.)

. . . .
Qui tâche en vain de lui *clore le bec*.
LA FONTAINE.

‖ *Tordre le bec*, Etrangler, tuer, en parlant des oiseaux, et, par ext., des personnes :

Comme certain passant criait, scandalisé :
« Il faut *tordre le bec* à ce parleur infâme! »
Un autre répondit : « Bien plus que lui je blâme
Ceux qui l'ont démoralisé. »
LACHAMBEAUDIE.

‖ *Donner un coup de bec*, Lancer une épigramme, un trait piquant, une médisance : *Quel est celui auquel elles ne* DONNENT *quelque atteinte et* QUELQUE COUP DE BEC? (H. Estienne.) ‖ *Tenir quelqu'un le bec dans l'eau*, Le laisser dans l'incertitude ou dans l'attente de quelque chose qu'on lui fait espérer : *Il n'y aurait pas grand mal non plus à donner à madame de P. le conseil d'en finir avec M. T., ou M. du B., ou M. V., qu'elle* TIENT *tous les trois* LE BEC DANS L'EAU, *sous prétexte d'étudier leur caractère.* (Th. Leclercq.) ‖ *Passer la plume par le bec à quelqu'un*, Le tromper, le frustrer des espérances qu'on lui avait fait concevoir, le priver d'une chose sur laquelle il comptait : *C'est un homme qui ne se laisse pas* PASSER LA PLUME PAR LE BEC. (Acad.) *Charost, certain qu'on lui voulait faire* PASSER LA PLUME PAR LE BEC... (St-Sim.) *Je ne prétends pas qu'on me fasse* PASSER LA PLUME PAR LE BEC. (Mol.) ‖ *Cela vous passera devant le bec*, Vous ne toucherez pas à ces mets, vous ne profiterez pas de ces plaisirs, etc.; ils sont destinés à d'autres. ‖ *Etre pris par le bec*, Etre convaincu d'erreur par ses propres paroles, être mis en contradiction avec ce que l'on a dit précédemment. ‖ *Prendre par le bec*, Convaincre de mensonge : *A cette fin de découvrir mieux sa menterie et fausseté, je m'avisai tout soudain d'une chose pour laquelle je le pourrais* PRENDRE PAR LE BEC. (J. Tahureau.) ‖ Signifie aussi, Prendre par la gourmandise : *Le meilleur moyen de l'amadouer, c'est de le* PRENDRE PAR LE BEC. ‖ *Se prendre de bec*, *Avoir une prise de bec*, Se quereller, avoir une dispute plus ou moins vive : *Le grand prieur y présidait, le bailli de Conflans* SE PRIT DE BEC *avec lui.* (St-Sim.) *J'en reviens toujours à vous dire qu'il ne faut jamais* SE PRENDRE DE BEC *avec la canaille.* (P.-L. Cour.) *Sire Pécopin, vous êtes notre ami; j'*AI *quelque* DÉMÊLÉ DE BEC *avec monseigneur le roi de France.* (V. Hugo.) *Est-ce que ces* PRISES DE BEC *n'arrivent pas tous les jours dans le monde?* (G. Sand.)

— Loc. prov. *Les bègues sont ceux qui ont le plus de bec*, Ceux qui parlent le moins bien sont ceux qui parlent le plus.

— Géogr. Pointe de terre au confluent de deux cours d'eau : *Le* BEC *d'Ambez. Le* BEC *d'Allier.* ‖ Se dit aussi des pointes de terre qui s'avancent en mer.

— Mar. Pointe qui termine chaque patte d'ancre, et qui, recourbée en forme de bec, s'enfonce dans le sol : *Dans une ancre, l'extrémité de chaque patte s'appelle* BEC. (A. Jal.) ‖ Partie saillante de l'avant des tartanes, felouques et autres embarcations de la Méditerranée : *La partie saillante de quelques-uns des navires de la Méditerranée a conservé le nom de* BEC. (A. Jal.) ‖ Se disait autrefois pour *avant*, en général : *Au* XIIIe *siècle, l'avant des navires, terminé en une pointe allongée, était appelé le* BEC *de la nef.* (A. Jal.)

— Architect. Petit filet qui borde le larmier d'une corniche. ‖ Masse de pierres faisant saillie aux extrémités des piles d'un pont. ‖ *Avant-bec*, Bec du côté d'amont. ‖ *Arrière-bec*, Bec du côté d'aval. ‖ *Bec d'oiseau*, Ornement qui représente une tête d'oiseau garnie d'un bec crochu, dont la courbure s'adapte sur celle d'un tore d'archivolte ou de pied-droit : *Les* BECS D'OISEAUX *sont très-com-*

muns, surtout en Angleterre, dans les monuments de la période romano-byzantine.

— Chir. Nom de plusieurs instruments en forme de bec, presque tous bannis de la chirurgie moderne : *Bec-de-cane. Bec-de-cygne. Bec-de-corbeau. Bec-de-corbin*, etc. V. ces mots à leur ordre alphabétique.

— Anat. *Bec coracoïdien*, Sommet de l'apophyse coracoïde de l'omoplate.

— Minér. *Bec d'étain*, Expression employée vulgairement pour désigner une hémitropie singulière, qui appartient presque exclusivement aux minerais d'étain. Elle provient du groupement de deux cristaux qui, en se pénétrant, forment un angle rentrant, dû à l'intersection des faces qui se coupent. Le plan de jonction de ces deux cristaux est parallèle à l'une des faces du cristal simple, ou à l'un de ses plans diagonaux.

— Bot. Pointe qui surmonte les cornes terminales du sac des stapélies. ‖ Le nom de *bec* a aussi été donné à certaines plantes dont les fruits ou les feuilles ont la forme du bec d'un oiseau; ainsi l'on appelle *bec de cane* l'aloès linguiformis, *bec de cicogne* le géranium ciconium, etc.

— Zool. Appareil buccal offrant quelque analogie de forme avec le bec d'un oiseau : *Le* BEC *d'une tortue, d'un têtard, d'une sèche. Les saumons ont le* BEC *plus pointu que les truites.* (Trév.)

— Entom. Avance cornée de la tête des curculionides : *On dit que les charançons ont un* BEC, *pour indiquer que leur tête est prolongée en une sorte de museau.* ‖ Saillie que fait le front dans les truxales et quelques sauterelles : *Le* BEC *de la cigale.* ‖ Espèce de suçoir, qui est un des caractères de l'ordre des hémiptères : *Le* BEC *des hémiptères est composé de plusieurs pièces articulées.* (Duméril.)

— Moll. Mâchoire des céphalopodes, qui offre une grande ressemblance avec le bec des perroquets. ‖ Peu usité. ‖ Prolongement de l'extrémité postérieure des valves dans les coquilles bivalves.

— Mus. *Bec de flûte*, ou simplement *Bec*, Partie aplatie que l'on introduit entre les lèvres, lorsqu'on joue de certains instruments qui portaient autrefois le nom impropre de flûte : BEC *de clarinette, de hautbois. Instrument à* BEC DE FLÛTE.

— Blas. Nom donné aux pendants du *lambel* (v. ce mot), qui autrefois étaient faits en pointe.

— Fauconn. *Tenir bec au vent*, Se dit d'un faucon qui résiste sans tourner la queue. ‖ Cette expression a quelquefois été employée dans le sens de Prendre une direction : *Ils avaient le* BEC AU VENT *pour tirer à leur pays.* (De Bueil.)

— Techn. *Bec de gâchette*, Extrémité de la gâchette, qui entre dans les enfoncements ou crans de la noix d'une arme à feu. On l'appelle aussi COUTEAU ou TENON. ‖ *Bec de capucine*, Prolongement en forme de bec de la demi-capucine, correspondant par son milieu à la direction du canal de la baguette, dans un fusil. ‖ *Bec de crosse*, Partie de la crosse d'un fusil, recourbée en forme de bec. ‖ Extrémité aiguë et recourbée de l'aiguille du métier à bas. ‖ Partie crochue du bout d'une serpe.

— **Epithètes**. Droit, plat, pointu, aigu, aiguisé, long, affilé, effilé, fin, aquilin, courbé, recourbé, crochu, retors, court, fort, robuste, rond, arrondi, cornu, mince, joli, tranchant, acéré, cruel, sanglant, ensanglanté, agaçant, menaçant, béant.

— **Encycl**. Le *bec*, qui remplace chez les oiseaux l'appareil buccal des mammifères, se compose essentiellement de deux pièces superposées, appelées *mandibules*. Ces mandibules sont revêtues d'une substance cornée qui, d'après les observations de M. Geoffroy Saint-Hilaire, paraît constituer un véritable système dentaire. La supérieure, qui correspond à la face chez les quadrupèdes, est formée de deux os intermaxillaires; elle s'articule avec l'os carré et le frontal, par des lames élastiques qui permettent un léger mouvement, très-prononcé chez les perroquets seulement. L'inférieure s'articule comme la mâchoire correspondante des quadrupèdes.

Les oiseaux se servent de leur *bec* pour construire leur nid, saisir leur nourriture, la broyer ou la dépecer. Chez quelques-uns, il fait l'office d'une troisième patte. Ce qu'il y a de particulièrement remarquable dans cet organe, c'est le rapport admirable que la nature a établi entre sa conformation et les fonctions qu'il est appelé à remplir. Ainsi, chez l'oiseau de proie, il est court, comprimé et crochu, à bords tranchants, munis en outre d'une sorte de dent. Chez les perroquets, exclusivement frugivores, il est encore plus court et plus recourbé, tel enfin qu'il le faut pour que ces oiseaux puissent briser sans peine les noyaux les plus durs. Chez les colibris et les oiseaux-mouches, ce n'est plus qu'un tube grêle et mince, destiné à sucer le nectaire des fleurs ou à saisir adroitement de tout petits insectes dans le fond de leur calice. Les pics, au contraire, obligés de chercher leur nourriture dans le tronc ou sous l'écorce des arbres, ont un *bec* en forme de coin, doué d'une force en rapport avec leur genre de vie. Celui des granivores est conique, d'autant plus court et plus fort que les semences dont ils se nourrissent sont plus volumineuses et plus dures. Chez d'autres espèces, qui ne vivent que de moucherons qu'elles saisissent au vol et avalent incontinent, on le voit large, déprimé, sans force, garni de poils longs et roides : c'est un véritable gouffre, que la proie ne peut éviter.

Cependant, certains oiseaux ont un *bec* d'une forme si extraordinaire, qu'il nous semble dû en quelque sorte, au premier abord, à une erreur de la nature. Le flamant, le *bec*-en-ciseaux, la spatule et l'avocette se font particulièrement remarquer par la structure singulière de cet organe. Chez le toucan et le pélican, le *bec* est d'une grosseur démesurée, et l'on a peine à comprendre que ces oiseaux puissent facilement en supporter le poids. Ces anomalies, toutefois, ne sont qu'apparentes, et, en définitive, l'observation prouve toujours que ces formes insolites, loin d'être une défectuosité, sont, au contraire, merveilleusement adaptées au genre de vie de l'individu qui les possède.

Le *bec* peut fournir de bons caractères pour la classification des groupes principaux ou familles; mais il est loin d'avoir la même importance lorsqu'il s'agit des groupes secondaires, et surtout des genres. Il vaudrait même beaucoup mieux n'en faire aucun usage pour ces derniers, car il n'est pas rare de le voir varier de la manière la plus étrange chez des espèces formant évidemment des groupes naturels, et qui ne peuvent être séparés génériquement sans les plus grands inconvénients.

BEC-D'AMBEZ. V. AMBEZ.

BÉCABUNGA s. m. (bé-ka-bon-ga). Bot. V. BECCABUNGA.

BEC-À-CUILLER s. m. Ornith. Nom vulgaire de la spatule. ‖ Pl. BECS-À-CUILLER.

BÉCADE ou **BECCADE** s. f. (bé-ca-de — rad. *bec*). S'est dit autrefois pour coup de bec.

— Fauconn. Becquée, pâture, ce que l'on donne à manger à l'oiseau de proie : *Donner la* BÉCADE *au faucon.*

— Ornith. Nom vulgaire de la bécasse commune.

BEC-ALLONGÉ s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre chétodon. ‖ Pl. BECS-ALLONGÉS.

BÉCAN (Jean), plus connu sous le nom latinisé de *Gorophius Beccanus*, médecin et savant belge, né dans le Brabant en 1518, mort à Maëstricht en 1572, avait pour nom véritable celui de van Gorp. Après avoir fait ses études de médecine à Louvain, il parcourut l'Italie, la France, l'Espagne; puis il se fixa à Anvers pour y exercer son art. Au bout de quelques années, il délaissa complétement la médecine et se prit de passion pour l'étude de l'antiquité, des belles-lettres et des langues anciennes. On peut lui reprocher d'avoir employé sa vaste érudition à soutenir des thèses aussi bizarres que paradoxales. C'est ainsi qu'il chercha à démontrer, dans une conférence publique, à Liége, que la langue parlée par Adam n'était autre que le flamand ou teutonique. Il expose longuement cette opinion dans l'ouvrage intitulé : *Origines Antwerpianæ, sive Cimmeriorum Becceselana*, etc. (Anvers, 1569, in-fol.) Ses autres écrits ont été publiés sous le titre d'*Opera Joannis Goropii Beccani*, etc. (Anvers, 1570, in-fol.)

BÉCAN (Martin), jésuite, né dans le Brabant en 1550, mort à Vienne en 1624. Il professa la théologie à Mayence, à Wurtzbourg et à Vienne, où il fut confesseur de l'empereur Ferdinand II. Ses principaux ouvrages sont : *Manuale controversiarum; Summa theologiæ; Analogia Veteris et Novi Testamenti; De Republica ecclesiastica; Controversia anglicana de potestate regis et pontificis* (1616). Ce dernier ouvrage exaltait à tel point l'autorité du pape, que Paul V se crut obligé, par politique, de le faire mettre à l'index. Les œuvres de controverse du fougueux écrivain ultramontain sont remarquables par une grande clarté et par une méthode savante. Elles ont été réunies et publiées à Mayence (1633, 2 vol. in-fol.), et condamnées, pour la plupart, à être brûlées, par arrêt du parlement de Paris, en 1762.

BÉCARD ou **BECCARD** s. m. (bé-kar — rad. *bec*). Ornith. Un des noms vulgaires du grand harle commun, oiseau qui a un grand bec recourbé à son extrémité.

— Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de saumon ou du saumon mâle d'après les uns, du saumon femelle, d'après les autres. ‖ Nom vulgaire du brochet, de la truite, et, en général, des salmonées lorsque ces poissons sont arrivés à une certaine grosseur, ou plutôt au moment du frai.

— **Homonyme**. Bécarre.

— **Encycl**. Ichthyol. Le milieu de la mâchoire inférieure du *bécard* porte une proéminence blanche et nacrée, qui entre dans une cavité correspondante de la mâchoire supérieure. Le saumon n'est pas le seul poisson qui offre la conformation *bécarde;* la truite commune et la truite saumonée présentent quelquefois cette anomalie singulière. Est-elle, chez ces espèces, une monstruosité? Est-elle une hybridation? Toutes ces questions demeurent jusqu'à présent sans réponse. Quant au saumon *bécard* proprement dit, l'observation anatomique est venue démontrer qu'il constituait bien une espèce particulière, comprenant des mâles et des femelles, et présentant des différences suffisamment tranchées. Il porte, en effet, deux rayons à la dorsale, et deux à chaque pectorale, de plus que le saumon ordinaire. En outre, la caudale offre ce phénomène remarquable que, les rayons du milieu croissant avec l'âge, la queue devient convexe à l'extrémité, au lieu de demeurer fourchue comme celle du saumon commun. Le *bécard* a les mêmes mœurs que l'espèce type : comme elle, il remonte les rivières pour frayer; mais il le fait plus tôt, et son frai redescend plus tôt aussi vers la mer. En Angleterre, on pêche ce poisson en deux saisons : de fin avril en mai, on en prend qui ne pèsent que un à deux kilo., mais vers la fin de novembre, ils atteignent de trois jusqu'à quinze kilo. Ces saumons habitent également, en France, nos rivières limpides de Normandie et de Bretagne.

BÉCARDE s. f. (bé-kar-de — rad. *bec*). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, à bec conique, très-gros, rond à la base, à queue arrondie, qui habite l'Amérique méridionale.

BÉCARRE s. m. (bé-ka-re — rad. *b*, signe qui figurait autrefois la note *si*, et de *carré*, parce que le *si* qui de bémol devenait naturel, affectait la forme d'un *b carré*, qui est encore rappelée par le signe actuellement usité). Signe musical qui, placé toujours à la gauche d'une note, a pour objet d'indiquer que la note précédemment haussée par un dièse, ou baissée par un bémol, doit être remise à sa tonalité naturelle. C'est l'un des trois signes accidentels qui figurent, soit à la clef de la première mesure d'un morceau de musique, soit dans le courant d'une phrase musicale, avec cette réserve, spéciale au bécarre, qu'il ne figure à la clef que lorsqu'il survient dans l'air un changement de tonalité :

> Changer à son aise
> Dièse en bémol,
> *Bécarre* en dièse,
> Fa dièse en sol;
> Voilà comment chante
> Maint fat, dont on vante
> La voix de rossignol. DÉSAUGIERS.

‖ Syn. de tonalité naturelle, dans l'ancienne musique, et, par ext., de ton diésé : *Ah! monsieur, c'est du beau* BÉCARRE. — *Que diantre veux-tu dire avec ton beau* BÉCARRE? — *Monsieur, je tiens pour le* BÉCARRE; *vous savez que je m'y connais; le* BÉCARRE *me charme; hors du* BÉCARRE, *point de salut en harmonie : écoutez un peu ce trio! — Non, je veux quelque chose de tendre et de passionné qui m'entretienne dans une douce rêverie. — Je vois bien que vous êtes pour le bémol.* (Mol.)

— Adjectivem. Marqué d'un bécarre : *Cette note est* BÉCARRE. *Ramener au bémol un* si *qui est* BÉCARRE.

— Loc. fam. *Par bécarre, Par nature et par bécarre, Par nature, par bécarre et par bémol*, A l'excès, Au suprême degré, Ne se dit qu'en mauvaise part : *Fou* PAR BÉCARRE. *Ignorant* PAR BÉCARRE. *Vous savez bien que le peuple de Paris est sot* PAR NATURE, PAR BÉCARRE ET PAR BÉMOL. (Rab.) *E. P. est un maraud de Paris, un vendeur de sornettes, un alchimiste, sot* PAR NATURE, PAR BÉCARRE ET PAR BÉMOL. (Pamphlet de 1564.)

> Partez donc, partez donc, musicien barbare,
> Ignorant *par nature* ainsi *que par bécarre.*
> REGNARD.

‖ *Passer de bécarre à bémol*, Sauter d'une idée à une autre, manquer de suite dans la pensée, extravaguer.

— **Encycl**. Le *bécarre* n'a de valeur que pendant la durée de la mesure dans laquelle il est employé.

L'invention du *bécarre* est due à Gui d'Arezzo. Ce musicien, après avoir trouvé et appliqué des noms aux six premières notes de l'octave, laissa la lettre *b*, usitée avant lui, pour désigner le *si* naturel. On sait que chaque note, antérieurement à la novation opérée par l'artiste, avait sa lettre correspondante; et comme la sonorité diatonique de ce *si* naturel est dure et blesse l'oreille quand on part du *fa* naturel, en gamme ascendante, Gui appela le *si b* dur, *b carré* ou *bécarre*, pour la cause que nous indiquerons à l'article BÉMOL.

Le *bécarre* fut employé ensuite pour détruire l'effet du *bémol* antérieur sur la note qui suivait le *bécarre* (*bémol* qui, primitivement, se plaçait uniquement sur le *si*). A la fin, et par extension, le *bécarre* servit aussi à marquer la suppression du *dièse*. Le *bécarre* efface donc aujourd'hui et le *dièse* et le *bémol* qui l'ont précédé.

Une distinction est cependant à faire. Si le *dièse* et le *bémol* sont accidentels, c'est-à-dire figurent seulement dans une section de phrase musicale, ils sont anéantis sans retour par le *bécarre*, dans toutes les notes de même degré qui suivent immédiatement ou médiatement, jusqu'à ce que surgisse un nouveau *dièse* ou un nouveau *bémol*. Mais si le *bémol* ou le *dièse* est placé à la clef, le *bécarre* ne le supprime que pour la note qu'il précède immédiatement; et à chaque note altérée à la clef dont on veut éteindre l'altération, il faut, pour chaque mesure, autant de nouveaux *bécarres*.

Nous insisterons sur ce point, qu'il importe de signaler aux lecteurs des pièces de musique ancienne : c'est qu'autrefois le *bécarre* n'avait d'autre emploi que d'effacer le *bémol*, et jamais le *dièse*. C'est le *bémol* qui était en usage pour détruire ce dernier accident musical.

Le *bécarre* ne se marque que dans le cours d'un morceau, et ne figure jamais à la clef de la première mesure, en sa qualité de signe accidentel. On le pose à la clef (toujours dans le cours d'une partie de phrase musicale) lorsque le morceau, commencé dans un ton comportant plusieurs *dièses* ou *bémols*, passe dans un autre ton qui en exige un moins grand nombre, ou même qui repousse ces altérations. Dans ce cas, le *bécarre* ne figure à la clef et devant la note qu'il modifie qu'à l'endroit même où le changement de ton s'opère. A partir de la mesure suivante, on n'affecte les notes, strictement, que des *dièses* ou *bémols* non effacés par le *bécarre.*

Il arrive quelquefois que, pour passer d'un ton *mineur* à son *majeur* synonyme, on arme la clef d'autant de *bécarres* qu'il se rencontre de notes à remettre dans leur tonalité naturelle, ou à l'état de gamme normale.

— **Homonyme**. Bécard.

BÉCARU s. m. (bé-ka-ru — corrupt. de *bec de charrue*). Ornith. Echassier de passage, à bec en soc de charrue. ‖ Il est plus connu en France sous le nom de *flamant.*

BÉCASSE s. m. (bé-ka-se — rad. *bec*). Ornith. Genre d'oiseau de passage, de l'ordre des échassiers, famille des longirostres, qui a le bec fort long : *Tuer une* BÉCASSE. *Faire un salmis de* BÉCASSES. *La* BÉCASSE *est peut-être, de tous les oiseaux de passage, celui dont les chasseurs font le plus de cas.* (Buff.) *Les* BÉCASSES *arrivent la nuit, et quelquefois le jour par un temps sombre, toujours une à une ou deux ensemble, et jamais par troupes.* (Buff.) *Des* BÉCASSES *à la broche sont, après le faisan, le mets le plus distingué.* (Grimod.) *La* BÉCASSE *s'abat dans les prêles des sources diamantées.* (Chateaub.) *La* BÉCASSE *commune est à peu près de la grosseur de la perdrix grise; son plumage est agréablement varié de taches et de raies noires, grises et ferrugineuses.* (Dum. de Ste-Croix.) ‖ *Bécasse d'arbre* ou *perchante*, Nom vulgaire de la huppe. ‖ *Bécasse de mer*, Nom vulgaire de l'huîtrier et du courlis.

— Par anal., à cause de la stupidité de la bécasse commune, Femme peu intelligente; homme ou femme simple et crédule : *Madame de Nesle est accouchée d'un fils; je ne sais si cette* BÉCASSE *en est bien aise.* (Mme de Sév.) *Vous auriez cela pour belle-mère, et cette petite* BÉCASSE *pour femme!* (Balz.) *Et moi, pauvre* BÉCASSE, *qui donne dans le panneau!* (Balz.) *Je voulais lui en faire une surprise,* BÉCASSE *que j'étais.* (Balz.)

— Loc. fam. *Sourd comme une bécasse*, Excessivement sourd. ‖ *Brider la bécasse*, Engager adroitement quelqu'un de telle façon qu'il ne puisse s'en retirer; l'attraper, le tromper. ‖ *La bécasse est bridée*, Cette personne s'est laissé prendre au piége qu'on lui tendait : *Ma foi, monsieur,* LA BÉCASSE EST BRIDÉE, *et vous avez cru faire un jeu, qui demeure une vérité.* (Mol.)

— Loc. prov. *Tendre le sac aux bécasses*, Tendre un piége, chercher à nuire, à attraper quelqu'un. ‖ *Aile de perdrix, cuisse de bécasse*, L'aile est le meilleur morceau de la perdrix, la cuisse le meilleur de la bécasse.

— Techn. Sonde de fer, au moyen de laquelle on mesure la descente de la charge dans les hauts fourneaux. ‖ Outil de vannier, pour enverger les vans et les hottes.

— Ichthyol. Nom vulgaire des poissons des genres centrisque, scombrésoce et espadon, à cause du prolongement de leur bouche en forme de bec de bécasse. ‖ *Bécasse de mer*, Nom vulgaire de la bécune.

— Conchyl. Nom de diverses coquilles prolongées à leur base en un long canal, offrant une grossière ressemblance avec la tête d'une bécasse.

— **Encycl**. Le genre *bécasse* appartient à la famille des échassiers longirostres de Cuvier. Ses caractères sont : bec long, droit, mou et très-grêle, renflé à la pointe; mandibules sillonnées de rainures profondes dans la plus grande partie de leur longueur, la supérieure plus longue que l'inférieure et formant un talon où celle-ci vient s'adapter; narines latérales, fendues longitudinalement et recouvertes par une membrane; ailes moyennes, suraiguës; tarses forts, trapus, à peu près de la même longueur que le doigt médian; doigts longs, libres et sans membrane interdigitale; pouce élevé et n'appuyant à terre que par le bout.

On peut diviser le genre *bécasse* en trois sous-genres : la *bécasse proprement dite*, dont le tibia est emplumé jusqu'à la hauteur du genou; la *bécassine*, qui ne diffère de la précédente que par la partie inférieure de son tarse, dépourvue de plumes; la *bécassine-chevalier*, chez laquelle le doigt médian est réuni à l'externe par une très-petite membrane.

Bécasse proprement dite. Les *bécasses* habitent les hautes montagnes du centre de l'Europe, d'où elles descendent en octobre ou novembre, pour venir passer l'hiver dans nos contrées. Réfugiées, pendant le jour, au fond des bois, elles s'y nourrissent des insectes cachés sous les feuilles qui jonchent la terre. Le soir, elles quittent ces retraites ombragées et se dirigent, d'un vol rapide et léger, vers les marécages ou les champs fraîchement labourés, pour y chercher leur nourriture, qui consiste en insectes, vers et limaçons. Les *bécasses* vivent, en général, solitaires; on les trouve

assez souvent réunies par paires, mais jamais en troupes. Ce sont des oiseaux nocturnes ou crépusculaires. Elles se mettent en mouvement vers la chute du jour, et y restent toute la nuit. Leurs organes visuels, comme ceux de la chouette, de l'engoulevent et du grand pluvier, sont proéminents et paraissent admirablement disposés pour concentrer les rayons confus du crépuscule.

Les *bécasses* retournent vers les montagnes, aux premiers jours du printemps ; quelquefois cependant, un couple reste et niche dans les bois de la plaine. La femelle fait son nid à terre avec des feuilles et des herbes sèches. Elle y dépose quatre ou cinq œufs d'un gris roussâtre, un peu plus gros que ceux d'un pigeon. A peine éclos, les petits, qui sont couverts d'un duvet épais, quittent le nid et se mettent à courir. On les prend alors facilement; toutefois, leurs parents les protégent avec beaucoup de sollicitude. A la moindre apparence de danger, ils les prennent entre leur gorge et leur bec, et les transportent quelquefois à d'assez grandes distances.

On ne connaît que trois espèces de *bécasses :* celle d'Europe ou *bécasse commune*, celle des Etats-Unis et la *bécasse de Java.*

La *bécasse* européenne est l'un des oiseaux de passage les plus estimés. Sa chair, noire et ferme, a un goût exquis, du moins pour le palais de l'homme, car les chiens et la plupart des animaux n'en mangent point. Mais le fumet qui les repousse est précisément ce qui nous fait rechercher ce gibier. Ce fumet, dans les jeunes *bécasses*, est beaucoup moins fort; la chair est aussi plus blanche et plus tendre. Celle des vieilles est assez dure, et il faut la conserver quelque temps avant de pouvoir la manger. Les gourmets ont un moyen très-simple pour connaître si la chair de cet oiseau est parvenue au degré qui lui convient. On le suspend par une penne du milieu de la queue ; lorsque le corps s'en détache et tombe, c'est le moment de le manger. On apprête les *bécasses*, dans nos cuisines, sans les vider, et leurs entrailles, broyées avec ce qu'elles contiennent, font leur meilleur assaisonnement.

La *bécasse* a une tête aplatie, plus carrée que ronde, et des yeux très-gros, placés fort en arrière. Cette conformation, aussi bien que la longueur démesurée de son bec, lui donne un air très-stupide, que ses mœurs ne démentent guère. Aussi son nom est-il employé dans le langage populaire, pour exprimer la bêtise. Buffon a dit, en parlant de cet oiseau : « Son plumage, qu'Aristote compare à celui du francolin, est trop connu pour le décrire; et les beaux effets de clair-obscur, que des teintes hachées, fondues, lavées de gris, de bistre et de terre d'ombre y produisent, quoique dans le genre sombre, seraient difficiles et trop longs à décrire dans le détail. » Nous imiterons là-dessus la réserve du grand naturaliste, par la raison qu'une description, même très-détaillée, ne servirait de rien à ceux qui connaissent déjà la *bécasse*, et serait peu utile à ceux qui ne la connaissent pas encore.

On distingue deux variétés de la *bécasse* d'Europe, la *grosse* et la *petite bécasse*, peu différentes entre elles, et se distinguant seulement par leur taille et par quelques détails de coloration.

— *Chasse de la bécasse.* Les habitudes et les besoins de la *bécasse* servent de guide au chasseur, soit pour la tirer au fusil, soit pour lui tendre des piéges. Sa stupidité rend cette chasse très-facile; elle ne sait éviter aucune embûche.

Chasse à l'affût. « Lorsque, dans un canton fréquenté par les *bécasses*, il se trouve, dit M. Thouin, des gorges ou des vallons bien abrités, des mares ou queues d'étangs à proximité d'un bois, si surtout la mare est jointe au bois par un vallon, ce sont autant d'endroits où un bon tireur peut se mettre à l'affût, avec la certitude de voir tomber le gibier sous ses coups, à son passage du matin et du soir. » La chasse du soir dure une demi-heure, c'est la plus amusante; celle du matin dure à peine quelques minutes. Quelquefois, on attend la *bécasse* à la brune, au bord des eaux qu'elle fréquente, pour la tirer quand elle est abattue ; c'est ce qu'on appelle la *chute aux bécasses.* On reconnaît facilement les endroits où l'on peut espérer de rencontrer ce gibier, tant à l'empreinte de ses pas qu'à ses fientes molles, grisâtres et sans odeur, que l'on appelle *miroirs*, en termes d'oisellerie.

Chasse au chien d'arrêt. Lorsque les *bécasses* quittent nos bois, pressées par le besoin de se reproduire, c'est-à-dire vers la fin de février ou le commencement de mars, on peut les chasser avec un chien d'arrêt bien assuré, que l'on tient toujours à peu de distance devant soi. Cette chasse doit avoir lieu dans les jeunes taillis, les broussailles, en allant contre le vent.

Des battues. Comme les *bécasses*, dans les bois où elles restent pendant le jour, ont l'habitude de fuir devant le chasseur sans prendre leur vol, on profite de cette disposition pour les *rabattre* au printemps et en automne. Les battues que l'on fait à cet effet demandent un grand bruit d'hommes et de chiens. Comme, dans cette chasse, on n'a pas toujours égard à la disposition du vent, on peut rompre à volonté la battue, ou la raccourcir, suivant le besoin, et placer les tireurs tantôt d'un côté, tantôt d'un autre.

Des piéges. Les piéges les plus usités pour prendre les *bécasses* sont les *collets*, les *rejets* et la *pantière.* Ils se tendent sur le bord des eaux, autour des champs et des vallons, dans les passages que l'on sait être habituellement fréquentés par ces oiseaux. Pour prendre les *bécasses* au collet, on se sert de claies faites avec des brins de coudrier ayant 0 m. 50 de large sur 2 ou 3 m. de long. On dispose ces claies en zigzag dans les endroits les plus fourrés, de manière à former plusieurs lignes, séparées par de petits intervalles, où sont placés les collets. La *bécasse* s'engage sans méfiance dans ces intervalles, et presque toujours se prend au piége. Quelquefois, au lieu de claies, on emploie de petites branches d'arbre, des genêts ou des pierres, qui rendent le même service. On procède à peu près de la même façon lorsqu'on veut prendre les *bécasses* au moyen du piége connu sous le nom de *rejet corde à pied.* On leur tend aussi la *pantière simple* et la *pantière contremaillée.* Cette chasse, qui peut durer une heure au plus, doit commencer au coucher du soleil. Elle se pratique avec succès, par un temps calme et sombre, pendant les mois de novembre, décembre et janvier. Un peu de brouillard ou une petite pluie tombée le matin contribuent encore à la rendre plus fructueuse.

A Paris, la *bécasse* est toujours d'un prix assez élevé.

BÉCASSE s. f. (bé-ka-se — espagn. *barcaza*, grande barque). Mar. Excellente barque espagnole, de Cadix et des environs, non pontée, élancée de l'avant, avec un mât au milieu gréé d'une voile carrée, et pouvant au besoin border seize avirons : *La* BÉCASSE, *longue à peu près comme nos grandes chaloupes, peut border de quatorze à seize avirons.* (A. Jal.)

BÉCASSE s. m. (bé-ka-se). Hortic. Espèce de raisin.

BÉCASSEAU s. m. (bé-ka-so — rad. *bécasse*). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, famille des longirostres, offrant beaucoup de ressemblance avec la bécasse : *Tuer des* BÉCASSEAUX. *Le* BÉCASSEAU *se trouve au bord des eaux, et particulièrement sur les ruisseaux d'eau vive.* (Buff.) ‖ Nom vulgaire du vanneau. ‖ Bécassine. ‖ Petit de la bécassine ou de la bécasse : *De jeunes* BÉCASSEAUX. ‖ Un des noms donnés au cul-blanc.

— **Encycl**. Le genre *bécasseau* se distingue par les caractères suivants : bec long, grêle, flexible, presque rond, sillonné dans la plus grande partie de son étendue, droit ou un peu arqué, comprimé à sa base et dilaté à la pointe; narines linéaires, s'ouvrant dans un sillon ; ailes suraiguës, atteignant l'extrémité de la queue, qui est doublement fourchue ou légèrement arrondie; tarses grêles, peu allongés ; doigts libres; pouce touchant à peine la terre par son extrémité.

Les *bécasseaux* sont des oiseaux de rivage, habitant les bords de la mer ou ceux des fleuves, des rivières et des étangs. Ils se nourissent d'insectes à élytres, de larves, de vers mous, et même de petits mollusques. On les voit toujours en mouvement; les espèces qui fréquentent les bords de la mer émigrent le long de ses rives, et celles des marais suivent le cours des rivières. Ces migrations, d'après les observations de Temminck, se font en petites troupes. A l'époque de la ponte, plusieurs couples se réunissent en un même lieu pour y élever leur couvée.

Le plumage des *bécasseaux* varie beaucoup suivant l'âge et les saisons. Pendant l'hiver, il passe généralement du blanc au roux et du cendré au noir. Les jeunes, avant leur mue, diffèrent beaucoup des adultes. Les femelles ont, à peu près, la même coloration que les mâles, dont elles se distinguent seulement par une taille un peu plus forte.

Ce genre comprend plus d'une vingtaine d'espèces, répandues sur toutes les parties du globe. Parmi celles qui appartiennent à l'Europe, nous citerons seulement le *bécasseau maubèche* ou *canut*, qui fréquente tour à tour les marais d'eau douce et les rivages de la mer. Son plumage d'hiver et de première année est, en dessus, d'une teinte gris cendré, blanc en dessous, mais avec les côtés et le devant du cou semés de petites bandes brunes ou noirâtres. Dans la livrée d'été, tout le fond du plumage est d'un roux ferrugineux; le dos, les scapulaires et le croupion sont variés de grandes taches noires et rousses.

La chair des *bécasseaux* est assez délicate, mais elle a un goût de musc très-prononcé. On les chasse au fusil, aux gluaux, avec un appeau, et aux collets. Ils sont difficiles à approcher, parce qu'ils repassent fréquemment d'une rive à l'autre quand on les fait partir. Quelquefois, lorsqu'ils sont blessés, ou seulement pour se dérober aux poursuites, ils plongent dans l'eau, et vont se cacher au milieu des fourrés de plantes aquatiques qui croissent dans le voisinage.

Les *bécasseaux* dits *combattants* ne sont représentés en Europe que par une seule espèce. Ils doivent leur nom aux instincts batailleurs qu'ils prennent dans la saison des amours; car, en tout autre temps, ce sont des oiseaux d'un naturel fort timide. Les femelles prennent part à leurs combats. Mais après l'union des sexes, leur caractère pacifique reprend le dessus; et les parents veillent avec la plus grande sollicitude à l'éducation de leur progéniture.

BÉCASSIN s. m. (bé-ka-sain — rad. *bécasse*). Ornith. Nom vulgaire de la bécassine sourde. ‖ Oiseau du genre vanneau, que l'on appelle aussi BÉCASSEAU et CHEVALIER.

BÉCASSINE s. f. (bé-ka-si-ne — rad. *bécasse*). Ornith. Sous-genre d'oiseaux du genre bécasse, qui se distingue de la bécasse proprement dite surtout par la partie inférieure du tarse, qui est dénudée, et par ses formes plus élancées : *La* BÉCASSINE *pique continuellement la terre, sans qu'on puisse bien dire ce qu'elle mange.* (Buff.) *Les* BÉCASSINES *sont plus universellement répandues que les bécasses.* (Dum. de Ste-Croix.) *S'il a voulu aborder, c'est qu'il a vu les longues bandes de râles ou de vanneaux, de canards ou de pluviers, de sarcelles ou de* BÉCASSINES, *dont il fait sa proie avec le piége ou avec le plomb du mousquet.* (Alex. Dum.) *De mystérieux ruisseaux, cachés sous la mousse, s'y creusent parfois un bassin qui suffit à désaltérer la* BÉCASSINE *solitaire ou le vanneau mélancolique.* (G. Sand.) *La* BÉCASSINE *se meurt, la* BÉCASSINE *est morte... les agronomes l'ont tuée.* (Toussenel.) ‖ *Double bécassine*, Espèce de bécassine de grande taille. ‖ *Bécassine-chevalier*, Sous-genre de bécasses, ainsi appelé parce que les oiseaux qu'il renferme forment le passage entre les bécassines et les chevaliers, ayant le bec des premières, et toutes les autres formes et même les couleurs des secondes.

— Loc. prov. *Tirer la bécassine, à la bécassine*, Cacher sa force à un jeu quelconque, afin d'engager un autre joueur moins fort à faire la partie. ‖ En affaires, dissimuler sa supériorité pour avoir meilleur marché d'un individu.

— Ichthyol. *Bécassine de mer*, Nom donné aux poissons du genre orphie, à cause de la forme allongée de leur bouche.

— **Encycl**. La *bécassine*, comme nous l'avons dit plus haut (v. BÉCASSE), diffère peu de notre bécasse commune. Leurs mœurs sont à peu près les mêmes; cependant leur organisation n'est pas tout à fait identique. La *bécassine*, en effet, ne craint pas la lumière du jour comme la bécasse, elle est aussi plus farouche, et se laisse difficilement observer de près. Au lieu de se réfugier dans les bois, où l'on pourrait l'approcher sans être vu, elle fréquente les prairies marécageuses et découvertes. Son vol est très-haut, très-rapide et très-soutenu, mais irrégulier. Souvent, le matin ou le soir, surtout au printemps, elle traverse l'espace en faisant entendre, tantôt un sifflement sauvage, tantôt un bêlement prolongé et plaintif, qui lui a fait donner par le peuple le nom de *chèvre volante* ou *chèvre de la Saint-Jean.*

On compte environ une dizaine d'espèces de *bécassines* : cinq habitent l'Europe, trois l'Amérique du Nord, et deux celle du Sud. Elles se ressemblent toutes par la coloration du plumage, et il n'y a que la différence de la taille et le nombre de leurs pennes caudales qui puissent les faire reconnaître. Parmi les espèces européennes, nous citerons particulièrement la *bécassine commune*, la *double* et la *petite bécassine.*

La *bécassine commune* est plus petite que la bécasse. Elle arrive en France au printemps, nous quitte à l'été pour revenir à l'automne, et repartir de nouveau aux approches de l'hiver. La *bécassine double* est plus grande que la précédente. Son vol est moins rapide et moins soutenu, mais beaucoup plus régulier. La *petite bécassine*, vulgairement nommée la *sourde*, parce qu'il faut presque marcher sur elle pour la faire lever, n'est guère plus grosse qu'une alouette. C'est un gibier excellent, mais dont la chasse est des plus difficiles.

La plus remarquable des espèces de l'Amérique est la *bécassine géante*, dont la taille dépasse beaucoup celle de notre bécasse commune.

— *Chasse de la bécassine.* Les *bécassines* sont, comme les bécasses, un gibier très-recherché. Leur chair a un goût exquis, mais elle acquiert une odeur forte, si on tarde trop à la manger. Elle fait trouver le vin bon, comme l'avaient fort bien remarqué nos aïeux. « La *bécassine*, dit Belon, dans son naïf et vieux langage, est fournie de haulte graisse qui resveille l'appétit endormi, et provoque à bien discerner le goût des francs vins; quoi sachant, ceux qui sont bien rentés la mangent pour leur faire bonne bouche. »

En raison sans doute de ces qualités, la *bécassine* est exposée journellement à mille dangers. Elle a beau changer de climats, quitter la montagne pour la plaine et s'efforcer d'éviter la présence de l'homme, celui-ci la suit partout, et, comme à la bécasse, lui fait une guerre incessante.

La chasse de la *bécassine* se fait au fusil, au collet et aux filets, à peu près de la même manière que pour les bécasses. On la quête dans les marais, à l'entour des queues d'étangs, et, en général, dans les terrains humides et fangeux, couverts de longs herbages, ou le long des rivières bordées d'osiers, de roseaux et de plantes aquatiques, parmi lesquelles elle se tient soigneusement cachée.

Pour chasser au fusil les *bécassines*, on prend ordinairement un chien d'arrêt, devant lequel elles tiennent assez bien. Le chien courant vaut mieux cependant, si c'est la *bécassine* double que l'on poursuit. Il ne faut pas trop se hâter de tirer, parce qu'après s'être levées, les *bécassines* font des crochets sur une longueur de 40 ou 50 pas; elles filent ensuite horizontalement, et ne sont pas plus difficiles à tirer que les autres oiseaux. On peut même les tirer de fort loin, car il suffit, pour qu'elles tombent, qu'un seul grain de plomb les touche. Outre les différents piéges usités dans la chasse aux bécasses, on emploie encore contre les *bécassines* le traîneau simple, le traîneau portatif et une sorte de filet nommé *tirasse*, dont on se sert particulièrement pour prendre les perdrix.

— *Bécassine-chevalier.* Le groupe des *bécassines-chevaliers* ne comprend qu'une seule espèce, la *bécassine-chevalier grise* ou *ponctuée*, fort rare en Europe, mais très-commune dans l'Amérique du Nord. Cet oiseau, comme son nom l'indique, tient à la fois des chevaliers et des *bécassines :* des premiers, par ses pattes, sa coloration, sa livrée d'été et ses habitudes marines; des secondes, par son bec grêle et sillonné.

Chaque année, au mois d'avril, les *bécassines-chevaliers* arrivent par bandes nombreuses sur les côtes de New-Jersey, d'où elles repartent bientôt pour aller nicher dans le Nord. Elles reviennent vers la fin du mois de juillet ou au commencement d'août, et s'établissent sur plusieurs points marécageux du littoral des Etats-Unis. On les voit alors voler en grandes troupes et souvent très-haut, se former en corps, se diviser, se réunir, multiplier leurs évolutions au-dessus des marais, enfin s'abattre à terre et si près, l'une de l'autre, qu'un chasseur habile en peut tuer d'un seul coup jusqu'à deux douzaines.

Après avoir choisi un canton, elles y restent jusqu'à leur départ pour le Sud, qui a toujours lieu aux approches de l'hiver. La nourriture de ces oiseaux consiste principalement en petits limaçons à coquille, qui les engraissent et les rendent, en automne, l'un des gibiers les plus recherchés des chasseurs.

BÉCASSON s. m. (bé-ka-son — dim. de *bécasse*). Ornith. Nom vulgaire de la bécassine commune, de la bécassine sourde, de la double bécassine et de plusieurs espèces de chevaliers. ‖ *Petit bécasson*, Nom vulgaire du chevalier guignette.

BÉCASSONNIER s. m. (bé-ka-so-nié — rad. *bécasson*). Chass. Long fusil à monture légère, d'un calibre un peu supérieur à celui des fusils de munition, dont on se sert principalement pour la chasse des oiseaux aquatiques.

BÉCAT s. m. (bé-ka — rad. *bec*). Agric. Fourche à deux larges dents, qui sert à bêcher.

BÉCAU s. m. (bé-ko). Ornith. Petit de la bécassine. ‖ Pl. Des BÉCAUX.

BECCABUNGA s. m. (bé-ka-bun-ga). Plante vivace du genre véronique, famille des scrofulariées. ‖ On l'appelle aussi VÉRONIQUE CRESSONNÉE.

— **Encycl**. Cette plante croît au bord des eaux ; elle a une saveur légèrement acerbe, et ressemble un peu au cresson, ce qui lui a valu le nom de *véronique cressonnée.* Elle appartient à la famille des scrofulariées, et elle offre les caractères suivants : souche rampante; tige glabre; feuilles pétiolées, ovales; fleurs en grappes axillaires; capsule orbiculaire et renflée; graines biconvexes et très-petites.

BECCADE (bè-ka-de — rad. *bec*). s. f. Prise d'un coup de bec, becquée, terme de fauconnerie : *Il est important qu'ils soient non-seulement accoutumés, mais affriandés à ce leurre; dès que l'oiseau a fondu dessus et qu'il a pris seulement une* BECCADE, *quelques fauconniers sont dans l'usage de retirer le leurre, mais par cette méthode on court risque de rebuter l'oiseau.* (Le Boy.) ‖ V. BÉCADE.

BECCADELLI ou **BECCATELLI** (Louis), littérateur italien, né à Bologne en 1502, mort en 1572. Egalement versé dans la connaissance de la jurisprudence et des belles-lettres, il devint l'ami du célèbre Jean Della Casa et des cardinaux Bembo, Contarini et Polus; fut longtemps le compagnon de voyage de ces deux derniers, et, après avoir fait l'éducation de Ranuce Farnèse, neveu de Paul III, il fut chargé par le pape d'administrer la Marche d'Ancône, où celui-ci avait nommé le jeune Ranuce son légat. Elevé vers 1549 à l'évêché de Ravello, Beccadelli se vit appelé à remplir d'importantes missions diplomatiques et administratives. Successivement nonce apostolique à Venise, vicaire général et juge ordinaire des églises, monastères et hôpitaux de Rome, légat à la diète d'Augsbourg (1555), promu au siége archiépiscopal de Raguse la même année, il fut envoyé en 1561 par Pie IV au concile de Trente, et reçut de Cosme I^er^, grand-duc de Toscane, la mission d'élever son fils Ferdinand (1563). Il se démit alors de son archevêché de Raguse, afin d'obtenir celui de Pise; mais sa nomination rencontra des obstacles à Rome, et il reçut comme un faible dédommagement la riche prévôté de la cathédrale de Prato. Beccadelli avait composé un assez grand nombre d'ouvrages, dont quatre seulement ont été imprimés; ce sont les *Vies* de Pétrarque, de Polus, de Bembo et de Contarini. La première est la meilleure et la plus estimée.

BECCAFUMI (Domenico MECHERINO ou MICHARINO, plus connu sous le nom de), peintre, sculpteur, fondeur, mosaïste et graveur italien, né à La Cortina, près de Sienne, en 1484.

était le fils d'un laboureur appelé Pace ou Paccio Mecherino. Un jour que Domenico, *encore enfant, s'amusait, tout en gardant* les troupeaux, à dessiner je ne sais quelle figure sur une pierre, d'autres disent sur le sable d'un ruisseau, il attira l'attention d'un riche bourgeois de Sienne nommé Lorenzo Beccafumi, qui le demanda à son père, le conduisit à la ville, et le fit entrer dans l'atelier de G.-B. Capanna. Le jeune berger devenu peintre ajouta à son nom celui de son bienfaiteur. Il n'avait que seize ans lorsque le Pérugin vint travailler à Sienne. Il s'exerça à copier les ouvrages de cet artiste célèbre et suivit pendant quelque temps sa manière. Plus tard, sous le pontificat de Jules II, il fit un voyage à Rome et s'enthousiasma des peintures de Michel-Ange et de Raphaël. Après deux ans d'études d'après ces maîtres, il retourna à Sienne, où il devint le rival du Sodoma, qui jouissait alors dans cette ville d'une grande réputation. Il exécuta, en concurrence avec lui, un nombre considérable de peintures à fresque, à la détrempe, à l'huile, dans les églises et les palais. Parmi les sujets dont il décora la cathédrale, on remarque les *Evangélistes* et divers épisodes de l'histoire de Moïse. Mais l'œuvre la plus importante qu'il exécuta dans cet édifice fut la mosaïque en marbre du pavé, dans laquelle il représenta le *Sacrifice d'Abraham, Moïse brisant les tables de la loi*, le *Frappement du rocher* et *quelques autres scènes* bibliques, vastes compositions qui ont été gravées par Andreani et Baldassare Galbuggiani. Pour exécuter ce pavé, que Vasari proclame « le plus beau, le plus grand et le plus magnifique qui ait jamais été fait, » Beccafumi choisit des marbres blancs pour les clairs des figures, d'autres d'un blanc plus éclatant pour les lumières plus vives, des gris pour les demi-teintes, des bruns pour les ombres, et il se servit même parfois de stuc noir pour marquer les traits les plus forts. Il tailla ces marbres et les assembla avec tant d'art, que d'habiles connaisseurs, tels que *Mariette et Bottari, ont cru qu'il n'avait* employé que du marbre blanc coloré artificiellement à l'aide de certaines teintures. Le prince Doria, venu à Sienne à la suite de Charles-Quint, fut si émerveillé de ce grand ouvrage, qu'il proposa à Beccafumi de venir à Gênes pour y décorer son palais. L'artiste déclina d'abord cette invitation; mais, sur de nouvelles instances du prince, il se décida à partir. Son séjour à Gênes fut, d'ailleurs, de courte durée; après avoir achevé dans le palais Doria une frise représentant des enfants, ouvrage commencé par Pierino del Vaga et le Pordenone, et après avoir peint, au-dessous de la portion qui lui était échue dans cette frise, un *Episode de l'histoire de Médée et de Jason*, il revint dans sa chère ville de Sienne, hors de laquelle, suivant ses propres expressions rapportées par Vasari, il lui semblait ne plus savoir manier un pinceau. Il y mourut en 1551, et fut enterré dans la cathédrale. Ses principales peintures se voient dans cette ville. Outre celles dont nous avons parlé, on cite un tableau de l'église Saint-Benoît des Olivétains, exécuté dans la première manière de l'artiste, sous l'influence du Pérugin, et représentant *saint Benoît, saint Jérôme et sainte Catherine*. Ce premier style se distingue par son extrême douceur, par la beauté et la grâce des têtes. « Après que Beccafumi eut étudié Michel-Ange, dit Lanzi, il aspira à devenir plus fort; mais, dès lors, il parut souvent grossier dans ses formes, négligé dans le dessin des extrémités, défauts qui s'accrurent dans sa vieillesse. Sa manière de colorier n'est pas la plus naturelle. Il répandit dans ses tableaux une teinte rougeâtre, qui, cependant, flatte et égare la vue; ses couleurs sont, d'ailleurs, nettes, brillantes, et fondues de telle sorte qu'elles se sont conservées sans altération sur les murs jusqu'à nos jours. Il réussit mieux à la détrempe qu'à l'huile, et ses fresques historiques lui firent, en général, plus d'honneur que ses autres peintures. Il les traite avec grandeur, avec dignité, avec esprit; il leur donne de l'étendue par la perspective, et de l'intérêt par l'observation fidèle des usages. Il se plaît surtout à certains détails plus profonds, quoique moins apparents pour les yeux peu exercés, tels que des effets de la réverbération du feu ou de toute autre clarté, et des raccourcis fort difficiles. » Vasari décrit longuement une figure de la *Justice*, qu'il dit être une des plus belles que l'on ait jamais peintes en raccourci. Cette figure était placée dans la voûte de la salle de conseil des magistrats de Sienne, et était entourée de tableaux de forme ronde, dans chacun desquels était représenté un fait mémorable de l'histoire des Siennois. Les peintures de Beccafumi sont en petit nombre dans les musées. Le Louvre possède une grisaille sur cuivre, *Jésus au jardin des Oliviers;* le musée de Naples, une *Déposition de croix;* la galerie des Offices, une *Sainte Famille* et le portrait de l'artiste; le palais Pitti, une *Sainte Famille;* l'église Saint-François de Paule, à Gênes, une *Ascension*; le palais Spinola, de la même ville, une petite *Sainte Famille*, qui est, dit-on, un *chef-d'œuvre*; la galerie de Berlin, la *Vierge, l'Enfant et saint Jean;* la Pinacothèque de Munich, le même sujet, qui figurait aussi dans la fameuse galerie Pourtalès. Beccafumi, que quelques biographes appellent encore le *Mecherino* ou le *Micharino*, fut aussi habile comme sculpteur que comme peintre; il fondit lui-même en bronze plusieurs statues, qu'il avait modelées. On lui attribue aussi une vingtaine d'estampes, qui sont anonymes ou signées : *Micarino fe.;* mais, suivant M. Ch. Blanc, il est douteux que ce soit lui qui les ait gravées. Plusieurs de ces estampes représentent des figures de saints en clair-obscur; une suite de dix pièces, gravées sur bois, offre des sujets d'alchimie; une pièce, gravée au burin et datée de 1515, est le portrait du pape Paul III.

BECCARD, V. Bécard.

BECCARI (*Augustin*), *poëte italien*, né à Ferrare en 1540, mort en 1590. Après avoir étudié la philosophie et la jurisprudence, et s'être fait recevoir docteur en droit civil et en droit canon, il s'adonna à la poésie, et fit sa réputation par une pièce intitulée *Il Sacrifizio*, dont Alfonso della Viola composa la musique, et qui fut représentée en grande pompe devant le duc de Ferrare Hercule II, en 1554. Cette pièce, froide et langoureuse, fait époque dans l'histoire du théâtre italien, parce qu'elle est la première comédie pastorale que l'on connaisse et parce qu'elle fait de Beccari le véritable inventeur du genre. *Il Sacrifizio* a été imprimé à Ferrare (1555 in-4°).

BECCARI (Jacques-Barthélemy), médecin et savant italien, né à Bologne en 1682, mort *en 1766*. Reçu docteur *en philosophie* et en médecine, en 1704, il se livra à l'enseignement des sciences physiques, et devint, avec Morgagni, Manfred, Eustathius, etc., un des créateurs de l'académie des *Inquieti* ou des hommes *sans repos*. Lorsque le comte Marsigli fonda en 1711, à Bologne, le célèbre institut des sciences et des arts, Beccari fut chargé d'y professer la physique. Président de la section des sciences de cet institut en 1723, membre de la Société royale de Londres en 1728, il fut appelé, en 1750, à remplacer Bazzano à la présidence de l'institut, et il fit adopter à cette époque, par ce corps, des règlements qui sont encore en vigueur. Jusqu'à la fin de sa vie, Beccari fit des cours et exerça la médecine avec succès. Il avait l'habitude de dire qu'il importe au moins autant d'étudier la médecine de l'esprit que celle du corps, et que se modérer, c'est durer. On a de lui un grand nombre d'écrits, notamment : *Lettera al cavalier Thomasso Dercham, intorno la meteora chiamata foco fatuo* (Naples, 1734, in-4°); *Parere intorno al taglio della macchia di Viareggio* (Lucques, 1739, in-4°); *De quamplurimis phosphoris nunc primum detectis commentarius* (Bologne, 1744, in-4°); *Consulta medica* (Bologne, 1777-1781, 3 vol. in-4°). Dans sa dissertation *De longis jejuniis*, il répond au cardinal Lambertini, qui s'était enquis près de l'académie, s'il ne fallait pas considérer comme un miracle la longue abstinence de toute nourriture, dont certains anachorètes ont donné l'exemple. Beccari se prononce énergiquement pour la négative.

BECCARIA, célèbre famille italienne du XIV^e siècle. Elle a joué un rôle important dans les querelles des Guelfes et des Gibelins, et elle représentait à Pavie ce dernier parti. Appelée au pouvoir par l'empereur Henri VII (1313), elle en chassa Philippone, comte de Langusco, et le conserva pendant quarante-trois ans, en se mettant sous la protection des Visconti, chefs des Gibelins en Lombardie. Mais ayant abandonné, en 1356, le parti des Visconti pour embrasser celui de Montferrat, les Beccaria attirèrent sur Pavie une guerre terrible. Les habitants de cette ville, excités par un moine républicain, Jacques de Bussolari, réussirent pendant quelque temps à repousser les attaques des Visconti; puis, impatients de la tyrannie des Beccaria, ils les chassèrent de Pavie (1357), rasèrent leur palais et proclamèrent la république. Les Beccaria rentrèrent dans leur patrie lorsque Pavie tomba au pouvoir des ducs de Milan; mais ils y vécurent en simples particuliers. Toutefois, en 1402, après la mort de Jean Galéas, les Beccaria s'emparèrent du pouvoir, sous prétexte de gouverner pendant la minorité des deux fils de ce seigneur. Philippe-Marie, le plus jeune des Visconti, étant parvenu à s'échapper, se fit proclamer à Milan, ordonna l'arrestation de Castellino Beccaria, qui fut mis à mort dans sa *prison en 1418. La même année*, Lancelot Beccaria, pris au château de Serravalle, fut pendu, et, depuis cette époque, cette puissante famille ne joue plus aucun rôle politique.

BECCARIA (*Jean-Baptiste*), physicien *italien*, né à Mondovi en 1716, mort en 1781. Après être entré dans la congrégation des clercs réguliers à Rome, il professa successivement la grammaire, la rhétorique, la philosophie, à Rome et à Palerme; puis il s'adonna avec passion à l'étude des sciences physiques et mathématiques, fut nommé par Charles-Emmanuel professeur de physique à l'université de Turin (1748), et enfin chargé de l'éducation des princes Benoît, duc de Chablais, et Victor-Amédée de Carignan. Beccaria jouit de la plus haute considération à la cour de Turin et près des savants *les plus illustres de son* temps. Physicien éminent, il s'occupa surtout d'électricité, et fit de nombreuses expériences, qui mirent en lumière la théorie de Franklin, et dont il publia les résultats dans des ouvrages remarquables par l'élégance du style, notamment dans les suivants : *Dell' Elettricismo naturale ed artifiziale* (Turin, 1753); *Lettere sull' elettricismo* (Turin, 1758); *Experimenta atque observationes quibus electricitas vindex late constituitur* (1769); *Dell' elettricismo artifiziale* (1772); *Dell' elettricita terrestre atmosferica* (1775). Ayant reçu du roi de Sardaigne, en 1759, la mission de mesurer un degré du méridien en Piémont, Beccaria fit cette opération de concert avec l'abbé Canonica, et publia les résultats obtenus, sous le titre de *Gradus Taurinensis* (Turin, 1774, in-4°). Cassini émit des doutes sur l'exactitude de la mesure de Beccaria; mais celui-ci démontra, dans une dissertation anonyme, *Lettere d'un Italiano ad un Parigino*, etc. (Florence), qu'il avait été obligé d'admettre une déviation très-forte du pendule, déviation causée par l'attraction des Alpes. On possède en outre, de ce savant, de nombreux mémoires et articles sur la physique, l'astronomie, etc.

BECCARIA (Cesar Bonesana, marquis de), célèbre publiciste italien, né le 15 mars 1738 à Milan, mort dans la même ville le 28 novembre 1794. Elevé chez les jésuites de Parme, il se livra avec ardeur à l'étude des belles-lettres et des mathématiques. La lecture de quelques livres français ne tarda pas à tourner son esprit vers la philosophie. « Je dois tout, dit-il *dans sa correspondance*, je dois tout aux livres français. Ce sont eux qui ont développé dans mon âme les sentiments d'humanité étouffés par huit années d'éducation fanatique. » Il cite parmi les écrivains dont la lecture lui était le plus familière : d'Alembert, Diderot, Buffon, Hume, Montesquieu, Helvétius. Il en parle avec une admiration sans bornes; il ne peut, dit-il, prononcer leurs noms sans émotion; leurs ouvrages immortels sont sa lecture continuelle, l'objet de ses préoccupations pendant le jour, et de ses méditations dans le silence des nuits. C'est à la lecture des *Lettres persanes* qu'il doit sa première initiation à la philosophie; c'est l'ouvrage d'Helvétius, l'*Esprit*, qui l'a poussé avec force dans le chemin de la vérité, et qui a réveillé son attention sur l'aveuglement et les malheurs de l'humanité. Beccaria fut un des premiers membres de la société littéraire qui se forma à Milan, sur le modèle de celle d'Helvétius, et qui n'avait d'autres oracles que les philosophes français. Il participa à la rédaction du journal le *Café*, publié en 1764 et 1765, à l'exemple du *Spectateur* d'Addison, afin de répandre en Italie les idées nouvelles. A la lumière de ces *idées, il avait vu les iniquités de la justice* criminelle, et s'était mis à agiter avec ses amis, notamment avec les frères Pierre et Alexandre Verri, les difficiles problèmes que soulève cette matière. Ce fut l'origine du livre célèbre *Dei delitti e delle pene* (*Des délits et des peines*). Ce livre, commencé en mars 1763, fut achevé dans les premiers mois de 1764. L'auteur n'avait pas encore vingt-sept ans. Il faillit plusieurs fois abandonner cette entreprise. D'un caractère indolent et timide, il tombait facilement dans le découragement et l'inertie. Après avoir achevé son écrit, il n'osait le publier, et le *fit imprimer en secret* à Livourne, malgré la protection qu'il trouvait dans l'administration du comte Firmiani. Il écrivait, le 13 décembre 1764, à Pierre Verri : « Si ton amitié ne m'avait pas soutenu, j'aurais abandonné mon projet, car, par indolence, j'aurais préféré demeurer dans l'obscurité. » Il redoutait la persécution, et il poussa la prudence jusqu'à voiler ses propres pensées sous des expressions vagues et indécises. Il répondait à l'abbé Morellet, qui lui reprochait l'obscurité de quelques passages : « Je dois vous dire que j'ai eu, en écrivant, les exemples de Machiavel, de Galilée et de Giannone; *j'ai entendu* le bruit des chaînes que secouent la superstition et le fanatisme, étouffant les gémissements de la vérité : la vue de ce spectacle effrayant *m'a* déterminé à envelopper quelquefois la lumière de nuages; j'ai voulu défendre l'humanité sans en être le martyr. »

Le *Traité des délits et des peines* apparut comme l'application de la philosophie française, du rationalisme français à la législation pénale; il invoquait contre la tradition juridique la raison et le sentiment; il traduisait éloquemment les protestations de la conscience publique contre la procédure secrète, le serment imposé aux accusés, la torture, la confiscation, les peines infamantes, l'inégalité devant le châtiment, l'atrocité des supplices; *il séparait nettement la justice divine de* la justice humaine, les délits des péchés, répudiait le droit de la vengeance, assignait pour base au droit de punir l'utilité générale, déclarait la peine de mort inutile, demandait la proportionnalité des peines aux délits, et la séparation du pouvoir judiciaire et du pouvoir législatif. Jamais livre ne vint solliciter les esprits en temps plus opportun. Il eut un succès extraordinaire, et devint un événement. En quelques années, trente-deux éditions se succédèrent en Italie. Les philosophes français l'accueillirent avec enthousiasme, comme le produit et l'*honneur de leurs doctrines. L'abbé* Morellet le traduisit, Diderot l'annota, Voltaire le commenta. Il fut goûté par d'Alembert, Buffon, Hume, Helvétius, le baron d'Holbach et toutes les *âmes sensibles*.

En 1766, Beccaria vint à Paris. Il y fut accueilli partout avec l'admiration et la sympathie les plus vives, *con adorazione*, dit Alexandre Verri, qui l'accompagnait. Mais ce voyage ne dura que quelques semaines. Epoux heureux d'une femme qu'il adorait et qu'il avait laissée à Milan, il ne put supporter l'idée de vivre loin d'elle. Nous le voyons sans cesse lui écrivant, sans cesse lui exprimant la tristesse qu'il a de ne plus la voir. Sur le chemin de Milan à Paris, il lui mande qu'il est inconsolable de l'avoir quittée. « La journée, dit-il, a été bien triste pour moi; l'idée de me voir éloigné de toi, mon amour, me donnait une sorte de remords, et je serais revenu sur mes pas, si je n'avais craint de jouer un rôle ridicule. Tâche d'être heureuse pendant le peu de temps que doit durer mon absence; autrement, je reviens à Milan : je ne veux être jamais pour toi un objet de chagrin. » A Paris, l'émotion que lui cause son entrée dans le monde philosophique domine un moment sa mélancolie. *Il se voit accueilli comme un égal*, comme un ami, par ces rois de la pensée qu'il a proclamés ses maîtres. Il fait part de cet accueil à son cœur de Milan : « Tu ne saurais croire les politesses, les éloges, les démonstrations d'amitié et d'estime que j'ai reçus des encyclopédistes. Diderot, d'Holbach et d'Alembert, en particulier, m'enchantent. D'Alembert est un homme supérieur, et en même temps très-simple. L'enthousiasme et l'honnêteté respirent dans toute la personne de Diderot. » Mais il ne peut longtemps parler à sa femme d'autre chose que d'elle et de son amour pour elle. « Souviens-toi, lui dit-il, que je t'aime tendrement, que je te préfère à tout, à Paris, à ce qu'il peut y avoir de plus agréable au monde. Je ne mens jamais; ainsi, ma joie, prends cela pour une vérité, non pour un compliment (*Io non mentisco giammai; e pero, mia gioia, prendi cio per una verità, non per una galanteria*). » La tristesse ne tarda pas à lui revenir au cœur, incurable, invincible, plus forte que toutes les impressions nouvelles, que toutes les distractions, que toutes les jouissances d'amour-propre. Il n'y put tenir, et quitta précipitamment Paris en écrivant à son ami : « Ma femme, mes fils et mes amis assiégent sans cesse ma pensée. L'imagination, ce despote de ma vie, ne me laisse goûter ni les spectacles de la nature, ni ceux de l'art, qui *ne manquent* pas dans ce voyage et dans cette belle cité. »

Revenu à Milan, il ne quitta plus cette ville. Sa vie s'écoula, comme il le dit lui-même, paisible et solitaire (*Io meno una vita tranquilla e solitaria*). Il avait été inquiété à raison de quelques passages de son livre qui touchent à la religion, mais la dénonciation n'eut pas de suite : « Le comte Firmiani, écrit-il à l'abbé Morellet, protége mon livre, et c'est à lui que je dois ma tranquillité. » La crainte qu'il en ressentit le fit renoncer à écrire sur les matières philosophiques. Il était loin d'être insensible à la *gloire*; il reconnaît *lui-même* que « l'amour de la réputation littéraire, celui de la liberté, et la compassion pour les malheurs des hommes, » sont en lui trois sentiments également vifs; mais il voulait la gloire sans orages, et n'entendait pas lui sacrifier le repos et le bonheur de sa vie privée; son enthousiasme de réformateur s'arrêtait devant le péril, et se conciliait prudemment avec le respect des puissances établies.

En 1768, le gouvernement autrichien ayant su que Beccaria avait refusé les offres de Catherine II, qui voulait l'attirer à Pétersbourg, créa, en sa faveur, une chaire d'économie politique. Il fut amené par là à publier quelques travaux sur cette matière. Il eut la satisfaction de voir de son vivant s'in*troduire dans la législation* les principes qu'il avait proclamés... Il fit, en 1791, partie de la commission instituée dans le Milanais pour la réforme des procédures civiles et criminelles; et l'on sait qu'en France la réforme de la législation pénale fut commencée, même avant la réunion de l'Assemblée constituante.

« Beccaria, dit M. Villemain, fut un cœur sensible et généreux, plutôt qu'un esprit pénétrant et profond; un homme épris des idées neuves, plus capable de les discerner que de les produire lui-même... On doit à l'auteur du *Traité des délits et des peines* un souvenir éternel de reconnaissance; mais aucune gloire de génie ne peut s'attacher à cet ouvrage. »

« Beccaria, dit M. Mongin (*Encyclopédie nouvelle*), ne fut point un penseur. Nous le voyons *confondre dans* un pareil amour deux hommes bien divers, Helvétius et Montesquieu... Entre ces divers hommes dont il se dit l'élève, il ne fait point de distinction. Il lui suffit qu'ils soient tous enrôlés sous le même drapeau; dès lors ils sont tous pour lui indifféremment la philosophie. Dans leurs livres, il ne voit que le sentiment d'humanité, la tendance éversive commune à tous; il n'a point sondé jusqu'aux affirmations souvent diverses et contradictoires qui y reposent en germe ou s'y développent... Ce n'est point une œuvre de pensée originale, de recherche savante, profonde, qu'il faut chercher *dans* Beccaria. »

« A l'époque où Beccaria écrivait, dit M. Lerminier, il s'agissait de réclamer vivement les droits de l'humanité méconnus et violés. La science du droit criminel, sans caractère scientifique, n'était alors qu'une opposition généreuse : c'était un de ces moments où, pour la poursuite d'une réforme, le talent ressemble à du génie, et le courage à du talent. Qui prenait la parole était sûr de se concilier l'estime, voire même l'admiration de ses contemporains. Beccaria fit, dans le *Traité des délits et des peines*, non un livre scientifique, mais un pamphlet chaleureux, qui *satisfit* la juste effervescence de l'opinion. »

Les appréciations qu'on vient de lire ne nous semblent pas rendre une suffisante justice à Beccaria. Tout le *monde convient* qu'il a pris en main la cause de la réforme en matière de législation pénale, qu'il l'a plaidée

avec une raison lumineuse et une passion éloquente, qu'il l'a gagnée presque immédiatement. Personne ne saurait lui contester cet honneur. Mais il semble que la rapidité même du succès diminue son mérite; il semble qu'il eut ce bonheur tout fortuit de formuler et de signer de son nom l'arrêt prononcé par l'opinion publique de l'Europe contre les institutions judiciaires régnantes. Est-ce là l'idée que nous devons nous faire? Son livre n'a-t-il eu qu'une puissance de négation, de destruction, de révolution? Doit-on le considérer comme un pamphlet, c'est-à-dire comme un acte, non comme une œuvre? Nous disons : c'est une œuvre, dans toute l'acception du mot; car Beccaria ne s'est pas borné à abattre le vieil édifice d'une législation devenue odieuse, il a creusé les fondements de l'édifice nouveau, il en a façonné les matériaux, il en a tracé le plan. Nés des circonstances, les pamphlets vieillissent et meurent rapidement. Populaire à sa naissance, comme un pamphlet, le *Traité des délits et des peines* est un des livres du XVIII[e] siecle dont on peut encore aujourd'hui tirer des leçons. Il nè faut pas oublier que Beccaria est le premier publiciste qui ait mis en doute la légitimité de la peine de mort; son nom reste attaché à l'idée de la suppression de l'échafaud et du bourreau. Quelles que soient les objections que l'on peut faire à cette idée, on doit reconnaître ce qu'il y avait de généreuse audace et de puissante originalité à venir proclamer en face de l'histoire, qui montrait la peine de mort appliquée partout et en tout temps, en face de toutes les législations qui la maintenaient avec une rigueur croissante, en face des philosophes qui s'efforçaient de la justifier, que cette peine excédait le droit du législateur et du juge, et qu'elle n'était pas nécessaire; en un mot, à venir nier, au nom du cœur humain, cette source des grandes pensées, selon Vauvenargues, le passé, le présent, et jusqu'à la froide raison de ceux qui paraissaient représenter l'avenir.

Après cela, il est vrai de dire que, pour les grandes ligues, pour les principes fondamentaux, la philosophie sociale du XVIII[e] siècle ne doit rien à Beccaria; il suit, comme il le dit lui-même, la trace des philosophes français; il ne tente pas d'ouvrir à la pensée de nouvelles voies; il reste sur le terrain des prémisses posées par les maîtres. Il accepte, sans le discuter, le *Contrat social* de Rousseau pour point de départ; il suppose, comme Rousseau (et par là il se tient dans un courant d'idées où Rousseau et Helvétius se donnent la main), que ce contrat social, fondement de tous les liens sociaux, dérive du seul besoin, du seul intérêt. Comme Voltaire, il voit dans les institutions religieuses de l'humanité le produit de la politique des premiers législateurs, l'œuvre primitivement bienfaisante d'hommes hardis « qui osèrent tromper leurs semblables pour les servir, et qui traînèrent l'ignorance craintive au pied des autels. »

Outre le *Traité des délits et des peines*, Beccaria a laissé :

Du Désordre des monnaies dans l'Etat de Milan, et des moyens d'y remédier (1762);

Recherches sur la nature du style, imprimées d'abord dans le journal le *Café* (1765). Dans cet ouvrage, qui a été traduit en français par l'abbé Morellet (1771), on trouve des réflexions ingénieuses sur la formation des langues, que l'auteur rapporte à deux principes, l'*expression* du plaisir et de la douleur, et l'*imitation* des objets; sur la distinction qu'il en tire, de deux espèces de termes, les uns représentant des objets physiques, les autres peignant des sentiments, et par suite exprimant des idées morales; sur les effets des contrastes et sur l'origine des sentiments du ridicule; sur la préférence qu'il faut donner, en matière d'épithètes, à celles qui se rapportent à la forme et au mouvement; sur l'emploi des termes généraux et des termes particuliers, emploi qui doit dépendre de l'intensité et de l'étendue des sensations qu'on veut exciter; sur celui des particules, « ces termes de grammaire qui ne représentent ni des affections, ni des sensations, et dont l'office est de manifester extérieurement les liens de l'association des idées ; » sur le rôle que joue l'association des idées, comme source des figures et comme principe fondamental des règles du style; sur le rapport des idées accessoires aux idées principales dans les différentes espèces de style : style concis, style grave, style diffus, style simple, style sublime. Le passage suivant, sur les métaphores, peut donner une idée de la portée philosophique du livre :

« Les objets ayant beaucoup de côtés par lesquels ils se ressemblent, l'expression d'un rapport commun entre deux objets peut servir à les désigner l'un et l'autre, leurs idées peuvent s'associer facilement dans l'esprit et se réveiller mutuellement : de là les métaphores... La métaphore sera bonne, naturelle, quand le rapport de similitude sur lequel elle est établie sera tel, que son impression surpassera et même écartera l'impression que peuvent faire les autres rapports par lesquels les deux objets diffèrent... Plus une nation est sauvage, plus ses métaphores sont fortes et hardies, parce qu'elle voit mieux les similitudes que les différences des objets; par la raison contraire, les métaphores d'une nation civilisée et polie sont plus naturelles, plus exactes, mais en même temps plus faibles. Le sort ordinaire des métaphores, lorsqu'elles deviennent communes et que le peuple les emploie, est de perdre leur qualité de métaphores, et de devenir l'expression propre de l'objet qu'elles représentent. La cause de ce phénomène est l'association constante de l'expression métaphorique avec l'idée de l'objet. C'est encore à cette cause qu'il faut attribuer les changements qu'éprouve le style par le seul laps du temps. L'impression qu'il fait sur l'esprit n'est plus la même, et ce qui était fort et sublime pour le siècle qui nous a précédés, nous paraît quelquefois faible et languissant, parce que ce qui exprimait le rapport de deux idées n'en exprime plus qu'une seule pour nous. »

Discours sur le commerce et l'administration publique, traduit de l'italien par Antoine Comparet (1769). C'est le discours d'introduction au cours d'économie politique professé par Beccaria à Milan. Nous remarquons que l'auteur s'y montre également éloigné et de la théorie du libre échange, et du préjugé mercantiliste qui fait consister la richesse d'un pays dans la quantité d'argent que possède ce pays. Il nous apprend que l'on anime l'industrie des manufactures *en allégeant les droits d'entrée des matières premières et les droits de sortie pour celles qui ont été travaillées dans le pays, et en chargeant l'entrée des marchandises étrangères et la sortie des matières premières non travaillées;* que le grand art de l'économie politique se réduit à procurer *la plus grande quantité d'actions ou de négociations* entre les individus d'un peuple, ce qui constitue sa vraie et principale richesse bien plus que *la quantité de ce métal précieux*, qui n'est qu'un signe représentatif, qui court toujours là où l'appellent l'industrie et le travail, et qui s'éloigne de tous les pays où règnent la paresse et l'inertie, malgré les efforts que l'on fait pour l'y retenir.

Rapport sur un projet d'uniformité des poids et mesures (1781). Beccaria y propose de substituer aux mesures vulgaires un système de métrologie qui soit, d'une part, lié aux mesures célestes (*legato colle misure celesti*), de l'autre, mis en harmonie avec la numération décimale. On sait que la Révolution française a réalisé cette belle idée du publiciste italien.

Beccaria et le Droit pénal (ESSAI SUR), par César Cantù. Cet ouvrage du savant historien milanais a paru en italien à Florence, en 1862. Dans cette longue et complète monographie, Cantù examine d'abord l'ancien état de la législation pénale avant Beccaria, les prisons, les peines, les conditions de l'Italie et spécialement du Milanais à cette époque. Examinant ensuite la torture dans l'antiquité et depuis l'ère chrétienne, Cantù cite les textes les plus importants des Romains sur le droit pénal et la torture, et mentionne le livre le plus ancien qui ait combattu l'application de cette peine : c'est l'ouvrage de Martin Bernard, qui remonte aux premiers temps du christianisme : *De Tortura ex foris christianorum proscribenda;* il cite un jurisconsulte, Grevius, qui, avant Beccaria, en démontra l'iniquité. Les auteurs cités dans cet ouvrage sont innombrables; il n'est pas un criminaliste un peu distingué qui n'y soit mis en lumière. Cantù fait ensuite l'histoire du livre *Des délits et des peines*, constate la sensation immense qu'il produisit, expose ses doctrines, celles des encyclopédistes, le pacte social, et le système qui place, dans le droit qu'a la société de se défendre, le fondement du droit de punir et la mesure des peines; il rend compte des discussions entre les admirateurs de Beccaria et ses adversaires; puis il suit le grand philosophe dans son voyage à Paris, et, étudiant cette puissante personnalité sous tous ses aspects, il développe ses sentiments sur la famille et sur la propriété, ses idées économiques, son caractère et sa fin. Passant de la théorie à la pratique, il expose les réformes qui se sont accomplies sous l'influence de ce livre, et, avant d'aborder les théories et les applications modernes des doctrines du droit criminel, il apprécie avec une profonde sagacité la valeur juridique et philosophique de l'œuvre de Beccaria.

Dans ces appréciations si délicates sur le droit pénal, Cantù s'inspirant, comme dans ses doctrines historiques, des principes les plus purs, repousse les théories de Beccaria fondées sur le système de l'origine de la société, telle que la concevaient les philosophes de cette époque. Il reproche à Beccaria de s'opposer à l'interprétation de la loi, et énumère les cas où cette interprétation peut être utile et nécessaire. Tout en notant les erreurs économiques de Beccaria, il détermine sa véritable part dans la réforme de la jurisprudence criminelle, et il conclut que, si Beccaria n'a pas été tout à fait le premier à demander cette réforme, il a du moins eu la gloire de l'accomplir à lui seul. En un mot, Cantù admire et discute tout à la fois; mais il se garde bien de faire un dieu de son héros.

BECCARUZZI (Francesco), peintre de l'école vénitienne, né à Conegliano, florissait de 1527 à 1540. Il eut pour maître le Pordenone, dont il se rapproche par le relief qu'il sut donner à ses figures. Ses ouvrages sont très-rares. Le meilleur que l'on connaisse est un *Saint François recevant les stigmates* (gravé par G. Zuliani), qui était autrefois dans l'église de Conegliano, et que possède aujourd'hui la pinacothèque de Venise.

BECCATELLI (Jean-François), musicographe italien, mort en 1734. Il vécut en Toscane, dans la ville de Prato, où il obtint la place de maître de chapelle, et il occupa ses loisirs à composer sur la musique un assez grand nombre d'écrits, qui sont, pour la plupart, restés manuscrits. Parmi ceux qui ont été publiés, on cite : *Lettera critico-musica sopra due difficoltà nella facoltà musica*, etc. (Venise, 1726), et, sous le titre de *Parere sopra il problema armonico*, une curieuse dissertation sur le moyen d'écrire un morceau pour des instruments accordés de différentes manières, de sorte que chaque partie puisse être jouée à une clef quelconque sans désignation. Cette dissertation a été insérée dans le 33[e] vol. du *Giornale de' letterati d'Italia*.

BECCERA (Gaspard). V. BECERRA.

BECCLES, ville maritime de l'Angleterre, comté de Suffolk, sur la Waveney, que peuvent remonter jusqu'à Beccles les bâtiments de 100 tonneaux; 4,100 hab. Belle église gothique, dont le portail surtout est très-remarquable; ruines d'une autre église paroissiale, détruite par ordre de la reine Elisabeth.

BECCO POLACCO s. m. (bèk-ko-po-lak-ko). Mus. Grande cornemuse en usage chez les paysans de quelques contrées italiennes.

BEC-COURBÉ ou **BEC-COURBE** s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'avocette, oiseau dont le bec est recourbé en haut. ‖ Pl. BECS-COURBÉS.

— Techn. Outil de calfat.

BEC-CRESPIN, nom d'une ancienne famille de Normandie, qui s'établit dans cette province vers le X[e] siècle, et dont le premier membre connu est Gilbert de Brionne, baron DE BEC-CRESPIN. Gilbert fut, vers 1034, un des fondateurs de l'abbaye du Bec. Quelques-uns de ses descendants jouèrent un rôle important dans les affaires du pays : — Guillaume V DU BEC suivit, en 1269, saint Louis à la croisade, et fut nommé maréchal de France en 1283; — Philippe DU BEC, qui mourut en 1605, se distingua au concile de Trente, et devint successivement évêque de Vannes, de Nantes (1561) et archevêque de Reims (1594). Il laissa des sermons et un règlement pour les pauvres de son diocèse; — Jean DU BEC-CRESPIN, théologien et polygraphe, né vers 1540, mort en 1610, était neveu du précédent. Il voyagea d'abord en Egypte, en Palestine et dans le Levant; puis il prit part aux guerres civiles qui déchiraient alors la France. Ayant été grièvement blessé à Issoire, en 1577, il entra dans les ordres, fut nommé abbé de Mortemar, et, en 1599, évêque de Saint-Malo et conseiller du roi. Il a composé plusieurs ouvrages, parmi lesquels on a conservé : *Discours de l'antagonie du chien et du lièvre, ruses et propriétés d'iceux, l'un à bien assaillir, l'autre à se bien défendre* (1593, in-8°), volume très-rare et très-curieux; *Histoire du grand Tamerlan, tirée des monuments arabes* (Lyon ou Bruxelles, 1602, in-8°).

BEC-CROCHE s. m. Ornith. Nom vulgaire du jeune ibis rouge et du harle. ‖ On dit aussi BEC-SCIE. ‖ Pl. BECS-CROCHES, BECS-SCIES.

BEC-CROISÉ s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, de l'ordre des passereaux, famille des conirostres, ayant les mandibules du bec croisées obliquement l'une sur l'autre : *Le* BEC-CROISÉ *est l'un des oiseaux dont les couleurs sont les plus sujettes à varier.* (Buff.) *Le* BEC-CROISÉ *se sert très-adroitement de ses mandibules crochues pour désunir les écailles des cônes du pin.* (Dum. de St-Croix.) ‖ On dit aussi BEC-EN CROIX. ‖ Pl. BECS-CROISÉS, BECS EN CROIX.

— **Encycl.** Les oiseaux de ce genre sont tous remarquables par un bec très-comprimé, dont les deux mandibules, arquées dans un sens opposé, se croisent vers les deux tiers de leur longueur. Leurs pieds robustes sont armés d'ongles puissants, élevés et presque triangulaires, mais peu courbés. Comme conséquence de cette organisation exceptionnelle, les *becs-croisés* ont un genre de vie à part. Ils se tiennent généralement dans les forêts de pins et les plantations d'arbres résineux, et se nourrissent des semences qu'ils savent extraire de leurs cônes. Ces oiseaux, peu nombreux en espèces, forment, avec le dur-bec et le psittacin, un petit groupe de gros-becs suspenseurs, dont M. de Lafresnaye a composé sa sous-famille des loxianées, dans la famille des fringillidées. Ils habitent particulièrement les contrées boréales de l'Europe et de l'Amérique. Une espèce, le *bec-croisé des pins*, vient quelquefois en France, et y reste plus ou moins, suivant l'abondance de nourriture.

BECCUTI (François, surnommé *Il Cappetta*, poëte italien, né à Pérouse en 1509, mort en 1553. Il professa le droit, remplit plusieurs missions politiques importantes, et fut successivement gouverneur de Casa-Castalda, de Sasso-Ferrato, de Norcia et de Foligno. Malgré ces graves fonctions, Beccuti avait l'esprit non-seulement enjoué et original, mais encore porté aux plaisanteries les plus burlesques. Les poésies légères qu'il a publiées, sous le titre de *Rime* (Venise, 1580), sont fort remarquables par le naturel, la vivacité, la grâce piquante du style, et surtout par une pureté qui a valu à Beccuti d'être rangé, par l'Académie de la Crusca, au nombre des auteurs classiques.

BEC-D'ÂNE ou **BÉDÂNE** s. m. (bé-dâ-ne). Techn. Poignée de fer servant à ouvrir une serrure. ‖ Espèce de ciseau ou de coin, fixé au bout d'un long manche de bois ou d'osier tressé, et qui sert à couper le fer. ‖ Outil de fer ou d'acier, dont se servent les charpentiers et les menuisiers pour creuser des mortaises, et qui est disposé de manière que le tranchant forme toujours la partie la plus large, quel que soit le raccourcissement que les affûtages puissent lui faire subir. ‖ *Outil en bédâne, taillé en bédâne*, Outil qui présente la même disposition que le bédâne du menuisier, quelles que soient, d'ailleurs, sa forme et sa matière.

BEC-D'ARGENT s. m. Ornith. Nom vulgaire du tangara pourpré : *Le* BEC-D'ARGENT *est, de tous les tangaras, celui qui est le plus répandu dans l'île de Cayenne et à la Guyane.* (Buff.) ‖ Pl. BECS-D'ARGENT.

BEC-D'ASSE s. m. Ornith. Ancien nom de la bécasse. ‖ Pl. BECS-D'ASSE.

BEC-DE-CANARD s. m. Entom. Nom vulgaire d'une variété de lingule. ‖ Pl. BECS-DE-CANARD.

BEC-DE-CANE s. m. Chir. Sorte de pincette qui ressemble au bec d'une cane, et qui sert à l'extraction des balles : *Cestuy qui est nommé* BEC-DE-CANE, *ayant une cavité en son extrémité, large et ronde, dentelée, pour mieux prendre la balle.* (A. Paré.) ‖ Pl. BECS-DE-CANE.

— Techn. Pince plate, munie de dents à l'intérieur, dont les mors sont droits et carrés par le bout, et qui sert à tenir les petits objets que l'on travaille à la forge. ‖ Pêne mobile, taillé en chanfrein, qui est toujours poussé en dehors par un ressort, et que l'on fait rentrer dans sa cavité en agissant avec le pouce sur un bouton placé en dedans de la porte. ‖ On l'appelle aussi PÊNE COULANT. ‖ Serrure pourvue d'un bec-de-cane, et dont il existe deux espèces principales : le bec-de-cane proprement dit, qui n'a point de clef et ne s'emploie que pour les portes d'intérieur, et la serrure à tour et demi, dont le bec-de-cane, après avoir été poussé par un ressort, est encore chassé au dehors par un tour de clef : *Les vitres étaient sales, le* BEC-DE-CANE *tournait de lui-même, comme dans tous les endroits d'où l'on sort encore plus promptement qu'on n'y est entré.* (Balz.)

— Hydraul. Base pyramidale que l'on établissait autrefois en aval de la vanne motrice, pour diriger l'eau sur la roue d'une usine.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'aloès.

BEC-DE-CANON s. m. Techn. Outil de serrurier servant à dégager le derrière des moulures, et qui est une sorte de bec-de-cane plus grêle de forme. ‖ Pl. BECS-DE-CANON.

BEC-DE-CIGOGNE s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de géranium. ‖ Pl. BECS-DE-CIGOGNE.

BEC-DE-CIRE s. m. Ornith. Nom vulgaire du sénégali rayé, dont le bec est d'un rouge de cire d'Espagne. ‖ Pl. BECS-DE-CIRE.

BEC-DE-CORBEAU s. m. Chir. Instrument dont la forme ressemble à celle du bec d'un corbeau. ‖ Pl. BECS-DE-CORBEAU.

BEC-DE-CORBIN s. m. (de *bec*, et du lat. *corvinus*, de corbeau. Forme particulière d'un objet courbé, crochu et plus ou moins aigu, comme le bec d'un corbeau : *Canne, manche de parapluie à* BEC-DE-CORBIN *ou en* BEC-DE-CORBIN. ‖ Pl. BECS-DE-CORBIN.

— Fam. *Nez en bec-à-corbin*, Nez recourbé et terminé en pointe : *Il avait des yeux bleus, un grand* NEZ EN BEC-À-CORBIN, *qui lui donnaient un air d'autant plus sinistre, que ses yeux étaient un peu trop rapprochés du nez.* (Balz.)

— Techn. Ciseau emmanché comme le bédâne, dont le fer est recourbé par le bas, comme un bec de corbeau, et que l'on emploie, dans l'arquebuserie et dans d'autres arts industriels, pour nettoyer les mortaises et sculpter des ornements sur le bois. ‖ Espèce de crochet servant aux chapeliers pour faire voler l'étoffe sur la claie. ‖ Pièce de fer soudée en saillie. ‖ Vaisseau de cuivre dont le raffineur se sert pour verser le sucre dans les formes.

— Art milit. anc. Sorte de hallebarde, dont le fer était accompagné d'une pointe recourbée, comme un bec de corbeau. ‖ *Gentilhomme au bec-de-corbin* ou simplem. *bec-de-corbin*, Garde de la maison du roi qui portait une arme de ce genre. ‖ On disait aussi BEC-QUOYSEL.

— Mar. Instrument pointu et courbé, dont les calfats se servent pour arracher les vieilles étoupes des coutures des navires.

— Manég. Petit morceau de fer que l'on soude à l'un des fers de derrière, pour empêcher un cheval boiteux de marcher sur l'autre fer de derrière. ‖ Crochet de fer faisant partie de l'arçon.

— Chir. Instrument fait en forme de pincettes ou tenailles, qui sert à tirer des plaies les corps étrangers.

— Hortic. Figure faite en crochet, qui entre dans le dessin des parterres.

— **Encycl.** Les *becs-de-corbin* étaient des gentilshommes, officiers de la maison des rois de France, qui, sous la troisième race, étaient préposés à la garde du souverain. A l'origine de la création de cette garde, il y avait cent *becs-de-corbin;* plus tard, on en ajouta un certain nombre, bien qu'on ait continué à les désigner sous le nom des *cent gentilshommes à bec-de-corbin*. Ils marchaient deux à deux de-

vant le roi, aux jours de cérémonie, portant à la main un *bec-de-corbin*, espèce de hallebarde dont la partie supérieure ressemblait à une tête de faucon. Dans les jours de bataille, ils devaient se tenir auprès de la personne du roi. Chaque compagnie avait son capitaine, son lieutenant et autres officiers.

BEC-DE-CORNE s. m. Ornith. Nom vulgaire de plusieurs calaos.

— *Bec-de-corne bâtard*, Oiseau de la Nouvelle-Hollande, appelé aussi PERROQUET-CALAO, le scythrops des ornithologistes. ‖ Pl. BECS-DE-CORNE.

BEC-DE-CROSSE s. m. Art. milit. La partie de la crosse du fusil des fantassins, qui est en forme de bec. ‖ Pl. BECS-DE-CROSSE.

BEC-DE-CUILLER s. m. Anat. Lame osseuse très-mince, qui sépare la portion osseuse de la trompe d'Eustache du canal où passe le muscle interne du marteau. ‖ Pl. BECS-DE-CUILLERS.

BEC-DE-CYGNE s. m. Chir. Instrument, en forme de bec de cygne, en usage autrefois pour élargir les plaies d'où l'on voulait tirer quelque corps étranger avec le bec-de-grue. ‖ Pl. BECS-DE-CYGNE.

BEC-DE-DEMI-CAPUCINE ou **BEC-DE-CAPUCINE** s. m. Art. milit. Sorte de bec qui forme la partie prolongée de la demi-capucine, le milieu du bec correspondant à la direction du canal à baguette. ‖ Pl. BECS-DE-DEMI-CAPUCINE.

BEC-DE-FAUCON s. m. Art milit. anc. Arme de demi-longueur, munie d'un fer crochu, comme celui de la hallebarde, et quelquefois d'une massue, servant à démonter les cavaliers pour les assommer ensuite. ‖ Pl. BECS-DE-FAUCON.

— Erpét. Chélonée caret ou tortue franche.

BEC-DE-FER. V. BARBILANIER.

BEC-DE-FLÛTE s. m. Entom. Nom vulgaire d'un donax. ‖ Pl. BECS-DE-FLÛTE.

BEC-DE-GÂCHETTE s. m. Art milit. Partie proéminente du devant de la gâchette d'une arme à feu. ‖ Pl. BECS-DE-GÂCHETTE.

BEC-DE-GRUE s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de géranium, dont la capsule ressemble au bec d'une grue. ‖ Pl. BECS DE-GRUE.

— Chir. *Bec-de-grue coudé*, Instrument qui servait autrefois à extraire les corps étrangers d'une plaie et les esquilles d'une fracture.

BEC-DE-HACHE s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'huîtrier ou pie de mer. ‖ Pl. BECS-DE-HACHE.

BEC-DE-HÉRON s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de géranium. ‖ Pl. BECS-DE-HÉRON.

BEC-DE-LA-PLUME À ÉCRIRE s. m. Anat. Pointe du *calamus scriptorius*, Cavité de la partie supérieure de la moelle épinière, où se termine le quatrième ventricule du cerveau.

BEC-DE-LÉZARD s. m. Techn. Sorte de tire-balle employé par les armuriers. ‖ Pl. BECS-DE-LÉZARD.

BEC-DE-LIÈVRE s. m. Chir. Difformité résultant de la division de l'une des lèvres, et particulièrement de la lèvre supérieure, comme cela a lieu naturellement chez le lièvre.

— *Bec-de-lièvre simple*, Celui qui n'a qu'une division. ‖ *Bec-de-lièvre double*, Celui qui a deux divisions. ‖ *Bec-de-lièvre compliqué*, Celui qui accompagne l'écartement des os maxillaires supérieurs et de la voûte du palais. ‖ Pl. BECS-DE-LIÈVRE.

— Par ext. Personne affectée de cette difformité.

— Mamm. Espèce de chauve-souris dont la lèvre supérieure est fendue.

— **Encycl.** Chir. Le *bec-de-lièvre*, ou fissure labiale, est une des difformités les plus singulières qu'il soit donné au chirurgien d'observer. Il consiste en une division verticale et permanente de l'une ou de l'autre lèvre, division qui augmente d'une quantité plus ou moins notable l'ouverture de la bouche, et donne à celle-ci une apparence étrange qui l'a fait comparer à la bouche du lièvre. C'est une difformité toujours congénitale, car les divisions traumatiques des lèvres sont de simples plaies labiales, auxquelles il n'est pas permis de donner la dénomination de *bec-de-lièvre*. La fissure labiale a son siége presque exclusif sur la lèvre supérieure; les cas rapportés par Meckel et Nicati de fentes congénitales de la lèvre inférieure sont à juste point suspectés, et, dans tous les cas, extrêmement rares. La fissure labiale est simple ou double. Ordinairement simple, elle est parallèle au bord de la gouttière médiane de la lèvre supérieure, et se termine sous l'une des deux narines. Il y a presque toujours écartement des deux parties de la lèvre : le plus interne des deux bords reste perpendiculairement dirigé, l'externe est relevé par la contraction des muscles diducteurs, dont l'action n'est plus contre-balancée par la continuité des fibres du muscle orbiculaire des lèvres. Pendant le rire ou les pleurs, cet écartement augmente, et donne à la physionomie un aspect plus désagréable. Lorsque le *bec-de-lièvre* est double, la lèvre supérieure porte deux fissures parallèles, qui aboutissent aux deux narines; le nez est aplati des deux côtés, et les deux portions externes de la lèvre laissent au milieu un tubercule médian, c'est-à-dire une portion charnue, sphéroïdale ou conique, quelquefois en parallélogramme, qui, de la sous-cloison nasale descend jusqu'au niveau de la lèvre. Les bords divisés sont toujours lisses, arrondis et tapissés par la muqueuse, comme des lèvres naturelles.

— *Causes et origines du bec-de-lièvre.* Les complications qui accompagnent quelquefois cette singulière infirmité sont de nature à nous éclairer sur la cause présumée qui lui a donné naissance. La division n'est pas toujours, en effet, bornée aux parties molles; elle s'étend quelquefois à l'os maxillaire supérieur dans le point où devrait exister la réunion de cet os avec l'os incisif, et alors elle peut consister dans une simple fente ou dans une séparation complète, existant d'un seul côté seulement ou des deux côtés à la fois. Dans d'autres cas, la division a lieu au milieu; il y a séparation des deux os intermaxillaires, s'étendant plus ou moins loin en arrière, et se prolongeant quelquefois jusqu'au voile du palais divisé lui-même. Il peut y avoir même absence complète de la voûte palatine, de la cloison des fosses nasales, de la partie moyenne de la lèvre supérieure et de l'arcade alvéolaire qui la supporte. Cette horrible infirmité est connue sous le nom de *gueule de loup*. Enfin, on a mentionné d'autres complications plus graves encore. La fissure peut se prolonger jusqu'à la base du crâne, et intéresser la colonne vertébrale en totalité ou en partie, la face, etc. Il se produit alors un état fort singulier du nez; il y a ouverture des os du crâne sur la ligne médiane, et séparation de l'encéphale en deux moitiés latérales. L'infirmité congénitale peut enfin s'étendre à plusieurs parties du corps, et produire de nombreuses déviations organiques, telles que l'atrophie de la vessie, le *spina bifida*, etc.

Les anatomistes modernes qui se sont appliqués à rechercher les causes productrices du *bec-de-lièvre*, observant que cette lésion est toujours congénitale, qu'elle coïncide souvent avec un défaut de réunion des parties osseuses et des parties molles sur la ligne médiane, en ont inféré que le *bec-de-lièvre*, ainsi que les difformités congénitales qui l'accompagnent, résulte de l'arrêt de développement de l'embryon. D'après cette théorie, qui compte aujourd'hui un grand nombre de partisans, le travail de formation organique qui s'accomplit dans le fœtus pendant la vie intra-utérine peut être entravé par différentes causes. L'organe subit alors un arrêt dans son développement, et reste dans un état d'imperfection; état d'imperfection pour l'homme, mais qui répond souvent à un état parfait et permanent pour une classe d'animaux plus ou moins éloignés de l'espèce humaine. Cette théorie permet donc de supposer que la lèvre inférieure se forme de la réunion de deux parties, préalablement séparées pendant un certain moment de la vie fœtale; si la réunion n'a pas lieu avant la naissance, il y a division médiane permanente. La lèvre supérieure, au contraire, se formerait de trois parties, une moyenne et deux latérales. Si la partie moyenne ne se réunit que d'un côté, il y a *bec-de-lièvre* simple et toujours latéral; si elle ne se réunit d'aucun côté, le *bec-de-lièvre* est double. La plus grande fréquence de cette difformité à gauche vient encore à l'appui de cette théorie, car on sait que le développement fœtal a été reconnu par Dupuytren, comme étant moins précoce dans les parties gauches que dans les parties droites.

Cependant M. Velpeau, et après lui M. Cruveilhier, se refusent à admettre ce mode d'origine des fissures congénitales des lèvres. Ils se fondent sur ce que l'examen de l'embryon, aux diverses époques de son développement, ne présente pas la division qu'y supposent les anatomistes modernes. M. Velpeau préfère admettre que le *bec-de-lièvre* résulte d'une altération pathologique des tissus de la lèvre, qui s'accompagne toujours d'une perte de substance. On peut cependant objecter à cette manière de voir, que cette altération des tissus est au moins aussi hypothétique que la théorie précédente, et qu'il est impossible de démontrer la perte de substance, ainsi que d'expliquer pourquoi cette maladie affecte d'une manière si constante la lèvre supérieure, à l'exclusion des autres parties du corps. La théorie de l'arrêt de développement, beaucoup plus séduisante d'ailleurs, a rallié le plus grand nombre des anatomistes modernes; mais il est juste d'avouer que cette question de l'origine du *bec-de-lièvre* reste encore environnée d'une grande obscurité. Nous passons sous silence quelques explications peu acceptables ou plus discutables encore. D'après d'anciens auteurs, dont l'opinion n'a pu prévaloir, le *bec-de-lièvre* pouvait être attribué à l'influence de causes purement mécaniques, à l'hérédité, à une altération primitive du germe, enfin à des impressions morales, ressenties par la mère durant sa grossesse.

— *Traitement du bec-de-lièvre.* La fissure congénitale des lèvres, lorsqu'elle est peu profonde, simple, exempte de complications, n'est qu'une difformité choquante et désagréable à la vue. Mais, lorsque la division est étendue, elle a pour conséquence un trouble manifeste dans l'action physiologique des lèvres. La succion chez les jeunes enfants, la mastication, la déglutition, l'exercice de la parole et la sputation deviennent plus difficiles. Si la lèvre inférieure est profondément divisée, la salive s'écoule de la bouche continuellement; la perte de cette humeur et une insalivation insuffisante épuisent promptement le malade, dérangent la digestion et compromettent la vie. En conséquence, le *bec-de-lièvre* appellera, dans la plupart des cas, les secours de la chirurgie, et l'intervention de l'homme de l'art sera d'autant plus nécessaire, que la difformité congénitale présentera une plus grande étendue et de plus vastes complications.

Simple ou compliqué, le *bec-de-lièvre* offrira toujours la même indication : réunir les parties divisées, afin de rétablir l'intégrité de l'organe.

Le traitement chirurgical du *bec-de-lièvre* remonte à une haute antiquité. Celse fait connaître le mode opératoire qu'il mettait en pratique, et qui est à peu près semblable à celui qui est usité aujourd'hui. Les Arabes nous renseignent très-peu sur ce sujet; c'est à Ambroise Paré et surtout à Franco qu'il faut arriver pour voir naître un véritable progrès. Paré, qui a donné le premier le nom de *bec-de-lièvre* à la fissure congénitale des lèvres, avait étudié avec soin les diverses variétés de cette difformité, et c'est à lui qu'on attribue le premier emploi de la suture entortillée, dont nous allons parler, quoique ce procédé soit déjà indiqué dans Guy de Chauliac. Mais celui qui, le premier, a montré un véritable génie dans l'exposition des difformités congénitales des lèvres et dans l'invention des procédés propres à les corriger, c'est Franco.

Une première question se présente : à quel âge convient-il d'opérer? Les chirurgiens sont divisés d'opinion à cet égard. Les uns veulent qu'on se hâte d'opérer, les autres que l'on diffère : ceux-ci se fondent sur la sensibilité des tissus dans la première enfance; sur l'inconvénient d'une diète de trois ou quatre jours imposée au jeune sujet; sur ce que, à l'âge de quatre ou cinq ans, époque à laquelle ils veulent que l'opération soit reculée, l'enfant est plus à même de comprendre l'avantage qu'il retirera de l'opération. A cet âge aussi, il supportera mieux la privation des aliments; il pourra d'ailleurs avaler les liquides sans remuer les lèvres, c'est-à-dire sans compromettre les résultats de l'opération. Chez les trop jeunes sujets, un amaigrissement rapide survient quelquefois, qui occasionne le relâchement des sutures; les pleurs continuels du petit malade produisent le même résultat. D'ailleurs, un *bec-de-lièvre* simple n'empêche pas l'allaitement, et la cicatrice de l'opération faite dans les premiers temps de la vie est aussi apparente que celle de l'opération pratiquée chez l'adulte.

Suivant la plupart des chirurgiens modernes, ces raisons sont insuffisantes; aujourd'hui, il est regardé comme utile d'opérer dans les premiers jours de la vie. La sensibilité est réellement peu développée à cette époque, et d'ailleurs, personne n'ignore que les nouveau-nés peuvent, sans en souffrir beaucoup, être privés de nourriture pendant deux ou trois jours. Au besoin, rien de plus facile que de faire avaler, et cela sans nuire à la plaie, en abaissant la lèvre inférieure avec le doigt, quelques cuillerées de lait ou de bouillon. Les avantages de l'opération seront sensiblement marqués : l'enfant, exempt de crainte, une fois l'opération terminée, ne criera plus; une bonne conformation des lèvres rendra l'allaitement plus facile; la cicatrice sera moins étendue, et s'il y a, comme complication, séparation des os maxillaires, ils se rapprocheront d'autant plus facilement que les lèvres auront été réunies de meilleure heure.

MM. Bonfils père et Bush ont fait valoir les avantages de l'opération précipitée. M. Dubois, reproduisant les arguments de ces deux messieurs, a insisté sur la douleur qu'éprouve la famille, si longtemps en présence d'une difformité portée par un enfant qu'on n'opérera qu'à un âge avancé, et a enfin démontré que l'opération n'entravait pas l'allaitement naturel. Les raisons alléguées par cet illustre chirurgien ont rallié à sa cause la plupart des dissidents, et aujourd'hui la grande majorité des opérations du *bec-de-lièvre* se pratique chez les sujets peu avancés en âge.

L'opération du *bec-de-lièvre* comprend trois indications : 1° l'avivement des bords; 2° la réunion; 3° le maintien de la réunion, et se divise en trois temps qui correspondent à ces trois indications.

1° *Avivement.* Il a été pratiqué par les anciens chirurgiens d'une manière fort diverse. Abul-Kasem, cité par M. Velpeau, employait le fer chaud, Hunter le nitrate d'argent, Chopart deux bandelettes de vésicatoire. L'avivement sanglant, de beaucoup préférable, est le seul en usage aujourd'hui. On a beaucoup discuté pour savoir lequel, du bistouri ou des ciseaux, méritait la préférence. Cette question est généralement résolue dans la pratique en faveur des ciseaux, et ce sont ceux de Dubois que l'on emploie. Soit donné pour exemple un *bec-de-lièvre* simple siégeant à gauche. On commence par détacher de chaque côté la lèvre du bord alvéolaire auquel elle adhère par un repli de la muqueuse. On saisit alors le bord gauche de la solution de continuité de la lèvre, avec les doigts ou au moyen d'une pince-érigne, et l'on coupe d'un seul coup, s'il se peut, toute la surface libre de ce côté jusqu'au-dessus de l'angle de réunion des deux bords de la fissure. On en fait autant de l'autre côté, sans être obligé d'emporter de prime abord le petit lambeau résultant de la première section; les deux incisions circonscrivent un V, que l'on achève d'exciser, et l'avivement est terminé.

2° *Réunion.* Elle s'opère par la suture. On a proposé diverses espèces de sutures; mais la suture entortillée, employée d'abord par A. Paré, est universellement adoptée aujourd'hui. On commence par le côté gauche de la solution de continuité, que l'on saisit comme pour l'avivement, et l'on place une première aiguille à la partie inférieure. L'aiguille, ou une épingle à insecte, est enfoncée à 0 m. 006 ou 0 m. 008 du bord rafraîchi de la fissure, dans l'épaisseur même du bord vermeil de la lèvre, ou à 0 m. 001 au-dessus de ce bord, et on la fait pénétrer obliquement de bas en haut, jusqu'à ce que la pointe se montre. Arrivé là, le chirurgien saisit le côté droit et le traverse de haut en bas, en faisant ressortir l'aiguille à la même distance du bord saignant que du côté opposé. Cette courbure de l'aiguille a pour but d'entraîner en bas la portion de la lèvre qu'elle comprend, et d'obtenir, autant que possible, la légère saillie qui doit terminer inférieurement l'arête sous-nasale. On jette par-dessus cette première aiguille une anse de fil dont les chefs sont confiés à un aide, puis on en place une seconde un peu au-dessous de l'angle supérieur de réunion des bords de la plaie; une troisième prend place entre les deux premières. La réunion est ainsi formée de trois aiguilles parallèlement disposées et perforant les tissus que l'on veut unir. Le chirurgien, armé d'un long fil ciré, décrit alors des croisés en huit de chiffre autour de chaque extrémité des aiguilles, et passe de l'une à l'autre au moyen de croisés en X. On termine en excisant les extrémités des aiguilles, et on les soutient avec un très-petit morceau de linge cératé ou de diachylon, pour prévenir l'érosion de la peau.

3° *Maintien de la réunion.* La réunion est déjà assurée par le fait même de la suture, dont on se contente dans un bon nombre de cas. Toutefois, il est bon de ne pas négliger les moyens accessoires, qui peuvent aider à assurer l'adhérence des bords réséqués. On a proposé le petit appareil suivant, pour un très-jeune sujet. On applique sur chaque joue une pièce carrée d'un emplâtre fortement adhésif, dont le bord antérieur est percé d'ouvertures dans lesquelles sont placées deux ou trois anses de fil. On engage celle d'un côté dans les ouvertures du côté opposé; ces anses se croisent ainsi sur la lèvre entre les aiguilles. Il suffit de serrer ces liens pour amener les joues en avant et assurer le maintien de la réunion. Ce moyen de contention ne jouit pas d'une grande solidité, et dans le plus grand nombre des cas, on lui préfère l'appareil suivant : le malade a la tête couverte d'un bonnet que l'on fixe par plusieurs tours de bandes. On place alors en travers, sur le haut de la tête, le plein d'une bande dont les deux chefs sont assez longs pour que, descendant sur les joues jusqu'à la base de la mâchoire, on puisse de là les ramener sur la tête. On dispose sur les chefs de cette bande, au niveau des joues, deux compresses graduées épaisses; puis on applique le plein d'une autre bande roulée à deux globes, et aussi étroite que la lèvre, sur le front; on conduit les deux globes en arrière sur l'occiput; de là, après les avoir croisés, on les dirige en avant sur les compresses graduées et sur les lèvres, où on les croise de nouveau pour les reporter à l'occiput, et ainsi de suite. On termine en relevant et en fixant au bonnet du malade les deux chefs de bande placés sous les compresses graduées.

L'opération terminée, le chirurgien, s'il s'agit d'un enfant surtout, prendra garde à l'hémorragie qui pourrait se faire à l'insu de l'opérateur et entraîner la mort du sujet, celui-ci avalant le sang à mesure qu'il sort des lèvres de la plaie, et même le suçant.

Les fils de la suture ne doivent pas rester trop longtemps en place; ces liens peuvent ulcérer la peau par pression et étranglement, et laissent alors des cicatrices transversales très-apparentes. Après trois jours, on peut enlever les aiguilles; mais beaucoup de chirurgiens n'en enlèvent qu'une, et remettent au lendemain pour enlever les autres. On laisse pendant quelques jours encore les fils, que le sang retient et qui servent d'agglutinatifs.

Il ne faut pas perdre de vue, dans l'opération du *bec-de-lièvre*, que le résultat de cette opération, même parfaitement exécutée, peut être compromis par l'omission de certains soins qui doivent être donnés au malade. Si c'est un enfant, il doit être surveillé nuit et jour. Si l'on ne pouvait contenir les mouvements contraires au succès, on devrait lui administrer quelques narcotiques, et chercher à le tenir endormi pendant presque tout le temps nécessaire à la réunion. On éloignera tout ce qui peut le faire rire, pleurer, éternuer, tousser. Un éclat de rire, un accès de toux, un éternument ont suffi pour amener un insuccès. Des bouillons, de légers potages doivent seuls composer l'alimentation, quand la faim se fera vivement sentir. L'allaitement, toutefois, pourra être continué pour les jeunes enfants.

Par le procédé que nous venons de faire connaître, qui est, à proprement parler, la méthode ancienne de Franco, il est bien prouvé que l'art n'obtient qu'un succès incomplet; il reste inférieurement une échancrure, qui continue la difformité jusqu'à un certain point

C'est pour obvier à cet inconvénient qu'ont été imaginés quelques perfectionnements importants. Le procédé Clémot, de Rochefort, que Malgaigne croyait sien, est le plus parfait. Il consiste en ce qu'on opère l'avivement en taillant le long du bord libre de la fissure deux petits lambeaux que l'on renverse, et que l'on affronte par des sutures. Ces deux lambeaux réunis forment donc, à la partie moyenne de la lèvre opérée, une saillie assez considérable, mais qui se rétracte et disparaît d'elle-même avec rapidité. Au reste il est temps, après la guérison, de reséquer la partie proéminente. Ce procédé assure une réunion plus complète des bords avivés de la fissure labiale, et donne un résultat plus satisfaisant que la méthode ancienne. Le procédé Nélaton n'est qu'une modification peu importante du procédé Clémot. Par le procédé Mirault, on ne conserve qu'un lambeau, qu'on applique sur le point de réunion des surfaces avivées.

Le *bec-de-lièvre double* et les complications qui peuvent accompagner la fissure congénitale des lèvres réclament l'emploi de moyens appropriés. Dans le *bec-de-lièvre* double, il peut arriver que le tubercule médian soit très-peu volumineux ; dans ce cas, on l'excise. S'il est plus gros, on avive par quatre coups de ciseaux, et on réunit le tout par la suture entortillée, comme dans le cas précédent. Lorsque les ailes du nez sont fortement écartées et aplaties par la longueur et l'irrégularité du *bec-de-lièvre*, il est assez difficile de maintenir la réunion en reconstituant avec régularité les formes du nez. Le procédé de M. Philips s'applique à ce cas : une épingle, traversant les ailes du nez à leur partie inférieure, rapproche ces organes, et permet d'opérer plus facilement la réunion des bords avivés de la fissure.

La saillie des dents en avant est encore un obstacle à l'opération du *bec-de-lièvre*. Enlever les dents proéminentes, ou en changer la direction, est le seul moyen à employer. Il en sera de même lorsqu'il il y aura saillie de l'os incisif : ou bien l'os sera mobile, et il faudra le repousser en arrière; ou bien il sera soudé au maxillaire, et il deviendra urgent de fracturer le pédicule du petit os, ou de le reséquer à l'aide de l'ostéotome ou de la scie. La bifidité de la voûte palatine est une complication plus grave encore, et qui rend plus difficile l'opération du *bec-de-lièvre*. Cette infirmité réclame donc un traitement spécial, qui facilitera la cure du *bec-de-lièvre*.

BEC-DE-LIÈVRE, nom d'une ancienne famille de Bretagne, qui remonte au XIVe siècle, et dont le premier membre bien connu est Pierre DE BEC-DE-LIÈVRE, qui florissait vers 1360. Ses descendants les plus distingués sont les suivants : René DE BEC-DE-LIÈVRE, dont le père avait quitté le service du duc de Bretagne, pour entrer à celui de Charles VIII, fut nommé par Louis XII gouverneur d'Alexandrie dans le Milanais, et appelé en 1512 à faire partie du conseil de l'échiquier en Normandie ; — Pierre DE BEC-DE-LIÈVRE devint premier président de la cour des aides de Normandie, et porta le titre de marquis, après que Louis XIV eut, en sa faveur, érigé en marquisat la seigneurie de Quévilly en 1654 ; — Anne-Christophe, marquis DE BEC-DE-LIÈVRE, né à Rennes, mort en 1795, fut, au début de la Révolution, un des douze députés envoyés à Louis XVI par la Bretagne, afin d'obtenir le maintien de ses priviléges. Mis à la Bastille et relâché peu de temps après, il fut du nombre des premiers émigrés, entra dans l'armée de Condé, et revint en France en 1795. Ayant rejoint l'armée vendéenne de la rive droite de la Loire, il fut nommé major général, se battit vaillamment en plusieurs rencontres, et périt au combat d'Oudon ; — Son frère, le vicomte DE BEC-DE-LIÈVRE, mort en 1801, entra d'abord dans les ordres ; puis, abandonnant la soutane, il prit du service dans le régiment d'Auxerrois en 1777, se battit en Amérique pendant la guerre de l'indépendance, et fut chargé par Louis XVI, à son retour, de missions en Angleterre, où il se maria. Rentré en France, il fut jeté en prison comme émigré, et, après une captivité de deux ans, il recouvra la liberté. Il entra alors dans la police, fut envoyé en 1801 dans les départements de l'ouest, pour y espionner les royalistes; mais il ne tarda pas à tomber entre les mains de Georges Cadoudal, qui le fit fusiller.

BEC-DE-PERROQUET s. m. Chir. Tenaille dont on se sert dans les fractures du crâne pour extraire les fragments d'os. ‖ Pl. BECS-DE-PERROQUET.

— Ichthyol. Nom vulgaire des scares, et particulièrement du scare perroquet, à cause de la forme de leur bouche.

— Conchyl. Coquille du genre térébratule.

— Entom. Nom vulgaire de la térébratule perroquet.

BEC-DE-PIGEON s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de géranium. ‖ Pl. BECS-DE-PIGEON.

BEC-DE-POULE s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de la tortue caret. On l'appelle aussi BEC-D'OIE. ‖ Pl. BECS-DE-POULE.

BEC-DE-VAUTOUR s. m. Chir. Instrument de chirurgie aujourd'hui hors d'usage.

BEC-D'INDE-HUPPÉ s. m. Ornith. Espèce de gros-bec, qui imite la voix des autres oiseaux. ‖ Pl. BECS-D'INDE-HUPPÉS.

BEC-D'OIE s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du dauphin commun, à cause de la conformation de son museau. ‖ Nom vulgaire de la tortue caret. ‖ Pl. BECS-D'OIE.

BEC-D'OISEAU s. m. Mamm. Nom vulgaire de l'ornithorhynque, dont le museau constitue un véritable bec semblable à celui des oiseaux.

— Bot. Sorte de pied-d'alouette.

— Hortic. Variété de raisin.

BEC-DORÉ s. m. Ornith. Pigeon à bec et à pattes jaunes. ‖ Pl. BECS-DORÉS.

BEC-DUR s. m. Ornith. Nom vulgaire du gros-bec commun. ‖ Pl. BECS-DURS.

BEC-EN-CISEAUX s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, famille des longipennes, remarquable par son bec dont la mandibule inférieure est réduite à une lame, la mandibule supérieure très-aplatie, et ouverte seulement assez pour recevoir le bord de l'inférieure : *Le* BEC-EN-CISEAUX *vole en fendant l'eau avec sa mandibule inférieure, pour saisir les petits poissons dont il se nourrit.* (***) *On a constaté qu'au moyen de sa mandibule inférieure le* BEC-EN-CISEAUX *ouvre les coquilles en les frappant sur une pierre, à la façon des écaillères.* (***) *Les* BECS-EN-CISEAUX, *dont la taille égale celle d'un pigeon, vivent en troupes nombreuses dans les mers d'Amérique.* (Encycl.) *Le* BEC-EN-CISEAUX *ne peut mordre ni de côté, ni ramasser devant soi, ni becqueter en avant, son bec étant composé de deux pièces excessivement inégales.* (Buff.)

— **Encycl.** Les oiseaux connus sous le nom générique de *becs-en-ciseaux* se distinguent particulièrement par la forme anomale de leur bec, aplati latéralement en deux lames superposées. La mandibule supérieure, beaucoup plus courte que l'inférieure, diminue insensiblement d'épaisseur depuis sa base jusqu'aux trois quarts de sa longueur, où elle devient lamelliforme, et ses deux bords rapprochés en dessous forment, à partir de la base, une rainure étroite comme le manche d'un rasoir. La mandibule inférieure, rétrécie brusquement dès sa base en lame coupante, s'engage un peu dans la rainure de la mandibule supérieure.

Par suite de cette conformation singulière, le *bec-en-ciseaux* ne peut atteindre et saisir sa proie qu'en rasant la surface de la mer, dont il sillonne les flots avec sa mandibule inférieure. De là lui est venu le nom de *coupeur d'eau*, par lequel les marins le désignent communément. Cette manière de pêcher semble, au premier abord, d'autant moins commode, que le *bec-en-ciseaux* a un cou très-court, et qu'il est obligé de voler la tête baissée vers l'eau, pour ne pas la toucher de ses ailes. Cependant, pour peu que l'on y réfléchisse, il est facile de voir que ces oiseaux ne sont pas plus disgraciés de la nature que les sternes, les mouettes et les balbuzards, obligés de plonger à chaque instant pour saisir une proie qui souvent leur échappe. Leurs ailes, d'une immense envergure relativement au volume de leur corps, rendent leur vol extrêmement facile; de plus, leur bec semble merveilleusement adapté à leur manière de vivre. En effet, cette lame coupante, qui forme la mandibule inférieure, leur sert à arrêter ou à étourdir les petits poissons et les vers marins dont ils se nourrissent, tandis qu'au même instant la mandibule supérieure s'abaisse et entraîne la proie dans sa rainure. D'ailleurs, le *bec-en-ciseaux* n'est pas, comme on l'avait cru d'abord, réduit au seul moyen d'existence qui vient d'être décrit. Souvent les bords de la mer lui offrent une proie facile. Il y trouve une abondante provision de mactres et d'autres mollusques du même genre, dont il s'empare avec beaucoup d'adresse. Aussitôt que la marée descendante laisse la plage à découvert, on le voit se diriger vers les endroits où il sait que se tiennent d'ordinaire ces testacés. Là, il demeure immobile et silencieux, attendant patiemment que l'un d'eux entr'ouvre sa coquille pour enfoncer la lame inférieure et tranchante de son bec entre les deux valves, qui se referment aussitôt. Dès que ce stratagème a réussi, le *bec-en-ciseaux* enlève la coquille, la frappe sur la grève, coupe le ligament du mollusque, et l'avale sans obstacle.

On ne connaît que cinq espèces de ce genre, offrant toutes la même forme du bec, et presque le même plumage. La plus anciennement connue est le *bec-en-ciseaux noir*, qui habite la mer des Antilles, et dont la taille égale à peine celle d'un pigeon. Il est noir en dessus, avec le front, la face et tout le dessous blanc. Le bec, noir à son extrémité, est rouge à sa base, ainsi que les pattes.

BEC-EN-CROIX. Syn. de *bec croisé*.

BEC-EN-CUILLER s. m. Ornith. Nom vulgaire du savacou et de la spatule blanche.

BEC-EN-FOURREAU s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce d'échassiers, le chionis blanc. ‖ Pl. BECS-EN-FOURREAU.

BEC-EN-PALETTE s. m. Ornith. Syn. de *spatule*.

BEC-EN-POINÇON s. m. Ornith. Genre de petits oiseaux de l'ordre des passereaux, voisins des tangaras et fauvettes, propres au Paraguay, et qui ont le bec effilé et pointu. ‖ Pl. BECS-EN-POINÇON.

BEC-EN-SCIE s. m. Ornith. Syn. de *harle*.

BÉCÈDE (LA). V. LABÉCÈDE.

BECELLI (Jules-César), poëte et érudit italien, né à Vérone en 1683, mort en 1750. Il entra dans l'ordre des jésuites, dont il sortit en 1710 pour se marier. Depuis cette époque, il se consacra tout entier à l'enseignement, ainsi qu'à la culture des lettres et de la poésie. Doué d'une facilité extraordinaire, il produisit, soit en vers, soit en prose, un grand nombre d'ouvrages, où l'on trouve les défauts d'une improvisation hâtive. Becelli était membre des académies de Bologne, de Vérone, de Padoue et de Modène. Outre un grand nombre de poésies imprimées dans divers recueils du temps, on a de lui une tragédie en vers, l'*Oreste vindicatore* (1728, in-8°) ; six comédies : *I Falsi letterati* (1740) ; l'*Ammalato* (1741) ; l'*Ingiusta donazione* (1741) ; l'*Agnese di Faenza* (1743) ; *I Poetici comici* (1748) ; *la Pazzia delle pompe* (1748) ; un poëme en douze chants, *Il Gonella* (1739), et divers autres ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Della novella poesia*, etc. (Vérone, 1732), un de ses écrits les plus estimés ; *Trattato della divisione degl' ingegni e studj* (1738), et deux traductions, l'une d'Hérodote (1733-1734, in-4°), l'autre, en vers, des élégies de Properce (1742).

BECERRA (Gaspard), peintre, sculpteur et architecte espagnol, né à Baeza (Andalousie) en 1520, mort à Madrid en 1570. Il eut pour premier maître Berruguete, et se rendit ensuite à Rome, où il fut le disciple, non de Raphaël, comme l'affirme Palomino, puisque Raphaël mourut l'année même de sa naissance, mais peut-être de Michel-Ange, et certainement de leurs élèves. Vasari, qui lui donna des leçons et qui l'employa à peindre la salle de la chancellerie au Vatican, rapporte qu'une *Nativité de la Vierge*, de Becerra, eut l'honneur d'être placée à côté d'un tableau de Daniel de Volterra, dans l'église de la Trinité du Mont. Après avoir épousé à Rome, en 1556, sa compatriote Paula Velazquez, Becerra revint en Espagne. Nommé peintre et sculpteur de Philippe II, il peignit à fresque plusieurs scènes mythologiques ou allégoriques et des arabesques, dans les salles de l'Alcazar de Madrid. Ces ouvrages ont malheureusement péri dans l'incendie qui dévora ce palais en 1735. Mais une fresque, représentant l'*Histoire de Méduse, Persée et Andromède*, atteste encore, dit M. Viardot, à quel degré de perfection Becerra avait atteint dans l'arrangement d'un sujet, l'expression des têtes et le dessin de toutes les parties. Toutefois, ce fut surtout comme sculpteur que cet artiste se signala ; selon Bermudez, il surpassa en ce genre tous les maîtres espagnols qui l'ont précédé, et ne fut égalé par aucun de ceux qui le suivirent. Son chef-d'œuvre fut une statue de Notre-Dame de la Solitude (*Nuestra Senora de la Soledad*), qui lui fut commandée par la princesse doña Isabel de la Paz, fille de Philippe II, et que l'on plaça dans une chapelle du couvent des minimes, à Madrid, où elle opéra, dit-on, des miracles. Nous ne savons ce qu'est devenue cette statue; elle était encore à Madrid vers la fin du siècle dernier, et on venait de toutes parts admirer la beauté, la tendresse, la douleur et la résignation exprimées dans cette figure. Un autre ouvrage qui fit grand honneur à Becerra fut le grand retable de la cathédrale d'Astorga; il l'exécuta en 1569, un an avant de mourir.

BECERRIL (Alonzo), sculpteur espagnol, de la fin du XVIe siècle, n'est guère connu que par ses travaux fort estimés. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, exécutés pour la plupart en argent et dans le style gothique. Ce sont des statuettes, des bas-reliefs, des crucifix, des reliquaires, etc., remarquables par l'extrême délicatesse et le fini de l'exécution. On cite surtout son magnifique ostensoir de la cathédrale de Cuenza, lequel ne coûta pas moins de 16,755 ducats.

BECFIGUE s. m. Ornith. Nom donné à une espèce de gobe-mouches, qui habite l'Europe, et se nourrit de figues dans la saison de ces fruits : *En Provence, on voit sans cesse sur les figuiers les* BECFIGUES *becquetant les fruits les plus mûrs ; ils ne les quittent que pour chercher l'ombre, à l'abri des buissons et de la charmille touffue.* (Buff.) *Le* BECFIGUE, *qui, comme l'ortolan, fait les délices de nos tables, n'est pas aussi beau qu'il est bon.* (Buff.) *La nature a donné au* BECFIGUE *une amertume légère et un parfum unique si exquis, qu'ils engagent, remplissent et béatifient toutes les puissances dégustatrices.* (Brill.-Sav.) *Parmi les petits oiseaux, le premier, par ordre d'excellence, est sans contredit le* BECFIGUE. (Brill.-Sav.) ‖ Nom vulgaire de diverses espèces de becs-fins (sylvies, motacilles, etc.), qui, à l'automne, se nourrissent de figues, de raisins et autres fruits.

— *Becfigue d'hiver*, Nom vulgaire de la linotte et du pipi.

— Par anal. Aliment exquis en son genre : *L'éperlan est le* BECFIGUE *des eaux.* (Brill.-Sav.)

— **Encycl.** Outre l'espèce de gobe-mouches qui porte ce nom, on comprend généralement sous le nom de *becfigues* plusieurs espèces de fauvettes qui, en automne, cessent de faire la chasse aux insectes pour se nourrir exclusivement de figues, de raisins et d'autres fruits savoureux. Cette nourriture, tout en les engraissant à l'excès, communique à leur chair le goût le plus exquis. Fort bien connus des gourmets pour cette raison, les *becfigues* le sont beaucoup moins des naturalistes.

Leurs habitudes sauvages, leur vie retirée au milieu des bois, pendant la plus grande partie de l'année, n'ont guère permis jusqu'ici de bien connaître leurs mœurs. En automne, cependant, dès que les fruits à pulpe molle, succulente et parfumée sont mûrs, ces petits oiseaux quittent leurs retraites solitaires, et viennent par troupes nombreuses s'abattre sur nos vergers. Cet empressement leur devient fatal. Tout entiers au plaisir de vivre, ils ne redoutent plus l'approche de l'homme. On les voit, alourdis par la bonne chère, se mouvoir difficilement même sur le sol, et plus péniblement encore s'élever dans les airs. Leur vol est court, lent, embarrassé ; souvent ils se lèvent aux pieds du chasseur et vont se poser si près, qu'il faut reculer pour pouvoir les tirer. En même temps, ils ne cessent de faire entendre un petit cri aigu, qui décèle au loin leur présence. Il n'est donc pas étonnant de les voir tomber en si grand nombre dans nos filets, ou périr sous le plomb du tireur le moins expérimenté; ce qui pourrait surprendre, à bien plus forte raison, ce serait de voir qu'il en reste assez pour que, d'une année à l'autre, leur nombre ne soit pas sensiblement diminué.

La Provence, l'Italie, les îles et les côtes de la Méditerranée, semblent être plus spécialement la patrie des *becfigues;* du moins c'est de là que nous tirons la plupart de ceux qui se consomment sur nos tables. Plus au nord, le *becfigue* n'est qu'un oiseau de passage. Il disparaît même avant les premiers froids de l'automne. Élevé en captivité et nourri avec les mêmes fruits qui font ses délices et souvent causent sa perte, il acquiert en peu de temps une graisse si abondante, qu'elle lui donne quelquefois la mort. On a remarqué que les individus d'un âge avancé s'engraissent beaucoup mieux que les jeunes.

— *Chasse des becfigues*. On chasse les *becfigues* au fusil, au miroir, au collet ou à l'aide d'un filet nommé *araigne*. La chasse au fusil se fait en parcourant les vignes et les lieux que ces oiseaux ont l'habitude de fréquenter, ou en les attendant auprès d'un arbre sur lequel ils viennent se reposer. Pour la chasse au miroir, on emploie des filets ou nappes qui servent aux alouettes, ou bien des gluaux placés sur un petit arbre disposé à cet effet. On doit multiplier les perchants et les appelants, car les *becfigues* sont attirés par le cri ou la vue des autres petits oiseaux, et surtout de ceux de leur espèce.

L'endroit le plus favorable à la chasse au miroir est entre deux coteaux couverts de vignes, et le meilleur temps, lorsque le soleil brille et qu'il ne fait point de vent.

La *chasse aux collets* se fait en disposant ces piéges dans les vignes, les haies ou les clairières, tantôt isolés, tantôt suspendus plusieurs ensemble à un même *volant*. On met un appât à chaque collet.

Quelquefois on se sert avec avantage, pour la chasse aux *becfigues*, d'un filet nommé *araigne*, qui est plus spécialement réservé aux grives. Après avoir tendu ce filet au milieu d'une haie, on le lie par en bas, vers la terre, à différents coins de bois que l'on nomme *triquets*, avec les ficelles qui pendent et qui sont à environ deux pieds de distance les unes des autres. L'araigne se trouvant ainsi détendue et ramassée en bas, on l'attire avec un bâton, surtout vers le milieu; puis, lorsque tout est disposé, on se rend à l'extrémité de la haie et l'on fait du bruit, soit en frappant avec un bâton sur les broussailles, soit en y jetant des pierres et des mottes de terre. Les oiseaux effrayés remontent la haie sans oser la quitter, et finissent par s'engager dans le filet. La chasse à l'araigne se fait ordinairement de grand matin, ou le soir vers les quatre heures; il est important de choisir un temps couvert et calme.

BEC-FIN s. m. Ornith. Nom donné à des passereaux qui composent une très-nombreuse famille d'oiseaux de petite taille, à bec droit, effilé, aigu, et généralement fort estimés comme gibier : *La plupart des* BECS-FINS *ont une voix douce et très-mélodieuse.* (Dum. de Ste-Croix.) *On peut engraisser des* BECS-FINS *en vingt-quatre heures.* (J. Macé.)

— **Encycl.** L'ordre des passereaux, dans la classification de Cuvier, se divisait en cinq familles, et reposait, en raison de la similitude que ces oiseaux ont entre eux, sur des caractères de peu de valeur. La première de ces familles, celle des *dentirostres*, comprenait les oiseaux qui portent une petite échancrure, un cran à la pointe de la mandibule supérieure. Une des divisions de ceux-ci comprenait toutes les espèces à bec grêle, droit et en poinçon, auxquelles on avait donné le nom générique de *becs-fins*.

C'est de cette manière que le genre *bec-fin* renfermait les coupes suivantes : *traquet, accenteur, bec-fin proprement dit, roitelet, troglodyte, bergeronnette, pipi*. Ce n'est pas tout encore : les *becs-fins proprement dits* ou *fauvettes* formaient trois sections : celle des *riverains*, celle des *sylvains* et celle des *muscivores*. Dans ces trois divisions rentraient toutes les fauvettes des jardins, des bois et des roseaux ; tous les rossignols, le rouge-gorge, le rouge-queue, les loris bleus ; tous les pouillots, les roitelets, le troglodyte, etc., etc., en un mot les charmants petits hôtes chantants de nos bois, de nos buissons, de nos vignes, de nos champs, des bords de nos rivières. Joignons-y, par la pensée, les espèces analogues des pays éloignés, et nous nous perdrons dans un dédale d'espèces analogues. Sans doute, la première classification adoptée avait pour elle le mérite de la clarté et de la simplicité :

plus naturelle que scientifique, elle se comprenait d'instinct et s'appliquait à première vue par l'ornithologiste, car tous les *becs-fins* ont un *facies* commun qui tient autant à leurs mœurs similaires qu'à leur forme et à leur taille analogues. On a donc divisé et subdivisé cette immense famille; il est à craindre que l'on n'ait été maintenant un peu loin dans ce sens, car la clarté s'est enfuie devant ce travail, et la réflexion qui commence ces lignes devait cependant inspirer la prudence, car, avons-nous dit, les caractères distinctifs entre ces oiseaux sont de peu de valeur. Si donc on était déjà embarrassé pour y faire une quinzaine de coupes, comment a-t-on pu avoir la prétention sérieuse d'y tracer cent divisions raisonnables? Quoi qu'il en soit, le *bec-fin* est resté, pour l'homme du monde, le petit oiseau chanteur, excellent à manger, qu'il connaît et rencontre à l'automne dans les vergers, les vignes et les champs, et auquel, naguère encore, il faisait une guerre acharnée et fort intéressée. Malheureusement, il ignorait que tous les *becs-fins* sont nos alliés pour la destruction des insectes nuisibles, et, par conséquent, les défenseurs naturels de nos moissons et de nos récoltes; ce fait-là est bien prouvé, et aujourd'hui de nouveaux règlements interdissent ces meurtres impies, dictés par la plus piètre passion, la gourmandise. Les *becs-fins*, ainsi protégés, redeviendront-ils assez nombreux, car une grande partie est voyageuse, pour défendre nos biens? C'est ce que l'avenir apprendra, mais heureusement tout le fait présager.

BEC-FLEURS ou **BECQUE-FLEURS** s. m. (de *bec* ou *becquer* et *fleur*). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de mésange, qui vit au Cap de Bonne-Espérance. ‖ Pl. BECS-FLEURS, BECQUE-FLEURS.

BÉCHAMEIL ou BÉCHAMEL (Louis DE), marquis de Nointel, financier, mort à Paris en 1703, s'enrichit pendant les troubles de la Fronde et devint maître d'hôtel de Louis XIV. Grand amateur de bonne chère, il s'est acquis une sorte de célébrité parmi les gastronomes, en inventant une sauce blanche, à laquelle on a donné son nom. Béchameil savait apprécier avec goût les tableaux, les pierreries, les meubles, etc., ce qui le mit, dit-on, en faveur près de Louis XIV. Extrêmement vaniteux, il avait, entre autres prétentions, celle de ressembler au comte de Grammont. A ce sujet, Saint-Simon raconte dans ses *Mémoires* l'anecdote suivante : « Le comte de Grammont le voyant un jour (Béchameil) se promener aux Tuileries : — Voulez-vous parier, dit-il à sa compagnie, que je vais donner un coup de pied au c... à Béchameil, et qu'il m'en saura le meilleur gré du monde. En effet, il l'exécuta en plein. Béchameil, bien étonné, se retourne, et le comte de Grammont se met à lui faire de grandes excuses sur ce qu'il l'a pris pour son neveu. Béchameil fut charmé, et les deux compagnies encore davantage. »

BÉCHAMEL (François). V. GRILLET (Jean).

BÉCHAMEL s. f. (bé-cha-mèl). Art culin. Sauce blanche qui se compose de velouté et de lait réduit, et qui porte le nom d'un financier du XVIIe siècle, Louis de Béchamel ou de Béchameil, marquis de Nointel, à qui on en attribue l'invention : *Poulet à la* BÉCHAMEL. *Sauce à la* BÉCHAMEL. *Morue à la* BÉCHAMEL. *Une* BÉCHAMEL *de brochet. La* BÉCHAMEL, *préparation ainsi appelée du nom du marquis de Béchamel, maître d'hôtel du roi Louis XIV, qui s'est immortalisé à jamais par ce seul ragoût.* (Grimod.)

— *Béchamel grasse*, Autre sauce du même genre, mais plus compliquée que la précédente, et qui se fait avec des dés de lard, de la graisse de veau, divers légumes et du bouillon, le tout accompagné d'épices et d'aromates.

— **Gramm.** Quelques lexicographes, entre autres Legoarant, critiquent fort cette forme masculine *béchamel* donnée à un mot qui, avec l'article *la* qui précède, a toutes les apparences du féminin, et ils voudraient qu'on écrivît *béchamelle*, surtout dans cette phrase : *manger une béchamelle*. La première forme orthographique prouve tout simplement que l'on tient à mettre ce mot en rapport avec son origine, ce qui s'explique d'autant mieux que cette manière d'orthographier n'offre rien d'illogique, puisque *une sauce à la Béchamel* signifie une sauce à la manière du financier Béchamel. Quant à l'irrégularité *el* au lieu de *elle*, cela doit nous toucher fort peu. Quand il s'agira de refondre l'orthographe vicieuse de notre langue, on aura bien d'autres étables d'Augias à nettoyer : les noms composés, l'emploi du trait d'union, le redoublement des consonnes, etc., etc.

BÉCHAMP (J.-A.), médecin français, né à Dieuze en 1816, commença par exercer la pharmacie à Strasbourg. S'étant fait recevoir bachelier ès lettres et ès sciences, il devint successivement agrégé à l'école de pharmacie de Strasbourg, docteur ès sciences (1853), docteur en médecine (1856), et professeur de chimie médicale et de pharmacie à la faculté de Montpellier (1857). Outre ses deux thèses, l'une *Sur la pyroxyline ou poudre-coton*, l'autre *Sur les substances albuminoïdes et sur leur transformation en urée*, on a de M. Béchamp divers travaux et mémoires publiés dans les *Annales de physique et de chimie*.

BÊCHANT (bê-chan), part. prés. du v. Bêcher :

> Deux frères aujourd'hui se disputaient un champ
> Dont la borne s'était déplacée en *bêchant*.
> LAMARTINE.

BÊCHARD s. m. (bê-char — rad. *bêche*). Agric. Houe à deux branches larges et pointues du bout.

BÉCHARD (Jean-Jacques-Marie-Ferdinand), publiciste et homme politique français, né à Saint-Gervaly (Gard) en 1799. Avocat au barreau de Nîmes depuis 1827, il se signala après 1830 parmi les légitimistes de son département, fut nommé membre du conseil général, puis élu, en 1837, député par la ville de Nîmes. Il siégea jusqu'en 1846 sur les bancs de la droite, publia quelques brochures, acheta une charge à la cour de cassation, et fit paraître contre les banquets réformistes, à la veille de la révolution de Février, un écrit intitulé : *De la Réforme administrative électorale*. Nommé représentant à la Constituante et à la Législative, il a voté pour toutes les mesures répressives et lois de réaction. Comme écrivain, il a publié de nombreux écrits politiques, surtout contre la centralisation, dont il est un des adversaires les plus décidés. Les principaux sont : *Essai sur la centralisation administrative* (Paris, 1838, 2 vol. in-8); la *Commune, l'Eglise et l'Etat dans leurs rapports avec les classes laborieuses* (1849-1850); l'*Administration intérieure de la France*, suivi d'un *Appendice sur les lois municipales des principaux Etats de l'Europe* (1851, 2 vol. in-12); *Lois municipales des républiques de la Suisse et des Etats-Unis* (1852, in-18); les *Lois municipales de l'Italie dans l'antiquité, dans le moyen âge et dans les temps modernes* (1852, in-8°); *De l'Etat du paupérisme en France*, etc. (1852); le *Droit municipal dans l'antiquité* (1860, in-8°), etc.

BÉCHARD (Frédéric), littérateur français, fils du précédent, né à Nîmes en 1824. L'académie du Gard ayant mis au concours le sujet *De la Famille*, il composa un mémoire qui remporta le prix *ex æquo* avec M. Laboulaye. De 1849 à 1850, il remplit les fonctions de sous-préfet; puis il se livra à la littérature et donna au théâtre : les *Tribulations d'un grand homme*, comédie en trois actes (Odéon, 1847); les *Déclassés*, comédie en quatre actes (Vaudeville, 1856); le *Passé d'une femme*, drame en quatre actes (Odéon, 1859), en collaboration avec Ch. Lafont. Il a aussi fourni des articles à plusieurs journaux, notamment à l'*Artiste* et à la *Gazette de France*, et fait paraître, en 1859, les *Existences déclassées* (in-18.)

BÉCHARU s. m. (bé-cha-ru — corrupt. de *bec de charrue*, le bec de cet oiseau ayant la forme d'un soc de charrue). Ornith. Syn. de *bécaru* ou *flamant*. ‖ On dit aussi BÉCHÉRU.

BÊCHE s. f. (bè-che — rad. *bec*). Agric. Instrument formé d'un fer plat, tranchant, emmanché comme une pelle, et qui sert à fouir et à retourner la terre : *La* BÊCHE *du jardinier, du mineur, du fossoyeur. La* BÊCHE *des esclaves a fait plus de bien que l'épée des conquérants n'a fait de mal.* (B. de St-P.) *Le plus parfait de tous les labours est celui qui se fait à la* BÊCHE. (Math. de Dombasle.) *La fourche, dans les terres compactes et visqueuses, remplace la* BÊCHE *avec avantage.* (Raspail.) *Les labours se font de trois façons avec la* BÊCHE, *avec la houe et avec la charrue* (Francœur.)

> Ta *bêche*, ô fossoyeur, est le sceptre du monde.
> A. HOUSSAYE.

> Surtout de la science écoutez les leçons,
> Vous qui rendez la terre à la *bêche* docile.
> CASTEL.

> Pauvres gens! l'impôt nous dépouille;
> Nous n'avons, accablés de maux,
> Pour nous, ton père et six marmots,
> Rien que ta *bêche* et ma quenouille.
> BÉRANGER.

— Par ext. Instrument de travail, gagne-pain : *La plume est la* BÊCHE *du savant, et le sillon qu'elle trace n'est ni moins utile, ni moins pénible que celui des laboureurs.* (St-Evrem.)

— *Donner des coups de bêche*, Entamer, modifier, changer : *Quand Richelieu commença à* DONNER DES COUPS DE BÊCHE *dans le vieux sol européen, il était surpris, à chaque instant, de sentir rebrousser l'outil.* (V. Hugo.)

— Entom. Nom vulgaire de plusieurs espèces d'insectes, qui, surtout à l'état de larves, font beaucoup de mal à la vigne et aux arbres fruitiers, dont ils rongent les bourgeons.

— **Encycl.** Linguist. Cet instrument, connu de très-bonne heure chez les peuples agricoles de la grande famille indo-européenne, a été désigné par chacun d'eux sous des noms différents. « Le premier homme, dit M. A. Pictet dans ses *Origines indo-européennes*, qui s'avisa de travailler la terre, dut être aussi le premier inventeur d'un outil quelconque, pour rendre l'opération possible; car, seul, le secours de ses mains n'y saurait suffire. Très-imparfait au début, cet outil n'aura servi d'abord qu'à gratter le sol, et, pour arriver à le fouiller, à le retourner plus profondément, il aura dû passer par bien des transformations successives; ou plutôt les instruments de travail se seront multipliés pour accomplir séparément leurs divers offices. Par cela même que les outils les plus simples ont été les premiers dans l'ordre des temps, leurs anciens noms ont dû se perdre facilement, et se remplacer par des termes nouveaux, à la suite des modifications de forme, de matière et d'emploi subies par les instruments eux-mêmes. Aussi les affinités à signaler sont-elles fort isolées pour la plupart. »

Un fait remarquable, c'est que nous retrouvons dans le sanscrit la forme primitive des noms usités dans les autres langues congénères. Ainsi, pour ne nous occuper ici que de notre mot *pelle*, nous trouvons en tête de ce groupe étymologique le sanscrit *phala*, qui présente la signification complexe de lame d'épée, de couteau et de soc de charrue. M. Pictet le fait dériver, avec beaucoup de vraisemblance, de la racine *phal* (fendu). Ce mot aura désigné, à l'origine, tout instrument plat et tranchant. Ce sens primitif se retrouve dans une autre lignée de dérivés parallèles : *phalaka* (planche, banc, feuille), etc., à laquelle appartient immédiatement le persan *palah* (le plat de la rame), le russe et le polonais *polka* (planche, tablette), etc. La signification de *pelle* s'est conservée intacte dans le latin *pala*, le cymrique *pal*, l'irlandais *fâl*. A côté de ces formes, nous avons, comme moyen de contrôle, la signification verbale originelle : le cymrique *palu* et l'armoricain *pala* (couper et remuer la terre, labourer, bêcher). On peut encore rapprocher le scandinave *pâll* et l'anglo-saxon *fealg*, *fealga*, dans le sens de herse. M. Pictet signale encore la curieuse analogie qui existe entre cette racine indo-européenne et la racine sémitique que l'hébreu nous offre sous la forme presque identique de *pâlag*, *pâlach* (labourer). Nous ferons remarquer que, de la première racine, dérive encore le verbe arabe *faladja* (il a fendu), et *falaha* (il a labouré); en outre, ce dernier verbe, à la forme appelée techniquement *forme du nom de métier*, a donné naissance au mot *fallah* (laboureur), que nous écrivons *fellah*, et qui désigne la population agricole de l'Egypte.

BÊCHE adj. f. (bê-che). Usité seulement dans la locution *tête-bêche*, La tête ou la partie supérieure de l'un étant auprès des pieds ou de la partie inférieure de l'autre : *Se coucher* TÊTE-BÊCHE. *Mettre des bouteilles* TÊTE-BÊCHE *dans un panier*.

BÊCHÉ, ÉE (bê-ché), part. pass. du v. Bêcher : *Une plate-bande nouvellement* BÊCHÉE. *Il s'exhale d'une terre fraîchement* BÊCHÉE *un parfum que l'amant de la nature a seul le secret d'aspirer.* (Boileau.)

BÊCHE-LISETTE s. f. Entom. Nom vulgaire du rhynchite bauhus. ‖ Nom vulgaire d'un insecte du genre eumolpe, qui fait de grands ravages dans les vignes. On l'appelle aussi COUPE-BOURGEONS et PIQUE-BROT.

BEC-HELLOIN (LE), village et comm. de France (Eure), cant. de Brionne, arrond. et à 20 kil. N.-E. de Bernay, sur le ruisseau du Bec; 698 hab. Haras de remonte, sources minérales, moulins à blé, blanchisseries.

Le Bec-Helloin est célèbre par l'ancienne abbaye de ce nom, l'une des plus belles de la Normandie, fondée, en 1039, par Helloin, sei- de Bonneville-sur-Bec. Peu de temps après sa fondation, des hommes recommandables par leur savoir, Lanfranc, saint Anselme et plusieurs autres se retirèrent dans cette abbaye pour se livrer, dans la retraite, à l'étude des connaissances de leur siècle, et y fondèrent la première école qui ait été consacrée, en Normandie, à l'enseignement des langues et des sciences. La réputation de cette école fut bientôt européenne, et, s'il faut en croire les écrivains du temps, elle comptait parmi ses disciples les enfants des familles les plus riches et les plus distinguées de la France et de l'Angleterre. En 1356, cette abbaye fut environnée de fortifications considérables, pour la défendre contre les Anglais, qui néanmoins s'en emparèrent après un mois de siége; reprise par les Français en 1421, puis par les Anglais en 1448, elle fut saccagée par les protestants en 1563. L'église abbatiale, qui était une des plus belles du royaume, a été complétement ruinée, ainsi que la maison chapitrale; une haute tour isolée, bâtie au XVe siècle et classée au nombre des monuments historiques, vient d'être restaurée aux frais de l'Etat; le magnifique maître-autel a été transféré dans l'église Sainte-Croix, à Bernay, et l'église paroissiale du Bec possède un superbe émail et quelques statues provenant de l'abbaye. Tout ce qui était consacré à l'habitation des moines a été conservé; ces bâtiments sont d'un style moderne, aussi simple qu'élégant, et leur construction ne paraît pas antérieure au XVIIe siècle; ils servent aujourd'hui à loger un haras de remonte.

BÊCHELON s. m. (bê-che-lon — rad. *bêche*). Agric. Très-petite binette, dont la lame double présente, d'un côté, un taillant et de l'autre deux fortes dents.

BÊCHEMENT s. m. (bê-che-man — rad. *bêcher*). Agric. Action de bêcher, de fouir : *Trésor d'or ou d'argent trouvé en terre, par* BÊCHEMENT *ou ouverture, est au prince.* (Coutum. génér.) *Et tant fouilla sa vigne par profonds et réitérés* BESCHEMENTS *et houements, que, dans quelques années, elle se rendit très-fertile.* (O. de Serres.) ‖ V. mot.

BÊCHER v. a. ou tr. (bê-ché — rad. *bêche*). Agric. Couper, remuer, retourner, creuser avec une bêche, cultiver à la bêche : BÊCHER *la terre.* BÊCHER *un jardin. Lorsque, dans de vastes plaines où les hommes* BÊCHAIENT *la terre, on vit pour la première fois apparaître la charrue, on dut éprouver un sentiment de terreur, en songeant à la quantité de main-d'œuvre que cette machine allait rendre inutile.* (Droz.)

> L'âne me plaît : son dos porte au marché
> Les fruits du champ que ce rustre a *bêché*.
> (*Satiriq. du* XVIIIe *siècle*.)

> . . . . De petits coins de terre
> Que je *bêche* moi-même autour du presbytère
> Suffisent amplement pour moi, Marthe et le chien.
> LAMARTINE.

— Pop. Dire du mal, gloser sur le compte de : *Dites donc, vous, quand aurez-vous fini de me* BÊCHER?

— Prov. *J'aimerais mieux bêcher la terre*, Se dit en parlant d'un travail qu'on regarde comme très-pénible ou très-difficile, ou pour lequel on a une répugnance insurmontable : *Rester dans cette maison!* J'AIMERAIS MIEUX BÊCHER LA TERRE.

— Absol. : *Quand Adam* BÊCHAIT *et qu'Eve filait, où était le gentilhomme?*

Se bêcher, v. p. Etre bêché : *Ce terrain* SE BÊCHE *difficilement*.

BECHER (Jean-Joachim), célèbre chimiste allemand, né à Spire en 1625, mort en 1682. Fort jeune, lorsqu'il perdit son père, il fut, dès l'âge de treize ans, forcé de donner des leçons de lecture et d'écriture pour gagner sa vie et soutenir sa mère et ses frères; il n'avait que les nuits pour étudier et faire sa propre éducation. Une volonté énergique et de grandes dispositions naturelles triomphèrent de tous les obstacles. Il acquit des connaissances étendues en physique, en chimie, en mathématiques et en médecine, et, muni de ce bagage, se mit à voyager. Il parcourut la Hollande, la Suède, l'Italie, et fit connaissance avec les savants les plus célèbres de son temps, notamment avec Descartes, le P. Mersenne, Saumaise. En 1666, il fut nommé professeur de médecine à l'université de Mayence; mais il ne tarda pas à quitter cette ville pour aller s'établir à Munich, où il eut, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, la direction *du plus beau laboratoire qui pût se trouver en Allemagne et même en Europe*. Mais son excessive vanité et son esprit inquiet et indépendant lui faisaient des ennemis partout, et ne lui permettaient de se fixer définitivement nulle part. De Munich, il se rendit à Vienne, où l'amitié du comte de Zinzendorf le fit nommer conseiller de la chambre du commerce. Disgracié bientôt, il quitta l'Autriche, et passa en Hollande, où il s'établit à Harlem, vers 1678. Il présenta aux états généraux divers projets financiers et industriels, proposa de *transformer* en or le sable des dunes, inventa une machine pour le dévidage de la soie, et, mécontent de voir repousser ses propositions, partit pour l'Angleterre vers 1680. Il y passa deux ans à étudier les mines de Cornouailles et de l'Ecosse, et mourut à Londres, selon les uns, et selon d'autres, en Allemagne, où il était revenu sur l'invitation du duc de Mecklembourg.

« Comme les chimistes de son temps, dit M. Dumas, Becher n'est pas toujours intelligible pour nous. Mais quand il l'est, ce qui arrive ordinairement, on aime son style net, franc, élégant, et ses pensées toujours vives et spirituelles frappent et intéressent. » Il insiste, dans ses ouvrages, sur la nécessité pour la chimie de s'éloigner des voies de la philosophie scolastique. « *Bon péripatéticien, mauvais chimiste, et réciproquement*, dit-il, car la nature n'a rien de commun avec les imaginations dont la philosophie péripatétique se nourrit. — C'est une philosophie, ajoute-t-il, qui s'applique uniquement à donner des noms aux choses, et à disputer ensuite sur ces noms : *tota illa philosophia eo collimat ut rebus tantum nomina imponat, et deinde circa ea rixetur et altercetur* ». Ailleurs, il porte à Aristote et à toute sa secte un défi formel, les invitant à expliquer pourquoi l'argent est dissous par l'acide nitrique, pourquoi il est précipité par le cuivre, le sel marin, etc. Mais la réputation de Becher repose surtout sur la doctrine des trois éléments qu'il appelait les trois terres, savoir la terre vitrifiable ou l'élément terreux, la terre mercurielle ou l'élément métallique, la terre inflammable ou l'élément combustible. Chacune d'elles ne représente pas une matière unique et toujours identique; elles peuvent affecter des modifications et revêtir des caractères extérieurs variés. Becher admettait en outre un acide universel (*acidum universale, solvens catholicum, spiritus esurinus*), qui se trouvait, disait-il, dans les eaux, dans les sels, et qui était le principe du croisement des minéraux. Cette doctrine des trois terres, vitrifiable, mercurielle et inflammable, prépara la révolution scientifique que Stahl devait, peu de temps après, accomplir dans la chimie.

Becher est le dernier chimiste célèbre qui ait professé la croyance à la transmutation des métaux. On a vu qu'il avait proposé aux états généraux de Hollande de transformer le sable des dunes en or. Dans les expériences qui l'avaient conduit à faire cette proposition, il avait pris pour une transformation en or l'extraction de la quantité d'or infiniment petite, naturellement renfermée dans les sables. Il prétendait aussi, en calcinant les argiles avec de l'huile, les changer en fer; il obtenait effectivement du fer, mais ce fer provenait de l'oxyde de fer que contiennent les argiles, et

que la matière organique réduit à l'état métallique. Un passage curieux de l'un de ses ouvrages nous le montre aux prises avec les adversaires de la pierre philosophale. — Si l'alchimie, objectaient ces derniers, était un art réellement existant, le roi Salomon l'aurait connue, *puisqu'il possédait, selon les Ecritures, la sagesse réunie de la terre et du ciel*. Cependant Salomon envoya des vaisseaux à Ophir pour y chercher de l'or, et il leva des taxes sur ses sujets. *Or*, si Salomon avait connu la transmutation des métaux, il n'aurait pas eu besoin, pour se procurer de l'or, de recourir aux moyens précédents. *Ainsi*, Salomon n'a pas eu connaissance de l'alchimie. *Donc*, l'alchimie n'existe pas. — Il paraît que cette argumentation triomphante avait produit une impression considérable sur l'esprit des philosophes de cette époque. Comment l'alchimie allait-elle se tirer de là? — « J'accorde la *majeure*, répond Becher, mais je rejette la *mineure*. J'admets que Salomon possédait toute la science de la terre et du ciel; je nie qu'il ait ignoré l'alchimie. De ce qu'il a envoyé des vaisseaux à Ophir, et de ce qu'il a imposé des contributions à ses sujets, on ne peut nullement conclure que ce roi ne possédait point la pierre philosophale. L'empereur Léopold qui a fait de l'or, comme chacun le sait, a-t-il pour cela diminué les charges qui pesaient sur ses sujets? L'expédition d'Ophir est-elle un fait bien établi? En connaît-on d'ailleurs parfaitement le but? En raison même des mystères dont elle s'entoure, elle serait plutôt une preuve que Salomon possédait le secret de la transmutation. Ne voulant point fabriquer de l'or dans ses propres Etats, Salomon a fait exécuter cette opération dans un pays voisin pour faire ensuite rapporter en Judée l'or artificiellement produit. En effet, quels biens le roi Salomon aurait-il pu offrir en échange de l'or que l'on prétend avoir été rapporté d'Ophir? Pourquoi ces expéditions n'ont-elles pas continué sous Roboam son successeur? En résumé, Becher demeure convaincu que Salomon a connu le secret de la science hermétique, mais que sa haute sagesse l'a empêché de le divulguer. On sourit en voyant comment, d'un siècle à l'autre, changent la nature des raisonnements, le terrain commun des discussions, les moyens de convaincre les autres et de se convaincre soi-même, le genre de preuves auxquelles l'esprit s'arrête.

Le principal ouvrage de Becher est la *Physique souterraine* (*Actorum laboris chymici Monacensis, seu Physicæ subterraneæ libri duo* (Francfort, 1669, in-8°), dont Stahl ne parlait qu'avec enthousiasme, qu'il appelait *opus sine pari, primum ac princeps opus, liber undique et undique primus*. — La préface, qui ouvre l'entrée de cet *ouvrage sans pareil*, nous offre un singulier début. « *Il ne faut pas disputer des goûts :* voilà, dit l'auteur, un proverbe qui est d'accord avec la raison et avec l'expérience. Aux uns, il faut des aliments sucrés, à d'autres, des acides; ceux-ci préfèrent les amers, *des femmes atteintes de pica ne trouvent pas* d'aliments plus délicieux que la craie, le charbon et autres friandises semblables. Vous voyez des gens passionnés pour la musique; d'autres qui se plaisent aux élans de la gaieté; d'autres qui recherchent les émotions de la tristesse; la plupart demandant le bonheur à Bacchus et à Vénus. Mais qui croirait qu'il existe un goût auquel il faut sacrifier sa réputation, sa santé, son argent, son temps et même sa vie (*Quis vero credat inter tot gustus unum reperiri quo fama, sanitas, pecunia, tempus et vita perdatur?*) Ce sont donc des fous qui s'y livrent, direz-vous? Non. Ce sont seulement des individus d'un genre *excentrique, hétéroclite, hétérogène, anomal* : ce sont les chimistes (*quoddam genus hominum excentricum, heteroclitum, heterogeneum, anomalum*). Si maintenant nous parcourons l'ouvrage, nous y trouvons une véritable philosophie chimique, telle que la comportait l'époque. Le raisonnement aristotélique y cède la première place à l'expérience. « Becher, dit M. Dumas, connaît bien les faits; il en donne une appréciation vraie; il les classe avec sagesse et méthode; il s'élève enfin par moments aux idées les plus nettes sur la nature des réactions chimiques. Pour lui, les phénomènes chimiques se passent entre des principes matériels qu'une force propre réunit pour former des composés. Rien n'empêche de détruire ceux-ci et de faire reparaître les principes, avec leurs qualités fondamentales. »

Les autres ouvrages de Becher sont : *Institutiones chymicæ* (1662); *Parnassus medicinalis* (1663), traité de matière médicale en vers et en prose; *Institutionis chymicæ prodromus, id est Œdipus chymicus*, etc. (1664); *Theses chymicæ veritatem et possibilitatem transmutationis metallorum in aurum evincentes* (1675); *Tripus hermaticus fatidicus pandens oracula chymica* (1689), etc.

BECHER (Alfred-Jules), littérateur et musicien, plus connu comme un des chefs du mouvement démocratique qui éclata à Vienne en 1848, né à Manchester vers 1804, mort en 1848. Après avoir exercé quelque temps la profession d'avocat à Elberfeldt, il se livra à la culture des arts, et professa la théorie musicale d'abord à La Haye, puis à Londres en 1840. Revenu en Allemagne pour poursuivre un procès important devant les tribunaux de Vienne, il se mit à écrire des articles de critique dans les journaux de cette capitale. En 1848, il fonda le journal le *Radical*, où il excita la population à la plus vigoureuse résistance. Mais lorsque Vienne eut été prise d'assaut, il fut arrêté, condamné à mort et passé par les armes. Becher a publié d'assez nombreuses compositions musicales, qui dénotent un certain talent et une incontestable originalité, gâtés comme à plaisir par une harmonie tourmentée, une afféterie de mauvais goût et la préoccupation constante de l'extraordinaire. On doit à Becher : *Jenny, esquisse de sa vie* (Vienne, 1847, in-8°).

BECHER (Sigefroy), économiste allemand, né à Plan (Bohême) en 1806. Après s'être fait recevoir docteur en droit à Vienne, il devint professeur suppléant de géographie et d'histoire commerciale, fut nommé, en 1848, secrétaire général du ministère Dobblhofl et remplit, en 1849, des missions diplomatiques en Allemagne et en Belgique. M. Becher a publié en allemand de nombreux ouvrages sur le commerce, la population, les douanes, les finances, etc., de l'Autriche. Les principaux sont : *Manuel pour l'étude de l'histoire* (1833); le *Système monétaire autrichien* de 1524 à 1838 (Vienne, 1838); *Tableau statistique du commerce extérieur de l'Autriche, de* 1829 *à* 1838 (Stuttgard et Tubingue, 1841); *Tableau statistique de la population de l'empire d'Autriche, de* 1819 *à* 1843 (Sttuttgard, 1841); *Géographie universelle* (1842); *La population de l'empire d'Autriche de* 1819 *à* 1843 (Vienne, 1846); *Du commerce et des recettes douanières de l'Autriche en* 1842 (Leipzig, 1842); *Relations douanières et commerciales de l'Allemagne avec l'Autriche* (Leipzig, 1850); *Economie populaire* (Vienne, 1853), etc.

BECHERAF s. m. (be-che-raff — mot arabe.) Mus. Nom donné, chez les Arabes, au prélude qui précède le récitatif du chanteur, et qui, exécuté par les instruments, est destiné à indiquer le mode dans lequel doit être chantée la *chanson*.

— **Encycl.** M. Salvador Daniel, dans son excellent travail sur la musique arabe, pense que le *becheraf* arabe est identique à ces *nomes* de la musique grecque auxquels il était défendu de rien changer, parce qu'ils caractérisaient chacun de ses modes spéciaux. Le *becheraf*, dit M. Salvador Daniel, reproduit d'abord la gamme ascendante et la gamme descendante du ton, ou, si l'on aime mieux, du mode dans lequel on doit chanter; puis il indique les transitions par lesquelles on pourra passer accidentellement dans un autre mode, soit par les tétracordes semblables, appartenant à deux modes différents; soit par l'extension donnée en haut ou en bas de l'échelle du mode principal, avec les notes caractéristiques de ce que M. Salvador Daniel appelle la glose. La glose est en quelque sorte indiquée dans le prélude par les développements donnés à la gamme, non plus en conservant l'ordre habituel des sons, mais bien en *décrivant des cercles*, comme disent les Arabes. Cette expression, *décrire des cercles*, indique qu'il faut monter ou descendre par *degrés disjoints ;* mais encore faut-il que ces degrés disjoints appartiennent au même tétracorde. Ainsi, au lieu de *ré, mi, fa, sol*, par exemple, on fera *re, fa, mi, sol, fa, re*, et ainsi de suite, soit en montant, soit en descendant. Le *becheraf* indique aussi les sons caractéristiques du mode, ceux sur lesquels on doit revenir le plus souvent, et ceux dont on ne doit se servir qu'avec modération. Tel est, ajoute M. Salvador Daniel, dans son ensemble, ce prélude obligé de tous les concerts arabes; ses divisions, bien qu'ayant un certain rapport avec la mélopée des Grecs (*Lypsis, Mixi* et *Petteia*), n'ont pas cependant tous les développements qu'on a donnés au sujet représenté par chacun de ces trois mots.

BÉCHEREL, bourg de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kil. N. de Montfort; pop. aggl. 716 hab. — pop. tot. 818 h. Source ferrugineuse; filature; château de Caradenc. Aux environs, on trouve la lande d'Ervan, fameuse par le traité conclu entre Jean de Montfort et Charles de Blois, en 1363.

BÉCHERIE s. f. (bé-che-rî). Mar. anc. Longue pièce de bois placée dans la quille d'un vaisseau et appuyée sur les épontilles.

BÉCHET s. m. (bé-chè). Ichthyol. Nom du brochet dans quelques parties de la France.

BÉCHET (Jean), fabuliste allemand du XVIe siècle. Il est surtout connu par un apologue des plus curieux, publié en allemand (1524, in-4°), sous le titre de *Discours d'un renard et d'un loup aux autres renards et loups, réunis en assemblée dans la forêt, dans le but de se concerter sur la question de savoir où et comment on passerait l'hiver*.

BÉCHET (Jean-Baptiste), littérateur français, né à Cernans en 1759, mort à Besançon en 1830. Elu, en 1790, administrateur dans le Jura, puis secrétaire général de ce département, il s'efforça, en 1793, d'y organiser la résistance aux décrets de la Convention, fut arrêté, emprisonné à Dôle et au fort Saint-André de Salins, d'où il parvint à s'échapper et à gagner la Suisse. Nommé, sous le Directoire, commissaire du gouvernement près le tribunal de Poligny, il obtint, lors de la création des préfectures, son ancienne fonction de secrétaire général du Jura, qu'il exerça jusqu'en 1816. Béchet, tout en remplissant ses devoirs administratifs, ne cessa de s'adonner à la culture des lettres, et devint membre correspondant de la Société des antiquaires de France, de l'académie de Dijon, etc. Pendant vingt ans, il s'occupa de composer un grand ouvrage historique : *Jura ancien et moderne*, dont quelques fragments ont été seuls publiés. On a de lui quelques publications, dont la plus importante est : *Recherches historiques sur la ville de Salins* (1828, 2 vol. in-12). Il a publié la *Biographie des hommes du Jura* dans les *Annuaires* du Jura de 1803 à 1812.

BÊCHETON s. m. (bê-che-ton — dim. de *bêche*). Agric. Sorte de petite bêche dont on se sert spécialement pour la culture des haricots.

BÊCHETONNÉ, ÉE (bê-che-to-né). Part. pass. du v. Bêchetonner : *Terrain* BÊCHETONNÉ. *Haricots* BÊCHETONNÉS.

BÊCHETONNER v. a. ou tr. (bê-che-to-né — rad. *bêcheton*). Agric. Déchausser et rechausser les haricots avec le bêcheton : BÊCHETONNER *un champ de haricots*.

— Absol. : *J'ai* BÊCHETONNÉ *toute la journée*.

BÊCHETTE s. f. (bê-chè-te — dim. de *bêche*). Agric. Petite bêche : *Se servir de la* BÊCHETTE. *Préférer la* BÊCHETTE *à la bêche*.

BÊCHEUR s. m. (bê-cheur — rad. *bêche*). Homme qui bêche.

— Fam. Travailleur : *Ce gaillard est un rude* BÊCHEUR.

— Adjectiv. Argot. *Avocat bêcheur*, Nom très-expressif sous lequel les voleurs désignent l'avocat général : *L'*AVOCAT BÊCHEUR *m'en a dit de belles et m'a retourné de toutes les façons*.

BÉCHEVETANT (bé-che-ve-tan). Part. prés. du v. Bécheveter : *Pour transporter des plants, on habille les racines et on fait des paquets de ces plants en les* BÉCHEVETANT, *c'est-à-dire en plaçant les racines de l'un contre la sommité de l'autre*. (Raspail.)

BÉCHEVETÉ, ÉE (bé-che-ve-té). Part. pass. du v. Bécheveter : *Des cahiers de papier* BÉCHEVETÉS.

BÉCHEVETER v. a. (bé-che-ve-té — double le *t* devant un *e* muet : *Je bêchevette, il béchevetterait*). Mettre tête-bêche, le pied ou la partie inférieure de l'un contre la tête ou la partie supérieure de l'autre : BÉCHEVETER *des bouteilles, des plantes, des gerbes de blé. Relevant ensuite toutes les feuilles de papier imprimé, par poignées de huit, par exemple, on les* BÉCHEVETTE, *après les avoir collationnées*. ‖ On dit abusiv. BÉJOITER.

BECHIN, ville de l'empire autrichien, en Bohême, district et à 16 kil. S.-O. de Tabor, sur la rive droite de la Luschnitz; 2,000 hab. Sources minérales.

BÉCHION s. m. (bé-chi-on — du gr. *bêx*, toux, parce que ce genre de plantes jouit de propriétés adoucissantes). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des vernoniées, comprenant deux espèces, qui croissent à Madagascar.

BÉCHIQUE adj. (bé-chi-ke — du gr. *bêx*, toux). Pharm. Se dit des remèdes adoucissants, employés contre la toux : *Sirop* BÉCHIQUE. *Les fleurs de mauve, de guimauve, de coquelicot, les dattes, les figues sèches, les raisins secs sont considérés comme* BÉCHIQUES.

— Substantiv. Médicament béchique : *Le capillaire est un très-bon* BÉCHIQUE.

BÉCHIR ou **BESCHIR**, émir ou prince du Liban, né en 1763, mort en 1850. Comme chérif du Hauran, il commandait à la fois aux Druses et aux Maronites. L'enceinte de son palais contenait une mosquée et une église, et il allait tantôt à la prière musulmane, tantôt à la messe, selon les circonstances. Il reconnaissait pour suzerain Méhémet-Ali, et il lui resta constamment fidèle. Mais après les troubles de 1840, il fut dépouillé de son pouvoir par la Porte et forcé de se réfugier à Malte, puis en Italie. Plus tard, il se rendit à Constantinople, mais ne put obtenir sa réintégration.

BÉCHIUM s. m. (bé-ki-omm — nom lat. d'une plante qu'on suppose être le tussilage). Bot. Genre de composées, tribu des vernoniées, comprenant deux espèces vivaces de Madagascar.

BECHIZA, village de la Turquie d'Asie, dans la Syrie, pachalik et à 97 kil. N.-E. de Beyrouth, au pied du Liban. On y voit quelques restes d'antiquités très-remarquables, entre autres un petit temple assez bien conservé, que les Arabes nomment *Kenyset el Aouamid* (l'Eglise aux colonnes) : ce joli monument a son péristyle décoré de colonnes monolithes, d'une belle pierre calcaire; l'élégante architrave qui surmonte la porte d'entrée est également d'un seul bloc. L'absence d'inscriptions ne permet pas de fixer exactement l'époque de la fondation de ce temple; mais le style et le mode de construction ont une grande analogie avec ceux des monuments de Balbek, qui datent du règne de Marc-Aurèle.

BECHLEC s. m. (bè-chlèk). Métrol. Monnaie d'argent de Turquie, valant environ 45 centimes. ‖ On dit aussi BESLICK.

BÊCHOIR s. m. (bê-choir — rad. *bêcher*). Agric. Houe carrée à large fer.

BÊCHON s. m. (bê-chon — rad. *bêche*). Agric. Houe dont on se sert pour biner à la main.

BECHON DE ROCHEBRUNE (Jean), dessinateur et graveur français, travaillait à Paris vers 1670. On connaît de lui deux paysages à l'eau-forte : le *Pont de pierre* et le *Voyageur*, remarquables par la finesse de l'exécution.

BÊCHOT s. m. (bê-cho — dim. de *bêche*). Agric. Sorte de petite bêche.

BÉCHOT s. m. (bé-cho — dim. de *bec*). Ornith. Nom vulgaire du bécasseau et de la bécassine sourde.

BÊCHOTTAGE s. m. (bê-cho-ta-ge — rad. *bêchot*). Agric. Action de remuer la terre avec un bêchot : *Le* BÊCHOTTAGE *est très-utile pour les petits pois*.

— **Encycl.** Le *bêchottage* n'a pas seulement pour effet d'ameublir la terre, en grattant légèrement sa surface, comme le binage; il la retourne et constitue ainsi une espèce de labourage superficiel. On l'emploie surtout dans la culture des pépinières et des jardins légumiers et fleuristes. Il est indispensable pour ameublir la terre, entre les lignes de jeunes arbres, de légumes et de fleurs, qui sont très-rapprochés les uns des autres, et dont les racines, se trouvant à peu de profondeur, pourraient être endommagées par un labour plus profond. Le *bêchottage* est employé, pour la même raison, au pied des arbres résineux de la famille des conifères, dont le chevelu, loin d'être annuel comme celui des arbres estivaux, se conserve au contraire pendant un très-grand nombre d'années.

BÊCHOTTE s. f. (bê-cho-te — dim. de *bêche*). Agric. Bâton terminé en forme de crochet, pour atteindre les fruits sur les arbres.

BÊCHOTTER v. a. ou tr. (bê-cho-té — rad. *bêchot*). Agric. Travailler au bêchot : BÊCHOTTER *un jardin*. BÊCHOTTER *des pois*.

BECHSTEIN (Jean-Matthieu), naturaliste allemand, né à Waltershausen en 1757, mort en 1822. Destiné par sa famille au ministère évangélique, il fit ses études de théologie à l'université d'Iéna; mais, entraîné par un irrésistible goût vers l'histoire naturelle, qu'il n'avait cessé de cultiver, il obtint, au lieu d'une cure, une chaire d'histoire naturelle et de mathématiques à Schnepsenthal, et s'adonna d'une façon toute particulière à la sylviculture. S'étant mis en relation avec les chasseurs et les forestiers les plus renommés du temps, il résolut de fonder sur de nouvelles bases l'enseignement de la science forestière, et proposa au duc de Gotha, en 1791, de créer un établissement dans ce but. Sa proposition n'ayant pas été adoptée, il exécuta lui-même cette entreprise, en ouvrant à Kemnote, en 1794, une école forestière, où les élèves accoururent des divers Etats de l'Allemagne. Les entraves et les vexations dont il fut l'objet décidèrent Bechstein à se rendre, en 1800, près du duc de Saxe-Meiningen, qui le mit à la tête de l'académie forestière de Dreissigacker et le nomma, en outre, membre de la chambre ducale, du grand collége des eaux et forêts, etc. Sous sa direction, cette académie exerça une influence considérable sur la sylviculture; car plus de quatre cents élèves, formés par les leçons de Bechstein, propagèrent dans toute l'Allemagne les idées de cet homme éminent. Bechstein passa le reste de sa vie à cultiver diverses branches de l'histoire naturelle, où il fit d'intéressantes observations, notamment en ce qui touche l'entomologie forestière et l'ornithologie indigène. Ses ouvrages, tous écrits en allemand, traitent d'histoire naturelle, d'administration forestière, des diverses espèces de chasse, etc. Les principaux sont : *Histoire naturelle populaire de l'Allemagne* (Leipzig, 1789-1795, 4 vol. in-8°); *Histoire naturelle, indigène et étrangère* (Leipzig, 1792-1797, 2 vol. in-8°); *Représentation exacte d'objets d'histoire naturelle* (Nuremberg, 1793-1810, 8 vol. in-8°); *Cours complet de science forestière* (Erfurth, 1818-1821, 5 vol. in-8°); *Botanique forestière* (Erfurth, 1810, in-8°); *Entomologie forestière* (Gotha, 1818, 3 vol. in-8°); *Histoire naturelle des oiseaux de cage*, traduit en français par Clairville (Paris, 1825, 1 vol. in-8°). On lui doit une traduction en allemand de l'*Histoire naturelle des reptiles de Lacépède*, qu'il a complétée par des additions précieuses.

BECHSTEIN (Louis), poëte et romancier allemand, neveu du précédent, né en 1801, mort en 1860, devint bibliothécaire du duc de Saxe-Meiningen, puis directeur de la bibliothèque publique et conseiller aulique, en 1841. Bechstein débuta dans la carrière littéraire par un volume de vers : *Guirlande de sonnets* (1828), qui lui valut la protection du duc de Saxe. Depuis cette époque, il a écrit un *Livre de contes allemands*, qui eut une vogue brillante et compte un grand nombre d'éditions; des recueils de poésies et beaucoup de nouvelles, de romans qui ont popularisé son nom dans toute l'Allemagne. Nous citerons, parmi ses œuvres poétiques : les *Fils d'Aymon* (Leipzig, 1830); la *Danse macabre* (Leipzig, 1831); *Poésies* (Francfort, 1836). En 1845, il donna une édition remarquable des *Poésies* d'Otto von Botenlauben, le ménestrel (Leipzig). Ses principaux écrits en prose sont : *Arabesques* (Stuttgard, 1832); *Histoires et contes fantastiques* (Stuttgard, 1833, 4 vol.); *Contes de la Thuringe* (Meiningen, 1835-1838, 4 vol.); *Odyssée d'un musicien* (Schleussingen, 1836-1837, 3 vol.); le *Pays natal et l'étranger* (Leipzig, 1839, 2 vol.); *Grumbach*, roman en trois parties (Hildburgh et Meiningen, 1839, 3 vol.); *Musée d'histoire, de littérature, d'art et d'antiquités* (Iéna, 1842, 2 vol.); la *Prédiction de la Libussa* (Iéna, 1841, 2 vol.); *Philidor, his-*

toire de la vie d'un curé de campagne (Gotha, 1842); *Vouloir et devenir* (Halle, 1850, 2 vol.); *Une Destinée obscure* (1850, 3 vol.). On lui doit aussi quelques travaux d'histoire et d'archéologie.

BECH-TAMACK, contrée de la Russie d'Europe, gouvernement de Stavropol, au pied du Caucase. Nombreux élève de bétail au milieu des plaines qu'arrosent le Térek et ses nombreux affluents.

BECH-TAN, *Hippici montes* des anciens, montagnes qui composent la partie septentrionale de la chaîne du Caucase, dans la Russie d'Europe; les pâturages de ces contrées nourrissent des chevaux qui conservent la réputation qu'ils avaient dans l'antiquité. Eaux thermales sulfureuses.

BÉCHUANAS ou **BETCHOUANAS**, peuples indigènes de l'Afrique méridionale, dans l'intérieur des terres, au N. de l'Hottentotie. On peut indiquer approximativement, comme limites anciennes de leur pays : au S., les sources de l'Orange ou du Fal; à l'E., les côtes de Natal et de Sofala; au N., le lac N'gami et peut-être la contrée où réside actuellement Moselé-Katsé; à l'O., enfin, celle qu'occupent les Damaras et les Namaquas. On trouve aujourd'hui une de leurs tribus plus au nord, sur les rives du Zambèze, où elle s'est établie il y a une quarantaine d'années environ : c'est celle des Makololos, dont le chef actuel est Sékélétou, fils et successeur de Sébétoané. D'un autre côté, une grande partie de leur propre pays est passée, de nos jours, au pouvoir des fermiers émigrés de la colonie du Cap, lesquels menacent de pousser toujours plus avant leur domination. Avant le commencement de ce siècle, les Béchuanas n'étaient que peu connus. En 1801, Fruter et Sommerville s'avancèrent dans leur pays jusqu'à Litakou, où s'élevait alors la capitale des Batlapis. Vers 1808, Towan et Donavon, à la tête d'une expédition envoyée dans l'intérieur de l'Afrique par lord Caledon, alors gouverneur de la colonie du Cap, pénétrèrent dans le pays des Béchuanas. Ils devaient se rendre aux établissements portugais de Mozambique ou de Sofala; mais arrivés vers le Molopo, ces infortunés voyageurs donnèrent de leurs nouvelles pour la dernière fois, et l'on n'a jamais pu bien savoir de quelle manière ils avaient péri. Il paraîtrait cependant que l'expédition qu'ils commandaient avait réussi à s'avancer jusque assez près de la côte orientale. Quelques années plus tard, en 1812, Buschell explorait la même contrée et recueillait, sur son histoire naturelle et ses habitants, une foule de renseignements précieux. Dans le même temps à peu près, les Béchuanas furent également visités par le révérend John Campbell, qui, dans un second voyage accompli en 1820, pénétra jusqu'à Karichuéné, au pays des Bahouroutsis. A cette dernière époque, la mission protestante anglaise de Litakou existait déjà, et, dix ans plus tard, des missionnaires français venaient à leur tour prêcher l'Evangile aux Béchuanas. En 1834-1835, les mêmes populations furent visitées par l'expédition scientifique du docteur A. Smith, savant naturaliste qui parvint jusque sur les rives du Linspopo. Depuis lors, le pays des Béchuanas a été parcouru fréquemment et dans divers sens par des voyageurs européens, et il a été beaucoup écrit relativement à ces peuples. Qu'il nous suffise de mentionner ici les ouvrages de MM. Arbousset, Moffat, Methuen, Cumming, et le livre intéressant que vient de faire paraître le docteur Livingstone.

D'après les récits de ces différents voyageurs, les Béchuanas présentent des caractères évidents d'une civilisation rudimentaire dans leur organisation politique et sociale, ainsi que dans leur langage, qui est soumis à certains principes de grammaire. La couleur de leur peau est d'un brun de café; celle de la tribu Barolong est moins foncée. Ils sont de taille moyenne, symétriquement conformés, et leurs cheveux ont cette nature laineuse qui distingue si généralement la race noire. D'un caractère doux et pacifique, leurs nombreux conflits ont rarement une issue sanglante. Leurs armes défensives et offensives consistent uniquement en une lance légère et un petit bouclier, et ils se laissent souvent soumettre, sans offrir beaucoup de résistance, par les nations guerrières leurs voisines, les Koranas et les Cafres. L'esclavage existe à peine chez eux. Ils ont de nombreux troupeaux de moutons et de chèvres, mais peu de bêtes à cornes; ces dernières sont surtout des vaches, qu'ils estiment par dessus tout. Le sol, partout où le permet sa nature, est parfaitement aménagé, et quelques tribus sont douées d'une aptitude industrielle très-prononcée. Ils possèdent une certaine notion de la divinité; mais ils manquent presque absolument de temples, d'idoles, de prêtres et d'objets consacrés, quoique les singes, les serpents et les crocodiles soient parfois, chez eux, religieusement vénérés. Ils affirment qu'ils sont originairement issus d'une grotte, que l'on montre encore dans le pays des Bakonis, et où l'on peut voir, sur le roc, l'empreinte du pied du premier homme. Ils croient à la puissance surnaturelle d'une classe de sorciers, nommés *faiseurs de pluie*, et dont un représentant, au moins, se trouve dans chaque tribu. Cette croyance leur est commune avec d'autres peuples de l'Afrique centrale. Ils pratiquent la polygamie d'une façon illimitée, et circoncisent leurs garçons. Les missionnaires chrétiens, qui ont eu accès dans les tribus de l'ouest, ont réussi à décharger les femmes des plus pénibles travaux de l'agriculture, qu'elles accomplissaient seules primitivement. Le gouvernement des Béchuanas est à la fois monarchique et patriarcal, et d'une extrême douceur. Chaque tribu a son chef ou roi, résidant dans la plus grande ville, et tenu pour sacré en raison de son droit héréditaire. Au-dessous du roi, viennent les chefs des districts ou villages particuliers, puis les *cosi*, ou gens riches, qui constituent l'aristocratie de la nation. Le pouvoir des princes, très-grand d'ailleurs, est limité par l'assemblée générale (*picho*) des chefs inférieurs.

BECICHEMI (Marino), philologue, né à Scutari vers 1468, mort à Padoue en 1526. Lorsque les Turcs firent, en 1477, le siége de Scutari, Becichemi quitta sa ville natale et se réfugia en Dalmatie, près de parents qui l'envoyèrent à Brescia pour y faire son éducation. Lorsqu'il eut achevé ses études littéraires, sous la direction de Calphurnius et de Barzizzio, il fut mis, malgré sa jeunesse, à la tête de l'école de Raguse. Quelque temps après, l'amiral en chef de la république de Venise, M. Trevisano, le prit pour secrétaire et l'employa à diverses missions. Becichemi ouvrit, vers cette époque, une école littéraire à Venise; mais les tracasseries suscitées par un rival jaloux le décidèrent à quitter cette ville. Il se rendit à Brescia, puis à Padoue, où il passa le reste de sa vie à enseigner l'éloquence latine. Les ouvrages de cet érudit sont fort rares. Nous citerons, parmi les plus connus : *Observationum collectanea in primum Historiæ naturalis librum* (Brescia, 1504-1506, in-fol.); *Prælectio in Plinium secundum* (Paris, 1519); *Centuria epistolicarum quæstionum* (1504, in-fol.).

BEC-JAUNE s. m. (bé-jô-ne). Jeune oiseau qui a la partie membraneuse du bec encore jaune. ‖ V. BÉJAUNE.

BECK s. m. (bèk). Nom d'un poids usité autrefois en Angleterre.

BECK ou **BECKH** (Tobie-Gabriel), graveur allemand, travaillait à Augsbourg, au commencement du XVIIIe siècle. Il a gravé au burin des vues de *Feux d'artifice tirés en l'honneur de Charles VI*, et une soixantaine de portraits de libraires, de typographes, de jurisconsultes, de théologiens et de médecins allemands. Nous pensons que cet artiste est le même que Tobie-George Beck, graveur de la même époque, dont Heineken cite trois portraits au burin, celui de Catherine-Alexiewna, impératrice de Russie, de George Franz, évêque de Wurtzbourg, et de Raymond Lulle. — Un autre BECK ou BAECH (Jacob-Conrad), qui travaillait à Augsbourg vers 1765, a gravé des sujets mythologiques et quelques portraits, parmi lesquels celui de Frédéric II, roi de Prusse. — Heineken et Nagler citent encore un graveur allemand du nom de BECK (Elias-Thomas), auteur de caricatures, d'après P.-L. Ghezzi, et de quelques portraits.

BECK ou **BAECK** (Antoine-Auguste), graveur allemand. V. BAECK.

BECK (Jean, baron DE), général du roi d'Espagne, mort en 1648. D'abord berger, puis postillon, il prit du service comme simple soldat et devint, par son courage et ses talents militaires, lieutenant général, baron et gouverneur du duché de Luxembourg. Dans sa brillante carrière, il se signala à la bataille de Thionville (1640), reprit au maréchal de La Meilleraye la place forte d'Aire (1641), assista au combat d'Honnecourt, et essaya en vain de sauver l'armée espagnole à la bataille de Lens (1648). Lorsque ses troupes se débandèrent, Beck se jeta avec fureur au milieu des Français, tomba percé de coups et fut transporté à Arras, où il mourut peu de temps après des suites de ses blessures, qu'il n'avait pas voulu laisser cicatriser.

BECK (Jean-Josse), jurisconsulte allemand, né à Nuremberg en 1684, mort en 1744. Après avoir étudié à Iéna, Leipzig et Halle, il exerça quelque temps la profession d'avocat, qu'il quitta pour professer la jurisprudence à Altdorf. On a de lui : *Tractatus de jure limitum* (1739, in-4o); *Tractatus de jure detractionis, emigrationis*, etc. (1749, in-4o).

BECK (Jacob-Christophe), historien et théologien, né à Bâle en 1711, mort vers 1770. Il professa l'histoire et la théologie dans sa ville natale et publia un assez grand nombre de dissertations intéressantes, notamment : *De Rebus Helvetiorum usque ad Vespasiani tempora* (Bâle, 1742, in-4o); *Introductio in historiam Helvetiorum usque ad annum*, 1743 (Zurich, 1744; in-8o).

BECK (Dominique), mathématicien et naturaliste allemand, né près d'Ulm en 1732, mort en 1791. Il entra dans l'ordre des bénédictins, devint professeur de mathématiques et d'histoire naturelle à Salzbourg, inspecteur du musée physico-mathématique de cette ville, et membre d'un grand nombre de sociétés savantes. Cet homme distingué, qui était en correspondance avec les plus grands érudits de son temps, propagea par ses leçons l'enseignement des sciences, non-seulement dans les classes élevées, mais encore dans les classes ouvrières, pour lesquelles il faisait des cours spéciaux. Il a composé plusieurs ouvrages, qui roulent particulièrement sur les mathématiques et la physique; tels sont, entre autres : *Prælectiones mathematicæ* (Salzbourg, 1768); *Institutiones physicæ* (1776-1779); *Institutiones mathematicæ* (1781), etc.

BECK (Chrétien-Daniel), historien et philologue allemand, né à Leipzig en 1757, mort en 1832. Versé de très-bonne heure dans la connaissance des langues anciennes, il publia, à l'âge de seize ans, des observations critiques sur l'*Hippolyte* d'Euripide, compléta son éducation à l'université de Leipzig, où il eut pour maître le célèbre philologue Fischer; s'adonna surtout à l'étude de la philologie, de l'histoire, de la théologie, de la bibliographie; devint successivement docteur en théologie, professeur des langues grecque et latine dans sa ville natale (1785), et s'acquit une telle réputation, par son enseignement, que des étudiants de toutes les parties de l'Allemagne vinrent suivre ses cours. Dans le but de former des philologues, il fonda, en 1785, une société philologique qui fut transformée, en 1809, en institution officielle, sous le nom de *Gymnase royal philologique*, et dont il fut nommé directeur. Elevé, en 1803, à la dignité de conseiller aulique par le roi de Saxe, qui le décora de la croix du Mérite civil, membre de l'Académie des sciences de Munich, de la société des Volsques de Velletri, etc., douze fois recteur de l'université de Leipzig, intendant de la bibliothèque de l'université et de celle du Gymnase philologique, préfet des villages universitaires, directeur de l'institut des sourds-muets, etc., Beck, malgré le nombre et la diversité de ses fonctions administratives, n'en a pas moins produit un nombre considérable d'ouvrages historiques, philologiques, archéologiques. Tous ses travaux témoignent d'une érudition profonde et d'une sagacité critique extraordinaire. Outre un grand nombre de notices, de dissertations, de discours, etc., Beck a publié plusieurs éditions excellentes, notamment celles de Pindare, d'Euripide, d'Aristophane, d'Apollonius, des églogues de Calpurnius, etc., il a aussi fait paraître diverses traductions : l'*Histoire des progrès et de la chute de la république romaine*, de l'Anglais Ferguson; l'*Histoire des Grecs*, de Goldsmith, etc. Parmi ses ouvrages originaux, nous citerons : *Histoire universelle* (Leipzig, 1787-1804, 4 vol. in-4o); *Eléments ou principes fondamentaux d'archéologie* (Leipzig, 1816), ouvrage inachevé, et, enfin, *Répertoire bibliographique des littératures modernes nationales et étrangères*, immense recueil périodique, que Beck commença en 1819 et qu'il continua jusqu'à sa mort.

BECK (Jean-Louis-Guillaume), fils du précédent, né Leipzig en 1786, s'adonna à l'étude de la jurisprudence et, après avoir passé son doctorat, en 1809, il fut nommé professeur de droit à Kœnigsberg (1812) et conseiller d'Etat à Weimar (1813). Etant revenu dans sa ville natale, en 1815, il se livra d'abord à l'enseignement, puis il devint successivement conseiller au tribunal d'appel (1835), et président de cette cour deux ans après. Les principaux ouvrages de ce jurisconsulte sont : *Corpus juris civilis* (Leipzig, 1825-1836, 2 vol.); *Des Référés et des décrets* (Leipzig, 1839); *Observations sur la justice pénale en Saxe* (Leipzig, 1842).

BECK (Jean-Sigismond), philosophe allemand, né à Lissau, près de Dantzig, vers 1761. Successivement professeur de philosophie à Halle et à Rostock, il se distingua comme interprète de la philosophie de Kant. Il marque, en quelque sorte, le passage de l'idéalisme de Kant à celui de Fichte. Précisons la position qu'il occupe dans la philosophie allemande, ou, pour parler le langage de cette philosophie, le *moment* qu'il représente dans son évolution. Kant avait admis, sans la soumettre à un examen préalable, l'ancienne psychologie avec sa division des facultés de connaître; en remontant à l'origine de nos connaissances, il en avait distingué les sources diverses, faculté d'intuition et entendement, imagination et jugement, raison théorique et raison pratique; il avait montré comment ces facultés diverses concourent ensemble à produire la science; mais il n'avait pas songé, comme Condillac, à en déterminer la génération, à les déduire les unes des autres, à les ramener à un fait unique et primitif. Cette unité de principe de la vie intellectuelle et morale, que Condillac avait placée dans la sensation, fut recherchée par les premiers continuateurs de Kant, notamment par Reynold et Beck. Le premier la faisait résider dans le fait de la conscience ou de l'*aperception;* Beck la plaça dans l'acte primitif de la *représentation* ou de l'*intuition* qui précède nécessairement la conscience de soi. Il s'appliqua à montrer que les formes particulières de la pensée ne sont que les fonctions diverses de cette représentation primitive et spontanée, et que toutes nos connaissances en dérivent. D'autre part, l'idéalisme de Kant, en dépouillant de ses attributs l'objet considéré en lui-même, en restituant ces attributs au sujet, à la pensée, laissait cependant subsister derrière le phénomène, à titre d'*inconnu*, d'*x*, la *chose en soi*, le *noumène*. Mais qu'était-ce que cette chose en soi? Pouvait-on la laisser dans une indétermination si voisine du néant, si elle existait? Elle existe, dit Reynold : l'*objet multiple*, le *sujet un*, et l'idée qui doit se rapporter à tous deux et participer de tous deux, sont trois termes également nécessaires à la connaissance. Non, répondit Beck, cette *chose en soi*, dont on ne peut rien affirmer, ni espace, ni temps, ni quantité, ni relation, aucun attribut pris de la sensibilité, de l'entendement ou de la raison, n'est qu'une œuvre de l'imagination, une inintelligible chimère. Son existence, au lieu d'être la véritable objectivité, est subjective comme tout le reste. Le seul point de vue duquel on puisse envisager la philosophie critique est celui d'où l'on aperçoit toutes choses dans la pensée, sans supposer en dehors d'elle un mystérieux invisible, absolument soustrait à la connaissance.

On a de Beck : *Extraits explicatifs des ouvrages critiques de Kant* (1793-1796). Le troisième volume de cet ouvrage porte aussi ce titre particulier : *Seul point de vue possible d'où la philosophie critique doit être envisagée; Commentaire de la métaphysique des mœurs de Kant* (1798); *Propédeutique à toute étude scientifique* (1799); *Principes fondamentaux de la législation* (1806); *Manuel du droit naturel* (1820), etc.

BECK (Josepha, née SCHEFFER), cantatrice allemande, débuta à Manheim en 1788, puis fut engagée à Munich en 1797. Elle est connue principalement par l'étendue de son organe, la bravoure de son chant, et par sa brillante interprétation des premiers rôles des œuvres de Mozart.

BECK (Charles-Joseph), médecin allemand, né dans le duché de Bade en 1794, mort en 1838. Après avoir été chirurgien militaire, il fut nommé professeur de chirurgie à l'université de Fribourg, puis directeur de la clinique chirurgicale. On a de lui d'intéressantes publications sur les maladies des yeux et des oreilles, sur les opérations de la chirurgie, etc., notamment : *Manuel de médecine oculaire* (Heidelberg, 1824); *Manuel des maladies de l'oreille* (Heidelberg, 1827); *De l'Union congénitale des doigts* (Fribourg, 1819); *Mémoire sur l'emploi des ligatures* (Fribourg, 1826), etc.

BECK (Charles), poëte allemand, né en 1817 à Baja, en Hongrie. Fils d'un israélite, qui exerçait le commerce à Pesth, il fit ses premières études dans cette ville, et, après avoir suivi pendant quelque temps des cours de médecine à Vienne et des cours de philosophie à Leipzig, il s'adonna complétement à la poésie. Poëte lyrique plein d'élégance et d'originalité, il a chanté en allemand, avec une grande pureté de langage, les mœurs populaires du pays où il est né. Ses principaux recueils sont : les *Nuits* (Leipzig, 1838); le *Poëte errant* (Leipzig, 1838); les *Chants de paix* (Leipzig, 1839); *Janko, le gardien de chevaux* (Leipzig, 1842), la plus importante de ses œuvres poétiques; *Recueil de poésies* (Berlin, 1844); *Chants du pauvre homme* (1846); les *Roses de tous les mois* (1848); les *Chants armés* (Berlin, 1848); *Saül*, tragédie, etc. Plusieurs de ces œuvres ont été réimprimées dans l'année même de leur apparition.

BECKASKOG. Monastère de bénédictins situé dans une des régions les plus pittoresques de la Suède méridionale, à un mille de Christianstads, fut bâti en 1165 et doté de priviléges, étendus par l'archevêque André, ce qui mérita à celui-ci d'être rangé au nombre des saints. Sécularisé en 1537, il est devenu, après bien des vicissitudes une des propriétés de la couronne. Le roi Charles XV, qui l'a fait restaurer dans son ancien style, y passe souvent la saison d'été avec sa famille. En 1805, le 3 octobre, un traité de subsides a été conclu à Beckaskog entre la Suède et l'Angleterre.

BECKÉE s. f. (bé-ké). Bot. Genre de plantes de la famille des onagrariées, composé de plus de vingt espèces.

BECKENRIED. V. BEGGENRIED.

BECKER (Daniel), médecin allemand, né à Dantzig en 1594, mort en 1655. Il professa la médecine à Kœnigsberg et publia, en latin, plusieurs ouvrages estimés de son temps, mais qui offrent aujourd'hui peu d'intérêt. Nous nous bornerons à citer : *Medicus microcosmicus*, etc. (Rostock, 1622); *Historia morbi academici Regiomontani* (Kœnigsberg, 1649); *De cultrivoro Prussiaco observatio*, etc. (Kœnigsberg, 1636). Dans ce dernier écrit, il raconte comment un jeune homme ayant avalé un couteau, il en fit l'extraction au moyen d'une incision pratiquée à l'estomac.

BECKER (Daniel), fils du précédent, né à Kœnigsberg en 1627, mort en 1670, devint médecin de l'électeur de Brandebourg et recteur de l'université de sa ville natale.

BECKER (Philippe-Christophe DE), graveur allemand, né à Coblentz en 1674, mort en 1742. Elève de Seidlitz, il s'adonna particulièrement à la gravure des pierres fines, des cachets et des médailles, et, après avoir été graveur en médailles des empereurs Joseph Ier et Charles VI, il se rendit en Russie, où le czar Pierre le Grand le chargea de graver le sceau de l'empire et des coins pour la monnaie. Becker était surtout remarquable par l'extrême finesse d'exécution qu'il mettait dans ses œuvres, dont la plus remarquable est le cachet du duc de Liria.

BECKER (Philippe), jurisconsulte allemand du XVIIIe siècle. Il fut nommé, en 1742, professeur extraordinaire de droit, et devint receveur des contributions pour la Hesse-Schaumbourg. On a de lui quelques ouvrages de droit écrits en latin, et un autre publié en allemand, sous le titre de : *Préparation à l'étude du droit, dans laquelle on fait ressortir l'utilité de cette science* (Rinteln, 1745).

BECKER (Philippe-Jacob), peintre allemand, né à Pforzheim en 1759, mort à Erler

bad en 1829. S'étant rendu en Italie, en 1776, il y étudia pendant sept années la peinture, y acquit une connaissance profonde de la partie technique de son art, et, de retour en Allemagne, il se fixa à Carlsruhe. Nommé peintre de la cour, puis chargé de la direction de la galerie de tableaux de Carlsruhe, qui possède un grand nombre de ses dessins et de ses études, Becker manquait d'imagination créatrice et a produit peu de tableaux à l'huile; dessinateur correct et savant, il a laissé beaucoup de dessins remarquables au crayon et à la sépia, *des paysages à l'aqua-tinte et d'excellents* portraits, notamment ceux de Charles-Frédéric, du duc d'Anhalt-Dessau, de Jacobi, de Schlosser, etc.

BECKER (Zacharie), publiciste allemand, mort au commencement de ce siècle. Il fit paraître, en allemand, sous le titre de : *Livre de la détresse et des secours* (1786, in-8°), un ouvrage qui a eu de nombreuses éditions. Il s'est fait connaître comme publiciste en rédigeant, à partir de 1791, l'*Indicateur général de l'empire*, et en fondant la *Gazette nationale des Allemands* (1800) et le *Journal de la jeunesse*, dont il prit la direction.

BECKER (Joseph), membre de la Convention nationale, né à Saint-Avold, mort en 1820. Après avoir été juge de paix et administrateur du département de la Moselle, il fut élu à la Convention, où il vota pour la reclusion de Louis XVI et le sursis à l'exécution, fit partie du comité des décrets et devint un des membres les plus actifs de la réaction thermidorienne. Ayant été envoyé, à cette époque, en mission à Landau, il se signala en sévissant contre le parti avancé, provoqua, en 1794, la rentrée des émigrés du Haut et du Bas-Rhin, devint, plus tard, membre du conseil des Cinq-Cents, et rentra dans la vie privée, à partir de 1798.

BECKER (Guillaume-Gottlieb), archéologue et agronome allemand, né à Calemberg en 1763, mort à Dresde en 1813. Après avoir achevé ses études à l'université de Leipzig, il s'adonna avec ardeur à l'étude de l'antiquité, et devint professeur à l'institut philanthropique de Dessau, en 1777. L'année suivante, il se rendit à Bâle, puis parcourut successivement la Suisse, la France, l'Italie, et finit par se fixer à Dresde, où l'électeur de Saxe lui donna une chaire de morale et d'histoire à l'Académie des chevaliers (1782), le nomma conservateur de la galerie des monuments antiques et, enfin, conseiller aulique. Becker a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : le *Manuel pour les amateurs des jardins* (Leipzig, 1795); *Constructions horticoles et rurales* (Leipzig, 1799, in-fol., avec 36 gravures), ouvrage rempli de descriptions charmantes, et, enfin, son œuvre capitale : *Augusteum* ou *Description des monuments antiques qui se trouvent à Dresde* (Dresde, 1805-1812, 3 vol. in-fol., avec 180 planches gravées), publié en allemand et en français, et que l'on considère comme un des plus beaux monuments de la science archéologique.

BECKER ou **BAJERT-BECKER** (Léonard-Nicolas), comte de Mons, général français, né à Obernheim en 1770, mort en 1840. Engagé volontaire dans les dragons du régiment de Languedoc en 1786, il fit partie de l'armée du Nord en 1792, se signala par son intrépidité à la bataille de Wattignies; puis, il passa dans l'armée de l'Ouest, se battit dans le Bocage contre Charette, en 1789, fut nommé, en 1795, adjudant général chef de bataillon, bientôt après, adjudant général chef de brigade, et, par sa modération autant que par son habileté, il sut, au milieu des horreurs de la guerre civile, se concilier l'estime des deux partis. Après avoir été chargé, cette même année, de négocier la paix avec Stofflet, il retourna, en 1796, à l'armée du Nord, qui se trouvait en Hollande, et là, par son esprit de conciliation, il apaisa les troubles de la Frise et prévint un conflit prêt à éclater entre les orangistes et les patriotes. Nommé chef d'état-major du général Hédouville, il partit avec lui pour Saint-Domingue, revint en France en 1798, et reçut l'ordre de prendre le commandement d'une brigade dans l'armée d'Italie. Lors de la retraite effectuée sur l'Adda par le général Serrurier, Becker fit preuve du plus grand courage, mais il tomba entre les mains de l'ennemi. Rendu à la liberté après la bataille de Marengo, il fut nommé général de brigade et chargé, jusqu'en 1805, du commandement du Puy-de-Dôme. Mis, en 1805, sous les ordres du maréchal Suchet, Becker se conduisit si brillamment à la bataille d'Austerlitz, qu'il fut promu, le jour même, général de division. Dans les guerres qui suivirent, Becker continua à déployer ses talents et sa valeur ordinaires, notamment à Anklam, à Pultusk, à Nasilsk, etc. Nommé, en 1808, comte de l'empire, avec une dotation de 30,000 fr. sur le royaume d'Italie, il devint, en 1809, chef d'état-major de Masséna, et la bataille d'Essling lui valut le titre de grand officier de la Légion d'honneur. S'étant prononcé ouvertement contre la guerre d'Espagne, Becker fut éloigné de l'armée et vécut, jusqu'en 1814, retiré dans sa terre de Mons, en Auvergne. Envoyé, en 1815, à la Chambre des députés par le département du Puy-de-Dôme, il y fit, comme toujours, preuve d'un grand esprit de modération, et, après la seconde abdication de l'empereur, il reçut du gouvernement provisoire la délicate mission d'accompagner Napoléon jusqu'à Rochefort. S'étant rendu à la Malmaison, où se trouvait ce dernier, il lui dit : « Je suis chargé d'une mission pénible, et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour m'en acquitter à votre satisfaction. » Il la remplit, en effet, avec tous les égards dus à une si grande infortune. Lorsque Napoléon prit la funeste résolution de se confier à la générosité britannique, Becker voulut l'accompagner jusqu'au *Bellérophon :* « N'en faites rien, lui répondit brusquement l'empereur, car on ne manquerait pas de dire que vous m'avez livré aux Anglais, et je veux épargner cet affront à la France. » Puis, au moment de le quitter, il lui dit : « Embrassez-moi, général; je vous remercie des soins que vous avez pris de moi; je regrette de ne pas vous avoir connu plus tôt d'une manière aussi particulière; je vous aurais attaché à ma personne. Embrassez-moi, général, adieu. » Après avoir rendu compte de sa mission, Becker se retira dans sa terre de Mons, fut en butte quelque temps à une sorte de persécution administrative, puis nommé pair de France par le ministère de Decazes, en 1819. En 1831, Louis-Philippe lui donna le grand cordon de la Légion d'honneur.

BECKER (Jean-Germain), médecin allemand, né à Schwerin en 1770, mort vers 1840. Il exerça son art successivement à Altona et à Parchim, dans le Mecklembourg, et publia quelques ouvrages de médecine, notamment : *Essai d'une diététique générale et spéciale* (Stendal, 1810); *Extraits des ouvrages de polémique médicale les plus récents* (Altona, 1796). On a également de lui, en allemand, la traduction du *Traité des maladies des enfants*, de Chambon de Montaux (1800).

BECKER (Charles-Frédéric), historien allemand, né à Berlin en 1777, mort en 1806. D'abord précepteur dans une riche famille de Kottbus, il apprit à mettre la science à la portée de la jeunesse, tout en acquérant une profonde érudition. Les ouvrages historiques de Becker, qui fut enlevé à la fleur de l'âge, sont très-remarquables par l'élégante simplicité du style, par la rectitude des vues, et ils ont parfois tout l'intérêt du roman. Les principaux sont : *Histoire universelle pour les enfants et leurs maîtres* (Berlin, 1801-1805, 9 vol. in-8°), ouvrage qui a eu de nombreuses éditions et qui a été successivement révisé et complété par Woltmann, Eckstein et Lœbell; *Narrations tirées de l'histoire ancienne* (Halle, 1802, 3 vol. in-8°), dont le succès fut très-grand; enfin, la *Poésie envisagée au point de vue de l'historien* (Berlin, 1803).

BECKER (Godefroy-Guillaume), médecin et littérateur allemand, né en 1778. Il s'établit à Leipzig, où il exerça la médecine avec distinction jusqu'en 1833. A partir de cette époque, il se consacra entièrement à la composition de nombreux ouvrages littéraires. Les principaux sont : *Description de Leipzig* (Leipzig, 1806); le *Combat de la liberté des Polonais contre les Russes* (Altenbourg, 1831); *Mon grand voyage de Leipzig en Autriche* (1835); les *Destinées de l'Espagne dans ces derniers temps* (1836); *Tableaux de voyage pris dans l'Allemagne méridionale* (1837); *Andreas Hofer* (Leipzig, 1841); l'*Egypte telle qu'elle est* (Leipzig, 1841); *Napoléon raconté d'après les meilleures sources* (Leipzig, 1846-1847), etc. Outre ces ouvrages, tous écrits en allemand, on doit à Becker des traductions de divers livres de Silvio Pellico et de Croser.

BECKER (Charles-Ferdinand), organiste et musicographe allemand, né à Leipzig en 1804, et fils du précédent. Il fit ses études musicales dans sa ville natale, et prit les leçons de Schicht et de Schneider. Organiste de l'église Saint-Nicolas dès l'âge de quatorze ans, il ne tarda pas à obtenir de grands succès à côté des artistes les plus distingués, dans les concerts et représentations musicales. En même temps qu'il publiait des morceaux de sa composition, tels que trios, etc., il abordait l'histoire et la théorie de la musique. Après avoir fait paraître, en 1828, son *Conseiller des organistes*, il donna successivement les ouvrages suivants : *Recueil des chœurs des* XVI^e^ *et* XVII^e^ *siècle* (1831); *Exposé systématique et chronologique de la littérature musicale* (Leipzig, 1836); la *Musique de chambre aux* XVI^e^, XVII^e^ *et* XVIII^e^ *siècle* (1840); *Collections chorales des diverses Églises chrétiennes* (1841); *Catalogue alphabétique et raisonné d'une collection d'écrits sur la musique* (1846); *Œuvres musicales des* XVI^e^ *et* XVII^e^ *siècle* (1847); les *Musiciens du* XIX^e^ *siècle* (1849), etc. On lui doit, en outre, un grand nombre d'articles insérés dans le *Journal universel de musique*. Appelé, lors de la fondation du Conservatoire de Leipzig, en 1843, à remplir dans cet établissement les fonctions de professeur d'orgue, il a formé des élèves qui, depuis, ont fait honneur à son enseignement. Familier avec la construction de l'instrument qu'il a cultivé de préférence à tout autre, il a donné, pour plusieurs églises de l'Allemagne, des plans qu'on a suivis avec succès.

BECKER (Guillaume-Adolphe), érudit allemand, né à Dresde en 1795. Après avoir complété ses études à Leipzig, où il étudia la philologie et la théologie sous la direction de Spohn et d'Hermann, Becker s'adonna avec passion à ses recherches sur l'antiquité, se livra à l'enseignement dans diverses villes, et se fixa, en 1842, à Leipzig, où il fit, avec le plus grand succès, des leçons sur les écrivains de l'antiquité et sur l'archéologie. Les principaux ouvrages de cet éminent érudit sont : *Gallus, scènes romaines du temps d'Auguste* (Leipzig, 1838); *Chariclès* ou *Tableaux des mœurs de l'antiquité grecque* (Leipzig, 1840); *Manuel de l'antiquité romaine* (Leipzig, 1843), et ses dissertations latines : *De comicis Romanorum fabulis* (Leipzig, 1837); *De Romæ veteris muris atque portis* (Leipzig, 1842).

BECKER (Félix), poëte français, né à Reims dans les premières années de ce siècle. Tout en exerçant sa profession de menuisier, il s'adonna à la poésie et composa des chansons, dont l'une lui valut un procès en 1829. Deux ans après, il se rendit en Pologne, se battit contre les Russes, et, après avoir été quelque temps leur prisonnier, il revint en France, où, depuis lors, il a vécu dans l'obscurité. On a de Becker : *Chansons* (Paris, 1829-1830, in-8°); *Félix Becker, chansons sur sa captivité en Silésie*, etc. (1832, in-8°).

BECKER (Jean-Philippe), publiciste et révolutionnaire allemand, né à Frankenthal (Bavière) en 1809. Il exerçait l'état de brossier lorsque, à la suite de l'agitation révolutionnaire qui eut lieu en Allemagne en 1830, il entra avec ardeur dans le mouvement politique et devint, avec Pfeiffer et Sieben, un des rédacteurs du *Messager de l'Ouest*. Emprisonné plusieurs fois pour ses écrits et sa participation aux agitations populaires, il se réfugia en Suisse (1838), où il continua d'écrire et où il organisa des corps francs, qui prirent une part active à la révolution de Berne (1846), à la guerre contre le Sonderbund et aux mouvements révolutionnaires de l'Allemagne, en 1848. Après une expédition de trois mois dans le grand-duché de Bade et à la suite de la défaite du parti démocratique (1849), Becker fit sa retraite à travers la Forêt-Noire et se réfugia de nouveau à Genève, où il a fondé un établissement industriel. Outre ses articles dans divers journaux et une brochure intitulée : *Un Mot sur la question du moment* (Bellevue, 1840), Becker a publié, en collaboration avec Eisselen, une *Histoire de la révolution de mai* 1849 *dans l'Allemagne méridionale*, en allemand (Genève, 1849).

BECKER (Jacques), peintre allemand, né à Dittelsheim, près de Worms, en 1810. Elève de l'Académie de Dusseldorf, il s'est adonné à la peinture de genre et s'est fait une réputation aussi brillante que méritée par de gracieux tableaux, dont la scène est ordinairement encadrée dans un frais paysage, et dont les sujets sont empruntés aux mœurs populaires de l'Allemagne. Ce peintre distingué, qui est aussi habile à rendre sur ses toiles l'émotion dramatique que le charme des scènes idylliques, a été nommé directeur de l'institut Stadel, à Francfort. On cite, parmi ses meilleurs tableaux, au frais coloris et à l'exécution brillante : le *Jeune paysan portant le seau de sa fiancée;* la *Vieille femme avec son chat; Jeunes filles regardant passer des recrues;* la *Dégustation du vin;* le *Paysan et sa femme; Famille aux champs; Jeune ménage buvant devant sa maison; Jeune fille donnant à manger à son agneau;* le *Berger frappé de la foudre;* le *Retour de la guerre;* la *Mort du chasseur tyrolien;* les *Paysans surpris par l'orage; Famille de paysans en prière;* le *Soir à la fontaine*. Cet artiste, au talent fin et expressif, avait débuté par des toiles d'un romantisme troubadour, comme le *Chevalier et sa maîtresse*, sorte de sujets qu'il eut raison d'abandonner sans retour.

BECKER (Jules), compositeur de musique et écrivain critique allemand, né à Freiberg en 1811. Il reçut, à Leipzig, les leçons de musique du célèbre organiste et musicographe Charles-Ferdinand Becker, et se prépara d'abord à la carrière de chanteur; mais, forcé d'y renoncer par suite de la perte de sa voix, il s'adonna à l'enseignement et à la composition musicale, tout en se livrant à de sérieuses études littéraires, philosophiques et esthétiques. Comme compositeur, on a de M. Becker un opéra, le *Siége de Belgrade*, une rapsodie en six actes, intitulée la *Bohémienne*, de nombreux morceaux de chant, etc., et il s'est surtout rendu populaire par des lieders pleins de sensibilité, de charme et de mouvement, qui sont chantés dans toute l'Allemagne. Comme écrivain, M. Becker a commencé à se faire connaître par des articles de critique artistique publiés dans la *Nouvelle revue musicale* de Leipzig. Depuis lors, il a publié des romans, des traités sur son art, etc., notamment : les *Nouveaux romantiques*, roman musical en 2 vol. (Leipzig, 1840); *Kleebein et compagnie*, roman satirique (Leipzig, 1841); la *Science de l'harmonie* (Leipzig, 1842); *Cours de chant pour les hommes* (Leipzig, 1845), etc. On doit aussi à M. Becker une traduction, avec commentaires, du *Voyage musical en Allemagne*, de M. Berlioz (Leipzig, 1843). Depuis 1846, M. Becker a vécu retiré dans le voisinage de Dresde.

BECKER (Nicolas), poëte allemand, né à Geilenkirchen en 1816, mort en 1845. Il est connu surtout par l'*Hymne du Rhin*, composé, en 1840, au moment où se popularisaient en France l'idée d'une guerre générale et la velléité de reprendre la frontière du Rhin. Dans cet hymne chaleureux, qui eut en Allemagne un succès d'enthousiasme national, le poëte s'écriait :

> Non! ils n'auront pas le libre Rhin allemand!

En France, cette manifestation d'un autre âge, très-patriotique, mais très-agressive, inspira à Alfred de Musset un chant étincelant de verve fanfaronne, et d'un patriotisme exclusif et non moins arriéré :

> Nous l'avons eu votre Rhin allemand!

Lamartine fit une réponse plus digne de la France moderne, et d'une philosophie plus élevée, par sa belle ode de la *Marseillaise de la paix*. Les *Œuvres complètes* de Becker ont été publiées à Cologne en 1841.

BECKER (Jean), musicien allemand, né en 1836, à Manheim (grand-duché de Bade), obtint, à l'âge de douze ans, après une audition de concert, la médaille de Mozart, et trouva un maître et un ami en M. Kettenus, de l'école belge. Il vint à Paris étudier sous les auspices d'Allard, et, au moment de son départ, le bourgmestre lui remit, pour prix de ses études, un magnifique violon de Granzini. La grande-duchesse Stéphanie de Bade l'a nommé son virtuose. Becker, brillant élève d'Allard, a donné des concerts en Allemagne, à Londres et à Paris. Il a écrit divers morceaux de musique.

BECKER (Oscar), régicide allemand, né en 1839, à Odessa, où son père était alors directeur du Lycée (il était, au moment de l'attentat de son fils, conseiller d'Etat de l'empereur de Russie). Étudiant à Leipzig depuis 1859, le jeune Becker, exalté par les idées d'unification de l'Allemagne, résolut de commettre un attentat contre le roi Guillaume de Prusse, persuadé que cet acte serait le signal d'un soulèvement en Allemagne. Sous l'empire de cette étrange monomanie, il se rendit à Bade, où le roi de Prusse prenait alors les eaux, épia ce prince à la promenade et lui tira un coup de pistolet, qui ne fit, d'ailleurs, que l'effleurer (14 juillet 1861). Il prétendit, dans sa défense, n'avoir voulu que commettre un attentat fictif, en vue de produire une commotion révolutionnaire en Allemagne. Il fut condamné à vingt ans de travaux forcés.

BECKERATH (Hermann DE), homme d'Etat prussien, né à Crefeld (Prusse rhénane) en 1801. Chef d'une maison de banque, il se livra à l'étude des matières d'économie, de finances et de législation, représenta sa province aux diètes de 1843, 1845 et 1847, puis la ville de Crefeld à l'Assemblée nationale de Francfort (1848), où il siégea au centre droit et exerça une influence assez considérable. Après les événements de mars 1848, il reçut le portefeuille des finances dans le ministère de l'empire, et fit adopter par le parlement l'armistice de Malmoë. Il combattit les prétentions rétrospectives de l'Autriche, bien que le gouvernement intérieur de la Prusse ne fût pas de nature à lui faire illusion. Envoyé à Berlin après l'élection du 2 mars 1849, qui élevait au trône impérial le roi de Prusse, il n'obtint de ce monarque qu'un refus. Après l'insurrection de Dresde, comprimée par les baïonnettes prussiennes, M. Beckerath, partisan de l'unité germanique et des principes constitutionnels et libéraux, donna sa démission de député et de ministre. Il avait déjà proposé au parlement une prorogation qui permettait d'attendre les événements. Lorsque la cour de Berlin eut octroyé, en 1849, une nouvelle constitution, M. de Beckerath fut élu à la seconde chambre de Prusse. Il resta sur la défensive, jusqu'à ce que le rétablissement de la diète de Francfort et le retour à la politique du parti féodal le rappelassent sur la brèche. Il combattit alors avec énergie le ministère Manteuffel, s'opposa de tout son pouvoir au rétablissement de l'ancien régime, et se consacra tout entier au triomphe des idées libérales en Prusse.

BECKÈRE s. f. (bé-kè-re — de *Becker*, n. pr.). Bot. Syn. de *mélique*.

BECKÉRIEN, ENNE adj. (bé-ké-ri-ain, è-ne — de *Becker*, n. pr.). Numism. Se dit des monnaies et médailles de l'antiquité et du moyen âge fabriquées par le graveur allemand Becker, un des plus habiles faussaires du XIX^e^ siècle.

— Bibliogr. *Numismatique beckérienne*, Nom d'un ouvrage dans lequel M. Pinder, numismate prussien, décrit et signale les pièces fausses dues au burin de Becker.

BECKET (saint Thomas), archevêque de Cantorbéry, primat et lord chancelier d'Angleterre, né à Londres en 1119, suivant d'autres en 1117, mort en 1170, fut, en Angleterre, le représentant de la suprématie pontificale et de l'opposition anglo-saxonne contre le despotisme normand. Après avoir commencé ses études à Oxford, il vint les continuer à Paris, et y acquit la connaissance des lois, des sciences et des langues du continent. De retour en Angleterre, il se concilia les bonnes grâces de Thibaut, archevêque de Cantorbéry, qui se l'attacha, le nomma diacre de son église et le chargea de quelques missions assez difficiles auprès de la cour de Rome. Lorsque Henri II fut monté sur le trône, on lui présenta Becket comme un zélé serviteur de sa cause sous le règne précédent; le nouveau roi ne tarda pas à l'élever à la dignité de chancelier d'Angleterre, et lui confia, en outre, l'éducation de son fils aîné. Thomas devint le compagnon le plus assidu de Henri II; il partageait sa table, ses plaisirs et jusqu'à ses débauches, affichant un luxe seigneurial et l'existence la plus fastueuse. Dans ses fonctions de chancelier, qu'il exerça loyalement, il s'attacha à faire respecter le pouvoir royal, sans distinction de rang,

et entra plus d'une fois en lutte avec le clergé dans l'intérêt du trésor et de l'autorité du prince. Aussi, Henri avait une confiance illimitée dans son chancelier, qu'il éleva à la dignité d'archevêque de Cantorbéry et de primat du royaume, à la mort de Thibaut, malgré les représentations des évêques, des seigneurs normands et de Mathilde, mère du roi, qui voyaient en Thomas un homme du monde et de plaisirs, ou un défenseur secret de la race anglaise, dont il faisait partie. Mais Henri jura que son ami serait primat d'Angleterre, malgré un avertissement moitié sérieux, moitié plaisant de Thomas lui-même, et, de Normandie où il était alors, il l'envoya prendre possession de son siége (1162). Alors, une métamorphose extraordinaire s'opéra en Becket : il devint tout à coup studieux, humble, frugal, l'ami, le soutien et le commensal des pauvres. Pénétré de ces idées de suprématie ecclésiastique qui prévalaient alors, il ne se regarda plus comme le serviteur de Henri, mais comme celui du souverain pontife. Aussi, se démit-il bientôt de sa charge de chancelier, qu'il considérait comme incompatible avec sa nouvelle dignité. Henri ne se méprit point sur l'hostilité de cette abdication, qui le froissa profondément, et qui devint le signal de la lutte regrettable dont l'archevêque fut la victime. Le roi ayant voulu, par les célèbres constitutions de Clarendon, abolir la juridiction des cours épiscopales de Guillaume le Conquérant et rendre le clergé justiciable des tribunaux civils, Thomas, intimidé par les menaces, promit d'abord de se conformer aux intentions du roi, *sauf les droits de son ordre et ceux de l'Eglise*, et rétracta ensuite un consentement si restreint. La guerre devint alors vive et acharnée; Becket, accablé de vexations, se réfugia en France, frappa d'excommunication tous ceux qui détenaient les biens du siége de Cantorbéry, confisqués par le roi, condamna les constitutions de Clarendon et délia les évêques de leur serment de fidélité. Néanmoins, réconcilié par Louis VII, roi de France, avec le roi d'Angleterre (1170), il retourna prendre possession de son siége, mais pour renouveler aussitôt les excommunications fulminées précédemment. Des évêques atteints vinrent en Normandie se plaindre à Henri II, qui s'écria : « De tous les lâches que je nourris, il ne s'en trouvera donc pas un seul qui me délivrera de ce prêtre turbulent! » A ces imprudentes paroles, qui n'étaient que l'expression du dépit, et non de la volonté du roi, quatre gentilshommes partirent aussitôt pour l'Angleterre, et se rendirent auprès du prélat. Ils le trouvèrent à l'église, et le massacrèrent sur les marches mêmes du chœur. Le bruit de cette horrible catastrophe jeta la consternation dans toute l'Angleterre; Henri II désavoua solennellement toute participation à cet attentat, et, pour désarmer l'opinion publique, se rendit à Cantorbéry, descendit de cheval devant l'église, et, pieds nus, vêtu en pèlerin, s'approcha de la tombe de Becket et s'y mit à genoux pour recevoir, de la main d'un moine, une sévère flagellation. Deux ans après sa mort, l'archevêque martyr fut canonisé par Alexandre III, qui avait plusieurs fois blâmé ses actes. En 1220, Henri III ordonna d'exhumer les restes de Becket, et les fit déposer dans une chapelle particulière magnifiquement décorée, qui devint un lieu de pèlerinage célèbre. Les dons des fidèles et les offrandes des pèlerins, accumulés pendant trois siècles, formèrent un riche trésor, dont Henri VIII s'empara en 1538. Après avoir sommé à se rendre devant sa cour de justice le saint, qui naturellement ne se présenta pas, Henri VIII le fit condamner comme coupable de lèse-majesté. Les os de Thomas Becket furent brûlés, et ses cendres jetées au vent.

Plusieurs auteurs, notamment Hubert, Allain, Guillaume de Cantorbéry, Jean de Salisbury, écrivirent la vie de saint Thomas. Le pape Grégoire II fit faire une compilation de ces quatre auteurs, compilation connue sous le nom de *Quadrilogus* ou *Hist. Quadrup. vitæ S. Thomæ Cantor.*, et qui a été publiée par Christophe Lupus (Bruxelles, 1682, 2 vol. in-4°). A cette édition du *Quadrilogus*, Lupus a joint des traités et des lettres de Thomas Becket, ainsi que des lettres de Henri II, de Louis VII de France, du pape Alexandre II, etc.

Becket (SAINT THOMAS), par M. G. Darboy, archevêque de Paris (2 vol., Paris, 1858). M. Darboy apparaît dans ce livre comme traducteur et comme auteur. Il donne une traduction d'un ouvrage publié à Londres, en 1846 (*Vie et lettres de Th. Becket*, d'après le rév. J.-A. Giles), et fait précéder le récit de l'écrivain anglais d'une longue introduction, où il examine les principes engagés dans la lutte entre Henri II et Thomas Becket, et caractérise la portée du débat en le précisant. Le but de cette publication a été de placer sous les yeux du lecteur moderne toutes les pièces du procès, et de lui permettre de remonter aux sources originales.

C'est que le nom de Becket représente, en effet, une noble cause, et que cet épisode mémorable n'a échappé ni au blâme, ni au mépris, ni même à l'insulte. Thomas Becket peut être revendiqué comme une gloire du Panthéon où l'humanité reconnaissante érige les statues des martyrs qui ont affirmé la liberté de conscience et le droit des faibles. Cette réhabilitation est tardivement venue; mais le procès est définitivement instruit à cette heure. Les historiens anglicans, puis l'école philosophique du XVIII^e siècle, prévenus contre le prélat catholique, ont flétri sa mémoire. Cette injustice était un anachronisme. « La postérité, dit le docteur Giles, doit juger Thomas Becket d'après les lois en vigueur au temps où le différend est survenu, et non d'après les idées qui ont pu prévaloir dans les siècles suivants. »

Il faut se rappeler qu'au XII^e siècle, l'état de l'Angleterre était sujet à de rudes secousses. Le pouvoir était violent, ombrageux, sans scrupules et sans frein; des princes, plongés dans l'abjection des vices les plus grossiers, confisquaient la liberté des élections, et persécutaient volontiers tous ceux qui étaient assez audacieux pour les rappeler au respect de leurs devoirs de chrétiens et de rois. Le droit était alors du côté de l'Eglise, et l'usurpation du côté du pouvoir. Toute la question se résume en ceci : Thomas Becket a-t-il défendu la liberté contre l'oppression? C'est l'affirmative que s'est attaché à démontrer le savant archevêque de Paris, qui marche aujourd'hui à la tête du petit nombre de prélats français que guide un libéralisme éclairé.

BECKETT (Isaac), dessinateur et graveur anglais, né dans le pays de Kent en 1653, mort à Londres vers 1715. Il commença par être apprenti chez un imprimeur sur étoffes, et il étudia ensuite l'art de la gravure sous E. Lutterell. Il a gravé, à la manière noire : *Loth et ses filles*, le *Christ mort sur les genoux de la Vierge*, le *Temps coupant les ailes à l'Amour*, *Pan et Syrinx*, *Andromède*, des pastorales, des paysages et plusieurs sujets de genre, d'après ses propres dessins; le *Christ en croix* et le portrait de Charles I^er, d'après Van Dyck; *Vénus et l'Amour*, d'après le Titien; *Sainte Marie-Madeleine*, d'après Ch. Le Brun; *Vénus couchée*, d'après John Olivier; *Mariage et Confession*; l'*Ecole*, d'après E. Hemskerk; le *Chirurgien*, d'après Lingelbach; les portraits de Jacques II, de la reine Marie, du peintre Van der Meulen, d'après Largillière; ceux de Catherine II, de Jacques II, de la comtesse de Chesterfield, de la duchesse de Cleveland et de divers autres personnages, d'après Pieter Lely; ceux de Guillaume III, de lady Bucknell, de Robert Fielding, des comtesses de Dorchester et de Litchfield, du duc d'York, de l'ambassadeur russe Potemkin, du duc de Norfolk, etc., d'après G. Kneller; le portrait de Buckingham, d'après S. Verelst; celui du duc de Schomberg, d'après Mignard; plusieurs autres portraits de personnages anglais, d'après W. Wissing, Th. Murrey, Soust, W. Reader, S. Dubois, C.-D. Voys, J. Riley, Thomas Hawker, J. van der Waart. Isaac Beckett a eu pour élève John Smith.

BECKINGHAM (Charles), poëte anglais, né à Londres en 1699, mort en 1730. Fils d'un marchand de toiles, il possédait de remarquables facultés poétiques, qui semblaient promettre un grand poëte de plus à l'Angleterre, lorsqu'il mourut à la fleur de l'âge. Il n'avait pas vingt ans quand il fit jouer, avec beaucoup de succès, deux tragédies : *Scipion l'Africain* et *Henri IV, roi de France*. On a également de lui quelques poésies légères.

BECKINGTON (Thomas), théologien et diplomate anglais, né vers 1385, mort en 1465. Il fut successivement docteur en théologie, nommé chanoine, recteur de Saint-Léonard, archidiacre, chancelier du duc de Glocester et doyen de la cour des archers à Londres. On lui confia la tutelle du jeune roi Henri VI, et, vers 1433, il fut l'un des négociateurs chargés de conclure la paix avec la France. En 1435, il fit partie du célèbre congrès d'Arras, et devint secrétaire d'Etat vers 1439. Après une mission en Aquitaine, il fut promu, en 1443, au siége épiscopal de Bath et Wells, et enfin nommé pair d'Angleterre. Beckington était très-savant et d'une grande générosité. Il fit exécuter à ses frais des édifices publics et divers travaux utiles, en même temps qu'il encourageait les lettres. Il composa plusieurs ouvrages, pour la plupart inédits. Le plus remarquable est son livre *De jure regum Anglorum ad regnum Franciæ*, dans lequel il soutenait le droit des rois d'Angleterre à la couronne de France, et qui lui attira la faveur dont il jouit sous Henri VI.

BECKITE s. m. (bé-ki-te). Minér. Substance encore peu connue, qui a une certaine analogie avec la calcédoine. Elle se rencontre, dans plusieurs parties de l'Europe, en masses concrétionnées, à structure botrioïde et d'un gris rougeâtre ou d'un gris sale.

BECKMANN (Nicolas), jurisconsulte allemand, né à Heida, vivait au XVIII^e siècle. Il enseigna d'abord le droit à Lunden, en Suède, se fit expulser de cette ville pour avoir publié contre le célèbre Pufendorf des libelles diffamatoires, et, après s'être converti au catholicisme, il devint directeur de la chancellerie au couvent de Saint-Michel, près Bamberg. On a de lui un abrégé très-clair et très-précis de droit romain, sous le titre de : *Medulla Justinianea, sive dilucida totius juris civilis juxta Digestorum methodum explicatio* (in-4°).

BECKMANN (Jean-Frédéric-Théophile), organiste allemand, né en 1737, mort en 1792. Il fut un des plus illustres pianistes du XVIII^e siècle. On a justement vanté son incomparable facilité d'improvisation, et son habileté à pratiquer le contre-point double. Il a composé des sonates et concertos pour le clavecin, et un opéra : *Lucas et Jeannette*, représenté à Hambourg avec beaucoup de succès.

BECKMANN (Jacques-Théophile), naturaliste allemand, qui était, au XVIII^e siècle, inspecteur des forêts à Wolkenbourg. On a de lui des ouvrages estimés, publiés en allemand, notamment : *Traité de sylviculture* (Chemnitz, 1756, in-8°); *Abrégé de la science forestière* (Chemnitz, 1759).

BECKMANN (Jean), physicien et savant allemand, né à Hoya, dans le Hanovre, en 1739, mort en 1811. Après avoir étudié quelque temps la théologie à Gœttingue, il s'adonna entièrement aux sciences naturelles, et, sur l'invitation de Büsching, il se rendit, en 1763, à Saint-Pétersbourg, où il enseigna la physique et l'histoire naturelle, au Gymnase luthérien, pendant deux années. En 1765, Beckmann partit pour la Suède, visita les mines de ce pays, suivit quelque temps les leçons de Linné à Upsal, et fut appelé, l'année suivante, à occuper une chaire de philosophie à l'université de Gœttingue. Mais, comme son esprit était surtout tourné vers le côté pratique des sciences, il permuta, en 1770, sa chaire contre celle d'économie rurale. Pendant plus de quarante ans, Beckmann se voua à l'enseignement. Dans ses cours, qui lui acquirent une si grande célébrité en Allemagne, il s'attacha surtout à chercher l'application des sciences à l'administration, aux arts, à l'industrie, à l'économie politique, etc., traçant ainsi une voie toute nouvelle aux études scientifiques. S'étant aperçu qu'il lui était impossible de suivre dans toutes ses directions le progrès des arts et de l'industrie, qui commençait à prendre, à cette époque, un prodigieux essor, Beckmann s'appliqua plus particulièrement à explorer dans le passé les découvertes applicables aux choses usuelles. Il composa alors ses *Notices sur l'histoire des découvertes dans les arts et métiers* (Leipzig, 1783-1785, 5 vol. in-8°), travail précieux par l'étendue des recherches et le nombre des documents qu'il contient. Après avoir cherché dans ces notices le premier germe des découvertes utiles, jusque dans les temps les plus reculés, il en suit le développement à travers les siècles avec une sagacité et une érudition de premier ordre. Outre ce grand travail, Beckmann a publié : *De Historia naturali veterum libellus primus* (Gœttingue, 1766); *Principes de l'économie rurale allemande* (Gœttingue, 1769); *Manuel de technologie* (Gœttingue, 1778, in-8°); *Eléments de la science commerciale* (Gœttingue, 1789); *Préparation à la connaissance des produits de l'industrie* (Gœttingue, 1793, 2 vol.); *Notices d'économie politique* (Gœttingue, 1779-1791, 11 vol.), etc. Tous ces ouvrages sont en allemand. On doit en outre à Beckmann un grand nombre de mémoires publiés dans le Recueil de la Société des sciences de Gœttingue, dont il était membre, diverses éditions enrichies de notes, etc.

BECKMANN (Frédéric), acteur allemand, né à Breslau en 1803. Après avoir débuté avec succès au théâtre de sa ville natale, il fut engagé comme comique au théâtre de Kœnigstadt, à Berlin, en 1824, et y fit sa réputation, tant par sa verve et son originalité que par le naturel et la simplicité de son jeu, sachant, d'ailleurs, tirer le meilleur parti d'un embonpoint grotesque qui n'avait rien à envier à celui des Gros-Guillaume, des Desessarts et des Lepeintre jeune. M. Beckmann se montra longtemps le plus ardent promoteur de l'idée d'un théâtre populaire dans la capitale de la Prusse; mais les événements en ayant compromis l'exécution, il quitta Berlin, et se retira à Vienne où il tient l'emploi de premier comique.

BECKMANNIE s. f. (bèk-ma-nî — de *Beckmann*, n. pr.). Bot. Genre de graminées phalaridées, fondé sur une seule espèce, que l'on rencontre dans l'Europe australe, dans quelques parties de l'Amérique méridionale, dans l'Asie mineure et dans la Sibérie.

BECKUM, ville de Prusse, dans la Westphalie, régence et à 35 kil. S.-E. de Munster, ch.-l. du cercle de son nom; 2,500 hab. Brasseries, distilleries d'eau-de-vie.

BECKWITH (George), général anglais, né en 1753, mort en 1823. Il était lieutenant, en 1775, lorsqu'il fut envoyé dans l'Amérique du Nord, où les colons étaient entrés en révolte contre la métropole et combattaient pour leur indépendance. Beckwith se signala dans plusieurs rencontres, notamment aux combats de Brooklyn, de White-Plains, de Brandywine, de Germantown, de Monmouth, etc. Lorsque l'armée anglaise fut obligée d'évacuer la colonie, Beckwith passa au Canada, avec lord Dorchester (1783), rendit de nombreux services à son pays, tant au point de vue militaire que diplomatique, et fut nommé gouverneur de l'île Bermude en 1793. Appelé, en 1804, comme gouverneur de l'île Saint-Vincent, à commander les troupes des îles du Vent et Sous-le-Vent, Beckwith fut chargé de surveiller les possessions françaises aux Antilles. En 1809, à la tête d'un corps de troupes important, il débarquait à la Martinique, dont il s'emparait, et, l'année suivante, il prenait également à la France la Guadeloupe. Après avoir habilement administré les îles Barbades jusqu'en 1814, il revint en Angleterre, où il reçut le titre de général (1816), avec le commandement des troupes britanniques en Irlande, commandement qu'il conserva jusqu'en 1820.

BÉCLARD (Pierre-Augustin), chirurgien et anatomiste, né à Angers en 1785, mort à Paris en 1825. Né dans une famille peu aisée, il n'était pas destiné à la médecine; ses parents, qui étaient de simples marchands, ne lui donnèrent que l'éducation strictement nécessaire à un homme de comptoir. Mais ses goûts, en vain combattus, ne tardèrent pas à signaler sa véritable vocation, et il obtint de son père (1804) de suivre les cours de l'école secondaire de médecine établie à Angers. Il fit de rapides progrès. « Toutes les couronnes du lieu, dit M. Isidore Bourdon, tombèrent sur sa tête; il sortit victorieux de tous les concours. Quant à ses moments de délassement, il les consacra avec zèle à apprendre le peu de latin et de philosophie dont le chapelain de l'hôpital put se souvenir. » En 1808, Béclard vint à Paris, pour compléter ses études médicales. Il se fit bientôt distinguer parmi tous les élèves de l'Ecole de Paris, et de nombreux concours firent éclater sa supériorité. On le vit successivement interne des hôpitaux, plusieurs fois lauréat de l'école pratique, répétiteur du chirurgien Roux (1809), prosecteur de la Faculté (1811), docteur en chirurgie (1813), chef des travaux anatomiques, chirurgien en chef de la Pitié (1815), professeur d'anatomie (1818), membre de l'Académie de médecine (1820). Ces brillants et rapides succès étaient dus moins à des facultés supérieures qu'à un travail assidu, à une mémoire exercée et puissante, à une excellente méthode, à une rare facilité d'élocution. « On ne voyait en Béclard, dit M. Bourdon, ni ces remarquables défauts, ni ces qualités resplendissantes qui sont l'apanage des hommes supérieurs. Sa perfection n'étonnait pas; elle excitait une vive estime, mais nulle envie; et cela est si vrai, qu'on l'avait surnommé le *Grandisson des chirurgiens*. » Béclard possédait au plus haut degré le talent d'exposer avec simplicité et clarté ses connaissances; sa réputation comme professeur croissait de jour en jour; les élèves affluaient à ses leçons. M. Ollivier nous apprend qu'il recherchait avant tout l'exactitude et la propriété de l'expression, qu'il n'usait pas de métaphores, mais qu'il développait ses idées par une gradation de mots de mieux en mieux choisis; de sorte que le dernier, toujours plus fort et plus énergique, laissait dans l'esprit de l'auditeur l'image de l'objet ou de l'idée profondément empreinte. L'École de Paris ne jouit pas longtemps de l'éclat que répandait sur elle son jeune professeur d'anatomie. Une affection cérébrale, suite d'un érésipèle de la face, vint le lui enlever tout à coup, à peine âgé de quarante ans. A la Faculté et à l'Académie de médecine, le deuil fut général. Deux mille étudiants escortèrent son convoi, et, quelques jours après, une souscription était faite dans les cours pour lui ériger un monument funèbre.

La place de Béclard est marquée parmi les professeurs éloquents qui ont servi la science en la répandant, plutôt que parmi les auteurs originaux qui en ont agrandi le domaine et reculé les limites. L'érudition et la critique l'absorbèrent; doué d'un esprit étendu et d'un jugement sûr, il a embrassé l'ensemble des connaissances médicales, au lieu de donner une direction spéciale à ses travaux; il s'est attaché moins à conquérir des vérités nouvelles qu'à combattre des erreurs, et à mettre, pour ainsi dire, hors de la discussion, en les fortifiant de nouvelles preuves, des vérités énoncées par d'autres, mais non suffisamment démontrées. On a quelquefois comparé Béclard à Bichat; cette comparaison n'a pu être faite que par des contemporains de Béclard, qu'éblouissait sa réputation de professeur; la postérité ne saurait se tromper sur les véritables proportions de l'un et de l'autre, et sur la distance qui sépare un talent estimable d'un admirable génie. « A la gloire d'être original et créateur, dit M. Ollivier, Béclard *préfère* le mérite de faire briller la vérité, de quelque source qu'elle émane. » Les panégyristes sont quelquefois naïfs : *préfère* est vraiment joli!

Béclard a inventé ou perfectionné plusieurs procédés opératoires; on lui doit une nouvelle méthode de guérir la fistule du conduit de Stenon, plusieurs procédés d'amputation partielle du pied, de désarticulation des os du métatarse, d'amputation dans l'articulation de la hanche et dans celle de l'épaule. Il a modifié la manière d'inciser les parties molles dans l'amputation des membres, et de scier le tibia dans celle de la jambe; il a fait, le premier, l'extirpation complète de la parotide; enfin, il est, avec Chaussier, l'auteur de la taille *bilatérale*. En anatomie générale, il a établi très-nettement la différence qui existe entre le tissu cellulaire proprement dit et le tissu adipeux. En physiologie, il a fait, avec Legallois, des expériences pour déterminer la part que l'estomac, l'œsophage et les parois abdominales ont dans l'acte du vomissement.

Les deux principaux ouvrages de Béclard sont :

Additions à l'anatomie générale de Bichat (1821, in-8°). C'est un recueil de notes que, Béclard avait composées pour être insérées dans une nouvelle édition de l'*Anatomie générale* de Bichat. Elles ont été réunies en un volume séparé, pour servir de complément aux éditions antérieures.

Eléments d'anatomie générale ou *Description de tous les genres d'organes qui composent le corps humain* (1823, in-8°; 2^e édit., 1826, avec une *Notice sur la vie et les ouvrages de Béclard*, par M. Ollivier; 3^e édit., 1852, et 4^e édit., 1864, avec additions de M. Jules Béclard).

Cet ouvrage devait être suivi d'un *traité d'anatomie spéciale ou descriptive*, dont il n'était que l'introduction. Il suffit de le parcourir pour voir combien Béclard est loin de comprendre la portée et la fécondité de la science nouvelle créée par Bichat, de cette étude abstraite des tissus et de leurs propriétés, à laquelle ce dernier attribuait, avec raison, une si puissante influence sur la physiologie et la pathologie.

BÉCLARD (Jules), fils du précédent, médecin français, né à Paris le 17 décembre 1818. Reçu docteur en 1842, il fut nommé agrégé, en 1845, pour la section d'anatomie. Il est membre et secrétaire annuel de l'Académie de médecine, et il a été décoré de la Légion d'honneur en 1858. M. Jules Béclard a fait paraître : le *Système cartilagineux* (1846); deux éditions successives des *Eléments d'anatomie générale*, de son père, l'une, la troisième (1852), avec des additions disséminées dans le corps même de l'ouvrage; l'autre, la quatrième (1864), avec une série d'appendices, imprimés en caractères plus fins, à la suite de chaque chapitre, et contenant les progrès accomplis jusqu'à nos jours dans les études anatomiques, et surtout dans la connaissance microscopique des tissus; *Hygiène de la première enfance* (1852); *Traité élémentaire de la physiologie humaine* (1re édit., 1855, in-8o). Ce traité, qui a déjà eu quatre éditions successives, est un manuel bien écrit, qu'on peut estimer comme tel, mais qui ne donne, en réalité, qu'une idée incomplète et par là même inexacte du mouvement de la science physiologique à notre époque, des découvertes qui l'ont renouvelée, des vues nées de ces découvertes, des questions controversées, des questions posées et non résolues; en un mot de ses richesses réelles et de ses *desiderata*.

M. Jules Béclard n'est pas un physiologiste expérimentateur. Il paraît, jusqu'ici, plus apte à faire parler à la science une langue pure, élégante, académique, qu'à l'enrichir de faits nouveaux. Certains éloges qu'il a lus à l'Académie de médecine, en sa qualité de secrétaire annuel, montrent qu'il peut aborder avec facilité et traiter avec compétence les sujets les plus variés, et même ceux qui paraissent les plus étrangers aux sciences médicales.

BÉCLARDIE s. f. (bé-klar-dî — de *Béclard*, n. pr.). Bot. Genre d'orchidées de la tribu des vandées, fondé sur trois espèces, qui croissent dans les îles australes de l'Afrique.

BECMANN (Jean-Christophe), historien et géographe allemand, né à Zerbst en 1641, mort à Francfort en 1717. Après avoir voyagé en Allemagne et en Hollande, il fut nommé professeur de grec, d'histoire et de théologie à Francfort-sur-l'Oder. Il a laissé des écrits précieux pour l'histoire, entre autres : *Historia orbis terrarum geographica et civilis* (Francfort, 1673); *Historia Anhaltina* (Zerbst, 1710, 3 vol. in-fol.); *Historia memoranda francofurtana*, etc. (Francfort, 1676); *Syntagma dignitatum illustrium, civilium, sacrarum et equestrium* (Francfort, 1696), etc.

BECMANN (Gustave-Bernard et Othon-David-Henri), jurisconsultes allemands, nés à Dewitz, le premier en 1720, le second en 1722, morts à Gœttingue, le premier en 1783, le second en 1784. Ces deux frères enseignèrent la jurisprudence à Gœttingue, et s'associèrent constamment aux mêmes travaux. Leurs écrits ont été publiés sous le titre de : *Becmannorum fratrum consultationes et decisiones juris*, etc. (Gœttingue, 1783-1784, in-4o).

BECMARE s. m. (bèk-ma-re). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, connu aussi sous le nom d'ATTELABES, et formé aux dépens du genre charançon.

BEC-MOUCHE s. m. Entom. Syn. d'*hydromie*.

BÉCO s. m. (bé-ko). Ornith. Nom vulgaire du chevalier-guignette et de la maubèche noire.

BÉCŒUR (Jean-Baptiste), naturaliste français, né à Metz en 1718, mort en 1777. Il était en relations suivies avec Buffon, Daubenton, Tressan et autres savants illustres, et il fut le premier maître du célèbre voyageur Levaillant. Il a laissé plusieurs dissertations manuscrites, et un *Mémoire instructif sur la manière d'arranger les différents animaux*, etc., publié dans le *Journal encyclopédique*.

BECON, bourg et comm. de France (Maine-et-Loire), cant. du Louroux-Béconnais, arrond. et à 20 kil. d'Angers; pop. aggl. 804 hab. — pop. tot. 2,006 hab. Exploitation du granit dit *grison;* commerce de chevaux et bestiaux. Château de Landeronde, du XVe et XVIIe siècle.

BÉCONQUILLE s. f. (bé-kon-ki-lle; *ll* mll.). Bot. Plante de l'Amérique méridionale, dont les racines sont propres à exciter le vomissement, et dont la classification n'est pas encore nettement définie.

BÉCOT s. m. (bé-ko). Ornith. Nom vulgaire de la bécasse sourde.

BÉCOT s. m. (bé-ko — rad. *bec*). Pop. Petit baiser donné du bout des lèvres, avec la prestesse de l'oiseau qui donne un coup de bec.

BÉCOTER v. a. ou tr. (bé-ko-té — rad. *bécot*). Donner un petit baiser du bout des lèvres.

Se bécoter, v. p. (bé-ko-té — rad. *bécot*). Pop. S'embrasser, se donner un bécot : *Viens, j'effarouche les tourtereaux. On* SE BÉCOTE *ici.* (Cormon.)

BÉCOURT, musicien français, qui vivait à Paris vers 1785. Il tenait l'emploi de violon au théâtre de Beaujolais, et il composa, pour cette scène, quelques airs de danse, dont l'un, appelé le *Carillon national*, devint, en 1789, le fameux *Ça ira*, avec les paroles que composa, sur cet air, un chanteur des rues nommé Ladré. Ce même air fut orchestré ensuite en marche militaire, pour les armées républicaines.

BEC-OUVERT s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, famille des cultrirostres, tribu des cigognes, remarquables par un bec dont les mandibules arquées ne se touchent que par la base et par l'extrémité : *Le* BEC-OUVERT *a les pieds et les jambes du héron; les pennes de ses ailes sont noires; tout le reste du plumage est d'un gris clair.* (Buff.) ‖ Pl. BECS-OUVERTS.

— **Encycl.** Le *bec-ouvert* doit son nom à la forme de son bec, dont les mandibules, arquées chacune dans un sens opposé, s'adaptent à leur base et à la pointe, en laissant un vide au milieu. Ce vide ou cette échancrure, qui forme le trait distinctif de tous les individus de ce genre, a été attribuée à diverses causes par les naturalistes. Buffon la regarde comme une défectuosité, ou, si l'on veut, comme un reste des essais imparfaits que, selon lui, dans les premiers temps, dut produire et détruire la force organique de la nature; Cuvier, au contraire, ne voit en elle qu'un résultat de l'usure.

Cette dernière opinion ne saurait être fondée; car la nature, en pourvoyant chaque être des organes propres à sa conservation, a eu soin de les conformer de telle sorte qu'ils n'éprouvent aucune altération dans leur forme, comme dans leur durée, par suite des diverses fonctions auxquelles ils sont destinés. Quant à la première, elle ne résiste pas davantage à l'observation, et une étude plus approfondie des mœurs de cet oiseau prouve que, loin d'être une défectuosité, l'échancrure dont nous avons parlé s'adapte singulièrement à son genre de vie. En effet, le *bec-ouvert* fait sa principale nourriture d'une espèce d'unio ou moule fluviatile, que la forme de ses mandibules à bords émoussés et fibreux lui donne la possibilité de saisir et d'ouvrir, pour en manger l'habitant.

Les deux espèces de ce genre aujourd'hui connues sont l'espèce type de l'Inde ou *bec-ouvert du Coromandel*, d'un blanc légèrement cendré, avec les ailes, les scapulaires et la queue noires, et le *bec-ouvert à lames*, qui habite l'Afrique.

BECOYA. V BEQUIA.

BEC-PLAT s. m. Ornith. Nom vulgaire du canard souchet. ‖ Pl. BECS-PLATS.

BEC-POINTU s. m. Ichthyol. Nom vulgaire de la raie blanche. ‖ Pl. BECS-POINTUS.

BECQUÉ, ÉE adj. (bé-ké — rad. *bec*). Usité dans la locution *Œuf becqué*, Œuf à travers la coque duquel on commence à voir le bec du poussin.

— Blas. Se dit d'un oiseau qui a le bec d'un émail différent du reste du corps : *La Trémouille : D'or, au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur,* BECQUÉES *et membrées de gueules. Famille d'Audigué : D'argent, à trois aigles au vol abaissé de gueules,* BECQUÉES *et membrées d'azur.*

BECQUEBOIS s. m. (bè-ke-boi — rad. *bec* et *bois*). Ornith. Un des noms vulgaires du pivert et de quelques autres espèces de pics. ‖ On dit aussi BECQUEBO.

BECQUÉE ou **BÉQUÉE** s. f. (bé-ké — rad. *bec*). Quantité de nourriture qu'un oiseau prend avec le bec pour la donner à ses petits : *Porter la* BECQUÉE. *Je n'ai jamais pu remarquer quelle sorte de* BECQUÉE *la mère leur apporte, sinon qu'elle leur donne à sucer sa langue encore tout emmiellée du suc tiré des fleurs.* (Buff.) *Après avoir donné la* BECQUÉE *à ses petits pendant quelques jours, l'alouette les instruit à chercher eux-mêmes leur nourriture.* (Ch. Dumont.) *Les trois pauvres petits, agitant leurs ailes encore nues, se disputaient la* BECQUÉE. (B. de St-P.) *Que penseriez-vous des Egyptiens qui, dit-on, inventèrent les fours pour faire éclore des poulets, s'ils n'eussent point immédiatement donné la* BECQUÉE *à ces mêmes poulets?* (Balz.) *Comment eût-il résisté à ses avides solliciteurs, attendant de lui l'aubaine, comme les petits oiseaux attendent de leur mère la* BECQUÉE? (Proudh.)

> Couché dans le duvet, il dort le long du jour,
> A côté des serins, dont il se croit le frère,
> Reçoit la *becquée* à son tour,
> Et repose la nuit sous l'aile de la mère.
> FLORIAN.

‖ Action d'un oiseau qui donne la pâture à ses petits : *Chez les canaris, la femelle abandonne au mâle le monopole de l'éducation primaire et l'office de la* BECQUÉE. (Toussenel.)

— Mangeaille, nourriture préparée que l'oiseleur introduit dans le bec du jeune oiseau qu'il élève.

— Fam. Petite bouchée : *Encore une* BECQUÉE, *mon petit.*

— *Donner la becquée à quelqu'un*, Le nourrir sans y être obligé, sans en retirer aucun profit : *Le paresseux souffrirait volontiers qu'on lui* DONNÂT *toujours* LA BECQUÉE.

— **Fig.** Caresser une idée, s'y complaire : *Ne nous raillons pas trop. Qui de nous n'a sa chimère? Qui de nous ne* DONNE LA BECQUÉE *à de naissantes espérances?* (Chateaub.)

BECQUER v. n. ou intr. (bè-ké — rad. *bec*). Prendre la becquée, saisir avec le bec, becqueter : *Ami des petits oiseaux qui vont* BECQUER *le raisin.* (Yver.) ‖ V. mot. On disait aussi BÉCHER.

— Se dit du poussin quand il commence à montrer son bec à travers la coque de l'œuf : *Ces poussins commencent à* BECQUER.

BECQUEREL (Antoine-César), un des physiciens les plus distingués de notre temps, né à Châtillon-sur-Loing (Loiret) en 1788. Elève de l'Ecole polytechnique, il fit les dernières campagnes de l'empire comme officier du génie, donna sa démission de chef de bataillon en 1815, et se livra exclusivement aux sciences. Il s'occupa plus particulièrement des phénomènes de l'électricité, et cette branche des sciences physiques lui doit une partie de ses progrès. Ses recherches l'amenèrent à renverser la théorie du contact, par laquelle on expliquait les effets de la pile de Volta, et à construire la première pile à courant constant. On lui doit aussi la balance électro-magnétique, ainsi qu'une multitude de travaux sur l'électro-chimie, science dont il fut un des créateurs; des recherches sur la conductibilité électrique des métaux, sur les galvanomètres, sur l'électricité atmosphérique; un procédé de coloration électrique sur or, argent et cuivre; enfin une multitude d'applications de l'électro-chimie à la dorure, à l'argenture, etc. Parmi les substances qu'il obtint à l'aide des actions électriques lentes, on cite l'aluminium, le silicium, le glucium, le soufre, l'iode en cristaux, les sulfures métalliques, le sulfure d'argent, les doubles iodures, le sparth calcaire, la dolomie, les phosphates terreux et métalliques, etc. Membre du conseil général du Loiret, il a aussi beaucoup contribué par ses mémoires à appeler l'attention du gouvernement sur l'amélioration de la Sologne. M. Becquerel est professeur de physique au Muséum d'histoire naturelle depuis 1837, administrateur de cet établissement, membre de l'Académie des sciences (1829), membre correspondant de la Société royale de Londres, etc. Outre un nombre considérable de mémoires spéciaux, il a donné les ouvrages suivants : *Traité de l'électricité et du magnétisme* (Paris, 1834-1840, 7 vol. in-4o); *Traité d'électro-chimie* (in-8o); *Traité de physique appliquée à la chimie et aux sciences naturelles* (2 vol. in-8o); *Traité de physique terrestre et de météorologie* (1847); *Traité des engrais inorganiques; Des climats et de l'influence des sols boisés et déboisés* (in-8o); *Traité de l'électricité et du magnétisme* (1855, 2 vol. in-8o).

BECQUEREL (Louis-Alfred), médecin français, fils aîné du précédent, né à Paris en 1814, mort en 1862. Après de brillants succès aux concours de la Faculté et des hôpitaux, il fut reçu docteur en 1840. Sa thèse *Sur les affections tuberculeuses et le carreau* fut remarquée, et lui valut beaucoup d'éloges. Il avait déjà fait paraître, deux ans auparavant, des *Recherches cliniques sur la méningite des enfants* (1838). En 1841, il publia la *Séméiotique des urines* ou *Traité des signes fournis par les urines dans les maladies;* l'Institut lui décerna pour cet ouvrage l'un des prix Montyon (1842). En 1844, il fut nommé professeur agrégé pour la section de médecine, et décoré de la Légion d'honneur en 1845.

Dans sa carrière assez courte, Louis Becquerel a beaucoup travaillé, mais sans laisser, dans la science, une trace sérieuse de son passage. Il appartenait, malheureusement, à une école qui, à force de réduire l'iniative de la raison dans l'œuvre scientifique, abaisse la méthode d'observation et d'expérience, et qui se plaît à rassembler les faits, sans se soucier beaucoup d'en apprécier la portée, d'en saisir les rapports et d'en approfondir le sens. Son nom n'est plus guère cité aujourd'hui que pour ses *Recherches sur les liquides de l'économie dans l'état pathologique, notamment sur le sang*. Outre les écrits dont nous avons parlé plus haut, on a de lui : *Traité du bégayement et des moyens de le guérir* (1844). Cet ouvrage rappelle que Louis Becquerel, qui bégayait, croyait, *bien à tort*, s'être guéri de cette infirmité, à l'aide du traitement qu'il proposait. Rien de plus plaisant que son illusion à cet égard. Il termina un jour une leçon sur la thérapeutique du bégayement par ces mots, qu'accueillit une hilarité prolongée : « Voi-voilà co-comment je me suis gué-gué-guéri de mon bé-bé-bégayement. » *De l'empirisme en médecine*, thèse pour le concours de l'agrégation (1844); *Traité élémentaire d'hygiène privée et publique* (1854); *Des applications de l'électricité à la thérapeutique médicale* (1853): *Traité clinique des maladies de l'utérus* (1859), etc.

BECQUEREL (Alexandre-Edmond), physicien, deuxième fils d'Antoine-César, né à Paris en 1820. Il est, depuis 1853, professeur de physique au Conservatoire des arts et métiers. Outre une collaboration active aux travaux de son père, il s'est livré à des recherches intéressantes sur le magnétisme, l'optique et l'électricité. Il a découvert un chlorure d'argent qui peut recevoir et conserver les impressions colorées de la lumière, et démontré que le gaz oxygène est un corps magnétique. On lui doit aussi beaucoup d'observations et d'expériences sur le spectre solaire, la constitution de la lumière électrique, les phénomènes magnétiques et diamagnétiques, etc. Parmi ses mémoires, il faut citer particulièrement : *Sur les lois qui président à la décomposition électro-chimique des corps, Sur le tracé des lignes isothermes en France, Recherches sur les effets électriques produits au contact des corps solides et liquides en mouvement*, etc.

BECQUERÉLIE s. f. (bè-ke-ré-lî — de *Becquerel*, n. pr.) Bot. Genre de cypéracées, regardé par plusieurs botanistes comme une simple section du genre sclérie.

BECQUERELLE s. f. (bè-ke-rè-le — rad. *bec*). Autref. Caquetage, médisance.

BECQUEROLLE s. f. (bè-ke-ro-le). Ornith. Un des noms de la bécassine sourde.

BECQUET ou **BÉQUET** s. m. (bé-kè — dim. de *bec*). Autref. Petit bec.

— Techn. Pièce de cuir que les savetiers introduisent sous la semelle, pour la renforcer. ‖ Morceau de bois rajusté à une cassure. ‖ Plan incliné.

— Par plaisant. et par allus. au béquet des cordonniers, Addition : *Puisqu'il était cordonnier, il aurait bien dû mettre des* BÉQUETS *à ses phrases.* (Balz.)

— Typogr. Petit morceau de papier écrit qu'on ajoute à une épreuve ou à une copie.

— Ichthyol. Nom vulgaire du saumon et du brochet. ‖ On écrit aussi BÉCHET.

BECQUET (Antoine), bibliographe, né à Paris en 1654, mort en 1730. Il entra dans l'ordre des célestins, devint bibliothécaire de son couvent, et se fit remarquer par l'étendue de son érudition. Son principal ouvrage est intitulé : *Gallicæ Celestinorum congregationis, ordinis S.-Benedicti, monasteriorum fundationes, virorumque vita aut scriptis illustrium elogia historica*, etc. (Paris, 1719, in-4o).

BECQUET (Just), sculpteur français contemporain, né à Besançon vers 1830; élève de Rude. Il a exposé, pour son début, un buste en 1854. Un *Faune jouant avec une panthère*, qu'il envoya au Salon de 1857, attira sur lui l'attention : ce groupe bien vivant, et d'un mouvement hardi, se distinguait par une exécution quelque peu brutale et un sentiment réaliste qui firent dire à M. About que l'auteur était une victime de son compatriote M. Courbet. En même temps que le *Faune*, M. Becquet avait exposé le buste d'une *Femme d'Ornans*. Il envoya aux Salons suivants : un *Saint Sébastien* (1859), morceau vigoureux, un peu tourmenté dans certaines parties, mais très-étudié dans d'autres et d'un modelé savant; le *Doubs*, statue allégorique (1861); le *Christ sur la croix* (1864); deux bustes, un portrait et une tête d'étude (1865); la statue du jurisconsulte Proudhon et une *Vache franc-comtoise*, en marbre (1866).

BECQUETAGE s. m. (bè-ke-ta-je). Néol. Action de becqueter, coups de bec : *Broute-saule, sans doute guéri du* BECQUETAGE *de l'épervier, se tenait auprès de la monture de l'abbesse.* (E. Sue).

BECQUETANT (bè-ke-tan), part. prés. du v. Becqueter : *Tu comprendras donc qu'étant peu alerte, ce puissant empereur ne puisse voleter à une friande picorée, ni plus ni moins qu'oiselets en plein verger, qui s'en vont* BECQUETANT *amoureusement, ici une cerise vermeille, là une pomme empourprée, ailleurs une grappe de raisin doré.* (E. Sue). *Les coqs et les poules dans la cour,* BECQUETANT *du maïs...* (Gér. de Nerv.)

> Il les traîne après soi comme des tourterelles,
> *Becquetant* ses habits, sautant, battant des ailes.

BECQUETÉ ou **BÉQUETÉ, ÉE** (bè-ke-té), part. pas. du v. Becqueter. Attaqué à coups de bec : *Les meilleurs fruits sont ceux qui ont été* BECQUETÉS *par les oiseaux, et les plus honnêtes gens, ceux que déchire la calomnie.* (Pope.)

BECQUETER ou **BÉQUETER** v. a. ou tr. (bè-ke-té ou bé-ke-té — rad. *bec*. Change *e* muet du rad. en *è* ouvert, devant une syllabe muette : *Je becquète, tu becquèteras, il becquèterait.*) Attaquer à coups de bec : BECQUETER *des fruits. L'oiseau prisonnier* BECQUÈTE *avec fureur la main qui le retient. On voit les oiseaux-mouches poursuivre avec furie des oiseaux vingt fois plus gros qu'eux, s'attacher à leur corps, et, se laissant emporter par leur vol, les* BECQUETER *jusqu'à ce qu'ils aient assouvi leur petite colère.* (Buff.) *Les poules vagabondes dans les parcs, dans les bosquets plantés d'arbres verts, s'amusent à* BECQUETER *les bourgeons de sapin.* (Rocques.) *Sur ce fumier il y a une poule, elle* BECQUÈTE *ces intestins, tombe malade, et meurt le lendemain.* (Alex. Dum.) *Deux beaux pigeons, aux larges pattes emplumées,* BECQUETAIENT *des grains de maïs sur le mur en parapet de la terrasse.* (Lamart.) ‖ Mordiller, caresser avec le bec : *Les oiseaux et les insectes voltigeaient autour d'elle, n'osant* BECQUETER *ses lèvres de pourpre.* (G. Sand.) *Ces oiseaux venaient* BECQUETER *avec confiance les mains qui les avaient nourris.* (G. Sand.)

> Des bonnes sœurs égayant les travaux,
> Il *béquetait* et guimpes et bandeaux.
> GRESSET.

> ... Les pigeons revenaient d'un coup d'aile,
> *Becqueter* son épaule et planer autour d'elle
> LAMARTINE.

‖ Attraper, prendre où l'on peut, mettre la main sur : *Le vieux notaire pensait que, quelquefois encore, il pourrait se glisser furtivement dans l'étude, butiner encore par-ci par-là comme l'abeille matinale,* BECQUETER *une vente, comme un passereau un fruit mûr.* (F. Soulié).

— Fig. Piquer, tourmenter, troubler, ronger : *Pour une âme pieuse, n'était-ce pas un crime que cette pensée qui lui* BECQUÈTE *toujours le cœur?* (Balz.)

— Absol. Manger, en parlant des oiseaux : *Quand le coq a découvert quelques graines en quelque endroit, il en avertit les poules, et ne prend sa part de nourriture que lorsqu'il les voit toutes occupées à* BECQUETER (Cuv.)

Partout, partout le corbeau noir *becquéte.*
Partout les vers ont des corps à manger.
A. BARBIER.

Reviens *becqueter* dans ma main,
A tes besoins toujours ouverte,
Le millet choisi grain à grain. ***

— Fam. Manger, se nourrir : *J'ai vendu tout ce que j'avais pour* BECQUETER.

— Fauconn. Prendre la becquée. V. BECQUER.

Se becqueter, v. pr. Se battre à coups de bec : *Les coqs* SE BECQUÈTENT *à mort.* ‖ Se caresser avec le bec : *Les pigeons passent des heures à* SE BECQUETER.

— S'embrasser l'un l'autre à plusieurs reprises : *Deux jeunes amoureux qui* SE BECQUÈTENT.

— Par ext. Se joindre, être placé l'un près de l'autre : *Je ne suis pas poëte, et je n'ai point l'esprit assez galant pour faire* SE BECQUETER *deux rimes au bout d'une idée.* (V. Hugo.)

BECQUETEUR s. m. (bè-ke-teur — rad. *becqueter*). Ornith. Nom vulgaire du petit sterne ou hirondelle de mer.

BECQUILLON s. m. (bè-ki-llon; *ll* mll — dim. de *bec.*) Fauconn. Bec des oiseaux de proie qui sont encore jeunes : *Ces oiseaux n'ont encore que le* BECQUILLON.

— Hortic. Petit pétale qui remplace le pistil dans une anémone double.

BECQUOYSEL s. m. (bè-koi-zèl — de *bec* et *oysel*, autref. oiseau). Art milit. V. BEC-DE-FAUCON.

BECRI-MUSTAPHA, favori d'Amurath IV, qui vivait au XVII^e siècle. Le jeune sultan Amurath parcourait un jour, sous un déguisement, les rues de Constantinople, lorsqu'il rencontra un homme ivre, qui se roulait dans la fange au milieu de la risée publique, et qui le frappa d'étonnement par la gaieté et par la singulière audace de ses reparties. Le sultan fit porter dans son palais l'ivrogne, qui s'était endormi. A son réveil, celui-ci parut devant Amurath, et comme le sultan lui demandait où était ce trésor avec lequel il prétendait pouvoir acheter Constantinople et le sultan lui-même, Bécri, qui avait fait demander un pot de vin, le lui présenta en disant : « Ce trésor, le voilà; il est préférable à tous les biens de l'univers. » Amurath but du vin. Depuis lors, il y prit un tel goût, qu'il s'adonna à l'ivrognerie et garda près de lui Bécri-Mustapha, devenu bientôt après son inséparable compagnon de débauches. Bien qu'il dût son élévation à un vice honteux, Bécri-Mustapha n'en fut pas moins un des plus sages conseillers du célèbre et belliqueux sultan, en même temps qu'il était un de ses meilleurs lieutenants par son intrépidité. Il se signala surtout aux siéges d'Erivan et de Bagdad (1638), et mourut peu de temps avant son maître. Celui-ci le fit enterrer, en grande pompe, entre deux tonneaux, et porta son deuil.

BEC-ROND s. m. Ornith. Espèce de bouvreuil d'Amérique, dont le bec est arrondi : *Les* BECS-RONDS *se nourrissent de fruits, de graines, et font entendre un cri assez semblable à celui du moineau.* (Buff.)

BECSE (O-), ville de l'empire autrichien, en Hongrie, comitat de Bacs, sur la rive droite de la Theiss, vis-à-vis de Torok-Becse; 12,000 hab. Grand commerce de grains.

BECSE (TOROK-), ville de l'empire autrichien, en Hongrie, comitat de Torontal, sur la rive gauche de la Theiss, vis-à-vis d'O-Becse; 4,000 hab. Commerce de fruits et élève de bétail.

BECSKA s. m. (bèk-ska). Métrol., Mesure de capacité pour les liquides, employée à Cracovie, et qui vaut environ 57 litres.

BECSKEREK (GROSS-), ville de l'empire autrichien, en Hongrie, comitat de Torontal, sur la Béga, à 70 kil. S.-O. de Temeswar; 12,600 hab. Récolte de soie; ruines imposantes d'un ancien château fort.

BECTAS, aga de janissaires, mort en 1649. De concert avec la sultane Keasem, qui lui promit le vizirat, Bectas organisa une révolte ayant pour but de renverser Mahomet IV, âgé seulement de sept ans, et de le remplacer sur le trône par son frère Soliman. Le grand vizir Sinus, appelé dans l'Arta-Djiami, où s'étaient réunis les janissaires et les autres conjurés, déclara qu'il était prêt à reconnaître Soliman et qu'il allait prendre des mesures à cet effet; mais dès qu'il eut quitté l'assemblée, le rusé vizir s'empressa de réunir autour du palais du sultan les troupes fidèles, et fit arrêter et mettre à mort la sultane Keasem. Devant cette attitude énergique, Bectas se vit abandonné de ses complices. Il se réfugia, déguisé en Albanais, chez un homme du peuple; mais il ne tarda pas à être découvert et à être amené au sérail, où il mourut étranglé.

BECTASCHITES s. m. pl. (bèk-ta-chi-te). Religieux turcs, ainsi appelés du nom de *Bectasch*, leur instituteur, fameux par ses prophéties et ses prétendus miracles. ‖ On dit aussi BELTACHITES.

BECTOZ (Claudine DE), née près de Grenoble en 1480, morte en 1574. Elle prit, sous le nom de *sœur Scolastique*, le voile dans le monastère de Saint-Honorat en Provence, et plus tard elle en devint abbesse. Grâce aux leçons d'un religieux de l'ordre de Lérins, Denis Fauchier ou Faucher, elle apprit à fond les langues anciennes, et s'acquit bientôt la réputation d'un des écrivains latins les plus élégants de son temps. François I^er, qui était en correspondance avec elle, montrait ses lettres comme des modèles de bon goût. Pendant un voyage qu'il fit en Provence avec Marguerite de Navarre, le roi alla, dit-on, visiter Claudine Bectoz à son monastère. Aucun des écrits de l'abbesse de Saint-Honorat ne nous est parvenu.

BEC-TRANCHANT s. m. Ornith. Nom vulgaire du pingouin commun. ‖ Pl. BECS-TRANCHANTS.

BÉCU, UE adj. (bé-ku — rad. *bec*). Fauconn. Qui a le bec long et fort : *Oiseau* BÉCU.

BÉCUANT s. m. (bé-ku-an). Min. Couche en pente, dans une ardoisière.

BÉCUDEL s. m. (bé-ku-dèl). Hortic. Variété de raisin.

BÉCUIBA s. f. (bé-ku-i-ba). Bot. Sorte de noix du Brésil.

BÉCUL s. m. (bé-ku). Min. Pièce de l'échafaud, dans une ardoisière.

BECULA ou **BECULUM**, ville de l'ancienne Espagne, dans la Bétique, célèbre par la victoire de Scipion sur Asdrubal, en 209 av. J.-C

BÉCUNE s. f. (bé-ku-ne). Ichthyol. Poisson de mer nommé aussi BÉCASSE, ressemblant au brochet, très-vorace et quelquefois long de 2 m. 50 à 3 m : *La* BÉCUNE *est remarquable par la grandeur des dents dont sa gueule est armée.* (Valenciennes.)

BEDA, petite ville de la Gaule Belgique, au N. de Trèves. C'est aujourd'hui Bittbourg.

BEDA (Noël), théologien français, né près d'Avranches, mort en 1536. Principal du collége Montaigu à Paris, en 1502, il devint, vers 1520, syndic de la faculté de théologie de cette ville, et se signala par son zèle intolérant, par la véhémence de ses déclamations, par ses emportements et ses intrigues. Il persécuta, non-seulement les théologiens qui rompaient avec les vieilles règles de la scolastique, comme Merlin, Le Febvre d'Etaples et surtout Erasme, mais encore les hommes de lettres dont il redoutait les critiques, et il intenta un procès au Collége royal, où il voulait que l'enseignement du grec et de l'hébreu fût donné par des professeurs approuvés par la faculté de théologie. Lorsque la Sorbonne fut consultée au sujet du divorce de Henri VIII, il empêcha ce corps de donner un avis favorable; mais il s'exprima à ce sujet et se conduisit d'une façon si extravagante, il attaqua avec tant de violence l'alliance de Henri VIII et de François I^er, qu'il accusa à plusieurs reprises de tolérance envers les hérétiques, qu'il fut envoyé en exil. Rappelé quelque temps après, il montra qu'il était loin d'être corrigé. Le parlement de Paris le condamna, en 1536, à faire amende honorable sur le parvis Notre-Dame, et le fit enfermer à l'abbaye de Saint-Michel, où il mourut peu de temps après. On a de lui quelques ouvrages dépourvus de tout esprit critique et écrits dans un style barbare, notamment : *De unica Magdalena* (Paris, 1519, in-4°); *Contra commentarios Fabri in Evangelia, lib. II*, etc.; *In Erasmi paraphrases, lib. I* (1526, in-fol.)

BEDAGAT, titre d'un livre religieux très-important chez les Birmans, et celui auquel on accorde la plus grande autorité. Il comprend trois grandes divisions et reproduit des doctrines évidemment empruntées au bouddhisme indien. La première section se compose de cinq livres et porte le nom de *Weenee;* ces cinq livres renferment les commandements de Gandama. La seconde section, appelée *Thoke-tan*, comprend trois livres, et la troisième, appelée *A-be-da-na*, sept. C'est 458 ans après la mort de Gandama, sous le règne de Doke-ta-kâh-ma-nee, que, suivant les traditions bouddhiques, ces livres furent miraculeusement transcrits en un seul jour du texte original aujourd'hui perdu; mais, s'il faut en croire l'autorité des personnes compétentes, ce prétendu texte original n'aurait jamais existé. Sous le règne de Nam-ma, 930 ans après la transcription, ils furent traduits de la langue tee-ho en magadha ou pali par Boke-da-gan-thah, célèbre religieux, et apporté à *Sam-boo-de-pa*, ou, comme disent les Birmans, *notre île*. Différents abrégés ont été exécutés d'après le Bedagat; de nombreux commentaires ont été également composés afin de résoudre les difficultés qui pouvaient s'attacher à l'interprétation du livre saint. Ces commentaires et ces abrégés mentionnent surtout de merveilleuses récompenses réservées à ceux qui feront de riches offrandes aux prêtres, et des peines qui attendent ceux qui ne leur donneront rien.

BEDAINE s. f. (be-dè-ne. — Etym. contestée : du v. fr. *boudin, boudine*, qui signif. nombril; l'ancienne forme *boudaine* paraît militer en faveur de cette origine. Selon Diez, ce nom aurait de l'analogie avec *bidet*, ce qui nous semble inadmissible. Suivant Ménage, de *bis* et de *dondaine*, « parce que, dit-il, la dondaine était un instrument court et gros; on a de là appelé les grands ventres des *bedondaines*, et ensuite des *bedaines*, et *grosse dondon*, une femme courte et grosse. Nous croyons plutôt que ce mot, réduit à sa première syllabe, est une onomatopée; les syllabes *be, bou*, etc., ne pouvant être émises que par un gonflement des lèvres et même de la joue; c'est ainsi que, dans le v. fr. *bedon* signif. tambour). Fam. Gros ventre; ventre en général : *Remplir, farcir sa* BEDAINE. *Avoir une grosse* BEDAINE. *Lorsque le duc d'Orléans demandait la médiation de madame du Barry, cette sultane avait l'habitude de frapper sur la* BEDAINE *du prince, qui était fort grosse, et de lui répondre : « Gros père, on aura soin de votre affaire. »* (Vie privée de Louis XV). *Un de ces plaisants qui rient de tout, entendant publier la loi qui nationalisait les deux tiers de la dette publique, s'écria : Que de* BEDAINES *vont se rétrécir!* (***)

Quand j'aurai fait le brave et qu'un fer, pour ma [peine,
M'aura d'un vilain coup transpercé la *bedaine*,
Dites-moi, mon honneur en sera-t-il plus gras?
MOLIÈRE.

Veux-tu peindre le bon Silène
Riant de voir sa tasse pleine
D'un vin délicieux et frais?
Je t'offre en ces lieux ma *bedaine*
Et d'un front serein tous les traits.
LAFARE.

— Art milit. anc. Boulet de pierre, qu'on lançait au moyen d'une catapulte, et plus tard avec des bouches à feu.

— Econ. domest. Nom donné anciennement à des vases à grande panse, de toutes matières et de toutes dimensions, qui servaient à divers usages, surtout à renfermer des liquides. ‖ On disait aussi BÉDANNE et BESDAINE.

— **Epithètes**. Grosse, grasse, large, vaste, énorme, rebondie, arrondie, pesante, diminuée, amaigrie.

BEDAJUM, nom latin de la ville de Burghausen.

BÉDANE s. m. V. BEC-D'ÂNE.

BÉDAOUÏ s. m. (be-da-ou-i). Arabe nomade : *Hélas! lui dis-je, je suis devenu tout à fait un* BÉDAOUÏ*; je mange très-bien du dourah cuit sur une plaque de tôle, des dattes fricassées dans le beurre, de la pâte d'abricot, des sauterelles fumées.* (Gér. de Nerv.)

BÉDARIEUX, ville de France (Hérault), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kil. N. de Béziers, sur l'Orb.; pop. aggl., 8,338 hab. — pop. tot. 9,087 hab. Collége communal; fabrique de filoselle; draps fins, huiles, filatures de laine, quincaillerie, bonneterie, papeterie, mégisserie, chapellerie, teinturerie, confiserie, distillerie, colle forte; commerce de bois de construction, graines, légumes secs, fourrages, garances, chardons, laines. Petite ville bien bâtie, propre et bien percée. Bédarieux est agréablement situé sur l'Orb, qui la sépare d'un de ses faubourgs. Aux environs, sites charmants.

BÉDARRIDE, avocat et jurisconsulte français. On a de lui les ouvrages suivants : *Traité des faillites et des banqueroutes* ou *Commentaire de la loi du* 28 *mai* 1838; *Du dol et de la fraude* (1851, 3 vol. in-8°); *Des sociétés commerciales* (1857, 2 vol. in-8°). Il est décoré de la Légion d'honneur.

BÉDARRIDES, en latin *Bituritæ*, ville de France (Vaucluse), arrond. et à 15 kil. N.-E. d'Avignon, ch.-l. de canton, sur l'Ouvèze; pop. aggl. 2,156 hab. — pop. tot. 3,003 hab. Moulin à garance.

BÉDAT s. m. (bé-da — du lat. *vetare*, défendre). Anc. législ. Garenne, bois prohibé.

BÉDAUDE ou **BÉDEAUDE** s. f. (bé-dô-de). Ornith. Nom vulgaire de la corneille emmantelée.

BEDDEVOLE (Dominique), médecin et naturaliste, né à Genève, mort en 1692. Il fut le médecin de Guillaume III, et il a laissé des ouvrages où il soutenait des idées neuves pour le temps. C'est ainsi, par exemple, que, dans sa *Disputatio inauguralis de epilepsia*, il montrait que la lune n'a aucune influence sur les animaux non plus que sur les plantes. On cite encore de lui des *Essais d'anatomie*, où il explique clairement la construction des organes (Leyde, 1686), et *Dissertatio de hominis generatione in ovo.*

BEDDEVOLE (Jean), jurisconsulte suisse, né à Genève en 1697, mort en 1760. Il exerçait avec distinction la profession d'avocat dans sa ville natale, lorsque, cédant à son humeur aventureuse, il alla habiter successivement à Paris, puis à Rome, où il se fit catholique et d'où il fut chassé pour avoir cherché à se donner comme un des descendants de la famille Bentivoglio. On lui doit la traduction de l'*Histoire civile du royaume de Naples*, par Giannone (1742, 4 vol. in-4°).

BEDDOES (Thomas), médecin anglais, né à Shifnal en 1760, mort en 1808. Il fit ses études à l'université d'Oxford, où il obtint en 1786 une chaire de chimie. Plus tard, il alla se fixer à Bristol, où il exerça avec succès la médecine. Beddoes était en relation avec plusieurs savants illustres de son temps, notamment le célèbre médecin Brown, qu'il avait connu dans un voyage en Ecosse en 1781, et Lavoisier, avec qui il s'était lié lorsqu'il avait visité la France en 1787. Beddoes a publié plusieurs ouvrages, des brochures et des articles de journaux. Parmi les premiers, nous citerons : *Essai sur les causes, les premiers signes et les préservatifs de la consomption* (1799, in-8°); *Hygeia* ou *Essais de morale et de médecine sur les causes qui influent sur l'état des personnes de la classe moyenne et de la classe des riches* (Bristol, 1802, 3 vol. in-8°); *Lettre à sir Joseph Banks sur les causes et la destruction des mécontentements actuels, les imperfections et les abus de la médecine* (1803).

BÈDE (saint), surnommé le *Vénérable*, savant religieux et historien anglais, né à Wearmouth (comté de Durham) vers 675, mort en 735, et, selon Baronius, en 776. Dès l'âge de sept ans, il entra au monastère de Saint-Paul à Jarrow, où il fut ordonné diacre à dix-neuf ans, et prêtre à trente. Ayant cultivé depuis l'enfance les lettres, les sciences et les langues, Bède, à une époque où l'Europe était plongée dans la barbarie, savait la philosophie, l'astronomie, l'arithmétique, la grammaire, l'histoire, la théologie, l'Ecriture sainte, etc., et il s'était instruit presque seul dans sa cellule par la lecture des auteurs grecs et latins et par celle des Pères de l'Eglise. Il acquit bientôt une telle réputation de savoir et de piété, que le pape Sergius voulut l'attirer près de lui en Italie; mais le moine était modeste, ami du repos et de l'obscurité. La contemplation solitaire et le culte désintéressé des lettres et des sciences l'intéressaient plus que les honneurs : il refusa. « Je me donnai, dit-il lui-même, toutes les peines possibles pour méditer les saintes Ecritures, et, à côté de l'observation de la discipline monastique (*innumera monasticæ servitutis retinacula*) et de l'office du chœur, il m'a toujours été doux d'apprendre, d'enseigner ou d'écrire. » Merveilleusement doué par la nature, Bède joignait à ces avantages une assiduité au travail qu'on ne contracte que dans la retraite. Il passa sa vie entière dans son couvent, cultivant les lettres, instruisant les jeunes religieux et composant les ouvrages qui ont illustré son nom.

Le travail avait altéré sa santé; nous trouvons dans les historiens anglais la relation suivante des derniers moments de ce savant religieux. Tourmenté depuis quelque temps par un asthme des plus violents, il n'en poursuivait pas moins ses occupations ordinaires. Pendant les longues insomnies que lui causait la douleur, il se désolait surtout de ne pouvoir mettre la dernière main à sa traduction de l'évangile de saint Jean en anglo-saxon, et à sa compilation des œuvres de saint Isidore. La veille de sa mort, il se sentit très-mal; ses pieds étaient enflés, ses membres déjà presque paralysés : « Combien reste-t-il encore de chapitres? demanda-t-il au moine qui lui servait de secrétaire. — Un seul, répondit celui-ci; mais vous n'avez pas assez de force pour le dicter. — Prenez votre plume, répliqua le moribond; trempez-la dans l'encre, et écrivez vite. » Vers les neuf heures du soir, il se fit apporter par un des frères quelques objets qu'il tenait enfermés dans son armoire : « Maître, lui dit le secrétaire, qui n'avait pas cessé d'écrire, tout est fini. — Oui, reprit Bède, vous avez dit vrai, *consummatum est*. Maintenant, qu'on relève ma tête et qu'on me mette sur mon séant à l'entrée de ma cellule; je veux voir encore une fois la place où j'avais l'habitude de prier. » Un instant après, il rendait le dernier soupir. Ses restes furent déposés à Jarrow, puis transportés à Durham.

La légende varie sur l'origine de l'épithète de *vénérable* que l'histoire lui donne. Les uns disent que, de son vivant, on lisait ses homélies dans les églises du voisinage pendant les offices, et que, ne sachant comment le qualifier pour ne point contrevenir aux canons de l'Eglise, le clergé l'appela *vénérable.* Le mot Bède, sans adjectif, eût été trop sec. D'autres prétendent que, devenu vieux et aveugle, ce qui ne saurait être vrai que dans l'hypothèse faite par Baronius, le titre de *vénérable* était une marque d'estime pour son grand âge. On raconte encore, au sujet de cette qualification, qu'un moine plaisant l'ayant conduit auprès d'un tas de pierres et lui ayant dit qu'un grand concours de peuple était là, réuni pour l'entendre, Bède avait fait un long discours, et que les pierres avaient répondu : *Amen*, vénérable Bède. Enfin, une légende fort ancienne rapporte qu'un moine, qui avait entrepris de lui faire une épitaphe, ne pouvant achever le premier vers, conçu en ces termes :

Hac sunt in fossa Bedæ..... ossa,

était allé se coucher, et qu'à son réveil il avait trouvé le vers fini; une main mystérieuse avait ajouté *venerabilis* pendant la nuit.

Le plus important des ouvrages de Bède est son *Histoire ecclésiastique*, en cinq livres, qu'il publia à l'âge de cinquante-neuf ans, et qui est un des monuments nationaux de l'Angleterre. Elle commence soixante ans environ avant Jésus-Christ, au moment de l'expédition de César dans les Gaules, et s'étend jusqu'à l'an 731. C'est un monument précieux pour ceux qui veulent étudier les origines de la

nation anglaise et tout ce qui se rattache à l'introduction et à la propagation du christianisme en Angleterre. Cette histoire a dû coûter un travail et des efforts immenses à son auteur, car il n'existait avant lui aucun recueil de ce genre dans lequel il pût puiser. Elle a été imprimée pour la première fois en 1474, réimprimée à Anvers en 1550, puis à Heidelberg en 1587, sous ce titre : *Ecclesiasticæ historiæ gentis Anglorum libri quinque, Beda anglo-saxone autore;* à Cologne en 1601; à Paris, en 1681, et à Cambridge en 1722, in-fol. Le roi Alfred le Grand passe pour avoir traduit cet ouvrage en anglo-saxon. Il est divisé en cinq livres. Le premier contient les choses les plus remarquables arrivées dans la Grande-Bretagne depuis César jusqu'à la mort de saint Grégoire. Les quatre autres expliquent avec étendue ce qui s'est passé depuis cette époque dans l'Eglise d'Angleterre. Bède a mis à la fin un abrégé de cette histoire en forme de chronique, puis les *Vies* de saint Cuthbert, archevêque d'York; de saint Félix de Nole, évêque d'Arras; de saint Colomban, abbé; de saint Vaast; de saint Attale, abbé; de saint Patrice, apôtre de la Grande-Bretagne; de saint Eustasius, disciple de saint Colomban; de saint Berthoul, abbé de Bobio; de saint Arnoul, évêque de Metz; de sainte Burgundofre, abbesse, avec une prose sur le voyage et le martyre de saint Justin, enfant.

Si l'on peut reprocher à Bède le Vénérable d'avoir manqué d'esprit critique pour ce qui précède le VIIe et le VIIIe siècle, et d'avoir admis avec la plus parfaite candeur une foule de légendes, on doit reconnaître, en même temps, que son histoire renferme des renseignements d'une grande exactitude pour tout ce qui concerne l'époque où il a vécu. Son style est remarquable par la clarté et la précision; mais deux qualités lui manquent : la pureté et l'élégance, bien qu'il se fût longtemps abreuvé aux sources pures de l'antiquité grecque et latine.

Outre ce grand ouvrage, on possède de Bède environ quatre-vingts traités sur la théologie, la philosophie, l'histoire, la rhétorique, etc. On distingue parmi eux ses *Commentaires sur l'Ecriture Sainte*, qui ne sont, à vrai dire, que des extraits de commentaires des Pères cousus ensemble; un *Manuel de dialectique*, qui fut une des bases de la scolastique; un traité *De sex ætatibus mundi*, dont la chronologie fut généralement adoptée au moyen âge, et qui contribua à vulgariser l'ère chrétienne. Ce fut également lui qui continua jusqu'à l'année 1595 le cycle pascal de dix-neuf ans, inauguré par Cyrille d'Alexandrie, et que Denys le Petit avait mené jusqu'en 627. Le savoir de Bède était à peu près universel; il était rhéteur et poëte; il cultivait les sciences naturelles et mathématiques; ses connaissances en philosophie étaient assez étendues, mais il avait plus de culture et d'érudition que d'esprit critique. Outre ses introductions élémentaires à différentes sciences, comme l'arithmétique, l'astronomie, la physique et la géographie, on lui attribue un recueil d'axiomes puisés dans les ouvrages d'Aristote. En lisant ce recueil, M. Barthélemy Saint-Hilaire a cru pouvoir conclure (*Politique d'Aristote*, préface) que Bède avait eu sous les yeux la politique de ce philosophe. On suppose assez généralement, cependant, que Bède, comme les scolastiques des siècles suivants, n'a vu d'Aristote que l'*Organum*. Mais il avait Boëce, Cicéron et les Pères de l'Eglise, ses autorités ordinaires. Il n'a d'ailleurs pas de système ni de théories qui lui soient propres; la plupart de ses œuvres scientifiques sont des compilations : on n'avait guère que cela au moyen âge. Elles n'ont qu'un intérêt historique, et elles peuvent servir à l'histoire de la philosophie.

Les œuvres de Bède ont été imprimées à Paris (1544, 3 vol. in-fol.). On remarque pour la première fois dans cette édition la lettre de Bède à son ami Egbert, tableau curieux et unique de l'état de l'Eglise au commencement du VIIIe siècle. L'édition de 1688 (Cologne, 8 vol. in-fol.) est la plus estimée. Warton y a joint (Londres, 1693, 2 vol. in-4°) plusieurs opuscules qui étaient devenus rares.

Dans l'édition publiée à Bâle par Hergovius (1563, 8 vol. in-fol.), les deux premiers tomes contiennent seulement des ouvrages d'arts et de sciences humaines, tels que la grammaire, l'arithmétique, l'astronomie, la physique, la chronologie et la morale. Nous citerons deux petits traités des tropes et des figures de l'Ecriture sainte, et aussi ses écrits sur les cycles lunaires, pour trouver le jour de Pâques de chaque année; le traité des temps, où il défend le calcul des années du monde selon le texte hébreu, contre la chronologie des Septante.

Le troisième tome, outre l'*Histoire ecclésiastique*, renferme un martyrologe. Malheureusement nous ne l'avons point tel que Bède l'a composé; et même, si nous en croyons les bollandistes, l'auteur de ce martyrologe ne serait point Bède, mais Florus, diacre de Lyon. On trouve encore dans ce tome un *Traité des saints lieux*, suivi d'une ample collection de noms hébreux, propres, appellatifs ou autres, disposés par ordre alphabétique, avec leur explication; puis, pour terminer, un Recueil de sentences tirées des Pères, rapsodie indigne de Bède.

Le quatrième tome contient ses commentaires sur une partie des livres de l'Ancien Testament.

Le cinquième tome embrasse les commentaires sur le Nouveau Testament.

On a réservé pour le sixième tome les commentaires sur les Epîtres de saint Paul; mais les critiques ne s'accordent pas sur l'auteur de ces commentaires : les uns les attribuent à Pierre, abbé de la province tripolitaine; d'autres à Florus, diacre de Lyon, et quelques-uns à Bède.

Le septième tome renferme trente-trois homélies pour le propre du temps en été; trente-deux pour les fêtes des saints d'été; quinze pour le propre du temps de l'hiver, etc.; un petit *Traité des offices de l'Eglise*.

Le huitième tome contient divers commentaires sur l'Ecriture, et particulièrement sur les Psaumes; des notes sur le *Traité de la Trinité* de Boëce.

Le Père d'Achery a donné sous le nom de Bède, dans le dixième tome de son *Spicilége*, un martyrologe qui marque en vers héroïques les principales fêtes des saints de l'année. Dans l'édition des œuvres de Bède publiée à Cologne, on lui attribue deux traités de musique, l'un intitulé : *Musica quadrata seu mensurata*, l'autre : *Musica theoretica;* mais bien que la musique mesurée existât au temps de Bède, il est hors de doute aujourd'hui que ces traités sont l'ouvrage d'un musicien qui vécut à une époque de beaucoup postérieure. Bède le Vénérable a été admis au nombre des saints, et sa fête se célèbre le 29 mai.

Bede (ADAM), roman anglais de George Eliot. Ce drame champêtre se passe vers 1799, au village imaginaire d'Hayslope, situé dans le comté fantastique du Loamshire. Un tel livre échappe à la dissection et perdrait tout son éclat par une sèche analyse. La beauté propre à cette œuvre réside précisément dans ce que l'analyse est obligée de négliger, dans l'abondance des détails et la multiplicité des petits faits : c'est un livre composé de nuances. L'histoire racontée par G. Eliot est d'une extrême simplicité; mais l'auteur, on peut le dire, a épuisé toutes les richesses de la réalité. Il nous fait suivre pas à pas ses personnages; il nous initie à toutes les délibérations de leur volonté. Il n'y a pas une de leurs pensées, pas un de leurs rêves, pas une de leurs hésitations qu'il ait laissé échapper. Il est curieux de voir, par l'enroulement des incidents et les péripéties, pour ainsi dire insaisissables, de l'existence monotone de chaque jour, comment nous faisons nous-mêmes notre destinée sans nous en apercevoir, comment nous construisons librement cet échafaudage de fatalité contre lequel nous nous révoltons plus tard et qui est notre œuvre. Adam Bede est un jeune homme sage et pratique, dont toutes les actions, même les plus insignifiantes, sont calculées, toutes les paroles pesées; et, cependant, toute cette sagesse ne l'empêche point de devenir amoureux de la belle Hetty Sorrel. Hetty, de son côté, est innocemment séduite par le meilleur ami d'Adam, si le nom d'ami peut être employé pour exprimer les relations affectueuses entre deux personnages de conditions aussi différentes que le charpentier Adam Bede et le *squire* Arthur Donnithorne. Elle est séduite, et, dans un instant d'égarement, elle se rend coupable du crime d'infanticide. Le cœur d'Adam est déchiré, et pendant longtemps il lui semble qu'il ne sera jamais guéri, et que sa blessure saignera toujours. Il ne veut pas d'abord de consolations, et lorsque son vieil ami Bartle Massy, le maître d'école du village, l'exhorte à prendre courage, en l'assurant qu'un bien sortira infailliblement de ce mal, il se révolte fièrement et refuse de le croire. Mais la nature n'a pas des sentiments aussi stoïques que ceux d'Adam, et elle se charge généralement de donner raison au consolant axiome du maître d'école. Sur les ruines de cet amour, un nouvel amour prend racine. Dinah Morris, la jeune prêcheuse méthodiste, qui se croit, elle aussi, destinée à ne jamais connaître l'amour, ne peut contempler sans une tendre émotion tant de souffrances si dignement supportées; elle sent cette vocation religieuse, qu'elle avait crue irrésistible, s'amollir sous l'influence de la nature, et, un jour, elle met sa main tremblante dans celle d'Adam Bede. « Ce roman, dit M. Montégu dans la remarquable étude qu'il en a faite, appartient à l'école réaliste par l'humble condition de ses personnages, et rappelle le chef-d'œuvre de miss Bronte (*Jane Eyre*) par le soin avec lequel les caractères sont étudiés. C'est un réquisitoire modéré et bienveillant, mais enfin un réquisitoire contre la beauté, l'imagination, la vie idéale; un plaidoyer en faveur de la médiocrité, des vertus modestes et de la vie obscure. L'auteur semble surtout poursuivre la beauté avec un acharnement chrétien tout à fait particulier. On dirait qu'il la considère comme un don qui n'a rien de divin, comme un don simple de la nature, en opposition avec les dons de la grâce. C'est un don fatal, qui ne porte pas bonheur, dirait-il, s'il osait parler haut, et sur lequel la malédiction de Dieu est étendue. Songez à tout ce que ce funeste privilége engendre de péchés et de désirs du péché, de souffrances et de douleurs en tout genre. C'est, après le génie, la source la plus féconde en misères et en humiliations. La beauté semblerait faite pour une vie passée dans des conditions idéales; mais, hélas! l'idéal n'est pas de ce monde, et il faut nous contenter d'une vie réelle et modeste, avec laquelle la laideur est bien plus en harmonie. Poëtes, artistes, amants, reconnaissez donc la moralité de la laideur, de la médiocrité, et le rôle bienfaisant que les vertus modestes jouent dans le monde. Et après tout, qu'importe la beauté, puisque la vie est faite pour l'action et non pour le désir? Telle est la doctrine littéraire que l'auteur a prêchée durant trois volumes. Peut-être a-t-il raison; en tout cas, nous lui accorderons que sa manière de voir aurait rempli de bonheur la pratique Marthe du Nouveau Testament. Nous approuvons la doctrine de l'auteur sans la partager, car toutes nos préférences sont naturellement tournées vers la doctrine opposée, qui est représentée dans l'Evangile par Marie, vers la doctrine de la contemplation et de l'idéal. » *Adam Bede* parut en 1859. L'ouvrage obtint le plus grand succès; ce fut un véritable événement; cinq éditions furent rapidement enlevées. Les revues anglaises et françaises, et principalement la *Revue d'Edimbourg*, prodiguèrent à l'auteur les plus chaleureux éloges, et, pendant quelques semaines, malgré les préoccupations de la politique, on ne s'abordait dans les rues de Londres que par cette phrase qui semblait stéréotypée : « Avez-vous lu *Adam Bede?* » Ce roman a été traduit en français, mais d'une façon si pitoyable, que George Eliot peut s'écrier avec le proverbe : *Tradutore, traditore!*

BEDEAU s. m. (be-dô — On attribue à ce mot une origine germanique, et voici comment l'on constate son histoire étymologique. En première ligne, nous trouvons la basse latinité *bedellus*, qui, comme toujours, nous cache une origine étrangère, et particulièrement celtique ou germanique. L'ital. *bidella*, la langue d'oc et l'esp. *bedel* dérivent de *bedellus*, qui n'est que la transcription pure et simple de l'anglo-saxon *beadel*, *bydel*, crieur public. Arrivés là, nous trouvons successivement le tud. *butil*, l'allem. *büttel* et *pedell*, l'angl. *beadle*, etc.). Employé laïque subalterne d'une église, portant verge ou masse, et spécialement chargé de précéder le clergé dans les cérémonies, de marcher devant les quêteurs pour leur faire faire place, de maintenir le bon ordre pendant les offices : *Je n'ai pas mis dans mon budget les étrennes à la garde, à la nourrice, aux domestiques de la maison, au* BEDEAU, *au sacristain et au sonneur.* (E. Scribe.) *Les prêtres devraient tenir ouvertes les portes de l'église, mais les* BEDEAUX *les ferment pour gagner trente sous.* (V. Hugo.) *J'ai été un temps* BEDEAU *d'une confrérie, et, ma foi! la robe de* BEDEAU *m'allait si bien, que tous disaient que j'avais assez belle prestance pour être marguillier.* (Damas-Hinard.) *Les* BEDEAUX *se sont toujours crus des personnages fort importants dans l'église; un* BEDEAU *disait, en se rengorgeant, à la sortie d'un sermon prononcé par un prédicateur célèbre : C'est moi qui l'ai sonné!* (***)

. . . . Le *bedeau*, d'ordinaire,
Est en même temps cuistre à l'école primaire.
A. DE MUSSET.

Ci-gît le vieux Jacquin,
Bedeau de Notre-Dame,
Qui fut un grand coquin :
Dieu veuille avoir son âme!
(*Epitaphe d'un vieux bedeau de Notre-Dame.*)

Pauvre *bedeau!* métier d'enfer!
La grand'messe aujourd'hui me damne :
Pour me régaler du plus cher,
Au beau coin m'attend dame Jeanne.
BÉRANGER.

— Hist. Officier de justice qui, anciennement, citait en jugement, et exécutait les sentences des baillis, sénéchaux et juges pédanés : *L'office des huissiers de nos jours répond à peu près à celui des anciens* BEDEAUX. ‖ Officier subalterne de l'université : *Il y avait sept* BEDEAUX *assermentés : quatre pour la faculté des arts, et un pour chacune des trois autres facultés de théologie, de droit et de médecine; leurs fonctions sont remplies aujourd'hui par des appariteurs.*

Suivi par un recteur de *bedeaux* entouré.
BOILEAU.

‖ En Angleterre, Huissier d'une cour, qui cite les personnes appelées à comparaître devant elle.

— *Bedeaux de Dieu*, Titre donné aux évêques dans les anciens livres saxons. ‖ Nom que l'on donnait à des brigands qui allaient en troupes.

BEDEAU, EAUDE adj. (be-dô, -ôde). Entom. Qualification donnée aux insectes ou aux larves dont le corps présente deux couleurs parfaitement tranchées, telles que la chenille de la vanesse gamma et la cercope ou cigale écumeuse : *Scarabée* BEDEAU. *Cigale* BEDEAUDE.

BEDEAU (Marie-Alphonse), général français, né à Vertou, près de Nantes, en 1804, mort dans son pays natal le 30 octobre 1863. Sorti de l'école de Saint-Cyr à l'âge de vingt-ans, en qualité de sous-lieutenant, il commença sa carrière active dans la campagne de Belgique, en 1831, comme aide de camp des généraux Gérard et Schramm. Envoyé en Algérie en 1836, il fut nommé commandant de Constantine après la prise de cette ville. Il eut ensuite à opérer contre les Kabyles, fit l'expédition de Cherchell, défendit la hauteur de Mouzaia contre Abd-el-Kader, combattit les Arabes à Médéah et Miliana, et, en 1842, passa sur la frontière du Maroc pour y occuper la province de Tlemcen. Après avoir pacifié cette région, à la suite d'un nombre infini d'engagements avec les Arabes, il prit part à la bataille d'Isly (1844), fut nommé général de division, et reçut le commandement supérieur de la province de Constantine. En 1845, il fit deux campagnes heureuses, et, deux ans après, il dirigea une expédition contre les Kabyles de Bougie. Pendant quelque temps, en 1847, il fut gouverneur général d'Algérie. Le duc d'Aumale l'ayant remplacé, il rentra en France. Quelque temps après, éclata la révolution de février 1848. Chargé par le maréchal Bugeaud de commander une des cinq colonnes destinées à comprimer l'insurrection, le général Bedeau agit avec peu de vigueur contre le peuple. Il fut nommé ministre de la guerre par le gouvernement provisoire, et, à peine installé dans ce poste, reçut le commandement militaire de Paris. L'un de ses premiers actes fut le désarmement d'une partie des troupes, et, peu de temps après, il fut appelé à commander la 1re division de l'armée des Alpes. Nommé représentant à la Constituante par le département de la Loire-Inférieure, Bedeau devint vice-président de cette assemblée, où il vota avec le parti républicain modéré, fut blessé pendant l'insurrection de juin, et refusa le ministère des affaires étrangères que lui offrit Cavaignac. Réélu à l'Assemblée législative par le département de la Seine, il se rapprocha davantage de la majorité, et fut également appelé à la vice-présidence. Lors du coup d'Etat de 1851, le général Bedeau fut arrêté avec Cavaignac et Lamoricière, puis banni. Bien qu'il eût reçu, quelques années après, l'autorisation de rentrer en France, il continua à habiter la Belgique jusqu'à la proclamation de l'amnistie de 1859. Il se retira alors dans son pays natal, où il vécut dans une retraite profonde jusqu'à l'époque de sa mort.

La conduite du général Bedeau durant les premiers mouvements de la révolution de 1848 fut vivement incriminée; le maréchal Bugeaud publia une lettre à ce sujet; le général y répondit par une brochure, dans laquelle il se défendait, en s'appuyant sur des ordres reçus, contre les accusations formulées ou sous-entendues; il reproduisit sa défense à la tribune de l'Assemblée. Mais qu'il ait, dans ces circonstances, cédé ou non aux scrupules de sa conscience, il reste évident que l'exécution d'ordres rigoureux contre les insurgés de la capitale répugnait à son cœur de soldat et à son âme républicaine; et la démocratie en saura toujours gré à ce brave général.

BEDÉ DE LA GORMANDIÈRE (Jean), jurisconsulte français, né à Angers, fut avocat au parlement de Paris au XVIIe siècle. On lui doit plusieurs ouvrages, dont la plupart sont dirigés contre les prétentions des ultramontains; les principaux sont : *De la Liberté de l'Eglise gallicane* (Saumur, 1646); le *Droit des roys*, contre le cardinal Bellarmin et autres jésuites (Frankenthal, 1611); *Consultation sur la question : Si le pape est supérieur du roy en ce qui est du temporel*, etc. (Sedan, 1615); les *Droits de l'Eglise catholique et de ses prêtres* (Genève, 1613), etc.

BÉDÉE, bourg de France (Ille-et-Vilaine), arrond. et à 5 kil. N. de Montfort; 2,512 hab.

BÉDÉGAR ou **BÉDÉGUAR** s. m. (bé-dé-gar). Nom donné aux excroissances ou galles chevelues que l'on trouve sur les rosiers et les églantiers, et qui sont produites par un insecte du genre cynips.

— **Encycl.** L'excroissance désignée sous le nom de *bédégar* se développe sur diverses parties du rosier ou de l'églantier, sur la tige, les feuilles, les fruits, etc. Elle provient de la piqûre d'un insecte nommé *cynips rosæ*, qui y dépose ses œufs. Les larves s'y développent ensuite, et y vivent jusqu'au moment où elles deviennent des insectes parfaits. Les *bédégars* ont une couleur verte rougeâtre, et on en a vu atteindre la grosseur d'un œuf de poule. L'ancienne médecine les croyait doués de grandes vertus curatives, mais la thérapeutique moderne n'en fait aucun usage.

BEDEL s. m. (be-dèl). Métall. Nom donné, dans les forges des Pyrénées françaises, à toute matière hétérogène qui sert de noyau aux blocs d'hématite.

BÉDELIN s. m. (bé-de-lain). Comm. Sorte de coton du Levant.

BEDELL (Guillaume), théologien anglais, né à Black-Notley en 1570, mort en 1642. Ayant suivi en qualité de chapelain sir Valton, nommé ambassadeur à Venise (1604), il resta huit ans dans cette ville, où il vécut dans l'intimité de deux hommes éminents, Pierre Sarpi, surnommé *Fra Paolo*, et Antoine de Dominis, évêque de Spalatro. De retour en Angleterre, il fut nommé successivement ministre de Horingsheath en 1615, prévôt du collége de la Trinité à Dublin en 1627, et, deux ans plus tard, évêque de Kilmore et d'Ardagh. Tout en se livrant à l'étude, il essaya de réformer les abus qui s'étaient introduits dans ses diocèses, et s'efforça de rapprocher les luthériens des calvinistes. Lorsque, en 1641, les Irlandais se révoltèrent contre les Anglais, Bedell, qui avait su s'attirer l'estime générale, vit sa maison respectée par les insurgés. Il accueillit tous les malheureux qui vinrent chercher près de lui un refuge, refusa de les éloigner de sa demeure, et, pour ce motif, fut enfermé dans le château fort de Cloughboughter, où, pendant trois semaines, il resta prisonnier. Bedell mourut peu de temps après avoir été rendu à la liberté. La plupart des manuscrits de ce savant, qui était en même temps un homme de bien, furent perdus pendant les troubles de l'Irlande. Il a publié : *Lettres entre Jacques Wadesworth et Guillaume Bedell*

concernant les motifs généraux de soumission au pape (Londres, 1624); une traduction en latin de l'*Histoire de l'interdit de Venise*, par l'Italien Sarpi (Cambridge, 1826); une traduction de la *Bible* en irlandais (1690, in-4°); enfin une traduction latine de l'*Histoire de l'inquisition* de Sarpi (1690).

BEDÈNE ou **BIDÈNE** (Vital), poëte français, né à Pézenas au XVIIe siècle. On a de lui, sous le titre de : le *Secret de ne jamais rien payer, tiré du Trésorier de l'épargne, par le chevalier de l'Industrie* (1610, in-12), une sorte de farce dialoguée, en vers, dans laquelle un gentilhomme, assailli par une dizaine de ses créanciers, parvient à s'en débarrasser, grâce à l'habileté de son valet. Ce petit ouvrage, où la gaieté est plutôt grossière que naturelle, rappelle, mais par le sujet seulement, l'admirable scène dans laquelle Molière a représenté don Juan éconduisant M. Dimanche.

BEDER v. a. ou tr. (be-dé). Au jeu de l'oie, Etre contraint à recommencer, revenir au point d'où l'on était parti.

BEDER. V. BIDER.

BEDERROIS ou **BÉZARÈS** (LE), nom d'un petit pays de l'ancienne province du Languedoc, aux environs de Béziers.

BEDFORD, ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de même nom, sur l'Ouse, que l'on passe sur un très-beau pont; à 80 kil. N.-O. de Londres; 9,170 hab. Plusieurs églises gothiques, nombreuses écoles, hôpital d'aliénés, vaste pénitencier. Commerce de houille, bois et fer; fabrication de dentelles et de nattes de paille. ‖ Autre ville d'Angleterre, comté de Lancaster, à 16 kil. O. de Manchester; 5,000 hab. Commerce de cotons. ‖ Ville des Etats-Unis d'Amérique, dans la Pensylvanie, à 300 kil. O. de Philadelphie; 1,950 hab. Sources minérales et bains. ‖ Autre ville, dans l'Etat de New-York, au S. d'Albany; 3,000 hab.

Plusieurs princes de la maison royale d'Angleterre ont porté le titre de ducs de Bedford, entre autres Jean, troisième fils du roi Henri IV, et régent pendant la minorité de Henri VI. Plus tard, ce titre passa dans la maison Russell. Jean Russell, contrôleur de la maison du roi Henri VIII, fut créé comte de Bedford en 1548, et l'un de ses successeurs, Guillaume Russell, fut fait duc de ce nom sous le règne de Guillaume III.

BEDFORD (COMTÉ DE), division administrative de l'Angleterre; compris entre les comtés de Hunington et de Northampton au N., de Buckingham à l'O., d'Hertford au S., d'Hertford et de Cambridge à l'E.; ch.-l. Bedford; superficie, 1,200 kil. car.; 124,478 hab. Ce comté, divisé en 9 districts depuis Guillaume le Conquérant, est arrosé par l'Ouse, l'Ivel et l'Hiz; montueux dans sa partie méridionale, mais bien cultivé et fertile en céréales. On s'y livre avec succès à l'élève du bétail, pour l'approvisionnement de Londres.

BEDFORD (NEW-), ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Massachusetts, à 85 kil. S. de Boston; bon port sur l'océan Atlantique; 8,000 hab. Chantiers de construction, armements considérables pour la pêche de la baleine.

BEDFORD ou **BETHFORD** (Jean PLANTAGENET, duc DE), né en 1389, mort en 1435, était le troisième fils de Henri IV, roi d'Angleterre, et frère de Henri V. Pendant le règne de son frère, le duc de Bedford apprit à devenir un homme de guerre et un homme d'Etat, en se battant en Écosse et en France, et en prenant à Londres les rênes du gouvernement pendant que Henri V repoussait le dauphin derrière la Loire, et prenait possession de Paris. Lorsque Henri V mourut à Vincennes, en 1422, laissant pour lui succéder un fils de huit mois, il nomma le duc de Bedford régent de ses possessions françaises et tuteur de Henri VI, en même temps qu'il donnait la régence d'Angleterre au duc de Glocester. Le parlement anglais, modifiant ces dispositions, déclara Bedford protecteur et défenseur du royaume et de l'Eglise d'Angleterre, chef du conseil royal pendant la minorité, et ne laissa à Glocester que la charge sans le titre de régent. Le duc de Bedford fit sacrer Henri VI roi de France, à Notre-Dame de Paris, signa à Amiens, en 1423, un traité d'alliance avec les ducs de Bourgogne et de Bretagne, et affermit la puissance anglaise en France par les victoires de Crevant (1423), de Verneuil (1424), et par une suite de conquêtes qui réduisirent Charles VII à n'être plus que le *roi de Bourges*, comme on l'appelait par dérision. Cependant la division, qui ne tarda pas à se mettre parmi les vainqueurs, ralentit le cours de ces prospérités. Le duc de Bretagne abandonna l'alliance anglaise; le duc de Bourgogne devint un allié difficile et incertain; le duc de Glocester entravait, par ses querelles avec le cardinal de Winchester, la marche du gouvernement en Angleterre. Le duc de Bedford, grâce à son activité et à son énergie, semblait avoir triomphé de ces difficultés, lorsqu'en 1429 la fortune de la France se releva avec Jeanne Darc, qui délivra Orléans, devint un objet de terreur pour les Anglais, constamment battus et bientôt découragés, et rendit possible le sacre de Charles VII à Reims. Bedford se vengea odieusement des revers que lui avait fait éprouver la Pucelle en achetant, pour 16,000 saluts d'or, l'héroïne faite prisonnière à Compiègne (1430), et en la livrant aux bourreaux qui l'envoyèrent au supplice. Ce crime ne rétablit que momentanément ses affaires, et lorsqu'il apprit que son puissant allié le duc de Bourgogne se rapprochait du roi de France et allait signer avec lui le traité d'Arras, il fut tellement frappé des conséquences de cette réconciliation, qu'il en mourut quelques jours après, à Rouen, en 1435.

BEDFORD (Thomas-François RUSSELL, duc DE), homme politique anglais, né en 1787, mort en 1861. Elevé à l'école de Westminster, lorsque cette institution était une pépinière presque exclusivement consacrée à l'éducation des jeunes gens appartenant à l'aristocratie whig, il devint un des hommes les plus considérables de ce parti. En 1810, Thomas Russell, alors marquis de Tawistock, entra à la chambre des communes comme représentant du bourg de Péterborough. Deux ans après, une vacance s'étant produite dans la représentation du comté de Bedford, le marquis de Tavistock fut nommé. Il remplit ce mandat jusqu'en 1832, moment où il fut appelé à siéger dans la Chambre des lords. Dès les premiers jours de son entrée dans la vie politique, il choisit sa place à la Chambre des communes, au milieu de ce petit groupe d'hommes dirigés par Tierney, Althorp et Morpeth, qui, malgré le peu de sympathie qu'ils rencontraient dans l'opinion publique, se faisaient, en pleine guerre, les avocats de la paix, des réductions de dépenses et de la réforme électorale et parlementaire. Chaque session trouvait le marquis de Tawistock sur la brèche. En 1812, il prenait sans succès l'initiative d'une proposition tendant à diminuer la corruption électorale, en limitant les dépenses que les candidats étaient autorisés à faire. Dans la même année, il demandait la révision des lois interdisant aux catholiques l'entrée du parlement. Les lois sur la chasse (*game laws*), qui ont occasionné en Angleterre tant de crimes contre les personnes, n'eurent pas d'adversaire plus énergique que ce représentant d'une famille qui, en propriétés foncières, compte parmi les cinq ou six premieres de la Grande-Bretagne. Il qualifia ces lois d'abus intolérables. En 1821, il se montra également l'adversaire décidé des poursuites criminelles dirigées contre la reine Caroline. Ces procès, il les déclarait aussi fâcheux pour l'honneur de la couronne que honteux pour le pays. Il refusa toujours son vote à l'augmentation des grandes dotations princières. Il eut la satisfaction de contribuer au succès des deux grandes mesures patronnées par son frère lord John Russell, l'émancipation des catholiques en 1829, et la présentation du premier bill de réforme en 1831.

Pendant les vingt-huit ans que le marquis de Tawistock, devenu duc de Bedford, siégea à la Chambre des pairs, il ne prit pas une seule fois la parole; mais ses votes ou sa procuration furent toujours au service des mesures et des propositions libérales. Son influence personnelle fut toujours très-considérable. L'opinion publique le considéra constamment comme le chef héréditaire du parti whig, et le dépositaire de ses secrets. En dehors de l'influence que lui donnaient des propriétés territoriales disséminées dans un très-grand nombre de comtés, le duc jouissait encore de tous les avantages que, dans une si haute situation, procure un caractère aimable et conciliant. Tous les ans, aux environs de la Noël, les notabilités du parti whig se réunissaient à sa résidence de Woburn, et y arrêtaient, sous sa présidence, le programme de la session. Ces mots : « le duc de Bedford le veut » ou « le duc de Bedford ne le veut pas, » étaient un talisman auquel les membres du parti libéral obéissaient, sans songer à faire la moindre objection.

Personnellement, le duc consacrait tous ses soins et toute son activité à l'amélioration de ses domaines. Il tenait à être le premier gentilhomme campagnard d'Angleterre, à ce qu'il n'y eût pas de terres mieux cultivées que les siennes, et de population agricole plus contente que celle qu'il avait à son service ou dans son voisinage. Le duc de Bedford est un des premiers propriétaires qui aient reconnu qu'il était de leur devoir de s'occuper tout autant de l'amélioration et du bien-être des ouvriers qui travaillent sur leurs domaines, que de l'amélioration des chevaux et du bétail. Les bâtiments (*cottages*) à l'usage des ouvriers des champs, qu'il fit élever à Woburn, dans les meilleures conditions de construction et de salubrité possibles, lui coûtèrent 60,000 livres. Dans ses domaines de Bloomsbury, il ne dépensa pas moins de 100,000 livres en constructions d'églises, d'écoles, d'infirmeries et de dispensaires. Quoique la maison ducale de Bedford se soit de tout temps constituée la patronne des dissidents, elle s'est néanmoins toujours montrée très-large pour l'Eglise d'Angleterre. En une seule fois, le duc de Bedford donna 250,000 francs aux fonds destinés à augmenter et à améliorer les églises de la métropole.

BEDFORDIE s. f. (bèdd-for-dî — de *Bedford*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionidées, formé aux dépens des cacalies, et comprenant deux espèces, qui sont des arbrisseaux originaires de la Tasmanie : *Les* BEDFORDIES *sont remarquables par leur port*. (J. Decaisne.)

BEDFORT (Kilkiah), théologien anglais, né à Londres en 1663, mort en 1724. Fils d'un quaker, il entra dans les ordres, fut mis à la tête d'une paroisse du comté de Lincoln, et perdit cette cure pour refus de serment. Il fut condamné en 1714, par la cour du banc du roi, à un emprisonnement de trois ans, pour avoir publié, sous le titre de : les *Droits héréditaires à la couronne d'Angleterre assurés* (in-fol.), un ouvrage dont le véritable auteur était un nommé G. Harbin. On a de Bedfort la traduction en anglais d'une *Réponse à l'Histoire des oracles, de Fontenelle*, etc.

BEDFORT (Arthur), musicographe anglais, né à Twickenham en 1668, mort en 1745. Après avoir terminé ses études à l'université d'Oxford, où il se distingua comme orientaliste, il entra dans les ordres, et devint, en 1724, chapelain à l'hôpital de Haberdasher, à Hoxton, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort. On a de lui plusieurs ouvrages sur la musique, notamment : *The Temple of Music* (Londres, 1706); *The great abuse of Music* (Londres, 1711); *The excellency of divine Music* (Londres, 1733).

BÉDIABLE interj. (bé-dia-ble). Par le diable : *Jehan frappa dans ses mains.* BÉDIABLE! *voilà une fameuse occasion de voir la logette aux sorcelleries.* (V. Hugo.) ‖ V. mot.

BEDIER s. m. (be-dié). Autref., Sot, ignorant, homme sans instruction : *Quand on trouva que Bède condamnait le grec, dont à peine connaissait-il la première lettre, Bède fut déclaré* BEDIER. (H. Estienne.)

> Deniers avancent les *bediers*,
> Et les premiers sont les derniers.
> (*Vieux proverbe*).

BÉDIEU interj. (Bé-dieu). Ancien juron équivalent à *Par Dieu :* BÉDIEU! *je me soucie de la pierre philosophale comme d'un caillou.* (V. Hugo.) *Dites-moi, Jehan du diable, vous reste-t-il quelque monnaie? Donnez,* BÉDIEU! *où je vais vous fouiller, fussiez-vous lépreux comme Job et galeux comme César* (V. Hugo.) ‖ V. mot.

BÉDILLE s. f. (bé-di-lle; *ll* mll.). Bot. Un des noms du liseron des champs.

BEDINELLI (François de Paule), chirurgien italien, natif de Fano, florissait vers le milieu du XVIIIe siècle. Il pratiqua successivement son art dans sa ville natale et à Rimini. On a de lui quelques ouvrages, dont le plus curieux, intitulé : *Nuperæ perfectæ androgynæ structuræ observatio* (Pisaure, 1755, in-8°), roule sur une observation de prétendu hermaphrodisme.

BEDJAPOUR ou **VISAPOUR**, ville de l'Inde anglaise, dans le Décan, ch.-l. d'un district anglais, autref. cap. du roy. de son nom, à 265 kil. S.-E. de Bombay. Au XVIIe siècle, cette ville était très-florissante et très-fortifiée; mais aujourd'hui cette Palmyre de l'Inde n'offre plus que les ruines de ses nombreux édifices, au milieu desquelles vit une population misérable et peu nombreuse. Parmi ces débris imposants, on admire encore ses fortes murailles, le monument et la mosquée d'Adil-châh, et le mausolée de Mohammed-châh. L'ancien Etat de Bedjapour s'étendait le long de la mer d'Oman, sur la côte occidentale de l'Inde, dans un territoire très-fertile; il fut d'abord partagé entre les Anglais, le Nizam et Redjah de Sattarak, en 1818; mais aujourd'hui, il dépend uniquement des Anglais, à l'exception des possessions portugaises de Goa, qui faisaient aussi partie de l'anc. roy. de Bedjapour.

BEDLAM, corruption de **Bethléem**, célèbre hospice d'aliénés, à peu de distance de Londres. C'était primitivement une maison religieuse, qui fut convertie, après la dissolution du monastère, en un hôpital d'aliénés. Cette concession fut faite en 1547 par Henri VIII. Dans les commencements de cette fondation charitable, Bedlam n'offrait aux aliénés qu'un refuge et des soins médicaux; il a fallu le temps et le progrès des lumières pour que l'on apprît à soulager, à guérir quelquefois ces malheureux, pour les rendre à leur famille et à la société. Il n'existe aucune trace de dons faits à cette institution avant 1632. Un nouvel hôpital de Bethléem (comme il fut nommé cette fois) fut commencé au mois d'avril 1675, sur un terrain confinant au mur d'enceinte de Londres. Les inconvénients que présentait cette maison amenèrent l'édification de bâtiments beaucoup plus convenables et mieux appropriés, érigés en 1814, dans un endroit beaucoup plus riant et beaucoup plus sain. L'hôpital de Sainte-Marie de Bethléem (ainsi se nomme la dernière construction) s'élève de l'autre côté de la Tamise, dans la paroisse de Lambeth. *Bedlam Beggars* (les gueux de Bedlam), tel était autrefois le nom donné aux réfugiés de ce triste asile de la folie.

On peut visiter Bedlam comme on visite Bicêtre, et cette promenade, qui n'offre rien d'attrayant par elle-même, est quelquefois égayée par l'humour anglais, qui conserve ses droits jusque dans la folie. Un Français raconte qu'il visitait un jour cet établissement; il se trouvait sur une terrasse très-élevée. Un pensionnaire du lieu s'approche brusquement et lui dit : « Vous allez me faire le plaisir de sauter à pieds joints jusqu'en bas. » Notre touriste, surpris de cette invitation, ne perd pas son sang-froid : « Au moins, dit-il, me permettrez-vous de descendre afin de mesurer préalablement la hauteur de l'espace que je vais avoir à parcourir. — C'est juste, répliqua l'insensé. » On pense bien que le Français ne jugea pas à propos de remonter.

On raconte la chose différemment, mais les deux versions sont sœurs : « ... Parbleu! dit le touriste, sauter en bas de cette terrasse, belle malice! c'est un jeu d'enfant. Je vais vous montrer quelque chose de plus fort; c'est de sauter à pieds joints de bas en haut. » Notre fou trouva le raisonnement sans réplique, et il est probable qu'il attend encore, penché sur le bord du précipice, que son interlocuteur lui donne à admirer ce tour de force.

Le mot *Bedlam* jouit dans notre langue des mêmes privilèges que les mots Bicêtre et Charenton. Echappé de *Bedlam* est synonyme de *fou*, de *personne extravagante*. En voici un exemple :

> Il faut voir comme il se démène;
> Franchement *Bedlam* lui convient;
> Et loin d' croir' qu'il y va, morguenne!
> On croirait plutôt qu'il en vient.
> SCRIBE.

BEDLAMITE s. m. (bedd-la-mi-te — rad. *Bedlam*). Echappé de Bedlam, fou, cerveau brûlé.

BEDMAR (Alphonse DE LA CUEVA, marquis DE), prélat et diplomate espagnol, né en 1572, mort en 1655. Nommé par Philippe III ambassadeur à Venise, il trama contre la République, de concert avec le duc d'Ossuna, vice-roi de Naples, et don Pedro, gouverneur de Milan, cette fameuse conjuration de 1618, dont l'histoire a été écrite par Saint-Réal, et dont la réalité a été mise en doute par quelques historiens. Il échappa, grâce à son titre d'ambassadeur, au châtiment qui atteignit les autres coupables. Le pape Grégoire XV le fit cardinal en 1622, et le roi d'Espagne l'envoya gouverner les Pays-Bas en qualité de président du conseil; mais sa trop grande sévérité le fit bientôt rappeler. Il fut depuis évêque de Palestine, et plus tard d'Oviédo, où il mourut. Le marquis de Bedmar était, au dire de Saint-Réal, un des esprits les plus sagaces, les plus pénétrants, les plus habiles dans le maniement des hommes et des choses, qu'ait produits l'Espagne, mais en même temps un des plus dangereux par son caractère intrigant et impénétrable. On lui a attribué un traité contre Venise, publié sous le titre de *Squittinio della liberta Veneta* (Mirandole, 1612, in-4°). Cet ouvrage, qui a été traduit en français par Amelot de La Houssaie (Ratisbonne, 1677, in-12), paraît être de Velser.

BEDNORE ou **NAGGOR**, ville de l'Indoustan, ch.-l. du district de son nom, dans l'ancienne province de Maïssour, présidence et à 240 kil. N.-O. de Madras; 15,000 hab. Autrefois très-importante; prise et saccagée en 1763 par Hyder-Ali, puis successivement par Tippoo et les Anglais.

BÉDOCH (Pierre-Joseph), homme politique et magistrat français, né à Tulle en 1761, mort en 1837. Avocat dans sa ville natale au commencement de la Révolution, il fut nommé successivement maire de Tulle, accusateur public, membre du collége électoral, procureur impérial en 1810, substitut du procureur général à Limoges en 1811, et appelé à faire partie du Corps législatif en 1812. L'année suivante, il se prononça pour la paix, qu'il regardait comme nécessaire à la France, et pour l'abdication de Napoléon, qui seule pouvait amener la paix. Sous la première Restauration, en 1814, Bédoch fut un des chefs de l'opposition constitutionnelle, se montra constamment dans la chambre le défenseur des libertés nationales fondées sur la charte, et nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur la remise des biens des émigrés, il conclut à ce que rien ne fût changé à l'état de choses établi par la Révolution. Napoléon, en revenant de l'île d'Elbe, appela Bédoch à faire partie du conseil d'Etat, et le chargea d'une mission dans la 2e division militaire. En même temps, le département de la Corrèze le nomma son représentant à la chambre, où, comme par le passé, il fit preuve de modération et de patriotisme. Révoqué de ses fonctions judiciaires sous la seconde Restauration, il fut de nouveau élu député en 1818. Il persista dans sa ligne de conduite, à la fois sage et libérale, vota en 1821 contre la loi sur les délits de presse, devint, en 1830, un des signataires de la fameuse adresse des 221, et, après s'être rallié à Louis-Philippe, il ne cessa, jusqu'à sa mort, de siéger à la chambre des députés, dont il fut, à plusieurs reprises, président d'âge.

BEDOIL s. m. (be-doil). Art milit. anc. Sabre courbé et tranchant par la partie concave. ‖ Sorte de petite faux que portaient les brigands appelés BEDEAUX ou BIDAUX.

BÉDOLLIÈRE (Emile GIGAULT DE LA), littérateur français, né à Paris le 24 mai 1814, fils d'un fonctionnaire public, suivit les cours du collége Bourbon. Encore sur les bancs, il commença à manifester un goût prononcé pour la poésie, et débuta dans un recueil en vers et en prose, dédié aux dames, la *Psyché*. Un penchant non moins vif l'entraînait déjà vers la politique, et, tout en faisant son droit, il publiait des satires dans le *Tyrtée*, feuille politique rédigée en vers. Comme Béranger, il dut sa première persécution et le premier bruit qui se fit autour de son nom à une chanson, dont le titre était : *Eloge du gouvernement*. Le ministère public trouva que le gouvernement n'avait pas à se louer de cet *Eloge*, et tra-

duisit l'auteur devant les tribunaux. Le poëte se défendit lui-même et fut acquitté après un plaidoyer spirituel, dont le gouvernement fut encore moins satisfait que de l'*Eloge.* Encouragé par ce succès, M. de La Bédollière acheva ses études de droit et se fit recevoir avocat, bien qu'il se sentît peu de goût pour cette profession.

Décidé à vivre de sa plume, le jeune écrivain comprit qu'il fallait se poser par quelque ouvrage sérieux, et publia, sous son nom d'Emile Gigault, un opuscule intitulé : *Vie de La Fayette.* C'était un cadre qui se prêtait à de vives attaques contre le parti de conciliation, parti bâtard que représentait alors La Fayette, et dont la vaillante génération de 1830 repoussait les doctrines sans couleur. Le manifeste fit grand bruit, et l'auteur se vit bien accueilli par les organes du parti libéral. Laissant alors complétement de côté sa robe d'avocat, il se lança définitivement dans le journalisme et devint l'un des principaux rédacteurs du *Coin du feu.* En même temps il collaborait à divers journaux : le *Matinal*, le *Charivari*, la *Revue britannique*, la *Revue comique, à l'usage des gens sérieux*, l'*Almanach prophétique*, le *Livre des petits enfants*, la *Revue des beaux-arts et de l'industrie*, et le *Journal des demoiselles*. Un des fondateurs de l'*Univers illustré*, M. Emile de La Bédollière a enrichi cette feuille de nombreux articles.

A l'exemple d'un grand nombre de jeunes écrivains de cette époque et de plusieurs de ses collègues du *Siècle*, M. de La Bédollière se laissa séduire par les doctrines saint-simoniennes, et, lorsque Buchez, le futur président de l'Assemblée nationale, se sépara du P. Enfantin, il le suivit dans sa retraite et prit part à la fondation et à la rédaction de l'*Européen.* De ce commerce il lui resta une teinte philosophique, dont il est facile de reconnaître l'empreinte dans les ouvrages qu'il a publiés depuis.

En juillet 1849, M. Emile de La Bédollière fut attaché au *Siècle*, dont il rédige depuis 1852 le courrier quotidien, médiocrement goûté des abonnés aux feuilles cléricales, mais en grande faveur auprès des lecteurs libéraux.

Sa fécondité littéraire est vraiment merveilleuse; on ferait un catalogue avec ses œuvres : articles de genre, vers, chansons, nouvelles, romans, traductions d'anglais, d'espagnol et même de latin. Nous ne citerons que les principales : *Soirées d'hiver* (1838); *Beautés des victoires et des conquêtes des Français de* 1792 *à* 1815 (1839); les *Industriels* (1845); le *Journal la Sirène* (1846); *Histoire de la mère Michel et de son chat* (1846); *Histoire de la garde nationale* (1848); *Geneviève de Brabant*, traduite du latin; des traductions de Cooper, Walter Scott, le capitaine Marryat, Mayne-Reid, Dickens, Cumming. Il a encore écrit des préfaces remarquables pour les *Evangiles* de Curmer et les *Mémoires de Saint-Simon*. Il a de plus traduit les *Lettres de saint Jérôme*, et est l'auteur d'une *Nouvelle morale en action*, avec approbation épiscopale, qu'on donne en prix dans les maisons religieuses.

Dans ces dernières années, il a publié des *Récits* de la guerre de Russie, de la guerre d'Italie et de la guerre des Indes, et a donné : l'*Histoire du nouveau Paris*, les *Environs de Paris* et le *Tour de Marne* (1865), illustré par M. Ildefonse Rousset, ouvrage dont le *Moniteur* a fait un grand éloge.

Un petit volume de lui, le *Dictionnaire des ménages*, a paru sous le pseudonyme d'Antony Dubourg. Parmi les nombreux ouvrages de M. Emile de La Bédollière, il en est un qui mérite une mention à part; nous voulons parler des trois volumes intitulés : *Mœurs et vie privée des Français*. Cette œuvre de longue haleine devait former au moins huit volumes. La première partie, qui embrassait seulement les commencements de la monarchie française, fut accueillie avec indifférence. Mais, lorsque le *Siècle* l'eut fait connaître en la donnant en prime à ses abonnés, le succès se dessina franchement. L'Académie des inscriptions et belles-lettres décerna à l'auteur une mention très-honorable.

Malgré les œuvres, presque toutes sérieuses, que nous venons d'énumérer, M. de La Bédollière est surtout populaire comme rédacteur du courrier quotidien du *Siècle*. Son style est net, précis, incisif. Il n'hésite pas à formuler énergiquement ses opinions, mais avec assze de modération et surtout de tact pour défier les avertissements, sinon les communiqués.

Lorsque l'on considère la fécondité intarissable de l'écrivain, la variété de ses connaissances, et que l'on connaît l'homme, on est surpris de rencontrer tant de sérieux dans un esprit aimable, léger, et quelque peu enclin à la doctrine d'Epicure. Nul, même parmi les vaudevillistes en renom, ne tourne avec plus d'à-propos et d'esprit un couplet; en maintes circonstances, comme dans les inaugurations de chemins de fer, en qualité de représentant de la presse, il a fait applaudir à l'étranger sa verve de chansonnier. Il excelle dans le trait final.

Enfin la plume de M. de La Bédollière est une de celles qui savent le mieux mettre à la portée du peuple les questions les plus ardues de la politique; aussi a-t-il largement contribué à la popularité proverbiale du *Siècle* et à la vulgarisation des idées démocratiques. Il a rendu de grands services au parti libéral, dont il est l'un des plus fermes soutiens, et, s'il n'est guère en odeur de sainteté dans certaines régions, en revanche, dans ses promenades à travers la capitale et ses environs, il est toujours certain de rencontrer quelque abonné du *Siècle*, et, partout où il s'en trouve un, de voir une main amie chercher la sienne. N'est-ce pas un démocrate de la bonne souche, que le journaliste qui n'a cessé de réclamer l'amnistie, de solliciter des réformes libérales dont l'ère a été inaugurée, bien que d'une façon encore incomplète, par l'acte du 24 novembre; qui a combattu l'abstention, qui a amené la majorité de ses amis politiques à exercer leurs droits et à prendre part aux élections de divers degrés?

M. Emile de La Bédollière a droit de porter le titre de marquis; mais il ne se glorifie même pas de l'oublier, lui, le descendant des de Bellefonds et des de Charonnes. Il est vrai que l'on peut négliger les titres armoriés, lorsqu'on possède la noblesse du cœur, du talent et du caractère.

BEDOLO (Girolamo), peintre italien. V. MAZZOLA.

BEDON s. m. (be-don). Syn. de *tambour* dans notre vieille langue : *Ce n'estoient pas de ces gros* BEDONS *ventrés depuis le menton jusques au genou.* (Regnier de la Planche, XVIe siècle.)

> Marchez aux champs, suscitez vos guydons,
> Faictes sonner trompes, fiffres, *bedons*.
> MAROT.

— *Bedon de Biscaye*, Sorte de tambour de basque garni de castagnettes. ‖ *Bedon de Suisse*, Très-gros tambour, qui était à peu près semblable aux grosses caisses des musiques militaires.

— Fam. Gros ventre rebondi, Homme ventru :

> « Ma foi, je n'en puis plus.— A toi, mon gros *bedon*,
> Viens. — Je ne danse point. — Un petit rigodon;
> Je t'en aimerai mieux... » REGNARD.

‖ Terme de mépris, d'un sens tout à fait vague : *Hé! hé! mes chers petits* BEDONS! *faisait le barbier, vous n'êtes pas grands clercs, et auriez bon besoin de retourner aux écoles.* (Th. Gaut.)

BEDONDAINE s. m. (be-don-dè-ne — rad. *bedon*). Autref. Gros ventre, bedaine.

— Mus. Espèce de cornemuse à gros ventre.

— Art milit. Machine à jeter des pierres, probablement deux fois plus grosse que la dondaine, ce qui l'aura fait appeler BIS-DONDAINE.

BEDONNER v. intr. (be-do-né — rad. *bedon*). Jouer du bedon, du tambour. ‖ V. langage.

BEDONNERIE s. f. (be-do-ne-rî — rad. *bedon*). Bruit du bedon, du tambour. ‖ V. langage.

BEDOOR s. m. (be-dour). Métrol. Poids en usage à Malacca, dans l'Inde, et dont la valeur est de 1 kilo. 23.

BÉDORÉ s. m. Autre orthographe de BECDORÉ. ‖ Suivant plusieurs lexicographes, ce mot, considéré comme substantif, désignerait une espèce de pigeon; mais le dictionnaire de M. Ch. d'Orbigny, qui offre la nomenclature la plus complète qui existe, ne le mentionne pas.

BEDOS DE CELLES (dom François), bénédictin de Saint-Maur, né à Caux, diocèse de Béziers, en 1706, mort en 1779. Il était membre de l'Académie de Bordeaux et correspondant de l'Académie des sciences de Paris. On lui doit un des meilleurs traités de *Gnomonique* (1760, in-8o) qui existent, ainsi que l'*Art du relieur et du doreur de livres*, et l'*Art du facteur d'orgues* (1766-1778, 4 vol. in-fol.); mais ce dernier traité est quelquefois attribué à son confrère dom Joseph Monniote, qui probablement n'a fait que le terminer ou le mettre en ordre.

BEDOUH s. m. (be-dou). Mot cabalistique chez les Arabes, et qui, inscrit dans une lettre ou sur un ballot de marchandises, les préserve de tout accident.

— **Encycl**. Un savant arabe, établi en Europe, Mikhaïl Sabbagh, consulté par Sylvestre de Sacy sur l'origine de ce mot cabalistique, dont le principal emploi est de s'écrire en tête de toutes les lettres, lui donna l'explication suivante : Il y avait un homme établi dans le Hedjaz, et qui était rempli de piété et connu pour sa foi. Cet homme exerçait la profession de négociant, et toutes les fois qu'il envoyait des marchandises ou des lettres par des caravanes, et que ces caravanes étaient rencontrées et pillées par des Bédouins, ou qu'il les expédiait par mer, elles arrivaient toujours heureusement, tandis que les lettres des autres négociants éprouvaient de fâcheux accidents. Cet homme étant mort, les négociants du Hedjaz conçurent beaucoup de confiance dans ses mérites; ils prirent donc son nom pour l'écrire sur leurs lettres et leurs marchandises, afin qu'il leur servît de sauvegarde contre tout événement funeste. Son nom était *Bedouh;* mais ils substituaient aux lettres de ce nom les chiffres indiens de la même-valeur numérique que ces lettres; ils écrivaient ainsi 2468, ce qui représente les quatre lettres : ba = 2, dal = 4, waw = 6, et ha = 8.

M. Henri Cotelle donne, dans le *Journal asiatique* (année 1848), une explication beaucoup plus ingénieuse et beaucoup plus satisfaisante du mot *Bedouh*, d'après un ouvrage cabalistique composé par Ibn bint Abou Sâ'îd. Les musulmans, dit-il, ont eu de tout temps et ont encore une grande confiance en divers talismans, auxquels ils attribuent le pouvoir de faire réussir leurs entreprises. Parmi ces talismans, un des plus accrédités est le tableau suivant, qui se nomme le *sceau d'Abou Sâ' îd*, et qui s'écrit sur un morceau de papier ou de parchemin, qu'on porte suspendu au cou, ou qui se place en tête de certains écrits. Nous donnons ci-dessous la transcription des caractères arabes, en y joignant leur valeur numérique respective.

4 *d*	9 *t*	2 *b*
3 *dj*	5 *h*	7 *z*
8 *h'*	1 *a*	6 *ou*

On remarquera que, dans quelque sens qu'on additionne les nombres contenus dans trois cases qui se suivent horizontalement, verticalement ou diagonalement, on trouvera toujours pour total le nombre 15. On observera, en outre, que les nombres contenus dans les quatre cases formant les quatre coins du tableau, sont pairs, tandis que les nombres inscrits dans les autres cases sont impairs. Les musulmans attribuent à ce tableau le pouvoir de faire réussir leurs entreprises, conçues dans un bon ou dans un mauvais dessein; mais il faut remarquer que, s'il s'agit d'un bon dessein, on n'écrit généralement que les nombres pairs des cases des quatre coins, en laissant vides les autres cases.

d *b*
h' *ou*

Si, au contraire, il s'agit d'un mauvais dessein, on n'écrit que les nombres impairs, en laissant vides les autres cases, de cette façon

t
dj *h* *z*
a

En formant deux mots des lettres isolées contenues dans chacun de ces deux tableaux, et en suivant l'ordre de leur valeur numérique, on obtient pour le premier *bdouh*, et, en intercalant, d'après les lois de la grammaire arabe, la voyelle *e*, *bedouh;* pour le second, *adjhezet*. Or, par abréviation, on dégage ces deux mots de leurs tableaux, et on les emploie seuls : le premier dans un bon dessein, et le second dans un mauvais. Telle est, ajoute M. H. Cotelle, l'origine du mot *bedouh*, ou 2468, si on l'écrit en chiffres.

Voici maintenant les principales vertus attribuées à ce mot, et la manière de l'employer selon les circonstances. Si un voyageur porte sur lui le mot *Bedouh*, il peut marcher tout le jour sans se fatiguer. Si une femme enceinte, dont on craint l'avortement, porte sur elle le mot *Bedouh*, son enfant arrivera à terme; en observant toutefois, pour ce cas particulier, de lire devant le papier sur lequel on a écrit ce mot la trente-sixième sourate du Coran, en tête de laquelle se trouvent les lettres *ys*.

Ce mot sert encore à faire naître l'amour; voici, dans ce cas, la manière dont on doit procéder. On l'écrit sur un morceau de papier, devant lequel on brûle ensuite des parfums; puis on prononce à haute voix les vers suivants, qui riment tous avec *Bedouh* :

> O *Bedouh*, ô *Bedouh*, ô *Bedouh!*
> Produis l'amour entre l'âme et l'âme (*rouh*)
> Par la vertu de la plume et du tableau (*louh*)
> Et par celle d'Adam, d'Eve et de Noé (*Nouh*).

Après cette sorte de conjuration, celui ou celle qui veut se faire aimer, suspend le papier à son cou, et le charme doit opérer. Mais, comme nous l'avons dit plus haut, l'usage le plus fréquent du mot *Bedouh*, c'est de s'écrire en tête de toute espèce de lettre, billet, missive, etc.

BÉDOUILLE s. f. (bé-dou-lle; *ll* mll). Ornith. Nom vulgaire de la farlouse. ‖ On dit aussi BÉDOUIDE.

BÉDOUIN, INE s. (bé-douain, i-ne — de l'arab. *bedoui*, habitant du désert). Arabe du désert : *Une* BÉDOUINE *entra dans la chambre; c'était une femme de grande taille, dont la figure était découverte, suivant l'usage du désert.* (Ed. Laboul.) *C'est sous la tente noirâtre de l'Arabe* BÉDOUIN *qu'il faut chercher le modèle et la patrie du véritable amour.* (H. Beyle.) *Semblable au* BÉDOUIN, *qui sillonne seul les sables de l'Afrique, l'oiseau n'était ni vu, ni entendu.* (Balz.) *La vie du* BÉDOUIN *est, par excellence, la vie du sémite.* (Renan.)

> Des marches au soleil, des déserts traversés,
> Des combats, des assauts, des *Bédouins* repoussés,
> Voilà de tout soldat l'histoire monotone.
> PONSARD.

— Par ext. Homme brutal, sauvage : *C'est un homme grossier, inculte, un vrai* BÉDOUIN.

— s. m. Linguist. L'un des dialectes de l'arabe vulgaire, parlé par les nombreux Arabes du désert.

— Bot. Un des noms vulgaires du mélampyre des champs.

— **Encycl.** Linguist. Le savant allemand Wallin, enlevé à la science par une mort prématurée et l'un des Européens qui ont le mieux connu les différents dialectes arabes, a recueilli sur la langue des *Bédouins* de précieux renseignements, consignés dans les *Annales de la Société orientale allemande.* Quoique ce travail, interrompu par la mort de son auteur, soit encore incomplet, il suffit pour donner une idée précise de l'idiome en usage chez les fils du désert. La langue des *Bédouins*, qui est l'arabe, s'écarte des dialectes usuels par ce que Wallin appelle une certaine manière de nuancer les voyelles. Il attribue cette différence de prononciation à une modification organique dans l'appareil vocal des *Bédouins*, modification qui leur permet de donner aux sons articulés une plus grande fixité que chez les Arabes des villes. Cette précision dans les sons articulés a nécessairement pour résultat une plus grande précision dans l'émission des sons inarticulés. Wallin établit que, sous le rapport phonétique, l'arabe des villes semble être à l'arabe des *Bédouins* comme l'allemand de l'Allemagne centrale est à celui qui se parle dans les provinces avoisinant la Baltique et le Danemark. Wallin montre, par exemple, que le *fetha* ou *a* arabe, qui, en Egypte et en Syrie, est susceptible de peu de nuances différentes, présente au contraire, chez les *Bédouins*, des variations correspondant aux différentes consonnes qui l'accompagnent. Les mêmes remarques s'appliquent aux sons *o* et *a*.

En dehors de ces divergences phonétiques, déjà fort caractéristiques, la langue des *Bédouins* présente d'autres particularités qui déterminent encore davantage son individualité. Les anciennes formes grammaticales auxquelles obéit l'arabe littéral ont été plus respectées par les *Bédouins* que par les habitants des villes. Ainsi, ceux qui habitent au delà des montagnes qui bordent la mer Rouge, ont conservé généralement le *tanwin.* Le *tanwin* est une véritable terminaison caractéristique des cas, et qui, employée dans l'arabe littéral, a complétement disparu dans l'arabe vulgaire ou moderne. Cette terminaison, qui offre trois formes pour le nominatif, le génitif et l'accusatif, *oun*, *in*, *an*, est figurée par un signe orthographique spécial, qui surmonte la consonne, mais qui s'omet dans l'écriture courante et doit être restitué dans la lecture. Les Arabes modernes le négligent entièrement dans la langue parlée, exactement comme les langues romanes ont supprimé les désinences latines *us*, *i*, *um*, etc... En arabe littéral, on dit, par exemple, *radjoul-oun* (un homme); *radjoun-in* (d'un homme); *radjoul-an* (un homme, *hominem*); dans l'arabe parlé, au contraire, on dit simplement *radjoul* pour les trois cas, comme en français on dit *homme*, pour le latin *homo*, *hominis*, *hominem*. Eh bien, les *Bédouins* ont conservé en partie, dans la prononciation usuelle, ces terminaisons, ce *tanwin* (littéralement *nunnation*, parce que, en effet, ces trois désinences sont caractérisées par la nasale *n*). Seulement, ils n'ont gardé que la terminaison *in;* la terminaison *an* est plus rare. Dans les provinces du Nedjd et de la Mésopotamie, on entend souvent, au pluriel régulier, la terminaison *oûn* au lieu de la terminaison du cas oblique *in*. La conjugaison se rapproche également davantage de la conjugaison littérale, pour la simplicité et la pureté des formes, bien que cependant elle offre, elle aussi, des modifications importantes.

BÉDOUINS, nom générique donné à tous les Arabes nomades, répandus dans l'Afrique septentrionale, depuis le Maroc jusqu'à l'Egypte, en Syrie et en Arabie. C'est dans le désert de Syrie qu'ils sont en plus grand nombre; là, erre l'antique tribu des Anezés, les vrais enfants du désert; ils se font gloire de vivre indépendants et de ne reconnaître, après Dieu, que l'autorité des cheiks qu'ils ont librement élus. Indolents et paresseux, les Bédouins vivent de brigandage et de l'élève du bétail; quelques-uns s'occupent au transport des marchandises ou servent de guides aux voyageurs. Malgré leurs habitudes de pillage, ils pratiquent les lois de l'hospitalité, et suivent l'islamisme sous la direction de prêtres nommés *marabouts*. Les Grecs appelaient les Arabes *Skènitai* (habitants des tentes); au moyen âge, c'étaient les Sarrasins, pilleurs de caravanes; quelquefois on les a désignés sous le nom générique de *Nabathéens* ou descendants de Nabaioth, fils aîné d'Ismaël. Job, le riche propriétaire de la terre d'Ur (au nord de l'Arabie) peut être considéré comme un véritable bédouin; car l'Ancien Testament emploie dans ce récit, non-seulement des images, des comparaisons, des détails de mœurs propres à ce peuple, mais encore de fréquentes tournures et de nombreux idiotismes arabes.

Le centre d'agglomération des populations bédouines est, principalement l'hiver, Radjed, un plateau élevé d'où elles rayonnent dans le nord de l'Arabie, les déserts de la Mésopotamie, de la Chaldée (Irak), de la Syrie, de la Palestine, etc... jusque dans l'Egypte et la partie septentrionale de l'Afrique. Leur première ligne de défense est formée par une série de côtes inhospitalières et arides; leur

seconde, par une ceinture de déserts, semés de quelques sources, qu'ils peuvent combler à volonté. Aucune forêt, aucun repli de terrain ne permet une surprise, et l'œil vigilant du Bédouin embrasse toujours d'un regard l'horizon entier. Cette situation géographique donne en deux mots le résumé de l'histoire des Bédouins et la clef de leur caractère. Nul conquérant ne les a forcés dans leur retraite inaccessible, ou, si quelqu'un d'eux a tenté de le faire, il a chèrement payé sa témérité. Aussi Cambyse dut-il recourir aux Bédouins quand il lui fallut traverser le désert pour se rendre en Egypte.

Les Bédouins des environs de Bagdad, de Mossoul, de Damas, d'Alep, sont nominalement sous la suzeraineté du sultan de Constantinople. Les Bédouins des bords de l'Euphrate sont à moitié soumis et obéissent à des émirs persans et turcs. Certaines tribus bédouines reçoivent du pacha turc une somme convenue pour laisser passer librement la caravane, qui se rend en pèlerinage aux lieux saints. En 1756, le pacha turc Abdallah fit couper la tête au chef de la tribu de Harb, de l'Hedjaz, qu'il avait invité à venir toucher la somme. La caravane se rendit à La Mecque sans bourse délier; mais, lorsqu'elle voulut revenir, elle trouva la route barrée par des nuées innombrables de Bédouins. Toutes les richesses furent pillées, et Niebuhr rapporte que les Bédouins connaissaient tellement peu la valeur de leur butin, qu'ils revendirent les pierres précieuses pour quelques bagatelles, et que leurs femmes firent même cuire des perles, les prenant pour des grains de riz. En outre, ils mettent fréquemment à rançon les caravanes marchandes et quelques villes isolées. « Ils sont, dit Ferdousi, en parlant d'eux dans son *Schah-Namèh*, fiers de leur liberté, ils ne reconnaissent le joug de personne. Ce sont des orateurs passionnés, des hommes libres, des guerriers qui arrosent de sang le territoire de leurs ennemis, et dont les lances en arrêt ressemblent, partout où elles se montrent, à une forêt de roseaux. »

Les Arabes sont généralement maigres, surtout dans l'Hedjaz et les environs sablonneux de La Mecque. Les Bédouins n'ont pas non plus beaucoup d'embonpoint; aussi sont-ils excessivement lestes et légers, et se rendent-ils particulièrement redoutables dans la lutte à cheval, où ils montrent une agilité incroyable.

On sait quelles sont leurs habitudes hospitalières; ils ont des logements spéciaux pour leurs hôtes : ce sont les *menzila* (proprement, endroit où l'on descend), dont l'entretien est à la charge du cheik.

Leur genre de vie est primitif. Leur nourriture se compose de beurre, de fromage, de lait, de volailles, de dattes. L'animal qui leur rend les plus grands services est le chameau, qu'ils appellent, comme on le sait, le *vaisseau du désert*. Le cheval est également pour eux de première nécessité, et ils préfèrent la jument à l'étalon. Les chevaux de race ont leur généalogie, scrupuleusement conservée, tandis qu'un Bédouin ne sait pas souvent faire remonter sa propre filiation au delà de son grand-père.

Les Bédouins sont excessivement ignorants. Lorsqu'ils ont une requête à présenter à leur émir ou à leur cheik, ils la font écrire par son propre secrétaire, et la lui présentent respectueusement après l'avoir baisée. Malgré cette ignorance, les Bédouins aiment et pratiquent instinctivement la poésie. On retrouve dans leurs vers la manière sobre et énergique des antiques moallaqas, et le sujet de leurs pièces roule généralement sur les mêmes choses que chantaient les anciens poëtes arabes; c'est-à-dire sur la guerre, la défaite des ennemis, la victoire, le désert, l'amour, la vengeance, etc.

Seetzen et Niebuhr ont énuméré, avec le plus d'exactitude possible, les noms des principales tribus bédouines, et relevé les endroits dans lesquels elles se livrent à leurs pérégrinations nomades. Mais cette opération ne peut guère se faire que par approximation, à cause de ces fluctuations fréquentes qui constituent l'existence des Bédouins. Généralement, on partage les tribus bédouines en quatre groupes, répondant à quatre régions différentes :

1° Le groupe des limites des déserts de Nadjed et de Lakhsa, de la Perse et des bords de l'Euphrate;

Les Beni Khaled, possédant des villes et des villages dans le territoire de Lakhsa;

Les Beni Kiab, à la partie nord du golfe Persique;

Les Beni Lam, sur le Tigre et dans les alentours de Bagdad.

Il existe, en outre, d'autres tribus qui ont des vaches et des bœufs, et forment la transition entre les Bédouins et les paysans; elles sont désignées sous le nom de *Moadân*.

2° Le groupe des frontières de la Mésopotamie jusqu'à l'Irak Arabi (Chaldée); tribus essentiellement pillardes, et nominalement soumises au pacha de Bagdad.

La tribu de Taï, dans les environs de Mossoul, qui était déjà célèbre à l'époque d'Aboulféda, et quelques autres tribus insignifiantes, doivent être rangées dans ce groupe.

3° Le groupe des frontières de Syrie. Les Bédouins de cette région sont maîtres de la route des caravanes entre Alep, Damas, Bagdad et Bassora. Les tribus les plus importantes sont celles des Maouali, dont le cheik s'était arrogé le titre de sultan; des Beni Zaher, qui reconnaissent deux cheiks supérieurs et environ trente cheiks secondaires; des Phalely, et enfin celle des Anessa, qui est la plus importante de toutes et se subdivise en cinq tribus.

4° Outre ces tribus, que l'on peut porter environ au nombre de cent, l'ancienne Palestine, principalement entre Rama et Jérusalem, est exploitée par des bandes de Bédouins qui rançonnent tout le pays, et tiennent la place des anciens Edomites, Madianites et autres voisins des Israélites.

BÉDOUIN, bourg de France (Vaucluse), arrond. et à 13 kil. N.-E. de Carpentras, au pied du mont Ventoux; pop. aggl. 1,311 h. — pop. tot. 2,413 hab. Fabriques importantes de poteries de terre, filatures de soie.

BEDOUT, contre-amiral français, né en 1751. Il servit d'abord dans la marine marchande. Devenu capitaine de vaisseau, il se distingua, en 1796, au combat de Groays. Fox, dans un de ses discours, a parlé de lui en ces termes : « Nous avons vu récemment, dans le combat naval de Groays, un exemple de ce noble mépris de la mort; dans cette action mémorable, le capitaine du vaisseau le *Tigre* (Bedout), combattant pour l'honneur de sa patrie, a rivalisé avec les héros de la Grèce et de Rome; il a été pris, mais couvert de gloire et de blessures. » Plus tard, Bedout fut élevé au grade de vice-amiral; il quitta le service en 1816.

BEDOUZE s. f. (be-dou-ze). Géogr. Nom que l'on donne, sur les côtes du golfe de Gascogne, à de petites chaînes de monticules qui séparent des vallées humides, et dont le sol tremble sous les pas. ‖ On les appelle aussi TREMBLANTS.

BÉDOUSI (bé-dou-zi). Bot. Nom vulgaire d'un petit arbre de l'Inde, à feuilles odorantes.

BÉDOYÈRE (LA). V. LABÉDOYÈRE.

BEDR ou **BEDR-HONÊN**, petite ville d'Arabie, dans l'Hedjaz, non loin de la mer Rouge, à 128 kil. S.-O. de Médine, sur la route de Médine à La Mecque; lieu de station des caravanes qui vont en pèlerinage à la ville sainte. Récolte du baume dit *baume de La Mecque*. Théâtre d'une victoire de Mahomet sur les Coraïschites. V. ci-dessous.

Bedr (BATAILLE DE). Cette bataille, dont le nom est connu même en Europe, et qui décida des destinées de l'islamisme, mérite bien, comme tant d'autres, quelques détails un peu précis; car c'est un événement qui détermina un des grands mouvements de l'histoire de l'humanité. Cette bataille fut, on le sait, livrée par Mahomet aux Koraïschites de La Mecque, qui l'avaient forcé de fuir sa ville natale. Les historiens musulmans nous ont conservé, sur ce combat mémorable, des documents fort précis, habilement mis en œuvre par M. Caussin de Perceval dans un article publié dans le *Journal asiatique*. La cause de l'engagement fut le projet qu'avait formé le prophète d'enlever une caravane de Koraïschites, qui revenait de Syrie avec de riches marchandises et une assez faible escorte. A la tête de 314 hommes, Mahomet se mit en marche. 70 chameaux seulement servaient de montures à la troupe; mais on tenait en main un nombre plus considérable de chevaux, suivant la coutume des Arabes, qui ont ainsi des montures fraîches pour le combat. Le *liwa* (étendard blanc), et le *'okab* (étendard noir) servaient de signes de ralliement à l'expédition. Cependant, Abou Sofyan, le chef de la caravane koraïschite, était entré dans l'Hedjaz et se dirigeait, en passant entre la mer et Médine, sur Bedr, endroit où se tenait un grand marché. Averti par ses éclaireurs de l'approche de Mahomet, il dépêche en toute hâte des courriers à La Mecque, pour appeler ses compatriotes à son secours. Les Koraïschites, à cette nouvelle, se levèrent en masse pour soutenir leurs frères et attaquer leur ennemi. Les troupes koraïschites étaient de beaucoup supérieures en nombre à celles du prophète. Instruit à son tour de l'approche de ce renfort inattendu, Mahomet ne se déconcerte pas, et se prépare à la lutte. Sur ces entrefaites, un grand nombre des Koraïschites, ébranlés par les conseils de quelques-uns d'entre eux, voulaient retourner à La Mecque et éviter le combat; plusieurs même abandonnèrent la partie. Mais le reste résolut, sous le commandement d'Abou Djahl, de tenter les chances d'une bataille. Ils vinrent camper derrière les hauteurs de Bedr, où Mahomet s'était établi pour surprendre la caravane au passage. Les soldats de Mahomet, prévenant les Koraïschites, prirent position auprès d'un puits et se rangèrent en bataille. L'engagement commença par les tentatives de quelques cavaliers mecquois, qui cherchaient à arriver au puits. La mêlée devint générale. Cependant Mahomet se tenait à l'écart, avec son beau-père Abou Bekr, dans une cabane qu'on lui avait construite, et son attitude pendant la lutte rappelle singulièrement celle de Moïse sur le mont Horeb. Il priait Dieu avec ferveur pour le succès de sa cause, comme l'avait fait avant lui le législateur juif. Il se tenait, comme lui, les mains levées au ciel; son manteau étant tombé tandis qu'il gardait cette posture, son beau-père le lui remit sur les épaules. Enfin, il sortit de la cabane, et, voyant l'aspect du combat, avec cet instinct du guerrier qu'il réunissait à l'intuition du prophète, il ordonna la charge. La défaite des Mecquois, qui ne purent résister à ce choc et à cet élan, fut complète; beaucoup d'entre eux furent tués, et le nombre des prisonniers fut encore plus considérable; quelques-uns seulement parvinrent à s'échapper, grâce à la rapidité de leurs montures. Abou Djahl fut au nombre des morts. Cette victoire fut décisive pour les progrès de l'islamisme, qui triomphait de l'idolâtrie; le retentissement en fut considérable parmi les tribus arabes, et bien supérieur à l'importance intrinsèque du combat, si l'on compare d'un côté le faible nombre des troupes engagées, et de l'autre la grandeur des résultats. L'infériorité numérique des partisans du prophète rehaussa encore l'éclat de ce succès, dans lequel on voulut voir, à toute force, une intervention divine. On raconta une foule de faits merveilleux et surnaturels, qui signalèrent la victoire des musulmans : voix mystérieuses prophétisant l'issue du combat, apparition d'anges coiffés de turbans blancs et dirigés par Gabriel, et autres légendes du même goût. Un fait remarquable, c'est que généralement Mahomet témoigna beaucoup d'humanité aux prisonniers, qui, cependant, étaient ses plus mortels ennemis. Le butin fait sur les Koraïschites fut partagé également entre les vainqueurs; c'est de ce jour que datent les prescriptions sur le partage de butin formulées par Mahomet, et qui sont en vigueur encore aujourd'hui dans le code musulman.

Les auteurs arabes nous apprennent que, pendant le combat, Mahomet éprouva, dans la cabane où il priait, un sentiment de défaillance. M. Rosseuw Saint-Hilaire, dans son *Histoire d'Espagne*, attribue à la peur cet accident nerveux. Mais M. Caussin de Perceval défend le prophète arabe contre cette imputation, en faisant remarquer que le prophète était sujet à ces sortes d'accidents, qui ont fait dire à plusieurs historiens que Mahomet était épileptique. D'ailleurs, il trouve que Mahomet a donné trop de preuves de fermeté d'âme et de courage guerrier, en maintes occasions, pour qu'on doive supposer qu'il en ait manqué en celle-ci.

BEDR-AL-DJEMALY, général musulman, né en Arménie, mort en 1094. D'abord esclave, il parvint, à force de courage et de talents, aux premières dignités sous le califat de Abou Tamin Mostansir. Nommé gouverneur de Damas en 1064, il perdit la plus grande partie de la Syrie; mais, grâce à un corps de Turcomans, qu'il réunit, il devint assez fort pour que le sultan Mostansir le chargeât de reconquérir l'Egypte, révoltée contre lui. Bedr ayant rassemblé ses meilleures troupes, débarqua à Damiette, marcha sur Le Caire, où il fit son entrée en 1075, et invita à un festin les chefs turcs et les émirs arabes, qui ne soupçonnaient point la mission dont il était chargé, et qui voulaient l'attirer dans leur parti. Bedr les fit tous poignarder. Délivré par ce meurtre des principaux chefs de l'insurrection, le sultan donna à Bedr une autorité sans bornes sur l'Egypte. Celui-ci, après avoir pacifié la capitale, reprit successivement les provinces tombées au pouvoir des rebelles, défit ces derniers en plusieurs rencontres, notamment à Akhmim, où il fit un butin considérable, et, quand le pays fut rentré dans le calme, il s'appliqua, pendant les vingt années que dura son administration, à faire disparaître les maux de la guerre, à rétablir la prospérité publique, à protéger les gens de lettres, à fortifier et à embellir Le Caire, etc. A la mort de Bedr, son fils Alfad lui succéda dans le gouvernement de l'Egypte.

BEDRASCHI (Jedaïa-ben-Abraham), également connu sous le nom de *Happennini Aubonnet-Abraham*, rabbin et écrivain espagnol qui vivait au XVII^e^ siècle. Ce savant juif a composé plusieurs ouvrages, dont le plus important, à la fois théologique, philosophique, poétique et moral, a pour titre : *Bechinat-Olam*, c'est-à-dire *Examen ou appréciation du monde*. Il a été imprimé pour la première fois à Mantoue, en 1476, et traduit en plusieurs langues, notamment en français par Philippe d'Aquin (1629), et par Michel Berr (1768).

BEDRECHEIN, vill. de la moyenne Egypte, sur la rive gauche du Nil, à 16 kil. S. de la ville de Gyzeh, tout près des ruines de l'ancienne Memphis.

BEDREDDIN-LOULOU (Aborel-Fadayel), roi de Mossoul, né vers 1163, mort en 1259. Il avait commencé par être esclave des Atabeks de Mossoul, et s'était élevé peu à peu jusqu'aux fonctions de hadjeb du roi Noureddin-Arsland-Khan I^er^, fonctions qui rappelaient celles des maires du palais des rois mérovingiens. Après la mort de ce prince, il fut tuteur de ses enfants, et, grâce à la protection du neveu du grand Saladin, Aschraf, roi de Kelath, il put, lors de l'extinction de la famille des Atabeks, monter sur le trône de Mossoul (1222). Il prit le titre de Melik-el-Rehim (le roi miséricordieux) et gouverna jusqu'à sa mort en politique habile. Pendant cinquante ans qu'il exerça le pouvoir comme régent et comme roi, il fut presque constamment heureux dans ses entreprises, ce qui lui a valu, chez les Arabes, une réputation qui rappelle celle de Haroun-al-Raschild. Bedreddin embellit sa capitale d'édifices somptueux, et laissa ses Etats à trois de ses fils.

BEDRETTO, paroisse et bourg de la Suisse dans le canton de Tessin, sur le versant méridional du Saint-Gothard, à l'entrée du val qui porte son nom et où le Tessin prend sa source, à 14 kil. O. d'Airolo; 1,900 h. Climat très-rude, avalanches désastreuses.

BÉDRIAC, village de l'ancienne Gaule Cisalpine (Italie septentrionale), entre Crémone et Mantoue, chez les Cénomans. Près de ce village eut lieu, l'an 69 de notre ère, une rencontre entre les troupes de l'empereur Othon et celles de Vitellius, dans laquelle l'armée d'Othon fut taillée en pièces, puis une seconde bataille dans laquelle l'armée de Vitellius fut vaincue par celle de Vespasien.

Bédriac (BATAILLES DE). Deux fois, pendant les guerres civiles qui suivirent la mort de Néron, les cohortes romaines se heurtèrent les unes contre les autres dans les champs de Bédriac, et, par un singulier jeu de la fortune, Vitellius gagna l'empire à la première bataille et le perdit à la seconde. Après l'extinction de la famille d'Auguste, l'empire fut mis à l'encan, suivant l'expression consacrée, et le général qui promit le plus de sesterces aux soldats fut le plus digne, et reçut l'anneau d'Alexandre. « Généraux et soldats, dit un historien, se corrompent les uns les autres, et les armées luttent de corruption. Quand le moment est venu, c'est la guerre qui éclate entre elles. Selon les chances du combat, tantôt victorieuses, tantôt vaincues, elles poussent alors à l'empire leurs généraux, qui se succèdent rapidement, comme un clou pousse l'autre; et l'on voit, comme l'a dit énergiquement Plutarque, qui eut de pareils exemples sous les yeux, non plus des rois ou des empereurs, mais des tyrans de comédie, chacun à leur tour, jouer leur rôle sur de sanglants tréteaux. Telle fut, pendant deux années, l'histoire de l'empire après Néron. » (ZELLER). Le premier des généraux romains qui fournit cette carrière fut Galba, honnête homme et de noble race; mais vieillard rigide et économe jusqu'à l'avarice. Cela ne faisait pas le compte des soldats, peu soucieux, en général, des intérêts de l'Etat sous un gouvernement militaire et absolu. Galba, sentant sa faiblesse, crut devoir se désigner un successeur de son vivant, et son choix tomba sur Pison, frère de celui qui était mort sous les coups de Néron. Othon, l'ancien mari de Poppée, outré de cette préférence, excita une révolte et les fit massacrer tous deux par les prétoriens, qui le portèrent au trône. Mais presque en même temps, l'armée de Germanie proclamait empereur Vitellius, l'ancien flatteur de Néron. Ses deux lieutenants, Cécina et Valens, traversèrent l'Helvétie et la Gaule, franchirent les Alpes et opérèrent leur jonction en Italie. A cette nouvelle, Othon accourut de Rome, et arriva rapidement sur les rives du Pô, qui le séparait de ses ennemis. Son armée était composée de beaux soldats, parfaitement équipés : prétoriens, gladiateurs et légionnaires italiques; mais connaissant moins les campagnes que les garnisons, les batailles que les jeux; tandis que l'armée vitellienne se composait de légionnaires et d'auxiliaires bataves, assez pauvrement équipés, mais rompus aux fatigues de la guerre et aux combats. Othon qui, du moins, eût dû rester au milieu de ses troupes pour les animer par sa présence, commit la faute de s'en séparer, sous prétexte de mettre sa personne en sûreté, comme s'il eût pu la rendre indépendante des résultats de la bataille décisive qui allait se livrer. De son côté, Vitellius n'était pas encore arrivé au camp, de sorte que les troupes seules des deux rivaux devaient décider à qui resterait l'empire. Cécina et Valens, comme nous l'avons dit, commandaient les soldats de Vitellius, qui avait une confiance absolue dans l'habileté de ces deux généraux; ceux d'Othon avaient pour chefs son frère Titianus et le préfet du prétoire, Proculus, qu'Othon leur avait donnés pour obéir à leur aveugle préférence. Ils résolurent de gagner le confluent du Pô et de l'Adda, en avant de Crémone, où campaient les vitelliens, dans l'espoir, sans doute, d'enfermer l'armée ennemie entre les troupes qu'ils conduisaient et celles qu'Othon avait avec lui à Brixellum. Mais c'était là une marche dangereuse, pendant laquelle Titianus et Proculus étaient obligés de prêter le flanc à Valens et à Cécina, et l'on sait que c'est là une des positions les plus désavantageuses à la guerre. Néanmoins, ils alléguèrent aux autres généraux les ordres formels d'Othon, pressé d'en finir, et ils commencèrent aussitôt le mouvement qui devait les perdre. Cependant, les lieutenants de Vitellius ne les attendaient point, et ils furent surpris; mais ils rangèrent promptement leurs troupes en bataille, avec calme toutefois et sans confusion, et les deux armées se heurtèrent dans l'angle formé par le rapprochement de l'Adige et du Pô, entre Vérone et Crémone, près du village de Bédriac (*Bedriacum*), qui a donné son nom à la bataille. Les troupes d'Othon s'adossaient au Pô et à Crémone; celles de Vitellius s'étendaient des rives du fleuve au lac de Garde. « Il y avait de l'hésitation parmi les généraux, sinon parmi les soldats d'Othon. Antonius Gallus, Suétonicus, les plus habiles, voulaient attendre l'arrivée des légions du Danube et de l'Illyrie, dont l'avant-garde seule était présente. Ayant derrière eux l'Italie, bien pourvus de vivres, ils comptaient sur

la disette pour vaincre les vitelliens, qui avaient laissé en route une partie de leurs chariots, et sur le climat pour décimer les auxiliaires. Mais leurs soldats, qui avaient grande confiance en eux-mêmes, étaient pressés de retourner aux douceurs et aux plaisirs de la garnison italienne. » (ZELLER.) Et puis Othon, en digne compagnon de Néron, avait hâte de jouir de l'empire. Le terrain choisi par ses généraux n'était cependant guère favorable pour livrer une bataille régulière. Sillonné de ruisseaux, couvert de bois et de taillis qui rendaient impossible l'ensemble des mouvements, si nécessaire cependant au succès d'une grande action, il n'offrait aucune place où les troupes pussent manœuvrer à l'aise, sous les yeux et au commandement de leurs officiers. Il est vrai que ce désavantage était commun aux soldats de Vitellius; mais ils avaient l'habitude des combats et savaient se rallier à la voix de leurs chefs.

Ce furent les troupes de Vitellius qui engagèrent la bataille; elles chargèrent vigoureusement celles d'Othon, qui, bien qu'inférieures en nombre, se défendirent vaillamment. L'action générale se divisa en une infinité de combats particuliers; dans ces lieux couverts d'arbres et de vignes, coupés d'une foule de petits cours d'eau, on combattait de mille manières différentes, de près, de loin, par escadrons, par compagnies, sans ordre. On négligeait l'emploi de javelines, qui ne se lançaient qu'à une certaine distance, pour manier seulement l'épée et la hache, avec lesquelles on s'efforçait de mettre en pièces les casques et les cuirasses, et on se chargeait réciproquement jusqu'à ce que les plus faibles fussent obligés de reculer.

Entre le Pô et une grande chaussée que Tacite appelle la voie *Postumienne*, s'étendait une plaine où deux légions rivales de valeur se rencontrèrent et se livrèrent un combat sanglant et acharné; l'une formait la première de l'armée d'Othon; l'autre, la vingt et unième de l'armée de Vitellius; celle-ci, appelée la *rapax* (la pillarde); celle-là, l'*adjutrix* (la rescousse). Cette dernière faisait ses premières armes, mais elle était pleine de courage et de fierté et brûlait de se distinguer. Son premier élan fut irrésistible; elle culbuta la vingt et unième et lui enleva ses aigles; mais celle-ci, composée de vieux soldats, se reforma aussitôt et se rua à son tour sur l'*adjutrix*. Exaspérée de l'affront qu'elle venait de recevoir, elle rejeta en désordre la légion othonienne, après lui avoir tué son commandant et lui avoir pris presque tous ses drapeaux et ses enseignes. En ce moment, les auxiliaires bataves, presque nus et armés de longues lances, taillaient en pièces les gladiateurs sur la rive du Pô, puis venaient prendre en flanc l'armée d'Othon, qui se mit alors à fuir en désordre de toutes parts. Mais les bagages encombraient la route; les chemins étaient couverts de cadavres d'hommes et de chevaux; au dire de témoins oculaires, il y en avait jusqu'à hauteur d'homme. On ne faisait pas de prisonniers; c'était la coutume de ces guerres atroces. Le champ de bataille de Bédriac fut jonché des débris de l'armée d'Othon (69 de notre ère).

Le lendemain, les généraux othoniens, menacés d'être forcés dans leur camp, se résignèrent à traiter avec Cécina et Valens, malgré leurs soldats, qui durent néanmoins leur obéir, tristes et mornes. A Brixellum, ceux qui entouraient Othon ne voulaient point entendre parler de se rendre; mais Othon, dépourvu de cette énergie qui relève les fortunes les plus désespérées, crut le moment venu de mourir, pour ne pas tomber vivant entre les mains d'un ennemi dont il connaissait le peu de générosité. En vain, ses soldats pénétrèrent dans sa tente et le conjurèrent de vivre pour les mener à l'ennemi; en vain, l'un d'eux se tua devant lui pour lui prouver que tous étaient décidés à lui faire le sacrifice de leur vie. « Il vaut mieux, répondit Othon avec une noblesse de sentiments qu'on n'aurait point attendue d'un pareil débauché, il vaut mieux qu'un seul meure pour tous que tous pour un seul. » C'est le résumé des discours que Tacite met dans sa bouche. Il se poignarda pendant la nuit, après avoir pris soin d'éloigner son affranchi, afin que les soldats, dans leur fureur, ne s'en prissent point à lui. Il n'avait régné que trois mois et n'avait pas trente-sept ans. Vitellius, son successeur, ne devait guère régner plus longtemps, et, comme nous l'avons dit en commençant, c'est dans les champs mêmes de Bédriac, témoins de son triomphe, qu'il devait trouver sa perte. Ce n'est pas ici le lieu de caractériser ce goinfre couronné, qui, en quelques mois, au dire de Tacite, mangea littéralement 900 millions de sesterces; il aurait dévoré l'empire romain tout entier, si on lui en eût laissé le temps.

Quarante jours après la bataille, il prit fantaisie à Vitellius de visiter les champs de Bédriac. Ils présentaient un spectacle affreux : partout, des membres épars, dit Tacite, des cadavres déchirés, tombant en pourriture, la terre infectée d'un sang noir et durci, des campagnes ravagées, des arbres renversés, des moissons détruites, et, ce qui mettait le comble à cet effroyable aspect, les émanations pestilentielles qui s'exhalaient de tant de matières en putréfaction. Vitellius ne donna aucun signe de compassion, ne frissonna point à la vue de tant de milliers de citoyens restés sans sépulture. Ecoutons l'énergique langage de Tacite : « *At non Vitellius flexit oculos, nec tot millia insepultorum civium exhorruit. Lætus ultro, et tam propinquæ sortis ignarus, instaurabat sacrum diis loci.* » C'est alors qu'il tint l'exécrable propos que lui prête Suétone. Comme quelques-uns de ses officiers se plaignaient de ne pouvoir supporter l'odeur infecte qui se dégageait de tant de cadavres, Vitellius répondit que *le corps d'un ennemi mort sent toujours bon, et encore plus celui d'un citoyen* (optime olere occisum hostem, et melius civem. SUÉTONE.) Il ne devait pas tarder à expier ce mot insultant pour l'humanité, et qui a eu le triste honneur de passer en proverbe dans toutes les langues.

En effet, les légions de Syrie avaient voulu, elles aussi, faire un empereur; mais du moins leur choix était tombé sur un homme qui s'en montra digne : elles avaient élu Vespasien. Les légions d'Illyrie suivirent cet exemple, entraînées par Antonius Primus, homme hardi en paroles et en actions, mauvais citoyen, mais excellent officier, et qui avait su s'attirer la confiance des soldats. Malgré les ordres de Vespasien, qui lui écrivit du fond de la Syrie pour lui demander de l'attendre, Antonius se lança en avant. « Dans la guerre civile, dit-il à ses soldats pour les animer, la promptitude est la première condition du succès. Les légions syriennes ont choisi l'empereur; eh! bien, celles d'Illyrie le mèneront à Rome. » Le premier soin d'Antonius fut de s'emparer de Vérone, une des clefs de l'Italie, et qui présentait l'avantage de couper à Cécina, lieutenant de Vitellius, les communications avec la Rhétie et la Germanie. Tandis qu'Antonius agissait avec cette rapidité, Cécina se conduisait avec une lenteur qui l'a fait accuser de trahison par les historiens, et négligeait toutes les occasions d'écraser son adversaire, bien qu'il commandât à des forces très-supérieures en nombre. Une sédition éclata même parmi ses soldats et alla si loin, qu'ils le chargèrent de chaînes et se choisirent d'autres généraux. Une partie d'entre eux se mit en marche vers Crémone, pour y rejoindre deux légions, que Cécina avait établies dans cette place avec plusieurs corps de cavalerie. C'est le moment qu'Antonius choisit pour prendre l'offensive; voulant prévenir cette jonction, il partit aussitôt pour Crémone et s'établit à Bédriac, où il fut vainqueur dans un premier engagement. Il se préparait à emporter Crémone de vive force, lorsqu'il apprit que six légions vitelliennes, campées sur les bords du Tartaro, accouraient pour venger la défaite que venaient d'essuyer les autres troupes. Les champs de Bédriac virent alors une mêlée plus terrible encore que la première, où les soldats des deux partis combattirent avec fureur pendant toute une longue nuit d'automne (octobre 69). Antonius, qui n'avait que cinq légions, plaça au centre la troisième sur la chaussée de la voie Postumienne et distribua les quatre autres à droite et à gauche, deux de chaque côté; les prétoriens eurent leur poste près de la première légion, les cohortes auxiliaires furent jetées sur les ailes, la cavalerie couvrit les flancs et la queue de l'armée; les rois Sido et Italicus, avec l'élite de leurs Suèves, formaient la première ligne.

Cette seconde bataille s'engagea à l'entrée de la nuit, avec des alternatives aussi diverses que la confusion était horrible. Ce fut une effroyable mêlée, où l'on combattit sans ordre : le courage, la force, l'adresse devinrent presque inutiles; le hasard fit tout. Le mot de ralliement, à force d'être demandé et rendu, finit par être connu réciproquement des deux armées; les drapeaux mêmes finirent par se confondre. « Quand les nuages dérobaient complétement aux combattants la clarté de la lune, ils s'appelaient de l'un à l'autre parti, cherchant à se débaucher aux noms de Vitellius et de Vespasien. Quelquefois, des vitelliens et des antoniens se trouvaient côte à côte dans les ténèbres; ils s'entretenaient alors amicalement, échangeaient leurs provisions de bouche, le pain et le vin. Deux d'entre eux firent une libation funèbre *aux dieux Vespasien et Vitellius, qui les avaient invités à ce banquet de la mort.* » Une des légions formant la gauche de l'armée d'Antonius eut à soutenir une lutte meurtrière, pendant laquelle elle perdit six de ses plus braves officiers et plusieurs étendards. Son aigle même ne fut sauvée que par la valeur héroïque de son chef, qui la défendit au prix de son sang et de sa vie. Antonius fit alors avancer les prétoriens pour soutenir le combat, incertain sur ce point. Ils repoussèrent d'abord l'ennemi, mais se virent contraints de reculer à leur tour, ne pouvant résister à la multitude et à la violence des traits lancés par les machines que les généraux de Vitellius avaient placées sur la chaussée, où elles manœuvraient à coup sûr, n'ayant rien autour d'elles qui embarrassât leur jeu meurtrier. Une baliste surtout foudroyait l'armée d'Antonius, dont elle écrasait des rangs entiers par de gros quartiers de pierre qu'elle lançait avec une force irrésistible. Deux soldats se dévouèrent pour arrêter ces ravages : couverts de leurs boucliers, ils réussirent à s'approcher de la terrible machine, sans être aperçus, et coupèrent avec leurs épées les cordages qui la soutenaient; elle tomba aussitôt; mais les deux soldats payèrent de la vie leur héroïsme.

La nuit, cependant, était déjà avancée, et le sort de la bataille ne se décidait point encore, lorsque la lune parut à l'horizon et jeta ses pâles rayons sur ces plaines ensanglantées. Les deux armées purent alors distinguer les objets, mais avec une différence qui devait être fatale pour les vitelliens, et cette circonstance est un des plus curieux exemples des effets du hasard à la guerre. Les soldats d'Antonius, ayant la lune à dos, voyaient leurs ombres démesurément grandies, tandis que ceux de Vitellius conservaient leur aspect naturel. Ceux-ci, confondant les ombres avec les corps, ne donnèrent à leurs traits qu'une portée insuffisante, tandis que les premiers criblèrent à coup sûr des adversaires dont la lumière détachait nettement la forme et la position. Un bruit vague courut tout à coup dans les deux armées et contribua à décider la victoire en faveur d'Antonius, qui en était peut-être l'auteur; on entendait répéter de part et d'autre qu'un secours puissant arrivait au secours des troupes de Vespasien, ce qui redoubla l'ardeur de ces dernières, tandis que les vitelliens, qui jusque-là avaient vaillamment combattu, commencèrent à faiblir et à plier. Antonius s'en aperçoit aussitôt, anime ses soldats, presse de plus en plus vivement ses ennemis, et parvient enfin à les enfoncer et à les rompre. Embarrassés par leurs voitures et leurs machines de guerre, ceux-ci ne purent se reformer. Dès lors, ce ne fut plus un combat, mais une sanglante tuerie, où les vitelliens tombèrent en foule sous les coups de leurs ennemis, qui les poursuivirent jusqu'à leur camp, qu'ils avaient établi devant Crémone. Le soleil levant saluait leur défaite et celle de l'ignoble tyran pour lequel ils venaient de combattre avec un courage digne d'un meilleur sort et d'une meilleure cause. Les vainqueurs poursuivirent leurs ennemis jusque devant Crémone, où ceux-ci s'étaient réfugiés dans leur camp, retranché d'une manière formidable. Les soldats d'Antonius demandèrent avec instance qu'on les conduisît à l'attaque des retranchements. Ils les minèrent; mais ils n'étaient pas plus avancés après vingt-quatre heures d'efforts et de combat. Ils formèrent alors, avec leurs boucliers élevés au-dessus de leurs têtes, la redoutable tortue, et les plus hardis purent de là s'élancer l'épée à la main; mais ils furent criblés par les traits partis des remparts et se virent contraints de reculer. Cette fois, leur chef, qui avait d'abord résisté à leur ardeur impatiente, ne voulut pas céder. Il leur montra du doigt, derrière le camp, la ville de Crémone, une des plus opulentes de l'Italie, et ranima leur fureur belliqueuse avec leur cupidité. Dès lors, rien ne put leur résister; ils se ruèrent comme un torrent contre les retranchements, les emportèrent d'assaut, et poussèrent devant eux les vitelliens, qui se réfugièrent en désordre dans Crémone. Désespérant de pouvoir s'y défendre bien longtemps, ils firent déployer les voiles et les bandelettes des suppliants, et envoyèrent Cécina, qu'ils avaient enchaîné naguère, pour intercéder en leur faveur auprès d'Antonius. Personne ne stipula pour la malheureuse Crémone, où entrèrent 40,000 soldats, avides de pillage, et un plus grand nombre encore de valets. Rien ne fut respecté : ni les femmes, ni les enfants, ni les vieillards; ni les maisons, ni les monuments publics; les temples même furent saccagés. Quand les antoniens eurent fait les habitants esclaves et fouillé partout, ils jetèrent des torches enflammées dans les décombres, et la ville de Crémone fut entièrement réduite en cendres. Les historiens prétendent que, dans le sac de cette malheureuse cité et dans les deux combats précédents, il périt 50,000 hommes du côté des vaincus.

BEDUNENSES, peuple de l'ancienne Espagne, dans la Tarraconaise; avait pour ville principale Betunia, aujourd'hui La Baneza.

BEDWIN (GREAT-), ville d'Angleterre, comté de Wilts, à 35 kil. N. de Salisbury, sur le canal du Kennet à l'Avon; 2,200 h. Eglise très-ancienne, ruines saxonnes du château de Chisbury.

BEDWORTH, bourg et paroisse d'Angleterre, dans le comté de Warwick, à 5 k. S. de Nuneaton, près du canal de Coventry; 4,550 h. Houillère importante, fabrique de rubans employant 1,300 métiers.

BÉE s. f. (bé — de notre ancien verbe fr. *béer*, dont il nous reste le participe adjectif *béant; bayer*, ouvrir la bouche en regardant longtemps quelque chose, est un mot de la même famille. *Bée* ne s'est conservé que dans l'expression *gueule bée*, qui se dit en parlant des tonneaux vides, ouverts par un de leurs fonds). Ouverture qu'on pratique dans un mur ou dans un assemblage de charpentes, pour faire une porte, une fenêtre et en général une ouverture quelconque : *Le seul exercice qui me fût possible consistait à exposer incessamment mon sac à l'influence des pâles rayons du soleil d'hiver, dans les jours rares et pendant le petit nombre d'heures où ils descendaient de la* BÉE *courte et étroite qui me fournissait un peu de lumière.* (Ch. Nod.)

— Hydraul. Ouverture par laquelle coule l'eau qui donne le mouvement à un moulin. *Bée* est la forme primitive; aujourd'hui, par addition de *a* au mot *bée*, on dit ABÉE.

— adj. Large ouvert, tout ouvert.

— Jurispr. *Vue bée*, Bée ou baie ouverte de côté sur le voisin.

— Fam. *A gueule bée*, A plein gosier, à pleine voix : *Il se mit à chanter* À GUEULE BÉE *la* Vigne *de Pierre Dupont*. (Guillerm.) ‖ Fig. D'une façon claire et impudente : *Danton confessa que s'il ne s'était pas livré à la cour, c'est qu'elle n'avait pas voulu l'acheter assez cher : effronterie d'une intelligence qui se connaît et d'une corruption qui s'avoue* À GUEULE BÉE. (Chateaub.)

— Techn. *Tonneaux à gueule bée*, Tonneaux défoncés par l'un des bouts. ‖ On dit aussi une GUEULE BÉE, dans le même sens.

— **Homonymes**. Bai, baie, bey.

BEE-BOCK ou **BEEK-BOCK** s. m. (bi-bok, bik-bok). Mamm. Nom hollandais du nanguer, espèce d'antilope du cap de Bonne-Espérance : *Le* BEE-BOCK, *ou chèvre pâle, ressemble presque en tout au steenboock, à l'exception de la couleur du poil, qui est plus pâle, ce qui lui a fait donner ce nom.* (Buff.)

BEECHER (Lyman), théologien presbytérien des Etats-Unis d'Amérique, né à New-Haven (Connecticut) en 1775, mort en 1863, est le chef d'une nombreuse famille, dont tous les membres se sont fait un nom par leurs écrits littéraires ou théologiques. Fils d'un forgeron, dont il suivit d'abord le métier, il embrassa la carrière évangélique et exerça le ministère (1798), d'abord à Long-Island dans le bas Illinois, puis à Lichtfield de 1810 à 1826. Il intervint avec ardeur et autorité dans le dissentiment soulevé par le docteur Channing, et arrêta par le prestige de son savoir le progrès des unitariens. En 1832, il devint président du séminaire théologique de Lane, près de Cincinnati. Son ardente sympathie pour les esclaves du Sud, sa propagande abolitionniste, à laquelle prirent part tous ses enfants, lui attirèrent, ainsi qu'à sa famille, des vexations incessantes. Plus d'une fois, à la suite de ses prédications éloquentes, la populace de Cincinnati, soulevée par les propriétaires d'esclaves, s'ameuta contre lui, menaça d'incendier sa maison, et les directeurs du séminaire crurent devoir lui interdire toute discussion sur l'esclavage. Mais ses discours et ses écrits avaient déposé dans le sol américain des germes d'affranchissement qui ont porté leurs fruits. Ces nobles sentiments trouvèrent en sa fille, Mme Beecher Stowe, un éloquent interprète qui les popularisa dans le monde entier. John Brown, le martyr de la cause anti-esclavagiste, paya de sa vie un appel à la délivrance; puis l'Union américaine prit les armes pour cette cause sainte, dont le triomphe est désormais assuré. En 1850, M. Beecher se fixa à Boston, où il se fit l'apôtre de la tempérance, et où il publia, en trois volumes, ses discours et autres écrits, remarquables par la simplicité, la chaleur et la verve du style. Lyman Beecher a eu neuf enfants, dont les plus célèbres sont : Edward, Henry-Ward, Charles, Catherine et Harriett.

BEECHER (Edward), fils aîné du précédent, né en 1804, est entré comme lui dans le ministère évangélique. Il a été professeur dans plusieurs colléges et pasteur dans plusieurs villes des Etats-Unis, notamment à Boston. Il a publié, outre de nombreux articles sur la littérature biblique, le *Baptême, son importance et ses modes* (New-York, in-12) et les *Conflits des âges* ou le *Grand débat sur les relations de Dieu et de l'homme* (Boston, 1854). Dans ce dernier ouvrage, d'une hardiesse singulière, il attribue l'origine du mal à des *progéniteurs* de la famille humaine, ayant vécu avant Adam.

BEECHER (Henry-Ward), frère du précédent, né à Lichtfield en 1813, est un des théologiens et des prédicateurs les plus distingués des Etats-Unis. Après avoir reçu l'instruction classique au collége d'Amherst, il étudia la théologie sous son père, au séminaire de Lane, puis il devint successivement ministre presbytérien à Lawrencebourg (1837), à Indianapolis (1839) et à Brooklyn (1847), dans l'Etat de New-York, où il s'est fixé depuis cette époque. M. Beecher, un des chefs du mouvement abolitionniste aux Etats-Unis, s'est acquis, comme orateur, une grande célébrité, tant par ses *Lectures* ou cours publics que par ses sermons. Rompant avec les formules habituelles de la prédication, le pasteur Beecher s'adresse, dans un langage énergique, saisissant et parfois spirituellement humoristique, au cœur aussi bien qu'à l'intelligence de ses auditeurs, et sait mieux qu'aucun autre orateur de la chaire approprier son langage au sujet qu'il a choisi. Aussi est-il considéré comme le prédicateur le plus éloquent, le plus entraînant et le plus original des Etats-Unis. M. Beecher est auteur d'un volume intitulé : *Leçons aux jeunes gens*, et éditeur de la *Collection d'hymnes* de Plymouth. Il est également l'un des fondateurs de l'*Indépendant*, journal religieux mensuel de New-York, auquel il n'a jamais cessé de collaborer, en signalant ses articles d'un astérisque. Un certain nombre de ces articles a été réuni en volume sous le nom de : *Star Papers* (Papiers étoiles). L'une de ses dernières œuvres, les *Pensées de la vie* (1858), a obtenu un succès qui rappelle la vogue du livre de de sa sœur Harriett, en Amérique, du moins.

BEECHER (Charles), frère des précédents et théologien comme eux, exerce le ministère évangélique à Newark, dans le New-Jersey. On a de lui un ouvrage de théologie intitulé : l'*Incarnation* ou *Tableaux de la Vierge et de son fils* (New-York, in-12).

BEECHER (Catherine-Esther), femme auteur, sœur des précédents, née en 1800 à

East-Hampton. Elle était fiancée au professeur Fischer, lorsque celui-ci mourut. Renonçant alors au mariage, elle résolut de consacrer sa vie à propager l'instruction parmi les femmes. Pour former des institutrices, elle fonda, en 1822, une institution de femmes à Hartford, et publia une série de livres élémentaires. Elle dirigea plus tard une école du même genre à Cincinnati. Bientôt, elle forma le projet d'établir un ensemble d'écoles normales pour son sexe, écoles tenues par des femmes, qui devaient développer dans toute l'Amérique les bienfaits de l'éducation. Elle écrivit dans ce sens et dans ce but, d'une plume infatigable, toute une bibliothèque d'économie domestique et de morale pratique, qui fonda sa réputation. Nous citerons parmi ses ouvrages : l'*Educateur moral;* le *Vrai remède aux maux des femmes;* les *Devoirs des femmes américaines envers leur pays*, etc.

BEECHER-STOWE (Mistress-Harriett — pr. bî-tcheur-stô), célèbre auteur américain, fille du docteur Lyman Beecher et sœur des précédents, née en 1814, à Litchfield, dans le Connecticut. A l'âge de quinze ans, elle s'associa aux travaux de sa sœur Catherine, directrice d'une école à Hartford, et, vers l'âge de vingt ans, elle rejoignit, en compagnie de sa sœur, souffrante et maladive, toute sa famille, retirée dans un village aux environs de Cincinnati. On dit que son caractère était alors d'un sérieux remarquable. Les deux sœurs reprirent pour un temps leurs occupations d'institutrice. Mais, en 1825, pendant que Catherine poursuivait avec ardeur son grand projet pour l'éducation des femmes américaines, la jeune Harriett épousait un homme d'un vaste savoir, le docteur Calvin Stowe, alors professeur de littérature à Darmouth, et qui, quelques années plus tard, fut appelé par son beau-père Lyman Beecher à occuper une chaire au séminaire de Lane, près de Cincinnati. Pendant dix-sept ans, Mme Beecher-Stowe habita cette ville avec son mari, ardent abolitionniste comme son père. Pendant cette période de sa vie, elle fut témoin de tous les maux qu'entraîne l'esclavage et des persécutions qu'eut à subir sa famille de la part des propriétaires d'esclaves. Tout en consacrant la plus grande partie de son temps à l'éducation et aux soins de la famille, elle écrivit dans ses heures de loisir des essais et des nouvelles, qui parurent, en 1849, sous le titre de *Fleurs de mai*. Forcé, en 1850, de quitter Cincinnati, le docteur Stowe se réfugia dans les Etats de l'Est, et obtint, dans le Massachussets, à Andover, une chaire de littérature biblique. Mme Stowe l'y suivit. C'est alors qu'elle composa, d'après ses souvenirs, sur l'épouvantable condition des esclaves, l'ouvrage qui devait fonder sa réputation, ce célèbre et dramatique roman intitulé : *Uncle Tom's Cabin* (la Case du père Tom), qui parut d'abord dans l'*Ere nationale* de Washington (1850). Traduite aussitôt dans presque toutes les langues, cette œuvre produisit dans les deux mondes une impression immense, et eut un nombre considérable d'éditions. En 1852, Mme Beecher-Stowe fit paraître sous ce titre : *la Clef de la case du père Tom*, une sorte de commentaire, ayant pour but de montrer que son premier ouvrage avait été emprunté à la réalité. Au commencement de l'année 1853, Mme Stowe visita l'Ecosse et l'Angleterre, en compagnie de son mari, de son frère Charles et de deux amis; elle se rembarqua, après avoir traversé la France, exploré la Suisse et suivi les bords du Rhin. En 1854, elle donna une relation de ce voyage, sous le titre de : *Souvenirs des pays étrangers*, ouvrage où l'intérêt du récit est soutenu par des qualités littéraires. En 1856, elle mit au jour une autre étude sociale, fortement conçue, mais inférieure au *Père Tom* pour l'énergie et l'originalité. Depuis, elle a écrit la *Séduction du ministre* (1859); *Agnès de Sorrente*, publiée dans le *Cornhill Magazine* (1861), etc.

BEECHEY (Frédéric-William), navigateur anglais, né en 1796, mort en 1856. Son nom se recommande surtout par des expéditions qui ont été fécondes en résultats pour la géographie et les sciences. En 1818, il accompagna sir J. Franklin et David Buchan dans les mers arctiques, et s'avança, l'année suivante, avec le capitaine Edw. Parry, jusqu'au 113° 54′, dans le cercle polaire arctique. En 1821 et 1822, il explora avec son frère la côte de Barbarie, à l'E. de Tripoli, et publia à ce sujet une relation officielle : *Proceedings of the Expedition to explore the northern Coast of Africa from Tripoli eastward* (Londres, 1828, in-4°). En 1825, combinant ses recherches avec celles de Parry et de Franklin, pour la découverte d'un passage nord-ouest entre l'océan Atlantique et le Pacifique, il traversa le détroit de Behring, après avoir relevé sur sa route des îles jusqu'alors inexplorées; parvint, en août 1826, à l'extrémité nord du cap de Glace; s'avança avec sa chaloupe jusqu'au 71° 23′ 31″ de latitude nord, et visita à son retour des îles et des côtes peu ou point connues. La relation de ce grand voyage est intitulée : *Narrative of a Voyage to the Pacific and Behring's Strait, to cooperate with the polar Expedition in* 1825-1828 (Londres, 1831, in-4°, deux séries). Le docteur Arnott et sir J. Hooker publièrent, en 1831 et 1840, la partie botanique de ce compte rendu. M. Beechey a lui-même écrit un *Manuel de botanique* et un *Manuel de zoologie*. En 1854, il avait été nommé contre-amiral.

BEECHEY (William), peintre anglais, né à Burford, dans le comté d'Oxford, en 1753, mort en 1839. Elève de l'Académie royale en 1772, il eut Reynolds et Paul Sandby pour maîtres de prédilection, et montra un talent particulier pour la peinture de portraits. Nommé associé de l'Académie, en 1793, il obtint, la même année, le titre de peintre de la reine Charlotte, dont il fit un portrait en pied. Mais sa grande célébrité et sa fortune datent du tableau qu'il peignit en 1798, et où il représenta George III, accompagné du prince de Galles, du duc d'York et de ses aides de camp, passant en revue deux régiments de dragons. Le succès de cette peinture (gravée par J. Ward), valut à Beechey son élévation au rang de chevalier et le titre d'académicien. Durant presque tout le règne de George III, il fut le principal portraitiste de la cour, et son étoile ne commença à pâlir que lorsque Lawrence eut conquis sa grande réputation. Outre les ouvrages que nous avons mentionnés, on cite de cet artiste : le portrait de Kemble, qui a paru à l'Exposition de Londres, en 1862; celui du prince de Galles, depuis George IV, qui a figuré à l'exhibition de Manchester; celui du sculpteur Nollekens, qui est à la National-Gallery, etc. « Ces portraits, dit M. Bürger, n'éveillent pas une très-grande sympathie pour le talent de ce peintre, trop vanté de ses contemporains. » La seconde femme de Beechey était assez habile miniaturiste; elle a reproduit quelques-unes des œuvres de son mari.

BEEDER ou **BIDER**, ville de l'Indoustan anglais, dans le Décan, ch-l. de la province de son nom, à 520 kil. S.-E. de Bombay Cette ville, capitale d'une principauté indoue avant l'invasion des mahométans, est située dans une plaine vaste et fertile, entourée d'une enceinte flanquée de tours rondes et présentant un développement de 10 k.; 12,000 hab. La province de Beeder, bien arrosée, bien cultivée et très-fertile, est administrée par le souverain de Nizam, sous le protectorat anglais. Fabrication d'articles en zinc.

BEEFSTEAK s. m. V. Bifteck.

BEEK, bourg de Hollande, dans le Limbourg hollandais, arrond. et à 14 kil. N.-O. de Maestricht; 2,300 hab.

BEEK ou **BECK** (David), peintre hollandais, né à Arnheim en 1621, mort à La Haye en 1656. Quelques biographes lui donnent pour élève Van Dyck; M. Waagen dit qu'il prit une part active aux travaux de ce peintre célèbre et qu'il exécuta, sous sa direction, des tableaux qui passent aujourd'hui pour des œuvres du maître. Nous ferons remarquer que Beek n'avait guère que vingt ans lorsque Van Dyck mourut; il ne dut, par conséquent, lui servir de collaborateur que pendant fort peu de temps. Il trouva bientôt, d'ailleurs, l'occasion de peindre sous son nom des œuvres qui furent remarquées. Charles Ier, roi d'Angleterre, lui confia divers travaux et le choisit pour donner des leçons de dessin à ses enfants. Ce prince était si émerveillé de la grande facilité de Beek, qu'il lui dit un jour, en faisant faire son portrait : « Parbleu, Beek, je crois que vous peindriez à cheval et en courant la poste. » Après avoir travaillé successivement pour les cours d'Angleterre, de France et de Danemark, cet artiste fut attaché au service de la reine Christine, qui l'envoya dans les diverses capitales de l'Europe pour y faire les portraits des souverains et des grands personnages. Il revint ensuite en Hollande, et mourut empoisonné, dit-on, à l'âge de trente-cinq ans. Ses tableaux sont assez rares dans les musées; nous ne connaissons de lui, en France, qu'un portrait, au musée de Lyon.

BEEK (Pierre van Beek ou Pierre), peintre hollandais, florissait vers 1681. Le musée de Berlin a de lui une *Marine*, mer légèrement agitée, avec deux navires de guerre et quelques barques, près d'une plage où sont divers personnages et des habitations. Il se pourrait qu'Anna Beek, qui a publié des estampes à La Haye vers la fin du XVIIe et le commencement du XVIIIe siècle, fût parente de ce Pierre Beek; on connaît d'elle, entre autres pièces, trois vues de La Haye et un plan des environs de Dunkerque et de Mardick.

BEELDEMAKER (Jean), peintre hollandais, né à La Haye en 1630, ou, selon quelques auteurs, en 1636. Il peignit des chasses d'un coloris vigoureux. Ses ouvrages sont extrêmement rares. Le musée de Rotterdam a de lui un tableau d'une exécution ample et peu commune, représentant deux chasseurs avec trois chiens de grandeur naturelle dans un paysage montueux, dont le fond est vivement éclairé par le soleil. — Son fils, François Beeldemaker, né à La Haye en 1669, se livra à la peinture d'histoire, dans laquelle il alla se perfectionner à Rome. De retour dans sa ville natale, il fit plusieurs plafonds et d'autres ouvrages, et fut admis dans la corporation (*gild*) des peintres.

BEELPHÉGOR. V. Belphégor.

BÉELZÉBUTH. Myth. syr. V. Belzébuth.

BÉELZÉBUTH. Mamm. V. Belzébuth.

BEEMAH ou **BIMAH**, rivière de l'Indoustan anglais, dans le Décan; prend sa source dans les Gates, au N. de Pouna, coule du N.-O. au S.-E., et après un cours de 532 kil. se jette dans la Krichna. On élève sur ses bords des chevaux très-estimés des Mahrattes.

BÉÉMERLE s. m. (bé-é-mèr-le). Ornith. Un des noms du jaseur de Bohême. ‖ On écrit aussi bœhmerle.

BÉÈNE s. m. (bé-è-ne). Ornith. Syn. de *corbeau choucas*.

BEENEL s. m. (bî-nèl). Bot. Arbrisseau indéterminé du Malabar, que quelques-uns prennent pour le croton à grappes : *La racine du* beenel, *cuite dans l'huile de sésame, est employée en liniment pour les douleurs de tête.* (De Jussieu.)

BÉER v. n. ou intr. (bé-é — du celt. *bea*, bouche, gueule, ouverture, trou). Tenir la bouche grande ouverte, bayer. Ce dernier mot est plus usité. ‖ Regarder avec curiosité et la bouche ouverte : *Je voulus aller dans la rue pour* béer *comme les autres.* (Mme de Sév.) *Les voisins* béaient *aux fenêtres.* (Chateaub.) *Je m'amusais à* béer *aux lointains bleuâtres, à écouter le refrain des vagues parmi les écueils.* (Chateaub.) ‖ Etre ouvert, être béant : *Le docteur introduisit une sonde d'acier dans une large ouverture vermeille qui* béait *un peu au-dessous de la clavicule droite du comte.* (E. Suc.) *La fosse immense* béait *comme un enfer; on lui jetait morts sur morts, elle* béait *toujours.* (E. Suc.)

Béer à ou *après*, Désirer, soupirer après : *Qui ne* bée *point* après *la faveur des princes?* (Montaigne.) *L'homme va toujours* béant *aux choses futures.* (Montaigne.) ‖ Ce sens a vieilli.

BEER, ville de l'ancienne Palestine, dans la tribu de Benjamin, à 18 kil. N. de Jérusalem. On croit que c'est dans cette ville que se retira Jonathan, fils de Gédéon, pour ne pas tomber entre les mains de son frère Abimélech.

BEER (Jean-Christophe), polygraphe allemand, né à Nuremberg, mort en 1712. Il a publié, en allemand, un grand nombre d'ouvrages, principalement biographiques et géographiques, parmi lesquels nous citerons : *Vies et faits des archiducs d'Autriche; Vies des rois d'Espagne, de Hongrie, de Suède, de Danemark, de Bohême; Description du royaume de Hongrie; Description de la Transylvanie, du Tyrol, de la Bavière*, etc.

BEER (Ferdinand-Guillaume), historien et chronologiste allemand, né à Anspach vers 1708, mort en 1760. Il professa le droit et l'archéologie à Erfurth, où il termina sa vie, et devint membre de l'Académie électorale des sciences utiles, ainsi que de la Société des belles-lettres de Leipzig. La plupart de ses travaux ont pour objet l'histoire ancienne et l'histoire juive. Parmi ses ouvrages, écrits en allemand, nous citerons : *Comparaison des règnes des rois de Juda et d'Israël* (Leipzig, 1751), *Documents pour servir à la chronologie de l'histoire ancienne* (Leipzig, 1752-1756, 3 vol.); *Choix de mémoires envoyés à l'Académie des sciences de Paris* (Leipzig, 1752), etc.

BEER ou **BOER** (Joseph), musicien allemand, né à Grünwald en 1744, mort à Berlin en 1811, est l'un des plus célèbres, sinon le plus célèbre des clarinettistes connus. Après avoir été trompette dans les armées françaises pendant la guerre de Sept ans, il vint à Paris, où il fit partie de la musique du duc d'Orléans, s'adonna à l'étude de la clarinette et acquit un tel talent, qu'il fut nommé, en 1768, chef de la musique des gardes du corps. En 1788, il quitta le service et visita successivement la Hollande, l'Italie et la Russie; donna, pendant le couronnement de l'empereur François II, à Prague, des concerts, où il souleva un enthousiasme indescriptible, et se fixa définitivement à Berlin, après avoir été investi des fonctions de maître des concerts de la cour. On peut dire que c'est Beer qui créa la clarinette, instrument presque sauvage sous les doigts de ses prédécesseurs. Il en corrigea les imperfections, et y ajouta la cinquième clef. Les sons de Beer, qui avait pris ses premières leçons de clarinette à Paris, furent d'abord des sons dits *français*, c'est-à-dire gros, robustes et durs; mais, en se rendant en Hollande, Beer eut la bonne fortune d'entendre Schwartz, chef de musique du régiment de Karmitz, et fut frappé vivement par la douceur du son allemand. Il se mit aussitôt au travail, et acquit la suavité et le velouté qui lui manquaient. La beauté et la largeur du style, la netteté des traits les plus compliqués, la sonorité moelleuse et l'art incomparable de ménager sa respiration, ont fait de Beer l'un des virtuoses les plus accomplis de l'Allemagne. Beer n'a composé que peu de morceaux : un concerto pour clarinette, un air avec variations, et six duos pour deux clarinettes.

BEER (Georges-Joseph), célèbre médecin oculiste, né à Vienne (Autriche) en 1763, mort en 1821. Il fut professeur à l'institut clinique de Vienne, et inventa plusieurs instruments de chirurgie et divers procédés opératoires. Il a laissé, sur les maladies des yeux, de nombreux ouvrages, devenus classiques dans toutes les universités d'Allemagne, et qui mériteraient d'être plus répandus en France. Les principaux sont : *Observations pratiques sur la cataracte et les maladies de la cornée* (Vienne, 1791); *Observations pratiques sur les maladies des yeux* (Vienne, 1791); *Manuel des maladies des yeux* (Vienne, 1792, 2 vol. in-8°); *Bibliotheca ophthalmica in qua scripta ad morbos oculorum facta, a rerum initiis usque ad finem anni* 1797 *breviter recensentur* (Vienne, 1799, 3 vol.), ouvrage dans lequel il analyse les divers traités sur les ophthalmies; *Notice sur le traitement des yeux*, etc. (Vienne, 1801); *Doctrine des maladies des yeux* (1813-1815, 2 vol. in-8°); *Histoire de la médecine oculaire* (1813). Un seul écrit du docteur Beer a été traduit en français, sous le titre de : *Des moyens les plus efficaces pour conserver la vue, et la fortifier lorsqu'elle est affaiblie* (Paris, 1812). Cette traduction est due à M. Tiercelin.

BEER (Guillaume), astronome allemand, né à Berlin en 1797, mort en 1850, est le fils d'un riche banquier israélite, et le frère aîné du célèbre compositeur Meyer Beer. Soldat de 1813 à 1815, puis banquier à Berlin, il s'occupa d'astronomie et de sciences exactes dans ses moments de loisir, et établit, avec la coopération de Madler, un observatoire près de Berlin. Il a publié des ouvrages estimés : *Observations physiologiques sur Mars* (1830); *Mappa selenographica*, carte détaillée de la lune (1836); *Sélénographie générale et comparative* (Berlin, 1837, 2 vol.), ouvrage dans lequel il explique et commente la carte précédente. Le savant banquier prit part aux affaires publiques de la Prusse depuis 1846, époque où il devint membre de la première chambre. Il a fait paraître à Berlin, en 1849, un écrit politique intitulé : la *Constitution des trois rois dans ses dangers pour la Prusse.*

BEER (Michel), poëte allemand, frère du précédent, né à Berlin en 1800, mort en 1833. Pendant que ses frères Guillaume et Meyer se rendaient célèbres, le premier comme astronome, le second comme compositeur, Michel montrait de bonne heure de remarquables dispositions poétiques. A douze ans, il faisait paraître une traduction en vers d'*Aristodème*, tragédie de Monti, et publiait à dix-huit ans une tragédie, intitulée *Clytemnestre*, où l'on remarque de brillantes qualités de style, mais qui fut sifflée au théâtre royal de Berlin, non parce que cette pièce était mauvaise, mais parce que son auteur était israélite. Michel Beer n'en continua pas moins à suivre la carrière dramatique, et fit paraître successivement les *Fiancés d'Aragon* (1823); le *Paria* (1826); *Struensée* (1829); l'*Epée et la Main* (1832). Les plus remarquables de ces pièces, écrites dans un style pur, élégant, et avec une grande élévation de pensée, sont le *Paria* et surtout *Struensée*. Le *Paria*, drame en un acte, dont l'action est simple et saisissante, est une plaidoirie chaleureuse pour l'égalité absolue des hommes, une élégante et mâle protestation contre l'intolérance théocratique. Le *Struensée*, drame où les vers se mêlent à la prose, à la façon de Shakspeare, est une œuvre éminente et originale. C'est avec un rare talent que Michel Beer a mis en scène l'ambitieux et passionné Sruensée, gagnant la faveur du roi Christian VII de Danemark, s'emparant du pouvoir, devenant l'amant de la reine Caroline-Mathilde, et roulant du sommet de la fortune jusqu'à l'échafaud. Cette tragédie a été traduite en français par M. de Saint-Aulaire. Michel Beer, qui avait passé à Paris les dernières années de sa courte vie, a laissé en mourant plusieurs recueils de poésies lyriques, ainsi que deux drames inédits. Ses œuvres complètes ont été publiées à Leipzig en 1835.

BEERBERG, montagne d'Allemagne, dans la chaîne du Türingerwald qui sépare la Franconie de la Thuringe; altitude, 1,025 m.; vue *magnifique*.

BEEREN (GROSS-), village de Prusse, province de Brandebourg, régence et à 37 kil. S.-E. de Postdam; 600 hab. Victoire des Prussiens, commandés par Bulow et Bernadotte, sur le maréchal Oudinot, le 23 août 1813.

BEERFELDEN, petite ville d'Allemagne, dans la Hesse grand-ducale, à 25 kil. S. de Darmstadt, dans une belle et fertile vallée; 2,600 hab. Fabrication de draps et bonneterie.

BEEROTH, ville de l'ancienne Palestine, dans la tribu de Benjamin, située, selon Eusèbe, à 11 kil. de Jérusalem, du côté de Nicopolis. Ce fut en cet endroit que les Chananéens, qui voulaient s'opposer au passage des Israélites, furent taillés en pièces par Josué.

BEERSÇÉBA ou **BERSABÉE**, ville de l'ancienne Palestine, dans la partie la plus méridionale de la tribu de Siméon. C'est un des sites les plus anciennement illustrés par l'histoire des patriarches; il n'était qu'un désert lorsque Agar, chassée de la maison d'Abraham, s'y retira avec son fils; elle y trouva un puits appelé *beer* en arabe; et, dans la suite, Abraham y ayant juré une alliance avec Abimélech, roi des Philistins, ce lieu prit le nom de *Beersçéba*, c'est-à-dire *Puits du serment*. C'est de là que partit Jacob avec ses fils pour descendre en Egypte; là aussi était la limite de la terre promise, qui s'étendait de Dan à Bersabée. On y trouve encore de nos jours des puits qui ont un air de grande antiquité et qui contiennent de l'eau toujours vive; des ruines composées de pierres de taille et de débris de poteries, couvrent l'espace de 1 kil.

BEERSTRAATEN (Jean), peintre hollandais, florissait de 1650 à 1670. On n'a aucun détail biographique sur cet artiste, qui a peint avec beaucoup de talent des vues de villes, des marines, des effets d'hiver. Le catalogue du musée de Rotterdam (1859) le nomme *A. van Beerstraaten*, le fait mourir en 1687, et lui attribue la vue d'un *Port italien*, animée par de nombreuses figures. Le Louvre possède une vue de l'ancien port de Gênes, signée : *Johannes Beerstraaten fecit*, 1662. Le musée

d'Amsterdam a trois tableaux de cet artiste : une *Vue d'hiver*, prise du côté de l'Y à Amsterdam, signée : *I. Beerestraaten;* les *Ruines de l'ancien hôtel de ville d'Amsterdam après l'incendie de* 1652, et la *Bataille navale de* 1666 *entre les flottes hollandaise et anglaise*, toile de 2 m. 60 de large, « très-remarquable, dit M. Viardot, par sa vigoureuse couleur à la Rembrandt; » ces deux derniers tableaux, signés : *I. Beerstraaten.* Au musée de Berlin figure une *Vue d'hiver*, avec des patineurs sur un canal, signée : *J. Beerstraeten fecit* (1664). Un tableau du même genre figure au musée Van der Hoop, à Amsterdam. La galerie de Dresde a deux marines : une *Tempête* et une *Côte escarpée;* la galerie Suermondt, une marine, signée : *J. Beerstraate fecit* (1662); le musée royal de Madrid, un *Effet d'hiver*, que le catalogue, rédigé par M. Madrazo, dit être signé : *Beextraate*, et être l'œuvre d'un artiste hollandais, dans les tableaux duquel Adrien Van de Velde peignit de nombreuses figures.

BÉÈSE s. m. (bé-è-ze). Bot. Genre de la famille des cypéracées. Syn. d'*hypælytre*.

BEESHA s. m. (bi-cha). Bot. Grande et belle graminée des Indes orientales, que l'on a longtemps prise pour un bambou, et qui produit un fruit gros et charnu : *Le genre* BEESHA *se distingue surtout par son fruit très-gros et charnu.* (A. Richard.)

BEESKOW, ville de Prusse, province de Brandebourg, régence et à 28 kil. S.-O. de Francfort-sur-l'Oder, sur la rive gauche de la Sprée; 3,500 hab. Fabriques de toiles et de draps, tanneries, brasseries.

BEESTON, petite ville d'Angleterre, dans le comté et à 5 kil. S.-O. de Nottingham, sur le chemin de fer de Derby à Lincoln; 3,100 hab. Fabrication de dentelles et d'ouvrages en osier. ‖ Nom de plusieurs autres paroisses et villages d'Angleterre; un dans le comté de Chester, un autre dans le comté de York, à 3 kil. de Leeds.

BEETHOVEN (Louis VAN), un des plus grands musiciens qu'ait produits l'Allemagne, si féconde en illustres compositeurs, né à Bonn, le 17 décembre 1770, mort à Vienne, le 26 mars 1827. Son génie apparaît plus grand encore quand on se représente que, successeur d'Haydn et de Mozart, il sut se frayer une voie nouvelle dans l'art musical, dont ces deux maîtres semblaient avoir porté la perfection jusqu'à ses plus extrêmes limites. Le premier cri de Mozart avait été un bégayement musical, son premier jouet un violon, dont il s'était servi en maître à l'âge de quatre ans. Bien différent fut Beethoven : il fallut recourir aux moyens violents pour le forcer à étudier un art qui devait rendre son nom immortel. Cette résistance, il est vrai, ne fut pas de longue durée, et bientôt le clavecin devint son confident et son ami; à lui seul il confiait les chagrins qui déjà l'éloignaient de la maison paternelle, dont l'ivrognerie et la brutalité de son père faisaient un enfer; à lui il confiait les idées neuves et originales qui débordaient de son sein, et qu'il traduisait dans de précoces et brillantes improvisations. D'ailleurs, toute sa vie, son instrument fut l'ami préféré à qui il raconta tous ses secrets, et qu'il chargea d'exprimer les sentiments de son âme. Aux femmes qu'il a aimées il parlait par le moyen de son piano, il leur faisait comprendre soit la tendresse qui l'inondait, soit la jalousie dont il était dévoré. A l'égard de ses amis mêmes, il n'avait pas de langage plus expressif. Pendant son séjour à Vienne, une dame chez laquelle il allait très-souvent ayant perdu son fils et se trouvant dans une extrême affliction, Beethoven cessa de s'y rendre durant quelque temps; un jour, on le vit reparaître; alors, prenant la main de la mère désolée, il la mit sur son cœur, et il lui dit : « Ce que je sens là, je ne puis vous le dire, mais le clavecin va parler pour moi. » Puis il se livra à une improvisation qui fit éclater la pauvre mère en sanglots, et, se levant, il s'en alla sans dire un mot.

L'improvisation fut toujours chez Beethoven un des côtés merveilleux de son talent, et, dans maintes circonstances, il en donna d'éclatantes preuves. On sait le jugement que Mozart porta sur lui, alors qu'il était presque encore enfant. Le célèbre compositeur, voyant avec quelle facilité ce jeune homme de dix-sept ans se jouait des difficultés et triomphait des piéges qu'il lui avait tendus, dit à ses amis réunis dans une chambre voisine : « Faites attention à ce jeune homme; vous en entendrez parler quelque jour. » Les musiciens se livraient alors beaucoup plus à l'improvisation qu'aujourd'hui; souvent, dans les salons des princes protecteurs des arts, on assistait à de brillants tournois, où la palme était quelquefois partagée entre les deux champions également vainqueurs. Dans les premiers temps de son séjour à Vienne, Beethoven eut plusieurs fois occasion de briller dans ces luttes d'harmonie. On raconte même que le musicien Steibelt, qu'il avait éclipsé, déclara qu'il ne mettrait plus les pieds dans un salon où Beethoven se trouverait : c'était l'histoire de Voltaire, refusant les dîners où il devait rencontrer Piron, dont il craignait la langue maligne et acérée.

La mort de son père décida Beethoven à quitter Bonn, où il avait une place d'organiste, mais où aucun avenir ne s'ouvrait devant lui. Il était appelé à Vienne par ses protecteurs, entre autres le comte de Waldstein. Il désirait lui-même entendre le célèbre Haydn, et achever ses études musicales sous la direction de celui dont le nom retentissait dans toute l'Allemagne. Mais les lumières de ce maître furent de peu d'utilité au jeune compositeur, à qui Haydn, qui était livré tout entier à la composition de ses dernières symphonies, ne put donner que quelques leçons incomplètes. Beethoven s'aperçut un jour du peu de soins que l'illustre professeur apportait à son éducation musicale; il le quitta brusquement et resta longtemps brouillé avec lui. Il lui fallut chercher un autre professeur, car il ne connaissait pas le contre-point et ne savait que très-imparfaitement l'harmonie; il s'adressa à Albrechtsberger, homme très-savant, mais sec et pédant. Ces deux natures étaient donc profondément antipathiques : Beethoven, volontaire, tout de spontanéité et de premier mouvement, ne pouvait s'accoutumer aux formules étroites de son maître; aussi négligea-t-il ses enseignements pour étudier et chercher par lui-même; mais cette méthode lui prenait un temps considérable, et fut cause que son éducation musicale resta toujours imparfaite.

Dès son arrivée à Vienne, Beethoven eut la bonne fortune de trouver des protecteurs; à cette époque, l'existence des plus grands artistes était précaire et dépendante. Mozart venait de mourir, laissant à peine de quoi se faire enterrer; c'est à la généreuse protection du prince Esterhazy qu'Haydn dut de pouvoir produire ses chefs-d'œuvre. On aura une idée des progrès qui se sont accomplis, sinon dans l'art, du moins dans le bien-être des artistes, quand on aura mis en regard les 20,000 fr. que rapportent aujourd'hui des partitions à peine médiocres, avec les quelques écus que *Don Juan* valut à Mozart.

Le prince de Lichnowski fut le premier à accueillir le jeune compositeur; il le logea chez lui et lui fit une pension de 600 florins. « Malgré de petites mésintelligences, écrivait Beethoven à Wegler, pour lui rendre compte de sa position, le prince s'est montré mon ami le plus chaud, et cela n'a fait que raffermir notre amitié. » Ces *petites mésintelligences* étaient causées par le caractère brusque, la mauvaise humeur du musicien, plus encore que par certaines vivacités du prince; mais la princesse de Lichnowski, qui était elle-même musicienne distinguée et très-habile pianiste, faisait servir sa délicatesse de femme et son cœur d'artiste à calmer les mécontentements de son mari : sa bonté pour son favori était inépuisable. Le comte de Rasumoffsky fut aussi un des protecteurs de Beethoven, qui écrivit pour lui le quatuor le plus parfait qu'on eût entendu jusqu'alors. Le comte était non-seulement amateur, mais il était lui-même bon exécutant; il tenait à avoir les artistes les plus renommés, dont il s'assurait le concours par des pensions viagères. Beethoven, heureux de trouver de si grandes ressources à sa disposition, se mit à composer des quatuors, des trios, des symphonies, où il étudia les détails de l'instrumentation, dont il devait porter si loin la science, et dans laquelle il devait introduire des éléments nouveaux. Si, d'abord, il ne put échapper à l'influence d'Haydn et de Mozart; si des traces d'imitation sont visibles dans ses premiers quatuors et ses premières symphonies, bientôt son originalité se dégagea, et la *Symphonie héroïque* fut une révolution aussi bien dans l'art instrumental que dans la manière de Beethoven. On sait l'histoire de cette symphonie, qui jette un jour trop curieux sur les opinions et la manière de penser de Beethoven, pour ne pas être rapportée ici. Beethoven n'était pas seulement un grand artiste; comme toutes les fortes natures, il était philosophe et penseur, et on pouvait lui appliquer le mot de Quintilien : *Pectus est quod disertum facit.* Homère, Platon, Virgile, Tacite étaient les auteurs qu'il lisait sans cesse, et il disait que dans Plutarque il avait appris la résignation. Un jour il écrivait à son ami, le docteur Wegler, ces lignes qui montrent bien la trempe de son âme et la nature de son esprit. « Ce que je puis vous dire, c'est que vous me trouverez non-seulement grandi comme artiste, mais encore meilleur comme homme, et, si la prospérité revient dans mon pays, je ne ferai valoir mon art qu'au profit des pauvres. O moment heureux! combien je me réjouis de me rapprocher de toi et même de te faire naître. » A cette imagination vive, à ce cœur honnête, le général Bonaparte apparaissait comme un héros, non-seulement à cause de ses brillantes victoires, mais aussi pour avoir ramené l'ordre en France et s'être mis à la tête d'une république. L'idée républicaine plaisait à Beethoven; il l'avait puisée dans Platon, dont il faisait une lecture assidue. Aussi, quand le général Bernadotte, alors à Vienne, proposa à Beethoven d'écrire une symphonie en l'honneur du premier consul, le grand artiste accepta avec enthousiasme. L'œuvre fut bientôt terminée, la partition était copiée, et, elle allait être expédiée à Paris, quand le musicien apprend que son héros vient de se faire empereur; il rentre chez lui, met son œuvre en pièces et ne veut plus en entendre parler. « Allons! dit-il, celui-là est un ambitieux comme tous les autres. » Ce ne fut que quelques années plus tard, que ses amis le décidèrent à tirer sa symphonie de l'oubli; à la place du second morceau, qui était la marche triomphale, qui depuis a formé le finale de la *Symphonie en ut mineur*, il mit une marche funèbre pour pleurer la perte de ses espérances, et l'appela *Symphonie héroïque*, avec cette devise : *Pour rappeler le souvenir d'un grand homme.*

Ici commence la période la plus féconde et la plus brillante du talent de Beethoven; son individualité s'était caractérisée : plus aucune trace d'imitation; l'inspiration coulait à pleins bords, large et puissante, sans les taches et les obscurités qu'un mysticisme philosophique devait répandre sur les œuvres de sa dernière manière. Alors virent le jour les *Symphonies* en *si bémol*, en *ut mineur*, les quatuors de l'œuvre 59, l'opéra de *Fidelio* et diverses œuvres pour piano, qui sont appelées à vivre aussi longtemps que l'art musical. C'est à ce moment, où il avait trouvé la célébrité, où tous applaudissaient à ses productions, c'est alors qu'il vit s'accroître l'infirmité redoutable, qui était comme la goutte de poison versée dans sa coupe de triomphateur. Déjà à trente ans il avait ressenti les premières atteintes de la surdité, et il écrivait à son ami Wegler : « Je puis vous dire que je passe ma vie assez tristement depuis deux ans; je vais peu dans le monde, parce qu'il m'est impossible de dire aux hommes : Je suis sourd! Si je m'occupais d'un autre art que la musique, cela m'irait encore; mais, dans le mien, c'est une terrible situation. » Cette phrase est le secret de toute la vie de Beethoven, et c'est là la douleur cachée qui va attrister la dernière partie de sa carrière; à cette cause, il faut attribuer sa brusquerie, sa misanthropie, et ce que sa musique renferme parfois de bizarre et d'obscur.

Pour se faire une idée de la souffrance morale qu'éprouve le malheureux artiste, condamné désormais à la solitude, pour comprendre à quel point cette infirmité l'attristait et quel long martyre a dû être son existence, il faut lire le curieux testament qu'il écrivit à cette époque (6 octobre 1808), alors qu'il se croyait arrivé à cette dernière heure, qui ne devait sonner pour lui que vingt ans plus tard. « O hommes, qui me croyez haineux, intraitable ou misanthrope, et qui me représentez comme tel, combien vous vous trompez! Vous ignorez les raisons qui font que je vous parais ainsi. Dès mon enfance, j'étais porté de cœur et d'esprit au sentiment de la bienveillance; j'éprouvais même le besoin de faire de belles actions; mais songez que, depuis six années, je souffre d'un mal terrible qu'aggravent d'ignorants médecins; que, bercé d'année en année par l'espoir d'une amélioration, j'en suis venu à la perspective d'être sans cesse sous l'influence d'un mal dont la guérison sera fort longue, et peut-être impossible. Pensez que, né avec un tempérament ardent, impétueux, capable de sentir les agréments de la société, j'ai été obligé de m'en séparer de bonne heure et de mener une vie solitaire. Si quelquefois je voulais oublier mon infirmité, oh! combien, j'en étais durement puni par la triste et douloureuse épreuve de ma difficulté d'entendre! Et, cependant, il m'était impossible de dire aux hommes : *Parlez plus haut; criez, je suis sourd*. Comment me résoudre à avouer la faiblesse d'un sens qui aurait dû être chez moi plus complet que chez tout autre, d'un sens que j'ai possédé dans l'état de perfection et d'une perfection telle qu'elle s'est rencontrée chez peu d'hommes de mon art! Non, je ne le puis. Pardonnez-moi donc, si vous me voyez me retirer en arrière, quand je voudrais me mêler parmi vous; mon malheur m'est d'autant plus pénible qu'il fait que l'on me méconnaît. Pour moi, point de distraction dans la société des hommes, dans leur ingénieuse conversation; point d'épanchement mutuel. Vivant presque entièrement seul, sans autres relations que celles qu'une impérieuse nécessité commande; semblable à un banni, toutes les fois que je m'approche du monde, une affreuse inquiétude s'empare de moi; je crains à tout moment de faire apercevoir mon état... » Et plus loin : « Pourtant, lorsque, en dépit des motifs qui m'éloignaient de la société, je m'y laissais entraîner, de quel chagrin j'étais saisi quand quelqu'un, se trouvant à côté de moi, entendait de loin une flûte et que je n'entendais rien; quand il entendait chanter un pâtre et que je n'entendais rien! J'en ressentais un désespoir si violent que peu s'en fallait que je ne misse fin à ma vie! *L'art seul m'a retenu;* il me semblait impossible de quitter le monde *avant d'avoir produit tout ce que je sentais devoir produire.* C'est ainsi que je continuais cette vie misérable, avec une organisation si nerveuse, qu'un rien peut me faire passer de l'état le plus heureux à l'état le plus pénible. Patience! c'est le nom du guide que je dois prendre et que j'ai déjà pris; j'espère que ma résolution sera durable jusqu'à ce qu'il plaise aux Parques impitoyables de briser le fil de ma vie. »

Dès ce jour, en effet, il vécut dans une retraite à peu près absolue, triste, morose, changeant à chaque instant de logements, en ayant souvent trois et même quatre à la fois, pour échapper aux admirations importunes qui le poursuivaient sans cesse. Si parfois il éprouvait quelque besoin de société, un incident survenait qui lui rappelait sa surdité et le replongeait plus que jamais dans la solitude.

Pourtant la gloire était venue, mais la fortune n'avait pas jugé à propos de lui servir d'escorte; sa position pécuniaire était même moins heureuse que quelque temps après son arrivée à Vienne, époque à laquelle il écrvait : « Mes compositions me rapportent beaucoup, et je puis dire que j'ai plus de commandes que je ne peux en réaliser. On ne marchande pas avec moi, je fais mon prix et l'on me paye. » Or, voici ce que Beethoven appelait être bien payé : il demande 20 ducats pour son *Septuor*, et autant pour sa première *Symphonie*. Aujourd'hui, la moindre romance d'un café chantant se vend un prix plus élevé. Mais, à ce moment, les contrefaçons de ses œuvres couraient partout; lui-même était obligé d'écrire pour démentir des productions que des éditeurs peu scrupuleux tronquaient sans intelligence. En outre, il était exploité par sa famille, qui devait être pour lui une source si grande d'ennuis et d'embarras. Ses deux frères s'étaient complétement emparés de son esprit; ils s'étaient établis ses caissiers, et faisaient servir sa défiance à éloigner ses meilleurs amis. Quand on essayait de lui montrer le tort que lui causaient ces obsessions et le joug auquel les siens le soumettaient : « Ce sont mes frères, répondait-il en pleurant, » et il leur pardonnait leur tyrannie et leur avidité. Une curieuse lettre de son frère Charles, publiée pour la première fois dans l'ouvrage de Schindler, montre la facilité avec laquelle il se laissait gouverner, et combien ses indignes parents craignaient peu de compromettre son nom. « Cher monsieur, écrivait ce digne frère à un éditeur qui avait demandé quelques manuscrits originaux, pour le moment nous n'avons qu'une symphonie et un grand concerto de piano. Le prix de chaque ouvrage est de 300 florins. Voulez-vous trois sonates pour piano? Nous ne pouvons vous les donner pour moins de 900 florins, le tout en monnaie de Vienne. Ces sonates ne pourront être livrées que toutes les cinq ou six semaines, car mon frère ne s'occupe plus de telles bagatelles; il n'écrit plus qu'oratorios, opéras, etc... Nous avons encore deux adagios pour le violon, avec accompagnement d'instruments, qui coûteraient 135 florins; de plus, deux petites sonates faciles qui sont à votre service, moyennant 280 florins. » Ne croirait-on pas qu'il s'agit ici d'une denrée coloniale, plutôt que d'œuvres nées de l'inspiration? Cet exemple a d'ailleurs été suivi; seulement, aujourd'hui, ce sont les artistes ou les écrivains qui débattent eux-mêmes le prix de leur marchandise. Beethoven, dont tous les éditeurs de l'Allemagne avaient indignement pillé les œuvres, n'avait guère pour vivre que le produit des concerts qu'il donnait, où il faisait exécuter ses œuvres nouvelles, jouant lui-même tant que sa surdité lui laissait encore cette latitude. Mais cette ressource était précaire et incertaine; d'un autre côté, son génie impatient, son humeur brusque, ne lui permettaient pas de s'astreindre à donner des leçons. A peine avait-il consenti à en donner à l'archiduc Rodolphe, qui lui témoignait beaucoup d'amitié et de sympathie, et qui avait fini par l'accepter tel qu'il était, le dispensant de l'étiquette, très-rigoureuse dans ses salons. Un jour Beethoven lui avait dit devant tout le monde : « Prince, je vous estime et vous vénère autant que personne au monde; mais je ne puis m'habituer aux détails de cette gênante et minutieuse étiquette qu'on s'obstine à m'enseigner; je supplie Votre Altesse de m'en dispenser. » La cour, de son côté, ne faisait pas plus pour Beethoven qu'elle n'avait fait pour Haydn et pour Mozart, insoucieuse qu'elle était des génies qui illustraient l'Allemagne, et qui, pesaient moins à ses yeux que la plume attachée au chapeau du dernier chambellan. Ses envieux, le génie n'en a jamais manqué, n'auraient pas permis qu'il fût placé à la chapelle de la cour. Déjà on avait crié bien fort quand l'archiduc l'avait choisi pour son professeur. « Un novateur! un républicain! » disaient les courtisans en levant les bras au ciel. Dans cette situation, Beethoven se montra enfin décidé à accepter la place de maître de chapelle, qui lui était offerte par Jérôme Napoléon, roi de Westphalie. En apprenant cette nouvelle, l'archiduc Rodolphe, le prince de Lobkowitz et le prince Kivsky, sentirent la perte irréparable qu'allait faire la ville de Vienne. Ils se réunirent pour instituer une pension au grand artiste, et signèrent l'acte suivant, qui n'honore pas moins leur cœur que leur esprit. « Les preuves journalières que donne M. Louis de Beethoven de son talent extraordinaire et de son génie comme compositeur de musique, font naître le désir de le voir surpasser encore l'attente générale, comme l'expérience, jusqu'à ce jour, donne lieu de l'espérer. Mais comme il est reconnu que, pour pouvoir se consacrer entièrement à son art, l'artiste d'un grand talent doit être libre de tout souci pour son existence, et affranchi de toute occupation assujettissante, afin de donner un libre cours à son inspiration, les soussignés ont résolu de faire en sorte que les besoins de la vie ne mettent point Beethoven dans l'embarras; en conséquence ils s'engagent à lui servir une pension de 4,000 florins. » La seule condition imposée à Beethoven était de ne pas quitter le sol de l'Autriche. Malgré la bonne volonté de ses protecteurs, les dernières années de Beethoven n'en furent pas moins attristées par de misérables soucis d'argent; sur ces 4,000 florins, 600 avaient été retranchés, puis la dépréciation du papier monnaie fit tomber la pension à peu près au tiers de sa valeur nominale. Aussi, vers la fin de sa carrière, on le voit écrivant à son élève Ries : « Cette sonate a été composée dans des circonstances bien pénibles, car il est triste d'être obligé d'écrire pour avoir du pain. C'est là où j'en suis mainte-

nant. » Ainsi le vieux Corneille raccommodait lui-même ses souliers, et serait peut-être mort au coin d'une borne, sans la généreuse intervention du jeune Racine.

Dès ce jour, Beethoven habita le plus souvent à Baden, petit village des environs de Vienne ; chaque matin, on le rencontrait se promenant, quelque temps qu'il fît, dans tout le feu de la composition. Tous le connaissaient et s'écartaient pour le laisser passer, respectant le silence dans lequel il s'isolait. Il n'en sortait de temps en temps que lorsqu'il rencontrait un vieil ami, ou qu'il allait faire exécuter ses œuvres nouvelles. Parfois, des hommages rendus à son génie venaient le consoler de ses déceptions. Ainsi, pendant le séjour des rois alliés à la cour de Vienne, en 1815, *il fut présenté aux têtes couronnées par l'archiduc* Rodolphe et l'ambassadeur de Russie; de tous il reçut l'accueil le plus sympathique et les témoignages de la plus sincère admiration. Ces attentions particulières de la part de grands souverains purent lui faire oublier le sort qu'avait eu sa *Messe en ut majeur* et la scène curieuse qui l'avait suivie. Le prince Esterhazy, pour qui elle avait été écrite, aimait beaucoup la musique religieuse; mais il y cherchait plutôt l'amusement que l'élévation. De plus, gâté par Haydn, qui s'appliquait à lui plaire et à composer selon son goût, il n'aimait pas les œuvres des autres compositeurs. Haydn s'était retiré d'auprès du prince, ce qui explique comment on avait exécuté une messe de Beethoven. « Il était d'usage qu'après l'office divin terminé, dit Schindler, toutes les notabilités musicales de la ville et de l'étranger se rassemblassent dans le palais du prince pour s'entretenir des ouvrages exécutés. A l'entrée de Beethoven dans la salle de réception, le prince Esterhazy lui adressa cette question singulière : « Qu'avez-vous donc fait là? » Cette apostrophe, qui fut probablement suivie d'autres remarques aussi flatteuses, fut d'autant plus pénible à Beethoven, qu'il crut voir un sourire sur les lèvres de Hummel, qui se tenait en ce moment debout auprès du prince. Cette circonstance montre que la messe ne fut pas appréciée selon son mérite. » Quelques mois après, l'immense succès de la *Symphonie en la* et de la *Bataille de Vittoria*, consolait le compositeur de ces échecs passagers, inévitables même pour les plus grands artistes.

L'âge arrivait, et cependant Beethoven ne renonçait pas à un sentiment auquel il avait dû bien des jours heureux. L'amour, amour contenu, respectueux, ignoré même parfois, avait toujours régné dans son âme. « L'amour, disait-il dans une lettre datée de 1817, oui, l'amour seul peut nous donner une vie heureuse. O Dieu! accordez-le-moi, laissez-moi enfin trouver celle qui doit me raffermir dans la vertu, et qui soit toute à moi. » L'objet de cette passion tardive était une jeune fille, aussi belle que bien élevée, qui fut plus tard mariée à Gratz. Dans une confession imprimée à la suite des lettres de Beethoven, on lit « qu'il était malheureux en amour; que depuis cinq ans il aimait une personne, dont l'union eût fait le bonheur de sa vie, mais qu'il y avait une impossibilité; que c'était presque une chimère que d'y songer. Cependant cela durait encore comme au premier jour; il n'avait trouvé nulle part tant d'*harmonie*. Malgré cela, il ne fit aucune déclaration, car elle ne pouvait sortir de son âme. » Mais avant cet amour d'automne, un autre bien plus profond avait passé sur sa vie, l'avait bouleversée, et il avait fallu longtemps au compositeur pour en effacer le souvenir. La comtesse Juliette Guicciardi, pour qui il avait composé l'admirable *Sonate en ut mineur*, en avait été l'objet. Après plusieurs années de soupirs, d'amour et d'attente, il fut abandonné pour le comte de Gallemberg, compositeur de ballets. Le comte de Gallemberg passa en Italie avec sa femme et sa famille; il écrivit quelques ballets pour le théâtre de Milan, et revint à Vienne, au moment où Barbaja y introduisait l'opéra italien; Beethoven rencontra celle qu'il avait tant aimée, et son cœur saigna de nouveau. Un jour un de ses amis l'ayant interrogé sur ses premières amours, comme il ne voulait pas s'exprimer par la parole, il prit une feuille de papier sur laquelle il traça en français, langue qu'il écrivait très-mal; quelques lignes qui étaient une confession navrante de la douleur qu'il ressentait. Là, il apprenait qu'il était pour sa Juliette un protecteur invisible; que lui était l'époux, mais que le mari n'en restait pas moins le seul et véritable amant; qu'il s'était gêné et avait emprunté 500 florins pour tirer d'embarras son rival heureux, etc., etc. N'y a-t-il pas quelque chose de touchant de voir le pauvre artiste, si souvent nécessiteux, empruntant de l'argent pour prêter à celui qui avait épousé la femme qu'il aimait, à son ennemi, à son rival? Trois lettres de Beethoven à Juliette Guicciardi, publiées par le biographe allemand, prouvent encore que son cœur n'était pas moins brûlant que son imagination, et sont remplies de ces expressions profondes qu'une grande passion peut seule inspirer. Beethoven fut aussi en correspondance avec Bettina, cette trop fameuse comtesse d'Arnim, cette folle dont l'esprit hystérique et l'imagination fantastique s'éprenaient d'amour pour tous les grands hommes de l'Allemagne. Elle a publié, dans sa *Correspondance de Goethe*, trois lettres qu'elle prétend avoir reçues de Beethoven ; mais ceux qui ont le mieux connu le grand compositeur n'y ont retrouvé ni sa manière, ni ses idées, et ils en ont conclu que Bettina, qui donnait un corps à tous ses rêves, les avait composées elle-même, chose qui ne lui était pas difficile avec une imagination comme la sienne. Beethoven a ce trait de ressemblance avec les grands hommes de tous les siècles : c'est d'avoir toujours été supplanté auprès de la femme qu'il aimait par un sot ou un fat, ce qui ne fait pas l'éloge de la plus belle moitié du genre humain. Après la mort de Périclès, Aspasie épousa un bouvier; après le départ d'Hercule, Omphale se fit enlever par un esclave. On connaît aussi l'histoire matrimoniale de Thérèse Levasseur.

Les dernières années de la vie de Beethoven furent remplies de contrariétés de toute sorte. Indépendamment des soucis d'argent, *il eut les embarras de plusieurs procès; son* neveu, le fils de son frère Charles, fut la cause de presque tous. Beethoven, qui s'était attaché à lui, voulut l'arracher des mains de sa mère, dont il accusait la conduite et redoutait l'exemple; de là des informations et enquêtes judiciaires qui durèrent fort longtemps, des plaidoiries d'avocats qui, selon l'habitude, ne respectèrent rien pour le besoin de la cause, et n'hésitèrent pas à prêter au grand artiste les sentiments les plus bas. De toutes ces discussions, longues et pénibles, le grand artiste sortait l'âme ulcérée, et retournait s'enfoncer dans sa solitude, livré plus que jamais à sa misanthropie. C'est alors qu'il écrivit ses dernières œuvres, qui se ressentent de l'état de trouble et d'agitation où était son âme. Le calme et la paix nécessaires à l'inspiration lui manquaient, puis un vague mysticisme, à la fois philosophique et religieux, s'emparait de lui; enfin il subissait la révolution qui s'opère chez tous les génies puissants, qui, le jour où ils ont vaincu toutes les difficultés de leur art, voudraient lui faire exprimer ce qui n'est pas de son domaine. Deux sortes d'écueils attendent les hommes supérieurs sur la route de leur triomphe : les uns succombent épuisés ; les autres, encore vigoureux, se perdent dans l'incompréhensible. Ce *caractère est celui des derniers ouvrages de* Beethoven, où, à travers des beautés de premier ordre, se font remarquer des passages entiers dont le sens a jusqu'à ce jour échappé aux interprètes les plus habiles et les plus sympathiques à son talent. La *Symphonie avec chants*, œuvre colossale et gigantesque, avait déjà marqué cette tendance, qui ne fit que s'accroître, surtout dans les derniers quatuors, composés pour le prince Galitzin. Un des plus grands admirateurs de Beethoven, le comte Fr. de Brunswick, étudia pendant deux hivers ces quatuors, espérant les déchiffrer et y découvrir une idée; il arriva à en analyser les beautés harmoniques et techniques, mais il ne put jamais se rendre compte de la *liaison des idées et de leur nécessité logique*. Les musiciens les plus courageux et les mieux versés dans leur art sont tous arrivés à ce résultat, et le quatuor en *si bémol* a été justement appelé le *monstre de la musique de chambre*.

Aucune douleur ne devait être épargnée au grand artiste; sa surdité l'avait séparé de la société, son humeur brusque avait éloigné ses amis; la popularité dont il jouissait depuis si longtemps allait aussi l'abandonner. La troupe italienne, qui était venue donner des représentations à Vienne, ayant joué les opéras de Rossini, les œuvres du compositeur italien obtinrent le plus brillant succès, et son nom fut dans toutes les bouches. Vainement Rossini, plein d'admiration pour Beethoven, dont il avait entendu exécuter des quatuors dans la réunion de Mayseder, se présenta-t-il deux fois à sa porte pour s'incliner devant lui et déposer à ses pieds son admiration; le vieux maître refusa de le recevoir, semblable à ces rois à qui la vue de l'héritier présomptif est toujours désagréable. Quelques biographes, entre autres son dernier médecin, ont prétendu qu'à cette époque il n'était pas rare de voir Beethoven demander à l'ivresse l'oubli de ses chagrins. Frédéric Rochlitz, qui le vit dans ses dernières années, nous le peint en ces termes : « Si je n'avais été prévenu, son regard m'aurait déconcerté, non moins que sa tenue négligée et un peu sauvage, ainsi que ses cheveux noirs, épais, tombant autour de la tête. Figurez-vous un homme de cinquante ans, d'une taille petite, un peu voûtée, mais très-forte, ramassée et singulièrement osseuse, avec un visage rond, coloré, de la forme d'une pomme de pin, des yeux inquiets, brillants, dont le regard fixe vous perce. Aucun mouvement dans l'expression du visage, ni dans ses yeux si pleins de vie et de génie; un mélange de bonté naturelle et de timidité. Dans toute la tenue, cette tension soucieuse pour écouter, particulière aux sourds qui sentent vivement. Une parole gaie, jetée librement, à laquelle succède un profond silence. Ajoutons à cela cette pensée qui préoccupe sans cesse ses auditeurs : Voilà l'homme qui fait éprouver une joie ineffable à des millions de ses semblables! »

Ce même neveu, pour lequel Beethoven s'était déjà sacrifié, et dont la conduite n'avait été pour lui qu'une source d'embarras et de chagrins, fut en quelque sorte la cause de sa fin. La police de Vienne lui ayant interdit le séjour de la capitale à cause de ses mœurs dépravées, Beethoven s'empressa d'accourir pour le faire entrer dans un régiment. Il fut saisi, durant le voyage, d'un refroidissement qui développa avec une rapidité effrayante une hydropisie dont il était atteint depuis quelque temps. L'illustre malade ne reçut que des soins incomplets, et le mal devint bientôt incurable. La lecture de ses livres favoris l'aida à supporter plusieurs opérations douloureuses; Schindler, témoin de ses derniers moments, raconte qu'un jour on lui présenta les romans de Walter Scott, qu'il avait fort goûtés jusque-là; il commença le *Château de Kenilworth;* mais, à la moitié du premier volume, il jeta le livre avec colère, en disant : « Le gars écrit seulement pour de l'argent. » Dès que Hummel, qui était à Dresde, apprit la maladie de Beethoven, il s'empressa d'accourir près de son lit. Les deux musiciens ne s'étaient pas revus depuis le jour où le prince Esterhazy avait si cruellement apostrophé Beethoven. En présence l'un de l'autre, toute inimitié fut oubliée, et ils s'embrssèrent en pleurant. Cependant la maladie faisait de nouveaux progrès, et bientôt apparurent les premiers symptômes d'une fin prochaine. Alors, dans cette forte organisation, la vie et la mort se livrèrent un combat terrible qui ne dura pas moins de quarante-huit heures, après quoi le grand compositeur rendit le dernier soupir (26 mars 1827). On rapporte qu'au moment même où cette âme privilégiée s'envolait vers les régions éternelles, une tempête horrible, mêlée de grêle et de tonnerre, faisait trembler les murs de la ville jusque dans leurs fondements. Beethoven était âgé de cinquante-six ans, trois mois et neuf jours. Plus de trente mille personnes l'accompagnèrent à sa dernière demeure, attestant par leur tristesse la perte que la ville de Vienne avait faite. Le *Requiem* de Mozart fut chanté à l'église paroissiale du faubourg Alstor, puis le corps fut transporté au cimetière de Wahring, où l'on voit encore aujourd'hui une tombe, surmontée d'une pyramide, avec ce seul mot : BEETHOVEN.

Ici se place une fantaisie *alphonsekaresque* à propos de Beethoven, de son génie, de son infirmité, de son voyage à Vienne, de sa mort et de sa réconciliation suprême avec Hummel, toutes choses qui sont le fond même de cet article. Nous la donnons, bien entendu, à titre de *fantaisie;* mais la lecture de ces quatre pages, empruntées à l'herbier poétique du spirituel jardinier de Nice, a fait éprouver au *Grand Dictionnaire* une de ces émotions intimes qu'il aime à faire rayonner dans l'âme de ses lecteurs :

« Beethoven n'a eu qu'un moment de bonheur dans sa vie, et ce bonheur l'a tué. Toute la vie, pauvre, relégué dans la solitude par le mépris des autres et son caractère naturellement sauvage et aigri par l'injustice, il y composait la plus belle musique qu'un homme ait jamais faite. Il parlait dans cette belle langue aux hommes qui ne daignaient pas l'écouter, comme la nature leur parle par cette céleste harmonie du vent, de l'eau, du chant des oiseaux. Beethoven est le vrai prophète de Dieu; car seul il a parlé la langue de Dieu. Et cependant, son talent était méconnu au point que lui-même a dû plus d'une fois, et c'est pour l'artiste la plus atroce torture, douter de son génie. Haydn lui-même ne trouvait pour lui d'autre éloge que de dire : « C'est un habile claveciniste. » Autant dire de Géricault : Il broie bien les couleurs; autant dire de Goethe : Il ne fait pas de faute d'orthographe, ou il a une belle écriture.

» Il avait un ami, Hummel, mais la pauvreté et l'injustice irritaient Beethoven et le rendaient quelquefois injuste lui-même ; il était brouillé avec Hummel, et depuis longtemps ils ne se voyaient plus; pour comble de malheur, il était sourd. Alors Beethoven s'était retiré à Baden, où il vivait, tristement isolé, d'une petite pension qui suffisait à peine à ses besoins. Son seul plaisir était de s'égarer dans une belle forêt qui avoisine la ville; et seul, livré à son génie, de composer ces sublimes symphonies, de laisser son âme s'élever au ciel en accents harmonieux, et de parler aux anges une langue trop belle pour les hommes, qui ne la comprenaient pas. Mais, au moment où il y pensait le moins, une lettre le ramena malgré lui sur la terre, où l'attendaient de nouveaux chagrins. Un neveu dont il avait pris soin et auquel il s'était attaché par le bien même qu'il lui avait fait, lui écrivit, qu'impliqué à Vienne dans une fâcheuse affaire, la présence seule de son oncle pourrait l'en tirer.

» Beethoven partit, et, pour ménager l'argent, fit une partie de la route à pied. Un soir, il s'arrêta devant une mauvaise petite vieille maison et demanda l'hospitalité; il avait encore plusieurs lieues pour arriver à Vienne, et ses forces ne lui permettaient pas de continuer la route ce soir. On l'accueillit, il prit part au souper, et ensuite se mit au coin du feu, sur le siége du chef de la famille. Quand la table fut enlevée, le maître ouvrit un vieux clavecin, et ses trois fils prirent chacun leur instrument, attaché à la muraille; la mère et sa fille étaient occupées à quelques travaux du ménage. Le père donna l'accord, et tous quatre commencèrent avec cet ensemble, ce génie inné pour la musique que les Allemands seuls possèdent. Il paraît que ce qu'ils jouaient les intéressait vivement, car ils s'y abandonnaient corps et âme, et les deux femmes quittèrent leur ouvrage pour écouter; et sur leurs figures naïves, on voyait une douce émotion, on comprenait que leur cœur était serré. C'était toute la part que Beethoven pouvait prendre à ce qui se passait, car il ne pouvait entendre une seule note; seulement, à la précision des mouvements des exécutants, à l'animation de leur physionomie, qui faisait voir qu'ils sentaient vivement, il songeait à la supériorité de ces hommes sur les musiciens *italiens, machines musicales bien organisées.* Quand ils eurent fini, ils se serrèrent la main avec effusion, comme pour se communiquer l'impression de bonheur qu'ils avaient ressentie, et la jeune fille se jeta en pleurant dans les bras de sa mère. Puis, ils semblèrent se consulter, et reprirent les instruments; ils recommencèrent : cette fois, leur exaltation était au comble; leurs regards étaient humides et brillants. « Mes amis, dit Beethoven, je suis bien malheureux de ne pouvoir prendre part au plaisir que vous éprouvez, car moi aussi j'aime la musique; mais, vous vous en êtes aperçus, je suis sourd au point de n'entendre aucun son. Permettez-moi de lire cette musique qui vous fait éprouver une si vive et si douce émotion. » Il prit le cahier, et ses yeux s'obscurcirent, sa respiration s'arrêta; puis il se mit à pleurer, et laissa tomber le cahier : car ce que jouaient les paysans, ce qui les enthousiasmait, c'était l'*Allegretto de la symphonie en* la *de Beethoven*. Toute la famille se rassembla autour de lui, lui exprimant par signes leur étonnement et leur curiosité. Pendant quelques instants encore, des sanglots convulsifs l'empêchèrent de parler; puis il leur dit : « Je suis Beethoven. »

» Alors, ils se découvrirent et s'inclinèrent avec un respect silencieux, et Beethoven leur tendait les mains, et les paysans *lui serraient* et lui baisaient les mains, comprenant que l'homme qu'ils avaient parmi eux était plus qu'un roi. Et ils le regardaient, pour voir ses traits et y chercher l'empreinte du génie, une glorieuse auréole autour de son front. Beethoven leur tendit les bras, et ils l'embrassèrent tous, le père, la mère, la jeune fille et les trois frères. Puis, tout à coup, il se leva, s'assit devant le clavecin, fit signe aux trois jeunes gens de reprendre leurs instruments, et il joua lui-même ce chef-d'œuvre : ils étaient tout âme; jamais musique ne fut plus belle ni mieux exécutée. Quand ils eurent fini, Beethoven resta au clavecin, et improvisa des chants de bonheur, des chants d'action de grâces au ciel, comme il n'en avait pas composé de sa vie. Une partie de la nuit se passa à l'entendre. C'étaient ses derniers accents. Le chef de la famille le força d'accepter son lit; mais, la nuit, Beethoven eut la fièvre; il se leva, il sentit le besoin d'air; il sortit nu-pieds dans la campagne. La nature alors exhalait aussi une majestueuse harmonie; le vent faisait entre-choquer les branchages, ou s'engouffrait dans les allées, ou tournoyait en mugissant et rompant tout sur son passage. Il resta longtemps dehors. Quand il rentra, il était glacé. On alla à Vienne chercher un médecin; une hydropisie de poitrine s'était déclarée. Malgré tous les soins, le médecin, après deux jours, déclara que Beethoven allait mourir. En effet, à chaque instant, sa vie s'en allait. Comme il râlait sur son lit, un homme entra : c'était Hummel; Hummel, son ancien, son seul ami. Il avait appris la maladie de Beethoven; il lui apportait des soins et de l'argent; mais il n'était plus temps; Beethoven ne parlait plus, un regard de reconnaissance fut tout ce qu'il put dire à Hummel. Hummel se pencha vers lui, et avec le cornet acoustique au moyen duquel Beethoven pouvait entendre prononcer quelques mots à haute voix, il lui fit part de la douleur qu'il ressentait de le voir dans cette situation. Beethoven parut se ranimer, ses yeux brillèrent, et il dit : *N'est-ce pas, Hummel, que j'avais du talent?*

» Ce furent ses dernières paroles; ses yeux restèrent fixes, sa bouche s'entr'ouvrit; et la vie s'exhala. »

Notre intention n'est point de donner la nomenclature complète des nombreuses œuvres de Beethoven; on la trouvera dans les ouvrages spéciaux, notamment dans la *Biographie des musiciens* de M. Fétis, plus exact dans ses catalogues que dans le récit des faits. Quant à ceux qui voudraient des détails plus circonstanciés sur la vie du grand compositeur, nous leur indiquerons l'ouvrage de Schindler, traduit récemment par M. Sowinski, et où nous avons largement puisé. Nous nous contenterons de donner une appréciation générale sur le talent de Beethoven, et l'influence qu'il a exercée sur l'art musical. Quoique la vie de Beethoven n'ait pas été longue et qu'il ait commencé à écrire un peu tard, son œuvre est immense, car il a abordé tous les genres, depuis la sonate jusqu'à la symphonie et à l'opéra, et, dans tous, on peut le dire, il s'est placé au premier rang. Son opéra de *Fidelio*, le seul qu'il ait jamais fait et pour lequel il a composé *quatre ouvertures, renferme de grandes* beautés; si, dans ce genre, il est resté au-dessous de Mozart, c'est qu'il ne s'était pas, comme lui, instruit à l'école italienne dans l'art d'écrire pour les voix. Quant à ses œuvres symphoniques, ses sonates, ses concertos, ses trios, ses quatuors, le mérite en est trop connu pour qu'il soit besoin de le faire ressortir davantage. Après Haydn et Mozart, la tâche d'un compositeur devenait difficile comment égaler la science, la facilité du premier; le charme, l'abondance d'inspiration du second? comment introduire des éléments nouveaux dans un art dont le dernier mot semblait avoir été dit? C'est pourtant ce que fit Beethoven, car rien n'est impossible au génie. A ses compositions, il trouva des sonorités que l'oreille n'avait encore jamais entendues : tel

est le progrès qu'il fit faire à son art, et la cause de l'influence qu'il exerça sur les musiciens qui vinrent après lui. Chacun voulut s'inspirer du maître qui avait parlé une langue si riche et si brillante, et c'est en l'étudiant que Meyerbeer trouva les plus belles pages des *Huguenots* et du *Prophète*. En France, son action n'a été ni moins efficace ni moins heureuse. En 1826, son nom y était à peu près inconnu, lorsque Habeneck tenta d'y populariser ses œuvres, résultat auquel il ne parvint qu'avec des difficultés inouïes. Mais comme tout est mode en France, les séances de la *Société des concerts* obtinrent bientôt un succès extraordinaire, et y assister devint le partage de quelques privilégiés. Le goût toujours croissant de la musique allemande amena la création des *Concerts populaires*, dont la vogue va toujours en augmentant. Nous avons remarqué que les compositions de Beethoven y étaient les plus acclamées à cause de l'effet saisissant que ne manque jamais de produire cette inspiration si large, ces masses instrumentales si sonores; la finesse d'Haydn, le charme de Mozart n'y sont pas aussi facilement compris. Nos compositeurs, eux aussi, se sont ressenti de cette influence; leur orchestration est devenue plus savante pour ne pas choquer nos oreilles, habituées à toutes les splendeurs de l'orchestration de Beethoven. Mais ils ont eu beau chercher des effets nouveaux, augmenter les instruments dans une proportion formidable: ce n'est pas le bruit qui donne à l'harmonie sa richesse et sa beauté; quoique plus anciennes, les œuvres du maître sont encore les plus jeunes et les plus brillantes, et longtemps elles garderont cette vie, cet éclat, que le génie seul sait imprimer à ce qu'il touche.

BEETJUANE s. m. (bètt-ju-a-ne). Langue parlée par les Cafres occidentaux.

— **Encycl.** La langue *beetjuane* comprend plusieurs dialectes, entre autres, ceux des Maatjapings, des Lammahas, des Barrolongs, des Macquinis, des Matsaroquas, etc. Les premiers documents sérieux que l'on ait obtenus sur cet idiome cafre sont dus au docteur Qichtenstein. Les principales observations que l'on a faites portent, en général, sur le dialecte des Maatjapings. La langue *beetjuane* ne connaît pas les sons *f* et *v*; les labiales *m* et *b* permutent fréquemment; *r*, au contraire, qui manque aux Cafres méridionaux, y est souvent employé, ainsi que la diphthongue *eu*. Il existe des modifications flexionnelles dans les substantifs pour marquer le féminin, qui s'exprime par la terminaison *ari*, et pour les diminutifs, que l'on forme en ajoutant *jana* qui signifie *un peu*. Les adjectifs sont créés par un procédé de dérivation analogue. Le pronom de la troisième personne se compose du mot *muhnto* (homme), et de *si*, article démonstratif. Les pronoms possessifs sont exprimés par des mots spéciaux, ou, dans certains cas, par la répétition du pronom personnel, comme dans cet exemple : *ke bola ke kohho* (j'ai mal à la tête), mot à mot (*j'ai mal à moi tête*). Les personnes des verbes s'expriment simplement par les pronons personnels; les temps sont désignés, non par l'emploi de formes différentes de pronoms comme dans le *koussa*, mais à l'aide de deux verbes auxiliaires, *acho*, pour le passé, *rata*, pour le futur (J'ai dormi, *ke acho roballa;* tu as dormi, *oacho roballa ; ke rata roballa*, je veux dormir). Pour renforcer le sens du verbe et lui donner une signification fréquentative, on se sert des adverbes *tatta* (fort), et *itzinzi* (beaucoup). Exemple : *tsama tatta tata tatta* (courir très-vite); *itzin-sin-zinzi* (beaucoup, beaucoup). Quand la phrase est interrogative, les adverbes se placent à la fin.

BÉFANA s. f (bé-fa-na). Sorte de fée italienne, qui passe pour veiller très-attentivement sur la conduite des petits enfants, leur donnant des friandises, particulièrement la veille de Noël, s'ils ont été sages, leur administrant des corrections dans le cas contraire : *La* BÉFANA *figure, en grande robe noire, dans des processions burlesques qui ont lieu entre la fête des Rois et le mardi gras.*

BÉFARIE s. f. (bé-fa-rî). Bot. Orthographe vicieuse du mot *béjarie*.

BEFFANEGRINI (Antoine), littérateur et poëte italien, né à Asola en 1532, mort en 1602. Après avoir longtemps vécu à Mantoue, il se fixa à Piubega, où, vers 1580, il fut nommé juge. Beffanegrini avait des relations d'amitié avec les hommes les plus distingués de son temps, notamment avec le Tasse et le P. Ange Grillo. Il a publié un recueil de vers, sous le titre de *Rime* (Venise, 1566, in-4°) et des éloges historiques, *Elogj istorici d'alcuni personnaggi della famiglia Castigliona* (Mantoue, 1606, in-4°.)

BEFFARA (Louis-François), biographe français, né à Nonancourt en 1751, mort en 1838. Commissaire de police à Paris, de 1792 à 1816, il se mit en relation avec les artistes et auteurs dramatiques, et, pendant cinquante ans, il employa ses loisirs à faire de curieuses recherches sur l'art dramatique, tant en France qu'à l'étranger. Il s'est surtout fait connaître par l'ardeur passionnée qu'il mit à rechercher tout ce qui touchait à la vie et aux écrits de Molière. Il a fait paraître : l'*Esprit de Molière* ou *Choix de maximes, pensées, caractères, portraits et réflexions tirés de ses ouvrages* (Paris, 1777, 2 vol. in-12); *Dissertation sur Jean Poquelin Molière* (1821, in-8°); *Lettres de MM. les maires des communes de Ferrière et de la Ferrière, etc., pour la recherche des manuscrits de Molière* (1828, in-4°); *Maison natale de Molière* (1835, in-8°). M. Taschereau, dans son *Histoire de la vie et des ouvrages de Molière*, reconnaît avoir beaucoup profité des communications de Beffara. Ce dernier a également publié des *Recherches sur les époques de la naissance et de la mort de J. F. Regnard* (Paris, 1823). Outre ces écrits imprimés, Beffara a laissé en manuscrit plusieurs ouvrages pleins de renseignements précieux sur l'histoire théâtrale, sur les théâtres lyriques, sur les librettistes et compositeurs d'opéras, ballets, divertissements, sur les acteurs, danseurs et musiciens attachés aux orchestres. Il est regrettable qu'on n'ait point livré à l'impression ces ouvrages, dont nous allons donner les titres, et dont la publication serait un véritable service rendu à tous les écrivains, artistes et amateurs qui s'adonnent à l'art musical : 1° *Dictionnaire de l'Académie royale de musique*, contenant l'historique de sa fondation, des détails sur les directions et administrations qui s'y sont succédé, les noms des pièces et celui des librettistes et musiciens, etc., formant, 7 vol. in-4°, *Dictionnaire alphabétique des acteurs, actrices, danseurs et danseuses de l'Académie royale de musique;* 3° *Tableau chronologique des représentations journalières des tragédies lyriques, opéras, ballets depuis la fondation de l'Opéra en* 1671; 4° *Dictionnaire alphabétique des tragédies lyriques, opéras, ballets, pantomimes non représentés à l'Académie royale de musique;* 5° *Dictionnaire des auteurs des paroles et des compositeurs de musique, avec la liste de leurs pièces;* 6° *Dictionnaire des opéras, cantates, oratorios..., etc., représentés et imprimés en pays étrangers depuis la fin du* XV^e *siècle, avec des notices sur les auteurs des paroles et de la musique.* En outre, M. Beffara a rassemblé une collection complète, non-seulement de tous les poëmes d'opéras représentés, mais encore des diverses éditions de ces poëmes. Par son testament, M. Beffara à laissé ses collections et manuscrits à la bibliothèque de la ville de Paris et à la Bibliothèque impériale.

BEFFLER v. a. (bé-flé). Vieux mot qui signifiait tromper, moquer : *Si on le trompe et* BEFFLE *aujourd'hui... ils le* BEFFLENT *et s'en moquent.* (Naudé, *Coups d'Etat.*)

BEFFROI s. m. (bé-froi — *Beffroi* est une contraction d'un mot plus long, ainsi que le prouvent les anciennes formes *belfroi*, et *berfroi*, et la basse latinité, *berfredus*. En prenant, comme objet d'analyse, ce dernier mot *berfredus*, nous le décomposons, à première inspection, en deux radicaux *ber* et *fredus* que nous rattachons immédiatement aux mots germaniques *berg* et *fried* : *Berg* signifie montagne, protection, défense, comme nous l'expliquerons plus au long au mot BOURG. *Fried* a le sens de paix, sûreté. sécurité. Ce composé a donc la signification de rempart servant de défense. Le radical *fried*, dans le sens de paix, sécurité, se retrouve dans l'ancien haut allemand *frida;* dans l'allemand *frieds*, et be-*fried*-igung (fortification); dans le suédois *frid*; dans le hollandais *vrede*, etc... Le mot *beffroi* n'a pas passé en italien et en espagnol : il y est remplacé par *torre* (tour), *campanal* et *campanile* (cloche) et autres termes analogues.) Art milit. anc. Grande tour de bois, à plusieurs étages, montée sur des roues, souvent couvertes de cuir, avec laquelle on attaquait les villes assiégées : *Les Anglois qui séoient devant la Réole, et qui y furent pendant plus de neuf sepmaines avoient fait charpenter deux* BEFFROYS *de gros merrien, à trois estages.* (Froiss.)

— Féod. Tour de ville ou de château fort, dans laquelle on plaçait des gardes pour surveiller la campagne, et une cloche qui servait à la fois à sonner l'alarme et à convoquer les hommes du seigneur : *Le droit d'avoir un* BEFFROI *était un privilége pour certaines villes. L'hôtel de ville de Lausanne a son* BEFFROI *et ses gargouilles de fer brodé, découpé et peint.* (V. Hugo.) ‖ Cloche établie dans la même tour : *Sonner le* BEFFROI.

> Attendons, pour frapper, le signal du *beffroi*.
> C. DELAVIGNE.
>
> Le *beffroi*, qu'ébranlait une invisible main,
> S'éveillait de lui-même et sonnait les alarmes.
> C. DELAVIGNE.
>
> Le champion armé de la vieille Angleterre.
> Aux salves des canons, au branle du *beffroi*,
> Doit défier le monde... V. HUGO.

— Par anal. Assemblage de charpentes qu'on pose dans un clocher pour y suspendre les cloches et les isoler des murs qu'elles ébranleraient : *On a l'attention que le* BEFFROI *soit isolé de la tour dans toute sa hauteur, et de ne lui donner que la hauteur convenable pour le jeu des cloches, parce que plus il est haut et plus il fatigue la tour.* (Mill.) ‖ Assemblage de pièces de charpente destiné à soutenir des poids considérables, tels qu'une machine à vapeur, un meulage de moulin, etc.

— Blas. Figure en forme de cloche, représentant le vair, avec cette différence que le vair est toujours de quatre tires, tandis que le beffroi n'en a que trois, quelquefois même deux : *Quand un écu est dit simplement de* BEFFROI, *c'est qu'alors le champ est d'argent, et le* BEFFROI *d'azur; c'est une règle absolue. Le* BEFFROI *est considéré comme pièce honorable; il symbolise la grandeur et la prééminence d'une maison noble et puissante. Famille d'Aubeterre :* BEFFROI *d'or et d'azur.*

— Mus. Instrument sur lequel on frappe fortement, pour produire un son lugubre et inspirer une sorte d'effroi.

— Ornith. Nom vulgaire de deux espèces de tourdes : *Ce qui distingue plus particulièrement cet oiseau, auquel nous avons donné le nom de* BEFFROI, *c'est le cri singulier qu'il fait entendre le matin et le soir; il est semblable à celui d'une cloche qui sonne l'alarme.* (Buff.)

— **Encycl.** Au moyen âge, on donnait le nom de *beffroi* (en vieux français *baffraiz*, et dans la basse latinité *berefredus*, *berfredus*, *belfredus*, *belfragium*), à des tours mobiles en bois, recouvertes de cuir de bœuf ou de cheval et portées sur quatre roues, que l'on employait dans le siége des places fortes. Il est question, dans le *Roman de Garin*, d'une tour de ce genre, ayant 32 m. de haut, divisée en sept étages et contenant vingt arbalétriers. De pareilles machines de guerre existaient déjà dans l'antiquité; César parle, dans ses *Commentaires* (l. II), de tours mobiles en bois dont il se servit pour faire le siége d'une place défendue par les Nerviens. Quant à l'étymologie du mot *beffroi*, par lequel nos aïeux ont désigné ces engins d'assaut, elle a été très-diversement expliquée par les savants. Nous ne pouvons mieux faire, à ce sujet, que de renvoyer le lecteur au glossaire de Ducange.

Par analogie, le nom de *beffroi* fut donné, à partir du XI^e siècle, aux tours communales au sommet desquelles un homme d'armes faisait le guet, nuit et jour, pour signaler l'approche de l'ennemi. Ces tours avaient une autre destination non moins importante : elles renfermaient la *banclocque* ou *cloche à ban* (*campana bannalis*), qui servait à convoquer les échevins ou les bourgeois aux assemblées, et elles étaient ainsi comme le signe visible de l'affranchissement des communes. Aussi, lorsqu'un seigneur était amené à octroyer à une ville des lettres de franchise, ne manquait-il pas d'y mentionner le droit donné aux habitants d'élever un *beffroi* et d'y suspendre la banclocque. Quand, au contraire, le pouvoir féodal reprenait le dessus, un de ses premiers actes d'autorité était la démolition du *beffroi*. Dans leur impatience de posséder un édifice de ce genre aussitôt après l'octroi du droit de commune, beaucoup de villes se contentèrent de construire des *beffrois* en bois; mais les cités un peu considérables élevèrent des tours en maçonnerie, d'abord isolées, et réunies, plus tard, à la maison de ville. « Les municipalités, dit M. Viollet-Leduc, déployaient un certain luxe dans ces constructions; elles tenaient à ce que leurs couronnements élevés, souvent ornés de clochetons, d'aiguilles, de grandes lucarnes, fussent aperçus de loin et témoignassent de la richesse de la cité. » Les *beffrois* isolés se composaient d'une grosse tour carrée, le plus souvent surmontée d'un comble en charpente recouvert d'ardoises ou de lames de plomb, dans lequel étaient placées les cloches. L'étage supérieur de la tour, percé de fenêtres sur les quatre faces, servait de poste pour les guetteurs, qui avertissaient de l'approche de l'ennemi, signalaient les incendies, sonnaient les heures du travail et du couvre-feu. Dans les étages inférieurs se trouvaient des prisons, des magasins d'armes, la salle de réunion pour les échevins, le dépôt des archives. A dater du XIV^e siècle, les *beffroi* reçurent de grandes horloges, avec des cadrans extérieurs pour marquer les heures. Il ne reste plus aujourd'hui, en France, qu'un petit nombre de *beffrois* isolés. Celui d'Amiens, reconstruit à plusieurs reprises, ne rappelle que par sa base carrée la construction primitive. Celui de Béthune est assez bien conservé : une salle, éclairée par huit baies, renfermait les grosses cloches; au-dessus est une salle percée de meurtrières, d'où l'on monte, par un escalier à vis, à la galerie supérieure, flanquée aux angles d'échauguettes crénelées; un comble en charpente, recouvert d'ardoises et de plomb contient un carillon, et une lanterne supérieure est munie d'une galerie pour le guetteur. Des *beffrois* existent encore dans les villes d'Auxerre, d'Evreux, de Beaune, de Gand, de Tournai, etc. Certains *beffrois* isolés furent construits en forme de porte surmontée d'une ou deux tours : tels sont les *beffrois* d'Avallon et de Bordeaux. Ce dernier est remarquable; il se compose de deux grosses tours entre lesquelles s'ouvre un arc laissant un passage public; un second arc, couronné par un crénelage et un comble, couvre la sonnerie. Dans plusieurs villes, le *beffroi* fait partie de l'hôtel de ville; dans quelques autres, à Saint-Quentin, à Soissons, à Metz, par exemple, une des tours de la cathédrale remplit la même destination.

On donne encore le nom de *beffroi* à un assemblage de charpentes posé dans les tours ou clochers d'une église et destiné à soutenir les cloches. En général, les constructions de ce genre s'appuient sur une retraite ou sur des corbeaux ménagés dans la maçonnerie, et s'élèvent en se rétrécissant vers leur sommet, de manière à ne pas toucher les parois intérieures des murailles, lorsque le mouvement imprimé aux cloches les fait osciller. Il n'existe plus de *beffrois* de charpente qui soient antérieurs au XVI^e siècle; celui de la cathédrale de Chartres, construit au XV^e siècle, et qui passait pour un modèle du genre, a été détruit par un incendie, en 1836. Primitivement, dit M. Viollet-Leduc, les charpentes étaient toujours divisées en deux travées, dans chacune desquelles étaient suspendues les cloches. Avant le XV^e siècle, le pan de bois central était maintenu par des arbalétriers ou pièces inclinées, qui reportaient la charge sur les pans de bois latéraux. Par la suite, les pans furent composés d'une succession de croix de Saint-André, rendues beaucoup plus rigides par leur assemblage à mi-bois et arrêtant les effets de l'oscillation sur les tenons et les mortaises, et pour empêcher que le mouvement des cloches ne fît pivoter l'ensemble de cette charpente, on établit des goussets aux angles de chaque enrayure. C'est d'après ces principes, oubliés par les charpentiers du XVII^e et du XVIII^e siècle, que M. Viollet-Leduc a fait construire, en 1851, le *beffroi* de Notre-Dame de Paris. Cet ouvrage est complétement indépendant de la maçonnerie; il est entouré d'abat-sons, recouverts de plomb, qui le protégent contre la pluie et qui, tenant seulement à la charpente, suivent ses mouvements sans que les oscillations puissent agir sur les piliers en pierre de la tour. Au reste, l'oscillation, qui est de 0 m. 05 environ au sommet du *beffroi*, lorsque le bourdon est en branle à grandes volées, est complétement inappréciable au-dessus de l'enrayure basse.

BEFFROY DE BEAUVOIR (Louis-Etienne), conventionnel, né à Lyon en 1754, mort en 1825. Après avoir été, à vingt-deux ans, capitaine aide-major de la compagnie de cadets gentilshommes, envoyés par Louis XV au roi de Pologne, il entra dans les grenadiers royaux et devint successivement, sous la Révolution, dont il avait embrassé les idées, procureur de la commune de Laon, administrateur du département de l'Aisne, député suppléant à l'Assemblée législative, substitut du procureur général, et membre de la Convention en 1792. Il y vota la mort du roi, en demandant toutefois le sursis et l'appel au peuple, proposa l'abrogation de la loi du maximum, s'occupa surtout de finances et d'administration, se déclara contre Robespierre au 9 thermidor, et fut envoyé en mission près de l'armée d'Italie (1794). A Nice, il fit rouvrir les églises et fermer les clubs, et fut sur le point, dit-on, de faire arrêter le général Bonaparte, comme ancien partisan de Robespierre. Devenu membre du conseil des Cinq-Cents, Beffroy continua à s'occuper de questions d'économie politique, se prononça pour la loterie et contre l'emprunt forcé, s'opposa à l'incarcération des prêtres insermentés et à la suspension de la vente des biens nationaux, etc. Ayant été accusé, en 1802, d'avoir falsifié des pièces de liquidation, et de s'être procuré par ce moyen le luxe qu'il affichait, Beffroy passa en jugement, fut acquitté, puis nommé, en 1806, administrateur de l'hôpital militaire de Bruxelles. Forcé de quitter la France, comme régicide, en 1816, il partit pour Liége, où il termina sa vie. On a de lui quelques écrits, notamment : *Avantage du dessèchement des marais*, etc. (1793, in-8°); et *Rapport sur l'emploi des matières fécales fraîches* (1801).

BEFFROY DE REIGNY (Louis-Abel), auteur dramatique et littérateur, né à Laon en 1757, mort en 1811. Il fit représenter, sous le pseudonyme de *Cousin Jacques*, une multitude de pièces, dont la plupart sont des farces de circonstance sans style et sans esprit, mais qui eurent une espèce de vogue éphémère. Parmi ces pièces, nous citerons : *Nicodème dans la lune ou la Révolution pacifique* (1790), pièce qui eut plus de quatre cents représentations; le *Club des bonnes gens* (1791); *Nicodème aux enfers* (1791); les *Deux Nicodème*; la *Petite Nanette* (1796); etc. Beffroy est plus connu aujourd'hui par son *Dictionnaire néologique des hommes et des choses de la Révolution*, qui fut supprimé par la police consulaire avant la fin de la lettre C, et qui forme 3 vol. in-8° (Paris, an VIII). C'est une suite d'articles où l'on retrouve trop souvent les platitudes grotesques et les trivialités de ses élucubrations théâtrales, mais qui contiennent quelques renseignements au milieu de beaucoup d'anecdotes suspectes. Beffroy a publié d'autres ouvrages, où l'on remarque les conceptions bizarres et le style mou et décoloré, qui ont fait tomber toutes ses œuvres dans un juste oubli. Les principaux sont : *Critique du Salon de peinture* (1787); *Précis historique de la prise de la Bastille* (1789); la *Constitution de la lune, rêve politique et moral* (1793); les *Soirées chantantes* ou le *Chansonnier bourgeois* (1805, 3 vol.).

BÉFORT, v. BELFORT.

BÉFORTIN, INE s. et adj. (bé-for-tain, i-ne). Géogr. Habitant de Béfort ou Belfort, ville de France; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

BEG. V. BEY.

BÉGA, rivière de l'empire d'Autriche, dans le Banat, prend sa source près de la frontière de Transylvanie, coule d'abord de l'E. à l'O., puis se dirige au S.-O., baigne Gross-Becskerek et se jette dans la Theiss, près de Tittel, après un cours de 170 kil.

BEGA (Abraham), peintre hollandais. V. BEGEIN.

BEGA (Cornelis), peintre et graveur hollandais, naquit à Harlem en 1620, et non en 1610 ou 1629, comme le prétendent quelques biographes. Sa mère était fille de l'habile paysagiste Cornelis van Harlem. Son père, qui

était sculpteur sur bois, s'appelait Begyn. Chassé de la maison paternelle à cause de son libertinage, Cornelis changea de nom; il prit celui de Bega, et entra dans l'atelier d'Adrien van Ostade, dont il devint un des meilleurs élèves. Il mourut de la peste en 1664. Si l'anecdote suivante, rapportée par Weyermann, n'est pas apocryphe, elle prouve que la passion du beau sexe, qui s'était développée de bonne heure chez Bega, n'avait point diminué avec l'âge. Une femme qu'il aimait tendrement ayant été atteinte de la peste, il ne cessa pas de lui prodiguer des soins; mais, comme elle était près de mourir, il fut éloigné de force par les médecins et par sa mère. Toutefois il obtint, comme dernière consolation, de tendre à sa maîtresse un long bâton dont elle et lui baisèrent les extrémités. Quelques mois après ce triste adieu, il succomba lui-même au fléau. Béga a peint, dans la manière d'Ostade, des intérieurs de chaumière, des fêtes de village, des buveurs, des fumeurs, des ménétriers, des charlatans. Il s'est montré dessinateur plus correct, plus élégant que son maître, et il a donné à ses paysans des allures moins lourdes, des physionomies moins hébétées. « Ostade est entré plus avant dans la vérité du laid, a dit M. Ch. Blanc; il a vu sérieusement ses magots et les a sérieusement illustrés, tandis que Béga, moins dévot au culte de la difformité, a voulu civiliser un peu ses modèles et leur a prêté une sorte de grossière finesse qui n'était pas dans le maître, et qui n'était guère non plus dans la nature. » Sous le rapport de l'exécution, Cornelis est bien inférieur à Ostade; il n'a ni sa touche mordante, spirituelle, ni son entente du clair-obscur, Waagen reproche à ses carnations d'être froides et rougeâtres. Ses tableaux n'en sont pas moins très-estimés des amateurs. Le Louvre a de lui un *Intérieur rustique;* la galerie de Dresde, une *Danse de paysans* et le *Ménétrier*, deux de ses meilleures toiles; le musée d'Amsterdam, une *Réunion rustique*, morceau capital, et un *Vieillard dans son cabinet d'étude;* le musée Van der Hoop, le *Bénédicité*, daté de 1663; la galerie de Francfort-sur-le-Mein, deux tableaux de la même année; le musée de Berlin, une *Chanteuse qui s'accompagne sur le luth* et un *Intérieur rustique;* le musée de l'Ermitage, une *Fête de village;* la galerie des Offices, un *Astrologue* et une *Femme qui chante en jouant du luth.* Cornelis Béga a gravé à l'eau-forte et au burin plusieurs estampes traitées d'une pointe grossière, mais ferme. Son œuvre se compose de trente-cinq à quarante pièces; quelques-unes représentent des bustes et des têtes de paysans et de vieilles femmes, d'autres n'offrent qu'une seule figure en pied : *Femme portant une cruche*, *Fumeur*, *Fumeuse*, *Buveur*, *Vieille femme portant un panier*, *Paysan tenant son chapeau*, *Jeune paysan assis*, etc.; d'autres enfin représentent des scènes à plusieurs personnages : les *Caresses reçues*, les *Amoureux*, la *Mère tenant son enfant endormi*, la *Jeune cabaretière caressée*, la *Famille*, les *Trois buveurs*, la *Danse*, le *Cabaret*, le *Chanteur*, etc.) Ces diverses pièces sont du dessin et de l'invention de Béga. On lui attribue encore : le *Joueur de luth*, d'après Teniers; et les *Paysans en société* (sujet à huit figures), d'après Ad. Brouwer.

BÉGAIEMENT s. m. V. Bégayement.

BÉGARD, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond et à 15 kil. N.-O. de Guingamp; pop. aggl. 667 hab. — pop. tot. 4,182 hab. Minoteries, commerce de toiles communes. Suivant la tradition, ce bourg devrait son origine à une abbaye de l'ordre de Cîteaux, la première fondée en Bretagne vers 1130.

BÉGARDS, BEGGARDS ou **BÉGUARDS** (de l'angl. *Beggar*, mendiant). Secte de dévots ou d'illuminés, qui parurent en Italie, en France et en Allemagne, sur la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe. En 1221, saint François ajouta à son ordre une branche nouvelle, composée d'hommes et de femmes mariés; il leur donna une règle appropriée à leur état, mais aussi rapprochée que possible de celle des mineurs. Cette congrégation porta le nom de tiers ordre de Saint-François. Mais le peuple donna différents noms à ces religieux laïcs; tantôt on les appela *petits frères, fraticelles* ou *frérots;* en Italie, ils se nommaient *bizochi* (besaciers); en France, *béguins;* dans les Pays-Bas et en Allemagne, *beggards* ou *béghards.* Mosheim explique l'origine de ces noms de *béguins* et de *beggards*, et il les fait dériver, comme le mot *bigot*, du vieux mot allemand *beggen* (demander avec importunité). Cette étymologie s'accorde assez bien avec le caractère de ces religieux de l'ordre de Saint-François, dont la mendicité était la seule occupation. Ils se multiplièrent rapidement; un grand nombre, plus exaltés que les autres, embrassèrent avec ardeur la doctrine de Joachim, abbé de Flore en Calabre. Dès 1254, moins d'un demi-siècle après la fondation des franciscains, ces moines expliquaient publiquement à Paris un livre intitulé *l'Evangile éternel*, attribué à Jean de Parme, alors général de leur ordre. Ce livre était fondé sur la doctrine de l'abbé Joachim. Bientôt la division éclata entre les franciscains; deux partis se formèrent; l'un, composé des exaltés, voulait l'abolition de toute propriété, et la constitution de la société sur des bases nouvelles; l'autre, celui des modérés, n'avait pas de ces rêves-là; il tenait au monde par trop de liens pour décréter l'abolition de la propriété. Les premiers prirent le nom de *spirituels;* les seconds s'appelèrent *conventuels*, parce qu'ils admettaient la nécessité de fonder des couvents, et qu'ils comprenaient la vie monastique comme les autres moines. Les spirituels, c'est-à-dire les franciscains austères, se séparèrent de leur ordre et se révoltèrent contre leurs supérieurs. Les papes ont toujours été contraires aux innovations; Boniface VIII frappa donc la liberté de penser dans la personne de ces moines révolutionnaires. Ils n'en devinrent que plus exaltés; ils attaquèrent le pape, les cardinaux et les évêques; il faut avouer que, dans tous les siècles, ces hauts dignitaires de l'Eglise ont donné beaucoup de prise aux attaques de leurs adversaires. Les spirituels annoncèrent la réformation prochaine de l'Eglise par les vrais disciples de saint François, et prêchèrent une théologie fondée sur les principes métaphysiques de l'abbé Joachim. Les frères lais du tiers ordre, ceux qu'on appelait *béguins*, accoururent à la voix des réformateurs, et se rangèrent sous leur bannière. De là le nom de *béguins* donné à la secte tout entière. Au commencement du XIVe siècle, elle était très-répandue en Allemagne, le long du Rhin, et surtout à Cologne. Le concile particulier d'Arles, en 1260, avait condamné les joachimites; les bégards, qui avaient emprunté à ceux-ci leur doctrine et leurs idées sociales, furent enfin condamnés en 1312, au concile général de Vienne, tenu sous le pontificat de Clément V.

Cependant les anathèmes des papes et des conciles n'en vinrent pas à bout, les spirituels avaient la vie dure; au XVe siècle, ils s'appellent les *frères et sœurs du libre esprit* En Allemagne, ils portent le nom de *beggards;* en Bohême, on les nomme *bigards* ou *picards*, et en France, *picards* et *turlupins.*

Une chose curieuse, c'est que le peuple fit retomber sur le tiers ordre de Saint-François la haine qu'il portait aux sectaires. Les papes Clément V et Benoît XII rectifièrent cette erreur, en publiant que ces religieux n'étaient nullement l'objet des anathèmes lancés contre les bégards et les béguins d'Allemagne

Cette secte des bégards n'était pas sans quelque analogie avec l'anabaptisme du XVIe siècle.

Nous allons terminer par la citation suivante, qui explique d'une manière assez complète en quoi consistait la croyance des bégards. « Dans cette vie, l'homme peut arriver à un tel degré de perfection, qu'il sera complétement à l'abri de tout péché; dès lors, il ne fera plus aucun progrès dans la grâce. Car, si un homme y avançait toujours, il deviendrait peut-être plus parfait que Jésus-Christ. Alors donc que l'on est arrivé à ce point de perfection, on ne doit plus ni prier, ni jeûner. En effet, les appétits des sens sont tellement subjugués par l'esprit et la raison, que l'on peut céder sans danger à tous les désirs charnels. De plus, la liberté est là où se trouve l'esprit du Seigneur; or, l'esprit du Seigneur étant avec ceux qui atteignent cette perfection des bégards, ils doivent vouloir la liberté; par suite, ils ne sont soumis ni à l'autorité des hommes, ni aux commandements de l'Eglise. Dans cette vie, on peut obtenir, aussi bien que dans l'autre, la béatitude finale. Toute intelligence trouve son bonheur en elle-même; pour voir Dieu et jouir de lui, l'âme n'a pas besoin de la lumière de gloire. L'âme parfaite a exclu les vertus; c'est donc une imperfection que de s'exercer à leur pratique. A l'élévation du corps de Jésus-Christ, l'homme parfait ne doit rendre aucune marque de respect; car ce serait une imperfection que de descendre de la pureté et de la hauteur de sa contemplation, pour penser à la passion et à l'humanité de Jésus-Christ ou à l'Eucharistie. »

BEGARELLI (Antonio), connu autrefois en Italie sous le nom de **il Modona**, sculpteur italien, né à Modène vers 1498, mort en 1565 Lanzi dit qu'il fut peut-être l'élève de Giovanni Abbate, père de Niccolo, habile modeleur en plâtre; d'autres biographes assurent qu'il n'eut d'autre maître que la nature. Il excella dans l'art de modeler en plâtre et en terre cuite des figures grandes comme nature; il exécuta, dans les églises de sa ville natale, et dans celles de Parme, de Mantoue et d'autres lieux, un grand nombre de crèches, de groupes, de statues. Un de ses meilleurs ouvrages fut un *Christ au tombeau*, qu'il fit pour l'église de Sainte-Marguerite des Récollets, à Modène. Vasari loue les beaux airs de tête, les belles draperies, les proportions admirables de ses figures et l'habileté avec laquelle il imitait la couleur du marbre; il ajoute que Michel-Ange, ayant vu quelques-uns de ses ouvrages, ne put s'empêcher de s'écrier : « Si cette terre devenait du marbre, malheur aux statues antiques! (*Si questa terra diventasse marmo, guai alle statue antiche!*) » Eloge considérable dans la bouche d'un tel maître! Begarelli fut aussi un savant dessinateur. On prétend qu'il fournit au Corrége, son ami, les dessins pour peindre la fameuse coupole de Parme.

BEGAS (Charles-Joseph), peintre allemand né à Heinsberg, en 1794, mort à Berlin en 1854. Il apprit, à Bonn, les principes de l'art de peindre sous la direction de Philippart. En 1811, il vint à Paris et entra dans l'atelier de Gros. Ses premiers ouvrages ayant été signalés à l'attention du roi de Prusse, il reçut une pension de ce monarque. En 1818, il exposa, à Aix-la-Chapelle, un *Christ au jardin des Oliviers*, peinture que les critiques français trouvèrent trop allemande et que les Allemands trouvèrent trop française. On aurait pu en dire autant de tous les ouvrages postérieurs de Begas. Il semble, en effet, que cet artiste se soit proposé de réaliser une sorte de compromis entre la manière française et la manière germanique. Pour le dessin et pour la composition il procède bien moins de Gros que de David; ses tableaux ont en général la science et aussi la banalité des œuvres conventionnelles de l'école académique, mais on y trouve une certaine profondeur de sentiment, une force et une vérité d'expression qui font songer au mysticisme philosophique des Allemands. Charles Begas passa en Italie vers 1822, et fréquenta, à Rome, Overbeck et ses disciples; on ne peut mettre en doute qu'il n'ait subi l'influence de ce maître : il se pénétra de son idéalisme et s'efforça, à son exemple, de faire servir l'art à l'expression de hautes pensées. En 1825, il quitta l'Italie et alla se fixer à Berlin, où il devint peintre du roi de Prusse, professeur et membre de l'Académie des Beaux-Arts. Il exécuta pour le gouvernement un grand nombre de peintures à l'huile et à fresque. Il a exposé à Paris, en 1837, l'*Empereur Henri IV faisant pénitence d'église devant Grégoire VII*, composition sagement conçue, savamment dessinée, mais d'un coloris terne et monotone, pour laquelle il a obtenu une médaille de 2e classe. Trois tableaux de lui ont figuré à l'Exposition universelle de 1855 : le *Christ prédisant la ruine de Jérusalem*, la *Mort d'Abel*, et le portrait même de l'artiste. Parmi ses autres ouvrages, il nous suffira de citer : *Moïse sauvé des eaux*, le *Baptême de Jésus-Christ*, le *Sermon sur la montagne*, le *Portement de croix*, la *Descente du Saint-Esprit*, une *Jeune fille sous un chêne*, une *Famille de vignerons italiens.* (Exposition de Bruxelles, 1851); les portraits de la princesse Albert de Prusse, de Schelling, de Ch. Ritter, d'Al. de Humboldt, de Meyerbeer, etc. — Charles Begas a laissé deux fils qui ont suivi, comme lui, la carrière des arts : Begas (Reinhold), statuaire, né à Berlin, élève de Rauch, a obtenu à Paris, en 1859, une médaille de 2e classe pour un groupe spirituel et gracieux, représentant *Pan consolant Psyché*; il a exposé, en 1865, un autre groupe : *Vénus et l'Amour*; — Begas (Oscar), peintre, né à Berlin, a envoyé deux portraits, celui de M. S. statuaire, au Salon de 1859, et celui du comte de Raczynski, au Salon de 1861.

BÉGASSE s. f. (bé-ga-se). Ornith. Syn. de *bécasse.*

BÉGAT (Jean), jurisconsulte français, né à Dijon en 1523, mort en 1572. Successivement avocat, conseiller et président (1571) au parlement de sa ville natale, il acquit une réputation de savoir et d'éloquence qui, à plusieurs reprises, lui valut d'être chargé de missions importantes par sa compagnie. C'est ainsi qu'il fut député près du roi Charles IX pour obtenir la révocation des édits du 17 janvier 1562 et du 19 mars 1563, qui accordaient le libre exercice de leur culte aux protestants. On a de Jean Bégat : *Remontrances à Charles IX sur l'édit de* 1563 (Anvers, 1563, in-4°); et *Commentarii rerum Burgundicarum*, etc., commentaire qui sert d'introduction aux *Coutumes générales du pays et duché de Bourgogne*, par Chevanes (Châlons, 1665, in-4°).

BÉGAT (Pierre), ingénieur français, né à Louhans (Saône-et-Loire) en 1800. A sa sortie de l'Ecole polytechnique, il fut admis dans le génie maritime, et il remplit aujourd'hui les fonctions d'ingénieur hydrographe en chef. On a de lui plusieurs ouvrages, notamment : *Description physique et politique de la Grande-Bretagne, de l'Italie et de la France* (1833-1834, 4 vol.); *Traité de géométrie à l'usage des marins* (1839, in-8°); *Exposé des opérations géodésiques*, exécutées en 1839 et 1844 sur les côtes septentrionales et méridionales de la France, sous la direction de Beautemps-Beaupré, etc. M. Bégat a été un des rédacteurs les plus actifs des *Fastes de la Légion d'honneur* (1842-1847, 5 vol. in-8°).

BÉGAUD adj. et s. (bé-gô — rad. *bègue*). Pop. Nigaud, stupide, ignorant : *Il est* bégaud. *C'est un* bégaud.

BÉGAUDER v. n. ou intr. (bé-gô-dé — rad. *bégaud*). Faire le bégaud, niaiser, s'amuser sottement : *Ils vont* bégauder *par les chemins. Ils s'amusent à* bégauder.

BÉGAULT (Gilles), prédicateur français, né en 1660, mort vers 1715. Il fut chanoine et archidiacre à Nîmes, et s'acquit une grande réputation comme prédicateur. Il partagea, pendant de longues années, les travaux de Fléchier, se forma à ses leçons, et adopta ses formes oratoires, ainsi que son genre d'élocution. Plusieurs de ses contemporains le mettent presque sur le même rang que le célèbre évêque de Nîmes; mais sa réputation ne tarda pas à s'effacer devant celle de Fléchier, et Bégault est aujourd'hui tombé dans l'oubli. On a de lui : *Panégyriques et sermons sur les mystères, avec des discours académiques*, etc. (Paris, 1711-1727, in-12).

BÉGAYANT (bé-ghè-ian). part. prés. du v. Bégayer : *Je vous ai représenté la nature divine en* bégayant, *je l'avoue; hé! que pouvais-je faire autre chose?* (Boss.)

> On s'est tout dit, et l'amante s'accuse
> Près de l'amant, *bégayant* une excuse.
> Bernard.

BÉGAYANT, ANTE adj. (bé-ghè-ian, an-te — rad. *bégayer*). Qui bégaye, qui a l'habitude de bégayer : *Il est aisé de vaincre des ennemis enivrés,* bégayants *et chancelants.* (Fr. Michel.)

> Que ses enfants gloutons, d'un bec toujours ouvert.
> D'un ton demi-formé, *bégayante* couvée,
> Demandaient par des cris encor mal entendus.
> La Fontaine.

BÉGAYÉ, ÉE (bé-ghè-ié). part. pass. du v. Bégayer. Prononcé en bégayant, balbutié : *Il reçut un regard glacé, des paroles vagues et* bégayées. (Balz.) *Chères coquetteries du cœur! elles vibrent toujours dans mon oreille, ces délicieuses paroles à demi* bégayées, *comme celles des enfants.* (Balz.)

> A ces mots *bégayés* que la fureur inspire,
> Il referme les yeux, penche la tête, expire.
> Regnard.

BÉGAYEMENT ou **BÉGAIEMENT**, en poésie **BÉGAÎMENT** s. m. (bé-ghè-man — rad. *bégayer*). Action de bégayer; défaut dans l'organe vocal, consistant à répéter certaines syllabes, à en prononcer d'autres avec un effort qui produit une sorte d'explosion, à s'arrêter devant d'autres que l'on ne peut parvenir à articuler : *Le* bégayement *est beaucoup plus rare chez les femmes que chez les hommes.* (Colombat.)

— *Bégayement d'avant*, difficulté ou imperfection dans les mouvements que la langue exécute d'arrière en avant. ‖ *Bégayement d'arrière*, difficulté ou imperfection des mouvements d'avant en arrière. ‖ *Bégayement d'en haut*, difficulté ou imperfection des mouvements de bas en haut.

— Abusiv. Toute articulation vicieuse, comme le grasseyement, le lambdacisme, l'iotacisme, etc.

— Par anal. Langage d'un enfant qui a encore de la peine à articuler ses mots : *Aucune oreille n'avait été réjouie du bruit si doux de ses premiers* bégayements. (Ch. Nod.)

— Fig. Premiers essais, tentative imparfaite : *La charité du christianisme est le premier* bégayement *de la justice.* (Proudh.) *La muse de Voltaire n'a jamais eu ni les* bégayement *de l'enfance, ni les timidités de la vierge.* (Ars. Houss.) *La pierre, le bois, l'airain, le papyrus, la cire, le lin, furent tour à tour les dépositaires des traditions de l'esprit, du verbe; mais toutes ces formules ne furent, en quelque sorte, que le* bégayement *de l'idée.* (Ed. Tixier.)

> Ah! puisse son oreille entendre sur ma bouche
> L'humble *bégaîment* de mon cœur.
> Lamartine.

‖ Hésitation : *Ce* bégayement *par écrit sentait fort le galimatias d'un homme qui n'avait nulle envie de me servir.* (St-Sim.)

— **Encycl.** Le *bégayement* est un vice de la parole ou du langage, qui consiste en une difficulté particulière, et ordinairement momentanée, de prononcer une consonne ou une voyelle et de l'unir aux précédentes.

Les médecins anciens se sont très-peu occupés du *bégayement;* ce n'est guère que depuis le commencement de ce siècle que cette infirmité a été l'objet d'une étude sérieuse, et qu'on l'a définitivement classée dans le cadre de la nosologie.

Toutes les personnes atteintes de *bégayement* ne le sont pas au même degré : il en est chez lesquelles cette affection est peu sensible, et alors ce n'est qu'un léger défaut, qui, loin de nuire au langage, lui communique comme une sorte de charme ou de grâce naïve et attrayante. Comme exemple, nous avons Camille Desmoulins.

Ordinairement, l'organe de la phonation est plus embarrassé; les individus peuvent avoir une conversation suivie, mais ils se trouvent tout à coup arrêtés par une syllabe, véritable pierre d'achoppement contre laquelle la langue semble venir violemment se heurter. Aussitôt qu'ils ont pu surmonter cette difficulté, ils prononcent la syllabe qui suit avec précipitation et avec effort, ou bien ils reproduisent la syllabe déjà formée pour la joindre à la suivante et les répéter ainsi précipitamment toutes ensemble; exemple : pou-pou-pouvoir, li-livre; de là résulte une sorte de battement désagréable que les Grecs, si riches en expressions imagées, désignaient par le mot βατταρίζειν, et les latins par celui de *battarismus.* A un plus haut degré, heureusement très-rare, le *bégayement* est presque du mutisme. Ce n'est qu'après de pénibles efforts, au milieu de l'anxiété la plus vive, portée parfois jusqu'à la suffocation, que celui qui en est atteint prononce quelques syllabes d'une façon intelligible. Du reste, le *bégayement* se traduit par des signes tellement nombreux que, tandis que Voisin le divise seulement en trois classes, selon son intensité, Malbouche en établit neuf variétés, et M. Colombat en porte le nombre à dix. Ce ne sont là, évidemment, que des formes, des nuances, des caractères d'une seule et même affection, que l'on pourrait multiplier à l'infini et qui sont sans nulle importance, même au point de vue pratique.

Les lettres *g*, *k*, *l*, sont celles qui donnent ordinairement lieu au *bégayement;* cependant, d'après Schulthess, l'articulation des voyelles serait plus difficile que celle des consonnes. Cette remarque n'est pas complétement exacte, car il arrive fréquemment que, la voyelle étant déjà prononcée, la consonne qui l'accompagne

ne veut pas s'y unir; et, en outre, dans beaucoup de circonstances, l'obstacle existe dans la première consonne d'un mot.

Quand la consonne qui précède est *explosive*, elle est presque toujours répétée; quand, au contraire, elle est *soutenue*, la répétition n'a pas lieu, parce que le son peut être maintenu jusqu'à l'arrivée de la voyelle, *ch-ch-charette*. Cette répétition peut aussi se produire sur une seule lettre, *m-m-magnifique*. Certaines lettres, telles que *d*, *t*, *n*, *g*, sont quelquefois intercalées involontairement dans les mots. En général, la prononciation d'une syllabe est d'autant plus aisée, que celle qu'elle suit a laissé la langue dans une situation plus favorable.

La plupart des bègues connaissent les mots dont l'articulation leur est difficile, et il en est beaucoup parmi eux qui s'étudient et qui parviennent à cacher leur infirmité; ainsi, ceux qui prononcent facilement les articles *le*, *la*, *les*, les joignent ordinairement au substantif; ils disent, par exemple, *lecadeau;* d'autres font longue ou brève, suivant les cas, la syllabe précédant celle sur laquelle ils savent devoir hésiter. « Tous ces artifices, dit le docteur Rullier, ont le but commun de rapprocher, autant que possible, la position de la langue de celle qu'elle doit avoir pour la prononciation de la syllabe difficultueuse. »

Il n'y a rien de régulier dans la marche et dans la production du *bégayement* : Quand il est continu, son intensité est très-variable; tantôt c'est une simple hésitation de la parole, tantôt l'expression de la pensée présente des difficultés insurmontables. Quand il est intermittent, les accès qui le caractérisent sont presque toujours indéterminés.

Le *bégayement* n'existe point dans la première enfance, car on ne peut regarder comme constituant cette affection, le balbutiement qui accompagne la formation primitive du langage. Cette infirmité ne devient apparente que vers la fin de la cinquième année, et c'est à l'époque de la puberté qu'elle acquiert sa plus grande intensité; à partir de ce moment, elle reste stationnaire, pour diminuer, et, le plus souvent, disparaître pendant la vieillesse, alors que l'irradiation cérébrale se meut lentement, et que l'influx nerveux jaillit avec moins d'impétuosité.

Les femmes en sont plus rarement atteintes que les hommes; il semble qu'il devrait en être autrement, en raison de la prédominance du système nerveux dont, en général, est doué le sexe féminin. J.-J. Rousseau a donné de ce fait une assez curieuse explication : « Les femmes, dit-il, ont la langue flexible, parlent plus agréablement que les hommes, parce que la parole est pour elles l'instrument le plus utile et le plus indispensable à leur bonheur; et la nature, par une juste compensation des maux qu'elle leur impose, n'a pas voulu les priver de l'arme la plus puissante dont elles puissent faire usage. »

Le tempérament nerveux prédispose au *bégayement ;* cependant il est beaucoup de bègues bilieux et lymphatiques. Les émotions morales, un accès de colère ou de joie réagissent sur les organes de la parole avec d'autant plus d'énergie qu'a été plus puissante l'excitation cérébrale. Chez beaucoup d'individus, ces émotions déterminent une sorte d'embarras dans l'articulation des sons; chez les bègues, tantôt elles augmentent la difficulté de parler, tantôt, au contraire, elles délient, pour ainsi dire, leur langue et les délivrent momentanément de leur infirmité. Sous l'influence d'une vive impression morale, des muets ont même recouvré cet instrument de communication qu'ils croyaient à jamais perdu. Tout le monde connaît l'histoire du fils de Crésus, retrouvant la parole pour arrêter le bras d'un soldat ennemi qui allait tuer son père. Esquirol a raconté le fait d'un individu muet depuis longtemps, lequel, étant maltraité par sa femme, eut un accès de colère si violent, que son mutisme cessa tout à coup et qu'il rendit à cette mégère les insultes qu'il en avait reçues.

La crainte, la timidité, peuvent produire le *bégayement ;* un médecin a cité le fait d'un enfant de onze ans, très-bègue lorsqu'il parlait en présence de personnes qui le regardaient, et dont la prononciation devenait naturelle dès qu'il savait ne pas être vu, quand il parlait, par exemple, dans l'obscurité.

L'une des causes les plus fréquentes du *bégayement* est cette action qui entraîne, comme malgré eux, les individus à exécuter des actes résultant du consensus qui s'établit entre des personnes qui sont souvent ensemble. C'est à l'imitation que doivent être rapportés l'accent particulier, les intonations de voix et les nuances dans la prononciation des mots, en certaines provinces. Chez les adolescents, les impressions cérébrales sont tellement accentuées, qu'ils se trouvent souvent involontairement portés à copier les gestes et les mouvements de leurs camarades. Le docteur Rullier a cité, d'après le professeur Desormeaux, un exemple de *bégayement* acquis par l'imitation. « Un homme, dit-il, fort distingué dans les lettres, vivant dans sa jeunesse avec un de ses camarades, très-bègue, l'était devenu lui-même. Il s'était fait d'abord un jeu de parler comme son ami; mais, insensiblement, il devint tout à fait bègue, et n'arriva dans la suite, qu'à l'aide de beaucoup d'efforts, à se défaire de cette vicieuse habitude. Ce fait fort curieux, peut être mis à profit dans les grandes réunions de jeunes gens, pour prévenir la propagation du *bégayement* qui naîtrait de la même source. »

Les excès vénériens, l'onanisme, les veilles prolongées, l'ivresse, sont des causes de *bégayement* plutôt provoquantes que déterminantes; nous en dirons autant des fatigues corporelles et intellectuelles, des exercices violents et des courses forcées.

Le *bégayement* est essentiellement héréditaire, mais il n'est pas toujours directement héréditaire; plus de la moitié des bègues que le docteur Violette a eu à traiter lui ont signalé une pareille affection dans leurs ascendants, leur père ou leur grand-père.

Les saisons, et surtout la température, ont une influence certaine sur le *bégayement*. Pendant les grands froids de l'hiver ou les fortes chaleurs de l'été, les bègues s'expriment plus difficilement que lorsque le temps est chargé d'humidité.

Le diagnostic du *bégayement* est des plus faciles; il suffit d'entendre parler les personnes qui en sont affectées, pour le reconnaître; cependant, Sauvages non-seulement le confondait avec le grasseyement et avec le balbutiement, mais encore il donnait ce nom à tout embarras de la parole, même quand il était dû au bec-de-lièvre ou à la maladie appelée *grenouillette*. C'est une erreur qui ne peut plus être permise aujourd'hui. Les affections cérébrales, la chorée, la fièvre typhoïde, les empoisonnements métalliques, l'ivresse, s'accompagnent fréquemment d'une certaine difficulté de parler; ce n'est point alors du *bégayement*, mais bien un des symptômes de la maladie prédominante.

Cette infirmité n'est jamais grave; néanmoins, comme il est des cas au-dessus des ressources de l'art, cette incurabilité peut, en causant de la tristesse et en fermant parfois la carrière que le bègue aurait le désir d'embrasser, altérer profondément sa santé.

Les auteurs ne s'accordent pas sur la cause qui peut ainsi enchaîner la langue et rendre si difficile l'acte destiné à énoncer la pensée. Pour les uns, le *bégayement* serait dû à un vice de conformation d'un ou plusieurs organes de la parole : épaisseur ou volume trop considérable de la langue, relâchement du ligament de cet organe, longueur excessive de son frein, division de la luette, conformation particulière de l'os hyoïde, position vicieuse des dents sur l'arcade alvéolaire (Delius, Dieffenbach, M. Hervez de Chégoin). Pour les autres, le *bégayement* reconnaîtrait pour cause une tuméfaction chronique des amygdales, déterminée par une étroitesse congénitale de l'arrière-bouche (Jearsley et Braid), ou la rétraction du muscle génioglosse (Amussat, Bonnet de Lyon). L'examen anatomique des organes de la phonation chez les bègues renverse toutes ces théories, en démontrant l'organisation parfaite de cet appareil.

En 1842, Jourdaut, par l'organe de M. Becquerel, soutint devant l'Académie des sciences que le *bégayement* a lieu toutes les fois que l'on dépense en souffle l'air qui aurait dû être employé en son, et cela, à cause d'un vice dans le jeu des muscles du thorax. C'était énoncer un fait, mais non résoudre la question.

Déjà, en 1830, M[me] Leigh, chargée de l'éducation d'une jeune bègue, fille du docteur Yates, avait remarqué qu'en parlant son élève avait toujours la langue placée dans la partie inférieure de la bouche, contrairement aux personnes qui, parlant bien, ont toujours la langue appliquée à la voûte palatine. Malbouche, à qui M[me] Leigh avait fait part du résultat de ses observations, vint les publier en France, où elles firent grand bruit. Cette théorie montre plutôt le mécanisme des difficultés qu'elle ne les explique. A la même époque, Colombat et M. Serre d'Alais publièrent chacun un mémoire sur la nature de cette infirmité, que l'un et l'autre de ces auteurs regardent comme devant être classée au nombre des affections nerveuses. M. Serre admet dans le *bégayement* deux formes principales : la première, qui consisterait dans une chorée des muscles modificateurs des sons; la seconde, qui serait déterminée par une roideur tétanique des muscles de la voix et de la respiration. Colombat pense que cette infirmité est le résultat d'un manque d'harmonie entre l'innervation et la myotilité, ou, pour parler plus clairement, comme le dit le docteur Violette, entre l'influx nerveux qui suit la pensée et les mouvements musculaires au moyen desquels on peut l'exprimer par la parole. Nous nous bornerons à mentionner l'opinion d'Arnott, de Mallec et de Schulthess, qui prétendent que le *bégayement* consiste dans une affection spasmodique de la glotte, et que son occlusion soudaine, en s'opposant au passage de l'air nécessaire pour produire telle ou telle syllabe, en serait la seule cause. L'essence du *bégayement* consisterait donc en un état pathologique des mouvements associés du larynx et de la bouche. Cette explication ne nous paraît pas plus admissible que les précédentes, quoiqu'elle ait été défendue avec talent par l'illustre physiologiste Ch. Bell.

Quelles sont donc les vraies causes du *bégayement*, celles qui forment le caractère de cette affection et qui peuvent en expliquer les différents phénomènes? Quel est, enfin, l. vice ou les lésions auxquelles il faut spécialement l'attribuer? Avec la plupart des auteurs modernes, et notamment avec le docteur Violette, nous pensons que *le bégayement* est une maladie essentiellement nerveuse, sans lésion organique, ayant son siége dans le cerveau et rejaillissant sur chacun des organes qui constituent l'appareil de la voix. La marche irrégulière de l'affection, sa producduction sous l'influence d'une cause quelconque, cause qui, le lendemain, n'apportera aucun trouble à l'exercice de la parole, toutes ces circonstances tendent à appuyer cette explication comme la seule admissible. Quant à la région qu'occuperait le *bégayement* dans la masse encéphalique, pourquoi ne serait-ce point dans les lobes cérébraux antérieurs où réside le sens de la parole, ainsi que l'a démontré la discussion qui a eu lieu récemment au sein de l'Académie de médecine. Or, il est démontré que l'harmonie entre les centres nerveux et les organes de la phonation doit surtout son existence à la production des mouvements rationnels dont l'ensemble constitue la gesticulation; c'est au nerf spinal que doit être rapportée cette action par la double fonction du nerf phonateur et du nerf moteur, double fonction qui ne peut permettre à l'une d'être complétement indépendante de l'autre. Il en résulte que le *bégayement* est une affection complexe, intéressant à la fois ou en partie les organes vocaux proprement dits, ceux de la respiration, et enfin les membres supérieurs.

L'art de parler était une partie essentielle de l'éducation dans les républiques anciennes, où toutes les affaires se traitaient devant le peuple. Cet art était l'objet d'une sorte de vénération; il était familier à tous les citoyens que leur naissance ou l'ambition de leur famille destinait au gouvernement de l'Etat, et cependant les médecins de l'antiquité se sont tus absolument sur les moyens de combattre le *bégayement*. Parmi les historiens, Plutarque est le seul qui en ait parlé en racontant, de la manière la plus piquante, comment Démosthène parvint à se délivrer d'un *bégayement* qui semblait devoir l'exiler pour toujours de la tribune aux harangues.

Démosthène avait, dans sa façon de parler, plusieurs défauts : Satyrus, le comédien, lui apprit d'abord à réciter les vers d'Euripide et de Sophocle; et, d'après Démétrius le Phalérien, il s'appliquait à rectifier sa prononciation en se remplissant la bouche de petits cailloux; enfin, comme il avait la voix très-faible, il cherchait à se dilater les parois du thorax en gravissant à la course les coteaux les plus escarpés, Quand Démosthène reparut à la tribune, il fit d'autant plus d'impression sur les Athéniens, que son accent se pliait, avec une aisance étonnante, aux inflexions de la langue.

Nons ne pouvons faire ici l'historique de toutes les méthodes qui ont été successivement conseillées pour guérir le *bégayement*. Nous nous bornerons à signaler celles qui nous paraissent être les plus efficaces.

Disons d'abord que les opérations, tentées dans l'espoir d'obtenir la cure radicale du *bégayement*, opérations qui consistaient essentiellement dans la section des muscles génioglosses, que ces opérations, disons-nous, sont aujourd'hui et doivent rester complétement abandonnées. Gerdy et Velpeau ont démontré que non-seulement leurs résultats étaient nuls dans le plus grand nombre des cas, mais encore qu'elles sont dangereuses, que parfois elles ont amené la perte absolue de la parole, et même la mort.

Quant aux méthodes préconisées par Itard, M[me] Leigh, Malbouche et Magendie, Colombat et M. Serre d'Alais, Jourdant, Becquerel et son élève Violette, elles ont toutes donné des résultats assez bons, mais incomplets et surtout provisoires. Peut-être est-ce à cela qu'elles doivent d'être aujourd'hui presque complétement oubliées. Ne pouvant entrer ici dans le détail de ces méthodes, qui trop souvent, d'ailleurs, se sont un peu copiées les unes les autres, nous préférons reproduire les conseils que, dans sa physiologie, Muller donne aux bègues.

« Si j'avais, nous dit cet auteur, une méthode à proposer pour la guérison du *bégayement*, j'emploierais la suivante : Je ferais pour le bègue des écritures dans lesquelles il ne se trouverait aucune consonne absolument muette ou explosive (*p*, *d*, *g*, *p*, *t*, *k*); ces écritures ne comprendraient que des phrases dans la composition desquelles il n'entrerait, outre les voyelles, que des consonnes susceptibles d'intonation concomitante (*f*, *x*, *sch*, *s*, *r*, *l*, *m*, *n*, *gn*); je ferais une loi de prononcer toutes ces lettres avec intonation, et de les traîner très-longtemps. De là résulte une prononciation dans laquelle l'articulation est constamment accompagnée d'intonation, de manière que la glotte ne se trouve jamais fermée. Une fois le sujet bien exercé à tenir sa glotte ouverte sans interruption, même entre les mots, à ne jamais la fermer pendant et après chaque consonne et chaque voyelle, on pourrait passer à la consonne muette *h*, et aux consonnes explosives, car, parvenu là, il sait déjà de quoi il s'agit. »

Émanés d'un physiologiste éminent, qui s'est occupé avec beaucoup de soin du mécanisme de la prononciation, les conseils que nous venons de reproduire sont fort sages, sans doute, et peuvent donner quelques bons résultats. Toutefois, ils ne sauraient à eux seuls représenter pour le bègue un guide suffisant. L'auteur n'a point eu, d'ailleurs, cette pensée. On voit, en effet, qu'il ne s'exprime, sur sa méthode, qu'au conditionnel, et qu'il ne paraît pas avoir eu occasion de l'appliquer.

Un autre physiologiste, le docteur Guillaume, s'occupe fort sérieusement, depuis plusieurs années déjà, de l'infirmité en question. Atteint d'un *bégayement* extrêmement prononcé, l'auteur dont nous parlons a pu étudier cette infirmité avec d'autant plus de soin, qu'il était plus intimement aux prises avec elle et se trouvait plus directement intéressé à cette étude. Nous empruntons à son travail, qui est encore inédit, quelques lignes qui nous paraissent bien propres à caractériser la véritable nature du *bégayement*, et dont nos lecteurs se trouveront ainsi avoir la primeur :

« Le *bégayement*, quelle que soit la définition que l'on en adopte, est un vice de prononciation. Voir en quoi la prononciation vicieuse du bègue diffère de la prononciation physiologique ou normale pour chercher à l'y ramener, tel nous paraît devoir être le but de tout traitement rationnel. Demandons donc à la physiologie en quoi consiste essentiellement la prononciation normale, et quelles sont les principales différences qui en séparent la prononciation anormale du bègue.

« La *prononciation* ou *articulation* n'est autre chose que la *voix articulée*, c'est-à-dire la voix modifiée, pétrie par les organes situés au-dessus du larynx (pharynx, voile du palais, langue, lèvres, etc.).

» La *voix* n'est autre chose qu'un *son* produit au larynx. Or, tout son, quel qu'il soit, suppose, comme condition première de son existence, de l'air mis en mouvement. La fonction qui met cet air en mouvement, c'est-à-dire la respiration, joue donc un rôle primordial et essentiel dans la production de la voix et par suite dans la prononciation. Si bien qu'il nous serait matériellement impossible d'articuler un seul son avec une poitrine vide, tout aussi bien qu'il nous serait impossible d'alimenter notre feu avec un soufflet vide.

» Ceci posé, la question pour nous se trouve ramenée à ces termes : Rechercher les principales différences qui existent entre la prononciation du bègue et la prononciation normale :

1° Au point de vue du fonctionnement du soufflet thoracique, c'est-à-dire de l'appareil respiratoire;

2° Au point de vue du fonctionnement de l'appareil producteur de la voix, c'est-à-dire du larynx;

3° Au point de vue du fonctionnement de l'appareil articulateur, c'est-à-dire des organes sus-laryngiens, principalement représentés par le pharynx, le voile du palais, la langue et les lèvres.

Ces différences, bien et dûment constatées, devront être la source d'autant d'indications thérapeutiques, dont l'ensemble constituera la méthode générale de traitement. »

Nous renvoyons le lecteur qui serait désireux de plus de détails, à l'article *bégayement* du nouveau *Dictionnaire encyclopédique des sciences morales*. On trouvera dans cet article l'exposé, encore inédit, de la méthode du docteur Guillaume, méthode qu'il propose avec d'autant plus de confiance que, après l'avoir essayée sur lui-même, il en constate l'efficacité par des résultats obtenus dans nos hôpitaux, sous l'œil des chefs de service, et revêtus, par cela même, de toutes garanties scientifiques désirables.

Un rapport, présenté en 1863 à la Société d'éducation de Lyon par MM. les docteurs Desgranges, Fonteret et Passot, constate l'efficacité d'une méthode employée par M. Chervin aîné, instituteur communal, qui est parvenu à guérir, en peu de jours, l'infirmité de plusieurs élèves affectés de *bégayement*. « M. Chervin, lisons-nous dans ce rapport, n'a recours ni au *bride-langue* de M. Colombat, ni à la *fourchette* de M. Itard, ni à la *gesticulation* de M. Serre, ni au *cintre* de de M. Hervez de Chégoin, ni aux *boules de caoutchouc* de M. Morin. Cependant, pour faire porter la pointe de la langue en haut, il appliquera volontiers un pain à cacheter sous la voûte palatine, et si les dents sont crochetées, il fera tenir à la bouche un morceau de bois. » La méthode de M. Chervin, si nous la comprenons bien, se résout en simples exercices de gymnastique vocale, variant suivant la forme du *bégayement*, et continués avec patience jusqu'à ce que les mauvaises habitudes des organes vocaux soient détruites par de nouvelles habitudes. Nous ne doutons pas que cette méthode ne doive produire souvent d'excellents résultats, quand elle est appliquée avec le zèle soutenu qui a valu à M. Chervin d'honorables félicitations.

Bégayements d'amour, opéra-comique en un acte, paroles de MM. Emile de Najac et Charles Deulin, musique de M. Albert Grisar, représenté au Théâtre-Lyrique le 8 décembre 1864. Une jeune veuve rêve une union nouvelle. Elle aime Polynice de Tocquendal, jeune poëte dont elle admire les moindres versiculets. Mais Caroline, c'est le nom de la dame, est une vraie sensitive; en face de Polynice, elle est tremblante, perd la tête; sa langue se paralyse, si bien qu'elle se met à bégayer affreusement. Par l'effet d'une touchante sympathie, notre favori des Muses bégaye aussi, dans le

même cas, comme Caroline. La première fois qu'ils se trouvent en présence l'un de l'autre, les deux amoureux n'osent prononcer un mot, encore moins s'avouer la cause de leur mutuel silence. Ils se séparent donc sans avoir échangé ces douces syllabes dont ils s'attendaient à faire usage. Ils se séparent, mais chacun d'eux s'écrie dans un aparté : « Ah ! une idée ! » Puis Caroline se cache sous les coiffes de sa mère-grand pendant que Polynice disparaît dans la vaste houppelande de son oncle le colonel. Ainsi déguisés, ils pourront bégayer tout à leur aise, jusqu'à ce qu'ils se soient familiarisés. Elle lui parle de sa chère Caroline; il lui parle de son cher Polynice. Finalement, on se reconnaît, on s'explique, et l'on s'épouse, à la satisfaction des spectateurs, que la chose n'amuse guère.

Cette bluette repose sur une idée qui a dû certes sembler ingénieuse aux auteurs dans le tête-à-tête de la collaboration; mais la perspective de la scène devait lui faire perdre beaucoup. Derrière un paravent, dans un salon, et devant un public de choix, elle eût été mieux placée.

M. Albert Grisar a brodé sur ce léger canevas une musique spirituelle, pleine d'intentions fines et de phrases gracieuses. Ce n'est pas qu'on n'y remarque çà et là des réminiscences et quelques cadences mélodiques familières à l'auteur des *Porcherons*. L'introduction commence par un joli effet de flûte sur des *pizzicati* de violoncelle et de contre-basse. Elle reproduit les trois principaux motifs de l'ouvrage. L'air de Caroline :

> On ne dira pas que je suis coquette,

les couplets de Polynice et les deux duos sont charmants et soutenus par une instrumentation sobre, déliée et toujours intéressante. Mme Faure-Lefebvre s'est montrée comédienne habile et gracieuse dans le rôle de la jeune veuve, et Fromant a convenablement chanté celui de Polynice de Tocquendal.

BÉGAYER v. n. ou intr. (bé-ghè-ié — rad. *bègue*. Prend un *y* et un *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous bégayions, que vous bégayiez;* comme tous les verbes en *ayer*, conserve *y* dans toute la conj., même avant un *e* muet. V. plus bas la remarque grammaticale). Parler habituellement avec difficulté, avec des efforts particuliers, en articulant mal les mots; les prononcer en hésitant, en répétant plusieurs fois la même syllabe : *Cet homme* BÉGAYE *si fort qu'on a toutes les peines du monde à l'entendre.* (Acad.) *Racan* BÉGAYE, *et n'a jamais pu prononcer son nom.* (Tallemant.) *Les bègues ne* BÉGAYENT *pas en chantant ou en déclamant.* (***)

> Il *bégaye* en parlant; il est sombre, distrait.
> DESTOUCHES.

— Par anal. Parler avec un embarras momentané qui ressemble au bégayement : *Dès qu'il a bu trois verres de vin, il commence à* BÉGAYER. (Acad.) *On* BÉGAYE *quelquefois par embarras, par timidité.* (Acad.) *Il pleure, il hésite, il* BÉGAYE, *il tremble.* (Fén.) *Il voulut parler et* BÉGAYA *des paroles inintelligibles.* (G. Sand.)

> Il hésite, il *bégaye*, et le triste orateur
> Demeure enfin muet. BOILEAU.

> Comme un homme enivré du nectar de la treille,
> Il chancelle, il *bégaye*, et sa raison sommeille.
> DE SAINTANGE.

‖ Balbutier, articuler indistinctement, en parlant des enfants : *Les enfants commencent à* BÉGAYER *à douze ou quinze mois.* (Buff.) ‖ Parler à la manière des petits enfants : *Ainsi qu'un père* BÉGAYE *et fait le petit avec ses petits...* (Charron.) *On le vit* BÉGAYER *avec les enfants, raisonner avec les doctes.* (Fléch.)

> L'aïeul rit à ce fils, dans ses bras le balance,
> Et *bégaye* avec lui les mots de son enfance.
> MOLLEVAUT.

— Par exagér. Etre peu avancé dans la vie, peu expérimenté : *A peine commence-t-on à* BÉGAYER, *que l'on décide déjà de la plus importante affaire de la vie.* (Mass.)

— Fig. Parler, s'exprimer d'une façon vague, indécise : *Les plus grands philosophes ne font que* BÉGAYER, *quand ils veulent parler de ce qui est inaccessible à la raison humaine.* (Acad.) *Au* XVIe *siècle, la France littéraire* BÉGAYAIT *encore.* (V. Hugo.)

— Manég. Se dit d'un cheval lorsqu'il secoue la bride en branlant la tête, pour se dégager du mors : *Ce cheval* BÉGAYE.

— v. a. ou tr. Prononcer en bégayant, exprimer d'une manière confuse et mal articuler : BÉGAYER *une excuse.* BÉGAYER *une langue étrangère. Je me mis à* BÉGAYER *des vers comme si c'eût été ma langue maternelle.* (Chateaub.) *Elle* BÉGAYA *quelques mots pour sa défense.* (G. Sand.)

> Apollon présidait au jour qui m'a vu naître;
> Au sortir du berceau, j'*ai bégayé* des vers,
> VOLTAIRE.

> Ridicules marmots, dont les langues ineptes
> Semblent du rudiment *bégayer* les préceptes.
> (*Satiriques du* XVIIIe *siècle.*)

> Ici ma voix, mêlée aux chants de fête,
> De la patrie *a bégayé* le nom. BÉRANGER.

‖ Exprimer, énoncer d'une manière confuse ou imparfaite : *Je n'ai que le mérite d'être le premier qui ait osé* BÉGAYER *la vérité.* (Volt.) *Nous ne savons que* BÉGAYER *encore les premiers mots de la science sociale.* (V. Considérant.) *Jusqu'à présent, la métaphysique n'a fait que* BÉGAYER *des sottises.* (Colins.) *Nous* BÉGAYONS *longtemps nos pensées, avant d'en trouver le mot propre, comme les enfants* BÉGAYENT *longtemps leurs paroles avant de pouvoir en prononcer toutes les lettres.* (J. Joubert.) *On nous a accusés de* BÉGAYER *les sons d'un idiome qui nous est étranger, lorsque nous parlons de liberté.* (Dupanl.)

> Tout charme en un enfant dont la langue sans fard,
> A peine du filet encor débarrassée,
> Sait d'un air innocent *bégayer* sa pensée.
> BOILEAU.

— **Syn. Bégayer, balbutier, bredouiller.** V. BALBUTIER.

BÉGAYEUR, EUSE s. (bé-ghè-ieur, eu-ze — rad. *bégayer*). Celui, celle qui bégaye : *Babel et Babylone semblent des noms imitatifs pour dire le* BÉGAYEUR, *le barbouilleur, qui mêle plusieurs langues.* (Michelet.)

BEG-BAZAR, petite ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, à 68 kil. d'Angora, au confluent de l'Indou-Sou et de la Sakaria; 3,500 hab. Elève de chèvres et de moutons, dont les poils et les laines sont exportés à Angora; fabrique de tapis.

BEG-CHEHER ou **BEICHEHR** (littéral. *la ville du prince*), ville de la Turquie d'Asie, dans la Caramanie, ch.-l. de sandjakat, à 85 kil. S.-O. de Konièh, dans une plaine près du lac de son nom. Château bâti par le sultan Aladin; 2,500 hab.

BEG-CHEHER, lac de la Turquie d'Asie, dans la Caramanie; ce lac, dont les eaux sont salées, est très-poissonneux et mesure 48 kil. de circonférence.

BÉGE, autre orthographe de *beige : soie* BÉGE.

BEGEIN, BEGEYN, BEGYN ou **BEGA** (Cornelis-Abraham), peintre hollandais, florissait pendant la seconde moitié du XVIIe siècle. La biographie de cet artiste est fort embrouillée. Van Gool, qui a tiré ses notices d'un manuscrit d'Augustin Twersten, le nomme Abraham Begyn et place en 1650 l'époque de sa naissance. Weyermann lui donne les noms d'Adriaan Bega, le fait naître à Leyde et mourir à Berlin en 1696, à l'âge de soixante-quatorze ou soixante-quinze ans. M. Villot conjecture qu'il appartenait à la famille de Cornelis Bega, élève d'Ostade, dont le véritable nom était Begyn. Le musée de Bruxelles possède une *Marine des environs de Naples*, signée : C A Begein, 1659 (les trois premières lettres formant monogramme). Nicolaï donne à cet artiste les prénoms de Cornélis-Abraham; et, Humbert, dans un manuscrit publié par Heinecken, assure qu'il a signé C. A. Bega les nombreux tableaux qu'il a exécutés pour les châteaux des électeurs de Brandebourg. Ce qui paraît certain, c'est qu'Adriaan Bega, Abraham Begyn, C. A. Bega et Cornelis-Abraham Begein ne sont qu'un même artiste, qui doit être né vers 1630, un peu après Berghem, dont il adopta la manière. La marine du musée de Bruxelles montre qu'il visita l'Italie vers 1659. En 1680, il fut appelé à Berlin par l'électeur de Brandebourg, depuis roi de Prusse, qui le nomma son premier peintre en 1690, et le chargea de nombreux travaux. La galerie royale de Berlin a deux tableaux de cet artiste : un paysage avec animaux, signé d'un *A* et d'un *B* entrelacés, et un autre paysage avec un gros chardon, des papillons et des oiseaux au premier plan, signé : *A. Begeyn.* Trois tableaux sont portés au catalogue du musée de Rotterdam (1860) : un paysage montagneux avec animaux, un *Berger et son troupeau* sous de grands arbres, une *Paysanne qui trait une chèvre* (vigoureuse étude d'après nature, a dit M. Burger). Le Louvre n'a qu'un tableau : paysage italien, signé *A. Bega.* Blootelingh a gravé, d'après ce peintre, une vue du château d'Honslerdyck.

BEGEMBER, contrée de l'Abyssinie, entre le lac Dembéa à l'O., et l'Amhara à l'E., au N.-E. du Tigré, riche en gibier, bétail et mines de fer.

BEGER (Laurent), savant numismate allemand, né à Heidelberg en 1653, mort en 1705. D'abord bibliothécaire et gardien des antiquités du cabinet de l'électeur palatin Charles-Louis, il devint, en 1685, conseiller de Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, et fut un des premiers membres de la Société de Berlin. Beger a écrit en allemand, sous le pseudonyme de Daphnæus Arcuarius, des *Considérations sur le mariage* (in-4°). Il avait composé cet ouvrage, dans lequel il justifie la polygamie, pour plaire à l'électeur Charles-Louis, qui était épris de la baronne de Degenfeld, au point de vouloir l'épouser, bien qu'il fût marié. Beger a fait paraître sur la numismatique de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous nous bornerons à citer : *Thesaurus ex thesauro palatino selectus* (Heidelberg, 1685, in-fol.); *Observationes in numismata quædam antiqua* (1692, in-4°); *Regum et imperatorum romanorum numismata* (1700, in-fol.); *De nummis Cretensium serpentiferis*, etc. (1702, in-fol.); *Numismata pontif. roman. aliorumque rariora* (1703, in-fol.), etc.

BEGER (Lorentz), graveur allemand, né à Heidelberg, en 1663, a travaillé dans sa ville natale, à Berlin et à Francfort-sur-le-Mein, où il est mort en 1735. Il était neveu du précédent, pour les ouvrages duquel il a exécuté plusieurs planches. Il a gravé en outre : des planches pour une traduction allemande de l'*Anatomie* de Tortebat, publiée à Berlin en 1706; une vue (en quatre pièces) du feu d'artifice tiré à l'occasion du mariage du roi de Prusse en 1708; une suite de sujets de chasse, et quelques portraits, entre autres celui d'Adolphe II, électeur de Mayence.

BEGERRI. V. BIGERRIONES.

BEGGARDS. V. BÉGARDS.

BEGGENRIED ou **BECKENRIED**, ville catholique de Suisse, canton d'Unterwalden, sur la rive méridionale du lac des Quatre-Cantons, à 12 kil. E. de Stanz; 1,850 hab. C'est à Beggenried que se réunissaient jadis les quatre cantons forestiers, pour traiter de leurs intérêts communs.

BEGGHA ou **BEGGHE** (sainte), duchesse de Brabant, morte vers 692. Fille de Pépin de Landen, maire du palais en Austrasie, elle épousa Ansegise, et de ce mariage naquit Pépin d'Héristal. Devenue veuve, elle fonda le monastère d'Andenne (680), se consacra à la vie religieuse et fut mise au nombre des saintes.

BEGH (Lambert) ou **le Bègue**, prêtre liégeois, mort en 1177. Indigné des honteux désordres et de la simonie qui régnaient dans le clergé, il ne craignit point de les signaler publiquement dans ses prédications, et il excita à tel point la haine de ceux dont il signalait les abus, que Raoul, évêque de Liége, le fit jeter en prison et l'envoya quelque temps après à Rome, pour l'y faire condamner comme ayant prêché sans autorisation. Begh ayant fait connaître la vérité au pape Alexandre III, celui-ci l'autorisa à retourner dans le pays de Liége et lui donna des pouvoirs qui le mettaient à l'abri de toute persécution nouvelle. De retour dans sa patrie, Begh fonda un ordre de religieuses qui furent appelées *béguines* (de son nom de Begh ou le Bègue) et dont la première maison fut établie à Nivelle, dans le Brabant. (V. BÉGUINAGES.) D'après quelques auteurs, les béguines devraient leur nom à sainte Béga ou Begghe, sœur de Pépin de Landen, qu'elles avaient prise pour patronne.

BÉGHARMI. V. BAGHARMI.

BEGIGI s. m. (be-ji-ji — onomat. du bruit de la meule). Rémouleur ambulant, gagne-petit.

BÉGIN (Louis-Jacques), célèbre chirurgien militaire, né à Liége en 1793, mort à Paris en 1859. Il commença ses études à l'hôpital militaire d'instruction de Metz, et entra au service en qualité de chirurgien sous-aide, le 6 mars 1812. Après avoir fait les campagnes de Russie, d'Allemagne et de France, Bégin se voua à l'enseignement médical en 1815, fut nommé à l'hôpital de Strasbourg, puis au Val-de-Grâce, où il rendit de signalés services. Chirurgien-major en 1832, chirurgien principal en 1836, il occupa successivement les chaires de clinique chirurgicale et de médecine opératoire à la faculté de Strasbourg. Son enseignement était tellement goûté des élèves, qu'à son départ pour Paris, ils lui offrirent une médaille d'or, et que le titre de professeur honoraire lui fut conservé. Dans la période de 1835 à 1850, Bégin traita tour à tour de l'hygiène militaire, des plaies par armes de guerre, des applications de la thérapeutique médicale au service des armées. Ses leçons étaient toujours faites à un point de vue très-pratique, et uniquement dans l'intérêt du soldat. Plusieurs sociétés savantes, l'Académie de médecine de Paris, l'Académie royale de Belgique, etc., l'admirent dans leur sein. En 1844, Bégin fut appelé au conseil d'hygiène et de salubrité publique de la ville de Paris, et, en 1850, le conseil lui décerna la présidence. On lui doit, à ce dernier titre, l'établissement des communications entre les cellules de la prison Mazas et l'air extérieur. Il travailla aussi très-activement à une statistique médicale de Paris et proposa diverses modifications hygiéniques dans l'industrie des vidanges. En 1858, une voix lui manqua pour entrer à l'Académie des sciences. Cet échec fut fatal à sa santé. Il abandonna dès lors toute étude, et, le 13 avril 1859, il succombait à une attaque d'apoplexie. Parmi ses travaux les plus importants, nous citerons son traité de *Physiologie pathologique;* son traité de *Thérapeutique;* une édition des *Maladies des yeux* de Scarpe, en 1820; une réédition de la *Médecine opératoire* de Sabatier; enfin ses *Eléments de pathologie chirurgicale et de médecine opératoire* (Paris, 1824), et ses *Etudes sur le service de santé militaire* (1849). Nous rappellerons que c'est également à Bégin que l'on doit l'admirable organisation de l'arsenal chirurgical de l'armée, œuvre si complète et si régulière, qu'elle a servi de modèle à la plupart des nations de l'Europe. Une activité extraordinaire et une habileté rare, jointes à un tact chirurgical profond, assurent à Bégin un des premiers rangs parmi les célébrités médico-militaires de notre époque.

BÉGIN (Auguste-Emile), médecin et littérateur, né à Metz en 1803. Après s'être fait recevoir docteur à Strasbourg en 1828, il a longtemps exercé la médecine dans sa ville natale, tout en s'occupant de littérature et d'archéologie. Fixé à Paris depuis 1850, il a été employé aux travaux de la commission chargée de publier la *Correspondance de Napoléon Ier*, ainsi qu'à divers autres travaux historiques. Nous citerons parmi ses nombreux ouvrages, outre des *Essais*, des *Eloges*, etc., *Histoire des sciences, des lettres, des arts, etc., dans le pays messin* (1832); *Biographie de la Moselle* (1832, 4 vol.); le *Buchan français* (1836); *Connaissance physique et morale de l'homme* (1837); *Lettres sur l'histoire médicale du nord-est de la France; Mélanges d'archéologie et d'histoire* (1840); *Histoire des rues de Metz* (1845, 3 vol.); *Voyages pittoresques en Espagne et en Portugal, en Suisse, en Savoie et sur les Alpes* (1852); *Histoire de Napoléon, de sa famille et de son époque*, etc. (1853 et suiv., 6 vol. in-8°).

BÉGLER s. m. (bé-glèr). Chef de la milice turque. ‖ On dit aussi BEYLER.

BÉGLER-BEY s. m. Titre donné en Turquie aux vice-rois ou gouverneurs de province. ‖ On dit aussi BEYLER-BEY.

BÈGLES, bourg et comm. de France (Gironde), cant., arrond et à 3 kil. de Bordeaux, près de la rive droite de la Garonne; pop. aggl. 3,995 hab. — pop. tot. 4,005 hab. Commerce de laitage et vins. Eglise du XIIIe siècle, restes d'un aqueduc antique; antiquités au pont de la May, au village de Villambitz et sur d'autres points.

BEGMA s. m. (bègh-ma — mot gr.). Méd. Crachat. ‖ Peu usité.

BEGNUDELLI-BASSO (François-Antoine), jurisconsulte et canoniste italien, né à Trente, mort en 1713 à Freysingen, où il était vicaire général. On a de lui : *Bibliotheca juris canonico-civilis practica, sive Repertorium quæstionum magis practicarum in utroque jure* (Venise, 1758, 4 vol. in-fol.).

BÉGON (Michel), magistrat, administrateur, et surtout célèbre collectionneur français, né à Blois en 1638, mort en 1710. Après avoir été garde des sceaux du présidial de Blois et président de ce même corps (1665), il fut successivement nommé, grâce à la protection de Colbert, son parent, trésorier de la marine à Toulon (1677), puis à Brest; intendant du Havre (1681); intendant des îles françaises de l'Amérique (1683), où il rétablit l'ordre et fit de sages règlements pour la justice et la police de ces colonies; intendant des galères de Marseille (1685), et enfin mis à la tête de l'intendance de la marine à Rochefort et à La Rochelle. Bégon se signala comme administrateur par ses talents, son esprit de justice et de probité. Protecteur éclairé des savants, il ne cessa lui-même de cultiver les sciences et les arts. Il avait formé une riche bibliothèque, un cabinet d'antiquités égyptiennes, grecques et romaines, des collections de médailles et d'estampes; enfin il avait réuni à grands frais, des quatre parties du monde, grâce aux savants et aux voyageurs avec lesquels il était en correspondance, les productions les plus rares de la nature. Ce fut sur les mémoires et les matériaux rassemblés par ses soins que Perrault composa ses *Eloges des hommes illustres de France* (1696-1700). Les cent-deux portraits qui ornent ce remarquable ouvrage ont été gravés d'après les dessins fournis par Bégon, qui collectionnait depuis longtemps les portraits de tous les Français célèbres. Le botaniste Plumier a donné le nom de *begonia* à un genre de plantes d'Amérique, en souvenir du bienveillant accueil qu'il avait reçu, à Saint-Domingue, de Bégon, qui professait lui-même un goût très-vif pour l'histoire naturelle.

BÉGON (Scipion-Jérôme), prélat français, fils du précédent, né à Brest en 1681, mort en 1753. Docteur en théologie en 1708, il devint, en 1713, abbé de Saint-Germer de Flay, vicaire général de l'évêque de Beauvais, s'acquit une grande réputation par son habileté administrative, et, pour ce motif, fut chargé en 1720 par Louis XV de se rendre près des évêques du Languedoc et du Limousin, pour leur faire accepter la bulle *Unigenitus*. Le plein succès qu'il obtint lui valut l'évêché de Toul, et il passa le reste de sa vie à administrer sagement son diocèse. On a de lui des *Oraisons funèbres*, un *Discours sur l'avénement du roi de Pologne* (1737).

BÉGON (Etienne), jurisconsulte français, né vers 1658, mort à Paris en 1726. Petit, contrefait, de la complexion la plus délicate, il n'en embrassa pas moins la carrière du barreau, où il sut se faire remarquer par son talent, autant que par les qualités de son esprit. Pour que les juges pussent le voir lorsqu'il plaidait, il était forcé, dit-on, de monter sur un banc. Parmi les causes où il plaida avec le plus de retentissement, on cite surtout l'affaire de la marquise de Gesvres, qui accusait son mari d'impuissance devant le parlement de Paris. Bégon prononça pour la marquise un éloquent discours, et rédigea des *Mémoires* très-bien faits, qui ont été publiés dans le *Recueil général des pièces contenues au procez de M. le marquis de Gesvres et de Mlle de Mascanny, son épouse* (Rotterdam, 1713).

BEGONA, ville d'Espagne, province de Biscaye, à 3 kil. S.-E. de Bilbao; 3,400 hab. Forges, tanneries, corderies et fabriques de poteries de terre. Belle église fort ancienne, placée sous l'invocation de l'Assomption de Notre-Dame; elle est construite sur une hauteur, d'où la vue jouit d'un beau panorama. La tradition rapporte que l'image de la Vierge qu'on remarque dans une des chapelles fut trouvée dans un vieux chêne, au lieu même où s'élève le maître-autel, et que l'église fut en partie bâtie miraculeusement pendant la nuit.

BÉGONE s. f. (bé-go-ne — de *Bégon*, v. plus haut). Bot. Genre de plantes exotiques, à fleurs irrégulières, lequel se rapproche

des oseilles par son port et sa saveur et qui est le type de la famille des bégoniacées. ‖ On l'appelle communément OSEILLE SAUVAGE, dans les colonies. ‖ On dit aussi BÉGONIE et BÉGONIA.

— **Encycl.** Ce genre, qui a reçu son nom de Bégon, intendant de la marine et promoteur de la botanique au XVII^e^ siècle, présente les caractères suivants : Fleurs monoïques; périanthe à quatre sépales marcescents, étamines en nombre indéfini, anthères oblongues dans les mâles; dans les femelles, calice à quatre ou neuf divisions, ovaire infère, capsule trigone à trois valves et à trois loges polyspermes. Les *bégonies* sont des plantes originaires des parties tropicales de l'Asie et de l'Amérique. On en connaît un très-grand nombre d'espèces, toutes remarquables par leur port élégant et leurs jolies fleurs blanches, rouges ou roses, disposées souvent par dichotomies. Les feuilles alternes, diversement colorées, à nervures palmées, à deux stipules larges, décidues et presque axillaires, sont ordinairement partagées en deux moitiés très-inégales, de sorte que le pétiole paraît inséré sur le côté. Les *bégonies* sont cultivées en grand nombre dans nos jardins et nos serres: quelques espèces sont même susceptibles d'être appliquées à l'économie domestique et à l'art médical. La *bégonie luisante* a des feuilles et de jeunes pousses douées d'une acidité comparable à celle de l'oseille, et employées en Amérique aux mêmes usages que cette dernière plante dans nos climats.

Les racines de la *bégonie à grandes fleurs* et de la *bégonie tomenteuse* sont réputées, au Pérou, stomachiques et fébrifuges. Parmi les espèces cultivées comme plantes d'ornement, nous citerons: 1° la *bégonie discolore*, originaire de la Chine, à rameaux teintés de rouge au-dessus de chaque articulation; feuilles vertes en dessus, d'un rouge foncé en dessous. Cette espèce perd ses tiges en automne et repousse au printemps; ses tubercules résistent aux rigueurs de tous les hivers; 2° La *bégonie à manchettes*, magnifique plante originaire du Mexique. Tige grosse, tortueuse, inclinée; feuilles grandes, ovales, en cœur, accompagnées d'appendices rougeâtres qui recouvrent les nervures et entourent les pétioles en forme de manchettes; fleurs blanches en panicules; 3° La *bégonie à feuilles variées*, à fleurs très-nombreuses, d'un beau rose vif, paraissant en octobre; 4° La *bégonie à feuilles de ricin maculées*, plante d'un effet superbe; feuilles palmatifides et bariolées, le long des principales nervures, de lignes irrégulières d'un vert brillant, les espaces intermédiaires et le bord étant d'une teinte vert bouteille; la face inférieure est rouge au centre et sur les bords.

Outre les espèces naturelles, on obtient chaque année un certain nombre de variétés et de sous-variétés formant la classe des *bégonies hybrides*, supérieures, par l'éclat et la riche maculature de leurs feuilles, aux espèces qui leur ont donné naissance.

Toutes ces espèces demandent une terre de bruyère substantielle ou mélangée de bonne terre de jardin et de terreau consommé. On les multiplie généralement de bouture. Quelques espèces perdent leurs tiges chaque année et se conservent par leurs tubercules vivaces, qui émettent de nouvelles pousses au printemps; d'autres soutiennent leur végétation et développent leurs fleurs jusque pendant l'hiver.

BÉGONIACÉ, ÉE adj. (bé-go-ni-a-sé — rad. *bégonie*). Bot. Qui appartient, qui ressemble à la bégonie.

— s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre *bégonie*.

— **Encycl.** Les *bégoniacées* constituent une famille de plantes herbacées, annuelles ou vivaces, présentant les caractères suivants : feuilles alternes, simples, entières ou dentées, souvent obliques, irrégulières, présentant des nervures palmées, munies de deux stipules membranacées; fleurs unisexuées, monoïques : les mâles composées d'un périanthe à quatre sépales colorés, pétaloïdes; les deux intérieurs opposés, plus petits; corolle nulle; anthères basifixes; fleurs femelles présentant un périanthe à 4 — 9 divisions, un ovaire infère, triloculaire, globuleux ou à trois angles; styles au nombre de six; stigmates épais, assez semblables à ceux des cucurbitacées, et se contournant après la fécondation; une capsule ou baie triloculaire, polysperme; des graines petites, à albumen charnu.

Les *bégoniacées* se composent de l'unique genre *bégonie*, dont quelques auteurs, avec Lindley, séparent une espèce sous le nom d'*Eupetalum*. Les botanistes ne sont pas d'accord sur la place qu'elles doivent occuper dans la série des familles; les uns, guidés par la nature des sucs et la forme des stipules, les ont rapprochées des polygonées; les autres, entraînés par l'adhérence de l'ovaire et la structure des stigmates, les ont placées près des cucurbitacées, dont elles s'écartent cependant par le port et la structure des graines.

BÉGU, UË adj. (bé-gu). Manég. Qui marque après l'âge, dont les dents incisives restent creusées d'un sillon particulier qui s'efface d'ordinaire vers l'âge de douze ans : *Ce cheval marque encore, mais c'est qu'il est* BÉGU. *Les dents des chevaux* BÉGUS *sont plus fortes que celles des jeunes chevaux. Les juments sont plus souvent* BÉGUËS *que les chevaux.*

— s. m. Cheval bégu, Cheval qui marque après l'âge : *J'ai cru faire une bonne acquisition, mais je n'ai acheté qu'un* BÉGU.

— *Faux-bégu*, Cheval chez lequel la cheville d'émail qui fait suite au cornet dentaire, persiste au delà du terme ordinaire : *On dit* FAUX-BÉGUS *ceux dont la marque qui fait suite au cornet dentaire persiste après l'âge de douze à treize ans.* (J.-H. Magne.)

BÉGUARDS. V. BÉGARDS.

BÈGUE adj. (bè-ghe). Qui est affecté de bégayement, qui bégaye : *La belle-fille de M^me^ de Pommereuil est tellement* BÈGUE, *qu'elle ne prononce rien.* (M^me^ de Sév.) *Il avait deux fils qu'il me présenta : l'aîné était* BÈGUE, *et le cadet bossu.* (Le Sage.) *Elle avait les dents serrées, et quand elle faisait effort pour parler, il semblait qu'elle fût devenue* BÈGUE. (G. Sand.)

— Fig. Qui ne sait pas exprimer sa pensée, qui ne l'exprime qu'avec hésitation : *Si le pouvoir n'était qu'aveuglé; mais il est boiteux, sourd et* BÈGUE. (E. de Gir.)

— Substantiv. Personne bègue : *Un* BÈGUE. *Une* BÈGUE. *Je ne connais pas de gens qui aiment plus à parler que les* BÈGUES. (Dider.) *Tout* BÈGUE *doit gesticuler d'abord, et parler ensuite.* (Violette.)

— **Anecdotes.** Boulé, le collaborateur de Dutertre, était affecté d'un *bégayement* qui ôtait beaucoup de charme à l'organe sonore dont la nature l'avait doué. Un jour qu'il avait été admis aux honneurs d'une lecture par le directeur des Variétés; celui-ci reçut sa pièce avec empressement. « Boulé, ajouta-t-il, votre pièce est originale; elle me plaît; je la reçois à correction. Dans la lecture que je viens d'entendre, j'ai cru m'apercevoir que vous faites *bégayer* tous les personnages. Il faudra changer cela, et ne laisser subsister qu'un *bègue* dans la pièce. »

⁂

Louis XIII *bégayait;* le marquis de Mauny, qui était affecté de la même difficulté de prononciation, ce qu'ignorait le roi, lui répondit un jour en *bégayant;* Louis XIII, croyant qu'il se moquait de lui, se mit dans une grande colère; de son côté, le malheureux marquis cherchait à s'excuser, et tous deux, sous le coup de ces passions diverses *bégayaient* de plus belle. Le roi, hors de lui, appelait déjà ses gardes pour leur livrer celui qu'il croyait coupable du crime de lèse-majesté, lorsque le cardinal de Richelieu arriva fort à point pour tout expliquer.

⁂

Pareille aventure arriva au même prince avec le maréchal de Thoiras. Un jour qu'il chassait au faucon, il demanda, en *bégayant*, au maréchal où était l'oi... l'oi... l'oiseau, et Thoiras de répondre aussitôt : Si... sire, le voi... voi... voici. Le roi, s'imaginant que le maréchal voulait le contrefaire, entra en colère, et le frappa d'un gant qu'il tenait à la main. Un courtisan, au lieu d'accabler, selon l'usage, un malheureux qui n'aurait pu s'excuser qu'en paraissant encore plus coupable, eut l'honnêteté de dire au roi : Votre Majesté ignore-t-elle que M. de Thoiras a le malheur d'être *bègue?* En ce cas, dit le roi, j'ai tort et très-grand tort, je dois tout réparer. De ce moment, il se piqua toujours de favoriser Thoiras, et ce désagrément contribua, autant que son mérite, à son avancement.

BÈGUE DE PRESLE (Achille-Guillaume LE), médecin français, né à Pithiviers en 1735, mort en 1807. Ce savant s'appliqua surtout à vulgariser la science de la médecine et à en mettre l'étude à la portée des gens du monde. Il était le médecin et l'ami de Rousseau, qu'il décida à accepter l'hospitalité à Ermenonville, et il publia une *Relation* ou *Notice sur les derniers jours de J.-J. Rousseau* (Londres, 1778), pour démentir les bruits que l'on avait répandus sur le genre de mort du célèbre philosophe. Le Bègue a publié plusieurs traductions et des ouvrages originaux. Parmi les premières, nous citerons : *Observations nouvelles sur l'usage de la ciguë*, de Stork (Paris, 1762); *Observations sur l'usage interne de la jusquiame, de l'aconit et de la pomme épineuse*, de Stork (Paris, 1763); *Les vapeurs et maladies nerveuses, hypocondriaques et hystériques*, de l'Anglais Whytt (1767, 2 vol.); *Médecine d'armée*, de l'Anglais Mouro (1768, 2 vol.); *Connaissance des médicaments*, de l'Anglais Lewis (1771, 3 vol.). Parmi ses écrits originaux, nous signalerons : *Mémoires sur l'usage interne du mercure* (1763); *Manuel du naturaliste pour Paris et ses environs* (1766); *Pronostics utiles au laboureur et au voyageur* (1770); *Economie rurale et civile* (1789, 2 vol.), etc. Bègue de Presle a réédité l'*Avis au peuple* de Tissot (1762), rédigé deux écrits périodiques, le *Conservateur de la santé* (1763, in-12), et les *Etrennes salutaires* (1763). Enfin, il a pris part à la publication de la *Bibliothèque physico-économique* (de 1786 à 1792, 14 vol. in-12).

BÉGUELIN (Nicolas), physicien et littérateur suisse, né à Courlary en 1714, mort à Berlin en 1789. Après avoir terminé ses études à Bâle, où il suivit les leçons du célèbre Bernouilli, Béguelin fut successivement attaché à la légation de Prusse à Dresde, professeur à Joachimstal, et nommé par le grand Frédéric sous-gouverneur du prince Frédéric-Guillaume. En 1764, il perdit cette dernière place par suite d'une intrigue de cour, et ce ne fut que vingt ans après que Frédéric lui rendit sa faveur et lui donna une pension. Lorsque Frédéric-Guillaume monta sur le trône (1786), il nomma son ancien maître directeur de l'Académie de Berlin, lui fit don d'une terre de 10,000 livres, et lui expédia des lettres de noblesse. Béguelin a laissé un grand nombre de savants mémoires sur la lumière, les couleurs, les nombres, etc., publiés dans le recueil de l'Académie de Berlin. Outre la traduction en français du *Printemps*, poëme de Kleist (1781), on lui doit un poëme intitulé *Wilhelmine* ou la *Révolution de Hollande* (Berlin, 1787, in-8°).

BÉGUER s. m. (bé-ghèr). Anc. législ. Officier public établi dans le Béarn avant la suppression des justices seigneuriales.

BÉGUERIE s. f. (bé-ghe-rie). Anc. législ. Charge de béguer.

BÉGUET s. m. (bé-ghè — dim. de *bègue*). Idiot, crétin, qui bégaye, balbutie. ‖ Ce mot, qui appartient au patois, est surtout usité dans le centre de la France.

BÉGUÈTEMENT s. m. (bé-ghè-te-man — rad. *bègue*). Cri de la chèvre, qui imite la parole du bègue.

BÉGUETER v. n. ou intr. (bé-ghe-té — rad. *bègue*). Crier, en parlant de la chèvre.

BÉGUETTES s. f. pl. (bé-ghè-te). Techn. Petites pinces de serrurier.

BÉGUEULE s. f. (bé-gheu-le — de *gueule bée*, bouche ouverte. Par une singulière contradiction, dit Gachet, *gueule bée*, bouche ouverte, a donné naissance à *bégueule*, femme qui fait la dédaigneuse, la sucrée, la *petite bouche*). Femme prude, dédaigneuse, hautaine, mal gracieuse, exigeant des respects outrés, une retenue exagérée : *Je fais plus de cas de ton amitié que de celle de toutes nos* BÉGUEULES *titrées de la cour.* (Volt.) *C'est beaucoup qu'une femme, parmi tous ces gens-là, ne soit pas une* BÉGUEULE *impertinente.* (Volt.) *Parlez donc; hé! madame la* BÉGUEULE, *c'est bien faire la renchérie.* (Piron.) *Qu'est-ce que c'est donc que cette chanson-là? — Mais, ma mère, c'est de la* Belle ARSÈNE. — *Votre belle Arsène était une* BÉGUEULE. (Picard.) *Elle en eut regret, et, à un mot un peu vif qu'il lâcha sur les* BÉGUEULES, *deux larmes lui tombèrent des yeux.* (G. Sand.)

Là sont en foule antiques mijaurées,
Jeunes oisons et *bégueules* titrées,
Disant des riens d'un ton de perroquet.
VOLTAIRE.

. . . . . Il est force *bégueules*
Au teint ridé, qui pensent qu'elles seules,
Avec du fard et quelques fausses dents,
Fixent l'amour, les plaisirs et le temps.
VOLTAIRE.

— Fausse dévote qui affecte la piété, la vertu et la modestie, et veut toujours paraître pousser la réserve plus loin que les autres : *La* BÉGUEULE *est à la femme vertueuse ce que le tartufe est au dévot.* (Boitard.)

Je n'ai jamais aimé, pour ma part, ces *bégueules*
Qui ne sauraient aller au Prado toutes seules.
A. DE MUSSET.

Fi des coquettes maniérées,
Fi des *bégueules* du grand ton!
Je préfère à ces mijaurées
Ma Jeannette, ma Jeanneton.
BÉRANGER.

Voyez-vous pas de tous côtés
De très-décrépites beautés,
Pleurant de n'être plus aimables,
Dans leur besoin de passion
S'affoler de dévotion,
Et rechercher l'ambition
D'être *bégueules* respectables.
VOLTAIRE.

— Par ext. Hypocrite :

C'est une *bégueule* (la liberté) enivrée
Qui dans la rue ou le salon,
Pour le moindre bout de galon,
Va criant : à bas la livrée! BÉRANGER.

— *Faire la bégueule*, Faire la renchérie, se donner des airs de prude, affecter la vertu, la modestie d'une façon ridicule : *Plus elle devient pauvre, plus elle* FAIT LA BÉGUEULE. (Balz.) *Eh bien! voyez comme vous avez eu tort de* FAIRE LA BÉGUEULE. (Balz.) *Je vous dis qu'il y a deux millions à gagner, et que vous en avez envie; ne* FAITES *donc pas* LES BÉGUEULES *et écoutez-moi.* (F. Soulié.) *Il avait posé en principe qu'une honnête femme peut tout entendre, et que ce sont seulement les malhonnêtes qui* FONT LES BÉGUEULES. (Ste-Beuve.) *On racontait dans une société comment Pâris s'était déterminé à donner la pomme à Vénus, préférablement à ses deux rivales; c'est, disait-on, que la déesse des amours s'était montrée beaucoup plus aimable et bien plus complaisante pour le berger troyen que Junon avec sa fierté et Minerve avec sa sagesse. — « Vous voyez bien, dit sur-le-champ une dame qui se trouvait là, qu'on gagne toujours quelque chose à ne point* FAIRE LA BÉGUEULE. » ‖ Se dit aussi, par ext., en parlant d'un homme : *Quand on l'invite à entrer le soir dans un café, il* FAIT LA BÉGUEULE.

— Adjectiv. Qui affecte la pruderie, la réserve exagérée, en parlant des hommes aussi bien que des femmes : *Non, mon cher, je ne suis pas si* BÉGUEULE; *je vous aime de tout mon cœur, je travaille pour vous.* (Volt.) *Je dirais, si ce n'est le respect que je lui dois, que ma tante est tant soit peu* BÉGUEULE. (Scribe.) *Je ne sais trop comment te dire cela, à toi, qui es si* BÉGUEULE *pour l'amour.* (E. Sue.)

Passez votre chemin, moine, et laissez-moi seule.
— Non, si tu pleures tant, tu deviendras *bégueule*.
A. DE MUSSET.

Il est un peu gaillard : — Je ne suis pas *bégueule*.
— Vous lirez le dernier chapitre toute seule.
E. AUGIER.

‖ Où l'on est bégueule, où l'on rencontre des gens d'une retenue affectée ou exagérée. Se dit des choses : *Ce qui se peut dans un quartier ne se peut pas dans l'autre : il y a, mon cher, des quartiers* BÉGUEULES *et des quartiers décolletés.* (E. Sue.) ‖ Qui convient, qui est propre aux bégueules : *De sorte que la reine lui disait, avec son petit air* BÉGUEULE : *Fi! vous avez les mains sales.* (Alex. Dum.)

— **Antonymes.** Bonne femme, femme sans façon.

Bégueule (LA), vaudeville en un acte de M. de Biéville, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre du Palais-Royal, le 16 juillet 1855. Le joli conte de Voltaire qui avait déjà fourni au théâtre la *Belle Arsène* semble avoir inspiré cette petite pièce. La bégueule dont il s'agit est une duchesse hautaine et dédaigneuse, qui, après avoir accablé de son mépris le pauvre bûcheron François, est trop heureuse, alors qu'un orage et une chute de cheval la mettent évanouie à la discrétion de cet homme, d'en être quitte pour un gros baiser, qu'il lui dérobe, sans pousser plus loin sa vengeance. Hoffmann faisait sa première apparition au Palais-Royal, par le rôle de François; le rôle de la belle duchesse était rempli par M^lle^ Duverger.

BÉGUEULERIE s. f. (bé-gheu-le-rî — rad. *bégueule*). Ton, caractère, façons, habitudes de bégueule : *C'est une femme spirituelle sans prétention, vertueuse sans* BÉGUEULERIE, *et pour qui l'amour n'est plus qu'un souvenir aimable.* (Brill.-Sav.) *Mais il n'y a rien d'austère dans sa vertu, jamais de pruderie, jamais de* BÉGUEULERIE; *elle est naturelle, et on est naturel chez elle.* (Paul d'Ivoi.) *La* BÉGUEULERIE *est un vice; la pruderie n'est qu'un défaut.* (Boitard.) *Cette muse est d'une* BÉGUEULERIE *rare. Accoutumée qu'elle est aux caresses de la périphrase, le mot propre, qui la rudoierait quelquefois, lui fait horreur.* (V. Hugo.)

BÉGUEULISME s. m. (bé-gheu-li-sme — rad. *bégueule*). Néol. Caractère de la bégueule poussé à l'extrême, bégueulerie érigée en système : *En fait de* BÉGUEULISME, *les femmes ne passent qu'après les hommes.* (F. Soulié.) *Cela se peut aujourd'hui, où nous avons le* BÉGUEULISME *dans la dépravation, où les femmes du monde n'aiment plus et s'arrangent.* (F. Soulié.) *Mon camarade me fit de telles instances pour obtenir de moi d'aller à son déjeuner, que je ne pouvais m'en dispenser sans être taxé de* BÉGUEULISME. (Balz.) *Son intelligence la préserve du* BÉGUEULISME *maussade.* (A. Frémy.) *Martyre de la coquetterie, elle expire sur le Golgotha du* BÉGUEULISME. (T. Delord.)

BÉGUIGNOT ou **BÉGUINOT** (François-Barthélemy, comte), général français, né en 1747 près de Ligny, mort en 1804. Simple soldat sous l'ancien régime, Béguignot, grâce à sa bravoure, à son intelligence et à la Révolution, devint, en peu d'années, général de brigade, servit avec ce grade dans l'armée des Pyrénées-Orientales, puis dans celle du Nord (1795), et devint en 1799 général de division. Chargé en 1798 de commander la vingt-quatrième division, qui se trouvait en Belgique, il eut à combattre une insurrection formidable qui éclata dans les départements de l'Escaut et des Deux-Nèthes. Malgré la disproportion de ses forces, il chassa les rebelles de Malines, qui était tombée entre leurs mains, les battit à Oudenarde, à Halle, etc., et parvint à les soumettre entièrement. Bientôt après, Béguignot fut envoyé à l'armée d'observation, formée sur la Lahn, sous les ordres de Bernadotte, puis en Hollande pour y protéger, contre une invasion anglaise, la ligne des côtes qui s'étend de l'Ecluse à Dunkerque. Appelé à faire partie du Corps législatif en 1802, Béguignot reçut sous l'empire le titre de comte, et fut nommé sénateur en 1807. Il était connu dans l'armée sous le surnom de *Ventre d'argent*, parce qu'il portait une plaque de ce métal au-dessous de l'estomac, où il avait reçu une blessure qui n'avait pu se cicatriser.

BEGUIL s. m. (bé-ghil). Bot. Fruit du Sénégal, de la grosseur d'une pomme, et qui a le goût de la fraise : *L'arbre qui produit le* BÉGUIL *croît sur les côtes occidentales de l'Afrique; c'est peut-être une espèce d'arbousier.* (De Juss.)

BEGUILLET (Edme), agronome et historien français, mort à Dijon en 1786. Successivement avocat et notaire à Dijon, il composa des ouvrages estimés sur l'agriculture, l'économie rurale, l'œnologie, l'histoire, etc., et devint membre correspondant de l'Académie des belles-lettres. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *De principiis vegetationis et agriculturæ*, etc. (Dijon, 1760); *Mémoire sur les avantages de la mouture économique*, etc. (1769); *Œnologie* (1770); *Traité de la connaissance générale des grains et de la mouture par économie* (1775, 3 vol.); *Traité général des subsistances et des grains* (1782, 6 vol. in-8°), ouvrage où l'on trouve de bonnes notions pratiques sur les qualités, la culture, les maladies, etc., des grains; *Histoire des guerres des deux Bourgognes* (1772, 2 vol.); *Description générale du duché de Bourgogne* (1775-1785, 7 vol. in-8°), en collaboration avec l'abbé Courte-Epée; *Histoire de Paris, avec la description de ses plus beaux monuments* (Paris, 1780, 3 vol. in-8°), en collaboration avec Poncelin.

BÉGUIN s. m. (bé-ghain — rad. *béguine*). Espèce de coiffe capuchon que portaient les béguines, et qui s'attachait sous le menton.

L'un était évêque de Dôle, qu'il (Chamillart) *fit évêque de Senlis, et à qui il ne manquait qu'un* BÉGUIN *et des manches pendantes.* (St-Sim.) ‖ Coiffe de femmes, ayant la forme de celles que portaient les béguines : *Selon la mode de Bretagne, elle était vêtue d'une robe de laine brune et coiffée d'un petit* BÉGUIN *de toile blanche, qui entourait étroitement sa tête, et ne laissait apercevoir aucun de ses cheveux.* (E. Sue.) *Ce froid, mais calme visage était encadré par un petit* BÉGUIN *d'indienne brune, piqué comme une courte-pointe.* (Balz.)

— Par anal. Petit bonnet de toile ou de laine que l'on met ordinairement sous le bonnet ordinaire des très-jeunes enfants : *Le* BÉGUIN *est la coiffure que l'on met aux enfants nouveau-nés.* (Dider.) *Sa petite sœur avait une cornette, à la place du* BÉGUIN *d'indienne que portent les petites filles jusqu'à l'âge de deux ou trois ans.* (G. Sand.) *Je ne voudrais pas m'en aller de ce monde sans avoir vu mon petit fils coiffé d'un* BÉGUIN *breton dans son berceau.* (Balz.)

Sans collet, sans *béguin*, et sans autre affiquet.
RÉGNIER.

— Pop. Passion aveugle, attachement fanatique, parce que la coiffe des béguines se rabattait sur les yeux : *Avoir un* BÉGUIN *pour quelqu'un. Que veux-tu en faire? — Je ne sais pas. Il me plaît ; j'ai un* BÉGUIN *pour ce garçon-là.* (J.-J. Rouss.)

— Loc. fam. *Avoir encore le béguin*, Manquer d'expérience, à l'instar des petits enfants ; être fort ignorant, comme un enfant : *Cet auteur* A ENCORE LE BÉGUIN. (Balz.) ‖ *Mettre un béguin à quelqu'un*, Imposer ses idées, ses volontés, comme on fait aux enfants : *On vient nous* METTRE UN BÉGUIN *sur la tête, pour nous dire à chaque mot : Vous voulez parler comme vous, je veux que vous parliez comme moi.* (Montesq.) ‖ *Laver le béguin à quelqu'un*, Lui laver la tête, le sermonner, le gronder : *Je lui* AI *bien* LAVÉ SON BÉGUIN.

BÉGUIN s. m. (bé-ghain — Ce mot semble venir de l'anglo-saxon *beg*, demander ; *begging*, demandant ; ces mots saxons paraissent eux-mêmes être identiques à la racine sanscrite *bhikh*, mendier. Cette étymologie est regardée comme d'autant plus vraisemblable, que les béguins étaient des hérétiques qui se vouaient volontairement à la pauvreté). Hist. relig. Nom donné aux bégards hérétiques du XIIIe siècle, qui se prétendaient arrivés à la perfection, et, à ce titre, se mettaient au-dessus des lois civiles et des pratiques religieuses. ‖ Nom que l'on a donné quelquefois aux frères convers des ordres mendiants.

BÉGUIN (Jean), chimiste français du temps de Henri IV et de Louis XIII. Il est auteur du *Tyrocinium chymicum* (Paris, 1608), ouvrage qui fut traduit en français par Jean-Lucas Leroy, sous le titre de *Éléments de chimie de Jean Béguin* (Paris, 1615), et qui eut une grande vogue au commencement du XVIIe siècle.

BÉGUIN, philosophe et savant français, qui vivait au XVIIIe siècle et qui fut professeur de philosophie au collége Louis-le-Grand à Paris. Il a publié : *De la philosophie* (Paris, 1773, 3 vol.) ; *Du calcul infinitésimal*, etc. (1774) ; *Principes de philosophie générale, de physique, de chimie et de géométrie transcendante* (1782, 3 vol.).

BÉGUINAGE s. m. (bé-ghi-na-je — rad. *béguine*). Maison, couvent, communauté de béguines : *Le grand* BÉGUINAGE *de Mons pouvait contenir, dit-on, huit cents pensionnaires. Tout le commun peuple travaille à faire des dentelles qu'on appelle* Malines, *et le* BÉGUINAGE *le plus grand et le plus considérable de tous ceux de Flandre n'est entretenu que de ce travail.* (Régnard.) *Les* BÉGUINAGES *sont indépendants les uns des autres, ils n'ont rien de commun dans la juridiction.* (Le docteur Favre.) *Le* BÉGUINAGE *est plutôt un couvent qu'une communauté.* (Le docteur Favre.) *Quand on voyage en Belgique, on ne peut manquer de passer par le grand* BÉGUINAGE *de Gand, où le premier guide venu vous conduira de lui-même.* (Le docteur Favre.)

— Par anal. Maison laïque qui, par l'ordre et la régularité, ressemble aux béguinages religieux : *Elle plaça ses huit mille francs sur hypothèque, afin de pouvoir vivre à Nantes dans une espèce de* BÉGUINAGE *semblable à celui de Sainte-Périne.* (Balz.)

— Fam. Dévotion de béguine, dévotion puérile et affectée : *Elle donne dans le* BÉGUINAGE.

— **Encycl.** Les *béguinages* étaient des établissements de béguines, sorte d'association religieuse formée à la fin du XIIe siècle par le prêtre Lambert Regh, pour instruire les enfants et soigner les malades. Chaque *béguinage* était composé de plusieurs demeures séparées, mais renfermées dans la même enceinte. Les béguines ne prononçaient point de vœux. Ces associations, nées dans les Pays-Bas, se répandirent rapidement en Flandre et en Allemagne.

« Un *béguinage*, dit un écrivain flamand, c'est une ville sainte dans une ville profane, une ville avec ses murailles, ses rues, son église, sa place publique, son hôpital, ses monuments, son histoire et ses traditions. C'est, à côté de la ville bruyante et marchande, une ville pieuse et paisible, où règne une sérénité douce ; une ville qui n'est habitée que par des femmes séparées du monde, consacrées à Dieu, sans être cependant vouées au cloître. »

Malgré les riantes couleurs de ce tableau, il faut croire qu'un *béguinage* n'est pas tout à fait un Eden, puisque les béguines s'empressent généralement de le quitter pour prendre un époux.

Quoi qu'il en soit, c'est en Belgique que se trouvent les principaux *béguinages*, et, au XVIe siècle, le grand *béguinage* de Gand était très-étendu et renfermait une population de six cents personnes. Des murailles et des fossés remplis d'eau en défendaient les abords, et on y pénétrait par une grande porte d'une élévation majestueuse. Les *béguinages* des autres villes des Pays-Bas offraient à peu près le même aspect. Depuis, les choses ont bien changé, et les *béguinages* ont suivi la loi commune ; néanmoins, cette sorte de couvents a conservé un caractère particulier.

BÉGUINANT (bé-ghi-nan) part. prés. du v. Béguiner.

En *béguinant* faire la précieuse,
Pour empêcher toute vie amoureuse.
EUST. DESCHAMPS.

BÉGUINE s. f. (bé-ghi-ne — rad. *béguin*). Hist. relig. Nom donné aux femmes qui avaient embrassé l'hérésie des béguins. ‖ Nom donné à des religieuses des Pays-Bas, qui ne prononcent pas de vœux, mais vivent réunies dans des sortes de monastères où chacune a son petit ménage à part et indépendant, ou, tout au plus, est associée à quelques-unes de ses compagnes : *Philippe III envoie consulter une* BÉGUINE, *pour savoir si sa femme est innocente.* (Volt.) *Pour chef suprême, les* BÉGUINES *ne reconnaissent que le pape.* (Le docteur Favre.) *Les* BÉGUINES *sont des filles ou femmes dévotes, qui se retirent dans le béguinage autant de temps qu'elles veulent ; elles y ont chacune une petite maison séparée, où elles sont visitées de leurs parents.* (Regnard.)

En débarquant auprès de la *béguine*,
L'oiseau madré la connut à sa mine,
A son œil prude ouvert en tapinois.
GRESSET.

— Par anal. En France, nom que l'on donnait à des jeunes filles qui, revêtues de l'habit religieux, se consacraient au soulagement des malades ou à l'instruction des jeunes personnes, et qui vivaient en communauté sans cependant avoir prononcé des vœux solennels : *Les* BÉGUINES *de France portent aujourd'hui différents noms :* sœurs de charité, sœurs grises, sœurs de l'instruction chrétienne, petites sœurs des pauvres.

— Par ext. Fausse dévote, personne qui se livre à des pratiques puériles : *Ce n'est qu'une* BÉGUINE.

— **Epithètes.** Modeste, chaste, pudique, réservée, discrète, circonspecte, prudente, compassée, mielleuse, hypocrite, médisante, méchante, vindicative, chagrine, friande, sensuelle, gourmande, délicate, raffinée.

— **Encycl.** L'origine des *béguines* est fort obscure : les uns attribuent leur institution à sainte Béga, sœur de Pépin de Landen, morte en 689 ; les autres à Lambert Begh, prêtre liégeois, mort en odeur de sainteté en 1170. Toujours est-il que ce fut dans les Flandres que prit naissance cet ordre, qui n'était pas rigoureusement régulier. Les *béguines* portaient un habit monastique, menaient une vie commune et prononçaient des vœux simples de chasteté et d'obéissance, ce qui ne les empêchait nullement de conserver la jouissance de leurs biens et de travailler à les augmenter. Leur costume se composait d'une robe de drap noir et d'une guimpe de toile blanche, qui leur encadrait le visage en cachant le cou et la poitrine ; elles portaient encore la *faille* noire, ancien vêtement des femmes de la Flandre. Au moyen d'une très-faible dot, elles pouvaient entrer dans un béguinage. Ce fut en 1264 que saint Louis, ayant acheté de l'abbé Tiron un terrain à Paris, près la porte Barbet, y fit bâtir une maison dans laquelle il établit des *béguines ;* elles n'étaient pas cloîtrées, et pouvaient quitter leur maison pour se marier. Thomas de Champré parla d'elles en des termes fort élogieux, mais Rutebeuf tint un autre langage sur leur compte ; il nous les a représentées comme des femmes inconstantes, qui renonçaient facilement à leur communauté pour prendre un époux : « Il suffit, dit-il, d'avoir le visage baissé et de porter de très-larges robes pour être *béguine*, » et, s'il en faut croire certain sixain du poëte, d'un goût douteux et qu'il n'est pas de toute nécessité de placer sous les yeux des lectrices du *Grand Dictionnaire*, leurs mœurs laissaient singulièrement à désirer.

Du reste, Rutebœuf ne fut pas le premier à s'élever contre la réputation de vertu et de chasteté qu'on leur avait trop légèrement accordée, et à son tour le poëte Villon leur fit dans son testament le legs suivant :

Item aux frères mendiants,
Aux dévotes et aux *béguines*,
Tant de Paris que d'Orléans,
Tant turlupins que turlupines,
De grasses soupes jacobines
Et flans leur fais oblation,
Et puis après sous les courtines
Parler de contemplation.

« Ces *béguines*, dit à son tour Dulaure, qui dans l'origine se trouvaient, dit-on, au nombre de quatre cents, se trouvèrent en 1471 réduites à trois. On ne connaît pas la cause de cette étrange dépopulation. Louis XI saisit la circonstance de la presque viduité de cette maison pour y établir un nouvel ordre de religieuses : ce fut la communauté de l'*Ave-Maria.* »

Mais si les *béguines* disparurent de Paris, elles continuèrent à peupler les béguinages de la province ; toutefois, on eût pu croire que le décret de 1790, qui supprima les couvents, avait emporté les *béguines* et les béguinages ; il n'en est rien : l'institution subsiste encore dans la Belgique, elle s'est même passablement propagée dans le nord de la France, et enfin, en 1849, une maison de *béguines* a été fondée à Castelnaudary (Aude).

BÉGUINER v. a. ou intr. (bé-ghi-né — rad. *béguine*). Faire le dévot, l'hypocrite : *Louis XIV se mit à* BÉGUINER, *à la fin de son règne.* ‖ V. mot.

BÉGUINOT, général français. V. BÉGUIGNOT.

BÉGUM s. f. (bé-gomm — rad. *beg*). Dans l'Indoustan, Epouse favorite du souverain, laquelle jouissait toujours d'un grand crédit, influait sur les délibérations, faisait et défaisait les ministres, et même quelquefois commandait les armées : *Les Anglais se souviendront longtemps de la* BÉGUM *et de Nana-Saïb.*

BEGYN (Cornelis et Abraham), peintres hollandais. V. BEGA et BEGEIN.

BEHABAN, ville de Perse, dans le Farsistan, à 280 kil. N.-O. de Schiraz ; 10,000 hab.

BÉHACLE, directeur de la manufacture de Beauvais, en 1684. On conserve de lui, dans le chœur de la cathédrale de cette ville, huit belles tapisseries, exécutées par cet artiste d'après les fameux cartons de Raphaël. V. ARAZZI.

BEHADER (Aboul Mozuffer Mohamed), dernier roi de Dehli, né vers 1778, mort à Rangoun en 1862. Descendant du grand Mogol, il régnait en 1802, lorsque la compagnie des Indes étendit son pouvoir sur la plus grande partie de l'Indoustan et s'empara d'une façon effective des États du roi de Dehli. A partir de cette époque, Behader reçut, de la compagnie, un subside de 90,000 roupies par mois, conserva toutes les marques extérieures de la puissance et continua à donner l'investiture légale aux grands feudataires. Enfermé dans son palais, semblable aux idoles sacrées des pagodes, il vivait presque inaccessible, ne se montrant que dans de rares audiences solennelles, au milieu d'un appareil bizarre, entouré de charmeurs de serpents, de jongleurs, de bayadères, et recevant, impassible et silencieux, les grands dignitaires ainsi que les chefs anglais eux-mêmes, qui ne pouvaient paraître en sa présence qu'après avoir ôté leurs chaussures. Lorsque, en 1857, éclata la formidable insurrection des Indes, Behader fut fait prisonnier et conduit à Rangoun, avec sa femme et plusieurs de ses enfants. C'est là que celui qui naguère portait le titre pompeux de « lumière du monde » termina misérablement ses jours. La plupart de ses fils étaient tombés frappés par les balles anglaises ; il ne lui restait plus rien de son ancienne splendeur ; le célèbre trône de cristal de Chan Jehan avait été envoyé en Angleterre, et le roi octogénaire, n'ayant plus que quelques serviteurs fidèles, cherchait dans la poésie la consolation suprême de ses royales infortunes.

BEHADER-KHAN ou **BEHARDUR-KHAN** (Ala-ed-Dyn-Abou-Sayd), sultan de la dynastie mongole, né dans l'Azerbidjan en 1302, mort en 1335. Fils du sultan Oldjaïtou, qui régnait dans le nord de la Perse, il fut chargé par lui, lorsqu'il eut douze ans, de gouverner le Khoraçan, et il quitta ce gouvernement pour succéder à son père en 1317. Au début du règne du jeune sultan, l'émir Djouban-Seldouz, généralissime de l'empire, s'empara complétement du pouvoir, exerça une influence sans bornes sur le souverain, écarta tous ceux qui lui déplaisaient et fit périr un des hommes les plus éminents de la Perse, l'historien et médecin Rachyd-Eddyn. Mais Djouban ayant marié sa fille, dont Behader s'était épris, celui-ci, profondément irrité, fit mettre à mort son favori ainsi qu'un de ses fils. Pour éviter un pareil sort, le gendre de Djouban proposa au sultan de lui céder sa femme. Behader accepta avec transport ; et, devenue toute-puissante, la fille de Djouban fit massacrer tous ceux qui avaient trempé dans le meurtre de son père et de son frère. Les Tartares Uzbecks désolaient depuis longtemps le nord de la Perse, lorsque le faible sultan, sortant de sa longue torpeur, résolut de se mettre à la tête d'une armée et de marcher contre eux. Il traversait le Chirvan, lorsqu'il fut frappé à Carabagh d'une mort subite et cruelle. La sultane favorite, soupçonnée de l'avoir empoisonné à l'instigation du khan des Uzbecks, fut massacrée par ordre d'Arbahkan, fils d'Abou Sayd Behader. Avec ce dernier finit, en Perse, la dynastie des Mongols.

BEHADER ou **BEHADAR-SHÂH** (Alam-Shâh-Goutb-oud-dîne), empereur mongol de l'Indoustan, né vers 1642, mort à Lahore en 1712. Second fils du célèbre Aureng-Zeyb, il porta, avant de régner, le nom de sultan Moazzem, et fut désigné par son père pour lui succéder, quand ce dernier eut fait mettre à mort son fils aîné. Lorsque Aureng-Zeyb mourut en 1707, Moazzem, qui était gouverneur du Caboul, accourut à Lahore et fut proclamé empereur sous le nom de Behader-Shâh. L'empereur avait alors deux frères également ambitieux et entreprenants. Aazem, qui gouvernait le Dakkhan, et Mohammed-Kambuksh, qui avait reçu en apanage les provinces de Golconde et de Bidjapour. Behader offrit au premier de lui laisser la pleine possession du Dakkhan ; mais Aazem portait son ambition plus haut. Il se fit proclamer empereur dans Ahmed-Nagar, et les deux frères marchèrent l'un contre l'autre à la tête d'armées formidables. Vaincu près d'Agra, Aazem succomba avec ses deux fils dans la mêlée. Le second frère de Behader, Kambuksh, loin d'être arrêté par cet exemple et de se soumettre, leva à son tour l'étendard de la révolte, mais il ne fut pas plus heureux. Il fut battu à la bataille d'Heyder-Abâd, et il y perdit la vie. Devenu maître incontesté de tout l'héritage paternel, Behader-Shâh, dont le caractère était naturellement doux et faible et qui avait pris pour ministre un homme des plus modérés, Mounin-Khân, gouverna l'Indoustan avec une douceur peu faite pour tenir en respect les nombreux ennemis qui ne tardèrent pas à l'assaillir, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, les Mahrattes, les princes de Badjpont, les Siks, les Omrâhs, etc. Souvent vainqueur, il cherchait à faire oublier ses victoires par de larges concessions, et ne parvenait qu'à exciter de nouvelles révoltes. Après sa mort, ses quatre fils se disputèrent le pouvoir, et on peut dire que de ce règne date la décadence de l'empire mongol.

BÉHÂDOUR. Mot qu'on retrouve avec le sens général de héros, guerrier, et avec quelques légères modifications de forme, dans un grand nombre de langues de l'Europe et de l'Asie orientale. On le rencontre très-souvent employé en Hongrie, en Russie, en Perse, en Mongolie, chez les Tongouses, etc. Le maggyar dit *bàtor ;* le polonais, *bohater ;* le russe, *boqatyr ;* le persan et le turc, *bahâdir*, *behâder* et *behâdour ;* le mongol, *baghatour*, et, par contradiction, *bâtour ;* le mantchou, *baturu*, etc. Schott, qui a étudié l'histoire de ce mot dans ses travaux sur les langues altaïques et finno-tartares, ne retrouve pas, dans les idiomes mongols, de racine à laquelle se rapporte ce mot. Il se refuse d'y voir un dérivé du thème *bokda* (divin), dans lequel on retrouve la racine *boy* des Slaves (Dieu), et la racine *beg* des Turcs (maître, seigneur). Il le rapproche ingénieusement du terme sanscrit *bhadra* (heureux, joyeux, excellent), de la racine *bhad*. Dans cette hypothèse, qui est assez plausible, l'aspiration du groupe *bh* aurait été reportée par les Persans, qui ne le possèdent pas, derrière la voyelle *a*, et *bha* serait devenu dans leur bouche *bah*. Une objection qu'on pourrait faire, c'est que le mot sanscrit *bhadra* n'a pas le sens de héros, guerrier. Schott admet que c'est un développement du sens primitif qui s'est effectué sur le sol persan. Il pense que, par une transition facile à expliquer, l'acception originaire de *bhadra* a pu devenir celle de héros. Il rapproche, avec assez de bonheur, les significations identiques du mot français *gaillard*. D'ailleurs, il y a en sanscrit un mot *bhatarâka*, qui veut dire *vainqueur des ennemis*. Le savant linguiste allemand pense que c'est de la Perse que ce mot s'est répandu chez les différentes nations où nous l'avons retrouvé plus haut.

BÉHAGUE (POINTE DE), cap de la Guyane française, par 4° 35′ de lat. N. et 54° 10′ de long. O., sur la droite et à l'embouchure de l'Approuague.

BÉHAGUE (Jean-Pierre-Antoine, comte DE), général français entré au service en 1744, mort vers la fin du XVIIIe siècle. Commandant en chef de la Guyane en 1764, il devint gouverneur de la Martinique en 1792. Après avoir essayé en vain de soulever cette colonie contre les décrets de l'Assemblée nationale, il vit son autorité méconnue à la suite du 10 août, et se réfugia sur le vaisseau la *Ferme*, de soixante-quatorze canons, commandé par le marquis de Rivière, chef de la station, qui était parvenu à maintenir son équipage dans l'obéissance royale. Les deux transfuges, arborant le pavillon blanc, se rendirent alors en Angleterre auprès du comte d'Artois. Nommé par celui-ci chef du soulèvement royaliste en Bretagne, après le départ du comte de Puysaie, Béhague ne put parvenir à faire reconnaître son autorité, et plus tard, en 1799, malgré sa présence sur les lieux et les ordres formels du comte d'Artois, Georges Cadoudal, investi du commandement, refusa de le lui céder. Béhague retourna en Angleterre, où il termina sa vie.

BÉHAGUE (DE), agronome et éleveur français, connu par les ouvrages suivants : *Notes sur quelques travaux agricoles exécutés sur la terre de Dampierre* (1841) ; *Bêtes ovines, troupeau mérinos, dishley-mérinos et dishley-solognot ; Expériences sur l'emploi du sel dans l'alimentation du bétail* (1850) ; *Notes sur l'engraissement précoce des bêtes à cornes* (1852).

BEHAIGNE adj. f. (be-è-gne ; *gn* mll. — anc. nom de la Bohême). Mus. Se disait d'un instrument qui était usité au moyen âge, et que quelques-uns prennent pour une guimbarde : *Flûte* BEHAIGNE.

BEHAIM (Michel), surnommé **Poeta Weinsbergensis**, troubadour allemand, né à Sulzbach (*seigneurie de Weinsberg*), en 1421, mort vers 1490. Il passa sa vie à parcourir les cours de l'Allemagne pour y mettre en honneur les poésies populaires et chanta presque

constamment dans ses vers les événements remarquables de son temps. Karajan a fait paraître son *Livre sur les Viennois* (Vienne, 1843), et publié divers poëmes de Behaim dans ses *Recherches sur l'histoire de la littérature et de l'art national* (Vienne, 1848). On cite, parmi les poëmes de Behaim, le poëme héroïque de François Ier, qu'il composa avec Mathis de Kemnath.

BEHAIM (Martin), célèbre cosmographe et navigateur allemand, né à Nuremberg en 1436, mort en 1506. D'abord marchand de toiles, il s'adonna, tout en faisant son commerce, à l'étude des sciences mathématiques et nautiques; connut, en 1479, pendant un voyage qu'il fit à Anvers, des Flamands qui s'étaient établis dans l'île de Fayal ou dans celle de Pico, et, pris du désir de voyager, il se rendit l'année suivante à Lisbonne. Parfaitement accueilli dans cette ville, il entra en relation avec les principaux savants du Portugal. Il y contribua à perfectionner l'astronomie, fit connaissance avec Christophe Colomb, qui voulait qu'on cherchât la route de l'Inde par l'Occident, et fut nommé en 1484, par le roi de Portugal Jean II, géographe de l'expédition qui, sous les ordres de Diego Cam, entreprenait un grand voyage de découvertes. Behaim visita Fayal, Pico, les îles de Saint-Thomas, de Saint-Martin, longea toute la côte d'Afrique jusqu'à l'embouchure du Zaïre ou Congo, revint au bout de dix-neuf mois à l'île de Fayal où il se maria (1486) avec la fille de Job Huerter, chef de la colonie flamande; fut nommé par le roi de Portugal chevalier de l'ordre du Christ, et revint dans sa ville natale en 1491. C'est à cette époque, et sur la demande des trois principaux magistrats de Nuremberg, que Behaim entreprit et acheva son célèbre globe terrestre. De retour en Portugal en 1493, il fut chargé l'année suivante, par le roi, de remplir une mission en Flandre. Pris par les Anglais sur la route de Flandre, il tomba bientôt après entre les mains d'un corsaire français, et finit enfin par regagner le Portugal. Il vécut retiré des affaires à Fayal jusqu'en 1506, époque où il mourut pendant un voyage qu'il fit à Lisbonne. Behaim a rendu de grands services à la géographie et à l'art nautique. Il rédigea les premières tables des déclinaisons du soleil, introduisit l'usage de l'astrolabe sur les vaisseaux, et présenta, sur son globe terrestre, l'ensemble des connaissances géographiques de son époque. Les Allemands, notamment Stuvenius, ont prétendu qu'il connaissait l'Amérique avant Christophe Colomb, et le détroit de Magellan avant Magellan; mais la publication par Murr de la copie réduite du globe de Behaim, a réduit ces prétentions à leur juste valeur. Ce globe, qui existe encore, et qui a été conservé précieusement dans la famille de Behaim, a été terminé l'année même du départ de Colomb, qui s'imaginait, avec Marco Polo et Behaim lui-même, qu'on pouvait atteindre la Chine à travers l'océan Atlantique. Sur ce globe, dont le diamètre est de 57 cent., le géographe allemand a écrit avec le plus grand soin le nom des lieux d'après les indications de Strabon, Ptolémée, Pline, Marco Polo, et tracé les figures qu'on supposait alors aux différentes contrées connues. Chacune de ces figures est accompagnée d'une courte notice et de peintures représentant le costume et les traits des habitants de la terre. On n'y trouve nulle trace du continent américain; mais Behaim a donné à la partie orientale de l'Asie un développement qui dépasse ses limites réelles de plus de cent degrés, de telle sorte que l'île de Cipangu (Japon) se trouve à la place même qu'occupe l'Amérique. Quant aux connaissances de Behaim du côté de l'Occident, elles n'allaient pas plus loin que les îles du cap Vert. On trouve dans le *Premier voyage autour du monde*, par Antoine Pigafetta, une carte qui est la copie fidèle de la partie la plus intéressante du globe de Behaim. M. de Humboldt a publié des *Recherches critiques sur le chevalier de Behaim* (Berlin, 1836).

BEHAINE (Pierre-Joseph-Georges Pigneau DE), missionnaire français, né à Origny en 1741, mort à Saigon en 1799. Etant entré dans les ordres, il se consacra à l'œuvre des missions, quitta la France en 1765, arriva à Siam, apprit à fond la langue annamite et gagna toute la confiance de Pignel, évêque de Canathe, qui le chargea de diriger ses établissements ecclésiastiques. Il habitait Kan-Kao, lorsqu'une sédition qui eut lieu dans cette ville, en 1769, le força de quitter Pondichéry. Toutefois, dès l'année suivante, il revenait en Cochinchine avec le titre d'évêque *in partibus* d'Adran, et de coadjuteur de l'évêque de Canathe, qu'il remplaça en 1771. En 1774, de Behaine partit pour la basse Cochinchine, qui était en ce moment le théâtre de la guerre civile. La famille royale avait été en partie massacrée par les révoltés, appelés Taïson. Un frère du roi, Nguyên-Ahn, se réfugia chez l'évêque d'Adran, parvint à réunir quelques troupes et entreprit de reconquérir sur les rebelles le royaume d'Annam. Pendant environ douze ans, Nguyên-Ahn, accompagné de Behaine, qui avait toute sa confiance, lutta sans succès. Le missionnaire résolut d'aller demander des secours à Louis XVI. Accompagné du fils de Nguyên-Ahn, il arrivait en France en 1787, et, muni de pleins pouvoirs, il signait avec M. de Montmorin, à la fin de la même année, le premier traité qui ait été conclu entre la France et la Cochinchine. En échange d'un secours d'hommes et d'argent, le roi de Cochinchine concédait à la France la pleine propriété de l'île de Paulo Condor et du port de Tourou, le droit de fonder des établissements dans tout endroit du royaume où elle le jugerait utile, et la pleine liberté de commerce, à l'exclusion de toute autre nation européenne. Behaine partit pour Pondichéry, où il devait prendre des troupes; mais n'ayant pu en obtenir du gouverneur de l'Inde française, il leva, grâce aux sommes qu'il avait entre les mains, un corps de 6,000 hommes exercés au maniement des armes, et arriva en Cochinchine en 1789. La lutte recommença, mais cette fois tout à l'avantage de Nguyên-Ahn, qui était maître de la rébellion en 1793 et qui devint, en 1799, souverain incontesté de la Cochinchine sous le nom de Gia-Laong. Après les éminents services que Behaine avait rendus à ce dernier, le missionnaire avait tout crédit à la cour, lorsqu'il mourut. Le roi lui fit faire de magnifiques funérailles, et le peuple, frappé des résultats obtenus par son intervention, a conservé la mémoire de celui qu'il appelle encore le *grand maître*. Lors de notre dernière expédition de Cochinchine, le tombeau de Behaine a été déclaré propriété nationale par le chef de l'expédition française.

BEHAM (Barthélemy), peintre et graveur allemand, né à Nuremberg en 1496, mort en 1540. Sandrart, dont presque tous les biographes ont copié les assertions, prétend que Barth. Beham alla en Italie, qu'il y reçut les leçons du célèbre Marc-Antoine et qu'il y mourut. M. Charles Le Blanc croit cette opinion erronée et présume qu'elle provient de ce que l'on a compris dans l'œuvre de l'artiste allemand les estampes du Maître au dé. « Quant à nous, dit-il, après avoir examiné avec le plus grand soin toutes les pièces burinées par Barth. Beham, nous avons reconnu que deux de ces pièces (les portraits des empereurs Charles-Quint et Ferdinand Ier) ont été copiées par Agostino de Musi, mais nous n'avons remarqué dans aucune la reproduction des maîtres italiens; nous y avons trouvé au contraire les preuves d'un talent tout à fait original, et une composition essentiellement allemande, se rapprochant, pour les sujets, d'Aldgrever et de Binck, et pour les portraits, de Hans Holbein. Quant à la manière de graver de Beham, elle nous paraît lui appartenir en propre et le placer à la tête des graveurs qu'on nomme les *petits maîtres*. » Les estampes, qui peuvent être attribuées avec certitude à cet artiste, sont au nombre de soixante-cinq, suivant M. Le Blanc. Voici les titres des plus remarquables : *Adam et Eve*, *Judith* (3 pièces différentes), la *Vierge au pot de fleurs*, la *Vierge au perroquet*, la *Vierge à la tête de mort*, la *Vierge à la fenêtre*, *Saint Christophe*, *Saint Séverin*, le *Jugement de Pâris*, *Flore*, *Combat de dieux marins*, *Apollon et Daphné*, le *Triton et la Néréide*, l'*Amour monté sur un dauphin*; l'*Enlèvement d'Hélène*, *Lucrèce*, *Cléopâtre*, le *Combat de Titus Gracchus*, *Combats d'hommes nus*, l'*Entrée triomphale*, les *Trois sorcières et la mort*, la *Femme surprise par la Mort*, l'*Avare*, *Enfant et têtes de mort*, *Femme assise sur une cuirasse*, divers types de soldats et de paysans, pièces d'armoiries, ornements et arabesques, portraits. Plusieurs estampes de B. Beham ont été copiées par son neveu Hans Sebald Beham, par Altdorfer, J. Binck, B. Jenicken et A. de Musi. B. Beham est moins connu comme peintre. Ses premiers ouvrages, suivant M. Waagen, sont conçus dans la manière d'Albert Dürer. Ses figures, en général, se font remarquer par une conception fantastique, un aspect grossièrement réaliste, une exécution négligée, une couleur vive, mais un peu crue. Tel est le style du *Christ portant sa croix*, et du *Christ au jardin des Olives*, que l'on voit dans la chapelle de Saint-Maurice à Nuremberg. Vers la fin de sa carrière, Beham s'efforça d'atteindre à plus de correction et de noblesse; mais il n'y réussit qu'imparfaitement, comme on peut en juger par deux tableaux du musée de Munich, *Résurrection d'une femme par le contact de la vraie croix* (datée de 1530), et *Curtius se jetant dans le gouffre* (1540). M. Waagen croit ces dernières peintures exécutées sous l'influence de l'art italien. Quant aux portraits de princes et de princesses de Bavière, placés dans la galerie de Schlesheim, ils prouvent que, malgré la crudité de l'effet général, B. Beham était un portraitiste de premier ordre.

BEHAM (Hans Sebald), peintre et graveur allemand, neveu du précédent, né à Nuremberg en 1500, fut d'abord élève de son oncle B. Beham, et se perfectionna ensuite sous Albert Dürer. Son inconduite l'obligea, dit-on, à quitter sa ville natale; il alla s'établir, vers 1540, à Francfort-sur-le-Mein, où il mourut dix ans plus tard. Sandrart prétend qu'il tint un cabaret dans cette dernière ville, et la plupart des biographes lui reprochent d'avoir mené jusqu'à sa mort une vie très-débauchée; mais il est permis d'avoir des doutes à ce sujet, si l'on a égard au grand nombre de ses ouvrages. M. Villot affirme qu'il a beaucoup peint; toutefois, on ne connaît de lui qu'un seul tableau à l'huile, exécuté en 1534 pour Albert, archevêque de Mayence. Cette peinture, destinée à être posée à plat et vue comme une table, représente quatre scènes de la vie du roi David, rendues dans un ton vif et clair. Cinq miniatures exécutées pour le même prélat, en 1531, dans un livre de prières qui se trouve à la bibliothèque d'Aschaffenbourg, témoignent de l'habileté de Hans Sebald Beham dans ce genre d'ouvrages. Mais c'est surtout comme graveur sur cuivre que cet artiste s'est fait connaître. Il maniait le burin avec autant d'esprit que de légèreté, et plusieurs de ses estampes sont classées parmi les chefs-d'œuvre du genre. Bartsch a catalogué 259 pièces sous son nom; M. Ch. Le Blanc, 270. On remarque dans le nombre : *Adam et Eve*, *Moïse et Aaron*, *Judith*, *Joseph et la femme de Putiphar*, *Job s'entretenant avec ses amis*, la *Vierge à la poire*, *Saint Joachim et sainte Anne*, *Jésus et la Samaritaine*, les *Noces de Cana*, *Jésus chez Simon*, la *Parabole de l'enfant prodigue* (4 pièces fort belles), *Tête de Christ couronnée d'épines*, *Jésus et les apôtres* (7 pièces), les *Evangélistes* (4 pièces), la *Religion chrétienne victorieuse*, la *Connaissance de Dieu et les sept vertus chrétiennes* (suite de 8 pièces), *Saint Antoine, ermite*, *Saint Jérôme*, *Saint Sébald*, le *Jugement de Pâris*, *Vénus et l'Amour*, l'*Amour monté sur un dauphin*, les *Travaux d'Hercule* (12 pièces), l'*Enlèvement d'Amymone*, *Combat des Centaures*, *Triton et Néréide*, *Léda*, *Satyre jouant de la lyre*, *Satyre jouant du cor*, les *Planètes* (8 pièces), l'*Enlèvement d'Hélène*, *Combat des Grecs et des Troyens*, *Achille et Hector*, *Alexandre conduisant Bucéphale*, *Didon*, *Mucius Scævola*, *Regulus roulé dans un tonneau*, *Lucrèce*, *Cimon nourri par sa fille*, *Cléopâtre*, *Trajan*, le *Soldat amoureux*, le *Porte-Enseigne*, les *Trois soldats et le chien*, la *Sentinelle auprès des tonneaux*, *Noces de village* (12 pièces), le *Banquet*, les *Musiciens*, le *Joueur de cornemuse*, *Combat de paysans*, *Paysans allant au marché*, le *Baiser*, *Femmes au bain*, *Enfants nus*, le *Berger*, la *Mélancolie* (très-belle pièce), la *Mort surprenant une femme endormie*, les *Deux impudiques et la Mort*, la *Mort et les trois sorcières*, la *Nuit*, la *Fortune contraire*, la *Bonne fortune*, la *Jeune femme accompagnée d'un bouffon*, les *Deux bouffons*, le *Bouffon et les baigneuses*, les *Arts libéraux* (7 pièces), des vignettes, des dessins de chapiteaux et de colonnes, des armoiries, etc. Hans Sebald Beham a reproduit quelques-unes des estampes de son oncle Barthélemy; il a été copié lui-même par J. Binck, Alaert Claas, J. Wiericz, Aldgrever, etc. Il a exécuté, en outre, une foule de dessins, d'une correction magistrale et d'une grande richesse d'invention, qui ont été gravés sur bois; M. Ch. Le Blanc en porte le nombre à 250. Il nous suffira de citer : l'*Entrée triomphale de Charles-Quint à Munich* (4 pièces datées de 1530), le *Siége de Rhodes*, le *Siége de Wolfenbuttel*, la *Controverse de Luther*, les *Quatorze Césars romains* (3 pièces), *Plusieurs marches de soldats*, la *Fête de village*, la *Fontaine de Jouvence* (4 pièces), le *Bain*, le *Baiser*, l'*Histoire de l'enfant prodigue* (8 pièces), la *Passion de Jésus-Christ* (8 pièces), les *Patriarches* (10 pièces), une suite de 73 sujets de l'Ancien Testament, publiée à Francfort, en 1535, sous ce titre : *Biblische Historien, figurlich fürbildet*, etc. (in-8o); les *Visions de l'Apocalypse* (28 pièces), publiées dans la même ville, en 1539, sous ce titre : *Typi in Apocalypsi Joannis depicti*, etc. Hans Sebald Beham s'est servi des deux monogrammes suivants : HSP et HSB (la première et la dernière lettre accolées, et la lettre S placée sur la barre de l'H). Le second de ces monogrammes figure sur un petit bas-relief en ivoire du musée de Cluny (no 438), représentant un combat; il y a tout lieu de croire que cette sculpture a été exécutée, sinon par Beham lui-même, du moins d'après un de ses dessins. Aucun nom n'a été plus défiguré que celui de cet artiste; on l'a écrit : Sebald Boehm, Sebald Been, Hans Sebald de Bohême, Hisbens, Hans Ben, Hans Sebald Poham, Hispanieu ou Hisibit Peham.

BEHAR, prov. de l'Inde. V. BAHAR.

Beharistan, ouvrage persan du célèbre poëte Djami; le titre de cet ouvrage, métaphorique comme tous les titres orientaux, signifie littéralement le *printemps*. C'est une espèce de traité de morale, dans le genre du *Gulistan* ou *Jardin de roses* de Saadi, entremêlé de contes et d'historiettes, de vers, de maximes, de préceptes, exprimés généralement dans une très-belle langue et dans ce style fleuri des moralistes persans, qui est ici de mise mieux que partout ailleurs, et qui justifie le titre pittoresque choisi par l'auteur. Cet ouvrage de Djami a été, en français, l'objet de traductions partielles de la part de MM. Langlès, Grangeret de Lagrange, etc. Un orientaliste allemand, bien connu par ses études sur les littératures turque et persane, a donné, en 1848, à Vienne, une excellente édition du *Beharistan*, qui renferme le texte original fort élégamment imprimé, et une traduction allemande en prose et en vers, d'une fidélité telle qu'elle reproduit jusqu'aux nombreuses allitérations qui reviennent si fréquemment dans le texte persan. C'est un tour de force dans le genre de ceux auxquels nous a habitués la merveilleuse traduction d'Homère par Voss. Le *Beharistan* de Djami est conçu tout entier sur un plan qui rappelle, par de très-ingénieuses métaphores, la donnée primitive dont est parti l'auteur. Ainsi l'ouvrage se divise en huit chapitres, qui portent chacun le nom figuré de *rauzé* (parterre ou jardin). Nous traduisons ici les titres de ces huit *rauzé*, afin de donner une idée du style de l'auteur et de la nature des sujets qu'il traite. On nous pardonnera l'exactitude, un peu trop scrupuleuse peut-être, de cette traduction; quoique peu conforme aux principes de notre goût européen, il est indispensable de la conserver, parce qu'elle seule peut rendre la physionomie de l'original. Premier *parterre :* Ensemencement des plantes parfumées cueillies dans les jardins des sages qui suivent les voies de la vérité, des hommes pieux qui brillent sur le trône de la sainteté. Deuxième *parterre :* Les anémones de sagesse qui, arrosées par la pluie de la miséricorde divine, poussent dans le champ du cœur des sages. Troisième *parterre :* Les boutons de la puissance et de la magnificence, qui s'entr'ouvrent et donnent pour fruits la justice et l'équité. Quatrième *parterre :* Les fruits des arbres qui poussent dans le jardin de la magnanimité et de la clémence, et la pluie de fleurs d'or et d'argent qu'ils laissent tomber de leurs branches. Cinquième *parterre :* Les rossignols qui chantent dans le bosquet de l'amour, et les papillons qui se brûlent les ailes à sa flamme. Sixième *parterre :* Le zéphyr de l'enjouement et le souffle parfumé de l'esprit qui font entr'ouvrir sur les lèvres le bouton du sourire, et épanouir dans le cœur les fleurs de la gaieté. Septième *parterre :* Les rossignols, aux voix douces comme les sons de la flûte, dans le bosquet de la poésie, et les perroquets jaseurs dans les cannes à sucre des vers. Huitième et dernier *parterre :* Quelques histoires empruntées à la langue naturelle de ceux qui ne parlent pas, et imaginées par les sages pour égayer l'âme par leur originalité et lui ouvrir les portes de la sagesse. Ce dernier chapitre renferme, comme l'indique son titre, des fables, dont quelques-unes sont extrêmement gracieuses et piquantes, et mériteraient bien d'être traduites en français.

BEHEIM (Johann), peintre et graveur allemand, a travaillé à Vienne et à Rome pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il a gravé une *Madone*, d'après A. Masucci; *Saint François et sainte Scolastique*, d'après Ant. Maulbertsch; quatre pièces pour le *Virgile* de Monaldini, et plusieurs planches, d'après Barbault, pour un *Recueil de monuments anciens répandus en plusieurs endroits de l'Italie* (Rome, 1770, in-fol.)

BÉHÉMOTH s. m. (bé-hé-mott). Ecriture sainte. Animal fantastique dont il est parlé au livre de Job, et qui joue un grand rôle dans les superstitions des rabbins : *Le musée visité, allez voir au cabinet d'histoire naturelle le mastodonte, merveilleux fossile avec des os comme des barres d'airain, qui doit être pour le moins le* BÉHÉMOTH *de la Bible.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Quelques rabbins ont prétendu reconnaître, dans le *Béhémoth* de l'Ecriture, l'éléphant ou quelque gigantesque mastodonte antédiluvien. D'autres, plus justement peut-être, le regardent comme un simple type symbolique des animaux; et ils se conforment en cela à l'étymologie, car *Béhémoth* signifie proprement la collection, l'universalité des animaux. Le mot *behima* a la même signification en arabe; *behim* est même employé dans un sens spécial, contingent, et peut signifier un cheval d'une seule couleur, ou une brebis noire. Il est opposé à *Léviathan* (l'universalité des poissons), mot que les uns ont appliqué à la baleine, d'autres au crocodile.

Les superstitions des Talmudistes et les commentaires ridicules de certains rabbins ont jeté sur cette croyance une teinte légendaire et fabuleuse. « Quand le Messie, dit l'un d'eux, aura apporté la paix aux fils d'Israël, alors il donnera un merveilleux festin, tel que jamais prince n'en aura donné. Les deux pièces de résistance de ce repas gigantesque, de cette scène titanique, seront *Béhémoth* et *Léviathan*. Les invités seront tous les Juifs fidèles aux préceptes de leur religion. Moïse doit découper, etc. » Cette croyance s'était tellement enracinée dans l'esprit de certains Juifs, et si intimement identifiée à l'idée des jouissances paradisiaques, qu'ils disaient souvent en forme de serment : « Puissé-je ne pas manger du *Béhémoth* (du grand bœuf), si cela est faux! » Voici la légende complète : « Dieu tout-puissant a créé le grand bœuf le cinquième jour, et il en avait fait un couple. Mais voyant qu'il dévastait la terre tout entière, il châtra le mâle et abattit la femelle, qu'il sala pour qu'elle se conservât jusqu'au jour du jugement dernier. *Béhémoth* a reçu en apanage mille montagnes, dont l'herbe repousse chaque nuit, après qu'elle a été broutée dans le jour par le monstrueux animal. »

Il faut dire que plusieurs rabbins entendaient tout cela symboliquement. Mais d'autres, en revanche, ont protesté expressément, et voici comment s'exprime à ce propos Rabbi Bekhaï : « Loin de voir des allégories dans ces mots, nous les admettons littéralement. Ainsi, lorsque nous assurons, par exemple, que Dieu élèvera aux justes une tente faite avec la peau de *Béhémoth*, la demeure des justes sera véritablement ornée avec la peau de *Béhémoth*. »

Dans plusieurs traités de démonologie, le nom de *Béhémoth* est cité parmi ceux des esprits du mal. Certains Juifs, et même plusieurs commentateurs chrétiens, ont voulu y voir Satan en personne; enfin, suivant d'autres auteurs, *Béhémoth* est un démon lourd, stupide, malgré ses dignités, et dont toute la force est dans les reins; il souffle aux hommes la gourmandise. Dans le procès d'Urbain

Grandier, sœur Jeanne des Anges fut accusée d'être possédée de *Béhémoth*. Les démonomanes prétendent qu'il prend à volonté la forme de toutes les grosses bêtes, mais qu'il se déguise de préférence en chien, en renard et en loup. Bodin, dans sa *Démonomanie* ou *Traité des sorciers*, assure que *Béhémoth* n'est autre que le Pharaon d'Egypte qui pourchassa les Hébreux.

BÉHEN s. m. (bé-ènn). Bot. Genre de plantes du Levant, qui n'est guère connu que par sa racine, autrefois employée en pharmacie, et à laquelle on donne le même nom.

— *Béhen rouge*, Autre racine d'une odeur aromatique et d'une saveur styptique. Linné pense que cette racine provient du statice limonium, d'autres disent du statice latifolia. On donne le même nom à la valériane rouge ou barbe de Jupiter, *centranthus ruber* de Candolle. ‖ *Béhen blanc* ou *silène enflée*, plante de la famille des caryophyllées, qui vient dans les pâturages secs, et dont les feuilles se mangent cuites ou en salade.

BÉHÉNANTHE s. f. (bé-é-nan-te — de l'arabe *béhen*, œillet, et du grec *anthos*, fleur). Bot. Section du genre *silène*.

BÉHÊNE s. f. (bé-è-ne — du lat. *habena*, bride). Econ. agric. Corde qui sert à attacher les vaches dans l'étable.

BÉHIC (Louis-Henri-Armand), administrateur et homme politique, né à Paris en 1809, suivit les cours de la faculté de droit, et entra dans l'administration des finances en 1826. Il suivit, en 1830, l'expédition d'Afrique, en qualité de payeur de l'armée. Nommé, en 1845, inspecteur général des finances, il remplit une mission aux Antilles, et fut appelé, à son retour, aux fonctions de directeur du contrôle et de la comptabilité au ministère de la marine. En 1846, l'arrondissement d'Avesnes l'élut député. M. Béhic vota ordinairement avec le parti conservateur. Après la révolution de 1848, il se démit de tous ses emplois, et prit la direction des forges de Vierzon. En 1849, l'Assemblée législative le nomma conseiller d'Etat. Mis à la retraite après le 2 décembre 1851, M. Béhic devint inspecteur général du service maritime des Messageries impériales, puis membre du conseil général des Bouches-du-Rhône, administrateur de la compagnie des docks de Marseille, enfin président du conseil d'administration de la compagnie des Messageries impériales, dont le service maritime prit sous son impulsion un développement considérable. Chevalier de la Légion d'honneur en 1834, officier en 1847, commandeur en 1860, M. Béhic a été appelé à la direction du ministère des travaux publics, dans le remaniement ministériel survenu après la mort de M. Billaut, à la fin de 1863.

Au nombre des mesures les plus importantes dont M. Béhic, dans ses nouvelles fonctions, a pris l'initiative, il faut signaler l'enquête sur le service des chemins de fer, l'enquête sur la Banque de France, et l'enquête agricole. M. Béhic a fortement contribué à maintenir l'impulsion donnée depuis le commencement du règne aux travaux publics. Selon les correspondances étrangères, il se serait fait le soutien, dans les conseils du souverain, d'un emprunt de 500 millions à 1 milliard destiné à multiplier les grands travaux intérieurs, sous le titre d'*emprunt de la paix*.

La présence de cet homme éclairé dans les conseils du souverain est une nouvelle preuve de l'habileté qu'apporte le gouvernement actuel dans le choix de ses instruments. Quand nous en serons au nom de l'honorable M. Duruy, ce partisan ardent et convaincu de l'instruction gratuite et obligatoire, ce tact gouvernemental brillera dans tout son éclat.

BEHISCHT s. m. Nom du paradis chez les Persans; on le prononce aussi quelquefois *bihischt*. Il est identique au mot zend *vahista*, superlatif de l'adjectif *vanhu*, et on a pu, par l'intermédiaire de cette forme, le rattacher très-heureusement au mot sanscrit *vasischtha* (excellent, très-saint). Le rapport existant entre l'idée de paradis et la signification primitive du terme sanscrit n'a pas besoin de commentaire.

BEHISTOUN, inscription assyrienne, célèbre dans le monde philologique. Elle a été recueillie par l'infatigable colonel anglais Rawlinson, auquel la science est déjà tant redevable. Le texte de cette inscription a été publié à Londres, aux frais de la Société royale asiatique, et il a paru en 1851 avec un Mémoire analytique, rendant compte de toute la première colonne, et un alphabet auquel est joint un fragment de quelques pages de la discussion des signes alphabétiques employés dans les textes assyriens, le tout sous le titre de *Memoir on the babylonian Inscriptions*. En 1854, cette inscription fut, de la part de M. de Saulcy, l'objet d'un travail très-étendu et fort intéressant, inséré dans le *Journal asiatique*. M. de Saulcy combat radicalement le système employé par le colonel Rawlinson, et donne tout au long le texte et la traduction de l'inscription en litige. Elle commence ainsi : « Akhéménès, roi des rois, homme perse, roi du pays de Perse, Darius, roi grand dit : Mes pères, Hystaspe; le père d'Ariaramnès; le père d'Ariaramnak Chispis; le père de Chispis, Akhéménès Darius, roi grand dit : Pour cette raison; au temps de nos pères nous avons régné, etc... » L'inscription, qui est fort longue, continue toujours sur ce ton, et n'est, à proprement parler, qu'une énumération généalogique et dynastique dans laquelle on remarque, parmi les noms revenant le plus fréquemment, ceux d'Akhéménès, de Darius, d'Ormazd, de Cambyse, de Bardjya (Smerdis), de Farouvartis (Phaortes), d'Abousedakhou (Nabuchodonosor), etc., et différents noms de provinces, de dieux, de personnages historiques et fabuleux, qui peuvent devenir le sujet d'intéressantes recherches. Malgré quelques lacunes provenant soit du mauvais état du monument, soit des opérations de transcription qu'elle a subies, l'inscription de Behistoun, qui, dans une forme concise et souvent même très-obscure, fait allusion à des événements historiques fort connus, est un des monuments assyriens les plus intéressants au point de vue linguistique et archéologique.

BEHLEN (Etienne), savant allemand, né en 1784, mort en 1847. Il occupa divers emplois dans l'administration forestière, et il a publié en allemand plusieurs ouvrages estimés, parmi lesquels nous citerons : *Manuel de l'histoire de la chasse et des forêts* (Leipzig, 1826); *Manuel de la science de la vénerie* (1839); *Recueil méthodique des lois qui régissent la chasse dans les Etats fédératifs de l'Allemagne* (1834-1847).

BEHM (Jean), théologien protestant allemand, né à Kœnigsberg en 1578, mort en 1648. Il a publié plusieurs ouvrages, dont un surtout, fort estimé de son temps, a pour titre : *Chronologia a condito mundo usque ad deletum templum Hierosolymitanum*. Dans cette chronologie du monde jusqu'à l'an 70 après J.-C., il explique divers endroits de l'Ecriture sainte.

BEHMEN, génie persan, dont le nom doit être ramené à la forme zend *vanhu-mananh*, c'est-à-dire doué d'une bonne âme. Le mot persan moderne dérive du zend par l'intermédiaire de la forme *vehouman;* le *v* initial s'est changé en la labiale correspondante *b*, et le *ou* est tombé. La fonction caractéristique de *Behmen*, clairement désignée par la signification de son nom, est d'apaiser la colère; il préside aux troupeaux, et dirige tout ce qui se fait pendant le mois et le jour qui portent son nom (le onzième mois solaire, et le second jour de tous les mois solaires). Le mois de *Behmen* est, comme nous l'apprend Vullers, l'occasion de fêtes et de cérémonies accomplies en l'honneur de ce génie.

BEHMER (Frédéric-Ehrenreich), jurisconsulte allemand, né à Berlin en 1721, mort en 1776. Il fut chargé par l'empereur Frédéric II de la rédaction de pièces diplomatiques importantes, et il composa sur la jurisprudence plusieurs ouvrages, dont les plus importants sont : *Observation du droit de la nature et des gens, touchant la capture et la détention des vaisseaux et effets neutres en temps de guerre* (Hambourg, 1771), et surtout *Novum jus controversum* (Lemgo, 1771, 2 vol. in-4°). Ce dernier ouvrage est fort estimé.

BEHN (Aphara), femme poëte et romancière anglaise, née à Cantorbéry vers 1648, morte en 1689. Ayant suivi en Amérique son père Johnson, nommé lieutenant général de Surinam, elle y connut le prince Oronoko, sur lequel elle prit un grand ascendant, et dont la vie devait plus tard lui fournir le sujet d'un roman plein d'intérêt. Forcée, par suite de la mort de son père, de revenir en Angleterre, Aphara épousa, à Londres, un riche négociant hollandais, qui mourut bientôt après, et la belle et spirituelle veuve, dont la réputation était arrivée jusqu'à Charles II, fut chargée par ce prince d'une mission secrète en Hollande. Elle se rendit alors à Anvers (1666), où elle ne tarda pas à découvrir le projet, formé par l'amiral Ruyter, d'aller brûler la flotte anglaise dans la Tamise. Aphara Behn en avertit aussitôt Charles II; mais son avis ayant été dédaigné, elle renonça aux missions de ce genre pour se consacrer entièrement à son goût pour les lettres. Liée avec Southern, Dryden, Charles Cotton, etc., elle vécut au milieu d'hommes d'esprit et de plaisirs, et écrivit d'une plume facile des pièces de théâtre, des poésies, des romans, où la décence est loin d'être toujours respectée. Quatre de ses pièces ont été traduites en français et publiées dans le *Théâtre des femmes anglaises* (Paris, 1773, 4 vol.). Le meilleur de ses romans, publié dans son recueil d'*Histoires et nouvelles* (2 vol.), a pour titre : *Oronoko ou le royal esclave*, et a été traduit en français par Laplace. On doit également à Aphara Behn des traductions de l'*Histoire des oracles* et de la *Pluralité des mondes* de Fontenelle.

BEHNÉCÉ, ville ancienne de la moyenne Egypte, sur le canal de Joseph, non loin du désert de Libye, à 65 kil. S.-O. de la ville moderne de Benisouèf. C'est l'emplacement de l'ancienne Oxyrhinchus, dont le dieu patronymique était l'oxyrhinque, poisson du Nil à museau pointu. Autrefois ville importante, Behnécé ne présente aujourd'hui qu'un amas de ruines; à 3 kil. N. de ces antiques débris se trouvent des grottes remplies d'eau, dans l'une desquelles on aperçoit une rangée circulaire de colonnes.

BEHNES (William), sculpteur anglais, mort en 1864 à l'hôpital de Middlesex, à Londres, âgé de soixante-quinze ans environ. Il cultiva d'abord la peinture, qu'il abandonna ensuite pour la statuaire. Mais, bien que dans l'opinion des artistes il fût devenu le rival de Chantrey, ses talents n'obtinrent pas du public l'estime qu'ils méritaient. Il a eu comme élèves des sculpteurs distingués : Wecker, Foley, Butler. Le public connaît surtout de lui la statue d'Havelock, Trafalgar-square, et celle de sir R. Peel, à Cheapside. Mais ses bustes du docteur Babbington et de Follet, le célèbre avocat, sont des spécimens à citer de préférence, pour la fidélité et le naturel, ainsi que ceux de lord Stowell, de Clarkson, du baron Pollock, de sir Fitzroy Kelly. Il réussissait avec une délicatesse remarquable les bustes de femmes. Son groupe de *Lady Godiva*, personnage anglais légendaire, révèle une grande pureté de conception et une touche exquise.

BÉHOBIE, village de France (Basses-Pyrénées), cant. de Saint-Jean-de-Luz, arrond et à 31 kil. S.-O. de Bayonne, sur la rive droite de la Bidassoa, à 4 kil. environ de l'Océan. Très-important bureau de douanes.

La contrebande est, pour ainsi dire, l'unique et périlleuse profession de la plupart des habitants de ce village.

La restauration complète de la jolie petite église de Béhobie, qui a eu lieu en 1860, est due en partie à la munificence de l'empereur. Près du pont qui relie la France à l'Espagne se trouve, au milieu de la Bidassoa, la célèbre île des Faisans, où fut réglé le mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne Marie-Thérèse. En face de Béhobie, sur le territoire espagnol et au sommet d'une montagne, on voit une petite chapelle nommée *San Marcial*, qui a été élevée pour perpétuer le souvenir de la victoire remportée par les Espagols sur les Français, le 30 juin 1522, jour de saint Martial. En 1813, le 31 août, le maréchal Soult, voulant s'emparer de ce point, n'envoya, pour en déloger l'ennemi qui l'occupait, qu'une poignée de soldats. Malgré l'inégalité des forces, les Français allaient s'emparer de cette position, lorsque des renforts considérables arrivèrent aux ennemis. Soult fit alors cesser le feu et se retira en bon ordre sur Bayonne.

BEHORS s. m. (be-or). Ornith. Un des noms du butor.

BEHOUR s. m. (be-our — du v. mot *behourt*, qui a signifié lance). Autref. Joute, tournoi, combat en champ clos, à cheval et à la lance. ‖ Course à cheval. ‖ Joute de paysans avec des bâtons ferrés. ‖ Attaque et défense d'un château. ‖ On trouve aussi BIHOURT, BOHOURT, BOUHOURT, BEHOURD et BEHOURDIS.

BEHOURDER v. n. ou intr. (be-our-dé — rad. *behourd*). Autref. Jouter, et, par ext., se quereller.

BEHOURDEUR s. m. (be-our-deur — rad. *behourder*). Autref. Jouteur, et, par ext., querelleur.

BEHOURT (Jean), grammairien et poëte, né en Normandie dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle. Il fut, pendant plus de quarante ans, professeur de belles-lettres au collége de Rouen. Behourt acquit une véritable réputation pour un abrégé, aujourd'hui à peu près introuvable, de la grammaire de Despautère, abrégé connu sous le nom de *Petit Behourt*. Il composa, pour être jouées à la distribution des prix du collége des Bons-Enfants, trois sortes de tragi-comédies : *Hypsicratée* (1597), *Polyxène* (1597), et *Esaü* (1598), qui ont été imprimées à Rouen.

BEHR (Georges-Henri), médecin français, né à Strasbourg en 1708, mort en 1761. Il fut d'abord chirurgien d'un régiment suisse au service de la France, puis il voyagea pour s'instruire davantage, et fut élève de Boerhaave. L'académie des Curieux de la nature le reçut parmi ses membres. Ses principaux ouvrages sont : *Physiologia medica* (Strasbourg, 1736); *Lexicon physico-chimico-medicum reale* (1738); *Fundamenta medicinæ anatomico-physiologica*, et *Medicina consultatoria* (Augsbourg, 1751).

BEHR (Chrétien-Frédéric DE), général allemand, né en Poméranie en 1739, mort en 1831. Il entra d'abord au service du duc de Saxe-Gotha, puis à celui du duc Charles de Wurtemberg, fit auprès de ce dernier la campagne de Bohême et de Silésie (1757), assista à la bataille de Kollin, prit part à la guerre de Sept ans, et, fait prisonnier à Fulde, il fut remis en liberté sous condition de ne plus servir tant que durerait la guerre. Le duc de Wurtemberg le nomma alors son chambellan, et plus tard son échanson. En 1770, Frédéric de Behr visita la France, l'Angleterre et les Pays-Bas. Il conserva, sous le règne des ducs Eugène et Frédéric-Eugène, successeurs de Charles, toute la faveur dont il avait joui près de ce prince. Le dévouement dont il fit preuve envers le duc Frédéric, lorsque les armées françaises envahirent le Wurtemberg, valut à Behr le grade de général d'artillerie (1802) et la dignité de grand maréchal du palais (1805). Enfin, le roi Guillaume de Wurtemberg, le cinquième souverain de ce pays sous lequel il servit, le nomma président du grand conseil de la cour. Behr mourut à quatre-vingt-onze ans. On raconte que, peu de jours avant sa mort, il monta un cheval fougueux et parvint à le dompter.

BEHR (Guillaume-Joseph), publiciste allemand, né à Lutzheim en 1775. Il occupait la chaire de droit à Wurtzbourg, lorsque les habitants l'ayant élu bourgmestre, il fut destitué par le gouvernement. Elu député en 1831, il vit son élection annulée parce qu'il remplissait des fonctions publiques. En 1836, il fut condamné à la détention comme ayant participé à un complot révolutionnaire, mais l'amnistie de 1848 lui rendit la liberté, et il fut élu député au parlement national de Francfort. Il a laissé un assez grand nombre de travaux sur la politique et sur l'économie sociale. Nous citerons parmi ses ouvrages, écrits en allemand : *Essai sur les seigneuries féodales* (Wurtzbourg, 1799); *Système de droit public* (Francfort, 1810, 3 vol.); *Constitution et administration de l'Etat* (Nuremberg, 1811-1812, 2 vol.); *Exposition des vœux et des espérances du peuple allemand* (1816); *Leçons d'économie politique* (Leipzig, 1822); *Besoins et vœux des Bavarois* (Stuttgard, 1830).

BEHR (Jean-Nicolas-Joseph DE), magistrat belge, né en 1786 à Liége, mort en 1862. Successivement conseiller et premier président à la cour d'appel de sa ville natale, il fit partie de la chambre des représentants de 1833 à 1843, et en eut deux fois la présidence. Il vota, en 1839, le traité de paix avec la Hollande, et la disjonction du Luxembourg et du Limbourg.

BEHR (François-Jean-Désiré, baron), diplomate belge, né à Maestricht en 1793, fut nommé, en 1817, auditeur au conseil d'État. Premier secrétaire de légation à Londres en 1830, puis envoyé à Berlin, il retourna à Londres après l'installation du roi Léopold, passa à Washington et fut en dernier lieu accrédité auprès de la Sublime Porte (1839-1848).

BEHR (Jean-Henri-Auguste), homme politique allemand, né en 1793, à Freiberg (Saxe). Directeur de la première division du ministère de l'intérieur, en Saxe, il devint ministre des finances en mai 1849, coopéra au rétablissement de la prérogative royale, admit l'union restreinte avec la Prusse et le Hanovre, mais inclina ensuite du côté de l'Autriche. Après avoir proposé, en 1850 et 1851, une augmentation d'impôts, qui reçut des Chambres un accueil peu favorable, il resta neutre ou indécis dans les débats relatifs à l'union douanière, en présence des prétentions opposées des deux grandes puissances allemandes, mais toutefois en faisant de louables efforts pour sauvegarder les intérêts de son pays.

BEHRAM ou **BAHARAM**, nom propre très-usité chez les Persans, et qui signifie proprement *Mars*. Il est porté par plusieurs rois persans, et transcrit chez les historiens grecs de différentes manières : *Varanès*, *Varharanès*, *Vararanès*, etc. Le premier roi qui porta le nom de BEHRAM fut un prince de la troisième dynastie persane (les Arsacides), appelé aussi quelquefois *Goudarz*. Il régna onze ans. Quelques auteurs, peu scrupuleux sur les vraisemblances historiques et les exigences de la chronologie, lui font détruire le temple de Jérusalem et mettre à mort saint Jean-Baptiste. — BEHRAM, quatrième roi de la dynastie des Sassanides, descendant d'Ardéchir Babégan. Il refoula les Manichéens jusqu'en Chine. — BEHRAM, fils adoptif du précédent, surnommé *Khalef l'Injuste*, à cause de la violence qu'il montra pendant les premières années de son règne. Ebn Batrik lui assigne comme contemporains les empereurs Gordien et Gallien. Il aurait même vaincu et fait périr le fils de ce dernier. — BEHRAM, sixième roi de la dynastie des Sassanides, prince insignifiant, gouverna pendant treize ans la province du Ségestan. — BEHRAM, fils de Chahpour ou Sapor et surnommé *Kherman chah*, périt dans une révolte, et commença à régner, d'après Ebn Batrik, la dixième année de l'empire de Théodose. — BEHRAM Gour, fils d'Iezdegerd, qui le confia aux soins de Noman et le fit élever dans la province de Hira en Arabie. Après la mort de son père, les Persans ayant choisi pour roi Kesra, Behram, à la tête de troupes arabes, arriva pour disputer son héritage à celui qui le lui avait enlevé. Pour arranger l'affaire, on convint de placer la couronne royale entre deux lions affamés, et de la laisser à celui qui parviendrait à s'en emparer. Behram triompha. Proclamé roi, il eut à lutter contre une invasion turque formidable, qu'il repoussa victorieusement. Après ce succès, le monarque aventureux se rendit incognito aux Indes, où il se distingua par des exploits fabuleux. De retour en Perse, il fit une expédition heureuse en Arabie, tandis que, de son côté, son frère battait les Grecs sur la frontière. Il périt à la chasse, qu'il aimait passionnément. Son surnom de *Gour* signifie âne sauvage, onagre. D'après Ebn Batrik, Behram Gour régna dix-huit ans et mourut vers la trentième année du règne de Théodose le Jeune. La vie de ce héros ne tarda pas à devenir légendaire et à inspirer les poëtes nationaux. Aussi avons-nous un poëme persan intitulé : *Behram ou gul endam*, qui roule exclusivement sur les aventures amoureuses et guerrières de Behram. — BEHRAM, descendant d'une famille royale et gouverneur de l'Azerbaïdjan, se révolta contre Hormouz ou Hormuz, fils de Nouschirvan. — BEHRAM chah, fils de Masond, treizième sultan de la dynastie des Gaznévides, s'empara du trône de son frère Arslan chah, qu'il mit à mort. Il dirigea ses conquêtes vers les Indes, mais il fut battu par Hussein Gauri et chassé de ses Etats. Il réussit à récupérer son royaume sur le frère de Hussein Gauri. A cette nouvelle, celui-ci revint en toute hâte pour battre Behram, qui mourut subitement l'an 544 ou 547 de l'hégire, après un règne de trente-deux

à trente-cinq ans. Behram chah aimait beaucoup les lettres et les arts, qu'il sut favoriser d'une manière intelligente. C'est à son instigation que fut composé le célèbre livre de *Calilah* (ou *Kalila*) *et Dimnah*. Hassan Gaznévi a chanté à différentes reprises les louanges de ce prince.

Behram est aussi un mot usuel de la langue persane moderne. A en juger par son étymologie, il doit avoir la signification primitive de victorieux. Vullers, dans son *Lexicon persico-latinum*, le rattache au pehlvi *verehdan*, au zend *verethraghna* et au sanscrit *vritraghna*, qui, en effet, ont tous cette signification. Il le rapproche du surnom *Ordagno*, qui revient si fréquemment dans les monnaies indo-scythiques. Vullers ne compte pas moins de huit acceptions différentes de ce mot. C'est d'abord le nom d'un génie protecteur des voyageurs et des affaires qui se font le jour de Behram; c'est ensuite le vingtième jour de tous les mois solaires; puis le nom d'un roi persan, fils de Yezdidjerd Athîm, de la cinquième dynastie des Sassanides, surnommé *Behram Gour*, c'est-à-dire l'onagre, à cause de sa passion pour la chasse de cet animal; c'est ensuite un général du roi Hormuz, fils de Nouschirevan; puis un héros contemporain de Kaous; puis le surnom de cinq rois de la dynastie sassanide; c'est enfin le nom du glaive et celui de la planète Mars.

BEHRÉE s. m. Nom indien d'une espèce de faucon.

BEHREND, petite ville de Prusse, prov. de Prusse, ch.-l. du cercle de son nom, à 50 kil. S.-O. de Dantzig; 3,200 hab. Brasseries, distilleries.

BEHRENS (Michel), théologien allemand, né à Buxtehude en 1657, mort en 1728. Il a publié en allemand plusieurs ouvrages, notamment le *Triple monde des chrétiens, des illuminés et des ensorcelés* (Hambourg, 1697), et le *Droit de la nature d'après la nature* (Hambourg, 1703).

BEHRENS (Conrad-Barthold), médecin et historien allemand, né à Hildesheim en 1660, mort en 1736. Il était membre de l'académie des Curieux de la nature, et il a inséré, sous le nom d'Eudoxe, beaucoup d'observations dans les Mémoires de cette académie. Il a laissé en outre, en latin, un grand nombre d'ouvrages sur la médecine, et des travaux historiques relatifs à l'histoire de la maison de Brunswick. Les principaux sont : *De Constitutione artis medicæ* (1691); *Medicus legalis* (1696); *Selecta medica de medicinæ natura et certitudine* (1708); *Historia præpositorum, decanorum et scholasticorum Ecclesiæ Hildesheimensis* (1785, in-fol.); *Histoire générale des seigneurs de Grone* (1724, en allemand), etc.

BEHRENS (Rodolphe-Auguste), fils du précédent, mort en 1747, exerça comme lui la médecine et publia plusieurs ouvrages, notamment : *Examen aquarum mineralium Furstenau et Wechteldensium* (Helmstædt, 1724), et *De Imaginario quodam miraculo in gravi oculorum morbo, ejusdemque spontanea atque fortuita sanatione* (Brunswick, 1734), où il est question de la guérison d'une maladie rangée par Mongeron au nombre des prétendus miracles du diacre Pâris.

BEHRENS (George-Henning), médecin allemand, né à Goslar en 1662, mort en 1712. On a de lui, sous le titre de *Hercynia curiosa*, (Nordhausen, 1703), une description de l'ancienne forêt Hercynie, qui forme aujourd'hui le Harz.

BEHRIE s. f. (bé-rî). Ornith. Espèce de faucon des Indes orientales.

BEHRING (mer de). V. KAMTCHATKA (*mer de*).

BEHRING (détroit de), canal ou bras de mer unissant les eaux de l'océan Glacial arctique à celles de l'océan Pacifique, et séparant l'extrémité N.-E. du continent asiatique de l'extrémité N.-O. de l'Amérique du Nord. Le milieu du détroit de Behring se trouve situé par 65° 52′ de lat. N. 171° 25′ de long. O.; ce détroit a environ 200 kil. de long sur 52 de large dans l'endroit le plus étroit, c'est-à-dire entre le cap Oriental en Asie et le cap Occidental ou du Prince de Galles en Amérique. Sa plus grande profondeur atteint 60 m.; elle diminue progressivement vers les côtes. Au N., ce détroit, encombré de glaces perpétuelles, est complétement fermé durant l'hiver; les grandes marées y sont peu sensibles, leur flux arrive du côté O. Les récits de tous les explorateurs se sont accordés pour constater une grande ressemblance entre les deux continents. Tous les deux ont des rivages très-bas et dépourvus de bois; les montagnes que l'on y rencontre en s'avançant dans les terres s'élèvent à une grande hauteur. Ce détroit, découvert en 1728 par Behring, navigateur danois au service de la Russie, fut exploré en 1778 par le capitaine Cook. Nous devons ajouter, en terminant, que Behring ne fut pas le premier navigateur qui parcourut ce détroit; une carte japonaise très-ancienne, déposée actuellement au British-Museum, à Londres, donne avec précision le contour de ce bras de mer.

BEHRING (île de), île de la mer de Kamtchatka, la plus occidentale des Aléoutes, par 55° lat. N. et 164° long. E. à l'E. du Kamtchatka, sol inhabité, montagneux et stérile. Cette île, fréquentée par les chasseurs d'ours, de morses, de loutres et de renards, fut découverte en 1740 par le capitaine Behring, qui, l'année suivante, y mourut par suite de privations de tout genre.

BEHRING ou **BERING** (Vitus PETERSEN), poëte et historien danois, né en 1617 à Vitborg (Jutland), mort en 1675. Après un long voyage à travers l'Europe, il fut nommé professeur de poésie à l'université de Copenhague, puis professeur d'histoire et historiographe royal à l'académie de Sorœ. Pendant plusieurs années, il vécut retiré dans une propriété située en Scanie, qu'il devait à la munificence du roi de Danemark; mais, la Scanie ayant été conquise par la Suède, il refusa les offres séduisantes que lui fit le gouvernement suédois, et revint à Copenhague, où il fut attaché, comme assesseur, au collége des finances et à la haute cour de justice. Behring se rendit célèbre, même hors de son pays, par ses poésies latines; il a publié en outre, en latin, plusieurs ouvrages historiques estimés.

BEHRING ou **BERING** (Vitus), navigateur danois, de la même famille que le précédent et probablement son petit-fils, est né à Horsens, dans le Jutland, en 1680, et mort en 1741. Il s'était fait connaître comme un excellent marin lorsque Pierre le Grand, qui s'efforçait en ce moment de donner une marine à la Russie, le prit à son service en 1706 et l'attacha à l'établissement naval récemment fondé à Cronstadt. Pendant la guerre contre la Suède, Behring montra, comme lieutenant, puis comme capitaine de vaisseau, tant de talent et de bravoure, qu'après la paix, Pierre le Grand le choisit pour diriger une expédition scientifique dans les mers du Kamtchatka. Ce fut là un des derniers actes du czar, qui mourut le 8 février 1725. Behring partit huit jours après, emmenant avec lui un de ses compatriotes nommé Martin Spangenberg, alors lieutenant dans l'armée russe. A la suite d'un long et périlleux voyage à travers la Sibérie, il atteignit le Kamtchatka, dont il parcourut les côtes désertes. Bientôt (1728) il acquit la certitude que le continent asiatique ne se joignait point, comme on le prétendait à cette époque, avec le continent américain. Behring revint à Saint-Pétersbourg, et en repartit dix ans après, avec mission d'examiner si les côtes occidentales du détroit de Behring faisaient partie du continent ou d'autres îles intermédiaires. Behring, ayant deux bâtiments sous ses ordres, traversa la mer d'Okhotsk et gagna la côte nord de l'Amérique. Mais d'effroyables tempêtes, et une santé épuisée, l'empêchèrent de remplir sa mission jusqu'au bout. Il fut jeté sur l'île déserte et glacée d'Avatscha (appelée depuis *île de Behring*), où il mourut presque aussitôt. La postérité a donné également le nom de ce hardi navigateur au détroit qui sépare l'Amérique de l'Asie. On trouve quelques extraits des explorations de Behring dans les *Voyages et découvertes faits par les Russes*, etc. (Amsterdam, 1766, 2 vol. in-12.)

BEHRINIE s. f. (bé-ri-nî). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, ayant pour type une plante de la Carniole. Ce genre a été réuni à celui des crépides.

BEHUARD, village et comm. de France (Maine-et-Loire), canton de Saint-Georges-sur-Loire, arrond. et à 16 kil. S.-O. d'Angers, dans une île de la Loire; 235 hab. On y remarque une petite chapelle gothique, classée au nombre des monuments historiques, et qui était honorée d'une dévotion particulière par Louis XI. On y voit partout des ex-voto, des fers de captifs revenus d'Alger, enfin un singulier portrait de Louis XI, peint d'après nature, ouvrage donné à la chapelle par Charles VIII. Le roi est représenté de profil; robe jaune, pourpoint gris, avec calotte grise, recouverte d'un chapeau noir à basse forme.

BÉHURIE s. f. (bé-u-rî). Bot. Genre de plantes de la famille des mélastomacées, ayant pour type un arbrisseau du Brésil.

BEHWAN. Vallée située dans la province persane de Fars, et renommée chez tous les écrivains orientaux pour ses sites délicieux. Les traditions musulmanes prétendent que c'est Behwan, le fils d'Iran et le petit-fils de Sem, qui a donné son nom à cette célèbre vallée.

BEICH (Franz-Joachim), peintre et graveur allemand, né à Ravensburg (Souabe) en 1666, et non 1663 ou 1665, comme l'ont écrit quelques biographes, mort à Munich en 1748. Il eut pour maître son père, Guillaume Beich, et acheva de se former en Italie, en étudiant les œuvres du Guaspre. Il peignit, dans la manière de ce dernier, des paysages dans lesquels il plaça des scènes historiques. Ses composition, dit M. Waagen, sont riches de détails et d'un style élevé; la lumière y est distribuée avec art, l'exécution en est soignée, et si quelques-uns de ses tableaux pèchent par cette lourdeur du coloris, qui était un des défauts de l'époque, d'autres, en revanche, se distinguent par un ton chaud et transparent. Tels sont quatre paysages du musée de Munich, dont deux représentent des sujets historiques : la *Prédication de saint Jean* et une scène de la *Légende de saint Eustache*. Le musée de Vienne a deux tableaux de ce maître. Beich fut nommé peintre de la cour de Bavière. Il a gravé à l'eau-forte une trentaine de pièces, parmi lesquelles on remarque huit *Vues prises en Bavière*, huit *Vues prises dans le Tyrol*, des *Paysages montagneux* (suite de six pièces), etc.

BEICHEHR. V. BEG-CHEHER.

BEID-EL-SAR s. m. (bè-dèl-sar). Bot. Espèce d'asclépiade d'Afrique, dont le suc laiteux et caustique est appliqué avec succès sur les boutons vénériens et sur les morsures de la vipère, et dont les graines sont entourées d'un duvet soyeux, employé en Egypte aux mêmes usages que l'amadou et le duvet des oiseaux.

BEÏDHA, nom porté par différentes villes orientales, et qui signifie littéralement, en arabe, *la blanche*. Les Arabes appellent ainsi, entre autres cités, une ville célèbre de la province persane du Farsistan. Elle s'appelait, avant l'invasion arabe, *deri sefid* (la porte blanche), et les vainqueurs se sont contentés de traduire son nom dans leur langue. Les uns pensent qu'elle a été ainsi appelée à cause d'un mausolée en pierres blanches qui couronnait les hauteurs de la ville, les autres à cause de sa citadelle, qui s'apercevait de fort loin. Elle était autrefois, paraît-il, aussi grande qu'Istakhr. Elle a vu naître plusieurs illustres personnages musulmans : Mohammed ben Ahmed, le célèbre Al-Beidhawi, ainsi nommé du nom de sa ville natale.

BEIDHAWY (Nasir eddin abou Saïd Abdallah ben Omar), célèbre historien arabe, né à Beidha dans la province persane de Farsistan, mort l'an 1286 de notre ère. Il fut cadi ou juge de la ville de Schiraz, et passa les dernières années de sa vie à Tébriz. Ses œuvres les plus célèbres sont : 1° un commentaire très-étendu du Coran, en arabe, intitulé : *Anouar ettenzil ouéésrar ettaouil* (les lumières du Coran, et les secrets de l'interprétation). Cet ouvrage est un des plus célèbres parmi les interprétations du Coran, et il jouit d'une grande autorité auprès des mahométans; 2° un livre historique, écrit en persan et appelé : *Nizam ettavarikh* (l'enchaînement des chroniques). Le *Nizam ettavarikh* est partagé en quatre livres : le premier traite des prophéties et des patriarches, depuis Adam jusquà Noé; le second, des rois persans jusqu'à la conquête de la Perse par les musulmans; le troisième, de Mahomet et des califes, jusqu'à leur anéantissement par les Tartares; le quatrième, des dynasties persanes qui ont régné sous les califes Abbassides jusqu'à l'époque de Beidhawy. Beidhawy a, en outre, laissé quelques autres travaux sur le droit musulman et la logique.

BEIER (Adrien), jurisconsulte allemand, né à Iéna en 1634, mort en 1712. Il a beaucoup écrit sur les coutumes des corporations et sur tout ce qui regarde les arts et métiers. Tous ses ouvrages sont en latin et contiennent de précieux renseignements sur l'état des ouvriers de son temps. Les principaux sont : *Tractatus de jure prohibendi, quod competit opificibus et in opifices* (Iéna, 1683); *Opus de eo quod circa carnifices et excoriatores jussum est* (1702, in-4°).

BEIERLINCK, savant flamand. V. BEYERLINCK.

BEIGE adj. (bè-je — de l'ital. *bigio*, gris, brunâtre). Comm. Se dit de la laine et des tissus qui ont la couleur naturelle, qui n'ont reçu aucune teinture ni blanchiment : *Laine* BEIGE. *Draps* BEIGES. *Serges* BEIGES. *Des larmes coulèrent de ses yeux lorsqu'elle passa ses petites mains blanches sur la rude étoffe de ma cape* BEIGE. *doublée d'écarlate.* (G. Sand.)

— s. f. Etoffe, tissu de laine beige qui n'a reçu aucune teinture : *Voici une* BEIGE *de bonne qualité.*

BEIGNET s. m. (bè-gnè; *gn* mll. — du celt. *bigne*, tumeur, d'où l'ancien français *beugne*, enflure, mot qui est encore usité dans certains patois pour désigner l'enflure qui est le résultat d'un coup). Espèce de pâte frite à la poêle, qui enveloppe ordinairement une tranche de quelque fruit, et qui se gonfle en cuisant : BEIGNETS *de pommes, d'abricots. Faire des* BEIGNETS, *Manger des* BEIGNETS. *La pomme s'accommode très-bien en tartelettes,* BEIGNETS *et semblables gentillesses de cuisine.* (De Serres.)

BEIHAK, nom d'un des plus vastes et des plus florissants districts de la province persane de Nicahour. Il s'écrivait anciennement *Beiheh*, qui a le même sens que *Behîn* (excellent). Il renfermait autrefois plus de trois cents villes ou bourgs, et avait pour chef-lieu Khosrewdjirg. Il a produit plusieurs savants musulmans, mais sa population était suspectée d'hérésie. Parmi les hommes plus ou moins célèbres qui y sont nés, on cite un certain Huçein ben Ahmed ben Ali al-Beihaki, qui, ayant perdu la main droite, écrivait avec son pied. On voit que, sous ce rapport même, le monde musulman n'a rien à envier à l'Europe.

BEIJAFLOR s. m. (bè-ja-flor). Ornith. Nom générique vulgaire de tous les colibris et oiseaux-mouches.

BEIJOIN s. m. (bè-join). Bot. Nom spécifique d'un arbre de la famille des styracées, qui croît au Brésil, et dont on tire par incision le baume appelé *benjoin*.

BEÏKEM, rivière de la Chine septentrionale, dans la province occidentale des Mongols-Khalkhas, prend sa source au versant méridional de l'Altaï, traverse un petit lac, reçoit un grand nombre de petits affluents et, après un cours de 250 k., se jette dans le Kem, avec lequel elle forme le grand fleuve Jenissei.

BEIL (Jean-David), acteur et auteur dramatique allemand, né à Chemnitz en 1734, mort en 1794. Il se fit applaudir dans les rôles de valet sur plusieurs théâtres d'Allemagne, et il a composé dix comédies, dont quelques-unes eurent du succès, entre autres : les *Joueurs*, l'*Ecole des comédiens*, *Amour et caprice*, etc. Le *Théâtre* de Beil a été publié à Zurich (1794, 2 vol. in-8°).

BEILA. V. BÉLA.

BEÏLAN, ville de la Turquie d'Asie, dans la Syrie, pachalik d'Alep, à 15 k. S.-E. d'Alexandrette, non loin du passage appelé *Portes de Syrie* (Pylæ Syriæ); 4,000 hab. Climat très-sain, site pittoresque. Ibrahim Pacha y battit les Turcs en 1832.

BEILCHE s. m. (bèl-che). Art culin. Ragoût que les Allemands font avec la noix de bœuf.

BEILLEAU adv. (bè-llô). Pat. Peut-être. ‖ *Beilleau bé*, Peut-être bien.

BEILNGRIES, ville de Bavière, dans le cercle de la Franconie moyenne, ch.-l. du gouvernement de son nom, sur l'Altmülh; 1,850 h. Fabriques de salpêtre, distilleries d'eau-de-vie et fabrication d'horlogerie; dans les environs, élève considérable de bétail.

BEILSCHMIDTIE s. f. (bèl-chmid-tî — de *Beilschmidt*, n. pr.) Bot. Genre de plantes de la famille des lauracées, tribu des cryptocaryées, fondé sur quelques arbres de l'Inde.

BEIN (Jean), dessinateur et graveur français, né en 1789, à Gozweiler (Bas-Rhin), mort à Paris en 1859; élève de Guérin de Strasbourg pour la gravure, et de David pour le dessin. Voici la liste des principaux ouvrages qu'il a exposés aux divers Salons : en 1817, la *Duchesse d'Angoulême quittant Bordeaux*, d'après Desenne; en 1822, le *Mariage de la Vierge*, d'après Carle Vanloo; en 1824, *Apelle et Campaspe*, d'après Girodet; en 1827, une *Nymphe*, d'après M. Lancrenon; en 1831, un *Matelot endormi*, d'après Turpin de Crissé, un *Sujet biblique*, d'après E. Devéria, et la *Sérénade*, d'après Desenne; en 1833, le *Baptême de saint Jean*, d'après Devéria, et un sujet tiré de la *Henriade*, d'après Desenne; en 1835, le portrait de Louis-Philippe, morceau qui valut à l'artiste une médaille de 2e classe; en 1836, le portrait de Michel-Ange; en 1843, *Sainte Apolline*, d'après un tableau du musée de Strasbourg, attribué par les uns à Raphaël et par d'autres au Pérugin; en 1846, la *Vierge* dite *Niccolini*, d'après Raphaël; en 1850, deux pièces exécutées pour la chalcographie du Louvre, un portrait de jeune femme (la *Fornarina*), fac-simile d'un dessin de Raphaël, et la *Vierge et l'Enfant Jésus*, fac-simile d'un dessin de Titien; en 1853, la *Vierge au palmier*, fac-simile d'un dessin de Raphaël. Les cinq dernières gravures, à l'exception du portrait de la Fornarina, reparurent à l'exposition universelle. La *Vierge Niccolini* y fut particulièrement remarquée. Gustave Planche disait, en 1846, en parlant de ce morceau capital : « Cette œuvre révèle, chez M. Bein, une profonde intelligence des maîtres italiens. Sévérité dans le dessin, sobriété dans l'emploi du burin, c'est plus qu'il n'en faut pour assurer à cette gravure l'estime des connaisseurs. » En général, c'est par la délicatesse et la netteté du travail que se distinguent les œuvres de M. Bein; le burin de cet artiste ne manque pas de fermeté, mais sa manière est plus gracieuse que hardie. Outre les pièces précitées, il a exécuté un assez grand nombre de planches pour divers ouvrages, notamment, pour les *Galeries de Versailles*, de Gavard, pour l'*Expédition scientifique en Morée*, pour le *Sacre de Charles X* (inachevé), pour une *Bible illustrée*, publiée par Furne, pour les *Aventures de Gil Blas* (2 pièces, d'après Desenne, 1820), pour les *Œuvres* de Molière, de Rousseau, de Béranger, etc.

BEINE s. f. Forme corrompue du mot *benne*.

BEINE, bourg de France (Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kil. E. de Reims; pop. aggl. 1,016 hab. — pop. tot. 1,059 hab. Filature de laine; fabrique de toile pour bluterie. L'église paroissiale possède des fonts baptismaux romans très-anciens.

BEINGA-DELLA, dernier roi du Pégu. En 1752, il conquit le royaume d'Ava. Deux ans après, il fit mettre à mort Douipdi, dernier roi des Birmans. Mais, en 1757, il fut vaincu par le nouveau chef des Birmans, Alompra, et il resta plusieurs années en captivité, jusqu'à ce qu'enfin on le fît périr, en 1775, par la main du bourreau. En marchant au supplice, il roulait entre ses mains une boule de cire, et lorsqu'on ouvrit cette boule, on trouva qu'elle contenait un beau rubis, dernier débris de sa fortune.

BEINL DE BIENENBOURG (Antoine), médecin allemand, né en 1749, mort en 1820. Il s'établit à Vienne et fut successivement nommé professeur de pathologie, conseiller aulique, médecin en chef des armées impériales et chevalier de l'ordre de Saint-Wladimir. Son ouvrage le plus important a pour titre : *Essai de police médicale militaire*, appliquée principalement aux armées autrichiennes (Vienne, 1804, in-8°).

BEINVILLE (Charles-Barthélemy DE), gentilhomme picard, mort en 1641. Il est connu

par un écrit où il fit, avec chaleur, l'apologie de tous les actes de Richelieu. Cet écrit, assez curieux, est intitulé : *Vérités françaises opposées aux calomnies espagnoles* ou *Réfutation de la déclaration du cardinal infant* (Ferdinand d'Autriche, archevêque de Tolède et gouverneur des Pays-Bas), Beauvais (1637-39, 3 vol. in-8o.)

BEIRA, province centrale du Portugal, bornée au N. par la province de Tras-os-Montes; à l'E., par l'océan Atlantique; au S., par celle d'Alentejo et à l'E., par l'Espagne. Superficie, 22,275 kil. car.; 1,181,968 hab. Elle est traversée par les monts Aradas, Strella et Moradal, arrosée par le Tage, le Douro et le Mondego. Le sol, peu fertile, produit cependant des vins, des huiles, des grains et des châtaignes, objets de son commerce; exploitation de beaux marbres, fer et houille. Depuis 1835, elle se divise en deux provinces : le Haut-Beira, ch.-l. Viseu, et le Bas-Beira, ch.-l. Castello-Branco.

BEIRACDAR ou **BEIRACTAR**, grand vizir ottoman. V. BAIRACTAR.

BEIRAM. V. BAIRAM.

BEIREIS (Godefroy-Christophe), médecin et chimiste allemand, né à Mulhausen en 1730, mort en 1809. Il professa la physique et la chimie à l'université de Helmstædt, perfectionna la préparation du carmin et de quelques autres produits, et publia quelques dissertations physiologiques en latin. Il était bon, humain très-instruit, il s'est fait en Allemagne une grande réputation, non par ses qualités réelles, mais par la singularité de ses manies, par son existence, qu'il s'efforçait de rendre mystérieuse, et par ses prétentions à faire de l'or. Beireis passa sa vie à entasser dans sa vaste maison tous les objets plus ou moins curieux et précieux qu'il put se procurer. Il se vantait de posséder des chefs-d'œuvre et des merveilles inestimables, notamment, la *Nuit* du Corrége, dont il avait une copie, le *Canard qui digère* de Vaucanson, qui se trouve à Saint-Pétersbourg, et surtout un diamant du poids de 6,400 carats, d'une incalculable valeur. Pour expliquer la possession de pareilles richesses, que personne, excepté quelques amis crédules, ne pouvait voir, il avouait sans détour qu'il faisait de l'or ; et, à force de répéter ces extravagances, il avait fini, dit-on, par se persuader à lui-même tout ce qu'il disait aux autres.

BEIROUT. V. BEYROUTH.

BEISLER (Hermann DE), homme d'Etat allemand, né à Bensheim en 1790. Il suivit tour à tour la carrière militaire et la carrière administrative, jusque vers 1838, époque où il abandonna définitivement la première, pour devenir président de la régence de la basse Bavière. Lorsque le ministère clérical, présidé par M. Abel, fut forcé de quitter les affaires en 1847, M. de Beisler devint ministre de la justice du royaume de Bavière, fut appelé au ministère de l'instruction publique et des cultes en 1848, et envoyé peu après à l'assemblée nationale de Francfort, où il demanda une constitution particulière pour le clergé. Au mois de décembre de la même année, il prit le portefeuille de l'intérieur, qu'il garda jusqu'en mars 1849. M. Beisler est actuellement conseiller d'Etat et président de la cour suprême des comptes. Il est auteur d'*Observations sur l'administration communale* (1831).

BEÏSOUG ou **BEJSUG**, rivière de la Russie d'Europe, prend sa source dans le gouvernement de Stavropol, coule de l'E. à l'O., traverse le pays des Cosaques de la mer Noire et se jette dans la mer d'Azow, après un cours de 225 kil.

BEISSON (François-Joseph-Etienne), graveur français, né à Aix en Provence en 1759, mort à Paris en 1820; élève de J.-G. Wille. Il a travaillé à Paris et a gravé au burin : le *Messager d'amour*, d'après Nic. Bounieu (1787); *David tenant la tête de Goliath*, d'après le Guide, et *Sainte Cécile*, d'après Raphaël, pour le *Musée Français; Suzanne au bain* (Salon de 1814), d'après Santerre, pour le *Musée Filhol;* la *Vierge au donataire*, d'après Raphaël, pour le Musée royal; *Prométhée rongé par un vautour*, d'après Salv. Rosa; une *Madone* et *Bacchus*, d'après le Guide, pour le recueil de la Galerie de Florence; le *Chagrin*, d'après Gibelin; les *Jeunes Athéniens tirant au sort*, d'après J.-F.-P. Peyron (Salon de 1806); la *Cène*, d'après Raphaël; les portraits de Mirabeau, Camille Desmoulins, Marat, Louis XVIII, d'après J. Boze; celui du connétable de Bourbon, d'après le Titien; celui de Catherine II, d'après un buste de Houdon; des planches pour une édition d'Horace, publiée par Didot aîné, en 1799, in-fol., etc.

BEÏSTI s. m. (bé-i-sti). Métrol. Petite monnaie d'argent autrefois usitée en Orient.

BEIT-DJIBRIN, l'*Eleuthéropolis* des anciens, ou la *Bethgabara* des Juifs, village de la Turquie d'Asie, dans la Syrie, sur la route de Jérusalem à Gaza, dans un étroit vallon couvert d'une belle végétation. Ruines considérables d'une enceinte irrégulière, formée de gros blocs carrés superposés sans ciment. Ville très-ancienne et bien déchue. Beit-Djibrin devint le siége d'un évêché dans les premiers siècles du christianisme, fut rasée en 796 par les Sarrasins, reconstruite au XIIe siècle par les croisés, prise par les musulmans, reprise par Richard Cœur-de-Lion, détruite complétement par Bibars. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un village, dont les ruines imposantes sont très-curieuses à visiter. Une tradition place en cet endroit la victoire que Samson remporta sur les Philistins avec la fameuse mâchoire.

BEÏT-EL FAKIH ou **BEÏT-EL FAKAH**, ville d'Arabie, dans l'Yémen, à 150 kil. N. de Moka, protégée par une forteresse importante; centre du commerce et entrepôt du célèbre café dit *moka*; 7,000 hab.

BEIT-EL-MA, village de la Turquie d'Asie, dans la Syrie, pachalik d'Alep, à 8 kil. S. d'Antioche, sur la rive gauche de l'Oronte et sur l'emplacement de l'antique Daphné, lieu où la nymphe de ce nom, selon la mythologie, avait été changée en laurier. Célèbre dans l'antiquité par le temple d'Apollon. Aux environs, ruines d'une ancienne église et débris de vieux monuments.

BEITHAR (Ben), botaniste arabe. V. BEN BEITHAR.

BEÏT-LAHM, nom arabe de Bethléem. V. ce mot.

BEÏT-NETTIF, bourg de la Turquie d'Asie, dans l'ancienne Palestine, sur la route de Jérusalem à Gaza. Ce bourg, assis sur une crête rocheuse, jouit d'un panorama très-étendu sur les montagnes de Juda, qui s'abaissent progressivement jusqu'à l'ancienne plaine des Philistins.

BEÏT-OUALLI, village de Nubie, qui renferme un de ces temples égyptiens, connus des égyptologues sous le nom de *spéos;* ce sont des temples creusés dans la masse d'une montagne. Champollion le jeune, dans ses *Monuments de l'Egypte et de la Nubie*, donne une description très-exacte et très-détaillée du spéos de Beït-Oualli, qu'il a visité en personne. Il était consacré à un grand dieu de Thèbes, Ammonra, et il a été construit par le pharaon Rhamsès II, fils de Menephtha Ier, frère aussi de Sésostris, celui-là même, dit Champollion, qui avait ordonné d'élever les deux obélisques de Louqsor. Le spéos de Beït-Oualli reproduit, dans sa distribution et son aménagement, le plan ordinaire des monuments de ce genre. Champollion fait remarquer que les bas-reliefs historiques et religieux qui ornent ce vaste spéos, sont des plus remarquables pour leur belle exécution. Le savant égyptologue décrit, l'un après l'autre, chacun de ces tableaux, qui représentent pour la plupart des scènes appartenant à la vie politique et militaire de Rhamsès II. Le caractère qui donne à ces monuments archéologiques une valeur toute particulière, c'est qu'ils fournissent des données précieuses sur les rapports politiques de ce roi égyptien avec la nation éthiopienne, et spécialement avec le prince Aménémoph, fils de Poëri. Nous avons là, écrite dans un langage vivant, une page éloquente des conquêtes de Rhamsès II dans les parties de l'Afrique limitrophes de son royaume. C'est une véritable histoire illustrée, qui, à côté du texte hiéroglyphique, donne la représentation matérielle des événements racontés; on y voit le portrait des personnages historiques qui figurent dans la narration; les combats, les réunions, les conférences, les actes de soumission. Rien n'est oublié, depuis les armes des guerriers jusqu'aux moindres objets compris dans les présents apportés en tribut par les chefs qui viennent reconnaître la suzeraineté du pharaon. Ce magnifique monument a relativement peu souffert; quelques bas-reliefs seuls ont été détruits en partie ou en totalité; mais l'ensemble du spéos offre un état d'intégrité générale fort satisfaisant.

BEÏZATH s. m. (bé-i-zatt). Métrol. Monnaie d'or des anciens Perses. ‖ Mesure de capacité dont se servaient les Juifs, et qui valait environ 0 m. 60 cubes.

BÉJA, ville de Portugal, province d'Alentejo, à 125 kil. S.-E. de Lisbonne, sur une petite colline; 650 hab. Cette petite ville, entourée d'anciennes fortifications, est le siége d'un évêché suffragant d'Evora; elle possède quelques tanneries et des fabriques de faïence. On y voit même quelques restes de constructions romaines, débris de l'ancienne *Pax-Julia*.

BEJA (frey Antonio), théologien portugais, né en 1493. Il embrassa la carrière ecclésiastique et publia un traité pour réfuter le bruit, répandu par des astrologues de son temps et accrédité dans le peuple, que la terre serait détruite par un déluge, en 1524. Cet ouvrage, aujourd'hui fort rare, a pour titre : *Contra os juizos dos astrologos; breve tradado contra a opiniao de Algums ousados Astrologos*, etc., (1523).

BÉJAR, ville forte d'Espagne, province et à 70 kil. S. de Salamanque; 6,500 hab. Importantes fabriques de draps et lainages; jambons renommés; sources minérales et bains fréquentés.

BÉJAR (SIERRA DE), chaîne de montagnes d'Espagne, dans la province de Salamanque; elle s'étend du N. au S. sur une longueur de 60 kil. et se rattache au N. avec la Sierra de Francia, et au S. avec la Sierra de Gredos; ses sommets les plus élevés (1,750 m.) sont couverts de neige pendant une partie de l'année.

BÉJARE ou **BÉJARIE** s. f. (bé-ja-re, bé-ja-ri — du nom de *Béjar*, botan. espagn.). Bot. Genre de plantes de la famille des éricacées, tribu des rhododendrées, comprenant quelques arbrisseaux de l'Amérique boréale et australe, des Andes, du Pérou, et dont deux espèces, la béjare à grappes et la béjare glauque, sont cultivées. ‖ Plusieurs écrivent par erreur BÉFARE, BÉFARIE.

— **Encycl.** Les *béjares* sont des arbrisseaux originaires de l'Amérique, et particulièrement des Andes du Pérou. Ils ont les feuilles alternes, coriaces, très-entières, souvent serrées; les fleurs ordinairement pourpres et disposées en grappes ou en corymbes. Parmi les espèces cultivées en France, nous citerons : La *béjare paniculée*, venue de Floride, joli arbrisseau à feuilles persistantes, ovales, pointues, à bords rougeâtres; fleurs moyennes, un peu odorantes, d'un rose pourpré. Cet arbrisseau exige la serre tempérée; on le multiplie de graines, de marcottes et de boutures. La *béjare à feuilles de Lédon*, originaire des montagnes de la Nouvelle-Grenade, arbrisseau touffu à rameaux grêles, hérissés de poils rougeâtres, à feuilles oblongues, lancéolées, aiguës, lisses, dont les bords sont roulés en dessous. Les fleurs sont grandes, d'un beau rouge顺 cocciné, disposées en corymbes irréguliers au sommet des rameaux.

BÉJART, famille de comédiens qui jouèrent tous dans la troupe et dans les pièces de Molière, et firent preuve d'un véritable talent comme acteurs comiques. Ils étaient quatre, Jacques, Louis, Madeleine et Armande Béjart. — BÉJART (Jacques), né à Paris en 1622, mort en 1659, fit partie de la troupe avec laquelle Molière parcourut la province. On possède peu de détails sur la vie de Jacques. On sait qu'il était bègue, qu'il tomba malade pendant une représentation de l'*Etourdi* et qu'il mourut peu de jours après, laissant, au dire de Gui Patin, 24,000 écus en or. On a attribué à Jacques Béjart un *Recueil des titres, qualités, blasons et armoiries des prélats et barons des états du Languedoc, tenus en* 1634 (Lyon, 1655, in-fol.). — BÉJART (Louis), né à Paris, en 1630, mort en 1678, entra comme son frère dans la troupe connue sous le nom d'*illustre théâtre*, vint se fixer avec Molière à Paris en 1653, et créa des rôles dans presque toutes les pièces de l'illustre auteur. Acteur excellent, Louis Béjart tint avec un succès constant l'emploi des pères et des valets. Il boitait légèrement par suite d'une blessure qu'il avait reçue au pied, un jour où il avait séparé deux de ses amis qui se battaient à l'épée sur la place du Palais-Royal. Lorsqu'il créa d'une façon supérieure le rôle de La Flèche dans l'*Avare*, et qu'Harpagon prononça ces mots : « Je ne me plais point à voir ce chien de boiteux-là, » le public fit à Béjart une sorte d'ovation, pour lui montrer combien, malgré sa claudication, il aimait à le voir sur la scène. Pour donner une idée de la réputation de Béjart, il suffit de rappeler que, de son temps, les acteurs qui interprétaient en province les rôles qu'il avait créés affectaient de boiter comme lui. Le comédien se montra toujours homme d'esprit et de courage. Molière avait obtenu de Louis XIV que les militaires de la maison du roi n'entrassent plus gratis au théâtre, et qu'ils fussent soumis à la règle commune de payer leur place à la porte. Ceux-ci, furieux de cette mesure, brisèrent les portes, assommèrent les gagistes qui en défendaient l'entrée, et se proposaient d'en faire autant des comédiens, lorsque Béjart, habillé déjà pour le rôle du vieillard qu'il allait jouer, se présenta devant les furieux : « Eh! messieurs, leur dit-il, épargnez du moins un pauvre vieillard de soixante-quinze ans, qui n'a plus que quelques jours à vivre. » A ces paroles du jeune acteur, la colère des assaillants tomba pour faire place à un accès d'hilarité, et les assaillants ne purent retenir leur envie de rire : ils étaient désarmés. A partir de cette époque, la maison du roi paya, sans difficulté, sa place au parterre. Béjart se retira du théâtre en 1770, et ses camarades lui assurèrent, sur la recette, une pension de 1,000 livres. C'est là, croit-on, l'origine des pensions de retraite de la Comédie-Française. — BÉJART (Madeleine), née à Paris en 1618, morte en 1672, jouait les rôles de soubrette dans la troupe de Molière, dont elle devint la maîtresse. Elle était la sœur aînée et non, comme on l'a dit d'après une calomnie atroce, la mère d'Armande Béjart, que le grand auteur comique épousa en 1662. Beffara, grâce à des pièces heureusement retrouvées, a mis ce fait en pleine lumière. — BÉJART (Armande-Grésinde-Claire-Elisabeth), née en 1645, morte en 1700. Douée d'une charmante figure, de manières séduisantes et d'une grâce pleine d'attraits, elle chantait avec beaucoup de goût le français et l'italien, et détaillait, avec une coquetterie et une intelligence des plus rares, les rôles de Célimène du *Misanthrope*, d'Elmire du *Tartufe*, et de Lucile du *Bourgeois gentilhomme*. Molière commit la sottise de s'éprendre de sa jeune pensionnaire et de l'épouser (1662), quoiqu'elle n'eût que dix-sept ans et qu'il en comptât lui-même quarante. C'est alors qu'un comédien de l'Hôtel de Bourgogne, Montfleury, imagina de répéter partout qu'Armande Béjart, loin d'être la sœur de Madeleine, était sa fille, née de ses relations avec Molière. Celui-ci fut obligé de se défendre presque publiquement d'une aussi indigne calomnie; mais le roi, pour témoigner combien peu il y croyait, tint sur les fonts de baptême, le premier enfant qui naquit de ce mariage. Armande Béjart, d'ailleurs, ne se montra pas digne de l'honneur que Molière lui avait fait en l'épousant. Le scandale de sa conduite empoisonna la vie de l'immortel écrivain, et l'on sait que, dans certains rôles où il livrait au ridicule des infortunes qu'il ressentait mieux que tout autre, ce scandale introduisait le fer dans sa propre blessure. Pour excuser ses infidélités, dont elle ne faisait nul mystère, Armande Béjart alléguait que Molière ne savait à qui s'arrêter, entre sa femme, Mlle de Brie qu'il avait reprise, et Madeleine Béjart, qu'il avait quittée, « aussi embarrassé, disait Chapelle, que Jupiter au siége d'Ilion entre les trois déesses. » Tout en le rendant profondément malheureux, elle ne manquait pourtant pas d'une certaine amitié pour Molière, qu'elle avait épousé contre le gré de sa propre mère. Après la mort du poëte, elle se ressouvint un moment qu'elle s'appelait madame Molière : comme on refusait au grand homme la sépulture ecclésiastique, elle courut se jeter aux pieds de Louis XIV, qui l'accueillit froidement, se bornant à écrire à l'archevêque de Paris d'aviser à trouver un moyen terme, qui consistât à porter au cimetière, sans le faire passer par l'église, le corps de l'auteur de *Tartufe*. Après quelques années de veuvage, Armande Béjart épousa en secondes noces Guérin d'Estriché, et se retira du théâtre en 1694.

En résumé, Armande Béjart n'eut jamais le sentiment du grand nom qu'elle portait. Thérèse Levasseur est mille fois plus respectable qu'elle : la femme d'un grand homme peut être sotte; il ne lui est jamais permis d'être indigne.

BÉJAUNE s. m. (bé-jô-ne — rad. *bec* et *jaune*). Fauconn. Bec des jeunes oiseaux, lorsque la partie membraneuse est encore jaune. ‖ On dit aussi quelquefois BEC JAUNE. ‖ Jeune oiseau dont le bec est encore jaune : *Les* BÉJAUNES *sont des oiseaux niais et tout jeunes, qui ne savent rien faire en fauconnerie.* (Chapus.)

— Nouveau venu dans une corporation. ‖ Repas ou régal que le nouveau venu donnait à ses camarades, ou que payait l'apprenti qui devenait compagnon, et le compagnon qui passait maître : *Payer son* BÉJAUNE.

— Fig. Jeune homme inexpérimenté, novice, personne d'une simplicité un peu niaise : *Ceux à qui Racine suffit sont de pauvres âmes et de pauvres esprits restés* BÉJAUNES *et pensionnaires de couvent.* (Joubert.) *Mille* BÉJAUNES *sont obsédés de l'idée du suicide, qu'ils pensent être la preuve de leur supériorité.* (Chateaub.)

Or n'est-il si fort entendeur
Qui ne trouve plus fort vendeur;
Ce trompeur-là est bien *bec-jaune*.
BLANCHET.

— Mésaventure, stupéfaction niaise et qui prête à rire : *Oh! que j'aurais voulu voir Crésus ressuscité au milieu de ses trésors dans l'île des Patagons, pour rire de son* BÉJAUNE! (Ch. Nod.)

— *Lettres de béjaune*, Sorte d'inscription que les élèves obtenaient pour justifier leur temps de stage au palais. ‖ *Abbé des béjaunes*, Elève en théologie qui percevait le droit d'entrée des béjaunes, ou nouveaux venus. ‖ *Montrer son béjaune ou son bec jaune à quelqu'un*, Proprement, Lui faire voir qu'il manque d'expérience, comme un jeune oiseau qui a encore le bec jaune; le confondre, lui faire voir qu'il n'est qu'un sot : *Monsieur, souffrez que je lui* MONTRE SON BEC JAUNE. (Mol.) *C'est fort bien fait d'apprendre à vivre aux gens et de leur* MONTRER LEUR BÉJAUNE. (Mol.) *Je vais me hâter de les désabuser, et leur* FAIRE VOIR LEURS BÉJAUNES. (Piron.) *Ces rodomonts d'Espagnols ont paru vouloir faire les mauvais; mais ils ont trouvé à qui parler, et nous leur* AVONS MONTRÉ LEUR BÉJAUNE. (Campistron).

BEJETSK, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du district de son nom, dans le gouvernement et à 100 kil. N.-E. de Tver, près d'un petit lac et de la rivière de Mologa; 4,500 hab. Commerce de grains, fer, soie, étoffes de coton.

BEJIS, ville d'Espagne, province et à 70 kil. O. de Castellon-de-la-Plana, sur la Palancia; 4,075 hab. Fabriques de papier, moulins à huile.

BÉJOT (François), professeur et littérateur français, né à Montdidier en 1718, mort à Paris en 1787. Il fut d'abord professeur de grec à la bibliothèque du roi et travailla à en rédiger le catalogue. Plus tard, il devint membre de l'Académie des inscriptions et fut nommé coadjuteur de l'abbé de la Bletterie à la chaire d'éloquence latine au Collége de France. Il a composé quelques mémoires, dont il donna lecture à l'Académie.

BÉJUCO s. m. (bé-ju-ko — mot espagnol). Bot. Syn. du genre hippocratée. ‖ Nom vulgaire donné par les Espagnols à tous les arbrisseaux sarmenteux et grimpants.

BEK, petite rivière de la Turquie d'Europe, dans la Servie; prend sa source au mont Haïdoukki, coule du S. au N. et, après un cours de 80 kil., se jette dans le Danube, au-dessus de Gradistie.

BEKE (Charles-Tilstone), voyageur anglais, né à Londres en 1800. Après s'être livré quelque temps au commerce, il fit ses études de

droit, puis s'adonna d'une façon toute particulière à l'histoire, à l'ethnographie et à la géographie. Frappé de l'importance que présente l'Abyssinie, au point de vue des relations à établir avec l'Afrique centrale, M. Beke prit la résolution de visiter cette contrée, et, en 1841, il pénétra dans l'Abyssinie méridionale, avant l'expédition du major Harris. Après l'arrivée de ce dernier, il quitta Shoa, et explora le Godjam, ainsi que les régions de l'ouest et du sud, entièrement inconnues des Européens. M. Beke, qui est le beau-fils de l'astronome sir William Herschel, a beaucoup écrit sur l'histoire ancienne, la géographie, la philologie et l'ethnographie. Ses *Origines Biblicæ*, ou *Recherches sur l'histoire des premiers âges* (1834), furent en Allemagne l'objet d'une vive critique, notamment de la part du docteur Paulus. Le résultat de ses découvertes géographiques a été publié sous le titre de *A Statement of facts* (1845 et 1846), et a été résumé dans les recueils des sociétés géographiques de Londres et de Paris. Parmi les travaux qu'il a lui-même publiés, on cite particulièrement : *De la distribution géographique des idiomes abyssins* (1849); et trois mémoires relatifs au Nil et à ses sources mystérieuses, notamment, celui qui a pour titre : *On the Sources of the Nile* (Londres, 1849). Dans l'un de ses mémoires, intitulé *An Inquiry into A. d'Abbadie's Journey* (1850), M. Beke nie les résultats qu'Abbadie prétend avoir obtenus dans son voyage à Kaffa.

BÉKÈS ou **BÉKESEAR**, ville de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, comitat de même nom, à 16 kil. N.-O. de Gyula, au confluent du Koros-Blanc et du Koros-Noir ; 17,260 hab. Grand commerce de grains, bétail et miel; ruines d'un vieux château fort. Le comitat de Békès, ch.-l. Gyula, présente un sol uni, de vastes marais dans sa partie septentrionale, et produit en abondance du froment et des fourrages. Superficie 348,700 hect.; 160,000 h., Hongrois ou Slaves avec quelques Allemands et un petit nombre de Valaques.

BÉKIESZ (Gaspard), général hongrois, né vers 1530, mort en 1579. Il se signala sous Jean Sigismond, prince de Transylvanie, par ses talents militaires et diplomatiques, et acquit une telle considération dans l'Etat, qu'à la mort de Sigismond, il prit rang parmi les compétiteurs de sa couronne. Il quitta la Transylvanie après la nomination de Bathory ; mais lorsque celui-ci eut été appelé au trône de Pologne, Bekiesz lui offrit ses services, fut nommé commandant des légions hongroises, et se distingua encore une fois par sa bravoure, en 1579, lors de la prise de Polotsk.

BEKINSAU (Jean), publiciste anglais, né à Bebinson, mort en 1559. D'une grande érudition, il professa avec succès la littérature et jouit de la faveur de Henri VIII, d'Edouard VI et de la reine Marie. Ses opinions religieuses lui firent quitter la cour lorsque Elisabeth monta sur le trône. Bekinsau, bien que zélé catholique, a écrit contre la suprématie papale un traité intitulé : *De supremo et absoluto regis imperio* (Londres, 1546 in-8°).

BEKKER (Balthazar), célèbre théologien hollandais, né à Metselawier en 1634, mort en 1698. Fils d'un ministre protestant, il acheva ses études à Franeker et devint successivement pasteur à Oosterlittens, à Loenen, à Wesop et autres villes de Hollande. S'étant attaché à la philosophie de Descartes, il fit paraître, pour démontrer qu'elle pouvait s'allier avec la théologie, un écrit, intitulé *De philosophia cartesiana admonitio sincera* (Wesel, 1665), qui lui attira beaucoup d'ennemis. Accusé quelque temps après de socinianisme, au sujet de deux catéchismes qu'il publia sous les titres de *Gesneden brood* (pain coupé) et de *Vaste spyze* (mets de carême), Bekker se retira à Amsterdam en 1679, et fit paraître, en 1683, les *Recherches sur les comètes* (en flamand), in-8°, livre dans lequel il combattit le préjugé qui attribue une maligne influence à ces astres. C'est à Amsterdam que Bekker composa l'ouvrage qui a rendu son nom fameux : *De Betooverde Weereld* (le monde enchanté) (Leuvarden, 1691, in-8°). Il y attaque, avec une hardiesse singulière pour son temps, l'opinion du peuple sur le pouvoir des démons. « C'est, dit-il, pour détruire cette vaine idole de la crédulité populaire que j'ai écrit mon livre; si le démon s'en fâche, qu'il emploie sa puissance pour m'en punir ; s'il est Dieu, qu'il se défende lui-même et qu'il s'en prenne à moi qui ai renversé ses autels. » Cet ouvrage, qui a été traduit en allemand, en anglais, en italien et en français (Amsterdam, 1694, 4 vol. in-12), souleva contre son auteur une tempête de calomnies et d'injures. Privé par un synode protestant de sa charge de prédicateur, en butte à d'incessantes persécutions, Bekker, réduit à une vie vagabonde, mourut d'une pleurésie à l'âge de 64 ans. Cinq médailles furent frappées en l'honneur de Bekker, dont la laideur était extrême et dont le nez et le menton étaient tellement allongés qu'ils paraissaient presque se joindre. C'est ce défaut physique qui inspira à La Monnoye la spirituelle épigramme qu'on lit en tête de la traduction française du *Monde enchanté :*

> Oui, par toi de Satan la puissance est brisée ;
> Mais tu n'as cependant pas encore assez fait :
> Pour nous ôter du diable entièrement l'idée,
> Bekker, supprime ton portrait.

BEKKER (Elisabeth WOLF, née), poëte et romancière hollandaise, née à Flessingue en 1733, morte en 1804. Après avoir étudié dans leur langue les auteurs classiques allemands, anglais et français, elle se fit une brillante réputation par la publication de poésies remarquables, parmi lesquelles on cite surtout : *Walcheren* (1769); *Plaintes de Jacob sur le tombeau de Rachel* (1779) ; *Héroïde de Jacqueline de Bavière à Frans van Borselen* (1773). Ayant perdu son mari en 1776, Elisabeth Bekker alla habiter avec son amie M^me^ Agathe Beken, femme également distinguée par son esprit. A partir de ce moment, les deux amies, devenues inséparables, travaillèrent ensemble. C'est à cette collaboration qu'on doit : les *Chants populaires* (1781, 3 vol. in-8°), et plusieurs romans, notamment : *Histoire de Guillaume Leevend* (1785, 8 vol.); *Lettres d'Abraham Blankaart à Cornélie Wildschest* (1789); *Histoire de Sara Burgerhart*, traduite en français (1790, 4 vol. in-16). Ces ouvrages, qui tiennent un rang si élevé dans la littérature hollandaise, sont également remarquables par la pureté du style, la fine observation des caractères, l'intérêt des situations et l'élévation de la morale. Malgré leur modeste façon de vivre, les deux amies étaient dans une situation si précaire, qu'elles finirent, pour pouvoir exister, par traduire des romans anglais, entre autres, le *Don Quichotte ecclésiastique* de Smollett. Mme Bekker et Mme Beken moururent à peu de jours d'intervalle.

BEKKER (Emmanuel), illustre philologue allemand, né à Berlin en 1785, élève du célèbre Wolf, fut nommé professeur de littérature grecque à l'université de Berlin en 1807, puis membre de l'Académie des sciences en 1815. Cet éminent érudit a exploré à deux reprises la Bibliothèque impériale de Paris, ainsi que celles de Rome, Florence, Venise, Vérone, Milan, Turin, Oxford, etc. Sa haute réputation lui valut, en 1817, d'être choisi par l'académie de Berlin pour aller déchiffrer en Italie le manuscrit palimpseste des *Institutes*, que Niebuhr venait de découvrir à Vérone. Après son premier voyage à Paris, il publia les *Anecdota græca* (1814-1821, 3 vol.) et sa grande édition de *Platon* (1814-1821, 10 vol.). A la suite du second, il prépara le *Corpus inscriptionum græcarum*. Il a rectifié le texte des principaux historiens grecs et latins, et donné de belles et excellentes éditions d'auteurs classiques, parmi lesquelles on remarque : les *Orateurs attiques* (Oxford, 7 vol., 1823 ; Berlin, 5 vol.) ; *Thucydide* (Oxford, 3 vol., 1821 ; Berlin, 1832) ; *Aristophane* (Londres, 3 vol., 1825) ; *Aristote* (Berlin, 1831-1836, 4 vol.); *Sextus empiricus* (Berlin, 1842), etc. M. Bekker a écrit des articles de revue sur les principaux monuments de la littérature provençale et de la littérature vénitienne du moyen âge. Il a pris part à la publication en vingt-quatre volumes du *Corpus scriptorum historiæ byzantinæ*.

BEKTACH, fondateur d'ordres religieux musulmans. V. BEYGTACH.

BEL adj. m. V. BEAU.

BEL s. m. (bèl). Pêch. Etablissement qu'on fait sur les navires qui vont à la pêche de la morue, depuis les haubans de misaine jusqu'au commencement du gaillard d'arrière.
— Bot. Fruit du palmier rondier.

BEL. Ce mot, que l'on écrit aussi BEEL, est la forme chaldéenne du nom que l'hébreu et le phénicien écrivent BAAL. Les Grecs l'ont transcrit très-exactement *Bèlos*, en ajoutant simplement la terminaison casuelle *os*, d'où *Bélus*. Bel était la divinité principale des Babyloniens, et Pline l'appelle *sacratissimum Assyriorum deum*. On peut trouver des renseignements sur le culte dont il était l'objet dans les ouvrages suivants : Jérémie (L, 2); Baruch (VI, 40); Hérodote (I, 181); Diodore de Sicile (II, 10) ; Pausanias (I, 16 ; III; VIII, 33) ; Arrien (III, 16). Son temple était dans la tour célèbre qui portait son nom. Les Grecs et les Romains l'avaient identifié avec *Zeus* ou Jupiter. On pense que Bel n'était autre que la planète Jupiter, théorie qui concorde en effet assez bien avec le caractère astronomique ou plutôt astrologique de la théogonie assyrienne. D'autres savants ont voulu y voir la personnification du soleil, en s'appuyant sur la nature de ses attributs.

BEL (André), inventeur de la méthode d'enseignement mutuel. V. BELL.

BEL (Jean LE), chroniqueur belge, mort vers 1390. Il était chanoine de Saint-Lambert à Liége. On a de lui des chroniques sur les événements et les guerres de son temps, dont Froissart se servit lorsqu'il écrivit son histoire, et qu'on a cru longtemps perdues. Elles ont été publiées pour la première fois par M. Polain, archiviste de l'État à Liége, sous le titre de : les *Vrayes chroniques jadis faites et rassemblées par vénérable homme et discret seigneur monseigneur Jehan Le Bel* (Liége, 1850, in-8°).

BEL ou **BELIUS** (Mathias), historien et théologien hongrois, né à Orsova en 1684, mort en 1749. Il fut recteur des écoles protestantes à Neusohl, puis pasteur à Presbourg. Il traduisit la Bible en bohémien et publia plusieurs livres de dévotion; mais il dut surtout sa célébrité à ses ouvrages historiques, dont les principaux sont : *Prodromus Hungariæ antiquæ et hodiernæ* (Nuremberg, 1723); *Notitia Hungariæ novæ historico geographica* (Vienne, 1735-1742, 4 vol. in-fol.); *Apparatus ad historiam Hungariæ, sive collectio monumentorum ineditorum partim, partim editorum* (Presbourg, 3 vol. in-fol.), etc. L'empereur Charles VI le choisit pour son historiographe, et il était membre associé des académies de Berlin, de Saint-Pétersbourg et de Londres. — Son fils, Charles-André BEL, né à Presbourg en 1717, mort en 1782, fut professeur et bibliothécaire de l'université de Leipzig. Il a aussi laissé des ouvrages estimés sur l'histoire et sur la littérature. Les plus remarquables sont : *De vera origine et epocha Hunnorum, Avarorum, Hungarorum in Pannonia* (Leipzig, 1757, in-4°); *De Historia poetica* (Leipzig, 1767); une traduction en allemand de l'*Histoire de Suisse*, par Watteville (1762). On lui doit la continuation des *Acta eruditorum* de 1754 à 1780.

BEL (Jean-Jacques), littérateur français, né à Bordeaux en 1693, mort en 1738. Il devint conseiller au parlement de sa ville natale, se forma une riche bibliothèque, s'adonna surtout à la critique littéraire, et fit partie de l'académie de Bordeaux. On cite parmi ses meilleurs ouvrages une *Apologie de Houdard de La Motte* (Paris, 1724), satire ingénieuse dans laquelle il attaque Voltaire; *Lettres critiques sur la* Marianne *de Voltaire* (Paris, 1726), et *Eloge historique de Pantalon Phœbus*, souvent imprimé à la suite du *Dictionnaire néologique à l'usage des beaux esprits du siècle*, par Desfontaines (1726), etc. Dans ce dernier ouvrage, Bel critique avec finesse les expressions vicieuses, ridicules, et les phrases prétentieuses des écrivains de son temps.

BEL (Antoine LE), peintre français, né en 1706 à Montrot, près d'Arc-en-Barrois, mort en 1793. Il était commissionnaire sur le Pont-Neuf lorsque, étant entré un jour dans l'atelier du peintre Aved, il critiqua un tableau que cet artiste venait de terminer. Etonné de la justesse de ses observations, Aved s'attacha le commissionnaire comme élève et lui apprit les éléments du dessin. Grâce à ses dispositions remarquables, Le Bel devint en peu de temps un peintre distingué, remporta le premier prix de peinture, et fut nommé, en 1740, membre de l'Académie des beaux-arts. Peintre d'histoire, de portraits et surtout de paysages, Le Bel, qui avait passé quelque temps dans l'atelier de Boucher, adopta malheureusement, sous l'influence de ce maître, le genre faux et conventionnel qui régnait alors dans les arts. Bon et généreux, il envoyait à sa famille une grande partie de l'argent qu'il recevait pour ses tableaux. On raconte qu'étant allé un jour à Versailles avec son maître Aved, qui faisait le portrait de Louis XIV, celui-ci demanda à Le Bel de lui remettre un papier contenant un projet d'impôt sur les campagnes. Le Bel, en le lui remettant, ne put s'empêcher de dire : « Si Votre Majesté connaissait comme moi la misère des paysans, elle se garderait bien de mettre ce projet à exécution. » Le roi se mit à rire et jeta le projet au feu.

BÊLA s. m. (bè-la). Jeux. Syn. de *bâtonnet*.

BÉLA ou **BEILA**, ville du Beloutchistan, ch.-l. de la prov. de Lotsa, près du Pouraly, au S. de Kélat; 15,000 hab. Rues étroites, joli bazar, maisons en bois; commerce actif. Résidence de Djam de Lotsa, vassal du khan de Kélat.

BÉLA, ville privilégiée de l'empire d'Autriche, en Hongrie, dans le comitat de Zips, sur le Poprad, à 18 kil. N.-O. de Leutschau; 3,000 hab. Fabriques de toiles; brasseries, distilleries de genièvre très-renommé.

BÉLA, nom de plusieurs rois de Hongrie, appartenant à la dynastie des Arpades : BÉLA I^er^, roi de Hongrie de 1061 à 1063, était fils de Ladislaf et frère de André I^er^, roi de Hongrie, qui avait fait d'Albe-Royale sa capitale. André donna à Béla le titre de duc de Bourgogne, lui promit qu'il monterait après lui sur le trône ; puis, ayant changé d'avis, il fit couronner son fils Salomon (1509). Béla se rendit près du roi de Pologne, Casimir, dont il avait épousé la sœur, en obtint des secours, revint en Hongrie, battit l'armée de son compétiteur (1061) et se fit proclamer roi. Pendant son règne, qui dura deux années, il s'efforça de rétablir la paix, réduisit les impôts, établit l'uniformité des poids et mesures, et contribua à la propagation du christianisme dans ses Etats. Il mourut des suites de blessures qu'il avait reçues en comprimant une révolte ; — BÉLA II, roi de Hongrie, auquel le roi Coloman, son oncle, fit crever les yeux, et qui fut pour cela surnommé l'*Aveugle*, succéda en 1131 à Etienne, son cousin, et mourut en 1141. Ce prince, après s'être montré modéré et juste, fit preuve d'une sévérité excessive et se signala par son intempérance ; — BÉLA III, roi de Hongrie de 1173 à 1196, succéda à son frère, Etienne III, et s'acquit une grande réputation de sagesse, d'intégrité et de vertu. Après avoir divisé son royaume en comtés, qu'il fit administrer par des gouverneurs, Béla III s'attacha à réprimer le brigandage, qui s'était propagé à la faveur des guerres civiles, reprit sur les Vénitiens les villes de la Dalmatie, et traita avec le doge, grâce à l'intervention du pape (1189). Son règne de vingt-trois ans fut signalé, en outre, par des guerres contre les Polonais, les Bohêmes et surtout les Autrichiens, qui firent de fréqnentes incursions dans ses États. Béla était beau-frère du roi de France, Philippe-Auguste. Il eut deux fils, Eric ou Emeric et André, qui régnèrent successivement; — BÉLA IV, roi de Hongrie de 1235 à 1270, fut couronné tout enfant, lorsque son père, André II, partit pour la croisade. Il se signala dès qu'il fut monté sur le trône, en réprimant les excès scandaleux du clergé et les prétentions de la noblesse. Ayant reçu dans ses Etats 40,000 Sarmates ou Komans, qui fuyaient devant les hordes asiatiques de Gengis-Khan, Béla mécontenta ses sujets, et, bientôt après, les Tartares envahissaient la Hongrie. Vaincu par ces derniers à Saïo, Béla se réfugia en Autriche, pendant que les Mongols ravageaient son royaume. Vainement il demanda des secours à l'empereur Frédéric II; il lui fallut attendre que le gros de l'invasion se fût écoulé, et, grâce à l'appui des chevaliers de Rhodes, il put alors remonter sur le trône (1244). A partir de ce moment, il s'efforça de réparer dans ses Etats les maux et les ruines causés par l'invasion. Béla mourut au moment où il se voyait contraint de recourir aux armes pour réprimer une révolte de son propre fils.

BELA (le chevalier DE), historien basque qui vivait au XVIII^e^ siècle. On ne sait presque rien de sa vie, sinon qu'il était en 1748 colonel du régiment de Royal-Cantabre. Le chevalier de Bela a consacré trente ans environ à composer une *Histoire des Basques*, depuis leur origine jusqu'en 1748. Cet ouvrage, découvert par M. Walckenaer chez un libraire de Pau et actuellement encore inédit, est le travail le plus important, le plus complet qu'on possède sur l'histoire de la basse Navarre, de la Soule et du Labour, appartenant à la France, et de la haute Navarre, de la Biscaye, de l'Alava et du Guipuscoa, appartenant à l'Espagne. L'*Histoire des Basques*, divisée en douze livres, est terminée par un dictionnaire des trois dialectes de la langue basque, avec les mêmes mots en hébreu, en grec, en celtique, en armorique, en arabe, en latin, en goth allemand, en espagnol, en italien, et par des chartes et diverses pièces justificatives. Sous le titre de *Essai sur la noblesse des Basques, pour servir d'introduction à l'histoire générale de ces peuples, rédigé sur les mémoires d'un militaire basque, par un ami de la nation* (Pau, 1785, in-4°), le bénédictin dom Sanadon a publié, sous le voile de l'anonyme, une analyse succincte et très-bien faite de l'excellent ouvrage du chevalier de Bela.

BELAAM, démon qui soufflait aux femmes des désirs déshonnêtes. Dans le procès d'Urbain Grandier, il est dit que, le 8 décembre 1632, Belaam entra dans le corps de sœur Jeanne des Anges et la posséda de concert avec les démons Isaacarum et Béhémoth.

BÉLA-AYÉ s. m. (bé-la-a-ie). Bot. Arbre de Madagascar dont l'écorce amère et aromatique est employée en médecine. ‖ On dit aussi BÉLAHÉ.

BELABRE, bourg de France (Indre), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kil. S.-E. du Blanc, sur la rive droite du Langlin; pop. aggl. 1,234 hab. — pop. tot. 2,221 hab. Métallurgie; fabriques de toiles; élève de chevaux. Aux environs, restes du vieux château de Belabre, où fut étranglé, par ordre de son épouse, le sire de Flavi, qui avait fait fermer sur Jeanne d'Arc les portes de Compiègne.

BELACI, ville de l'ancien roy. de Cattius, dans les Alpes.

BELAD, **BELED** ou **BLAD**, mot arabe qui signifie terre, pays, ville, et, par extension, district. Il entre dans la composition d'un certain nombre d'appellations géographiques : BELAD-*Allah* ou *Ullah* (pays de Dieu), province de Nubie ainsi nommée à cause de sa fertilité, qu'elle doit en grande partie aux pluies tropicales qui la fécondent. Les Arabes, en effet, appellent souvent la pluie *rahmet-Allah* (la miséricorde de Dieu), et comparent perpétuellement la générosité à un nuage qui vient rafraîchir la terre desséchée. Cet endroit de Belad-Allah n'est pas fort éloigné du gros bourg de Derreira; — BELAD-*Anes*, district de l'Arabie méridionale, dont la ville principale est Zoran. Près du petit village de Haddafa, il existe des ruines d'un ancien temple, couvertes d'inscriptions que les Arabes et les Juifs ne peuvent lire (probablement des caractères himyarites); — BELAD-*Eldjerid* ou *Biled-Uldjerid* (pays des dattes), nom générique sous lequel les Arabes comprennent toute la partie méridionale du *Maghreb* ou Barbarie. C'est ce côté de l'Afrique que les anciens désignaient sous le nom de *Plaines humides*. Comme du temps des Romains, ces espaces immenses sont parcourus par des tribus d'Arabes nomades, qui poussent devant eux leurs troupeaux et plantent leurs tentes tantôt ici tantôt là; — BELAD *ibn Aglan*, district de l'Arabie du Sud; — BELAD-*Elnoubah*, nom arabe de la Nubie; — BELED ou *Beledoulkhatib*, ville située dans la partie de la Mésopotamie nommée *Diar Bebia*, sur la côte ouest du Tigre, à six *farsangs* de Mossoul. *Beledoulkhatib* signifie la *ville du prédicateur*. Cette ville est ainsi nommée parce que la légende rapporte que Jonas y a demeuré.

BÉLADAMBRÉ s. m. (bé-la-dam-bré). Bot. Espèce de liseron du Malabar qui fournit un suc âcre et laiteux employé en médecine.

BELADARI (Ahmed), historien arabe, mort l'an 892 de notre ère. Il paraît avoir passé sa vie à Bagdad, près du calife Almotavakel, qui le chargea d'élever un des princes de sa famille. On a de lui, sous le titre de *Livre des conquêtes des pays*, un ouvrage d'un grand intérêt historique sur les premières conquêtes que firent les Arabes en Syrie, en Mésopota-

mie, en Perse, en Arménie, en Egypte, en Afrique et en Espagne.

BELAD-EL-DJERID. V. BILÉDULGÉRID.

BÉLAÏA ou **BIELAÏA**, rivière de la Russie d'Europe, gouvernement d'Orembourg; naît des monts Oural près de la source du fleuve Oural, passe à Tavinsk, Oufa, reçoit l'Oufa et la Dioma et se jette dans la Kama après un cours très-sinueux de 900 kil.

BÉLAÏA-TSERKOV ou **BIALACERKHEW**, ville forte de la Russie, sur la rive gauche de la Ros, gouvernement et à 70 kil. S.-O. de Kiev, district de Vasilkov; 3,000 hab.

BELAIN D'ESMANBUC (Pierre), navigateur français, né en 1585 à Allouville, près d'Yvetot (Seine-Inférieure). C'est à lui que la France est redevable des premiers efforts faits au commencement du XVIIe siècle pour la colonisation des Antilles françaises. En moins de neuf ans, de 1527 à 1636, Belain colonisa les îles Saint-Christophe, de la Guadeloupe et de la Martinique. En apprenant sa mort, Richelieu déclara que le roi et l'Etat venaient de perdre un de leurs meilleurs serviteurs. L'histoire, moins équitable, égarée par une erreur commise par le Père Dutertre, avait jusqu'à ces derniers temps attribué le mérite de la fondation de nos colonies à un des parents et des compagnons de Belain, à Dyel de Vaudroques. Les recherches d'un membre distingué de la Société de géographie, M. Margry, ont, sur ce point, rétabli les droits de la vérité.

BEL-AIR, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Maryland, ch.-l. de comté, à 28 kil. N.-E. de Baltimore; 3,000 hab.

BÉLAIR (Charles), général dominicain, né à Saint-Domingue, mort en 1802. Neveu du célèbre Toussaint-Louverture et nègre comme lui, il fut mis par son oncle à la tête d'une brigade de la colonie et ne se signala pas moins par la douceur de son caractère que par son intrépidité. Après l'arrivée de l'armée française, commandée par le général Leclerc, et la chute de Toussaint-Louverture, Bélair, qui avait pris les armes, se retira avec les nègres insurgés contre nous sur les hauteurs de l'Artibonite et obtint d'abord quelques succès; mais, poursuivi par le général nègre Dessalines, son ennemi personnel, il tomba entre ses mains, fut conduit au Cap avec sa femme, Sanitte, et traduit devant un conseil de guerre, qui les condamna tous deux à être pendus. La sentence fut exécutée le jour même; seulement, en considération du grade qu'il avait occupé, Bélair fut fusillé.

BÉLAIR. V. LAVAL.

BELAIR (Alexandre-Pierre-Julienne DE), ingénieur, général et écrivain militaire, né à Paris en 1747, mort en 1819. Il était officier du génie lorsque, après le 10 août 1792, il fut chargé, sur sa demande, de la direction du camp sous Paris et nommé ingénieur en chef pour la défense de cette ville. Il proposa au comité militaire de prolonger jusqu'à Nogent-sur-Marne les retranchements commencés au-dessus de Saint-Denis, et, comme huit cents bouches à feu lui paraissaient nécessaires, il demanda qu'on fît des canons avec les statues des rois, qui venaient d'être renversées, et avec les bronzes qui ornaient les châteaux royaux. Il proposa en même temps de transformer en balles les plombs du château de Versailles. La retraite des Prussiens empêcha de donner suite à ces projets. Après avoir été quelque temps commandant de la garde nationale de Paris, Belair servit avec distinction dans l'armée du Nord, comme général de division. Mis à la retraite en 1794, il passa le reste de sa vie à s'occuper de travaux philanthropiques et mourut dans un état voisin de la pauvreté. Les principaux ouvrages de cet homme, aussi distingué par ses talents que par les qualités du cœur, sont : *Nouvelle science des ingénieurs* (Berlin, 1787); *Instruction adressée aux officiers d'infanterie pour construire et tracer toutes sortes d'ouvrages de campagne*, traduit de l'allemand de Gaudi (1792); *Défense de Paris et de tout l'empire* (1792); *Eléments de fortification* (1792); *Mémoires sur les moyens de parvenir à la plus grande perfection de la culture* (1794); les *Subsistances rendues plus abondantes et plus accessibles*, etc. (1796), recueil d'opuscules sur des questions d'économie politique, où, entre autres idées, il propose la formation des associations agricoles.

BELAL, nom d'un esclave que Mahomet, après l'avoir affranchi, prit pour confident, et dont plus tard il fit un *muezzin*, ou homme chargé d'appeler les musulmans à la prière du haut des minarets de la mosquée. Belal est un exemple vivant de cette sorte de fraternité ou tout au moins d'égalité qui règne entre les musulmans de toutes les classes. C'est à ce Belal que Mahomet s'adresse dans ses *hadiths* ou *hadis* (v. ce mot) lorsqu'il prononce ces paroles qui ressemblent tant à celles de l'Evangile : « Conduisez-vous de telle sorte que vous arriviez pauvre et non riche auprès de Dieu; car dans sa maison les pauvres tiennent le premier rang. »

BELALCAZAR, bourg d'Espagne, province et à 97 kil. N.-O. de Cordoue; 4,500 hab. Fabriques d'indiennes et filatures de lin.

BÉLAME s. m. (bé-la-me). Ichthyol. Poisson du genre clupe.

BÉLAMIE s. f. (bé-la-mî). Hist. relig. Tunique à franges des religieux de Fontevrault.

BELA-MODAGAM s. m. (be-la-mo-da-gamm). Bot. Arbrisseau du Malabar.

BÉLANDRE s. f. (bé-lan-dre — angl. *bilander*, même sens; de *by*, auprès; *land*, terre). Mar. Petit bâtiment à fond plat, dont on se sert principalement sur les rivières, sur les canaux et dans les rades : *Les* BÉLANDRES *d'une certaine grandeur sont mâtées en bricks; les petites ont la mâture des sloops.* (A. Jal.)

— Art. milit. Caisson muni de rideaux qui sert à transporter les militaires malades.

BÉLANDRIER s. m. (bé-lan-dri-é — rad. *bélandre*). Mar. Marinier qui monte une bélandre, qui fait partie de son équipage.

BÉLANGER ou **BELLANGER** (François-Joseph), architecte, né à Paris en 1744, mort en 1818. Après avoir obtenu un prix de l'Académie dans un concours d'architecture, il fit rapidement sa réputation, fut chargé de l'organisation des fêtes publiques et des spectacles donnés par la cour, construisit des édifices élégants et dessina de beaux jardins pittoresques, entre autres Bagatelle pour le comte d'Artois. Ses opinions royalistes le firent emprisonner sous la Révolution; mais rendu bientôt après à la liberté, il se maria avec une courtisane célèbre, Mme Dervieux, fut nommé en 1795 commissaire de la commune à la prison du Temple, et y dessina le portrait de Louis XVII, d'après lequel Beaumont a exécuté son buste en marbre. Sous l'Empire, Bellanger, chargé de remplacer la coupole de la Halle au blé de Paris, incendiée en 1802, la fit reconstruire (1812) en fer coulé et en cuivre, telle qu'elle existe encore aujourd'hui. On lui doit également les dessins des abattoirs de Paris et un projet de halle aux vins, qui n'a point été mis à exécution.

Lors du retour des Bourbons (1814), il fit mouler en plâtre une statue de Henri IV pour remplacer sur le pont Neuf celle qui avait été brisée, et qui fut exécutée en bronze en 1817. Le comte d'Artois, dont il avait été avant la Révolution le premier architecte, le nomma intendant de ses bâtiments.

BÉLANGER (Jean-Baptiste-Charles-Joseph), mathématicien français, né en 1790 à Valenciennes. A sa sortie de l'Ecole polytechnique, il entra dans le corps des ingénieurs des ponts-et-chaussées, mais quitta bientôt ce service pour se livrer à l'enseignement. Après avoir longtemps exercé les fonctions d'inspecteur des études à l'Ecole centrale des arts et manufactures, il a été successivement professeur de mécanique à l'Ecole des ponts-et-chaussées et à l'Ecole polytechnique. On lui doit un nouveau procédé de calcul qui a reçu l'approbation des géomètres. M. Bélanger est l'auteur de plusieurs ouvrages scientifiques fort estimés : *Essai sur la solution numérique de quelques problèmes* (1828); *Géométrie analytique* (1842, in-8o); *Cours de mécanique* (1847), contenant la dynamique et la statique générale; *Théorie de la résistance et de la flexion plane des solides*, etc. (1858, in-8o).

BÉLANGER (Charles), naturaliste français, né à Paris en 1805. Après avoir quelque temps dirigé le jardin royal de Pondichéry, il devint propriétaire d'une mine en France et se fixa à Paris en 1829. Dans un long voyage qu'il fit en 1825, il visita le Caucase, la Perse, l'Arménie, l'Inde, les îles de l'Equateur, et rapporta de ces diverses contrées de riches et curieuses collections au point de vue de l'histoire naturelle. On a de M. Bélanger un ouvrage très-intéressant, sous le titre de *Voyage aux Indes orientales* (Paris, 1831-1846, 8 vol. in-8o avec atlas).

BÉLANGÈRE s. f. (bé-lan-jè-re — de *Bélanger*). Bot. Nom d'un genre de plantes de la famille des saxifragacées, fondé sur un petit nombre d'arbres indigènes dans le Brésil.

BÊLANT (bê-lan). Part. prés. du v. Bêler : *Les agneaux vont* BÊLANT *autour de leurs mères*. (Fén.)

> De timides brebis et leurs jeunes agneaux
> Se plaignaient, en *bêlant*, de quitter leurs prairies.
> DELILLE.

BÊLANT, ANTE adj. (bê-lan, an-te — rad. *bêler*). Qui bêle : *Brebis* BÊLANTE. *Agneaux* BÊLANTS. *Les bœufs mugissants et les brebis* BÊLANTES *venaient en foule, quittant les gras pâturages, et ne pouvant trouver assez d'étables pour être mis à couvert.* (Fén.)

> Et les flocons légers que la ronce piquante
> A ravis au passage à la brebis *bêlante*.
> CASTEL.

> Je vous ai vu, le soir, pour nos brebis *bêlantes*,
> Soulever de nos puits les pierres trop pesantes.
> DUCIS.

> J'entendrai le retour de mes moutons *bêlants*,
> Que je verrai de loin revenir à pas lents.
> C. D'HARLEVILLE.

— Poét. *L'animal bêlant*, La brebis ou le mouton :

> Sur l'animal *bêlant* aussitôt il s'abat.
> LA FONTAINE.

‖ *Peuple bêlant*, Brebis et moutons considérés comme formant une nation :

> L'ost du peuple *bêlant* crut voir cinquante loups.
> LA FONTAINE.

— Prov. *Bœuf saignant, mouton bêlant*, Le bœuf et le mouton rôtis doivent être très-peu cuits.

BÉLA-POLA s. f. (bé-la-po-la). Bot. Genre d'orchidées du Malabar.

BELASSORE. V. BALASORE.

BELASPOOR ou **BELASPOUR**, ville de l'Indoustan anglais, sur la rive gauche du Setlege, dans la présidence du Pendjab, à 290 k. N. de Delhi. 15,000 hab. Jadis capitale d'un Etat qui appartient aux Anglais depuis 1832.

BÉLASSE s. m. (bé-la-se). Nom donné à de grandes jarres avec lesquelles on fait des sortes de radeaux pour naviguer sur le Nil.

BELBA s. m. (bel-ba). Entom. Genre d'acarides.

BELBEK, petite rivière de la Russie d'Europe, dans la presqu'île de Crimée, prend sa source au mont Yaïla dans la partie méridionale de la péninsule, coule du S. au N.-O. et se jette dans la mer Noire au N. de Sébastopol, après avoir arrosé une fertile vallée qui porte le même nom. Après la bataille de l'Alma (1854), les Anglo-Français avaient espéré pouvoir débarquer à l'embouchure du Belbek les munitions et les machines de guerre; mais les travaux de défense exécutés par les Russes, sur ce point de la Crimée, déterminèrent les alliés à débarquer à Balaklava.

BELBEIS ou **BELBEYS**, ville forte de la basse Egypte, sur un bras du Nil et sur la route de Syrie, à 45 k. N.-E. du Caire. 5,000 hab.

BELBEUF (Antoine-Louis-Pierre-Joseph GODARD, marquis DE), sénateur français, né à Rouen en 1791, est le fils d'un avocat général au parlement de Rouen, qui fut député de la noblesse aux états généraux, et ne s'y signala que par son attachement à tous les abus de la monarchie. Le marquis actuel de Belbeuf entra, en 1813, dans la magistrature, et fut successivement nommé conseiller à la cour royale de Paris en 1821, premier président de la cour de Lyon en 1829, et pair de France en 1837. Depuis 1852, il fait partie du Sénat.

BELBO, rivière du roy. d'Italie; prend sa source dans les Apennins à l'E. de Ceva, dans la province de Novi, coule du S. au N.-E. parallèlement à la Bormida, passe à Canelli, à Nice, et se jette dans le Tanaro, à 10 kil. O. d'Alexandrie, après un cours de 70 kil.

BELBRULE (Théodore), graveur français, travaillait à Limoges et à Paris vers la fin du XVIe siècle. Il marquait TB. On connaît de lui une *Annonciation*, une *Descente du Saint-Esprit*, et une vignette pour un ouvrage intitulé *Sibyllarum duodecim oracula*, etc. (Paris, 1786, petit in-fol.). Ces diverses pièces sont gravées sur bois.

BELCA ou **BELCIACUM**, lieu de l'ancienne Gaule lyonnaise, mentionné dans l'Itinéraire d'Antonin, entre Brivodurum ou Briare et Genabum ou Orléans, et correspondant, d'après d'Anville, au village actuel de Bouzy.

BELCAIRE, bourg de France (Aude), ch.-l. de cant. arrond. et à 55 kil. S.-O. de Limoux; pop. aggl. 860 hab. — pop. tot. 1,051 hab. Récolte et commerce de céréales et fourrages; exploitation de forêts de sapins.

BELCARI (FEO ou MAFFEO DE), poëte italien, né à Florence, mort en 1454. Il occupa les premières magistratures dans sa ville natale, et s'adonna à la poésie; mais il ne traita jamais que des sujets de dévotion, ce qui fit qu'il tomba rapidement dans l'oubli. Il est cité dans le vocabulaire des académiciens de la Crusca, comme un des poëtes qui font autorité pour la langue.

BELCARO (CHÂTEAU DE). Ce château, situé à 5 kil. de Sienne, était, au Xe siècle, un manoir féodal; à cette époque, il fut légué à sainte Catherine, qui y fonda un monastère. Au XVe siècle, Belcaro redevint château, et, au XVIe, il appartenait au banquier Crescenzio Turamini, qui chargea Baldassare Peruzzi, architecte et peintre, d'y faire des embellissements. Le *Jugement de Pâris*, peinture murale du vestibule, est cité par Lanzi comme le chef-d'œuvre de l'artiste siennois; il paraît, dit Valery, que cette peinture fut exécutée d'après un dessin de Raphaël, dont Peruzzi avait pris des leçons à Rome, dessin perdu, et qui aurait servi à Marc-Antoine Raimondi pour la gravure qu'il fit, en 1539, d'un *Jugement de Pâris* pareil à la fresque. La chapelle, construite par Peruzzi, dans le style du Panthéon de Rome, est des plus élégantes; la coupole est ornée de belles peintures : au centre, la *Vierge entourée de saints et de saintes*, composition pleine de noblesse, traitée avec le plus grand soin dans la figure principale, mais un peu négligée dans les autres personnages, que d'excellents juges, d'ailleurs, ne croient pas de la main même de Peruzzi; de petits anges soutiennent l'écusson des Turamini, tandis que d'autres jettent des fleurs et des couronnes; aux angles de la voûte, huit grands anges portent des candélabres d'or. Au bout de la terrasse du château, une *loggia* à trois arcades offrait des ornements, des médaillons et de petites figures mythologiques d'un goût exquis. Cette décoration, imitée des loges du Vatican, eut beaucoup à souffrir de la pluie, mais plus encore des scrupules d'une honnête mère de famille qui, vers la fin du siècle dernier, fit badigeonner les figures les plus voluptueuses. Il y a quelques années, M. Giuseppe Camaiori, dont la famille acquit Belcaro du dernier Turamini, en 1721, et qui trouva cette villa presque en ruine, la fit réparer avec soin, et chargea M. Monti, peintre siennois, de restaurer les fresques de la *loggia*, tâche dont celui-ci s'est acquitté d'une façon très-intelligente.

Le château de Belcaro est situé sur une hauteur, et jouit d'une vue immense. Sur une pierre est gravé ce vers de Pétrarque, qui convient parfaitement à ce délicieux séjour :

> E l'ombra folta, e l'aure dolci estive.

BELCASTEL, village de France (Aveyron), arrond. et à 24 kil. de Rodez. 944 hab. Ruines d'un vieux château fort qui servit de repaire, au XIVe siècle, aux fameux brigands connus sous le nom de *routiers*.

BELCHER (sir Édouard), navigateur anglais, né en 1799. Il assista à la prise de Gaëte (1815) et au bombardement d'Alger (1816), commanda le sloop le *Mirmidon* (1819), et prit part à l'expédition arctique du capitaine Beechey (1825-1828). En 1829, il croisa sur les côtes de Guinée et à l'embouchure du Tage. De 1836 à 1842, ayant le commandement du *Sulphur*, il explora et étudia les côtes occidentales de l'Amérique et quelques archipels de l'Indo-Chine. En 1841, il partagea les succès du général Gough contre les Chinois dans la rivière de Canton. De 1843 à 1848, il fit son principal voyage, pendant lequel il explora l'archipel de Bornéo, les ports de Chine, les Manilles, les Célèbes, la Gorée, le Japon, les Philippines, etc. En 1852, il reçut la mission de rechercher les traces de sir J. Franklin. Son expédition ne fut pas heureuse, et il dut abandonner son bâtiment dans les banquises pour sauver l'équipage. Traduit à son retour devant un conseil de guerre, il fut acquitté honorablement (1854). Sir Belcher, qui a été anobli personnellement en 1843 et nommé contre-amiral en 1853, a publié deux intéressantes et instructives relations, l'une sur le voyage du *Sulphur*, de 1836 à 1842, l'autre sur le voyage du *Samarang*, de 1843 à 1848. Ce dernier est le plus important. En 1855, il a fait paraître son *Dernier voyage au pôle nord* (2 vol. in-8o). On lui doit encore un *Traité de topographie navale* (1835), deux traités d'hydrographie intitulés, l'un : *Direction for the River Dours* (1835, l'autre : *Direction for the River Gambia* (1835); enfin un Roman : *Horace, Edward, Brenton* (1856, 3 vol.), qui est un tableau aussi fidèle que pittoresque des mœurs maritimes.

BELCHERTOWN, bourg des États-Unis, dans l'Etat de Massachussets, à 100 kil. S.-O. de Boston. 2,680 hab.

BELCHIER (Jean), chirurgien anglais, né à Kington en 1706, mort en 1785. Élève du célèbre Cheselden, il devint un savant anatomiste et un non moins habile praticien, s'occupa, un des premiers, du mode de nutrition des os et fut successivement nommé chirurgien et membre de la Société royale de Londres. Belchier était bon, humain et grand amateur de beaux-arts. On a de lui des mémoires publiés dans le recueil des *Transactions philosophiques*.

BELCHITE, bourg d'Espagne, prov. et à 65 kil. S.-E. de Saragosse, sur la rive gauche de l'Almonacid; 3,125 hab. Manufactures de draps, fabriques de tissus de laine et de rubans. Victoire des Français sur les Espagnols (1809).

BELCHITE s. f. (bèl-ki-te — du nom d'une ville espagnole). Comm. Sorte de laine d'Espagne.

BELCKE (Frédéric-Auguste), célèbre tromboniste et compositeur allemand, né en 1795 à Lucka, dans le duché de Saxe-Altembourg. Il excita, par son talent extraordinaire, l'admiration de Ch. M. de Weber, qui l'entendit, en 1816, dans un concert qu'il donna à Berlin, lorsqu'il fut nommé musicien de la chambre du roi. Après diverses excursions en Allemagne, Belcke se fixa définitivement à Berlin, et attira, pendant longues années, une foule enthousiaste à l'église Sainte-Marie; où il exécutait des duos concertants pour trombone et orgue, avec le directeur de musique Bach. Belcke a composé quelques morceaux pour trombone et une grande quantité de pièces faciles pour le piano, à deux et à quatre mains.

BELCLARE ou **CLARE-TUAM**, bourg d'Irlande, dans le comté de Galway, à 5 kil. S.-O. de Tuam; 2,900 hab. Sol très-marécageux.

BELCREDI (comte Richard), homme d'Etat autrichien, né le 13 février 1823. Le public européen a entendu parler du comte Belcredi, pour la première fois, à l'occasion de sa nomination, en 1865, au poste de ministre d'Etat (premier ministre) de l'empire d'Autriche, en remplacement de M. Schmerling. M. le comte Belcredi était auparavant connu en Autriche comme un administrateur d'un haut mérite. En 1861, il avait été nommé gouverneur de la Silésie; deux ans plus tard, en mai 1863, il devenait vice-président du gouvernement de Bohême; enfin, en mai 1864, un décret impérial lui conférait les fonctions de vice-roi de Bohême et la dignité de conseiller privé. Dans ces diverses fonctions, le comte Belcredi s'est montré, dit-on, administrateur habile autant que laborieux et infatigable. Ce sont ces dernières qualités qui ont surtout déterminé l'empereur François-Joseph à lui confier le poste de premier ministre.

BELDEBUSCH ou **BELDERBUSCH** (Charles-Léopold, comte DE), né dans le duché de Limbourg en 1749, mort à Paris en 1826. Il présida la régence de l'électorat de Cologne, et vint ensuite en France comme ministre de l'électeur. Mais la Révolution de 1789 le força à retourner dans sa patrie. Après la réunion de la Belgique à la France, il fut un des dépu-

tés que les nouvelles provinces envoyèrent à l'empereur, qui bientôt le nomma préfet de l'Oise. En 1810, pour le récompenser de ses services, Napoléon l'éleva à la dignité de sénateur. Il a écrit, sous le voile de l'anonyme, plusieurs opuscules politiques, notamment : *Sur les affaires du temps* (Cologne, 1795); *Lettres sur la paix* (Cologne, 1797); la *Paix du continent* (1797), etc.

BÈLE s. m. (bè-le — du gr. *belos*, trait, dard). Art milit. Espèce de javelot du moyen âge, qui se lançait comme un trait.

— Jeux. Petit bâton pointu des deux bouts, sur lequel on frappe avec un autre plus grand, et que l'on fait ainsi sauter en l'air le plus loin possible. ‖ On l'appelle aussi BÂTONNET, BICAROLLE, BIGARELLE, PIC et BISTOQUET.

BELED-EL-ALNAB, non arabe de *Bône*.

BÉLÉDIN s. m. (bé-lé-dain). Comm. Coton filé du Levant, très-peu estimé. ‖ On dit aussi BÉDELIN.

BÉLÉDINE s. f. (bé-lé-di-ne). Comm. Espèce de soie.

BÉLÉE s. f. (bé-lé). Pêch. Corde garnie d'hameçons, que l'on maintient entre deux eaux au moyen d'un lest et de morceaux de liége : *Pêcher à la* BÉLÉE.

BÉLELAC s. m. (bé-le-lak). Comm. Taffetas du Bengale.

BELEM, ville de Portugal (Estramadure), à 7 kil. O. de Lisbonne, dont elle forme un faubourg, sur la rive droite du Tage. 6,000 hab. Cette ville, fondée par le roi Emmanuel le Fortuné, renferme un palais, une école latine et un couvent d'hiéronymites, commencé en 1500 et servant, depuis 1838, d'asile aux enfants abandonnés. Le couvent de Belem offre un assemblage de styles divers : l'art gothique et le genre moresque s'y trouvent associés au style de la Renaissance; l'ensemble manque d'unité, mais la richesse des détails est incomparable. Nous citerons principalement la façade du midi et l'église, qui possède les tombeaux de plusieurs rois et princes de la famille royale. ‖ Ville du Brésil. V. PARA.

BELEM (Jeanne DE), plus connue sous le nom de la Pineau, fille d'un savetier des faubourgs de Namur, née en 1734, morte au commencement du siècle suivant. Douée d'une beauté remarquable, elle se livra fort jeune au libertinage. Un membre du conseil souverain du Brabant, ayant voulu l'introduire dans sa maison sans scandale, lui fit prendre le nom de Belem et la présenta comme une orpheline abandonnée de tous ses parents. Mais il ne put la garder longtemps, car elle devint enceinte et elle recommença une vie remplie d'aventures. Devenue la maîtresse en titre de l'avocat Henri van der Noot, lorsqu'elle avait déjà plus de cinquante ans, elle se trouva liée aux excès de la révolution brabançonne, dont van der Noot était un des chefs. Lorsque cette révolution fut terminée, Jeanne de Belem rentra dans l'obscurité, dont elle n'aurait jamais dû sortir.

BELEMCANDA s. m. (bé-lèmm-kan-da). Genre d'iridées fondu dans le genre pardanthe.

BÊLEMENT s. m. (bê-le-man — rad. *bêler*). Cri particulier au mouton, à la brebis, à l'agneau et à la chèvre : *La brebis se laisse enlever son agneau sans le défendre, et sans marquer sa douleur par un cri différent du* BÊLEMENT *ordinaire*. (Buff.). *Les citoyens sont régalés pendant deux nuits d'un vaste concert de* BÊLEMENTS. (E. About.)

> On n'entend d'autre bruit, dans cet isolement,
> Que quelques voix d'enfants, ou quelque *bêlement*
> De génisse ou de chèvre au ravin descendues.
> LAMARTINE.

BELEMINA, ville de la Grèce ancienne dans la Laconie, au N.-O., sur l'Eurotas. C'est aujourd'hui le village de Belemia.

BÉLEMNITE s. f. (bé-lè-mni-te — du gr. *belemnitês*, pierre en forme de flèche). Moll. Sorte de coquille ou d'os fossile affectant la forme d'un doigt ou d'un fer de lance, que l'on considère assez généralement comme ayant appartenu à un mollusque de l'ordre des céphalopodes : *Les anciens regardaient les* BÉLEMNITES *comme de l'urine de lynx pétrifiée, et les appelaient* lynkurion *ou urine de lynx. On trouve dans les argiles une infinité de* BÉLEMNITES, *de pierres lenticulaires, de cornes d'Ammon*. (Buff.) *Les analogues vivants des* BÉLEMNITES *sont absolument inconnus, et l'espèce paraît en être détruite; peut-être existe-t-elle encore dans les profondeurs de la haute mer*. (Duvernoy.) *Les* BÉLEMNITES *commencent avec le lias, et finissent vers les régions supérieures des terrains crétacés*. (A. d'Orbigny.)

—**Encycl.** Les *bélemnites* sont des débris fossiles ayant appartenu à diverses espèces aujourd'hui éteintes, mais se rattachant aux céphalopodes actuellement vivants. On avait émis autrefois, au sujet de l'origine de ces débris, les idées les plus absurdes; ainsi, quelques naturalistes les considéraient comme produits par la foudre; d'autres, comme étant de l'urine de lynx pétrifiée. Depuis les belles recherches de M. d'Orbigny, il ne reste plus aucun doute à ce sujet.

Des céphalopodes auxquels ont appartenu les *bélemnites*, il ne reste qu'un osselet corné en forme de spatule, présentant de petites expansions qui se réunissent postérieurement en une cavité conique. Cette cavité, appelée *alvéole*, reçoit un os calcaire conique, plus ou moins long. C'est cet os que les géologues ont appelé *bélemnite* et que M. d'Orbigny nomme *rostre*.

Les *bélemnites* n'ont pas toujours la forme d'un fer de flèche, comme pourrait le faire penser l'étymologie; elles sont, suivant le terrain géologique dans lequel elles se trouvent, plus ou moins coniques, plus ou moins lancéolées. On les rencontre successivement dans les couches de lias, dans l'oolithe inférieure, dans les terrains jurassiques et dans ceux de formation crétacée. Dans le premier terrain, on trouve les *bélemnites* dites *plenus, irregularis, elongatus;* dans le deuxième, celles appelées *acatus, canaliculatus;* dans le troisième, les *bélemnites lancéolées* et *trastati;* enfin, les terrains crétacés contiennent les *bélemnites mucronatus, dilatatus, polygonatus*, etc. Ces débris fossiles forment à eux seuls des bancs immenses sur les côtes des anciens Océans.

BÉLEMNITELLE s. f. (bé-lè-mni-tè-le — dim. de *bélemnite*). Moll. Genre hypothétique de mollusques fossiles, établi aux dépens des bélemnites, dont il se distingue par quelques caractères secondaires.

BÉLEMNITIDÉES s. f. pl. (bé-lè-mni-ti-dé). Moll. Famille hypothétique de mollusques céphalopodes, de l'ordre des acétabulifères, comprenant les genres bélemnite, bélemnitelle et conoteuthis.

BÉLEMNITIQUE adj. (bé-lè-mni-ti-ke). Minér. qui contient des bélemnites : *Le calcaire* BÉLEMNITIQUE *de la Tarantaine*. (Humboldt.)

BÉLEMNITOLOGIE s. f. (bé-lè-mni-to-lo-jî — de *bélemnite* et du gr. *logos*, discours). Didact. Histoire des bélemnites.

BÉLEMNOÏDE adj. (bé-lè-mno-i-de — du gr. *belos*, trait : *eidos*, aspect). Anat. qui a la forme d'une flèche : *Apophyse* BÉLEMNOÏDE. ‖ On dit aussi BÉLENOÏDE.

BELENDI, peuple de l'ancienne Gaule, dans l'Aquitaine, près de la ville actuelle de Belin, dans les Landes, entre Bordeaux et Bayonne.

BÉLÉNUS, Dieu de l'Illyrie et de la Norique. Les anciens l'assimilaient à Apollon.

BELENVEI, **BELVEZEN** ou **BEAUVOIS** (AIMERY ou FIMEUX DE), troubadour, né au château de Lesparre, mort en 1264. Il avait d'abord embrassé la cléricature, mais il abandonna cette carrière pour chanter les charmes de Gentille de Ruis. Le scandale que causa cette passion fut tel, qu'il fut obligé de quitter le pays et de se retirer à la cour de Raymond Béranger V, comte de Provence. Il passa ensuite en Espagne, près de Nuno-Sanchez. Une de ses poésies a été consacrée aux regrets que lui causa la mort de ce protecteur.

BELENYES, ville de l'empire d'Autriche, Hongrie, comitat de Bihar, à 40 kil. S.-E. de Gross-Wardein, sur le Koros-Noir; 6,000 hab. Château fort; mines de fer et de cuivre; carrières de marbres noirs.

BÉLÉOPTÈRE s. m. (bé-lé-o-ptè-re — du gr. *belos*, trait; *pteron*, aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères établi pour deux espèces qui habitent Madagascar.

BÊLER v. n. ou intr. (bê-lé — lat. *balare*, que quelques écrivains latins ont écrit *belare*). Faire un bêlement, pousser des bêlements : *Dès que le troupeau s'approcha de la maison, il se mit à* BÊLER *selon sa coutume*. (B. de St-P.) *On lui délia les mains, on la fit descendre accompagnée de sa chèvre, qu'on avait déliée aussi, et qui* BÊLAIT *de joie de se sentir libre*. (V. Hugo.)

> La douceur de l'agneau qui *bêle*
> Est plus émouvante et plus belle
> Que les colères du taureau.
> A. BARBIER.

> L'oiseau chante, l'agneau *bêle*,
> L'enfant gazouille au berceau;
> La voix de l'homme se mêle
> Au bruit des vents et de l'eau.
> LAMARTINE.

— Fam. Pousser des gémissements plaintifs : *Qu'est-ce que vous avez à* BÊLER *comme ça?* (Mariv.) ‖ Balbutier, parler sottement, sans savoir ce que l'on dit : *Voilà ce que l'élite de la jeunesse française est condamnée à* BÊLER *à la suite de ses professeurs*. (Proudh.) ‖ *Frédégaire vaut mieux que les moines carlovingiens, bêtes muettes qui peuvent à grand' peine bégayer,* BÊLER *quelques mots*. (Mich.) ‖ A été dit par plaisanterie du style maniéré et dépourvu de sens de certains auteurs de pastorales.

> Et dans ton roman pastoral,
> Avec tes moutons, pêle-mêle,
> Berger, bergère, auteur, tout *bêle*.
> LEBRUN.

— Prov. *Brebis qui bêle perd sa goulée*, Parler à table, c'est perdre son temps et ses morceaux, et, au fig. une occasion favorable est bientôt échappée, si l'on n'a pas soin de mettre le temps à profit. ‖ *La brebis bêle toujours de même*, On ne change pas de caractère, on ne corrige pas son naturel.

BEL-ESPRIT s. m. V. BEAU.

BEL-ET-BIEN loc. adv. V. BEAU.

BEL-ET-BON loc. adv. V. BEAU.

BÉLÉSIS, gouverneur de Babylone, révolté contre Sardanapale, qu'il renversa conjointement avec Arbacès (759 av. J.-C.). Il est regardé comme le premier chef du second empire de Babylone. Suivant une ancienne tradition, après que Sardanapale se fut brûlé avec son or et son argent, Bélésis obtint d'emporter les cendres et se mit ainsi en possession des trésors qu'elles contenaient. D'après quelques historiens, Bélésis serait le même que *Nobonassar* et *Baladan*.

BELESTA, bourg et commune de France (Ariége), cant. de Lavelanet, arrond. et à 35 kil. S.-E. de Foix; pop. aggl. 1,177 hab. — pop. tot. 2,459 hab. Extraction de marbres, porphyre, calcaire; carrière d'albâtre. Commerce important de bois de sapin. Aux environs, fontaine intermittente de Fontestorbe; ruines du Castel d'Amont ou vieux château.

BELESTAT (... GARDOUCH, marquis DE), littérateur français, né à Toulouse en 1725, mort en 1807. Il était vers trente ans maître de camp de cavalerie, lorsque l'affaiblissement de sa vue lui fit abandonner la carrière militaire. Il s'adonna alors à la littérature, composa un éloge de Clémence Isaure, devint membre de l'Académie des jeux floraux et se lia avec plusieurs écrivains célèbres de son temps, notamment avec Voltaire. Belestat doit surtout sa notoriété au rôle que ce dernier lui a fait jouer à propos d'une brochure intitulée : *Examen de la nouvelle histoire de Henri IV, de M. de Bury*. Cette brochure, imprimée à Genève et indiquée comme étant l'ouvrage du marquis de B..., contenait une critique très-acerbe de l'*Abrégé chronologique* du président Hénault. Les ennemis de Voltaire s'empressèrent de lui attribuer la paternité de cet écrit. L'illustre philosophe, qui comptait Hénault au nombre de ses amis, ne se contenta pas de protester : il dénonça lui-même la brochure au ministre, qui fit mettre 600 exemplaires au pilon, et accusa d'abord La Beaumelle d'être l'auteur de l'*Examen*, puis Beloste et enfin Belestat. La question n'a jamais pu être bien élucidée.

BELET s. m. (be-lè — rad. *bêler*). Littéral. Petit agneau; expression maternelle qu'on adresse à un jeune enfant.

BELETTE s. f. (be-lè-te — dim. du celt. *bélé*, martre). Mamm. Petit mammifère carnassier, du genre putois, bien connu pour sa voracité : *La mère* BELETTE *avait apporté des herbes*. (Buff.) *La* BELETTE *ne marche jamais d'un pas égal; elle ne va qu'en bondissant par petits sauts inégaux et précipités*. (Buff.) *La* BELETTE *est naturellement sauvage et carnassière; la chair crue est l'aliment qu'elle préfère. elle exhale une odeur forte, surtout lorsqu'elle est irritée*. (Lacép.) *La* BELETTE *et l'hermine ne veulent pas manger lorsqu'on les regarde*. (Delille.)

> Damoiselle *belette*, au corps long et fluet,
> Entra dans un grenier par un trou fort étroit.
> LA FONTAINE.

> La nation des *belettes*,
> Non plus que celle des chats,
> Ne veut aucun bien aux rats.
> LA FONTAINE.

— *Belette d'Amérique*. V. POTTO. ‖ *Belette de Java*. V. VANSIRE. ‖ *Belette noire du Brésil*. V. TAYRA.

— Ichthyol. Poisson du genre blennie, qui vit dans la mer des Indes.

— Zooph. Nom vulgaire d'une espèce d'acalèphe appartenant au genre vélelle, et qui est une corruption de ce dernier nom.

— **Encycl.** La *belette* appartient au genre mustela des zoologistes et à la famille des carnassiers digitigrades. Elle fait partie de ce groupe peu naturel, auquel on avait donné le nom de *vermiformes*, à cause de la forme allongée du corps. Cette particularité, jointe à l'exiguïté de ses pattes, lui permet de s'insinuer dans les retraites les plus cachées, et d'y poursuivre les rats, les chauves-souris et les moineaux, qui sont pour elle un mets favori.

Le pelage de la *belette* est très-diversement coloré. La variété la plus commune dans nos contrées a la partie supérieure du museau, de la tête, du cou et du corps, les épaules, la face antérieure et externe des jambes de devant, les pieds de derrière en entier, d'un brun fauve ou roussâtre. Les parties inférieures du corps, depuis l'extrémité de la mâchoire inférieure jusqu'à la queue, la face interne et postérieure des jambes de devant, sont blanches; souvent deux taches brun fauve sont situées à quelque distance au delà des coins de la bouche. Parmi les variétés qui s'éloignent plus ou moins de ce type, nous citerons : 1° Le *pictorius boccamela*, que l'on regarde assez généralement comme l'*iktis* d'Aristote et qui habite la Sardaigne; son pelage est brun en été et roussâtre en hiver. 2° *L'herminette* ou *belette des neiges*, qui semble être une simple variété blanche de la *belette* ordinaire, avec cette différence qu'elle a constamment le bout de la queue noir; elle habite le nord de l'Europe et se rencontre partout en France. 3° La *belette altaïque*, que l'on trouve en Asie et au nord de l'Europe, et qui n'est guère connue que par cette phrase de Pallas : « Queue deux fois plus longue que la tête et d'une seule couleur. » 4° La *belette des Alpes*, qui ne semble différer de la *belette* ordinaire que par sa taille un peu plus grande; cette variété, particulière aux régions alpiques, habite dans des trous de rochers ou dans des terriers, et se nourrit de petits mammifères et d'oiseaux; elle est jaunâtre ou brunâtre en dessus, d'un jaune pâle en dessous, avec le menton blanc ainsi qu'une partie de la bouche.

De toutes ces variétés, la *belette* ordinaire est la seule dont les mœurs nous soient parfaitement connues. C'est un petit animal dont la longueur totale, depuis l'extrémité du museau jusqu'au bout de la queue, ne paraît pas dépasser 0 m. 22. Elle habite surtout les régions chaudes et tempérées de l'Europe. Pendant la belle saison, elle reste dans la campagne. Le bord des ruisseaux ou des petites rivières, les prairies sèches, les vallons bien abrités, sont le séjour qu'elle préfère. Là elle vit tranquille, cachée ordinairement dans les haies, les broussailles, les creux des rochers ou les interstices des vieux murs. Quelquefois elle se ménage une retraite dans un trou d'arbre, ou même, comme l'a observé Buffon, dans la carcasse d'un animal mort et à demi putréfié. Elle fait alors la chasse aux taupes, aux mulots, aux rats d'eau, aux lézards et aux serpents. En hiver, on la trouve presque toujours auprès des habitations; les granges, les greniers à fourrage lui fournissent un asile sûr. C'est alors qu'elle devient dangereuse par les dégâts qu'elle cause dans les basses-cours. Elle se glisse par des trous presque imperceptibles dans les poulaillers et les colombiers, où elle commet les mêmes déprédations que la fouine et le putois. Si elle rencontre une couvée de jeunes poussins, elle les tue et les emporte ensuite les uns après les autres; quant aux volailles, elle se borne à leur sucer la cervelle par un très-petit trou qu'elle leur fait au crâne, et elle abandonne le cadavre sans y toucher autrement. Elle recherche aussi les œufs des poules et des pigeons, qu'elle casse pour en sucer le contenu. Ces déprédations rendent son voisinage fort incommode. On la prend avec des piéges, en se servant d'un œuf pour appât. La *belette* produit, deux ou trois fois par an, trois, quatre ou cinq petits qu'elle dépose dans un nid préparé à l'avance avec de la paille, du foin, des feuilles sèches et de la mousse. Elle chasse aussi le jour, et non pas uniquement la nuit, comme l'a écrit Buffon. On peut aisément l'apprivoiser, mais il faut la prendre jeune et la traiter avec beaucoup de douceur.

La *belette* est douée d'un courage peu en rapport avec l'exiguïté de sa taille; elle s'attaque parfois à des mammifères cinq ou six fois plus gros qu'elle, tels que des surmulots ou des lapins, et peu d'instants lui suffisent le plus souvent pour mettre à mort son ennemi. Son combat contre le surmulot est des plus curieux qui se puissent voir. Celui-ci, malgré sa force, se soucie moins de montrer son courage que d'éviter une fâcheuse rencontre : il songe prudemment à se mettre en sûreté. Mais la *belette* ne lui en laisse pas le temps; elle se précipite sur lui, l'enlace de son corps flexible, l'étreint de ses griffes, le tue et s'abreuve de sang sur son cadavre

Comme le putois, la *belette* exhale une odeur désagréable, qui devient plus forte lorsque l'animal est en colère. Du reste, ses formes sont extrêmement élégantes. « Elle est, dit M. Gerbe, d'une agilité surprenante, et ses mouvements sont si aisés, si gracieux qu'on croirait que les sauts les plus prodigieux ne lui coûtent aucun effort. Sa vivacité ne lui permet pas de marcher, elle bondit; si elle grimpe à un arbre, du premier élan, elle parvient à cinq ou six pieds de hauteur, et elle s'élance ensuite de branche en branche avec la même agilité que l'écureuil. »

On a signalé plusieurs débris fossiles de cette espèce dans des cavernes où ils sont mélangés avec ceux d'une foule d'autres animaux : M. Buckland en a indiqué les traces dans la caverne de Kirkdale; M. Schmerling dans celle des environs de Liége, et M. MacEwry dans la caverne de Kedt près de Terbay, en Angleterre.

BELÈZE (Guillaume-Louis-Gustave), littérateur français, né à Montpellier en 1803. Ancien élève de l'Ecole normale, il se voua à l'enseignement libre et fut pendant vingt ans, de 1831 à 1852, directeur à l'institution Morin. M. Belèze s'est fait connaître par un *Cours complet d'enseignement élémentaire*, formant environ vingt volumes in-18, qui ont eu, pour la plupart, de nombreuses éditions. On doit également à cet auteur laborieux un *Dictionnaire universel de la vie pratique* (1859, grand in-8°), compilation estimable qui abonde en renseignements utiles, et que la contrefaçon a déjà tenté d'imiter, et un *Dictionnaire des noms de baptême* (1863, in-8°). Outre ces ouvrages, M. Belèze a publié des éditions de textes grecs et latins, présentant en général deux traductions, l'une interlinéaire, l'autre en regard du texte (tels sont le *Discours sur la couronne*, de Démosthène; le *De officiis*, de Cicéron, etc.); il a donné la traduction de *Jugurtha* dans la collection des classiques latins de M. Nisard, collaboré au *Répertoire de littérature ancienne et moderne*, et fait paraître en 1855 les *Jeux adolescents*. Le but que se propose M. Belèze dans tous ses ouvrages, c'est l'utile, et il jette courageusement sa pelletée de terre sur la digue que le flot du roman bat en brèche.

BELFAST, ville et port de mer d'Irlande, dans l'ancienne province d'Ulster, comté d'Antrim, sur la rive gauche et à l'embouchure du Lagan, qui y forme un large canal ou golfe, à 20 kil. de la mer d'Irlande, à 142 kil. N.-E. de Dublin; 100,500 hab. catholiques, protestants et presbytériens presque en nombre égal. Ancienne place forte; siége de l'évêché de Down et Cannor. Université fondée en

1807; école dite *Académie de Belfast;* bibliothèque publique; jardin botanique; nombreuses sociétés littéraires et scientifiques. Comme Leeds et Dundee, Belfast est un des grands centres de l'industrie linière du Royaume-Uni; on y compte, tant dans la ville que dans les faubourgs, quinze moulins à vapeur occupés à filer le lin et le chanvre, pour faire de la toile, et vingt et une fabriques de toiles de fil et de coton. Elle possède aussi de vastes moulins à blé, des brasseries, tanneries, chantiers de construction de machines, corderies, verreries, forges, savonneries, fabriques de chandelles, tabac, etc.; commerce considérable d'exportation, ayant principalement pour objet les toiles d'Irlande, le beurre, le gruau, les œufs, les porcs et les bœufs. La profondeur du port est suffisante pour tous les bâtiments marchands; la navigation a présenté, en 1862, un mouvement d'entrée et de sortie de 374 navires, et 75,028 tonneaux, sans le cabotage avec la Grande-Bretagne, qui est beaucoup plus important.

Située dans une plaine fertile qu'entourent des montagnes peu élevées et qu'arrose le Lagan, Belfast est la troisième ville d'Irlande, par son étendue et sa population, et la seconde au point de vue du commerce, des sciences et de la littérature. Ses rues modernes sont larges, bien percées, bordées de belles maisons, bien parées, bien éclairées et proprement tenues; mais les édifices publics sont plus nombreux que remarquables. Ses monuments religieux n'ont point de clochers; sept appartiennent à l'église établie; ce sont : Sainte-Anne, Saint-Georges, Trinity-Church, Christ-Church, la chapelle épiscopale de Sainte-Anne, Saint-Mathieu et Magdalen-Asylum. On y compte seize temples presbytériens de rites différents, deux temples indépendants, quatre pour les méthodistes, un pour les quakers, et deux pour les catholiques romains. Les édifices municipaux n'offrent, en général, rien de particulier; le faubourg de Ballymacarret, où se trouvent un grand nombre de manufactures, s'étend sur la rive orientale du Lagan et est relié à Belfast par un beau pont de cinq arches, de 18 m. d'ouverture chacune. Les environs de Belfast sont embellis par un grand nombre de maisons de campagne situées pour la plupart sur les bords de la rivière. ‖ Ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat du Maine, avec un petit port à l'entrée de la baie de Penobscot, à 110 kil. N.-E. de Portland; 6,000 hab. Commerce important de poissons; chantiers de construction.

BELFORT ou **BÉFORT**, ville de France (Haut-Rhin), ch.-l. d'arrond., à 69 kil. S.-O. de Colmar, 423 kil. S.-E. de Paris; pop. aggl. 5,850 hab. — pop. tot. 8,101 hab. L'arrond. comprend 9 cant., 191 comm., et 135,300 hab. Tribunaux de 1re instance, de commerce, et justice de paix. Collége communal; bibliothèque; forges; fabrication de fer-blanc, tréfileries, chapelleries, brasseries, tanneries, horlogeries, fabriques de bougies et de cierges. Commerce de vins d'Alsace, kirschwasser, grains.

Belfort, place forte de première classe, est entourée d'une enceinte bastionnée, qui la sépare de deux importants faubourgs, reliés à la ville par la porte de France à l'O., et la porte de Brisach au N.; les fortifications qui l'entourent et la citadelle qui la domine, au sommet d'un rocher à pic, ont été reconstruites par Vauban en 1686, et disposées de manière à couvrir le passage entre le Jura et les Vosges. On remarque à Belfort, outre les travaux militaires, qui sont fort importants, l'église Saint-Christophe, bâtie de 1727 à 1750; la tour du nord ne fut achevée qu'en 1755, celle du sud en 1845; elles sont carrées et construites en grès rouge des Vosges; l'intérieur est orné de quelques bons tableaux et d'un beau buffet d'orgues. On y voit aussi l'hôpital militaire, et la belle promenade du quai, près du faubourg de France, ornée d'une fontaine construite en 1825. L'origine de Belfort remonte au XIIIe siècle; à cette époque, elle était gouvernée par des souverains particuliers; elle appartint ensuite à l'Allemagne, qui la céda à la France par le traité de Westphalie (1648).

BELFORT (collines de), chaînon qui se détache du ballon d'Alsace, suit une direction S.-E., et vient se relier au Jura. Ces collines, peu élevées, laissent entre les Vosges et le Jura un espace dépourvu de défenses naturelles et qu'on appelle, dans la géographie militaire, *Trouée de Belfort*.

Belfort (CONSPIRATION DE), complot avorté, qui fut un des épisodes de la grande lutte du libéralisme et du bonapartisme contre le gouvernement de la Restauration. En décembre 1821, quelques officiers mis à la réforme sans traitement, et qui avaient trouvé des emplois dans les usines que possédaient, aux environs de Mulhouse et de Belfort, Voyer-d'Argenson et Kœchlin, députés que le carbonarisme comptait parmi ses chefs, conçurent le projet de tenter un soulèvement, avec l'appui des garnisons de l'Alsace. La plupart avaient été compromis déjà dans des conspirations antérieures; c'étaient Lacombe, Desbordes, Brue, Pégulu et d'autres dont les noms avaient acquis une certaine notoriété. Ils entrèrent en relations avec les officiers et les sous-officiers du 29me de ligne, dont les bataillons formaient les garnisons de Belfort, Neuf-Brisach et Huningue, et qui tous se montraient fort irrités de la marche rétrograde du gouvernement. Buchez achevait en ce moment, de concert avec les frères Kœchlin, d'organiser en ventes de carbonari les libéraux de Mulhouse et de quelques autres villes. Les groupes militaires accueillirent avec transport ce mode de conjuration et s'en firent les ardents propagateurs. L'association envahit rapidement les principales cités de l'est et compta bientôt des ventes dans toutes les garnisons. C'est un fait bien connu de tous ceux à qui l'histoire politique de notre pays est familière, que dès qu'une société secrète est à peine formée, ses membres demandent le combat. Les carbonari de l'est, impatients d'agir, s'adressèrent à Paris, à la vente suprême, pour demander que quelques hommes politiques marquants vinssent se mettre à leur tête et se constituassent en gouvernement provisoire. On aura une idée des forces dont disposaient les conjurés quand on saura qu'outre les nombreux adhérents qu'ils comptaient dans la classe bourgeoise et dans le peuple, ils étaient assurés du concours de généraux, de colonels, et du plus grand nombre des officiers des garnisons du Haut et du Bas-Rhin, de la Meurthe et des Vosges. Le plan était celui-ci : les garnisons de Neuf-Brisach et de Belfort prendraient les armes et arboreraient le drapeau tricolore dans la même nuit, puis marcheraient sur Colmar, où le général Dermoncourt était chargé de soulever les régiments de cavalerie qui s'y trouvaient casernés; Mulhouse, au premier bruit, ferait également son mouvement, et les carbonari de Strasbourg, d'Epinal, de Nancy, de Metz, répondraient de leur côté au signal en soulevant tout le pays autour d'eux; le colonel Brice occuperait tous les passages de la chaîne des Vosges, à l'aide des débris des corps francs qu'il avait organisés lors des invasions de 1814 et de 1815. Le gouvernement provisoire serait proclamé à Belfort, puis installé à Colmar, jusqu'au moment où Strasbourg pourrait lui ouvrir ses portes. La Fayette, d'Argenson et Jacques Kœchlin en étaient les membres désignés. Ces députés devaient être secondés par une commission de vingt-cinq carbonari parisiens soigneusement choisis, et qui se rendraient isolément, au moment convenu, sur le lieu de l'action. La nuit du 29 au 30 décembre fut d'abord désignée pour le soulèvement; mais quelques malentendus, quelques dissidences d'opinion dans la haute vente et divers contretemps apportèrent des modifications au plan primitif. Enfin, la nuit du 1er au 2 janvier (1822) fut définitivement indiquée pour le moment de l'explosion. Le peintre Scheffer (qui était membre de la haute vente) partit à franc étrier pour prévenir La Fayette, qui attendait les derniers avis à son château de Lagrange, puis arriva le même soir à Paris remplir le même office auprès de Manuel et de Dupont (de l'Eure), qui devaient également se rendre sur le théâtre des événements; il repartit enfin pour l'Alsace, sans prendre une minute de repos, emmenant avec lui le colonel Fabvier et deux autres officiers supérieurs. La Fayette s'était empressé de monter en voiture, avec son fils Georges. Belfort était le point central où tous les conjurés se dirigeaient en ce moment. Le lieutenant Armand Carrel et autres carbonari y attendaient le premier éclat pour rayonner dans toutes les directions et propager le soulèvement.

Enfin, le soir indiqué, l'adjudant Tellier, après l'appel, commande à tous les sergents-majors de faire mettre les pierres aux fusils et de tout préparer pour une prise d'armes; puis, en attendant minuit, il réunit les sous-officiers dans un souper où les têtes s'exaltèrent à la vue des drapeaux et des cocardes tricolores. D'un autre côté, le colonel Pailhès avait également rassemblé dans un banquet patriotique une foule d'officiers en demi-solde mandés à Belfort. Le bruit d'un soulèvement se propage parmi les soldats; l'agitation gagne de proche en proche, et l'affaire semble prendre la tournure la plus favorable.

Mais un sergent arrivé le matin même après un congé, et que ses camarades n'avaient pas eu le temps d'avertir, après avoir fait exécuter l'ordre de Tellier, se rend innocemment chez son capitaine, pour lui annoncer que ses hommes sont prêts. Etonnement du capitaine, qui n'était point du complot. Cet officier se rend à son tour chez le lieutenant colonel, qui ne comprend pas mieux d'où vient cet ordre; tous deux vont en chercher l'explication auprès du commandant de place Toustain, que cette nouvelle jette dans la stupéfaction. Tout à coup, l'idée d'une conspiration se présente comme un trait de lumière à son esprit. Il agit avec autant de vigueur que de promptitude, donne des ordres, visite les postes, fait opérer quelques arrestations, envoie les officiers supérieurs à la caserne pour faire cesser les préparatifs et détromper les troupes, prend enfin toutes les mesures que commandent les circonstances. Un sous-lieutenant, qu'il voulait arrêter de sa main, lui tire un coup de pistolet en pleine poitrine; mais la balle rebondit sur sa croix de Saint-Louis. Pendant ce temps, le bataillon, privé d'une partie de ses officiers et sous-officiers, s'était replacé silencieusement, comme une machine obéissante, sous le commandement des chefs supérieurs, accourus en toute hâte. Les portes de la ville avaient été fermées, dans la crainte d'une attaque du dehors. Surpris, découverts avant d'avoir agi, désarmés de tous leurs moyens d'action, les conjurés n'avaient plus qu'à se disperser et à empêcher l'arrivée en ville des hommes politiques qui s'y rendaient de divers côtés. Guinard, Henry Scheffer et Armand Carrel reprennent la route de Mulhouse pour prévenir des mouvements intempestifs. Kœchlin court au-devant de Voyer-d'Argenson. L'énergique Bazard se jette au milieu de la nuit sur la route de Paris, couverte de neige, rencontre La Fayette à peu de distance de Lure, lui fait rebrousser chemin, et continue lui-même sa route à fond de train dans une mauvaise charrette, afin d'arriver en toute hâte à Paris, pour empêcher que de fausses espérances n'y déterminent une tentative funeste. A son arrivée, il avait une oreille gelée. Enfin, Manuel, prévenu à temps, put également rebrousser chemin.

Telle fut la malheureuse issue d'un mouvement qui avait donné de si vastes espérances au parti libéral. Quelques-uns en ont attribué l'avortement à l'arrivée tardive du général La Fayette, qui, cédant aux obsessions de plusieurs de ses collègues de la chambre, avait, après de vifs débats, consenti à retarder son départ de quelques jours, ce qui, naturellement, avait fait différer l'exécution, quand tout était déjà prêt.

L'instruction du procès provoqué par cette conjuration fut difficile et lente. Les principaux accusés étaient en fuite, et, pour les autres, on ne trouvait aucun témoin qui voulût déposer à charge. Quatre seulement furent condamnés à cinq années d'emprisonnement : Tellier, le colonel Pailhès, MM. Dublar et Guinard. Dix-neuf furent acquittés. Sept contumaces furent condamnés à la peine de mort. Quant aux autres fugitifs, il était d'autant plus difficile de les poursuivre, qu'on ne les connaissait, pour la plupart, que sous des noms supposés.

Les accusés avaient été conduits dans la prison de Colmar, au fur et à mesure de leur arrestation. Le colonel Caron fit pour les délivrer une tentative qui avorta, et qui fut le point de départ d'un nouveau mouvement. V. CARON.

BELFORTIN, INE s. et adj. (bèl-for-tain, i-ne). Géogr. Habitant de Belfort; qui a rapport à cette ville ou à ses habitants : *Les* BELFORTINS. *La population* BELFORTINE.

BELFREDOTTI (Bocchino DES), souverain de Volterra vers le milieu du XIVe siècle. Sa tyrannie le rendit odieux aux Volterrans, et comme il craignait une révolte, il songea à vendre Volterra aux Pisans. Mais les Florentins, soutenus par les Volterrans mêmes, prirent possession de la ville, et Bocchino des Belfredotti fut pendu.

BELGAM ou **BELGAUM**, ville forte de l'Indoustan anglais, présidence de Bombay, à 170 kil. S.-O. de Bedjapour, au pied des monts Ghattes; 8,000 hab. Prise par les Anglais en 1818. Ruines de deux temples antiques.

BELGE s. et adj. (bèl-je). Habitant de la Belgique; qui a rapport, qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Il y a beaucoup de* BELGES *à Paris. Les pieds rencontrent le chaud tissu d'un tapis* BELGE, *épais comme un gazon, et à fond gris de lin semé de bouquets bleus.* (Balz.) ‖ En poésie, se dit pour Flamand.

BELGHRA s. f. (bèl-gra). Sorte de pantoufle de cuir, en usage chez les Arabes.

BELGICA, nom latin de l'ancienne Belgique, qui fut divisée par les Romains en deux provinces : Belgique Ire et Belgique IIe. ‖ Ville de la Gaule ancienne, dans la Belgique Ire, près de Tolbiac.

BELGINUM, ville de l'ancienne Gaule, dans la Germanie Ire, entre Trèves et Coblentz.

BELGIOJOSO, ville du roy. d'Italie, préfecture et à 12 kil. S.-E. de Pavie; 2,800 hab. Château des princes de Belgiojoso.

BELGIOJOSO (BARBIAN et), famille princière italienne (Lombardie). Elle est représentée aujourd'hui par le prince Louis de Barbian et Belgiojoso, sénateur du royaume d'Italie, né en 1801, qui a succédé dans son titre princier à son frère Emile, en 1858. Il s'est marié en 1842 à Antoinette Visconti, et n'a qu'un frère et une fille.

BELGIOJOSO (Christine TRIVULZIO, princesse DE), une des figures les plus originales de la société du XIXe siècle, est fille du marquis Jérôme-Isidore de Trivulzio, nom célèbre dans les fastes militaires de la France et de l'Italie. Née à Milan le 28 juin 1808, elle épousa, en 1824, le prince Emile de Barbian et Belgiojoso, et vint, dans la suite, se fixer à Paris, ne pouvant se résigner à vivre à Milan sous la domination de l'Autriche. Sa maison devint le rendez-vous des hommes les plus éminents dans les lettres et la politique, car la princesse n'était pas moins remarquable par l'élévation de son esprit, par son amour ardent de l'Italie et de la liberté que par les grâces de sa personne. En 1848, elle courut à Milan, un moment affranchi du joug étranger, et leva à ses frais un corps de volontaires; mais elle fut contrainte par les victoires de Radetsky de s'expatrier de nouveau, et ses biens furent séquestrés. Depuis cette époque, la princesse Belgiojoso a fait un voyage en Asie Mineure, et, sans rien perdre de ses convictions libérales, elle s'est franchement ralliée, ainsi que la plupart des républicains italiens de 1848, à la monarchie populaire de Victor-Emmanuel. Mme de Belgiojoso a publié plusieurs écrits, qui lui assignent comme écrivain un rang distingué. En 1846, elle fit paraître, sous le voile de l'anonyme, un *Essai sur la formation du dogme catholique* (4 vol.); deux ans plus tard, elle collabora à la *Liberté de penser*, et donna dans le *National* (1850) ses *Souvenirs d'exil*. Depuis, elle a publié, outre des nouvelles pleines d'intérêt, qui ont paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, des *Notions d'histoire à l'usage des enfants* (1851, in-8°). Enfin, depuis 1861, elle rédige le journal l'*Italie*, publié en français à Turin.

BELGIQUE adj. (bèl-ji-ke) Qui est de la Belgique, qui appartient à la Belgique ou à ses habitants : *Provinces* BELGIQUES, *annales* BELGIQUES.

En vain, au lion *belgique*,
Il voit l'aigle germanique
Uni sous les léopards. BOILEAU.

‖ Aujourd'hui, on dit BELGE.

BELGIQUE, roy. de l'Europe occidentale, compris entre les 49° 30′ et 51° 31′ de lat. N. et les 0° 14′ et 3° 42′ de long. E.; borné au N. par la Hollande ou roy. des Pays-Bas; à l'E. par les duchés de Limbourg et du Luxembourg et par la Prusse Rhénane, au S. par la France, et baigné au N.-O. par la mer du Nord. Plus grande longueur du N.-O. au S.-E., 277 kil.; plus grande largeur, 160 kil.; étendue superficielle, 2,945,594 hectares; population, 4,630,237 hab., comprenant deux races distinctes, les Wallons et les Flamands, unis par un commun amour des libres institutions, mais offrant, quant à l'origine, à la langue et aux mœurs, des différences que le temps effacera difficilement.

— *Orographie et divisions naturelles.* Resserrée entre la France et la Hollande, la Belgique, sous le rapport du relief et de la nature du sol, participe nécessairement de la partie de ces deux Etats qui l'avoisinent. Néanmoins, on peut la diviser en trois régions bien distinctes : l'Ardenne, la haute Belgique et la basse Belgique. C'est au S.-E. que s'étend le plateau des Ardennes, débris de la grande forêt légendaire illustrée par César et par les preux de Charlemagne, et dont les éclaircies sont, en général, de longues zones stériles, couvertes seulement de plantes rabougries. Pourtant, aux abords des villes, qui ne sont que des bourgs, et au fond des vallées, étroites et profondes, la végétation est plus riche et plus variée. Les terrasses interposées entre ces vallées sont couvertes de bruyères et de marais tourbeux, qui portent le nom de *Hautes Fagnes*, du gothique *fani* (marais). Le plateau des Ardennes est le point extrême d'une grande ligne de faîte qui, partant des monts Karpathes, sépare la Bohême de la Saxe, franchit le Rhin à Coblentz, traverse la Belgique (provinces de Liége, de Luxembourg et de Namur), et se termine en France auprès de Mézières. Dans sa configuration générale, la contrée belge de l'Ardenne a pour limites au N. la Vesdre et le cours inférieur de l'Ourte, au S. la Lorraine, à l'E. la Prusse rhénane, à l'O. la Thierrache, jusqu'aux sources de l'Oise. Sa plus grande longueur est de 100 kil. sur 65 de largeur. Son altitude, qui est en moyenne de 500 à 600 m., atteint 680 m. à la Barraque Michel, aux portes de Stavelot. Ses principales rivières, l'Ourte, l'Amblève, la Lesse et la Semoy, sillonnent de leurs eaux torrentielles de profondes vallées, qui sont comme les déchirures de cet immense plateau.

Au N. et au N.-O. de l'Ardenne, se détachent de petites chaînes de collines longues et étroites, d'une altitude moyenne de 100 m., et nommées sur les cartes *collines de Belgique*. Là se multiplient des populations agricoles, les villes et les grands établissements industriels : c'est la Belgique moyenne, prolongement du plateau ardennais et lui servant d'intermédiaire entre la région des plaines. Elle comprend le Borinage (Hainaut), la Hesbaie (Namur et le S. du Brabant), le Condros et le ban de Herve (O. et N. de la prov. de Liége).

L'origine de la population qui occupe ces deux régions est franque ou gauloise; l'élément germanique occupe tout entier la troisième région, celle de la basse Belgique, qui comprend les Flandres, le N. du Brabant belge, les provinces d'Anvers et du Limbourg. Le long des côtes, des rivières et des fleuves, le sol est d'une admirable fertilité. Il se compose en grande partie de polders, de *palus* (marais), conquêtes de l'homme sur la mer, et qui n'existent, comme en Hollande, dont la basse Belgique dépend géographiquement, que sous la protection de digues soigneusement entretenues en deçà des terres d'alluvions, situées au-dessous du niveau de la haute mer; ce sont des plaines un peu plus élevées, mais ouvertes cependant, par leurs rivières, à la navigation maritime; puis s'étend la zone des landes intérieures qui, partant de Thielt, au S. de Bruges, atteint Anvers, le Brabant hollandais, la Gueldre et la mer d'Allemagne. Dans les provinces d'Anvers et du Limbourg, ces landes portent le nom de *Campine*, que Henri Conscience, le célèbre romancier flamand, a décrite en fils reconnaissant et en grand peintre. La Campine est une immense plaine basse, unie, aride, couverte de dunes sablonneuses, qui se déplacent au gré du vent et s'entremêlent avec des marécages qui se transforment en tourbières, comme les Fagnes de l'Ardenne. Mais les autres parties de la région, les Flandres et le Pays de Waes, ce dernier surtout, passent pour les plus riches et les plus peuplés du monde.

— *Constitution géologique.* Au point de vue géologique, la Belgique présente trois grandes

masses : de l'O. au N., et en s'étendant au S. jusqu'à une ligne presque droite allant de Tournay à Aix-la-Chapelle, ce pays est de formation tertiaire; au centre, de l'Escaut à la Roer, entre cette ligne et une autre, partant de Quiévrain et se dirigeant sur Aix-la-Chapelle, on trouve une longue et étroite bande de terrain carbonifère le long de la Haisne, de la Sambre et de la Meuse; le reste du territoire belge, c'est-à-dire le plateau compris entre Sambre et Meuse et le massif des Ardennes, est composé d'un terrain de transition, excepté une partie du Condros, où reparaît le terrain carbonifère.

Si maintenant nous examinons en détail la constitution géognosique de ces diverses régions, nous trouvons, dans les Flandres et dans la province d'Anvers, un calcaire marin plus récent que tout ce qui constitue les terrains parisiens; sur ce calcaire s'étend une couche d'argile diluvienne, qui compose les terres fortes des Flandres. Dans les parties septentrionales de ces provinces s'étend un dépôt sablonneux beaucoup plus moderne, évidemment diluvien et d'eau douce. Ce dépôt est composé de plusieurs assises; la plus inférieure est un sable vert sur lequel repose tantôt un limon noir, qui contient un grand nombre de coquilles appartenant à des espèces encore vivantes aujourd'hui, tantôt un sable blanc ou jaune, sur lequel sont disséminés des blocs erratiques. Dans cette partie de la Belgique, au N. comme au S., on trouve des tourbières, qui présentent toutes le même caractère. Au S. de Bruxelles, depuis Nivelles jusqu'à Chimay, on traverse cinq ou six bandes de calcaire anthraxifère, qui se prolongent presque parallèlement du S.-O. au N.-E.; toutes ces bandes s'appuient sur des schistes ardoisiers, qui règnent sans interruption jusqu'aux frontières méridionales de la Belgique.

Le terrain houiller, l'une des richesses de ce petit royaume et la base de sa puissance industrielle, s'étend des environs de Valenciennes jusqu'au N. d'Aix-la-Chapelle, sur une longueur de 120 kil., avec une largeur de 12 kil. Sa surface connue dépasse 2,500 kil. carrés. On y distingue trois bassins principaux : celui de Mons, le plus riche et le plus étendu, quoiqu'il n'apparaisse au jour que sur un petit nombre de points au N. et au S. de la Haisne; le bassin de Charleroi, qui apparaît sans interruption sur les deux rives de la Sambre, *depuis Fontaine - l'Evêque jusqu'à* Namur, et le bassin de Liége, qui se développe principalement aux portes de cette ville et s'étend jusqu'au delà de Hervé. Les bandes de terrain qui contiennent de l'anthracite présentent cette grande variété de marbres, l'une des richesses de la Belgique. Les plus renommés sont : le marbre noir de Golzinne, près de Namur; le marbre gris et blanc de Sainte-Anne, près de Thuin; le marbre rouge, gris et blanc de Saint-Remi, près de Rochefort. Le massif formé par le dépôt houiller est traversé par des filons, dont quelques-uns sont cristallins et métalliques. Parmi les gisements accidentels qu'on trouve dans ce terrain, il faut surtout citer le minerai de zinc, dont l'exploitation est devenue l'une des richesses industrielles du pays. C'est sur le territoire de Moresnet, village voisin de la ville de Limbourg, que se trouve la fameuse mine de calamine d'Altenberg ou de la Vieille Montagne, exploitée par le célèbre établissement de ce nom, le plus important dans ce genre de toute l'Europe. Ce minerai est répandu au plan de contact du calcaire houiller, ainsi que dans les bassins qui le surmontent et dont on extrait du fer de très-bonne qualité, qui sert à alimenter d'importantes usines établies en Belgique et en France.

— *Hydrographie.* La Belgique est presque tout entière comprise dans les deux bassins de la Meuse et de l'Escaut. Ce dernier traverse la Belgique du S.-O. au N.-E., baigne Tournay, Audenarde, Gand, Dendermonde et Anvers, puis entre en Hollande, où il se jette dans la mer du Nord. Les affluents de l'Escaut en Belgique sont : à droite, la Haisne, la Dendre, le Rupel, formé de la Senne, de la Dyle et de la Nèthe; à gauche, le seul affluent est la Lys, qui se jette dans l'Escaut à Gand. La Meuse entre en Belgique au-dessous de Givet, coule dans des gorges étroites, formées par des escarpements à pic, arrose Dinant, Huy, Namur et *Liége*; puis, au-dessous de Visé, elle entre en Hollande. Elle reçoit : à droite, la Semoy, la Lesse et l'Ourte; à gauche, le Viroin, la Sambre et le Jaar. Un troisième bassin, mais peu étendu, est celui de l'Yser. Cette rivière coupe la frontière de France, près de Hondschote, reçoit à droite l'Yperlée, qui passe à Ypres, à gauche la Colme, qui passe à Bergues, arrose Furnes et se jette dans l'Océan à Nieuport. Les côtes de la Belgique, dont le développement ne dépasse pas 70 kil., sont basses, formées de grèves et mal protégées contre la haute mer par une ligne de dunes peu élevées. Le sol, généralement bas, uni et marécageux, est coupé de nombreux canaux destinés à l'irrigation, à l'écoulement des eaux ou à la navigation. (En parlant des routes et des chemins de fer, nous indiquons ci-dessous les principaux canaux navigables.)

— *Climat. Agriculture. Productions du sol.* Ce n'est pas chose facile que de partager en régions climatoriales un royaume exigu, limité par la politique et non par la nature, et qui, nulle part, sauf peut-être dans l'Ardenne, n'offre un caractère propre et bien tranché. Touchant d'un côté à la Hollande et de l'autre à la France, dont la Prusse rhénane dépend géographiquement, la Belgique, en effet, tient, par sa constitution climatologique, de la partie de ces deux pays qui l'avoisine. Relativement, on peut la diviser en trois régions, correspondant assez exactement aux divisions naturelles de *Belgique basse*, *haute* et *moyenne*, indiquées plus haut. La première, dont le sol est généralement marécageux, tient au climat de la Hollande. L'humidité de l'air, conséquence du voisinage de la mer, y est encore augmentée par les eaux intérieures, canaux et marais. Aussi les brouillards y sont fréquents, et les pluies abondantes. Les miasmes des marécages y développent les fièvres intermittentes, dont la funeste influence s'étend quelquefois aux contrées limitrophes. Mais le climat n'y est pas précisément rigoureux; le thermomètre n'y descend jamais aussi bas que dans le nord de la Hollande ou de l'Allemagne. A Bruxelles, notamment, l'hiver n'est pas beaucoup plus froid qu'à Paris. La plus haute température observée à l'observatoire de cette capitale est celle de 1822, 38°; la plus basse est celle de janvier 1823, 24°.

Le climat de la Belgique moyenne est moins humide, moins variable, et ce caractère s'accentue davantage à mesure que le sol s'élève dans la direction du plateau des Ardennes. Cette région, comme celle de la haute Belgique, se rattache d'ailleurs au climat vosgien, compris entre le Rhin, la Côte-d'Or, les sources de la Saône et de la Sambre. Les hivers y sont donc plus rigoureux que dans la région des plaines; en revanche, les étés y sont plus chauds, ce qui a permis, sur différents points, d'y cultiver la vigne sur une assez grande *échelle. Les chiffres suivants, empruntés à un* géographe du pays, M. Houzeau, caractérisent bien chacune de ces trois divisions climatoriales :

Somme annuelle de l'eau tombée : Belgique littorale, 0 m. 90; Belgique moyenne, 0 m. 70; plateau de l'Ardenne, 1 m. Nombre de jours de pluie, 190, 150, 148. Nombre de jours de neige, 15, 25 et 30. Dans l'Ardenne, les pluies sont plus copieuses, les jours pluvieux étant moins nombreux. Dans le Brabant et la Flandre, il pleut, année commune, un jour sur deux.

En général, pour que la végétation change, il faut que le climat change lui-même nota*blement. Ainsi, dans la Belgique basse, les* productions du sol sont absolument les mêmes qu'en Hollande; celles des deux autres régions, et même de la Prusse rhénane, ressemblent beaucoup à celles du nord de la France, quoique le climat y soit plus rigoureux qu'en Champagne ou en Picardie. Le sol de la Flandre, cette Lombardie du Nord, est, avec celui du Brabant, un des plus fertiles et des mieux cultivés du monde. On y récolte du blé, du lin, du chanvre, toutes sortes de graines oléagineuses, du houblon, du tabac, de la chicorée, des fourrages d'excellente qualité. Les céréales prospèrent plus particulièrement dans les Flandres, le Brabant, le Hainaut et la Hesbaye; le sarrasin dans la Flandre orientale, la province d'Anvers et le Limbourg; cependant le sol ne produit pas assez de céréales pour la consommation du pays, les brasseries et les distilleries en absorbant des quantités considérables. Le chanvre, le colza, le houblon et le lin se cultivent plus particulièrement dans les Frandres et dans le pays de Waes. Le lin forme un objet d'exportation important. La vigne est cultivée aux environs de Liége, de Huy, de Namur et de Rochefort, et ses produits, de médiocre qualité, servent surtout à la contrefaçon des vins de Champagne. A Gand et à Anvers, l'horticulture se montre rivale de celle de la Hollande.

Les chevaux flamands et brabançons sont célèbres comme bêtes de gros trait; les vaches rivalisent comme laitières avec les meilleures connues; les moutons sont peu nombreux, mais énormes; les porcs, les volailles, tout sur cette terre privilégiée prend des proportions extraordinaires. On y compte environ une tête de bétail par hectare, c'est-à-dire la plus forte proportion peut-être qui existe au monde. Mais si féconde que soit la terre flamande, la race qui l'occupe l'est encore davantage; le chiffre de la population s'élève à deux par hectare, d'où résulte, *comme en Chine*, une *population indigente* considérable, atteignant en moyenne au tiers de la population totale.

La Belgique moyenne, qui touche à l'Ardenne, offre des conditions agricoles et économiques bien différentes. Le sol, plus maigre, y est moins morcelé qu'en Flandre; la culture des céréales est plus difficile, celle des plantes industrielles est à peu près inconnue, la population est moins dense; les pâturages, créés à grands frais sur des défrichements de bois, sont moins riches; mais l'agriculture n'y est point inférieure à celle de la Picardie; la Hesbaye et le Condros abondent en céréales, et la population, plus sobre par nature, industrielle autant qu'agricole, ne connaît qu'exceptionnellement l'indigence. Le ban de Herve, les vallées de la Meuse et de la Sambre ont de gras pâturages; le gros bétail, moins développé qu'en Flandre, fournit de la viande de bonne qualité.

Dans la région de l'Ardenne ou haute Belgique, toutes les espèces de plantes et d'animaux naissent rabougries; le travail le plus habile et le plus opiniâtre peut seul en tirer parti. Des forêts, des bruyères occupent la plus grande partie du sol. Les prairies naturelles manquent; on n'en voit que dans les vallées. Les chevaux, maigres et de petite taille, mais durs à la fatigue, forment la race dite *ardennaise;* les moutons sont petits, mais estimés, comme tous ceux des montagnes, par la qualité de leur chair. La population, très-clair-semée, très-sobre et énergique, arrive souvent à l'aisance; la terre appartient généralement à ceux qui la cultivent. Les porcs trouvent leur nourriture dans les forêts et sont, pour le Luxembourg particulièrement, l'objet d'un commerce important.

Le territoire des trois régions qui composent la Belgique actuelle comprend 2,945,594 hectares. Voici quelques-unes de ses divisions, suivant la nature des terrains :

	hectares.
Bois.	529,137
Fagnes et bruyères. . . .	308,254
Prés.	247,152
Terres labourables.	1,463,663
Pâtures.	98,786

Les terres labourables représentent donc moins de la moitié de l'étendue superficielle de la Belgique. Le maximum relatif (10 pour 100) appartient à la Flandre orientale et au Brabant; le minimum relatif (22 pour 100) au Luxembourg. Quant à la densité de la population, le maximum relatif, qui est de deux habitants et demi par hectare, appartient à la Flandre orientale, et le minimum relatif (quatre dixièmes et demi par hectare) au Luxembourg.

— *Industrie. Commerce.* L'industrie manufacturière de la Belgique est très-développée et rivalise, pour la perfection de ses procédés, avec l'Angleterre et la France; malheureusement, depuis sa séparation de la *Hollande*, les débouchés ne s'ouvrent plus assez largement pour elle, et il en résulte un malaise souvent signalé à la tribune et dans les journaux. Les produits les plus importants sont les tissus et ceux de l'industrie métallurgique. Au premier rang, nous devons placer les draps, dont les principales fabriques sont à Verviers et à Liége; puis les fabriques de lainages, tels que flanelles, serges, couvertures de laine, dont les plus importantes sont celles de Liége, Verviers, Tirlemont, Ypres et Malines. Tournay a une manufacture de tapis, qui est la plus considérable de l'Europe. Le filage du lin et le tissage des toiles, industrie nationale des Flandres; la fabrication des dentelles à Bruxelles, Ypres, Malines, Anvers, la broderie; le tissage et l'impression du coton à Gand et à Tournay, occupent 26,000 ouvriers et produisent plus de 300 millions de francs.

L'industrie métallurgique a son principal centre à Liége et dans les environs. On y fabrique surtout de la fonte, du fer forgé, de l'acier, du zinc, des armes, des canons, de la quincaillerie, etc. Séraing est renommé pour la construction des machines, Malines pour les articles en cuivre, Namur et sa province pour la coutellerie, etc. On trouve d'importantes tanneries à Liége et à Stavelot, des usines de verrerie dans le Hainaut, des fabriques de porcelaine à Tournay, Andennes et Vimy; de la poterie de grès à Bouvignes, et de la poterie de terre à Tirlemont. L'industrie houillère occupait, en 1858, 72,577 ouvriers, et produisait 8,500,000 tonnes, dont 2,500,000 sont exportées en France et jusqu'à Paris. Les fabriques de sucre de betterave abondent dans le Hainaut, et les raffineries à Bruxelles, Anvers et Gand. Enfin, la bière, qui est la principale boisson du pays, occupe près de 3,000 brasseries. Le commerce de la Belgique avec les Etats étrangers est très-considérable et suit une marche progressive. D'après les relevés statistiques de 1857, le commerce général s'est élevé à la somme de 1,819,250,000 fr., dont environ 927 millions pour les importations, et 892 millions pour les exportations. Les principaux produits belges exportés sont la houille, les grains, le sucre raffiné, le zinc brut, laminé et ouvragé, les draps et les lainages, les tissus de lin et de chanvre, les dentelles et les armes; parmi les articles importés figurent le café, le sucre brut, le coton, le vin et les soieries.

— *Routes, canaux et chemins de fer.* Le commerce de la Belgique est favorisé par de nombreuses voies de communication; de belles routes, *bien entretenues, sillonnent* le sol en tous sens; plusieurs canaux, accessibles à la navigation maritime, suppléent à la faible étendue des côtes, et font de Louvain, Gand, Bruges, Bruxelles et Malines, de véritables ports de mer. Les canaux à grande section, c'est-à-dire pouvant recevoir des bâtiments de mer sont : canal de Gand à Ostende; canal du Pas de Gand, de Gand aux bouches de l'Escaut; canal de Willebrœck, de Bruxelles au bas Escaut, et canal de Malines à Louvain. Ceux à petite section sont : le canal de Bruxelles à Charleroi; celui de Nieuport à Dunkerque; canal de la Campine, qui relie l'Escaut à la Meuse; canal des Ardennes, qui unit la Meuse à la Moselle, de Liége à Trèves, et le canal latéral à la Meuse, de Liége à Maestricht.

Les premiers chemins de fer ont été construits et exploités par l'Etat; mais depuis dix années, diverses concessions à l'industrie privée ont donné à celle-ci la part la plus large dans l'exécution et l'exploitation des voies ferrées. Le centre du réseau, établi d'abord à Malines, est maintenant à Bruxelles, grâce à des concessions particulières, qui ont relié directement à la capitale les villes principales. La Belgique, en devançant dans l'œuvre des chemins de fer les grandes monarchies européennes, ne pouvait manquer d'assurer les développements rapides de sa nationalité. Grâce à des tarifs aujourd'hui inférieurs de près de moitié aux tarifs français, les voies nouvelles sont devenues une institution essentiellement populaire, et un auxiliaire actif du progrès matériel et moral.

— *Divisions administratives, gouvernement.* Le gouvernement de la Belgique est une monarchie constitutionnelle; le roi partage avec deux Chambres le pouvoir législatif et l'initiative des lois; il a le droit de faire la paix ou la guerre, de conclure des alliances ou des traités. Il confère la noblesse, et dispose des emplois administratifs et militaires. La couronne est héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. Les deux Chambres sont électives : le sénat est composé de 58 membres nommés pour huit ans et choisis parmi les propriétaires qui payent 1,000 fr. d'impositions, par des électeurs payant une contribution foncière fixée d'après l'importance de la localité; la Chambre des représentants est composée de 116 membres, qui, sans autre condition d'éligibilité que l'âge et la qualité de citoyen, sont élus pour quatre ans par les mêmes électeurs qui nomment les sénateurs, et dont le nombre, en 1859, était de 90,553.

Division administrative de la Belgique.

PROVINCES.	ÉTENDUE en hectares.	POPULATIONS.
Anvers.	283,311	434,485
Brabant.	328,323	848,849
Flandre occidentale.	323,449	624,912
Flandre orientale. .	299,787	776,960
Hainaut	372,206	769,841
Liége.	289,319	503,654
Limbourg.	241,315	191,708
Luxembourg.	441,704	193,753
Namur.	366,180	286,075
TOTAUX. . . .	2,945,594	4,630,237

Chaque province est administrée par un gouverneur civil, nommé par le roi; ce gouverneur est assisté par une députation des états de la province, corps permanent, élu par les citoyens. Cette députation a les mêmes attributions que celles des conseils de préfecture et des conseils généraux en France. A la tête de chaque arrondissent se trouve un commissaire d'arrondissement nommé par le roi. Les 41 arrondissements comprennent 2,531 communes (86 villes), dont le premier magistrat est le bourgmestre ou mayeur. Le Code Napoléon, sauf quelques exceptions, est en vigueur en Belgique. Il y a 1 cour de cassation à Bruxelles; 3 cours d'appel et 26 tribunaux de 1re instance, siégeant dans les principales villes. La presse y jouit d'une grande liberté. La religion catholique domine en Belgique; on y trouve seulement quelques milliers de protestants et d'israélites. Le royaume est partagé en 6 diocèses : Malines, Tournay, Gand, Liége, Namur et Bruges. La constitution belge établit la liberté complète d'enseignement; on compte en Belgique 5,200 écoles primaires, 63 établissements d'instruction secondaire et 4 universités : Gand, Liége, Bruxelles et Louvain. De plus, Liége et Mons possèdent une Ecole des mines; Bruxelles, une Ecole centrale d'industrie et de commerce; Ostende et Anvers, des Ecoles de navigation. Sous le rapport militaire, la Belgique forme 4 divisions, dont les chefs-lieux sont : Anvers, Gand, Liége et Mons. L'armée belge, recrutée comme en France par le tirage au sort, compte, sur le pied de guerre, 84,219 hommes et 14,202 chevaux, et, sur le pied de paix, 31,444 hommes et 7,322 chevaux. La durée du service est de huit ans. Le budget de la guerre, qui n'était en 1850 que de 27 millions, dépasse aujourd'hui 38 millions. D'immenses fortifications ont fait d'Anvers l'une des premières places de guerre de l'Europe. Quant à la marine belge, elle est insignifiante; elle compte 1 goëlette, 2 chaloupes canonnières, 3 vapeurs et 1 brick de 20 canons.

L'administration des finances est en grande partie calquée sur celle des finances de la France. En 1863, le budget de la Belgique s'élevait à la somme de 160,442,925 fr. de recettes, et 150,272,263 fr. de dépenses. La dette publique dépassait 550 millions de fr.

Le caractère saillant de la vie politique du pays, c'est l'antagonisme des deux partis (catholiques et libéraux) qui la divisent. Les ministères mixtes, les tentatives de fusion ne l'ont jamais suspendu. Une autre cause de division a sa racine dans la diversité des races flamandes et wallonnes. Il importe de caractériser en détail cette division, qui a une portée assez grave pour alarmer le patriotisme de certains écrivains belges.

— *Ethnographie.* La Belgique, nous l'avons dit déjà, manque d'homogénéité. Elle est, comme la Hollande, où Néerlandais et Frisons vivent côte à côte sans se mêler, une combinaison de deux races distinctes par les mœurs, la langue et l'origine : les Wallons et les Flamands. Wall (*gallus*), *walsch* signifient simplement un étranger. Les anciens auteurs néerlandais se servent du mot *Waelen*

pour désigner les Français en général, et de *walsch* pour la langue française. C'est donc ethnologiquement, sinon poliment, que Voltaire appelait *Welches* les Français. Aujourd'hui, en Hollande, on appelle encore wallonnes les églises instituées par les protestants français qui s'y réfugièrent lors de la révocation de l'édit de Nantes. Les Wallons ne sont donc qu'un prolongement extrême des anciens peuples de la langue d'oil, s'étendant en France jusqu'à la Loire, qui les séparait des peuples de la langue d'oc. Dérivé, par une pente insensible, du latin vulgaire, le wallon se rattache immédiatement aux autres subdivisions de la langue d'oil : au patois lillois et au picard à l'O., à l'ardennais de France et au lorrain au S.-E. Les wallons belges occupent les provinces de Liége, de Luxembourg, de Namur, du Hainaut, et le S. du Brabant belge.

La race flamande, ou plutôt néerlandaise (car. Flamands et Hollandais ont la même *origine et se rattachent directement* à la basse Allemagne), occupe les deux Flandres, les provinces d'Anvers, de Limbourg, et le N. du Brabant belge, c'est-à-dire toute la partie plate du pays, tandis que la race wallonne, par un contraste étrange, occupe tout le plateau des Ardennes et ses ramifications, c'est-à-dire les bassins de la Meuse et de la Sambre et le bassin du haut Escaut, avec leurs affluents.

Si l'on trace sur la carte, à partir de la ville française de Gravelines, une ligne brisée passant par Bailleul, Armentières, et entrant en Belgique par Menin, Courtray, Renaix, Grammont, Enghien et Hal, atteignant la banlieue S. de Bruxelles, pour redescendre sur Wavre et Jodoigne, gagner Landen, Tongres, Maestricht et Aix-la-Chapelle, l'on aura la frontière où l'idiome tudesque s'efface devant les dialectes romans du nord de la France, soit que cette frontière philologique marque le point où s'arrêtèrent les grandes invasions germaniques, ou bien la limite au delà de laquelle les Romains ont cessé d'agir profondément sur l'esprit des peuples subjugués et de leur imposer leur langue. D'après l'opinion établie, mais qu'aucun point historique ne consacre, l'empreinte saxonne, visible chez les néerlandais, doit être attribuée à de grandes masses de vaincus que Charlemagne aurait transplantées dans le nord de la Gaule. Mais les premières couches, sur le sol gaulois, des populations germaines qui occupent aujourd'hui, de Bâle à la mer, la rive gauche du Rhin, remontent au delà du IIIe siècle, alors que, l'empire romain étant déjà en décadence, et les légions décimées par l'indiscipline, l'empereur Probus confia la défense des camps du Rhin à des colonies nombreuses qu'il tira de la Germanie.

« Les peuples germaniques, dit avec justesse Mme de Staël, ont presque toujours résisté au joug des Romains. » Cette remarque s'applique surtout au territoire belge actuel, où la domination romaine, *sensible dans les provinces* françaises, n'a point laissé de traces sur le sol flamand. Pourtant, Gaulois et Germains furent subjugués également; mais tandis que les premiers, épris du principe d'autorité, s'exaltant dans leur admiration pour Rome en raison des grands coups qu'ils en avaient reçus, dédaignèrent les habitudes, le langage même de leurs ancêtres, les seconds, vivant isolés au milieu de leurs bois ou dans des terres basses, marécageuses, fort loin de la grande voie stratégique qui, de Boulogne-sur-Mer à Cologne, par Bavai et Maestricht, coupait en deux le territoire belge du S.-O. au N.-E., purent conserver intacts les traits de leur caractère primitif. Dans les autres contrées de l'Europe et même dans les provinces de l'E. de la France, l'histoire nous montre, là aussi, l'élément romain cherchant à prendre pied sur le sol tudesque et partout repoussé dans ses tentatives d'absorption.

Cette lutte, qui a toujours dominé et dominera vraisemblablement toujours le mouvement intellectuel de la Belgique, explique comment et pourquoi la force des choses refuse à ce pays, à la fois français et germain, une individualité propre, et condamne chacune des deux fractions qui le composent à vivre de la vie intellectuelle de chacun des deux grands peuples qui l'avoisinent. Ainsi, lorsque la Constitution de 1831 eut proclamé le français comme langue officielle, les quatre provinces qui n'entendent que peu ou point cette langue protestèrent par le pétitionnement en masse et par des réunions tumultueuses, qui contraignirent le gouvernement nouveau à *des concessions jugées insuffisantes* aujourd'hui. Le mouvement flamand (c'est le nom reconnu de cette agitation) s'accentue avec une singulière énergie dans des publications spéciales, dans les théâtres et surtout dans les quatre-vingts journaux flamands qui paraissent en Belgique, et dont la plupart remontent à peine à une dizaine d'années. L'antagonisme entre les deux langues est d'autant plus vif, qu'il s'y joint un sentiment politique et que les Flamands, dans leur lutte contre les Wallons, ont surtout en vue de résister à l'influence française. Les lignes suivantes d'une publication qui fait autorité, l'*Annuaire des Deux-Mondes*, t. VII, p. 142, caractérisent avec beaucoup de justesse un mouvement qui est, pour la Belgique, une question vitale : « Les deux armées sont en présence; les brochures, les manifestes ne font pas défaut dans le camp flamand, ce sont toujours des développements plus ou moins étendus de cette thèse : La Constitution déclare que l'emploi des langues est facultatif. Où donc l'emploi des langues est-il libre? Devant les ministres, devant les chambres? Non. On s'élevait avant la révolution contre l'emploi exclusif de la langue hollandaise dans l'administration et dans l'enseignement; on se plaignait de ce que la plupart des fonctionnaires étaient hollandais. N'avons-nous pas les mêmes motifs de nous plaindre de l'emploi exclusif d'une langue étrangère? Ne sont-ce pas les Wallons qui occupent presque toutes les fonctions publiques?... » A ces plaintes réitérées pendant dix ans le gouvernement a dû enfin prêter l'oreille et tâcher de concilier avec les prétentions flamandes ses projets de fusion entre les deux peuples. Nous l'avons vu successivement instituer des concours flamands, au sein même de l'Académie royale, dont les membres, en bonne partie, ignorent ce dialecte; puis, réimprimer à grands frais les vieux auteurs flamands, subventionner des théâtres exclusivement flamands, encourager une revue littéraire fondée par les étudiants des universités de Belgique et de Hollande, sous ce titre de *Noord en Zuid* (Nord et Sud), paraissant avec cette épigraphe significative : « Ce que nous voulons, c'est une représentation de tous dans la *cause* populaire *néerlandaise.* »

La cause néerlandaise! quelle réponse à ces écrivains superficiels qui, ayant parcouru la Belgique en courant, la déclarent tout entière française par la langue et les mœurs! En résumé, les Wallons seuls sont des membres dispersés de la famille romane; ils le sont au *même titre que les populations* de la Suisse française et que les Savoisiens avant leur séparation du Piémont. Leur race est de même nature que la race française, comme sentiment et comme esprit, et le français est si bien leur langue maternelle qu'ils le parlent « avec plus de pureté, au dire de Gérard de Nerval, qui a observé juste, que dans la plupart des provinces françaises. » (*Souvenirs d'Allemagne.*)

Est-il besoin d'ajouter que nous ne voulons tirer du fait aucune conclusion politique? La politique n'a rien à voir dans la frontière toute morale que nous venons d'établir, non plus que dans le lien pareil qui existe entre les royaumes de langue allemande. De même, le peuple flamand ne fait qu'un avec le hollandais, dont il ne se distingue absolument que par la religion et la politique. Dans leur essence, les deux peuples sont si bien les mêmes que le mot de *hollandais*, comme désignation d'un dialecte, ne remonte pas au delà du commencement du XVIIe siècle, et qu'auparavant l'histoire nous montre le nom de *flamand*, s'étendant et rayonnant à travers la Batavie, jusqu'aux confins de la basse Allemagne. La langue hollandaise n'est, d'ailleurs, que du flamand épuré, comme le prouve le *Noord en Zuid* dont nous parlions tout à l'heure.

— *Histoire.* Selon César, et en y joignant Strabon, qui le complète, il y avait trois peuples ou races, parlant trois langues primitives, dans la Gaule, antérieurement à la domination romaine : 1o au S., entre la Garonne, les Pyrénées et l'Océan, les *Aquitains;* 2o au centre, entre la Garonne et la Seine, les *Celtes;* 3o au N., les *Belges* ou *Gaulois*, s'étendant de la rive droite de la Seine à la rive gauche du Rhin et à l'Océan. L'écart entre la Belgique ancienne et la Belgique moderne n'est pas moindre, on le voit, qu'entre la Saxe, telle que l'ont faite les traités de 1815. Nous renvoyons donc à l'article GAULE l'histoire de l'ancienne Belgique, qui fut si longtemps la barrière de l'empire romain contre l'invasion germanique, qui vit le premier royaume franc, et où la monarchie carlovingienne eut son berceau. Aussi bien, dès l'invasion franque et presque jusqu'à nos jours, le nom de Belgique disparaît de l'histoire pour former, dès le Ve siècle, le premier royaume des Francs, puis les éphémères royaumes de Metz et de Soissons, puis enfin l'Austrasie. C'est sur les confins N. de l'immense forêt des Ardennes, à Landen et à Héristal, que naquirent et séjournèrent les puissants maires du palais et Charlemagne, leur successeur, qui établit sa capitale à Aix, non loin de la ville de Liége. La *Flandre, encore à demi déserte, ne se composait* guère alors que de vastes marécages, désolés par les hautes marées de l'Océan. Le démembrement carlovingien fit du territoire de l'ancienne Belgique une enclave de la *Lotharingie* (royaume de Lothaire) ou Lorraine, relevant de l'empire germanique, à l'exception de la Champagne, de l'Artois et de la Flandre, que le traité de Verdun laissa à la France. En 954, l'empereur Othon divise le nouvel Etat en deux parties : la *haute Lorraine* ou duché de Moselle, comprenant la Lorraine proprement dite, le Luxembourg, les diocèses de Metz, Strasbourg, Toul, Verdun et le Palatinat; et la *basse Lorraine*, renfermant le Brabant, la Gueldre, les évêchés de Cologne, de Liége et de Cambrai. Dès la première croisade, la basse Lorraine eut la gloire de donner pour chef à l'armée des croisés son duc, Godefroy de Bouillon, qui devint roi de Jérusalem (1099). Bientôt, la féodalité triomphe; les chefs militaires, ducs, marquis, comtes et barons, s'érigent en souverains, pendant que les chefs ecclésiastiques, évêques et abbés, établissent leur puissance temporelle. C'était l'irrésistible tendance des mœurs germaniques, devenues prépondérantes dans le nord de l'ancienne Gaule depuis le triomphe de l'Austrasie, et que la vigueur des premiers carlovingiens avait seule pu arrêter. On vit surgir ainsi les comtés de Brabant, de Hollande, de Zélande, de Frise, de Namur et de Hainaut; les duchés de Limbourg, de Gueldre, de Juliers et de Luxembourg; les marquisats d'Anvers et de Franchimont; enfin, les évêchés de Liége, de Trèves et de Cologne. Partout la lutte, le sang, l'abus de la force. Nous renonçons à esquisser l'histoire des usurpateurs de ces petits Etats, récit long et monotone de guerres qu'ils engagent entre eux, tantôt séparés, tantôt coalisés, et où les plus faibles s'unissent aux plus puissants, qui se disputent le premier rang. Signalons, toutefois, un fait caractéristique *et qui persiste à travers les siècles :* c'est que les Etats de race romane, le Luxembourg, Namur, le Hainaut et la principauté ecclésiastique de Liége, comme s'ils eussent gardé le souvenir de la grandeur de Clovis et de Charlemagne, furent presque toujours, bien que vassaux de l'empire, les auxiliaires de la France *contre* l'Allemagne ou *contre* l'Angleterre, que soutenaient les comtes de Brabant et de Hollande et l'énergique population des Flandres, toujours révoltée contre ses comtes, vassaux de la couronne de France. Pendant ce temps, les peuples, enrichis par l'industrie et le commerce, posent le problème fondamental de notre histoire politique au XIIe et au XIIIe siècle; nous voyons les communes s'affranchir à prix d'argent et se créer ainsi une existence et des intérêts distincts de ceux de leurs seigneurs. Bientôt même, l'élément municipal arrive, dans les Pays-Bas, à la prépondérance. Partout ailleurs, les villes sont de simples portions de l'Etat; ici l'Etat n'est, pour ainsi dire, qu'une agrégation de villes, dont chacune constitue une sorte de république distincte, pourvoyant à sa propre défense, gouvernée par ses propres lois ou ses *corps de métiers*, ayant ses cours de justice, son administration financière séparée. Exceptons-en toutefois les provinces romanes-françaises, où l'élément municipal ne put se constituer à l'égal des puissantes communes de Flandre et du Brabant. Serait-ce que sur ce sol, que se partagent deux races si différentes, l'esprit germanique avec ses aspirations à la liberté individuelle, lutte plus énergiquement qu'ailleurs contre l'idée gallo-romaine de la toute-puissance de l'Etat? Toujours est-il que, à Gand, Ypres, Bruges et Louvain, l'autorité du souverain, plus nominale que réelle, s'affaiblit encore après la bataille de Courtray (1302), sanglante journée qui moissonna la fleur de la noblesse française. On vit alors ces grandes villes, puissantes par leur industrie et leur population, *s'ériger en châtellenies et faire* marcher sous leur bannière les milices des districts voisins. Avant d'entrer pour la première fois dans ces cités-reines, chaque nouveau souverain, allemand, espagnol ou autrichien, devait prêter le serment, plus d'une fois violé, de respecter les lois et les privilé*ges populaires, proclamant ainsi, en plein* XIVe siècle, des principes que la France n'a pu conquérir qu'en 1789. Malheureusement, l'anarchie vint, plus d'une fois, compromettre ces fruits de la puissante initiative municipale. Bientôt, et comme s'il était refusé à l'homme d'user modérément de toutes choses, même de la liberté, rien ne fit plus contrepoids au nombre et à la violence des classes inférieures, entraînées à combattre d'abord la noblesse, puis la haute bourgeoisie, et qu'on vit, à diverses reprises, briser leurs idoles, œuvre du caprice d'un jour. De là, de tristes et fatales dissensions, qui firent de la Flandre le théâtre des rivalités de la France et de l'Angleterre. Ses derniers gouverneurs, les comtes de Nevers, champions ardents de la noblesse, aidés de la chevalerie française, vainquirent l'élément populaire à Cassel et à Rosbecque, ces sanglantes représailles de Courtray. Leur héritière, Marguerite, par son mariage avec Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, apporta la Flandre à cette branche des Valois, dont les tendances centralisatrices et l'habile politique reconstituèrent l'antique Lotharingie, morcelée quatre siècles auparavant par la féodalité triomphante.

C'est en 1384, après la mort de Louis II, son beau-père, que le quatrième fils du roi Jean, créé duc de Bourgogne, réunit à ses possessions françaises la Flandre et l'Artois. Par un double mariage de ses enfants avec ceux de la maison de Bavière, qui possédait le comté de Hollande et la Zélande, Philippe le Hardi prépara la grandeur future de sa maison dans les Pays-Bas. En 1430, le Brabant, avec ses *dépendances, le duché de Limbourg et* le marquisat d'Anvers, échoit par héritage à Philippe le Bon, qui déjà avait obtenu, au même titre, les comtés de Hollande, de Zélande et de Hainaut, et acquis à prix d'argent le comté de Namur. En 1442, le duché de Luxembourg étendit encore le patrimoine bourguignon, que Charles le Téméraire porta bientôt, par l'acquisition de la Gueldre et de la Frise, jusqu'à la mer d'Allemagne (1470). Ainsi se constitua, en moins d'un siècle, un Etat puissant qui, à part les enclaves lorraines et liégeoises, pressait au N. et à l'E. la France, dont il faillit compromettre les destinées. Cet Etat, le duc Charles, qui venait de prendre le titre de grand-duc d'Occident, forma le projet de l'ériger en royaume. Son plan était de réédifier, comme nous l'avons dit, entre la France et l'Espagne, le royaume de Lotharingie, en rattachant, par la conquête de l'Alsace, de la Lorraine et du pays de Liége, la Bourgogne aux Pays-Bas. L'orageuse démocratie liégeoise ayant refusé de recevoir, comme souverain, Louis de Bourbon, une de ses créatures, le Téméraire, promène le fer et l'incendie dans toute la principauté, qui s'étendait de la Gueldre à la Champagne; repousse l'empereur d'Allemagne, Frédéric, qui marchait à sa rencontre avec 100,000 hommes; conquiert, sans coup férir, la Lorraine et l'Alsace, *semant sur* sa route, comme un autre Attila, le massacre et la dévastation. Mais les Suisses, secrètement excités par le prudent Louis XI, détruisent son armée à Granson et à Morat. Spectatrice anxieuse de ce grand conflit, l'Europe respire en voyant fuir, presque seul et sans *soldats, l'audacieux duc de Bourgogne.* Les Suisses le poursuivent, reprennent la Lorraine et Nancy, où Charles revint bientôt les assiéger, à la tête d'une nouvelle armée. Mais cette fois encore, il perd la bataille, et avec elle la vie (1477).

Marie, sa fille unique, épousa l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur Frédéric. Par cette alliance célèbre, les Pays-Bas échappent à Louis XI, qui les convoitait, et forment, sous le nom de *cercle de Bourgogne*, l'une des divisions de l'empire d'Allemagne. Marie, après quatre années de mariage, meurt d'une chute de cheval. On voit dès lors Maximilien pratiquer cette politique machiavélique, qui fut longtemps dans la tradition de la maison d'Autriche. Il s'allie tour à tour au parti populaire et à celui de la noblesse, les écrase l'un par l'autre, afin d'arriver à détruire les libertés publiques, jurées par lui et par sa femme. De courageux citoyens en appellent à leurs statuts; ils sont envoyés à l'échafaud. Des troubles éclatent, notamment à Harlem; ils sont réprimés avec fureur par des mercenaires allemands, mais au fond des cœurs survit un levain de haine qui fera plus tard explosion. Appelé au trône d'Allemagne, Maximilien appelle au gouvernement du cercle de Bourgogne son fils, Philippe le Beau; alors le pays, épuisé par les impôts et les dissensions, connut enfin la prospérité, par suite du mariage des enfants de Maximilien avec les enfants du roi d'Espagne, et de l'extension du commerce des Pays-Bas avec l'Espagne et le nouveau monde, récemment découvert. Le fils de Philippe le Beau, Charles-Quint, né à Gand (1500), est confié aux soins de sa tante, Mme Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, qui tenait sa petite cour à Malines, entourée de savants et d'artistes, poëte et artiste elle-même. En 1531, Marie de Hongrie, sœur de Charles-Quint, succède à Marguerite. Un conseil d'Etat, composé des gouverneurs ou *stathouders des 17 provinces, constitua tout le* pouvoir représentatif pendant la sage administration de ces deux femmes, diversement remarquables, et sous lesquelles l'industrie et le commerce atteignirent un degré inouï de prospérité. En 1543, la conquête du duché de Gueldre et la cession faite par l'évêque d'Utrecht de sa principauté, agrandirent encore le territoire des 17 provinces, où l'on comptait 208 villes, presque toutes riches et prospères, et dont plus d'une égalait en étendue le Paris de cette époque. La nationalité flamande avait alors atteint son apogée. Pendant qu'au midi Louvain, Anvers et Gand rendent l'Europe du nord tributaire de leurs fabriques de draps, de velours, de soie, de leurs broderies d'or et d'argent, et que la Hanse teutonique fait de Bruges le premier comptoir de la chrétienté, le nord et particulièrement la province de Hollande, dont le nom désigna plus tard l'ensemble des provinces bataves, devenait le foyer d'une puissance maritime qui domina longtemps le monde.

Mais vint la Réforme, « cette insurrection de l'esprit humain contre le pouvoir absolu dans l'ordre spirituel, » comme l'appelle M. Guizot, et bientôt le pays se couvrit de ruines et de désolation. Le mouvement s'appuyait, d'une part, sur la liberté de conscience et l'effort des nouveaux religionnaires pour la conquérir; d'autre part, sur les antiques habitudes de liberté, dont la tradition s'était au moins conservée sous le despotisme de Charles-Quint, exagéré encore par l'implacable Philippe II. Le terrible bourgeois de Gand avait adhéré en plein conseil à cette déclaration de l'inquisition que « *sans le feu*, la torture et la hache, on ne pouvait conserver aux Pays-Bas la foi catholique. » En conséquence, dès 1535, sa sœur Marie publiait à Bruxelles un édit condamnant à mort tous les hérétiques. Et ces édits ne furent pas seulement une menace, comme l'ont dit des historiens *complaisants.* Dans les 17 provinces, des milliers de victimes périrent sous son règne, pendues, décapitées, noyées, brûlées, enterrées vives, sans parler des emprisonnements, des bannissements, des tortures, des supplices de toute espèce infligés aux malheureux convaincus d'hérésie. Cette longue et sanglante persécution, cette Saint-Barthélemy de vingt années (car c'est de ce seul nom que l'on peut stigmatiser cette période de la domination espagnole dans les Pays-Bas), dévasta ce pays, si riche naguère, et que les travailleurs abandonnèrent en foule, emportant avec eux en Angleterre, en Allemagne et dans le pays de Liége la richesse et la prospérité. Guillaume d'Orange, surnommé le *Taciturne*, gouverneur ou stathouder de la province de Hollande, fut l'instrument vengeur dont se servit la Providence pour punir les atrocités commises en son nom. Du jour où il connut la conspiration royale de Madrid contre la liberté de conscience et les libertés de son pays, Guillaume,

foncièrement catholique, antirévolutionnaire, se dévoua par nécessité à la cause de la liberté religieuse et à l'émancipation de son pays. Il appelle aux armes la population tout entière; mais les provinces du nord seules déploient une résistance égale aux efforts de l'oppresseur. L'antique énergie des communes flamandes avait disparu; les nobles flamands, jaloux de la supériorité du Taciturne, de ce « Washington du XVIe siècle, » comme l'a justement appelé M. Lothrop-Motley, écrivain protestant, et néanmoins le plus sûr historien de cette dramatique époque, les nobles flamands, disons-nous, déjouèrent plus d'une fois ses efforts, et cela dans le moment même où les provinces wallonnes-françaises, demeurées fidèles à l'Espagne et au principe gallo-romain de la toute-puissance de l'Etat, fournissaient à Philippe II des adhérents et même des soldats. Cette lutte formidable se rattache bien moins, on le voit, à l'histoire des provinces méridionales, formant la plus grande partie de la Belgique actuelle, qu'à celle de la Néerlande ou Pays-Bas du Nord, dont elle assura l'indépendance (v. PAYS-BAS). Récapitulons cependant, mais sous la forme aride d'une nomenclature, les faits essentiels qui eurent les provinces du sud pour théâtre. En 1566, réunion à Bruxelles de 300 gentilshommes des 19 provinces, présentant à Marguerite de Parme, régente, une requête demandant l'abolition des édits contre les protestants. Ni Guillaume, ni Egmont, ni de Horn ne signèrent. Pillage et dévastation des églises, la même année, par la populace. En 1567, Philippe II institue, sous la présidence du duc d'Albe, un *Conseil des troubles*, connu sous le nom de *tribunal de sang*. Les exécutions légales se multiplient. Guillaume réunit une armée, qui est dispersée par le duc d'Albe, et se réfugie en France. Avec la terreur, les émigrations redoublent. En 1568, les comtes d'Egmont et de Horn, fervents catholiques et persécuteurs des protestants, ont la tête tranchée; l'échafaud en fait des héros populaires. En 1573, départ pour l'Espagne du duc d'Albe, qui se vante d'avoir fait tomber 17,000 têtes. Requesens, son successeur, essaye d'une politique plus humaine; vains efforts. Affreux désordres de la soldatesque espagnole à Anvers et à Gand. Les confédérés se réunissent dans cette dernière ville et signent la *Pacification de Gand*, qui proclame la liberté de conscience et convoque les états généraux (1576). Ceux-ci se réunissent, repoussent comme suspecte l'amnistie que propose Philippe II, appellent à leur secours Charles d'Alençon, duc d'Anjou, frère du roi de France, puis offrent le trône des 17 provinces à Henri III lui-même. Sur le refus de Henri III, craignant d'exciter les fureurs de la Ligue, formation dans les états généraux d'un parti réactionnaire composé de la noblesse catholique des provinces méridionales. Les provinces wallonnes, cédant à de tristes antipathies contre la race flamande, appuient Alexandre Farnèse, duc de Parme, qui rétablit dans les Flandres et le Brabant la domination espagnole (1583). Deux années après, Anvers, dernier boulevard des confédérés, succombe. La séparation entre les provinces du nord et celles du sud est consommée. Dans les premières, la lutte continue avec acharnement; en 1609, l'Espagne, épuisée, reconnaît leur indépendance. « Si Guillaume, dit M. Lothrop-Motley, avait pu contenir dans de justes limites la jalousie des nobles et les haines religieuses, s'il avait pu apaiser la bigoterie catholique (!) de la population wallonne et la rage démocratique du peuple de Gand, on aurait pu unir 17 provinces au lieu de 7 et échapper à une guerre civile longue et désastreuse (*Histoire de la fondation des Provinces-Unies*, Paris, 1860). Nous permettra-t-on d'en appeler de cette opinion de l'éminent écrivain, exprimée également par M. Guizot? Certes, les provinces du nord, par leur communauté d'origine, de mœurs et de langage avec celles de Flandre et du Brabant, pouvaient trouver en elles leur complément naturel; mais le Hainaut, mais le Luxembourg, mais Namur, ces rameaux détachés de la grande famille française, eussent vraisemblablement combattu leur *germanisation* avec la même énergie qu'elles ont déployée, de nos jours, contre le royaume des Pays-Bas, issu des traités de 1815. L'Artois et la Flandre wallonne, unis aujourd'hui à la France, restèrent également en dehors du mouvement des provinces flamandes. Ce que les historiens protestants appellent « la bigoterie des provinces wallonnes » semble donc constater bien plutôt l'hostilité persistante, encore vivace de nos jours, de la race latine et de la race germaine.

Ce manque d'homogénéité des provinces conservées à l'Espagne favorisa les démembrements successifs qui en constituent désormais toute l'histoire. En 1634, la république des Provinces-Unies en propose le partage à Richelieu, qui le refuse, objectant la nécessité de « maintenir entre les deux Etats une *barre* qui les rende séparés et conséquemment amis. » Vint Mazarin, qui négocia avec Madrid l'échange des Pays-Bas espagnols contre la Catalogne, conquise par la France; mais la Fronde, suscitée par l'Espagne, coupa court aux négociations. Pendant ce temps, les Provinces-Unies conquièrent et s'annexent une partie de la Flandre maritime, tout le nord du Brabant, avec Bréda et Bois-le-Duc et plusieurs autres districts du Limbourg, avec Maestricht et Venlo. La France conquiert successivement l'Artois, avec Arras et Saint-Omer; la Flandre wallonne, avec Douai, Lille et Valenciennes, Gravelines et Dunkerque; le sud du Hainaut, avec Cambrai, Condé et Maubeuge; plusieurs districts de Namur et du Luxembourg, avec Givet, Philippeville, Montmédy, Thionville, etc. Par contre, la ville de Chilpéric, Tournay, conquise sur François Ier par Charles-Quint, resta aux *Provinces Belgiques* (c'est le mot de l'époque). En 1713, le territoire, ainsi mutilé et appauvri par les guerres incessantes dont il a été le théâtre pendant plus d'un siècle, échoit à l'Autriche, qui l'administre paisiblement, par l'intermédiaire de gouverneurs, jusqu'aux approches de la Révolution française. C'est alors que Joseph II, l'empereur philosophe, provoque par ses réformes civiles et religieuses ce qu'on a appelé la *Révolution brabançonne*. Dans la Flandre et le Brabant, les moines, dépossédés de leurs couvents, attisent le feu de la révolte. Les états de ces deux provinces refusent de voter l'impôt; ils sont dissous. C'était le signal attendu. Les populations fanatisées courent aux armes; la sainte Vierge est proclamée « généralissime de l'armée patriote; » les soldats autrichiens s'éloignent et se concentrent à Turnhout, où ils éprouvent une déroute complète (1789). Après avoir voté la déchéance de Joseph II, les états implorent, mais sans succès, l'Assemblée constituante de France. Le mouvement, de part et d'autre, avait un principe différent: d'un côté, l'esprit du passé; de l'autre, la conquête de l'avenir. L'avocat Vandernoot, l'un des chefs brabançons, échoue également dans sa mission auprès des Provinces-Unies. Bref, la fameuse armée patriote, battue dans plusieurs rencontres, se disperse, et les Autrichiens rentrent à Bruxelles (octobre, 1790). Bientôt, les soldats de la France républicaine conquièrent les Pays-Bas et renversent en même temps le pouvoir temporel des évêques de Liége, qui durait depuis près de quatorze siècles. Les deux Etats sont réunis et forment neuf départements. Comme en France, l'antique nom des provinces disparaît; toutefois, leurs limites sont, en général, maintenues, à part la principauté de Liége, dont on retrouve des lambeaux ou enclaves dans quatre des nouveaux départements. Ces départements étaient: l'Ourte, ch.-l. Liége, la Meuse-Inférieure (Maestricht), les Forêts (Luxembourg), Sambre-et-Meuse (Namur). Les pays bas autrichiens formèrent: la Dyle, ch.-l. Bruxelles, les Deux-Nèthes (Anvers), Escaut (Gand), la Lys (Bruges) et Jemmapes (Mons), dont les districts E. et S. étaient territoire liégeois. La République et l'Empire, avec leur centralisation excessive, rencontrèrent, dans les provinces flamandes surtout, une force latente qui repoussait le nouvel ordre de choses. Aujourd'hui encore, le fédéralisme local et le vieil esprit communal subsistent sous la forme monarchique, issue des événements de 1830, événements trop récents pour qu'il y ait lieu de les rappeler longuement. Nous nous bornerons aux faits essentiels.

L'article 6 du traité de Paris régla, selon les vues de la Sainte-Alliance, qu'un accroissement de territoire serait accordé au dernier stathouder des Provinces-Unies, élevé au titre de roi. Les anciens Pays-Bas autrichiens, détachés de la France, constituèrent cet accroissement, à l'aide duquel on reconstitua l'ancien *Cercle de Bourgogne*, sous le nom de *Royaume des Pays-Bas*. Jamais trafic d'hommes et de villes ne sembla plus rationnel. D'une part, l'industrie des provinces du sud trouvait dans les colonies et le puissant commerce de celles du nord d'immenses débouchés; d'autre part, une fusion complète existait entre Flamands et Bataves, issus d'une même origine, parlant la même langue, et qui, de tout temps, n'ont été distingués que par la différence des institutions politiques, désunis que par le morcellement féodal, ensuite par les querelles religieuses. Seulement, en dehors de cette nationalité bien marquée, s'agitaient, comme des membres isolés et séparés de leur lien naturel, les quatre provinces françaises d'origine, de mœurs et de langage. C'est du sein de ces provinces, frappées au cœur par l'interdiction du français dans les actes publics et judiciaires, que sortit l'explosion révolutionnaire de 1830. L'iniquité d'un système électoral assurant la prépondérance politique aux provinces du nord, moins peuplées que celles du sud, d'autres fautes encore qui n'étaient pas toutes inévitables avaient profondément ému, il est vrai, les provinces flamandes; mais elles ne réclamaient qu'une réforme administrative; l'éventualité d'une rupture ne se présentait même point à leur esprit. Et il y parut bien lorsque, après la révolution de Juillet, sortit d'une salle de spectacle la révolution belge, tandis que le pays wallon se soulevait aux cris de: *A bas les Nassau!* et arborait les couleurs françaises. Pour les villes de Gand, Bruges, Anvers, Bruxelles même, la future capitale, le mouvement n'était qu'une simple émeute, à tel point que l'arrivée aux portes de Bruxelles d'une armée hollandaise aux ordres du prince Frédéric d'Orange trouva la *Commission de sûreté publique* résignée et soumise. Mais grâce au patriotique subterfuge d'un jeune secrétaire de la commission, M. Ducpétiaux, qui substitue à l'acte fatal une feuille de papier blanc envoyée au prince; grâce surtout aux volontaires de Liége, de Mons et de Tournay, dont l'arrivée à Bruxelles rappela celle des fédérés marseillais à Paris la veille du 10 août, l'impulsion révolutionnaire rompit toutes les digues. Un romancier flamand, populaire en France, M. Henri Conscience, dans ses *Souvenirs de jeunesse*, nous raconte avec émotion et vérité le patriotique élan de ces soldats improvisés, et comment, à leur approche, les populations flamandes s'écriaient: *Les Belges, voilà les Belges!* exhumant ainsi ce vieux nom du *Belgium* romain, éclipsé pen dant plus de dix siècles, et réintégré aujourd'hui dans la langue universelle des peuples.

Toutefois, le premier acte politique des nouveaux Belges, devenus maîtres d'eux-mêmes, fut la négation de leur nationalité. Tout d'abord, le *congrès national* proclame leur réunion à la France; puis, sur le refus de celle-ci, prend pour roi le duc de Nemours, second fils du roi Louis-Philippe, qui persiste dans son refus. La conséquence fut que la Belgique, qui se donna pour roi Léopold, un prince allemand, devint enfin une nation. Il ne nous appartient point de rappeler ici à nos voisins et amis, trop enclins à l'oublier, à quelle intervention ils durent, en 1831, le salut de leur indépendance politique, l'organisation de leur armée et des services publics. Il est entendu qu'en érigeant une statue au général Belliard, avec cette inscription à double entente: *Il consacra le reste de ses jours à la Belgique*, celle-ci a suffisamment payé sa dette. Du reste, l'événement a prouvé, et c'est là l'essentiel, que les restes de ce guerrier administrateur étaient encore bons. La Belgique, en effet, quoi qu'en disent certains fantaisistes qui la jugent en courant, la Belgique peut passer aujourd'hui pour une nation, malgré le caractère hétérogène et indélébile des deux fractions qui la composent. Sans doute, les fondateurs du jeune Etat, en proclamant la Constitution de 1831 au nom du *peuple belge*, commirent, au double point de vue de l'histoire et de la géographie, une hérésie considérable. Successivement annexe gauloise, romaine, franque, bourguignonne, allemande, espagnole, autrichienne, française et hollandaise, la Belgique actuelle, fraction minime de la Belgique romaine, ne possédait en propre rien de ce qui constitue un peuple. Elle comptait seulement des populations belges, et encore cette désignation n'était guère constante, et elle ne comprenait pas tout le territoire actuel, puisque le pays de Liége, Etat distinct et indépendant, et la Flandre féodale en étaient exclus. Mais la politique inhabile du roi Guillaume, en poussant Flamands et Wallons à une résistance commune, avait aidé à leur future réunion. Aujourd'hui ces deux éléments disparates se donnent la main; ils s'enorgueillissent, au même titre, des hommes d'Etat belges, des artistes belges et même de la littérature belge, et ils en parlent aux étrangers avec une pointe de vanité qui n'est, au fond, qu'une exagération de patriotisme. Trente-cinq années d'un gouvernement éclairé ont suffi à constituer une nouvelle nationalité, et, si l'on ne connaissait l'histoire de ces vieilles provinces flamandes, préparées à la pratique de la liberté par les franchises communales, on pourrait s'étonner qu'une nation improvisée ait pu acquérir en si peu de temps des mœurs politiques, ce que d'autres, plus grandes, n'ont pu encore obtenir, même au prix de mille efforts.

Mais cette jeune nationalité, l'Europe ne consentit à la reconnaître qu'au prix de nouveaux et de douloureux démembrements territoriaux. Les traités de Londres en ont détaché la meilleure partie des provinces du Limbourg et du Luxembourg, qui pourtant s'étaient chaleureusement associées au mouvement de 1830. Depuis 1838, Maestricht, Ruremonde et Venlo sont villes hollandaises; Luxembourg, Diekirck et Clairvaux forment, avec leur territoire, le duché de Luxembourg, annexe de la Confédération germanique. Déjà celle-ci, lors des traités de 1814, avait détaché au profit de la Prusse des parties importantes de l'ancien duché de Limbourg et du pays de Liége, comprenant Eupen, Melanedy, Cronenbourg, Slyden et Saint-Vith. Ces démembrements ont tellement resserré le territoire actuel de la Belgique, qu'elle n'occupe plus, comme étendue, que le dix-neuvième rang parmi les Etats d'Europe. Elle ne peut donc ni ne veut avoir les prétentions exorbitantes des grands Etats; mais si l'on veut lire l'exposé qui va suivre de son mouvement intellectuel présent et passé, on comprendra qu'elle occupe aujourd'hui, dans l'estime publique, une place relativement élevée.

— *Sciences et littérature.* Les considérations sommaires qu'on vient de lire expliquent pourquoi et comment la Belgique participe des deux grandes civilisations qui l'entourent, regardant et le monde romain et le monde germanique, dont les frontières la traversent et la divisent en deux parties égales, sans qu'aucune ait pu obtenir sur l'autre la prééminence. L'appréciation du mouvement intellectuel flamand trouvera plus utilement sa place ailleurs (v. FLAMAND); quant à celui des provinces de langue française, y compris les œuvres contemporaines écrites dans cette langue, nous allons en indiquer rapidement les traits généraux.

Les invasions avaient tout étouffé dans les contrées de la Belgique romaine les plus exposées à leurs coups, lorsque Charlemagne, en y transplantant les débris de la civilisation romaine, en fit le principal foyer intellectuel de l'époque. Aix, capitale de l'Empire, dépendait du municipe des *Tongri*, depuis pays (*pagus*) de Liége, sorte de Mésopotamie chrétienne d'où l'Evangile rayonna sur les contrées voisines par les SS. Rombaud, Amand et Bavon, encore vénérés à Malines et à Gand, par saint Lambert, l'apôtre du pays, et le bienheureux Hubert, patron des chasseurs. Charlemagne loge la science dans son palais; il y fonde une académie et une école, l'école palatine, et vingt autres encore, parmi lesquelles l'école de saint Lambert, à Liége. Mais ce ne fut qu'un éclair. Après le démembrement carlovingien, la nuit se fait de nouveau; les épaves de la civilisation, recueillies dans les monastères, en firent, à cette époque, l'unique foyer de lumière. Ce fut seulement d'histoire que s'occupèrent les moines lettrés, et bien rarement leurs annales et chroniques, écrites en latin barbare, sont des monuments de littérature véritable. Cependant, parmi les nombreuses chroniques des monastères du pays, quelques-unes, chères aux érudits, figurent parmi les monuments littéraires des Xe, XIe et XIIe siècle. Citons seulement les noms de leurs auteurs: Folcuin (990), abbé de Lobbes; Notger (1007), évêque de Liége; Lambert (1066), chanoine de Liége; Sigebert (1112), abbé de Gembloux; Rupert (1135), moine de Saint-Laurent à Liége, et Albéric (1163), abbé de Trois-Fontaines. Dans les beaux-arts, cultivés également dans les abbayes, Emeric David cite: Foulques et Bernard, abbés de Lobbes, peignant le chœur de leur église; Notger, « peintre, médecin et poëte; » l'évêque Jean (990), peignant l'oratoire du palais impérial d'Aix. On peut y ajouter Théoduin (1066), évêque de Liége; Foulques et Herbert, moines de Saint-Hubert en Ardenne; et, parmi les sculpteurs: Erambert (1050), abbé de Vaulsort; Rodulfe, son élève; Adelard (1055), abbé de Saint-Trond, à la fois sculpteur et peintre, et, parmi les orfévres-ciseleurs-émailleurs: Jehan Josse (1026) et Jean Patras (1112), dont les églises de Tongres et de Liége ont des œuvres authentiques; le frère Hugo, dont les œuvres signées et datées ornent le trésor de Notre-Dame à Namur, et vingt autres encore dont M. de Laborde, dans sa *Notice des émaux du Louvre* (p. 33), signale les œuvres anonymes, faussement attribuées aux émailleurs de Limoges. Ces monastères virent aussi fleurir la peinture de manuscrits, ce premier jalon d'un art véritable; et un juge des mieux autorisés, M. de Mercey, place à un rang élevé les missels et évangéliaires de Saint-Laurent et de Stavelot, « où brille, dit-il, un reflet détourné de l'art antique. » Enfin, l'art musical, qui, lui aussi, fit entendre à Liége ses premiers bégayements, revendique au premier rang parmi ses créateurs le moine Hubald (1026) et l'évêque Francon (1066).

Il serait fastidieux de prolonger cette aride nomenclature, d'autant plus qu'aux siècles suivants, à mesure que la monarchie française se développe, l'antique foyer de la civilisation carlovingienne s'éteint graduellement et finit par ne plus jeter que des lumières affaiblies, négligées souvent par l'histoire. Après le Xe siècle, des idiomes originaux se substituent à la langue de l'ancienne Rome. En 1131, saint Bernard, prêchant à Liége, s'y énonçait en langue romane ou roman wallon, dérivée par une pente insensible du latin vulgaire, et cultivée par les chroniqueurs, romanciers et trouvères. Le roman du *Renard* compte parmi ses auteurs le poëte Gielée, de la Flandre wallonne, et le rusé Reinart, marquis de Franchimont, en aurait, paraît-il, inspiré le sujet. En 1248, meurt Gilles d'Orval, l'historien des soixante-neuf premiers évêques de Liége. On fixe à l'an 1300 la mort du premier poëte flamand, Jacques van Maerlandt. Les grandes villes flamandes existaient à peine, que celle de Liége, capitale opulente d'un Etat indépendant, métropole religieuse de la plus grande partie de ce qu'on nomma plus tard les Pays-Bas, était déjà, grâce à ses écoles renommées, l'un des grands centres intellectuels de l'Occident. « Les lettres et toutes les sciences y flourissoient à merveille, dit Guichardin, de sorte qu'en un même temps s'y trouvèrent à l'étude neuf fils de roys, quatre enfants de ducs, neuf de comtes et plusieurs autres enfants des grands barons. » (*Description des Pays-Bas*, Anvers, 1567).

Mais passons rapidement à travers ces temps obscurs du moyen âge, et arrivons aux frères van Eyck, qui inventèrent ou du moins firent revivre la peinture à l'huile, et qui naquirent à Maeseyck, dans le pays de Liége. En 1425, avant son expatriation, Jean, le plus jeune des deux frères, était « premier painctre et varlet de chambre » de l'évêque Jean de Bavière. Bientôt, deux autres enfants de la Meuse, Joachim Patenier et Henri Bles, viennent marquer la transition entre l'art naïf de van Eyck et le style de convention inauguré par la Renaissance. Lambert Lombard (1568), un grand maître que les modernes biographes appellent à tort Sustermans, exerce, par ses élèves Franck Floris, Hubert Goltzius et Guillaume Key, une influence marquée, dans le sens italien, sur l'école flamande. Lombard fonda l'école liégeoise, qui, par le style, les genres et les procédés, se distingue de la luxuriante école flamande, à laquelle beaucoup d'écrivains la rattachent, sauf toutefois van Mander, qui, dans la biographie de Pierre Vlerickx, refuse aux Wallons le sentiment de la couleur. En réalité,

l'école wallonne n'est autre qu'un rameau détaché du vieux tronc français.

Une autre ville du pays de Liége, Maestricht, eut aussi, avant le XIIe siècle, une école d'art célèbre, mais sur laquelle les détails manquent absolument. Il en fut de même à Tournay, ville alors française, qui donna le jour à « maistre Rogier de la Pasture » dont les traducteurs flamands ont fait van der Weyden, nom sous lequel l'illustre élève de van Eyck est connu aujourd'hui. Si Gossart ou Jean de Maubeuge appartient, lui aussi, à cette mystérieuse école de Tournay, retrouvée par M. Dumortier, la France aurait donc donné à la primitive école flamande deux de ses principaux maîtres. V. FLAMANDE (*Ecole*).

Les sciences ont sur les arts et les lettres l'avantage d'échapper à toute division purement géographique. Citons donc parmi les savants appartenant à chacun des deux peuples de la Belgique : à Bruxelles, André Vésale, le père de l'anatomie; Joest-Lips (Juste Lipse), restaurateur des lettres classiques, et Aldegonde, littérateur et diplomate; à Alost, Georges Chastelain, l'emphatique chroniqueur et rimeur de la maison de Bourgogne; à Bavai, le chroniqueur Jean Lemaire; à Anvers, le célèbre géographe de Philippe II, Oërtel, dit *Ortelius*, et les imprimeurs Plantin et Moretus, le premier né à Tours; à Bruges, le musicien André Willaert, le père de l'école de Venise, et le savant mathématicien-ingénieur Simon Stevin; à Gand, d'Artevelde, tribun populaire, Heinsius, philologue néerlandais, et l'empereur Charles-Quint; à Malines, « madame Marguerite, » tante et tutrice de ce terrible bourgeois de Gand, gouvernante des Pays-Bas, artiste et poëte, célébrée par Erasme; à Mons, Gilbert, le célèbre chroniqueur du XIIe siècle, et Roland de Lattre, dit *Orlando de Lassus*, célèbre compositeur; puis enfin, une foule d'autres illustrations de l'art et de la science, qui firent surnommer la Flandre du XVIe siècle l'*Italie du Nord*. Dans les différentes villes du pays liégeois, annexé aujourd'hui à la Belgique, nous trouvons le chroniqueur Jean Lebel, maître et rival de Froissart; le docte Langius, chanoine de Saint-Lambert; les poëtes Jean d'Outremeuse, Jacques de Boulogne et Jean Polite; les historiens d'Hemricourt, Fisen, Foulon et Chapeauville, et, enfin, l'illustrissime astrologue Mathieu Lansberg, qui a porté jusqu'aux confins du monde la renommée du *Double Liégeois!* Notons aussi, dans le pays de Liége, un grand nombre d'hommes de guerre célèbres, parmi lesquels trois maréchaux de France, Robert de la Marck, le duc de Bouillon et le comte de Marchin. C'est l'université de Louvain, fondée en 1426, et qui, au XVIe siècle, passait pour la première de l'Europe, qui forma, en grande partie, dans les deux Etats, cette pléiade d'hommes diversement illustres.

Au moyen âge, l'architecture dota les Pays-Bas d'admirables monuments, en tête desquels sont les hôtels de ville et les halles, et de vastes églises dont aucune, toutefois, à l'exception peut-être de celle de Tournay, n'est comparable aux grandes cathédrales de France. Il faut citer pourtant celle d'Anvers, à cause de sa tour, qui est une merveille. Le palais des souverains du pays de Liége, que Charles-Quint jugeait le plus beau de la chrétienté, reste, dans son abandon, un curieux édifice d'une originalité puissante. Dès le XVIe siècle, les Pays-Bas conquièrent le privilége, qu'ils ont conservé, de fournir à l'Europe des organistes pour les cathédrales, des maîtres de chapelle pour les rois.

Après la brillante époque sur laquelle le génie de Rubens jeta un éclat si glorieux vinrent les jours de décadence.

Les longues guerres de la France contre l'Allemagne ayant épuisé le pays, les arts et les sciences, ce luxe des nations, disparurent ou ne jetèrent plus que de faibles lueurs. Libres et indépendantes, les provinces bataves continuèrent à vivre de la vie intellectuelle, tandis que leurs sœurs du sud n'eurent plus, pendant l'espace de deux siècles, un seul écrivain vraiment original. Tout au plus peut-on citer Jansénius, évêque d'Ypres, dont les écrits ont longtemps troublé l'Eglise; le géomètre liégeois, René Sluse, correspondant de Descartes et de Pascal; et, au XVIIIe siècle, un grand seigneur, le prince de Ligne, si connu par les grâces de son esprit essentiellement français. Après l'explosion de 1789, nous trouvons plusieurs notabilités de l'art et de la science, mais complétement identifiées au mouvement français; tels furent Gossec, qui réforma en France la musique instrumentale; Grétry, l'une des gloires de la scène lyrique française; Fétis, l'un des plus savants musiciens de ce siècle, pendant que le ministre Lambrecht siégeait dans les conseils de l'Etat, que les peintres Ansiaux, Redouté et van Bree et le sculpteur Rutxhiel retraçaient sur la toile ou le marbre les faits mémorables de l'époque, et que les généraux Jardon et Rensonnet devaient à leur épée l'honneur de voir leur nom inscrit sur l'arc de l'Etoile.

La rénovation de 1830 fut, pour les œuvres de l'intelligence, une sorte de réveil. Grâce à la prédominance de l'esprit communal, chaque province, chaque ville a ses annales, et bientôt MM. de Reiffemberg, Polain, Delpierre et Voisin, en fouillant la mine inépuisable des vieilles chroniques, ouvrent aux jeunes historiens la voie à de judicieux travaux. Les uns, comme MM. Tarlier, Wauters, Merten, Stallaert, Nelemans et Hénaux, déploient dans des histoires locales une véritable érudition; d'autres traitent de préférence, et avec un judicieux esprit de critique, les grands faits de l'histoire du pays. L'*Histoire des Carlovingiens*, par MM. Gérard et Waerkoening; *De la Belgique sous Charles-Quint*, de M. Alex. Henne; *De la Révolution du XVIe siècle*, par M. Altmeyer; l'*Histoire du pays de Liége*, par M. Polain; les *Recherches sur la Belgique et la Néerlande*, par M. van Hasselt; l'*Histoire de la Belgique avant et pendant la domination romaine*, par M. Schayes; celle de *Philippe II et de don Carlos*, par M. Gachard, archiviste général, sont des œuvres tout à fait recommandables. Un système historique assez répandu en Belgique consiste à nous montrer, tenace et persistant à travers les siècles, la nationalité belge, qui ne date, en réalité, que d'hier seulement. Les déclamations libérales entachent aussi fréquemment les travaux historiques; le détail y prime l'ensemble et rompt l'équilibre de l'œuvre. Beaucoup respirent, à l'égard de la France, un sentiment d'inquiétude, excusable sans doute dans un petit pays, jaloux de son indépendance et qui craint d'être absorbé par un voisin puissant.

En somme, les études historiques, et nous n'en n'avons signalé qu'un fort petit nombre, sont les meilleurs ouvrages, écrits en langue française, que possède aujourd'hui la Belgique. Les œuvres de pure imagination offrent plus de prise à la critique, surtout chez les auteurs flamands qui écrivent en français. « La plupart, dit un érudit du pays, M. Baron, professeur à l'université de Bruxelles, la plupart, au lieu de penser en français, conservent les idées, les formes, les idiomes flamands dont ils ont pris l'habitude. L'occasion leur manquant pour se pénétrer du vrai génie de la langue française à ses époques littéraires, ils se contentent d'étudier les productions contemporaines dont les journaux leur vantent la perfection; ils s'imaginent de bonne foi que le français est là; leurs vers ne sont qu'une copie pâle, maladroite ou exagérée de Lamartine et de Hugo. » (*Belgique monumentale*, t. II, p. XIX). Toutefois la règle comporte, surtout chez les écrivains de langue française, plus d'une exception, et M. Baron cite lui-même comme exemples M. Mathieu de Mons, MM. Westenrade et Grandgagnage de Liége. On peut y ajouter plus d'un nom, notamment MM. Ch. Potvin, Ed. Wacken, etc. Parmi les romanciers, on peut citer MM. Émile Leclercq et Greyson, qui ont tracé en français, dans la manière de Henri Conscience, le célèbre romancier flamand, des esquisses de mœurs qui dénotent un esprit d'observation assez franc et une certaine puissance d'émotion.

Mais la littérature française en Belgique a été surtout militante depuis ces dernières années, servant les partis politiques et mettant tour à tour aux prises le rationalisme et l'Eglise, le libéralisme et le parti radical. M. Frère Orban, de Liége, ministre d'Etat, brille au premier rang par la verve de sa polémique, qui rappelle Paul-Louis Courier. Citons aussi les brochures de MM. Delhasse, Hymans, Defré, et dans le camp opposé, celles de M. Deschamps, ministre d'Etat, et de son frère Victor, père rédemptoriste, orateur sacré d'une grande distinction et écrivain habile. L'archéologie, le droit, les sciences ont aussi leur place dans le mouvement d'études dont nous ne pouvons qu'indiquer ici les traits généraux. La première compte un organe important, l'*Institut archéologique liégeois*, revue mensuelle; l'*Académie de Bruxelles* n'a pas peu aidé au progrès des sciences; mais ses membres se perdent souvent dans des discussions sans issue. Telle fut celle qui s'engagea entre deux estimables académiciens, MM. Roulez et Schayes, l'un passionnément féru de germanisme, l'autre de romanisme, et discutant la question de savoir si les Belges descendent des Romains ou des Germains. M. Ch. Grandgagnage, à qui son *Dictionnaire wallon*, sorte de synglosse européenne, donnait pourtant des moyens de pacification assurés, n'a pu éteindre complétement les jalousies sourdes qui, dans ces circonstances, divisent, selon leur nationalité, les membres de la docte assemblée et semblent protester contre le titre qu'elle ambitionne d'*Institut belge*. Enfin, n'oublions pas le *Dictionnaire d'étymologie française*, du savant M. Auguste Scheler, qui est l'ouvrage le plus complet et le mieux raisonné que nous ayons en ce genre, sans en excepter les estimables travaux de Roquefort.

On compte, en Belgique, environ 80 journaux français et un nombre égal de journaux flamands, chiffre considérable, vu l'exiguïté du territoire, et qui atteste de part et d'autre une grande vitalité intellectuelle. On ne connaît guère, en France, que l'*Indépendance belge;* mais ce qu'on y cherche le moins, ce sont les nouvelles de la Belgique, et, sous ce rapport, on peut citer au premier rang le *Journal de Liége*, rédigé par des plumes vaillantes et exercées. Mais les lettres françaises, en Belgique, sont surtout représentées par la *Revue trimestrielle*, que dirige, à Bruxelles, M. van Bemmel. Un fait remarquable, c'est la tendance des livres, comme des feuilles périodiques, toutes affranchies du timbre, à se mettre à la portée du plus grand nombre. De là, une diffusion générale des lumières, qui se manifeste surtout dans les meetings ou réunions populaires, dans lesquelles chacun use, largement et sans trouble, de la liberté d'association. Bruxelles, Gand, Malines et Liége sont tour à tour le siége de congrès, où les questions les plus intéressantes, dans l'ordre politique, religieux, scientifique et littéraire, sont traitées par des savants venus de différents pays. Les conférences, qui commencent à se généraliser en France, existent en Belgique depuis quinze ans. Les naufragés de la politique française ont surtout aidé à ce progrès intellectuel, qu'ils ont stimulé, révélé, en quelque sorte, au pays même, et il n'y aurait qu'à applaudir sans réserve, s'ils ne s'attachaient parfois à exalter la susceptibilité déjà excessive des populations belges, au détriment de leur propre pays et de la stricte équité.

— *Peinture*. L'école flamande, dont nous avons signalé, dans l'article précédent, les phases les plus brillantes, la grande école qui avait produit les Van Eyck, les Memling, les Rubens, les Van Dyck, les Jordaens, les Teniers, commença tout à coup à déchoir vers la fin du XVIIe siècle. Elle était morte depuis longtemps, lorsque eut lieu, en 1830, le réveil politique et intellectuel de la Belgique. Une école nouvelle, active et vaillante, est issue de cette révolution. Bien qu'elle ait la prétention de se rattacher à l'ancienne école, nous croyons qu'il y a lieu de l'en distinguer complétement. Alors même que la séparation n'existerait pas en réalité dans les principes, dans les tendances, dans les procédés d'exécution, il conviendrait encore à un dictionnaire de respecter l'usage qui a établi des dénominations différentes pour désigner les deux écoles. Il ne serait pas moins étrange, en effet, de dire de M. Gallait qu'il est un peintre flamand que de classer Rubens dans l'école belge.

Bruxelles et Anvers ont été les deux centres principaux de la rénovation de l'art en Belgique. David, exilé, avait formé à Bruxelles plusieurs élèves distingués : l'un d'eux, M. Navez, continua courageusement les leçons du maître jusqu'en 1830; mais, depuis lors, tout en gardant le respect de la ligne, il comprit la nécessité de donner au dessin le coloris pour auxiliaire; si les efforts qu'il fit personnellement dans ce but ne furent guère couronnés de succès, il eut du moins le mérite de tenter une voie nouvelle. M. Portaels, le plus fidèle de ses disciples, est aujourd'hui le seul représentant de la tradition classique, qu'il a singulièrement modifiée, d'ailleurs, en y introduisant quelques-uns des procédés techniques de la peinture flamande et le sentiment théâtral de Paul Delaroche, qui a été aussi son maître. Un autre élève de Navez, M. Charles de Groux, nous mène bien loin de David : il est le chef de l'école réaliste, le Courbet de la Belgique; mais il peint la nature sans chercher à l'enlaidir, et ses tableaux se distinguent à la fois par la justesse, la sincérité de l'expression, et par l'entente de la couleur. M. Gallait est un éclectique : de tous les peintres belges, c'est lui qui a su le mieux concilier la recherche de l'idéal et le soin de l'exécution matérielle; il a fait une étude attentive des grands maîtres italiens et espagnols, mais il s'est beaucoup inspiré aussi de notre école française moderne, particulièrement de Delaroche. Peut-être serait-on en droit de lui reprocher de ne pas être très-original ni très-varié dans l'invention, et de sacrifier un peu trop l'expression des sentiments et des passions à l'apparat de la mise en scène; mais, malgré ces défauts, il passe à juste titre pour être l'un des premiers artistes de son pays. Au nombre des peintres les plus sérieux de Bruxelles, il faut citer encore M. Ernest Slingeneyer, qui s'évertue à accoupler deux modèles incompatibles : David, dont il recherche le dessin académique, et Géricault, dont il a parfois la couleur et le mouvement.

A Anvers, patrie de Rubens, c'est l'imitation du célèbre maître flamand qui a d'abord prévalu. MM. Wappers et de Keyser ont été les réformateurs de l'école de peinture de cette ville; à la pratique grande et libre de Rubens ils ont cherché à associer le sentiment et l'expression des peintres français contemporains. C'est surtout par l'ampleur de la touche et par l'entente de la lumière et de l'effet que se distinguent les œuvres de M. Wappers et de ses élèves. M. de Keyser a moins de hardiesse et plus d'élégance, moins de vigueur et plus de distinction. M. Wappers procède plus directement de Rubens; M. de Keyser, de Van Dyck. Sous l'impulsion de ces deux maîtres, l'école d'Anvers s'est largement développée, sinon dans la peinture d'histoire, au moins dans la peinture de chevalet.

Le mouvement artistique ne tarda pas, d'ailleurs, à se propager dans la plupart des autres grandes villes de la Belgique. A Gand, M. Van Hansselaere substitua la tradition de Rubens à celle de David, que M. Paelinck y soutenait encore; de son côté, M. Maës chercha à introduire les doctrines de Raphaël, et son exemple fut suivi, mais avec moins de pureté, par M. Mathieu, directeur de l'Académie de Louvain. A Liége, M. Wiertz, artiste original, fougueux, excentrique, a tenté d'unir le dessin puissant de Michel-Ange au splendide coloris de Rubens, et il a employé ce système technique à peindre des idées : voulant ainsi donner plus que l'art ne comporte, il lui est arrivé souvent de pousser l'expression à bout et de tomber dans l'exagération; on a dit avec raison qu'il ne lui manquait qu'un peu de vulgarité pour devenir un maître de premier ordre. C'est peut-être, suivant la remarque de M. Pfau, le seul artiste belge dont l'imagination aurait eu une force créatrice assez puissante pour aborder la peinture monumentale, la peinture historique proprement dite. Ce que MM. Guffens et Swerts, tous deux élèves de M. de Keyser, ont produit dans ce genre n'est qu'un pastiche très-affaibli de l'école allemande moderne. Les autres peintres belges, qui ont traité des sujets historiques, ont déployé plus ou moins d'ampleur dans l'exécution, mais ils n'ont pas su atteindre à la noblesse de la pensée et à la grandeur du style; leurs peintures ne sont, en définitive, que des tableaux de genre agrandis. Nous pouvons en dire à peu près autant des peintres, d'ailleurs en petit nombre, qui traitent des sujets religieux. Il faut en excepter, toutefois, M. Alexandre Thomas, dont on a justement admiré, à l'Exposition universelle de 1855, à Paris, un *Judas errant pendant la nuit de la condamnation du Christ*, œuvre remarquable, surtout par l'élévation du sentiment et par la fermeté de l'exécution. M. Houzé, de Tournay, a droit aussi à une mention particulière.

Le tableau de genre est, pour ainsi dire, le tableau national en Belgique. La plupart des artistes de la nouvelle école s'appliquent à cette sorte d'ouvrages; beaucoup y ont acquis une légitime réputation; mais il est à regretter, cependant, qu'ils aient cru devoir, en général, renoncer à la largeur, qualité propre au pinceau flamand, pour adopter le fini précieux des petits maîtres hollandais. M. Ferdinand de Braekeleer, d'Anvers, dessinateur soigneux, mais coloriste un peu pâle, procède de Gérard Dov; M. Dyck Mans, le premier parmi ses compatriotes qui ait entrepris de peindre les mœurs et les costumes contemporains, relève de Metsu; M. Brias exagère la manière minutieuse de Mièris. Il y a quelque chose de la charmante bonhomie d'Ostade dans les compositions de M. Madou; cet artiste a su donner à des sujets vieillis un intérêt nouveau, et, à dire vrai, il recherche plus l'esprit que la couleur. M. de Block, élève de M. de Braekeleer, se rapproche aussi d'Ostade par le sentiment, mais il pèche par le coloris. D'autres peintres de genre se rattachent plus ou moins directement à l'école française. MM. Geirnaert, de Gand, et Hunin, de Malines, composent dans le goût de Greuze. M. Verheyden, élève de Jérôme Langlois, dessine bien; mais la grâce de ses figures dégénère en fadeur. M. Florent Willems est le Meissonnier belge : il traite avec une supériorité incontestable les costumes, les étoffes, les accessoires; mais il est inférieur au peintre français pour donner l'expression aux physionomies des personnages. MM. Gustave de Jonghe et Charles Baugniet rivalisent avec MM. Trayer et Toulmouche dans la peinture des petites scènes de famille. M. Hamman est français jusqu'au bout des ongles : il se rapproche de M. Henri Baron, dont il a le brillant coloris et le dessin spirituel. M. Joseph Coomans appartient au petit cycle néo-pompéien, qui reconnaît M. Hamon pour chef. M. Léon Dansaert est un des meilleurs élèves de M. Edouard Frère. Les tableaux de M. Alfred Stevens sont composés dans le goût français et exécutés dans la manière flamande, un peu enjolivée. Les artistes qui ne s'inspirent que de leur propre sentiment sont peu nombreux. M. Ch. Venneman, élève de M. de Block, n'a pas toujours su éviter la trivialité dans les sujets rustiques. M. de Bruycker, élève de M. de Braekeleer, semble, au contraire, pétrir ses paysans de lis et de roses. Les figures d'enfants de MM. Henri Dillens et Campotosto sont d'une expression naïve, bien observée, mais d'un coloris un peu lourd. Il y a du mouvement, de l'esprit, dans les scènes de mœurs de la Zélande, de M. Adolphe Dillens; mais la peinture n'est pas toujours exempte de crudité. Les œuvres de MM. Henri Bource et Henri de Braekeleer se distinguent par un sentiment naturel d'élégance, et en même temps par une observation naïve de la réalité. M. Victor van Hove, l'un des premiers sculpteurs de la Belgique, est aussi un peintre de beaucoup de talent : les tableaux qu'il a envoyés aux dernières expositions de Paris ont été justement remarqués. Nous avons gardé pour la fin M. Henri Leys, d'Anvers, une des gloires les plus brillantes, et, à coup sûr, le talent le plus original de l'école belge. M. Leys a pensé que le meilleur moyen de devenir un artiste vraiment national était de remonter aux sources de l'art flamand, et il s'est inspiré, en effet, des œuvres des van Eyck, de Memling, de Quentin Massys. Il a peint dans l'esprit de ces modèles, il s'est pénétré de leur sentiment naïf, il est parvenu à voir la nature comme ils la voyaient et à la reproduire avec la même sincérité; il ne les pastiche pas cependant, car, s'il lui est arrivé de leur emprunter leurs formes, leur geste toujours vrai, leur exactitude dans le rendu des détails, il leur a laissé la roideur du dessin, la crudité de la couleur, la maigreur de la touche : comme tous les novateurs, M. Leys a fait école. M. Lies, mort récemment, MM. Félix De Vigne et Ferdinand Pauwels se distinguent dans la foule de ses adhérents.

La peinture de portraits a été traitée avec succès par plusieurs des artistes que nous avons déjà nommés, entre autres par MM. Navez, Gallait, de Keyser. M. De Winne a fait

sa spécialité de ce genre d'ouvrages : ses portraits ont de belles et solides qualités, la chaleur du coloris, la simplicité de la pose, le bon goût des ajustements; celui du roi Léopold, qu'il a exposé à Paris en 1863, lui a valu une médaille de 2e classe.

Dans le paysage, l'école belge a subi l'influence de la brillante école française; elle compte, du reste, plusieurs artistes qui ont acquis, en ce genre, une réputation bien méritée. M. Fourmois reproduit la nature avec une grande sincérité d'impression, une vérité et une puissance de tons peu communes. M. de Knyff déploie, dans le choix des sites, une intelligence très-délicate, et, dans l'exécution, une dextérité à toute épreuve. M. Lamorinière se préoccupe peu du choix des sujets; comme nos réalistes, il peint le premier site venu, et il en rend l'aspect avec une naïveté charmante. Des qualités diverses recommandent les paysages de MM. Roelofs, César de Cock, Papeleu, de Schampheleer, Auguste Bohm, Bossuet, Winter, Marinus, de Beughem, Piéron, Kuytenbrouwer, van Moer, de Bylandt, etc.

Dans la peinture d'animaux, M. Verboeckhoven est une vieille réputation; il dessine bien, mais sa correction est un peu froide, et son pinceau est d'une maigreur tout à fait désagréable. MM. Joseph Stevens et Xavier de Cock se distinguent, au contraire, par l'ampleur de la touche, la vigueur du modelé, la solidité de l'exécution; ils excellent aussi à donner à leurs animaux des attitudes prises sur nature. MM. Henri Robbe et Louis Dubois marchent sur leurs traces : leurs paysages avec animaux sont habilement composés et peints avec une grande largeur. M. Verlat a obtenu plus d'un succès aux expositions de Paris. Citons encore MM. Notermann, Edmond Depraétère, Charles Tschaggeny, Woutermaertens, etc.

Le meilleur peintre de marines de la Belgique est M. Clays, dont les tableaux brillent par les plus sérieuses qualités de dessin et de couleur. Après lui, on peut nommer M. Francia, dont les aquarelles sont très-recherchées. M. Stroobant est un architecturiste distingué : ses vues de villes et de monuments sont d'une grande vérité et d'une exécution savante. MM. Robbie et David de Noter occupent le premier rang dans la peinture de nature morte, de fleurs, de fruits, etc.

Ainsi, à l'exception de la grande peinture historique, tous les genres sont cultivés avec succès par l'école belge. Sous le rapport de l'habileté technique, les artistes de cette école sont supérieurs à ceux des autres pays; ils possèdent tous les secrets du métier. Il ne leur manque, pour exercer la direction de l'art en Europe, qui tend à s'échapper de nos mains, qu'un sentiment plus profond et des idées plus hautes.

— *Sculpture*, *gravure*, *architecture*. Le mouvement de renaissance qui a transformé la peinture belge, depuis 1830, ne s'est pas produit avec le même éclat dans les autres branches de l'art. MM. Guillaume et Jean Geefs, les deux plus habiles sculpteurs de la Belgique, ont un talent incontestable, mais qui ne brille pas précisément par l'originalité; leurs œuvres, d'une élégance quelque peu maniérée, trahissent l'imitation de Canova. MM. Jehotte, G. Simonis, Fraikin, Du Caju, Tuerlinckx, Jacques Jaquet et Joseph Jaquet, ont de l'habileté, de la science, mais il ne faudrait pas leur demander des conceptions bien hautes. M. Victor Van Hove doit à l'étude directe de la nature l'énergie et l'expression qui manquent à la plupart de ses rivaux. Dans la gravure en médailles, il faut nommer MM. Jean-Nicolas Dargent, Jacques et Léopold Wiener.

La gravure au burin compte plusieurs artistes de talent. M. Calamatta, qui a été appelé par le gouvernement belge à diriger l'école de gravure de Bruxelles, a formé quelques bons élèves, entre autres MM. Joseph Franck et Auguste Numans. Ce dernier a exécuté des eaux-fortes d'après MM. Roelofs, Portaels et autres artistes belges. MM. Joseph Bal et Desvachez ont obtenu des médailles aux expositions de Paris. Citons encore MM. Gust. Biot, Jos. Delboete, J. Michiels, J. Demannez, Nauwens, de Meersman, J.-B. Meunier, Degrox, Wildiers, Falmagne, Durand, Van Reeth, Vermorcken et Pannemaker, qui a exécuté de nombreuses gravures sur bois pour des ouvrages illustrés. MM. Louis Ghèmar et Thurwanger sont à la tête des lithographes. La photographie, cette branche industrielle qui fait à l'art une si rude concurrence, est exercée en Belgique par plusieurs hommes habiles, parmi lesquels il nous sera permis de nommer M. Fierlants, un véritable artiste, à qui l'on doit d'admirables reproductions des chefs-d'œuvre des anciens maîtres flamands.

Les architectes belges n'ont pas fait faire à leur art des progrès très-notables. Mais, à dire vrai, ils peuvent donner la main à leurs confrères des pays les plus favorisés à notre époque. Ceux qui ont le plus de réputation sont : MM. Durlet, Poelaert, Bourla, Partoes, Cluysenaar, A. Balat, Allenrath, Hano, etc.

BELGIQUE (GAULE), en latin *Gallia Belgica*, nom donné par César et par quelques autres auteurs latins à toute la partie N.-E. de la Gaule, depuis la Seine jusqu'au Rhin; elle formait une des quatre grandes divisions (Belgique, Celtique, Aquitaine et Province romaine) de cette contrée. Les Belges, ses habitants, étaient une branche de la grande famille gauloise et se divisaient en plusieurs tribus, dont les principales étaient les Lingons, les Leuques, les Triboques, les Nemètes, les Trévères, les Rèmes, les Atrébates, les Nerviens, etc. Conquise par César en 57 av. J.-C., elle forma une province dont la capitale était Reims. Plusieurs tribus germaniques vinrent s'y établir, et alors, sous Auguste, on fit du territoire le plus voisin du Rhin deux provinces appelées Ire et IIe Germanie. Le reste du territoire, sous Dioclétien et Constantin, forma deux provinces romaines, sous le nom de Belgique Ire et Belgique IIe. La première, partie centrale de la Gaule Belgique, était comprise entre la Germanie IIe au N., la Belgique IIe à l'O., la Lyonnaise et la Séquanaise au S., et la Germanie Ire à l'E. Elle avait pour capitale Trèves, et comprenait les Leuques au S., les Médiomatrices au centre, les Trévères au N.; elle forme aujourd'hui les départements français de la Meuse, de la Meurthe, de la Moselle, et une partie de la Prusse Rhénane. La Belgique IIe, formant la partie N.-O. de la Gaule Belgique, était située entre la Germanie IIe et la mer du Nord au N., la Manche et la Lyonnaise IIe à l'O., les Lyonnaises IIe et IVe au S., et la Belgique Ire à l'E. Elle avait pour capitale Reims, et comprenait le territoire des Nerviens, des Atrébates, des Ambiani, des Rèmes, des Morins, des Bellovaques, des Suessiones et des Catalauni. Elle forme aujourd'hui les Flandres belges, le Hainaut et les départements français de l'Aisne, de l'Aube, de la Marne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.

BELGIUM, ancien pays de la Gaule, compris, d'après César, dans la Belgique IIe; il était habité par les Atrébates, les Ambiens et les Bellovaques.

BELGIUS ou **BOLGIUS**, général Gaulois du IIIe siècle av. J.-C. Il pénétra en Macédoine vers 279, et vainquit et tua le roi Ptolémée-Céraunus.

BELGODÈRE, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 43 kil. E. de Calvi, dans une riante situation près de la mer; 1,004 hab. Fabrique d'étoffes de laine, papeterie, tannerie. Récolte et commerce d'oranges, citrons, vin, huile.

BELGOROD ou **BIELGOROD** (*Belogradum*), ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 110 kil. S. de Koursk, sur la rive droite du Donetz, ch.-l. du district de son nom; 11,000 h. Archevêché; grand commerce de fruits et de cire.

BELGRADE, le *Singidunum* des anciens, ville forte de la Turquie d'Europe, capitale de la Servie, sur la rive droite du Danube, près de l'embouchure de la Save, vis-à-vis de la ville autrichienne de Semlin, à environ 650 kil. N.-O. de Constantinople, par 44° 43′ de lat. N. et 18° 30′ de long. E.; 35,000 hab. Résidence du prince, du sénat et des consuls étrangers; cour de cassation; tribunal d'appel; évêché catholique et archevêché grec. L'industrie de Belgrade a peu d'importance; elle consiste en quelques fabriques d'armes, de tapis, d'étoffes de soie et de coton; on y trouve aussi des tanneries et une fonderie de cloches; aux environs, exploitation de mines de fer et de cuivre. Son port sur le Danube est bon, et reçoit les bateaux à vapeur qui descendent et remontent le fleuve; les avantages naturels de sa position en font l'entrepôt principal du commerce de la Turquie avec l'Autriche et la Hongrie.

Belgrade est une ville misérablement bâtie; mais le goût des maisons et des modes européennes s'y répand de plus en plus. Vue du fleuve, elle présente un aspect fort pittoresque, avec sa citadelle et ses hauts quartiers, où l'on remarque côte à côte les minarets turcs et les flèches des églises grecques, chose assez rare dans cette partie de l'Orient. On distingue, à première vue, trois parties bien tranchées : au sommet d'un plateau un peu escarpé du côté du nord, la citadelle occupée par la garnison turque; la vieille ville, entourée d'un mauvais mur, et divisée en quartiers serbe, israélite et turc; ce dernier s'étend au pied même de la forteresse et compte 860 maisons et 6,000 âmes; il a l'aspect original et délabré de toutes les villes turques de l'intérieur; enfin, la ville nouvelle, bâtie dans la plaine de Vratschar, ou plutôt sur le versant S. du plateau. C'est là que sont les établissements civils et militaires, tels que palais du prince, ministères, consulats, etc.; mais les terrains marécageux qui s'étendent dans la partie inférieure empêchent les nouveaux quartiers de se développer autant que l'importance politique et commerciale de Belgrade permet de le désirer.

Belgrade, qui paraît être le *Singidunum* des Romains et le *Singedon* mentionné par Procope, n'a acquis de célébrité qu'à partir de la conquête turque; sa position sur la limite des possessions ottomanes et de l'Europe chrétienne lui donnait une grande importance stratégique; aussi fut-elle prise et reprise plusieurs fois : en 1522, par Soliman le Magnifique; en 1688, par le duc de Bavière pour les Autrichiens; en 1690, par les Turcs; en 1717, par le prince Eugène. Le traité de Passarowitz la donna à l'Autriche, qui la reperdit en 1739; prise en 1789 par Loudon, général autrichien, elle fut rendue aux Turcs en 1791. Czerny Georges, le chef populaire des Serviens, s'en empara en 1806; mais elle tomba au pouvoir des Turcs en 1812. Depuis 1820, ceux-ci ont augmenté considérablement ses fortifications. De nos jours, elle est presque indépendante, comme toute la Servie; mais la Porte s'est réservé, par le hatti-chérif de 1834, le droit d'entretenir dans la citadelle une garnison de 4,000 hommes, formant un gouvernement militaire spécial.

BELGRADE (forêt de), forêt de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, aux environs de Constantinople; elle a 28 kil. de circonférence et couvre les pentes de la petite chaîne de montagnes que le Balkan projette jusqu'au Bosphore. Au milieu de cette forêt et à 20 kil. N. de Constantinople, on trouve le charmant village de Belgrade, résidence d'été d'un grand nombre de ministres européens; c'est près de ce village qu'on voit les grands réservoirs, les aqueducs et autres travaux hydrauliques, destinés à alimenter les fontaines de Constantinople.

Belgrade (SIÉGES DE). L'admirable et forte position de cette ville, bâtie sur une colline, sa situation extrême, l'excellence de son port, la solidité de ses remparts, en firent longtemps le boulevard de la Hongrie contre les Turcs, qui ne cessaient d'en convoiter la possession. Le premier sultan qui l'attaqua fut Amurat II. En 1439, il vint mettre le siége devant Belgrade, suivi de toutes les forces ottomanes, et la foudroya sans relâche pendant plusieurs jours. Une partie des fortifications fut renversée par les boulets, et Amurat crut le moment arrivé de donner un assaut général. Mais les habitants avaient juré de s'ensevelir sous les ruines de leur patrie, et, quoique les Turcs se fussent déjà répandus dans la ville, dont ils se croyaient les maîtres, ils se virent subitement assaillis de tous côtés par les assiégés, qui en firent un affreux carnage et les rejetèrent hors de l'enceinte de la ville. Découragé par ce sanglant échec, Amurat leva le siége, pour rentrer dans ses provinces.

Quelques années après, en 1456, Mahomet II, le terrible vainqueur de Constantinople, voulut couronner ses conquêtes par la prise de Belgrade. Il l'investit par terre, à la tête d'une armée formidable, tandis que sa flotte la bloquait sur le Danube. De l'autre côté du fleuve était campé Ladislas, roi de Hongrie, avec une puissante armée. Se voyant dans l'impossibilité de secourir Belgrade s'il ne parvenait d'abord à disperser la flotte turque, il embarqua l'élite de ses troupes sur de grands bateaux, et se lança si résolûment au milieu des navires ennemis, qu'il en coula un grand nombre à fond, en prit une partie et mit le reste en fuite. Ce succès lui ayant rouvert ses communications avec Belgrade, il jeta dans la place le redoutable Jean Huniade (Corvin), le *diable des Turcs*, et Jean Capistran, moine cordelier envoyé en Hongrie par le pape pour y prêcher la croisade, et qui ranima le courage des soldats en marchant à leur tête le crucifix à la main, leur montrant la couronne du martyre suspendue sur leurs têtes s'ils mouraient pour la défense de la religion. Le farouche courage des soldats de Mahomet se brisa contre ce double rempart : le dévouement, le génie de l'un, et l'exaltation religieuse des autres. Cependant l'artillerie turque ayant pratiqué une large brèche, les musulmans s'élancent dans la place sans éprouver de résistance. Mais ce calme trompeur couvrait une ruse de Huniade, qui avait rangé ses troupes sur une place masquée par les maisons. Tout à coup, au son de la trompette, les Hongrois se précipitent sur les Turcs, surpris dans leur triomphe, les enveloppent de toutes parts et en font un épouvantable massacre. En vain Mahomet veut arrêter la fuite de ses soldats; lui-même, atteint d'une cruelle blessure qui lui enleva un œil, est entraîné dans leur déroute, et le vainqueur de Constantinople lève honteusement le siége, après avoir perdu devant Belgrade son armée presque tout entière. Mais la ville paya sa délivrance de la vie du héros qui l'avait sauvée de la fureur musulmane : Jean Huniade mourut à la suite des blessures reçues dans la dernière attaque des Turcs.

Ces revers humiliants auraient dû décourager les successeurs du fier Mahomet; mais plus la conquête de Belgrade devenait difficile pour les sultans, plus elle excitait leur ambition. En 1521, Soliman II tourna ses armes victorieuses contre cette clef de la Hongrie, qu'il fit bloquer d'abord par son vizir; il se rendit ensuite lui-même à l'armée pour presser les opérations du siége. Le génie de Huniade ne présidait plus à la défense, et une artillerie formidable battit les murs en brèche pendant six semaines. A la suite de plusieurs assauts furieux, dont la présence de Soliman, le cimeterre à la main, redoublait l'impétuosité, la ville dut se résigner à une capitulation.

Pendant deux siècles, la Porte resta paisiblement en possession de Belgrade. L'électeur de Bavière, nommé par l'empereur Léopold général des armées de Hongrie, fut chargé de reprendre cette ville aux Turcs. Après les avoir battus au passage de la Save, il mit le siége devant Belgrade le 30 juillet 1688. Une effroyable canonnade, qui dura vingt-cinq jours, fit crouler les murailles de toutes parts; mais le commandant turc n'en refusa pas moins de se rendre. Un assaut général fut alors livré le 6 septembre; des deux côtés on combattit avec une égale fureur, et pendant quelques instants les Impériaux, forcés de reculer, se virent arracher la victoire. Mais l'électeur, l'épée à la main, se jette à la tête de ses soldats et ranime leur courage. Il est suivi du prince Eugène, qui s'élance le premier sur la brèche et donne à tous l'exemple de l'intrépidité. Un janissaire lui fend son casque d'un coup de sabre; le prince se retourne, étend son ennemi mort d'un coup d'épée et continue à combattre. L'électeur lui-même est blessé à la tête. Mais enfin les Allemands font irruption dans Belgrade, qu'ils inondent de sang; 5,000 janissaires sont passés au fil de l'épée, et un butin immense devient la proie du vainqueur.

Cette conquête fameuse répandit la joie dans tout l'empire; mais cette joie fut de courte durée. Dès 1690, le grand vizir Mustapha Coprogli se présenta devant Belgrade à la tête d'une armée redoutable, et en forma aussitôt le blocus. Depuis huit jours son artillerie foudroyait la place, quand une bombe, tombant sur un magasin à poudre, le fait sauter en éclats avec toutes les maisons voisines et une partie des murailles. Profitant aussitôt du désordre que cet accident a semé parmi les assiégés, les Turcs s'élancent impétueusement à l'assaut et emportent Belgrade, malgré une défense désespérée (8 octobre 1690); 7 à 800 hommes, commandés par le général d'Aspremont et le duc de Croï, réussirent à s'échapper en traversant le Danube; mais 6,000 soldats, qui n'avaient pu trouver d'issues, tombèrent sous le fer des musulmans, ainsi que la plupart des habitants. En 1694, le duc de Croï, profitant de l'éloignement de l'armée turque, tenta d'arracher de nouveau Belgrade à ses possesseurs. Son artillerie et ses mines jouèrent avec tant de fureur, qu'en huit jours tous les ouvrages avancés étaient réduits en cendres. Il se préparait à donner l'assaut, lorsque le grand vizir se montra avec une puissante armée et le força à lever le siége. Cette brillante conquête était réservée au prince Eugène.

Le 8 juin 1717, ce grand capitaine, devenu la terreur de l'Europe et de l'Asie, parut devant Belgrade avec une armée de 150,000 hommes, qui comptait dans ses rangs plusieurs princes français accourus pour apprendre l'art de la guerre à l'école du prince. Une flottille turque qui couvrait le Danube empêchait l'investissement complet de la place; mais le prince Eugène la fit détruire, et Belgrade se vit de tous côtés enfermée dans un infranchissable cercle de feu. Le 22 juillet, toutes les batteries, démasquées en même temps, vomirent contre les remparts une grêle de bombes et de boulets. La garnison, forte de 20,000 hommes, répondit vigoureusement; mais bientôt toutes ses pièces furent démontées, et elle dut assister tranquillement à une destruction qu'elle ne pouvait empêcher. Tout à coup les hauteurs voisines se couronnèrent d'une armée de 150,000 hommes, conduite par le grand vizir, qui s'était avancé, à marches forcées, au secours de la place; le prince Eugène se vit alors exposé à un danger terrible, celui où avait failli s'abîmer César au siége d'Alise : il bloquait Belgrade, mais lui-même était bloqué dans ses retranchements par toutes les forces ottomanes. Le prince Eugène ne commit point la faute d'attendre une attaque qui l'eût enfermé entre l'armée de secours et la garnison. Suivant l'exemple de César, il confia la défense de ses retranchements à des troupes d'élite, et se porta avec la plus forte partie de son armée à la rencontre des ennemis. Dans la nuit du 16 au 17 août, à une heure du matin, sa première ligne s'ébranla en silence et aborda intrépidement l'armée turque. Le choc fut terrible, et sur plusieurs points où un épais brouillard avait semé la confusion, les impériaux durent plier devant l'opiniâtre résistance des Turcs; mais le prince Eugène, se portant partout où il fallait ranimer l'ardeur de ses soldats, chargeant lui-même à la tête de ses volontaires, rétablit sur toute la ligne la face du combat, dont l'issue, néanmoins, n'était pas encore décidée à onze heures du matin. Enfin, les Turcs, pressés, enfoncés, écrasés de toutes parts, prennent la fuite en désordre, laissant 13,000 morts sur le champ de bataille, 5,000 blessés et un nombre égal de prisonniers. Le lendemain, le gouverneur de Belgrade, désespérant d'être secouru, arbora le drapeau blanc et demanda à capituler. Le prince lui permit de sortir, mais sans armes, ni munitions, ni bagages. Il trouva dans Belgrade 200 canons et 68 mortiers.

C'est le sort de toutes les forteresses importantes, situées sur l'extrême frontière d'États puissants et belliqueux, d'être exposées aux premiers coups lorsque la guerre éclate entre leurs souverains. A la suite d'une campagne malheureuse (1739), le général des Impériaux, Olivier Wallis, abandonna Belgrade, qui resta sans défense à la merci des Turcs. Reprise en 1789 par le maréchal Landon, elle fut rendue à la Turquie par l'Autriche en 1791, et devint en 1798 le théâtre d'une lutte sanglante entre les Serviens et les Musulmans, qui combattirent jusqu'au cœur de ses faubourgs pour s'en disputer la possession.

BELGRADO (Jacques), savant jésuite italien, né à Udine en 1704, mort en 1789. Il fut d'abord chargé de professer les belles-lettres à Venise, puis il enseigna les mathématiques et la physique à l'université de Parme, et fut nommé mathématicien de la cour. Il était membre de l'institut de Bologne et de presque toutes les sociétés savantes de l'Italie. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, presque tous en

latin, sur les sciences physiques et mathématiques. Le plus important a pour titre : *Ad disciplinam mechanicam, nauticam et geographicam, Acroasis critica et geographica* (Parme, 1741, in-4°).

BELGRAVE, petite ville d'Angleterre, comté et à 2 kil. de Leicester, sur la Soar; 3,000 hab. Fabrique de bas et de bonneterie.

BELGRAVE-SQUARE (bel-grè-ve-skouè-re). Square situé dans le faubourg de Pimlico, à Londres, et commencé en 1825 dans un domaine appartenant au marquis de Westminster. C'est aujourd'hui un des plus beaux ornements de Londres; il est long de 288 m., large de 200 m., et entouré de maisons ou plutôt de palais, à portiques et à colonnades d'ordre corinthien. Le comte de Chambord y résidait en 1844.

BELHAR s. m. Hist. Titre que prenait le plus puissant souverain des Indes, que les autres rois du même pays regardaient comme leur chef ou empereur.

BELHARNOSIE s. f. (bè-lar-no-zî). Bot. Syn. de *sanguinaire*.

BELHATTE (Alexandre-Nicolas), dessinateur et graveur français contemporain, né à Paris en 1811. Il a gravé sur bois un très-grand nombre de planches pour des ouvrages illustrés, parmi lesquels nous citerons : le *Gulliver* et les *Fables de La Fontaine*, de Gavarni ; le *Magasin pittoresque*, la *Provence illustrée* (d'après Bertrand) ; la *Revue archéologique;* les *Eléments d'archéologie monumentale* (d'après Sansonetti); le *Voyage au Groenland*, le *Dictionnaire de marine*, l'*Archéologie navale*, de Jal (d'après Aug. Mayer) ; etc., etc. Il a gravé encore diverses pièces pour l'*Herbier des demoiselles*, d'après les dessins de sa femme, Mme Belhatte.

BELHOMME (dom Humbert), bénédictin français, né à Bar-le-Duc en 1653, mort en 1727. Il s'acquit la réputation d'un prédicateur distingué, devint en 1703 abbé de Moyen-Moutier, et enrichit cette abbaye d'une bibliothèque, l'une des plus considérables et des mieux choisies de la Lorraine. Ce savant a laissé : *Historia Mediani monasterii in vorayo* (Strasbourg, 1724, in-4°), ouvrage qui contient des détails très-curieux sur les anciens maires du palais et sur les ducs de Lorraine et d'Alsace; les *Chroniques diverses*, qui vont de saint Hidulphe jusqu'au commencement du XIe siècle; et *Fragment de la Chronique de Jean de Bayon*, où l'on trouve des documents bons à consulter pour l'histoire de la Lorraine au XIe et au XIIe siècle.

BELHOMME (Jacques-Etienne), médecin, l'un de nos aliénistes les plus distingués, né à Paris en 1800. Il a publié beaucoup d'écrits sur les maladies mentales : *Examen des facultés intellectuelles à l'état normal et anormal* (1829) ; *Considérations sur l'appréciation de la folie, sa localisation et son traitement* (1834); *Examen de la valeur des lésions anatomiques dans la folie* (1839); *Réflexions sur le traitement des aliénés* (1845). Citons également : *Considérations sur l'influence des événements politiques sur le développement de la folie* (1831); *Nouvelles recherches d'anatomie pathologique sur le cerveau des aliénés affectés de paralysie générale* (1845), etc.

BELIA, ville de l'ancienne Espagne, auj. Belchite.

BÉLIAL. Démonol. Démon de la pédérastie, adoré par les Sidoniens et par les anciens Phéniciens, probablement le même que Baal ou Moloch. On le représente avec un extérieur séduisant; il a le maintien plein de grâce et de dignité. Selon Wierus, Bélial, l'un des rois de l'enfer, fut créé immédiatement après Lucifer, et il entraîna la plupart des anges dans la révolte; aussi fut-il renversé du ciel un des premiers. Il commandait quatre-vingts légions de l'ordre des Vertus et de l'ordre des Anges. Ce fut son arrogance qui lui attira d'être châtié par le roi Salomon, qui s'empara de lui et l'enferma dans une bouteille, avec toutes ses légions. Bélial eut un culte à Sodome et dans d'autres villes, toutefois on n'osa jamais lui ériger publiquement des autels; les Babyloniens l'adorèrent aussi.

Le mot *Bélial* est un mot hébreu qui signifie nuisible, mauvais, et par lequel l'Ancien Testament désigne souvent l'esprit destructeur, le génie du mal, le chef des démons. On suppose que les Juifs ont emprunté ce mot à la mythologie phénicienne. Le nom de Bélial revient souvent sous la plume des écrivains sacrés : leurs ennemis sont des *fils de Bélial;* pour eux, le *culte de Bélial* est le culte des démons, du roi des enfers.

Au moyen âge, on désignait sous le nom d'*Enfants de Bélial* les Barbares venus du Nord. En Angleterre, les puritains se sont souvent servis du même terme pour flétrir les royalistes :

> Mort au parti royal!
> Point d'alliance avec les fils de *Bélial*.
> (V. Hugo, *Cromwell*.)

BELIANDRUM, ville de l'empire romain, dans la Norique.

BELIARD, général français. V. BELLIARD.

BELIC ou **BELIF** s. m. (be-lik, be-lif). Blas. Couleur rouge. ‖ On dit plus souvent GUEULES.

BELICI, riv. du roy. d'Italie, dans la Sicile; prend sa source dans le district de Palerme, coule du N.-E. au S.-O. en formant la limite des provinces de Girgenti et Trapani, et se jette dans la Méditerranée, près des ruines de l'ancienne Sélinonte, à l'E. de Mazzara, après un cours de 68 kil.

BÉLIDAH, ville d'Algérie. V. BLIDAH.

BÉLIDE adj. (bé-li-de — de *bélus*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à un bélus.

— s. m. pl. Groupe de curculionides ayant pour type le genre bélus.

BELIDOR (Bernard FOREST DE), savant ingénieur français, né en 1693 d'un officier français qui se trouvait alors dans la Catalogne, mort à Paris en 1761. Il n'avait encore que cinq mois quand son père mourut, et il fut recueilli par un officier d'artillerie, ami de son père, qui lui fit donner une brillante éducation. Très-jeune encore, il fut employé par Cassini et La Hire aux travaux nécessaires pour prolonger la méridienne de Paris du côté du nord, et fut chaudement recommandé par ces deux savants près du régent, qui le fit nommer professeur à l'école d'artillerie de La Fère. Ses leçons dans cet établissement jetèrent un vif éclat; beaucoup d'officiers étrangers du plus haut rang voulurent entendre le brillant professeur, et les ambassadeurs réunis au congrès de Cambrai s'empressèrent eux-mêmes de venir à La Fère se mettre dans les rangs de ses auditeurs. Cependant le jeune professeur ne cessait d'étudier et de chercher les progrès de l'art dans de nombreuses expériences; on avait cru jusque-là que la portée du boulet devait être proportionnelle à la quantité de poudre employée pour la charge, il reconnut et prouva que c'était une erreur; cette découverte froissa l'amour-propre du prince de Dombes, grand-maître de l'artillerie, et le professeur de l'école fut destitué. Alors Belidor servit en Bavière et en Bohême comme aide de camp de M. de Ségur; puis il fut attaché au duc d'Harcourt et au prince de Conti, sous les ordres duquel il fit les campagnes de 1744 et de 1746. Parvenu au grade de maréchal de camp, il fut enfin nommé inspecteur de l'artillerie, et logé en cette qualité à l'arsenal, où il mourut. Voici les titres de ses principaux ouvrages, dont quelques-uns sont encore estimés aujourd'hui : *Sommaire d'un cours d'architecture militaire, civile et hydraulique* (1720); *Cours de mathématiques* (1725); la *Science des ingénieurs dans la conduite des travaux de fortification et d'architecture civile* (1729-1749) ; le *Bombardier français* ou *Nouvelle méthode de jeter les bombes avec précision* (1731); *Traité des fortifications* (1735); *Architecture hydraulique* (4 vol. in-4°), ouvrage qui est encore recherché de nos jours, etc.

BÉLIE s. f. (bé-lî). Entom. Espèce de papillon.

BÉLIER s. m. (bé-lié. — On donne de ce mot plusieurs étym., dont toutes portent un certain cachet de vraisemblance : du lat. *balare*, bêler, étym. adoptée par Grimm; de *vellarius*, le velu; *vellus*, toison, étym. donnée par Ménage; du bas lat. *bella*, clochette, origine adoptée par Diez, Littré et d'autres étymologistes : en flam., clochette se dit *bel*, en angl. *bell*. Nous penchons pour cette dernière étym.; en effet, le *bélier* est pour ainsi dire le chef du troupeau, il marche en tête, et c'est à son cou que pend le grelot qui donne le signal et sert de ralliement. Du reste, le *bélier* n'a pas, à proprement dire, de *bêlement*. Ce qui vient encore à l'appui de cette dernière opinion, c'est qu'on a donné le nom de *bélière* à l'anneau auquel est suspendu le battant d'une cloche. Ici se place tout naturellement l'anecdote suivante : Muret était régent au collége de Toulouse. C'était un professeur à reparties vives et même brutales. Il savait, quand le bruit de ses élèves l'interrompait au milieu de sa leçon, les tenir en respect par quelque mot piquant. L'un d'eux, ayant un jour apporté en classe une clochette, se mit à en sonner pendant l'explication, à la jubilation de tous les écoliers. « Vraiment, dit Muret sans s'émouvoir, j'aurais été bien surpris si, dans ce tas de bêtes, il ne s'était pas trouvé un *bélier* avec sa sonnette pour conduire le troupeau. ») Mâle de la brebis non châtré, et réservé pour la reproduction : *Le* BÉLIER *n'a que de faibles armes; son courage n'est qu'une pétulance inutile pour lui-même, incommode pour les autres, et qu'on détruit par la castration.* (Buff.) *Le* BÉLIER, *qui vit douze à quatorze ans, n'est bon que jusqu'à huit pour la propagation.* (Buff.) *Dans un beau jour de printemps, nous voyons le rossignol chanter d'amour, le* BÉLIER *en bondir.* (Buff.) *Ce brave et malheureux Athos était blessé juste à l'épaule contre laquelle je m'en vais, moi, donner de la tête comme un* BÉLIER. (Alex. Dum.)

> Le *bélier*, colonel de la laineuse troupe.
> RONSARD.

> Le *bélier*, chef altier d'un superbe troupeau.
> MOLLEVAUT.

> . . . Mieux vaut perdre la toison
> Que brebis, *bélier* ou mouton.
> GAB. MEUNIER.

> Tout mortel porte au front, comme un *bélier* mutin,
> Un signe blanc ou noir tracé par le destin.
> A. BARBIER.

— Argot. Cocu, à cause des cornes que l'on prête aux époux malheureux.

— Art milit. et Mar. Machine de guerre dont les anciens se servaient pour battre et renverser les murailles, ou, dans un combat naval, pour faire brèche dans les flancs des vaisseaux : *On fit agir le* BÉLIER, *on ébranla les murs, on fit tomber les tours.* (Carnot.) *Une forte tour devint le point d'attaque des Sarrasins : ébranlée par les coups du* BÉLIER, *elle s'écroula.* (Aug. Thierry.)

> Le *bélier* impuissant les menaçait en vain.
> RACINE.

> . . . . Un *bélier* indomptable
> Au front armé de bronze, au choc inévitable.
> BAOUR-LORMIAN.

> Un *bélier*, instrument d'assaut et de batailles,
> Avec moins de fracas ébranle les murailles.
> DE SAINTANGE.

‖ Par ext. Tout ce qui peut servir à briser ou à renverser un obstacle matériel : *La porte avait cédé aux efforts du bourgmestre et de Morock, qui s'étaient servis d'une lourde table pour* BÉLIER. (E. Sue.) ‖ Fig. S'applique aux choses abstraites dont l'effet moral est de produire un renversement quelconque : *La moindre opinion que la France lance sur l'Europe est un* BÉLIER *poussé par trente millions d'hommes.* (J. de Maistre.) *La vapeur est le* BÉLIER *qui bat, qui perce et qui démolit toutes les frontières.* (L. Veuillot.) *Il est fâcheux qu'on fasse de lui un instrument, un* BÉLIER *à battre en brèche une gloire que quinze ans d'assauts n'ont pu entamer.* (Th. Gaut.)

— Mécan. Machine à battre les pieux, et qu'on appelle le plus souvent SONNETTE ou MOUTON. ‖ *Bélier hydraulique*, Machine inventée par Montgolfier pour élever l'eau au moyen de la force même du courant. ‖ *Bélier siphon*, Bélier hydraulique auquel est adapté un siphon. ‖ *Bélier aspirateur*, Sorte de bélier hydraulique dont l'effet se produit par aspiration.

— Astr. Nom donné par les anciens à une constellation du zodiaque, qui est le signe du mois d'avril et qui coïncidait avec l'équinoxe du printemps (21 mars) : *Roger Bacon assure que la tête de l'homme est soumise aux influences du* BÉLIER, *son cou à celles du Taureau, et ses bras au pouvoir des Gémeaux.* (Volt.)

> Sitôt que du *Bélier* l'étoile radieuse
> Efface des Poissons l'écaille pluvieuse,
> Tous les ans, dans les prés, tu renais, tu fleuris.
> DE SAINTANGE.

> . . . Sous le *Bélier*, l'ardent flambeau du monde,
> Brille d'une clarté plus vive et plus féconde.
> De la terre engourdie excitant le réveil,
> Il l'arrache des bras d'un stérile sommeil.
> DULARD.

> Déjà d'un feu plus vif l'Olympe se colore,
> Le *Bélier*, du printemps ministre radieux,
> Paraît, et s'avançant vers le plus haut des cieux,
> De la terre amoureuse annonce l'hyménée,
> Et, vainqueur des frimas, recommence l'année.
> ROUCHER.

‖ Poét. Le printemps :

> Mais on ne la voit point (la fourmi).....
> Affronter en plein champ les fureurs de janvier,
> Ou demeurer oisive au retour du *Bélier*.
> BOILEAU.

— Entom. Insecte lépidoptère, sorte de papillon de nuit. ‖ *Bélier-sphinx*, Nom de la zygène de la filipendule.

— Conchyl. Genre de coquilles de la famille des ammonées, comprenant toutes celles qui ont le dos caréné et bosselé, ce qui les fait ressembler à une corne de bélier.

— Blas. Animal héraldique représenté par des cornes en spirale de profil et passant. *Famille de Bessar de la Mégie : écartelé aux 1 et 4 de gueules, à la fasce d'or, accompagnée de trois* BÉLIERS *d'argent; aux 2 et 3, coupé d'azur et d'or, à trois lionceaux posés 2, 1 de l'un en l'autre : Le* BÉLIER, *en langage héraldique, symbolise la hardiesse dans les combats, et on le voit parfois figurer dans les armoiries comme indice de possessions domaniales et de pâturages.* (Gourdon de Genouillac.) ‖ Instrument de guerre qui figure sur les blasons et qu'on distingue du bélier animal, en l'appelant *bélier militaire*. Il est l'emblème des généraux ou des chefs militaires qui ont commandé ou dirigé le siége d'une ville forte : *La famille de Berty porte d'argent à trois* BÉLIERS MILITAIRES *d'azur, enchaînés et liés d'or et rangés en fasce l'un au-dessus de l'autre.*

— **Epithètes**. Robuste, redoutable, formidable, bruyant, puissant, retentissant, tournant, irrésistible, suspendu, menaçant, balancé, faible, impuissant, rompu, brisé.

— **Encycl**. Econ. agric. Le bon choix du *bélier*, dit M. de Guaita, est de la plus haute importance ; de lui dépend en grande partie la valeur du troupeau, sous le double rapport de la bonne conformation des bêtes qui le composent et de la nature des produits qui le font entretenir. Avant de livrer un *bélier* à la reproduction, il importe donc d'examiner s'il remplit les conditions d'un bon étalon. Son âge, sa conformation, sa race, l'état de sa santé, et la qualité de sa laine doivent être l'objet d'un examen attentif.

Le meilleur âge pour le *bélier* est de dix-huit mois à six ou sept ans. Il doit avoir la tête petite, les narines bien ouvertes, le chanfrein large, l'œil vif, hardi, à fleur de tête, l'oreille petite et mince. Le cou large et fort près des épaules ira en diminuant insensiblement jusqu'à son point d'attache à la tête. Les épaules, le dos et les reins formeront avec la croupe une ligne droite et soutenue : le corps entier sera à peu près cylindrique; la poitrine large et profonde maintiendra les membres antérieurs un peu écartés l'un de l'autre. On rejettera avec soin les *béliers* sanglés, c'est-à-dire ceux chez qui il existe, derrière les épaules et les membres antérieurs, une dépression circulaire semblable à celle que produirait un surfaix bien serré. Cette imperfection est grave, parce qu'elle témoigne de l'insuffisance du volume et de l'énergie des poumons, en même temps que du faible rendement en viande de première qualité. Le développement du fanon est encore une défectuosité : il ne présente aucune utilité et n'est jamais couvert que d'une laine grossière ou jarreuse. On pourrait dire à peu près la même chose de l'existence des cornes. Ces sortes d'excroissances ne servent de rien aux bêtes à laine, et leur nuisent beaucoup. Comme elles sont généralement contournées, leur pointe pénètre quelquefois assez avant dans la tête de l'animal; si elles sont un peu longues et dirigées en dehors, les bêtes qui les portent peuvent blesser celles qui les approchent, même sans doguer et sans se battre. Au point de vue de la boucherie, les cornes ont encore un autre inconvénient, en ce qu'elles demandent pour se former une quantité d'aliments qui pourraient être mieux employés.

Un *bélier* réservé à la reproduction doit être sain et bien portant; cela se conçoit, et il n'est pas besoin d'insister là-dessus. L'étalon en bon état est vigoureux sans être très-gras; il a les allures libres et dégagées, les reins fermes et résistants, l'œil clair et vif, la conjonctive d'un rose foncé, la peau du corps rose, la laine bien attachée, le nez et les yeux exempts de tout écoulement. La beauté de la laine est une des qualités les plus précieuses que doit posséder un bon *bélier*. La toison peut être plus ou moins fine selon la race; mais elle ne doit, dans aucun cas, être mêlée de jarre. Chaque mèche sera assez résistante pour ne pas se rompre sous la traction des doigts, et assez adhérente à la peau pour ne s'arracher qu'avec difficulté. Le mouton étant un des animaux les plus complétement soumis au pouvoir de l'homme, on a pu obtenir des races bien distinctes, ayant chacune des caractères tranchés et des aptitudes spéciales, dont il faut tenir compte dans le choix d'un *bélier*.

Le nombre de brebis que l'on peut donner au *bélier* dépend de son âge, de la race à laquelle il appartient, de son état de graisse, et surtout du mode adopté pour l'accouplement. Quelques éleveurs n'emploient leurs *béliers* à la monte qu'à l'âge de deux ans et demi. Cette précaution est superflue. Le *bélier* autunais est apte à la reproduction ; on lui doit seulement quelques ménagements, de même qu'à celui qui a passé l'âge de sa plus grande vigueur. Les races qui se distinguent par un tempérament sanguin fournissent les *béliers* les plus ardents; les animaux de boucherie le sont beaucoup moins, mais, en revanche, ils sont plus précoces. Un étalon ne doit pas être trop gras au moment de la lutte, sous peine de perdre une partie de sa puissance génératrice. On a remarqué, en effet, que, sans être absolument impropre à la reproduction, le *bélier* chargé d'un embonpoint excessif ne peut saillir qu'un nombre de brebis très-inférieur à celui qu'il féconderait s'il était seulement en bonne chair.

On a dit que si les *béliers* sont gardés trop longtemps, ils fécondent leur descendance, et qu'ils peuvent ainsi causer de graves accidents, surtout dans le cas où il y aurait dans le troupeau des prédispositions au tournis, à la tremblante. Mais si le *bélier* est sain, la consanguinité n'est pour rien dans les maladies graves qu'on dit pouvoir en résulter, ainsi que cela est démontré par des faits nombreux. C'est un préjugé de croire que l'accouplement de deux individus issus du même sang pourra donner des produits atteints de vices organiques. Maintenant quelle est la quantité de saillies que le *bélier* peut faire sans s'épuiser? La fécondation attestée de soixante-trois brebis en une seule nuit par un seul mâle prouve amplement les qualités que possède cet animal à cet égard. Mais c'est là un fait excessif. En général, on s'accorde à reconnaître qu'il ne faut pas donner au delà de trente à cinquante femelles à chaque mâle lorsqu'il fait la lutte en liberté; car il lui arrive de saillir plusieurs fois de suite les mêmes brebis. Lorsque la lutte s'effectue de manière que chaque brebis soit saillie à son tour, on peut lui donner de soixante à quatre-vingts brebis. Pour que le *bélier* accomplisse sa fonction dans de bonnes conditions, il importe qu'il ne vive pas habituellement au milieu des mères; car toujours excité, il s'épuise, tourmente et fait avorter les femelles pleines, et féconde les nourrices. Il doit donc être nourri séparément. Quand le *bélier* ne fait pas la lutte, il faut éviter de lui donner des aliments capables de l'engraisser; car il deviendrait mou, sans ardeur et peu prolifique. Une alimentation tonique substantielle, comprenant une ration de grains, est celle qui lui convient pour l'entretenir constamment en pleine vigueur. C'est une mauvaise pratique de donner une nourriture spéciale, seulement quinze jours avant la lutte. Pendant cette dernière, on fait bien d'élever la ration de grains, dont l'effet est d'autant moins sensible pour la santé du *bélier* qu'il était habitué à ce régime. Enfin le *bélier* est d'autant meilleur reproducteur, qu'il n'a pas cessé d'être entouré d'une bonne hygiène.

Dans toute bergerie bien tenue, les *béliers* doivent avoir une place à part. Chacun d'eux occupe ordinairement une stalle de 1 m. 20 de large sur 2 m. de long. Cette stalle, fermée

par une porte, est pourvue d'une crèche circulaire qui occupe l'un des angles, et d'un abreuvoir disposé sur le côté qui fait face au couloir de service. La distribution des fourrages et des provendes, le nettoyage de l'abreuvoir, se font par ce couloir, sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans les stalles.

— Art milit. La machine appelée *bélier* fut ainsi nommée parce qu'à l'extrémité de la poutre qui frappait le mur, figurait la tête d'un *bélier*, et cette figure avait été choisie préférablement à toute autre, parce que c'est avec sa tête que se bat un *bélier*. Un document vient à l'appui de la première de ces deux particularités : les bas-reliefs de l'*Arc de Sévère* figurent une tête de *bélier* en bronze.

Cette tête était fortement fixée à une poutre, qu'on mettait en mouvement au moyen de câbles, de chaînes, ou à bras d'homme, et qu'on poussait avec violence contre les murailles des villes assiégées. On faisait généralement jouer le *bélier* sous une galerie ou sous une tour roulante, et on l'y suspendait au moyen de cordages ou de chaînes de fer : généralement aussi, on commençait la brèche avec la *tarière* (*terebra*), qui ne différait du *bélier* que par l'extrémité antérieure, terminée par une forte pointe en métal.

Presque tous les peuples anciens firent usage du *bélier*, que les Romains désignaient par le mot *aries*, et les Grecs par les mots *krios* et *nikon*. Pline en fait remonter l'origine au siége de Troie; toutefois il faut remarquer qu'Homère n'en parle pas. D'un autre côté, Vitruve et Tertullien attribuent cette invention aux Carthaginois. Cependant il est probable que les Grecs enseignèrent aux Romains l'emploi du *bélier*, après l'avoir emprunté aux Egyptiens, comme ils firent pour tant d'autres usages. Enfin, deux versets d'Ézéchiel (IV, 2; XXI, 22) prouvent que cet engin était connu des Chaldéens et des Hébreux.

Malgré la confiance que nous inspire généralement l'historien Josèphe, nous ne pouvons accepter sans réserve ce qu'il nous raconte à propos d'un *bélier* que Vespasien aurait fait construire au siége de Jérusalem. « La tête seule, dit-il, avait la grosseur de dix hommes; elle était armée de vingt-cinq cornes énormes, et la masse qui servait de contre-poids à cette tête pesait quinze cents talents (environ quatre-vingt-dix mille kilogrammes). Lorsque cette tête était simplement isolée de la poutre, sans qu'aucune de ses parties fût démontée, cent cinquante paires de bœufs pouvaient à peine la traîner; enfin, il fallait au moins quinze cents hommes pour pousser ce terrible *bélier* contre les murailles. »

Vitruve nous a laissé une description assez complète de cet engin. Suivant lui, la tête était terminée, à sa partie postérieure, par quatre fortes bandes de métal, qui servaient à la fixer sur la poutre : à l'extrémité de chacune de ces bandes se trouvait fixée une chaîne de fer, et ces quatre chaînes étaient fortement pressées le long du bois au moyen d'un câble enroulé autour de la poutre : enfin, à l'extrémité de cette dernière, les quatre chaînes étaient réunies et attachées à un cordage qui servait à mettre le *bélier* en mouvement. Le même auteur ajoute que la poutre, complétement équipée et munie de la tête de métal, pesait quatre mille talents (environ cent quatre-vingt mille kilogrammes) ce qui paraît exorbitant : peut-être nous sera-t-il permis de croire à une erreur de copiste, d'autant mieux que Hiéron, parlant du même sujet, indique le nombre de quatre cents talents (environ dix-huit mille kilogrammes), qu'on trouvera bien suffisant quand on songera aux difficultés que devaient présenter le transport et la suspension du *bélier*.

Pour cette dernière opération, il fallait construire une charpente d'une très-grande solidité, dont la pièce principale était une poutre placée en travers et à laquelle on attachait les câbles ou les chaînes passant par le centre de gravité du *bélier*. Cela fait, il fallait couvrir tout l'appareil, pour empêcher qu'il ne fût incendié et pour abriter les travailleurs : on employait concurremment pour cela des madriers, des tissus d'osier vert et enduits d'argile, des peaux fraîches, etc. Puis on garnissait de même les côtés et la partie antérieure en ménageant, dans celle-ci, une embrasure destinée au passage du *bélier*. La machine étant ainsi constituée, on comprend, comme le dit Végèce, qu'on lui ait donné le nom de *tortue bélière ;* car, de même que la tortue fait sortir sa tête de sa carapace et l'y fait rentrer ensuite, on voyait paraître et disparaître successivement la tête du *bélier* par suite des balancements qu'on lui imprimait.

Outre le *bélier* suspendu que nous venons de décrire, Vitruve et Hiéron en mentionnent un autre qu'ils appellent *kriodochê*, portée sur des roulettes ou sur des cylindres glissant dans une coulisse graissée, et qui était mis en mouvement par deux groupes d'hommes placés l'un en avant et l'autre en arrière de la machine.

Les assiégés employaient divers moyens pour neutraliser l'effet des *béliers :* ils s'efforçaient de les brûler ou d'amortir leur choc en leur opposant d'énormes sacs remplis de paille ou de laine : ils essayaient de l'enlever ou de le détourner au moyen de la machine appelée *corbeau* ou de câbles munis de nœuds coulants : enfin ils tentaient de le briser en laissant tomber, du haut des murs, des poutres, des pierres, des masses de plomb et tous les objets pesants dont ils pouvaient disposer; on vit même les Romains, dans la défense du môle d'Adrien contre les Goths, employer à cet usage de belles statues.

Les chroniqueurs du moyen âge parlent très-rarement du *bélier :* Froissart dit qu'il fut employé au siége de Saint-Amand par le comte de Haynaut : les Vénitiens s'en servirent aussi au siége de Zara, dans le milieu du XIVe siècle, et quelques érudits pensent qu'on s'en servait encore au commencement du XVe. Au XVIe siècle, on l'appelait *mouton* en langue d'oil, et *bosson* en langue d'oc. Mais bientôt l'emploi de la poudre dans les mines et dans les canons rendit inutile cette lourde et encombrante machine.

— Hydraul. *Coup de bélier.* On nomme *coup de bélier* le choc qui se produit contre les parois d'un tube de distribution, lorsque, après avoir laissé couler l'eau pendant un certain temps, on vient à fermer brusquement le robinet.

Toute la masse d'eau supérieure, animée alors d'une certaine vitesse, doit la perdre instantanément, ce qui ne peut arriver sans production d'un choc brusque qui pourrait faire crever les tubes, mais qui, en tout cas, les désunirait à la longue.

Pour éviter ces inconvénients, on a soin, dans la construction des conduites destinées à la distribution de l'eau dans l'intérieur des villes, de ménager près de chaque robinet, du côté où l'eau afflue, un petit espace clos en forme de cloche, rempli d'air comprimé par la colonne supérieure. Lorsque le robinet vient à être fermé, l'air cède, la vitesse de l'eau n'est plus instantanément détruite, la violence du choc est donc considérablement diminuée. L'air renfermé dans la cloche serait peu à peu emporté par l'eau, soit mécaniquement, soit à l'état de dissolution, et le danger qu'on voulait éviter reparaîtrait bientôt, si l'on ne parvenait pas à maintenir toujours dans la cloche une quantité suffisante d'air; on fait pour cela communiquer l'intérieur de la cloche avec un petit conduit débouchant à l'extérieur, mais fermé par une soupape qui ne peut s'ouvrir que de dehors en dedans : au moment où la réaction de l'air de la cloche a obtenu son plus grand effet, la pression intérieure devient moindre que la pression atmosphérique, et il peut rentrer dans la cloche une petite quantité d'air.

Bélier hydraulique. Joseph-Michel Montgolfier, en 1796, eut l'idée d'utiliser le choc de l'eau, pour forcer une partie de la masse liquide à remonter à une hauteur plus grande que la hauteur de chute.

L'eau s'écoulant d'un réservoir suffisamment élevé arrive dans la machine par un tuyau A appelé *corps de bélier*. Elle s'échappe d'abord par l'ouverture que laisse alors libre la soupape B, appelée *soupape d'arrêt*, que son propre poids tend à ouvrir de haut en bas. La vitesse que l'eau acquiert détermine bientôt à l'intérieur une augmentation de pression par suite de laquelle la soupape est soulevée. Le passage dans le tuyau vertical étant alors fermé, il en résulte un coup de bélier auquel cèdent les soupapes D, appelées *soupapes as-*

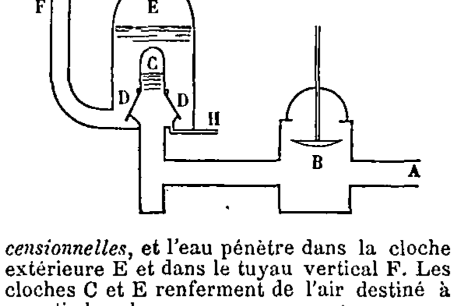

censionnelles, et l'eau pénètre dans la cloche extérieure E et dans le tuyau vertical F. Les cloches C et E renferment de l'air destiné à amortir les chocs.

Quand le mouvement général est arrêté, les soupapes D se referment; mais la soupape B retombe alors, et les choses se passent de nouveau comme la première fois.

On voit en H un petit tuyau débouchant à l'extérieur, et fermé par une soupape qui s'ouvre de dehors en dedans; ce tuyau est destiné, comme on l'a vu plus haut, à permettre la rentrée sous la cloche, après chaque coup de *bélier*, d'une petite quantité d'air qui puisse remplacer celle qui aura été entraînée ou dissoute précédemment.

L'effet utile du *bélier hydraulique* dépasse de beaucoup celui de toutes les autres machines propres à élever l'eau, pourvu que le rapport de la hauteur de l'élévation à la hauteur de la chute ne surpasse pas 5 ou 6. V étant le volume d'eau dépensé, c'est-à-dire la quantité d'eau qui tombe en une seconde, et H la hauteur de la chute, le travail dépensé sera représenté par VH; d'autre part, l'effet utile obtenu sera vh, v désignant le volume d'eau élevé dans une seconde, et h la hauteur à laquelle ce volume a été porté. L'expérience a fait voir que l'effet utile du *bélier* est assez exactement représenté par la formule suivante, que les constructeurs ont adoptée :

$$vh = 1{,}20V\,(H - 0{,}2\sqrt{H \times h})$$

Dans la belle machine construite par Montgolfier fils à Mello, près de Clermont-sur-Oise, l'effet utile va jusqu'à 65 pour 100 de la puissance motrice. Les chocs de l'eau contre la soupape d'arrêt, les mouvements de cette soupape, les affluences périodiques du liquide dans la tête du *bélier*, produisent des ébranlements qui détériorent assez vite les constructions.

— Astr. Nom commun à une constellation et au premier signe du zodiaque, constellation et signe qui coïncidaient autrefois, mais qui ne coïncident plus, pour des raisons que nous avons indiquées au mot BALANCE.

Lorsque le soleil, dans sa course apparente, quitte l'hémisphère austral, pour entrer dans l'hémisphère boréal, il passe sur l'Equateur le 21 mars (premier jour du printemps), et c'est à cet instant qu'il entre dans le signe du *Bélier*, quoiqu'il se trouve alors dans la constellation des Poissons. Dans les calendriers, le signe du *Bélier* est marqué ♈.

La constellation du *Bélier* coïncide aujourd'hui presque entièrement avec le signe du Taureau. Le catalogue britannique attribue à cette constellation soixante-six étoiles, dont dix-neuf sont remarquables par leur éclat, qui varie de la troisième à la sixième grandeur.

BÉLIER, ÈRE adj. (bé-lié, è-re). Art milit. anc. Se disait d'un engin qui portait un bélier qu'on manœuvrait de l'intérieur : *Tour* BÉLIÈRE. *Le système complet de mines, de tranchées, de tours mouvantes, d'hélépoles, de tortues* BÉLIÈRES, *etc., existait chez les Hébreux sept cents ans au moins avant la mort de Jésus-Christ.* (Dureau de la Malle.)

BÉLIÈRE s. f. (bé-liè-re — de l'anc. fr. *belle*, cloche). Econ. agric. Sonnette attachée au cou du bélier qui conduit un troupeau.

— Techn. Anneau mobile de suspension en général : *La* BÉLIÈRE *d'une boîte de montre. La* BÉLIÈRE *d'une médaille. Pendant le moyen âge, on fixait quelquefois des* BÉLIÈRES *à certaines monnaies de saint Louis, afin de pouvoir les porter suspendues au cou, en guise d'amulettes. Les ceinturons d'épée, les fourreaux de sabre, etc., etc., sont suspendus au moyen de* BÉLIÈRES. *Cette pièce est garnie de quatre* BÉLIÈRES, *une en haut et trois en bas.* (Chabouillet.) ‖ Anneau placé à l'intérieur d'une cloche pour y suspendre le battant. ‖ Anneau auquel est suspendue une lampe d'église.

— *Bélière du talon*, Anneau d'un pendant d'oreille qui porte la pendeloque.

BELIÈVRE s. f. (be-liè-vre). Minér. Nom donné en Normandie à l'argile plastique, qu'on emploie comme terre à poterie, et comme terre réfractaire dans la construction des fourneaux.

BÉLIGANE s. f. (bé-li-ga-ne). Bot. Nom vulgaire de la vigne sauvage, en Languedoc.

BELIN s. m. (be-lain). Mar. Syn. de *blin*.

BÉLIN, INE s. (bé-lain, i-ne — mot qui a signifié *anneau*). Nom d'amitié que l'on donnait autrefois aux petits enfants : *Mon petit* BÉLIN.

— S'est dit autrefois pour niais, sot.

— Hortic. Nom du court-pendu rouge. ‖ Nom commun à deux variétés de tulipes.

BELIN, bourg de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond. et à 41 kil. S.-O. de Bordeaux, près de la rive droite de la Leyre; pop. aggl. 276 hab. — pop. tot. 1,768 hab. Apiculture; commerce de miel, cire, résine. Près de ce village, on voit des traces encore bien reconnaissables d'une voie romaine, et les ruines d'un pont antique. En creusant des puits dans la commune, on a rencontré, à 4 m. de profondeur, un lit d'arbres très-gros, couchés les uns à côté des autres; c'est une ancienne route pavée en bois, telle qu'on en voit encore quelques-unes dans les Landes. Aux environs de Belin, on trouve un grand tumulus entouré de fossés; cette butte factice est une espèce de cône tronqué, au sommet duquel on voit les restes d'une tour énorme, protégée par d'autres tours engagées dans sa masse.

BELIN (LE), *Pajus Bellinus* des anciens, petit pays de l'ancienne division administrative de la France, dans le Maine, et dont les principales localités étaient : Ruandin-en-Belin, Laigné-en-Belin, Saint-Dié-en-Belin, etc.

BELIN (Jean-Albert), savant bénédictin, né à Besançon vers 1610, mort en 1677. Après avoir prononcé ses vœux, en 1630, il s'adonna avec succès à la prédication, fut successivement envoyé dans diverses maisons de son ordre, puis à Paris. La part active qu'il prit à la nomination du fils de Colbert, comme prieur de La Charité, lui valut d'être nommé par le ministre évêque de Bellay en 1666. On doit à Belin un assez grand nombre d'ouvrages dirigés, pour la plupart, contre les alchimistes. Nous citerons : *Pierre philosophale* (Paris, 1653); les *Aventures du philosophe inconnu à la recherche et invention de la pierre philosophale, etc.* (Paris, 1644, in-12); *Traité des talismans, etc.* (Paris, 1671, in-12); *Traité de la poudre de sympathie justifiée* (Paris, 1709, in-12).

BELIN (François), auteur dramatique, né à Marseille en 1672, mort en 1732. Venu fort jeune à Paris, il avait été choisi par la duchesse de Bouillon comme son secrétaire et son bibliothécaire. On a de lui : la *Mort d'Othon .Vononez* (1639), et *Mustapha et Zéangir* (1705), tragédies dont la dernière seule a été imprimée; puis l'*Arbre verd, promenade de Strasbourg*, comédie en un acte et en prose (1705).

BELIN DE BALLU (Jacques-Nicolas), littérateur et helléniste distingué, né à Paris en 1753, mort à Saint-Pétersbourg en 1815. Après avoir été conseiller à la cour des monnaies, il fut pendant quelque temps à la tête du prytanée de Saint-Cyr; mais il quitta cet emploi pour passer en Russie, où il occupa une place honorable dans l'instruction publique. Belin était membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. On a de lui les traductions de l'*Hécube* d'Euripide (Paris, 1783); des *Œuvres complètes de Lucien* (Paris, 1793, 6 vol. in-8°); *De la Chasse*, d'Appien (1787). Ces traductions sont surtout remarquables par l'exactitude et la fidélité de l'interprétation. Belin a également publié : *Mémoires et Voyages d'un émigré* (Paris, 1799, 3 vol.); *Histoire critique de l'éloquence chez les Grecs et chez les Romains ;* un dictionnaire grec et d'autres ouvrages savants et consciencieux.

BELIN DE MONTERZI, orientaliste qui vivait au XVIIIe siècle. Il a publié, entre autres ouvrages : *Histoire de Mahomet II, empereur ottoman, enrichie de lettres originales, traduites du grec et de l'arabe, etc.* (Paris, 1764, 2 vol.), et *Lettres turques historiques, écrites tant par Mahomet II que par ses généraux, ses sultanes, etc., traduites du grec et de l'arabe* (Paris, 1764).

BELINA, nom latin de Bilin en Bohême.

Bel Inconnu (LE), un des romans de la Table-Ronde, qui ont eu le plus de réputation au XIIIe siècle, et qui a été plusieurs fois cité par les poëtes et trouvères des siècles suivants. Il est de Renauld de Beaujeu, qui le composa non pour acquérir de l'argent ou de la gloire, mais uniquement pour plaire à sa mie :

> Cele qui m'a en sa baillie,
> Cui j'aime d'amors, sans tricerie,
> M'a doné sens de cançon faire,

dit-il au début de son poëme. Ce roman du *Biaus Desconneus* fut longtemps introuvable; on connaissait la réputation dont il avait joui, mais il n'en existait aucun manuscrit dans les bibliothèques d'Europe. M. Hippeau, l'ayant retrouvé dans une collection appartenant au duc d'Aumale, s'est empressé de le publier. L'analyse succincte que nous allons en donner montrera que nos ancêtres n'avaient pas tort de l'appeler un des romans les plus intéressants, que les auteurs venus à la suite de Renauld de Beaujeu y ont largement puisé et que le Tasse lui-même lui a fait plus d'un emprunt pour sa *Jérusalem délivrée.* Un jour, dans une assemblée nombreuse, où siégent presque tous les héros de la Table-Ronde, le roi Arthur voit entrer un chevalier, qui le salue et le prie de lui accorder la première grâce qu'il sollicitera. Arthur y consent, le fait asseoir et lui demande son nom. « Mon nom? je n'en ai point, répond le nouveau venu; ma mère ne m'a jamais appelé que *beau-fils.* — Eh bien, puisqu'il ne sait pas son nom, répond le roi, qu'on l'appelle le *Bel Inconnu!* » En ce moment arrive une jeune et gente pucelle; elle vient prier le roi Arthur de lui donner le plus brave de ses chevaliers, pour délivrer sa maîtresse, la fille du roi Gringars. Comme il y a de nombreux périls à affronter, aucun des assistants ne dit mot; seul, le Bel Inconnu se lève et déclare qu'il est prêt à tenter l'aventure. Le roi veut d'abord refuser à cause de la jeunesse et de l'inexpérience du chevalier; mais celui-ci insiste et Arthur est obligé de consentir. La messagère n'est pas contente de ce choix; elle éclate en reproches contre le roi, qui ne lui donne que le plus faible de ses chevaliers, et elle sort en jetant un regard dédaigneux sur le Bel Inconnu. Celui-ci ne se laisse pas rebuter; il s'élance avec son écuyer derrière la jeune fille, prêt à lui prouver qu'il n'est inférieur à aucun des chevaliers les plus renommés.

Les occasions de combat ne lui manquent pas; tantôt ce sont des géants qui vont mettre à mort une femme, et dont il triomphe avec honneur; tantôt ce sont des chevaliers félons dont il faut punir les excès. Quelquefois même, la galanterie lui fait une loi d'exposer sa vie pour un caprice de femme; il rencontre une belle affligée, qui voudrait avoir un épervier perché sur un bâton d'or, et dont la possession assure le prix de la beauté; son amant a succombé à cette épreuve, et elle pleure non sa mort, mais son insuccès. Le Bel Inconnu tente l'aventure et reste vainqueur. Plus loin, il est obligé de combattre toute une troupe de chasseurs, pour un petit chien dont a envie la conductrice, qui avait fait fi de sa bravoure. Les aventures se succèdent nombreuses et variées sous la plume féconde du poëte; la principale est celle de l'*île d'or*, habitée par une fée d'une grande beauté, et retenue prisonnière par un féroce chevalier. Le Bel Inconnu la délivre, et malgré l'amour qu'il ressent pour elle, amour partagé, il continue sa marche et se hâte vers le but de son entreprise. Il arrive, enfin, à la *cité gastée*, où la fille du roi Gringars gémit, victime d'enchantements funestes. Ses compagnons lui disent adieu et tremblent en pensant aux terribles aventures qui l'attendent. « Allez droit devant vous, lui disent-ils, jusqu'à ce que vous soyez devant un palais marbrin. A chacune de ses mille fenêtres est un jongleur, auprès duquel brûle un cierge ardent. Tous ont des instruments de musique différents. Dès

que vous serez devant eux, ils vous salueront et vous leur direz : « Dieu vous maudisse ! » N'oubliez pas cette oraison; allez dans la salle et attendez votre aventure. » Tout se passe ainsi qu'on le lui a dit; à peine a-t-il répondu par les mots de : « Dieu vous maudisse, » que tous les cierges s'éteignent, et il reste plongé dans une grande obscurité. Plusieurs chevaliers viennent tour à tour le combattre; il en triomphe, quand il se voit livré à une attaque d'un nouveau genre. Une *guivre*, espèce de serpent fantastique, longue de quatre toises, avec des yeux étincelants comme des escarboucles et une poitrine large comme un muid, s'avance vers lui lentement. Le Bel Inconnu prend son épée; mais elle s'incline et le désarme par son air soumis. La guivre continue à avancer en lui jetant des regards suppliants; le chevalier voudrait se défendre; il ne peut, il est fasciné; la guivre a une bouche si belle, qu'il ne saurait en détourner ses regards. Tout à coup, elle s'élance sur lui, et, posant sa bouche sur la sienne, elle la baise amoureusement. Le charme est rompu; la guivre n'était autre que la fille du roi Gringars, qui lui offre sa main et son royaume. Le Bel Inconnu ne peut accepter sans la permission d'Arthur, qui l'a envoyé combattre. La jeune princesse part aussitôt pour la cour de ce roi, et demande à son chevalier de l'accompagner; mais celui-ci refuse : il a une autre idée en tête. L'amour de la fée, qu'il a dédaigné, n'est pas éteint dans son cœur; il veut la revoir, et, seul, il se dirige vers l'*île d'or*. La fée, après une feinte colère, le reçoit à merci, et le Bel Inconnu oublie dans ses bras celle qui l'attend à la cour du roi Arthur. C'est tout à fait l'épisode de Renaud et d'Armide, et le Tasse a bien pu trouver un modèle dans Renauld de Beaujeu; le moyen par lequel on l'arrache à ce séjour enchanté est aussi le même, et prouve encore plus l'imitation. Arthur sait bien comment faire revenir son chevalier; il fait annoncer un grand tournoi, et deux jongleurs en vont porter la nouvelle au Bel Inconnu. Aussitôt, celui-ci monte sur son cheval, qu'il presse pour ne pas arriver trop tard. Naturellement, c'est lui qui est vainqueur; la poussière des combats a recouvert jusqu'au dernier souvenir de la fée, qu'il avait tant aimée, et il épouse la princesse de Galles, qui, en femme prudente, ne l'interroge pas sur les causes de son absence.

Tel est ce roman, rempli de faits intéressants, de détails ingénieux; on ne s'étonne plus de la vogue immense dont il jouit pendant tout le moyen âge, non-seulement en France, mais à l'étranger, où il fut traduit plusieurs fois. Si les romanciers ont usé bien des fois des mêmes aventures, il ne faut pas oublier que Renauld de Beaujeu a été un des premiers à les chanter. L'exécution de son œuvre n'est pas inférieure à la composition; la versification est facile, agréable, et l'on y trouve mainte description bien réussie. Le *Bel Inconnu* a été publié pour la première fois à Paris, en 1860, par M. Hippeau, auteur de plusieurs travaux remarquables sur nos anciens poëtes français. Les curieux pourront faire une comparaison intéressante entre le combat du Bel Inconnu avec la guivre et celui de Gilliatt avec la pieuvre, dans les *Travailleurs de la mer*, de Victor Hugo. Ils pourront également rapprocher la fille du roi Gringars de l'héroïne de la *Fée aux Roses*, le charmant opéra-comique de Scribe et Halévy. C'est par les comparaisons que vit l'histoire littéraire, et il n'est pas sans intérêt de voir comment les poëtes des diverses époques expriment et comprennent cette histoire de l'amour, toujours la même, et pourtant toujours nouvelle.

BÉLINER v. n. ou intr. (bé-li-né — rad. *belin* pour *bélier*). S'accoupler, en parlant du bélier et de la brebis.

— Fig. Faire le doucereux, le galant.

BELING (Richard), écrivain irlandais, né à Belingstown en 1613, mort en 1677. Il prit part, en 1641, à la rébellion d'Irlande, devint un des membres les plus influents du conseil tenu par les catholiques à Kilkenny (1645), et fut chargé d'aller à Rome pour demander assistance au pape. Quelque temps après, il se rangea dans le parti du roi, se réfugia en France lorsque Cromwell se fut emparé du pouvoir, et vint s'établir à Dublin après la restauration des Stuarts. On a de lui quelques ouvrages, notamment : *Vindiciarum catholicorum Hiberniæ libri duo*, livre qui parut sous le pseudonyme de Philopater Irenæus. On y trouve un récit des événements d'Irlande, de 1641 à 1649.

BÉLINGÈLE s. f. (bé-lain-jè-le). Bot. Un des noms vulgaires de l'aubergine, corruption de *mélongène*. ‖ On dit aussi BÉLINGÈNE.

BÉLIONOTE s. m. (bé-li-o-no-te — du gr. *belos*, dard; *nôtos*, dos). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, voisin des buprestes, comprenant six espèces, dont la plus connue vit aux Philippines et à l'île de France.

BÉLINUNCIA s. f. (bé-li-non-si-a). Herbe consacrée à Bélénus et dont les Gaulois employaient le suc pour empoisonner leurs flèches. ‖ Herbe merveilleuse qui avait la vertu de faire tomber la pluie lorsque les Gaules étaient affligées par la sécheresse. Les femmes des druides choisissaient une jeune vierge, qui, complétement nue, marchait à la recherche de l'herbe divine; dès qu'elle l'avait trouvée, elle la déracinait avec le petit doigt de la main droite et allait la jeter dans la rivière la plus proche avec des cérémonies déterminées, et cette pratique amenait, selon elles, la pluie désirée.

BÉLIOPHORE s. m. (bé-li-o-fo-re — du gr. *belos*, dard; *phoros*, qui porte). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides, dont l'espèce type habite l'île de Java.

BÉLIS s. m. (bé-liss — du gr. *belos*, dard). Bot. Genre d'arbres de la famille des conifères, réuni aujourd'hui au genre cuninghamie.

BÉLISAIRE s. m. (bé-li-zè-re). Nom propre devenu commun, qui sert à désigner un pauvre aveugle, ayant quelque chose de noble, de distingué dans les manières :

> Jusque sous ses haillons desséchés et poudreux,
> Effrangés par le temps, cardés par la misère,
> L'Arabe qui mendie a l'air d'un *Bélisaire*.
>
> BARTHÉLEMY.

BÉLISAIRE, le plus grand capitaine de l'empire byzantin, général de Justinien Ier, né dans la Thrace vers 490 de l'ère chrétienne, mort en 565.

L'empire romain d'Occident était brisé depuis un demi-siècle; l'Italie et l'Espagne étaient aux Goths, la Gaule aux Franks et aux Burgondes, l'Afrique aux Vandales, lorsque l'empire de Constantinople, oubliant son impuissance et ses défaites, voulut tenter de ressaisir ces provinces qui avaient été le berceau et le vrai théâtre de la puissance romaine. Bélisaire fut l'homme qui porta le poids de cette entreprise, qui lui prêta son bras, et dont le génie l'eût fait réussir si d'insurmontables obstacles ne s'y étaient opposés. Les commencements de sa carrière sont fort obscurs; il était déjà officier des gardes de Justinien quand l'histoire le nomme pour la première fois. Ce prince lui donna, en 529, un commandement sur la frontière de l'Arménie, où se rallumaient sans cesse les querelles de la Perse avec l'empire. Des expéditions audacieuses et de savantes manœuvres, une victoire près de Dara, établirent sa réputation militaire. Mais l'année suivante, en Mésopotamie, forcé par ses soldats de combattre les Perses dans des conditions désavantageuses, il subit un échec qu'il avait prévu, mais parvint néanmoins à conclure ou à acheter la paix (531). De retour à Constantinople, il eut le malheur d'épouser Antonine, favorite de l'impératrice Théodora et non moins fameuse par le déréglement de ses mœurs. Cette femme prit un funeste ascendant sur lui, et fut en partie la cause de ses malheurs.

En 532, lorsque éclata, à Constantinople, la terrible révolte appelée *Nika*, entre les factions du cirque, les *verts* et les *bleus* (ces derniers protégés par Théodora et l'empereur), Justinien fut sur le point de s'enfuir de la capitale, et peut-être aurait-il perdu le trône, car les verts, maîtres du champ de bataille, avaient déjà proclamé un autre empereur, Hypace, neveu d'Anastase. Bélisaire, à la tête d'une poignée de soldats, écrasa les révoltés dans l'hippodrome et fit prisonnier le nouveau César, qui fut mis à mort. Justinien récompensa son sauveur en lui donnant le commandement de la grande expédition qu'il préparait pour chasser les Vandales de l'Afrique. Il est douteux, d'ailleurs, qu'un autre général eût voulu se charger d'une telle entreprise, dont la seule annonce avait causé une frayeur indicible dans le conseil et parmi les chefs militaires.

Bélisaire, après une relâche en Sicile, débarqua sur la côte d'Afrique, à cinq journées de Carthage. Deux batailles, deux victoires, lui livrèrent entièrement l'Afrique (534); il détruisit l'empire des Vandales, fit prisonnier leur roi Gélimer, rétablit la puissance romaine, et rentra en triomphe et chargé de dépouilles à Constantinople. Il reçut de Justinien, avec une partie de son immense butin, la dignité de consul, qui n'était plus d'ailleurs que purement honorifique, et dont cependant aucun sujet ne fut plus revêtu dans la suite.

Le prompt succès de la guerre d'Afrique encourageait Justinien dans ses projets de reconstitution de l'empire; il venait de publier son Code, et sa puissance était alors dans tout son éclat. Bientôt le meurtre de la reine Amalasonte, son alliée, assassinée par Théodat, lui donna le prétexte qu'il cherchait pour expulser les Goths de l'Italie. Bélisaire partit à la tête d'une armée dont la faiblesse contrastait avec la grandeur de l'entreprise et les forces des Goths; il enleva en passant la Sicile, assiégea Naples, défendue par 8,000 barbares, et s'en rendit maître en pénétrant dans la place par un aqueduc abandonné. Il marcha ensuite sur Rome, où les Goths n'osèrent l'attendre, et où il entra le 9 décembre 537. Pendant ces événements, Théodat avait été massacré par ses soldats, qui proclamèrent à sa place Vitigès.

Cependant Bélisaire, peu rassuré sur les dispositions des Romains et craignant d'être écrasé avec sa petite armée, s'occupa activement à relever l'enceinte ruinée de la ville et à retremper le courage d'un peuple dégénéré, à qui toute domination était indifférente. Assailli par 150,000 Goths, il lui fallut déployer des prodiges d'énergie, de vigilance, de tactique militaire et d'audace pour faire tête à un si grand nombre d'ennemis, qui l'assiégèrent sans succès pendant plus d'un an. En outre, il eut à lutter dans la ville même contre le pape Silvère, qu'il contribua à faire déposer et à remplacer par Vigile. Sa femme, Antonine, qui l'accompagnait, ne lui causait pas moins d'embarras par ses intrigues; et, d'un autre côté, il était entravé dans ses opérations par l'eunuque Narsès, que Justinien lui avait envoyé avec quelques renforts. Malgré les difficultés de sa situation, il alla assiéger Ravenne, capitale des Goths, s'en empara et fit prisonnier Vitigès (540). Eblouis par ses succès, les guerriers barbares lui offrirent, dit-on, la royauté. Au milieu de ses triomphes, il subit une première disgrâce, du moins il fut rappelé à Constantinople par l'empereur, auquel on avait suggéré quelques soupçons sur la fidélité de son général. Mais bientôt de nouveaux dangers le firent rappeler au commandement. En 541 et 543, il repoussa deux invasions de Cosroès, roi des Perses, qui s'était avancé jusque dans l'Asie Mineure. En Italie, son œuvre avait péri en son absence. D'ailleurs, le monde barbare submergeait irrésistiblement l'empire, et les brillantes expéditions comme celles de Bélisaire ne laissaient guère de traces plus durables que le sillage d'un navire sur les flots. Le vaillant général descendit de nouveau dans la Péninsule pour combattre les Goths et leur nouveau roi Totila; il rentra dans Rome et la défendit contre trois attaques successives. Découragé cependant de l'abandon où le laissait la cour de Byzance, il demanda son rappel, après des alternatives de succès et de revers, et vécut dix ans dans la retraite et dans une sorte de disgrâce entretenue par la jalousie des courtisans. Il reprit cependant encore une fois les armes pour repousser une invasion des Bulgares, qui menaçaient Constantinople (559). C'est ainsi qu'à chaque péril de l'Etat, c'était son épée qui couvrait l'empire. Malgré ses éclatants services, cet homme illustre, compromis par les intrigues de sa femme, et sans doute aussi redouté à cause de sa puissance et de sa célébrité, subit de nouvelles persécutions de la part d'un prince qui lui devait en partie l'éclat de son règne. Faussement accusé d'un complot contre la vie de l'empereur, il fut dépouillé de ses dignités et de ses richesses, soumis à une enquête outrageante, et momentanément emprisonné, ou au moins retenu prisonnier dans son palais. Il survécut peu à ces événements. Il est vraisemblable que le chagrin et le ressentiment d'un traitement aussi odieux abrégèrent ses jours. Suivant une version assez généralement admise, Justinien aurait reconnu son innocence, et l'aurait rétabli dans ses biens et ses dignités.

Bélisaire fut, sans contredit, le plus grand général de l'empire grec, et sa carrière n'est presque entièrement marquée que par des succès. Sa force était en lui-même, dans sa science militaire, dans sa prudente habileté, dans sa valeur égale et mesurée; il eut constamment à combattre avec des forces inférieures, et c'est avec de faibles moyens qu'il obtint de grands résultats. Il avait des qualités plus rares encore, surtout parmi les capitaines de l'antiquité; peu de conquérants montrèrent dans la guerre autant de douceur et d'humanité; enfin, et c'est là son plus bel éloge, il était aimé de ceux qu'il avait vaincus. Plusieurs médailles furent frappées en son honneur. Procope, qui était son secrétaire, a écrit l'histoire de ses guerres contre les Vandales et les Goths.

Il nous reste à dire un mot sur la fable qui représente Bélisaire privé de la vue par les ordres de Justinien, et réduit à mendier son pain dans les rues de Constantinople. Sans doute, les empereurs byzantins ont largement usé du supplice de l'aveuglement, et, dans un Etat fondé sur la force pure et bouleversé périodiquement par tant de révolutions, le prince était naturellement porté à voir un rival, un compétiteur dans tout général victorieux. Le fait en lui-même n'a rien d'absolument invraisemblable. Mais, en réalité, il est faux de tous points. Aucun historien contemporain ne l'a rapporté, et, pendant l'espace de six cents ans, pas un seul auteur n'en a fait mention. Il a été mis en circulation par le moine grec Jean Tzetzès, compilateur médiocre du XIIe siècle, qui lui-même n'y croyait pas trop, car il avoue avoir lu d'anciennes chroniques où il n'était question de rien de semblable. Il paraît qu'il l'avait puisé dans un auteur obscur de son temps, qui sans doute avait, dans son ignorance, confondu la disgrâce du préfet du prétoire Jean de Cappadoce avec l'histoire de Bélisaire. Ce Jean de Cappadoce, après avoir tyrannisé l'empire pendant dix ans, avait été, en effet, emprisonné, flagellé, puis relégué à Andrinople, et contraint de mendier sur sa route. Ce serait là, suivant Le Beau, l'historien du Bas-Empire, l'origine du roman de la mendicité de Bélisaire. Ce roman fut répandu en Italie et dans le reste de l'Europe, au XVe et au XVIe siècle, par des rhéteurs grecs échappés de Constantinople. Des érudits recommandables, Crinitus, Volaterranus, Fontanus, etc., prirent intérêt à ce récit, qui se prêtait à l'effet oratoire et à l'enseignement philosophique et moral, et le répandirent dans le monde savant. La vérité avait vieilli; bientôt la fiction fit autorité, et l'on donna dès cette époque le nom de *Bélisaire mendiant* à une belle statue antique du musée Borghèse, qui est aujourd'hui au Louvre, et qui a été considérée par Winckelmann et les meilleurs critiques d'art comme un Auguste implorant Némésis, et comme d'une époque bien antérieure à celle où vécut le général de Justinien. Aujourd'hui encore, on montre à Constantinople la *Tour de Bélisaire*. Suivant la tradition, l'illustre capitaine, enfermé dans cette prison, tendait aux passants un petit sac attaché au bout d'une corde, afin qu'ils y déposassent leurs aumônes : « Donnez une obole au pauvre Bélisaire, que l'envie a privé de ses yeux. » Les poëtes ont préféré le casque au petit sac; le casque est en effet plus noble et plus tragique, et la mesure du vers s'en accommode mieux. Cette fameuse *obole* et ce fameux *casque* ont traversé les siècles, et il est peu de poëtes qui ne les aient enchâssés dans leurs rimes, jusqu'à Victor Hugo, l'ennemi du classique et du convenu.

Depuis que la critique a commencé à épurer l'histoire, cette tradition fabuleuse n'a point manqué cependant de contradicteurs; dès le XVIe siècle et jusqu'à nos jours, elle a été solidement réfutée par Pagi, Du Cange, Banduri, Le Beau, le P. Griffet, Gibbon, Samuel Schelling, et de nos jours par les Allemands Th.-Fr. Zeller et Roth, par l'Anglais Mahon et par quantité d'autres savants.

Elle n'en est pas moins restée dans la tradition populaire, et elle a été consacrée en quelque sorte par les tableaux de Van Dyck, de David, de Gérard, si souvent reproduits par la gravure; par le roman philosophique et moral de Marmontel, qui fut traduit dans toutes les langues; par la tragédie de Jouy et par mille autres œuvres de la poésie et des arts. On connaît sur ce sempiternel sujet, dont on ne paraît pas devoir se lasser jamais, jusqu'à des chansons, entre autres une d'Emile Debraux et une autre de l'académicien Népomucène Lemercier.

Bélisaire, tragédie de Rotrou (1643). Après avoir fait la conquête de la Perse et de l'Inde, Bélisaire revient à la cour de Justinien, où il va recevoir les honneurs du triomphe. Mais l'impératrice, dont il a dédaigné l'amour, est animée contre lui du désir de la vengeance; l'amour que Bélisaire montre pour Antonine redouble encore sa haine. Elle détermine Léonce à servir ses projets. Mais ce dernier n'a plus la force de frapper Bélisaire, qu'il croyait l'auteur de sa disgrâce, quand il entend de la bouche de ce héros son éloge et sa justification. Furieuse, l'impératrice cherche un autre vengeur dans Narsès, favori de l'empereur; Narsès s'introduit auprès de Bélisaire, le trouve endormi, voit un écrit sur sa table, le lit et apprend que Bélisaire, honoré de la confiance entière de son maître, vient de lui donner le gouvernement de l'Italie. Il se refuse à immoler son bienfaiteur. L'impératrice ne se décourage pas; elle cherche et trouve un autre bras. Profitant de la passion de Philippe pour Antonine, elle détermine celui-ci à assassiner Bélisaire. Mais cette fois encore le projet meurtrier échoue : Philippe reconnaît son libérateur dans le grand homme qu'il allait frapper, et soudain il est désarmé. Il avoue même ses desseins criminels à Bélisaire. Bélisaire, qui reconnaît la haine de l'impératrice, prend la résolution d'en instruire l'empereur dans un songe, et feint de s'endormir. Justinien entre dans l'appartement de Bélisaire, écoute le rêve du général, et se cache derrière une tapisserie. Cependant l'impératrice, qui ne veut plus confier à d'autres qu'à elle-même le soin de sa vengeance, pénètre chez Bélisaire; elle va le poignarder, quand l'empereur paraît et arrête son bras. Indigné, Justinien veut exiler son épouse; mais Bélisaire obtient son pardon. Cette action généreuse ne fait qu'accroître le ressentiment de l'impératrice, qui, à défaut de poignard, recourt à la calomnie pour perdre son ennemi. D'abord elle lui tend plusieurs piéges qu'il évite. Enfin, une lettre qu'il adressait à Antonine tombe entre ses mains. Elle suppose que cette lettre, pleine d'expressions de la plus vive tendresse, lui est adressée à elle-même. Elle la remet à l'empereur. Faible et crédule, Justinien dépouille son fidèle serviteur, son ami, de toutes ses dignités, et le condamne à perdre la vie. Cependant l'impératrice éprouve bientôt de vifs remords, et, apprenant que Bélisaire va mourir, elle fait à Justinien l'aveu du crime dont elle est coupable. Il ordonne de suspendre le supplice, mais il est trop tard. Le principal défaut de cette pièce du précurseur de Corneille, c'est l'infidélité du portrait historique. Le romanesque était déjà la plaie du siècle, comme il l'est encore à notre époque, où les drames et les romans violent et torturent l'histoire à plaisir. Mais que l'on transporte la scène au moyen âge, que de Bélisaire on fasse un général de la république de Venise ou un vassal de l'empire d'Allemagne, on verra combien les ressorts de l'action sont ingénieux et quel intérêt constant se concentre sur le héros de la pièce.

Bélisaire, tragi-comédie de La Calprenède représentée en juillet 1659, non imprimée Quoique assez médiocre, cet ouvrage eut du succès. Voici ce qu'en dit la *Muse historique* de Loret :

> Pour voir en tragi-comédie
> Une pièce grave et hardie,
> Dont le sujet soit signalé,
> Extrêmement bien démêlé
> Et digne de ravir et plaire,
> Il faut voir le grand *Bélisaire*,
> Que les sieurs acteurs de l'Hôtel
> Tiennent d'un auteur immortel,
> Savoir : le fameux Calprenède;
> Pièce, sans mentir, qui ne cède
> Aux ouvrages les plus parfaits
> Que depuis dix ans on ait faits;

Pièce entre les plus mémorables,
Qui contient des vers admirables;
Pièce valant mille écus d'or,
Et dans laquelle Floridor,
Qui, de grâce et d'esprit abonde,
A le plus beau rôle du monde,

On sait que Thomas Corneille traitait La Calprenède d'*incomparable* auteur, et que Pierre Corneille l'estimait beaucoup. Ce fier Limousin, qui tient dans les lettres le milieu entre Scudéry et Bois-Robert, conserva longtemps une réputation dont on se ferait difficilement une idée aujourd'hui, et qui explique pourtant les louanges hyperboliques de Loret. C'est lui qui fit cette superbe repartie à une critique du cardinal de Richelieu, qui trouvait lâche le style d'une de ses tragédies, *Bélisaire*, peut-être : « Il n'y a rien de lâche dans la *famille* des La Calprenède ! » Une telle réponse sied merveilleusement à ce gentilhomme, qui se vantait d'écrire pour lui-même et non pour le public, et dont les romans sont remplis de ces grands coups d'épée que Mme de Sévigné aimait tant.

Bélisaire, roman moral et politique de Marmontel, publié en 1767. Cet ouvrage, fondé sur une tradition que tout le monde connaît, excita un grand tumulte à son apparition et fixa l'attention du gouvernement et du clergé. Les six premiers chapitres sont incontestablement ce que l'auteur a écrit de plus éloquent; l'intérêt dramatique y est bien soutenu; mais les dix autres, à peu près dénués d'action, semblent être autant de traités sur chaque branche de la politique. Le quinzième parle de la tolérance, et avance cet *affreux blasphème*, que Dieu admettra dans le ciel les héros païens qui ont suivi fidèlement la loi naturelle. Les *ménagements* étudiés avec lesquels l'auteur touchait une matière aussi délicate n'empêchèrent pas la Sorbonne de jeter feu et flammes. On demanda que le privilége dont le livre était revêtu fût supprimé, et, en attendant, le censeur Bret se vit enlever sa place et sa pension pour s'être permis de donner son approbation à des propositions que la faculté de théologie et l'archevêque de Paris proscrivaient avec éclat. La réponse du censeur au lieutenant de police, qui lui annonçait sa destitution, mérite d'être *citée. Ce* magistrat lui apprenait cette détermination avec tous les ménagements dont il était capable, et il semblait en être affecté lui-même. « Eh bien, monsieur, lui dit Bret, ne me plaignez pas tant; c'est un malheur, mais ce n'est pas un déshonneur. » Et Bret s'en alla, faisant une pirouette. Marmontel écrivit, si l'on en croit les *Mémoires secrets*, une lettre qui ne se trouve point d'ailleurs dans ses *Œuvres*, et adressée à l'archevêque de Paris, pour lui déclarer qu'il donnerait, touchant sa foi catholique, toutes les explications qu'on voudrait exiger. Cette lettre, lue dans l'assemblée de la faculté de théologie tenue le 1er mars 1767, ne put calmer l'irritation de nos fougueux docteurs. « La faculté, qui a éprouvé par le passé, dit Bachaumont, que les explications données en pareil cas par M. de Montesquieu au sujet du livre de l'*Esprit des lois*, et par M. de Buffon sur l'*Histoire naturelle*, avaient été insuffisantes pour réparer le scandale donné, insiste sur la censure de *Bélisaire*. En conséquence, elle a nommé des commissaires pour faire agréer à Mgr l'archevêque le désir de la faculté et lui faire connaître la nécessité de la censure, pour, sur la réponse de Mgr l'archevêque, prendre une détermination. » Comme on doit bien le penser, bon nombre d'épigrammes furent décochées par les malins du temps à l'adresse de la Sorbonne. Voici des vers satiriques qui parurent alors, et que le public accueillit et répéta aussitôt :

Bélisaire proscrit, aveugle, infortuné,
Ferme dans le malheur, simple, sublime et sage,
Instruisant l'empereur qui l'avait condamné,
De la terre attendrie eût mérité l'hommage.
Oui, sans doute, chez des païens,
Mais parmi nous, chez des chrétiens,
Peindre Dieu bienfaisant, exalter sa clémence,
Pour nous unir à lui par les plus doux liens!...
Jusqu'où peut nous conduire une telle morale!
Que ce blasphémateur soit puni par le feu!
N'a-t-il pas dû savoir qu'il causait du scandale,
Quand, malgré la Sorbonne, il faisait aimer Dieu?

En même temps, un auteur facétieux essayait de s'égayer sur le compte de Marmontel, en faisant imprimer une parodie de *Bélisaire*, intitulée : *Hilaire* (Amsterdam, 1767, in-12), sous le nom de Desrivières, soldat aux gardes. Ce morceau, que les uns attribuaient à l'avocat Marchand, les autres à l'abbé Coger, ne fit point rire. Il inspira à Piron l'épigramme suivante ;

L'un croit que, par son *Bélisaire*,
Télémaque est anéanti;
L'autre prétend que son *Hilaire*
Vaut le *Virgile travesti :*
Voilà l'Hélicon bien loti.
Maçon de l'*Encyclopédie*,
Et vous, homme à la parodie,
A bas trompette et flageolet!
Que l'un reste à l'Académie,
Que l'autre aille chez Nicolet!

Voltaire publia quatre ou cinq pamphlets, où il immolait à la risée publique les ennemis de Marmontel. Enfin, la faculté de théologie, dans un *Indiculus* que Voltaire appelait *Ridiculus*, publia, le 26 juin 1767, une censure volumineuse du fameux quinzième chapitre : *Determinatio sacræ facultatis Parisiensis in libellum cui titulus :* BÉLISAIRE. Les choses en étaient là lorsque le bruit courut que l'Académie française ne pouvait garder dans son sein un membre inculpé d'hérésie sans la rétractation la plus formelle de la part du condamné. Mais, au moment où on s'y attendait le moins, voilà que la censure de la Sorbonne contre *Bélisaire* est arrêtée par le gouvernement, au sujet de certaines assertions qu'il ne veut pas laisser passer. « Les sages maîtres, après avoir établi l'intolérance religieuse comme un principe du christianisme, disent les *Mémoires secrets* de Bachaumont, prétendent que l'intolérance civile en doit découler naturellement par l'intime union entre les deux puissances, et par la nécessité que le glaive de la justice soutienne les foudres de l'Eglise. Le mandement de Mgr l'archevêque, étant écrit dans le même esprit, essuie les mêmes difficultés; ce qui fait beaucoup rire M. Marmontel et ses partisans. » La faculté de théologie dut enregistrer la lettre de cachet du roi, qui lui défendait de délibérer et de réclamer contre l'addition faite par le gouvernement à la *Censure de Bélisaire*. L'archevêque hésita dès lors à lancer son mandement, qui confirmait dans tous ses points les propositions de la Sorbonne; après beaucoup de variations de la part de ce prélat, on publia enfin au prône, le 31 janvier 1768, le *Mandement de Mgr l'archevêque de Paris, portant condamnation d'un livre qui a pour titre :* BÉLISAIRE, par M. Marmontel, de l'Académie française. L'archevêque y soutient que la raison doit être subordonnée à la révélation; qu'il sera toujours glorieux aux souverains de protéger la foi catholique; que c'est leur droit et leur devoir, *en usant du glaive* (page 34); que la religion catholique est le plus ferme appui du trône. L'ouvrage était enfin condamné comme contenant des propositions fausses, captieuses, téméraires, scandaleuses, impies, erronées, respirant l'hérésie et hérétiques. Ce mandement contient 56 pages in-4o. Voilà donc Marmontel bien et dûment foudroyé. Cependant, son livre continua de s'imprimer avec le privilége du roi. Dans sa correspondance apologétique, Marmontel dit à l'abbé Riballier, syndic de la faculté de théologie : « Avouez, monsieur, que *c'est plutôt sur l'esprit de mon* siècle que sur le mien que l'on me juge. » Il s'attacha également à prouver que l'*Examen de Bélisaire*, par l'abbé Coger, est une critique plus violente que motivée. Parmi les attaques dirigées contre la Sorbonne, on distingua celle d'un anonyme (Turgot). Marmontel fut complimenté au nom des souverains d'Autriche, de Prusse, de Suède, etc.; Catherine II traduisit elle-même en langue russe le quinzième chapitre de *Bélisaire*. Bientôt même, sans aucune sollicitation de sa part, sur la seule demande du duc d'Aiguillon, Marmontel fut appelé à occuper la place d'historiographe de France, devenue vacante par la mort de Duclos, en 1771. Bref, le fanatisme religieux en fut pour ses frais, et le ridicule dont s'étaient couverts de maladroits défenseurs de la foi fut tout ce qui resta de ce débordement théologique qui inonda de son latin barbare des montagnes de papier. L'abbé Riballier surtout est resté célèbre par les sarcasmes dont Voltaire l'a criblé. Le bon docteur en Sorbonne avait la vue très-mauvaise : un plaisant supposa qu'il l'avait entièrement perdue à la *Censure de Bélisaire*, et que, réduit à prendre un chien pour guide, il avait choisi celui de ce héros dans son malheur. En conséquence, on fit une gravure représentant l'abbé Riballier conduit par l'animal, ayant au cou un collier sur lequel on lisait ces vers :

Passants, lisez sur mon collier
Ma décadence et ma misère;
J'étais le chien de Bélisaire,
Je suis le chien de Riballier.

Disons que cette épigramme est attribuée à Marmontel. Comme toujours, la persécution avait produit un effet entièrement opposé à celui qu'on en attendait, et *Bélisaire* en devint plus recherché. Aujourd'hui encore, grâce peut-être à ce stérile éclat, il n'est pas entièrement oublié, et les curieux d'histoire littéraire le lisent encore. Voici, du reste, une analyse fidèle de l'œuvre de Marmontel :

Justinien est vieux et l'empire est à l'abandon; son chef achète de tous côtés la paix à prix d'or; les commandants des troupes, jeunes, dissipés et fanfarons, soupent dans un château, en Thrace, lorsqu'on leur annonce l'arrivée d'un vieillard transi de froid et conduit par un enfant. On le fait asseoir près du feu, et les étourdis, tout en vidant les flacons, prétendent gouverner le monde. Bélisaire sourit de pitié. *On apprend bientôt son nom*, et le souvenir de sa gloire, la vue de ses malheurs impriment dans tous les cœurs un sentiment de respect pour le pauvre Bélisaire, qui part après avoir donné aux jeunes mécontents une leçon de dévouement et de zèle.

Parmi eux était Tibère, jeune homme digne de recevoir les leçons du vieillard aveugle. Il raconte à Justinien cette aventure, et celui-ci, vivement impressionné, le charge de retrouver Bélisaire, à qui il veut parler sans en être connu.

Ensuite, le pauvre aveugle trouve dans un village Gélimer, l'ancien roi des Vandales. Au moment où il va rejoindre sa famille exilée, le prince des Bulgares le fait enlever pour s'en faire un appui contre Justinien. Forcé de céder à la violence, Bélisaire suit les soldats qui l'ont en leur garde. Ils trouvent sur leur chemin le château d'un certain Bessas, concussionnaire enrichi, qui triomphe des infortunes de Bélisaire, son ennemi. Le méchant est mis à mort par les Bulgares. Arrivé auprès du roi, Bélisaire refuse ses offres; le barbare s'étonne et le fait reconduire, sur *sa demande, au lieu où il l'a trouvé. Il* est accueilli par des villageois qu'il a sauvés des ravages des Huns; l'un d'eux, son ancien soldat, s'offre à le venger, et Bélisaire refuse encore.

Lorsqu'il arrive au vieux château en ruine qui est l'asile de sa fille et de sa femme, la première, en le voyant, tombe évanouie; la seconde, déjà malade, ne tarde pas à mourir de douleur. Tibère, qui est arrivé avant lui, lui propose de venir habiter une maison de campagne qui lui appartient; mais le noble vieillard refuse et lui dit qu'il ne veut que vivre obscur et oublié. Néanmoins, il le prie d'avertir l'empereur que les Bulgares sont dans la Thrace.

Enfin, Justinien vient avec Tibère trouver Bélisaire, mais il lui parle sans se faire connaître. Pendant plusieurs jours, il converse avec l'illustre exilé sur divers sujets de politique et de philosophie. Après tous ces discours, l'empereur, convaincu de l'innocence de Bélisaire, se nomme et exprime ses regrets de l'avoir méconnu. Il le ramène à la cour, et marie Eudoxe, la fille unique de son ancien général, avec le jeune Tibère, qui fut depuis empereur.

Bélisaire, par Mme de Genlis (Paris, 1808). L'auteur s'empara du sujet traité par Marmontel, mais dans le but d'établir des principes plus orthodoxes, et de donner plus de vérité aux caractères. Elle reprochait à Marmontel d'avoir avili la majesté royale, en attribuant à Justinien les cruautés exercées envers Bélisaire, et en humiliant l'empereur aux pieds de sa victime. Aussi, pour sauver une situation qui la choquait si fort, elle présenta Bélisaire comme ayant été privé de la vue par la rivalité jalouse d'un eunuque. De cette façon, la responsabilité du monarque était dégagée, et c'est à quoi tenait surtout Mme de Genlis. Marmontel n'avait employé Gélimer, roi des Vandales, que comme un personnage épisodique; en le faisant rencontrer avec Bélisaire, il avait créé cette situation intéressante d'un souverain réduit à la simple condition d'un particulier, et donnant l'hospitalité au général qui l'avait vaincu, détrôné, et qui se trouvait alors aussi malheureux que lui. Mme de Genlis a profité de cette invention; mais elle a voulu, en la forçant, ajouter à l'intérêt. Elle a fait de Gélimer le confesseur de Bélisaire; c'est lui qui prêche au général le pardon des *injures*, la *patience* et la résignation. On voit que Mme de Genlis avait toutes les qualités requises pour devenir plus tard l'institutrice des enfants d'Orléans.

Bélisaire, opéra en trois actes, de Dartigny, musique de Philidor, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre des Italiens, en 1796. Cet ouvrage est tiré du roman de Marmontel : le moment choisi par le librettiste est celui où Bélisaire, victime des intrigues de la cour de Justinien, et privé de la vue, s'est retiré avec sa fille, le jeune Tibère et un enfant de douze ans, dans une résidence située sur les frontières de l'empire. Le plan est aussi mal conçu que mal exécuté; le dialogue est froid, mais la musique n'est pas indigne du talent de Philidor. Celle du second acte, due à Lebreton, a mérité beaucoup d'éloges.

Bélisaire, tragédie en cinq actes, de Jouy, reçue, étudiée et non représentée au Théâtre-Français (Paris, 1818, in-8o; 1825, in-8o).

Jouy avait eu, sous l'empire, de grands démêlés avec la censure, à propos de sa tragédie *Tippoo-Saëb ;* dès cette époque, il avait conçu le plan de *Bélisaire*, mais il ne l'avait pas exécuté, parce que Bélisaire, alors (1809), c'eût été pour l'opposition, au dire d'un haut fonctionnaire, le général Moreau ; les ennemis du gouvernement ne manqueraient pas, prétendait-on, de donner leurs applaudissements à la victime de Justinien, et ces applaudissements iraient à l'adresse du proscrit, qu'un boulet français devait bientôt frapper. Jouy tint pour bon le conseil et ajourna son œuvre. Sous la Restauration, il l'écrivit enfin et crut le moment venu de la donner au théâtre; mais il avait compté sans l'autorité, qui prétendit que Bélisaire pourrait bien être, cette fois, non plus le général Moreau, mais Napoléon. Dans la préface de sa tragédie, publiée en 1818, Jouy se prétend victime d'une *injustice et donne* lui-même une analyse succincte de sa pièce. C'est ce qu'il nous faut également faire, avant d'aller plus loin. Bélisaire, s'est vu dépouillé de ses honneurs et jeté en prison à la suite d'une intrigue de palais, conduite par Narsès et par l'impératrice Théodora. Sa femme Antonine, sa jeune fille Eudoxe et quelques-uns de ses partisans se sont réfugiés dans le fond de la Thrace, sous la conduite de Marcien, l'ami dévoué du héros. Thélésis, roi des Bulgares, s'est empressé *d'accueillir les illustres fugitifs*. A la tête de l'armée formidable des barbares, il se prépare à marcher sur Byzance; plusieurs avantages remportés sur les Romains lui en ont ouvert la route. Justinien, dans cette position critique, s'est vu contraint, malgré son grand âge, à prendre en personne le commandement des troupes, découragées par l'absence de Bélisaire. En s'avançant dans la Thrace, avec les dernières forces qui lui restent, l'empereur s'est engagé dans un défilé où sa défaite paraît certaine. Le roi bulgare est, d'ailleurs, encouragé par les réfugiés romains et par Antonine, qui, brûlant de venger son époux, *consent à l'union de sa fille avec* Thélésis, qu'il aime et dont il est aimé. Sur ces entrefaites, une révolte éclate dans la capitale de l'empire; le peuple de Byzance s'est armé pour délivrer Bélisaire; Théodora n'a pu apaiser la sédition qu'en promettant de rendre le héros à la liberté. Cette femme cruelle profite en effet des ombres de la nuit pour faire sortir et chasser de la ville l'illustre général, après lui avoir fait brûler les yeux. Tels sont les faits antérieurs à l'action de cette tragédie; la fidélité, le patriotisme et la grandeur d'âme de Bélisaire en forment tous les ressorts. Quelque profond que soit l'abîme de maux où il est tombé, il s'oppose aux projets de vengeance d'Antonine. Sa propre infortune, celle de sa famille, à laquelle il est bien plus sensible, ne le détermineront jamais à donner son consentement au mariage de sa fille avec un roi ennemi des Romains. Il fait plus : dans la position militaire qu'occupe Justinien, Bélisaire, qui prévoit la destruction de l'armée romaine, fait passer à l'empereur un avis secret qui lui indique un moyen de salut. L'issue d'un premier combat nocturne met en présence l'empereur et Bélisaire : celui-ci, touché des remords du prince et des dangers de la patrie, oublie l'épouvantable injustice dont il est victime, pardonne à l'auteur de ses maux, le console, l'encourage et lui rend l'espoir de sauver l'empire, dont le sort dépend d'une bataille. Bélisaire rassemble autour de lui les réfugiés romains, les fait rougir du projet qu'ils ont formé de se joindre aux ennemis de leur pays, les renvoie sous leurs drapeaux, s'y fait porter lui-même, combat, triomphe, et meurt au sein de la victoire.

Bélisaire allait être approuvé et joué, sur le rapport favorable des censeurs, et la signature du ministre ne paraissait plus à l'auteur qu'une pure formalité, lorsqu'on fit entendre à ce dernier que la représentation de sa pièce dépendait de l'issue du congrès d'Aix-la-Chapelle. Jouy ne concevait pas bien quel rapport il pouvait y avoir entre l'évacuation du territoire français (v. sa préface) et l'autorisation de jouer une tragédie; toutefois il attendit l'effet de la grande représentation d'Aix-la-Chapelle pour solliciter celle de son œuvre. Ce moment arrivé, on répondit à ses démarches en demandant la suppression d'une cinquantaine de vers et d'une scène entière toute en situation, toute en mouvement, indispensable dans l'ordonnance d'un ouvrage dont elle forme le *nœud*. Un pareil sacrifice était impossible. A ce propos, Jouy a écrit : « Le système des interprétations, adopté par quelques magistrats, a été si habilement perfectionné par les inquisiteurs de la littérature, qu'il est désormais impossible d'écrire pour la scène dix vers irrépréhensibles aux yeux de la police, si les mots *liberté*, *gloire* ou *patrie* s'y trouvent prononcés sans correctif. » Quoi qu'il en soit, *Bélisaire* avait subi son nouveau supplice sur le lit de Procuste, dressé par le ministre; l'auteur obtint, le 25 octobre, c'est-à-dire la veille du jour fixé pour les élections, l'autorisation formelle et par écrit de faire représenter sa tragédie. Dans les circonstances actuelles, Jouy pouvait nuire, il était électeur; de plus, un des principaux rédacteurs de la *Minerve*. Or, c'était dans les journaux des divers partis une lutte acharnée. On se mesurait, on se comptait, on s'arrachait des voix. Le ministre ne doutait pas, en accordant l'autorisation si longtemps attendue, que la conscience du votant ne transigeât avec la reconnaissance du poëte. Muni de la signature indispensable, Jouy court au théâtre; la pièce est remise en répétition; les rôles sont distribués à Talma, Michelot, Desmousseaux, Mlle Duchesnois, etc., le jour de la représentation est fixé du 15 au 20 du mois suivant. Mais le 1er novembre, les élections terminées, l'autorisation de jouer *Bélisaire* est retirée, parce qu'on n'avait plus besoin de Jouy. C'est du moins ce dernier qui le déclare. Un censeur, historien de la *Censure théâtrale en France*, M. Hallays-Dabot, demande s'il faut en croire sur parole la colère de Jouy. « Nous ne le pensons pas, dit-il. Que le désir d'obliger l'électeur ait fait coïncider l'autorisation de la pièce avec le mouvement électoral, c'est chose possible. Pour la nouvelle défense, ne vaudrait-il pas mieux, ajoute l'écrivain que nous citons, en chercher le motif dans le bruit qui continuait à se faire autour de cette tragédie, et dans la presse parisienne, et dans la presse étrangère. Les journaux de Belgique, et surtout les journaux anglais, ne cessaient de s'occuper de *Bélisaire* et de mettre le doigt sur les allusions qu'il était possible d'y trouver. Jouy avait fait de sa tragédie une arme de guerre contre la Restauration; ses amis, par leurs admirations anticipées, avaient rendu la manifestation impossible. Ce fut Tissot qui, dans le journal de Jouy, la *Minerve*, fut chargé de louer l'œuvre de son collaborateur. *L'ancien jacobin, pour le moment transformé* en bonapartiste, s'étonna que le ministre eût défendu cette tragédie, dans laquelle sa naïveté suspecte voulait voir uniquement un hommage à la fidélité, hommage que tout gouvernement ne saurait trop encourager. » Mais Jouy, dans sa *préface* se défend du but

qu'on lui supposait et que lui prête encore, comme on vient de le voir, M. Hallays-Dabot. Il en appela au public d'une rigueur non méritée selon lui, et fit imprimer sa tragédie, qu'il dédia à Arnauld, auteur d'un *Germanicus* banni du théâtre après y avoir paru avec éclat. Un *discours préliminaire sur la censure des ouvrages dramatiques* vient après la dédicace, et précède la *préface*, dans laquelle sont racontées les mésaventures de l'auteur. Cependant le terrible *Bélisaire*, les passions une fois calmées, put enfin paraître à la scène. Au commencement du règne de Charles X, la censure oublia quelque temps ses ciseaux chez le repasseur. En 1825, la tragédie proscrite depuis sept années fut représentée. Hélas! le public resta indifférent à ces vers, qui avaient naguère causé tant de bruit. *Bélisaire* n'est pas cependant une œuvre sans mérite. L'auteur est resté, en l'écrivant, fidèle aux faits, aux détails et aux caractères donnés par l'histoire; il ne pensait pas s'être écarté de ce qu'on appelle la vérité dramatique en faisant gagner une bataille à Bélisaire aveugle, dans les champs de la Thrace, où il avait longtemps combattu, et où Procope assure qu'il remporta sa dernière victoire dans un âge avancé. De plus, il y a çà et là, dans les cinq actes, de belles scènes, des pensées fortes et des tirades heureuses.

Bélisaire (*Belisario*), opéra italien en trois actes, de Donizetti, représenté à Venise, sur le théâtre de la Fenice, le 7 février 1836, et à Paris, sur le Théâtre-Italien, le 24 octobre 1843. Le poëme offre de fortes situations musicales. Bélisaire revient en triomphateur de la conquête de l'Italie. Les sénateurs lui adressent des félicitations, tandis qu'Antonine, sa femme, appelle sur sa tête la vengeance divine, parce qu'il a tenté de faire mourir ses fils. Cette scène et la cavatine chantée par l'épouse du général de Justinien sont des pages inspirées. Le duo entre Bélisaire et le jeune chef des Barbares, Alamiro, est plein de noblesse et d'énergie; c'est le morceau de la partition le plus connu en France. La scène dans laquelle Bélisaire est accusé publiquement par sa femme fournit le sujet du finale entraînant du premier acte. Dans le second, *Bélisaire*, aveugle et proscrit, est consolé par sa fille. Sa situation rappelle celle d'Œdipe et d'Antigone. Donizetti, cette fois, est resté bien au-dessous de Sacchini. La scène magnifique d'*Œdipe à Colone :*

Ah! n'avançons pas davantage

ne se refait pas. Au troisième acte, Alamiro amène des Barbares sous les murs de Byzance, pour venger l'outrage fait à Bélisaire. Le trio dans lequel celui-ci retrouve dans Alamiro le fils qu'il croyait avoir perdu est le chef-d'œuvre de l'opéra. Bélisaire, blessé à mort dans le combat, succombe aux yeux d'Antonine, qui, en proie au remords et au désespoir, meurt à son tour. Cette dernière scène est de toute beauté.

Disons, cependant, que le sujet si rebattu de *Belisario* rappelle assez désagréablement le roman soporifique de Marmontel et la tragédie de M. de Jouy, sans compter celle de Rotrou, celle de La Calprenède et l'opéra de Philidor; sans compter encore les tableaux de David et de Gérard. Il est donc inutile de s'engager sérieusement dans l'analyse du livret italien, « la chose la moins importante qu'il y ait au monde, dit M. Théophile Gautier, même aux yeux du poëte, qui l'écrit sans souci autre que de faire des vers bien scandés, bien rhythmés et bien coupés, genre de mérite totalement inconnu des paroliers français. » Nous avons d'ailleurs rendu compte à leur ordre de tous les ouvrages, bien faits pour émouvoir les cœurs sensibles, qui ont eu pour point de départ l'infortune de ce héros si méchamment aveuglé par l'épouse de Justinien. (V. les articles précédents.) L'opéra de Donizetti obtint beaucoup de succès à Venise, lors de sa première apparition. A Paris, il n'en fut pas de même. Chez nous, *Belisario*, avant même d'avoir été exécuté aux Italiens, n'était pas une nouveauté; presque tous les morceaux en avaient été chantés dans les salons et dans les concerts; ils étaient, par conséquent, connus de tous les dilettanti; en outre, une traduction française de M. Hippolyte Lucas avait été jouée en province. Malgré cela, ou à cause de cela, la critique se montra sévère à son endroit; elle fut peu sympathique au sujet, peu sympathique également à la musique. Laissons parler M. Théophile Gautier, celui qui, de tous les critiques, passe pour apporter le plus de bienveillance dans ses jugements : « L'ouverture, écrivait-il en octobre 1843, manque de correction et de gravité; nous savons bien que la musique ne peut exprimer ni des faits précis, ni des noms propres, et qu'il n'est pas de combinaisons de notes et d'accords qui signifient Narsès, Bélisaire, Justinien. Cependant il nous semble que l'introduction d'un opéra où il s'agit d'yeux crevés, d'enfant sacrifié, de femme furieuse et autres menus ingrédients dramatiques, ne devrait pas être presque gaie et presque sémillante; cela vient d'une tendance de l'art italien de s'inquiéter assez peu de l'appropriation de ses ressources au sujet qu'il traite. Nous autres Français, nous sommes un peu plus rigoureux, et nous aimons une mélodie triste sur une donnée triste, sans toutefois tomber dans les quintessences des esthétiques allemands. Moins délicatement organisés que les peuples méridionaux, nous sommes moins flattés par la beauté des sons et de la mélodie que par l'expression : pour nous plaire, il faut que la musique soit intimement liée au sujet, c'est-à-dire dramatique avant tout. Nous ne comprenons qu'avec beaucoup de peine ces enthousiasmes, excités dans les théâtres d'Italie par des airs insérés au milieu de scènes avec lesquelles ils n'ont aucun rapport, et que, souvent même, ils contrarient. Ces plaisirs naïfs et spontanés nous sont presque inconnus. Nous ne voulons être heureux qu'à bon escient : pour qu'un air nous charme, il faut qu'il plaise à notre esprit au moins autant qu'à notre oreille, et c'est ce qui explique pourquoi certains opéras, qui ont obtenu un si éclatant succès au delà des monts, ont réussi médiocrement à Paris. Les Français ne sont sérieux que dans leurs amusements. Affaires, politique, mœurs, religion, ils traitent tout avec la plus grande légèreté; mais ils trouvent étrange qu'on puisse rire, causer, faire des visites de loge en loge pendant la représentation d'un opéra, sauf à n'écouter que l'air de bravoure chanté par la cantatrice à la mode. Ils écoutent depuis la première note jusqu'à la dernière, avec une intensité d'attention à laquelle ne s'attendent pas du tout les pauvres opéras italiens, composés pour ne pas être entendus. »

Ces réflexions, qui d'abord peuvent ressembler à une digression épisodique, expliquent pourquoi le *Bélisaire*, malgré le nombre de morceaux remarquables et l'estime que l'on en fait en Italie et en Allemagne, ne paraît pas devoir jouir à Paris du succès des autres ouvrages de Donizetti, tels que *Lucia*, *Anna Bolena*, l'*Elisir d'Amore*, *Linda di Chamouni; Don Pasquale* et la *Favorite.* Disons, pour terminer, que *Belisario* est un peu de la famille des *Martyrs*, du même compositeur; un certain ennui gagne le spectateur le plus résolu, à l'aspect des tuniques, des chlamydes, des péplums et des cothurnes. Çà et là se reconnaît pourtant la main qui a écrit cette délicieuse *Lucie*, qui a fait le tour du monde. Le grand air du premier acte, que chantait Mme Giulia Grisi, chargée de représenter Antonine, la méchante femme de Bélisaire, a du mouvement et de l'énergie. Le duo du second acte, entre Irène et Bélisaire,

Se vederla a me non lice,

mérite aussi d'être cité. Mlle Nissen et M. Fornasari le traitaient avec un grand talent. *Belisario* servait de début à ce dernier, une basse fort applaudie en Italie et en Angleterre, et qui nous promettait un digne successeur de Lablache. Morelli, Corelli et Mme Bellini interprétaient les autres personnages de cet opéra, que, malgré d'éminentes qualités, Paris n'a pas adopté; car il n'y a qu'une chose que Paris n'admet pas, c'est qu'on l'ennuie, même en musique.

Bélisaire demandant l'aumône, tableau de Van Dyck, gravé par J.-S. Bosse. Bélisaire, ayant à la main un bâton, est assis à droite, sur un fauteuil; son casque et son bouclier sont à terre près de lui. Il tend la main à une jeune femme qui lui donne une obole. A gauche, une autre femme déjà âgée et la tête recouverte d'une draperie, tient un petit sac ouvert et semble implorer la charité d'une troisième femme qui compte dans ses mains des pièces de monnaie. Plus à gauche, un soldat cuirassé, les bras tombants, les mains jointes, contemple, dans l'attitude d'une profonde douleur, son vieux général réduit à demander l'aumône. L'estampe de Bosse, exécutée vers le milieu du XVIIIe siècle, est dédiée *aux vertueux militaires.*

Un tableau de Salvator Rosa, qui est au palais Doria, à Rome, représente *Bélisaire dans le désert*. Cette toile, qui était jadis fort estimée, a beaucoup noirci : on ne distingue plus aujourd'hui qu'une ombre coiffée d'un turban blanc. Un autre *Bélisaire*, de Salvator Rosa, figure dans la collection Townshend, en Angleterre.

Bélisaire demandant l'aumône, tableau de David, au musée du Louvre. Le vieux général aveugle est assis à droite, à l'entrée d'un temple, près d'une colonne sur la base de laquelle sont écrits les mots : *Date obolum Belisario*. De son bras gauche il enlace la taille d'un jeune garçon debout devant lui, et il tend la main droite à une femme qui dépose une obole dans le casque tenu par l'enfant. Cette femme, vêtue d'une robe bleue et d'un manteau gris, porte la main à ses yeux, comme pour essuyer une larme. Derrière elle, au second plan, un soldat, en tunique bleuâtre et en manteau rouge, élève les bras et témoigne sa surprise en reconnaissant son ancien général. Dans le fond, deux personnages arrêtés s'entretiennent; un peu plus loin, une femme, ayant un enfant dans ses bras, gravit les marches d'un escalier qui conduit au sommet d'un rempart. Des constructions entremêlées d'arbres apparaissent derrière ce rempart, et le tout est dominé par de hautes montagnes bleuâtres qui ferment l'horizon. Ce tableau, signé : *L. David faciebat anno* MDCCLXXXIV, a été exposé au salon de 1785; il a 1 m. 01 de haut sur 1 m. 15 de large. C'est une réduction, avec quelques changements, faite par Fabre et Girodet, retouchée et signée par David, d'une grande toile de 2 m. 89 de hauteur sur 3 m. 16 de largeur, que l'artiste exécuta en 1780, peu de temps après son retour de Rome, et qu'il exposa au salon de 1781, où elle fut très-remarquée. Diderot en parla d'une façon très-élogieuse et sembla deviner l'avenir du peintre. « Ce jeune homme, dit-il, montre de la grande manière; il a de l'âme, ses têtes ont de l'éloquence sans affectation; ses attitudes sont nobles et naturelles; il dessine, il sait jeter une draperie et faire de beaux plis; sa couleur est belle sans être brillante. Je désirerais qu'il eût moins de roideur dans ses chairs; ses muscles n'ont pas assez de flexibilité en quelques endroits; rendre par la peinture son architecture plus ronde et peut-être que cela fera mieux. Si je parlais de l'admiration du soldat, de la femme qui donne l'aumône, de ses bras qui se croisent, je gâterais mon plaisir et j'affligerais l'artiste; mais je ne saurais me dispenser de lui dire : Est-ce que tu ne trouves pas Bélisaire assez humilié de recevoir l'aumône? Fallait-il encore la lui faire demander? Passe ce bras élevé autour de l'enfant ou lève-le vers le ciel, qu'il accusera de sa rigueur. » Diderot a raison : le général, avec ses longs cheveux en désordre, ses pieds nus, son costume dépenaillé, à moitié militaire, à moitié civil, ressemble trop, en tendant la main, à un mendiant vulgaire. L'enfant, en tunique blanche, qui tient le casque, est charmant; sa jolie tête blonde inspire l'intérêt. La toile exposée en 1781 fut achetée par l'électeur de Trèves; prise pendant les premières guerres de la République, elle servit à couvrir un caisson de transport. Un amateur reconnut l'ouvrage de David, l'acquit du fournisseur, le fit restaurer et le vendit à Lucien Bonaparte, qui le donna à sa mère, Mme Létitia. De la galerie de cette dernière, le tableau passa dans la collection de lord Shrewsbury et dans celle de lord Northwick. Acheté 2,730 fr., en 1859, par M. Neffre, il a été vendu 7,350 fr. en 1863; il avait figuré à l'exposition du boulevard des Italiens, en 1860. Une belle estampe d'Ant.-Alex. Morol a popularisé le *Bélisaire*. Elle a été exécutée en l'an VIII, sous la direction même de David. Elle est plus conforme à la répétition en petit qu'au grand tableau. Cette composition a encore été reproduite par d'autres graveurs, notamment dans le *Musée Filhol*, et tout récemment par M. Gauchard, dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles.*

Bélisaire, tableau de François Gérard, galerie Leuchtenberg, à Munich. Le vieux guerrier, ayant pour tout vêtement une tunique légère, retenue sur sa poitrine par une agrafe et serrée à la taille par une ceinture, tient dans sa main droite un long bâton avec lequel il cherche à reconnaître sa route, et porte sur son bras gauche son jeune guide. Celui-ci étreint le cou de Bélisaire et semble près d'expirer; autour de ses jambes est enroulé un serpent qui lui a fait une blessure mortelle. Ce groupe, placé au bord d'une pièce d'eau dans laquelle le moindre écart peut faire tomber le vieillard et l'enfant, se détache sur un ciel éclairé par les dernières lueurs du soleil. Cette composition, d'une extrême simplicité, impressionne vivement. « Oublions le nom trop historique de Bélisaire, a dit M. Lenormand; ce nom et la tradition qui s'y rattache fournissent un type du grand homme victime de l'ingratitude et de l'envie. En vain tout se réunit pour accabler le héros; la nuit le presse, l'abîme l'attend; le jeune guide mourant, dont il est devenu à son tour le soutien, l'étreint dans les angoisses de la mort. Les genoux du vieillard fléchissent, la douleur le tue, mais son front reste haut, et s'il faut mourir, au moins mourra-t-il tout entier. On dirait, sous une forme idéale, le soldat de la guerre moderne, qui, frappé au cœur, fait encore trois pas avant de se mesurer avec la poussière. Nul moyen de se soustraire à la terreur et à la pitié qu'inspire cet ouvrage, et si jamais le *Bélisaire* revenait prendre place dans notre musée national, à côté de la *Psyché*, il doublerait la gloire de l'artiste. » Ce beau tableau fut exposé au salon de 1800, où il obtint un grand succès. Gérard, qui n'était pas encore célèbre et qui avait une position des plus précaires, dut s'imposer les privations les plus dures et faire de grands efforts de volonté pour achever une œuvre aussi importante. Les éloges ne lui manquèrent pas lorsqu'il l'eut exposé, mais personne ne se présenta pour en faire l'acquisition. » Gérard attendait en vain, a dit M. H. Delaborde, que la vente de son tableau vînt lui procurer les moyens d'entreprendre un nouvel ouvrage. Trop fier pour se plaindre et portant courageusement sa misère, il s'était résigné en silence à s'occuper d'obscurs travaux. Ce fut alors qu'un artiste fort peu riche lui-même, mais cependant en meilleure situation de fortune à cette époque que la plupart de ses confrères, le peintre Isabey, s'entremit pour servir de son amitié et de sa bourse la cause de ce jeune talent. Il acheta aussi cher qu'il put le *Bélisaire*, le garda quelque temps à ses risques et périls; puis, l'occasion de le céder à un prix plus élevé s'étant présentée, il n'en profita que pour faire accepter à Gérard la différence entre cette seconde somme et le prix d'acquisition première. Gérard, de son côté, ne voulut pas demeurer en reste de délicatesse : il fit le portrait en pied de l'artiste qui l'avait si généreusement secouru, et, comme pour mieux exprimer sa reconnaissance, il mit dans ce simple portrait plus de talent encore, on dirait presque plus d'âme, qu'il n'en avait montré dans son tableau d'histoire. N'est-ce pas là une histoire touchante, également honorable pour les deux artistes? Le *Bélisaire* a été gravé, d'une façon remarquable, par Desnoyers, qui a dédié son estampe à Talleyrand. Une réduction du tableau, exécutée par Gérard lui-même, a été payée 2,005 fr. à la vente Jauffret, en 1811, et 3,750 fr. à la vente Sommariva, en 1839.

Bélisaire. Paroles de Népomucène Lemercier, musique de Garat. Cette romance fut un des engouements musicaux du temps du Directoire; quelques-uns l'ont attribuée à Marmontel, mais c'était une erreur. Elle a fait verser bien des larmes; et pourtant les pauvres rimes de Lemercier, la puérilité des idées eussent dû paraître indignes de l'auteur d'*Agamemnon*, de *Charles VI* et de *Pinto*. Heureusement pour le poëte, Garat couvrit de son art incomparable ces strophes indigentes.

2e Couplet.

Je tiens le casque du guerrier
Effroi du Goth et du Vandale.
Il fut, dit-on, sans bouclier
Contre l'imposture fatale.
Un tyran fit brûler ses yeux,
Qui veillaient sur toute la terre.
La nuit voile à jamais les cieux
Au triste et pauvre Bélisaire.

3e Couplet.

L'infortuné pour qui ma voix
S'élève seule et vous supplie,
Après son char traîna les rois
De l'Afrique et de l'Italie.
On sait que, même en triomphant,
Il n'eut point d'orgueil téméraire.
Quand je le nomme, il me défend
De dire « le grand Bélisaire! »

4e Couplet.

Privé du plaisir des regards,
Le héros qui rêve à sa gloire,
Du monde et de tous ses hasards
Voit le spectacle en sa mémoire.
Son jeune guide apprend de lui
Que la fortune est mensongère,
Et s'étonne d'être l'appui
Que Dieu laisse au grand Bélisaire!

BELISAMA ÆSTUARIUM, nom latin de l'estuaire ou embouchure de la Mersey, en Angleterre.

BÉLISE, personnage des *Femmes savantes*, comédie de Molière. V. PHILAMINTE.

BELISMUM, nom latin de Bellesme.

BÉLÎTRAILLE s. f. (bé-li-tra-lle, *ll* mll — rad. *bélître*). Fam. Tas de bélîtres. ‖ Peu usité.

BÉLÎTRANT (bé-li-tran). part. prés. du v. Bélîtrer : *La noblesse allait vicariant et* BÉLÎTRANT *par les maisons, sans rien payer, à la mode de nos vieux chevaliers errants.* (Contes d'Eutrapel.)

BÉLÎTRE s. m. (bé-li-tre — Ce mot est, peut-être, de tous ceux de notre langue, celui dont l'étymologie est la plus incertaine; Ménage, qui marchait toujours sans broncher dans ce chemin rocailleux, en convient lui-même : il faut donc que ce soit vrai. Il est probable que le mot en litige a dû se trouver bien souvent sous la plume des disputeurs. Suivant Huet, du gr. *blituri*, qui signifie *un rien*, d'où serait venu *blitri*, dont on se servait dans les écoles pour désigner un homme sans valeur, un quidam; suivant d'autres, du lat. *balista*, les arquebusiers débandés ayant la réputation de dégénérer en voleurs; plus directement, du lat. *balatro* (dissipateur, maraud, vaurien); encore du lat. *blitum* (bette), plante dont le nom, à cause de son peu de saveur, était employé métaphoriquement pour désigner un homme de peu. Mais l'origine qui offre le plus de probabilité est l'al-

lem. *bettler* (mendiant), n'emportant pas, dans notre vieille langue, à proprement dire, une idée désavantageuse. Les pèlerins de la confrérie de Saint-Jacques, à Pontoise, avaient pris bravement le titre de *bélistres*, et les quatre ordres mendiants s'appelaient les *quatre ordres de bélistres;* nous en trouvons un exemple dans les vers suivants tirés d'un vieux poëme imprimé en 1572 :

> Là comme curez et chanoines
> Et tels qui souvent portent mitre,
> De toutes manières de moines
> Y en avoit un grand chapitre,
> Prêtres et clercs chantant l'épître
> Y étoient tous tenus de court,
> Et les *quatre ordres de bélistres*,
> Ces Gorgias et gens de cour.

— Gueux, mendiant. Se disait autrefois des religieux, des ordres mendiants : *Machiavel répondit à un frère capucin qui prêchait que les mendiants seuls iraient dans le paradis, qu'il préférait aller en enfer avec Sénèque, Plutarque, Tacite, que d'y être avec cette vermine de* BÉLÎTRES *dévots.* (Binet.)

— Par ext. Misérable, homme de rien, cuistre, ignorant : *Allez*, BÉLÎTRE *de pédant.* (Mol.) *C'était un grand* BÉLÎTRE, *fort prévenu de son mérite et de sa capacité.* (St-Sim.) BÉLÎTRE! *comprends donc que je me suis défié de ta pauvre vanité.* (Balz.) *Les misérables! les* BÉLÎTRES! *les ânes!* (E. Sue.) *Au lieu de me démembrer comme font tous ces* BÉLÎTRES, *de me faire courber les reins, de me faire plier les articulations, toutes pratiques déshonorantes et basses.* (Alex. Dum.) *J'étais profondément pensif depuis plus d'une grosse heure, lorsqu'un* BÉLÎTRE *est venu me déranger.* (V. Hugo.)

> Viens, çà, *bélître*, parle : oseras-tu nier
> Ce que ton mauvais cœur tâche en vain d'oublier?
> REGNARD.

> Quoi qu'en disent maints *bélîtres*,
> En entrant nous remarquons
> Des amas d'écailles d'huîtres
> Et des débris de flacons. BÉRANGER.

— Rem. Montaigne a donné un féminin au mot bélître, dans cette phrase de ses *Essais* : *Desdaignons cette faim de renommée et d'honneur, basse et* BÉLISTRESSE, *qui nous le fait coquiner de toute sorte de gens par des moyens abjects et à quelque prix que ce soit. C'est déshonneur d'être ainsi honoré.*

BÉLÎTRER v. n. ou intr. (bé-lî-tré — rad. *bélître*). Autref. Mendier, vagabonder : *Avoir toujours une œuvre publique entreprise pour empêcher les pauvres valides de* BÉLÎTRER. (Bouchet.)

BÉLÎTRERIE s. f. (bé-li-tre-rî — rad. *bélître*). Autref. Gueuserie, métier de mendiant, de fainéant.

BELITSA-NOVO ou **BIELITSA-NOVO**, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvern. et à 460 kil. S. de Mohilew, sur la rive droite de la Soj, ch.-l. du district du même nom. 3,500 hab. Commerce de bétail, chanvre, lin, fer, etc.

BELITZ, ville de Prusse, province de Brandebourg, régence et à 16 kil. S. de Potsdam. 2,540 hab. Tissanderie et manufacture de draps.

BELJAMBE (Pierre-G.-A.), graveur français, né à Rouen en 1752. Il travaillait à Paris vers la fin du XVIII[e] siècle. Il était de l'académie de Caen et de celle d'Orléans. Il a gravé au burin, pour la *Galerie du Palais-Royal : Suzanne surprise au bain*, d'après le Guide; une *Sainte Famille*, d'après Michel-Ange; la *Circoncision*, d'après Giov. Bellini; l'*Adoration des rois*, d'après Ch. Véronèse; l'*Amour heureux*, d'après Paul Véronèse. On cite encore de cet artiste : la *Petite Nanette*, d'après Greuze; l'*Amour et Psyché*, d'après J.-B. Renaud; l'*Egalité*, d'après Sicard; et quelques portraits, entre autres celui de Bailly, maire de Paris, d'après Monnet.

BELKI s. f. (bèl-ki). Nom donné par les habitants de la Sibérie aux montagnes couvertes de neiges perpétuelles.

BELL (Henri), mécanicien anglais, né à Torpichen en 1767, mort en 1840. Après avoir été apprenti chez un maçon, puis chez un meunier, il étudia la mécanique et l'art de la construction des navires à Borrowstowness, travailla quelque temps près de l'ingénieur Rennie à Londres, et se rendit, en 1790, à Glascow, où il exerça la profession de charpentier. Ayant tenté, mais sans succès, de se faire entrepreneur de travaux publics, il alla s'établir, en 1808, à Helensburg, où sa femme dirigea un établissement de bains, pendant que, entraîné par son goût pour la mécanique, il passait son temps à chercher des procédés nouveaux pour divers genres de constructions. Bell est le premier en Europe qui ait appliqué la vapeur à la navigation. Il fit sa première expérience en 1812, au moyen d'un bâtiment long de quarante pieds, qui remonta la rivière avec une vitesse de sept milles à l'heure. Toutefois, on croit que, dès 1807, Fulton avait navigué sur l'Hudson avec un bateau à vapeur.

BELL (Jean-Adam SCHALL DE), astronome et orientaliste, né à Cologne en 1591, mort en 1666. Jésuite et missionnaire en Chine, il fut chargé par l'empereur de rectifier le calendrier chinois, écrivit un grand nombre de dissertations en langue chinoise, et employa son crédit à la propagation du christianisme.

BELL (Jean), voyageur anglais, né à Antermony en 1691, mort en 1780. Il fit, en 1714, un voyage à Saint-Pétersbourg, d'où il se rendit en Chine avec l'ambassade russe, et il visita plus tard la Perse et l'Afghanistan. La relation de ses *Voyages de Saint-Pétersbourg à diverses parties de l'Asie* a été publiée en anglais (1763, 2 vol. in-4°) et traduite en français par Eidous (1766, 3 vol. in-12).

BELL (Alexandre), graveur, travaillait à Edimbourg de 1750 à 1780. On a de lui plusieurs portraits de notabilités écossaises, entre autres celui du médecin Alex. Monzo, d'après Allan Ramsay.

BELL (William), théologien anglais, né en 1731, mort en 1846. Il fut chapelain de la princesse Amélie, fille de George II, et prébendier de Westminster. Extrêmement charitable, il légua à l'université de Cambridge une rente de 1,250 livres sterling (31,250 fr.) pour y être consacrée à élever huit orphelins ecclésiastiques pauvres. Bell s'est fait une brillante réputation par un ouvrage intitulé : *Dissertation sur les causes qui contribuent principalement à rendre une nation heureuse* (1756, in-4°). On a également de lui, outre des sermons, un *Essai pour constater et expliquer l'autorité, la nature et le dessein de l'institution du Christ, appelée communément la* Cène (1780, in-8°).

BELL (Benjamin), célèbre chirurgien anglais, né à Edimbourg, mort au commencement du XIX[e] siècle, étudia la médecine dans sa ville natale, sous le fameux Monro et devint dans la suite chirurgien en chef de l'hôpital d'Edimbourg. Ses ouvrages, longtemps regardés comme classiques, sont intitulés : *A Treatise on the Theory and Management of Ulcers* (1778), traduit en français par Pasquillon et par Adet et Lanigan; *System of Surgery*, (1783-1787, 6 vol.), également traduit pas Pasquillon; un *Traité de la disette*, traduit par P. Prévost (1804), etc.

BELL (André), le propagateur de la méthode dite d'*Enseignement mutuel*, né à Saint-Andrews (Ecosse), en 1753, mort en 1832, entra dans les ordres en qualité de ministre de l'Eglise anglicane. Inspecteur d'une école d'orphelins dans les Indes, à Egmore, près de Madras, il eut l'idée de faire instruire les élèves moins avancés par ceux qui le sont davantage, méthode, du reste, déjà en usage dans les écoles indiennes. De retour en Angleterre, il publia son *Expérience sur l'éducation, faite à l'école des garçons, à Madras*, et ses *Instructions pour la direction des écoles, selon le système de Madras.* Ces deux écrits furent à peine remarqués. Mais un quaker, José Lancaster, ayant établi dans un faubourg de Londres une école de pauvres qu'il dirigea d'après la méthode de Bell, les ecclésiastiques anglais opposèrent ce dernier à Lancaster, et le chargèrent de fonder des écoles pour y appliquer sa méthode, qui fut couronnée d'une longue prospérité. Déjà connue et appliquée en France, notamment à Saint-Cyr au temps de M[me] de Maintenon, la méthode mutuelle fut reprise en 1814 par le comte de Laborde et propagée par MM. de La Rochefoucauld-Liancourt, de Gérando, l'abbé Gaultier, etc. Bell fut enterré dans l'église de Westminster, après avoir légué une fortune de trois millions aux établissements publics d'instruction et de charité.

BELL (John), chirurgien et anatomiste, né à Edimbourg en 1763, mort à Rome en 1820. Après s'être fait recevoir docteur en médecine, il parcourut le nord de l'Europe, notamment la Russie, puis il revint dans la Grande-Bretagne, où il professa, avec le plus grand succès, la chirurgie et l'art des accouchements. En peu de temps sa réputation fut telle et sa clientèle si nombreuse, qu'il dut renoncer à l'enseignement, pour se livrer entièrement à la pratique chirurgicale. Il mourut en Italie, où il s'était rendu pour essayer de rétablir sa santé. John Bell était un des plus habiles opérateurs de son temps. On lui a reproché son caractère difficile et d'une vivacité qui passait parfois toutes les bornes; mais il n'en était pas moins, lorsqu'il le voulait, un causeur agréable, dont l'esprit était nourri d'une immense lecture, et dont la conversation avait un charme tout particulier. John Bell a publié en anglais plusieurs ouvrages importants: *Anatomie du corps humain* (Londres, 1793-1802, 3 vol. in-8°); *Discours sur la nature et la guérison des blessures* (Edimbourg, 1793-1795, in-8°), *Principes de chirurgie* (1801, 3 vol. in-8°); *Observations faites en Italie, particulièrement sur les beaux-arts* (1825). John Bell a fait paraître, en outre, divers recueils de planches sur les os, les muscles, les articulations, les nerfs, etc., qui sont dessinées et gravées par lui-même.

BELL (Charles), célèbre physiologiste, frère du précédent, né au mois de novembre 1774, à Edimbourg, mort le 27 mai 1842, près de Worcester. Il était le quatrième fils d'un pauvre ministre presbytérien qui mourut avant de lui avoir donné les premiers éléments de l'instruction. Ce fut sa mère qui lui apprit à lire, à écrire et à compter. « Je n'ai pas reçu d'autre instruction, écrivait-il plus tard, mon éducation a été l'exemple que me donnèrent mes frères. Il y avait dans tous les membres de ma famille une confiance en soi-même, une véritable indépendance, et par imitation je l'acquis. On fait beaucoup de phrases sur l'éducation, et l'on oublie l'exemple... c'est l'exemple qui est tout. » Le second de ses frères, John Bell, devenu professeur de chirurgie à l'université d'Edimbourg, l'appela près de lui, l'initia aux études anatomiques et à l'enseignement. Encore élève, le jeune Charles publia un *Manuel de dissection* avec des planches gravées d'après ses propres dessins; en même temps, il fit la description du système nerveux, pour l'ouvrage de son frère John sur l'*Anatomie du corps humain.* En 1799, ayant terminé son stage d'étudiant, il fut nommé membre du Collége des chirurgiens d'Edimbourg, et, à ce titre, put pratiquer à l'hospice royal de cette ville diverses opérations qui lui acquirent une grande réputation d'habileté. A trente ans (1804), il vint à Londres, où il eut pendant longtemps à subir la pauvreté et l'isolement. En 1805, il fit paraître la première édition d'un important ouvrage, l'*Anatomie de l'expression en peinture*, où l'on peut déjà signaler les premiers éléments de sa grande découverte sur les fonctions du système nerveux.

L'idée de cette découverte, qui devait immortaliser son nom, ne cessait d'occuper, on pourrait dire d'absorber son esprit. Comme Newton à l'attraction universelle, comme E. Geoffroy Saint-Hilaire à l'unité de composition organique, il y *pensait toujours.* A la fin de 1807, nous le voyons écrire à son frère George, qui travaille presque continuellement à une nouvelle anatomie du cerveau : « Je considère, lui dit-il, les organes extérieurs comme une classe de nerfs distincts des autres. J'en suis la trace jusqu'aux parties correspondantes du cerveau, et j'y trouve une origine différente de celle des autres. Je prends cinq tubercules du cerveau comme source des sens intérieurs; j'y rapporte les nerfs du nez, de l'œil, de l'oreille... *J'établis en quelque sorte une circulation.* Dans cette investigation, je décris plusieurs connexions inconnues jusqu'ici; tout se montre au jour d'une lumière simple et nouvelle... Mon but n'est pas de publier cela, mais d'en faire des leçons à mes amis, afin que toute la ville en retentisse; car c'est réellement la seule chose qui ait paru en anatomie depuis le temps de Hunter. » Cependant, à la confiance qu'il a en lui-même se mêle de l'hésitation, de l'inquiétude; il se sent à la veille d'une découverte, mais il n'a pas le sentiment de certitude, de possession joyeuse et triomphante qui se traduisit un jour par le mot célèbre *Eurêka;* il croit à son idée, mais en cherchant sans cesse à la mieux déterminer; il a besoin de la mettre et de la sentir à l'abri du doute; il passe avec une extrême facilité de l'espérance au découragement, suivant l'accueil qu'elle reçoit; découragé, il l'abandonne quelque temps, mais ne tarde pas à y revenir.

En 1811, Charles Bell se décida à imprimer son *Esquisse d'une nouvelle anatomie du cerveau* (*Idea of a new anatomy of the brain*); mais n'osant risquer encore qu'une demi-publicité, il ne voulut distribuer son livre que parmi ses amis et ses confrères : expérience cruelle, qui ne provoqua aucune discussion et qui faillit étouffer à jamais son enthousiasme. L'indifférence d'un public choisi lui parut une condamnation décisive, de laquelle il ne songea point à appeler. Se croyant guéri d'une illusion fatale à son bonheur et à sa fortune, il résolut de s'occuper exclusivement de l'un et de l'autre. Il se maria, et avec la modique dot que sa femme lui apporta, acheta une part de propriété dans une école particulière d'enseignement médical, connue à Londres sous le nom d'*Ecole huntérienne de Windmill-street*, dont il fut naturellement le principal professeur. Pendant quelque temps, son ambition parut se concentrer là. Il ne parlait plus de son idée que comme d'un *rêve;* il avait abdiqué toute prétention à la gloire d'innovateur, et n'aspirait plus qu'à l'honneur solide du praticien. Dans cette voie, il trouva le succès. Les administrateurs du grand hôpital de Middlesex le nommèrent chirurgien de cet hôpital, position éminente, équivalant à une chaire de clinique chirurgicale. Devenu le collègue des Astley Cooper, des Hernethy et des autres sommités médicales et chirurgicales de Londres, il sembla ne plus se livrer qu'à la pratique et à l'enseignement. « Sous ce double rapport, dit M. Amédée Pichot, Charles Bell a été le rival de ses plus célèbres contemporains : il maniait tous les instruments opératoires avec une légèreté admirable, et sa parole était éloquente, quoique inégale; car si le plus souvent il se contentait d'un commentaire simple et familier, quelquefois aussi il se laissait aller au désir *de se plaire à lui-même* (le plus sûr moyen, disait son frère George, de plaire aux autres), et alors c'était l'artiste, le poëte, l'homme d'imagination, qui charmait ses auditeurs par une parole profonde et originale. »

« De loin en loin, cependant, il caressait sa grande idée, projetant de reprendre son travail et de le conduire à terme, et se préparant à fortifier sa découverte méconnue par des expériences physiologiques que sa répugnance pour les vivisections lui rendait pénibles et lui faisait toujours différer. La campagne de 1815 vint l'en éloigner, en lui offrant l'occasion d'étudier sur un champ de bataille les plaies d'armes à feu. Il quitta spontanément Londres, pour aller faire de la chirurgie militaire à Waterloo. Là il se charge des blessés français qui avaient, dit-il, les plus affreuses blessures; et le voilà, de six heures du matin à huit heures du soir, opérant chaque jour, sans relâche, les habits trempés de sang, conservant avec effort son calme au milieu de cette diversité de souffrances, en garde contre tout mouvement particulier de sensibilité, afin de ne pas se laisser désarmer et de remplir son devoir. » Dans des lettres intéressantes, qu'il écrit de ce théâtre ensanglanté à ses amis de Londres, il exprime l'admiration qu'il éprouve « pour le courage de ces blessés français aux figures roides, aux yeux sombres, aux teints bronzés, et chez qui la gaieté caractéristique reprend si vite le dessus, » pour ces hommes « qui étaient capables de marcher sans obstacle de l'O. de l'Europe à l'E. de l'Asie. » Pris d'une immense pitié pour tant de victimes, il ne peut partager la joie qu'inspire à ses compatriotes la victoire de Waterloo; l'humanité fait taire en lui le patriotisme. « A toutes les gloires de Waterloo, écrit-il, s'associeront toujours, pour nos yeux les tableaux les plus désolants, pour nos oreilles des accents suppliants, des cris arrachés à de nobles courages, des expressions de moribonds. »

Après sa campagne chirurgicale de 1815, Ch. Bell revint à la science physiologique. En 1821, il rédigea ses premières expériences sous la forme d'un mémoire, et demanda une lecture à la Société royale. Cette fois, le succès fut complet. Quand le mémoire *Sur les nerfs* parut, le 12 juillet 1821, dans les *Transactions philosophiques*, le monde médical fut enfin en émoi, et Ch. Bell écrivit à son frère : « Je puis enfin me convaincre que je ne suis pas un visionnaire; ma découverte me placera à côté d'Harvey... Cette affaire des nerfs peut rester encore longtemps avant de devenir exactement ce qu'elle doit être; mais mon ambition jouit de cette idée consolante, que j'ai fait la plus grande découverte qu'on ait jamais faite en anatomie... et je ne suis pas au terme. » L'indifférence était vaincue; *cette affaire des nerfs* faisait trop de bruit pour qu'on pût désormais refuser d'y faire attention. Mais alors, au silence systématique qui avait d'abord accueilli sa découverte, il vit succéder une opposition systématique. On s'en occupa, mais pour en diminuer l'importance ou pour lui en disputer l'honneur. Ch. Bell n'était pas fait pour la lutte; son humeur rêveuse et mélancolique, le soin extrême qu'il prenait de sa dignité, lui rendaient toute polémique personnelle insupportable; dégoûté de Londres, dégoûté de l'ambition, il résolut de retourner dans son Ecosse, où l'Université lui offrit la chaire d'anatomie de son frère John Bell, mort en 1820. « Il n'y a qu'une ville, écrit-il à cette époque dans un journal, où je puisse espérer de continuer une vie scientifique : c'est Edimbourg. L'épreuve est à faire. Si je trouve là le même esprit de bassesse, eh bien! adieu tout enseignement public; je n'aurai plus qu'à déposer mes os là où ils doivent être. »

Redevenu citoyen de sa ville natale, Ch. Bell n'y retrouva pas ses illusions perdues. Quelques années après, il se rendit en Italie en traversant la France. Il préparait une troisième édition de son *Anatomie expressive*, et c'est à Rome, en présence des chefs-d'œuvre de la sculpture et de la peinture qu'il voulut y mettre la dernière main. Il réalisa un vrai pèlerinage d'artiste, faisant des croquis en chemin, résumant ses impressions sur les objets d'art qu'il visitait. Cependant le physiologiste ne négligea pas ses collègues des grandes villes du continent, où se trouvaient soit une université, soit de grands hôpitaux, Paris, Lyon, Marseille, Gênes, Bologne. Partout où son passage fut connu, il trouva l'accueil dû à son nom. A Paris, il avait voulu entendre M. Roux, dans une de ses leçons; mais le professeur français, dès qu'il l'aperçut, s'interrompit en disant à ses élèves : « Messieurs, c'est assez pour aujourd'hui, vous avez vu Charles Bell! » A son retour, étant allé passer quelques jours à la campagne d'un de ses amis, dans les environs de Worcester, il y fut frappé de mort subite.

La distinction, dans les nerfs, de conducteurs distincts pour le mouvement et le sentiment, telle est la grande découverte de Ch. Bell. Il ne s'est pas trompé en disant que cette découverte *devait placer son nom à côté de celui de Harvey;* car c'est le fait le plus important dont la science doive la découverte aux physiologistes de la Grande-Bretagne, depuis la doctrine de Harvey sur la circulation du sang. « Deux siècles, dit M. Amédée Pichot, séparent la naissance de ces deux hommes de génie, Harvey et Ch. Bell, auteurs des deux plus grandes révélations que l'anatomie et la physiologie aient faites sur l'organisation physique de l'homme. » Remarquons l'analogie curieuse des deux découvertes : Harvey établit la circulation du sang en déterminant les fonctions spéciales des différents vaisseaux; Charles Bell établit le circulus nerveux, en déterminant les fonctions des différents nerfs. Avant Charles Bell, on savait que la motilité et la sensibilité pourraient exister l'une sans l'autre; on avait observé des paralysies distinctes de ces deux fonctions. Ch. Bell se demanda comment la nature avait pu les faire émaner d'un seul et même conducteur. Examinons, se dit-il, dans quelle direction l'influence nerveuse qui donne naissance au mouvement doit nécessairement être transmise le long d'un nerf pour produire la contraction musculaire. Puisque la volonté a son origine dans le cerveau, et que la force qui agit sur le nerf doit être propagée vers le muscle, il est évident que cette force procédera du dedans au dehors, ou comme *force centrifuge.* Mais quand une sensation a lieu, puisque l'ef-

fet doit être produit par l'impression faite sur l'extrémité du nerf épanoui sous l'épiderme, et transmis par le nerf lui-même au sensorium, il est évident aussi que cette seconde force est un courant nerveux qui procède de la circonférence au centre, ou une *force centripète*. En un mot, la force qui provoque la contraction musculaire court le long d'un nerf dans une direction, et la force qui cause la sensation court dans la direction contraire. Est-il donc logique de supposer que les deux forces se croisent ainsi, que le même nerf exerce les deux fonctions à la fois? Rien de plus simple que ce mouvement : il y a une force nerveuse sensitive, qui est nécessairement centripète, et une force nerveuse motrice, qui est nécessairement centrifuge; donc, il *doit* y avoir des nerfs sensitifs et des nerfs moteurs; ce fut le point de départ des recherches de Ch. Bell, et, par suite, d'une révolution dans la physiologie du système nerveux. Il fallait d'abord établir qu'il y avait des nerfs exclusivement moteurs; c'est ce que fit Bell; en disséquant les nerfs de la face, il vit que les filets du facial allaient presque tous dans les muscles, et que les filets de la cinquième paire allaient à la peau; il supposa que le nerf facial était moteur et le trijumeau sensitif; l'expérience vint donner raison à sa supposition : on pouvait supprimer à volonté le mouvement ou la sensibilité, en coupant le facial ou le trijumeau. Mais quelques organes semblaient n'avoir qu'un nerf : si l'on tranchait ce nerf unique, on supprimait à la fois les deux fonctions. Ch. Bell se demanda si ces nerfs, *uniques* en apparence, l'étaient réellement; par une dissection plus soigneuse, il reconnut qu'ils partaient de deux racines et se composaient de deux filets distincts. Une de ces deux racines, la racine postérieure, avait sur son trajet un ganglion, caractère qui la faisait ressembler au nerf sensitif de la face, au trijumeau. Il en conclut que la racine postérieure était sensitive comme le trijumeau, tandis que la racine antérieure était motrice comme le facial, et que facial et trijumeau réunis représentaient un nerf spinal dont les deux filets, au lieu d'être reliés dans une même gaîne, couraient chacun à part et venaient aboutir à la surface du visage. Il se convainquit, par une expérience sur un animal récemment tué, qu'en irritant la racine antérieure, il déterminait immédiatement des contractions dans les muscles du dos, et que l'irritation portée sur la racine postérieure ne produisait rien de semblable. La conclusion rigoureuse et directe était que la racine antérieure était exclusivement motrice, comme il l'avait induit de l'analogie anatomique. De la fonction motrice de la racine antérieure se déduisait *indirectement* la fonction sensitive de la racine postérieure; en effet, la section d'un nerf spinal était reconnue comme la cause de la double perte de la sensation et du mouvement : or, puisqu'il était maintenant prouvé directement, expérimentalement, que le mouvement appartenait à la racine antérieure, il s'ensuivait que la racine postérieure devait nécessairement être le conducteur de la sensation. Nous devons dire que la démonstration *directe* de la fonction sensitive de la racine motrice ne fut pas faite par Ch. Bell, mais par Magendie, dont les expériences confirmèrent et complétèrent les résultats obtenus par le physiologiste anglais, en rectifiant quelques-unes de ses vues. La gloire de Ch. Bell est celle du créateur, de l'initiateur qui ouvre la voie; les physiologistes contemporains les plus célèbres, les Longuet, les C. Bernard, les Brown-Séquard, etc., ne font que marcher dans cette voie en ce qui concerne la physiologie du système nerveux.

Les principaux ouvrages de Ch. Bell sont : *Essai sur l'anatomie de l'expression en peinture* (1806), réimprimé à la quatrième édition sous le titre de *Anatomie et philosophie de l'expression*, dans lequel on trouve l'exposé de vues plus ingénieuses qu'exactes sur une troisième classe de nerfs, que l'auteur appelait *respiratoires* ou *surajoutés*, et qu'il distinguait des nerfs spinaux, moteurs et sensitifs, désignés par lui sous le nom de *Système symétrique; Essai sur les forces qui concourent à la circulation du sang* (1819); l'auteur s'y élève contre la théorie purement mécanique de la circulation, et réduit le cœur à être surtout l'organe régulateur dans la répartition du fluide sanguin; *Système nerveux du corps humain* (1830), qui présente l'ensemble des travaux de Ch. Bell sur la physiologie du système nerveux; *Traité sur la main* (1834), dans lequel l'auteur établit l'existence d'un sixième sens, du sens musculaire.

BELL (Edouard), graveur anglais, travaillait en Angleterre au commencement du XIX[e] siècle. Il a gravé au burin et à la manière noire des portraits d'après J.-W. Chandler, P.-E. Strœling, etc., et des paysages d'après G. Morland.

BELL (James-Stanislas), négociant et armateur anglais, mort vers 1842, et dont le nom attira, en 1835 et 1836, l'attention de toute l'Europe. Au moment où il venait de conclure, avec l'hospodar de Valachie, un traité pour l'exploitation des mines de sel de ce pays, un épisode de la guerre du Caucase força les Russes à dénoncer le blocus des côtes orientales de la mer Noire. Bell, qui, pour écouler les produits de sa concession, comptait sur le vaste débouché que lui offrait la Circassie, et qui voulait établir des relations directes entre cette contrée et l'Angleterre, pensa que la Grande-Bretagne ne devait pas reconnaître le blocus. Il se vit appuyé dans cette opinion par le secrétaire de l'ambassade anglaise à Constantinople, et, en même temps, il reçut communication d'une lettre écrite à son sujet par le secrétaire du roi. Cette lettre déclarait que, de la part d'un négociant, ce serait rendre un éminent service au pays, que d'envoyer un navire sur les côtes orientales de la mer Noire, et qu'il n'y avait pas d'autre moyen de rétablir le droit de commerce avec la Circassie. Bell essaya d'obtenir une adhésion formelle du ministère. Il écrivit plusieurs fois à lord Palmerston; mais le chef du *Foreign Office* refusa de s'expliquer catégoriquement, il feignit de se méprendre sur le sens et la portée des lettres de son correspondant. Cependant la notification du blocus n'ayant pas été publiée en Angleterre, il était permis de croire que le gouvernement n'en reconnaissait pas la légalité; aussi, en décembre 1836, le *Vixen*, commandé par Bell, entra-t-il dans le golfe de Soudjouk-Kale, où, trente-six heures après, il était capturé par un brick de la marine impériale russe, sous le prétexte qu'il faisait la contrebande de guerre, et qu'il avait violé les règlements de douane et de quarantaine de la Russie sur la côte d'Abasie. Qu'allait-il résulter de cette capture? L'Angleterre allait-elle se livrer à l'interprétation des traités en vertu desquels la Russie prétendait au droit de bloquer les côtes de Circassie? Porté à cette hauteur, le débat fournissait une occasion toute naturelle de fixer une limite à la marche toujours envahissante de la Russie. Bell espérait que le ministère ne la laisserait pas échapper. Le parlement se passionna pour cette question; des orateurs firent de la capture du *Vixen* un *casus belli;* mais le ministère répliqua qu'il avait reconnu le blocus, et que Bell n'était qu'un intrigant politique. Les négociations diplomatiques furent traînées en longueur, des publicistes anglais considérèrent la conduite de lord Palmerston, en cette circonstance, comme se rattachant à un *vaste système de trahison;* mais la question fut étouffée, et la capture du *Vixen* passa pour un fait accompli. La Russie avait gardé le vaisseau et mis les hommes qui le montaient en liberté. Bell s'était rendu en Circassie, où il attendait, en étudiant les mœurs et les usages des peuples qui l'habitent, le résultat des négociations. Admis au conseil des chefs circassiens, il leur donna quelques bons avis sur la conduite de la guerre, reçut d'eux le titre de bey, et, à son départ pour l'Angleterre, Jacob-bey (James) laissa plus d'un honorable souvenir parmi ses hôtes. Il a publié, à Londres, la relation de son voyage, écrit sur les nombreuses notes qu'il avait constamment prises; son ouvrage a été traduit en français, sous le titre de : *Journal d'une résidence en Circassie*, etc. (Paris, 1842, 2 vol. in-8°).

BELL (John), homme d'Etat américain, né à Nashville (Tennessee) en 1791. Après avoir siégé au congrès comme représentant, de 1827 à 1841, il fut quelque temps ministre de la guerre (1841), puis il rentra dans la vie privée jusqu'en 1847, année où il fut élu membre du sénat. M. Bell continua à se signaler par sa modération, et fut choisi, en 1860, par la convention des unionistes nationaux, pour être candidat à la présidence des Etats-Unis. Lorsque les Etats du Sud se séparèrent violemment de ceux du Nord, à la suite de l'élection d'Abraham Lincoln, M. Bell, bien qu'il se fût montré jadis presque favorable à l'abolition de l'esclavage, se prononça pour les idées du Sud, et il fit tous ses efforts pour entraîner l'Etat du Tennessee à lever des troupes et à se ranger avec les Etats confédérés.

BELL (Thomas), naturaliste et médecin anglais, né à Poole en 1792. Outre sa collaboration au *Journal de Zoologie*, recueil important dont il fut un des fondateurs, il a donné une *Histoire des reptiles de l'Angleterre* (1829, in-8°); une *Monographie des testudinacés* (1833, in-fol.); une *Histoire des quadrupèdes d'Angleterre* (1836, in-8°); une *Histoire des Crustacés* (1853), et divers autres travaux. Il est professeur de zoologie au Collége du roi et membre de la Société royale de Londres.

BELL (Robert), publiciste et littérateur anglais, né à Cork (Irlande) en 1800. Il a travaillé à un grand nombre de journaux et revues, et publié une *Histoire de Russie* et les *Vies des poëtes anglais* (dans l'*Encyclopédie* de Lardner); les derniers volumes de l'*Histoire de la marine anglaise* (de Southey), et de l'*Histoire d'Angleterre* (de Mackintosh), une *Vie de Georges Canning* (1846); quelques romans : l'*Echelle d'or* (1850, 3 vol.); *Souvenirs de la guerre civile* (1849, 2 vol.); des *Esquisses de voyage à travers la France, la Belgique et la Hollande* (1849). Il a aussi fait représenter des pièces qui ont eu du succès, entre autres le *Mariage*, comédie jouée à Londres en 1842, les *Mères et les filles*, etc.

BELL (John), statuaire anglais, né à Norfolk en 1800. Ses plus belles œuvres sont le *Berger tirant sur un aigle* (1837), qu'on a revu et admiré aux expositions universelles de Londres et de Paris; *Dorothée, Clorinde blessée*, les *Enfants au bois, Omphale se moquant d'Hercule, Andromède*, la *Science armée*, qui a figuré aussi à l'Exposition universelle de Paris, etc. Cet artiste, dont le talent ne manque pas d'originalité, a publié deux ouvrages : *Dessins d'après la liturgie romaine*, et *Manuel de dessin à l'usage des artisans.*

BELL (Jacob), chimiste anglais, né en 1808, mort en 1857. Il a dépensé une vie malheureusement assez courte et une fortune considérable à fonder, organiser et développer la *Société pharmaceutique.* Cette société, qui est en voie de comprendre dans son sein tous les chimistes, pharmaciens et droguistes de la Grande-Bretagne, a déjà, au grand profit du public, énormément élevé le niveau intellectuel et scientifique du personnel qui exerce ces professions. Bell était, en outre, un généreux protecteur des arts. Il avait réuni dans sa résidence de Langhom-place une très-précieuse collection de tableaux. Plusieurs de ces tableaux étaient dus au pinceau de Landseer. M. Bell a légué la meilleure partie de sa collection à la nation. Dans ce legs se trouve un cheval de Rosa Bonheur.

BELL (Evans), major de l'armée anglaise. Il est l'auteur d'un ouvrage très-intéressant, publié en 1864, sous le titre de : *The Empire in India, Letters from Madras and other places* (l'empire anglais dans l'Inde, lettres écrites de Madras et autres lieux). Le major Bell censure sévèrement la politique d'annexion suivie par lord Dalhousie, et approuvée par le gouvernement anglais. Il établit qu'aux yeux des Indous, les annexions de la Carnatic, du Sattara et du Phanti, accomplies dans ces dernières années, rapprochées des traités conclus avec les familles régnantes, ne peuvent être considérées que comme d'injustes spoliations. L'auteur, qui connaît parfaitement son sujet, croit que l'Angleterre ne pourra conserver sa domination dans les Indes qu'à la condition de les gouverner avec la noblesse musulmane : « Ayons les chefs, dit-il, le troupeau suivra. »

BELL (J. Hounau, dit Georges), littérateur et journaliste français, né en 1827. Quoique jeune encore, M. Bell compte déjà un bagage littéraire considérable, et certainement il se propose de faire encore longtemps gémir la presse. On remarquera que ce dernier mot est écrit en romain et sans majuscule. On aurait pu s'y tromper, car M. Bell est aujourd'hui une des colonnes du journal que M. de Girardin vient de priver de sa puissante collaboration. Outre un grand nombre d'articles qui ont paru dans le *National*, la *Réforme*, le *Peuple constituant*, la *Commune de Paris* et la *Semaine*, on lui doit des études historiques et scientifiques : *Savonarole* (1847, in-8°); *Spallanzani* ou le *Vitalisme et l'unité de substance* (1849, in-8°); des études politiques et philosophiques : les *Sabots de M. Proudhon*, pamphlet (1848, in-18); *De la souveraineté du peuple* (1848, in-8°); la *Propriété intellectuelle* (1849, in-8°); le *Droit des pauvres* (1850, in-8°); des études littéraires et artistiques : *Pradier* (1852); *Méry* (1853); *Gérard de Nerval* (1855); *David* d'Angers (1856); *Bocage* (1857); *Madame Person* (1857); *Alexandre Dumas* (1863); *Victor Cousin* (1864); etc., etc.

Parmi ses œuvres littéraires ou pittoresques, on remarque : *Voyage en Chine du capitaine Montfort* (1853, in-18); *Un Garçon d'autrefois* (1855); *Une Double passion* (1856); la *Croix d'honneur* (1860); les *Revanches de l'Amour* (1861); les *Scènes de la vie de château* (1861); le *Miroir de Cagliostro* (1861); *Lucy la Blonde* (1863); la *Princesse Héléna* (1864); le *Beau Tancrède* (1865); *Ethel* (1866); etc., etc.; ainsi qu'une grande quantité de nouvelles, de portraits, de biographies, d'articles de tout genre, qui n'ont pas été réunis en volumes.

BELL, pseudonyme de plusieurs femmes de lettres anglaises, plus connues sous les noms de Currer et de Brontë. V. ce dernier mot.

BELLA, ville du roy. d'Italie, prov. de Basilicate, district et à 20 kil. S. de Melfi; 6,000 h.

BELLA (Giano della), chef du parti démocratique à Florence, mort vers 1295, appartenait à une ancienne et noble famille de cette ville. A cette époque de force brutale, un gentilhomme, quel que fût le crime dont il s'était rendu coupable, pouvait braver impunément les lois. Giano della Bella organisa le peuple de Florence en compagnies de milice, toujours prêtes à défendre les tribunaux et le gonfalonier de justice, et il assujettit tous les nobles à une espèce de loi martiale, appelée *ordinamento di giustizia.* Cependant son ardeur des réformes lui suscita des ennemis puissants dans tous les partis, et un arrêt du tribunal le bannit de Florence en 1294.

BELLA (Stefano della), célèbre graveur italien, né à Florence en 1610, mort dans la même ville en 1664. Il n'avait que deux ans et demi lorsqu'il perdit son père, Francesco della Bella, sculpteur. Il entra fort jeune en apprentissage chez un orfévre, et s'occupa, dans ses moments de loisir, à copier les estampes de Callot, ce qu'il faisait avec beaucoup de goût et d'exactitude. Il étudia ensuite la peinture sous Cesare Dandini, mais il ne tarda pas à revenir à la gravure, pour laquelle il avait un penchant irrésistible, et il se perfectionna dans cet art sous la direction de Canta-Gallina. Après avoir travaillé avec un grand succès à Florence, d'où sa réputation se répandit dans toute l'Europe, il vint à Paris, où il reçut des amateurs le plus brillant accueil. Le cardinal de Richelieu le chargea de graver les plans du siége d'Arras, du siége de Saint-Omer, du siége de La Rochelle, et divers autres épisodes militaires du règne de Louis XIII. Stefano della Bella travailla aussi beaucoup pour le compte des marchands d'estampes, entre autres, pour François Langlois dit *Chartres*, et surtout pour Israël Henriet, « qui s'accommoda avec lui de ses planches, dit l'abbé de Fontenay, et profita longtemps du fruit de ses veilles. » Il quitta Paris en 1650, après un séjour d'une dizaine d'années, et retourna à Florence, où il obtint une pension du grand-duc, qui le chargea de donner des leçons à son fils Côme II. Epuisé par une longue et cruelle maladie, qui finit par déranger son esprit, il mourut, comme nous l'avons dit, en 1664, et fut enterré dans l'église San Ambrogio. Ses biographes vantent sa douceur, l'aménité de son caractère, et surtout sa modestie, qu'un auteur italien met au-dessus de celle d'une jeune demoiselle bien élevée. Quant à sa manière de graver, elle se rapprocha d'abord de celle de Callot, qu'il avait pris pour modèle; mais, par la suite, il s'en forma une qui lui est particulière et qui le place au rang des maîtres les plus habiles. « Personne, dit Basan, n'a surpassé cet excellent artiste pour la finesse et la légèreté de la pointe : sa touche libre, facile, savante et pittoresque rend ses estampes si pleines de goût, d'esprit et d'effet, qu'il doit être regardé comme un modèle de perfection pour la gravure en petit; d'ailleurs, ses têtes sont remplies de noblesse, d'un beau caractère, et ses figures sont bien dessinées. » L'œuvre de Stefano della Bella se compose de plus de 1,500 pièces, gravées à l'eau-forte ou au burin, et exécutées presque toutes d'après les dessins de l'artiste. On remarque dans le nombre : le *Départ de Jacob de chez Laban*, le *Voyage de Jacob en Egypte*, la *Bataille des Amalécites*, la *Fuite en Egypte*, la *Vierge et l'Enfant et différents saints* (sujet plusieurs fois répété avec variantes), *Saint Antoine de Padoue, Saint Antonin, Saint Benoît, Saint Jean-Baptiste*, différents autres saints et sujets de sainteté, le *Parnasse*, les *Planètes* (4 pièces très-rares), deux *Bacchanales d'enfants*, les *Saisons* (4 pièces), la *Renommée*, la *Mort à cheval, Lucrèce* (d'après le Parmesan), le *Taureau de Phalaris* (d'après Polidoro Caldara), les *Siéges* dont nous avons parlé plus haut, les *Caprices militaires* (suite de 6 pièces, 1646), un *Recueil de diverses pièces très-nécessaires à la fortification* (14 pièces, 1641), les *Exercices de cavalerie* (19 pièces dédiées à M. d'Estissac, 1642), les *Dessins de quelques conduites de troupes et attaques de villes* (12 pièces dédiées au comte de la Roche-Guyon, 1644), les *Fêtes données à Florence pour la canonisation de saint André Corsini* (suite très-rare de 21 pièces, 1632), les *Fêtes données à Modène, à l'occasion du mariage du prince d'Este avec Laure Martinozzi* (18 pièces, 1655); les portraits de Louis XIII à cheval, de Ferdinand II, de François de Médicis, de Sigismond Boldoni, du bouffon Bernardino Ricci, de Margherita Costa, etc.; neuf *Chasses*, de différentes dimensions; les *Joueurs de gobelets*, les *Facétieuses inventions d'amour et de guerre* (13 pièces dans le genre de Callot), la reproduction de divers bas-reliefs antiques, le *Marché*, l'*Exécution, Montjoye Saint-Denis, roi d'armes de France* (pièce rare, 1645); le *Pont Neuf*, de Paris; une *Fête dans la place Saint-Marc, à Venise;* diverses vues de France et d'Italie; un assez grand nombre de paysages et de marines; des armoiries, des cartels d'ornements, des grotesques, des animaux, des types d'enfants, de vieillards, de paysans, de mendiants, de matelots, de soldats, de cavaliers orientaux; des frontiscipes et des vignettes pour différents livres publiés en France et en Italie. Une grande partie des planches gravées par della Bella existe encore, et l'on en connaît des épreuves modernes. Ses estampes sont marquées ou d'un monogramme, ou des lettres S. B. et S. D. B.; il en a été publié un excellent catalogue sous le titre suivant : *Essai d'un catalogue de l'œuvre d'Etienne de la Belle*, par Ch.-Ant. Jombert (Paris, 1772, in-8°).

BELLA (Jérôme), poëte et théologien italien, natif de Carra, était vicaire général de l'évêque de Saluces vers 1660. On a de lui des drames pastoraux, intitulés : *Il genio regale appagato; Il sole benefico;* l'*Aurora opportuna*, etc., imprimés à Coni de 1646 à 1653.

BELLAC, ville de France (Haute-Vienne), ch.-l. d'arrond., à 39 kil. N.-O. de Limoges, à 418 kil. S.-O. de Paris; pop. aggl. 2,872 hab. — pop. tot. 3,633 hab. L'arrond. a 8 cantons, 65 communes, 79,866 hab. Tribunal de 1[re] instance et justice de paix. Fabriques de draps, couvertures, chapeaux; tanneries. Commerce de bois, vins, châtaignes.

Situé à la jonction de trois vallées, sur le penchant d'une colline, dont le Vincou et son affluent, le ruisseau de Basine, baignent la base, Bellac, assez mal bâti, ne présente rien d'intéressant; son église paroissiale est composée de deux nefs, l'une romane, l'autre ogivale. Le palais de justice et la prison occupent le reste de l'ancien château, construction du X[e] siècle. Aux environs, près du village de la Borderie, on remarque un dolmen énorme.

BELLADONE s. f. (bèl-la-do-ne — de l'ital. *bella*, belle; *donna*, dame). Bot. Plante de la famille des solanées, appartenant au genre atropa, connue par ses propriétés vénéneuses et son emploi en médecine : *Les fruits de la* BELLADONE *sont un poison violent.* (A. Richard.)

‖ Espèce d'amaryllis à fleurs roses, cultivée dans les jardins. ‖ On écrit aussi BELLADONNE.

— **Encycl.** La *belladone* est une plante commune dans les pays chauds et tempérés; elle croît sur les montagnes, dans les fossés ombragés, le long des haies, des murs, des décombres, et des taillis. Considérée par quelques auteurs comme un poison des plus violents, elle a été appelée *solanum furiosum seu lethale*, et Dioscoride lui avait donné le nom de *strychnos manicos*, d'où est venue l'expression de *strychnomanie*, employée pour désigner l'espèce de délire produit par la *belladone*. Plante vivace, la *belladone* a le port triste, comme la plupart des végétaux pernicieux; sa racine est épaisse, longue, rameuse; sa tige, herbacée et tomenteuse, peut s'élever jusqu'à 1 m. 50; ses feuilles, alternes, ovales, aiguës, géminées, sont d'un vert foncé et souvent inégales; les fleurs, grandes, solitaires, pendantes, soutenues par un pédoncule axillaire, pubescent, ont une corolle d'un rouge brunâtre, monopétale, en forme de cloche, dont le limbe offre cinq divisions courtes et obtuses. Ces fleurs ne paraissent qu'à la fin de juin, en juillet et au commencement d'août. Le fruit est une baie globuleuse, un peu aplatie, marquée d'un léger sillon, indiquant la place de la cloison intérieure, d'une couleur d'abord verte, puis rouge et enfin noire. Ces baies, dont la saveur est douceâtre, offrent de la ressemblance avec les cerises : beaucoup d'enfants, et même, comme nous allons le voir, de grandes personnes y sont trompées, et ne tardent pas à devenir les victimes de leur funeste erreur. Les cas d'empoisonnements par ces fruits sont extrêmement nombreux, et chaque année en fournit de nouveaux exemples; mais avant de parler des effets de ce poison chez l'homme, nous devons faire connaître ceux qu'il produit chez les animaux. D'après Giacomini, les chèvres et les lapins peuvent se nourrir impunément de cette plante, et, selon M. Flourens, elle rendrait les oiseaux aveugles. Il est des chiens qui ont pu avaler trente baies sans en être incommodés, tandis que d'autres, soumis à l'action de l'extrait aqueux de *belladone*, sont morts rapidement.

M. Gigault, médecin à Pont-Croix, a prétendu qu'un homme pouvait manger impunément plusieurs baies de *belladone;* mais cette assertion nous semble être démentie par le grand nombre de faits qui prouvent la puissance délétère de cette plante, et ici nous n'avons que l'embarras du choix : Fréd. Gmelin rapporte qu'un berger était mort douze heures après en avoir mangé quatre ou cinq. Gilibert a vu succomber deux bûcherons pour avoir commis la même imprudence. Dans l'automne de 1799, le trompette d'une compagnie d'artillerie, cantonnée près du lac de Zurich, trouva sur le mont Albis un certain nombre de pieds de *belladone*, dont il rapporta les fruits à ses camarades. Tous ceux qui en mangèrent en ressentirent les plus terribles effets et ne durent la vie qu'aux soins intelligents que leur prodigua le médecin du régiment. M. Gaultier de Claubry a cité le cas de cent cinquante soldats, campés dans les bois de Pirna, qui furent victimes d'une semblable méprise. A la guerre, on a quelquefois, assure-t-on, employé le suc de la plante pour empoisonner les boissons. Buchanan rapporte que les Ecossais vainquirent l'armée danoise après l'avoir jetée dans un état de délire avec de la bière et du vin où ils avaient mis le suc de la *belladone*, qui croît abondamment en Ecosse.

Les livres de médecine et d'histoire naturelle, les journaux, les recueils académiques, sont remplis de semblables faits d'empoisonnement, et l'on peut affirmer que la *belladone*, les champignons vénéneux et la petite ciguë sont les trois végétaux qui, en Europe, causent le plus d'accidents, le premier comme fruit, le second comme aliment et le troisième comme condiment. Ce qu'il y a de singulier, c'est que leurs effets toxiques ont été rarement exploités par le crime.

A petite dose, la *belladone* produit un sentiment de sécheresse et de constriction de la gorge, du pharynx et de la bouche; la déglutition est difficile, les pupilles sont dilatées, il y a du trouble dans la vue, un peu de céphalalgie et quelques éblouissements. Ces accidents sont légers et fugaces. Si elle est prise en plus grande quantité, c'est-à-dire à dose toxique, les phénomènes qui se produisent sont nombreux et très-graves. Le docteur Debreyne en a tracé le tableau suivant : « Nausées, vomissements, sécheresse de la bouche et de la gorge, soif, dysphagie, lypothimie, cardialgie, coliques, constipation, embarras de tête, céphalalgie, éblouissements, vertiges, pâleur de la face, hébétude, yeux rouges, saillants, hagards; pupilles immobiles, fortement dilatées, trouble et même abolition momentanée ou permanente de la vue; délire le plus souvent gai, mais devenant quelquefois furieux; loquacité, chants, ris, danse, stupidité, apparence d'ivresse, manie, folie, fureur, gesticulations variées, contorsions extraordinaires, mouvements convulsifs, trisme, roideur tétanique, marche chancelante, hallucinations singulières..., pouls fréquent ou rare, respiration pénible, sueurs abondantes, dysurie, froid des extrémités, et mort. » De tous ces symptômes, la dilatation et l'immobilité des pupilles, la sécheresse de la gorge et le délire peuvent être considérés comme les plus constants et les plus caractéristiques. La nécropsie ne révèle aucune lésion pouvant donner la raison de la mort, ainsi que cela arrive le plus souvent dans les cas de délire et de narcotisme. C'est à l'atropine que la *belladone* doit ses propriétés toxiques et actives. L'empoisonnement par les fruits, les racines ou les feuilles de cette plante est toujours très-grave; quand il n'est pas mortel, il peut produire une démence incurable, ainsi que Roquès en a cité un exemple remarquable. Aussi, dès que l'accident est reconnu, faut-il se hâter d'agir. L'indication première et la plus urgente à remplir est de faire vomir le malade. A cet effet, on administre 10, 15, 20 centigrammes d'émétique et on cherche à favoriser l'action du médicament par l'introduction des doigts dans la bouche, ou bien en titillant la luette avec les barbes d'une plume. En même temps, si l'on présume que le poison a pénétré dans le tube intestinal, on administre un lavement fortement purgatif. Dès que ces évacuations auront été obtenues, on fera prendre alternativement, de cinq en cinq minutes, tantôt une tasse d'infusion très-chargée de café, tantôt de la limonade acidulée avec du vinaigre. Il importe de n'employer ces boissons que lorsque les vomissements et les garde-robes ont eu lieu. Quand il y a de la congestion du côté du cerveau, on doit pratiquer une saignée, ou appliquer des sangsues aux tempes et derrière les oreilles.

Les médecins italiens considèrent l'opium comme antagoniste de la *belladone*, et nous devons dire que, dans ces derniers temps, un grand nombre de faits sont venus leur donner raison. Partant de ce principe, ils se bornent, dans les empoisonnements par les solanées, à administrer du laudanum à haute dose. Rognetta a cité des cas nombreux dans lesquels ce traitement a été couronné d'un plein succès.

Toutes les parties de cette plante ont été soumises à l'expérimentation clinique, et c'est certainement aujourd'hui la substance la plus fréquemment employée en médecine. Certes, les éloges qui lui ont été prodigués doivent être considérablement restreints; mais on ne peut nier que ce ne soit un médicament possédant de très-grandes propriétés. Son action calmante et somnifère ne saurait être mise en doute, pour calmer la toux qui tient à une phlogose des organes respiratoires, ainsi que contre la coqueluche. Très-efficace dans les névralgies, elle ne l'est pas moins dans les névroses, telles que la manie, la chorée, l'épilepsie, etc.; nous en dirons autant de ses effets dans les affections cancéreuses, les squirrhes, les scrofules, les syphilis anciennes et dégénérées, etc. M. Debreyne prétend que, combinée avec le mercure, la belladone lui a donné de très-heureux résultats contre le choléra épidémique et contre la rage confirmée. En temps d'épidémie de scarlatine, la *belladone* semble jouir de la propriété de préserver les enfants de cette maladie; enfin nous l'avons vue réussir dans plusieurs cas d'incontinence nocturne d'urine.

En ophthalmologie, on lui préfère aujourd'hui l'atropine, soit pour dilater la pupille, soit pour combattre les inflammations du globe oculaire.

Toutes les parties de la *belladone* sont employées en thérapeutique. Les préparations officinales sont : la *poudre* de cette plante (racines ou feuilles); l'*extrait*, avec un suc clarifié; l'*extrait aqueux*, la *teinture alcoolique*, l'*alcoolature*, la *teinture éthérée*, et enfin le *sirop*.

La *belladone* peut être aussi utilisée dans les arts. Ses fruits, cueillis avant leur complète maturité, produisent une très-belle couleur verte, employée surtout par les peintres en miniature. L'eau distillée, et même le suc de ses feuilles étaient employés autrefois comme cosmétiques par les dames italiennes; le fruit donnait une espèce de fard dont on se servait pour relever les teintes rosées du visage. C'est même de ce dernier emploi que lui vient son nom de *belladone* (en italien *bella donna*, belle dame).

BELLADONINE s. f. (bèl-la-do-ni-ne — rad. *belladone*). Chim. Substance alcaline cristallisable, extraite des feuilles et des tiges de la belladone.

BELLAGATTA (Ange-Antoine), médecin italien, né à Milan en 1704, mort en 1742. Il était prêtre; mais il laissa l'état ecclésiastique pour s'adonner à la médecine et se faire recevoir docteur à Pavie. Il reprit plus tard son premier état. Parmi ses écrits, on cite surtout deux *Lettres philosophiques* (Milan, 1740, in-8°); dans lesquelles il parle d'une sorte de rhume épidémique qui régna en Europe en 1740, et un *Entretien sur les malheurs de la médecine* (Milan, 1733).

BELLAGGIO, bourg du royaume d'Italie, dans la Lombardie, prov. et à 35 kil. N.-E. de Côme, à l'extrémité septentrionale du promontoire qui divise le lac de Côme en deux branches; 2,100 hab. — Aux environs, nombreuses et riches villas. De la pointe de terre en forme de triangle, sur laquelle se trouve le village de Bellaggio, la vue est magnifique.

La pointe de Bellaggio était occupée autrefois par la *comœdia* de Pline le jeune, qui la préférait à toutes ses autres maisons de campagne, à cause de sa situation ravissante. Le panorama qui se déroule sous le regard est vraiment magique; ce sont les rives du lac avec leur végétation tropicale, tandis que, dans le lointain, des cimes neigeuses font un heureux contraste avec cette nature méridionale. La villa *Melzi* a succédé à celle de Pline; elle tire son nom de celui d'un savant qui la fit construire au commencement de ce siècle, et qui la fit décorer par le peintre Appiani. On y voit plusieurs œuvres d'art dignes d'intérêt, entre autres un groupe de *Dante conduit par Béatrice*, sculpté par le professeur Comolli. — Le promontoire de Bellagio est dominé par une autre villa célèbre qui a appartenu à la famille Serbelloni et qui a reçu le nom de *Capuana ;* elle jouit d'une vue magnifique sur les trois branches du lac et a de beaux ombrages, mais elle a beaucoup perdu de son ancienne splendeur. Sur son emplacement s'élevait, au moyen âge, un manoir devenu un repaire de brigands et qui fut détruit par Galéas Visconti. Une cascade, nommée par les habitants la *fleur de lait*, vient ajouter au pittoresque de ce séjour délicieux. C'est près de là que se trouve la *villa Pliniana*, ainsi nommée non parce que Pline y a demeuré, mais à cause de la fontaine intermittente observée par Pline l'ancien, et décrite par Pline le jeune. Ce flux et ce reflux tiennent à la disposition d'un siphon ou tuyau construit par la nature à travers l'argile et la pierre. Le palais de la *Pliniana* est un bâtiment carré et sévère, qui a longtemps servi de prison : partout le spectacle des misères de l'humanité contraste avec celui des splendeurs de la nature.

BELLAGUET (Louis-François), littérateur, né à Sens en 1807. Outre de nombreux articles de critique et d'érudition publiés dans les revues, il a donné les traductions des *Mémoires du cardinal Pacca* (1833), de l'*Histoire du royaume de Naples, par le général Colletta* (1835), de la *Chronique des religieux de Saint-Denis*, dont M. de Barante a écrit la préface, etc. M. Bellaguet a occupé, sous le règne de Louis-Philippe, le poste de chef du bureau des bibliothèques, au ministère de l'instruction publique.

Bellah, roman par M. Octave Feuillet (Paris, 1857). Hervé de Pelven et sa sœur Andrée, orphelins dès leurs premières années, avaient été légués à la tutelle d'un vieil ami du comte de Pelven, le marquis de Kergant. Tous deux avaient trouvé dans le marquis le plus dévoué des pères, et dans sa fille Bellah, la plus tendre des sœurs. Hervé, envoyé dès l'âge de seize ans à l'école militaire de Brienne, en avait rapporté des principes tout contraires à ceux dont il avait été nourri dans son enfance; l'esprit nouveau s'était emparé de lui, et lorsque vint 89, sa résolution fut bientôt prise : il écrivit au marquis de Kergant une lettre respectueuse, dans laquelle il lui apprenait son départ pour Paris, et sa résolution d'entrer comme volontaire dans les troupes de la République. On pense bien que le vieux gentilhomme, fidèle à son Dieu et à son roi, maudit le traître qui désertait le drapeau d'un homme pour celui de son pays, et Bellah, si elle ne maudit pas Hervé, à l'exemple de son père, fut bien près du moins de le haïr, car, elle aussi, le considérait comme un renégat et un félon. Mais un peu d'amour se mêlait à son affection d'enfance pour le frère d'Andrée, et elle se contenta, depuis le jour où Hervé fut parti, de ne plus jamais prononcer son nom. Les choses en sont là, ou à peu près, quand commence le récit de M. Octave Feuillet, et on devine sans peine de quoi il se compose. Antagonisme du passé, incarné dans le marquis de Kergant et sa fille Bellah, avec l'avenir représenté par Hervé de Pelven et sa sœur Andrée; ruses de tous genres pour amener le capitaine républicain (car Hervé monte vite en grade) à se rallier à son ancien parti; et, comme la scène se passe justement en Bretagne, descriptions des makis, des bruyères et des genêts, récits de combats, aventures merveilleuses, espions, chouans, dragons de la république, tout cela passe pêle-mêle sous les yeux du lecteur, qui fait tous ses efforts, hélas! bien en vain, pour découvrir en quoi tout ce bruit, toutes ces marches et contre-marches peuvent intéresser les amours de Bellah et d'Hervé. Car cela est incontestable, ils s'aiment, et si Bellah ne s'est pas jetée déjà dans les bras d'Hervé, c'est qu'elle veut d'abord épuiser tous les moyens par lesquels elle espère arriver à lui faire commettre ce qui ne serait autre chose qu'une lâcheté. Hervé pourtant demeure fidèle à ses principes, et c'est sur les ruines fumantes du château de Kergant, au milieu des décombres et des cadavres parmi lesquels gît le malheureux marquis, que, pour la première fois, les deux jeunes gens s'avouent leur amour. Le récit n'en dit pas plus, et, à notre avis, il ne laisse, comme dernière impression, que celle d'un immense désenchantement. On s'attendait à une histoire d'amour, on a un épisode de la guerre des chouans, qui serait fort attrayant peut-être s'il était à sa place, mais auquel on préférerait ce à quoi M. Octave Feuillet réussit si bien, une analyse fine et délicate, une étude psychologique où les coups de fusil tinssent moins de place et l'émotion un peu plus.

BELLAIRE (J.-P.), écrivain militaire français, qui vivait dans la première moitié de ce siècle. Il était capitaine d'infanterie. On a de lui : *Précis des opérations générales de la division française du Levant, chargée pendant les années V-VII de la défense des îles Ioniennes* (Paris, 1805); *Recueil d'observations historiques* (1815-1816); *Précis de l'invasion des Etats romains par l'armée napolitaine de* 1813 *et* 1814 (Paris, 1838).

BELLAIZE (Hugues-François-Régis DE), évêque de Saint-Brieuc, né en 1732, mort en 1796. Ayant refusé de prêter le serment exigé par la constitution civile du clergé, il fut jeté en prison, et la mort seule de Robespierre l'empêcha de porter sa tête sur l'échafaud. Ce fut lui qui convertit La Harpe, par les conversations qu'ils eurent ensemble dans la prison où ils étaient détenus l'un et l'autre.

BELLAMINO, architecte et sculpteur italien, né à Sienne, où il vécut vers la fin du XII^e siècle. Il éleva, en 1193, dans sa ville natale, la fontaine *Branda*, que Dante a immortalisée par ces vers :

> Ma s'io vedessi qui l'anima trista
> Di Guido o d'Alessandro o di lor frate
> Per fonte Branda non darei la viste.
> (*Inferno*, XXX, 78.)

« Mais si je voyais ici les âmes tristes de Guido, d'Alexandre ou de leur frère, non, je ne donnerais pas cette vue pour celle de la fontaine Branda. » Ce curieux spécimen de l'art siennois s'est en partie écroulé en 1802. On y voit encore quelques sculptures, mais dans un véritable état de dégradation.

BELLAMY (Jacques), poëte hollandais, né à Flessingue en 1757, mort en 1786, composa des chants patriotiques qui lui assurèrent une des premières places parmi les poëtes de la Hollande. Il célébra ensuite l'amour et l'amitié dans des vers pleins de grâce et de sentiment. Ses premiers essais, intitulés *Poésies de ma jeunesse*, parurent sous le pseudonyme de *Zélandus* (Amsterdam, 1782), puis sous son vrai nom (Harlem, 1790). Une nouvelle édition de ses œuvres fut publiée dans cette dernière ville en 1816 et en 1826.

BELLAMY (Anne-Georgette), célèbre tragédienne anglaise, née à Fingal en 1731, morte en 1788. Grâce au charme de sa voix, à la chaleur de son jeu et à sa beauté expressive, Georgette Bellamy s'acquit une brillante réputation en jouant sur le théâtre de Covent-Garden. Son défaut de prévoyance fit qu'elle passa les dernières années de sa vie dans une situation malheureuse. Elle fit paraître, sous le titre de *Apology of the Life of G. Anne Bellamy* (Londres, 1785, 5 vol.), d'intéressants mémoires, dus, croit-on, à la plume de Bicknell. Ils ont été traduits en français par Benoît et Delamare (1789), et reproduits, avec une notice de M. Thiers, dans la *Collection des mémoires sur l'art dramatique*.

BELLAN s. m. (bèl-lan). Bot. Syn. de *pimprenelle épineuse*.

BELLANGE (Jacques), peintre et graveur français, né à Nancy en 1594, mort dans la même ville en 1638; élève de Claude Henriet et de Simon Vouet. Il alla se perfectionner à Rome et revint ensuite se fixer dans sa ville natale. Il est peu connu comme peintre, mais ses eaux-fortes sont recherchées. M. Ch. Le Blanc en a catalogué 45, parmi lesquelles on remarque : l'*Annonciation*, l'*Adoration des mages*, plusieurs *Madones*, la *Résurrection de Lazare*, le *Portement de croix*, le *Christ mort*, les *Trois Marie au tombeau*, *Saint Augustin*, le *Martyre de sainte Lucie*, diverses autres figures de saints, *Diane et Orion*, le *Combat de deux gueux*, le *Vielleur*, la *Femme au trophée*, la *Femme au brasier*, etc. C'est à tort que quelques biographes font naître cet artiste à Châlons-sur-Marne, vers 1610.

BELLANGE (Thierry), peintre français, probablement frère du précédent, né à Nancy vers 1596, mort dans la même ville vers le milieu du XVII^e siècle. Il fut employé par Charles III, duc de Lorraine, et travailla quelque temps, sous la direction de Simon Vouet, aux décorations du château de Saint-Germain-en-Laye, du Luxembourg, et de divers hôtels de Paris. Le meilleur ouvrage que l'on conserve de cet artiste est une *Assomption*, dans l'église des Minimes, à Nancy.

BELLANGÉ (Joseph-Louis-Hippolyte), peintre français, né à Paris en 1800, mort dans la même ville en 1866. Il se forma sous la direction de Gros, et exposa pour son début, au Salon de 1822, la *Bataille de la Moskowa*, et trois petites scènes militaires : une *Halte*, un *Bivouac*, un *Chariot de blessés*. Il se voua dès lors à la peinture des victoires de la République et de l'Empire, et partagea avec Horace Vernet et Charlet la popularité que de pareils sujets ne pouvaient manquer d'obtenir, à une époque où, comme l'a dit Gustave Planche, la foule croyait trouver dans ces tableaux de la gloire française la satire d'un trône rapporté dans les bagages d'une armée étrangère. Sans avoir le talent des deux maîtres que nous venons de nommer, Bellangé possédait des qualités bien propres à lui concilier l'estime des amateurs de la peinture de batailles. Son talent net, vif, spirituel, était en somme éminemment français. Il connaissait à fond les soldats et avait même fini par les peindre un peu de *chic*, pour nous servir d'un terme d'atelier, si bien que ceux de quelques-uns de ses tableaux semblent être tous sortis du même moule. Il savait, d'ailleurs, faire manœuvrer ses troupes d'une façon irréprochable, et traduisait avec beaucoup de clarté les bulletins militaires. Il excellait à retracer les détails curieux, les particularités anecdotiques de la guerre. On a dit que certaines de ses compositions n'offraient que des épisodes, et Gustave Planche lui a même reproché de mêler trop souvent des situations comiques aux scènes

les plus graves; mais il a montré qu'il savait aussi rendre avec énergie l'ardeur des combattants, le désordre de la mêlée (*Batailles de Wagram, d'Ocana, d'Hondschoote*, etc.). Au point de vue de l'exécution, ses tableaux ont peu de variété et d'éclat; mais ils sont d'une peinture légère, facile et éminemment spirituelle. Peu d'artistes de notre époque ont produit autant que Bellangé. Il a pris part à toutes les expositions qui ont eu lieu à Paris de 1822 à 1866, excepté à celles de 1844 et de 1848, et il, a envoyé à ces expositions plus de cent vingt toiles, dont plusieurs d'une grande dimension. Les plus remarquables sont : le *Retour de l'île d'Elbe* (Salon, 1834); la *Bataille de Fleurus* (Salon, 1836); la *Bataille de Wagram* (Salon, 1837); la *Bataille de Loano* (Salon, 1838); la *Bataille d'Altenkirchen* (Salon, 1839); la *Bataille d'Hondschoote* (Salon, 1840); l'*Attaque du Teniah de Mouzaïa* (Salon, 1841); le *Combat devant la Corogne* (Salon, 1843); la *Bataille d'Ocana* (Salon, 1845), qui figurent, avec sept autres tableaux de Bellangé, dans les galeries historiques de Versailles; la *Charge de Kellermann à Marengo* (Salon, 1847), qui appartient au musée de Rouen; le *Passage du Guadarrama* (Salon, 1852), et une *Revue au Carrousel, en* 1810 (Salon, 1863), au musée du Luxembourg; la *Bataille de Waterloo*, au musée d'Amiens; un *Episode de l'assaut de Malakoff* (Salon, 1859), au musée de Marseille; la *Prise de Girons* et la *Bataille du Ter*, appartenant au duc de Noailles (château de Maintenon); une *Charge de cuirassiers* et la *Revue après la bataille*, à l'empereur de Russie; un *Episode de Solférino*, à la princesse Marie de Russie; une *Charge de cuirassiers à la Moskowa* (Salon, 1853), à la Société des beaux-arts de Vienne (Autriche); un *Episode de la retraite de Russie* (Salon, 1852), au prince Demidoff; la *Bataille de l'Alma* (Salon, 1855); la *Prise des embuscades russes* (Salon, 1857); le *Combat dans les rues de Magenta* (Salon, 1859); un *Episode du retour de l'île d'Elbe* (Salon, 1864); les *Cuirassiers à Waterloo* (Salon, 1865); « *La garde meurt* » (Salon, 1866). Bellangé a exécuté, en outre, un très-grand nombre de petits tableaux de genre représentant, pour la plupart, des scènes de la vie militaire. On a remarqué particulièrement aux expositions : le *Marchand de plâtres ambulant* (Salon, 1833); le *Coup de l'étrier* (Salon, 1836); la *Famille du soldat* et un *Poste de douaniers en basse Normandie* (Salon, 1839); le *Rappel du soldat* et le *Billet de logement* (Salon, 1840); le *Soldat à l'hôpital* (Salon, 1841); le *Départ du conscrit* et le *Retour du soldat* (Salon, 1842); le *Départ du cantonnement*, les *Adieux du trompette* et le *Galant hussard* (Salon, 1849); le *Bon curé* et la *Harangue de monsieur le maire* (Salon, 1850); la *Ronde de nuit* et le *Traînard* (Salon, 1855); les *Dernières volontés* (Salon, 1857); le *Salut d'adieu* (Salon, 1859); les *Deux amis* (Salon, 1861), etc. Par l'esprit, la verve et le sentiment qu'il a déployés dans ces divers ouvrages, Bellangé s'est montré l'émule de Charlet; comme lui, il maniait le crayon avec beaucoup d'habileté. Son œuvre lithographique se compose d'au moins 600 pièces représentant des sujets militaires, des types et des costumes de soldats, des scènes de genre, des fantaisies, et on lui doit un nombre au moins égal d'aquarelles, sépias, pastels, dessins au crayon, disséminés dans divers cabinets d'amateurs. Bellangé a obtenu une médaille de 2e classe en 1824 et en 1855 (Exposition universelle); il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1834, et officier en 1861. De 1837 à 1854, il a été conservateur du musée de Rouen. Plusieurs de ses tableaux ont été gravés par Jazet, Garnier, Joubert, Hymely.

BELLANGÉ (Eugène), peintre français, né à Rouen, élève de son père et de M. Picot. De bonne heure, il s'éprit du genre de peinture auquel Hippolyte Bellangé a dû sa réputation. Le jeune artiste débuta au Salon de 1861 par la *Garde à Magenta* et *Un épisode de Magenta*. Depuis lors, il a exposé successivement : le *Drapeau du* 91e *de ligne à Solferino; Une culbute à Palestro, Campagne d'Italie de* 1859; *Halte de zouaves en Lombardie* (1863); *Un soir de bataille; Un intérieur d'atelier* (1864); *Un écarté à la cantine*, au camp de Boulogne; la *Partie de loto*, souvenir du camp de Châlons; *Un dernier souvenir; Un soir de bataille* (1867); *Combat de Palestro le* 31 *mai* 1859; *Episode de la bataille de l'Alma*, d'après un dessin d'Hippolyte Bellangé (1868); *Aurons-nous la guerre? Camp de Châlons; Episode de la bataille de Wagram* (1869); *Une entrée de parc à Ingouville;* le *Déluge au camp de Saint-Maur, suite de l'orage du* 21 *juin* 1868 (1870); *Sainte-Adresse* (1875). M. Engène Bellangé possède un talent facile et agréable qui rappelle la manière de son père, mais toutefois sans l'égaler. Ses toiles, pour la plupart de petite dimension, sont d'une peinture légère, d'une exécution sans vigueur et sans éclat; aussi n'ont-elles eu qu'un succès assez médiocre.

BELLANGER (François-Joseph), architecte français. V. BÉLANGER.

BELLANGER (Jean-Achille), dessinateur et graveur français, amateur, vivait à Paris vers le milieu du XVIIIe siècle. Il était conseiller du roi. Il a gravé au burin une vingtaine de pièces de sa composition, entre autres : l'*Adoration des bergers*, l'*Adoration des Mages*, le *Denier de César*, la *Multiplication des pains*, *Saint Paul prêchant à Athènes*, les *Sept sacrements* (suite de 8 pièces), *Joas reconnu roi*. Quelques biographes lui donnent à tort les prénoms de Jean-Antoine.

BELLANGER (François-Léonore), actuellement commissaire de police du quartier de la Chaussée-d'Antin, né en 1817, à Blondefontaine (Haute-Saône). En 1858, il a publié une première, puis une deuxième édition d'un *Manuel analytique à l'usage des commissaires de police et autres fonctionnaires*, ouvrage où il fait ressortir les avantages de la police protectrice et les inconvénients de la police tracassière. C'est un ouvrage théorique, pratique et éminemment utile. A l'aide d'une distribution méthodique, et avec un laconisme intelligent, il énonce en peu de mots, par ordre alphabétique, avec citation légale à chaque paragraphe, les faits qualifiés crimes, délits ou contraventions, accompagnés de notes explicatives, et les principaux points de droit ou usages locaux se rattachant à l'action de la police administrative ou de la police judiciaire, ou à d'autres juridictions. Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, en 1863.

BELLANI (Ange), physicien et chimiste italien, né à Monza (Lombardie), en 1776, mort en 1852. Il est connu par de nombreuses expériences dont il a enrichi la physique et la chimie. Il publia, dans le *Journal de physique* de Pavie, un mémoire intéressant sur l'*Examen de l'ébullition de l'eau et des autres liquides* (1809), divers travaux importants sur le *phosphore* (1813-1814), sur l'*alcool* (1819), le *mercure* (1823), le *platine* (1824), etc., etc. Il est l'inventeur du thermo-graphomètre pour les lieux inaccessibles (1811); du baromètre à maximum et à minimum, et d'un instrument fort simple destiné à déterminer les légères différences de niveau (1836). Bellani a perfectionné l'*atmidomètre* inventé par Landriani (1820), et a inventé l'*hygromètre à vessie de poisson* (1836), le *collecteur du calorique*, l'*aréomètre universel à cylindre*. Dans son *Mémoire sur la grêle*, réimprimé en 1834, il a rectifié les idées de Volta sur les causes de la grêle. De 1831 à 1835, il publia de très-nombreux mémoires sur la météorologie, et écrivit, de 1841 à 1847, sur les fonctions des racines des plantes, sur les bois, sur l'art de filer le verre, et surtout sur les vers à soie. Il est à remarquer que, dès 1836, il avait publié un ouvrage sur la *Durée indéfinie de la vie des animaux*, avec un appendice sur la *Longévité des plantes*. On a aussi de lui un ouvrage sur la couronne de fer du royaume d'Italie, comme monument artistique, historique et sacré (1819).

BELLANO, ville du roy. d'Italie, dans la Lombardie, prov. et à 38 kil. N.-E. de Côme, au pied du mont Grigna et sur la rive orientale du lac de Côme; 3,200 hab. Autrefois résidence des archevêques de Milan; plusieurs manufactures de soie; aux environs, belle cascade fournie par la Pioverna, qui se jette dans le lac.

BELLARDI (Charles-Louis), médecin et naturaliste italien, né à Cigliano (Piémont), en 1741, mort en 1828. Après avoir étudié la médecine à Turin, il se livra, tout en pratiquant son art avec succès, à son goût pour la botanique, et fut appelé à la direction du jardin de botanique du Valentin, qui, grâce à lui, devint un jardin modèle. Bellardi fut le maître de botanistes célèbres, entre autres de Jean Viale, et donna au peintre Bottion et à sa fille l'idée de faire cette précieuse collection coloriée de plantes et arbustes rares, qui se trouve à la bibliothèque royale. Collaborateur d'Allioni pour la *Flora pedemontana*, ouvrage devenu classique, Bellardi a publié en latin et en italien plusieurs écrits, parmi lesquels nous citerons : *Moyens de nourrir les vers à soie sans feuilles de mûrier* (1785); *Observations botaniques*, avec un *Appendice à la Flore piémontaise* (1788); *Observations sur le ver solitaire* (1792); *Stirpes novæ vel minus notæ Pedemontii* (1802); *Expériences pour substituer l'huile de noix à celle d'olive pour les manufactures de laine* (1812).

BELLARMIN (Robert), controversiste, théologien et cardinal italien, né en 1542, à Montepulciano (Toscane), mort en 1621. Il était neveu de Marcel II par sa mère Cynthia Cervin, sœur de ce pape. Dans sa jeunesse, il montra beaucoup de dispositions pour les sciences; mais son inclination particulière le portait vers la poésie : il composa plusieurs pièces de vers assez remarquables. Ses études d'humanités finies, il entra dans la compagnie de Jésus, en 1560. Les jésuites l'envoyèrent à Florence en qualité de professeur d'humanités, puis à Mondovi pour y enseigner la rhétorique. Les soins du professorat ne l'empêchèrent point de se livrer à la prédication; ses sermons lui valurent une réputation brillante. De Mondovi il passa à Padoue, où il fit ses études théologiques, puis il se rendit à Venise, et de là à Gênes. Dans cette dernière ville, il soutint des thèses pendant deux jours : tout le monde fut étonné de son savoir. Ces thèses embrassaient les parties les plus hautes de la rhétorique, de la logique, de la physique et de la métaphysique d'Aristote, et les trois parties de la Somme de saint Thomas. Bellarmin s'y fit remarquer par la clarté, la précision, la justesse et la solidité de ses réponses; à la fin; étant monté en chaire, il transporta l'assemblée d'admiration. Saint François de Borgia, général des jésuites, l'envoya en Flandre, pour soutenir la foi catholique contre les protestants. Bellarmin arriva à Louvain en 1569, fut ordonné prêtre le samedi saint de l'an 1570, par Corneille Jansénius, évêque de Gand. Les soixante dix-neuf propositions de Baïus ayant été condamnées par le pape, Bellarmin fut obligé de les réfuter dans ses écrits et ses discours; mais il le fit avec beaucoup de modération et d'égards pour la personne de Baïus; tout le monde l'en félicita. Il voulut apprendre la langue hébraïque, et composa même une grammaire hébraïque, qui, de son temps, était la meilleure. Dans son ardeur d'érudition, il se mit à lire tous les ouvrages concernant la religion et l'histoire ecclésiastique, et, comme fruit de cette lecture, il laissa un *Traité sur les écrivains ecclésiastiques*, renfermant des appréciations sur plus de quatre cents auteurs. Après sept ans de séjour en Flandre, il fut appelé par son général en Italie et envoyé à Monte-Pulciano pour respirer l'air natal, car sa santé affaiblie exigeait un peu de repos. Bientôt on le manda à Rome, et on le chargea d'enseigner les controverses dans le collége romain. Son ouvrage de controverse n'est que le précis de ses leçons. En 1589, le pape Sixte V l'envoya en France en qualité de théologien du cardinal Cajétan, légat du saint-siége. Il était encore à Paris lors du blocus de cette ville, et il y demeura tout le temps du siége. Par ordre du légat, il assistait à tous les conseils, mais il ne se mêlait jamais que des questions de dogme et des affaires purement religieuses; quant à la politique, il déclarait toujours que cela ne le regardait pas. Belle leçon pour les jésuites, ses confrères! La mort de Sixte V, arrivée le 27 août 1590, força le cardinal Cajétan à partir pour Rome. Grégoire XIV, successeur de Sixte V, appela Bellarmin à faire partie des congrégations établies pour la correction de la Vulgate. L'avis de ce dernier y fut toujours d'un grand poids. Claude Aquaviva, général des jésuites, le nomma, en 1592, recteur du collége romain, puis provincial de la province de Naples : on remarqua sa douceur et sa prudence dans cette double charge. Le pape Clément VIII le prit pour son théologien, à la place du cardinal Tolet, puis lui conféra les titres de consulteur du saint office et d'examinateur des évêques. Il emmena même Bellarmin avec lui, lorsqu'il alla prendre possession de Ferrare comme d'un fief dévolu au saint-siége. Ayant le désir de le faire cardinal, Clément VIII, pour dompter sa résistance, lui défendit de sortir de chez lui avant qu'il le mandât, et lorsqu'il se présenta devant le pape, celui-ci lui ordonna de ne pas ouvrir la bouche, sous peine d'excommunication. Quoique revêtu de la pourpre romaine (1598), Bellarmin n'en resta pas moins soumis au général des Jésuites. Il se prescrivit ces trois règles : la première, d'observer la discipline et les coutumes de sa compagnie; la seconde, de n'économiser aucun argent, ni pour lui, ni pour ses proches; la troisième, de ne jamais solliciter du pape de plus gros revenus, et de ne pas accepter de présents d'un prince. On prétend que Clément VIII le trouva à la fin trop franc et trop sincère dans ses discours, et que, pour n'avoir pas été assez courtisan, Bellarmin fut éloigné de la cour romaine et nommé archevêque de Capoue (1601). A la mort de ce pape, il fut question d'élire Bellarmin, mais Alexandre de Médicis l'emporta; il n'occupa le trône pontifical que très-peu de temps; le nom de Bellarmin fut une seconde fois mis en avant, mais cette fois encore, il fut rejeté, et ce fut Camille Borghèse qui remplaça Alexandre de Médicis; la crainte d'augmenter encore la puissance de la compagnie de Jésus détourna, dit-on, de Bellarmin le choix du sacré collége. Dans la nécessité où il était de résider continuellement à Rome, Bellarmin se démit de l'archevêché de Capoue; en 1621, il obtint la permission de se retirer dans une maison de jésuites, pour s'y préparer à la mort. Il choisit le noviciat de Saint-André, où il mourut, âgé de soixante-dix-neuf ans. Bellarmin fut le plus grand docteur des jésuites et le plus savant des controversistes de son temps. Il en était aussi le plus pacifique et le plus modéré, et sa maxime favorite était qu'*une once de paix vaut mieux qu'une livre de victoire*. Il montra d'ailleurs un zèle excessif pour les doctrines ultramontaines. Bellarmin avait fait partie de la congrégation du saint office chargée d'examiner les œuvres de Galilée, et comme le bruit s'était répandu que le savant avait fait une abjuration de ses doctrines entre les mains du prélat, celui-ci certifia le contraire, en lui délivrant une déclaration qui porte la date du 26 mai 1616, et dans laquelle on lit cette dernière phrase : « affirmons..... qu'on lui a seulement signifié la déclaration de notre saint-père, publiée par la congrégation de l'index, savoir, que la doctrine attribuée à Copernic, que la terre se meut autour du soleil, et que le soleil occupe le centre du monde, sans se mouvoir d'orient en occident, est contraire à l'Ecriture sainte, et, qu'en conséquence, on ne peut la défendre ni la soutenir. En foi de quoi, etc..... » C'est une question que nous essayerons de traiter à fond, à l'article GALILÉE.

Les jésuites ont souvent, mais vainement, sollicité la canonisation d'un homme qui avait jeté tant d'éclat sur leur ordre. Benoît XIV y était, dit-on, assez disposé; mais il en fut détourné par la cour de France, à cause des principes peu favorables à l'indépendance des rois, qu'avait professés le savant cardinal. Voici un abrégé de ces principes : 1o Les princes tiennent leur puissance du choix des peuples, et les peuples ne peuvent exercer ce droit que sous l'influence des papes, d'où la puissance temporelle est subordonnée à la puissance spirituelle; 2o Le pape, monarque absolu dans l'Eglise, est supérieur aux conciles généraux; il est la source de toute juridiction ecclésiastique, et celle des évêques n'est qu'une émanation de la sienne. Les ouvrages de Bellarmin, comme s'en plaint Bossuet, tiennent lieu à Rome de toute la tradition.

Bellarmin a composé de nombreux ouvrages, dont le plus important est le corps de controverse intitulé : *Disputationes de controversiis fidei christianæ* (1613, 4 vol. in-fol.). Nous l'analyserons à part. Parmi ses autres écrits, nous citerons ses traités : *De scriptoribus ecclesiasticis; De officiis episcoporum; De ascensione mentis in Deum*, etc., que Brignon a traduit en français. Dans ses *Commentaires sur les Psaumes*, l'auteur rapporte les différences du texte hébreu et des versions, explique le sens littéral du texte, et tâche, aussi bien que Genebrard, d'accorder en plusieurs endroits le texte hébreu avec la Vulgate; cependant il suit souvent le sens de l'hébreu, et s'en sert presque partout pour éclaircir le texte. Ses sermons ne sont pas fort éloquents, mais ils sont instructifs et méthodiques, ce sont plutôt des leçons de théologie que des sermons. Citons enfin un *Catéchisme* ou *Doctrine chrétienne*, ouvrage fortement empreint d'ultramontanisme, et une *Histoire de sa vie*, où on l'accuse de s'être loué avec un peu d'exagération. Les œuvres de Bellarmin ont été publiées à Cologne (1617, 2 vol. in-fol.).

BELLART (Nicolas-François DE), procureur général à la cour de Paris, né dans cette ville en 1761, mort en 1826. Avocat au parlement dès 1786, il débuta dans la carrière du barreau sous les yeux des d'Eprémesnil, des Freteau, des Montsalbert et de toute cette courageuse magistrature parlementaire qui devait jeter un si grand éclat sur les états généraux de 1789. Dès les premières années de la Révolution, le jeune Bellart s'était fait tellement remarquer que Tronchet conseillait à Louis XVI de le prendre pour défenseur, et que c'est sa jeunesse seule qui lui fit préférer l'avocat Desèze. Dans plusieurs causes célèbres : de l'abbé Salomon, accusé de conspiration contre le Directoire; de Mlle de Cicé, accusée d'avoir caché chez elle les auteurs de la machine infernale; dans celle du tuteur de Mlle de Balainvilliers; et, enfin, dans l'affaire du général Moreau, il se distingua par son talent et la noblesse de son caractère. Le rouge foncé domine dans ces quatre plaidoiries, et il serait curieux de voir ici un M. Taschereau quelconque, pris de velléités rétrospectives, exhumer quelques passages de ces morceaux d'éloquence, où les principes les plus franchement républicains sont exprimés avec une force de logique, une verve d'éloquence qui semblent n'appartenir qu'à des convictions démosthéniennes. Devenu, sous l'Empire, membre du conseil général de la Seine et l'orateur habituel de ce conseil, il accabla constamment Napoléon des flatteries les mieux tournées et les plus emphatiques. Il parlait avec une facilité et une abondance extraordinaires; on assure même que Napoléon, qui excellait pourtant à découvrir le vide du fond sous l'emphase de la forme, éprouvait toujours un nouveau plaisir à l'entendre, tant Bellart était habile à varier les formes de la louange. On n'entendait sortir de sa bouche que les noms pompeux de héros, de conquérant et de législateur, et, comme eût pu le faire un mathématicien consommé, il savait donner six variantes à cette magnifique triade. Mais voici bien une autre fête : le colosse s'écroule, les alliés font leur entrée dans Paris, et, du même coup, une révolution éclate dans les idées impérialistes de Bellart. Quand le nouveau saint Paul se releva sur ce chemin de Damas, la transformation était complète. Le premier acte du converti fut une violente philippique lancée contre l'homme tombé du faîte de la gloire, et cette déclaration, dans laquelle il rappelait tous les malheurs causés par l'ambition, était si virulente, qu'elle arracha au lion vaincu la fameuse exclamation qui se trouve dans une fable célèbre.

Cette déclaration avait entraîné non-seulement le conseil général de la Seine, mais encore les magistrats et le peuple de Paris. Des lettres de noblesse furent la récompense de l'habile avocat. Pendant les Cent-Jours, il se retira prudemment en Angleterre. Nommé procureur général après la seconde Restauration, il s'acquitta de ses fonctions avec une aigreur qui marque encore aujourd'hui cette seconde, ou plutôt cette troisième époque de sa vie d'une empreinte ineffaçable. Il se rendit fameux par sa véhémence réactionnaire et la violence de ses réquisitoires, surtout dans le procès du maréchal Ney. Il fut l'instrument le plus actif de cet *assassinat juridique*, rédigea l'acte d'accusation, et combattit pendant six séances, avec un âpre acharnement, les moyens de défense que présentaient, avec tant de talent et si peu de succès, MM. Dupin et Berryer. Bellart conclut à la peine de mort, qui sans doute lui paraissait encore au-dessous de l'énormité du crime, car il requit, *au nom de la Légion d'honneur*, la dégradation d'un homme en l'honneur duquel cet ordre aurait pu être institué, puisque la France entière l'avait nommé le *brave des braves*.

Député de 1815 à 1816, Bellart continua à soutenir, avec son zèle ordinaire, toutes les lois d'exception et ces mesures cruelles qui

rappelaient les plus tristes époques de notre histoire. On retrouve ensuite Bellart dans le procès de La Valette et dans la conspiration de La Rochelle, où le procureur général oublia trop les égards et la modération que le ministère public doit toujours aux grandes infortunes.

En 1820, Bellart voulant se reposer de ses travaux entreprit un voyage d'agrément dans les départements de l'ouest. Il venait d'arriver à Brest, quand plusieurs centaines de jeunes gens se réunirent sous ses fenêtres et lui témoignèrent d'une manière si bruyante le plaisir qu'ils éprouvaient à le voir dans leurs murs, que M. le procureur général, craignant pour ses oreilles, jugea prudent de s'éloigner le plus promptement possible. Il s'ensuivit un désarmement de la garde nationale de Brest et des informations judiciaires, qui vengèrent amplement le touriste procureur de la réception trop agréable qui lui avait été faite.

On trouve dans les *Œuvres de Bellart* (t. I, p. 373) un mémoire pour un de ses clients, remarquable par une simplicité bien rare au barreau, et qui rappelle, quoique de loin, la manière de Paul-Louis Courier. En voici le début :

« *Explication entre le citoyen Leboulanger, propriétaire à Fosseuse, et les habitants de Fosseuse.*

» J'ai un procès avec vous, mes concitoyens.

» Des arbitres sont là, qui vont nous juger, et je puis bien m'en rapporter à leur décision; car ceux qui ont été choisis par vous, comme ceux qui sont nommés par moi, sont des hommes éclairés, et les plus honnêtes gens du canton.

» Mais il ne s'agit pas seulement de gagner mon procès.

» Nous nous rencontrons tous les jours. Nous labourons la même terre; nous habitons le même village. Il me faut des aides pour cultiver, il vous faut du travail pour vivre : c'est-à-dire que nous avons tous un peu besoin les uns des autres. Il nous importe donc de vivre en bonne intelligence.

» Mais comment nous aimerons-nous si, le procès gagné ou perdu, il reste à quelqu'un de nous de la rancune, parce qu'il croira être mal jugé? Or, c'est ce que je veux éviter. Causons donc ensemble franchement de notre affaire, et que qui a tort se fasse justice. »

Voilà qui est assurément fort beau; mais il y a un petit détail chronologique qui ôte un peu de sa valeur à ce chef-d'œuvre des consultations : quand il le donna, le futur procureur général de la Restauration vivait sous la République française, une et indivisible.

BELLARY, ville de l'Indoustan anglais, présidence et à 450 kil. N.-O. de Madras, ch.-l. d'un gouvernement civil et d'une division militaire; 8,560 hab. Riche bazar militaire; forteresse quadrangulaire sur un rocher isolé, qui domine la ville.

BELLAS, ville du Portugal, province d'Estramadure, à 14 kil. N.-O. de Lisbonne; 4,500 hab. Sources ferrugineuses renommées; beau château royal.

BELLATI (Antoine-François), théologien italien, né à Ferrare en 1665, mort en 1742. Il entra fort jeune dans l'ordre des jésuites, et s'acquit, en Italie, une grande réputation comme prédicateur. On a du P. Bellati, un des meilleurs écrivains de son temps, des traités sur des sujets religieux et moraux, des sermons, des discours, etc., qui ont été réunis et publiés à Ferrare (1744, 4 vol. in-4°).

BELLÂTRE s. (bè-lâ-tre — de *bel*, beau, et la termin. péjorative *âtre*). Celui, celle qui a un faux air de beauté ou une beauté froide, fade, sans expression, ou des prétentions à la beauté : *J'avais toute la raison, le droit et l'intérêt de ne pas subir le joug audacieux et nouveau de ce vieux* BELLÂTRE. (St-Sim.) *Je n'ai pas reçu de nouvelles de M. de Richelieu touchant son* BELLÂTRE *de Bellecour.* (Volt.) *Cette* BELLÂTRE *ressemblait de loin à une véritable poupée.* (Dsse d'Abrantès.) *Son fils était un* BELLÂTRE *de vingt-deux ans, long et fluet; il se croyait joli garçon.* (Balz.) *C'était bien le* BELLÂTRE *que ses antécédents annonçaient; mais l'âge l'avait déjà doté d'un petit ventre rond, assez difficile à contenir dans les bornes de l'élégance.* (Balz.) *C'était un* BELLÂTRE *ignorant, maladroit, ayant à peine le courage de suivre les dangers d'une chasse.* (F. Soulié.) *Le* BELLÂTRE *qui avait parlé le premier de souper se trouva sur le passage d'Arthur.* (F. Soulié.) *C'est une marquise qui veut bien accepter les hommages de ce* BELLÂLRE *que vous avez vu.* (F. Soulié.) *Quand je dis qu'elles font semblant, je parle des femmes faites à qui l'expérience a appris la viduité de tous ces* BELLÂTRES *sentimentaux.* (F. Soulié.)

— Adjectiv. : *C'était un magnifique jeune homme on ne peut plus* BELLÂTRE. (E. Sue.)

BELLATRICE s. f. (bèl-la-tri-se — lat. *bellatrix*, valeureuse). Ornith. Section du genre colibri.

BELLATRIX s. f. (bèl-la-trikss — mot lat. signif. *guerrière*). Astron. Etoile de première grandeur, située dans l'épaule d'Orion.

BELLAVÈNE ou **BELLAVEINE** (Jacques-Nicolas, baron), général français, né à Verdun en 1770, mort en 1826. Fils d'un officier de fortune, il servit d'abord comme simple soldat dans le régiment de cavalerie où son père avait un grade, et il passa rapidement par tous les degrés de la hiérarchie militaire jusqu'à celui de général de brigade. Il eut une jambe emportée par un boulet à la bataille de Rastadt, et devint ensuite inspecteur des écoles militaires de Fontainebleau et de Saint-Germain, puis commandant spécial de cette dernière. Son nom est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile, et il est auteur d'un *Cours de mathématiques à l'usage des écoles militaires.*

BELLAVIA (Marc-Antonio), peintre et graveur italien, né en Sicile, florissait vers la fin du XVIe siècle. On croit qu'il fut élève de Cortone, et Lanzi nous apprend qu'il peignit à Rome dans l'église de Sant'Andrea del Frate. Trente-huit estampes de Bellavia ont été publiées plus tard par Venanzio Monaldini, comme étant d'Annibal Carrache. Il est cependant certain, dit M. C. Le Blanc, qu'elles sont l'œuvre de l'artiste sicilien, car plusieurs portent son monogramme, ou les lettres *MABI*, et l'une, représentant la *Madeleine repentante*, offre cette inscription : *Marcus Antonius Belauia in. et pr. Rome.* Les sujets des principales estampes sont : l'*Adoration des bergers*, l'*Adoration des mages*, le *Repos en Egypte*, la *Sainte Famille*, *Saint Antoine de Padoue*, *Saint François d'Assise*, *Saint Christophe*, *Saint Paul instruisant des néophytes*, *Saint Luc et saint Marc*, *Saint Roch guérissant des malades*, *Saint Luc peignant le portrait de la Vierge*, l'*Ange gardien emportant un enfant. au ciel*, *Diane et Pan*, *Romulus et Rémus trouvés sur les bords du Tibre*, des *Dieux fleuves*, etc.

BELLAY (DU), famille originaire de l'Anjou. Sans faire remonter les du Bellay jusqu'à Clotaire, nous pouvons dire qu'ils datent au moins du XIe siècle. Le premier que mentionne l'histoire est Bellay, époux d'Adélaïs, sœur de Gelduin le Danois, qui se battit contre Foulques Nerra; d'Adélaïs, il eut un fils qui prit le nom de Bellay II. On raconte sur ce personnage une légende curieuse : « Un jour qu'il chassait au milieu d'un bois, il rencontre un sanglier; l'animal s'élance vers lui et le menace de ses terribles défenses; surpris à l'improviste, il ne peut faire usage de ses armes et recule épouvanté. La bête le poursuit; à cette vue, le chasseur s'écrie : *Saint Hubert! saint Hubert!* et le sanglier de s'enfuir. Depuis ce temps, le cri de guerre de la maison du Bellay est resté *Hubert! Hubert!...* » Bellay II, de son mariage avec Gercia, eut un fils du nom de Giraud, qui fut tué en 1066, à Angers. La généalogie de cette maison s'établit ainsi : Bellay III et sa sœur Gercia, qui firent de grands dons à l'abbaye de Fontevrault; Giraud II, qui dota égalemnet l'abbaye de Fontevrault et fonda celles de Brignon et d'Asnières; Bellay IV, qui fut compagnon des entreprises de Henri II d'Angleterre, et fit la croisade de Philippe-Auguste; Giraud III, qui fonda l'abbaye de Brebellay, il n'eut qu'une fille, Agnès, mariée au vicomte de Melun.

Le nom des du Bellay, éteint dans Agnès de Melun, se raviva dans Giraud premier de la seconde tige, seigneur de la terre des Brosses d'Allonnes, à laquelle il donna le nom de Bellay. Hugues Ier, son fils, fut le tronçon de cet arbre généalogique qui étendit ses rameaux dans toutes les provinces. « Les membres de cette maison, dit M. Godard-Faultrier, se multiplièrent à un tel point qu'il n'est peut-être point de batailles marquantes, pas d'événements politiques, pas d'établissements religieux où l'on ne voie figurer un du Bellay. Leur plus grande gloire est d'avoir concouru au progrès des lettres, à leur introduction en France au XVIe siècle. »

Ils comptaient parmi leurs illustrations un cardinal, deux archevêques, plusieurs évêques, des abbés, des chambellans, un vice-roi de Piémont, des gouverneurs de Paris, de l'Ile-de-France, de Normandie, d'Anjou et du Piémont; des lieutenants généraux, des maréchaux de camp, des ambassadeurs; ils ont eu des alliances avec les d'Amboise, d'Angennes, de Beaumanoir, de Bourbon, de Chenu-Yvetot, de Clermont, de Coulaines, de Créqui, d'Hautefort, d'Hauteville, de Laval, de Melun, de Doué, de Montsoreau, de Montigny, de Passavant, de Pocé, de Raimefort, de Rouault, de Savennières, de Thou, de Thouars, de la Tour-Landry, de Turpin de Crissé, de Vendôme, etc. Ils blasonnaient leurs armes *d'argent à la bande de fusées de gueules, accompagnées de six fleurs de lis d'azur posées en orle.*

BELLAY (Guillaume DU), seigneur de Langey, né au château de Glatigny en 1491, mort en 1553. Il fut l'un des meilleurs généraux de François Ier, et sans contredit le plus habile des diplomates français de son époque. Nommé, en 1537, vice-roi de Piémont, il combattit avec succès les Impériaux, et Brantôme raconte que, de Turin, il envoyait au roi, qui se trouvait à Paris, des avertissements sur ce qui se préparait en Flandre ou en Picardie. « Si que le roy, qui en estoit voisin et plus près n'en savoit rien; et puis après, venant de sçavoir le vray, s'esbahissoit comment il pouvoit découvrir ces secrets. » Le seigneur de Langey remplit plusieurs ambassades auprès du pape, du roi d'Angleterre et en Allemagne, et s'acquitta toujours avec succès des missions qui lui furent confiées. Voulant donner lui-même au roi quelques avis importants, il quitta Turin, bien qu'il fût malade et forcé de se faire porter en litière. Arrivé à Saint-Symphorien, village situé près de Lyon, il fut contraint de s'arrêter, et mourut peu de jours après. Bellay fut enterré dans la cathédrale du Mans, où ses frères lui firent élever un beau mausolée. Son épitaphe bien connue :

> Ci-gît Langey, dont la plume et l'épée
> Ont surmonté Cicéron et Pompée,

montre en quelle estime il était tenu par ses contemporains. Cet excellent capitaine, bien que diplomate, était un très-mauvais courtisan. « Il ne sçait, dit un contemporain, ny quand le roi se lève, ny quand il se couche; mais il sçait bien où sont les ennemis; il se couvre et s'assied devant François Ier; quand il a chaud, il oste sa fraise et se met en veste. » Guillaume du Bellay a écrit, sur les événements et les hommes de son temps, des mémoires intitulés *Ogdoades* (huitaines), parce qu'il a fait ses divisions de huit en huit livres. Ces intéressants mémoires, composés d'abord en latin, puis en français, et dont le style est d'une simplicité naïve, ont été imprimés en 1757 (7 vol. in-12), et ont eu de nombreuses éditions. Montaigne croit qu'il est bon, pour les gens qui veulent savoir la vérité sur François Ier, de ne lire qu'avec la plus grande méfiance les mémoires de du Bellay : « Non qu'il ayt changé quant au gros du faict; mais de contourner le jugement des événements, souvent contre raison, à notre avantage, et d'omettre tout ce qu'il y a de chatouilleux en la vie de son maistre, il en fait mestier. » On possède, en outre, du seigneur de Langey : *Instruction sur le faict de la guerre* (Paris, 1588, in-fol.), et *Epitome de l'antiquité des Gaules* (1566, in-4°).

BELLAY (Jean DU), cardinal et homme d'Etat français, frère puîné du précédent, né en 1492, mort en 1560. Ses brillantes facultés lui firent jouer, comme ce dernier, un grand rôle sous François Ier. Evêque de Bayonne, puis de Paris en 1532, du Bellay fut chargé par le roi de se rendre à Londres (1533), afin d'empêcher Henri VIII de rompre avec la cour de Rome. Ayant obtenu des paroles satisfaisantes, il se rendit aussitôt à Rome pour amener le pape Clément VII à un arrangement. Là encore, par son habileté, du Bellay semblait avoir amené sa négociation à bien, lorsque le retard apporté par Henri VIII dans l'envoi d'une procuration, désignant un fondé de pouvoir et un défenseur, détermina le pape, poussé par les agents de Charles-Quint, à lancer l'excommunication contre Henri VIII. On sait de quelle façon ce prince y répondit. Du Bellay resta à Rome en qualité d'ambassadeur de France, et fut nommé cardinal, en 1535, par le pape Paul III. Ayant assisté, l'année suivante, à un consistoire, où il apprit que Charles-Quint se préparait à envahir la Provence, le nouveau cardinal crut de son devoir de courir à Paris et d'avertir le roi du danger qui le menaçait. Il fut parfaitement accueilli par François Ier, qui, au moment de marcher à la rencontre de l'armée impériale, laissa à Paris le cardinal du Bellay, avec le titre de lieutenant général et le commandement de la Champagne ainsi que celui de la Picardie. Le premier soin de ce dernier fut de fortifier Paris et quelques autres villes de l'Ile-de-France, et, à son retour, le roi le combla de faveurs. Mais, tombé en disgrâce après la mort de François Ier, il se démit de son évêché de Paris en faveur de son cousin Eustache du Bellay, et alla habiter Rome, où sa fortune lui permit de faire élever un magnifique palais. Il devint évêque d'Ostie, et présida plusieurs fois le sacré collége en qualité de doyen. Négociateur habile, adroit courtisan, esprit d'une haute culture, « le cardinal du Bellay fut, dit Brantôme, un des plus savants, éloquents, sages et avisés de son temps; il était pour tout, et un des plus grands personnages en tout, et de lettres et d'armes qui fût. » Du Bellay employa à favoriser le développement des arts et des lettres la faveur dont le combla François Ier. C'est lui qui, conjointement avec son ami Budé, engagea le roi à fonder le collége de France. Rabelais eut le titre et le traitement de médecin du cardinal du Bellay. On a de ce prélat : *Francisci (primi) Francorum regis Epistola apologetica*, imprimée avec d'autres pièces, et traduite en français (1543); un grand nombre de *Lettres*, la plupart inédites, citées dans la *Bibliothèque historique* de Lelong; *Histoire du divorce de Henri VIII*, raconté dans une série de lettres, imprimées dans Legrand et dans les *Mémoires* de Guillaume Ribier. Enfin, à la suite des *Odes latines* de Salmon Macrin (Paris, Robert Estienne, 1546), on a imprimé, sous le titre de *Poemata elegantissima*, des poésies de J. du Bellay.

BELLAY (Joachim DU), poëte français, neveu des précédents, né en 1524 à Liré (Anjou), mort à Paris le 1er janvier 1560. Son enfance se passa sous la tutelle d'un frère, qui négligea de lui faire donner de l'instruction, et prit à tâche de contrecarrer tous ses goûts. A la mort de ce singulier tuteur, Joachim, ignorant et inexpérimenté, devint lui-même tuteur de son neveu Claude du Bellay, baron de Gonor, qui mourut étant enfant. Les interminables procès qu'eut à soutenir le futur poëte l'accablèrent de soucis et ruinèrent sa santé. Atteint d'une maladie très-grave, qui dura près de deux ans, il chercha des consolations dans la lecture, dans l'étude des poëtes latins et grecs, dont, jusqu'à ce moment, il n'avait eu aucune idée. Ce travail lui révéla sa vocation. Riche de connaissances tardivement acquises, mais par cela même peut-être plus solides, il vint à la cour de François Ier et de Henri II et s'y fit remarquer. Bien qu'entré dans les ordres, il s'adonna à la galanterie, comme ses confrères en poésie, et ne songea qu'à rimer sur l'amour et sur les femmes. François Ier et sa sœur, Marguerite de Navarre, admiraient ses vers faciles, élégants, riches d'harmonie et de grâce. On le surnomma l'*Ovide français*, et il fit partie de la fameuse pléiade, avec Ronsard et Baïf. On l'a comparé aussi à Catulle. En 1549, Joachim du Bellay alla rejoindre son oncle, le cardinal du Bellay, qui vivait à Rome depuis la mort de François Ier. Il passa trois années dans la ville éternelle, qu'il put étudier à loisir. Les sonnets dans lesquels il en parle attestent son aversion profonde pour une cité pleine d'orgueil, d'hypocrisie et de déréglements :

> Heureux qui peut longtemps, sans danger du poison,
> Jouir d'un chapeau rouge ou des clefs de Saint-[Pierre!

Du Bellay, de retour en France, fut nommé par son cousin, l'évêque Eustache du Bellay, chanoine et archidiacre de Notre-Dame de Paris. Il fut parfaitement accueilli à la cour de Henri II; mais il ne tarda pas à se faire des ennemis secrets, qui s'efforcèrent de le perdre dans l'esprit de son oncle, le cardinal Jean. Accablé d'ennuis, auxquels la cour de Rome, désireuse de se venger des mordantes satires qu'il avait dirigées contre elle, ne fut pas, dit-on, étrangère, Joachim, qui avait recouvré la santé pendant son voyage en Italie, ne tarda pas à retomber malade. Affecté de surdité, il renonça tout à fait au monde et n'eut que la muse pour compagne de sa retraite. Le poëte ne conserva qu'un an seulement son canonicat, et s'éteignit à l'âge de trente-cinq ans, selon Sainte-Marthe, et de trente-sept au dire de de Thou, précisément au moment où le cardinal venait de se démettre en sa faveur de l'archevêché de Bordeaux. On a de cet auteur : la *Défense* ou *Illustration de la langue française* (Paris, 1549), le seul ouvrage qu'il ait écrit en prose, et qui est fort remarquable; les *Regrets*, recueil de 183 sonnets, dans lesquels le poëte, comme Ovide, à qui on l'a comparé, a des accents pleins de tristesse en parlant de la France, dont il était éloigné, et dans lesquels il stigmatise sans ménagement les vices de la cour de Rome; les *Antiquités de Rome, contenant une générale description de ses monuments et comme une déploration de sa ruine* (1558, in-4°), recueil de 45 sonnets composés, comme les précédents, en Italie. Les sonnets qui ont le plus fait pour sa réputation sont ceux, au nombre de 115, qu'il composa en l'honneur d'une demoiselle angevine, sa maîtresse, dont il changea, dans ses vers, le nom de *Viole* en celui d'*Olive*. Du Bellay a composé aussi des vers lyriques, des odes assez médiocres, des chansons, des élégies, un *Discours de la poésie*, une assez mauvaise traduction en vers du 4e et du 5e livre de l'*Enéide*, l'*Antérotique de la vieille et de la jeune amie* (Paris, 1553), etc. Les œuvres poétiques de du Bellay ont, en général, de la grâce, et surtout un naturel qui manque à peu près complétement aux autres poëtes de son temps.

Parmi les meilleures pièces de Joachim du Bellay, il faut placer les *Epitaphes d'un petit chien et d'un petit chat*, et la fantaisie intitulée : *D'un vanneur de blé aux vents :*

> A vous, troupe légère,
> Qui d'aile passagère
> Par le monde volez,
> Et d'un sifflant murmure
> L'ombrageuse verdure
> Doucement esbranlez.
> . . . .
> De vostre douce haleine,
> Eventez ceste plaine,
> Eventez ce séjour;
> Cependant que j'ahanne
> A mon bled que je vanne
> A la chaleur du jour.

Cette strophe finale fait probablement allusion aux peines et aux tourments du poëte, au milieu de ses procès.

Finissons par un bon quatrain *sur la paix et sur la guerre.* Il dit beaucoup de choses en peu de mots :

> Du verd laurier superbe est la couronne,
> Moins d'apparence a le pasle olivier;
> Mais plus amer est le fruit du laurier,
> Plus doux le fruit que l'olivier nous donne.

Les œuvres françaises de Joachim du Bellay ont été recueillies et publiées à Paris (1567, 2 vol. in-8°). Ce poëte a également composé des poésies latines, qu'il fit paraître sous le titre de : *Xenia et alia carmina* (1569, in-4°).

BELLAY (René DU), prélat français, de la famille des précédents, mort en 1546. Après avoir été conseiller-clerc au parlement de Paris, il fut nommé successivement évêque de Grasse (1538) et évêque du Mans. Il se distingua par son goût pour la physique, et surtout pour l'horticulture. Il possédait, à Tourvoye, un jardin magnifique, dans lequel il faisait cultiver des plantes rares, apportées de tous les pays. Au dire de Le Corvaisier, « il fut le premier qui fit voir que les ébéniers, les pista-

chiers et la nicotiane pouvaient se nourrir à l'air de cette province. » Il résulterait de ce passage qu'on devrait à l'évêque du Mans le premier essai de culture de la nicotiane ou tabac en France.

BELLAY (Martin DU), de la famille des précédents, mort à Glatigny en 1559, exerça les fonctions de lieutenant général en Normandie, et épousa Elisabeth Chenu, qui lui apporta en dot la principauté d'Yvetot. Il se distingua comme négociateur, comme homme de guerre, et, ainsi que ses frères, il eut un goût très-vif pour les lettres. On a de lui des *Mémoires historiques*, en 10 livres, qui vont de 1536 à 1540, et dont une partie est tirée de la cinquième *Ogdoade* de son frère Guillaume. Ces mémoires, intéressants au point de vue militaire, ont eu plusieurs éditions, dont la dernière est celle qui a été publiée à Paris (1753, 7 vol. in-12).

BELLAY (François-Philippe), médecin français, né à Lent, près de Bourg en Bresse, en 1762, mort en 1824. Il exerçait avec beaucoup de succès la médecine à Lyon, lorsque la Révolution le força de quitter cette ville, où il était devenu suspect, et de se réfugier au milieu de nos armées, où son talent le fit recevoir comme médecin militaire. Il fut, en 1810, nommé premier médecin des hospices de Lyon, et il se signala surtout par son zèle à propager la vaccine. Il travailla, avec le docteur Brion, à la rédaction du recueil intitulé : le *Conservateur de la santé, journal d'hygiène et de prophylactique.* En outre, il publiait, à la fin de chaque année, une *Météorologie médicale*. On lui doit aussi les *Tableaux historiques de la vaccine pratiquée à Lyon* (1811).

BELLAY (Paul-Alphonse), dessinateur et graveur français contemporain, né à Paris, élève de MM. Picot et Henriquel-Dupont, a remporté le premier grand prix de Rome pour la gravure, en 1852. Il a envoyé, au Salon de 1861, trois figures d'enfants, d'après Raphaël; le portrait de M. Thiers, d'après P. Delaroche; et divers types des habitants de la campagne de Rome, gravures pour lesquelles il a obtenu une médaille de 2e classe. Il a exposé, en 1866, le portrait gravé de M. Schnetz et deux aquarelles, appartenant à M. E. Pereire, d'après les fresques de Raphaël : l'*Ecole d'Athènes* et la *Dispute du Saint-Sacrement*.

BELLE adj. et s. f. V. BEAU.

BELLE (Alexis-Simon), peintre et graveur français, né en 1674, mort en 1734, élève de Jean-François de Troy. Il peignit des portraits et grava à la manière noire, entre autres pièces, un *Saint André*, terminé par Cochin, et le portrait de Jacques III, le Prétendant (1703). Il fut reçu de l'Académie royale de peinture.

BELLE (Clément-Louis-Marie-Anne), peintre français, fils du précédent, né à Paris en 1722, mort en 1806. Il se forma sous la direction de Lemoyne et alla se perfectionner en Italie, où il fit un séjour de deux ans. A son retour, il fut admis à l'Académie de peinture, dont il devint d'abord professeur adjoint, puis titulaire, puis recteur. En 1755, il fut nommé surinspecteur de la manufacture royale des Gobelins. Parmi les tableaux de cet artiste, on cite principalement : un *Christ*, peint pour l'une des salles du parlement de Dijon; la *Réparation des saintes hosties*, dans l'église de Saint-Merry, à Paris; *Ulysse reconnu par sa nourrice*, tableau de réception à l'Académie. Le *Combat de saint Michel contre Satan* et *Psyché et l'Amour*, exposés au Salon de 1771, ont été critiqués par Diderot, avec une malice fort spirituelle.

BELLE (Augustin-Louis), peintre français, fils du précédent, né à Paris en 1757, mort en 1840; élève de son père. Après avoir remporté une médaille au concours de dessin, en 1780, et le deuxième prix de peinture en 1783, il partit pour Rome, où il peignit, en 1788, *Tobie recevant la bénédiction de son père*, tableau qui devint la propriété du gouvernement. De retour en France, il exposa, en 1791, le *Mariage de Ruth et de Booz*. Nommé directeur de la manufacture des Gobelins, en 1793, en remplacement d'Audran, destitué pour cause d'*incivisme*, il déploya un républicanisme outré en faisant brûler solennellement, au pied d'un arbre de la liberté érigé dans la cour de l'établissement, certaines tapisseries aux armes et chiffres des anciens rois. Il eut, du moins, le mérite d'empêcher le démembrement de la manufacture, par le zèle qu'il mit à retenir les artistes tapissiers, qui voulaient la quitter, lorsqu'ils n'étaient plus payés qu'en assignats. Ses fonctions ayant été supprimées peu de temps après, il reprit ses pinceaux et exposa, en 1801, *Périclès et Anaxagoras*, acquis par le gouvernement pour être placé dans la Chambre des députés; *Thésée retrouvant les armes de son père*, etc. Parmi les ouvrages qu'il envoya depuis aux expositions, nous citerons : une *Allégorie de la paix* (Salon de 1817), appartenant au musée de Rouen; *Agar dans le désert* (Salon de 1819), au musée de Tours; *Diogène donnant des leçons de philosophie sur une place d'Athènes* (Salon de 1835).

BELLE (Jean-François-Joseph DE), général, né à Voreppe (Isère) en 1767, mort à Saint-Domingue en 1802. Il était beau-frère de Hoche, et il se distingua de la manière la plus brillante à l'armée de Sambre-et-Meuse et en Italie. Envoyé à Saint-Domingue avec Leclerc, il fut blessé grièvement au combat de la Crête-à-Pierrot, et mourut peu de temps après de la fièvre jaune.

BELLE-ALLIANCE (LA), hameau de Belgique, province de Brabant, à 10 kil. N.-E. de Bruxelles, 4 kil. S. de Waterloo. Ce point fut le centre des opérations de la triste journée de Waterloo et le lieu d'où Napoléon commanda cette bataille, que les Prussiens appellent la bataille de la *Belle-Alliance*.

Belle Alphrède (LA), comédie en cinq actes et en vers de Rotrou, représentée en 1634. La belle Alphrède, déguisée en cavalier, s'est mise à la poursuite de Rodolphe, son amant, qui, après l'avoir séduite, l'abandonne pour une Isabelle, qu'il est sur le point d'épouser en Angleterre. Alphrède, jetée par la tempête sur un rivage étranger, y rencontre son infidèle aux prises avec des pirates, et lui sauve la vie. Les pirates reviennent en force, les deux amants sont pris et enchaînés. Le chef de ces pirates est Amintas, père d'Alphrède : il reconnaît sa fille, qui lui fait l'aveu de son amour, sauf l'incident qui en est résulté. D'après un plan concerté entre eux pour ramener le volage, Alphrède, toujours en habits de cavalier, et son frère Acaste, passent en Angleterre; là, ils délivrent Isabelle et Eurylas, son père, des mains d'un ravisseur. Acaste se prend d'amour pour Isabelle, et celle-ci ne tarde pas à le payer de retour, sur l'assurance qu'on lui donne que Rodolphe n'est plus. Cependant Rodolphe, rendu à la liberté, arrive aussi en Angleterre, dans le dessein de venger sur Acaste la mort d'Alphrède, qu'il croit avoir été tuée par le chef des pirates. C'est alors que tout s'arrange, que tout s'explique : Alphrède pardonne à Rodolphe, qui l'épouse, et Acaste et Isabelle sont unis ensemble.

Dans cette comédie, dont l'action est encombrée de personnages inutiles, se déroule une succession interminable de combats, de travestissements, de reconnaissances et de déclarations d'amour. Le goût du siècle était aux imbroglios scéniques, si communs dans les canevas espagnols ou italiens. Rotrou a écrit sa comédie dans un style assez pur, et si l'intrigue de la pièce est un peu embrouillée, la passion y est quelquefois heureusement exprimée.

Belle Arsène (LA), féerie en quatre actes et en vers, mêlée d'ariettes, paroles de Favart, musique de Monsigny, représentée pour la première fois par les comédiens italiens ordinaires du roi, à Fontainebleau, le 6 novembre 1773, et à Paris, aux Italiens, le 14 août 1775. L'idée de cette pièce est empruntée à la *Bégueule*, conte de Voltaire. La *Belle Arsène* désespère ses amants par son indifférence et ses mépris. Alcindor, le plus constant de tous et le plus digne de lui plaire, ne peut vaincre sa fierté; pour la corriger, il affecte d'être volage; mais il offense son orgueil, sans faire naître sa sensibilité. Cependant l'amour-propre de la dame ne peut supporter les dédains de l'amant; c'est alors qu'elle prie une fée, sa marraine, de la transporter dans son palais, où bientôt elle commande en souveraine, où tout ce qu'elle désire s'exécute, où chacun s'empresse de la divertir par des danses, de l'amuser par des concerts; mais, hélas ! il n'y a point d'hommes dans le palais de la fée, par conséquent point de soupirant. Elle n'y voit point Alcindor, qu'elle ne peut s'empêcher de regretter. Ces fêtes, dont elle est pourtant la reine, ne tardent pas à la fatiguer, à l'ennuyer; elle fuit ce séjour brillant, qui n'a plus d'attraits pour elle, et s'égare dans une forêt; la fée, qui ne la perd pas de vue, excite un orage épouvantable. Un charbonnier qu'elle rencontre augmente la frayeur de la Belle Arsène par ses propos grossiers; elle tombe, accablée de crainte et de fatigue, au pied d'un arbre. Pendant son évanouissement, la scène change; elle se trouve transportée de nouveau au milieu de la cour brillante de sa marraine, où l'on va célébrer le mariage d'Alcindor. Elle laisse alors échapper des regrets, renonce à sa folle vanité, et assure son bonheur en faisant celui de son fidèle amant. La *Belle Arsène* fut jouée avec un très-grand succès: Monsigny, qui travaillait péniblement, avait été longtemps à en composer la musique. Quelques morceaux sont d'un sentiment exquis. Citons le trio :

> Doux espoir de la liberté;

l'air charmant :

> L'art surpasse ici la nature;

celui du quatrième acte :

> Voici quel est mon caractère,

dans lequel on trouve cette phrase, passée en proverbe : *Charbonnier est maître chez lui :*

> Je me ris de toute la terre;
> Oui, oui,
> Charbonnier est maître chez lui.

Cet opéra-comique porte presque partout l'empreinte de la sensibilité, caractère le plus saillant de la musique de Monsigny.

BELLEAU (CHÂTEAU DE), situé près de Notre-Dame de Courson (Calvados). Cet édifice est un spécimen aussi complet et aussi bien conservé que possible des constructions en bois de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe. Sur la façade, on remarque une foule de têtes de monstres grimaçants, ordinairement appelés *rageurs*, et une frise représentant une chasse à courre. Dans sa simplicité naïve, l'auteur de cette frise, manquant d'espace pour placer les figures debout, a levé cette petite difficulté en mettant tout bonnement à plat ventre les chasseurs et les piqueurs qui poursuivent la bête. De nombreux écussons, la plupart mutilés, décorent encore l'extérieur du château de Belleau, dont l'intérieur présente aussi des détails fort curieux.

BELLEAU (Remy), poëte français, né à Nogent-le-Rotrou en 1528, mort en 1577. Il mena une vie calme, heureuse, honorée, dans la maison de Charles de Lorraine, marquis d'Elbeuf, dont il fut le secrétaire, et qui lui confia l'éducation de son fils. Sa mort affligea les plus rares esprits du temps, et l'on vit, à ses funérailles, ses amis Ronsard, Antoine de Baïf, Philippe Desportes, Amadis Jamyn porter son corps sur leurs épaules. Il fut un des astres les plus brillants de la *pléiade française*. Ses vers, où les images sont répandues peut-être avec trop de profusion, se distinguent par une grande recherche de l'art. « Il s'est appliqué, dit Baillet, à polir son discours avec tant d'exactitude, qu'on aurait pu attribuer ce soin à quelque affectation vicieuse, si l'on n'avait su que cela lui était naturel. » C'est surtout dans les trente petits poëmes qui composent les *Amours et nouveaux eschanges des pierres précieuses*, qu'éclate, dans sa richesse et sa variété, le talent de Belleau. La manière dont il chanta le diamant, l'agate, le saphir, la perle, l'améthyste, lui valut de Ronsard le titre de *peintre de la nature*. Son poëme des *Bergeries* contient la pièce d'*Avril*, que M. Sainte-Beuve trouve « adorable : »

> Avril, c'est ta douce main
> Qui, du sein
> De la nature, desserre
> Une moisson de senteurs
> Et de fleurs,
> Embosmant l'air et la terre.
> . . . .
> Le gentil rossignolet,
> Doucelet,
> Découpe dessous l'ombrage
> Mille fredons babillars,
> Fretillars,
> Aux doux chants de son ramage..

Dans la traduction d'*Anacréon*, il a les qualités de la grâce et de la délicatesse; mais il manque d'élan et de force. Ronsard lui disait, à ce sujet :

> Tu es un trop sec biberon
> Pour un tourneur d'Anacréon.

On a encore de Belleau : les traductions en vers du *Cantique des cantiques*, de l'*Ecclésiaste*, des *Phénomènes* d'Aratus; un poëme macaronique très-bouffon, intitulé : *Dictamen metrificum de bello huguenotico et reistrorum pigliamine;* une comédie en cinq actes, la *Reconnue*, écrite en vers de huit pieds, et intéressante, sinon sous le rapport de l'intrigue, qui est très-faible, du moins sous le rapport du style. Toutes ses œuvres ont été réunies en une édition fort élégante par Mamert-Patisson (1578, 2 vol. in-12).

Belleau fut enterré à Notre-Dame de Paris. Son ami Ronsard lui fit cette épitaphe :

> Ne taillez, mains industrieuses,
> Les pierres pour couvrir Belleau;
> Lui-même a basti son tombeau
> Dedans ses *Pierres précieuses.*

Ce qui diminue un peu le prix de cette épitaphe, c'est que Belleau avait fait sur une partie des poésies de ce littérateur un commentaire qui dénotait une profonde connaissance des anciens auteurs. L'éloge, en pareil cas, avait l'air d'un remerciement posthume. Du temps de Regnier, on estimait assez peu la poésie de Belleau. Le satirique a dit de celui-ci :

> Belleau ne parle pas comme on parle à la ville;
> Il a des mots hargneux, bouffis et relevés,
> Qui du peuple aujourd'hui ne sont pas approuvés.

Belle au bois dormant (LA), conte de Perrault, où ce charmant amuseur de l'enfance se montre fataliste à sa manière. Une jeune princesse, à la suite d'un accident prédit et qu'elle ne peut éviter, tombe dans un sommeil qui doit durer cent ans. Elle repose dans un palais, au milieu d'une forêt impénétrable, et tout dort également autour d'elle, jusqu'au moment où, les cent ans révolus, un jeune prince parvient jusqu'à la belle endormie, en devient épris et l'épouse.

La *Belle au bois dormant*, son palais et la forêt qui l'entoure, sont passés en proverbe et donnent lieu à de fréquentes allusions : à la première, on compare une belle jeune fille profondément endormie, ou ayant conservé dans la mort les fraîches couleurs et la douceur, la régularité de ses traits; le palais et la forêt servent à caractériser des lieux analogues, où règne un silence que nul bruit, nul souffle ne vient troubler. On fait aussi allusion à ce sommeil de cent ans, après lesquels toutes choses se retrouvent dans le même état, pour caractériser ces hommes qui, en politique, en littérature, etc., *n'ont rien appris, rien oublié.*

1° Allusion à la jeune fille morte ou endormie, ou dont le cœur n'a pas encore tressailli à la voix de l'amour :

« Carlotta ne respirait plus depuis deux heures, et néanmoins elle avait conservé, dans les bras glacés de la mort, le mol abandon de la pose, la douceur et la régularité de ses traits, et jusqu'à l'incarnat de ses joues; on l'eût prise pour cette belle princesse endormie du conte de Perrault. »

(*Revue des Deux-Mondes.*)

« Horace avait trop l'air d'être chez lui : il était si galant avec la mère, qu'il me fut facile de juger qu'il cachait son amour pour la fille. Luciana me parla de Bade et du château de la *Favorite.*— Vous étiez alors la *Belle au bois dormant*, lui dis-je; le prince Charmant est-il venu frapper à la porte ? — Non, dit-elle en regardant Horace à la dérobée, on ne m'a pas encore réveillée ? »

ARSÈNE HOUSSAYE.

2° Le palais et la forêt plongés dans le plus profond silence :

« Sur les murs et les toits du palais ruisselait une lumière incandescente dont l'éclat repoussait le regard, et les eaux du bassin semblaient un lac d'argent figé, où la blanche escadre des cygnes traçait à peine un léger sillage. Aucun souffle d'air ne traversait cette atmosphère embrasée à suffoquer une salamandre, et les feuillages immobiles rappelaient à l'imagination *la forêt pétrifiée de la Belle au bois dormant.* » H. MÜRGER.

« En Angleterre, la vie s'éteint le dimanche; le dimanche est un jour retranché de la semaine, cinquante-quatre jours retranchés de l'année, deux ou trois mille jours retranchés de la vie. Le dimanche, à Londres, donne une idée assez juste de ce qu'était la *principauté de la Belle au bois dormant*, avant que la princesse fût réveillée. De temps en temps, on entend un psaume, ce qui n'égaye pas plus celui qui l'entend que celui qui le chante. » ALEX. DUMAS.

« La Russie est une nation de muets; quelque magicien a changé soixante millions d'hommes en automates, qui attendent la baguette d'un autre enchanteur pour renaître et pour vivre. Ce pays me fait l'effet du *palais de la Belle au bois dormant :* c'est doré, brillant, magnifique; il n'y manque rien... que la vie, c'est-à-dire la liberté. »

Le marquis de CUSTINE (la *Russie en* 1839).

« L'aspect de cette terre un peu sauvage et du vieux château, bâti au milieu des forêts comme le *château de la Belle au bois dormant*, effraya d'abord Antoinette; mais après que le marquis l'eut habituée à courir à cheval parmi les landes et les clairières, l'âme de Mme de Pont-Thibaud s'ouvrit aux beautés mélancoliques de ces paysages bretons. »

A. ACHARD.

3° Images, coutumes, mœurs, opinions d'un temps qui n'est plus :

« N'avons-nous pas entendu au pavillon Marsan Mme de Serrent, femme tout à fait d'autrefois, qui, apparemment, était restée dans le sommeil de la *Belle au bois dormant* pendant vingt-deux années, nous dire sérieusement : « On n'a pas idée de cela, messieurs ; » je ne comprends pas comment le lieutenant » de police n'en finit pas tout de suite avec ce » gueux de Bonaparte. Avant la Révolution, » si un polisson de cette espèce s'était pré» senté sur les côtes de France, avec des in» tentions malveillantes, on lui aurait envoyé » un exempt et quatre soldats du guet, et » tout aurait été dit ! »

(*Revue des Deux-Mondes.*)

« Lorsque Enguerrand mit le pied dans ce domaine, il trouva le seigneur châtelain en costume champêtre de 1760, casaquin de basin blanc, culotte courte de nankin des Indes, bas de soie chinés, mules à talons rouges, coiffé et poudré à l'oiseau royal. A voir le commandeur dans cet attirail, au milieu de tous les attributs et de tous les souvenirs d'une époque engloutie depuis longtemps dans les limbes du passé, on eût cru que le château de Vaux-Chaussade avait subi le même sort que celui de la *Belle au bois dormant*, et qu'il venait de se réveiller avec son seigneur pour recevoir l'aîné de la maison de Beuvron-Hauteroche. » ALEX. DE LAVERGNE.

Belle au bois dormant (LA), opéra en trois actes, paroles de Planard, musique de Carafa, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre de l'Opéra, le 2 mars 1825. Bien que le livret fût de Planard, la musique de Carafa, les danses de Gardel, les décors de Cicéri, la *Belle au bois dormant* endormit son auditoire. Ce n'était pas là bien certainement ce que voulait ce magnifique quatuor de célébrités.

Belle au bois dormant (LA), ballet en quatre actes de Scribe et Aumer, musique d'Hérold, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre de l'Opéra, le 27 avril 1829. Ce ballet, long, froid, ennuyeux, aurait, malgré

la musique d'Hérold, eu le sort de l'opéra du même nom qui l'avait précédé, sans une scène de naïades des plus attrayantes. Marie Taglioni conduisait le chœur de ces nymphes coiffées avec des rameaux de corail. La délicieuse ballerine, qui avait fait, deux ans seulement auparavant, ses premiers pas sur notre grande scène lyrique, obtint dans cette pièce un triomphe de plus, triomphe qui décida l'Académie de musique à retenir pour quinze ans, par un magnifique engagement, cette virtuose favorite. Dans le ballet de Scribe et Aumer, Arthur échappe aux séductions des naïades, monte gaiement sa nacelle et suit le cours du fleuve, dont les bords fuient devant lui, par l'effet de toiles mouvantes que l'on fait marcher de droite à gauche. Cette scène, qui prêtait merveilleusement à l'illusion, est un emprunt fait au théâtre anglais, ou, pour mieux dire, aux ombres chinoines de l'illustre Séraphin. La musique d'Hérold n'est pas une des moins bonnes de ce compositeur, qui excellait dans un genre où il n'avait pas de rival. « Tous ceux qui feront de la musique de danse chercheront à la faire aussi bien que lui, a dit Adolphe Adam; aucun ne pourra la faire mieux. »

Belle au bois dormant (LA), drame en cinq actes et sept tableaux, de M. Octave Feuillet, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre du Vaudeville, le 17 février 1865. « Et moi, je voudrais qu'on me contât la *Belle au bois dormant* de Perrault, pour secouer les lourds pavots qu'a répandus sur mon front la *Belle au bois dormant* de M. Octave Feuillet, » s'écriait M. Etienne Arago, rendant compte de la représentation de ce drame-*antithèse*, noyé, de la première ligne à la dernière scène, dans le bleu le plus pâle de l'invraisemblance. La *Belle au bois dormant*, c'est, dans l'esprit de l'auteur, la vieille société française, celle qui proteste par l'immobilité contre l'activité nationale et le progrès. Il lui livre bataille en l'honneur des temps modernes, et, quand il a vaincu l'ennemi, il le relève et l'épouse, oubliant que la fusion des idées et des mœurs qui viennent de guerroyer par son ordre, avec des sabres de fer-blanc et des lances d'acajou, ne peut qu'être menteuse, oubliant que la réconciliation est impossible entre un présent doté par lui de toutes les promesses de l'avenir, et un passé traînant à sa suite toutes les rancunes, filles de son impuissance et de son ignorance. « Qu'il s'agisse de deux hommes ou de deux civilisations, fait remarquer M. Jouvin, on ne peut réconcilier que des égaux. » Un jeune maître de forges, Georges Morel, et Mlle Louise Morel, sa sœur, dont les idées sont celles « d'une héroïne de Corneille » représentent les idées, les mœurs et les intérêts nés de la Révolution. « J'en suis fâché pour la Révolution, dit le critique du *Figaro*. Dans cette lutte, victorieuse au début, du nouveau régime sur l'ancien, assiégé, sapé et finalement emporté dans le « château de la Belle au » bois dormant, » son dernier asile, M. Octave Feuillet s'est déclaré pour la féodalité qui travaille contre la féodalité qui rêve, pour les Morel contre les Guy-Châtel. Malheureusement, en s'efforçant de donner à Georges et à Louise le beau rôle social, il les a déshérités, par une inadvertance inexplicable, du beau rôle moral, qui appartient à Blanche et à son frère, malgré leurs préjugés, et aux trois Penmark, malgré leurs ridicules. » Louise Morel a été élevée par son père dans la religion de l'*utile;* elle sait, à un centime près, ce que vaut un mètre cube de houille, et ne perd point son temps — le temps, un capital! — à chercher ce qu'il peut y avoir par delà les étoiles. La rêverie tient le cœur inoccupé, les fleurs prennent la place d'une récolte productive : donc, ni rêves ni fleurs! mais de la raison et du jugement; de la probité aussi : manquer de probité, c'est faire une addition fausse. Pour elle, un fleuve n'est beau que parce qu'il représente une force motrice gratuitement fournie par la nature; une colline n'est belle que parce qu'elle est grosse de *minerai;* Barême doit lui paraître le plus grand poëte des temps modernes : voilà l'idéal de la femme dans la comédie qui nous occupe, c'est-à-dire une charmante personne dont le tic-tac du cœur se règle sur la cloche qui appelle de grand matin au travail une armée d'ouvriers. Elle y représente le progrès des idées, comme Mlle Blanche de Guy-Châtel, qui est humble de cœur dans la prospérité et ferme de caractère dans le désastre de sa famille, personnifie les idées gothiques. On sent bien que l'auteur a exagéré ses portraits, n'ayant pas dans le regard la mesure nécessaire, ni dans l'esprit assez de liberté. Cette fille positive, Mlle Louise Morel, qu'on prétend taillée sur les héroïnes de Corneille, et qui nous paraît séduisante comme une règle de trois, a un frère, Georges Morel, dont l'aïeul ferrait les chevaux des marquis de Guy-Châtel. Emancipé par le travail, ce fils de ses œuvres, dont les millions vont inonder le château féodal et le battre en brèche, n'a pas dans l'âme un rayon de plus que sa sœur. C'est avec l'esprit calculateur d'un industriel de bas étage que ce maître de forges conduit les affaires de son cœur. Le moyen employé par lui pour se faire aimer de Blanche, l'orgueilleuse patricienne, est assez peu délicat. Georges a recueilli avec soin les titres de créance qui absorbent, et au delà, le patrimoine des Guy-Châtel. Armé de jugements exécutoires, il se présente chez le marquis, frère de Blanche, son débiteur, et lui laisse le choix entre deux partis, qui semblent au gentilhomme ruiné également extrêmes : une expulsion ou une association. Ce petit *chantage* au mariage, doucettement préparé par M. Feuillet, ne réussit pas. Le frère de Blanche est encore, il est vrai, à cent lieues de se douter du but final auquel tend son créancier; dans la proposition de ce dernier, il ne voit, pour le quart d'heure, qu'une excellente occasion de débiter, en l'honneur de l'ancien régime, une foule de lieux communs qui font jaillir des lèvres du maître de forges un éloge bien senti du régime nouveau : mauvais moyen de s'entendre. Aussi les deux hommes se séparent-ils, après avoir brûlé toutes leurs cartouches philosophiques en présence de Mlle de Guy-Châtel, qui n'a pu les mettre d'accord, malgré ses beaux yeux et la séduction de sa voix; la jeune fille, entre les mains de qui on remet la balance, n'hésite point; rien ne peut lui faire oublier l'honneur et l'intérêt de sa race; elle et les siens quitteront le château, désormais acquis au maître de forges, et elle se réfugiera dans un couvent... Halte là! Mlle Blanche, malgré ses phrases cadencées, se ment à elle-même; elle aime le forgeron, en dépit de son langage en prose flanquée de chiffres, et le cloître où elle se confinerait abriterait le désastre de son cœur, bien plus encore que celui de sa fortune. Depuis le jour où elle a vu le jeune manufacturier, le visage éclairé par la braise ardente des fourneaux, il lui a semblé un demi-dieu, un Vulcain irrésistible, qui n'a d'autre défaut que celui d'arborer les « immortels principes de 1789. » On devine qu'il ne tiendrait qu'à M. Feuillet de nous faire part, sans plus tarder, du mariage de M. Georges Morel avec Mlle Blanche de Guy-Châtel, mais l'auteur dramatique n'y trouverait plus son compte; ne faut-il pas, coûte que coûte, multiplier les détours qui conduisent au chiffre rond *de cinq actes et sept tableaux*. Donc, un peu de patience; nous devrions dire beaucoup. Nous assistons à une tentative de guet-apens, au clair de la lune, par le vieux Breton Noël sur Georges Morel, et d'une; à une tentative de déclaration d'amour, également au clair de la lune, et de deux; à une tentative de duel du marquis avec le prétendant à la main de sa sœur, toujours au clair de la lune, et de trois; à une tentative d'incendie du seul donjon qui reste encore au marquis, par les ouvriers de l'usine, dont les torches brillent aussi au clair de la lune, et de quatre. Ce n'est pas tout. Deux tentatives nous restent encore : la tentative de prise de voile par la jeune fille noble, désespérée d'aimer un roturier, et la tentative de suicide du roturier, désespéré d'aimer la jeune fille noble. Total : six tentatives, ce qui est bien honnête. Mais voilà que Guy, oubliant ses aïeux et foulant à ses pieds les préjugés de sa caste, supplie sa sœur d'épouser Georges; Blanche, qui est à deux doigts d'entrer en religion répond : « Vous voulez que j'épouse le frère parce que vous aimez la sœur. » Louise unit ses prières à celles de Guy, et, au moment où Blanche consent, elle s'évanouit pour tenir l'intérêt en suspens. Enfin nous voyons Georges au milieu de ses machines et prêt à se faire broyer, quand Blanche survient; d'abord il la prend pour un fantôme, mais il croit à sa réalité, quand elle lui dit : « Je suis à vous! » Elle allait se consacrer à Dieu, elle se consacre à l'industrie; cela fait honneur à sa raison et provoque d'assez jolies tirades. De son côté, Louise tend la main au marquis, et ces deux couples cimentent, pour le bonheur des siècles à venir, l'union de l'aristocratie et de l'industrie. Bravo! Puissent-ils vivre longtemps et avoir beaucoup d'enfants! — Cette rapsodie, qui vient un peu tard prêcher le triomphe de la démocratie, de la démocratie habillée à la dernière mode, de la démocratie à bibelots et à breloques, de la démocratie en métal de composition, comme il est de bon goût de la mettre au théâtre et dans les livres, cette rapsodie a reçu l'accueil qu'elle méritait. On a renvoyé au cabinet de Curtius ces figures de châtelains et de châtelaines, ces conserves de nobles qui glissent à petite vitesse sur les roulettes vacillantes de la banalité, en jetant de petits axiomes et de petits soupirs à ces dames des premières loges et des avant-scènes. La vie manque à toutes ces momies pleines de grâce et de niaiserie, qui lèvent vers le lustre des yeux de faïence, et auxquelles on fait avaler menu-menu le blanc-manger d'une philosophie postiche et enfantine. A partir du premier tableau, le public a décoché contre ces caricatures démodées toutes ses épigrammes et toutes ses plaisanteries. « Nulle part M. Feuillet ne s'est trompé aussi complétement sur la portée de son œuvre, a écrit M. Etienne Arago; plus que jamais il a présenté des caractères qui n'existent pas; plus que jamais il s'est montré le fervent apôtre de la comédie fabuleuse. Cette fois, à son soin extrême de ménager toutes les opinions et d'avoir une tirade, une phrase complaisante, un mot pour tous, il a ajouté une scène de placage où un sergent-major très-médaillé, qui vient de Cochinchine, varie à l'infini l'air fameux de la *Dame Blanche :*

Ah! quel plaisir d'être soldat!

Aimez-vous le képi? on nous en met partout : après M. Augier, M. Feuillet; on dirait une flatterie commandée. » *On dirait une flatterie commandée,* voilà qui est dur. — La *Belle au bois dormant*, après avoir joué pendant un mois, sur un air trop connu, devant des spectateurs ennuyés, ses petits airs d'épinette fêlée, disparut de l'affiche, à la satisfaction des interprètes, qui avaient joué tristement une pièce triste. Un vent de médiocrité, soufflant sur eux, les avait courbés au niveau de l'œuvre. Ils ont partagé l'insuccès de l'auteur; les nommer, ce serait leur rappeler une défaite. Contentons-nous de renvoyer M. Feuillet à ces petites perles qu'il sait si bien enfiler, et qui s'appellent la *Cerise* ou le *Village*. Que M. Octave Feuillet laisse à des plumes plus viriles le soin de mettre en scène les épisodes de notre grande épopée révolutionnaire : ce n'est pas avec une toile de coton et de filoselle que se fabriquent les bottes merveilleuses de l'ogre.

BELLE-À-VOIR s. f. Bot. Plante de la famille des rosacées. || Pl. BELLES-À-VOIR. || On dit aussi BELVÉDÈRE.

BELLE BOURBONNAISE (LA). V. BOURBONNAISE.

BELLE-CHEVREUSE s. f. Hortic. Variété de pêche. || Pl. BELLES-CHEVREUSES.

BELLECK, bourg et paroisse d'Irlande, comté de Fermanagh, à 8 kil. S.-E. de Ballyshannon, sur l'Erne, près de l'endroit où cette rivière sort du lac Erne; 2,345 hab.

BELLECOMBE (Pierre-Guillaume-Léonard SARRAZIN DE), né près de Penne (Lot-et-Garonne) en 1715, mort en Allemagne en 1796. Capitaine au régiment de Penthièvre en 1756, commandant des troupes françaises à Saint-Domingue en 1763, colonel et gouverneur de l'île Bourbon en 1765, brigadier des armées du roi en 1770, il était en 1778 gouverneur de Pondichéry, qu'il défendit contre les Anglais, pendant quarante jours de tranchée ouverte, avec la plus remarquable énergie. Forcé de rendre la ville, après une capitulation des plus honorables, il revint en France avec les débris de la garnison française. Nommé maréchal de camp en 1780, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis (1783) et gouverneur de Saint-Domingue, il y demeura jusqu'en 1788. Promu lieutenant général des armées royales en 1789, il quitta la France en 1792. Il fut l'introducteur de la culture de l'olivier dans les colonies françaises.

BELLECOMBE (André-Ursule CASSE DE), littérateur et historien français, parent du précédent, est né à Montpezat (Lot-et-Garonne) en 1822. Fils d'un officier de cavalerie qui avait le goût des lettres, M. André de Bellecombe fit ses études à Cahors, et débuta dans la carrière littéraire, en 1843, par un recueil de poésies intitulées *Fantaisies*, écrites dans le goût romantique. Depuis lors, il écrivit dans divers journaux de province, publia le recueil biographique l'*Agénais illustré* (1846); des *Mélanges littéraires* (1849); la *France républicaine* (1848-1849); un poëme intitulé *Elisa* (1853-1854), etc. Enfin, on lui doit une *Histoire universelle*, vaste publication dont il a soumis le plan, en 1850, au ministre de l'instruction publique, et qui est en cours de publication.

« Cette histoire universelle, rédigée dans un sens essentiellement libéral, conforme aux idées généralement admises dans le XIXe siècle, se fait remarquer et distinguer des autres histoires universelles et de celle de César Cantu, par une marche parallèle et synchronique, embrassant l'histoire complète et générale d'un siècle ou d'une partie de siècle, suivant le cadre plus ou moins étendu des matières. Elle renferme des documents nouveaux et peu connus sur l'histoire générale de l'Asie et de l'Inde, ainsi que sur les populations indigènes de l'Amérique, telles que les Aztèques du Mexique, les Quichés du Guatémala, les Mayâs du Yucatan, les anciens Péruviens, etc.

L'auteur, qui est polygéniste, admet la pluralité des espèces humaines et combat le système des monogénistes sur l'unité des races.

Il suffit d'énumérer la distribution de ce grand ouvrage historique, pour se rendre compte du travail immense accompli par l'auteur, qui en est déjà à son soixante-treizième volume (sans le secours et sans la collaboration de personne).

L'histoire universelle se divise, en effet :

1° En chronologie universelle. Cette première partie, qui comprend à elle seule cinquante volumes, est achevée jusqu'à nos jours. Quatre volumes seulement sont imprimés; les quarante-six autres manuscrits.

2° En histoire générale, politique, religieuse et militaire. Cette seconde partie, qui doit comprendre environ quarante volumes, en compte déjà vingt-trois de terminés, dont onze sont imprimés et publiés par la maison Furne.

3° En histoire scientifique, littéraire et artistique. Cette troisième partie, qui contiendra de dix à quinze volumes, est encore entièrement inédite.

Indépendamment de ce travail hors ligne et sans précédent, l'auteur a fourni divers et nombreux articles à la *Nouvelle biographie générale*, publiée par Didot; à la *Revue orientale et américaine;* à l'*Investigateur*, journal de l'Institut historique de France, et à plusieurs autres revues scientifiques ou littéraires. (Son travail sur la pluralité des espèces humaines, dédié à M. de Quatrefages, membre de l'Institut, l'un des défenseurs les plus éclairés du système de l'unité des races, paraîtra dans le courant de l'année 1866.)

Fondateur du comité d'archéologie américaine, en 1863, avec M. Léon de Rosny et le premier président de cette société, qui est jusqu'à présent la seule société américaine existant en Europe, M. de Bellecombe est vice-président de la société d'ethnographie, président de la 1re classe de l'Institut historique de France, membre titulaire des Sociétés asiatique, de géographie, de l'Athénée oriental et de la Société des gens de lettres, et associé ou correspondant de plusieurs autres sociétés savantes ou littéraires.

BELLECOURT (Jean-Claude-Gilles COLSON, dit), célèbre comédien français, né à Paris en 1725, mort dans la même ville en 1778, était fils de Gilles Colson, peintre de portraits, et de Marthe Duchange, fille du célèbre graveur de ce nom. Après avoir terminé ses études à Toulouse, il fut envoyé par son père à Paris, où il devint élève du peintre Carle Vanloo. Colson montra une rare aptitude pour la peinture; mais une vocation irrésistible l'entraîna bientôt vers le théâtre. « Il se rendit à Besançon sous le nom de Bellecourt, raconte Lemazurier dans sa *Galerie des acteurs du théâtre français*, et débuta dans une troupe où Préville se trouvait alors... En arrivant à Besançon, sa garde-robe ne consistait que dans un habit noir, qu'il s'était fait faire pour les deuils de cour, et dans une culotte de velours, qui avait servi à Mlle Clairon, dans une pièce où il fallait qu'elle s'habillât en homme. Il joignait à cet équipage une bourse très-élégante, garnie en dentelle noire, qui était un présent de Grandval, des souliers à talons rouges, et une belle paire de boucles de diamants faux. De tout le répertoire, il ne savait que le rôle de Nérestan de *Zaïre;* mais il se croyait de bonne foi le meilleur comédien du monde. Bellecourt débuta donc dans ce rôle de Nérestan, dont il attendait toute sa gloire; malheureusement, en paraissant sur le théâtre, la peur le saisit au point de ne pouvoir se faire entendre, malgré les encouragements du public et de ses camarades, que sa figure charmante avait intéressés. Bientôt la tragédie se changea en comédie : au moment le plus pathétique de la reconnaissance, lorsque Nérestan se jette aux pieds de Lusignan, cette culotte de velours, qui avait servi à Mlle Clairon, et qui n'avait point été prise sur les proportions de Bellecourt, se déchira en deux, de manière que Nérestan ne put se relever qu'en tenant à deux mains sa culotte, dont il fallut refaire la couture dans l'entr'acte. Pour comble de disgrâce, on le trouva mauvais, et il s'était flatté d'être excellent. Préville, qui avait déjà de la réputation, osa lui dire des vérités dures, mais utiles, et réussit à le convaincre de la difficulté de son art. Devenu modeste, il cessa de se proposer pour les premiers rôles, déclara qu'il se chargerait de tous ceux qu'on voudrait bien lui confier, et, dès ce moment, fit une étude sérieuse de son état. » Jamais métamorphose ne s'opéra d'une manière plus complète. Bellecourt devint aussi humble qu'il s'était montré superbe, hors de propos. Souvent, en souvenir de ses prétentions exagérées, il se plaisait à conseiller et à soutenir les jeunes présomptueux qui, comme lui, avaient avalé *de travers* leurs succès précoces. Bellecourt se trouvait à Bordeaux, aimé et choyé du public, lorsque Mme de Pompadour et le maréchal de Richelieu s'avisèrent de vouloir l'opposer à Lekain, qui venait de débuter, avec l'assentiment du *populaire* et celui de Voltaire, ce qui était plus grave. Bellecourt débuta à la Comédie-Française, le 21 décembre 1750, par les rôles d'Achille dans *Iphigénie en Aulide*, et de Léandre dans le *Babillard*, comédie de Boissy. Le résultat était facile à prévoir. Pour tous les connaisseurs non prévenus, le talent ne pouvait primer le génie naissant, et en ce temps-là, une jolie figure ne tenait pas lieu d'inspiration réelle. L'échec de Bellecourt fut donc complet dans la tragédie. Le souvenir de Grandval n'empêcha pas de reconnaître, en revanche, que, dans le *Babillard*, le nouveau venu ne manquait ni de diction, ni d'aisance. Les protecteurs du débutant ne se tinrent pas pour battus et relevèrent le courage de Bellecourt, qui se disposait à retourner à Bordeaux. L'artiste continua donc ses essais dans la haute comédie, en abordant les rôles suivants : Tuffières, du *Glorieux;* Moncade, de l'*Homme à bonne fortune;* Polinville, du *Français à Londres;* Darviane, de *Mélanide*, de La Chaussée; Olinde, de *Zénéide*, de Cahusac et Wattelet; le Baron, des *Dehors trompeurs*, de Boissy, etc. Il eut de plus le bon goût de reconnaître la supériorité de Lekain, dont il devint l'ami. Bellecourt, devenu sociétaire, mit son orgueil à perfectionner son éducation et ses manières. Nul plus que lui ne savait conserver dans les coulisses le ton d'un homme de bonne compagnie, même en s'adressant aux actrices, qui ne fréquentaient que la mauvaise. Bellecourt était doué d'une mémoire prodigieuse, ainsi que le prouve l'anecdote suivante : « On allait jouer à la cour le *Philosophe marié*, de Destouches et le *Tuteur*, comédie en un acte, de Dancourt; l'acteur qui devait jouer le rôle de M. Bernard dans cette dernière pièce fit dire qu'il était malade, au moment du départ pour Versailles. On proposait de lire ce rôle : Bellecourt dit qu'il fallait l'apprendre; la chose semblait impossible. Bellecourt, qui jouait dans le *Philosophe* le rôle de Damon, person-

nage important et qui paraît dans tous les actes, dit qu'il se chargerait de celui de Bernard, pourvu qu'on eût soin de lui tenir prêt le costume convenable. Il l'apprit effectivement pendant la route, le repassa dans les entr'actes du *Philosophe*, et le joua, sans que sa mémoire en parût gênée. » Sa comédie, intitulée les *Fausses apparences*, ayant eu du succès, quelques misérables lui reprochèrent, dans des lettres anonymes, sa manie de se distinguer et de faire le bel esprit. Bellecourt, dont la noblesse de caractère ne se démentit jamais, souriait et plaignait les envieux, sans songer à les maudire. Il avait atteint le seul but de son ambition, celui de plaire au public dans ces rôles si difficiles de grands seigneurs, d'aimables mauvais sujets, où, sans égaler Grandval, il mérita néanmoins les grands succès qu'il obtint. « Il s'était fait une étude particulière, dit Lemazurier, de servir les acteurs qui étaient en scène avec lui; loin de chercher à les écraser, il ne s'occupait qu'à les faire valoir et à développer leurs talents. S'il ne fut pas précisément dans la classe des comédiens de génie, tels que Baron et Préville, du moins ne peut-on nier que, par ses grands talents, il ne se soit marqué près d'eux une place infiniment honorable. » Bellecourt joignait à ces avantages extérieurs, qui séduisent le vulgaire, une distinction suprême, due à l'accord du sentiment et du goût. Son geste était noble et rare, ce qui, aux yeux des connaisseurs, est la difficulté par excellence. Sa voix grave, s'adoucissant au contact de la passion, exerçait un singulier prestige sur les amateurs. La Harpe seul, parmi les critiques autorisés, a cru devoir se montrer injuste à l'égard de cet homme, qui joignait au talent le mérite de la vie privée : « Bellecourt, dit-il, avait débuté en même temps que Lekain; il était d'une fort belle figure, et avait tous les avantages extérieurs que Lekain n'avait pas, mais aucun des trésors que la nature avait prodigués à Lekain. Il ne manquait pas d'intelligence; mais son jeu était sec et froid, sa prononciation brusque et dure. Cependant le maréchal de Richelieu, dans le temps que Bellecourt débutait avec Lekain, donna une préférence marquée et une protection exclusive au premier. Le public jugea bien différemment, puisque quelque temps après Bellecourt fut obligé de quitter le tragique, et que Lekain devint par la suite le dieu de la tragédie. Bellecourt se renferma dans le premier emploi comique, où il succédait à Grandval, mais il s'en fallait de beaucoup qu'il en approchât. Il n'en avait ni la finesse, ni la grâce, ni les nuances délicates, ni surtout cette noblesse naturelle qui a distingué Grandval, le seul de tous les comédiens qui, sur la scène, ait eu l'air d'un homme du monde. » Bellecourt prit le deuil de Lekain, comme s'il eût été son plus proche parent, et il prédit qu'il ne lui survivrait pas longtemps. En présentant ses camarades à Voltaire, après la mort de Lekain, il parut pénétré de la plus profonde douleur, et s'écria : « Voilà le reste de la Comédie-Française! » N'en déplaise à La Harpe, les critiques de bonne foi reconnaissent que Bellecourt excellait dans les premiers rôles de comédie, et Molé et Fleury ne tarissaient pas d'éloges sur son compte. Voici la liste des principaux rôles créés par Bellecourt : Dainval, des *Méprises*, comédie de Pierre Rousseau; Mécène, du *Triumvirat*, tragédie de Crébillon; Pylade, d'*Iphigénie en Tauride*, tragédie de Guymond de la Touche; Saint-Albin, du *Père de famille*, drame de Diderot; le Marquis, du *Financier*, comédie de Saint-Foix; le Marquis, des *Mœurs du temps*, comédie de Saurin; Lorédan, de *Tancrède*, tragédie de Voltaire; Cléon, du *Rival par ressemblance* ou les *Méprises*, comédie de Palissot; le Baron, du *Tambour nocturne*, comédie de Destouches; Milord Brumpton, de l'*Anglais à Bordeaux*, comédie de Favart; Verville, du *Négociant*, comédie de Dampierre; Antigone, d'*Olympie*, tragédie de Voltaire; Monck, de *Cromwell*, tragédie de Duclairon; Arnold Melchthal, de *Guillaume Tell*, tragédie de Lemierre; lord Clarendon, d'*Eugénie*, comédie de Beaumarchais; Valsain, des *Fausses infidélités*, comédie de Barthe; le marquis d'Etieulette, de la *Gageure imprévue*, comédie de Sedaine; Dorval, du *Bourru bienfaisant*, comédie de Goldoni; le duc de Sully, dans la *Partie de chasse d'Henri IV*, comédie de Collé; le comte Almaviva, du *Barbier de Séville* (une de ses plus exquises créations); l'Insouciant, du *Malheureux imaginaire*, comédie de Dorat. (Reprises principales) Rôles du *Joueur;* du *Distrait;* du *Chevalier à la mode;* Marquis de *Turcaret;* l'*Aveugle clairvoyant;* le *Somnambule*, de Pont de Vesle, etc. Bellecourt a donné à la Comédie-Française, les *Fausses Apparences*, comédie en un acte et en prose (non imprimée). Cette pièce, qui obtint un certain succès, était jouée par Bonneval, Grandval, Molé, Préville, et Mlles Gaussin et Dangeville. Que d'illustrations à la fois! elles prouvent les sympathies conquises par l'homme et par l'artiste. Bellecourt fut chargé par ses camarades de faire de légères corrections et des changements aux pièces suivantes : le *Double veuvage*, de Dufresny; l'*Homme singulier*, la *Fausse Agnès*, le *Tambour nocturne*, de Destouches; la *Coquette* et la *Fausse prude*, de Baron; le *Muet*, de Brueys; le *Cocher supposé*, d'Hauteroche. On trouva dans ses papiers le plan d'une pièce intitulée : l'*Ecole des pères*. « Un des meilleurs critiques du siècle dernier, dit Lemazurier, vit ce plan et trouva qu'il promettait une bonne comédie. »

BELLECOURT (Rose-Pétronille LE ROY DE LA CORBINAYE, dite **Beauménard**, femme), née à Lamballe en 1730, morte à Paris en 1799, était fille d'un très-médiocre comédien qui, après avoir exercé diverses professions, s'engagea dans une troupe de province et composa quelques petites drôleries dramatiques. « De retour à Paris avec sa femme et sa fille, disent les mémoires du temps, il fit débuter cette dernière au théâtre de l'Opéra-Comique de la foire Saint-Germain, le 31 mars 1743, par le rôle de Gogo, dans le *Coq de village*, opéra-comique en un acte, de Favart. Le succès de la pièce et de la débutante furent immenses. Favart avait écrit le rôle en vue de son interprète, qui, pendant un an, conserva le sobriquet de *Gogo*. Monnet, alors entrepreneur de ce spectacle, se chargea du père et de la mère, en considération des talents de la fille; il confia à la mère la recette d'une des portes du théâtre, et prit le père à titre d'acteur. Pendant la maladie de l'Écluse, qui jouait le rôle de Barberin dans le *Prix de Cythère*, opéra-comique de Favart, le sieur Beauménard fut obligé de doubler ce rôle, mais il le fit avec si peu de succès, qu'on n'osa plus le charger d'aucun autre. Cependant, grâce à sa fille, il a joui toujours de ses appointements pendant le cours de son bail, qui n'a fini qu'avec la foire Saint-Germain (1744). Depuis ce temps, il a passé en province. Mlle Beauménard quitta l'Opéra-Comique à la même époque, et, après quelques pérégrinations en province, elle fut engagée dans la troupe dramatique que le maréchal de Saxe avait formée pour distraire ses soldats. Mlle Beauménard était douée d'une beauté très-piquante, et les mauvaises langues contemporaines prétendaient que cet illustre guerrier, aussi fidèle à Vénus qu'à Mars, se délassait quelquefois avec elle de ses travaux militaires! La piquante artiste, dont la renommée était déjà très-grande, joua à Versailles, le 11 mars 1749, les rôles de Finette dans les *Ménechmes*, comédie de Regnard, et de Claudine dans le *Colin-maillard*, comédie de Dancourt. Le 17 avril suivant, elle débutait à la Comédie-Française, par les rôles de Dorine, du *Tartuffe*, et de Marton, du *Galant jardinier*, comédie de Dancourt. Le succès fut très-grand et très-unanime. Mlle Beauménard possédait en effet, et au degré suprême, toutes les qualités requises pour briller dans l'emploi des soubrettes. « Sa figure était charmante, raconte Lemazurier; ses traits vifs et animés se prêtaient naturellement à l'expression de la gaieté; son organe franc, quelquefois même un peu brusque, était fort avantageux pour la plus grande partie de ses rôles. Elle eut un talent qui n'emprunta presque jamais rien du secours de l'art, et qui se conserva longtemps dans tout son éclat. » Applaudie et appréciée, même à côté de la célèbre Mlle Dangeville, on ne saurait deviner par quel caprice Mlle Beauménard, reçue sociétaire dès le 24 octobre 1749, se retira subitement du théâtre, le 3 avril 1756. Le cœur de la femme est un abîme, dit-on; jugez de celui d'une actrice, qui est *trois fois* femme, pour le moins! Heureusement pour le plaisir du public, on ne renonce pas sincèrement à tout jamais à ces triomphes enivrants de l'orgueil dramatique. Le 7 avril 1761, Mlle Beauménard, qui venait d'épouser le comédien Bellecourt, reparut à la Comédie-Française, dans les rôles de Lisette, du *Légataire universel*, et de la fausse Comtesse dans l'*Epreuve réciproque*, comédie d'Alain. Par considération pour son talent, on avait maintenu son titre de sociétaire, et elle retrouva succès et position au point où elle les avait laissés. Elle n'eut qu'à se montrer et à faire éclater ce beau et intarissable rire, dont ses héritières ne connaissent que la grimace, pour que les spectateurs lui pardonnassent cinq ans de caprice. Le naturel de cette femme, son aisance, sa science des effets, qui semblaient spontanés, tout en elle excitait l'admiration et l'étonnement des terribles amateurs de cette époque, toujours prêts à blâmer, même le talent, et qui se moqueraient fort des renommées qui, en 1866, daignent jouer les rôles de soubrettes. Louis XVI prisait extrêmement ce talent, qui tenait du génie, et il accorda à Mme Bellecourt une pension de 2,000 livres. La célèbre comédienne prit sa retraite le 10 avril 1791, croyant passer le reste de sa vie dans l'aisance et le repos. « En se retirant, dit Lemazurier, elle avait obtenu une pension de la Comédie. Nous la trouvons portée à 3,700 livres, dans l'*Almanach des Spectacles* de Duchesne, année 1792; mais nous n'y voyons plus celle qu'elle tenait de Louis XVI... Peut-être fut-elle supprimée par suite des circonstances. Quoi qu'il en soit, il paraît que Mme Bellecourt se trouva dans une situation pénible, à la fin de sa carrière, lorsque la désunion des comédiens français eut suspendu le payement des pensions qu'ils devaient à leurs anciens camarades. Au commencement de l'an VII (1799), Sageret, alors administrateur de la Comédie-Française, qui recourait à toutes sortes d'expédients pour soutenir son entreprise, pensa qu'un excellent moyen pour se procurer de fortes recettes serait d'engager Mme Bellecourt à reparaître sur la scène. « Cette pauvre femme, dont la position était très-précaire, eut la faiblesse d'accepter l'offre du directeur, et joua, le 28 frimaire, le rôle de Nicole dans le *Bourgeois gentilhomme*. La nostalgie du théâtre s'était emparée de son âme. Elle foula avec joie ce sol jadis hospitalier, ranimée subitement par le souvenir du passé; mais l'illusion ne dura guère. « Le calcul de Sageret se trouva juste, ajoute Lemazurier; l'affluence fut prodigieuse; mais les spectateurs qui s'étaient empressés de remplir la salle n'éprouvèrent pas la satisfaction à laquelle ils s'étaient attendus. Accablée par les infirmités de la vieillesse, Mme Bellecourt n'avait plus que de faibles étincelles du rare talent qu'elle montrait dans ses beaux jours; et le public fut péniblement affecté en voyant qu'une nécessité impérieuse l'avait forcée à compromettre sa grande réputation. » Un critique autorisé a observé en effet, avec justesse, « qu'il ne faut pas qu'un comédien célèbre, après avoir possédé un grand talent et une réputation proportionnée, sorte de sa retraite et vienne, sur le théâtre, témoin de ses succès,

> Montrer aux nations Mithridate détruit,
> Et d'un illustre nom diminuer le bruit;

c'est affliger des souvenirs glorieux et risquer de perdre, en un seul jour, le fruit de trente ans de travaux et de gloire. » Mme Bellecourt excellait dans les rôles de Dorine, de *Tartuffe;* Marinette, du *Dépit amoureux;* Zerbinette, des *Fourberies de Scapin;* Martine, des *Femmes savantes*. Elle réussit moins dans les rôles dits *de soubrettes habillées*, tels que Céliante, du *Philosophe marié;* la Comtesse, des *Dehors trompeurs*, etc. Son genre de talent ne s'accommodait pas plus de ces personnages que des soubrettes de Marivaux. Mme Bellecourt créa d'une façon magistrale le rôle de Julie (ou Gote) dans la *Gageure imprévue*, de Sedaine, et celui de la comtesse de Martigues, l'aimable rieuse de l'*Amant bourru*, comédie de Monvel.

BELLE-DAME s. f. Entom. Nom donné par Geoffroy à la vanesse du chardon, joli papillon diurne, fort commun dans presque tous les climats, et dont la chenille vit sur les chardons : *La* BELLE-DAME *paraît presque sans interruption du printemps à l'automne; elle a le vol très-rapide, néanmoins on la prend assez facilement quand elle est posée sur les fleurs de chardons.* || Pl. BELLES-DAMES.

— Bot. Nom vulgaire de la belladone et de l'arroche des jardins.

BELLE-DE-JOUR s. f. Bot. Nom vulgaire du convolvulus ou liseron tricolore, dont les fleurs ne s'épanouissent que pendant le jour. Cette plante se reconnaît aisément à ses tiges non volubiles, à ses feuilles spatulées, et à ses fleurs solitaires, grandes, bleues sur les bords du limbe, blanches au milieu, jaune soufre à la gorge. Il y a quatre variétés, dont une à fleurs doubles. || Pl. BELLES-DE-JOUR.

BELLE-DE-NUIT s. f. Ornith. Nom vulgaire de la rousserolle ou rossignol de rivière, oiseau qui a l'habitude de chanter la nuit dans les roseaux, au moindre bruit qui trouble son repos. || Pl. BELLES-DE-NUIT.

— Bot. Plante annuelle de la famille des nyctaginées, dont les fleurs ne s'épanouissent que le soir, après le coucher du soleil.

— **Encycl.** Les *belles-de-nuit* forment un genre connu des botanistes sous le nom de *mirabilis*. Ce sont des plantes, originaires pour la plupart, des montagnes du Pérou et du Mexique, à tige très-rameuse, s'élevant à peu près à 0 m. 70 ou 0 m. 80 de hauteur. Les feuilles sont glabres, opposées, en cœur, pétiolées; les fleurs, en bouquets axillaires, ne s'ouvrent que la nuit et exhalent le soir une odeur suave. On a cru fort longtemps que la racine des *belles-de-nuit* fournissait le jalap du commerce; mais on sait aujourd'hui que ce médicament purgatif provient d'une espèce de liseron. La *belle-de-nuit commune* est originaire du Pérou. On la multiplie de graines sur couches, au printemps, ou bien on conserve ses racines pour les replanter comme celles des dahlias. Il y a des variétés à fleurs blanches ou jaunes et panachées de rouge.

La *belle-de-nuit à longues fleurs*, dite vulgairement, mais à tort, *merveille du Pérou*, est originaire du Mexique. Ses tiges, cassantes et diffuses, sont couvertes, comme toute la plante, d'un duvet imprégné d'une matière visqueuse. Les fleurs, blanches, à tube long de 0 m. 10 à 0 m. 15, exhalent une odeur assez semblable à celle de la fleur d'oranger. Il y a une variété à fleurs violettes.

BELLE-D'ONZE-HEURES s. f. Bot. Nom vulgaire de l'ornithogale ombellé, plante liliacée qui doit son nom à la propriété qu'ont ses fleurs de ne s'ouvrir que vers les onze heures du matin. || On dit aussi DAME-D'ONZE-HEURES et JACINTHE DU PÉROU. || Pl. BELLES-D'ONZE-HEURES.

BELLE-D'UN-JOUR s. f. Bot. Nom vulgaire de l'hémérocalle et de l'asphodèle : *La* BELLE-D'UN-JOUR *est cultivée dans les jardins à cause de ses belles fleurs, qui se fanent très-promptement.* || Pl. BELLES-D'UN-JOUR.

BELLÉE ou **BELÉE** s. f. (bè-lé). Sorte de pêche qui consiste à prendre les poissons à une profondeur moyenne.

— **Encycl.** Cette pêche se fait avec des lignes ou cordes munies d'hameçons, attachés de distance en distance au moyen d'*empiles* plus ou moins longues. Au lieu de laisser descendre la maîtresse corde au fond, on la maintient à la surface au moyen de *corcerons* de liége, convenablement disposés. De cette façon, les empiles seules pendent dans les eaux et les hameçons demeurent entre deux eaux ou près de la surface.

Si le poisson se tient à plus de 5 m. de profondeur, on fait caler les lignes en allongeant de 2 m. les cordes qui les attachent aux corcerons.

Belle esclave (LA), opéra-comique de Philidor, dont la date de représentation est incertaine. A en juger par les fragments qui en ont été publiés dans les *Feuilles de Terpsichore*, cet ouvrage a dû être un des plus importants du compositeur. Les airs : *Avant de sortir de la vie, De l'amante la plus chérie, Quel espoir! c'est pour moi l'aurore;* la chanson *Riches de la terre*, sont traités avec une habileté remarquable; mais le trio entre Ali, Fatmé et Zizine est peut-être le morceau le plus travaillé de tout l'œuvre de Philidor. Le motif sur les paroles :

> Cher Ali, je t'ouvre mon bras,

passe successivement dans chaque partie sur des marches harmoniques fort intéressantes. Nous regrettons de n'avoir pu trouver l'ensemble de la partition de la *Belle esclave*, et M. Fétis paraît n'avoir pas été plus heureux que nous. Nous signalerons encore les airs de danse, qui sont gracieux et dont le rhythme a parfois de l'originalité, provenant de l'emploi ingénieux du contre-point plus que de la fraîcheur des motifs et de l'invention.

BELLE-ET-BONNE s. f. Hortic. Variété de poire. || Pl. BELLES-ET-BONNES.

BELLE ET BONNE, périphrase affectueuse et poétique sous laquelle Voltaire se plaisait à désigner sa nièce, Mme Denis.

Belle et la Bête (LA), conte charmant de Mme Leprince de Beaumont, qui fait partie de son *Magasin des Enfants*. Un négociant, veuf et père de trois filles, est obligé de chercher un abri dans un château solitaire, après s'être égaré dans une forêt, en revenant de voyage. Il y reçoit l'hospitalité la plus large, et va partir sans avoir pu remercier son hôte, qui reste tout à fait invisible, lorsque, jetant un regard sur un magnifique buisson de roses il en cueille trois... Un bruit formidable se fait entendre; c'est un monstre, moitié bête et moitié homme, qui reproche au négociant interdit son innocent larcin, et le menace de mort si dans trois jours il ne lui envoie à sa place une de ses trois filles. Le vieillard arrive chez lui désespéré, et raconte à ses filles sa cruelle aventure. La plus jeune, que sa beauté avait fait surnommer *la belle*, se dévoue pour son père, et, malgré sa frayeur bien légitime, se rend au château de *la bête*. Elle y est reçue avec magnificence par le monstre, qui l'entoure de soins et de prévenances. *La belle* avait déjà passé quelque temps dans le palais de *la bête*, et déjà la bonté de la pauvre créature lui faisait oublier un peu sa laideur. Néanmoins, quoique *la bête* lui demandât tous les soirs si elle voulait l'épouser, la jeune fille ne pouvait encore se résoudre à lui dire *oui*, ni se faire à l'idée d'être la femme d'un pareil monstre. Le père de *la belle* étant tombé malade, *la bête* lui permit d'aller le voir, de rester même auprès de lui, disant qu'elle préférait mourir de chagrin que lui faire de la peine. La jeune fille partit, lui promettant d'être de retour au bout de huit jours. Mais lorsqu'elle revint, dix jours s'étaient écoulés et *la bête* se mourait de douleur. A la vue du mal qu'elle avait fait, la jeune fille pleure et promet à son étrange ami de ne plus le quitter et de l'épouser. A l'instant tout change, le palais s'illumine, *la bête* devient un prince charmant, métamorphosé jadis par une méchante fée, et auquel la jeune fille rend sa première forme.

Le prince l'épouse, tandis que ses deux sœurs, méchantes et envieuses, sont changées en statues.

Tel est le conte qui a fourni à Grétry le sujet d'un délicieux opéra, *Zémire et Azor*, dans lequel tout Paris courut entendre Ponchard. Il est impossible de présenter à l'enfance des leçons de morale mieux appropriées à son intelligence naïve. Rien n'est plus capable de captiver son esprit et son cœur que cette fiction à la fois dramatique et merveilleuse.

La vérité qui ressort évidemment de ce conte, c'est l'amour transformant en beauté la laideur la plus repoussante.

Au sujet de l'opéra de *Zémire et Azor*, on cite un mot aussi fin que méchant de Sophie Arnould. Comme elle sortait de la première représentation, elle rencontra Marmontel, l'auteur des paroles, qui lui demanda ce qu'elle pensait de cet opéra. « Ah! mon pauvre Marmontel, répondit la spirituelle actrice, je crois que c'est la musique qui est *la belle*. » Il était impossible de dire plus poliment une impertinence.

BELLE-FACE s. Manég. Cheval, cavale qui a les poils du chanfrein d'une couleur blanche.

Belle fermière (CATHERINE OU LA), comédie en trois actes et en prose de Mlle Candeille, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre de la République, le 27 décembre 1792. Cette pièce fut accueillie par un succès qui s'est longtemps continué, et qui n'en a pas moins été toujours peu mérité, si l'on en croit M. Hipp. Lucas. Veuve de Dorneville, qui la rendait fort malheureuse, la belle Catherine a renoncé à l'amour et vit retirée dans une ferme. M. Lussan, jeune homme riche et aimable, s'en éprend et se fait recevoir dans la demeure de Mme Dorneville sous le nom de Charles. Malgré ses serments, Catherine ne

peut s'empêcher de trouver bien des qualités au nouveau venu, et lui soupçonne, sous son déguisement, une naissance distinguée : elle ne tarde pas à découvrir que ses soupçons se trouvent fondés. Son cœur parle, et la jalousie vient bientôt la tourmenter. Elle craint une rivale, Mlle Elisa d'Armincourt, que de Lussan devait épouser. Une explication a lieu, dans laquelle le jeune homme jure de renoncer à *cette rivale; toutefois, malgré ce sacrifice*, qu'elle feint de vouloir rejeter, Catherine cache soigneusement encore le plaisir qu'elle éprouve à se savoir aimée. Mais il y a un dieu pour les veuves qui ont renoncé au convol. Ce dieu propice envoie donc fort à point dans le pays un voyageur dont la voiture se brise, on ne peut plus *heureusement*, à quelques pas de la ferme. Obligé de chercher un asile pour la nuit, il se présente chez Catherine et reçoit d'elle l'accueil le plus gracieux. Aux manières distinguées et charmantes de la belle fermière, l'inconnu ne peut la croire née pour cette humble condition; et, après une longue causerie, il finit par découvrir que Catherine est sa bru. Dieu soit loué! Pour réparer les injustices de son fils envers elle, il lui remet *trois ou quatre millions* — la somme est assez ronde — qu'il rapporte des Indes, et Catherine, pressée par son beau-père, consent à devenir Mme de Lussan. Tel est le fond léger et rebattu de cette comédie, qui n'a dû sa vogue immense qu'à la façon dont Mlle Candeille elle-même, charmante actrice et fort jolie femme, rendait toutes les parties du rôle de la Belle Fermière. « A chaque instant, lisons-nous dans les *Annales dramatiques*, on l'appelait la *Belle Fermière*, et jamais sans que le parterre galant sanctionnât l'épithète. On demanda l'auteur, et quelles furent la surprise et l'admiration quand on apprit que Mlle Candeille était l'auteur d'un ouvrage dont ses talents et ses grâces comme actrice avaient assuré le succès! » Dans la préface de sa comédie, Mlle Candeille dit qu'elle ne l'avait d'abord intitulée que *Catherine*, et qu'en y ajoutant le nom de la *Belle Fermière*, elle n'avait fait que céder aux sollicitations de ses camarades. Quoi qu'il en soit, le sous-titre est devenu le titre principal, et ce n'est guère que sous celui de la *Belle Fermière* que l'ouvrage est cité dans les ouvrages spéciaux et dans la plupart des catalogues dramatiques. La *Belle Fermière* était encore au répertoire en 1795, lorsque son auteur donna la *Bayadère* (v. ce mot), qui, moins favorisée que sa sœur aînée, eut une chute retentissante.

BELLE-FEUILLE s. f. Bot. Nom vulgaire de la phyllise. ‖ Pl. BELLES-FEUILLES.

BELLE-FILLE s. f. Fille que le conjoint a eue d'un mariage antérieur : *Il a épousé une veuve, qui a amené deux* BELLES-FILLES *dans sa maison.* (***) *Une belle-mère est toujours un personnage qu'une* BELLE-FILLE *n'aime point.* (Balz.) ‖ Pl. BELLES-FILLES.

— Bru, femme du fils : *C'est ma* BELLE-FILLE, *elle a épousé mon fils. Après avoir essayé de faire mourir Ursule de chagrin, vous la voulez pour* BELLE-FILLE. (Balz.)

— Hortic. Sorte de pomme, variété du court-pendu.

BELLE-FLEUR s. f. Hortic. Variété de pomme. ‖ Pl. BELLES-FLEURS.

BELLEFONDS (Bernardin GIGAULT, marquis DE), maréchal de France, né en 1630, mort en 1694. Après avoir servi en Espagne, il passa à l'armée de Flandre en 1657 et battit les ennemis près de Tournay. Il fut nommé maréchal de France en 1668, et il commanda l'armée de Hollande en 1673, puis celle de Catalogne en 1684. Il remplit deux fois la fonction d'ambassadeur, à Madrid en 1665, et à Londres en 1673. Il mourut au château de Vincennes, dont son fils avait été nommé gouverneur, et il fut enterré dans la chapelle de ce château.

BELLEFONTAINE, comm. du départ. des Vosges, *arrond. de Remiremont; pop. aggl.* 85 hab. — pop. tot. 2,266 hab. Forges; fabrication de calicots et coutellerie commune. ‖ Petite ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de l'Ohio, ch.-l. du comté de Logan; 2,300 hab. Plusieurs usines et nombreuses fonderies.

BELLEFOREST (François DE), littérateur français, né à Sarzan (Guyenne) en 1530, mort en 1583. Elevé par les soins de Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, il fut d'abord destiné au barreau, mais il quitta bientôt cette carrière pour se livrer à la culture des lettres. Une imagination vive et un esprit facile lui valurent dans sa province une réputation de poëte distingué. Il voulut la faire consacrer à Paris, tenta de prendre rang dans la pléiade, et se lia avec Ronsard, Remi Belleau, Baïf, etc.; mais ses vers furent trouvés si faibles qu'il dut renoncer à la poésie pour la prose. Ayant écrit l'*Histoire des neuf rois de France qui ont eu le nom de Charles* (1568), il fut nommé historiographe de France, et entreprit la rédaction des *Annales de l'histoire de France.* Il y apporta tant de légèreté, tant d'inexactitudes entassées dans un style rude et incorrect, que le roi lui enleva son titre. Alors il travailla pour les libraires. Doué d'une extrême fécondité, il s'essaya dans tous les genres sans réussir dans aucun, et publia un grand nombre d'ouvrages très-médiocres, qui sont pour la plupart des compilations, des traductions ou des imitations : les *Histoires tragiques extraites des œuvres italiennes de Bandello* (1580, 7 vol. in-16); les *Histoires prodigieuses extraites de plusieurs fameux auteurs* (3 vol. in-16), etc. C'est d'un récit de Belleforest, emprunté à Saxo Grammaticus, que Shakspeare, transformant en chef-d'œuvre une nouvelle informe, a tiré le sujet d'*Hamlet.* Voici avec quelle aménité le juge La Popelinière, un de ses contemporains : « Il étoit fourni de hardiesse à mal interpréter et pirement escrire ce qu'il n'entendit jamais. Il se licencia tellement à chafourer le papier, que tous les imprimeurs de Paris s'employoient comme à l'envi à le lui acheter. Il n'y a langue ni science qu'il n'ait profanée. Il a même barbouillé l'histoire particulière, générale et universelle à sa sotte fantaisie. Si que je me suis souvent fasché, voyant gens qui voulussent perdre le temps à la lecture de ces ravauderies. Interprétant au rebours de bien infinis passages, corrompant et falsifiant les matières, supposant choses qu'il s'étoit ridiculement fantaisié en son mal conditionné cerveau, sans parler d'un million d'autres inepties dont il a rapetassé ses foibles écrits. »

Belle Gabrielle (LA), drame en cinq actes et dix tableaux, de M. Auguste Maquet, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 23 janvier 1857. La *Belle Gabrielle* parut d'abord en feuilleton dans un journal. Ensuite le feuilleton réunit ses feuillets épars et se fit livre (1853-1855, 5 vol.); puis le livre fut taillé, coupé, démembré, et il en sortit un drame qui a fait les beaux soirs de la Porte-Saint-Martin, et a plusieurs fois été repris avec succès, notamment par la direction de la Gaîté, en mars 1863. Ce drame de cape et d'épée, qui traite l'histoire en pays conquis, mais qui justifie sa conquête par le mouvement qu'il lui donne et par l'intérêt qu'il y jette, idéalise singulièrement la belle Gabrielle. « Vue de près, et en pleine histoire, dit M. Paul de Saint-Victor dans la *Presse*, Gabrielle ressemble peu à l'héroïne épurée et romanesque du drame. C'est une femme positive, sensuelle, nullement passionnée, bonasse plutôt que bonne, et s'arrondissant de toutes les façons. Voyez son portrait dans la collection des *crayons* de la Bibliothèque : une face épanouie, des joues jonchées de roses, un embonpoint à peine contenu par la roideur du corsage, des yeux secs et indifférents, que n'éclaire pas une lueur de tendresse. On croit voir la déesse prosaïque de la fécondité ou de la santé. Elle représente le type, pour ainsi dire officiel, de la maîtresse royale du vieux temps, gorgée, comblée, repue, se pavanant magnifiquement dans l'ostentation du concubinage. Ses domaines auraient formé un petit royaume... L'inventaire de ses biens meubles, conservé aux archives, donne des éblouissements... Le vieux L'Estoile, tout bon royaliste qu'il est, se scandalise dans son *Journal* du luxe effréné de la favorite... Il y a loin de cette sultane triomphante à la femme sensible et timide que M. Maquet nous représente, brûlant pour un soldat obscur d'une flamme platonique, et prête à renoncer au roi pour l'amour de lui. Etre reine fut le but unique de Gabrielle. Henri IV, le plus grand prometteur d'épousailles qui soit dans l'histoire, lui avait juré le mariage. Ses trois fils semblaient lui assurer la couronne. Comme dans le tableau de Rubens, des enfants la conduisaient au trône en semant des fleurs. La mort vint la saisir au moment où elle en montait le premier degré. C'est cette mort, ou plutôt ce meurtre, qui réhabilite surtout Gabrielle; il eut, on peut le dire, la publicité d'une exécution. L'histoire des monarchies absolues de l'ancien temps est pleine de crimes commis dans les maisons royales, s'attaquant souvent à leurs membres, et défiant le souverain de sévir. La raison d'Etat frappe souvent un favori, une princesse jusque dans le palais, avec l'audace et l'impunité de l'inquisition vénitienne. » Mais avant d'aller plus loin, voyons en peu de mots ce qui forme le sujet de la pièce. Henri IV est aux portes de Paris, préparant son abjuration pour entrer dans cette capitale qui *vaut bien une messe*, surtout aujourd'hui. Il aime la belle Gabrielle; mais il est aimé, ou plutôt le partage de sa royauté excite la convoitise de cette Mme d'Entragues qui appelait fort bien Marie de Médicis « la grosse banquière du roi » si l'on s'en rapporte à la chronique. Autant l'auteur a embelli Gabrielle, autant il a enlaidi Mme d'Entragues. Il en fait un composé de Locuste et de Messaline. La vérité est que cette diablesse de cour avait de l'esprit et de l'à-propos. Digne maîtresse du diable à quatre de la chanson, elle avait la langue bien affilée et disait son fait au roi lui-même. Un jour, Henri IV lui demandant ce qu'elle eût fait si elle avait été au pont de Neuilly quand la reine faillit s'y noyer : « J'eusse crié *la reine boit!* » répondit-elle. Donc cette Mme d'Entragues, qui fit d'ailleurs une fin plus triste encore que celle de Gabrielle (elle engraissa monstrueusement après sa disgrâce, et ne songea plus, selon Tallemant, « qu'aux ragoûts et à la mangeaille »); cette Mme d'Entragues, qui joue un si grand rôle dans le roman et dans le drame de M. Auguste Maquet, disputa à Gabrielle le cœur du roi. Henriette est aimée d'ailleurs d'un jeune bâtard du brave Crillon, qui porte le nom d'Espérance. Espérance, de son côté, se croit aimé d'Henriette, mais bientôt il s'aperçoit que celle-ci le trompe; de là, reproches amers, rupture et le reste. L'amant éconduit passe dans le camp ennemi, ce qui ne veut pas dire dans le camp des ennemis; il passe dans le camp ennemi en se dévouant à la belle Gabrielle, qu'il seconde dans sa lutte contre Henriette. Ce jeune homme, qui prend les choses avec une certaine désinvolture tout le long des dix tableaux, a reporté son amour sur Gabrielle; il est de ceux qui trouvent délicates et suffisantes les miettes tombées des festins royaux. Cependant Mme d'Entragues n'est pas femme à se laisser battre; elle intrigue *et elle espionne sans relâche; les coups* de couteau ne l'effrayent point, il n'est rien qu'elle ne soit disposée à faire pour empêcher la lecture d'une lettre compromettante pour elle que possède Espérance. Le bâtard de Crillon succombe dans cette lutte, mais Henriette est démasquée. La belle Gabrielle, de son côté, sera empoisonnée par Zamet, cet agent du grand-duc, qui, dans l'histoire, apparaît au fond du tableau avec sa face de singe. Zamet, « seigneur de dix-huit cent mille écus, » comme il se qualifiait lui-même devant un notaire qui lui demandait ses qualités et ses titres, Zamet était de l'espèce tragi-comique des entremetteurs italiens importés en France par les Médicis. Chaque princesse florentine apportait en émigrant, dans son équipage, au beau milieu de ses bagages, prêt à se glisser dans son alcôve, un de ces drôles bons et prêts à toutes sortes de métiers déshonnêtes et clandestins. Ainsi Catherine apporte Ruggieri, Marie amène Concini. Mazarin représente plus tard le type agrandi de ces rufians politiques. Zamet s'était enrichi. Il avait maison bien montée; les femmes, les courtisanes surtout, titrées ou non titrées, y affluaient; on y jouait un jeu d'enfer; on s'y ruinait et l'on préparait en famille des poisons prompts et subtils. Les coups de dague y jetaient au moins autant d'étincelles que les beaux yeux des dames galantes, qui y donnaient rendez-vous aux gentilshommes et aux personnages influents. Zamet, gastronome renommé, servit à Gabrielle, qui était descendue chez lui, à Paris, pendant la semaine sainte, un repas exquis... qui fut le dernier pour elle. Zamet n'était que l'instrument que dirigeait une main plus puissante; c'est, du moins, ce que nous apprend l'histoire. Donc, au théâtre comme sur les degrés du trône, la reine de France ne sera ni Gabrielle ni Henriette d'Entragues, mais bien Marie de Médicis, et le roi vert-galant, une fois les premières larmes séchées et les consolations des courtisans subies tant bien que mal, convolera à de nouvelles amours. Dans le drame, Henri IV ne ressemble guère non plus au héros de la légende. Il est soucieux et mélancolique. « Qu'a-t-il fait de sa belle humeur, de ses gasconnades, et des saillies qui retroussaient à chaque instant sa moustache grise, qui riait toujours? » se demande M. Paul de Saint-Victor. Même auprès de Gabrielle, il reste transi comme un céladon... En revanche, le Crillon du drame est très-vivant et très-ressemblant. C'est bien ce dernier des chevaliers qui, priant Dieu devant un crucifix, tout d'un coup se mit à crier : « Ah! Seigneur, si j'y eusse été, on ne vous eût jamais crucifié! » C'est le bravache héroïque, répondant au maître de danse qui lui disait : « Pliez! reculez! — Je n'en ferai rien, Crillon ne plia ni ne recula jamais. » Les premiers tableaux de la *Belle Gabrielle* ont paru froids et peu intéressants; mais l'action est bien nourrie dans les derniers. Celui de la fin, qui représente la cour de Fontainebleau, où Pontis et Espérance se pourchassent à travers un labyrinthe d'escaliers, d'arcades, de colonnes; duel d'ombres au clair de lune; lugubre partie de cache-cache à travers la nuit subitement éclairée par un coup de feu, a produit un effet saisissant. Ajoutons que les costumes et les décors, d'une exactitude éblouissante, prêtaient merveilleusement au luxe inouï de mise en scène qui a été déployé en cette occasion.

Acteurs qui ont créé la *Belle Gabrielle :* MM. Deshayes, le Roi; Fechter, Espérance; Luguet, Crillon; Bignon, Pontis; Desrieux, La Ramée; Latouche, Rosny; Bousquet, Zamet; Vissot, intendant de Zamet; Mmes Adèle Page, Gabrielle; D'Harville, Léonora; Marie-Laurent, Henriette d'Entragues; Bilhaut, Gratienne; etc. Le rôle d'Espérance a été repris par M. Berton, celui de Pontis par M. Dumaine, celui de Mme d'Entragues par Mlle Delaistre, lors des représentations de mars 1863 à la Gaîté. Mlle Page représentait, cette fois encore, avec une grâce très-tendre et très-fine la belle Gabrielle.

BELLEGARDE s. f. (bè-le-gar-de). Hortic. Variété de pêche. ‖ Variété de laitue pommée.

BELLEGARDE, bourg de France (Loiret), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kil. O. de Montargis; *pop. aggl.* 1,126 *h.* — *pop. tot.* 1,140 *h.* ‖ Village de France (Creuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kil. N.-E. d'Aubusson; pop. aggl. 723 hab. — pop. tot. 758 hab. Commerce de chevaux et cuirs. ‖ Nom d'un fort situé près des frontières d'Espagne (Pyrénées-Orientales), à 10 kil. S.-E. de Céret, sur la route de Perpignan à Figuières; construit en 1679, il fut pris en 1793 par l'Espagnol Ricardos, et repris l'année suivante par Dugommier. ‖ Village et comm. de France (Ain), cant. de Châtillon-de-Michaille, arrond. et à 25 kil. S.-E. de Nantua, sur la Valserine. Près de ce village se trouve le petit pont de bois de Luçay, situé à l'endroit où le Rhône, par les eaux basses, disparaît sous les rochers calcaires qu'il a creusés : c'est la Perte du Rhône. Le lit de la Valserine, à Bellegarde, est aussi intéressant pour les artistes que pour les géologues. Le torrent a creusé si profondément les rochers calcaires, qu'il se trouve encaissé d'environ 25 mètres, entre deux parois à pic couronnées d'arbustes. Çà et là ses eaux disparaissent dans des crevasses, dont la plus longue a 400 mètres environ. Le chemin de fer de Lyon à Genève traverse la Valserine sur un beau viaduc de onze arches, dix petites et une grande; celle-ci, haute de 50 mètres, a 32 mètres de large. La longueur totale du pont est de 250 mètres.

BELLEGARDE (Roger DE SAINT-LARY DE), maréchal de France, mort en 1579. Il commença par se distinguer en Piémont sous les ordres de son oncle, le maréchal de Termes, puis il gagna la faveur du comte de Retz, qui le conduisit à la cour. Doué d'un extérieur avantageux, d'un esprit brillant et des qualités particulières qui mènent à la fortune, Bellegarde gagna les bonnes grâces de Catherine de Médicis, obtint la seule commanderie de l'ordre de Calatrava qui fût en France et devint un des favoris du duc d'Anjou, qui le nomma colonel de son infanterie. Etant retourné en Piémont, Bellegarde, grâce à son habileté, obtint un tel crédit près du duc de Savoie et des princes d'Italie qu'il put, en revenant en France, offrir à Henri III l'alliance de ces princes, alliance qui avait, à cette époque, une grande importance. En récompense de ce service, le roi nomma Bellegarde maréchal de France (1574) et le combla de tant de dons qu'on le surnomma le *Torrent de la faveur.* Disgracié plus tard, il se ligua avec le duc de Savoie contre la France, et mourut en 1579, empoisonné, suivant le récit de Brantôme, par Catherine de Médicis.

BELLEGARDE (Roger DE SAINT-LARY et DE TERMES, duc DE), pair de France, neveu du précédent, né vers 1565, mort en 1646. Beau, spirituel, joignant aux qualités brillantes du courtisan une franchise toute gauloise, fort brave et en même temps de bon conseil, Bellegarde jouit sous le règne de trois rois de la plus grande faveur. Grand écuyer et premier gentilhomme de la chambre sous Henri III, il gagna l'amitié d'Henri IV, près duquel il se battit vaillamment à Arques et à Fontaine-Française. Ce roi lui donna le gouvernement de Bourgogne et de Bresse, le nomma chevalier de ses ordres et surintendant des mines et minières de France, en 1602. Bellegarde fut, deux fois surtout, l'heureux rival du roi vert-galant, la première en lui cédant à moitié les faveurs de Gabrielle d'Estrées, et la seconde en partageant avec lui celles de la belle Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil. Henri IV n'ignora rien de cette double intrigue, mais il était indulgent pourvu qu'il possédât; aussi répondit-il à son capitaine des gardes, Praslin, qui proposait de lui faire surprendre Bellegarde passant la nuit avec Gabrielle : « Ah! cela la fâcherait trop!... » Avec Henriette de Verneuil, les choses se passèrent moins doucement; Henri arriva tout à coup chez elle, au milieu de la nuit, demandant à souper, et, comme il entrait dans la chambre de la belle, il aperçut le galant qui disparaissait à la hâte sous le lit. Le roi soupa très-longuement, fut spirituel, galant, même empressé, et quand il eut fini, glissant un pot de confitures sous le lit, il dit, avec ce ton goguenard des Gascons, qu'il possédait au suprême degré : *Il faut bien que tout le monde vive!* Mais la leçon n'ayant pas profité aux coupables, le roi entra un jour en fureur, ordonna à Praslin de courir chez Henriette avec quelques hommes, de chercher et de fouiller partout, et, s'il trouvait quelque part Bellegarde, de ne pas l'épargner. Praslin songea sans doute à la réputation du bon roi, arriva chez la marquise en faisant un grand vacarme et en ayant soin de laisser trois ou quatre passages libres, chercha partout où il était certain de ne rien trouver, vit, de ses yeux, la marquise profondément endormie et revint en porter la nouvelle au roi, qui se montra plus satisfait qu'il ne fut peut-être convaincu. Sous Louis XIII, Bellegarde fut nommé premier gentilhomme de Gaston, duc d'Orléans, fait duc et pair en 1620, et conserva sa charge de grand écuyer jusqu'en 1639, époque où il la céda à Cinq-Mars. Il se distingua au siége de La Rochelle, se mêla aux cabales qui furent faites pour renverser Richelieu, et fut exilé par le ministre à Saint-Fargeau. Il revint à la cour après la mort de Richelieu, et mourut sans laisser d'enfants, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

BELLEGARDE (Jean-Baptiste MORVAN DE), littérateur plus connu sous le nom de l'*Abbé de Bellegarde*, né à Pithyriac, diocèse de Nantes, en 1648, mort en 1734. Il fut attaché pendant dix-sept ans à la société des jésuites, et il la quitta ensuite à cause de son goût pour le cartésianisme. Ses productions littéraires sont très-nombreuses : il a traduit des Pères de l'Eglise, des auteurs profanes, et il a composé une foule d'ouvrages qui ne se distinguent que par une grande facilité, souvent entachée de banalité et d'inexactitudes. On lui attribue, entre autres productions, une *Histoire générale des voyages*, qui ne porte pas son nom et qui a été publiée par Duperrier.

BELLEGARDE (Gabriel DU PAC DE), chanoine et théologien, comte de Lyon, né en 1717, mort en 1789. Il se montra fort attaché aux doctrines de Port-Royal, et il fut forcé

de quitter son canonicat et de se retirer au séminaire de Rhynswik, près d'Utrecht. On a de lui : la *Collection générale des œuvres d'Antoine Arnauld* (Lausanne, 19 vol. in-4o, avec des préfaces historiques, une vie d'Arnauld, etc.); des *Mémoires historiques sur l'affaire de la bulle* Unigenitus *dans les Pays-Bas*), etc.

BELLEGARDE (Ant. Dubois DE), membre de l'Assemblée législative et de la Convention, né dans l'Angoumois vers 1740, mort en 1825. Ancien garde du corps et chevalier de Saint-Louis, il se jeta néanmoins avec enthousiasme dans la Révolution, siégea à la montagne, vota la mort du roi, remplit diverses missions en Vendée, à l'armée du Nord et en Hollande, et figura de nouveau au conseil des Cinq-Cents et aux Anciens. Ecarté au 18 brumaire, il obtint dans la suite un emploi dans les eaux et forêts. En 1816, il fut exilé comme régicide.

BELLEGARDE (Henri, comte DE), général au service de l'Autriche, né à Chambéry vers 1755, mort en 1831, fit avec distinction toutes les campagnes contre la France depuis 1792, sous Wurmser et l'archiduc Charles; fut investi, en 1805, de la présidence du conseil de guerre aulique; devint feld-maréchal et gouverneur de la Gallicie en 1806, et administra avec équité et modération, pendant les années 1814-1815, les provinces autrichiennes en Italie.

BELLEGARDE (LAFORGUE DE), ancien représentant du peuple, né à Embrun (Hautes-Alpes), en 1808. Il professait, avant la révolution de Février, des opinions démocratiques, qui le firent nommer membre de l'Assemblée nationale en 1848. Après avoir voté avec le parti Cavaignac, il se rapprocha de la droite, soutint la politique de l'Elysée, se prononça pour l'expédition de Rome et ne fut pas réélu à la Législative. Après le Coup d'Etat, il accepta les fonctions de maire d'Embrun et fit partie du conseil général de son département.

BELLEGINGUE (Pierre), médecin qui se fit une espèce de célébrité par la bizarrerie de ses écrits, né à Besançon en 1759, mort en 1826. Médecin militaire pendant les guerres de la Révolution, il remplit ses fonctions avec zèle et intégrité. Rentré dans ses foyers, il s'occupa de recherches sur le calorique, et commença à publier des opuscules qui attestaient le dérangement de son esprit. En 1798 parut la *Philosophie du froid et du chaud*, ouvrage dans lequel il attribuait à l'action du calorique ce qu'il appelait les crimes de la Révolution, et dédié à Bonaparte, alors général en chef de l'armée d'Italie, avec cette singulière épigraphe : *Moins je le conçois, plus je l'admire.* Dans la suite, il composa un poëme latin et français en l'honneur de Napoléon, objet de son culte. Les Bourbons ayant été restaurés, il ne voulut pas perdre le fruit de son travail, y fit quelques changements et l'adressa à Louis XVIII sous le titre de la *Bourbonapartide.* Le gouvernement arrêta l'impression de cette œuvre étrange, l'un des plus curieux spécimens d'extravagance et d'aberration qui aient été imprimés. Il n'échappa qu'un petit nombre d'exemplaires à la destruction. Bellegingue avait aussi publié, en 1807, un factum non moins extraordinaire, intitulé : *Procédure orthographique de la gloire de Napoléon le Grand et du génie de la gente humaine.*

Belle Hélène (LA), opéra bouffe en trois actes, paroles de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de M. J. Offenbach, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre des Variétés, le 17 décembre 1864.

Les dieux s'en vont! Délaissés par la tragédie, relégués au vestiaire par le théâtre sérieux, ils sont bons tout au plus aujourd'hui à exciter le rire sacrilége des Athéniens de nos petits spectacles de genre. Après *Orphée aux Enfers*, qui nous les montrait se disputant pour des questions de pot-au-feu, nous avons eu la *Belle Hélène* et son escorte obligée : Pâris, Ménélas, Calchas, Agamemnon, Achille, Oreste et les deux Ajax, tous héros de la veille, devenus les grotesques du lendemain, types homériques passés à l'état de fantoches, bonshommes radoteurs, absurdes, ridicules, mal affublés, mal bâtis, ayant des cors aux pieds, des verrues au visage, un nez qui trognonne, pauvres diables jouant de leur reste, jurant, sacrant, faisant la grimace, et sujets, comme vous et moi, à la colique. Est-il besoin d'ajouter, après cela, que la pièce de MM. H. Meilhac et Halévy est le coup de pied le plus irrévérencieux que l'on puisse donner à la tragédie mythologique? Ces messieurs nous racontent, à leur façon, la séduction d'Hélène par le beau Pâris, et l'on y prend un *plaisir extrême* comme si *Peau d'Ane* était conté. Le beau Pâris s'est prononcé entre Junon, Minerve et Vénus; toute la Grèce s'entretient de l'événement; le bruit court que, pour le récompenser de lui avoir décerné la pomme, Vénus lui a promis l'amour de la plus belle femme du monde. Hélène demande au grand augure Calchas si elle n'est pas cette femme. Calchas lui certifie qu'elle l'est; il fait plus, il affirme qu'elle serait impie de s'opposer aux volontés de la déesse, quoi qu'il en puisse résulter de désagréable pour Ménélas, son époux légitime. C'est ici que le front de Ménélas court de grands risques; mais comme, après tout, Hélène a fait Ménélas roi de Sparte, elle peut le faire autre chose. Ce cher Ménélas, qui ne se doute guère de tout ce qui se passe sous le toit conjugal, ouvre à Sparte un concours. Plusieurs rois de la Grèce viennent disputer le prix offert à celui qui montrera le plus d'esprit. Le bouillant Achille, le noble Agamemnon, le jeune Oreste, fils de ce dernier, les deux Ajax et l'excellent Ménélas font leur entrée sur une marche échappée des Bouffes. Agamemnon et Ménélas sont les juges du concours. Hélène, assise entre eux, doit poser la couronne sur la tête de l'heureux vainqueur. Il s'agit de deviner une charade, de répondre à un calembour et de remplir des bouts-rimés comme l'aurait pu faire notre très-regretté Méry. Nos rois de carton font tous des réponses saugrenues. Un berger inconnu, qui est probablement un abonné du *Tintamarre*, tout en menant paître ses troupeaux, triomphe sur toute la ligne. Le mot de la charade est *locomotive.* Pour le calembour, on demande quelle est la différence entre Calchas et un cornichon? A cette question épique, le jeune berger répond fort judicieusement qu'un cornichon est *confit dans du vinaigre*, tandis que Calchas est *confident des dieux.* Enfin, il se tire à merveille des bouts-rimés, et l'on proclame sa victoire. Invité à dire son nom, il répond : « Pâris, fils du roi Priam. » Hélène tressaille. Ménélas invite sa belle moitié à couronner le vainqueur. Le *confident des dieux* adresse ses félicitations au berger fortuné. Pâris lui déclare qu'il serait bien plus fortuné encore si Ménélas était absent. Calchas, qui ne saurait rien lui refuser, trouve la chose toute naturelle; en sa qualité d'augure, il feint d'être soudainement inspiré. On l'écoute avec attention. Il annonce que Jupiter ordonne que le roi Ménélas parte à l'instant même pour la Crète et y fasse pendant quinze jours des sacrifices. Le malheureux Ménélas ne comprend goutte à cette fantaisie de Jupin; mais les rois, ses confrères, ses sujets eux-mêmes, qui savent que les dieux ont parfois des caprices inexplicables, le pressent d'obéir. Ménélas se résigne, ou à peu près. On lui apporte sa valise, et il s'éloigne en recommandant sa femme et son honneur à ses hôtes. Hélène lutte pendant ces quinze jours contre Pâris et contre Vénus. « La mythologie, dit M. de Biéville, ne lui prête pas une aussi belle défense. » Elle apostrophe la déesse :

> Nous naissons toutes soucieuses
> De garder l'honneur de l'époux,
> Mais des circonstances fâcheuses
> Nous font mal tourner malgré nous,
> Témoin l'exemple de ma mère
> Quand elle vit le cygne altier
> Qui, chacun le sait, fut mon père;
> Pouvait-elle se méfier?
> Dis-moi, Vénus, quel plaisir trouves-tu,
> A faire ainsi cascader la vertu?
>
> Ah! malheureuses que nous sommes!
> Beauté, fatal présent des cieux :
> Il faut lutter contre les hommes,
> Il faut lutter contre les dieux;
> Avec vaillance, moi, je lutte,
> Je lutte... et ça ne sert à rien,
> Car si l'Olympe veut ma chute,
> Un jour ou l'autre il faudra bien...
> Dis-moi, Vénus, quel plaisir trouves-tu
> A faire ainsi cascader ma vertu?

Elle se met sous la protection d'un tableau de famille qui représente sa mère Léda et son père le Cygne; mais le Destin est le plus fort. Afin que sa vertu n'ait aucune occasion de *cascader*, elle refuse de paraître au souper des rois ses hôtes : précaution inutile; retirée dans ses appartements, elle s'endort. C'est alors que Pâris se glisse jusqu'à ses pieds. Elle se réveille au moment où il lui prend la main; elle se croit sous le charme d'un rêve. Elle lui sourit, elle lui permet de l'embrasser..... puisque ce n'est qu'un rêve. Tout à coup Ménélas entre et surprend les deux amants. — Quoi! ce n'était donc pas un rêve! s'écrie la vertueuse Hélène, en rougissant. Ménélas, plus terrible que le sire de Framboisy

> Trouvant madam' dans un bal de Paris,

appelle ses hôtes et leur demande compte de l'outrage fait à son honneur. Les rois sont complétement ivres; toutefois, ils chassent le berger Pâris, et la belle Hélène a le cœur gros.— Cependant Vénus, voulant venger son protégé, répand une épidémie amoureuse dans Sparte. Ce n'est plus qu'intrigues, rendez-vous et danses échevelées. Le sage Agamemnon, qui ne dédaigne pas de pincer le cancan, et le bonhomme Calchas reprochent à Ménélas son vil égoïsme : il aurait dû sacrifier généreusement son bonheur conjugal au bonheur de tous. Que faire à présent? Une barque, ornée de fleurs, s'arrête près du rivage. Un vénérable vieillard en descend. Son costume indique un grand prêtre de Vénus. Il déclare que la déesse ramènera l'ordre dans Sparte, si la reine vient lui offrir un sacrifice dans son temple de Cythère. Que la belle Hélène veuille bien y consentir, et il la conduira lui-même dans sa barque jusqu'à Cythère. La reine hésite; elle a reconnu, sous les dehors du grand prêtre, le berger Pâris, dont les traits sont cachés par une énorme barbe; elle hésite, mais son époux lui donne l'ordre de suivre le grand prêtre, et les autres rois, à qui se joignent princes et sujets, l'en supplient. Hélène obéit. La barque s'éloigne. Alors Pâris, arrachant sa barbe, se fait connaître et déclare à Ménélas qu'il emmène Hélène à Troie, et qu'il ne la rendra jamais.

Cette bouffonnerie, pleine d'anachronismes burlesques, est jouée et chantée par tous les acteurs avec une verve irrésistible. Le succès a été complet. Mais cette débauche d'esprit a soulevé des orages dans tous les rangs de la critique. « On a traité de sacriléges ces facéties extrêmes et d'un goût volontairement équivoque, dont les dieux et les héros d'Homère font les frais, dit M. Vapereau; on s'est montré plus jaloux du culte de l'antiquité que de l'antiquité elle-même; on a oublié que les Grecs et les Romains se moquaient eux-mêmes, à l'occasion, de leur Olympe. Sans descendre aux temps de Lucien, ce représentant du voltairianisme païen, le drame satirique ne s'unissait-il pas, chez les anciens Grecs, dans l'austère tragédie, dans la trilogie classique? on se fâche de voir l'*Iliade* et l'*Enéide* travesties; on crie au scandale; on accuse notre génération d'irrévérence et de scepticisme; on monte sur les grands mots et les grandes phrases; on défend de toucher à l'arche sainte de l'art antique, comme si on témoignait plus de respect aux chefs-d'œuvre en les oubliant qu'en les parodiant! comme si le rire et le sarcasme des gens d'esprit n'étaient pas, pour les œuvres sublimes, encore une façon d'hommage! comme si, enfin, les poëmes d'Homère ne méritaient plus qu'une épitaphe respectueuse comme celle-ci :

> Sacrés ils sont, car personne n'y touche!

Ecoutons à présent le critique du *Figaro*, M. Jouvin : « Dans le livret fantaisiste de MM. H. Meilhac et Ludovic Halévy, Agamemnon, son frère Ménélas, le *bouillant* Achille, Calchas, Oreste et les deux Ajax, sont profilés avec toute la liberté d'une caricature spirituelle : le droit des deux jeunes auteurs était là où pour eux était le succès. Ils pouvaient tout se permettre, à deux conditions : écrire une parodie amusante et fournir à l'imagination de leur collaborateur toutes les situations que comporte la musique bouffe. Ces deux conditions, ils les ont remplies; et tenir le crayon caricatural d'une main légère n'était pas chose aussi aisée qu'on se l'imagine. Mais, diront les délicats, le procédé ne varie point, c'est celui d'*Orphée aux Enfers.* Il consiste à systématiser les plus violents anachronismes et à couler de force la langue et les héros d'Homère dans les paletots modernes. Cela est vrai; mais l'effet comique est toujours le résultat d'un défaut d'équilibre dans la pensée ou dans l'action. Plus la chute que fait l'esprit en tombant est profonde, plus l'éclat de rire qui l'accompagne est retentissant. Dans une parodie de l'*Iliade*, c'est le rapprochement violent de deux civilisations séparées par quarante siècles qui lâche la détente de la gaieté.

Si pourtant on se plaçait au point de vue de la dignité même de l'art, on pourrait trouver que les applaudissements obtenus par ces moyens forcés, par ces plaisanteries au gros sel, qui tombent souvent dans la licence ou dans la platitude, sont peu à l'honneur de notre époque; et il est certain que le siècle où l'on applaudissait les beaux vers du *Cid* ou ceux d'*Athalie* aura, dans l'histoire littéraire, une plus belle place que celui où le public trépigne d'aise quand il entend des couplets comme les suivants :

> Ces rois remplis de vaillance,
> Plis de vaillance (*bis*),
> C'est les deux Ajax,
> Étalant avec jactance,
> T'avec jactance (*bis*),
> Leur double thorax,
> Parmi le fracas immense
> Des cuivres de Sax!
> C'est les deux Ajax, les deux, les deux Ajax!
>
> Le roi barbu qui s'avance,
> Bu qui s'avance (*bis*),
> C'est Agamemnon.
> Et ce nom seul me dispense,
> Seul me dispense (*bis*)
> D'en dire plus long;
> J'en ai dit assez, je pense,
> En disant son nom.
> C'est Agamemnon, Aga, Agamemnon.

Parlons maintenant de la musique. La *Belle Hélène* est, de l'avis de la critique, une des meilleures partitions bouffes de M. Offenbach. On y retrouve cette veine abondante, primesautière et facile de *Ba-ta-clan*, d'*Orphée* et des *Bavards;* rien de plus vif, de plus pétulant; rien de plus extravagant. « Après quelques mesures d'introduction et l'attaque véhémente d'un premier chœur, dit M. Chadeuil, le jeune Oreste chante des couplets qui semblent avoir le mors aux dents; puis viennent un récit comique du berger, la chanson d'Hélène, un duo d'amour, un trio bouffe, et un finale turbulent auquel concourent toutes les voix, bouquet triomphal qui vous fait aux oreilles ce qu'un feu d'artifice vous fait aux yeux. Les notes partent comme des fusées volantes. Tous, chanteurs et instrumentistes, ressemblent aux artificiers, les soirs de gala public... » Il y a, dans la *Belle Hélène*, des finales développés et de petits morceaux courts déguisés en madrigaux burlesques, des pages pour les connaisseurs et des refrains pour la foule. Le premier air de Pâris, dans lequel reviennent constamment ces paroles, en forme de ronde :

> Évohé! que ces déesses,
> Pour enjôler les garçons,
> Ont de drôles de façons!

est très-gracieux, très-distingué et du tour mélodique le plus heureux : c'est, de l'avis de M. Jouvin, un morceau de scène. Les deux finales du premier et du second acte sont de l'excellente charge musicale. « Si celui qui termine le premier acte a plus de verve, dit le critique du *Figaro*, l'autre est peut-être plus spirituel; il emprunte à la forme italienne des *clichés* pour parodier certains travers de style des chanteurs italiens. Le duo d'amour entre Pâris et Hélène est également une caricature; mais il n'emprunte pas uniquement son mérite à un trait de parodie finement rencontrée : il a de la mélodie et de la grâce. » Plusieurs morceaux de cette œuvre légère sont devenus rapidement populaires, entre autres les couplets chantés par les rois et les princes de la cour d'Hélène, dans lesquels Agamemnon, Ménélas, Achille et les deux Ajax font, sur des syllabes redoublées, l'éloge de leurs faits d'armes. Rien n'est plus bouffon. Citons encore les couplets dont le refrain est :

> Et voilà comme
> Un galant homme
> Evite tout désagrément.

Ceux également que dit la belle Hélène :

> Il nous faut de l'amour,
> N'en fût-il plus au monde.
> Dis-moi, Vénus, quel plaisir trouves-tu
> A faire ainsi cascader la vertu?

Le succès de la *Belle Hélène* est un des plus grands que puissent compter les Variétés. Après avoir gardé l'affiche une partie de l'année, cet ouvrage, qui a été le triomphe de Mlle Schneider, a été repris au bout de quelques mois (décembre 1865), avec le même bonheur.

Les acteurs qui ont créé la *Belle Hélène* sont : MM. Dupuis, Pâris; Kopp, Ménélas; Grenier, Calchas; Couder, Agamemnon; Guyon, Achille; Hamburger, Ajax Ier; Andof, Ajax IIe; Mmes Schneider, Hélène; Silly, Oreste; etc.

BELLE-ILE, île de l'Amérique du Nord, à l'entrée N. du détroit du même nom, entre Terre-Neuve et le cap Saint-Charles, pointe extrême du Labrador. Périmètre, 30 k.; petit port pour navires d'un faible tonnage.

BELLE-ILE-EN-MER, île des côtes de France, dépendance du départ. du Morbihan, à 16 kil. S.-O. de Quiberon, et à 46 kil. S. de Lorient; long. 16 kil., larg. 8 kil., périmètre 40 kil. Elle forme un cant. dont le ch.-l. est le Palais; son nom lui vient de la douceur de son climat et de la fertilité de son territoire, qui produit en abondance du froment et renferme des pâturages excellents, où l'on élève annuellement sept ou huit cents chevaux de la plus belle espèce. Excellent mouillage, phare de premier ordre à feu tournant, plusieurs monuments druidiques. Pendant le moyen âge, elle appartenait à l'abbaye de Quimperlé; elle fut cédée à Charles IX, qui y fit construire une forteresse; puis achetée en 1638 par le surintendant Fouquet. En 1718, le Régent la réunit à la couronne; les Anglais s'en emparèrent en 1761 et la restituèrent à la France en 1763. — Le nom de Belle-Ile a souvent retenti, à l'époque de la seconde République, soit dans les polémiques des journaux, soit à la tribune, parce que cette localité servait alors de lieu de détention politique, destination qu'elle a conservée jusqu'à la fin de 1857. Après les lamentables journées de juin 1848, une multitude de prisonniers avaient été, par décret, condamnés sans jugement à être transportés. Entassés d'abord sur des pontons à Cherbourg et dans d'autres ports, douze cents de ces malheureux furent ensuite transférés à Belle-Ile et parqués dans des baraques, construites à la hâte sur les rochers qui dominent la mer, près de la citadelle. Ces baraquements, environnés de murailles, étaient des constructions provisoires; mais comme, en France, c'est surtout le provisoire qui dure, ils servirent pendant dix ans de séjour aux prisonniers politiques. Quand les *transportés* eurent été transférés en Afrique, on y amena les détenus de Doulens et autres condamnés. De 1849 à la fin de 1857, Belle-Ile servit de séjour à plus de six cents prisonniers, au total, savoir : les insurgés de juin condamnés par les conseils de guerre; les condamnés de Bourges (affaire du 15 mai); ceux de Versailles (affaire du 13 juin 1849); ceux du Comité de résistance (1851); ceux des affaires de Marseille et de Rouen (1848), de Lyon (1849); des groupes de condamnés du 2 décembre, de divers départements; d'autres enfin de plusieurs affaires de Paris ou des départements. Chose caractéristique et qui montre que l'endroit avait été bien choisi, bien des évasions furent tentées : pas une seule ne put réussir. Sortir de la prison n'était rien pour des hommes, la plupart dans la force de l'âge et de l'énergie; mais la mer, malgré toutes les combinaisons, demeura toujours une barrière infranchissable. Et cependant, il y avait parmi les détenus des hommes à qui leur position de fortune avait permis de former secrètement quelque dépôt d'argent dans l'île (les prisonniers n'en avaient point

entre leurs mains), et d'offrir des sommes assez considérables à des pêcheurs pour les passer sur le continent : tous acceptaient, prenaient l'argent et vendaient bravement les fugitifs. Cela leur faisait 50 francs de plus : c'était le taux pour la capture d'un évadé.

Les forçats et les malfaiteurs des maisons centrales ont des bibliothèques pour leur usage : les prisonniers de Belle-Ile n'*avaient pas un seul livre* à leur disposition. En 1852, quelques détenus se firent envoyer leurs propres livres, en demandèrent à leurs amis et fondèrent ainsi une bibliothèque dont les prisonniers gardèrent l'administration, et qui devint assez riche et assez variée pour suffire aux besoins. Ils avaient également fondé des cours, qui étaient très-suivis : d'économie politique, par Blanqui; d'algèbre, par Vauthier, ingénieur; de géographie et de mathématiques, par le professeur Feuillâtre; d'histoire, par Louis Combes; d'anatomie et de physiologie, par un docteur mort depuis; de latin et de grec, par un professeur de Montpellier; de langue française et de ponctuation, par Gabriel Charavay, etc. Cet enseignement mutuel eut des résultats curieux. Ainsi, les affaires de décembre avaient amené du fond du Midi des paysans comprenant à peine le français, et qui, au bout de quelques années, sortaient de prison plus lettrés et plus instruits que certains lycéens qui ont terminé leurs études. On citait un terrassier de la Bresse devenu d'une force tout à fait extraordinaire sur l'algèbre, et qui, malheureusement, périt dans un accident peu de temps après sa mise en liberté. Un ouvrier cordonnier est devenu, depuis, un des professeurs les plus distingués d'une université de Belgique. Les principaux prisonniers qui ont séjourné à Belle-Ile depuis le départ des transportés (1849) jusqu'à l'évacuation de la prison (fin de 1857) sont les suivants : Barbès, Blanqui, les représentants Gambon, Maigne, Pilhes, Vauthier, Commissaire, Boichot et quelques autres, le fameux Huber, Ch. Paya, journaliste de la *Presse* et du *Siècle*, mort récemment; Hibruit, depuis rédacteur au *Siècle*, aujourd'hui rédacteur en chef de l'*Europe*, de Francfort; André Pasquet, également rédacteur au *Siècle*, l'officier de marine Langlois et son ami Duchesne, collaborateurs de Proudhon et ses exécuteurs testamentaires; le cuisinier Flotte, l'énergique lutteur, qui a fait depuis, à la Nouvelle-Orléans, une petite fortune que les esclavagistes lui ont prise, et qui même a failli être pendu comme ami des noirs; Gabriel Charavay, journaliste et libraire, si connu dans le commerce des autographes; le docteur Watteau; Napoléon Lebon, ingénieur; Louis Combes, publiciste et historien; Raoul Bravard, auteur dramatique, aujourd'hui inspecteur des écoles de Paris; de Closmadeuc, légiste; Furet, ingénieur employé au canal de Suez; Fombertaux, connu dans le journalisme industriel; Durin, chansonnier populaire; Feuillâtre, professeur à Louis-le-Grand; Chipron, ingénieur et chimiste du plus grand mérite, mort exilé; Chadal, avocat, puis médecin, puis déporté et maire d'une petite ville d'Afrique sous la lieutenance du prince Napoléon, etc., etc.

Parmi ces hommes honorables, le *Grand Dictionnaire* compte plusieurs collaborateurs, ce qui prouve que ces renseignements sont d'une authenticité inattaquable.

BELLE-ÎLE-EN-TERRE ou **BELLE-ISLE-EN-TERRE**, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kil. O. de Guingamp, au bord du Guer; pop. aggl. 826 h. — pop. tot. 1742 hab. Papeterie mécanique de Locmaria, tannerie, forges, minoterie. Exportation de beurre, papier, fers, bois, merrains.

BELLE-ISLE (Charles-Louis-Auguste FOUQUET, comte, puis duc DE), maréchal de France, né à Villefranche en Rouergue, mort en 1761. Petit-fils du fameux surintendant Fouquet, il entra fort jeune au service militaire, fut fait, par Louis XIV, colonel d'un régiment de dragons, reçut une blessure au siége de Lille et obtint le grade de brigadier des armées du roi. Sous la régence du duc d'Orléans, Belle-Isle assista aux siéges de Fontarabie et de Saint-Sébastien (1719), fut mis à la Bastille à son retour et n'en sortit que pour être exilé dans ses terres. Mais il sut, plus tard, inspirer au cardinal de Fleury une telle confiance en ses talents militaires, que le vieux ministre lui accorda toute sa faveur. Nommé lieutenant général en 1734, le comte de Belle-Isle commanda un corps de troupes envoyé sur la Moselle, s'empara de Trèves et de Traarbach, reçut le cordon bleu au siége de Philisbourg, et tint un moment tête au prince Eugène. Pour le récompenser de la part importante qu'il avait prise aux négociations qui assurèrent à la France la possession de la Lorraine (1736), le roi lui donna le gouvernement de Metz, Toul et Verdun, qu'il garda toute sa vie, et, pendant la paix qui suivit ces événements, il le chargea de diverses études d'organisation et d'administration militaires. En 1741, Belle-Isle reçut le bâton de maréchal. Cette année même, la guerre de la succession vint à éclater. A la mort de Charles VI, dernier descendant mâle des Habsbourg-Autriche, toutes les puissances se hâtèrent de se précipiter sur son vaste héritage, demandant : l'Espagne, en vertu de vieux droits, la Bohême et la Hongrie; le roi de Sardaigne, le Milanais; le roi de Prusse, la Silésie; et l'électeur de Saxe, la haute Autriche et le Tyrol. Le comte de Belle-Isle et son frère virent, dans la conflagration européenne qui se préparait, l'occasion d'assurer leur fortune; ils pressèrent le cardinal de Fleury d'entrer dans la ligue contre l'Autriche, et, grâce à l'intervention de la duchesse de Châteauroux, ils réussirent à l'entraîner. Après s'être assurée du suffrage des autres cours de l'Europe, la cour de France lança en Allemagne quarante mille soldats, chargés de soutenir l'électeur de Bavière. Sous le commandement du comte de Belle-Isle, l'armée combinée de France et de Bavière marche sur Vienne, puis, tout à coup, fait une pointe en Bohême, enlève Prague sans coup férir et fait couronner l'électeur roi de Bavière. Accompagné du maréchal de Belle-Isle, le nouveau roi revient en Allemagne, assemble à Francfort la diète électorale, et, grâce à la pression du gouvernement français, est élu empereur sous le nom de Charles VII. Le succès était complet, il fallait se retirer. Fleury en sentait le besoin et n'osait pas l'ordonner; Belle-Isle, malade à Francfort, prétendait diriger de son lit toutes les opérations. L'hiver approchait; l'impéritie des chefs, les fatigues, la famine, les maladies, tout semblait se réunir contre l'armée française, harcelée et bientôt décimée. En même temps, la Saxe et la Prusse se retiraient de la ligue formée contre l'Autriche. Belle-Isle accourut en Bohême, prit le commandement de son armée; mais, pressé par les forces de l'Autriche, il se vit obligé de se jeter dans Prague, où sa petite armée fut bientôt assiégée par soixante mille Impériaux. Marie-Thérèse ayant exigé qu'il se rendît à discrétion, le maréchal de Belle-Isle résolut d'opérer sa retraite. Dans la nuit du 16 au 17 décembre 1742, il sortit de Prague avec son armée forte d'environ quatorze mille hommes, et harcelé par les ennemis, il fit faire à ses soldats, à travers les glaces, les neiges et de difficiles défilés, une marche qui dura dix jours. Lorsqu'il arriva à Egra, douze cents hommes étaient tombés en route morts de froid, et cinq cents périrent encore à l'hôpital, des suites de leurs fatigues. Deux ans après, se rendant de Cassel à Berlin avec son frère, Belle-Isle fut fait prisonnier et transféré en Angleterre, d'où, malgré la rançon qu'offrait la France, il ne put revenir qu'au bout d'un an. Cependant, la faute commise par le gouvernement de Louis XV portait ses fruits; l'invasion des Français en Bohême allait être chèrement payée. Il fallut envoyer le maréchal dans la Provence et le Dauphiné, envahis par les Piémontais et les Autrichiens, et que défendaient à grand'peine quelques régiments désorganisés, en proie à tous les besoins, et qu'aucune discipline ne retenait plus. Belle-Isle réunit quelques troupes, et sauva les provinces menacées. Ses adversaires, aussi dépourvus de tout qu'il l'était lui-même, furent chassés de poste en poste, et forcés de rentrer en Italie. Les Génois, révoltés contre l'Autriche, grâce aux secours qu'ils avaient reçus de France, se virent alors exposés aux plus cruelles représailles, et le maréchal, pour sauver ses alliés, pénétra dans le comté de Nice, forçant le roi de Sardaigne à songer à la défense de ses Etats et à abandonner les Autrichiens. Gênes était délivrée, et il semble qu'après une campagne aussi heureuse, Belle-Isle eût dû se déclarer satisfait de son succès; il n'en fut rien. Poussé par son incessant désir d'aventures, excité par son frère, le chevalier, qui espérait gagner enfin, en cette occasion, son bâton de maréchal, il résolut d'entrer en Piémont. Mais au col de l'Assiette, vingt et un bataillons piémontais, admirablement retranchés et servis par une artillerie formidable, arrêtèrent les assaillants, qui se retirèrent emportant deux mille blessés, et laissant sur la place quatre mille morts, et, parmi eux, presque tous les officiers de l'armée. Le maréchal de Belle-Isle fut nommé duc et pair en 1748. Il entra, l'année suivante, à l'Académie française, et, en 1750, le roi lui confia le ministère de la guerre, sachant bien qu'il ferait les plus grands efforts pour établir dans l'armée une sévère discipline; mais il mourut peu après, et son administration fut de trop courte durée pour avoir été féconde en résultats. Le maréchal de Belle-Isle fut entreprenant, persuasif, ambitieux, et sut acquérir une très-brillante réputation, sans l'avoir méritée par des actions éclatantes. Son audace lui tint plus d'une fois lieu de mérite militaire; mais elle attira sur la France les plus grands malheurs. Avide de puissance, Belle-Isle eut le bonheur de rencontrer, dans le cardinal de Fleury, un ministre timide et indécis, qu'avec un peu de fermeté, de l'activité, quelques dehors brillants et de la hardiesse, il était facile de dominer. Il en usa, et on peut même dire qu'il en abusa, si l'on songe que c'est par l'influence de Belle-Isle que le cardinal finit par se mêler à cette malheureuse guerre de la succession d'Autriche, dont il n'approuvait pas le but, dont les résultats, quels qu'ils fussent, ne pouvaient être que contraires aux intérêts de la France, mais qui, malheureusement pour ce pays, devait servir à la fortune du maréchal.

BELLE-ISLE (Louis-Charles-Armand FOUQUET, comte DE), frère du précédent, lieutenant général, né à Agde en 1693, mort en 1746. Il montra dans plusieurs rencontres une vaillance extraordinaire, dont il finit par être la victime. Lorsque le maréchal, son frère, eut le commandement de l'armée d'Italie, le comte de Belle-Isle ambitionna la gloire de passer le premier les Alpes, et il périt au col de l'Assiette, après avoir fait des prodiges de valeur.

Belle-Isle (MADEMOISELLE DE), drâme en cinq actes, en prose, par Alexandre Dumas, représenté sur le Théâtre-Français le 2 avril 1839. Au moment des premières représentations, l'affiche annonçait une *comédie*; ce n'est que plus tard qu'Alexandre Dumas qualifia son œuvre de *drame*, et il a bien fait, selon nous, car si l'on y rit beaucoup, on y pleure encore davantage. Ecoutons d'abord ce que disait M. J. Janin dans un moment d'enthousiasme : « Voilà une comédie très-bien intriguée, et pourtant d'une intrigue très-claire et très-facile à comprendre. Et dans cette comédie, il y a beaucoup d'art et beaucoup d'esprit, beaucoup de verve, pas mal de style, des intentions très-fines, des choses très-hardies, mais elles ont passé; des choses très-hasardées, mais elles ont été acceptées; des mots qui sentent leur régence d'une lieue, des mœurs tout à fait Louis XV, comme on dit; en un mot, un grand entrain, une vivacité charmante, un feu roulant de saillies qui passent quelquefois d'un pied léger et furtif le seuil même de l'alcôve. Oui, voilà une charmante et vive comédie, à demi nue, qui montre tout ce qu'elle peut montrer, le sein, le bras, la jambe, la gorge et quelque chose avec. Quel bonheur que M. Alexandre Dumas ait trouvé au fond de sa besace tant de verve, d'audace, de hardiesse et d'esprit! » Avec la meilleure volonté du monde, il serait impossible de rien ajouter à un pareil éloge, et nous n'avons plus qu'à entrer dans le salon de la marquise de Prie, cette femme ambitieuse et sans cœur, qui, avec le concours du duc de Bourbon, régna près de trois ans sur la France. Elle attend en ce moment le duc de Richelieu, son amant d'hier, qu'elle a projeté de quitter aujourd'hui, et précisément le jeune duc et pair arrive pour faire une petite restitution à la marquise : « Nous nous sommes promis, lui dit-il, de garder, tant que nous nous aimerions, la moitié d'un sequin que nous nous sommes partagé; ma foi, belle marquise, je vous rapporte votre moitié. — Et moi, je vous rends la vôtre, mon cher duc, » répond Mme de Prie. Tout est pour le mieux dans la meilleure des ruptures possibles, et les deux amants d'hier ne sont plus que deux amis aujourd'hui. « Qui donc aimez-vous maintenant, mon cher duc? demande la marquise. — J'aime Mlle de Belle-Isle. Et vous, marquise, comment se nomme votre passion? demande à son tour le duc? — Le chevalier d'Aubigny, » répond Mme de Prie. Il est impossible de rendre tout le piquant et l'ingéniosité de cette scène, après laquelle apparaît, pour la première fois, l'héroïne de la pièce. Un laquais annonce Mlle de Belle-Isle, qui vient se jeter aux pieds de la marquise pour la supplier de faire rendre la liberté à son père et à ses frères, enfermés depuis trois ans à la Bastille. Le duc joint ses prières à celles de la jeune fille, que la marquise fait entrer dans son boudoir, afin de causer plus librement; car elle attend tous les jeunes seigneurs de Chantilly, pour lesquels elle doit avoir un petit lever ce matin même. C'est Richelieu qui reçoit ces messieurs, entre lesquels s'engage un de ces dialogues où la morale n'a rien à voir et surtout rien à écouter, et qui se termine par la proposition que fait Richelieu de parier mille louis qu'il obtiendra, le soir même, un rendez-vous de la première femme qui se montrera. Accepté, disent les visiteurs; et la marquise de Prie sort de ses appartements. « Celle-là ne compte pas, dit le duc, je vous volerais votre argent. » Un moment après, arrive Mlle de Belle-Isle. Alors un jeune homme, le chevalier d'Aubigny, que personne encore n'avait vu, s'approche et dit à Richelieu : « C'est moi qui tiens le pari monsieur le duc. — Et comment cela? — Parce que j'en ai le droit : j'épouse dans trois jours, celle que monsieur le duc de Richelieu doit déshonorer dans les vingt-quatre heures. » A partir de ce moment, l'action est définitivement engagée et va courir à son dénoûment sans que rien la retarde ou l'arrête. Il s'agit, pour le duc, de gagner son pari, c'est-à-dire de s'introduire à minuit chez Mlle de Belle-Isle. Mais la marquise de Prie lui barrera le chemin; car si elle n'aime plus Richelieu, elle ne lui permet pas d'en aimer une autre. Elle commence par loger chez elle Mlle de Belle-Isle, et, pour l'éloigner de Chantilly cette nuit-là, elle lui donne une lettre pour le gouverneur de la Bastille. Elle sera à Paris dans deux heures; à l'aide de cette lettre, elle sera introduite dans la prison de son père; puis elle reviendra de suite à Chantilly pour que personne ne s'aperçoive de son absence. De plus, il faut qu'elle jure de ne révéler à personne, tant que M. de Bourbon sera ministre, qu'il lui a été donné d'entrer à la Bastille pour voir son père. Mlle de Belle-Isle, folle de joie, jure deux fois plutôt qu'une et saute en voiture. Restée seule, Mme de Prie ferme portes et fenêtres, ce qui n'empêche pas le duc d'entrer dans la chambre où est la marquise et où il croit trouver celle qui court sur la route de Paris. On sait que le duc avait eu le droit d'entrer de nuit chez Mme de Prie par une porte secrète; et il avait oublié d'en restituer la clef. Heureusement, la marquise éteint les lumières, et Richelieu a tout lieu de croire que son pari est gagné. Il jette par la fenêtre un billet ainsi conçu, que ramasse le chevalier d'Aubigny : « Je suis entré chez Mlle de Belle-Isle à minuit; je vous dirai demain à quelle heure j'en suis sorti. » Puis, à travers l'obscurité, il se met en devoir de trouver celle qu'il est venu chercher, et... la toile tombe. Le lendemain matin, Mlle de Belle-Isle est rentrée, toute joyeuse d'avoir embrassé son père, et le chevalier d'Aubigny, beaucoup moins gai, vient reprocher à sa fiancée son infâme trahison. Vous pensez si la jeune fille se défend et jette les hauts cris. Mais le moyen de récuser ce qu'atteste le billet signé Richelieu? Justement le duc arrive, et Mlle de Belle-Isle saura bien lui faire attester la vérité. Mais Richelieu n'est nullement disposé à nier une victoire dont il se croit certain et dont il a gardé le plus délicieux souvenir, et il ne répond aux interrogations de la malheureuse fille, déshonorée et perdue aux yeux de son amant, que par des explications insolentes et des airs de don Juan qui ne font qu'exaspérer l'indignation de Mlle de Belle-Isle. Cependant, elle ne peut livrer à d'Aubigny le secret qui la réhabiliterait à ses yeux, et celui-ci n'a plus qu'un désir, c'est de tuer celui qui lui a si indignement ravi sa fiancée. Il va le trouver au milieu d'un bal et le provoque. Le duc accepte; mais le capitaine d'Auvray, préposé par MM. les juges du point d'honneur pour empêcher les duels, est averti et s'oppose à une rencontre. Cependant, il faut une prompte satisfaction au chevalier. « Monsieur le duc, dit-il, il y a un genre de duel contre lequel la connétablie ne peut rien. Voilà des dés et des cornets; en trois coups, et celui qui perdra se fera sauter la cervelle demain matin. — J'accepte, » dit Richelieu, et les dés roulent sur le tapis. Le chevalier a perdu. « Il est trois heures, duc; à neuf heures, vous serez payé, » dit-il, et il sort. Au même instant arrive la nouvelle de la disgrâce du duc de Bourbon, et un officier se présente, porteur d'un décret qui exile Mme de Prie à sa terre. Celle-ci, furieuse, demande à écrire à la reine, et, en effet, elle écrit. Mais le duc reconnaît que l'écriture qu'il a prise pour celle de Mlle de Belle-Isle était celle de la marquise, et alors l'imbroglio est au comble. De soupçon en soupçon, le duc en arrive à soupçonner ce qui s'est passé, et lorsqu'il demande à Mme de Prie de lui dire qui l'a reçu dans cette chambre où il croyait trouver Mlle de Belle-Isle : « Ingrat... » lui répond la marquise avec une insolente minauderie. Alors Richelieu pense à d'Aubigny, qu'il faut sauver à tout prix, et il va pour courir à sa recherche, lorsqu'un capitaine des gardes l'aborde et lui demande son épée au nom du roi! Le lendemain matin, d'Aubigny arrive chez Mlle de Belle-Isle, à laquelle il veut dire un dernier adieu. Une fois encore, la jeune fille veut se défendre du déshonneur et proteste de son innocence. Elle supplie le chevalier d'attendre au moins l'arrivée de Mme de Prie, qui seule peut la délier d'un serment qui l'empêche de se justifier. « Vous savez bien, répond d'Aubigny, que Mme de Prie est exilée et que le duc de Bourbon est en disgrâce. » Alors, Mlle de Belle-Isle peut parler, et elle raconte à son fiancé comment elle est pure encore et digne de son amour, et comment le duc de Richelieu a menti lâchement. « C'est vrai, dit le duc, qui arrive comme un ouragan de Paris, où il a obtenu sa rentrée en grâce, et j'accours pour vous apporter à tous deux mes excuses et vous demander mon pardon. » On se pardonne et on s'embrasse. Mlle de Belle-Isle devient Mme d'Aubigny, et le duc de Richelieu leur meilleur ami.

BELLEJAMBE (P.-G.-A.), graveur français. V. BELJAMBE.

Belle Jardinière (LA), tableau de Raphaël, musée du Louvre. Tout le monde connaît cette adorable Madone, une des plus gracieuses, une des plus candides qui aient été peintes par le Sanzio. Elle est représentée assise sur un rocher, au milieu d'une prairie émaillée de fleurs. D'une main, elle presse le bras gauche de son divin Fils, qui s'appuie contre ses genoux, et, de l'autre, elle le soutient. L'Enfant, complétement nu, les deux pieds posés sur celui de sa mère, lève vers elle des regards pleins de tendresse, et lui sourit. A gauche de la Madone, le petit saint Jean, simplement vêtu d'une peau d'agneau, appuyé sur sa croix de roseau et ayant un genou en terre, contemple avec amour, avec respect, son maître et son ami. On aperçoit dans le fond, à droite, une ville et des clochers; à gauche, un bouquet d'arbres, et plus loin une rivière qui coule au pied de montagnes élevées. « Ce tableau, a dit le rédacteur du *Musée Filhol*, n'est pas certainement l'un des plus capitaux de Raphaël; cependant, c'est un de ceux dont les artistes, les véritables connaisseurs, les gens du monde même recherchent la vue avec le plus d'empressement. Quel est donc le charme qui les attire vers lui? Ce ne peut être celui de la couleur. Une foule de productions des écoles vénitienne et flamande l'emportent à cet égard sur la *Belle Jardinière*. Serait-ce la correction et la pureté du dessin? Mais combien de tableaux romains et florentins rivalisent en ce genre avec celui-ci! La composition est remarquable par son aimable simplicité; mais enfin, elle n'a rien de neuf, ni rien de préférable à celle de mille autres tableaux consacrés à représenter la sainte Famille. Quel est donc le motif de la prédilection que l'on sem-

ble en général lui accorder? N'en cherchons point la cause ailleurs que dans cet attrait attaché à l'imitation parfaite de la nature, à cette grâce, cette naïveté d'expression toujours si voisine de la sublimité, à cette candeur vraiment virginale empreinte sur la figure de cette femme, à cette innocence céleste répandue sur ces deux jolis enfants. » C'est, en effet, par le naturel exquis des attitudes et des physionomies, joint à une grâce et à une noblesse vraiment divines, que ce tableau nous attire et nous charme. Il serait ridicule, du reste, de s'ingénier à découvrir dans cette composition des intentions philosophiques que Raphaël n'a certainement pas eues. Comment croire, par exemple, avec Lépicié, qu'en plaçant le petit Jésus debout sur le pied de sa mère, le peintre ait voulu indiquer le respect et la soumission de la Madone vis-à-vis du Sauveur du monde? N'est-il pas plus simple de voir dans cette complaisance de Marie l'attention délicate d'une mère voulant éviter à son enfant le contact de l'herbe humide? On a beaucoup disserté encore, et tout aussi mal à propos, selon nous, en vue d'expliquer le titre sous lequel cette toile est connue. Quelques-uns supposent que ce nom est venu de ce que le Sanzio aura pris pour modèle quelque jardinière florentine, réputée pour sa beauté; d'autres ont été jusqu'à imaginer qu'un prince vert-galant (probablement François Ier, qui avait acheté le tableau en Italie), ayant été captivé par les charmes d'une belle jardinière ressemblant à la Vierge peinte par Raphaël, les courtisans baptisèrent celle-ci du nom qui lui est resté. Pourquoi ne pas admettre tout bonnement que l'adorable Madone a été ainsi désignée à cause des jolies fleurettes qui croissent en foule sur le devant du tableau et forment comme un jardin autour du groupe? Il est à remarquer, d'ailleurs, qu'ici le costume de Marie est à peu près celui des villageoises florentines du temps de Raphaël : robe serrée à la taille par une ceinture; corsage lacé sur la poitrine, décolleté et laissant voir le bord d'une guimpe blanche; vaste draperie, tombant de l'épaule droite, couvrant le bras du même côté et formant de larges plis au-dessous de la taille et autour des jambes; voile jeté négligemment sur le derrière de la tête et retenu par un ruban. On a reproché à Raphaël d'avoir violé la vérité historique en donnant un semblable vêtement à la Vierge et en plaçant sur ses genoux un livre relié à la moderne; mais de semblables anachronismes, communs à tous les peintres de sujets religieux, n'ont rien qui nous touche. Le tableau est signé sur le bord inférieur de la robe de Marie : RAPHAELLO, VRB, et plus haut, sur la bordure de la draperie, derrière le coude du bras gauche, se trouve la date *M. D. VII.* Plusieurs critiques ont pensé que cet ouvrage pourrait être celui qui, selon Vasari, fut commandé à Raphaël par un gentilhomme siennois, et que le maître laissa, lors de son départ de Florence pour Rome, dans les mains de Ridolfo Ghirlandajo, afin que celui-ci terminât une draperie bleue. D'autres veulent, au contraire, que le tableau désigné par Vasari soit celui que l'on connaît sous le nom de *Madonna di casa Colonna*, et qui appartient au musée de Berlin. Quoi qu'il en soit, dit M. Villot, nous ferons observer qu'un artiste ne signe pas un ouvrage inachevé, et que Raphaël n'ayant quitté Florence qu'en 1508, Ghirlandajo, en finissant le tableau et en le signant pour le Sanzio, l'aurait daté de cette même année 1508, et non de 1507. Cette dernière date est irrécusable et prouve, par conséquent, que la Madone du Louvre n'est pas celle qui fut terminée par Ghirlandajo. Il a été fait plusieurs bonnes copies de cette peinture : la galerie de Dresde en a une, qui a été exécutée par Carl van Mander et lithographiée par Hanfstaengl. La *Belle Jardinière* a été gravée par Gilles Rousselet, Jacques Chereau, P. Audouin (*Musée Français*), Aug. Boucher Desnoyers, Petit et Massard (*Musée Filhol*), G. Levy (Salon, 1855), J. Bal (Salon, 1859); elle a été lithographiée par Marin-Lavigne (Salon, 1842).

BELLEL (Jean-Joseph), paysagiste français contemporain, né à Paris en 1815; élève de Justin Ouvrié. Il a envoyé, pour son début, au Salon de 1836, une *Vue prise au clos Saint-Marc à Rouen*, et il a participé, depuis, à toutes les expositions qui ont eu lieu à Paris, excepté à celles de 1837, 1838 et 1850. Ses premiers ouvrages, représentant, pour la plupart, des *Vues d'Auvergne*, étaient conçus et exécutés d'après les plus sévères traditions de l'école académique. Son goût pour le paysage de style s'accrut encore dans un voyage qu'il fit en Italie vers 1844; toutefois, il rapporta de ce pays de consciencieuses études d'après nature, dans lesquelles il puisa, par la suite, les éléments nécessaires pour rendre l'idéal sans violer la vérité. Les tableaux qu'il a exposés, à partir de cette époque, se sont fait remarquer par la noblesse des lignes, la fermeté du modelé, la gravité magistrale de l'ordonnance; il est à regretter que, le plus souvent, ces grandes qualités aient été déparées par un coloris froid et lourd. M. Bellel peut, sans doute, se consoler de ne pas être coloriste : chacun s'accorde à reconnaître en lui un dessinateur de premier ordre. Ses fusains jouissent d'une réputation bien méritée; à notre avis, ils valent beaucoup mieux que sa peinture. Ceux qu'il a envoyés au Salon (*Souvenirs d'Italie* et *Paysages composés*) lui ont valu une médaille de 1re classe. En ce genre où nous ne lui connaissons pas de rival, il a produit une multitude de petits chefs-d'œuvre que se disputent les amateurs. A la suite de l'exposition universelle de 1855, où plusieurs tableaux et dessins de lui figurèrent avec honneur, il visita l'Algérie : sa couleur s'est réchauffée au soleil ardent de ce pays, et il a rendu avec sentiment les aspects austères et grandioses des solitudes africaines. Indépendamment de vues prises en Auvergne, en Dauphiné, en Provence, en Italie et en Algérie, il a exposé quelques paysages historiques : le *Christ et la Samaritaine* (1841); *Macbeth et les sorcières*, dessin (1852); *Daphnis et Chloé* (1852); la *Fuite en Egypte* (1855); *Joseph emmené en captivité* (1864). On lui doit aussi des lithographies, parmi lesquelles la *Forêt de Nettuno, dans les marais Pontins*, qui a été exposée en 1847. M. Bellel a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1860.

Belle laide (LA), en espagnol la *Hermosa fea*, comédie en trois journées et en vers, de Lope de Vega. La scène se passe en Lorraine, à la résidence de la duchesse Estelle. Ricardo, prince de Pologne, en est devenu amoureux. Ne sachant comment vaincre la résistance de la coquette, il feint de la trouver laide et de la dédaigner. Ricardo répand le bruit que son secrétaire Lauro vient de s'enfuir, en emportant ses bijoux les plus précieux, et qu'il s'est retiré à la cour de la duchesse. Il se fait passer pour le secrétaire même, et Estelle, qui est heureuse d'avoir un prétexte de s'entretenir d'un amant qui la dédaigne, a une entrevue avec le prétendu Lauro. Elle s'étonne qu'un homme qui était au service d'un gentilhomme aussi bien élevé ait pu commettre une action aussi basse; elle lui livre ainsi le secret de son cœur. Lauro lui raconte que, le prince devant partir pour l'Espagne, il n'avait pu se résoudre à s'éloigner d'une femme qu'il aimait d'un amour mystérieux, sans espoir d'être payé de retour, et laquelle habitait la cour même de la duchesse. Grâce à ce stratagème, Lauro peut, tout à loisir, dépeindre à Estelle les transports d'un amour qui semble n'être adressé qu'à une autre femme. Peu de jours après, la duchesse apprend que le prince Ricardo est retenu malade dans un village situé à une vingtaine de lieues de là. Elle veut le voir, et Lauro se chargera de porter au prince l'expression du désir de la duchesse. A l'approche du rendez-vous fixé par elle, Ricardo éprouve des appréhensions bien légitimes. S'il allait être reconnu? Mais le dieu des amants veille sur lui, et l'entrevue aura lieu de nuit, dans un jardin. En apercevant Ricardo, qui ressemble si fort à Lauro, la duchesse crie à la surprise, au miracle. Le prince lui avoue enfin sa supercherie, et Estelle pardonne volontiers en accordant sa main à l'amant qui avait feint de la trouver laide.

Cette comédie a été imprimée pour la première fois à Saragosse en 1641, et n'a pas encore été traduite en français. La *Belle laide* fait partie des quatre volumes de comédies choisies de Lope de Vega, qui ont paru dans l'importante collection intitulée : *Biblioteca de autores espanoles*, qui se publie en ce moment à Madrid chez l'éditeur Rivadeneyra.

BELLE-MAMAN s. f. (V. l'étym. de *beau-fils*). Nom familier et affectueux par lequel les enfants désignent leur belle-mère, c'est-à-dire la femme de leur père : *Ma* BELLE-MAMAN *m'a dit que vous me demandiez.* (Mol.) *Permettez*, BELLE-MAMAN! (Scribe.) ‖ Plur. BELLES-MAMANS.

BELLEMARE (Jean-François), publiciste français, mort vers 1842, dans un âge avancé. En 1796, il rédigea le *Grondeur*, feuille royaliste. Après le 18 fructidor, il fut obligé de chercher un refuge aux Etats-Unis. Lorsqu'il revint en France, il écrivit dans la *Gazette de France.* De 1809 à 1814, il remplit les fonctions de commissaire général de police à Anvers. Puis il travailla de nouveau à la rédaction de plusieurs journaux, publia quelques brochures politiques et un roman intitulé : *Histoire du chevalier Tardif de Courtac*, en 5 vol.

BELLÊME, bourg de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kil. S. de Mortagne; pop. aggl. 979 hab. — pop. tot. 3,153 hab. Commerce de bestiaux, chevaux, grains, lin, chanvre et bois. Aux environs, se trouve la belle forêt de même nom, très-riche en antiquités. On y remarque : une pierre posée, dite la *pierre des marchands;* des souterrains très-étendus d'une largeur de 3 mètres, à voûte maçonnée.

Pendant longtemps, Bellême a disputé à Mortagne le titre de capitale du Perche. Peu de villes ont eu aussi souvent à souffrir des vicissitudes de la guerre. Cédée par Louis le Gros à Henri Ier, roi d'Angleterre, elle soutint, en 1113, un siége contre ce dernier, qui s'en empara et la donna à Rotrou de Mortagne. En 1226, elle fut prise par Louis IX, qui la céda à son fils Robert de France. Les troupes de Charles VII l'occupèrent en 1412. Les Anglais s'en rendirent maîtres en 1417, et la gardèrent pendant trente-deux ans; ils en furent chassés par le duc Jean II. Pillée par les protestants en 1562, prise par les ligueurs en 1588, par les royalistes en 1590, et enfin par les chouans en 1800, la petite ville de Bellême n'est plus aujourd'hui en état de soutenir le moindre siége. Son château fort a disparu, et il ne reste plus de ses remparts qu'une porte du XVe siècle, flanquée de deux grosses tours. Elle avait autrefois une église remarquable dédiée à saint Léonard. L'église actuelle date du XVe siècle; elle domine la colline sur laquelle la ville est bâtie en amphithéâtre.

A 3 kil. de Bellême, se trouve la fontaine ferrugineuse de La Herse, qui paraît avoir été connue des Romains. Sur l'une des pierres qui l'entourent, on lit le mot latin : *Aphrodisium*, et sur une autre : *Diis inferis Veneri, Marti et Mercurio sacrum.*

BELLEMENT adv. (bè-le-man — rad. *bel*). Avec gentillesse, avec charme : *A mon approche, le chat angora se mit à miauler le plus* BELLEMENT *du monde.* (Ars. Houss.) *Les fleurs vont* BELLEMENT *s'épanouir.* (Ars. Houss.) ‖ Doucement, avec modération : *Avancer tout* BELLEMENT. *On commanda que les bataillons allassent en avant par-dessus les ennemis tout* BELLEMENT *le pas.* (Joinv.) *Et chevauchèrent assez* BELLEMENT, *car leurs chevaux estoient foulés et mal ferrés.* (Froiss.) *Quand vint au matin, les Anglois, qui estoient tous reconfortés, d'entrer en la ville de Bergerac, fust* BELLEMENT *ou autrement.* (Froiss.) *Ecoute-le venir, afin de l'empêcher de cogner, et dis-lui d'entrer tout* BELLEMENT. (Balz.) *Si j'étais soupçonné de la moindre chose, je serais fusillé tout* BELLEMENT. (Balz.) BELLEMENT! BELLEMENT! *que je retire mon pied, ou tu me l'écraserais.* (G. Sand.)

Oh! morgué! *bellement!* comme vous êtes rude!
REGNARD.

— Chass. Terme par lequel on indique aux chiens de chasser en crainte, avec modération, comme quand le cerf est accompagné, ou qu'il cherche à donner le change.

BELLE-MÈRE s. f. (V. l'étym. de *beau-fils*). Femme du père, par rapport aux enfants issus d'un mariage précédent :

Il n'a fait qu'obéir à la haine ordinaire
Qu'imprime à ses pareils le nom de *belle-mère.*
CORNEILLE.

‖ Celle dont on a épousé le fils ou la fille : *Un homme n'a pas de plus grand ennemi que sa* BELLE-MÈRE. (Ancelot.) *Démétrius était en Pologne auprès de sa* BELLE-MÈRE, *la femme du palatin de Sandomir, prêt à reparaître à la tête d'une nombreuse armée.* (Mérimée.) *La plupart des auteurs conseillent aux maris de ne laisser jamais dans leurs ménages s'installer leurs* BELLES-MÈRES, *s'ils veulent vivre en paix.* (De Biéville.) *Les* BELLES-MÈRES *sont la grande pierre d'achoppement des mésalliances.* (E. Augier.)

— **Antonymes.** Beau-fils, belle-fille, bru, gendre.

Belle-mère et le Gendre (LA), comédie en trois actes et en vers, par M. Samson, représentée sur le théâtre de l'Odéon, le 20 avril 1826. Beaucoup de personnes l'ignorent, et c'est injustice : M. Samson n'a pas été seulement le premier comédien de son temps, il compte aussi parmi les auteurs dramatiques les plus estimés. Il a écrit en vers et en prose des comédies, des vaudevilles et des drames, et, si la réputation de l'artiste a fait pâlir avec raison celle de l'écrivain, elle ne doit pourtant pas l'effacer entièrement. Le sujet de la *Belle-mère et le Gendre* était presque neuf en 1826; on en a beaucoup usé depuis, on en a même, à notre avis, un peu abusé; mais cela n'empêche qu'il ne soit resté profondément caractéristique, et, par cela même, intéressant. C'est pour remplir le devoir d'une bonne parente, en allant soigner un sien cousin dans une maladie, que Mme Dorfeuille a quitté Elise et Darcy, le lendemain de leur mariage. Les deux époux ont coulé dans la félicité la plus parfaite la première moitié de leur lune de miel. Darcy, qui ne peut taire son bonheur, vante à Gérard, son ami, tous les charmes qu'il trouve dans son intérieur. Ce bonheur va augmenter encore : leur mère arrive et va se réunir à eux. Cet espoir de Darcy est un sujet de crainte pour Gérard, et ses pressentiments ne tardent guère à s'accomplir. Le bruit, les soupçons, les querelles entrent chez Darcy avec la belle-mère. Elle gourmande les valets, espionne son gendre, et pousse l'amour de la réforme jusqu'à vouloir renvoyer du logis l'oncle de Darcy, M. Duchemin, vieillard de la plus inaltérable apathie, et formé de longue main à la patience par feu sa femme. Ce bonhomme n'entend même pas sans quelque plaisir les cris de Mme Dorfeuille : cette distraction accoutumée lui manquait; elle lui rappelle sa femme, et il se croit encore dans son ménage. Aussi se garde-t-il bien de désemparer! Mais c'est peu de quereller l'oncle et les valets, Mme Dorfeuille est au moment de brouiller le ménage. Elle a surpris Mme Méricourt, amie d'Elise, remettant à Darcy son portrait, qu'elle a eu la bonté de faire secrètement, et que celui-ci destine à sa femme. Bien que M. Duchemin soit présent à cet entretien, Mme Dorfeuille conçoit les soupçons les moins vraisemblables sur la fidélité de son gendre. Elle commence par des insinuations, en arrive insensiblement à ce qu'il lui plaît d'appeler des révélations, et, finalement, elle amène une rupture entre les époux. Heureusement, tout s'explique et s'apaise bientôt, dès que les jeunes gens sont libres de se voir et de s'expliquer. Il ne reste plus qu'une difficulté : c'est d'éloigner Mme Dorfeuille. On convient qu'il faut lui notifier qu'Elise et Darcy souhaitent de vivre seuls dorénavant. Mais qui se chargera du message? Ce ne sera pas Darcy; encore moins Elise, et Gérard ne pousse pas le dévouement jusque-là. Le bonhomme Duchemin, qui est aguerri aux clameurs féminines, consent à se charger de l'ambassade. Mais il serait fort mal reçu, lui et son compliment, si, avec l'aide de l'ami Gérard, de négociateur il ne devenait bientôt l'époux de Mme Dorfeuille, qui ne l'adore pas, à la vérité, mais qui aime les procès, et, par bonheur, il en a un. Cette charmante comédie fut fort bien accueillie en son temps; elle est bien écrite, étincelante d'esprit, et offre un dialogue qui unit le naturel à la gaieté. Plusieurs scènes sont de la haute comédie, et un caractère surtout, celui de Duchemin, est supérieurement tracé. Sans doute, M. Samson n'a pas inventé le personnage de la belle-mère, car longtemps avant lui un gendre avait dit plaisamment qu'une des causes du bonheur qu'Adam et Eve avaient goûté dans le paradis terrestre, c'est qu'à cette époque la belle-mère n'existait pas encore; mais le spirituel auteur l'a, un des premiers, mis en relief sur la scène.

BELLEMONT (Jean-Baptiste COLBERT DE BEAULIEU, dit), comédien français, né à Breteuil (Picardie) en 1728, mort à Paris en 1803, se montra à la fois homme de cœur et de talent. Après avoir terminé ses études, il céda à l'attrait qu'il éprouvait pour la carrière dramatique, et alla jouer la comédie en province, abordant tour à tour les emplois les plus divers. Il débuta à la Comédie-Française le 14 mai 1765, par le rôle de Cléante dans *Tartufe;* il fut mal accueilli. La situation qui lui fut faite aurait découragé un présomptueux; mais Bellemont avait de l'esprit et de la volonté; il s'instruisit par ses revers. « On le chargea des confidents tragiques et de quelques utilités dans la comédie, dit Lemazurier; et le public, qui prend facilement en aversion les acteurs chargés de ces rôles ingrats, l'accueillit assez mal pendant quelques années; mais, en 1770, à la mort de Paulin, qui jouait les rois et les paysans, conformément à l'ancien usage de la comédie, Bellemont hérita de la moitié de son emploi, et bientôt il fit paraître un talent que personne ne lui aurait même soupçonné. Paulin, fort mauvais acteur dans la tragédie, était excellent pour les rôles de paysans. Bellemont ne se contenta pas de l'égaler, il le surpassa. Un changement si rapide fit changer également les dispositions du public envers lui. On s'accoutuma à l'applaudir, comme on s'était habitué à le siffler, et, jusqu'à l'époque de sa retraite, il ne cessa plus de jouir de la faveur du public. Nous ne dirons pas que l'art fût pour beaucoup dans le talent de Bellemont. Il tenait tout de la nature; aussi n'a-t-on peut-être jamais vu d'acteur plus simple et plus vrai. On n'oubliera pas sa naïveté piquante dans les rôles de Lubin des *Fausses Confidences*, de Pierrot du *Festin de Pierre*, etc., qu'il jouait encore parfaitement à plus de soixante-dix ans. On ne pouvait s'empêcher de rire quand il disait, dans cette dernière pièce :

Pour t'aller dénicher des marles je n' sais où,
Tous les jours je m'hasarde à me rompre le cou.

Car il était impossible d'avoir moins l'air d'un *dénicheur de merles;* mais il était également impossible de ne pas applaudir au naturel qu'il mettait dans son débit et dans son jeu. Quand Bellemont remplissait le rôle du valet allemand dans les *Deux Pages*, de Dezède, le parterre lui faisait presque toujours l'application flatteuse et juste de ces mots : « Sans faire beaucoup de bruit, moi je remplis toujours bien mon devoir. » Il ne fut reçu sociétaire qu'en 1778, ce dont il se montra joyeux comme d'une faveur. Possédant toutes les vertus du citoyen et ayant une conduite privée irréprochable, Bellemont aurait pu se soustraire au sort qui frappa les comédiens français en 1793. Il tint à honneur de partager la captivité de ses camarades, et ne recouvra comme eux sa liberté qu'après le 9 thermidor. Il quitta la scène en 1802. « Ses dernières paroles donnent une idée de son caractère et de ses mœurs, observe Lemazurier. Un prêtre étant venu pour l'assister à ses derniers moments : « Nous ne sommes pas » bien ensemble, lui dit-il; ce n'est pas que je » vous veuille du mal, mais vous m'avez excom» munié, je ne sais trop pourquoi; je n'ai fait de » mal à personne; j'ai fait tout le bien que j'ai » pu : voyez, monsieur, si cela vous convient. » On ne rapporte pas, et pour cause, la réponse de l'ecclésiastique à cette mise en demeure qui lui était adressée par un homme de bien. Bellemont a en effet laissé à son fils, qu'il chérissait, le plus enviable héritage : l'estime universelle, qui s'incline devant la vertu.

BELLENAVES, bourg et comm. de France, (Allier), cant. d'Ebreuil, arrond. et à 20 kil. de Gannat; pop. aggl. 1,160 hab. — pop. tot. 2,673 hab. Carrières de marbre et de chaux; fours à chaux, tuileries. Le château de Bellenaves est un mélange de constructions gothiques et modernes; les parties les plus anciennes datent du XVe siècle. L'église paroissiale, construction du style byzantin, restaurée au XIVe siècle, possède sous son portail un bas-relief d'un travail ancien, mais malheureusement fort mutilé.

BELLENCOMBRE, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 k.

S.-E. de Dieppe, sur la Varennes; pop. aggl., 707 hab. — pop. tot. 939 hab. Fabriques de toiles; commerce de chevaux; petite église du XI[e] siècle.

BELLEND DE SAINT-JEAN (Antoine-Joseph), officier français, né en 1748, au château de Bateing, près de Castelnau, mort en 1791. Il servit fort jeune dans la cavalerie, et il était arrivé au grade de capitaine, quand il eut le malheur de tuer en duel un homme appartenant à une famille puissante, ce qui le força à s'expatrier. Il revint en France au commencement de la Révolution, dont il fut l'un des plus ardents adversaires. Il se réunit, ainsi que son frère, au marquis d'Escagnac-Lautane, et assista à tous les combats qui furent livrés dans le Quercy contre les attroupements populaires. Mais il périt misérablement dans une attaque dirigée contre sa propre maison, après avoir fait une vigoureuse résistance.

BELLENDEN ou **BALLANTINE** (Guillaume), écrivain écossais, qui vivait au commencement du XVII[e] siècle. Bien que tenu en très-haute estime par le roi d'Angleterre, Jacques I[er], qui le nomma maître des requêtes, il vint habiter Paris, y professa les humanités vers 1602, et publia plusieurs ouvrages écrits dans un latin d'une remarquable élégance. Deux de ces ouvrages ont eu surtout beaucoup de succès. Ils ont pour titre : *Cicero princeps* (1608), et *Cicero consul, senator, senatusque Romanus* (1612). Le premier, qui se compose de passages extraits de Cicéron, traite des règles du gouvernement et des devoirs du chef de l'État. On a également de lui : *De tribus luminibus Romanorum* (Paris, 1634, in-fol.), dont seize livres seulement ont été publiés.

BELLENDÉNIE s. f. (bè-lan-dé-nî — de *Bellenden*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des protéacées, comprenant un arbrisseau, qui croît en Tasmanie. ‖ On a désigné aussi sous ce nom un genre d'iridées, appelé aujourd'hui *Montbrétie*.

BELLENGER (François), littérateur et philologue français, né près de Lisieux en 1688, mort en 1749. Il se fit recevoir docteur en Sorbonne et fut un des hommes de son temps les plus versés dans la connaissance des langues anciennes et modernes. On a de lui des traductions exactes et estimées des *Antiquités romaines*, de Denys d'Halicarnasse (1723, 2 vol.); de la suite des *Vies de Plutarque*, par Rowe; de la *Théologie astronomique*, de Derham (1729), etc. On estime également ses *Essais de critique sur les ouvrages de Rollin*, les *Traducteurs d'Hérodote et le Dictionnaire de la Martinière* (1740). Cet ouvrage, publié sous le pseudonyme de van der Meulen, est plein de savantes et judicieuses observations, écrites malheureusement dans un style dépourvu de toute élégance. L'auteur y démontre parfaitement que Rollin savait assez mal le grec, et qu'il lui arrivait trop souvent de s'approprier des passages d'auteurs dont il ne citait jamais les noms.

BELLENGHI (Philippe-Marie-Albertin), prélat et savant italien, né à Forlimpopoli en 1758, mort en 1839. Il entra dans l'ordre des camaldules, prit le grade de docteur en théologie et en droit canon, et, après avoir été curé à Faenza et à Pérouse, fut nommé abbé de Sassoferrato et de l'Avellana, procureur général de son ordre, et enfin archevêque de Nicosie par le pape Léon XII. On a de lui un nombre considérable d'ouvrages en latin et en italien, tant manuscrits qu'imprimés. Parmi ces derniers, nous citerons : *Observations critiques sur les devoirs de l'homme* (Forli, 1789); *Fossiles de Catria et des montagnes adjacentes* (Rome, 1819); *Recherches sur la géologie* (Roveredo, 1824), etc.

BELLE-PERCHE (Pierre DE), chancelier de France, natif de Lucenai, en Nivernais, mort à Paris en 1307. Il fut l'un des conseillers les plus intimes de Philippe le Bel, et prit une très-grande part à tous les actes du gouvernement de ce prince. Sa connaissance profonde du droit canon devait être très-utile à un roi dont la vie se passa à lutter contre le pouvoir spirituel et ses empiétements. Après s'être acquitté avec succès d'une mission dans les Flandres, de Belle-Perche fut envoyé en Angleterre, où il négocia la paix d'Amiens (1302); de là il se rendit à Rome (1303), et, deux ans plus tard, il fut chargé de s'y rendre de nouveau et d'accompagner l'ancien archevêque de Bordeaux, Bertrand de Got, élevé au pontificat sous le nom de Clément V. De retour en France, l'ancien conseiller au parlement reçut, en récompense de ses services, l'évêché d'Auxerre (1306) et fut nommé chancelier de France.

BELLE-PETITE-FILLE s. f. (V. l'étym. de *beau-fils*). Fille d'un gendre ou d'une bru : *La conduite des* BELLES-PETITES-FILLES *du roi et de ses bâtardes, les ordres à y mettre et à y donner, toutes ces choses entraient dans les occupations de madame de Maintenon.* (St-Sim.) ‖ Pl. BELLES-PETITES-FILLES.

BELLEPIERRE DE NEUVE-ÉGLISE (Louis-Joseph), agronome français, né à Saint-Omer en 1727, mort vers la fin du XVIII[e] siècle. Il servit d'abord dans les gardes du corps, mais son goût l'entraîna bientôt vers les études agricoles. Ses principaux ouvrages sont : *Boussole agronomique* ou le *Guide des laboureurs* (1762); *Discours entre un seigneur et son fermier sur différentes cultures de plantes*, traduit du danois (1765); l'*Art de battre, écraser, piler, moudre les grains avec de nouvelles machines* (1769). Il a aussi travaillé avec Surgy à rédiger l'*Agronomie* ou *Principes de l'agriculture réduits en pratique* (1761 et suiv., 8 vol. in-8°).

BELLE-POULE. Nom de la frégate qui, sous le commandement du prince de Joinville, rapporta en France, en 1840, les cendres de Napoléon I[er].

BELLE-PUCELLE s. f. Bot. Nom vulgaire d'une renoncule des champs. ‖ Pl. BELLES-PUCELLES.

BELLÈQUE s. f. (bèl-lè-ke). Ornith. Nom vulgaire de la foulque.

Belle, quelle souffrance! Cette chanson populaire dans le Béarn, et admise par M. Champfleury dans son recueil, nous a semblé digne, par sa naïveté et l'émotion tout intime qui s'en dégage, de figurer dans notre collection. C'est aussi pur et aussi charmant, comme sentiment, que le fameux : *Si le roi m'avait donné Paris, sa grand' ville.*

2[e] Couplet.

De ceux qui t'ont charmée
Pas un, jamais,
Qui t'ait autant aimée
Que je faisais :
Et pour reconnaissance
Tu m'as trahi!
Mais mon mal par l'absence
Est bien guéri.
Ainsi donc, juge et pense
Ce qu'on en dit.

3[e] Couplet.

L'amour le plus sincère
Ne te fait rien.
Mais être aussi légère
Est-ce donc bien?
Se peut-il qu'on soupire
Si tendrement,
Et, sans aimer, le dire
Si gentiment?
Tu ne faisais que rire
De mon tourment!

BELLER, BELLÈRE ou **BELLERUS** (Jean), imprimeur et savant hollandais, mort en 1595. On lui doit : un dictionnaire intitulé *Onomasticon* (1553); l'*Institution d'une fille de bonne maison* (1555), traduit de l'italien; l'*Historiale description de l'Ethiopie* (1558), traduit du portugais; une version française de l'*Imitation* sous ce titre : l'*Art et manière de parfaitement ensuivre Jésus-Christ, autrement dite l'internelle consolation* (1565). Il imprimait lui-même ses ouvrages à Anvers, et il fit paraître en outre de belles éditions des ouvrages classiques.

BELLEREGI s. m. (bèl-le-ré-ji). Bot. Syn. de *myrobolan*. ‖ On dit aussi BELLERIC.

BELLERMANN (Constantin), musicien et compositeur allemand, né à Erfurth en 1696. Il fut recteur à Munden; mais, dans ses moments de loisir, il composa des cantates, des sonates, des ouvertures, la plupart restées inédites. On a de lui l'opéra italien d'*Issipite* (1743).

BELLERMANN (Jean-Joachim), antiquaire et théologien allemand, né à Erfurth, mort en 1842. Après avoir été, pendant quatre ans, précepteur en Russie, il revint à Erfurth, y professa la théologie, et, lorsque l'université de sa ville natale fut supprimée, il fut chargé de diriger le Gymnase de Berlin et d'y occuper la chaire de théologie. On doit à ce savant, outre des éditions de Térence, de Cornélius Népos, de Phèdre, etc., un grand nombre d'ouvrages en latin et en allemand, parmi lesquels nous nous bornerons à citer : *Manuel de littérature biblique, contenant l'archéologie, la géographie, la chronologie, etc.* (Erfurth, 1787); *Observations sur la Russie, sous le rapport des sciences, des arts et de la religion, etc.* (Erfurth, 1788, 2 vol.); *Mémoires et mélanges économiques, technologiques et d'histoire naturelle* (1798); *Remarques sur les médailles phéniciennes et puniques* (1812-1816); les *Gemmes et les abraxas des anciens* (1817-1819), etc.

BELLERMANN (Chrétien-Frédéric), littérateur allemand, fils du précédent, né à Erfurth en 1793. De 1818 à 1825, il fut pasteur de l'église évangélique et allemande de Lisbonne; il remplit ensuite la même fonction à Naples, puis à Berlin. On lui doit les ouvrages suivants : *Textes et auteurs des livres de la sainte Ecriture* (Berlin, 1848); les *Catacombes de Naples* (Hambourg, 1839); une édition des *Vieilles chansons portugaises* (1840), et *Souvenirs du sud de l'Europe* (1851). — Son frère, Jean-Frédéric BELLERMANN, né en 1795, devint, en 1847, directeur de l'établissement du Cloître Gris de Berlin. Il a donné une savante édition des *Hymnes de Denys et de Mesomide* (1840), et d'autres travaux sur la musique ancienne, notamment les *Gammes et les notes des Grecs* (1848).

BELLÉROPHE s. m. (bèl-lé-ro-fe — de *Bellérophon*, nom myth.). Moll. Genre de coquilles fossiles, qui paraît être voisin des atlantes, et qu'on trouve dans les terrains appelés par les géologues *terrains de transition : Les* BELLÉROPHES *sont des coquilles fossiles qu'on n'a jamais rencontrées, jusqu'à présent, en dehors des terrains nommés* de transition *par les géologues.* (Deshayes.)

BELLEROPHON, nom du navire anglais à bord duquel se réfugia Napoléon en 1815.

BELLÉROPHON, héros mythologique, fils de Glaucus, roi de Corinthe, et petit-fils de Sisyphe. Après le meurtre involontaire de son frère, il fut obligé de s'expatrier et se retira à la cour de Prœtus, roi d'Argos. Sténobée, femme de ce prince, l'accusa faussement, auprès de son mari, d'avoir tenté de la séduire. Prœtus, ne voulant pas violer les lois de l'hospitalité, envoya le héros à Iobatès, son beau-frère, roi de Lycie, après lui avoir remis des tablettes où était gravé en signes mystérieux l'ordre de lui donner la mort. Iobatès lui ordonna de combattre la Chimère, persuadé qu'il succomberait dans cette lutte. Protégé par Pallas, qui lui amena le cheval Pégase, Bellérophon tua le monstre, dompta ensuite les Solymes et les Amazones, et accomplit de tels exploits, que le roi de Lycie, émerveillé, lui donna sa fille en mariage et le désigna pour son successeur.

Le nom de Bellérophon, son combat avec la Chimère et la lettre perfide dont il était chargé, ont passé en proverbe, et les écrivains y font de fréquentes allusions; *Lettre de Bellérophon* est devenu une expression pittoresque pour désigner les lettres écrites contre ceux mêmes qui sont chargés de les porter, ou simplement une recommandation trompeuse :

« Pendant qu'Isidore galope sur un *coursier* aussi rapide que celui *de Bellérophon*, la belle Césarine s'arrange, d'une main un peu tremblante, son bandeau de cheveux noirs. »

VICTOR DUCANGE.

« J'espère que frère Gabriel Cramer enverra bientôt à frère Bourgelat le recueil de soufflets que vous donnez à tour de bras aux jansénistes et aux molinistes. C'est bien dommage, encore une fois, que Jean-Jacques, Diderot, Helvétius et vous, avec d'autres hommes de la même farine, vous ne vous soyez pas entendus pour écraser l'infâme. Le plus grand de mes chagrins est de voir les imposteurs unis, et les amis du vrai divisés. Combattez, mon cher *Bellérophon*, et détruisez la *Chimère.* »

VOLTAIRE (à d'Alembert).

« Si la superstition a fait si longtemps la guerre, pourquoi ne la ferait-on pas à la superstition? Hercule allait combattre les brigands, et *Bellérophon les Chimères;* je ne serais pas fâché de voir des Hercules et des *Bellérophons* délivrer la terre des brigands et des *Chimères* dont la superstition l'a couverte. » VOLTAIRE (à Frédéric II).

« Les ouvrages marqués au sceau de l'humanité, c'est-à-dire pleins de bévues, d'inconséquences, de contradictions, devaient ainsi se déceler eux-mêmes. L'abrutissement de l'espèce humaine, durant tant de siècles, a prolongé le fanatisme. Enfin, vous avez été le *Bellérophon* qui a terrassé cette *Chimère.* »

FRÉDÉRIC II (à Voltaire).

« Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille, s'écria Pontois en projetant un regard inquiet à travers les plis de la missive qu'il tenait à la hauteur de l'œil. J'épelle par-ci par-là quelques mots qui me font craindre de recevoir des coups de bâton au lieu de l'hospitalité écossaise. Allons, allons, mon pauvre garçon, je crois que tu portes là une *lettre de Bellérophon.* » (*Galerie de littérature.*)

Bellérophon, opéra en cinq actes, de Thomas Corneille, Fontenelle et Boileau, musique de Lulli, représenté à Paris, sur le théâtre de l'Opéra, le 31 janvier 1679, remis en musique par Berton et Grenier, le 20 novembre 1773.

Cet opéra fut annoncé d'abord sous le titre de : les *Triomphes de Bellérophon* (*Mercure galant*, décembre 1678, page 124). Plusieurs recueils lui donnent pour auteur Corneille le jeune, quelques-uns Fontenelle; de récents travaux sur l'Académie de musique nous renseignent d'une manière certaine sur les noms des librettistes. Castil-Blaze, dans son *Répertoire général du théâtre de l'Opéra*, n'hésite pas à donner aux trois collaborateurs un droit égal de paternité sur le poëme, mais son rôle s'arrête à une simple mention; il nous a donc fallu chercher ailleurs les indices certains de cette association poétique. En ce qui concerne Fontenelle, la collaboration est parfaitement établie; on a même été, nous le répétons, jusqu'à le présenter comme l'unique auteur de l'ouvrage. Un des sécrétaires de Lulli, nommé Noirville, a publié une *Histoire de l'Académie royale de musique*, devenue fort rare, mais que nous avons sous les yeux, et dans laquelle *Bellérophon* figure avec la seule signature de Thomas Corneille. Toutefois, une note de l'auteur nous apprend que « tout le monde sait que le rôle d'Amisodar est entièrement de la composition de M. de Fontenelle... » Noirville dit encore : « Thomas Corneille, rebuté par le peu de succès de *Psyché*, avait renoncé au théâtre lyrique; mais Racine et Despréaux, qui n'avaient rien oublié pour décrier Quinault, n'oublièrent rien aussi pour ramener Corneille à faire des opéras; et, ne se flattant pas d'en pouvoir venir à bout par eux-mêmes, ils firent si bien, que Louis XIV lui fit l'honneur de lui témoigner qu'il le souhaitait. Il n'en fallait pas moins pour le rembarquer sur une mer qui lui paraissait trop orageuse. Corneille choisit le sujet de *Bellérophon*. Il en fit le premier acte avec beaucoup de facilité; il le montra à Lulli, à qui il déclara que le plan du quatrième et du cinquième acte était tracé, mais qu'il ne savait comment disposer le deuxième et le troisième. Lulli lui dit de consulter Quinault. Ce dernier s'y prêta de bonne grâce; mais il pensa le désespérer par la rigueur avec laquelle il fit main basse sur les deux tiers de ses vers, qu'il ne trouvait pas assez lyriques. Il le tira enfin d'embarras. *Bellérophon* fut achevé, et les représentations emportèrent également les suffrages de la cour et de la ville. » Ainsi, Quinault, bien que son nom ne figure pas sur le titre, aurait aussi participé à la mise sur pied de cet opéra, dont la fable lui était d'ailleurs familière, puisqu'il en avait déjà tiré une tragédie intitulée également *Bellérophon*, laquelle, soit dit en passant, avait eu une superbe chute. Jusqu'à présent, nous n'avons pas vu quelle part Boileau devait revendiquer dans la pièce. « On a dit que Despréaux avait eu une grande part à ce poëme, lisons-nous dans les *Annales dramatiques;* mais Fontenelle, dans une lettre adressée aux auteurs du *Journal des savants*, a assuré bien positivement qu'à l'exception du prologue, du morceau qui ouvre le quatrième acte, et du canevas, il ne pouvait y avoir rien de Despréaux dans *Bellérophon;* et que Thomas Corneille, qui ne se souciait pas trop de cette sorte de travail, lui avait envoyé à lui-même (Fontenelle) le plan de cet opéra pour l'exécuter. » Il n'en est pas moins vrai que Boileau a écrit : « Tout ce qui s'est trouvé de passable dans *Bellérophon*, c'est à moi qu'on le doit. » Le même ouvrage prétend que les paroles de cet opéra ont été attribuées à tort à Corneille, et que Fontenelle les a revendiquées. Quoi qu'il en soit, *Bellérophon* obtint un succès prodigieux. Il fut joué sans discontinuer depuis le 31 janvier jusqu'au 27 octobre suivant, et repris avec non moins de bonheur dès le milieu de l'année 1680. Le 3 janvier 1680, il avait été représenté devant le roi à Saint-Germain-en-Laye. Le roi en avait fait répéter divers morceaux deux fois de suite. En outre, deux représentations extraordinaires en avaient été données, la première, le 21 mai, pour le dauphin, et l'autre, le 6 septembre, pour la reine d'Espagne (Marie-Louise d'Orléans), fille de Monsieur, alors sur son départ. Cet opéra obtint donc un succès des plus marqués. Un concours prodigieux accueillit *Bellérophon* dès le premier jour, si l'on s'en rapporte aux écrits du temps. « On peut assurer, dit Devisé, que tout Paris y était (à l'Opéra), et que jamais assemblée ne fut plus nombreuse ni plus illustre. J'entends crier miracle de tous côtés; chacun convient que M. de Lulli s'est surpassé lui-même, et que ce dernier ouvrage est son chef-d'œuvre. » Les enthousiastes pouvaient parler de la sorte, puisque *Armide* n'avait pas encore paru. La fameuse M[lle] Le Rochois donnait au rôle de Sténobée un grand éclat.

Nous n'entreprendrons pas l'analyse du poëme. Le héros de la pièce est connu dans l'histoire poétique par son insensibilité pour les avances amoureuses de Sténobée, et par la défaite de la Chimère, dont il triompha, monté sur le cheval Pégase. Le prologue est entre Apollon, les Muses, Bacchus et Pan. « Passons présentement à un examen précis des beautés et des défauts de cet opéra, dit Noirville; l'exposition de la première scène a, d'un consentement universel, passé pour la plus belle du théâtre lyrique. Le second acte est celui qui a le plus prêté au musicien, par le moyen de la magie, qui est, sans contredit, la plus frappante qu'on ait jamais vue au théâtre. Il y a une singularité à observer dans cette magie, c'est qu'elle est toute versifiée en rimes plates, c'est-à-dire non croisées; on ignore les raisons qui ont pu porter l'auteur à s'imposer cette loi, car le hasard ne saurait avoir produit cela pendant trente vers de suite. On a trouvé les fêtes du troisième acte trop longues, et que le quatrième n'est pas assez rempli. On aurait aussi souhaité que la pièce eût fini par la mort de Sténobée. La fête qui suit

a paru hors de raison, après une catastrophe si tragique. » En 1728, lorsqu'on reprit *Bellérophon*, on y fit quelques changements; on supprima le divertissement du quatrième acte, généralement critiqué, et on le remplaça par un divertissement mieux approprié au sujet. Il avait été fait, d'ailleurs, contre le sentiment du poëte, et seulement pour fournir un sujet à la musique. Aujourd'hui, tout le bruit qui s'est fait jadis autour de *Bellérophon* est éteint, bien éteint, et c'est à peine si la tentative de Berton et Grenier put, en 1773, en réveiller les lointains échos.

BELLEROSE (Pierre LE MESSIER, dit), célèbre comédien français, mort en 1670, était chef et orateur de la troupe de l'Hôtel de Bourgogne, et l'un des meilleurs acteurs de son temps. Il créa le rôle de *Cinna* et celui du *Menteur*, pour lequel le cardinal de Richelieu lui fit présent d'un habit magnifique. Le cardinal de Retz dit, dans ses *Mémoires*, que la duchesse de Montbazon ne pouvait se déterminer à aimer le duc de La Rochefoucauld, parce que ce seigneur ressemblait trop à Bellerose, « qu'il avait l'air trop fade, » ce qui se rapporte assez bien à un passage du *Roman comique*, de Scarron, duquel il résulte que cet acteur mettait de l'affectation dans son jeu et de l'emphase dans son débit. Après tout, il reste prouvé que Bellerose avait de la distinction, un organe sympathique et de l'âme. Avec de telles qualités, on peut se permettre quelques défauts. Il quitta de bonne heure le théâtre.

Mme Bellerose, comédienne de l'Hôtel de Bourgogne, retirée en même temps que son mari, avec une pension de la Comédie, vivait encore en 1674; elle n'avait, paraît-il, qu'un talent ordinaire.

BELLES-LETTRES s. f. pl. Nom donné spécialement à la grammaire, à l'éloquence et à la poésie, ce que les Romains désignaient sous le beau nom de *humaniores litteræ* (les lettres les plus humaines).

— Faculté des lettres, corps de professeurs chargés de l'enseignement supérieur des lettres dans l'Université de France. V. LETTRE.

Belles-lettres, ou **Principes de littérature** (COURS DE), ouvrage de l'abbé Batteux, publié en 1774. L'auteur y développe des principes et y expose une méthode qui donnèrent à son travail le mérite de la nouveauté. Il n'eut toutefois que l'honneur de reproduire des doctrines fort sensées, qui étaient tombées en oubli. Cet ouvrage, auquel on a réuni les *Beaux-arts réduits à un même principe* (l'imitation de la nature), est aujourd'hui le principal titre de l'abbé grammairien. M. Noël loue la sagesse du dessein et la sagacité avec laquelle il décompose la métaphysique des arts. La Harpe reconnaît que l'un et l'autre renferment des principes sains, puisés dans les études de l'Université; « mais d'ailleurs une critique extrêmement commune, des idées étroites, des préjugés pédantesques, » et il dit que le style est dénué de tout agrément et de tout intérêt. M.-J. Chénier est presque aussi sévère : « Le *Cours de belles-lettres* de l'abbé Batteux, avec plus de développements que le *Traité des Études* de Rollin, offre moins d'instruction réelle et beaucoup moins d'intérêt. » M. de Brotonne, qui a porté un jugement littéraire sur le même ouvrage, entre dans quelques considérations qui nous paraissent avoir une certaine utilité : « Batteux nie le but moral que l'on prête assez généralement à la tragédie, et lui donne pour unique fin d'exciter en nous des sentiments de terreur ou de pitié, sentiments qui deviennent agréables parce qu'ils sont adoucis par l'imitation... On regrette que l'auteur d'un tel ouvrage ait pu avoir l'inconvenable idée de refuser la poésie de style à la *Henriade;* qu'il prétende que les règles du poëme épique sont mieux observées dans le *Lutrin* que dans la *Henriade.* » On ne peut contester ni la bonne foi ni l'érudition littéraire de l'abbé Batteux; mais il est singulier, en effet, qu'il refuse la poésie de l'expression à un ouvrage qui se recommande précisément par le style. En somme, dans cet ouvrage estimable, les règles des différents genres, tant en poésie qu'en prose, sont exposées avec méthode, et rendues sensibles par des exemples d'un choix souvent heureux, tirés des littératures grecque, latine et française.

BELLE-SŒUR s. f. (V. l'étym. de *beau-frère*). Celle dont on a épousé le frère ou la sœur : *C'est la sœur de ma femme, et par conséquent ma* BELLE-SŒUR. *Sa* BELLE-SŒUR, *la sœur de son mari, est morte hier. Il n'est pas permis aux musulmans d'épouser leur* BELLE-SŒUR. (Volt.) ‖ Femme du frère : *Mon frère vient de se marier; ma nouvelle* BELLE-SŒUR *est une femme charmante.* ‖ Femme du beau-frère : *Elle était femme du frère de mon mari, ma* BELLE-SŒUR, *par conséquent.*

BELLET (Isaac), médecin français, mort à Paris en 1778. Il fut inspecteur des eaux minérales de France et membre de l'Académie de Bordeaux. Le plus intéressant de ses écrits a pour titre : *Lettres sur le pouvoir de l'imagination des femmes enceintes* (Paris, 1745, in-12).

BELLET (Louis-Benjamin), journaliste français, né à Paris le 7 novembre 1805. Après avoir terminé de bonnes études au lycée Charlemagne, il débuta de bonne heure dans la littérature. Son premier ouvrage, publié dès l'âge de vingt ans, les *Notions générales et élémentaires sur le droit français*, fut couronné par la Société pour l'enseignement élémentaire. *Connaissez-vous les véritables motifs du projet de loi sur la police de la presse?* Telle est la question que posa et résolut le jeune publiciste dans une brochure publiée en 1827, solution qui ne fut probablement pas du goût du gouvernement, car l'auteur jugea prudent d'aller visiter la Belgique. Il soutint le pays qui lui avait donné l'hospitalité contre la politique oppressive du gouvernement des Pays-Bas, et fut condamné à une année de prison par la cour d'assises de Bruxelles.

Banni de Belgique et de Hollande, après huit mois de détention, il revint en France. Il n'y fut guère plus heureux et subit, sur la fin de la Restauration, une nouvelle condamnation, à l'occasion d'un journal qu'il avait fondé en 1829, feuille à laquelle on doit l'introduction des gravures sur bois intercalées dans le texte : c'était la *Silhouette*.

Comme il s'était réfugié en France afin d'échapper à la justice belge, M. Bellet, pour échapper à la justice française, se réfugia de nouveau en Belgique, et, de 1831 à 1835, prit une part active à la rédaction de *l'Emancipation*. La Révolution de 1848 lui rouvrit les portes de sa patrie, où il fut l'un des fondateurs du comité de l'*Union électorale* de la Seine, qu'il dirigea jusqu'à sa dissolution en 1852, ralliant tous les amis de l'ordre autour d'un même drapeau. Il était expert en la partie, ayant rédigé dix ans auparavant le *Courrier des électeurs*, avec MM. César Moreau, Bodet et Sarrans jeune.

Depuis 1861, M. Louis Bellet appartient à la rédaction de la *Patrie*, où il traite de matières politiques et de questions d'économie politique. Le bulletin quotidien lui a été confié dans les dernières années; il a fait oublier, par une polémique hautement gouvernementale et ministérielle, les effervescences révolutionnaires de sa jeunesse.

Comme économiste, il a publié, en 1847, le *Code manuel des ouvriers, contre-maîtres et apprentis*, ouvrage adopté par l'Université et couronné par la Société pour l'enseignement élémentaire. On lui doit aussi des traités sur les assurances contre l'incendie et sur la vie, qui ont puissamment contribué en France au développement de ces utiles institutions. Il a encore écrit un ouvrage pratique sur le Crédit foncier, et d'excellentes dissertations sur la question des loyers.

Outre les matières d'économie politique et de finances, M. Louis Bellet s'occupe des questions étrangères. Lors des affaires du Danemark, il s'est fait remarquer parmi les publicistes qui étaient le plus au courant de la situation.

Ses traités se recommandent par une grande clarté d'exposition et par une excellente méthode de vulgarisation; ses études politiques et économiques révèlent un esprit sérieux, et un écrivain n'abordant un sujet que lorsqu'il l'a consciencieusement étudié et qu'il en est entièrement maître, qualité rare à notre époque, où l'on improvise sur ce que l'on sait, et surtout sur ce que l'on ne sait pas. Le style de M. Louis Bellet est clair, net, correct, parfois un peu aride comme les sujets qu'il traite. Cependant, il possède tout ce qui constitue un littérateur; il l'a bien prouvé dans ses œuvres purement littéraires, car cet homme grave a tout essayé; il s'est même lancé dans l'art dramatique, où il a remporté des succès, avec la *Coquette sans le savoir* en 1828, et la *Morte* en 1832. Il a aussi publié une étude curieuse : la *Biographie des condamnés politiques sous la Restauration* (4 vol.), ouvrage dont le titre seul suffit pour en indiquer l'esprit libéral.

BELLETESTE (B.), orientaliste français, né à Orléans en 1778, mort en 1808. Il était versé dans l'étude des langues orientales, lorsqu'il partit en 1798 pour l'Egypte, comme interprète et membre de la commission des sciences et des arts, attachée à l'expédition du général Bonaparte. Il prit part à plusieurs combats, fut deux fois blessé à la tête, et rendit de grands services, soit en corrigeant les cartes défectueuses de l'Egypte, soit en rédigeant des mémoires pour la commission. Nommé secrétaire interprète au ministère des affaires étrangères, lorsqu'il eut regagné la France, Belleteste continua ses études sur la littérature orientale; il a publié : la traduction d'un recueil de morale et de politique, écrit en turc, et intitulé les *Quarante vizirs;* et les *Bulletins de la grande armée*, traduits en turc (1805-6-7, 3 vol. in-4). On a également de lui, en manuscrit, un *Traité des pierres précieuses*, traduit de l'arabe de Teïgachy.

BELLE-TÊTE s. f. Plongeon de nageur bien exécuté : *La vague vous fustige quelquefois avec sévérité; les* BELLES-TÊTES *se succèdent et aussi les plats-dos, si l'élan est trop fort.* (E. Briffault). ‖ Pl. BELLES-TÊTES.

BELLÉTRISTE adj. (bèl-lè-tri-ste — rad. *belles-lettres.*) Néol. Qui s'occupe de belles-lettres, littérateur : *Vrais fils du* XVIIIe *siècle, du siècle éminemment littéraire et* BELLÉTRISTE. (Michelet.)

BELLET-VERRIER (Hubert), publiciste français du XVIIIe siècle. On a de lui un *Mémorial alphabétique des choses concernant la justice, la police et les finances de la France*, dont la première partie, qui traite des tailles, parut en 1697, et la troisième partie, sur les gabelles, en 1714.

BELLEVAL (Pierre RICHER DE), médecin et botaniste, né à Châlons-sur-Marne en 1558, mort en 1625. Il est le fondateur, sinon de la botanique, au moins de l'enseignement de cette science en France. Cet enseignement n'existait pas dans notre pays, lorsque Henri IV, apprenant que les étudiants français étaient obligés d'aller apprendre la botanique dans les universités d'Italie, résolut de mettre un terme à cet état de choses en établissant un jardin botanique à Montpellier (1596). Le duc de Montmorency, qui avait apprécié, lors de l'épidémie de Pézénas, les services rendus par Belleval, élève de Montpellier, le fit nommer titulaire d'une chaire, créée par le même édit, et consacrée à l'enseignement de la botanique et de l'anatomie. Belleval, s'étant fait recevoir docteur à Montpellier (1596), prit presque aussitôt possession de sa chaire, et fut chargé de disposer et de construire le jardin botanique de la façon la plus convenable. Plein d'intelligence, de zèle et d'activité, Belleval consacra tous ses instants à l'étude des plantes et publia plusieurs ouvrages; une nomenclature des plantes cultivées dans le Jardin royal de Montpellier, sous le titre de *Onomatolgia*, etc. (1585); *Recherche des plantes du Languedoc* (1603); *Remontrance et supplication au roi Henri IV, touchant la continuation de la recherche des plantes du Languedoc*, etc. Il avait réuni tous les matériaux nécessaires pour écrire l'histoire des végétaux du Languedoc, lorsqu'il mourut. Ce savant avait entrepris de faire une nouvelle nomenclature botanique, dans laquelle il désignait chaque plante sous un nom grec exprimant le plus saillant de ses caractères. Cette idée, qui était fort peu heureuse, ne devait point être adoptée.

BELLEVALIE s. f. (bé-le-va-lî — de *Belleval*, botaniste français). Bot. Genre de plantes de la famille des liliacées, qui a pour type une seule espèce commune en Italie et dans le midi de la France; c'est l'hyacinthe ou jacinthe romaine. ‖ Nom proposé pour une petite plante de la famille des naïadées, qui croît dans les lacs salés du midi de la France, mais qui n'a pas été adopté : toutefois, le genre a été conservé sous le nom d'*althénie*.

BELLEVILLE, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de l'Illinois, ch.-l. du comté de Saint-Clair, à 20 kil. de Saint-Louis; pop. 5,600 hab. Commerce actif, nombreuses manufactures, riches houillères. ‖ Ancienne commune du dép. de la Seine, qui eut même le titre de ville et compta jusqu'à 58,000 hab.; aujourd'hui comprise dans l'enceinte de la capitale.

BELLEVILLE (Marguerite de VALOIS, dame DE), née vers 1400, morte vers 1458. Elle était fille naturelle du roi Charles VI et d'Odette de Champdivers, qu'on avait mise près du roi devenu fou, et qui était connue sous le nom de la *petite reine*. Marguerite de Valois ne fut point oubliée par son frère Charles VII lorsqu'il monta sur le trône, ainsi que le prouve une lettre du 15 août 1425, dans laquelle le roi ordonne au trésorier du Dauphiné de « payer à ladite Marguerite 400 livres tournois pour elle aider à avoir de la robe et à quérir ses nécessités. » Bientôt après Charles VII l'appela près de lui, la légitima en 1427, et lui fit épouser Jean de Harpedenne, seigneur de Belleville en Poitou. De cette union naquit : Marie de Belleville, qui fut dame d'honneur de la reine Marie d'Anjou, et Gilles de Belleville, qui fut enfant d'honneur de la reine. Cette famille s'éteignit à la quatrième génération, dans la personne de Claude de Belleville, tué à Courtray en 1587.

BELLEVILLE ou **TURLUPIN** (Henri LE GRAND, dit), comédien français, mort à Paris en 1634. Après s'être acquis, sous le nom de *Turlupin*, une véritable réputation, en jouant des farces sur les tréteaux de la foire, il fit partie de la troupe de l'Hôtel de Bourgogne. Émule de Gros-Guillaume et de Gauthier-Garguille, il excellait dans les rôles comiques, qu'il jouait avec autant d'esprit que de verve et de naturel. Il improvisait également bien et plaisait beaucoup, par son jeu et par ses saillies, au cardinal de Richelieu, qui ordonna, dit-on, aux comédiens de l'Hôtel de Bourgogne de le recevoir parmi eux. Turlupin est le héros d'une pièce jouée aux Variétés en 1808.

BELLEVILLE (REDON DE), administrateur français. V. REDON.

BELLEVILLE-SUR-SAONE, ville de France (Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kil. N.-E. de Villefranche; pop. aggl. 2,027 hab.— pop. tot. 3,052 hab. Fabrique de tonneaux, toiles de coton, broderie, commerce de vins du Beaujolais, bestiaux, quincaillerie, friperie, broderie. On y voit une belle église romane du XIe siècle, classée au nombre des monuments historiques.

BELLEVUE, hameau de France (Seine-et-Oise), commune de Meudon et de Sèvres, à 9 kil. S.-O. de Paris, sur le chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche). 453 hab. Nombreuses villas; chapelle de Notre-Dame des Flammes, érigée en souvenir de la catastrophe du 2 mai 1842, où périt si malheureusement Dumont d'Urville. Le village de Bellevue est construit sur l'emplacement d'un château bâti par Mme de Pompadour en 1748, et détruit pendant la Révolution.

BELLEVUE (LE CHATEAU DE). On oublie vite, au temps où nous vivons. Notre siècle respecte les vieux monuments encore debout; il aime les ruines, pourvu qu'elles soient visibles et tangibles; mais les choses disparues sont bientôt effacées de la mémoire. Et puis, on n'a pas le temps de savoir. Combien de personnes connaissent l'histoire du château de Bellevue? Parmi les milliers de promeneurs qui vont admirer la vue qu'on découvre du haut de la terrasse, combien peu se doutent qu'ils foulent le sol où s'élevait le château de Mme de Pompadour!

Un château, si l'on veut, mais plutôt une maison de plaisance, un palais mignon, qui fut bâti en deux ans et qui n'en dura pas cinquante, et, pour tout dire, un caprice de marquise, mais d'une marquise qui a pu dire avec raison : « Pendant mon règne! » C'est d'elle que Voltaire écrivait : « Elle était des nôtres. » Entendez cela : Non-seulement elle aimait les poëtes et les artistes, elle était artiste elle-même. Elle avait surtout ce don si rare, le goût, à un degré tel qu'elle imprima sa marque particulière à toutes les œuvres d'art de son époque.

En 1748, Bellevue, ce centre de la villégiature parisienne, ce lieu charmant, tout peuplé de villas élégantes, était à la lettre un désert. Mme de Pompadour, ayant eu un jour occasion de passer sur la colline aride, fut frappée de la beauté du panorama qui se déroulait devant ses yeux : au premier plan, la Seine et l'île Seguin; à gauche, Sèvres et les hauteurs boisées de Saint-Cloud; en face, Boulogne et une plaine immense; à droite, Paris. Comment n'avait-on pas eu l'idée de bâtir en un tel site? Il fallait là, et sur-le-champ, une jolie maison. Elle fit part de son dessein à MM. de l'Assurance et d'Isle, deux architectes en réputation, qui se mirent aussitôt à l'œuvre; et, comme déjà, à cette date, le mot *impossible* n'était pas français, le 30 juin 1748, on commença à remuer les terres, et deux ans après les bâtiments étaient achevés, les jardins plantés, les peintures sèches et les meubles en place. Le 24 novembre 1750, le roi couchait au château de Bellevue. On n'avait dépensé que 2,500,000 livres.

La marquise avait hâté les travaux par sa présence. Assise sur un trône rustique formé de cailloutage et de gazon « la marraine du rococo » assistait à la rapide réalisation de son rêve. Louis XV lui-même, à qui elle avait communiqué son enthousiasme, se mêlait aux travailleurs, et donnait des conseils. Il apportait là plus de zèle, en vérité, qu'aux affaires de l'Etat. On le vit plusieurs fois se faire servir à manger au milieu des jardiniers et des maçons. Ces jours-là, il couchait dans une maisonnette située au bas de la colline et appelée *Brimborion*. Elle existe encore et appartient à M. Tamburini.

Le château de Bellevue, dont nous avons sous les yeux plusieurs dessins dus à la pointe élégante de Rigaud, se composait d'un seul corps de logis à deux étages, surmontés d'un toit à la Mansard. La façade regardait Paris : au centre, un avant-corps de faible saillie, avec fronton triangulaire, rompait la ligne de ses neuf fenêtres; une terrasse, garnie d'orangers, celle que l'on voit aujourd'hui, la bordait en se prolongeant des deux côtés. Au-dessous, le parc descendait en pente douce jusqu'au bord de l'eau; il se terminait par des arcs de verdure, à travers lesquels on voyait passer les coches chargés de voyageurs et les bateaux de toute sorte. Du côté de la cour, deux bâtiments à un seul étage, se faisant face et se reliant au château par une simple grille, renfermaient les écuries et les offices. Un petit fossé, muni d'une double rangée de balustres en pierre, défendait l'entrée. Au delà, c'est-à-dire du côté de Meudon, et suivant l'axe de l'avenue Mélanie, s'étendaient les jardins : une merveille. M. d'Isle s'y était livré, selon le goût de l'époque, à une véritable débauche de boulingrins, de grottes, de salles de verdure, de jets d'eau et de labyrinthes. Il y avait, comme à Versailles, un tapis vert, où se voyait une statue pédestre de Louis XV, en marbre de Gênes, par Pigalle. Dans les bosquets, on admirait deux nymphes dues au même sculpteur, et un Apollon par Coustou. Des groupes d'enfants dorés jouaient dans les bassins. « *Tout est de roses dans ces jardins,* » écrivait un contemporain.

Pénétrons dans l'intérieur du château. Deux statues de la Poésie et de la Musique, par Falconnet et Adam, ornent le vestibule. La salle à manger montre six dessus de porte, par Oudry, représentant des attributs de chasse et de pêche. Les mêmes sujets sont reproduits par Verbreck dans la menuiserie. Dans le salon se trouvent les célèbres panneaux de Carle Vanloo, au nombre de six et figurant la *Peinture*, la *Sculpture*, l'*Architecture*, la *Musique*, la *Tragédie* et la *Comédie*. Une galerie, où se voit un joli Amour en marbre par Sally, conduit à une salle de musique. L'appartement du roi est à gauche, sur la façade : il se compose d'une chambre où Vanloo a peint des dessus de portes, et d'un boudoir, meublé en perse brodée d'or, où Boucher a semé des sujets chinois. Au premier étage, l'attention se porte sur les appartements du dauphin et de la dauphine, meublés en pékin, et ornés de peintures par Vernet, Boulogne et Pierre, et principalement sur la grande galerie, tendue d'étoffe peinte par Perrot, enrichie de guirlandes de fleurs sculptées et peintes, et remplie de tableaux de Boucher.

Il y a aussi une salle de spectacle en miniature. Le *Devin du village* y est joué en 1753. La belle marquise remplit, dans la pièce de Rousseau, le rôle de Colin. Elle y est, comme on pense, très-applaudie.

Il ne se passa pas de grands événements à Bellevue, et nous sommes obligé de glaner en dehors de l'histoire. A peine oserons-nous mentionner une invention qui vit le jour dans le château, un soir des petits soupers du roi, et qui est venue jusqu'à nous : les filets de volaille à la Bellevue ! Pourtant, si Brillat-Savarin a raison de prétendre que l'invention d'un plat nouveau intéresse plus l'humanité que la découverte d'une étoile, nous devons à Mme de Pompadour, qui a imaginé ce mets, une certaine reconnaissance.

Louis XV aimait tellement Bellevue, qu'il pria Mme de Pompadour de le lui céder. Il en prit possession le 22 juin 1756 et l'érigea en maison royale, avec gouvernement et contrôle. Il fit ajouter deux ailes au château. Mais les embellissements étaient à peine terminés que l'inconstant monarque se dégoûtait de cette résidence et l'abandonnait pour l'*Ermitage* de Versailles.

Marie-Antoinette, dauphine, avait essayé de conquérir, par ses manières aimables, les bonnes grâces de Mesdames, filles de Louis XV. Quand elle fut reine, elle leur fit donner, en 1775, l'habitation de Bellevue, et ne cessa pas de les visiter et de les entourer de soins ; mais l'humeur chagrine des trois vieilles filles résista à toutes les avances. Mme Sophie, celle qui, au dire de Mme Campan, « regardait toujours de côté, à la manière des lièvres, » mourut en 1783. Mme Adélaïde et Mme Victoire continuèrent à vivre à Bellevue. Elles s'amusaient à faire construire dans le parc des maisonnettes, qui existent encore et qui ont conservé les noms de la Ferme, du Cerf, de la Grange, de la Sablonnière. La tour de Marlborough, bâtie par elles, se voit aujourd'hui au milieu d'une propriété particulière.

En ce temps-là, la mode était aux bergeries. On suivait à Bellevue les usages de Trianon, et l'on allait traire les vaches, boire du lait chaud et manger des œufs frais dans de fausses chaumières. Une autre mode commençait, celle des jardins anglais : Mesdames avaient fait faire un jardin anglais. Le 18 mai 1790, Mme Elisabeth écrit à son amie, Mme de Bombelles : « Nous sommes enfin sortis de notre tanière. Le roi va, je crois, monter à cheval pour la troisième fois, et moi j'y ai déjà monté une. Je n'ai pas été très-lasse, et je compte recommencer vendredi. Je vais ce matin à Bellevue. J'ai besoin de voir un jardin anglais, et j'y vais pour cela. »

Mais, si tranquille que fût cette retraite, elle était trop près de Paris et de Versailles pour que les bruits de la Révolution n'arrivassent pas jusqu'à elle. Au commencement de 1791, les tantes de Louis XVI, effrayées, quittèrent la France. Le 5 mai 1794, la Convention décréta, sur la proposition de Couthon, que Bellevue, Saint-Cloud, Versailles, Sceaux, etc., ne seraient pas vendus et « seraient entretenus aux frais de la République, pour servir aux jouissances du peuple et former des établissements utiles à l'agriculture et aux arts. » Bellevue devait, d'après ce plan, être consacré à la peinture. On en fit tout simplement une caserne. Les statues furent brisées, les objets d'art dispersés, et, dans le fameux salon de Mesdames, tendu de gourgouran bleu céleste, avec agréments de soie blanche, un chef de bataillon tint sa chambre de conseil.

En dépit du décret qui en prescrivait la conservation, Bellevue fut vendu à M. Tastu, qui fit démolir le château, et dépeça le parc et les jardins. Pendant la durée de l'Empire, on ne fit aucune construction, et la colline sablonneuse, dont l'abandon avait frappé Mme de Pompadour, reprenait tout son aspect de solitude, quand M. Guillaume vint, en 1823, acheta la plus grande partie des terrains et traça le plan d'un village. En 1826, on comptait déjà cinquante maisons. Peu à peu, la mode s'en mêla ; des villas, des châteaux d'un gothique douteux et d'une Renaissance équivoque, mais enfin des châteaux s'élevèrent comme par enchantement sur l'ancien domaine royal.

Nous notons, pour les curieux qui pourront les retrouver sur nos indications, tout ce qui reste des souvenirs du XVIIIe siècle. Ce sont les communs du château, devenus des propriétés privées, et qui se trouvent à droite et à gauche de la terrasse ; les maisons de la Ferme, du Cerf, de la Grange, de la Sablonnière, déjà nommées, la tour de Marlborough, enfin Brimborion et Babiole.

BELLEVUE (Armand DE), théologien français, né en Provence, florissait dans la première moitié du XIVe siècle. Il entra dans l'ordre des dominicains et jouit de la faveur du pape Jean XXII, qui le nomma lecteur du sacré palais apostolique. Le meilleur de ses ouvrages est un dictionnaire des mots les plus difficiles de la philosophie et de la théologie, intitulé *Explicatio terminorum difficilium*, etc. (Venise, 1586).

BELLEW, médecin anglais, fut attaché, à ce titre, à la mission politique que l'Angleterre envoya en 1858 dans l'Afghanistan. M. Bellew a rédigé un journal sur cette mission. Peu important quant à la question politique, ce journal contient des renseignements extrêmement neufs et très-intéressants sur les mœurs, coutumes, habitudes et croyances des Afghans. Il contient un résumé de l'histoire du pays, d'après les anciens historiens indigènes. Les Afghans ont très-peu de livres ; aucun d'eux ne remonte à une époque un peu reculée ; mais les traditions que se sont transmises les générations permettent de rattacher leur existence à quelqu'une des tribus juives transportées dans l'intérieur de l'Asie, à l'époque de la captivité de Babylone.

BELLEY (*Bellitium*), ville de France (Ain), ch.-l. d'arrond., à 74 kil. S.-E. de Bourg, 496 kil. S.-E. de Paris ; pop. aggl. 3,697 hab. — pop. tot. 4,792 hab. L'arrond. comprend 9 cant., 131 comm., 81,303 hab. Evêché suffragant de Besançon ; petit séminaire. Tribunal de 1re instance et justice de paix. Exploitation de pierres lithographiques regardées comme les meilleures de la France ; élève de vers à soie ; tannerie ; commerce de bestiaux.

Belley est agréablement situé entre deux coteaux, à peu de distance du Rhône, dans un bassin fertile arrosé par le Furan ; on y remarque la cathédrale, vieille construction élevée en 889, plusieurs fois restaurée et toujours dans un style différent. Le chœur seul date de la fin de l'ère romano-byzantine. Dans les nefs latérales, on voit plusieurs colonnes monolithes de granit, qui proviennent, dit-on, d'un temple romain. Le palais épiscopal date de 1609 ; la belle collection des monuments antiques du collége a été classée parmi les monuments historiques. Belley est une ville fort ancienne ; on assure qu'elle était déjà considérable du temps de César, qui en fit une place forte contre les Allobroges. Brûlée par Alaric en 390, elle fut reconstruite en 412, puis détruite par un incendie en 1385. Elle dut sa reconstruction au duc de Savoie, qui la fit entourer de murailles. En 1601, le duc de Savoie la céda à la France, avec le Bugey, dont elle était la capitale, la Bresse, le pays de Gex, etc., en échange du marquisat de Saluces, et elle fut réunie au gouvernement de Bourgogne. Patrie de Brillat-Savarin, des docteurs Récamier et Richerand.

BELLEY (Augustin), antiquaire français, né près de Lisieux en 1697, mort à Paris en 1771. Il fut secrétaire du duc d'Orléans, fils du régent, et se livra aux recherches les plus savantes sur l'antiquité. Historien, géographe et numismate, il fut admis en 1744 à l'Académie des inscriptions, et participa à la rédaction du *Journal des Savants*. Les travaux et les dissertations qu'il lut à l'Académie, ou qu'il publia, forment une longue liste, qui se trouve en entier dans Quérard. Parmi ses œuvres, nous citerons : *Eclaircissements géographiques sur l'ancienne Gaule*, imprimés à la suite du *Traité des mesures itinéraires*, par d'Anville, ouvrage longtemps attribué à ce célèbre géographe (Paris, 1741, in-12), et l'*Explication des marbres de Cyzique*, publiée par le comte de Caylus, dans son *Recueil d'antiquités*.

BELLEYME, géographe français, mort vers 1832, était en 1813 chef de la section topographique aux archives de l'Empire. Il a publié une *Carte topographique de la Guyenne* en 52 planches ; une *Carte de la France* en 85 départements, une *Statistique générale de la France* avec les cartes topographiques de chaque département (1801), etc.

BELLEYME (Louis-Marie DE), magistrat français, né à Paris en 1787, mort en 1862. Il était procureur du roi au tribunal de 1re instance de Paris en 1826. Bientôt après, il devint préfet de police, en remplacement de M. Delaveau ; mais, à l'avénement du ministère Polignac, il donna sa démission, et Charles X le nomma président du tribunal de 1re instance. Il conserva cette place, qu'il remplit de la manière la plus honorable, jusqu'en 1857 ; alors il fut appelé à occuper un siége à la Cour de cassation. Il était entré dès 1829 à la Chambre des députés, et les électeurs de divers colléges lui renouvelèrent plusieurs fois son mandat ; dans la session de 1846, il fut même un des vice-présidents de la Chambre. On a de lui deux recueils de jurisprudence fort estimés : *Ordonnances du président du tribunal civil de la Seine, suivies d'observations pratiques* (1837, in-8°), et *Ordonnances sur requêtes et sur référés, selon la jurisprudence de* 1re *instance du département de la Seine* (2 vol. in-8°). On a publié une *Histoire de l'administration de M. de Belleyme, ex-préfet de police*, 1830 ; — Charles-Louis DE BELLEYME, fils du précédent, fut député de 1845 à 1846, et se rangea dans le parti libéral. Il est juge au tribunal de la Seine ; — Adolphe DE BELLEYME, frère du précédent, mort en 1864, a siégé également à la Chambre des députés, où il fut nommé rapporteur de plusieurs lois.

BELLHEIM, bourg de Bavière, dans la prov. du Palatinat, cant. et à 8 kil. de Germersheim, sur le Spiegelbach ; 2,300 hab. catholiques et réformés.

BELLI s. m. (bèl-li). Epreuve que l'on fait subir en Guinée à certains accusés, et qui consiste à leur frotter la main avec un suc particulier qui doit leur causer une brûlure s'ils sont coupables.

BELLI, tribu celtibérienne, dont il est fait mention dans Polybe et dans Appien. Elle était établie dans la province de l'Hispania Tarraconensis, et avait pour ville capitale la puissante cité de Segeda. C'est sur l'initiative des Belli qu'éclata l'insurrection qui fut suivie de la guerre celtibérienne.

BELLI (Valerio), *dit* **le Vicentino**, orfévre et lapidaire italien, né à Vicence vers 1479, mort en 1546, fut un artiste consommé en son genre. Il gravait en relief et en creux avec une élégance et une facilité incroyables, a dit Vasari. Il atteignit à la hauteur des antiques et il les aurait dépassés de beaucoup, si la nature avait fait de lui un bon maître dans l'art du dessin, comme elle en fit un excellent graveur. Malgré cela, il eut tant d'intelligence, qu'il sut se prévaloir avec talent, dans ses œuvres, des dessins d'autres artistes et de gravures antiques. Un de ses plus beaux ouvrages est une patène d'or, sur laquelle il a gravé le *Christ au milieu des apôtres* : cette pièce, d'un travail exquis, se trouve au palais épiscopal de Padoue. La galerie Pourtalès possédait une suite admirable de trente intailles (cristal de roche), de différentes formes et dimensions, gravées avec une prodigieuse délicatesse par le Vicentino. Six de ces intailles, les plus grandes, représentent des scènes de la Passion et comprennent une foule de personnages ; les vingt-quatre autres offrent chacune une figure d'apôtre ou de sibylle. Une autre intaille, montée sur une boîte d'or, de la même collection, représente la *Mort de César*. Valerio Belli fut employé par les papes Clément VII et Paul III et par le cardinal Bembo.

BELLI (Pierre), jurisconsulte italien, né à Alba en 1502, mort en 1575. Il fut auditeur de guerre sous Charles-Quint, conseiller de guerre de Philippe II, et conseiller d'Etat d'Emmanuel-Philibert de Savoie. Il doit surtout sa célébrité à l'ouvrage intitulé : *De re militari et bello tractatus*.

BELLI (Chérubin), poëte sicilien, qui vivait au XVIIe siècle. Il entra dans les ordres monastiques et se fit connaître à la fois comme théologien et comme poëte. On a de lui des idylles, des pastorales et des tragédies sacrées. Nous citerons, parmi ces dernières : l'*Agnèse* (Palerme, 1646) ; *il Martirio de santa Agata* (Palerme, 1646), etc.

BELLI ou **BELLIUS** (Honorius), médecin et botaniste italien, né à Vicence, florissait au XVIIe siècle. Très-érudit et possédant à fond la langue grecque, il alla s'établir dans l'île de Crète, qui était à cette époque une possession vénitienne, et, tout en exerçant la médecine, il s'occupa beaucoup de botanique. Il essaya de reconnaître les plantes dont les anciens ont parlé, de faire concorder leur synonymie ancienne et moderne, et sous ce rapport il a rendu de grands services à la science. Ce savant était en correspondance avec les botanistes les plus éminents de son siècle, notamment avec de l'Écluse, Ponce, les frères Bauhin, etc. On possède de lui des lettres : *Epistolæ aliquot de quibusdam plantis*, que de l'Écluse a publiées dans son *Historia plantarum rariorum* (1601, in-fol.).

BELLI (Charles), poëte italien, né à Venise en 1742, mort en 1816. Lorsque l'ordre des jésuites, dont il faisait partie, fut supprimé en 1793, Belli fut chargé d'élever les enfants d'une famille patricienne de Venise. Il termina sa vie dans cette ville, après s'être adonné à des travaux littéraires et à la poésie. Outre des traductions en vers, on a de lui : un poëme en douze chants, intitulé *Il Ventaglitto* (Venise, 1782), où l'on trouve de l'imagination et un style facile et gracieux ; *Gli Uccelli, esemplare alle cure materne* (Venise, 1817, etc.).

BELLI (Giuseppe), physicien italien, né en 1791, à Calasca (Piémont), mort à Pavie en 1860. Il reçut sa première instruction dans sa petite ville natale, et apprit le latin à Pavie, où il fit ses études philosophiques et toutes celles du ressort de l'université. Docteur ès sciences physiques et mathématiques, il suppléa d'abord le professeur Configliacchi dans ses leçons de physique à Pavie ; puis, nommé en 1821 professeur de physique au lycée de Milan, il fut appelé successivement à professer la même science à l'université de Padoue et à l'université de Pavie. Exclusivement occupé de ses travaux, Belli cultivait et approfondissait la science, en même temps qu'il l'enseignait. Il a perfectionné beaucoup de machines et d'instruments, par exemple la machine pneumatique ; il en a inventé d'autres, et, de ce nombre, une machine électrique sur un principe nouveau. On lui doit un *Traité de physique expérimentale*, en trois volumes, et un grand nombre de mémoires imprimés à part, ou insérés dans les principaux journaux scientifiques d'Italie ; mémoires traitant du Calorique, de l'Electricité, de la Grêle, de l'Attraction moléculaire, et de la Croûte terrestre. Ce dernier travail, qui est le plus important, n'a été imprimé qu'en partie, la mort l'ayant empêché d'en achever la publication. Belli était membre d'une foule de sociétés savantes, et chevalier de plusieurs ordres. Son neveu, l'ingénieur *G. Belli* est député au parlement italien.

BELLIARD (Guillaume), poëte français, né à Blois dans le XVIe siècle. Il devint secrétaire de Marguerite de Valois, à qui il avait présenté des vers lorsqu'elle vint habiter Blois. Il a publié : Les *Délicieuses amours de Marc-Antoine et de Cléopâtre*, les *Triomphes d'Amour et de la Mort, et autres imitations d'Ovide, de Pétrarque et de l'Arioste* (Paris, 1578). Tous ces écrits sont d'une extrême faiblesse.

BELLIARD (Augustin-Daniel, comte), général français, né à Fontenay-le-Comte (Vendée), en 1769, mort en 1832. Il commença à se distinguer comme chef d'état-major de Dumouriez, à la bataille de Jemmapes. Devenu suspect par suite de la défection de son général, il subit un court emprisonnement et fut destitué. Il s'engagea alors comme simple volontaire, et remonta rapidement au grade dont il avait été dépouillé ; suivit Hoche en Vendée et Bonaparte en Italie ; se distingua à Castiglione, à Vérone, à Caldiero, et fut nommé général de brigade sur le champ de bataille d'Arcole (1796). Après avoir ouvert la vallée de l'Adige à Joubert, il battit le général Landon, à qui il fit 2,000 prisonniers ; il s'empara de Civita-Vecchia (1798), puis il se rendit à Rome, où il apaisa une insurrection qui avait éclaté parmi nos troupes, et de là il passa à Naples, chargé d'une mission, dont il s'acquitta avec un plein succès, et qui avait pour objet d'empêcher le roi Ferdinand d'entrer dans la coalition contre la France. Désigné par Bonaparte pour faire partie de l'expédition d'Egypte, Belliard s'y conduisit de la façon la plus glorieuse. Aussitôt après son débarquement sur la côte du Marabout, il poursuivit les Mameluks, qu'il battit à El-gata, et se signala aux batailles des Pyramides, de Sédiman, de Syène, d'Héliopolis, à la prise de Boulak et du Caire. Nommé général de division, il reçut du nouveau général en chef Menou le gouvernement du Caire, et bientôt, isolé, sans munitions, sans subsistances, il fut investi dans cette place par les Turcs, les Anglais et les Mameluks, qu'il avait, quelque temps auparavant, chassés du Saïd. Dans cette situation critique, Belliard montra une attitude tellement ferme et décidée, que ses ennemis n'hésitèrent point à signer avec lui une convention en vertu de laquelle le général, sa petite troupe et tous les Français qui se trouvaient dans la ville purent gagner la France, avec armes et bagages. Bien que cette capitulation eût été sévèrement blâmée par Menou, Belliard n'en fut pas moins parfaitement accueilli du premier Consul, qui lui donna le commandement de la 24e division militaire (1801). Devenu chef d'état-major de Murat en 1805, il se distingua à Wittingen, à Languenau et à Austerlitz, et ne se conduisit pas moins brillamment, en 1806 et 1808, à Iéna, Erfurth, Lubeck, Eylau, Friedland, Tilsitt, etc. Après avoir pris part à la reddition de Madrid, dont il fut nommé gouverneur en 1808, et où il gagna la sympathie des Espagnols par sa modération et son esprit de justice, il suivit la grande armée en Russie. Là, il se signala comme toujours par son sang-froid et son intrépidité, força à la retraite, lors de la bataille de la Moscowa, les masses énormes de la garde russe, en établissant une batterie de vingt pièces de canon, fut dangereusement blessé à Mojaïsk, et nommé colonel-général des cuirassiers à Smorgoni. Après avoir réorganisé en Prusse la cavalerie française, il se battit à Dresde (1813), à Leipzig, où il eut le bras cassé, et fit des prodiges de valeur pendant la campagne de France, à la Haute-Epine, à Château-Thierry, à Laon, à Reims, etc. Nommé pair de France et major général de l'armée par Louis XVIII, en 1814, Belliard se rallia à Napoléon pendant les Cent-Jours, fut envoyé comme ministre extraordinaire, et, après la seconde abdication, fut arrêté et conduit à l'Abbaye. Rendu à la liberté en 1816, il fut trois ans plus tard réintégré sur la liste des pairs par le duc Decaze. Il n'en accueillit pas moins chaleureusement la Révolution de 1830, accepta en 1831 le poste d'ambassadeur en Belgique, y signa le traité de paix qui séparait définitivement ce pays de la Hollande, et mourut quelques mois après à Bruxelles, d'une attaque d'apoplexie.

Cette vie active de près d'un demi-siècle a été glorieusement et surtout courageusement remplie ; aucune guerre importante de la République et de l'Empire à laquelle n'ait participé Belliard ; aucun champ de bataille où il n'ait versé son sang. Les boulets ennemis semblaient l'avoir pris pour point de mire : il n'eut pas moins de dix chevaux tués sous lui. La petite ville de Fontenay-le-Comte a élevé une statue à son brave citoyen.

BELLIARD (Jean-Félix-Marius-Zéphirin), peintre et lithographe contemporain, né à Marseille en 1798 ; élève de MM. Aubert, Aubry et Paulin Guérin. Il a exposé, aux Salons de 1822 et 1824, des études et des portraits en miniature, et a obtenu, au premier de ces Salons, une médaille d'or ; il s'adonna à la lithographie, qui lui a valu d'honorables succès. Ses meilleurs ouvrages sont : la *Vierge de Saint-Sixte* et *Bald Castiglione*, d'après Raphaël ; *Caïn*, l'abbé de Lamennais, Charrette et d'Elbée, d'après Paulin Guérin ; les généraux Bonchamps et Cathelineau, d'après Girodet ; le prince de Talmont, Louis et Henri de La Rochejacquelein, d'après Pierre Guérin. M. Belliard a exécuté beaucoup d'autres portraits pour l'*Iconographie française* publiée par Mme Delpech. Le dernier ouvrage qu'il ait exposé est le portrait du baron Desnoyers, (1843).

BELLI-BLANCS (Paolo), acteur italien, né à Florence en 1774, mort en 1823. Il avait acquis une grande célébrité dans la péninsule,

lorsqu'il fut mis à la tête du théâtre français de Milan, fondé par Napoléon à l'instar de celui de Paris. Doué d'un physique agréable, d'une voix bien timbrée et d'une grande sensibilité, Belli-Blancs n'était pas moins remarquable dans la comédie que dans la tragédie, et il reçut des Français le surnom de Talma italien. Il excellait surtout dans la *Mirrha* d'Alfieri et dans le drame de l'*Abbé de l'Épée.*

BELLICA s. f. (bèl-li-ka — mot lat. signif. *la guerrière*). Antiq. rom. Petite colonne qui était placée devant le temple de Bellone, et contre laquelle un héraut lançait une pique, après une déclaration de guerre faite par le Sénat.

BELLICANT s. m. (*bèl-li-kan*). Ichthyol. Nom vulgaire du trigle gurnau.

BELLICARD (Jérôme-Charles), architecte et graveur français, né à Compiègne vers 1735, mort en 1786, suivant la *Biographie Didot;* vers 1793, suivant M. Ch. Le Blanc. Après avoir obtenu le grand prix d'architecture à Paris, il passa en Italie, étudia et dessina les monuments de Rome, et publia, en 1750, deux vues de cette ville. De retour en France, il grava à l'eau-forte 31 planches pour un ouvrage intitulé : *Observations sur les antiquités de la ville d'Herculanum, par Cochin fils et Bellicard* (Paris, 1754, in-12; 2e édition en 1757). Nommé membre et professeur de l'Académie royale et contrôleur des bâtiments du roi, il exécuta pour Louis XV plusieurs cartes des forêts de Compiègne et de Fontainebleau. Il grava ensuite une vue de la Loge des changes de Lyon, de J.-G. Soufflot, et six pièces reproduisant les plans de l'église Sainte-Geneviève de Paris, construite par le même architecte. Ruiné par le jeu, Bellicard mourut de misère, laissant inachevé un ouvrage intitulé : *Architectographie* ou *Cours complet d'architecture.*

BELLICULE s. m. (bèl-li-ku-le). Conchyl. Espèce de mollusque marin.

BELLIDÉ, ÉE adj. (bèl-li-dé — du lat. *bellis*, pâquerette). Bot. Qui ressemble à la pâquerette.

— s. m. pl. Section de la tribu des astérées. famille des composées, ayant pour type le genre *pâquerette.*

BELLIDIASTRE s. m. (bèl-li-di-a-stre — du lat. *bellis*, pâquerette, et de *aster*). Genre de plantes de la famille des composées, formé aux dépens des bellis, et comprenant une seule espèce, qui croît sur les montagnes de l'Europe. ‖ Ancien nom d'une plante du Cap, rapportée aujourd'hui au genre osmite.

BELLIDIFOLIÉ, ÉE adj. (bèl-li-di-fo-li-é; — du lat. *bellis*, pâquerette, et *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles semblables à celles de la pâquerette.

BELLIDIOPSE s. m. (bèl-li-di-o-pse — du lat. *bellis*, pâquerette, et du grec *opsis*, aspect, apparence). Bot. Syn. d'*osmite.*

BELLIE s. f. (bèl-lî). Bot. Genre de corymbifères, plus souvent appelé *pâquerolle*, et voisin des pâquerettes.

— **Encycl.** Ce genre se distingue par les caractères suivants : capitules multiflores, hétérogames; fleurs du rayon unisériées, ligulées femelles; celles du disque tubuleuses et hermaphrodites; involucre formé d'une ou deux séries d'écailles oblongues; fruit surmonté d'une aigrette formée de quatre ou cinq écailles membraneuses, tronquées, avec lesquelles alternent cinq autres écailles en forme de soies. Les *bellies* ressemblent beaucoup aux pâquerettes; elles habitent, pour la plupart, la région méditerranéenne.

BELLIÉ, ÉE adj. (bèl-li-é — rad. *bellie*). Bot. Qui ressemble à une bellie.

— s. f. pl. Section de la tribu des astérées, famille des composées, ayant pour type le genre bellie.

BELLIER (Pierre), philosophe français, était conseiller du Châtelet à Paris, dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il se prit d'une véritable passion pour les œuvres de Philon le Juif, se démit de sa charge pour pouvoir aller collationner à Rome les manuscrits de cet auteur, et il publia sous le titre d'*Œuvres de Philon, juif, auteur très-éloquent et philosophe très-grave* (Paris, 1575, in-fol.), une traduction de vingt-quatre traités de ce philosophe.

BELLIÈRE (Jacques), marquis du Plessis, V. ROUGÉ.

BELLIER-DUCHESNAY (Alexandre-Claude), éditeur français, né à Chartres en 1739, mort en 1810. Il fut maire de sa ville natale en 1780, et nommé député à l'Assemblée législative par le département d'Eure-et-Loir. Il a publié les soixante-six premiers volumes de la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, et, en société avec son gendre d'Ussieux, la *Collection de la bibliothèque des dames.*

BELLIÈRE (Claude DE LA), sieur de la Niolle, écrivain français qui vivait au XVIIe siècle. On a de La Bellière, dont la vie est inconnue, un ouvrage dans lequel, plus d'un siècle avant Lavater, il s'est attaché à indiquer les règles de l'art de connaître les hommes par la physionomie. Cet ouvrage, intitulé : *Physionomie raisonnée* ou *Secrets curieux pour connaître les inclinations de chacun* (Paris, 1664, in-12), a été traduit par lui en latin sous le titre de *Physiognomia naturalis*, etc. (1666).

BELLIÈVRE (Claude DE), antiquaire, magistrat et historien français, né à Lyon en 1487, mort en 1577. Reçu docteur en droit à Toulouse, il obtint la charge d'avocat du roi à la sénéchaussée de Lyon, fut élu un des douze échevins de cette ville, et, lors du séjour qu'y fit François Ier, il obtint le siége de procureur général au parlement de Grenoble, puis la charge de premier président (1541). Les états du Dauphiné l'accusèrent, en 1544, de malversations; mais un arrêt du parlement de Toulouse, du 28 novembre 1544, reconnut son innocence et lui fit obtenir 10,000 livres de dommages-intérêts. Ayant donné sa démission de président en 1549, il fit un voyage à Paris, visita l'Italie, et revint à Lyon s'occuper de ses études sur l'antiquité. C'est lui qui fit acheter par cette ville les *Tables de Claude*, le monument le plus remarquable du musée des antiques de Lyon. Il se livra à de très-sérieuses études sur les ruines de l'ancienne *Lugdunum*, sur les inscriptions et les monuments romains qu'il put y retrouver, et forma une riche collection, à l'aide de laquelle il composa son *Lugdunum priscum*. Cet ouvrage, resté inédit, et dont le manuscrit se trouve à la bibliothèque de Montpellier, a été d'une très-grande utilité aux écrivains qui ont écrit sur Lyon, notamment à Guillaume Paradin.

BELLIÈVRE (Pomponne DE), chancelier de France, fils du précédent, né à Lyon en 1529, mort en 1607. Après avoir étudié le droit à Toulouse et à Padoue, et exercé les fonctions de conseiller au parlement de Chambéry, il fut employé dans diverses ambassades par le roi Charles IX, et suivit en Pologne le prince qui devait être Henri III. A son retour de ce pays, en 1575, il fut élevé aux fonctions de surintendant des finances, et chargé par le roi de France, en 1586, d'aller demander à la reine Élisabeth la grâce de la malheureuse Marie Stuart. On sait quel fut l'insuccès de cette mission. L'épisode important de la vie de cet homme d'État est la part qu'il prit aux événements qui aboutirent à la journée des barricades, à la fuite de Henri III et à la convocation des états généraux de Blois. Bellièvre était chargé de négocier à Soissons avec les princes ligués, lorsqu'il reçut du roi, le 24 avril, une lettre « la plus molle, dit M. Henri Martin, la plus humble des lettres, dans laquelle il s'excusait, en quelque sorte, d'avoir appelé dans les faubourgs de Paris les suisses et le régiment des gardes, à cause des « bruits » étranges » qui couraient par la ville. » Selon les uns, Guise répondit à Bellièvre d'une façon ambiguë; selon d'autres, et malgré la prière que lui adressait l'ambassadeur au nom du roi, de suspendre son voyage à Paris, il répondit hardiment qu'il ne pouvait différer son départ pour cette ville. Il savait bien que sa présence allait, en assurant les ligueurs de son concours, provoquer une rébellion ouverte contre le roi. Celui-ci, à la nouvelle de la prochaine arrivée de Guise, lui députa de nouveau Bellièvre, pour lui intimer la défense formelle de se rendre à Paris. Mais la reine Catherine de Médicis souhaitait l'arrivée des princes lorrains; elle donna à l'envoyé des ordres absolument contraires. « Si Guise ne vient, dit-elle à Bellièvre, le roi est si en colère, qu'un monde de gens d'importance sont perdus. » Hésitant entre ces ordres contradictoires, l'envoyé du roi montra la plus grande indécision dans les efforts qu'il fit pour dissuader le duc de Guise de se rendre à l'appel de la Ligue. Le prince lorrain répondit évasivement, monta à cheval le 8 mai au soir, prit des chemins de traverse pour éviter de rencontrer le grand maître de l'artillerie, La Guiche, et un de ses secrétaires, que le roi lui dépêcha successivement pour lui réitérer sa défense, et entra à Paris le 9 mai. A la nouvelle de son arrivée dans la capitale, Henri III s'écria : « Il est venu! par la mort-Dieu! il en mourra. » Et pendant qu'on attendait Guise, le roi débattait avec ses intimes la vie et la mort du chef de la Ligue. Mais Bellièvre, Villequier et le chancelier Cheverni supplièrent le roi de ne pas se hasarder à d'aussi terribles extrémités. Quand le duc de Guise parut, Henri demanda à Bellièvre s'il ne lui avait pas donné commission de dire au duc de ne pas venir, qu'autrement il serait tenu pour auteur de tous les mouvements séditieux qui éclateraient dans Paris. Bellièvre, ainsi interpellé, balbutia quelques mots d'excuse; mais le roi l'interrompit avec colère : « Je vous en ai dit davantage, » s'écria-t-il. La reine mère s'interposa, représentant à l'oreille de son fils tous les dangers qui le menaçaient, et Guise, pâle et tremblant de celui qu'il courait lui-même, se hâta de prendre congé et de se retirer. Henri III ne pardonna pas à Bellièvre, et l'exila dès son arrivée à Blois, après la journée des barricades. Rentré en faveur sous Henri IV, l'ancien surintendant des finances fut nommé plénipotentiaire au congrès de Vervins, et enfin, en 1599, chancelier de France. En 1605, le roi lui retira les sceaux pour les donner à Sillery, et quoique restant chef du conseil, Bellièvre ne put jamais se consoler de cette disgrâce. « J'ai servi tous les rois autant que j'ai pu le faire, dit-il un jour à Bassompierre, et quand ils ont cru que je n'en étais plus capable, ils m'ont envoyé reposer. Un chancelier sans sceaux est un apothicaire sans sucre. » Homme d'État médiocre, il était du moins plein d'honneur et d'intégrité, comme homme et comme magistrat. Il aimait les lettres et les protégeait, et il était remarquablement instruit. Chargé d'assister aux conférences de Suresnes et de Fontainebleau, il fit la relation de la célèbre discussion théologique qui eut lieu entre J. Davy Duperron pour les catholiques, et Duplessis-Mornay pour les protestants. On a de lui plusieurs pièces sur les affaires du temps, publiées dans divers recueils, et ses lettres au roi, conservées à la Bibliothèque impériale. Pomponne de Bellièvre eut quatorze enfants, dont les plus connus sont Albert, Claude et Nicolas. V. les articles suivants.

BELLIÈVRE (Albert DE), fils aîné du précédent, embrassa l'état ecclésiastique, fut nommé, en 1599, archevêque de Lyon, et tomba bientôt dans un état d'enfance qui l'obligea à se démettre de son siége, en 1604. Il mourut dans son abbaye de Jouy, en 1621. Sous son épiscopat, Louise de Langes fonda l'église et le couvent de Sainte-Claire, à Lyon.

BELLIÈVRE (Claude DE), frère du précédent, mort en 1612, quitta le parlement de Paris, où il était conseiller, pour devenir archevêque de Lyon, lorsque son frère se fut démis en sa faveur (1604). Il présida l'assemblée des évêques en 1606, malgré l'opposition d'une partie de ses collègues. Les prélats s'échauffèrent tellement à ce sujet, qu'après s'être accablés d'injures, ils en vinrent aux coups, dit Dulaure dans ses *Singularités historiques.* Claude de Bellièvre admit à Lyon les pères du tiers ordre de Saint-François, mieux connus sous le nom de *Tiercelins* et de *Picpus.*

BELLIÈVRE (Nicolas DE), frère des précédents, né en 1583, mort en 1650. Il entra au parlement de Paris comme conseiller, en 1602, et devint successivement procureur général et président à mortier de ce corps en 1614. Il siégeait en cette dernière qualité le jour où Richelieu inspira à Louis XIII l'idée de prendre place parmi les juges, qui avaient à se prononcer dans l'affaire du duc de La Valette, et, malgré les regards que lui lançait le terrible ministre, il osa représenter au roi « qu'il voyait dans cette affaire une chose étrange : un prince assister dans le procès d'un de ses sujets; que les rois se réservaient les grâces, laissant les juges prononcer les condamnations; que ce jugement était sans exemple, voire contre les exemples du passé. » Après s'être démis de sa charge de président à mortier (1642), Nicolas de Bellièvre fut nommé conseiller d'État.

BELLIF, IVE adj. (bèl-lif, i-ve). Blas. Rouge, de gueules : *Armes* BELLIVES.

BELLIGÉRANT, ANTE adj. (bèl-li-gé-ran, an-te — du lat. *bellum*, guerre; *gerere*, faire). Qui fait la guerre, qui est en guerre : *Les puissances* BELLIGÉRANTES. *Sixte IV imposa silence aux parties* BELLIGÉRANTES. (Trév.)

— Par ext. Qui est en discussion ou en querelle : *Tout à coup, sentant l'importance de cette affaire, je m'interposai entre les parties* BELLIGÉRANTES. (Balz.)

— s. m. pl. Nations, gouvernements qui font la guerre, qui sont en guerre. *Les droits des* BELLIGÉRANTS. *Les mémoires du temps ont recueilli durant plusieurs années les manifestes et les exploits des* BELLIGÉRANTS. (Lemontey.) *Nous ne voyons pas pourquoi les Polonais ne seraient pas reconnus comme* BELLIGÉRANTS, *au même titre que les esclavagistes du Sud.* (T. Delord.) ‖ Personnes qui sont en discussion ou en guerre les unes avec les autres : *On conduisit les* BELLIGÉRANTS *au poste.*

— **Encycl.** V. GUERRE.

BELLIGNÉ, bourg et comm. de France (Loire-Inférieure), cant. de Varades, arrond. et à 17 kil. N.-E. d'Ancenis; pop. aggl. 288 hab.— pop. tot. 2,227 hab. Récolte et commerce de vins, céréales et fourrages.

BELLIJOCUS, nom latin de Beaujeu.

BELLILOCUS, nom latin de Bewdley.

BELLIMO s. m. (bèl-li-mo). Prêtre chargé, en Guinée, de faire subir aux accusés l'épreuve du belli.

BELLIN (Jacques-Nicolas), ingénieur géographe de la marine, né à Paris en 1703, mort en 1772. Il fut premier ingénieur hydrographe de la marine. On a de lui un grand nombre de cartes des côtes et des mers. On estime surtout les recueils connus sous les noms de *Neptune français* (1753, in-fol.), et d'*Hydrographie française* (1756, in-fol.). Sous le nom de *Petit atlas maritime* (1764, 5 vol. in-4o), il a fait paraître un recueil comprenant les cartes réduites des deux précédents. Nicolas Bellin a publié plusieurs écrits, notamment : *Mémoires sur les cartes des côtes de l'Amérique septentrionale* (1755); *Essais géographiques sur les îles Britanniques* (1763); *Description du golfe de Venise et de la Morée* (1771), etc. On lui doit toutes les cartes qui accompagnent l'*Histoire des voyages* de l'abbé Prévost.

BELLIN. Nom de trois célèbres peintres italiens. V. BELLINI.

BELLINCINIE s. f. (bèl-lain-si-nî) — de *Bellincini*, nom propre). Bot. Genre d'hépatiques, créé aux dépens des jungermannes, et qui n'a pas été adopté.

BELLINCIONI (Bernard), poëte italien, né à Florence, mort en 1491. Il vécut à la cour et dans l'intimité du duc de Milan, Louis Sforce, dit le *More*, qui lui accorda la couronne poétique en 1489, et le combla de biens et d'honneurs. En mourant, il laissa sa fortune aux pauvres et à un jeune homme pour qui il avait une affection paternelle. Ses poésies, très-estimées de son temps, ont été publiées sous le titre de *Sonetti, Canzoni, Capitoli, Sesline ed altre rime* (Milan, 1493, in-4o). Quelques-unes de ces pièces ont le nom et le véritable caractère de l'élégie, pendant que ses sonnets appartiennent pour la plupart au genre satirique et burlesque.

BELLING (Guillaume-Sébastien DE), général prussien, mort à Stolpe en 1799. Par sa rare valeur, il s'éleva rapidement du grade de cornette à celui de lieutenant général. A la tête d'un régiment de hussards et de quelques bataillons, il arrêta les efforts de l'armée suédoise, paralysa ses mouvements, la harcela avec le plus grand succès, et se couvrit de gloire pendant la guerre de Sept ans. De très-petite taille, il montait habituellement le même cheval, ce qui permettait aux ennemis de le reconnaître et d'en faire le point de mire de leurs balles. On lui fit vainement des observations à ce sujet, on ne put parvenir à le faire changer de cheval. Adoré de ses soldats à cause de ses manières simples et affables, il était tenu en haute estime par Frédéric le Grand.

BELLINGEN (Fleury DE), grammairien français du XVIIe siècle. Il publia, en 1653, les *Premiers essais des proverbes français*, ouvrage qu'il refondit ensuite et qu'il reproduisit sous le titre de : *Étymologie, ou explication des proverbes français* (La Haye, 1656). Un libraire de Paris, Nicol, fit de ce dernier ouvrage une contrefaçon qui eut trois éditions en peu d'années, et qui nuisit beaucoup à l'œuvre de Bellingen; il ne changea guère que le titre, qui devint : *Les illustres proverbes nouveaux et historiques, expliqués par diverses questions curieuses et morales, en forme de dialogues.*

BELLINGHAM, ville d'Angleterre, comté de Northumberland, à 45 kil. N.-O. de Newcastle, sur la Tyne; 2,500 hab. Houillères, mines de fer, pierres à chaux.

BELLINGWOLDE, bourg des Pays-Bas, prov. de Groningue, arrond., et à 9 kil. E. de Winschoten; 2,000 hab. Tout auprès, et sur la frontière de Hanovre, se trouve le fort de Oude-Schans.

BELLINI (Jacopo), peintre italien, né à Venise, se forma sous la direction de Gentile da Fabriano, qui, suivant l'expression de Vasari, fut comme son second père. Il enseigna lui-même son art à ses deux fils, Gentile et Giovanni, qui devaient rendre son nom célèbre; il se fit aider par eux dans plusieurs de ses travaux, notamment dans les peintures qu'il exécuta pour la confrérie de Saint-Jean l'Évangéliste et dans celles dont il orna, vers 1456, la chapelle de Gattamelata, dans l'église de Saint-Antoine, à Padoue. Ces différents ouvrages n'existent plus. Lanzi dit avoir vu une *Madone* signée du nom de Jacopo, laquelle rappelait assez bien la manière de Squarcione. Les seuls tableaux que l'on connaisse aujourd'hui du vieux Bellini sont les portraits de Laure et de Pétrarque, que possède la galerie Manfrini; encore devons-nous dire que, selon M. Viardot, le portrait de Laure serait seul de la main de Jacopo; celui de Pétrarque aurait été peint par Gentile. Outre ses deux fils, Jacopo Bellini eut une fille, qui épousa Andrea Mantegna.

BELLINI (Gentile), désigné quelquefois en France sous le nom de **Gentil Bellin**, fils aîné de Jacopo, né à Venise en 1421, mort dans la même ville en 1501. Quelques auteurs disent qu'après avoir étudié la peinture dans l'atelier de son père, il reçut des leçons de perspective de Girolamo Mattini, et acheva de se former sous la direction d'Andrea Mantegna, son beau-frère. Il commença par exécuter divers ouvrages en collaboration avec Jacopo, et devint si habile qu'il fut choisi, avec son frère Giovanni, pour décorer la grande salle du conseil au palais ducal. Pendant que les deux frères étaient occupés à ce travail, un portrait peint par Giovanni ayant été porté à Constantinople et présenté au sultan Mahomet II, ce prince en fut si ravi qu'il voulut posséder à sa cour un artiste capable de produire une semblable merveille. Il en écrivit à la république de Venise, qui lui envoya Gentile, en 1479. Le peintre fut accueilli très-honorablement par le Grand-Seigneur, dont il fit d'abord le portrait de façon à redoubler l'admiration de ce prince pour un art dans lequel ce héros barbare soupçonnait quelque magie. Invité ensuite à faire son propre portrait, Gentile se peignit au moyen d'une glace, avec une vérité extraordinaire. Entre autres peintures qu'il exécuta encore pour le sultan, il s'en trouvait une, dit Ridolfi, qui représentait la tête coupée de saint Jean-Baptiste, personnage qui, en sa qualité de prophète, est en grande vénération parmi les musulmans. Mahomet fut charmé de ce morceau; toutefois, il fit observer à l'artiste qu'il avait commis une erreur; que la tête, une fois coupée, le cou devait disparaître par la contraction qui s'ensuivait. Comme Gentile semblait fort surpris d'une telle remarque, le sultan fit venir un de ses esclaves et donna ordre qu'on lui coupât la tête en présence du peintre, qui put de la sorte vérifier sur l'heure la justesse de l'observation. Cette anecdote n'a rien d'invraisemblable, eu égard au temps et au lieu; mais il est assez singulier qu'elle n'ait pas été connue de Vasari et qu'elle ait été racontée pour la première fois par un auteur du XVIIe siècle. On ajoute que Gentile, peu rassuré par les procédés ex-

péditifs du sultan, exprima le désir de revoir son pays et obtint son congé. Avant de partir, il reçut de Mahomet II le titre de chevalier, une chaîne d'or de la valeur de 200 écus et une lettre de recommandation pour la sérénissime république de Venise. Il emporta de plus diverses peintures faites à Constantinople et les dessins des bas-reliefs de la colonne de Théodose, qui subsistait alors en entier. Une copie de ces dessins se voit aujourd'hui au Louvre; M. Villot croit qu'elle a été exécutée au XVIe siècle par Battista Franco. De retour à Venise, où le sénat, pour faire honneur à la recommandation de Mahomet, lui accorda une pension de 200 écus, Gentile reprit les travaux qu'il avait commencés au palais ducal; il y peignit le doge et le pape Alexandre III envoyant des ambassadeurs à Frédéric Barberousse. Il fit aussi plusieurs peintures pour diverses confréries; de ce nombre sont deux grands tableaux extrêmement intéressants que l'on voit à l'Académie des beaux-arts de Venise et qui ont été exécutés pour la confrérie de Saint-Jean l'Evangéliste; ils représentent tous deux des *Miracles opérés par la vraie croix*, et sont datés, l'un de 1496, l'autre de 1501. On retrouve dans ces deux vastes compositions les usages, les costumes, les édifices de Venise au XVe siècle. Le musée Bréra, à Milan, possède un tableau non moins curieux, provenant de la confrérie de Saint-Marc et qui représente le saint patron des Vénitiens prêchant l'Evangile sur une place publique, avec un fond d'architecture mauresque, au milieu de nombreux auditeurs vêtus à la vénitienne et à la turque. La *Réception d'un ambassadeur de Venise à Constantinople*, qui est au Louvre, est un morceau précieux, qui montre avec quel sentiment de la vérité et quelle vigueur de coloris Gentile a peint les types, les costumes, l'architecture et le ciel même de l'Orient. On voit au même musée un tableau représentant deux personnages en buste de grandeur naturelle, que l'on croit être les portraits des frères Bellini; le catalogue, sur la foi de Félibien, attribue ces portraits à Gentile; d'autres veulent qu'ils soient de la main de Giovanni. Il existe une répétition de ce beau tableau au musée de Berlin, qui possède en outre une *Madone avec l'Enfant Jésus*, signée *Gentili Bellini*. Parmi les tableaux de cet artiste, nous citerons encore le portrait d'une grosse dame dans la galerie de Pesth et une *Sainte Famille*, à Dresde. « Les deux Bellini, dit Lanzi, vécurent séparés l'un de l'autre, chacun dans sa famille, mais unis par le cœur et par une mutuelle affection, et se donnant réciproquement des éloges d'autant plus sincères que chacun d'eux regardait son frère comme lui étant supérieur; mais ce qui était modestie dans Giovanni n'était pour Gentile qu'une justice qu'il se rendait à lui-même. » Ce dernier est surtout inférieur à son frère sous le rapport de l'expression, du sentiment et de la grâce; mais il a de plus que lui le don de l'imitation et un talent vraiment extraordinaire pour peindre les choses purement extérieures, le mouvement des corps et leur apparence, les phénomènes de la lumière et aussi les effets de la perspective, qu'il connaissait à fond, au point de mériter les éloges de Luca Paciolo, savant mathématicien, ami de Léonard. Il s'exerça avec succès dans l'art de modeler des médaillons en bronze; on connaît de lui une médaille représentant, d'un côté, l'effigie de Mahomet II, et, sur le revers, trois couronnes avec cette inscription : *Gentilis Belenus Venetus eques auratus comesque palatinus. F.* Les exemplaires de cette médaille sont très-rares : elle a été gravée dans le *Trésor de numismatique et de glyptique*, de M. Lenormand.

BELLINI (Giovanni), célèbre peintre italien, connu aussi en France sous le nom de **Jean Bellin**, second fils de Jacopo, naquit à Venise en 1426. Il eut pour maître son père, dont il partagea pendant plusieurs années les travaux. Parmi les premiers ouvrages qu'il signa de son nom, on cite un portrait du Vénitien Mocenigo, qui plus tard devint doge; une *Madone, sur un trône, entourée de saints*, que Zanotti dit avoir été peinte peu après 1464, et un *Saint François* au milieu d'un épais bocage, morceau qui, suivant Lanzi, pourrait faire envie aux plus habiles paysagistes. Ces diverses peintures, dans lesquelles se faisait sentir un premier effort pour améliorer l'ancien style, furent exécutées à la détrempe. Si l'on en croit Ridolfi, Giovanni Bellini aurait fait exclusivement usage de ce procédé jusqu'à l'âge de cinquante ans, c'est-à-dire jusqu'en 1476 environ; à cette époque, il aurait appris ou plutôt il aurait surpris le secret de la peinture à l'huile qu'Antonello de Messine tenait de Jean van Eyck et qu'il pratiquait alors avec beaucoup de succès à Venise. (V. ANTONELLO.) Ayant revêtu la simarre vénitienne, dit Ridolfi, Giovanni se présenta chez Antonello comme un gentilhomme qui désirait avoir son portrait. Antonello s'étant mis à l'œuvre, Giovanni observa sa manière d'opérer, et voyant qu'il trempait son pinceau dans l'huile de lin, il devina tout le reste. Cette anecdote, sur laquelle Vasari garde le silence, a été justement contestée. On sait, en effet, qu'Antonello, loin de faire un mystère de son procédé, l'enseignait ouvertement aux nombreux écoliers qui fréquentaient son atelier. Quoi qu'il en soit, il est certain que G. Bellini fut un des premiers maîtres de l'école vénitienne qui peignirent à l'huile. Sa réputation s'établit si bien, qu'il fut chargé d'achever dans le palais ducal les peintures commencées par Vivarini; il y exécuta, en outre, quatre tableaux de sa composition qui ont, malheureusement, péri dans l'incendie du palais, en 1577 : ces tableaux représentaient des épisodes de la réconciliation que le doge avait amenée entre le pape Alexandre II et l'empereur Frédéric Barberousse. A mesure qu'il avançait en âge, Giovanni perfectionnait son style et abandonnait la roideur et la sécheresse de l'ancienne école. Un tableau d'autel, qu'il exécuta, en 1488, pour l'église des Conventuels, est cité avec éloges par Vasari, non-seulement pour le coloris, mais encore pour la pureté du dessin. A cette époque, il commença à donner des leçons au Giorgione, qui devait être une des gloires de l'école vénitienne. Le maître ne tarda pas à devenir élève à son tour. Tout vieux et tout célèbre qu'il était, il n'hésita pas à changer de manière, lorsqu'il eut vu les chefs-d'œuvre du Giorgione; il chercha, à son exemple, à donner plus de rondeur à ses figures, plus de vigueur à ses empâtements, plus de chaleur et d'éclat à son coloris. Il s'efforça aussi d'imiter le style ample, magistral, d'un autre de ses disciples, du Titien, et l'on peut dire que, dans ses ouvrages, il montra une habileté presque égale à celle de cet illustre peintre. Albert Durer, qui le connut à Venise vers la fin de sa carrière, a rendu de la bonté de son caractère et de ses talents un témoignage des plus flatteurs. Après s'être plaint des procédés peu hospitaliers des autres artistes vénitiens, le célèbre maître de Nuremberg ajoute : « Giovanni Bellini m'a loué en présence de beaucoup de gentilshommes. Il est venu lui-même chez moi et m'a prié de lui faire quelque chose. Tout le monde me dit que c'est un homme pieux, de sorte que je suis plein d'affection pour lui. Il est très-vieux, et il est encore le meilleur dans la peinture. » Giovanni, que la mort de son frère Gentile, arrivée en 1511, avait laissé comme veuf, suivant Vasari, termina ses jours en 1516, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Deux années avant, il avait commencé pour le duc de Ferrare une *Bacchanale*, qui fut achevée par le Titien, et qui figure aujourd'hui dans la galerie Aldobrandini, à Rome. La *Jeune fille nue à sa toilette*, du musée de Vienne, est datée de 1515. Ce sont là les deux seules compositions profanes que l'on connaisse de Giovanni Bellini, qui a su se montrer digne, chaste et grave dans l'image de la volupté même. Ce qui plaît, en effet, ce qui charme dans les peintures de ce maître, c'est avant tout la délicatesse, la pureté du sentiment. Ses compositions religieuses ont quelque chose de naïf et de tendre qui touche le cœur. Ses portraits, curieusement et profondément étudiés jusque dans les moindres détails, sont aussi vivants aujourd'hui qu'il y a quatre siècles. Comme praticien, il a subi, ainsi que nous l'avons dit, l'influence des divers génies qu'il rencontra sur sa route, et il ne cessa jusqu'à sa mort de se perfectionner. Lanzi ne craint pas de dire que, « s'il eût mis dans ses contours cette délicatesse et ce moelleux auxquels il ne put jamais atteindre, on serait tenté de le proposer comme le modèle le plus parfait de la peinture moderne. » — « Tout ce qui devait illustrer l'école vénitienne, a dit de son côté M. Charles Blanc, le portrait, le paysage, la richesse et la variété des couleurs, le luxe matériel de l'exécution, se trouvait en germe dans les œuvres de Jean Bellin et de son frère. Gentile sembla deviner le style décoratif, les multitudes et les costumes de Paul Véronèse; Giovanni, moins superficiel, plus intime, plus profond, plus maître, pressentit la manière abondante et généreuse des disciples qu'il avait lui-même formés, mais il conserva la naïveté des précurseurs. Ce naturalisme, qui, bientôt sensuel et splendide, allait caractériser les Giorgione, les Titien, les Véronèse, les Palma, les Bonifazio, les Pordenone, les Paris Bordone, les Tintoret, Jean Bellin le fit servir à exprimer les sentiments les plus élevés de l'âme. Parmi ses disciples, les plus illustres, tels que le Titien et Giorgione, pénétrèrent vers le matérialisme de l'art; les autres, moins forts, mais cependant remarquables, demeurèrent plus ou moins fidèles à la tradition du maître et s'attachèrent comme lui à l'expression. »

Les plus beaux ouvrages de Giovanni Bellini se voient à Venise : l'Académie des beaux-arts possède un chef-d'œuvre connu sous le nom de la *Madone aux six saints*, plus cinq autres *Madones* et diverses figures allégoriques; le palais des doges, une *Pietà;* l'église de Saint-Sauveur, *Jésus à Emmaüs*, peinture de la plus belle qualité; l'église de Saint-Zacharie, la *Madone aux quatre saints*, morceau célèbre qui a figuré au Louvre sous le premier empire; l'église de San Zanipolo, la *Vierge glorieuse*. Il existe d'autres *Madones* plus ou moins remarquables dans la galerie Manfrini, dans les églises de Santa-Maria dell' Orte, du Rédempteur, de Santa-Maria de' Frari, de Saint-Jérôme, de Saint-Christophe, de Saint-Jean à la Giudecca, etc. Un beau tableau, représentant le doge Barbarigo entouré de ses saints patrons et à genoux devant la Vierge, se trouve dans l'église des Anges, à Murano. Parmi les peintures de Bellini que renferment les diverses galeries d'Europe, nous citerons : la *Descente de croix* (clair-obscur) et un portrait de vieillard, au musée des Offices; les *Quatre Saisons*, au palais Corsini; la *Sainte Famille*, la *Transfiguration* et une *Tête d'homme*, au musée de Naples; la *Vierge et l'Enfant*, au palais Barberini, à Rome; diverses *Madones* et une *Pietà*, au musée Brera, à Milan; *Jésus enfant*, dans la galerie de Parme; un portrait, au palais Brignole-Sale, à Gênes; le portrait de l'auteur et une *Madone entre saint Jean et saint Sébastien*, à la pinacothèque de Munich; le portrait du doge Loredano, au musée de Dresde; la *Vierge et l'Enfant*, au musée de La Haye; une *Madone adorée par saint Joachim*, la *Jeune fille à sa toilette*, au musée de Vienne; la *Vierge au donataire*, dans la galerie Esterhazy; une *Madone entourée de plusieurs saints*, au musée de Leipzig; une *Madone entre sainte Anne et saint Joachim*, dans la galerie de Francfort-sur-le-Mein; le *Christ bénissant*, le *Christ mort pleuré par la Vierge et saint Jean*, la *Présentation au temple* et une *Madone*, au musée de Berlin; le portrait d'un doge, *Saint Jérôme*, le *Christ au Jardin des Oliviers*, la *Vierge et l'Enfant*, à la National Gallery; *Jésus adoré par saint Pierre et saint Antoine*, *Jésus adoré par les saintes Catherine, Elisabeth, Hélène et Lucie*, au musée de l'Ermitage. Le Louvre n'a aucune œuvre authentique de G. Bellini. Il est vraiment regrettable que l'administration de notre musée national n'ait pas fait un sacrifice pour acheter la magnifique *Vierge au donataire* de la galerie Pourtalès, qui a été vendue, en 1865, au prix de 40,600 fr.

BELLINI (Filippo), peintre italien, né à Urbin, florissait vers la fin du XVIe siècle. Il suivit la manière du Baroche, son compatriote, et exécuta à l'huile et à fresque un grand nombre de peintures. Lanzi parle de lui comme d'un artiste du plus rare mérite, et s'étonne qu'il ne soit pas plus célèbre. On cite comme les meilleurs ouvrages de F. Bellini : le *Mariage de la Vierge*, dans la cathédrale d'Ancône; un *Christ en croix*, dans l'église de Saint-François *in alto*, de la même ville; la *Circoncision*, dans la basilique de Lorette; les *Œuvres de la Miséricorde* (14 sujets tirés de l'Ecriture sainte), dans l'église de la Charité, à Fabriano; le *Martyre de saint Gaudentius*, dans une chapelle des Conventuels, à Montalboddo, etc.

BELLINI (Vincent), compositeur italien, né à Catane (Sicile) en 1802, et non en 1808, mort à Paris en 1835, était fils d'un assez médiocre musicien, qui, pour subvenir aux besoins de sa nombreuse famille, courait le cachet. Il reçut les premières notions de l'art dans lequel il devait s'illustrer de son oncle paternel, qui l'envoya, en 1814, chez un de ses amis, à Naples. Admis comme externe au Conservatoire de cette ville, Bellini s'y distingua à ce point qu'il fut reçu gratuitement en qualité de pensionnaire. Ses progrès rapides lui valurent, en 1821, le titre de maître répétiteur, et, en 1824, celui de premier élève du Conservatoire, chargé de la surveillance de ses condisciples. Le célèbre Zingarelli, sous la direction immédiate duquel Bellini était placé, lui fit écrire une messe en musique, dont la réussite l'encouragea. Un opéra en deux actes, *Adelson e Salvina*, qu'il composa en 1825 pour le théâtre du Conservatoire, lui attira les éloges du fameux chanteur Lablache, qui prit dès lors sous sa protection le jeune débutant et le recommanda à la reine de Naples. A la fin de l'année suivante, il donnait une œuvre nouvelle, l'opéra de *Bianca e Fernando*, interprété par Lablache, Rubini et Mme Lalande. Appelé à Milan par le riche impressario Barbaja, il écrivit le *Pirate* (1827), qui lui acquit en peu de temps une réputation européenne. Les journaux italiens, qui, lors de l'apparition de *Bianca e Fernando*, avaient, avec l'emphase italienne ordinaire, mis Bellini sur la même ligne que Rossini, l'élevèrent, après la représentation du *Pirate*, au-dessus *del più gran maestro del mondo*. Une anecdote, qui trouve tout naturellement sa place ici, expliquerait au besoin cet enthousiasme. A l'époque des répétitions du *Pirate*, à Milan, l'auteur du *Barbiere* alla visiter une personne qui demeurait au-dessus de l'appartement occupé par Bellini; informé de ce fait, Bellini, occupé à se raser, courut vite sur le seuil de sa porte pour contempler l'illustre maestro. Il aperçut, en effet, ce dernier qui descendait l'escalier, et se présenta à lui. Rossini, tout en riant de voir son jeune confrère la figure barbouillée de savon, lui dit : « Mon cher Bellini, je suis très-content de votre musique, que j'ai entendue hier à la répétition, et vous êtes bien heureux de commencer par où les autres finissent. » Ces paroles, reproduites par les journaux, affermirent l'opinion, émise un peu à la hâte, que Bellini allait occuper le trône musical. Rossini, disait-on, partageait tacitement cette opinion. Cette exagération, colportée par les partisans de Bellini, fit discuter vivement le nouveau compositeur. Quoi qu'il en soit, *Il Pirata*, un des triomphes de Rubini, est resté un des cinq ou six chefs-d'œuvre de la musique. Le livret, un peu mélodramatique, contenait des situations peut-être trop violentes pour le génie de Bellini, « nature tendre et sereine, argentée et bleuâtre comme un clair de lune sicilien, » a écrit M. Théophile Gautier; et le compositeur ne put déployer dans cet ouvrage toutes les grâces élégiaques de sa muse. Au mois d'avril 1828, Bellini arrangea, en y introduisant de nouveaux morceaux, *Bianca e Fernando* pour le nouveau théâtre de Gênes, le Carlo-Felice; puis, de retour à Milan, il écrivit pour la Scala la *Straniera*, ouvrage assez faible, qui fut cependant accueilli avec enthousiasme. Appelé à Parme, pour l'inauguration d'une nouvelle scène, il donna une *Zaïra*, qui tomba après quelques soirées, malgré les efforts de Lablache et de Mmes Lalande et Cecconi, qui l'interprétaient. A Venise, au printemps de 1830, Bellini écrivit, pour les deux Grisi, *I Capuletti ed i Montecchi*, dont le libretto, dû à Romani, avait déjà servi de thème à la musique de Vaccaï, sous le titre de *Giulietta e Romeo*. De retour à Milan, il composa, pour la Pasta et Rubini, la *Sonnambula*, une idylle amoureuse qui a fait depuis lors son tour du monde, comme la *Norma*, qui lui succéda. La *Norma*, exécutée par la Pasta en décembre 1831, réussit médiocrement à la première représentation; mais un succès éclatant, succès qui dure encore, accueillit bientôt cet hymne admirable où se fusionnent tous les éléments de la passion, les caresses et les fureurs de l'amour, l'extase et les douleurs, les vengeances et l'immolation! « Chaque mesure, chaque note de cette musique, dit M. Blaze de Bury, respire l'amour, un amour ardent, passionné, sublime, et qui va se résoudre en un désespoir infini. » Après le triomphe de *Norma*, Bellini voulut revoir son pays natal, qu'il avait quitté depuis quinze ans. Une ovation l'y attendait. Ses compatriotes, informés de son arrivée, firent venir de Naples une troupe de chanteurs, qui représenta devant lui tous ses opéras. C'était en 1832. L'année suivante, à Venise, il composa pour la Pasta *Beatrice di Tenda*, qui réussit médiocrement, et qui se ressent d'ailleurs de la précipitation avec laquelle cette œuvre fut écrite. Cet opéra, qui renferme un bel air, un trio et un duo remarquables, n'a jamais été très-favorablement accueilli à Paris, où diverses directions l'ont successivement mis en scène, notamment lors des débuts à Paris de la belle Erminia Frezzolini. Vers cette époque, Bellini, appelé à Londres pour les répétitions d'un de ses ouvrages, se rendit en cette ville avec la Pasta, qui l'aimait beaucoup et qui lui eût volontiers donné sa fille unique en mariage, si Bellini n'eût préféré sa liberté aux avantages d'une telle union. De Londres, Rossini le fit venir à Paris pour y écrire *I Puritani*. Retiré à Puteaux, Bellini commença cette partition, ou plutôt cette élégie, qui fut pour lui le chant du cygne. Bellini avait le travail fort difficile. Comme Grétry, il cherchait à s'inspirer de la juste déclamation de la parole, et c'est en déclamant, gesticulant, faisant de son cabinet une sorte de théâtre dont il était l'unique acteur et l'unique spectateur, qu'il parvenait à trouver le germe de ses mélodies. Mais ce germe trouvé, il fallait lui donner un corps et le développer. Aussi minutieux que l'était Paul-Louis Courier dans le choix de ses expressions, le chantre de la *Norma* apportait dans ce qu'on pourrait appeler la rédaction de sa musique les soins les plus scrupuleux. Il s'arrêtait à chaque phrase, pour des détails que tout autre compositeur eût dédaignés. Rossini s'impatientait de ces lenteurs, antipathiques à sa nature primesautière; pour stimuler le mélancolique Sicilien, il entrait comme une bombe dans son cabinet et lui criait l'apostrophe de l'ange au Juif-Errant : « Marche! marche! » Mais Bellini était du pays de Théocrite, et peut-être descendait-il de ces bergers demi-divins, drapés d'une toison, qui paissaient les chèvres sur les collines de Sicile, soufflant dans leurs syrinx. L'idéal amour, une chaste langueur, les rêves de la mélancolie, les soupirs discrets d'une douleur résignée, telles sont les faces principales du génie de Bellini; et un dilettante a pu dire avec raison, à l'époque où il s'agissait d'opposer Bellini à Rossini : « *Rossini fait l'amour*, *Bellini aime*. » Et voilà pourquoi Bellini, bien que cachant un cœur ardent sous sa nonchalance, ne pouvait *marcher* aussi rapidement que le souhaitait l'auteur de *Semiramide* et du *Barbiere*, auquel la corde sentimentale fait défaut. « Je ne souhaite point d'avoir la terre de Pélops, eût pu dire Bellini avec Théocrite; je ne souhaite point d'avoir des talents d'or, ni de courir plus vite que les vents; mais, sous cette roche que voilà, je chanterai t'ayant entre mes bras, regardant nos deux troupeaux confondus, et, devant nous, la mer de Sicile. » Bellini ne devait pas jouir de l'immense succès de *I Puritani*, le second *Régent* de la couronne artistique, et le triomphe du fameux quatuor de la salle Ventadour : Rubini, Tamburini, Lablache, Julia Grisi. Il mourut au moment où sa gloire recevait sa consécration définitive, quand son talent mûri par l'expérience faisait espérer une longue suite de chefs-d'œuvre; âgé seulement de trente-deux ans, il laissait la renommée d'un maître, renommée qui n'a fait que grandir parmi nous, depuis qu'il nous a été donné d'entendre l'œuvre complète du jeune compositeur de Catane. Le Théâtre-Italien, pour honorer sa mémoire, lui fit, l'année de sa mort, les honneurs de la saison. Ses ouvrages, constamment portés sur l'affiche, furent exécutés tour à tour. La *Norma*, interprétée par l'admirable Julia Grisi et par Lablache, inaugura sur la scène parisienne cette longue série de succès qui se continue encore. « Bellini est, avant tout, un compositeur de sentiment et d'inspiration, disait M. Théophile Gautier en 1844, et, plus que personne, il ignore l'art de masquer, par l'adresse des combinaisons et la complication des accompagnements, l'absence ou la faiblesse de l'idée. Un souffle l'élève; le souffle cesse, il retombe; il disparaît par instants de sa musique, et l'on pourrait douter, pendant d'assez longs inter-

valles, qu'elle est vraiment de lui, s'il ne se constatait par des rentrées pleines de grâce et de mélodie. C'est ce qui explique l'attrait de ses compositions; tout ce qui est défectueux vient de son éducation; tout ce qui est charmant, de sa nature. Bellini a une qualité éminemment sympathique pour nous autres, gens du Nord : la mélancolie. Ces maîtres italiens ont tous une verve si étincelante, une gaieté si impitoyable, qu'ils arrivent presque à la cruauté! Eh quoi! jamais un petit nuage dans cet azur éternel, jamais une larme à travers ces rayons! ou faudra-t-il pour cela que vous ayez la pierre et l'hypocondrie de l'immortalité comme Rossini? » Le souffle du nord passe en effet sur Bellini, homme du midi qui n'a ni le sensualisme méridional, ni le *brio* de l'instrumentation, ni la verve rhythmique des anciens compositeurs italiens. « Jamais on n'a plus charmé avec moins de science, a fait remarquer M. Paul de Saint-Victor à propos de la *Sonnambula*. Les musiciens de l'école de Wagner doivent mépriser hautement cette orchestration si pauvre et si grêle, qui suit le chant comme un faible écho... Au fait, ses accompagnements ne sont guère plus compliqués que les pipeaux de l'antique églogue. Mais la mélodie, qui souffle où elle veut, enchante souvent d'une haleine divine le roseau que gonfle la lèvre ingénue d'un pâtre, tandis qu'elle recule devant l'orgue énorme, savant, compliqué, aux tubes gigantesques et aux soufflets gonflés comme l'outre d'Eole. Ce qui nous charme encore, en écoutant la musique de Bellini, c'est la noble mélancolie qu'elle respire. Dans la *Sonnambula*, le bonheur même semble timide et craintif, et les soupirs de l'amour font songer à des plaintes étouffées. On peut appliquer au génie de Bellini cette qualification donnée au caractère général de l'œuvre de Mozart: « une larme dans un sourire. » Bellini eut, de bonne heure, le pressentiment de sa mort précoce. De là sans doute cette teinte élégiaque répandue sur ses airs les plus brillants. « Je crois, dit Henri Heine, qu'on a assigné l'espace compris entre trente et trente-cinq ans comme l'époque la plus pernicieuse pour le génie. Que de fois j'ai plaisanté et taquiné à ce sujet le pauvre Bellini, en lui prédisant, qu'en qualité de génie il devait mourir bientôt, parce qu'il atteignait l'âge critique! Chose étrange, malgré notre ton de gaieté, cette prophétie lui faisait éprouver un trouble involontaire. Il m'appelait son *jettatore*, et ne manquait jamais de faire le signe de conjuration... Il avait tant envie de vivre! Le mot de mort excitait en lui un délire d'aversion : il ne voulait pas entendre parler de mourir, il en avait peur comme un enfant qui craint de dormir dans l'obscurité... C'était un bon et aimable enfant, un peu suffisant parfois; mais on n'avait qu'à le menacer de sa mort prochaine, pour lui rendre une voix modeste et suppliante, et lui faire faire, avec deux doigts élevés, le signe conjurateur du *jettatore*... Pauvre Bellini! » L'auteur de *I Puritani* a eu de nombreux imitateurs : Donizetti lui-même a subi son influence, sans rien perdre toutefois de sa propre originalité; les divins sanglots qui s'échappent de son œuvre immortelle, la *Lucia*, reflètent l'*alma dolente* du pauvre Bellini.

BELLINIE s. f. (bèl-li-nî — de *Bellini*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des solanées, rapporté au genre sarracha.

BELLINZONA (*Bililio*), ville de Suisse, ch.-l. de district, sur la rivière et dans le cant. du Tessin, à 24 kil. de Lugano; 2,000 h. Commerce de transit très-actif, entre l'Allemagne et l'Italie, par le passage du Saint-Gothard; belle église paroissiale, théâtre, palais du gouvernement; trois anciennes forteresses, dont l'une sert actuellement d'arsenal et de prison; beau pont sur le Tessin. Cette ville, qui, dès 1242, était la propriété des ducs de Milan, fut plusieurs fois prise et reprise par les Allemands, les Suisses et les Français. Elle appartient définitivement à la Suisse depuis 1499.

BELLIOL (Jean-Alexis), médecin français, né à Marseille en 1799. Après avoir passé son doctorat à Paris, en 1825, il s'adonna d'une façon spéciale à l'étude des affections dartreuses et syphilitiques. Outre sa thèse, intitulée : *Essai sur les avantages de l'iode dans le traitement de la dartre fucacée*, et divers livres spéciaux, il a publié : *Méthode sur un nouveau mode pour la guérison des dartres* (1826); *Sur les dangers du mercure* (1829); *Traitement des maladies secrètes* (1835); *Conseils aux hommes affaiblis*, etc.... M. Belliol s'est occupé aussi de poésie, et a publié : *Epître au roi des Français, pour le prier d'accepter le nom de Populaire* (1830); *Marseille vengée* (1842); la *Mort de l'archevêque de Paris* (1849), etc...

BELLIQUEUX, EUSE adj. (bèl-li-keu, eu-ze — lat. *bellicosus*, même sens; de *bellum*, guerre). Qui aime la guerre; qui est propre à la guerre : *Peuple* BELLIQUEUX. *Nation* BELLIQUEUSE. *Prince* BELLIQUEUX. *Les peuples les plus* BELLIQUEUX *cédaient aux Romains.* (Boss.) *Tous les peuples d'Italie n'étaient pas également* BELLIQUEUX. (Montesq.) *Les peuples* BELLIQUEUX *du nord de l'Europe et de l'Asie ont fondé des monarchies guerrières, avec la noblesse et les institutions féodales.* (Virey.) *Un prince* BELLIQUEUX *ne commande qu'à des peuples ruinés.* (Virey.) ‖ Qui a rapport à la guerre; qui porte à la guerre; qui provient de l'amour de la guerre : *Caractère* BELLIQUEUX. *Humeur* BELLIQUEUSE. *Des trompettes remplissaient l'air d'un son* BELLIQUEUX. (Fén.) *La Pologne, par l'étendue de ses provinces, le développement relatif de sa civilisation et les habitudes* BELLIQUEUSES *de ses peuples, semblait avoir une supériorité décidée sur la Russie.* (Mérimée.) *Ce voyage se présentait à son imagination comme une expédition* BELLIQUEUSE. (J. Sandeau.)

> Où m'emporte moi-même un accès *belliqueux?*
> V. Hugo.

— Fam. Batailleur, qui aime les querelles ou les discussions : *Le cousin ne me parut pas aussi* BELLIQUEUX *qu'elle me l'avait dépeint.* (G. Sand.)

— **Syn. Belliqueux, guerrier, martial, militaire.** *Belliqueux* exprime l'amour de la guerre, des dispositions bien marquées pour briller dans les combats. *Guerrier* marque plus que des dispositions, il suppose la pratique, les habitudes de la guerre. *Martial* diffère de *belliqueux*, en ce qu'il n'exprime guère que l'apparence des dispositions qui portent à la guerre ou qui y rendent propre : on a l'air *martial*, on a des goûts *belliqueux*. *Militaire* se dit proprement de tout ce qui a rapport à la vie du soldat, soit pendant la guerre, soit en temps de paix; il est opposé à *civil*, tandis que les autres mots sont opposés à *pacifique*.

— **Antonymes.** Pacifique, paisible.

BELLIS s. m. (bèl-liss). Nom scientifique du genre pâquerette ou marguerite.

— **Encycl.** Les *bellis*, genre de plantes de la famille des composées, tribu des radiées ou corymbifères, ont pour caractères : capitules à fleurs nombreuses, disposées comme dans les bellies; réceptacle conique entouré d'un involucre de forme campanulée, et composé d'une ou deux séries d'écailles obtuses et foliacées; fruits dépourvus d'aigrette et couverts de poils apprimés.

Les plantes qui forment le genre *bellis* sont généralement connues sous le nom de *pâquerettes* ou de *petites marguerites*. Ce sont des herbes annuelles ou vivaces, toutes indigènes de l'Europe, et remarquables par l'élégance de leurs fleurs. L'espèce commune renferme plusieurs variétés, dont les fleurs possèdent toutes les nuances du blanc au rouge pâle et au rouge foncé. La culture de ces plantes n'offre aucune difficulté; cependant, il faut les relever annuellement, pour qu'elles ne dégénèrent pas. Le nom de *bellis* a été aussi appliqué, par les auteurs de la Renaissance, aux globulaires et à plusieurs chrysanthèmes, quoique ces plantes n'aient aucun rapport avec les pâquerettes.

BELLISMA, nom latin de Bellême.

BELLISSIME adj. (bèl-li-si-me — lat. *bellissimus*, même sens, superlatif de *bellus*, beau). Très-beau : *Vous,* BELLISSIME *dame.* (Trad. de Don Quichotte.) *Les œuvres de Jacques Ayrer contiennent trente* BELLISSIMES *comédies et tragédies, suivies de trente-six belles et facétieuses pièces de carnaval.* (Encycl. des gens du monde.) ‖ V. mot.

— s. f. Hortic. Variété de poire. ‖ Variété de tulipe.

BELLITIUM, nom latin de Belley.

BELLIUM s. m. (bèl-li-omm — du lat. *bellis*, pâquerette). Bot. Genre de plantes voisin du genre pâquerette.

BELLMANN (Jean-Arnd), littérateur suédois, né à Stockholm en 1664, mort en 1710. Il professa l'éloquence à Upsal, et publia en latin plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *De ætate romani imperii ad Augustulum* (Stockholm, 1696), et *De regno Westrogothorum in Hispania* (1705).

BELLMANN (Charles-Michel), poëte suédois, né à Stockholm en 1740, mort en 1795, est de tous les poëtes de la Suède le plus original et le plus populaire. Dès l'enfance, il montra un goût décidé pour les langues et la littérature; et, lorsqu'il quitta la maison paternelle pour entrer à l'université d'Upsal, où il fit de fortes études, il savait déjà le français, l'allemand, l'anglais et l'italien. Ses études terminées, il fut placé, en qualité d'expéditionnaire, dans les bureaux de la banque et de la douane; mais la carrière administrative n'allait point à sa nature; il ne tarda pas à y renoncer pour se livrer tout entier à sa vocation de poëte.

Les premiers essais de Bellmann contrastèrent singulièrement avec les sujets qu'il devait traiter plus tard. Il débuta par des poésies religieuses, des satires morales, dans le goût et le style du temps, des traductions du *Trésor de l'âme* de Scriver, et des *Pensées sur la mort* de Schrveidniz. Ce n'est qu'à l'âge de vingt-cinq ans, après la mort de ses parents, qu'il entra définitivement dans sa voie propre, et qu'il posa les bases de cette merveilleuse popularité dont il a joui de son vivant, dont il jouit encore aujourd'hui, non-seulement dans sa patrie, mais encore dans tous les pays du nord de la Scandinavie.

On a surnommé Bellmann l'*Anacréon de la Suède*. Il existe, en effet, une certaine analogie entre les deux poëtes. L'un et l'autre ont chanté l'amour, le vin, les joies de la vie; mais, chez le poëte suédois, le cadre est plus vaste, la philosophie plus élevée. S'il a la gaieté gracieuse et douce, il a en même temps le sarcasme amer, l'ironie sanglante; il flatte, il caresse, il enchante; puis, tout à coup, il brusque et renverse. Il se plaît à vous promener parmi les fleurs; mais le précipice est là, sous vos pas, et il ne manque point de vous en dévoiler l'horreur. Scènes de jovialité et de folie, bacchanales étourdissantes, orgies échevelées, farces burlesques, types grotesques, ridicules extravagances, énormités, sont autant de thèmes pour la verve inspirée de Bellmann; mais, tout en en faisant jaillir la vapeur enivrante ou la séve comique, il en fait sentir le côté sérieux, souvent tragique, le poison caché, le dissolvant final. Bellmann est le barde des tavernes; il aime à chanter au milieu des brocs de bière, des coupes de vin ou d'hydromel; c'est même là que son lyrisme éclate avec le plus de force et prend ses tons les plus colorés; mais, au moment où les héros qu'il célèbre et que ses accents ont poussés à l'ivresse roulent sous la table, il fait de cette table comme un trépied fatidique, du haut duquel il fulmine contre les vanités de ce monde et proclame le néant des choses périssables. C'est ainsi que la poésie de Bellmann vous fait passer par des soubresauts étranges. Il y a, au fond de cette poésie, un sentiment de religion sévère, un sentiment aussi de vague et tendre mélancolie, un désenchantement triste, une douleur poignante, et tout cela s'y fait jour brusquement, invinciblement, même à travers les éclats de rire les plus insensés et les plus fantastiques extravagances. Et quel naturel exquis, quelle admirable fraîcheur, quel libre et sauvage essor, quel art, art instinctif, spontané, dont le poëte n'a pas conscience! Torrent qui déborde, mais sans entraîner de vase, et ne courant que parmi les rocs les plus purs, les fleurs les plus parfumées.

Ce mélange de sentiments opposés et presque toujours poussés à l'extrême, qui frappe dans la poésie de Bellmann, lui imprime un caractère profondément national. Nulle part, en effet, les contrastes dans l'homme et dans la nature n'apparaissent plus violents, plus grandioses que dans le Nord. C'est dans le Nord surtout que la force s'unit à la douceur, la joie à la tristesse, le rire brillant au désespoir sombre, l'exaltation folle, emportée, à la suave et calme mélancolie. Or, n'est-ce pas là toute la poésie de Bellmann?

Bellmann n'est pas seulement un poëte national, c'est encore, si l'on peut ainsi parler, un poëte local. Le monde imaginaire est pour lui sans attrait; le monde qu'il lui faut, c'est celui qui vit, qui s'agite autour de lui. Et dans ce monde, il recherche de préférence les théâtres bruyants où l'homme du peuple se produit en toute liberté, et montre au vif la brutalité de ses instincts. Nulle vulgarité ne l'effraye; il aborde sans sourciller le réalisme le plus effréné. Il est vrai que la muse de Bellmann est comme le soleil : elle illumine sans se ternir; et, grâce au souffle intérieur qui l'anime, elle sait transfigurer et idéaliser les sujets les plus humbles, les plus terre à terre. Tous ses héros sont devenus des types : *Christian Wingmark*, *Mollberg*, *Moviz*, ces vagabonds des rues, *Ulla Winblad*, surtout *Ulla Winblad*, la caberetière, lui doivent une célébrité qui ne s'éteindra jamais.

Ainsi localisée, la poésie de Bellmann n'est vraiment intelligible que dans sa langue originale et pour le pays qui l'a inspirée. Tenter de la transporter par une traduction dans un autre milieu serait chose vaine. Autant vaudrait transplanter une fleur, en la dépouillant de son éclat et de son parfum. Et ceci doit se dire même des morceaux où l'élément général et humanitaire semble dominer, car cet élément se rattache toujours à un incident particulier ou à une personnalité déterminée qui l'absorbe. C'est seulement dans quelques descriptions isolées que la poésie de Bellmann s'affranchit de cet exclusivisme local. Voici la traduction d'un petit tableau, qui peut donner une idée de sa manière :

« La vache se cache dans les roseaux; enveloppé d'un brouillard humide, le taureau brun lance dans les airs des flots d'onde bleue. La prairie déroule sa magnificence; le veau danse joyeux et gras, le cheval se vautre fier et ardent, le porc piétine dans le seigle.

» Près d'un arbre, dans un champ, un chasseur attend le lever du jour; l'oiseau chante de sa voix légère et sonore; derrière le tronc épais de l'arbre apparaît le fusil au long canon; le chien, fidèle comme un agneau, se tient à côté du chasseur.

» Déjà les pointes de l'épine blanchissent, les croix et les coqs brillent au haut des clochers; les feux éclatants de l'aurore se reflètent dans les rides de l'eau; les enfants jouent gaiement sur le rivage, et rassemblent des pierres là où ils barbotent comme des canards.

» Le clairon sonne, le tambour bat, la cloche de la prière tinte; le noir ramoneur monte dans la cheminée, siffle, chante et plaisante; le boulanger voiture ses corbeilles de pain; le forgeron brandit son marteau; le conscrit et le grenadier courent aux armes. »

Citons encore ce fragment de la confession d'un ivrogne incorrigible, couché pendant une nuit d'été à la porte d'un cabaret:

« Etanche ta soif, ô ma langue! Ah! la douce liqueur chante dans la bouteille. Je ne suis qu'un païen; mon cœur, ma bouche, toutes mes facultés adorent le dieu du vin. Pauvre, débauché, mon gosier est mon seul trésor. Dans toutes les vicissitudes de ma vie, dans la pâle mort, j'arroserai mon palais. Oui, à ma dernière heure, j'aurai le verre à la bouche, le verre à la bouche.

» Mais voici la porte du cabaret qui s'ouvre; personne n'est encore habillé dans la ville. L'étoile du matin semble courbée sur un lit de nuages; le soleil rayonne, le clocher resplendit, l'air est si tiède! Où est mon manteau? Je vois l'escalier qui conduit à la chambre de Bacchus!... »

L'inspiration poétique s'éveilla chez Bellmann de très-bonne heure. Il n'avait guère que seize ou dix-sept ans, lorsqu'un jour, dans un accès de fièvre ardente, causée par un refroidissement, sa voix prit tout à coup un éclat étrange; et il se mit à chanter des vers qu'il improvisait. Sa mère et quelques amis, venus pour distraire le jeune malade, en demeurèrent stupéfaits. Dès ce moment, la vocation de Bellmann fut fixée, ainsi que le caractère de son talent.

Bellmann n'était pas un poëte de cabinet, alignant et polissant ses vers avant de les livrer à la publicité. Rarement, au contraire, il composait la plume à la main. Ses productions jaillissaient de son âme par un élan spontané, et toujours frappées au coin d'une perfection irréprochable. D'ordinaire, il improvisait en chantant et en s'accompagnant de la guitare. Il se livrait, en outre, à une mimique des plus pittoresques.

Un tel mode d'improvisation exclut la solitude. En effet, Bellmann ne se mettait en communion avec sa muse qu'en présence de quelques amis, de la foule, parfois, lorsqu'elle venait le surprendre sous ces beaux ombrages du *Djurgarden* (parc voisin de Stockholm), qu'il aimait tant à fréquenter. C'est ainsi, du moins, qu'ont été composés ses chants les plus célèbres. Il les écrivait après, de mémoire, ou on les écrivait pour lui. Mais beaucoup, et des meilleurs, ont été perdus.

Bellmann courait les cabarets, les tavernes et autres lieux de réjouissances populaires. C'est là qu'il rencontrait ses types et les étudiait sur le vif. Mais il ne s'y familiarisait avec personne, et jamais ne prenait part aux orgies. Seul, à une table écartée, un pot de bière devant lui et une longue pipe allemande à la bouche, il observait. Quant au grand monde, bien qu'il y fût très-recherché, il le hantait peu; il y trouvait la nature trop fardée. Aux importuns qui lui demandaient des vers, il répondait par le silence ou par des bouffées de sarcasmes qui leur ôtaient l'envie d'insister. Mais à ses amis, à ceux qui avaient le don de lui plaire, il ne savait rien refuser; et on le voyait souvent, au milieu de joyeuses réunions intimes, improviser des nuits entières, ne cessant que lorsque, comme la Pythie antique, il tombait à bout de forces. Certains profanes qui l'eussent surpris en un pareil moment l'eussent cru ivre; il n'était ivre que de son inspiration : Bellmann, le poëte des ivrognes, était sobre.

La guitare dont il a été parlé plus haut, la guitare de Bellmann, est conservée aujourd'hui, comme une précieuse relique, dans les collections de l'Académie des sciences, histoire et antiquités de Suède. Cette guitare joue un rôle important dans l'œuvre du poëte, car les airs, les mélodies qu'elle a accompagnés font partie intégrante des poésies. Ces poésies et ces mélodies se marient si intimement, elles sont si merveilleusement adaptées les unes aux autres, qu'elles semblent issues d'une seule et même inspiration, malgré la certitude acquise que, pour le plus grand nombre d'entre les dernières, Bellmann chantait seulement de souvenir. N'est-ce pas là un des secrets de l'originalité de Bellmann? Là où d'autres n'auraient trouvé matière qu'à de légères et fugitives cantilènes, il a su créer des œuvres magistrales qui ne périront pas.

Bellmann avait épousé, en 1777, Louise Frederikke Gronlund, une femme digne sous tous les rapports de devenir sa compagne. Il en eut trois enfants; et, de même qu'il avait été bon fils, il se montra bon mari et excellent père. Mais il était d'une insouciance sans égale pour tout ce qui touchait aux intérêts matériels; en sorte que trop souvent la gêne, pour ne rien dire de plus, venait s'asseoir à son foyer. On l'a vu, jeune encore, résigner, pour se livrer à la poésie, un emploi destiné à le faire vivre. L'héritage que lui laissa son père, honnête magistrat peu fortuné, était trop mince pour y suppléer; et ses vers, qu'il ne songeait jamais à exploiter, ne lui donnaient qu'un insignifiant produit. Il est vrai que, pour lui-même, Bellmann prenait cette gêne très-philosophiquement. Par exemple, lorsque ses souliers en ruine l'abandonnaient, il restait chez lui, se promenant en pantoufles sur son parquet poudreux, jusqu'à ce qu'un coup de fortune, quelquefois longtemps attendu, lui permît d'acheter de nouvelles chaussures. Un jour, Gustave III, qui l'avait pris en affection, le rencontra si mal vêtu, qu'il ne pût s'empêcher de lui en témoigner son étonnement. « Et si je disais à Votre Majesté, reprit gaiement le poëte, que je porte sur moi toute ma garde-robe! »

C'est dans une de ces détresses, en 1775, qu'il adressa au roi une épître en vers pour solliciter un emploi dans la loterie royale. Gustave, charmé de pouvoir lui être utile, le recommanda à la baronne Sjerngranat, dont le mari était directeur de cet établissement, par une lettre qu'il nous paraît intéressant de citer :

« Vous savez, madame, que j'ai toujours aimé les poëtes, et surtout les poëtes suédois. Vous savez que ces messieurs sont toujours pauvres et qu'ils demandent toujours des secours ; vous savez aussi que leur verve n'est heureuse et facile qu'autant que leur bourse est bien remplie. Mais ce que vous ne savez pas, c'est où tout cela va aboutir, et vous m'avouerez qu'en le lisant, vous dites à part : « Où mènera tout cela ? » Un peu de patience, et vous le saurez. C'est que je viens d'apprendre qu'il y a une place de secrétaire vacante dans la direction de la loterie royale, et que j'ai reçu une requête en vers du fameux Bellmann, autrement dit, l'Anacréon de la Suède, qui me demande une recommandation auprès de messieurs de la direction. Comme une telle recommandation serait un ordre, et que je ne veux gêner personne, encore moins ces messieurs, je m'adresse à vous, madame, pour vous prier d'être la solliciteuse de cette affaire auprès de votre mari. Les Muses sont les déesses des poëtes; et, comme elles sont femmes, ainsi que vous, à qui pourrais-je mieux adresser mon pauvre protégé ? Je le laisse en vos mains, et je vous prie de vous charger de son sort. »

Naturellement, Bellmann obtint la place qu'il sollicitait, mais il se hâta d'en partager les appointements, qui étaient d'environ 3,500 francs, avec un suppléant qui fit le service. En 1776, Gustave III le nomma secrétaire de cour, titre purement honorifique. Ce furent là les seules faveurs dont le poëte fut redevable à la munificence royale ; il professait, d'ailleurs, pour le prince ami des lettres, un dévouement à toute épreuve, un attachement presque filial; et l'on a remarqué qu'après le tragique événement du 2 mars 1792, Bellmann, frappé au cœur, ne fit plus que languir et ne chanta plus qu'à de rares intervalles, « tel qu'une fleur, dit un historien suédois, à laquelle on a ravi son soleil. » Cette dernière comparaison nous paraît manquer de justesse. En effet, c'est pendant la période dite de liberté (*frichestiden*) que Bellmann atteignit à toute la maturité de son talent. En 1772, lorsque Gustave III monta sur le trône, ses plus belles œuvres étaient déjà connues ; en sorte que, si le royal soleil versa sur lui ses rayons, ce ne fut point pour éclairer et réchauffer une fleur tendre et délicate, mais un arbre sain et vigoureux. A certains égards, au contraire, l'influence de Gustave III sur Bellmann fut néfaste. On sait les désordres de tout genre qui éclatèrent sous le règne de ce monarque, lorsqu'il eut saisi le sceptre de l'absolutisme, et comment, pour remplir ses caisses épuisées par des prodigalités effrénées, il fit de l'industrie de l'eau-de-vie un monopole royal, et poussa tout son peuple à l'ivrognerie. Or, Bellmann, le chantre des buveurs, parut au roi merveilleusement apte à seconder son entreprise. Il le prit donc pour complice, et exploita dans ce sens ses vers bachiques. Voici la singulière lettre que le poëte lui adressa en 1789 :

« Grand et très-gracieux roi, puisque, par la bénédiction du Très-Haut, mon humble zèle et mes joyeuses chansons ont si bien servi à augmenter les revenus des distilleries de la couronne, et à exciter l'avidité qui porte le peuple à tenter les chances de la loterie royale, je viens respectueusement vous demander une petite gratification de 333 riksdalers sur les fonds de ces deux établissements. Très-gracieux roi, voici que le temple de Bacchus est ouvert; le public a déjà reçu la première partie de mes œuvres. Elles ne feront aucun mal, du moment qu'elles ne peuvent qu'amuser. Si jamais ma lyre chassait les soucis qui assiégent le trône, j'aurais acquis tout le mérite qui a fait la fortune de Virgile. »

Une pareille lettre fait assurément peu d'honneur à la mémoire de Bellmann ; mais était-ce bien là de sa part un acte sérieux ? n'était-ce pas plutôt une de ces ironies comme il en faisait souvent, et qu'autorisaient, dans la circonstance actuelle, ses rapports familiers avec le roi ? Nous inclinons d'autant plus à le croire, que cette lettre contraste vraiment trop avec la délicatesse et l'honnêteté constatées de ses sentiments et de ses mœurs.

Bellmann mourut d'une affection pulmonaire. Lorsqu'il se sentit condamné sans retour, il réunit autour de lui tous ses amis, et improvisa devant eux, durant une nuit entière. Il chanta les joyeux jours de sa vie, les bienfaits dont l'avait comblé la Providence, en le faisant naître au milieu d'un noble peuple et sous le beau ciel du Nord. Puis, il adressa une strophe d'adieu à chacun de ceux qui étaient présents. L'émotion était dans tous les cœurs ; on suppliait le poëte, avec larmes, de s'arrêter, de ménager une santé si profondément ébranlée : « Mourons, répondait-il, comme nous avons vécu, en composant et en chantant des vers. » Ce fut là son chant du cygne.

Après sa mort, des hommages extraordinaires lui furent rendus. L'Académie suédoise, qui l'avait déjà couronné de son vivant, lui fit élever un tombeau à ses frais ; elle fit en outre frapper une médaille en son honneur, et chargea un de ses membres de prononcer son éloge dans une de ses séances solennelles. En 1829, le 26 juillet, un buste en bronze, de grandeur naturelle, fut érigé au moyen d'une souscription nationale, dans l'endroit du parc de Djurgarden qu'il affectionnait le plus. Le roi assistait à l'inauguration, entouré de sa cour et d'une foule innombrable; et depuis, chaque année, à la même date, il y a autour du buste fête populaire, dans laquelle on récite les vers du poëte et on chante ses mélodies.

Les œuvres de Bellmann, comprenant les *Epîtres de Fredman* (Fredmans Epistlar), les *Chants de Fredman* (Fredmans Sanger), les *Actes du chapitre de l'ordre des Bacchanales* (Bacchanaliskes ordens kapitlets handlinger), etc., ont été publiées en divers formats et ont eu de nombreuses éditions. La meilleure et la plus complète est l'édition in-8°, avec gravures, qui a paru en 1860.

BELLO (François), poëte italien, qui florissait au XVe siècle. Il vécut à Mantoue et à Ferrare, et devint aveugle, ce qui lui a valu le surnom de *Il Cieco*, sous lequel il est souvent désigné. On a de lui, sous le titre de *Mambriano* (1497), un poëme romanesque en 45 livres, dans lequel il chante les aventures des héros du siècle de Charlemagne. Ce poëme, écrit en un style dur et fort inégal, n'est, à proprement parler, qu'une suite d'épisodes et de contes graveleux, remarquables par la verve du récit et la vérité des caractères.

BELLO (Philippe), littérateur et poëte italien, né à Atripalda en 1666, mort en 1790. Après avoir été avocat à Naples, il se retira dans le lieu où il était né, et s'adonna à la culture des lettres et de la jurisprudence. Il avait entrepris sur le droit un grand ouvrage qu'il ne put terminer, et composé un grand nombre de pièces de vers, dont un choix a été publié sous le titre de *Saggio* (Naples, 1714).

BELLOC (Jean-Louis), médecin et chirurgien distingué, né près d'Agen en 1730, mort en 1807. Après avoir étudié la médecine à Montpellier et à Paris, il exerça quelque temps son art à Agen, puis se rendit à Paris, où il fut attaché au service du roi, et où il prit part à l'établissement d'un amphithéâtre, destiné à l'enseignement de la pathologie et de l'anatomie. Il a inventé quelques instruments de chirurgie, entre autres la sonde qui porte son nom, pour le tamponnement des fosses nasales. Parmi ses ouvrages, on distingue un *Cours de médecine légale, judiciaire, théorique et pratique* (Paris, an X, 1 vol. in-12), qui a eu un grand succès. Il a publié de nombreuses dissertations dans les *Mémoires de l'Académie de chirurgie.*

BELLOC (Thérèse-Giorgi), cantatrice de premier ordre, née à Milan de parents français, débuta en 1804 à la Scala, et fit entendre une voix de mezzo-soprano, assez courte, mais pure et d'un timbre saisissant. Son rôle de début fut la *Nina* de Paisiello, rôle dans lequel elle se fit admirer. Mme Belloc vint se faire entendre à Paris, où elle chanta avec un succès soutenu la *Nina*, la *Cosarara* et quelques autres ouvrages, alors en renom, puis retourna en Italie, dont elle parcourut les principales villes en triomphatrice. En 1812, à Venise, Rossini écrivit pour elle l'*Inganno fortunato*, et, en 1817, à Milan, la *Gazza ladra*. Depuis 1828, Mme Belloc a quitté le théâtre et habite Milan, sa ville de prédilection, dont les habitants l'entourent de respect et de considération.

BELLOC (Jean-Hilaire), peintre français contemporain, né à Nantes vers 1790; élève de Gros et de Regnault. Il a obtenu, en 1810, une médaille de 1re classe pour un tableau représentant la *Mort de Gaul, ami d'Ossian*. Il a pris part à presque tous les Salons qui ont eu lieu depuis cette époque jusqu'en 1850. Il a exposé : un *Voyageur égaré en Egypte* (1812); le *Repos de la sainte Famille* (1831); la *Mort de saint Louis*, commande du gouvernement (1838), et un grand nombre de portraits, entre autres ceux de la duchesse de Berry (1824), de Boissy-d'Anglas (1830), de Michelet et du général Habert d'Avallon (1845). M. Belloc dirige, depuis près de quarante ans, l'école de dessin de la rue de l'Ecole-de-Médecine, et il n'a cessé de déployer dans ces fonctions autant de talent que de zèle. Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1846, et officier en 1864. Sa fille, Mlle Jeanne BELLOC (aujourd'hui Mme BIBRON), née à Paris vers 1812, a exposé, aux Salons de 1835, 1836, 1837, 1839, 1849, 1850 1855 et 1857, des portraits à l'huile et en miniature, et a obtenu une médaille de 3e classe en 1837 : — Mlle Louise BELLOC, sœur de la précédente, a exposé aussi des portraits en miniature en 1845.

BELLOC (Anne-Louise SWANTON, dame), femme de lettres, épouse du précédent, née à La Rochelle en 1796, est d'origine irlandaise. Elevée avec le plus grand soin, et très-versée dans la connaissance de la littérature anglaise, elle débuta, vers vingt ans, dans la carrière littéraire par une excellente traduction des *Patriarches* ou la *Terre de Chanaan*, de miss O'Keeffe (1818, 2 vol.), et par un *Petit manuel de morale élémentaire* (1819), à l'usage des écoles d'enseignement mutuel. Elle a publié depuis lors de nombreuses traductions d'ouvrages anglais, notamment : *Petits contes moraux*, de miss Edgeworth (1812, 2 vol. in-12); *Education familière*, de miss Edgeworth (1828, 12 vol. in-18); les *Mémoires de lord Byron* (1831, 5 vol. in-8°); *Voyage des frères Lander en Afrique* (1832, 3 vol. in-8°); la *Case de l'oncle Tom* (1851), etc.... Mme Belloc a fondé la *Bibliothèque des familles* (1821-1822), et la *Ruche* (1836), et collaboré à divers journaux et à des revues, notamment à la *Revue de Paris* de 1831, des *Lettres de Bretagne.*

BELLOCASSES, peuple de l'ancienne Gaule. V. VÉLIOCASSES.

BELLOCE ou **BELOCE** adj. et s. f. Se dit en Champagne pour *blette : Poire* BELLOCE. *Une* BELLOCE. ‖ Sorte de prune.

BELLOCIER s. m. Prunier sauvage.

BELLOCORIS s. m. (bèl-lo-ko-riss — du lat. *bellus*, joli; et du gr. *koris*, punaise). Entom. Genre d'insectes hémiptères, voisin des punaises, rejeté aujourd'hui, et dont les espèces ont été reportées aux genres tétyre et pachycoris.

BELLOCQ (Pierre), littérateur français, né à Paris en 1645, mort en 1704. Il jouit de la faveur de Louis XIV, dont il fut le valet de chambre, et de l'amitié de Racine et de Molière. Il se moqua très-spirituellement de Boileau, dans une *Lettre de madame N..... à la marquise de..... sur la satire de Despréaux contre les femmes* (1694, in-12). Boileau, toujours prompt à se venger de ceux qui osaient critiquer ses critiques, nomma Bellocq dans sa dixième épître ; mais plus tard, s'étant réconcilié avec lui et ayant à se plaindre de Perrin, il remplaça le nom de Bellocq par celui de son nouvel ennemi. Nous avons encore de Bellocq : *Satire contre les petits-maîtres; Satire contre les nouvellistes;* l'*Eglise des Invalides*, poëme dédié à Mansard (1702, in-fol.), et plusieurs pièces de vers insérées dans le *Nouveau choix de pièces de poésies* (1715, 2 parties in-8°).

BELLOCQ (Alexandre), photographe français, né en 1815. Il a obtenu une médaille de 2e classe à l'Exposition universelle de 1855; et il a exposé les principes de son art dans les deux ouvrages suivants : *Traité théorique et pratique de la photographie sur collodion* (1854); les *Quatre branches de la photographie* (1856).

BELLOGUET (Dominique-François-Louis, baron ROGET DE), archéologue français, né à Bergheim en 1796. Fils du général Roget, il servit dans la cavalerie, se signala par sa belle conduite pendant la campagne de France, fit l'expédition d'Espagne en 1823, et prit sa retraite en 1834. Depuis cette époque, M. de Belloguet a consacré ses loisirs à composer de remarquables travaux historiques et archéologiques, qui ont pour la plupart la Bourgogne pour objet. Les principaux ont pour titres : *Questions bourguignonnes* (Dijon, 1846); *Carte du premier royaume de Bourgogne* (Dijon, 1848); *Origines dijonnaises dégagées des fables et des erreurs qui les ont enveloppées jusqu'à ce jour* (Dijon, 1851); *Ethnogénie gauloise, mémoires critiques sur les Cimmériens, les Ligures et les anciens Celtes* (1858).

BELLOGRADIA, nom latin de Belgrade.

BELLOJENCIS PAGUS, nom latin du Beaujolais.

BELLON s. m. (bèl-lon). Méd. Sorte de colique à laquelle sont sujets les ouvriers qui travaillent dans les mines de plomb.

— Techn. Grand cuvier de pressoir à cidre. ‖ Cuve à raisins.

— Bot. Arbrisseau de Saint-Domingue, de la famille des rubiacées.

BELLONA, île de l'Océanie, Mélanésie, dans l'archipel de Salomon, au S.-O. de l'île de San-Cristoval, par 11° lat. S. et 158° long. E. Elle fut découverte en 1794 par le capitaine Butler, qui lui reconnut un diamètre de 9 kil.

BELLONAIRE s. m. (bèl-lo-nè-re — rad. *Bellone*). Antiq. Nom donné à des prêtres de Bellone, au nombre de trois mille, qui desservaient un temple de la Cappadoce : *Les* BELLONAIRES *célébraient les fêtes de Bellone en se perçant les bras et les cuisses avec leurs épées, et lui offraient le sang qui coulait de leurs blessures.*

BELLONE s. f. (bèl-lo-ne — n. mythol.). Astron. Planète télescopique, découverte le 1er mars 1854 par M. Luther. Elle a l'apparence d'une étoile de 9e et 10e grandeur. Son mouvement moyen diurne est de 767″, 5226; la durée de sa révolution sidérale est de 1688 jours, 5462; sa distance au soleil, celle de la terre étant prise pour unité, s'exprime par 2,775089; son excentricité est de 0,1546816; l'inclinaison du plan de son orbite sur l'écliptique est de 9° 22′ 33″.

— Hortic. Variété de figue.

— Bot. Genre de plantes gesnéracées, ou rubiacées selon d'autres, ou solanées d'après une troisième opinion, renfermant deux arbrisseaux des Antilles.

BELLONE, déesse de la guerre chez les Romains, sœur ou femme de Mars, qu'elle suivait au milieu des combats, armée d'une lance et d'un fouet ensanglanté, dont elle se servait pour animer les combattants. Ses prêtres portaient le nom de *bellonaires*, et lui offraient dans ses fêtes des libations de leur propre sang.

Le nom de Bellone appartient à la poésie :

Souvent Mars en fureur, et l'ardente *Bellone*,
Qu'enflammait aux combats les cris de Tisiphone,
Elançant leurs coursiers et leurs chars belliqueux,
Foulaient aux pieds les rangs des escadrons fougueux.
MOLLEVAUT.

A leurs légions indomptables
Bellone inspire la fureur;
Le bruit, l'épouvante et l'horreur
Devancent leurs flots redoutables;
Et la mort remet dans leurs mains
Ces tonnerres épouvantables
Dont elle écrase les humains.
J.-B. ROUSSEAU.

Ce nom entre aussi dans certaines périphrases : les champs de Bellone, les champs de bataille; les fureurs de Bellone, fureur qui anime les soldats au combat.

— Iconog. Les artistes représentent ordinairement la déesse de la guerre vêtue d'une tunique courte ou d'une cuirasse, coiffée d'un casque, armée d'une lance et d'un bouclier, ou tenant simplement à la main une verge teinte de sang, selon la description des poëtes anciens. Le musée de Cluny possède une charmante figurine en bronze de la déesse (n° 521), ouvrage italien du XVIIe siècle. Une *Bellone*, peinte par le Poussin, figurait dans la collection de Jullienne. Rubens a représenté Marie de Médicis avec les attributs de la déesse de la guerre : ce portrait allégorique est au Louvre. Nous citerons encore une figure de Bellone, gravée par le Parmesan; une autre gravée par Bolswert, d'après A. Bloemaert; etc.

BELLONI (Paul), jurisconsulte italien, né à Valence-du-Pô, mort en 1625. Il professa le droit civil à Pavie, où il devint commissaire de l'Inquisition, puis il fut successivement nommé sénateur de Milan en 1619, président du sénat en 1621, et podestat de Crémone de 1622 à 1623. Il a laissé plusieurs ouvrages de droit écrits en latin, notamment : *In titulùm de Testamentis ordinandis* (Paris, 1604), et *De potestate earum quæ incontinenti vel ex intervallo fiunt* (1618-1621, in-fol.).

BELLONI (Jérôme), banquier romain, mort en 1761. Il acquit un immense crédit par son intelligence du commerce et par sa probité; et, afin de rendre publiques les connaissances qu'il devait à sa longue pratique des affaires, il publia un *Essai sur le commerce*, qui fut traduit en plusieurs langues. Le pape Benoît XIV lui conféra le titre de marquis.

BELLONIE s. f. (bèl-lo-nî). Bot. Sorte de plante d'Amérique.

BELLORI (Jean-Pierre), antiquaire italien, né à Rome en 1615, mort en 1696. Il étudia d'abord la peinture, puis il l'abandonna pour se livrer à la poésie et surtout à l'étude de l'antiquité, dont le goût lui avait été inspiré par son oncle, François Angeloni. Fort jeune encore, il acquit par ses ouvrages une grande réputation, qui lui valut d'être nommé bibliothécaire et antiquaire de la reine Christine, et qui lui fit donner par Clément X le titre d'*Antiquario di Roma*. Bellori avait réuni une belle collection d'antiquités, de dessins et d'estampes, qui fut achetée, après sa mort, par l'électeur de Brandebourg. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages sur les monuments antiques, ainsi que quelques vies de peintres, etc., remplies de descriptions intéressantes et d'analyses détaillées des caractères des peintres, et surtout de leurs ouvrages. Parmi ses travaux les plus importants, nous citerons : *Notæ in numismata* (Rome, 1658); *Le Gemme antiche figurate di Leonardi Agostini* (Rome, 1657-1670, in-4°); *Vite de' pittori, scultori ed architetti moderni* (Rome, 1657). On a également de Bellori d'autres vies, écrites d'une plume plus savante et avec plus d'esprit critique : *Veterum illustrium philosophorum, poetarum, rhetorum et oratorum imagines* (Rome, 1685, in-fol.); *Expositio symbolici deæ Cypriæ simulacri* (Rome, 1688, in-fol.); *Descrizione dell' imagini dipinte da Rafaello d'Urbino*, etc. (Rome, 1695, in-fol.). Dans cet ouvrage, aussi intéressant qu'utile, où il décrit les images peintes par Raphaël dans le palais du Vatican, Bellori montre quelque amertume contre Vasari. Citons encore : *Gli antichi Sepolcri ovvera Mausolei romani ed etruschi trovati in Roma*, etc. (Rome, 1704, in-fol.).

BELLOSTE (Augustin), chirurgien, né à Paris en 1654, mort en 1730 à Turin, où il était premier chirurgien de la reine douairière. Il a contribué aux progrès de son art. Son *Chirurgien d'hôpital* (1696) a été souvent réimprimé et traduit. Il est également célèbre par l'emploi qu'il fit de pilules mercurielles qui portent son nom, et dont il établit l'usage.

BELLOT, OTTE adj. (bé-lo, o-te — dim. de *bel*). Fam. Petit et joli, aimable, gentil, mignon : *Que cette petite fille est* BELLOTTE ! *Ces enfants sont vraiment* BELLOTS.

— Iron. Bellâtre, qui veut faire le beau : *C'était un petit homme,* BELLOT, *d'une figure assez ridicule.* (St-Sim.)

— Substantiv. Enfant beau et mignon : *Mon petit* BELLOT ; *ma chère petite* BELLOTTE.

BELLOT (Pierre-François), jurisconsulte, né à Genève en 1776, mort en 1836. Remarquablement versé dans la connaissance du droit, de la philosophie et des belles-lettres, il exerça la profession d'avocat dans sa ville natale, devint membre du conseil représentatif, prit une part active aux affaires du canton de Genève et fut appelé, en 1823, à enseigner le droit civil et la procédure civile. Bellot fut un des collaborateurs des *Annales de législation et d'économie politique*, et s'est beaucoup occupé, soit comme professeur, soit comme publiciste, de la jurisprudence et de la procédure civile de sa patrie.

BELLOT (Pierre), poëte provençal, né à

Marseille en 1783, mort en la même ville, au mois d'octobre 1855, était fils d'un fabricant de bas. Privé d'études classiques, il n'en a pas moins été le restaurateur de la poésie provençale au XIX^e siècle. Tout en se livrant à des occupations commerciales ou industrielles, il a publié, dans le patois méridional et en français, un grand nombre d'ouvrages. Nous citerons : les *Loisirs d'un flâneur*, recueil de vers provençaux et français (Marseille, 1822, in-12); l'*Ermito de la Madelena* (1824-1835, 6 livraisons, in-8°), espèce de journal pratique; *Mes moments perdus* (2 vol. in-12, 1829) et une pièce en trois actes, en vers, représentée en 1832, intitulée : *Moussu Canulo, o lou Fiou ingrat*. Ces diverses œuvres ont été réunies par l'auteur, sous le titre de : *Œuvres complètes de P. Bellot* (Marseille, 1836, 3 vol. in-8°), avec une introduction de Méry, son compatriote. Le catalogue des productions de Pierre Bellot se termine par *lou Galegeaire*, publié en 1854.

BELLOT (Joseph-René), marin français, né à Paris en 1826, mort le 20 août 1853, victime du dévouement qui le poussa au pôle nord, à la recherche de sir John Franklin. Bellot, dont la famille était originaire de Rochefort, entra à l'école navale à quinze ans et demi. Il en sortit en 1843, le cinquième sur une promotion de quatre-vingts élèves. Admis, au bout de six mois de service, à la faveur d'être employé dans une campagne lointaine, il partit pour Madagascar.

L'intrépidité qu'il déploya à l'attaque dirigée contre Tamatave par le commandant Romain-Desfossés lui valut d'être proposé pour la croix de la Légion d'honneur. Bellot n'avait pas encore vingt ans, que déjà les rapports de ses supérieurs le signalaient comme étant, par sa haute intelligence, son caractère et sa tenue, supérieur de tout point à son âge et à sa position. Embarqué sur la *Belle-Poule*, il y fut chargé du service des signaux, ainsi que d'un cours de géométrie et de navigation. Nommé enseigne en 1847, il fit une campagne en Océanie.

En 1851, Bellot demanda et obtint la permission de s'associer à l'expédition qui se préparait en Angleterre pour aller à la recherche de sir John Franklin. Commencée le 13 mai 1851, cette expédition se prolongea jusqu'au 16 octobre 1852. Le capitaine Kennedy, qui la commandait, déclara, à son retour en Angleterre, dans son rapport à l'amirauté, qu'il lui était impossible de trouver des expressions suffisantes pour rendre justice aux admirables services de M. Bellot. Pendant le séjour de cet officier en Angleterre, le navire expéditionnaire le *Prince-Albert* arbora constamment le drapeau français à côté des couleurs nationales. De son côté, la Société de géographie fit accepter la proposition de donner le nom de *Bellot-strait* à un détroit découvert dans le cours de cette expédition, au fond de la baie de Brandford.

L'année suivante, Bellot voulut encore prendre part à l'expédition dirigée, dans les mêmes mers et dans le même but, par le capitaine Inglefield. Il devait y rencontrer la mort. Dans la matinée du 20 août 1853, pendant que l'intrépide officier était engagé sur les glaces flottantes, avec deux matelots, un violent coup de vent le jeta dans une crevasse, où il fut noyé. Ses compagnons n'échappèrent à la mort que par miracle.

M. Lucien Dubois, dans ses *Etudes sur les dernières explorations du globe*, décrit ainsi les derniers moments de l'infortuné et courageux voyageur : « Le 12 août, il part, lui cinquième, de l'île Beechey, pour aller porter les dépêches de l'amirauté au capitaine Belcher, qui venait de passer l'hiver au nord du canal Wellington, et qui y stationnait encore. C'était une mission pleine de péril, que son dévouement habituel lui avait fait solliciter comme une faveur. Après plusieurs jours d'une marche aussi pénible que dangereuse, la glace se rompt tout à coup, et le jeune marin, séparé de deux de ses compagnons, est emporté avec les deux autres au milieu du détroit, sur un glaçon qu'une brise furieuse chasse au large. « Avec la protection de Dieu, pas un cheveu » ne tombera de notre tête, » dit Bellot à ses deux compagnons pour les rassurer. Ce furent ses dernières paroles. Quelques instants après, il disparaissait dans une crevasse, emporté par la bourrasque. Ainsi périt, à l'aurore de la gloire, un jeune homme qui promettait d'être un jour l'honneur de notre marine, et dont la France et l'Angleterre pleurent encore la mort prématurée. »

Les circonstances de la mort de Bellot, qui, pendant ce second voyage, avait été nommé lieutenant de vaisseau, causèrent une émotion aussi profonde en Angleterre qu'en France.

L'empereur Napoléon alloua immédiatement une pension de 2,000 fr. à sa famille, sur sa liste civile; Rochefort, dont Bellot était originaire, s'empressa de voter un monument à sa mémoire.

L'Angleterre a également éternisé cette mémoire en lui élevant un monument à Greenwich, à l'endroit même où, avant de monter à bord du *Phœnix*, Bellot avait reçu les adieux de ses amis. Dans cet hommage rendu au dévouement du jeune officier français, les hommes d'Etat les plus illustres de la Grande-Bretagne tinrent à honneur de faire figurer leur nom. A la réunion de la Société de géographie, où fut décidée l'érection de ce monument, l'éloge de Bellot fut prononcé par sir James Graham, qui était alors premier lord de l'amirauté. Le capitaine Inglefield, commandant du *Phœnix*, fit ensuite connaître un trait qui donne, plus que tout le reste, la mesure de la profonde affection qu'avait su inspirer Bellot.

A la première nouvelle de l'ouverture de la souscription, les marins du *Phœnix* avaient voulu y contribuer de toute leur paye, et ce n'était pas sans peine qu'on était parvenu à décider ces braves gens à garder le prix de leurs rudes labeurs.

Bellot a laissé, sur ses deux expéditions dans les mers polaires des récits qui ont été publiés en 1852 et en 1853, par le *Bulletin de la Société de géographie*, les *Annales de la marine* et diverses autres feuilles périodiques. Ils ont paru en volume, sous le titre de : *Journal d'un voyage aux mers polaires*, avec une notice (Paris, 1854).

BELLOTE s. f. (bèl-lo-te). Bot. Chêne des côtes d'Afrique, dont les glands, nommés *bellotos* par les Espagnols, servent de nourriture aux Maures. On désigne le plus souvent cette espèce sous le nom de *chêne à glands doux*, bien qu'elle ne soit pas la seule qui produise ce fruit. ‖ Nom des glands produits par cette espèce de chêne, qui sont comestibles, et qui, torréfiés et moulus, servent quelquefois à falsifier le café. ‖ On écrit aussi BALLOTE. V. ce mot.

BELLOTTO ou **BELOTTO** (Bernardo), dit *Canaletti le Jeune*, peintre et graveur italien, né à Venise vers 1720, eut pour maîtres son oncle Antonio Canaletti, dont il prit le nom, et dont il imita le style de manière à tromper les plus habiles connaisseurs. En 1741, il fut appelé à Dresde par Auguste III, roi de Pologne, qui le nomma son peintre, avec 20 écus d'appointements par mois. Ce prince lui fit peindre différentes vues de Dresde, de Pirna, de Varsovie, et le chargea ensuite de les reproduire par la gravure. Bellotto exécuta aussi de nombreux ouvrages pour le comte de Bruhl et pour divers princes d'Allemagne. Le musée de Dresde ne renferme pas moins de 34 tableaux de sa main, ornés de figures peintes par le Bolonais Stefano Torelli; ils ont été exécutés, pour la plupart, de 1747 à 1758; quelques-uns portent la signature : *Bernardo Belotto de Canaletto*. La collection Suermondt, à Aix-la-Chapelle; les galeries de Munich, de Francfort, de Pesth, de Vienne, de Saint-Pétersbourg, possèdent aussi des peintures de cet artiste, qui mourut à Varsovie, en 1780. Le Louvre n'a rien de lui. Ses estampes, au nombre de 40 pièces environ, sont estimées des amateurs. « On les croirait gravées par Antonio Canaletti même, a dit Mariette, tant elles sont ressemblantes, pour la touche, avec ce qui a été gravé à Venise par ce dernier; c'est la même fermeté de pointe; on y trouve de même à redire trop d'égalité dans la touche et des dégradations de lumière pas assez sensibles. Du reste, ces vues sont fidèles; elles sont bien en perspective. » On trouve quelquefois le nom de cet artiste écrit : *Belotti* et *Belloto*.

BELLOU-EN-HOULME, comm. du dép. de l'Orne, arrond. de Domfront; pop. aggl. 248 h. — pop. tot. 2,667 hab.

BELLOVACI, peuple de la Gaule, dans la Belgique II^e, occupait le territoire qui forma plus tard le Beauvoisis; la capitale s'appelait aussi *Bellovaci*, puis prit le nom de *Cæsaromagus*, aujourd'hui Beauvais.

BELLOVÈSE, chef gaulois, neveu d'Ambigat, roi des Bituriges, vivait au VI^e siècle avant notre ère. Il franchit les Alpes au temps de Tarquin l'Ancien et s'établit, avec ses tribus, dans la vallée du Pô, qui dès lors reçut le nom de Gaule Cisalpine. Il a fondé Milan (*Mediolanum*), après avoir aidé, de ses armes, les Phocéens à fonder la ville de Marseille.

BELLOY (Pierre DE), jurisconsulte français, né à Montauban vers 1540. Professeur de droit à Toulouse, à vingt et un ans, puis conseiller en la sénéchaussée de cette ville, il fut envoyé à Paris, au sujet de certaines affaires de sa compagnie. L'ardeur qu'il mit à soutenir les droits de Henri IV et la publication d'un écrit intitulé : *Apologie catholique contre les libelles diffamatoires*, etc. (1585), dans lequel il démontrait l'incompétence du pape à juger les prétentions de Henri IV à la couronne, lui attirèrent la haine des ligueurs, le firent traiter d'hérétique et d'athée, et, en 1587, il fut jeté en prison par ordre des Guises. Ce ne fut que deux ans après qu'il parvint à s'échapper de la Bastille. Lorsque Henri IV fut devenu tranquille possesseur de son trône, il nomma de Belloy avocat général au parlement de Toulouse, en récompense de ses services. On a de ce magistrat beaucoup d'écrits polémiques, remarquables par une vaste érudition, par un style clair et élevé et par une grande modération. Les principaux sont : *De l'authorité, du roi et crimes de lèze-majesté qui se commettent par ligues* (1588, in-8°); *Examen du discours publié contre la maison royale de France* (1567, in-8°), dans lequel il montre avec beaucoup d'habileté et d'impartialité que le zèle apparent de la maison de Lorraine pour la religion catholique n'a d'autre but que de s'emparer de la couronne de France; *Moyens d'abus, entreprises et nullités du rescrit et bulle du pape Pie V contre le roi de Navarre* (Cologne, 1586), écrit où il indique quelles doivent être les bornes de l'autorité papale; *De l'origine et institution des divers ordres de chevalerie* (1604); *Recueil de pièces pour les universités contre les jésuites depuis* 1552 *jusqu'en* 1624 (in-8°), etc.

BELLOY (la marquise A. DE), amateur et graveur, vivait en 1771. On connaît d'elle deux eaux-fortes : le *Sarcophage*, marqué *A.-B. fecit*, et une *Vue de monuments en ruine*, signée en toutes lettres.

BELLOY (Pierre-Laurent BUIRETTE, dit DE), poëte français, né à Saint-Flour le 17 novembre 1727, mort à Paris le 5 mars 1775, était fils de Jean-Laurent Buirette, receveur des gabelles de Saint-Flour, et d'Antoinette Beaufils, dont le père exerçait la profession d'avocat dans la même ville. La famille Buirette, originaire du Soissonnais, s'étant distinguée depuis longtemps en Auvergne, y fut anoblie l'an 1643. Quelques affaires d'intérêt appelèrent Jean-Laurent Buirette à Paris, où il mourut, laissant son fils, âgé de six ans, sous la tutelle d'un oncle, Philippe-Henri Buirette, célèbre avocat au parlement. L'orphelin, placé au collége Mazarin, montra de rares dispositions. Voyant cela, le tuteur, attentant à cette liberté que Dieu lui-même respecte, voua le jeune homme (sans son aveu) à la carrière du barreau. Ce dernier, forcé d'obéir, déroba de longues heures à l'étude du droit, afin de les consacrer à sa passion pour le théâtre. Il se lia d'amitié sérieuse, en 1748, avec son futur biographe, M. Gaillard, qui raconte ainsi ses premières impressions : « Le hasard nous avait jetés tous deux dans la même carrière. Le matin, nous allions entendre au barreau ces maîtres de l'éloquence polémique qui devaient, disait-on, être nos modèles; le soir, nous allions au théâtre entendre d'autres maîtres d'éloquence, modèles de toutes les nations dans l'art divin d'émouvoir et d'attendrir... On admirait dès lors dans le jeune Buirette, parmi un grand nombre d'avantages, soit naturels, soit acquis, une connaissance du théâtre au-dessus de son âge, et qui supposait des réflexions profondes, jointes à un sentiment exquis; mais ses études et ses projets étaient un secret, même pour l'amitié. » Abreuvé de dégoût par son oncle, qui avait surpris ses premiers essais littéraires, le jeune homme s'expatria et s'engagea dans une troupe de comédiens, sous le nom de *Dormont*, puis sous celui de *Belloy*, qu'il conserva et rendit célèbre. Il obtint du succès, comme artiste dramatique, dans différentes cours du Nord. La dignité de sa conduite et de son caractère valut à de Belloy la faveur de l'impératrice Elisabeth de Russie et celle de l'ambassadeur de France, accrédité auprès de cette souveraine. C'est à Saint-Pétersbourg, où il joua plusieurs années, que de Belloy composa, en 1757, *Titus*, sa première tragédie. Il se rendit bientôt à Paris, afin de la faire représenter. L'oncle Buirette apprenant ce retour « *surprit*, dit-on, un ordre du roi pour faire arrêter de Belloy. Cet ordre fut promptement suspendu, mais laissé entre les mains de Buirette, maître de s'en servir dans le cas *où son neveu jouerait la comédie en France*. » La tragédie de *Titus*, représentée à la Comédie-Française le 28 février 1758, tomba injustement, *grâce* à une ignoble cabale, aux faits et gestes de laquelle l'*honorable* Buirette ne resta pas étranger. Le grand succès de *Zelmire*, tragédie, jouée en 1762, consola de Belloy de tant d'outrages qui d'ailleurs, n'avaient pas porté bonheur à leur auteur, mort peu de temps après son dernier *exploit*. La tragédie du *Siége de Calais* porta au comble la réputation de de Belloy, qui publia, en 1770, un *Mémoire historique sur la maison de Coucy, sur la dame de Fayel et sur Eustache de Saint-Pierre*, préludant ainsi à *Gabrielle de Vergy*, son œuvre future. La tragédie de *Gaston et Bayard* (1771), sans égaler le *Siége de Calais*, était encore une victoire, qui valut au poëte l'honneur d'être nommé membre de l'Académie française le 9 janvier 1772. Il remplaça au dix-huitième fauteuil le comte de Clermont, prince du sang, issu de la branche de Bourbon-Condé. Voici de quelle façon piquante Grimm critique, dans sa *correspondance*, le discours de réception du nouvel académicien : « C'est dommage que M. de Belloy, avec cet amour pour sa nation dont le feu le consume, n'ait pas reçu du ciel le don de parler sa langue, de s'y exprimer avec correction et avec pureté, de rendre enfin ses idées par un choix et une propriété de termes sans lesquels il est impossible d'aspirer à aucune sorte d'éloquence. On a beau être honnête homme, Français à pendre et à dépendre, avoir l'âme citoyenne, posséder cet enthousiasme, ce *patriotisme d'antichambre*, que M. Turgot a si heureusement démêlés dans un certain ordre de nos écrivains, il est fort difficile de graver nos sentiments dans le cœur de nos compatriotes, avec un style faible, indécis, entortillé, toujours à côté et au-dessous de la pensée qu'il prétend exprimer. Il semblerait que le premier titre pour entrer dans l'Académie devrait être d'écrire purement et correctement, et que le défaut contraire ne saurait manquer d'être un titre d'exclusion; mais l'Académie, consultant la perspective qu'elle peut avoir pour réparer ses pertes successives, a cru devoir s'écarter de cette condition, désormais trop sévère, et se borner au choix des bons cœurs, des bons citoyens, des grands patriotes; car si notre gloire littéraire devient tous les jours plus mince, en revanche, nos vertus et notre patriotisme vont, au su de tout le monde, toujours en augmentant, et la preuve en *gît* dans cette noble intrépidité et cette rare persévérance avec lesquelles nous avons assisté au panégyrique de toutes nos vertus dans le *Siége de Calais* et *Gaston et Bayard*, pendant trente représentations de suite... M. de Belloy a fait, en entrant dans l'Académie, un acte de patriotisme en rétablissant, par son exemple, les discours de réception dans leur insipidité primitive, dont quelques novateurs avaient essayé de s'écarter... Il ramène ses confrères, autant qu'il dépend de lui, à leur premier devoir, que La Fontaine leur avait tracé en ces vers :

On ne peut trop louer trois sortes de personnes
Les dieux, sa maîtresse et son roi.

Sa maîtresse, c'est l'Académie, cela va sans dire; les dieux, c'est le cardinal de Richelieu, le chancelier Séguier et le prédécesseur du récipiendaire, puisque par son assomption il a fait vaquer une place. M. de Belloy leur associe encore un demi-dieu, c'est le maréchal de Richelieu, qu'il ne tient sans doute à la demi-paye que parce qu'il se promène encore *tout embaumé* dans cette vallée de misère. Ce demi-dieu, tant chanté par Voltaire, et tant loué par M. de Belloy, fit pour arrêter l'ivrognerie du soldat pendant l'expédition de Minorque, une ordonnance qui défendit à tout soldat ivre de monter sur la tranchée, et l'ivrognerie cessa sur-le-champ. Ce trait n'a pas échappé à M. de Belloy, qui le rappelle en termes pompeux et nationaux. Après ces éloges, ce qu'on trouve encore dans le discours du nouvel académicien, *c'est* (sic) les mots *cœur*, *honneur*, *patrie*. Il dit aussi que des étrangers qui ont assisté à la distribution de ces marques de distinction que le roi a accordées depuis peu aux soldats qui ont servi un certain nombre d'années, ont laissé échapper des larmes non suspectes, et n'ont pu proférer, dans leur saisissement, que ces deux mots : quelle nation! quelle nation! « Eh bien, Français, ajoute-t-il, pourriez-vous vous refuser votre propre estime? » Les Français ont l'honneur de l'assurer que cela ne leur est plus possible, et que, puisqu'il les en prie si fièrement, ils s'acquitteront de leur devoir à cet égard... M. de Belloy, au reste, n'a pas mal *tiré* son prince prédécesseur de la bataille de Crevelt. « Ah! messieurs, dit-il, lorsque, dans la guerre suivante, M. le comte de Clermont commanda en chef, s'il eût été servi comme il avait servi Maurice (Maurice, c'est le maréchal de Saxe), que la France pourrait ajouter de lauriers à ceux qu'elle sème sur la tête de ce généreux prince! » Cette tournure pourrait faire croire aux étrangers qu'il faut être académicien avant d'être patriote. M. de Belloy, pour excuser son prédécesseur, sacrifie sa nation, ce qui n'est pas très-national; car, enfin, c'est dire en termes assez précis, ou que les troupes n'ont pas fait leur devoir, ou que leurs chefs ont été des lâches; en un mot, que les Français n'ont été que des Bressans ce jour-là, ce qui serait non-seulement le contraire de la vérité, mais diamétralement opposé au véritable esprit du véritable Français, dont M. de Belloy porte les *stigmates*. Quoi qu'il en soit de cette tournure, qui sacrifie la réputation de la nation à celle d'un académicien, je trouve le discours de réception de M. de Belloy mieux écrit que les préfaces de ses tragédies, et en tout digne de l'immortalité à laquelle l'Académie consacre ses travaux. Cependant, ces messieurs ont voulu faire les désintéressés sur leur *nouvelle acquisition*, et lorsqu'on leur en fait compliment, le dédaigneux Marmontel répond par ces vers de la *Henriade* :

Médicis la reçut avec indifférence,
Sans remords, sans plaisir, maîtresse de ses sens,
Et comme accoutumée à de pareils présents. »

Grimm, dans cette appréciation sévère jusqu'à l'injustice, n'était, paraît-il, que l'écho de Voltaire, qui, malgré sa gloire littéraire, honorait de Belloy de sa jalousie. Ce discours de réception a été imprimé, en 1772, avec la réponse de l'abbé Batteux. La chute de la tragédie de *Pierre le Cruel*, représentée à la Comédie-Française, le 20 mai 1772, impressionna vivement de Belloy, dont la santé altérée ne se rétablit pas depuis cet échec. Il traîna péniblement son existence, dans un état de gêne presque continuel. Louis XVI ayant appris la détresse du poëte lui accorda un secours de 50 louis, et la Comédie-Française donna une représentation du *Siége de Calais*, au bénéfice de de Belloy, qui mourut deux ans avant qu'on mît à la scène sa tragédie de *Gabrielle de Vergy*. M. Caffiery, sculpteur du roi, exposa au Louvre, en 1739, le buste en marbre de de Belloy, destiné au foyer de la Comédie-Française. Un maladroit ami mit au bas de ce buste les vers suivants :

Comme un autre Tyrtée, enflammant le guerrier,
De Belloy consacra ses veilles
A retracer les antiques merveilles
De nos héros français; et, dans l'art des *Corneilles*,
Il vit ceindre son front de chêne et de laurier.

La postérité, moins enthousiaste, tout en sachant gré à de Belloy d'avoir, le premier, renoncé aux Grecs et aux Romains pour célébrer nos gloires nationales, lui reconnaît moins de génie que de bonne volonté. Ce

poëte fut un romantique anticipé et chercha souvent l'émotion, non dans la peinture des sentiments vrais, mais dans une habile gradation d'effets dramatiques. Son style, souvent incorrect, frappait fort, sinon juste; il grisait les spectateurs, mais ne contentait que *médiocrement les lecteurs délicats.* Il n'en reste pas moins, après tout, un de nos meilleurs tragiques du second ordre. De Belloy avait étudié à fond l'histoire de France et celle de notre littérature dramatique. Il possédait en outre une mémoire telle, qu'après avoir assisté à deux ou trois représentations d'*Oreste*, de Voltaire, il récitait par cœur cette tragédie, à deux vers près. S'illusionnant de bonne foi sur son amour-propre d'auteur, il écrivait, dans une de ses préfaces : « On sait que je suis modeste, » ce qui ne l'empêchait pas de bouder les gens de lettres qui critiquaient ses tragédies. En revanche, on doit louer hautement ces paroles de de Belloy, au sujet de l'esprit de parti : « Je suis tolérant, même envers les intolérants; je ne hais que les persécuteurs. » Les diverses pièces insérées dans le *Mercure de France* sont indignes de de Belloy, dont les œuvres ont été publiées par Gaillard, son ami (Paris, 1779, 6 vol. in-8°). Le sixième volume contient des observations sur la langue et sur la poésie française, et des poésies françaises, presque toutes composées en pays étranger. Firmin Didot a aussi édité les *Œuvres choisies de de Belloy*, précédées d'une notice sur sa vie, par Auger (1811, 2 vol. in-8°). Voici la liste des tragédies de de Belloy : *Titus*, tragédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 28 février 1758); *Zelmire*, tragédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 6 mai 1762); le *Siége de Calais*, tragédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 13 février 1765); *Gaston et Bayard*, tragédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 24 avril 1771); *Pierre le Cruel*, tragédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 20 mai 1772); *Gabrielle de Vergy*, tragédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 12 juillet 1777). Elle avait été imprimée en 1770. M. Gaillard nous apprend encore qu'il s'est trouvé dans les papiers de de Belloy des fragments de scènes d'une tragédie de *Pyrame et Thisbé*, et beaucoup de notes sur l'histoire de la Ligue et du règne de Henri IV; ce qui pourrait faire présumer qu'il se proposait de mettre ce sujet au théâtre. De Belloy eut pour successeur, à l'Académie, le duc de Duras, qui avait été pour lui un généreux protecteur.

BELLOY (Jean-Baptiste DE), archevêque de Paris de 1802 à 1808, cardinal-prêtre du titre de Saint-Jean-Porte-Latine, sénateur, grand-aigle de la Légion d'honneur, né à Morangles, près de Beaumont-sur-Oise, en 1709, mort en 1809, fut un de ces hommes rares qui, sans intrigue, arrivent aux plus hautes dignités de l'Eglise et de l'Etat, et qui honorent ces dignités autant qu'ils en sont eux-mêmes honorés. Destiné, presque dès le berceau, à l'Eglise, il était encore enfant lorsqu'il fut pourvu par le régent d'une pension sur un bénéfice. Après qu'il eut fait les études nécessaires à l'état qu'il voulait sérieusement embrasser, et qu'il eut reçu l'ordre de la prêtrise, il fut nommé chanoine de l'église de Beauvais, vicaire général et official du diocèse. Promu, en 1751, à l'évêché de Glandève, il reçut la consécration épiscopale en 1752. Député à l'assemblée du clergé de 1755, réunie dans le but de rétablir la paix dans l'Eglise gallicane, de Belloy se rangea parmi les prélats les plus modérés, désignés sous le nom de *feuillants*, parce qu'ils avaient à leur tête le cardinal de La Rochefoucauld, qui tenait entre ses mains la *feuille* des bénéfices. Cette même année, il passa à l'évêché de Marseille, et succéda à Belzunce, si célèbre par sa charité, son courage et son dévouement pendant la peste qui désola cette cité en 1720. De Belloy gouverna toujours son diocèse avec sagesse, et s'y concilia l'amour et l'estime de tout le monde. Par sa modération et sa tolérance, il sut rétablir la paix dans son diocèse, agité depuis longtemps par des querelles religieuses au sujet de la bulle *Unigenitus*. A la Révolution, obligé de quitter son siége, il se retira à Chambly, près du lieu de sa naissance, dans une petite propriété de famille qu'il y possédait. On y respecta ses vertus et son grand âge (il avait quatre-vingt-deux ans), et il y demeura tranquille, sans y être en aucune façon inquiété pendant la tourmente révolutionnaire.

Après la conclusion du concordat, en 1802, le premier consul, ayant à former un nouveau clergé et à nommer des évêques et des archevêques à tous les siéges vacants, jeta les yeux sur M. de Belloy, et, par une de ces inspirations particulières à son génie il appela ce vénérable évêque au principal siége de la République, et au plus important de tous, au siége de Paris. C'était y placer la vertu, et une vertu éprouvée par près d'un siècle d'exercice de ces belles actions qui ajoutent encore à la majesté du sacerdoce. Revêtu des premières dignités de l'Etat, il les honora toutes, et Pie VII, à la demande de Napoléon, l'éleva bientôt au cardinalat (1803). Une bonté rare, une politesse obligeante et affectueuse, une simplicité de mœurs admirable, une justesse de sens qu'il a conservée dans son extrême vieillesse, et jusqu'à son dernier soupir, rendaient son commerce infiniment agréable. Il était réellement vénéré de tous. Homme de pacification, il considérait comme une des principales obligations de son ministère le maintien de la paix, et tous ses actes, toutes ses paroles tendaient à tempérer le zèle réactionnaire de tous ceux d'entre les fidèles qui, de la religion, semblaient vouloir faire une arme de guerre contre la société nouvelle, régie par le Code civil. Il avait accepté sincèrement le nouvel ordre de choses, aussi bien la liberté des cultes que la liberté de conscience, proclamées par la Révolution. Tout entier à son ministère d'évêque, plein de douceur chrétienne, il fuyait toutes les occasisns de s'immiscer aux questions brûlantes de la politique sans contraindre et sans anathématiser personne. C'était là toute sa force; il ne pensait qu'aux bonnes œuvres, qu'à l'imitation, à la vraie imitation de Jésus-Christ : *pertransit be neficiendo*, il allait faisant le bien. Poli, d'ailleurs, instruit et lettré, il était plein d'indulgence pour les incrédules. Il leur parlait en homme du monde quand l'occasion s'en présentait, et l'on raconte qu'un soir, dans le salon du grand maître de l'université, M. de Fontanes, il causa, de la manière la plus affable, sur des matières qui ne touchaient en rin aux dogmes, avec un poëte qui s'y trouvait, dont il savait le nom, et qui n'était autre que Parny, l'auteur de la *Guerre des dieux.* C'est par cette mansuétude qu'il gagnait le respect de tous. Napoléon l'avait surtout séduit par la grandeur du génie; il avait été frappé des étonnantes qualités de cet homme, et, comme son successeur, le cardinal Maury, il le tenait pour le plus légitime souverain du monde, dans le sens même le plus monarchique, il l'admirait sincèrement. Les rapports du bon archevêque avec le chef de l'Etat, étaient réciproquement respectueux et même affectueux. La courtoisie la plus parfaite régnait dans les entretiens du grand capitaine et de l'aimable et spirituel prélat. Napoléon y apportait même une sorte d'enjouement. De retour à Paris, après la victoire de Friedland, il dit filialement à M. de Belloy : « Vous vivrez, monseigneur, jusqu'à cent cinquante ans. — Sire, répondit le vieillard, vous comptez mes années par vos victoires. » La mort du vénérable prélat suivit de près cette spirituelle répartie. Il s'éteignit, à Paris, dans son palais archiépiscopal, à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans huit mois, après avoir donné l'exemple des plus hautes vertus.

BELLOY (Auguste, marquis DE), poëte et auteur dramatique, né à Paris vers 1815, reçut une éducation très-soignée, qui développa en lui le germe d'une véritable organisation poétique. Il débuta dans la carrière littéraire par la traduction du livre de Ruth (1843), traduction très-estimée des gens de goût. Encouragé par cet heureux résultat, le jeune écrivain aborda le théâtre. *Karel Dujardin*, comédie en un acte et en vers, jouée à l'Odéon en 1844, obtint la faveur de ce public qui, élevé à l'école des grands modèles, souffre avec peine la médiocrité. Le marquis de Belloy sollicita pendant six mois une lecture au comité de la Comédie-Française pour *Pythias et Damon*, sans pouvoir l'obtenir; ce qui n'empêcha pas cette comédie d'être applaudie avec enthousiasme à l'Odéon, en 1847. « Cet acte que nous venons d'entendre, disait un critique, est tout simplement un petit chef-d'œuvre d'esprit, de bon sens, de bon goût et de véritable poésie. Alfred de Musset, seul, a écrit des pages qu'on lui puisse comparer. On ne saurait dire avec quelle joie et quelle surprise le public, si souvent assommé sous divers prétextes littéraires, a écouté, cette fois, les vers aimables dont la mélodie charmait son oreille, en même temps que la pensée délicate pénétrait jusqu'à son cœur. La comédie entière est d'une finesse exquise et d'une rare distinction. Vivement écrite et avec une habileté exceptionnelle, elle contient à la fois l'observation vraie, l'étude du cœur et un peu de cette amertume qui fait le fond de la gaieté du véritable poëte comique. On ne saurait trop donner d'éloges au dialogue; le vers est net et facile, sobre et coloré; remarquable par la propriété du mot et la force de la rime, souvent imprévue et toujours naturelle. Le dialogue emprunte une vivacité toute particulière à une difficulté vaincue. M. de Belloy a employé la rime croisée, mais avec tant d'art, que la poésie conserve son accent, en même temps que la repartie devient plus familière, que la tirade est dégagée de toute affectation et de toute redondance. L'action est des plus simples, car ce n'est point par les coups de théâtre qu'on cherche l'effet de ces petits chefs-d'œuvre d'art et de sentiment, qui sont la fortune du répertoire. Aussi, combien peu ont réussi à faire une comédie *en un acte! c'est-à-dire à enfermer, dans une* demi-heure de représentation, plus d'intérêt, plus de nuances, plus de transitions, enfin plus de difficultés qu'il n'en faut surmonter pour bâtir un long drame, qui s'alimente, la plupart du temps, et au hasard, dans sa diffusion et son incohérence. » Le tyran Denys, ce type, l'un des plus originaux de l'histoire, se peint lui-même dans les vers suivants, animés du souffle poétique :

Je crois l'homme méchant, ingrat, perfide, bas;
Dans tous ses dévoûments l'intérêt me l'explique,
Et pourtant, comme toi, je voudrais l'estimer;
Je hais, mais par dépit de ne pouvoir aimer,
Et Denys, le tyran, n'est qu'un pauvre sceptique.

Damon s'exprime ainsi, avec un charmant humour, au sujet de la tendresse fraternelle qui le lie à Pythias :

. . . .
Une telle amitié fut bientôt populaire,
Chacun y mit la main et voulut son salaire;
Car ce n'est pas pour rien qu'on se mêle de tout.
Le peuple est exigeant, et, comme la Fortune,
C'est pour le secouer qu'il adopte un hochet;
D'abord, il lui fallait au moins, à chaque lune,
Un trait de dévouement, ou bien il se fâchait.
En s'y prêtant un peu, l'on arrangeait l'affaire;
Mais au dernier quartier, nous avions fort à faire.
L'un de nous cherchait-il un endroit écarté,
Où courez-vous donc? l'autre a pris de ce côté,
Lui disait-on. . . . .

Au dénoûment, Denys a éprouvé les deux amis, qui ont mieux aimé s'exiler ensemble que de vivre séparés. L'esclave Charmion a dit au roi :

Vous rendez-vous enfin?

DENYS.

Oui, je me rends à toi;
Mes doutes sont vaincus.

CHARMION.

Vous croirez, je l'espère,
A la vertu?

DENYS.

Non pas.

CHARMION.

A l'amitié?

DENYS.

Chimère!

CHARMION.

A quoi donc?

DENYS.

A l'amour, qui n'est plus fait pour moi.

La Comédie-Française, fidèle à l'habitude de revendiquer, *après* le succès, les pièces refusées par elle à l'origine, s'est empressée de reprendre, le 28 juin 1853, la comédie de *Pythias et Damon*. Elle profita, d'ailleurs, du prétexte que lui fournissait l'interdiction de la *Mal' Aria*, drame en vers interdit après quelques représentations. On n'a jamais pu deviner la cause réelle de cette sévérité à l'égard d'une œuvre, faible il est vrai, mais *parfaitement inoffensive.* Le *Tasse à Sorrente*, représenté à l'Odéon, en 1857, est une véritable œuvre d'art. Le vers élégant et facile, la pensée nette et élevée, les images belles et sobres, tout s'y trouve réuni pour charmer les fidèles de cette étrangère au succès d'argent, qui a *nom* : la poésie. On jugera du mérite de l'œuvre par les extraits suivants :

Que les jours sans les nuits seraient doux loin des [villes,
Dans ce modeste enclos, sous ces verts orangers!
Affranchis de la cour et des luttes serviles,
Comme ils s'écouleraient souriants et légers!
Dès que le jour pâlit, dans la nature entière
S'éteignent, par degrés, la vie et les couleurs.
Tout meurt pour un instant, l'abeille au sein des [fleurs,
L'alcyon sur le flot, le bœuf sur sa litière.
Les plus vils animaux reposent ici-bas;
Mais le plus las de tous, l'homme seul ne dort pas;
Ou, si parfois ses maux semblent avoir leur trêve,
Sur son lit de douleurs, s'il tombe gémissant,
Avant que le sommeil ait rafraîchi son sang,
Déjà s'abat sur lui la fatigue du rêve!

Et plus loin :

. . . . Chez nous, point de nuits, point d'hivers;
La vigne au mendiant laisse piller son ambre,
Le ciel est toujours bleu, les chênes toujours verts;
Le sol, jonché de fruits que le passant ramasse,
N'a point l'air, en donnant, de vous faire une grâce.
Les champs, comme les cœurs, au pauvre sont [ouverts,
Et si jamais la cire y manquait à mes veilles,
Je la demanderais à mes sœurs les abeilles.

M. de Belloy a été chargé, vers la fin de 1857, de la critique dramatique au *Courrier de Paris*, et plus tard à l'*Illustration*. Il a quitté ce dernier journal tout récemment, emportant l'estime des lecteurs, charmés du bon goût de ses articles, où la vérité n'excluait ni l'atticisme de la forme, ni les égards que tout écrivain doit à ses justiciables. Voici la liste des œuvres de M. de Belloy. Littérature : Traduction en vers du Livre de Ruth (1843, in-12); *Orpha*, poëme, inséré dans la *Revue de Paris* le 1er juillet 1853; le *Chevalier d'Aï*, *ses aventures et ses poésies* (1854, in-18), très-agréable ouvrage, qui retrace avec mesure et délicatesse des mœurs dépravées; les *Légendes fleuries* (1855, in-18). On trouve dans cette œuvre de nobles idées développées avec art, et des vers charmants. Le seul reproche qu'on puisse adresser à la muse du marquis de Belloy, c'est de mieux connaître l'accent de l'amour que celui de l'ardente passion. La haine, la jalousie, l'orgueil; en un mot, tous les grands ressorts de l'âme humaine sont ordinairement des trésors pour les poëtes : M. de Belloy n'utilise pas assez ces trésors-là. Aussi, charme-t-il l'esprit plus qu'il n'émeut le cœur. — Théâtre : *Karel Dujardin*, comédie en un acte et en vers (Odéon, 30 janvier 1844); *Pythias et Damon* ou l'*Oreille de Denys*, comédie en un acte et en vers (Odéon, 29 mai 1847), reprise à la Comédie-Française le 28 juin 1853; la *Mal' Aria*, drame en un acte et en vers (*Comédie-Française, 25 février 1853*), petit mélodrame en miniature, où l'on remarque un peu de monotonie. La versification seule décida un succès d'estime. La pièce fut interdite après un très-petit nombre de représentations. Le *Tasse à Sorrente*, pastorale en trois actes et en vers (Odéon, 7 février 1857).

BELL-ROCK, ou **Rocher de la Cloche**, gigantesque écueil à fleur d'eau, à marée basse, sur les côtes d'Ecosse, comté de Forfar, vis-à-vis de l'embouchure du Tay, à 18 kil. S.-E. d'Aberbrotock. Sa longueur dépasse 130 m., et sa largeur mesure 66 m. L'ingénieur Stevenson y a construit, de 1808 à 1811, un phare de 45 m. d'élévation, dont la lumière est visible à 23 kil. en mer. Une cloche, mise en mouvement par une machine, se fait entendre au loin dans les gros temps.

BELLUAIRE s. m. (bèl-lu-è-re — du lat. *bellua*, bête féroce). Antiq. rom. Celui qui, dans les amphithéâtres, combattait les bêtes féroces. ‖ Esclave attaché au service des animaux du cirque : *Les* BELLUAIRES *ont levé les grilles des autres souterrains.* (Th. Gaut.)

— Par ext. Celui qui dompte les bêtes féroces; celui qui les soigne dans une ménagerie : *Des* BELLUAIRES *traînaient en laisse des panthères.* (Th. Gaut.) *Il ne manque pas d'esprits agréablement sceptiques, qui, lorsqu'un* BELLUAIRE *fait ses périlleux exercices, vantent paradoxalement la mansuétude des lions.* (Th. Gaut.)

Le *belluaire* ainsi gourmande son lion,
Et le lion fait trêve à sa rébellion.

TH. GAUTIER.

BELLUCCI (Antonio), peintre et graveur italien, né en 1654 à Pieve di Soligo, dans le Trévisan, mort à Venise en 1726. Il eut pour maître un certain Domenico Difinico, et devint un des bons peintres de l'école vénitienne. Comme la plupart de ses contemporains, il aimait les ombres fortement accusées; mais il les distribuait habilement par grandes masses, et savait leur donner de la légèreté et un coloris moelleux. Lanzi cite comme un de ses meilleurs ouvrages un tableau de l'église du Saint-Esprit, représentant un sujet tiré de l'Ecriture, et il ajoute qu'il peignit avec succès les figures de petites dimensions, comme celles dont il orna les paysages du Tempesta. Antonio Bellucci fut appelé à Vienne par l'empereur Joseph Ier, qui le nomma son peintre; il travailla pour lui, ainsi que pour Charles VI et pour plusieurs autres princes d'Allemagne. Il alla aussi en Angleterre, et peignit le plafond de Buckingham-House, à Londres. Le musée de Dresde a deux toiles de lui : *Vierge emmaillottant l'Enfant Jésus* et *Vénus donnant à manger à une colombe;* le musée de Munich a aussi deux tableaux : *Psyché et l'Amour endormi*, *Vénus et l'Amour;* à Florence, dans la galerie des Offices, figure le portrait d'Antonio Bellucci, peint par cet artiste lui-même. La seule gravure que l'on connaisse de lui est un portrait du Corrége, *eau-forte, extrêmement rare.* Le P. Fréderic cite un beau tableau d'autel, peint pour l'église de Soligo, par Gio-Battista BELLUCCI, fils d'Antonio, et dit que cet artiste aurait sans doute acquis de la réputation s'il n'eût préféré jouir tranquillement de la fortune amassée par son père. A la même famille appartient, sans doute, Maria-Maddalena BELLUCCI, femme peintre, morte en 1782, et qui a laissé son portrait à la galerie des Offices.

BELLUCIE s. f. (bèl-lu-sî). Bot. Nom donné, comme synonyme, aux genres blakée et ptélée.

BELLUE ou **BELLUYE** s. f. (bêl-lue, lu-î). Pêch. Grand esturgeon.

BELLUES s. f. pl. (bèl-lue — du lat. *bellua*, grosse bête). Mamm. Ordre de la classe des mammifères, comprenant le cheval, l'hippopotame, le cochon et le rhinocéros; ordre établi par Linné, qui correspond à peu près aux pachydermes de Cuvier.

BELLUM QUADRUM, nom latin de Beaucaire.

BELLUNE, ville située dans la Vénétie, chef-lieu de la province du même nom, gouvernement et à 70 kilomètres N. de Venise, à la jonction de l'Ardo avec la Piave, sur une hauteur qui domine le cours de ces deux rivières; 12,000 hab. Place de guerre entourée de vieilles murailles; évêché, séminaire, gymnase, bibliothèque publique. Filatures de soie, blanchisseries de cire; tanneries, poteries. Bellune est la patrie de Mauro Capellari, élu pape en 1832, sous le nom de Grégoire XVI. Napoléon Ier donna au maréchal Victor le titre de duc de Bellune.

BELLUNE (duc DE), maréchal de France. V. VICTOR.

BELLUS, bourg de l'empire d'Autriche, en Hongrie, cercle de Presbourg, comitat et à 35 kil. N.-E. de Trencsin, sur la rive droite de la Waag; 2,100 hab. Sources sulfureuses thermales et bains fréquentés.

BELLUTI (Bonaventure), théologien et philosophe scolastique de l'ordre des franciscains, né à Catane en 1599, mort en 1676. Il fut professeur de philosophie et de théologie et publia un ouvrage intitulé : *Philosophiæ ad mentem Scoti cursus integer*, renfermant des discussions savantes sur plusieurs traités d'Aristote. Il laissa aussi des opuscules de morale, qui furent imprimés après sa mort.

BELLY s. m. (bèl-li). Techn. Sorte de métier en usage dans les filatures de coton.

BELLY ou **BILLY** (Jacques), peintre et graveur français, né à Chartres vers 1603, élève de Simon Vouet, passa la plus grande partie

de sa vie à Rome. Il a dessiné et gravé à l'eau-forte, en 32 pièces numérotées, les célèbres peintures de la galerie Farnèse, par Annibal et Augustin Carrache. — Un autre BELLY (Vincent), graveur et éditeur, peut-être parent du précédent, vivait à Rome dans la seconde moitié du XVII^e siècle; il a publié une suite de planches de Bellavia, et a gravé lui-même : *Saint Philippe de Neri*, d'après Giminiani; *Romulus et Remus exposés sur le Tibre*, d'après Lazzan Baldi, etc. Il signait : *Vincenzo Bellii.*

BELLY (Léon), peintre français contemporain, né à Saint-Omer. Au sortir de l'atelier de Troyon, son maître, M. Belly fut entraîné, comme beaucoup d'autres jeunes artistes, à suivre en Orient les traces de Decamps et de Marilhat; il visita l'Egypte et la Syrie, et, de retour en France, il envoya au Salon de 1853 trois vues de ces régions lointaines aimées du soleil. Toutefois, ce fut par des paysages français, exposés en 1855, qu'il commença à attirer l'attention. Les critiques louèrent surtout sa *Haute futaie de Fontainebleau* et ses *Pêcheurs d'équilles en Normandie.* Malgré le succès que lui valurent ces toiles, le jeune artiste revint décidément aux sites orientaux. Il visita de nouveau l'Egypte, et exposa, en 1857 : une *Vue du village de Ghiseh*, le *Désert de Nassoub*, l'*Inondation du Nil.* Une médaille de 3^e classe lui fut accordée pour ces ouvrages, et il remporta successivement une médaille de 2^e classe en 1859, et une médaille de 1^re classe en 1861. Il a été décoré en 1862. Peu d'artistes ont fourni une carrière aussi rapide et aussi brillante. M. Belly occupe aujourd'hui le premier rang parmi les peintres des sites et des types orientaux. Il est parvenu à se créer en ce genre une manière tout à fait personnelle; bien qu'il reproduise, d'ordinaire, les effets de lumière les plus bizarres, les scènes les plus étranges, il sait donner tous les caractères de la réalité aux aspects et aux personnages qu'il représente. Une exécution solide, vigoureuse, pleine de hardiesse et de fermeté, répond à la vivacité et à la profondeur de l'impression. Nous citerons, parmi les derniers ouvrages qu'il a exposés : la *Plaine de Ghiseh* et une *Digue au bord du Nil* (1859); *Effet du soir dans le désert de Tyh;* les *Bords du Nil* et les *Pèlerins allant à La Mecque* (1861); *Sackiées de la basse Egypte* et *Une rue du Caire* (1863); *Fellahs halant un dâhbiek* (1864); la *Mer Morte* (1866). Quoique plus spécialement paysagiste, M. Belly traite avec beaucoup d'habileté les figures et les costumes de ses tableaux; il a exposé aussi quelques bons portraits, entre autres celui de Manin (1855).

BELMAS (Louis), évêque de Cambrai, baron de l'Empire, né à Montréal (Aude) en 1757, mort en 1841, prêta le serment civique et fut élu curé constitutionnel en 1791, devint évêque de Carcassonne en 1801, et de Cambrai l'année suivante. Lors du sacre de Napoléon, il rétracta son serment à la constitution civile du clergé ; mais son dévouement à l'empereur, et, plus tard, à Louis-Philippe, et son attachement constant aux libertés de l'Eglise gallicane, lui valurent la haine des ultramontains. Bien que le concordat de 1817 portât que le siége épiscopal de Cambrai serait érigé en archevêché, la cour de Rome ne voulut point y consentir tant que vécut monseigneur Belmas.

BELMAS (Jacques-Vital), officier et écrivain militaire français, né à Paris en 1792. Lieutenant du génie en 1813, il se distingua aux combats de Caldiero et de Mincio. Il prit part au siége d'Anvers en 1832, et y gagna le grade de chef de bataillon. Il était devenu colonel lorsqu'il fut mis à la retraite en 1853. On a de lui le recueil des *Journaux des siéges faits ou soutenus par les Français dans la Péninsule de* 1807 *à* 1814 (4 vol. in-8°, avec atlas in-folio). — Son frère, Denis-Génie BELMAS, né en 1793, est docteur en chirurgie et membre correspondant de l'Académie de médecine. Il a publié un *Traité de la cystotomie suspubienne.*

BELMEIS (Jean DE), évêque de Poitiers et archevêque de Lyon. Ce prélat fut souvent mêlé aux événements politiques, comme la plupart de ceux de son temps, qui exerçaient un pouvoir à la fois spirituel et temporel. Il fut grand ami du fameux Thomas Becket, archevêque de Cantorbery, et tenta plusieurs fois de le réconcilier avec le roi d'Angleterre. Par là, il devint suspect à ce monarque, qui, vers l'an 1165 lui fit administrer un breuvage empoisonné; toutefois, le poison ne fut pas mortel, et le roi et l'évêque Belmeis ne tardèrent pas à se réconcilier. Malgré son horreur pour le sang et les combats, Belmeis se mit à la tête de ses soldats pour défendre le Poitou contre des troupes d'aventuriers brabançons qui le ravageaient. L'histoire, qui raconte sa victoire, ajoute que ce n'est pas le courage qui manque ordinairement aux clercs, mais l'occasion et les moyens de le déployer. Belmeis était si pacifique, qu'obligé de rendre la justice au civil et au criminel dans son archevêché de Lyon, il se faisait suppléer par un sénéchal, pour ne prendre aucune part à des jugements de sang. Toutefois, cette prérogative de son église ne le choque pas, parce que, dit-il, il a l'exemple du pape, qui jouit des mêmes droits à Rome et à Bénévent. Il gouverna l'église de Lyon pendant dix ans, puis se retira au monastère de Clairvaux, où il mourut en 1202. De son temps, il passait pour un homme éloquent et fort lettré; il a laissé un recueil de lettres, intéressant à consulter pour l'histoire de son siècle.

BELMISSERO ou **BELMESSERE** (Paul), médecin et poëte italien, natif de Lanni, florissait au XVI^e siècle. Professeur de philosophie et de médecine à Bologne, vers 1519, il se rendit plus tard à Paris, où il expliqua publiquement les livres d'Aristote. Il devint ensuite premier médecin du pape Paul III. On a de lui un assez grand nombre de morceaux de poésie, écrits en latin; un *Recueil de poésies latines*, publié en 1534; *De Animalibus* (1539), livre qui contient 36 élégies résumant en assez bons vers ce qu'Aristote a écrit dans ses deux premiers livres des *Animaux*, etc.

BELMONT, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kil. S.-E. de Saint-Affrique, sur le penchant d'une colline au pied de laquelle coule la Rance; pop. aggl. 670 hab. — pop. tot. 1,788 hab. Eglise paroissiale du XVI^e siècle, surmontée d'un clocher à flèche, très-hardi et très-léger. ‖ Bourg de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 38 kil. N.-E. de Roanne; pop. aggl. 452 h. — pop. tot. 3,592 hab. Commerce considérable de lin filé. Le Mont-Pinay, près de ce bourg, offre un aspect pittoresque. ‖ Petite ville de l'Etat de Missouri (Etats-Unis d'Amérique), sur le Mississipi, en face de la ville de Colombus (Kentucky), a donné son nom à un combat livré le 7 novembre 1861. 7,500 fédéraux, sous la conduite des généraux Grant et Mac Clelland, passent le fleuve et se dirigent vers le camp du colonel confédéré Tappan. Le général confédéré Polk, informé de ce mouvement, envoie aussitôt à Belmont les divisions Pillow et Cheatham, et se rend immédiatement lui-même sur le champ de bataille. Commencé à dix heures du matin, le combat se termina à cinq heures du soir, par la déroute complète des fédéraux, qui perdirent beaucoup de monde.

BELMONT (Aimery DE), troubadour provençal, contemporain d'Aimery de Belenvei, et probablement attaché, comme lui, à la cour de Raymond Bérenger V, comte de Provence. Le recueil de Sainte-Palaye contient de ce troubadour une seule pièce de vers, remplie de sentiment.

BELMONT ou **BEAUMONT** (Jean-Antoine), peintre et graveur français, né à Troyes en 1696, fut élève de Poilly et de Cars pour la gravure, et de Gio-Maria Crespi pour la peinture. Il commença à travailler à Paris, où il grava une *Vue de l'illumination faite à l'hôtel de la Tour de Nesle, en* 1739, et alla ensuite s'établir à Turin, où il publia des *Vues des résidences royales de Piémont.* Malvasia (*Felsina pittrice*, t. III, p. 333) le fait naître à Fossano, et dit qu'il obtint le titre de graveur du roi de Sardaigne.

BELMONTE, ville d'Espagne, prov. et à 70 kil. S.-E. de Cuença, ch.-l. de juridiction civile; 3,200 hab. Château fort, moulins à huile. ‖ Bourg du Portugal, prov. de Beira, à 45 kil. N. de Castello-Branco; 1,955 hab. ‖ Bourg du royaume d'Italie, dans la Calabre-Citérieure, district et à 22 kil. S. de Paola, non loin de la Méditerranée; 3,105 hab. Education de vers à soie. ‖ Petite ville du Brésil, dans la province de Bahia, à 70 kil. N.-O. de Porto-Seguro, sur l'Atlantique, avec un petit port obstrué par les sables, mais servant néanmoins de débouché aux produits qui viennent du nord de la province de Minas-Geraes. Les premiers habitants de ce bourg furent quelques familles de la tribu sauvage des Bosecudos, réunies en village sur la charmante colline qui domine le port, d'où est venu le nom de *Belmonte.*

BELMONTE, rivière de l'empire du Brésil, formée dans la province de Minas-Geraes, de la réunion de l'Arassuahy et du Iiquitinhonha, marque la limite entre la province de Bahia et celle de Porto-Seguro, et, après une chute de 35 m. d'élévation et un cours de 120 k., se jette dans l'océan Atlantique, au N. de Porto-Seguro.

BELMONTÉ-PIGNATELLI. V. PIGNATELLI.

BELMONTE BERMUDEZ (Luis DE), auteur dramatique, né à Séville vers 1587. Le lieu de sa naissance a été longtemps ignoré. Don Diégo Ortiz de Zuniga en avait pourtant fait mention dans son discours sur les origines généalogiques des Ortiz de Séville. Belmonte passa très-jeune dans le nouveau monde : il se trouvait à Lima dans l'année 1605. Il le dit expressément dans sa comédie intitulée : *Algunas hazanas de las muchas de don Garcia Hurtado de Mendoza marquis de Canete* (Quelques prouesses, entre beaucoup d'autres, de don Garcia Hurtado de Mendoza, marquis de Canete). Cette comédie, composée en société avec d'autres beaux-esprits, fut publiée à Madrid en 1622, et dédiée au fils du vainqueur de l'Arauco. Dans un poëme, l'*Hispalie*, il chanta les conquérants du nouveau monde, originaires de Séville. On croit que ce poëme est demeuré inédit. On a de lui, imprimé, un autre poëme, l'*Aurore du Christ*, devenu extrêmement rare. Il concourut aux joutes poétiques de Saint-Isidore, qui eurent lieu, en 1620 et 1622, à Madrid, et que Lope de Vega a célébrées. Il est cité honorablement par Lope dans le récit de ces fêtes. Belmonte eut l'honneur de travailler avec Calderon et Moreto. Il eut aussi pour collaborateurs Martinez de Meneses, Royas, Zowilla. Quoi qu'en ait dit Montalban, il réussit dans le genre comique et épigrammatique mieux que dans le genre héroïque : sa principale qualité était l'esprit de saillie et de bons mots, que les Espagnols appellent *chiste.*

On lui attribue la comédie célèbre, *El diablo predicador*, le Diable prédicateur, comédie tour à tour interdite et tolérée, mais applaudie toutes les fois qu'elle était jouée. Le public prenait un singulier plaisir à voir le diable forcé par saint Michel et l'Enfant Jésus à venir en aide aux moines de l'ordre de Saint-François, dont l'aumône, par suite de ses menées perfides, a déserté le couvent. Il est contraint de prêcher pour eux : l'expression populaire, *comme un diable dans un bénitier*, caractérise à merveille la souffrance du démon. La Vierge joue un rôle dans cette pièce religieuse et fantastique; elle ressuscite une femme lâchement assassinée par un mari avare et jaloux.

La Renegata de Valladolid (la Renégate de Valladolid) mérite aussi d'être distinguée parmi les productions dramatiques de Belmonte, assez nombreuses, mais généralement peu connues.

BELMONTET (Louis), poëte et homme politique français, né à Montauban le 26 mars 1799, est fils d'un militaire italien dont le nom s'écrivait **Belmonte**, et qui, après avoir quitté le service du Piémont, vint s'établir en France. De bonne heure, le jeune Belmontet manifesta pour la gloire militaire du premier empire cet enthousiasme chaleureux qui ne connaît plus de bornes depuis le 2 décembre, et qui lui a arraché, dans ces dernières années, des inspirations oratoires dont les journaux épigrammatiques se sont parfois assez méchamment réjouis. S'il faut s'en rapporter à certains biographes, sa précoce admiration pour l'empereur lui fit perdre, après 1815, une bourse qu'il avait obtenue par concours au lycée de Toulouse. Admis dans l'étude d'un avoué, il commença son droit; mais il ne tarda pas à donner tous ses instants à la poésie et à la politique. Il n'avait guère que dix-huit ans lorsqu'il adressa au concours des jeux Floraux un morceau poétique dans le goût napoléonien, intitulé les *Mânes de Waterloo*, qu'on accueillit assez froidement. En même temps, il faisait imprimer une *Epître à M. Joanny, acteur tragique* (Toulouse, 1818, in-8°). Deux satires qu'il publia en 1819, *la Mission* et *mon Apologie*, éveillèrent les susceptibilités de l'autorité locale, et le jeune téméraire dut quitter aussitôt la ville de Toulouse. La même année, il avait publié *Talma, dithyrambe présenté à lui-même le* 26 *mai* 1819 (in-8°), réimprimé plus tard : disons tout de suite que l'académie des jeux Floraux ne lui fut pas toujours défavorable; plusieurs fois il se vit décerner par elle le prix de poésie, notamment pour les pièces suivantes : *Pierre l'Hermite*, les *Petits Orphelins*, le *Pèlerin*, morceaux réunis au *Chien de l'aveugle* (Toulouse, 1823, in-8°). Mais, d'un autre côté, il fut moins heureux avec l'Académie française, qui repoussa son dithyrambe à la louange de Malesherbes, dont Népomucène Lemercier voulut supporter, dit-on, les frais de publication. Enfin M. Belmontet vint à Paris. Il y rencontra des coréligionnaires politiques et des protecteurs, continua de chercher des rimes à *victoire* et de mettre des chevilles à *guerriers*, chanta la redingote grise et le petit chapeau sur tous les modes, et reprit tant bien que mal son cours de droit. Une ode sur les *funérailles de Napoléon* eut, en 1821, trois éditions successives. Lorsque s'engagea la lutte des classiques et des romantiques, la nouvelle école, malgré des divergences d'opinions, tendit la main au futur associé de Soumet, et nous voyons, en 1824, M. Belmontet collaborer à la *Muse française*, organe de la pléiade qui avait pour chefs MM. Victor Hugo, Emile Deschamps, Sainte-Beuve, etc. Mais qu'allait faire dans cette galère romantique, où ramaient des bras, de la plume et du cœur tant d'illustres champions, ce vieux de la vieille de la poésie dithyrambique? C'est une question à laquelle il serait bien difficile de répondre. Sans doute sa défroque épique de lancier chevronné dut plus d'une fois prêter à rire parmi ces pupilles de la Muse, jeunes lions à flottante crinière et à pourpoint de velours, qui ne purent, on le conçoit, réchauffer de leur flamme un *revenant* de la Bérézina. Peut-être lui trouva-t-on des airs de lithographie par trop prononcés, une culotte de peau un peu large pour sa taille de troubadour, et certaines allures d'aïeul pleurard qui ne convenaient guère au ton décidé, au langage hardi, aux sublimes folies des nouveaux preux. Qui sait même si ces pétulants amis de la *Muse française*, Gavroches sublimes, ne firent pas toutes sortes de méchants tours au plumet énervé qui palpitait à sa lyre monocorde? On peut imaginer que son grand sabre rouillé, embarrassé dans le somnifère et blafard laurier de son compatriote Baour-Lormian, excita leur verve en plus d'une occasion; car depuis lors il s'est vengé de leur génie audacieux et puissant, poussant jusqu'au calembour sa fureur contre *Hernani* et *Lucrèce Borgia.* Qu'on en juge par ce vers :

L'art scénique aujourd'hui, c'est l'art arsénical.

Inutile d'ajouter que M. Belmontet s'est toujours prononcé pour les classiques, et qu'il regrette amèrement le départ pour l'autre monde de la tragédie :

Donc la critique congédie
Notre admirable tragédie!

Et, à ce propos, peut-être est-il bon de faire observer que les poëtes de son opinion n'ont pas peu contribué, par leurs productions incolores, à déconsidérer parmi nous un genre qui a jeté un si vif éclat sur la scène française. Napoléon I^er souhaitait d'avoir un Corneille, afin de l'anoblir, on conçoit cela : un titre n'eût rien ajouté à la renommée de l'illustre poëte, mais l'illustre poëte eût donné à l'empire la gloire littéraire qui lui a manqué. Et Napoléon dut plus d'une fois souffrir en voyant combien ils étaient rares les poëtes de talent qui suivaient son char triomphal. Baour-Lormian reçut de lui 6,000 fr. de pension; mais ses vers n'en furent que plus médiocres, et le chantre toulousain, pour excuser plus tard une incroyable palinodie, s'écria que le monarque déchu l'avait *flétri d'une pension.*

M. Belmontet, lui, n'a aucune palinodie à se faire pardonner, et nous l'en félicitons; il continue bravement la tradition des poëtes de l'Empire; et si ses vers ne sont pas meilleurs que ceux de ses devanciers, du moins ses opinions tiennent bon et sa fidélité à la dynastie régnante, qui l'a d'ailleurs comblé de bienfaits, est à toute épreuve. Sa fidélité!... où ne l'emporte-t-elle pas? Il nous l'a traduite en vers et en prose, et nous avons de lui des mots que lui seul pouvait trouver. Mais n'anticipons pas.

Les alexandrins n'avaient point enrichi le jeune poëte, qui dut accepter pour vivre une place de maître d'études dans la pension alors dirigée, avec l'aide de M. Delanneau père, par Goubaux, littérateur mêlé aux sociétés politiques des dernières années de la Restauration. M. Belmontet avait été précédé dans cette modeste position par une future célébrité de la tribune parlementaire, Michel (de Bourges). Mais au bout de quelques mois, le comte d'Houdetot le fit admettre, en qualité de précepteur, chez son beau-frère le comte Germain, pair de France. C'est de cette époque que date sa première publication importante : les *Tristes*, recueil élégiaque (Paris, 1824, in-18). L'année suivante, il donna les *Funérailles du général Foy* (1825, in-8°). Le *Souper d'Auguste* (poëme publié en 1828) précéda *Une Fête de Néron*, tragédie en cinq actes, en collaboration avec son compatriote Alexandre Soumet. Cette tragédie, qui est restée ou à peu près son seul titre poétique, fut représentée à l'Odéon le 28 décembre 1829, et obtint un grand succès. Elle ne manque ni d'une certaine poésie ni d'une certaine grandeur. Les deux auteurs n'ont pas craint d'esquisser, après Racine, le portrait d'Agrippine, et, fait observer M. Hippolyte Lucas dans son *Histoire philosophique et littéraire du Théâtre-Français*, ce que Racine n'avait pas osé faire, ils ont mis en regard celui de la courtisane Poppée, maîtresse des plaisirs de Néron. Repris au même théâtre en mars 1861, c'est-à-dire après plus de trente ans d'une léthargie favorable à sa renommée, cet ouvrage pseudo-classique montra encore quelques belles qualités, mais il montra surtout qu'il n'y a que les chefs-d'œuvre qui restent éternellement jeunes. Malgré un grand luxe de mise en scène, *Une Fête de Néron*, qui n'avait plus pour la soutenir la beauté souveraine de M^lle Georges et le talent âpre et robuste de Ligier, réussit peu. On vit alors mieux que jamais combien est dégénérée et délaissée cette tragédie d'avant 1830, qui doutait d'elle-même et tendait la main, dans un désir de conciliation et de concorde, au drame orgueilleux et triomphant, qui s'en moquait *comme d'une grand'mère.* « Cette *Fête de Néron* n'est ni une tragédie ni un drame, écrivait Fiorentino dans le *Constitutionnel* du 4 mars 1861; c'est une transaction proposée par des classiques tièdes à des romantiques modérés; un compromis entre deux formes qui ont fait également leur temps. » V. FÊTE DE NÉRON.

La révolution de Juillet éloigna M. Belmontet de la poésie, pour quelque temps du moins. Après avoir été rendre visite en Suisse à la reine Hortense, qui lui fit l'accueil que méritaient ses opinions bonapartistes, il se jeta dans le journalisme et prêta le concours de sa plume aux recueils républicains qui livraient bataille au nouveau roi. Il fut un des rédacteurs de la *Tribune*, alors le plus audacieux et le plus violent de tous, dirigée par Godefroi Cavaignac et Armand Marrast. Cependant la cause de Napoléon II lui parut bonne à plaider, et il s'en fit l'avocat dans le *Tribun du peuple*, feuille hebdomadaire qui ne tarda pas à être supprimée; il soutint encore cette cause dans les odes adressées au roi des Belges et au duc de Reichstadt, qui furent saisies, et dans une brochure intitulée *Observations d'un patriote.* En 1833, nous le voyons entrer en correspondance avec le prince Louis, dont il publia la biographie ainsi que celle de l'ex-roi Joseph. A quelque temps de là, il fit partie de la rédaction du *Capitole*, journal bonapartiste; enfin, il dirigea l'impression des *Mémoires* de la reine Hortense. L'*Empereur n'est pas mort*, pièce de vers qu'il publia en 1841, est citée comme une des meilleures productions sorties de sa plume pendant cette période. Sa religion politique ne l'empêcha nullement d'accepter les fonctions de commissaire du gouvernement près les associations tontinières, fonctions qu'il a gardées jusque sous le second Empire. Le

6 mai 1846, il reçut la décoration de la Légion d'honneur, après l'apparition des *Nombres d'or*, recueil de pensées en vers. L'homme politique se trouvait réduit au silence, lorsque éclatèrent les événements de 1848. Mêlé dès les premiers jours aux propagandes qui avaient pour but le retour d'un état de choses que la proclamation de la République semblait repousser à jamais, il se porta candidat à l'Assemblée nationale et subit un échec, que ses tendances bien connues expliquent suffisamment. Ce n'est qu'en 1852 qu'il a pu entrer au Corps législatif, comme député de Castel-Sarrazin. Depuis lors ses votes ont été acquis invariablement à la politique gouvernementale, et si, comme député, il garde de Conrart le silence prudent, il ne se lasse jamais comme poëte, de célébrer le régime qui a toutes ses préférences. On se demande, il est vrai, avec quelque inquiétude, dans le monde des lettres, où vont toutes ces élucubrations si haut montées que lui arrache le dieu de son choix, et s'il est quelque part des lecteurs assez osés pour en entreprendre la laborieuse dégustation. Nous en gémissons, quant à nous, pour la gloire poétique du second empire (car on sait que M. Belmontet a la prétention d'être le poëte de l'empire), quand, pour l'acquit de notre conscience, nous feuilletons toutes ces odes, d'ailleurs supérieurement imprimées, tous ces lourds poëmes et tous ces livres hyperboliques qui nous arrivent chaque année, au pas pesant de leurs strophes ampoulées, livres que personne ne connaît, que personne ne lit, et qui ne font guère plus de bruit dans le monde que n'en fait leur auteur au palais Bourbon. Nous citerons par exemple : la *Saint-Napoléon*, les *Impérialistes*, l'*Honneur de l'Empire*, *Sébastopol*, *A l'armée d'Orient*, le *Fils de Napoléon III*, la *Poésie de l'Empire;* nous citerons encore : *Strophes guerrières* (1857) ; *Odes nationales sur la campagne d'Italie* (1859, in-8°). Mon Dieu, l'intention est bonne ; elle est même très-respectable ; mais, cette restriction faite, il est permis de constater que les pipeaux sur lesquels joue M. Belmontet n'ont aucune parenté avec ceux de Boileau et qu'ils n'ont pas été arrachés aux rives du Rhin, *à la barbe limoneuse.* Soyons juste cependant, il y a çà et là quelques inspirations heureuses, mais il se dégage de l'ensemble un vague parfum de moisissure qui écœure à la longue. Et même, pour peu qu'on ait l'esprit prompt à saisir le côté frappant des choses, la silhouette du poëte se dresse dans la pénombre formée par ses livres amoncelés ; il y a du médaillé de Sainte-Hélène dans cet auteur, se dit-on, et, soudain, on se le représente comme un de ces héros, lancier rouge ou grenadier bleu, dont parle Théophile Gautier, héros « *qu'en riant le gamin poursuit* » lorsqu'ils viennent chaque année au pied de la colonne « *comme à l'autel de leur seul dieu.* »

> Aussi les pleurs trempent le rire
> En voyant ce saint carnaval,
> Cette mascarade d'empire
> Passer comme un matin de bal.

Il ne manque à M. Belmontet, pour être en pleine possession de son emploi, que d'avoir eu le bras emporté par un boulet à Arcole ou le nez gelé à Wilna. Malgré ou plutôt grâce à ces accrocs, ce serait un grognard au grand complet. Bien qu'il soit dénué de ces glorieux avantages, il n'en assiste pas moins, chaque année, le 5 mai, au banquet qui réunit les médaillés de Sainte-Hélène et dont la présidence lui revient pour ainsi dire de droit. C'est dans ces fêtes de famille surtout qu'il se plaît à montrer combien il a la métaphore hardie, et son enthousiasme l'a poussé plus d'une fois, entre la poire et le fromage, à franchir toutes les limites. Ainsi, en 1865, portant un toast à la famille impériale, on le vit tout à coup s'animer et jeter aux *braves* qui l'écoutaient cette audacieuse figure de rhétorique : « Le chapeau de Napoléon Ier, c'est le triangle de la gloire ! » A quelques jours de là, dans la chaleur d'une discussion politique, en pleine Assemblée législative, le même poëte-orateur eut une inspiration non moins brillante et lança cette interruption restée célèbre : « L'armée ! c'est l'élite de la nation ! » On n'est pas plus modeste. Voilà qui est entendu, le dernier des fusiliers est supérieur par l'intelligence et l'éducation à M. Belmontet, qui n'appartient pas à l'élite de la nation, puisqu'il est simplement député et poëte. Mais les inspirations de ce genre ne coûtent pas à M. Belmontet, et, si l'on fouillait dans ses œuvres, on en sortirait les mains pleines. N'est-ce pas lui qui terminait un poëme sur le 15 août par ce vers mémorable :

> Le vrai feu d'artifice, est d'être magnanime !

Sa plume d'aigle est toujours taillée, les cordes de sa lyre toujours prêtes à vibrer, et les grandes occasions ne le surprennent jamais ; il ne s'inspire que de lui-même :

> Il ne doit qu'à lui seul toute sa renommée.

Quand Bathylle voulait chanter Auguste, il se permettait des emprunts forcés à l'égard de Virgile ; M. Belmontet méprise ces moyens déshonnêtes : sa propre veine lui suffit ;

> Il voit, il sait, il croit,

et rien ne serait capable de le désabuser. Comme à Ovide, il faut à sa muse des gloires à célébrer. Le triste exilé écrivait à ses amis de Rome : *Exilium mors est ;* ainsi ferait certainement et d'une manière plus digne M. Belmontet, et ce n'est pas lui qui, prenant la contre-partie de cette phrase restée célèbre, écrirait sur la porte de son cabinet de travail : *Exilium vita est.*

Ce dévouement à la dynastie impériale, dévouement dont nous n'avons pu, on le comprend, donner qu'une trop faible idée, a valu à M. Belmontet l'appui très-actif du gouvernement, aux élections générales de 1863. Candidat officiel à la députation de Tarn-et-Garonne, il a été élu par 23,048 voix, et a continué de siéger au Corps législatif aussi obscurément que par le passé. Quelques épigrammes des petits journaux, tels que le *Figaro*, révèlent pourtant de loin en loin son existence, soit comme poëte, soit comme orateur. Malheureusement, ses discours, qui se bornent généralement à une interruption de quelques mots, ne sont pas toujours aussi dignes de fixer l'attention que ceux dont nous parlons plus haut. Il est vrai que deux ou trois phrases suffisent à rendre un nom à jamais célèbre. Comme membre du Corps législatif, M. Belmontet se fait surtout remarquer par son zèle à demander des surcroîts d'allocations pour les débris des armées du premier empire, et aussi par sa persistance à soutenir la validité de certaines créances qui constitueraient l'Angleterre débitrice de la France pour des centaines de millions. Cette réclamation est constamment repoussée, sur la proposition même du gouvernement et de la commission du budget. En 1865, M. Belmontet a publié un nouveau recueil de poésie, intitulé *Poésie des larmes*.

Résumons-nous. Poëte contestable, cœur dévoué, noble et généreux : telle est toute la vie de M. Belmontet ; et voici nos preuves, que nous extrayons d'une lettre adressée par le poëte député à l'*Événement*, épître où le moi ne se montre pas du tout haïssable : « Les belles odes, les belles strophes, je m'y laisse volontiers aller, comme au temps de Pindare, et il suffit de quelques-uns de ces coursiers-là, de ces coursiers ailés aux naseaux de flammes, pour emporter haut un poëte et l'élever dans l'estime de ceux qui ont gardé le culte de l'art. » (M. Sainte-Beuve à M. Belmontet, 26 mai 1866.) « Vous êtes toujours sur la brèche ; je vous en suis bien reconnaissant. Il est des âmes nobles et généreuses pour lesquelles le malheur a plus de prestige que le pouvoir et la grandeur. » (Louis-Napoléon Bonaparte. — Janvier 1833.)

Que pensez-vous de la première appréciation? Que dites-vous de la seconde? Celle-ci est d'or, celle-là est de chrysocale ; l'une est à mettre à sa boutonnière, mais l'autre...

BELMONTIE s. f. (bèl-mon-tî — de *Belmont*, nom propre). Bot. Genre de plantes de la famille des gentianées, renfermant quelques plantes herbacées, du Cap de Bonne-Espérance.

BELNA, nom latin de *Beaune*.

BELNEAU s. m. (bèl-no). Agric. Espèce de tombereau pour le transport du fumier.

BELNENSIS PAGUS, nom latin du pays de *Beaune*.

BÉLO s. m. (bé-lo). Bot. Arbre des Moluques, qu'on emploie à faire des pieux pour fermer les viviers. ‖ On l'appelle aussi *arbre à pieux*.

BÉLOCE s. f. (bé-lo-ce). Hortic. Nom que l'on donne, en Normandie, à la prunelle ou fruit du prunellier.

> Li as-tu donné une boule ? (pierre)
> Tu li as fait venir la boce. (bosse)
> Tien, vilain, tien ceste *beloce*,
> Afin que le cuer (cœur) ne te faille.
> (*Martyre de saint Etienne.*)

BELOE (Guillaume), littérateur anglais, né en 1756 à Norwich, comté de Norfolk, mort en 1817. Après avoir été vicaire d'Earlham, il se rendit à Londres, s'adonna à la littérature, combattit dans plusieurs écrits la Révolution française, et obtint de riches prébendes. Il se fit remarquer par son érudition et par son style pur, élégant, parfois vigoureux, mais qui semble n'exprimer que les idées d'un esprit étroit et aveuglé par l'esprit de parti. Il a laissé des traductions anglaises d'*Aulu-Gelle*, d'*Hérodote*, d'*Alciphron*, de *Coluthus*, etc., ainsi que quelques mémoires sur la Révolution française, des *Mélanges* (1795, 3 vol.) ; *Anecdotes bibliographiques et notices de livres rares* (1806-1812, 6 vol.), et quelques poésies.

BELŒIL, bourg de Belgique, prov. de Hainaut, arrond. et à 30 kil. E. de Tournai. 2,267 hab. ; brasseries estimées. Ce bourg est remarquable par un beau château, qui appartient aux princes de Ligne. C'est une des plus belles résidences seigneuriales qui existent en Europe. Il a été construit en 1146, et, depuis 1311, il appartient à la famille des princes de Ligne. Il se compose d'un vaste bâtiment, d'architecture ogivale, flanqué de tours et enveloppé d'un large fossé rempli d'eau. L'avenue principale a 4 kil. de longueur, sur une largeur de 63 m. 33. Les jardins, dessinés par Le Nôtre en 1711, sont surtout remarquables par l'élévation et la beauté des charmilles, et justifient bien ce qu'a dit Delille : « Belœil, tout à la fois magnifique et champêtre. » L'orangerie et les serres se prolongent sur une étendue de plus de 300 mètres et sont peuplées des plantes les plus rares ; elles ont été construites en 1830 par le prince actuel, qui est un amateur distingué d'horticulture, et qui a obtenu plusieurs médailles aux concours belges. Le château renferme une bibliothèque très-riche en manuscrits ; une collection d'armes à feu de toutes les époques ; une galerie de portraits des princes de la maison de Ligne, au nombre de 125 ; d'autres portraits non moins précieux, dont quelques-uns sont dus aux pinceaux d'Albert Durer, d'Holbein, de Van Dyck, de Gonzalès Coquet, de Pourbus, de Velazquez, etc. ; divers tableaux attribués à Léonard de Vinci, à Salvator Rosa, à Otto Venius ; des bronzes de Benvenuto Cellini, des faïences de Bernard Palissy, des ivoires de Duquesnoy, et enfin une foule d'objets de curiosité et de souvenirs historiques. Une imprimerie fut établie, en 1780, dans le château ; il en est sorti quelques ouvrages exécutés avec luxe, aux frais des princes de Ligne.

BÉLOÉ-MORE, nom russe de la mer Blanche.

BÉLOÈRE s. m. (bé-lo-è-re). Bot. Syn. de *ketmie à feuilles de peuplier*.

BÉLOGLOSSES s. m. pl. (bé-lo-glo-se — du gr. *bélos*, dard ; *glôssa*, langue). Ornith. Famille d'oiseaux grimpeurs, contenant ceux qui ont la langue lombriciforme, très-longue et protractile.

BELOGRADUM, nom latin de *Belgorod*.

BELOIT, petite ville des Etats-Unis d'Amérique, dans le Wisconsin, à 60 kil. S.-E. de Madisson ; 3,500 hab. Commerce actif, nombreuses manufactures, belles églises, collége en grande réputation.

BÉLOMANCIE ou **BÉLOMANTIE** s. f. (bé-lo-man-sî — du gr. *belos*, dard ; *manteia*, divination). Antiq. Divination qui se faisait avec des flèches, et qui était fort en usage chez les Orientaux pour prendre les augures, surtout avant de commencer les expéditions militaires. Elle consistait à prendre trois flèches, dont deux portaient ces inscriptions : *Dieu me l'ordonne ; Dieu me le défend.* On tirait l'une des flèches au hasard, et celle que l'on avait tirée indiquait s'il fallait agir, s'abstenir ou recommencer l'épreuve.

BÉLOMANCIEN, IENNE s. et adj. (bé-lo-man-si-ain, i-è-ne — rad. *bélomancie*). Qui concerne la bélomancie ; qui pratique la bélomancie.

BELON, ville de l'Espagne ancienne, dans la Bétique, sur la rivière qui portait son nom, et près du détroit d'Hercule, avec un port assez commerçant. Le village de Belonia est construit sur l'emplacement de cette antique cité romaine.

BELON (Pierre), célèbre naturaliste français, né vers 1517, dans un hameau voisin de la ville du Mans (Sarthe), mort en 1594. Dès ses jeunes années, il se livra à son goût pour l'histoire naturelle, sous la protection de René du Bellay, évêque du Mans. Il étudia la médecine à Paris, où il se lia avec le poëte Ronsard. Reçu docteur, il alla, en 1540, suivre à Wurtemberg les leçons du célèbre professeur de botanique nommé Valerius Cordus, avec lequel il parcourut l'Allemagne et la Bohême. Arrêté et emprisonné à Thionville, au retour de ce voyage, par un parti d'Espagnols, il dut payer rançon pour recouvrer sa liberté : un gentilhomme lettré, nommé Dehamme, grand admirateur de Ronsard, lui avança les fonds nécessaires. Revenu à Paris, Belon y trouva de zélés protecteurs, Guillaume Duprat, évêque de Clermont, le cardinal de Lorraine, et surtout le cardinal de Tournon. Ce dernier lui donna un logement à l'abbaye de Saint-Germain, et lui offrit généreusement de fournir les frais des voyages qui seraient nécessaires à ses études. Le jeune naturaliste désirait voir de près les plantes et les substances médicamenteuses dont il avait lu l'histoire dans les livres ; il rêvait un voyage scientifique en Orient ; grâce au cardinal de Tournon, il put satisfaire ce désir et réaliser ce rêve... « Après qu'eustes cogneu, dit-il, en s'adressant à son protecteur, le désir que j'avoye de parvenir à l'intelligence des choses concernantes la matière des médicaments et des plantes, laquelle je ne pouvoye bonnement acquérir, sinon par une loingtaine pérégrination, il vous pleut me commander les aller voir ès régions lointaines, et les chercher jusques aux lieux de leurs naissances, chose que je n'eusse peu ny osé entreprendre sans vostre aide. »

Belon partit de France en 1546. Il visita successivement la Grèce, l'île de Crète, Constantinople, l'île de Lemnos, la Thrace, la Macédoine, l'Asie Mineure, les îles de Chio, de Samos, de Rhodes, l'Egypte, la Palestine et la Syrie. Ce voyage, qui dura trois années, inspira la verve de Ronsard, pour lequel il prit les proportions et l'importance d'une exploration générale du globe.

> Combien Belon.....
> Doit avoir en France aujourd'huy
> D'honneur, de faveur et de gloire !
> Qui a veu ce grand univers
> Et de longueur et de travers
> Et la gent blanche et la gent noire.

A son retour (1549), Belon consigna les résultats de son voyage dans un ouvrage fort remarquable, intitulé : *Observations de plusieurs singularités et choses mémorables trouvées en Grèce, Asie, Judée, Egypte, Arabie et autres pays estrangers, rédigées en trois livres* (Paris, 1553, in-4°), avec gravures sur bois intercalées dans le texte. L'auteur y donne des figures de plusieurs espèces d'oiseaux et de quadrupèdes ; il y représente la civette, l'ichneumon, le caméléon, le mouflon, un singe appelé *tartarin*, etc. On y trouve, en outre, des détails curieux et exacts sur la géographie, sur les mœurs et les coutumes des peuples.

En 1556, le roi Henri II fit délivrer à Belon, pour récompense de ses travaux, un brevet de pension qui paraît, du reste, n'avoir jamais été qu'honorifique, et qui le laissa pauvre toute sa vie. Sous Charles IX, il obtint un logement au bois de Boulogne, dans le petit château de Madrid. Il y travaillait à une traduction de Dioscoride et de Théophraste, lorsqu'un soir il fut assassiné sur la route de Paris à Boulogne. Il n'avait que quarante-sept ans.

Outre l'ouvrage mentionné plus haut, Belon a laissé : *Histoire naturelle des estranges poissons marins, avec la vraie peinture et description du dauphin et de plusieurs autres de son espèce* (1551, in-4°), avec figures gravées sur bois. On y voit, dit Cuvier, l'esturgeon, le thon, le malarmat. On y trouve même la première figure de l'hippopotame ; Belon l'avait fait copier sur la plinthe de la statue du Nil que nous avons aujourd'hui à Paris, et sur laquelle sont représentés des hippopotames et des crocodiles. Les anciens n'en avaient pas profité, car leurs descriptions de ces animaux sont très-inexactes. Le livre de Belon fit aussi connaître d'une manière très-exacte le dauphin ou *delphinus* des anciens, espèce de cétacé dont la tête, considérablement distendue par un appareil particulier, se termine en bec d'oiseau. Cette question intéressait la héraldique, car on mettait à cette époque des figures de dauphin dans beaucoup d'armoiries et d'écussons. Ce fut donc un objet de curiosité pour le public, beaucoup plus que pour les naturalistes.

De arboribus coniferis, resiniferis, aliisque nonnullis sempiterna fronde virentibus (*Des arbres conifères, résineux, et toujours verts*, 1553, in-4°), histoire assez exacte des conifères qui forment les forêts de bois résineux.

De aquatilibus libri duo, cum iconibus ad vivam ipsorum effigiem quoad fieri potuit (*Des animaux aquatiques*, etc., 1553, in-12). Cet ouvrage renferme 110 figures de poissons, faites d'après nature. Ces figures, qui sont satisfaisantes pour l'ensemble, ne sont pas toutes très-exactes pour les détails. Elles représentent quelques espèces, qui aujourd'hui sont encore très-rares, et n'ont bien été déterminées que depuis assez peu d'années. Belon donne le nom de chaque espèce en latin, en grec, en français, en italien, quelquefois même aussi en illyrien, en grec moderne, en arabe, en turc ; il y ajoute une légère description. « En général, dit Cuvier, la partie descriptive était à cette époque la plus négligée. Les termes, imaginés depuis pour exprimer les variétés de couleur et de forme, n'existaient pas encore ; les auteurs espéraient y suppléer par des figures. »

De admirabili operum antiquorum præstantia (1553). L'auteur y traite des monuments funéraires des anciens, des usages observés dans les sépultures, et des substances employées à la conservation des cadavres.

Histoire de la nature des oyseaux, avec leurs descriptions et naïfs pourtraicts retirez du naturel, escripte en sept livres (1555, in-fol., avec figures). Cet ouvrage, qui fut dédié à Henri II, est le premier livre d'ornithologie un peu positif qui ait été publié. Il est divisé en sept livres, qui traitent : le premier, de l'anatomie et de la physiologie des oiseaux ; le second, des oiseaux de proie ; le troisième, des oiseaux nageurs ; le quatrième, des oiseaux de rivage ; le cinquième, des gallinacés ; le sixième, des corbeaux et autres oiseaux semblables ; le septième, enfin, des petits oiseaux chanteurs. Le premier livre appelle l'attention d'une manière spéciale. L'auteur y étudie, en une suite de chapitres curieux : la disposition des premiers éléments et corps des oiseaux et autres animaux ; la distinction des diverses générations et conceptions des oiseaux et autres animaux ; la nature des œufs ; l'anatomie des parties extérieures et intérieures des oiseaux ; l'anatomie des ossements des oiseaux conférée avec celle des animaux terrestres et de l'homme ; les principales marques qui nous sont données pour enseigner à distinguer les divers genres d'oiseaux ; la diversité des mœurs des oiseaux ; la différence du vol et de la voix chez les oiseaux ; la saison en laquelle les oiseaux font leurs nids et leurs œufs ; les qualités et tempéraments que nos corps prennent en se nourrissant des oiseaux diversement apprêtés. Nous signalerons surtout deux de ces chapitres : celui où l'ostéologie de l'oiseau est comparée à celle de l'homme, et celui qui traite des caractères sur lesquels doit se fonder la distinction des oiseaux. Le premier contient le germe de la théorie des analogues, et place Belon parmi les précurseurs de Geoffroy Saint-Hilaire ; le second pose les principes de la classification naturelle des oiseaux, principes si ingénieusement appliqués par M. Toussenel. Dans celui-ci, Belon fait très-justement remarquer que c'est par le bec et le pied que l'on distingue les oiseaux. Dans celui-là, il met sous nos yeux la figure d'un squelette humain et celle d'un squelette d'oiseau, et montre que les os se correspondent exactement de l'un à l'autre, si bien qu'ils peuvent être désignés, dans les deux figures, par les mêmes lettres, comme les angles des figures semblables en géométrie. Il saisit, sous la diversité des fonctions qui la voile et fait ressortir avec détail, l'analogie existant entre l'aile de l'oiseau, le bras de l'homme et

le membre extérieur du quadrupède. « L'on trouve, dit-il, quasi mêmes os en les ailes des oiseaux qu'ès bras des hommes ou ès jambes de devant des animaux à quatre pieds... Tout ainsi qu'on dit la main estre le bout du bras, ainsi il y a six osselets qui font le bout de l'aile.»

BÉLONE s. f. (bé-lo-ne). Ichthyol. Poisson de mer du genre de l'ésoce, que l'on appelle aussi AIGUILLE OU ANGUILLE DE MER OU ORPHIE. ‖ *Bélone tachetée*, poisson de la Chine, dont Lacépède a formé le genre aulostome.

BÈLONIE s. f. (bé-lo-nî — du gr. *belonê*, aiguille). Bot. Genre de plantes ayant pour type une petite plante qui croît sur des algues marines en décomposition.

BÉLONITE s. f. (bé-lo-ni-te — du gr. *belonis*, petite aiguille). Bot. Genre de plantes de la famille des apocynées. Syn. du genre *pachypode*.

BÉLONUCHE s. m. (bé-lo-nu-che — du gr. *belos*, dard; *onux*, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, comprenant un grand nombre d'espèces de l'Amérique méridionale.

BÉLO-OZÉRO. V. BIÉLO-OZÉRO.

BÉLOPÉE s. f. (bé-lo-pé — du gr. *belopoios*, qui fabrique des dards). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides, fondé sur une seule espèce du Brésil.

BÉLOPÉRONE s. m. (bé-lo-pé-ro-ne — du gr. *belos*, dard; *peronê*, agrafe). Bot. Genre de plantes de la famille des acanthacées, tribu des carmantines (*Justicia*), renfermant des plantes herbacées ou sous-frutescentes, qui croissent dans les régions tropicales de l'ancien continent.

BÉLOPHÈRE s. m. (bé-lo-fè-re — du gr. *belos*, dard; *pherô*, je porte). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides, comprenant cinq espèces propres à l'Amérique.

BELO-POULO, petite île de la Grèce, à l'entrée du golfe de Nauplie, par 37° 8′ lat. N. et 21° 9′ long. E.; 15 kil. de long sur 12 de large.

BÉLOPTÈRE s. m. (bé-lo-ptè-re — du gr. *belos*, dard; *ptéron*, aile). Moll. Sorte d'osselet des terrains tertiaires, qui se rapproche des os de sèches par sa contexture et par sa forme générale : *On a trouvé trois espèces de* BÉLOPTÈRES *dans les terrains tertiaires*. (A. d'Orbigny.)

BELORADO, ville d'Espagne, prov. et à 35 kil. E. de Burgos, sur le Tiron, ch.-l. de juridiction civile; 3,725 hab.

BÉLORHIN s. m. (bé-lo-rain — du gr. *bélos*, dard; *rhin*, nez). Entom. Genre de curculionides, voisin des calandres. Syn. de *mégaprocte*.

BÉLORHYNQUE s. m. (bé-lo-rain-ke — du gr. *bélos*, dard; *rugchos*, bec). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides, démembré du genre brenthe, et comprenant deux espèces du Brésil.

BÉLOSÉPIE s. f. (bé-lo-sé-pî — du gr. *belos*, dard; *sêpia*, sèche). Moll. Genre de sèches fossiles du bassin parisien, qui paraît devoir rentrer dans le genre sèche.

BÉLOSTEMME s. m. (bé-lo-stè-me — du gr. *bélos*, dard; *stemma*, couronne). Bot. Genre de plantes de la famille des asclépiadées, qui a pour type une plante sous-frutescente du Népaul.

BÉLOSTOME s. m. (bé-lo-sto-me — du gr. *bélos*, dard; *stoma*, bouche). Entom. Genre d'insectes de la famille des népiens, de l'ordre des hémiptères hétéroptères, habitant les régions intertropicales du globe, et remarquables par leur grande taille.

BELOT (Jean), philosophe et alchimiste du XVIe siècle. Il était curé de Mil-Monts, s'occupa toute sa vie de l'étude des sciences occultes, et a laissé : l'*Œuvre des œuvres*, ou *le plus parfait des sciences stéganographiques, paulines, armadelles et lullistes* (Paris, 1623); *Instructions familières pour apprendre les sciences de chiromancie et de physiognomonie* (Paris, 1619).

BELOT (Jean), né à Blois dans la seconde moitié du XVIe siècle, devint, sous Louis XIII, avocat au conseil privé. Il a publié une *Apologie de la langue latine* (Paris, 1637, in-8°), dans laquelle il soutient la thèse qu'on ne doit point écrire en langue vulgaire les ouvrages de sciences, parce qu'il importe autant à l'Église qu'à l'État que très-peu de personnes soient initiées aux études scientifiques. Ménage n'a pas peu contribué à faire parvenir jusqu'à nous le nom de Belot, en mettant les huit vers suivants dans la *Requête des Dictionnaires*. La langue latine était perdue, dit-il,

> Si le grand avocat Belot,
> Du barreau le plus grand falot,
> N'en eût pris en main la défense,
> Et protégé son innocence;
> En quoi, certes, et sa bonté,
> Et son zèle et sa charité
> Se firent d'autant plus paroître
> Qu'il n'a l'honneur de la connoître.

BELOT (Octavie GUICHARD, dame), femme de lettres, née à Paris en 1719, morte en 1804. Devenue, jeune encore, veuve d'un avocat au parlement, qui, pour toute fortune, lui laissa une rente de 60 livres, elle vendit sa rente, se nourrit presque exclusivement de lait et apprit l'anglais, afin de se créer des ressources par des traductions. Mme Belot trouva bientôt, dans Palissot et La Popelinière, des amis dévoués qui lui firent obtenir une pension de 1,500 livres. Pendant qu'elle s'adonnait avec succès à la carrière littéraire, elle connut le président Durey de Meynières, qui mit à sa disposition sa riche bibliothèque, et qu'elle ne tarda pas à captiver, au point de se faire épouser par lui (1765). Elle devint veuve une seconde fois, et mourut à Chaillot dans un âge avancé. On a d'elle : *Observations sur la noblesse et le tiers état* (1758, in-12); *Mélanges de littérature anglaise* (1759, 6 vol. in-12); *Réflexions d'une provinciale sur le discours de J.-J. Rousseau touchant l'égalité des conditions* (1757), et plusieurs traductions de l'anglais : *Histoire de la maison de Plantagenet*; *Histoire de la maison de Tudor*, de Hume (6 vol.); *Histoire de la maison de Stuart* (1776, 6 vol. in-12).

BÉLOT (Adolphe), auteur dramatique français, a débuté dans les lettres par un volume de nouvelles : *Marthe* et *Un Cas de conscience* (in-18, 1857). Le *Testament de César Girodot*, comédie en trois actes et en prose, écrit au collége avec son camarade M. Edm. Villetard, et représentée au théâtre de l'Odéon le 30 septembre 1859, compte parmi les plus grands succès dramatiques de ces dernières années. M. Bélot a donné seul, le 29 juillet de la même année, à l'Ambigu, le *Secret de Famille*, et l'année suivante, à l'Odéon, la *Vengeance du mari*. Avec M. Aravaud, il a fait jouer au Vaudeville, le 17 avril 1862, le *Vrai courage*, comédie en deux actes. Seul, il a donné, le 15 juillet suivant, au Gymnase, les *Maris à système*, comédie en trois actes, et le 22 octobre 1863, à l'Odéon, les *Indifférents*, comédie en quatre actes. Citons encore le *Passé de M. Jouanne*, comédie en quatre actes, écrite en collaboration avec M. Crisafulli, et représentée au Gymnase en novembre 1865. Toutes ces pièces ont le défaut capital de manquer d'originalité. Aucune d'elles n'a eu le succès de *César Girodot*, dont le sujet n'était pourtant pas nouveau. On doit encore à M. Bélot : *Trois nouvelles* (in-18, 1863); l'*Habitude et le souvenir*, histoire parisienne (1865, in-18). M. Bélot est un de ces écrivains qui, ayant encore moins de réputation que de talent, gagnent à attendre qu'on les discute. Sa biographie se trouvera donc complétée à l'article CÉSAR GIRODOT. Son nom ne figure à cette place que pour mémoire.

BÉLOTHRIPS s. m. (bé-lo-tripss — du gr. *bélos*, dard; *thrips*, espèce d'insecte). Entom. Insecte de la famille des thripsiens, que plusieurs fondent dans le genre thrips.

BÉLOTIE s. f. (bé-lo-tî). Bot. Genre de plantes tiliacées de Cuba, voisin des grewies.

— **Encycl.** On peut assigner à ce genre les caractères suivants : calice formé de cinq sépales étalés, à estivation valvaire; pétales au nombre de cinq, dressés, concaves, glanduleux au-dessus de leur onglet, insérés à la partie inférieure d'un gynandrophore stipité et couvert de poils laineux sur sa surface externe; étamines, ordinairement au nombre de quinze, à filets libres et dressés, insérés dans la cavité du gynandrophore; anthères introrses, à deux loges s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal; ovaire sessile, ovoïde, lanugineux, à deux loges renfermant chacune six ou huit ovules disposés sur deux rangs; fruit capsulaire, très-comprimé, à deux loges s'ouvrant en deux valves septifères, dont la cloison est à peine saillante; graines ovoïdes, couvertes de poils et comprimées. Ce genre n'est fondé que sur une seule espèce, la *bélotie à feuilles de grewie*, originaire de Cuba. C'est un grand et bel arbre, qui se rapproche des grewies par le port, mais qui en diffère par son fruit capsulaire à deux loges et à deux valves, renfermant des graines couvertes de poils cotonneux.

BÊLOTTER v. n. ou intr. (bé-lo-té — dimin. de *bêler*). Bêler sans cesse et à petits cris : *Quand les chèvres sont en chaleur, elles bêlent souvent et doucement, elles ne font que* BÊLOTTER. (Morogues.)

BÉLOUGA. V. BÉLUGA.

BELOUINO (Paul), littérateur français, né vers 1810 aux Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire). Reçu docteur en médecine en 1837, il exerça d'abord dans son département, puis à Paris. Il a publié : *Des Passions* (1844, 2 vol. in-8°); la *Femme* (1855); *Histoire d'un coup d'Etat* (décembre 1851), etc.

BELOUR, V. BOLOR.

BELOUS. Suivant le géographe musulman Yaqout, traduit par M. Barbier de Meynard, on donne ce nom à une montagne habitée par une peuplade qui ressemble aux Kurdes. Elle possède un territoire étendu, situé entre le Fars et le Kermân. Les sauvages nomades qui habitent les montagnes de Qoufs, malgré leurs habitudes guerrières et leur nombre, ne redoutent personne, si ce n'est la peuplade de Belous. Ces derniers sont plus riches et ont des mœurs plus douces; ils vivent sous des tentes faites de peaux de chèvre. Ils n'ont pas l'habitude du meurtre et du pillage comme leurs voisins, et ne sont jamais en guerre avec les tribus du voisinage.

BELOUTCHE adj. et s. Habitant du Beloutchistan; qui a rapport à ces peuples. ‖ On dit aussi BELOUTCHI.

BELOUTCHISTAN, Etat de l'Asie méridionale, comprenant le territoire de la Drangiane et de la Gédrosie des anciens; capitale Kélat. Il est baigné au S. par l'océan Indien, limité à l'E. par l'Indoustan, au N. par l'Afghanistan, et à l'O. par la Perse; entre 25° et 30° 15′ lat. N., 55° 30′ et 66° 50′ long. E.; longueur de l'E. à l'O., 1,100 kil.; largeur du N. au S., 550 kil.; superficie, 500,000 kil. carr.; 2,700,000 hab. Pays montagneux et élevé, faisant partie du grand plateau de Perse que soutient la grande chaîne de l'Indou-Kho, dont les ramifications et les nombreux contre-forts s'étendent au N. et à l'E. du Beloutchistan. A l'O., de vastes plaines de sable, continuation des déserts de la Perse et de l'Afghanistan, occupent la majeure partie du territoire, qu'arrosent des cours d'eau peu importants et généralement à sec pendant l'été. Le sol est peu fertile, mal cultivé et très-peu boisé; les plaines de Lus et de Gundava, arrosées par quelques sources et quelques affluents de l'Indus, produisent du coton, du riz, du maïs et quelques céréales. Le climat de cette contrée de l'Asie offre les mêmes périodes que celui de la France; mais, sur les plateaux, les hivers sont très-rigoureux, tandis que les chaleurs sont excessives dans les terres basses du littoral. Sous le rapport géologique, le pays est peu connu; les rochers, gris ou noirs, paraissent être de constitution granitique, et les alluvions des vallées sont des sables argileux noirâtres; mais ce qui est incontestable, c'est que les montagnes, d'apparence volcanique, recèlent de nombreux filons métalliques; l'or, l'argent, le fer, le cuivre, l'étain, l'antimoine, l'alun, le soufre, le nitre, le sel gemme, le borax et de beaux marbres blancs et gris, composent les richesses minérales de cette contrée.

La flore du Beloutchistan, malgré la stérilité de quelques régions, est riche et variée; le zizyphus jujuba fournit un excellent bois de construction; le palmier croît dans l'O., où l'on trouve aussi le tamarin, le platane de Chine, le sycomore et toutes les espèces de fruits de l'Europe et de l'Inde. Si les lions et les tigres y sont rares, l'hyène, le loup et le chacal se trouvent partout, et on rencontre souvent de nombreuses bandes de chiens sauvages; les antilopes, les axis, les élans, les biches, les daims, les lièvres sont très-communs; la perdrix et la bécasse sont indigènes; on y élève de la volaille et des pigeons. Le bétail est très-nombreux et consiste en moutons, chèvres, buffles, chevaux, ânes et chameaux. Complétons cette faune succincte, en disant que le poisson abonde sur les côtes et que les animaux venimeux sont bien plus rares que dans les autres parties de l'Inde.

La population appartient à deux races distinctes : les Beloutchis à l'O., qui prétendent descendre des Arabes et parlent un dialecte persan; les Brahouis à l'E., qui descendent des Guèbres et parlent l'indoustani du Pendjab. Ces peuples, demi-barbares, paresseux, vindicatifs, cruels dans leurs guerres fréquentes, mais très-hospitaliers, professent l'islamisme et mêlent aux coutumes musulmanes quelques usages empruntés aux juifs. L'industrie manufacturière, chez eux, est presque nulle et ne donne que des produits grossiers; l'importation fournit aux habitants les objets nécessaires, qui sont échangés contre les productions agricoles, les laines, la cochenille, legros et menu bétail. Le Bélouchistan, tout à fait inconnu des Européens avant Alexandre le Grand, tomba dans l'oubli après le passage de ce conquérant; l'an 92 de l'hégire, en 714, une armée arabe soumit ce pays, qui resta tributaire du khan de Caboul jusqu'en 1758. A cette époque, il se rendit indépendant, et il forme aujourd'hui une sorte de confédération divisée en sept contrées : le Saravan, le Cutch-Gundava, le Djalavan, le Lous, le Mekran, le Kouhistan et le Désert. Ces contrées se subdivisent en districts et sont gouvernées par des chefs ou serdars, qui reconnaisent la suprématie du khan de Kélat et lui payent un tribut.

— *Histoire, ethnographie, linguistique*. Les principaux documents qui ont été recueillis sur cette contrée, jusqu'ici peu connue et cependant si intéressante sous le triple point de vue de l'histoire, de l'ethnographie et de la linguistique, sont principalement dus à des voyageurs anglais, surtout à Leeck, Pottinger, Masson, etc. Le travail le plus important qui ait été fait sur cette question spéciale est celui de Lassen, qui a habilement mis en œuvre les matériaux rassemblés par ces courageux explorateurs. Les résultats de ses études sont consignés dans les tomes IV et V de la *Zeitschriff für die Kunde des Morgenlandes*, auxquels nous renvoyons les lecteurs pour de plus amples détails, et d'après lesquels nous allons essayer d'esquisser un rapide tableau du Beloutchistan. *Les habitants du* Beloutchistan sont généralement désignés sous le nom de *Beloutches* ou *Baloutches*. La contrée dans laquelle ils demeurent est la *Gédrosie* des anciens, appelée par Ptolémée *Gedrosia*, par Arrien *Gadrosia*, par Diodore *Kedrosia*. Ce nom a complétement disparu. Lassen suppose qu'il est d'origine indienne, et le rapproche du mot sanscrit *kadru*, qui signifie brun, et qui aurait désigné la couleur des indigènes. Cette hypothèse ingénieuse n'a rien d'invraisemblable; on peut rapprocher l'habitude qu'ont les Persans d'appeler *siahpouchs*, littéralement *peaux-noires*, les habitants voisins de ces régions. Alexandre eut beaucoup à souffrir, dans la Gédrosie, de l'aridité du sol. Les historiens de cette expédition nous ont donné fort peu de détails ethniques sur les Gédrosiens. *Cependant, on peut admettre* qu'ils appartenaient à une race différente de celle des Indiens. Aujourd'hui, la population du Beloutchistan se divise en deux groupes bien distincts par leur caractère anthropologique et linguistique : les *Beloutches* proprement dits, et les *Brahouis*. Pour ces derniers, nous renvoyons le lecteur à l'article spécial qui leur est consacré. Les Beloutches se divisent en trois groupes principaux : les *Mughsi*, les *Rind*, les *Nharui*. Ces derniers sont ceux qui représentent le plus purement la race à laquelle ils appartiennent. Ils habitent presque exclusivement les régions montagneuses du Kouhistan. Les Beloutches et les Brahouis sont aujourd'hui musulmans sunnites, et ont, en conséquence, adopté le Coran comme type de loi civile et religieuse.

Les premiers renseignements un peu précis sur les Beloutches sont dus à Pottinger, qui les considérait comme les débris de tribus turques ayant fait leur apparition vers le milieu du VIIIe siècle, lors de la lutte des Seldjoukides et de Toghrulbey contre les Ghaznévides. Pottinger admet qu'établis dans ces régions voisines de la Perse, ils auraient fini par oublier leur propre idiome, pour parler un dialecte persan. Lassen s'élève avec raison contre l'invraisemblance de cette supposition. Un ouvrage arabe du Xe siècle, faussement attribué à Ebn Hankal, parle des Beloutches, qu'il appelle *Bolouch*, et qu'il place dans le désert de Kéfès. Ritter considère les Beloutches comme des descendants des Indo-Scythes, appelés par les Chinois *Yuéti*. Ouseley veut les faire venir du Hedjaz, supposition entièrement gratuite et renversée par tout ce que nous connaissons des Beloutches. Abel de Rémusat les identifie avec les *Foeleoucha* des pèlerins chinois, et van Bohlen avec les *Mléchas* ou *barbares* des Indiens. Ces deux hypothèses reposent sur l'analogie des noms, mais elles n'ont pas plus de fondement que la première. Lassen pense que nous avons la mention de ce peuple dans un passage arabe qui parle d'un roi, *Baloudji*, contemporain de Nouchisewan, ce qui nous fournirait un synchronisme remontant jusqu'au VIe siècle.

Si nous passons maintenant à l'examen des Beloutches sous le rapport linguistique, nous trouverons encore la grande division, que nous avons établie au point de vue ethnographique, *d'un groupe Beloutche* et *d'un groupe Brahoui;* nous renvoyons pour ce dernier au mot lui-même. Les Beloutches se servent, pour écrire, de l'alphabet arabe, avec les quelques additions de points diacritiques qu'y ont introduites les Persans. Le système phonétique peut être représenté par les éléments suivants : gutturales, *k*, *kh*, *g*, *gh;* palatales, *tch*, *dj;* dentales, *t*, *th*, *d*, *dh;* labiales, *p*, *ph*, *b;* semi-voyelles, *j*, *r*, *l*, *v*, *w;* sifflantes, *s*, *sh*, *z;* nasales, *n*, *m*, *n*. Le Beloutche a une préférence marquée pour les consonnes aspirées, ce qui le sépare entièrement, sous le rapport phonétique, de l'Afghan. Il affectionne le groupe *gv*. Les genres ne sont pas distingués, comme cela se remarque également dans le Persan; les nombres ne semblent généralement pas l'être non plus. Cependant, dans certains cas, le pluriel est caractérisé par la terminaison persane *ân*. Les noms sont déclinables : génitif, *i;* accusatif et datif, *râ* (comme en persan); instrumental et locatif, *â*. Les adjectifs sont indéclinables. Il n'existe pas de forme spéciale pour marquer les degrés de comparaison. Les noms de nombre sont presque identiques à ceux du persan; voici les dix premiers : *yak*, *do*, *shay*, *chyar*, *panch*, *shash*, *hapt*, *hascht*, *nuh*, *dah*. Comparez le persan : *yak*, *dou*, *sih*, *tchehar*, *pandj*, *chach*, *haft*, *hacht*, *nouh*, *dah*. Les pronoms présentent également de grandes analogies avec ceux du persan. La conjugaison est fort développée, autant qu'on en peut juger par les détails un peu confus donnés par Leeck et reproduits par Lassen. Les verbes auxiliaires y jouent un rôle important. La terminaison caractéristique du participe passé est *to*. Un nombre assez considérable de particules copulatives, prohibitives, adverbiales, etc., viennent faciliter les différentes fonctions des parties du discours.

BEL-OUTIL s. m. Techn. Petite enclume portative, étroite, longue et un peu convexe, dont les deux cornes sont, l'une ronde, l'autre carrée, et qui sert aux orfèvres et aux bijoutiers pour les ouvrages concaves qui ont beaucoup de longueur et dont l'entrée est très-étroite. ‖ Pl. BEAUX-OUTILS.

BELOUZE s. f. (be-lou-ze). Techn. Pièce de métal montée sur le tour du potier d'étain.

BÉLOVAR, ville forte de l'empire autrichien, sur les confins militaires de Croatie, à 40 kil. E. d'Agram; 2,890 hab. Moulineries de soie.

BELOW (Jacob-Frédéric), médecin et naturaliste suédois, né à Stockholm en 1669, mort en 1716. Il fut appelé en Saxe pour être le médecin de l'armée de Charles XII. Fait prisonnier à la bataille de Pultava, il fut emmené à Moscou, où il pratiqua la médecine avec beaucoup de succès. Il a laissé un assez grand nombre de dissertations académiques : *De vermibus intestinorum; De natura, arte et remediis in morborum cura necessariis; De vegetalibus in genere; De respiratione humana; De odoratu; De generatione animalium æquivoca, De barometro Torricelliano.*

BELOWSELSKI-BELOZERKI (Alexandre, prince), littérateur russe, né à Saint-Pétersbourg en 1757, mort en 1809. Après avoir rempli la fonction d'ambassadeur à Turin pour l'impératrice Catherine II, il consacra sa fortune à protéger les arts et les cultiva lui-même avec passion. On a de lui en français : *Epîtres aux Français, aux Anglais et aux habitants de la république de Saint-Marin; Circé*, cantate; *Dianœologie* ou *Tableau philosophique de l'entendement; De la musique en Italie*, et *Poésies françaises d'un prince étranger*.

BELOZERSK ou **BIELOZERSK**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Novgorod, ch.-l. du district de même nom, sur le bord S.-E. du lac Bielo-Ozero; 2,725 hab. Commerce important de goudron, blé, bétail et chandelles; forges où l'on travaille le fer extrait des marécages voisins.

BELP, bourg de Suisse, cant. de Berne, à l'entrée de la vallée de la Gurben et au pied du Belpberg, à 6 kil. S. de Berne; 2,855 hab. réformés. Vieux château, résidence du préfet du district.

BELPAIR (Antoine), savant belge, né à Ostende en 1789, mort en 1839. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, il se livra successivement à l'enseignement et à l'étude du droit, devint greffier du tribunal d'Anvers, et fut membre de l'Académie de Bruxelles. Collaborateur actif des *Archives de droit et de législation*, Belpair a publié d'intéressants *Mémoires sur l'examen des changements que la côte d'Anvers à Boulogne a subis, etc.*, et une *Notice sur la ville et le port d'Ostende*.

BELPASSO, ville du roy. d'Italie, dans la Sicile, à 12 kil. N.-O. de Catane; 5,150 hab.

BELPBERG, montagne de Suisse, cant. de Berne, au S. du bourg de Belp, altit. 923 m. Sur ses flancs, ruines des châteaux de Hohburg et de Kramburg.

BELPECH, bourg de France (Aude), ch.-l. de cant., arrond. et à 34 kil. S.-O. de Castelnaudary, au confluent du Lers et de la Vixière; pop. aggl. 1,125 hab. — pop. tot. 2,477 hab. Fabriques de draps et de toiles, minoterie. Commerce de grains et de farines.

BELPER, ville d'Angleterre, comté et à 11 k. N. de Derby, sur la Derwent; 11,875 hab. Très-importantes filatures de coton, bonneterie, poterie fine et clouterie.

BELPER (Edward STRUTT), homme politique anglais, né en 1801 à Derby, était chef d'une manufacture de coton quand il fut élu membre du Parlement en 1830. Il siégea à la chambre des communes jusqu'en 1856, et vota avec le parti libéral. Membre du conseil privé en 1845, il présida, cette même année, la commission des chemins de fer. Il est entré au cabinet en 1853, comme chancelier du duché de Lancastre. Il a été créé pair d'Angleterre en 1856, sous le titre de baron Belper.

BELPHÉGOR, idole des Moabites et des Ammonites, qui, dans la théologie syrienne, symbolisait peut-être le Soleil ou Priape. On voit, dans l'Ancien Testament, que les Israélites portèrent souvent à cette idole des hommages adultères.

Belphégor, titre d'une nouvelle célèbre de Machiavel. « S'il n'est pas prouvé, dit Ginguené, que l'auteur ait imaginé ce conte pour laisser un monument du caractère bizarre de sa femme, il est du moins constant que *Belphégor* doit être mis au nombre des satires les plus piquantes qui aient été faites contre les femmes. L'auteur espère que personne ne doutera de l'événement qu'il va raconter, puisqu'on le lit, dit-il, dans les anciens mémoires de Florence, et que c'était la vision d'un très-saint homme, avouée par lui-même. Ce religieux, au milieu de ses oraisons, avait appris les doléances que tant de maris condamnés à l'enfer présentaient aux juges contre leurs femmes, et le rapport que les juges en avaient fait à Pluton, qui, consciencieux comme il l'est, prit l'affaire en grande considération. Après en avoir délibéré, Pluton arrête d'envoyer quelques diables sur la terre pour vérifier le fait : le sort tomba sur Belphégor. » L'envoyé de Pluton épouse tout d'abord Mme Honesta, avec laquelle le ménage est un véritable enfer. Mais laissons la parole à notre La Fontaine, qui, dans ses *Contes*, a traité ce sujet d'une façon ravissante. La Fontaine trouvait là une occasion de versifier et de médire des femmes :

. . . . Double profit à faire,
Son bien premièrement et puis le mal d'autrui.

La Fontaine débute par ces vers :

Un jour Satan, monarque des enfers,
Faisait passer ses sujets en revue.
Là, confondus, tous les états divers,
Princes et rois, et la tourbe menue,
Jetaient maint pleur, poussaient maint et maint
Tant que Satan en était étourdi. [cri,
Il demandait en passant à chaque âme :
« Qui t'a jetée en l'éternelle flamme? »
L'une disait : « Hélas! c'est mon mari. »
L'autre aussitôt répondait : « C'est ma femme. »
Tant et tant fut ce discours répété,
Qu'enfin Satan dit en plein consistoire :
« Si ces gens-ci disent la vérité,
« Il est aisé d'augmenter notre gloire.
« Nous n'avons donc qu'à le vérifier.
« Pour cet effet, il nous faut envoyer
« Quelque démon plein d'art et de prudence,
« Qui, non content d'observer avec soin
« Tous les hymens dont il sera témoin,
« Y joigne aussi sa propre expérience. »
Le prince ayant proposé sa sentence,
Le noir sénat suivit tout d'une voix.
De Belphégor aussitôt on fit choix.
Ce diable était tout yeux et tout oreilles,
Grand éplucheur, clairvoyant à merveilles,
Capable enfin de pénétrer dans tout,
Et de pousser l'examen jusqu'au bout.

Notre démon s'établit donc à Florence, où il épouse une fille noble, Mme Honesta :

Dès que chez lui le diable eut amené
Son épousée, il jugea par lui-même
Ce qu'est l'hymen avec un tel démon :
Toujours débats, toujours quelque sermon
Plein de sottise en un degré suprême.
Le bruit fut tel que madame Honesta
Plus d'une fois les voisins éveilla;
Plus d'une fois on courut à la noise.
Il lui fallait quelque simple bourgeoise,
« Ce disait-elle, un petit trafiquant
« Traiter ainsi les filles de mon rang!
« Méritait-il femme si vertueuse?
« Sur mon devoir je suis trop scrupuleuse :
« J'en ai regret; et si je faisais bien... »
Il n'est pas sûr qu'Honesta ne fît rien ;
Ces prudes-là nous en font bien accroire.
Nos deux époux, à ce que dit l'histoire,
Sans disputer n'étaient pas un moment.
Souvent leur guerre avait pour fondement
Le jeu, la jupe ou quelque ameublement
D'été, d'hiver, d'entre-temps, bref un monde
D'inventions propres à tout gâter.
Le pauvre diable eut lieu de regretter
De l'autre enfer la demeure profonde.
Pour comble, enfin, Roderic épousa
La parenté de madame Honesta,
Ayant sans cesse et le père et la mère,
Et la grand'sœur avec le petit frère;
De ses deniers mariant la grand'sœur,
Et du petit payant le précepteur.
Je n'ai pas dit la principale cause
De sa ruine, infaillible accident;
Et j'oubliais qu'il eut un intendant.
Un intendant? Qu'est-ce que cette chose?
Je définis cet être, un animal
Qui, comme on dit, sait pêcher en eau trouble;
Et plus le bien de son maître va mal,
Plus le sien croît, plus son profit redouble,
Tant qu'aisément lui-même achèterait
Ce qui de net au seigneur resterait;
Dont, par raison bien et dûment déduite,
On pourrait voir chaque chose réduite
En son état, s'il arrivait qu'un jour
L'autre devînt l'intendant à son tour;
Car regagnant ce qu'il eut étant maître,
Ils reprendraient tous deux leur premier être.

Roderic, ne voyant aucun remède à ses maux, et ne pouvant retourner en enfer avant le délai de dix ans qui lui avait été assigné, sortit de Florence un beau matin et prit la fuite à travers champs, ce qui, on le comprend, déplut fort à Mme Honesta. Aussitôt archers, domestiques, créanciers, de se lancer à sa poursuite. Il arriva chez un paysan nommé Matteo, auquel il fit la promesse de l'enrichir s'il le dérobait aux recherches furieuses dont il était l'objet. Grâce au paysan, Belphégor put échapper à toutes les recherches. « Frère, dit-il alors à Matteo, tu m'as rendu un bien grand service, et je veux à tout prix t'en témoigner ma reconnaissance; et pour que tu ne puisses douter de ma promesse, tu vas apprendre qui je suis. » Là, il lui fait connaître en détail la nature de son être, son aventure et la manière dont il prétendait l'enrichir. Voici en quoi elle consistait : lorsqu'il entendrait dire qu'une femme était possédée, il ne devait pas douter que ce ne fût lui qui l'obsédât, car c'est en cela que consistaient ses attributions, et il lui promettait de ne sortir du corps de la possédée que lorsque lui, Matteo, viendrait l'en tirer, ce qui ne pouvait manquer de l'enrichir. Mais Belphégor ne consentait à obéir que trois fois à Matteo, trois fois sans plus.

Tout aussitôt l'ambassadeur commence
Avec grand bruit d'entrer au corps des gens.
Ce que le sien, ouvrage fantastique,
Devint alors, l'histoire n'en dit rien.
Son coup d'essai fut une fille unique
Où le galant se trouvait assez bien;
Mais Matteo, moyennant grosse somme,
L'en fit sortir au premier mot qu'il dit.
C'était à Naple. Il se transporte à Rome,
Saisit un corps : Matteo l'en bannit,
Le chasse encore : autre somme nouvelle.
Trois fois enfin, toujours d'un corps femelle,
Remarquez bien, notre diable sortit.
Le roi de Naple avait lors une fille,
Honneur du sexe, espoir de la famille;
Maint jeune prince était son poursuivant.
Là d'Honesta Belphégor se sauvant,
On ne le put tirer de son asile.
Il n'était bruit, aux champs comme à la ville,
Que d'un manant qui chassait les esprits.
Cent mille écus d'abord lui sont promis.
Bien affligé de manquer cette somme.
(Car les trois fois l'empêchaient d'espérer
Que Belphégor se laissât conjurer).
Il la refuse. Il se dit : « un pauvre homme,
Pauvre pécheur, qui, sans savoir comment,
Sans dons du ciel, par hasard seulement,
De quelques corps a chassé quelques diables,
Apparemment chétifs et misérables,
Et ne connaît celui-ci nullement. »
Il a beau dire; on le force, on l'amène,
On le menace. On lui dit que, sous peine
D'être pendu, d'être mis haut et court
En un gibet, il faut que sa puissance
Se manifeste avant la fin du jour.

C'est alors que Matteo s'approche de l'oreille de la jeune fille, et, parlant bas, supplie humblement Roderic de ne pas l'abandonner dans un péril aussi grave, et de sortir encore une fois; il éprouve un refus formel. Alors le rusé paysan a recours à un subterfuge. Dans la prévision du refus de Roderic, il avait fait placer, dans l'un des coins de la place, une armée de musiciens avec des trompettes, des cors, des tambours, des cornemuses, des timbales et autres instruments bruyants, avec ordre, lorsqu'il lèverait son chapeau, d'exécuter un concert infernal. Ainsi fut fait.

. . . De quoi l'esprit immonde,
Un peu surpris, au manant demanda :
« Pourquoi ce bruit? coquin, qu'entends-je là? »
L'autre répond : « C'est madame Honesta
« Qui vous réclame et va par tout le monde,
« Cherchant l'époux que le ciel lui donna. »
Incontinent le diable décampa,
S'enfuit au fond des enfers, et conta
Tout le succès qu'avait eu son voyage.
« Sire, dit-il, le nœud du mariage
« Donne aussi dru qu'aucuns autres états;
« Votre grandeur voit tomber ici-bas,
« Non pas flocons, mais même comme pluie,
« Ceux que l'hymen fait de sa confrérie;
« J'ai, par moi-même, examiné le cas.
« Non que de soi la chose ne soit bonne;
« Elle eut jadis un plus heureux destin;
« Mais comme tout se corrompt à la fin,
« Plus beau fleuron n'est en votre couronne. »
. . . .
De tout ceci que prétends-je inférer?
Premièrement, je ne sais pire chose
Que de changer son logis en prison.
En second lieu, si, par quelque raison,
Votre ascendant à l'hymen vous expose,
N'épousez point d'Honesta, s'il se peut :
N'a pas pourtant une Honesta qui veut.

Belphégor, comédie en trois actes, et en prose, de Legrand, représentée pour la première fois à Paris, au théâtre des Italiens, en 1721. Le comédien Legrand, plus connu par ses bons mots que par ses nombreuses productions théâtrales, est un des premiers qui ait mis en action les *Contes* de La Fontaine; mine précieuse, si souvent exploitée depuis par nos auteurs d'opéras-comiques. On connaît le conte de *Belphégor* (v. ci-dessus) que La Fontaine a tiré d'une nouvelle de Machiavel. L'histoire de Mme Honesta,

Belle et bien faite. . . . .
Noble d'ailleurs, mais d'un orgueil extrême.

fait le fonds de la comédie de Legrand. Ce qu'on y trouve de plus divertissant, c'est la conversation d'Arlequin, aux enfers, avec Pluton, Proserpine et l'ombre de sa femme. Le diable Belphégor entre dans le corps d'un financier pour enrichir Trivelin, qu'il a débarrassé de sa femme et de ses créanciers, et pour avoir occasion de tomber sur les gens de finance. Ce qu'on a dit tant de fois contre eux et contre les femmes pouvait reparaître, il est vrai, dans la comédie qui nous occupe sous un jour plus nouveau.

Au sortir de cette comédie, Legrand, se trouvant avec Crébillon, lui parla d'une place qui était vacante à l'Académie française, et lui conseilla de se mettre sur les rangs. « Moi, à l'Académie! répondit Crébillon; eh! mon pauvre Legrand, j'aimerais mieux avoir fait ta pièce. »

BELSAMON s. m. (bel-za-mon — corrupt. du gr. *balsamon*, baume). Bot. Un des noms du baume de La Mecque ou de Judée, qui est produit par une espèce de balsamier.

BELSAR ou **BELSAR'S-HILLS**, montagnes d'Angleterre, comté et à 11 kil. N.-O. de Cambridge. Le nom de ces montagnes vient de celui d'un capitaine normand qui accompagnait Guillaume le Conquérant, lorsque le vainqueur des Anglo-Saxons vint camper en ce lieu pour assiéger l'île d'Ely, refuge des vaincus d'Hastings.

BELSHAM (Thomas), théologien anglais, né à Bedford en 1750, mort en 1829. Il fut quelque temps à la tête de l'école des dissenters de Daventry, et il a publié : *Discourses on the evidence of the Christian religion; Elements of logic and mental philosophy; Inquiry into the scripture doctrine concerning the person of Christ*.

BELSHAM (Guillaume), frère du précédent, né en 1753, mort en 1827, fut un des plus chauds adhérents du parti wigh et du constitutionnalisme. On a de lui de nombreux ouvrages sur la politique et l'histoire de l'Angleterre, dans lesquels il expose et défend avec talent ses opinions. Les principaux sont : *Political, historical and literary Essays* (1789, 2 vol.); *Memoirs of the kings of Great-Britain of the house of Brunswik* (Lunebourg, 1793, 2 vol.); *Memoirs of the reign of George III* (1795, 4 vol.); *History of Great-Britain, from the revolution to the accession of the house of Hanover* (1798, 2 vol.).

BELSIA, nom latin de la Beauce.

BELSINUM, nom latin de Borja, ville d'Espagne.

BELSK. V. BIELSK.

BELSUNCE DE CASTEL-MORON (Henri-Fr.-Xavier DE), évêque de Marseille, illustré par son dévouement, né au château de la Force dans le Périgord, en 1671, mort à Marseille en 1755. Après être entré dans la compagnie de Jésus en 1691, il fut nommé grand vicaire d'Agen et appelé, en 1709, au siége de Marseille, où il s'immortalisa par sa charité héroïque dans la grande peste de 1720-1721. On le voyait, au plus fort de la contagion, parcourir toute la ville, portant de tous côtés des secours spirituels et temporels, faisant à chaque heure le sacrifice de sa propre vie, et encourageant, plus encore par son exemple que par ses discours, comme on l'a si bien dit, son clergé, les magistrats et les citoyens à le seconder dans cette œuvre sublime. Pope a célébré son dévouement dans son *Essai sur l'homme*, et Millevoye dans son poëme de *Belsunce*. On lui offrit, en 1723, l'évêché de Laon, et, en 1729, l'archevêché de Bordeaux; mais il ne voulut point abandonner un diocèse que tant de sacrifices lui avaient rendu cher. On a regretté que ce vénérable prélat ait montré, dans les controverses sur la bulle *Unigenitus*, une acrimonie et une intolérance tout à fait indignes de son caractère. Il fut continuellement en lutte avec le parlement d'Aix, l'évêque de Montpellier, les oratoriens de Marseille, qu'il accusa injustement de s'être enfuis de cette ville pendant la peste, et il fut le premier prélat qui imagina de faire interroger les mourants sur la bulle et de refuser les secours spirituels aux opposants. On rapporte que le régent, n'ayant pu le ramener à des sentiments plus pacifiques, disait un jour, en sortant d'une conférence avec lui : *Voilà un saint qui a bien de la rancune!* Son intolérance troubla son diocèse, qu'il édifiait d'ailleurs par ses vertus. Il a laissé des *Instructions pastorales; l'Antiquité de la ville de Marseille et la succession de ses évêques* (1747-1751, 3 vol.), et quelques autres écrits.

BELSUNCE (Armand, vicomte DE), général, de la famille du précédent, né en 1722, mort en 1794. De 1741 à 1760, il joua un rôle brillant dans les campagnes de Bohême, de Flandre et d'Allemagne, assista à la bataille de Fontenoy (1745), au siége de Maestricht (1748) et fut blessé aux batailles de Hastembeck (1757) et de Lutzelberg. Major général de l'armée en 1759, maréchal de camp en 1761, il fut nommé gouverneur d'Oléron, lieutenant général l'année suivante, et appelé au gouvernement de l'île de Saint-Domingue, qu'il échangea plus tard contre celui de la ville et de la citadelle de Belle-Isle.

BELSUNCE (le comte DE), était, en 1790, major en second au régiment de Bourbon-infanterie, en garnison à Caen. Ayant interdit à ses soldats de porter une médaille qui avait été frappée en leur honneur par les citoyens, comme récompense de leur patriotisme, et s'étant servi de paroles outrageantes contre des sentiments et des idées qui étaient alors chers à la nation, il suscita contre lui une formidable émeute des militaires et du peuple, et fut massacré. On a prétendu qu'il était l'amant de Charlotte de Corday.

BELT ou **BELTE** s. f. (bèl-te). Mar. Nom donné dans certains ports à la gabare à vase ou marie-salope.

BELT (GRAND et PETIT-), c'est-à-dire *ceinture*, nom de deux détroits d'Europe dans les eaux du Danemark; ils font communiquer le Cattégat avec la mer Baltique. Le Grand-Belt sépare les îles de Séeland et de Laland des îles de Fionie et de Langeland; sa largeur est de 20 à 25 kil., et sa profondeur de 5 à 6 brasses (10 à 15 mètres); des bancs de sable et des îlots à fleur d'eau en rendent la navigation périlleuse. Le Petit-Belt sépare l'île de Fionie du Jutland; il se rétrécit considérablement près de Frédéricia, où il n'a plus que 2 kil. de largeur, de sorte que l'entrée du Cattégat est entièrement commandée par les batteries de la forteresse. Là encore, la navigation est difficile, surtout pour les bâtiments d'un fort tonnage, à cause des nombreux bancs de sable qui s'y trouvent. Aussi la presque totalité des navires en destination de la Baltique passent-ils par le Sund.

BELTEIN s. m. (bèl-tènn). Hist. Nom d'une fête anciennement célébrée en Ecosse et en Irlande, et dont on écrit aussi le nom BELTANE.

— **Encycl.** En Irlande, il y a deux *beltein*, comme chez les musulmans il y a deux Baïrams; le premier *beltein* a lieu le 1er mai, et l'autre le 21 juin. Ce mot signifie les *fêtes de Baal*, dieu sémitique qu'on a probablement identifié avec quelque ancienne idole nationale, adorée dans la Grande-Bretagne, en Ecosse, en Irlande, avant l'introduction du christianisme. On suppose que ce qui a permis cette identification, c'est le caractère symbolique des deux divinités, qui, vraisemblablement, personnifiaient toutes deux le soleil. Le dictionnaire irlandais-anglais de O'Brien donne du *Beltein* la définition suivante, reproduite par Knight dans son *English Cyclopædia*, à qui nous l'empruntons : *Béaltine* ou *Béil-tine* (*ignis Beli, dei asiatici*). On appelle ainsi de grands feux qu'allumaient les druides sur les hauteurs des montagnes, et où ils consumaient des victimes, en accompagnant cette opération d'autres cérémonies destinées à expier les péchés du peuple. Cette coutume païenne d'allumer des feux en l'honneur de Bélus (ou Baal) a donné au mois de mai tout entier son nom, car il s'appelle en irlandais *mi na Béaltine*.

BELTION s. m. (bèl-ti-on). Mar. Bec de l'éberon.

BELTRAFFIO (Giovanni-Antonio), peintre italien, né de parents nobles à Milan, en 1467, mort en 1516. Léonard de Vinci, dont il fut l'élève, le chargea de la direction de son académie, à Milan, pendant un voyage qu'il fit à Florence après la chute de Ludovic le More, et l'emmena avec lui à Rome en 1514, pour assister aux fêtes du couronnement de Léon X. Beltraffio mourut l'année suivante. Les biographes disent que cet artiste gentilhomme ne peignait que dans ses moments de loisir, ce qui explique la rareté de ses ouvrages. Le Louvre possède de lui un chef-d'œuvre connu sous le nom de la *Vierge de la famille Casio*. Une répétition de cette madone se voit à Lodi. On cite encore une *Sainte Barbe*, à Berlin, un *Saint Jean-Baptiste*, à Milan, et d'excellents portraits dans des collections particulières. « Dessinateur net et serré, dit M. Ch. Blanc, coloriste énergique et plus généreux que les autres élèves de Léonard, moins froid dans les ombres, plus solide et plus empâté dans les lumières, Beltraffio a été assez bien inspiré pour s'en tenir aux sujets qui pouvaient faire valoir son habileté pratique et qui ne demandaient pas une élévation d'esprit à laquelle, sans doute, il n'aurait pas su atteindre. »

BELTRAME, nom d'un personnage de l'ancienne comédie italienne. Ce personnage est peu connu; son masque et son habit étaient à peu près semblables à ceux de Scapin, et son emploi, sans doute, était le même. Nicolo Barbieri, acteur italien qui vint en France sous le règne de Louis XIII, est le seul d'entre ceux qui ont fait ce personnage, dont le nom soit resté.

BELTRAMELLI (Joseph), littérateur italien, né à Bergame en 1734, mort en 1815. Après avoir été élevé par les jésuites de Bologne, il s'adonna quelque temps à la peinture, et revint dans sa ville natale, où il s'occupa surtout de collectionner des médailles, des livres rares, etc. En même temps, il se livrait avec passion à l'étude, acquérait une remarquable érudition, et s'efforçait de communiquer à ses jeunes compatriotes son enthousiasme de savant et d'artiste. Un voyage de plusieurs années qu'il fit dans les principales villes de l'Europe, notamment à Paris et à Londres, où il se mit en relations avec les personnages les plus distingués du temps, accrut encore l'étendue de ses connaissances. Ses voyages, la publication de ses ouvrages, ses collections lui avaient occasionné de grandes dépenses lorsque les guerres successives qui eurent lieu en Italie, à la fin du siècle, le ruinèrent complétement. Il sollicita et obtint alors dans sa ville natale une chaire d'éloquence, qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie. Ses principaux ouvrages sont : *Lettere sulle belle arti* (1797); *Discorso sulla letterature* (1803); *Notice sur un tableau de la chapelle de l'hôtel de la préfecture de Bergame* (1806).

BELTRAND (Hermann-Dominique), sculpteur et architecte espagnol, né à Vittoria, mort en 1590. Il alla étudier en Italie et s'attacha surtout à imiter Michel-Ange. Plusieurs *Christs* de Beltrand parurent dignes d'être attribués à ce grand maître; ils décorent l'Escurial et la maison des jésuites de Madrid.

BELTURBET, ville d'Angleterre, dans l'Irlande, comté de Cavan, sur la rive droite de l'Erne et près du lac de ce nom; 2,026 h. Station militaire; ancien château et ruines d'une abbaye.

BÉLUD-EL-DJÉRID. V. BILÉDULGÉRID.

BÉLUGA s. m. (bé-lu-ga). Mamm. Espèce du genre dauphin.

BELUGO s. m. (bé-lu-go). Ichthyol. Nom vulgaire d'une espèce de trigle.

BÉLULQUE s. m. (bé-lul-ke — du gr. *bélos*, dard; *elkô*, j'extrais). Chir. Instrument autrefois usité pour l'extraction des flèches.

BELUNUM, nom latin de la ville de Bellune.

BELURGER (Claude), savant helléniste, professeur de belles-lettres au collége de Navarre, mort vers 1622. Il avait une si grande passion pour Homère, qu'il voulut voir les lieux que ce poëte a décrits. Après avoir placé toute sa fortune chez les chartreux, il commença son voyage à l'âge de cinquante ans. Il partit d'abord pour Rome, où il reçut l'accueil que lui méritait sa connaissance des langues anciennes, et il composa une ode grecque pour le mariage d'Antoine Borghèse avec Camille Orsini. Il s'embarqua ensuite pour Alexandrie, mais il tomba malade en arrivant dans cette ville et y mourut.

BÉLUS s. m. (bé-luss — du gr. *bélos*, dard). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides, qui ne renferme que deux espèces de l'Australie.

BELUS, petite rivière de la Palestine, prend sa source au pied du mont Carmel et se jette dans la Méditerranée, au N. de Ptolémaïs. Ce fut, dit-on, sur ses bords que les Phéniciens inventèrent le verre. Cette rivière s'appelle aujourd'hui Nahr-Halou.

BELUS, roi d'Assyrie, chassa les Arabes de la Babylonie et y fixa le siége de son empire vers l'an 2000 av. J.-C. Ninus, son fils et son successeur, lui fit rendre les honneurs divins. — Un autre BELUS, roi de Phénicie vers l'an 1500 avant notre ère, était fils de Libye et père d'Egyptus, de Danaüs et de Céphée.

BÉLUSTEAU s. m. (bé-lu-sto). Jeu, sorte de lutte en entrelaçant les doigts.

BÉLUTTA s. m. (bé-lutt-ta — du mal. *bélutta*, blanc). Bot. Nom commun à plusieurs arbres du Malabar. BÉLUTTA-*aréli*. BÉLUTTA-*kanelli*.

BELVALE s. f. (bèl-va-le). Bot. Syn. de *struthiole*.

BELVALET DE FAMECHON (Ignace DE), général français, mort en 1698. Il prit part à la célèbre expédition que fit, en 1678, le duc de Beaufort pour défendre Candie contre les Turcs, s'y conduisit brillamment, et, de retour en France, fut envoyé en Allemagne, où il assista, de 1671 à 1677, à plusieurs siéges et à de nombreuses batailles. En 1690, il fit partie de l'expédition d'Irlande, où il se signala surtout à la bataille de Boyne; de là, il passa en Italie, fut nommé maréchal de camp (1690), et mourut après avoir fait la campagne de la Moselle.

BELVÉDÈRE s. f. (bèl-vé-dè-re — de l'ital. *bello*, beau; *vedere*, voir). Bot. Nom vulgaire de l'ansérine à balais, *chenopodium scoparium* des botanistes : *La* BELVÉDÈRE *croît naturellement en Italie.* (De Jussieu.) ‖ Plante des Etats-Unis, qui paraît appartenir au genre solénandrie.

BELVÉDÈRE ou **BELVÉDER** s. m. (bèl-vé-dè-re — de l'ital. *belvedere*; de *bello*, beau; *vedere*, voir). Archit. Espèce de pavillon ou de terrasse, qui couronne et domine un édifice, et d'où la vue s'étend au loin : *Presque toutes les maisons de Rome ont un* BELVÉDÈRE. (Millin.)

— Absol. Belvédère du Vatican : *L'Apollon, l'Antinoüs du* BELVÉDÈRE.

— Par anal. Simple berceau élevé sur quelque monticule ou terrasse; éminence ou plate-forme élevée et soutenue par des talus de gazon, et d'où la vue porte très-loin : *Le* BELVÉDÈRE *du jardin des Plantes, à Paris.*

— Par ext. Petit bâtiment, appelé aussi VIDE-BOUTEILLE, construit à l'extrémité d'un jardin, d'un parc, pour y prendre le frais et s'y mettre à l'abri.

— Hortic. Syn. de *belle-à-voir*.

— **Encycl.** Le *belvédère*, comme l'origine du mot l'indique, est une construction dont le goût a pris naissance en Italie. On désigne par ce mot une construction spécialement élevée dans le but de procurer la jouissance d'une *belle vue*, et, le plus souvent, un petit pavillon qui couronne agréablement une habitation. La plupart des maisons, à Rome et dans d'autres grandes villes d'Italie, ont des *belvédères* de ce dernier genre. Les *belvédères* de la première espèce se contruisent ordinairement dans les palais et dans les jardins de plaisance. Le plus beau, le plus célèbre de tous est le *belvédère* du Vatican, dont l'architecte fut Bradamante. De longues galeries le rattachent au palais pontifical, dont il était primitivement séparé. C'est dans cet édifice qu'a été placée la statue antique, si célèbre sous le nom d'*Apollon du Belvédère*, et que Pie VI a fait installer, depuis, une partie des collections du musée Pio-Clémentin.

Plusieurs sites et diverses résidences, en Italie, portent le nom de *belvédère*. Il nous suffira de citer la *villa Belvedere*, près de Naples, château royal d'où l'on jouit d'une vue admirable sur les campagnes et sur la mer, et le *mont Belvedere*, à 15 kil. environ au nord de Pérouse, sur lequel s'élève le couvent des camaldules de Montecorona.

A Vienne, en Autriche, se trouve le beau palais du *Belvédère*, que le prince Eugène de Savoie fit bâtir en 1698, sur les dessins d'Hildebrand. C'est dans cet édifice, situé sur une éminence au milieu d'un magnifique jardin, qu'est installée la galerie impériale de tableaux, dite du *Belvédère*, l'un des plus riches musées de l'Europe.

En France, il existe bon nombre de maisons, dans les villes et surtout à la campagne, qui sont surmontées de petites tourelles rondes ou carrées formant *belvédère*. Des édifices indépendants, affectés à la même destination, ont été construits dans les parcs et les jardins de divers châteaux : les *belvédères* de ce genre ne se composent ordinairement que d'une seule pièce, tantôt percée à jour, tantôt à pans elliptiques ou circulaires, garnie de portes et de croisées, comme était le *belvédère* de l'ancien château de Sceaux, auquel on avait donné le nom de *pavillon de l'Aurore*. Louis XIV ayant fait bâtir, en 1670, à l'une des extrémités du parc de Versailles, sur l'emplacement du petit hameau de Trianon, un *belvédère* composé de plusieurs pièces, ce nouveau genre de construction devint fort à la mode. On lit dans le *Mercure galant* (année 1672) : « Le Trianon de Versailles avait fait naître à tous les particuliers le désir d'en avoir : presque tous les grands seigneurs qui avaient des maisons de campagne en avaient fait bâtir dans leurs parcs, et les particuliers au bout de leurs jardins; les bourgeois qui se voulaient épargner la dépense de ces petits bâtiments avaient fait habiller des masures en Trianon, ou du moins quelque cabinet de leur maison ou quelque guérite. » Le nom de *Trianon* devint même le terme générique par lequel on désigna, par la suite, tout *belvédèr* ou pavillon isolé construit dans un parc.

Dans l'art des jardins, on appelle *belvédère* un berceau de verdure disposé sur une plate-forme élevée et soutenue par des talus de gazon.

BELVÉDÈRE, ville du royaume d'Italie, dans la Calabre Citérieure, à 28 k. N.-O. de Paola, sur la Méditerranée; 4,215 hab. Vins et raisins secs. ‖ Nom d'une autre petite localité dans la délégation et à 25 kil. O. d'Ancône.

BELVÈS, bourg de France (Dordogne), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kil. S.-O. de Sarlat, sur un plateau élevé; pop. aggl. 1,881 hab. — pop. tot. 2,504 hab. Importante fabrication d'huile de noix, papier, tanneries. On y remarque une belle église, quelques maisons gothiques et les restes d'un monastère de templiers.

BELVIDÈRE, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Illinois, sur le chemin de fer de Chicago à Galena, à 15 kil. de Rockford. 2,000 hab. Commerce actif, territoire fertile. ‖ Autre ville, dans l'Etat de New-Jersey, à 80 kil. de New-York; 1,500 hab.; filatures, fonderies, scieries mécaniques, commerce très-actif.

BELVISIACÉ ou **BELVISIÉ, ÉE** adj. (bèl-vi-zi-a-sé — rad. *belvisie*). Bot. Qui ressemble à une belvisie ou napoléonée.

— s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type la belvisie. Syn. de *napoléonées*.

BELVISIE s. f. (bel-vi-zî — de *Beauvois*, botaniste français). Bot. Genre de plantes africaines, doté d'abord du nom de napoléonée, qu'il perdit à la Restauration, pour le reprendre plus tard. Le nom du botaniste français est cependant resté à la famille des belvisiacées, chez quelques auteurs.

BELVOISIE s. f. (bèl-voi-zî — de *Beauvois*, botaniste français). Entom. Genre de diptères, fondé sur une seule espèce de la Caroline et des Antilles.

BÉLYARD (Simon), poëte français, qui vivait au XVI^e siècle, et qu'on croit né à Vallége, en Champagne, parce qu'il signait *Bélyard Vallegesois*. On ne sait rien de sa vie; mais si l'on en juge par ses écrits, il se mêla activement aux troubles de la Ligue et fut un des plus ardents ennemis d'Henri III. On a de lui une tragédie en cinq actes, qui n'est, en réalité, qu'une satire divisée en scènes et en actes, et qui a pour titre : le *Guysien* ou *Perfidie tyrannique commise par Henri de Valois, ès personnes du Prince de Lorraine*, etc., etc. (Troyes, 1592, in-8°); et une *Eclogue pastorelle sur les misères du royaume et sur la miraculeuse délivrance du duc de Guise* (Troyes, 1592), qui, si l'on en croit le duc de La Vallière, est « très-bien écrite pour ce temps et très-intéressante par son sujet et par la manière dont elle est dialoguée. »

BÉLYTE s. f. (bé-li-te — du gr. *bélos*, dard). Entom. Genre d'hyménoptères, qui ne renferme qu'un petit nombre d'espèces, dont quelques-unes sont répandues en Europe.

BELZ, bourg de France (Morbihan), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kil. S.-E. de Lorient, sur la baie d'Etel; pop. aggl. 199 hab. — pop. tot. 1,959 hab. Moulins, carrières de granit. ‖ Ville de l'empire autrichien, dans la Gallicie, gouvernement de Lemberg, cercle et à 30 kil. N.-O. de Zolkiew, sur la Zolokia, affluent du Bug; 3,545 hab., dont 500 juifs. Très-importantes fonderies de potasse.

BELZÉBUL. V. BELZÉBUTH.

BELZÉBUL s. m. (bé-èl-zé-bul). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de singe, du genre alouate ou hurleur. ‖ On dit aussi BELZÉBUTH.

BELZÉBUTH s. m. (bel-zé-butt — de l'héb. *Baal-zébub*, littéral. dieu mouche, dieu des mouches, dieu chasse-mouches). Divinité syrienne, dont le principal temple était à Accaron chez les Philistins; chez les Hébreux, prince des démons, et c'est surtout dans ce dernier sens que ce mot est employé par les écrivains. On écrit aussi BÉELZÉBUTH et BELZÉBUL : *Les pharisiens reprochèrent à Jésus de chasser les démons par la puissance de* BÉELZÉBUTH. (J. de M.) *Que* BELZÉBUTH *t'étrangle! dit le bourru Clopin.* (V. Hugo.) *Laissez-moi la conduire, monseigneur, je la connais; elle a plus d'un* BELZÉBUTH *dans sa peau.* (Balz.)

— **Encycl.** Les Hébreux, dans leurs égarements idolâtriques, allèrent quelquefois consulter sur l'avenir le dieu *Belzébuth*, qui est considéré comme le chef des esprits malins dans la démonologie du Nouveau Testament. (Math. X, 25-12, 24-27; Marc. III, 22; Luc XI, 15-18, 19). Lightfoot regarde ce mot comme un sobriquet en usage chez les Juifs et signifiant proprement *dominus stercoris*. En effet, les talmudistes désignent fréquemment sous le nom d'*excrément* le culte rendu aux faux dieux, comme on peut le voir dans ce passage du Talmud de Jérusalem : « Ceux même qui ont souillé leurs mains dans l'ordure (*zeboul*, c'est-à-dire idolâtrie) ne doivent pas cependant perdre toute espérance. Tu ne peux pas, il est vrai, les ramener complétement, car leurs mains sont impures; mais tu n'as pas le droit de les rejeter s'ils ont fait pénitence. » Il serait facile de multiplier les citations et d'en trouver d'autres plus explicites encore. Dans un autre passage du Talmud, où l'on défend de se servir des locutions triviales et grossières de la populace, on les tolère cependant lorsqu'elles s'appliquent aux serviteurs des idoles. Ainsi *Belzébuth* signifie donc réellement le prince de l'idolâtrie. Cette assimilation des idoles aux démons, et réciproquement, est très-fréquente dans la Bible. Par exemple, Adrammelech, Asasel, qui, dans l'Ancien Testament, sont donnés comme des *noms d'idoles, ont fini par devenir des noms* de démons. On a encore cherché une autre explication du nom de *Belzébuth* en lisant *Belzeboul* (le maître, le seigneur des demeures). D'autres commentateurs, en prenant comme exact le mot *Belzébub*, au lieu de le regarder comme une orthographe vicieuse de *Belzébuth*, lisent *Bel-zeboub* (le roi des mouches). D'après une quatrième opinion, *Belzébuth* viendrait des deux mots syriaques *Beel d'bobo* (le maître de la calomnie, c'est-à-dire le calomniateur). *Beel d'bobo* répondrait alors exactement au mot grec *diabolos*, d'où nous avons fait notre diable, et qui a le même sens que le mot syriaque.

BELZIG, ville de Prusse, prov. de Brandebourg, régence et à 40 kil. S.-O. de Potsdam, ch.-l. du cercle de Zauch-Belzig; 2,577 h. Château, fabriques de draps, toiles et papier; chanvre, houblon. Combat entre les Français et les Prussiens (27 août 1813).

BELZOF s. m. (bèl-zof). Bot. Arbre de Siam, qui produit le benjoin.

BELZONI (Jean-Baptiste), célèbre voyageur italien, né à Padoue en 1778, mort en 1823; se rendit en Angleterre en 1808, et y donna, pour vivre, des représentations théâtrales, en même temps qu'il s'occupait avec succès de mécanique hydraulique. Il voyagea ensuite en Espagne et en Portugal, partit en 1815 pour l'Egypte, où il exerça d'abord la profession de pantomime, fut ensuite chargé par Méhémet-Ali de la direction de travaux hydrauliques et se consacra enfin à l'exploration des monuments et à la recherche des antiquités. Il ouvrit plusieurs tombeaux des rois de Thèbes, le temple d'Ipsamboul, les pyramides de Ghizeh et celle du roi Chéprem, fit transporter à Alexandrie le fameux buste de Memnon le Jeune, qu'il envoya à Londres, découvrit les ruines de Bérénice, les mines d'émeraudes de Zoubara, et fit une excursion aux ruines du temple d'Ammon. Il voulait pénétrer dans le royaume de Benin et jusqu'à Tombouctou; mais la mort le surprit à Gato. La relation de ses voyages a été publiée en anglais, sous le titre de *Relation de nouvelles découvertes et explorations de pyramides, temples et tombeaux dans l'Egypte et dans la Nubie*, etc. (Londres, 1821), avec un atlas de 44 planches in-folio coloriées. Sa veuve a fait paraître, en 1829, ses dessins des tombeaux de Gournou.

BELZUNCE. V. BELSUNCE.

BELZYCE, ville de la Russie d'Europe, dans le royaume de Pologne, gouvernement, cercle et à 18 kil. S.-O. de Lublin. 3,200 hab. Victoire des Polonais sur les Russes (16 avril 1831).

BEM (Joseph), général polonais, né en 1795 à Tarnow (Gallicie), mort en 1850. Il fit, comme lieutenant dans l'artillerie polonaise, la campagne de 1812, et devint, en 1819, professeur à l'école d'artillerie de Varsovie. Retiré du service en 1825, il ne sortit de sa retraite qu'en 1830, à l'époque de l'insurrection polonaise; alors il fut nommé général de l'artillerie, et se couvrit de gloire à Ostrolenka, Sochaczew, Bolimow, et surtout dans la défense de Varsovie, en septembre 1831. Après sa défaite, il se réfugia en France, s'occupa de travaux scientifiques et de voyages, et reparut, en 1848, chargé d'un commandement dans Vienne insurgée. Il se joignit ensuite aux Hongrois soulevés contre l'Autriche, remporta de grands succès en Transylvanie, prit Hermanstadt, Cronstadt, rejeta les Autrichiens en Valachie, chassa Puchner du Banat, et lutta jusqu'à la fin, avec un courage héroïque et une habileté consommée, contre les forces combinées de l'Autriche et de la Russie. Rappelé par Kossuth en Hongrie (1849), il assista au désastre de Temeswar et se réfugia en Turquie. Dans l'espoir de pouvoir lutter encore contre la Russie, il embrassa l'islamisme, prit du service dans l'armée turque, obtint la dignité de pacha, et réprima peu de temps avant sa mort une sanglante insurrection des Arabes d'Alep contre les chrétiens.

BÊMA s. m. (bê-ma — du gr. *bainô*, je marche). Archit. Tribune ou chaire mobile, sur laquelle se plaçait un orateur ou un professeur. ‖ Avant-scène, partie la plus voisine de la scène, dans le théâtre antique. ‖ Au moyen âge, sanctuaire d'une église, surtout dans l'Eglise d'Orient. ‖ Ambon. ‖ Siége ou trône de l'évêque, placé au fond de l'abside.

BEMBÉ, contrée encore peu connue de l'Afrique occidentale, dans la Guinée méridionale; elle fait partie du royaume de Benguela, dont elle occupe la région orientale. Elle est arrosée au N. par le Congo et le Coanza, et au S. par le Bambarougue. Très-riche en bétail et en gibier.

BEMBÈCE. V. BEMBEX.

BEMBÉCIDE ou **BEMBÉCIEN, IENNE** adj. (bèmm-bé-si-de, bèm-bé-si-ain, i-è-ne — de *bembèce*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à un bembèce.

— s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères fouisseurs, qui a pour type le genre bembèce : *Les* BEMBÉCIENS *sont extrêmement agiles, et volent rapidement de fleur en fleur,*

en faisant entendre un bourdonnement aigu et souvent interrompu; ils paraissent exhaler la plupart une odeur de rose très-prononcée. (Blainville.)

— **Encycl.** Les caractères qui distinguent cette famille sont : mandibules pointues, prothorax étroit ; pattes courtes et robustes; abdomen en cône allongé, arrondi près de sa base. Elle renferme trois genres : le bembex de Fabricius, le monedula et le stizus de Latreille. Les *bembéciens* sont noirs, avec des taches jaunes. Les femelles déposent leurs œufs dans des trous qu'elles creusent dans le sable, et elles y apportent des insectes pour servir de nourriture aux larves. Ces insectes volent rapidement de fleur en fleur, et la plupart exhalent une odeur de rose.

BEMBEX ou **BEMBÈCE** s. m. (bèmm-bèkss, bèmm-bè-se — du gr. *bembêx*, guêpe). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, type de la famille des bembéciens, dont on trouve des espèces dans toutes les parties du monde : *On trouve les* BEMBÈCES *dans les lieux arides et sablonneux.* (Duméril.) *Le parnopès incarnat vient faire sa ponte dans le nid du* BEMBEX *à bec; mais celui-ci le découvre quelquefois auparavant; alors il le poursuit, et, s'il l'atteint, cherche à le percer de son dard, que le parnopès évite en se mettant en boule, et en présentant ainsi sa peau dure et solide.* (Focillon.)

— **Encycl.** Les *bembex* faisaient partie du genre apis de Linné. On les trouve dans le midi de l'Europe, en Asie, en Afrique et dans la Nouvelle-Hollande. Parmi les *bembex* d'Europe, on distingue surtout deux espèces appelées *rostrata* et *tarsata*. Leur corps est épais et terminé en pointe; leurs antennes sont coudées au second article et grossissent vers l'extrémité ; les palpes sont courtes ; les mâchoires et le labre forment une sorte de trompe; les ailes antérieures sont pourvues d'une cellule radiale et de trois cellules cubitales.

BEMBIBRE, ville d'Espagne, prov. de Léon, à 20 kil. N.-O. de Ponferrada, sur la Boeza; 2,355 hab. Fabriques d'étoffes de laine et quincaillerie.

BEMBIDION s. m. (bèmm-bi-dion — du gr. *bembêx*, guêpe; *eidos*, aspect). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, comprenant cent quarante-deux espèces de très-petits insectes qui vivent presque tous au bord des eaux et dans les lieux humides.

— **Encycl.** Les *bembidions*, en général très-petits, vivent presque toujours au bord des eaux, dans le sable, sous les débris des végétaux, dans la vase, où ils courent très-vite, sous les pierres et dans les endroits humides. Ils ont le corps oblong, luisant, quelquefois tacheté de jaune. Leurs palpes extérieures se distinguent par un avant-dernier article renflé en forme de toupie, et un dernier article grêle et fort court. Dejean en mentionne cent quarante-deux espèces, dont trente-six seulement ne se trouvent pas en Europe. Nous citerons seulement le *bembidion flavipes*, à pieds jaunes, et les *bembidions littoral, riverain, mélangé, paludosum*, etc.

BEMBINE adj. f. (bain-bi-ne — du nom de *Bembo*). Archéol. On a donné le nom de *table Bembine* à la table Isiaque (V. TABLE), qui avait appartenu au cardinal Bembo.

BEMBIX s. m. (bèmm-bikss — du gr. *bembix*, toupie). Bot. Genre de lianes de la Cochinchine, à fruit charnu, à fleurs blanchâtres, qui paraît appartenir à la famille des malpighiacées.

BEMBO (Pierre), cardinal et célèbre écrivain italien du XVIe siècle, né à Venise en 1470, d'une famille sénatoriale, mort en 1547. Il étudia à Florence, à Venise, à Messine, où il apprit le grec sous Constantin Lascaris, à Padoue, enfin à Ferrare, où il acheva ses études philosophiques, prit ensuite l'habit ecclésiastique et vécut quelque temps à la cour d'Alphonse d'Este. La protection de Julien de Médicis le mit sur le chemin des honneurs et des bénéfices, et Léon X, dès son installation, le choisit pour l'un de ses secrétaires. A la mort de ce pontife, il se retira à Padoue et consacra ses richesses à la formation d'une riche bibliothèque et de collections d'antiquités, et il partagea dès lors son temps entre la culture des lettres et la société des littérateurs et des savants. Il sortit cependant de sa délicieuse retraite pour accepter la charge d'historiographe de la république de Venise et bibliothécaire de Saint-Marc. En 1589, le pape Paul III le nomma cardinal et le combla de nouveaux honneurs. On lui a reproché des mœurs peu en rapport avec son état, et qui ont laissé leur empreinte sur ses écrits. Il eut, en effet, plusieurs enfants d'une certaine Morosina, et entretint, assure-t-on, une liaison avec la trop fameuse Lucrèce Borgia, mariée alors au duc de Ferrare Alphonse d'Este. Bembo ne fut pas un grand génie, comme l'ont voulu ses panégyristes; mais il fut un écrivain plein de grâce et de goût, et le restaurateur de la pure latinité. Son enthousiasme pour Cicéron, qu'il imitait dans ses écrits, était devenu une véritable superstition. Il ne lisait jamais son bréviaire en latin, dans la crainte de gâter la pureté de son style. En italien, ses modèles étaient Boccace et Pétrarque. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de Venise* (en latin), *de* 1487 *à* 1513; *le Prose* (italien), excellent écrit où il enseigne les règles de la langue toscane; *Gli Azolani* (italien), dialogues sur l'amour, ainsi nommés parce qu'ils sont censés avoir eu lieu à Asolo; *le Rime* (italien), recueil de sonnets; *Carmina*, poésies latines où se retrouvent ses qualités habituelles, l'élégance et la pureté du style; des *Lettres* fort curieuses pour l'histoire contemporaine, des dissertations philologiques, etc. Ses œuvres complètes ont été publiées à Venise en 1729.

BEMBO (Jean), doge de Venise, succéda en 1615 à Marc-Antoine Memno. Il continua la guerre commencée avec l'archiduc Ferdinand d'Autriche, et porta des secours à Charles-Emmanuel de Savoie contre les Espagnols. La conspiration de Bedmar, ambassadeur de Philippe III à Venise, fut ourdie sous le gouvernement de Bembo, mais elle n'éclata qu'après sa mort, arrivée en 1618.

BEMBO (Dardi), littérateur italien, mort en 1633. Il fut nommé par la république de Venise podestat à Trévise, et sut joindre à l'esprit des affaires un goût très-vif pour les lettres, auxquelles il consacra ses dernières années. Il devint un des membres les plus marquants de l'académie des *Incogniti*. Très-versé dans le grec, il a traduit en italien : Hiéroclès, Timée de Locres, Théodoret, etc. Son œuvre capitale est sa traduction de Platon : *Opere di Platone, tradotte in lingua volgare* (Venise 1601, 5 vol. in-12).

BEMBRICE s. m. (bain-briss). Bot. Arbrisseau grimpant, dont les Cochinchinois emploient les feuilles pour couvrir les maisons.

BÈME s. m. (bè-me — du gr. *bêma*, même sens). Métrol. Anc. mesure linéaire et itinéraire de deux pieds et demi, chez les Grecs.

— Liturg. Autel chez les manichéens et chez les grecs. ‖ Fête des manichéens en l'honneur de Manès.

BÊME ou **BESME**. V. BESME.

BÉMÉSEL, ville de la Palestine, dans la tribu de Juda. L'historien Josèphe rapporte que les habitants de cette ville s'étant révoltés contre Alexandre, roi des Juifs, ce prince prit et pilla la ville, et fit crucifier sous ses yeux huit cents des principaux rebelles.

BEMETZRIEDER, musicographe, né en Alsace en 1747. Il appartenait à l'ordre des bénédictins, lorsque son goût pour les sciences et surtout pour la musique, joint à un grand désir d'indépendance, lui fit quitter son couvent. Il se rendit à Paris, où il donna des leçons de clavecin, puis à Londres (1782), où la fortune lui fut peu favorable. On ignore l'époque de sa mort; mais il vivait encore en 1816. Bemetzrieder est connu surtout pour ses *Leçons de clavecin et principes d'harmonie* (1770), dont Diderot rédigea les préceptes, et par sa liaison intime avec ce penseur original. Tourmenté par la manie d'écrire, Bemetzrieder a publié quantité de mémoires sur la musique et deux soi-disant ouvrages philosophiques, l'un intitulé : *Plan d'un club pour les philosophes de Londres, et, avec très-peu de modifications, pour toutes les autres grandes villes du monde, essai philosophique sur une nouvelle manière de tuer le temps* (Londres, 1795); l'autre : *Nouveau code du gentilhomme* (Londres, 1803).

BEMFICA, ville du Portugal, province d'Estramadure, à 12 kil. N.-O. de Lisbonne; 4,785 hab. Belles et nombreuses villas.

BEMINI ou **BIMINI**, groupe de petites îles et d'îlots de l'archipel des Lucayes, au N.-O. du grand banc de Bahama, à l'E. du cap Florida; la plus grande de ces îles a environ 12 kil. de long sur 12 kil. de large. L'accès de ces îles est difficile à cause des récifs et des bas-fonds qui les environnent; elles sont habitées par quelques Indiens encore sauvages.

BEMMÉ (Jean), dessinateur et graveur hollandais, né à Rotterdam en 1775, mort après 1805, étudia le dessin sous la direction de A.-C. Hauck et de Dirk Langendyck. Il a gravé au burin une *Madeleine*, d'après le Titien, le portrait de son maître Langendyck, d'après J.-B. Scheffer, et deux suites de paysages (24) avec des bestiaux et des chevaux. Ses dessins, représentant des scènes de bivouac, dans le genre de Charlet, sont très-estimés des amateurs hollandais.

BEMMEL (Guillaume van), peintre hollandais, né à Utrecht en 1630, mort à Nuremberg en 1708. Il voyagea en Italie et copia avec beaucoup d'exactitude les points de vue des environs de Rome. Il revint ensuite en Allemagne, et travailla pour la cour de Hesse-Cassel. Ses paysages reproduisent fidèlement la nature, et il se distingue par une intelligente distribution de la lumière et de l'ombre. — Son fils, Jean-George BEMMEL, et un autre Christophe-Godefroy van BEMMEL, se firent aussi remarquer dans la peinture.

BEMMEL (Charles-Sébastien), peintre allemand, né à Bamberg en 1743, mort à Nuremberg en 1796. Il peignit le paysage, et ses marines, ses incendies, ses aurores, ses effets de nuit étaient recherchés des amateurs de tous les pays.

BEMMELEN (Abraham van), professeur et savant hollandais, né en 1755, mort à La Haye en 1822. Il était directeur de la Société économique des Pays-Bas et membre de plusieurs sociétés savantes. Il a publié, en hollandais : *Eléments de physique expérimentale* (4 vol. in-8°); *Introduction à l'architecture hydraulique; Leçons d'algèbre à l'usage des écoles latines; Exposé des travaux de la Société économique pendant les vingt-cinq premières années de son existence.*

BÉM-NOSI s. m. (bèm-no-zi). Bot. Nom vulgaire du gattilier découpé, plante du Malabar.

BÉMOL s. m. (bé-mol — de *bé* et *mol*, parce que ce signe a la figure d'un *b*, et qu'il a pour fonction d'affaiblir, d'amollir les sons). Mus. Nom du second signe altératif musical, qui, avec le *dièse* et le *bécarre*, se place avant une note, ou à la première mesure d'un morceau, pour abaisser, hausser l'intonation, ou la remettre à son état normal. Le *bémol* fait baisser d'un demi-ton la note à laquelle il est joint : *Mettre un* BÉMOL *à une note, devant une note. Un* BÉMOL, *deux* BÉMOLS *à la clef.*

— Par ext. Note affectée d'un bémol ; morceau dans un ton de bémol, c'est-à-dire doux et tendre :

> Ce *bémol* est-il fin et va-t-il droit au cœur ?
> REGNARD.

> Vit-on jamais un âne essayer des *bémols*,
> Et se mêler au chant des tendres rossignols?
> REGNARD.

> On me soutient que leur musique (des rossignols)
> Cède aux *bémols* des Monsignys.
> VOLTAIRE.

— Fig. :

> O Muse, je t'invoque, emmielle-moi le bec,
> Laisse-moi là Phœbus chercher son aventure,
> Laisse-moi son *bémol*, prends la clef de nature,
> Et viens, simple et sans fard, nue et sans ornement.
> RÉGNIER.

— *Sot par nature, par bécarre et par bémol*, Sot à l'excès : *Vous savez bien que le peuple de Paris est* SOT PAR NATURE, PAR BÉCARRE ET PAR BÉMOL. (Rabel.) *E. P. est un marchand de Paris... un vendeur de sornettes... un archimaistre* SOT PAR NATURE, PAR BÉCARRE ET PAR BÉMOL. (Pamphlet du XVIe siècle.)

— Adjectiv. Affecté d'un bémol : *Le ton de* SI BÉMOL. *Cette note est* BÉMOL. *Cet homme avait une figure* BÉMOL. (W. Heine.) *Sidonie était jolie, elle avait surtout de beaux yeux dont elle savait jouer comme elle savait jouer du piano : elle avait des regards dièses et des regards* BÉMOLS. (A. Karr.) *Piano, signor basson..., amoroso..., la dame est une oreille fine... il faudrait à ma flamme quelque* mi BÉMOL; *hein!* (A. de Musset).

— *Double bémol* ou *bémol double*, Signe indiquant que la note qui en est affectée doit être baissée de deux demi-tons : *Placé devant une note naturelle, le double* BÉMOL *possède un pouvoir double du* BÉMOL *simple; c'est-à-dire que si le simple* BÉMOL *baisse la note d'un demi-ton mineur, le* DOUBLE BÉMOL *la baisse de deux demi-tons. Le* DOUBLE BÉMOL *ne s'emploie et ne peut jamais être marqué qu'accidentellement.*

— Loc. fam. *Mettre un bémol à la clef*, Baisser le ton, radoucir ses manières, avoir des façons moins tranchantes et moins hautaines. ‖ *Mettre quelqu'un de bémol en bécarre*, Le rendre plus misérable qu'il n'était auparavant.

— Loc. prov. *Savoir à fond le bémol et le bécarre*, Connaître parfaitement la musique : *Le sceptre musical tomba aux mains d'un Avignonnais qui* SAVAIT À FOND LE BÉMOL ET LE BÉCARRE, *et, de plus, homme d'esprit.* (Vitet.)

> Mes sœurs, écoutez-moi, dit-elle,
> C'est moi qui suis le rossignol;
> Vous allez voir comme j'*excelle*
> *Dans le bécarre et le bémol.*
> J.-B. ROUSSEAU.

— **Antonymes.** Dièse, bécarre.

— **Encycl.** Ainsi que nous l'avons dit, au mot *bécarre*, Gui d'Arezzo avait laissé la lettre B, usitée avant lui, pour désigner la septième note de la gamme. Ce B se chantait de deux manières, savoir : un ton au-dessus du *la*, selon l'ordre naturel de la gamme, ou bien un demi-ton seulement au-dessus de ce *la*, quand se présentait la succession ascendante des sons naturels *fa, sol, la, si* (gamme de *fa*). La dissonance résultant du premier mode de chant dans le cas que nous signalons avait engagé l'auteur à atténuer ce B dur. On l'adoucit, en le baissant d'un demi-ton, et ce second B, ainsi modifié, fut appelé B *mol*, par opposition au *si* naturel ou B *dur* (B quarre, de l'italien B *quadro*).

Depuis la découverte faite par Monteverde, au commencement du XVIIe siècle, de la dissonance harmonique, le *bémol* ne figure plus qu'accidentellement dans la gamme naturelle d'*ut* majeur. Mais alors ce n'est plus pour adoucir l'avant-dernière note de la gamme; le signe a pour but, dans cette circonstance, de déterminer une modulation relative dans le ton majeur du quatrième degré ou dans le relatif mineur de ce même ton.

Le *bémol* s'emploie de deux manières, soit accidentellement, c'est-à-dire dans le cours d'une phrase musicale, soit au début, à la clef. Dans le premier cas, il n'affecte que la note qu'il touche, et celle qui est liée avec elle par un trait d'union, bien qu'elle se trouve quelquefois dans la mesure suivante. Dans le second cas, il agit sur toutes les notes du degré sur lequel il est placé, dans tout le cours de l'air, à moins que le *bémol* ne soit effacé accidentellement par un *bécarre* ou que la clef ne vienne à changer.

Les *bémols* se posent à la clef dans l'ordre suivant, qui est l'inverse de l'ordre des dièses : *Si, mi, la, ré, sol, ut, fa;* c'est-à-dire par quarte ascendante ou par quinte descendante, en commençant par le *si*.

On ne peut consigner à la portée les *bémols* (à partir du second), sans marquer ceux qui précèdent, le *bémol* indiquant la tonalité cherchée. Ainsi, le *bémol* du ton de *mi* ne se pose qu'avec le *bémol* de *si*, le *bémol* du ton de *la* qu'avec ceux de *mi* et de *si*, et chacun des suivants avec tous les *bémols* antérieurs.

Les tons bémolisés ont une sonorité moins brillante que les tons diésés et naturels, surtout dans les instruments à archet. Aussi les compositeurs les adaptent-ils principalement aux morceaux d'une expression calme, mélancolique, plaintive ou religieuse. Cependant la musique militaire s'écrit presque toujours, et produit un plus grand effet, dans les tons *bémolisés*.

BÉMOLISÉ, ÉE adj. (bé-mo-li-zé — rad. *bémol*). Accompagné d'un bémol : *Note* BÉMOLISÉE.

BÉMOLISER v. a. (bé-mo-li-sé — rad. *bémol*). Marquer une note d'un bémol, ou armer la clef de bémols. Ext. BÉMOLISEZ *ce* mi. *Il faut* BÉMOLISER *la clef pour le ton de* fa.

BEMTEVI s. m. (bèmm-te-vi — onomatopée tirée du chant de l'oiseau). Ornith. Oiseau du Brésil, de couleur jaune, au dos noirâtre, au bec fort et noir, et de la grosseur du merle.

— **Encycl.** Le *bemtevi* est un oiseau mélancolique et solitaire ; il recherche cependant la compagnie des troupeaux, aime à se percher sur le dos d'un quadrupède, où il passe des heures entières, paraissant contempler le paysage. De temps en temps, il prend son vol et s'élève perpendiculairement, pour revenir bientôt à sa place. Il est remarquable par son cri aigu, composé de trois sons variés formant distinctement la phrase *bem-te-vi*, qui, en brésilien, signifie *je t'ai bien vu*.

BEN s. m. (bènn). Bot. Arbre de la famille des moringées, qui croît dans les Indes orientales.

— *Noix de ben*, Fruit de cet arbre. ‖ *Huile de ben*, Huile que l'on extrait du même fruit, et que l'on emploie dans la parfumerie, à cause de la propriété qu'elle a de se charger facilement de l'arome des fleurs, et de ne pas rancir.

— **Encycl.** L'arbre connu sous le nom de *ben oléifère* était appelé *guilandina moringa* par Linné. Il appartient à la famille des moringées et au genre moringa. Il atteint une hauteur de 5 à 8 mètres. Son tronc, droit, est couvert d'une écorce brunâtre; mais l'écorce des branches est verte. Les feuilles ont de cinq à neuf folioles. Fleurs blanches, disposées en panicules; calice quinquéfide; cinq pétales périgynes; dix étamines; ovaire pédicellé et uniloculaire. Le fruit est une longue capsule bosselée, s'ouvrant en trois valves; on l'appelle noix de *ben*, et il renferme une amande blanche, dont on extrait l'huile de *ben*, employée par les parfumeurs à cause de la propriété qu'elle a de ne point rancir; cette huile a aussi été employée en médecine comme huile purgative, mais on a reconnu qu'elle produisait de fâcheux effets sur l'estomac. Le *ben* oléifère croît sur les côtes du Malabar, dans l'Inde, à Ceylan, en Egypte et dans l'Amérique méridionale. Il fournit le *bois néphrétique* de l'ancienne pharmacie, ainsi nommé à cause de l'emploi qu'on en faisait pour guérir les affections calculeuses des reins. Ce bois est jaune à l'extérieur, rouge brun à l'intérieur; il répand une odeur agréable quand on le ratisse; il a une saveur âcre et amère.

BEN (bènn). Mot arabe, qui a le sens de fils et qui fait souvent partie des noms propres avant lesquels il se trouve placé : *Abd-el-Kader ben Meheddin*, c'est-à-dire *Abd-el-Kader fils de Meheddin.* ‖ Pl. BENI (fils, enfants), mot qui, joint à un nom propre, désigne la tribu dont celui qui porte le nom ajouté est le chef : *Les Beni Yousouf*, c'est-à-dire *les enfants de Yousouf, les hommes de la tribu de Yousouf. La rivalité des deux familles principales des* BENI *Israël date des époques les plus reculées.* (Renan.)

— Fam. Nos soldats d'Afrique, et principalement les zouaves, se sont plaisamment appliqué ce mot et se disent de la tribu des *beni Mouffetard*, ou des *beni Popincourt*, pour faire entendre qu'ils sont nés à Paris dans les quartiers Mouffetard ou Popincourt.

BENABARRE, ville d'Espagne, prov. et à 75 kil. E. de Huesca, ch.-l. de juridiction civile; 2,500 hab. Moulins à huile et distilleries d'eau-de-vie.

BENABEN (Louis-Guillaume-Jacques-Marie), publiciste français, né à Toulouse en 1774, mort à Paris en 1831. Il entra d'abord dans la carrière administrative, et fut commissaire du gouvernement en 1795, puis commissaire des guerres à l'armée d'Egypte, commandée par Bonaparte. Il fut ensuite professeur de rhétorique et de philosophie dans divers collèges; puis il vint à Paris et travailla à la rédaction de la *Minerve*, du *Journal de Paris* et enfin de la *Gazette de France*. Il passait pour un écrivain peu consciencieux et faisait, dit-on, payer chèrement les éloges qu'il distribuait à tous les ministres. On a de lui : les *Lettres de Phalaris, tyran d'Agrigente;*

le *Procès de l'oligarchie contre la monarchie*, et d'autres publications sur des sujets relatifs aux affaires du temps. On lui attribue aussi les *Satires toulousaines*.

BENACAZON, ville d'Espagne, prov. et à 20 kil. O. de Séville; 2,500 hab. Distillerie, moulins à huile, joaillerie et quincaillerie.

BENACE s. f. (be-na-se). Agric. Charrue particulière, employée en Touraine. ‖ *Goulée de benace*, Dans le même pays, Etendue de terrain qu'on peut labourer en un jour avec la benace : *Chaque paysan possède ce que nous appelons sa goulée de* BENACE, *un ou deux arpents de terre, en huit ou dix morceaux* (P.-L. Courier.)

BENACUS LACUS, nom latin du lac de Garde. Déjà, dans l'antiquité, les tempêtes dont cette petite mer en miniature est fréquemment le théâtre, étaient connues. Virgile a dit :

Fluctibus et fremitu assurgens Benace marino.

On a retrouvé, non loin de ce lac, d'assez nombreuses inscriptions latines, dans lesquelles revient souvent le nom ethnique *Benacenses;* ce qui ferait supposer qu'il y avait autrefois, dans ces parages, une ville appelée, comme le lac, *Benacus*, ou une nation habitant les bords du lac et portant le nom de *Benacenses.* La plus grande partie de ces inscriptions ont été découvertes près de l'endroit appelé *Toscolano*, correspondant probablement à l'ancienne *Tusculanum*.

BENADAD, nom de trois rois de Syrie qui résidèrent à Damas. BENADAD Ier, roi de Syrie, fils de Tabrimon, vivait vers l'an 950 av. J.-C. Gagné par les dons d'Asa, il rompit son alliance avec Bahasa, roi d'Israël, et fit entrer ses armées dans le royaume des dix tribus, où elles s'emparèrent à l'improviste de plusieurs villes de la tribu de Nephtali. La date de l'expédition de ce roi païen en faveur d'un prince hébreu est une des plus incertaines de l'Ecriture (I, Rois, XV, 18, etc.); — BENADAD II, roi de Syrie, fils et successeur du précédent, vers l'an 930, assiégea Samarie, sous le règne d'Achab. Il montra dans cette guerre la jactance accoutumée des princes de l'Asie; il fit sommer Achab de se rendre à discrétion, et déclara aux assiégés que la poussière de Samarie ne suffirait pas pour remplir la main de tous ses soldats. Surpris dans son camp, lorsqu'il s'enivrait avec quelques chefs, ses alliés, il ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval. Cependant il ne renonça point à ses projets de conquête; au bout d'une année, il rassembla une nouvelle armée et vint offrir la bataille dans les plaines de Jizréhel. Vaincu de nouveau, il s'enfuit et se cacha dans la ville d'Aphek. Quoique condamné de Dieu, il obtint sa grâce; ses serviteurs, ceints de sacs et de cordes en signe de soumission, la demandèrent au vainqueur. Benadad se vit contraint de rendre les places que son père avait conquises, ainsi que quelques villes frontières; puis il fit alliance avec Achab. La paix dura trois ans. De retour dans ses Etats, Benadad éluda tant qu'il put de remplir les clauses du traité, et refusa de rendre au roi d'Israël la ville forte de Ramoth. On en appela aux armes; Benadad se borna à défendre cette ville, et ordonna à ses troupes de ne chercher que le seul Achab dans la mêlée. La mort du roi d'Israël mit fin à cette guerre.

Sous le court règne d'Ochosias, il ne paraît pas que Benadad ait tenté quelque entreprise contre Israël. Ce fut sous le règne de Joram que la guerre se ralluma. Mais la Bible raconte ici quelque chose de singulier. Benadad concertait ses plans de campagne, les mouvements de ses troupes, ses campements, ses marches, ses stratagèmes, et tout cela était aussitôt connu dans l'armée d'Israël. Y avait-il un traître dans le camp de Benadad? Celui-ci réunit son conseil, et il apprend que le prophète Elisée déjouait toute sa tactique. Il envoie une troupe d'élite environner la ville de Dothan, et se saisir de la personne d'Elisée. Ses soldats revinrent, mais sans le prisonnier, que Benadad attendait impatiemment; ils racontèrent même au roi de Syrie que le prophète leur avait sauvé la vie. Quelque temps se passa; Benadad rassembla toutes ses forces et marcha contre Samarie. Ayant fait le blocus de cette ville, il attendit que la famine lui livrât une facile victoire; son espérance fut trompée. Une terreur panique saisit son armée; elle crut entendre dans le lointain le bruit de la marche d'une armée formidable, et s'enfuit sans avoir combattu. De retour à Damas, Benadad tomba malade. Il envoya Hazaël, l'un de ses officiers, avec des présents, pour consulter Elisée sur son sort. Le retour de son messager lui rendit quelque espoir; mais le lendemain il mourut, étouffé dans son lit par Hazaël.

On a longtemps confondu ce Benadad avec le contemporain de Bahasa; mais il est impossible que ce soit le même personnage; son règne aurait donc duré depuis le temps de Bahasa jusqu'à celui de Joram; en outre, il est dit au livre des Rois que Benadad rendit les places fortes prises par son père.

Ce Benadad est celui qui a envoyé Naaman à Joram, et la lettre de recommandation qu'il lui donna pour le roi d'Israël est remarquable : « Dès que ces lettres te seront parvenues, sache que je t'ai envoyé mon serviteur Naaman, afin que tu le délivres de sa lèpre. » Evidemment, Benadad prenait Elisée pour un mage, un devin de Joram, prêt à opérer des prodiges, aux ordres de son maître. Le roi de Syrie prend le ton de dominateur envers son vassal, et, quelque difficile qu'il soit de fixer l'époque de cet événement, nous croyons devoir le placer quelque temps avant le siége de Samarie; — BENADAD III, roi de Syrie, fils d'Hazaël, vivait vers l'an 836 av. J.-C. Il battit Joachaz, roi d'Israël, conserva les conquêtes de son père, et continua l'oppression des dix tribus, affaiblies par tant de guerres malheureuses. Mais sous le règne de Joas, la victoire abandonna ses armes; selon les oracles d'Elisée, il fut vaincu par le nouveau roi dans trois campagnes successives, et forcé de rendre les villes dont son père s'était emparé. On ne sait si ce prince régnait encore lorsque Jéroboam acheva d'arracher aux Syriens leurs conquêtes à l'orient du Jourdain, et rendit Damas tributaire.

Jérémie (XLIX, 27) et Amos (I, 4) se sont servis, en annonçant les jugements de Dieu contre les Syriens, du nom de Benadad porté par plusieurs de leurs princes (2, Rois, XII, 3, etc.).

BÉNAFOULI s. m. (bè-na-fou-li). Variété de riz très-estimée au Bengale : *Seigneur nabab, le riz* BÉNAFOULI *est le meilleur de l'Inde.* (Méry.) *Seigneur, dit Edward en acceptant un plat de riz* BÉNAFOULI, *j'ai voulu voir les ruines du temple, et je me suis égaré.* (Méry.)

BENAGLIA (Giuseppe), peintre et graveur italien, travaillait dans la première moitié du XIXe siècle. Il a gravé au burin : une *Sainte Famille*, d'après Léonard de Vinci; *Atalante et Hippomène*, d'après le Guide; la *Fédération des villes cisalpines à Milan, en* 1797, d'après A. Appiani; les portraits de Baldinucci, de Pietro Bembo, d'A. Pandolfini, d'Al. Tassoni, de P. Verri, de Gustave-Adolphe, roi de Suède, etc.

BENAGLIA (Antoine), sculpteur italien, né à Rome vers 1800. Élève de l'académie des beaux-arts de sa ville natale, il entra dans l'atelier du célèbre Thorwaldsen, et, concurremment avec Marchetti, Pacetti, Tacca, etc., il exécuta en marbre les œuvres moulées du maître. On a de Benaglia quelques œuvres originales, parmi lesquelles on cite surtout un *Pâris* fort remarquable, et un *Ganymède* d'après l'antique.

BENAGUACIL, ville d'Espagne, prov. et à 33 kil. N.-O. de Valence, sur la Turia; 4,650 h. Fabriques de toiles communes.

BÉNAÏ, poëte persan, né à Hérat, mort vers l'an 1512. Il fut deux fois obligé de s'expatrier pour éviter la colère de l'émir Ali-Ohyr, qu'il avait offensé dans ses vers. On lui doit le poëme *Béhram et Béhrouz;* une traduction en vers persans du poëme *Medjina-Algharib*, attribué à Hérawy, et un recueil de ghazels ou chansons.

BEN-AÏSSA, marabout de Flissa, dans la province de Constantine, mort en 1835. Hadji-Ahmed, bey de Constantine, l'avait élevé à la dignité de *bach-hambah*, et il exerçait en son nom un pouvoir très-étendu. Il s'entendit avec Sidi-Saïd pour concerter un soulèvement général afin d'expulser les Français, mais tous les deux furent battus par le général Berthezène. Plus tard, le général de Rovigo essaya de nouer avec lui des relations tendant à obtenir d'Hadji-Ahmed la cession de son beylick, mais cette tentative ne produisit aucun résultat. Après la mort de Ben-Aïssa, un de ses neveux, du même nom, le remplaça près d'Hadji-Ahmed, et ce fut lui qui commanda la garnison de Constantine contre nous en 1836 et en 1837. Forcé de se soumettre, il travailla sincèrement à la pacification du pays, et il fut ensuite investi du califat de Sahel.

BEN-AKNOUN, village d'Algérie, faisant partie de la comm. d'El-Biar, à 5 kil. S. d'Alger, sur la route de cette ville à Blidah. Orphelinat fondé en 1842 par le jésuite Brumault, qui, depuis, a établi une succursale à Bouffarick.

BENALCAZAR ou **BELARCAZAR** (Sébastien DE), aventurier espagnol, prit part à la conquête du Pérou sous la conduite de F. Pizarre, fut nommé gouverneur de Quito en 1533, et occupa ensuite le Popayan, où il fonda Guayaquil. Il mourut en 1550, après une longue guerre contre Almagro et Gonzalez Pizarre.

BENALDER-MOUNTAIN, montagne d'Écosse, comté d'Inverness, l'un des monts Grampians, sur le lac Ericht. Sur les flancs de la montagne, on montre une grotte où se réfugia le prince Charles après la battaille de Culloden.

BENALGIÆ, nom latin de Benauges.

BENAMARGOSA, ville d'Espagne, prov. et à 35 kil. N.-E. de Malaga; 4,115 hab. Distilleries et moulins à huile.

BENAMATI (Guido-Ubaldo), poëte italien, né à Gubbio, mort en 1653. Il fit des vers dès l'âge de treize ans, et à dix-sept ans il composa deux comédies pastorales. Il eut pour protecteurs le duc Ranuce Farnèse et le duc d'Urbin. Ses œuvres poétiques sont nombreuses, et l'on peut citer : l'*Alvida, favola boschereccia;* la *Pastorella d'Etna;* la *Trinita humana;* la *Faretra di Pindo;* la *Penna lirica; I Mondi eterci*, comedia eroica; la *Vittoria navale;* le *Nozze di Zefiro; il Prodigo recreduto* (comédie), etc.

BENAN s. m. (be-nan). Astr. Étoile fixe de seconde grandeur, qui est la dernière des trois de la queue de la Grande-Ourse.

BEN-AN, nom d'une montagne d'Écosse, comté de Perth, sur la rive gauche du lac Katrine ou Catherine, dont parle Walter Scott dans la *Dame du lac.* Ce mont, sillonné par la foudre et dépouillé de toute végétation, a 540 m. d'altitude. ‖ Les monts *Ben-Venue*, *Ben-Ledi*, *Ben-Lomond*, se trouvent aussi tout près des bords du même lac, et ont été chantés par les poëtes gaëliques. On rencontre encore en Écosse plusieurs autres montagnes dénommées par le mot générique *Ben*, telles que : Ben-Neris, dans le comté d'Inverness, altitude 1,457 m.; Ben-Wurde, altitude 1,314 m., entre les comtés d'Aberdeen et de Banff.

BENAOJAN, bourg d'Espagne, prov. et à 78 kil. O. de Malaga; 3,025 hab. Moulins à huile, et grande exportation de ce produit.

BENAOUN. V. BENOWN.

BÉNAR s. m. (bé-nar). Gros chariot à quatre roues.

BENARD (dom Laurent), savant bénédictin, né à Nevers, mort en 1620. Très-jeune encore, il fut mis à la tête du collége de Cluny, et y trouva un tel désordre qu'il résolut dès lors de consacrer tous ses efforts à rétablir dans toute sa rigueur la règle de saint Benoît. Ce fut dans ce but qu'il fonda l'ordre des bénédictins de Saint-Maur, avec l'autorisation de Louis XIII. Dom Benard a publié les ouvrages suivants : *De l'esprit des ordres religieux* (Paris, 1616); *Parénèses, ou exhortations sur la règle de saint Benoît; Mémorial de la vie régulière*, etc.

BÉNARD (Charles), professeur et écrivain français, né à Sainte-Foy (Seine-Inférieure), en 1808. Après être sorti de l'Ecole normale, il occupa diverses chaires dans les lycées de province, puis à Paris, aux lycées Bonaparte et Charlemagne. Il a publié les ouvrages suivants : *Cours d'esthétique de Hégel, analysé et traduit* (1840-1851, 5 vol. in-8°); *Précis d'un cours élémentaire de philosophie* (1845); *Schelling, Écrits philosophiques et morceaux propres à donner une idée générale de son système, traduits de l'allemand* (1847); *la Poétique, par Hégel* (1853); *De l'étude de la mythologie; Du mal et de la destinée humaine; De la philosophie dans l'éducation classique* (1862), ouvrage couronné par l'Académie française; l'*Enseignement actuel de la philosophie dans les lycées et les colléges*, etc. (1863).

BÉNARD (Théophile-Aimé-Napoléon), publiciste. V. au *Supplément*.

BÉNARDE s. f. (bé-nar-de) — de l'anc. fr. *bernard*, sot, niais, par mépris pour ce genre de serrures). Serrure à clef non forée, qu'on peut ouvrir tant de l'intérieur que de l'extérieur.

— Adjectiv. *Serrure bénarde*, Serrure qui s'ouvre des deux côtés. ‖ *Clef bénarde*, clef dont la tige n'est pas forée et qui sert pour les serrures bénardes.

BÉNARÈS, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, cap. de la prov. et du district de son nom, sur le Gange, par 25° 31′ lat. N. et 80° 41′ long. E.; 630,000 hab., dont 60,000 mahométans. Métropole religieuse de l'Inde et sa cité la plus sainte; siége principal de la littérature brahmanique; elle renferme une quantité prodigieuse de temples, plusieurs mosquées, dont la plus remarquable est celle d'Aureng-Zeb, 8,000 maisons occupées par des brahmines mendiants; et elle possède une université sanscrite, un collége anglais et un observatoire très-ancien. Les rues de cette Athènes de l'Inde, étroites et pavées de larges dalles bien lavées, sont bordées de maisons d'une construction élégante, et constamment sillonnées par une population très-commerçante, industrieuse et opulente. Bénarès est, en effet, le grand marché où les châles du nord, les diamants du sud, les mousselines du Deccan et des provinces de l'est viennent aboutir. Elle a des manufactures considérables de soieries, de toiles de coton et de draps fins. Sa situation sur le Gange facilite son commerce, qui s'étend aussi sur les articles de luxe et de fantaisie de l'Europe. La ville sainte, où les pèlerins affluent de tous les points de l'Indoustan, du Thibet et de l'empire des Birmans, fut prise en 1017 par le sultan Mahmoud, et suivit depuis 1190 la fortune des souverains de Delhi; elle fut cédée aux Anglais, en 1775, par le nabab d'Aoude. ‖ La province et le district de Bénarès, autrefois dépendance de la prov. d'Allahabad, l'une des plus fertiles régions de l'Indoustan, s'étendent sur les deux rives du Gange, mesurent 3,386 kil. et comptent 3,000,000 d'habitants.

BENARI, **BENARIS** ou **BENNARI** s. f. (bena-ri). Ornith. Nom vulgaire du bruant et de l'ortolan.

BENAROU, bourg de Perse, province de Farsistan, à 60 kil. N.-O. de Lar; 3,000 hab. La vallée qui environne ce bourg est renommée pour son tabac à fumer, réputé le meilleur de la Perse.

BENARRABA, bourg d'Espagne, province de Malaga, juridiction civile et à 6 kil. de Gaucin; 2,450 hab. Fabrication de toiles communes.

BENARY (François-Ferdinand), savant allemand, né à Cassel en 1805. Après avoir étudié la théologie, la philosophie et les langues orientales, il fut agrégé à la faculté de théologie de Berlin en 1829, et nommé, deux ans plus tard, professeur adjoint d'exégèse de l'Ancien Testament, à l'université de cette ville. Benary a beaucoup écrit sur les interprétations de la Bible, les langues sémitiques, et ses travaux ont paru dans les *Annuaires de critique scientifique.* On lui doit aussi une édition d'un poëme sanscrit, *Nalâdaya*, avec une traduction latine.

BENARY (Albert-Agathon), frère du précédent, né à Cassel en 1807, devint en 1831 professeur au *Realgymnasium* de Berlin, et fut, lors des évènements de 1848, un des principaux membres du parti populaire dans cette ville. On a de lui de nombreuses dissertations et brochures sur des questions de philologie et un *Traité des sons dans la langue latine* (Berlin, 1837).

BENASAL, ville d'Espagne, prov. et à 45 kil. N.-O. de Castellon-de-la-Plana; 2,775 h. Fabrication et exportation d'étoffes de laine.

BENASCHI, **BENOSCHI** ou **BERNESCHI** (Giovanni-Battista), peintre italien, né à Turin en 1636, mort vers 1690. Il imita si bien la manière de Lanfranc, que ses tableaux furent souvent confondus avec ceux de ce maître. Il était d'un caractère tellement emporté qu'il se battit en duel plus d'une fois avec ceux qui critiquaient ses ouvrages. C'est pour les églises de Naples que Benaschi a principalement travaillé : on y admire surtout les fresques de la coupole de Sainte-Marie des Anges, et la *Chute de Lucifer*, dans l'église des Saints-Apôtres. Dans un âge encore peu avancé, il abandonna la peinture et se retira dans le couvent de Saint-Jérôme.

BENASSAIS, bourg et comm. de France (Vienne), cant. de Vouillé, arrond. et à 26 kil. O. de Poitiers; pop. aggl. 609 hab. — pop. tot. 2,190 hab. Vannerie; commerce de cuirs.

BÉNASTRE s. m. (bé-na-stre). Pêche. Petit parc ouvert, fait de clayonnages.

BÉNATAGE s. m. (bé-na-ta-je — rad. *bénate*). Techn. Ouvrage du bénatier.

BÉNATE s. f. (bé-na-te — du celt. *benna*, voiture). Techn. Caisse d'osier qui contient douze pains de sel. ‖ Quantité de sel que contient une de ces caisses.

BENATEK, village de l'empire autrichien, dans la Bohême, régence de Gitschin, sur la rive de l'Iser, à 14 kil. S.-O. de Jung-Bunzlau; 1,225 hab. Beau château où mourut, en 1601, le célèbre astronome Tycho-Brahé.

BENATH s. m. (be-natt). Pathol. Nom arabe d'une petite pustule rougeâtre, qui se forme fréquemment sur le corps pendant la nuit lorsqu'on a sué.

BÉNATIER s. m. (bé-na-tié — rad. *bénate*). Techn. Ouvrier qui fait des bénates.

BÉNATON s. m. (bé-na-ton — rad. *bénate*). Techn. Panier d'osier.

BENAUGES (*Benalgiæ*), petit pays de l'ancien Bordelais, et dont les lieux principaux étaient Cadillac, Cantois, etc.; compris actuellement dans le départ. de la Gironde.

BENAUT s. m. (be-no). Techn. Baquet cerclé, muni de deux mains de bois.

BENAVENTE, ville d'Espagne, prov. et à 65 kil. N. de Zamora; 3,200 hab. Remarquable palais des anciens duc de Benavente; plusieurs églises paroissiales; poteries et moulins à huile. ‖ Bourg de Portugal, à 40 kil. N.-E. de Lisbonne, prov. d'Alentejo, sur le Zatas, près de son embouchure dans le Tage; 2,350 h. Château royal et hôpital.

BENAVENTE (Luis QUINONES DE), né à Tolède vers la fin du XVIe siècle, composa des *ballets* et des *intermèdes*, petites scènes qui, par leur gaieté et leur à-propos, amusaient souvent le public plus que les pièces dans lesquelles elles étaient intercalées. Il se destina d'abord à la carrière du droit; mais, très-jeune encore, il s'adonna à la poésie dramatique. On cite, dès 1609, son intermède *les Civilidades* (les Civilités). Montauban dit, en parlant de lui : « Le licencié Luis de Benavente n'a pas écrit de comédies, mais il a fait tant de ballets et d'intermèdes pour elles qu'il est permis de dire que plusieurs lui doivent leur succès : à toutes, il a ajouté des ornements et des grâces. Le ciel l'avait doué d'un esprit naturel, élégant, joyeux et fin. » Don Fernandez Guerra y Orbe, écrivain moderne, ajoute que, dans toutes les comédies de Benavente on rencontre une donnée philosophique, que l'arrangement en est admirable et que les caractères en sont tracés avec une grande vérité. Il compare ses plaisanteries aux plus heureuses de Cervantes, de Lope de Vega, de Gongora et de Quevédo.

Lope, dans son *Laurier d'Apollon*, consacre à Luis de Benavente des vers qu'on peut traduire ainsi :

Vénus vint et dit à l'Amour :
« O roi du céleste séjour,
O toi qu'on redoute et qu'on aime,
Douleur, allégresse suprême,
Où sont les Grâces? Je ne vois
Pas une seule d'elles trois. »
L'Amour lui répond : « O ma mère,
Les chercher ici, c'est chimère,
Elles seront dorénavant
Près de Luis de Benavent. »

Un ami de Luis de Benavente, don Manuel Antonio de Vargas, a fait imprimer, du vivant

de l'auteur, qui ne paraissait pas se soucier de l'impression, quelques-unes de ses petites scènes morales et philosophiques.

BENAVIDES, bourg d'Espagne, prov. et à 24 kil. S.-O. de Léon; 2,400 hab. Fabrication de toiles.

BENAVIDES (Marc), en lat. **Benavidius**, connu aussi sous le nom de **Mantova** ou de **Marco Mantuano**, jurisconsulte italien, né à Palerme en 1489, mort en 1582. Nommé professeur d'Institutes à l'académie de Padoue, il donna des leçons qui jetèrent un vif éclat sur cette académie. Charles-Quint le créa comte palatin, et Pie IV le décora du titre de chevalier. Negri, l'un de ses meilleurs amis, l'ayant vu dangereusement malade, et voulant avoir l'honneur de prononcer son oraison funèbre, s'avisa de la composer d'avance; mais Benavides lui survécut de vingt-cinq ans, et fut même l'éditeur de ses œuvres, parmi lesquelles il trouva piquant d'insérer sa propre oraison funèbre. Les principaux ouvrages de Benavides sont : *Dialogus de concilio; Epitome virorum illustrium qui vel scripserunt vel jurisprudentiam docuerunt in scholis; Polymathiæ libri duodecim.* On a aussi de lui quelques écrits en langue italienne.

BENAZECH (Charles), peintre et graveur anglais, né vers 1740, mort en 1803, a travaillé à Paris, à Rome et à Londres. Il a gravé à l'aqua-tinta : le *Couronnement de la rosière*, le *Prix de l'agriculture*, et, en collaboration avec L. Zechender, une *Vue de rochers*, d'après C. Wolf.

BENAZECH (Pierre-Paul), dessinateur et graveur anglais, probablement parent du précédent, né en 1744, mort vers la fin du XVIIIe siècle. Il eut pour maître Vivarès, et travailla à Paris et à Londres. Il a exécuté, à l'eau-forte et au burin, des estampes très-estimées des amateurs, entre autres : une *Mer calme*, la *Belle matinée*, la *Pêche à la ligne*, le *Retour de la pêche à la ligne*, le *Vaisseau foudroyé*, d'après Joseph Vernet; un *Combat naval*, gravé avec Canot, d'après S. Swaine; la *Laitière*, l'*Arrivée des barques*, le *Port aux barques*, d'après Pillement; l'*Agréable rencontre*, d'après Patel le jeune; le *Jeu de courte-boule*, d'après Ad. van Ostade; la *Ferme*, d'après Boucher; divers paysages, d'après le Guaspre et Dietrich; des *Vues* de l'Italie, d'après Locatelli, Gasp. dagli Occhiali et Hugh Dean, des *Vues* d'Angleterre, d'après J.-B. Chatelin, etc.

BENBECULA, île de l'Écosse, comté d'Inverness, dans l'archipel des Hébrides, entre les îles North-Uist et South-Uist, et séparée de cette dernière par un canal étroit, qui reste quelquefois à sec à la marée basse. Périmètre, 19 kil. Sol bas, sablonneux, coupé de lacs et de marécages; 2,305 hab., pêcheurs et fermiers qui recueillent le varech sur les côtes pour la fabrication de la soude.

BEN-BEITHAR, botaniste arabe, né en Afrique, mort au Caire en 1248. Il s'était acquis une telle réputation dans la connaissance des plantes que, d'après Herbelot, on ne le désignait que sous la dénomination d'*Aschab* (herboriste). Il a écrit une *Histoire générale des simples ou des plantes rangées alphabétiquement*, qui n'est pas un simple commentaire, comme la plupart des ouvrages arabes, et dans laquelle sont décrites certaines espèces dont Dioscoride et Pline avaient omis de parler. Ben-Beithar doit être considéré, dit M. Ponchet, comme le plus savant botaniste que l'école arabe ait produit. Malheureusement, ses œuvres sont restées manuscrites dans les bibliothèques de Paris et de l'Escurial.

BENBOW, amiral anglais, né en 1650, mort en 1702, fut employé, sous Guillaume III, à diriger dans la Manche des croisières contre le commerce français; assista, en 1693, au bombardement de Saint-Malo; bloqua Dunkerque, d'où il ne put empêcher Jean Bart de sortir et de passer à travers ses vaisseaux; fut défait à la Barbade, en 1701, par l'escadre française, sous le commandement de Ducasse. Cette défaite hâta sa mort. — Son fils, nommé aussi Jean BENBOW, tomba, par suite d'un naufrage, entre les mains d'un roi sauvage de Madagascar, et il ne parvint à s'échapper qu'après une suite d'aventures romanesques.

BENCI (François), jésuite et littérateur italien, né à Aquapendente en 1542, mort en 1594. On estime ses harangues et ses poésies latines.

BENCIUS ou **DE BENCIIS** (Hugues), dit **Hugues de Sienne**, médecin italien, mort à Rome en 1448, a laissé de nombreux commentaires en latin sur Hippocrate et sur Avicenne.

BENCIVENNI (Joseph), littérateur italien, né en 1731, mort à Florence en 1808. Il jouit toute sa vie de l'estime générale que méritaient ses vertus et ses connaissances. On lui doit : la *Vita di Dante; Nuovi dialoghi de morti; Gli Elogj degli uomini illustri toscani;* la *Descrizione della galeria di Firenze*, etc.

BENCKERT, sculpteur allemand. V. BENKERT.

BENCOULEN ou **BEN-KOULEN**, ville de l'île de Sumatra, dans la Malaisie, sur la côte occidentale, à 470 kil. N.-O. de Batavia; 10,000 hab., dont environ 1,500 Chinois. Défendue par le fort Marlborough, cette ville, fondée par les Anglais en 1685, fut la capitale des possessions anglaises de Sumatra jusqu'en 1824, époque à laquelle elle fut cédée aux Hollandais, en échange de Malacca et de quelques autres établissements indiens. C'est aujourd'hui le principal établissement des Hollandais dans Sumatra. Commerce de café, sucre, poivre et bois.

BENCOVICH (Frédéric), peintre et graveur dalmate, florissait dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il eut pour maître Carlo Cignani, dont il prit beaucoup moins la grâce que la solidité; telle est l'opinion du docte Lanzi, qui ajoute que Bencovich avait une parfaite intelligence des théories de l'art, que son dessin était correct, sa touche vigoureuse, mais que sa manière est quelquefois un peu trop chargée d'ombres. Cet artiste travailla pendant quelques années en Italie, où il était connu sous le nom de **Federighetto**; on trouve à *Milan*, à *Bologne*, à Venise, des tableaux d'autel exécutés par lui; mais ses ouvrages sont surtout nombreux en Allemagne, et particulièrement à Vienne, où il séjourna assez longtemps. Il vivait encore en 1753. On a de lui deux eaux-fortes : *Saint-Pierre de Pise*, d'après un tableau de l'église de Saint-Sébastien, à Venise, et le *Bienheureux Pierre Gambacorti.* Quelques auteurs ont écrit par erreur le nom de cet artiste : *Bendonich*, *Benchonich*, *Boncorich.*

BENDA s. m. (bain-da). Métrol. Poids employé sur les côtes d'Afrique et valant environ 64 grammes.

BENDA (Madame). V. HEYNE.

BENDA, famille de musiciens, natifs de Bohême, et dont les principaux membres sont les suivants : François BENDA, né à Altbenatka en 1709, mort en 1788. Après avoir mené en Allemagne une vie des plus agitées, tantôt en compagnie de musiciens ambulants, tantôt au service de divers grands personnages, et après avoir eu pour maîtres, d'abord un violoniste aveugle, nommé Lœbel, puis Konyczek à Prague et Francescello à Vienne, Benda se rendit à Varsovie, où le staroste Szaniowsky le choisit pour maître de chapelle; enfin, en 1732, il fut engagé par Quanz pour le service du prince royal de Prusse Frédéric II. Sa position lui permit de prendre sur le violon des leçons de Graün, frère du célèbre compositeur de ce nom, et d'étudier, sous la direction de Quanz, l'harmonie et le contre-point. En 1772, il succéda à Graün aîné comme maître des concerts du roi de Prusse, et fut le fondateur d'une école de violonistes. Benda avait un style particulier, qui ne rappelait ni la manière de Tartini, ni celle de Somis, ni celle de Varacini, les trois premiers violonistes de l'époque. Il avait emprunté à chacun d'eux les procédés mécaniques s'adaptant le mieux à sa nature, et il excellait surtout dans les traits à l'aigu, auxquels il savait donner un son toujours pur et velouté, bien qu'il les jouât prestissimo. Jusqu'au commencement du XIXe siècle, ses principes musicaux se sont transmis en Allemagne, parmi les violonistes, sous le nom d'*école Benda.* Benda a composé un grand nombre de morceaux pour violon, des concertos et des symphonies. On n'a toutefois publié de lui que onze solos pour le violon, un solo pour la flûte, etc. — Jean BENDA, frère de François, né à Altbenatka vers 1714, figurait comme violon, à Berlin, dans la chapelle du roi de Prusse, et mourut en 1752, à l'âge de trente-cinq ans. On possède en manuscrit trois concertos de violon de Jean Benda. — Joseph BENDA, né en 1724, mort en 1814, succéda à François Benda dans les fonctions de maître des concerts du roi de Prusse et comme violoniste de la musique de chambre de ce prince. Bien qu'il ait beaucoup écrit, aucune de ses œuvres n'a été publiée. — George BENDA, compositeur allemand, né en 1722, mort en 1795, était cousin des précédents. Appelé en 1740 par François Benda à la cour du roi de Prusse, il entra comme second violon à la chapelle royale, et y entendit fréquemment les œuvres de Graün et d'*il Sassone* (Hasse), auditions qui formèrent presque uniquement son éducation musicale, car il ne travailla jamais ni l'harmonie ni le contre-point. En 1748, la place de maître de chapelle étant devenue vacante à la cour du duc de Saxe-Gotha, Benda obtint ce titre et quitta la cour de Prusse. Le duc Frédéric III fut tellement enchanté du talent de son nouveau pensionnaire, qu'il fit faire à Benda, aux frais de la cassette ducale, un voyage en Italie. L'audition à Venise d'un opéra de Galuppi développa chez Benda un goût pour les formes italiennes, qui modifia le style essentiellement allemand de ce compositeur. De retour à Gotha, Benda fit représenter, avec un grand succès, douze opéras de sa composition. Abandonnant tout à coup, sans motifs, sa brillante position, Benda s'enfuit à Hambourg, vers 1778, et se fit directeur de l'orchestre du théâtre établi en cette ville. Bientôt dégoûté de ce fatigant métier, il revint à Gotha, et se fit pardonner son escapade par le prince, qui augmenta encore son traitement déjà fort élevé. En 1781, des propositions pressantes furent faites à Benda pour qu'il vînt monter à Paris son opéra d'*Ariane à Naxos*, dont le libretto avait été traduit en français. Benda accepta ces offres, mais n'eut point lieu de se réjouir de son voyage en France, car son opéra n'eut point de succès. Retiré, après cette mésaventure, à Georgenthal, village situé à 12 kil. de Gotha, il fut subitement saisi d'une nouvelle manie, celle de changer sa résidence; il alla demeurer à Ordruff, puis à Ronnebourg (1788), où il composa cette élégie musicale que lui arracha l'ennui et qui est connue sous le nom de *Plainte de Benda.* Enfin, fatigué et dégoûté de tout, même de la musique, il se traîna à Koestritz, où il mourut. Les compositions de Benda sont remplies d'idées gracieuses et expressives. Son harmonie est, en général, correcte, malgré son manque d'étude; mais il y manque l'invention, trait caractéristique du génie; de là l'oubli dans lequel sont tombés les ouvrages de Benda, dont l'œuvre est assez considérable (opéras, cantates, pièces religieuses et morceaux pour piano). — Frédéric-Guillaume-Henri BENDA, fils aîné de François, né en 1745, mort en 1814. Elève de son père pour le violon, et admis dans la musique de chambre du roi de Prusse, Henri Benda se fit connaître surtout comme claveciniste et comme compositeur. On lui doit un opéra, *Orphée;* deux oratorios, et divers morceaux pour violon, clavecin et flûte. — Charles-Hermann-Ulric BENDA, né en 1748, fils cadet de François, dut sa réputation, comme musicien de la chambre du roi de Prusse, à sa large manière de phraser les adagios. De tous les élèves de François Benda, c'est lui qui approcha le plus, sur le violon, de la perfection de son illustre père. Il a écrit quelques solos pour son instrument. — Frédéric-Louis BENDA, fils de Georges, né en 1746, mort en 1792. Il fut directeur des concerts à Kœnigsberg, en 1789. Il est plus connu par son mariage avec Mme Rietz, cantatrice célèbre, que par ses dix opéras, opérettes et cantates. — Ernest-Frédéric BENDA, né en 1747, mort en 1778, fils de Joseph, fit partie de la musique du roi de Prusse. Il dirigeait en 1770, avec Bachmann, le fameux concert des *Amateurs* de Berlin, qu'il avait fondé. Ses talents, son amour intelligent de l'art musical, faisaient espérer en lui un artiste de premier ordre; mais une fièvre pernicieuse l'enleva à l'admiration de ses amis, à l'âge de trente et un ans. — Félix BENDA, né en Bohême dans le commencement du XVIIIe siècle, mort en 1768. Organiste d'abord à l'église Saint-Michel de Prague, puis au couvent des frères de la Miséricorde en la même ville, Félix Benda compte parmi les plus grands virtuoses sur l'orgue que l'Allemagne ait produits. Il a laissé bon nombre d'oratorios, de messes et de litanies en manuscrit.

BENDA (Jean-Guillaume-André-Othon), écrivain et administrateur prussien, né à Berlin en 1757, mort à Oppeln en 1832. Il était référendaire à Kalisch lorsque cette ville fut incorporée au duché de Varsovie, et dès lors il résigna ses fonctions. Plus tard, il fut commissaire de justice à Landshut, puis bourgmestre de la même ville, et enfin conseiller du gouvernement à Oppeln. Ses principaux ouvrages sont : *Des impôts sur l'industrie et le commerce dans la monarchie prussienne; De la police à l'égard des étrangers; Contes romantiques;* une traduction de Shakspeare et une des *Œuvres poétiques* de Walter Scott.

BENDALA s. m. (bain-da-la). Danse propre aux Arabes de Darfour, en Afrique.

BENDAVID (Lazare), philosophe et mathématicien israélite, né à Berlin en 1762, mort en 1832. Simple ouvrier polisseur de verre, il fit lui-même son éducation, suivit les cours de l'université de Gœttingue, et devint, à Vienne, professeur de mathématiques et de philosophie. L'intolérance autrichienne l'obligea à regagner sa ville natale, où il passa le reste de ses jours. Après y avoir fait quelque temps des lectures publiques sur la philosophie, et s'y être montré, comme à Vienne, un adepte fervent des doctrines de Kant, il s'adonna à l'étude des antiquités hébraïques et à des recherches sur l'exégèse de la Bible. Bendavid devint ensuite calculateur à la caisse royale des veuves, et directeur de l'école israélite libre de Berlin. Bendavid collabora à un grand nombre de recueils périodiques, notamment à la *Revue mensuelle allemande*, et rédigea un journal pendant le séjour des Français en Allemagne. Doué d'un esprit profond, ingénieux, incisif, il manquait néanmoins de ce tact critique qui permet d'écarter les idées préconçues et de ne pas s'enfermer exclusivement dans un système. On a de lui un nombre considérable d'écrits philosophiques, et notamment des *Leçons sur Kant*, un *Essai sur le plaisir* (1792) et un remarquable travail sur le calendrier juif.

BENDE s. m. (bain-de). Métrol. Pièce de monnaie de la côte de Guinée, valant 100 fr.

BENDELER (Jean-Philippe), musicien allemand, né à Riethnordhausen vers 1660, mort vers 1712. Il fut chantre au collége de Quedlimbourg, et composa sur la musique plusieurs ouvrages plus remarquables par l'érudition que par l'esprit critique, notamment : *Melopœia practica* (Nuremberg, 1686, in-fol.); *Organopœia*, etc. (1690, in-4°); *Directorium musicum*, etc. (1706).

BENDELER (Salomon), fils du précédent, né à Quedlimbourg en 1683, mort en 1724, était doué d'une formidable voix de basse-contre, dont la puissance n'a peut-être jamais été égalée. Il fut attaché à la chapelle du duc de Brunswick, et fut engagé aux théâtres de Hambourg, Leipzig et Brunswick, sur lesquels il fut constamment acclamé. On a fait circuler, au sujet du volume prodigieux de sa voix, une historiette assez singulière. Lors d'un voyage qu'il fit à Dantzig, il toucha l'orgue de la principale église. Après avoir préludé, Bendeler déploya tout à coup le tonnerre de sa voix. Une rumeur soudaine interrompit l'office et le chanteur. La femme d'un sénateur, épouvantée par cette explosion vocale, venait, en pleine église, d'accoucher heureusement d'un fils. Le mari, tourmenté par la goutte, eut un tel accès de joie en apprenant cette nouvelle, que la goutte disparut immédiatement. Aussi s'empressa-t-il d'inviter au repas du baptême Bendeler, qu'il gratifia, en outre, d'une somme de 300 ducats.

BENDELKEND ou **BUNDELCUND**, contrée de l'Indoustan anglais, prov. d'Allahabad, célèbre par ses mines de diamants; entre 24° 3' et 26° 25' lat. N.; 75° 28' et 79° 15' long. E.; superficie, 60,971 kil. car.; 2,500,000 hab. Sillonnée par les monts Vindhia, arrosée par le Gange, le Keane, le Desan, cette contrée est fertile, mais mal cultivée. Les mines de diamants sont situées sur le plateau de Pannah, et exploitées à ciel ouvert dans une couche d'alluvion d'environ 0 m. 50 d'épaisseur. Les villes principales du Bendelkend sont : Banda, Kallinger et Pannah. Une partie de ce pays appartient aux Anglais depuis 1817; le reste est gouverné par des rajahs, ou chefs indigènes, tributaires de l'Angleterre. La religion dominante est l'islamisme. Ruines antiques et curieuses dans plusieurs districts.

BENDEMANN (Edouard), peintre allemand contemporain, né à Berlin en 1811. Il eut pour maître Schadow, dont il épousa plus tard la fille. Il acquit de bonne heure une brillante réputation dans son pays. Un tableau, représentant *Jérémie sur les ruines de Jérusalem*, qu'il peignit pour le roi de Prusse, et qui figure actuellement au château royal de Bellevue, obtint un grand succès en Allemagne. Exposée à Paris en 1837, cette peinture valut à l'artiste une médaille de 1re classe. Elle fut généralement admirée pour la beauté du dessin et la noblesse du style; mais le coloris ne fut pas trouvé aussi satisfaisant. Gustave Planche a porté sur cette composition un jugement des plus sévères. Selon lui, « l'attitude et le visage de Jérémie ne manquent pas d'élévation, mais le reste du tableau est loin de répondre à la majesté du sujet... C'est une œuvre conçue avec habileté, si l'on entend par habileté l'absence de défauts saillants, d'incorrections choquantes... » Et le terrible critique résume son opinion par ces mots : « M. Bendemann est tout simplement un peintre patient et laborieux. » En Allemagne, on en jugeait autrement. Nommé professeur à l'académie des beaux-arts de Dresde, M. Bendemann fut chargé de décorer de fresques la salle du trône, au château royal de cette ville. Ce travail, le plus considérable qu'il ait exécuté, comprend une longue série de scènes historiques, allégoriques, religieuses, et même familières, que l'on pourrait intituler d'une façon générale : *Progrès de la race humaine.* Ces fresques représentent les diverses conditions de la vie, les occupations et les travaux de l'homme depuis le berceau jusqu'à la tombe. Ces sujets sont entremêlés de figures de héros et de grands hommes. Quatre épisodes, tirés de l'histoire de l'Allemagne, font allusion aux quatre grandes subdivisions de la société moderne : l'ordre des paysans, l'ordre des bourgeois, l'ordre des nobles, l'ordre ecclésiastique. Le premier de ces épisodes nous montre Henri Ier, l'Oiseleur, prenant un paysan sur neuf pour fonder des villes; le second, Henri bâtissant des remparts autour des cités; le troisième, la victoire de Henri sur les Hongrois, à Mersebourg; le quatrième, Henri obligeant les Danois vaincus à embrasser le christianisme.

M. Bendemann a exécuté diverses autres peintures décoratives et plusieurs tableaux, dont le plus célèbre représente la *Captivité de Babylone* (musée Wallraf, à Cologne). Cet artiste éminent a succédé en 1860 à Schadow, son beau-père, dans la direction de l'académie de Dusseldorf.

BEND-EMIR, riv. de Perse connue des anciens sous le nom d'*Araxe*, et célèbre par le passage d'Alexandre le Grand. Elle naît des monts Kouth-Zerdeh, coule du N.-O. au S.-E. et se jette dans le lac Deriazi-Nemet, après un cours de 410 kil.

BENDER, ville forte de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Bessarabie, ch.-l. du district de son nom, à 56 kil. S.-E. de Kichenef, sur la rive droite du Dniester; 12,000 hab. Arméniens, Tartares, Moldaves et Juifs. Eglise grecque et église arménienne. Fabriques de papier; teintureries; forges; manufacture de salpêtre. Commerce très-actif et assez important. Construite en forme de croissant sur la rive droite du Dniester, Bender est entourée de remparts et de fossés, avec un château fort bâti sur une hauteur voisine. La vieille ville turque, située au N. de la citadelle, est aujourd'hui entièrement déserte. En 1770, les Russes, commandés par le général Panin, s'emparèrent de cette ville, l'incendièrent et passèrent au fil de l'épée la garnison et les habitants, au nombre de 30,000; quatre ans après, la paix de Kainardji restitua Bender aux Turcs. Les Russes s'en emparèrent une seconde fois en 1789, la restituèrent encore; mais quand ils la reprirent pour la troisième fois en 1811, elle leur fut définitivement assignée par la paix de Bucharest, en 1812, avec le reste de la Bessarabie. C'est dans un village voisin, à Varnitza, que Charles XII, qui s'y était retiré après la bataille de Pultava, soutint, le 1er février 1713, avec 300 Suédois et quelques Po-

lonais, puis avec 30 hommes enfermés dans sa maison, un siége aussi bizarre qu'inutile contre 8,000 Turcs, qui ne triomphèrent de lui que par l'incendie.

Bender (JOURNÉE DE). Ce fut une héroïque folie, que pouvait seule soutenir l'indomptable opiniâtreté d'un homme taillé à la mesure de Charles XII. Après sa défaite de Pultava (1709), qui fit évanouir toutes ses espérances, ce prince s'enfuit, accompagné seulement de quelques centaines de cavaliers, jusque sur le territoire turc, et se réfugia auprès du pacha de Bender. Pendant quatre ans, il fatigua la Porte ottomane de ses instances, afin de la soulever contre la Russie; avec l'énergie désespérée de l'homme qui s'épuise en vains efforts au sein d'une eau profonde, il semblait serrer convulsivement cette branche de salut, et refusait de s'en détacher, même sur l'invitation de la Porte, lassée d'un tel hôte, et tandis que les Russes, les Danois et les Polonais envahissaient la Suède. Enfin, le sultan ne vit d'autre parti que d'enjoindre au monarque fugitif de quitter la Turquie, pour retourner dans ses Etats. Deux généraux turcs, suivis de 20,000 Tartares et de 6,000 Ottomans, vinrent intimer au roi de Suède la volonté de leur maître. Mais, avec cette obstination qui le fit dans cette circonstance surnommer *Tête de fer* par les Turcs, et qui ne s'affaiblit jamais dans son inflexible organisation, il refusa d'obéir à un ordre qu'il considérait comme un artifice de ses ennemis, et se prépara à repousser la force par la force. Voltaire a fait, de ce curieux épisode de la vie du héros suédois, un récit animé dont nous abrégerons quelques parties.

« Charles n'avait avec lui que 300 soldats; il leur fit exécuter des retranchements réguliers autour de sa maison de Bender, auxquels travaillèrent ses secrétaires, son trésorier, ses valets de chambre, tous ses domestiques. Puis, après avoir barricadé sa maison, il se mit à jouer tranquillement aux échecs avec son favori Grothusen. En vain employa-t-on les prières les plus pressantes pour détourner ce prince d'une résolution si désespérée; il ferma l'oreille à toutes les supplications. 60 janissaires, envoyés pour le détourner de cette inconcevable témérité, furent congédiés avec mépris.

» Charles, préparé à l'assaut, se flattait en secret du plaisir et de l'honneur de soutenir, avec 300 Suédois, les efforts de toute une armée. Il plaça chacun à son poste, et courait à cheval de ses retranchements à sa maison, promettant des récompenses à tout le monde, créant des officiers, et assurant de faire capitaines les moindres valets qui combattraient avec courage. On ne fut pas longtemps sans voir l'armée des Turcs et des Tartares, qui venaient attaquer le petit retranchement avec dix pièces de canon et deux mortiers. Les queues de cheval flottaient en l'air; les clairons sonnaient; les cris de *Allah! Allah!* se faisaient entendre de tous côtés.

» Les janissaires d'un côté, et les Tartares de l'autre, forcent en un instant ce petit camp. A peine 20 Suédois tirèrent l'épée. Les 300 soldats furent enveloppés et faits prisonniers sans résistance. Le roi était alors à cheval, entre sa maison et son camp, avec les généraux Hord, Dardorff et Sparre. Voyant que tous ses soldats s'étaient laissé prendre en sa présence, il dit de sang-froid à ces trois officiers : « Allons défendre la maison. Nous » combattrons, ajouta-t-il en souriant, *pro aris* » *et focis.* » Aussitôt il galope avec eux vers cette maison, où il avait mis environ quarante domestiques en sentinelle, et qu'on avait fortifiée du mieux qu'on avait pu.

» Mais quand ils furent à la porte, ils la trouvèrent assiégée de janissaires. Déjà même près de 200 Turcs ou Tartares étaient entrés par une fenêtre, et s'étaient rendus maîtres de tous les appartements, à la réserve d'une grande salle où les domestiques du roi s'étaient retirés. Cette salle était heureusement près de la porte par où le roi voulait entrer avec sa petite troupe de vingt personnes. Il s'était jeté en bas de son cheval, le pistolet et l'épée à la main; et sa suite en avait fait autant. Les janissaires tombent sur lui de tous côtés. Ils étaient animés par la promesse qu'avait faite le pacha de 8 ducats d'or à quiconque aurait seulement touché son habit, en cas qu'on pût le prendre. Il blessait, il tuait tous ceux qui s'approchaient de sa personne. Un janissaire, qu'il avait blessé, lui appuya le mousqueton sur le visage. Si le bras du Turc n'avait pas fait un mouvement causé par la foule qui allait et venait comme des vagues, le roi était mort. La balle lui glissa sur son nez, lui emporta le bout de l'oreille, et alla casser le bras au général Hord, dont la destinée était d'être toujours blessé à côté de son maître. Le roi enfonça son épée dans l'estomac du janissaire. En même temps, ses domestiques, qui étaient renfermés dans la grande salle, en ouvrent la porte : le roi entre comme un trait, suivi de sa petite troupe. On referme la porte dans l'instant, et on la barricade avec ce qu'on peut trouver.

» Les janissaires et les Tartares pillaient le reste de la maison, et remplissaient les appartements. « Allons un peu chasser ces bar- » bares de chez moi, » dit-il; et, se mettant à la tête de son monde, il ouvre lui-même la porte de la salle qui donnait dans son appartement à coucher. Il entre, et fait feu sur ceux qui pillaient. Les Turcs, chargés de butin, épouvantés de la subite apparition de ce roi qu'ils étaient accoutumés à respecter, jettent leurs armes, sautent par la fenêtre, ou se retirent jusque dans les caves. Le roi profitant de leur désordre, et les siens animés par leurs succès, poursuivent les Turcs de chambre en chambre, tuent ou blessent ceux qui ne fuient point, et, en un quart d'heure, nettoyèrent la maison d'ennemis.

» Ils refermèrent et barricadèrent encore les fenêtres. Ils ne manquaient point d'armes. Une chambre basse, pleine de mousquets et de poudre, avait échappé à la recherche tumultueuse des janissaires. On s'en servit à propos. Les Suédois tiraient à travers les fenêtres, presque à bout portant, sur cette multitude de Turcs, dont ils tuèrent 200 en moins d'un demi-quart d'heure. Le canon tirait contre la maison; mais les pierres étant fort molles, il ne faisait que des trous, et ne renversait rien. Le kan des Tartares et le pacha, qui voulaient prendre le roi en vie, honteux de perdre du temps, du monde, et d'occuper une armée entière contre 60 personnes, jugèrent à propos de mettre le feu à la maison, pour obliger le roi de se rendre. Ils firent lancer sur le toit, contre les portes et contre les fenêtres, des flèches entortillées de mèches allumées. La maison fut en flammes en un moment. Le toit, tout embrasé, était prêt à fondre sur les Suédois. Le roi donna tranquillement ses ordres pour éteindre le feu. Trouvant un petit baril plein de liqueur, il le prend lui-même, et, aidé de deux Suédois, il le jette à l'endroit où le feu était le plus violent. Il se trouva que ce baril était rempli d'eau-de-vie : l'embrasement redoubla avec plus de rage. L'appartement du roi était consumé; la grande salle, où les Suédois se tenaient, était remplie d'une fumée affreuse, mêlée de tourbillons de feu qui entraient par les portes des appartements voisins. La moitié du toit était abîmée dans la maison même; l'autre tombait en dehors, en éclatant dans les flammes. Un garde, nommé Walberg, osa, dans cette extrémité, crier qu'il fallait se rendre. « Voilà un étrange homme, dit le roi, » qui s'imagine qu'il n'est pas plus beau d'être » brûlé que d'être prisonnier! » Un autre garde, nommé Rosen, s'avisa de dire que la maison de la chancellerie, qui n'était qu'à cinquante pas, avait un toit de pierre, et était à l'épreuve du feu; qu'il fallait faire une sortie, gagner cette maison et s'y défendre. « Voilà un vrai » Suédois! » s'écria le roi. Il embrassa ce garde, le créa colonel sur-le-champ. « Allons, » mes amis, dit-il, prenez avec vous le plus de » poudre et de plomb que vous pourrez, et ga- » gnons la chancellerie, l'épée à la main. » Les Turcs, qui cependant entouraient cette maison tout embrasée, voyaient, avec une admiration mêlée d'épouvante, que les Suédois n'en sortaient point. Mais leur étonnement fut encore plus grand, lorsqu'ils virent ouvrir les portes, et le roi et les siens fondre sur eux en désespérés. Charles et ses principaux officiers étaient armés d'épées et de pistolets. Chacun tira deux coups à la fois, à l'instant que la porte s'ouvrit; et, dans le même clin d'œil, jetant leurs pistolets et s'armant de leurs épées, ils firent reculer les Turcs plus de cinquante pas; mais, le moment d'après, cette petite troupe fut entourée. Le roi, qui était en bottes, selon sa coutume, s'embarrassa dans ses éperons et tomba. 21 janissaires se jettent aussitôt sur lui, le désarment, et l'emmènent au quartier du pacha, les uns le tenant sous le bras, et les autres sous les jambes, comme on porte un malade que l'on craint d'incommoder. Au moment que le roi se vit saisir, la violence de son tempérament et la fureur où un combat si long et si terrible avait dû le mettre firent place tout à coup à la douceur et à la tranquillité. Il ne lui échappa pas un mouvement d'impatience, pas un coup d'œil de colère. Il regardait les janissaires en souriant; et ceux-ci le portaient en criant *Allah!* avec une indignation mêlée de respect. Ses officiers furent pris en même temps, et dépouillés par les Turcs et par les Tartares (11 février 1713). »

BENDER (Blaise COLOMBAN, baron DE), feld-maréchal autrichien, né à Brisgau en 1713, mort en 1798. Fils d'un artisan aisé, il prit part aux guerres de la succession d'Autriche, de Silésie, de Sept Ans, et s'éleva successivement, par une suite de circonstances heureuses plus que par son mérite réel. Son âge et ses infirmités ne lui permirent pas de prendre part à la guerre contre la France en 1792. Mais on prétendit qu'il s'était vanté, si on lui donnait carte blanche, d'aller en avant sans s'arrêter, et de ne quitter ses bottes qu'à Paris. Les *bottes du maréchal Bender*, dont on connaissait la médiocre capacité, devinrent en France le thème d'inépuisables railleries. Il mourut gouverneur de la Bohême.

BENDER-ABASSY. V. GOUMROUN.

BENDER-ASSELON, ville et port de mer de la Perse, dans le Laristan, sur le golfe Persique, à 130 kil. O. de Lar, à l'embouchure du Nabon.

BENDER-BOUSCHER, ville de Perse, la même que ABOUSCHER.

BENDERMASSIN. V. BANJERMASSING.

BENDIDÉE s. f. (bain-di-dé). Chronol. Mois bithynien correspondant à l'artémisios des Lacédémoniens.

BENDIDIES s. f. pl. (bain-di-dî). Antiq. gr. Fêtes antiques célébrées en l'honneur de Bendis, divinité thrace, au Pirée, à Athènes. Le culte de Bendis semble avoir été introduit à Athènes vers l'époque de Socrate, car Platon, dans sa *République*, fait raisonner Socrate sur la *Bendideia*, et lui fait dire que c'est pour la première fois que l'on célèbre cette solennité. Cette fête avait lieu le 19, ou, suivant d'autres, le 20 du thargelion. Elle ressemblait assez à celle qu'on célébrait en l'honneur de Bacchus. La principale solennité consistait en une procession, à laquelle prenaient part les Thraces établis au Pirée. Les Athéniens identifiaient cette divinité de Bendis avec leur Artémis; cependant il est permis de croire que ces deux divinités étaient parfaitement distinctes, car elles avaient chacune un temple au Pirée, et les deux temples, situés à côté l'un de l'autre, n'étaient cependant pas confondus.

BENDIS, déesse de la lune chez les anciens Thraces. Les Grecs l'identifiaient avec Hécate et Artémis. Son culte fut importé dans l'Attique. Elle eut au Pirée un sanctuaire (*bendideion*) et des fêtes (*bendidies*).

BENDISH (Brigitte), petite-fille d'Olivier Cromwell et fille du général Ireton. Elle ressemblait beaucoup à Cromwell, et elle se fit remarquer par la bizarrerie de sa conduite. Elle passait ses journées au milieu des plus rudes travaux, très-simplement vêtue et mangeant une nourriture grossière comme les plus pauvres ouvriers; puis, le soir venu, elle montait en voiture, se rendait à Yarmouth, et fréquentait les salons des riches. Elle prétendait avoir des révélations, et cela lui servait à expliquer ce qu'il y avait d'extraordinaire dans ses actions. Elle mourut vers 1727.

BENDIXEN (Siegfried), peintre et graveur allemand, né à Kiel, travaillait à Hambourg de 1810 à 1840. Il a peint des sujets historiques, des paysages et des marines. Un de ses meilleurs tableaux représente *Davoust tenant des citoyens de Hambourg enfermés dans une église.* Il a gravé à l'eau-forte plusieurs paysages et lithographié des portraits.

BENDJ s. m. Narcotique du genre de l'opium et du hatschisch, dont font usage les musulmans.

— **Encycl.** Les uns veulent voir dans le *bendj* la jusquiame, les autres une préparation de feuilles de chanvre vert, analogue au hatschisch. Certains écrivains orientaux donnent même le nom de *bendj* à l'opium, appelé proprement *afioun.* Ceux qui font usage de l'opium et du *bendj* reçoivent le nom d'*afiouni* et de *bendji*, ou en général celui de *thériaki.* Quant à l'origine du mot de *bendj*, voici l'hypothèse de M. von Hammer : *bendj* est un mot copte qui, au pluriel, fait *nibendj;* de la forme plurielle *nibendj*, est venu le mot *nepenthe*, que l'on retrouve dans Homère, et qui a si souvent embarrassé les commentateurs. Hélène aurait apporté d'Egypte le *nibendj* ou *népenthe*, qui possédait les mêmes propriétés que le *bendj* actuel.

Nous terminerons, à propos de ce narcotique, par une petite anecdote assez plaisante, racontée par Lamaï, dans ses *Léthaïf* ou *Plaisanteries.* On sait combien l'usage du *bendj* et d'autres narcotiques analogues est répandu chez les Arabes. La religion a essayé d'en défendre l'emploi, pour en empêcher l'abus. Un jour, un prédicateur, ou *khatib* s'élevait avec violence contre les thériakis; au milieu de sa harangue, il laissa tomber un papier contenant du *bendj.* Sans se déconcerter, il prend la chose comme un miracle, et se met à en tirer d'éloquentes déductions. Mais ses pieux auditeurs ne furent pas dupes de son adresse, et l'un d'eux improvisa sur-le-champ ces vers turcs :

Prêche, docteur, si tu as la force d'agir,
Car sans cela toutes tes paroles seront inutiles.
Commence par payer tes propres dettes
Avant de chercher à liquider les comptes des autres.

BENDJHIR, ville persane de la province de Balkh, qui jouissait anciennement d'une très-grande réputation à cause de ses mines d'argent. Un historien et géographe du XIIe siècle de notre ère, Yakout, fait des mines de Bendjhir une description très-curieuse, et qui, par maint détail, rappelle les particularités de la vie matérielle chez les mineurs des placers de l'Australie et de la Californie. L'argent, dit-il, est si abondant à Bendjhir, qu'une seule botte de légumes coûte une drachme. La mine est au sommet d'une montagne qui domine la ville et les marchés, et cette montagne, à force d'avoir été creusée, ressemble à une vaste caverne; ce sont de petits ruisseaux, mêlés de parcelles d'argent, qui mettent sur la trace du métal. Les habitants se livrent à la recherche de l'argent avec une ardeur telle, qu'il n'est pas rare de voir plusieurs d'entre eux dépenser 300,000 drachmes et au delà dans ce but. Lorsque deux mineurs suivent deux ramifications d'un même filon, l'usage veut que celui qui arrive le premier au métal devienne le propriétaire de la mine et ait seul le droit de l'exploiter. L'auteur arabe fait en outre un très-intéressant tableau des misères et des déceptions qui viennent assaillir les mineurs.

BENDL (Jean-Ignace), peintre et graveur allemand, travaillait à Vienne au milieu du XVIIIe siècle. On a de lui une quarantaine d'eaux-fortes, représentant des dessins de fontaines, de lustres, de plafonds, de vases, de traîneaux; la *Résurrection de Lazare;* la *Vierge et l'Enfant Jésus;* la *Guérison du paralytique;* etc.

BENDLOWES ou **BENLOWES** (Edouard), poëte anglais, né en 1602, mort en 1676. Après avoir visité les principales villes de l'Europe, il revint en Angleterre, employa sa fortune à protéger les lettres et les gens de lettres, finit par se faire emprisonner pour dettes, et mourut dans un état voisin de la misère. Il a publié *Sphinx theologica, seu musica templi*, etc. (Cambridge, 1626); et *Theophila* ou *le Sacrifice de l'amour*, poëme (1650, *in-fol.*).

BENDORF, bourg de la Prusse Rhénane, régence, cercle et à 6 kil. N. de Coblentz, sur la rive droite du Rhin; 2,250 hab. Exploitation de fer, fonderie royale, fabriques de draps et d'étoffes de laine.

BENDORP (Charles-Frédéric), peintre et graveur flamand, né à Gand en 1736, mort à Dordrecht en 1814. Il a gravé à l'eau-forte des paysages et des marines, d'après Van Goyen.— Son fils Jean-Christian BENDORP, né à Dordrecht en 1767, élève de Langendyck et de de Sallieth, a beaucoup gravé pour les libraires de Rotterdam et de Dordrecht.

BENDZ (Guillaume), peintre danois, né en 1804, mort en 1833, élève d'Ekersberg, se distingua d'abord comme peintre de portraits, puis traita des sujets de genre, intérieurs de famille ou scènes de la vie de chaque jour, dans lesquels il mit beaucoup de grâce et de piquant. Plusieurs de ses tableaux figurent dans la galerie royale du château de Christiansborg, à Copenhague.

BENE (bé-né), *mot latin qui signifie bien.* S'emploie toujours en plaisantant :

J'ai bien ici quelqu'un, un riche commerçant,
— *Bene :* ces messieurs-là sont toujours en argent.
AL. DUVAL.

— *Nota bene*, Remarquez-bien. On met souvent ces mots en tête d'une remarque que l'on juge essentielle, et on les figure par les initiales *N. B.*, que le *Charivari* et le *Tintamarre* traduisent généralement par *note à benêt.*

BENE, ville du royaume d'Italie, arrond. et à 18 kil. N. de Mondovi, entre la Stura et le Tanaro; 5,600 hab. Ancien château fort, collége; prise par les Français en 1796.

BENECKE (George-Frédéric), linguiste allemand, né en 1762, mort en 1844. Après avoir terminé ses études à Augsbourg, il s'adonna d'une façon toute particulière à l'étude des langues d'origine germanique, et fut successivement professeur de philosophie à Gœttingue en 1814, conseiller d'Etat en 1820 et bibliothécaire en 1829. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Matériaux pour servir à l'étude de la langue et de la littérature allemande primitive* (1810-1832, 2 vol.); *Vocabulaire du bon allemand du moyen âge*, continué par Müller (Leipzig, 1847).

BENEDEK (Louis DE), feld-maréchal autrichien, né en 1804, à Œdenbourg (Hongrie). Il était fils d'un médecin qui le destina à l'état militaire, et l'envoya à l'académie militaire de Neustadt; le jeune Benedek n'en sortit que pour entrer en qualité de cornette dans un régiment autrichien. Moins de vingt ans après, en 1843, il était parvenu au grade de colonel. Quand éclata l'insurrection de Gallicie, il se distingua par son courage et ses talents militaires; ses opérations dans la partie occidentale de la province permirent à l'armée de marcher en avant et de prendre Podgorze d'assaut. L'ordre de Léopold vint récompenser la bravoure dont il avait fait preuve en cette circonstance. De là, il fut envoyé en Italie, où il se trouvait lors de la révolution de 1848. Les Autrichiens vantent beaucoup le sang-froid et la présence d'esprit qu'il montra pendant la retraite de Milan. Dans la même campagne, il s'illustra par un autre fait d'armes : deux assauts avaient été inutilement tentés contre les fameuses lignes de Curtatone, hérissées d'une double rangée de canons et réputées imprenables; Benedek s'élança à la tête des colonnes d'attaque et s'en empara à la baïonnette. Radetzky le signala à l'empereur, et il fut décoré de l'ordre de Marie-Thérèse. Quand, l'année suivante, les Piémontais reprirent leur lutte désespérée, le colonel Benedek pénétra dans Mortara, en expulsa les Italiens et fit toute une brigade prisonnière : ce fait d'armes ne contribua pas peu au succès de la campagne, et, à Novare encore, on le vit parmi les plus intrépides. De là, sous les ordres de Haynau, il alla combattre sur les bords du Danube et réprimer l'insurrection glorieuse de ses compatriotes. A Raab, Comorn, Szégédin, etc., il se couvrit d'une gloire que n'envia aucun Hongrois. Mais Benedek est un de ces soldats qui n'ont d'autre objectif que l'avancement. Aussi ses services ont été largement récompensés : dans l'espace de deux ans, il fut nommé, coup sur coup, général major, brigadier, et enfin chef d'état-major de Radetzky. C'est dans ces fonctions qu'il s'est acquis une triste célébrité en Italie, ne combattant plus un peuple en armes, mais sévissant durement contre une nation malheureuse et vaincue. Quand l'Autriche jugea la Lombardie assez foulée aux pieds, elle rappela Benedek et l'envoya à Cracovie, en qualité de gouverneur militaire. Lorsqu'il revint en Italie (1859), ce

fut pour voir son œuvre détruite et pour assister au triomphe d'une cause dont il avait été l'un des plus redoutables adversaires. Il resta un des derniers sur le champ de bataille de Solferino, et l'on prétend qu'il versa des larmes de rage en recevant l'ordre de battre en retraite. Il aurait quitté le service militaire sans un avancement inattendu qui vint l'y retenir : il fut nommé maréchal général des logis à la place du vieux Hess, et alla remplacer l'archiduc Albert comme gouverneur de Hongrie; mais l'administration entrant moins dans ses aptitudes que la compression, il n'obtint aucun résultat, et on dut le rappeler. C'est alors qu'on lui confia le commandement en chef de l'armée d'Italie.

Cet article, consacré au général Benedek, était écrit avant qu'éclatât la guerre entre la Prusse et l'Autriche; depuis, le général a échangé son titre de commandant de l'armée d'Italie contre celui de chef de l'armée du Nord. Sa nomination a été imposée par l'opinion publique, car Benedek n'est pas sympathique en haut lieu : il est protestant, hongrois et d'origine plébéienne; il ne doit son avancement qu'à lui-même, mais; il faut bien le dire, et la défaite de Sadowa est venue confirmer ce jugement, Benedek brille plus par une bravoure téméraire que par de véritables talents stratégiques, et, jusqu'à ce jour, il n'a été qu'heureux général d'avant-garde, sans jamais se révéler commandant en chef. Les revers successifs qu'il a éprouvés dans la campagne actuelle ont singulièrement fait pâlir l'auréole qui environnait son front. Il n'en est pas de la carrière militaire comme de celle des lettres, où une production médiocre n'ôte rien à la valeur des chefs-d'œuvre produits : là, un échec comme celui de Sadowa devient un malheur presque toujours irréparable.

Le maréchal Benedek est plutôt petit que grand, plutôt gràs que maigre. Deux choses frappent dans sa physionomie : son regard et ses moustaches. Il a l'œil du commandement; sous d'épais sourcils brillent deux yeux noirs pleins de vivacité; il porte sa moustache cirée et relevée en croc. Son visage, bruni par le soleil d'Italie, est allongé; de minces favoris grisonnants l'encadrent, et un nez d'aigle l'accentue vigoureusement. Quoi qu'il arrive désormais du général Benedek, revers ou succès, il restera toujours l'aide de camp de Radetzky dans l'œuvre d'impitoyable destruction sur la malheureuse Italie.

BENEDETTE (LE), peintre italien. V. CASTIGLIONE.

BENEDETTI ou **BENEDICTI** (Alexandre), médecin italien, né à Legnano, mort en 1525, fit une étude approfondie des médecins grecs, qu'il cite sans cesse dans ses ouvrages, et fut un de ceux qui contribuèrent à tirer la médecine de la barbarie du moyen âge. Son principal ouvrage a pour titre : *De omnium a vertice ad plantam morborum signis, causis*, etc., (1500). Tous ses écrits ont été réunis sous le titre de *Opera omnia in unum collecta* (Venise, 1533, in-fol.). Benedetti avait exercé son art dans l'île de Candie et dans la Morée. Plus tard, il professa la médecine à Padoue, où il resta jusqu'en 1496, et s'établit ensuite à Venise.

BENEDETTI (Jean-Baptiste), mathématicien, né à Venise, mort en 1590, étudia les mathématiques sous Tartaglia, et devint l'un des premiers savants du XVIe siècle. On lui doit une *Théorie de la chute des graves*, qui mérite une place distinguée dans l'histoire des sciences; des *Spéculations mathématiques et physiques*, où il expose des idées très-justes et très-remarquables pour l'époque; des *Disputes*, où il prend à partie Aristote et l'école péripatéticienne, dont il démontre les erreurs en physique, etc. Benedetti est le véritable fondateur de la géométrie analytique.

BENEDETTI (Dominique), médecin italien qui vivait au XVIIIe siècle. Il fut professeur d'anatomie à Venise, où il devint (1748) prieur du collége des médecins. Il ne se borna pas à écrire sur son art, il s'adonna à la poésie, composa des pièces de théâtre, comme *Thémistocle en Perse*, joué à Venise en 1732, la *Mode*, représentée en 1754, et publia des traités : *De Mortibus repentinis*, en vers latins; *Della natura delle febre*, en vers italiens, etc.

BENEDETTI (Antoine), antiquaire italien, né à Fermo en 1725, mort en 1788. Il entra dans l'ordre des jésuites et professa la rhétorique à Rome. On a de lui, en latin, un ouvrage sur les *Médailles grecques non encore décrites*, etc. (1777).

BENEDETTI (François), poëte dramatique italien, né à Cortone en 1785, mort en 1821. En 1815 et en 1818, il fit représenter deux tragédies, *Telegono* et *Druso*, qui eurent un véritable succès. Lorsqu'il mourut, très-jeune encore, il laissait en portefeuille onze tragédies, dont quelques-unes étaient fort remarquables.

BENEDETTI (Vincent), diplomate français, né en Corse vers 1815. Fils d'un conseiller à la cour de Bastia, il entra dans la carrière diplomatique en occupant le poste de consul de France au Caire. De là, il passa avec le même titre à Palerme en 1848, fut nommé premier secrétaire d'ambassade à Constantinople en 1855, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, et chargé, en 1856, de rédiger les protocoles du traité de Paris, en qualité de secrétaire du congrès. Lorsque, en 1861, le gouvernement impérial reconnut le royaume d'Italie, M. Benedetti, qui s'était nettement prononcé en faveur de l'indépendance italienne, fut envoyé à Turin comme ministre plénipotentiaire. Depuis la fin de 1864, ce diplomate est embassadeur près de la cour de Berlin.

BENEDETTI (Ignace), graveur italien, travaillait dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Il a gravé au burin quatre pièces représentant des vases et des bas-reliefs d'après l'antique, et quatorze planches pour l'édition de Virgile, de Monaldini (Rome, 1763-1765, 3 vol., in-fol.).

BENEDETTI (Joseph), graveur italien, né à Bologne en 1707, mort en 1782. Il a exécuté, à l'eau-forte et au burin, une quinzaine de pièces, représentant des figures de saints et de saintes, d'après l'Albane, Fratta et Graziani.

BENEDETTI (Michel), peintre et graveur italien, né à Rome vers 1745, élève de Bartolozzi, a travaillé principalement en Angleterre; ses principales estampes, exécutées au burin et au pointillé, sont : la *Musique*, d'après le Dominiquin; une *Sibylle*, d'après le Guide; l'*Ange gardien*, d'après Füssly; les *Enfants à leur toilette*, d'après Singleton; le portrait de Burke, d'après Reyn; ceux de Canova et de l'archiduc Rodolphe d'Autriche, d'après de Lampi.

BENEDETTI (Thomas), graveur italien, né à Rome en 1797, a travaillé dans cette ville et à Vienne, où il s'est lié avec le docteur Barth, amateur distingué. Il a gravé au burin et au pointillé les pièces suivantes : Un *Groupe* tiré de la *Cène*, de Léonard de Vinci; la *Femme adultère* et la *Mise au tombeau*, d'après le Titien; un *Ange jouant de la flûte*, la *Mère et son enfant*, l'*Enfant accordant son violon*, et diverses autres scènes enfantines, d'après P. Fendi; la *Sortie de l'école*, d'après Waldmuller; plusieurs portraits, entre autres celui de François Ier, empereur d'Autriche, d'après Amerling; du duc de Reichstadt, d'après Daffinger; de l'archiduc Charles, d'après Kriehuber; du prince de Metternich, d'après Moltrai, etc.

BENEDETTO, compositeur italien. V. MARCELLO.

BENEDETTO ou **DE BENEDICTIS**. V. JACOPONE.

BENEDETTO DA MAJANO, sculpteur et architecte florentin, né en 1444, mort en 1498. Il appartenait à une famille originaire de Majano, village voisin de Florence. Quelques auteurs disent qu'il était frère de Giuliano da Majano, célèbre architecte, qui vécut de 1377 à 1447; d'autres prétendent, avec plus de raison, qu'il était son neveu. Il est impossible, en tout cas, qu'il ait été le collaborateur de Giuliano, comme l'ont avancé la plupart des biographes, puisqu'il n'avait que trois ans à la mort de ce dernier. On aura sans doute confondu avec lui quelque autre artiste du même nom, son père peut-être. Cet autre Benedetto *l'ancien*, exécuta, en compagnie de Giuliano, plusieurs sculptures en bois pour la cathédrale de Florence et fut employé à Naples par le roi Alphonse V (mort en 1458). Benedetto da Majano *le jeune* travailla principalement à Florence, où il acquit une grande réputation comme sculpteur et comme architecte. En 1489, il commença le palais Strozzi, dont il construisit les façades extérieures. Son chef-d'œuvre est la chaire à prêcher, en marbre blanc, de l'église Sainte-Croix, qu'il décora de cinq bas-reliefs très-expressifs, représentant des *épisodes de la vie de saint François d'Assise*, et de cinq statues : la *Foi*, l'*Espérance*, la *Charité*, la *Force* et la *Justice*. « Ce qui surprend le plus, dit Gargiolli, c'est de voir cette chaire enchâssée dans un des piliers, dans l'intérieur duquel on creusa jusqu'à l'escalier qui y conduit. Lorsqu'on en forma le projet, les marguilliers, craignant que la solidité de l'édifice ne fût compromise, ne voulurent point permettre de creuser ce pilier sans que Pierre Mellini, aux frais de qui la chaire venait de s'exécuter, prêtât caution pour les dommages qu'on redoutait; mais Benedetto prit tant de précautions pour éviter tout inconvénient, que quatre siècles se sont écoulés sans que le moindre préjudice soit résulté de ce travail. » Un autre ouvrage remarquable de Benedetto da Majano est le tombeau de Philippe Strozzi, dans l'église de Santa-Maria-Novella : ce monument est surmonté d'une belle statue de la Vierge et de plusieurs anges en marbre blanc. Nous devons citer encore une statue en marbre de la *Vierge tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux*, dans l'église de la Miséricorde; une statue de *Saint Jean-Baptiste enfant*, au musée des Offices; le buste de Pietro Mellini, au palais Pitti; le buste de Giotto (1490), et celui de l'organiste Antonio Squarcialupi, dans la cathédrale; une statue en bois de la *Madeleine*, commencée par Desiderio da Settignano, dans l'église de la Trinité; un crucifix en bois sur le maître-autel de la cathédrale; les ornements de la porte de la salle de l'audience, au Palais vieux.

BENEDETTO DA ROVEZZANO, sculpteur et architecte italien, né vers 1480, à Rovezzano, bourg des environs de Florence; mort vers 1550. Il se distingua particulièrement dans la sculpture d'ornement : le plus beau travail qu'il ait fait en ce genre est la décoration principale de l'église des Saints-Apôtres, à Florence, dont Brunelleschi s'inspira, dit-on, pour celle des portes de l'église du Saint-Esprit. On montre encore, comme un ouvrage remarquable, une cheminée en pierre sculptée, sur le dessin de Sansovino, au palais Borgherini. Benedetto da Rovezzano fut aussi un habile statuaire : la statue de *Saint Jean*, qu'il exécuta pour la cathédrale, en concurrence avec Sansovino et Bandinelli, est, malgré quelque confusion dans les draperies, un morceau digne d'éloge. En 1515, il fut chargé d'élever, dans l'église *del Carmine*, le mausolée du gonfalonier Pierre Soderini, qui fait le plus grand honneur à son talent. Il en est de même du tombeau d'Oddo Altoviti, qu'il exécuta dans l'église des Saints-Apôtres, et qui, selon M. Valery, est un des plus beaux monuments de l'art pour l'excellence du dessin, le goût des ornements et la parfaite exécution. Mais le chef-d'œuvre de Benedetto da Rovezzano est une suite de cinq bas-reliefs, dont les sujets sont tirés de l'histoire de saint Jean Gualbert. Ces sculptures, auxquelles il travailla pendant dix ans, étaient destinées à orner une chapelle du saint, dans l'église de la Trinité; on a prétendu qu'elles avaient été brisées pendant le siége de Florence, en 1530; il est possible qu'une partie du travail exécuté par Benedetto pour la décoration de la chapelle ait été détruite à cette époque, mais les cinq bas-reliefs se voyaient encore dans l'église de la Trinité, il y a quarante ans; depuis, ils ont été placés au musée des Offices. Appelé à Londres par Henri VIII, vers la fin de sa carrière, Benedetto da Rovezzano fut atteint, au milieu des brouillards de la Tamise, d'une ophthalmie des plus graves, et il ne tarda pas à perdre entièrement la vue. Il ne survécut que peu d'années à ce malheur.

BENEDETTO DA MONTEPULCIANO, sculpteur italien, florissait à Sienne vers 1569. Il exécuta, dans la cathédrale de cette ville, sur les dessins de Riccio, une partie des stalles de la chapelle *del Voto*, ainsi que le lutrin et le siége de l'officiant dans le chœur.

BÉNÉDICITÉ s. m. (bé-né-di-si-té — du lat. *benedicite*, bénissez). Premier mot d'une prière que les catholiques romains font avant le repas : *Dire son* BÉNÉDICITÉ. *La maréchale fit le signe de la croix et dit le* BÉNÉDICITÉ. (A. de Vigny.) *Après avoir dit le* BÉNÉDICITÉ *à haute voix, le vieux laboureur, suivant un vieil et saint usage, traça une croix sur un des pains avec la pointe de son couteau.* (E. Sue.) *Je vous en supplie, cette action vaudra bien dix* BÉNÉDICITÉS. (Alex. Dum.) ‖ Le pluriel usité est *bénédicités;* on pourrait rejeter le *s*, pour conserver la forme latine du mot; mais alors, pour être logique, il faudrait aussi rejeter les accents, et écrire : *un* BENEDICITE, *des* BENEDICITE, sans rien changer à la prononciation.

— Prov. *Il est du quatorzième bénédicité.* Se dit de ceux qu'on veut taxer de bêtise, parce que le quatorzième verset d'un cantique latin où tous les versets commencent par le mot *benedicite*, est celui-ci : *Benedicite, omnes bestiæ et pecora, Domino* (Bêtes et bestiaux, bénissez le Seigneur).

— **Antonyme.** Grâces.

— **Encycl.** Il n'est pas facile de déterminer l'époque à laquelle s'introduisit le *bénédicité* dans les coutumes chrétiennes; peut-être cette prière est-elle une réminiscence de la Cène, dans laquelle Jésus-Christ *bénit* les aliments; peut-être aussi n'est-ce qu'une modification, dans un sens exclusivement religieux, de cette habitude qu'avaient les anciens de faire des libations à la divinité avant de se mettre à table. Chez les Orientaux, et particulièrement chez les Arabes, les repas pris en commun ont quelque chose de solennel; on sait que l'Arabe regarde comme sacré celui avec lequel il a partagé le pain et le sel. Aujourd'hui, l'usage de cette prière et des actions de grâces qui suivent le repas n'est plus guère en vigueur que dans les maisons religieuses, dans certains établissements d'instruction publique et dans quelques familles patriarcales, surtout à la campagne. Dans la vie ordinaire, les personnes pieuses le récitent encore, mais mentalement. Autrefois, c'était une coutume générale dans les cours catholiques, où l'aumônier récitait le *bénédicité*. Quelques encyclopédistes qualifient cette coutume de cérémonie puérile, ridicule, de vieille mode, etc.; nous ne partageons pas ce sentiment : il n'y a rien de ridicule à appeler les bénédictions du Très-Haut, surtout quand une prière a pour objet les biens que sa munificence verse abondamment sur nos tables. Nous n'envisagerions pas ainsi le *bénédicité*, s'il s'adressait à un simple maçon au lieu de s'adresser au grand Architecte de l'univers.

Comme toutes les coutumes religieuses, le *bénédicité* a sa légende plus ou moins émaillée de faits miraculeux, dont, bien entendu, nous ne garantissons pas l'authenticité. Un jour, des hérétiques convièrent à dîner saint Antoine de Padoue et lui servirent des mets empoisonnés. Le saint fit le signe de la croix sur ce qui lui était présenté et récita le *bénédicité*. Aussitôt les aliments perdirent toute vertu malfaisante, au grand étonnement des hérétiques, qui se convertirent à l'instant même. Suivant une autre tradition, pareil prodige éclata en faveur de saint Benoît ou saint Bonaventure; nos souvenirs ne nous permettent pas de préciser davantage. Le verre du saint était rempli d'un vin empoisonné; mais à peine le *bénédicité* était-il prononcé, que le cristal se brisa en mille morceaux. Il est vraiment à regretter que les convives d'Alexandre VI et de son digne fils n'aient pas songé à prendre la même précaution.

Voici, sur le *bénédicité*, d'autres anecdotes un peu moins édifiantes et auxquelles le miracle est tout à fait étranger.

L'abbé de Boisrobert, qui avait un goût prononcé pour les plaisirs de la table, passait un jour dans la rue Saint-Honoré au moment où un pauvre diable venait de tomber d'un quatrième étage. L'abbé, requis par les passants pour le confesser, s'approcha du mourant et lui dit : « L'ami, pensez à Dieu et dites votre *bénédicité*.

M. de Bièvre aperçut un jour dans une voiture trois dames de sa connaissance. Il s'empressa d'aller les saluer. Elles l'invitèrent alors à monter. « Pierre, dit l'une en s'adressant au cocher, ouvrez la porte à M. le marquis. — Comment! mesdames, repartit M. de Bièvre, votre cocher s'appelle Pierre! son parrain s'est trompé; il devait lui donner le nom de *Bénédicité*. » Et comme les dames ne comprenaient pas, le marquis ajouta galamment : « Le *bénédicité* ne précède-t-il pas toujours les grâces? »

Le cardinal Mazarin, voulant récompenser un poëte qui lui avait offert une paraphrase du *bénédicité*, lui dit : « Vous m'avez donné *bénédicité*, moi je vous donne *grâces* », et il le nomma évêque de *Grasse*.

Bénédicité (LE), tableau de Le Brun; musée du Louvre. La composition représente en réalité une *Sainte Famille*. L'Enfant Jésus, charmant adolescent d'une dizaine d'années, est assis à droite, à une table couverte d'une nappe blanche et sur laquelle sont posés un pain, une assiette de fruits et un couteau. Il approche ses mains l'une de l'autre sans les joindre tout à fait, et récite la prière qui précède le repas. C'est à cette circonstance que le tableau doit le titre sous lequel on le désigne ordinairement. Suivant un usage consacré par les institutions de Moïse, les Israélites, au commencement et à la fin de chaque repas, remerciaient Dieu de ce qu'il les nourrissait de ses biens. C'était ordinairement le père de famille ou le personnage le plus qualifié qui prononçait l'invocation, à laquelle répondaient tous les assistants. « Le Brun a été heureusement inspiré, dit Emeric David, en transportant à Jésus enfant cette action d'appeler sur le repas la bénédiction du ciel, et en rappelant ainsi, dans une image gracieuse, l'origine du bénédicité des chrétiens. Auprès de Jésus, mais sur un plan un peu plus reculé, la Vierge, assise, semble écouter son divin fils; elle se penche vers lui et, de la main gauche, elle relève une draperie dont elle a la tête couverte. Joseph, drapé dans un ample manteau, est debout, à gauche, appuyé sur un meuble grossier et tenant à la main un long bâton. Quelques outils de charpentier sont placés à terre, sur le devant du tableau, près d'une grande aiguière de métal. Au fond, par une fenêtre ouverte, on voit un paysage montagneux, orné de fabriques. Si l'on en croit Nivelon, élève et biographe de Le Brun, ce dernier a voulu peindre ici le moment où la sainte Famille se dispose à quitter l'Egypte pour retourner en Judée : Joseph est en costume de voyage, et Jésus, sur le point de partir, explique à ses parents les motifs de la pâque, figure du sacrifice dont il sera la victime. Quoi qu'il en soit de cette interprétation du sujet, on reconnaîtra que la scène est pleine à la fois de simplicité et de chaleur. L'artiste a su donner, en effet, à chaque personnage une expression vive et intéressante. Jésus, accoudé sur un coussin, dans une attitude noble et gracieuse, a un air de candeur, de finesse et d'intelligence, qui attire immédiatement les regards sur sa jolie tête, encadrée de cheveux blonds. Tout dans la Vierge respire l'amour, le respect et l'admiration pour son divin fils. Joseph contemple avec un tendre étonnement cet enfant extraordinaire. L'exécution du tableau n'est pas à la hauteur de la composition; il est d'un coloris lourd et sans vigueur; on dirait même qu'il n'a pas été achevé. Il fut peint par Le Brun, entre 1646 et 1661, pour les compagnons charpentiers de la confrérie de Saint-Joseph, qui l'avaient placé dans la chapelle érigée par eux dans l'église Saint-Paul, et il y resta jusqu'à la démolition de cette église. Il a été gravé par G. Edelinck, dont la belle estampe a été copiée par Bazin, Crepy et Shenck; par Gandolfi, dans le *Musée français*; par Queverdo et N.-F. Dennel, dans le *Musée Filhol;* etc.

Bénédicité (LE), tableau de Chardin; musée du Louvre. Une femme, debout près d'une table sur laquelle est servi un repas, fait réciter le bénédicité à deux petites filles assises et qui joignent les mains. La composition, comme on voit, est d'une grande simplicité; mais elle est traitée avec tant de naturel et de bonhomie, qu'elle impressionne vivement. La gravure de Lépicié l'a rendue populaire. Le tableau du Louvre a été exposé en 1740. Chardin en a fait depuis deux répétitions avec quelques changements : l'une, exposée en 1746, était destinée à faire pendant à un Téniers, appartenant à un amateur; l'autre, qui a figuré au salon de 1761, fut peinte pour un notaire nommé Fortier. Une de ces deux répétitions était, il y a quelques années, dans la collection de M. Eudoxe Marcille; elle a été

exposée au boulevard des Italiens, en 1860. Dans ce dernier tableau, on voit une femme debout, une petite fille assise et un petit garçon qui récitent la prière; au premier plan, un garçon pâtissier, vu de dos, tient un plat; dans le coin, à droite, est un réchaud.

Bénédicité (LE), tableau de M. Brion; salon de 1861. La scène se passe dans une ferme de l'Alsace. Le père de famille, patriarche en bonnet de coton, lit gravement la prière dans une lourde Bible in-folio, à tranche rouge et à coins de cuivre, que ses deux mains dressent avec peine sur la table. Devant lui se tiennent la mère, les fils, les valets, tous debout, joignant les mains et priant avec recueillement. L'enfant lui-même a cessé ses espiègleries, et le chien semble s'associer à cette componction générale. « La peinture de ce tableau, a dit M. Paul de Saint-Victor, est simple et solide, comme le sentiment qui l'a inspiré : c'est le style rustique dans toute sa verdeur. »

Un autre artiste contemporain, M. Charles Fortin a peint sur le même sujet une composition agréable, qui, après avoir figuré à l'exposition universelle de 1855, a été placée au musée du Luxembourg.

BENEDICK (Julien-Roderic), auteur dramatique et romancier allemand, né à Leipzig en 1811. Après être entré au théâtre pour y jouer la comédie, il débuta comme ténor en 1833, parcourut une partie de l'Allemagne, devint régisseur du théâtre de Wesel, créa dans cette ville, sous le titre de *Sprecker* (le Parleur), une feuille littéraire, dans laquelle il publia de nombreux articles de critique, et fit, en 1842, des cours de littérature à Cologne. Trois ans après, il prenait la direction du théâtre d'Elberfeld, et revenait en 1847 à Cologne, gérer le théâtre de cette ville. Doué d'une grande activité intellectuelle et d'une imagination vive, M. Benedick a beaucoup produit. Il a fait jouer avec succès, sur les principales scènes de l'Allemagne, des pièces de théâtre qui, pour la plupart, ont été traduites à l'étranger. Les plus connues sont : *Jeanne Jebus*, la *Tête Moussue*, qui eut une vogue extraordinaire ; le *Docteur Wespe*, l'*Ennemi des femmes*, le *Procès*, le *Voyage des Noces*, les *Jaloux*, la *Lettre d'amour*. On a recueilli ses œuvres dramatiques en six volumes (Leipzig, 1846-1851). En dehors de la scène, il a écrit des ouvrages que le public a fort bien reçus : *Contes populaires allemands* (6 vol.) ; 1813, 1814 *et* 1815, tableau réaliste de la guerre de l'indépendance (1841) ; *Scènes de la vie des comédiens* (plusieurs éditions), le meilleur de ses romans ; l'*Un sous l'autre* (1859), suite d'histoires du genre intime, etc.

BENEDICT ou **BENOIT**, musicien surnommé l'**Appenzélien** parce qu'il était **né** à Appenzell en Suisse, au XVIe siècle. On cite de lui un morceau intitulé *Monodia in Josquinum a patre, musicorum principem*, et M. Fétis trouve que l'harmonie de ce morceau est pleine et correcte, que la tonalité en est douce et naturelle. On trouve aussi de beaux motets de Benedict dans plusieurs recueils.

BENEDICT (Traugott-Guillaume-Gustave), médecin allemand, né dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Il a professé la médecine à l'université de Breslau, et publié en allemand et en latin un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Essai d'histoire de la navigation et du commerce des anciens* (1806); *Histoire de la fièvre scarlatine, des épidémies dont elle fut la source et de sa thérapeutique* (Leipzig, 1808); *Manuel de la cure pratique des maladies des yeux* (Leipzig, 1822); etc.

BENEDICT (Jules), compositeur et pianiste allemand, né en 1801, à Stuttgard. Après avoir achevé ses études littéraires au gymnase de sa ville natale, le jeune Benedict, qui avait déjà fait preuve de rares aptitudes musicales, obtint de son père, riche banquier israélite, qu'il suivrait sa vocation, partit en 1819 pour Weimar, où il eut pour maître Hummel, et se rendit en 1820 à Dresde, où Weber lui apprit la composition. Bientôt une intime liaison se forma entre l'élève et le maître, qui emmena avec lui Benedict à Vienne, à Berlin, et dans toutes les villes où se montaient les opéras de Weber. A Vienne, en 1823, Benedict, sur la recommandation de Weber, fut nommé directeur de musique de l'opéra allemand, fonction dont il se démit, au bout de deux ans, pour faire avec le célèbre impressario Barbaja un grand voyage en Allemagne et en Italie, où Barbaja lui confia la direction d'un des nombreux théâtres qu'il administrait. En 1830, Benedict fit un voyage à Paris, y séjourna quelque temps, puis se rendit à Londres. Il y contracta une étroite amitié avec Mmes Malibran et de Bériot, et les suivit à Naples. Après avoir habité cette dernière ville pendant quelques années, il revint à Londres et s'y fixa. Nommé chef d'orchestre au théâtre de Drury-Lane, en 1839, Benedict résigna bientôt cet emploi. En 1850, il suivit en Amérique, comme accompagnateur, l'illustre Jenny Lind, et les concerts fructueux qu'ils donnèrent en ce pays rapportèrent à Benedict un bénéfice de 250,000 francs. De retour à Londres, en 1857, d'un nouveau voyage qu'il avait fait en Italie, M. Benedict a repris depuis cette époque ses travaux de composition et ses leçons de piano.

Professeur de piano de la haute aristocratie anglaise, professeur et accompagnateur de la reine Victoria, M. Benedict donne chaque année à Londres des concerts pour lesquels les premiers artistes du monde s'empressent de lui offrir leur concours. Comme exécutant, M. Benedict a pris rang parmi les pianistes les plus distingués par l'élégance et la chaleur de son jeu. Comme compositeur de musique instrumentale et dramatique, il compte d'honorables succès. Ses œuvres pour piano sont classées parmi les bonnes productions du genre. Bellini et Rossini lui ont fourni des motifs de variations, sonates, concertos, etc. Enfin, les six opéras qu'il a composés jusqu'à ce jour ont été favorablement accueillis en Italie, en Allemagne et à Londres. Ces opéras ont pour titre : *Ernesto e Giovinta* (Naples, 1827), les *Portugais à Goa*, et *Un an et un jour* (Naples, 1836) ; *The Gypsy's warning* (Londres, 1838); le *Fiancé de Venise* et les *Assassins* (en Allemagne, 1848).

BÉNÉDICTE s. m. (bé-né-di-kte — du lat. *benedictus*, béni). Pharm. Electuaire laxatif et purgatif, dont on faisait autrefois un grand usage contre les obstructions, et pour provoquer les menstrues chez les femmes : *Le pauvre homme s'efforça tant, qu'il fienta dans le lit plus que six ladres constipés ne feraient par un clystère enforcé de quadruple dose de* BÉNÉDICTE. (Bér. de Verv.)

BENEDICTI, médecin italien. V. BENEDETTI.

BÉNÉDICTIE s. f. (bé-né-di-ktî — de *Bénédict*, prénom du savant de Saussure). Bot. Syn. de *saussurée*.

BÉNÉDICTIN, INE s. (bé-né-di-ktain — du n. pr. lat. *Benedictus*, Benoît). Hist. relig. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Benoît : *Les* BÉNÉDICTINES *prétendent qu'elles sont averties de l'approche de leur mort par quelque bruit nocturne, qu'elles appellent les coups de saint Benoît.* (Volt.)

— Par ext. Un homme érudit, d'une science profonde et solide : *C'est un véritable* BÉNÉDICTIN. *Les encyclopédistes ont été surnommés, avec raison, les* BÉNÉDICTINS *du* XVIIIe *siècle.* ‖ Peut avoir un complément et désigne alors un spécialiste de premier ordre : *Son appel a été entendu par les* BÉNÉDICTINS DU PINCEAU. (Moniteur.)

— Adjectiv. Qui a rapport à l'ordre des bénédictins : *Annales* BÉNÉDICTINES. *Il était ignorant et superficiel sur toute chose, mais il devenait d'une érudition* BÉNÉDICTINE *quand il s'agissait de la science de sa maison* (Balz.)

— **Encycl.** Ce fut saint Benoît qui créa l'ordre religieux des *bénédictins*, et qui établit ses premiers disciples dans un monastère qu'il fit élever, à cet effet, sur le mont Cassin, en Italie. C'étaient de simples laïques, qu'il groupa en communauté et pour lesquels il institua spécialement une règle de conduite, qui fut plus tard adoptée par un certain nombre d'ordres du même genre, et qu'on désigna sous le nom de *règle de Saint-Benoît*. Elle avait pour principales bases d'excellents principes, puisqu'elle reposait sur la pratique de l'amour de Dieu, du travail et du silence, et l'observation de cette règle était rigoureusement exigée, à ce point, que si un des religieux y contrevenait, il était d'abord officieusement rappelé à l'ordre, et, en cas de récidive, réprimandé publiquement, puis excommunié, c'est-à-dire mis à une sorte de secret, enfin soumis aux peines corporelles; et, lorsque toutes ces pénalités avaient été impuissantes à corriger le coupable, on le chassait du monastère.

Saint Benoît avait voulu que la vie monastique fût accessible à tous; aussi, jeunes et vieux, riches ou pauvres, nobles ou roturiers pouvaient-ils demander leur admission dans l'ordre, en prenant l'engagement de se soumettre aux prescriptions du règlement. La réception se faisait d'une façon assez bizarre: lorsqu'un postulant se présentait, on commençait par le laisser frapper à la porte pendant quatre ou cinq jours, et chaque fois on le repoussait au dehors; puis, cette première épreuve subie, on l'introduisait dans la maison; au bout de deux mois, on lui lisait la règle, on lui en faisait une seconde lecture six mois après, puis une troisième au bout de quatre mois, et enfin il était reçu, après avoir eu de la sorte une année, pendant le cours de laquelle il lui avait été loisible de réfléchir avant de s'engager d'une manière définitive. Au reste, tout avait été parfaitement prévu et défini par saint Benoît dans la règle qu'il imposait à ses religieux, et elle est remarquable par la sagesse de ses prescriptions; elle ne demandait ni jeûnes outrés, ni abstinence, ni pratiques ridicules et superstitieuses, aussi contraires à la véritable religion que le sont celles d'une vie dissolue; l'hygiène, la sobriété, l'amour du travail, tels sont les points fondamentaux de cette règle, qui devrait être celle de toutes les communautés. « Chacun, y était-il dit, a le don et la grâce particulière qu'il a reçus de Dieu, l'un d'une manière, l'autre d'une autre, et c'est pourquoi nous avons quelque scrupule et quelque peine à régler le vivre d'autrui; toutefois, ayant égard à la faiblesse des infirmes, nous croyons qu'une hémine de vin (un quart de litre) par jour suffira à chacun. S'il s'en trouve à qui Dieu donne la grâce et la force de s'en abstenir entièrement, qu'ils s'assurent d'en recevoir une récompense particulière. Mais si la nécessité du lieu, ou le travail, ou l'ardente chaleur de l'été, demandent qu'on augmente cette mesure, le supérieur pourra le faire s'il le trouve bon, pourvu qu'il prenne bien garde que la gourmandise ou l'ivrognerie ne s'y glissent. »

Et plus loin : « L'oisiveté est l'ennemie de l'âme, c'est pourquoi les religieux doivent s'occuper durant quelque temps aux ouvrages des mains, et durant certaines heures à la lecture des saints livres... Et que l'on ait un soin particulier de choisir un ou deux des anciens pour faire la revue du monastère, aux heures où les frères s'occupent à la lecture, et prendre garde s'il ne se trouve point quelque lâche et paresseux qui soit oisif et s'amuse à badiner au lieu de s'appliquer à lire, et qui non-seulement perde le temps à ne rien faire, mais le veuille faire perdre aux autres en les détournant de leur ouvrage... Quant aux frères faibles et délicats, qu'on leur ordonne un ouvrage ou un métier qui soit proportionné à leurs forces, et qui leur fasse éviter l'oisiveté, de peur que, s'ils étaient accablés par la violence du travail, ils ne se portassent à tout quitter et à s'enfuir. En quoi l'abbé doit aviser, en réglant leurs exercices selon la faiblesse de leur corps... Nous avons dressé cette règle, dit enfin le dernier chapitre, afin que, la pratiquant dans les monastères, nous témoignions qu'il y a parmi nous quelque honnêteté de vie et quelque commencement de vertu religieuse. » Quoi de plus digne et de plus sage que ce langage! Il y eut encore, dans la constitution de l'ordre des *bénédictins*, un point essentiel qu'il est bon de signaler : ce fut celui qui était relatif à la propriété; les moines conservaient ce principe vital de toute société; mais cette propriété, d'individuelle qu'elle était, devint commune. « L'un des principaux désordres qu'il faut retrancher du monastère, jusqu'aux plus petites racines, est qu'aucun religieux ne prenne la hardiesse de donner ou de recevoir quoi que ce soit sans l'ordre de l'abbé et n'ait rien en propre, ni livres, ni tablettes, ni stylet, en un mot rien du tout, puisqu'il ne leur est pas permis d'avoir en leur propre puissance ni leur corps ni leur volonté... Que toutes choses ainsi soient communes à tous, afin que, selon le témoignage du Saint-Esprit dans les Actes, nul ne s'attribue rien comme étant à soi propre. Et si l'on reconnaît que quelque religieux soit porté à ce détestable vice, qu'il en soit repris une ou deux fois, et s'il ne se corrige pas, qu'il en soit châtié. » Il était formellement défendu aux religieux de rien donner ou recevoir du dehors, et dès qu'un postulant était admis à se faire moine, il devait donner tout ce qu'il possédait aux pauvres ou au monastère.

Fondé vers 528, l'ordre des *bénédictins* ne fut d'abord qu'une institution de plus parmi toutes celles du même genre qui existaient; mais saint Benoît, dans sa vie monastique, lui donna un caractère tout particulier ; déjà saint Martin dans les Gaules, Cassien à Marseille, saint Honorat à Lerins, saint Isidore, saint Colomban et d'autres avaient établi des communautés religieuses; mais aucune d'elles ne possédait en soi une cause de progrès semblable à celle que la volonté de son fondateur avait introduite dans son principe, celle de l'aptitude à tout travail. « Il offrait, dit M. J. Leroux, aux papes, aux évêques et aux rois, un instrument plus souple et plus capable de remplir le but civilisateur qu'ils poursuivaient, qu'aucun autre ordre monastique. » Il devint vite célèbre; en 534, un des principaux disciples de saint Benoît, saint Placide, alla établir des religieux de son ordre en Sicile, et, en 543, un autre, saint Maur, vint en France, accompagné de quatre religieux, bâtir un monastère dans la province d'Anjou. Bientôt il y eut des *bénédictins* chez toutes les nations : en Angleterre, où ils s'établirent en 596; en Espagne, où on les voit fixés en 690; en Allemagne, où fut fondée en 744 la célèbre abbaye de Fulde, etc.

En France, pays de l'aumône et de la charité, les *bénédictins* acquirent de grands biens; aussi couvrirent-ils le royaume de monastères; mais dès que la richesse fut venue, la discipline se relâcha, et, préoccupés sans cesse du désir d'accroître leurs domaines et d'acquérir une grande influence, ils délaissèrent peu à peu le soin des choses spirituelles pour se consacrer trop aux temporelles; c'en était fait de la fameuse règle de saint Benoît, qui leur interdisait formellement de mettre le pied hors du monastère, de se nourrir de viandes, etc.; les *bénédictins* des VIIe et VIIIe siècles avaient changé tout cela; la vie facile, agréable, oisive, dans laquelle la pratique de l'abstinence et de la chasteté n'entrait pour rien, était devenue celle des membres de l'ordre, qui attirèrent sur eux l'attention de l'autorité royale. Louis le Débonnaire fit assembler un concile en 817, et une réforme sévère y fut votée et notifiée aux *bénédictins*, qui, pendant un certain laps de temps, parurent s'amender; mais ce ne fut qu'une espérance, et ils ne tardèrent pas à se signaler de nouveau par un relâchement de mœurs qui était tout à fait en désaccord avec le but de l'institution. En 927, une nouvelle réforme eut lieu sur l'initiative prise par l'abbé de Cluny, saint Odon, qui forma une sorte de séparation entre les religieux; une partie d'entre eux se rangèrent sous son obéissance et prirent le nom de *Bénédictins de Cluny ;* saint Odon fut reconnu pour supérieur général de l'ordre; peu à peu les autres adoptèrent, à quelques exceptions près, la règle de ce réformateur, et l'ordre y gagna considérablement en puissance et en réputation, puisque, en 1157, il comptait environ deux mille maisons, tant en France qu'à l'étranger.

Mais un fait à remarquer dans l'histoire de toutes les communautés religieuses, c'est que toujours la prospérité fut chez elles le signal d'une prochaine décadence; de nombreux écarts furent encore signalés dans les différents monastères, et une scission nouvelle s'opéra. Le fondateur de l'abbaye de Cîteaux fit adopter la règle de son ordre chez les *bénédictins;* mais une partie de ceux-ci refusèrent de s'y soumettre, et se retirèrent à l'effet de se constituer en un ordre indépendant, qui devint celui des bernardins, du nom de Bernard, leur chef.

Les choses allèrent ainsi pendant plusieurs siècles; mais le temps avait marché, les mœurs n'étaient plus les mêmes; il fallut derechef apporter des modifications dans les conditions réglementaires des *bénédictins*, et elles furent édictées par le concile de Trente. Ce fut le prieur de l'abbaye de Cluny qui fut, en 1621, le principal instigateur de cette nouvelle réorganisation. Toutes les communautés qui l'adoptèrent prirent alors le nom de *bénédictins de Saint-Maur*, du nom d'une congrégation qui devint maison-mère, et qui dut son origine au vœu exprimé par le clergé de France, aux états de 1614, de voir importée en ce royaume la réforme naissante du monastère de Saint-Vanne en Lorraine. En 1618, l'abbé de Saint-Vanne, reconnaissant l'impossibilité de rattacher les différents monastères à la réforme, jugea utile de solliciter auprès du roi l'érection d'une congrégation nouvelle, placée hors de sa dépendance et dans laquelle viendraient s'affilier toutes les communautés réformées. Telle fut l'origine de cette fameuse congrégation de Saint-Maur, qui obtint du roi Louis XIII des lettres patentes constitutives, datées d'août 1618, et dont l'existence fut solennellement reconnue et confirmée en cour de Rome, le 17 mai 1621. Elle devait bientôt s'acquérir une réputation destinée à traverser les siècles. En effet, ce furent les *bénédictins* de Saint-Maur qui eurent le glorieux honneur de faire oublier tous les motifs de plaintes qu'on avait formulés contre les *bénédictins* en général, et ils se montrèrent aussi studieux, aussi passionnés pour la science et les lettres, qu'ils avaient jusqu'alors été oisifs et inutiles, et le couvent cessa de servir de refuge à des hommes faibles et ignorants, pour devenir un asile de savants, qui se donnèrent la mission d'apporter des pierres monumentales au grand œuvre de l'instruction universelle.

Les immenses travaux des *bénédictins* de Saint-Maur ont rendu d'éminents services à l'Eglise, aux sciences, aux lettres, à l'agriculture; ils ont tout embrassé et tout traité avec une grande supériorité d'intelligence. Certes, il ne faut pas chercher, dans les gigantesques monuments littéraires qu'ils ont élevés, le souffle d'un esprit libéral; toutefois, loin de consacrer leur plume d'une façon exclusive à la défense du catholicisme, on les voit, pionniers hardis, s'élancer les premiers dans le domaine de l'inconnu pour tâcher d'y faire la lumière. Ils étudièrent beaucoup, et les fruits de leurs études furent d'excellents livres; ils ont particulièrement laissé de nombreux ouvrages sur l'histoire de France. Savants, modestes et laborieux, ils furent les auteurs de la *Gaule chrétienne*, des *Actes des Saints*, de la *Collection des historiens de France*, etc., etc.; la *Bibliothèque historique et critique des auteurs de la congrégation de Saint-Maur* fut publiée par les soins de Jean Leclerc, en 1726. On trouve encore une nomenclature des nombreux ouvrages de ces religieux dans une notice sur les ouvrages et la vie des écrivains de la congrégation du Mont-Cassin, par dom M. Armellini, qui fut publiée de 1731 à 1734, et forma quatre volumes in-fol.; enfin, dom François fit paraître, en 1778, la bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de Saint-Benoît, qui forma aussi quatre gros volumes in-folio.

L'importance de ces catalogues montre ce que fut l'œuvre des *bénédictins;* au reste, ils se rendirent si célèbres par leurs publications, qu'aujourd'hui encore, lorsqu'on veut qualifier quelque grand ouvrage encyclopédique ou d'une longue et difficile composition, on dit que c'est un *travail de bénédictin*.

Ce fut dans cette fameuse abbaye de Saint-Maur-les-Fossés que Rabelais, qui fut *bénédictin*, écrivit son *Pantagruel*. On montra la chambre qu'il y avait occupée, pendant plus de cent ans après sa mort.

Des hommes dont le nom est resté comme synonyme d'un haut degré de savoir ont appartenu à l'ordre des *bénédictins :* Mabillon, qui se fit remarquer par la vaste érudition qu'il montra dans ses livres d'histoire et de diplomatique, fut un des plus illustres parmi les moines *bénédictins* de la congrégation de Saint-Maur ; la belle édition de *Saint Bernard*, les neuf volumes des *Actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît*, les quatre volumes d'*Analectes*, contenant des pièces inédites et ramassées à grand'peine dans les abbayes bénédictines d'Allemagne, de France et d'Italie, les *Annales de saint Benoit*, qui demandèrent à Mabillon neuf années d'un travail soutenu, avant qu'une ligne en fût imprimée, sont là pour attester la science profonde de ce savant religieux, dont l'émule, d'Achéry, exerça une puissante influence sur la direction des études au sein de la communauté, et sut encore atta-

cher son nom aux précieuses découvertes qu'il fit de pièces historiques, dont le recueil parut en treize volumes in-4°, sous le titre de *Spicilége*. Et Sainte-Marthe, qui le premier conçut et commença l'exécution de cette œuvre immense, qu'on appelle la *Gallia christiana!* et Edmond Martène! et son fidèle collaborateur Ursin Durand! les immortels auteurs du *Thesaurus novus* et du *Veterum scriptorum;* et Bernard de Montfaucon! le savant membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, helléniste consommé, dont la plume traite avec la même autorité les sujets profanes ou religieux. « Destiné par mes supérieurs, dit-il lui-même, aux éditions des Pères grecs, je m'aperçus d'abord que, pour y réussir, l'étude du profane m'était absolument nécessaire, et je partageai mon temps entre l'étude de l'Écriture sainte et des Pères, et celle de l'antiquité profane. »

Que d'hommes éminents! que de travaux capitaux! Ce furent les *bénédictins* de la congrégation de Saint-Maur qui écrivirent l'*Art de vérifier les dates;* l'*Histoire de la ville de Paris*, de Félibien; l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Denis;* l'*Histoire de Bretagne*, de dom Lobineau, et tant d'autres ouvrages qui dénotent chez leurs auteurs, non-seulement, nous l'avons dit, un savoir profond, mais encore une activité prodigieuse, due tout entière à la puissance de l'association.

Dom Calmet, qui appartenait à la congrégation de Saint-Vanne, laissa des travaux non moins considérables que ceux de Mabillon et de Montfaucon, et son nom ne le cède en rien au leur.

La congrégation de Saint-Maur, après avoir brillé d'un si vif éclat pendant l'espace d'un siècle, se voua plus tard à l'éducation de la jeunesse, et Louis XVI lui confia la direction de plusieurs écoles militaires, dont elle fit des pépinières d'hommes instruits.

La Révolution de 1789 abolit l'ordre en France et supprima couvents et congrégations; mais les divers Etats d'Europe conservèrent des établissements de *bénédictins*. Les principales abbayes de cet ordre fameux furent, depuis cette époque, celle du Mont-Cassin, établie lors de la rentrée des Bourbons à Naples; celle de Montferrat en Espagne; celles de Kremsmunster, Moelk, Goetweih et Saint-Florian, en Autriche; celle de Martinsberg, en Hongrie, et en France l'abbaye de Solesme, où se trouve établie la nouvelle congrégation des *bénédictins*.

— *Bénédictins anglais*. Ce fut à la suite du schisme que fit naître Henri VIII en Angleterre, que des religieux *bénédictins* quittèrent ce pays pour venir se réfugier en France. En 1615, Marie de Lorraine, abbesse de Chelles, fit venir à Paris six de ces *bénédictins*, et les établit au collége de Montaigu, où ils étaient à peine installés que, par un caprice de cette princesse, ils durent en déménager pour aller habiter le faubourg Saint-Jacques, d'où elle voulut les faire sortir encore; mais les *bénédictins*, qui n'étaient pas disposés à se promener ainsi de quartier en quartier, refusèrent. Alors Marie de Lorraine, mécontente, cessa de protéger les *bénédictins*, et ceux-ci, livrés aux seules ressources de la charité publique, se virent sur le point de manquer du nécessaire; mais leur esprit ingénieux y suppléa; ils se mirent en quête de nouveaux protecteurs; et, comme à Paris les riches dévotes étaient en grand nombre, non-seulement ils purent subvenir largement à leurs besoins journaliers, mais encore ils parvinrent à s'enrichir. Toutefois, ils semblèrent avoir été destinés à un déplacement perpétuel. S'étant recommandés à la bienveillance du chef de la congrégation des *bénédictines* anglaises, celui-ci les logea dans une maison de la rue de Vaugirard, puis dans une autre de la rue d'Enfer, dont ils sortirent pour aller s'établir à l'ancien couvent des Feuillantines. Enfin, en 1640, l'archevêque de Reims leur acheta trois maisons rue Saint-Jacques, dans lesquelles ils purent définitivement se fixer; et, en 1674, ils étaient parvenus à pouvoir faire démolir les anciens bâtiments, pour y faire élever à leur place un magnifique édifice avec une superbe église. Ce fut là que furent enterrés le corps du malheureux Jacques II d'Angleterre, et celui de sa fille Marie Stuart.

En 1790, le couvent des *bénédictins* anglais fut supprimé.

— *Bénédictins guillemites*. Ces religieux faisaient partie de l'ordre des *bénédictins;* ils s'étaient détachés en 1298 du monastère du Mont-Cassin, en Italie, pour venir à Paris s'établir dans le couvent précédemment habité par les religieux blancs-manteaux, dont le peuple continuait à leur donner le nom, bien que les *bénédictins* portassent des manteaux noirs. Leur église renfermait des tableaux de prix, et, au XVIII^e siècle, le couvent était cité pour sa bibliothèque, composée de livres choisis, parmi lesquels figuraient en grand nombre les ouvrages des Pères *bénédictins*. Le décret qui supprima l'ordre fit en même temps disparaître les guillemites.

— *Congrégations de bénédictins*. Saint Odon de Cluny, en rétablissant la règle fondamentale de saint Benoît dans son abbaye, comprit que le seul moyen de lui conserver toute sa force était de la propager dans les différentes communautés que les moines *bénédictins* fondaient sur les divers points de la France et de l'étranger; et, pour cela, il commença à déclarer et à poser en principe que toute abbaye, fondée n'importe où par des *bénédictins*, relèverait immédiatement de Cluny. Or, comme tous les nouveaux monastères comprenaient le besoin de s'appuyer sur le crédit et la réputation de l'ordre de Saint-Benoît pour pouvoir accroître leurs richesses et leur puissance, ils ne firent aucune difficulté de reconnaître l'autorité abbatiale de Cluny; quant aux abbayes anciennes, qui étaient considérablement déchues par le relâchement des mœurs, elles acceptèrent cette sorte de vassalité dans le désir d'échapper à une disparition probable. Il y eut donc alors une espèce de confédération, dont chaque agrégation, tout en ayant une réglementation uniforme, conservait une certaine autonomie en ce qui touchait les règlements intérieurs et la constitution du régime, dont les abbés de Cluny se gardèrent fort sagement de changer la rédaction. Ces différentes succursales de l'abbaye principale devinrent des *congrégations*, nom que prit également le monastère de Cluny, qui s'intitula *Congrégation des bénédictins de Cluny*, tandis que les autres furent dénommées diversement. Nous allons en donner ici la liste, sans préjudice de l'article spécial que nous consacrerons à celles qui jouèrent un rôle important dans l'histoire. On compte, suivant l'ordre chronologique, la congrégation des Camaldules (v. ce mot), fondée en Italie vers 1012, et en Espagne en 1030, et qui s'accrut plus tard de celle du mont Coryl; la congrégation d'Hirsfeld, fondée en Allemagne à peu près à la même époque; la congrégation de Vallombreuse, fondée en Italie en 1060; la congrégation de Cave, dont l'institution par saint Alfred remonte à la même époque; son troisième abbé lui donna une telle extension, qu'elle compta jusqu'à trois mille religieux; la congrégation de Castelle, fondée en 1064; la congrégation de Saint-Lanfranc, fondée peu de temps après; la congrégation d'Hirsau, instituée en Suède en 1080, et qui étendit ses ramifications sur toute l'Allemagne; la congrégation de Grandmont en France, fondée la même année; la congrégation de Cîteaux, fondée en 1098; la congrégation de Fontevrault, instituée en 1121; la congrégation de Melly, fondée la même année en Allemagne par Sigebert; la congrégation Saint-Guillaume, fondée sous le pontificat d'Anastase IV, vers 1156, dans les Pays-Bas; la congrégation de Flore, formée en 1196, et qui fut unie à celle de Cîteaux; la congrégation des Humiliés, fondée la même année par des gentilshommes milanais, et qui fut abolie par le pape Pie V, à la suite de l'assassinat que l'un de ses religieux commit sur la personne de saint Charles Borromée, archevêque de Milan; la congrégation de Saint-Paul ermite, fondée en 1215 en Hongrie; la congrégation de Saint-Sylvestre, fondée par ce bienheureux en 1258, et qui, peu de temps après, se confondit avec celle de Vallombreuse, dont plus tard elle se sépara : elle comptait des monastères des deux sexes; formée en Italie, elle se répandit en France, où, dans le Dauphiné, fut instituée la congrégation du Petit-Vallombreuse; la congrégation du Val-des-Choux, instituée en France, près de Dijon, par un moine *bénédictin;* la congrégation des Célestins, fondée en 1274, et qui se répandit en Allemagne, en Hongrie et en France; la congrégation du Val-des-Ecoliers, formée en Champagne; la congrégation d'Olivet, fondée en 1320, sur le sommet d'une montagne avoisinant la ville de Sienne, et dont les membres se répandirent en Italie, en Sicile et en Hongrie; la congrégation des Moines-Noirs, fondée en Angleterre en 1335, et qui comptait vingt-quatre abbés jouissant du droit de suffrage dans la chambre haute du parlement; la congrégation de Sainte-Brigitte, fondée aussi en Angleterre en 1340; la congrégation de Bursfeld, fondée en Saxe à l'issue du concile de Constance; la congrégation de Saint-Bernard, fondée en Italie vers la fin du XV^e siècle; la congrégation de Chezal-Benoît, formée en 1494 dans une abbaye du Berry, et qui, en 1636, se fondit dans la congrégation de Saint-Maur; la congrégation du Mont-Cassin, fondée en 1503, et qui reçut sa constitution du pape Jules III. Ce fut de cette congrégation que sortirent celles de Saint-Vanne en Lorraine, de Saint-Maur en France, et la congrégation réformée de Cluny; enfin, la congrégation de Valladolid, fondée en Espagne en 1520.

Outre ces diverses congrégations, plusieurs ordres, tels que ceux des bernardins, des feuillants, des récollets, des trappistes, des guillemites, des célestins, des blancs-manteaux, etc., et même certains ordres chevaleresques et militaires, étaient soumis à la règle de Saint-Benoît et considérés comme agrégés à l'ordre des bénédictins à des degrés différents.

— *Bénédictines*. Le premier titre qui soit connu, touchant l'ancienneté de cet ordre religieux, est une sévère réprimande que s'attirèrent les *bénédictines* pour avoir fait cadeau de mouchoirs à des religieux de Saint-Grégoire; et le second est une plainte portée contre elles par un homme qui leur avait donné de grands biens, et qui fut payé par elles de la plus noire ingratitude. Saint Benoît, à qui l'on doit la fondation de l'ordre, ne fut pas satisfait de la conduite de ces religieuses et les blâma fort de ne savoir retenir leur langue, trop facile à médire du prochain : « Retenez votre langue, leur dit-il; car si vous ne vous corrigez, je vous excommunie. »

Elles se corrigèrent, rapportent les historiens, et, après la mort de saint Benoît, elles demeurèrent dans le monastère du Mont-Cassin, où elles menèrent une vie fort régulière. Quelques auteurs ne s'accordent point cependant sur l'époque de la fondation de ce monastère, pas plus que sur le nom de son véritable fondateur, qu'on suppose aussi être sainte Scolastique. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 532 les *bénédictines* occupèrent ce couvent du Mont-Cassin, et que, de là, elles se répandirent bientôt dans toute l'Italie, ainsi que chez les nations voisines.

En France, elles arrivèrent en 544; ce fut sainte Radegonde, femme de Childebert I^er, qui leur fit bâtir un monastère à Poitiers, sous l'invocation de la sainte Croix; peu de temps après, sainte Clotilde leur en fit construire un autre à Chelles, près de Paris; mais aussitôt après leur installation en France, les *bénédictines* trouvèrent la règle de saint Benoît un peu sévère, et préférèrent en choisir une d'une plus facile observance; c'est pourquoi elles substituèrent dans leurs monastères la règle de saint Césaire, puis celle de saint Colomban. Mais, en 742, un concile d'Allemagne prescrivit que toutes les *bénédictines* observeraient la règle de saint Benoît. Elles firent d'abord mine de se soumettre; mais elles ne tardèrent pas à secouer de nouveau le joug, et elles prirent l'habit de chanoinesses, et portèrent des robes blanches et des surplis de toile fine bien empesés. A partir de ce moment, ce fut une lutte continuelle entre l'autorité religieuse et la mauvaise volonté des *bénédictines*, qui, défendant le terrain pied à pied, prétendaient toujours avoir le droit de se diriger par elles-mêmes. Ce fut ainsi qu'on en vit embrasser la règle de Fontevrault et prendre l'habit de cet ordre; d'autres s'habillaient selon leur fantaisie, et, pendant des siècles, il fut difficile de les astreindre à une règle absolue. En 1614, Jeanne de Bourbón, abbesse de Jouarre, retira à ses religieuses le bréviaire de Fontevrault et voulut changer leur vêtement; mais la résistance opiniâtre qu'elles firent détermina l'abbesse à les laisser en paix; toutefois, en 1626, elles finirent par céder, et, sur la fin du XVII^e siècle, toutes les *bénédictines* portaient une robe noire, un scapulaire de même couleur, et, par-dessus la robe, une tunique qui, autant que possible, devait être faite d'une étoffe non teinte. Au chœur et dans les cérémonies, elles portaient un grand habit de serge noire, comme les *bénédictins*.

Il y avait, au XVIII^e siècle, des couvents de *bénédictines* un peu partout : en Champagne, en Flandre, en Lorraine, etc. A Paris, il en fut établi plusieurs : les *bénédictines* de la Ville-Lévêque, les *bénédictines* anglaises, les *bénédictines* de Notre-Dame de Liesse et les *bénédictines* de Notre-Dame de la Consolation. Le premier de ces monastères était situé près de la rue de Suresnes, le second au faubourg Saint-Marcel, le troisième rue de Sèvres, dans les bâtiments qui furent affectés depuis à l'hôpital Necker, et le quatrième dans la rue du Cherche-Midi.

Mais, outre ces quatre grands couvents, qui étaient régulièrement établis et fonctionnaient avec l'autorisation voulue, il existait encore deux autres établissements de *bénédictines:* c'étaient ceux des *bénédictines* de la Consolation et *bénédictines* mitigées; jetons un coup d'œil sur ces *bénédictines* accessoires.

— *Bénédictines de la Consolation*. Le renom que s'étaient acquis les religieuses *bénédictines* et la faveur dont elles jouissaient en France en avaient prodigieusement augmenté le nombre, et plusieurs maisons ou communautés avaient été fondées, sous ce titre, par des personnes pieuses qui, sans calculer les ressources possibles que l'avenir pouvait assurer à ces établissements, se contentaient de réunir plusieurs filles ou femmes dans des bâtiments achetés ou même loués, et les exhortaient à y vivre de leur mieux; ces communautés, sans existence légale, n'offraient aucune garantie, ni morale ni réelle; de ce nombre était celle des *Bénédictines de la Consolation*, établies on ne sait par qui, sans l'approbation d'aucune autorité; aussi, en 1670, le parlement, ému de cet abus, se décida à intervenir, et un arrêt supprima la communauté, en ordonnant que les religieuses rentreraient au couvent où elles avaient fait profession, ou seraient enfermées dans le monastère du Verbe incarné, ce qui s'exécuta.

— *Bénédictines mitigées*. Celles-ci furent établies en 1649 dans un couvent de Paris, situé rue des Postes, et fondé par la veuve du sieur Billard de Carrouge; elles étaient quatre seulement, qui y vivaient sous l'obéissance d'une prieure, nièce de la fondatrice, avec laquelle elles ne tardèrent pas à être en complet désaccord, malgré les exhortations de l'archevêque de Paris, qui tenta vainement de les réconcilier et qui dut finir par les séparer, en 1650. Trois de ces quatre religieuses se retirèrent dans une maison particulière, et l'autre, fidèle à la prieure, alla l'aider à fonder une nouvelle communauté de *bénédictines mitigées*, qui s'appelèrent aussi les *religieuses de la Présentation de Notre-Dame*. Des lettres patentes du mois de décembre 1656 autorisèrent cette fondation; elles furent renouvelées en 1661, et, en 1671, les *bénédictines mitigées* revinrent habiter la rue des Postes, où elles vivaient d'une façon si précaire, que Louis XIV dût accorder une loterie à leur bénéfice, afin de leur venir en aide. La communauté fut supprimée en 1790.

Dès 1795, on vit dans le nord de la France des *bénédictines* tenter avec succès le rétablissement de leur ordre; ce fut d'abord un externat qu'elles ouvrirent à Calais, puis, en 1805, elles se placèrent à la tête des écoles chrétiennes, et plus tard un couvent put s'ouvrir. En Lorraine, elles reprirent possession de leur communauté en 1824. A Lyon, elles rentrèrent dans leur demeure lors de la restauration des Bourbons en France. Un monastère chef-lieu fut fondé dans cette ville par les soins de M^me de Bavos. Des succursales de ce vaste établissement furent créées dans diverses villes, et aujourd'hui la maison-mère de Lyon est en pleine voie de prospérité. Les membres de la communauté se divisent en quatre classes : les religieuses du chœur, les oblates, les sœurs converses et les sœurs. Les premières suivent la règle de saint Benoît. L'habit des religieuses *bénédictines* est de couleur noire. Les constitutions relatives aux règlements de clôture et autres ont été approuvées par la cour de Rome et imprimées en 1853, sous le patronage de l'abbé Plantier, aujourd'hui évêque de Nîmes.

BÉNÉDICTION s. f. (bé-né-di-ksi-on — lat. *benedictio*, même sens; de *bene*, bien; *dicere*, dire). Vœux de bonheur, paroles d'approbation, applaudissements inspirés par la reconnaissance : *S'attirer les* BÉNÉDICTIONS *des pauvres. Mériter les* BÉNÉDICTIONS *de tout un peuple. Elle croissait au milieu des* BÉNÉDICTIONS *de tous les peuples.* (Boss.) *Les airs retentissaient de leurs* BÉNÉDICTIONS *et de leurs actions de grâces.* (Mass.) *S'il est des* BÉNÉDICTIONS *humaines que le ciel daigne exaucer, ce ne sont point celles qu'arrache la flatterie et la bassesse en présence des gens qu'on loue, mais celles que dicte en secret un cœur simple et reconnaissant au coin d'un foyer rustique.* (J.-J. Rouss.) *Les millions de* BÉNÉDICTIONS *que j'ai recueillies ont fait que pas un seul cheveu n'a encore blanchi sur ma tête.* (Raspail.) ‖ Etat d'approbation, d'estime, d'affection universelle : *Ce monde où sa mémoire est en* BÉNÉDICTION. (Fléch.) *La mémoire de M. de Thou est en* BÉNÉDICTION *chez les Français.* (Volt.)

— Grâce, faveur céleste; biens, prospérité que Dieu accorde : *S'attirer les* BÉNÉDICTIONS *du ciel. Et ces bienheureuses prémices ont attiré une telle* BÉNÉDICTION *sur la maison palatine, que nous la voyons enfin catholique dans son chef.* (Boss.) *Dans la connaissance de Dieu se trouve la véritable* BÉNÉDICTION. (Boss.) *Il fallait que Jésus-Christ sortît des patriarches, pour accomplir en sa personne toutes les* BÉNÉDICTIONS *qui leur avaient été annoncées.* (Boss.) *Votre crainte seule, grand Dieu, peut devenir une source de* BÉNÉDICTIONS *durables pour une race fidèle.* (Mass.) *J'entre chez vous avec joie : la* BÉNÉDICTION *de Dieu est sur cette pauvre cabane.* (M^me Cottin.) *Jamais ils ne partaient en course sans avoir imploré la* BÉNÉDICTION *divine.* (Mérim.) *Heureux celui que Dieu fait naître d'une bonne et sainte famille! C'est la première des* BÉNÉDICTIONS *de la destinée.* (Lamart.)

— Fam. Grande abondance, prospérité exceptionnelle qui semble résulter d'une protection particulière du ciel : *Les vignes sont chargées de grappes; c'est une* BÉNÉDICTION. *Quelle* BÉNÉDICTION! *on ne saura que faire des fruits cette année. Voici une année de* BÉNÉDICTION. *C'est un pays de* BÉNÉDICTION *que cette contrée.* ‖ Progrès, développement, résultat quelconque qui dépasse les limites ordinaires : *Elle engraissait, que c'était une* BÉNÉDICTION. ‖ En mauvaise part, Chose excessive en son genre : *Les coups pleuvaient!... c'était une* BÉNÉDICTION. *On nous vole nos fruits! on nous les vole, que c'est une* BÉNÉDICTION. (Picard.)

— Souhaits prononcés, dans une occasion plus ou moins solennelle, et par une personne vénérable à un titre quelconque : *Les* BÉNÉDICTIONS *d'un père, d'une mère, d'un vieillard, d'un mourant. Les enfants de Jacob étaient autour de son lit, demandant sa* BÉNÉDICTION. (Boss.) *Après qu'ils m'eurent très-longtemps harangué, ils me firent présent de leur* BÉNÉDICTION, *qui était le seul bien que j'attendais d'eux.* (Le Sage.) *Dans tous les pays et à toutes les époques, les hommes ont attaché un grand prix à la* BÉNÉDICTION *paternelle.* (Marlès.) *Abstraction faite même de toute idée religieuse, qui ne sent que la* BÉNÉDICTION *d'un homme vertueux, donnée dans une circonstance solennelle, a une puissance réelle?* (Marlès.)

— Fam. *Donner à quelqu'un sa bénédiction*, Le congédier, le renvoyer.

— Relig. Etat, caractère, habitudes de sainteté, de profonde piété : *Enfant de* BÉNÉDICTION. *Maison de* BÉNÉDICTION. *La* BÉNÉDICTION *de Dieu est dans cette famille.*

— Liturg. Action du prêtre qui, étendant la main sur les fidèles, les bénit en prononçant une formule consacrée : BÉNÉDICTION *épiscopale. Fêtes sacrées, mariage fortuné, voile nuptial,* BÉNÉDICTION, *sacrifice, puis-je mêler aujourd'hui vos cérémonies et vos pompes avec ces pompes funèbres, et le comble des grandeurs avec leurs ruines?* (Boss.) *Je jetai les yeux sur le saint ministre qui distribuait sa* BÉNÉDICTION *à ce peuple assemblé.* (Scribe.) Pendant le voyage que Pie VII fit en France, à l'occasion du sacre de Napoléon I^er, une foule immense, assemblée sur la place de la cathédrale, recevait, respectueusement age-

nouillée, la *bénédiction* du saint père. Seul, un jeune homme resta debout, le chapeau sur la tête. Le pape, s'approchant de lui : « Mon enfant, lui dit-il avec une exquise douceur, la *bénédiction* d'un vieillard n'a jamais porté malheur. » A l'instant même, le jeune étourdi tomba à genoux. ‖ Action du prêtre qui, en les aspergeant d'eau bénite et en récitant une prière spéciale, bénit certains objets destinés ou non au service du culte : *La* BÉNÉDICTION *d'une église, d'une chapelle, des fonts baptismaux, d'un cimetière*, etc. *La* BÉNÉDICTION *du pain, de l'eau, d'un cierge. La* BÉNÉDICTION *des drapeaux. La* BÉNÉDICTION *d'un chemin de fer, d'un vaisseau, d'une cloche.* ‖ Prière courte que récite l'officiant avant les leçons de Matines. ‖ A été dit figurém. de ce qui consacre une alliance quelconque : *S'apparenter par les idées, par les services gratuits, par la conformité des intérêts maritimes, par un patronage armé; au besoin, marier les deux peuples et non les deux trônes : voilà la grande politique, voilà la vraie diplomatie, voilà la* BÉNÉDICTION *nuptiale d'une révolution commune et d'une indivisible liberté.* (Lamart.)

— *Bénédiction nuptiale*, Cérémonie du mariage : *N'oubliez pas d'indiquer, sur les lettres d'invitation, l'heure exacte de la* BÉNÉDICTION NUPTIALE. ‖ *Bénédiction apostolique*, Salut que le pape donne aux fidèles de la chrétienté, en tête de toutes ses bulles. ‖ *Bénédiction urbi et orbi*, Bénédiction solennelle que le pape donne du haut du Vatican, le jeudi saint, le jour de Pâques et celui de l'Ascension, à la ville de Rome et à l'univers. ‖ Par ext., dans ce dernier sens : *Le souverain pontife n'est pas seulement le maître de l'Eglise maîtresse, le prince des évêques et des pasteurs, mais encore le précepteur des rois et des peuples; d'une main, il répand des* BÉNÉDICTIONS *sur le monde, et, de l'autre, il accorde des libertés à son peuple*, URBI ET ORBI (***). ‖ *Bénédiction du saint-sacrement*, Bénédiction que le prêtre donne aux fidèles, en tenant le saint-sacrement en main.

— Ecrit. sainte. *Vallée de bénédiction*, Lieu de la tribu de Juda où Josaphat remporta la victoire sur les troupes réunies des Moabites, des Ammonites et des Iduméens.

— Interjectiv. Dieu m'assiste; Dieu vous garde : BÉNÉDICTION ! *je suis perdu.*

— **Antonymes.** Exécration, imprécation, malédiction; blasphème.

— **Encycl.** — *Des bénédictions chez les Juifs.* « Bénir, dit l'abbé Bergier (*Dictionnaire de théologie*), c'est *souhaiter* ou *prédire* quelque chose d'heureux à quelqu'un. » Cette définition ne dit pas assez. Il y a dans l'idée de *bénédiction* autre chose que l'idée de *souhait* et de *prédiction* favorable; bénir, au sens que donnent à ce mot toutes les religions, c'est agir directement et dans un sens heureux sur la destinée d'une personne, si la *bénédiction* porte sur une personne, et s'il s'agit d'une chose, c'est communiquer une vertu bienfaisante, un caractère de sainteté à cette chose.

De tout temps, le père, surtout au lit de mort, a donné sa *bénédiction* à ses enfants. Les patriarches des Hébreux bénissaient leur famille avant de mourir; cette *bénédiction* était comme un acte testamentaire qui donnait à l'un des fils le titre de chef de la famille. On sait que Jacob, avec la complicité de sa mère, obtint frauduleusement, au préjudice de son frère aîné Esaü, la *bénédiction* de son père Isaac et le privilége qui en résultait. Sous la loi de Moïse, il y avait des *bénédictions* solennelles que les prêtres donnaient au peuple dans certaines cérémonies. Moïse dit au grand prêtre Aaron : « Quand vous bénirez les enfants d'Israël, vous direz : *Que le Seigneur vous bénisse et vous conserve; que le Seigneur fasse briller sur vous la lumière de son visage; qu'il ait pitié de vous; qu'il tourne sa face vers vous, et qu'il vous donne la paix!* » Le pontife prononçait ces paroles debout, à voix haute, les mains étendues et les yeux levés vers le ciel. Les prophètes et les hommes inspirés donnaient souvent aussi des *bénédictions* aux serviteurs de Dieu et au peuple du Seigneur. Les psaumes sont pleins de pareilles *bénédictions*. Nous voyons dans le *Livre de Josué* (chap. VIII, vers. 38) qu'arrivé dans la terre promise, le peuple d'Israël fut, par l'ordre de Dieu, rassemblé entre les montagnes d'Hébal et de Garizim, et que l'on prononça sur celle-ci des *bénédictions* pour ceux qui observeraient la loi, et sur l'autre des malédictions contre les prévaricateurs.

Le mot *bénédiction* avait pris, chez les Hébreux, par une extension naturelle, le sens de *bienfait* et celui d'*abondance*. « Celui qui sème avec épargne, disaient-ils, moissonnera peu; et celui qui sème avec *bénédiction* moissonnera avec *bénédiction.* » Jacob souhaite à son fils Joseph les *bénédictions* du ciel, la pluie et la rosée; les *bénédictions* de l'abîme, l'eau des sources; les *bénédictions* des entrailles et des mamelles, la fécondité des femmes et des animaux. Le psalmiste dit au Seigneur : « Vous remplissez toute créature vivante de *bénédictions* ou de l'abondance de vos biens. »

Chez les juifs modernes, la *bénédiction* ne peut être donnée dans les synagogues que par des hommes regardés comme descendants d'Aaron

—*Des bénédictions dans l'Eglise catholique.* L'Eglise catholique admet deux espèces de *bénédictions* : les *bénédictions sur les personnes* et les *bénédictions sur les choses.* Elles se donnent par le signe de la croix, pour faire souvenir les fidèles que les bienfaits de Dieu leur sont accordés par les mérites de la mort de Jésus-Christ. Les *bénédictions* les plus solennelles reçoivent le nom de *consécrations* : on distingue généralement la *consécration* de la *bénédiction*, en ce que la première est accompagnée d'onction. Toutefois, ce n'est pas là un caractère distinctif absolu. La cérémonie de la prise de l'habit religieux, par exemple, est appelée *consécration*, bien qu'on n'y fasse pas usage des saintes huiles. Pour avoir le droit de bénir, il faut être prêtre; parmi les *bénédictions* proprement dites, les unes sont réservées à l'évêque, et ne peuvent, qu'avec son autorisation, être faites par le simple prêtre; les autres peuvent être faites par ce dernier sans qu'il ait besoin d'y être spécialement autorisé. Les évêques et le pape donnent la *bénédiction* au peuple sur leur passage; seuls, ils ont le droit de bénir en particulier et hors des églises. Autrefois, quand ils allaient par la ville ou qu'ils passaient par les bourgs et les villages, on sonnait une petite cloche pour avertir le peuple de venir recevoir leur *bénédiction*. Dans les monuments iconographiques anciens, le pape et les évêques sont souvent représentés donnant la *bénédiction*, soit à la manière latine, soit à la manière grecque. Dans le premier cas, le pape ou l'évêque lève trois doigts de la main droite, le pouce, l'indicateur et le médius, figurant ainsi un alpha et un oméga, afin d'exprimer que Jésus-Christ, source de toute *bénédiction*, est, suivant la parole de l'Évangile, le commencement et la fin, *principium et finis*. Le jour de Pâques, à Saint-Pierre; le jour de l'Ascension, à Saint-Jean de Latran; et le jour de l'Assomption, à Sainte-Marie Majeure; le pape donne solennellement sa *bénédiction urbi et orbi*, à la ville de Rome et au monde entier. La même cérémonie a encore lieu extraordinairement à Saint-Pierre le jour du couronnement d'un pape, et à Saint-Jean de Latran le jour de sa prise de possession.

Nombreuses et diverses sont les *choses* auxquelles s'applique la *bénédiction* catholique. Ce sont d'abord les objets destinés au culte, comme l'eau, le sel, le pain, le vin, l'huile, les rameaux, les cendres, les vases, les linges, les ornements, les cloches, les fonts baptismaux, les autels, les chapelles, les églises, les cimetières, etc. Ce sont ensuite les biens de ce monde, les objets qui servent à la satisfaction de nos besoins temporels, tels que les aliments, les fruits, les animaux, les champs, les jardins, les puits, les fontaines, la besace du voyageur, les caves, le fromage, le lait, le miel, le sel que l'on donne aux bestiaux, les maisons, les navires, la mer, les rivières, les chemins de fer, les drapeaux, les armes, etc. Aucune *bénédiction de choses* n'a lieu sans aspersion; il n'y a d'exception que pour l'encens, le cierge pascal, le pain, le vin et l'eau du sacrifice, l'eau et le sel qui servent à faire l'eau bénite.

— *Bénédiction nuptiale.* V. MARIAGE RELIGIEUX.

— *Bénédiction de l'eau.* La *bénédiction* de l'eau est faite par le célébrant, soit à l'angle de l'autel du côté de l'épître, soit au milieu du chœur devant un pupitre particulier, tous les dimanches avant la procession qui précède la grand'messe. On ne la fait pas les jours de fête, à moins qu'ils ne tombent un dimanche.

— *Bénédiction des cimetières.* Lorsqu'il s'agit de bénir un cimetière nouveau, on élève, dès la veille, au milieu de ce cimetière, une croix de bois devant laquelle on fiche en terre un pieu destiné à porter trois cierges. Le lendemain matin, le célébrant se place vis-à-vis de la croix, et les assistants se rangent de chaque côté. On allume trois cierges, et on les met sur le pieu élevé à cet effet. Plusieurs prières sont récitées, après quoi le prêtre fait le tour du cimetière en l'aspergeant d'eau bénite. Il place ensuite les trois cierges, l'un au sommet, les deux autres sur les deux bras de la croix, et termine la cérémonie par une triple aspersion d'eau bénite sur la croix.

— *Bénédiction des champs.* Lorsque les chenilles, les sauterelles et autres insectes ravagent les moissons, les curés, avec la permission de l'évêque, font la *bénédiction* des champs. Ils se transportent au milieu de la campagne, se placent dans un endroit élevé, et là, revêtus d'un surplis et d'une étole violette, ils récitent quelques prières pour demander à Dieu d'exterminer les insectes nuisibles. Ces prières sont toujours accompagnées d'aspersion d'eau bénite.

— *Bénédiction de la chair.* En Espagne et dans quelques églises de France voisines de l'Espagne, on bénit publiquement de la chair. Voici l'origine de cette coutume : L'hérésie des priscellianistes s'étant répandue en Espagne et dans la Guyenne, les Pères ne se contentèrent pas de la condamner par leurs écrits et par leurs discours, ils établirent l'usage de bénir la chair, affirmant ainsi que la chair était la créature de Dieu, et non, comme le voulaient les priscellianistes, une production du diable.

— *Bénédiction des rameaux.* Elle se fait le dernier dimanche de carême. Elle ne se distingue en rien des *bénédictions* ordinaires des choses. Les rameaux bénits sont considérés par certaines personnes comme des préservatifs contre toutes sortes de maux, surtout contre la foudre. Elles ont soin d'en attacher en différents endroits de leur demeure.

—*Bénédiction des saintes huiles ou du chrême.* Cette *bénédiction* se fait solennellement et en grande cérémonie le jeudi saint. Tout le clergé, et surtout le célébrant, les diacres et sous-diacres assistants doivent y être revêtus de parements blancs. Quand on a consacré les saintes huiles, on les porte en procession à la sacristie, et l'on brûle les anciennes. Le chrême est employé dans l'administration des sacrements de baptême, de confirmation, d'ordre, d'extrême-onction, au sacre des souverains, dans la consécration des calices, des patènes, dans celle des églises et dans la bénédiction des cloches. Pour accorder aux prêtres le droit de bénir le chrême du baptême et celui de l'extrême-onction, les évêques exigeaient autrefois une contribution appelée *denarii chrismales*, payée aujourd'hui par les fabriques.

— *Bénédiction de la première pierre d'une église.* La première pierre que l'on pose pour l'édification d'une église doit être solide, angulaire; il faut de plus qu'elle soit bénite par l'évêque du lieu ou par un prêtre délégué. Voici les cérémonies de cette *bénédiction* : La veille, sur le lieu destiné à l'emplacement du grand autel, le prêtre qui doit faire la *bénédiction* plante en terre une croix de bois de grandeur considérable. Le jour suivant, il se rend en procession devant cette croix, et, s'étant assis, il fait une petite exhortation aux assistants pour leur expliquer le sens de la cérémonie et les exciter à prier Dieu de donner à leur vertu un fondement solide. Ce discours terminé, l'officiant bénit la croix d'abord et la pierre ensuite. Les aspersions sont accompagnées de prières relatives à la cérémonie. Un clerc présente ensuite un couteau au prêtre, qui trace une croix de chaque côté de la pierre, et récite ensuite plusieurs prières. Le célébrant, accompagné de ses assistants, se rend au lieu où se doit poser la première pierre; il la place lui-même dans le fondement de l'église, en disant ces paroles : « Au nom de Jésus-Christ, nous plaçons cette première pierre dans ce fondement, afin que la véritable foi, la crainte de Dieu et la charité fraternelle règnent ici, et que ce lieu soit destiné à invoquer et à louer le nom de Dieu. » Le maçon consolide ensuite la pierre avec du mortier; le célébrant jette encore de l'eau bénite dessus et tout autour de l'emplacement destiné à la constrution de l'église.

— *Bénédiction des cloches.* La *bénédiction* des cloches, appelée vulgairement *baptême* des cloches, est une cérémonie dont l'institution est généralement attribuée au pape Jean XIII (972). Il paraît certain qu'elle remonte à une date beaucoup plus ancienne, puisque nous voyons Jean IV, au VIIe siècle, bénir la grosse cloche de Saint-Jean de Latran et lui donner son nom. Comment se fait cette *bénédiction?* Le célébrant, couvert d'une chape blanche, exorcise et bénit le sel et l'eau, lave avec l'aspersoir le dedans et le dehors de la cloche, fait en dehors sept onctions en forme de croix avec l'huile des malades, et sept en dedans avec le saint chrême, puis demande à haute voix au *parrain* et à la *marraine*, qui *sont en général gens de qualité*, le nom ou les noms des saints sous l'invocation desquels ils veulent que la cloche soit bénite; après quoi il frappe trois fois la cloche avec le battant, ce que font également le parrain et la marraine. Il termine la cérémonie en plaçant sous la cloche un encensoir fumant, et en faisant sur elle un dernier signe de croix. L'évêque seul a le droit de bénir les cloches; mais il peut déléguer à un prêtre cette fonction.

— *Bénédiction de la rose d'or.* On voit dans certains cas les papes faire présent d'objets bénits par eux, auxquels la dévotion attache une très-haute valeur, tels que *agnus Dei*, chapelets, médailles, etc. La *rose d'or* est d'un prix bien supérieur encore. La *bénédiction* de la *rose d'or* a été instituée par le pape Urbain V, en 1366. Ce pontife, voulant donner une marque particulière de son estime à Jeanne, reine de Sicile, bénit solennellement, le quatrième dimanche de carême, une rose d'or qu'il envoya à cette princesse. Il rendit en même temps un décret ordonnant que chaque année, à la même époque, on en bénirait une semblable. La *bénédiction* de cette rose se fait dans la chambre des parements, avec de l'encens, de l'eau bénite, du baume et du musc. Le pape sort ensuite pour se rendre à la chapelle, et, tenant de la main gauche la rose d'or, qu'un cardinal-diacre lui a présentée, il donne de la main droite aux fidèles les bénédictions accoutumées. Arrivé à la chapelle, il remet la rose au cardinal-diacre, et celui-ci à un clerc, qui la dépose sur l'autel. Un cardinal-prêtre chante la messe; le sacré collége y assiste en soutanes couleur roses sèches. Après la messe, Sa Sainteté fait présent de la rose d'or à celle des princesses ou des églises du monde chrétien qu'elle affectionne particulièrement, et à cet effet il la remet à un cardinal ou à un autre officier de la cour papale, chargé de la porter à sa destination.

— *Des bénédictions chez les protestants.* Dans les églises protestantes, l'office religieux se termine par la *bénédiction* dont Moïse a prescrit les paroles; en certains pays, elle est accompagnée du signe de la croix. Les ministres protestants prononcent encore des *bénédictions* en imposant les mains, pour le baptême des enfants, la confirnation des catéchumènes, la consécration des pasteurs, le mariage, etc. Mais ils ne bénissent que les personnes et repoussent les *bénédictions* de choses comme des superstitions. Contre cet émondage que le protestantisme a fait subir au culte, les théologiens catholiques allèguent l'exemple de Jésus-Christ, l'autorité de saint Paul, la continuité de la tradition. « Quand Jésus, disent-ils, voulut faire le miracle de la multiplication des pains, il les *bénit*; quand il institua l'eucharistie, il *bénit* le pain qui allait devenir son corps; il *bénit* encore le pain qu'il donna, le jour de sa résurrection, aux disciples d'Emmaüs. » Saint Paul n'a-t-il pas dit : « Toute créature de Dieu est sanctifiée par la parole et la prière, » c'est-à-dire par la *bénédiction*. La *bénédiction* des choses est donc un usage apostolique. L'Eglise a toujours consacré ce qui sert au culte divin, habits sacerdotaux, vases de l'autel, temples dans lesquels on célèbre les saints mystères; elle témoignait ainsi de la haute idée que lui donnait de ces mystères sa croyance à la présence réelle. Comme les protestants ont abandonné cette croyance, il leur a fallu supprimer tout cet appareil extérieur de *bénédictions* qui en était le produit naturel et dont elle était la raison d'être. En réduisant le dogme, ils ont dû nécessairement réduire et appauvrir le culte. L'autel, le temple était devenu vide; il n'y avait plus lieu de le bénir. Mais c'est vainement qu'ils se sont efforcés de prouver que les *bénédictions*, par eux repoussées, étaient d'institution moderne; il est certain que ces *bénédictions* se trouvent dans le sacramentaire de saint Grégoire; celui-ci était dans le fond le même que celui du pape Gélase, qui vivait au Ve siècle, et ce pape n'en était pas le premier auteur. Aussi sont-elles encore usitées chez les différentes sectes des chrétiens orientaux, séparées de l'Eglise romaine depuis plus de douze cents ans.

— *Des bénédictions considérées au point de vue rationaliste.* L'exemple de Jésus-Christ, l'autorité de saint Paul, la continuité de la tradition étaient des raisons qu'on pouvait opposer au protestantisme; il fallait chercher d'autres arguments contre le rationalisme. Au XVIIIe siècle, l'apologétique tourne ses efforts de ce côté. Il est curieux de voir comment l'abbé Bergier défend devant les rationalistes de son temps les formules de *bénédiction* instituées par l'Église. « Quand on se rappelle, dit-il, la multitude des *superstitions* du paganisme et la *nécessité* d'en déshabituer les nouveaux fidèles; quand on sent combien il est *important* de rappeler aux hommes que tous les biens de ce monde sont des dons de Dieu, qu'il faut en faire un usage modéré, que Dieu ne nous les accorde pas pour nous seuls, etc., on *conçoit pourquoi* l'Église a institué des formules de *bénédiction* de toute espèce, pourquoi elle bénit les maisons et les campagnes, les fontaines et les rivières, les animaux et les aliments, etc. Le commun des païens croyait que toutes les parties de la nature étaient animées par des esprits ou génies, qu'ils adoraient; les philosophes, défenseurs de l'idolâtrie, soutenaient que les aliments et les autres choses usuelles étaient un présent de ces génies ou démons; les marcionites et les manichéens prétendaient que tous les corps avaient été formés par un mauvais principe, ennemi de Dieu. Pour combattre toutes ces erreurs et en désabuser les fidèles, *rien n'était plus convenable que les bénédictions* de l'Église..... Dans les grandes villes, où l'on se débarrasse tant qu'on peut de l'extérieur de la religion, où l'on traite de dévotions populaires les pratiques les plus louables, on a perdu l'usage dont nous parlons; mais le peuple des campagnes, qui se sent plus immédiatement sous la main de Dieu, qui voit souvent sa fortune et ses espérances détruites par un fléau, qui conçoit que rien ne peut prospérer si Dieu n'y met la main, recourt plus souvent aux prières de l'Église, y ajoute des bonnes œuvres, des aumônes, quelque service rendu aux pauvres, etc. *La religion conserve ainsi et nourrit en lui des sentiments d'humanité.* » Le passage qu'on vient de lire porte sa date avec lui; personne, à coup sûr, ne l'attribuera à un théologien du XVIIe siècle. Il est visible que l'abbé Bergier a respiré l'atmosphère intellectuelle d'une époque où la foi au *sacré*, pris dans un sens précis et positif, est profondément atteinte. Il raisonne en politique et en moraliste bien plus qu'en croyant. Ce n'est pas de l'efficacité surnaturelle des *bénédictions* qu'il s'occupe, c'est de leur portée morale et sociale. Il ne paraît voir en ce pieux usage qu'un moyen bienfaisant de gouvernement religieux. « Il était *nécessaire*, dit-il, de détruire les superstitions païennes et manichéennes. Il *importait* d'entretenir et de nourrir dans le cœur du peuple la foi à la Providence et les sentiments d'humanité qui en découlent! » Singulier moyen, en vérité, de désabuser les esprits des croyances manichéennes, que de bénir les choses inanimées! N'était-ce pas agir comme si toute la nature créée avait besoin d'être sanctifiée, purifiée par la parole de Dieu et par la prière? N'était-ce pas la supposer livrée au mal, et, par conséquent, confirmer le manichéisme? La vérité est que les *bénédictions* données aux choses matérielles furent, à l'origine, provoquées par la croyance au mauvais principe, et qu'elles eurent pour effet naturel d'entretenir cette croyance au lieu de la détruire. Les pieux siècles du moyen âge sont précisément les beaux

temps du manichéisme pratique. On y voit fleurir les *bénédictions*, mais en même temps les malédictions. Les unes sont la contre-partie des autres ; elles se soutiennent mutuellement dans l'esprit; elles sont le produit d'une même situation mentale, et comme l'envers et l'endroit d'une même idée. Si tout bien dans la nature vient immédiatement d'une volonté, pourquoi tout mal ne viendrait-il pas immédiatement d'une autre volonté? et si l'une de ces volontés a des ministres et peut se manifester par la parole de ces ministres, pourquoi n'en serait-il pas de même de la seconde? Le prêtre qui, en bénissant, éloigne les épidémies et donne les récoltes abondantes, a pour pendant le sorcier, qui, avec des paroles magiques, fait périr les troupeaux, comme Dieu a pour pendant le démon, comme le Christ a pour pendant l'Antechrist. Satan se glisse partout et vient tout souiller; il faut le chasser et mettre Dieu à sa place. C'est une lutte incessante, car Satan est opiniâtre et ne se tient jamais pour battu. Entre ces deux puissances rien de neutre; plus de nature; il n'y a dans le monde que des forces surnaturelles, les unes célestes, les autres diaboliques. Qu'on imagine les sentiments de haine, de mépris et de peur qui devaient naître d'une telle conception. Aujourd'hui, nous avons retrouvé la nature; la science dissipe les fantômes qui empêchaient nos pères de la voir; elle nous apparaît dans sa beauté sereine, dégagée, affranchie de ces volontés capricieuses de dieux et de démons toujours en guerre les uns avec les autres, soumise, en tous les êtres qu'elle renferme, à des lois constantes, qui enchaînent ses opérations. Sur cette nature impassible, la *bénédiction* du prêtre n'a pas plus de puissance que la malédiction du sorcier; la première est à la veille de disparaître comme la seconde devant la lumière croissante de la science, devant la puissance croissante de l'industrie, c'est-à-dire du travail dirigé par la science. Les *dévotions populaires* ne se maintiennent plus qu'au fond des campagnes, là où règne l'ignorance, là où le travail mérite à peine ce nom, parce qu'il n'est pas conscient de lui-même, là où la vie n'est qu'une attente, une soumission prolongée, une sorte de demi-sommeil. « La science, dit M. Pierre Leroux, nous a enseigné une autre route, pour parvenir à la direction et au bon gouvernement des choses matérielles, que celle qui était la conséquence de la théorie des démons. »

Voilà les *bénédictions* des choses condamnées par la raison. Supposer, dit-elle, qu'un objet puisse recevoir de quelques paroles et de quelques signes des propriétés bienfaisantes, un caractère de sainteté, c'est du *fétichisme*. Mais cette condamnation doit-elle s'appliquer également aux *bénédictions* de personnes? M. Pierre Leroux ne l'entend pas ainsi; il croit à l'efficacité de la *bénédiction* dans l'ordre de la vie intellectuelle ou spirituelle; son âme religieuse appelle l'institution d'un nouveau pouvoir social, d'une nouvelle Eglise qui remplace, dans l'exercice précieux du droit de bénir, l'Église du moyen âge. « Que le protestantisme et la philosophie, dit-il, aient supprimé complétement les *bénédictions* de choses, c'est fort bien fait. Ils ont affranchi l'homme, ils l'ont guéri d'une affreuse maladie. Mais partir de là pour détruire jusqu'à l'idée même de la *bénédiction*, c'est faire une confusion déplorable. De ce qu'il est absurde, dans l'état actuel de nos consciences, de bénir les choses matérielles, faut-il en conclure que cette pratique soit fausse dans l'ordre spirituel? Inexplicable quand il s'agit de la vie extérieure à nous, elle est non-seulement explicable, mais d'une évidente vérité dans l'ordre de la vie spirituelle. Ce qui serait au contraire inexplicable, c'est qu'ayant la vie spirituelle et ayant de plus la faculté de nous la communiquer, nous n'eussions pas, dans certains moments, la puissance de la concentrer et de la répandre sur d'autres. Qui, dans la *bénédiction* donnée par un père honnête homme, en un moment solennel, à son fils bien méritant, a pu ne voir qu'un souhait sans efficacité et sans effet, une parole vaine, des sons en l'air, une main qui s'agite, une langue qui balbutie? La *bénédiction* paternelle est déjà pour les hommes, même les moins religieux, quelque chose de plus qu'un souhait; elle a toujours paru avoir de l'efficacité par elle-même. Il y a une explication très-naturelle du bien que la *bénédiction*, quand elle est réelle et méritée, peut procurer à un homme. En effet, cet homme n'est-il pas consacré aux yeux des autres hommes? Les mérites de celui qui le bénit *ne lui sont-ils pas naturellement comptés* dans une certaine mesure? Qui voudrait nier cette transmission serait forcé de nier toute valeur à la volonté humaine. On serait même plus fondé à nier, par exemple, le droit légal d'adoption, et encore à plus forte raison toute faculté de tester relativement à la propriété, qu'à nier cette sorte d'*adoption morale*. Rejeter *tout reflet du mérite d'un homme sur un autre homme* serait la complète dissolution de la société spirituelle. Or, *cette réversion ayant lieu naturellement*, il s'ensuit que Dieu, sans rien changer à ses voies, et sans aucun miracle, protége et bénit celui qu'un homme vertueux bénit justement. On ne peut nier au moins que cette manière d'agir par l'intermédiaire des hommes, qui récompensent le mérite là où il leur est signalé, ne soit une des voies de la Providence divine. »

Comme on le voit, M. Pierre Leroux, pour expliquer l'efficacité qu'il attribue aux *bénédictions* de personnes, suppose une loi providentielle de réversion des mérites. Sa philosophie le ramène au christianisme. D'abord, cette loi, si elle n'est justifiée par une révélation, si elle n'est qu'une pure hypothèse philosophique, offre une base bien fragile à l'institution de *bénédictions* privées et publiques. Avec le surnaturel croule la révélation, la prophétie; avec la révélation s'en va la distinction du sacré et du profane, la foi positive à l'action de Dieu sur les hommes, à l'action des hommes sur Dieu. Ces ruines faites, quel sens voulez-vous que conservent vos *bénédictions?* En outre, la raison et la conscience, affranchies des liens du surnaturalisme, ne sauraient admettre l'existence de cette prétendue loi de réversion des mérites. *A chacun selon ses œuvres*, telle est la formule des sanctions rationnelles. La responsabilité est personnelle, le mérite est personnel, intransmissible comme le démérite, parce qu'il est le produit de l'activité libre. La transmission du mérite par voie d'adoption doit être repoussée, comme la transmission du démérite par hérédité.

Bénédiction des blés dans l'Artois (LA), tableau de M. Jules Breton, musée du Luxembourg. Cette toile, qui a été exposée en 1857 et qui a valu à l'artiste une médaille de 2e classe, représente une procession qui se déroule dans un sentier frayé à travers les épis jaunissants. En tête, des jeunes filles, vêtues de blanc, portent une statue de la Vierge; le curé suit, placé sous un dais de velours rouge et élevant le saint-sacrement, devant lequel s'inclinent les bonnes femmes agenouillées sur le passage; derrière, s'avancent gravement les notables du pays, engoncés dans leurs habits du dimanche; le garde champêtre, tricorne en tête et sabre au poing, ferme la marche et écarte les enfants qui veulent approcher. Au loin, les premières maisons du village apparaissent au milieu des arbres. « La vérité de cette scène n'est nullement criarde, a dit M. Paul de Saint-Victor; pourtant, quelques-uns des personnages frisent de près la caricature; mais ils sont si francs, si pieux, si sincères que l'ironie s'efface et devient de la rêverie. Ce groupe virginal, ces femmes prosternées, ce vieux prêtre dont les mains tremblent sous le poids de l'ostensoir, ce ciel d'été qui comble de lumière la pompe villageoise, tout cela émeut, attendrit et fait lever dans la mémoire la fraîche aurore des souvenirs de l'enfance. La scène est aussi bien rendue que sentie : le cortége se distribue avec un ordre parfait; chaque personnage est à son plan; les têtes qui, vues de près, paraîtraient plaquées, reprennent, à distance, leur juste relief. C'est un trait de peintre que d'avoir détaché les figures en vigueur sur le champ de blé, qui se détache à son tour sur le bleu du ciel. Cette large entente des valeurs du ton n'est pas le fait d'un coloriste ordinaire. » L'éloge n'a rien d'excessif; mais il est juste d'ajouter que la lumière dont l'artiste a enveloppé ses figures pèche par une certaine âpreté, et que le dessin n'a pas cette fermeté, cette distinction dont M. Breton a fait preuve dans des ouvrages d'une date plus récente, notamment dans les *Faneuses*, du Salon de 1865. La *Bénédiction des blés* a été lithographiée par M. A. Colette.

Bénédiction d'Isaac, de Jacob, titres de plusieurs tableaux de maîtres. V. ISAAC, JACOB.

BÉNÉDICTIONNAIRE s. m. (bé-né-dik-sio-nè-re — rad. *bénédiction*). Liturg. Livre qui contient les formules des bénédictions : *La bibliothèque de Rouen possède le* BÉNÉDICTIONNAIRE *d'Æthelgarde ou de l'archevêque Robert, qui est du* xe *siècle.* (Bachelet.)

BENEDICTIS (Jean-Baptiste DE), théologien et jésuite italien, né à Ostuni en 1620, mort en 1706. Il enseigna la philosophie et la théologie, d'abord à Lupia, puis à Naples. Adversaire opiniâtre des doctrines de Descartes, comme de celles de Baius et de Jansénius, il se fit beaucoup d'ennemis par ses discussions violentes, et il fut obligé de quitter Naples. Il a laissé un grand nombre d'écrits sur ces matières, les uns en latin, les autres en italien, notamment : *Analecta poetica, etc.* (Naples, 1686); *Philosophia peripatetica* (Naples, 1687-1692, 4 vol. in-8o).

BENEDICTUS (A.-S. Josepho), compositeur de musique, né à Nimègue en 1642, mort en 1716. Il avait pour nom de famille *Buns;* mais il est surtout connu en France sous celui du *Grand-Carme*, parce qu'il appartenait à l'ordre des carmes déchaussés. Il fut organiste, puis sous-prieur du couvent de Boxmeer, près de Bois-le-Duc. Ses compositions musicales, remarquables par la clarté et la simplicité du style, lui acquirent, lorsqu'elles parurent, une assez grande réputation. On a publié de lui un recueil de messes, litanies, motets, etc. (Anvers, 1666, in-4o); un second, intitulé *Encomia sacra musica, etc.* (Utrecht, 1684); un troisième, sous le titre de *Orpheus Elianus* (Amsterdam, in-fol.), etc.

BENEDIKTOF (Wladimir), poëte lyrique russe, né vers 1810. Après avoir fait partie du corps des cadets de Pétersbourg, il quitta le service militaire pour la carrière administrative. On ne connaît de lui qu'un volume de *Poésies*, publié en 1832; mais nul recueil poétique ne jouit de la même popularité en Russie. Trois ou quatre pièces sont célèbres à l'étranger, notamment : la *Mer*, les *Trois Formes*, le *Tombeau*, etc.

BÉNEF (bé-nèf). Abréviation usitée dans le commerce pour représenter le mot *bénéfice*.
— s. m. Fam. Bénéfice : *Un billet, mon maître, moins cher qu'au bureau! Deux francs cinquante de* BÉNEF! (Alb. Second.) *Reste dix-sept francs de* BÉNEF *net.* (De Pène.)

BENEFIALE ou **BENEFIAL** (Marco), peintre italien, né à Rome en 1684, mort en 1764; élève de Bonaventura Lamberti. Il prit pour modèles les Carrache et le Dominiquin, et fut l'un des peintres les plus distingués de l'époque de décadence artistique où il vécut. Il eut malheureusement un talent très-inégal, et l'on trouve dans son œuvre des morceaux très-faibles à côté de pages vraiment belles. Ses meilleurs ouvrages sont : à Rome, le *Prophète Jonas*, peint à l'huile, par ordre de Clément XI, sur un des piliers de Saint-Jean de Latran; la *Flagellation*, dans l'église des Stigmates; les peintures de la chapelle de Sainte-Marguerite, dans la basilique de l'Ara Cœli, et *Saint Secundinus*, dans l'église des pères de la Passion; à Ancône, la *Vierge enfant allant au temple*, dans l'église Santa-Maria della Piazza; à Viterbe, divers sujets de la vie de saint Laurent et de saint Etienne, dans la cathédrale. Marco Benefiale fut nommé chevalier de l'académie de Saint-Luc et dirigea pendant quelque temps l'Ecole du nu au Capitole; mais le langage cynique et par trop piquant dont il assaisonnait ses préceptes, si l'on en croit Lanzi, servit de prétexte à ses rivaux pour le faire expulser de l'académie. Son mérite supérieur avait naturellement excité des jalousies, et il s'était fait de nombreux ennemis en critiquant le maniérisme de ses contemporains. Le portrait de Benefiale, peint par l'artiste lui-même, figure dans la collection de la galerie des Offices.

BÉNÉFICE s. m. (bé-né-fi-se — lat. *beneficium*, même sens; de *bene*, bien; *facere*, faire). Gain, profit résultant de la différence en plus du prix auquel on a vendu un objet avec celui qu'il avait coûté : *Faire de beaux* BÉNÉFICES. *Si le prix courant d'une marchandise est élevé, l'espoir de réaliser de hauts* BÉNÉFICES *fait naître de nouveaux producteurs.* (Droz.) *Il forma avec eux, pour six ans, une société dans laquelle il se réserva un tiers des* BÉNÉFICES. (Mignet.) *L'entrepreneur commande le produit et garde le* BÉNÉFICE; *le salarié exécute le produit et abandonne le* BÉNÉFICE. (Proudh.)
— *Bénéfice brut*, Celui qui est calculé sans déduction des frais, c'est-à-dire qui est tout simplement égal à la différence entre le prix d'achat et le prix de vente. ‖ *Bénéfice net*, Bénéfice réel qu'on reconnaît après avoir déduit du bénéfice brut la part qui lui est proportionnellement afférente dans la somme des frais et dépenses de la maison : *Cela fait bien, pour ma part de* BÉNÉFICE NET, *cent soixante-deux mille francs quatre-vingt-cinq centimes.* (Scribe.) *Le monopole du tabac produit plus de cent millions de* BÉNÉFICE NET *à l'Etat.* (A. Karr.)
— Par ext. Avantage d'une nature quelconque : *Combien d'hommes, capables de se distinguer dans leur état, sont condamnés à travailler toute leur vie au* BÉNÉFICE *d'autrui!* (Droz.) *Le peuple a les charges de la société, d'autres en recueillent les* BÉNÉFICES. (Lamenn.) *On n'a jamais renversé un tyran qu'au* BÉNÉFICE *plus ou moins immédiat d'un autre tyran.* (A. Karr.) *Comment, madame, vous n'avez pas retiré de ma prétendue mort le* BÉNÉFICE *de votre liberté!* (Méry.) *La vertu seule procure un* BÉNÉFICE *certain.* (Latena.)
— Privilége : *Tous les habitants sont tenus de loger au moins un soldat chacun; lui seul jouit d'un* BÉNÉFICE *exceptionnel.* (***) *Caïus Gracchus proposa de conférer le droit de cité aux alliés jouissant du droit latin, et d'étendre même ce* BÉNÉFICE *à tous les habitants d'Italie.* (Napol. III.)
— Avantage qu'une chose procure : *Compter sur le* BÉNÉFICE *des événements. Grâce au* BÉNÉFICE *de toutes ces circonstances, il a réussi. Cellamare attendait du secours du* BÉNÉFICE *du temps ou des inegalités de la Hollande.* (St-Sim.) *Jugurtha, qui attendait tout du* BÉNÉFICE *du temps, ne songeait qu'à amuser le consul et à tirer les choses en longueur.* (Vertot.)
— Ironiq. Perte, inconvénient ou désagrément : *J'ai acheté cher et vendu bon marché; le beau* BÉNÉFICE! *J'enrage toute la journée; c'est tout mon* BÉNÉFICE. *Il n'a pas eu d'autre* BÉNÉFICE *à la guerre que d'échanger sa jambe de chair contre une jambe de bois.*
— Fig. Point établi; restriction posée : *Sous le* BÉNÉFICE *de cette observation, de cet aveu, de cette concession, je poursuis mon raisonnement.*
— *C'est tout bénéfice*, La somme des frais étant nulle ou très-minime, tout le rendement de l'affaire pourra passer pour bénéfice : *Ce cheval ne m'a rien coûté, et je l'ai vendu bien cher;* C'EST TOUT BÉNÉFICE. *Ces prairies n'exigeant aucune culture,* TOUT Y EST BÉNÉFICE. ‖ C'est un avantage sans inconvénient : *Quand une femme est belle et qu'elle est sage en même temps,* C'EST TOUT BÉNÉFICE *de l'épouser.*
— Banq. Intérêt prélevé sur une somme prêtée, sur un effet de commerce escompté avant l'échance : *Il est dû sans doute un* BÉNÉFICE *aux banquiers; ils font des frais pour entretenir une correspondance; enfin, il donnent leur temps et leurs soins.* (Condill.)
— Comm. Nom que donnent les juifs d'Amsterdam aux diamants de rebut, très-bruns de couleur.
— *Bénéfice d'aunage*, Profit que l'on retire de la bonne mesure que donnent les fabricants aux détaillants : *Dans quelques fabriques de toiles, le* BÉNÉFICE D'AUNAGE *est quelquefois d'un cinquième.*
— Constr. *Bénéfice de l'entrepreneur*, Somme allouée à l'entrepreneur pour le récompenser de ses soins et de ses peines, couvrir l'intérêt de ses avances, ainsi que les risques auxquels il s'expose en se chargeant d'exécuter certains travaux, ce que l'on évalue d'ordinaire au dixième du total de tous les éléments du prix des travaux.
— Théâtr. *Représentation à bénéfice*, Celle dont la recette ou une portion de la recette est abandonnée par l'administration à un artiste ou à toute autre personne : *La* REPRÉSENTATION *de ce soir est* AU BÉNÉFICE *d'un jeune conscrit. Il y a demain, à l'Opéra, une* REPRÉSENTATION À BÉNÉFICE.
— Jurispr. Privilége, faculté, avantage, droit considéré par rapport à la source d'où il émane, à l'auteur dont on le tient : BÉNÉFICE *de la loi. Il jouissait de ce droit par* BÉNÉFICE *du prince. Ne leur ôtons point la liberté de conscience, dont ils jouissent par le* BÉNÉFICE *des édits.* (J.-L. de Balz.) *Le petit-fils du conseiller de Henri IV, qui avait rédigé le texte de l'édit de Nantes, fut roué pour avoir revendiqué le* BÉNÉFICE *de l'acte royal.* (Lamart.) ‖ *Bénéfice d'âge*, Privilége accordé à un mineur de gouverner lui-même ses biens jusqu'à sa pleine majorité. ‖ *Lettres de bénéfice d'âge*, Lettres de chancellerie qui conféraient ce privilége : *Les* LETTRES DE BÉNÉFICE D'ÂGE *ont été abolies par la loi du 8 septembre* 1790. ‖ *Bénéfice de compétence*, Privilége accordé, dans certains cas, au débiteur poursuivi, de retenir de ses biens ce qui lui était nécessaire pour subsister. ‖ *Bénéfice de discussion*, Droit accordé à celui qui a cautionné un débiteur d'exiger que le créancier discute d'abord ce débiteur, c'est-à-dire épuise contre celui-ci toutes les voies légales d'exécution, avant de se retourner contre la caution. C'est aussi le droit accordé au tiers détenteur d'un immeuble hypothéqué de demander qu'avant de saisir cet immeuble, on vende les autres immeubles affectés à la garantie de la même dette. ‖ *Bénéfice de division*, Droit dont jouissent les personnes qui ont cautionné conjointement le même débiteur, de ne pouvoir être poursuivies solidairement pour le tout, mais seulement pour leur part et portion. ‖ *Bénéfice de subrogation*, Avantage accordé à la caution qui a payé la dette qu'elle avait cautionnée, de pouvoir exercer contre le débiteur toutes les actions qui appartenaient au créancier qu'elle a désintéressé.
— *Bénéfice de cession*, Faculté accordée à un débiteur d'abandonner tous ses biens à ses créanciers, pour se soustraire à la contrainte par corps : *Sa position commerciale était tellement désespérée qu'il ne put en sortir que par un* BÉNÉFICE DE CESSION. ‖ *Bénéfice de cession d'actions*, Droit reconnu à Rome au fidéjusseur, d'exiger que le créancier qu'il désintéresse lui cède, dans la quittance, les actions qu'il avait contre le débiteur et, s'il y a lieu, contre les autres fidéjusseurs. Ce bénéfice est passé dans notre législation et devenu le bénéfice de subrogation.
— *Bénéfice d'inventaire*, Mode d'acceptation des successions qui, moyennant l'accomplissement de certaines formalités, assure à l'héritier de ne pas être tenu des dettes du défunt au delà des forces de la succession : *Mon fils a accepté la succession de sa mère sous* BÉNÉFICE D'INVENTAIRE. *La loi subordonne à deux formalités l'acceptation sous* BÉNÉFICE D'INVENTAIRE. (A. Caumont.) ‖ Dans le langage commun, *Sous* ou *par bénéfice d'inventaire*, Avec restriction, avec réserve de vérification; conditionnellement : *J'accepte, mais* SOUS BÉNÉFICE D'INVENTAIRE. *Je vous crois* SOUS BÉNÉFICE D'INVENTAIRE. *Voiture ne croyait en Dieu que* PAR BÉNÉFICE D'INVENTAIRE. (Ménagiana.) *Les ambassadeurs de toutes les puissances amies de la France,* SOUS BÉNÉFICE D'INVENTAIRE, *étaient en ce moment réunis dans le salon de l'opulent sénateur.* (Balz.)

Un païen qui sentait quelque peu le fagot,
Et qui croyait en Dieu, pour user de ce mot,
Par bénéfice d'inventaire,
Alla consulter Apollon.

LA FONTAINE.

— Antiq. rom. Concession de terres, faite aux vétérans ou aux colons. ‖ Promotion à un grade supérieur dans la milice romaine. ‖ *Registre des bénéfices*, Registre sur lequel on inscrivait les noms de ceux qui avaient servi dans la cohorte prétorienne et de ceux qui avaient reçu ou qui avaient droit de recevoir un bénéfice. ‖ *Bénéfice d'abstention*, Chez les Romains, Faveur accordée aux héritiers d'un père de famille de rester complétement étrangers à l'hérédité, pour ne pas en supporter les charges.
— Hist. Nom que l'on donnait aux terres conquises dans la Gaule par les Francs, et que les chefs ou princes distribuaient à leurs compagnons d'armes : *Originairement, les* BÉNÉFICES *ou fiefs n'étaient donnés qu'à vie; ensuite ils devinrent héréditaires.* (Acad.)

— Droit canon. Revenu attaché d'une façon inséparable à un titre, à une dignité ecclésiastique; le titre, la dignité elle-même : *Aller solliciter à Rome un* BÉNÉFICE. *Pour être pourvu d'un* BÉNÉFICE, *il suffit d'être tonsuré.* (Trév.) *J'obtins un petit* BÉNÉFICE *de campagne pour mon aumônier.* (Hamilt.) *Se faisait abbé qui pouvait ; j'entends abbé à* BÉNÉFICE. (Hamilt.) *Celui qui ne remplit pas l'office, les devoirs attachés à son* BÉNÉFICE, *soit qu'il réside, soit qu'il ne réside pas, n'a pas droit d'en retirer les fruits, à moins qu'il n'ait été dispensé par qui de droit.* (Card. Gousset.)

Dis-moi, qu'avez-vous fait depuis votre départ?
— Nous venons, mon enfant, de courre un *bénéfice.*
— Un *bénéfice*, toi? — Pour te rendre service.
REGNARD.

Le jeune duc de Guise, qui fut archevêque de Reims, voulant renoncer à tous ses *bénéfices* pour épouser la princesse de Gonzague, dont il était passionnément amoureux, le cardinal de Richelieu lui dit : « Pensez sérieusement à cette affaire; vous avez quatre cent mille livres de revenus en *bénéfices;* vous consentez à les perdre pour une femme : combien d'autres consentiraient à perdre quatre cent mille femmes pour les conserver ! » — L'abbé de Bernis sollicitait un important *bénéfice* auprès du ministre Fleury. Celui-ci, qui désapprouvait la vie mondaine du futur cardinal, lui répondit qu'il ne l'obtiendrait pas tant qu'il serait vivant. « Eh bien ! monseigneur, reprit le jeune abbé en s'inclinant, j'attendrai. »

— Lieu où se trouve l'abbaye, l'église qui produit le revenu : *Un* BÉNÉFICE *bien situé. Résider à son* BÉNÉFICE, *dans son* BÉNÉFICE.

Mais toi, qui ne crains pas qu'un rimeur te noircisse,
Que fais-tu, cependant, seul en ton *bénéfice ?*
BOILEAU.

— On distingue plusieurs espèces de bénéfices ecclésiastiques : *Bénéfice simple* ou *à simple tonsure*, Bénéfice qu'on peut posséder bien qu'on n'ait que la tonsure, et sans être obligé de recevoir les ordres sacrés ni de résider sur les lieux : *Mon frère songea à augmenter ma fortune de cadet, en me nantissant de quelques-uns de ces bénéfices appelés* BÉNÉFICES SIMPLES. (Chateaub.) ‖ *Bénéfice régulier*, Celui qui est possédé par un religieux soumis à une règle monastique : *En général, il n'y a que deux sortes de bénéfices, car tout* BÉNÉFICE *est séculier ou* RÉGULIER. (Trév.) ‖ *Bénéfice séculier*, Celui qu'on peut donner aux séculiers, comme presque toutes les cures : *Tous* BÉNÉFICES *sont présumés* SÉCULIERS, *s'il n'est justifié du contraire.* (Trév.) ‖ *Bénéfice sécularisé*, Bénéfice qui n'est possédé que par des réguliers et qui, par dispense du pape, peut être possédé en commende par des séculiers. ‖ *Bénéfice libre*, Bénéfice possédé par un ecclésiastique, pour en jouir pendant toute sa vie. ‖ *Bénéfice en commende*, Bénéfice dont on a confié pour six mois l'administration à un ecclésiastique qui n'en est pas titulaire. ‖ *Bénéfice à charge d'âmes, ayant charge d'âmes, avec charge d'âmes*, Bénéfice dont le titulaire a juridiction sur une population confiée à ses soins, et à laquelle il doit l'instruction religieuse et l'administration des sacrements. ‖ Fig., dans ce dernier sens, Avantage qui entraîne une responsabilité, qui impose des obligations envers les autres hommes : *La célébrité est un* BÉNÉFICE À CHARGE D'ÂMES. (Chateaub.)

— Il y avait encore, dans le droit ecclésiastique, une foule d'autres bénéfices, distingués les uns des autres par des dénominations particulières, tels que *bénéfices serfs, incompatibles, consistoriaux, non consistoriaux, électifs, manuels, vacants en cour, sacerdotaux*, etc., etc., etc. Comme on le voit, la juridiction ecclésiastique était très-riche en cette nomenclature, qui constituait pour elle une sorte de propriété; mais cette langue barbare n'a plus aujourd'hui aucun sens, et nous l'abandonnons aux dictionnaires qui croient rendre service à la langue en nous déroulant toutes les pièces poudreuses et surannées de ce musée d'antiquailles.

— Par plaisant. Office, charge quelconque : *J'ai envie de ne point jouir du* BÉNÉFICE *d'historiographe sans le devenir.* (Volt.)

— Loc. fam. *Il n'a ni office ni bénéfice*, Se dit d'un homme qui n'a d'autre ressource que son travail personnel.

— Prov. *Il faut prendre le bénéfice avec les charges*, Il faut accepter la responsabilité et les peines attachées à une chose dont on a les avantages : *Du moment où tu aspires aux* BÉNÉFICES, PRENDS LES CHARGES. (Balz.) ‖ *Les chevaux courent les bénéfices et les ânes les attrapent*, On n'accorde pas toujours les places et les grâces à ceux qui les méritent, proverbe attribué au roi Louis XII, qui faisait ainsi allusion à certains seigneurs ignorants, qui couraient à franc étrier pour solliciter quelque bénéfice vacant et qui l'obtenaient d'ordinaire parce qu'ils arrivaient les premiers, grâce à leurs chevaux. Les Espagnols disent, dans le même sens : *C'est le plus mauvais pourceau qui mange le meilleur gland.* ‖ *On ne peut avoir en même temps femme et bénéfice*, Allusion à certains grades universitaires qu'on ne pouvait obtenir si l'on était marié. ‖ *Bénéfice à l'indigne est maléfice*, Bien mal acquis ne profite jamais. Les Orientaux disent : *Le pain mal acquis remplit la bouche de gravier.* La même pensée est exprimée dans ce proverbe des Hébreux : *Les pères ont mangé le verjus, et les dents des fils en ont été agacées.* Saint Grégoire de Nazianze qualifie énergiquement les gains illicites : *Les arrhes du malheur.* Les Romains disaient, à peu près dans le même sens : *Aurum habere tolosanum*, et voici l'origine de ce proverbe : Un temple de Toulouse renfermait un trésor de 100,000 pesant d'or et 100,000 pesant d'argent. Aucun dragon n'était préposé à la garde de ce trésor, parce qu'une croyance populaire disait qu'il porterait malheur à ceux qui l'enlèveraient. Le consul Servilius Cépion, fuyant les Cimbres, traversa la ville et pilla le temple. Il ordonna de faire transporter le butin à Rome, et, en même temps, il envoya des assassins pour massacrer les conducteurs, afin qu'il pût s'approprier le trésor par ce nouveau crime. A partir de ce jour, des désastres épouvantables le frappèrent, ainsi que tous ceux qui avaient participé à cette profanation. D'où le proverbe, qui était autrefois très-répandu chez les Gaulois.

— **Syn. Bénéfice, émolument, gain, lucre, profit.** *Bénéfice* et *profit* font penser aux avantages, au bien-être dont ils sont la source; mais le *bénéfice* est plus considérable que le *profit;* quelquefois aussi *bénéfice* n'emporte que l'idée de la quantité dont les produits surpassent la mise de fonds ou les avances. *Emolument* est peu usité, et il participe plus ou moins de l'idée attachée au mot *salaire;* il s'agit toujours de l'argent obtenu en faisant ce qui est propre à une fonction, à une charge. *Gain* éveille l'idée de l'argent qu'on acquiert ou du succès que l'on obtient; on devient riche en faisant de grands *gains;* un général habile ne néglige rien pour assurer le *gain* d'une bataille. Enfin, *lucre* ne se dit que du *gain* pécuniaire, et il le présente comme obtenu par une avidité basse et honteuse.

— **Antonymes.** Désavantage, perte, préjudice.

— **Encycl. Hist.** Chez les Romains, au temps de César, il y avait déjà des *bénéfices* (*beneficia*), qui étaient probablement des dons, des gratifications accordées à de vieux soldats sur le trésor public, en récompense des services qu'ils avaient rendus dans les armées. Les généraux, les proconsuls dressaient la liste de ceux qui avaient droit à ces gratifications, et être inscrit sur cette liste, c'était *in beneficiis ad ærarium deferri.* On appelait *beneficiarius* le soldat qui avait reçu un *bénéfice*, et il y a lieu de croire que ce titre emportait l'idée de libération du service, puisque Festus l'oppose à *munifex.* Plus tard, on étendit le nom de *bénéfices* aux concessions de terres et autres faveurs accordées par les empereurs pour procurer des revenus à ceux qu'ils voulaient enrichir. Quand les Francs eurent envahi le sol de la Gaule, ils adoptèrent et même ils étendirent considérablement l'usage des *bénéfices.* Après la conquête d'un territoire, le chef en détachait des portions plus ou moins considérables, et il les donnait à ses principaux officiers, soit pour un temps déterminé, soit pour toute la durée de leur vie, en les astreignant seulement au service militaire, c'est-à-dire à fournir un certain nombre de soldats proportionné à l'importance du *bénéfice* et que le bénéficier devait commander en personne. Mais il était naturel que l'homme qui jouissait ainsi de la possession d'une terre désirât la transmettre à ses descendants; peu à peu, l'on vit la plupart des *bénéfices* devenir héréditaires en fait, jusqu'à ce qu'enfin Charles le Chauve reconnut l'hérédité comme étant de droit commun, par un édit de 877. Alors, les grands propriétaires divisèrent eux-mêmes leurs terres et se firent des vassaux, à qui ils en concédèrent des portions plus ou moins grandes à titre de fiefs : c'est ainsi que s'organisa cet imposant régime de la féodalité qui, pendant une longue suite de siècles, livra l'Europe tout entière à une hiérarchie de petits tyrans ou seigneurs, dont la dépendance par rapport au souverain, c'est-à-dire à l'Etat, n'était guère que nominale. Ces seigneurs, prenant le titre de suzerains, se bâtirent des châteaux pour se défendre contre leurs voisins ; ils forcèrent leurs vassaux à combattre sous leur bannière ; la guerre, le pillage, la dévastation, ou la résistance à ces horribles fléaux, devinrent l'unique occupation des maîtres de la terre; ils n'eurent plus même le temps ni la pensée d'apprendre à lire ; et le peuple, réduit partout à un dur esclavage, forcé de suivre à la guerre ses tyrans, ne cultivait la terre que juste assez pour nourrir grassement ses oppresseurs et pour ne pas mourir de faim lui-même. L'Eglise eut de bonne heure sa part, et une belle part, dans les *bénéfices;* elle divisa aussi les vastes propriétés qu'elle ne pouvait pas cultiver par elle-même et elle en forma des *précaires* qu'elle concédait temporairement, à charge d'un cens. Ces *précaires*, comme le marque suffisamment la forme même du mot, étaient des concessions essentiellement révocables; mais il arriva souvent que les détenteurs, lorsqu'ils se sentirent assez puissants, ne se firent aucun scrupule de se les approprier d'une manière définitive, en s'affranchissant même de la condition du cens. C'est la Révolution de 1789 qui seule a effacé de nos lois et de notre organisation sociale les dernières traces de l'institution des *bénéfices.*

— Hist. relig. Dans les premiers siècles du christianisme et lorsque l'Eglise commença à posséder des biens un peu importants, l'évêque seul en était l'administrateur, et il en distribuait les revenus aux prêtres soumis à sa juridiction, selon qu'il le jugeait convenable. Mais à mesure que l'Eglise augmentait ses richesses, l'administration des diocèses devenait de plus en plus difficile, et les évêques sentirent enfin le besoin de se décharger d'une partie de leur fardeau sur chacun de ceux à qui ils confiaient quelque fonction ecclésiastique. Ils attachèrent à chaque fonction une part fixe des biens-fonds ou des revenus de leur Eglise, et, suivant en cela l'exemple des rois francs, ils donnèrent à cette part le nom de *bénéfice*, avec cette différence toutefois que le *bénéfice* désignait la fonction elle-même en même temps que le revenu qui devait en être regardé comme la rétribution. Dès lors, un curé, un chapelain, un vicaire, un chanoine, tous les ecclésiastiques chargés d'un ministère religieux quelconque eurent un revenu fixe, assuré le plus souvent par la possession d'un bien-fonds, et ils furent chargés, chacun en ce qui le concernait, d'appliquer ce revenu à leurs besoins personnels d'abord, puis d'en distribuer le surplus en aumônes, en œuvres pies d'une nature quelconque. L'évêque ne se réservait que le droit de choisir les bénéficiers et celui d'exercer toujours une haute surveillance pour arrêter au besoin les abus. Il arriva souvent ensuite que des donations particulières, quelquefois même des extorsions plus ou moins déguisées vinrent augmenter outre mesure les richesses attachées à certains *bénéfices*, tandis que d'autres *bénéfices* restèrent réduits à une pauvreté relative. Souvent aussi, l'évêque négligea d'exercer le droit de surveillance qu'il s'était réservé, ou se trouva réduit à l'impuissance de réprimer les excès. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'histoire des *bénéfices* ecclésiastiques est devenue, pour l'histoire générale de l'Eglise, un chapitre qui lui fait peu d'honneur. On vit des hommes, que leur caractère de prêtre aurait dû porter à donner l'exemple de toutes les vertus, se ruer sur les *bénéfices* comme sur une proie; le cumul, la simonie produisirent des abus monstrueux; les richesses de l'Eglise, qui ne devaient servir qu'à soulager les maux des fidèles, accumulées dans des mains indignes, furent employées en festins somptueux, en excès de tout genre, et les riches bénéficiers, dont toute la vie était désormais consacrée au plaisir, faisaient remplir, pour la forme, les devoirs attachés à leurs *bénéfices* par de pauvres prêtres salariés qu'ils traitaient presque comme des domestiques. Les laïques eux-mêmes, ne trouvant plus dans leurs possessions seigneuriales des ressources suffisantes pour lutter avec le luxe désordonné de certains bénéficiers, voulurent aussi posséder des *bénéfices*, et, sans entrer dans les ordres, ils trouvèrent le moyen de s'en faire donner à titre de *commende* ou de *confidence.* Plusieurs conciles essayèrent d'élever des digues pour arrêter ce torrent de scandales; mais les digues étaient bientôt renversées, et le torrent reprenait son cours. Nous avons vu que, dans le principe, les évêques seuls possédaient le droit de conférer les *bénéfices;* mais quand les évêchés eux-mêmes furent devenus des *bénéfices* sujets aux mêmes abus que tous les autres, les seigneurs et les rois parvinrent à détourner ce droit en grande partie à leur profit. Les papes, de leur côté, prétendirent aussi avoir des droits, et il en résulta souvent de violents conflits. Comme ils n'étaient pas sur les lieux et qu'il leur eût été impossible de combler les vacances à mesure qu'elles se présentaient, ils se réservèrent au moins le droit de désigner ceux qui pourraient directement nommer aux *bénéfices*, et ce privilége, qu'ils ne donnaient presque jamais sans se le faire grassement payer, se nommait *indult.* Quant aux rois, outre le droit qu'ils pouvaient avoir de conférer certains *bénéfices*, ils s'arrogèrent celui de toucher les revenus des principaux *bénéfices* vacants, jusqu'au jour où ils se trouveraient de nouveau occupés, ce qui demandait quelquefois beaucoup de temps, à cause de toutes les formalités qu'il fallait remplir et de toutes les compétitions qui pouvaient surgir : ce droit reçut la dénomination de *régale*, et il emportait celui de nommer à tous les *bénéfices* inférieurs dont le bénéficier, provisoirement remplacé par le roi, était le collateur naturel. Que devenait, au milieu de toutes ces prétentions rivales, la part des pauvres, qui devait toujours être la plus grande dans les biens donnés à l'Eglise ? Il est évident qu'elle était entièrement perdue et qu'ainsi, les intentions des donateurs se trouvant ouvertement violées en même temps que les engagements des donataires, la possession de ces biens devenait une véritable usurpation. Ceux qui, de nos jours encore, crient qu'on a spolié l'Eglise en mettant la main sur ses immenses possessions devraient, ce nous semble, tenir quelque compte de ces faits, dont la vérité ne peut être contestée.

Après avoir tracé, en grandes lignes, ce tableau peu édifiant du rôle que jouèrent les *bénéfices* dans l'Eglise, il nous reste à dire qu'on en distinguait de plusieurs sortes. Il y avait d'abord des *bénéfices* à charge d'âmes et des *bénéfices* simples ou à simple tonsure : les premiers imposaient l'obligation d'instruire dans la religion et de conduire dans les voies de la piété une certaine partie du peuple ; les archevêques, les évêques, les curés avaient charge d'âmes, en ce sens qu'ils étaient responsables devant Dieu s'ils mettaient quelque négligence à remplir leurs fonctions pastorales et si quelques âmes comprises dans le troupeau confié à leurs soins venaient à se perdre par leur faute ; les seconds n'imposaient point cette responsabilité, et ils pouvaient être conférés à de simples tonsurés qui n'avaient reçu aucun des ordres majeurs. On distinguait aussi des *bénéfices* sacerdotaux, auxquels on pouvait être promu pourvu qu'on prît l'engagement de recevoir l'ordination dans le délai d'une année : nous ne voyons pas bien clairement ce qui les distinguait des *bénéfices* à charge d'âmes. Sous un autre point de vue, on comprenait dans la désignation de *bénéfices* réguliers ceux qui exigeaient que le bénéficier appartînt à quelque communauté soumise à une règle : telles étaient les abbayes, les prieurés, certains canonicats, etc. ; et on appelait *séculiers* tous ceux qui pouvaient être possédés par des ecclésiastiques vivants dans le monde, ou même quelquefois par des laïques. Enfin, les *bénéfices* consistoriaux étaient ceux dans la jouissance desquels on ne pouvait entrer qu'après avoir obtenu du pape des bulles de provision, qu'il ne délivrait qu'après en avoir délibéré dans le consistoire des cardinaux. Avant 1789, une des charges les plus importantes de la cour était celle de tenir ce qu'on appelait la *feuille des bénéfices;* elle donnait le droit de disposer de tous les *bénéfices* dont la collation appartenait au roi, et elle constituait un véritable ministère des cultes. Nous ne parlerons pas d'une foule d'autres distinctions qui sont aujourd'hui complétement hors d'usage, et qui seraient sans intérêt pour nos lecteurs.

— Droit. On verra ailleurs (v. SUCCESSION) que l'acceptation pure et simple d'une hérédité oblige l'héritier *ultra vires*, c'est-à-dire que, la confusion des deux patrimoines s'opérant alors de plein droit, l'héritier est tenu personnellement de toutes les dettes de celui dont il hérite, lors même qu'il devrait les acquitter sur ses propres biens. En droit romain, l'héritier n'eut, dans le principe, que l'alternative d'accepter la succession ou d'y renoncer; plus tard, le prêteur accorda certains adoucissements : les *bénéfices d'abstention, de séparation* et *de jus deliberandi* furent autant de modifications au droit civil, que remplaça, en 531 après J.-C., le *bénéfice d'inventaire*, créé par Justinien, et qui permit à l'héritier, à la condition de faire inventaire dans un délai de quatre-vingt-dix jours, d'accepter la succession sans crainte d'être personnellement tenu des dettes du défunt : ce délai, dans certains cas, était d'une année. Cette innovation considérable entra dans le droit commun de l'Italie, où le *bénéfice* d'inventaire paraît avoir existé avant le XIIIe siècle. En France, les anciens documents de législation sont à peu près muets sur ce sujet; toutefois, dès le XVe siècle, les ouvrages de pratique et de jurisprudence, tels que ceux de Masuer, de Guy Pape et de Rebuffe, contiennent des règles positives sur le *bénéfice* d'inventaire, qu'on trouve ensuite successivement mentionné dans toutes les coutumes, depuis celle de Bourgogne, en 1459. A côté de ce *bénéfice*, vint s'implanter le *droit d'exclusion*, par lequel l'acceptation pure et simple d'un héritier plus éloigné faisait tomber l'acceptation bénéficiaire de l'héritier plus proche, dès lors exclu de la succession. Ce droit, repoussé par les pays de droit écrit et par quelques coutumes, fut restreint aux collatéraux, et, malgré les réclamations des cours d'appel de Caen, de Dijon et de Rennes, fut aboli implicitement par le code civil, qui n'en fit pas mention.

Sous le régime du code Napoléon, l'héritier qui ne veut accepter une succession que sous *bénéfice* d'inventaire doit en faire la déclaration au greffe du tribunal civil dans l'arrondissement duquel la succession s'est ouverte, et, soit avant, soit après cette déclaration, justifier d'un inventaire régulier, fidèle et exact des biens de la succession. (Art. 793 et suiv. du C. Nap.) La loi accorde, à partir du décès du défunt, trois mois pour faire inventaire, et quarante jours pour délibérer sur son acceptation ou sa renonciation. Ces délais peuvent être prorogés par les tribunaux. D'ailleurs, pourvu qu'il n'ait fait aucun acte duquel on puissé induire son acceptation pure et simple, l'héritier, même après tous ces délais, peut encore faire inventaire et accepter bénéficiairement.

L'héritier bénéficiaire jouit de l'avantage de ne pas confondre ses biens personnels avec ceux de la succession, contre laquelle il conserve le droit de faire valoir ses propres créances, et de pouvoir même se décharger du payement des dettes, en abandonnant tous les biens aux créanciers et aux légataires. S'il ne s'est pas rendu coupable de recel, ou s'il n'a pas omis sciemment et de mauvaise foi de comprendre dans l'inventaire quelques effets de la succession, il ne peut être déchu du *bénéfice* de la loi; toutefois, il est constitué de droit administrateur de ces biens et comptable de leur valeur et de son administration aux créanciers et légataires. Les meubles et les immeubles ne peuvent être vendus que dans les formes prescrites par le code de procédure. Le prix doit en être distribué aux ayants droit, s'il y a lieu, par voie d'ordre ou de contribution. Les créanciers qui ne se sont fait connaître qu'après ces payements faits en justice ont, pendant trois ans, à dater de l'apurement du compte, un recours contre les légataires. Les frais de scellés, d'inventaire et de compte sont à la charge de la succession.

Le droit d'acceptation sous *bénéfice* d'inventaire appartient à ceux qui, autrement, pour-

raient être tenus personnellement des dettes du défunt, *tels que les légataires universels* ou à titre universel et les successeurs irréguliers. L'acceptation bénéficiaire a lieu, de plein droit, au profit des mineurs ainsi que des interdits (art. 461 et 509 du C. Nap.) et des héritiers d'un successible qui n'a ni accepté ni renoncé et qui sont eux-mêmes en désaccord sur la *décision à prendre.* (Art. 782 du C. Nap.)

La femme commune en biens et ses héritiers jouissent d'un avantage qui a de grands rapports avec le *bénéfice* d'inventaire : s'ils acceptent la communauté, ils ne peuvent être tenus des dettes communes au delà de leur émolument, c'est-à-dire de leur part dans l'actif. (Art. 1483 du C. Nap.) Cet avantage est subordonné à la confection d'un inventaire dans un délai fixé généralement à trois mois.

Au point de vue de l'honneur des familles, l'acceptation pure et simple d'une succession est certainement préférable; mais la loi n'a pas voulu mettre l'héritier dans l'alternative nécessaire d'une mesure désastreuse pour lui ou d'une renonciation absolue. L'acceptation bénéficiaire peut être quelquefois le résultat d'un honteux calcul; mais, en assurant aux créanciers le gage sur lequel ils ont dû compter, on ne laisse à ceux-ci aucun droit de se plaindre et l'héritier, maintenu dans l'administration des biens, conserve au moins, avec l'apparence d'un respectueux souvenir pour le défunt, l'espérance de liquider complétement, et même avec avantage, une succession à laquelle le sang et la loi l'ont appelé.

A consulter : Bilhard, *Traité du bénéfice d'inventaire* (1838, in-8°); J. Tambour, *même sujet* (1855, in-8°).

Nos lois parlent encore du *bénéfice de cession* et du *bénéfice de discussion;* mais, pour ces deux cas, les définitions que nous avons données plus haut suffisent.

Bénéfice (représentation à), v. REPRÉSENTATION.

Bénéfices (TRAITÉ DES), ouvrage du savant Fra Paolo Sarpi, publié au commencement du XVII^e siècle. Ce livre, intitulé en italien : *Delle Materie beneficiarie*, traite des droits, revenus et priviléges de l'ordre ecclésiastique en matière séculière. C'est bien autre chose qu'une dissertation de droit canonique; c'est l'ouvrage le plus remarquable que l'on rencontre dans l'histoire littéraire des temps modernes, comme le premier qui ait ébranlé l'édifice, non-seulement du despotisme, mais de l'indépendance et de la puissance ecclésiastiques. C'est là que l'unité de l'Italie actuelle peut retrouver des armes redoutables contre le pouvoir temporel des papes et même contre leurs revenus séculiers. Doué d'un génie hardi, d'une vaste érudition, d'un jugement droit, d'une dialectique serrée et concise, Sarpi osa soutenir les droits de la république de Venise et lutter contre l'arrogant pontife Paul V, soutenu par les jésuites, sur la grave question de l'exemption des ecclésiastiques de la juridiction des tribunaux civils. Son livre est un modèle en son genre. Le style en est clair et animé. « La partie historique est tellement courte et suffisante à la fois, l'enchaînement des idées si naturel, les preuves choisies et présentées avec un tact si judicieux, qu'on ne peut lire cet ouvrage sans admirer le talent de l'auteur. Son mérite sera frappant surtout pour ceux qui ont péniblement compulsé les livres verbeux du XVI^e et du XVII^e siècle, où d'ennuyeuses citations, accumulées sans choix, étouffent l'argumentation qu'elles doivent confirmer. » L'objet que se proposait Fra Paolo n'était ni plus ni moins que de représenter les richesses et la puissance de l'Eglise comme mal acquises et exorbitantes. Or, ce but est poursuivi avec une intelligence parfaite des moyens : il expose un sommaire de faits si nettement présentés, qu'il n'y a pas d'écrit antérieur plus lumineux, à l'exception du premier livre de l'*Histoire de Florence*, de Machiavel. Ce *Traité des Bénéfices* apprit aux publicistes et aux gouvernements à saper les priviléges ecclésiastiques. Dupin en a donné une longue analyse.

BÉNÉFICENCE s. f. (bé-né-fi-san-se — lat. *beneficentia*, même sens; de *bene*, bien; *facere*, faire). Habitude de faire du bien, bienfaisance : *Pour rendre grâce et honorer sa libéralité et* BÉNÉFICENCE *par cette souvenance éternelle.* (Amyot.) ‖ Grâce, faveur : *Par miséricorde et* BÉNÉFICENCE, *les péchés nous sont remis.* (Calvin.) *Avec ces ouvriers, on fait deux prix; l'un est le prix de rigueur et de droit, le prix courant du pays; l'autre, un peu plus fort, est un prix de* BÉNÉFICENCE *qu'on ne leur paye qu'autant qu'on est content d'eux.* (J.-J. Rouss.) ‖ Vieux mot.

BÉNÉFICIABLE adj. (bé-né-fi-si-a-ble — rad. *bénéficier*). Susceptible de produire du bénéfice : *Commerce* BÉNÉFICIABLE. ‖ Peu usité.

BÉNÉFICIAIRE adj. (bé-né-fi-si-è-re — rad. *bénéfice*). Qui a rapport aux bénéfices, qui est possédé à titre de bénéfice : *Il ne faut pas confondre les comtés* BÉNÉFICIAIRES *du temps de Charlemagne, avec les comtés héréditaires.* (Fén.) *Cette confiscation porta le trouble dans les plus anciens établissements religieux et dans l'état de la propriété* BÉNÉFICIAIRE. (Beugnot.) *La propriété* BÉNÉFICIAIRE *commence à peine à se fixer à la fin du* IX^e *siècle.* (Guizot.)

— Jurispr. Qui hérite ou accepte un héritage sous bénéfice d'inventaire : *Héritier* BÉNÉFICIAIRE. ‖ Substantiv. : *Le* BÉNÉFICIAIRE *est tenu des dettes du défunt jusqu'à concurrence des forces de la succession.* (Acad.)

— s. m. Hist. Celui qui possédait un bénéfice : *Un nouveau* BÉNÉFICIAIRE *venait, qui établissait de nouveaux arrière-vassaux.* (Montesq.)

— Dr. canon. Celui qui jouit d'un bénéfice ecclésiastique : *Le chapitre de Saint-Pierre est composé d'un cardinal archiprêtre, d'un monsignor qui est son vicaire, de trente chanoines, trente-six* BÉNÉFICIAIRES *et vingt-six clercs.* (H. Beyle.) ‖ On dit mieux, dans ce sens, BÉNÉFICIER.

— Théâtr. Personne au profit de qui l'on donne une représentation : *Le* BÉNÉFICIAIRE *est ce pauvre machiniste qui s'est blessé il y a un mois.*

— Hist. rom. Soldat ou officier promu à un grade supérieur; soldat ayant obtenu un congé honorable avec concession de terres. ‖ Officier public chargé de tenir le registre des bénéfices. ‖ Collecteur des droits et des impôts. ‖ Soldat volontaire.

Bénéficiaire (LE), comédie en cinq actes, par MM. Théaulon et Etienne, représentée à Paris, sur le théâtre des Variétés, le 26 avril 1825, et devant la cour à Saint-Cloud, le 10 mai de la même année. Le héros de cette comédie, dont tous les vieux se souviennent et que tous les jeunes connaissent, au moins de nom, est un *souffleur.* « Non, Sisyphe haletant sur son rocher; les Danaïdes, penchées sur le tonneau qui fuit toujours; Tantale, mort de soif et de faim au milieu du fleuve limpide; Ixion sur sa roue; Prométhée sous son aigle; la Vestale dans sa tombe vivante; le jeune moine dans l'*in-pace* pour ses fredaines; tout ce qui sent le renfermé, le moisi, l'esclavage, la torture et la damnation, ne saurait se comparer à l'existence de cet infortuné que la capricieuse déesse de la fortune a destiné à passer sa vie au fond de cet abîme ridicule appelé le *trou du souffleur!*... Digne homme! Enseveli dans son silence, entre les grands bruits du parterre et du théâtre; enfoui dans son ombre, au milieu de cet océan de lumière que projette la rampe enflammée, nul ne se doute de son rude travail! » C'est M. J. Janin qui plaint de la sorte le *memento* vivant du comédien; et il a raison. Car, à force de souffler, l'infortuné finit par s'essouffler, et alors, adieu le métier; il lui faut céder son trou à un autre. C'est ce qui est arrivé précisément au vieux père Lessoufflé, et comme il a femme et enfant, mais point de rentes, il a demandé aux comédiens et comédiennes qu'il a soufflés durant sa longue carrière, de donner une représentation à son bénéfice. M. de La Tirade, un acteur tragique en renom, a bien voulu consentir à jouer un acte du *Cid;* M. Du Bémol, un ténor illustre, a promis son *ut* de poitrine, et M^lle Zéphirine, qui pourtant ne doit nulle reconnaissance au souffleur (elle est danseuse!), s'est engagée à contribuer à la dot de M^lle Palma Lessoufflé par quelques battements et ronds de jambes, et à l'existence de sa respectable famille par un flic-flac ou un jeté-battu. Les affiches sont posées; un grand nombre de billets ont été vendus à l'avance, et le vieux souffleur est dans le ravissement. Deux heures avant la représentation, trois domestiques arrivent à la file chez Lessoufflé : « Monsieur, dit le premier, M. de La Tirade, mon maître, m'envoie demander cinquante billets de parterre pour enlever ses finales; il se sent un peu indisposé. » — « Monsieur, dit le second, M. Du Bémol désire avoir cent billets de parterre pour faire soutenir sa voix; il s'est enrhumé ce matin au bois de Boulogne. » — « Monsieur, dit le troisième, Miss Zéphirine demande cent cinquante billets de parterre pour faire soigner ses entrées dans le ballet. » Impossible de fournir les billets demandés; il n'en reste plus. Une heure après, au lieu de trois domestiques, ce sont trois lettres qui arrivent : l'acteur tragique a la migraine, le ténor est enroué, la danseuse a... je ne sais quoi; tous les trois font faux bond, et la représentation ne peut avoir lieu. Pauvre Lessoufflé! voilà son bénéfice à vau-l'eau! Mais non; tout n'est pas encore désespéré; il ne sera pas dit que le vieux souffleur, qui est resté vaillamment sur la brèche, nous voulons dire dans son trou, pendant trente ans, se sera tenu sitôt pour battu. Il court chez M. de La Tirade : « Savez-vous ce qu'on dit, mon cher? Que vous refusez de jouer parce que vous n'êtes pas sûr de l'effet que vous produirez dans votre rôle. » Il court chez M. Du Bémol : « Enchanté de votre rhume, mon bon M. Du Bémol! Votre chef d'emploi venait précisément de me dire qu'il avait le droit de prendre votre rôle, et qu'il entendait chanter ce soir à votre place! » Il court chez M^lle Zéphirine : « Charmante bayadère, lui dit-il, adorable déesse! Vous ne voudrez pas laisser une jeune fille sans dot, et son père dans le besoin! Vous ne voudrez pas qu'on puisse dire dans Paris : Vous voyez bien cette belle danseuse, cette excellente danseuse, la perle des danseuses; eh bien! c'est une inhumaine! elle n'a pas pitié des pauvres gens! » Ah! c'est que le père Lessoufflé connaît le faible des comédiens et des comédiennes; il en a tant vu! Il sait qu'en les prenant beaucoup par la vanité et un peu par le sentiment, on en obtient tout ce qu'on veut. C'est ce qui arrive, et le bénéficiaire rentre joyeux chez lui; il aura sa représentation, c'est-à-dire une dot pour sa fille, et du pain pour ses vieux jours. Le succès prodigieux obtenu par le *Bénéficiaire*, succès dont les annales du théâtre gardent le souvenir, nous obligeait à rendre compte de cette pièce, dont la valeur littéraire, il faut le dire, est à peu près nulle. L'idée seule en est ingénieuse; elle ne manque ni de franche gaieté ni d'esprit, mais ce qui a surtout contribué à la faire si chaleureusement applaudir, c'est que le rôle principal, celui du père Lessoufflé, était rempli par l'inimitable Potier. On sait ce que serait devenue l'*Auberge des Adrets* sans Frédérick-Lemaître; peut-être que sans Potier le *Bénéficiaire* eût vécu ce que vivent tant de pièces, l'espace d'une soirée.

BÉNÉFICIAL, ALE adj. (bé-né-fi-si-al, a-le — rad. *bénéfice*). Dr. canon. Qui concerne les bénéfices ecclésiastiques : *Etre savant dans les matières* BÉNÉFICIALES. (Acad.) *Celui qui, par suite d'une ignorance du droit moralement invincible, fait un acte de simonie en matière* BÉNÉFICIALE, *ne peut être atteint de censure.* (Card. Gousset.)

BÉNÉFICIATURE s. f. (bé-né-fi-si-a-tu-re — rad. *bénéfice*). Dr. canon. Bénéfice qui était accordé aux chantres, aux vicaires choristes, chapelains et autres fonctionnaires ecclésiastiques inférieurs.

BÉNÉFICIEL, ELLE adj. (bé-né-fi-si-èl, è-le — rad. *bénéfice*). Néol. Qui produit un bénéfice, qui est avantageux : *Office* BÉNÉFICIEL. *Charge* BÉNÉFICIELLE.

BÉNÉFICIER, IÈRE s. (bé-né-fi-sié, iè-re — rad. *bénéfice*). Dr. canon. Celui, celle qui jouit d'un bénéfice ecclésiastique : *Une* BÉNÉFICIÈRE *de l'ordre des carmélites. Un riche* BÉNÉFICIER. *Un gros* BÉNÉFICIER. (Acad.) *Le* BÉNÉFICIER *n'est pas propriétaire des biens de l'Eglise, il n'en a que l'administration.* (Fleury.) *Voyant donc que j'avais l'honneur d'être avec un si gros* BÉNÉFICIER, *je le pris sur un ton plus bas avec lui, et je commençai à mesurer mes paroles.* (Le Sage.) *Après le départ du vieux curé, je demeurai maître du presbytère, où je commençai à vivre en gros* BÉNÉFICIER *qui jouissait des fruits de son bénéfice.* (Le Sage.) *Il était le seul* BÉNÉFICIER *qu'on ne fût pas obligé de porter dans son lit quand il avait soupé.* (Volt.) ‖ Le fém. n'est usité que dans ce sens, et il l'est très-peu.

— Hist. Propriétaire à titre de bénéfice : *Les grands* BÉNÉFICIERS *sont devenus les grands seigneurs.* (Guizot.)

— Adjectiv. Qui jouit d'un bénéfice : *Les maires du palais ont rallié à eux tous ces seigneurs* BÉNÉFICIERS, *enrichis par la générosité royale.* (E. Sue.)

BÉNÉFICIER v. n. ou int. (bé-né-fi-sié — rad. *bénéfice*. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subj. : *Nous bénéficiions; que vous bénéficiiez*). Profiter, tirer un bénéfice : *Il n'y a pas beaucoup à* BÉNÉFICIER *sur cette marchandise.* (Acad.) *Il* A BÉNÉFICIÉ *sur ce marché.* (Acad.) *Repousse tout privilége, même quand tu dois en* BÉNÉFICIER. (Ch. Fauvety.) *Pour le commerçant,* BÉNÉFICIER *est synonyme de prendre sur le travail d'autrui.* (Proudh.) *La nature, en produisant, ne* BÉNÉFICIE *pas.* (Proudh.) *Il implique contradiction qu'un peuple* BÉNÉFICIE *sur lui-même.* (Proudh.) ‖ Jouir, être favorisé : *Mon patrimoine me fit* BÉNÉFICIER *d'une éducation peu commune.* (Baudelaire.)

— Fig. Tirer quelque avantage : *Faites l'aumône; votre charité sera récompensée, car il est permis de* BÉNÉFICIER *avec le ciel.* (Nicole.)

— v. a. ou tr. Métall. Utiliser, au point de vue de l'exploitation : *Un métal, un minerai difficile à* BÉNÉFICIER. *On pourrait* BÉNÉFICIER *cette mine.* ‖ v. pr. Etre utilisé, exploité : *Cette mine* SE BÉNÉFICIE *aisément. Ce métal ne peut* SE BÉNÉFICIER *qu'à grands frais.*

BÉNÉFICIEUX, EUSE adj. (bé-né-fi-si-eu, eu-ze — rad. *bénéfice*). Néol. Qui produit de grands bénéfices, qui est susceptible d'en produire : *C'était un fondeur en cuivre, à qui il avait prêté les fonds nécessaires pour créer un* BÉNÉFICIEUX *établissement.* (Balz.)

BÉNÉFIQUE adj. (bé-né-fi-ke — lat. *beneficus*, même sens). Astrol. Bienfaisant, qui a une influence bénigne : *Il est né sous un astre* BÉNÉFIQUE. *Jupiter et Vénus sont des planètes* BÉNÉFIQUES. (Trév.)

BENEGASI Y LUJAN (don Francisco), poëte espagnol, né en 1656, composa un grand nombre de vers, principalement des intermèdes et des ballets qui furent représentés pour la plupart sur la fin du XVII^e siècle. Il était chevalier de l'ordre de Calatrava, gouverneur et surintendant général de l'Alcazar de Saint-Jean, et il jouissait d'une haute position sociale ainsi que d'une grande fortune. Mais, d'un caractère généreux et même prodigue, il ne laissa en mourant que des biens fort compromis. — Son fils, don Jose Joaquin BENEGASI, excella également à faire des vers, et publia les œuvres de son père sous ce titre : *Obras liricas joco-serias*, suivies de ses propres poésies. Après s'être marié deux fois, il finit par prendre l'habit religieux.

BENEHARNUM, ville de la Gaule, dans la Novempopulanie, chez les Tarbelles. Elle paraît avoir donné son nom au Béarn.

BENEKE (Frédéric-Edouard), philosophe allemand, né à Berlin en 1798. Il se battit comme volontaire, en 1815, pour la liberté de sa patrie, puis s'adonna tout particulièrement aux études philosophiques, et fut nommé, en 1832, professeur extraordinaire dans sa ville natale. Beneke a écrit en allemand de nombreux ouvrages, qui lui ont assigné près d'Hégel un rang distingué. Les principaux sont : *Esquisses psychologiques* (Gœttingue, 1825); *Manuel de la psychologie considérée comme science de la nature* (Berlin, 1833); *Principes du système naturel de la philosophie pratique* (Berlin, 1837); *Système de métaphysique et de philosophie religieuse*, etc. (Berlin, 1840); la *Logique considérée comme instrument de l'art de penser* (Berlin, 1842); *Psychologie pragmatique* ou *Etude de l'âme dans ses rapports avec la pratique de la vie*, etc. (Berlin, 1850).

BENELLI (Antonio-Peregrino), musicien italien, né à Forli en 1771, mort en 1830. Il chanta avec succès sur les scènes de Naples, Londres et Dresde. Sa voix de ténor était, dit-on, de médiocre qualité; mais il rachetait ce défaut par l'excellence de sa méthode et par son extrême habileté comme chanteur. Ayant totalement perdu sa voix en 1822, il obtint, à la recommandation de Spontini, une place de professeur de chant à l'université de Berlin; mais au bout de six ans il perdit cet emploi, à la suite d'attaques violentes qu'il dirigea contre Spontini lui-même dans des *Lettres critiques sur divers sujets de musique*, publiées dans la *Gazette musicale.* Benelli se retira à Boernichen, dans le Hartz, où il mourut presque dans la misère. Cet artiste a publié, outre différentes compositions musicales, une excellente *Méthode de chant et de solfége* (Dresde, 1819), qui a eu plusieurs éditions.

BÉNER s. m. (bé-nèr). Métrol. Mesure de capacité usitée en Suisse pour mesurer le lait, et équivalant à 2 litr. 66.

BENESCHAU ou **BENSEN**, ville de l'empire d'Autriche, en Bohême, cercle et à 28 kil. N.-E. de Leitmeritz, sur la Pulsnitz; 2,400 h. Gymnase de piaristes; fabriques de toiles et papiers; châteaux des comtes de Thun et des princes de Clary.

BENET, bourg et comm. de France (Vendée), cant. de Maillezais, arrond. et à 21 kil. S.-E. de Fontenay; pop. aggl. 1,350 hab. — pop. tot. 2,497 hab.

BENÊT adj. m. (be-nè — S'est dit d'abord *benoît* pour *béni*, à cause des relations qui existent entre la simplicité et l'innocence, et que l'on a établies par analogie entre la bêtise et la sainteté). Qui est d'une simplicité niaise : *Vous êtes bien* BENÊT *de croire cela. Il faut être bien* BENÊT *pour écouter de pareilles sottises. Cet homme est si ras-terre, est si platement* BENÊT, *que personne n'a le courage de s'en moquer; ce serait grêler sur le persil.* (M^me de Créquy.)

— s. m. Homme d'une simplicité niaise; sot, imbécile : *Madame Paul s'est amourachée d'un grand* BENÊT *de vingt-cinq ans; elle l'épouse; c'est un garçon brutal; il la battra comme plâtre.* (M^me de Sév.) *Le maître du logis me parut un grand* BENÊT. (Le Sage.) *Le bailli pressait le mariage de son grand* BENÊT *de fils avec la belle Saint-Yves.* (Volt.) *On m'a pris pour une espèce de* BENÊT, *qu'on se promettait de mener par le nez.* (Dider.) *J'admire le tour que prennent les choses quand un* BENÊT *les rapporte.* (Mariv.) *Qu'as-tu donc à crier si fort, grand* BENÊT? (Etienne.) *Je n'ose pas faire trop de questions à ces* BENÊTS *de paysans, qui ont l'air de se moquer de moi.* (G. Sand.) *Choisis un gendre qui ait de l'ambition, des moyens, tu pourras un jour aller à Paris, et laisser ici ton* BENÊT *de mari.* (Balz.) *Elle confie à ce* BENÊT *de maréchal que son mari l'a laissée sans un billet de mille francs.* (Balz.)

> Les femmes sont sans frein, et les maris
> Sont des *benêts;* tout va de mal en pis.
> VOLTAIRE.

> J'enrage de voir qu'elle estime un tel homme,
> Qu'elle nous mette au rang des grands et beaux esprits
> Un *benêt* dont partout on siffle les écrits.
> MOLIÈRE.

— **Syn. Benêt, badaud, niais, nigaud.** V. BADAUD.

BENETHNASH s. m. (be-nètt-nacn). Astr. Dernière étoile de la queue de la Grande Ourse, appelée aussi BENAN.

BENETTI (Jean-Dominique), médecin italien, né à Ferrare en 1658. Après avoir été professeur de médecine pratique et médecin de l'hôpital Sainte-Anne dans sa ville natale, il devint médecin particulier du duc de Mantoue. On a de lui, sous le titre de *Corpus medico-morale*, etc. (Mantoue, 1718), un curieux traité de médecine canoniqne, dans lequel il expose tous les préceptes médicaux qui peuvent être appliqués aux cérémonies du culte.

BÉNÉVENT (*Beneventum*), ville du royaume d'Italie, dans la Principauté ultérieure, à 200 kil. S.-E de Rome et à 50 kil. N.-E. de Naples, au confluent du Sabbato et du Calore, 16,347 hab. Siége d'un archevêché depuis 969, entourée de murailles et défendue par un château fort, cette ville renferme beaucoup d'édifices remarquables, parmi lesquels on remarque surtout la porte dite *Aurea*, construite en marbre de Paros; l'amphithéâtre, les thermes, la cathédrale et les ponts du Calore.

Bénévent, autrefois aux Samnites, fut prise par les Romains 269 ans av. J.-C., ruinée par le roi goth Totila, relevée par le roi lombard Antheris; elle devint la capitale d'un duché, qui subsista jusqu'au X^e siècle. En 1806, cette ville avait été donnée par Napoléon I^er à Talleyrand, avec le titre de prince de Bénévent. Rendue au pape, à la Restauration, elle

a été annexée au royaume d'Italie avec le royaume de Naples, dont elle était une enclave.

Cette ancienne capitale du Samnium offre de nombreux restes d'antiquités. L'église cathédrale (*duomo*), que quelques érudits croient avoir été un temple d'Isis, renferme soixante colonnes antiques et plusieurs sarcophages ornés de bas-reliefs. Sur la place est un petit obélisque égyptien de granit rouge, couvert d'hiéroglyphes, parmi lesquels figurent des hommes montés sur des lions. Les églises de Sainte-Sophie et de Santissima-Annunziata sont aussi décorées de colonnes antiques. On voit encore à Bénévent les ruines d'un amphithéâtre, auxquelles on a donné le nom de *Grottes de Nappa;* les vestiges d'un théâtre, de thermes, etc. Mais le plus beau reste antique de cette ville est l'arc de triomphe, ou plutôt le monument honorifique élevé en l'honneur de Trajan, l'an 113, à l'occasion du travail immense que ce prince fit faire à ses dépens pour conduire la voie Appienne depuis Bénévent jusqu'à Brundisium. Cet arc, le mieux conservé que possède l'Italie après celui d'Ancône, est imité de celui de Titus à Rome. Quelques savants pensent qu'il a été construit par Apollodore. C'est une arcade simple, en marbre de Paros, de 14 m. de haut. L'ordre qui la décore est composite : les colonnes, à base attique, posent sur un stylobate commun. Serlio a fait remarquer que l'entablement est bien effilé et que les membres en sont admirablement proportionnés; on n'y rencontre pas, d'ailleurs, le défaut si fréquent de la réunion des denticules et des modillons. La frise est ornée, comme à l'arc de Titus, de figures allégoriques. Les trumeaux des entre-colonnements sont divisés avec beaucoup de goût en bas-reliefs où sont représentés, d'un côté, des traits de la vie de Trajan, de l'autre, des dieux et des déesses. Sur le milieu de l'avant-corps de l'attique est placée une inscription, et, dans les renfoncements sont de grands bas-reliefs du même goût que ceux de l'arc de Constantin à Rome : ils représentent des actions de Trajan et sont remarquables par la noblesse de l'ordonnance, la grandeur du style et la sagesse de l'exécution. Ce beau monument, qui sert aujourd'hui de porte à la ville (*porta Romana*), était désigné, au moyen âge, sous le nom de *Porte d'or* (*Porta Aurea*), qui, suivant quelques auteurs, lui aurait été donné parce que les décorations en étaient primitivement dorées.

BÉNÉVENT (ducs ou princes DE). Le duché de Bénévent fut créé vers la fin du VIe siècle par les rois Lombards, et gouverné pendant deux siècles par une série de ducs à peu près indépendants. Tributaire de l'empereur Charlemagne, il ne tarda pas à recouvrer son autonomie, fut démembré à la fin du IXe siècle, et obligé de reconnaître la suzeraineté de l'empire. En 1053, l'empereur Henri III céda ses droits sur le duché à son cousin, le pape Léon IX. Vingt-cinq ans plus tard, Robert Guiscard s'en empara. Depuis, le duché a toujours reconnu la suzeraineté des papes, qui y établissaient des ducs de leur choix.

BÉNÉVENT (Jérôme DE), littérateur français, qui vivait au XVIIe siècle, et qui fut conseiller du roi et trésorier de France dans le Berri. On a de lui des panégyriques, notamment : *Discours des faits héroïques de Henri le Grand* (1611); *Panégyrique à monseigneur le duc de Sully* (1609); *Panégyrique à la reine régente* (1611); une traduction en vers du *Phœnix* de Claudien; une traduction de l'*Exhortation de Basile, empereur de Constantinople* (1512), etc.

BÉNÉVENT (prince DE). V. TALLEYRAND.

Bénévent (BATAILLE DE). Après avoir vaincu les Romains à Héraclée et à Asculum, Pyrrhus crut que le sénat allait s'humilier et lui demander la paix; il se trompa. Le sénat ne refusait pas de traiter; mais il exigeait l'évacuation préalable de l'Italie, condition qui blessait profondément l'orgueil de Pyrrhus. Ne voulant pas, cependant, continuer une guerre ruineuse dont le succès devenait de jour en jour plus douteux, il prétexta, pour sauver les apparences, la nécessité où il se trouvait d'aller secourir les Siciliens contre les Carthaginois, et il partit pour Syracuse avec son armée, ne laissant à Tarente qu'une garnison, assez forte néanmoins pour défendre cette ville. Il conquit rapidement la Sicile; mais son humeur inconstanste et belliqueuse le ramena bientôt en Italie; il débarqua à Tarente et se retira à Samnium, où le consul Curius Dentatus rassemblait son armée. Ce retour inattendu et cette marche rapide eussent infailliblement surpris les légions encore dispersées, si Pyrrhus, en s'égarant dans un bois, n'eût perdu un temps précieux. Il n'hésita pas, néanmoins, à attaquer avant que Curius eût été rejoint par les troupes de secours que lui envoyait de Lucanie son collègue Lentulus. Son arrivée jeta d'abord quelque confusion parmi les Romains; mais la fermeté du consul rétablit promptement l'ordre, et tandis qu'une troupe d'élite repoussait l'avant-garde de Pyrrhus, il sortait de ses retranchements et rangeait son armée en bataille en pleine campagne, auprès de Bénévent (275 av. J.-C.).

La bataille s'engagea avec une égale ardeur de part et d'autre, et les combattants déployèrent la même opiniâtreté. L'avantage ayant commencé à se déclarer pour le consul, qui mit en désordre une des ailes de l'armée ennemie, Pyrrhus ébranla son autre aile et lâcha ses éléphants contre les Romains déjà fatigués du combat. A leur tour, ils durent lâcher pied devant ces animaux redoutables, et ils se replièrent jusque sur leur corps de réserve, placé prudemment par le consul sur une hauteur. Cette troupe donna aux soldats romains le temps de se rallier et de recommencer le combat. La position devint alors avantageuse pour les légions, dont les traits, lancés de haut en bas, portaient avec une justesse meurtrière pour les soldats de Pyrrhus. Les Grecs firent de vains efforts pour gravir la colline, d'où les Romains ne cessaient de les précipiter; leurs éléphants, vainqueurs à Héraclée et à Asculum, furent ici la cause de leur défaite. C'est que les soldats romains avaient appris à combattre ces ennemis d'un nouveau genre; ils s'étaient aperçus que le fer les effrayait beaucoup moins que le feu, et ils avaient imaginé une sorte de trait imitant la flèche, mais dont le fer creux était rempli de matières combustibles. Ce projectile, déjà si redoutable, était accompagné de cordes d'étoupes enduites de poix enflammée. Les Romains lançaient ces sortes de brûlots contre les éléphants ou contre les tours qu'ils portaient sur leur dos, et, quelque part qu'ils s'attachassent, ils rendaient furieux ou fous d'épouvante les éléphants, qui se rejetaient violemment en arrière, se renversaient sur les bataillons grecs et les foulaient aux pieds. Pyrrhus essaya inutilement de ramener ses troupes au combat : enfoncées par les Romains, écrasées par leurs éléphants, elles se mirent en pleine déroute. Vingt-six mille hommes environ restèrent sur le champ de bataille de Bénévent, et treize cents furent faits prisonniers. Pyrrhus lui-même ne s'échappa qu'avec peine, et se sauva à Tarente, suivi d'un petit nombre de cavaliers seulement. Les Romains pénétrèrent alors dans son camp. La vue de cet espace, délimité avec symétrie, fermé comme une citadelle et environné de retranchements, révéla aux généraux romains l'art des campements, qu'ils avaient toujours ignoré. Jusqu'alors, ainsi que les autres peuples d'Italie, les armées romaines n'avaient point eu de camp tracé, et chacun, dit Rollin, dressait sa tente à la manière des bergers, sans observer d'alignement et sans autre précaution que de ne pas trop s'éloigner de ses compagnons. Pyrrhus fut le premier qui leur apprit à renfermer toute l'armée dans une même enceinte retranchée, où une place distincte était assignée à chaque corps particulier. Les Romains portèrent depuis à un haut degré de perfection cette partie de la science militaire, et elle devint une des principales causes de leurs succès. En tout temps, Rome sut profiter de ce qu'elle trouvait d'utile dans l'armement, la tactique, la législation et les coutumes de ses ennemis.

Curius ramena dans les murs sacrés son armée victorieuse, et orna son triomphe d'une immense quantité d'or, d'argent, de vases et de meubles précieux, riches dépouilles du luxe de Tarente et de la Grèce. On peut dire que cette victoire valut aux Romains la conquête de toutes les nations, ou, du moins, qu'elle y contribua dans une large mesure; car la défaite d'un ennemi tel que Pyrrhus augmenta leur réputation, leurs forces, leur confiance, et les fit regarder comme invincibles. Ils devinrent ainsi les maîtres incontestés de toute l'Italie entre les deux mers; puis vint la conquête de la Sicile, qui amena les guerres sanglantes avec Carthage, puissante rivale, après la ruine de laquelle aucune nation dans le monde ne put résister aux envahissements de la république romaine.

Une autre grande bataille, qui décida du royaume de Naples, se livra aussi sous les murs de Bénévent en 1266, entre Charles d'Anjou, appelé et soutenu par le pape, et les partisans de la maison de Souabe, guidés par Mainfroi, fils naturel de l'empereur Frédéric II et oncle de l'infortuné Conradin. Mainfroi y fut battu et tué. Cette bataille de Bénévent (la *Battaglia di Benevento*) est à la fois le titre et le sujet d'un roman historique de Guerrazzi (1827), ouvrage remarquable par les qualités du style et par l'imagination, et où domine cette idée morale qu'il faut des mains pures pour accomplir de grandes choses. Réimprimé à diverses époques en Italie, cet ouvrage a été traduit en plusieurs langues.

BÉNÉVENT-L'ABBAYE, bourg de France (Creuse), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kil. N.-O. de Bourganeuf; pop. aggl. 1,304 hab.— pop. tot. 1,487 hab. Tanneries, brasseries; commerce de bestiaux et de bois. On y remarque une belle église romane du XIIe siècle, remarquable par une coupole octogonale et les sculptures de ses chapiteaux.

BÉNÉVENTAIN, AINE s. et adj. (bé-né-van-tain, è-ne). Habitant de la ville ou de l'Etat de Bénévent; qui concerne cette ville, cet Etat, leurs habitants. ‖ On écrit aussi BÉNÉVENTIN, INE.

— s. m. État de Bénévent : *En* 1806, *Napoléon érigea le* BÉNÉVENTAIN *en principauté, en faveur de Talleyrand, qui l'a rendu à l'Eglise en* 1815.

BENEVENTE, bourg de l'Amérique du Sud, dans l'empire du Brésil, prov. de Espiritu-Santo, petit port sur l'Atlantique, à l'embouchure de la Benevente, qui y forme un bon havre, à 310 kil. N.-O. de Rio-de-Janeiro. 2,200 hab. Coton, canne à sucre et riz. Ce bourg fut fondé en 1565 par la touchante sollicitude d'un missionnaire espagnol, le père Jose d'Archieta, pour les sauvages du Brésil. Le petit fleuve Benevente, nommé par les aborigènes Iriritiba, vient de la Cordillère ou montagne des Aimères, et sert au transport des produits agricoles de la fertile contrée d'Itaperahy.

BENEVENTUM, nom latin de Bénévent, ville d'Italie, dans l'ancien Samnium.

BÉNÉVOLE adj. (bé-né-vo-le — lat. *benevolus*, même sens; de *bene*, bien; *volo*, je veux). Bienveillant, favorablement disposé : *Lecteur* BÉNÉVOLE. *Spectateur, auditeur* BÉNÉVOLE. *Si le public plus* BÉNÉVOLE *m'eût honoré de ses applaudissements, à quoi cela m'aurait-il mené? A rien.* (Le Sage.)

Ainsi, quoi qu'ordonne le sort,
Au châtel enchanté vers six heures je vole;
Et vous m'aurez, vif ou mort,
Pour spectateur *bénévole.*

CHAULIEU.

— Volontaire, qui fait quelque chose sans y être tenu, et parce qu'il le *veut bien : Défenseur, protecteur* BÉNÉVOLE. *Il est l'avocat* BÉNÉVOLE *et zélé de plus d'une belle cause.* (Ste-Beuve.)

— Qui ne fait point partie d'une assemblée, d'un auditoire, qui y est admis par faveur, qui y vient parce qu'on le *veut bien* : *On admet aux leçons données à l'Ecole des ponts et chaussées un certain nombre d'auditeurs* BÉNÉVOLES.

— Dr. canon. Se dit d'un bénéficier qui possède un titre qu'on ne lui conteste pas, bien qu'il soit sujet à examen.

— s. m. Hist. relig. Acte par lequel un supérieur accordait une place monacale dans sa communauté à un religieux d'un autre ordre.

— **Antonymes.** Malévole, malintentionné, malveillant.

BÉNÉVOLEMENT adv. (bé-né-vo-le-man — rad. *bénévole*). De son plein gré, d'une manière bénévole, par un sentiment désintéressé : *Rendre* BÉNÉVOLEMENT *un service. Il trouve outrecuidant de notre part que nous n'acceptions pas* BÉNÉVOLEMENT *la qualification de fumier appliquée à la littérature moderne.* (Th. Gaut.)

— **Antonymes.** De force ou par force, malgré soi, contre son gré.

BENEVOLI (Horace), célèbre compositeur italien, né à Rome en 1602, mort en 1672, était fils naturel du duc Albert de Lorraine. Elève de Vincent Ugolini, il fut successivement maître de chapelle à Saint-Louis-des-Français, à Sainte-Marie-Majeure et enfin au Vatican. Ce remarquable artiste, qui fut un des plus grands contrapontistes du XVIIe siècle, possédait surtout, à un degré éminent, l'art d'écrire pour un grand nombre de voix avec une élégance et une richesse de développements qu'on ne saurait trop admirer. Ses œuvres seront étudiées avec fruit par les artistes que tenteraient les compositions à grand nombre de voix. En effet, toutes ses messes sont écrites à 4, 5, 6, 7, 8 et même 12 voix. L'abbé Baini a vu, dans la bibliothèque du Vatican, des morceaux religieux à 12, 16, 24 et 30 voix, une messe pour 12 *soprani obligei.* Enfin, Benevoli est l'auteur de ce miracle musical : *Une messe pour* 48 *voix réelles en* 12 *chœurs.*

BENEVOLI (Antoine), chirurgien italien, né dans le duché de Spolète en 1685, mort à Florence en 1756. Il se rendit très-habile dans le traitement des maladies des yeux et des hernies, et devint lithotomiste de l'hôpital de Sainte-Marie-la-Neuve. Ses principaux ouvrages traitent de la cataracte et des causes des hernies.

BENEZECH (Pierre), homme politique, né à Montpellier en 1775, mort à Saint-Domingue en 1802. Il était, avant la Révolution, directeur d'une agence d'affaires et propriétaire des *Petites affiches.* Le comité de Salut public le nomma chef de la commission des armes, et le Directoire, ministre de l'intérieur. Il montra des talents et de l'intégrité. Mais ses relations avec le parti clichien et les royalistes le firent destituer. Bonaparte, après le 18 brumaire, l'appela au Conseil d'Etat et le désigna pour accompagner Leclerc à Saint-Domingue comme préfet colonial. Il mourut dans cette colonie.

BÉNEZET (Antoine), philanthrope, né en 1713 à Londres, mort en 1784. Issu d'une famille française protestante, originaire de Saint-Quentin, et qui avait passé en Angleterre à la suite de persécutions religieuses, il fut d'abord destiné à la carrière commerciale. Ses parents partirent, en 1731, pour l'Amérique, et s'établirent à Philadelphie. Ce fut là que sa véritable vocation se décida. Bénezet, laissant à ses frères le soin des affaires commerciales, se consacra tout entier à l'émancipation des noirs. Il est ainsi l'un des premiers qui ait travaillé à cette glorieuse entreprise. Il consacra aux pauvres noirs toutes ses forces, tout son temps, et se dévoua à leur instruction. Pour mieux atteindre son but, il avait embrassé les principes religieux des quakers. La *Biographie universelle* dit de lui : « Ses talents, son activité, la loyauté de ses intentions, sa bienfaisance, lui procurèrent une grande popularité. Son extérieur était très-modeste; il ne portait que des habits de panne, parce que, disait-il, après avoir été portés pendant plusieurs années, ils pouvaient encore servir à vêtir des indigents. Il avait coutume de dire que l'acte de charité le plus difficile était de supporter la déraison des hommes. » Il fonda, à Philadelphie, et soutint avec sa fortune une école pour les noirs. Il mourut dans cette ville le 5 mai 1784. On a de lui divers ouvrages en anglais, notamment; *Relation historique de la Guinée* (1772); *Tableau abrégé de l'état misérable des nègres esclaves* (1767).

BENFELD, petite ville de France (Bas-Rhin), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 k. N.-E. de Schlestadt, sur l'Ill et le chemin de fer de Strasbourg à Bâle; pop. aggl. 2,638 hab. — pop. tot. 2,745 hab. Récolte et commerce de céréales, tabac, chanvre, fourrages; bois de construction et de chauffage; tanneries et tuileries. Jadis place forte, cette petite ville soutint plusieurs siéges : elle fut pillée en 1331 par le comte Ulrich de Wurtemberg, vainement assiégée par les Armagnacs en 1444, mais de nouveau attaquée et prise par les Suédois en 1632. Les fortifications furent rasées, en exécution du traité de Westphalie.

BENFEY (Théodore), orientaliste allemand, né à Noerten, près de Gœttingue, en 1809. Professeur de sanscrit et de grammaire comparée à Gœttingue depuis 1834, et correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris depuis 1861, il s'est acquis la réputation de l'un des plus savants philologues de l'Allemagne, par son enseignement comme par ses ouvrages, dont les plus remarquables sont les suivants : les *Noms des mois de quelques peuples anciens* (Berlin, 1836); *Lexicon des racines grecques* (1839-1842), qui a remporté à l'Institut de France le prix Volney; *Des rapports entre la langue égyptienne et les racines sémitiques* (1844); *Etudes sur le zend* (1853); *Manuel de la langue sanscrite* (1852-1854), qui est le traité grammatical le plus complet sur cette langue, etc.

BENGALE, contrée de l'Indoustan, jadis prov. de l'empire mogol, faisant actuellement partie des possessions anglaises, et comprise dans la présidence du Bengale; bornée au N. par le Népaul et le Boutan, à l'E. par l'Assam, au S. par le golfe de son nom, et à l'O. par les prov. d'Orissa et de Bahar; entre 21° et 27° lat. N., 77° 30′ et 90° 30′ long. E.; superficie 215,000 kil. carr.; 30,000,000 d'hab. Ch.-l. Calcutta, villes principales Dacca et Mourchid-Abad.

Adossé à l'Himalaya au N., aux monts Vindhya à l'O., et aux monts Garraous à l'E., arrosé par le Gange, le Brahmapoutra et leurs nombreux affluents, le Bengale présente de vastes plaines basses, humides, boisées, insalubres, mais très-fertiles en riz, blé, orge, maïs, lin, canne à sucre, tabac, opium, indigo, bétel, etc. Les vers à soie de race indigène ou de provenance exotique y donnent de très-beaux produits. Dans les forêts et dans les îles formées par les bouches du Gange vivent des tigres, des éléphants sauvages, des crocodiles, d'énormes reptiles, des sangliers et d'innombrables singes. Le commerce de cette province, dont Calcutta est l'entrepôt général, a surtout pour élément l'exportation de ses richesses agricoles et des produits de son industrie active, qui consistent en tissus de coton et de soie, armes, poudre, salpêtre, objets d'équipement des armées de terre et de mer, etc. Les habitants du Bengale parlent le bengali, langue dérivée du sanscrit, et professent, les uns, l'islamisme, les autres le brahmanisme; la religion chrétienne y fait, dit-on, de grands progrès.

Longtemps indépendant, le Bengale fut subjugué par les Afghans en 1203, puis devint tributaire des Mogols jusqu'en 1340; à cette époque, il forma un royaume indépendant, fut soumis, en 1558, au sultan de Delhi, forma ensuite un territoire placé sous la surveillance de la présidence de Madras, et fut enfin complétement occupé par les Anglais en 1765. Depuis cette époque, l'héritier des souverains indiens conserve son titre et reçoit de l'Angleterre une pension de 5,600,875 fr.

BENGALE (présidence du) ou de **CALCUTTA**, la plus importante et la plus riche des quatre grandes divisions de l'Indoustan anglais; cap. Calcutta. Elle s'étend du pied de l'Himalaya au N., au détroit de Singapour au S., et de l'empire des Birmans à l'E., à la présidence du Pendjab à l'O.; entre 1° 17′-27° 55′ lat. N. et 74°-101° 30′ long. E. Superf. 932,800 kil. carr.; 53,990,901 hab. La présidence du Bengale comprenait, avant les dernières guerres de l'Inde, deux grands gouvernements : le Bengale propre, à l'E. du confluent de la Gogra et de la Sona dans le Gange, et la vice-présidence d'Agra, depuis ces confluents jusqu'à l'Himalaya. Mais, depuis l'acte du parlement qui a mis fin (1858) à l'existence de la célèbre *Compagnie des Indes* comme puissance politique, et qui a donné à la couronne le gouvernement direct de l'Inde, la présidence du Bengale se compose : 1° des anciennes provinces de Bengale, de Bahar et de l'ex-royaume d'Oude, au N.; 2° des anciennes provinces d'Orissa, Gandwanah et Bérar à l'O.; 3° de l'Indo-Chine anglaise, c'est-à-dire des prov. d'Assam, Aracan, Pégou, Tenasserin, un grand nombre d'îles, *Malacca* et Singapour. Le gouverneur général réside à Calcutta, qui est aussi le siége d'un conseil suprême et d'un lieutenant gouverneur. Une contrée aussi vaste présente une grande va-

riété de sol, de climats et de produits. Voyez, pour plus de détails, le mot INDE et les noms des provinces qui composent la présidence du Bengale.

BENGALE (golfe du), le *Gangeticus Sinus* des anciens, vaste baie de l'océan Indien, comprise entre les deux presqu'îles des Indes, au N. de l'île de Sumatra ; longueur, environ 1,600 kil., plus grande largeur 1,900 kil. Ce golfe reçoit plusieurs des plus grands fleuves de l'Asie : le Godavery sur la côte O., le Gange et le Brahmapoutra au N., et l'Iraouady à l'E.; il renferme plusieurs îles et groupes d'îles, dont les principaux sont : l'île de Ceylan à l'O.; les archipels d'Andaman et de Nicobar au milieu, et à l'E. la partie N. de Sumatra, un grand nombre de petites îles, entre autres Poulo-Pinang ou Prince-de-Galles, l'archipel de Mergui, etc. Enfin, il forme le détroit de Manaar entre Ceylan et la côte de Coromandel, le golfe de Martaban sur la côte de l'Indo-Chine, et le détroit de Malacca entre Sumatra et la presqu'île de Malacca.

BENGALI adj. et s. (bain-ga-li). Qui appartient au Bengale ou à ses habitants; habitant de ce pays : *A Londres, ils n'ont aucune idée de la femme* BENGALI *et du croisement des races.* (Méry.)

— s. m. Linguist. Idiome que l'on parle au Bengale : *Les Anglais font faire de nombreuses traductions en* BENGALI. *La grammaire* BENGALI *diffère beaucoup de la grammaire sanscrite.*

— **Rem.** Le genre du mot *bengali* offre une particularité singulière : comme substantif et adjectif masculin, il prend la marque du pluriel : les *Bengalis*, les peuples *bengalis*. Il ne prend jamais la marque du *féminin*, *et*, à ce genre, il ne s'emploie qu'adjectivement. Ainsi l'on dira : les usages *bengalis*, les coutumes *bengali*. Telles sont, du moins, les anomalies que nous avons remarquées dans tous les textes des orientalistes. N'est-ce pas ici le cas de dire avec Maurice, d'*Héraclius* :

Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses?

— **Encycl.** *Langue bengali.* Cette langue, qui porte aussi le nom de *gaura* ou *gaur*, appartient à la nombreuse famille des idiomes néo-sanscrits. Elle est principalement parlée, comme l'indique son nom, dans la province indienne du Bengale, et surtout par le peuple; les hautes classes se servent généralement, pour l'écriture et la conversation, de l'indoustani ordinaire, mêlé d'un certain nombre de mots empruntés à l'idiome des Afghans. Hallhead le regardait comme un dérivé direct du sanscrit; Colebroke affirmait qu'il n'y avait qu'un fort petit nombre de mots *bengalis* dont on ne retrouvât pas l'origine dans la langue antique de l'Inde. Bopp, de son côté, s'exprime ainsi : « Il est étonnant que le *bengali*, qui cependant est un des idiomes néo-indiens qui ont le moins souffert des mélanges étrangers, diffère plus du sanscrit au point de vue grammatical que le grec, le latin, le persan et la famille germanique. » Toutefois, au point de vue lexicologique, les affinités sont grandes avec le sanscrit.

Le *bengali* représente, au point de vue de la linguistique, un groupe imposant, puisqu'il n'est pas parlé par moins de vingt millions d'hommes, répartis sur un territoire de cent milles anglais carrés. Forbes évalue même ce nombre à trente millions. « Le *bengali*, dit l'auteur que nous venons de citer (*Grammar of the Bengali language*), tient le second rang parmi les langues parlées actuellement dans l'Inde. Le premier rang est universellement reconnu à l'indoustani, qui est parlé, avec quelques légères variantes de dialectes, par cinquante millions au moins d'individus. Avec la connaissance de ces deux langues, on peut parcourir, d'un bout à l'autre, la péninsule indienne, depuis les bouches du Gange jusqu'aux montagnes de Cachemire, et depuis l'Indus jusqu'à l'Himalaya. »

Les formes grammaticales du *bengali* offrent une simplicité beaucoup plus considérable qu'en sanscrit; le système graphique dérive du *dévanagari*. La déclinaison se réduit à quatre cas : les trois nombres, singulier, duel et pluriel, se sont conservés. La conjugaison est aussi régulière et aussi ingénieuse qu'en sanscrit; cependant, les verbes se partagent en trois catégories, suivant leur signification respective : deux de ces catégories ne se distinguent l'une de l'autre que par la terminaison de l'infinitif; la troisième catégorie comprend les verbes factitifs et a pour marque caractéristique l'insertion de la voyelle *a*. Exemple : *doron* (craindre), *doran* (faire craindre). On emploie aussi dans ce but les verbes auxiliaires *faire*, *rendre*, inconnus dans ce sens en sanscrit. Les modes sont : l'indicatif, l'optatif, le subjonctif, l'interceptif et le fréquentatif. Les participes et les gérondifs sont déclinables. Les trois quarts des mots *bengalis* dérivent directement du sanscrit et du persan; cette dernière langue a apporté en même temps un nombre assez considérable de mots arabes, introduits par l'islamisme. On retrouve encore en *bengali*, des termes malais, anglais, portugais, etc., dont l'adoption est due aux relations politiques et commerciales. La littérature *bengali*, de création surtout moderne, prend chaque jour une importance plus considérable, grâce à l'impulsion linguistique dont on est redevable aux Anglais. Dans la partie montagneuse de la province habitent plusieurs tribus, qui vivent à l'état sauvage, et dont la plus connue est celle des Garrows, entre le Bengale et l'Assam. Ces peuplades ont adopté la religion brahmaniqne, et parlent différents dialectes *bengalis*. Balbi dit aussi : « Il paraît que les habitants de la principauté de Bijni ou Bismi, dont le rajah est tributaire du Derma-lama, un des trois pontifes thibétains, parlent un dialecte du *bengali*. »

— *Littér. bengali.* Les plus anciens monuments littéraires du *bengali* ne semblent pas remonter au delà du XVI^e siècle. Le premier ouvrage connu qui ait été écrit en *bengali* est le *Chastanya Charitâmrita*, composé par Krishnadâsa, qui vivait vers la fin du XV^e siècle. Nous trouvons ensuite, à une époque plus récente, une série d'autres ouvrages, dont les plus importants sont des traductions en *bengali* d'ouvrages sanscrits tels que le *Mahâbhârata*, par Kâsidâsa, et le *Râmânaya*, par Kritivâsa. Ces poëmes sont tout à fait populaires parmi les peuples qui parlent le *bengali*; on en fait fréquemment, dans les maisons des riches Indous, des récitations publiques, auxquelles assistent plusieurs centaines d'auditeurs. On attribue à Khemananda la composition d'un hymne célèbre appelé *Manasâmangala*, que l'on récite encore dans les provinces occidentales du Bengale, aux fêtes célébrées en l'honneur de la déesse Manasâ. On cite encore, parmi le bilan de la littérature *bengali*, un traité d'arithmétique écrit en vers et attribué à Subhancara; cet ouvrage et un autre traité appelé *Gurudakshmâ* semblent être les deux seuls ouvrages composés par des auteurs *bengalis* en vue de l'instruction de leurs compatriotes. Une nouvelle ère pour la littérature *bengali* a été inaugurée par la création du collége anglais de Fort-William, près de Calcutta, et grâce aux efforts du docteur Carey et de ses collègues, les missionnaires de Sérampore, auxquels peuvent être attribués, suivant l'expression d'un auteur indigène, la restauration, les progrès du *bengali* et sa création comme langue littéraire. Grâce à cette vigoureuse impulsion due à l'initiative européenne, la Bible et de nombreux ouvrages modernes furent traduits en *bengali* et imprimés; entre autres : *Rasselas*, par Râjâ Krishnachandra Roy, et le *Discours sur les avantages de la science*, publié par la Société pour la diffusion des connaissances utiles. En même temps, différents livres d'instruction et d'éducation populaires étaient imprimés, en partie par les presses de la mission de Sérampore, en partie par la surintendance de la *Calcutta school-books Society*. En outre, de nombreuses publications périodiques, écrites en *bengali*, répandirent dans Calcutta et les provinces avoisinantes le goût de l'étude du *bengali*, aussi bien parmi les Européens en résidence que parmi les indigènes. Plusieurs grammaires et dictionnaires ont été imprimés pour faciliter la connaissance de cette langue, qui est, pour l'intérêt des Anglais, d'une utilité immédiate. Nous nous contenterons d'indiquer quelques-uns de ces ouvrages : *A grammar of the Bengali language*, par Râjâ Rammohim Roy; d'autres de Taray, d'Haughton, de Faber, etc.; le dictionnaire de Râm Comulsên, etc.

BENGALI s. m. (bain-ga-li — rad. *Bengale*). Ornith. Oiseau granivore, du genre amadine, qui a de très-riches couleurs, mais qui ne chante pas, quoi qu'en disent les poëtes : *On se tromperait fort si, d'après le nom de* BENGALIS, *on se persuadait que ces oiseaux ne se trouvent qu'au Bengale.* (Buff.) *Les* BENGALIS *sont des oiseaux familiers et destructeurs, en un mot de vrais moineaux.* (Buff.) *Les* BENGALIS *battent des ailes.* (Th. Gaut.)

Le chant joli
Du *bengali*. SCRIBE.

. . . . . Ecoute si le vent lui porte
Sa voix, qu'elle préfère au chant du *bengali*.
V. HUGO.

Heureux le temps où la douce cabane
Me tenait lieu du palais Rivoli,
Où chaque soir, sur la tiède savane,
Je m'endormais au chant du *bengali*!
BARTHÉLEMY et MÉRY.

— Ichthyol. Sorte de poisson du genre holocentre.

— Bot. Plante du Brésil.

BENGALIE s. f. (bain-ga-lî — rad. *Bengale*). Entom. Genre de diptères ayant pour type une espèce commune à Cayenne et à l'Australie.

BENGALIEN, IENNE adj. (bain-ga-li-ain, i-è-ne). Qui appartient, qui a rapport au Bengale : *Ils inclinaient encore la tête du côté de Nizam, pour recueillir le dernier écho de la mélodie* BENGALIENNE. (Méry.)

BENGAZY ou **BEN-GHAZY**, ville maritime de l'Afrique septentrionale, dans la régence de Tripoli, sur la côte orientale du golfe de la Sidre, à 238 kil. O. de Dernah; 2,500 hab.; ch.-l. de la prov. de Barca; territoire riche en bestiaux, fruits et légumes; commerce important, surtout avec Malte. Bengazy est la Bérénia des anciens, l'une des cinq villes de la Pentapole, près de laquelle on place le fabuleux jardin des Hespérides.

BENGEL (Jean-Albert), théologien luthérien, né en 1687 à Winneden, dans le Wurtemberg, mort en 1752. Il remplit les fonctions de pasteur et de professeur à Denkendorf; il avait une connaissance approfondie de la langue grecque, et il fit de savantes études sur les Pères de l'Eglise et sur les livres du Nouveau Testament. Ses travaux sur l'harmonie des quatre évangélistes et sur l'Apocalypse méritent l'attention des savants, bien que ses commentaires soient parfois empreints d'un mysticisme outré.

BENGER (Miss Elisabeth-Ogilvy), femme de lettres anglaise, née à Wells, comté de Somerset, en 1778, morte en 1827. Elevée par sa mère, qu'avait abandonnée l'homme à qui elle avait uni sa destinée, elle connut de bonne heure les privations de la pauvreté. C'est dans une école de garçons qu'elle apprit la langue latine à douze ans. Trois ans après, elle composa un petit poëme, où l'on reconnaissait déjà un talent réel. Plus tard, ayant suivi sa mère à Londres, elle y trouva d'honorables recommandations, qui lui ouvrirent la carrière de la littérature. Elle travailla d'abord pour le théâtre, fit ensuite des romans et finit enfin par composer des ouvrages historiques, où elle trouva une certaine célébrité.

BENGIRI s. m. (bain-ji-ri). Bot. Genre d'euphorbiacées, comprenant des arbres de la côte du Malabar.

BENGORE HEAD, cap d'Irlande, à l'extrémité septentrionale du comté d'Antrim, sur le canal du Nord. Près de là se trouvent les belles colonnades basaltiques de la Chausséedes-Géants; altit. 120 m.

BENGT D'ULFASA, sénéchal d'Ostrogothie, frère de Birger Jarl, est célèbre dans l'histoire de Suède par son mariage avec Sigrid la Belle, jeune fille sans bien et sans naissance. Ce mariage souleva contre lui son orgueilleuse famille, et Birger Jarl, suivant l'usage qui régnait alors d'exprimer sa pensée par des présents symboliques, lui envoya un riche manteau dont l'étoffe précieuse était défigurée par un morceau de drap grossier, afin de lui reprocher ainsi sa mésalliance. Pour toute réponse, Bengt lui renvoya le manteau avec le morceau de drap couvert d'or et de pierreries. Birger Jarl se rendit alors à la résidence de son frère, où il fut reçu par Sigrid, dont la beauté l'éblouit tellement, qu'il lui dit : « Si mon frère ne vous avait épousée, je l'aurais fait moi-même. » Et ainsi la paix et l'amitié furent rétablies entre les deux frères.

BENGTSON (Jean), archevêque d'Upsal, né en 1417, mort en 1467. Lorsque Charles Canutson Bonde fut proclamé roi de Suède après la mort de Christophe de Bavière, Bengtson rassembla des troupes contre lui, le vainquit et se mit à la tête du gouvernement. Christian, qui avait été élu roi par les Danois, vint ensuite prendre possession du pouvoir en Suède, et il fit arrêter l'archevêque comme coupable de haute trahison. Il lui rendit plus tard la liberté, quand Charles Canutson fut rappelé par les Suédois; puis Bengtson le força de nouveau à fuir et exerça une seconde fois le pouvoir avec un orgueil et une dureté qui soulevèrent contre lui de sanglantes révoltes. Enfin, ce prélat ambitieux fut obligé de chercher un refuge dans l'île d'Œland.

BENGUÉLA, contrée de l'Afrique occidentale, dans la Guinée inférieure, sur l'océan Atlantique, entre l'embouchure du Coanza et le cap Négro; bornée au N. par l'Angalo, à l'E. par le désert et des pays inconnus, et au S. par le pays des Cimbébas. Elle a, du N. au S., environ 650 kil., sur 520 kil. de l'O. à l'E., et comprend le roy. de son nom et plusieurs tribus indépendantes. Ce pays, couvert de montagnes qui s'abaissent en terrasses jusqu'au bord de la mer, est arrosé par de nombreux cours d'eau considérables, dont les principaux sont : le Coanza, le Cuvo, le Catumbela et le Cunéne; il renferme une population presque aussi farouche que les lions et les tigres qui parcourent ses forêts. Ses richesses consistent en mines de cuivre, sel, riz, gros et menu bétail; climat malsain sur les côtes. Le Benguéla est en grande partie sous la dépendance des Portugais, qui ont formé sur la côte de nombreux établissements, dont le ch.-l. est Saint-Philippe-de-Benguéla.

BENGUÉLA (SAN FELIPE DE), ville du roy. de Benguéla, sur l'océan Atlantique, ch.-l. des établissements portugais de cette contrée, au S. de Saint-Paul-de-Loanda, par 12° 20' lat. S., et 12° 40' long. E.; 3,275 hab. Lieu de déportation pour les criminels portugais. ‖ A 150 kil. N. de la ville précédente, on trouve, sur les côtes de l'Atlantique, une autre localité peu importante qui porte le nom de VIEUX-BENGUÉLA ou BENGUELA-LA-VELHA.

BEN-HADAD, nom de trois rois syriens, dont le premier secourut Asa, roi de Juda, contre Basa, roi d'Israël; le second, après avoir vaincu trente-deux rois, fut vaincu luimême par Achab, qui lui imposa un tribut; le troisième fut aussi vaincu par les Israélites.

BENHALL, bourg et paroisse d'Angleterre, comté de Suffolk, à 2 kil. S.-O. de Saxmundham; 7,845 hab. Propriété du duc de Suffolk; château ancien et château moderne.

BEN-HENNON, vallée de la Palestine, près de Jérusalem, où Manassès, roi de Juda, fit bâtir un temple à Baal. On y entretenait un feu pour purifier les enfants que l'on immolait à cette divinité païenne.

BENHOLM, village et paroisse d'Ecosse, comté de Kincardine, à 3 kil. S.-O. de Bervic; petit port de pêche; 3,000 hab. Fabriques de toiles à voile; vieille tour et château.

BÉNI, mot arabe. V. BEN.

BÉNI, IE (bé-ni, î), part. pass. du v. Bénir. Qui jouit de la protection divine : *Les princes qui ne se croient placés sur le trône que pour faire du bien à l'humanité sont* BÉNIS *de Dieu et des hommes.* (Beauzée.) *Il a bien promis qu'il ne commettrait plus de meurtres envers les poulets, et qu'ils se contenterait d'œufs frais, de laitage, de riz et de tout ce que produit notre climat* BÉNI *de l'Eternel.* (Volt.)

Ce règne qui commence à l'ombre des autels,
Sera *béni* des cieux et chéri des mortels.
VOLTAIRE.

— Qui a reçu la bénédiction paternelle : *Un fils* BÉNI *par son père.*

— Remercié, comblé d'actions de grâces, loué, exalté : BÉNI *soit à jamais Birma, qui a fait l'homme pour la femme!* (Volt.) *Que le Seigneur Dieu d'Israël soit* BÉNI *dans les siècles des siècles!* (La Harpe.) *L'avenir n'est nulle part plus* BÉNI *qu'aux lieux où le passé est honoré.* (St-M. Girard.) *Toute forme qui tend à créer un progrès doit être* BÉNIE *à l'heure de ce progrès.* (E. Pelletan.)

Que *béni* soit le jour qui te rend à mes vœux!
RACINE.

Béni soit Dieu qui rend mon fils à ma vieillesse!
E. AUGIER.

Vous donc, soyez *bénis*, animaux courageux,
Que nourrit Saint-Bernard sur son front orageux,
DELILLE.

Sois donc *béni*, Travail! A ta volonté sainte,
O Dieu! je me soumets sans regret et sans plainte.
A. BARBIER.

— Fam. *Béni soit Dieu!* Exclamat. popul. marquant la surprise, l'étonnement, l'admiration : *Voilà une grande cohue populaire; il y en a,* BÉNI SOIT DIEU! *jusque sur les toits.* (E. Sue.)

— **Rem.** Par une anomalie des plus regrettables, *bénir* a un autre participe passé, *bénit, ite;* mais ces deux participes ne s'emploient pas l'un pour l'autre et correspondent à des sens différents du même verbe. V. BÉNIT.

— Pour la distinction avec la forme *bénit, ite*, v. BÉNIR.

— **Antonyme.** Maudit.

— **Homonymes.** Bénit, béni (pl. de *ben*, fils, en arabe. V. BEN.)

BENI, rivière de l'Amérique du Sud, dans la Bolivie, prend sa source au N. de Cochabamba, coule du S. au N., puis, vers le 12^e degré de lat. S., tourne à l'O. et va se réunir au Mamore, après un cours de 965 kil., pour former la Madeira, affluent de l'Amazone.

BENI (Paul), littérateur et savant critique italien, né dans l'île de Candie vers l'an 1552, mort à Padoue en 1625, se donna le nom d'*Eugubinus*, parce qu'il avait été élevé à Gubbio. Après avoir été secrétaire du cardinal Madrucci et du duc d'Urbin François-Marie II, il professa successivement la théologie à Pérouse, la philosophie à Rome, et les belles-lettres à Padoue. L'originalité de ses opinions littéraires et l'amertume de sa critique lui créèrent une foule d'ennemis. Il soutint le Tasse contre l'académie della Crusca, dont il attaqua violemment le dictionnaire, et ne craignit pas de mettre la *Jérusalem délivrée* au-dessus de l'*Iliade* et de l'*Enéide*. Il traita sans ménagement Tite-Live, le Dante et Boccace, et s'attira quelquefois de vertes répliques de la part de ses adversaires. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages de polémique littéraire, des commentaires sur le *Timée* de Platon, la *Poétique* d'Aristote, la *Jérusalem délivrée*, etc.; *Comparazione di Omero, Virgilio e Tasso* (1607), dans lequel il accorde la préférence au dernier; l'*Anti-Crusca*, etc. (1612), où il soutient contre l'académie que la langue italienne du XIV^e siècle est grossière, et que celle du XVI^e, au contraire, est noble et régulière; *Rime diverse* (1614); *Orationes quinquaginta* (1613); *De historia conscribenda libri IV* (1614), ouvrage dans lequel il attaque Tite-Live. Citons encore une dissertation : *Disputatio in qua ostenditur præstare comœdiam atque tragœdiam metrorum vinculis solvere*, dans laquelle il demande qu'on n'ait plus égard, au théâtre, à la règle des trois unités. Ses œuvres complètes ont été publiées à Venise (1622, 5 vol. in-fol.).

BÉNIBEL s. m. (bé-ni-bèl). Alchim. Mercure hermétique.

BENIC (Simon et Lavinie). V. BENING.

BENICARLO, ville forte et maritime d'Espagne, prov. et à 65 kil. N.-E. de Castellon-de-la-Plana, sur la Méditerranée; 7,875 hab. Toiles de chanvre, distilleries, moulins à huile, vins renommés. Assiégée par Cabrera en 1838.

BÉNICH s. m. (bé-nik). Sorte de haïk ou grand manteau blanc, à l'usage des Orientaux : *J'ai vu de mes yeux le vieux cheik des derviches, couvert d'un* BÉNICH *blanc.* (Gér. de Nerv.) *Il engouffre ses petites jambes dans un grand pantalon à la mameluk, et s'empaquette dans un* BÉNICH *à manches traînantes.* (Th. Gaut.)

BENICIA, ville de l'Etat de Californie (Etats-Unis), située sur le détroit de Karquenas, dans l'océan Pacifique; elle contient un arsenal et des docks considérables, pour la réparation des steamers; 2,575 hab.

BENIDORM, ville maritime d'Espagne. prov

et à 40 kil. N.-E. d'Alicante, sur la Méditerranée; 5,900 hab. Fabrication de sparterie et d'étoffes de laine; moulins à grains et à huile; pêcherie fructueuse. ‖ Au S. de cette ville et 5 kil. en mer, se trouve une petite île qui porte le même nom.

BENIGANIM, ville d'Espagne, prov. et à 65 kil. S.-O. de Valence; 4,000 hab. Fabriques de toiles communes et de savon blanc; grand commerce de vins, distilleries d'eau-de-vie; fabrication considérable de confitures.

BÉNIGNE f. de l'adj. *bénin*. V. ce dernier mot.

BÉNIGNE (saint), martyr et apôtre de la Bourgogne. On croit qu'il vint dans les Gaules avec saint Andoche et saint Thyrse, pour y prêcher la foi, et qu'il y avait été envoyé par saint Polycarpe. Il fut martyrisé à Dijon, vers l'an 179, et l'Église célèbre sa fête le 1er novembre.

BÉNIGNEMENT adv. (bé-ni-gne-man; *gn* mll — rad. *bénin*). D'une manière bénigne, douce, bienveillante : *Accueillez-le* BÉNIGNEMENT.

> A toutes gens, parlez *bénignement*.
> BUST. DES CHAMPS.

> En tels procès la reine est très-experte;
> *Bénignement* elle vous recevra.
> VOLTAIRE.

‖ Avec une douce résignation : *Si Dieu t'envoie adversité, reçois-la* BÉNIGNEMENT *et lui en rends grâce.* (St Louis.) ‖ Ce sens a vieilli.

— Méd. Doucement, sans trouble violent, en parlant de l'effet d'un médicament : *L'aloès opère plus* BÉNIGNEMENT *quand on le prend au commencement d'un repas qu'à jeun, et le soir que le matin.*

— **Antonymes.** Malignement, méchamment.

BÉNIGNITÉ s. f. (bé-ni-gni-té; *gn* mll — rad. *bénin*). Douceur, indulgence, douce bonté, condescendance affectueuse : *Il a été reçu avec* BÉNIGNITÉ. *Un air de* BÉNIGNITÉ. *Nous devons la justice aux hommes, et la* BÉNIGNITÉ *aux autres créatures.* (Montaign.) *Epaminondas avait l'extrême valeur jointe à l'extrême* BÉNIGNITÉ. (Pasc.) *Mes divins anges, lisez mes remontrances avec attention et* BÉNIGNITÉ. (Volt.) *Avec quelle* BÉNIGNITÉ *Jésus-Christ ne parle-t-il pas aux femmes dans l'Evangile!* (Chateaub.)

> Nous saluons Créon, dont la *bénignité*
> Nous promet contre Acaste un lieu de sûreté.
> CORNEILLE.

> Sa *bénignité* sans seconde
> Tournait tout en bien chez autrui.
> J.-J. ROUSSEAU.

— Ironiq. Cruauté froide : *La* BÉNIGNITÉ *du tigre. Les terroristes étaient d'une* BÉNIGNITÉ *de mœurs extraordinaire.* (Chateaub.)

— Méd. Caractère d'une maladie qui tourmente peu le malade et n'inspire aucune inquiétude : *Cette fièvre est d'une grande* BÉNIGNITÉ.

— Astron. Disposition propice, favorable : *Jupiter et Vénus sont les planètes qui ont le plus de* BÉNIGNITÉ.

— **Syn. Bénignité, bienfaisance, bienveillance, bonté, débonnaireté, humanité.** La *bonté* est l'inclination à faire du bien; le cœur où elle règne ne connaît pas la haine, il se plaît à rendre heureux même ceux dont il aurait droit de se plaindre. Par extension, le mot *bonté* s'applique aux choses, lorsqu'elles sont telles que nous les désirons et lorsque nous les jugeons telles par leur propre nature; nous disons le *bon vin*, un *bon poëme*. La *bénignité* est une bonté douce, facile, propice; c'est la qualité de celui qui ne fait jamais le moindre mal dans les circonstances même où le mal semblerait naturel; on le dit aussi des choses, une maladie *bénigne* est celle dont on n'a rien à craindre, bien qu'elle ressemble à une maladie très-dangereuse dans les cas les plus ordinaires. La *bienfaisance* consiste à faire du bien, c'est la bonté traduite en actes et qui aime à agir. La *bienveillance* est moins que la *bienfaisance :* elle consiste dans le désir de faire du bien, dans une disposition à en faire, et quelquefois même dans une simple disposition à écouter favorablement. La *débonnaireté* était autrefois la bonté portée à ses dernières limites, la bonté que rien ne rebute; aujourd'hui, ce mot se prend souvent en mauvaise part; il représente une bonté qui va jusqu'à la faiblesse, qui n'est qu'un manque de fermeté et de caractère. Enfin, l'*humanité* est la bonté envers nos semblables, c'est la disposition d'un cœur qui ne peut voir souffrir les autres hommes sans éprouver un vif désir de soulager leurs souffrances.

— **Antonymes.** Malice, malignité, méchanceté.

BENIGNO (SAN), petite ville du roy. d'Italie, à 18 kil. N.-E. de Turin, sur la Malone; 3,223 hab.

BENIGUET (île de), petite île des côtes de France, située à 6 kil. O. du Conquet, près de l'entrée du goulet de Brest, départ. du Finistère.

BENI-HASSAM-EL-GADÎM, littéral. **les fils de Hassam le Vieux**, village de l'Egypte moderne, sur la rive orientale du Nil, dans la moyenne Egypte, à 22 kil. S.-E. de Minyèh. Beni-Hassam a pris, dans les études archéologiques de l'Egypte des Pharaons, un intérêt qui, à certains égards, le dispute aux monuments de Thèbes. Ce sont des grottes tumulaires ou hypogées creusés dans les rochers qui font face au Nil, à 3 kil. au N. du village actuel. La montagne que forment ces rochers est composée de pierre calcaire, à une hauteur de 80 ou 100 m. Les excavations funéraires qui y sont pratiquées sont au nombre de trente. Suivant Hamilton, ces catacombes devaient servir de sépulture aux principales familles d'Hermopolis, située sur la rive opposée, précisément en face. Plusieurs de ces excavations atteignent des dimensions considérables et renferment deux ou trois chambres. La plus grande de ces chambres peut avoir 20 m. de long sur 13 de large. A l'entrée des principales excavations, on remarque de petits portiques composés de quatre colonnes ou davantage. Ces colonnes et celles qui supportent la voûte sont couvertes d'hiéroglyphes peints ou sculptés. Les murs sont également ornés de peintures, généralement fort bien conservées et dont les couleurs vives semblent ne dater que d'hier; quelques-unes, cependant, ont un peu souffert. Ces peintures représentent pour la plupart des scènes de famille et des occupations habituelles; elles sont extrêmement précieuses en ce qu'elles nous initient infiniment mieux que toute autre description à la vie intérieure et pratique des anciens Egyptiens. On y voit fidèlement représentés les procédés de culture qu'ils employaient, leurs manières de fabriquer les armes, les différents instruments; les bateaux dont ils se servaient pour naviguer sur le Nil; des scènes de pêche, de chasse, de danse, de combats, etc. Les fragments les plus curieux sont ceux qui nous montrent des pêches et une chasse à l'antilope. Les danses représentent des hommes et des femmes exécutant, soit conjointement, soit séparément, des mouvements en mesure, et prenant des poses souvent fort élégantes. Les exercices gymnastiques sont aussi fort curieux à étudier et prouvent que les Egyptiens avaient poussé fort loin cet art si estimé des Grecs. Une de ces peintures nous initie à la législation pénale des Egyptiens; il s'agit d'un coupable à qui l'on administre la bastonnade; l'opération s'effectue exactement comme aujourd'hui encore au Caire. On y voit figurer un grand nombre d'animaux, avec leur nom constamment écrit à côté. Enfin, une scène curieuse, qui se trouve dans l'avant-dernière grotte vers le N., représente l'arrivée en Egypte, sous le règne d'Ousertésèn Ier, d'une nombreuse famille d'étrangers dont le nom est *Aam* dans l'inscription correspondante, nom qui désignait un peuple nomade de l'ancienne région de Chanaan, peut-être les Ammonites de la Bible. On a là sous les yeux une scène patriarcale qui fait songer à Jacob et à ses fils, bien qu'elle ait précédé de plusieurs siècles l'immigration de la famille de Joseph. Ce n'est pas le chameau qui, dans le tableau de Beni-Hassam, accompagne la famille immigrante et sert de bête de charge, c'est l'âne. De nombreuses inscriptions hiéroglyphiques accompagnent toutes ces scènes; une d'entre elles porte la date du règne d'Ousertésèn Ier, roi de la XIIe dynastie, entre 2500 et 3000 ans avant notre ère.

BENI-MERED, village d'Algérie, prov. d'Alger, sur la route de Boufarik à Blidah, et à 7 kil. N.-E. de cette dernière ville; 950 hab. Au centre du village, fondé en 1842, se trouve une fontaine monumentale, érigée en mémoire d'une poignée de braves soldats du 26e de ligne, qui se défendirent héroïquement contre trois cents cavaliers arabes.

BENI-MOUSSA, montagne d'Algérie, l'une des plus élevées du petit Atlas, dans la province d'Alger; altitude, 1,450 m., à l'E. de Blidah et au S. de Rovigo. Des flancs de cette montagne descendent plusieurs cours d'eau qui arrosent la plaine de Métidja, habitée par une tribu appelée aussi Beni-Moussa.

BENI-MZAB, contrée de l'Algérie méridionale, dans la province d'Alger, occupée par les Mozabites, et comprenant plusieurs oasis peuplées et cultivées, qui se sont soumises à l'autorité française en 1853. Les centres principaux sont Gardéia, Metlili; commerce important entre le Tell et le Sahara.

BÉNIN, IGNE adj. (bé-nain, i-gne; *gn* mll. — L'étymologie immédiate de ce mot est incontestablement le lat. *benignus*. La génération du mot français s'est effectuée sans aucun phénomène remarquable, autre que la persistance de l'accent tonique, qui a conservé exactement, en français, la même place qu'il avait en latin; toute la partie antérieure du mot, depuis la lettre supportant l'accent, est restée complétement intacte et est absolument identique à la partie correspondante du vocable latin; *beni* dans *bénin* est exactement comme *beni*, dans *benignus;* les altérations caractéristiques propres à notre langue ont respecté la première partie du mot prouvée par la protection rétroactive de l'accent, et ne s'est attaquée qu'à la partie postérieure, qui se trouve hors de son rayon protecteur. La première altération a été la mortification, et consécutivement la chute de la désinence casuelle *us;* la seconde a été la transformation du groupe phonétique *gn* en une nasale spéciale *n;* la forme féminine du mot a, comme toujours, été bien moins profondément modifiée; *benigne* reproduit très-fidèlement le latin *benigna*, sauf la chute de la désinence. Les mêmes observations s'appliquent à l'adjectif antinomique de *bénin*, *malin*, *maligne*. Nous ferons seulement remarquer que, dans le peuple, on forme souvent le féminin de *malin*, *maline*, en le traitant directement comme un adjectif français, sans passer par l'intermédiaire de la forme latine *maligne*. C'est là une de ces revendications de l'instinct populaire, qui pourront bien un jour passer à l'état de fait accompli et faire la loi au procédé plus savant, mais moins spontané, moins national, qui calque servilement la forme latine.

Si maintenant nous voulons chercher l'origine du mot latin *benignus*, l'investigation est loin de s'effectuer avec la même facilité que pour le mot français. En comparant *benignus* à *malignus*, nous voyons que ces deux mots sont formés d'une façon identique, et nous sommes en droit d'en dégager la syllabe *gnus*, en la regardant comme identique et commune aux deux mots. La première partie des deux mots n'offre pas grande difficulté; il n'est pas malaisé d'y reconnaître *bonus*, *bene*, *malus*, *male* avec la lettre formative *i*. Quant à *gnus*, la filiation est beaucoup plus obscure. Pott, dans la première édition de ses *Etymologische Forschungen*, rattache *gnus* à la racine *gen* (engendrer), que nous trouvons par exemple dans *genus*. Frennd, dans son grand Dictionnaire latin, adopte cette hypothèse; il admet que *benignus* et *malignus* sont des formes contractées pour *benigenus* et *maligenus*, et il leur donne le sens primitif de « une bonne espèce, une bonne nature. » Phonétiquement, il n'y a rien à dire à cette dérivation, qui doit même être adoptée sans contestation pour *privignus*, *privigenus*, qui est d'une race particulière. Benfey, dans le huitième volume de la *Zeitschrift* de Kuhn, élève contre l'étymologie attribuée à *benignus* et à *malignus* une grave objection. Il fait remarquer très-justement que, dans beaucoup de cas, ces deux adjectifs ont un sens actif fort nettement caractérisé; ainsi on dit très-bien : *benignus in æmulis* (favorablement disposé pour ses rivaux). Dans cette locution et d'autres analogues, *benignus* a une signification qui semble à Benfey inconciliable avec la dérivation présumée de *benignus*, voulant dire *d'une bonne nature*. Dans ce cas, l'adjectif aurait une valeur de passivité qui ne permettrait pas de l'employer dans un sens actif, et il correspondrait exactement à *eugenès* en grec. Pour sortir de cette difficulté, Benfey suppose ingénieusement que *gnus* ne doit pas être rapporté à la racine *gen*, mais bien au verbe primitif *gno*, devenu par allongement *gnosco*, *nosco*, *cognosco*, etc. (connaître). Alors *benignus* pourrait parfaitement avoir la signification active de « bien pensant, bienveillant, » et serait, dans ce cas, le corrélatif exact de *benevolus* (qui veut du bien), de même que *malignus* serait celui de *malevolus* (qui veut du mal). Si l'on admet l'hypothèse de Benfey, il faut alors admettre également que la syllabe *gnus* appartient phonétiquement à deux racines différentes : l'une, *gno*, qui a le sens de savoir; l'autre, *gigno*, qui a le sens d'engendrer; car il est impossible, pour *privignus*, que nous avons déjà cité, de ne pas admettre cette dernière étymologie.) Qui a une douceur, une indulgence extrême et voisine de la faiblesse, ou qui va jusqu'à l'aveuglement volontaire : *On voyait sur les degrés du trône, d'où l'âpre et redoutable Richelieu avait foudroyé plutôt que gouverné les humains, un successeur doux,* BÉNIN, *qui ne voulait rien.* (De Retz.) *On n'est pas plus* BÉNIN *que cet homme-là.* (Mol.) *Les conventionnels se piquaient d'être les plus* BÉNINS *des hommes.* (Chateaub.) *L'assemblage le plus corrupteur est celui d'une loi sanguinaire et d'un exécuteur* BÉNIN. (Mme de Staël.)

> J'ai de vœux parjurés trahi les dieux *bénins*.
> RÉGNIER.

> . . . . . . En *bénin* créancier,
> J'ai différé toujours d'en charger un huissier.
> REGNARD.

> Ah! combien j'ai connu de ces amis *bénins*,
> Qui marchaient à leur but en rusés patelins!
> AL. DUVAL.

‖ Qui témoigne de la bénignité, de la douceur; qui est inspiré par elle : *O Seigneur, vous qui donnez aux juges ces regards* BÉNINS, *ces oreilles attentives et ce cœur toujours ouvert à la vérité.* (Boss.) *La guerre était courtoise et* BÉNIGNE *chez le chevalier.* (Balz.) *Fargeau avait involontairement froncé le sourcil, mais sa physionomie reprit bientôt son expression* BÉNIGNE. (P. Féval.) *D'une voix doucereuse et d'un œil* BÉNIN, *il dit à Adèle qui se préparait à sortir de la voiture...* (M. Masson.) *A mesure que l'instruction s'est répandue, les révolutions sont devenues plus* BÉNIGNES. (Guéroult.)

> Mais si d'un œil *bénin* vous voyez mes hommages...
> MOLIÈRE.

— Ironiq. Barbare, cruel : *Les* BÉNINS *spectateurs qui assistaient au guillotiner des femmes s'attendrissaient sur les progrès de l'humanité.* (Chateaub.)

— Par ext. Doux, calme, paisible, agréable, qui n'impose aucune souffrance : *L'hiver a été* BÉNIN *cette année. Les cœurs sont saisis d'une joie soudaine par la grâce inespérée d'un beau jour d'hiver qui, après un temps pluvieux, vient réjouir tout d'un coup la face du monde; mais on ne laisse pas de lui préférer la constante sérénité d'une saison plus* BÉNIGNE. (Boss.) ‖ Doux par ses effets, qui ne cause pas sur les sens d'impression trop vive ou désagréable : *Un petit soufflet* BÉNIN. *Grâce à la nature moins énergique des ingrédients dont on le compose, le punch est devenu plus* BÉNIN. (Fr. Michel.)

— Méd. Anodin, qui opère doucement et sans secousse : *Un remède* BÉNIN. *Une purgation* BÉNIGNE. *Prenez ce petit clystère* BÉNIN. *Il est* BÉNIN, *monsieur,* BÉNIN; *il est* BÉNIN, BÉNIN, BÉNIN. (Mol.) ‖ Qui cause peu de souffrance et n'offre aucune espèce de danger : *Fièvre* BÉNIGNE, *Angine* BÉNIGNE. *Pourquoi vous alarmer? cette maladie est toute* BÉNIGNE.

— Astrol. Propice, favorable : *Astre* BÉNIN. *Planètes* BÉNIGNES. *Influence* BÉNIGNE *des astres.*

> Un astre plus *bénin* vient d'éclaircir tes jours.
> CORNEILLE.

— Dans le langage commun, *Bénigne influence*, Heureux effet, action agréable : *La* BÉNIGNE INFLUENCE *de la liberté.*

> Je suis de vos discours l'*influence bénigne*,
> Je bâille! . . . .
> VOLTAIRE.

‖ *Astre bénin*, Sort heureux, destin favorable.

— **Antonymes.** Malicieux, malin, méchant.

BENIN ou **ADO**, royaume d'Afrique, dans la Guinée supérieure, sur le golfe de Guinée, à l'E. du Dahomey, entre 4° et 9°' lat. N. Les limites exactes de cet Etat sont inconnues; son climat est très-malsain, et pernicieux pour les Européens; ses habitants fétichistes immolent des victimes humaines au mauvais génie, et fournissent encore aujourd'hui un grand nombre d'esclaves. Ce royaume, un des plus puissants de la Nigritie, a plusieurs tributaires parmi les petits Etats nègres qui l'entourent; il fut découvert en 1484 par le navigateur portugais J. d'Aveiro. La capitale s'appelle aussi Benin; elle est située sur la rive droite du bras occidental du Fouâra, ou Niger, appelé Formosa, à 150 kil. de l'Atlantique; 15,000 h. — Territoire fertile, bas, marécageux, très-insalubre; commerce actif, favorisé par le fleuve, qui, à partir de ce point, est navigable pour les petits bâtiments. ‖ On appelle golfe de *Benin* une baie ouverte dans le golfe de Guinée et recevant les eaux de plusieurs fleuves, entre autres du Fouâra.

BENINCAMPI (Teresa), femme sculpteur, née à Rome, élève de Canova. Un de ses meilleurs ouvrages est le buste du Dominiquin, qu'elle a exécuté pour la chapelle de l'abbaye de Grotta-Ferrata.

BENINCASA (Barthélemy, comte), écrivain et administrateur italien, né dans le Modénais vers 1745, mort vers 1825. Il connut à Venise la comtesse de Rosenberg, et traduisit en français, pour lui plaire, le *Viaggio in Dalmatia* de l'abbé Fortis, qu'il publia sous le titre de *les Morlaques*, et qui passa pour être l'ouvrage de la comtesse. Plus tard, à Milan, il fournit au *Giornale italiano* des articles de littérature. Lorsque Napoléon eut pris le titre de roi d'Italie, le comte de Benincasa fut chargé d'une mission en Dalmatie; puis il revint à Milan et fut nommé sous-directeur des théâtres royaux. On a encore de lui un ouvrage traduit de l'anglais en italien, et intitulé *Mémoire sur la tragédie italienne*.

BÉNINCASE s. f. (bé-nain-ka-ze). Bot. Genre de plantes de l'Inde, de la famille des cucurbitacées, formé d'une seule espèce de végétaux de l'Inde, herbacés, annuels, grimpants, extrêmement poilus dans toutes leurs parties, recouverts d'une efflorescence tout à fait semblable à la cire, exhalant une odeur musquée.

BENINCORI (Ange-Marie), compositeur italien, né à Brescia en 1779, mort à Belleville, près de Paris, en 1821, était fils du secrétaire de Ferdinand, duc de Parme. Dès l'âge de cinq ans, Ghiretti lui enseignait la composition, et Rolla le violon. Ses progrès sur ce dernier instrument furent tels, qu'il exécuta un concerto de violon devant le duc de Parme, avant d'avoir atteint sa huitième année, ce qui lui valut, de la part de ce dernier, une superbe montre à répétition. Devenu orphelin de bonne heure, Benincori fut placé dans un collége par ordre du duc. Le jeune élève travailla consciencieusement; mais, ne voulant pas renoncer à la musique, il se levait la nuit pour étudier le violon. Le duc de Parme apprit ce fait et donna l'ordre de laisser Benincori se livrer à son étude favorite, sous la direction de Rolla. Plus tard, et grâce à la générosité de son protecteur, Benincori visita l'Italie, où il reçut les leçons de Cimarosa. Il profita si bien des conseils du maître, qu'à l'âge de quatorze ans, il écrivait une messe qui fut exécutée en public. En 1797, Benincori et son frère aîné partirent pour l'Espagne. Mais bientôt la faillite de leur banquier les obligea à demander à l'art seul un bien-être que jusqu'alors un auguste patronage leur avait rendu facile. Ils organisèrent des concerts; mais, sur ces entrefaites, Benincori aîné mourut de la fièvre jaune, et son frère partit pour l'Italie, où il fit applaudir un opéra intitulé : *Nitetti*. Encouragé par ce premier succès, Benincori se rendit à Vienne, où son ouvrage réussit de nouveau. Il se lia alors avec Haydn, dont il admirait les quatuors, et abandonna la musique dramatique pour cultiver un genre qui répondait mieux à son organisation plus savante qu'inspirée. Il dédia

sa première œuvre à Haydn, et, après en avoir publié trois autres, il arriva à Paris en 1803, s'imaginant que son talent, déjà apprécié, lui permettrait de s'essayer en qualité de compositeur dramatique. Le comité de l'Académie impériale daigna recevoir, en 1804, un opéra de Benincori intitulé : *Galatée* ou *le Nouveau Pygmalion*, mais Benincori en attendit vainement la représentation. Il en fut de même pour un autre ouvrage, *Hésione*, admis en 1807, et enterré dans les cartons. Le pauvre compositeur se fit professeur de chant, de piano, d'harmonie, etc., parvenant à grand'-peine à vivre de son multiple talent. Il devint philosophe en se rappelant les messes, les litanies et les opéras qu'il avait composés en Italie et qui dormaient dans ses tiroirs d'un éternel sommeil. Benincori avait l'âme fière et humaine à la fois; il ne maudit pas le sort, et il trouva souvent le courage d'applaudir aux succès des musiciens qui ne le valaient pas, mais qui obtenaient l'avantage de s'affirmer devant le public. Cependant, à force de démarches et de protections, il parvint à faire jouer au théâtre Feydeau, de 1815 à 1819, trois opérettes; mais ces ouvrages éprouvèrent une chute à peu près complète.

Ces insuccès répétés avaient jeté Benincori dans un mortel découragement et profondément altéré sa santé, lorsqu'une circonstance imprévue vint réveiller en lui quelque espoir. Nicolo Isouard était mort en 1818, laissant inachevée la partition d'*Aladin* ou la *Lampe merveilleuse*, œuvre sur laquelle il fondait les plus belles espérances. Deux actes seuls avaient été écrits. Benincori fut chargé des trois autres. Il travailla avec acharnement, mit l'opéra en scène et en dirigea les premières repétitions; mais ses forces étaient à bout, une maladie de poitrine l'enleva six semaines avant la représentation (1822). C'est surtout dans ses quatuors que Benincori a donné la mesure de son talent. Le succès de ces œuvres fut, en général, très-grand et très-légitime. La mélodie en est pure, distinguée et constamment originale. Le style, sans égaler celui d'Haydn et des grands maîtres, se maintient néanmoins dans les régions de l'art et mérite l'estime des connaisseurs. Au théâtre, Benincori a donné les ouvrages suivants : Les *Parents d'un jour*, opéra-comique en un acte, paroles d'Amédée de Beauplan (1815); la *Promesse de mariage*, ou le *Retour au hameau*, opéra-comique en un acte, de Dieulafoy et Gersin (1818); Les *Epoux indiscrets*, opéra-comique en un acte (1819); enfin, *Aladin* ou la *Lampe merveilleuse*, opéra en cinq actes, en collaboration avec Nicolo Isouard, paroles d'Etienne, joué à l'Opéra, 6 février 1822. Benincori avait écrit la marche qui termine le premier acte, la 2e et la 4e scène et une partie du chœur final du second, et la musique entière des trois derniers actes. Le succès fut complet et mérité. « Deux débuts ont lieu le jour de la première représentation, raconte Castil-Blaze; le gaz prête ses lumineuses clartés à la lampe d'Aladin, et Mlle Jawurek réussit dans le rôle secondaire de Zarine. Elle chante l'air :

> *Venez charmantes bayadères,*

avec tant de suavité, que le nom de *charmante bayadère* lui fut donné pendant quelque temps : elle était assez jolie pour le porter avec honneur. Cette partition est la seule de Benincori qui ait été gravée en entier. » On n'a publié que des airs détachés de ses autres opéras, qui ne dépassaient pas les bornes d'une honnête médiocrité.

BENIN-D'AZY (SAINT-), bourg de France (Nièvre), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kil. E. de Nevers; pop. aggl. 532 hab. — pop. tot. 1,859 hab. Forges; beau château moderne à tourelles.

BENING ou **BENIC** (Simon), peintre et graveur flamand, originaire de Bruges, florissait en Angleterre vers 1530. Harzen lui donne pour maître Gérard Horebout et croit qu'il travailla avec ce peintre aux miniatures du célèbre bréviaire Grimani, de la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise. Bening exécuta aussi, dit-on, quelques gravures d'après Holbein, mais ces estampes doivent être excessivement rares, sinon introuvables. Cet artiste, que M. Ch. Le Blanc appelle improprement *Benning*, eut une fille, nommée Lavinie, qui cultiva la peinture. Elle le suivit en Angleterre, et fut, dit-on, en grande faveur auprès des reines Marie et Elisabeth et du roi Henri VIII. Elle épousa un gentilhomme anglais. Guicciardini a fait mention de la fille et du père dans sa *Description des Pays-Bas.*

BENING (François), prédicateur français, né à Avignon au XVIIe siècle. Il entra dans l'ordre des jésuites, et devint recteur du collége de sa ville natale. Bening s'est sauvé de l'oubli par une oraison funèbre du célèbre Crillon, publiée sous le titre de : *Le Bouclier d'honneur, où sont représentés les beaux faicts de très-généreux et puissant seigneur feu messire Louis de Bertons, seigneur de Crillon*, etc. (Avignon, 1616, in-8). Ce discours, par la bizarrerie de la pensée et du style, par le mélange du sérieux et du burlesque, par les antithèses, les équivoques, les jeux de mots et les images impossibles qui y abondent, est un des morceaux d'éloquence de la chaire les plus curieux que nous possédions. Pour Bening, les blessures de Crillon sont « *les oriflammes du courage* », et ces oriflammes « sont autant de bouches purpurines qui prêcheront sa valeur, ce sont vingt-deux présidents en robes rouges, prononçant arrest en faveur de *sa générosité.* » Il suffit de cet exemple pour donner une idée de l'excentricité du style du révérend père jésuite.

BENINGSEN, général russe. V. BENNINGSEN.

BENINI (Vincent), médecin et littérateur italien, né à Bologne en 1713, mort en 1764. Il pratiqua son art à Padoue, tout en s'adonnant à la poésie et aux belles-lettres, et il monta une imprimerie dans sa maison. On a de lui : une traduction estimée en vers sciolti de la *Syphilis* de Fracastor, publiée avec les œuvres de ce dernier, en 1739; des commentaires sur *Celse* (1750); des observations sur le poëme *la Culture,* de L. Alamanni (1745), etc.

BENINI (les sœurs Hébé et Ada), jeunes filles poëtes italiennes, nées à Prato (Toscane), la première en 1831, la seconde en 1833. Elles étudièrent avec ardeur les lettres, la musique et le dessin. Guidées dans l'étude de Dante et des grands écrivains italiens par le savant abbé Arcangeli, elles se sentirent irrésistiblement attirées vers la poésie. Elles ont laissé des vers pleins de grâce et de douceur, où se révèle le pressentiment de leur fin prochaine. Ada épousa, à l'âge de dix-huit ans, M. Costantini, jeune homme distingué, qui fut enlevé par la mort cinq mois plus tard. Frappée au cœur, la jeune veuve le suivit dans la tombe en décembre 1853. Hébé, atteinte d'une mélancolie incurable depuis la mort de sa sœur, ne fit que languir à partir de cette époque : elle tomba malade en août 1855, et ne tarda pas à aller rejoindre sa sœur bien-aimée.

Les plus illustres poëtes de l'Italie ont célébré dans leurs vers la touchante mémoire des deux sœurs; nous citerons surtout les élégies de Tommaseo, de Niccolini, de Vannucci et de Mme Catherine Ferrucci.

BENIOWSKY (*Maurice-Auguste, comte* DE), célèbre aventurier hongrois, né en 1741, mort en 1785. Entré fort jeune au service militaire de l'Autriche, il l'abandonna bientôt pour se rendre en Lithuanie. Il entreprit ensuite divers voyages, pendant lesquels il étudia l'art de la navigation. En 1768, il offrit son épée aux confédérés polonais, qui le nommèrent colonel, puis général de cavalerie. Il se battit contre les Russes, fut fait prisonnier (1769) et exilé au Kamtschatka. Le gouverneur Hilof l'y accueillit avec bienveillance et le chargea d'enseigner le français et l'anglais à ses enfants. Aphanasie, sa fille, s'étant éprise de l'exilé, Hilof consentit à leur mariage et résolut de rendre la liberté à son prisonnier. Beniowsky ne voulait point partir seul; il ourdit un complot, dans le but d'emmener avec lui le plus grand nombre de ses compagnons d'exil. Le complot fut découvert; mais, grâce au dévouement de sa femme, qui l'avertit à temps, Beniowsky réussit à s'échapper, avec soixante-neuf de ses anciens frères d'armes. Il battit une troupe de soldats envoyés à sa poursuite, et s'empara d'une petite forteresse, ainsi que de l'argent qui s'y trouvait. Après beaucoup de péripéties et d'aventures, il parvint à l'île Formose et de là à Macao, où il perdit plusieurs de ses compagnons, ainsi qu'Aphanasie, restée fidèle à son sort, bien qu'elle eût appris qu'il était déjà marié. Alors Beniowski vendit son propre navire, et prit passage sur un bâtiment français, pour gagner la France. Il fut parfaitement accueilli par le cabinet de Versailles, auquel il remit les archives du Kamtschatka, et, bientôt après, on lui donna un régiment d'infanterie, avec la mission de fonder une colonie à Madagascar (1774). Il remplit cette mission avec assez de succès; s'établit à la baie d'Anton-Gil, et se concilia tellement la confiance des naturels, qu'ils l'élurent pour roi; les femmes de l'île jurèrent en même temps soumission et fidélité à sa première femme, qu'il avait fait venir de Hongrie. Ces exploits accomplis, Beniowski retourna en France; mais il y éprouva, de la part du gouvernement, tant de tracasseries, qu'il renonça à le servir, pour aller, de nouveau se mettre aux ordres de l'Autriche. En 1783, il partit pour l'Angleterre, puis pour l'Amérique, avec le projet d'y rassembler un corps de partisans, et tenter la conquête de Madagascar. Il se rendit dans cette île, en effet, à la tête d'une expédition; mais, dans une rencontre avec les Français, il reçut une grave blessure, des suites de laquelle il mourut peu de temps après. Beniowski a écrit, en français, sur les événements de sa vie si agitée, des *Voyages et Mémoires* (Paris, 1791, 2 vol.), qui ont été traduits en plusieurs langues.

Beniowski ou les **Exilés du Kamtschatka**, opéra en trois actes, paroles d'Alexandre Duval, musique de Boïeldieu, représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique, le 8 juin 1800. Cet opéra doit son existence à un hasard singulier. Alexandre Duval raconte en ces termes les faits qui lui inspirèrent son poëme : « Un jour que plusieurs représentants se trouvaient réunis chez Talma, avec le général Dumouriez, qui revenait vainqueur de l'armée du Nord, Marat se présenta, seul, dans cette assemblée. Sa présence fit sur la société l'effet de la tête de Méduse... Il était dans ce costume aimable sous lequel on l'a représenté, ce qui contrastait beaucoup, je ne dirai pas avec la grande parure, mais avec l'élégante simplicité de toutes les personnes qui composaient la fête. Lui, sans se démonter, s'adresse à Dumouriez, dit des injures aux représentants dont il ne partageait pas les opinions, et finit enfin par avoir, avec le général, une assez longue conférence à voix basse. Dugazon, l'un des personnages de la fête, qui était toujours sûr d'égayer la compagnie par son esprit et ses bons mots, quand il ne se laissait pas aller à toute son extravagance, fit une plaisanterie qui était plus que hardie, et qui pensa conduire Talma et sa femme sur l'échafaud. Il prit un réchaud embrasé, y répandit des parfums, et suivit Marat dans tous les mouvements qu'il faisait, comme s'il voulait purifier l'air qu'il empoisonnait de sa présence. Marat n'eut pas l'air d'y faire attention; mais dès le lendemain, son journal retentit du repas donné par Talma aux conspirateurs et de l'insulte faite aux véritables patriotes. Comme le temps, quoique déjà noirci par l'orage qui devait éclater en 1793, ne devait pas faire craindre que cette mauvaise plaisanterie eût des suites, Talma resta dans la plus grande sécurité. Bientôt l'orage éclate, nos amis communs périssent sur l'échafaud... et, souvent, à ce tribunal de sang, on demandait aux accusés s'ils faisaient partie des conspirateurs qui s'étaient réunis chez l'acteur Talma. On juge quelle était sa situation, celle de tous ceux qui l'aimaient, et certes, le nombre en était grand. Cependant, on lui conseilla de se taire; on lui représenta que la force de son talent, que le peuple savait apprécier, l'empêcherait toujours de faire partie des victimes... Cependant, comme nos *sales tyrans* (qu'on n'oublie pas que c'est Alexandre Duval qui parle) finirent par ne plus rien respecter, Talma fut instruit par un de ses amis que son nom était porté sur une liste de proscription. L'amitié qui nous unissait dès ce temps-là, la conformité de nos opinions, l'engagèrent à me confier ses craintes... Un soir qu'après avoir joué la tragédie, il me parut plus sombre qu'à l'ordinaire, je lui demandai le sujet de sa tristesse : il me dit qu'il ne pouvait se rendre compte de ses pressentiments, mais qu'il craignait d'être arrêté au premier moment, et que ce n'était qu'en tremblant qu'il rentrait chez lui; qu'il allait s'y trouver seul; qu'il avait envoyé sa femme dans une campagne écartée... Le voyant dans ce trouble, qu'il ne pouvait vaincre, je lui proposai d'aller souper chez lui, et même d'y passer la nuit... Le long de la route, je tâchai de lui donner de l'espérance; et en soupant, et après quelques verres de vin, nous finîmes par éloigner tout à fait nos trop justes inquiétudes. Mais quand je fus retiré dans ma chambre, ou plutôt dans sa bibliothèque, car c'était là que je couchais sur un très-beau lit grec, très-élégant sans doute, mais très-peu commode, je me mis à réfléchir sur la position dangereuse dans laquelle il se trouvait; et, de réflexion en réflexion, je finis par me dire : mais si par hasard on venait l'arrêter cette nuit! mes opinions, moins connues que les siennes peut-être, mais qui néanmoins, le sont assez, pourraient me mériter l'honneur de suivre mon héros jusque sur l'échafaud. Je ne pourrais pas dire que je ne suis pas de la *compagnie de monseigneur.* Cette idée m'attrista : ce n'est pas que je redoutasse beaucoup d'accompagner mon ami à la mort (en ces temps-là, on tenait peu à la vie); mais j'éprouvais un sentiment mélancolique dont je ne me rendais pas compte, qui ne suffisait que trop pour m'empêcher de me livrer au sommeil. Pour comble de contrariété, un maudit gros chien, gardien de sa maison (cette maison était celle de la rue de Chantereine, que plus tard Talma vendit à Bonaparte), par ses aboiements furieux, me faisait craindre de voir entrer, à chaque instant, la force armée, précédée, suivant l'usage de ce temps, des membres d'un comité révolutionnaire. Ne pouvant espérer de trouver le sommeil, je saisis le premier livre qui me tomba sous la main, et le hasard me fit tomber sur les *Mémoires de Beniowski.* Je lus; et, malgré mes frayeurs, je me trouvai la tête assez libre pour faire le plan d'un opéra, que le public a accueilli avec bienveillance, sans savoir seulement que ce malheureux enfant était né au milieu des craintes et des alarmes. Le lendemain, je contai à Talma mes terreurs de la nuit; il en rit avec moi, comme on riait dans ce temps-là. »

Les aventures du fameux aventurier hongrois Beniowski avaient déjà fourni à Kotzebue la matière d'un drame. Le poëme de *Beniowski* s'écarte quelque peu de l'histoire, comme on en va juger par une rapide analyse. « Beniowski, général au service de la cause polonaise, est tombé au pouvoir des Russes, qui l'ont exilé au Kamtschatka. Ses compagnons d'infortune forment le projet de s'affranchir; ils le prennent pour chef. Mais appelé au château du gouverneur, dont il aime passionnément la nièce, il se trouve placé dans la cruelle alternative de trahir son parti ou sa maîtresse; l'amour l'emporte, et les deux amants sont unis. Cependant un exilé russe, Stéphanoff, jaloux de Beniowski, jette des doutes sur sa loyauté et se présente ensuite chez le gouverneur, à qui il dévoile le secret de la conjuration. Il parvient à obtenir la grâce de tous les coupables, excepté celle du chef; or, ce chef n'est autre, on le sait déjà, que Beniowski. Traître à son parti, coupable aux yeux du gouverneur, il ne sait où porter ses pas; il fuit à travers mille dangers. Enfin, les exilés prennent les armes. Beniowski, errant de rocher en rocher, de précipice en précipice, épuisé de fatigue, mourant de faim, Beniowski tombe, sans connaissance, sur le sol. La nuit est venue. Les gens de Stéphanoff le recueillent et le rappellent à la vie. Stéphanoff, qui l'a reconnu, pourrait se défaire de lui; mais il a *senti le remords*, et Beniowski est sauvé par son rival même. Pour le soustraire à la vengeance des exilés, Stéphanoff a été forcé de s'avouer coupable; et, à son tour, il se trouve exposé à leur fureur. Ils veulent le punir de son crime; mais Beniowski s'y oppose, et l'un et l'autre font la paix. Enfin, on se bat; les exilés triomphent, et le gouverneur suit Beniowski en Pologne. »

On remarque dans la partition de Boïeldieu des chœurs d'une vigueur et d'une énergie dont on ne l'avait pas cru capable jusque-là. L'individualité du compositeur s'y efface encore pourtant sous la pression du *grand style.* Son génie va bientôt jeter sa première lueur dans le *Calife de Bagdad*, et déjà on peut le pressentir. *Beniowski* fut remonté en juillet 1824, avec d'assez grands changements : un nouvel air pour l'acteur Gavaudan, un autre pour Lemonnier; une ouverture, qui, selon l'expression de Boïeldieu lui-même, sentait le *cuir russe;* un finale nouveau au troisième acte, et une foule de remaniements dans l'orchestre et dans le chant. Dans une lettre adressée le 17 juillet 1824 au directeur du *Courrier des spectacles*, Boïeldieu disait, en parlant de cette reprise : « Je me suis donné autant de mal que pour un ouvrage nouveau. Puisse le succès de cette reprise me dédommager un peu, et le public me savoir gré de tant de travail pour un ouvrage qu'il avait adopté, mais dans lequel, malgré son indulgence, je sentais qu'il y avait à corriger... L'ouvrage a été remis sur le métier, » disait-il en terminant. Malgré cette refonte consciencieuse, *Beniowski* ne comptera jamais parmi les meilleures œuvres de l'auteur tant aimé de la *Dame blanche.* Quelques motifs heureux, quelques mélodies originales méritaient pourtant d'être conservés.

BÉNIR v. a. ou tr. (bé-nir — lat. *benedicere*, même sens; de *bene*, bien; *dicere*, dire). Combler de biens; faire prospérer par une faveur spéciale et divine : *Dieu* BÉNIT *les enfants soumis. La Providence* A BÉNI *mes efforts. Dieu* BÉNIRA *cette entreprise. Dieu* BÉNISSAIT *ses travaux.* (Fléch.) *Dieu* BÉNIT *Abraham à cause de son obéissance.* (V. Bargemont.) *Dieu* BÉNIT *une guerre que la seule charité avait fait entreprendre à ce saint patriarche.* (Lem. de Sacy.) *Dieu* BÉNIT *ceux qui l'aiment et ceux qui le craignent, ceux qui ont été malheureux et ceux qui se repentent.* (E. Sue.) *Ces enfants naquirent d'une union que la Providence ne pouvait manquer de* BÉNIR. (Mignet.)

> Le ciel daigne *bénir* votre sceptre et vos jours!
> CORNEILLE.

> Dieu, d'un sourire *a béni* la nature.
> BÉRANGER.

> Ces juifs.....
> Ont vu *bénir* le cours de leurs destins prospères.
> RACINE.

‖ Se dit particulièrement des grâces spéciales que Dieu accorde dans certaines circonstances :

> *Bénissez*-moi, seigneur! que mon cœur consumé
> Par l'amour, et puni pour avoir trop aimé,
> Au foyer de l'autel s'éteigne et se rallume!
> LAMARTINE.

— Faire des vœux pour quelqu'un, demander pour lui la bénédiction de Dieu. Ne se dit que d'un père, d'une mère ou d'une personne vénérable à quelque autre titre : *Ce fut en prononçant les mots* Dieu *et* liberté *que Voltaire* BÉNIT *le fils de Franklin.* (***) *Jacob mourant* BÉNISSAIT *ses enfants.* (Pasc.) *Elle voulait* BÉNIR *les jeunes princes ses enfants.* (Fléch.) *Il sut dérober son émotion à leurs yeux, et les* BÉNIT *d'une voix calme.* (Mme Cottin.) *Il conduisit son fils à un point plus avancé de la lice, et le* BÉNIT *en le voyant partir.* (Thiers.)

> Sa dernière prière *a béni* nos tendresses.
> VOLTAIRE.

> *Bénissez* votre enfant, et dormez sans alarmes.
> LAMARTINE.

> Heureux qui peut bénir! grand qui sait pardonner
> V. HUGO.

> Récite-moi, mon fils, ces divines prières
> Qui de l'âme fidèle accompagnent l'essor,
> Afin qu'en expirant elle *bénisse* encor.
> LAMARTINE.

— Glorifier, remercier, exalter avec des expressions de reconnaissance : *Je vous* BÉNIS *de m'avoir aimé. Je* BÉNIS, *tous les jours de ma vie, mon Rédempteur.* (Pasc.)

> Je dois *bénir* le ciel, qui nous renvoie un frère.
> CORNEILLE.

> Chacun *bénit* tout haut l'arbitre des humains.
> BOILEAU.

> Les Parthes, à la foule, aux Syriens mêlés,
> *Bénissent* à l'envi le prince et Rodogune.
> CORNEILLE.

> Quel plaisir de penser et de dire en soi-même :
> Partout, en ce moment, on me *bénit*, on m'aime!
> RACINE.

> Je *bénis* Dieu tout bas de m'avoir accordé
> Cet ange que je garde et dont je suis gardé.
> LAMARTINE.

‖ Rendre témoignage à la grandeur, à la gloire de : *Il est un Dieu; les herbes de la vallée et les cèdres de la montagne le* BÉNISSENT. (Chateaub.)

— Applaudir, se montrer très-satisfait, se féliciter de : *Je* BÉNIS *le lieu, l'heure, le moment où je vous ai vu.* (Acad.) *Je* BÉNIS *le ha-*

sard qui me fait vous rencontrer. (Acad.) *Ils* BÉNISSENT *le jour qui vous vit naître.* (Mass.) *Vous me faites* BÉNIR *les malheurs qui m'ont attiré de tels amis.* (J.-J. Rouss.)

Le vieillard de ses soins *bénit* l'heureux succès.
BOILEAU.

Trop heureux en mon mal, je *bénis* ma défaite.
RÉGNIER.

Nous autres, *bénissons* notre heureuse aventure.
CORNEILLE.

Chacun devait *bénir* le bonheur de son règne.
RACINE.

— Souhaiter du bien, Témoigner de l'affection, de la sympathie : *La religion veut que nous* BÉNISSIONS *ceux qui nous maudissent.* (Mass.) *Socrate, prenant la coupe empoisonnée,* BÉNIT *celui qui la lui présente et qui pleure.* (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Dieu vous bénisse, Que Dieu vous bénisse,* Formule de politesse qui n'est plus guère en usage aujourd'hui, mais qu'on adressait autrefois à une personne qui venait d'éternuer : *Eh! parbleu, je dirai à celui qui éternue :* DIEU VOUS BÉNISSE, *et va te coucher, à celui qui bâille.* (Beaumarch.) ‖ Se dit à un mendiant que l'on veut congédier sans lui rien donner :

Un petit maître, après mauvaise chance,
Sortait du jeu la tabatière en main;
Un gueux passait, qui vint à lui soudain,
Lui demandant l'aumône avec instance.
Des deux côtés grande était l'indigence;
— Il ne me reste, ami, dit le joueur,
Que du tabac; en veux-tu? — Serviteur,
Répond le gueux, qui n'était pas novice;
Nul besoin n'ai d'éternuer, seigneur;
Chacun me dit assez : *Dieu vous bénisse!*

— Ironiq. S'emploie pour témoigner son mécontentement : *Vous avez fait là une chose bien adroite;* DIEU VOUS BÉNISSE! (Acad.) ‖ On dit plus volontiers, dans ce sens, *Que le bon Dieu vous bénisse!*

— Par exagér. *Autant de..... qu'un évêque en bénirait,* Une très-grande quantité. S'emploie surtout pour exprimer une énorme consommation : *Cet enfant use* AUTANT DE CHAUSSURES QU'UN ÉVÊQUE EN BÉNIRAIT. *Il mangerait* AUTANT D'HUITRES QU'UN ÉVÊQUE EN BÉNIRAIT.

— Liturg. Implorer sur quelqu'un la bénédiction du ciel, en prononçant certaines paroles ou faisant certains signes particuliers : BÉNIR *par un signe de croix.* BÉNIR *par l'imposition des mains. Le prélat* BÉNISSAIT *les passants agenouillés.* (Acad.) *Le prêtre* A BÉNI *l'assistance.* (Acad.) *Pie IX* BÉNIT *avec onction et pardonne avec difficulté.* (Ed. About.)

Il part, et, de ses doigts saintement allongés,
Bénit tous les passants en deux files rangés.
BOILEAU.

Le pasteur, sur l'autel, *bénit* la foule immense,
Au nom du Dieu vivant d'amour et de clémence,
De paix, d'humanité, de résignation.
Mlle DE POLIGNY.

‖ Prononcer certaines paroles, faire certains signes convenus sur des choses que l'on veut consacrer au culte, ou sur lesquelles on veut attirer la protection du ciel : BÉNIR *une cloche, une église, un autel, des ornements sacrés, des cierges, de l'huile, du pain, de l'eau, du sel.* BÉNIR *des armes, des drapeaux, un chemin de fer, un vaisseau.* BÉNIR *la table, le lit nuptial. Grand Dieu,* BÉNISSEZ *vous-même ces étendards sacrés.* (Mass.)

Cependant le prélat, l'œil au ciel, la main nue,
Bénit trois fois les noms et trois fois les remue.
BOILEAU.

Buvez cette liqueur que vos mains *ont bénie.*
V. HUGO.

‖ Consacrer selon les rites de l'Eglise : BÉNIR *un mariage.* ‖ Installer, avec des prières et des cérémonies particulières, dans des fonctions religieuses : BÉNIR *un abbé, une abbesse.*

— **Gramm.** Tous les grammairiens s'accordent à dire que le participe passé du verbe *bénir* a deux formes, *béni* et *bénit,* et pour déterminer la nuance de signification qui distingue ces mots, ils posent cette règle bien simple : que *bénit* (avec un *t*) se dit des choses sur lesquelles un prêtre a récité, avec les cérémonies prescrites, quelque formule de bénédiction; tandis que *béni* (sans *t*) a toutes les autres significations du verbe *bénir,* et peut seul se rapporter aux personnes. L'Académie, dans son dictionnaire, consacre les mêmes principes, et elle donne pour exemples : *Eau* BÉNITE, *Pain* BÉNIT, *Cierge* BÉNIT, *Chandelle* BÉNITE. *Les drapeaux ont été* BÉNITS. — *Vous êtes* BÉNIE *entre toutes les femmes, et Jésus, le fruit de vos entrailles, est* BÉNI, etc.

M. Littré commence par établir une distinction toute semblable, seulement il le fait avec moins de clarté; car il dit que *bénit* s'emploie lorsqu'il s'agit de la bénédiction des prêtres, et *béni* lorsqu'il s'agit de la bénédiction de Dieu ou des hommes, comme si les prêtres n'étaient pas des hommes. Mais il ajoute ensuite que cette distinction est toute récente, qu'elle est arbitraire, et que « le mieux aurait été de laisser les deux formes au libre usage de la parole et de l'écriture, sauf *eau bénite,* locution fixée, et pour laquelle on ne peut jamais dire *eau bénie.* » Il prouve, par des citations empruntées à Bossuet et à Voltaire, que le premier employait *bénit* quand il ne s'agissait nullement d'une bénédiction formulée par un prêtre, que le second écrivait *béni* là où tout le monde mettrait aujourd'hui *bénit.* Il est donc incontestable que la distinction entre *bénit* et *béni* est récente. Mais en résulte-t-il qu'elle soit inutile et arbitraire? Nous ne le croyons pas; les langues vivantes reçoivent du temps des modifications qui, presque toujours, ont leur raison d'être; le devoir du grammairien est de constater ces modifications et de faire connaître clairement l'usage actuel, quand cet usage, d'ailleurs, n'a rien qui choque la raison et doit être considéré comme apportant plus de précision dans le langage. Il est certain qu'aujourd'hui *bénit* et *béni* sont admis, chacun avec une acception particulière; il faut donc que la grammaire distingue nettement les cas où l'on doit employer l'un ou l'autre de ces mots.

Mais la distinction établie par la plupart des grammairiens et par l'Académie est-elle exacte? Nous en doutons très-fort, et si l'Académie était une personne avec qui l'on pût discuter, nous lui proposerions un argument *ad hominem,* auquel il nous semble qu'elle n'aurait rien à répondre; nous lui dirions : Dans votre dictionnaire, vous définissez le pallium *un ornement...* BÉNI *par le pape;* vous ne mettez pas de *t,* et vous avez raison; cependant, le pape est un prêtre, et quand il bénit le pallium, il le fait certainement selon un cérémonial prescrit. Vous avez donc posé une règle fausse, une règle qui ne traduit pas exactement le sentiment que vous avez vous-même de la vraie différence entre les deux mots dont il s'agit. Il est vrai qu'à la suite de votre règle, vous avez donné pour exemple : *Les drapeaux ont été* BÉNITS, ce qui nous paraît en contradiction avec le principe que vous suivez instinctivement dans votre définition du pallium. Mais nous n'avons pas pour mission de vous mettre d'accord avec vous-même; c'est vous que cela regarde, et puisque vous flottez d'une opinion à une autre, nous avons le droit de former notre propre opinion d'après ce qui nous paraît la vérité, et de choisir notre appui dans celle de vos phrases que nous jugeons la plus conforme au vrai génie de la langue, tel qu'il s'est constitué par les progrès du temps.

Selon nous, *bénit* n'est pas plus un participe de *bénir,* que *convaincant* n'est un participe de *convaincre.* Les grammairiens rangent, avec toute raison, *convaincant* parmi ce qu'ils appellent des adjectifs verbaux; ils devraient dire de même que *bénit* est un adjectif verbal; et comme le verbe diffère surtout de l'adjectif en ce que l'action qu'il exprime peut changer de temps, peut être faite tantôt par un sujet, tantôt par un autre, nous croyons que partout où l'on reconnaît ces caractères distinctifs du verbe, *béni* est le seul mot qui puisse être employé comme participe. Au contraire, on doit employer *bénit* quand on veut exprimer une qualité permanente qui a pris naissance dans la bénédiction donnée antérieurement par un prêtre, avec les cérémonies prescrites. Nous croyons que l'Académie a eu raison quand elle a dit que le *pallium est un ornement* BÉNI *par le pape;* car nous voyons dans ce complément indirect *par le pape* le sujet du verbe actif *bénir,* dont le sens évidemment passif de *béni* rappelle l'idée. Mais elle a eu tort d'écrire : *Les drapeaux ont été* BÉNITS, car c'est bien un verbe passif que nous trouvons ici, et si le bénisseur n'est pas nommé, nous sentons parfaitement qu'il est sous-entendu, puisque la forme *ont été bénits* éveille l'idée d'un temps passé dans lequel une action a été accomplie, et puisque toute action suppose nécessairement un acteur. Quant aux exemples *eau bénite, cierge bénit,* etc., nous nous les expliquons sans peine, parce que nous voyons qu'il s'agit là, pour l'eau et pour le cierge, d'une qualité permanente, dont l'existence a commencé au moment même où a eu lieu la bénédiction donnée par le prêtre, cela est vrai, mais sans que le mot *bénit* fasse aucunement songer au temps plus ou moins éloigné de cette bénédiction. Enfin, si nous avions à écrire le mot qui fait l'objet de cette discussion, pour terminer la petite phrase *Les drapeaux sont* (au lieu de *ont été*), nous mettrions *bénis* si le complément *par l'évêque* ou *par le curé* devait venir ensuite, ou si quelque complément de ce genre pouvait être sous-entendu; au contraire, nous mettrions *bénits* si nous voulions simplement rattacher aux drapeaux une idée permanente ayant quelque rapport avec celle que fait naître l'adjectif *sacré.*

Notre règle est moins simple que celle des grammairiens et de l'Académie, nous le reconnaissons; aussi ne la donnons-nous pas comme simple, mais comme exacte; ce n'est pas notre faute si la vérité est quelquefois plus difficile à comprendre que l'erreur.

BENISA, ville d'Espagne, prov. et à 52 kil. N.-E. d'Alicante, près de la Méditerranée; 4,780 hab. Fabrication de toile de lin et exportation de raisins muscats pour la France et l'Angleterre.

BENI-SALA, montagne de l'Algérie méridionale, dans la province d'Alger; l'un des points culminants du Petit-Atlas, au S. de Blidah et à l'E. du Mouzaia; altitude, 1,520 m. Elle donne son nom à une tribu arabe, qui habite les environs de cette montagne.

BENISALEN, ville d'Espagne, province des îles Baléares, dans l'île de Majorque, à 20 kil. N.-E. de Palma; 3,950 hab. Houille, marbres, éducation de vers à soie.

BENISOUÉF, ville d'Egypte. V. BENY-SOUEYF.

BÉNISSA s. f. (bé-ni-sa). Bot. Plante de l'Inde, de la famille des euphorbiacées.

BÉNISSABLE adj. (bé-ni-sa-ble — rad. *bénir*). Néol. Qui peut être béni, qui mérite d'être béni.

BÉNISSANT (bé-ni-san). Part. prés. du v. Bénir.

Bénissant ses bourreaux du geste et du sourire,
Comme on marche au triomphe, il marchait au [martyre.
LAMARTINE.

BÉNISSANT, ANTE adj. (bé-ni-san, an-te — rad. *bénir*). Qui bénit. Ne se dit que des choses : *Les humbles clercs, tels que nos diacres et sacristains, bénissent avec les goupillons, qui simulent un nombre indéfini de doigts* BÉNISSANTS. (Alex. Dum.)

BÉNISSEURS (SOCIÉTÉ DES), association de camarades ou de compères formée de nos jours entre des gens de diverses professions, sorte de franc-maçonnerie dont les membres se donnaient, pour ainsi dire, des *bénédictions* réciproques pour se faire valoir les uns les autres. Un dîner de fondation avait lieu tous les lundis, au restaurant Grossetête, dont les convives sociétaires étaient MM. Berlioz, Fiorentino, Alexandre, Nogent-Saint-Laurens, Battaille, Bressant et Carvalho. C'est M. de Villemessant qui a baptisé cette confrérie d'un nouveau genre du nom de *Société des Bénisseurs,* parce que, disait-il, « pour eux, il n'y a qu'un compositeur, Berlioz; qu'un feuilletoniste, Fiorentino; qu'un facteur d'orgues, Alexandre; qu'un avocat, Nogent-Saint-Laurens; qu'un chanteur de style, Battaille; qu'un jeune premier, Bressant; qu'un directeur de théâtre Carvalho. » Il disait cela dans le *Figaro* du 12 novembre 1863, où, sous le titre de *la Société des Bénisseurs,* il raillait assez agréablement l'opéra des *Troyens,* de M. Berlioz, qui ne tomba pas sans quelque retentissement. On ignore les raisons secrètes, ou les arguments irrésistibles, qui avaient attaché M. Ange Fiorentino à la fortune des personnes nommées par M. de Villemessant. Le dîner des *Bénisseurs,* car le nom leur en était resté, avait cessé d'avoir lieu, on ignore pour quelle cause, bien avant la mort de M. Fiorentino, qui n'en avait pas été le fondateur, et qui, dit-on, était exempté d'y payer son écot, mais qui en était l'âme.

BÉNIT, BÉNITE (bé-ni, i-te). Part. pass. du v. Bénir. Qui a reçu la bénédiction du prêtre, qui est consacré par une cérémonie religieuse : *Mme de Fontevrault fut* BÉNITE *hier comme abbesse.* (Mme de Sév.) *Il rendit le pain* BÉNIT *d'une manière solennelle.* (Hamilt.) *Les tombeaux où reposaient leurs cendres* BÉNITES. (Boss.) *Dans un chant populaire des Danois, on met près de l'enfant du sel* BÉNIT *et une chandelle.* (Michelet.) *Il rendait une fois par an le pain* BÉNIT *à la paroisse de Saint-Marc.* (Rog. de Beauv.) *Le prélat rusé boit le vin et laisse l'eau* BÉNITE *au Frank stupide.* (E. Sue.) *Sa mère lui donna force chapelets, scapulaires et médailles* BÉNITES. (Mérimée.)

D'un buis *bénit* chaque printemps nouveau,
Pâque fleurie ombrageait son chapeau.
C. DELAVIGNE.

Près du chevet du lit, selon le sacré rite,
Un rameau de buis sec trempait dans l'eau *bénite.*
LAMARTINE.

. . . Tu seras encore un saint d'un grand mérite,
Si tu peux par conseils, par art, par eau *bénite,*
Exorciser en moi l'un de ces deux démons.
RÉGNIER.

— Loc. fam. *Eau bénite,* Chose qui n'est pas sérieuse, tromperie, démonstration hypocrite :

Son œil tout pénitent ne pleure qu'*eau bénite.*
RÉGNIER.

‖ Cette locution a vieilli. ‖ *Eau bénite de cour,* Vaines protestations de service et d'amitié; promesses que celui qui les fait n'a pas l'intention de tenir : *Il sera intéressé à ce qu'on ne me paye pas en* EAU BÉNITE DE COUR *après le succès.* (Balz.)

Vous qui passez près de ce lieu,
Venez jeter, au nom de Dieu,
A Mazarin de l'*eau bénite.*
Il en donna tant à la cour,
Que c'est bien le moins qu'il mérite
D'en avoir de vous à son tour.

‖ *Donneur d'eau bénite,* Celui qui fait de vaines protestations d'amitié ou des promesses qu'il ne veut pas tenir : *N'écoutez pas ces* DONNEURS D'EAU BÉNITE. ‖ *Ventres bénits,* Bedeaux, sacristains et autres employés subalternes d'une église, parce qu'ils vivent de l'argent des fidèles, ou peut-être parce qu'ils consomment les pains bénits qui ne sont pas distribués aux fidèles.

— *C'est pain bénit,* C'est bien fait, vous n'avez que ce que vous avez mérité : *Il fallait fermer votre porte;* C'EST PAIN BÉNIT *qu'on vous ait volé.*

C'est conscience à ceux qui s'assurent en nous,
Mais *c'est pain bénit,* certe, à des gens comme vous.
MOLIÈRE.

— Prov. *Etre réduit à la chandelle bénite,* Etre à toute extrémité, avoir reçu l'extrême-onction.

— Pour la distinction avec la forme *béni, e.* V. BÉNIR.

BENIT (Anne-François), médecin français, né à Mirecourt en 1796, mort en 1823. Après avoir suivi quelque temps la carrière militaire, il la quitta pour s'adonner à l'étude des sciences physiologiques et médicales. Ayant un jour lancé par inadvertance, chez un restaurateur, une boulette de mie de pain à la figure d'un des convives, il s'ensuivit un duel dans lequel son adversaire, gravement blessé, tira son coup d'une façon si malheureuse, qu'il atteignit le témoin de Bénit et lui donna la mort. Bien qu'acquitté par le jury, ainsi que son adversaire, Benit fut profondément affecté de cet affreux événement, passa en Espagne, se réunit aux Français qui avaient pris les armes pour défendre la révolution espagnole, et disparut à l'ouverture de la campagne. On a de lui une brochure intitulée *Idées d'un jeune officier sur l'état militaire* (Paris, 1820, in-8°), dans laquelle il juge avec une juste sévérité l'organisation actuelle des armées européennes.

BÉNITIER s. m. (bé-ni-tié — rad. *bénit*). Petit bassin ou vase destiné à contenir l'eau bénite dont on se sert pour faire le signe de la croix, pour asperger, pour bénir : *Un* BÉNITIER *en marbre, en pierre, en cristal. Tremper son doigt dans le* BÉNITIER. *On met des* BÉNITIERS *à l'entrée de toutes les églises.* (Acad.) *Les* BÉNITIERS *ont remplacé, à l'époque romano-byzantine, les piscines dans lesquelles on se lavait les mains et les pieds avant d'entrer dans l'église.* (Bachelet.) *Il alluma quelques cierges autour de la couche funèbre, posa sur une petite table un* BÉNITIER *et un rameau bénit, et commença l'office des morts.* (V. Bargemont.) *Un crucifix à* BÉNITIER, *placé dans son alcôve, frappait les regards.* (Balz.)

Mais la fièvre, demain, se rendant la plus forte,
Un *bénitier* aux pieds, va l'étendre à la porte.
BOILEAU.

Placez-vous dans l'église auprès du *bénitier;*
Présentez sur le doigt aux dames l'eau sacrée.
LA FONTAINE.

‖ A été dit pour fonts baptismaux : *Ma chère, s'écria solennellement dame Aloïse, vos parents ne vous ont pas pêché ce nom-là dans le* BÉNITIER *du baptême.* (V. Hugo.)

— Fam. *Diable dans un bénitier,* Personne très-mal à son aise dans la position qu'elle occupe. Se dit à cause de la grande horreur attribuée au diable pour l'eau bénite : *Se démener comme le* DIABLE DANS UN BÉNITIER. *Le* DIABLE TOMBÉ DANS UN BÉNITIER *n'aurait pas été plus embarrassé.* (F. Soulié.) *Est-ce que ces drôles* SONT DANS UN BÉNITIER, *qu'ils font un bruit d'enfer?* (V. Hugo.)

Bien vite il sut jurer et maugréer,
Mieux qu'un vieux *diable au fond d'un bénitier.*
GRESSET.

Notre savant M. Quitard attribue l'origine de cette locution à l'ancienne coutume d'exorciser les possédés et les sorciers en les plongeant, la tête la première, dans une cuve remplie d'eau bénite, où ils se démenaient de la belle façon. Une chronique naïve s'exprime ainsi au sujet d'une cérémonie de ce genre : *Coactus dæmon per posteriora egredi talem dedit crepitum ut omne dolium a compage sua solveretur* (le diable, forcé de s'évader par les voies inférieures, fit entendre une détonation si forte, que les douves de la cuve volèrent dispersées de côté et d'autre).

— *Pisser au bénitier,* Braver tout respect humain, faire quelque grande sottise et même quelque action criminelle d'une manière éclatante, pour faire parler de soi :

A faux titre insolents et sans fruit hasardeux
Pissent au bénistier, afin qu'on parle d'eux.
RÉGNIER.

Les Latins disaient avec plus d'énergie encore : *In Pythii templo cacare.* Suivant Erasme, ce proverbe avait son origine dans l'action impie d'un étranger qui avait souillé le temple d'Apollon Pythien, et que le tyran Pisistrate avait fait mettre à mort.

— Conchyl. Nom vulgaire des coquilles des genres peigne et tridacne. ‖ *Grand bénitier,* Nom vulgaire du tridacne géant, coquille bivalve qui acquiert un très-gros volume, et qui sert quelquefois de bénitier dans les églises : *Les bénitiers de Saint-Sulpice, à Paris, sont deux tridacnes géants ou* GRANDS BÉNITIERS, *donnés à François Ier par la république de Venise; ils pèsent, dit-on, 250 kilogrammes.* ‖ *Petit bénitier,* Coquille du genre peigne.

— **Encycl.** Il y avait, dans les premiers siècles du christianisme, à l'entrée de toutes les églises, et en dehors, des fontaines ou des réservoirs, afin que le peuple, avant d'y entrer, pût se laver les mains, l'hostie de la communion se donnant alors dans la main, qui la portait ensuite à la bouche. C'est ce qu'on appelait les *bénitiers.* Depuis le changement de mode de communion, le *bénitier* fut remplacé par un vase rempli d'eau bénite, que l'on continua à appeler *bénitier,* et qui fut placé à l'entrée intérieure de l'église; il rappelle aux fidèles qu'ils doivent, avant de s'approcher de l'autel, se laver de leurs péchés par les larmes du repentir. Selon plusieurs auteurs sacrés, l'usage de faire soi-même une ablution d'eau bénite, en trempant ses doigts dans le *bénitier,* lorsqu'on entre dans l'église, a été observé depuis des siècles. Eusèbe dit, dans son *Histoire ecclésiastique,* que Paulin fit placer à l'entrée de l'église de Tyr une fontaine, symbole d'expiation sacrée; Synésius parle d'une eau lustrale placée à l'entrée des temples, et dit que c'est pour les expiations du peuple. L'abbé Guillon en conclut qu'il fau-

drait peut-être ne pas en inférer que les *bénitiers* ont remplacé les fontaines et les réservoirs; mais que les uns et les autres ont existé dans la primitive Eglise. La coutume s'est conservée, dans quelques églises de France, de porter un *bénitier* à la tête de la procession.

Montfaucon a publié (*Antiq. expliq.*, V, 78) le bas-relief d'un tombeau païen où, à côté du frontispice d'un temple, on voit suspendu et attaché un vase fait pour contenir l'eau lustrale; le savant archéologue a supposé que ce vase était là pour un objet à peu près semblable à celui des *bénitiers* chrétiens, et qu'on en plaçait de pareils à l'entrée de tous les temples.

On ne sait pas à quelle époque cet usage fut adopté par les chrétiens. Quelques auteurs pensent que les *bénitiers* ont remplacé, pendant la période romano-byzantine (IXe et Xe siècle), les piscines dans lesquelles les fidèles se lavaient les mains et les pieds avant d'entrer dans l'église; mais il existe des monuments appropriés à cet usage, qui sont antérieurs au IXe siècle. Tel paraît être, notamment, un *bénitier*, de sculpture allemande, dont M. de Laborde a donné une gravure dans son *Voyage d'Autriche* (II, p. 43). Il est fort possible, du reste, que, dans certaines églises, on ait transformé en *bénitiers* des vasques baptismales d'une époque ancienne. Nous sommes tenté d'attribuer une semblable origine à un *bénitier* roman qui se voit dans la jolie église bénédictine de Paray-le-Monial (Saône-et-Loire) : ce bénitier, malheureusement mutilé, consiste en une cuve de pierre hémisphérique, d'environ 1 m. de diamètre, ornée, sur toute sa face extérieure, de sculptures de peu de relief, avec des figures bizarres en ronde-bosse, qui se penchent sur le bord du bassin; la cuve est soutenue par une colonne trapue et grossièrement travaillée. On trouve, dans diverses églises d'une époque reculée, des *bénitiers* plus ou moins informes, qui paraissent avoir été scellés très-anciennement dans les pieds-droits des portes d'entrée; mais rien ne prouve qu'ils soient contemporains de la construction de l'édifice. M. Viollet-Leduc croit, sans pouvoir toutefois appuyer son opinion sur aucune preuve, que, dans les églises antérieures au XIIe siècle, le *bénitier* était un vase de métal que l'on plaçait près de l'entrée, lorsque les portes étaient ouvertes. Les petites tables de pierre que l'on voit dans plusieurs églises, construites par les moines de Cluny, étaient peut-être destinées à recevoir ces *bénitiers* mobiles. A la vérité, on ne connaît pas de vases anciens auxquels on puisse assigner une pareille destination; mais s'ils étaient faits de bronze ou de tout autre métal, on s'expliquerait qu'ils eussent été volés, brisés ou fondus aux époques de guerres religieuses.

Au XIIe siècle, on commença, principalement dans les églises pauvres, à faire des *bénitiers* de pierre attenant aux murailles; on en trouve à Saint-Jean-aux-Bois et dans d'autres localités du Soissonnais, qui ont leur cuve octogone à l'extérieur et hémisphérique à l'intérieur. Les architectes du XIIIe siècle disposèrent, près des portes d'entrée des édifices, des *bénitiers* combinés avec la construction même des murailles, et qui devinrent des motifs de décoration. Un beau spécimen de ce genre est le *bénitier* de l'église de Villeneuve-le-Roi : il est attenant au pilier de droite de la porte méridionale; la cuve, de forme polygonale, est surmontée d'un dais de pierre finement taillé. Au XIVe et au XVe siècle, les *bénitiers* reprennent l'apparence de meubles, et se composent ordinairement d'une cuve polygonale ou circulaire, portée sur une colonne. Quelquefois, les sculpteurs de cette époque se sont plu à figurer, au fond des cuves des *bénitiers*, des serpents, des grenouilles, des poissons, puérilités d'assez mauvais goût auxquelles on a voulu, bien à tort, trouver une signification symbolique. « Si ces fantaisies avaient pour but de rappeler aux fidèles qu'ils doivent prendre de l'eau bénite en entrant dans l'église, il faut avouer, dit M. Viollet-Leduc, que cette singulière façon d'attirer l'attention eut un plein succès. A l'époque où le zèle religieux se refroidissait, les artistes s'ingéniaient souvent à exciter la curiosité, à défaut d'autre sentiment. » Un *bénitier* remarquable par une singularité d'un genre différent est celui de l'église de Saint-Ouen, à Rouen : on assure que, par suite de la disposition du bassin, l'eau reflète l'église tout entière.

A dater de la Renaissance, les *bénitiers* ont reçu les formes les plus diverses. Les uns se composent d'un bassin circulaire, de pierre ou de marbre, porté sur un balustre, qui repose lui-même sur un socle; cette forme, qui est, en quelque sorte, classique, est celle de la plupart des *bénitiers* des églises de Rome. Les autres ressemblent assez bien à des trépieds ou à des autels antiques; tels sont ceux de Saint-Silvestre, à Rome, qui sont faits de bronze, et qui se distinguent par le bon goût de leurs ornements et la finesse de leurs ciselures. D'autres ont leur cuve taillée en manière de coquille, ou même formée d'une coquille naturelle, tantôt adhérant au mur, tantôt soutenue par des figures allégoriques. Les plus fameux *bénitiers* de ce genre sont ceux de Saint-Pierre de Rome, sculptés par Giuseppe Lironi et par Francesco Liberati : ils consistent en une coquille de marbre jaune antique, ajustée devant une draperie de marbre bleu turquin, qui sert de fond; deux chérubins de 2 m. de haut supportent cette vasque. L'église Saint-Sulpice, à Paris, possède deux *bénitiers* remarquables par la grandeur naturelle des coquilles dont ils sont formés; les accessoires, en marbre blanc, ont été sculptés par Pigalle. Citons encore : le charmant *bénitier* de marbre blanc de Saint-Germain-l'Auxerrois, exécuté par M. Jouffroy, sur les dessins de Mme de Lamartine; les *bénitiers* de la Madeleine, ouvrages d'Antonin Moyne; le *bénitier* de l'église de Saint-Gratien (Seine-et-Oise), par Mme Léon Bertaux.

Nous ne dirons rien des *bénitiers* portatifs, que l'on place dans les chambres à coucher et dans les oratoires; il s'en fait en porcelaine, en albâtre, en verre, en métal, et quelques-uns sont charmants de composition et d'exécution.

BENITO (SAN), s. m. V. SAN-BENITO.

BENIVIENI (Jérôme), poëte italien, né à Florence vers 1453, mort en 1542. Ses odes, ou canzoni, se rapportent toutes à des sujets religieux; la plus célèbre était intitulée *Canzona dell' amo celeste e divino*, et fut commentée par le fameux Pic de la Mirandole, dont il était l'ami, et qui l'avait chargé de distribuer ses aumônes. Benivieni a, de plus, traduit en italien le traité de Savonarole *de Simplicitate vitæ christianæ*.

Antoine et Dominique Benivieni, ses deux frères, se firent aussi remarquer, le premier par des écrits sur la médecine, le second sur des matières théologiques.

BENJAMIN s. m. (bain-ja-main). Bot. Nom d'une variété d'œillet.

BENJAMIN (tribu de), une des douze divisions de l'ancienne Palestine, comprise entre les tribus d'Ephraïm au N., de Gad et de Ruben à l'E., de Juda au S., et de Dan à l'O. Ses villes principales étaient Jérusalem, Jéricho et Béthel. Les habitants de cette tribu, qui reçut son nom de Benjamin, le dernier des fils de Jacob, furent presque tous massacrés par l'armée des autres tribus, à la suite de l'outrage fait au lévite d'Ephraïm; six cents seulement échappèrent et repeuplèrent le pays.

L'histoire de cette tribu n'est pas sans offrir un certain intérêt historique.

Lorsque les Israëlites furent entrés dans la terre promise, la tribu de Benjamin reçut en partage un territoire situé non loin du Jourdain, entre les districts d'Ephraïm, de Dan et de Juda, au milieu de la Palestine (Josèphe, XVIII, 11). Les descendants du dernier né de Jacob occupaient un sol montagneux, mais contenant des vallées fertiles et bien arrosées. Les Benjamites furent choisis comme arbitres dans une guerre fratricide qui avait éclaté entre les autres tribus et qui menaçait de prendre des proportions désastreuses (Juges, XIII, 20, 46). Ce fut parmi eux qu'on choisit ensuite le premier roi (Saül), afin de ne pas exciter de rivalité entre les autres tribus (Samuel, IX, 10, 20). Après la mort de Saül, les Benjamites restèrent fidèles à son fils Isboseth (Samuel, II, 9), jusqu'à l'installation définitive de David. Lors de la scission des tribus, celle de Benjamin réunie à celle de Juda constitua le royaume de Juda (livre des Rois, 12-21). Après le retour de la captivité, ce furent encore les Benjamites qui, avec les descendants de Juda, formèrent le noyau de la nouvelle colonie juive en Palestine (Esdras, IV, I, 10, 9).

BENJAMIN, douzième et dernier des fils de Jacob. Le patriarche voulut garder auprès de lui ce fils de sa vieillesse, lorsqu'il envoya ses autres enfants chercher du blé en Egypte, pendant la famine qui désolait alors tout le pays. Mais Joseph, qui gouvernait l'Egypte, exigea qu'on lui amenât Benjamin, qu'il accusa ensuite, pour le retenir en otage, de lui avoir dérobé sa coupe d'argent. On sait comment Joseph se découvrit ensuite à ses frères, et les combla de bienfaits. Benjamin a laissé son nom à l'une des douze tribus.

Jacob avait une prédilection marquée pour cet enfant, dont la naissance avait coûté la vie à Rachel, son épouse bien-aimée, et il lui avait donné le nom de *Benjamin*, qui, en hébreu, signifie littéralement *fils de ma droite*, *ben-jamin*. C'est par allusion à cette préférence que l'on donne le nom de *Benjamin*, devenu synonyme de bien-aimé, au dernier-né d'une nombreuse famille :

« Si M. Brifaut fut si cordialement adopté par la société polie; s'il resta son *Benjamin* jusqu'à l'âge de Jacob, ce fut bien plus encore par la sûreté de son commerce que par la grâce de son esprit ou par le charme de ses manières. » ARMAND DE PONTMARTIN.

« Oui, le XIXe siècle, le plus grand devant Dieu parce qu'il est le dernier-né et le *Benjamin*, en quelque sorte, de l'histoire, est un siècle missionnaire chargé d'une révélation. Il porte en lui une nouvelle effusion de la divinité. » EUGÈNE PELLETAN.

« La Chambre entière écoutait, avec une surprise qui n'était pas sans agrément, les audaces du jeune homme, et ne regardant qu'au talent et à la façon, elle y trouvait avant tout des gages et de futures promesses pour elle-même. Elle accueillait ce dernier-né de l'hérédité avec la faveur et presque la tendresse qu'une mère a pour le dernier de ses enfants. Depuis ce jour, M. de Montalembert fut véritablement porté dans les entrailles de la pairie; il en fut le *Benjamin*. »

SAINTE-BEUVE.

— Par ext. et sans égard à l'ordre de naissance qu'un enfant occupe dans la famille, ce nom se donne à l'enfant chéri, au fils préféré : *Tu vois ici mes quatre sœurs et mon frère, le* BENJAMIN *de la famille.* (G. Sand.) *Sans s'expliquer si ce petit était l'enfant de l'amour éphémère auquel il devait Juana, ce mari, par une espèce de flatterie admirable, en fit son* BENJAMIN. (Balz.)

BENJAMIN (saint), diacre, fut martyrisé en Perse vers 424, sous le règne de Varane V. Il était détenu depuis un an en prison, lorsque l'ambassadeur de Théodose le Jeune obtint sa mise en liberté, sous la condition qu'il mettrait un terme à ses prédications. Benjamin ne crut pas devoir tenir compte de cette promesse faite par un autre que par lui, et il périt au milieu de tourments horribles. Sa fête se célèbre le 31 mars.

BENJAMIN (Israël-Joseph), voyageur moldave, d'origine juive, né au commencement du siècle. Il partit en 1845 pour ses longues pérégrinations à travers l'Asie et l'Afrique, visitant successivement la Palestine, la Perse, l'Afghanistan, la Chine, l'Egypte, les régences de Tripoli et de Tunis, l'Algérie et le Maroc. Explorateur aussi intrépide qu'observateur judicieux, possédant d'une façon remarquable la connaissance des langues française, allemande, arabe, hébraïque, etc., Benjamin a publié dans divers idiomes le résultat de ses observations. L'ouvrage le plus important qu'il ait fait paraître jusqu'ici a pour titre : *Huit ans de voyages en Asie et en Afrique* (Hanovre, 1858).

BENJAMIN CONSTANT. V. CONSTANT.

BENJAMIN DE TUDÈLE, rabbin, né à Tudela en Navarre, au commencement du XIIe siècle, mort en 1173. Il voyagea dans le dessein de visiter toutes les synagogues du monde et parcourut, dit-on, le midi de l'Europe, la Grèce, la Palestine, la Mésopotamie, les Indes et l'Egypte. Il écrivit en hébreu une relation de ses *Voyages*, dont il a été donné une traduction française par J.-B. Baratier (1734), réimprimée à Paris en 1830. On y trouve des renseignements curieux, mêlés à beaucoup d'erreurs et peut-être de mensonges.

BENJAMINE s. f. (bain-ja-mi-ne. Mar. Voile peu usitée, qui s'installe sur une corne, à l'effet de remplacer le foc d'artimon.

— Bot. Genre de plantes, rapporté avec doute à la famille des sapindacées.

— adj. Entom. Se dit d'une espèce d'aranéide : *L'épeire* BENJAMINE *est une aranéide commune à la Martinique, en Géorgie* (Walckenaër).

BENJAMITES, nom donné aux Israëlites qui descendaient de Benjamin. ‖ On dit aussi BENJAMINITES.

BENJERMASSING. V. BANJERMASSING.

BEN-JOHNSON. V. JOHNSON.

BENJOIN s. m. (bain-jouain — lat. *benzuinum*, même sens, par la permutation très-usitée de *z* en *j* ou en *g*, comme GINGEMBRE de *zingiberi*, JUJUBE de *ziziphum*, JALOUX de *zelosus*, etc.). Substance résineuse aromatique, qui découle naturellement, ou par incision, d'un arbre des Indes orientales, et qu'on recueille pour divers usages : *Le* BENJOIN *est la base du lait virginal.* (Acad.) *Le suc végétal nommé* BENJOIN *est rangé parmi les baumes naturels par les chimistes.* (Fourcroy.) *Dans le commerce, on distingue deux sortes de* BENJOIN *: le* BENJOIN *amygdaloïde* et le BENJOIN *en sortes.* (Richard.)

— *Faux benjoin*, résine analogue au benjoin, et qui provient d'une espèce de badamier.

— **Fig.** Agrément assimilé à un parfum.

> L'on a beau faire bien, et *semer* ses écrits
> De civette, *benjoin*. . . . . . .
>
> RÉGNIER.

— Bot. Laurier de l'Amérique septentrionale, auquel Linné a donné ce nom. Cet arbuste a, en effet, l'odeur du benjoin; mais il ne donne jamais de résine par incision. ‖ *Benjoin français*, un des noms vulgaires de l'impératoire, appelée aussi *angélique française*.

— **Encycl.** On a longtemps ignoré la véritable origine du *benjoin;* les uns pensaient qu'il provenait du *laurus benzoin* de l'Amérique septentrionale, les autres du *croton benzoin*; aujourd'hui on sait que ce baume découle d'incisions faites au tronc du *styrax benjoin*, arbre de la famille des styracinées, qui croît à Sumatra, à Java et dans le royaume de Siam.

Le commerce vend deux espèces de *benjoin;* le *benjoin amygdaloïde*, ainsi appelé parce qu'il s'offre sous forme de larmes ovoïdes, blanchâtres en dedans et dorées en dessus; le *benjoin* en sortes, qui est moins pur que le précédent et qui présente une teinte brune et terreuse.

La Colombie fournit aussi une sorte de *benjoin* de qualité encore plus inférieure, d'une couleur rouge terne, d'une odeur et d'une saveur faibles. Ce baume est également assez souvent falsifié par un mélange de cette dernière variété, fondu en proportions diverses avec du galipot. Le *benjoin* exhale une odeur suave, sa saveur est aromatique et légèrement acidule; il est friable, d'une cassure nette et vitreuse. Projeté sur des charbons ardents, il brûle en produisant une fumée blanche, épaisse, d'une odeur pénétrante. Il se compose : 1° d'acide benzoïque; 2° d'une essence nommée benzoïne; 3° d'une résine complexe.

Comme toutes les substances balsamiques, le *benjoin* était autrefois très-souvent employé comme médicament, non-seulement diaphorétique, emménagogue, diurétique, mais encore propre à guérir les fièvres intermittentes; aujourd'hui, il n'est guère conseillé que contre les affections chroniques des voies respiratoires. A l'extérieur, il est quelquefois employé avantageusement contre certaines affections cutanées chroniques.

On prépare avec cette substance un sirop balsamique dont la dose est de 32 à 64 grammes, et une teinture alcoolique dont on peut donner jusqu'à 6 grammes et plus dans les vingt-quatre heures.

Les vapeurs que dégage le *benjoin* lorsqu'on le brûle sont dans certains cas administrées contre les catarrhes pulmonaires, l'asthme humide et quelques maladies de la peau. La teinture de *benjoin* est aussi employée en lotions dans la brûlure au premier degré, et avant le développement des phlyctènes. C'est avec cette teinture que se fait le *lait virginal*, en la mélangeant avec six parties d'eau de roses ou de mélilot. Le parfumeur se sert du *benjoin*, non-seulement à cause de son odeur, mais encore parce qu'il a la propriété de conserver les préparations dont l'axonge et les corps gras forment la base.

BENJOWSKI. V. BENIOWSKI.

BENKEN, bourg de Suisse, cant. et à 38 kil. N. de Zurich, sur le penchant d'une colline couverte de vignes; 675 hab. Aux environs, combat entre les armées française, russe et autrichienne (1799).

BENKENDORF (Charles-Frédéric DE), économiste allemand, mort en 1788. Il s'occupa d'économie rurale, agricole et domestique, et il a laissé des ouvrages intéressants sur cette science, dont il appliqua les principes en faisant valoir sa terre de Blumenfeld. Il passe aussi pour avoir été l'auteur d'un livre curieux intitulé : *Traits de caractère du roi de Prusse Frédéric-Guillaume Ier, avec diverses anecdotes sur les événements de son règne et les personnes de sa cour* (Berlin, 1787).

BENKENDORF (Ernest-Louis DE), général saxon, né à Anspach en 1711, mort en 1801. Il servit avec distinction dans l'armée de l'électeur de Saxe, allié de Marie-Thérèse. Il contribua au gain de la bataille de Kollin, prit une part glorieuse à beaucoup d'autres combats, et fut toujours en grande faveur auprès du prince Charles, depuis duc de Courlande. Il fut homme de plaisir autant qu'homme de guerre, et il se vantait lui-même d'avoir dépensé plus de 100,000 écus pour l'entretien de sa cave.

BENKENDORF (Alexandre, comte DE), général russe, né en Esthonie en 1784, mort en 1854. De bonne heure, il fut admis dans les cercles intimes de la cour, et devint le camarade, puis l'ami du grand-duc et futur empereur Nicolas. Attaché à son état-major en 1813-1815, il fit, sous ses ordres, les campagnes d'Allemagne et de France. Lors de la révolution militaire qui éclata, en 1825, à l'occasion de l'avénement de l'empereur Nicolas, Benkendorf fit preuve d'un grand courage et d'un grand dévouement pour la cause du nouveau souverain. Celui-ci l'en récompensa en le nommant, l'année suivante, chef de la gendarmerie et commandant du quartier général impérial. Benkendorf, investi un peu plus tard des fonctions de chef de la police secrète, y déploya une sagacité singulière en même temps qu'un esprit de justice et d'humanité qui tempéra souvent la dureté des jugements qu'il avait à exécuter. Il fut créé comte en 1832. La famille de Benkendorf, une des plus considérables et des plus riches de la Russie, compte encore dans son sein un autre général russe, qui vécut sous le règne de Catherine II, et un diplomate distingué. La célèbre princesse de Liéven était aussi une Benkendorf. — Son frère Constantin BENKENDORF commandait une division de Cosaques en 1814, et parvint au grade de général de division. Il mourut à Prawadi, ville qu'il venait d'enlever dans la campagne de Perse.

BENKENSTEIN ou **BENNECKENSTEIN**, ville de Prusse, prov. de Saxe, régence d'Erfurth, cercle et à 16 kil. N.-O. de Nordhausen, sur la Rophode, au pied du Harz; 3,945 hab. Cette ville, enclavée dans le duché de Brunswick, fait un commerce assez considérable d'ouvrages en bois et d'objets de quincaillerie; mines de fer dans les environs.

BENKERT ou **BENCKERT** (Jean-Pierre), sculpteur allemand, né à Neustadt en 1709. Il fut en faveur auprès de Frédéric II, qui allait souvent le visiter dans ses ateliers. Le château de Potsdam et celui de Bamberg possèdent de belles sculptures de cet artiste, qui avait du talent, et à qui on reproche seulement un peu de maigreur dans ses figures. On cite parmi ses meilleures œuvres : une *Sainte Famille*, *Apollon*, *Minerve*, *Neptune sur son char*, qui décorent le palais royal de Potsdam; un *Bacchus* et un *Vertumnus*, qu'on voit dans le palais neuf, etc.

BENNARIE s. f. (bè-na-rì). Ornith. Un des noms de l'ortolan.

BENNATI (François), médecin et amateur de musique, né à Mantoue en 1788, mort à Paris en 1834. Après avoir habité Vienne, Londres et Edimbourg, il vint se fixer à Paris vers 1827. Il étudia particulièrement les fonctions de l'appareil vocal dans le chant, et composa une étude sur les phénomènes qui se produisent dans les divers genres de voix pour la formation des sons des différents registres. Cette étude, citée avec éloge par Cuvier dans un rapport à l'Académie des sciences, en 1830, parut refondue et complétée sous le titre de *Recherches sur le mécanisme de la voix humaine pendant le chant* (Paris, 1832). En 1833, Bennati publia un autre ouvrage ayant pour titre : *Recherches sur les maladies qui affectent les organes de la voix humaine*, puis un *Mémoire sur un cas particulier d'anomalie de la voix humaine pendant le chant*. Bennati s'occupait d'un travail important sur l'hygiène de la voix, quand un accident vint terminer sa vie, à l'âge de quarante-six ans.

BENNE s. f. (bè-ne — du celt. *benna*, chariot). Panier qui sert à charger les bêtes de somme pour le transport des fardeaux. ‖ Panier établi dans toute l'étendue d'un chariot, pour le transport du charbon. ‖ Hotte à l'usage des vendangeurs.

— Antiq. Chariot gaulois en osier, à quatre roues, pouvant contenir plusieurs personnes.

— Min. Sorte de caisse, de dimensions plus ou moins considérables, et, en général, en forme de tonneau, que l'on emploie, dans les mines, pour transporter les produits de l'abatage. ‖ *Bennes roulantes*, Celles qui sont montées sur des roulettes. ‖ *Bennes à patins*, Celles qui sont posées sur des pièces de fer analogues à la lame d'acier fixée sous la chaussure nommée *patin*. ‖ *Bennes d'épuisement*, Bennes ordinaires, disposées de manière à pouvoir servir à l'enlèvement des eaux. En conséquence, elles sont pourvues, sur leur fond, d'une large soupape qui, lorsqu'on les fait descendre dans le puisard, en permet le remplissage rapide.

— Pêch. Espace clos pour arrêter le poisson dans une rivière. Se dit particulièrement sur la Somme. ‖ Dans plusieurs de ces acceptions, on dit aussi BANNE.

BENNEAU s. m. (bè-nô). V. BANNEAU.

BENNEROLLE s. f. (bè-ne-ro-le — dim. de *benne*). Panier rond, percé d'une étroite ouverture.

BENNET s. m. (bè-nè). Ichthyol. Poisson du cap de Bonne-Espérance.

BENNET, famille noble d'Ecosse, qui vint s'établir en Suède sous le règne de Christine. Wilhelm Bennet, le plus illustre de ses membres, fut un des compagnons d'armes de Charles XII, qui le tenait en très-haute estime, à cause de sa bravoure. Peu de temps après la bataille de Klissow, il eut la bonne fortune de sauver la vie du roi, assailli par des forces supérieures; il commanda l'avant-garde dans la campagne de Lithuanie, en 1705, et battit les Russes à Judura, où il fut lui-même gravement blessé. Bennet suivit Charles XII en Turquie après la bataille de Pultava, et fut envoyé (1709), avec le général Meijerfeldt, en mission secrète auprès de Pierre le Grand, puis en Suède. Il prit part, comme lieutenant-colonel du régiment d'Upland, à la bataille de Helsingborg, et contribua efficacement au succès, ce qui lui valut d'être appelé, par le feld-maréchal comte Stenbock, commandant en chef de l'armée, « la crème des officiers. » Lors de l'invasion de la Norvége, en 1718, il commandait l'avant-garde. Il fut créé baron en 1719, et mourut gouverneur de Malmo, en 1737, âgé d'un peu plus de soixante ans.

BENNET (Jean), compositeur anglais, qui vivait à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle. On a de lui, sous le titre de *Madrigals to four voyces* (Londres, 1599), un recueil de dix-sept madrigaux à quatre voix, remarquables par l'élégance et la correction de l'harmonie. Ravenscroft a publié plusieurs airs de ce compositeur dans son livre intitulé : *Petit discours sur l'usage de déterminer les temps de la musique mesurée* (1614).

BENNET (Henri), comte D'ARLINGTON, homme d'Etat anglais, né en 1618, mort en 1685. Il combattit pour la cause de Charles Ier, et devint dans la suite ambassadeur de Charles II, trésorier, membre du ministère de la *Cabale* (v. ce mot), lord chambellan, etc. Au retour d'un voyage qu'il fit en Hollande, en 1675, il tomba dans une complète disgrâce. Son orgueil insupportable et son air arrogant lui avaient fait un grand nombre d'ennemis, et, par sa conduite en opposition avec ses sentiments connus, il s'était aliéné à la fois les catholiques et les protestants. Le comte d'Arlington, qui, malgré ses défauts, était brave, instruit et habile politique, a laissé des *Lettres* publiées en 1701 (2 vol. in-8o).

BENNET (Thomas), théologien anglais, né à Salisbury en 1673, mort en 1728. Remarquablement versé dans la connaissance des littératures de l'antiquité et de l'Orient, Bennet composa dans sa jeunesse une pièce de vers hébreux sur la mort de la reine Marie, entra dans le clergé anglican, se distingua comme prédicateur, mais s'acquit surtout une grande réputation par ses ouvrages de controverse, dans lesquels il attaque les catholiques, les quakers et toutes les communions séparées de l'Eglise anglicane. Bennet, qui fut successivement pasteur à Colchester, chapelain à l'hôpital Chelsea et vicaire de l'église Saint-Gilles à Londres, était d'un caractère violent, mais d'une droiture qui ne fut jamais mise en doute par ses adversaires. Ses principaux ouvrages sont : *Réfutation du papisme* (1701); *Traité du schisme* (1702); *Réfutation du quakerisme* (1705); *Paraphrase avec des notes sur le livre des prières communes* (1708); les *Droits du clergé de l'Eglise chrétienne* (1711); *Essai sur les trente-neuf articles de religion* (1713), et une *Grammaire hébraïque* (1726), qui est encore estimée.

BENNET (Thomas), compositeur et musicographe anglais du XVIIIe siècle. Il reçut des leçons de musique de Joseph Corfe et devint organiste de la cathédrale de Chichester. Il est l'auteur d'une *Introduction à l'art du chant*, de *Mélodies sacrées* et d'un recueil d'antiennes, chants et prières, sous le titre de *Cathedral selections*. Toutes ces œuvres furent bien accueillies du public.

BENNET (William), professeur de musique et organiste anglais, né en 1767 à Coombinteigrehead. Il fit ses études musicales à Londres, sous la direction de Chrétien Bach, et, après la mort de celui-ci, sous la direction de Schrœter, qui, le premier en Angleterre, substitua le piano au clavecin. Ses études terminées, il alla s'établir à Plymouth, et peu de temps après son arrivée, fut nommé organiste de l'église Saint-André (1793). William Bennet est considéré comme l'un des plus habiles improvisateurs de l'Angleterre sur l'orgue. On lui doit des sonates, des duos, des marches, des hymnes, etc.; et il a publié : *Collection de la musique d'église d'Angleterre, à l'usage des cathédrales*, ainsi qu'une *Nouvelle collection de Psaumes à quatre parties*.

BENNET (Roelof-Gabriel), écrivain hollandais, né vers 1774, mort en 1828. Il était colonel-capitaine dans la marine des Pays-Bas. On a de lui, en collaboration avec J. Van Wyk, plusieurs ouvrages et mémoires, parmi lesquels nous citerons : *Histoire des navigations néerlandaises aux* XVIe *et* XVIIe *siècles et au commencement du* XVIIIe, et *Mémoire sur les découvertes des Néerlandais en Amérique, en Australie, aux Indes et aux terres polaires* (Utrecht, 1827).

BENNETT (Agnès-Maria), romancière anglaise, morte en 1808. Ses principaux romans ont été traduits en français. On connaît surtout : *Anna* ou *Mémoires d'une héritière galloise* (1784, 4 vol.), traduit par Fontenelle; les *Imprudences de la jeunesse* (1788, 5 vol.), traduit par Mme de Wasse; la *Jeune mendiante et ses bienfaiteurs* (1797, 10 vol.), traduit par Mme Brayer de Saint-Léon. Ce roman, intéressant et bien écrit, est la meilleure œuvre de Maria Bennett; la *Bénédiction paternelle* ou l'*Ombre de mon père* (1809, 5 vol.), traduit par Mme P...; l'*Orpheline du presbytère* ou *Fiction et vérité* (1816, 5 vol.), traduit par Defauconpret; *Beauté et laideur* (1820, 2 vol.), traduit par le même; *Hélène, comtesse de Castle-Howel* (1822, 4 vol.), traduit par le même. Les œuvres de Maria Bennett sont écrites avec simplicité, et se distinguent par l'invention autant que par la pureté des idées morales.

BENNETT (William STERNDALE), compositeur anglais, né à Sheffied en 1816. Fils d'un organiste, il fut placé de bonne heure à l'Académie royale de musique de Londres, et eut pour premiers maîtres Holmet, C. Potter et le Dr Crotch. Sur l'invitation de Mendelssohn, qui l'honora de son amitié, il se rendit à Leipzig (1836), où ses compositions musicales furent bien accueillies de la critique allemande. De retour à Londres en 1838, il devint membre de l'Académie royale. En 1856, il a été nommé professeur de musique à l'université de Cambridge, et choisi comme directeur des concerts philharmoniques. M. Bennett est, comme pianiste et comme compositeur, un des musiciens les plus distingués de l'Angleterre. On a de lui un grand nombre de morceaux de musique, sonates, concertos, études, ouvertures, dont le style rappelle celui de Mendelssohn; un ballet, les *Naïades* (1837), et des opéras : la *Nymphe de la forêt* (1838); *Parisina;* les *Joyeuses commères de Windsor*, etc. M. Bennett a également publié une *Méthode de piano* (1841); une *Dissertation sur l'harmonie* (1849), etc.

BENNETT (William Cox), poëte anglais, né à Greenwich en 1820. Fils d'un horloger, il prit part, durant sa première jeunesse, à la fondation d'œuvres philanthropiques, telles que : bains et lavoirs publics, écoles libres, institution littéraire comptant 1,200 associés, bibliothèque publique de 12,000 volumes, etc. Ainsi recommandé à ses concitoyens par son zèle patriotique, il fit paraître dans les magazines des essais poétiques, recueillis ensuite par l'auteur et réimprimés en volumes. Son genre favori est la chanson ou l'ode (*song*). Ses recueils ont pour titre : *Poëmes* (1850); *Chants de guerre* (1855); la *Vengeance de la reine Eleonor* (1857); *Chants, par un chansonnier* (1859); *Baby May*, poésies enfantines (1861, 2 édit.); l'*Anneau nuptial* (1861), et autres poëmes.

BENNI s. m. (bain-ni). Ichthyol. Poisson du genre cyprin, que l'on trouve dans les eaux du Nil.

BENNING (R.), graveur au burin, travaillait à Londres vers le milieu du XVIIIe siècle. On a de lui des vues de Londres, de Dunkerque, de Hambourg, etc.

BENNINGSEN (Auguste-Théophile LEVIN, comte DE), célèbre général russe, né à Brunswick en 1743, mort à Barteln (Hanovre) en 1826. Après quelques années de vie militaire en Hanovre, il passa au service de la Russie en qualité de major, et se distingua dans les campagnes de Turquie de 1774 et 1788, principalement au siége d'Oczakof. Il contribua aussi à la défaite de Pugatcheff. Il fut ensuite employé en Portugal (1793-1794); puis dans la guerre de Perse (1796), où la prise de Derbent fut surtout due à sa valeur. Sous le règne de Paul Ier, Benningsen vécut à Saint-Pétersbourg; mais le peu de faveur dont il jouissait auprès de ce prince le tourna contre lui, et il fut un des principaux instigateurs du complot dont le czar tomba victime; toutefois, il ne prit aucune part au meurtre. Alexandre Ier étant monté sur le trône (1801), Benningsen fut nommé gouverneur général de Lithuanie, et un an après, général de cavalerie. De 1805 à 1813, il joua un rôle brillant dans la guerre contre la France; il commandait notamment à Eylau. En 1812, à la bataille de la Moskowa, le centre de l'armée russe était placé sous ses ordres. Il battit Murat à Voronova. Des différends avec Kutusoff l'obligèrent à quitter momentanément le service; il le reprit en 1813, et contribua puissamment, à la tête de l'armée de réserve, au succès de la journée de Leipzig; l'empereur Alexandre le fit comte sur le champ de bataille. Après la paix de Paris, Benningsen reçut le commandement de l'armée du Sud en Bessarabie; mais le mauvais état de sa santé le força bientôt (1818) à le résigner, et il se retira dans sa terre de Barteln, où il mourut huit ans après. Dans les dernières années de sa vie, il était devenu aveugle. On lui doit un ouvrage intitulé : *Pensées sur quelques connaissances indispensables à un officier de cavalerie* (Riga, 1794).

BENNINGSEN (Alexandre LEVIN, comte DE), homme d'Etat allemand, né en 1809 à Zakret, près de Wilna, fils du précédent. Après avoir étudié le droit à Goettingue et rempli des fonctions judiciaires et administratives, de 1830 à 1841, il entra à la chambre des comptes et devint directeur général des contributions indirectes du Hanovre. Appelé à la présidence du conseil, le 20 mars 1848, il se réserva le portefeuille des affaires étrangères et de la maison du roi. Auteur de l'alliance personnelle entre les rois de Hanovre, de Prusse et de Saxe, il fut le premier à la dissoudre (1850); il chercha dès lors à contre-balancer la prépondérance des grands Etats allemands par une ligue commune avec la Saxe, le Wurtemberg et la Bavière. A Vienne, il échoua dans une démarche ayant pour objet la conciliation des intérêts fédéraux et des intérêts respectifs. Il donna sa démission en 1850, après avoir essayé de sauvegarder les conquêtes du mouvement libéral. De 1851 à 1855, il a présidé la première chambre de Hanovre.

BENNINGTON, ville des Etats-Unis d'Amérique, Etat de Vermont, ch.-l. du comté de son nom, à 60 kil. N.-O. d'Albany, sur un bras du Hoosack; 6,000 hab. Exploitation de marbres; forges; fabriques de lainages et de cotons. Le 16 août 1777, le général américain Stark y défit les Anglais commandés par le général Burgoyne. ‖ Nom d'une circonscription communale, dans l'Etat de New-York, à 23 kil. S.-E. de Buffalo; 3,257 hab.

BENNIS (George-Geary), publiciste anglais, né à Limerick en 1793. Après avoir dirigé pendant quelques années la nouvelle librairie des étrangers fondée par MM. Bossange et Renouard, il devint agent général à Paris d'une compagnie anglaise d'assurances sur la vie, et il fut en même temps nommé bibliothécaire de l'ambassade britannique. On lui doit les ouvrages suivants, en anglais : *Principes de la foi unique professée par tous les chrétiens; Journal de poche du voyageur et de l'étudiant; Traité des assurances sur la vie.*

BENNISCH ou **BENTSCH**, ville de l'empire autrichien, dans la Silésie, régence et à 22 kil. N.-O. de Troppau; 2,679 hab. Exploitation de mines de fer; commerce de toiles et fils de laine.

BENNON (saint), évêque de Meissen, en Allemagne, né en 1011, mort en 1107. Dans les querelles entre l'empire et le saint-siége, il soutint d'abord le parti de Henri IV et se déclara ensuite en faveur de Grégoire VII. Les Allemands l'avaient en telle vénération, qu'ils disaient d'une terre fertile : « L'évêque Bennon a passé par là. »

BÉNODACTYLE adj. (bé-no-dak-ti-le — du gr. *bainô*, je marche; *daktulos*, doigt). Ornith. Qui marche sur les doigts, comme les digitigrades parmi les mammifères.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux qui offrent ce caractère.

BENOIST, poëte et chroniqueur anglo-normand du XIe siècle, composa par ordre du roi Henri II une Chronique rimée des ducs de Normandie, qui a été publiée par M. Francisque Michel dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France* (1836-1838).

BENOIST (Zacharie), amiral de France au XIIIe siècle. Il servit d'abord dans la marine génoise et se rendit illustre par deux victoires contre les Pisans. Il fut ensuite nommé amiral de la flotte de Sanche, roi de Castille, e prit part à la conquête de Tariffa; puis il vint à la cour de France, accompagna Philippe le Bel au siége de Lille, et fut chargé par lui de commander sa marine.

BENOIST (Antoine), peintre et sculpteur, né à Joigny en 1632, mort en 1717. Il cultiva d'abord, non sans succès, la peinture de portraits, qu'il abandonna ensuite pour se livrer à un art curieux et fort ancien, le modelage de portraits en cire, art qu'il tira de l'oubli où il retomba après sa mort. Benoist, si oublié lui-même, qu'aucun des biographes contemporains n'en fait mention, et que les historiens de l'art, Dargenville, Heineken et Nagler, trompés par la diversité de ses œuvres, en ont fait deux artistes, l'un peintre et l'autre sculpteur; Benoist, disons-nous, jouissait d'une réputation européenne. Il eut le titre de « peintre et sculpteur en cire du roi, » fut membre de l'Académie royale de peinture, et appelé par Jacques II en Angleterre pour modeler en cire les principaux personnages de sa cour. En 1669, il exposa à Paris, rue des Saint-Pères, les bustes des principaux seigneurs de la cour, et cette exhibition lui valut une fortune que La Bruyère lui reproche avec dédain dans ses *Jugements*, où il dit : « B... s'enrichit à montrer dans un cercle des marionnettes. » Plus juste et plus compétent en matière d'art, Abraham Bosse dit à ce sujet dans son *Peintre converti :* « Pour les beaux et surprenants portraits en cire de M. Benoist, je dis que, si ceux qui ont prétendu le mépriser en avaient vu comme moi à qui il a donné un air de vie, ils n'auraient pas été si prompts à déclamer contre une si belle invention. » Mme de Sévigné parle aussi avec éloge des œuvres de Benoist. Un chercheur aussi laborieux que modeste, M. Jossier (d'Auxerre), ancien secrétaire de la mairie de Joigny, vient de rétablir et de constater l'identité de l'artiste par la découverte de son acte de naissance et la restitution à un seul et même Antoine Benoist des œuvres attribuées jusqu'ici à un prétendu Benoist, peintre parisien qui n'a jamais existé. Notre artiste mourut à Paris, après avoir fait plusieurs legs charitables à l'hospice de Joigny, où sa mémoire est encore vénérée. La fragilité des ouvrages qui firent sa réputation a contribué à les faire peu à peu disparaître. On cite, comme dernier et remarquable spécimen, le médaillon de Louis XIV qui est à Versailles, et dont M. Eudoxe Soulié, conservateur du musée, a fait l'objet d'un travail intéressant : « Rien ne peut donner une idée, dit M. Soulié, de l'effet saisissant, de l'illusion extraordinaire que produit cette image presque vivante du grand roi... On y distingue les traces très-visibles de la petite vérole, détail qui n'existe sur aucune des effigies peintes, sculptées ou gravées... De tous les portraits de Louis XIV qui nous restent, celui de Benoist devra être désormais consulté avant tout autre. » De 1660 à 1704, Benoist exécuta d'après nature sept autres médaillons du roi, réunis dans une gravure de J.-B. Scotin, dont la planche existe à la chalcographie du Louvre. Pour l'ancienne chapelle de l'hôpital de la Charité, à Paris, il a fait un *Christ* et une statue en terre cuite, qui ont disparu. Parmi ses portraits, généralement remarquables au double point de vue de la grâce et du sentiment, nous citerons celui de la marquise de Montespan, gravé par Edelinck, et le portrait du sculpteur Buirette, qu'il peignit comme morceau de réception à l'Académie, en 1681, et qui est conservé à l'Ecole des beaux-arts. Tels sont les faits essentiels de la vie d'un artiste injustement oublié, et qui eut, sinon le mérite de créer, du moins le talent de perfectionner un genre aujourd'hui tombé si bas.

BENOIST (Antoine), dessinateur et graveur français, né à Soissons en 1721, travailla à Paris et à Londres, et mourut dans cette dernière ville en 1770. M. Ch. Le Blanc présume qu'il descendait d'Antoine Benoist, peintre et modeleur, qui fit des portraits en cire de Louis XIV, et d'après lequel Jean Audran, Benoît Audran et G. Edelinck ont gravé. Antoine Benoist, le jeune, se forma probablement sous la direction de l'un de ces trois habiles maîtres. Il a dessiné et gravé à l'eau-forte plusieurs sujets militaires, entre autres les *Siéges de Landau et de Douai*, les *Batailles de Fontenoy, de Lawfeldt, de Raucoux, d'Oczalow;* le *Combat de Woude* (1747), celui *de Tirlemont*, celui *des Cinq-Etoiles* (1746); différents exercices de cavalerie (4 pièces), etc. — Un autre graveur français, du nom de BENOIST (C.-L.), travaillait à Londres vers 1712, et retourna ensuite à Paris; Heineken lui attribue diverses estampes gravées au burin, des trophées (6 pièces), d'après J. Vivarès; la *Reine de Saba*, d'après Raphaël; la *Chasse*, la *Pêche*, la *Danse*, l'*Escarpolette* (4 pièces en largeur).

BENOIST (Guillaume-Philippe), dessinateur et graveur français, né près de Coutances en 1725, mort à Paris vers 1800. Il a gravé au burin : *Vénus à la coquille*, d'après le Titien; *Jupiter endormi dans les bras de Junon*, d'après Julien de Parme; *Bethsabée*, d'après Nic. Bonnieu; *Une Jeune fille*, d'après Palma le Vieux; le portrait de Descartes, d'après François Hals; celui de Philippe IV, d'après A. Moro; ceux de Montesquieu, de Pope, de Galilée, de Pascal, de Haller, de Newton;

ceux de divers artistes, pour la *Vie des peintres*, de Descamps, etc.

BENOIST (J.-L.), dessinateur et graveur français, travaillait à Paris de 1800 à 1840. Il a gravé au burin et au pointillé : la *Naissance de Marie de Médicis; Henri IV délibérant sur son futur mariage*, et le *Mariage de Marie de Médicis*, d'après Rubens; un *Christ*, d'après Michel-Ange; la *Mère de miséricorde; Jésus et Marie*, d'après Ch. Le Brun; des sujets de genre, entre autres : la *Montreuse de marmotte*, d'après Mallet; des sujets historiques, tels que : *Napoléon à Wagram; Méditation dans l'île d'Elbe;* le *Duc d'Angoulême visitant une caserne* (1816); une quinzaine de portraits, parmi lesquels nous citerons celui de Rubens, d'après Leclerc; du grand Frédéric, d'après Cuningham; de Bernardin-de-Saint-Pierre, d'après Girodet; de l'acteur Victor et de Napoléon Ier, d'après J. Goubaud; de Mme de Staël, de Louis XVIII, de Wellington, de Pie VIII, de Blücher, etc. Cet artiste signait quelquefois *Benoist jeune*. M. Ch. Le Blanc pense qu'il était parent de M.-A. BENOIST, graveur au burin qui travaillait à Paris vers le commencement du XIXe siècle, et qui a exécuté des planches pour le *Voyage de Cassas;* une *Vue du portail de l'église Saint-Roch;* quatre *Vues des environs de Marseille*, d'après Hackaert, et d'autres *Vues des environs d'Alençon, de Chartres*, etc.

BENOIST ou BENOÎT (Pierre-Vincent), publiciste et homme politique français, né à Angers en 1758, mort en 1834. En 1814, il fut nommé conseiller d'Etat, et plus tard le roi Louis XVIII le chargea de diriger la comptabilité des communes. Plusieurs fois appelé à la Chambre des députés, sous la Restauration, il vota constamment avec la majorité. En 1828, il devint ministre d'Etat et membre du conseil privé. Ses principaux écrits sont : *Cléopâtre*, *abrégé de La Calprenède* (1789, 3 vol. in-12); le *Cultivateur anglais*, en collaboration avec Lamare et Billecoq (1800-1801, 18 vol.), et plusieurs ouvrages traduits de l'anglais, notamment les *Mémoires de miss Bellamy*, actrice de Londres (1799), et le *Moine*, de Lewis (1797).

BENOIST (Marie-Guilhelmine LAVILLE-LEROULX, femme), peintre, née à Paris vers la fin de 1767, morte dans la même ville en 1826. Elle se forma sous la direction de Mme Vigée-Lebrun et de David, et acquit une certaine réputation dans la peinture de portraits. Elle a exposé aux Salons de 1802, 1804, 1806, 1810 et 1812, et a obtenu, à celui de 1804, une médaille de 1re classe pour divers portraits et un tableau représentant une *Jeune fille chantant pour distraire son père aveugle*. Le Louvre a d'elle le portrait d'une négresse, signé : *Laville-Leroulx, F. Benoist*. On lit, dans le *Salon de* 1827, par A. Jal, la note suivante, qui est légèrement épigrammatique : « Sous le gouvernement impérial, M. Benoist avait établi une fabrique de portraits de Napoléon. M. Benoist était employé (chef de division) au ministère de l'intérieur; il suggérait aux conseils de préfecture et aux mairies la pensée de demander à l'empereur son effigie. Sa Majesté accordait cette faveur aux municipaux dévoués. Les pétitions retournaient à M. Benoist, qui chargeait Mme Benoist de l'exécution des ordres de Bonaparte. Mme Benoist avait un talent très-agréable; la plupart de ses portraits de l'empereur sont fort bien faits. » Ce fut à cette Mme Benoist, désignée sous le pseudonyme d'Emilie, que Demoustier adressa ses *Lettres sur la mythologie*. Comme on le voit, en même temps que Mme Benoist peignait des portraits, elle posait pour Vénus et l'Amour.

BENOIST (François), compositeur français, né à Nantes le 10 septembre 1795, étudia dans cette ville la musique et le piano. Il vint à Paris en 1811 et entra au Conservatoire de musique, où il reçut des leçons de Catel pour l'harmonie, et de Louis Adam pour le piano. Doué d'une riche organisation artistique, Benoist, après quelques mois seulement de travail, remporta le premier prix d'harmonie. En 1814, il obtint le premier prix de piano, et, l'année suivante, sa cantate *Œnone* lui valut le grand prix de l'Institut. Elle fut exécutée en séance publique le 5 octobre 1815. Peu de temps après, il quitta Paris et passa trois ans à Rome et à Naples, aux frais de l'Etat. Benoist revint à Paris en 1819, concourut pour la place de premier organiste de la chapelle de Louis XVIII, obtint ce poste, ardemment disputé, et devint professeur d'orgue au Conservatoire. On citerait peu d'existences aussi heureuses que l'était alors celle du jeune artiste. Mais M. Benoist voulut aborder le théâtre, son rêve le plus cher, et jamais, en dépit de réelles qualités, il n'y obtint de succès durables. Il fut plus heureux comme organiste et comme professeur. Les musiciens de la chapelle du roi rendirent souvent hommage à la manière inspirée dont il improvisait des fugues, et ses compositions pour l'orgue ont mérité l'honneur de figurer dans la *Bibliothèque de l'organiste*, recueil spécial publié à Paris par Mme Canaux. M. Benoist est auteur d'une messe de *Requiem*, pour trois voix d'hommes et une d'enfant, avec accompagnement d'orgue *ad libitum*. Voici la liste de ses œuvres théâtrales : *Léonore et Félix*, opéra-comique en un acte, paroles de Saint-Marcelin (Opéra-Comique, 27 novembre 1821); médiocre succès; la partition a été gravée; la musique du premier acte du ballet la *Gipsy*, en collaboration avec Ambroise Thomas et Marliani, scenario de MM. de Saint-Georges et Mazilier (Opéra, 28 janvier 1839); la musique du ballet le *Diable amoureux*, en collaboration avec M. Reber, scenario de MM. de Saint-Georges et Mazilier (Opéra, 23 septembre 1840); l'*Apparition*, opéra en deux actes, paroles de M. Germain Delavigne (Opéra, 16 juin 1848). On devine aisément quel spectre étouffa le succès!... celui de la guerre civile; *Nisida* ou les *Amazones des Açores*, ballet en deux actes, scenario de MM. Mabille et Deligny (Opéra, 20 août 1848); *Pâquerette*, ballet en un acte, scénario de MM. Théophile Gautier et Saint-Léon (Opéra, 15 janvier 1851).

BENOIST (*Louis-Victor, baron* DE), *homme* politique français, né en 1813. Il était maire de Waly et membre du conseil général pour Triaucourt, lorsqu'il fut nommé, en 1858, député au Corps législatif dans le département de la Meuse. M. Benoist, qui fait partie de la majorité de la Chambre, a été réélu en 1863. Spécialement adonné à l'étude des questions agricoles, il est du petit nombre des hommes pratiques qui ont sincèrement adhéré à la suppression de l'échelle mobile, votée en 1861. Dans la session de 1866, l'autorité de sa parole a puissamment contribué à faire rejeter, lors de la discussion de l'adresse, un amendement qui, dans la pensée de ses auteurs, devait avoir pour effet d'obliger le gouvernement à revenir sur les mesures législatives et administratives prises depuis 1861 relativement à l'agriculture.

M. de Benoist appartient à cette partie de la Chambre qui soutient les intérêts du clergé et des corporations religieuses. En 1865, il a protesté contre une allégation de M. Guéroult, qui avait cru devoir émettre quelques doutes sur la sincérité des sentiments patriotiques des candidats à l'Ecole de Saint-Cyr, élevés par les jésuites.

BENOIST D'AZY. V. BENOÎT D'AZY.

BENOISTON DE CHÂTEAUNEUF (Louis-François), économiste et statisticien, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, né en 1776, mort en 1856. Il fut un des premiers à s'occuper de statistique d'une manière véritablement scientifique. Ses principaux mémoires sont : *Recherches sur les consommations de tout genre de la ville de Paris en* 1817, *comparées à ce qu'elles étaient en* 1789 (1820); *De l'influence de certaines professions sur le développement de la phthisie pulmonaire; Sur la durée de la vie chez les savants et les gens de lettres;* la *Vie humaine dans plusieurs des principaux Etats de l'Europe; De la fécondité, en Europe, au commencement du* XIXe *siècle*, etc. Outre ces mémoires, qui ont été publiés dans les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences morales et politiques, ce savant distingué qui, après avoir été chirurgien dans l'armée, avait obtenu un modeste emploi au Trésor public, a fait paraître un *Précis historique des guerres des Sarrasins dans les Gaules* (1810); un *Essai sur la poésie et les poëtes français aux* XIIe, XIIIe *et* XIVe *siècles* (1815), etc.

BENOÎT, OÎTE adj. (be-noi, oi-te — du lat. *benedictus*, béni). Saint, béni : *Par la grâce de Dieu et de la* BENOÎTE *Vierge Marie*. (Froissard). *J'ai trois dieux : l'or, la beauté et le bonheur! Je suis aussi pieux pour le moins que le* pius Æneas, *de* BENOÎTE *mémoire*. (Th. Gaut.)

> . . . C'est dans le pourpris
> Du brillant palais de la lune,
> Non, dans le *benoît* paradis.
>
> VOLTAIRE.

‖ Bienheureux, fortuné : *C'est l'idée la plus drôle qui soit tombée dans une cervelle d'homme, en ce* BENOÎT XIXe *siècle*. (Th. Gaut.) *Je comprends qu'ils tiennent à les maintenir dans cette précieuse et* BENOÎTE *ignorance*. (Th. Gaut.) *Le vieillard, devançant les miracles de la chimie moderne, savait trop bien changer l'étoupe en* BENOÎT *jus de la treille*. (Balz.) ‖ Ce mot n'est plus guère usité que par plaisanterie et dans un sens ironique.

— Alchim. *Benoîte pierre*, Pierre philosophale. ‖ Substantiv. : *La* BENOÎTE.

BENOÎT, nom porté par quatorze papes et antipapes, dont voici l'énumération :

BENOÎT Ier, pape, surnommé *Bonose*, fut élevé au pontificat après la mort de Jean III, en 574, et mourut en 578. Il était natif de Rome, et sa vie est peu connue. Pendant qu'il portait la tiare, Rome fut affligée d'un double fléau, une famine horrible et l'invasion des Lombards, qui succédaient aux Goths, dont Narsès avait renversé la puissance.

BENOÎT II (saint), pape, élu en 684, mort en 685, était né à Rome. Pendant les dix mois que dura son pontificat, il répara les églises de Saint-Pierre, de Sainte-Marie et de Saint-Valentin à Rome, tenta inutilement la conversion de Macaire d'Antioche, et laissa la réputation d'un homme charitable et instruit.

BENOÎT III, pape, succéda à Léon IV en 855 et mourut en 858. C'est entre Léon IV et Benoît III que d'anciens chroniqueurs ont placé la papesse Jeanne. Originaire de Rome, Benoît était cardinal de Saint-Calixte, lorsqu'il fut élevé malgré lui au pontificat. L'antipape Anastase, anathématisé par Léon IV, mais soutenu par les empereurs Lothaire et Louis le Germanique, ne se borna pas à protester contre l'élection de son rival; il se rendit à Rome avec des agents impériaux, accabla Benoît de coups et d'injures, mais ne tarda pas à être chassé par le peuple, pendant que Benoît était réintégré à Latran. Ethelulphe, roi d'Essex, visita le pontife en 856. A son retour en Angleterre, il établit, au profit de la cour de Rome, l'impôt connu sous le nom de *Denier de saint Pierre*.

BENOÎT IV, pape, né à Rome, succéda à Jean IX en 900 et mourut en 903. Il couronna Louis III empereur, en 901, et lutta vainement pour réformer les mœurs corrompues du clergé de son temps.

BENOÎT V, pape, surnommé *Grammatico*, était Romain de naissance. Il fut élu, en 964, par les Romains, qui avaient chassé Léon VIII, que protégeait l'empereur Othon le Grand. Ce prince vint assiéger Rome, déposa Benoît V et l'exila à Hambourg, où il mourut l'année suivante (965).

BENOÎT VI, pape, Romain de naissance, succéda, en 972, à Jean XIII. Son pontificat fut marqué par des troubles et des émeutes qui ensanglantèrent Rome. Centius, fils de la fameuse courtisane Théodora et du pape Jean XII, s'empara de Benoît, qui fut déposé et enfermé au château Saint-Ange. L'antipape Boniface VII le fit étrangler en prison (974).

BENOÎT VII, pape de 975 à 984. Il était originaire de Rome, et il eut à lutter, comme le précédent, contre l'antipape Boniface VII. A une époque pleine de troubles et d'orages, il paraît avoir gouverné avec sagesse pendant les sept années qu'il fut à la tête de l'Eglise.

BENOÎT VIII, pape, né à Tusculum, succéda, l'an 1012, à Sergius IV. Chassé de Rome par une faction opposée, il fut réintégré par l'empereur Henri II, qu'il couronna dans l'église de Saint-Pierre en 1014, et à qui il donna un globe d'or, surmonté d'une croix, devenu un des emblèmes de l'empire. Benoît repoussa une invasion de Sarrasins, qui s'étaient emparés de Luni en Toscane (1016), puis il lutta contre les Grecs de la Pouille, en s'appuyant sur les aventuriers normands. On reproche à ce pontife plusieurs actes de cruauté. Il mourut en 1024, après avoir fait quelques règlements contre l'incontinence du clergé et le mariage des prêtres.

BENOÎT IX, pape de 1033 à 1049, était neveu de Benoît VIII et de Jean XIX, à qui il succéda. Fils du comte de Tusculum, il fut élevé au siége apostolique à l'âge de douze ans, et se déshonora par l'infamie de ses mœurs, ses rapines et ses cruautés. Les Romains, indignés de ses déréglements, ruinés par ses exactions, le chassèrent de Rome en 1044, et élurent à sa place Sylvestre III, qui n'occupa le saint-siége que trois mois. Grâce à sa puissante famille, Benoît revint à Rome; mais, craignant de ne pouvoir se maintenir contre la haine populaire, il vendit le pontificat à l'antipape Jean XX, le couronna de ses mains et vécut quelque temps loin des affaires, se livrant tout entier à sa passion pour les plaisirs. Toutefois, il ne tarda pas à sentir se réveiller en lui le désir du pouvoir. Il rentra à main armée dans le Vatican, et Rome eut alors trois pontifes, Benoît IX, Sylvestre III et Jean XX. Le désordre était à son comble lorsque Jean Gratien, archiprêtre de l'église de Rome, ayant acheté les droits que les trois papes prétendaient avoir à la tiare, se fit élire sous le nom de Grégoire VI (1045). Hautement accusé de simonie, Grégoire VI se vit jugé et déposé par le concile de Sutri, qui, fort de la présence de l'empereur Henri III, déposa en même temps les trois autres papes ou antipapes. Un cinquième pontife fut élu sous le nom de Clément II; mais celui-ci mourut au bout de trois mois, empoisonné, dit-on, par Benoît IX, qui s'empara pour la troisième fois du trône pontifical (1047) et le garda jusqu'en 1049. Assailli par les remords, Benoît changea alors de conduite, renonça au pontificat et alla s'enfermer dans le monastère de Grotta-Ferrata, où il mourut, vieux et décrépit, en 1054, c'est-à-dire à l'âge de trente-trois ans.

BENOÎT X, antipape, évêque de Velletri, fut mis sur le saint-siége en 1058 par une faction puissante, qui avait déjà élevé au pontificat Benoît VI, après la mort du pape Etienne IX. Benoît était d'une telle ignorance, qu'il était incapable d'expliquer un verset des Psaumes, et qu'il avait reçu le surnom de *Mincio* ou *Minchione* (stupide). Il fut chassé quelques mois après par les Romains, qui lui donnèrent Nicolas II pour successeur. Déposé de l'épiscopat et de la prêtrise, il se retira à Sainte-Marie-Majeure, où il mourut en 1059. Bien que mis par beaucoup d'auteurs parmi les antipapes, il n'en est pas moins rangé, par son nom de Benoît X, dans la liste des papes légitimes.

BENOÎT XI (saint), fils d'un berger des environs de Trévise, nommé Boccasini, devint général de l'ordre des Dominicains et fut élu pape en 1303, à la mort de Boniface VIII, dont il annula les bulles contre Philippe le Bel. Il mourut en 1304, empoisonné, dit-on, dans des figues, par quelques cardinaux mécontents. Ce pontife, plein de sagesse et de modération, avait réprimé les scandales qui souillaient les Eglises de Dalmatie et de Servie et tenté de mettre un terme aux luttes intestines qui déchiraient la Toscane. Il fut béatifié par Benoît XIV. L'Eglise célèbre sa fête le 7 juillet.

BENOÎT XII, pape de 1334 à 1342, était né à Saverdun, dans le comté de Foix. Fils d'un boulanger, il s'appelait Jacques de Nouveau, dont on a fait *de Novellis*, et avait reçu le surnom de **Fournier**, vraisemblablement à cause de la profession de son père. Etant entré dans l'ordre de Cîteaux, il devint successivement abbé de Font-Froide, évêque de Pamiers, puis de Mirepoix; fut appelé au cardinalat par Jean XXII et désigné sous le nom de *cardinal blanc*, à cause de la couleur de son habit; enfin, élu pape à l'unanimité par vingt-quatre cardinaux, réunis à Avignon. Benoît XII résida à Avignon, bien qu'il eût reçu d'Italie une députation qui lui demandait de fixer son séjour à Rome. Ce pontife s'attacha principalement à réformer les nombreux abus qui s'étaient introduits dans l'Eglise, et surtout dans les ordres religieux; il contraignit à la résidence tous les prêtres ayant charge d'âmes, abolit la pluralité des bénéfices et l'usage des bénéfices en commende, poursuivit les simoniaques, se montra constamment opposé au népotisme, disant qu'un pape devait ignorer ses parents; toutefois, dans l'ardeur exagérée de son zèle, il multiplia les inquisitions et fit appel au bras séculier pour détruire les hérésies qui existaient dans plusieurs pays. Pendant ses huit années de pontificat, Benoît vit la plupart des souverains de l'Europe, réagissant contre les prétentions exorbitantes de la papauté, se liguer contre elle pour diminuer son influence. Il ne fut pas plus heureux dans les négociations qu'il entama à Constantinople pour mettre fin au schisme grec. Ce pape, peu remarquable comme politique, était instruit, éloquent, et préférait les gens de lettres à sa famille. Se souvenant toujours de son obscure origine, il refusa, dit-on, les nobles alliances qu'on voulait faire contracter à ses nièces. On a de lui plusieurs traités théologiques, des sermons, des lettres.

BENOÎT, antipape, connu sous le nom de **Benoît XIII**, né en Aragon en 1334, mort en 1424, appartenait à une illustre famille d'Espagne et s'appelait PIERRE DE LUNE. Après s'être adonné à la jurisprudence et à la carrière des armes, il professa le droit à Montpellier, fut nommé cardinal en 1375, légat en Espagne en 1387, et élu pape par les cardinaux résidant à Avignon (1394), après la mort de l'antipape Clément VII. En même temps, les cardinaux romains élisaient Boniface IX. Intrigant, ambitieux, plein de ténacité dans l'exécution de ses projets, Pierre de Lune avait promis, avant son élection, de déposer la tiare, si cet acte était nécessaire pour mettre fin au schisme; mais à peine fut-il nommé, qu'il refusa d'accomplir sa promesse. Le roi de France, Charles VI, qui avait favorisé son élection, fut profondément irrité de son refus. Il convoqua un concile national dans lequel il fut décidé qu'on ne reconnaîtrait plus Benoît comme pape, et cet exemple fut bientôt suivi dans toute l'Europe. Assiégé dans Avignon par une armée française, sous les ordres du maréchal Boucicaut, Pierre de Lune parvint à s'échapper et se réfugia dans la petite ville de Château-Raynaud. Un concile, réuni à Pise en 1409, prononça la déchéance de Pierre de Lune, ainsi que celle de Boniface IX, qui avait également refusé de se démettre. Le concile de Constance (1414) confirma les décrets du précédent. Mais l'opiniâtre Pierre de Lune ne céda pas. Il anathématisa à son tour les deux conciles, et, retiré à Peniscola, dans le royaume de Valence, avec les deux seuls cardinaux qui lui fussent restés fidèles, il résista jusqu'à la fin à toutes les démarches, lançant des excommunications contre tous ceux qui refusaient de le reconnaître. L'inflexible vieillard, dont Gerson a dit « *qu'il n'y avait que l'éclipse de cette lune fatale qui pût donner la paix à l'Eglise*, » fut le premier, comme l'a fait remarquer Bossuet, qui condamna les appels du pape au concile. Avant de mourir, il voulut perpétuer le schisme. Dans ce but, il fit nommer pape, par les deux cardinaux qui se trouvaient avec lui, un chanoine de Barcelone, Gil Munoz, qui prit le nom de Clément VIII.

BENOÎT XIII, *pape de* 1724 *à* 1730, était né à Gravina, dans le royaume de Naples, en 1649, et appartenait à la célèbre famille des Orsini. Etant entré dans l'ordre des dominicains, il fut promu malgré lui au cardinalat en 1672, fut nommé successivement évêque de Manfredonia, puis de Césène, archevêque de Bénévent en 1685, et élu souverain pontife après la mort d'Innocent XIII. Il avait alors soixante-treize ans. Benoît XIII garda au Vatican son habit de laine, y fit porter son lit de religieux, vécut avec la frugalité d'un anachorète, donna aux pauvres tout ce qu'il retranchait de ses dépenses, défendit aux prêtres de se prosterner devant lui, etc. En même temps, il obligeait les cardinaux à la résidence, faisait fermer les lieux de débauche de Rome et s'efforçait de refréner les mauvaises mœurs du clergé. Benoît XIII tint le concile de Rome (1725), qui confirma la bulle *Unigenitus*, et se montra inflexible sur la question des prérogatives du saint-siége. Il se brouilla avec la cour de Vienne, en élevant des prétentions sur les duchés de Plaisance et de Parme, et eut avec le roi de Portugal un différend qui ne se termina que sous son successeur. Plein de vertus privées, de douceur, d'humilité, au point de faire reculer son carrosse, à Rome même, pour ne pas avoir

d'affaire avec un gentilhomme romain, Benoît XIII manqua de décision et de fermeté dans l'exécution de ses desseins, et il rendit son gouvernement odieux par la confiance aveugle qu'il accordait à un indigne ministre, le cardinal Coscia. Celui-ci, par sa conduite scandaleuse, s'était attiré à tel point l'animadversion publique, qu'à la mort de Benoît, le peuple voulut le mettre en pièces, et que Clément XII le fit enfermer au château de Saint-Ange.

BENOÎT XIV, pape de 1740 à 1756, naquit à Bologne en 1675. Membre de l'illustre famille des Lambertini, il s'adonna à l'étude de la théologie, du droit civil et canonique, devint avocat consistorial, puis fut successivement nommé chanoine de Saint-Pierre (1712), secrétaire de la congrégation du concile, canoniste de la pénitence, archevêque de Théodosie *in partibus* (1726), évêque d'Ancône (1727), cardinal en 1728, et enfin archevêque de Bologne en 1731. Passionné pour les recherches historiques, pour les lettres et pour les monuments des arts, Prosper Lambertini vivait dans la société des savants et des littérateurs, se lia intimement avec le savant P. Montfaucon, et joignait à l'instruction la plus solide toutes les grâces aimables de l'homme du monde. Après la mort du pape Clément XII, le conclave, divisé en factions, se trouvait dans le plus grand embarras pour lui choisir un successeur, lorsque le cardinal Lambertini dit, avec son enjouement ordinaire, à quelques-uns de ses collègues : « Eh! pourquoi vous consumer ici en vaines discussions ou en recherches? Voulez-vous un saint? nommez Gatti; un politique? Aldovrandi; un bon homme? prenez-moi. » Ces paroles circulèrent dans le conclave, et, le 17 août 1740, Lambertini, élu pape, prit le nom de Benoît XIV. La modération, l'équité, l'esprit de paix présidèrent à tous les actes de ce pontife. Il choisit pour premier ministre un homme éminent, le cardinal Valenti, et appela à son intimité les savants cardinaux Querini et Passionei. Esprit pacifique, conciliateur, sentant le besoin d'une large tolérance depuis que les armes spirituelles des papes s'étaient émoussées, il fit tous ses efforts pour calmer les querelles religieuses et adoucir les rigueurs qu'occasionnait en France la bulle *Unigenitus*, abolit en Toscane l'inquisition, se montra le constant adversaire des superstitions employées pour exploiter la crédulité publique, restreignit l'usage des indulgences, réforma la congrégation de l'index et la rendit plus circonspecte dans ses condamnations, etc. Dans les guerres des souverains entre eux, il garda toujours la plus stricte neutralité. Pour son propre compte, il évita avec le plus grand soin de susciter aucune querelle. Son administration intérieure fit également honneur à sa sagesse. Il voulut que les emplois ne fussent donnés qu'à ceux qui se feraient remarquer par leur savoir et leur zèle; il sévit contre les usuriers et les faux nobles, diminua le nombre des fêtes; fit mesurer un arc du méridien, exécuta de grands travaux publics, fonda des académies, protégea la liberté du commerce, et se concilia l'amour de ses sujets et l'admiration de l'Europe par son esprit de justice, sa charité, la pureté de ses mœurs, ses talents, ainsi que par l'aménité et l'enjouement de son caractère. La conversation de Benoît XIV était si vive, si pleine de gaieté et de familiarité, qu'on lui a reproché certaines saillies assez étranges dans la bouche d'un pontife : « Il fallait, a dit à ce sujet le cardinal Spinelli, que les mœurs de Lambertini fussent bien pures, puisque la liberté qu'il mit dans ses propos ne jeta jamais le moindre nuage sur ses vertus. » Voltaire lui dédia sa tragédie de *Mahomet*, et eut avec lui, vers 1745, un échange de lettres assez piquant, quand on songe à la position respective de ces deux personnages. Benoît mourut de la goutte, conservant jusqu'à la fin son esprit enjoué. Comme on venait lui parler de la béatification d'un moine : « C'est bien, dit-il; je le prie, en attendant, pour ma guérison : comme il me fera, je lui ferai. » Il mourut, emportant les regrets, non-seulement de Rome entière, mais de tous les étrangers qui l'avaient connu, et des protestants, qui se rappelaient que ce pontife avait engagé Marie-Thérèse à les tolérer dans ses Etats. Nous ne terminerons pas cet article sans citer quelques paroles de Benoît XIV, qui donnent une idée de son caractère, si remarquable à tant d'égards. Lorsque, tout jeune encore, il vivait dans l'intimité du père Montfaucon, qui disait de lui : « Il a deux âmes, l'une pour les sciences, l'autre pour la société, » Lambertini, discutant un jour avec le savant bénédictin au sujet des droits des papes, exprima son opinion avec la franchise qui lui était habituelle : « Moins de libertés de l'Eglise gallicane de votre part, moins de prétentions ultramontaines de la nôtre, lui dit-il, et nous mettrons les choses au niveau qu'elles doivent avoir. » C'est vers la même époque qu'il écrivait : « On me gronde quelquefois de ce qu'il m'arrive d'avoir quelque léger entretien avec le Tasse, le Dante et l'Arioste; mais j'ai souvent besoin de me les rappeler, pour avoir l'expression plus vive et la pensée plus énergique. » Lorsqu'il était encore avocat consistorial, il fit un voyage à Gênes avec quelques personnes, qui voulaient revenir à Rome par mer. Lambertini, à qui ce genre de locomotion plaisait peu, et qui, dès cette époque, ne cherchait nullement à déguiser ses idées d'ambition, leur dit : « Prenez cette route, vous autres qui n'avez rien à risquer; mais moi, qui dois être pape, il ne me convient pas de mettre à la merci des flots César et sa fortune. » Lorsqu'il fut devenu pape, Lambertini continua à travailler de cinq heures du matin à neuf heures du soir, se montrant ennemi du faste et détaché des biens temporels, parce qu'il ne comprenait pas, disait-il, « qu'une âme immortelle se collât sur des pièces d'or. » D'une inépuisable charité, il s'occupait constamment des moyens de mettre le peuple en état de se passer de la loterie et du mont-de-piété. Pendant une inondation du Tibre, il avait converti le Colisée en hospice, et il y nourrissait tous ceux qui se trouvaient momentanément sans asile. Son aumônier lui dit un jour que la caisse était vide et qu'il ne pouvait plus suffire à tant d'aumônes : « Taisez-vous, fit Benoît XIV, si les pauvres vous entendaient, ils viendraient nous demander nos équipages, nos meubles, nos palais, et qu'aurions-nous à leur dire? » Ecrivant un jour à Marie-Thérèse, qu'il avait autorisée à tolérer le culte protestant : « C'est un très-grand bien, disait-il, de chercher à rapprocher les protestants du saint-siége. On ne les convertira jamais que par la persuasion et la douceur. » C'est par la mise en pratique de ces idées de tolérance que Benoît XIV se concilia les vives sympathies des hommes les plus éminents de l'époque. Les Anglais, les Suédois, les protestants de tous les pays et de toutes les sectes affluaient à Rome. « Il nous ferait tous papistes, s'il venait à Londres, » disait un Anglais en le quittant. Le roi de Prusse Frédéric II correspondait directement avec Benoît sur toutes les affaires ecclésiastiques de son royaume, concernant les catholiques. Quant à Catherine de Russie, elle l'appelait l'*homme sage*, et elle regrettait que ses *préjugés religieux* ne l'empêchassent de le prendre toujours pour arbitre. Voltaire a fait son éloge dans un distique bien connu :

Lambertinus hic est Romæ decus et pater orbis;
Qui mundum scriptis docuit, virtutibus ornat.

Enfin, le fils du ministre Walpole lui fit ériger en Angleterre un monument, dont l'inscription renferme le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un pape. Benoît XIV était de taille peu élevée et assez gros. Il avait le sourire fin, des yeux annonçant toute la vivacité de son esprit, et les manières les plus aimables. Recevant le roi de Naples, qui venait lui rendre hommage : « Comme chef de la religion, lui dit-il, je vous vois à mes pieds; comme particulier, je suis aux vôtres. » Les savants et les artistes perdirent en Benoît un protecteur aussi bienveillant qu'éclairé. Très-savant lui-même, Benoît XIV a laissé plusieurs ouvrages, dont les principaux sont les *Traités de la beatification, du sacrifice de la messe, des synodes*. Ils ont été réunis et ont eu plusieurs éditions, dont la plus complète est celle de Bassano (15 vol. in-fol.)

BENOÎT (saint), patriarche des moines d'Occident, fondateur de l'ordre des bénédictins, né à Nursia (Ombrie) en 480, mort au Mont-Cassin en 543. Issu d'une ancienne et riche famille, et frère jumeau de sainte Scolastique, il fut envoyé à Rome pour y faire ses études. Il avait à peine dix-sept ans, quand, renonçant tout à coup au monde, il se retira dans une caverne, près de Subiaco, où il vécut pendant trois années, ne voyant qu'un moine nommé Romain, qui l'avait initié à la vie cénobitique et qui lui apportait, tous les huit jours, des aliments. Le secret de sa retraite ayant été découvert par des bergers, Benoît se livra à la prédication, et bientôt une foule de curieux, attirés par sa renommée, se rendirent dans le désert de Subiaco, pour voir et pour entendre le jeune anachorète. Plusieurs de ses auditeurs se mirent sous sa direction et voulurent partager sa vie. Benoît bâtit avec eux douze monastères, dans chacun desquels il mit douze moines, sous la direction d'un chef, et garda auprès de lui ceux qui avaient besoin de ses instructions. En butte, quelque temps après, aux calomnies et aux vexations de tout genre d'un prêtre, nommé Florentin, qui avait vu avec jalousie grandir la réputation de Benoît, celui-ci finit par abandonner Subiaco avec ses disciples. Il alla fonder, au mont Cassin (529), sur les ruines d'un temple d'Apollon qui attirait encore de rares sectateurs du paganisme, un monastère qui fut le berceau de l'ordre célèbre auquel il a laissé son nom (en latin, *Benedictus*).

Il construisit d'abord deux oratoires ou chapelles, l'une consacrée à saint Jean-Baptiste, l'autre à saint Martin. De nombreux disciples, de toute condition et de tout âge, vinrent bientôt se grouper autour de lui, et il les accoutuma de bonne heure à partager leur temps entre les exercices de la prière et ceux du travail manuel. Dans la règle qu'il écrivit pour eux et qui fut adoptée ensuite par un si grand nombre de communautés religieuses, il veut que, tout en célébrant les louanges de Dieu sept fois par jour, ils consacrent sept heures au travail matériel et deux heures à la lecture. Tous les bâtiments du célèbre monastère furent élevés par les disciples eux-mêmes, et Benoît travaillait souvent avec eux, taillant les pierres et maniant la truelle, comme un simple maçon. Les terrains stériles au milieu desquels s'élevaient toutes ces constructions furent défrichés, labourés transformés en jardins pour l'usage du monastère; des moulins, des boulangeries, des ateliers pour fabriquer toutes les choses nécessaires à la vie, furent élevés, afin que les moines pussent se suffire à eux-mêmes, sans se mêler à la vie du dehors. Cependant, des salles spacieuses et commodes devaient être réservées pour exercer l'hospitalité la plus large envers les pauvres, les voyageurs et les étrangers, mais sans troubler en rien la solitude des moines, ni le silence de leurs cloîtres. Ceux qui étaient habiles dans la pratique d'un métier l'exerçaient, avec la permission du chef de la communauté, mais en toute humilité; et, s'il arrivait quelque jour à l'un d'eux de tirer vanité de son talent, on lui faisait changer de travail jusqu'à ce qu'il eût expié sa faute. On sait que, plus tard, quand toute la terre d'Occident fut couverte de monastères bénédictins, la science et l'érudition furent placées au nombre des professions auxquelles il fut permis à ces moines laborieux de consacrer leur vie, et que d'immenses travaux littéraires sortirent de cette admirable institution, dont le fondateur ne pouvait pas lui-même prévoir toute l'importance; car il ne pensait qu'à son salut et à celui de ses disciples. Mais le mérite éminent qu'on ne peut lui contester, c'est qu'il fut le premier peut-être à comprendre que la perfection de la vie religieuse ne peut pas consister dans la prière seule, et que le travail, le travail utile, est un de ses éléments les plus essentiels. Quand un homme aujourd'hui parvient, par ses seuls efforts, à terminer une œuvre considérable et qui a demandé une longue persévérance, on dit qu'il a fait un travail de *bénédictin :* ainsi, le nom de saint Benoît reste attaché d'une manière indissoluble à l'idée du travail, et cela seul suffit pour rendre ce nom immortel, bien mieux que tous les prodiges racontés par la légende, et dont il nous reste à mentionner les principaux.

Un paysan du voisinage venait de voir mourir entre ses bras un fils qu'il chérissait. Il prend le cadavre encore chaud, vient le déposer à la porte du monastère et demande à parler au père Benoît. Mais celui-ci était aux champs, où il travaillait avec les frères. Le paysan court à toutes jambes vers le lieu où il devait trouver le saint, et, dès qu'il l'aperçoit, se met à crier : « Rendez-moi mon fils. — Est-ce moi qui vous l'ai enlevé? lui répond Benoît. — Non; mais il est mort, et vous pouvez le ressusciter. » Benoît résiste d'abord; mais il finit par céder aux importunités de ce malheureux père; il s'approche du corps, se couche dessus, comme Elie chez la veuve de Sarepta, et dit, en élevant ses mains vers le ciel : « Seigneur, ne regardez pas mes péchés, mais la foi de cet homme, et rendez à ce corps l'âme que vous en avez ôtée. » Aussitôt, l'enfant se ranime; Benoît le prend par la main et le rend à son père.

Un autre jour, Totila, roi des Goths, ayant entendu parler des miracles opérés par le moine Benoît et de la sainteté de sa vie, voulut le voir et juger par lui-même cet homme, que l'on qualifiait partout de prophète. Mais pour mettre à l'épreuve, tout d'abord, cette vertu prophétique qu'on lui attribuait, il envoya devant lui son capitaine des gardes, après lui avoir fait revêtir tous les insignes du rang suprême, et en le faisant accompagner d'une escorte nombreuse. Dès que Benoît vit venir à lui cet homme, il lui cria de loin : « Mon fils, quittez l'habit que vous portez; il n'est pas à vous. » A ces paroles, l'officier, saisi d'épouvante, s'arrêta subitement, et n'osant faire un pas de plus, se prosterna humblement devant celui que Dieu éclairait de sa lumière, puis s'en retourna au plus vite auprès de Totila, à qui il rendit compte de ce qu'il venait de voir. Le roi goth vint à son tour; mais, en apercevant Benoît, il se sentit tellement pénétré de respect, qu'il se prosterna aussi devant le serviteur du Christ et ne put se relever que lorsque Benoît lui donna la main pour le soutenir. Ensuite, un long entretien eut lieu entre le moine et le barbare; Benoît lui reprocha tous ses crimes, lui prédit que, pendant dix ans encore, il vaincrait tous ses ennemis, et, qu'après ce laps de temps, il comparaîtrait devant Dieu pour lui rendre compte des actions de toute sa vie. Il l'engagea donc à modérer ses violences et à user dorénavant de clémence envers ses ennemis vaincus. L'âme farouche de Totila se fondit à la chaleur de la charité divine qui animait les discours de Benoît; à partir de ce jour, Totila devint aussi humain qu'il s'était montré cruel auparavant. Il continua le cours de ses conquêtes, selon la prédiction du saint moine; Rome elle-même tomba en son pouvoir, mais, au lieu de la livrer au pillage, il entreprit de la rebâtir et de la repeupler, et c'est à la parole de Benoît qu'elle dut de n'être pas complétement détruite.

Benoît avait une sœur jumelle, nommée Scolastique, et qui s'était consacrée à Dieu dès l'enfance. Comme elle aimait beaucoup son frère, elle avait voulu se rapprocher de lui, et elle était venue fonder un monastère de femmes dans le voisinage du Mont-Cassin. Ils se voyaient une fois par an dans un lieu situé à distance egale des deux monastères. A leur dernière entrevue, Scolastique, qu'un pressentiment funeste agitait, voyant le jour qui baissait, dit à Benoît : « Je t'en prie, ne me quitte pas cette nuit, afin que nous puissions parler des joies du ciel jusqu'à demain matin. » Mais, comme Benoît ne pouvait se résoudre à passer la nuit loin de ses moines, Scolastique mit sa tête entre ses mains jointes, et, versant des torrents de larmes, pria Dieu de venir à son secours. Aussitôt, un orage violent se déclare; le tonnerre éclate, les éclairs sillonnent la nue et la pluie tombe à flots. Benoît, se voyant contraint de rester près de sa sœur, lui dit : « Que Dieu te pardonne, ma sœur; mais qu'as-tu fait? — Eh bien! lui dit-elle, je t'ai prié, et tu ne m'as pas écoutée; alors, j'ai prié Dieu, et il m'écoute. » Trois jours après, Scolastique mourut, et Benoît vit son âme monter au ciel sous la forme d'une colombe. Il envoya chercher son corps et voulut qu'il fût placé dans le tombeau qu'il avait déjà fait préparer pour lui-même. Il ne lui survécut que quarante jours; une fièvre violente le saisit, et, sentant que son dernier moment était proche, il se fit porter dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, reçut le viatique, soutenu sur les bras de ses disciples, et mourut debout en murmurant une dernière prière.

Retranchons de ces récits tout ce que l'imagination des narrateurs, surexcitée par une foi ardente et naïve, y a mis de merveilleux; il reste encore des faits assez bien établis pour montrer ce qu'il y avait de grand dans ces fondateurs d'institutions qui ont assuré pendant de si longs siècles la durée du catholicisme. Mais ne comparons pas les hommes qui soutenaient alors la religion avec ceux qui la défendent de nos jours. Saint Benoît, travaillant avec ses moines à dresser les murs de son monastère, bêchant la terre avec eux, se livrant chaque jour aux travaux les plus grossiers, et voyant en même temps un Totila se prosterner humblement à ses pieds, c'est là un beau spectacle, assurément; et les mesquines ambitions du temps présent, la soif des honneurs, les colères contre un siècle qui les marchande, feraient croire que la religion de nos saints modernes n'est plus la même que celle des Benoît.

Benoît distribuant, sous l'emblème d'un pain, le règlement de son ordre (SAINT), tableau de Pietro Novelli, dans le couvent de Montréal (Sicile). Au milieu et sur une petite éminence, le vieux saint donne un pain à un bénédictin agenouillé, qu'il regarde, tandis que l'autre main étendue tient un second pain, que va recevoir un autre moine, également à genoux. Plusieurs religieux entourent ce groupe; ils sont vêtus d'une robe blanche et d'un manteau noir, marqué d'une croix rouge, costume qui est d'un effet très-pittoresque. Novelli s'est représenté lui-même sous les traits d'un moine placé à droite, près d'un arbre. Sur un plan moins élevé et plus rapproché sont des curieux, et, parmi eux, le père, l'épouse et les fils du peintre. Ce tableau est des plus remarquables. On le prendrait tout d'abord pour un bon Ribera, dit M. Lavice (*Musées d'Italie*), « tant le dessin et le coloris sont vigoureux, tant est belle la lumière qui met en relief les principaux personnages. » La tête de saint Benoît respire la mansuétude et la résignation; elle est, d'ailleurs, parfaitement éclairée et très-bien peinte.

Nous n'entreprendrons pas de décrire les innombrables œuvres d'art, tableaux, gravures, statues, bas-reliefs, qui offrent la figure de saint Benoît ou la représentation de quelque épisode de sa vie miraculeuse. On conçoit que les riches communautés bénédictines qui s'établirent, au moyen âge, dans tous les pays de l'Europe et qui portèrent partout le culte des sciences, des lettres et des arts, aient tenu à confier à des artistes de mérite le soin de retracer aux yeux de tous les actions de leur illustre fondateur. L'une des plus anciennes images de saint Benoît que l'on connaisse est une superbe miniature d'un manuscrit du Mont-Cassin, remontant au Xe ou au XIe siècle; elle a été reproduite dans les *Acta sanctorum*, des bollandistes (p. 126 du vol. suppl. de mai), dans la *Peinture*, de d'Agincourt (pl. 68), et, tout récemment, dans la *Storia della badia di Monte-Cassino :* le saint est représenté assis et bénissant le livre de sa règle, que lui présente un moine; derrière lui est un personnage que quelques iconographes croient être un ange, et d'autres Jésus-Christ. Une autre figure, également fort ancienne, comprise dans le fameux retable d'or de Bâle (musée de Cluny), nous montre le saint tenant un livre et un bâton pastoral. Un bas-relief du tombeau de l'empereur Henri II, dans la cathédrale de Bamberg, représente saint Benoît apparaissant à ce prince et le guérissant de la pierre.

Le Corrége a placé dans sa célèbre coupole de la cathédrale de Parme une admirable figure de saint Benoît, dont il existe une copie par Annibal Carrache, au musée royal de Naples. Un tableau de Le Sueur, qui a été exécuté pour l'abbaye de Marmoutiers, et qui est aujourd'hui au Louvre, représente le saint agenouillé dans un lieu solitaire, les bras tendus et les yeux levés vers le ciel, où sainte Scolastique lui apparaît, soutenue par trois anges, entre saint Pierre et saint Paul; cette belle composition a été gravée par Guérin, dans le *Musée français*. Palma le Jeune a représenté l'ardent ascète se roulant sur des épines, pour vaincre les tentations de la chair : deux anges, envoyés par Dieu, remplacent les épines ensanglantées par des roses blanches et rouges (tableau du musée Bréra, à Milan). Une statue du saint, couché sur le lit d'épines, a été exposée par M. Etex, au

Salon de 1865. Bon Boulogne, Subleyras et Louis Sylvestre ont peint *Saint Benoît ressuscitant un enfant :* les tableaux des deux premiers sont au Louvre; ils ont été gravés dans le *Musée Filhol;* celui de Sylvestre a été reproduit dans le *Musée français*, par Coiny et Villerey. Le musée royal de Madrid a un *Saint Benoît en extase*, d'Alonso Cano. Matteo Borboni et Jacob Frey ont gravé *Saint Benoît dans le désert*, le premier d'après le Guide, le second, d'après Carlo Cignani. La *Mort de saint Benoît* a été peinte à fresque par Spinello Aretino, dans la sacristie de l'église de San-Miniato-al-Monte, près de Florence; Lasinio a donné une estampe de cette belle composition. Giovannini a gravé l'*Apothéose de saint Benoît*, d'après Jacopo Cavedone, et, en outre, une vingtaine de planches représentant les principaux épisodes de la vie du saint, d'après Louis Carrache et ses élèves. Les mêmes sujets ont été fréquemment traités par les artistes de notre époque : il nous suffira de citer la *Communion de saint Benoît*, par M. James Bertrand, tableau d'un sentiment bien religieux et d'une exécution sévère, qui a figuré au Salon de 1859, et qui a été acheté par la Société des amis des arts de Lyon.

Benoît en extase (SAINT), tableau de Paul Véronèse, au palais Pitti, à Florence. Le saint, en habits pontificaux, est debout sur une espèce de piédestal, entre deux personnages que l'on croit être ses deux premiers disciples, saint Placide et saint Maur; il tient une crosse dans la main gauche et lève les yeux vers le ciel, où est figuré, dans une espèce de gloire, le mariage symbolique de sainte Catherine. A ses pieds sont agenouillées cinq religieuses : l'une d'elles tient la mitre; une autre, qu'une colombe placée près d'elle semble désigner comme étant sainte Scolastique, invoque le saint abbé. Sur la base du piédestal, on lit l'inscription suivante : *Ora pro nobis, pater Benedicte.* Les diverses figures de ce tableau sont très-expressives et paraissent avoir été peintes d'après nature. Les étoffes sont d'une grande richesse de couleur. Cette composition a été gravée dans la *Galleria Pitti*.

Benoît se faisant conduire près de son tombeau, au moment de mourir (SAINT), tableau de D.-M. Canuti, élève du Guide; pinacothèque de Bologne. Le saint, vieillard à longue barbe blanche, s'affaisse entre les bras de deux anges, le corps renversé en arrière, les yeux levés vers le ciel avec une expression de foi profonde. Un jeune moine soutient sa tête et pleure; un autre moine écrit sur un cahier les paroles que le saint prononce dans son extase. D'autres bénédictins, les uns à genoux et en prière, les autres contemplant leur maître, remplissent le reste de la composition. Au premier plan, devant saint Benoît, un moine, dont on ne voit que le haut du corps, se tient sur une échelle placée dans le caveau funéraire. Ce tableau, d'une exécution soignée, provient de l'église de Sainte-Marguerite. Il a été gravé à l'eau-forte par G. Roli, et au burin par G. Tomba.

BENOÎT (saint), surnommé **Biscop**, théologien anglais, né en 628, mort en 690. Il était un des officiers du roi de Northumberland Oswin, lorsqu'il quitta la cour, en 653, pour aller étudier la théologie à Rome. Il prit l'habit de moine au célèbre monastère de Lérins, devint abbé de Saint-Augustin en Angleterre, se rendit de nouveau à Rome pour y apprendre la discipline de l'Eglise et les constitutions établies dans les monastères d'Italie, et, de retour en Angleterre, il fonda les abbayes de Jarrow et de Wearmouth dans le diocèse de Durham. Ce fut Benoît Biscop qui introduisit en Angleterre le chant grégorien et les cérémonies de l'Eglise romaine. Il apporta, de ses nombreux voyages, une précieuse collection d'auteurs grecs et latins, et composa un *Traité de la célébration des fêtes*, ainsi que divers ouvrages liturgiques, aujourd'hui perdus. On célèbre sa fête le 12 janvier.

BENOÎT (René), théologien français, né à Savenières en 1521, mort en 1608. Après avoir été confesseur de Marie Stuart, qu'il accompagna en Ecosse, il fut nommé curé de Saint-Eustache en 1569, et acquit une telle influence sur ses paroissiens, qu'il fut surnommé le *pape des Halles.* Lorsque la faction des Seize se fut rendue maîtresse de Paris, il se retira près d'Henri IV, qui, après sa conversion, en fit son confesseur et le nomma à l'évêché de Troyes. N'ayant pu obtenir ses bulles du pape, il se démit de son évêché, après avoir joui pendant onze ans de ses revenus. Il publia plusieurs ouvrages de théologie, notamment une traduction française de la Bible (1566, in-fol.), qui fut censurée par la Sorbonne comme ayant trop d'analogie avec celle de Genève. Exclu de la Faculté de théologie, dont il était membre, Benoît vit cette censure confirmée par Grégoire XIII, et ne souscrivit à sa condamnation qu'en 1598.

BENOÎT (Jean), historien français, né à Carcassonne en 1632, mort en 1705. Il entra dans l'ordre des dominicains et se livra avec succès à la prédication. Son principal ouvrage est une *Histoire des Albigeois et des Vaudois* (Paris, 1691, 2 vol. in-12), avec une *suite*, publiée à Toulouse en 1693. Cette histoire, pour laquelle Jean Benoît s'est servi des procédures instruites contre les Albigeois par les inquisiteurs du temps du cardinal de Clermont, présente des faits et des documents intéressants; mais, écrite par un dominicain, elle n'est et ne pouvait guère être autre chose qu'une apologie de l'intolérance et de l'extermination des dissidents en matière de foi.

BENOÎT (Elie) ou **BENOIST**, théologien et historien français, né à Paris en 1640 d'un père calviniste et concierge à l'hôtel de la Trémouille, mort en 1728. Ses dispositions précoces pour l'étude le firent placer, dès l'âge de neuf ans, au collége d'Harcourt, puis au collége Montaigu, et enfin au collége de la Marche, où il acheva sa philosophie, science fort mal enseignée alors et pour laquelle il conçut une profonde aversion. Le jeune Benoît avait déjà des goûts fort dissipés, qui alarmèrent ses parents et lui firent donner un précepteur, avec lequel il fit un voyage à Montauban. Son père et sa mère étant morts presque en même temps, Benoît, à la tête d'une fortune trop modeste pour ses goûts, se vit bientôt réduit à la misère. Il fit alors de sérieuses réflexions, se repentit de ses égarements, travailla pour gagner sa vie, et se livra avec ardeur à l'étude de la théologie. En 1665, il était appelé, comme pasteur, à Alençon. C'est là qu'il soutint contre le jésuite La Rue une controverse où il finit par l'emporter, touchant de prétendues falsifications contenues dans la Bible de Genève. Benoît était moins éloquent que son adversaire, mais plus instruit. Pour en avoir raison, le Père La Rue choisit un argument expéditif : il fit assaillir le temple par une bande de fanatiques, au moment même où Benoît présidait au service sacré. A la révocation de l'édit de Nantes (1685), le pasteur d'Alençon, comme tant d'autres, dut gagner la terre étrangère. Il s'embarqua à Dieppe, passa par La Haye et trouva un poste dans l'église wallonne de Delft, qu'il desservit jusqu'en 1705. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Il avait épousé, à Alençon, une femme qui ne cessa de troubler sa vie; il lui donna lui-même les qualifications suivantes : *avara, procax, jurgiosa, inconstans et varia, indefessa contradicendi libidine.* Il en eut trois enfants, qui ne furent pas plus heureux que leur père. De vives controverses remplirent presque toute son existence; il en eut une avec Jacquelot, ministre réformé, soupçonné de travailler au rapprochement des deux communions; avec le fameux Leclerc, sur l'interprétation du premier chapitre de l'Evangile de saint Jean; avec van den Houert, sur le style du Nouveau Testament. Benoît se représente néanmoins, dans ses écrits, comme un homme d'un caractère doux et patient.

Nous avons de lui divers ouvrages, excellents à consulter pour l'histoire de l'Eglise réformée : *Lettre d'un pasteur banni de son pays à une église qui n'a pas fait son devoir dans la dernière persécution* (Cologne, 1686, in-12). C'était au lendemain de la révocation de l'édit de Nantes. Benoît exhortait les membres de son église (Alençon) à le suivre en exil. C'est ce que firent presque aussitôt les protestants d'Alençon. *Lettre à un gentilhomme prisonnier pour la religion* (Delft, 1685, in-12); *Histoire et apologie de la retraite des pasteurs à cause de la persécution de France* (Francfort, 1687, in-12). On reprochait aux pasteurs d'avoir abandonné leur troupeau pour échapper à la persécution. Benoît repoussa ce reproche; mais la question n'est pas définitivement tranchée par son ouvrage. Les pasteurs n'obéirent-ils pas à des intérêts de conservation personnelle, en quittant leurs églises pour le refuge, et les fidèles n'eurent-ils pas le droit de se plaindre de l'abandon où ils étaient laissés? « Il faudrait, dit Basnage, pour porter un jugement équitable sur la retraite des pasteurs, s'être trouvé dans les mêmes alarmes. On regarde les choses d'une manière toute différente dans l'éloignement... Mais ce qui préoccupe d'abord est l'idée que l'on se fait d'un pasteur qui va braver les périls avec intrépidité. Elle a je ne sais quoi de brillant et qui ressent cette ferveur et cette fermeté invincible des premiers chrétiens; au lieu que la prudence d'une fuite nécessaire n'a pas le même éclat et frappe beaucoup moins, parce qu'elle ressemble à la faiblesse et à la timidité. » Les auteurs de la *France protestante* se tiennent dans la même réserve. On peut dire, toutefois, à la décharge des pasteurs qui prirent la fuite, que leur présence au sein des églises était devenue inutile par la sévérité des édits. Faut-il oublier aussi que les peines les plus cruelles leur étaient appliquées à la moindre infraction? Il est juste de compter avec les mouvements de la nature.

L'ouvrage le plus important de Benoît est peut-être son *Histoire de l'édit de Nantes* (publiée à Delft en 1693 et 1695, 5 part. in-4°). On y trouve le récit des événements qui amenèrent la promulgation de l'édit et sa révocation. Benoît avait pu consulter les précieux *Mémoires* de Tessereau, ancien secrétaire de Louis XIV, mort à Rotterdam en 1689. On trouve, à la fin du livre, des pièces qui sont aussi curieuses qu'importantes. On a reproché à Benoît d'avoir parlé avec aigreur du clergé catholique, mais il ne faut pas oublier que cet ouvrage fut écrit au lendemain de la révocation de l'édit de Nantes et au milieu des amertumes de l'exil. Nous avons encore, du même auteur, des *Sermons sur divers sujets* (Delft, 1698, in-8°); *Avis sincères à MM. les prélats de France sur les lettres qui leur sont adressées sous le titre de prélats de l'Eglise gallicane* (in-12), sorte de lettres anonymes qui paraissaient périodiquement; *Mélange de remarques critiques, historiques, philosophiques et théologiques sur les deux dissertations de M. Toland* (Delft. 1712, in-8°); *Lettre de M. Benoît, ministre de la R. P. R., à Alençon, au Père prédicateur des jésuites de la même ville* (Alençon, 1681).

Enfin Benoît a laissé des manuscrits, dont Chauffepié a donné les titres.

BENOÎT (le Père), savant maronite, né en 1663 à Gusta, dans la Phénicie, mort en 1742, avait pour nom de famille AMBARACH. Après avoir fait ses études à Rome, il retourna en Orient pour y prêcher le catholicisme, fit partie de l'Eglise maronite d'Antioche, puis fut chargé par cette Eglise d'une mission près du pape. C'est pendant ce voyage en Italie que Cosme III, duc de Florence, l'appela dans cette ville, le chargea d'arranger les caractères que Ferdinand de Médicis avait fait fondre pour l'impression d'écrits orientaux, de diriger l'impression de ces livres, et le nomma professeur d'hébreu à Pise. Vers l'âge de quarante-quatre ans, Benoît entra dans l'ordre des jésuites, puis il se rendit à Rome, sur l'invitation de Clément XI, pour revoir et corriger le texte grec des livres sacrés. Le Père Benoît est auteur de quelques dissertations, a traduit une partie du Ménologe des Grecs, etc.

BENOÎT (Michel), jésuite, missionnaire en Chine, né à Autun en 1715, mort à Pékin en 1774. Il introduisit à la Chine le télescope, la machine pneumatique, les jets d'eau et les différentes applications de l'hydraulique à la décoration des jardins; de plus, il y fit connaître la gravure, exécuta la carte de la Chine, etc.

BENOÎT (Françoise-Albine PUSIN DE LA MARTINIÈRE, dame), femme auteur, née à Lyon en 1724, morte au commencement du XIX^e^ siècle. Ses principaux ouvrages sont : *Journal en forme de lettres, mêlé de critiques et anecdotes* (in-12, 1757); *Mes principes, ou la vertu raisonnée* (1759, in-12); *Lettres du colonel Talbert* (1766, in-12); *Sophronie, ou Leçons d'une mère à sa fille* (1769, in-12).

BENOÎT (Antoine VERNIER), publiciste français, né en 1769, mort à Paris en 1832. Il accompagna Maret dans toutes les campagnes où ce ministre suivit Napoléon. Après la bataille de Waterloo, il fut chargé de diriger les bureaux du gouvernement provisoire. La Restauration lui fit subir une longue détention dans les prisons de Bourg, et il fut ensuite mis en surveillance à Orléans. Lorsqu'il put revenir à Paris, il devint un des collaborateurs de la *Bibliothèque historique.* Il publia, en outre, les deux ouvrages suivants : *De la liberté des cultes et des concordats* (1818); *De la liberté religieuse* (1819).

BENOÎT (Philippe-Martial-Narcisse), ingénieur et topographe, né à Saint-Pons (Hérault) en 1791. Il a publié une *Théorie générale des pèse-liqueurs* (1821), divers *Manuels* pour la collection Roret, et un *Cours complet de topographie et de géodésie* (1821-1825).

BENOÎT (Frédéric), né vers 1810, dans le dép. des Ardennes, exécuté à Paris en 1832, doit toute sa célébrité à deux crimes horribles, l'assassinat de sa mère et celui d'un ami.

Frédéric Benoît était le plus jeune des trois fils d'un juge de paix de Vouziers. Il avait dix-neuf ans lorsque, le 8 novembre 1829, son père partit pour un voyage qui devait le tenir absent jusqu'au lendemain. La dame Benoît resta seule avec son fils et une nièce, Louise Feucher, qui lui servait de domestique. Vers le milieu de la nuit, le chirurgien Dossereau, dont la maison était contiguë à celle du juge de paix, fut éveillé par les cris de Frédéric. Croyant que le feu s'était mis chez son voisin, il appela son frère, Dossereau-Sorlet, avec lequel il habitait. Celui-ci sortit le premier. Il trouva sur le pas de sa porte Frédéric, qui lui dit : « Vite! vite! nous sommes volés, les voleurs sont chez nous. » Ils coururent aussitôt à la maison Benoît, et, au moment où ils entraient dans la chambre à coucher de la maîtresse du logis, Frédéric s'écria : « Tenez, les voleurs ont sauté par la fenêtre; ne les avez-vous pas vus passer? C'est une femme! la voilà qui se sauve sur la place. » Dossereau se précipita immédiatement dehors; mais il eut beau regarder, il ne vit personne, quoiqu'il fît un magnifique clair de lune. Comme il sortait, il rencontra son frère, le chirurgien, qui arrivait. Frédéric répéta au nouveau venu ce qu'il avait déjà dit au précédent : « Nous sommes volés! » Puis, voyant qu'il se disposait à faire des recherches dans la maison, il ajouta : « Monsieur Dossereau, appelez donc ma mère. » Alors le chirurgien appela deux fois M^me^ Benoît; mais, n'ayant obtenu aucune réponse, il demanda à Frédéric où elle couchait. « Là, » répondit ce dernier en montrant la porte du cabinet noir. Dossereau ouvrit cette porte, et il aperçut la femme du juge de paix étendue morte sur son lit, et le plancher de la pièce inondé de sang. A cette vue, il s'écria, en s'adressant à Frédéric : « Quelle horreur, mon ami, ta mère est assassinée! » Et il courut hors de la maison en criant au secours. Des voisins, des officiers de police, des médecins vinrent à ce cri. Ils trouvèrent la dame Benoît couchée dans la position d'une personne endormie. Elle avait au cou une longue et profonde blessure, qui paraissait avoir été faite d'un seul coup, avec un instrument tranchant, parfaitement affilé et tenu d'une main très-ferme. La mort avait dû être presque instantanée. Une des fenêtres était ouverte, et une des vitres qui en garnissaient la partie inférieure était brisée. Toutefois, l'ouverture que présentait cette vitre était si étroite et tellement hérissée d'aspérités, qu'il semblait bien difficile d'y passer la main sans se blesser. Circonstance extraordinaire, il n'y avait dans la chambre aucune trace de boue ni de sang, ce qui s'accordait difficilement avec la supposition que des malfaiteurs fussent venus du dehors. On ne voyait non plus aucun indice de leur passage sur l'appui de la fenêtre. Ils n'avaient pu s'introduire par la porte d'entrée de la maison, car cette porte n'offrait aucune trace d'effraction, et la clef se trouvait placée dans la serrure, du côté de l'intérieur. En continuant leurs perquisitions, les magistrats reconnurent qu'on avait forcé un meuble placé dans la chambre, où M. Benoît père enfermait son argent : on avait enlevé de ce meuble une somme de 6,000 francs en or, que le juge de paix de Vouziers y avait déposée avant son départ.

Ainsi que nous l'avons dit, Frédéric Benoît se trouvait seul dans la maison avec sa mère et sa cousine, au moment du crime. Interrogé le lendemain, il déclara qu'ils s'étaient tous couchés, la veille, vers huit heures et demie; qu'ayant été éveillé, vers minuit, par un cri sourd de sa mère, il s'était empressé d'accourir; qu'arrivé dans la chambre, il avait vu la croisée ouverte et divers effets dispersés sur le plancher; qu'alors, saisi de frayeur, il avait appelé sa cousine et pris la fuite; qu'enfin, au moment où il était rentré dans la pièce avec Dossereau-Sorlet, il avait aperçu une femme fuyant sur la place. Il ajouta qu'il n'avait connu l'assassinat de sa mère que par l'exclamation du chirurgien Dossereau. Sauf quelques variantes peu importantes, Louise Feucher fit une déclaration semblable.

L'assassinat n'avait été évidemment commis que pour faciliter un vol, et il n'avait pu l'être que par des malfaiteurs tout à fait au courant des êtres de la maison. Tout se réunissait pour faire planer des soupçons sur les deux seules personnes qui se trouvaient avec la victime; mais l'atrocité même du crime fit qu'on n'y songea pas. D'ailleurs, à cette époque, on ne connaissait Frédéric Benoît que sous des rapports honorables, et l'on ne pouvait supposer qu'un jeune homme, à peine âgé de dix-neuf ans, se fût rendu coupable d'une scélératesse si profonde.

Le 21 juillet 1831, vers onze heures du soir, deux jeunes gens se présentèrent dans une maison garnie de Versailles, tenue par un sieur Voisin, et y passèrent la nuit; ils se firent inscrire sur le registre de la maison sous les noms de Jean-François Clément, âgé de dix-huit ans, clerc de notaire à Paris, et de Nicolas Aubert, âgé de vingt ans, employé dans les douanes, demeurant aussi à Paris. Ils partirent le lendemain matin, entre cinq et six heures, se rendirent à l'hôtel des Bains, dirigé par un nommé Jobert, et demandèrent une chambre, qui leur fut donnée et où ils s'enfermèrent. L'un d'eux sortit vers midi et ne reparut plus. A sept heures du soir, l'autre n'ayant donné aucun signe de vie, on entra dans la chambre, où on le trouva assassiné. Les médecins constatèrent que la victime n'avait pu pousser aucun cri, parce que le meurtrier, armé d'un instrument affilé, avait tranché complétement la trachée artère, ce qui s'accordait avec les témoignages des habitants de l'hôtel, lesquels disaient n'avoir rien entendu. On ne trouva sur le cadavre aucun objet propre à établir son identité; mais la lumière ne tarda pas à se produire. En effet, le cadavre ayant été transporté à Paris et exposé à la Morgue, une lettre anonyme le signala comme étant celui d'un jeune homme de dix-sept ans, appelé Joseph Formage, qui était fils d'un marchand de vin demeurant à La Villette. Les recherches auxquelles la justice se livra aussitôt apprirent que ce jeune homme avait été employé quelque temps, en qualité de commis, par le libraire Vallée, et qu'avant cette époque, il avait eu des relations d'infâme débauche avec un autre jeune homme, nommé Frédéric Benoît, fils d'un juge de paix de Vouziers. On apprit, en même temps, qu'envoyé, après la mort de sa mère, d'abord à Nancy, puis à Paris, pour travailler chez un notaire, Frédéric Benoît avait fréquenté les maisons de jeu, fait des dépenses bien au-dessus de ses moyens connus, et enfin entretenu des rapports intimes avec des gens aux habitudes immondes. Dans la seconde de ces deux villes, il avait rencontré le jeune Formage, dont la figure agréable lui avait inspiré une ignoble passion, qu'il était parvenu à faire partager. Un témoin raconta avoir rencontré Formage, qui l'avait quitté au bout de quelques instants, en lui disant : « Je vais coucher à Versailles avec mon ami. » Enfin, tous les témoins entendus à Versailles déclarèrent que le compagnon du jeune homme assassiné avait l'épaule droite un peu plus saillante que l'autre. Or, Frédéric Benoît était affligé de cette infirmité.

En présence des faits qui précèdent, la justice fit immédiatement rechercher Frédéric Benoît. On l'arrêta, le 25 juillet, dans un hôtel garni de la rue Jean-Jacques-Rousseau. Il avoua sans hésitation ses rapports avec Formage; mais il prétendit ne l'avoir pas vu depuis

environ deux mois. Pressé de questions sur l'emploi de la nuit du 21 au 22 juillet, il s'écria « qu'il avait des raisons pour ne pas dire à l'autorité où il avait passé cette nuit. » Le juge d'instruction lui ayant alors annoncé que son ami Formage avait été assassiné à Versailles, d'un coup de rasoir qui lui avait coupé la gorge : « Tiens ! dit-il avec calme, ma mère a été assassinée de la même manière ! » Mis en présence du cadavre, puis conduit à Versailles, où il fut reconnu pour le compagnon du jeune homme assassiné, il supporta avec une étonnante impassibilité toutes les épreuves auxquelles on le soumit. Tout à coup, une découverte d'une importance extrême vint faire connaître le mobile de son crime, et révéler l'auteur de celui de Vouziers. En examinant le contenu d'une malle ayant appartenu à son ancien commis, le libraire Vallée trouva le brouillon d'une lettre datée du 2 juillet 1831, et adressée par Formage à Frédéric Benoît, qui se trouvait alors chez son père, auprès duquel il était allé passer quelques jours. Dans cette lettre, Formage informait son ami qu'il allait être obligé de quitter sa place, faute de vêtements convenables. Il le priait donc de lui envoyer 150 francs pour acheter des habits. S'il n'avait pas reçu cette somme dans la huitaine, il irait lui-même la chercher à Vouziers, et, ajoutait-il : « Je ferai connaître à tes parents le secret que tu tiens sans doute à cacher; je te forcerai à avouer ton crime, non-seulement à tes parents, mais encore à toutes les personnes qui te connaissent. » Cette lettre prouvait que Frédéric avait commis un crime impuni, dont il avait fait la confidence à son ami. Si, comme tout portait à le croire, la lettre avait été envoyée, l'assassinat de Versailles était expliqué. Formage avait été mis à mort pour empêcher une révélation. Quel était ce crime ? cette question trouvait sa réponse dans cette circonstance, que Formage et la mère de Benoît avaient été assassinés d'une manière tellement identique, que la même main avait dû commettre les deux crimes. A cette présomption vinrent bientôt se joindre des preuves accablantes. Vallée déclara que, peu de temps avant sa mort, Formage avait dit, dans une circonstance où sa probité aurait pu être soupçonnée, que, s'il eût été malhonnête homme, il eût pu disposer de 6,000 francs en or, appartenant à Frédéric Benoît et enfermés dans une malle, dont celui-ci lui avait confié la clef. Or, c'était précisément la somme qui avait été volée à Vouziers. Pendant que l'instruction se poursuivait, on apprit que Louise Feucher venait de mourir, le 31 juillet, à la prison des Madelonnettes. Cette jeune fille était venue à Paris avec son cousin. Bientôt abandonnée par ce dernier, elle était tombée dans la débauche la plus abjecte, et avait fini par être enfermée comme fille publique. Avant d'être mise en prison, elle avait été souvent en proie à une profonde tristesse, dont elle n'avait jamais voulu dire la cause. Enfin, quelques instants avant de mourir, ne pouvant plus résister à ses remords, elle avait avoué à plusieurs des personnes qui la soignaient, « qu'elle avait, de concert avec son cousin, assassiné sa tante pour voler une somme d'argent fort importante. »

Le 23 mars 1831, un arrêt de la chambre des mises en accusation renvoya Frédéric Benoît devant la cour d'assises de la Seine, comme coupable de l'assassinat de sa mère et de celui de Joseph Formage. La conviction de la justice était entière, en ce qui concernait le parricide. Quelques incertitudes existaient encore sur le crime de Versailles, mais elles disparurent à l'audience. Le ministère public soutint la double accusation avec vigueur. Toutefois, le véritable réquisitoire fut la plaidoirie de M. Chaix-d'Est-Ange, qui représentait Formage père, lequel s'était constitué partie civile. Après avoir raconté, en la dramatisant, l'histoire des relations de Frédéric et de Joseph Formage, l'illustre avocat établit que Benoît n'avait assassiné son ami que pour l'empêcher de révéler le crime de Vouziers, dont celui-ci avait un jour pénétré le mystère, « dans l'agitation d'un rêve ou dans les épanchements de l'intimité. » Passant alors à la mort de Mme Benoît, M. Chaix-d'Est-Ange décrivit, avec une clarté saisissante, les mystères de cette fatale nuit du 8 au 9 novembre 1829, et finit par arracher à Frédéric l'aveu de son crime. Le jury rapporta un verdict affirmatif, sans circonstances atténuantes, sur les deux questions d'homicide volontaire; la cour prononça contre Benoît la peine des parricides, et, le 30 août, il monta sur l'échafaud.

Nous donnerons ainsi, dans cet ouvrage, un compte rendu des principales causes célèbres. Ces causes jouent un grand rôle dans les annales de la jurisprudence criminelle; on y fait fréquemment allusion, et le *Grand Dictionnaire* faillirait à son titre d'*universel*, si ces épisodes sanglants y étaient omis.

BENOÎT D'ANIANE (saint), restaurateur de la discipline monastique en France, né en Languedoc vers 750, mort en 821. Fils du comte de Maguelonne, Aigulfe, il fut échanson de Pépin et de Charlemagne; mais, à l'âge de vingt ans, il abandonna tout à coup la cour, prit l'habit monastique et se retira dans une de ses terres, où il construisit, près du ruisseau l'Anian, un ermitage qu'il transforma en abbaye vers 782. Plus de trois cents disciples, attirés par sa réputation de sainteté, étaient venus se mettre sous sa direction. Il les soumit aux pratiques austères de la règle de saint Benoît et entreprit de faire, en France et en Allemagne, ce que son homonyme avait fait en Italie. Louis le Débonnaire le chargea d'inspecter tous les monastères de son empire. Il introduisit la règle de saint Benoît dans un grand nombre d'entre eux, rassembla à Aniane une importante bibliothèque, inspira à ses religieux le goût des bonnes études, leur fit faire des copies des chefs-d'œuvre connus, et, comme beaucoup d'ecclésiastiques séculiers venaient s'instruire près de lui, son abbaye devint bientôt une sorte de séminaire pour plusieurs diocèses. Benoît d'Aniane mourut près d'Aix-la-Chapelle, dans le monastère d'Inde, que Louis le Débonnaire avait fait construire afin d'avoir auprès de lui ce saint personnage. On a de lui *Codex regularum* (Rome, 1661), ouvrage sur les règles monastiques; *Concordantia regularum* (Paris, 1638), où il montre ce que la règle de saint Benoît a de commun avec les autres; et divers opuscules. On célèbre sa fête le 12 février.

Son code de règles achevé, saint Benoît d'Aniane le fit lire pendant quelque temps dans les assemblées générales des frères. Mais ceux-ci, s'ennuyant de cette lecture, crièrent bien haut qu'il était peu utile de leur lire des règles qu'ils n'avaient point promis d'observer. Pour les désabuser, Benoît composa l'ouvrage intitulé : *Concorde des règles;* il y montre que dans la règle de saint Benoît tout s'accorde parfaitement avec les autres règles qui avaient alors cours dans l'Eglise. Cette *Concorde* est divisée en soixante-dix-sept chapitres. Sigebert de Gemblours attribue cet ouvrage à un abbé nommé Benoît, sans le caractériser autrement. Trithème croit que c'était Benoît Biscop; mais le biographe de saint Benoît d'Aniane, qui est en même temps son disciple, dit en termes exprès, que son maître en est l'auteur.

Dans le cinquième tome des *Mélanges* de Baluze, on trouve quatre opuscules sous le nom de Benoît. Le premier est un recueil de passages sur les mystères de l'Incarnation et de la Trinité, contre l'hérésie de Félix d'Urgel. Il y en a aussi contre ceux qui veulent qu'on réitère le baptême. Le second est une dispute de Benoît lévite contre la même hérésie. Le troisième est une lettre à Guarnier, disciple de l'auteur du premier traité. Le quatrième a pour titre : *Confession de foi de Benoît lévite.* Tous ces écrits sont visiblement du même auteur, et probablement cet auteur est saint Benoît d'Aniane. Baluze n'en doute point, et ses raisons sont que Benoît d'Aniane combattit l'hérésie de Félix répandue dans son pays du Languedoc, qu'il fut envoyé en Espagne avec Leidrade de Lyon pour ramener Félix à l'orthodoxie; qu'il assista, en 799, au concile d'Urgel rassemblé contre cette hérésie, et à celui de Francfort, où il l'attaqua vigoureusement. L'auteur de ces opuscules, il est vrai, est désigné comme diacre, tandis que Benoît d'Aniane était prêtre. Mais il a pu les écrire étant diacre. Dans le premier, il prouve que Jésus-Christ est Fils de Dieu par nature et non par adoption; il cite un grand nombre de passages de l'Ecriture, et entre autres celui-ci de saint Jean : Ceux-ci sont écrits, afin que vous croyiez que Jésus est Fils de Dieu, et qu'en croyant vous ayez la vie éternelle en son nom. Les féliciens objectaient que le Fils, ayant été envoyé par le Père, devait conséquemment être moindre que le Père. Benoît répond que la mission du Fils n'est autre que son incarnation; il en est de même du Saint-Esprit; tout ce qui est rapporté de sa mission doit s'entendre des signes sous lesquels il a bien voulu se manifester : c'est tantôt la figure d'une colombe, tantôt celle de langues de feu.

La lettre à Guarnier explique les différents termes dont se servaient les Grecs et les Latins, en parlant de la nature de Dieu et des trois personnes de la Trinité.

Baluze a publié, dans le second tome des *Capitulaires*, un *Pénitentiel* sous le nom de saint Benoît d'Aniane.

BENOÎT D'AZY ou **BENOIST** (Denis, comte), homme politique français, né à Paris en 1796. Employé dans l'administration des finances sous la Restauration, député légitimiste sous Louis-Philippe, il fut élu, en 1849, représentant à l'Assemblée législative, dont il devint vice-président. Membre actif de la coalition monarchique, il appuya et vota toutes les mesures de réaction, contribua à la chute de la République, mais protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre, et présida la réunion des représentants à la mairie du 10e arrondissement. Toutefois, les vainqueurs ne le jugèrent sans doute pas fort redoutable, car il ne fut point compris dans le décret d'expulsion. Il a vécu depuis dans la retraite.

M. Benoît d'Azy est une des grandes notabilités de la finance et des entreprises industrielles. Il est notamment administrateur des grandes compagnies des chemins de fer d'Orléans, de Paris à la Méditerranée, du crédit foncier et du sous-comptoir des chemins de fer.

BENOÎT-CHAMPY (Adrien-Théodore), magistrat et homme politique, né à Provins en 1805. Avocat distingué, ministre plénipotentiaire de la République de février à Florence, il avait paru d'abord un partisan convaincu des idées démocratiques. Nommé représentant de la Côte-d'Or à l'Assemblée législative, il se prononça cependant dans le sens de la majorité royaliste, puis se rallia à la politique de l'Elysée, et devint, après le 2 décembre, bâtonnier de son ordre, député au Corps législatif, enfin président du tribunal de la Seine, en 1856.

BENOÎT DE SAINTE-MAURE, poëte anglo-normand du XIIe siècle, né à Sainte-Maure, petite ville de la Touraine. Ce poëte, qui résida longtemps en Angleterre, avait reçu du roi Henri II l'ordre de traduire en vers français l'histoire des ducs de Normandie. Robert Wace, l'auteur du *Roman du Rou*, jaloux de Benoît, se mit à traiter le même sujet, et publia son poëme bien avant lui. Benoît n'en continua pas moins le sien, qui parut en 1170, et qui renferme vingt-trois mille vers de huit pieds. Il commence à l'irruption des Normands sous Hastings, et se termine par la vie des trois fils de Guillaume le Bâtard. Il a puisé, ainsi que Wace, dans les anciens historiens de Normandie, Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumiéges. Il raconte en ces termes les dévastations commises sur les côtes de France :

> La genz chaitive, désarmée
> Est à lur nés traite et menée,
> Et les femmes partaient hunies,
> Esforcées et malbaillies.
> Les riches pucelles vaillanz,
> Dont est pechez et dolurs genz,
> Sont leidement desvirginées
> Et par force dépucelées.

L'aventure la plus curieuse du poëme est la prise de Luna, petite ville de l'Etat de Gênes, dont les Normands s'emparent, croyant s'emparer de Rome. Comme les habitants refusent de les recevoir dans la ville, ils ont recours à un stratagème. Ils feignent d'avoir perdu leur chef Hastings, qui a laissé tous ses biens à l'Église, à condition d'être enterré dans l'intérieur du cloître. Devant ce prétendu cercueil, les portes s'ouvrent toutes grandes, et les aventuriers pénètrent au centre de la ville. Mais à peine dans l'église, Hastings, sortant de sa tombe, poignarde l'évêque, et donne le signal du pillage et du massacre. Ce n'est point là une invention du poëte, mais un fait historique, raconté également par Wace dans son poëme. C'est le pendant du cheval de Troie; et, chose curieuse, dans les deux cas, le respect pour les cérémonies religieuses est cause de la perte du peuple assiégé. Cette comparaison dut peut-être venir à l'esprit de Benoît de Sainte-Maure, qui avait composé un poëme sur la guerre de Troie. Il commence son récit à l'expédition des Argonautes, et le termine à la mort d'Ulysse. Ce n'est pas le plan d'Homère, que peut-être il n'avait jamais lu, quoiqu'il en parle en ces termes :

> Omers, li clercs merveillos !

Voici le commencement de son poëme, qu'on peut comparer aux premiers vers de l'*Iliade :*

> Vos parlerai de Pelleus
> Qe bien vesqi cent ans et plus.
> Jante fame ot, dame Thétis,
> Ainsi ot nom, ce m'est avis.
> De ceus fut Achilles nez
> Qe tant fut preux e redoutez.
> Puis dirai por quelle raison
> Ils créantèrent Yllion,
> E toute Troie e les jans
> Q'ancore n'estoient guères grans.
> E Laumedon i fu ocis,
> Qe sire estoit du paîs.

Cet ouvrage obtint pendant longtemps un grand succès; on alla même jusqu'à le traduire en prose et le mettre sur le théâtre. En 1484, il fut imprimé sous le titre de *Destruction de Troie la grant*, et il a été souvent réimprimé depuis.

BENOÎT (Pierre-Vincent), littérateur français. V. BENOIST.

BENOÎT (Alexandre), médecin italien. V. BENEDETTI.

BENOÎT (Gentien). V. GENTIEN.

BENOÎT (val), *vallis Bodonensis*, nom d'un petit pays de l'anc. Dauphiné, dans le dép. de la Drôme, et dont les lieux principaux étaient : Monréal, Sainte-Jalle, etc.

BENOÎT (SAINT-), ville et port de l'île de la Réunion, ch.-l. de l'un des six quartiers du district du Vent, sur la côte S.-E. et près de l'embouchure de la rivière des Marsouins, à 36 kil. de Saint-Denis; 11,400 hab., en majorité nègres et mulâtres. Exportation de sucre et épices.

BENOÎT-DU-SAULT (SAINT-), bourg de France (Indre), ch.-l. de cant., arrond. et à 38 kil. S.-E. du Blanc; pop. aggl. 1,004 hab. — pop. tot. 1,072 hab. Métallurgie; élève et commerce de chevaux. Aux environs, dolmen de Montborneau; meulière de la Croix-des-Rendes et cascade de Montgarnoud, formée par la jolie rivière le Portefeuille.

BENOÎT-SUR-LOIRE (SAINT-) ou **FLEURY-SUR-LOIRE**, bourg et comm. de France (Loiret), cant. d'Ouzouer-sur-Loire, arrond. et à 32 kil. N.-O. de Gien; 1,683 hab. Eglise remarquable.

Un des fidèles serviteurs de Brunehaut, Jean Albon, qui avait sans doute à expier plus d'un crime commis par ordre de cette terrible reine, s'était retiré avec son fils au monastère de Saint-Aignan, d'Orléans. Décidé à consacrer tous ses biens à des œuvres pieuses, il voulut que son château de Fleury, situé sur les bords de la Loire, fût converti en couvent. Telle fut l'origine de l'abbaye qui devait bientôt être si célèbre sous les noms de *Fleury* et de *Saint-Benoît-sur-Loire*. En 623, l'église, bâtie sous l'invocation de la Vierge, était terminée. En 642, Léodebade, abbé de Saint-Aignan, qui avait aidé Jean Albon dans sa fondation, légua tous ses biens à la communauté naissante, qui prit alors le titre d'abbaye et adopta la règle de saint Benoît. Ce fut le premier monastère bénédictin qu'il y eut en France. Quelques années plus tard, en 660, l'abbaye du Mont-Cassin ayant été ruinée par les Lombards, le couvent de Fleury fit retirer les restes du saint fondateur de l'ordre qui y étaient déposés, et changea dès lors son nom en celui de *Saint-Benoît*. Lorsque le monastère du Mont-Cassin se fut relevé de ses ruines, Carloman, frère de Pépin le Bref, qui y avait pris l'habit monastique, voulut réclamer les précieuses reliques; les moines français opposèrent d'abord une résistance énergique, et finirent par céder quelques ossements. L'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire jouit pendant tout le moyen âge d'une prospérité extraordinaire : les rois et les papes la dotèrent d'une foule d'immunités et de priviléges; elle possédait d'immenses richesses, qui lui attirèrent, à diverses reprises, notamment en 853 et en 865, les attaques des Normands, par qui elle fut pillée et incendiée. Mais elle dut surtout sa célébrité à ses brillantes écoles, qui furent pendant longtemps les premières de France : il en sortit une foule d'hommes éminents dans les sciences, dans les lettres et même dans les arts, car toutes les branches des connaissances humaines y étaient étudiées. La bibliothèque du monastère était extrêmement riche, non-seulement en traités scientifiques ou autres, rédigés par les moines, mais encore en ouvrages des auteurs anciens, que d'habiles copistes reproduisaient et propageaient dans toute l'Europe. Tel était le zèle déployé par les bénédictins de Saint-Benoît pour soutenir la réputation de leurs écoles, qu'au XIIIe siècle, lorsque l'Université de Paris commença à devenir célèbre, ils décidèrent que dix d'entre eux en suivraient les cours. Les fastes de cette communauté illustre ont été retracés avec beaucoup d'érudition par M. Edouard Fournier, d'Orléans, dans un ouvrage intitulé : *Album archéologique de Saint-Benoît-sur-Loire*, etc. (1851), auquel nous avons emprunté les détails qui précèdent. Nous y lisons encore que les désastres du royaume pendant l'invasion anglaise, au XIVe siècle, ne vinrent pas même troubler la prospérité du monastère, ni distraire les moines de leur quiétude. « On peut même dire, ajoute M. Fournier, qu'ils poussèrent jusqu'à l'indifférence pour les dangers publics leur amour du repos et de l'étude. Ainsi, loin d'offrir volontairement leurs richesses pour aider à repousser les Anglais, ils refusèrent de payer la taxe réclamée par les besoins de la guerre; il fallut qu'on usât de violence pour les forcer à se soumettre à cette dîme nationale. » A la fin du XVe siècle, le monastère de Saint-Benoît, qui n'avait été jusqu'alors gouverné que par des abbés régulièrement élus, passa en *commende* et commença à déchoir ainsi de son haut rang. Le premier abbé commendataire (1486) fut Jean de La Trémouille, qui plus tard devint archevêque d'Auch et cardinal. François Ier donna ensuite l'abbaye en bénéfice au chancelier Duprat, qui dut employer la force pour se faire reconnaître par les moines. Parmi les successeurs de Duprat, on remarque Antoine Sanguin, oncle de la fameuse duchesse d'Etampes, et le cardinal Odet de Châtillon, frère de l'amiral Coligny et ami de Rabelais, lequel Odet s'étant converti au calvinisme trouva tout naturel de dilapider les richesses de la communauté. Mais de plus grands malheurs allaient frapper l'abbaye : en 1562, les troupes du prince de Condé s'en emparèrent et la mirent au pillage. La bibliothèque ne fut pas même respectée; plusieurs manuscrits furent heureusement sauvés par Pierre Daniel, avocat à Orléans et bailli de Saint-Benoît; d'autres passèrent dans les mains de François Pithou, frère de l'un des auteurs de la satire *Ménippée*. Saint-Benoît ne put jamais réparer un pareil désastre. Peu à peu ses écoles furent désertées, et la communauté ne conservait plus rien de son antique splendeur, lorsqu'elle fut supprimée en 1792, par la Convention.

L'église abbatiale de Saint-Benoît a eu beaucoup à souffrir des vicissitudes qui ont atteint le monastère. Mais elle a été l'objet de réparations importantes, il y a une cinquantaine d'années, et c'est encore un des édifices religieux les plus intéressants de notre pays. Sa construction remonte au Xe ou au XIe siècle. Le porche mérite une description particulière. Contrairement à l'usage adopté dans les autres églises romanes, il est ouvert sur tous les côtés, à l'exception de celui qui touche à l'église, et on lui a donné, à l'aide de piliers, d'arcades et de voûtes, une membrure assez robuste pour soutenir la charge d'un clocher. En l'état actuel, il n'est surmonté que d'un étage percé de hautes baies romanes, soit que les étages supérieurs aient été détruits, soit que l'architecte ait été empêché, par un motif qui nous est inconnu, de poursuivre l'achèvement de son projet. Un sérieux examen, dit M. Guilhabaud, démontre que la construction de ce portique est tout à fait indépendante de celle de l'église; des raccords maladroitement faits, un défaut d'harmonie dans les ajustements, la différence des styles

rendent cette opinion des plus vraisemblables. Le plan n'est pas celui d'un carré parfait, mais d'une sorte de trapèze plus ou moins prononcé. Le porche est divisé en trois travées, qui donnent naissance à un nombre égal d'arcades ouvertes sur les faces nord, sud et ouest. Cette construction, l'une des plus grandes que l'on ait élevées à la partie antérieure des églises, présente, sous le rapport de l'exécution, des progrès très-remarquables pour l'époque à laquelle elle appartient; on y découvre notamment l'application du système, assez peu usité dans le nord, des voûtes à arêtes, et l'emploi ingénieux de piliers rapprochés, pour offrir aux voûtes de plus nombreux points d'appui. L'ornementation du porche n'est pas moins digne d'attention. Les bases et les chapiteaux des colonnes offrent une grande variété de formes, ayant presque toutes pour générateurs les formes antiques. Les sculptures des chapiteaux sont exécutées avec toute la rudesse d'un art naissant, du moins en ce qui concerne les figures d'hommes et d'animaux qu'elles représentent; la partie végétale atteste plus de goût et un faire plus habile. Des trois faces extérieures du porche, celle du nord est la seule qui soit décorée de bas-reliefs. Les bas-reliefs, disposés sans ordre et sans plan, sont très-intéressants pour les renseignements qu'ils fournissent sur les croyances, les cérémonies, les mœurs, les costumes, les meubles, les ustensiles du moyen âge. Parmi les sujets représentés, on remarque : l'*Exhumation du corps de saint Benoît au Mont-Cassin*, et sa *Translation au couvent de Fleury;* une *Guérison miraculeuse;* la *Lapidation de saint Etienne;* les *Signes du zodiaque*, etc.

BENOÎTE s. f. (be-noi-te — rad. *benoît*). Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées, à fleurs droites et terminales, à feuilles radicales, ternées et à tige droite.

— **Encycl.** Le genre *benoîte* comprend une quinzaine d'espèces, dont quelques-unes jouissent de propriétés économiques fort remarquables, tandis que d'autres sont cultivées dans les jardins comme plantes d'ornement. La *benoîte commune*, vulgairement appelée *galiote*, *reprise*, *herbe bénite* ou *herbe à saint Benoît*, est une plante vivace, d'une odeur assez agréable et d'un goût âcre et amer, que l'on trouve communément dans les terrains ombragés et humides. Elle est astringente, sudorifique, cordiale, fébrifuge. Sa racine communique à la bière un goût très-agréable et l'empêche de s'aigrir. La *benoîte aquatique*, ou des *ruisseaux*, possède à peu près les mêmes propriétés que la précédente. On la cultive dans les jardins pour ses belles fleurs penchées, d'un rouge brunâtre. Elle est vivace, à souches rampantes et à feuille pennatifides. La *benoîte écarlate*, originaire d'Orient, se reconnaît aisément à ses feuilles radicales pennées, à ses feuilles caulinaires, trilobées, et surtout à ses fleurs écarlates. La *benoîte des montagnes*, originaire des Alpes et des Pyrénées, à feuilles luisantes, entières ou divisées, se couvre, en juin et juillet, de grandes fleurs d'un jaune doré. On s'en sert pour garnir les talus rocailleux, demi-ombragés.

BENOÎTEMENT adv. (be-noi-te-man — rad. *benoît*). D'une manière benoîte, simple, bonne, sotte : *Il pensa que ce serait donner une trop grande joie à ses ennemis que de leur fournir* BENOÎTEMENT *l'occasion de l'assassiner.* (H. Castille.) *L'espèce de sorcière entremetteuse qui l'amène à parler de cette taverne, dans laquelle il venait ivrogner* BENOÎTEMENT, *est une singulière créature.* (Michelet.) ‖ Vieux mot dont on ne se sert plus qu'en plaisantant.

Benoiton (LA FAMILLE), comédie en cinq actes et en prose, par Victorien Sardou, représentée à Paris sur le théâtre du Vaudeville, le 4 novembre 1865.

Quinze personnages ! sans compter les valets et les femmes de chambre ! Voilà ce que nous avons trouvé de plus clair dans ce que M. Sardou a bien voulu appeler une comédie. Et encore, lorsque nous disons que c'est là le plus clair de cette exhibition de marionnettes, nous nous trompons; ces quinze figures qui passent et repassent durant cinq actes sont si bien taillées sur le même modèle, qu'on finit par les confondre, et qu'une fois le fil perdu, il est impossible de s'y reconnaître. M. Sardou aurait dû les numéroter, ainsi que cela se pratique dans les cabinets de figures de cire.

Cette comédie doit sa vogue d'un moment, bien moins à son mérite littéraire qu'aux circonstances au milieu desquelles elle parut. Le luxe des femmes ne date pas d'aujourd'hui; de tout temps il a servi à alimenter la verve des écrivains satiriques et le zèle des prédicateurs. « Sachez, mes bonnes dames, disait, au XIIe siècle, Milon, évêque de Thérouanne, que si, pour remplir l'objet de votre destination, vous aviez besoin de longues queues, la nature y aurait pourvu. » Les femmes, paraît-il, ne sont pas de cet avis, puisque leur préoccupation constante est de compléter l'œuvre de la nature. En l'an de grâce 1865, l'amour de la toilette ne s'était pas accru, attendu que la chose est impossible, mais il s'était révélé sous une face tout à fait nouvelle. Les femmes honnêtes s'étaient senties prises du désir de rivaliser avec les filles entretenues : instruites de leurs aventures par le roman et le théâtre, qui les avaient choisies pour héroïnes; de leur langage par les petits journaux, qui parlent leur argot, on les avait vues adopter leurs costumes les plus excentriques, leurs toilettes les plus tapageuses, leurs allures les plus compromettantes, et si bien réussir parfois dans cette lutte inégale, que, dans les endroits publics, il était arrivé à plus d'une d'être prise pour une de ces créatures auxquelles elles cherchaient à ressembler. A en croire ces dames, la vanité, l'amour-propre n'avaient aucune part à ce steeple-chase d'un nouveau genre : leur seul but était de ramener à elles leurs maris, et elles ne faisaient qu'œuvre de pure complaisance en se pliant à des mœurs qui semblaient plaire à leurs époux et maîtres. Cette croisade avait eu le sort de la plupart de celles du moyen âge, elle s'était arrêtée en route; son seul résultat avait été de grossir indéfiniment les factures des couturières et des modistes, et quand le mari n'avait pas pu les payer, il avait bien fallu s'adresser à un autre. M. Dupin, dans un discours resté célèbre, s'étant élevé contre le scandale d'un luxe qui semblait présager la décadence des mœurs, la question fut bien vite à l'ordre du jour. La presse s'en empara, les brochures abondèrent, et M. Sardou, de tous les auteurs dramatiques le plus avisé, saisit au vol cette idée, qui était assurée du succès auprès d'un public si bien préparé.

M. Benoiton est le type de l'homme pour qui la fortune est la chose importante, et aux yeux duquel le succès justifie tout; aussi ne comprend-il point qu'on ne l'ait pas encore décoré, pour le récompenser de s'être enrichi dans les sommiers élastiques. Etre riche et le montrer, voilà sa devise; et c'est pour cela qu'il pardonne à sa femme d'être toujours sortie, à ses filles de se compromettre, puisque ce sont leurs brillantes toilettes qui en sont cause; il excuse les escapades de son fils Théodule, dont les prétentions exagérées flattent son amour-propre; consulté par son neveu Stéphen sur une bonne opération que celui-ci a en vue, il la lui conseille, quoiqu'elle ne soit pas tout à fait conforme aux exigences de la morale; mais il est pris à son propre piége, car cette bonne opération n'est autre que l'enlèvement de sa fille Camille. On va juger de l'éducation des demoiselles Benoiton, dont la mère est toujours absente, et qui n'ont d'autres règles de conduite que les prescriptions de la mode : elles portent les toilettes bruyantes des femmes entretenues, elles parlent l'argot des coulisses; engouées de l'éducation anglaise et de la liberté qu'elle donne, elles s'en vont seules aux courses, où l'une se fait enlever, tandis que l'autre se voit insultée par la jeunesse dorée.

Théodule Benoiton est le collégien précoce; il joue à la Bourse, il connaît les actrices en renom, il va au club des collégiens et se fait mettre au violon pour bruit et tapage; mais il parle de devenir ministre, de décorer son papa, et celui-ci sourit à ses fredaines, au lieu de les châtier. Fanfan Benoiton, le dernier membre de cette illustre famille, est le type de l'enfant terrible; n'entendant parler autour de lui que d'argent et de jeux de Bourse, il spécule sur les timbres-poste, il boit du champagne, se grise comme une grande personne, et promet, en un mot, de suivre dignement tous les exemples qu'il a sous les yeux. Un voisin de M. Benoiton, Formichel, vient se joindre à cette collection de grotesques; il a voulu donner à son fils Prudent une éducation positive, et il y a complétement réussi; Prudent n'est pas un homme, c'est une machine à calculer, et son père est naturellement sa première victime. Comme il fallait réunir tous ces personnages par un lien commun et demander à une action dramatique l'intérêt qu'une main habile eût fait naître du développement même des caractères, voici ce que M. Sardou a imaginé.

Marthe, la fille aînée de M. Benoiton, s'en est allée prendre les eaux, seule et sans son mari, comme a droit de le faire une épouse émancipée. En face de toutes ces anomalies conjugales, on se demande tout d'abord dans quel monde interlope s'est fourvoyée l'imagination de M. Sardou, qui oublie de nous dire si Mme Marthe — ne pas confondre avec la sœur de Marie — a commencé par mettre un pantalon et se poser des moustaches. Donc, Mme Marthe, une maîtresse femme comme vous voyez, a perdu de l'argent au jeu et a accepté les billets de banque offerts par un inconnu. C'est de plus fort en plus fort. Une lettre anonyme apprend toutes ces belles choses au mari, qui ne doute pas que cet argent n'ait été le prix de son propre déshonneur; en vain la dame proteste, il n'en veut rien croire et va l'abandonner pour jamais, quand une amie de Marthe prouve son innocence de la façon la plus irréfragable : elle annonce la mort de la petite fille de Marthe à l'homme qui est supposé être son amant, et comme le don Juan ne tressaille pas à cette nouvelle : « Voyez, dit-elle au mari, vous ne pouvez plus en douter, votre femme est innocente. » Cette épreuve, renouvelée du jugement de Salomon, est de nature à assurer le repos de bien des maris. Les petits citoyens qu'ils font sauter sur leurs genoux portent sur leur personne quelque tic ou quelque difformité paternelle : donc, la maman est une Lucrèce. Voilà qui est entendu, coté et paraphé par M. Sardou, s. g. d. g. Eh bien, le parterre a applaudi à cette ficelle, que, du reste, l'auteur a eu l'esprit d'ourdir du chanvre le plus fin.

Telle est l'analyse de cette comédie, qui avait de nombreux traits de ressemblance avec les *Faux bonhommes* et les *Lionnes pauvres*, et qui, pendant quelques mois, eut un grand retentissement. C'est plutôt une suite d'épreuves photographiques, arrangées par un maître habile, qu'une peinture vraie des caractères et des mœurs de cette époque. Ce n'est pas même une caricature, c'est une charge du *Journal amusant* ou du *Charivari;* mais comme elle était ingénieuse, facile et spirituelle autant que superficielle, le public lui fit le meilleur accueil. Molière, avec un pareil sujet, nous eût donné une œuvre durable au lieu d'une fantaisie d'un jour, il eût peint des caractères au lieu d'esquisser quelques individualités; comme dans l'*Avare*, il eût tiré une leçon profonde des vices, des fautes des pères de famille, les eût châtiés sans pitié, au lieu d'avoir pour le public cette complaisance que montrent aujourd'hui nos auteurs dramatiques, dont les dénoûments sont tous heureux; on dirait que, parce qu'ils ont été chapitrés durant cinq actes, les personnages d'une comédie se dépouillent, comme d'un vêtement, de vices ou de ridicules dont ils sont esclaves depuis des années : cette conclusion n'est pas moins contraire à la vraisemblance qu'à la saine morale.

En France, où tous les événements sérieux se terminent par une chanson, la *Famille Benoiton* eut un résultat plus important : elle donna naissance aux chapeaux Benoiton, aux chaînes Benoiton, et à une foule d'autres benoitonneries, qui obtinrent toutes un grand succès. Toutes les Parisiennes s'empressèrent de porter à la ville ces toilettes dont elles se moquaient au théâtre, pour prouver au poëte qu'il n'avait pas eu le sens commun le jour où il avait dit de la comédie :

Castigat ridendo mores.

(Ici mettons *corrompre* au lieu de *corriger*, et n'en parlons plus.)

Maintenant que nous avons analysé la pièce et fait connaître les circonstances au milieu desquelles elle s'est produite, nous allons passer aux appréciations qu'en ont faites les principaux critiques de Paris. M. Saint-René Taillandier disait, dans la *Revue des Deux-Mondes*, après avoir parlé du drame qui remplit les deux derniers actes : « Ce drame, quel qu'en soit l'intérêt, ne se rattache à la comédie que par des soudures trop peu dissimulées. On ne voit pas là une conséquence naturelle du sujet attaqué par l'auteur, c'est-à-dire de la direction donnée à la famille par le *positivisme* industriel; l'épisode de Marthe et de Didier trouverait aussi bien sa place dans une pièce sur le luxe; ce serait le drame des lionnes riches, pour faire pendant au drame des *Lionnes pauvres*, une des plus vigoureuses conceptions de notre théâtre moderne. On s'éloigne ainsi de la donnée primitive; le mal que M. Sardou a eu l'heureuse idée de mettre en relief n'est pas assez nettement accusé. J'ajoute que ce mal, attaqué d'une façon trop vague, est aussi trop brusquement guéri. Au moment où Clotilde réconcilie Marthe et Didier avec une si cordiale émotion, les aventures les plus bouffonnes viennent dégoûter Mlles Jeanne et Camille Benoiton de leurs folles toilettes et de leurs allures équivoques : on les a prises, aux courses de Versailles, pour les créatures qu'elles imitent si bien, et Dieu sait quels incidents a produits cette méprise ! Tout cela est drôle, mais sans finesse. Quand cette artillerie de bons mots et de plaisanteries suspectes a terminé son feu, il n'est pas besoin d'une longue réflexion pour s'apercevoir que cette comédie bouffonne et ce drame pathétique sont mal accouplés, que les idées ne s'enchaînent pas, que les scènes ne naissent pas l'une de l'autre, et qu'en définitive, la conclusion est nulle : malgré l'apparente guérison des malades, le principe de la maladie est toujours là, et la crise recommencera demain. La famille Benoiton, telle que l'a représentée M. Sardou (j'excepte Marthe et Didier), me paraît absolument incurable. Que reste-t-il donc de ces cinq actes? Des mots, des saillies, des scènes charmantes, une intention profonde trop vite abandonnée, un touchant épisode traité avec soin, tout cela dans un cadre comique vulgaire, c'est-à-dire, en dernière analyse, une œuvre spirituelle et vive, sans la moindre unité. »

M. Théophile Gautier fils, qui a toute la bienveillance de son père, s'il n'en a pas encore tout le talent, disait, dans le *Moniteur :* « La première représentation de la *Famille Benoiton* était très-intéressante. Le public, très-sympathique à M. Sardou, se laissait mener par l'esprit de l'auteur avec une extrême bonne volonté. Cependant, par instants, à certains passages hasardés, à certaines expressions aiguës, on se cabrait un peu, et de légers frémissements indiquaient une certaine nuance de rébellion. Il y eut même un moment où l'on ne voulut plus avancer du tout : ce fut lorsque Clotilde brûla par mégarde les lettres qui eussent sauvé Marthe; mais l'habileté du conducteur eut bien vite raison de cette petite velléité d'indépendance, et le char du succès repartit de plus belle, emportant le triomphateur, qui put s'écrier alors :

. . . . . . *Metaque fervidis*
Evitata rotis. »

M. Etienne Arago s'est montré plus sévère et a mieux motivé son jugement dans l'*Avenir national.* « Ce serait mal connaître M. Sardou, dit-il, que de supposer qu'il compose une pièce avec les seuls éléments d'un gros drame, sans y agencer toutes sortes d'accessoires à effet, et qu'il écrive cinq actes sans y mêler beaucoup d'esprit. Les rôles épisodiques de deux corsaires de finances, MM. Formichel père et fils, celui de l'amant supposé, M. de Champrosé, des gentillesses de style, des adresses de composition, les robes mirobolantes qu'il fait porter par les trois Benoiton, tout a contribué, dans la pensée de l'auteur, à l'effet de l'ensemble. Mais des mots malheureux, cyniques, et qui sont par eux-mêmes un douloureux signe du temps, auraient peut-être tout gâté, sans les belles scènes du drame intime. Le quatrième acte, tout en demandant une grande complaisance au public pour des lettres compromettantes laissées sur une table, est assurément d'un homme de talent, et le cinquième d'un homme habile; mais, à partir de la fin du troisième, M. Sardou a perdu de vue le sujet qu'il s'était proposé d'abord, la critique du luxe, sur laquelle il avait assis son premier acte, en y introduisant douze ou quatorze personnages, qui deviennent ensuite presque tous inutiles à la préparation du dénoûment. Pour le dire tout de suite, nous connaissions déjà M. Benoiton et Théodule avant de les apercevoir sur la scène du Vaudeville; Charles Dickens nous les a montrés dans les *Temps difficiles*, où ils se nommaient M. Grandgring et Tom Grandgring. Du reste, M. Victorien Sardou paraît aimer la lecture et suivre les théâtres avec profit; car nous aurions à signaler dans son œuvre bien d'autres emprunts, moins innocents que ceux qu'il a faits au célèbre romancier anglais. La scène entre les Benoiton et les Formichel, où le fils suppute pour son mariage toutes les chances de mort du père, n'est-ce pas tout le quatrième acte si pathétiquement vrai des *Faux bonhommes?* N'y a-t-il pas encore, dans plusieurs scènes, plus que des réminiscences des *Lionnes pauvres?* MM. Augier et Barrière peuvent hardiment réclamer une large part dans ces situations. Seulement, M. Sardou a appuyé sur l'article de la mort et enflé les notes des couturières. Le public a beaucoup ri des impertinences débitées par une petite fille travestie en Fanfan Benoiton. Pour nous, qui aimons et qui respectons l'enfance, pour nous qui n'acceptons même pas sans scrupule la petite Louison du *Malade imaginaire*, ç'a été un crève-cœur de voir que la sottise naissante et les présages d'ineptie dans un caractère d'enfant, corrompu pour ainsi dire avant de pouvoir parler, pouvaient se transformer en moyen de comédie. Ce défaut — nous allions écrire ce sacrilége — nous laisse, malgré le rire et l'approbation du public, une dernière impression toute remplie d'amertume. Quand le théâtre n'a plus pitié de l'enfance, et l'exploite avec aussi peu de retenue que peuvent le faire les industries les plus inhumaines, la critique doit protester hautement et sérieusement. »

Huit jours après, le même critique, revenant sur le même sujet, disait : « Ce que nous avons pressenti et annoncé se réalise pleinement : cette pièce est un grand succès. Sans doute, dans cette comédie, où la société de nos jours est peinte avec une crudité de moyens et de mots dont la fidélité nous fait peur, nos confrères signaleront, comme nous l'avons fait, plus d'une imperfection, plus d'une réminiscence, plus d'un emprunt fait au voisin, au vivant, et par cela sujet au blâme; on regrettera aussi que la comédie finisse après deux actes, pour faire place à un drame, dont la base pourrait être la *joueuse*, tout aussi bien que la femme adonnée à un luxe effréné. Mais dans ce drame même, on reconnaîtra des habiletés supérieures, des scènes merveilleusement conduites; et dans la partie comique, de l'esprit coulant de source, des traits mordants, des observations de mœurs profondes ou déliées, bien des qualités sérieuses enfin apparaissant au-dessus des imperfections de détail. La pensée qui nous tient le plus au cœur, c'est le blâme absolu que nous avons jeté sur le rôle de l'enfant : ce rôle est affreux. Nous n'avons pu assister sans frémir, malgré les applaudissements de la salle, à la scène d'ivresse de Fanfan Benoiton, et à celle où il se glisse près du coffre-fort de son père, en crochette la serrure, et finit par y plonger la main dans les piles d'or et d'argent. Plus la toute jeune fille chargée du rôle de Fanfan Benoiton mime avec justesse l'ébriété, la convoitise et l'appétit cupide, plus nous nous sentons révolté. L'art n'a pas le droit d'abuser de l'horrible, au point d'en faire un objet d'amusement et de drôlerie. Il y a des possibilités hideuses qu'il doit écarter de son domaine, et l'enfance surtout lui doit être sacrée. »

M. Francisque Sarcey n'est pas de cet avis dans l'*Opinion nationale*, où il dit : « La surprise de la soirée a été une petite fille de sept ans, qui a ravi le public par sa grâce, son ingénuité et son esprit. Le rôle que lui a écrit Sardou est ravissant. »

Ici, nous sommes complétement de l'avis de M. Etienne Arago, et nous désapprouvons hautement l'appréciation de M. Sarcey. Une simple question en dira plus que tous les raisonnements; si M. Sarcey avait une enfant de sept ans, lui permettrait-il de paraître, ainsi affublée et embouchée, sur les planches du Vaudeville? Non, non, non ! Mais, dans l'espèce, hâtons-nous de le dire, il serait injuste de croire M. Sarcey sur parole : le spirituel critique a plus de jugement qu'il n'affecte d'en laisser voir. L'excentricité lui va à ravir; nous en avons déjà donné plusieurs fois la preuve dans le cours de cet ouvrage. Son bon sens,

pas plus que le nôtre, ne saurait approuver ces monstrueuses exhibitions qui auraient agacé l'honnête Juvénal : « Que jamais une action, un mot déshonnête ne blesse les yeux ou les oreilles dans la demeure d'un enfant. Loin de cette maison, loin de cet asile respectable, et les courtisanes, et les chants nocturnes d'un parasite enivré. Un enfant, grands dieux! en peut-on jamais assez respecter l'innocence! » (Sat. XIV, v. 47.)

Mais la mise sur la scène de Fanfan Benoiton avait été vivement blâmée par tous les *lundistes*, et c'était une occasion que ne pouvait laisser échapper l'originalité bien connue du critique de l'*Opinion nationale*. Cependant, rendons justice à M. Sarcey par un argument *ad hominem*, et appelons-en de lui à lui-même. Après avoir fait du prodige Fanfan un pendant à l'Eliacin d'*Athalie*, l'ingénieux auteur ajoute ces lignes, qui prouvent que, dans les esprits droits, où la fantaisie n'est qu'un caprice, la délicatesse foncière, la raison native finit toujours par l'emporter :

« Sardou a passé trois actes à nous mettre en scène tous ces personnages. Le premier est incontestablement le meilleur des trois. Les deux autres font moins d'effet, non peut-être qu'ils soient moins bons par eux-mêmes, mais ils répètent le premier en forçant la note. Cette famille Benoiton, qu'on avait d'abord *aisément adoptée comme le type* légèrement poussé à la caricature de nos familles d'aujourd'hui, a semblé, en certains endroits, trop pencher vers la charge. Quelques traits ont paru excessifs, l'argot a déplu à beaucoup de personnes, ces grenouilles qui leur tombent de la bouche ont fait l'effet de crapauds répugnants. Où le public n'a pas eu tort, c'est de trouver trop vive, trop brutale la façon de parler et d'agir du jeune Formichel, discutant avec son père et son beau-père les conditions du contrat. La scène est tirée des *Faux bonhommes*, mais qu'elle était mieux faite dans la pièce de Barrière! C'était l'homme de la loi, l'impassible notaire, qui parlait à Péponnet de sa mort; il le faisait en style officiel, et dans un acte authentique. Mais là, c'est un fils qui pousse du coude son père dans la tombe : c'est trop cruel, en vérité. C'est à peine si, vers la fin du troisième acte, on soupçonne un commencement d'action. Je ne suis pas de ceux qui croient que toutes les comédies doivent être jetées dans le même moule, autrement il faudrait retrancher du théâtre les meilleures comédies de ce temps, et notamment celles d'Emile Augier. Mais, à défaut d'action, Emile Augier nous présente des caractères dont l'étude emplit la scène, occupe l'esprit et le tient sans cesse en mouvement. De caractères, il n'y en a pas ombre dans l'œuvre de Sardou. Ses personnages sont des mannequins. Et, pour ne parler que d'un seul, est-ce un homme réel et vivant que ce M. Benoiton, qui a eu l'esprit de gagner trois millions dans les lits en fer, et qui parle comme un imbécile; qui a la bosse de la paternité assez développée pour se donner cinq enfants, et qui néanmoins *les élève si mal et s'en applaudit; qui dit à* visage ouvert, comme si ces choses s'avouaient jamais : « Peu importe d'être malhonnête, si » l'affaire est bonne. » Prenez l'un après l'autre chacun des types que Sardou nous présente : il sonne creux; ouvrez-le, vous en tirez le foin dont il est rempli. Que reste-t-il donc pour tenir le spectateur en haleine? Des tirades, des mots, de l'esprit, du mouvement de scène; c'est beaucoup, sans doute; ce n'est pas assez. » Plus loin, et se résumant, il ajoute : « Oui, Sardou est original, je le dis à dessein. On a malignement relevé les emprunts de Sardou; ici une scène des faux *Bons hommes*, là une situation des *Lionnes pauvres*. Qu'est-ce que cela? Le Desgenais de Barrière! Eh! qu'importe? Est-ce que, de toutes ces pièces d'argent prises à droite et à gauche, Sardou ne se fait pas un trésor bien à lui? Laissez à Sardou ses vrais défauts, il en a bien assez : la caricature dans les personnages, de l'indécision dans les caractères, des mots forcés, un tableau de la vie parisienne vue au travers d'une lunette trop particulière et grossissante, une action trop complexe, une grande étude de mœurs aboutissant à un drame très-spécial, où la plupart des acteurs deviennent inutiles et passent au rang de comparses, après avoir occupé le premier plan; de petits moyens, comme ces lettres oubliées sur une table, qui ont failli, le premier soir, faire chavirer le drame; un dénoûment bizarre, et qui ne termine rien. Ai-je oublié quelque chose? cela est possible, mais je ne m'en soucie point. » Le critique le plus sévère n'en eût pas dit davantage, et si une chose étonne, c'est que M. Sarcey puisse, après cela, trouver matière à des dithyrambes admiratifs; *mais il est* comme le public, il se laisse prendre à ce qui l'amuse, en dépit des protestations de son esprit et de sa raison.

M. Paul de Saint-Victor, dans la *Presse*, condamne d'abord les Formichel. « Ces Formichel, dit-il, *semblent* calqués sur les Chugglewit père et fils, de Charles Dickens. Ce n'est plus là de la satire française, c'est de la caricature anglaise, si violente qu'elle devient monstrueuse. L'esprit pratique, développé en Angleterre par le fond même de la race et la force des circonstances toutes locales, peut produire des automates financiers et industriels, fabriqués du même métal que les machines qu'ils exploitent, ayant pour cœur un piston et des rouages pour entrailles. Ces figures arides, si souvent tracées par des romanciers britanniques, ont chez eux des modèles plus ou moins conformes. Ils n'en ont pas ici; leur rigidité n'est point dans notre nature. L'argent fait homme n'y acquiert jamais cette rigidité mécanique. C'est pourquoi les Formichel de M. Sardou nous ont paru baroques; leur comique est traduit d'une langue étrangère. En résumé : du mouvement et du fouillis, de la verve et du tapage; des mots du meilleur aloi roulant parmi des plaisanteries ressassées; de la poudre jetée aux yeux et des étincelles jetées à l'esprit; des portraits animés et vifs faisant vis-à-vis à des caricatures grimées et brutales; autant d'audace dans les détails que de timidité dans l'idée; des tours de passe-passe habiles, marquant des situations qui avortent; un drame parasite collé sur une comédie avec des pains à cacheter, et qui n'y tiennent pas : telle est, dans son ensemble, plein de mélanges et de disparates, la *Famille Benoiton* de M. Sardou. Elle n'ajoutera qu'un succès de plus à sa réputation de grand amuseur. Mais si l'on se souvient des *Lionnes pauvres*, qui, sur la même scène, ne réussirent qu'à *demi*; si l'on rapproche et si l'on compare, il faut avouer que la justice distributive des succès est parfois étrange au théâtre, et que les pièces, comme les livres, ont leur destinée. »

Écoutons surtout l'éminent critique quand il parle du collégien Théodule, ce *cancre* dans ses classes, ce *gandin* au dehors, qui fume avant quinze ans, fonde le *Potach'club*, rédige dans la *Sauterelle littéraire* des premiers-Paris intitulés : *De l'abrutissement de la classe moyenne par l'institution du bachot;* qui va se promener au bois avec Mimi Taptape, Cascadette, Bébé J't'en Fiche et Tata Rigolo; qui se lance enfin, et attend l'occasion de faire son petit scandale dans la rue, afin de se poser... Il n'y a rien qui pose comme un scandale : « Ce vice précoce, hâtif, impubère, fait mal à voir et mal à entendre; il n'a pas l'âge requis pour entrer en scène. Les polissons de cette espèce ne relèvent encore que du proviseur... Après Théodule, *hélas!* mais après Fanfan Benoiton, *holà!* Imaginez un enfant de six ans auquel on a donné pour premiers jouets une petite balance et une petite caisse, et qui est déjà un des plus roués agioteurs de la petite Bourse de timbres-poste qui se tient sous les marronniers des Tuileries. Fanfan fait des coups de hausse et de baisse; il a, parmi ses camarades, de petits Gogos qu'il enfonce; il s'exerce à forcer le coffre-fort de son père, et lorsque Benoiton lui donne des conseils, Fanfan lui répond : « Tu n'es pas » sérieux! » Ici je m'arrête et je me récrie... L'impossible s'ajoute à l'odieux. Il y a incompatibilité absolue entre l'âge de Fanfan Benoiton et le langage qu'il tient, et les idées qu'il exprime comme par une pratique de métal... On croirait entendre le perroquet de Gobsek. Les Athéniens condamnèrent à mort un enfant qui s'amusait à crever les yeux des oiseaux. Il faudrait noyer dans l'esprit-de-vin un *baby* qui ressemblerait à ce petit Benoiton. » *Maintenant, on connaît la famille Benoiton.* Et la mère? « Madame est sortie. » Et ce mot, qui se répète d'acte en acte jusqu'au dénoûment, est peut-être le meilleur de la pièce. En effet, la mère absente, les filles dansent et les garçons deviennent ce qu'ils peuvent. « Madame est sortie! » Tel est le mot de la situation. Pas de mère; partant, pas un bon exemple, pas un bon conseil, car ce n'est pas le père Benoiton, un lingot d'or fait homme, qui la remplacera. On va sans doute nous demander où est l'intrigue au milieu de tout cela? C'est bien de cela que se soucie M. Sardou! Nous sommes au quatrième acte, et c'est à peine si l'action commence à poindre. Grâce à Clotilde, une veuve sentimentale, qui joue le rôle d'un Desgenais en jupon, Didier est averti que s'il continue à ne s'occuper que de ses affaires sans plus s'occuper de Marthe que si elle n'existait pas, il pourra bien lui en cuire. A bon entendeur, salut! Didier, qui n'est pas encore tout à fait crétinisé par l'amour du lucre, songe à se rapprocher de sa femme, et, dans une scène très-réussie, il essaye de renouer la conversation avec Marthe au point où ils l'ont interrompue le lendemain de leur mariage. Mais ils jouent aux propos interrompus. Quand Didier dit : « Amour, » Marthe répond : « Argent, » et lui demande 3,000 fr. pour payer des dentelles achetées le matin. Poussé à bout, Didier s'emporte, déclare qu'il ne veut plus souscrire aux dépenses ruineuses de sa femme, et refuse catégoriquement de payer les dentelles. Marthe les veut, elle les aura, et elle les a en effet, comme on l'apprend à l'acte suivant par Clotilde. Comment les a-t-elle payées, c'est ce que Didier veut *savoir à tout prix, d'autant mieux qu'une lettre* anonyme est venue lui apprendre que M. de Champrosé est l'amant de Marthe. Ainsi Marthe l'a trahi, et l'enfant même qu'elle lui a donné, le voilà réduit à douter qu'il en soit le père. Heureusement tout s'explique; Marthe ne connaît M. de Champrosé que pour lui avoir emprunté et rendu une somme d'argent qu'elle avait perdue à Bade, et quant aux dentelles, c'est le gain d'un pari de courses qui les a payées. En vérité, de quelque côté qu'on retourne cette pièce, voilà le seul épisode, assez peu original comme on le voit, d'où ressorte un semblant d'action. Quant à une conclusion morale, il n'en faut point demander. Un vaudeville n'a pas un dénoûment plus banal que celui de la *Famille Benoiton*, et quelques chiquenaudes lancées à gauche et à droite suffisent à corriger tout cet étalage effréné de luxe indécent, de passions honteuses et malsaines, de vices et de ridicules. Pour ce qui est du style, nous en avons donné quelques échantillons; le reste est à l'avenant.

Toutes les critiques que nous venons de citer peuvent se résumer en un seul mot : La *Famille Benoiton* est un succès, mais ce n'est pas une comédie.

BÉNOSAURIEN s. m. (bé-no-sô-ri-ain — du gr. *bainô*, je marche, et de *saurien*). Erpét. Saurien qui a des pattes propres à la marche.

BÉNOUVILLE, comm. de l'arrond. de Caen (Calvados); vestiges d'un camp romain admirablement conservé, dans le voisinage d'une voie antique. Vaste château d'un effet très-pittoresque, construit dans le goût italien vers la fin du XVIII^e siècle.

BENOUVILLE (Jean-Achille), paysagiste français contemporain, né à Paris en 1815; élève de M. Picot. De 1834 à 1845, il exposa des vues des environs de Paris, de Fontainebleau, de Compiègne et quelques paysages historiques, tels que : *Adam et Eve chassés du paradis terrestre* (1842); *Homère abandonné dans l'île de Scio et recueilli par des bergers* (1844). Ce dernier ouvrage, acquis par le ministère de l'intérieur, valut à l'auteur une médaille de 3^e classe. L'année suivante (1845), M. Achille Benouville remporta le premier grand prix de paysage historique. Depuis cette époque, il s'est fixé à Rome, d'où il a envoyé aux expositions de Paris des vues d'Italie, composées et exécutées dans le pur style classique. Il a obtenu une médaille de 1^re classe et la croix de la Légion d'honneur, à la suite du Salon de 1863, où figurèrent trois tableaux de lui : *Saint-Pierre de Rome vu de la villa Borghèse*, le *Colisée*, l'*Anio près de Tivoli.*

BENOUVILLE (Léon), peintre français, frère du précédent, né à Paris en 1821, mort dans la même ville au mois de février 1859, il eut pour maître M. Picot, et débuta, au Salon de 1838, par un tableau représentant *Mercure et Argus*. Il exposa ensuite, en 1839, une scène tirée d'*Ivanhoé;* en 1841, un portrait à la mine de plomb; en 1843, *Judith;* en 1844, *Esther;* en 1845, un portrait à l'huile. Ces premiers ouvrages furent peu remarqués. Léon Benouville essayait alors ses forces et se préparait au concours pour le prix de Rome. L'année même où son frère Achille obtenait le grand prix de paysage historique, il remportait de son côté le premier grand prix d'histoire (1845). Pendant son séjour à Rome, il se fortifia par l'étude attentive des maîtres, et s'inspira des grandes traditions de l'art chrétien. Comme tribut de sa cinquième année de pensionnat à la villa Médicis, il envoya à Paris une esquisse représentant les *Martyrs conduits à l'amphithéâtre :* cette composition fut généralement goûtée, elle figura au Salon de 1852, avec un tableau représentant le *Départ de Protésilas*, et un portrait de femme qui valut à l'artiste une médaille de 2^e classe. A l'exposition suivante (1853), parut l'œuvre la plus remarquable qui soit sortie du pinceau de Benouville : *Saint François d'Assise expirant*. Cette peinture, d'une simplicité austère, d'un calme profond, d'un grand caractère religieux, excita l'admiration des connaisseurs, et mérita une médaille de 1^re classe. Elle obtint un nouveau succès à l'exposition universelle de 1855, à laquelle Benouville envoya en outre trois portraits, pour lesquels il reçut une médaille de 2^e classe, et deux compositions historiques : les *Martyrs entrant à l'amphithéâtre*, et un *Prophète de la tribu de Juda dévoré par un lion.* La première de ces compositions, sagement distribuée, mais un peu froide de coloris, ne valait pas l'esquisse exposée en 1852. Au Salon de 1857, Léon Benouville envoya trois tableaux : les *Deux pigeons*, paraphrase ingénieuse, sentimentale, de l'apologue de La Fontaine; le *Poussin sur les bords du Tibre*, et *Raphaël apercevant pour la première fois la Fornarina*, toiles du genre anecdotique, pleines de détails heureux (la première surtout), mais que dépare une exécution un peu sèche. Benouville était mort dans toute la vigueur de sa jeunesse, *dans toute la séve de son talent, lorsque s'ou*vrit le Salon de 1859 : il y fut représenté par trois de ses meilleurs ouvrages : *Sainte Claire recevant le corps de saint François*, composition pleine de style et de sentiment; *Jeanne Darc entendant ses voix*, figure vraiment inspirée; les portraits de M^me Léon Benouville et de ses deux enfants, charmante toile dont l'exécution fut interrompue par la mort de l'un des enfants. Benouville suivit de près son fils dans la tombe : ce fut une grande perte pour l'école contemporaine; artiste sérieux, convaincu, persévérant, il paraissait appelé à régénérer la peinture religieuse, que nous voyons décliner chaque jour.

BENOWN ou **BENAOUN**, ville de l'Afrique occidentale, capitale de l'Etat de Ludamar, à 300 kil. N.-E. de Bambouk, et à 800 kil. S.-O. de Tombouctou, par 15° 10' lat. N. et 12° 5' long. O. Quoique résidence royale, cette ville ne consiste qu'en huttes malpropres, dispersées sur une grande étendue de terrain, et elle présente plutôt l'aspect d'un camp que d'une ville. Mungo-Park y fut retenu captif.

***BENPOUR, BONPOUR** ou **BUNPOUR**.* V. BONPOUR.

BENSEN. V. BENESCHAU.

BENSERADE (Isaac DE), poëte, bel esprit et auteur dramatique français, né à Lyons-la-Forêt (Normandie) en 1612, mort le 15 octobre 1691, était issu d'une famille protestante; toutefois, on ne sait par quel compromis il fut élevé dans la religion catholique. Ayant été confirmé, à l'âge de sept ans, par M. Puget, évêque de Dardanie, ce prélat lui demanda s'il voulait changer son prénom d'Isaac pour un autre plus *catholique*. « Je le veux bien, dit le petit Normand, pourvu qu'on me donne du retour. — Laissons-lui son nom, répondit l'évêque, il le rendra illustre. » Un certain doute plane sur la famille de Benserade. Les uns disent que son père *était simple maître* des eaux et forêts, en Normandie; les autres affirment qu'il était le descendant de Paul de Benserade, seigneur de Chépy, chambellan du roi Louis XII, grand maître et capitaine général de son artillerie, qui fut gouverneur du château de Milan. Cela n'a rien d'invraisemblable, puisque cette origine lui a été publiquement attribuée par Pavillon, lorsqu'il le félicita sur son admission à l'Académie française. Ménage assure que Benserade était fils d'un procureur de Gisors, et Bayle, s'appuyant sur les *Mémoires de l'état de la France* sous le règne de Charles IX, parle d'un Claude de Benserade, clerc du greffe civil du palais de Rouen, massacré dans cette ville en 1572, avec sa femme, pour cause de religion, et qui paraît avoir été le grand-père de Benserade. On en est là-dessus, comme on voit, réduit aux conjectures. « Il est inutile de discuter la noblesse de Benserade, dit sagement le second historien de l'Académie française, l'abbé d'Olivet. S'il avait laissé des enfants, ce serait leur affaire; mais il n'a laissé que des poésies; et, à cet égard, peu importe qu'il descende ou non des anciens seigneurs de Malines, et que, du côté maternel, il tînt à la maison de la Porte et à celle de Wignacourt. »

A peine sorti du collége, Benserade fit jouer *Cléopâtre* (1635), et plusieurs autres tragédies, dont le succès lui valut la protection du cardinal de Richelieu. Benserade passait pour être le parent éloigné du célèbre ministre, qui le fit entrer dans les ordres, et lui procura jusqu'à 12,000 livres de rentes, tant en bénéfices qu'en pensions. Mazarin le traita avec la même faveur, et il devint en même temps le poëte favori des grandes dames et des courtisans, engoués alors des *concetti*. L'usage que Benserade avait du meilleur monde, sa présence d'esprit, sa gaieté et ses saillies, le rendirent célèbre. Néanmoins, beaucoup de ses bons mots, alors très-vantés, passeraient aujourd'hui pour assez fades. Ménage et d'autres contemporains les ont recueillis. Nous en citerons quelques-uns : Une demoiselle, dont la voix était fort belle et l'haleine un peu forte, venait de chanter devant Benserade. On lui demanda ce qu'il en pensait. Il répondit : « *Les paroles sont parfaitement belles*, mais l'air ne vaut rien. » Ayant une dispute assez vive avec un abbé de qualité, en possession des plus grands honneurs ecclésiastiques, on apporta à cet abbé, au plus fort de la dispute, le chapeau de cardinal : « Parbleu! s'écria Benserade, j'étais bien fou de quereller avec un homme qui avait la tête si près du bonnet. » Un seigneur de la cour, soupçonné d'être impuissant, et fort entêté à nier la chose, rencontrant Benserade, qui l'avait souvent raillé à ce sujet, lui dit fièrement : « Monsieur, malgré toutes vos plaisanteries, voilà ma femme accouchée. — Hé! monsieur, répliqua Benserade, qui a jamais douté de madame votre femme? » Tel était le genre d'esprit qu'il apportait dans la conversation. Il aimait à décocher des traits, et il s'attira quelques désagréments. M^mes de Ségur et de Châtillon, qui avaient été en butte à ses quolibets, le rencontrant un jour sur leur chemin, l'interpellèrent vivement : « Vous avez fait des vers contre moi, lui dit la première; dans notre race, il n'y a point de poëtes pour vous rendre la pareille; mais il y a des gens qui vous traiteront en poëte, si vous y retournez. » M^me de Châtillon, prenant la parole à son tour, dit d'un ton railleur : « Vraiment, monsieur de Benserade, je vous ai bien de l'obligation de faire comme cela des chansons sur moi. » Et le mari de celle-ci d'ajouter : « Mon petit ami, s'il vous arrive jamais de parler de M^me de Châtillon, je vous ferai rouer de coups de bâton. » Scarron fut ravi de l'occasion qui lui était fournie de donner une variante aux deux vers :

> L'an que le sieur Benserade
> N'alla point à son ambassade.

Il jura de dater ainsi désormais :

> L'an que le sieur Benserade
> Fut menacé de bastonnade.

Benserade plaisait à la cour par la facilité avec laquelle il ordonnait une fête. Pendant la minorité du roi Louis XIV, les ballets tenaient lieu d'opéras et faisaient le principal amusement de la cour. Benserade en composait d'ingénieux, et au gré du roi et des courtisans. Il avait l'art d'y introduire des récits allégoriques, convenant également aux personnages qui étaient représentés et aux princes qui jouaient dans ces sortes de divertissements, où l'on sait que le jeune roi lui-même ne dédaignait pas de figurer. Benserade faisait entrer dans ses allusions jusqu'aux aventures les plus secrètes, mais toujours d'une manière fine et piquante. Il se montra peintre habile à tracer des portraits vrais, mais un peu flattés. Ce qui d'abord, et surtout, avait mis le plus en relief le nom de

Benserade, c'est la querelle célèbre, qui émut la ville et la cour, au sujet d'un de ses sonnets et d'un sonnet de Voiture. On rirait, de nos jours, de productions aussi futiles, et on aurait raison; mais, sous le règne de Louis XIV, il était du bel air de trancher du connaisseur, à tort et à travers. Les deux auteurs eurent donc des admirateurs acharnés. La moindre pièce fugitive de l'un ou de l'autre excitait des discussions interminables. On en était là lorsque parurent les fameux sonnets d'*Uranie* et de *Job*. Voiture était l'auteur du premier, et Benserade celui du second. On peut dire qu'ils allumèrent une véritable guerre civile littéraire dans le monde et au palais. La ville et la cour furent partagées avec un égal acharnement. Les uns tenaient pour le sonnet d'*Uranie*, et les autres pour celui de *Job*. De là, les noms d'*uranistes* et de *jobelins*, appliqués aux partisans des deux poëtes. Les factions des guelfes et des gibelins, de la rose rouge et de la rose blanche, ne firent pas couler plus de sang que la faction des uranistes et des jobelins ne fit couler d'encre. On se livra à de folles gageures; on prit des noms et des devises, indiquant de quel côté on était. Les uranistes ne voyaient rien qui fût au-dessus du sonnet de Voiture :

Il faut finir mes jours en l'amour d'Uranie;
L'absence ni le temps ne m'en sauraient guérir;
Et je ne vois plus rien qui me pût secourir,
Ni qui sût rappeler ma liberté bannie.

Dès longtemps je connais sa rigueur infinie;
Mais, pensant aux beautés pour qui je dois périr,
Je bénis mon martyre, et, content de mourir,
Je n'ose murmurer contre sa tyrannie.

Quelquefois ma raison, par de faibles discours,
M'invite à la révolte et me promet secours;
Mais, lorsqu'à mon besoin je me veux servir d'elle,

Après beaucoup de peine et d'efforts impuissants,
Elle dit qu'Uranie est seule aimable et belle,
Et m'y rengage plus que ne font tous mes sens.

Les jobelins ne tenaient pas moins pour incomparablement supérieur le sonnet de *Job;* mais d'abord il faut dire à quelle occasion il fut fait. Benserade avait paraphrasé, en vers français, le livre de Job, et en envoyant cette traduction à une dame, il lui adressa ce sonnet, qui devait faire tant de bruit :

Job, de mille tourments atteint,
Vous rendra sa douleur connue;
Mais raisonnablement il craint
Que vous n'en soyez pas émue.

Vous verrez sa misère nue :
Il s'est lui-même ici dépeint;
Accoutumez-vous à la vue
D'un homme qui souffre et se plaint.

Quoiqu'il eût d'extrêmes souffrances,
On voit aller des patiences
Plus loin que la sienne n'alla.

Il eut des peines incroyables;
Il s'en plaignit, il en parla.
J'en connais de plus misérables.

Mmes de Montausier et de Sablé, la princesse de Longueville étaient uranistes. Le prince de Conti, frère de cette dernière, était jobelin. Chacun prenait feu pour l'un ou l'autre sonnet, ou par goût, ou pour plaire à ses amis, ou par intérêt. Sarrasin et Balzac se mirent du côté de Mme de Longueville. Balzac revint plus tard sur son engouement : « Le sonnet d'*Uranie*, écrivait-il, fut trouvé beau dès le jour de sa naissance. J'en parle comme ayant été la sage-femme de ce bel enfant et l'ayant reçu venant au monde. Uranie ne le vit qu'après moi; et, tout chaud qu'il était, immédiatement après sa production, je le portai au bonhomme M. de Malherbe, qui en devint jaloux. Je m'intéressai, avec chaleur, à ce qui regardait la gloire de mon ami. Je louai son nouveau-né sans exception et sans réserve. Il me plut de la tête aux pieds... Depuis ce temps-là, je n'avais pas changé d'avis, et je me reposais de bonne foi dans ma première opinion. Mais, au bruit de la cour et à la prière qui m'a été faite, ayant pris les lunettes de ma vieillesse, qui sont peut-être plus assurées que mes yeux du temps passé, je confesse que j'ai un peu modéré la violence de mon amour. J'ai trouvé le sonnet encore beau, mais non pas si beau qu'auparavant. » Il y avait déjà bien des années que les deux sonnets partageaient les esprits, lorsque Balzac publia cette espèce d'amende honorable. Les deux factions qui divisaient la république des lettres bataillaient encore là-dessus avec chaleur, même après la mort de Voiture, arrivée en 1648. A force de médire du sonnet de Benserade, le parti qui tenait pour Voiture avait fini par passer du décri de l'ouvrage à celui de l'auteur. On lui prêta des ridicules, on exagéra ceux qu'il avait réellement, on chercha à l'accabler de traits satiriques, auxquels il ripostait, du reste, assez bien. Beaucoup, et ceux-là surtout que, par une raillerie trop dure, on appelait les *poëtes crottés*, lui en voulaient principalement parce qu'il avait un bon carrosse, qu'il faisait bonne chère et fréquentait les grands et les princes. On parodia ses vers, et surtout on lui joua le mauvais tour de remettre en lumière l'épitaphe rimée qu'il avait consacrée au cardinal de Richelieu, qui lui faisait une forte pension :

Ci-gît, oui gît, par la morbleu!
Le cardinal de Richelieu;
Et ce qui comble mon ennui,
Ma pension avecque lui.

La faction du prince de Conti se montra plus réservée que celle de sa sœur. Mlle de Scudéry, qui en faisait partie, fit des vers contre la princesse elle-même, qui s'obstinait à médire du sonnet de *Job*. Ces vers, pleins d'urbanité, se terminaient en madrigal :

Je vous le dis en vérité,
Le destin de Job est étrange;
D'être toujours persécuté,
Tantôt par un démon, et tantôt par un ange.

(L'ange, c'était Mme de Longueville.)

Enfin, le prince de Conti mit un terme à la dispute par un jugement impartial en vers, qui se terminait ainsi :

L'un est plus grand, plus achevé;
Mais je voudrais avoir fait l'autre.

Benserade fut le secrétaire assidu de la correspondance de Mlle de La Vallière avec Louis XIV, qui ne cessa de le combler de ses bienfaits. Benserade fut reçu à l'Académie française le 17 mai 1674. Son discours, que nous avons exhumé d'un recueil devenu très-rare, est un modèle de platitude, de ridicule adulation et de basse flagornerie. On se demande si une pareille prose a jamais été *française*, ce mot étant pris dans son double sens. Nous allons le donner tout entier, car vraiment il en vaut la peine.

« Messieurs,

» Ce seroit un mauvais début pour un nouvel académicien, que de vous fatiguer d'un long discours, et j'ay haste d'être quitte d'un compliment qui sent la harangue, et qui marque bien moins la reconnoissance que la coutume. Souffrez cette impatience, d'autant plus excusable qu'elle est d'un homme qui, jusques ici, ne vous a point paru trop pressé, puisque c'est ensuite d'une réflexion de plusieurs années sur son peu de mérite, qu'il se voit, à la fin, revêtu du glorieux titre de votre confrère. Nous avons eu, de part et d'autre, des mesures à garder et des scrupules à vaincre. Vous avez prétendu peut-être que je n'y avois point apporté les formalitez et les diligences nécessaires, et j'ay cru que c'étoit faire les pas pour y parvenir, que de tâcher de m'en rendre digne. L'Académie est illustre en son origine et en son progrès; un puissant génie, qui n'a rien fait que de grand et de noble, en a été le fondateur; elle est sortie de cette même tête d'où tant d'autres merveilles sont sorties pour l'éternelle félicité de l'Etat; elle est composée d'excellents esprits, l'érudition et la politesse y règnent, les premières dignités y brillent; et comme la pourpre et le ministère l'ont établie, il y entre encore aujourd'hui du ministère et de la pourpre. Quand il ne seroit point de mon devoir, par vos règles, de parler de feu M. le chancelier, protecteur de votre compagnie, je n'en laisserois pas échapper l'occasion, par le tendre respect que j'ai pour sa mémoire, et je répandrois volontiers tout mon esprit et tout mon cœur sur un sujet qui fut l'ornement de son siècle, et qui me sera toujours précieux; mais afin de le bien louer, je n'ay simplement, et sans le secours de paroles, qu'à vous faire observer ces trois tableaux que vous voyez selon que je vous les nomme : RICHELIEU, SÉGUIER, LOUIS, quel rang pour le second, et, par conséquent, quel éloge! Auguste luy-même ne dédaigne point d'être le succeseur de Mécénas et l'appuy des Muses. Il vous protége, il vous loge dans son palais, il vous approche de sa personne sacrée et vous donne lieu de l'examiner à loisir, vous qui êtes comptables à la postérité des moindres actions de sa vie, s'il y a du plus ou du moins en ce qui est parfait. J'avoue ma foiblesse, et le véritable motif qui m'a fait aspirer à être de votre corps. Je n'ay pu tout seul soutenir plus longtemps l'idée que j'ay conçue de notre monarque; et me sentant accablé du poids de sa gloire, j'ai pensé combien il me seroit avantageux de me joindre à vous, et de mêler une foible voix dans vos concerts et dans vos chants de triomphe, surtout après que Sa Majesté auroit mis la dernière main aux grandes choses qu'elle médite et qui nous donneront tant à méditer.

« Voilà déjà ce prince en campagne, qui pousse bien loin devant luy sa renommée, et la terreur de ses justes armes. La fortune et la victoire le suivent de près, et renouvellent entre ses mains leur serment de fidélité. Il marche, accompagné de son activité infatigable, de sa fermeté magnanime, de son courage intrépide, de sa prudence consommée, et du reste de ses hautes et royales qualitez, où nos expressions ne sauroient atteindre.

« Je finis, et n'ay garde de m'embarquer mal à propos sur une mer fameuse par ses écueils. Il faudroit que j'eusse la force héroïque de celuy dont je n'ay que la place, pour m'en acquitter dignement, et pour vous obliger à vous applaudir à vous-mêmes du choix dont vous avez bien voulu m'honorer. »

Peu de temps après cette grotesque réception, le roi suggéra à Benserade la singulière idée de mettre les *Métamorphoses* d'Ovide en rondeaux. Ce livre, dédié à monseigneur le Dauphin, parut en 1676, avec de belles planches et un remarquable frontispice, composé tout exprès par le peintre Lebrun. Chapelle l'étouffa impitoyablement sous ce rondeau d'excellente facture, qui est devenu en quelque sorte classique :

A la fontaine où l'on puise cette eau
Qui fait rimer et Racine et Boileau
Je ne bois point, ou bien je ne bois guère.
Dans un besoin, si j'en avais affaire,
J'en boirais moins que ne fait un moineau.
Je tirerai pourtant de mon cerveau
Plus aisément, s'il le faut, un rondeau
Que je n'avale un plein verre d'eau claire
A la fontaine.

De ces rondeaux un livre tout nouveau
A bien des gens n'a pas eu l'heur de plaire;
Mais, quant à moi, j'en trouve tout fort beau :
Papier, dorure, image, caractère,
Hormis les vers, qu'il fallait laisser faire
A La Fontaine.

Benserade s'était retiré dans une maison qu'il possédait à Chantilly, et où, à l'âge de soixante-dix ans, il fit ces jolis vers, pour déclarer qu'il prenait congé de la ville et de la cour :

Adieu, fortune, honneurs; adieu, vous et les vôtres :
Je viens ici vous oublier;
Adieu toi-même, amour, bien plus que tous les autres
Difficile à congédier!

Les infirmités l'assaillirent dans les dernières années de sa vie. Il fut plus d'une fois obligé de subir l'opération de la pierre, et sa fin fut cruelle. Un maladroit chirurgien, en l'opérant, lui coupa une artère, et prit la fuite, effrayé de ce qu'il avait fait, laissant le malade en proie à d'horribles angoisses. Benserade expira une heure après. Il laissa une réputation poétique au-dessus de son mérite, et trouva un confrère, qui fit son portrait, en vers assez bien tournés, ressemblant, mais en beau, comme Benserade faisait celui des autres :

Ce bel esprit eut trois talents divers
Qui trouveront l'avenir peu crédule :
De plaisanter les grands il ne fit point scrupule,
Sans qu'ils le prissent de travers;
Il fut vieux et galant, sans être ridicule,
Et s'enrichit à composer des vers.

Boileau lui-même, qui avait subi le prestige, nomma Benserade avec éclat dans son *Art poétique;* mais le satirique eut soin de se rétracter dans la satire de l'*Equivoque*.

Quand Benserade mourut, il était oublié de tout le monde, excepté du roi Louis XIV, qui était tellement épris du poëte qui avait chanté ses amours, qu'il fit insérer dans le privilége des œuvres de Benserade, des éloges qui font une singulière figure dans un acte de chancellerie : « La manière dont il confondait, dans les vers qu'il faisait pour les ballets, au commencement de notre règne, le caractère des personnages qui dansaient avec le caractère des personnages qu'ils représentaient, était une espèce de secret personnel, qu'il n'avait imité de personne, et que personne n'imitera jamais de lui. »

Benserade a donné, à la Comédie-Française, les pièces suivantes : *Cléopâtre*, tragédie (1635); *Iphis et Iante*, comédie (1636); la *Mort d'Achille et la dispute de ses armes*, tragédie (1636); *Gustophe*, ou *l'Heureuse ambition*, tragi-comédie (1637); *Mélègre*, tragédie (1640). On cite encore de lui quelques fables en quatrains, dont voici la moins mauvaise :

Le milan, une fois, voulut payer sa fête :
Tous les petits oiseaux par lui furent priés;
Et comme à bien dîner l'assistance était prête,
Il ne fit qu'un repas de tous les conviés.

BENSHEIM, ville de Hesse-Darmstadt, prov. de Starkenbourg, ch.-l. du cercle de son nom, à 28 kil. S. de Darmstadt; 4,500 hab. Gymnase, séminaire, institution pour sourds-muets. Dans les environs, culture de la vigne.

BENSI (Bernard), théologien italien, né à Venise en 1688, mort en 1760. Il entra dans l'ordre des jésuites, professa la théologie morale à Venise, et rédigea quelques ouvrages, dont l'un, intitulé *Dissertatio de casibus reservatis* (Venise, 1743), fut vivement attaqué par le P. Concina, dominicain. Bensi, entre autres propositions, prétendait que certaines actions criminelles et contraires à la pudeur sont de simples péchés véniels, et qu'on ne saurait classer parmi les péchés mortels le blasphème lorsqu'il est l'effet de l'habitude. Bensi, condamné par la congrégation du saint office, fut obligé de publier une réfutation de son livre.

BENSITE s. f. (bain-si-te). Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées.

BENSLEY (Thomas), célèbre imprimeur anglais, mort en 1833. Il s'associa avec Kœnig pour l'application de la presse mécanique, qui fut employée pour la première fois au tirage du *Times*, en 1814. Bensley passe pour être, avec Bulmer, le plus remarquable typographe qu'ait eu l'Angleterre dans la première moitié de ce siècle. On cite, parmi les plus beaux ouvrages qu'il ait imprimés, la *Bible* de Macklin (1800-1816, 7 vol. in-fol.), et l'*Histoire d'Angleterre* de Hume (1806, in-fol.).

BENSON (George), théologien anglais, né à Great-Salkeld en 1689, mort en 1762. Après avoir été pendant sept ans ministre d'une congrégation de non-conformistes à Abingdon, il vint remplir la même fonction dans un faubourg de Londres. Il publia un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : des *Paraphrases* sur diverses Epîtres de saint Paul; une *Histoire du premier établissement de la religion chrétienne* (1735); un *Traité de l'excellence de la religion chrétienne* (1743), etc.

BENSOZIA, diablesse qui présidait une sorte de sabbat où se rendaient au XIIe et au XIIIe siècle les femmes conviées à cette fête par les fées et les démons. Un manuscrit de l'église de Couserans porte que les *dames, au* XIVe *siècle, avaient encore le renom d'aller à cheval aux courses nocturnes de* BENSOZIA. (Collin de Plancy.) ‖ Diane des anciens Gaulois, qu'on appelait indifféremment BENSOZIA, NOCTICULA ou HERODIAS.

BENT (Jean, VAN DER), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1650, mort en 1690. Quelques biographes lui donnent pour maître Pierre Wouwerman et van de Velde; d'autres veulent qu'il ait été l'élève de Berghem. Il a peint, dans le style de ce dernier, des paysages italiens avec bestiaux. Un tableau de ce genre figure au musée de Rotterdam (1860), et il en a été exposé un autre à la vente de la riche collection Chapuis (1865).

BENTABOLE ou **BENTABOLLE** (Pierre), conventionnel, mort à Paris en 1798. Avocat au moment où éclata la Révolution, il fut nommé procureur-syndic dans le département du Bas-Rhin, qui l'élut à la Convention. Il vota la mort du roi, siégea à la Montagne, participa à toutes les mesures révolutionnaires, se déclara contre Robespierre au 9 thermidor, mais lutta contre la réaction thermidorienne. Il entra ensuite aux Cinq-Cents, et fut nommé membre du Directoire, en 1795. C'était un homme véhément et passionné, mais intègre et désintéressé. Lorsqu'il fut envoyé en mission à l'armée du Nord, on le vit charger l'ennemi à la tête des troupes républicaines.

BENTÈQUE s. m. (bain-tè-ke). Bot. Arbre de l'Inde, qui appartient au genre ambelanier.

BENTEVEO. V. BIENTEVEO.

BENTHAM, ville et paroisse d'Angleterre, comté d'York, West-Riding, à 19 kil. N.-O. de Settle, à 396 kil. N.-O. de Londres; 3,565 h. Fabrication de poteries, hôpital.

BENTHAM (Jacques), antiquaire anglais, né à Ely en 1707, mort en 1794. Après avoir occupé diverses cures dans les comtés de Cambridge et de Norfolk, il obtint une prébende dans le chapitre d'Ely. On a de lui : *Histoire et antiquités de l'église cathédrale d'Ely depuis la fondation du monastère en* 685, *jusqu'à l'an* 1771 (Cambridge, 1771, in-8°), ouvrage très-estimé des Anglais, et qui renferme des idées neuves et ingénieuses sur les architectures saxonne, normande et gothique.

BENTHAM (Jérémie), célèbre publiciste et jurisconsulte anglais, né à Londres en 1748, mort en 1832, et considéré par ses compatriotes comme la grande source des bienfaisantes réformes qui ont été apportées dans leur législation civile et criminelle depuis bientôt trois quarts de siècle.

Les maîtres des écoles de Westminster et d'Oxford, par lesquelles il passa successivement, en firent un latiniste et un helléniste distingué, sans lui inspirer le moindre respect pour la discipline et la méthode suivies dans ces établissements. Jusqu'à la fin de sa vie, Bentham parlait en termes sévères du régime de ces deux grandes écoles. En cela, il était d'accord avec une des grandes illustrations philosophiques et économiques du XVIIIe siècle, Adam Smith. Son premier professeur de droit, le célèbre Blackstone, ne lui inspira pas non plus une très-haute opinion pour sa doctrine. Il n'y voyait, dès l'âge de quinze ans, qu'un tissu de maladroits sophismes. Le père de Jérémie Bentham avait, comme attorney, une clientèle considérable; la carrière d'avocat était donc toute tracée pour le jeune Bentham. Il y entra par déférence filiale; mais en voyant qu'il était admis parmi les attorneys de demander des honoraires pour des services fictifs, il prit cette profession en dégoût, et la quitta pour s'adonner exclusivement à l'étude du droit politique, de la jurisprudence et de la philosophie du droit.

En 1770, quelques lettres qu'il publia pour justifier certaines opinions politiques et juridiques de lord Mansfield passèrent à peu près inaperçues; mais, en 1776, son ouvrage intitulé *Fragments sur les gouvernements*, qui contenait une sévère critique des doctrines de Blackstone, fit une sensation considérable. L'opinion publique en fit honneur aux trois plus grands jurisconsultes de l'époque, à lord Mansfield, à lord Cambden, et à John Dunning, plus tard lord Ashburton. Tant qu'on crut que l'ouvrage était de l'un de ces trois hommes, la vente en fut considérable; mais le père de Jérémie Bentham n'ayant pu cacher la joie que lui causait le succès de son fils, la vente tomba à zéro, dès qu'on sut que l'auteur n'était qu'un avocat obscur et sans causes. Bentham fit une seconde édition beaucoup plus vigoureuse. Mais son père, craignant qu'en raison du haut crédit dont jouissait Blackstone, on ne trouvât, dans l'édition revisée des *Fragments sur les gouvernements*, matière à un procès en diffamation, eut assez d'autorité sur son fils pour la lui faire supprimer. L'audace avec laquelle Jérémie Bentham avait attaqué le grand docteur du formalisme établi eut pour lui plus d'un inconvénient. Pendant quelque temps, tous les pamphlets politiques qui se faisaient remarquer par leur violence lui furent attribués. Toutefois, comme compensation à ces ennuis, il obtint du même coup l'amitié et le patronage de lord Shelburne, qui était alors le chef du parti whig. Il fut, pendant de longues années, l'un des hôtes que cet homme d'Etat aimait à inviter à sa résidence de Bowood, et à présenter aux illustrations politiques et philo-

sophiques du temps. L'amitié de Jérémie Bentham fut en même temps recherchée par les philosophes français et par le prince russe Potemkin, qui l'invita, en 1785, à aller en Russie, et à lui rédiger une série de règlements destinés à favoriser les progrès de l'agriculture, du commerce et des manufactures dans la Russie méridionale. Bentham passa dans ce but six mois en Russie, à Crichoff; ce fut là qu'il compléta sa fameuse *Défense de l'usure.* Bentham espérait que ce livre déciderait son patron, le comte de Shelburne, à lui ouvrir les portes du Parlement, en le faisant élire par le bourg de Calne, qui était à sa disposition. Bentham était un ami dont le comte de Shelburne faisait grand cas; mais, une fois à la Chambre des communes, il aurait assurément voté en toute indépendance; or, le comte de Shelburne, qui avait avant tout besoin d'un homme dont les votes fussent à sa disposition, préféra naturellement un autre choix. Pendant quelque temps, cet incident jeta une certaine froideur entre Bentham et son patron.

La justice criminelle et l'assistance publique étaient alors déplorablement administrées. Bentham, dont l'attention s'était portée depuis de longues années sur ces deux sujets, prépara, sur l'une et l'autre matière, un projet complet de réforme. Ce projet fut adopté par Pitt et par les principaux hommes d'Etat de l'époque, qui le firent voter par les deux Chambres; mais au moment d'y donner sa sanction, George III, qui avait été froissé par un des écrits de Bentham, la refusa. Ainsi, l'animosité personnelle de ce monarque ajourna de vingt-huit ans l'émancipation des catholiques, et de trente-six ans la réforme des lois sur la taxe des pauvres. Le Parlement vota, il est vrai, une indemnité à Bentham, qui, en 1831, publia sur cet incident de sa vie politique un écrit intitulé : *Histoire de la guerre entre Jérémie Bentham et George III, par un des belligérants.*

Bentham s'associa, pendant quelque temps, à diverses entreprises du socialiste Robert Owen, notamment à celle qui consistait à supprimer toute espèce de châtiments dans l'éducation des enfants. Découragé par le résultat de ses premiers efforts pour entrer dans la vie politique, Bentham, à partir de 1802, consacra exclusivement ses méditations à la jurisprudence et à l'économie politique pratique. Depuis longtemps, déjà, il s'était voué à la destruction des abus dont il avait refusé de tirer profit pour lui-même et à l'amélioration de la législation. Pour l'accomplissement de cette œuvre, il se livra à des études immenses, voyagea, apprit les principales langues des peuples de l'Europe, afin d'être en état d'étudier leurs lois et de rassembler les matériaux nécessaires à l'édification de son plan de législation. Il n'acceptait d'autre autorité que la raison; il prenait pour base et pour principe l'utilité générale, qu'il s'attache à concilier avec les lois de la morale. Imbu de quelques-unes des doctrines d'Helvétius, c'est à l'intérêt personnel qu'il s'imagine faire appel pour l'observation des devoirs sociaux, tandis qu'en réalité il s'inspire, le plus souvent, des principes de la morale et de la plus ardente philanthropie. Ses ouvrages sont pleins de vues profondes et originales. La Convention lui décerna le titre de citoyen français, comme marque de reconnaissance pour les conseils bienveillants qu'il avait adressés, dès le début de la Révolution, sur l'organisation judiciaire et les impôts. Esprit universel, citoyen du monde dans toute la beauté philosophique de l'expression, Bentham était constamment préoccupé de la pensée d'être utile à ses semblables, à quelque nation qu'ils appartinssent. Sa philosophie ne connaissait pas de frontières. La France, la Pologne, la Russie, les Etats-Unis furent tour à tour l'objet de ses vues bienfaisantes, et de ses efforts pour améliorer leur régime intérieur et leur législation. Il faut ajouter que, si son système soulève quelques objections et prête quelquefois à de fausses interprétations, sa vie entière offre le plus beau sujet d'étude morale, et réalise l'idéal du philosophe et de l'homme de bien. Simple, de mœurs sévères, d'un commerce agréable et sûr, charitable, et d'un désintéressement parfait, Bentham ressemblait physiquement et moralement à Benjamin Franklin. Il était en correspondance avec les hommes les plus éminents de son temps, et même avec des rois, dont il repoussa toujours les marques de munificence. De 1784 à 1804, il avait entrepris un grand voyage à travers l'Europe. Il visita successivement l'Italie, Constantinople, la Russie, et revint par la Pologne, l'Allemagne et les Provinces-Unies. A plusieurs reprises, il vint en France, notamment en 1802 et en 1825, et y reçut l'accueil le plus flatteur. Pendant le premier voyage, l'Académie des sciences morales et politiques l'appela à siéger parmi ses membres; pendant le second, s'étant rendu un jour à la cour de cassation, il vit tous les avocats se lever à son approche, et la cour le fit asseoir à une place d'honneur. Penseur profond, plein d'humour et de finesse sarcastique lorsqu'il attaquait un abus, Bentham était un écrivain malhabile. Heureusement, il connut chez le marquis de Lansdowne un ministre genevois, nommé Dumont, avec lequel il se lia d'amitié, et qui consentit à l'aider dans la rédaction de ses travaux. Dumont a exposé lui-même, avec autant de sincérité que de modestie, la part qu'il a prise dans cette collaboration. « Mon travail, d'un genre subalterne, dit-il, n'a porté que sur les détails. Il fallait faire un choix parmi un grand nombre de variantes, supprimer les répétitions, éclaircir des parties obscures, rapprocher tout ce qui appartenait au même sujet... J'ai eu plus à retrancher qu'à ajouter, plus à abréger qu'à étendre. La masse des manuscrits qui ont passé entre mes mains et que j'ai eu à déchiffrer et à coordonner est considérable. J'ai eu beaucoup à faire pour l'uniformité du style et la correction, rien ou très-peu de chose pour le fond des idées. La profusion de ces richesses ne demandait que les soins d'un économe. » Bentham mourut entouré d'amis et d'admirateurs. Par une clause de son testament, il ordonna que son corps fût porté à l'amphithéâtre d'anatomie, et disséqué pour l'instruction des élèves. Il léguait, en même temps, à M. Bowring, qui devint son collaborateur après Dumont, ses manuscrits, ses collections et une partie de ses livres. Bentham a composé de nombreux ouvrages, dont quelques-uns ont été publiés en français par Dumont. Les principaux sont : *Defense of usury* (la Défense de l'usure, Londres, 1787), traité des plus remarquables, dans lequel il demanda l'abolition des lois fixant le taux de l'intérêt; *Introduction aux principes de morale et de jurisprudence* (1789), où il traite des principes qui doivent diriger les gouvernants, et où il commence à développer ses idées réformatrices; *Théorie des peines et des récompenses* (Paris, 1818), où l'on trouve l'exposition de son *Système de morale; Traité de législation civile et pénale* (1820, 3 vol.); *Tactique des assemblées législatives* (1822); *Traité des preuves judiciaires* (1823); *De l'organisation judiciaire et de la codification* (1828); *Déontologie* ou *Science de la morale,* ouvrage posthume, publié par John Bowring, et traduit par Laroche (1834, 2 vol.), etc., etc.

BENTHAMELÉON. Démon qui se proposa aux rabbins Eléazar et Siméon pour entrer dans le corps de la fille de Titus, en promettant d'en sortir aussitôt qu'ils le lui commanderaient, afin de forcer l'empereur à croire à la puissance démoniaque et pour le faire consentir à la révocation de son édit, qui défendait aux Juifs d'observer le sabbat et de se circoncire.

BENTHAMIE s. f. (bain-ta-mî — de *Bentham*, botaniste anglais). Bot. Genre de plantes de la famille des cornacées, qui renferme des arbrisseaux, propres au Népaul et au Japon. ‖ Genre de la famille des orchidées, syn. de *péristyle.*

— **Encycl.** Le genre *benthamie* comprend de petits arbres ou des arbrisseaux originaires du Népaul et du Japon. Les *benthamies* peuvent être caractérisées ainsi : rameaux plusieurs fois dichotomes; feuilles opposées, exstipulées, pétiolées, très-entières, glabres ou soyeuses en dessous; fleurs disposées en capitules pédonculés, naissant dans la dichotomie des rameaux et munis d'un involucre tétraphylle coloré. L'espèce type du genre est la *benthamie porte-fraises*, ainsi nommée à cause de son fruit qui ressemble à une fraise. C'est un arbrisseau droit, haut de trois ou quatre mètres, à feuilles ovales, blanchâtres en dessous, et ressemblant à celles du cornouiller mâle; à fleurs jaunâtres, entourées de grandes bractées d'un blanc soufré, qui passe au violet en vieillissant.

BENTHEIM, ville de Prusse, principauté et à 55 kilom. N.-O. d'Osnabrüch, ch.-l. du comté et du bailliage de son nom ; 2,127 hab. Cour criminelle et d'appel civil, siége des états du comté; fabrication de toiles, de cuirs et de parchemins, entrepôt de sel; aux environs, sources sulfureuses et bains. Ancien château fort des princes-comtes de Bentheim, autrefois place forte, prise par les Français en 1799. Le comté de Bentheim, autrefois Etat de l'empire d'Allemagne, a une étendue de 1,039 kil. carr. et une population de 34,850 hab.; il est occupé en grande partie par des pâturages, des marais et des tourbières; cependant, dans quelques cantons, on récolte du blé, du chanvre et du colza. Ce comté était, dans le principe, divisé en deux parties, dont l'une relevait directement de l'empire, et dont l'autre a été successivement un fief de l'évêque d'Utrecht, de la province d'Overyssel et du prince de Nassau-Orange. Les premiers comtes de Bentheim s'éteignirent en 1421. Leur héritier, Eberwyn de Guterswyk, et son petit-fils, ajoutèrent par mariage à ce comté les comtés de Steinfurt, de Tecklembourg et Rheda et autres domaines, qu'Arnold IV, fils d'Eberwyn IV, réunit en une seule main. Les fils d'Arnold IV firent un nouveau partage et fondèrent, au commencement du XVII[e] siècle, les trois lignes de Tecklembourg, de Bentheim et de Steinfurt. Celle de Bentheim ne tarda pas à s'éteindre et ses domaines revinrent à la ligne de Steinfurt qui, depuis, a pris le nom de Bentheim-Bentheim. En 1753, le comte Frédéric-Charles de Bentheim-Bentheim engagea le comté au Hanovre. En 1805, il devint une dépendance du grand-duché de Berg, et, en 1810, il fut incorporé dans le département français de la Lippe. En 1817, le roi de Prusse, qui est leur suzerain, a élevé les comtes de Bentheim au rang de princes.

Bentheim (VUE DU CHÂTEAU DE), par Jacob Ruysdaël. Le célèbre peintre hollandais a reproduit la vue de ce château dans plusieurs de ses paysages. Un des plus importants figure au musée de Rotterdam : on y voit une vallée bordée de grands rochers couverts de bois taillis et de chênes ; à droite, un chemin conduit à une colline élevée, que couronne le vieux manoir; les rayons du soleil, perçant d'épais nuages, viennent éclairer les murailles et glissent à travers les arbres et les rochers jusqu'au premier plan, où trois personnages se promènent le long de la Moselle. Ces trois figures qui, selon M. Viardot, représentent le Christ et les deux pèlerins d'Emmaüs, sont lourdement peintes. Ruysdaël, qui avait ordinairement recours au pinceau de l'un de ses confrères, pour exécuter les personnages de ses tableaux, n'a pas fait choix ici d'un collaborateur habile. Smith cite, comme une production d'une grande beauté, un paysage du musée d'Amsterdam, sauvage, accidenté, avec un torrent qui écume au premier plan, parmi des rocs et des troncs d'arbres brisés, et un grand bâtiment, assez semblable au château de Bentheim, situé à gauche sur une colline escarpée. Un berger et son troupeau suivent un sentier raboteux, sur le penchant d'une montagne. Un autre tableau de Ruysdaël, qui fait partie de la collection de M. Dutuit, et qui a figuré à l'Exposition rétrospective du Palais de l'Industrie, en 1866, offre beaucoup d'analogie avec le précédent. Le château de Bentheim, doré par les lueurs du soleil couchant, se dresse au fond du tableau sur une côte accidentée, au bas de laquelle coule une rivière. L'eau tombe en cascade au premier plan. A droite, s'élève un bouquet d'arbres. Il y a beaucoup d'harmonie et une grande finesse de tons dans cette peinture; mais le coloris est un peu froid.

BENTINCK (John-William), seigneur anglais, mort en 1709. Il avait été l'ami d'enfance du prince d'Orange. Lorsque celui-ci était atteint de la petite vérole et que cette maladie mettait ses jours en danger, les médecins conseillèrent de faire coucher dans son lit un jeune homme de santé robuste, espérant que les émanations d'un corps jeune et vigoureux produiraient une crise salutaire. Ce fut Bentinck qui rendit au prince ce périlleux service, dont il se montra toujours reconnaissant, même lorsqu'il fut monté sur le trône d'Angleterre.

BENTINCK (William-Henri CAVENDISH, lord PORTLAND), homme d'Etat, né à Oxford en 1738, mort en 1809. Il entra à la Chambre des lords en 1762, y fit une vive opposition au gouvernement et fut un de ceux à qui l'on attribuait les *Lettres de Junius.* Il fit partie du cabinet libéral présidé par Rockingham en 1765, eut la présidence du ministère de coalition qui conclut la paix avec les colonies américaines (1789), et se montra d'abord très-favorable à la Révolution française. Il accepta le portefeuille de l'intérieur en 1794, remplit une seconde fois les hautes fonctions de président du conseil en 1801, et, enfin, en 1807, celles de premier lord de la Trésorerie.

BENTINCK (William-Charles CAVENDISH), diplomate, gouverneur de l'Inde, deuxième fils du précédent, né en 1774, mort en 1839. Il fut, à vingt-neuf ans, gouverneur de Madras, commanda une brigade en Espagne contre les Français, en 1809, puis reçut la mission de se rendre en Sicile, comme ministre plénipotentiaire, auprès du roi Ferdinand. Suivant les instructions secrètes de sa cour, tout en garantissant l'île contre une invasion de Murat, il faisait tous ses efforts pour y rendre odieux les Bourbons de Naples, et y faire chérir la domination anglaise. Il y établit, dans ce but, une constitution libérale, en 1812. En 1814, il obligea la garnison française de Gênes à capituler, et, suivant la même politique, il promit aux Génois de rétablir l'ancien gouvernement républicain, sous la protection de l'Angleterre. Bientôt il fallut rendre Gênes au Piémont : lord Castlereagh en fut quitte pour désavouer le général diplomate. Bentinck a occupé le poste éminent de gouverneur général de l'Inde, de 1827 à 1833. La postérité lui tiendra compte des louables tentatives qu'il a faites pour abolir la coutume barbare qui oblige les veuves à se brûler sur le corps de leurs maris. Lord Bentinck ne cessa de professer les opinions les plus libérales.

BENTINCK (George-Frédéric CAVENDISH), célèbre protectionniste, fils cadet du précédent, né en 1802, mort en 1848. Il ne se fit connaître d'abord que par sa passion pour les courses de chevaux, et, bien que membre du parlement depuis 1827, il prit, jusqu'en 1845, peu de part aux affaires publiques. George Bentinck, après avoir professé les principes libéraux des whigs, adhéré à l'émancipation catholique et au bill de réforme, passa tout à coup dans le parti tory, et devint un des plus fermes soutiens de la politique de Robert Peel. Lorsqu'en 1845, ce dernier, sacrifiant aux intérêts de l'Angleterre les idées qu'il avait soutenues jusque-là, abandonna son parti et présenta une série de mesures pour l'abolition des lois restrictives du commerce des céréales, G. Bentinck fut vivement affecté de cette défection. Faisant aussitôt trêve à sa vie de plaisirs, il étudia toutes les questions de tarif qui allaient être discutées, et, grâce à une force de volonté extraordinaire, il acquit une connaissance approfondie des intérêts engagés dans la question du *free trade.* Son énergie, sa résolution, son activité, la fougue de son éloquence, le firent choisir pour chef de l'opposition protectionniste. C'est alors que, secondé par M. Disraéli, il soutint contre Robert Peel, dans le parlement, une lutte mémorable dans laquelle il succomba. Bien que vaincu sur la question des céréales et du remaniement des tarifs, Bentinck et ses amis ne réussirent pas moins à renverser le cabinet, en faisant repousser un bill sévère contre l'Irlande. L'indomptable adversaire du *free trade* obtint aussi un succès sur lord John Russell, en faisant écarter un bill qui avait pour objet d'égaliser les droits sur les sucres des colonies anglaises et sur les sucres étrangers. G. Bentinck mourut, quelques mois après, d'une attaque d'apoplexie.

BENTINCKIE s. f. (bain-tin-kî — de Bentinck, n. pr.) Bot. Genre de plantes de la famille des palmiers, tribu des borassinées, ne comprenant qu'une seule espèce, élégant palmier des Indes orientales, qui ressemble à un bambou.

BENTIVOGLIO, ancienne famille italienne, qu'on croit issue d'un bâtard de l'empereur Frédéric II, et qui a contracté des alliances avec les rois d'Aragon, les ducs de Milan et d'autres maisons souveraines : — Jean BENTIVOGLIO, patricien puissant de la ville de Bologne, s'empara de cette ville en 1301, et fut tué dans un combat peu de temps après. Ses descendants, un moment dépouillés de la souveraineté qu'il avait conquise, reprirent le pouvoir, et Annibal BENTIVOGLIO gouverna Bologne de 1438 jusqu'en 1445, époque où il périt assassiné. — Jean BENTIVOGLIO, fils d'Annibal, lui succéda au gouvernement, se maintint longtemps contre les efforts de César Borgia, et finit par succomber dans la lutte contre le pape Jules II (1508). Sa famille fut obligée de s'expatrier. Une partie alla s'établir à Ferrare, où elle se perpétua, et où elle produisit deux cardinaux, Gui BENTIVOGLIO, mort en 1644 (v. ci-dessous), et Corneille BENTIVOGLIO, créé cardinal en 1719 (v. ci-dessous). Une autre se fixa d'abord à Milan, d'où elle passa également à Ferrare, et donna le jour à Hercule BENTIVOGLIO, mort en 1573, un des meilleurs poëtes italiens de son époque V. ci-dessous.

BENTIVOGLIO (Hercule), poëte italien, né à Bologne en 1506, d'une famille illustre qui, pendant tout le XV[e] siècle, donna des souverains à cette ville; mort en 1573. Il fut employé par le duc de Ferrare dans des négociations importantes, et se fit surtout connaître par des poésies qu'on a placées quelquefois après celles de l'Arioste. Ses œuvres ont été publiées (en ital.) à Paris (1719). Elles se composent de sonnets, d'églogues, de satires et de comédies.

BENTIVOGLIO (Corneille), né à Ferrare en 1688, mort en 1732, était fils d'Hippolyte Bentivoglio, qui, tout en suivant la carrière des armes, s'était adonné à la poésie et avait composé plusieurs pièces de théâtre. Corneille entra dans les ordres, devint prélat domestique de Clément XI, archevêque de Carthage, fut envoyé en qualité de nonce près de Louis XIV, et, après avoir été élevé au cardinalat en 1713, il fut nommé légat *à latere* dans la Romagne. Littérateur et savant distingué, le cardinal Bentivoglio a laissé une traduction en vers de la *Thébaïde* de Stace, des sonnets, des discours, etc.

BENTIVOGLIO (Gui), de la même famille que le précédent, cardinal, historien et politique habile, né à Ferrare en 1579, mort en 1644. Paul V, après l'avoir créé archevêque de Rhodes, l'envoya comme nonce apostolique en Flandre (1607), puis en France (1617). Esprit délié, souple et adroit, il sut tellement plaire à Louis XIII, que ce prince lui donna le titre de protecteur des affaires de France auprès du saint-siége. Nommé cardinal en 1621, il captiva toute la confiance d'Urbain VIII, et mourut au moment où le conclave, assemblé pour donner un successeur à ce pape, allait probablement porter sur lui son choix. On a de lui une *Histoire de la guerre de Flandre,* des *Relations* de ses nonciatures, des *Lettres* et des *Mémoires sur sa vie.* Ces ouvrages ont été traduits en français. Les deux premiers sont d'assez bons modèles du genre historique, mais manquent de profondeur et trahissent un parti pris d'ultramontanisme, qu'exigeait la position de l'auteur.

BENTKOWSKI (Félix), littérateur polonais, né en 1781, mort en 1852. Il fut longtemps professeur de bibliographie et d'histoire, au lycée de Varsovie, puis bibliothécaire et doyen de la faculté des lettres, et enfin garde général des archives du royaume de Pologne. Il traduisit en polonais l'*Histoire de la civilisation* de M. Guizot, et publia lui-même une *Introduction à l'histoire générale;* mais son ouvrage le plus important est son *Histoire de la littérature polonaise* (1814, 2 forts vol. in-8°).

BENTLEY (LONG-), ville et paroisse d'Angleterre, comté de Northumberland, à 5 kil. N.-E. de Newcastle, sur la Tyne; 11,311 h. Houillères, fonderies, fabriques de couperose et de poudre à canon.

BENTLEY (Richard), savant critique et philologue anglais, né en 1661 à Oulton, dans le comté d'York, mort en 1742. En 1692, il remporta le prix fondé par Boyle, en faveur de celui qui prononcerait huit sermons dans le cours d'une année pour la défense de la religion naturelle et révélée; fut nommé bi-

bliothécaire de Saint-James en 1693, professeur au collége de la Trinité à Cambridge en 1700, et, l'année suivante, archidiacre d'Ely. On a de lui des *Observations critiques sur* les deux premières pièces d'*Aristophane*, une *Dissertation sur les épîtres de Thémistocle, Socrate, Euripide, Phalaris, et sur les Fables d'Esope*, où il démontrait que ces ouvrages sont apocryphes; des éditions très-estimées d'Horace (son chef-d'œuvre), de Térence et de Phèdre; des *Remarques sur le discours de la liberté de penser* de Collins, etc. La vie de Bentley ne fut qu'une série de querelles littéraires, où il ne fit pas toujours estimer la modération de son caractère, mais où il déploya autant d'ardeur que de capacité. Sa correspondance a été publiée sous le titre de *Rich. Bentleii et doctorum virorum epistolæ*, etc. (Londres, 1807 in-4o).

BENTLEY-PRIORY, hameau d'Angleterre, comté de Middlesex, célèbre par son château, qui renferme de précieux monuments d'art et qui fut la dernière résidence de la princesse Adélaïde.

BENTON, nom de plusieurs comtés des Etats-Unis d'Amérique : un dans la partie occidentale de la péninsule de la Floride, ch.-l. Melendez; autre dans la partie N.-E. de l'Etat d'Alabama, ch.-l. Jacksonville; autre, dans le N.-O. de l'Arkansas, ch.-l. Bentonville; autre dans le Tennessee, ch.-l. Camden; autre, dans l'Indiana, ch.-l. Oxford; autre, dans l'Etat de Missouri, ch.-l. Warsow. De plus, un très-grand nombre de villages et hameaux portent encore, aux Etats-Unis, le nom de Benton.

BENTON (Thomas Hart), homme d'Etat et orateur américain, né à Hillsborough (Etat de la Caroline du Nord), en 1782, mort en 1853. Elève du collége de Chapel-Hill, il quitta cette institution sans prendre de diplôme de sortie et se livra immédiatement à l'étude des lois, dans le collége Guillaume-et-Marie (Etat de Virginie), sous M. Saint-George Tucker. En 1810, il entra dans l'armée des Etats-Unis; mais il résigna bientôt sa commission de lieutenant-colonel pour se rendre à Nash-(ville Etat de Tennessee), où il commença la pratique du barreau. Peu de temps après, il s'établit à Saint-Louis, capitale de l'Etat, et y fonda un journal. C'est en entrant dans le journalisme que les hommes d'Etat, en Amérique, inaugurent, pour la plupart, leur carrière politique. En 1820, il fut élu au sénat des Etats-Unis. Comme le Missouri ne fut admis dans l'Union que le 10 août 1821, il s'écoula encore plus d'un an avant que M. Benton pût occuper le siége qui lui avait été donné par l'estime des citoyens de son Etat. Dès qu'il parut au sénat fédéral, il prit une part prépondérante dans les délibérations de ce corps. Son talent d'orateur, sa science profonde l'avaient, sans transition, porté au premier rang parmi cette phalange d'hommes illustres dont, à cette époque, le congrès américain pouvait à bon droit s'honorer. Réélu cinq fois au sénat, ce qui lui fit conserver son siége pendant trente années consécutives (1821-1851); choisi, à toutes les sessions, comme président des comités les plus importants, il inspira souvent les actes du gouvernement, sans accepter pour lui-même aucune charge dans l'Etat, et fut, en particulier, l'un des principaux conseillers et des plus fermes soutiens des administrations des présidents Jackson et van Buren. Le peuple du Missouri le considéra longtemps comme son phare et son apôtre et, pour lui enlever cette confiance, qu'il méritait si bien d'ailleurs, il fallut de puissantes intrigues et de longs et persévérants efforts. Mais rien n'est éphémère comme la popularité; et l'on peut encore, à bon droit, s'étonner que celle de M. Benton se soit aussi longtemps maintenue. Il avait servi le Missouri pendant trente ans, sans interruption; cette faveur inouïe lui avait fait beaucoup d'ennemis et surexcitait surtout ceux qui ambitionnaient pour eux-mêmes les honneurs attribués à M. Benton. Il succomba à la fin, sous des attaques sans cesse renouvelées, et vit sa candidature au sénat (1851) repoussée par le peuple qui l'avait tant aimé. M. Benton était remarquable par ses connaissances aussi variées que solides, sa volonté de fer, son esprit pratique et sa merveilleuse mémoire. Jamais, en s'adressant à la chambre, il n'a cherché les effets oratoires; il ne tenait pas à passionner son auditoire. Sa dialectique serrée, l'aridité de ses argumentations faisaient qu'on l'écoutait peu; mais on le lisait toujours avec une avidité extrême, et ses discours n'ont jamais manqué d'exercer sur les affaires du pays une influence décisive. M. Benton fut envoyé au trente-septième congrès des Etats-Unis, comme représentant du district de Saint-Louis. En 1856, il soutint l'élection de Buchanan à la présidence, bien que le général Fremont, son gendre, eût posé sa candidature. Dans les dernières années de sa vie, Benton a composé et publié, sous le titre de *Trente ans* ou *Histoire des actes du gouvernement américain de 1820 à 1850* (New-York, 1853-54, 2 vol.), des mémoires pleins d'intérêt et qui contiennent, outre la plupart de ses discours, des détails et des documents précieux sur les événements politiques auxquels il a été mêlé.

BENTSCH. V. Bennisch.

BENTURONG s. m. (bain-tu-rongh). Mamm. V. ictide.

BENUCCI (Vincenzo), graveur italien contemporain, a reproduit au burin plusieurs œuvres capitales d'anciens maîtres, notamment : une *Madone couronnée par l'Enfant Jésus*, d'Al. Allori; une *Sainte Famille*, de D. Beccafumi; le même sujet, d'après Vasari; *Moïse*, d'après Carlo Dolci; la *Prière au Jardin des Oliviers*, d'après Girolamo da Carpi; *Saint Jacques*, d'après le Garofalo; *Sainte Catherine*, d'après Fr. Ghirlandajo; le portrait de don Garzia de Médicis, d'après Al. Allori, et plusieurs autres portraits.

BENVENUTI (Charles), savant italien, né à Livourne en 1716, mort en 1789. Il entra dans l'ordre des jésuites, et, après avoir enseigné la philosophie à Fermo, il professa les mathématiques et la philosophie à Rome. Après la suppression de l'ordre des jésuites, il fit paraître, sous le titre de *Réflexions sur le jésuitisme*, un écrit piquant qui le fit exiler de Rome. Il se retira alors auprès du roi Stanislas Poniatowski, qui le nomma son théologien. On a de lui, en latin, un *Abrégé de la physique générale* (1754); une *Dissertation sur la lumière*, etc.

BENVENUTI (Joseph), médecin italien, né vers 1728, dans l'Etat de Lucques. Il a laissé un assez grand nombre d'écrits, la plupart en latin, sur le traitement des fièvres épidémiques et sur d'autres sujets de médecine et de physique.

BENVENUTI (Pietro), peintre italien, né à Arezzo en 1769, mort à Florence en 1844. Il devint directeur de l'Académie des beaux-arts de cette dernière ville et jouit, dans toute l'Italie, d'une très-grande réputation. Il fut chargé par le gouvernement toscan de l'exécution de plusieurs travaux importants, entre autres de la décoration du Salon d'Hercule, au palais Pitti. Mais son œuvre la plus considérable fut la coupole de la chapelle des Médicis, qu'il peignit à fresque et dans laquelle il représenta, dans des dimensions colossales, huit scènes empruntées à l'Ancien et au Nouveau Testament, quatre *Prophètes* et quatre *Evangélistes*. Ces peintures, auxquelles il ne consacra pas moins de sept années de travail (1829-1836), se distinguent par la correction du dessin et une assez grande force de coloris; mais le style manque d'originalité et de noblesse. On voit des tableaux de cet artiste dans les principales galeries de Florence : un *Enfant et un chien* et le *Serment des Saxons*, au palais Mozzi; la *Mort d'Ugolin*, au palais Gherardesca; *Pyrrhus tuant Priam*, au palais Corsini; etc. Dans d'autres villes d'Italie, on remarque les ouvrages suivants : le *Sacré Cœur de Jésus*, dans l'église des Servites, à Sienne; la *Samaritaine*, dans l'église de Montale; une *Judith*, dans la cathédrale d'Arezzo, et une fresque représentant la *Justice et la Paix*, dans le palais de l'évêché de la même ville, ouvrage exécuté en 1798. Benvenuti fit un grand nombre de portraits, notamment celui de Boccace, peint à fresque dans la maison du poëte à Certaldo. Son propre portrait figure dans la célèbre collection iconographique du musée des Offices.

BENVENUTO (Giovanni Battista), peintre italien, né à Ferrare vers 1480, mort en 1525. Il était fils d'un jardinier, ce qui lui a valu son surnom d'*Ortolano*. Il apprit, en étudiant les œuvres de Raphaël, à donner de la correction à son dessin. Ses toiles, où l'on remarque une bonne entente de la perspective et un excellent coloris, se trouvent en assez grand nombre, surtout à Ferrare et à Rome.

BENVENUTO CELLINI, célèbre artiste italien. V. Cellini (Benvenuto).

Benvenuto Cellini, drame en cinq actes et en huit tableaux, par M. Paul Meurice. V. Cellini (Benvenuto).

Benvenuto Cellini, opéra en deux actes, paroles de MM. Léon Wailly et Auguste Barbier, musique de M. Hector Berlioz. V. Cellini (Benvenuto).

BENVENUTO de Sienne, peintre italien, florissait dans la seconde moitié du XVe siècle. On n'a pas de renseignements biographiques sur cet artiste, dont on voit une assez belle *Nativité*, signée de 1470, dans l'oratoire de Saint-Charles, attenant à la cathédrale de Volterre. Cette peinture a malheureusement été noircie par la fumée des cierges.

BENVOGLIENTI (Hubert), historien italien, né à Vienne en 1668, mort en 1733. Egalement versé dans la connaissance des langues et de l'histoire, et possesseur d'une fortune considérable, il ouvrit sa maison et sa bourse aux savants, particulièrement à ceux qui cultivaient l'histoire et la philologie. Apostolo Zeno, Salvini, Grandi, Muratori, etc., se sont servis avec profit des travaux de Benvoglienti, dont plusieurs ont été insérés dans les *Notizie degli Arcadi morti*.

BENWELL, comm. d'Angleterre, comté de Northumberland, à 3 kil. O. de Newcastle, à 427 kil. de Londres, sur la Tyne; 1,637 h. Mines de houille, les plus anciennes de l'Angleterre. Dans le XVIIIe siècle, une de ces mines ayant pris feu brûla pendant trente ans comme un volcan.

BENY-ANASCH ou **BENI-ANEYZEH**, tribu de juifs indépendants, en Arabie, au N.-E. de Médine, où ils occupent une ville du nom d'Aneyzeh. Comme les Bédouins, ils sont gouvernés par des cheiks, et se livrent au pillage.

BENY-BOCAGE (LE), bourg de France (Calvados), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kil. N. de Vire; pop. aggl. 274 hab. — pop. tot. 886 hab. Commerce de grains, bestiaux, chevaux.

BENY-SOUEYF ou **BENISOUÉF**, ville de la Moyenne-Egypte, ch.-l. de la prov. de son nom, sur la rive gauche du Nil, à 92 kil. S.-O. du Caire. Palais et résidence du gouverneur; fabrication de toiles, d'étoffes de laine et de tapis. Aux environs, dattes, riz et lin. La prov. de Beny-Soueyf, arrosée par le Nil, a une population d'environ 185,000 h.

BENZAMIDE s. f. (bain-za-mi-de — de *benzoïle* et *amide*). Chim. Substance de la classe des amides, dont la formule est celle du benzoate d'ammoniaque, moins les éléments d'une proportion d'eau.

— **Encycl.** La *benzamide* a pour formule $C^{14}H^7O^2Az$. Elle a été découverte par MM. Liebig et Wœhler. En admettant dans cette substance l'existence du composé AzH^2, qui paraît dans bien des cas se comporter comme un corps simple, et auquel on a donné le nom d'*amidogène*, la *benzamide* devient un amidure de benzoïle, correspondant au chlorure. De plus, la *benzamide* ne diffère du benzoate d'ammoniaque, $AzH^3,HO,C^{14}H^5O^3$, que par 2 équivalents d'eau, et on peut, en conséquence, la considérer comme une véritable amide; alors sa formule devient $C^{14}H^5O^2,AzH^2$.

La benzamide cristallise en prismes droits rhomboïdaux, fusibles à 115o, volatils, solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther; elle est décomposée par les acides et les alcalis en acide benzoïque et en ammoniaque.

La *benzamide* contracte des combinaisons peu stables avec le brôme et avec l'acide chlorhydrique; comme elle se combine aussi avec l'oxyde de mercure, on voit que ses fonctions chimiques ne sont pas de nature à être bien définies. On peut la préparer par différents procédés; on l'obtient ordinairement en traitant le chlorure de benzoïle par l'ammoniaque :

$$C^{14}H^5O^2Cl + AzH^3 = Hl + C^{14}H^5O^2,AzH^2.$$

BENZAMIQUE adj. (bain-za-mi-ke — de *benzamide*). Chim. Qualification donnée à une combinaison acide de benzamide et d'oxygène: *Une solution alcoolique de l'acide* benzamique, *soumise à un courant d'acide nitreux, se prend en une masse de cristaux aciculaires d'un jaune clair.* (Acad. des Sciences.)

— **Encycl.** *L'acide benzamique* a pour formule $C^{14}H^6AzO,^3HO$. Il peut être considéré comme une amide benzoïque acide. Il se présente sous la forme de mamelons blancs, inodores, fusibles, solubles dans l'eau, l'alcool et l'éther. La dissolution aqueuse d'acide benzoïque s'altère à l'air. Le chlore y produit un précipité brun, qui se dissout dans l'alcool avec une couleur violette. L'acide sulfurique et l'acide azotique donnent avec l'acide *benzamique* des combinaisons cristallisables :

$$C^{14}H^6AzO^4,SO^3,3HO$$

$$C^{14}H^6AzO^3,AzO^5,2HO.$$

L'acide azotique bouillant le transforme en acide carbozotique. L'acide azoteux donne de l'acide oxybenzoïque, $C^{14}H^6O^6$. Le cyanogène donne un précipité jaune.

L'*acide benzamique* se prépare en faisant bouillir une dissolution alcoolique de nitrobenzoate d'ammoniaque saturée d'hydrogène sulfuré. La liqueur verdit, se trouble et dépose du soufre; on filtre, on évapore à consistance sirupeuse et on verse de l'acide acétique, qui met en liberté l'*acide benzamique.* Enfin l'*acide benzamique* peut aussi s'unir aux acides et former des sels. On connaît un chlorhydrate d'*acide benzamique*, un bromhydrate et aussi un chloroplatinate d'*acide benzamique*.

BENZANILIDE s. f. (bain-za-ni-li-de — de *benzoïque* et d'*anilide*). Chim. Substance dont la formule est $C^{26}H^{12}AzO^2$ et qui s'obtient en dissolvant à chaud l'acide benzoïque-anhydre dans l'anilide, ou bien encore en faisant passer du chlorure de benzoyle sur de l'anilide.

— **Encycl.** Cette substance est sous forme de lames nacrées. Elle se décompose à une température élevée. Fondue avec de la potasse, elle produit du benzoate de potasse et de l'aniline.

BENZELIUS, famille célèbre dans l'histoire de l'Eglise de Suède. Le premier, Eric, né en 1642, mort en 1709, fut le père des deux autres; étant évêque de Strengnes, il enseigna à Charles XII la théologie et l'histoire ecclésiastique; il devint ensuite archevêque d'Upsal, et dirigea l'édition de la Bible en suédois, qui fut faite en 1703 par ordre du même Charles XII. — Le second, nommé aussi Eric, né en 1675, mort en 1743, fut aussi archevêque d'Upsal. Il était profondément versé dans la connaissance des langues et des antiquités. On lui doit, entre autres ouvrages : *Monumenta sueco-gothica*, et *Ulphilas illustratus*, savant commentaire que l'on consulte encore aujourd'hui avec fruit. En sa qualité de primat du royaume, il présida aux funérailles de la reine Ulrique-Eléonore et prononça l'oraison funèbre de cette princesse. Il fut aussi l'un des fondateurs de l'Académie des sciences érigée à Upsal en 1720. — Le troisième, Henri, né en 1689, mort en 1759, succéda à son frère sur le siége d'Upsal, et se fit un nom comme helléniste et orientaliste.

BENZEL-STERNAU (Ernest-Chrétien, comte de) homme d'Etat et littérateur allemand, né à Mayence en 1767, mort en 1832. Il remplit diverses fonctions politiques à Erfurth, à Carlsruhe, à Bade et à Francfort, et, sur la fin de sa vie, il abandonna la foi catholique pour entrer dans l'Église évangélique. Comme littérateur, c'est un des écrivains les plus humoristiques de l'Allemagne. Il a publié des romans, des nouvelles, des contes et des proverbes dramatiques, où règne constamment un genre d'esprit fécond en saillies inattendues. Son *Veau d'or* est celui de tous ses ouvrages qui eut le plus grand succès.

BENZENBERG (Jean-Frédéric), savant physicien et publiciste allemand, né à Schœller en 1777, mort en 1846. Il abandonna l'étude de la théologie pour s'adonner entièrement à celle des sciences physiques et mathématiques, voyagea en Allemagne et en France, et devint, en 1805, professeur de physique et d'astronomie au lycée de Dusseldorf. Ayant été chargé en 1807 de la direction des opérations cadastrales pour la triangulation de la Bavière, il créa, vers cette époque, une école spéciale pour former des arpenteurs. Lors de la chute de Napoléon, contre lequel il s'était toujours prononcé, Benzenberg se rendit à Paris (1825), où il s'occupa surtout d'économie politique, et se fit publiciste. Ce savant, dont les idées étaient libérales, devint membre des états de la province Rhénane et légua, en mourant, à Dusseldorf, un observatoire qu'il avait fait construire à Bilks.

Ses principaux ouvrages sont un *Manuel de géométrie* (1810); un *Essai sur la rotation de la terre* (1845); et de nombreux écrits politiques conçus dans un esprit sagement libéral, notamment *Vœux et espérances d'un Rhénan* (1815); *Du commerce et de l'industrie, des impôts et des douanes* (1819); *De la constitution des Etats de l'Allemagne.*

BENZHYDRAMIDE s. f. (bain-zi-dra-mi-de — de *benzamide*, et du gr. *udôr*, eau). Chim. Corps cristallin que l'on trouve dans l'huile d'amandes amères.

— **Encycl.** Lorsqu'on traite l'essence d'amandes amères brute par l'ammoniaque caustique, on produit un corps isomère avec l'hydrobenzamide et qui a été nommé *benzhydramide.* Cette substance cristallise en aiguilles brillantes, fusibles, insolubles dans l'eau, peu solubles dans l'alcool et très-solubles dans l'éther. L'acide chlorhydrique la transforme en acide cyanhydrique, en chlorhydrate d'ammoniaque et en essence d'amandes amères. Sa formule est celle de l'hydrobenzamide : $C^{16}H^{18}Az^2$.

BENZILATE s. m. (bain-zi-la-te — rad. *benzile*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide benzilique avec une base.

BENZILE s. m. (bain-zi-le — rad. *benzoïne*). Corps qui s'obtient en faisant passer un courant de chlore dans la benzoïne fondue. On écrit aussi benzyle.

BENZILIQUE adj. (bain-zi-li-ke — de *benzile*). Chim. Se dit d'un acide que l'on trouve dans une solution de benzilate de potasse : *Acide* benzilique.

BENZIMIDE s. f. (bain-zi-mi-de — rad. *benzoïde*). Chim. Substance que l'on obtient en distillant certaines essences d'amandes amères, et en traitant par l'alcool l'huile qui forme le résidu de l'opération.

— **Encycl.** La *benzimide* a pour formule $C^{28}H^{11},AzO^4$. Elle a été découverte par Laurent. On la rencontre dans l'essence d'amandes amères brute. Cette substance est blanche, pulvérulente, fusible, peu soluble dans l'acool et l'éther. L'acide sulfurique la dissout en la colorant en bleu; traitée par l'acide chlorhydrique, elle donne du chlorhydrate d'ammoniaque et de l'essence d'amandes amères.

BENZINE s. f. (bain-zi-ne). Chim. Huile volatile produite par la cristallisation de l'acide benzoïque : *Le moyen le plus simple consisterait à en revenir à l'huile pyrogénée de caoutchouc, à s'en tenir à la* benzine *ou à l'essence de térébenthine, qui pourraient remplir le même rôle.* (L. Figuier.)

— Comm. Benzine impure et nauséabonde, que l'on extrait du goudron, de la houille, et qui sert à détacher les habits : *Divers inventeurs ou fabricants ajoutent leur nom à celui de la* benzine *qu'ils produisent :* benzine-*Colas*, benzine-*Person. L'essence de térébenthine, la* benzine-*Colas, furent ensuite employées avec quelques avantages* (L. Figuier.)

— **Encycl.** Cet hydrocarbone est encore quelquefois désigné sous les noms de *phène* ou *benzole;* on le représente par la formule $C^{12}H^6$. C'est un liquide incolore, d'une saveur sucrée, d'une odeur agréable et éthérée, lorsqu'il est pur. Sa densité est de 0,85; celle de sa vapeur est 2,378. Il bout à 86o et se prend à 0o en une masse cristallisée blanche. La *benzine* est insoluble dans l'eau, mais soluble dans l'alcool, l'éther et l'esprit-de-bois. Elle dissout l'iode, le soufre et le phosphore, mais non le brome. Elle dissout aussi une foule de substances organiques, telles que les huiles, la cire, le caoutchouc, la gutta-percha; elle est employée avec succès dans l'art du dégraisseur. Elle brûle avec une flamme fuligineuse et éclairante.

Pour l'obtenir pure, il faut l'extraire de l'acide benzoïque distillé avec trois fois son poids de chaux vive. La distillation donne un

produit liquide, qu'on lave avec de la potasse et ensuite avec de l'eau, et que l'on dessèche avec du chlorure de calcium. Lorsqu'on distille du goudron, le produit obtenu à 80° est de la *benzine*. Celle que l'on vend pour enlever les taches de graisse des vêtements provient de la distillation de la houille.

Une partie de l'hydrogène de la *benzine* peut être remplacée par de l'hypoazotide; dans ce dernier cas, elle passe à l'état de *nitrobenzine* $C^{12}H^{5}AzO^{4}$ ou de *binitro-benzine* $C^{12}H^{4}Az^{2}O^{8}$, suivant quelle change une ou deux molécules d'hydrogène pour autant de molécules de vapeurs nitreuses.

L'acide sulfurique, par son action sur la *benzine*, produit aussi des composés connus sous les noms de *sulfobenzine* et *acide sulfobenzinique*.

— Photogr. La *benzine* est employée dans la composition des vernis que l'on applique à chaud sur les négatifs sur verre, pour les préserver. Dissolvant parfait des résines, elle offre cependant l'inconvénient de se ramollir sous la chaleur des rayons solaires, et de former alors un vernis qui peut coller les feuilles positives sur le négatif et occasionner ainsi des accidents irrémédiables. Les vernis négatifs à base d'alcool ou de chloroforme sont, sous ce rapport, préférables. La *benzine*, mêlée à des essences végétales, est également le dissolvant du bitume de Judée que l'on coule en couche mince sur les plaques de métal qui doivent être gravées par la méthode héliographique. Il faut qu'elle soit fraîchement préparée; sans cela, elle rend le vernis insensible à la lumière.

BENZIO (Tryphon), poëte italien, né à Assise vers le commencement du XVI^e siècle, et qui vivait encore en 1571. Il remplit près de plusieurs papes, notamment près de Jules II, les fonctions de secrétaire, et s'acquitta avec habileté de plusieurs missions importantes dont il fut chargé en 1537, en 1541 et en 1546. D'une laideur repoussante, velu, contrefait, ayant de longues dents et joignant à ces difformités la malpropreté la plus incroyable, Benzio a été fréquemment comparé à un loup et à un sanglier; mais cette comparaison ne s'adressait nullement à l'homme intérieur. Plein de gaieté, de probité, de tolérance philosophique, et du commerce le plus agréable, il s'était fait un *grand nombre d'amis*, qui l'avaient surnommé le *Socrate de Rome*. Benzio a laissé un assez grand nombre de pièces de poésie italienne et latine, qui se trouvent dispersées dans plusieurs recueils surtout dans les *Rime di diversi nobili poeti toscani*.

BENZOATE s. m. (bain-zo-a-te — rad. *benzoïque*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide benzoïque avec une base : BENZOATE *d'ammoniaque*. BENZOATE *de chaux*.

— **Encycl.** Les *benzoates* alcalins sont employés dans l'analyse pour séparer le peroxyde de fer du protoxyde. Dans les *benzoates* neutres, l'oxygène de l'acide est triple de celui de la base. Il existe des *benzoates* acides et des *benzoates* basiques. Soumis à l'action de la chaleur, tous les *benzoates* se décomposent en donnant des produits variables, suivant la nature de la base du sel. Lorsqu'on distille du *benzoate* de chaux, par exemple sur un excès de chaux, on obtient de la *benzine*, de la *benzone* :

$$C^{14}H^{6}O^{4} + 2CaO = 2(CaO,Co^{2}) + C^{12}H^{6}$$
Benzine.

$$C^{14}H^{5}O^{3},CaO = CaO,Co^{2} + C^{13}H^{5}O.$$
Benzone.

Le *benzoate* d'ammoniaque soumis à la distillation fournit de l'eau et un produit azoté, liquide et volatil, appelé *benzonitryle*, on a :

$$C^{14}H^{6}O^{4},AzH^{3},HO = 4HO + C^{14}H^{5}Az.$$

Ce dernier produit peut être considéré comme le cyanure de phényle. Le *benzoate* d'ammoniaque, en perdant seulement 2 équivalents d'eau, se change en une amide, la benzamide, $C^{14}H^{5}O^{2}AzH^{2}$.

Voici les formules des *benzoates* les mieux connus.

Benzoates de potasse. .	$KO,C^{14}H^{5}O^{3},HO$ / $KO(C^{14}H^{5}O^{3})^{2}$
— d'ammoniaque .	$AzH^{3},HO,C^{14}H^{5}O^{3}$
— de chaux. . .	$CaO,C^{14}H^{5}O^{3}4HO$
— de cuivre. . .	$CuO,C^{14}H^{5}O^{0},HO$
— de plomb. . .	$TbO,C^{14}H^{5}O^{3},HO$
— d'argent . . .	$AgO,C^{14}H^{5}O^{3}$.

BENZOÈNE s. f. (bain-zo-è-ne). Chim. Liquide obtenu par la distillation sèche du baume de tolu. Il a pour formule $C^{14}H^{8}$.

BENZOÏLE s. m. (bain-zo-i-le). Chim. Composé non isolé de carbone, d'oxygène et d'hydrogène, que les chimistes admettent dans l'acide benzoïque et dans l'essence d'amandes amères. V. BENZOYLE.

BENZOIN, s. m. V. BENJOIN.

BENZOÏNAM s. m. (bain-zo-i-namm — rad. *benzoïne*). Chim. Substance qui a pour formule $C^{28}H^{12}AzO$, et qui se forme quand on abandonne un mélange de benzoïne, d'alcool absolu et d'ammoniaque, pendant plusieurs mois : *Le* BENZOÏNAM *est cristallin, insoluble dans l'eau, soluble, dans l'acide sulfurique, l'alcool, l'éther et l'huile de pétrole.*

BENZOÏNAMIDE s. f. (bain-zo-i-na-mi-de — de *benzoïnam*, et du gr. *eidos*, aspect). Chim. Substance que l'on obtient en exposant à une douce chaleur un mélange de benzoïne et d'ammoniaque.

— **Encycl.** La *benzoïnamide*, appelée encore *azobenzoïne*, a pour formule $C^{12}H^{18}Az^{2}$. Elle est blanche et soyeuse, presque insoluble dans l'alcool et l'éther. Elle est isomérique avec l'hydrobenzamide et la benzhydramide.

BENZOÏNE s. f. (bain-zo-i-ne). Chim. Camphre qui se forme en quelques circonstances dans l'huile d'amandes amères, et qui est regardé comme un hydrure de benzoyle isomérique de l'essence d'amandes amères.

— **Encycl.** Ce corps, découvert par MM. Robiquet et Boutron, est isomérique avec l'essence d'amandes amères ; il a pour formule $C^{14}H^{6}O^{2}$; d'autres chimistes doublent cette formule, qui devient alors $C^{28}H^{12}O^{4}$. Cette substance cristallise en prismes incolores transparents ; elle n'a ni saveur ni odeur. Lorsqu'on la fait passer à travers un tube de porcelaine chauffé au rouge, elle éprouve une transformation isomérique et donne naissance à de l'essence d'amandes amères. Traitée par le chlore, elle ne se comporte pas comme l'essence d'amandes amères; elle perd l'équivalent d'hydrogène et forme un nouveau corps, le *benzyle*, $C^{14}H^{5}O^{2}$.

La *benzoïne*, traitée par une solution alcoolique de potasse, donne du benzylate de potasse :

$$2(C^{14}H^{6}O^{2}) + KO,HO = KO,C^{28}H^{11}O^{5} + 2H$$
Benzoïne. Benzylate de potasse.

La potasse en fusion produit du benzoate de potasse :

$$2(C^{14}H^{6}O^{2}) + 2KO,HO = 2(KO,C^{14}H^{5}O^{3} + 4H.$$
Benzoïne. Benzoate de potasse.

La *benzoïne* s'obtient en soumettant l'essence brute d'amandes amères à l'action de la potasse, du carbonate de baryte, du sulfate ou du cyanure de potassium.

BENZOÏQUE adj. (bain-zo-i-ke). Chim. Qualification donnée à un acide que l'on extrait du benjoin et de diverses autres substances : *Acide* BENZOÏQUE. *C'est l'acide* BENZOÏQUE *qui se dégage, et qui aromatise l'air, dans l'encens et les parfums préparés qu'on brûle.* (Fourcroy.) ‖ *Éther benzoïque*, Ether que l'on obtient par la distillation d'un mélange d'alcool, d'acide benzoïque et d'acide chlorhydrique.

— **Encycl.** L'*acide benzoïque* fait partie des acides à radical $C^{n}H^{n} - 9O^{2}$. Tous ces acides sont solides et cristallisés à la température ordinaire. Ils se subliment par la chaleur et sont peu solubles dans l'eau froide. Ils se rattachent aux alcools à radical $C^{n}H^{n} -^{7}$ d'où ils dérivent par oxydation ; leur formule générale est :

$$\left.\begin{matrix} C^{n}H^{n9} - O^{2} \\ H \end{matrix}\right\} 2O$$

Ils sont monoatomiques et on les appelle *acides* aromatiques ; en présence de la chaux, ils donnent des carbures d'hydrogène de la forme $C^{n}H^{n} -^{6}$.

Jusqu'à présent, on n'en connaît que trois.

L'acide *benzoïque*. . .	$C^{14}H^{6}O^{4}$
— toluique . . .	$C^{16}H^{8}O^{4}$
— cuminique . .	$C^{20}H^{12}O^{4}$.

L'*acide benzoïque* se rencontre dans plusieurs substances naturelles, et notamment dans le benjoin et le baume de tolu. On le trouve aussi dans les urines putréfiées des herbivores. Les anciens chimistes lui donnaient le nom de *fleur* de *benjoin*. L'*acide benzoïque anhydre* a pour formule $C^{14}H^{5}O^{3}$. Il a été découvert par Gerhard. Il cristallise en prismes obliques, volatils, insolubles dans l'alcool et l'éther. L'eau bouillante le convertit en acide hydraté, $C^{14}H^{5}O^{3},HO$. On obtient l'*acide benzoïque anhydre* en chauffant à 130° un mélange à équivalents de chlorure de benzoyle et de benzoate de soude desséché. Il se produit du chlorure de sodium et de l'acide benzoïque :

$$C^{14}H^{5}O^{2}Cl + C^{14}H^{5}O^{3},NaO. = NaCl + 2(C^{14}H^{5}O^{3}).$$
Chlorure de benzoïle. Benzoate de soude. Acide benzoïque anhydre.

L'*acide benzoïque hydraté* $C^{14}H^{5}O^{3},HO$ est blanc, solide; il cristallise en aiguilles hexagonales; pur, il est inodore; il fond à 120° et se sublime en partie à 145°. Il bout à 239°. Sa densité de vapeurs est 4,26. Il se dissout dans 25 parties d'eau bouillante et dans 200 parties d'eau froide. Il est très-soluble dans l'alcool et l'éther. Sa saveur est brûlante; il est très-inflammable. Au rouge, il se dédouble en acide carbonique et en benzine :

$$C^{14}H^{5}O^{3},HO = 2CO^{2} + C^{12}H^{6}.$$
Acide benzoïque. Benzine.

La même décomposition s'opère lorsqu'on fait distiller l'*acide benzoïque* sur de la chaux. Le chlore, sous l'influence de la radiation solaire, donne les trois acides chlorés suivants :

$$C^{14}H^{4}ClO^{3},HO$$
$$C^{14}H^{4}Cl^{2}O^{4},HO$$
$$C^{14}H^{2}Cl^{3}O^{3},HO.$$

L'acide sulfurique donne l'acide sulfobenzoïque, ayant pour formule $C^{14}H^{4}O^{2}(SO^{2})^{2},HO$.

L'acide nitrique produit l'acide nitrobenzoïque $C^{14}H^{4}(AzO^{4})O^{3},HO$ et l'acide binitrobenzoïque $C^{14}H^{3}(AzO^{4})^{2}O^{3},HO$.

On peut l'obtenir par plusieurs procédés, dont voici les principaux :

1° Par l'oxydation de l'essence d'amandes amères :

$$C^{14}H^{6}O^{2} + O^{2} = C^{14}H^{5}O^{3},HO ;$$

2° On peut retirer cet acide directement par sublimation de la résine du benjoin; on introduit la résine dans une capsule, que l'on recouvre d'un dôme de carton, et l'on chauffe doucement; l'*acide benzoïque* se dépose en cristaux dans le dôme ;

3° L'acide hippurique sous l'influence des acides en donne aussi :

$$C^{18}H^{9}AzO^{6} + 2HO = C^{14}H^{5}O^{3},HO + C^{4}H^{5}AzO^{4}.$$
Acide hippurique. Acide benzoïque. Sucre de gélatine.

L'*acide benzoïque* n'est plus guère ordonné aujourd'hui en médecine ; cependant, on le prescrit encore, comme les baumes qui lui doivent leurs propriétés médicinales, dans les *catarrhes pulmonaires chroniques*, à la dose de 30 à 60 centigrammes; il forme la base des *pilules de Morton*, depuis si longtemps employées dans les affections thoraciques chroniques.

BENZOLE s. f. (bain-zo-le — rad. *benjoin*). Chim. Liquide huileux, incolore, que l'on trouve dans les produits de la distillation sèche de 1 partie d'acide benzoïque cristallisé et de 3 parties d'hydrate de chaux.

BENZONE s. f. (bain-zo-ne — rad. *benjoin*). Chim. Huile un peu épaisse, qu'on obtient par la distillation du benzoate de chaux : *La* BENZONE *est incolore quand elle est pure ; son odeur, quoique empyreumatique, n'a rien de désagréable.* (Dumas.)

— **Encycl.** Quand on chauffe avec précaution du benzoate de chaux, il se transforme en carbonate de chaux et en *benzone* $C^{26}H^{10}O^{2}$.

$$2(C^{14}H^{5}O^{3},CaO) = C^{26}H^{10}O^{2} + 2(CaC,CO^{2}).$$
Benzoate de chaux. Benzone.

La *benzone* se produit donc dans les mêmes circonstances que *l'acétone*, et, semblable à cette dernière, elle diffère de l'acide qui lui a donné naissance par 2 équivalents d'acide carbonique.

BENZONI (Jérôme), voyageur italien, né à Milan vers 1519. Après avoir parcouru l'Italie, l'Espagne, la France et l'Allemagne, il partit pour l'Amérique en 1541 et revint en Europe en 1556, aussi pauvre qu'avant son départ, mais rapportant des faits et des observations intéressantes, qu'il mit au jour dans un ouvrage intitulé : *Histoire du nouveau monde, contenant la description des îles, des mers*, etc. (Venise, 1565, in-4). Cet ouvrage, écrit en italien, a été traduit en français et publié à Genève en 1579.

BENZONI (Giovanni-Maria), sculpteur italien contemporain, né à San-Gavazzo (province de Bergame), élève de l'académie de Saint-Luc. Il s'est fixé à Rome dès sa jeunesse, et a exécuté dans cette ville un grand nombre d'ouvrages. Il a obtenu une médaille de première classe à l'Exposition universelle de Londres, en 1851, et il est le seul sculpteur des Etats pontificaux qui ait pris part à l'Exposition universelle de Paris, en 1855. Une mention honorable lui a été décernée à ce dernier concours, auquel il avait envoyé quatre petits marbres : L'*Amour maternel*, la *Bienfaisance, Saint Jean enfant*, l'*Espérance en Dieu ;* le modèle en plâtre d'une statue de *Pie V*, et celui d'une *Eve tentée par le serpent*. Cette dernière figure fait partie d'une grande composition qu'on pourrait intituler : l'*Histoire de nos premiers parents*, et qui comprend : la *Création d'Eve*, le *Bonheur du paradis terrestre, Adam et Eve chassés du paradis terrestre*, la *Mort d'Abel*. Parmi les derniers travaux de M. Benzoni, nous citerons : le *Tombeau du cardinal Maï* dans l'église de Sainte-Anastasie, à Rome, et une statue de l'*Immaculée Conception*, pour l'église de Kilkenny (Irlande.)

BENZONIE s. f. (bain-zo-nî.) Bot. Genre d'arbrisseaux de la Guinée, encore imparfaitement connu, et rapporté avec doute à la famille des rubiacées.

BENZOSULFURIQUE adj. (bain-zo-sul-fu-ri-ke — rad. *benjoin* et *sulfurique*). Se dit d'un acide qui se forme lorsqu'on dissout la benzole dans l'acide sulfurique de Nordhausen : *Acide* BENZOSULFURIQUE.

BENZOYLAMIDE s. f. (bain-zo-i-la-mi-de.) Chim. Syn. de *benzamide*.

BENZOYLATE s. m. (bain-zo-i-la-te — de *benzoyle*.) Chim. Syn. de *benzoate*.

BENZOYLE s. m. (bain-zo-ile — de *benzoïque*, et du gr. *ulê*, matière). Chim. Radical de l'acide benzoïque, qu'on a aussi appelé *proïne* ou *orthrine :* LE BENZOYLE *pur n'est pas connu.* (Dumas.)

— **Encycl.** On donne le nom de *benzoyle* à un radical hypothétique, qui existerait dans l'essence d'amandes amères. Ce radical aurait pour formule $C^{14}H^{5}O^{2}$; l'essence d'amandes amères peut alors se formuler ainsi $C^{14}H^{5}O^{2},H$; c'est un *hydrure de benzoyle*. On a été conduit à admettre ce radical, car un équivalent d'hydrogène de l'essence d'amandes amères peut en être séparé et remplacé facilement par un équivalent *d'un autre corps*, le chlore par exemple donnera du *chlorure de benzoyle*, $C^{14}H^{5}O^{2},Cl$.

BENZOYLIQUE adj. (bain-zo-i-like — de *benzoïque*, et du gr. *ulê*, matière). Chim. Se dit pour benzoïque, depuis la découverte du radical de l'acide de ce nom : *Acide* BENZOYLIQUE.

BENZYLE s. m. (bain-zi-le.) Chim. Corps solide, jaune, insipide, que l'on obtient en faisant passer un courant de chlore dans la benzoïne fondue.

— **Encycl.** Le *benzyle* s'obtient en faisant passer un courant de chlore dans de la benzoïne fondue, elle perd un équivalent d'hydrogène et devient $C^{28}H^{10}O^{4}$. Ce corps est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, volatil sans décomposition. Il cristallise en prismes à six pans. Il a la composition du radical hypothétique appelé *benzoyle*, mais ne reproduit aucune des combinaisons benzoïques. Traité par une dissolution alcoolique de potasse, il donne naissance à un sel qui contient un acide particulier, l'acide benzylique. Quand on fait agir le sulfhydrate d'ammoniaque sur le *benzyle* on obtient l'hydrobenzyle $C^{28}H^{12}O^{2}$. Le cyanogène donne du cyanobenzyle $C^{28}H^{10}O^{4}$ (CyH)^{2}.

L'ammoniaque, en réagissant sur le benzyle, donne trois corps : l'imabenzyle $C^{28}H^{11}AzO^{2}$, fusible à 140°, peu soluble dans l'alcool et dans l'éther ; la benzylimide $C^{28}H^{11}AzO^{2}$, fusible à 130°, plus soluble que l'imabenzyle, le benzylam $C^{28}H^{9}Az$, fusible à 101°, très-soluble dans l'alcool et dans l'éther; il distille sans altération.

BENZYLIQUE adj. (bain-zi-li-ke — rad. *benzyle*.) Chim. Qualification donnée à un acide de benzyle.

— **Encycl.** L'*acide benzylique* s'obtient en traitant le benzyle par une dissolution alcoolique de potasse. Il y a alors fixation de 2 équivalents d'eau sur le benzyle $C^{28}H^{10}O^{4}$, qui devient acide benzylique $C^{28}H^{11}O^{5},HO$.

Cet acide présente d'ailleurs une grande analogie de propriétés avec l'acide benzoïque. Il cristallise en rhomboèdres transparents, incolores, ou en longues aiguilles prismatiques, peu solubles dans l'eau froide, plus solubles dans l'eau bouillante. Il fond à 120° et n'est pas volatil. Le perchlorure de phosphore le transforme en chlorure de benzyle, $C^{28}H^{10}O^{4}Cl$, liquide incolore, d'une odeur forte et s'altérant rapidement à l'air.

BÉOBOTRYS s. m. (bé-o-bo-triss — du grec *baios*, petit; *botrus*, grappe). Bot. Syn. de *mœsa*.

BÉODRA, bourg de l'empire d'Autriche, en Hongrie, dans le Bannat, à 100 kil. O. de Temeswar, au milieu de plaines marécageuses. 3,200 hab.

BEOLCO ou **BIOLCO** (Ange), poëte comique italien, né à Padoue en 1502, mort en 1542. Remarquablement doué comme poëte, il apprit le patois de son pays, étudia les mœurs des paysans et composa, dans le dialecte padouan, de petites pièces qu'il alla jouer dans les villages avec des jeunes gens de bonne famille. Ces jeunes gens cachaient leurs véritables noms et prenaient ceux de leurs principaux rôles. Beolco excellait dans celui d'*il Ruzzante* (le badin), et était tellement identifié à ce rôle, que bientôt on ne l'appela plus, et il ne s'appela plus lui-même, que le *Ruzzante*. Les principales comédies de Beolco sont : la *Pievana*, l'*Anconitana*, la *Moschetta*, la *Fiorina*, la *Vaccaria*, la *Bodiana*. D'après Riccoboni, ce fut lui qui introduisit au théâtre le Pantalon vénitien, le Docteur bolonais et l'Arlequin de Bergame. Les œuvres de Beolco ont été publiées sous le titre de *Tutte l'opere del famosissimo Ruzzante*, etc.

BÉOLE s. f. (bé-o-le). Bot. Petite plante à fleurs radicales, qui croît sur les rochers humides du détroit de Magellan.

BÉOMYCÉ, ÉE adj. (bé-o-mi-sé). Bot. Qui ressemble au béomycès.

— s. f. pl. Groupe de lichénées, ayant pour type le genre béomycès.

BÉOMYCÈS s. m. (bé-o-mi-sèss — du gr. *baios*, petit; *mukês*, champignon). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des lichénées.

— **Encycl.** Le genre *béomycès* a des affinités avec les cladonies et les biatores; on lui assigne les caractères suivants : apothécies primitivement globuleuses, sans rebord, recouvertes, dans leur jeunesse, d'un voile membraneux, analogue à celui des solorina, creusées d'une cavité que remplit un tissu aranéeux, comme spongieux, et recouvrant en partie le pédicelle qui les supporte ; lame proligère colorée, occupant toute la périphérie de l'apothécie, et de toutes parts axigère; thèques innombrables, cylindriques ou claviformes, c'est-à-dire un peu amincies vers la base, renfermant de six à huit sporidies fusiformes, hyalines et marquées de cloisons peu apparentes. Ce genre ne renferme, aujourd'hui, qu'une seule espèce, le *béomycès* rosé, que l'on rencontre communément en Europe, au milieu des bruyères et dans les lieux un peu marécageux.

BÉORAGE s. m. (bé-o-ra-je). Econ. rur. Petit vin, piquette que l'on prépare en versant de l'eau sur le marc de raisin.

BÉOTARCHIE s. f. (bé-o-tar-chî — rad. *béotarque*). Antiq. gr. Pouvoir, charge de béotarque.

BÉOTARQUE s. m. (bé-o-tar-ke — gr. *boiôtarchês*, même sens; de *boiôtos*, Béotien; *archein*, commander). Antiq. gr. Titre que portait le premier magistrat chez les Béotiens, et qui fut donné aux onze chefs de la confédération béotienne.

BÉOTIE, contrée de l'ancienne Grèce centrale, bornée au S.-E. par l'Attique, au S. par la Mégaride, à l'O. par le golfe de Corinthe et la Phocide, au N. par la Locride et au N.-E. par le canal de l'Euripe, qui la séparait de l'Eubée. Cap. Thèbes. Traversée au N.-O. par une chaîne de montagnes où se trouvaient le Cithéron, l'Hélicon et le Parnasse, si célèbres dans l'antiquité, arrosée par l'Asope, le Permesse, l'Hippocrène et le Céphise, qui se jetait dans le lac Copaïs (auj. *Topolias*), la Béotie offrait dans sa partie méridionale plusieurs plaines distinctes, entrecoupées par des rameaux assez bas de la chaîne principale. La plus vaste de ces plaines s'étendait entre Thèbes et le petit lac d'Hylica et se rattachait au plateau marécageux de Thespies; puis on trouvait la plaine de Leuctres, voisine de celle de Platée; enfin, la vallée longue et sinueuse de l'Asope, tributaire de la mer Egée. Toutes ces plaines étaient renommées par leur extrême fertilité et fournissaient, en abondance, des céréales, des vins et des fruits. Mais le climat, salubre dans la partie septentrionale, est malsain dans les plaines et dans les contrées basses, où des brouillards épais surchargent très-souvent l'atmosphère. A ses abondantes productions agricoles, ce pays joignait des richesses minérales importantes, telles que: marbre, argile et fer.

— *Hist.* A l'origine, la Béotie était peuplée par des tribus barbares appartenant principalement à la race pélasgique. Cependant on voit de bonne heure dominer parmi elles deux tribus célèbres dans les récits des âges héroïques : celle des Cadméens, qui habitaient Thèbes, et celle des Minyens, dont la capitale était Orchomène. Tout le monde connaît la légende de Cadmus et l'origine orientale de ce personnage mythique; il faudrait alors, si l'on admet qu'elle a une base historique, en conclure que le peuple des Cadméens était de race phénicienne. Primitivement, le territoire qu'ils occupaient avec le peuple des Minyens portait le nom de *Cadméide*. Suivant les données fabuleuses, ces deux peuples réunis auraient envahi la Cadméide et s'y seraient établis à une époque qu'on ne saurait fixer, et ils en auraient été chassés quelques années après la prise de Troie par les Eoliens-Béotiens. Ce dernier peuple avait été lui-même forcé de marcher en avant par suite d'une invasion. Après avoir expulsé les habitants primitifs de la contrée qu'il appela, d'après son nom, Béotie, il s'y installa. Il est permis de croire que les Minyens et les Cadméens ne furent pas entièrement détruits, et qu'un assez grand nombre d'entre eux furent dénationalisés par leurs vainqueurs, qui les absorbèrent. Cependant il y a, dans tout cela, un fait obscur, qu'on n'a pu jusqu'ici expliquer d'une manière satisfaisante et qui repose sur l'existence d'un passage de Thucydide (I, XII). Ce passage dit formellement qu'antérieurement à la guerre de Troie, il y avait déjà des Béotiens d'installés dans la Cadméide, et que ces Béotiens fournirent même leur contingent à la grande expédition entreprise par les Grecs contre le roi asiatique Priam. Les Minyens qui préférèrent l'exil à la servitude se retirèrent dans la Laconie, dont ils furent encore chassés peu de temps après par une invasion dorienne. Lors de cette invasion, les Pélopides et les Achéens également chassés, en se dirigeant vers l'Asie, passèrent par la Béotie, où ils reçurent un grand nombre de Béotiens-Éoliens dans leurs rangs.

La fusion de ces peuples, d'origines si diverses, produisit un État qui fut gouverné par des rois jusqu'au XIIe siècle; à cette époque, la royauté fut abolie, et les villes de la Béotie, dont les plus importantes étaient Thèbes, Orchomène, Leuctres, Platée, etc., formèrent une fédération appelée *ligue béotienne*, à la tête de laquelle était un archonte; à Thèbes siégeait un corps délibérant, composé de quatre personnes, et le pouvoir exécutif était confié à des béotarques annuels, élus par le peuple. Pendant les guerres médiques, la ligue béotienne, à l'exception de Thespies et Platée, devint l'ennemie de la liberté de la Grèce; plus tard, sa jalousie contre Athènes la porta à favoriser l'ambition de Sparte, qui, d'accord avec l'aristocratie thébaine, s'empara de la Cadmée (382 av. J.-C.), et imposa sa volonté à la Béotie. Mais, au signal donné par Thèbes, que le proscrit Pélopidas venait de délivrer des tyrans lacédémoniens (378), la Béotie secoua le joug et devint un moment, grâce à Epaminondas, la puissance prépondérante de la Grèce. Si Leuctres (371) lui donna la prédominance sur toutes ses rivales, la mort de son héros à Mantinée (362) mit un terme à sa puissance. Menacés de toutes parts, les Béotiens succombèrent enfin avec Thèbes sous les coups d'Alexandre (329). Depuis lors, la Béotie n'a plu joué aucun rôle dans l'histoire; elle n'a fait que suivre le sort de la Grèce.

Cette contrée a formé, sous la domination turque, une partie de la Livadie; actuellement, elle constitue, avec l'Attique, une nomarchie ou préfecture de la Grèce moderne.

Smith, dans son excellent *Dictionary of greek and roman geography*, donne des détails très-précis et fort curieux sur la réputation dont jouissaient les Béotiens auprès des autres peuples grecs. Ils passaient généralement pour une race d'hommes lourds, épais, peu propres aux plaisirs intellectuels. Ce sont principalement leurs voisins frondeurs, les Athéniens, qui ont contribué à leur faire cette réputation; c'est aux Béotiens que s'appliquait ce mot si énergique d'*anaisthêsia* (insensibilité), que nous retrouvons dans la bouche de Démosthène. Les anciens voyaient dans ce caractère le résultat des influences climatériques (Cicéron, De Fat. IV; Horace, Ep. II, I, 244). *L'oreille béotienne* était passée en proverbe pour parler d'une personne qui avait l'oreille fausse. Pindare lui-même, qui était de Thèbes, s'est fait l'écho de ce reproche (Olymp. VI, 151). *Omnes Bœoti magis firmitati corporis quam ingenii acumini inserviunt*, a dit Cornelius Nepos (Alex. II). Cependant la Béotie a fourni de grands poëtes et de grands musiciens. Hésiode, Corinne, Pindare, Plutarque étaient nés en Béotie.

— *Langue.* Le dialecte béotien est un des dialectes de la famille hellénique. Le meilleur travail et le plus complet qui ait encore été fait sur ce dialecte grec est celui du célèbre philologue Ahrens, dans son traité *De Græcæ linguæ dialectis*. Eustathe nous apprend que le dialecte béotien blessait fort les oreilles athéniennes, auxquelles il sonnait un peu comme un idiome barbare. Cela ne doit s'entendre, évidemment, que des caractères phonétiques du dialecte, et non de la nature organique qui, comme on le verra, le rattache immédiatement à la branche hellénique. Ahrens fait remarquer judicieusement que, malgré l'opinion rapportée par Eustathe, à s'en tenir seulement à la physionomie des transcriptions, le dialecte béotien paraît, à nos oreilles ou plutôt à nos yeux modernes, être plus doux que le dialecte attique, à cause de son aversion pour les sifflantes et les diphthongues. Bœckh, s'appuyant sur quelques particularités propres au système phonétique du dialecte béotien, pensait qu'il était plus voisin que les autres de l'ancienne langue hellénique, type commun des autres idiomes congénères, qu'on n'est pas encore parvenu à restituer dans son intégrité. Ahrens, sans partager absolument cette opinion, pense qu'en effet le béotien a dû retenir un certain nombre de formes plus antiques que les formes correspondantes, existant dans d'autres dialectes. Un phénomène extrêmement curieux, sur lequel Bœckh et Ahrens insistent avec raison et sur lequel nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs, c'est que la prononciation béotienne, telle qu'elle nous est conservée par la transcription antique, se rapproche singulièrement, sur beaucoup de points, de la prononciation usitée aujourd'hui. Cette affinité est surtout remarquable pour le système vocalique. C'est là un fait fort intéressant et dont on devrait davantage tenir compte dans cette question si controversée et mise, depuis quelque temps, à l'ordre du jour, par de savantes discussions.

Les documents sur lesquels repose l'étude du dialecte béotien sont en petit nombre, et appartiennent en grande majorité à l'épigraphie. On les trouve, pour la plupart, dans le *Corpus inscriptionum* de Bœckh. Le plus grand nombre appartiennent au IIIe siècle avant l'ère chrétienne; les plus anciennes ne remontent pas au delà du IVe siècle. Les inscriptions d'une date postérieure, trouvées en Béotie, sont généralement rédigées dans le dialecte usuel et communément répandu dans la Grèce à cette époque; le seul intérêt qu'elles peuvent offrir pour le dialecte béotien, ce sont les formes particulières des noms propres qui y figurent. Outre ces documents, dont l'authenticité est indiscutable et qui ont l'avantage de nous reporter aux époques mêmes, une comédie d'Aristophane, les *Acharniens*, nous offre une tirade tout entière, dans la bouche d'un Béotien. Il a, évidemment, dans ce passage, caractérisé satiriquement par des exagérations la prononciation et les locutions propres aux Béotiens. Il doit y avoir encore là, pour la science, de précieuses indications. Malheureusement, par suite de scrupules de copistes, des atticismes sont venus remplacer dans les manuscrits les béotismes précédemment consignés, afin d'en faciliter l'intelligence aux lecteurs. Une troisième source de renseignements sur le dialecte béotien nous est fournie par les grammairiens grecs, parmi lesquels nous signalerons en première ligne Héraclidès, Apollonius et Hérodien. Ces deux derniers invoquent fréquemment, comme principale autorité, Corinne de Tanagre, une femme qui a composé, dans le dialecte éolien, un certain nombre de poésies dont quelques fragments seulement nous sont parvenus. Du reste, ces grammairiens ne pouvaient guère parler du dialecte béotien que d'après des données rétrospectives, parce que, à cette époque, il était presque complétement tombé en désuétude; néanmoins, une circonstance précieuse et dont on est à peu près certain, c'est qu'ils ont recueilli les vers de Corinne de la bouche du peuple. Ajoutons, avant de passer à l'examen phonétique, lexicologique et grammatical de ce dialecte, qu'il offre avec l'éolien de grandes et incontestables affinités, au point qu'il a été souvent confondu avec lui.

Nous allons commencer par étudier le béotien sous le premier de ces trois aspects : le système phonétique. L'accent tonique occupait généralement la même place que dans le dialecte ordinaire. On remarque seulement qu'un grand nombre de noms propres avaient l'accent sur la dernière syllabe, comme *Erchomenos*, *kôpai*, *Boiôtos* (béotien), etc. Il est certain, par les textes épigraphiques que nous possédons, que les Béotiens employaient l'esprit rude là où, souvent, l'éolien substituait l'esprit doux. Les mots commençant par un *upsilon*, toujours affecté de l'esprit rude, changent cet esprit rude en esprit doux, quand ils transforment, comme cela leur arrive fréquemment, *u* en *ou*. Les Béotiens faisaient grand usage de la lettre appelée *digamma* éolique, qui a disparu complétement du grec classique et dont la présence est si importante pour les investigations mythologiques; ainsi, ils écrivent F*anax* pour *anax*, F*etos* pour *etos*, etc. Cependant, il est rare de rencontrer le digamma conservé au milieu des mots. Voici les principales transmutations phonétiques de consonnes qui distinguaient le dialecte de Béotie. (Nous préférons citer des exemples, au lieu de donner simplement les équivalences de lettres). *Tessara* devient *pettara; boulimos*, *poulimos; delphoi*, *belphoi; obelos*, *odelos; gunê*, *bana; eikosi*, *fikati; mousa*, *mouha* (avec un esprit rude sur l'alpha); *Zeus*, *Deus; rezô*, *reddo; thalassa*, *thalatta* (comme dans le dialecte attique). Si maintenant nous passons à l'examen des voyelles, nous voyons *e* remplacé par *a; o* par *a; a* par *e; e* par *i; u* par *ou; ê* par *a* et par *ei*. Quant aux diphthongues, *ai* se change en *ê; ei* en *i; oi* en *u; ô* (iota souscrit) en *u; ou* en *ô*. Généralement, on remarque une grande fluctuation dans le système vocalique du béotien. L'usage de la contraction, telle qu'elle est pratiquée dans le dialecte attique, ne se rencontre pas fréquemment dans le béotien. Si maintenant nous arrivons à la partie grammaticale, nous constaterons l'usage du duel inconnu au dialecte éolien. La terminaison *phin*, qui, dans Homère, marque le génitif et le datif, est particulière au béotien, s'il faut en croire Hesychius. Nous n'insisterons pas sur les formes spéciales qu'emploie ce dialecte dans les déclinaisons et les conjugaisons. Nous parlerons seulement de quelques formes de noms patronymiques et de diminutifs. Les patronymiques ordinaires terminés en *idas*, rejettent *iota* s'ils dérivent de noms en *ôn;* ainsi *charônidas* devient *charôndas*. Les diminutifs en *ichos* sont fréquemment employés pour former des noms propres de personnes. Ainsi, *Isménias* fait *Isménichos; Amuntas*, *Amuntichos*. Cette terminaison semble même avoir été appliquée à la dérivation des substantifs communs; ainsi, Strattide nous apprend que les Thébains appelaient un coq *ortalichos*.

BÉOTIEN, IENNE s. et adj. (bé-o-si-ain, i-è-ne). Qui est de la Béotie, qui concerne la Béotie ou ses habitants : *Les* BÉOTIENS. *Les mœurs* BÉOTIENNES.

— Linguist. *Dialecte béotien*, Une des variétés du dialecte éolien.

— Par ext. Se dit par allusion, à la réputation des Béotiens, d'un esprit lourd, grossier, incapable de la moindre délicatesse : *Tu n'as pas, je t'assure, une oreille* BÉOTIENNE. (Le Sage.) *La campagne justifie, légalise tout : on peut y être impunément assommant*, BÉOTIEN, *stupide*. (F. Vatrine.) *La reproduction d'une de ces conversations eût offert une peinture achevée de la vie* BÉOTIENNE *des provinciaux*. (Balz.)

— Hist. *Ligue béotienne*, Confédération composée des principales villes de la Béotie. Les affaires de cette ligue étaient discutées dans une sorte de diète présidée par les béotarques.

BÉOTISME s. m. (bé-o-ti-sme — rad. *Béotien*). Caractère, esprit de Béotien; stupidité, grossièreté d'esprit : *L'extinction de l'esprit critique amène nécessairement le* BÉOTISME *ou la frivolité*. (Renan.) *La gent actionnaire en est encore à ce degré de* BÉOTISME, *qu'il lui faut un homme, un nom illustre*. (Proudh.)

BEOWULF ou **BJOVULF**, héros danois, dont l'existence est plus que douteuse, bien que l'historien Suhm le fasse mourir dans une bataille en 340, et qui doit sa célébrité à un poëme épique en quarante-trois chants, dont nous parlerons plus loin. Fort comme trente hommes, Beowulf s'était déjà signalé dans plusieurs combats contre des géants et d'autres monstres, lorsque, se trouvant au service de Hugalak ou Hugleik, roi de Gothie, il apprit que le géant Grændel ravageait le Danemark, et, se glissant chaque nuit dans l'intérieur même du château royal, y massacrait les gardes et les guerriers endormis. Il résolut de l'exterminer, et, sans écouter ses amis qui cherchaient à le retenir, il se dirigea vers le Danemark. Arrivé au château de Hjorteborg, il y surprit, dès la première nuit, le farouche géant, et l'attaqua sans hésiter. Mais bientôt, s'apercevant que le fer ne mordait point sur lui, il se mit à l'assommer à coups de poings. Tout le château tremblait sous cette lutte épouvantable. Enfin Grændel prit la fuite, laissant aux mains de Beowulf un bras qu'il lui avait arraché, et se retira dans sa caverne, où il ne tarda pas à expirer. Une grande joie éclata alors dans Hjorteborg. Mais, voici qu'apparut tout à coup la mère de Grændel, brûlant de venger son fils, dont elle égalait la férocité. Beowulf s'élança sur elle; son glaive s'émoussa contre la peau de la sorcière, qu'il étreignit de ses bras nerveux et qu'il renversa dans la poussière. En cet instant, le héros aperçut, suspendu au mur, un vieux glaive de géant plus puissant que le sien; il se dégagea, le prit entre ses mains, et, d'un seul coup, abattit la tête de sa redoutable ennemie. Rentré au château, avec les trophées de sa victoire, il y fut reçu au milieu des acclamations et des cris de joie; puis, comblé des présents du roi et de la reine, il regagna la Gothie, dont il fut élu roi à la mort de Hugalak. Après cinquante ans d'un règne prospère, il périt dans un combat avec un autre géant, qui s'était jeté sur la Gothie, comme Grændel s'était jeté jadis sur le Danemark.

La *Drapa*, ou poëme de Beowulf, publiée pour la première fois à Copenhague en 1815, par Thorkelin, sous ce titre : *De Danorum rebus gestis, seculo III et IV, poema Danicum dialecto anglo-saxonico*, excita vivement l'attention du monde savant. C'est le plus ancien poëme héroïque que la littérature allemande puisse produire. Ecrit en anglo-saxon, il remonte au VIIIe siècle; sans doute, les Angles et les Saxons, dans leurs excursions en Germanie, ont dû y transplanter les légendes qui font le sujet de ce poëme; et Wigbert, Willibrod, mais surtout Winfried ont pu les répandre. Ce poëme, pour l'histoire du développement de la langue, de la poésie, des mœurs à cette époque, se trouve avoir un prix inestimable; non-seulement c'est pour nous un exemple de ce qu'était la poésie allemande avant Charlemagne, mais c'est encore l'explication de différentes coutumes de la vie publique, de certains usages de la vie privée, qu'on pouvait remarquer alors dans les tribus germaniques. Des lois sévères, qui interdisaient toute communication avec l'étranger, ne nous ont laissé parvenir que fort peu de détails sur la croyance, l'éducation, la vie intime de ces peuples. Le *Beowulf* jette des aperçus lumineux sur toute cette civilisation, que les historiens romains nous ont fait prendre pour de la barbarie, et plus d'une fois nous montre le profond esprit politique et le grand caractère moral de nos ancêtres. Enfin, on trouve également dans ce poëme la preuve incontestable que les mythes purs ont dû passer tout entiers dans les légendes historiques et faire, par la suite des temps, corps avec elles. De ces temps reculés, peu de poëmes sont parvenus jusqu'à nous; outre le Beowulf, on ne pourrait guère citer que celui de Hiltibrand et Hadubrand; et cela est d'autant plus regrettable, que ce qui nous reste donne une haute idée, par ses proportions grandioses, de ce qu'a pu être la poésie à cette époque. Le *Beowulflied* est d'un intérêt capital pour l'histoire de la poésie épique. Les sources de celle-ci sont évidemment le mythe et l'histoire, et par suite de cette diversité d'origine, on a pu distinguer l'épopée mythique et l'épopée historique, qui n'est pas née et qui ne s'inspire pas des événements qu'on retrouve consignés avec une exactitude scrupuleuse dans les historiens, mais qui a pris son origine dans l'esprit et la mémoire des peuples. Ceux-ci, à leur manière et à leur point de vue, ont retenu les faits, les ont interprétés, et, ainsi transformés à leur insu, les ont transmis, dans une forme poétique, d'une génération à l'autre. L'épopée mythique, par contre, a pris naissance lorsque le christianisme est venu clore cette longue série de dieux qui faisaient l'ornement de la mythologie du Nord. Le peuple, secrètement inspiré par les prêtres catholiques, qui cherchaient, avant de heurter les croyances jusque-là adoptées, à les transformer, a tout bonnement changé ses dieux en héros humains, ou a attribué les hauts faits si mémorables de ses divinités à des héros historiques. Si le clergé des premiers siècles a pu suivre cette tactique, fort habile d'ailleurs, pour cette foule de demi-dieux qui gravitent vers tout Olympe païen, comme les satellites ne quittent pas leurs planètes, il n'a pu adopter la même politique pour ces quelques dieux tout-puissants dont le peuple répétait tous les jours les noms trop connus. Il aurait certainement été fort difficile de faire de Wodan, de Thor et de Froho des héros terrestres; ceux-ci n'ont donc pas eu à souffrir pareille humiliation; mais, après les avoir dépouillés de cette auréole glorieuse que leurs combats gigantesques, leurs hauts faits mémorables avaient répandue sur eux, et on y parvint en rapportant à des personnages historiques les actions que le mythe leur prêtait, on s'y prit encore autrement pour les perdre dans l'esprit du peuple : on associa leurs noms à des locutions injurieuses ou blasphématoires, et on les assimila au diable. Encore aujourd'hui, en Allemagne, dire à quelqu'un que « le tonnerre (*Thunar* ou *Thor*) t'écrase » équivaut à dire que « le diable t'emporte. » La transformation du mythe en légende héroïque dura fort longtemps; ce ne fut guère qu'avec lés *Niebelungen* qu'elle fut complétement achevée. La légende de *Beowulf* est primitivement un mythe, et son héros doit être d'origine divine. Le poëme est précédé d'une introduction qui n'a aucun rapport avec le corps de l'ouvrage; on remarque, d'ailleurs, un certain décousu dans la narration des faits; les épisodes, à chaque instant, entravent la marche de l'action, et certes, il n'y aurait pas témérité à affirmer que nous avons encore là une réunion de chants populaires et qu'il n'est nullement besoin d'attribuer le poëme à un seul et unique auteur. Dans l'introduction, Beowulf est le fils de Scile, le fonda-

teur de la race royale en Danemark, et il est roi lui-même; dans le poëme, ce n'est plus de ce Beowulf primitif qu'il est question, mais d'un de ses descendants, le fils d'Ecgthéowes, roi des Gètes. Quant à ce nom de *Beowulf*, il ne signifie pas autre chose que *Bienenwolf*, ou l'oiseau que les ornithologistes appellent aujourd'hui un *specht*, c'est-à-dire un pic, le *picus* des Romains. Rien de plus commun chez les héros mythiques que ces noms d'animaux; le même phénomène s'observe, d'ailleurs encore, chez les peuplades indiennes de nos jours. Le sujet de l'épopée n'est qu'une longue suite de combats et de luttes que Beowulf soutient contre ses ennemis, et dont il sort toujours victorieux. Deux seulement de ses adversaires sont des êtres imaginaires, et encore ces deux adversaires sont d'énormes géants, Grændel et sa mère. La tête de Grændel est si lourde, que quatre hommes à peine peuvent la soulever. Il a des griffes terribles, avec lesquelles il déchire les hommes, puis il les avale. Beowulf le tue, lui et un dragon qui désolait son royaume. Les épisodes sont curieux, au point de vue historique. A chaque instant, on y nomme les Francs, les Frises, les Danois, les Gètes, les Suédois (Sweni), les Eotes, toutes les populations, enfin, établies sur les bords de la mer du Nord et sur le littoral de la mer Baltique. Nous apprenons ainsi que les Gètes et les Danois sont toujours unis contre les Francs qui occupaient alors encore le Holstein d'aujourd'hui et qui n'étaient pas encore descendus vers le Rhin; ces derniers sont constamment soutenus par les Frises, les *Hugen* (Chauci) et les *Haetware* (Chatuarii). L'historien a pu puiser là-dedans plus d'un renseignement utile, plus d'un éclaircissement cherché en vain. Le poëme n'est pas connu en France, ou plutôt n'a jamais été traduit en français; il n'en existe qu'une traduction allemande d'Ettmüller. En 1820, Grundvig en a fait paraître une traduction libre en vers danois. Les savants anglais Kemble et Thorpe en ont aussi donné plusieurs éditions : *The Anglo-Saxon Poem of Beowulf* (Londres, 1835); *A Translation of the Anglo-Saxon Poem of Beowulf* (Londres, 1837); *The Anglo-Saxon Poem of Beowulf with a literal Translation, Notes, Glossary* (Oxford, 1855). Enfin, d'autres éditions avec commentaires ont été publiées en allemand et en danois à Halle (1839), à Zurich (1840), à Copenhague (1847 et 1857).

Beppo, poëme par lord Byron. La légèreté de ce conte, brodé avec une heureuse facilité, a longtemps servi de texte à la pruderie des calomniateurs de Byron. *Beppo*, qui parut peu de temps après *Manfred*, fut payé par le libraire Murray 525 livres sterling. Ce poëme est l'histoire d'un marchand turc accidentellement séparé de sa femme, et qui, après les péripéties les plus gaies et les plus vives, finit par la retrouver à Venise dans les fêtes du carnaval. Cet éblouissant récit, qui pourrait bien être le prototype de *Namouna*, est, comme l'adorable poëme de Musset, une suite de digressions étincelantes, une histoire à bâtons rompus, dans le cours de laquelle l'auteur, à force d'esprit et d'humour, impose l'attention et commande l'admiration. Quelques traits satiriques de ce poëme rappellent l'ingénieuse malice de Prior, et le charme du style, dont les meilleures traductions ne peuvent donner l'idée, consiste surtout dans l'aisance, le naturel et la facilité avec laquelle Byron se joue des exigences de la versification anglaise.

BÉQUEBOIS s. m. (bé-ke-boi). Ornith. Nom donné au *torche-pot commun*, en Normandie.

BÉQUÉE s. f. (bé-ké). Syn. de BECQUÉE.

BÈQUE-FLEUR s. m. (bè-ke-fleur). Ornith. Nom vulgaire du colibri.

BÉQUÈNE s. f. (bé-kè-ne). Hortic. Espèce de poire.

BÉQUET. Syn. de *becquet*, dans ses diverses acceptions.

BÉQUET s. m. (bé-kè). Pêch. Nom du brochet dans quelques départements.

— Art. culin. Chair tenant à la mâchoire inférieure d'une tête de porc, morceau estimé qu'on fume ordinairement.

BEQUET, ville de l'Amérique du Nord, dans le Canada inférieur, sur la rive droite du fleuve Saint-Laurent; 4,000 hab.

BÉQUET (Etienne), littérateur et critique français, né à Paris en 1800, mort en 1838. Il fit avec éclat ses études au collége de Louis-le-Grand. Son père le destinait au barreau, mais une vocation irrésistible l'entraîna vers la littérature. Il entra dans la rédaction du journal des *Débats*, et fit, pendant quinze ans, un feuilleton hebdomadaire où il critiquait, avec un bon goût parfait, toutes les productions de la littérature. Il y traitait aussi quelquefois la politique, et ce fut lui qui rédigea, au mois d'août 1829, le fameux article qui se terminait par les mots : *Malheureuse France, malheureux roi!* Le rédacteur en chef Bertin fut poursuivi, et Béquet se dénonça généreusement comme l'auteur des paroles incriminées; mais on sait que la cour royale cassa la condamnation prononcée en première intsance. Outre sa collaboration au journal des *Débats*, Béquet a écrit de petits romans pleins de sentiment et de grâce pour la *Revue de Paris*, et il a traduit l'*Histoire véritable* de Lucien, pour la *Collection des romans grecs*. Il avait les goûts d'un épicurien, et l'abus des plaisirs usa vite sa vie. Devenu hypocondre, il se retira dans la maison de santé du docteur Blanche, où il mourut à trente-huit ans.

BÉQUETER. V. BECQUETER.

BÉQUETTE s. f. (bé-kè-te). Navig. Sorte de perche qu'on emploie sur certains bateaux pour faire mouvoir le gouvernail.

— pl. Petites pinces à main pour travailler le fil d'archal, à l'usage des chaînetiers, des serruriers, des épingliers, et de tous les ouvriers qui se servent de la filière à main.

BEQUIA, BECOYA ou **BOQUIO**, petite île des Antilles anglaises, sise au S. de Saint-Vincent; port excellent, mais pénurie d'eau douce; tortues abondantes, coton, pastèques; nombreux reptiles et insectes venimeux.

BÉQUILLARD s. m. (bé-ki-llar; *ll* mll. — rad. *béquille*). Vieillard qui ne peut marcher sans béquilles ou sans l'appui d'une canne; vieillard courbé et cassé : *Voyez ce* BÉQUILLARD! *La comédie l'*Ecole des Vieillards, *de Cas. Delavigne, fut parodiée dans l'*Ecole des BÉQUILLARDS.

> Un voyageur jeune? — Nenni, vraiment;
> Un *béquillard*, un vieux ridé sans dent.
> VOLTAIRE.

— Argot. Bourreau, peut-être à cause des montants de la guillotine, comparés à deux béquilles. ‖ On dit aussi BÉQUILLEUR : *Que le* BÉQUILLEUR *te fauche le colas* (que le bourreau te tranche le cou).

BÉQUILLE s. f. (bé-ki-lle; *ll* mll. — *bec*, à cause de la courbure de la partie supérieure, et de *quille*, signifiant *jambe, bâton*). Bâton surmonté d'une petite traverse, que les vieillards et les infirmes placent sous l'aisselle ou sous la main, pour s'aider à marcher : *Vous m'avez vu ce soir jeter ma* BÉQUILLE *de podagre au milieu du parquet*. (Ch. Nod.) *Elle se releva en s'appuyant sur sa* BÉQUILLE. (Ch. Nod.) *Une vieille grognon, prête à rejoindre ses dents dans la tombe, m'a pensé battre avec sa* BÉQUILLE. (Chateaub.) *Il avait encore besoin de deux* BÉQUILLES *pour marcher*. (Balz.) *Dans un coin du bas-relief, on voit un paralytique avec sa* BÉQUILLE. (Vitet.)

— Fig. Appui, soutien, aide, secours : *L'analogie et l'expérience sont les deux* BÉQUILLES *avec lesquelles nous nous traînons dans la carrière du raisonnement*. (Frédéric II.) *La* BÉQUILLE *du temps fait plus de besogne que la massue d'Hercule*. (***) *Mon esprit ne peut faire un pas, sans les* BÉQUILLES *du raisonnement*. (Proudh.)

> L'Europe qui marche à *béquilles*,
> Riche, goutteuse, ne croit pas
> A la vertu sous des guenilles.
> BÉRANGER.

— Loc. fam. *Vieille béquille*, Homme d'un jugement faux; radoteur.

— *Couteau à béquille*, Couteau à deux lames disposées en ligne droite, de façon que l'une est toujours renfermée dans le manche quand l'autre est tout à fait ouverte.

— Mécan. Nom donné à des tiges articulées et armées de griffes ou pattes, dont on se servait en Angleterre, au commencement de ce siècle, avant qu'on eût trouvé des moyens plus pratiques d'éviter le glissement sur place : *Les* BÉQUILLES *ont été abandonnées depuis que l'adhérence des roues sur les rails a été prouvée*. (Tourneux.)

— Techn. Poignée de fer qui s'adapte en dessous de la batterie d'un fusil de chasse, pour prévenir les accidents. ‖ Sorte de bouton qui s'adapte aux serrures au moyen d'une tige de fer.

— Agric. Instrument en forme de ratissoire, avec lequel on donne de légers labours aux plantes en végétation. ‖ On l'appelle aussi BÉQUILLON.

— Mar. Nom donné à des mâtereaux servant à soutenir droit un petit bâtiment, lorsqu'il est échoué ou mis à sec : *Les bâtiments qui ont la carène fine ne sauraient se passer de* BÉQUILLES *en cas d'échouement*. (A. Jal.)

— Navig. Espèce de perche qui sert, sur les rivières, à manœuvrer le gouvernail de certains bateaux pêcheurs. ‖ On l'appelle aussi BÉQUETTE.

— **Allus. hist. Béquille de Sixte-Quint**, Allusion à une des particularités les plus curieuses de la vie de Sixte-Quint.

Sixte-Quint, souvent nommé le *Pâtre de Montalte*, en souvenir de sa première profession et du lieu de sa naissance, fut élu pape à la mort de Grégoire XIII. Ce dernier ne lui avait donné aucune part dans le gouvernement, et cette disgrâce servit ses vues ambitieuses. On vit tout à coup cet homme, qui était dans toute la force de l'âge, se retirer du tourbillon du monde et se confiner dans la retraite, pour ne travailler désormais, disait-il, qu'à son salut. Il paraissait succomber sous le poids des années et des infirmités, ne se montrant en public qu'appuyé sur une béquille, la tête penchée, ne parlant que d'une voix entrecoupée, avec une toux qui semblait présager sa fin prochaine. Tous ces signes de caducité redoublèrent quand il fut question de donner un successeur à Grégoire XIII. Il n'en fallut pas davantage pour réunir en sa faveur toutes les factions qui divisaient le conclave, dans l'espoir qu'un pontificat faible et de peu de durée laisserait à chacune d'elles le temps et leur fournirait les moyens de se mieux concerter, pour parvenir plus sûrement à leur but. Il fut donc élu sans contradiction, le 24 avril 1585. A peine le dépouillement des votes était-il achevé, que Montalte se leva par un mouvement si brusque qu'il fit reculer ses voisins, *jeta sa béquille*, releva la tête, et entonna le *Te Deum* d'une voix qui fit trembler les vitres de la salle. Les cardinaux, stupéfaits, ne pouvaient en croire leurs yeux et leurs oreilles. Quelques jours après, le cardinal de Médicis l'ayant complimenté sur cet heureux changement : « N'en soyez pas surpris, lui répondit-il; avant mon élection, je cherchais les clefs du paradis, et, pour les mieux apercevoir, je baissais la tête; mais depuis que je les ai trouvées, je ne regarde que le ciel, n'ayant plus besoin des choses d'ici-bas. »

Après cette résurrection, qui n'a rien de miraculeux, Sixte-Quint occupa la chaire de saint Pierre pendant cinq ans quatre mois et seize jours, et se montra l'un des plus grands hommes de son temps :

« C'est ainsi qu'il feignit une grande maladie, afin de pouvoir obtenir une rente viagère plus forte de la cession de son magnifique château d'Azay-le-Rideau, en Touraine. La rente viagère fut fixée à cent quatre-vingt mille francs, payable à raison de cinq cents francs par jour, que le moribond devait trouver régulièrement sous sa serviette en déjeunant. *Sixte-Quint* n'envoya pas mieux ses *béquilles* au diable, une fois élu pape, que l'ami Michel ne se redressa, le contrat signé. »

JULES LECOMTE.

« Regarde mes pauvres jambes, si l'on ne dirait pas des fuseaux! ajouta-t-il en montrant d'un air piteux un mollet vigoureux et rond. J'ai la poitrine bien malade! Ne nous faisons point illusion; je ne suis plus qu'un rameau de bois mort, qu'emportera bientôt un coup de bise. — Oh! mon père, que dites-vous là! s'écria Mlle de la Seiglière, en se jetant tout éplorée au cou du *nouveau Sixte-Quint*. »

JULES SANDEAU.

« J'ai été imprudent, se dit le député; je leur ai laissé mesurer trop tôt l'envergure de mes ailes; aussi, dès le premier jour, voilà toutes les vanités soulevées contre moi. Dornier a raison : la *béquille de Sixte-Quint!* c'est le vrai bâton de voyage de l'homme politique. Pour ne pas trop effaroucher tous ces petits amours-propres, je vais être obligé de me diminuer pendant quelque temps. »

CHARLES DE BERNARD.

« Sœurs jumelles, la vanité et l'ambition doivent procéder différemment; la première monte sur des échasses, la seconde s'appuie sur une béquille; car l'une convoite la grandeur, dont l'apparence suffit à l'autre. Mme Piard, ambitieuse de parti pris, adopta les mœurs de sa passion nouvelle. A l'instar de *Sixte-Quint*, elle se vieillit, artifice qui doit plus coûter à une femme qu'à un prêtre. »

CHARLES DE BERNARD.

BÉQUILLÉ, ÉE (bé-ki-llé; *ll* mll.). part. pass. du v. Béquiller. Agric. Passé à la béquille : *Terrain* BÉQUILLÉ.

— Mar. Soutenu avec des béquilles : *Goëlette* BÉQUILLÉE.

BÉQUILLER v. n. ou intr. (bé-ki-llé; *ll* mll. — rad. *béquille*). Fam. Marcher avec une béquille, ou avec des béquilles : *Ce vieillard commence à* BÉQUILLER. (Acad.)

— v. a. ou tr. Agric. Travailler, cultiver avec la béquille : BÉQUILLER *une planche, une caisse, une plate-bande*.

— Mar. Maintenir droit, par le moyen de béquilles, un navire échoué : *Il a fallu* BÉQUILLER *ce bâtiment, à la marée basse. Ce brick avait fait côte; il a fallu le* BÉQUILLER.

Se béquiller, v. pr. Etre béquillé : *Ce port est un de ceux où les bâtiments fins doivent* SE BÉQUILLER *au reflux de chaque marée*.

BÉQUILLER v. n. ou intr. (bé-ki-llé; *ll* mll. — rad. *bec*, pour *bouche*). Pop. Manger : *C'est égal, je lui ai envoyé un coup de tampon sur le mufle, qu'il ne pourra* BÉQUILLER *de quinze jours*. (Th. Gaut.)

BÉQUILLON s. m. (bé-ki-llon; *ll* mll. — rad. *béquille*). Petite béquille sur laquelle on s'appuie avec la main : *S'aider d'un* BÉQUILLON.

— Bot. Petite feuille étroite, placée autour du disque des fleurs, et particulièrement de l'anémone.

— Agric. Syn. de *béquille*.

— Fauconn. Bec des menus oiseaux.

BÉQUOT s. m. (bé-ko — rad. *bec*). Chass. Petit de la bécassine.

BER s. m. (bèr — du bas lat. *bersa*, claie d'osier). Autref., et auj. encore dans certaines provinces, Berceau : *Un enfant endormi dans son* BER.

— Prov. :

> Ce qu'on apprend au *ber*,
> On le retient jusqu'au ver,

On conserve jusqu'au tombeau, jusqu'à ce qu'on soit rongé des *vers*, les impressions et les habitudes de l'enfance.

— Mar. Appareil de charpentes et de cordages, en forme de berceau, placé sous un grand bâtiment pour le supporter, et qui glisse sur la cale, lorsqu'on lance ce bâtiment à l'eau : *Le bâtiment se dégage de son* BER *lorsqu'il est à flot*. (A. Jal.) ‖ On dit aussi BERCEAU.

— Féod. Baron.

— Bot. Nom indien du jujubier.

BER, terminaison latine qui sert à former un grand nombre d'adjectifs passés en français. L'équivalent de cette terminaison est *bre* dans notre langue; ainsi *celeber* devient *célèbre*. Ce fait s'explique en admettant que c'est la forme des cas obliques, *celebris, celebrem*, etc., qui a donné naissance aux formes françaises. A côté de la terminaison *ber*, nous avons parallèlement, en latin, la terminaison *bris*, au neutre *bre*, qui donne en français la même articulation *bre*. Si maintenant nous voulons connaître l'origine et la signification primitive de cette terminaison, il faut remarquer que les deux lettres les plus caractéristiques sont *br*, et que ce groupe nous ramène à une racine bien connue des langues indo-européennes, celle que le sanscrit nous offre sous la forme *bhri* ou *bhar* (porter). Le sanscrit emploie même cette racine transformée en *bhara*, comme suffixe remplissant le même rôle que le latin *ber* et l'allemand *bar* *fruchtbar* (fertile, qui porte des fruits). « La signification de ces affixes présente, dit M. Delâtre, des variations remarquables; c'est d'abord *porter*, puis *produire*, puis *être*. » Il donne, comme exemple, les mots : *celeber* ou *celebris* (*kleos pherô* en grec); *saluber, salutem fero* (salubre); *faber* (qui sait faire); *coluber*, en grec *kuklô pheromai* (je m'avance en cercle : couleuvre, etc.). Cette racine lui permet de donner du mot *hibernus* (hibernal), une étymologie extrêmement ingénieuse, sinon absolument certaine; il voit dans ce mot d'abord notre radical *ber* (qui apporte), et ensuite dans la syllabe initiale *hi* une forme contractée du sanscrit *hima* (neige) : littéralement (qui apporte la neige); il faut avouer qu'on ne saurait trouver une définition plus juste et plus précise de cette saison. M. Delâtre retrouve encore la même racine dans *vertebra* (vertèbre), *verticem fero; tenebræ* (ténèbres), en sanscrit *tama* (obscurité); *palpebra* (paupières), *palpum fero; fibra* (fibre), *fila fero; candelabrum, velabrum, cerebrum*.

BERA, ville de l'ancienne Palestine, dans la tribu d'Ephraïm.

BERABZAN, lac de l'Amérique du Nord, dans les possessions anglaises, à l'O. de la mer d'Hudson, par 60° lat. N. et 98° long. O.

BERACHA, ville de la Palestine, dans la tribu de Juda, à 12 kil. S. de Bethléem.

BÉRAIN (SAINT-), bourg et commune de France (Saône-et-Loire), cant. de Givry, arrond. et à 21 kil. N.-O. de Chalon-sur-Saône, 1,201 hab. Carrière de bonne pierre de taille; scierie à pierre; moulins à vent, verreries; mines de houille importantes, exploitées, il y a une trentaine d'années, par une compagnie à la tête de laquelle se trouvait un publiciste célèbre. Cette affaire eut, en son temps, un grand retentissement, auquel on peut appliquer aujourd'hui ce titre d'une comédie bien connue : *Beaucoup de bruit pour rien*. A cette époque, où les passions politiques étaient dans toute leur ardeur, la calomnie n'admettait pas qu'il pût y avoir concomitance entre une grande habileté et une grande loyauté. Mais, répétons-le, tout cela s'est dissipé comme un nuage de fumée.

BÉRAKA s. m. (bé-ra-ka). Bénédiction de la table qui, chez les juifs modernes, est confiée au personnage le plus distingué d'entre les convives.

BÉRANE s. m. (bé-ra-ne). Comm. Grosse toile de coton des Indes, principalement de Surate. ‖ Quelques lexicographes écrivent à tort BÉRAM.

BÉRANG, auteur indou qui professait l'art militaire et dont le nom complet était Dilawar Khan *Bérang;* Bérang est un surnom qui signifie littéralement *sans couleur* et qui remplaça celui de *Hemrang* (de *même couleur*), qu'avait d'abord pris notre auteur. M. Garcin de Tassy, dans son histoire de la littérature indoue et indoustani, dit que les vers de ce poëte sont de la bonne facture classique. Bérang mourut à Delhi.

BÉRANGER DE MERSIX (Jean-François DE), père de notre grand chansonnier, né à Flamicourt, près de Péronne, le 7 décembre 1751. C'est un personnage assez mince, qui n'a de notice dans aucune biographie, et auquel nous ne songeons certes pas à donner une importance historique, mais qui mérite au moins une mention de quelques lignes, autant par son originalité que par l'éclat donné à son nom par son illustre fils.

Nous résumerons ici un travail de M. Louis Combes, intitulé le *Père de Béranger*, et qui a paru dans la *Revue des autographes*, du 15 juin 1866.

On sait que la certitude d'une origine nobiliaire était une tradition constante dans cette famille. Non-seulement le *de* était consacré, mais encore la coutume des noms supplémentaires, *de Formentel, de Mersix*, etc. De plus, Béranger avait recueilli pour tout héritage une généalogie armoriée, à laquelle, dit-il avec

gaieté, « il ne manque que des pièces justificatives, l'exactitude historique et les vraisemblances morales. » Cette généalogie, idéale en grande partie, fait remonter la famille jusqu'aux *Berengeri* de Florence; elle avait été rédigée, en 1780, par Jean-François, qui est le sujet de cet article, d'après une vieille pancarte et quelques notes et renseignements de famille. Sans doute aussi que l'ingénieux *héraldiste* avait largement suppléé par l'*imagination* aux documents qui lui manquaient. Il était loin d'avoir, sur ces graves matières, le scepticisme irrévérencieux de son fils, et, sur le chapitre de la noblesse et de l'ancienneté de *sa maison*, il n'entendait pas raillerie. Cette innocente monomanie d'illustration patricienne était héréditaire parmi les Béranger, aussi bien que l'esprit d'aventure. L'aïeul, Jean de Béranger de Formentel, après avoir amassé quelque fortune aux Indes, avait tout perdu dans la débâcle du système de Law. Laissant sa femme enceinte de six mois, il alla se fixer en Angleterre, en 1720. Son fils, Jean-Louis, élevé à grand'peine et absolument dénué de ressources, se fit marchand de vin à Flamicourt. C'est dans cet humble cabaret que naquit Jean-François; celui-ci fut un type, comme l'ancien régime en produisait abondamment. Doué d'un esprit vif et hardi et d'une imagination romanesque; ambitieux, remuant, d'une humeur inquiète et vagabonde, se complaisant, faute de mieux, au rôle de cadet de Gascogne ou de noble déchu, aimable et bon, mais peu préoccupé des devoirs vulgaires de la vie, poursuivant obstinément la fortune, à travers les aventures d'une existence nomade et agitée, mais manquant constamment l'occasion par son imprévoyance, son défaut d'ordre et sa prodigalité, il fut d'abord clerc de notaire, puis comptable chez un épicier de Paris, épousa ensuite la fille de maître Champy, tailleur de la rue Montorgueil, et se fit agent de change ou plutôt courtier. Au bout de six mois, les deux époux, aussi imprévoyants l'un que l'autre, avaient tout dissipé. Jean-François, par tradition de famille, laissa sa femme enceinte et fila en Belgique, où de cruelles misères l'attendaient. Au milieu des hasards et des orages de la vie, il n'abandonnait jamais ses innocentes rêveries nobiliaires; et, dans quelque condition qu'il fût, il portait fièrement, dans les grandes occasions, le plumet *au chapeau* et *les talons rouges. A son retour* de Belgique, il alla s'établir à Durtal, dans l'Anjou, où, à force de se remuer, il devint successivement feudiste, avocat, enfin notaire. De loin en loin, il accordait un léger souvenir au fils qui lui était né chez le vieux tailleur de la rue Montorgueil. Au commencement de 1789, il le fit mettre dans une pension du faubourg Saint-Antoine, et finit par l'expédier, par la diligence, à l'une de ses sœurs, qui tenait une auberge dans un faubourg de Péronne. Quant à lui, en sa qualité d'*aristocrate*, il prit parti, bien entendu, contre cette odieuse Révolution, se glissa avec dextérité dans le monde royaliste et devint intendant de la comtesse de Bourmont, mère du futur maréchal. Heureux, enfin, de jouer sérieusement à l'*émigré* et au ci-devant, il put se passer la fantaisie de conspirer contre la République, fut arrêté en décembre 1793 et compris dans les cent trente-deux Nantais accusés de fédéralisme, demeura neuf mois en prison, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, mais heureusement acquitté. Cette petite campagne ne refroidit point ses opinions. En 1795, jugeant la restauration prochaine, et songeant aux grâces qui allaient pleuvoir sur lui, comme récompense de ses services, il se ressouvint qu'il avait un fils pour continuer sa maison, et il partit pour Péronne. Horreur et scandale! ce rejeton de sa race, qu'il avait rêvé de faire admettre dans les pages de Sa Majesté, était un petit sans-culotte de la plus belle venue, qui se moquait des princes légitimes et pérorait dans les clubs contre l'ancien régime et les ci-devant.

Mersix entra dans une amusante colère. Toutefois, en attendant le retour de la dynastie, il alla se fixer à Paris, se réunit à son épouse, après des années de séparation (elle mourut un an plus tard), et se jeta avec furie dans les jeux de Bourse. Bientôt, il appela son fils auprès de lui pour l'aider dans ces opérations, qui devinrent assez considérables pour se chiffrer par centaines de mille livres, mais qui eussent été plus d'une fois compromises par son manque d'ordre et ses prodigalités, si le jeune Béranger, déjà mûr à dix-sept ans, n'eût mis un peu d'ordre dans la maison. En outre, Mersix avait conservé ses relations avec les royalistes, qui vivaient à ses dépens en flattant ses manies et sa vanité. Ces nobles parasites l'entraînèrent dans la conspiration de Brottier et La Villeheurnois, et sa maison de banque servit d'intermédiaire pour faire passer aux conspirateurs l'or anglais qui réchauffait leur zèle. Compromis dans les papiers saisis, il fut arrêté et mis en jugement. Cette fois encore, il eut le bonheur d'être acquitté. Il s'était, d'ailleurs, tiré de ses interrogatoires avec autant d'adresse que de tact et d'esprit. Pendant cette nouvelle détention, sa maison avait prospéré entre les mains de son fils. Malheureusement, de nouvelles frasques de ce père prodigue, des opérations fausses, des faillites vinrent tout compromettre, et, finalement, en 1798, l'établissement croula.

Poursuivi par ses créanciers, il n'en perdit ni sa gaieté, ni ses *illusions; et comme* il était homme de ressource, il arrangea l'acquisition d'un cabinet de lecture, rue Saint-Nicaise. Les dangers auxquels il avait échappé ne l'avaient pas corrigé de ses imprudences, et il continuait d'être en relation avec les royalistes les plus compromis. C'est ainsi que, quelques jours avant l'explosion de la machine infernale (qui éclata presque à sa porte), il avait réuni, dans un dîner, le comte de Bourmont (un de ses *parasites) et autres convives du même parti*, parmi lesquels un nommé Charles, qui ne faisait point mystère de son projet d'assassiner le premier consul, et qui fut pris et fusillé deux jours plus tard.

Ce cabinet de lecture, qui le nourrissait assez mal, fut sa dernière station. C'est dans cette humble boutique que vinrent échouer tous ses rêves de fortune et de grandeur, car la Restauration se faisait décidément bien attendre.

Fatigué d'agitations, le pauvre Mersix put sourire aux premiers essais poétiques de son fils. Il paraît s'y être assez vivement intéressé, car il en fit lui-même insérer quelques-uns dans les recueils du temps. Il était, d'ailleurs, digne de les comprendre, car il avait l'intelligence cultivée et l'esprit naturellement porté vers les choses d'art. Malheureusement, il mourut d'apoplexie le 1er janvier 1809, laissant à la pauvreté de son fils des dettes à acquitter. Quelques années plus tard, il eût emporté dans la mort cette immense consolation que son nom, ce nom dont l'éclat problématique avait été la folie de sa vie, était désormais inscrit au livre d'or du patriciat de la gloire et couronné d'une impérissable illustration.

BÉRANGER (Pierre-Jean DE), né le 19 août 1780,

> Dans ce Paris plein d'or et de misère,

comme il l'a dit lui-même; dans ce Paris, ville de bruit, de fumée et de boue, comme l'avait dit avant lui Rousseau, qui n'y était pas né. Oui, Jean-Jacques, ville de boue, mais de cette boue féconde où sont éclos et Molière, et Voltaire, et Beaumarchais, toute une famille de vaillants génies, qui ont fait de la gaieté l'auxiliaire de l'idée, du rire un instrument de combat, de la plume un brandon de liberté; car ils portaient dans leurs flancs *Tartufe*, *Candide* et *Figaro*.

Cette origine était très-chère au chansonnier : « Si l'on choisissait son berceau, dit-il, j'aurais choisi Paris, qui n'a pas attendu notre grande Révolution pour être la ville de la liberté et de l'égalité, et celle où le malheur rencontre peut-être le plus de sympathie. » (*Ma biographie.*) Son père (v. ci-dessus) s'était séparé de sa femme après six mois de mariage. L'épouse répudiée rentra grosse dans sa famille, et ce fut chez son père, chez le bonhomme Champy, tailleur dans la rue Montorgueil, qu'elle mit Béranger au monde. L'enfant fut envoyé en Bourgogne, où il suça ce lait gaulois dont s'étaient nourris Piron et Rétif de La Bretonne. Il fut élevé un peu à l'aventure, sans que sa famille s'occupât beaucoup de lui. A peu près abandonné par sa mère, gâté par ses grands parents, il put s'abandonner librement à son aversion pour l'école, et il avoue, avec une naïveté charmante, qu'il n'a jamais pu se rendre compte comment il avait appris à lire. Au commencement de 1789, on l'avait mis dans une petite pension du faubourg Saint-Antoine, où il assista, du haut d'un toit, à la prise de la Bastille. « C'est à peu près, dit-il, le seul enseignement que j'y reçus, *car je ne me rappelle pas qu'on m'y ait* donné aucune leçon de lecture et d'écriture. » On sait quel vivant souvenir il avait conservé de cette grande journée, de ce *beau soleil* dont, soixante ans plus tard, il avait encore le rayonnement devant les yeux. Bientôt, las de payer sa modique pension, son père, qui était devenu notaire à Durtal, l'envoya à Péronne, chez une de ses sœurs, qui tenait une petite auberge. Lui-même était né dans cette ville, et, quoique fils de cabaretier, il avait des prétentions à la noblesse, ainsi que son père et son aïeul, et possédait, comme nous l'avons dit dans l'article précédent, une généalogie armoriée. Béranger s'en moque avec beaucoup de gaieté. Cependant, son acte de naissance à lui-même porte le *de*, qui était consacré et de tradition dans sa famille; et quoiqu'il ait chanté :

> Je suis vilain, et très-vilain,

il se pourrait bien que sa noblesse ne fût pas une pure chimère de ses grands parents, comme il se complaît malicieusement à le croire. Le cabaret de son grand-père, qu'il a beau rappeler en manière d'argument, ce cabaret *ne fait rien à l'affaire; n'a-t-on pas vu* des familles nobles tomber, de chute en chute, plus bas encore et jusqu'à la mendicité? Toutefois, il convient de rappeler que la particule n'impliquait pas toujours et forcément la noblesse. Mais ce nom de Béranger, même avec *a*, ne semble pourtant pas indiquer une origine roturière. Quoi qu'il en soit, le poëte, sur le conseil d'Arnault, se décida, vers 1812, à user de son *de* (en même temps que des initiales de ses prénoms), pour éviter d'être confondu avec plusieurs Béranger qui écrivaient à cette époque. Plus tard, ses principes étaient assez connus pour qu'il dédaignât de le supprimer, comme il évitait tout ce qui eût pu paraître une affectation puérile. Dans ses lettres, il ne l'employait pas ordinairement.

La tante de Péronne, après un moment d'hésitation, accueillit le pauvre enfant abandonné, lui servit de mère et lui fit apprendre à lire, à écrire et à calculer. C'était une femme d'une bonté exquise et d'un esprit cultivé. Ardente patriote, elle unissait des principes républicains très-prononcés à une grande ferveur religieuse. Cet enfant, destiné à la renommée la plus éclatante et la plus populaire du siècle, après celle de Napoléon, mûrissait *rapidement au spectacle des prodigieux* événements de ce temps. L'invasion du territoire, surtout, lui laissa une impression qui ne s'est jamais effacée, et dévoloppa en lui ce patriotisme qui fut sa muse, plus encore peut-être que la liberté. Le soir, assis avec sa mère adoptive à la porte de l'auberge, il écoutait avec tristesse tonner dans le lointain le canon des Anglais et des Autrichiens; il saluait avec des cris d'enthousiasme les bandes héroïques qui marchaient à l'ennemi, ces *habits bleus* que la victoire devait *user*, et dont le souvenir ne devait plus sortir ni de son cœur ni de sa pensée. Avec quelle joie il acclama ensuite les victoires de la République! « Lorsque le canon, dit-il, annonça la reprise de Toulon, j'étais sur le rempart, et, à chaque coup, mon cœur battait avec tant de violence, que je fus obligé de m'asseoir sur l'herbe pour reprendre ma respiration. » C'en est assez, brave chansonnier, pour que le *Grand Dictionnaire* ferme à double tour ses colonnes à ces doutes injurieux qu'un libéralisme un peu étroit a cherché à répandre sur la sincérité et la clairvoyance de ton patriotisme. Tu étais Français jusqu'à la moelle des os. Ce n'est pas un conquérant que ta muse a *chanté : ce sont les victoires de* la France; et puis, quelle époque que celle où un enfant de treize ans éprouvait des sensations d'un ordre aussi élevé! Mais quel enfant aussi et quelle noblesse d'âme cela ne suppose-t-il pas! Encore une fois, et avant d'aller plus loin, n'en demandons pas davantage.

Ballue de Bellenglise, ex-député à la Législative, venait de fonder, à Péronne, des écoles primaires gratuites sur un plan démocratique. Béranger profita de cet enseignement, destiné, comme il le dit lui-même, à former, non-seulement des écoliers, mais des citoyens. Nommé presque constamment président d'un club de jeunes garçons, composé de ses condisciples, il eut souvent à haranguer les conventionnels de passage à Péronne et à rédiger des adresses envoyées à la Convention. Avec les enivrements de l'époque, avec la flamme patriotique et l'enthousiasme de la démocratie, il avait déjà le libre esprit de la philosophie du grand siècle, comme le prouve une anecdote bien connue, qu'il a lui-même racontée d'une façon charmante. Sa bonne femme de tante avait l'habitude d'asperger la maison d'eau bénite à l'approche d'un orage. Un jour de mai 1792, l'enfant était sur le seuil, occupé à regarder les éclairs et la pluie, lorsque le tonnerre éclata sur sa tête et le renversa asphyxié, à demi mort. Quand on l'eut ramené à la vie à force de soins, ce libre penseur de douze ans n'ouvrit la bouche que pour laisser échapper, dans un sourire, une saillie voltairienne : « Eh bien! dit-il à sa tante, à quoi sert ton eau bénite? » Sa santé fut longtemps chancelante, à la suite de cette terrible commotion.

A cet âge, il rimait déjà, naturellement, comme l'oiseau chante, et sans avoir aucune idée théorique de la versification ni de la mesure, traçant des lignes rimées de même longueur, grâce à deux raies de crayon tirées du haut au bas du papier, et s'imaginant faire *ainsi des* vers aussi réguliers que ceux de Racine. Cependant, les vers libres de La Fontaine commencèrent à le faire douter de l'excellence de sa méthode. On le plaça, comme apprenti typographe, chez l'imprimeur Laisney, où il resta deux ans et où il prit une teinture de l'orthographe et des principes de la versification.

Cependant son père, qui s'était mêlé aux intrigues royalistes, était devenu, en Bretagne, intendant de la comtesse de Bourmont, et avait été emprisonné pendant la Terreur. En 1795, il vint à Péronne et se plaignit vivement de trouver son fils *gangrené de jacobinisme*, tout en éprouvant, bien tard, un sentiment qui ressemblait un peu à de l'affection paternelle quand il le voyait présider son club avec l'aplomb d'un vieux patriote, et quand il l'entendait parler de la patrie en termes chaleureux et touchants. Toutefois, comme une restauration, suivant lui, ne pouvait tarder, il rêvait de faire entrer son fils dans les pages du nouveau roi. « Je le présenterai, disait-il, à nos princes légitimes. — Prenez garde, répliquait la tante, qu'il ne leur chante la *Marseillaise.* »

S'il ne leur eût chanté que cela!...

Bientôt, Béranger père se fixa à Paris, *s'occupa* d'opérations de banque et appela son fils auprès de lui pour l'aider dans ses travaux. Voilà notre futur chansonnier alignant des chiffres au lieu de rimes, et plongé dans les calculs du change, des assignats, de l'escompte et de l'agio. De telles opérations ne lui plaisaient que médiocrement; mais, malgré sa jeunesse, il y devint fort habile, et il put seul conduire les affaires pendant un nouvel emprisonnement de son père, qui s'était jeté dans la conspiration royaliste de Brottier et La Villeheurnois, et qui fut acquitté faute de preuves.

En 1798, la maison de banque croula, par suite des prodigalités et de la mauvaise administration du père. Des capitalistes, convaincus des capacités financières et de la probité du jeune Béranger, lui offrirent des fonds considérables pour continuer les affaires; mais il refusa, autant par lassitude de ce métier que par crainte de compromettre l'argent d'autrui. C'est à ce moment que commença pour lui, dans ce *grenier* qu'il a chanté, cette vie de misère dont sa gaieté a surfait un peu les agréments, mais qu'il supporta avec un stoïcisme insouciant et jovial. Dans l'intervalle, il avait perdu sa mère, qui, d'ailleurs, n'avait jamais montré que la plus complète indifférence pour lui, et dont la conduite ne paraît pas avoir été très-régulière. Il avait aussi une sœur, qui plus tard se fit religieuse, et qu'on retrouvera à son lit de mort. D'ailleurs, toute cette famille vécut dispersée; les deux époux se rapprochèrent un moment, mais la mère mourut peu de temps après, et Béranger ne connut jamais les joies intimes du foyer. A cette époque, il aidait son père dans la gestion d'un cabinet de lecture dont il avait fait l'acquisition, rue Saint-Nicaise. C'est là qu'un jour il faillit périr dans l'explosion de la *machine infernale.* Quelques secondes de plus ou de moins, et le maître de la France sautait avec celui qui devait être son Homère.

Républicain sincère, mais ébloui par la gloire militaire, Béranger avait applaudi au coup d'Etat du 18 brumaire; il croyait naïvement alors que la dictature de Bonaparte était le salut de la République. Des biographes modernes lui ont amèrement reproché cette inconséquence avec beaucoup d'autres, oubliant qu'il n'était ni un philosophe ni un politique, mais un poëte, un homme de sentiment, s'abandonnant, à la manière des femmes et des enfants, aux entraînements de la foule. Lui-même a pris soin, à ce sujet, de s'excuser par des arguments, très-faibles il faut l'avouer, mais d'une bonne foi qui désarme la critique. D'ailleurs, conclut-il, « je n'avais que dix-neuf ans, et *tout le monde* semblait n'avoir que mon âge pour penser comme moi. » Nous soulignons ce *tout le monde*, car il nous semble caractéristique. L'illustre poëte, en effet, n'a jamais eu la prétention d'être un initiateur ni un prophète; il s'inspirait du peuple, il vibrait au souffle de la multitude, il était en quelque sorte la harpe éolienne des nobles passions de la foule, mais quelquefois aussi de ses préjugés. Sous ce rapport, on doit l'avouer, il est un peu resté toute sa vie le jeune homme de l'an VIII; il *n'a* jamais cessé d'avoir dix-neuf ans. Il était vraiment par trop naïf d'imaginer qu'un homme de la taille de Bonaparte allait se saisir de la dictature uniquement pour affermir la République. Eh bien! si l'on en juge par sa *Biographie* et par ses dernières productions, Béranger a gardé, jusqu'à son dernier jour, cette illusion dans toute sa fraîcheur. Bonaparte, premier consul, dictant des lois à l'Europe au nom de la grande République, préservant la France du royalisme et de l'anarchie, tel semble avoir été son idéal politique :

> Grand de génie et grand de caractère,
> Pourquoi du sceptre arma-t-il son orgueil?

Le mal était donc venu de ce que le vainqueur de Marengo s'était fait couronner empereur, puis de ce qu'il avait épousé une archiduchesse d'Autriche. Cette singulière aberration, cette chimère d'une dictature libérale, d'une autocratie républicaine, d'une démocratie transformée en seigneurie, à la manière des vieilles cités italiennes, d'un pouvoir militaire doté de toutes les conditions du despotisme et conservant platoniquement la liberté, cette théorie romanesque, comme on le sait, a conservé jusqu'à nos jours un certain nombre de partisans, parmi lesquels il ne paraîtra point téméraire de ranger notre grand chansonnier. C'est à ce point de vue qu'il faut le juger, suivant nous, si l'on veut éviter les appréciations injustes et inexactes. En tout état de cause, on peut sourire de ses erreurs, qui furent celles de toute une génération; mais on ne saurait lui contester la pureté du caractère, la conscience et la sincérité. Oui, il croyait possible une alliance entre son amour pour la démocratie et son enthousiasme pour la gloire, et il chantait en conséquence; beaucoup croient encore à la possibilité de cet éclectisme; les critiques à courte vue, les libéraux à tous crins appellent cela du chauvinisme. Selon nous, ce jugement très-respectable, mais très-exagéré, est une erreur, que ne saurait partager le *Grand Dictionnaire.*

Toutefois, malgré son admiration pour la gloire militaire et pour le grand capitaine, Béranger n'éprouvait aucune envie d'aller moissonner en personne ces lauriers qu'il célébrera dans ses chants. Il échappa à la conscription en évitant de se faire inscrire sur les contrôles, ce qui, en 1801, était encore possible. Le voilà réfractaire! « Cruel tourment, ajouté à tant d'autres, » dit-il. Il vécut ainsi de longues années, dans la crainte des gendarmes, et fut amnistié lors du mariage de Napoléon et de Marie-Louise. « Ce qui prouve, écrit-il en 1840, que les petits ne pâtissent pas toujours des sottises des grands. » Ceci est *une dernière flèche contre le mariage autrichien.*

Après avoir rimé des satires contre le Directoire, des odes, des idylles, des comédies, voire même des poëmes épiques, il eut l'idée, dans sa détresse, de s'adresser à Lucien Bonaparte, qui l'encouragea dans ses essais et lui abandonna son traitement d'académicien. Cette petite rente était une fortune pour lui.

Mais, bien qu'il en fût légalement propriétaire, avec sa délicatesse habituelle, il la restitua volontairement, bien avant 1814, à M. de Bleschamp, père de Mme Lucien, tombé dans le dénûment, par suite de l'exil de son gendre; et, plus tard, il paya sa dette de reconnaissance à son protecteur, en lui rendant un hommage public, aussitôt que les circonstances le lui permirent.

A vingt-cinq ans, il obtint un modeste emploi chez le peintre Landon, qui lui fit rédiger le texte de son *Musée*, recueil de dessins des statues et tableaux du Louvre. Plus tard, Arnault lui fit obtenir une place d'expéditionnaire dans les bureaux de l'Université.

Cependant, depuis quinze ans et plus, il entassait rime sur rime, essayant tous les genres poétiques, et il commençait à s'abandonner au découragement, lorsqu'un premier succès vint lui indiquer sa voie. Au milieu de beaucoup d'autres travaux, il avait rimé déjà un assez grand nombre de chansons, mais sans y attacher une grande importance littéraire, et sans se douter surtout que ce serait en cultivant ce genre, réputé facile et léger, qu'il arriverait à la gloire et à la popularité.

On était en 1813, avant les victoires de Lutzen et de Bautzen; la nation, épuisée par les continuelles levées d'hommes, étourdie par le fracas des armes, écrasée par le despotisme asiatique qui pesait sur elle, semblait morte à toutes les grandes idées qui l'avaient passionnée vingt ans auparavant. Tout à coup, au milieu du silence universel, dans cet empire où le maître seul avait la parole, une voix libre et joyeuse éclata comme un chant d'alouette ou de moineau franc, saluant comme une aube nouvelle le réveil de l'idée libérale; l'esprit français, l'âme de 89 se mit à chanter sur un mode ironique; cette fusée, cet éclat de rire se nomma le *Roi d'Yvetot*. C'était plus qu'une allusion, c'était une flèche qui allait droit à l'empereur. On a répété que lui-même en avait ri; mais nous ne savons trop sur quel fondement; il n'y a pas, croyons-nous, d'exemple que Napoléon ait jamais ri d'une attaque contre sa personne. Il est même fort probable que, quelques années auparavant, l'auteur eût été mis à la Force ou au Temple; et peut-être n'échappa-t-il que grâce aux graves préoccupations de cette année. La chanson courut manuscrite, de main en main, et eut un grand succès, qu'elle méritait à tous égards, non-seulement parce qu'elle était un acte, un cri d'indépendance au milieu du servilisme de tous, mais encore parce qu'elle révélait un poëte. Elle semble parfaite à M. Sainte-Beuve. « Pas un mot, dit-il, qui ne vienne à point, qui ne rentre dans le rhythme et dans le ton; c'est poétique, c'est naturel et gai; la rime, si heureuse, ne fait, en badinant, que tomber d'accord avec la raison. »

Bientôt, la chanson si finement joviale du *Sénateur*, le *Petit homme gris*, les *Gueux*, quelques refrains égrillards qui étaient dans le goût du temps bien plus qu'ils n'étaient la peinture des mœurs du poëte, répandirent le nom de Béranger et commencèrent sa réputation. Désaugiers et d'autres chansonniers en vogue le recherchèrent; il se laissa nommer membre du *Caveau*, mais s'éloigna de cette société pendant les Cent-Jours, à cause des dissidences politiques qui se produisirent parmi ses membres. D'ailleurs, s'il aimait la gaieté, les réunions d'amis, il était mal à l'aise au milieu de ces épicuriens pratiques, lui qui, en réalité, ne l'était qu'en chansons. En outre, il avait été singulièrement choqué des habitudes de parasitisme de ses collègues, qui se prêtaient, par état, à amuser de leurs refrains la table des riches viveurs. Engagé par sa célébrité naissante, déjà classé en quelque sorte, il embrassé définitivement un genre qu'il n'avait jusqu'alors cultivé que comme délassement; mais il le transformera en l'élevant; il ne se contentera point d'être un coupletier vulgaire, comme ceux qu'il a coudoyés : il sera *le Chansonnier*, comme La Fontaine est *le Fabuliste*. La chanson, d'ailleurs, est française, comme la baïonnette; il en fera une arme de guerre, il en aiguisera les refrains meurtriers; il relèvera le drapeau des vaincus, le drapeau de la France et de la Révolution; il rouvrira le combat contre l'éternel ennemi du progrès, du peuple et de la liberté; il vengera la nation de ses humiliations, il la consolera de ses malheurs, il la fortifiera par l'espérance d'un meilleur avenir. La vie de l'action allait commencer pour lui. En face de l'étranger campant sur nos places, d'une monarchie deux fois restaurée par les baïonnettes de l'ennemi, des couleurs nationales proscrites, de nos soldats flétris et persécutés; en présence des trahisons et des lâchetés du monde officiel, des violences de la réaction, il se jeta résolûment dans le combat, et naturellement avec les idées, les principes et quelques-uns des préjugés des hommes de sa génération. On sait ce que fut cette période de lutte qu'on nomme la *Restauration*. Cette quasi-renaissance de l'ancien régime, après tant de malheurs, eut pour résultat de faire renaître l'esprit révolutionnaire, que l'Empire avait rudement comprimé et même étouffé. L'idée libérale s'éveilla de sa léthargie entre les deux restaurations, pendant les Cent-Jours; impuissant alors à l'étouffer, Napoléon essaya de s'en faire un auxiliaire, d'enrôler les soldats de cette grande cause sous le drapeau de ses propres intérêts, comptant sur l'avenir et sur son génie pour ressaisir la plénitude de son autorité. Lors du rétablissement définitif des Bourbons, l'opposition se grossit naturellement de tous les partisans et de tous les serviteurs de l'Empire, qui confondirent habilement leurs intérêts avec les principes. D'ailleurs, la pitié pour de grandes infortunes, la haine des Bourbons et de la domination étrangère, l'orgueil national, surexcité par les humiliations de la défaite, ne reportaient que trop les esprits vers ce dur régime impérial, si impopulaire au moment de sa chute, qui avait attiré tant de désastres sur le pays, mais dont le souvenir éclatant était une consolation pour des vaincus. La grande tradition libérale finit donc par se confondre, par s'amalgamer avec le regret de ce régime, qui avait été la négation de toute liberté. On le sait, cette promiscuité d'idées se perpétua jusqu'à la révolution de Juillet et bien au delà. Plus que tout autre, il faut le reconnaître, Béranger a contribué à ce résultat, et il ne paraît pas jamais l'avoir regretté, puisque ses dernières œuvres, les enfants de sa vieillesse, sont des chants épiques destinés à enrichir l'éternelle légende militaire de l'Empire, tant il demeura préoccupé jusqu'à la fin de confondre, comme poëte, sa popularité dans cette gloire. Et cependant, répétons-le, car cette contradiction est caractéristique et piquante, son enthousiasme était purement platonique et littéraire; car lui-même s'était fort soigneusement dérobé à l'honneur de servir son héros.

Au début de la seconde Restauration, le chansonnier publia son premier Recueil (1815). Bien que nombre des pièces de ce volume l'eussent mis au rang des plus ardents tirailleurs de l'opposition, sa modeste position à l'Université ne fut pas ébranlée par cette publication. Il paraît que Louis XVIII, un peu gourmet en littérature, comme on le sait, aurait dit, à ce sujet : « Il faut pardonner quelque chose à l'auteur du *Roi d'Yvetot*. » Cette fine satire du régime impérial avait, en effet, un moment donné l'espoir que l'auteur embrasserait les intérêts de la légitimité. Au moment de la chute de Napoléon, des propositions lui furent faites, et des récompenses promises; il répondit spirituellement : « Que les Bourbons nous donnent la liberté en échange de la gloire, qu'ils rendent la France heureuse, et je les chanterai gratuitement. » Ah! le bon billet! Jamais il ne les aurait chantés, quoi qu'il arrivât. Les vieux patriotes de cette école ne pouvaient se réconcilier avec l'ancienne monarchie, sans renier en même temps la Révolution. Ajoutez la haine bien légitime contre des princes qui, pendant vingt-cinq ans, avaient armé le monde entier contre nous; qui, après avoir été les auxiliaires soudoyés de la coalition, en avaient reçu, comme un fief, le pays qu'elle avait conquis, et dont le triomphe ne pouvait jamais rappeler que les humiliations et les malheurs de la patrie. Et puis, cette Restauration, c'était la revanche éclatante des *rois*, qui paraissaient définitivement triompher de la France plébéienne. Sous son vernis d'impérialisme, la nation avait gardé, chaudes encore, les passions de l'an II; et Napoléon n'avait été si populaire que parce qu'il avait écrasé, humilié *les rois*, continué contre eux la grande lutte. Il avait pris tous les pouvoirs, il s'était paré de tous les titres; mais il était trop habile pour prendre celui-là comme chef des Français. Il restait, aux yeux des masses, comme la personnification de la Révolution armée, une sorte de dictateur ou de capitaine du peuple, comme on en acclamait dans les républiques italiennes. Parcourez les chansons de Béranger, et vous verrez que ce qu'il admire surtout dans Napoléon, c'est le hardi capitaine qui châtie les têtes couronnées, qui souille de la poussière de ses pieds le *bandeau des rois*. En pleine Restauration, alors que le droit divin semblait triompher, jamais il n'emploie dans ses refrains ce mot de *roi* qu'avec une expression ironique ou méprisante, qui est exactement dans le ton de 1792 à 1799.

Nous ne prétendons point, on le comprend, justifier entièrement notre illustre chansonnier des erreurs politiques qui lui ont été reprochées à notre époque. Mais il n'est pas inutile de faire remarquer que ces erreurs étaient partagées par les meilleurs esprits de sa génération. Il ne faut pas oublier non plus qu'il n'a chanté que l'Empire tombé, qu'il n'a *flatté que l'infortune*, qu'il a toujours protesté contre le despotisme impérial et fait ses réserves en faveur de la liberté et des droits populaires.

La Restauration fut l'époque la plus brillante de sa carrière; et, ce qui n'est pas inutile à rappeler, c'est qu'il fut toujours à l'avant-garde de l'opposition officielle. Ses amis, députés ou journalistes, qui se flattaient quelquefois d'arriver au ministère, ou tout au moins d'influer sur le gouvernement dans le sens des idées libérales, eussent désiré souvent discipliner la verve du poëte, la réfréner même, la ramener à la tiédeur, à la prudence de leur tactique parlementaire. On l'a trop oublié aujourd'hui, les lutteurs les plus hardis de ce temps se désolaient parfois de sa témérité et cherchaient même à entraver ses publications, ne trouvant jamais que le moment fût favorable. Cependant la plupart de ses chansons étaient connues et chantées jusqu'au bout de l'Europe avant d'être publiées en volumes; et c'est très-justement qu'il a pu dire : « Je suis peut-être, dans les temps modernes, le seul auteur qui, pour obtenir une réputation populaire, eût pu se passer de l'imprimerie. » Mais c'est à dater de cette publication que commençait la responsabilité et pour lui et pour le parti. Et telle des sommités libérales qui avait applaudi aux chants isolés, qui s'en délectait en petit comité, qui s'était fait inscrire pour un nombre énorme d'exemplaires, se hâtait de dégager sa responsabilité et de se faire rayer du nombre des souscripteurs au moment de la publication. Il est inutile de citer ici des noms propres, et ce sont là de ces traits qu'on aurait peine à croire, si Béranger lui-même ne nous les garantissait dans son autobiographie. Si nous rappelons ces petits détails, c'est pour montrer qu'en définitive, le chansonnier, si sévèrement jugé aujourd'hui par de pâles tribuns et de maigres publicistes, était encore l'un des plus ardents parmi cette génération de combattants. « On ne sait pas, dit-il, tous les obstacles que j'eus à vaincre. Combien de fois n'ai-je pas été obligé de lutter contre les chefs du parti libéral, gens qui eussent voulu me faire accepter leur tutelle, pour m'astreindre à leurs combinaisons timides! » L'un des premiers aussi, il commença la réhabilitation de l'époque révolutionnaire, et osa rappeler dans ses chants le nom et les souvenirs glorieux de la République. Enfin, à une époque où, dans leurs théories politiques, les groupes les plus avancés de l'opposition n'allaient pas au delà d'une sorte de torysme bourgeois, dont on a vu le triomphe et l'application dans le *pays légal* du gouvernement de Juillet, Béranger songeait au peuple proprement dit, qui cultive, qui travaille, qui donne son sang pour le pays, et qu'oubliaient trop souvent les coryphées du libéralisme.

Le peuple, c'est ma muse!

avait dit le petit-fils du vieux tailleur; et il demeura fidèle à cette devise, en célébrant dans ses chants le paysan, le soldat, l'ouvrier, la fille pauvre, et jusqu'à ces tribus hostiles au joug, les indépendants de la misère, les déclassés, vagabonds, mendiants, contrebandiers, bohémiens, gueux, braconniers, filles folles, etc. Son recueil est comme le *romancero* de la plèbe, où se déroule la vie du pauvre, depuis le berceau jusqu'à l'hôpital. Il connaissait bien cette vie, lui, le rapsode populaire; il l'a vécue, il en a subi les amertumes, il en a gardé toutes les impressions. Le voilà qui naît dans un grenier; une nourrice inconnue l'emporte vagissant :

Sois bien ou mal, sanglote ou ris,
Adieu, pauvre enfant de Paris!

Il a été

Jeté sur cette boule,
Laid, chétif et souffrant;

et le bon Dieu lui a dit :

Chante, pauvre petit.

Marqué pour la lutte et pour la gloire, abandonné des siens, élevé par charité et au hasard, il grandira, il vivra dans la pauvreté; il luttera, il chantera, il triomphera; mais il ne sera rien, il ne veut *rien être*, rien que la muse populaire et nationale; et c'est en quelque sorte malgré lui qu'il se verra classé parmi les hautes individualités, les grands types dont s'honore la plèbe moderne, les Rousseau, les Franklin, les Proudhon; il sera, lui, le poëte de cette famille, comme les autres en sont les philosophes ou les législateurs. Pour chanter les humbles et les petits, il choisira le genre poétique le plus humble, le plus dédaigné, le *rebut des autres poëtes*, comme il le dit gaiement; et c'est en mariant

Des airs de vielle aux accents de sa lyre,

qu'il trouve les plus nobles accents pour chanter la patrie, la liberté, l'alliance des peuples; les traits les plus acérés pour transpercer les apostats et les traîtres, et les moqueries les plus étincelantes pour noyer dans le ridicule les Epiménides de l'ancien régime et les Torquemada de sacristie. La Restauration n'eut pas d'ennemi plus terrible et plus dangereux. Qu'était-ce, en effet, que Manuel, et La Fayette, et Foy, dont quelques lettrés seulement lisaient les discours, à côté de cet Athénien trempé de Gaulois, dont les refrains meurtriers, à peine éclos, s'éparpillaient à tous les vents et étaient chantés par le paysan rêvant sur son sillon, par le soldat murmurant à l'ombre d'un drapeau qu'il *ne connait pas*, par l'ouvrier, par l'étudiant, par le bourgeois, *par les femmes*, par toutes les classes de la société, même par les dignitaires du gouvernement, qui savouraient, en petit comité, le fruit défendu. Un jour, le préfet de police Anglès reçut un rapport foudroyant sur une soirée où l'on avait chanté, portes closes, deux nouvelles productions *anarchiques* de Béranger, le *Bon Dieu* et les *Missionnaires*. Rien n'était plus exact; mais le préfet rit beaucoup, car il avait été du dîner en question.

Nous avons dit *les femmes*, et nous insistons sur ce mot; nous sommes assurément de grands penseurs, de grands politiques, de grands philosophes; et, si l'on veut, la femme n'a rien, ne veut rien avoir de tout cela; mais, mieux que nous, elle a l'intuition du sentiment; elle sent, et, par conséquent, elle nous est supérieure en quelque chose. Eh bien, ce ne sera jamais une femme qui condamnera les fluctuations, apparentes ou réelles, de Béranger. Et puis, derrière lui, il y a Lisette qui le couvre, l'enveloppe d'une auréole de poésie parfumée. Non, jamais une femme ne jettera la première pierre au chansonnier national.

Cependant, Béranger avait conservé son petit emploi jusqu'au jour où il jugea que son indépendance allait en souffrir. Déjà, en 1815, lorsqu'avait paru son premier recueil, entièrement composé de chansons qu'on répétait d'un bout de la France à l'autre, on avait pris le soin d'*avertir* le modeste fonctionnaire de l'Université, et cet avertissement était une menace de destitution habilement dissimulée. En 1821, quand parut le second volume, Béranger prévint les foudres ministérielles en cessant tout à coup de rendre à son bureau ses visites quotidiennes. La destitution ne se fit pas attendre; mais ce second recueil retentissait déjà dans toute la France. Le parti libéral, dit Béranger dans sa *Biographie*, était dans le plus grand désarroi; de folles espérances venaient de s'évanouir, et les meneurs de l'opposition semblaient saisis d'une sorte de panique. Le moment était donc bien choisi, puisque l'apparition de mes volumes, longtemps attendus, et le procès que tout faisait pressentir et qui devait les dorer sur tranche, comme je disais alors, pouvait être un moyen de réchauffer un peu l'opinion, qu'un rien abat, qu'un rien peut relever. »

Les poursuites judiciaires qu'il avait prévues eurent lieu, en effet, et, le jour de l'audience, la foule était si compacte au tribunal, que les juges furent obligés d'entrer par la fenêtre. Défendu avec éclat par Dupin, attaqué avec violence par l'avocat général Marchangy, Béranger fut condamné à trois mois de prison seulement. Les membres du tribunal, subissant, peut-être même partageant un peu les entraînements de l'opinion publique, étaient loin de s'associer aux fureurs de Marchangy et du gouvernement. C'est à ce point que, dans son résumé, le président Larrieux fit l'éloge du poëte et oublia son métier jusqu'à dire qu'il était fâcheux que la gravité d'un tribunal ne permît pas de chanter les œuvres poursuivies, le chant pouvant être une excuse pour elles.

La prison, à Paris, pour un temps si court, et avec ce viatique de la sympathie d'un peuple entier, ne pouvait guère effrayer un philosophe d'un stoïcisme aussi jovial, qui vivait de pain sec dans un grenier sans feu. Aussi, Béranger disait-il gaiement que la prison allait *le gâter*, c'est-à-dire le rendre sybarite, l'efféminer. On ne pouvait se moquer plus spirituellement de ses persécuteurs.

Pendant sa détention, le parquet lui intenta une nouvelle affaire, à propos de la publication, faite par son avocat, des pièces de la procédure, procédé ingénieux pour reproduire les chansons condamnées et les faire reproduire par tous les journaux de l'Europe, à des millions d'exemplaires. Le tribunal voyait dans cette publication une récidive; mais le jury n'en jugea pas ainsi et acquitta le prévenu.

En 1828, autre procès retentissant. Cette fois, le poëte fut condamné à neuf mois de prison et 10,000 fr. d'amende. Mais, en le frappant ainsi, le pouvoir ne lui donnait que plus d'importance politique, et continuait à *dorer sur tranche* ces petits Recueils qui lui causaient tant d'effroi. L'amende fut acquittée par une souscription publique.

Enfin, vint l'explosion de 1830. Béranger a pu dire avec une grande justesse, en s'adressant à lui-même :

Ta part est belle à ces grandes journées!

Et ailleurs : « Constamment lié avec les principaux chefs du parti libéral, j'ai contribué, comme eux et plus que beaucoup d'entre eux, aux événements de la révolution de 1830. »

Par son influence sur le peuple, sur la jeunesse, sur les hommes mêlés à la politique militante, non moins que par l'irrésistible effet de ses chants, il a contribué largement, en effet, à la chute des Bourbons. Mais, après la grande victoire de Juillet, il jugea que son rôle était terminé, sa tâche remplie, et il ne songea plus qu'à se retirer de la scène. Louis-Philippe chercha, par toutes sortes de caresses, à attirer à lui, à apprivoiser cet *oiseau craintif* qui fuyait la *glu des rois;* il lui fit dire, à plusieurs reprises, qu'il désirait le voir, pour *le remercier*. Béranger s'excusa spirituellement en glissant, parmi quelques paroles aimables, ce mot malicieux : « Qu'il était trop vieux pour faire de nouvelles connaissances. » Enfin, de nombreux amis le poussaient à accepter une position officielle dans le nouveau gouvernement. On sait ce qu'il répondit, en prose et en vers, à *Ses Amis devenus ministres;* et cette lutte d'un homme devenu le favori, l'idole d'une nation, et qui se dérobe constamment à la fortune et aux honneurs, cette lutte est demeurée célèbre et n'est pas un des épisodes les moins curieux de notre histoire contemporaine, où de pareilles singularités ne sont pas très-fréquentes. *Ne rien être*, telle fut la devise, nous dirions presque la grande ambition de sa vie. Sur ce point, il resta intraitable, et il sut résister même à l'amitié, qui avait tant de pouvoir sur sa belle âme. Qu'il ait mis une espèce de coquetterie dans sa constance à se préserver des avantages et des biens que la plupart des hommes recherchent avec passion, cela peut être admis dans une certaine mesure. Mais quand on a prétendu, comme MM. Sainte-Beuve, Pelletan et d'autres, que c'était là une sorte de *rôle* qu'il s'était donné, un calcul raffiné, une manière de préparer son épitaphe, on est allé, suivant nous, beaucoup trop loin. Ajoutons

que ce jugement nous paraît un peu malveillant et, osons le dire, un peu brutal, un peu grossier, quand il s'agit d'un caractère aussi noble et aussi pur. Il faudrait, en outre, reconnaître que ce prétendu rôle n'est pas à la taille de tout le monde, et qu'on ne verra jamais beaucoup d'hommes empressés à le remplir, même parmi ceux qui tiennent le plus à se singulariser. S'effacer toute sa vie, rechercher la médiocrité, repousser constamment la richesse, le pouvoir et les distinctions, quand on pourrait accepter tout cela honorablement et sans aucune capitulation de conscience, ce *calcul*, si c'en est un, ne serait déjà point d'une âme vulgaire, et il faut avoir une certaine force de caractère et de volonté pour arranger ainsi sa vie entière de manière à la laisser comme une épigramme contre ses contemporains et comme un exemple, comme un thème pour les amplifications des philosophes et des moralistes de l'avenir. Mais qui ne sent combien cette donnée est arbitraire et systématique?

Il nous paraît évident que c'est par tempérament, autant que par caractère et par principe, que Béranger a tenu cette conduite; il ne voulait faire de parti pris la satire de personne, et il a cent fois protesté qu'il n'y mettait ni puritanisme ni affectation de vertu. Son amour de l'indépendance, la modération de ses goûts, ses habitudes de simplicité populaire, sa timidité, sa terreur de l'apparat, de la représentation, son besoin de repos, à la suite de tant de luttes, tout l'engageait, après 1830, à vivre un peu à l'écart de la foule, et il ne le pouvait qu'à la condition de n'accepter rien ni du pouvoir ni d'aucun corps. « Autant que les circonstances l'ont permis, dit-il, j'ai toujours cherché à mettre ma position d'accord avec mon humeur et mes goûts. » Il n'était pas hostile au gouvernement de Juillet, qui se fondait; mais, par une prévision qui s'est vérifiée, il ne lui assignait pas une durée beaucoup plus longue qu'à la Restauration; et il ne dissimulait pas que ce régime ne devait être qu'une préparation à la république, une *planche pour passer le ruisseau.* C'était le temps où Louis-Philippe, à qui Laffitte rapportait les paroles du vieux chansonnier, disait avec apparat l'une de ses gasconnades fameuses : « Mais je suis républicain aussi! » Et à La Fayette : « Est-ce que vous auriez la prétention d'être plus républicain que moi? »

Le poëte, un peu sceptique en fait de promesses royales, repoussa toutes les offres. Il s'en tirait, d'ailleurs, en donnant les meilleures raisons et en invoquant, au besoin, sa paresse et son incapacité, qui ne lui permettaient pas de s'astreindre à un travail obligé. Quant à une sinécure, il eût été encore moins possible de vaincre ses honorables scrupules. « J'aurais rougi, dit-il, ayant assez pour vivre du produit de mes petits volumes, de puiser des pensions dans le coffre que la nation se fatigue à remplir chaque année. Je tiens surtout à honneur de n'avoir jamais été à charge à mes concitoyens. »

Son immense popularité même était un obstacle à ce qu'il remplît un rôle quelconque. On sait qu'il ne pouvait paraître en public sans être aussitôt l'objet d'ovations bruyantes, qui ne laissaient pas d'avoir un côté gênant et fâcheux. Certes, il aimait la gloire, et même on peut dire qu'il savourait la sienne avec délices, en gourmet, si cette image commune est permise; mais ces manifestations presque idolâtriques effarouchaient sa timidité d'oiseau et, disons-le, choquaient un peu son bon sens. Il en était poursuivi, accablé jusque dans sa retraite, où, non-seulement les admirateurs, mais tous les importuns de France et de l'étranger venaient le relancer. On sait que ce fut une des causes qui, plus tard, le décidèrent à aller résider à Fontainebleau, puis à Tours. C'est à propos de ce revers de la gloire qu'il écrit avec une bonhomie où perce l'ennui : « La réputation est aussi une dépendance assez fâcheuse, ce dont ne se doutent guère les jeunes gens. »

Ces derniers mots étaient sans doute une allusion à une promenade qu'il eut, un jour, la fantaisie de faire, en compagnie de sa Judith, à la *Closerie des lilas*. Bien enveloppé dans sa longue houppelande, et son large chapeau rabattu jusque sur les yeux, il pénétra bien doucement dans ce jardin, dont tout Paris s'entretenait alors. En un instant, la jeunesse l'eut deviné, l'eut senti : un parfum inaccoutumé semblait s'exhaler du bosquet où Béranger s'était dissimulé. Tout à coup, les accords cessèrent, et le vieux barde fut, en un instant, inondé de fleurs. Le poëte et sa compagne, encore plus honteux qu'émus, se hâtèrent de regagner leur humble demeure de la rue Vendôme.

Une chose aussi dont on n'a pas assez tenu compte, c'est que Béranger avait été lié de cœur, et très-étroitement, avec des hommes que les révolutions jetèrent dans les partis les plus opposés et qui s'entre-choquèrent en des luttes terribles. De sorte que, quelque rôle qu'il eût accepté, il se serait trouvé souvent dans l'alternative de voir ses amitiés d'un côté et ses convictions de l'autre.

Quant à l'Académie, il est certain qu'il en eût été s'il eût voulu solliciter cet honneur. Mais il s'y refusa constamment. « Béranger n'est pas de l'Académie française, dit M. Sainte-Beuve; il s'est dit qu'il ne fallait pas en être. C'est une singularité dont il se flatte et dont il se vanterait presque... » Toujours, bien entendu, pour jouer le fameux rôle en question. Où donc M. Sainte-Beuve a-t-il vu que Béranger *se flattait... se vanterait presque...*? Il s'excuse, au contraire, de s'être refusé aux démarches; il donne ses raisons, dans la crainte qu'on ne l'accuse d'affectation. D'abord, il avoue bonnement n'avoir jamais bien reconnu l'utilité de l'Académie française; les académiciens pourraient, au besoin, se contenter de cette raison. Mais le poëte en donne d'autres encore, parmi lesquelles celle-ci : qu'il ne voulait pas fournir un exemple nuisible à la liberté de la satire chantée, arme populaire contre les gouvernements oppresseurs. Que la chanson devienne un titre académique, dit-il, « et les chansonniers ne seront-ils pas tentés de se faire les serviteurs du pouvoir pour arriver à l'Institut, devenu une des antichambres de la pairie? » Il s'effrayait aussi de l'obligation d'assister à des cérémonies publiques, d'y porter l'habit brodé, de prononcer, l'épée au côté, des discours d'apparat en présence d'un nombreux auditoire, de recevoir à bout portant un torrent de pompeux éloges, etc. Il ne faut pas oublier que Béranger, admirable causeur en petit comité d'amis, était fort timide en public. Au fond, d'ailleurs, il est probable qu'il n'attachait pas une grande importance à ne pas être *même académicien* et qu'il ne voyait pas là une *singularité* dont il pût se flatter; ici M. Sainte-Beuve nous paraît s'abuser un peu : Béranger était un homme qui aimait à poser vis-à-vis de lui-même, nous en convenons volontiers; il en est beaucoup d'autres qui aiment à poser en public, auxquels il faut un théâtre, une galerie : voilà une distinction très-importante que n'a pas voulu faire M. le sénateur académicien, et que nous nous permettrons très-humblement de faire pour lui.

Quand le malicieux chansonnier écrit que, malgré son *inconcevable* popularité, il ne se dissimule pas l'inconvénient pour lui de n'être point de cette compagnie, qu'il y perd la considération particulière qu'elle donne à ceux qui en font partie, *n'importe à quel titre;* que sa mort sera privée des honneurs solennels qu'elle décerne à ses membres défunts; quand il ajoute : « Qui sait même si ma conduite, mal interprétée, n'indisposera pas l'Académie contre ma mémoire? » il est clair qu'il se moque du monde et un peu des immortels.

C'est encore un fait bien connu qu'à plusieurs reprises il a refusé des pensions, que des amis voulaient lui faire, et que, dans toutes les affaires d'argent qu'il eut à traiter, il montra constamment la plus exquise délicatesse : était-ce donc encore un rôle?

Quoique résolu à garder désormais le silence et à laisser la nation faire l'expérience de son nouveau gouvernement, Béranger, mécontent de la marche rétrograde des affaires, eut un moment la velléité de recommencer le combat. Il tira une nouvelle flèche, dont le sifflement dut troubler fort les nouveaux hôtes des Tuileries et des ministères :

. . . .
Je croyais qu'on allait faire
Du grand et du neuf,
Même étendre un peu la sphère
De quatre-vingt-neuf;
Mais point; on rebadigeonne
Un trône noirci :
Chanson, reprends ta couronne;
Messieurs, grand merci!

Mais ce n'était que la dernière étincelle d'un tison qui s'éteint : bientôt, il prit définitivement congé du public et il alla vieillir en silence dans la retraite, mais non toutefois dans une oisiveté égoïste, car ses vieux jours furent employés au rude labeur d'une charité active que rien n'a rebuté, pas même l'ingratitude. Son adieu fut ce beau Recueil de 1833, qui contient ces chansons philosophiques et sociales, d'une si haute inspiration, les *Ages*, les *Fous*, le *Juif-Errant*, le *Vieux Vagabond*, le *Suicide*, etc.

Quand la révolution de Février éclata, le vieux chansonnier, qui l'avait prédite en prose et en vers, le *vieux républicain*, comme il s'était dès longtemps qualifié lui-même, ne salua pas la république avec un enthousiasme excessif. Cependant, il écrivit : « Dieu soit béni! Lamartine a été admirable, et les républicains sont à l'abri de tout reproche. » Mais il n'en fit pas moins des *mots;* du moins, on lui en prêta : « Nous avions un escalier à descendre, et voilà qu'on nous a fait sauter un étage. » Etait-ce une raison pour remonter chez soi? comme on l'a dit très-justement. On prétend aussi que Chateaubriand lui ayant dit : « Eh bien! vous l'avez votre république! » il aurait répondu : « Oui; mais j'aimerais mieux la rêver que de la voir. » Toutefois, il retrouvera un filet de voix pour la chanter :

La république est grande et sera stable;
Elle remplit nos vœux. . . . . . .

Miracle! Béranger se laissa nommer de la commission pour les récompenses nationales, et il remplit ses fonctions avec cette ponctualité infatigable qu'il apportait toujours au service d'autrui. On pouvait donc espérer qu'il allait enfin consentir à être quelque chose, et couronner sa carrière en servant le peuple, après avoir repoussé les caresses des rois, et en prêtant à la jeune république, comme l'illustre Dupont de l'Eure, son ami, le prestige de sa popularité, l'immense autorité de son nom, l'appui de son expérience, de ses vertus civiques et de sa haute raison. Hélas! l'illusion ne fut pas de longue durée. Porté comme candidat aux élections de Paris, il supplia ses concitoyens de ne pas le nommer, dans une de ces lettres familières comme lui seul pouvait en écrire au public, à qui il avait acquis le droit de parler comme à un ami. Elu, cependant, par 204,471 voix, il courba la tête et vint siéger quelques jours à la Constituante. Mais, presque aussitôt, il donna sa démission, que l'Assemblée refusa à l'unanimité. Il insista, eut recours aux prières, aux supplications : « Pour la première fois, disait-il, je demande quelque chose à mon pays. » L'Assemblée dut accepter, malgré ses regrets. On doit dire qu'en cette circonstance le pays fut affligé, un peu choqué même. On se montrait sur les bancs un autre vieillard, admirable aussi par le caractère, par le génie et par la vertu, qui n'avait plus, lui, qu'un souffle de vie, et qui, malgré ses souffrances, avait obéi aux vœux populaires en venant consacrer son reste de vie à la fondation de la république : Lamennais parut plus grand que Béranger; le philosophe l'emportait sur le poëte. Et Dupont de l'Eure, disait-on, octogénaire, épuisé par une vie de lutte, il n'avait pas hésité, lui, à se charger d'un fardeau bien autrement pesant que de déposer une boule blanche ou noire dans l'urne; il avait, en pleine révolution, monté à l'Hôtel de ville, qui était alors le cap des Tempêtes; il s'était dévoué au grand œuvre, il avait confié au flot des événements, non-seulement sa vie, son repos, mais sa renommée, sa gloire, sa popularité. Il est d'autant plus difficile de défendre Béranger de sa circonspection, qu'il n'est pas douteux que son intervention dans les luttes qui s'ouvraient n'eût pas été inefficace et que peut-être elle eût prévenu, ou tout au moins atténué bien des malheurs. Et quand il dit, dans un pareil moment : « N'est-il pas sage qu'à une époque où tant de gens se prétendent propres à tout, quelques-uns donnent l'exemple de savoir n'être rien? » Quand il se rabat sur son impuissance à parler en public, sur son incapacité, sur son amour de la solitude, etc., il justifie presque, cette fois, l'épithète de *grande coquette* que lui donne son doucereux ennemi, M. Sainte-Beuve. En vérité, ce n'était plus l'instant de minauder, mais d'agir, de payer de sa personne, comme un bon patriote et comme un bon ouvrier. Lui qui se vantait, et avec raison, de sa perspicacité politique, c'était le moment de la mettre au service de la nation. On conviendra qu'il est facile, quand on s'est soigneusement et prudemment abstenu de toute action, quand on s'est tenu, bras croisés et lèvres closes, dans l'attitude d'un spectateur indifférent, de critiquer finement ensuite ceux qui ont supporté le poids du jour et de la chaleur et de déplorer doctoralement les fautes qui ont été commises. C'est quand on les commettait qu'il fallait parler; quand on a rejeté sa part de travail, on a perdu le droit de récriminer contre ceux qu'on n'a voulu ni aider, ni avertir, ni corriger. La raison principale de cette conduite de Béranger nous paraît être, en réalité, celle-ci : l'universalité de sa gloire; il avait des admirateurs enthousiastes dans toutes les classes, et il ne pouvait prendre une situation quelconque sans s'aliéner une partie de sa clientèle, qui se composait pour ainsi dire de toute la nation. La renommée est une dépendance aussi, comme il le remarque lui-même. Ajoutons à cette espèce de servitude morale, qu'il subissait peut-être, sans se l'avouer à lui-même, les autres raisons que nous connaissons déjà, ainsi qu'une dose assez sensible de pessimisme de vieillard, et nous aurons les motifs de l'extrême réserve de Béranger, sans qu'il soit nécessaire de supposer des calculs profonds et le parti pris de jouer un rôle de misanthrope ou de Caton.

Quoi qu'il en soit, nous sommes ici, bien qu'à notre corps défendant, avec ceux qui lui ont reproché son abstention en ces circonstances solennelles. C'était le moment pour lui de forcer un peu sa nature et ses habitudes; car il ne s'agissait plus de servir les rois, mais la nation; d'accepter des honneurs, mais de remplir des devoirs : sa place était avec les hommes d'action, non avec les désœuvrés et les contemplatifs. Mais ces récriminations nous pèsent; quittons cette matière.

Comme homme privé, il n'y a jamais eu un meilleur cœur, un caractère plus ferme et plus droit, une âme plus compatissante; personne n'a jamais eu plus de désintéressement et de probité. On sait avec quelle force d'affection et de dévouement il aimait ses amis; et sa tendresse pour Manuel, notamment, est demeurée célèbre; mais on ne connaîtra jamais le nombre de ses bonnes actions. Personne n'a frappé inutilement à sa porte, et même, il est certain que quelques-uns ont abusé de son admirable cœur. Vivant pauvrement et d'un revenu très-modique, il l'administrait avec tant d'ordre et il se contentait de si peu, qu'il trouvait toujours le moyen de donner. Quand il était impuissant à soulager des souffrances nouvelles, quand son mince budget était épuisé, il allait quêter pour ses protégés. Vénéré de tous, il voyait toutes les portes et toutes les bourses s'ouvrir devant lui. Quand Laffitte vivait, il arrivait souvent que Béranger, dans ses actes de charité, donnait, sur la caisse du banquier, des bons qui étaient acquittés sur-le-champ. Il faisait de sa bourse, à deux vieilles femmes pauvres et infirmes, deux rentes de 500 fr. chacune, que son éditeur et ami, M. Perrotin, s'est fait un honneur de continuer. Il avait soutenu Rouget de Lisle et lui avait fait obtenir une petite pension. Lui, l'ami du repos et du coin du feu, le vieillard casanier, il était toujours en route pour obliger quelqu'un, pour tirer un malheureux de prison ou d'exil, pour faire entrer un infirme ou un vieillard dans quelque hospice, pour placer des ouvriers ou des employés, pour remettre à flot quelque marchand ruiné ou quelque pauvre ménage. Sa correspondance, rassemblée à grand'peine, nous a révélé une foule de traits attendrissants; mais combien d'autres sont demeurés ignorés!

Il ne restait au vieux chansonnier d'autres parents qu'une sœur, qui s'était faite religieuse, et deux petits-cousins fort éloignés, ce qui explique pourquoi il a constitué M. Perrotin son légataire universel. Celui-ci, d'ailleurs, était digne de cette marque de confiance et d'amitié, par son dévouement, sa délicatesse, son culte pour la gloire du poëte. Un traité, passé en 1834, lui avait assuré la propriété des chansons faites ou à faire, moyennant une rente viagère de 800 fr., qu'il avait successivement augmentée, malgré les refus de Béranger, jusqu'à 4,000 fr. Cette rente, avec quelques fonds placés et qui provenaient de la vente des anciens recueils, constituait à peu près toute la fortune de l'auteur des *Gueux*. Il en donnait au moins la moitié. Sa vie, son intérieur étaient d'une médiocrité dont se contenterait à peine un artisan, et eussent pu faire rougir tant de gras et opulents spiritualistes qui l'ont traité d'épicurien. Il avait recueilli chez lui, en 1835, sa vieille tante de Péronne, ainsi qu'une amie de jeunesse, Mlle Judith Frère, personne très-respectable et d'un esprit distingué, que quelques anecdotiers ont désignée comme la fameuse *Lisette* des chansons, mais bien à tort. Le souvenir de Mlle Judith, pour laquelle le poëte eut toute sa vie une tendresse aussi délicate que respectueuse, n'est consacré que dans deux chansons, la *Bonne Vieille* et la jolie romance :

Grand Dieu, combien elle est jolie!

La Lisette est une création imaginaire, ou du moins une personnification des folles amours de la jeunesse. C'était, d'ailleurs, une tradition parmi les chansonniers, et Béranger l'a empruntée au XVIIIe siècle. Chaulieu avait chanté une Lisette, et le *Mercure de France* en regorge. Il ne faut pas toujours prendre à la lettre, comme on le sait, les fantaisies des poëtes; Béranger, toujours pauvre, a beaucoup plus chanté de folies qu'il n'en a fait; c'était une mode alors, surtout pour la chanson. Toutefois, il lui resta de ce temps, comme souvenir vivant, un enfant auquel il donna le nom de Lucien, en mémoire de son premier protecteur. Il fit beaucoup de sacrifices pour ce jeune garçon; mais c'était, paraît-il, une nature sèche et ingrate. En 1821, il consacra le produit d'un Recueil, une quinzaine de mille francs, à l'achat d'une pacotille, afin de le lancer dans le commerce maritime. Le jeune homme partit pour l'île Bourbon, où il vécut dans la paresse. Il y mourut à l'âge de quarante ans; son père, qui avait en vain essayé de le stimuler en promettant de lui donner son nom glorieux, ne l'abandonna cependant point et ne cessa jamais de le soutenir d'une pension de 1,000 fr.

Béranger mourut à Paris, le 16 juillet 1857, trois mois après sa vieille amie, dont la perte l'avait beaucoup affecté. Depuis près de deux ans, il souffrait d'une hypertrophie du cœur, et sa fin fut très-douloureuse. Dans les derniers jours, son intelligence si lumineuse s'était obscurcie. Mais il est faux qu'il se soit confessé et qu'il ait reçu l'absolution, comme on en fit un moment courir le bruit. Sa sœur, la religieuse, l'était venue voir, ainsi que le curé de la paroisse, ancien curé de Passy, le respectable M. Jousselin, qui avait eu des relations amicales avec le poëte. Celui-ci, dans la dernière entrevue, dit au prêtre quelques paroles bienveillantes, dont on a vainement cherché à forcer le sens. Béranger était déiste, mais il n'était point catholique; sa vie entière atteste assez sa pensée constante.

Quand sa mort fut connue, Paris et bientôt tout le pays en reçurent une commotion douloureuse: la France bondit, comme si elle venait d'être frappée au cœur. Ce fut un deuil public, et bien des souverains sont morts sans exciter de pareils regrets. Il faudrait remonter jusqu'à Marc-Aurèle pour trouver un pareil exemple d'explosion de la douleur publique; encore, les obsèques de l'empereur romain sont-elles plutôt du domaine de l'amplification que de l'histoire. Dans les rues, sur les places, dans l'intérieur des familles, il n'y avait pas d'autre sujet d'entretien; et la douleur était si profonde, si universelle, qu'il semble douteux qu'on revoie jamais rien de semblable.

Il avait été décidé, dans les hautes sphères du gouvernement, que Béranger aurait des funérailles officielles, comme poëte national. On peut le dire aujourd'hui sans offenser personne, le pouvoir eut un moment de crainte et de poignante inquiétude; ce mouvement immense autour du cercueil de celui qui avait chanté les « gloires impériales », mais constamment aussi le peuple et la liberté, fit craindre des troubles ou au moins une violente réaction contre le principe d'autorité; enfin, on se sentait en présence d'un inconnu

qui parut formidable. Il est certain que c'est, jusqu'à présent, le seul jour de ce règne où le pouvoir, dont on connaît la vigueur et la résolution, montra des craintes sérieuses. On le vit à la manière rapide et inusitée avec laquelle il fut procédé. Béranger était mort à 4 heures 35 minutes de l'après-midi; dans la nuit, le préfet de police fit afficher une proclamation menaçante pour les *hommes de parti* qui tenteraient de susciter des désordres, et qui annonçait, en même temps, que le gouvernement se chargeait des funérailles et que le cortége serait exclusivement composé de députations officielles. Le lendemain, à midi, c'est-à-dire moins de vingt heures après la mort, le convoi eut lieu. Le char mortuaire, couvert de palmes et de drapeaux, suivi de magistrats, de sénateurs, de ministres, etc., enveloppé de nuées de sergents de ville, fut dirigé rapidement au cimetière, entre des haies de troupes. Le public ne pouvait approcher ni suivre; mais il remplissait les bas côtés des rues, les fenêtres, et jusqu'aux toits des maisons, affligé, choqué même, comme d'une défiance injuste, de cette pompe armée, mais si profondément ému, que le silence n'était interrompu que par des sanglots et des cris qui s'échappaient par instant des entrailles mêmes du peuple : *Honneur à Béranger!* Ceux qui ont été témoins de cette solennité émouvante, de la majesté de cette douleur ne l'oublieront jamais. On ne revoit point ces choses-là deux fois dans un siècle; car il est donné à bien peu d'hommes de pénétrer aussi profondément dans l'âme d'une nation.

On sait combien de discussions ardentes se sont ouvertes sur cette tombe à peine fermée; nous ne les renouvellerons pas et nous n'en donnerons même pas le résumé, parce que nous pensons que le public est un peu fatigué de tant de disputes puériles, pour la plupart, et qui portent sur des équivoques et des interprétations. Nous avons esquissé la vie du poëte avec l'indépendance d'esprit qui nous semble convenir à l'histoire; mais nous nous garderons bien de descendre jusqu'aux injustes appréciations, qu'on trouve insupportables même dans les factums de secte ou de parti. Des hommes ardents, emportés par des colères et des regrets, légitimes sous certains rapports, mais aussi par la manie du paradoxe et peut-être par des rancunes particulières, ont essayé de rejeter hors de la démocratie le grand poëte qui, malgré ses erreurs, en reste à jamais la gloire et l'honneur. C'était évidemment jouer la partie de l'ennemi; mais, malheureusement, la passion ne raisonne point. Ne semble-t-il pas insensé, quand on possède dans sa tradition, dans ses rangs (car nous le possédons) un homme aussi grand par le génie, par le caractère, par le rôle qu'il a joué, de s'efforcer de le rejeter dans le parti du passé, qui lui-même sent bien qu'il n'a pas le droit de s'en glorifier? Mais ces appréciations violentes, systématiques paraissent aujourd'hui déjà bien surannées. Si la liberté a subi des échecs, c'est bien moins à la manière dont Béranger l'avait comprise et chantée qu'il faut l'attribuer qu'à nos propres fautes, au manque d'énergie et de virilité des générations présentes; et ceux-là même qui soutiennent cette thèse sont-ils bien certains qu'ils ont fait tout ce qui était nécessaire pour fonder la liberté et surtout pour la conserver parmi nous?

Si Béranger a subi, comme toute sa génération, des enivrements qui nous paraissent funestes aujourd'hui; s'il a essayé, avec toute l'école libérale, de raviver dans le peuple le *désir de la liberté* par le *regret de la gloire*, la critique de l'avenir, plus philosophique et plus équitable, reconnaîtra que ce fut en quelque sorte une fatalité de situation. Malgré ses illusions, il n'en a pas moins poursuivi, sans jamais fléchir, la grande guerre contre les rois, les sacerdoces et l'aristocratie; il n'en a pas moins continué la tradition de Voltaire, du grand siècle et de la Révolution. Il a pu se tromper sur les moyens; il n'a jamais erré sur le principe même et sur le but; et ce grand plébéien est mort en confessant la religion de sa vie entière, la foi de 89 et de la Convention : la liberté, l'égalité!

Béranger (PROCÈS DES CHANSONS DE). Au mois de novembre 1815, l'imprimeur Poulet réunit un certain nombre de pièces de Béranger, sous ce titre : *Chansons morales et autres*. Cette première publication ne donna lieu à aucune poursuite judiciaire, et un second volume lui succéda bientôt. Une souscription fut ensuite ouverte pour une édition générale, à 10,000 exemplaires. Firmin Didot fit cette réimpression, intitulée : *Chansons* par M. P.-J. de Béranger. Ce nouveau recueil contenait la plupart de ces spirituels et mordants couplets que l'auteur du *Roi d'Yvetot* ne craignit pas de lancer contre la Restauration : la *Requête présentée par des chiens de qualité*, la *Censure*, le *Ventru*, le *Vilain*, le *Marquis de Carabas*, les *Missionnaires*, les *Capucins*, la *Complainte d'une de ces demoiselles*, le *Vieux drapeau*, etc. De là, un succès rapide que pouvaient seuls expliquer des refrains où se reflétaient, avec un rare talent poétique, les espérances, les colères, toutes les passions politiques du peuple français. Nous n'avons plus à juger ici les chansons de Béranger au double point de vue politique et moral, puisque nous l'avons fait plus haut, à l'article biographique concernant le célèbre poëte, et que les plus remarquables seront l'objet d'un article particulier. Dans la lutte à mort engagée entre le pays et le royalisme, Béranger combattit pour la cause que l'on appelait alors la *cause du patriotisme*, épousant ardemment les défiances et les rancunes de Jacques Bonhomme; ses chansons, écho de l'opinion, étaient d'autant plus dangereuses pour le pouvoir d'alors qu'elles parlaient un splendide langage. Leur auteur semblait choisi pour ressusciter l'ode grecque et rétablir l'antique accord du chant et de la langue des dieux; il venait rendre populaires, par le secours de la musique, des compositions qui auraient pu rester renfermées dans le cercle étroit des dilettantes; s'élevant aussi haut que Pindare pour parler de la France envahie, de ses frontières mutilées, de son prestige disparu, il riait du rire sérieux de Molière, il persiflait comme Voltaire, et, comme La Fontaine, l'avait fait pour la fable, il introduisait tous les genres dans un genre bien réellement national, peu redouté jusque-là et pourtant redoutable au fond. On ne pouvait traiter ces poésies comme des ponts-neufs, et leur appliquer impunément le mot de Mazarin : « Le peuple chante, il payera. » On sentit de toutes parts combien allaient être entraînants les chants sublimes d'un aussi grand poëte, combien ses épigrammes allaient être terribles; et, comme si des traits magnifiques sous une forme familière, déjà profondément gravés dans la mémoire du peuple, en pouvaient être arrachés par l'arrêt d'un tribunal quelconque, le gouvernement fut sommé par ses amis d'avoir à foudroyer tous ces petits chefs-d'œuvre que le souffle du génie avait créés immortels. Le 27 octobre 1821, le *Drapeau blanc* dénonça le poëte et réclama à grand bruit des poursuites contre le recueil nouveau, dont les 10,000 exemplaires étaient enlevés déjà, ou à peu près. « S'il n'y a pas eu connivence, disait le journal de Martainville, on ne peut, du moins, s'empêcher de remarquer l'étrange irréflexion de l'autorité répressive. » L'autorité répressive, obéissant à cette mise en demeure, ordonna, deux jours après, la saisie des 10,000 exemplaires. Mais il était trop tard : les 10,000 exemplaires avaient fait une glorieuse retraite. Cette fois, Xénophon s'appelait le public le plus spirituel de la terre. L'autorité, toutefois, ne s'en revint pas les mains vides; elle put saisir quatre exemplaires. En attendant l'issue des poursuites, Béranger s'était démis de l'emploi d'expéditionnaire qu'il occupait, au ministère de l'instruction publique, depuis douze ans. On connaît la chanson qu'il fit à l'occasion de ces premières et mesquines tracasseries :

> Quittez la lyre, ô ma muse!
> Et déchiffrez ce mandat.
> Vous voyez qu'on vous accuse
> De plusieurs crimes d'Etat.
> Pour un interrogatoire,
> Au palais comparaissons.
> Plus de chansons pour la gloire!
> Pour l'amour, plus de chansons!
> Suivez-moi!
> C'est la loi.
> Suivez-moi de par le roi.

Cependant, le parquet n'incriminait que cinq chansons, toutes publiées déjà dans le Recueil de 1815. Béranger invoqua la prescription, que la loi du 17 mai 1819 avait fixée à six mois. Alors fut lancé, le 5 novembre, un réquisitoire *ampliatif;* en y regardant mieux, on avait découvert neuf autres pièces aussi coupables que les premières. Après un nouvel interrogatoire de l'accusé, intervint, à la date du 8 novembre, une ordonnance de la chambre du conseil qui admettait l'exception de prescription pour toutes les chansons comprises au premier volume, et déclarait qu'il y avait lieu à suivre pour le surplus. Le 27 du même mois, sur opposition à cette ordonnance, formée par le ministère public, la chambre des accusations, sans s'arrêter à la prescription objectée, renvoie, sur le tout, à la cour d'assises. Quatre chefs d'accusation étaient mis en avant : 1° outrage aux bonnes mœurs; 2° outrage à la morale publique et religieuse; 3° offense envers la personne du roi; 4° provocation au port public d'un signe extérieur de ralliement : tous délits prévus par les articles 1, 3, 5, 8 et 9 de la loi du 17 mai 1819. Le jour où s'ouvrirent, devant le poëte, les portes de la cour d'assises, le bruit de cette accusation maladroite avait déjà doublé la popularité du chansonnier. Les issues de la salle furent assiégées longtemps à l'avance, et Béranger, le héros de la fête, ne réussit à entrer qu'après trois quarts d'heure d'efforts inutiles. C'est alors qu'il répéta plaisamment à la foule ce mot d'un larron qu'on menait au gibet : « Messieurs, on ne peut pas commencer sans moi. » Le président de la cour, M. Larrieux, fut obligé, lui, de pénétrer par la fenêtre. Deux cents personnes envahirent tout à coup le prétoire, en brisant les carreaux d'une croisée. La salle regorgeait déjà. On y remarquait le duc de Broglie, Dupont de l'Eure, le baron de Staël, Bérard, de Vatimesnil, Girod de l'Ain et un grand nombre de dames. Le prévenu parvint, non sans peine, à s'asseoir à côté de Me Dupin, son défenseur, et ce ne fut qu'après un certain laps de temps que le silence put être obtenu. Ceci se passait le 8 décembre 1821. La cour était ainsi composée : M. Larrieux, président; MM. Cottu, Baron, Sylvestre de Chanteloup père, d'Haranguier de Quincerot, conseillers. Quant au jury, il avait été soigneusement formé pour la circonstance. Le *sieur* Pierre-Jean de Béranger, *ex-employé*, eut à répondre aux questions d'usage; le greffier donna lecture des chansons incriminées, puis, l'avocat général chargé de soutenir l'accusation entama son réquisitoire. L'avocat général, avons-nous besoin de le rappeler, était ce trop fameux Marchangy, royaliste à tous crins, à qui les journaux épigrammatiques ont fait une physionomie passablement chargée en odieux et en ridicule. Né dans la Nièvre en 1782 et fils d'un huissier de Clamecy, Marchangy cultivait les lettres au milieu de ses graves fonctions. Il avait débuté, en 1804, par un petit poëme assez médiocre, le *Bonheur de la campagne;* mais il était connu surtout comme auteur d'un grand ouvrage, la *Gaule poétique*, ou l'*Histoire de France considérée dans ses rapports avec la poésie*, *l'éloquence et les beaux-arts* (1813, 8 vol. in-8°), lourde compilation qui montre que l'auteur n'était pas assez poëte pour tirer de son sujet tout le parti désirable. C'est pourtant son meilleur ouvrage. Marchangy s'est signalé surtout dans les procès politiques. Le sang tombé de l'échafaud des quatre sergents de La Rochelle lui fut une rosée féconde, et le titre d'avocat général à la cour de cassation paya comptant son dévouement aux Bourbons. La mort l'arrêta en si beau chemin. Tel était l'homme qui allait charger à mitraille sur quelques moineaux francs partis de la volière poétique. Jamais glose, même celle d'Orléans, passée en proverbe, ne s'abattit plus lourdement sur un texte plus léger.

« Messieurs les jurés, dit l'accusateur, la chanson a une sorte de privilége en France; c'est, de tous les genres de poésie, celui dont on excuse le plus volontiers les licences. L'esprit national la protége, et la gaieté l'absout. Compagnes de la joie, fugitives comme elle, il semble que ces rimes légères ne soient point propres à nourrir la sombre humeur des malveillants, et, depuis Jules César jusqu'au cardinal de Mazarin, les hommes d'État ont peu redouté les hommes qui chantaient. Telle est la chanson, ou plutôt, messieurs, telle était la chanson chez nos pères; car, depuis les siècles où l'on riait encore en France, cet enfant gâté du Parnasse s'est étrangement émancipé. Profitant de l'indulgence qui lui était acquise, plus d'une fois, pendant nos révolutions publiques, les perturbateurs le mirent à leur école; ils l'échauffaient de leur ardeur, et ils en firent l'auxiliaire du libelle et des plus odieuses diatribes. Dès lors, un sarcasme impie remplaça la joie naïve; une hostilité meurtrière succéda au badinage d'une critique ingénieuse. Des refrains insultants furent lancés avec dérision sur les objets de nos hommages; bientôt, ils stimulèrent tous les excès de l'anarchie, et la muse des chansons populaires devint une furie de nos discordes civiles. » Le prenant sur ce ton, l'accusation se demandait si, « lorsque les chansons s'écartaient ainsi de leur véritable genre, elles pouvaient réclamer la faveur accordée au genre lui-même; s'il pouvait leur suffire d'un titre pour conquérir impunément le scandale et pour échapper à une punition judiciaire... Vous sentez donc la nécessité de distinguer telles chansons de telles autres, qui n'en portent que le nom. Faites une large part dans l'indulgence pour ces couplets espiègles et malins, qu'il y aurait sans doute trop de rigueur à priver d'une certaine liberté de langage; qu'ils vivent aux dépens des travers, des faiblesses humaines; qu'ils puissent même confondre le bruit de leurs joyeux grelots avec les murmures de l'opposition. Mais si, plus téméraires que ne le fut jamais cette opposition, ils attaquent ce qui est inviolable et sacré; si Dieu, la religion, la légitimité sont tour à tour le sujet de leurs outrages, sous quels prétextes pourraient-ils être épargnés? Est-ce parce que la chanson se grave aisément dans la mémoire, qu'elle est *de facile réminiscence* et que le sel piquant qui l'assaisonne est un *salpêtre électrique* prompt à ébranler les esprits? Est-ce parce qu'elle peut fournir des refrains tout préparés aux orgies de la sédition et aux mouvements insurrectionnels? Est-ce parce que, circulant avec rapidité, elle pénètre en même temps dans les villes et les hameaux, également comprise de toutes les classes? Tandis que la brochure la plus coupable n'exerce que dans un cercle étroit sa mauvaise influence, la chanson, plus contagieuse mille fois, peut infecter jusqu'à l'air qu'on respire. » Ainsi s'exprima maître Marchangy. Certainement cette psaldomie ne manquait ni de sel ni de logique; mais, par malheur, l'éloquence de M. le procureur général n'avait pas le don de l'improvisation; d'autre part, il se défiait de sa mémoire. Enfin, M. le procureur lisait et écrivait même ses répliques, à l'audience, pendant que les défenseurs parlaient. De Marchangy, l'âpre Paul-Louis aurait pu dire, comme de Jean de Broë : « Pour ceux qui l'emploient,

> C'est un homme impayable, et qui, par son adresse,
> Eût fait mettre en prison les sept sages de Grèce,

comme mauvais sujets, perturbateurs. » Toutefois, dans le réquisitoire qui nous occupe, le fougueux défenseur du trône et de l'autel, se souvenant qu'aux heures de loisir il rimait, lui aussi, parla en connaisseur des « satires réussies », des « dithyrambes », des « odes pleines d'expression » qu'il plaisait au sieur de Béranger d'appeler des *chansons*. C'était là, à vrai dire, selon lui une altération du genre et une raison de plus pour frapper le coupable. Il n'en est pas moins curieux de noter que le premier éloge public donné à Béranger partit de ses ennemis. C'était bien le cas de chanter :

> Viv' nos amis les en'mis!

Marchangy, le premier, a montré au front de l'amant de Lisette l'auréole de Pindare. A travers les dissonances dont son fameux discours était semé, et qui expliquent les cruelles railleries décochées à cette occasion par le libéralisme, s'échappe l'inhabile glorification du *sieur* de Béranger, devant qui ce pédant en bonnet carré est, par instants, forcé de courber son style juridique et prétentieux. Ces railleries, notre homme les pressent; il les voit déjà prêtes à partir en mille fusées brillantes de la lèvre ironique de maître Dupin. La crainte qu'il a de voir *égayer la défense* se trahit maladroitement. En vain cherche-t-il à coudre des ailes à sa phrase; il est de ceux qui rampent à terre, et non de ceux qui volent dans l'espace. Il n'a ni la gaieté facile ni la plaisanterie qui entraîne.

« Donc, continua Marchangy, le sieur de Béranger avait fait imprimer, distribuer et vendre, sous le titre de *Chansons*, deux volumes de poésies, *œuvre finie et durable*, spéculation solidement réfléchie qui lui enlevait l'excuse de l'impromptu. » Aussi, le poëte se retranchait-il derrière la prescription; mais la loi du 17 mai était-elle applicable à la cause? Non, prétendit l'accusation, car c'était le Recueil de 1821, et non celui de 1815, qui donnait lieu à la procédure. Il y avait là une édition nouvelle, un fait nouveau de publication, une réimpression assujettie aux formalités de dépôt et de déclaration. Toutefois, le réquisitoire renonçait à faire usage de ce principe. « Qu'importe, en effet, qu'on livre aux débats les chansons contenues dans le premier volume, si ces chansons, par le révoltant cynisme de leurs expressions, se défendent elles-mêmes contre toute citation? Pour se résoudre à blesser de leurs termes obscènes *la décence de cet auditoire*, il faudrait n'avoir pas d'autres textes à vous signaler. » Ce ne sera conséquemment que dans le second volume qu'on cherchera la preuve des trois délits. « L'outrage à la morale publique et religieuse y paraît à chaque page. » L'avocat général glissa donc sur la chanson des *Deux Sœurs de charité*, « dans laquelle l'auteur, anéantissant tout principe de morale, soutient qu'une fille de joie ne mérite pas moins le ciel, par les excès de la débauche, qu'une sœur de charité par ses bonnes œuvres et son dévouement sublime; » il passa rapidement sur les *Chantres de paroisse*, « où le séminaire, cette institution réparatrice des persécutions de l'Eglise, n'est qu'un hôpital *érigé aux enfants trouvés du clergé;* » il rappela seulement les chansons dirigées contre les *Missionnaires*, « tellement virulentes, qu'il ne faut pas s'étonner si, après les avoir lues, ceux qui ne se sentent pas l'esprit d'en faire autant veulent au moins lancer des pétards aux orateurs d'une religion que la charte déclare une religion de l'État. » Marchangy s'attacha à analyser la pièce ayant pour titre les *Capucins*. Rien de plus boursouflé, de plus soporifique que cette tirade, si ce n'est celle qui vient ensuite, à propos de la chanson le *Bon Dieu*. Le second chef de prévention avait pour objet le délit d'offense à la personne royale; le *Moniteur* supprima cette partie du réquisitoire; il n'en reste plus trace aujourd'hui, et c'est grand dommage. Le délit de provocation au port public d'un signe extérieur de ralliement non autorisé ressortait, selon l'accusateur, du *Vieux Drapeau*, où le poëte excitait « à déployer le drapeau tricolore, que de nombreux exploits ont sans doute illustré, mais qu'on ne saurait arborer sans se rendre coupable de rébellion. » L'avocat général ne pouvait cacher, sous les froids ornements de son style, les préoccupations du pouvoir; la chanson du *Vieux Drapeau*, avec son énergique refrain :

> Quand secoûrai-je la poussière
> Qui ternit ses nobles couleurs?

était une sorte de *Marseillaise* à l'usage des *brigands de la Loire;* on la chantait dans les veillées de la famille, dans les soirées du cabaret, dans les réunions de la caserne; elle disait les regrets et les espérances de tout un parti. Aussi, Marchangy n'avait-il pas tort de s'écrier, à propos de cette ode si belle de forme et d'inspiration : « Vous avez beau appeler cela une chanson et la mettre sur l'air :

> Elle aime à rire, elle aime à boire,

tout cela ne saurait détruire son caractère hostile et sombre. Qu'on nous dise en quelle circonstance elle pourrait être chantée sans devenir un manifeste ou une offense? Serait-ce dans un repas de corps, dans une garnison, dans une marche militaire, dans les villes ou dans les campagnes? Elle ne peut être chantée que dans un attroupement de conjurés, et pour servir de signal à l'insurrection; voilà sa vocation, voilà le secret de sa naissance! » En terminant, le réquisitoire parlait des droits de la gaieté française. Rien de plus curieux que de voir un castrat vous parler de l'amour. « Oui, la gaieté française a bien des droits; mais, au lieu de la chercher dans la fange de l'impudicité et dans l'aride poussière de l'athéisme, qu'elle butine, ainsi que l'abeille, sur tant de sujets aimables et gracieux qu'ont effleurés des chansonniers célèbres, dont la gloire innocente est une des belles fleurs de

notre Pinde..... Ah! si le caractère français a perdu de son enjouement, qu'il ne s'en prenne qu'aux déceptions et aux systèmes dont le sieur de Béranger s'est fait l'interprète; qu'il s'en prenne à l'aigreur des discussions politiques, à l'agitation de tant d'intérêts sans frein et sans but, à cette fièvre continue, au malaise de ceux qui, rebutant la société, la nature et la vie, ne trouvent plus en elles ni repos ni bonheur, parce qu'en effet il n'en est pas sans illusions, sans croyances, sans harmonie. L'esprit dogmatique a dissipé les illusions, l'esprit fort a détruit les croyances, l'esprit de parti a troublé l'harmonie. Est-ce donc un des fauteurs de ces tristes changements qui doit se plaindre de leurs tristes conséquences? Qu'il ne se plaigne pas non plus si la chanson, par suite de sa décadence et de sa honteuse métamorphose, est venue, des indulgentes régions qu'elle habitait, jusqu'à ces lieux austères qu'elle n'eût dû jamais connaître; qu'il n'accuse pas d'intolérance et de trop de rigueur des magistrats affligés d'avoir à sévir contre l'abus du talent... »

Me Dupin, considérant que l'accusation renonçait à attaquer les chansons comprises dans le premier volume, conclut à ce que ces chansons, couvertes par la prescription, fussent distraites de l'accusation. L'avocat général dit qu'il avait déclaré seulement ne pas vouloir s'appesantir sur ces chansons, mais qu'elles appartenaient au procès, par suite de l'arrêt de renvoi. Le défenseur dut donc plaider d'abord la prescription. A ses yeux, l'esprit de la loi du 17 mai 1819 séparait le délit de l'instrument qui sert à le commettre. Le délit consistant, dès lors, dans la pensée coupable, dans l'intention et non dans le fait matériel de la publication, une réimpression ne pouvait constituer un délit nouveau. Un arrêt rendu en faveur de Cauchois-Lemaire appuyait cette doctrine. Le ministère public répliqua : il y a chose jugée, puisqu'il y a arrêt de renvoi. Un arrêt de renvoi ne juge rien, fit observer Me Dupin; il n'enlève pas au juge le droit d'apprécier sa propre compétence. La cour ne fut pas de cet avis, et ordonna qu'il fût plaidé au fond. « Messieurs les jurés, dit Me Dupin, un homme d'esprit a dit de l'ancien gouvernement de la France que c'était une *monarchie absolue tempérée par des chansons.* Liberté entière était du moins laissée sur ce point. Cette liberté était tellement inhérente au caractère national, que les historiens l'ont remarquée... Chaque peuple a sa manière d'exprimer ses vœux, sa pensée, ses mécontentements. L'opposition du taureau anglais éclate par des *mugissements*; le peuple de Constantinople présente ses pétitions la torche à la main; les plaintes des Français s'exhalent en couplets terminés par de joyeux refrains. Cet esprit national n'a pas échappé à nos meilleurs ministres, pas même à ceux qui, d'origine étrangère, ne s'étaient pas crus dispensés d'étudier le naturel français... » L'avocat, rappelant la parole célèbre de Mazarin : *Qu'ils cantent la canzonetta, ils pagaront*, cite le proverbe : *En France, tout finit par des chansons*, parle des couplets de la Ligue et de la Fronde. « Oui, j'en conviendrai, les chansons de Béranger ne sont pas des *vers à Chloris;* plusieurs d'entre elles s'élèvent jusqu'à l'ode. Excepté quelques rondes consacrées au vin et à l'amour, notre poëte célèbre plus volontiers la bravoure, la gloire, les services rendus à la patrie, l'amour de la liberté... » Me Dupin trace ensuite un portrait rapide de Béranger, de son caractère; il raconte l'histoire de ces chansons qu'on incrimine et que, depuis 1815, on avait pu, en toute sécurité, faire paraître; il raconte aussi l'odieuse dénonciation du journal de Martainville, le *Drapeau blanc*, qui mit l'autorité en demeure de sévir, et la destitution qui précéda la poursuite du délit devant la cour : « Il n'y avait encore qu'un simple réquisitoire; mais comme, d'après la jurisprudence introduite sous le ministère actuel, tout homme dénoncé est nécessairement coupable, on débuta par priver M. Béranger de son emploi. Je pourrais m'élever ici contre cet injuste système du ministère actuel, d'exiger de tous les fonctionnaires un dévouement absolu à ses volontés et même à ses caprices; de ne laisser à personne ce qu'on a toujours appelé la liberté de conscience; de dire aux électeurs, par exemple : Vous nommerez *nos candidats*, ou vous serez incontinent destitués; vous voterez pour nous et avec nous, ou bien vous perdrez vos places; de vouloir ainsi associer à son action ce qu'on appelle aujourd'hui des *hommes sûrs* pour tous les emplois, pour toutes les fonctions!... et de pousser la tyrannie jusqu'à dire, même à ceux qui ne font que des chansons : Vous chanterez pour nous, ou vous serez destitués!... » Plus loin, l'avocat s'écrie : « Un procès pour des chansons!... en France!... et cela vous explique, messieurs, l'immense affluence que nous voyons au Palais. Dans tous les cercles, on s'est dit : Allons voir ce singulier procès; on n'en a jamais vu de semblable, jamais on n'en verra de pareil : profitons de l'occasion. Des gens moins frivoles l'ont regardé comme imprudent, et surtout comme impolitique. Presque tous se sont écriés : Quelle maladresse! que c'est mal connaître le cœur humain! On veut arrêter le cours d'un recueil de chansons, et l'on excite au plus haut point la curiosité publique. On voudrait effacer des traits qu'on regarde comme injurieux, et, de passagers qu'ils étaient par leur nature, on les rend éternels, comme l'histoire à laquelle on les associe. Au lieu de les détourner de soi, on vient avouer qu'ils ont frappé droit au but; on se dit percé de part en part! Rappelez-vous donc ce qu'on lit dans Tacite : « Les injures qu'on méprise s'effacent; celles qu'on relève, on est censé les avouer. (*Spreta exolescunt; si irascaris, agnita videntur.*) »

« La justice distributive ne s'exerce qu'à l'aide d'une foule de distinctions, ajoutait l'avocat. Dans les accusations de la presse, il faut surtout éviter de confondre les divers genres. S'agit-il d'un livre d'éducation, soyez sévère, punissez le moindre écart. Avez-vous à juger un sermonnaire, punissez le prédicateur qui a perdu de vue le véritable esprit de son ministère. Que, dans un ouvrage sur la politique, on excuse, on justifie, ou même que l'on conseille le régicide, comme l'ont fait les jésuites, condamnez l'ouvrage et l'auteur, tout ainsi que le parlement condamna jadis les jésuites et leurs doctrines. Mais si, dans une tragédie, on poignarde Agamemnon, direz-vous également qu'on met le régicide en action? Non, messieurs; vous n'y verrez qu'un sujet habilement traité, où l'auteur, suivant les règles de son art, nous conduit au dénoûment par la terreur et la pitié. Lorsque, dans un poëme moins sérieux, vous voyez *Henri V* en bonne fortune, déguisé en matelot, à la taverne du *Grand-Amiral*, sous l'escorte du plus mauvais sujet des trois royaumes (Me Dupin faisait allusion à la comédie d'Alexandre Duval, la *Jeunesse de Henri V*); lorsque, dans la *Partie de Chasse de Henri IV*, on nous représente le bon roi mettant le couvert avec la fille de Michau et la poursuivant autour de la table pour lui dérober un baiser, en conclurez-vous que, par ces jeux scéniques, on veut avilir les rois et diminuer le respect dû à la royauté? Non, messieurs; vous ne verrez encore là que l'effet d'un art permis. De quelle liberté plus grande encore ne doit pas jouir le plus léger de tous les poëmes, la chanson! Faisons attention, d'ailleurs, au goût que notre nation a manifesté de tout temps pour ce genre de composition. Vainement, on nous dit d'un air sombre que *le Français n'a plus son ancienne gaieté;* j'en demande pardon au ministère public. La gaieté de nos pères est encore celle de leurs enfants; aucune loi, aucun procès ne pourra nous empêcher de rire, et la gaieté franche, ainsi que la bravoure, sera toujours le trait le plus marqué du caractère français. Boileau nous dit :

> Le Français, né malin, créa le vaudeville.
> . . . .
> La liberté française en ses vers se déploie.

Voilà les règles de la matière, et je puis bien, ce me semble, invoquer devant vous le législateur du Parnasse dans la cause d'un de ses plus fidèles sujets. Enfin, messieurs, j'aurais bien encore le droit de faire une observation préliminaire :

> Les vers sont enfants de la lyre :
> Il faut les chanter, non les lire.

Aussi, dit-on communément que *c'est le ton qui fait la musique.* Il ne faut donc pas juger d'une chanson par ce qu'elle peut être dans la bouche d'un greffier, encore bien que celui-ci ait lu avec une grâce à laquelle ses prédécesseurs ne nous avaient pas accoutumés. (Murmures d'approbation dans l'auditoire.) Il ne faut même pas en juger par ce qu'elle peut être dans la bouche du ministère public; sa voix est habituée à de trop sévères accents. Les chansons qui nous sont déférées n'ont pas été composées sur *l'air de l'accusation*, ni faites pour être débitées gravement par gens en robe et en bonnet carré... » Le spirituel avocat, continuant d'en appeler aux droits de la gaieté française et de la liberté attachée à *ce genre léger de composition qu'on nomme des chansons*, et, après avoir parlé de Sophocle, qui, pour repousser une demande en interdiction, n'eut besoin que de réciter les beaux vers de son *Œdipe*, passa en revue les différents chefs d'accusation, rappela avec beaucoup d'à-propos, lorsqu'il en arriva à la chanson des *Capucins*, que cette pièce avait été chantée, pour la première fois, en présence du ministre de la police, qui en avait ri de meilleur cœur que ne rient ordinairement les ministres. Puis, s'adressant avec chaleur aux jurés, il s'écria : « Allez-vous sérieusement encourir, aux yeux d'un malin public, le reproche (j'ai presque dit le ridicule) d'avoir transformé des chansons en crime d'Etat?... Ah! messieurs! si l'on eût déféré une pareille cause au jugement de *nos bons aïeux*, ils auraient secoué la tête, en murmurant entre leurs dents : *Chansons que tout cela*, et ils eussent fait ainsi preuve d'esprit autant que de justice. »

Ce plaidoyer, dont nous ne donnons ici qu'un extrait nécessairement très-pâle, convenait parfaitement au genre d'esprit du gaulois-morvandeau; aussi il fut spirituel, *incisif; il* provoqua plus d'une *fois* les rires de l'auditoire et courrouça fort Marchangy, qui riposta aigrement : « Le défenseur du sieur de Béranger a plus d'un genre de talent sans doute; mais celui qu'il affectionne davantage, c'est cette facilité de plaisanterie, cette intarissable surabondance de digressions et d'épisodes, en un mot, cette élocution anecdotique dont il a donné tant de preuves au barreau. Il n'est guère de procès politiques, et surtout de délits de la presse, qui n'aient été égayés par lui plus qu'on n'en eût cru susceptible la matière. Il était donc naturel qu'il sentît redoubler sa vocation dans une cause dont son client semble s'être promis de chansonner tous les actes : il y avait donc ici nécessité d'être plaisant, et le rire était forcé. Si les principes et les lois étaient des biens privés dont on pût disposer pour prix du plaisir qu'on reçoit, vous seriez désarmés, parce que vous auriez souri; mais vous n'êtes que dépositaires et comptables des intérêts que la société vous a remis. Vous n'êtes point venus dans cette enceinte chercher une récréation, mais remplir un devoir. Dès lors, qu'ont de commun la gaieté et le sentiment du devoir? qu'ont de commun l'austérité de *vos fonctions et l'hilarité d'un auditoire oisif* qu'attire ici un frivole instinct de curiosité? » Après cette verte semonce, à l'endroit de l'avocat qui avait fait rire et du public qui avait ri, Marchangy ne manqua pas de parler du triste sort fait à la chanson politique sous l'Empire. « L'Empire ne traînait pas les chansonniers devant un tribunal; mais il les supposait fous et les enfermait, sans autre forme de procès, dans une loge de Charenton ou dans un cabanon de Bicêtre. Et il est à supposer que, l'Empire durant, Béranger n'eût jamais risqué de protestation plus hardie que le *Roi d'Yvetot.* » Rentrant dans les divers points de la cause, il réitéra ses accusations et insista surtout sur le dernier chef de prévention, la provocation au port d'un signe de ralliement prohibé. La sombre riposte, fort adroite d'ailleurs, de l'avocat général, rappela Me Dupin au sérieux de la situation. Il rejeta sur le ministère public lui-même la responsabilité des plaisanteries dont il avait émaillé sa plaidoirie. Fallait-il tout rembrunir avec l'accusation? Non, on devait rendre aux couplets leur véritable caractère, et, ajouta-t-il très-spirituellement, « il ne fallait pas que le commentaire fût plus lourd que le texte. » Il termina en se demandant si ces pauvres chansons étaient bien capables de causer tout le mal qu'on disait. « Non, messieurs, elles ne produiront pas ces sinistres effets; elles n'inspireront que la gaieté; et ceux à qui elles déplaisent auront seulement à se reprocher d'avoir accru la vogue de ces chansons et de l'avoir rendue plus durable par une accusation aussi étrange qu'irréfléchie. »

Le président Larrieux résuma ensuite ces gros débats, enflés des épithètes du lugubre Marchangy; il le fit avec une impartialité dont il faut lui savoir gré. Les juges, de leur côté, montrèrent beaucoup de bienveillance : aux applaudissements de l'auditoire, qu'il avait fallu plus d'une fois réprimer, ils purent reconnaître qu'ils avaient à leur barre une des gloires de la France. Une chanson manuscrite, fraîche éclose, dit M. Pierre Lefranc, circulait dans la salle. Ce sont les *Adieux à la campagne*, touchante idylle où l'on remarqua surtout ces couplets :

> Déjà leur rage atteint mon indigence :
> Au tribunal ils traînent ma gaîté;
> D'un masque saint ils couvrent leur vengeance;
> Rougiraient-ils devant ma probité?
> Ah! Dieu n'a point leur cœur pour me maudire;
> L'intolérance est fille des faux dieux.
> Ciel vaste et pur, daigne encor me sourire;
> Echos des bois, répétez mes adieux!
> . . . .
> Sur des tombeaux si j'évoque la gloire,
> Si j'ai prié pour d'illustres soldats;
> Ai-je, à prix d'or, aux pieds de la victoire,
> Encouragé le meurtre des Etats?
> Ce n'était point le soleil de l'Empire
> Qu'à son lever je chantais dans ces lieux.
> Ciel vaste et pur, daigne encor me sourire;
> Echos des bois, répétez mes adieux!

En gens avisés, messieurs les juges voulurent avoir leur part de cette primeur, et, à *leur prière, les greffiers copiaient la chanson* sur l'autel même de la justice, pendant le réquisitoire et le résumé des débats. Absous du dernier chef d'accusation (provocation au port public d'un signe extérieur), mais déclaré coupable sur le deuxième chef (délit d'outrage à la morale publique et religieuse), Béranger fut condamné en trois mois de prison, 500 fr. d'amende, en l'affiche et l'impression de l'arrêt, au nombre de 1,000 exemplaires, à ses frais. L'ouvrage fut déclaré saisi, sa suppression ordonnée, avec destruction des exemplaires saisis et de ceux qui pourraient l'être ultérieurement. La popularité de Béranger grandit encore par cette condamnation inutile. Mais la haine des partis n'avait pas commis sa dernière maladresse. On ne se contenta pas de faire subir à Béranger une persécution ridicule; il fallut chercher de nouvelles occasions de frapper l'ennemi. Alors le compte rendu des débats politiques n'était pas interdit, et le procès fut publié par la librairie Baudoin; les chansons incriminées, lues à l'audience, s'y trouvant comprises, le ministère public vit là une récidive. Ce second procès était, pour Béranger, autrement menaçant que le *premier :* il y allait, cette fois, de deux ans de prison et d'une ruine complète. Dupin plaida de nouveau, secondé par Me Berville, qui défendait l'imprimeur. La logique serrée de ses arguments fut irrésistible; alors c'était le procureur général, M. Bellart, ancien protégé de Béranger dans les Cent-Jours, qui soutenait l'accusation. Il en fut pour ses frais d'éloquence, et l'acquittement fut prononcé.

Le séjour à Sainte-Pélagie avait été, pour le prisonnier, une véritable ovation; les offrandes patriotiques lui arrivaient de toutes parts : les propriétaires de la Bourgogne et de la Gironde lui envoyaient leurs vins les plus exquis, les chasseurs de tous les pays du monde la primeur de leur gibier, sans rancune pour le trait final de la chanson si connue :

> L'amant quitte alors sa conquête,
> Et le cerf entre à la maison.

Sept ans plus tard, le 10 décembre 1828, la sixième chambre de police correctionnelle voyait de nouveau se presser dans son étroite enceinte un public nombreux. L'incorrigible chansonnier venait encore répondre devant la justice du délit d'outrage à la morale publique, à la religion de l'Etat, d'offenses envers la personne du roi, d'attaques à la dignité royale, d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. L'éditeur Baudoin, l'imprimeur Fain, trois autres libraires, étaient prévenus dans la même cause. Dès huit heures du matin, lit-on dans les *Causes célèbres*, une foule énorme assiégeait les portes, et, quand elles s'ouvrirent, ce fut une véritable débâcle dans laquelle robes élégantes, robes d'avocat, habits et chapeaux semèrent de leurs débris la salle trop étroite. Il y avait là le général Sébastiani, le poëte et professeur Andrieux, Laffitte et son gendre le prince de La Moscowa, Bérard : c'était une ovation; faute de place, les hommes les plus illustres occupaient le banc des prévenus. » *Marchangy seul manquait* encore à la fête. Ses *succès* oratoires ne lui avaient pas porté bonheur; il était mort en 1826, laissant une mémoire qui ne vivra que par les railleries du journalisme. Ecrivain médiocre, magistrat médiocre, député médiocre, une ambition excessive le dévorait. Le ridicule dont on l'a couvert conservera son nom aussi longtemps qu'on parlera de Béranger. L'avocat du roi, cette fois, était M. Champanhet. Après avoir fait l'éloge du « magistrat éloquent, enlevé trop tôt à la carrière du ministère public, qu'il illustrait », et après avoir rappelé que le sieur de Béranger avait déjà encouru, pour *ses rimes*, « une condamnation juste, mais modérée », il attaqua la chanson intitulée l'*Ange gardien*, puis le *Sacre de Charles le Simple* (lisez Charles X) et une autre, ayant pour titre les *Infiniment Petits* ou la *Gérontocratie*, et conclut à l'application des peines portées aux articles 1, 8, et 9 de la loi du 17 mai 1819, et 1, 2 et 4 de la loi du 25 mars 1822. Me Barthe prit ensuite la parole. On remarqua dans sa défense le passage suivant : « On l'a accusé (Béranger) de bonapartisme. Messieurs, lorsque le colosse était encore debout, et avant que le Sénat eût parlé, Béranger avait, dans son *Roi d'Yvetot*, critiqué cette terrible et longue guerre qui aurait pu engloutir la France avec le chef de ses soldats. Béranger n'est certes pas un partisan des tyrannies de l'Empire; mais, quand il a vu le lion renversé, insulté par ceux-là mêmes qui rampaient à ses pieds, les vicissitudes de cette grande destinée ont ému son âme; une sorte d'intérêt poétique s'est emparé de lui, et il a déposé une fleur sur la tombe de celui qui, pendant sa puissance, n'avait obtenu de lui qu'une critique... » L'éloge qu'il fit ensuite du patriotisme du poëte souleva les applaudissements de l'auditoire, surtout lorsqu'il parla ainsi aux jurés : « Ne dites pas au poëte que les autres nations nous envient, que la France n'a pour lui qu'une prison! » Béranger fut condamné à neuf mois de prison et 10,000 fr. d'amende; Baudoin à six mois de prison et 500 fr. d'amende. Cette condamnation si sévère, que Béranger a spirituellement chansonnée dans une pièce que tout le monde connaît, souleva dans l'auditoire un murmure d'indignation. L'opinion publique redoubla de sympathie pour le poëte. Une souscription s'ouvrit chez M. Bérard pour le payement de l'amende et des frais; la société *Aide-toi le ciel t'aidera* et les nombreux admirateurs du chansonnier réussirent, en dépit de l'administration, à couvrir la plus grande partie de la somme, que M. Bérard compléta. En même temps, le débit des chansons de Béranger prit le caractère d'une véritable souscription nationale. Qu'il nous suffise, pour en donner une idée, de dire que, treize mois après, en janvier 1830, lorsqu'on voulait saisir encore une nouvelle édition in-18, imprimée récemment par Jules Didot aîné, et la petite édition in-32, plus de 100,000 exemplaires, avaient été enlevés déjà.

La révolution de Juillet rendit le repos à Béranger, qui, dès lors, se contenta d'assister à sa propre gloire. Son *nom* devait *retentir*, toutefois, certain jour encore à la cour d'assises de la Seine, le 24 octobre 1834, à propos d'une publication de *Chansons érotiques*, faite, sans son consentement, par Chantpie père et fils, imprimeurs. Béranger renia ces « folles inspirations de la jeunesse et de ses retours. » Ainsi, rien ne devait faire défaut à la gloire du chansonnier : la persécution ajoutait un dernier reflet à l'auréole de son génie.

Béranger (MÉMOIRES DE), publiés sous ce titre : *Ma Biographie* (Paris, 1858). Béranger avait composé, pour son usage particulier, un dictionnaire biographique où figuraient la plupart des personnages avec lesquels il s'était trouvé en relations, surtout les hommes dits *politiques.* Il advint que ces *Memoranda* intimes avaient, dans leur ensemble, un ton, une apparence de critique ayant trait précisément à des caractères qui étaient loin de compter parmi les inimitiés ou les antipathies de Bé-

ranger. C'était tirer sur les siens, et à bout portant! Quelle joie pour les adversaires! Mais, peu d'années avant sa mort, le chansonnier se décida à brûler son manuscrit. C'est une perte regrettable pour l'histoire anecdotique. On retrouve, néanmoins, quelques traces de ces révélations condamnées à l'auto-da-fé dans l'ouvrage posthume, rédigé en 1840, qui nous livre la clef de sa vie.

Ce simple titre : *Ma Biographie*, ne laisse pas de trahir certaine importance sous sa bonhomie. Le livre est écrit très-simplement; c'est l'essentiel : c'est la bienséance du genre. Cette simplicité n'a pas été du goût des contemporains de Béranger, qui s'attendaient à plus de piquant; mais la postérité y verra un nouveau gage d'exactitude et de bonne foi, et, pour elle, la sincérité vaut toujours l'imprévu. Béranger caractérise son livre en se jugeant lui-même. « En lisant ces souvenirs, dit-il, on sera convaincu que mon caractère méditatif a dû, le plus souvent, me réduire au rôle de spectateur. Aussi lorsque, à cinquante ans, j'ai vu de près le pouvoir, je n'ai fait que le regarder en passant, comme, dans ma jeunesse indigente, devant un tapis vert chargé d'or, je m'amusais à observer les chances du jeu, sans porter envie à ceux qui tenaient les cartes. Il n'y avait de ma part ni dédain ni sagesse à cela. J'obéissais à mon humeur. Les réflexions qui viendront se mêler à mes narrations se sentiront donc du terre-à-terre de l'existence qui m'a plu. Aux grands hommes, les grandes choses et les grands récits! Ceci n'est que l'histoire d'un faiseur de chansons! »

Voilà, certes, un trait charmant de malice ou de naïveté! Devons-nous entrer dans l'examen du récit et donner, d'après ces confessions, une seconde notice biographique sur le poëte populaire? Nous ne pensons pas que telle soit l'obligation qui nous incombe. Tenons-nous pour satisfait de relever seulement les particularités peu connues du public.

Il commence d'abord par nous parler de son père, de ses petites prétentions aristocratiques et de la part qu'il prit lui-même à ses opérations commerciales. Enfin, en 1798, la maison croule et le jeune homme, qui avait prévu l'événement, tombe malade de désespoir, à l'idée des reproches que les créanciers se croiront, sans doute, en droit de lui adresser.

A cette époque de sa vie, quel rôle jouaient les femmes dans ses idées et dans ses goûts de jeune homme? « Peut-être, dit-il, n'ai-je jamais parfaitement connu ce que nos romanciers anciens et nouveaux appellent *l'amour;* car j'ai toujours regardé la femme, non comme une épouse ou comme une maîtresse, ce qui n'est trop souvent qu'en faire une esclave ou un tyran, et je n'ai jamais vu en elle qu'une amie que Dieu nous a donnée. La tendresse, pleine d'estime, que ce sexe m'a inspirée dès ma jeunesse, n'a cessé d'être la source de mes plus douces consolations. Ainsi, j'ai triomphé d'une secrète disposition à l'humeur noire dont les retours devinrent de moins en moins fréquents, grâce aux femmes et à la poésie. Il me suffirait de dire grâce aux femmes, car la poésie me vient d'elles. » La société d'alors ne comprenait que l'amour grivois. Béranger a regretté les licences un peu cyniques de notre vieille littérature. « Au reste, convient-il à mon siècle de se montrer sévère pour des productions dont la gaieté est l'excuse, sinon même le contre-poison, lorsque le roman et le théâtre ont poussé jusqu'à l'obscénité la peinture des passions les plus brutales? La haute poésie n'a-t-elle elle-même rien à se reprocher en fait de fautes de ce genre? »

Sa manière de composer était peu fatigante. « Je n'ai jamais fait plus de quinze ou seize chansons par an, quelques-unes en peu d'heures, et le plus grand nombre avec lenteur et souci; encore, toutes les années sont loin d'avoir été aussi abondantes. Je n'en fais qu'à mon caprice, et j'ai vu passer huit ou dix mois sans produire un seul vers, même au temps où je travaillais le plus. »

Béranger était recherché dans la société par ses ennemis politiques comme par ses amis. L'attachement le plus vif qu'il ait éprouvé fut pour Manuel, et sa voix est toujours émue à son souvenir. Pour les hommes et pour les choses, le chansonnier use de la plus grande indulgence; mais il s'arme de sévérité, d'ironie et d'indignation en retraçant la capitulation de Paris, l'entrée des alliés, les trahisons de Fouché, les ridicules menées de Bernadotte, prétendant à la couronne de son Alexandre!

Il faut signaler à part un touchant épisode, intitulé : *Histoire de la mère Jarry*, une perle en prose.

Béranger fournit de curieux renseignements et sur les faits politiques et sur la publication de ses chansons. Discret sur les services qu'il a rendus, il mentionne sans hésitation ceux qu'il a reçus.

Béranger (LES GUEUX DE), pièce en cinq actes, de MM. Dupeuty et Moinaux. V. GUEUX DE BÉRANGER.

Béranger ou le **Tailleur et la Fée** (LES CHANSONS DE), vaudeville de MM. Vanderburch et Ferdinand Laloue, représenté à Paris, sur le théâtre du Palais-Royal, en août 1831. Le célèbre chansonnier eut, par cette pièce, son apothéose en forme au Palais-Royal.

Il n'a rien à sa boutonnière.
Honneur, honneur à Béranger.

disaient les deux auteurs, dont l'un, chose à noter, devait avoir plus tard à sa boutonnière ce que Béranger n'avait pas.

Honneur, honneur à Béranger!

Le couplet dont nous venons de citer le refrain était un des plus applaudis; et les bravos étaient une manière de protester contre l'abus de la décoration, autant qu'une façon d'honorer le héros de l'ouvrage. « D'un autre côté, dit M. Théodore Muret, le fils aîné du roi des Français écrivit à Béranger une lettre qui eut un certain retentissement, lettre des plus louangeuses; il allait jusqu'à lui dire, par une hyperbole très-discutable, qu'il avait appris l'histoire de France dans ses chansons. C'était ainsi qu'après avoir, sous la Restauration, réuni les deux rôles contradictoires de chantre libéral et de barde napoléonien, l'heureux et habile poëte jouissait, sous le régime de Juillet, d'un nouveau privilége, d'un cumul; il voyait s'associer pour lui les hommages, les flatteries de l'héritier du trône et les honneurs d'une indépendance glorifiée par l'opposition. »

Béranger et l'Académie, paroles d'Arsène Houssaye, musique de J.-Marc Chautagne. Cet à-propos, inspiré à M. Arsène Houssaye par le refus poli qu'insinua notre grand poëte lorsque l'Institut, après le décès de nous ne savons plus quel personnage, voulut l'appeler parmi ses élus, doit à la musique facile qui lui sert de passe-port, plutôt qu'aux paroles un peu maniérées et trop recherchées pour la fibre populaire, la vulgarisation immense dont il a joui et dont il jouit encore aujourd'hui. Un sixième couplet a été ajouté, après la mort de Béranger, aux cinq strophes primitives de la chanson.

2e Couplet.

Qu'irais-je faire en votre compagnie?
Il me faudrait écrire un long discours!
A mes chansons j'ai borné mon génie,
Et si mes vers sont bons, c'est qu'ils sont courts.
Ici, messieurs, la muse est familière,
Pourvu qu'on ait la rime et la raison.
Ici, Courier a commenté Molière,
L'académie était dans ma maison. (*bis*)

3e Couplet.

Vous le voyez, c'est la maison du sage,
Et l'hirondelle y revient au printemps;
Je suis, comme elle, un oiseau de passage,
Depuis Noé, j'ai parcouru les temps.
Je fus un Grec au siècle d'Aspasie,
J'ai consolé Socrate en sa prison.
Homère est là, chantant sa poésie!...
J'ai réveillé les dieux de ma maison. (*bis*)

4e Couplet.

Hier, j'étais sur le pas de ma porte
Quand l'orient soudain s'illumina;
Qu'entends-je au loin? le vent du soir m'apporte
Les airs connus d'Arcole et d'Iéna.
Ils sont partis, ces jeunes gens stoïques,
Quatre vingt-douze, ils gardent ton blason;
Dieu soit en aide aux soldats héroïques
Je les bénis du seuil de ma maison. (*bis*)

5e Couplet.

Vos verts rameaux ceignent des fronts moroses
Il ne faut pas les toucher de trop près.
Je veux mourir en respirant des roses,
Et vos lauriers ressemblent aux cyprès.
Roseau chantant, déjà ma tête plie,
Laissez-moi l'air, laissez-moi l'horizon!...
Immortel... moi! mais chut! la mort m'oublie!
Si vous alliez lui montrer ma maison? (*bis*)

6e Couplet.

Mais il chantait, et la mort est venue,
La mort jalouse, elle a pris Béranger!
Il est parti pour la rive inconnue
D'où ne revient jamais le passager!
L'Académie, en style d'hécatombe,
Ne dira plus sa funèbre oraison;
Mais tout le monde a pleuré sur sa tombe,
Et le bon Dieu lui donne sa maison. (*bis*)

BÉRANGER (Antoine), peintre français contemporain, né à Paris en 1784, a pris part à presque toutes les expositions qui ont eu lieu de 1819 à 1859. Il a peint à l'huile un grand nombre de tableaux de genre, quelques sujets religieux, des portraits et des paysages. Mais c'est surtout par ses travaux de peinture sur verre et sur porcelaine qu'il s'est fait connaître. Il a été attaché, pendant très-longtemps, à la manufacture de Sèvres, à la célébrité de laquelle il a contribué pour une grande part. Parmi les peintures sur porcelaine qu'il a exécutées pour cette manufacture, on cite : une frise, sur un vase de grande dimension, représentant l'*Arrivée au musée du Louvre des œuvres d'art conquises par les armées françaises; Hérodote admis dans le collége des prêtres de Thèbes; Aristote recevant d'Alexandre les productions de l'Inde;* le portrait de Richardot, d'après Rubens; celui du dauphin, d'après Lawrence, etc. Il a exécuté aussi beaucoup de vitraux, d'après ses propres cartons ou d'après ceux de divers maîtres; les principaux ornent la chapelle de Dreux et de Trianon. M. Antoine Béranger a obtenu une médaille de 3e classe comme peintre sur verre, en 1839, et une médaille de 2e classe en 1840. Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1845. Trois de ses enfants ont embrassé la carrière des arts : Mme APOIL, née Suzanne-Estelle BÉRANGER, s'est distinguée comme peintre de fleurs et de fruits, et a remporté une médaille de 2e classe, en 1858. — Charles BÉRANGER, né à Sèvres, mort en 1853, élève de son père et de Paul Delaroche; a exposé, de 1837 à 1853, des scènes historiques, des sujets de genre, des animaux, des natures mortes. Son tableau représentant un *Trait de la vie de Henriette d'Angleterre* lui valut une médaille de 3e classe, en 1839; et, l'année suivante, une médaille de 2e classe lui fut accordée pour des scènes familières. — Emile-Jean-Baptiste-Antoine BÉRANGER, né à Sèvres, élève de son père et de P. Delaroche, s'est adonné spécialement à la peinture de genre; il a exposé en 1840, 1846, 1848, 1850, 1857, 1863, 1864 et 1866. Une médaille de 3e classe lui a été décernée en 1846, et une de 2e classe en 1848.

BÉRAR, Etat de l'Indoustan anglais, dans le Décan, présidence du Bengale, borné au N. par la Nerbudda, à l'E. par la présidence de Madras, au S. et à l'O. par les Etats de Nizam; 520 kil. de long sur 480 kil. de large; 4,650,000 hab. Villes principales : Nagpour et Ellichpour. Le sol, formant au N. un plateau assez élevé, s'abaisse vers le S.-O. et présente des plaines et des vallées très-fertiles en grains. Les Anglais s'emparèrent du roy. de Bérar en 1817, à la suite d'une guerre soutenue contre le rajah de cette contrée; quelques années plus tard (1829), ils rendirent le gouvernement du Bérar au jeune rajah, moyennant un tribut annuel de 2 millions de francs. Mais, après la dernière révolte de l'Inde, ils s'en sont définitivement emparés (1854).

BÉRARD (Joseph-Balthasar), mathématicien distingué, né à la Ville-Neuve (Hautes-Alpes) en 1763, mort vers 1843. Il perdit un œil par un accident, devint tout à fait aveugle par un excès de travail, et n'en professa pas moins les mathématiques à Briançon. Pendant la Révolution, il montra une grande exaltation, et remplit avec intégrité diverses fonctions publiques. Il a beaucoup contribué aux progrès des sciences mathématiques. Ses principaux ouvrages sont : *Mélanges physico-mathématiques* (Paris, 1801); *Traité des mesures générales et des localités* (Paris, 1803, 2 vol. in-8o); *Opuscules mathématiques* (1800); *Théorie de l'équilibre des voûtes* (1810), ouvrage qui est devenu classique; *Applications du calcul différentiel à la discussion et à la construction des équations des lignes courbes*, etc. (1814).

Il a publié aussi divers écrits politiques, empreints des idées révolutionnaires : *Manuel du citoyen* (1792); *Entretiens d'un curé jacobin avec un maître d'école* (1794), etc.

BÉRARD (Auguste-Simon-Louis), homme politique et administrateur, né à Paris en 1783, mort en 1859. Descendant d'une ancienne famille protestante de Provence, il avait pour frère un riche négociant, qui avait fondé la dernière compagnie des Indes, avait embrassé avec ardeur la cause de la Révolution et était mort sur l'échafaud en 1794. Le jeune Bérard entra à l'Ecole polytechnique, fut nommé, en 1810, auditeur au conseil d'État, maître des requêtes en 1814, et se signala par ses idées indépendantes et libérales. Eloigné pour ce motif du conseil d'Etat, à la Restauration, il y rentra en 1817, pour en sortir de nouveau en 1820. A cette époque, il s'occupa de grandes entreprises industrielles, fonda, avec M. Chaptal fils, la première compagnie d'éclairage au gaz, dirigea les travaux du canal Saint-Martin, créa une maison de banque destinée à concourir à l'exécution des grands travaux publics, et créa enfin le vaste établissement des forges d'Alais. Nommé député d'Arpajon, en 1827, il fit partie de l'opposition libérale, signa l'adresse des 221 et joua un rôle actif dans la révolution de Juillet. Ce fut chez Bérard que, le 28 juillet, se réunirent les députés présents à Paris, et qu'ils adoptèrent la protestation publiée par les journaux. Deux jours après, il fit partie de la commission chargée d'inviter le duc d'Orléans à prendre la lieutenance générale du royaume. Le 5 août, il prononça un discours dans lequel il demandait la déchéance de Charles X et l'élévation de Louis-Philippe sur le trône, mais sous différentes conditions, présentées sous forme de modifications à la charte de 1814. *Les changements qu'il réclamait furent tous* adoptés, ce qui fit que, pendant assez longtemps, on appela la nouvelle charte *charte Bérard*. Bientôt après, il fut nommé successivement directeur général des ponts et chaussées et des mines, et conseiller d'Etat. Mais l'indépendance de son caractère ne lui permit pas de garder longtemps ces fonctions. Il donna sa démission, se retira en Touraine, où, consacrant de nouveau son activité à l'industrie, il fonda une grande filature pour le chanvre et le lin, et fut appelé, sous le ministère Molé (1839), à la recette générale du département du Cher, place qu'il a conservée jusqu'à la fin de sa vie. M. Bérard a publié quelques écrits : *Essai bibliographique sur les éditions des Elzévirs* (1822) et des *Souvenirs historiques sur la Révolution de* 1830 (Paris, 1834), qui ont eu beaucoup de succès.

BÉRARD (Joseph-Frédéric), médecin philosophe, né à Montpellier le 8 novembre 1789, mort le 16 avril 1828. Il passa sa vie à défendre les doctrines spiritualistes et vitalistes de l'Ecole de Montpellier, à combattre le matérialisme et l'organicisme de l'Ecole de Paris. Cette lutte, soutenue avec talent et vigueur contre les Gall, les Broussais, les Cabanis, s'explique naturellement par les principes religieux qu'il puisa dans sa famille, par l'éducation littéraire distinguée qu'il reçut, et qui, en lui ouvrant le champ de l'érudition, inclina son esprit vers la tradition et la critique, enfin par le milieu philosophique et médical dans lequel il se développa. Elevé par une mère pieuse, il songea quelque temps, dit-on, à embrasser l'état ecclésiastique. Le mouvement rationaliste et antichrétien du XVIIIe siècle ne l'atteignit pas; aussi, pour s'associer à la réaction qui, de son temps, se produisit contre ce mouvement, n'eut-il qu'à rester et à marcher dans sa propre voie.

Entré à l'âge de treize ans à l'école centrale de l'Hérault, qui venait d'être fondée, Bérard en fut un des plus brillants élèves. A quinze ans, il étudiait déjà les mathématiques et la philosophie; il se faisait remarquer par une aptitude infatigable au travail, une ardeur que stimulait vivement l'émulation, et par la gravité de son esprit, qui n'eut presque pas d'enfance, ni de jeunesse. Elève de l'Ecole de Montpellier, il ne tarda pas à révéler un maître. A vingt et un ans, il était reçu docteur en médecine (1811). Sa thèse était un livre, et un livre original. Elle était intitulée : *Plan d'une médecine naturelle*, ou la *Nature considérée comme médecin et le médecin considéré comme imitateur de la nature*. Bérard s'y montre naturiste, mais son naturisme n'est pas l'optimisme stahlien, la foi à la prévoyance et à l'autocratie du principe de vie. L'analyse des phénomènes, dit-il, montre dans les corps vivants des propriétés ou forces spéciales, par lesquelles ces corps tendent sans cesse à résister à l'impression destructive des agents extérieurs, et suscitent au besoin des mouvements spontanés souvent salutaires, mais souvent aussi tellement mal dirigés que l'art doit intervenir pour s'opposer à leurs fâcheux résultats. Ces mouvements spontanés sont les crises. Bérard les fait connaître, les décrit en suivant l'ordre anatomique, en donne une division raisonnée. Sur cette étude positive des crises, sur ce naturisme expérimental, il s'efforce de fonder une classification nosologique et thérapeutique nouvelle. Les classifications basées sur le siége des maladies lui paraissent tout à fait défectueuses. « Car, dit-il, un organe peut être malade, et la cause essentielle qui le rend tel se trouve ailleurs. Cette cause peut être générale : ainsi, par exemple, que les articulations soient le siége des symptômes de l'affection scrofuleuse, ou que ce soient d'autres parties du corps, le traitement ne sera pas dirigé d'après la nature du lieu où se manifeste l'affection, mais bien d'après le caractère spécial qui la distingue de toute autre. Qu'importe au praticien de savoir qu'une inflammation occupe la plèvre et non pas le poumon, l'estomac et non pas le foie? Rien, absolument rien. Ce qui lui importe, c'est de pouvoir apprécier, par l'étude des *causes* et des *symptômes*, la nature de cette inflammation, c'est-à-dire de déterminer si elle est franchement inflammatoire, nerveuse, bilieuse, catarrhale, etc. La nature des crises correspond à la nature des maladies, indique la nature des médications. D'après cette considération, les maladies peuvent se distribuer en quatre grandes classes : dans la première se rangent les maladies qui se jugent par des crises tendant à corriger l'excès des forces vitales, telles que les hémorragies, les phlegmasies, les névroses; dans la seconde, les maladies qui se jugent par des crises tendant à corriger le défaut des forces vitales; dans la troisième, les maladies qui se jugent par l'évacuation ou la coction de la matière morbifique; et enfin, dans la quatrième, les maladies organiques. »

Peu de temps après avoir passé sa thèse, Frédéric Bérard, nourri des leçons de Montpellier, vint à Paris étudier les travaux des maîtres de l'organicisme. La nosologie était représentée par Pinel; la physiologie expérimentale, par Legallois. Un ouvrage de ce dernier, intitulé : *Expériences sur le principe de vie,* fixait alors l'attention des médecins. Le jeune docteur de Montpellier fit de cet ouvrage une remarquable analyse, qui parut dans le *Journal de la bibliographie médicale.* Frappé du rôle important que joue le système nerveux dans le mécanisme de la sensation, il voulut, pour déterminer et limiter ce rôle, répéter les expériences de Legallois, en fit un grand nombre d'autres, et, en 1813, présenta à la Société de médecine un *Mémoire* sur ce sujet. La mort de Legallois, qui devait en être le rapporteur, et les événements de l'époque empêchèrent l'examen et la publication de ce travail, dont les résultats se retrouvent, du reste, dans la *Doctrine des rapports du physique et du moral.* Bérard y conclut contre la localisation de la sensibilité dans les nerfs et dans le cerveau. « La sensation, dit-il, semble être perçue immédiatement dans l'organe qui la reçoit; c'est du moins à lui que nous la rapportons, par le sentiment même qui la donne et la constitue. Dans l'hypothèse généralement admise, on suppose que l'organe perçoit une impression, c'est-à-dire un je ne sais quoi, qui n'est encore ni une simple stimulation, ni une sensation véritable; que cette impression est portée dans le cerveau par le nerf, comme par un canal; qu'elle y devient sensation je ne sais comment, et que, de là, elle est ramenée à l'organe par une illusion du sentiment. Mais pourquoi ne pas s'en tenir au sentiment même? Quelle preuve directe a-t-on de ces métamorphoses et de ces voyages? Le moyen de croire à ce véritable miracle physiologique, savoir, qu'il n'y a que les nerfs qui sentent dans les organes des sens, et que les autres parties de ces organes sont insensibles? Le nerf ne compose pas la totalité de la partie sensible, il est intimement mêlé au tissu propre de l'organe. Pour dire que les papilles de la langue, de la peau, de la muqueuse ne sont que des extrémités nerveuses, il faut voir les choses plus avec son imagination qu'avec ses yeux. Quelle apparence y a-t-il que les nerfs, qui présentent partout une organisation uniforme, soient les instruments immédiats des sensations, qui sont si variées entre elles? D'autre part, nous voyons que des classes entières d'animaux, tels que les zoophytes, dans lesquels l'anatomie ne découvre ni cerveau, ni système nerveux, éprouvent cependant des sensations; que, dans les animaux des premières classes qui commencent à avoir un cerveau, cet organe a si peu d'importance, sous le rapport anatomique et physiologique, que les défenseurs de la doctrine reçue n'osent pas en faire le siége absolu de la sensibilité; que, dans les animaux les plus parfaits, certaines parties, telles que les ligaments articulaires, les membranes séreuses, n'ont pas de nerfs et n'en sont pas moins sensibles; enfin, que les animaux de toute classe, depuis les insectes jusqu'aux mammifères, auxquels on coupe la tête, conservent le sentiment dans le tronc. Tous ces faits démontrent que le cerveau n'est pas la *cause essentielle* et *absolue*, ni l'*instrument direct* et *exclusif* de la sensation. Il n'en est qu'une simple condition; encore même faut-il reconnaître que cette condition n'est pas aussi étroitement liée à son exercice que l'on pourrait d'abord le croire : ce n'est pas une condition *nécessaire*, indispensable de toute sensation actuelle, prise surtout dans sa première origine. La sensibilité vitale est vraiment inhérente aux parties mêmes qui reçoivent l'action des stimulus; elle mérite vraiment le nom de *sensibilité locale*, sous lequel on la désigne. Il n'est pas vrai que les nerfs perçoivent exclusivement les impressions vitales déterminées par les stimulus, et qu'ils les transportent dans le cerveau pour que là seulement elles prennent le caractère qui leur est propre et qui décide les mouvements. A quoi servent donc les nerfs et le cerveau? Ils servent à la *perfection* et à la *durée* de la sensibilité vitale ou locale, sans en être la cause directe. Le rapport du cerveau avec la sensation n'est pas d'une autre nature que celui de ce même organe avec les impressions vitales, avec les sécrétions et les excrétions, avec la nutrition, avec le développement de la chaleur animale. Chaque organe a deux sortes d'actions : une action directe et fonctionnelle, une action indirecte et dynamique. Les organiciens ne se préoccupent que de la première; leur analyse ne leur permet pas de saisir la seconde. Le cerveau, et, en général, le système nerveux, n'a pas d'action fonctionnelle connue; en revanche, son action dynamique est de la plus haute importance; on peut le considérer comme un des plus grands moyens de communication vitale.

Nous venons d'exposer sommairement la doctrine adoptée, dès 1813, par F. Bérard sur les fonctions nerveuses, et, plus tard, développée dans l'ouvrage sur les *Rapports du physique et du moral.* On doit remarquer la place importante qu'elle occupe dans l'ensemble de sa philosophie biologique. Refuser au système nerveux la fonction spéciale de sentir, ne lui accorder qu'une action générale, indirecte, dynamique, une action de *multiplicateur*, de *réflecteur*, c'était mettre en relief cette dernière espèce d'action dans tous les organes, c'était réduire singulièrement la valeur de l'analyse anatomique appliquée à la physiologie et à la pathologie, la valeur du principe des localisations, localisation des fonctions, localisation des propriétés vitales, localisation des maladies. D'autre part, Bérard avait très-bien compris que l'effort du matérialisme était de détrôner l'âme, le moi spirituel au profit du cerveau et des nerfs; qu'il fallait, pour relever l'âme et rétablir son empire traditionnel, menacer le cerveau jusque dans ses attributions en apparence les mieux assurées; que le meilleur moyen de lui *enlever* la *production* de la pensée, était de lui enlever celle de la sensation, et que le meilleur moyen de lui enlever celle de la sensation était de lui contester jusqu'à l'honneur d'en être l'instrument exclusif et direct et la condition nécessaire.

Entre cette physiologie du système nerveux et la phrénologie, qui faisait alors grand bruit, entre Gall et Bérard, la distance était immense : celui-ci représentait, pour ainsi dire, l'extrême droite des doctrines physiologiques de l'époque; celui-là, l'extrême gauche. Gall faisait de l'âme une hypothèse utile, un mot sans valeur scientifique; de la pensée, une fonction comme une autre; de la psychologie, une branche de la physiologie. Bérard s'attachait à défendre le domaine de l'âme, le domaine de la psychologie, l'indépendance du *moral*, contre les ambitions et les prétentions de sa propre science; Bérard devait être un des premiers adversaires que rencontrerait le système de Gall. Lié avec les docteurs Montégre, Pariset et Chaumeton, qui adoptaient en partie ses idées, il était devenu leur collaborateur pour le *Dictionnaire des sciences médicales.* Il se chargea de l'article *Crânioscopie.* On comprend avec quelle force le disciple de Barthez, qui, d'après les principes de son école, ne voulait localiser ni les forces vitales dans les tissus, ni les maladies dans les organes, dut s'opposer à l'idée de localiser chacune de nos facultés dans une portion du cerveau. Il combattit la phrénologie au nom de la libre activité de l'esprit, au nom de l'unité vitale, au nom de l'impossibilité anatomique de délimiter les prétendus organes cérébraux de Gall.

Outre l'article *Crânioscopie*, Bérard fournit au *Dictionnaire des sciences médicales* les articles *Contemplatif*, *Elément* (en pathologie), *Extase*, *Force musculaire.* Ces articles sont écrits avec un style animé, clair, brillant et plein de force. En lisant le mot *Élément*, on mesure la distance qui sépare les deux écoles de Paris et de Montpellier. A Paris, l'analyse est matérielle, organique, anatomique; elle cherche les fonctions différentes des organes, les propriétés différentes des tissus qui entrent dans la composition d'un même organe, celle des éléments anatomiques différents que renferme un même tissu; elle cherche à déterminer, en pathologie, les organes, les tissus, les éléments anatomiques, dont les fonctions et les propriétés sont altérées : de là, la conception particulariste de la maladie, aboutissant logiquement à l'organopathisme du professeur Piorry, le règne prolongé d'un solidisme excessif, une tendance prononcée à repousser le finalisme et le naturisme en biologie : de là aussi, l'importance accordée à l'anatomie pathologique et au diagnostic anatomique, les magnifiques perfectionnements de la séméiologie, les belles conquêtes de la physiologie expérimentale. A Montpellier, l'analyse porte sur des éléments *abstraits*, sur des différences de causes, d'essence, de nature, de symptômes généraux, de physionomie et de tendance générale des maladies. Suivant Bérard, le mot *Elément* exprime toute affection primitive simple due à des causes particulières, ayant des symptômes propres, exigeant un traitement spécial; en d'autres termes, il sert à désigner la cause essentielle ou la nature même d'une maladie, la source d'une indication principale. Pour qu'un groupe de symptômes puisse être considéré comme élément, il doit représenter une modification vitale particulière.

Après cinq ans de travaux assidus, nous voyons Bérard quitter Paris pour retourner dans sa ville natale. Nommé médecin de la Miséricorde, il se livre à l'enseignement particulier, et y obtient, dit son biographe Petiot, « un véritable triomphe par la rapidité, l'abandon et la facilité de sa diction, la force et la beauté de sa dialectique, l'étendue de son érudition, l'intérêt qu'il sait répandre dans l'exposition et la discussion des principes. » En 1818, il fit paraître un *Essai sur les anomalies de la variole et de la varicelle*, avec l'histoire analytique de l'épidémie éruptive qui avait régné en 1816, dans lequel il cherche à dissiper les préventions défavorables que les épidémies de varicelle ou d'affections varioliformes avaient fait naître dans le public contre la vaccine. En 1819, un ouvrage plus important sortit de sa plume : *Doctrine médicale de l'Ecole de Montpellier, et comparaison de ses principes avec ceux des autres écoles.* Cet ouvrage est consacré à la défense de l'Ecole de Montpellier contre ceux « qui affectaient de la croire déchue de son antique splendeur, et qui la montraient descendant chaque jour du rang où l'avaient élevée d'honorables travaux. » Il est divisé en deux parties : la première traite de la philosophie de l'Ecole de Montpellier, de sa méthode, de sa physiologie, de sa pathologie, et passe en revue les travaux de ses maîtres, Sauvage, Lacaze, Bordeu, Fouquet, Barthez, Grimaud, Dumas, Lordat; la seconde, qui est inachevée, devait traiter des doctrines des écoles anciennes et modernes, et les comparer avec celles de Montpellier. Dans cette dernière partie, qui n'était rien moins qu'une histoire générale de la médecine, Bérard n'a pas pu dépasser le temps de Galien. Nous remarquons, dans ce livre de la *Doctrine médicale de Montpellier*, plusieurs passages où Bérard s'élève, au nom même de la méthode de Barthez, contre la dénomination de *principe vital* employée par ce médecin célèbre. « Le mot *principe vital* répand, dit-il, dans le langage de l'École de Montpellier, une très-grande obscurité; il détourne l'attention de l'observation des phénomènes et de leur comparaison analytique... En paraissant décider qu'il existe un principe vital indépendamment de l'organisation matérielle, le mot *principe vital* consacre ou inspire une hypothèse que Barthez repoussait par ses principes fondamentaux de philosophe. Les mots ont une signification, une valeur par eux-mêmes; ils réagissent sur les idées, et, bon gré mal gré, les modifient... Je suppose qu'en physique on employât la dénomination de *principe moteur* ou toute autre analogue, et qu'on parlât sans cesse de l'*action* de ce principe, de ses *affections*, de ses *déterminations*, de ses *idées*, de son *attention*, de sa *mémoire*, etc., etc.; certes, l'on se jetterait bientôt forcément dans une foule d'hypothèses plus ridicules les unes que les autres. »

Cependant, un nouveau système menaçait de tout envahir : Broussais se présentait comme réformateur, avec une théorie fondée sur l'irritation des tissus; il prétendait réduire toutes les maladies à une essence, à un élément à peu près unique, l'*inflammation*, et faisait rentrer cet élément lui-même dans l'état physiologique, en établissant une simple différence de degré, d'intensité, non de nature, entre l'inflammation et l'irritation normale. C'était la négation formelle de la doctrine des éléments pathologiques; c'était en même temps le principe de localisation appliqué dans toute sa rigueur. A ce double titre, Bérard devait être l'adversaire de Broussais. Il s'empressa de concourir à la rédaction de la *Revue médicale*, journal que plusieurs de ses amis avaient fondé, à Paris, pour résister à l'ardent novateur. Dans une série d'articles remarquables, il s'efforça de démontrer que les principes de physiologie dont Broussais appuyait sa théorie étaient erronés, et que l'observation des faits pathologiques ne permettait pas même d'admettre l'identité des inflammations.

En 1820, trois chaires étant devenues vacantes à la faculté de Montpellier, Bérard en sollicita une; il pouvait croire que ses travaux et son talent lui donnaient le droit de devenir un des maîtres de l'école qu'il avait vaillamment défendue. Son espoir fut déçu. L'irritation qu'il éprouva de cet insuccès le détermina à publier un *Mémoire* sur les avantages du concours, et à adresser aux chambres une pétition, pour demander le rétablissement de ce mode d'élection. En 1823, il se rendit de nouveau à Paris, et publia, avec son ami Rouzet, le *Traité des maladies chroniques*, de Dumas, avec des notes et un commentaire étendu sur l'application de l'analyse à la médecine pratique. La même année (1823), il fit paraître son œuvre capitale : *Doctrine des rapports du physique et du moral, pour servir de fondement à la physiologie dite intellectuelle et à la métaphysique;* puis une lettre inédite de Cabanis sur les *Causes premières*, qu'il accompagna de notes où l'on eût désiré moins d'aigreur et plus d'impartialité. La *Doctrine du physique et du moral*, dont il paraît avoir hâté la publication pour plaire à l'évêque Frayssinous, ministre de l'instruction publique, est en quelque sorte la contre-partie, l'antithèse de l'ouvrage de Cabanis sur le même sujet. L'auteur y attaque le sensualisme et le matérialisme; il s'efforce d'établir ces deux propositions fondamentales : 1° que la faculté de sentir ne peut s'expliquer ni par la disposition des parties, par l'organisation, ni par le mouvement, soit vital, soit chimique; 2° que les facultés intellectuelles ne sauraient s'expliquer par la sensation.

En 1825, Bérard fut nommé professeur d'hygiène à la faculté de Montpellier. « Cette place, remarque Pétiot, qu'il avait tant ambitionnée, et méritée par tant de travaux, lui fut donnée à cause de ses opinions, plutôt que comme une récompense due à son talent. » Il publia, en 1826, la leçon d'ouverture de son cours, sur l'*Amélioration de l'espèce humaine par les progrès de la civilisation.* Il mourut deux ans après, à l'âge de trente-neuf ans. Il avait annoncé comme étant sous presse, en 1823, un livre qui n'a jamais été publié, et dont le titre devait être : *Détermination expérimentale des rapports du système nerveux en général et de ses parties avec la vie animale et organique, dans les animaux de toutes les classes, depuis les insectes jusqu'aux mammifères.* Il a laissé, en outre, un opuscule intitulé : *Discours sur le génie de la médecine.*

BÉRARD (Pierre-Honoré), dit *Bérard aîné*, chirurgien et physiologiste français, né en 1797, à Lichtenberg (Bas-Rhin), mort en 1858. Après avoir été successivement interne des hôpitaux, aide d'anatomie et prosecteur, il fut reçu docteur à Paris, en 1826; et bientôt fut nommé chirurgien à l'hôpital Saint-Antoine. En 1831, il obtint au concours la chaire de physiologie à la Faculté de médecine de Paris. En 1848, il fut élu doyen de la Faculté, et, en 1852, il devint inspecteur général de l'enseignement supérieur pour la médecine. Il était membre de l'Académie de médecine (1849) et de la Société de chirurgie. Il a publié un *Cours de physiologie* (1848-1856, 4 vol. in-8°); des articles importants dans le *Répertoire des sciences médicales*, etc. On lui doit aussi une intéressante *Notice sur la maladie et la mort de Cuvier* (1832), et une édition des *Nouveaux éléments de physiologie de Richerand* (1832, 3 vol.).

BÉRARD (Auguste), chirurgien, frère de Pierre-Honoré, né à Varrains en 1802, mort à Paris en 1846. Après avoir achevé ses études à Angers, il se rendit à Paris, où il eut son frère pour guide et pour appui. Comme lui, il s'adonna à l'étude de la médecine, fut reçu docteur en 1830 par une thèse remarquable qui le mit en évidence (*De la luxation spontanée de l'occipital sur l'atlas*, etc.), et, dès cette même année, il se fit nommer, au concours, professeur agrégé de chirurgie à la Faculté. Devenu, en 1831, chirurgien des hôpitaux, Auguste Bérard se livra à la pratique de son art, et, après six concours, il obtint enfin, en 1842, la chaire de clinique chirurgicale. Fondateur de la Société de chirurgie, membre de l'Académie de médecine, Bérard s'était fait une brillante réputation par son talent comme opérateur, par son enseignement et par ses écrits, lorsqu'il mourut à l'âge de quarante-quatre ans. On a de lui de nombreuses thèses : *Des corps étrangers introduits dans les voies aériennes* (1830); *Des causes qui s'opposent à la consolidation des fractures* (1833); *Sur le diagnostic chirurgical, ses ressources, ses incertitudes et ses erreurs* (1836); *Structure du poumon* (1836), etc., et un grand nombre de mémoires et d'articles publiés dans le *Répertoire général des sciences médicales.* Il a publié, en collaboration avec M. Denonvilliers, un traité didactique, intitulé : *Compendium de chirurgie pratique.*

BÉRARD (Pierre-Clément), pamphlétaire français, était courrier de la malle-poste lorsque la Révolution de 1830 lui fit perdre sa place. Il conçut une profonde irritation contre le nouvel état de choses, et fit paraître un nombre considérable de brochures légitimistes, dans lesquelles il attaquait, avec la dernière violence, Louis-Philippe et sa famille. Ces brochures, intitulées *Cancans*, parurent du mois d'août 1831 au mois de mars 1834; furent saisies pour la plupart et déférées à la cour d'assises. Bérard fut condamné à quatorze ans de prison et à 13,000 fr. d'amende.

BERARDI (Angelo), compositeur et musicographe italien du XVII^e^ siècle. Pourvu d'un canonicat au chapitre de Viterbe, il fut chargé de diriger le chant dans cette église et dans plusieurs autres, et il publia sur la musique des ouvrages qui, selon M. Fétis, forment une époque remarquable dans l'histoire de cet art. Les principaux sont : *Ragionamenti musicale* (1681); *Documenti armonici* (1687); *Il Perche musicale, overo stafetta armonica* (1693); *Miscellanea musicale* (1689); *Arcani musicali* (1690). Berardi est le premier qui ait exposé méthodiquement les principes et le mécanisme du *contre-point double*, découvert par Zarlino, et de l'art de moduler la fugue par la mutation de la réponse au sujet; et, par là, il a exercé une heureuse influence sur la musique moderne. On doit à Berardi, comme compositeur, des messes, des motets, des psaumes, etc.

BERARDI (Fabio), graveur italien, né à Sienne en 1727 ou 1728, mort après 1767, eut pour maître Joseph Wagner, avec lequel il travailla à Venise. Il exécuta aussi divers ouvrages à Milan et à Florence. Il a gravé au burin une trentaine de pièces, parmi lesquelles on remarque : le *Sacrifice de Gédéon*, *Isaac bénissant Jacob*, *Juda et Thamar*, le *Martyre de sainte Ursule*, d'après G.-B. Pittoni; une *Madone*, d'après F. Solimène; le *Repos en Egypte*, d'après Tiepolo; *Endymion*, et une *Villageoise endormie*, d'après Piazzetta; six *Vues de Venise*, d'après Canaletti; et quatre paysages avec ruines, d'après Zaïs; ces dix derniers ouvrages en collaboration avec J. Wagner.

BÉRARDIE s. f. (bé-rar-dî — de *Bérard*, botaniste). Bot. Genre de plantes de la famille des bruniacées, fondé sur quelques espèces de nébélia, et comprenant des arbrisseaux propres au Cap de Bonne-Espérance. ‖ Genre de composées formé aux dépens des bardanes, et comprenant deux espèces, qui croissent, l'une en Europe, l'autre dans les montagnes de la Perse.

BÉRARDIER (l'abbé Denis), docteur de Sorbonne, constituant, né à Quimper en 1729, mort en 1794, fut d'abord professeur dans sa ville natale, et devint, en 1787, grand maître du collége Louis-le-Grand, à Paris. Son savoir et la douceur de son caractère lui avaient mérité le surnom de *Fénelon Bérardier.* Nommé député suppléant aux états généraux, il s'y prononça contre les réformes, ne voulut point prêter le serment civique, fit paraître plusieurs brochures contre la constitution civile du clergé, et fut mis en arrestation après le 10 août. Camille Desmoulins et Robespierre, dont il avait été le professeur au collége Louis-le-Grand, le sauvèrent des massacres de septembre, et, sous prétexte de lui faire rendre ses comptes d'administration,

l'envoyèrent au collége Louis-le-Grand, devenu collége de l'Egalité, où il reprit plus tard son poste de grand maître. Ses principaux écrits sont : *l'Eglise constitutionnelle confondue par elle-même* (Paris, 1799); les *Principes de la foi sur le gouvernement de l'Eglise*, etc. (1791), ouvrage qui eut quatorze éditions en un mois.

BÉRARDIER DE BATAUD (François-Joseph), littérateur français, né à Paris en 1720, mort en 1794. Il fut professeur de l'Université de Paris et prieur de Notre-Dame de Sergneul. On a de lui : un excellent *Précis de l'histoire universelle* (1766) ; *Essai sur le récit* (1776); une traduction de l'*Anti-Lucrèce*, en vers français (1786).

BÉRARDY s. m. (bé-rar-di). Hortic. Variété de raisin.

BÉRAT s. m. (bé-ra). Hist. ottom. Diplôme d'investiture, patente délivrée par le sultan.

BÉRAT, ville de la Turquie d'Europe, dans l'Albanie, pachalik et à 112 kil. N.-O. de Janina, sur le Bératino ; défendue par une citadelle très-forte ; 8,000 hab. Archevêché grec. Environs très-fertiles, mal cultivés, nourrissant de nombreux troupeaux.

BÉRAT (Frédéric), poëte et compositeur français, né à Rouen en 1800, mort à Paris en 1855. Il fit ses études dans sa ville natale, et vint dans la capitale, où ses premières romances furent remarquées. *Ma Normandie*, une des chansons les plus populaires du temps, fut tirée à plus de 30,000 exemplaires, et, aujourd'hui encore, elle est dans toutes les mémoires. A la fois poëte et musicien, il a fait à ses chansons, qui exhalent les frais parfums du cidre et du foin nouveau, des airs naïfs, faciles, où l'émotion est toute franche et toute naturelle. De Paris, qui adoptait ce rêveur, épris des moissons et des pommiers de son pays, qui l'aimait comme on aime le printemps, qui répétait les honnêtes amours de sa muse ; de Paris, disons-nous, il envoyait chaque année, aux étrennes, à sa Normandie tant aimée, le cri de son cœur et les murmures sonores de son âme. Les plus grands artistes ornaient de leurs plus belles compositions les recueils vêtus de moire et d'or du barde normand : Alfred et Tony Johannot, Paul Delaroche, Eugène Delacroix lui tendaient une main fraternelle, tandis que les salons, les chaumières, les villes et les campagnes, la grande dame et la jeune fille accueillaient ces fleurs de poésie tombées de l'enclos normand, et que les vents favorables emportaient çà et là. Il n'a chanté que la Normandie! En vain la grande ville adressait ses plus radieux sourires au poëte, il détournait les yeux, frôlait sa guitare, et mélancoliquement répétait :

. . . . Aucun séjour
N'est plus beau que ma Normandie,
C'est le pays qui m'a donné le jour.

« Frédéric Bérat, dit M. Jules Janin, Frédéric Bérat, c'est sa louange, au beau milieu de ce Paris qui fut le Paris des *Odes et Ballades*, des *Méditations poétiques*, de *Robert le Diable* et des *Huguenots*, n'avait pas oublié sa rime un peu négligente, et l'humble mélodie où tinte encore, en mille accents argentins, l'*Angélus* de l'aurore et du soir. Paysan, il était resté paysan ; il était resté naïf, et même au bord du grand fleuve où les grands poëtes puisaient sans se baisser, dans l'amphore éclatante, le divin breuvage, il s'agenouillait humblement; et, d'une main pieuse, il portait à sa lèvre avide une des gouttes d'eau qui s'en allaient arroser sa Normandie. Ainsi, toute sa vie, il est resté le poëte et le musicien qu'il était naguère; il a été lui-même ; il n'a pas eu d'autre ambition, il n'a pas rêvé d'autre fortune, il n'a pas écrit d'autres mémoires. Sa vie est là, dans ses printemps, dans ses automnes, dans ses refrains. » Très-aimée du peuple, dont elle sait toucher le cœur et parfois provoquer la gaieté, la chanson de Frédéric Bérat est bonne enfant et vit de peu. Elle ne ressemble ni aux flonflons de Désaugiers, ni aux hymnes de Béranger, mais elle est modeste, elle est chaste et ne trempe jamais son aile dans le champagne avant de prendre son vol; jamais non plus elle ne gronde, et elle rentre au logis comme les personnes prudentes, lorsque viennent les mauvais jours. Un sentier fleuri à côtoyer lui suffit, un rayon de soleil la contente; elle se raconte à elle-même de petits drames qui pleurent à demi, elle se répète complaisamment les propos villageois qui font sourire. Enfin, elle se complaît dans les émotions douces, ingénieuses, charmantes, et quand une fois on l'a entendue, on la sait par cœur, tant son souvenir est doux et facile à conserver. Parmi les productions de Frédéric Bérat, nous distinguerons, comme étant les plus populaires après *Ma Normandie*, le *Marchand de chansons*, la *Lisette de Béranger*, à laquelle Déjazet a prêté le concours de sa voix charmante, le *Départ*, la *Montagnarde au retour*, *A la frontière! C'est demain qu'il arrive*, *Mon village*, *Bérénice*, *Bonne espérance*, *Un berger de Normandie*, *Aux armes!* Les chansons de Frédéric Bérat ont paru en un recueil illustré (1853, in-8°). On doit à ce charmant chansonnier, que ses nombreuses et populaires compositions n'avaient pas enrichi, un vaudeville intitulé la *Polka* (1844), en société avec Eugène Guinot.

BÉRATINO ou **ERGENT**, fleuve de la Turquie d'Europe, dans l'Albanie, prend sa source au mont Grammos, partie de la chaîne du Pinde, coule de l'E. au N.-O., baigne les murs de Doubrin et de Bérat, et, à 36 kil. au-dessus de cette dernière ville, se jette dans l'Adriatique, après un cours de 120 kil.

BÉRAUD ou **BÉRAULT** (Michel), écrivain et pasteur protestant, trop peu connu pour le rôle qu'il joua dans les affaires protestantes, était professeur de théologie à Montauban, au commencement du XVII^e siècle. La date et le lieu de sa naissance sont inconnus. Nous savons par Scaliger que, jeune encore, il embrassa la réforme; mais il n'apparaît comme un personnage déjà important que vers l'année 1758, époque où le haut Languedoc le choisit pour député au synode national de Sainte-Foy. Vers le même temps, il se fit remarquer par un écrit en faveur de la discipline des Églises réformées. Dix ans plus tard, il fut chargé de défendre les principes du protestantisme contre Du Perron. Il présida le synode national de Montauban, et, deux ans après, celui de Montpellier, qui le chargea de réfuter l'évêque d'Evreux. De là, sa *Briève et claire défense de la vocation des ministres de l'Evangile, contre la réplique de Jacques Davy, évesque d'Evreux, faite article par article sur la mesme réplique* (Montauban, 1598, in-8°).

A l'issue du synode tenu à La Rochelle en 1607, et qu'il avait présidé, Béraud fut appelé à une chaire de théologie dans l'académie de Saumur. Il occupa cette chaire pendant deux ans, et publia des *Disputationes theologicæ de sacra theologia* (Saumur, 1608, in-4°).

L'assassinat de Henri IV jeta un si grand trouble parmi les protestants de Montauban que, pendant plusieurs jours, la guerre civile fut sur le point d'éclater. Béraud était à la tête des plus irrités; car, ainsi que le dit Benoît, c'était « un homme d'un esprit un peu chaud et qui allait vite. »

Plusieurs biographes, Bayle notamment, ont tracé de Béraud un portrait peu exact. « A en croire ces écrivains, disent les auteurs de la *France protestante*, Béraud aurait joué, à l'âge de plus de soixante-dix ans, le rôle d'un fougueux démagogue ; il aurait enseigné, du haut de sa chaire, qu'il est permis aux pasteurs de porter les armes et de verser le sang; bien plus, joignant l'exemple au précepte, il se serait mis à la tête des bandes montalbanaises qui, selon Cathala-Couture, pillèrent et ravagèrent les environs. L'invraisemblance est si choquante, que ce simple rapprochement suffirait pour absoudre Michel Béraud, lors même que nous n'aurions pas une preuve plus convaincante encore de son innocence. Cette preuve nous est fournie par une copie manuscrite des actes du synode de Charenton, où nous apprenons que c'est PIERRE Béraud, et non pas Michel, qui fut appelé à donner des explications sur ces scandaleuses doctrines. »

Il venait d'être revêtu du titre de professeur de théologie à Montauban, lorsqu'il fut envoyé comme député au synode national de Charenton (1623). Il remplit ces fonctions jusqu'en 1637, non sans avoir traversé des orages politiques à cause de son ardeur excessive pour le duc de Rohan, auquel il aurait voulu gagner Montauban, quand la guerre se ralluma en 1626. On a encore de lui : l'*Etat de Montauban depuis la descente des Anglais dans l'isle de Ré jusqu'à la reddition de La Rochelle*, sans nom de lieu (1628, in-8°).

BÉRAUD (Laurent), physicien français, né à Lyon en 1703, mort en 1777. Membre de l'ordre des jésuites, il enseigna avec succès la physique et les mathématiques à Vienne, à Avignon et à Lyon, où il devint plus tard directeur de l'Observatoire. Ce savant distingué, qui compta parmi ses élèves Montucla et Lalande, fut membre de l'académie de Lyon, correspondant de l'Académie des sciences de Paris. On a de lui une *Physique des corps animés* (1755), et de nombreux mémoires couronnés par des sociétés savantes, et publiés pour la plupart dans le recueil de l'académie de Lyon. Nous nous bornerons à citer : *Dissertation sur la question : La lune a-t-elle quelque influence sur la végétation et sur l'économie animale?* (Bordeaux, 1760, in-4°).

BÉRAUD (Jean-Jacques), physicien français, né près de Castellane en 1753, mort en 1794. Au commencement de la Révolution, il appartenait à l'ordre des oratoriens, et enseignait les mathématiques et la physique à Marseille. S'étant réfugié en Espagne, il devint ingénieur hydraulique du port de Carthagène. On a de lui plusieurs mémoires, notamment *Mémoire sur la manière de resserrer le lit des torrents et des rivières* (Aix, 1791, in-8°), excellent travail qui fut publié par ordre de l'administration des Bouches-du-Rhône.

BÉRAUD (Paul-Emilien), historien français, né à Lyon en 1751, mort en 1836. Avocat à Lyon, lorsque la Révolution éclata, il devint procureur général de la commune pendant le siége de cette ville, parvint à gagner la Suisse, et, de retour dans sa ville natale après le 9 thermidor, il fut nommé juge, puis membre du conseil des Cinq-Cents, en 1795. Béraud mourut juge à la cour d'appel. Il a publié, sans nom d'auteur, une *Relation du siége de Lyon* (Neufchâtel, 1794, in-8°).

BÉRAUD (Antoine-Nicolas, dit **Antony**), littérateur et auteur dramatique français, né à Aurillac en 1792, mort en 1860. Nous croyons utile de reproduire quelques fragments d'une biographie, due à M. Angel et insérée dans la *Revue et gazette des théâtres*, ces fragments ayant le mérite de faire connaître l'auteur qui nous occupe de la manière la plus complète et surtout la plus *sincère*. « Béraud fit ses études à Paris, dans une pension qui a joui de quelque célébrité, la pension Le Pitre, où il eut pour condisciples MM. de Cormenin, Cousin, Glandaz, etc. » Un enseignement véritablement viril développa l'intelligence de Béraud, qui donna plus tard des preuves sérieuses et réitérées de son esprit sagement libéral. « M. Laya (l'auteur de l'*Ami des lois*) fut son professeur de philosophie, et tant que celui-ci vécut, il en demeura l'ami. Au sortir de la pension, Béraud étudia quelque temps le droit, mais bientôt le bruit des armes séduisit son imagination, et il entra, en 1809, à Saint-Cyr. Il n'y resta que le temps strictement nécessaire. L'Allemagne et l'Italie virent ses premiers faits d'armes, et à dix-neuf ans, il était capitaine. En 1814, Béraud fut fait prisonnier à la bataille du Mincio. La Restauration lui valut sa liberté; mais le repos lui pesait déjà, quand les Cent-Jours arrivèrent. Béraud sentit se réveiller en lui toute son ardeur guerrière, et il suivit le général Harlet en qualité d'aide de camp, au 3^e régiment de la garde. Ce corps fut un de ceux qui se signalèrent le plus aux batailles de Ligny et du Mont-Saint-Jean, ces luttes gigantesques et héroïques, et Béraud fut nommé, sur ce dernier champ de bataille, chef de bataillon, grade que les Bourbons ne reconnurent pas. Toujours fidèle au drapeau, Béraud suivit son régiment décimé au delà de la Loire. Bientôt, il fut licencié et mis à la demi-solde, et c'est alors que, rentré dans Paris, il dit adieu pour toujours aux rêves de gloire militaire caressés jusque-là. L'homme de guerre était fini, le littérateur allait essayer de naître. On devine aisément que, plein de fougue et de rancune, le débutant commença par des chants où il donnait cours à son ressentiment contre le nouveau gouvernement. Bientôt la carrière s'agrandit devant Béraud. Il collabora à une foule de journaux et de recueils du moment : la *Minerve*, l'*Abeille*, l'*Indépendant*, la *Boussole*, la *Pandore*, etc. » Les articles qu'il composait alors, avec une verve et un esprit inépuisables, ont plus de valeur réelle que les romans qu'il a publiés depuis peut-être. Il eut la noble ambition de contribuer à faire sortir le mélodrame de la banale ornière de l'époque. Ce ne fut pas sans peine qu'il essaya de porter le premier coup à l'arche sainte, mais le succès finit par récompenser ses efforts. Il eut ainsi l'honneur de préparer le public du boulevard à supporter les audaces de génie de Victor Hugo et d'Alexandre Dumas. Béraud ayant obtenu, pour sa part, d'honorables succès, en qualité de dramaturge, s'avisa de *rêver la rénovation d'une scène infime*, fréquentée par un public *primitif*. « En 1839, raconte M. Angel, il ne craignit pas, dans sa vaillance, de se charger de la lourde tâche d'administrer Saint-Marcel, ce théâtre difficile entre tous, impossible pour ainsi dire. Cette espèce d'apprentissage dura environ un an. Sur ces entrefaites, la direction de l'Ambigu étant devenue vacante, Béraud se mit sur les rangs comme compétiteur au pouvoir délaissé. La mort d'une vieille tante avec laquelle il avait vécu de longues années, et qui l'affectionnait beaucoup, venait de mettre entre ses mains un héritage qui lui permettait de se lancer dans les grandes entreprises; il fut nommé directeur de ce théâtre, et le 4 mai 1841 vit la réouverture de la salle, fermée depuis plusieurs mois. Ce fut un grand, un heureux jour pour Béraud. » Pendant plusieurs années, le succès resta fidèle à l'Ambigu régénéré. Nous citerons, au hasard, quelques-unes des pièces représentées à cette époque, et devenues pour ainsi dire, légendaires : *Paul et Virginie*, *Paris la nuit*, les *Bohémiens de Paris*, *Madeleine*, les *Mousquetaires*, d'Alexandre Dumas; le *Fils du diable*, la *Closerie des genêts*, de Frédéric Soulié; etc., etc. « C'est alors, raconte M. Angel, que la tête sembla tourner un peu à Béraud. Il ne sut peut-être pas garder, dans cette prospérité peu commune, la modération et le calme dignes d'un homme d'esprit comme lui. » Mais il y avait si longtemps qu'il poursuivait de ses vœux la possession d'un piédestal, qu'il faut lui pardonner quelques bouffées de gloriole passagère. Il devait cruellement les expier.

Du reste, il traitait ses pensionnaires en véritable père de famille; et quoique, emporté par son humeur fantasque, il les rudoyât parfois vivement, jamais l'un d'eux n'invoqua vainement de lui un service. Voici, à l'appui de ce que nous avançons, un billet qui prouve l'excellent cœur de Béraud : « Mon cher ami, non-seulement je ne te retiendrai pas en une seule fois les cent francs que tu m'as demandés, mais je te prie de les accepter tout à fait comme un gage bien petit, mais sincère, de l'amitié que je te porte, et de la gratitude que m'ont inspirés les bons services que tu m'as rendus si gentiment. » Tout à toi, ANTONY BÉRAUD. » Après son théâtre, Béraud ne songeait qu'aux fêtes qu'il donnait dans son logement de la rue de Vendôme, fêtes dont la chronique parisienne s'entretint plus d'une fois. Ce besoin de luxe et de plaisirs était le *pied d'argile* qui devait entraîner la chute de la statue. Béraud, confiant dans son habileté directoriale, croyait avoir à tout jamais captivé la Fortune; « le revers de la médaille commençait pourtant à apparaître, observe son biographe; des ouvrages d'un mérite douteux, représentés successivement, éclaircirent les rangs des spectateurs; Frédéric Soulié vint à mourir, et pour précipiter le dénoûment, la révolution de 1848 éclata comme un coup de foudre. Dans la crise qui s'ensuivit, et qui, menaça d'emporter tous les théâtres, celui de l'Ambigu fut l'un des plus maltraités. En vain Béraud redoubla de courage, *d'énergie, de sacrifices*; il dut céder devant la tourmente; et, après des efforts surhumains de sa part, son nom, dont il était si fier, fut frappé par la justice consulaire. » Le coup était rude, et Béraud en fut consterné. Ce Paris, qu'il aimait tant, lui devint odieux ; et, en 1849, il partit pour Belle-Isle, comme directeur du dépôt des prisonniers politiques. Il était peu apte à ces nouvelles fonctions; aussi ne les exerça-t-il qu'un an environ. A son retour dans la capitale, ses amis remarquèrent avec douleur les traces que le chagrin avait laissées en lui : Béraud était littéralement courbé en deux! » L'âme vaillante qui habitait ce corps brisé avant l'âge survivait plus vivace que jamais. L'imagination surexcitée de Béraud effleurait tous les genres. De pâles vaudevilles, quelques comptes rendus des concours choraux des départements, insérés dans le *Siècle*, et une série de biographies des sociétaires de la Comédie-Française, publiée dans les *Salons de Paris*, n'ajoutèrent rien à la réputation de leur auteur. Béraud promettait depuis longtemps un ouvrage plus sérieux, dont le titre devait être : *Mémoires d'un directeur de théâtre*. La *Gazette de Paris* en fit connaître un fragment assez pâle, dans lequel Béraud racontait les événements presque bouffons arrivés en 1815 au café Montansier. En sa qualité d'officier en demi-solde, Béraud y avait joué un rôle peu brillant, il l'avoue lui-même. Pendant les dernières années de sa vie, ce littérateur suivait assidûment les représentations de la Comédie-Française. Il est mort à l'hospice Dubois, après plusieurs mois de souffrances. Voici la liste des œuvres d'Antony Béraud (littérature) : *Lettres à mon ami et à ma maîtresse;* suivies de *Rosette et d'Anacréon*, et d'une *Lettre de Florval à Valsain*, en vers (Paris, 1816, in-8°), recueil tiré à cent exemplaires seulement; les *Veillées d'une captive*, publiées par M^me *** (Paris, 1818, 2 vol. in-12), ouvrage de circonstance qui semblait devoir être attribué à M^me Manson, la triste héroïne du célèbre procès Fualdès; le *Champ d'asile*, couplets (Metz, 1818, in-8°) ; le *Départ du poëte*, dédié à Jouy, de l'Académie française (1819, in-8°) ; *Amour, orgueil et sagesse*, roman (1820, 2 vol., in-12), Béraud garda l'anonyme ; le sujet et le style de cet ouvrage ne dépassent pas les limites de l'honnête médiocrité; *Ode au peintre Louis David* (Paris, 1821, in-8°) ; la *Liberté*, pièce de vers lue à la Loge des artistes, le 19 juillet 1821, imprimée la même année par ordre de la loge (in-8°) ; le *Rappel à ceux de mes anciens compagnons d'armes qui languissent dans l'oisiveté ou qui ont volontairement quitté la France*, en vers (1821, in-8°); Antony a publié une édition des œuvres complètes de Racine, avec le commentaire de La Harpe (Paris, 1823, 8 vol. in-12); il a collaboré aussi aux *Annales de l'école française et des beaux-arts*, de Landon, et au *Dictionnaire historique de Paris*, par P.-J.-S. Dufey (de l'Yonne), (1825, 2 vol. in-8°), ce dernier ouvrage était très-remarquable pour l'époque; *Défense et justification* d'Antony Béraud, sur la *Biographie de la Chambre des pairs*, la *Missionide* et la *Femme jésuite* (Paris, impr. de Béraud, 1826, in-4°); *Cri d'un vieux soldat de l'ex-garde nationale* (Paris, 1827, in-8°); *Veillées poétiques* (1831, in-8°) ; *Veillées patriotiques*, en vers, la 3^e édition, publiée en 1834, contenait le *Chant de Praga* et le *Soleil de Juillet* (in-8°) ; *Histoire pittoresque de la Revolution française*, publiée avec cent dessins, d'après Duplessis-Berthaud..., remise en lumière et augmentée de dessins originaux par Paul Delaroche, Eugène et Achille Devéria..., sous les auspices de cent députés (in-4°), dix livraisons seulement ont paru, de 1833 à 1834) ; l'*Avenir des peuples*, histoire contemporaine des mœurs, des arts, de l'industrie, du commerce, des voyages, dirigé par Antony Béraud (1834, in-4°, hebdomadaire) ; le *Pendu*, histoire d'une grande dame de la restauration napolitaine, et du baron Pierre Férat, aujourd'hui galérien, roman (1836, 2 vol. in-8°), c'était une allégorie ingénieuse du *suicide* mystérieux du dernier des Condés, suicide prétendu dont l'opinion publique a fait retomber la honte sur l'écusson des d'Orléans. — Théâtre : les *Deux coups de sabre*, mélodrame en trois actes, avec Charles (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 1822). « La représentation fut orageuse, raconte M. Angel, et Béraud ne livra à la colère du parterre que le nom d'Antoine. » les *Aventuriers* ou le *Naufrage*, mélodrame en trois actes, avec Léopold (théâtre de l'Ambigu-Comique, 1824), ouvrage habilement charpenté et correctement écrit, qui obtint un long et productif succès; *Cagliostro*, mélodrame en trois actes, avec Léopold (Ambigu, 1824); les auteurs avaient tiré parti de cette faiblesse de notre nature, si indulgente pour tout ce qui touche au merveilleux, et la vogue de la pièce fut immense; *Cardillac* ou le *Quartier de l'Arsenal*, mélodrame en trois actes, avec Léopold (Ambigu, 1824); une certaine couleur historique, habilement exploitée, ajoutait au mérite de cet ouvrage, dans lequel Frédérick-Lemaître remporta son premier triomphe. Les auteurs modernes ont, depuis, *allongé* leurs productions, sans parvenir à les *grandir*. Car-

dillac, un des types du genre mélodramatique, avait cette concision dont nos contemporains s'imaginent que les *inventeurs* du *Supplice d'une femme* et d'*Héloïse Paranquet* ont découvert le secret. La raison en est bien simple. En 1824, on cherchait à intéresser le public par les péripéties de l'action, sans recourir aux tirades où l'auteur, remplaçant le personnage, vient ennuyer les spectateurs qu'il a mission d'amuser avant tout, oubliant que le théâtre n'est pas une succursale de l'église, et que la morale délayée lasse au lieu de réformer. Le *Corrégidor* ou les *Contrebandiers*, mélodrame en trois actes, avec Léopold (Ambigu, 1824), succès; les *Prisonniers de guerre*, mélodrame en trois actes, avec Léopold (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 1825); la *Redingote et la perruque*, ou le *Testament*, mimodrame en deux actes, avec Léopold (Cirque-Olympique, 1825); le *Monstre et le Magicien*, mélodrame-féerie en trois actes, avec Marle (Porte-Saint-Martin, 1826); les *Natchez* ou la *Tribu du serpent*, mélodrame en trois actes (tiré de l'ouvrage de Chateaubriand), sous le pseudonyme d'Antoine (1827); le *Rôdeur* ou les *Deux apprentis*, mélodrame en trois actes, avec Léopold (théâtre de la Gaîté, 1827), grand succès; le *Vétéran*, pièce militaire en deux actes, avec Léopold (Cirque-Olympique, 1827); *Irène* ou la *Prise de Napoli*, mimodrame en deux actes, avec M. Saint-Hilaire, musique de M. Sergent (Cirque-Olympique, 5 décembre 1827); le *Siége de Saragosse*, mimodrame en deux actes, musique de M. Sergent (Cirque-Olympique, 16 octobre 1828), pièce insignifiante qui, comme la précédente, ne réussit que grâce à l'intérêt excité par les circonstances; la mise en scène était éclatante pour l'époque et aida puissamment au succès; *Faust*, mélodrame en trois actes (imité de Gœthe), musique d'Alexandre Piccini (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 16 octobre 1828); le succès, contesté le premier soir, fut éclatant aux représentations suivantes; *Tom Wild* ou le *Bourreau*, mélodrame en trois actes, avec Léopold (théâtre de l'Ambigu, 15 novembre 1828); la *Duchesse et le Page*, comédie en trois actes et en prose (Comédie-Française, 25 novembre 1828); « cette comédie, dit l'almanach Barba, est imitée du *Chien du jardinier* de Lope de Vega; ainsi que l'Araminthe des *Fausses confidences*, que la princesse Aurélie, etc., la duchesse aime un jeune homme bien au-dessous d'elle par sa naissance; mais ce jeune homme se bat pour elle et est blessé; il parvient à se rendre maître de papiers dont l'absence pouvait compromettre la fortune et les titres de sa maîtresse; enfin, il est adopté par un vieux seigneur célibataire, et le page épouse la duchesse. Firmin et Mlle Mars remplissaient les deux rôles principaux de cet ouvrage, dont le succès, contesté à la première représentation, fut complet aux soirées suivantes. *Nostradamus*, mélodrame en trois actes et en six parties, avec Valory (1829); le *Prêteur sur gages*, mélodrame en trois actes, avec M. de Saint-Georges (Gaîté, 1829); le *Fou*, drame historique en trois actes, avec Alexis (Ambigu, 1829); les *Serranos* (Cirque-Olympique); *Adrienne Lecouvreur*, comédie en trois actes et en prose, avec Valory (Odéon, 1830); *Guido Reni* ou les *Artistes*, comédie en cinq actes et en vers, avec Bouilly (Comédie-Française, 6 février 1833), peu de succès; *Versailles et son musée*, à-propos en vers (représenté sur le théâtre de Versailles, au mois de décembre 1836); le *Gars*, drame en cinq actes et en six tableaux (théâtre de l'Ambigu, 1837); *Lélia*, drame en trois actes, précédé d'un prologue et suivi d'un épilogue, avec Alboize (1838); la *Verrerie de la Gare*, drame anecdotique en trois actes (théâtre de la Porte-Saint-Antoine, 1838); le *Sergent l'Amour* (Folies-Dramatiques); *Chimpanzé* (théâtre Saint-Marcel); *Napoléon*, drame historique en trois actes et cinq tableaux, avec Dumarsan (théâtre Saint-Marcel, 1839); l'*Allumeur* (théâtre de la Porte-Saint-Antoine); *Francesco Martinez*, drame en trois actes, avec E. Huard, de l'île Bourbon (théâtre Saint-Marcel, 1840); *Edith* ou la *Veuve de Southampton*, drame en quatre actes, avec Alphonse Brot, musique de M. Beaucourt (théâtre de la Gaîté, 1840); *Meurtre et dévouement*, drame en trois actes, avec Alphonse Grout (théâtre Saint-Marcel, 1840); le *Maître à tous*, comédie en deux actes, mêlée de chant, avec Charles Potier (théâtre des Folies-Dramatiques, 1840); la *Lescombat*, drame en cinq actes, avec Alphonse Brot (théâtre de l'Ambigu, 1841); la *Sonnette du diable* (Gaîté); la *Famille Butlor* (Gaîté); les *Cornets indiscrets* (théâtre des Délassements-Comiques); la *Sœur de Bon secours*, drame (théâtre de la Porte-Saint-Antoine); le *Miracle des roses*, drame en cinq actes et seize tableaux, avec M. Hippolyte Hostein (théâtre de l'Ambigu, 1844); *Paris à Dieppe* (théâtre de Dieppe); *Entre l'enclume et le tableau*, comédie-vaudeville en un acte, avec Albert (théâtre des Folies-Dramatiques, 1850); la *Dame aux camélias*, pièce en cinq actes, avec Alexandre Dumas fils (théâtre du Vaudeville, 1852); la collaboration de Béraud à cet ouvrage est un fait reconnu, dont M. Dumas fils a le bon goût de ne pas faire un mystère; *Taconnet* ou l'*Acteur des Boulevards*, vaudeville en cinq actes, avec Clairville (théâtre des Variétés, 13 novembre 1852); les *Moutons de Panurge*, grande lanterne magique en trois actes, et douze tableaux, dont un prologue, en société avec vingt-quatre auteurs (théâtre des Délassements-Comiques, 1853); un *Festival*, comédie-vaudeville en un acte (théâtre des Variétés, 1853); les *Guides de Kinrose*, drame-vaudeville en deux actes, avec M. Edouard Brisebarre (théâtre des Délassements-Comiques, 1854). Les *Ruines de Pompéia*, grand opéra, composé en collaboration avec Jouy, et reçu, en 1815, par le jury de l'Académie royale de musique, n'obtint pas les honneurs de la représentation. D'autres ouvrages furent arrêtés aussi, on ne sait par quels motifs. Enfin, Béraud est aussi l'auteur d'une notice qui précède les *Mémoires inédits de Latude* (Paris, 1835, in-18).

BÉRAULD (Nicolas), en latin *Beraldus Aurelius*, écrivain et érudit, né à Orléans en 1473, mort en 1550. Il connaissait parfaitement la langue latine et l'écrivait avec goût. Il fut le précepteur du cardinal Odet de Coligny, de l'amiral de Coligny et de Châtillon. Lié d'amitié avec le savant Erasme, il le reçut chez lui lors de son voyage en France. Ses principaux ouvrages sont : *Oratio de pace restituta et de fœdere sancito apud Cameracum; Metaphrasis in Œconomicon Aristotelis; Syderalis abyssus; Dialogus quo rationes explicantur quibus dicendi ex tempore facultas parari potest; Enarratio in psalmos*, etc. On lui doit, en outre, une édition de l'*Histoire universelle* de Pline et celle d'un *Dictionnaire grec et latin*.

BÉRAULT (Michel), pasteur protestant français. V. BÉRAUD.

BÉRAULT-BERCASTEL (Antoine-Henri), littérateur et jésuite français, né à Briey au commencement du XVIIIe siècle, mort en 1795. Il fut curé d'Ormonville, dans le diocèse de Rouen, et chanoine de Noyon. On a de lui une *Histoire de l'Eglise*, continuée et refondue par Henrion (Paris, 1778-1790, 24 vol. in-12), et quelques poëmes au-dessous du médiocre, entre autres la *Conquête de la Terre promise*, où le mélange de l'histoire sainte et de la fable touche au grotesque.

BERAUN, ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, régence et à 24 kil. S.-O. de Prague, sur la Béraun; 3,000 hab. Houillères et carrières de marbre. Victoire des Autrichiens sur les Prussiens en 1774. ‖ C'est aussi le nom d'une petite rivière de Bohême; elle naît du Bohmerwald, baigne la ville de son nom et va se jeter dans la Moldau, au-dessous de Konigsaal.

BÉRAUNITE s. f. (bé-rô-ni-te — de *Beraun*, nom de lieu). Minér. Minerai de fer qui a été ainsi appelé parce qu'on l'a découvert près de Beraun, en Bohême. C'est un phosphate hydraté, d'un rouge hyacinthe foncé, qui se trouve dans un filon d'hématite brune compacte, le plus souvent sous forme d'esquilles minces et transparentes.

BERAYTCH. V. BARAITCH.

BERBÉ s. m. (bèr-bé). Mamm. Mammifère de la Guinée, qui est encore indéterminé : *Buffon a cru que le* BERBÉ *pouvait être l'espèce de genette qu'on nomme* fossane. (Cuv.)

BERBERA ou **BARBORA**, ville de l'Afrique orientale, dans le pays des Somoulis, sur la côte S. du golfe d'Aden, capitale d'un petit Etat de même nom. Nombreuses maisons de commerce anglaises; exportation de café, bestiaux, gomme, parfums, poudre d'or, ivoire; importation de métaux, tissus, riz, etc.

BERBÉRACÉ, ÉE adj. (bèr-bé-ra-sé). Bot. Syn. de *berbéridé*.

BERBÈRE ou **BERBER, ÈRE** adj. (bèr-bère). Qui a rapport aux Berbères : *La langue* BERBÈRE *n'a rien de commun avec l'arabe. Le kabyle d'Alger est aujourd'hui pénétré de mots de la langue* BERBÈRE. (Maury.)

— s. m. Langue parlée par les Berbères : *Le* BERBER *et le touareg semblent appartenir à la grande famille des langues chamitiques.* (Renan.)

BERBÈRES ou **BERBERS**, nom sous lequel on désigne la race nombreuse qui peupla originairement tout le nord de l'Afrique. C'est de l'ethnique Berbère que s'est formé par corruption le nom de *Barbarie*, appliqué au nord-ouest de l'Afrique. Quelques auteurs font venir le nom de Berbère de celui de *Barbaroï*, que les Grecs donnaient aux peuples dont l'idiome différait du leur, et que les Romains adoptèrent; d'autres pensent que Berbère dérive de l'arabe *ber* (racine de *bariet*, désert) ou de *berberat* (mots ou sons confus). Quoi qu'il en soit, les Berbères sont une race à part, dont les origines, comme celles de toutes les races humaines, se perdent dans les ténèbres des premiers âges du monde, mais qui a eu son développement propre à travers les temps historiques. Ibn-Kaldoun, Berbère lui-même et historien de la race berbère, se borne à ces vagues renseignements sur les commencements de ce peuple : « Toute l'Afrique septentrionale, jusqu'au pays des noirs, a été habitée par la race berbère, et cela depuis une époque dont on ne connaît ni les événements antérieurs ni le commencement. » Il dit ailleurs : « Tous les faits que nous avons cités dans notre histoire prouvent que les Berbères ont toujours été un peuple puissant, redoutable, brave et nombreux, un vrai peuple comme tant d'autres dans le monde, tel que les Arabes, les Persans, les Grecs et les Romains. »

Fille de la terre africaine, en ce sens du moins que les plus vieilles traditions, les monuments les plus anciens nous la montrent dans les mêmes lieux et qu'on ne lui connaît point d'origine étrangère, la race berbère, autrefois compacte et souveraine, aujourd'hui éparse et déshéritée, a primitivement couvert toute cette zone du continent qui se développe en un arc immense depuis la mer des Indes et la mer Rouge jusqu'aux colonnes d'Hercule et à l'Atlantique. Selon les contrées que les Berbères occupèrent dans cette vaste étendue, ils reçurent des Egyptiens et des Phéniciens, et après ceux-ci des Grecs et des Romains, les diverses appellations de *Libyens*, de *Numides* et de *Maures*. « Ils formèrent, dit M. Henri Duvergier, la population primordiale des vastes territoires que le Nil arrose ou traverse, de même qu'ils occupèrent les fertiles vallées que l'Atlas domine. Mais à l'exception de l'Egypte, dont les obscures origines ne projettent aucune clarté sur les temps antiques, elle ne se constitua nulle part en corps politique et régulier. »

Comme les populations éternellement nomades de la haute Asie, la race berbère resta partout enchaînée à la vie pastorale. Aussi voit-on, d'époque en époque, ses éléments plutôt juxtaposés que cimentés par des rapports intimes, se désagréger, se déplacer, parfois se perdre et disparaître sous la pression des invasions étrangères. Ce sont d'abord les Carthaginois; après les Carthaginois, les Romains; après ceux-ci les Grecs de Byzance, puis les Vandales, ensuite les Arabes et plus tard les Turcs ottomans, dont la domination barbare s'est affaissée devant le drapeau de la France. De ces dominations successives, antérieures à 1830, une seule, la domination arabe, a laissé dans le pays, à côté des aborigènes, un second élément de population dans des proportions considérables. C'est vers le milieu du XIe siècle, quatre cents ans après la première apparition des musulmans dans l'Afrique romaine et leur première prise de possession, qu'un nouveau flot de tribus arabes déborda sur le Maghreb, extermina ou refoula une grande partie des Berbères de la côte, s'empara des plaines et des plus riches vallées et y forma la souche des trois millions d'Arabes qu'on y voit actuellement. De cette époque date la distribution des Berbères, telle que nous la voyons aujourd'hui, entre les Syrtes et l'Atlantique. C'est dans ce vaste espace que sont disséminés les débris de ce qui fut autrefois la nation berbère. Elle y forme trois groupes principaux, si l'on peut appliquer ce terme à une telle dissémination, distingués par des noms différents : les Berbères du Maroc sont désignés sous l'appellation collective de *Chellouch* ou *Schillouch*; ceux de l'Atlas algérien sont connus sous le nom de *Kabyles* ou plus correctement *Kebaïls*, terme arabe qui signifie « les tribus; » les Berbères du désert sont appelés *Touaregs*. Pour ce qui concerne chacun de ces trois groupes, nous renverrons le lecteur aux articles CHELLOUCH, KABYLES et TOUAREGS. Nous ajouterons seulement une simple observation : les historiens berbères inscrivent en tête des généalogies nationales le nom d'*Imochagh* ou *Amazigh*, que quelques auteurs écrivent aussi *Amazirques*, et auquel on attache la signification de *noble*, d'*homme libre*. Ce nom d'Amazigh n'a pas été inconnu aux historiens, non plus qu'aux géographes de l'antiquité. On le trouve employé, à diverses époques de l'histoire, dans tout le nord de l'Afrique jusqu'aux frontières d'Egypte; depuis l'invasion des Arabes, il s'est effacé du souvenir des tribus de la région littorale. La seule trace que l'on en trouve encore dans l'Atlas est chez les Chellouch du Maroc, qui appellent leur langue *tamazight*. Le nom d'Amazigh n'est donc pas la dénomination d'un groupe de Berbères, mais une appellation générique, analogue à celles que les races primitives aimaient à se donner. C'est ainsi que les Slaves étaient les Glorieux, les Illustres; que les Germains étaient les Guerriers, etc. Le temps a changé ces épithètes d'honneur en noms propres.

Les Numides, dont Salluste nous dépeint les mœurs dans la *Guerre de Jugurtha*, nous montrent ce qu'étaient les Berbères dans les temps anciens, et les Kabyles d'Algérie, qu'il ne faut pas, à l'imitation des écrits officiels, confondre avec les Arabes, nous initient aux mœurs et aux coutumes des Berbères actuels.

— Linguist. Le groupe des langues berbères comprend tous les dialectes parlés par les différentes peuplades connues sous les noms d'*Amazighs*, de *Barbares*, de *Berbers*, de *Chellouch*, etc., et qui s'étendent depuis le pied de l'Atlas jusqu'en Egypte. Le type de ces langues est l'atlantique propre, ou idiome parlé par les Berbères de l'Atlas, et probablement analogue à la langue des anciens Mauritaniens, Gétules, Numides, etc. Quelques auteurs pensent, au contraire, que le berbère est dérivé de l'ancien punique; mais cette seconde hypothèse offre moins de probabilité. « Depuis qu'on s'occupe en Europe du berbère, dit un très-savant professeur d'arabe, c'est-à-dire depuis près d'un siècle, les philologues se sont demandé dans quelle catégorie il fallait le placer, si c'est une langue à part, ou bien s'il faut la rattacher soit au copte, qui représente pour nous l'ancien égyptien, soit à quelque langue sémitique. Il m'a toujours semblé que, quelle que soit la part faite aux influences étrangères, le berbère est une langue *sui generis* et une langue particulière aux contrées où l'on en trouve encore des débris. » Un fait incontestable, c'est que, quelles que soient les origines de cette langue, elle contient actuellement de nombreux éléments sémitiques et qu'elle a fait des emprunts considérables principalement à l'arabe, surtout pour les noms de choses abstraites, les expressions techniques des arts les formules religieuses, etc. Le Berbère a naturellement adopté l'alphabet arabe, avec les trois lettres que les Persans y ont ajoutées; le *gaïn* arabe (sorte de *r* fortement grasseyé) et le *thèta* grec peuvent être comptés parmi les sons qui se reproduisent le plus fréquemment. Tout mot dans lequel on retrouve soit un *kha*, soit un *dhad*, soit un *dha*, doit être considéré comme d'origine arabe. Lorsque les Berbères empruntent un mot arabe, ils rejettent l'article *el*, et mettent au commencement du mot un *t*, et à la fin un *t* ou *nit*. Ainsi, au lieu de *el medinat* (la ville), ils diront *thimdint*. Du reste, c'est de cette manière que le berbère forme le féminin de ses substantifs. Les adjectifs d'origine arabe sont précédés de la syllabe *dha*. Par exemple : *vieux*, en arabe *gadim*, en berbère *dagadim*. Le pluriel se marque à l'aide de procédés compliqués, tels que le changement interne des voyelles, la transposition des consonnes, l'emploi de différentes terminaisons, dont les plus fréquentes sont : *in, awen, an, en, i, uan, uin, er*. Voici quelques exemples : *eïazid* (un coq), pluriel *iouzad; aïdi* (un chien), pluriel *idan; erghaz* (homme), pluriel *irghazen; ikhf* (tête), pluriel *ikhfawen*, *edrar* (montagne), pluriel *idourer*, etc. Les cas se forment à l'aide de prépositions, qui sont : pour le génitif, *en, ou, b, ghi;* pour le datif, *i, gher, sé, ès, ghi;* pour l'ablatif, *zigh, ghaf* et *so*. Exemples : *Amonqran ghi Felissen* (le chef des Félissens); *i ouerghaz* (à l'homme); *zigh thesirt* (du moulin), etc. Les pronoms peuvent être employés sous la forme d'affixes. Le radical du verbe est l'impératif. Les différentes personnes des différents temps se forment au moyen de certaines lettres initiales ou finales. Le présent se rend en faisant précéder le prétérit de la syllabe *ed* ou *é;* quelques autres particularités de la conjugaison berbère ne sont pas sans analogie avec le système de la conjugaison arabe. Après avoir donné ces caractères généraux et caractéristiques du groupe berbère, nous devons ajouter que, parmi les peuples qui se rattachent à cette souche, il existe plusieurs dialectes, dont les particularités sont encore peu connues.

Berbères (HISTOIRE DES DYNASTIES MUSULMANES ET DES), grand ouvrage historique, extrêmement important pour la connaissance de l'Afrique septentrionale, par Ibn-Khaldoun, célèbre auteur arabe. M. de Slane a commencé en 1852 la traduction de cet ouvrage, qu'il a accompagnée de notes et de commentaires précieux. En réalité, l'*Histoire des Berbères* n'est qu'une partie d'un vaste tout : l'*Histoire universelle;* partie, du reste, parfaitement distincte et homogène. La grande histoire d'Ibn-Khaldoun se divise en cinq parties : des prolégomènes, une autobiographie, et trois livres; le premier traite des effets produits par l'influence de la civilisation sur l'esprit humain; le second, divisé en quatre sections, renferme l'histoire des Arabes et des peuples étrangers depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'époque où l'auteur écrivait; le troisième enfin, celui qui fait en partie l'objet du présent article, est consacré à l'histoire des tribus berbères et des royaumes que cette race a fondés dans l'Afrique septentrionale. L'ouvrage entier, dit M. de Slane, à qui nous empruntons ces détails et la plupart de ceux qui suivent, porte en arabe le titre de *Kitab el-'eïber, wa diwan el-mobteda wal-khaber, fi aiyam el-'arab wal-'adjem wal-barbar;* c'est-à-dire *Livre des exemples instructifs et recueil d'origines et de récits concernant l'histoire des Arabes, des étrangers et des Berbères*.

La traduction due à M. de Slane comprend la quatrième section du deuxième livre, renfermant l'histoire des *Arabes barbarisants* (*el-'arab el-most a'djema*) et les deux parties du troisième livre spécialement consacrées à l'histoire des Berbères. Voici le sommaire abrégé des questions qui sont traitées dans ces différentes sections. Dans la première : Les tribus de l'Arabie converties à l'islamisme font de grandes conquêtes, s'amollissent dans le luxe, s'épuisent et disparaissent. Indication de plusieurs de ces tribus. Une partie d'entre elles reste dans les déserts et conserve ses mœurs agrestes et sa vigueur. La langue arabe s'altère. Les Arabes qui se trouvent aujourd'hui dans l'Afrique septentrionale y sont venus tous dans le ve siècle de l'hégire (1052 de notre ère). Indication des différentes tribus arabes qui occupent ces contrées. Généalogies de leurs chefs, etc. Invasion de l'*Afrikia* (Afrique) par les Arabes établis en Egypte. Légende et poëmes qui se rattachent à l'entrée de Hilal en *Afrikia*. Différentes tribus qui prirent part à la conquête. Dans le troisième livre, on trouve : Origine et ramifications de la nation berbère. Division de ce peuple en deux grandes branches, les *Botr* et les *Beranès*. Différentes opinions sur l'origine des Berbères. Description de l'Afrique septentrionale. Caractère des Berbères; leurs qualités, leurs hommes illustres. Esquisse de l'histoire des Berbères sous la domination des califes d'Orient. Leurs guerres avec les *émirs* arabes. Généalogie des diverses tribus. Histoire de la dynastie des Zirides. Occupation de la Sicile par les Normands. Dynastie des Almoravides; ses conquêtes en Afrique et en Espagne. Rois nègres. Histoire d'autres dynasties, etc. La seconde moitié du troisième livre est consacrée aux tribus zénatiennes et aux dynasties qu'elles ont fondées. On voit, par ce rapide aperçu, sur quel plan Ibn-Khaldoun avait conçu son im-

mense travail. La manière détaillée dont il traite toutes ces questions rend la lecture de son ouvrage fort difficile sans un guide expérimenté. Heureusement que M. de Slane a facilité, par tous les moyens que lui fournissait la critique moderne, le débrouillement de ce chaos. On ne saurait trop louer la sagacité et la patience avec laquelle il a dressé des tableaux méthodiques pour aider le lecteur à se retrouver au milieu de ce dédale. Il a même poussé le soin jusqu'à indiquer dans quel ordre il fallait lire les différents chapitres, si l'on voulait suivre la succession chronologique des événements. Il a joint, en outre, à sa traduction une table géographique fort exactement faite, qui renferme, suivant l'ordre alphabétique, tous les noms de lieu de l'Afrique septentrionale dont il est fait mention dans l'*Histoire des Berbères*. Les notes nombreuses qu'il a ajoutées révèlent une science profonde des choses musulmanes et une expérience générale qu'il est bien rare de rencontrer à un pareil degré. C'était rendre aux études historiques un véritable service que de rendre accessible à tous une pareille mine de renseignements inédits, où l'on n'a pas encore assez fouillé, à notre avis, et que nous espérons voir mettre un jour plus largement à contribution par nos historiens non orientalistes.

BERBÉRIDÉ, ÉE adj. (bèr-bé-ri-dé — rad. *berbéris*). Bot. Qui ressemble à un berbéris.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotélydonées, qui a pour type le genre berbéris.

— **Encycl.** La famille des *berbéridées* se compose de plantes vivaces, herbacées ou frutescentes, à feuilles alternes, simples ou composées, ayant quelquefois à leur base des stipules persistantes et épineuses. Les fleurs sont hermaphrodites, régulières, tantôt solitaires, tantôt réunies en grappes ou en panicules. Le calice présente ordinairement de quatre à six sépales à préfloraison imbriquée, pétaloïdes, caducs, disposés sur deux rangs, munis de bractées. La corolle a quatre, six ou huit pétales, disposés sur deux ou trois rangs, et ordinairement munis de deux glandes à leur base ou prolongés en éperon. Les étamines, égales en nombre et opposées aux pétales, sont disposées sur deux ou trois rangs, comme ces derniers; leurs anthères ont deux loges, s'ouvrant chacune par une sorte de valve qui se détache de la base au sommet. L'ovaire est libre, à une seule loge uni ou pluri-ovulée; il est terminé par un stigmate épais, orbiculaire, sessile. Le fruit est une baie, plus rarement une capsule, renfermant une ou plusieurs graines souvent munies d'un arille et pourvues d'un albumen charnu.

Les *berbéridées*, qui ont des affinités avec les renonculacées et les papavéracées, sont répandues dans les régions montagneuses et tempérées de l'hémisphère boréal, depuis l'Amérique jusqu'au Japon. Elles sont riches en acide malique libre; leurs fruits sont rafraîchissants et souvent comestibles; leurs feuilles se mangent quelquefois en guise d'oseille. Outre leurs usages économiques et médicinaux, les *berbéridées* sont encore employées comme plantes d'ornement; quelques espèces, telle que l'*épine-vinette*, les *épimèdes*, les *mahonies*, les *nandines* et les *podophylles*, sont particulièrement recherchées par les amateurs.

BERBÉRIDIFOLIÉ, ÉE adj. (bèr-bé-ri-di-fo-li-é — de *berbéris*, et du lat. *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du berbéris.

BERBÉRINE s. f. (bèr-bé-ri-ne — rad. *berbéris*). Chim. Substance particulière, extractive, azotée, jaune et amère, que l'on a trouvée dans la racine du berbéris ou épine-vinette.

BERBÉRIS s. m. (bèr-bé-riss — du gr. *berberi*, sorte de coquille). Bot. Syn. d'*épine-vinette*, plante fort commune en France, dans les haies, sur les lisières des bois, où les enfants en cueillent les jolis fruits rouges, acides et rafraîchissants.

— **Encycl.** Les plantes qui composent le genre *berbéris* sont des arbrisseaux à feuilles alternes ou fasciculées, à fleurs en grappes ou en corymbes. Leurs caractères botaniques peuvent se résumer ainsi : calice à six sépales disposés sur deux rangs et accompagnés, à l'extérieur, de trois bractées ou écailles; corolle à six pétales hypogynes, biglanduleux à la base; étamines au nombre de six, à filaments plans; anthères extrorses, déhiscentes du haut en bas par une valvule; stigmate sessile, pelté; baie petite, ovale, uniloculaire, renfermant deux ou trois graines.

Les *berbéris* habitent les régions tempérées de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique; on en compte un grand nombre d'espèces, dont plus de trente sont cultivées dans les jardins. Parmi les plus remarquables, nous signalerons : 1° Le *berbéris commun*, *épine-vinette* ou *vinettier*. Cet arbrisseau, assez commun dans les haies et les buissons, est cultivé à la fois dans les vergers, comme arbre fruitier, et dans les jardins, comme plante d'ornement. Au printemps, il se couvre de belles grappes de fleurs jaunes; en automne, il produit des baies jaunes ou rouges, d'une saveur aigrelette très-agréable, qui servent à faire des sirops, des gelées, des confitures et des dragées, ainsi qu'un petit vin rafraîchissant dont on fait usage dans les fièvres. Ces fruits fournissent encore une belle couleur rose pour la laine, la soie et le coton; employés sans mordant, ils donnent à la soie une nuance brune très-brillante. On tire aussi du bois, de l'écorce et des racines une couleur jaune assez belle et très-solide. Les étamines de l'épine-vinette présentent un phénomène d'irritabilité très-remarquable, et qui n'a pas encore reçu d'explication satisfaisante. Si l'on touche avec une pointe quelconque les filets staminaux, on les voit se relever avec force vers le pistil, et leur action est d'autant plus vive que la température est plus élevée. Beaucoup de cultivateurs regardent l'épine-vinette comme nuisible aux céréales; ils l'accusent de rendre les blés stériles et même de leur communiquer la rouille, la carie ou le charbon. Il n'y a rien de fondé dans ces accusations, et, si cet arbrisseau nuit réellement, ce ne peut être que par son ombrage. Sa culture exige peu de soins; on le multiplie de graines, de rejetons et de marcottes. Il y a des variétés à fruits violets et à feuilles pourprées, qui sont recherchées pour l'ornement des bosquets : 2° Le *berbéris* ou *épine-vinette du Canada*. C'est une espèce voisine de celle d'Europe. Epines trifurquées; feuilles ovales, bordées de dents distantes; les supérieures presque entières. Fleurs jaunes, en grappes pendantes. 3° Le *berbéris de Darwin*, originaire du Chili, de la Patagonie et de l'île de Chiloé, à feuilles persistantes, luisantes et d'un beau vert. Il s'élève au plus à 1 m. ou 1 m. 50, et prend facilement la forme d'un buisson. 4° Le *berbéris à feuilles d'empétrum*, originaire de la Terre-de-Feu. Il est remarquable par ses feuilles linéaires, à bords roulés en dessous, et ses fleurs d'un beau jaune, solitaires ou naissant deux à deux dans l'aisselle des feuilles.

BERBETH s. m. (bèr-bètt — du gr. *barbitos*, espèce de lyre). Mus. Instrument à cordes des Arabes, qui est une espèce de guitare ou de luth à quatre cordes. ‖ On l'appelle aussi OUD.

BERBICE, fleuve de l'Amérique du Sud, dans la Guyane anglaise, baigne Fort-Nassau et New-Amsterdam, et, après un cours de 200 kil., se jette dans l'Atlantique; navigable jusqu'à Fort-Nassau pour les bâtiments d'un faible tonnage. ‖ Ce fleuve donne son nom à un district de la Guyane anglaise, situé entre le Courantin et l'Abary; superficie, 65,000 kil. carr.; 22,000 hab. Cap. New-Amsterdam; rhum, mélasse et café. Cette colonie, fondée par les Hollandais, fut prise en 1796 par les Anglais, qui l'ont conservée en vertu des traités de 1814.

BERBIGUIER (Benoît-Tranquille), flûtiste et compositeur français, né à Caderousse en 1782, mort en 1838. Il annonçait dès son enfance les plus grandes dispositions pour la musique, et apprit seul, sans le secours d'aucun professeur, la flûte, le violon et la basse. Il vint à Paris en 1815, entra au Conservatoire dans la classe de flûte de Wunderlich, et suivit en même temps le cours d'harmonie de Berton. Contraint de quitter Paris en 1813, par suite du décret qui ordonnait une levée de 300,000 hommes, Berbiguier y revint en 1815, fut incorporé dans les gardes du corps, suivit Louis XVIII à Gand et rentra à la suite de ce prince à Paris, où il se fixa jusqu'en 1830. C'est comme compositeur pour la flûte que Berbiguier s'est fait une très-haute et très-juste réputation. Ses ouvrages ont été longtemps classiques, et leur reproduction dans tous les catalogues allemands prouve qu'ils jouissent en Allemagne, autant qu'en France, d'une considération méritée. En 1830, le changement de dynastie et les regrets que lui causait la chute des Bourbons le poussèrent à se retirer à Pontlevoy, près de Blois, qu'il habita jusqu'à sa mort.

BERBIGUIER DE TERRE-NEUVE-DU-THYM (A.-V.-Charles), monomane français, né à Carpentras vers 1776, mort en 1851. Il se croyait tourmenté par des démons invisibles, et fut placé dans l'établissement du docteur Pinel, à Paris; mais celui-ci ne put le guérir. Il se livra tout entier à l'étude de la démonologie, crut de bonne foi que les démons qui s'acharnaient après lui appartenaient à la classe des farfadets, et publia un livre fort curieux intitulé : les *Farfadets* ou *Tous les démons ne sont pas dans l'autre monde*. Il dépensa tout ce qu'il possédait pour faire imprimer ce livre, et mourut à l'hôpital de Carpentras, après avoir un instant attiré sur sa folie l'attention d'un public qui n'y voyait qu'un sujet de moquerie.

BERBOUISSET ou **BERD-BOUISSET** s. m. (bèr-boui-sè — corrupt. des mots *vert-buisson*). Bot. Nom vulgaire, dans le Languedoc et en Provence, du fragon, petit arbuste toujours vert.

BERBRUGGER (Louis-Adrien), littérateur et philologue, né à Paris en 1801. Ancien élève de l'Ecole des chartes, il fut d'abord chargé par le gouvernement anglais de recueillir des pièces relatives à l'occupation de la France par les Anglais, puis suivit en Afrique le maréchal Clausel, dont il fut le secrétaire, rassembla, pour la bibliothèque d'Alger, un grand nombre de manuscrits arabes, et s'occupa beaucoup des antiquités de l'Afrique. On a de lui un assez grand nombre d'écrits, entre autres : *Relation de l'expédition de Mascara* (1836); *Voyage au camp d'Abd-el-Kader* (1839); *l'Algérie historique, pittoresque et monumentale* (1842-1845, avec 144 planches in-fol., le plus remarquable et le plus considérable de ses travaux); *Projet d'exploration dans la seconde ligne des oasis algériennes* (1850); la *Grande Kabylie sous les Romains* (1850) : ces deux derniers écrits publiés dans l'*Exploration scientifique de l'Algérie*. Citons encore, du même auteur, son *Cours de langue espagnole* (1825), et son Nouveau Dictionnaire de poche espagnol et français (1829).

BERCAIL s. m. (bèr-kall; *ll* mll — du lat. *berbex* pour *vervex*, brebis; ou du bas lat. *vervecale*, *berbicale*, de *vervex* ou *berbex;* suivant quelques-uns, du lat. *brachia*, branches, car c'était avec des branches d'arbres que se construisait le bercail). Bergerie, étable où l'on enferme habituellement un troupeau de moutons ou de brebis :

> Mon *bercail* est rempli de mille agneaux bêlants.
> DE SAINTANGE.

> ... Nos troupeaux, au loin, errant depuis l'aurore,
> Au *bercail* protecteur ne rentraient pas encore.
> BAOUR-LORMIAN.

— Par ext. Famille, maison paternelle, foyer domestique : *Le père se flattait que la misère le ramènerait au* BERCAIL, *plus vite que les exhortations*. (G. Sand.)

— Fig. Etat de paix ou de sûreté figuré par un lieu où l'on serait à l'abri des accidents ou des tentations; saine conduite, juste manière de voir : *Ramener au* BERCAIL *une brebis égarée. Il serait temps de rentrer au* BERCAIL *et de renoncer à tous ces écarts de jeunesse*.

> Du *bercail* il chassait les loups,
> Sans abuser de la houlette. BÉRANGER.

— Relig. Orthodoxie, profession et pratique de la vraie religion; sein de l'Eglise : *Ramener un hérétique au* BERCAIL. *Avec quel zèle exhortait-il quelques-uns de ses domestiques à rentrer, comme lui, au* BERCAIL *de Jésus-Christ!* (Fléch.) *Les saints se réjouissent sept fois lorsqu'un pécheur retourne au* BERCAIL. (Chateaub.)

> D'encens béni sans être parfumée,
> Hors du *bercail* Guimard est inhumée;
> Tandis qu'un moine, à loisir engraissé,
> Dans le lieu saint va dormir *in pace*.

(Vers composés par Marmontel, à l'occasion du refus de sépulture fait à Mlle Guimard, de l'Opéra, qui avait une grande réputation de charité, et qui, pendant un hiver fort rude, alla, déguisée en religieuse, distribuer à plusieurs familles indigentes une somme de 10,000 fr. qu'elle avait reçue du prince de Soubise pour ses étrennes.)

— **Syn. Bercail, bergerie.** L'un et l'autre mot désignent le lieu couvert où l'on renferme les brebis et les moutons; mais *bercail* s'emploie surtout quand on considère ce lieu comme le point vers lequel il faut conduire les moutons, l'enceinte où ils doivent entrer pour reposer tranquilles; *bergerie* s'emploie plutôt quand on les considère dans leur repos même ou pendant tout le temps qu'ils sont à couvert. On dit : *Les moutons sont dans la bergerie*, et *Les moutons vont rentrer au bercail*. L'emploi figuré de ces mots confirme la distinction qui vient d'être faite : *Renfermer le loup dans la bergerie*, c'est introduire un ennemi au milieu de gens qui ne se défient de rien et qui sont tranquilles; *Ramener au bercail une brebis égarée*, c'est convertir un pécheur et le faire rentrer dans le sein de l'Eglise, dont il s'était éloigné.

BERÇANT (bèr-san), part. prés. du v. Bercer :

> L'onde qui, sous la rive aux contours assouplis,
> Se balance en *berçant* l'image d'un beau lis.
> SOUMET.

BERCE s. f. (bèr-se). Bot. Genre de plantes ombellifères, dont l'espèce la plus connue, appelée aussi *branche-ursine bâtarde*, est grande, vivace et fort commune dans le nord de l'Europe, où on l'emploie à divers usages domestiques.

— **Encycl.** Les *berces* sont des herbes originaires des régions centrales de l'Europe et de l'Asie; on en compte une douzaine d'espèces, dont une seule, la *berce branche-ursine*, très-connue en France, intéresse les cultivateurs.

La *berce branche-ursine* (*heracleum spondylium*), connue dans beaucoup d'endroits sous le nom de *patte-d'oie*, est une plante plus nuisible qu'utile à l'agriculture. Les bestiaux la mangent assez bien dans sa jeunesse, mais elle ne peut entrer dans les fourrages secs, à cause de la dureté de ses tiges. On doit donc empêcher, autant que possible, sa propagation dans les prairies. Dans l'économie domestique, la *berce* est susceptible de plusieurs usages, que nous signalerons en passant. Ses feuilles communiquent une belle couleur verte à l'eau-de-vie. Dans quelques contrées, elles servent à faire une sorte de boisson qui remplace la bière pour les classes pauvres. Au Kamtschatka, les habitants mangent les tiges vertes de la *berce*, après en avoir ôté l'écorce. En Sibérie, ces mêmes tiges, ratissées et séchées au soleil, se couvrent d'une efflorescence sucrée que l'on recueille avec soin, et qui passe pour une friandise très-délicate. Elles fournissent aussi de l'alcool, en assez grande quantité.

BEBCÉ, ÉE (bèr-sé), part. pass. du v. Bercer. Balancé dans un berceau; balancé en général : *Un enfant* BERCÉ *sur les genoux de sa mère. M. Thiers n'a pas été* BERCÉ *sur les genoux d'une duchesse*. (Cormen.) *Là, on peut voir des enfants* BERCÉS *par le vice et le crime, côte à côte avec les plus viles prostituées et les plus infâmes voleurs*. (Ledru-Rollin.)

> . . . Dans ce doux hamac les enfants sont *bercés*.
> DELILLE.

— Fig. Agréablement flatté : *Etre* BERCÉ *dans de douces espérances, dans de trompeuses illusions. Le peuple a toujours été* BERCÉ *des plus pompeuses promesses par ceux qui ont voulu l'opprimer*. (De Ségur.) *Il s'endormit,* BERCÉ *par les songes les plus agréables*. (E. Sue.) *Loin d'elle, l'imagination était* BERCÉE *par les plus charmants dialogues*. (H. Beyle.) *Elle dormait comme dort un prisonnier* BERCÉ *par sa première espérance*. (Alex. Dum.)

> Tout dormait; vos amis, *bercés* par l'espérance,
> Bénissaient le sommeil et la paix de retour.
> M.-J. CHÉNIER.

> Dans mon réduit où l'on voit l'indigence,
> Sans m'éveiller, assise à mon chevet,
> Grâce aux amours, *bercé* par l'espérance,
> D'un lit plus doux je rêve le duvet.
> BÉRANGER.

> Elle chantait: sujets et rois,
> Furent *bercés* dès leur naissance,
> Et vous tous qu'ici j'aperçois,
> L'êtes encor par l'espérance.
> A. MARTIN.

‖ Entretenu, nourri dès l'enfance : *J'ai été* BERCÉ *de ces idées. Nos enfants sont* BERCÉS *de contes absurdes*.

BERCEAU s. m. (bèr-so — M. Delâtre se prononce pour l'étymologie de *versare*. Il allègue, à l'appui du changement assez peu fréquent du *v* initial en *b*, les exemples *bariolé*, venant de *varius*, et *brebis* venant de *vervex* et *berbix*. A ce compte, il faudrait admettre que le verbe *bercer* est antérieur dans la langue au substantif *berceau*, qui en a été formé immédiatement. Le changement du *v* initial en *b* tendrait à faire supposer que le mot *berceau*, de même que *brebis* et *bariolé*, nous est venu du latin par l'intermédiaire de certains dialectes romans du midi de la France, où cette substitution a la persistance et la valeur d'une véritable loi organique. Ducange, dans son Dictionnaire de la basse latinité, relève différents passages d'auteurs qui donnent plusieurs variantes de notre mot : *berçuel*, *barseul*, *berch*, *bercelet* et *bressollet*. Il nous apprend, en outre, qu'à côté de la forme *berciolum*, il existait une autre forme *barciolum*. De ces faits, il nous paraît résulter que la racine primitive du mot peut être aussi bien *barc* que *berc*; nous avons même, en français, *barcelonnette* à côté de *bercelonnette*, avec la même signification. Ne pourrait-on pas alors retrouver dans *berceau* le même radical germanique que dans *barque?* la signification figurée du mot s'expliquerait parfaitement par l'analogie très-grande que présente, dans sa forme primitive encore conservée dans les campagnes, le *berceau* avec une petite barquette; le mouvement que l'on imprime au *berceau* vient encore compléter la ressemblance, en rappelant le mouvement du navire. Nous n'avons point de preuves positives à fournir à l'appui de cette hypothèse; nous nous contenterons simplement de rappeler quelques analogies significatives qui existent entre le meuble dans lequel on couche, différentes appellations d'architecture et la forme du bateau : ainsi, l'on dit le *berceau* d'une cave, d'une voûte en plein cintre, exactement comme on dit la nef d'une église; on se sert de l'expression de *berceau* pour désigner cette espèce de charpente qui enveloppe le vaisseau en construction; on dit le bateau d'un carrosse, le bateau d'un lit, etc. Enfin, nous signalerons encore le rapport qui existe entre le diminutif français *bercerole* (petit berceau) et le mot emprunté à l'italien *barcarolle*). Petit lit pour coucher les jeunes enfants, généralement disposé de manière à pouvoir être balancé : *Coucher un enfant dans son* BERCEAU. *Anges du Seigneur, faites la garde autour du* BERCEAU *d'une princesse si grande et si délaissée*. (Boss.) *Chaque saison vient mettre au pied de son* BERCEAU *royal des trophées et des dépouilles*. (Mass.) *On l'avait enlevé de son* BERCEAU *pour le mettre dans un sac et le noyer, par ordre de l'usurpateur*. (Mérimée.) *Laissons le* BERCEAU *aux nourrices, et nos premiers sourires, et nos premières larmes, et nos premiers balbutiements à l'extase de nos mères*. (Lamart.) *Le* BERCEAU *d'un enfant allaité par sa mère est le plus sûr talisman contre les pensées qui montent de l'enfer*. (St-Marc Girard.) *C'est à côté du* BERCEAU *d'un enfant qu'il faut voir une femme*. (J. Simon.)

> Au moindre bruit, rouvrant ses yeux appesantis,
> Elle vole, inquiète, au *berceau* de son fils.
> LEGOUVÉ.

> Rien ne m'appartient sur la terre,
> Je n'eus pas même de *berceau*.
> SOUMET.

— Poétiq. Nid d'oiseau :

> Aux branches d'un tilleul, une jeune fauvette
> Avait de ses petits suspendu le *berceau*.
> AUBERT

> L'oiseau des champs trouve un asile
> Dans le nid qui fut son *berceau*.
> C. DELAVIGNE.

> . . . . Le plus bel arbrisseau
> En devient plus touchant s'il porte le *berceau*.
> CASTEL

‖ A meme eté dit du terrain où croît un végétal :

La ronce aux traits aigus, comme un garde fidèle,
Dans différents quartiers se pose en sentinelle,
Détourne avec ses dards l'approche des troupeaux,
Et des arbres naissants protége les *berceaux*.
CASTEL.

— Par ext. Lieu, ville, pays où l'on est né : *Quand il se fut bien promené dans cet Eden qu'on nomme* les casinès, *il lui prit fantaisie, ayant déjà vu la Corse, ce* BERCEAU *de Bonaparte, d'aller voir l'île d'Elbe, ce grand relais de Napoléon.* (Alex. Dum.)

Adieu, charmant pays de France,
Que je dois tant chérir!
Berceau de mon heureuse enfance,
Adieu! te quitter, c'est mourir.
BÉRANGER.

‖ Première enfance, bas âge : *Au sortir du* BERCEAU. *Les enfants apprenaient, dès le* BERCEAU, *à regarder la patrie comme leur mère commune.* (Boss.) *La crainte prend l'homme au* BERCEAU *et l'accompagne jusqu'au cercueil.* (Lévis.) *Sa fille, dans le même temps, passa du* BERCEAU *au cercueil.* (Volt.) *Créancier de la société qui protégea son* BERCEAU, *l'homme sera-t-il dispensé de toute reconnaissance envers elle?* (Portalis.) *Madame de Staël avait respiré la Révolution dans son* BERCEAU. (Lamart.) *L'éducation de l'homme commence au* BERCEAU. (Esquirol.)

Athalie étouffa l'entant même au *berceau*.
RACINE.

Pour moi, des Sarrasins esclave en mon *berceau*...
VOLTAIRE.

Les puissantes faveurs dont le Pinde m'honore,
Non loin de mon *berceau* commencèrent leur cours.
MALHERBE.

Et leurs couleuvres *étouffées*
Furent les jeux de son *berceau*.
J.-B. ROUSSEAU.

Apollon présidait au jour qui m'a vu naître;
Au sortir du *berceau*, je bégayai des vers.
VOLTAIRE.

— Extraction, naissance :

Plus d'un sot descendit d'une illustre origine,
Plus d'un homme célèbre eut un humble *berceau*.
LACHAMBEAUDIE.

Ta tombe et ton *berceau* sont couverts d'un nuage;
Mais, pareil à l'éclair, tu sortis d'un orage.
LAMARTINE.

— Lieu d'origine, endroit où une chose a pris naissance : *La nature a mis le* BERCEAU *de la liberté dans le jardin des Néréides.* (B. de St-P.) *Athènes est moins le* BERCEAU *que le séjour des talents.* (Barthél.) *L'astronomie eut les champs pour* BERCEAU. (Fontanes.) *La liberté de conscience, la liberté d'écrire, la liberté politique, la liberté de commerce ont eu leur* BERCEAU *en Hollande.* (E. Laboulaye.) *Ce rivage n'est-il pas le* BERCEAU *de toutes les croyances du monde?* (Gér. de Nerv.) *L'italien est l'idiome le plus rapproché de la langue mère, dont il occupe le* BERCEAU. (Maury.) *Mayence a été le* BERCEAU *de l'imprimerie, c'est-à-dire de la pensée moderne.* (V. Hugo.) *Lorsque j'entrepris le voyage d'outre-mer, Jérusalem était presque oubliée; un siècle antireligieux avait perdu la mémoire du* BERCEAU *de la religion.* (Chateaub.) *Toute religion est portée à fuir son* BERCEAU. (Renan.)

Ce rayon qui, traversant les cieux,
Frappe de ses éclairs le *berceau* des orages,
De leurs franges d'argent entoure les nuages.
CHÊNEDOLLÉ.

— Fig. Commencement, origine : *Ce fait remonte au* BERCEAU *de l'histoire.* (Delille.) *Les voyages remontent au* BERCEAU *de la société.* (Chateaub.) *L'histoire remonte au* BERCEAU *du monde.* (Laurentie.) *Il est impossible de ne pas reconnaître que la force a souillé le* BERCEAU *de tous les pouvoirs du monde.* (Guizot.) *Tout vient de l'œuf; c'est le* BERCEAU *du monde.* (Michelet.) *Le mot* mystère *est écrit sur le* BERCEAU *de la vie terrestre.* (G. Sand.) *La partie du langage qui se rapporte aux relations de famille trouva son* BERCEAU *dans le* BERCEAU *du premier enfant.* (Vinet.) *L'école publique est le* BERCEAU *de la cité.* (Vacherot.) *Le moyen âge est le* BERCEAU *du christianisme.* (V. Cous.)

De l'Eglise au *berceau* l'illustre défenseur.
L. RACINE.

Nul art n'a précédé l'art sublime des vers,
Il remonte au *berceau* de l'antique univers.
LEBRUN.

‖ Ce qui marque le début, la première manifestation : *Nous ne mourrons pas, nous autres chrétiens, la tombe est le* BERCEAU *de nos âmes.* (Balz.)

— *Etouffer au berceau*, Détruire au début, à la naissance : ETOUFFER *l'hérésie* DANS SON BERCEAU. (Patru.)

— Chorégr. Nom d'une figure de cotillon.

— Jeux. Longue allée le plus souvent couverte de verdure, sous laquelle on s'exerce au tir de l'arc ou de l'arbalète. ‖ *Tirer au berceau*, S'exercer au tir dans une de ces allées. ‖ *Berceau d'amour*, Dans les rondes et jeux de salon, espèce de voûte que deux joueurs forment avec leurs bras élevés, en se tenant les mains, et sous laquelle les autres joueurs doivent passer.

— Mar. Assemblage de charpentes qui a la configuration de l'extérieur d'un vaisseau, et qu'on emploie pour le soutenir et le diriger quand on le lance à l'eau. ‖ On dit plus communément BER.

— **Typogr.** Partie de la presse à bras sur laquelle glisse le coffre, quand il est mis en mouvement par la manivelle.

— Grav. Outil armé de pointes nombreuses et ténues, que l'on *berce*, en le déplaçant successivement sur la plaque de cuivre, pour y produire le pointillé particulier à la gravure anglaise, dite à la manière noire.

— Archit. Voûte en plein cintre dont les naissances portent sur deux murs parallèles : *Pour assainir le rez-de-chaussée, on avait élevé les* BERCEAUX *de la cave à deux pieds environ au-dessus du sol.* (Balz.)

— Hydraul. *Berceau d'eau*, Voûte formée par plusieurs jets obliques qui se croisent et sous lesquels on peut passer.

— Hortic. Voûte de feuillage au-dessus d'une allée : *Des arbres qui forment le* BERCEAU. *Un* BERCEAU *de jasmin, de vigne vierge, de chèvrefeuille, de clématites. Les feuilles du bananier forment par leurs courbures un* BERCEAU *charmant, impénétrable au soleil et à la pluie.* (B. de St-P.)

Que j'aime à reposer sous ce *berceau* paisible!
DESHOULIÈRES.

Les tilleuls odorants, les flexibles ormeaux
Se dépouillaient de leur forme première.
Et leurs fronts inclinés, se courbant en *berceaux*,
Prêtaient à la paresse une ombre tutélaire.
HOFFMANN.

‖ *Greffe en berceau*, Greffe par approche sur tige et sur branches, qui s'obtient en arquant la tige et en disposant les branches en losanges.

— Bot. *Berceau de la Vierge*, Nom vulgaire de la clématite des haies.

— **Epithètes.** Epais, touffu, fleuri, verdoyant, frais, riant, charmant, gracieux, enchanté, délicieux, odorant, parfumé, embaumé, ombreux, obscur, sombre, ténébreux, mystérieux, silencieux, taciturne, solitaire, amoureux, propice, voûté, profond.

— **Encycl.** Hortic. On peut faire les *berceaux* de plusieurs manières : 1° Si l'on veut un *berceau* vert depuis le bas jusqu'au sommet, on peut se servir du hêtre, à cause de la belle couleur verte de ses feuilles; mais on lui préfère ordinairement la charmille, dont la croissance est plus rapide. Celle-ci fournit en peu de temps une épaisse muraille de verdure, qui se prête à toutes les fantaisies des jardiniers. Il ne faut pas cependant lui laisser prendre une trop grande épaisseur, parce que l'intérieur se dégarnit de feuilles. En général, les charmilles employées à former des *berceaux* ne doivent pas avoir plus de 0 m. 15 d'épaisseur. Pour obtenir ce résultat, il faut, aussitôt après la plantation, couper chaque pied à 0 m. 15 ou 0 m. 18 au-dessus du niveau du sol, puis, à mesure que les branches viennent, on les taille de manière à leur faire pousser de nombreux rejetons. Comme le tronc de la charmille grossit beaucoup, les pieds ne doivent pas être trop rapprochés les uns des autres; on laisse entre eux un espace d'au moins 0 m. 25. Ces sortes de *berceaux* sont très en usage dans le nord et le centre de la France. Dans le midi, on les remplace ordinairement par ceux que l'on obtient avec le laurier, la laurelle, le laurier-thym, et surtout le mûrier planté en *porrette*. Ce dernier exige des soins particuliers; abandonné à lui-même, il se dégarnit très-vite et ne conserve plus de verdure qu'au sommet des tiges. Si l'on veut obtenir, au moyen de cet arbre, un *berceau* durable, on doit planter la porrette à 0 m. 25 ou 0 m. 30 de distance, en ayant soin de ne pas briser le pivot; on coupe ensuite les tiges à 0 m. 5 ou 0 m. 6 de terre, et on plie les rejetons à mesure qu'ils paraissent, de manière à leur faire prendre une direction plus ou moins inclinée. Si on laissait les tiges croître en ligne droite, elles ne tarderaient pas à devenir trop vigoureuses, et, dès lors, seraient impropres à l'usage auquel on les destine. En général, tous les *berceaux* de ce genre réussissent bien; mais ils sont sujets à des inconvénients assez graves. Comme l'air n'y pénètre pas aisément, dans le nord, ils concentrent une humidité qui est nuisible à la santé, et, dans le midi, les insectes et surtout les cousins en rendent le séjour peu agréable.

2° Les *berceaux en arcades* diffèrent des précédents par des ouvertures symétriques qu'on laisse de distance en distance. Ces ouvertures peuvent se pratiquer de deux manières : dans la première, elles simulent des fenêtres et forment ce qu'on appelle un *cloître;* dans la seconde, les arbres forment l'*arcade* et l'allée est percée de véritables portes. La longueur et la largeur de ces ouvertures varient avec les dimensions de l'allée elle-même. On cherchait autrefois à reproduire, dans l'établissement de ces *berceaux*, les divers ornements de l'architecture : les arbres prenaient des formes géométriques; ils représentaient, au gré du jardinier, tantôt un palais ou un temple, tantôt une modeste cabane. C'était là ce qu'on appelait un *chef-d'œuvre*. Aujourd'hui, fort heureusement, cette régularité monotone et contre nature n'est plus ni recherchée ni estimée.

3° Quelquefois les *berceaux* sont formés par des allées plantées de grands arbres. Ce sont, sans contredit, les plus beaux. On adopte ordinairement la forme du plein-cintre; les arbres sont taillés au dehors en ligne droite, comme une palissade; le dessus de l'allée figure une table; à l'intérieur, les maîtresses branches doivent être courbées et solidement attachées l'une à l'autre; les intervalles qu'elles laissent entre elles sont occupés par les petites branches de côté. Cette opération ne se fait pas d'ordinaire sans de grandes difficultés, surtout si les arbres sont déjà grands. Souvent les branches que l'on veut faire plier les unes sur les autres ne sont pas d'une égale force, et, par conséquent, les plus faibles sont obligées de céder aux plus grosses. Les premières plient trop, tandis que les autres ne fléchissent pas et ne forment pas le cintre. Pour remédier à cet inconvénient, on fortifie la branche la plus faible au moyen d'une perche que l'on attache par derrière et qui vient prendre jusque dans l'enfourchement de l'arbre. On peut encore faire plier la branche rebelle au moyen d'une corde et d'un piquet planté en terre. Pour ne pas être écrasés, les *berceaux* de ce genre doivent avoir en hauteur le double de leur largeur. Si l'allée n'est pas très-étendue, le tilleul de Hollande mérite d'être employé, parce qu'il se prête merveilleusement à toutes les formes; mais lorsque les dimensions de l'allée sont considérables, on est obligé de se servir de plus grands arbres, tels que le chêne, le marronnier d'Inde, le platane, l'ormeau, etc.

4° Les *berceaux en treillage* sont formés de cerceaux en bois ou en fer, supportés par des pieds-droits en bois, en fer ou en pierre. Des lattes qui se croisent dans tous les sens joignent ensemble les cerceaux. La vigne, et surtout la variété appelée vulgairement *vigne à verjus*, toutes les espèces de chèvrefeuille, le jasmin ordinaire, les bignones, etc., servent à couvrir ces *berceaux*. On doit préférer, en général, les plantes qui conservent leur verdure toute l'année.

5° Les *berceaux en arbres fruitiers* jouissent du précieux avantage d'unir l'utile à l'agréable. Au printemps, la vue se promène avec délices sur un rideau de fleurs; en été, un épais feuillage dérobe à l'ardeur du soleil, et, dans la saison des fruits, l'œil est délicieusement flatté par leur aspect. Il ne faut pas cependant prendre indistinctement toutes sortes d'arbres fruitiers pour couvrir les *berceaux;* les uns ne sont pas assez touffus, et d'autres ne se plient que difficilement aux exigences du jardinier. Dans nos contrées, on doit choisir de préférence les abricots et les pommiers.

Les *allées en berceaux* étaient autrefois bien plus en vogue qu'aujourd'hui; on leur préfère maintenant les angles rentrants ménagés avec art dans les bosquets. Et, quoique la mode soit éminemment capricieuse, il faut convenir qu'en ceci elle a eu raison; car les anciennes allées ne présentent, en général, qu'une terre nue et une humidité malsaine. On y chercherait vainement la grâce, la simplicité, l'imprévu; c'est le convenu et l'artificiel substitués gauchement à l'œuvre harmonieuse du Créateur.

— Archit. Un *berceau* est une voûte de peu de largeur. Le *berceau* peut être droit ou biais; dans ces deux cas, les dispositions sont les mêmes que celles des voûtes droites ou biaises. Mais il est des dispositions de voûtes composées, auxquelles on applique plus particulièrement le nom de *berceau*, tandis qu'à d'autres est plus spécialement réservé le nom de *voûte*. C'est ainsi que la voûte composée de deux voûtes de même montée, à génératrices non parallèles, réunies de manière à se succéder l'une à l'autre, et chacune d'elles étant arrêtée à leur intersection, forme un ensemble désigné généralement sous le nom de *berceau coudé*, plutôt que sous celui de *voûte coudée;* tandis que le nom de *voûte d'arêtes* est, au contraire, usité à l'exclusion de *berceau d'arêtes*.

— *Berceau coudé.* Le *berceau coudé* est formé par la succession de deux voûtes à génératrices non parallèles, terminées à leur intersection. Cette intersection est une courbe plane, dans le cas ordinaire des voûtes en arc de cercle ou arc d'ellipse, et elle est dès lors elle-même un cercle ou une ellipse; de plus, son plan est perpendiculaire au plan de naissance commun aux deux voûtes.

Soient AB et CD les deux sections droites des voûtes composant le *berceau* coudé; AE et BF les génératrices de naissance de la

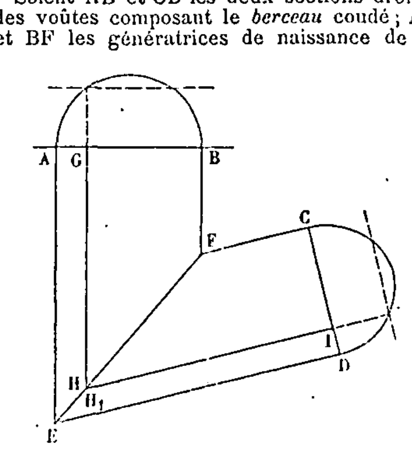

première voûte, CF et ED les génératrices de naissance de la seconde voûte. La proposition énoncée revient évidemment à celle-ci : les génératrices, situées à la même hauteur sur les deux voûtes AB et CD, ont des projections horizontales qui se coupent sur la ligne EF.

Prenons, par exemple, les génératrices projetées suivant GH et IH_1,

$$\frac{AG}{AB} = \frac{EH}{FE} \qquad \frac{DI}{CD} = \frac{EH_1}{EF}.$$

Or, les ellipses de tête ayant même montée, on a :

$$\frac{AG}{AB} = \frac{ID}{CD},$$

donc

$$\frac{EH}{FE} = \frac{EH_1}{EF}$$

ou

$$EH = EH_1,$$

ce qui montre bien que H se confond avec H_1.

L'appareillage du *berceau* coudé ne diffère de celui d'un *berceau* isolé que dans les parties voisines de l'arête d'intersection; nous allons étudier particulièrement un voussoir voisin de cette intersection.

Soient AB,CD, les courbes de section droite des deux voûtes considérées; AE,BF,CE,DF, les génératrices de naissance; EF, la projection sur le plan de naissance de l'intersection

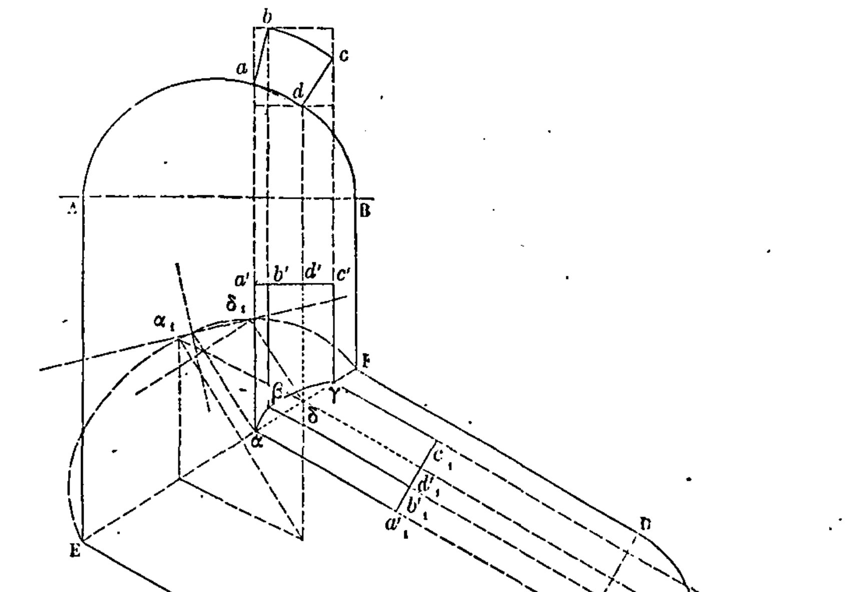

des deux voûtes. Supposons que *abcd* soit la tête en section droite d'un voussoir situé sur le premier *berceau* AB, les lignes *ab* et *cd* sont normales à la section droite, *ad* est un arc de cette section droite, *cd* un arc d'extrados. On détermine la tête du voussoir correspondant sur la seconde voûte, de la manière suivante : par *a* et *d* on mène des parallèles aux génératrices de la première voûte, jusqu'aux points de rencontre avec la courbe EF; par les points

de rencontre α et δ, on mène des parallèles aux génératrices du second *berceau*, jusqu'à la rencontre de la section droite de ce même *berceau;* aux points obtenus a et d_1, on mène des normales à la section droite CD, et sur ces normales on prend des points c_1,b_1, situés à la même hauteur au-dessus du plan de naissance, que les points bc: entre les points b_1c_1 on fait passer un arc d'extrados.

On aura sur le premier *berceau* une série de voussoirs à la suite les uns des autres, tous sur la section droite $abcd$, et il leur correspondra sur la seconde voûte une file définie par la tête $a_1b_1c_1d_1$. Le voussoir voisin de l'arête sera formé de la réunion des deux portées correspondant à ces deux têtes. Le voussoir voisin de l'arête sera donc coudé, comme le montre d'ailleurs sa projection horizontale $a'b'c'd'\alpha\beta\gamma\delta a_1'b_1'c_1'd_1'$. Sur cette projection, les plans de joints qui correspondent à la première voûte sont $a'b'\alpha\beta, c'd'\gamma\delta$, les plans de joints sur la seconde voûte, $\alpha\beta a_1'b_1', \gamma\delta d_1'c_1'$; les deux premiers de chaque voûte se coupent suivant $\alpha\beta$, les deux autres suivant $\gamma\delta$; les douelles courbes d'intrados sont projetées en $a'd'\delta\alpha, a_1'd_1'\delta\alpha$; $\delta\alpha$ est un arc d'intersection des deux intrados, les portions d'extrados sont projetées en $b'c'\gamma\beta, b_1'c_1'\gamma\beta$; $\gamma\beta$ est une portion de l'intersection des extrados; $a'b'c'd'$ est un plan de section droite; il en est de même de $a_1'b_1'c_1'd_1'$.

Pour tailler le voussoir, il faut avoir les panneaux de joints et les panneaux des douelles plates. Ce sont, sur la première voûte, trois trapèzes dont on connaît les côtés parallèles $a'\alpha, b'\beta, c'\gamma, d'\delta$, et pour chacun d'eux, l'un des côtés non parallèles situé sur la tête; on peut donc les construire sans difficulté; il en est de même pour le second *berceau*. Si on emploie la taille directe, il faut avoir l'angle des douelles plates. Pour avoir cet angle, rabattons l'intersection EF sur le plan de naissance, en EF$\alpha_1\delta_1$, l'intersection des douelles plates se rabat en $\delta_1\alpha_1$, et coupons par un plan perpendiculaire à cette intersection, passant par exemple par α_1; on cherchera l'angle des intersections de ce plan avec les deux douelles plates.

La construction à faire pour cela est effectuée sur la figure; la hauteur du triangle construit est égale à $\alpha\delta$. L'arc de courbe $\alpha_1\delta_1$ est aussi utile pour la taille.

La taille du voussoir peut se faire en suivant la méthode de la taille directe, ou la méthode de la taille par équarrissement. Dans la taille directe, on dresse d'abord sur l'une des faces du solide jugé capable, le contour de la douelle plate du premier *berceau*, au moyen de son panneau. Puis on passe de la douelle aux plans de lit, au moyen de biveaux qui mesurent les angles des douelles plates avec les lits, angles qui sont donnés dans l'épure, sur la section de droite. On applique les panneaux de lit sur les faces ainsi obtenues. Par les droites $a'b'$ et $c'd'$ obtenues, on fait passer un plan et on applique la tête $abcd$ sur ce plan, de façon à obtenir les arcs $a'd'$ et $b'c'$. Pour obtenir la seconde portée du voussoir, on établit sa douelle plate au moyen d'un biveau donnant l'angle avec la première douelle plate; le plan de la douelle étant obtenu, on applique son panneau et on passe ensuite au lit et à la section droite, comme plus haut. On taille alors les douelles courbées à l'équerre; la partie voisine de $\alpha\gamma$ est laissée taillée en gros, et on perfectionne l'arête δ, qui est visible, après le décintrement, au moyen de la cerce de cet arc donnée par le rabattement $\alpha_1\delta_1$; l'extrados est beaucoup plus négligé.

Dans la taille par équarrissement, on établit d'abord les têtes $abcd, a_1b_1c_1d_1$, sur les faces d'un prisme, de base $a'c'\gamma c_1'a_1'\alpha$ et de hauteur égale à la différence de niveau de d à b. Les positions des panneaux à appliquer pour cela sont données sur les sections droites, où l'on projette aussi les faces $a'b'c'd', a_1'b_1'c_1'd_1'$ du solide capable.

Les têtes étant établies, on peut tracer les faces adjacentes à l'équerre; on vérifiera au moyen de panneaux et de développements des intrados.

— *Berceau coudé avec pan coupé.* Le *berceau* que nous venons d'étudier présente une arête vive, que l'on a cherché à faire disparaître en coupant les deux voûtes principales par une troisième, formant pan coupé. Le voussoir voisin du pan coupé se compose alors de trois parties, qui répondent aux trois voûtes.

On a représenté la projection et la perspective cavalière du voussoir.

Cette perspective a été obtenue en prenant pour plan de front la tête sur le premier *berceau.*

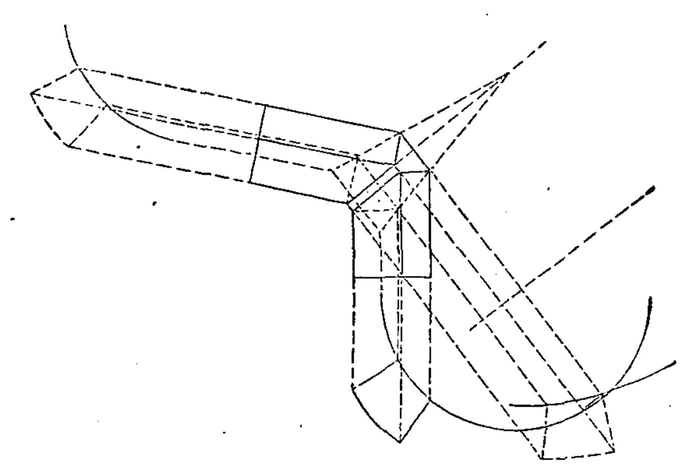

Dans le voussoir représenté, les extrados principaux du voussoir sont séparés par une petite portion de l'extrados du troisième *berceau*, mais il pourrait arriver que les deux extrados principaux vinssent se couper, le troisième *berceau* passant au-dessous de leur intersection. L'extrados du troisième *berceau* pourrait aussi passer en partie au-dessus, en partie au-dessous; on a représenté les projections du voussoir dans ces deux hypothèses, à côté de l'épure principale.

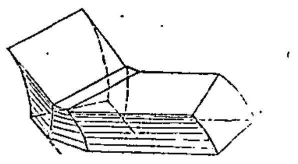

La taille de ce voussoir nécessite, pour chaque cylindre, les mêmes éléments que le voussoir précédent; la taille peut de même être directe ou par équarrissement. La taille directe ne diffère de celle que nous avons dé-

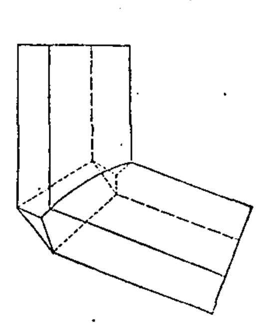

taillée que parce que l'opération que l'on a à faire est répétée deux fois. Dans la taille par équarrissement, les parties extrêmes du voussoir étant taillées, la portée du milieu s'obtient immédiatement, en conduisant les plans de joints par les droites qui les définissent, et en joignant les points correspondants des courbes qui définissent la douelle intermédiaire.

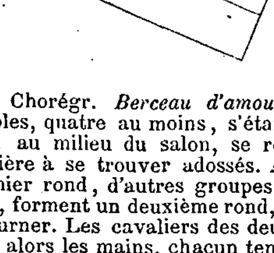

— Chorégr. *Berceau d'amour.* Plusieurs couples, quatre au moins, s'étant rangés en rond au milieu du salon, se retournent de manière à se trouver adossés. Autour de ce premier rond, d'autres groupes, en nombre égal, forment un deuxième rond, mais sans se retourner. Les cavaliers des deux ronds lèvent alors les mains, chacun tenant celles de son vis-à-vis, en produisant ainsi une espèce de voûte ou *berceau* circulaire, que les dames parcourent rapidement en se donnant les mains et partant de la gauche. A un signal donné, les cavaliers abaissent les bras, et chaque dame valse avec celui avec lequel elle se trouve.

Dans les jeux de salon, on exécute le *berceau d'amour* comme pénitence. Le monsieur et la dame qui ont gagné ou qui ont donné le moins de gages forment le *berceau*, et tous les autres joueurs, se tenant par la main, deux à deux, et dans l'ordre qui a été fixé, sont tenus de passer sous le joug; mais, au moment où ils passent, les bras qui forment la voûte s'abaissent de chaque côté, et ils ne se relèvent que lorsque les prisonniers ont donné un baiser. Le couple qui a ainsi payé sa rançon se place à la suite des premiers et forme un second *berceau*, dans lequel doivent passer les autres, et l'on continue de la même manière jusqu'au dernier groupe, qui doit embrasser tout le *berceau.*

Berceau primitif (LE), groupe en marbre, de M. Auguste Debay. Ce groupe, qu'il serait peut-être plus exact d'intituler le *premier berceau*, a été exposé aux salons de 1845 et de 1855, et a valu à l'auteur une médaille de 1re classe. Il représente Eve assise, les mains croisées sur ses genoux, ayant sur son giron maternel ses deux enfants endormis qu'elle entoure de ses bras. « Toute cette composition, a dit M. Théophile Gautier (1855), se ramasse et se concentre avec un bonheur extrême, présentant de tous côtés des lignes d'une grâce harmonieuse. M. Debay a manié la brosse avant de toucher le ciseau; on le devine à un sentiment pittoresque que n'ont pas habituellement les statuaires. » M. T. Thoré (1845) a porté un jugement bien différent sur cette œuvre; il la trouve faible et insignifiante, et ajoute : « C'est de la sculpture de peintre, ronde et molle, sans tournure et sans accent. » Entre ces deux opinions extrêmes, il y a place pour un jugement équitable : l'idée de M. Debay est heureuse; la silhouette de ce groupe ne manque ni d'élégance, ni de grâce; l'exécution seule est un peu débile et n'a pas cette chaleur, cette étincelle de vie qui anime les marbres des grands maîtres.

BERCELET s. m. (bèr-se-lè — dim. de *berceau*). Petit berceau : *Les bergers adorèrent Jésus dans son* BERCELET. (Vieux noël.)

BERCELLE s. f. (bèr-sè-le). Techn. Pince d'émailleur, pour tirer l'émail à la lampe.

BERCELONNETTE s. f. (bèr-se-lo-nè-te — dim. de *berceau*). Sorte de petit berceau. ‖ On dit aussi, et mieux, BARCELONNETTE.

BERCEMENT s. m. (bèr-se-man — rad. *bercer*). Action de bercer; état de ce qui est bercé ou balancé : *Le doux* BERCEMENT *du dos des mulets ressemble à celui des vagues de la mer.* (Lamart.) *Le* BERCEMENT *monotone du bateau et le bruissement de l'eau avaient en quelque sorte engourdi le malheureux Claude.* (V. Hugo.)

BERCER v. tr. (bèr-sé — suivant Ménage et d'autres étymologistes, du lat. *vertere*, tourner; suivant d'autres, du bas lat. *bersa*, claie d'osier; suivant Diez, de *bercellus*, machine de guerre nommée aussi *bélier*, parce qu'on balançait le bélier avant de le lancer; enfin, suivant Jauffret, du celt. *bere*, branche, logement construit avec des branches. Comme on le voit, cette étym. est une des plus problématiques. (V. BERCEAU). Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *Je berçais, nous berçons*). Balancer un enfant dans son berceau ou sur les bras : *Sa mère le* BERÇAIT *avec son pied, tandis qu'elle s'amusait à lui faire un collier avec des pois d'angoule rouges et noirs.* (B. de St-P.) *La nature agite l'enfant par une inquiétude secrète, et les nourrices sont souvent obligées de le* BERCER *entre leurs bras.* (Barthél.) *Quand ta mère travaillait pour te nourrir, qui est-ce qui te* BERÇAIT *et te soignait chez ta nourrice?* (F. Soulié.) *Je crois, Dieu me pardonne, que nous allons être obligés de* BERCER *cet enfant toute la nuit.* (G. Sand.)

Comme nos citoyens, de race désireux,
Qui *bercent* les enfants qui ne sont pas à eux.
RÉGNIER.

Près du rouet de sa fille chérie
Le vieux sergent se distrait de ses maux,
Et d'une main que la balle a meurtrie
Berce en riant deux petits-fils jumeaux.
BÉRANGER.

— Par anal. Agiter doucement, à l'instar d'un berceau que l'on balance : *L'oiseau de mer, dont l'aile est brisée par l'orage, se laisse quelque temps* BERCER *au penchant de la lame, qui finit par l'engloutir.* (Ste-Beuve.)

Le flot que j'ai franchi revient pour me *bercer*.
LAMARTINE.

Ce brick napolitain, qui sommeillait la veille
Sur cette onde captive où les vents l'*ont bercé*,
Sous ses agrès tremblant, frémit, s'émeut, s'éveille.
C. DELAVIGNE.

— Par ext. Endormir, provoquer le sommeil, le faire durer : *Le tic-tac du moulin* BERCE *le meunier, qui se réveillerait s'il ne l'entendait plus. L'éloge de Fénelon est fort beau, mais j'ai peine à aller jusqu'au bout; il me* BERCE. (Dider.) *Le fermier, la main sur son pichet, et la tête inclinée sur la table,* BERÇAIT *de ses ronflements énergiques le sommeil accablé de sa femme.* (G. Sand.)

Au soir des ans doit sembler doux
Ce chant qui nous *a bercés* tous.
BÉRANGER.

Enfant, sais-tu, lui disait-elle,
Quelle main a creusé le sillon où l'eau fuit?
C'est Dieu, le même Dieu qui te *berce* la nuit.
DE LATOUR.

— Fig. Consoler, endormir la souffrance, adoucir les peines :

Le christ entre mes mains, je murmurais tout bas
Les hymnes dont la foi *berce* encor le trépas.
LAMARTINE.

... J'*ai* par les monts *bercé* mes douleurs folles
Au grelot bruissant des mules espagnoles.
L. BOUILHET

On m'a conté qu'aux bords du Gange assis,
Des exilés, gais enfants de la Seine,
A mes chansons, là, *berçaient* leurs soucis.
BÉRANGER.

Sur ces désagréments je me suis endormie :
L'habitude me *berce*, et j'ai presque oublié
Qu'avec lui mon destin est digne de pitié.
E. AUGIER.

‖ Chatouiller agréablement, nourrir de quelque illusion : BERCER *quelqu'un d'un faux espoir, de vaines promesses. La vie est un enfant qu'il faut* BERCER *jusqu'à ce qu'il s'endorme.* (Volt.) *L'imagination* BERCE *notre existence par des possessions chimériques.* (Alibert.) *Il vaut bien mieux croire en aveugle, se laisser aller au bonheur tant qu'il nous* BERCE. (E. Sue.) *Et si, au bout de dix ans d'une pareille vie, je m'aperçois que j'*AI BERCÉ *une chimère sur mon cœur?* (G. Sand.)

Je sais bien les discours dont il le faut *bercer*.
MOLIÈRE.

Amour me *berce*, et ne puis sommeiller.
SCRIBE.

Le songe d'un enfant que *berce* un vague amour.
V. HUGO.

. . . . . . Je n'aime pas du tout
Qu'on me *berce* d'un conte à dormir tout debout.
BOURSAULT.

Le plaisir répandit le parfum dans mon âme,
Mais ce rêve adoré ne m'*a bercé* qu'un jour.
H. CANTEL.

Dors sur un lit de plume où le destin te *berce*,
Et ne fais pas appel à la fortune adverse.
PONSARD.

J'étais sans crainte, sans désir,
Et des songes de l'avenir
Je *berçais* mon âme ravie. A. MARTIN.

— Examiner les conséquences d'une chose, les peser, les balancer, pour voir celles qui l'emporteront : *Elle* BERÇA *quelque temps son idée dans sa tête, puis se décida à l'exécuter.* (A. de Muss.) ‖ Inus.

— Faire passer par des alternatives opposées :

Ma vie est un hamac où le malheur me *berce*.
BARTHÉLEMY.

Avec quelle constance, au branle de sa roue,
La fortune ennemie et me *berce* et me joue!
REGNARD.

— Loc. fam. *Le diable le berce,* Se dit d'un homme qui est tenu éveillé toute la nuit par quelque chose qui le tourmente : *Les vers sont donc durs, raboteux? Non, rapportez-vous-en à ce diable qui m'a* BERCÉ. (Volt.)

— Grav. *Bercer une planche*, La préparer avec l'outil de graveur appelé *berceau*, y faire le travail propre à la gravure en manière noire.

— v. n. ou intr. Tirer de l'arc sous le berceau : *Les compagnies d'archers du Hainaut s'amusent chaque dimanche* à BERCER.

Se bercer v. pr. Se livrer, s'abandonner à un mouvement semblable à celui qu'on imprime au berceau d'un enfant : *Elle passait des journées entières à* SE BERCER *dans son hamac.*

Comme un cygne, nageant sur la nappe limpide,
En y plongeant son cou qu'enveloppe la ride,
Orne sans le ternir le liquide miroir,
Et *s'y berce* au milieu des étoiles du soir.
LAMARTINE.

— Par anal. Marcher en se dandinant. *Les marins ont l'habitude de* SE BERCER *en marchant.*

— Fig. Se flatter de quelque espérance, s'entretenir dans quelque illusion : *Je veux* ME BERCER *de l'idée que vous viendrez un jour nous voir dans toute votre beauté.* (Volt.) *Rien n'est plus commun que de voir les hommes* SE BERCER *de vaines espérances.* (Grimm.) *Cette idée était si folle, que je m'étonnais moi-même d'avoir pu* M'EN BERCER *un moment.* (J.-J. Rouss.) *J'aime à* ME BERCER *dans mes châteaux en Espagne.* (J.-J. Rouss.) *Aujourd'hui, la seule consolation que je puisse trouver à mes fautes est de* ME BERCER *de l'illusion qu'une force supérieure m'a ravie à moi-même et à la raison.* (H. Beyle.)

Cependant, à le voir plein de vapeurs légères,
Soi-même *se bercer* de ses propres chimères...
BOILEAU.

— Manég. Se dit d'un cheval qui se livre à un espèce de balancement latéral : *Rien n'est plus fatigant que de monter un cheval qui* SE BERCE.

BERCEROLE s. f. (bèr-se-ro-le — rad. *bercer*). Berceau. ‖ Vieux mot conservé dans le provençal *bressole.*

BERCETUM, ville de l'ancienne Gaule Cisalpine, auj. Berceto, village de l'ancien duché de Parme, sur le versant des Apennins.

BERCEUR, EUSE s. (bèr-seur, eu-ze — rad. *bercer*). Personne employée à bercer un enfant; personne qui berce un enfant : *Le service des* BERCEUSES *n'a guère lieu que dans les maisons de princes.* (Acad.) *La négresse vint le relayer dans son emploi de* BERCEUR. (G. Sand.)

Sous un dais de festons orné,
La douce main d'une *berceuse*
D'un royal enfant nouveau-né
Berçait la couche moelleuse.
C. DELAVIGNE.

‖ Le masculin est peu usité, cet emploi étant généralement réservé aux femmes.

— Poét. Béranger a donné le nom de *berceuse* à l'espérance :

Oui, mon berceau me paraît doux encore,
Et la *berceuse* a pourtant disparu.
BÉRANGER.

— Mus. Chanson faite pour endormir les enfants : *La douce monotonie des chants indiens en fait de véritables* BERCEUSES. ‖ Air d'une chanson de ce genre : *Composer une* BERCEUSE.

— s. m. Techn. Plaque de cuivre d'inégale épaisseur.

— s. f. Berceau suspendu de manière à ce que l'enfant puisse se bercer de lui-même.

BERCH (André), agronome suédois, né en 1711, mort en 1774. Professeur d'économie à Upsal et membre de l'Académie de Stockholm, il contribua par ses ouvrages, écrits en suédois, aux progrès de diverses branches de l'économie rurale et domestique. Les principaux sont : *Economie rurale de l'Angermanie* (Upsal, 1747); *Observations sur l'état économique de la Westmanie* (Upsal, 1750).

BERCH (Charles-Reinhold), historien et numismate suédois, né au commencement du XVIII^e siècle, mort en 1777. Il fut conseiller de la chancellerie en Suède. On a de lui : *Description des médailles et des monnaies de la Suède; Histoire des rois de Suède et des personnages remarquables dans ce pays, d'après les médailles.*

BERCHE s. f. (bèr-che). Art. milit. anc. Sorte de bouche à feu, à tir direct. ‖ Petite pièce de canon en fonte verte, dont on se servait autrefois à bord des navires.

BERCHELMANN (Jean-Philippe), médecin allemand, né à Darmstadt en 1718, mort en 1783. Il fut médecin du prince de Hesse-Darmstadt et publia plusieurs écrits en latin et en allemand. Parmi ces derniers, nous citerons ses *Fragments pour servir à la connaissance et à l'histoire de la médecine et des choses naturelles* (Francfort, 1780-1782).

BERCHEM, village de Belgique, prov., arrond. et à 3 k. S. d'Anvers; 2,729 hab. Fabrique d'eau de Cologne, distilleries, brosseries, amidonneries, etc. Quartier général de l'armée française en 1832, et théâtre d'une bataille entre les Belges et les Hollandais pendant la guerre qui rendit la Belgique indépendante. ‖ Village de Belgique, dans la Flandre orientale, arrond. et à 10 kil. S.-O. d'Audenarde; 2,347 hab. Nombreuses fabriques de chicorée, distilleries, moulins à huile.

BERCHEM (Nicolas), peintre flamand. V. BERGHEM.

BERCHÉMIE s. f. (bèr-ché-mî). Bot. Genre d'arbrisseaux de l'Amérique boréale, qui appartiennent à la famille des rhamnacées et à la tribu des frangulées.

BERCHENY ou **BERKENY** (Nicolas), Hongrois célèbre, né en 1664, mort en 1725. En 1700, il s'ouvrit au prince Rakoczy pour soulever la Turquie. La cour impériale ayant ordonné de les arrêter, ils s'enfuirent en Pologne, y rassemblèrent un corps de troupes et revinrent en Hongrie, où Bercheny fut reconnu grand général du royaume et de la confédération. Il eut d'abord quelques succès, mais les armes de l'empereur finirent par triompher. Bercheny se réfugia de nouveau en Pologne, puis en Turquie, où il mourut à Radosto.

BERCHENY ou **BERKENY** (Ladislas-Ignace DE BERCSÉNY, comte DE), magnat de Hongrie, maréchal de France, né à Épéries, en Hongrie, en 1689, mort en 1778. Il servit d'abord sous les ordres du prince Rakoczy et assista à la bataille de Trenczen. Il vint ensuite prendre du service en France, fit les campagnes du Rhin et d'Espagne, retourna en Hongrie, commanda un régiment de cavalerie dans l'armée du maréchal de Berwick, fut nommé lieutenant général et se distingua dans la campagne de Flandre, et, après avoir pris part à toutes les guerres de l'époque, fut nommé maréchal de France en 1758.

BERCHÈRE (Narcisse), peintre français contemporain, né à Etampes, élève de Renoux et Rémond. Il exposa, pour son début, au Salon de 1843, une *Vue de Thiers* (Auvergne), et l'année suivante une *Scène tirée de Gil Blas*. Ces ouvrages furent peu remarqués. Il en fut de même de diverses vues de Provence et des environs de Fontainebleau, qu'il envoya aux Salons de 1845 et 1846. En 1847, il visita les îles Baléares et une partie de l'Espagne; il en rapporta des vues chaudement colorées, qu'il exposa en 1848 et qui révélèrent son aptitude à peindre les aspects des pays aimés du soleil. Il partit alors pour l'Orient, parcourut la Syrie, la basse et la haute Égypte et revint en France, les mains pleines de croquis et d'études, dont il allait bientôt tirer de charmants tableaux. Nous n'entreprendrons pas de donner l'énumération complète des toiles qu'il a exposées à tous les Salons qui ont eu lieu depuis 1852, et qui l'ont classé au premier rang parmi les peintres orientalistes; il nous suffira de citer les plus remarquables : *Vue du Nil près de Rosette* (1853); *Environs du Caire* (1855); *Campement dans le désert de Sinaï* (1857); *Caravane surprise par le simoun*, les *Colosses de Memnon* (1859); *Caravane passant la mer Rouge, Temple d'Hermontis* (1861); *Dahabieh* (barque) *sur le Nil* (1863); *Crépuscule, Après le simoun* (1864); *Sahkieh sur les bords du Nil, Temples de Rhamsès à Thèbes* (1865); *Ralliement des caravanes à la halte de nuit* (1866). M. Berchère a été médaillé à la suite des expositions de 1859, 1861 et 1864. Il est un des artistes qui rendent avec le plus de sentiment la grandeur solitaire et mystérieuse de l'Égypte, ses déserts de sable où se déchaîne le simoun, ses ruines colossales et ses monuments inexpliqués. Il traduit en poëte les aspects de cette terre étrange; mais sa peinture laisse quelquefois à désirer, au point de vue du fini et de l'effet.

BERCHEROCHT s. m. (bèr-che-rokt). Métrol. Poids de 168 kilo. 250 grammes, employé en Russie pour peser les lourds fardeaux.

BERCHET (Toussaint), philologue français, né à Langres en 1540, mort à Sedan en 1605. Il embrassa avec ardeur la doctrine de Calvin et fut obligé de se réfugier à Sedan, où il enseigna la grammaire. Il publia divers écrits de controverse religieuse; mais ceux de ses ouvrages qui lui valurent la réputation la plus durable furent une traduction latine du *Catéchisme grec* d'Henri Estienne, et surtout le livre intitulé : *Institutiones ac meditationes in græcam linguam, Nicolao Clenardo auctore, accesserunt in Clenardum annotationes* (Paris, 1581). On s'en servit longtemps dans les classes pour l'enseignement du grec, jusqu'à l'apparition de la grammaire de Furgault.

BERCHET (Jean), poëte italien, né à Milan en 1790, d'une famille d'origine française, établie depuis longtemps en Italie, mort en 1851. Il écrivit d'abord dans le *Conciliatore*, journal rédigé par les principaux écrivains de l'Italie septentrionale, dans un esprit libéral et anti-autrichien, quoique son programme fût purement littéraire et scientifique. Berchet, romantique enthousiaste, y publia ses *Lettres à mon oncle le chanoine* (*Lettere a mio zio canonico*), dans lesquelles il révéla à l'Italie les beautés de la littérature allemande. Mais le *Conciliateur*, fondé en 1818, fut supprimé l'année suivante, et le gouvernement autrichien poursuivit avec acharnement les patriotes lombards, affiliés à la société secrète des *Carbonari*, dont Berchet faisait partie. Plus heureux que ceux qui devaient être les martyrs du Spielberg, il parvint à échapper à la prison par l'exil, ainsi que son ami le marquis Arconati (aujourd'hui député au parlement italien) et quelques autres. Il publia d'abord à Paris, dans le *Globe*, deux romances : le *Remords* et l'*Ermite du mont Cenis*, remarquables par la forme poétique et par l'énergie du sentiment patriotique; elles furent accueillies avec enthousiasme en Italie, et valurent à Berchet le surnom de *Tyrtée* italien. Il donna plusieurs autres poésies : *Chiarina*, *Matilde*, *Giulia*, les *Exilés de Parga*, et enfin les *Fantaisies*, une des plus belles poésies italiennes de notre époque. Celle de ses poésies qui devint la plus populaire en Italie est *Chiarina*, dans laquelle le poëte maudit énergiquement la duplicité et la conduite de Charles-Albert en 1821. Berchet habita ensuite Bruxelles, s'y livra à l'étude des littératures anciennes et modernes, traduisit en vers italiens le *Romancero* espagnol, et en prose plusieurs ouvrages anglais et allemands.

Après vingt ans d'exil, pendant lesquels il habita successivement plusieurs pays, Berchet put revenir à Florence avec son ami le marquis Arconati, et tous les deux revirent enfin Milan en 1848. Nommé directeur général des études en Lombardie par le gouvernement provisoire de Milan, Berchet dut, à la rentrée des Autrichiens dans son pays, se retirer en Piémont, où il fut élu député au parlement. Il siégea à la droite, avec ceux qui, comme le comte de Cavour, s'opposaient à la reprise des hostilités contre l'Autriche. Lorsque la bataille de Novare eut justifié ses craintes et retardé pour longtemps ses espérances, il se retira dans l'étude et mourut le 23 décembre 1851. Sa tombe, dans le cimetière de Turin, est voisine de celles de Silvio Pellico et de Gioberti. Berchet est considéré comme l'un des trois meilleurs poëtes de la Lombardie; les deux autres sont Parini et Manzoni.

BERCHEURE ou **BERCHOIRE** (Pierre), en latin *Berchorius*, savant bénédictin, né dans le Poitou vers la fin du XIII^e siècle, mort en 1362. Il fut prieur du monastère de Saint-Eloi, et il publia, entre autres ouvrages, une espèce d'encyclopédie, sous le titre de : *Reductorium, repertorium et dictionarium morale utriusque Testamenti* (Strasbourg, 1474.) Il traduisit aussi Tite-Live en français, d'après l'ordre du roi Jean. Cette traduction a été imprimée en 3 vol. in-fol. sous le titre de : *Les Grandes Décades de Titus-Livius, translatées du latin en françois* (Paris, 1514).

BERCHOUX (Joseph), poëte et journaliste français, né en 1765 à Saint-Symphorien-de-Lay, près de Roanne (Loire), mort en 1839 à Marcilly (Saône-et-Loire). Cet auteur est un de ceux qu'un ouvrage a suffi pour rendre célèbres. On ne penserait guère à l'abbé Prévost s'il n'avait écrit *Manon Lescaut;* Berchoux serait totalement oublié s'il n'avait donné à notre littérature légère le charmant badinage du poëme de la *Gastronomie*, qu'il ne faut pas plus prendre au sérieux que la *Physiologie du goût*, de Brillat-Savarin, un autre chef-d'œuvre.

Joseph Berchoux appartenait à une bonne famille de la bourgeoisie forézienne ou mâconnaise, qui avait quelques prétentions à la noblesse; il professa toujours les opinions monarchiques. En 1790, lors de la création des justices de paix, il fut appelé à cette magistrature, dans sa ville natale; mais survint la Terreur, et comme on le savait fervent royaliste, il dut se mettre en sûreté. Bientôt, ce fut dans les rangs de l'armée qu'il alla se réfugier, mais avec plus de résignation que d'enthousiasme, comme il l'avoue lui-même dans les vers suivants :

. . . .
Forcé d'abandonner le banquet paternel,
Je cherchai mon salut dans ces rangs militaires,
Formés par la Terreur, et pourtant volontaires;
Je m'armai tristement d'un fusil inhumain,
Qui jamais, grâce au ciel! n'a fait feu dans ma main;
Je me chargeai d'un sac, humble dépositaire
De tout ce qui devait me rester sur la terre.
Ainsi, nouveau Bias, je sortis accablé
Du poids de tout mon bien sur mon dos rassemblé...

Cependant l'orage passa, et le volontaire par nécessité revint planter ses choux, tout en cultivant dans un petit héritage campagnard les fleurs du bon Dieu et celles de la poésie, *Hoc erat in votis*. Là, il donna d'abord la célèbre pièce humoristique dont un vers est devenu proverbial — comme beaucoup d'autres de ses vers :

Qui me délivrera des Grecs et des Romains!

On ne prévoyait pas encore l'insurrection littéraire de 1827-1830; mais on aspirait vers une poétique nouvelle, on éprouvait le besoin de briser les vieux moules usés, de recourir à une nouvelle forme, de s'inspirer de nouveaux sujets. C'était dans l'air. Le vers de Berchoux rendait bien le sentiment dominant de l'époque.

Cette prétendue *élégie* est, en réalité, une belle et bonne *satire*. Berchoux l'adressa, sous le voile de l'anonyme, à un journal parisien, et fut sans doute étonné du succès qu'obtint le premier essai de sa muse. Les frères Michaud étaient à la fois les compatriotes, les amis et les coreligionnaires politiques du débutant; ils le félicitèrent, l'encouragèrent, lui ménagèrent l'accès du monde des lettres, et lui donnèrent part à la rédaction de la *Quotidienne*. Berchoux y écrivit, sans quitter l'heureux pays qui s'étend entre la Loire et la Saône. Il signait ses articles : *Un habitant de Mâcon*. En 1800, il vint à Paris, apportant son poëme de la *Gastronomie*, œuvre de verve, d'esprit vif et de franche gaieté bourguignonne, spirituel badinage qui a la forme d'un poëme didactique. Le succès en fut très-grand, et trois éditions, enlevées en un an, décidèrent l'auteur à y mettre son nom. C'est avec raison qu'on a placé ce poëme au nombre des plus ingénieuses compositions de notre poésie légère; mais en le comparant au *Lutrin*, même à *Vert-Vert*, on a trop oublié combien il leur est inférieur sous le rapport du style. Semé d'épisodes heureusement trouvés et traités, cet agréable poëme est dans toutes les bibliothèques et dans toutes les mémoires, et il a été traduit en plusieurs langues.

Que de passages de la *Gastronomie* sont devenus des proverbes et des axiomes!

Souvenez-vous toujours, dans le cours de la vie,
Qu'un dîner sans façon est une perfidie.

Rien ne doit déranger l'honnête homme qui dîne.

Sachez rire de tout sans offenser personne.

Un poëme jamais ne valut un dîner.

Comme Brillat-Savarin, Berchoux n'était *gastronome* que la plume à la main, ce qui n'a pas empêché les naïfs de prendre fort au sérieux ces deux *classiques de la table*, comme on les appelle maintenant. Notre auteur, alléché, composa d'autres poëmes qui ne réussirent point, et dont on ne parle plus depuis longtemps, si tant est qu'on s'en soit jamais occupé. Ces poëmes sont : la *Danse* ou les *Dieux de l'Opéra* (1806, en six chants), dont la rivalité de Vestris et de Duport forme le sujet. Froid, affecté, plein de souvenirs mythologiques, il méritait l'oubli dans lequel il est tombé. On y trouve cependant quelque jolis détails, qui manquent tout à fait au poëme suivant : *Voltaire*, ou le *Triomphe de la philosophie moderne*, en huit chants (1814, in-8°). Ce poëme, pitoyable attaque contre les idées voltairiennes, fut réimprimé, en 1829, dans le troisième volume des œuvres de Berchoux, sous ce titre : les *Encélade modernes*. Il n'avait rien gagné aux changements que lui avait fait subir l'auteur. L'*Art poétique* (quatre chants) parut en 1819, et le mauvais accueil que le public fit à ces dernières rapsodies dégoûta pour jamais Berchoux de rimer des poëmes. Depuis 1814, il était attaché à la rédaction de la *Quotidienne*, où il écrivait sous le pseudonyme de Muzard. Il collaborait également à la *Gazette de France*, où parut un bon travail satirique intitulé : *Histoire merveilleuse et véritable d'un actionnaire de la banque Lafarge, écrite par lui-même*.

Nous n'indiquons que pour mémoire d'autres ouvrages obscurs de Berchoux : le *Philosophe de Charenton*, roman (Paris, 1803, in-8°); l'*Enfant prodigue* ou les *Lumières vivantes*, *histoire véritable écrite par l'enfant lui-même* (Paris, 1817); *Six chapitres de l'histoire du citoyen Benjamin Quichotte de la Manche*, traduit de l'espagnol et mis en lumière par M. B. (Paris, 1821). On devine quel était ce citoyen Benjamin que Berchoux prétendait ridiculiser. Le ridicule ne fut que pour l'auteur. Ces misérables compositions furent un titre aux yeux de M. de Villèle, qui, pour récompenser le royaliste, nomma Berchoux censeur des journaux. Triste récompense!

La révolution de 1830 dut plonger dans la consternation l'auteur de la *Gastronomie;* il vit que c'en était fait de la monarchie, du droit divin, de la cause de la légitimité, et il dit adieu à la fois aux lettres et à Paris, pour se retirer au village de Marcilly, où il termina sa vie. M. Michaud a édité les œuvres poétiques de Berchoux (Paris, 1829, 4 vol. in-18). Enfin, le libraire Charpentier a eu l'heureuse idée de placer le poëme de la *Gastronomie* à la fin du volume contenant la *Physiologie du goût*, de Brillat-Savarin.

Ce sont les bords du Rhône, de la Saône et de la Loire qui nous ont donné les auteurs de ces œuvres tant citées. La Bresse et la Bourgogne — pays de la bonne chère et du bon vin, de la gaieté et de l'expansion — nous le devaient bien. Ajoutons que la gourmandise florissait en France, à la fin de la République et dans les premiers temps de l'Empire. Le Directoire l'avait remise en honneur.

BERCHTESGADEN, ville de Bavière, cercle de la haute Bavière, au milieu des Alpes, sur l'Achen, à 100 kil. S.-E. de Munich; 3,000 hab. Château royal; importantes salines; exploitation de mines de plomb et de zinc; ouvrages en bois, os et ivoire sculptés.

BERCHTOLD (le comte Léopold DE), philanthrope allemand, né en 1738, mort en 1809. Il consacra une fortune immense au soulagement des misères publiques, à la fondation d'établissements de bienfaisance et d'utilité. Il mourut victime de son dévouement, emporté par une fièvre typhoïde contractée au milieu des malades dont il avait empli son château, après la bataille de Wagram. Cet homme de bien connaissait huit langues différentes, et avait passé une partie de sa vie à voyager pour observer la race humaine dans ses différents degrés de civilisation et d'abrutissement. Il fut un zélé propagateur de la vaccine, et, pour connaître les moyens de guérir la peste, il n'avait point craint de s'exposer en Turquie aux plus grands dangers. Berchtold a publié plusieurs écrits, notamment : *An Essay to direct and extend the inquiries of patriotic travellers* (Londres, 1789, 2 vol.), dans lequel il indique les précautions les plus sûres pour voyager, et une *Courte méthode pour rappeler à la vie toutes les personnes atteintes de mort apparente* (Vienne, 1791).

BERCHTOLDIE s. f. (bèr-ktol-dî — de Berchtold, n. pr.). Bot. Genre de plantes du Mexique, de la famille des graminées, tribu des panicées, fondé sur une espèce du Mexique.

BERCHTOLDSDORF, bourg de l'empire d'Autriche, dans la basse Autriche, cercle de Vienne, au pied du Kahlemberg; 2,217 hab. Fabriques de cire; récolte de vins; sources minérales.

BERCK, bourg et comm. de France (Pas-de-Calais), cant., arrond. et à 14 kil. de Montreuil, près des Dunes; pop. aggl. 2,586 hab. — pop. tot. 2,703 hab. Pêche; phare avec feu fixe; établissement de sauvetage; hôpital pour cent enfants scrofuleux, appartenant à l'administration de l'assistance publique de Paris.

BERCKEL (Théodore-Victor VAN), graveur, né à Bois-le-Duc en 1739, mort en 1808. Après s'être adonné d'abord au dessin, il s'appliqua à la gravure en médailles. Le duc Charles de Lorraine le fit venir à Bruxelles, et c'est dans cette ville qu'il exécuta l'un de ses plus beaux ouvrages, une médaille à l'effigie du duc Charles. En 1792, quand les Français conquirent les Pays-Bas, il se rendit à Vienne et obtint le titre de graveur en second à l'hôtel des monnaies de cette ville.

BERCKHEIM (Frédéric-Sigismond, baron DE), général français, né à Ribeauvillé en 1775, mort en 1819. Entré fort jeune au service, il conquit tous ses grades par sa brillante valeur; se signala à Heilsberg, Friedland, Eckmühl, Essling, Wagram, et se couvrit de gloire à Polotsk et à Borisow. Après avoir été nommé sur deux champs de bataille général de brigade et général de division, il reçut de Napoléon, pendant l'invasion de la France en 1813-1814, la mission de défendre l'Alsace, ce qu'il fit avec une héroïque opiniâtreté. Après la chute de l'Empire, Berckheim fit sa soumission à Louis XVIII, devint inspecteur général de cavalerie, et fut élu à deux reprises membre de la Chambre des députés par le parti libéral.

BERCKHEYDEN ou **BERKHEYDEN** (Job), peintre hollandais, né à Harlem en 1628, se noya dans un canal de la même ville en 1698. Ces dates sont contestées par quelques biographes, qui font naître cet artiste en 1637 et mourir en 1693. Il commença, dit-on, par être relieur; mais sa vocation pour la peinture l'emporta, et il acquit une habileté extraordinaire à peindre des vues d'édifices, des intérieurs, et, suivant quelques auteurs, des portraits et des fêtes de village. Son exemple entraîna son jeune frère Gérard, qui devint aussi un artiste habile; ils travaillèrent ensemble, à Cologne et à Heidelberg, pour l'électeur palatin, et ils revinrent comblés de présents dans leur ville natale. Les ouvrages de Job sont assez rares : son chef-d'œuvre, en fait de vues architecturales, appartient à la galerie d'Arenberg; c'est la *Cour intérieure*

de la Bourse d'Amsterdam, signée *H* (Hiob) *Bercheijde A°* 1678. « L'architecture de ce tableau, dit M. Bürger, est solide et correcte, la perspective parfaite, la lumière juste, l'exécution large et savante, la couleur profonde et vigoureuse; les figures sont magistralement peintes. » Le musée de Berlin a un très-bel *Effet d'hiver* (avec des patineurs et des traîneaux sur le canal d'une ville hollandaise), signé *J. Berkheyde*. Une autre toile capitale de cet artiste est une *Conversation galante*, du musée de Rotterdam : il y a, dans cette composition, une courtisane dont le sein nu est frappé d'un coup de soleil qui fait penser, dit M. Bürger, aux grands magiciens de l'école hollandaise, à Rembrandt, à van der Meer de Delft, à Pieter de Hooch; ce tableau est signé des initiales du nom de l'artiste, un *H* et un *B* accolés en monogramme. Le portrait de Job Berckheyden figure dans la collection des Offices, sous ce titre : Portrait de Job Breckberg, de Harlem, mort en 1695.

BERCKHEYDEN (Gérard), peintre hollandais, frère et élève du précédent, né à Harlem en 1643 ou 1645, mort dans la même ville en 1693 ou 1698. Il peignit principalement des vues de villes et des intérieurs d'édifices avec des figures finement dessinées; mais il eut moins de talent que son frère Job. La *Vue de l'ancien hôtel de ville d'Amsterdam* (datée de 1677), que possède le musée de cette ville, est une de ses pages les plus délicates. Le musée van der Hoop a trois vues différentes du même édifice, et une *Vue de l'ancienne Bourse*, qui a beaucoup d'analogie avec celle de Job, de la galerie d'Arenberg, mais qui lui est inférieure. Au musée de Dresde se trouvent trois tableaux de Gérard, dont le plus remarquable est une *Vue du nouvel hôtel de ville d'Amsterdam*. La *Vue de la colonne Trajane*, qui est au Louvre, a dû être peinte d'après une gravure ou d'après un dessin fait à Rome, car on pense que Gérard n'a jamais visité cette ville. Dans la galerie des Offices, à Florence, figurent une *Vue de la cathédrale de Harlem* et une *Vue de l'église Sainte-Marie à Cologne*. Nous citerons enfin, dans la collection Baring, à Londres, une *Ville hollandaise*, d'un fini extrême, et au musée d'Anvers, une *Vue de l'ancien hôtel de ville d'Amsterdam*, signée en toutes lettres : *Gerrit* (Gérard) *Berck Heijde f. Harlem* 1668.

BERCKMANNS ou **BERCKMAN** (Hendrik), peintre allemand, né en 1629 à Klundert, près de Willemstadt, mort en 1690; élève de Ph. Wouwerman et de Jordaens. Il commença par peindre des sujets historiques, et s'adonna ensuite spécialement à la peinture de portraits, dans laquelle il acquit de la réputation. Après la mort du comte de Nassau, auquel il s'était attaché, il alla se fixer à Middelbourg, où il fit le portrait de l'amiral Ruyter, de Jean Eversten et de beaucoup d'autres grands personnages de la Hollande. Le musée d'Amsterdam a de lui le portrait du vice-amiral A. Bankert, signé et daté de 1648.

BERCKHEYE s. f. (ber-kè-ie). Bot. Genre de plantes de la famille des synanthérées, tribu des gortériées, comprenant des herbes vivaces et des arbustes du Cap.

BERCLAN s. m. (bèr-klan). Ornith. Un des noms de la tadorne.

BERCOMUM, nom latin de Bergame.

BERCORATES, peuple de l'ancienne Gaule, dans l'Aquitaine, au pied des Pyrénées. Quelques auteurs placent les Bercorates à Bergerac.

BERCY, ancienne comm. voisine de Paris, sur la rive droite de la Seine, réunie à la capitale depuis 1860 (12e arrond.). Grand entrepôt pour les vins, eaux-de-vie, huiles, vinaigres, bois de flottage pour la consommation de Paris; construction de canots. Cette annexe de Paris possédait naguère un superbe château, que la construction du chemin de fer de Vincennes a fait disparaître.

Ce fut au mois d'octobre 1861 que le pic et la pioche attaquèrent de tous côtés, pour la démembrer, cette magnifique résidence, qui mérite bien qu'on consacre quelques lignes à son souvenir. Le château de Bercy avait été construit par L. Levot, sur les dessins de François Mansard, par ordre de M. Le Malon, président au parlement de Paris, et renommé pour une avarice sans pareille. On remarquait dans la salle à manger des tableaux de Snyders, le grand peintre d'animaux, avec des figures peintes par Jordaens, et, dans le vestibule, sur le jardin, quatre grands tableaux peints par Carrey, pour M. de Nointel, ambassadeur en Turquie. Cette particularité a fait commettre à beaucoup d'historiens l'erreur de croire que le château de Bercy avait appartenu à M. de Nointel, lorsque, au contraire, il ne cessa d'appartenir à la famille Le Malon, que pour entrer dans celle de Nicolaï, après que le dernier rejeton du président Charles Le Malon de Bercy fût mort, le 3 mars 1809.

Le parc, environné de beaux jardins et bordé, le long de la Seine, par une magnifique terrasse, contenait plus de cent cinquante hectares et avait été dessiné par Le Nôtre. Le petit-fils du président l'avait fait considérablement embellir en 1706; c'est alors que la plupart des allées y avaient été percées dans le fourré, touffu comme celui de la *Belle au bois dormant;* la terrasse datait également de cette époque.

Le château de Bercy souffrit beaucoup de la Révolution. Il ne fut pas morcelé, mais ce fut à peu près tout ce qu'on lui épargna; pendant plusieurs années, il fut fermé et ses dépendances louées à différentes personnes; les unes exploitèrent les arbres, qu'elles firent abattre, d'autres labourèrent les allées pour y semer du blé. Presque tout devint la proie de cette manie de destruction qui soufflait alors en France. Toutefois, l'intérieur des appartements fut respecté, et, lorsque la famille de Nicolaï y rentra, elle trouva le tout à peu près intact. Cependant, dans ces dernières années, M. de Nicolaï, comte de Bercy, ne l'habitait pas, quoiqu'il tînt beaucoup à la propriété de ce domaine, et il fallut que le chemin de fer de Vincennes vînt traverser son parc et effleurer le château jusqu'au ras du perron, pour qu'il se décidât à le vendre; M. Pereire et le Crédit mobilier devaient d'abord l'acheter au prix de 9,500,000 fr.; mais un délai de vingt-quatre heures ayant été demandé par l'une des parties contractantes, une société de capitalistes offrit 10,500,000 fr., qui furent acceptés. La démolition du château était décidée : « Bientôt, dit l'auteur des *Chroniques et légendes des rues de Paris*, les marbres et les sculptures, les devises et les guirlandes, les hauts pilastres ioniques et les grands trophées de cette habitation magnifique furent jonchés sur le sol, et ne parlèrent plus à cette banlieue active qui les avait si longtemps admirés. » Ce qui démontre la richesse des ornementations intérieures de ce magnifique château, c'est le prix excessif auquel furent vendues les boiseries : un amateur en avait offert 100,000 fr.; la vente en détail rapporta le double de cette somme. La boiserie d'un seul petit salon fut vendue 25,000 fr. pour l'impératrice. Un Anglais et un Russe, qui la convoitaient fort, ne se retirèrent que devant la dernière surenchère. La boiserie du cabinet d'étude, qui n'était pas d'un travail moins admirable, fut achetée pour l'empereur au prix de 17,000 fr. Le corps seul de la bibliothèque fut vendu 27,000 fr. C'est que le château de Bercy était construit avec une magnificence que l'on ne retrouve plus que rarement dans nos constructions modernes.

BERDA, ville située sur les frontières de la province persane de l'Azerbaïdjan. Elle avait une grande importance politique et commerciale avant la conquête musulmane. Quelques auteurs orientaux font dériver son nom du mot persan *burdédar*, endroit où sont les prisonniers, parce qu'on y avait interné des prisonniers arméniens, faits par un ancien roi de Perse dans une de ses expéditions.

BERD-BOUISSET. V. BERBOUISSET.

BERDESÎR, ville persane située dans le Kerman, sur le chemin du Khorassan. Les traditions orientales prétendent qu'elle a été fondée par le roi persan Ardechir Babégan, et l'un d'eux assure même que *Berdesir* n'est autre chose que la corruption d'*Ardechir*, le nom de ce prince. Un autre historien pense qu'Ardechir construisit simplement, sur l'emplacement projeté de la ville, une forteresse qu'il appela *Yezdechir*, mot qui, d'après le système de l'écriture arabe, peut devenir très-facilement *Berdesîr*.

BERDIANSK, ville maritime de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de la Tauride, à 390 kil. N.-E. de Simphéropol; 6,000 hab. L'un des meilleurs ports de la mer d'Azof, mais sujet à des ensablements considérables. ‖ Une langue de terre qui s'avance au loin dans la mer, au S.-E. de cette ville, porte le nom de *cap Berdiansk*.

BERDIN s. m. (bèr-dain). Entom. Espèce d'insecte qui attaque la vigne.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille du genre patelle, appelée aussi BERLIN et BERNICLE.

BERDINDIN s. m. (bèr-dain-dain). Mar. Sorte de palan simple.

BERDITSCHEF, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Volhynie, district et à 42 kil. S. de Jitomir; 20,000 hab. Foires très-importantes pour la vente des chevaux; nombreux pèlerins, attirés par une image miraculeuse de la Vierge.

BERDOAN. V. BOURDOUAN.

BÉREAU s. m. (bé-rô). Nom vulgaire du bélier.

BÉRÉBISTÈS, guerrier dace, qui, 50 ans av. J.-C., battit les Scythes, s'empara d'Olbia et des autres colonies grecques du Pont-Euxin. César allait s'opposer à ses progrès, lorsqu'il fut assassiné, et Bérébistès continua le cours de ses expéditions sur les deux bords du Danube. Octave s'était mis en marche contre lui; mais, blessé dans un combat contre les Dalmates, il laissa le commandement à Statilius Taurus, qui vainquit le chef dace sans pouvoir le soumettre. Enfin, Bérébistès fut assassiné par ses soldats, qui refusèrent de le suivre dans les nouvelles expéditions où il voulait les conduire.

BÉRÉCYNTHE, ville phrygienne, sur laquelle les auteurs anciens nous ont malheureusement laissé peu de renseignements. Etienne de Byzance se borne à la mentionner. Strabon nous apprend qu'elle était habitée par une population phrygienne qui portait le nom de *Bérékunthai* (Bérécynthes), et adorait la *Magna mater* (Mère des dieux).

BEREDNIKOFF (Jakoff-Ivanovitch), archéologue russe, né en 1802, est membre de l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Il a édité, en 1840, une ancienne statistique de l'empire moscovite, dressée par le diacre Katochikine au XVIIe siècle : la *Russie sous le czar Alexis Michaïlovitch* (1840). L'un des collaborateurs au *Dictionnaire slavon*, publié par l'Académie des sciences (1847, 4 vol. in-4°), il a entrepris une *Collection complète des chroniques russes*, qui intéresse particulièrement le passé de la Russie orientale, région qu'il a étudiée dans un voyage archéologique avec M. Stroïeff.

BÉRÉE s. f. (bé-ré). Ornith. Nom vulgaire du rouge-gorge, en Normandie. ‖ On l'appelle aussi MARIE BERÉE.

BEREGANI (Nicolas, comte), littérateur italien, né à Vicence en 1627, mort en 1713. Il fut un des avocats les plus distingués du barreau de Venise, et en même temps il cultiva la poésie et l'histoire. Il composa des drames en vers qui furent mis en musique, et dont *Giustino*, musique de Legrenzi, obtint le plus de succès; il publia aussi une histoire des guerres de l'Europe et une traduction de Claudien, qui est encore estimée.

BEREGH, comitat de l'empire d'Autriche, en Hongrie, entre les Carpathes au N.-E. et la Theiss au S. Superficie, 2,999 kil. carrés; 200,250 hab. Pays montagneux au N.-O. et marécageux à l'E.; assez boisé, mais peu fertile.

BEREGH-SZASZ, ville de l'empire d'Autriche (Hongrie), ch.-l. du comitat de Beregh, sur la Borsova, à 24 kil. S.-O. de Munkats; 4,800 hab. Récolte de bons vins.

BERENDS (Charles-Auguste-Guillaume), médecin allemand, né à Anclam en 1753, mort vers 1826. Il professa la médecine à Francfort-sur-l'Oder, à Breslau et à Berlin. Ses *Leçons* ont été recueillies par Charles Sundeling, son élève, et publiées en 1827-1829 (9 vol. in-8°). On a aussi de lui plusieurs autres traités sur la médecine, les uns en latin, les autres en allemand, et, parmi ces derniers, une *Instruction des jeunes médecins au lit du malade* (1789).

BERENDS (Julius), homme politique allemand, né à Kyrytz (Brandebourg) en 1817. Après avoir fait ses études à l'université de Berlin, il demanda une place de professeur, qui lui fut refusée à cause de ses opinions libérales. Alors il fonda une imprimerie avec Krause, et ouvrit à ses frais une école pour les ouvriers. En 1848, il fut nommé député à l'Assemblée nationale, et l'année suivante il entra dans la seconde Chambre prussienne; mais cette Chambre fut bientôt dissoute, et Julius Berends, arrêté par ordre du gouvernement, fut condamné à trois mois de prison. Plus tard, il fit encore partie de plusieurs sociétés populaires que le gouvernement ne tarda pas à supprimer, et depuis lors il est resté étranger au mouvement politique.

BÉRENGARIENS s. m. pl. Nom que l'on donna, au Xe siècle, aux partisans de Bérenger de Tours, qui niait la présence du corps et du sang de Jésus-Christ dans le pain et le vin de l'eucharistie. Cette hérésie fut condamnée en 1050 au concile de Rome, et à ceux de Verceil et de Paris.

BÉRENGÉLITE s. f. (bé-ran-jé-li-te). Minér. Sorte de résine minérale qui présente une grande analogie avec le copal fossile, et qui a été ainsi appelée parce qu'on l'a trouvée dans la province de San-Juan de Bérengéla, dans l'Amérique du Sud.

BÉRENGER Ier, roi d'Italie, mort en 924. Petit-fils de Louis le Débonnaire par sa mère Gisèle, il se fit proclamer roi d'Italie vers 893 et eut successivement pour compétiteurs Gui, duc de Spolète, qui mourut en 894, Arnoul, roi de Germanie, qui s'éteignit en 899, enfin Louis, fils de Boson, roi d'Arles, qui avait été appelé par les Italiens, indignés de la tyrannie et des cruautés de Bérenger. Louis, surpris par une armée de beaucoup supérieure à la sienne, s'engagea à ne plus revenir en Italie si Bérenger lui laissait repasser les Alpes. Dès l'année suivante, Louis regagnait l'Italie, se faisait proclamer roi et empereur, sous le nom de Louis III; mais, bientôt après, il était attaqué dans Vérone par Bérenger, qui lui fit arracher les yeux (904), et se fit sacrer empereur par Jean IX, puis par Jean X (915). Cependant Bérenger avait soulevé, par ses excès et ses abus de pouvoir, la haine surtout des grands qui appelèrent Rodolphe II, roi de Bourgogne. Ce quatrième compétiteur fut vaincu à Firenzuola (923); mais, bientôt après, Bérenger, dont la valeur et l'habileté étaient incontestables, fut battu à son tour par le comte Boniface, accouru au secours de Rodolphe. Il se réfugia à Vérone, où il fut assassiné en 924.

BÉRENGER II, roi d'Italie, mort en 966, était petit-fils du précédent. Forcé de quitter l'Italie pour échapper à la haine de Hugues, roi d'Italie et d'Arles, qui avait donné l'ordre de lui crever les yeux, il se rendit près d'Othon le Grand, empereur d'Allemagne, conquit ses bonnes grâces, et, après avoir soulevé les Italiens contre Hugues au moyen d'agents secrets, il entra dans la péninsule avec une armée (945), et se fit déclarer roi en 950, après avoir fait assassiner Lothaire, fils de Hugues. Ayant voulu forcer Adélaïde, veuve de Lothaire, à épouser son fils Adalbert, Bérenger s'attira la colère d'Othon le Grand, qui entra en Italie, dont il fit un fief relevant de l'Allemagne. Bientôt après, Bérenger était battu par Ludolphe, fils d'Othon (956), et en 964 il fut assiégé dans la forteresse de Saint-Léo par Othon lui-même, qui le déposséda complétement et l'envoya dans la prison de Bamberg, où il termina sa vie.

BÉRENGER ou **BERENGARIO** (Jacques), nommé ordinairement **Bérenger de Carpi**, anatomiste du XVIe siècle, né à Carpi, près de Modène, mort à Ferrare. Fils d'un chirurgien, il dut, paraît-il, sa vocation à l'heureuse influence du seigneur Alberto Pio, qui déployait alors un grand zèle pour l'anatomie, et par lequel il fut chargé de disséquer publiquement des porcs. Encouragé par le succès avec lequel il s'acquitta de cette mission, le jeune Bérenger ne tarda pas à conquérir le bonnet de docteur à l'université de Bologne, où il devint ensuite professeur de 1502 à 1507. Bérenger de Carpi imprima une direction nouvelle à la science de l'organisation; il lui apprit à secouer le joug trop respecté de l'autorité et à chercher d'autres lumières que celles des commentateurs et des érudits; il ouvrit plus de cent cadavres humains (nombre alors prodigieux), et commença vraiment le grand progrès que la Renaissance vit se développer : aussi a-t-il mérité d'être appelé par Fallope : *le premier des restaurateurs de l'anatomie moderne*. Le premier, il enseigna que, dans l'espèce humaine, l'utérus est formé d'une cavité unique, et non double, comme l'avaient prétendu ses devanciers, trompés par des observations faites sur des animaux. Il reconnut aussi le réseau artériel de la base du cerveau des mammifères, qui semble avoir pour but de garantir cet organe du choc du sang, et qui ne se rencontre pas chez l'homme, où l'attitude verticale le rendrait inutile. Il introduisit l'usage des figures dans les ouvrages consacrés à l'anatomie. Celui qu'il composa a pour titre : *Isagogæ breves perlucidæ et uberrimæ in anatomiam corporis humani ad suorum scholasticorum preces, editæ, cum aliquot figuris anatomicis* (1514). L'importance des découvertes de Bérenger de Carpi ayant étonné son époque, on prétendit que, pour y arriver, il avait été jusqu'à ouvrir des hommes vivants. « Cette accusation, dit M. Pauchet, paraît s'appuyer uniquement sur un passage de ses œuvres, dans lequel l'anatomiste italien semble défendre les expériences de vivisection qu'on disait avoir été entreprises anciennement par Hérophile. »

BÉRENGER (Raymond), grand maître de l'ordre de Jérusalem, mort à Rhodes en 1373. De concert avec le roi de Chypre, il détruisit les corsaires égyptiens qui infestaient ces parages; puis il s'empara d'Alexandrie après deux assauts meurtriers, et ruina Tripoli de Syrie. Il s'occupa aussi de rétablir la discipline parmi les chevaliers et tint pour cela deux chapitres généraux.

BÉRENGER (Richard), littérateur anglais, né en 1720, mort en 1782. Il avait l'intendance des écuries du roi George III. On a de lui des poésies, écrites avec élégance et simplicité, qui ont été publiées dans la collection de Dodsley; mais il est surtout connu par une *Histoire et principes de l'art du palefrenier* (*History and art of horsemanship*) (1771, 2 vol. in-8°), remarquable par l'érudition.

BÉRENGER (Jean-Pierre), écrivain suisse, né à Genève en 1740, mort en 1807. Il appartenait à la classe des citoyens qu'on appelait *natifs*, et il composa divers écrits pour réclamer les droits politiques dont cette classe était privée. La querelle dégénéra en guerre civile, et, le parti des *natifs* ayant été vaincu, Bérenger fut exilé et se retira à Lausanne. Il revint plus tard à Genève, où il ne s'occupa plus que de travaux littéraires. On lui doit une *Histoire de Genève, depuis son origine jusqu'à nos jours* (6 vol. in-12); une *Géographie* de Busching, augmentée et retouchée (12 vol.); la *Collection de tous les voyages faits autour du monde* (9 vol.); un roman politique, des traductions, etc.

BÉRENGER (Laurent-Pierre), littérateur, né à Riez, en Provence, en 1749, mort en 1822. Avant la Révolution, il était professeur de rhétorique au collége d'Orléans, et censeur royal; sous l'Empire, il fut nommé inspecteur de l'académie de Lyon. Il a publié un très-grand nombre d'ouvrages, dont le plus célèbre est la *Morale en action* (1783, in-12), compilation médiocre de traits édifiants, qui a été adoptée par les maisons d'éducation, et dont la vogue n'est pas encore épuisée, après d'innombrables éditions. Citons encore de cet auteur : le *Peuple instruit par ses propres vertus* (2 vol. in-12); la *Morale en exemples* (1801, 3 vol.); les *Soirées provençales* (1786, 3 vol.); *Recueil de pièces pour servir à l'histoire des états généraux* (1790, 2 vol.).

BÉRENGER (le comte Jean), homme politique et administrateur, né près de Grenoble en 1767, mort en 1850. Il ne fut point député à la Constituante, comme on l'a répété par erreur. Membre du conseil des Cinq-Cents, il prit une part active au coup d'Etat du 18 brumaire et fut comblé de faveurs par Napoléon. Il ne se rallia pas moins à Louis XVIII, qui le nomma directeur général des contributions indirectes, puis à Louis-Philippe, qui lui donna un siége à la Chambre des pairs. C'était un habile financier.

BÉRENGER DE LA DRÔME (Alphonse-Marie-Marcelin-Thomas), magistrat et homme politique, né à Valence (Drôme) en 1785, mort en 1866. Son père fut constituant, puis conseiller à la cour de Grenoble. Elevé dans les principes de la Révolution, le jeune Bérenger y demeura fidèle, au moins dans une certaine mesure, et plaida, dans la Chambre des représentants de 1815, la cause de la liberté, en même temps que celle de Napoléon II. Il était alors procureur général à la cour de Grenoble, et se démit de ces fonctions aussitôt après la rentrée des Bourbons. Il se livra, dès lors, tout entier à ses études de droit public et de jurisprudence, et fut élu député de Valence en 1828. Il fit partie de l'opposition, figura, sous le règne de Louis-Philippe, parmi les membres les plus influents du parti conservateur, et fut appelé à la Chambre des pairs en 1839. Il était, depuis 1831, conseiller à la Cour de cassation, dont il devint un des présidents en 1844. Pendant la république de 1848, il fut choisi pour présider la haute cour nationale de Bourges, qui jugea les accusés du 15 mai 1848, puis celle de Versailles, qui jugea ceux du 13 juin 1849. Il dirigea les débats, sinon avec une entière impartialité, au moins avec une gravité sévère qui contrastait avec la passion haineuse que les hommes publics se croyaient alors obligés d'afficher contre tous ceux qui avaient contribué à fonder la deuxième république. Bérenger a publié, entre autres ouvrages : *De la Justice criminelle en France* (1818); *De la Répression pénale; Appréciation du système pénitentiaire en Angleterre et en France* (1852); une édition des *Œuvres* de Barnave, avec une excellente notice, etc. Bérenger était membre de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1831.

BÉRENGER DE PALASOL, troubadour français du XIIe siècle. Il fut reçu à la cour de Raymond V, comte de Toulouse, et ses chansons furent toutes composées en l'honneur d'Ermésine, femme d'Arnaud d'Avignon et fille de Marie de Pierrelatte.

Jean Nostradamus, dans ses *Vies des poëtes provençaux,* cite un autre BÉRENGER DE PARASOL, qui serait auteur de cinq tragédies, composées en l'honneur de la reine Jeanne de Naples.

BÉRENGER, dit de Tours, célèbre hérésiarque, né dans cette ville en 998, mort en 1088, était issu d'une famille riche et distinguée. Après avoir fait ses premières études dans sa ville natale, il se rendit à Chartres pour étudier la théologie et les arts libéraux, sous Fulbert, un des maîtres les plus fameux de cette époque. On dit que, dès sa jeunesse, il se distinguait par une grande indépendance d'esprit, et que Fulbert, s'en apercevant, le chassa de sa présence comme un homme dangereux. Bérenger revint à Tours en 1030, et fut nommé écolâtre du monastère de Saint-Martin. L'école de Tours jouissait déjà d'une certaine réputation. Ruginal, également disciple de Fulbert et très-habile grammairien, y avait enseigné avec éclat la doctrine de son maître. Mais, sous Bérenger, cette école acquit une célébrité incomparable; elle éclipsa toutes les autres. Bérenger avait du génie, de grandes dispositions pour l'éloquence, du feu, de l'invention, du pathétique, et il passait pour exceller dans les arts libéraux, principalement la dialectique. Il ne manquait pas non plus d'érudition; il avait lu les auteurs des bons siècles. En outre, sa conduite était irréprochable et sa table d'une extrême frugalité. On conçoit qu'avec de telles qualités Bérenger ait eu un si grand nombre d'amis et de disciples parmi les personnages les plus recommandables, au nombre desquels se trouvaient Eusèbe Brunon, évêque d'Angers; le savant Hildebert, d'abord évêque du Mans, puis archevêque de Tours; Frolland, évêque de Senlis, qui l'appelait son seigneur; Hugues de Langres; Paulin, primicier de Metz. Mais, de tous les amis de Bérenger, aucun ne lui témoigna plus d'estime et d'attachement que Hubert de Vendôme, évêque d'Angers. L'archidiaconé de son église étant devenu vacant, Hubert choisit Bérenger pour le remplir (1039). Alors celui-ci se démit de sa place de chambrier de l'église de Saint-Martin en faveur d'Hubald, son frère. Du reste, quoique archidiacre de l'église d'Angers, il ne cessa point de diriger l'école de Tours.

Dans son enseignement, Bérenger, ayant eu à s'occuper du sacrement de l'eucharistie, adopta et exposa l'opinion émise au siècle précédent par Scot Erigène. Il nia la transsubstantiation et la présence réelle, et ne vit dans l'eucharistie qu'une représentation, un pur symbole. Brunon adhéra à cette interprétation rationaliste. En peu de temps, ces idées eurent un très-grand nombre d'adeptes. Lanfranc, abbé du monastère du Bec, en Normandie, prit la défense du dogme de la transsubstantiation et attaqua vivement Bérenger. Celui-ci écrivit alors à Lanfranc une lettre remarquable, dans laquelle il se plaint d'être traité d'hérétique pour avoir défendu le sentiment de Jean Scot touchant le sacrement de l'autel, et il lui demande une entrevue pour dissiper ses préventions; il termine sa lettre en disant que, si Jean Scot doit être taxé d'hérésie, saint Ambroise, saint Jérôme et saint Augustin sont aussi des hérétiques. Lanfranc était parti pour Rome quand cette épître arriva en Normandie; mais un clerc de l'Eglise de Reims la porta à Rome. Elle fut déférée au jugement du pape Léon IX, et examinée dans un concile tenu l'an 1050 : Bérenger y fut excommunié. Quelque temps après, un nouveau concile fut assemblé à Verceil; Bérenger y fut de nouveau condamné; alors, il se retira en Normandie, auprès d'Arisfrède, abbé de Préaux, et tâcha d'attirer à son parti Guillaume, duc de Normandie. Ce prince le retint à Brionne, où il réunit en synode les prélats de la Normandie; le fougueux adversaire de l'eucharistie, de nouveau condamné, se retira à Chartres. Là, il adressa aux clercs de ce diocèse une lettre dans laquelle il attaquait, avec une égale vivacité, le pape Léon IX et l'Eglise romaine. Henri Ier, roi de France, à qui on avait dénoncé Bérenger comme un homme dangereux, convoqua un concile et fit sommer Bérenger, ainsi que Brunon, de s'y rendre. Le concile se tint à Paris, le 16 octobre 1050; un grand nombre d'évêques, de clercs inférieurs, de nobles laïques y assistaient; ni Bérenger ni Brunon n'y comparurent. On y lut une de ses lettres à Paulin, primicier de l'Eglise de Metz; tous les évêques en furent indignés. Le livre de Scot Erigène fut encore condamné. Quant à l'hérésiarque Bérenger, il fut censuré et privé de ses bénéfices. Dans le but de justifier sa conduite aux yeux de Henri Ier, Bérenger adressa une lettre à Richard, qui était à la cour de France; il y prétendait qu'on avait eu tort de condamner Jean Scot et de justifier Paschase au concile de Verceil, et il ajoutait que Jean Scot avait écrit son livre sur l'ordre et à la prière de Charles le Chauve. Léon IX étant venu à mourir, Victor II, son successeur, continua la même ligne de conduite; Hildebrand, son légat en France, appela Bérenger à un concile réuni à Tours en 1055; Bérenger, fatigué sans doute de la lutte, consentit à se rétracter; mais il n'en continua pas moins à professer des doctrines qu'il n'avait abjurées que des lèvres. En 1059, un nouveau concile, composé de cent treize évêques, fut tenu à Rome, sous Nicolas II. Bérenger y eut, pour adversaires et contradicteurs, Albéric, moine du Mont-Cassin, et Lanfranc; il finit par déclarer qu'il était prêt à croire et à signer ce que le pape et le concile lui prescriraient. Une formule de foi fut dressée; Bérenger la jura, et il consentit à brûler ses écrits, avec le livre de Jean Scot. Mais, à peine de retour en France, il se repentit de ses rétractations et soutint que la profession de foi était du cardinal Humbert et non de lui. Le pape Alexandre II voulut le convertir; mais il écrivit au pontife qu'il n'en ferait rien. L'an 1075, Géralde, évêque d'Angoulême et légat du saint-siége pour les provinces de Tours, de Bordeaux et d'Auch, assembla un concile à Poitiers; Bérenger faillit y être tué, mais n'en persévéra pas moins dans ses idées.

Enfin, Grégoire VII cita Bérenger à un concile tenu à Rome en 1078. Bérenger, qui avait alors quatre-vingts ans, défendit son opinion, mais finit par se rétracter, comme il l'avait fait tant de fois déjà. Le pape lui donna des lettres pour l'archevêque de Tours et l'évêque d'Angers, et une bulle portant anathème à ceux qui attenteraient à sa personne, à ses biens, ou l'appelleraient *hérétique*. Après le concile de Bordeaux, où, dit-on, Bérenger fit également profession de foi orthodoxe, il se retira dans l'île Saint-Cosme, près de Tours, et y passa ses dernières années. Jusqu'à cette époque il avait conservé le titre de maître d'école, soit qu'il en eût réellement rempli les fonctions, soit qu'il en eût seulement le nom, comme il avait déjà ceux de chambrier et de trésorier; mais, depuis sa retraite, il ne s'occupa que de bonnes œuvres. Oudin, Cane et plusieurs autres prétendirent qu'il ne mourut pas dans la foi de l'Eglise romaine touchant l'eucharistie.

« La lutte de Lanfranc et de Bérenger, dit Ampère, est la lutte de l'autorité et de la liberté, de la tradition et du raisonnement, de la foi et de l'examen; puissances indestructibles et que nous trouvons perpétuellement aux prises. Dans Bérenger, doué d'un esprit hardi, avec assez peu de tenue de caractère, qui paraît abandonner ses idées, puis les reprend et les soutient toujours, qui est téméraire, un peu brouillon, bel esprit, rhéteur, et par-dessus tout dialecticien, il y a de l'Abailard; et dans Lanfranc, homme positif, homme d'autorité, de dogme, de gouvernement, de résistance, dans Lanfranc, qui combat les novateurs, sans abandonner et sans perdre un pouce de terrain, il y a du saint Bernard. »

La plupart des écrits de Bérenger sont perdus. Sa réponse au traité de Lanfranc, *De Corpore et sanguine Jesu-Christi*, a été découverte à Wolsenbuttel et publiée sous le titre de *Berengarius Turonensis, de sacra cœna* (1834). On a, en outre, de lui quelques lettres, qu'on trouve dans les *Œuvres* de Lanfranc, dans les collections des PP. Martenne et d'Achery, et qui sont écrites dans un style lourd et sec. La valeur de Bérenger de Tours comme philosophe est à peu près nulle. Il se borna seulement à attaquer le dogme de la prédestination et la présence réelle. Ses disciples, qui étaient peu nombreux et qui ne furent point persécutés, ne tardèrent pas à disparaître. C'est depuis la condamnation de Bérenger que l'Eglise a adopté la cérémonie de l'élévation de l'hostie pendant la consécration, dans le but de rendre un plus éclatant hommage à la présence réelle dans l'eucharistie.

BÉRENGER DE LA TOUR, poëte français, né à Aubenas, mort vers 1559. Ce poëte florissait sous les règnes de François Ier et de Henri II. Il était lié d'amitié avec Antoine Du Moulin, Charles Fontaine, Guillaume de La Perrière, Laurent de La Gravière et d'autres lettrés, et avait pris pour devise : *Soupir d'espoir*. On sait, par une préface de Bérenger, qu'il étudia le droit, pour remplir, selon le vœu de ses parents, un emploi dans la magistrature, mais qu'il ne cessa point de donner une part de son temps à la muse. Cette maîtresse, d'ordinaire si jalouse, s'accommoda de ce partage et combla Bérenger de ses faveurs. Il rimait avec une élégante facilité et avec une verve qui était loin de respecter toujours la décence. Ne pouvant reproduire ici les poëmes de Bérenger, nous allons nous borner à donner quelques épigrammes. En voici une dont l'idée est fort sage : *Qu'il n'est bon par trop louer sa maîtresse :*

> Quand par escrit ou par vive parole,
> Je veus louer la grâce et estimer
> De ma maîtresse, en cela, je m'afole,
> Car je convie un chacun à l'aimer.
> Comme l'oiseau, je suis donq à blamer,
> Qui, aux chasseurs, chantant son nid d'icelle :
> Tant plus je veux belle la renommer,
> Tant plus chacun à la servir j'apelle.

L'épigramme sur *Des cheveux de Louise* a été imitée par des poëtes du siècle suivant, qui se sont bien gardés d'indiquer à quelle source ils avaient puisé :

> Le poil doré, cler et luisant,
> Qui fait un front beau et plaisant
> A Louise, est sien, comme on dit :
> Ce qu'est vray, car j'estois présent
> Quand le marchand les lui vendit.

Nos dames d'aujourd'hui achètent sans mystère leurs nattes, leurs chignons, et aucun poëte ne s'avise de se moquer de ces emplettes. A quoi bon?... Personne ne s'y laisse tromper. Terminons par cette épitaphe anticipée d'*Ysabeau :*

> Regreter on doit Ysabeau,
> Naguères mise en ce tombeau;
> Car si grand' mémoire avoit-elle
> Que, pour lors, que mort la tenoit,
> De tous ses faits se souvenoit,
> Hormis du temps qu'estoit pucelle.

Bérenger de La Tour a laissé les ouvrages suivants : le *Siècle d'or* (1551); *Choréide* ou *Louange du bal, aux Dames* (Lyon, 1556, in-8°, Jean de Tournes); l'*Amye des amyes* (Lyon, 1558, in-8°); l'*Amye rustique* (Lyon, 1558, in-8°). Le *Siècle d'or* est une description de l'âge d'or, d'après les poëtes de toutes les époques. Elle est suivie de diverses pièces, notamment d'un *Chant allégorique de la république*, sur la mort du roi François Ier; de quelques épitaphes (même sujet); de six épîtres (*Coqs-à-l'asne*, les *Regrets de Thisbé sur la mort de Pyrame*, etc.); de chansons galantes, d'épigrammes (du *Blason du miroir*), etc., etc.; la *Choréide* est un poëme en vers de huit syllabes :

> Blâme tant qu'on voudra la danse,
> J'ai espoir mettre en évidence
> Sa louenge, et veus soutenir
> Qu'on ne doit rien plus cher tenir..., etc.

Le poëte défend cet art à l'aide de raisons des plus originales, telles que : le cours du soleil et de la lune, David dansant devant l'arche, les voltiges *des sept planètes danscresses*, etc. Ce recueil est terminé par d'autres morceaux déjà imprimés précédemment, par une épigramme sur les *Antiquités de la ville de Nîmes*, et par la *Nazéide*, poëme burlesque, *dédié au grand roi Alcofeibas Nazier*. Dans cette œuvre singulière, Bérenger nous révèle la cause de l'exil d'Ovide. Savez-vous quelle est cette cause?... La grandeur du nez du poëte romain, grandeur merveilleuse, qui fit trembler Auguste. L'*Amye des amyes*, *imitation de l'Arioste, divisée en quatre livres*, est un autre poëme, suivi de quelques pièces, dont voici les principales : *Chant de vertu et d'honneur;* des billets rimés (*Vers épars*); enfin, la *Moschéide*, poëme burlesque, qui a pour sujet le *Combat des mouches et des fourmis*, tiré de la *Moschea*, de Merlin Coccaïe, poëme macaronique élégiaque en trois livres. Bérenger les a réduits en un seul. Tout cela est du domaine des raretés bibliographiques et des singularités littéraires. Le poëme de l'*Amye rustique*, que bien peu de curieux ont pu voir, se divise en cinq églogues.

BÉRENGÈRE, reine de Léon et de Castille, morte en 1159. Fille du comte de Barcelone, Raymond IV, elle épousa, en 1128, le roi Alphonse VIII. Assiégée dans Tolède (1139), pendant que son époux attaquait la ville maure d'Oreja, on rapporte qu'elle monta sur les remparts et reprocha aux généraux musulmans de venir attaquer une femme, pendant que l'honneur les appelait sous les murs d'Oreja. Les chevaliers maures, par esprit chevaleresque, s'empressèrent, dit-on, de lever le siége. Bérengère a laissé une grande réputation d'esprit et de beauté.

BÉRENGÈRE, fille d'Alphonse, roi de Castille, épousa, en 1201, Alphonse IX, roi de Léon. Répudiée par ce prince, en 1209, sous prétexte de parenté, elle fut nommée régente de Castille pendant la minorité de son frère, Henri Ier, auquel elle succéda en 1217. Bientôt après, elle abdiqua en faveur de son fils, Ferdinand, et mourut en 1244. Bérengère était sœur de Blanche de Castille.

Berengier, très-curieux fabliau du XIIIe siècle, qui, dans son cadre restreint, offre une peinture fidèle de cette époque, où la bravoure était tout, et où nul prix n'était trop élevé pour la récompenser. C'est l'histoire d'un chevalier aussi lâche que fanfaron; chaque matin, il partait tout armé et revenait le soir avec son écu fracassé et sa lance brisée en mille pièces. Alors, il racontait à sa femme ses exploits imaginaires, et lui disait : « Dame, par saint Omer, vous me devez moult bien aimer et honorer et tenir cher, car, en Normandie, il n'y a si bon chevalier que moi. » Celle-ci n'eût pas demandé mieux, car, à ses yeux, comme à ceux de ses contemporains, la valeur était la première vertu d'un chevalier, celle qui tenait lieu de toutes les autres. Pourtant, une si grande vaillance l'étonnait dans son mari; elle ne comprenait pas comment il revenait toujours les armes brisées, sans que son corps portât la trace de la moindre blessure. Elle n'eût pas été femme si elle n'eût essayé de sortir de doute. Un matin donc que le chevalier était parti à la recherche de trois géants, qu'il avait rencontrés la veille, elle prend un haubert, ceint une épée, place un heaume sur sa tête, et, montée sur un de ses destriers, elle suit la route qu'il a prise; arrivée au milieu du bois, elle est frappée par un singulier spectacle. Son mari, qui avait attaché son écu à un arbre, s'escrimait contre lui d'estoc et de taille, et faisait un tel vacarme que toute la forêt en retentissait. A cette vue, l'indignation s'empare d'elle : « Sire vassal, lui crie-t-elle, que faites-vous sur mon domaine, et pourquoi dépecer ainsi mon bois? Vous allez m'en rendre raison et lutter avec moi. » Le pauvre chevalier, tout étourdi, fait des excuses et demande grâce; mais celle-ci ne veut rien entendre, et, pour exciter son courage, elle décharge un grand coup d'épée sur son heaume. Le chevalier se croit perdu, et refuse de plus en plus de combattre, demandant s'il n'y a pas moyen de l'apaiser autrement. Pour punir sa couardise, elle lui impose une condition assez humiliante :

> — Or, esgardez que vous ferez,
> Que je vous veueil un geu partir
> Orendroit vous covient morir;
> S'ert de vous finie la guerre,
> Je descendroi jus à la terre,
> Devant vous m'irai abessier :
> Si vous covient mon cul besier,
> Ne poez garir autrement.
> — Sire, votre comendement
> Ferai; or, en venez à moi.
> — Certes, fet-ele, je l'otroi.

Tout s'exécute de point en point. Quand elle a vu son mari ainsi humilié devant elle, elle le quitte, en lui disant qu'elle s'appelle Berengier, et qu'elle fait honte aux chevaliers couards. Sur sa route, elle trouve un brave chevalier qui lui faisait la cour depuis longtemps; elle l'emmène chez elle, et lui accorde ses faveurs. Cependant, le pauvre mari, revenu de sa peur, remonte sur son cheval et retourne au château, où il ne manque pas, à son arrivée, de raconter les aventures merveilleuses auxquelles il a mis fin. Il entre chez sa femme, qu'il est tout étonné de trouver dans les bras d'un autre, et qui ne se trouble nullement à son aspect. Il veut crier, mais elle lui ferme la bouche par un seul mot : « Taisez-vous, vilain, et gardez-vous de me parler jamais. Si de vous j'entends encore une *parole, sans tarder, j'irai vers* Berengier, qui a grand pouvoir sur vous, et qui me donnera vengeance. » Le pauvre mari se le tint pour dit, et désormais n'osa plus souffler mot à sa femme, qui eut toute licence de se conduire à sa guise. Cette exaltation du courage et de la bravoure, le prix exagéré dont on la récompense ne doivent pas étonner à une époque où la force règne seule, où les lois sont impuissantes et où la femme doit naturellement rechercher l'appui de celui qui peut le mieux la protéger. Dans les contes, ils sont nombreux les maris qui se rendent justice, et souffrent l'amour de leurs femmes pour un chevalier plus brave et plus vaillant. Mais nulle part la leçon n'est aussi forte que dans le fabliau de *Berengier;* nulle part n'est mieux exprimée la répulsion inspirée par les chevaliers couards, qu'on assimilait aux vilains et aux hérétiques, ces parias du moyen âge. Si l'action de la femme choque un peu nos mœurs et nos habitudes, il n'en était pas de même au XIIIe siècle, où les arrêts de la cour d'amour avaient établi une jurisprudence singulière. La plus belle appartenait de droit au plus vaillant. Le chapelain André avait écrit, à l'imitation d'Ovide, un *Art d'aimer*, où l'on trouve les propositions suivantes : amour ne peut exister dans le mariage; une dame qui aime un chevalier peut le laisser pour un plus brave et plus noble; une demoiselle qui épouse son ami le perd comme ami et doit son amour à un autre. Loin de nous l'idée de vouloir justifier de semblables principes; mais on peut dire que si les récits de nos conteurs n'étaient pas toujours d'une morale très-sévère, ils n'excitaient dans l'âme que des sentiments nobles et élevés, et il y avait dans les faiblesses de leurs héroïnes un enthousiasme qui pouvait les faire pardonner. Nos romanciers modernes ne sont guère plus moraux, sans avoir la même excuse, et les fautes de leurs héroïnes sont dues à la sollicitation des sens ou de la vanité, bien plus qu'à un sentiment d'admiration. Enfin, le langage de nos trouvères est assez libre; le mot propre ne les effarouche

pas, et il est certains détaus du fabliau de *Berengier* que nous avons dû omettre; mais cette licence, fille d'une époque à moitié grossière, est plus excusable que les peintures érotiques qui abondent dans les romans du jour, et semblent un caractère distinctif de nos écrivains modernes, qui couvrent du nom de *réalisme* les débauches de leur imagination.

BERENHORST (George-Henri DE), stratégiste allemand, né en 1733, mort en 1814. Fils naturel du prince Léopold d'Anhalt-Dessau, il prit part à la guerre de Sept ans. Il a publié des ouvrages sur la stratégie et a soutenu de vives controverses sur l'ancienne tactique militaire. Son principal ouvrage a pour titre : *Considérations sur l'art militaire* (Leipzig, 1797).

BÉRÉNICE. Astr. *Chevelure de Bérénice*, Nom donné par l'astronome Conon aux sept étoiles de la queue du Lion, en l'honneur de la reine Bérénice, sœur et femme de Ptolémée Evergète, qui avait fait vœu de consacrer sa chevelure à Vénus.

— Entom. Espèce de papillon.

— Zooph. Genre de polypiers de l'ordre des bryozoaires, formé aux dépens du genre flustre, et renfermant sept espèces, qui vivent sur les plantes marines, dans la Méditerranée. On en connaît aussi une espèce fossile. ‖ Genre d'acalèphes, voisin des méduses et des rhizostomes.

— Numism. Monnaie frappée en Egypte, au nom et à l'effigie de Bérénice Ire et de Bérénice II.

BÉRÉNICE, ville ancienne de l'Afrique septentrionale, dans la Cyrénaïque, l'une des villes de l'ancienne Pentapole. Elle porte aujourd'hui le nom de Benghazy. ‖ Ville ancienne de la Thébaïde, sur la mer Rouge avec un port très-fréquenté sous les Ptolémées; elle n'offre plus qu'un amas de ruines. ‖ Ancienne ville de l'Ethiopie, dans le pays des Troglodites, sur la mer Rouge; aux environs se trouvaient de riches mines d'or exploitées par les rois d'Egypte. ‖ Ancienne ville maritime de l'Arabie Pétrée, située à la partie septentrionale de la mer Rouge, sur le golfe Elanitique; c'est la même qu'Asion-Gaber, port de mer pour les vaisseaux de Salomon. ‖ Autre, située sur la côte occidentale de la mer Rouge, près du golfe nommé *Golfe impur* par les anciens, et *Foul-bay* par les modernes.

BÉRÉNICE. Nom de plusieurs princesses égyptiennes ou juives dont les plus connues sont les suivantes : BÉRÉNICE, seconde épouse de Ptolémée Soter, roi d'Egypte, et mère de Ptolémée Philadelphe, qu'elle détermina Soter à désigner pour son successeur, bien que ce prince eût des fils de son premier lit. Théocrite la célébra dans plusieurs de ses idylles. A sa mort, le roi, son époux, lui fit rendre les honneurs divins. — BÉRÉNICE, fille de Ptolémée Philadelphe, épousa Antiochus II, roi de Syrie, et périt assassinée par ordre de Laodicée, femme répudiée d'Antiochus. — BÉRÉNICE, autre fille de Ptolémée Philadelphe, épousa son propre frère Ptolémée Evergète, avec lequel elle partagea le trône. Ce prince ayant entrepris une expédition en Syrie, Bérénice, effrayée des périls qu'allait affronter son époux, fit vœu de se faire couper les cheveux et de les offrir à Vénus Aphrodite s'il revenait vainqueur. Ptolémée rentra sain et sauf dans ses Etats, et la reine sacrifia sa chevelure, qui fut enlevée du temple dès la première nuit. L'astronome Conon de Samos, qui venait de découvrir dans le ciel une nouvelle constellation, assura au prince qu'il avait aperçu dans les cieux la chevelure de son épouse chérie; ce sont les sept étoiles situées dans la constellation du Lion, et auxquelles les astronomes donnent encore aujourd'hui le nom de *Chevelure de Bérénice.* Callimaque composa sur ce sujet un poëme aujourd'hui perdu, mais que Catulle a traduit en latin. Bérénice, restée veuve, fut mise à mort par ordre de son fils Ptolémée Philopater, qui était inquiet de l'attachement que le peuple et l'armée conservaient pour la reine mère. — BÉRÉNICE, l'une des nombreuses épouses de Mithridate le Grand. Le terrible roi de Pont, vaincu par Lucullus, et craignant que ses femmes ne tombassent entre les mains de l'ennemi, leur envoya l'ordre de se tuer; de ce nombre étaient Monime, Roxane, Statira, toutes deux sœurs de Mithridate, et enfin Bérénice; — BÉRÉNICE, fille de Ptolémée Aulète et sœur de la fameuse Cléopâtre, succéda à son père, à la suite d'une révolte du peuple d'Alexandrie; mais Ptolémée étant parvenu à ressaisir le trône, le premier usage qu'il fit de son pouvoir fut de faire tuer l'usurpatrice. — BÉRÉNICE, princesse juive, épousa son oncle Hérode, roi de Chalcis, puis Polémon, roi de Cilicie. Titus, qui avait eu occasion de la voir pendant le siége de Jérusalem et qui avait été séduit par sa beauté, l'emmena à Rome et voulut, dit-on, l'épouser. Mais les murmures du peuple le forcèrent de renvoyer cette princesse en Judée. Leur séparation a été mise à la scène par Corneille et Racine. V. l'article suivant.

Bérénice, tragédie en cinq actes et en vers de Racine, représentée sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, le 21 novembre 1670. Le sujet, simple et touchant, de cette tragédie, fut proposé en même temps, et à l'insu l'un de l'autre, à Corneille et à Racine, par Henriette d'Angleterre, qui voulait voir représenter sur le théâtre l'histoire secrète de son cœur. Mais, si ce sujet convenait au génie de Racine, il n'en était pas de même pour à son illustre rival, dont la pièce tomba. Le sujet à traiter se trouve tout entier renfermé dans ces quelques mots de Suétone : « Titus, qui aimait passionnément la reine Bérénice, et qui même, disait-on, avait promis de l'épouser, la renvoya de Rome, malgré lui, malgré elle, dès les premiers jours de son empire. » *Malgré lui, malgré elle!* On ne peut s'empêcher de remarquer, en lisant la pièce de Racine, l'art infini que l'auteur a employé et les ressources inconcevables qu'il a trouvées dans son talent pour remplir cinq actes avec si peu de chose, et varier par les nuances délicates de tous les sentiments du cœur une situation dont le fond est toujours le même. Quelques critiques ont prétendu que *Bérénice* n'était pas une tragédie, mais bien plutôt une élégie historique. Sans doute, l'action en est si simple qu'elle échappe à l'analyse; mais, quel que soit le nom qu'on lui donne, c'est un ouvrage charmant, et tel que Racine seul, peut-être, pouvait le faire, lui le poëte du cœur humain par excellence. Aussi on est bien tenté, après avoir lu *Bérénice*, d'être de l'avis de l'auteur, qui répond ainsi à d'injustes reproches : « Il y en a qui pensent que cette simplicité est une marque de peu d'invention; ils ne songent pas qu'au contraire toute l'invention consiste à faire quelque chose de rien, et que tout ce grand nombre d'incidents a toujours été le refuge des poëtes qui ne se sentaient, dans leur génie, ni assez d'abondance ni assez de force pour attacher, durant cinq actes, leurs spectateurs par une action simple, soutenue de la violence des passions, de la beauté des sentiments et de l'élégance de l'expression. » *Bérénice* eut trente représentations de suite, et obtint ce qu'on appelle aujourd'hui un succès de larmes. L'abbé de Villars attaqua vivement Racine. « L'auteur, écrivait-il, a trouvé à propos, pour s'éloigner du genre d'écrire de Corneille, de faire une pièce de théâtre qui, depuis le commencement jusqu'à la fin, n'est qu'un tissu galant de madrigaux et d'élégies, et cela pour la commodité des dames, de la jeunesse, de la cour et des faiseurs de recueils de pièces galantes. Il ne faut donc pas s'étonner s'il ne s'est pas mis en peine de la liaison des scènes, s'il a laissé plusieurs fois le théâtre vide, et si la plupart des scènes sont peu nécessaires. Le moyen d'ajuster tant d'élégies et de madrigaux ensemble avec la même suite que si l'on eût voulu faire une comédie dans les règles! On se soucie bien, dans le monde, si une scène est nécessaire, pourvu qu'elle exprime tendrement, naturellement, quelques sentiments délicats; qu'importe aux dames qu'un acteur porte le cothurne ou le brodequin? pourvu qu'elles pleurent et que, de temps en temps, elles puissent s'écrier : Cela est joli!!! » Selon la judicieuse remarque de Voltaire : « un amant et une maîtresse qui se quittent ne sont pas, sans doute, un sujet de tragédie. » Si on avait proposé un tel plan à Sophocle ou à Euripide, ils l'auraient renvoyé à Aristophane. L'amour qui n'est qu'amour, qui n'est point une passion terrible et funeste, ne semble fait que pour la comédie, pour la pastorale ou pour l'églogue. Voilà ce que la raison dit; mais au théâtre tout change, et la magie du style de Racine est la plus forte. En effet, à part quelques endroits où ce style se ressent de la faiblesse du sujet, il est partout d'un charme inexprimable, et il étincelle à chaque pas de beautés de détail. Aussi Racine a-t-il pu finir sa pièce par ce seul mot : Hélas! rarement employé comme dénoûment d'une tragédie, tant il avait subjugué le cœur des spectateurs. Le cinquième acte est surtout admirable, et Voltaire a dit avec raison que c'était en son genre un chef-d'œuvre : Tout l'intérêt qu'il inspire est dû au talent du poëte, car il n'est que le résumé des précédents, et, pourtant, tout y paraît neuf, parce que l'homme ne se lasse jamais d'écouter les accents du cœur. On admire principalement, dans *Bérénice*, les vers où Titus parle des mérites de celle qu'il aime :

Enfin, tout ce qu'amour a de nœuds plus puissants,
Doux reproches, transports, sans cesse renaissants,
Soin de plaire sans art, crainte toujours nouvelle,
Beauté, gloire, vertu, je trouve tout en elle.
Depuis deux ans entiers, chaque jour je la vois,
Et crois toujours la voir pour la première fois.

Cette pièce, en dépit du précieux et de l'afféterie de certains passages, est et restera une œuvre inimitable, comme élégance harmonieuse du style et beauté exquise des sentiments.

Nous allons terminer par quelques anecdotes et quelques traits relatifs à cette tragédie.

⁂

Quand il apprit que Racine avait accédé au désir de Mme Henriette d'Angleterre, Boileau, qui ne trouvait pas le sujet de *Bérénice* bien choisi, dit : « Si je m'étais trouvé là, je l'aurais bien empêché de donner sa parole. »

⁂

Pendant que tous les amis de l'auteur de *Bérénice* le félicitaient de l'art avec lequel il avait traité un sujet aussi simple, Racine demanda à Chapelle, qui gardait seul le silence, ce qu'il pensait de *Bérénice.* « Ce que j'en pense ? répondit malicieusement Chapelle. *Marion pleure, Marion crie, Marion veut qu'on la marie.* »

On sait que Mlle de Mancini dit à Louis XIV, en partant : « Vous m'aimez, vous êtes roi, vous pleurez, et je pars! » Racine rappelle cette réponse dans la cinquième scène du quatrième acte, quand il met ce vers dans la bouche de *Bérénice :*

Vous êtes empereur, seigneur, et vous pleurez!

Dans la cinquième scène du cinquième acte, il fait dire encore à Bérénice :

. . . Vous m'aimez, vous me le soutenez,
Et cependant je pars.

Mais, comme le remarque Voltaire, la réponse de Mancini est bien plus énergique et bien plus remplie de sentiment.

⁂

Louis XIV, dont le discernement était si juste, aperçut son premier médecin Dodart, au sortir de la première représentation de *Bérénice*, et lui dit en riant : « J'ai été sur le point de vous envoyer chercher pour secourir une princesse qui voulait mourir sans savoir comment. »

⁂

Un jour que l'on demandait au grand Condé ce qu'il pensait de cette tragédie, il répondit par ces deux vers où Titus dit de Bérénice :

Depuis deux ans entiers, chaque jour je la vois,
Et crois toujours la voir pour la première fois.

⁂

A une des représentations de *Bérénice*, dont le rôle principal était joué par Mlle Gaussin, une des sentinelles, fondant en larmes, laissait tomber son fusil, moins occupée de son devoir qu'attendrie par le jeu de l'actrice. On fit à cette occasion les vers suivants :

Quel spectacle touchant a frappé mes regards,
Quand, sous le nom de *Bérénice*,
Gaussin de son amant déplorait l'injustice!
J'ai vu des flots de pleurs couler de toutes parts,
Et jusqu'aux fiers soldats en larmes,
Oubliant leur emploi, laisser aller leurs armes.
Quel contraste divers, quand, sous le même nom,
L'orgueilleuse Montrose a paru sur la scène!
Aucun cœur n'a senti la moindre émotion;
Aucun n'a retrouvé, dans sa froide action,
Bérénice ni Melpomène.
Aussi, dans ces adieux si tristes pour Titus,
Le public, trop charmé de sa fuite soudaine,
Lui répondit : Partez et ne revenez plus.
O Racine! ombre vénérée,
De quel ravissement ne dois-tu pas jouir
Lorsque tu vois, du haut de l'Empyrée,
La tendre Gaussin embellir
Les chefs-d'œuvre de ton génie,
Répandre sur tes vers les grâces et la vie
D'un sentiment aimable et délicat,
Surpasser Lecouvreur, étonner Melpomène,
Et rencontrer sur notre scène
Bérénice avec plus d'éclat
Que tu n'en sus prêter aux pleurs de cette reine!

Bérénice Evergète sacrifiant sa chevelure, bas-relief antique, à la villa Albani. Une prêtresse, se tenant sur la pointe des pieds à la façon des figures hiéroglyphiques, approche la main d'un haut candélabre d'où s'échappe la flamme destinée à consumer la chevelure offerte à la divinité du temple. Bérénice, assise dans un fauteuil, à droite, tient d'une main un objet qui paraît être une touffe de cheveux coupés, et, de l'autre main, une espèce d'écran de forme ronde, que M. Lawice suppose être une feuille de nymphæ, symbole de la virginité. Sur un autel, placé au-devant d'un second temple dont on aperçoit le fronton, sont posés des fruits. La prêtresse est vêtue d'une longue robe serrée à la taille, et dont les plis réguliers sont habilement traités.

Parmi les statues modernes de Bérénice, nous citerons celle qui a été exposée par M. Renoir, en 1855, et celle dont M. F. Valette a envoyé le modèle en plâtre au Salon de 1865.

BÉRÉNICIDÉ, ÉE adj. (bé-ré-ni-si-dé — rad. *bérénice*). Zooph. Qui ressemble à une bérénicide.

— s. f. pl. Famille de zoophytes de la classe des acalèphes, ayant pour type le genre bérénice.

BERENICUS, BERONICIUS ou **JASS-BERENY,** poëte et aventurier, qui vivait en Hollande vers 1670. Il parlait avec une égale facilité le grec, le latin, l'italien, le français et le hollandais, possédait une mémoire étonnante, qui lui permettait de réciter les œuvres d'Homère, d'Aristophane, de Virgile, de Juvénal, de Cicéron, de Pline, etc., et il mettait sur-le-champ en vers ce qu'on lui disait en prose. Malgré ses talents, Berenicus, qu'on a dit être un moine apostat, chassé de France, vivait au milieu du plus bas peuple, dans un état sordide, ramonant les cheminées et repassant les couteaux. On lui attribue un ouvrage intitulé *Geogarchonismachia.*

BERENY (JASZ-), ville de l'empire d'Autriche, Hongrie, ch.-l. du district de la Jagygie, à 45 kil. E. de Brede, sur la Zagyva. 14,200 h. Belle église, gymnase catholique; aux environs, importantes carrières de pierre de taille.

BERENY (MEZO-), ville de l'empire d'Autriche, Hongrie, comitat et au N.-O. de Békés. 10,000 hab. Gymnase protestant.

BERE-REGIS, village et paroisse d'Angleterre, comté de Dorset, district et à 16 kil. N.-E. de Dorchester. 2,194 hab. Ancienne résidence du roi Jean.

BÈRES (Emile), publiciste français, né à Castelnau-d'Auzan (Gers), en 1801. Après un voyage en Ecosse, il fit, dans le midi de la France, des tentatives agricoles où il perdit beaucoup d'argent. Mais il acquérait ainsi, à ses dépens, une expérience qui lui a permis de publier divers ouvrages sur l'économie politique. On lui doit, entre autres publications : un *Essai sur les moyens de créer la richesse territoriale dans les départements* (1830); *Causes du malaise industriel* (1832); les *Classes ouvrières, moyens d'améliorer leur sort* (1836); *Etudes économiques, pratiques*, etc.

BERESCHIT. Nom sous lequel on désigne, chez les juifs, le premier livre de la Genèse. Cette locution signifie littéralement *le livre* commençant par le mot *bereschit.* En effet, la Genèse débute, on le sait, par ces mots : *Bereschit bara elohim eth-haschamaïm ve ethhaaretz*, mot à mot : « Au commencement Dieu créa le ciel et la terre ». Nous n'avons pas l'intention d'aborder ici les questions que soulève ce livre et que l'on trouvera traitées à l'article GENÈSE; nous nous bornerons à mentionner quelques faits curieux relatifs à cette expression *bereschit*, à laquelle plusieurs commentateurs ont attaché une importance extrême pour l'interprétation tout entière du livre. Fabre d'Olivet, qui appartient à une école dont les théories ne sont plus acceptées par la science, s'est, entre tous, occupé de ce point et a émis des opinions très-curieuses, qui ne seront pas sans intérêt, au moins sous le rapport historique de l'exégèse. Son système est consigné dans son ouvrage, encore recherché comme curiosité bibliographique, la *Langue hébraïque restituée.* Il y donne une traduction littérale, suivant un procédé qui lui est propre, des dix premiers chapitres du *Bereschit*, traduction accompagnée d'un commentaire perpétuel, dans lequel il développe ses opinions. Pour donner une idée de cette traduction littérale, nous citerons le premier verset dont nous avons donné plus haut la traduction généralement acceptée. Fabre d'Olivet écrit : *Premièrement-en-principe, il-créa, Ælohim (il détermina en existence potentielle, lui-les-Dieux, l'Etre-des-Etres), l'ipséité-des-cieux et l'ipséité-de-la-terre.* Expliquant ensuite ce mot *bereschit*, il y trouve le mot *resch* (tête), dans lequel il cherche une signification hiéroglyphique : le *principe principiant.* Partant de là, il prétend que tous les traducteurs se sont mépris sur le sens véritable de ce mot, et, par conséquent, sur la valeur générale du premier chapitre. Au lieu de traduire *bereschit* par *dans le principe, au commencement*, il le rend par *en principe, virtuellement*, en *puissance d'être contingence d'être* (un germe dans un germe). D'après cette théorie, toute l'opération décrite dans la Genèse serait une création virtuelle qui ne serait passée en acte que dans une période subséquente et par suite d'un développement successif. Tout cela est trop ingénieux pour être même vraisemblable, et nous n'avons pas besoin de mettre nos lecteurs en garde contre les conclusions de Fabre d'Olivet.

BÉRESFORD (William CARR, vicomte DE), général anglais, né en 1770. Après avoir servi dans la Nouvelle-Ecosse, où il perdit un œil à la chasse, en Amérique, aux Indes, en Egypte, en Irlande, à Buenos-Ayres, il fut appelé en Portugal et devint généralissime de l'armée portugaise. Il battit le général Soult à Albufera et commanda un corps d'armée sous les ordres de Wellington. Le 13 mars 1814, il entra à Bordeaux avec le duc d'Angoulême, et bientôt après le prince de Galles, régent de la Grande-Bretagne, récompensa ses services en l'appelant à la chambre des lords. Il remplit ensuite deux missions importantes au Brésil et fut de nouveau appelé à prendre le commandement de l'armée du Portugal; mais, voyant que les aspirations libérales du pays allaient amener des troubles politiques, il ne voulut pas s'y trouver mêlé et il se retira. Depuis, il fut nommé gouverneur de l'île de Jersey.

BÉRÉSOVSKY (Maxime Soznovitch), compositeur de musique religieuse russe, né à Glouchkoff, dans l'Ukraine, en 1745, mort en 1778. Il fit partie, fort jeune, de la chapelle de l'impératrice Elisabeth, qui, frappée de la beauté de sa voix et de ses aptitudes pour la composition, l'envoya en Italie pour s'y perfectionner. Après avoir étudié, pendant neuf ans, le contrepoint à Bologne sous la direction du P. Martini, Bérésovsky revint en Russie; mais il fut trompé dans ses espérances, ne reçut que des emplois subalternes et mourut de chagrin. Ce compositeur, dont les œuvres, aussi simples qu'expressives, joignent à l'élégance de la mélodie un sentiment profond, fut le premier qui essaya de réformer le chant ecclésiastique en Russie. Il fut puissamment aidé dans cette entreprise par Bortnianski, son contemporain et son heureux successeur.

BERESFORD (îles), groupe d'îles sur la côte N.-O. de l'Amérique septentrionale, au N.-O. de l'île de Quadra-et-Vancouver. Quelques géographes donnent à ces petites îles le nom de SCOTT.

BERESTYN (C.-V.), dessinateur et graveur hollandais, travaillait dans son pays vers 1650. Ses estampes, exécutées à l'eau-forte, sont de la plus grande rareté. M. Le Blanc en

a catalogué sept : la *Route qui tourne*, le *Paysage ovale*, les *Deux voyageurs arrêtés*, le *Champ de blé*, le *Voyageur à cheval*, le *Voyageur égaré*, les *Trois groupes d'arbres.*

BÉRET ou **BERRET** s. m. (bé-rè, — bas-lat. *birretum*, même sens). Sorte de bonnet de laine, ayant la forme d'une toque ronde et plate, coiffure ordinaire des paysans basques : *Il portait le* BÉRET *bleu des Basques.* (A. de Vigny.) *Un homme, d'une taille énorme, coiffé d'un* BÉRET *écarlate, se tenait debout sur le devant du camion.* (E. Sue.) *Au lieu de chapeaux, les campagnards de Nogaro portent des* BÉRETS, *bruns ou noirs.* (A. Hugo.) ‖ Coiffure de forme analogue, dont se servent les dames : *Dinah portait un* BÉRET *de velours noir à la Raphaël, d'où ses cheveux s'échappaient en grosses boucles.* (Balz.)

— **Encycl.** Dès le Xe siècle, les clercs de l'Eglise se servaient du *béret* pendant l'été, soit chez eux, soit ailleurs, afin de se préserver la tête de la piqûre des insectes; mais ce ne fut que dans le XIIIe siècle que l'usage s'en introduisit dans l'Eglise. Cette coiffure était alors fort différente de celle qui existe de nos jours; c'était tout simplement un bonnet noir. Pour laisser plus de prise aux doigts, qui devaient le saisir, et que des plis s'y formaient triangulairement, on accepta ces plis et on les consolida à l'aide de carton ou de forte toile. Les Italiens mirent trois angles au *béret;* la France, l'Espagne et l'Allemagne en admirent quatre, avec une petite houppe sur le milieu, et ce fut ainsi que, de rond qu'il était d'abord, le *béret* devint un bonnet carré.

Sous Louis XV, et par suite de la tendance générale qu'avait l'Eglise française de s'éloigner des usages de la cour de Rome, le *béret* s'allongea en forme de pyramide, les quatre angles disparurent, la houppe de soie prit des proportions plus considérables et le tout forma le *bonnet carré.* Le poids de la houppe exposant le bonnet à perdre son équilibre et à quitter la tête du prêtre lorsque celui-ci prêchait, on chercha à obvier à cet inconvénient; toutefois, ce ne fut qu'en 1844 qu'un mandement d'évêques interdit l'usage du bonnet carré et rendit obligatoire celui du *béret.*

BERETTA (Giuseppe), graveur italien contemporain, né à Monza en 1804; élève de Gius. Longhi, il a publié, sur la vie et les travaux ce ce dernier, un mémoire intitulé : *Della vità, delle opere ed opinioni del Car. Giuseppe Longhi* (Milan, in-8o, 1837). Outre le portrait qui accompagne cet opuscule, Beretta a gravé au burin : une *Madone*, d'après Léonard de Vinci; la *Madeleine*, d'après Lodovico Cigoli; la *Sibylle et Auguste*, d'après Paris Bordone; l'*Apothéose de Psyché*, d'après Andrea Appiani, etc.

BERETTINI, peintre. (V. CORTONE.)

BERETTONI (Nicolo), peintre italien, né à Montefeltro en 1637, mort en 1682. Il reçut successivement des leçons de Cantarini, de Carlo Maratta et du Poussin et professa un culte particulier pour le Corrége et le Guide, dont il étudia surtout la manière. Ses œuvres, qui sont peu nombreuses, se distinguent par une exécution facile et gracieuse, et ont été toutes reproduites par le burin. On cite surtout son *Mariage de la Vierge* qu'on voit à San-Lorenzo al Borgo, ainsi que ses peintures de Santa-Maria di Monte-Santo.

BÉRÉZINA, rivière de la Russie d'Europe, gouvernement de Minsk, prend sa source au N.-O. de cette province, baigne Borisow, Bobrouisk et Gorval, et se jette dans le Dniéper, après un cours de 525 kil. du N.-O. au S.-E. Navigable sur un parcours de *440 kil.*, cette rivière est unie à la Dwina occidentale par un canal qui porte son nom et qui fait ainsi communiquer la mer Noire à la mer Baltique. La Bérézina est célèbre par le passage de Charles XII, près de Borisow, en 1708, et par le désastre des Français près du même endroit, pendant la mémorable retraite de Russie, en 1812.

Bérézina (BATAILLE ET PASSAGE DE LA). « Le 19 octobre 1812 commençait cette retraite de Russie à jamais mémorable par les malheurs et l'héroïsme qui la signalèrent. Les Russes, sur l'avis du vieux Kutusof et de leurs généraux les plus expérimentés, s'étaient résignés au rôle, moins brillant pour eux, mais plus meurtrier pour nous, d'auxiliaires du froid, de la misère et de la fatigue de nos soldats. Manœuvrant sans cesse sur les flancs et sur les derrières de l'armée française, ne se hasardant jamais à braver Napoléon en face, ils se contentaient de ramasser par milliers les traînards sur les routes, occupaient les positions importantes, d'où ils pouvaient nous harceler, enlever une colonne coupée ou attardée; puis nous prévenaient au passage des rivières. Véritables Parthes modernes, ils disparaissaient tout à coup pour aller reparaître plus loin, cherchant, attendant le moment favorable où ils pourraient se rejoindre tous, pour nous accabler. De toutes parts arrivaient au quartier général les nouvelles les plus inquiétantes. Les maréchaux Victor et Oudinot, ainsi que le prince de Schwarzemberg, laissés en arrière pour protéger notre ligne de communication, devenue notre ligne de retraite, n'avaient réussi qu'imparfaitement à contenir les Russes, dont les forces grossissaient tous les jours. Déjà Minsk, un des principaux points de la route de Wilna, était perdu pour nous; comme surcroît de malheur, les généraux polonais *Bronikowski et Dombrowski, qui* s'étaient portés à Borisow, sur la haute Bérézina, disposaient de forces trop faibles pour pouvoir nous assurer le libre passage de cette rivière, et si le pont de Borisow tombait entre les mains de l'amiral Tchitchakoff, la route était entièrement fermée à la grande armée, à moins qu'elle ne remontât jusqu'aux sources de la Bérézina; mais alors elle était exposée à rencontrer Wittgenstein, plus redoutable encore que Tchitchakoff. Pour Napoléon et la grande armée, c'était donc presque une question de vie ou de mort de savoir s'ils arriveraient à temps pour franchir la Bérézina, et si Oudinot parviendrait à éloigner Tchitchakoff de Borisow, tandis que Victor contiendrait Wittgenstein. Le 22 *novembre*, Napoléon reçut de Borisow une dépêche qui changeait cette terrible perplexité en une effroyable certitude : les Russes étaient à la Bérézina, après avoir culbuté, malgré une héroïque résistance, les généraux Bronikowski et Dombrowski, et il ne nous restait plus que la perspective désespérante d'avoir à gauche Tchitchakoff victorieux, qui pouvait venir détruire tous nos travaux de passage; à droite, Wittgenstein, qui nous assaillirait de flanc pendant l'opération du passage, et par derrière, *enfin*, Kutusof, qui allait se précipiter sur nous pour nous culbuter dans la Bérézina, tandis que les autres généraux russes nous mitrailleraient de front ou par côté. Jamais armée ne s'était trouvée dans une situation plus terrible, plus désespérée. En recevant cette fatale dépêche, Napoléon descendit de cheval, la lut avec une impassibilité qui ne laissa en rien percer l'émotion profonde qui l'agitait; puis, faisant approcher le général Dode de la Brunerie, et le regardant avec des yeux dont l'expression était sans égale, il lui adressa ces simples mots : *Ils y sont!...* Ce qui, pour le général, signifiait clairement : les Russes sont à Borisow. Tous deux entrèrent alors dans une chaumière, *et Napoléon*, étalant la *carte de* Russie sur une table de paysan, se mit à discuter avec le général Dode les moyens de sortir de cette situation pour ainsi dire sans issue. « Il examinait la carte étalée devant lui, sans presque écouter les paroles du général Dode, suivait du doigt la Bérézina, puis le Dniéper, et, ayant rencontré des yeux Pultawa, s'écria tout à coup : « Pultawa! Pultawa! » Puis, laissant là cette carte et parcourant la chétive pièce où avait lieu cet entretien, se mit à répéter : Pultawa! « Pultawa!... » sans regarder son interlocuteur, sans même faire attention à lui. Le général Dode, saisi de ce spectacle extraordinaire, se taisait et contemplait avec un mélange de douleur et de surprise le nouveau Charles XII, cent fois plus grand que l'ancien, mais, hélas! cent fois plus malheureux aussi, et, en ce moment, reconnaissant enfin sa vraie destinée (THIERS.) » Cependant Napoléon, qui était affecté, mais non abattu, prit rapidement sa détermination, après avoir consulté les principaux chefs de l'armée : il résolut donc, malgré l'immense difficulté de ce plan, de percer droit devant lui, de manière à devancer tous ceux qui le menaçaient en flanc et par derrière, et de se porter directement *sur la Bérézina, après avoir poussé* Oudinot sur Borisow, afin de reprendre ce point important, ou du moins de chercher un passage dans les environs. En ce moment même, la fortune, comme si elle se fût lassée de tant de rigueurs, lui accordait enfin presque un miracle pour le sauver des dernières humiliations. Le général de cavalerie Corbineau, détaché du deuxième corps, commandé par le maréchal Saint-Cyr, était tombé au milieu des partis ennemis, tout près de Borisow, en voulant rejoindre ce corps. Il ne vit qu'un moyen de se tirer d'embarras, c'était de traverser la Bérézina et de se lancer à la rencontre de la grande armée, qui devait lui offrir un refuge assuré. Il longea donc la rive droite de cette rivière, *et réussit à la traverser à gué*, sur les indications d'un paysan polonais, vis-à-vis du village de Studianka, à trois lieues au-dessus de Borisow. Le rapport de ce général fit luire un rayon d'espoir dans l'âme de Napoléon, qui ordonna aussitôt au maréchal Oudinot de commencer les travaux de passage à Studianka, tandis que l'on ferait une démonstration sérieuse sur Borisow, pour confirmer les Russes dans la pensée que l'on voulait franchir la Bérézina au-dessous de cette ville. C'est dans cette circonstance, de *mémoire si* douloureuse pour nous, que le vénérable général Eblé, chef des pontonniers, couronna sa carrière par un service immortel. Du matériel que Napoléon avait fait détruire dans le cours de cette retraite désastreuse, pour l'arracher du moins aux mains de l'ennemi, le général, par une prévoyance profonde, avait sauvé six caissons pleins d'outils, de clous, de crampons, en un mot, de tout ce qui était nécessaire à la construction des ponts de chevalets, y compris deux forges de campagne et jusqu'à deux voitures de charbon, afin de pouvoir forger sur place les pièces dont on aurait besoin. De tout son corps, il ne lui restait que quatre cents pontonniers, mais éprouvés et prêts, sous sa *direction, à accomplir* des prodiges de dévouement. Le 24 novembre, au soir, il partit pour Borisow, où il arriva le lendemain matin, y laissa une compagnie pour faire les trompeurs apprêts d'un passage au-dessous de cette ville, puis, à travers les bois et les marécages, il remonta, par un mouvement à droite, le bord de la rivière jusqu'à Studianka, où il arriva, avec le reste de ses hommes, dans l'après-midi du *même* jour. Les débris de ce malheureux village, sacrifié à l'inflexible nécessité du moment, fournirent les bois qu'on n'avait pas le temps d'abattre, et, dès le matin du 26, les chevalets furent prêts à être plongés dans les eaux de la Bérézina. Napoléon arrivait déjà avec ses lieutenants, Murat, Berthier, Eugène, Caulaincourt, Duroc, portant tous sur leur visage l'expression de la plus profonde anxiété, car en cet instant il s'agissait de savoir si le maître du monde serait le lendemain le prisonnier des sauvages Cosaques du Don. *Tandis* que les pontonniers, enfoncés jusque sous les bras dans les eaux glacées de la rivière, fixaient hardiment les chevalets, Napoléon, tout en conservant les apparences de son impassibilité ordinaire, se demandait avec angoisse si l'ennemi, dont on apercevait les vedettes sur la rive opposée, n'allait pas accourir en forces écrasantes pour arrêter les travaux du passage. Heureusement on apprit que les Russes, trompés par ses préparatifs, l'attendaient à Borisow. L'étoile de Napoléon semblait donc briller de nouveau, et tous ses officiers, groupés autour de lui, en saluèrent le retour avec un sentiment de joie qu'ils n'avaient pas éprouvé depuis longtemps.

Le *projet était de jeter deux ponts* à la fois, à cent toises de distance, l'un à gauche pour les voitures, l'autre à droite, pour les piétons et les cavaliers. Cent pontonniers fixaient déjà les chevalets, au milieu des glaçons qui leur battaient les épaules, les bras et les jambes, et s'attachaient aux chairs en leur causant des douleurs aiguës; mais ils souffraient sans se plaindre : la pensée que le salut de tous était dans leurs mains, et l'imminence du péril semblaient avoir triplé leur courage et leurs forces. En effet, l'amiral Tchitchakoff, qui était sur la rive droite, pouvait être prévenu encore à temps pour remonter à Studianka, se concentrer en face des ponts et rejeter nos têtes de colonne dans la Bérézina, tandis que Wittgenstein, *qui était comme nous* sur la rive gauche, pouvait se jeter sur notre flanc droit en culbutant Victor, et que Kutusof viendrait nous assaillir par derrière : c'eût été une effroyable catastrophe. Dans l'après-midi du 26, le pont destiné aux piétons et aux cavaliers fut praticable, et Napoléon se hâta de jeter sur l'autre rive le corps d'Oudinot, qui s'élevait encore à neuf mille hommes. Ce maréchal s'établit aussitôt dans une bonne position, de manière à couvrir le passage. A quatre heures, le second pont fut terminé, et Napoléon *fit* aussitôt défiler tous ceux qui arrivaient, résolu à ne passer lui-même que parmi les derniers. Dans cette journée, la garde atteignit l'autre rive. Par malheur, plusieurs accidents successifs se produisirent sur le pont de gauche, qui chancelait sous le poids énorme dont il était surchargé sans interruption; quelques chevalets se brisèrent ou s'abîmèrent dans la Bérézina, et les pontonniers durent les remplacer, dans l'obscurité de la nuit, au milieu de la glace qu'il fallait briser à coups de hache. Grelottant de froid, épuisés de fatigue et de faim, ces soldats héroïques sentaient néanmoins leurs forces et leur ardeur s'abattre; mais ils se ranimaient aux exhortations bienveillantes *et en même temps énergiques* de leur vieux général, qui leur montrait le désastre assuré s'ils cédaient au découragement, et tous les accidents furent réparés. A six heures du matin (27 nov.), le passage interrompu du matériel d'artillerie put recommencer. Napoléon franchit alors la Bérézina avec tout son quartier général et alla se loger dans un petit village situé derrière le corps du général Oudinot. Toute la journée il se tint à cheval pour activer lui-même le passage des divers détachements appartenant aux corps du prince Eugène, du maréchal Ney, de Poniatowski et des Westphaliens; puis ce fut le tour du 1er corps, commandé par le maréchal Davoust, qui arriva sur la fin de ce jour. Le 26 et le 27 s'écoulèrent donc sans que l'ennemi fût venu troubler notre passage : sur la rive droite, Tchitchakoff, trompé par nos démonstrations au-dessous de Borisow, était resté immobile devant nos détachements; tandis que, sur la rive gauche, Wittgenstein et Kutusof n'avaient pas encore eu le temps de se réunir pour nous accabler. Mais l'heure de la crise suprême approchait rapidement : l'ennemi, abusé ou en retard, accourait enfin pour nous assaillir au moment où nous étions partagés entre les deux rives de la Bérézina. *Le maréchal Victor, resté sur* la rive gauche avec le 9e corps, devait couvrir la fin du passage en se repliant sur Studianka et en laissant à Borisow la division Partouneaux, réduite à 4,000 hommes, afin de prolonger autant que possible l'erreur de Tchitchakoff. C'est à l'abri des baïonnettes et du canon du 9e corps que la masse de l'armée des traînards, les femmes, les enfants, les employés d'administration, devaient chercher leur salut sur le pont de droite, où ils allaient se ruer en désespérés, après avoir perdu un temps irréparable à réchauffer leurs membres engourdis autour de quelques bivouacs allumés sur les marécages glacés de la rive gauche. Détrompé enfin par les rapports de sa cavalerie légère, Tchitchakoff s'était empressé de se mettre en rapport avec les deux autres armées russes, et leur avait proposé de combiner leurs efforts, dans la journée du 28, pour une attaque énergique et simultanée. Kutusof était resté en arrière avec la plus forte partie de ses troupes, qui avaient éprouvé leur part de souffrances dans cette campagne terrible; mais il avait envoyé une avant-garde de 10,000 hommes sous les ordres de Platow, de Miloradowitch et de Yermoloff, pour coopérer au mouvement commun, tandis que Wittgenstein et Steinghel suivaient le maréchal Victor, avec 30,000 hommes, pour le précipiter dans la Bérézina. C'était à un total de 72,000 hommes que nous allions avoir à résister avec 28 ou 30,000 soldats épuisés, gênés par 40,000 traînards et pendant la difficile opération du passage d'une rivière. Voilà à quelles extrémités la folle ambition d'un seul *homme avait réduit la plus puissante armée* qu'on eût jamais vue à aucune époque de l'histoire.

Cette lutte sanglante commença dès le 27 au soir. L'infortunée division Partouneaux, coupée de sa ligne de retraite, devant Borisow, par les troupes de Kutusof, essaya vainement de remonter à travers le dédale de bois et de marécages glacés qui la séparaient de Studianka. Bientôt les boulets ennemis sillonnèrent ses rangs de tous côtés; à peine nos soldats pouvaient-ils faire usage de leurs armes, embarrassés par une multitude de traînards qui s'étaient obstinés à voir, à Borisow, l'endroit désigné pour le passage, et qui allaient être sacrifiés avec la division Partonneaux *à la terrible nécessité d'abuser* Tchitchakoff. Cette division, qui ne comptait que 4,000 hommes, luttait héroïquement néanmoins contre plus de 40,000, répondant par des décharges désespérées aux effroyables ravages de l'artillerie russe postée sur les hauteurs. Le général Partonneaux, s'étant trouvé coupé pendant la nuit avec une de ses trois brigades, fut forcé de rendre son épée dans la matinée du 28, avec les 4 ou 500 soldats restés debout autour de lui sur la neige, et les deux autres brigades, en apprenant *cette fatale nouvelle*, mirent aussitôt bas les armes. Un bataillon de 300 hommes réussit seul à gagner Studianka.

Toute la nuit on entendit, de ce dernier point, la fusillade et la canonnade qui retentissaient vers Borisow; le silence qui survint le matin fit pressentir à Napoléen et à nos généraux la triste vérité. S'il était resté le moindre doute, il se fût bientôt dissipé en voyant les sombres bataillons des Russes apparaître, de toutes parts, prêts à nous accabler. Heureusement que leurs généraux, involontairement intimidés par la présence de Napoléon et de la grande armée, ne surent point mettre à profit les avantages du nombre et de la position, et qu'ils ne nous attaquèrent *point avec l'irrésistible soudaineté d'ennemis* certains de la victoire. Dès le matin, sur la rive droite et à la hauteur de Studianka, le maréchal Oudinot avait eu à lutter contre les troupes de Tchaplitz et de Pahlen, appuyées par le reste des forces de Tchitchakoff et par un détachement de Yermoloff, qui avait réussi à traverser la Bérézina. Le champ de bataille, coupé de bois de sapins et d'arbres abattus, se prêtait surtout à ces combats de tirailleurs dans lesquels excellent nos soldats. Aussi soutinrent-ils avec succès cette lutte disproportionnée. Le maréchal Oudinot, ayant reçu une blessure qui le força à quitter le champ de bataille, Ney, par ordre de Napoléon, accourut pour prendre son commandement, suivi de 3,500 hommes, et ranima tous les courages par sa présence. De concert avec le général Claparède, il aida les divisions Maison et Legrand à rejeter la tête des troupes de Tchitchakoff sur le corps de bataille, et établit un feu d'artillerie violent sur les masses russes adossées à la partie la plus épaisse des bois, tandis que le général Doumerc, saisissant le moment propice avec une admirable justesse de coup d'œil, lançait le 7e cuirassiers sur un gros détachement d'infanterie ennemie, puis *s'y précipitait lui-même avec le 14e régiment* de même arme. Les carrés russes furent enfoncés et sabrés, et nos cavaliers recueillirent environ 2,000 prisonniers. Bientôt l'ennemi, culbuté de toutes parts sous nos charges furieuses, fut forcé de battre en retraite, après une perte de 6,000 hommes, tant tués que blessés ou prisonniers.

Cette heureuse nouvelle provoqua les acclamations de nos troupes de la rive gauche, où le combat n'était pas moins acharné; car le maréchal Victor, avec 9,000 soldats, y tenait tête à près de 40,000 ennemis. Le général Diebitch, chef d'état-major de Wittgenstein, dirigeait l'attaque, devenue très-vive dès la pointe du jour; après avoir chargé sans succès *notre cavalerie*, commandée par le général Fournier, il avait réussi à établir une forte batterie dont le tir atteignait les ponts où se pressait avec épouvante une masse de traînards et de bagages. Voyant le danger dont étaient menacés ces ponts, qu'il était chargé de défendre, le maréchal Victor lança aussitôt plusieurs colonnes d'infanterie afin d'écarter les batteries russes, tandis que la garde impériale, sur la rive droite de la Bérézina, disposait quelques pièces de canon pour contre-battre l'artillerie ennemie. *Cette lutte* dura plusieurs heures, et il est impossible de rendre l'effroyable confusion qui se produisit alors dans la foule qui s'entassait pour franchir les ponts. Ignorant ou ayant oublié, dans ce danger terrible, qu'un pont était exclusivement réservé aux piétons et aux cavaliers, l'autre aux voitures, tous se précipitaient indistinctement vers cette double issue. Mais les pontonniers exécutaient rigoureusement leur consigne, et ces malheureux, obligés de rebrousser chemin, ne le pouvaient qu'en heurtant la masse de ceux qui arrivaient, ce qui produisait

une épouvantable lutte. Les boulets de l'ennemi, tombant au milieu de cette multitude compacte, y traçaient de sanglants sillons. On se pressait, on s'étouffait; ceux qui avaient le malheur de tomber ne se relevaient plus : ils étaient foulés aux pieds. De temps en temps, des chevaux, devenus furieux, s'élançaient, ruaient, et écartaient la foule qui se refermait aussitôt sur eux, ondulant sans cesse comme des vagues agitées et poussant des cris douloureux sous les boulets russes qui les labouraient cruellement. « Spectacle atroce, s'écrie l'illustre historien de l'Empire, bien fait pour rendre odieuse et à jamais exécrable cette expédition insensée! » Profondément ému de cette scène, dont rien peut-être n'égale l'horreur dans l'histoire de la guerre, le général Eblé essaya, mais en vain, d'en arrêter le désordre; on ne parvenait qu'à coups de baïonnette à se faire un instant écouter de cette multitude folle de terreur. Un grand nombre se jetaient dans l'eau, d'autres y étaient poussés dans le tumulte, d'autres encore essayaient de passer sur la glace qui se brisait sous leur poids, et presque tous se noyaient ou étaient emportés par le courant. Cet horrible conflit ne faisait qu'augmenter à chaque péripétie de la lutte engagée entre Victor et Wittgenstein.

Victor déploya dans cette triste journée le plus noble courage. Se voyant près d'être forcé sur sa droite, ce qui eût amené une horrible catastrophe vers les ponts, il ordonna une attaque furieuse contre le centre de l'ennemi et le força à reculer, malgré le feu épouvantable de 40 pièces de canon qui vomissaient la mitraille contre nos fantassins. Une dernière charge de cavalerie, dirigée par le général Fournier, rendit ce mouvement décisif. Dès ce moment l'artillerie russe cessa d'exercer ses ravages vers les ponts. De plus, la nuit commençait à envelopper ce funèbre champ de bataille, et les combattants, épuisés de part et d'autre, se séparèrent; les Russes, pour prendre du repos, les Français, pour achever l'œuvre de leur salut, malgré la fatigue et le froid qui engourdissaient leurs membres accablés. Sur 7 à 800 chevaux, il en restait à peine 300 au général Fournier, et le maréchal Victor, de 8 à 9,000 hommes, en conservait tout au plus 5,000. Les Russes en avaient perdu 6 à 7,000; 10 à 11,000 en y comprenant ceux de la rive droite, sans compter les 3,000 prisonniers faits par le général Doumerc. Nous avions cependant lutté dans l'énorme disproportion de 28 contre 72, dans la pénible opération d'un passage, et, quoique la queue de notre colonne fût encore exposée aux coups de l'ennemi sur la rive gauche de la Bérézina, nous avions le sentiment d'un vrai triomphe, quelque douloureux que fussent les sacrifices dont nous l'avions payé. Le soir, de neuf heures à minuit, le maréchal Victor parvint à se dérober aux Russes, trop harassés pour le poursuivre, franchit la Bérézina avec toutes ses troupes et tout son matériel, sauf les blessés et deux bouches à feu; puis, arrivé sur l'autre rive, il mit son artillerie en batterie afin de contenir l'ennemi s'il tentait de passer les ponts après nous.

Mais cet épouvantable drame n'était pas encore terminé; restait le dénoûment. Plusieurs milliers de traînards s'étaient obstinés à demeurer sur la rive gauche, où les retenaient quelques bivouacs et de grands feux qu'ils refusaient d'abandonner. Et cependant, le général Eblé avait un ordre terrible, mais nécessaire à exécuter : c'était de faire sauter les ponts pour arrêter ou du moins pour retarder la poursuite des Russes. C'est en vain que le vieux général, qui venait de couronner sa carrière par un service immortel, se rendit lui-même avec quelques officiers auprès de ces infortunés et essaya de les arracher à leurs bivouacs; ils restèrent sourds à toutes ses instances. Les ponts devaient sauter le 29 à sept heures du matin, et les matières incendiaires avaient été disposées d'avance sous les tabliers, afin qu'on pût y mettre le feu à la première apparition de l'ennemi. Les retardataires s'obstinant à repousser ce moyen de salut encore ouvert, le général Eblé, aussi humain qu'intrépide, prit sur lui de différer jusqu'à huit heures l'exécution de ses ordres. Alors les traînards, voyant les Russes s'approcher, commencèrent à se presser sur les ponts; malheureusement, il était trop tard. Quelques-uns réussirent à gagner l'autre rive, mais l'ennemi arrivait à pas accélérés. Le général Eblé, qui avait attendu jusqu'à près de neuf heures, voyant que les Russes allaient eux-mêmes envahir les ponts, donna, en détournant ses regards de cet affreux spectacle, l'ordre de mettre le feu, et aussitôt les ponts s'abîmèrent dans des tourbillons de flammes et de fumée. Un immense cri de désespoir s'éleva alors du sein de cette foule abandonnée sans défense à la fureur de l'ennemi. Les Cosaques, accourant au galop, en percèrent beaucoup de leurs longues lances, puis poussèrent le reste comme un troupeau vers l'armée russe : 7 à 8,000 victimes achevèrent alors de revêtir ce terrible passage de la Bérézina du sombre prestige qui s'est attaché à quelques désastres légendaires de l'antiquité.

BÉRÉZOF, ville de la Russie d'Asie, sur la rive gauche de l'Obi, gouvernement et à 950 kil. N. de Tobolsk, ch.-l. du district du même nom; 3,750 hab. Commerce considérable de pelleteries. Cette ville, située sous le plus dur climat de la Sibérie, est un lieu d'exil pour les personnes qui ont encouru la sévérité du czar. C'est là que mourut, en 1729, le prince Mentschikoff, ancien favori de Pierre le Grand et de Catherine. ‖ Bourg de la Russie d'Asie, gouvernement de Perm, à 15 kil. N.-E. d'Iekatérinenbourg, sur le versant oriental de l'Oural, et près de la petite rivière de Bérézovka. Riche mine d'or exploitée depuis 1754.

BEREZOV, île de la Russie d'Europe, dans le golfe de Finlande, non loin de la côte, dont elle est séparée par un détroit du même nom. Cette île, située à 150 kil. N.-O. de Cronstadt, fait partie du gouvernement de Viborg.

BERG, mot allem. qui signifie *montagne;* il termine le nom de plusieurs montagnes d'Allemagne. Ainsi : Néroberg, montagne de Néron; Kœnisberg, montagne du roi, etc.

BERG (duché de), ancien duché d'Allemagne, dans la Prusse Rhénane, borné au N. par le duché de Clèves et le Rhin; à l'E. par le comté de la Mark et la Westphalie; au S. et à l'O. par l'archevêché de Cologne. Superficie, 2,970 kil. carr. Villes principales : Dusseldorf, Elberfeld et Barmen. — Ce pays, habité autrefois par les Ubiens, fut, après la grande migration des peuples, occupé par les Francs Ripuaires. Au commencement du XIIe siècle, le pays de Berg était gouverné par des comtes de la maison de Teisterband. Deux membres de cette famille, Adolphe et Ebrard, dits comtes d'Altena, furent investis du titre de comtes de Berg et d'Altena, par l'empereur Henri V, en 1108, en récompense de leur bravoure et de leur fidélité. Adolphe, troisième du nom, l'un des descendants de ces derniers, partagea le pays entre ses deux fils, dont l'un devint comte de Berg, et l'autre comte d'Altena. Le comté de Berg, à l'extinction de la postérité mâle, passa par mariage, en 1219, dans la maison de Limbourg, d'où il arriva, également par mariage, dans la maison de Juliers. Guillaume, prince de Juliers, obtint de l'empereur Venceslas, en 1389, le titre de duc de Berg, et le duché suivit les destinées de la principauté de Juliers, jusqu'à l'extinction de la maison de ce nom, en 1609. Après avoir été gouverné simultanément par la maison palatine et la maison électorale de Brandebourg jusqu'en 1624, il passa exclusivement à la première, suivit les phases de celle-ci, à laquelle il fut de nouveau garanti par les traités de Lunéville. Echangé en 1806, contre une partie du Hanovre, augmenté du pays de Clèves et de quelques autres domaines, il fut érigé en grand-duché par Napoléon, et donné d'abord à Murat, puis au fils aîné de Louis-Napoléon, roi de Hollande, et fut enfin incorporé à la Prusse, par suite du traité de Vienne, en 1815. Il forme aujourd'hui les trois régences d'Arnsberg, de Dusseldorf et de Cologne.

BERG ou **BERGHE** (Henri, comte DE), général espagnol qui vivait au XVIIe siècle. Il se battit avec distinction contre les Hollandais, en 1624, s'empara des villes de Clèves et de Mundberg, contribua à la prise de Breda; mais ayant été battu près de Bois-le-Duc, en 1629, il abandonna le service de l'Espagne et vint se fixer à Liége. Accusé d'avoir embrassé la cause de son parent, le prince d'Orange, Berg fut condamné à avoir la tête tranchée. Il passa en Hollande, où il devint le conseiller intime du prince d'Orange.

BERG (Cornelis VAN DEN), dessinateur et graveur hollandais, né à Harlem en 1699, mort en 1764. On a de lui deux exemplaires de son propre portrait, gravés à l'eau-forte et datés, l'un de 1759, l'autre de 1764.

BERG (Johann VAN DEN), graveur au burin, travaillait en Allemagne dans la deuxième moitié du XVIIe siècle. Il a gravé plusieurs portraits, entre autres celui de Sébastien, évêque de Passau; de Shenck de Castel, évêque d'Eichstedt; de Jean-George Fucht, consul à Ratisbonne, etc.

BERG (Jean-Pierre), philologue et théologien allemand, né à Brême en 1737, mort en 1800. Il possédait à fond les langues orientales, surtout l'arabe, et comptait parmi les plus remarquables érudits de son temps. Berg professa la philologie et la théologie à l'université de Duisbourg. Son principal ouvrage a pour titre ; *Specimen animadversionum philologicarum*, etc. (Leyde 1761).

BERG (Jens-Christian), publiciste et jurisconsulte norvégien, né à Drontheim en 1775. Membre de l'assemblée nationale qui nomma roi de Norvége, en 1814, le roi de Suède Charles XIII, il fut un des principaux rédacteurs de la nouvelle constitution de son pays, fut appelé en 1851 à faire partie de la cour suprême à Christiania et chargé, l'année suivante, de remplir à Copenhague une importante mission financière. M. Berg a publié dans les journaux norvégiens un assez grand nombre d'articles sur la politique, la statistisque, les antiquités de la Norvége, etc.

BERG (Jean-Christian), historien norvégien, né en 1775, mort en 1852, fut d'abord simple employé à la bibliothèque de Copenhague; puis étudia le droit et remplit des fonctions judiciaires jusqu'en 1814, époque à laquelle, nommé membre du *storthing* ou parlement norvégien, il présida le comité chargé de rédiger la nouvelle constitution, nécessitée par la réunion de la Norvége à la Suède. En 1816, il fit partie de la commission envoyée en Danemark, collabora, de 1828 à 1835, à la rédaction du Code pénal et d'instruction criminelle, et fut nommé, en 1835, administrateur de la banque de Christiania. S'étant cassé la jambe en 1844, il fut obligé de résigner tous ses emplois; mais, en reconnaissance des services qu'il avait rendus à l'Etat, le storthing lui en conserva intégralement les appointements. Au milieu d'occupations si multipliées, Berg trouva néanmoins le temps de réunir des matériaux immenses pour l'histoire de son pays, matériaux qui, en grande partie, ont été mis en œuvre et publiés par lui, soit en volumes, soit dans des écrits périodiques. Il est considéré comme le plus grand érudit du Nord, on avait recours à lui comme à une bibliothèque vivante. Son style est clair, agréable, parfois vif et passionné, surtout quand il s'agit des intérêts de son pays, car Berg était, en même temps qu'un érudit considérable, un illustre patriote.

BERG (Benoît), botaniste suédois. V. BERGIUS.

BERGA, ville d'Espagne, province et à 90 kil. N.-O. de Barcelone, ch.-l. de juridiction civile; 9,000 hab. Prise par les christinos, après une victoire sur les carlistes, commandés par Cabrera, le 4 juillet 1840.

BERGALLI (Louise), femme poëte italienne, née à Venise en 1703, morte vers 1760. Dans sa jeunesse, elle s'appliqua d'abord à la broderie, au dessin, à la peinture, et y montra de grandes dispositions. Ensuite elle cultiva la poésie. A l'âge de trente-cinq ans, elle épousa le comte Gaspard Gozzi, qui était aussi un littérateur distingué, et elle eut cinq enfants, dont elle fit elle-même l'éducation. Ses principaux ouvrages sont : *Agides, re di Sparta*, l'*Elenia* et la *Bradamante*, drames en musique; *Elettra* et la *Téba*, tragédies; une traduction de Térence, en vers, etc.

BERGAMASCO (Jean-Baptiste CASTELLO, dit), peintre italien, né à Bergame, mort à Madrid en 1570. Il fut l'élève de Michel-Ange, et vint en Espagne sous le règne de Charles-Quint. Il peignit de grandes fresques au château de Madrid et contribua beaucoup à naturaliser en Espagne le goût de la grande peinture. Il eut deux fils, Granello et Fabrice, qui cultivèrent le même art, mais qui s'adonnèrent principalement au genre grotesque.

BERGAMASCO (Guglielmo), architecte italien, né à Venise, où il vivait au XVIe siècle. Il a construit plusieurs édifices remarquables dans sa ville natale, notamment le beau palais *de' Camerlenghi* (1525), et l'élégante chapelle Emilienne à Murano (1530). On lui doit également les plans du beau palais Tasca à Portogruaro, ainsi que ceux de plusieurs monuments de Padoue et de Trévise.

BERGAMASQUE (le), nom donné au territoire de Bergame.

BERGAMASQUE s. et adj. (bèr-ga-ma-ske — rad. *Bergame*). Qui est de Bergame ou du Bergamasque; qui concerne cette ville, ce pays ou leurs habitants : *Arlequin est un personnage* BERGAMASQUE. *Celui-ci joue sur la cornemuse calabraise; celui-là sur la vielle* BERGAMASQUE. (G. Sand.)

— s. f. Chorégr. Danse et air en usage au XVIIIe siècle.

— **Encycl.** Le caractère de l'habitant de Bergame est renommé dans toute l'Italie; c'est lui qui a donné naissance et servi de type au personnage comique de l'ancienne comédie italienne, désigné sous le nom d'*Arlequin*. Le *Bergamasque* est égoïste, fin, rusé, sous une apparente simplicité; c'est un peu le paysan de certaines provinces de la France, avec les modifications qu'y apporte le caractère italien. C'est la charge des manières, du jargon et de l'accent des *Bergamasques*, qui naturalisa, sur la scène, le personnage d'*Arlequin*. Il ne date pas d'aujourd'hui, et la comédie antique le connaissait; c'est le bouffon des anciens, qui paraissait sur la scène, le visage barbouillé de suie et avec un vêtement de pièces de diverses couleurs. A Rome, il s'appelait *Samio*, aujourd'hui il se nomme *Zanni;* la filiation est bien facile à reconnaître. Le type d'Arlequin a disparu de nos théâtres, pour faire place à des comédies soi-disant sérieuses, à des personnages prétendus plus vrais, mais le caractère *bergamasque* est resté le même, et le voyageur qui parcourt la vallée de Brembo le retrouve tel qu'il était aux plus beaux jours de la comédie italienne.

BERGAME s. f. (bèr-ga-me — du nom de la ville de *Bergame*). Comm. Sorte de tapisserie fort commune, qui a d'abord été fabriquée à Bergame : *Il n'y avait dans sa chambre qu'une simple* BERGAME.

BERGAME (*Bergomum*), ville forte du roy. d'Italie, au pied des Alpes, à 40 kil. N.-E. de Milan, sur des collines qui s'étendent entre le Brembo et le Serio, ch.-l. de la province de même nom; 38,210 h. Evêché suffragant de Milan, séminaire, lycée, athénée des sciences, académie Carrara, école de peinture et d'architecture, musée, etc., plusieurs belles églises (V. MONUMENTS). Fabriques de soieries, cotons, toiles, bougies, poterie et faïence; commerce considérable de soie, grains, vins. Le 22 août, foire très-importante qui se tient dans le grand bazar dit *la Fiera*, composé de 600 boutiques symétriquement distribuées et au centre desquelles est une petite place ornée d'une belle fontaine.

Bergame a une origine très-ancienne, antérieure même, dit-on, à la fondation de Rome. Possédée par les Etrusques, qui en furent chassés par le Gaulois Bellovèse, elle passa au pouvoir des Romains, tomba entre les mains des Lombards qui l'érigèrent en duché, et eut, pendant le moyen âge, comme la plupart des villes italiennes, ses petits tyrans et ses vicissitudes. En 1428, elle fit partie de la république vénitienne, et c'est de cette époque que datent les fortifications qui la défendent actuellement. Depuis 1796, elle a suivi le sort de la Lombardie. Sous l'Empire français, elle fut le ch.-l. du département du Serio. — Patrie de Bernardo Tasso, père du Tasse, de Maffei, de Tiraboschi, de Donizetti, de Rubini, etc. Le personnage comique de l'ancienne comédie italienne, l'*Arlequin* est Bergamasque; c'est une charge des manières, du jargon et de l'accent des habitants du val Brembana.

La province de Bergame, entre celle de Sondrio au N., le Tyrol et la province de Brescia à l'E., la province de Lodi au S. et celles de Côme et de Milan à l'O., a une superficie de 419,650 hect. et une pop. de 410,000 hab. Ce pays, couvert en grande partie par les ramifications des Alpes, qui y forment de belles et fertiles vallées, renferme de riches mines de fer et de houille, produit d'excellents pâturages, des vins, des olives et du lin, et puise ses principales richesses dans l'élevage des vers à soie et du bétail. Eaux thermales salutaires et très-fréquentées à Trescorre, village à 16 kil. E. de Bergame, sur la route de Brescia.

Bergame possède plusieurs édifices remarquables.

La CATHÉDRALE (*Duomo*), fondée par les Lombards ariens, a été reconstruite, en grande partie, au XVIIe siècle, par l'architecte Fontana. On y voit des peintures intéressantes de divers artistes bergamasques ou vénitiens; entre autres, un *Saint Benoît*, de Previtali, un *Crucifiement*, de Cavagna; un *Saint Vincent*, de Carlo Ceresa, *Saint Fermus et saint Rusticus en prison*, de Cignaroli; la *Résurrection du Christ*, de Moroni, la *Déposition de croix*, de Palma le jeune; etc. La basilique de SAINTE-MARIE-MAJEURE, la plus belle église de Bergame, a sa façade septentrionale en marbre blanc et noir; des lions de marbre rouge soutiennent les colonnes du porche; cette partie de l'édifice a été construite en 1360, par Giovanni di Campello. L'intérieur a été refait dans le style moderne. On y remarque : une grande et belle fresque de Cavagna et d'Hercule Procaccini, représentant l'*Assomption*, le *Passage de la mer Rouge*, de Luca Giordano; le *Déluge*, de Liberi; diverses autres peintures de Ciro Ferri, de Cariani, de Lolmo, etc. Dans une chapelle attenant à l'église est le mausolée du célèbre capitaine Colleoni, qui, le premier, dit-on, fit usage de l'artillerie de campagne et qui inventa les affûts de canon. Le mausolée, ouvrage d'Amadeo, sculpteur pavésan du XVe siècle, est surmonté de la statue équestre du guerrier; elle est en bois doré. La voûte de la chapelle a été peinte à fresque par Tiepolo; le tableau du maître-autel est une *Sainte Famille*, d'Angelica Kauffmann; une autre grande composition, exécutée par Giuseppe Crespi, représente *Josué arrêtant le soleil.*

Les autres églises de Bergame ne sont pas moins riches en peintures. Saint-Alexandre *in colonna*, édifice du XVe siècle avec une coupole moderne, possède, entre autres bons tableaux, une *Cène*, du Calligarino, artiste ferrarais qui commença par être cordonnier. Saint-Alexandre *della croce* a une *Déposition de croix*, de Cignaroli, une *Assomption*, du Bassan, un *Couronnement de la Vierge*, de Moroni, et divers ouvrages d'Andrea Schiavone, du Talpino, de Palma le vieux, du Bramantino, de Previtali. Saint-André a sa voûte peinte à fresque par Padovanino, et possède un excellent tableau du Moretto : *Madone entourée de saints.* A Saint-Augustin, on voit le tombeau du fameux Augustin Calepino, que l'on peut regarder comme le patriarche des faiseurs de dictionnaires. L'église de Sainte-Grata est très-importante par la richesse de ses ornements et de ses murailles dorées. Il y a plusieurs ouvrages de Bernardo Fotto à Saint-Barthélemy, entre autres, une délicieuse *Madone*; à Sainte-Marie du Sépulcre, un *Saint Sigismond*, l'un des chefs-d'œuvre de Previtali; à Saint-Erasme, un tableau du Bergamasque Colleone, daté de 1538; à Sainte-Marie des Grâces, un *Saint Diègue*, de Zucco; à l'Oratoire du Jésus, un *Portement de croix*, de Castello, un des meilleurs peintres qu'ait produits Bergame.

Parmi les autres monuments de cette ville, on remarque : le palais Neuf, qui a été bâti par Scamozzi; le théâtre, édifice élégant et commode construit par Pollach; le palais Carrara, qui a été transformé en académie des beaux-arts et où se trouve une belle collection de tableaux. Les palais Vaglietti, Terzi, Massoli, Morone et Sozzi, renferment aussi d'intéressantes galeries. La statue du Tasse orne la principale place de Bergame.

Dans le faubourg de Saint-Léonard s'élève la Maison de la Foire, sorte de bazar renfermant environ 600 boutiques. C'est un vaste bâtiment carré, avec une large place et une belle fontaine au milieu. Il a été construit en 1740. Il s'y tient tous les ans, au mois d'août, une foire des plus importantes, où il se fait un grand commerce de soieries, de draps, de laines, de fer, etc.

BERGAME ou **FORESTI** (Jacques-Philippe), chroniqueur italien, né à Soldio en 1434, mort en 1520. *Il appartenait à la famille des Foresti* et entra dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin. On a de lui plusieurs ouvrages, notamment une chronique, *Supplementum chronicorum*, etc., qui commence à la création et qui a été plusieurs fois réimprimée, et une sorte de biographie des femmes illustres : *De feminis illustribus* (Ferrare, 1497, in-fol.)

BERGAMI (Bartolomeo), favori de Caroline de Brunswick, femme du prince de Galles, depuis George IV. Après avoir été maréchal des logis chef dans un régiment italien, il entra au service de la princesse en qualité de courrier. Il but, par hasard, un verre de vin qui était destiné à sa maîtresse, et comme ce vin était empoisonné, il faillit mourir. La princesse fut ainsi amenée à s'occuper de celui qui souffrait pour elle, et c'est alors que commencèrent des relations qui fournirent à George IV l'occasion d'intenter contre elle un procès en adultère. Plus tard, Caroline étant morte après avoir pris une glace au théâtre, Bergami s'écria qu'elle avait été empoisonnée. Il put ensuite, avec les richesses qu'il tenait de sa bienfaitrice, mener un train de vie splendide en Italie; mais il n'oublia jamais celle à qui il devait tout, et il portait, à son intention, des bracelets d'or rivés au haut de ses bras.

BERGAMINI (Antoine), poëte italien, né à Vicence en 1666, mort en 1744. Versé dans la connaissance des langues anciennes, de l'astronomie et des mathématiques, il s'adonna d'une façon particulière à la poésie et alla vivre loin du monde, à la campagne, où il consacra la majeure partie de son temps à l'éducation de la jeunesse et au soulagement des pauvres. On a de lui des *Poésies*, qui ont été imprimées avec celles de son ami Marano à Padoue (1701), et divers ouvrages en prose.

BERGAMOTE ou **BERGAMOTTE** s. f. (bèr-ga-mo-te — du nom de la ville de *Bergame*, ou, selon d'autres, du turc *berg armuth*, poire du Seigneur). Hortic. Espèce de poire fondante très-estimée : BERGAMOTE *d'été*. BERGAMOTE *d'hiver*. ‖ Espèce d'orange dont le zeste sert à faire une essence d'une odeur très-agréable : *Essence de* BERGAMOTE. *La* BERGAMOTE *est plus petite que l'orange ordinaire.*

— Petite boîte ou bonbonnière doublée avec l'écorce de l'orange appelée bergamote : *J'ai rempli de pastilles ma* BERGAMOTE.

— **Encycl.** Arbor. La poire *bergamote* est un fruit d'automne, très-parfumé et très-savoureux; mais elle est souvent pierreuse et elle mollit très-vite. On en compte d'assez nombreuses variétés : *bergamote d'Avranches, bergamote Fiérée, bergamote lucrative, bergamote royale, bergamote crassane*, la plus estimée et la plus répandue de toutes.

BERGAMOTIER ou **BERGAMOTTIER** s. m. (bèr-ga-mo-tié). Bot. Espèce de citronnier qui produit la bergamote.

— **Encycl.** Le *bergamotier* est une espèce du genre oranger caractérisée par des feuilles oblongues, à pétioles ailés, fleurs blanches, petites, exhalant une odeur suave; enfin, par des fruits piriformes, lisses et toruleux, d'un jaune pâle, à vésicules d'huile essentielle et à pulpe légèrement acide. On compte cinq variétés de *bergamotiers*, dont deux seulement, le *bergamotier ordinaire* et le *mellarose* sont l'objet d'une culture spéciale. Le *bergamotier ordinaire*, dont les fruits ne sont recherchés que pour leur arome, donnait lieu, dans le siècle dernier, à un commerce assez important. C'est avec l'écorce desséchée de ces fruits qu'étaient doublées de petites caisses à toilette et des boîtes à bonbons, que l'on ne trouve plus guère que chez les marchands de bric-à-brac, car la mode les dédaigne aujourd'hui, bien qu'elles aient fait les délices de nos grand'-mères. Le seul usage que l'on fasse actuellement des fruits du *bergamotier ordinaire* consiste à les placer entiers dans les armoires à linge, ou encore de les porter sur soi pour en avoir sans cesse l'odeur. Le *mellarose* donne des fruits moins volumineux, et son écorce a un arome moins fort, mais plus suave. Cette écorce est très-recherchée par les confiseurs.

BERGANTINI (Jean-Pierre), littérateur italien, né à Venise en 1685, mort vers 1760. Après avoir été quelque temps avocat dans sa ville natale, il abandonna le barreau pour entrer dans l'ordre des théatins (1711), se livra avec succès à la prédication dans les principales villes d'Italie, puis se fixa à Venise (1726), où il consacra presque tout son temps à l'étude et à la composition d'ouvrages sur la langue, de traductions, de poésies, etc. Parmi ses travaux, nous citerons : *Voci italiane d'autori approbati della Crusca*, etc. (Venise, 1748); des poëmes traduits; le *De re accipitraria* du président de Thou; l'*Anti-Lucrèce*, du cardinal de Polignac; le *Prædium rusticum* du P. Vanière; *Poesie sacre e poesie varie* (Venise, 1755).

BERGANTINO, bourg de l'empire d'Autriche, dans la Vénétie, prov. et à 35 kil. O. de Rovigo, sur la rive gauche du Pô; 3,725 h.

BERGAPTÈNE s. f. (bèr-ga-ptè-ne). Chim. Dépôt qui se forme à la longue dans l'huile essentielle de bergamote.

BERGARA ou **VERGARA**, petite ville d'Espagne, prov. de Guipuzcoa, à 9 kil. S. de Placentia, sur la Deva; 7,000 hab. Célèbre par le traité conclu, en 1839, entre les généraux Espartero et Maroto, et qui mit fin à la guerre civile.

BERGASSE (Nicolas), célèbre avocat, né à Lyon en 1750, mort à Paris en 1832; est surtout connu par ses débats avec Beaumarchais, dans le procès de Kornmann, qui poursuivait *sa femme en adultère. Beaumarchais, mis en* goût de luttes judiciaires depuis le succès de ses fameux *Mémoires*, avait imaginé de se faire le champion de cette dame. Mais, cette fois, sa verve mordante échoua contre l'éloquence un peu emphatique, mais sévère et consciencieuse, de Bergasse, qui gagna sa cause devant l'opinion et devant les tribunaux. Élu, en 1789, député aux états généraux, il affecta une sorte de neutralité entre les partis, refusa son serment à la déclaration des droits, et donna, peu après, sa démission. Il écrivit, dès lors, des brochures contre-révolutionnaires, s'attacha au parti de la cour, et fit passer au roi plusieurs projets et plans, qui furent trouvés aux Tuileries après le 10 août. Arrêté en 1793, il fut sauvé par le 9 thermidor. La Restauration laissa vieillir dans l'oubli ce serviteur désintéressé de la cause monarchique. Il n'en continua pas moins sa lutte contre les institutions de la Révolution, et publia, en 1821, un *Essai sur la propriété*, où il attaquait la validité de la vente des biens nationaux; traduit devant la cour d'assises, il y fut acquitté. On a de lui un grand nombre d'écrits politiques, des travaux sur le mesmérisme, dont il s'était engoué, etc. Mais c'est surtout à ses mémoires contre Beaumarchais qu'il doit sa réputation.

BERGASSE (Alexandre), frère du précédent, né à Lyon en 1747, mort en 1821. Après s'être enrichi dans le commerce, il se retira dans une maison de campagne sur les bords de la Saône, où il accueillit son frère quand les événements le forcèrent à s'éloigner de la capitale. Alexandre Bergasse était un partisan exalté de l'ancien régime, et il s'est acquis une certaine célébrité en faisant imprimer à Lyon, en 1816, une curieuse brochure intitulée : *Réfutation des faux principes et des calomnies avancées par les jacobins pour décrier l'administration de nos rois et justifier l'usurpation de l'autorité royale et du trône.* Mais le préfet du Rhône, M. Chabrol de Crousol, obtint de l'auteur que la brochure ne fût pas mise en vente, et un petit nombre d'exemplaires seulement furent distribués à des amis.

BERGASSE-LAZIROULE (Georges), homme politique français, cousin des précédents, servit d'abord dans l'artillerie, puis fut nommé, en 1789, membre des états généraux. Il se prononça contre la création des assignats, en 1790, vécut dans l'obscurité pendant la Terreur; fut nommé, par le Directoire, substitut près des tribunaux de l'Ariége, et appelé à faire partie du conseil des Cinq-Cents, en 1798. Ce fut sur son rapport que fut annulée l'élection de Treilhard comme directeur, et il appuya le maintien de l'article de loi qui frappait seulement de la déportation les prêtres perturbateurs. Après le coup d'État du 18 brumaire, contre lequel il se prononça énergiquement, il vécut complétement à l'écart de la scène politique.

BERGAT s. m. (ber-ga). Pêch. Nasse en usage chez les pêcheurs de la Garonne. ‖ On dit aussi BERGOT.

BERGE s. f. (bèr-je — du rad. germanique *berg*, montagne; pour plus de détails, v. BOURG). Bord exhaussé d'un cours d'eau ou d'une voie de communication : *Les* BERGES *d'un fleuve, d'un canal, d'une route, d'un chemin de fer. Fouiller les* BERGES *est, en campagne, une importante précaution.* (D. de l'arm.) *De petites rivières, aux* BERGES *escarpées et glissantes...* (Chapus.) *En entrant à Nemours, on passe sur le canal du Loing, dont les* BERGES *forment, à la fois, de champêtres remparts et de pittoresques promenades.* (Balz.)

— Par anal. Flanc de montagne qui borde une vallée; flanc escarpé en général :

Un golfe s'arrondit sous une *berge* sombre.

***

— Abusiv. Bord d'un talus. ‖ Bande de route contiguë à une berge proprement dite : *Par corruption, on donne quelquefois le nom de* BERGE *au bord même de ces talus, ou à la bande de route qui leur est contiguë et que les voitures ne parcourent pas habituellement; mais c'est une erreur : le bord d'un talus n'est pas la* BERGE *elle-même : il n'en est que la crête; quant à la portion de la route comprise entre la voie habituelle des voitures et le bord du talus, le seul nom qui lui appartienne est celui d'accotement.* (F. Tourneux.)

— Art milit. Partie d'ouvrage de fortification formé des déblais du fossé.

— Mar. Nom donné à certains rochers élevés à pic au-dessus de l'eau.

— Navig. Espèce de chaloupe étroite, dont on se sert sur quelques rivières.

— Techn. *Ciseaux à la berge*, Ceux dont les branches sont aplaties et dont la base est une vis. ‖ *Couteau à la berge*, Couteau qui a deux lames ajustées par leur talon, à tête de compas.

— **Encycl.** Les *berges* des fleuves ou des rivières sont le résultat d'excavations incessantes, formées par les eaux, qui corrodent leurs rives. Si le sol est formé d'anciens atterrissements, les *berges* deviennent en peu de temps très-larges et très-profondes, parce que le sable, le gravier, le limon, dont les dépôts successifs forment ces atterrissements, n'offrent pas une assez grande résistance et se laissent facilement entamer par les eaux courantes. Celles-ci semblent douées d'une force irrésistible; non-seulement elles attaquent le fond des vallées, la base des collines et des montagnes, mais elles savent même se frayer un chemin à travers les rochers les plus durs; à force de couler pendant des siècles sur des masses de basalte ou de granit, elles finissent par les ronger et les mettre en pièces. Dans les contrées volcaniques, on trouve quelquefois, au fond d'un ravin sauvage, un torrent solitaire qui s'est creusé un lit vaste et profond au milieu de puissantes coulées de laves. C'est à cette action qu'est due la marche tortueuse des cours d'eau dans une plaine unie où l'on voit un bord à pic alterner successivement avec une plage basse sur l'autre bord; de là aussi des changements fréquents dans les lits des fleuves et des rivières. Il importe cependant d'arrêter cette puissance des flots envahisseurs. Presque toujours les digues sont trop coûteuses, et, souvent, elles sont impuissantes à protéger les propriétés des riverains. Un moyen plus simple, plus sûr et plus économique, c'est de planter les *berges* d'arbres ou d'arbustes à racines traçantes et vigoureuses, qui s'emparent victorieusement du sol et le raffermissent. Cette opération, peu coûteuse, ne demande guère de soins que les deux premières années : la plantation se suffit ensuite à elle-même, tout en suppléant avec avantage les travaux les plus dispendieux.

BERGE (Pierre VAN DEN), peintre et graveur hollandais, travaillait à Amsterdam vers 1695. Brulliot dit qu'il a travaillé aussi à Hambourg et en France. Il a gravé au burin, à l'eau-forte et à la manière noire près de 200 pièces. Il a reproduit beaucoup de compositions de Gérard de Lairesse, entre autres : l'*Annonciation*, l'*Adoration des bergers*, la *Circoncision*, l'*Ascension*, la *Tentation*, la *Cène*, le *Bon Samaritain*, le *Calvaire*, la *Résurrection*, *Sainte Thérèse en extase*, *Minerve*, *Vénus et Adonis*, *Apollon vainqueur du serpent Python*, *Achille reconnu par Ulysse*, une *Femme chantant*, une *Femme jouant de la guitare*, le *Tombeau d'Eumolphe*, etc. On cite encore : le *Triomphe de Galatée*, d'après Coypel; les *Saisons* (4 pièces); les *Métiers* (6 pièces); les *Occupations de la journée* (4 pièces); des *Costumes hollandais* (10 pièces); une trentaine de portraits, entre autres ceux de Pierre le Grand, d'après G. Kneller; de Frédéric-Auguste, roi de Pologne; de Guillaume III, roi d'Angleterre; de Frédérique-Amélie, princesse de Danemark; plusieurs planches et frontispices de livres, etc.

BERGE (François BEAUDIRE), général français, né à Collioure (Pyrénées-Orientales) en 1779, mort à Paris en 1832. Nommé lieutenant d'artillerie à sa sortie de l'École polytechnique, il fit la campagne d'Égypte, accompagna ensuite en Syrie le colonel Horace Sébastiani, puis suivit nos armées en Allemagne, en Prusse et en Pologne. Il fut nommé général de brigade et baron de l'Empire en 1813. Sous la Restauration, en 1823, il suivit le duc d'Angoulême en Espagne comme commandant supérieur des troupes et du matériel de l'artillerie. Mis en disponibilité après la Révolution de 1830, il mourut du choléra en 1832.

BERGEAT (Nicolas), poëte français, né à Reims en 1732, mort en 1815. Fils d'un lieutenant général de police, il entra dans les ordres, fut nommé chanoine de Reims à treize ans, puis vidame, et s'adonna d'une façon toute particulière à la poésie. En 1768, il remplaça Desaulx, comme poëte de la ville de Reims, et fut chargé, à ce titre, de composer les devises, les inscriptions, etc., pour les fêtes qu'on donnait dans cette ville lors des sacres, naissances, mariages ou entrées des rois et des reines. Nommé conservateur du musée rémois en 1790, il fut sur le point de passer en jugement, en 1802, au sujet de l'enlèvement de la mitre de l'archevêque Hincmar, du beau ciboire en or donné par Louis XVI et d'autres objets précieux. L'affaire fut assoupie après un semblant d'instruction, ce qui mit hors de doute que les objets disparus avaient été enlevés par ordre supérieur. Bergeat était un poëte spirituel, qui réussissait surtout dans le genre anacréontique et dans l'épigramme. Il avait traduit les passages les plus libres de Catulle, de Martial, du Pogge. Parmi ses épigrammes, qui rappellent ce que Piron et J.-B. Rousseau ont écrit de plus mordant et de plus incisif, nous citerons la suivante :

Trois prélats réunis vont sacrer un confrère :
Ils auront tout au plus cent pistoles entre eux;
Quel que soit l'appareil qui couvre leur misère,
Ils ne seront jamais que quatre sacrés gueux.

On comprend sans peine, après avoir lu ces vers, qu'on ait attribué avec quelque apparence de raison à Bergeat un libelle intitulé : l'*Avis au curieux* (Reims, 1758), dans lequel les chanoines de Reims étaient attaqués avec une violence extrême, et qui fut condamné à être brûlé comme diffamatoire.

BERGÉDAN (Guillaume), troubadour espagnol, né en Catalogne au XIII[e] siècle. Il se rendit par ses excès de tout genre la terreur des maris et des pères de famille, assassina par trahison un de ses ennemis, fut pour ce motif dépouillé de ses biens par le roi d'Aragon et finit par être tué par un soldat. Bergédan a laissé des poésies qui presque toutes ont pour objet des aventures obscènes.

BERGEDORF, territoire de la Confédération germanique, entre l'Elbe et la Bille, appartenant en commun aux villes libres de Lübeck et Hambourg; superficie, 88 kil. car.; 12,000 h. Sol fertile quoique marécageux; élève de bétail, culture des fruits et des légumes pour l'approvisionnement de Hambourg. Ce petit territoire, qui forme un bailliage, comprend : 1° la ville de Bergedorf, ch.-l., à 12 kil. S.-E. de Hambourg, 2,395 hab.; 2° la paroisse de Geesthacht, entourée par le Lauenbourg, et 3° le Vierlande ou Quatre-Terres, nom commun à quatre villages qui occupent le reste de cette contrée, et qui sont autant d'îles formées par des dérivations de l'Elbe; leur fertilité les a fait surnommer le *Jardin de Hambourg*.

BERGELADE s. f. (bèr-je-la-de). Agric. Semis fait d'un mélange de vesce et d'avoine.

BERGELL. V. BREGAGLIA.

BERGELLANUS (Jean-Arnold), typographe allemand qui vivait au XVI[e] siècle. Il composa, en l'honneur de l'imprimerie, un poëme latin en vers hexamètres et pentamètres qui a pour titre : *Encomium chalcographiæ* (Mayence, 1541, in-4°). Ce poëme, beaucoup trop loué par Mentel et Naudé, a eu de nombreuses éditions.

BERGELMER, dans la mythologie scandinave, géant qui naquit du déluge causé par le sang d'Ymir, le père de sa race, assassiné par les trois fils de Borr : Odin, Vili et Vé. Le sang s'échappa si abondamment des blessures d'Ymir qu'il inonda tout l'univers, tout le chaos; car la terre, qui devait être formée du corps d'Ymir même, n'existait pas encore. Tous les géants furent noyés, à l'exception de Bergelmer, fils de Thrudgelmer, qui se sauva avec sa femme en se servant d'une huche à farine en guise de bateau. Il devint ainsi le père de la nouvelle race des géants. Bergelmer est le Noé de la mythologie scandinave, et sa huche à farine correspond à l'arche sainte. Il faut pourtant remarquer que, dans les mythes du Nord, le déluge est arrivé avant la naissance de l'homme et a servi à anéantir ces êtres qui sont entrés en lutte avec les dieux et qui pourraient, dans les données chrétiennes, correspondre aux démons et aux anges déchus, poussés à la révolte par Satan, ou, dans les fables grecques, aux Titans escaladant le ciel sous les ordres de Prométhée.

BERGEN, ville forte de Norvége, ch.-l. du Stift ou diocèse de son nom, et de l'amter ou préfecture de Sœndre-Bergenhuus, à 290 kil. N.-O. de Christiania, sur le Bergens-Vaag, petite baie profonde et hérissée de rochers que baigne l'Atlantique; par 3° long. E. et 60° 24′ lat. N.; 25,759 hab. Siége d'un évêché luthérien et d'une cour d'appel; séminaire, gymnase, école de navigation, collége, plusieurs bibliothèques, théâtre, chantiers de constructions maritimes; banque, succursale de celle de Drontheim. Consulats de plusieurs puissances européennes. Fabriques de cuirs, gants, cordages, savons et tabac; port de commerce le plus important du royaume, d'où l'on exporte surtout du poisson sec, hareng salé, huile de morue, suif, résine, goudron, bois, etc.; entrepôt général des pêcheries et du commerce de la Norvége septentrionale. La flotte marchande comprend 600 bâtiments jaugeant environ 16,000 lasts (32,000 tonneaux), et montés par plus de 2,000 hommes d'équipage. Cette ville, dont la plupart des maisons sont en bois, est la patrie de l'historien et auteur dramatique Louis Holberg. Elle fut fondée par le roi Olaf Kyrre en 1070, et fut longtemps la capitale de la Norvége; avant la réforme, elle était le siége d'un archevêché catholique; le premier concile de Norvége se tint dans ses *murs en 1164. Au XIII[e] siècle, elle fit partie de* la ligue hanséatique, et malgré les rigueurs et les bastions du bailli Walkendorf, les marchands de la hanse y conservèrent tout un quartier jusqu'à la dissolution complète de la fameuse association. Le diocèse de Bergen comprend les préfectures de Nordre-Bergenhuus, Sœndre-Bergenhuus et une partie de celle de Romsdal; 57 pastorats et 165 paroisses. ‖ Ville de Hollande, dans le Limbourg, à 40 kil. N. de Ruremonde; 3,407 hab. Brasseries et huileries. ‖ Village de Hollande, prov. de Hollande septentrionale, arrond. et à 5 kil. N. d'Alkmaar; 800 hab. Le 19 septembre 1799, victoire des Français sur les Anglo-Russes. ‖ Petite ville de Hesse-Cassel, à 4 kil. N.-E. de Francfort-sur-le-Mein; 1,875 hab. Récolte de vins estimés. Ferdinand de Brunswick y fut battu par les Français, le 3 avril 1759. ‖ Ville de Prusse, prov. de Poméranie, dans l'île de Rugen, ch.-l. de l'île et du cercle qui porte le même nom, sur la côte N., à 24 kil. N. de Stralsund; 3,147 hab. Distilleries, fabriques de draps.

BERGEN (Charles-Auguste DE), botaniste et anatomiste allemand, né à Francfort-sur-l'Oder en 1704, mort en 1760. Après avoir voyagé en Hollande et en France, pour y suivre les leçons des savants les plus distingués, il fut reçu docteur à l'université de Francfort et remplaça son père dans la chaire de botanique et d'anatomie. Il a publié en latin un grand nombre d'ouvrages sur ces deux sciences.

BERGEN (Thierry ou Dirk VAN), peintre hollandais, né à Harlem vers 1645, mort vers 1689. Il eut pour maître Adrien van de Velde, qu'il imita avec succès, sans jamais l'égaler toutefois par le goût ni par la perfection du dessin. Il s'en approche dans les œuvres du milieu de sa carrière; mais, par la suite, dit M. Waagen, ses bestiaux deviennent d'un ton plus cru, son coloris est plus lourd, son exécution est plus dure. Parfois aussi il rappelle beaucoup plus Nicolas Berghem. Le Louvre a de lui deux bons paysages avec bestiaux, dont l'un est signé : *D. V. Bergen* 1688. On voit aussi deux tableaux de la première qualité de ce maître au musée d'Amsterdam; ils sont signés : *D. V. D. Bergen;* le second D est mis là pour *den*, car on nomme encore cet artiste Dirk van den Bergen. Les musées de Berlin, de Dresde, de Rotterdam, de Florence, etc., ont des ouvrages de sa main. Vers 1675, il alla travailler à Londres, mais il revint mourir dans son pays natal.

BERGENHIELM (Jean, baron DE), homme politique et poëte suédois, né dans l'Ostrogothie en 1629, mort en 1704. Après avoir professé l'histoire à l'université d'Upsal, il fut nommé successivement conseiller, secrétaire d'Etat, chancelier de la cour, baron et enfin ambassadeur en Russie en 1699. Tout en se livrant à la pratique des affaires, Bergenhielm cultivait les lettres et surtout la poésie latine. On a de lui, entre autres ouvrages : *Poemata et Epigrammata* (1693).

BERGENHUUS (NORDRE-), une des 17 préfectures du royaume de Norvége, dans le Nordenfields, diocèse de Bergen, comprise entre celle de Romsdal au N., de Christiania à l'E., de Sœndre-Bergenhuus au S. et l'Atlantique à l'O.; ch.-l. Leganger; superficie, 19,573 kil. carrés; 76,599 hab. Elle est divisée en deux fogderier ou sous-préfectures, et comprend 18 pastorats et 49 paroisses. La mer forme sur la côte O. le golfe de Sogne, qui s'avance au loin dans les terres; le sol, comme dans la préfecture de Sœndre-Bergenhuus, est hérissé de montagnes escarpées, surtout à l'E., où s'étendent les monts Thuliens et les Dofrines; il nourrit une grande quantité de bestiaux, et plusieurs districts fournissent assez de grains, mais les forêts y sont très-rares. La pêche est d'un grand produit pour les habitants des côtes, qui sont sujets à deux sortes de maladies particulières à cette contrée et appelées dans le pays *spedalskhed* et *radesyge*, espèces de lèpres qui commencent par une enflure aux jambes et finissent par couvrir le corps de pustules. Mines de fer, carrières de marbre et de pierres meulières.

BERGENHUUS (SŒNDRE-), préfecture du roy. de Norvége, dans le Nordenfields, diocèse de Bergen; bornée à l'O. par l'Atlantique, au N. par la préfecture de Nordre-Bergenhuus, à l'E. par celles de Buskerud et de Bradsberg, et au S. par celle de Stavanger; ch.-l. Bergen; superficie, 16,366 kil. car.; 118,045 hab. Elle est divisée en deux fogderier, et comprend 21 pastorats et 73 paroisses. La nature et les produits du sol ne diffèrent pas de ceux de la préfecture de Nordre-Bergenhuus; nous devons ajouter que, dans ces deux divisions administratives, on rencontre une grande quantité de petits lacs et de marais qui couvrent près de 600 kil. car.; de plus, les côtes sont parsemées d'une très-grande quantité d'îles et d'îlots que quelques auteurs appellent *Archipel* ou *Iles de Bergen*.

BERGÉNIE s. f. (bèr-jé-ni). Bot. Genre de plantes de la famille des saxifragées, rapporté aujourd'hui, comme simple section, au genre saxifrage.

BERGENROTH (G.-A.), érudit anglais contemporain. On lui doit un catalogue analytique des documents et papiers d'Etat concernant les relations entre l'Espagne et l'Angleterre, qui se trouvent dans les archives de Simancas. Les documents que contient cette collection sur les affaires étrangères avant l'année 1700 montent à plus de 800,000. Dans ce nombre, la série concernant l'Angleterre contient plus de 20,000 pièces. Le nombre de ces pièces est de plus de 50,000 depuis le commencement du XVIIIe siècle. Cette publication, entreprise sous la surveillance du maître des rôles, c'est-à-dire aux frais de l'Etat, en est encore à ses premiers pas. Le premier volume, relatif au règne de Henri VII, et s'étendant de 1485 à 1509, sur une période de vingt-quatre ans, a coûté deux ans de recherches et de travaux. On a jusqu'à présent tout lieu de se féliciter d'avoir entrepris cette publication. Les documents qu'elle met au jour éclaircissent bien des points historiques restés obscurs. La méthode adoptée pour la publication de ces documents en rehausse aussi la valeur et le mérite.

BERGER, ÈRE s. (bèr-jé, è-re — du lat. *vervex*, mouton, par la permutation ordinaire de *v* en *b*). Gardien, gardienne de moutons, d'agneaux, de brebis ou de chèvres : *Apollon fut contraint de se faire* BERGER. (Fén.) *Quelle condition vous paraît la plus délicieuse et la plus libre, ou des* BERGERS *ou des brebis?* (La Bruy.) *Un bon* BERGER *doit connaître la meilleure manière de loger son troupeau, de le nourrir, de l'abreuver, de le faire pâturer, de l'améliorer.* (Daubenton.) *Les Turcs, naturellement pasteurs, sont des* BERGERS *fidèles et attentifs.* (Lamart.)

> La main d'une *bergère* a changé le destin.
> D'AVRIGNY

> Voyez-vous, les cheveux aux vents abandonnés,
> Sans gêne, sans apprêt, sans parure étrangère,
> Marcher courir, bondir la folâtre *bergère?*
> DELILLE.

> Telle qu'une *bergère*, aux plus beaux jours de fête,
> De superbes rubis ne charge point sa tête,
> Et sans mêler à l'or l'éclat des diamants,
> Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornements...
> BOILEAU.

> Agitant ses rames légères,
> Il dit et redit dans ses chants :
> « Vous voyez bien, jeunes *bergères*,
> Que l'amour fait passer le temps. »
> DE SÉGUR.

— Par ext. Propriétaire, éleveur de troupeaux : *Les seigneurs espagnols étaient les plus grands propriétaires, les plus grands cultivateurs, les plus grands* BERGERS *du royaume.* (V. Hugo.) ‖ Inus.

— Fig. Chef, souverain d'une nation : *Le troupeau est-il fait pour le* BERGER, *ou le* BERGER *pour le troupeau?* (La Bruy.) ‖ Pasteur des âmes, prêtre chargé du soin d'une paroisse : *Un curé de campagne doit être le plus indulgent des* BERGERS.

— Poétiq. Dans les œuvres pastorales, Amant, amante : *Faire des vers pour sa* BERGÈRE.

> Peignez donc, j'y consens, les héros amoureux,
> Mais ne m'en formez pas des *bergers* doucereux.
> BOILEAU.

> On vit tous les *bergers*, dans leurs plaintes nouvelles,
> Fidèles à la pointe encor plus qu'à leurs belles.
> BOILEAU.

> Dans un amoureux délire,
> Un *berger* jeune et discret
> Contait ainsi son martyre
> A l'écho de la forêt :
> « *Bergère*, sois moins cruelle! »
> ETIENNE.

> J'ai la chambre de Saint-Aulaire,
> Sans en avoir les agréments :
> Peut-être à quatre-vingt-dix ans
> J'aurai le cœur de sa *bergère :*
> Il faut tout attendre du temps
> Et surtout du désir de plaire.

(Vers de Voltaire, qui logeait à Sceaux, dans la chambre du vieux Saint-Aulaire, que la duchesse du Maine appelait son *berger*.)

— *Les bergers du Lignon*, Amoureux cités comme type de la galanterie et de la délicatesse pastorale, par allusion aux personnages de l'*Astrée* (v. ce mot) : *Cette théorie renverra à l'école nos champions sentimentaux, nos troubadours et* BERGERS DU LIGNON. (Fourier.)

> J'en suis bientôt au point de rédiger en stances
> Des *bergers du Lignon* tous les galants propos.
> DESMAHIS.

‖ *Le berger de Syracuse ou de Sicile; le berger de Mantoue*, Théocrite et Virgile, parce que ces deux poëtes ont chanté les bergers :

> . . . . . *Le berger*, la gloire *de Mantoue*,
> Aurait à ses côtés Delille qu'il avoue.
> CASTEL.

‖ *Le berger phrygien*, Pâris, qui gardait les troupeaux de son père Priam.

— *L'heure du berger*, L'heure favorable aux amants; l'heure où une maîtresse va rendre son amant heureux : *Un Français à qui une femme du monde dirait le quart de ce que dit sans conséquence une fille grenadine à l'un de ses nombreux fiancés, croirait que* L'HEURE DU BERGER *va sonner pour lui le soir même, en quoi il se tromperait.* (Th. Gaut.)

> J'aperçus dans les yeux d'Amarylle gagnée
> Que *l'heure du berger* n'était pas éloignée.
> LA FONTAINE.

‖ Par ext. Toute occasion, tout moment décisif pour la réussite d'une affaire, quelle qu'elle soit : *Je sais que Moustapha n'a pas trouvé avec vous* L'HEURE DU BERGER. (Volt.)

— Prov. *Est mauvais berger qui aime le loup*, On poursuit mal un but, si l'on conserve de l'affection pour ce qui peut en détourner. ‖ *Bon berger tond et n'écorche pas*, Il faut user, mais non abuser des personnes qui servent nos intérêts.

— Astron. *Etoile du berger*, Nom vulgaire de la planète Vénus, que les bergers observent facilement, parce qu'elle se montre le soir de très-bonne heure ou très-tard dans la matinée.

— Mamm. *Chien de berger*, Race particulière de chiens généralement employés à la garde des troupeaux.

— **Syn. Berger, pasteur, pâtre.** Le *berger* est proprement celui qui conduit un troupeau de moutons; cependant on applique quelquefois ce mot à ceux qui mènent paître les bestiaux en général ; dans tous les cas, il éveille l'idée d'une occupation douce, champêtre, et convient particulièrement à la poésie pastorale. *Pasteur* est un mot plus noble, qui ne s'emploie au propre que dans la haute poésie ou pour qualifier les peuples qui vivaient presque uniquement de leurs troupeaux; au figuré, il désigne souvent ceux qui sont chargés de diriger les âmes dans la voie du salut. *Pâtre*, au contraire, a quelque chose de bas; il représente le conducteur de bestiaux comme un homme grossier, simple et ignorant.

— **Epithètes.** Simple, naïf, ingénu, champêtre, rustique, grossier, sauvage, solitaire, ignorant, amoureux, épris, actif, soigneux, vigilant, vil, pauvre, malheureux, nuisible.

— **Encycl.** Econ. agric. « A voir, dit M. de Morogues, dans son *Essai sur les moyens d'améliorer l'agriculture en France*, le peu de soin apporté pour se procurer de bons pâtres et surtout de bons *bergers*, il semble qu'on est convaincu que les animaux domestiques sont en état de se garder eux-mêmes; et souvent on leur donne pour guides des enfants chez lesquels le raisonnement est si peu développé qu'ils ne savent nullement ce qui peut être utile à leurs troupeaux. Les plus consciencieux dans ce travail se contentent de rester avec les troupeaux, de les conduire aux champs et de les ramener à l'étable; mais, s'il survient un accident, ils sont incapables d'en prévenir les suites les plus fâcheuses. Ils ne savent ni d'où provient le mal ni comment on y peut remédier; ils ne peuvent ni aider une mère à se délivrer ni saigner un mouton alourdi; si une maladie contagieuse, la clavelée, par exemple, survient, ils ne savent la reconnaître que quand tout le troupeau est attaqué, et c'est par les ravages du mal, désormais incurable, qu'ils apprennent combien il peut être funeste. Quelques-uns de ces gardiens portent encore plus loin leur stupide insouciance; on les voit se réunir de tous les lieux d'alentour pour se divertir ensemble; alors leurs brebis sont abandonnées à des chiens qui les blessent, les tourmentent, les déchirent et les font avorter, ou bien elles se trouvent exposées à la dent des loups du voisinage. C'est donc faire un mauvais calcul que de vouloir économiser sur les gages du *berger*. On ne devrait confier la garde des troupeaux qu'à des jeunes gens ayant acquis dans les écoles la moralité et le jugement qu'exige l'accomplissement de leurs devoirs. Malheureusement, la profession de *berger* est le plus souvent dédaignée; dans les provinces où l'agriculture est arriérée, tous ceux à qui l'on confie la garde des troupeaux aspirent à devenir charretiers et garçons de ferme ou de labour. Cet avilissement d'une profession que les poëtes nous dépeignent sous les brillantes couleurs de l'âge d'or n'est pas un des traits les moins distinctifs de la plupart de nos civilisations modernes. »

« Un préjugé aussi déplorable que répandu, dit à son tour M. Sanson, est celui qui jette du discrédit sur la profession de *berger*. En général, les paysans n'apprécient que les travaux qui nécessitent le déploiement de la force physique. Celui qui ne sue pas comme eux est à leurs yeux un fainéant. Et un fainéant, quand il n'est pas riche, est l'objet de leur plus profond mépris. Même dans les pays où l'habitude des grands troupeaux a fait instituer depuis longtemps la profession de *berger* et mis en évidence la valeur de ses services, il reste encore quelque chose de ce préjugé. L'homme qui peine à cultiver la terre ne peut se décider à admettre qu'il ne soit pas supérieur à celui dont toutes les fatigues se bornent à soigner et à garder un troupeau. Pour arriver à détruire les préventions à cet égard, il faudrait faire que les services fussent pesés plutôt par l'importance économique de leurs résultats que par la dépense de force qu'ils occasionnent. Cela viendra à mesure que les lumières de la science pénétreront dans les esprits; mais nous n'y sommes pas. » Le *berger* doit être placé au même rang qu'un chef de culture, car il lui faut des connaissances étendues et variées, un caractère doux et le sentiment du devoir très-développé pour remplir ces fonctions, en raison de l'impossibilité de contrôler ses actes et de l'influence qu'il exerce sur les animaux qui lui sont confiés. Pour prévenir les fraudes et les rapines qui, il faut le reconnaître, se commettent très-souvent dans les grands troupeaux, il faut chercher à faire disparaître l'antagonisme entre l'intérêt du *berger* et celui du propriétaire, par la manière de salarier le personnel de la bergerie.

Le payement des *bergers* se fait de trois manières différentes. Dans la première, on leur abandonne pour salaire la propriété d'un certain nombre de bêtes mêlées avec celles du maître. Mais cette méthode ne se rencontre plus aujourd'hui que dans quelques contrées où l'agriculture a fait peu de progrès. En effet, elle est une des plus vicieuses qui se puissent imaginer; elle amène promptement, surtout si l'on a affaire à un homme peu scrupuleux, la ruine complète ou le dépérissement du troupeau. Tandis que le *berger* donne tous ses soins aux bêtes qui lui appartiennent, il néglige celles du maître, et quelquefois ne leur donne qu'une nourriture insuffisante. Le même troupeau présente alors un étrange contraste : presque tous les animaux sont maigres, chétifs et couverts d'une mauvaise toison dont les lambeaux s'accrochent à tous les buissons : quelques-uns, au contraire, ont un aspect tout différent : ils sont gras, vigoureux, pleins de santé, leur laine épaisse et lustrée fixe tout d'abord l'attention. A cette vue, on se rappelle involontairement ce vieux proverbe : *Mouton de berger ne meurt jamais.* Le second mode consiste à accorder au *berger* une part dans le rendement du troupeau; il est généralement fort recommandé. Il semble garantir de la part du *berger* tous les soins possibles. Dans le troisième mode, le *berger* reçoit un salaire fixe, avec ou sans nourriture, et avec la perspective d'augmentation de salaire, si l'on est content de la bergerie, du résultat de l'agnèlement, etc. En agissant ainsi, on intéresse le *berger* à obtenir un grand nombre d'agneaux et à faire tous ses efforts pour avoir des agneaux et des antenois aussi robustes que possible, et à veiller à ce que les agneaux soient bien traités durant leur première année, ce qui est de la plus grande importance. Enfin, lorsque les troupeaux sont grands, il importe d'adjoindre des aides au *berger*, qui, cependant, conservera la responsabilité et la direction de tout le troupeau. Les *bergers* doivent être munis de vêtements capables de les préserver contre les intempéries, car le troupeau souffre lorsque les *bergers* prennent des précautions pour se mettre à l'abri parce qu'ils sont mal vêtus. Ils doivent toujours avoir une houlette pour lancer des mottes de terre aux bêtes qui s'écartent du troupeau, et certains médicaments et intruments indispensables pour soigner quelques maladies qui sont de leur ressort. En outre, la garde des troupeaux nécessite le concours de chiens dont les services sont extrêmement importants, car ils produisent à peu de frais de grands bénéfices. V. plus loin.

Lorsque le *berger* conduit son troupeau devant lui, il ne peut pas toujours empêcher que les moutons n'aillent trop vite et même qu'ils ne fassent quelquefois des dégâts dans les récoltes voisines. Pour éviter ces inconvénients, il suffirait d'adopter généralement la méthode employée avec succès par quelques *bergers*. Ils apprivoisent quelques bêtes auxquelles ils donnent des noms particuliers. Ces favoris ne tardent pas à se montrer reconnaissants de la préférence qu'on leur accorde, ils accourent du plus loin lorsqu'on les appelle, et entraînent avec eux tout le troupeau. Le *berger* n'a dès lors qu'à marcher devant, tous les moutons le suivent; au besoin, les chiens, restés derrière, font marcher les retardataires.

Daubenton, dans son *Instruction pour les bergers et pour les propriétaires de troupeaux*, a tracé à l'usage des uns et des autres un code de conduite qu'ils devraient sans cesse avoir sous les yeux. Nous en extrayons les règles suivantes, qui concernent plus spécialement les gardiens des troupeaux :

1° Faire paître les moutons tous les jours, s'il est possible;

2° Ne pas les arrêter trop longtemps en pâturant, excepté dans les champs entourés de clôtures, où ils gâteraient plus d'herbe en piétinant qu'ils n'en brouteraient;

3° Empêcher qu'ils ne fassent du dommage dans les terres exposées aux dégâts;

4° Eviter les terrains humides et les herbes chargées de rosée ou de gelée blanche;

5° Mettre les moutons à l'ombre durant la plus grande ardeur du soleil;

6° Les éloigner des herbes qui peuvent leur être nuisibles;

7° Les conduire lentement, surtout en montant les collines.

On peut diviser les *bergers* en *sédentaires* et en *nomades*. Les premiers appartiennent à des communes, à des villages ou à de simples particuliers. Tantôt ils ramènent soir et matin le troupeau à l'étable, tantôt ils le font parquer dans les champs. Les *bergers nomades* ou *transhumants* n'ont pas de demeure fixe; comme les peuples pasteurs de l'Asie et de l'Afrique, ils passent leur vie avec leurs troupeaux, l'été sur les montagnes, l'hiver dans les plaines et les vallées, qui jouissent d'une température plus douce. On trouve des *bergers* transhumants en Italie, en Espagne et dans le midi de la France. Ils sont rares dans le nord; cependant il y en a encore quelques-uns dans certaines contrées de l'Allemagne et de la Russie.

— *Chien de berger*. Il faut deux espèces de chiens pour garder les troupeaux : les uns sont destinés à éloigner le loup et l'ours, les autres à aider le *berger* dans la conduite des troupeaux. Ce sont les chiens *mâtins* de forte taille, capables de poursuivre et au besoin même d'attaquer l'ennemi du troupeau, que l'on choisit pour chasser le loup. Pour que les chiens chassent bien cet animal, il est nécessaire qu'ils y aient été dressés jeunes par des individus de leur espèce. Après deux ou trois exercices, ils montrent beaucoup d'ardeur à remplir leur mission. Les chiennes sont ordinairement préférables aux mâles, qui montrent quelquefois une galanterie intempestive pour les louves. Le loup cherche toujours à prendre ces chiens par le cou; c'est pourquoi il est nécessaire que ceux-ci soient armés de colliers en métal ou en cuir très-épais. C'est en hiver, pendant les temps de neige, que les loups viennent attendre les chiens et les saisir à la porte des fermes.

Le chien qui doit aider le *berger* dans la garde des troupeaux est appelé *chien de berger, chien de Brie, Labrie, Briard*, du nom de la province qui fournit les meilleurs. Ce chien, pour être bon, doit être vif, alerte, intelligent, et provenir de parents bien exercés. « Un bon chien bien dressé, dit M. Magne, comme il s'en trouve dans les pays où il y a de grands troupeaux, est plus utile qu'un aide : il va, revient, fait le tour du troupeau, accélère ou ralentit la marche au moindre signe, à un son de voix, à un mouvement de la main; il préserve les récoltes, fait avancer les bêtes retardataires, tient le troupeau réuni, empêche les animaux de sortir des chemins et des pâturages, va chercher les moutons fuyards, ramène les vagabonds : si le chien est bon, la personne chargée de garder le troupeau peut lui confier la garde d'un côté du pâturage pendant qu'elle surveille elle-même l'autre côté. Le chien évite beaucoup de courses au *berger*, et prévient même les accidents qu'occasionnent les gardiens paresseux en lançant des cailloux contre les bêtes qui s'écartent. Si les pâturages sont petits, enclavés dans des

terres en culture, le troupeau un peu nombreux, il faut employer plusieurs chiens. » Les chiens mal dressés mordent les animaux, les font courir et occasionnent des accidents, des avortements, et, par conséquent, sont très-nuisibles au troupeau.

On doit faire tout son possible pour bien dresser les chiens de *berger*. Pour cela, on les prend jeunes, on les accoutume à faire sentinelle, à tenir le troupeau réuni, et surtout à ne point mordre et à ne point effrayer les moutons. Il faut beaucoup de persévérance, des caresses, des friandises et même des châtiments. Quand on les envoie vers un mouton pour la première fois, on doit les surveiller attentivement et les corriger s'ils veulent mordre; on laisse pendre une ficelle à leur cou *afin de les arrêter plus promptement.* Si l'on a des chiens très-bons, mais un peu méchants pour les moutons, et qu'il soit impossible de les corriger, il faut les museler, ou bien leur casser les dents canines et même les incisives.

— Iconol. En France, au XVIIIe siècle, les *bergers* devinrent les héros ordinaires de la littérature, des arts et... des salons. Jamais la poésie ne se montra plus bucolique, jamais on ne vit éclore plus de *bouquets à Chloé*. Sous prétexte de revenir aux occupations pastorales et à la rustique simplicité de l'âge d'or, les désœuvrés de la cour organisèrent des mascarades champêtres où l'on vit les marquises transformées en Amaryllis, en Galatées, en Phillis; les abbés de cour en Ménalques, en Damœtas, en Corydons. Watteau fut le peintre officiel et charmant de ces fêtes galantes. *Après lui, Pater, Lancret, les Vanloo*, Boucher, Fragonard, J.-B. Huet, Lagrenée, continuèrent ce genre pastoral, essentiellement conventionnel et faux. Boucher fut le roi de ces faiseurs de *bergeries*. Diderot disait de lui qu'il avait ses portefeuilles « farcis de moutons et de *bergers* à la Fontenelle. » La description suivante, que le célèbre critique donne d'un tableau de Boucher, exposé au Salon de 1763, fera voir comment les peintres du XVIIIe siècle entendaient cette sorte de composition : « Imaginez sur le fond un vase posé sur son piédestal et couronné d'un faisceau de branches renversées; au-dessus, un *berger* endormi sur les genoux de sa *bergère*. Répandez autour une houlette, un petit chapeau rempli de roses, un chien, des moutons, un bout de paysage et je ne sais combien d'autres objets entassés les uns sur les autres. Peignez le *tout* de la *couleur* la plus brillante, et vous aurez la *Bergerie* de Boucher. Quel abus du talent! combien de temps perdu! Avec la moitié moins de frais, on eût obtenu la moitié plus d'effet. Entre tant de détails tous également soignés, l'œil ne sait où *s'arrêter*; point d'air, point de repos. Cependant la bergère a bien la physionomie de son état, et ce bout de paysage qui serre le vase est d'une délicatesse, d'une fraîcheur et d'un charme surprenants. Mais que signifient ce vase et son piédestal? que signifient ces lourdes branches dont il est surmonté? Quand on écrit, faut-il tout écrire? Quand on peint, faut-il tout peindre? De grâce, laissez quelque chose à suppléer par mon imagination. »

Les fadeurs bucoliques des peintres du XVIIIe siècle ont fait place à des compositions où brille surtout le sentiment de la réalité. *Notre école compte* aujourd'hui toute une pléiade de vaillants artistes qui s'adonnent spécialement à la peinture des sujets rustiques, des *paysanneries* (v. ce mot). Au premier rang, il faut citer : MM. Millet, Breton, Luminais, Hédouin, Salmon, etc. A l'étranger, nous rencontrons M. Israels, Hollandais qui a exposé en 1863 un *Berger*, tableau d'un beau sentiment, et M. Ansdell, Anglais, habile peintre d'animaux, qui a envoyé à l'Exposition universelle de 1855 des *Bergers rassemblant leurs moutons.*

— Iconog. Les *bergers* jouent un grand rôle dans la mythologie gréco-romaine. Le grand Pan était leur dieu, et le bel Apollon honora leur humble métier en gardant les troupeaux d'Admète. On vit des dieux de l'Olympe aimer des *bergères*, et des *bergers* obtenir les faveurs des déesses. Il n'est donc pas étonnant que *ces humbles habitants des champs*, si souvent mêlés aux dogmes mythologiques, aient été représentés dans un grand nombre de monuments de l'antiquité. On les y reconnaît ordinairement à l'un des trois attributs suivants, et quelquefois à tous les trois : la panetière, le bâton recourbé appelé *pedum*, et la flûte droite ou oblique, à un ou à plusieurs tuyaux (*fistula*, *syrinx*). On leur donnait aussi pour vêtements des peaux de bêtes, et l'on plaçait, dans leurs mains ou près d'eux, un vase servant à boire ou à recueillir le lait des vaches et des chèvres.

Qu'étaient les Hébreux, sinon un peuple de *bergers?* et qu'est-ce que la Bible, sinon une magnifique épopée pastorale, dans laquelle des milliers d'artistes ont puisé les sujets de leurs œuvres? V. BIBLIQUES (sujets).

Le christianisme a eu aussi ses *bergers* célèbres, à commencer par *ces honnêtes pâtres* de la Judée, auxquels un ange apparut pour leur annoncer la venue du Messie, et qui, les mains pleines de rustiques présents, accoururent à la crèche pour adorer le divin enfant. Il n'est guère de sujets qui aient été aussi fréquemment représentés par les artistes chrétiens, que cette *Annonce aux bergers* et cette *Adoration des bergers.* (V. les mots ANNONCE et ADORATION). Une religion qui était venue pour ranimer les faibles et pour exalter les petits, ne pouvait oublier les hommes voués à la plus *misérable des conditions*. Jésus, d'ailleurs, ne prit-il pas lui-même le titre de *bon pasteur?* De nombreux monuments de peinture et de sculpture nous le montrent entouré de brebis et portant un agneau sur ses épaules. V. BON PASTEUR.

Indépendamment de la place qu'ils occupent dans les sujets mythologiques, bibliques et chrétiens, les *bergers* figurent dans une multitude de scènes de pure fantaisie. On en voit représentés, au sein de leurs occupations rustiques, dans les bas-reliefs de plusieurs cathédrales, et dans beaucoup de miniatures du moyen âge. Mais c'est surtout dans les ouvrages modernes qu'il faut chercher des représentations de ce genre. Quelques artistes se sont bornés à peindre des figures isolées de *bergers* et de *bergères;* tels sont le Caravage, Manfredi, Strozzi, Boni, chez les Italiens; Ribera, Murillo, chez les Espagnols; Moreelse, G. Flinck, chez les Hollandais; Grimon, chez les Français, etc. D'autres ont groupé plusieurs personnages dans leurs compositions pastorales. Les *Bergers d'Arcadie*, de Poussin, sont justement célèbres. (V. ci-après la description de ce chef-d'œuvre.) L'école néerlandaise compte une foule de peintres de *bergeries* et de bucoliques : Paul Potter, Adrien van de Velde, Berghem, Karel du Jardin, pour ne citer que les plus célèbres.

Berger amoureux (LE), poëme anglais d'Allan Ramsay. Ce poëme, sorte de drame pastoral, est l'œuvre la plus importante d'Allan Ramsay, qui a su y répandre le naturel et la simplicité qu'exige ce genre de composition, et peupler ses descriptions de personnages réels et vivants, auxquels il est impossible de ne pas s'intéresser. On n'y trouve ni l'enflure ni l'afféterie des *bergeries* de Fletcher, non plus que les fastidieuses allégories et les *concetti* de la plupart des pastorales. C'est une ingénieuse peinture de la vie rurale en Ecosse, de cette vie simple et naïve si éloignée de la corruption des villes, un reflet des émotions pures et sincères que fait éprouver aux âmes d'élite le spectacle de la nature. La fausse sensibilité, les feintes douleurs des Corydons et des Galatées ne déparent point l'œuvre de Ramsay. Il a pris ses bergers dans la vie réelle, les a placés dans le cadre qui leur convenait, et leur fait parler le langage qu'ils sont accoutumés à entendre, celui de leurs pittoresques vallées. Tout l'art de ce poëme consiste dans le choix des épisodes, l'invention des caractères, l'admirable propriété des termes, l'abondance et la variété des plus charmants détails, et surtout dans la sensibilité vraie *qui anime les scènes les plus exquises.* Le sujet est l'amour d'un jeune berger pour une beauté rustique, amour contrarié par diverses circonstances. Cependant, un événement inattendu place le jeune paysan dans une condition relativement plus élevée que celle de sa maîtresse, et leur amour s'accroît par la crainte d'une éternelle séparation. Leur douleur les engage à rompre la réserve qu'ils avaient jusque-là observée vis-à-vis l'un de l'autre. La jeune fille, sans se départir entièrement d'une sage retenue, ouvre son cœur au compagnon de son enfance, et, lorsqu'elle s'est assurée de son inaltérable affection, en véritable fille de l'Ecosse, intelligente et décidée, elle prend la résolution, couronnée par le succès, de s'élever par l'étude jusqu'à celui qu'elle aime. Les caractères épisodiques, comiques ou grossiers, sont finement étudiés et servent de repoussoir à ceux des deux héros. A l'imitation de Gay, dans son opéra des *Gueux*, Ramsay a cru devoir entremêler l'action de chansons qui nuisent peut-être à sa rapidité, en ce qu'elles ne font que paraphraser les sentiments qu'exprime le dialogue. Quoi qu'il en soit, ce tableau de la vie rurale, également éloigné de l'affectation et d'un grossier réalisme, est une des œuvres poétiques les plus remarquables de la littérature anglaise au siècle dernier.

Berger d'Amphrise (LE), comédie en trois actes et en prose, suivie d'un divertissement, de Delisle, musique de Mouret, représentée à Paris, au théâtre de la Comédie-Italienne, le 20 février 1727. Cette pièce fut jouée sans avoir été annoncée. Apollon et Momus, exilés de l'Olympe, se rencontrent et se reconnaissent; ils se proposent de se rendre utiles aux *hommes*, Apollon en les instruisant et Momus en les corrigeant; ils sont l'un et l'autre à la cour de Midas. « Cette pièce, lisons-nous dans l'*Histoire anecdotique et raisonnée du Théâtre-Italien* (1769, t. VII), est très-morale, et le sujet du divertissement est la dispute entre les élèves d'Apollon et ceux de Marsyas : il fut extrêmement applaudi, l'on a souvent regretté qu'on ne l'ait pas conservé et adapté à quelque autre comédie. » Mouret, alors dans tout l'éclat de sa réputation, avait composé la musique; Marcel, une des célébrités chorégraphiques de l'Opéra avait réglé le ballet; malgré cette réunion de talents, l'ouvrage ne fut représenté que sept fois. Le *Berger d'Amphrise* n'a point été imprimé.

Berger extravagant (LE), pastorale burlesque en cinq actes, de Corneille de l'Isle (Thomas Corneille), 1653. Thomas Corneille se faisait appeler sieur de l'Isle, pour se distinguer sans doute de son aîné, prétention dont paraît s'être moqué Molière dans l'*Ecole des femmes*. Cette pièce, qui est une de ses premières productions, une de ses moins connues surtout, est fondée sur l'extravagance d'un jeune homme de famille, qui, la tête troublée par la *lecture des romans*, a quitté la capitale, pour aller dans la Brie faire paître un troupeau sous le nom de Lysis, et sous le costume d'un berger d'Arcadie. L'amour entre pour beaucoup dans sa folie; il brûle pour la belle Charite, qu'il a vue à Paris, mais qui habite alors un château situé aux lieux où s'est retiré notre personnage. Pour s'amuser de ce fou d'un genre nouveau, la belle Charite, ses compagnes, plusieurs dames et plusieurs cavaliers du voisinage se sont déguisés en bergers et en bergères, et le mystifient de toutes les façons. Un des bergers lui dispute Charite, qui feint de l'aimer; il veut défendre ses droits sur sa belle avec sa houlette; mais son rival tire une épée. Notre extravagant, qui n'a lu dans aucun livre que des bergers se soient jamais battus de cette manière, refuse net le combat. Charite, indignée de sa lâcheté, *le chasse de sa présence. Dans son désespoir*, le pauvre diable se décide à fuir des contrées où son amour est si malheureux; mais il rencontre un prétendu druide qui lui conseille de se déguiser en bergère, et de se présenter ainsi dans le palais de la nymphe Angélique, où il vivra près de sa chère Charite. Il profite de ce conseil, et a le bonheur, sous le nom d'Amaryllis, d'entendre sa bergère déplorer le sort de Lysis, qu'elle croit mort; il serait au comble du bonheur, si des satyres ne venaient dénoncer la prétendue Amaryllis, comme une bergère sans pudeur; ce qui engage la nymphe Angélique à la chasser de son palais. Désespéré du peu de succès de son stratagème, il reparaît en berger, et déclare à Charite qu'il s'est ainsi travesti pour avoir le bonheur de la voir. Elle l'accuse alors d'avoir usé de sortilége, le bannit une seconde fois de sa présence, et se retire. Pour la voir encore quelques instants, il monte sur un arbre, tombe dans le creux d'un tronc pourri, et se croit métamorphosé en plante. Sous cette nouvelle forme, on le mystifie encore de plusieurs *manières, qu'il serait trop long de rapporter.* Au reste, cette pièce n'est qu'un imbroglio sans dénoûment et sans but; nous nous trompons, son but était de parodier un genre de littérature fort à la mode alors, et où le faux et le ridicule régnaient en souverains. L'auteur l'a tirée d'un roman qui porte le même titre, dit le *Dictionnaire des théâtres*. Ajoutons que Lysis rappelle cet original de Vauquelin des Yveteaux, qui se rendit si célèbre au XVIIe siècle par sa vie d'épicurien, et qui gardait les moutons dans son jardin, en compagnie de sa pastourelle, avec une houlette enguirlandée de roses et de lacs d'amour.

Bergers (LES), opéra-comique en trois actes, paroles de MM. Hector Crémieux et Gille, musique de M. Offenbach, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre des Bouffes-Parisiens, le 11 décembre 1865. Quelques jours avant la première représentation, M. Offenbach, enhardi par le succès, écrivait les lignes suivantes au directeur du *Figaro :* « Le poëme de nos *Bergers* a trois actes : c'est une série de pastorales encadrées dans une belle et bonne pièce. Voilà mon opinion courageuse sur l'œuvre de mes collaborateurs H. Crémieux et Ph. Gille. Ils m'ont avoué, de reste, hier, avec la même rude franchise, que *ma partition était un triple chef-d'œuvre.* Au premier acte, nous sommes en pleine antiquité, et, pour montrer à la mythologie que je n'avais pas de parti pris contre elle, je l'ai traitée en *opera seria*, étant entendu, n'est-ce pas, que la musique *seria* n'exclut pas la mélodie. Vous me comprendrez aisément quand vous saurez que les auteurs du libretto se sont servis du charmant épisode de Pyrame et Thisbé pour en prêter la fable à leurs bergers Myriame et Daphné. Je n'aurais pas osé faire pleurer l'amant par l'amante sur l'air du *Roi barbu*, et je me suis cru obligé, pour tout ce premier acte, d'emboucher mes pipeaux sur un mode plus élevé. Au second acte, j'ai nagé en plein Watteau, et j'ai mis tous mes efforts à me souvenir (c'est si bon de se souvenir!) de nos maîtres du XVIIIe siècle. Dans l'orchestre comme dans la mélodie, j'ai tâché, autant que possible, de ne pas m'éloigner de ce style Louis XV, dont la traduction musicale me séduisait tant. Au troisième acte, j'ai cherché à réaliser la musique Courbet. Nous avons choisi, autant que possible, les tableaux où les femmes sont habillées. *Vous apprécierez notre* réserve. Je me résume, en vous affirmant que je n'ai jamais écrit une partition avec plus d'amour, ayant à remplir le cadre le plus heureux que je pusse souhaiter. Trois époques, et par conséquent trois couleurs différentes réunies dans le même opéra. Les décors sont splendides; ils sont de Cambon, c'est tout dire. Bertall nous a composé des costumes ravissants. Tout le bataillon de nos artistes aimés va donner... Priez votre public de devenir le mien, de bien écouter le premier acte, de rire beaucoup au deuxième et de se tordre au troisième... » Le directeur du *Figaro* imprima la lettre du maestro, dont nous supprimons la moitié; le public la lut et trouva la chose on ne peut plus naturelle. Ne soyons pas plus sévère que lui, et croyons que ce compositeur heureux a mis la main sur un libretto exceptionnel, et qu'il en a tiré une partition qui est un *triple chef-d'œuvre.* M. Offenbach est d'ailleurs un audacieux. Il a voulu conduire lui-même son orchestre, ce qui équivalait à dire : « Je ne redoute rien. » Comme nous l'apprend sa lettre, les *Bergers* se présentent sous trois aspects différents; le premier acte a pour titre : l'*Idylle;* le deuxième s'appelle *Trumeaux*, et le troisième s'annonce ainsi : la *Bergère réaliste.* Myriame et Daphné s'aiment d'un tendre amour, tout en soufflant dans leurs pipeaux, malgré leurs parents. O douleur *sans pareille! un soir*, par un orage épouvantable, l'amant éperdu cherche son amante égarée. Il trouve son voile souillé de sang. Jugez de sa douleur; il veut se tuer; il se tue. Cependant Daphné n'est point morte, et c'est à son tour de pleurer le pauvre Myriame, qui s'est suicidé un peu trop vite. Elle pleure; elle pleure tant, tant et tant que ses yeux ne peuvent plus pleurer à la fin. C'est alors qu'elle supplie Eros de lui rendre son amant pour l'éternité. Son vœu s'accomplit, et comme il n'y a que le premier miracle qui coûte, le couple amoureux est immortalisé. « Toute la musique du premier acte est exquise, dit M. Paul de Saint-Victor; un souffle d'églogue antique y circule. On est surpris, et on est charmé d'entendre le joueur de mirliton de la *Belle Hélène* tirer ces doux airs de la flûte des pâtres de Théocrite. Il faut citer le duo d'amour *Nous nous aimons...* roucoulant et tendre comme la mélodie d'un baiser, et surtout les couplets d'Eros, d'une malice si mélancolique et si fine. » Nous retrouvons les deux bergers en plein règne rococo, enrubanés et enguirlandés comme s'ils s'échappaient d'une toile de Watteau. Ils s'appellent Annette et Colin, et ils se trompent dans le style de l'époque. Colin en conte de toutes les couleurs à la marquise, et Annette s'en laisse conter par le marquis; l'Amour en rit dans son rabat d'intendant fripon; et quand, plus tard, il se fâche, savez-vous ce qu'ils lui répondent, les espiègles? « Laissez-nous vivre encore un siècle, et nous nous corrigerons de nos défauts. » On leur octroie ce siècle. De ce trumeau, M. Offenbach a fait un fin et délicieux pastiche de la petite musique chevrotante et soupirante du bon temps où Rameau gardait le troupeau de Fontenelle; il a pris la plume de l'ami Lulli pour écrire un air, et déniché tous les pinsons que Lubin donnait à Philis pour un baiser. Le second acte est, de l'avis de l'*Art musical*, d'une plus grande valeur que le premier; *tous les morceaux qui* le composent ont été bissés; il renferme une foule de jolis détails; ce n'est pas talon rouge; mais cela y ressemble. M. Jouvin l'appelle l'acte *rococo;* il lui plaît d'un bout à l'autre; il est très-finement, très-spirituellement pastiché, selon lui, sur la musiquette du XVIIIe siècle. Reste le troisième acte. Ici faut-il s'écrier : Hélas! ou bien : Holà! plaindre les trois collaborateurs ou les malmener? faire le procès aux auteurs de la pièce ou à l'auteur de la musique? Il faut faire tout cela à la fois, dit M. Jouvin, et s'en prendre à tout le monde. Jamais troisième acte ne fut, de l'introduction à l'accord final, plus complétement manqué, poëme et partition. Ce troisième acte est long et n'est guère réjouissant; les bergers réalistes n'ont pas fait rire; on s'attendait à y retrouver l'Offenbach de *Ba-ta-clan* et d'*Orphée aux enfers*, et c'est l'Offenbach des jours brumeux qui a reparu. Sont-ils assez laids, mon Dieu! ces bergers selon Courbet! Myriame n'est plus Colin, il est Nicot, un rustaud; Daphné n'est plus Annette, elle est la Rouge, une maritorne fagotée en épouvantail à *mettre* sur un cerisier pour effrayer les moineaux et les amours. La vacherie, la basse-cour, l'abreuvoir, le fumier et les bonnets de coton, les vieux liards et les sabots garnis de paille ont fait cause commune avec le patois normand, pour nous régaler d'un dessert inattendu et mal venu : la *Ronde de la soupe aux choux.* O réalisme que me veux-tu? Le réalisme a fait de l'idylle antique « tendre comme la mélodie d'un baiser » une affreuse vacherie devant laquelle on se pince le nez. Si bien que l'on comprend parfaitement la lassitude qui s'empare de nos deux goujats. « Regrettez-vous enfin le passé? leur demande Eros, transformé cette fois en gamin des rues. » Et sur leur désir exprimé d'en finir avec cette vie, où un honnête homme et une honnête femme sont exposés tous les jours à rencontrer des réalités, Eros les *emporte* en plein *Olympe*, malgré leurs sabots, leur jargon et leur avarice. Les voilà donc délivrés du toit à cochons, et nous aussi. Merci, mon Dieu! Les deux premiers actes suffisent largememt au succès; le troisième, bien que froidement accueilli, n'a pas empêché la réussite des *Bergers* dans cet acte, l'acteur Désiré débite une harangue grotesque à des paysans; monté sur un tonneau, l'orateur déclare qu'il s'appuie sur les principes de 1789; en même temps, le tonneau se défonce, et l'acteur fait remarquer que les principes de 1789 ne sont pas très-solides. Cette facétie de mauvais goût, motiva de la part du ministère de l'intérieur un *communiqué*, duquel il résulterait que la drôlerie signalée ne figurait pas dans le manuscrit, et qu'elle était du cru de M. Désiré. M. Désiré a été puni de ses écarts d'imagination par une amende. Ce gros événement a fait quelque bruit trois ou quatre jours durant; mais M. Désiré, *né malin*, qui n'a pas vu ses calembours couronnés de succès, s'abstiendra à l'avenir de mêler à ses charges les principes de 1789, qui n'ont rien de *commun* avec l'*opéra-comique*.

Permettez-nous de vous le dire, monsieur Désiré, vous n'êtes pas sur les planches ou sur un tonneau pour nous parler des principes

de 89. Votre tonneau et vos calembours sonnent creux, et les principes de 89 ressemblent à ces liqueurs généreuses qu'il faut cercler de fer. Jadis, sur ces planches, on chantait la *Marseillaise*. Ne l'oublions pas, si nous ne voulons point ressembler à ces vilains oiseaux qui salissent leur nid.

Bergers-Trumeau (LES), opéra-comique en un acte, paroles de MM. Dupeuty et de Courcy, musique de M. Clapisson, représenté à l'Opéra-Comique le 10 février 1845. Les auteurs du livret n'ont cherché qu'à fournir au compositeur l'occasion d'écrire de la musique rétrospective, c'est-à-dire de faire une parodie ingénieuse des formules musicales des anciens maîtres. M. Ambroise Thomas, dans la *Double échelle*, avait déjà réalisé ce projet avec esprit. Un grand seigneur du temps de Louis XV veut faire jouer la comédie dans son château, et fait tirer les rôles au sort par ses comédiens de qualité. Il en résulte des situations comiques et même grotesques. M. Clapisson a poussé aussi loin que possible le manque de respect à l'égard des points d'orgue, des cadences surannées qui charmaient nos pères. Le public s'est amusé de cette caricature. Il a applaudi au duo des deux bergers chanté par Mlle Prevost et Henri, à une ouverture plaisante, ainsi qu'au jeu désopilant de Sainte-Foy.

Bergers d'Ambleteuse, tableau de M. Jeanron; musée du Luxembourg. Au premier plan, les bergers, moitié pasteurs, moitié marins, gardent leurs troupeaux sur le rivage de l'Océan, près du vieux port d'Ambleteuse qu'ont envahi les sables, les cailloux et les goëmons; à l'entrée du port s'élève une ancienne forteresse. Ce tableau, aussi habilement peint que bien composé, a figuré au Salon de 1850.

Bergers d'Arcadie (LES), célèbre tableau de Poussin, au musée du Louvre. Au milieu d'un paysage d'un aspect sévère, à l'ombre de quelques grands arbres, s'élève un tombeau où sont gravés ces mots : ET IN ARCADIA EGO. Trois bergers et une bergère se sont arrêtés devant ce monument funèbre. Le plus âgé, un genou en terre, explique à ses compagnons l'inscription sur laquelle il a le doigt posé; il leur raconte sans doute l'histoire de celui qui est couché pour toujours sous la froide pierre. Le plus jeune des bergers, couronné de fleurs, debout et appuyé sur le tombeau, à gauche, écoute d'un air pensif. A droite, le troisième berger, penché vers celui qui lit, tourne la tête vers la bergère et lui montre l'inscription. La jeune femme, chastement drapée, a la main posée sur l'épaule du berger qui lui parle et qui paraît être son amant. Telle est, dans toute sa simplicité, l'admirable scène peinte par Poussin. Le pape Clément IX, n'étant encore que cardinal, avait demandé à l'illustre artiste des tableaux qui exprimassent une idée morale et philosophique. Poussin peignit alors le *Branle de la vie humaine*, la *Vérité découverte par le Temps* et les *Bergers d'Arcadie*. Dans ce dernier tableau, il voulut associer à l'idée riante du bonheur et des amours des bergers l'idée mélancolique de la mort. Jamais pensée philosophique n'a été exprimée avec plus de précision et de poésie; jamais allégorie n'a été plus ingénieuse et plus transparente. La composition est distribuée avec un art consommé. « Pour rendre sa moralité attrayante et utile, a dit le rédacteur du *Musée Filhol*, Poussin n'a point écarté les yeux des spectateurs par des objets repoussants et lugubres. Ce n'est point la mort surprenant ses victimes au milieu des jeux; là ne sont ni spectres hideux, ni mânes plaintifs, ni larves funèbres : des bergers fortunés, un tombeau sur leur passage, et cette inscription si touchante et si simple : *Et in Arcadia ego!* Et moi aussi, j'ai vécu en Arcadie. Voilà tout l'art du peintre pour nous arrêter, nous attacher, nous forcer à penser. Et cet art est sublime. On pourrait désirer que Poussin eût donné plus de fraîcheur et de richesse au paysage, mais il aurait craint que la pompe de la nature affaiblît sa pensée. » — « Tel est le privilége de l'association d'une action simple à un sentiment profond et à une grande idée, a dit de son côté Groze Magnan, que mille sentiments, mille idées se réveillent à la vue de l'*Arcadie* et pénètrent l'âme du spectateur... Les expressions sont parfaitement en harmonie avec l'action; elles sont, de même, calmes, simples et touchantes. La figure de la femme est d'une rare beauté, mais d'une beauté facile, naïve et dont le charme est aussi doux que pénétrant. Les draperies offrent de beaux développements, et, malgré quelques incorrections de dessin, en particulier dans les jambes du berger debout sur la gauche, le style est partout pur, gracieux et noble. » Il est probable que Delille n'avait jamais vu le tableau de Poussin ou qu'il l'avait bien oublié, lorsqu'il écrivait ces vers :

> Imitez le Poussin; aux fêtes bocagères
> Il nous peint des bergers et de jeunes bergères,
> Les bras entrelacés, dansant sous des ormeaux,
> Et près d'eux une tombe où sont écrits ces mots:
> « Et moi je fus aussi pasteur dans l'Arcadie! »

Diderot n'a guère été plus exact lorsqu'il a dit : « S'il arrive à un peintre de placer un tombeau dans un paysage *riant*, croyez qu'il ne manquera pas, s'il a quelque goût, de me le dérober en partie par des arbres *touffus*. Ce n'est qu'en regardant avec attention que je découvrirai sur le marbre quelques caractères à demi tracés, et que je lirai : « Et moi aussi, » je vivais dans la délicieuse Arcadie, *Et in* » *Arcadia ego!* » Quant à la description suivante, donnée par l'abbé Dubos (*Descriptions critiques sur la poésie et la peinture*), on ne sait véritablement à quelle peinture elle se rapporte : « Ce tableau représente le paysage d'une riante contrée. Au milieu, on voit le monument d'une jeune fille morte à la fleur de son âge; c'est ce qu'on connaît par la statue de cette fille couchée sur le tombeau, à la manière des anciens. L'inscription sépulcrale n'est que de quatre mots latins; mais cette inscription si courte fait faire les réflexions les plus sérieuses à deux jeunes garçons et deux jeunes filles parées de guirlandes de fleurs. » Evidemment, l'abbé Dubos a voulu refaire la composition de Poussin.

Le tableau que nous avons décrit fait partie depuis longtemps de la collection des rois de France. Il était placé à Versailles, en 1709, dans le petit appartement du roi. Il a été gravé plusieurs fois, notamment par Picard le Romain, par Maurice Blot, par Duttenhofer (*Musée français*), par Mathieu et Reindel (*Musée royal*), par Chataigner et Niquet (*Musée Filhol*), etc.

Une seconde peinture de Poussin sur le même sujet figure depuis plus d'un siècle dans la galerie des ducs de Devonshire, en Angleterre. Le tombeau occupe toute la gauche du tableau, au-dessus est placée une tête de mort; de grands arbres, coupés dans la toile, ombragent le monument. Un berger, couronné de fleurs, suit avec le doigt l'inscription : *Et in Arcadia ego*, que regarde un second berger debout, à gauche. Plus à gauche encore, est une jeune femme, vêtue d'une robe flottante qui laisse toute la cuisse droite à découvert. Au premier plan est un dieu fleuve, vu de dos et qui,

> Appuyé d'une main sur son urne penchante,

semble dormir

> ..... au bruit flatteur de son onde naissante.

Ce fleuve est l'Alphée, si l'on en croit Bellori, qui parle de cette seconde composition. Elle nous paraît moins bien entendue que celle du Louvre et d'un sentiment moins élevé. Elle a été gravée par Ravenet.

Berger kabyle (LE), tableau de M. E. Fromentin; Salon de 1861. Un jeune pâtre, monté sur un magnifique cheval gris, chemine gravement vers les hauts plateaux où la chaleur n'a pas desséché l'herbe; il pousse devant lui un troupeau de moutons et tient dans ses bras un agneau nouveau-né. Autour de lui s'arrondit un hémicycle fermé par des montagnes bleuissantes, dont les cimes neigeuses sont baignées de lumière. C'est là toute la composition de ce tableau, qui a obtenu un très-grand et très-légitime succès lors de son apparition « Sans hésiter, nous avouons que c'est là toile qui nous a le plus frappé au Salon de 1861, a dit M. Maxime Du Camp; c'est celle où nous voyons réunies les qualités sérieuses, consciencieuses et vivaces que nous souhaiterions à tous les artistes. La scène est bien simple, cependant, mais elle est interprétée avec un tel talent, qu'elle devient pour ainsi dire historique... La composition est admirablement distribuée; point de détails inutiles, à peine quelques accessoires : ici un chardon violet, là la fleur d'or d'un genêt, plus loin la fumée d'un feu allumé dans la plaine. L'exécution nous semble parfaite, elle est aussi légère que possible, et si elle l'était plus, il y aurait peut-être danger... Tout est harmonisé dans des nuances charmantes; pas une note ne détone, c'est une symphonie lumineuse. » M. Th. Gautier a dit de son côté, en parlant de ce tableau : « Comme la poésie de la vie patriarcale apparaît là dans toute sa primitive beauté! Comme on se sent déchu à côté de ce jeune berger montant de la plaine, où fument les foyers déjà lointains, à cette alpe africaine que le souffle du désert ne peut dépouiller de son voile de neige, dans la solitude, le silence et la liberté! Il a réalisé le vœu de ce berger qui disait que s'il était roi, il garderait ses moutons à cheval, et jamais roi n'eut plus fière mine, plus altière et plus simple attitude que ce pauvre pâtre kabyle, dont la pourpre est un haillon et la couronne un chapeau de paille jeté négligemment derrière le dos. Le *Berger* nous paraît jusqu'à présent être le chef-d'œuvre de M. Fromentin. » Ce tableau a été acquis par l'impératrice, et figure dans les petits appartements des Tuileries.

BERGER (Jean-Henri DE), jurisconsulte allemand, né à Gera en 1657, mort en 1732. Après avoir enseigné le droit à Wittemberg, il fut nommé conseiller par l'électeur de Saxe, puis conseiller aulique par l'empereur Charles VI, en 1713. Ce savant jurisconsulte a composé, en latin, des ouvrages fort estimés et souvent réimprimés en Allemagne, notamment ses *Electa disceptationum forensium*, dont la meilleure édition est celle de 1738 (3 vol. in-4°).

BERGER (Jean-Guillaume DE), philologue et frère du précédent, mort en 1751, professa l'éloquence à Wittemberg et devint conseiller aulique d'Auguste II de Saxe. Il a publié, en latin, de nombreuses dissertations intéressantes sur divers points d'histoire et de littérature ancienne.

BERGER (Christophe-Henri), fils aîné du précédent, né à Wittemberg en 1680, mort en 1757. Il remplaça son père dans sa chaire de droit et devint, comme lui, conseiller aulique de l'empereur d'Allemagne. On a de lui un recueil des arrêts de la chambre des comptes de Saxe sous le titre de : *Decisiones summi provocationum senatus*, etc. (Dresde, 1720), et un très-curieux ouvrage sur l'origine des masques et des mascarades : *Commentatio de personis vulgo larvis seu mascheris* (Francfort, 1723).

BERGER (Frédéric-Louis DE), frère cadet du précédent, né à Wittemberg en 1701, mor en 1735, s'adonna également à la jurisprudence et composa plusieurs ouvrages en latin sur divers points de droit.

BERGER (Théodore), historien et jurisconsulte allemand, né à Unterlautern en 1683, mort en 1773. Il professa l'histoire et le droit à Cobourg, et accompagna, dans leurs voyages, plusieurs jeunes gentilshommes. Il a publié, en latin et en allemand, plusieurs ouvrages estimés, notamment son *Histoire universelle synchronistique des principaux royaumes et Etats de l'Europe depuis l'empereur Charlemagne jusqu'à nos jours* (Leipzig, 1729, in-fol.), ouvrage qui a été continué par W. Jæger.

BERGER (Jean GODEFROY DE), médecin allemand, né à Halle, en Saxe, en 1659, mort en 1736, frère du précédent. Après avoir été reçu docteur à Iéna, il visita la France et l'Italie, et reçut, à l'université de Wittemberg, une chaire, qu'il garda jusqu'à la fin de sa vie. Son meilleur ouvrage est une bonne physiologie, intitulée : *Physiologia medica, sive de natura humana* (Wittemberg, 1701).

BERGER (Christophe), chimiste allemand du XVIIIe siècle. Il s'occupa tout particulièrement de chimie hermétique et publia plusieurs écrits, parmi lesquels nous citerons : *Manuel des apothicaires et des chimistes* (2 vol.), et *Sur la question de faire de l'or avec des métaux qui n'en contiennent point*, etc. (1794).

BERGER (Frédéric-Gottlieb), graveur allemand, né en 1713 à Charlottenbourg, près de Berlin, mort vers 1780. Il eut pour maître Jean-George Wolfgang, sous le nom duquel il a gravé au burin un grand nombre d'estampes. On lui attribue : le portrait d'Elisabeth-Christine, reine de Prusse, d'après A. Pesne; celui du général Von Katt, d'après G. Schmidt; celui de Sophie-Dorothée, reine de Prusse; plusieurs plans et cartes géographiques, etc.

BERGER (Daniel), dessinateur et graveur allemand, né à Berlin en 1744, mort en 1824; il eut pour maîtres son père, Frédéric-Gottlieb, et George Schmidt. Le nombre des estampes qu'il a gravées est très-considérable. Les plus remarquables sont : *David*, d'après Blaise-Nicolas Lesueur; la *Vierge et l'Enfant Jésus*, d'après le Corrége; *Orion poursuivant une nymphe*, d'après Jules Romain; le *Prince de Gueldre menaçant son père*, d'après Rembrandt; la *Mort de Schwerin*, d'après Frisch; la *Mort du major Kleit*, d'après Chodowiecki; deux *Vues de Silésie*, d'après Reinhardt; divers portraits de rois, de princes, de savants, d'acteurs et d'actrices, de généraux, de jurisconsultes, de peintres, d'après Chodowiecki; Mme Le Brun, A. Graff, Sahler, J. Darbès, Liszewski, Rosenberg, Becker, Fritsch, Schellenberg, Frédéric Reclam, etc.; des planches pour les œuvres de Wieland, pour *Goetz de Berlichingen* et pour divers autres ouvrages. M. Le Blanc croit que F. Berger, dont on a un portrait de Gustave III, daté de 1793, était fils de Daniel Berger.

BERGER (Albert-Louis), jurisconsulte et fonctionnaire allemand, né à Oldenbourg en 1768, mort en 1813. Il devint conseiller de chancellerie au service du grand-duc d'Oldenbourg. Lorsque Napoléon s'empara de cette partie de l'Allemagne et en fit un département de l'empire, Berger perdit ses places; mais, en 1813, un soulèvement ayant éclaté à la nouvelle de l'approche des Russes, le sous-préfet se retira avec les autorités françaises, et nomma, en partant, une commission dont Berger fit partie. Bientôt le général Vandamme ayant repris possession de la ville, la commission fut cassée; Berger et Finck, arrêtés comme rebelles, furent traduits devant un conseil de guerre, condamnés à mort et fusillés.

BERGER (Jean-Eric DE), philosophe danois, né en 1772 mort en 1833. Il fut successivement professeur d'astronomie et de philosophie à l'université de Kiel. Les principaux ouvrages d'Eric Berger, qui a exposé plusieurs idées nouvelles en philosophie, sont : *Exposition philosophique du système de l'univers* (Altona, 1808, in-8°), et *Principes généraux de la science de la nature et de l'homme* (Altona, 1817-1827, 4 vol.)

BERGER (Jean-Godefroy-Emmanuel), philosophe et théologien allemand, né à Ruhland en 1773, mort en 1803. Il a publié, en allemand, plusieurs ouvrages, également remarquables par la complète indépendance des idées et par la pureté de la morale. Les plus importants sont : *Aphorismes pour servir à une doctrine philosophique de la religion* (Leipzig, 1796); *Histoire de la philosophie des religions*, etc. (Berlin, 1800); *Idée sur la philosophie de l'histoire de la religion*, publié dans le recueil de Staudin (5 vol.)

BERGER (Louis), musicien et compositeur allemand, né à Berlin en 1777, mort en 1839. Il donnait des leçons de piano dans sa ville natale, lorsque Clémenti l'entendit, lors de son passage à Berlin en 1804. Frappé de son talent et du caractère magistral de ses œuvres, il engagea vivement Berger à le suivre en Russie, proposition qui fut acceptée avec empressement. A Saint-Pétersbourg, Berger excita au plus haut degré l'admiration des connaisseurs. Il se lia avec Stebelt et avec John Field, dont le jeu calme et pur influa heureusement sur l'exécution de Berger. En 1812, après la perte de sa femme et de son unique enfant, Berger, miné par le chagrin, se rendit à Stockholm, où il se lia avec Mme de Staël; mais son humeur hypocondriaque croissant chaque jour, le poussa à se rendre à Londres, où il retrouva Clémenti. Les concerts qu'il y donna le mirent à la mode, et les élèves affluèrent. En 1815, Berger retourna à Berlin, où il se livra tout entier à l'enseignement, jusqu'à ce qu'une paralysie du bras droit vînt l'empêcher de se faire désormais entendre en public.

Berger était considéré par les artistes sérieux comme un exécutant et un compositeur de premier ordre. Ses principaux élèves sont Félix Mendelssohn et Wilhelm Traubert. Berger a écrit un opéra d'*Oreste*, non représenté, plusieurs morceaux de piano et divers recueils de chant.

BERGER (Jean-Jacques), homme politique, né à Thiers (Puy-de-Dôme) en 1790, mort en 1859. Avoué à Paris, il combattit en juillet 1830; fut nommé maire du XIe arrondissement, puis député de l'opposition en 1837 et représentant de la Seine après la révolution de Février, à laquelle il avait contribué par sa participation aux banquets réformistes. Malgré son passé, M. Berger vota constamment avec la droite, fut nommé préfet de la Seine après l'élection du 10 décembre, membre de la commission consultative créée lors du coup d'Etat du 2 décembre, enfin sénateur en juin 1853.

BERGER (Julien-François-Adolphe), professeur français, né en 1810. Sorti de l'Ecole normale en 1829, il occupa d'abord une chaire au collége de Cahors. Il se fit recevoir docteur en 1840, et, l'année suivante, il suppléa M. Saint-Marc-Girardin à la Sorbonne, puis il professa la rhétorique au collége Charlemagne et fut nommé maître de conférences à l'Ecole normale. En 1854, il fut appelé à suppléer M. Le Clerc à la Sorbonne. Il a publié des éditions annotées de cinq pièces de Sophocle et des *Tusculanes* de Cicéron.

BERGER (Jean-Népomucène), jurisconsulte allemand, né en 1816 à Prossnitz, en Moravie. Il était avocat à Vienne, quand il fut envoyé au parlement national de Francfort (1848). Membre de la gauche, il obtint des succès oratoires et reprit ensuite un rang honorable au barreau de Vienne. M. Berger est l'auteur de plusieurs écrits; il a publié notamment une étude sur la *Loi de la presse* (1848) et expliqué la *Législation autrichienne sur les Lettres de change* (1850).

BERGER DE XIVREY (Jules), érudit français, né à Versailles en 1801, mort en 1863. Fils de Joseph Berger, capitaine aide de camp, tué, en 1805, à la bataille d'Austerlitz il fut élevé par sa mère, qui devint plus tard Mme Azaïs, et il fit ses études d'abord au prytanée de Saint-Cyr, puis au lycée de Nancy. En 1819, le jeune Berger, qui était sans fortune, obtint une place de commis dans l'administration des forêts du duc d'Orléans; mais il ne tarda pas à y renoncer pour se livrer tout entier à l'enseignement et surtout à l'étude de l'histoire et des langues anciennes. Après avoir acquis, dans les leçons de Boissonade et de Hase, une connaissance approfondie du grec, il publia, en 1823, une traduction en vers de la *Batrachomyomachie* d'Homère, qu'il a fait suivre d'une parodie en vers burlesques, découverte par lui dans les manuscrits d'un vieil auteur français. Depuis lors, il entra en correspondance avec les plus célèbres philologues d'Europe, et il ne cessa d'étendre le cercle de ses études. En 1838, lors de l'insurrection de la Morée, il donna un *Traité de la prononciation grecque moderne à l'usage des Français*. L'année suivante, il faisait paraître ses *Recherches sur les sources antiques de la littérature française*, et, en 1830, une édition des *Fables de Phèdre*, d'après le manuscrit de Pithou, édition qui décida la question de l'authenticité du fabuliste latin. Sa *Lettre à M. Hase sur une inscription latine du second siècle*, trouvée à Bourbonne-les-Bains, lui valut, en 1833, une médaille de l'Académie des inscriptions. A ces ouvrages il ajouta, en 1836, les *Traditions tératologiques*, ou *Récits de l'antiquité et du moyen âge sur quelques points de la fable, du merveilleux et de l'histoire naturelle;* en 1837, les *Essais d'appréciations historiques* ou *Examen de quelques points de philologie, de géographie, d'archéologie et d'histoire* (2 vol. in-8°); et, en 1838, *Notice de la plupart des manuscrits grecs, latins et en vieux français, contenant l'histoire fabuleuse d'Alexandre le Grand, connu sous le nom de* Pseudo-Callisthène. Tant de travaux, remarqués en France et à l'étranger, valurent à Berger de Xivrey de nombreuses distinctions. Membre des académies de Toulouse, de Rouen, de Reims, de Nancy, ainsi que de plusieurs villes étrangères; docteur en philosophie à Tubingue, il fut appelé,

en 1839, à faire partie de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement d'Eméric David. Il devint aussitôt un des membres les plus assidus et les plus actifs de cette section de l'Institut, et prit une part considérable à ses travaux, notamment comme membre de la commission des antiquités nationales. En 1841, il fut chargé par M. Villemain d'un travail auquel son nom restera attaché; nous voulons parler de la *Collection des lettres missives de Henri IV*, qui nous a permis de mieux apprécier un des règnes les plus intéressants de notre histoire. Berger de Xivrey a publié de cette précieuse collection 7 vol. in-4°, 1843-1853, qui embrassent toute la vie de Henri IV, de 1562 (le prince avait alors neuf ans) à 1610, année de sa mort. Pendant le cours de cette publication, il continua, comme il l'avait fait jusque-là, à faire paraître un assez grand nombre d'articles et de dissertations dans le *Journal des savants*, les *Antiquaires de Normandie*, le *Journal asiatique*, l'*Encyclopédie des gens du monde*, la *Revue française*, la *Revue de Paris*, le *Temps*, le *Journal des Débats;* des *Mémoires sur la polémique relative au cœur de saint Louis* (1844), et sur les *Preuves de la découverte du cœur de saint Louis*. Citons encore : *Mémoire sur la vie et les ouvrages de Manuel Paléologue*, le *Texte et le style du Nouveau Testament* (1857); les *Relations littéraires entre Cicéron et César* (1860); enfin, deux ouvrages publiés cette même année au sujet des affaires de la Péninsule italique, et intitulés, l'un : *Tradition française d'une confédération de l'Italie*, et l'autre : *Lien des questions d'Orient et d'Italie*. Après avoir été bibliothécaire à l'Arsenal, puis conservateur adjoint à la Bibliothèque impériale, Berger de Xivrey venait d'être nommé secrétaire du comité consultatif de cette dernière bibliothèque, lorsqu'une longue maladie, due à un travail excessif, vint emporter, dans la force de l'âge, ce savant, qui joignait aux grâces de l'esprit une rare bonté de cœur. M. Berger de Xivrey était officier de la Légion d'honneur et décoré de plusieurs autres ordres étrangers.

BERGERAC s. m. (bèr-je-rak — de la ville du même nom). Vin de Bergerac : *Servez-nous une bouteille de* BERGERAC.

— Hist. *Manifeste ou déclaration de Bergerac*, Manifeste que le roi de Navarre publia, à Bergerac, le 10 juin 1585, pour répondre à celui du cardinal de Bourbon et repousser les accusations de la Ligue.

BERGERAC, ville de France (Dordogne), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 48 kil. S.-O. de Périgueux, à 525 kil. de Paris, sur la rive droite de la Dordogne; pop. aggl. 8,130 h. — pop. tot. 12,116 hab. L'arrond. a 13 cant., 172 comm., 116,481 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce, collége communal, église calviniste, société et chambre d'agriculture. Belle église moderne, dont on admire la frise du chœur et les chapiteaux romans; beau pont sur la Dordogne, qui, barrée dans toute sa largeur par une digue de 4 à 5 m., forme une chute magnifique. Vins fins rouges, bons vins blancs; minerai de fer, papeterie, tonnellerie, faïence, pierres meulières, etc.; commerce actif d'eaux-de-vie, truffes, grains. Patrie de Cyrano de Bergerac et du duc de Biron. Cette ville, simple bourgade au moyen âge, fut prise et reprise par les Anglais, qui la fortifièrent; elle fut réunie définitivement à la couronne en 1450. Son zèle pour la réforme en avait fait une des premières places des religionnaires. Louis XIII s'en empara malgré les travaux qu'y avaient fait exécuter les protestants, et en fit raser les fortifications en 1621.

BERGERAC (Savinien CYRANO DE). V. CYRANO DE BERGERAC.

BERGERADE s. f. (bèr-je-ra-de — rad. *berger*). Néol. Se dit en mauvaise part d'une poésie pastorale d'un genre fade et ennuyeux : *Le comte, espèce de colosse à voix d'airain, qui se fait prier de chanter des* BERGERADES. (E. Sue.)

— Pastorale, peinture représentant des bergers et des bergères dans le genre enrubané de Watteau, Boucher, etc. : *Rien de plus riant que le dessus de porte représentant des* BERGERADES. ‖ Inus.

BERGÈRE s. f. (bèr-jè-re — rad. *berger*). Fauteuil large et profond, garni d'un coussin : *Enfoncez-vous dans votre* BERGÈRE *et dormez une heure ou deux.* (Beaumarch.) *J'ai compris vos regards, répondit Derville en s'asseyant sur une* BERGÈRE. (Balz.)

> Aujourd'hui, dans ma *bergère*,
> Je ne suis plus bonne à rien
> Qu'à réchauffer mon carlin
> Et qu'à dire ma prière.
> C'est bien triste de vieillir;
> Mais, hélas! tout doit finir :
> Jeunesse vive et brillante,
> Voyez ce que font les ans;
> Comme vous, je fus charmante,
> Qu'est devenu ce beau temps?
>
> Mme BEAUCHAMP.

— Cost. Ancienne coiffure de femme.

— Ornith. Un des noms de la bergeronnette.

— Bot. Arbre de l'Inde, de la famille des aurantiacées, dont on avait fait un genre particulier, qui paraît devoir être réuni aux *murraya*. (V. ce mot.)

Bergere des Alpes (LA), comédie en un acte et en vers, de l'abbé Desfontaines, représentée à la Comédie-Française le 14 décembre 1795. Le sujet est tiré d'un conte de Marmontel, qui porte le même titre. Le roman sentimental de cet auteur est, malgré sa faiblesse, bien supérieur à la pièce, qui n'obtint qu'une réussite éphémère. « Ce drame, très-triste et très-élégiaque, est égayé, dit Bachaumont, par deux rôles assez plats et tout au plus bouffons. En général, il n'y a nul mérite dans cette pièce, qui n'a pourtant pas essuyé la chute qu'elle méritait; on a même demandé l'auteur. Les comédiens ont prétendu qu'ils ne le connaissaient pas. On sait que c'est le marquis d'Antiqué (d'Audigné) qui leur a présenté la pièce, et on l'attribue à Marmontel lui-même. » Bachaumont, toujours à l'affût des secrets de coulisses, savait parfaitement à quoi s'en tenir; mais il n'aimait guère Desfontaines, l'ennemi de Voltaire et des philosophes.

Bergère des Alpes (LA), pastorale en trois actes et en vers, mêlée d'ariettes, paroles de Marmontel, musique de Kohault, représentée à la Comédie-Italienne le 13 février 1766. Cet ouvrage eut beaucoup de succès. Un critique résumait de la façon suivante les mérites du poëme : « Des situations bien présentées, de l'adresse dans la liaison des scènes, beaucoup d'esprit dans les détails. » Mais il conclut étrangement, en ajoutant : « Ce genre n'était pas fait pour avoir de grands succès au Théâtre-Italien. » Il nous semble que les charmantes comédies de Marivaux avaient depuis longtemps frayé la route au grave Marmontel, qui, d'ailleurs, jouait à coup sûr, en arrangeant pour la scène un roman à la mode et d'un naturel de convention. Kohault, l'auteur de la partition, avait déjà fait représenter, en 1764, un opéra-comique intitulé : le *Serrurier*, qui avait réussi à souhait. Grimm dit de lui qu'il « était un homme sublime lorsqu'il touchait le luth. » Malheureusement, le luth n'avait rien de commun avec la musique de la *Bergère*, qui parut d'une faiblesse extrême.

Bergère des Alpes (LA), drame en cinq actes, de MM. Charles Desnoyer et Dennery, représenté à Paris sur le théâtre de la Gaîté, le 31 octobre 1852. La bergère des Alpes se nomme Pauvrette; elle habite la cime d'une haute montagne et a pour compagnon un chien. Ce chien sauve, quand l'occasion se présente, les voyageurs perdus dans le labyrinthe redoutable et sans issue des sentiers et des abîmes cachés sous la neige. C'est ainsi qu'il arracha le jeune Fernand à une mort inévitable. Malheureusement, M. Fernand est beau et plein de séduction. Une fois sauvé, s'il reprenait le chemin qui conduit à son château, pour épouser Mlle Léonide, qui l'adore et dont il est le fiancé, tout irait à merveille; mais le drame n'existerait plus. Or, l'excellent chien que MM. Dennery et Desnoyer inspirent de leur mieux, amène Fernand dans la cabane de Pauvrette. Pauvrette reçoit l'inconnu dans sa cabane avec la candeur qui la caractérise, et tout finirait sans accident si la neige et les éléments déchaînés ne s'en mêlaient aussitôt. Voilà donc que soudain le départ de Fernand devient impossible, l'avalanche menace, la neige élève sa barrière; plus de sentiers, plus d'issues; il faut, bon gré mal gré, que Fernand passe un long hiver en tête à tête avec Pauvrette et son chien. Trois mois passent vite au théâtre. Quand Pauvrette descend, à l'acte suivant, dans la vallée, elle a perdu son insouciance et son sourire; d'autre part, M. Fernand est pensif et Mlle Léonide toute défaite et toute souffrante. Fernand n'a pas avoué crûment à sa fiancée qu'il ne l'aime plus, et qu'il ne serait pas fâché de renvoyer ses noces aux calendes grecques; mais sa pensée se devine, et sa préoccupation sème autour de lui la gêne et le doute. Que va-t-il advenir? La bergère retournera-t-elle sur la montagne déserte pour y mourir de chagrin? Est-ce Léonide qui doit céder la place à la pauvre fille? Les auteurs qui posent habilement ces points d'interrogation, et bien d'autres encore, appellent tout exprès de la Russie un vieux soldat, couvert de cicatrices, qui se trouve être le père ressuscité de la bergère des Alpes; en même temps, un discret et sentimental capitaine, appartenant sans doute à l'armée de réserve, apparaît; c'est lui qui va se charger de consoler Léonide de l'abandon de Fernand. Cet amant surnuméraire ne donne qu'au dernier moment, quand les combattants ont brûlé toutes les *ficelles* du mélodrame et qu'il est temps que l'affaire se termine; l'amour de ce héros à épaulettes se déclare comme un coup de canon, et la victoire est décidée aussitôt. De l'infidèle Fernand, Léonide passe au capitaine avec une abnégation magnanime, qui couronne l'amour de Pauvrette et de Fernand et clôt admirablement le dernier chapitre de cette histoire inondée de larmes. « Il n'est pas possible de parler d'une bergère des Alpes quelconque, dit Rolle, sans saluer, en passant, Marmontel, le premier père de cette bergerie inhumée depuis longtemps dans ses *Contes moraux*, où personne ne va plus la chercher. MM. Dennery et Desnoyer n'ont pas voulu être Marmontel, tout à la fois dans la forme et dans le fond; mais s'ils ont laissé de côté la trame pastorale sur laquelle leur devancier a brodé sa bucolique, pour mettre à la place une intrigue plus compliquée, plus romanesque, plus dramatique et plus touchante, leur scrupule s'est arrêté là; pour les sentiments, les mœurs et le style, MM. Dennery et Desnoyer n ont pas hésité à ressusciter l'école champêtre de Marmontel dans sa plus grande innocence, et à moissonner abondamment dans ce champ de pâquerettes et de bluets. » L'auteur des *Incas* raconte dans ses *Mémoires* comment il emprunta toutes les vertus dont il orne sa bergère, non à l'idéal, mais à la réalité; le modèle semblera d'abord assez singulièrement choisi, continue l'écrivain à qui nous empruntons tous ces détails : « C'est chez une certaine demoiselle Gaucher, appelée *Lolotte* de son nom d'enfance et de tendresse, qu'il avait rencontré cette perfection extraordinaire. Lolotte n'était cependant pas ce qu'on nomme une bergère dans le monde des contes moraux; le duc d'Albemarle avait cueilli cette fleur des champs; mais Lolotte, à croire M. de Marmontel, resta si digne d'estime dans sa chute même, et si pure malgré le large accroc fait à sa robe d'innocence, que notre académicien ne crut pouvoir mieux faire que de la canoniser sous le nom de la bergère en question. Après la mort du duc son amant, elle se maria avec un marquis d'Hérouville, commandant de Montauban, qui s'en était épris de sa plus belle passion; le candide époux la présenta dans le monde comme sa femme légitime; mais le monde fit le dédaigneux, et tourna le dos avec hauteur. » La pauvre Lolotte, profondément blessée de ce mépris, mourut de douleur, victime de l'opinion, dit Marmontel. On aurait pu recommander aux deux collaborateurs cet autre drame de Marmontel, duquel se dégage sans doute un parfum moins prononcé de lait pur et de fromage blanc, mais qui est certainement plus vrai, plus intéressant peut-être, que le roman couleur de serpolet de la *Bergère des Alpes*. Tel est, du moins, l'avis de Rolle, qui semble ignorer pourtant que l'auteur des *Contes moraux* mit en action ce qu'il avait déjà mis en récit avec tant de succès.

Bergère fidèle (LA), drame pastoral anglais de Fletcher. Dans cette œuvre, qui rappelle heureusement les scènes admirables du *Songe d'une nuit d'été* de Shakspeare, Fletcher, s'éloignant des sources auxquelles vont puiser ordinairement la tragédie et la comédie, s'est inspiré de Théocrite, de Virgile et de Guarini, l'auteur du *Pastor fido*. « Il associe, dit M. Mézières dans son excellente analyse, aux souvenirs gracieux de la mythologie antique le charme romanesque que prête à la nature la sensibilité plus profonde des peuples du Nord. » L'action se passe en Thessalie, et les dieux y jouent un grand rôle; mais sur ce fond grec se détachent les riches paysages de la verte Angleterre. Les faunes et les satyres de ce drame charmant n'habitent ni les sommets escarpés du Pinde, ni les vallées qu'arrose le Pénée; ils foulent aux pieds l'herbe des riants vallons de Richmond et de Windsor, et ils s'endorment à l'ombre des chênes séculaires qui couvrent le sol de la Grande-Bretagne. « Il est vrai, dit le même critique, que les nuances ne paraissent pas toujours habilement fondues et que le mélange des couleurs produit quelques disparates; il est vrai aussi que nous reconnaissons çà et là des traces d'affectation, des traits d'esprit déplacés, l'imitation des défauts de la pastorale italienne. Mais ce qui nous séduit, au milieu de ces imperfections manifestes, c'est l'abondance des images, le coloris des descriptions, la mélodie du rhythme et la vérité du sentiment. » Au reste, l'intrigue est, comme dans ces sortes de compositions, dénuée de toute vraisemblance. Elle se compose d'une série d'aventures merveilleuses qui n'ont entre elles d'autre lien que le caprice de l'écrivain. Les personnages se poursuivent sans se trouver, se substituent les uns aux autres, grâce à quelques charmes magiques, se méconnaissent quand ils se rencontrent, et accomplissent des pèlerinages aussi difficiles que ceux des amants d'Angélique. Dans ce monde enchanté, le sang coule comme dans le *Roland furieux*, mais les blessures sont guéries par la main des génies. Le berger Périgot tue, par mégarde, la belle et innocente Amvret. Ce meurtre donne lieu à une scène charmante que Milton, un des admirateurs de Fletcher, a imitée à la fin de son *Comus*, dans l'épisode célèbre de la Sabrina. On voit sur le théâtre le dieu d'un fleuve recueillir le corps de la jeune fille, qui a été livré à la merci des flots. La divinité compatissante la rend à la vie et lui offre son amour, refusé d'une manière charmante par la *Bergère fidèle*. « La langue de Milton, dit encore M. A. Mézières, qui a reproduit, dans *Comus*, le mouvement et l'intention d'une des plus belles scènes, est plus sobre que celle de Fletcher; mais elle n'a ni plus de grâce ni plus d'harmonie. Quand la poésie anglaise est sortie des mains de Shakspeare et de ses contemporains, elle n'avait plus d'autres qualités à acquérir que la sobriété et la mesure. »

Bergère châtelaine (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de Planard, musique de M. Auber, représenté à Paris, sur le théâtre de l'Opéra-Comique, le 27 janvier 1820. M. Auber s'était essayé déjà à la composition dramatique en donnant à Feydeau le *Séjour militaire* et le *Testament et les Billets doux* (1813-1819), pièces en un acte qui n'avaient pas réussi. On désespérait de l'avenir artistique du célèbre auteur de la *Muette* et des *Diamants de la Couronne*, quand il revint à la charge par la *Bergère châtelaine*, qui ouvrit enfin la longue série de ses succès. Le librettiste avait offert au musicien un assez vaste cadre à remplir, et ce dernier avait donné essor à son imagination. « On remarqua tout d'abord, dit M. de Pontécoulant dans l'*Art musical* du 20 juillet 1865, que le compositeur entrait dans une voie nouvelle, et que, chose inusitée alors, il ne faisait pas chanter ses héros comme on faisait chanter les bergers; dans cette partition, chaque caractère avait le ton qui lui convient et possédait une physionomie musicale qui lui est propre. La pièce offrant au jeune dilettante l'occasion de rappeler les motifs de quelques anciens *lais*, il la saisit, mais si ces réminiscences firent alors peu d'effet, c'est que le style de ces mélodies se retrouvait dans toutes les romances répandues alors dans les salons. Aux diverses reprises que subit cet opéra, ce qui avait été le moins apprécié à la première représentation fut ce qui charma; ce qui était jadis considéré comme monotone parut depuis d'une piquante originalité. Les honneurs du *bis*, honneurs qui n'étaient pas prodigués comme de nos jours, furent accordés à un *duo* plein de vérité, et le finale du second acte, traité avec délicatesse, esprit, grâce et savoir, fut unanimement redemandé. » Une ronde introduite dans la *Bergère châtelaine*, et dont s'emparèrent tous les vaudevilles du temps, devint bientôt populaire et répandit le nom d'un musicien dont l'individualité ne s'était pas encore complétement dégagée, mais qui laissait déjà apercevoir la grâce, la finesse, disons mieux, l'esprit de son talent si éminemment français. On trouve, il est vrai, dans cette partition de début des réminiscences; l'imitation rossinienne est, en plusieurs endroits, apparente; le compositeur tâtonne encore, manque de franchise, d'accentuation. « On reprend çà et là, dans la *Bergère châtelaine*, écrit M. Thurner (*Transformation de l'Opéra-Comique*, 1865), quelques terminaisons de phrases, le finale du premier acte notamment, où les redites abusives de la tonique, de la sous-dominante et de la dominante, décèlent une influence qui s'est surtout révélée trois ans plus tard dans la *Neige* (1823). » La critique d'alors vanta beaucoup une imitation du tic-tac du moulin, dans l'ouverture. Cette ouverture, offrant des motifs charmants, pleins de fraîcheur, de légèreté, frisant l'afféterie et n'y tombant jamais, agencée avec art, soutenue par une orchestration bien nourrie, cette ouverture excita le plus vif enthousiasme. Le duc de Berry, qui assistait à la première représentation, donna lui-même le signal des applaudissements, ne se doutant guère alors qu'il devait tomber quinze jours plus tard sous le couteau de Louvel. Ces applaudissements accompagnèrent tous les morceaux répandus dans l'ouvrage. Dès ce moment, M. Auber compta parmi nos meilleurs compositeurs d'opéras-comiques. Il venait de se révéler, d'annoncer une manière à lui, dont il ne s'est jamais écarté depuis, même lorsqu'il a tenté de s'élever plus haut. C'est à la *Bergère châtelaine* que l'on doit la liaison d'Auber et de Scribe. Ce dernier écrivit au compositeur la lettre suivante : « Monsieur, voulez-vous me permettre de placer, dans un vaudeville que j'écris en ce moment pour le théâtre de Madame, votre ronde si jolie et si justement populaire de la *Bergère châtelaine?* Je ne vous cacherai pas, monsieur, que je me suis engagé auprès de mon directeur à faire réussir ma pièce, et que j'ai compté pour cela sur votre charmante musique. » M. Auber répondit : « Ma ronde est peu de chose, monsieur, et votre esprit peut se passer de mon faible secours· mais si, avec la permission que vous me demandez, et dont vous n'avez nul besoin, je pouvais vous prêter la jolie voix et le joli visage de Mme Boulanger, je crois que nous ferions tous les deux une bonne affaire. » Voilà le point de départ d'une collaboration qui allait durer près de quarante ans, à la grande satisfaction de tous ceux qui aiment l'esprit et la belle musique.

Acteurs qui ont créé la *Bergère châtelaine* · Huet, Moreau, Paul, Mmes Desbrosses et Boulanger. En 1866, époque à laquelle nous écrivons ces lignes, les artistes qui ont aidé au premier triomphe du célèbre compositeur n'existent plus, le poëte qui a écrit le libretto est mort depuis longtemps, le vainqueur seul est toujours debout, chargé d'années, de gloire et d'honneurs.

Bergère d'Ivry (ASSASSINAT DE LA), cause célèbre. On remarquait en 1827, à la barrière de Fontainebleau, une guinguette qui avait pour enseigne *Aux Nouveaux Deux-Moulins*. Les habitués du lieu, ouvriers du quartier des Gobelins pour la plupart, connaissaient fort bien un jeune garçon attaché depuis quinze mois à l'établissement, nommé Honoré-François Ulbach. D'apparence délicate, mais intelligent, courageux et docile, Honoré plaisait aux buveurs, qu'il amusait par ses reparties. Beaucoup le prenaient pour un enfant. A vrai dire, il en avait tout l'air avec son visage pâle et son corps frêle. Une certaine exaltation se faisait remarquer parfois dans ses gestes et dans ses paroles, et, parfois aussi, on le voyait passer subitement d'un accès de gaieté folle à la tristesse et au découragement. Ces inégalités d'humeur eussent été comprises de celui qui aurait connu le passé de cet enfant, voué dès le berceau à toutes les misères. Honoré, abandonné par sa mère, avait été recueilli à onze ans sur le pavé de Paris par la charité publique et placé à l'hospice des orphelins de la rue Saint-Antoine. Un jour il avait fui, et on l'avait ramassé sous un banc, la nuit, dor-

mant avec des vagabonds. Ne pouvant justifier d'un asile, il se vit condamné à être enfermé dans une maison de correction. Quinze mois passés à Poissy et à Sainte-Pélagie complétèrent son apprentissage du vice. Cependant, comme il avait une certaine fierté dans le caractère, du courage et un fonds d'honnêteté, il songea, au sortir de la prison, à gagner sa vie en travaillant. D'abord commissionnaire dans une maison de commerce, il se fit remarquer par son exactitude et son intelligence, si bien que le propriétaire des *Nouveaux Deux-Moulins*, M. Ory, chez qui il venait souvent apporter des paquets, lui proposa, un jour, de le prendre à son service. Honoré endossa le tablier, et montra beaucoup de zèle au travail. Longtemps il plut à la pratique par sa bonne humeur. Tout à coup il devint sérieux et triste, et on le vit alors disparaître souvent au milieu de son service, et s'esquiver en sautant pardessus le mur du jardin. Où courait-il? Depuis plusieurs mois, une jeune et jolie fillette venait vendre à M. Ory des œufs, du beurre et du lait. Aimée Millot était au service d'une petite rentière d'Ivry, nommée Mme Détrouville, qui, pour grossir quelque peu son modeste revenu, élevait des poules et des chèvres dont elle vendait le produit. La petite Aimée était bien connue dans le quartier, et, comme on la voyait chaque jour, un grand chapeau de paille sur la tête et un livre à la main, promener les chèvres de sa maîtresse sous les ormes du boulevard, on l'avait surnommée poétiquement la *Bergère d'Ivry*. Honoré, dès qu'il la vit, se sentit attiré par la grâce naïve et la gentillesse de la petite bergère. Cet enfant que personne n'avait jamais aimé, pas même sa mère, conçut une passion folle pour la jeune servante. Aimée accueillit en riant le pauvre garçon, qui, ne sachant pas ce que c'était qu'une famille, rêvait pourtant de s'en faire une et parla mariage. La bergère ne tarda pas à occuper toute sa vie. Heureux de la voir et d'échanger quelques mots avec elle, quand elle venait à la guinguette offrir ses provisions, il se mourait de tristesse quand la journée se passait sans qu'il eût pu lui parler. Les autres domestiques s'amusaient des soupirs que l'amoureux poussait tout en rinçant ses bouteilles; mais lui, les regards fixés vers la barrière Croulebarbe, restait sourd à leurs railleries. Le chapeau de la bergère apparaissait-il au loin, vite il enjambait le mur du jardin et courait s'asseoir sur le revers d'un fossé, à côté d'Aimée, qui écoutait en rougisgissant ses rêves et ses promesses. Au jour de l'an, Honoré offrit à celle qu'il considérait comme sa fiancée deux oranges, une demi-bouteille de cassis et un joli fichu rose. Mais l'hiver vint et il fallut se résoudre à ne plus se voir que de loin en loin. Le printemps ramena les courses à travers champs. Mais le patron d'Honoré commença à s'en plaindre. Honoré fit la sourde oreille. D'ailleurs, la jalousie était venue, en achevant de lui faire perdre la tête, s'ajouter à son amour. On l'avait prévenu que la bergère d'Ivry avait un amoureux qui la promenait tous les dimanches; bien plus, que cet amoureux était un *monsieur*. Honoré avait vu, en effet, Aimée sortir avec un jeune homme mis avec recherche, et dont les allures lui parurent bien familières. Etait-ce un prétendu? était-ce un amant?... Des pensées sinistres entrèrent dans le cerveau du garçon marchand de vin. On le vit, à partir de ce moment, lire avec une avidité singulière les journaux où se trouvaient des récits de cours d'assises. On l'entendit proférer des menaces, parler de se venger; après de longues heures d'abattement, il riait tout à coup, exécutait des scènes de bouffonnerie funèbre et criait lui-même son propre arrêt de mort : « Voilà la condamnation à mort de Honoré-François Ulbach, garçon marchand de vin, avec les horribles détails de son crime; achetez ça pour un sou. » M. Ory parla sérieusement de mettre son garçon à la porte. Sur ces entrefaites, Aimée confiait à sa maîtresse qu'elle avait reçu des cadeaux. — Comment, Aimée, lui dit Mme Détrouville, vous avez donc un amoureux? — Ah! bah! répondit-elle en riant, *il n'est pas dangereux.* » Mme Détrouville traitait Aimée bien plus comme sa fille que comme sa servante. Elle pensa que le garçon marchand de vin, sans famille, élevé on ne sait où, ne pouvait offrir un parti acceptable pour la jeune fille. Le *monsieur* des dimanches, qui excitait la jalousie d'Honoré, n'était autre que le cousin d'Aimée. Celui-ci, du moins, réunissait les qualités voulues, selon elle, pour faire un mari convenable. Elle défendit donc à Aimée de voir plus longtemps Honoré. La bergère vint un matin à la guinguette et rendit à Ulbach ce qu'elle en avait reçu, c'est-à-dire les deux oranges, la bouteille de cassis et le fichu rose. Honoré, le cœur gros, l'écouta parler. Elle lui redemanda un anneau qu'elle lui avait donné; il se refusa à le rendre.

Dès lors Ulbach passa des heures entières dans un morne abattement, de grosses larmes roulaient sur ses joues creusées par le chagrin; il parla de mourir, de tuer l'infidèle; il ajoutait que l'échafaud l'attendait, que sa destinée l'y poussait. Le marchand de vin, son patron, à la fin perdit patience; il le congédia. Honoré, sans rien dire, fit son paquet et partit. C'était le 18 mai 1827, vers midi. Honoré erra longtemps du côté d'Ivry. Le soir, il rentra dans Paris et s'en alla, rue des Lyonnais, demander l'hospitalité à une veuve Champenois, marchande de mottes, dont il avait connu les deux fils à Sainte-Pélagie. Cette femme lui donna un matelas et lui dit : « Tu feras des mottes avec nous et tu gagneras bien ton pain. » Honoré travailla deux ou trois jours. Il cherchait à oublier, et racontait à ses anciens camarades ses peines de cœur. Un matin, il sortit et courut à Ivry. La bergère l'ayant aperçu rentra chez sa maîtresse au plus vite. Honoré revint rue des Lyonnais la rage au cœur. Le lendemain, un garçon de son ancien patron lui apporta une lettre d'Aimée, dans laquelle il était dit que toutes relations devaient cesser. Le malheureux passa deux ou trois jours encore à pleurer, marchant au hasard dans Paris et ne rentrant chez la Champenois que le soir. Le 25 mai, vers dix heures du matin, il acheta un couteau rue Descartes, chez un marchand de bric-à-brac et alla réclamer ensuite son livret à la préfecture de police. Vers deux heures de l'après-midi, Aimée achetait du grain pour ses poules, avenue d'Ivry, lorsqu'elle vit paraître Honoré, l'œil hagard, les traits bouleversés. — « Il faut que je vous parle, » lui dit-il. « Madame m'attend, répondit la jeune fille, et elle s'enfuit. Honoré se dirigea vers la rue Croulebarbe. Là il aperçoit une petite fille nommée Julienne, qui d'ordinaire, garde ses chèvres en compagnie d'Aimée. Aimée fait tout haut quelque lecture, et Julienne surveille les deux troupeaux. Honoré se cache derrière un arbre et attend. Vers trois heures et demie, Aimée vient rejoindre sa compagne. Ulbach se montra. « C'est donc bien décidé, vous ne voulez plus que je vous fréquente? demanda-t-il. — Non, monsieur Honoré, répond la jeune fille; madame ne le veut pas, et elle assure que je n'ai rien de bon à attendre de vous, que vous êtes un trompeur. — Aimée, je suis un honnête homme, je n'ai jamais voulu vous *subtiliser!* » s'écrie vainement Ulbach; la jeune fille le repousse, et comme le ciel annonce un orage prochain, elle rassemble ses chèvres et prend la direction d'Ivry. « Voyons, Aimée, est-ce que c'est vrai? est-ce que c'est fini? » dit Honoré d'une voix suppliante, en lui barrant le passage. Elle ne répond rien et le repousse encore. — « Eh bien! vous ne vous en irez pas! » s'écrie-t-il, et sa main, dans laquelle brille un couteau, s'abaisse sur la jeune fille qui tombe à ses pieds. Pâle, égaré, il essuie son front que mouillent les premières gouttes de l'orage et le sang de sa victime, ramasse son chapeau tombé à terre, l'enfonce sur ses yeux et s'enfuit. La petite Julienne se rapproche de son amie étendue dans l'ornière et que des torrents d'eau tombant du ciel inondent. Aimée se soulève péniblement, murmure deux ou trois paroles et retombe : Julienne, tout effarée pousse devant elle ses chèvres, que les roulements du tonnerre épouvantent, et fuit vers l'avenue d'Ivry, où demeure la maîtresse d'Aimée.

Cependant un blanchisseur a vu de loin le meurtre s'accomplir. L'assassin a passé devant lui, en courant, les yeux hagards. Cet homme se décide, malgré la pluie qui l'aveugle, à porter secours à la victime. Aimée, qu'il prend dans ses bras, ne peut lui parler; son œil ne s'entr'ouvre un moment que pour laisser s'échapper une grosse larme. Le blanchisseur emporte la pauvre enfant, l'adosse au mur d'un jardin et va prévenir le commissaire de police. Un médecin appelé ne trouva plus qu'un cadavre. Le corps d'Aimée portait cinq blessures : l'une au sourcil gauche, l'autre à la partie supérieure de la poitrine, la troisième au milieu du sein, la quatrième vers la partie postérieure du tronc. Dans la dernière, faite à l'épaule gauche, était encore fixée l'arme meurtrière.

Tout Paris s'entretint, dès le lendemain, du meurtre de la bergère d'Ivry. Il s'agissait d'amour; la victime avait dix-neuf ans, elle était *bergère*, et les médecins déclaraient dans leur rapport qu'elle était encore vierge. « Il n'en fallait pas tant, écrit M. Fouquier, pour composer un roman émouvant, qui devint, pour la grande ville, la passion du jour... Les femmes surtout maudissaient l'assassin, tout en le plaignant peut-être. Et ce qui ajoutait à l'intérêt du drame, c'est que l'assassin ne se retrouvait pas. Sans doute, il n'avait pas voulu survivre à celle qu'il aimait, et il avait cherché la mort dans la Seine. » L'instruction sut bientôt à quoi s'en tenir. Le 26, une lettre cachetée de noir arriva, par la poste, chez Mme Détrouville. Elle était à l'adresse d'Aimée Millot, et contenait l'anneau des fiançailles. « Adieu, perfide, l'échafaud m'attend; mais je meurs content de t'avoir punie de ton crime, » disait Ulbach dans cette lettre, qui fut suivie d'une autre adressée à Mme Détrouville, qu'il accusait d'être la cause première du meurtre d'Aimée, et renfermant la prière suivante : « Je vous envoie 5 fr.; rendez-vous de suite à l'église d'Ivry et faites dire une messe en l'honneur de ses malheurs et des miens. » Un des fils Champenois reçut aussi une lettre dans laquelle on remarque ce passage : « Le malheur ne m'a jamais abandonné depuis ma naissance. J'ai toujours été la cause du malheur de mes parents. J'étais destiné à porter ma tête sur l'échafaud... Ce moment fatal est arrivé. Je me suis rendu coupable du plus grand des crimes. J'ai tué une fille innocente... j'expie mon crime par mes remords... je suis anéanti... je n'ai pas le courage de me donner la mort... je ne puis plus me supporter. » On fit en vain, pendant huit jours, les recherches les plus actives pour découvrir le meurtrier. Enfin, le 3 juin, Ulbach se présenta chez le commissaire de police du Marché-aux-Chevaux, et lui raconta tous les détails de son crime. Il parut regretter de n'avoir pas assouvi sa vengeance contre Mme Détrouville, et ajouta, qu'ayant lu dans un journal qu'un jeune homme venait d'être arrêté, il se livrait pour n'avoir pas à se reprocher la mort d'un innocent. L'instruction fut courte : Ulbach y renouvela ses aveux. Les débats s'ouvrirent le 27 juillet devant la cour d'assises de la Seine. Le défenseur du meurtrier en appela à la fatalité, et invoqua, comme circonstance atténuante, cette passagère démence que produit la jalousie. Ulbach fut condamné à mort. « Accusé, lui dit le président, vous avez trois jours pour vous pourvoir en cassation. — Je n'en rappelle pas, » répondit Ulbach avec un geste impératif et dédaigneux. Et il se retira d'un pas ferme et rapide. Mais son défenseur le fit changer de résolution. Le pourvoi fut rejeté le 24 août. Le malheureux avait été transféré à Bicêtre. Là il disait à son avocat : « J'ai toujours senti un grand dégoût de la vie, c'est ce qui m'a rendu mon action si facile. J'avais vu les autres jouir des caresses de leurs parents, et moi, je n'avais plus ni père ni mère. Je m'étais attaché à cette Aimée... Elle était tout pour moi; je ne tenais qu'à elle dans ce monde... Et il m'a fallu tout à coup y renoncer!... Ça a été plus fort que moi... Puisqu'elle n'est plus, je mourrai sans regret. » Ce ne fut qu'après la condamnation que l'on comprit cette existence vouée au crime et à l'isolement, que l'amour avait pourtant tirée un instant des ténèbres où jusque-là elle était plongée. On sut, par exemple, que cette mère, qu'Ulbach croyait morte, vivait encore; son père, autrefois fournisseur des armées, puis tailleur dans la rue d'Antin, était parti pour la Russie, en était revenu sans ressources et végétait à Paris, dans la double fange du vice et de la misère. « Après quelques jours de roideur et de mauvais orgueil, dit l'auteur des *Causes célèbres*, il s'était fait dans l'âme d'Ulbach une détente salutaire. Le digne aumônier de Bicêtre en avait profité pour amener à la religion cette pauvre âme ignorante, dans laquelle se mêlaient confusément les lueurs du bien et les ténèbres du mal. Pour la première fois, le pauvre enfant perdu se sentit dirigé; il apprit tout ensemble à comprendre son crime et à s'en repentir. » Ulbach monta sur l'échafaud sans faiblesse et sans forfanterie. Des milliers de femmes, accourues pour se repaître de ce hideux spectacle, ne purent s'empêcher de pleurer ce pauvre enfant de vingt ans, comme elles avaient pleuré sa victime, la bergère d'Ivry. La pitié publique éleva un simple monument à la jeune fille, à l'endroit même où elle avait succombé. Son souvenir est resté à l'état de légende dans le peuple et a inspiré quelques récits plus ou moins romanesques, moins saisissants que la réalité. Peut-être doit-on regretter que les juges n'aient pas reculé devant une expiation sanglante. Ulbach n'avait pas reçu de la société ce que tout homme en naissant serait en droit d'en attendre. Le vice et la misère l'avaient seuls bercé; les bienfaits de l'éducation lui avaient manqué. Né dans la boue, grandi dans l'ignorance, les bons instincts n'étaient pas cependant tout à fait étrangers à sa nature. Puisse sa lamentable histoire donner à songer à certains moralistes austères qui nous paraissent beaucoup plus attentifs à frapper qu'à prévenir! On avait vu ce qu'étaient le père et la mère d'Ulbach. Un frère de ce malheureux fut condamné pour vol un peu plus tard à Paris. Le péché originel du vice existerait-il donc réellement? Si oui, nous ne cesserons de réclamer pour tous, riches ou pauvres, le baptême de l'instruction. L'égalité devant la cour d'assises est écrite dans la loi; en fait, elle n'existera réellement que lorsque nous aurons obtenu et appliqué l'égalité devant le collége.

Le drame de la malheureuse bergère d'Ivry, qui est resté une sorte de légende populaire, s'accomplit dans le *Champ de l'Alouette*, dans le voisinage de la petite rivière de Bièvre. Près de l'endroit où elle expira, on plaça sur un mur l'inscription suivante, aujourd'hui à demi effacée, mais qu'on peut lire encore. La couleur traditionnelle de la complainte n'y a pas été ménagée :

Innocente victime au printemps de son âge,
Le fer que conduisait une perfide rage
A terminé ses jours!
Toi qui viens en ces lieux,
Frémis sur ce crime odieux!

Bergère aux champs (LA), chanson du Perche, paroles et musique recueillies par M. Tellier. Cette chanson, indiquée par M. Tellier comme originaire du Perche, n'est cependant point particulière à ce pays. Nous l'avons entendue dans le Morvand, dans la Puysaye, avec des variantes, il est vrai, dans les paroles et la musique. L'air, tel que l'a noté M. Tellier, est un chef-d'œuvre mélodique. Les couplets éclatent de bonne humeur et d'ardeur amoureuse contenue.

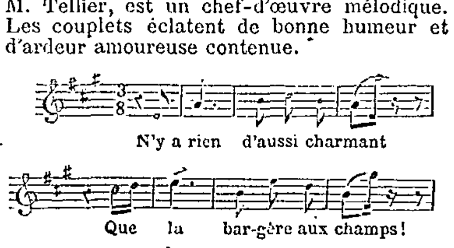

2e Couplet.

Quand la bargère entend
La voix de son amant,
Elle prend sa jup' verte
Et son biau cotillon,
Ell' va ouvrir la porte
A son barger mignon.
Gai mon varlet, etc.

3e Couplet.

Barger, mon doux barger,
Qu'aurons-nous à diner?
Un pâté d'alouettes,
Un fort joli gâtiau!
Et du bon vin d'Espagne
Que j'ai sous mon mantiau.
Gai mon varlet, etc

4e Couplet.

Barger, mon doux barger,
Où irons-nous prom'ner?
Là-bas, dedans la plaine,
Un biau châtiau y a :
Nous mangerons ensemble,
Parlera qui voudra!
Gai mon varlet, etc.

5e Couplet.

Barger, mon doux barger,
J'entends quelqu'un passer;
Je crès que c'est mon père
Qu'il vient pour me charcher.
Cachons-nous sous l'harbette,
Et laissons-le passer!
Gai mon varlet, etc.

Bergère (IL ÉTAIT UN'). C'est une ronde enfantine; mais qu'on ne s'y fie pas trop; il y a dans ce *ron ron, petit patapon* plus de malice qu'on ne le soupçonnerait au premier abord. Cette ronde est imbue de l'esprit frondeur de nos ancêtres. Avant la Révolution — et peut-être encore après — l'Eglise aimait à s'occuper des choses temporelles, et l'immixtion dans les affaires du ménage ne lui était pas antipathique. La femme allait porter ses plaintes au confessionnal ou dans la sacristie, et comme le prêtre est ici-bas le bon Samaritain qui doit verser l'huile et le baume sur toute sorte de plaies, il disait à la femme : *Vengez-vous;* la pénitence est douce; *nous recommencerons.*

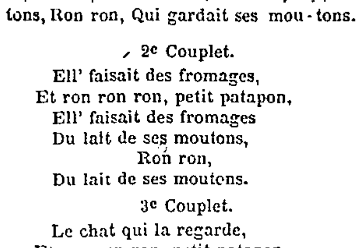

2e Couplet.

Ell' faisait des fromages,
Et ron ron ron, petit patapon,
Ell' faisait des fromages
Du lait de ses moutons,
Ron ron,
Du lait de ses moutons.

3e Couplet.

Le chat qui la regarde,
Et ron ron ron, petit patapon,
Le chat qui la regarde
D'un petit air fripon,
Ron ron,
D'un petit air fripon.

4e Couplet.

Si tu y mets la patte,
Et ron ron ron, petit patapon,
Si tu y mets la patte
Tu auras du bâton,
Ron ron,
Tu auras du bâton!

5e Couplet.

Il n'y mit pas la patte,
Et ron ron ron, petit patapon,
Il n'y mit pas la patte,
Mais il y mit l' menton,
Ron ron,
Mais il y mit l' menton.

6e Couplet.

La bergère en colère,
Et ron ron ron, petit patapon,
La bergère en colère
Tua son p'tit chaton,
Ron rón,
Tua son p'tit chaton.

7e Couplet.

Elle fut à confesse,
Et ron ron ron, petit patapon,
Elle fut à confesse
Pour obtenir pardon,
Ron ron,
Pour obtenir pardon.

8e Couplet.

Mon père, je m'accuse,
Et ron ron ron, petit patapon,
Mon père, je m'accuse
D'avoir tué mon chaton,
Ron ron,
D'avoir tué mon chaton.

9e Couplet.

Ma fill', pour pénitence,
Et ron ron ron, petit patapon,
Ma fill', pour pénitence,
Nous nous embrasserons,
Ron ron,
Nous nous embrasserons!

10e Couplet.

La pénitence est douce,
Et ron ron ron, petit patapon.
La pénitence est douce,
Nous recommencerons,
Ron ron,
Nous recommencerons.

BERGÈRE DE CREST (Isabeau VINCENT, dite la), jeune fanatique du Dauphiné, née vers 1670 d'une famille pauvre, appartenant à la religion réformée. Elle joua l'inspirée, fit des prophéties qui lui donnèrent une sorte de célébrité, fut enfermée en 1686, et tomba depuis dans l'oubli.

BERGERET (Jean-Pierre), médecin et botaniste français, né à Lasseube en 1751, mort en 1813. Après avoir fait à Bordeaux ses études d'anatomie et de chirurgie, il se rendit à Paris en 1776 pour s'y adonner plus particulièrement à la botanique, devint, en 1785, chirurgien de Monsieur (depuis Louis XVIII), se tint à l'écart pendant la Révolution, puis reprit avec succès l'exercice de la chirurgie. Il a publié plusieurs mémoires et un ouvrage intitulé : *Phytonomatotechnie universelle* ou l'*Art de donner aux plantes des noms tirés de leurs caractères* (Paris, 1783-1785, 3 vol. in-fol.).

BERGERET (Charles), amiral français, né à Bayonne en 1771, mort à Paris en 1857. Il prit une part brillante aux guerres maritimes de la Révolution et de l'Empire, ainsi qu'à de nombreuses expéditions, et fut appelé au conseil de l'amirauté sous Louis-Philippe. Un décret du 31 décembre 1852 le fit entrer au Sénat impérial.

BERGERET (Pierre-Nolasque), peintre français, né à Bordeaux en 1780, mort en 1854. Il eut pour maîtres Vincent et David, et exposa pour son début, au Salon de 1806, les *Honneurs rendus à Raphaël après sa mort*, ouvrage qui lui valut un grand prix et qui fut acheté par l'Empereur pour être placé à la Malmaison. Au Salon de 1808, il obtint une médaille de 1re classe pour un tableau représentant *François Ier et Henri VIII au camp du drap d'or*. Parmi les ouvrages qu'il a exposés depuis, nous citerons : *Alexandre et Napoléon à Tilsitt* (Salon de 1810); la *Prise de Constantinople par Mahomet II*, *François Ier écrivant des vers au bas de portrait d'Agnès Sorel* (1817); le *Service funèbre de Poussin* et *Filippo Lippi esclave à Alger* (1819); l'*Arétin et le Tintoret* (1822); le portrait de Louis XVIII (1824); le *Dénoûment du Tartufe* (1827); *Ariane abandonnée*, *Claude Lorrain et Innocent X* (1831); la *Mort du Titien* (1833); la *Découverte du Laocoon*, *Soliman II achetant Roxelane*, *Michel-Ange et sa statue de Cupidon*, *Henri II et Diane de Poitiers* (1835); *Rembrandt dans son atelier* (1836); *Sainte Famille*, *Madeleine au désert* (1837); l'*Education de Jupiter*, la *République triomphante* (commande du minist. de l'int.); l'*Abreuvoir italien* (1849); la *Charité*, la *Vierge en méditation*, la *Mort de Cristophe Colomb* (1850); etc. Plusieurs de ces tableaux ont été achetés par l'Etat et ont pris place dans les palais des Tuileries, de Saint-Cloud, de Versailles et de Fontainebleau. De 1808 à 1810, dans l'espace de quinze mois, Bergeret a fait la plus grande partie des dessins d'après lesquels a été modelé l'immense bas-relief en spirale de la colonne Vendôme. Il a exécuté en outre une foule de dessins pour les médailles de l'histoire de Napoléon Ier et pour un obélisque qui devait être élevé sur le terre-plein du Pont-Neuf; quatre portraits pour la salle des chanceliers au ministère de la justice (1823 et 1824); *Saint Louis secourant les pestiférés*, tableau pour le ministère de l'intérieur (1828); le *Couronnement d'épines*, pour la cathédrale de Bordeaux; des cartons pour la manufacture de Sèvres; des gouaches pour le Dépôt de la guerre; des dessins de costumes pour les théâtres; des lithographies au crayon et des lithographies à la plume, les premières qui aient été faites en France; une quinzaine d'eaux-fortes et de gravures au burin, parmi lesquelles on remarque : l'*Extrême-Onction*, d'après Poussin; la *Charité* et une *Madone*, d'après Raphaël; le portrait de Benvenuto Cellini, d'après le Bronzino, etc. Bergeret a fait preuve, dans ces nombreuses productions, de facilité, d'érudition et d'une certaine élévation d'idées; mais le goût lui fait quelquefois défaut et sa peinture laisse souvent à désirer. Le dessin a tantôt la sécheresse, tantôt l'emphase académique; la couleur est froide et monotone. Bergeret a publié un livre intitulé : *Lettres d'un artiste sur l'état des arts en France*, etc. C'est un réquisitoire contre les divers personnages qui ont été à la tête de l'administration des Beaux-Arts pendant la première moitié de notre siècle. L'auteur y expose longuement les mécomptes qu'il a eus à essuyer dans sa carrière. Ce *Mémoire* pourra être lu avec fruit par les jeunes artistes qui auraient trop d'illusions. — Mlle Claire BERGERET, fille du précédent, a exposé des miniatures et des aquarelles aux Salons de 1833 et 1835.

BERGERÉTIE s. f. (bèr-je-ré-tî). Bot. Genre de plantes crucifères, rangé aujourd'hui, comme simple section, dans le genre clypéole.

BERGERETTE s. f. (bèr-je-rè-te — Dimin. de *bergère*). Jeune bergère, petite bergère :

Ah! gardez-vous, *bergerettes*,
Bergerettes, gardez-vous d'aimer. ***

— Vin miellé que l'on buvait autrefois le jour de Pâques, en chantant des chansons de bergers, dites *bergerettes*.

— Mus. Sorte de pastorale : *Chantera-t-on des* BERGERETTES? (V. Hugo.)

— Ornith. Syn. vulgaire de *bergeronnette*.

BERGERETTE s. f. (bèr-je-rè-te). Hist. rel. Fête religieuse, accompagnée de chants et de danses, que l'on célébrait autrefois, le jour de Pâques, dans l'église de Sainte-Marie-Madeleine, à Besançon.

— **Encycl.** Voici, d'après un ancien rituel bisontin, en quoi consistait cette singulière cérémonie :

« Après le dîner et le sermon, les nones étant finies, ont lieu les danses, dans le cloître, ou, s'il pleut, au milieu de la nef de l'église, avec des chants que contiennent les *processionaria*. Les danses achevées, on fait la collation au chapitre avec du vin rouge, du vin clairet et des pommes, appelées vulgairement *carpendus*. » Un rituel moins ancien fournit le renseignement suivant : « Après le dîner et la fin du sermon, MM. les chanoines et chapelains, se tenant par la main, dansent une ronde dans le cloître ou au milieu de la nef de l'église si le temps est à la pluie; puis ils vont au chapitre, où se fait la collation. On y boit trois fois et on y distribue les carpendus. » Dans les temps antérieurs on distribuait des épices avec le vin pour la collation, après qu'on avait chanté. L'antiquité de ces danses et de ces chants religieux est prouvée par le passage suivant, attribué à saint Augustin : « Les chrétiens avaient retenu des usages païens celui de faire des bals les jours de fête, c'est-à-dire des danses accompagnées de chants. »

« Plus anciennement encore, disent MM. Delacroix et Castan (*Guide de l'étranger à Besançon*), un peuple avait donné aux Grecs une danse sacrée, et à celle-ci un nom indiquant le pays originaire de cette danse, qui fut la *sikinnis*. Ce peuple était les Sicanes, frères des Séquanes ou Séquanais. La *bergerette* serait-elle la dernière tradition de la *sikinnis?* » Voici, comme spécimen, le premier couplet de l'un des chants qui accompagnaient cette bizarre cérémonie :

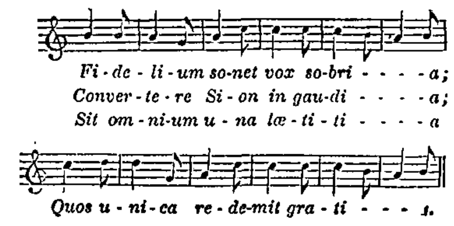

En 1738, les chants et les danses furent supprimés; mais on conserva pendant quelque temps encore le nom de *bergerette* à une cérémonie qui consistait à faire processionnellement, le jour de Pâques, trois fois le tour du cloître.

BERGERIE s. f. (bèr-je-rî — rad. *berger*). Lieu consacré spécialement à l'habitation des bêtes ovines : *Construire une* BERGERIE. *Assainir une* BERGERIE. *Les Anglais n'ont point de* BERGERIES; *ils logent toute l'année leurs moutons en plein air, dans des parcs ou dans des cours. Dans les* BERGERIES, *on laisse généralement séjourner le fumier sous les animaux pendant des mois.* (Math. de Dombasle.) *On doit laisser les agneaux sortir de temps en temps autour de la* BERGERIE *pour les fortifier.* (Tessier.) ‖ Le troupeau lui-même : *Une nombreuse* BERGERIE. *Les* BERGERIES *sont d'une grande ressource dans la ferme.*

— Fig. Paroisse, réunion quelconque de fidèles sous la conduite d'un même pasteur : *Il faut que le vrai pasteur entre dans la* BERGERIE *par la porte.* (St. Jean.) *Eh! qu'y a-t-il à souhaiter davantage, que d'être tous rassemblés, selon le désir du Fils de Dieu, dans une même* BERGERIE *et sous un même pasteur?* (Bourdal.) ‖ Maison qui renferme une jeune fille que l'on garde soigneusement contre les périls du dehors : *La mère de famille doit bien garder dans sa poche la clef de sa* BERGERIE.

Je veux de toutes parts fermer la *bergerie*.
REGNARD.

— Ironiq. Affectation, conduite tendant à imiter les bergers des églogues et des pastorales; passion candide et niaise : *Elle jouait à travers cela la comédie et la* BERGERIE *à chaque heure du jour et de la nuit.* (Ste-Beuve.) *Sans cela, je tomberais dans la plus ridicule* BERGERIE, *et il ne faudrait pas désespérer de me voir un jour conduire mes agneaux plus blancs que la neige.* (A. Karr.)

Laissez la *bergerie*, et sans trop de franchise,
Soyez de votre siècle... GRESSET.

Mais, pâques-Dieu! c'est de la *bergerie*
Que ces amitiés-là... V. HUGO.

Un tout jeune homme, épris de songes fabuleux,
Suppliait dans un coin sa voisine au yeux bleus.
Ce fut un grand régal pour la troupe savante
Que cette *bergerie*. TH. DE BANVILLE.

— Prov. et fam. *Enfermer le loup dans la bergerie*, Mettre, laisser quelqu'un dans un lieu où il peut être nuisible :

Quand le prélat Ménas vient dans une abbaye
Où, sous le voile et le bandeau,
La nonette est fraîche et jolie,
Est-ce le bon pasteur visitant son troupeau,
Ou le loup dans la *bergerie*? ***

‖ Laisser fermer une plaie avant qu'il en soit temps; Faire rentrer un mal qu'il aurait fallu attirer au dehors.

— Littérat. Petit poëme gracieux et simple dont les amours des bergers font le sujet : *Les* BERGERIES *de Racan. J'avais craint l'extravagance des romans et des* BERGERIES. (St-Evrem.) *L'illusion et l'agrément des* BERGERIES *consistent à n'offrir aux yeux que la tranquillité de la vie pastorale, à en diminuer la bassesse et la misère et à n'en laisser voir que la simplicité.* (Fonten.) *M. de Thiard disait : J'aime beaucoup les* BERGERIES *de M. de Florian, mais j'y voudrais un loup.* (Ste-Beuve.) *Le sombre Shakspeare a fait des* BERGERIES *ni plus ni moins que le doux Virgile.* (G. Sand.) *J'ai si peu de chance et je suis si compromettant que, même en écrivant une innocente* BERGERIE, *j'ai toujours peur qu'un orage ne fonde sur le* Figaro. (H. de Villemessant.)

— Par ext. Style, manière d'écrire propre aux pastorales; morceau écrit dans ce style : *Tandis que la tragédie rougissait les rues, la* BERGERIE *florissait au théâtre.* (Chateaub.)

Pour réveiller la *bergerie*,
Oh! qu'un petit loup ferait bien!
LE BRUN.

— **Syn. Bergerie, bercail.** V. BERCAIL.

— **Epithètes.** Naïves, simples, ingénieuses, aimables, agréables, charmantes, délicieuses, élégantes, touchantes, attachantes, attendrissantes, tendres, gracieuses, fades, insipides, plates.

— **Encycl.** Econ. agr. La *bergerie* est le bâtiment destiné à protéger les bêtes ovines contre les intempéries des saisons. Pourvu d'un poil long et touffu qui le rend très-peu impressionnable au froid, le mouton peut résister à toutes les températures de notre climat. En Angleterre, les moutons couchent dans des parcs établis sur des champs de sturneps, et non dans des *bergeries*; seulement, si le temps est mauvais, on les met à l'abri sous des espèces de hangars. Si ce régime pouvait être appliqué dans tous les pays, il serait assurément préférable à l'élevage dans les *bergeries*. En effet, le mouton, dont la constitution lymphatique exige la plus grande consommation d'air possible, se trouve peu à l'aise dans ces affreux réduits que chacun connaît, où il manque à la fois d'air respirable et d'espace pour se livrer au repos. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à entrer dans une *bergerie* quelconque. On en aura à peine franchi le seuil qu'on sera étouffé par une vapeur humide et épaisse; les gaz délétères attaqueront les yeux par des picotements douloureux : bientôt on sera forcé de sortir pour échapper à la funeste influence de cette atmosphère empoisonnée. « Et l'on pourrait croire, dit M. Lefèvre, qu'un tel logement est convenable au bien-être du mouton, cet animal dont le tempérament délicat exige, plus qu'aucun autre, de l'air pur, doux et sec! Ne vaudrait-il pas mieux ne lui donner aucun abri que de le forcer à vivre dans ce cloaque empesté, au milieu des miasmes putrides dont l'aspiration suffit pour ruiner sa santé? »

Sur la fin du siècle dernier, l'insalubrité des *bergeries* était un fait si constant dans toute la France, que le célèbre Daubenton les proscrivit un moment, comme étant le logement le plus défavorable que l'on pût assigner aux moutons. Il conseilla exclusivement l'élevage en plein air, tel qu'on le pratique encore de nos jours dans certaines parties des Iles-Britanniques. C'était une exagération dont l'expérience a fait justice. Le climat de la France est sujet à de si brusques variations, qu'il est indispensable d'avoir des bâtiments pour mettre les bêtes ovines à l'abri des intempéries. En Angleterre, l'atmosphère est humide, à la vérité, mais la température est moins variable; les excès de chaleur et de froid y sont moins grands, et les vents piquants y sont fort rares. Toutefois, le mal signalé par Daubenton était trop réel pour qu'on ne cherchât pas à y porter remède. Ne pouvant élever les moutons en plein air, on s'occupa activement d'améliorer leur habitation; des progrès notables furent accomplis, surtout depuis l'introduction en France des mérinos : malheureusement, presque partout, jusqu'à ce jour, ils ont été bornés aux grandes exploitations, la petite culture en a peu profité. « Le mouton, dit M. Barbier, n'y est pas encore relevé de cette espèce d'ostracisme dont l'a frappé le développement donné aux prairies artificielles sur les territoires morcelés des villages, et il y a tout un ensemble d'opinions, de systèmes et de données économiques à rectifier avant qu'il ait généralement conquis la position qui lui appartient : son hygiène est loin d'avoir suivi la marche de celle du gros bétail. Il n'est pas bien rare de rencontrer, encore aujourd'hui, chez le petit cultivateur, dans le coin le plus obscur d'une étable, un espace privé d'air, fermé de claies, resserré, sans crèches, où sont entassés sur un fumier d'un an quelques chétives bêtes qui ne sont nourries qu'à la pâture commune. » En présence d'un tel état de choses, on est tenté de se demander s'il est vrai, comme le prétendent les agronomes, que la tenue du mouton soit une des branches les plus intéressantes de l'économie rurale, et son développement l'un des progrès les plus désirables. Aujourd'hui, cependant, cela ne peut plus être même l'objet d'un doute; car, ainsi que l'expérience l'a proclamé bien des fois, il est peu d'exploitations dans lesquelles le mouton ne puisse jouer avantageusement le premier rôle comme bétail de rente. C'est presque partout l'animal qui paye le mieux sa dépense. Depuis longtemps, l'Angleterre a reconnu l'utilité du mouton, et la supériorité qu'elle a sur nous en ce point n'a pas besoin d'être démontrée. D'après les statistiques les plus récentes, non-seulement, à surface égale, elle entretient un nombre de têtes à peu près double du nôtre, mais encore la valeur et le revenu moyen de chaque tête sont une fois plus élevés. Disons néanmoins, pour être juste, qu'en France, grâce au concours simultané de l'Etat et des agriculteurs les plus expérimentés, l'élevage du mouton semble vouloir entrer dès à présent dans une phase nouvelle. On ne se contente plus de rechercher l'abondance et la finesse de la laine; la production de la viande, si largement établie chez nos voisins, commence à prendre sa place dans les calculs économiques. Déjà la stabulation est admise par beaucoup d'éleveurs, et son emploi donnera nécessairement une grande importance aux conditions d'hygiène des *bergeries*. Dans notre pays, où la propriété est si divisée, le nombre des exploitations assez importantes pour avoir un bâtiment spécial destiné aux bêtes ovines est relativement peu considérable. Le plus souvent on se contente de leur réserver une partie de l'étable, de l'écurie ou de la grange. Cette dernière disposition, presque toujours indispensable pour l'économie, n'a rien de vicieux en elle-même, pourvu, d'ailleurs, qu'elle possède toutes les conditions exigées par la salubrité. Une *bergerie* doit être assez vaste pour que tous les animaux que l'on veut y renfermer puissent s'y reposer et s'y mouvoir facilement dans tous les sens, assez aérée pour que la chaleur ne s'y maintienne pas à un degré trop élevé, enfin, assez convenablement ventilée pour que les gaz méphitiques ne puissent jamais y séjourner. Une grande propreté devra régner constamment dans le logement des bêtes à laine. Bien des cultivateurs n'enlèvent le fumier de leurs *bergeries* que tous les six mois ou même tous les ans; Rozier, au contraire, veut qu'on les nettoie tous les huit jours dans toutes les saisons. Il y a de l'exagération dans les deux pratiques : si les *bergeries* sont convenablement aérées et si la litière est assez fréquemment renouvelée, le fumier peut être laissé pendant deux ou trois mois sans aucun danger pour la santé des animaux. Après l'agnelage, l'enlèvement du fumier est indispensable, pour éviter la mauvaise odeur que ne manquerait pas de produire la putréfaction des délivres. Le plus souvent on emploie la paille pour faire la litière des moutons : les feuilles adhèrent trop facilement à la laine. Le sol des *bergeries* doit être recouvert d'une couche de marne ou de sable, suivant la nature de l'amendement qui convient le mieux aux terres du domaine : la litière est étendue par-dessus. De cette façon, la propreté de la *bergerie* est parfaite, et l'on a l'avantage de se procurer à la fois un amendement et un engrais, tous deux également précieux pour l'agriculture.

L'emplacement et la disposition d'une *bergerie* sont, le plus souvent, subordonnés à l'agencement des autres constructions. Autant que possible on oriente du nord au midi. Le sol devra être élevé d'au moins 0 m. 30 au-dessus des terrains environnants : on aura soin de le rendre imperméable. Cette dernière condition, ordinairement très-négligée, est néanmoins indispensable à la santé des animaux; car, d'une part, dans les situations humides, elle prévient les mauvais effets de la capillarité; de l'autre, elle assure la bonne confection des fumiers en s'opposant à la perte des liquides. Il suffit pour cela d'une couche d'asphalte, d'argile bien corroyée à la chaux, ou mieux encore, de bon béton. On a préconisé naguère, en Angleterre et en

France, l'emploi de planchers à claire-voie, reposant sur les parois d'une fosse dans laquelle tombent les excréments. Ce moyen est plus nuisible qu'utile ; il doit être rejeté.

Les divers systèmes de construction pour les *bergeries* peuvent être compris dans les trois catégories suivantes : 1° Abris sans hangars, simplement entourés de claies, servant de *bergeries* temporaires pendant l'été, et pouvant, au besoin, être utilisés comme remises pendant l'hiver; 2° *bergeries* fermées et sous toit, telles que celles de Daubenton, de Morel de Vindé et de la ferme Britannia ; 3° *bergeries* fermées, et sous plafond, telles que celles de Rambouillet et de Grignon. Règle générale, les *bergeries* sous toit valent mieux que les *bergeries* sous plafond. Le nombre des artifices d'aération est naturellement en raison directe de la largeur et en raison inverse de la hauteur des bâtiments. Les *bergeries* qui ne comptent pas d'étage n'ont pas besoin de cheminées d'appel ; quelques ouvertures suffisent. Lorsque la largeur ne dépasse pas quatre mètres, on compte seulement une ouverture par chaque cinq mètres de la longueur des murs. Dans les *bergeries* surmontées d'un grenier, les ouvertures doivent être plus multipliées, et les cheminées d'appel sont indispensables. On peut calculer que, si la hauteur ne dépasse pas quatre mètres, il faudra pour la même largeur rapprocher les ouvertures de 1 m. environ, et placer, en outre, un ventilateur, tous les cinq mètres, sur l'axe du bâtiment. Les fenêtres doivent avoir le seuil installé à une hauteur telle que le courant d'air s'établisse au-dessus des animaux; il faut donc rejeter les barbacanes, préconisées à tort par quelques auteurs. On pourra munir ces fenêtres d'une persienne à cadre dormant et à lame mobile, pour régler à volonté l'entrée de l'air.

Il y a, dans une *bergerie*, deux sortes de portes : les extérieures, qui donnent accès dans le bâtiment, et les intérieures, qui font communiquer les divers compartiments avec le couloir de sortie. Les premières doivent s'ouvrir en dehors, car les moutons qui se couchent dans tous les coins empêcheraient de les pousser, si elles s'ouvraient en dedans. En raison de la violence avec laquelle les moutons se pressent pour entrer et sortir, on doit préférer aux portes sur gonds celles qui sont suspendues sur galets. Autant que possible, les portes extérieures seront à deux battants et coupées à hauteur d'appui, pour servir de fenêtre en été. A la *bergerie* de Grignon, le seuil est élevé de cinquante centimètres au-dessus du sol, et, de chaque côté, se trouve un plan incliné sur lequel ne passent à la fois que les animaux qui peuvent aisément traverser la porte; car, s'ils se pressent trop pour entrer ou pour sortir, ceux qui sont sur les bords du pont sont obligés d'en descendre, et il n'arrive jamais entre les huisseries que ceux qui peuvent passer facilement. Le jeu des portes intérieures peut être gêné par l'exhaussement du fumier; pour obvier à cet inconvénient, on emploie avec succès un système de portes à coulisse qui s'élèvent ou s'abaissent à volonté.

Le mobilier ordinaire d'une *bergerie* se compose de crèches pour affourager, d'auges servant d'abreuvoir, et de clôtures mobiles. Les crèches comprennent le râtelier pour les fourrages en brins, et l'auge; ou mangeoire, destinée aux provendes, et qui reçoit en outre les graines ou les débris échappés au râtelier. Plusieurs appareils ont été construits d'après ce principe ; ils sont en général beaucoup trop compliqués : le simple et le solide, voilà ce qu'il faut rechercher. Le râtelier doit être assez large pour contenir l'affourragement d'un repas; il doit être fermé à chaque extrémité. Les fuseaux seront peu inclinés, afin que la laine ne soit pas salie par les débris du fourrage : ils ne seront jamais écartés de plus de 0 m. 15, afin que les animaux ne puissent faire passer leur tête dans l'intervalle qui les sépare. Le plafond du râtelier est fortement incliné, afin de diriger en avant la descente du fourrage et d'en envoyer les débris dans la mangeoire. Celle-ci est garnie d'un rebord assez élevé pour contenir les provendes; son affleurement excède peu celui du râtelier. Les crèches sont doubles ou simples ; ces dernières sont ordinairement fixées aux murs. Les crèches doubles sont divisées dans le milieu par une cloison qui permet d'affourrager de chaque côté d'une manière différente. Les crèches fixes seraient enterrées sous le fumier; elles doivent toujours être mobiles et offrir, en même temps, une assiette solide sans qu'il soit nécessaire de recourir à des piquets ou à des cordages. Les crèches de Grignon peuvent être regardées comme un modèle à peu près parfait. Dans certaines exploitations, où la nourriture se compose principalement de provendes, il faut une forme de crèche adaptée à ce mode d'alimentation; la mangeoire est plus grande, et le râtelier, muni de charnières, s'abat en recouvrement sur cette mangeoire, formant de cette manière un compartiment entre chaque fuseau. Pour les agneaux, on se sert de crèches circulaires, ayant 1 m. à 1. m. 50 de diamètre, et munies au centre d'un cône tronqué qui divise le fourrage. Le râtelier est vertical. Le développement des crèches et leur emplacement doivent être proportionnés au nombre et à la taille des animaux. On a calculé que chacun d'eux occupe an moyenne une largeur de 0 m. 45 à 0 m. 50. Quant à l'espace réservé entre les crèches, il ne peut être moindre de 3 m. 50 à 4 m., sous peine de gêner la circulation, et l'on sait combien les moutons aiment à changer de place pendant leur repas.

A l'époque du pâturage, le berger fait ordinairement boire son troupeau avant de le rentrer. Mais en hiver les mares et les cours d'eau sont souvent gelés; il ne convient guère, d'ailleurs, à la santé du troupeau de le faire boire à une température trop basse; il a donc fallu établir dans les *bergeries* des abreuvoirs intérieurs que l'on alimente de la façon la plus commode et la moins dispendieuse. Souvent on se contente de placer de distance en distance des auges en bois ou des baquets, que l'on enlève à volonté. Ce système exige un service assidu, c'est pourquoi on préfère en général les auges fixes. Les eaux de vidange sont conduites au dehors par un drainage souterrain muni à son orifice d'une calotte grillée que traverse la tige d'un tampon.

Il est rare que toutes les bêtes à laine d'une ferme exigent le même régime. Sous ce rapport, les divisions sont plus utiles dans les *bergeries* que dans les autres étables. Des compartiments incomplets, tels que ceux qui résultent du placement des râteliers entre les pilastres, suffisent quand les animaux sont du même sexe; mais il faut avoir des *bergeries* différentes pour les béliers et pour les agneaux à l'époque du sevrage. On doit aussi pouvoir loger à part les animaux malades. Lors de l'agnelage, il arrive parfois que des mères réclament de l'isolement et des soins particuliers. On établit facilement pour chacune d'elles une petite cellule en se servant d'une *clôture brisée*, qui se compose de deux claies à baguettes assemblées à charnières par l'un de leurs fuseaux. Ces claies peuvent s'ouvrir sur un angle quelconque; on les place le long des murs en ayant soin d'asujettir l'un des côtés, l'autre se développe en forme de porte.

Nous terminons cet article par quelques réflexions sur la manière la plus économique de construire une *bergerie*. M. Magne fait à ce sujet quelques observations qui méritent de trouver place ici : « Les *bergeries* les plus remarquables, dit-il, sont des espèces de hangars que l'on peut fermer à volonté. On place le toit sur des poteaux ou sur des pilastres, et on garnit l'espace qui les sépare d'une muraille à hauteur d'appui, sur laquelle on dispose ou des galondages, ou des paillassons, ou des cloisons en planches, selon le climat et les ressources de la ferme. Les murailles sont construites en pierres, en pisé ou en torchis; sur nos montagnes, elles sont souvent en planches. En Russie, on les construit en palissades qu'on enduit de terre glaise et de fiente. Les *bergeries* ainsi construites sont économiques et avantageuses pour les fermiers aussi bien que pour les propriétaires. Elles durent toujours longtemps, relativement à ce qu'elles ont coûté, et ne chargent point l'exploitation, comme les *bergeries* de luxe, d'un grand capital, dont l'intérêt absorbe la plus grande partie des bénéfices du troupeau. » Les nouvelles méthodes de construction dues aux travaux des chemins de fer offrent encore à l'architecture rurale d'excellents modèles et des ressources précieuses pour la construction des *bergeries*. On peut, de cette manière, établir des bâtiments bien plus larges, plus vastes par conséquent, et pourtant moins coûteux. En effet, supposez une *bergerie* de 50 m. de long sur 5 m. de large : cela produit une surface de 250 m., dont les murs offrent un développement de 110 m. En doublant la largeur, on obtient 500 m. de surface avec un périmètre de 120 m. seulement. Comme on le voit, la gradation n'est pas égale des deux côtés, tandis que la superficie des murs n'est pas même augmentée d'un dixième, l'espace intérieur est doublé. Or, qui ne sait que la principale dépense consiste dans le développement du périmètre? Le nouveau système est donc essentiellement économique. On peut ajouter qu'il est en même temps très-solide et fort élégant, ce qui n'a pas besoin de démonstration.

— *Bergeries impériales*. En France, on appelle *bergeries impériales* des fermes établies en vue de l'amélioration de l'espèce ovine, où l'on cherche à acclimater les races étrangères et à créer, par un croisement avec celles du pays, des animaux appropriés à notre sol, à notre climat et aux besoins de nos manufactures. Les *bergeries* de l'Etat sont de véritables exploitations agricoles. « Leur mission, dit M. Magne, est de faire des dépenses chanceuses que l'industrie particulière fait rarement, dans l'état de division où se trouve la propriété en France, d'agir avec suite et persévérance et de vaincre les difficultés qui arrêtent si souvent les agriculteurs. » Ces établissements ont rendu d'immenses services à notre pays; on ne s'éloignerait pas de la vérité en disant, avec Matthieu de Dombasles, que si l'on pouvait calculer le nombre de millions que l'établissement de Rambouillet a ajoutés à la richesse nationale par l'acquisition de la race mérine à l'agriculture française, on trouverait sans doute que chaque écu dépensé pour le former a produit quelques milliers de francs. M. Yvart, en introduisant dans les *bergeries* de l'Etat les races anglaises à laine longue, n'a pas rendu à nos éleveurs un service moins important. Les beaux métis anglo-mérinos produits à la *bergerie* d'Alfort et à celle de Rambouillet ont démontré, d'une part, qu'il est possible de créer des moutons propres à fournir en même temps beaucoup de viande et de la belle laine ; de l'autre, qu'on arrive plus rapidement à ce résultat par le croisement avec les béliers anglais qu'en cherchant à améliorer nos races par elles-mêmes.

Mais les *bergeries* de l'Etat, soumises à un pouvoir central et généralisateur, sont quelquefois exposées à faire fausse route, ainsi que cela a eu lieu pour les dépôts de béliers, à l'époque où l'on attribuait une action excessive à l'influence des reproducteurs mâles sur l'amélioration des races. Napoléon, à l'exemple de nos agronomes amateurs, croyait qu'une race ne pouvait être améliorée que par les mâles, et il se l'était tellement persuadé, qu'à l'époque du blocus continental il crut qu'il n'y avait qu'à propager les béliers espagnols pour avoir des laines très-fines et faire concurrence aux Anglais. C'est pour cela qu'il défendit alors de châtrer les mâles de cette race. « C'est un crime, écrivait-il au ministre de l'intérieur, comme de châtrer les chevaux arabes; je veux l'empêcher : je procurerai *gratis* des béliers à ceux qui en voudront; vingt millions s'il le faut, seront consacrés à cela. » En vain Tessier représenta que ce serait décourager les éleveurs qui avaient des béliers de race pure à vendre, par une concurrence qu'ils ne pourraient pas soutenir ; on ne l'écouta pas. En Hollande, en Belgique, en France, on créa plus de quatre-vingts dépôts de béliers, qui n'ont produit aucun effet, et dont un grand nombre périrent faute de soins. Des sommes considérables furent ainsi complétement perdues.

Bergeries (LES), pastorale de Racan, qui eut beaucoup de vogue à l'époque où elle parut, mais dont on ne connaît plus guère aujourd'hui que le titre. Il règne dans les *Bergeries* ce ton de galanterie si fort à la mode pendant la première moitié du XVIII[e] siècle, et cette métaphysique amoureuse qui faisait les délices de l'Hôtel de Rambouillet. Néanmoins, il faut reconnaître que le style, malgré quelques incorrections et quelques inégalités, respire une noblesse gracieuse et une douce mélancolie qui s'harmonisent bien avec le riant paysage dans lequel l'auteur place son héros, ce qui explique, jusqu'à un certain point, cette louange hyperbolique du sévère Boileau :

Racan pourrait chanter au défaut d'un Homère.

L'auteur des *Bergeries* a adopté la forme dramatique et a divisé sa pastorale en cinq actes. L'intrigue est ce qui intéresse le moins les lecteurs aujourd'hui; toutefois, nous allons en donner une rapide analyse. Le sujet consiste dans l'union de deux jeunes bergers, Alcidor et Tisimandre, avec deux jeunes bergères, Arténice et Ydalie. Tisimandre aime Ydalie; mais celle-ci n'aime qu'Alcidor, et celui-ci, à son tour, n'aime qu'Arténice. Tisimandre a beau délivrer Ydalie des mains d'un satyre ; il n'en est pas mieux traité. En même temps qu'il recherche l'amour d'Ydalie, il refuse celui d'Arténice, qui finit par écouter les vœux d'Alcidor. Cet arrangement ne fait pas le compte d'un autre berger, Lucidas, qui, jaloux d'Alcidor, a recours à l'art d'un magicien. Celui-ci a fait voir à Arténice, dans un miroir enchanté, Alcidor et Ydalie qui s'embrassent. Il n'y a pas de mal à cela, puisque Alcidor est, pour ainsi dire, le frère adoptif d'Ydalie, ayant été élevé avec elle par Damoclée, père de la jeune fille. Mais le magicien ne manque pas d'exciter la jalousie d'Arténice. Celle-ci, désespérée, se consacre à Diane, tandis que Damoclée, apprenant le déshonneur de sa fille, veut la livrer à la rigueur des lois. Tisimandre s'offre à mourir pour elle, et le retard causé par cet incident permet à Lucidas de réparer les effets de sa calomnie : ayant appris que le mariage d'Alcidor avec Arténice, qu'on avait décidée à quitter son asile, était enfin arrêté, et, n'ayant plus d'espoir d'obtenir sa main, il se décide à tout avouer. Dès ce moment, Ydalie, reconnaissant la générosité de Tisimandre, répond à son amour. Mais la bonne déesse, à qui Arténice est consacrée, a défendu de la marier avec un berger qui ne serait pas du pays, et Alcidor est un orphelin dont on ignore l'origine. Les difficultés nouvelles, suscitées par cette volonté de la déesse, sont heureusement résolues par la découverte qu'Alcidor n'est autre que Daphnis, fils de Damoclée et frère d'Ydalie, que son père a perdu dans un débordement de la Seine.

Plusieurs morceaux et beaucoup de vers des *Bergeries* ornent encore la mémoire des connaisseurs, à cause des qualités poétiques qu'on y relève, bien que le disciple de Malherbe n'ait pu ni inventer un caractère, ni combiner un plan. Ses *Bergeries* sont loin d'avoir cette convenance idéale qui tient lieu de vérité dans le monde des Amadis à houlette et à rubans. « L'analogie, dans une fiction, même sans vraisemblance, dit M. Géruzez, produit une espèce d'illusion pour le cœur et pour l'imagination qui peuvent s'y laisser prendre; mais lorsque cette analogie fait défaut, comme dans le drame pastoral de Racan, le cœur ne s'engage pas, car le poëte n'étale qu'un spectacle pour les yeux, et ne peut donner à l'esprit, par le charme du style et l'expression de quelques sentiments vrais, qu'un plaisir littéraire. » Ainsi, les personnages des *Bergeries* n'ont pas été des figures vivantes, des personnages réels; Arténice n'est pas devenue la rivale d'Astrée, et Alcidor n'a pas le charme et la gloire déchue de Céladon. Mais si Racan est souvent faux et quelquefois maniéré en faisant parler des bergers de convention, il est éloquent et vrai quand il exprime les sentiments naturels qu'il avait éprouvés. Cette expression est harmonieuse, noble, touchante ; son style revêt alors une mollesse gracieuse, une mélancolie douce, que Malherbe, son maître, n'avait pu lui communiquer; ses vers se lient facilement les uns aux autres. Il n'y manque que la précision des modèles de l'antiquité.

Racan est vraiment poëte en célébrant la vie des champs comparée, dans son bonheur paisible, aux agitations des courtisans de la fortune :

Le bien de la fortune est un bien périssable ·
Quand on bastit sur elle on bastit sur le sable;
Plus on est eslevé, plus on court de dangers;
Les grands pins sont en butte aux coups de la tempeste,
Et la rage des vents brise plustost le faiste
Des maisons de nos roys que des toits des bergers.

O bienheureux celuy qui peut de sa mémoire
Effacer pour jamais ce vain espoir de gloire
Dont l'inutile soin traverse nos plaisirs,
Et qui, loin retiré de la foule importune,
Vivant dans sa maison content de sa fortune,
A selon son pouvoir mesuré ses désirs;

Il voit de toutes parts combler d'heur sa famille,
La javelle à plein poing tomber sous la faucille,
Le vendangeur ployer sous le faix des paniers,
Et semble qu'à l'envy les fertiles montagnes,
Les humides vallons et les grasses campagnes
S'efforcent à remplir sa cave et ses greniers.

Voilà des sentiments justes, des images sensibles; voilà une scène de la vie rurale, et voilà de beaux vers. Ce ne sont pas les seuls que l'amour des champs et de la nature ait inspirés à Racan. Le cinquième acte des *Bergeries* nous fournit les strophes suivantes sur les vanités du monde et de l'ambition des hommes :

Que te sert de chercher les tempestes de Mars,
Pour mourir tout en vie au milieu des hasards
Où la gloire te mène?
Cette mort qui promet un si digne loyer
N'est toujours que la mort qu'avecque moins de peine
On trouve en son foyer.

Que sert à ces galants ce pompeux appareil
Dont ils vont dans la lice éblouir le soleil
Des trésors du Pactole?
La gloire qui les suit après tant de travaux,
Se passe en moins de temps que la poudre qui vole
Du pied de leurs chevaux.

Cette fin est admirable. Les bons vers de Racan ont du nombre et quelquefois une élégance heureuse.

On a remarqué que ses expressions n'ont pas vieilli. Malherbe tourne mieux l'ode que Racan, mais Racan entend et construit l'hexamètre plus heureusement que Malherbe. Toutes les fois qu'il suit son maître ou l'école italienne, son talent s'éclipse ou s'égare; s'il s'abandonne à sa nature, ou s'il imite les poëtes anciens à travers le voile des traductions, il est irréprochable. C'est d'après Virgile qu'il a fait, sans savoir le latin, quelques-uns de ses meilleurs vers :

Les ombres des costeaux s'allongent dans les plaines...

Le salut des vaincus est de n'en plus attendre...

Si Racan n'est pas un poëte dramatique, il est, sans contredit, le premier de tous nos poëtes qui ait parlé la langue qui convient au théâtre. Avant Racine, il a écrit de belles périodes de vers, en donnant à l'hexamètre une harmonie, une ampleur, une noblesse que l'alexandrin n'avait pas. Il écrit sans effort, trouve naturellement le rhythme, et passe du simple au sublime avec l'aisance de La Fontaine, qui l'admirait autant que Boileau.

Les *Bergeries*, publiées en 1628, et d'autres poésies qui les précédèrent ou les suivirent, ouvrirent à Racan les portes de l'Académie française. Les poésies complètes de Racan font partie de la *Bibliothèque elzévirienne* (1857).

BERGERON s. m. (bèr-je-ron). Pop. Petite casaque de toile qui ne descend que jusqu'aux hanches, et que portent le plus habituellement les ouvriers des ports et des halles. ‖ On dit plus souvent BOURGERON.

BERGERON, ONNE s. (bèr-je-ron, o-ne — dim. de *berger*). Petit berger, petite bergère. ‖ Vieux mot.

BERGERON (Nicolas), jurisconsulte et historien français, né à Béthisy au XVI[e] siècle. Très-versé dans la jurisprudence, il fut avocat au parlement de Paris, où, s'il faut en croire Loisel, « il ne brilla pas dans la plaidoirie, quoiqu'il fût docte aux bonnes lettres et en droit. » Bergeron s'est surtout fait connaître comme historien et fut un des premiers, sinon le premier, qui dressa des tables synchroniques permettant d'embrasser d'un coup d'œil la série des principaux événements de l'histoire. Il a publié de nombreux ouvrages dont les principaux sont : *Sommaires des Temps* (Paris, 1562), qui eut un grand succès et fut souvent réimprimé; le *Valois royal* (1583, in-8°), extrait d'une histoire de la maison de Valois qu'il ne fit pas paraître.

BERGERON (Pierre), historien géographe français, fils du précédent. Après avoir suivi quelque temps la carrière du barreau, il la quitta pour se livrer tout entier à la publication des récits de voyages. On a de lui : un *Traité de la navigation et des voyages de dé-*

couvertes et conquêtes modernes (1629); l'*Histoire de la première découverte et conquête des Canaries* (1630); un *Traité des Tartares, de leur origine, pays, peuples, mœurs, religion;* un *Abrégé de l'histoire des Sarrasins et Mahométans, etc.*

BERGERON (Louis), journaliste, né à Chauny (Aisne) en 1811. Il se jeta après 1830 dans le parti républicain, combattit à Saint-Merri en juin 1832, et fut accusé, en novembre de la même année, d'avoir tiré sur Louis-Philippe, au moment où le roi traversait le pont Royal pour aller faire l'ouverture des chambres; ce fameux coup de pistolet dont la réalité est demeurée un problème. Acquitté par le jury, il écrivit dans le *National*, le *Siècle* et autres journaux, sous le pseudonyme d'Emile Pagès, des articles politiques et des feuilletons. En 1840, il souffleta en plein Opéra M. Emile de Girardin, qui avait imprimé dans la *Presse* que le *Siècle* comptait des régicides au nombre de ses rédacteurs. Il fut, pour ce fait, condamné à trois ans d'emprisonnement. Lors de la révolution de Février, il fut envoyé dans son département en qualité de commissaire de la République. Depuis, il a trouvé dans l'industrie un aliment à son activité. Outre les écrits politiques et ses feuilletons, il a publié, en 1839, un recueil de *Fables démocratiques*, et une folie-vaudeville en un acte, intitulée *Un neveu, s'il vous plait* (1839).

BERGERONNETTE s. f. (bèr-je-ro-nè-te — dim. de *bergère*). Petite bergère, jeune fille qui mène les troupeaux aux champs. ‖ N'est plus usité dans ce sens.

— Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des becs-fins, que l'on désigne, suivant leurs habitudes, sous différents noms, comme *hochequeue*, *lavandière* et enfin *bergeronnette : Compagne d'hommes innocents et paisibles, la* BERGERONNETTE *semble avoir pour notre espèce ce penchant qui rapprocherait de nous la plupart des animaux, s'ils n'étaient repoussés par notre barbarie.* (Buff.) *Nous reçûmes d'abord trois nouveaux passagers, deux* BERGERONNETTES *et une hirondelle.* (Chateaub.) *Des plantes embaumées croissaient au sein même du flot paisible, et la* BERGERONNETTE *penchait son lit sur le cristal, où les petits, en se mirant, croyaient voir arriver leur mère et battaient des ailes* (G. Sand).

— **Encycl.** Ornith. L'espèce d'affection que les *bergeronnettes* marquent pour les troupeaux, leur habitude de les suivre dans la prairie, leur manière de voltiger, de se promener au milieu du bétail, leur air de familiarité avec le berger qu'elles accompagnent sans défiance et sans danger, qu'elles avertissent même de la présence du loup et de l'oiseau de proie, leur ont fait donner un nom approprié à cette vie toute pastorale. Ces petits oiseaux, aux formes si sveltes et si gracieuses, sont les amis et les compagnons inséparables de l'homme des champs. On les voit sans cesse aller et venir en poussant des cris aigus autour des ouvriers qui travaillent dans la campagne. Ils sont d'une audace incroyable, ou plutôt, d'une confiance sans bornes, avec les personnes qu'ils ont l'habitude de voir; la présence d'un étranger suffit, au contraire, pour les mettre en fuite. Mais, si la *bergeronnette* est volontiers amie de l'homme, elle ne se plie pas à devenir son esclave. Elle languit et meurt dans la prison de la cage. Cependant, laissée libre pendant l'hiver dans un appartement, elle y vit, donnant la chasse aux insectes et ramassant les mies de pain qu'on lui jette. Quelquefois même, assure-t-on, les navigateurs la voient arriver sur leur bord, entrer dans le vaisseau, se familiariser avec eux, les suivre dans leur voyage et ne les quitter qu'à leur débarquement.

Le groupe des *bergeronnettes* se divise naturellement en deux sections: les *lavandières* et les *bergeronnettes proprement dites*. Les premières se tiennent plus particulièrement au bord des eaux, tandis que les secondes demeurent au milieu des champs et des prairies. Les unes et les autres se distinguent par les caractères génériques suivants : bec droit, tubulé, moins long que la tête, échancré à la pointe, comprimé sur les côtés; narines latérales, percées longitudinalement dans une membrane à nu qui les recouvre en partie; ailes longues et subaiguës; queue longue, composée de pennes étroites, mais très-susceptibles de se développer; tarses grêles, très-élevés; doigts latéraux d'égale longueur, plus courts que le médian; l'externe soudé avec ce dernier; angles extérieurs courts et peu arqués; celui du pouce très-long et presque droit chez les *bergeronnettes* proprement dites, arqué et beaucoup plus court chez les lavandières.

Les oiseaux qui composent ce genre ne sautent pas, ils courent comme les pluviers et trottent avec une vitesse extrême; ils volent par bonds, décrivant autant de paraboles qu'ils donnent de coup d'ailes. Ils sont très-agiles, d'une pétulance extrême, et ne cessent d'agiter leur queue par un mouvement continu et vertical.

Les *bergeronnettes* proprement dites présentent un assez grand nombre d'espèces répandues sur toutes les parties du globe. Nous citerons seulement les plus connues : la *bergeronnette printanière*, commune en France et répandue dans toute l'Europe; la *bergeronnette à tête cendrée*, commune durant l'été en Italie, apparaissant quelquefois accidentellement dans la Belgique et le nord de la France; la *bergeronnette à tête noire*, que l'on trouve en Dalmatie et en Italie, au sud de l'Europe, et au nord, dans la Suède et la Laponie; enfin la *bergeronnette jaune*, qui habite le centre et le midi de l'Europe, le nord de l'Afrique et l'Asie. Cette espèce, que l'on trouve sédentaire en France, se rapproche pendant l'hiver de nos habitations et vient quelquefois au milieu des villages. Elle cherche alors sa vie sur les bords des sources chaudes, et se met à l'abri sous les rives des ruisseaux; elle s'y trouve assez bien pour faire entendre son ramage dans cette triste saison, à moins que le froid ne soit excessif; c'est un petit chant doux et comme à demi-voix, qui n'a pas le moindre rapport avec celui des autres époques de l'année. La plupart des individus appartenant aux autres espèces émigrent de nos contrées aux approches de l'hiver, et ne reviennent parmi nous qu'au retour du printemps.

Toutes les *bergeronnettes* vivent en général de moucherons et de vermisseaux. C'est afin de trouver facilement cette nourriture qu'elles s'attachent aux pas du laboureur et qu'elles aiment à demeurer au milieu des troupeaux. Elles font ordinairement deux pontes par an, la première vers la fin d'avril, la seconde dans le mois d'août ou de septembre. Ordinairement, le nid se trouve placé dans une prairie ou dans un taillis, quelquefois près de la source d'un ruisseau ou entre les pierres amoncelées des carrières. Les œufs, finement pointillés de gris, ont des rapports de coloration avec ceux des farlouses et des alouettes. Au commencement de l'automne, lorsque les petits sont assez forts, plusieurs familles se réunissent et se rendent le soir dans les roseaux des rivières et des étangs, qui servent aussi de retraite nocturne à des volées d'étourneaux et d'hirondelles jusqu'au moment de leur départ.

BERGERRE (Alexandre-Basile), musicographe et compositeur français, né à Seignelay (Yonne) en 1803, étudia d'abord la musique à Auxerre. Après avoir suivi, au Conservatoire de Paris, les leçons de Clavel, de Drolling et de Barbereau, qui lui enseignèrent le violon, le piano et l'harmonie, il fut nommé, en 1828, professeur de musique au collége de Gien (Loiret). Bergerre révolutionna de fond en comble, musicalement parlant, cette petite ville, qui ne comptait pas cinq amateurs de musique, et dans laquelle, sous l'impulsion de Bergerre, se formèrent comme à l'envi des sociétés chorales et instrumentales, des écoles élémentaires de musique, et des réunions de quatuors. C'est par centaines que Bergerre compta ses élèves, tant pour le chant que pour le piano. La réputation de cet artiste a franchi le rayon de la ville de Gien, et, à Paris, il est tenu en grande estime par les gens compétents dans l'art musical. Bergerre a publié, à Paris, des romances, des chants religieux et diverses compositions instrumentales. Toutefois, c'est par ses ouvrages didactiques qu'il s'est fait principalement remarquer. Les principaux sont : un *Exposé raisonné des principes de musique* (1835); une *Méthode de violon adoptée par le Conservatoire* (1837); le *Rudiment du violon, ou l'art d'apprendre à lire pour cet instrument* (1846).

BERGERY (Claude-Lucien), mathématicien français, né à Orléans en 1787, mort à Tincry (Meurthe) en 1863, sortit de l'École polytechnique comme officier d'artillerie, et fit toutes les campagnes de 1810 à 1815. Il fut ensuite nommé professeur à l'Ecole d'artillerie de Metz, et ne prit sa retraite qu'en 1847. Il s'est rendu populaire par les efforts qu'il fit à Metz pour initier les ouvriers aux questions les plus usuelles de l'économie industrielle et politique. On lui doit un grand nombre de traités élémentaires sur différentes branches des sciences théoriques et appliquées.

BERGGREEN (André-Pierre), compositeur danois, né à Copenhague en 1801. Il montra de bonne heure de rares dispositions pour la composition musicale, étudia quelque temps le droit, puis, s'adonnant entièrement à la musique, il devint organiste à l'église de la Trinité, à Copenhague. Outre un opéra, l'*Image et le Buste*, représenté avec succès, on a de ce compositeur : *Chants avec accompagnement de guitare* (1822-1823); *Romances* (1823); *Ballades et romances* (1824); *Chants à l'usage des écoles* (1834-1839); *Chants populaires et mélodies nationales et étrangères* (1842-1847, 4 vol.); *Chants suédois* (1846); *Chants nationaux* (1848). Berggreen a mis en musique des cantates de Blicher, d'Ingemann, d'Œchlenschlaeger, Bellmann, Runeberg, et il a fondé et rédigé un journal de musique, le *Heimdal*, qui a paru à Copenhague, en 1854. La Société chorale des métiers, également fondée par cet artiste, en 1843, est devenue le modèle de toutes les autres sociétés chorales qui se sont établies depuis en Danemark.

BERGH (Nicolas VAN DEN), peintre et graveur flamand, né à Anvers en 1725, étudia sous Balth Besschey. On a de lui quelques eaux-fortes, d'après Rubens, entre autres : la *Madeleine pénitente*, un *Religieux devant un crucifix*, le portrait de Michel Ophorius.

BERGH ou **BERGHE** (Ignace-Joseph VAN DEN), graveur flamand, né à Anvers en 1752, élève de Bartolozzi. Il a travaillé en Angleterre, à Paris et dans sa ville natale, et a gravé au burin : *Jésus-Christ*, la *Vierge*, d'après Ribera; la *Vierge*, *Sainte Elisabeth*, l'*Enfant Jésus* et *Saint Jean*, d'après Raphaël; le *Christ en croix*, d'après Van Dyck; *Jupiter et Léda*, d'après Miéris; *Vénus et Cupidon*, d'après L. Giordano; plusieurs portraits, notamment, celui de Pie VII, d'après Camuccini, et celui de Wellington, d'après un buste de Bacon. Il vivait encore en 1818.

BERGH ou **BERGHE** (Augustin VAN DEN), peintre flamand, né à Bruges en 1770, élève de l'académie de cette ville, a exécuté quelques bonnes peintures historiques et religieuses : *Œdipe*, *Coriolan*, *Saint Antoine de Padoue*. Nous croyons qu'il était de la famille du précédent.

BERGHAMA, ville de la Turquie d'Asie, pachalik d'Anatolie, à 80 kil. N. de Smyrne, sur l'emplacement de l'ancienne Pergame, entre le *Ceteus*, appelé aujourd'hui *Berghamak*, et un autre petit cours d'eau, qui est l'ancien *Selinus*; 7,585 hab. Tanneries et mégisseries nombreuses sur les bords du Selinus; commerce important de maroquins. Cette ville, célèbre dans l'antiquité par l'invention du parchemin, patrie d'Apollodore et de Galien, renferme des ruines remarquables, parmi lesquelles on admire : les debris de l'acropole, où se trouve le palais de Lysimaque, dont on voit encore toutes les fondations et des murs de soutènement d'une belle construction; des tronçons de colonne d'ordre corinthien, des voûtes superposées; l'ancienne église de Saint-Jean, ruinée par les Turcs; la basilique de Sainte-Sophie, convertie en mosquée; le double tunnel du Mouslouk. Hors de l'enceinte de la ville, vers l'O., on voit l'ancien amphithéâtre, appelé aujourd'hui *Gun-Guelmez*, coupé, à son milieu, par un ravin profond, dans lequel coule un petit ruisseau, affluent du Selinus. Sur ce ravin, on jetait un plancher mobile quand on voulait unir les deux parties de l'amphithéâtre. A l'aide d'un barrage, on pouvait arrêter les eaux qui remplissaient le ravin, et former ainsi un bassin pour les naumachies. Au midi de l'amphithéâtre se trouve le théâtre, qui n'offre rien de remarquable qu'une belle vue sur la ville entière et sur les plaines voisines.

BERGHAUS (Heinrich), célèbre géographe allemand, né à Clèves en 1797, a rendu de nombreux et éminents services à la science dont il est, sans contredit, le plus illustre représentant. En 1811, il entra dans le service des ponts et chaussées du département de la Lippe, fit partie de l'administration militaire en 1815, obtint, après la guerre, une place d'ingénieur géographe à Berlin, entra à l'Académie d'architecture en 1821, fut nommé professeur ordinaire de mathématiques appliquées en 1824, et fonda à Potsdam, où il s'est fixé, une école géographique en 1836. On doit à M. Berghaus un vaste ensemble de cartes, atlas et descriptions : *Carte des Pays-Bas* (1816); *Carte de France* (1824); *Carte d'Afrique* (1825); *Carte de la péninsule ibérienne* (1829); *Atlas de l'Asie* (1833-1843), en 18 feuilles; *Atlas physique* (2 édit., 1838-1848; 1849-1852), ouvrage extrêmement remarquable (reproduit par M. Johnston à Edimbourg), composé de 90 feuilles et embrassant huit parties séparées : météorologie et climatographie, hydrologie et hydrographie, géologie, magnétisme terrestre, géographie des plantes, géographie des animaux, anthropologie et ethnographie; *Collection de cartes hydrographiques-physiques de marins prussiens* (1840); *Atlas physique des écoles* (1850), en 28 feuilles; *Atlas de la monarchie autrichienne*, d'après les dernières divisions politiques et judiciaires (1855), etc.

M. Berghaus n'a pas moins écrit que dessiné; en même temps qu'il collaborait à diverses revues scientifiques, il rédigeait le recueil *Hertha* (4 vol., 1825-1829); les *Annales de la connaissance de la terre, des peuples et des Etats; Almanach dédié aux amis des sciences géographiques; Revue géographique de Berlin* (1847); *Annuaire géographique* (depuis 1849). Outre ces divers travaux, on lui doit des ouvrages plus considérables, avec lesquels les imitations ou les plagiats de l'étranger ne peuvent supporter la comparaison : *Guide critique dans le domaine de la science géographique* (7 vol. 1828-1835); *Connaissance générale des pays et des peuples* (6 vol., 1837-1844); *Principes de géographie* (2 vol., 1842-1843); les *Peuples du globe*, d'après leurs origines, leurs parentés et leurs particularités (2 vol. et 2e édit., 1847 et 1852); *Description physique générale de la terre* (2 édit., 1847 et 1856), ouvrage qui peut servir de texte au grand et au petit atlas physique de l'auteur; *Principes de la connaissance des Etats* (2 édit., 1846 et 1856); *Principes de l'ethnographie* (2 édit., 1850 et 1856), complément historique et philosophique de l'ouvrage précédent; *Ce que l'on sait de la terre* (1855 et ann. suiv.), travail étendu, qui donne le dernier mot sur l'état actuel de toutes les branches de la géographie; *Description de la Marche de Brandebourg* (3 vol. in-4o, 1855 et suiv.), monographie physique, historique et statistique.

M. Berghaus a, en outre, traduit en allemand le travail de Breton : *Monuments de tous les peuples de la terre* (2 vol., 1849), et celui de Catlin : les *Indiens de l'Amérique du Nord* (1848).

BERGHEIM, comm. du dép. du Haut-Rhin, arrond. de Colmar; pop. aggl. 3,011 hab. — pop. tot. 3,200 hab. Fabrique de coutellerie et quincaillerie. Dominée par le vieux donjon de Reichenberg, dont les souvenirs historiques sont perdus.

BERGHEM ou **BERCHEM** (Nicolas), célèbre paysagiste hollandais, né à Haarlem en 1624, mort à Amsterdam en 1683. Son père, Pieter-Claasz van Haarlem, peintre médiocre de nature morte, lui enseigna les premiers principes de l'art et le plaça ensuite sous la direction du paysagiste van Goyen. Weyerman raconte que le vieux Pieter-Claasz étant venu pour maltraiter son fils dans l'atelier de van Goyen, celui-ci cria aux autres élèves : « Cachez-le (*berg-hem*)! » et que le jeune artiste tira de là son surnom. Quant au prénom *Claasz*, qu'il a pris quelquefois en signant, c'est un diminutif de Nicolas, très-usité en Hollande, et non pas, comme quelques biographes l'ont cru, le nom de sa famille. Son père se nommait, comme nous l'avons dit, Pieter *Claasz*, c'est-à-dire Pierre, fils de Nicolas (*Claas-Zoon*). Au sortir de l'atelier de van Goyen, le jeune Berghem reçut successivement des leçons de N. Moyaert, de P. Grebber, de Jan Wils, dont il épousa plus tard la fille, et de J.-B. Weenix, dont il était cousin, si l'on en croit Weyerman, et que Waagen regarde comme son véritable maître. Le musée de Vienne possède un paysage avec figures (*Berger et Bergère assis près d'une chaumière*), qu'il peignit à l'âge de vingt ans, et où l'on remarque un sentiment très-juste de la nature hollandaise; mais c'est là une page exceptionnelle de son œuvre. Il est probable, quoique ses biographes n'en aient rien dit, qu'il se rendit de bonne heure en Italie. Les leçons de Weenix, qui avait habité Rome, contribuèrent sans doute à lui inspirer le goût des paysages italiens. « *Ce n'est pas en Hollande,* fait observer M. Viardot, *que Berghem a pu* trouver le modèle de ses roches rougeâtres, de ses lointains bleus, de ses fabriques imposantes, de ses terrasses festonnées, de ses ardents coups de soleil. L'étude, la connaissance et le sentiment d'une nature chaude et de contrées montagneuses se lisent clairement sur chacun de ses tableaux, que n'attriste jamais la mélancolie du Nord. » La *Vue des environs de Nice*, que l'on voit au Louvre, suffirait, d'ailleurs, pour prouver que Berghem visita l'Italie. « Son talent, dit Waagen, dut se perfectionner dans ce pays, dont les sites et les figures devinrent les éléments favoris de ses compositions. » Il y gagna, par l'étude des œuvres de Poussin, une pratique assez magistrale et l'art de composer des tableaux d'une belle ordonnance; mais il y perdit ce sentiment naïf de la nature, qui fait l'originalité et le charme des grands paysagistes hollandais. Doué d'une facilité extrême, il finit par ne plus peindre que de souvenir, de *chic*, comme on dit aujourd'hui dans les ateliers : de là le caractère monotone, l'uniformité que l'on a reprochés à ses figures et à ses animaux. Toutefois, au lieu d'introduire dans ses compositions des personnages et des monuments de l'antiquité, comme firent les imitateurs de Poussin, il continua à mettre en scène des bergers et des bergères de son temps. Il se plaisait particulièrement à représenter des paysans faisant traverser un gué à leurs bestiaux ou les embarquant dans un bac. Ses meilleurs ouvrages en ce genre se distinguent par un sentiment très-poétique, un dessin correct, une entente parfaite de la perspective aérienne, une habile distribution de la lumière et des ombres, une grande finesse de touche, un coloris chaud, clair et harmonieux. Le Louvre n'a pas moins de onze tableaux de Berghem; les plus remarquables sont le no 18 (*Paysage et animaux*), un chef-d'œuvre que Louis XVI a acheté de Le Brun, au prix de 24,000 fr.; le *Retour des animaux*, payé 8,500 fr. à la vente Gaignat, en 1768; l'*Abreuvoir*, le *Gué*, le *Bac*, la *Vue des environs de Nice*. Le musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, est plus riche encore que le Louvre; il possède dix-huit ouvrages de Berghem, qui sont placés dans une salle à laquelle on a donné le nom de l'artiste; dans le nombre se trouve la célèbre *Halte de chasseurs*, citée par Descamps comme le chef-d'œuvre de Berghem, à qui elle fut payée 800 florins par le bourgmestre de Dordrecht. A l'Ermitage, figurent diverses compositions mythologiques et religieuses (l'*Age d'or*, l'*Enlèvement d'Europe*, la *Sainte Famille au repos*, l'*Annonce aux bergers*), qui prouvent que Berghem aurait beaucoup mieux fait de s'en tenir à ses petits pâtres et à ses moutons. Le musée Van der Hoop (Amsterdam) a aussi de lui une représentation allégorique, tableau de 2 m. de haut, avec une quinzaine de personnages au tiers de grandeur naturelle, dont l'exécution est bien loin de valoir celle d'un *Site d'Italie*, de la même collection. Un morceau extrêmement rare, et peut-être unique dans l'œuvre du maître, est un paysage italien du musée de La Haye, où l'on voit un berger et une bergère demi-nus, avec une vache accroupie de grandeur naturelle. Ici encore Berghem se *montre bien inférieur à lui-même. En* revanche, il a fait preuve d'une finesse exquise et d'une grande élégance dans une *Chasse au sanglier*, du même musée. Les deux *Vues d'hiver*, qui sont inscrites sous son nom au musée d'Amsterdam, sont très-remarquables; mais M. Bürger pense qu'elles pourraient bien ne pas être de lui. Le *Gué* et le *Passage du bac*, de la même collection, sont des œuvres très-belles et très-authentiques; mais elles sont loin d'offrir le même intérêt que le fond de

paysage exécuté par Berghem dans le beau tableau de G. Dow, représentant Pieter van der Werf, bourgmestre de Leyde, et sa femme. Les musées de Dresde, de Munich, de Vienne renferment plusieurs paysages de Berghem, qui sont de premier ordre. On en rencontre aussi de fort remarquables dans les collections particulières. Peu de peintres ont été plus féconds que Berghem; si l'on en croit Weyerman, il fut sans cesse aiguillonné par une femme impérieuse et cupide (la fille de Jan Wils); elle occupait une chambre au-dessous de l'atelier, et « elle ne manquait jamais de frapper avec un bâton contre le plafond, lorsqu'elle n'entendait aucun bruit au-dessus de sa tête et qu'elle pouvait soupçonner son mari dormant ou musant devant son chevalet. L'excellent homme se soumettait sans murmurer à l'empire de cette femme; elle tenait la caisse et lui laissait si peu d'argent, qu'il cherchait toujours à prélever, à son insu, quelque petite somme sur la vente de ses tableaux, somme qu'il employait à acheter des gravures. C'était là sa seule distraction, comme sa seule dépense, et il ne regardait pas au prix, lorsqu'il s'agissait d'une pièce rare. Aussi, sa collection de gravures rapporta-t-elle une somme considérable à sa mort. » Berghem a gravé lui-même cinquante-huit eaux-fortes, d'une pointe vive et légère. Il a laissé, en outre, un assez grand nombre de dessins à l'encre de Chine et à la mine de plomb. Il possédait, dit un de ses biographes, la pratique de toutes les branches de l'art; de sorte qu'il recourait rarement à un de ses confrères pour *étoffer* ses tableaux; en revanche, il a souvent placé des figures dans les paysages d'autres peintres, notamment de Ruysdaël, Hobbema, Jan Wils, Abraham Verboom et Isaac Moucheron.

BERGHES (Josué van den), navigateur portugais, né à Bruges au XVe siècle. Il retrouva en 1445 une partie de l'archipel des Açores, qui furent alors nommées *Iles flamandes;* mais la véritable raison qui leur fit donner ce nom ne fut pas, comme on pourrait le croire, parce qu'elles avaient été découvertes par un Flamand; ce fut parce qu'Alphonse V les céda à sa tante Isabelle, qui avait épousé le duc de Flandre et qui peupla ses nouveaux Etats d'ouvriers flamands.

BERGIADE s. f. (bèr-ji-a-de). Hortic. Variété de poire.

BERGIDUM FLAVIUM, ville de l'anc. Espagne, dans la Tarraconaise; c'est aujourd'hui le village de Castro de la Ventosa, près de Villafranca.

BERGIE s. f. (bèr-jî). Bot. Genre de caryophyllées des Indes et du Cap, comprenant trois ou quatre espèces de plantes herbacées. ‖ On dit aussi BERGIÈRE.

BERGIER (Nicolas), historien et érudit français, né à Reims en 1567, mort en 1623. Après avoir exercé la profession d'avocat dans sa ville natale, il se rendit à Paris, où il se lia avec le président Bellièvre, qui le fit nommer historiographe, et avec le savant Peiresc, qui l'encouragea dans ses recherches archéologiques. Le principal ouvrage de Bergier est son *Histoire des grands chemins de l'empire romain* (1622, in-4°), dont la meilleure édition est celle de Bruxelles (1728). C'est un livre diffus et sans méthode, mais qui renferme beaucoup de renseignements utiles et curieux sur la géographie historique de l'empire romain. Citons aussi son *Dessein de l'histoire de Reims* (Reims, 1636, in-4°), contenant les quatorze premiers livres et une esquisse d'une savante histoire de sa ville natale, qu'il avait conçue sur un vaste plan.

BERGIER (Nicolas-Sylvestre), théologien français, né à Darney (Lorraine) en 1718, mort à Paris en 1790. D'abord curé de Flangebouche en Franche-Comté, il fut appelé à Besançon pour y professer la théologie, remporta deux fois le prix d'éloquence à l'académie de cette ville, et commença sa réputation en publiant ses *Eléments primitifs des langues, découverts par la comparaison des racines de l'hébreu avec celles du grec, du latin et du français* (Paris, 1764, in-12). A partir de ce moment, l'abbé Bergier, qui avait des connaissances très-étendues en histoire, en théologie, etc., et qui joignait à l'érudition une dialectique serrée, consacra sa vie et son talent à lutter contre les doctrines philosophiques, et il écrivit dans ce but un grand nombre d'ouvrages. Vers 1768, le clergé de France lui fit une pension de 2,000 livres. Plus tard, il fut nommé chanoine de Notre-Dame de Paris et choisi pour confesseur par Mesdames, tantes de Louis XVI. Simple, modeste, ami du repos, Bergier ne s'est jamais laissé emporter en dehors des justes bornes d'une controverse consciencieuse et d'une discussion modérée. Cette modération, visible surtout dans le plus important de ses ouvrages, le *Dictionnaire théologique*, a fait accuser ce savant controversiste d'avoir usé envers les philosophes de ménagements excessifs, et lui a valu d'être injustement accusé par quelques esprits fougueux d'être plutôt un protestant qu'un catholique. Les principaux ouvrages de Bergier sont : le *Déisme réfuté par lui-même* ou *Examen en forme de lettres des principes d'incrédulité répandus dans les divers ouvrages de Jean-Jacques Rousseau* (1765); *Origine des dieux du paganisme, et le sens des fables découvert, etc.* (1767, 2 vol. in-12); *Certitude des preuves du christianisme* (1768), écrit dans lequel il attaqua l'*Examen critique des apologistes de la religion chrétienne*, attribué à tort à Fréret, et qui lui valut une piquante réponse de Voltaire, sous le titre de *Conseils raisonnables à un théologien; Apologie de la religion chrétienne contre l'auteur du* Christianisme dévoilé (1769, 2 vol. in-12); *Examen du matérialisme* ou *Réfutation du système de la nature*, également contre d'Holbach (1771, 2 vol. in-11); *Traité historique et dogmatique de la vraie religion, etc.* (1780, 13 vol. in-12); *Dictionnaire théologique* (1789, 3 vol. in-4°), ouvrage compris dans l'*Encyclopédie méthodique*, et dont il a paru une édition revue et annotée par M. Gousset (1830, 9 vol. in-8°), Citons encore de Bergier une traduction d'*Hésiode*, des *Observations sur les divorces* (1790), etc.

BERGIER (Claude-François), littérateur français, frère du savant théologien Nicolas-Sylvestre, né à Darney en 1721, mort en 1784. Après avoir été secrétaire du fermier général Dujard, il devint avocat au parlement de Paris, cultiva les lettres et fit paraître de bonnes traductions d'ouvrages anglais estimés. Les principales sont : *Recherches sur les beautés de la peinture, etc.*, par Webb (Paris, 1763); *Dissertation sur les mœurs, les usages, le langage des Indous*, par Dow (1769); *Observations sur la religion, les lois, le gouvernement, les mœurs des Turcs*, par Porter (1769); *Essai sur l'histoire de la société civile*, par Fergusson (1782), etc.

BERGIER (Antoine), homme politique et jurisconsulte français. Il fut membre du conseil des Cinq-Cents pour le département du Puy-de-Dôme. Il passa au Corps législatif après le 18 brumaire et y appuya le sénatus-consulte qui prolongeait pour dix ans la durée du consulat de Bonaparte. Ses principaux ouvrages se rapportent au droit et à la magistrature. On peut citer : *Instruction facile sur l'exercice de la faculté de disposer à titre gratuit; Manuel général des magistrats, officiers et agents de la police judiciaire et de sûreté; Mémoire sur l'urgente nécessité de revoir, d'amender et de perfectionner les nouveaux codes*, etc.

BERGINE, ville de la Gaule narbonnaise, sur la côte; aujourd'hui Berre.

BERGINTRUM, ville de la Gaule narbonnaise, dans le pays des Centrons.

BERGIUS ou **BERG** (Benoît), botaniste suédois, né à Stockholm en 1723, mort en 1784. Il était commissaire à la banque de sa ville natale et possédait dans les environs un jardin botanique, où il faisait cultiver les plantes les plus rares. Il légua ce jardin à l'académie de Stockholm, dont il était membre, avec une somme d'argent importante, destinée à fonder une chaire d'horticulture, qui fut donnée au célèbre Olaüs Swatz. Outre un assez grand nombre de mémoires publiés dans les *Actes* de l'Académie des sciences de Stockholm, Bergius a laissé quelques ouvrages, dont le plus remarquable est un traité curieux et plein de savantes recherches *Sur les friandises de tous les peuples* (Stockholm, 1785-1787, 2 vol. in-8°).

BERGIUS (Pierre-Jonas), médecin et botaniste suédois, mort en 1790, était frère du précédent. Il fut l'élève et l'ami du célèbre Linné, et professa la botanique à Stockholm. Il a publié en danois plusieurs ouvrages estimés, et en latin : *Descriptiones plantarum ex Capite Bonæ-Spei* ou *Flora capensis; Materia medica e regno vegetabili, sistens simplicia officinalia, pariter atque culinaria.*

BERGK (Théodore), humaniste et critique allemand, né à Leipzig en 1812. Après avoir professé la langue latine à Halle, à Neustrelitz, à Berlin (1838), à Cassel (1840), il fut appelé à occuper une chaire de philologie à Marbourg. Ses idées libérales lui valurent d'être nommé représentant de l'université de cette ville en 1847; mais lorsque, après la révolution de 1848, il siégea à l'assemblée hessoise, il se rangea dans le parti conservateur, vota contre la loi électorale, qui lui semblait trop favorable au mouvement progressiste, se prononça pour l'unité allemande, et finit par donner sa démission. Depuis 1852, il est professeur de philologie à Fribourg. Cet humaniste a fourni beaucoup d'articles aux revues savantes de l'Allemagne; depuis 1843, il collabore activement à la *Gazette pour la connaissance de l'antiquité.* On lui doit, en outre, une édition d'*Anacréon* (Leipzig, 1834); *Commentationes de reliquiis comœdiæ atticæ antiquæ* (Leipzig, 1838); *Fragments d'Aristophane* (Berlin, 1840); *Poetæ lyrici græci* (2e édit., 1843 et 1853), travail plein d'érudition; une étude critique sur un traité d'Aristote (1843); l'*Ancienne prosodie grecque* (1854), etc.

BERGKIAS s. m. (bèr-ki-ass). Bot. Syn. de *gardénie.*

BERGLER (Etienne), philologue, né à Hermanstadt, en Transylvanie, vers la fin du XVIIe siècle. Il fut d'abord correcteur d'imprimerie chez un libraire de Leipzig; mais son caractère difficile et irritable lui fit bientôt quitter son emploi. Depuis cette époque, il habita successivement Amsterdam, Hambourg, passa en Valachie près du prince Jean-Nicolas, qui s'occupait de former à grands frais une bibliothèque de manuscrits, se rendit enfin à Constantinople, où il se fit mahométan, et mourut dans la première moitié du XVIIIe siècle. Très-versé dans la connaissance du grec et du latin, Bergler a dirigé les belles éditions d'Homère (1707) et de l'*Onomasticon* de Pollux (1706), donné une édition grecque et latine des *Lettres* d'Alciphron, avec des notes excellentes, fait une traduction latine du *Traité des offices* de Maurocordato (1722), etc.

BERGLER (Joseph), sculpteur et peintre allemand, né en 1718 à Bergelhütchen, dans le Tyrol, mort à Passau en 1788. Après avoir suivi les leçons de Pfaffinger à Salzbourg, il alla à Vienne, où Marie-Thérèse lui donna une médaille d'or. Il devint ensuite statuaire de la cour à Passau. Ses plus beaux ouvrages sont : un *Christ dans le tombeau*, les monuments de plusieurs prélats, *Agar languissant dans le désert avec son fils Ismaël;* son tableau de *Madeleine pénitente*, etc.

BERGLER (Joseph), fils du précédent, né à Salzbourg en 1753, mort en 1829, s'adonna à la peinture, d'abord sous la direction de son père, puis fut envoyé en Italie par l'évêque de Passau pour se perfectionner dans son art. Après avoir séjourné pendant cinq ans dans les principales villes de la péninsule, il revint dans sa ville natale et fut mis, en 1800, à la tête de l'Académie des arts de Prague, qu'il dirigea pendant vingt-neuf ans, et qui exerça en Bohême une si heureuse influence sur les beaux-arts. On doit à ce peintre distingué un grand nombre de tableaux remarquables, parmi lesquels on cite surtout : *Libissa, reine des fées, décidant une contestation entre deux frères;* le *Jugement féodal du duc Spitignew II*, et la *Délivrance de Charles IV* à Pise. Bergler a composé sur l'histoire de Bohême un Cyclus en 70 feuilles.

BERGMANN (Torbern-Olof), un des savants qui font le plus d'honneur à la Suède, professeur de chimie à l'université d'Upsal, membre de la Société royale des sciences de cette ville, associé étranger de l'Académie des sciences et de la Société royale de médecine de Paris, membre des Sociétés royales de Londres, de Berlin, de Stockholm, de Gœttingue, de Turin, etc., né en 1734 à Catharineberg, dans la province de Westrogothie, mort en 1784. Il se fit connaître par de curieuses recherches sur les insectes et sur le mode de reproduction des sangsues, qui lui méritèrent les encouragements de Linné. Ses travaux sur les phénomènes du crépuscule, sur les interpolations astronomiques et sur l'attraction générale, lui valurent ensuite successivement le titre de docteur en philosophie et les places de professeur de physique, puis de mathématiques et d'algèbre. En 1767, il obtint la chaire de chimie et de métallurgie, et c'est surtout dans ces deux branches de la science qu'il a fait ses découvertes les plus importantes. En 1776, Frédéric le Grand chercha à l'attirer à l'académie de Berlin, mais Bergmann, ne pouvant se résoudre à quitter son pays, refusa ses offres. Bergmann s'est fait une réputation considérable dans la science; on peut le regarder en quelque sorte comme le fondateur de la chimie inorganique analytique. Son nom se rattache aux lois des affinités de la doctrine atomique et à celles de la cristallisation, sur lesquelles Haüy établit depuis sa belle théorie de la cristallographie; on cite encore ses travaux sur les eaux minérales, sur leur composition artificielle, sur l'hydrogène sulfuré, l'acide carbonique, l'acide oxalique, la silice, la magnésie, le fer, le zinc, l'arsenic, le nickel, etc. En métallurgie, il introduisit l'usage du chalumeau, qui lui servit à d'intéressantes expériences, et il fut ainsi conduit à une *classification chimique des minéraux*, qui fit faire de grands progrès à cette partie de la science. Bergmann a composé de nombreux ouvrages sur l'astronomie, la physique, la minéralogie, la géologie et la chimie, et une grande quantité de mémoires; vastes travaux qui usèrent rapidement sa santé et l'enlevèrent prématurément à la science. Vers la fin de sa vie, il se mit à rassembler ses publications dispersées dans les divers comptes rendus des académies de Stockholm et d'Upsal, de 1756 à 1783, et en forma trois volumes qui parurent sous ce titre : *Opuscula physica et chimica*, et qui ont été traduits en français par Guyton de Morveau (Dijon, 1780-1785). On cite parmi ses plus importants travaux : *Dissertatio de interpolatione astronomica* (Upsal, 1758); *Dissertatio sistens chimiæ progressus* (1782); *Sciagraphia regni mineralis* (1782), traduit en français par Mongez; *Dissertatio de attractione universali; Observationes mineralogicæ; De mineris ferri albis; Manuel du minéralogiste; Traité des affinités chimiques* ou *attractions électives*, etc. La plupart ont été traduits en français. Condorcet et Vicq-d'Azyr ont fait l'éloge de Bergmann.

BERGMANN (Joseph), naturaliste et physicien allemand, né à Aschaffenbourg en 1736, mort en 1803. Il fit partie de l'ordre des jésuites et fut chargé, après l'abolition de cette compagnie, d'enseigner l'histoire naturelle et la physique à l'université de Mayence. Parmi ses ouvrages, écrits en allemand, nous citerons : *Eléments d'histoire naturelle* (Mayence, 1782-1783, 3 vol.); *Ce que les animaux ne sont pas certainement et ce qu'ils sont très-vraisemblablement* (Mayence, 1784), etc.

BERGMANN (Ignace), peintre et lithographe allemand, né à Munich en 1797. Elève de l'académie de cette ville, il compléta ses études par un voyage en Italie. Il a peint en miniature de gracieux portraits et des copies de tableaux des maîtres. Mais il doit surtout sa réputation à ses lithographies, dont les plus belles sont : la *Mort de Marie*, d'après Schoreel; le *Crucifiement*, d'après Mabuse; le *Dôme d'Anvers* et le *Dôme de Milan*, d'après Migliara.

BERGMANN (Frédéric-Guillaume), philologue français, professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Strasbourg, né dans cette ville en 1812, suivit les cours des premières universités d'Allemagne, où la philologie comparée fut l'objet particulier de ses études. Depuis 1838, il professe à Strasbourg la littérature étrangère. Auteur d'une curieuse série de publications, il a approfondi et expliqué certains points de philologie et d'histoire, dont quelques-uns étaient restés jusqu'à ce jour de mystérieuses énigmes. Ce savant littérateur a publié les ouvrages suivants : *Poëmes irlandais*, traduits de l'*Edda* de Sœmund et annotés (Imprimerie royale, 1838, in-8°); *Sur l'origine et la signification des romans du Saint-Graal* (Strasbourg, 1842); les *Aventures de Thôr dans l'enceinte extérieure* (Colmar, 1853); les *Amazones dans l'histoire et dans la Fable* (Colmar, 1853, in-8°); les *Peuples primitifs de la race de Japhet* (Colmar, 1853, in-8°); les *Scythes, ancêtres des peuples germaniques et slaves* (Colmar, 1858), les *Chants de Sôl*, poëme tiré de l'*Edda*, traduit et commenté (Strasbourg, 1859); les *Gètes* ou la *Filiation généalogique des Scythes aux Gètes et des Gètes aux Germains et aux Scandinaves* (Strasbourg, 1859).

BERGMANNITE s. f. (bèr-gma-ni-te — de *Bergmann*, nom d'homme). Minér. Substance grisâtre ou rougeâtre, opaque, massive, et se présentant sous forme de lames et d'aiguilles serrées.

— **Encycl.** Cette substance a été découverte par Schumacher dans un feldspath rougeâtre de Norvége. Sa nature chimique est restée longtemps ignorée; Haüy regardait la *bergmannite* comme un mélange; on est aujourd'hui d'accord pour la ranger dans le grand groupe des mésotypes. Sa densité est égale à 2,3 et sa dureté se représente par 5,5. La *bergmannite* a été trouvée quelquefois à l'état de pseudomorphoses, qui ont été regardées comme provenant de l'épigénie de l'éléolythe. Ordinairement, elle se présente en noyaux et en géodes dans les cavités des roches amygdalaires.

BERGMÜLLER (Jean-Georges), peintre et graveur bavarois, né à Dirkheim en 1687, mort à Augsbourg en 1762. Il eut pour maître André Wolff et prit pour modèle Carle Maratte. Il travailla à Dusseldorf et à Augsbourg, où il fut nommé directeur de l'académie. Il peignit avec talent, mais il s'est fait connaître principalement par ses eaux-fortes, dont quelques-unes sont gravées d'après Carle Maratte, et les autres d'après ses propres dessins. Nous citerons parmi les premières : l'*Armée de Pharaon submergée; Josué arrêtant le soleil, Eliézer et Rebecca; Agar dans le désert; Judith et Holopherne, Jahel et Sisara; David tenant la tête de Goliath;* l'*Annonciation;* l'*Assomption*. Parmi les sujets de sa composition, on remarque un assez grand nombre de sujets religieux, de figures d'anges, de saints et de saintes, les *Sept dons du Saint-Esprit* (suite de 7 pièces); les *Douze vertus du Saint-Esprit* (6 pièces); les *Eléments*, les *Saisons*, etc.

BERGMÜLLER (Jean-Baptiste), peintre et graveur bavarois, fils et élève du précédent, né à Augsbourg en 1724, mort en 1785, a fait quelques bons tableaux, notamment pour l'église des religieuses de Landsberg, et a gravé entre autres sujets : l'*Histoire de Pharaon et de Joseph* (2 pièces); les *Quatre parties du monde* (4 pièces), etc. — Un autre artiste, appartenant sans doute à la même famille, Jean-André BERGMÜLLER, travaillait à Augsbourg vers le milieu du XVIIe siècle; il a peint à fresque et il a gravé à l'eau-forte quelques sujets religieux.

BERGŒING (François), conventionnel, né à Saint-Macaire vers 1755, mort en 1820. Il suivit le parti de la Gironde, vota pour la détention du roi, fit partie de la fameuse commission des Douze, si violemment attaquée par la commune et les sections, fut proscrit après le 31 mai et se tint caché jusqu'au 9 thermidor. Il participa aux réactions qui suivirent cet événement, fit partie du conseil des Cinq-Cents et combattit alors les royalistes. Opposé au coup d'Etat du 18 brumaire, il disparut de la scène politique, et reçut dans la suite de Murat une place dans le royaume de Naples. On a de Bergœing deux écrits, dont le second surtout est fort curieux. Ce sont : *Bergœing à ses commettants et à tous les citoyens de la République* (Caen, 1793); la *Conspiration des jacobins pour dissoudre la Convention nationale* (1795).

BERGOMUM, nom latin de Bergame.

BERGONYSTRE s. m. (bèr-go-ni-stre). Ichthyol. Poisson du genre labre.

BERG-OP-ZOOM, ville forte de Hollande, ch.-l. de cant., prov. du Brabant septentrional, arrond. et à 40 kil. S.-O. de Bréda, près de la rive droite de l'Escaut oriental, au milieu de marécages; 7,000 hab. Fabrication de poterie fine, briques, tuiles; préparation des anchois, dont la pêche a lieu dans l'Escaut. On remarque à Berg-op-Zoom : l'église de Sainte-Gertrude; un vieux château dont la tour, qui s'élargit en s'élevant, est agitée par le vent; un bel hôtel de ville, l'arsenal et le souterrain par lequel les Français surprirent cette ville en 1747. Berg-op-Zoom, ville fort

ancienne, fut prise par les Normands en 880; quatre siècles plus tard, elle devint l'apanage de Gérhard de Wesemaele, qui la fit murer et y bâtit un château. Elle soutint avec succès plusieurs siéges mémorables, entre autres celui du duc de Parme en 1588, et celui de Spinola en 1622; mais elle fut prise par les Français en 1747 et en 1795. En 1814, l'héroïque bravoure de la garnison française la défendit contre les Anglais.

Berg-op-Zoom (SIÉGES DE). Berg-op-Zoom est une place forte célèbre, qui avait déjà repoussé de formidables attaques avant que le maréchal de Lowendhal abattît son prestige et lui fît perdre son titre de *pucelle*. En 1588, les Espagnols assiégèrent vainement Berg-op-Zoom, que défendait un capitaine anglais; ils durent se retirer après avoir subi des pertes considérables. En 1622, ils se présentèrent de nouveau devant cette place, commandés, au nombre de 60,000, par le fameux Spinola. Ils foudroyèrent les remparts et livrèrent une foule d'assauts, sans plus de succès que dans leur première tentative; après deux mois d'inutiles efforts et la perte de 10,000 hommes, ils se virent une seconde fois forcés de lever le siége. C'est alors que Berg-op-Zoom, enivrée de sa force de résistance, s'attribua l'orgueilleuse qualification de *pucelle*, qu'elle conserva intacte pendant plus d'un siècle. En 1747, après sa victoire de Lawfeld, le maréchal de Saxe envoya l'impétueux Lowendhal assiéger Berg-op-Zoom, plus fière encore depuis qu'elle était devenue le chef-d'œuvre de l'illustre Cohorn. Elle passait véritablement pour imprenable, et sa forte garnison avait des communications assurées, par l'Escaut, avec un corps nombreux accouru pour appuyer sa défense. Mais ni la vigoureuse résistance d'un ennemi sans cesse ravitaillé, ni les maladies causées chez les assiégeants par les marais du bas Escaut ne découragèrent Lowendhal. Il ne pouvait espérer de réduire la place par la famine; il l'emporta d'assaut par trois brèches que le gouverneur, ne soupçonnant point l'impétuosité de nos soldats, jugeait impraticables. Comme autrefois à Valenciennes, les Français abordèrent successivement chaque ouvrage avec un élan irrésistible, et pénétrèrent jusqu'au cœur de la place (16 septembre 1747). Nous laissons ici parler Voltaire, dont le récit vif et brillant semble avoir été écrit sur la brèche :

« On mit le siége devant Berg-op-Zoom, place réputée imprenable, moins parce que le célèbre et ingénieux Cohorn y avait épuisé son art que parce qu'elle était continuellement rafraîchie par l'Escaut, qui forme un bras de mer derrière elle. Outre ces défenses, outre une nombreuse garnison, il y avait des lignes auprès des fortifications, et, dans ces lignes, un corps de troupes qui pouvait à tous moments secourir la ville. De tous les siéges qu'on a jamais faits, celui-ci peut-être a été le plus difficile. On en chargea le comte de Lowendhal, qui avait déjà pris une partie du Brabant hollandais. Les assiégés et les assiégeants même crurent que l'entreprise échouerait. Lowendhal fut presque le seul qui compta sur le succès. Tout fut mis en œuvre par les alliés : garnison renforcée, secours de provisions de toute espèce par l'Escaut, artillerie bien servie, sorties des assiégés, attaques faites par un corps considérable que protégeaient les lignes auprès de la place, mines qu'on fit jouer en plusieurs endroits. Les maladies des assiégeants, campés dans un terrain malsain, secondaient encore la résistance de la ville. Ces maladies contagieuses mirent plus de 20,000 hommes hors d'état de servir; mais ils furent aisément remplacés. Enfin, après trois semaines de tranchée ouverte, le comte de Lowendhal fit voir qu'il y a des occasions où il faut s'élever au-dessus des règles de l'art. Les brèches n'étaient pas encore praticables. Il y avait trois ouvrages faiblement commencés, le ravelin d'Edem et deux bastions, dont l'un s'appelait la *Pucelle* et l'autre *Cohorn*. Le général résolut de donner l'assaut à la fois à ces trois endroits et d'emporter la ville.

» Les Français, en bataille rangée, trouvent des égaux et quelquefois des maîtres dans la discipline militaire; ils n'en ont point dans ces coups de main et dans ces entreprises hardies, où l'impétuosité, l'agilité, l'ardeur, renversent en un moment les obstacles. Les troupes commandées en silence, tout étant prêt au milieu de la nuit, les assiégés se croient en sûreté. On descend dans le fossé, on court aux trois brèches; 12 grenadiers seulement se rendent maîtres du fort d'Edem, tuent ce qui veut se défendre, font mettre bas les armes au reste épouvanté. Les bastions la Pucelle et Cohorn sont assaillis et emportés avec la même vivacité. Les troupes montent en foule. On emporte tout; on pousse aux remparts; on s'y forme; on entre dans la ville, la baïonnette au bout du fusil. Le marquis de Lugeac se saisit de la porte du port. Le commandant de la forteresse de ce port se rend à lui à discrétion; tous les autres forts se rendent de même. Le vieux baron de Cromstron, qui commandait dans la ville, s'enfuit vers les lignes. Le prince de Hesse-Philipstadt veut faire quelque résistance dans les rues, avec deux régiments, l'un écossais, l'autre suisse; ils sont taillés en pièces; le reste de la garnison fuit vers les lignes qui devaient la protéger. Ils y portent l'épouvante. Tout fuit; les armes, les provisions, le bagage, tout est abandonné; la ville est livrée au pillage du soldat vainqueur. On s'y saisit, au nom du roi, de dix-sept grandes barques chargées dans le port de munitions de toute espèce et de rafraîchissements que les villes de Hollande envoyaient aux assiégés. Il y avait sur les coffres, en gros caractères : A L'INVINCIBLE ARMÉE DE BERG-OP-ZOOM. Le roi, en apprenant cette nouvelle, fit le comte de Lowendhal maréchal de France. La surprise fut grande à Londres, la consternation extrême dans les Provinces-Unies... »

Dans la lettre que le comte de Lowendhal écrivit, le lendemain de cette glorieuse journée, au maréchal de Saxe, il estimait sa perte à 400 hommes seulement, et celle de l'ennemi à 5,000.

BERGOU, pays de l'Afrique intérieure. V. BORGOU.

BERGOUNIOUX (Edouard), littérateur français, né a Séez en 1805. Il se fit recevoir licencié en droit à la faculté de Paris en 1829, et fut auditeur au conseil d'Etat de 1839 à 1848. Après avoir publié, en gardant l'anonyme, une esquisse dramatique intitulée les *Deux maîtresses* (1834), et quelques romans, *Jules* (1834), *Aloïse* ou le *Testament de Robert* (1835), il a fait paraître sous son nom : *Madame de Varennes* (1835); le *Conseil de guerre* (1836); l'*Homme de trente ans* (1839); une *Visite à la Trappe* (1849); etc.

BERGQUIST ou **BERGUIST** (Carl), graveur suédois, mort vers 1780. Il a gravé, d'après Gottmann, Lober, Streng et autres, des portraits de personnages notables de son pays, entre autres ceux de Charles XII, de la reine Ulrique-Eléonore, de l'évêque George Wallin, de Christophe de Polhem, etc.

BERG-RIVER, rivière de l'Afrique méridionale, dans la colonie du Cap de Bonne-Espérance; prend sa source dans les montagnes Blanches, coule du S. au N.-O., et, après un cours de 186 kil., se jette dans la baie de Sainte-Hélène.

BERGSŒ (Adolphe-Frédéric), professeur d'économie politique et de statistique à l'université de Copenhague, né en 1807, mort en 1854, s'est distingué par ses vastes et profondes connaissances en économie politique et en statistique. Il a dirigé, de 1850 à 1854, le bureau de statistique de Copenhague, et a publié, outre un grand nombre d'ouvrages, une *Statistique de l'Etat danois*, en 4 forts volumes in-8°.

BERGSTRASSER (Jean-André-Bénigne), savant allemand, né à Idstein en 1732, mort en 1812. Il fut professeur de philosophie et recteur du gymnase de Hanovre. Possédant un savoir aussi vaste que varié, il a publié de nombreux ouvrages pour l'instruction de la jeunesse et des livres sur l'histoire naturelle, dont les plus importants sont : *Description avec figures des insectes dans le comté de Handu-Münzenberg* (1777), et *Description avec figures de tous les papillons diurnes de l'Europe* (1779).

BERGUE s. m. (*ber-ghe* — altération de *verne*). Bot. Un des noms vulgaires de l'aune.

BERGUES-SAINT-WINOC, ville de France (Nord), ch.-l de cant., arrond. et à 10 kil. S.-E. de Dunkerque, sur le chemin de fer du Nord et le canal de Bergues. Pop. aggl. 5,597 hab. — pop. tot. 6,022 hab. Place de guerre de 1re classe, fortifiée par Vauban. Fabriques d'amidon, savon noir, bonneterie, filatures de coton, raffineries de sel et de sucre, distilleries, tanneries, dentelles, construction de bateaux. Grand commerce de grains, bestiaux et beurre; hôtel de ville construit en 1664; beffroi remarquable; tours de l'abbaye de Saint-Winoc. Formée autour du château de Berg, où se retira saint Winoc en 902, Bergues fut prise et reprise plusieurs fois par les Français et les Espagnols, en dernier lieu par Turenne en 1658, et cédée à la France par le traité des Pyrénées en 1659. Les Anglais l'assiégèrent inutilement en 1793.

BERGUES (CANAL DE), cette voie navigable commence à Bergues, départ. du Nord, où elle communique avec le canal de Colme et celui Hondtscoote, se dirige au N.-E, parcourt un trajet de 15 kil. sur le sol français, puis entre en Belgique où, après un parcours à peu près égal, elle arrive à Furnes. Circulation très-active, transport de morues et de blanc d'Espagne fabriqué aux environs de Bergues.

BERGULA, ville de l'ancienne Thrace, entre Byzance et Adrianopolis; elle porta plus tard le nom d'Arcadiopolis et s'appelle aujourd'hui Lulé Bourgas.

BERGUSIUM, ville de la Gaule, chez les Allobroges, aujourd'hui Bourgoin. ‖ Ville de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise, sur le *Sicoris*; aujourd'hui Balaguer.

BERGZABERN, ville de Bavière, dans la prov. du Palatinat, à 12 kil. S.-O. de Landau, à 6 k. N. de Wissembourg, ch.-l. du land-commissariat, ou district de son nom, 2,725 hab. Fabriques de tabac, savon, poteries, brasseries, récolte de vins aux environs.

BERHAMPOUR ou **BARHAMPOUR**, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, district et à 9 kil. S. de Mouchid-Abad, sur la rive gauche de l'Hougly, un des bras occidentaux du Gange; 17,000 hab. Cantonnement de troupes européennes; aux environs, beaux châteaux et riches villas habités par des Européens.

BÉRIBÉRI s. m. (bé-ri-bé-ri — de l'ind. *beri*, faiblesse). Pathol. Maladie propre aux Indes, ayant beaucoup d'analogie avec le rhumatisme et le lumbago, caractérisée d'ailleurs par une grande lassitude et une extrême difficulté de mouvements.

— **Encycl.** Le *béribéri* passe encore pour une maladie spéciale au climat de l'Inde, sévissant au Malabar, dans l'île de Ceylan, etc. Est-ce bien réellement une affection si parfaitement localisée, ou bien n'est-ce qu'un état morbide pouvant se rapporter à l'une des maladies connues en Occident, revêtant seulement sous le climat de l'Inde une physionomie spéciale? Les auteurs qui se sont occupés de cette matière n'ont pu se mettre d'accord à cet égard. Les uns voient dans le *béribéri* une forme particulière de l'acrodynie épidémique; les autres, une myélite, un rhumatisme chronique ou un simple lumbago. Nous n'avons, pour nous guider dans cette recherche, que les rares descriptions qui ont été données du *béribéri* de l'Inde, et desquelles il n'est pas toujours aisé de tirer une conclusion. D'après Bontius, les causes les plus fréquentes de cette maladie sont les pluies continuelles de l'Inde, qui se prolongent du mois de novembre au mois de mai, avec des alternatives de froid et de chaud auxquelles les Indiens peuvent difficilement se soustraire. La légèreté de leurs vêtements et l'abus des boissons aqueuses facilitent le développement de la maladie.

Le *béribéri* se développe lentement, ou, plus rarement, apparaît brusquement. Les malades éprouvent un abattement considérable, des lassitudes, de la dyspnée; les membres s'engourdissent, se meuvent avec difficulté et deviennent le siége de picotements désagréables; quelquefois, l'anasarque se déclare. La sensibilité s'émousse, et, lorsque la maladie arrive à un plus haut degré d'acuité, la voix s'éteint, l'amaigrissement fait des progrès sensibles; enfin, dans la forme chronique de la maladie, des mouvements choréiques et la paralysie compliquent l'état morbide et peuvent amener la mort. La terminaison de la maladie n'est pas toujours aussi fatale; lorsque le mal n'a pas envahi le tronc, l'affection peut facilement rétrocéder et marcher vers la guérison. Le traitement qu'on oppose au *béribéri* doit être assez actif, surtout dans la forme chronique, toujours plus grave. Il consiste en frictions stimulantes avec les excitants aromatiques, dont l'action est secondée par un exercice forcé, imposé aux malades. Dans la forme chronique, on emploie alternativement les sudorifiques et les drastiques; ces moyens amènent ordinairement la guérison.

BÉRICHON s. m. (bé-ri-chon) — Ornith. Nom vulgaire du troglodyte ou roitelet. ‖ On dit aussi BÉRICHOT et BÉRICHET.

BÉRICLE, s. m. (bé-ri-kle — altération de *béril*). Nom donné d'abord au cristal de roche ou cristal naturel; puis, par analogie, au verre très-transparent ou cristal artificiel; enfin, aux verres de lunettes et aux lunettes elles-mêmes, parce qu'on les faisait avec l'une ou l'autre de ces matières. ‖ Inus. aujourd'hui.

BÉRID s. m. (bé-ridd.) Métrol. anc. Mesure de distance chez les Perses; relais de poste équivalant à quatre parasanges. ‖ Nom sous lequel est désigné, chez les auteurs arabes, le service de la poste.

— **Encycl.** On a appliqué au mot *bérid*, qui, de même que l'institution à laquelle il s'applique, est évidemment de provenance étrangère, différentes origines. Les auteurs arabes ont proposé, suivant leur habitude, une étymologie fantastique, en prétendant que la poste s'appelait *bérid*, parce que l'on avait l'habitude de *couper* (en persan *burid-en*) la queue aux chevaux de poste. *Bérid* semble être tout simplement la transcription légèrement altérée du bas latin *veredus* ou *veredarius*, qui, suivant Festus, désigne un cheval d'allure rapide, servant au transport des dépêches. Ce mot *veredus* doit être rapproché de l'allemand moderne *pferd*, cheval, et dérive très-probablement de cette racine féconde, qu'on retrouve dans toutes les langues indo-européennes avec la signification fixe de *porter*, *transporter* (en latin *ferre*, en persan *burden*, en grec *pherô*, en anglais *bring*, en allemand *bringen*, en sanscrit *bhri*, etc.). M. Barbier de Meynard, dans son excellente édition du *Livre des routes et des provinces*, d'Abn Khordadbeh, qui était précisément maître des postes du Djébal sous le calife Moutamid, nous donne, sur l'organisation du *bérid*, de très-curieux détails. L'organisation des postes était vraisemblablement, dit M. Barbier de Meynard, d'origine romaine. La poste romaine fonctionnait encore, en effet, en Syrie, lorsque Yézid, fils de Moâvyah, l'établit dans ses Etats. Le chef du *bérid*, dit un ancien auteur arabe, doit avoir un *divan* particulier (bureau) où viennent aboutir toutes les lettres dont la transmission est confiée à ses soins; il veille à ce qu'elles arrivent en temps voulu à leur destination; il dépouille la correspondance de ses agents, groupe leurs informations et les porte, intégralement ou en extraits, à la connaissance du calife. Sous ses ordres sont placés les *fervanegui*, les *monakki'* et les subalternes attachés aux relais; il se charge de les payer et prend les mesures nécessaires pour que les lettres et valises circulent librement dans tous les grands centres de l'empire. La partie administrative semblait être assez habilement réglée, à en juger par ce fragment de décret : « Ordre est donné au fonctionnaire susdit (chef du *bérid*) d'inspecter les courriers placés sous ses ordres, de dresser un état contenant leurs noms, le chiffre de leurs appointements, les frais de leur entretien, le nombre de relais et l'évaluation précise des distances dans toute l'étendue de son ressort. Il est responsable de la prompte expédition des valises dont les courriers sont porteurs... »

De dix en dix kilomètres, en Perse, et à une distance double en Syrie et en Egypte, sont établis des relais (*ribat*, *sikkeh*, *merkez el-berid*, etc.). Un certain nombre de *mourabbit*, employés subalternes, y veillent nuit et jour, prêts à monter à cheval et à porter au relais voisin, dans le temps rigoureusement fixé, des lettres, groups d'argent et autres objets qui circulent pour le compte du gouvernement. Les relais, divisés par arrondissements, sont placés sous la surveillance d'un *monakki'* chargé d'apposer le sceau (*tevki'*) de réception sur les dépêches, et de maintenir la régularité et la rapidité des communications postales. Les rapports que cet agent est tenu de rédiger, non-seulement sur son service particulier, mais aussi sur tout événement local de nature à intéresser le gouvernement, sont transmis au *fervanegui*, sorte d'inspecteur divisionnaire, qui les revise, les complète à l'aide de ses informations personnelles et les adresse au directeur général de la province. Ce dernier, véritable agent politique, correspond avec le vizir, et au besoin avec le calife, sans intermédiaire. Menées politiques et religieuses, état des esprits, relevés commerciaux, poids et mesures, en un mot, tout ce qui touche à la sécurité du pouvoir et à l'ordre public doit être mentionné dans ses rapports. « Du zèle et de l'intelligence, ajoute fort judicieusement M. Barbier de Meynard, que ce fonctionnaire déployait dans ce difficile ministère dépendait, en quelque sorte, le repos de l'Etat, surtout à une époque où la difficulté des communications, la variété des races soumises à l'islam et tant d'autres causes encore eussent paralysé l'influence de cette centralisation savante, qui est l'œuvre et peut-être le péril de nos sociétés modernes. »

Il existait, en outre, des itinéraires spéciaux exclusivement réservés au service des courriers, et bien moins longs que les routes ordinaires suivies par les caravanes. Aujourd'hui encore, comme nous l'apprend M. Barbier de Meynard, le *tchapar*, ou courrier persan, brûle l'espace; n'ayant d'autre bagage qu'un sac de dépêches, sa pipe et le tapis qui lui sert de lit, il vole de relais en relais, franchissant torrents et montagnes, prenant pour abréger sa route des sentiers escarpés où nul autre n'oserait s'engager, et faisant ainsi en vingt-quatre heures le trajet que le paisible muletier accomplit à peine en huit jours.

On pourra, outre le *Livre des routes et des provinces* dont nous avons parlé, consulter avec fruit sur ce sujet curieux un livre publié par le docteur Eprenger sous le titre de *Post und Reiserouten des Orients* (Routes de poste et de voyage de l'Orient).

BÉRIGARD ou **BEAUREGARD** (Claude *Guillermet*, seigneur DE), physicien français, né à Moulins en 1578 d'après Nicéron, en 1591 selon d'autres, mort en 1664. Il s'adonna avec succès à l'étude des lettres, de la philosophie, de la médecine et des mathématiques, et, après avoir habité quelque temps Paris, se rendit à Pise (1628), où il professa la philosophie jusqu'en 1640, époque où il fut appelé à occuper la même chaire à l'université de Padoue. Ses principaux ouvrages sont : *Dubitationes in dialogum Galilæi pro terræ immobilitate* (Florence, 1632, in-4°), qu'il fit paraître sous le nom de *Galilæus Lynceus*, et *Circulus pisanus* (Udine, 1643), dans lequel il commente la *Physique* d'Aristote. Ces deux écrits offrent de l'intérêt au point de vue de l'histoire de la physique.

BÉRIJIE s. f. (bé-ri-jî). Bot. Genre de plantes de la famille des laurinées, syn. du genre *tétranthère*.

BÉRIL. V. BÉRYL.

BERING. V. BEHRING.

BÉRINGÈNE s. f. (*bé-rain-jè-ne* — corrupt. de *mélongène*). Bot. Un des noms vulgaires de l'aubergine.

BÉRINGER (Jean-Barthélemy-Adam), médecin et naturaliste allemand du XVIIIe siècle. Il s'occupa avec passion d'oryctographie et se laissa tromper par le père Rodrik, ex-jésuite, qui lui vendit fort cher, comme des productions naturelles, des pierres représentant des animaux et des plantes, et fabriquées de ces mains. Ayant fait imprimer une thèse qui contenait les descriptions détaillées de ses pierres, Béringer mourut de chagrin de s'être ainsi laissé mystifier. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, écrits en latin, sur les plantes, les pétrifications, la peste, l'hygiène et la chimie.

BÉRINGER (Béatus), armurier, né à Haguenau (Bas-Rhin) en 1801. On lui doit des perfectionnements importants dans l'arquebuserie, et notamment la cartouche à culot métallique, qui a rendu possible l'usage des armes se chargeant par la culasse. Cet éminent

industriel a pris vingt-neuf brevets et a été honoré de nombreuses médailles dans les expositions.

BÉRINGÉRIE s. f. (bé-rain-jé-rî). Bot. Genre de la famille des labiées, syn. du genre *ballotte*. V. BALLOTTE.

BERINGTON ou **BERRINGTON** (Joseph), historien anglais, né dans le Shropshire vers 1760, mort en 1820 suivant les uns, en 1827 suivant d'autres. Il appartenait à une famille catholique, qui l'envoya faire ses études en France. Il s'y fit ordonner prêtre, y exerça le sacerdoce pendant une vingtaine d'années et revint en Angleterre, où il fut chargé de la direction d'une paroisse près d'Oxford en 1814. Berington a publié plusieurs ouvrages, où l'on remarque une assez grande liberté d'opinion. Les principaux sont : *Vie d'Abailard et d'Héloïse* (1784, in-4o) ; *Histoire du règne de Henri II et de Richard et Jean ses fils* (1790) ; *Histoire littéraire du moyen âge* (Londres, 1814). Ce dernier ouvrage a été traduit en français par Boulard.

BÉRINIE s. f. (bé-ri-nî). Bot. Syn. de *crépide*.

BERINZONA, nom lat. de Bellinzona.

BÉRIOT (Charles-Auguste DE), célèbre violoniste belge, né à Louvain, le 20 février 1802. Il eut pour premiers maîtres, dans cette ville, les professeurs Robbrecht et Tiby, qui le dirigèrent dans ses études avec une sollicitude toute particulière. Venu à Paris à dix-neuf ans, il y reçut les encouragements et les conseils de Viotti, alors directeur de l'Académie de musique, qui le fit admettre au Conservatoire dans la classe de Baillot. Mais son jeune talent, frappé au coin de l'indépendance, échappa brusquement aux leçons classiques auxquelles on voulait le soumettre. Il s'essaya dans quelques concerts; puis, encouragé par le succès, il passa en Angleterre. Londres l'accueillit avec une faveur marquée. Sa réputation s'étendit rapidement, et, à son retour dans sa patrie, le roi Guillaume lui accorda le titre de premier violon solo de la musique particulière, titre auquel fut attachée une pension de 2,000 florins. Ayant perdu cette pension à la suite de la révolution de 1830, de Bériot se mit à parcourir l'étranger. C'est alors qu'il devint l'ami intime de Mme Malibran, qu'il épousa, et qu'il eut le malheur de perdre après une courte union. Il avait fait avec la célèbre cantatrice des excursions fructueuses en Belgique, en Angleterre, en France et en Italie. A Naples, il obtint à côté d'elle un de ses plus beaux triomphes. En 1842, il fut nommé professeur au conservatoire de Bruxelles, fonction qu'il céda plus tard à Léonard, un de ses meilleurs élèves. Devenu presque aveugle, il cessa de paraître en public. M. de Bériot a été un des virtuoses les plus remarquables de notre temps. Il réunissait les qualités les plus précieuses du violoniste : l'éclat et la pureté du son, une justesse que Lafont seul a pu égaler, un goût exquis, une originalité propre; son jeu exerçait un charme irrésistible. On lui a reproché d'avoir, en abusant de son extrême facilité, entassé dans quelques œuvres des broderies d'une texture plus brillante que solide. D'abord un peu froid, le talent de M. de Bériot prit, au contact de celui de la Malibran, une chaleur qui l'agrandit singulièrement et le montra sous un nouveau jour. Comme professeur, il a formé d'excellents élèves qui sont aujourd'hui des maîtres, tels que MM. Ghys, Kontsky, Prume et Vieuxtemps. On lui doit des *Concertos* d'un grand caractère, un *Rondo russe* très-vanté, des fantaisies sur divers opéras en renom, entre autres sur le *Siége de Corinthe*, un trio sur des airs de *Robin des bois*, des variations sur des motifs de *Moïse*, des *Airs variés*, qui font partie du répertoire de tous les violonistes et qui ont surtout contribué à le faire connaître comme compositeur; enfin, diverses productions dans plusieurs genres moins importants. Son dernier ouvrage, et le plus considérable, est la *Méthode de violon* en trois parties (Paris, 1858.)

— Un fils de M. de Bériot, le seul qu'il ait eu de Mme Malibran, né vers 1834, s'est fait une réputation comme pianiste. C'est par erreur que les journaux ont annoncé sa mort en novembre 1865, en le confondant avec un plus jeune frère, issu d'un second mariage du célèbre virtuose. Le fils de la Malibran, le petit-fils de Garcia, le neveu de Pauline Viardot et de Manuel Garcia deuxième du nom, peut étaler une généalogie artistique qui n'offre pas beaucoup d'exemples.

BÉRIS s. m. (bé-riss). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des notachantes, que l'on trouve dans les bois et les lieux humides, et qui se distinguent des autres genres de leur famille par un écusson armé de pointes.

BÉRISA, ville importante de l'ancienne Asie Mineure, dans le Pont, sur la rive gauche de l'Iris ; après Justinien, elle fit partie de l'Arménie ; c'est aujourd'hui la ville de Tokat.

BÉRITH. Démonol. Duc des enfers, qu'on représente sous les traits d'un jeune soldat habillé de rouge des pieds à la tête, monté sur un cheval rouge, et ayant une couronne sur le front. On lui attribuait le pouvoir de transmuer les métaux en or; aussi était-il souvent invoqué par les alchimistes. Quand on était parvenu à le maîtriser par la puissance des anneaux magiques, on pouvait l'interroger sur le passé, le présent et l'avenir. Il avait aussi le pouvoir de rendre la voix des chanteurs claire et déliée. Vingt-six légions étaient à ses ordres. Il est indifféremment nommé Bérith, Béal et Bolfri.

BERJA, ville d'Espagne, prov. et à 59 kil. O. d'Alméria, ch.-l. de juridiction civile; 10,700 hab. Fabriques de chapeaux, indiennes, toiles rayées, filatures de soie et moulins à huile. Cette ville éprouva un violent *tremblement de terre en 1804*.

BERKA ou **BERGA**, kan de la Horde d'Or après Bathi, son frère, auquel il succéda. Il fut le premier des kans tartares qui embrassa l'islamisme, mais il laissa ses sujets libres de pratiquer le culte de leurs ancêtres. Sa puissance s'étendait sur une partie de la Russie. Il mourut dans une expédition malheureuse contre la Perse, en 1280 selon Aboul-Ghary, en 1266 selon les chroniqueurs russes.

BERKA (Jean), graveur allemand, né en Bohême en 1758, travaillait encore à Prague en 1815. Il étudia d'abord la musique; mais, ayant perdu la voix, il apprit l'art de la gravure sous la direction de Salzer. Un de ses premiers ouvrages représente l'*Exécution de trois faussaires* qui eut lieu à Prague en 1783. Il a gravé surtout des portraits, notamment ceux de Hændel le musicien, du prince Egon de Furstenberg, de Joseph Dobrowski, de Franz Babo, de la comtesse Clam-Gallas, etc.

BERKEL, petite rivière, affluent de l'Yssel, prend sa source à l'E. de Koesfeld, près de Billerbeck, dans la Prusse rhénane (Westphalie), arrose Koesfeld, Vreden, entre en Hollande, baigne les murs de Borkulo et de Lochem, et se jette dans l'Yssel, près de Zutphen, après un cours de 83 kil.

BERKELÉOÏDE adj. (bèr-ke-lé-o-i-de — de *berkeléye* et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à une berkeléye. — s. f. pl. Section du genre stéphanocome, fondée sur une seule espèce du Cap.

BERKELEY, ville et paroisse d'Angleterre, comté et à 24 kil. S.-O. de Gloucester, près de la rive gauche de la Savern, dans un beau vallon couvert de riches pâturages; pop. de la paroisse 4,936 hab., 1,050 dans la ville. Commerce de bois; charbons et fromages très-estimés, *dits de Gloucester*. Ancien château fort bien conservé, bâti vers 1150; c'est dans le donjon de ce château qu'Edouard II fut assassiné par Maltravers et Gourney, en 1327. Patrie du médecin Jenner. ‖ C'est aussi le nom de deux districts d'Angleterre dans le comté de Gloucester, et le nom d'un comté des Etats-Unis, dans l'État de Virginie.

BERKELEY (George), évêque anglican, un des métaphysiciens les plus remarquables des temps modernes, né à Kilkrin (Irlande) en 1684, mort à Oxford en 1753. Il commença son éducation à Kilkenny, une des villes les plus importantes de l'intérieur de l'Irlande, et l'acheva au collége de la Trinité, de l'université de Dublin, dont il devint associé en 1707, à l'âge de vingt-trois ans. Trois ans auparavant, il avait publié son premier ouvrage : l'*Arithmétique démontrée sans le secours de l'algèbre et de la géométrie*. En 1708, il fit paraître une *Théorie de la vision* (*Theory of vision*) ; en 1710, un *Traité sur les principes de la connaissance humaine* (*Treatise on the principles of human knowledge*) ; en 1713, *Trois dialogues entre Hylas et Philonoüs* (*Three dialogues between Hylas and Philonoüs*), dans lesquels se trouve exposé son célèbre système sur la non-réalité du monde matériel. L'originalité et la hardiesse de ses idées ainsi que ses qualités d'écrivain ne tardèrent pas à le mettre en renom, et les chefs de la littérature anglaise, les Steele, les Swift, les Pope, l'accueillirent dans leurs rangs avec un empressement cordial. Swift le recommanda à lord Peterborough, alors ambassadeur de la Grande-Bretagne près des petites cours italiennes. Lord Peterborough l'emmena en Italie en qualité de secrétaire et de chapelain. Il revint en Angleterre en 1714, après avoir parcouru une partie du continent. La chute du ministère l'ayant empêché d'obtenir un bénéfice qu'il sollicitait, Berkeley se détermina à suivre, comme précepteur, un jeune seigneur anglais qui désirait voyager pour son agrément. A Paris, il vit Malebranche, avec lequel il eut une discussion qui fut fatale au célèbre oratorien. Ce dernier était dans sa cellule en train de se faire une potion; il venait d'avoir une fluxion de poitrine. Les deux philosophes, quoique partis de points différents, l'un du rationalisme de Descartes, l'autre du sensualisme de Locke, n'étaient pas trop éloignés quant au fond des idées; la dispute n'en fut que plus vive; celui-ci tenant pour la négation de la matière, celui-là pour la vision en Dieu. Malebranche s'emporta et mourut quelques jours après des suites de l'échauffement que la discussion lui avait occasionné. Berkeley, après avoir parcouru de nouveau l'Italie méridionale, revint à Lyon où il composa son *Traité du mouvement*, qu'il soumit au jugement de l'Académie des sciences, et fit imprimer à Londres à son retour (1721). Le système de Law faisait fureur; toutes les fortunes venaient de se déplacer, et le crédit des États eux-mêmes en souffrait. On doit à cette circonstance l'essai de Berkeley *sur les moyens de prévenir la ruine de la Grande-Bretagne*. Cependant sa fortune n'avançait pas. Le hasard voulut qu'il fût présenté à lord Grafton, lord-lieutenant d'Irlande, qui en fit son secrétaire. Il obtint la même année (1721) le grade de bachelier, puis celui de docteur en théologie de l'université de Dublin. Le doyen Swift lui avait aussi procuré la connaissance de mistress Vauhomrigh, son amie. Cette dame, étant venue s'établir en Irlande afin de se rapprocher de Swift, apprit inopinément qu'il s'était marié sans lui en donner avis, et pour cause. Elle lui destinait son héritage; mais, à cette nouvelle, elle refit son testament par lequel elle institua Berkeley légataire de la moitié de ses biens. En 1724, lord Grafton lui procura de plus le doyenné de Derry, riche bénéfice qu'il résigna l'année suivante, dans l'espoir chimérique d'aller fonder aux îles Bermudes un collége dit de *Saint-Paul*, au moyen duquel il se proposait de civiliser et de convertir à l'Evangile les indigènes de l'Amérique du Nord. L'État lui promit 10,000 liv. sterl. Les souscriptions particulières devaient parfaire la somme nécessaire à son entreprise, et il partit pour le nouveau monde. Il s'était marié depuis peu; il vendit ses biens et emmena sa femme à Rhode-Island, en même temps que quelques personnes qu'il avait déterminées à tenter avec lui l'aventure qu'il méditait. Le succès ne répondit point à ses espérances, et il fut contraint de reprendre le chemin de l'Angleterre sans avoir mis son projet à exécution. Il avait dépensé en pure perte sept ans de sa vie, absorbé la plus grande partie de sa fortune et refusé un évêché qu'on lui offrait, pour aboutir à une déception complète. Ce fut en revenant, c'est-à-dire en 1732, qu'il publia son *Alcyphron* ou le *Petit Philosophe* (*The minute philosopher*), 2 vol. in-8, apologie de la religion chrétienne contre ceux qu'on appelle les esprits forts. L'ouvrage lui valut la protection de la reine Caroline et un nouveau doyenné en Irlande, celui de Down; il avait résigné celui de Derry avant son départ pour l'Amérique. Le lord-lieutenant ayant refusé de se prêter à cette faveur, la reine, pour l'indemniser, lui fit donner l'évêché de Cloyne. Les années qui suivirent furent remplies de ses querelles littéraires et théologiques ; car il était d'humeur belliqueuse. Le poëte Garth étant à l'agonie, et Addison, qui était venu le visiter, ayant essayé de lui faire entrevoir l'existence d'une autre vie, Garth avait répondu : « J'ai bien sujet de ne pas croire à toutes ces sottises, depuis que mon ami, le docteur Halley, ce grand faiseur de démonstrations, m'a assuré que les doctrines du christianisme sont incompréhensibles et que la religion même est une imposture. » Addison fit part à Berkeley des sentiments du poëte. Berkeley répondit à Halley par un opuscule intitulé l'*Analyste*, dans lequel il établit que les mathématiciens admettent des choses bien plus incompréhensibles que la foi, et il cite pour exemple le système des fluxions de Newton. C'était s'engager sur un mauvais terrain, car les mathématiques ne lui étaient pas familières; il s'ensuivit une controverse dans laquelle Berkeley fut battu. La même année 1735, le philosophe, que les intérêts politiques et religieux de l'Irlande ne laissaient pas indifférent, publia un écrit remarquable intitulé : *Questions sur les intérêts de l'Irlande*, dans lequel il se plaignit qu'on les négligeât. Il dénonçait en même temps une société secrète, les *blasters*, organisée contre les idées religieuses, et qui fut supprimée à sa requête. Cependant il était en Irlande le zélé champion du ministère anglais; afin de reconnaître ses services, lord Chesterfield lui offrit, en échange de son évêché, celui de Clogher, dont le revenu était double; mais Berkeley refusa et motiva son refus sur ce qu'il ne défendait pas le gouvernement par intérêt. Sa santé n'avait jamais été florissante. Arrivé à l'âge de soixante ans, il éprouva les premières atteintes d'une maladie dangereuse et chronique (la colique nerveuse); le soulagement que lui fit éprouver l'eau de goudron l'engagea à en rechercher les propriétés, et on eut le spectacle d'un évêque et d'un philosophe éminent, occupé de résoudre des questions de pharmacie; il publia le résultat de ses investigations : *Recherches sur les vertus de l'eau de goudron* (1744-1747), ouvrage traduit en français par Bouillier (1745-1748, in-12). En 1752, ayant obtenu de nouveaux résultats, il les consigna dans de *Nouvelles réflexions sur l'eau de goudron*. Il était venu établir sa résidence à l'université d'Oxford (1753), afin de pouvoir surveiller de près l'éducation de ses fils, quand une mort presque subite, attribuée à un polype qu'il aurait eu au cœur, vint briser cette existence si bien remplie. Ses derniers travaux littéraires avaient été la publication d'un recueil : *Traités divers*, où il avait réuni et amélioré quelques-uns de ses opuscules précédents. C'était un homme d'une physionomie distinguée, d'une force physique peu commune. On vante la douceur de ses mœurs et son affabilité. D'une humeur enthousiaste, et par conséquent portée au mysticisme, il avait commencé, vers la fin de sa vie, à douter de la métaphysique, qu'il accusait de corrompre l'esprit religieux, de nuire à la foi et de dessécher l'esprit.

La *Théorie de la vision*, le *Traité des principes de la connaissance*, les *Trois dialogues entre Hylas et Philonoüs*, sont les principaux ouvrages de Berkeley. C'est là surtout qu'il faut chercher ses doctrines philosophiques.

La *Théorie de la vision* est un véritable procès fait au sens de la vue, dont Berkeley réduit singulièrement l'importance au point de vue de l'origine des idées, et qu'il sacrifie, pour ainsi dire, au sens du toucher. Suivant le philosophe anglais, nous n'apercevons la distance, la grandeur et la situation des objets que parce que nous avons des mains pour toucher, des pieds pour nous mouvoir, et non parce que la nature nous a donné des yeux. Si nous n'avions pas le sens du toucher, nous serions incapables de voir. Berkeley soutient hardiment que si un aveugle-né venait à recouvrer la vue, il ne pourrait se faire par là aucune idée des distances; mais que les objets les plus éloignés, comme les plus rapprochés, lui paraîtraient tous placés sur son œil. La forme ne lui échapperait pas moins que la distance. Entre un cube et une sphère, bien loin de pouvoir distinguer immédiatement quel est le cube et quelle est la sphère, il ne comprendrait même pas quel rapport ses sensations nouvelles auraient avec les sensations antérieurement éprouvées de lui. De plus, ces objets ne lui paraîtraient nullement distincts, nullement isolés l'un de l'autre, la vue étant, d'après Berkeley, complétement incapable par elle-même de nous suggérer une idée d'étendue. Par la même raison, il ne pourrait les distinguer, les isoler de la table et de la chambre où il serait placé. Tout se bornerait pour lui à une sensation de couleurs, sensation générale et sans distinction de parties. Comment donc s'établit-il un rapport entre les sensations fournies par la vue et les sensations du toucher? En d'autres termes, comment la vue nous fait-elle connaître et distinguer les objets? Le toucher, dit Berkeley, nous donne *directement* les perceptions de forme, de grandeur, de situation; la vue nous donne *directement* les perceptions de couleurs; ces deux espèces de perceptions s'associent les unes aux autres, et cette connexion nous permet de déduire *indirectement* les premières des secondes. Ainsi, la source primitive des idées que nous avons des objets extérieurs est le toucher; les couleurs et les sons, qui nous viennent de la vue et de l'ouïe, doivent être considérés comme des espèces de *signes* qui sont divers suivant la nature et la position des objets, et que nous rapportons par habitude, c'est-à-dire par *expérience*, à nos sensations et à nos idées du toucher. Grâce à ces signes, la sphère de nos idées peut dépasser celle du toucher, mais toutes n'en dérivent pas moins, soit directement, soit indirectement, du toucher.

Le *Traité sur les principes de la connaissance humaine* et les *Dialogues entre Hylas et Philonoüs*, malgré la différence de forme dans laquelle ils sont écrits, ont un seul et même objet, qui est de contester l'existence réelle des objets matériels. « Il est, dit Berkeley, des vérités si près de nous et si faciles à suivre, qu'il suffit d'ouvrir les yeux pour les apercevoir, et au nombre des plus importantes me semble être celle-ci : que la terre et tout ce qui pare son sein, en un mot, tous les corps dont l'assemblage compose ce magnifique univers, n'existent point hors de nos esprits. » Ainsi, point de réalités matérielles. Les seules existences réelles sont les êtres incorporels, les esprits, c'est-à-dire Dieu et nos âmes. Comment Berkeley a-t-il été conduit à cette doctrine? Locke et son école distinguaient dans les corps deux espèces de qualités, celles qu'ils appelaient *secondes* ou *secondaires*, telles que l'odeur, le son, la chaleur, la couleur, et les qualités *premières*, comprenant l'étendue, la figure, la solidité, la pesanteur, le mouvement et le repos. Ils considéraient les qualités secondes comme n'étant dans le monde extérieur que de purs mouvements, autres, par conséquent, dans l'objet qui les produit que dans le sujet qui les connaît sous la forme de sensations. Il avait fallu suivre en cela, comme le dit très-bien M. Renouvier, les progrès de la physique; mais il n'en avait paru que plus nécessaire de maintenir les qualités premières, comme inhérentes à la matière et la caractérisant. Si l'on parvenait à montrer que ces qualités premières elles-mêmes ne peuvent se comprendre que dans un esprit, ni exister ailleurs en aucune façon, la matière devenait inutile, et on pouvait penser qu'elle n'existe pas, parce qu'elle est incompréhensible en elle-même et superflue pour la production des phénomènes. Tel fut l'effort de Berkeley. Il dirigea toutes les armes de sa dialectique contre l'indépendance et la réalité objective des qualités premières. Toutes ces qualités, dit-il, quelles qu'elles soient, varient avec les sujets qui les perçoivent et leur sont tout à fait relatives; par exemple, telle étendue paraît plus ou moins grande, plus ou moins unie ou raboteuse, de telle ou telle forme ou figure, absolument de même qu'elle paraît de telle ou telle couleur et à telle ou telle température, selon qu'elle est perçue dans telles ou telles circonstances et par tel ou tel animal, selon la disposition de ses organes, selon les instruments qu'il emploie, selon la distance à laquelle il se place, selon les objets divers auxquels il la compare; ensuite, le mouvement est plus ou moins rapide au même instant et dans le même mobile, suivant la succession des idées dans l'âme de l'observateur, succession par laquelle seule nous pouvons connaître le temps. Comment donc ces qualités pourraient-elles exister dans les corps? D'ailleurs, elles se réduisent toutes à l'étendue, sans laquelle elles ne peuvent être comprises; et comme l'étendue ne peut être rendue sensible que par une qualité seconde, telle que la couleur, il s'ensuit qu'on ne peut comprendre aucune sensation

hors de l'esprit qui la perçoit. Allèguera-t-on que la qualité sensible a un *substratum* placé dans le monde extérieur, et auquel on peut donner le nom de *matière?* Mais ce mot *substratum*, ou suppose l'étendue dont l'existence objective est déjà réfutée, ou bien quelque chose d'invisible et d'impalpable, qui ne peut être l'objet réel d'une idée sensible.

Ainsi, la logique vigoureuse de Berkeley nous montre le sensualisme conséquent aboutissant à la négation de la matière, à l'idéalisme. Il est clair que la matière ne peut être affirmée qu'en dépassant la sphère de la sensation pure. En restant dans cette sphère, Berkeley est très-fort contre ceux qui font sortir le matérialisme de la philosophie sensualiste. Mais en y restant, il serait condamné à réduire toute réalité au sujet, c'est-à-dire à nier non-seulement l'objet matière, mais l'objet esprit et l'objet Dieu. Or, c'est ce que ne veut pas Berkeley, qui se propose, au contraire, de consolider le théisme par sa critique de la matière. Aussi, redevient-il rationaliste pour affirmer les êtres incorporels, Dieu et les âmes; aussi, pour construire ce monde spirituel sur les ruines du monde matériel, conserve-t-il le principe de la causalité et celui de l'induction. « L'homme, dit-il, ne perçoit rien autre chose que ses idées; mais il ne les produit point lui-même; leur multitude et leur variété, l'ordre et la proportion qui règnent entre elles et qui repoussent toute idée d'arbitraire, attestent qu'elles sont communiquées à l'âme humaine par un esprit présent partout et éternel, qui connaît et comprend toutes choses, et qui nous les représente selon les règles qu'il s'est prescrites à lui-même et que nous appelons *lois de la nature.* »

BERKELEY (sir George-Henri-Frédérick), général anglais, né à Londres en 1785, mort en 1857, servit avec la plus grande distinction en Sicile, en Egypte, en Espagne et en Portugal. Sa conduite à Waterloo lui valut le grade de commandeur de l'ordre du Bain. Il fut nommé colonel en 1845, et général en 1854; en 1852, le bourg de Devonport l'envoya au parlement.

BERKELEY (sir Maurice-Frédérick FITZ-HARDINGE), amiral anglais, né en 1788, fit les guerres maritimes de l'Empire, prit part, en 1840, au bombardement de Saint-Jean-d'Acre, à bord du *Thunderer*, fit partie du conseil de l'Amirauté (1833, 1837 et 1846), et devint contre-amiral en 1854, puis vice-amiral en 1857. Il a siégé aux Communes, dans les rangs du parti libéral, de 1832 à 1835, et de 1841 à 1857, pour la cité de Gloucester. Il est membre du conseil privé depuis 1855. — Deux de ses frères ont été ses collègues au parlement. Le plus connu est George-Charles GRANTLEY FITZ-HARDINGE BERKELEY, né en 1800. Après avoir suivi quelque temps la carrière militaire, il entra dans la vie politique active et siégea au parlement, dans les rangs du parti libéral, de 1832 à 1852. Outre de nombreux articles publiés dans des feuilles périodiques, M. Berkeley a fait paraître : le *Château de Berkeley* (1836); les *Souvenirs d'un chasseur* (1853); un *Mois dans les forêts de France;* le *Sportman anglais en Amérique*, etc.

BERKELEY (le rév. Miles-Joseph), naturaliste anglais, né en 1803, entra dans les ordres en 1825. Membre de la Société linnéenne et de plusieurs autres compagnies savantes, il est auteur des *Gleanings of British algæ* (1833) et du dernier volume de l'*English Flora* (1836), ainsi que de l'article *Maladie des plantes*, dans l'*Encyclopædia of agriculture*. On lui doit encore un grand nombre d'articles insérés dans le *Gardener's chronicle* (Pathologie végétale), dans les *Transactions* de la Société linnéenne, dans les recueils d'Hooker, etc.

BERKELÉYE s. f. (bèr-ke-lé-î — de *Berkeley*, botaniste angl.) Bot. Genre de plantes de la famille des diatomées, fondé sur une seule espèce connue, la *berkeléye fragile*, qui se trouve en masses gélatineuses brunes ou verdâtres sur la zostère et sur quelques algues marines.

BERKELSZOON ou **BŒKELSZOON** (Guillaume), savant hollandais, né à Biervliet en Zélande, mort en 1397. C'est lui qui inventa, dit-on, l'art de saler les harengs, et qui procura ainsi à son pays une des principales sources de ses richesses. Les historiens racontent que Marie de Hongrie, pendant son séjour dans les Pays-Bas, voulut honorer sa mémoire en mangeant un hareng sur sa tombe. D'autres font honneur de cette invention à Beuckels, simple pêcheur hollandais; mais ces deux personnages nous paraissent devoir se confondre en un seul.

BERKEN ou **BERQUEN** (Louis DE), lapidaire, né à Bruges au xve siècle. Il découvrit par hasard, en 1476, le moyen de tailler le diamant, en frottant un jour deux diamants l'un contre l'autre. Etant parvenu, en procédant ainsi, à obtenir des facettes assez régulières, il inventa une roue, à l'aide de laquelle il put donner le dernier poli en se servant de diamant pulvérisé. Le procédé de Berken reçut plus tard de grands perfectionnements; mais l'ingénieux habitant de Bruges n'en a pas moins l'honneur de l'invention. — Son petit-fils, Robert DE BERKEN, a publié : *Merveilles des Indes orientales* (Paris, 1611) et *Liste des gardes de l'orfèvrerie de Paris*, avec plusieurs pièces sur cet art (1615).

BERKENHOUT (Jean), médecin anglais, né à Leeds vers 1730, mort en 1791. Fils d'un négociant qui le destinait à la même profession que lui, il fut envoyé en Allemagne, parcourut une partie de l'Europe, prit du service en Prusse, puis suivit quelque temps la carrière militaire en Angleterre. Il l'abandonna vers 1763 pour étudier la médecine à Edimbourg, puis à Leyde. Berkenhout s'établit à Isleworth, dans le comté de Middlesex, où il s'acquit une réputation d'excellent praticien. Il possédait des connaissances aussi variées qu'étendues et fut chargé par le gouvernement anglais, en 1778, d'une mission près du congrès américain. Ses principaux ouvrages sont : *Pharmacopea medici* (1782); *Esquisses de l'histoire naturelle de la Grande-Bretagne et de l'Irlande* (1769, 3 vol. in-12); *Éléments de la théorie et de la pratique de la chimie philosophique* (1788); etc. Il a publié le premier vocabulaire botanique anglais sous le titre de *Clavis anglica linguæ botanicæ Linnæi* (Londres, 1764).

BERKENY. V. BERCHENY.

BERKHAMPSTEAD (GREAT-), ville et paroisse d'Angleterre, comté et à 38 kil. O. de Hertford, sur la Gade, sur le Grand-Junction-Canal et le chemin de fer de Birmingham; 3,475 hab. Commerce actif d'entrepôt. Belle église qui contient quelques tombeaux; ruines d'un château, jadis résidence des rois de Mercie. Patrie du poëte Cooper.

BERKHEY (Jean LEFRANQ VAN), écrivain et naturaliste hollandais, né à Leyde en 1729, mort en 1812. Il publia, en hollandais, une *Histoire naturelle de la Hollande*, en 4 vol., et le succès que ce livre obtint le fit nommer professeur d'histoire naturelle à l'académie de Leyde. Plusieurs autres ouvrages scientifiques n'eurent pas moins de succès, et il composa, en outre, des poésies qui ne sont pas sans mérite. Mais il se fit des ennemis par l'irascibilité de son caractère et l'opiniâtreté avec laquelle il soutenait ses opinions, et finit ses jours dans un état voisin de la misère. Son principal ouvrage est l'*Histoire naturelle de la Hollande* (Amsterdam, 1769, 6 vol.), qui a été traduite en français sous le titre d'*Histoire géographique, physique, naturelle et civile de la Hollande* (1781, 4 vol.), et qui présente un tableau aussi exact que savant de la nature dans ce pays. On cite également, comme très-remarquables, son *Expositio characteristica florum qui dicuntur compositi* (1761); son *Mémoire sur les meilleurs moyens de préparer les terres de la Hollande*, qui fut couronné par la Société des sciences de Harlem, et de gracieuses *Poésies détachées* (2 vol. in-8o), dont la pièce la plus connue a pour titre le *Pouvoir de la poésie hollandaise*.

BERKHEYDEN (Job et Gérard), peintres hollandais. V. BERCKEYDEN.

BERKIE s. f. (bèr-kî). Bot. Genre de plantes du Cap, réuni au genre gardénie.

BERKLEY, philosophe anglais. V. BERKELEY.

BERKLEY (Jean), officier anglais qui vivait au xviie siècle. Il embrassa avec ardeur la cause de Charles Ier contre le Parlement, se signala par sa bravoure pendant la guerre civile, et fut nommé gouverneur de la place d'Exeter, qu'il ne rendit qu'après une honorable capitulation. Il partit alors pour la France et reçut de la reine d'Angleterre, qui s'y était aussi réfugiée, diverses missions en Hollande et en Angleterre. Ayant vainement tenté dans ce dernier pays d'entrainer des officiers des troupes parlementaires à embrasser le parti du roi, il revint sur le continent et se mêla à de nombreuses intrigues de cour jusqu'à la restauration de Charles II. Il fut alors nommé pair d'Angleterre. On a de lui d'intéressants *Mémoires sur les négociations de Charles Ier avec Cromwell et l'armée parlementaire*, publiés dans la collection de *Mémoires sur la révolution d'Angleterre* (Paris, 1824).

BERKOVETZ s. m. (bèr-ko-vètz). Métrol. Syn. de *bercherocht*.

BERKS, comté d'Angleterre, l'un des plus beaux et des mieux situés dans l'intérieur du pays, entre ceux de Buckingham et d'Oxford au N., de Wilts à l'O., de Northampton au S., de Surrey et de Middlesex à l'E.; périmètre, 264 kil.; superficie, 1,800 kil. c.; 170,065 h.; cap. Reading; villes principales : Windsor, Abingdon, Newbury, Wallingford. Le sol, très-boisé, est arrosé par la Tamise et ses affluents de droite, le Kennet et le Loddon; il est partagé en deux vallées très-belles, très-fertiles, celle du Kennet, et celle du *Cheval blanc* ou de la Tamise. L'orge, le blé, l'avoine, les pommes de terre et les pâturages sont les principales productions de ce comté, qui renferme le palais, la forêt et le parc de Windsor, et plusieurs châteaux nobles de premier ordre. ‖ Deux comtés des Etats-Unis, l'un dans la Pensylvanie, l'autre dans l'Etat de Massachussets, portent aussi le nom de Berks.

BERLAIMONT, bourg de France (Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kil. N.-O. d'Avesnes, sur la Sambre; pop. aggl., 1,554 hab.— pop. tot. 2,619 hab. Fabrication de fromages; poteries, brasseries, clouterie, filature de laine, fabrique de sucre, engrais de bestiaux. On y voit les vestiges d'une antique forteresse qui, d'après la tradition, avait été édifiée sur les ruines d'un fort élevé par les Romains.

BERLAND (Pierre), archevêque de Bordeaux, né vers 1375, mort en 1457, était fils d'un pauvre paysan du Médoc, et s'éleva graduellement, par son seul mérite, à l'une des premières dignités ecclésiastiques du royaume. Il contribua puissamment à la fondation de l'université de Bordeaux, et érigea, à ses propres frais le collége de Saint-Raphaël. La ville lui doit également la grande tour de l'église Saint-André, qui porte encore aujourd'hui le nom de *Pey-Berland*. La guerre entre Charles VII et les Anglais le força à jouer un rôle politique de conciliation, qui ne l'empêcha point de soutenir constamment les intérêts de la France. En 1456, il se démit de son siége et mourut peu de temps après, entouré de la vénération publique. Il fut inhumé dans la cathédrale.

BERLANDIÈRE s. m. (bèr-lan-diè-re — de *Berlandier*, botaniste fr. peu connu) Bot. Genre de synanthérées, établi sur une plante rapportée du Mexique par Berlandier.

BERLANGA, ville d'Espagne, province et à 117 kil. S.-E. de Badajoz; 4,237 hab. ‖ Bourg d'Espagne, province et à 52 kil. S.-O. de Soria; 2,110 h. Fabrication de toile ordinaire, d'étoffes de laine et d'amidon. Détruit par les Maures, ce bourg fut restauré au commencement du xvie siècle par Alphonse Ier, roi d'Aragon.

BERLAUDE s. f. (bèr-lô-de). Mot employé dans certaines parties de la France pour désigner une mauvaise viande de mouton, qui est dure à cause du grand âge de la bête.

BERLE s. f. (bèr-le). Bot. Nom vulgaire du genre *Sium* et en particulier du *Sium latifolium* ou *Ache d'eau*, qu'on regardait autrefois comme antiscorbutique, diurétique, etc., mais dont on ne fait plus usage de nos jours : *Le chervis ou* BERLE *des potagers est cultivé dans les jardins en Europe pour ses racines, que l'on mange comme celles du céleri.* (Gouas.)

BERLENDIS (Angelo), poëte italien, né à Vicence en 1733, mort en 1793. Il entra dans l'ordre des jésuites, s'acquit une brillante réputation comme poëte lyrique, et fut envoyé, sur la demande de Charles-Emmanuel III, en Sardaigne, où il prit une grande part à la renaissance des études et des lettres dans cette île. Parmi ses œuvres, nous citerons son recueil de *Stanze, sonetti e capitoli* (Turin, 1784, 3 vol. in-12), dont le style est plein d'éclat et d'originalité.

BERLETTE s. f. (bèr-lè-te). Hortic. Variété de raisin.

BERLICHINGEN, village du Wurtemberg, cercle d'Ixat, à 12 kil. N.-O. de Kunzelzau, sur la rive gauche de l'Ixat; 1,617 hab. Vins et laines; ruines de l'ancien château de Goetz de Berlichingen, célèbre par le drame de Gœthe.

BERLICHINGEN (Goetz ou Godefroi DE), chevalier allemand, surnommé *Main de fer*, né vers 1480 à Jaxthausen en Bavière, mort en 1562, est une des figures les plus originales et les plus caractéristiques du xvie siècle. Goetz ayant perdu, très-jeune encore, ses parents, son oncle Kuno de Berlichingen se chargea de son éducation et l'amena avec lui, en 1495, à la diète de Worms. C'est là que l'empereur Maximilien fit proclamer l'édit de paix perpétuelle qui devait mettre un terme à tous les défis particuliers et aux petites guerres de seigneur à seigneur qui désolaient l'Allemagne. On établit même une chambre impériale pour juger tous les différends qui pouvaient s'élever. Malgré l'édit, les guerres privées continuaient, et ces vieilles habitudes, que la chevalerie du moyen âge avait adoptées, ne devaient pas être abandonnées du jour au lendemain. Le principe de ne compter que sur soi-même et de se faire soi-même justice était beaucoup trop enraciné dans l'esprit de la nation, pour qu'on pût espérer les voir disparaître de sitôt. L'exemple des princes omnipotents qui pouvaient impunément commettre tous les délits et même tous les crimes, la haine du droit romain et les lenteurs de la procédure judiciaire, les manières tortueuses des hommes de loi, avaient produit le droit du plus fort qui offrait l'avantage d'être plus expéditif. Goetz de Berlichingen, quoique fort jeune encore, comprit tout cela. Deux routes s'ouvraient devant lui; sur l'une, il trouvait la faveur des grands, les honneurs, les récompenses, les commodités de la vie, les villages et les châteaux acquis facilement; sur l'autre, les persécutions, la misère, la prison, la vie errante et vagabonde avec quelques compagnons, avides comme lui d'indépendance et d'équité. Enthousiaste pour la liberté et pour les vieilles traditions d'honneur allemand, il se sacrifia tout entier à ses nobles sentiments. La foi jurée était le grand mobile de toutes ses actions, et tout droit méconnu trouvait en lui son vengeur. Peu lui importait le nombre de ses adversaires; il ne s'inquiétait pas des centaines de mercenaires qu'un ennemi pouvait lui opposer. Il avait à redresser un tort, à punir une iniquité, et cela lui suffisait. Dans la *Chronique de sa vie*, qui nous est parvenue, il inspire la plus sympathique pitié, quand il est malheureux; mais, en le voyant si inébranlable dans l'adversité, si inflexible dans ses résolutions, on se sent ému d'un pareil dévouement, et lorsqu'enfin, il parvient à dompter son mauvais destin et à sortir victorieux de la lutte, on ne peut que l'admirer du fond du cœur. Son autobiographie a été pour la première fois publiée à Nuremberg, en 1731, par Frank de Steigerwald. Certes, le langage y est dur et les faits peu coordonnés, mais on y rencontre les sentiments les plus élevés, exprimés avec une admirable naïveté. L'homme de guerre s'y révèle avec toute sa rudesse; mais le chevalier, esclave de son honneur, s'y affirme aussi et gagne toute notre estime et toute notre sympathie. Goetz, après avoir quitté son oncle Kuno, servit successivement dans l'armée du margrave Frédéric de Brandebourg et dans celle de l'électeur Albert V de Bavière, contre Robert du Palatinat, pendant la guerre de succession entre les deux branches de Wittelsbach. C'est au siége de Landshut qu'il reçut à la main droite une blessure, si dangereuse qu'il fallut recourir à l'amputation. Sa douleur fut immense, il voyait sa carrière brisée. Heureusement, un habile armurier lui fabriqua une main en fer qui lui permettait de manier son épée. A peine Goetz fut-il rétabli qu'il se remit en campagne, embrassa le parti du duc Ulrich de Wurtemberg contre la ligue souabe, et fut fait prisonnier à Heilbronn, en 1519. Après cette campagne, Goetz passa quelque temps dans son château, loin du monde et du bruit; mais ce repos ne devait être que de courte durée. La guerre des paysans venait d'éclater dans toute sa violence. Dès le mois de novembre 1524, ils repoussèrent toute domination et proclamèrent hautement leur droit à la liberté. Leur exemple devint contagieux et toute l'Allemagne ne fut bientôt qu'un vaste foyer de révolte. Avec la civilisation, Goetz de Berlichingen avait toujours été l'ami du peuple, son protecteur. Aussi les paysans lui promirent-ils de respecter ses domaines et ses châteaux; ils voulurent même l'avoir à leur tête. Comme il avait eu l'imprudence de se rendre parmi eux, ils ne le laissèrent plus partir. Il dut donner sa parole; il ne céda toutefois que sur les instances de plusieurs de ses amis, qui lui représentaient les services qu'il pouvait rendre à la noblesse et à son pays, en modérant, par son autorité, les violences des insurgés. Goetz envoya à l'empereur et aux principaux princes de l'Allemagne une longue lettre expliquant sa conduite; puis il se mit en campagne. Mais, malgré des prodiges de valeur, il ne put sortir victorieux de cette lutte inégale. En 1525, il donna sa démission, et se rendit à Augsbourg, où se trouvaient les principaux chefs de l'armée impériale. Pendant deux ans, il fut détenu dans cette ville; il ne dut même la vie qu'aux supplications de ses amis. Il lui fallut, pour recouvrer sa liberté, fournir onze cautions, payer vingt mille florins d'amende et jurer de ne jamais quitter son château de Homberg. En 1540, les Turcs ayant envahi la Hongrie et menaçant Vienne même, Goetz obtint de l'empereur la permission d'équiper une petite troupe et de se mettre en campagne; mais quand il arriva sur le théâtre de la guerre, les ennemis étaient déjà en pleine déroute. En 1544, enfin, il put de nouveau entendre le bruit des camps et affronter les dangers du champ de bataille. L'empereur Charles-Quint faisait la guerre au roi de France François Ier. Goetz pénétra jusqu'à Château-Thierry. La paix de Crespy mit fin à cette lutte, qui devait être la dernière campagne du vaillant chevalier. Il se retira dans ses domaines et suspendit ses armes au mur, sans plus jamais les en détacher. Berlichingen a écrit lui-même son histoire, intitulée *Vie de Goetz de Berlichingen, dit* Main de fer (Nuremberg, 1775, 2e édition), ouvrage dans lequel on trouve une peinture saisissante des mœurs et de l'état social au moyen âge.

Gœthe voulut mettre en action la vie de cet homme remarquable. Depuis Klopstock, les auteurs avaient introduit la coutume de composer des œuvres dramatiques, conçues en dehors de toutes les règles du théâtre, et Gœthe, dans sa jeunesse du moins, suivit ces errements; il ne respecta aucune des trois unités traditionnelles, et le plus aristotélique de ses drames d'alors eût fait se hérisser d'horreur les cent boucles de la perruque de Boileau. A chaque scène, on est transporté dans un lieu différent; plus d'une fois aussi l'auteur met en action des événements qu'on ne peut représenter au théâtre et qu'on se contente ordinairement de remplacer par un récit. Mais évidemment il n'a jamais pu venir à l'esprit de Gœthe d'écrire son œuvre en vue de la scène; il a voulu plutôt figurer, par une série de tableaux vifs et animés, la vie si aventureuse du chevalier à la Main de fer, et il y a réussi en maître. Il y a plus que de l'intérêt dans ce drame mouvementé, on y respire un souffle de liberté qui le traverse tout entier. C'est une œuvre révolutionnaire qu'a faite Gœthe, et quand Goetz, en mourant, murmure encore les mots de : Liberté! liberté! on ne saurait rester froid et insensible.

Goetz a fait la guerre à l'évêque de Bamberg, qui voulait mettre des entraves à sa liberté; il a forcé le prélat à la paix; mais l'évêque manque à sa parole et enlève un des fils du chevalier. Goetz, irrité, use de représailles et s'empare du chevalier de Weisslingen, le conseiller intime et le favori de l'évêque. C'était un compagnon d'enfance de Goetz; aussi, leur amitié se renoue bientôt pendant la captivité de Weisslingen, qui est

d'ailleurs traité avec les plus grands égards par le chevalier. Weisslingen est tombé amoureux de Marie, sœur de Goetz, et les fiançailles sont conclues. Goetz, après avoir demandé à son ami sa parole d'honneur de cesser tout rapport avec l'évêque de Bamberg, le laisse partir; mais Weisslingen, attiré de nouveau à la cour du prélat intrigant, se laisse séduire par les charmes d'une noble veuve, Adélaïde de Walldorff. Oublieux de la parole donnée à Goetz et des serments faits à Marie, il épouse cette Adélaïde et ne cherche plus qu'à perdre le chevalier de Berlichingen. Dans ce but, il se rend à Augsbourg, où l'empereur tient sa cour, et obtient de lui de mettre Goetz au ban de l'empire et d'envoyer des troupes pour le prendre. Goetz supporte dans son château un siége en règle; il se défend avec tant de vigueur, qu'il obtient une capitulation honorable; mais à peine a-t-il ouvert ses portes qu'on l'entraîne prisonnier à Heilbronn, en dépit de la foi jurée. Son ami, Franz de Sickingen, qui est devenu son gendre, l'arrache à ce péril, mais à condition que Goetz ne quittera plus ses domaines. La guerre des paysans éclate. Goetz, forcé de se mettre à leur tête, est fait prisonnier et condamné à mort. Un de ses juges a été Weisslingen; mais Marie, qui se jette à ses genoux, obtient la grâce de son père. Weisslingen est d'ailleurs mourant, une main coupable lui a versé du poison : c'est son page, poussé par l'épouse même de Weisslingen, Adélaïde de Walldorff. Goetz est remis en liberté; mais, brisé par tant de malheurs, épuisé par ses nombreuses blessures, il meurt à Jaxthausen.

Voilà l'action telle que Gœthe l'a présentée. A part quelques légères taches, la pièce est admirable. Nulle autre part on ne trouve ce *dialogue coloré qui ne tombe jamais dans* la banalité; nulle autre part aussi, cet art profond de créer des situations émouvantes et de les rendre plus poignantes encore par l'habileté de la facture, et, comme dans Shakspeare, cette science de faire sortir de détails insignifiants ou d'événements microscopiques, les meilleurs et les plus grands effets. Dans la pièce, l'intérêt est double; mais nous n'avons appris par aucune expérience que, dans l'âme, il n'y ait pas de place pour plusieurs images et plusieurs impressions, que nous ne puissions aimer ou haïr en même temps plus d'une personne, et ne nous intéresser qu'au sort d'un seul. Des exemples nombreux de l'antiquité nous prouvent que, dans un même drame, deux actions peuvent marcher de front, sans nuire à l'illusion ou à la vraisemblance. La pièce de Gœthe en est un nouvel exemple. On s'intéresse tout autant au sort de Weisslingen qu'à celui de Goetz. Il est certain cependant qu'en scindant son œuvre en deux parties, et en abandonnant un personnage pour se reporter à l'autre, l'auteur surcharge son action de manière à fatiguer certains lecteurs.

Plus d'un personnage secondaire aurait pu être supprimé, et s'il est certain que l'entrevue, dès le début de la pièce, entre Goetz et le moine Martin *est fort caractéristique, on* s'attendait, par contre, à voir revenir plus tard cette figure si énergiquement mise en relief dans sa profession de foi sur les misères de la vie monacale et la barbarie de ce triple vœu de chasteté, d'obéissance et de pauvreté, qu'on exigeait d'eux. Mais plus on approche du dénoûment, plus aussi l'auteur, écartant tout épisode, se précipite vers la fin. Il tronque et raccourcit les scènes, et plus d'une situation, qui aurait gagné à être développée, est à peine esquissée; il en est ainsi de la lutte qui a dû se passer dans le cœur de Weisslingen, quand il oublie ses promesses et les serments faits à Goetz et à sa sœur; ainsi encore de la captivité de Berlichingen et de son entrevue avec Weisslingen, qui est devenu son juge. D'un autre côté, on a reproché à tort à Gœthe d'avoir négligé les caractères de ses femmes. Avec beaucoup de tact, au contraire, il n'a pas voulu que Marie fût une héroïne de fantaisie, une création empruntée au monde idéal, mais une jeune fille simple, aimante, douée de toutes les charmantes faiblesses de son sexe et résumant toutes les nuances des mœurs et de la religion de ces temps de fer. Quant à Elisabeth, la femme de Goetz, il l'a dépeinte telle qu'étaient vraiment les châtelaines d'alors. Soumise avant tout à son mari, elle ne devait admirer que lui, et, tout en restant sur le second plan, lui être dévouée jusqu'à la mort. Il n'y a pas de tirade qui vaille les quelques mots énergiques qu'elle dit à Goetz, au moment du danger, pour l'assurer qu'elle ne le quittera pas. On remarque encore dans la pièce quelques trivialités dans les expressions, et on ne s'est pas fait faute d'en blâmer l'auteur; mais il faut songer que, à l'exemple de Shakspeare, il a introduit dans son action des personnages tirés des plus basses classes, et qu'il fallait bien les laisser parler leur langage. Ce qui donne plus de prise à la critique, c'est que, dans le style, on trouve plus d'un anachronisme, et tandis que Goetz emploie en parlant des tournures et des expressions même que Gœthe a empruntées à son autobiographie, les personnages qui l'entourent appartiennent par leur langage au XVIIIe siècle. Quoi qu'il en soit, Gœthe a produit une pièce nationale, en popularisant d'une façon aussi vive l'existence d'un homme dévoué toute sa vie au bon droit et à la vérité, et tout patriote doit lui en savoir gré, alors que l'homme lettré aura déjà payé à l'auteur son tribut d'admiration.

BERLICHINGEN (Joseph-Frédéric-Antoine, comte DE), littérateur et officier hongrois, né à Tyrnau en 1759, mort en 1832. Il embrassa, en 1778, la carrière des armes, prit part à la guerre de la succession de Bavière et accompagna dans divers voyages en Allemagne le prince George de Mecklembourg, qui l'avait nommé adjudant dans son régiment. Ayant pris, après la mort de ce prince, du service *dans l'armée autrichienne*, Berlichingen se distingua dans les campagnes de 1788 et 1789, contre la Turquie. En 1790, il abandonna la carrière militaire, s'établit au milieu de vastes propriétés, qu'il sut préserver de l'invasion française, et, à l'époque de la médiatisation, il vit ses terres passer, pour la plupart, sous la souveraineté du Wurtemberg, dont le roi le nomma conseiller d'Etat, comte, etc. A partir de 1818, Berlichingen vécut complétement en dehors des affaires publiques et fit paraître une traduction en vers latins de *Hermann et Dorothée*, de Gœthe (Tubingue, 1825).

BERLIER (Théophile, *comte*), jurisconsulte et homme politique français, né à Dijon en 1761, mort en 1840. Nommé membre de la Convention par le département de la Côte-d'Or, il vota la mort de Louis XVI, remplit une mission dans l'armée du Nord, devint membre du comité de Salut public, après la chute de Robespierre, et proposa la suppression du tribunal révolutionnaire. Réélu au conseil des Cinq-Cents, il devint conseiller d'Etat après le 18 brumaire, prit une part active à la rédaction du code civil et fut nommé président du conseil des prises et comte de l'Empire. Secrétaire du gouvernement provisoire en 1815, il fut banni bientôt après comme régicide, et se retira à Bruxelles jusqu'à la révolution de 1830, époque où il revint en France. Pendant son exil, il s'adonna aux études historiques et publia son *Précis historique sur l'ancienne Gaule avant César* (1822, in-8°) et la *Guerre des Gaules* (1825, in-8°), ouvrages qui sont encore estimés.

BERLIN s. m. (bèr-lain — de la ville de ce nom). Techn. Paquet de fil arrêté par un nœud, dont on se sert dans les fabriques de velours.

— Comm. *Laine de Berlin*, Laine de diverses couleurs, dont les dames se servent pour faire de la tapisserie.

BERLIN (*Berolinum*) cap. du roy. de Prusse, dans la prov. de Brandebourg et le gouvernement de Potsdam, sur la Sprée, par 52° 31′ de lat. N. et 11° 3′ long. E., à 890 kil. N.-E. de Paris, au milieu d'une plaine sablonneuse, aride, triste, et si parfaitement plate que ses eaux n'ont presque pas d'écoulement. Elle a environ 2,400 mètres de long et 1,600 mètres de large. La population a suivi depuis le XVIIe siècle une rapide progression croissante : en 1688, Berlin comptait 18,000 hab.; en 1770, 106,606 h.; en 1817, 188,485; en 1855, 426,600 h. en 1858, 455,000 hab. et enfin, aujourd'hui, la pop. berlinoise s'élève à 500,000 hab., dont environ 19,000 catholiques, 16,000 israélites; le reste appartient au culte réformé.

Résidence ordinaire du roi; siége du gouvernement et des administrations centrales; des états provinciaux de la prov. de Brandebourg; d'un surintendant évangélique portant le titre d'évêque; des cours suprêmes de justice du royaume; d'une banque centrale et d'un grand nombre d'établissements d'instruction publique très-renommés : université comptant parmi ses professeurs anciens ou actuels plusieurs noms illustres dans les lettres et les sciences, tels que Fichte, Hegel, Schelling, Ranke, Ritter, Sthal, les deux Grimm, Al. de Humboldt, Müller, Dove, Link, etc.; Académie des sciences et des beaux-arts fondée en 1700 par Leibnitz; Académie des sciences mécaniques et d'architecture; deux séminaires théologiques protestants; haute école militaire; école d'artillerie et du génie; école des Cadets; six gymnases ou lycées; écoles élémentaires, nombreuses écoles primaires; écoles industrielles, etc., 27 bibliothèques publiques (la bibliothèque royale compte 600,000 vol.), 90 sociétés savantes, artistiques, littéraires.

La prospérité industrielle et commerciale de Berlin est due aux sages mesures administratives de son gouvernement, au goût et à l'intelligence *de ses habitants et surtout* au vaste réseau de chemins de fer dont cette ville est le centre. Les principaux articles de l'industrie berlinoise sont : les draps, lainages, bonneterie, tapis, soieries, rubans, toiles imprimées et cotons; les articles en fer, surtout les ustensiles en fer-blanc vernissé, l'un des articles de commerce les plus importants de Berlin; bijouterie en acier et en fer fondu; machines à vapeur et autres; passementerie d'or et d'argent; bronzes, articles en laque, papiers, tabac, sucre raffiné, cuirs, maroquin, porcelaine, faïence, chapeaux, produits chimiques et couleurs renommées (bleu de Prusse, rouge de Berlin); voitures (les premières berlines y ont été construites en 1670). Parmi les grands établissements industriels, nous citerons : la fonderie royale de fer, l'un des établissements de ce genre les plus considérables de l'Europe et produisant depuis les pièces colossales de fonte jusqu'à la bijouterie fine; la fonderie royale de canons; la célèbre manufacture royale de porcelaine, établie en 1761, et la poudrerie royale.

Les nombreux produits de ces diverses branches de l'industrie sont l'objet d'importantes transactions commerciales avec les autres cités du royaume et avec l'étranger; mais, au premier rang des articles du commerce de Berlin, se placent les productions du sol, les céréales, les huiles et les alcools; les importations de bestiaux, les bois de construction, d'ébénisterie et à brûler; les houilles donnent lieu aussi à un grand mouvement commercial.

Malgré les désavantages de sa position, Berlin est une des plus belles villes de l'Europe; on y compte 40 places, 27 ponts, 500 rues, dont la plupart sont larges, tirées au cordeau et se coupent à angle droit. Malheureusement, ces belles rues sont mal pavées, bordées de trottoirs trop étroits, le long desquels, faute d'écoulement, croupit une eau nauséabonde et insalubre. En outre, la plupart des maisons sont bâties en briques et en plâtre. Ce labyrinthe de rues est traversé par quelques voies d'une remarquable longueur, la Friedrichstrasse par exemple, qui a 1 kil. de long, ou égayé par quelques belles promenades, comme celle qu'on nomme *Sous les Tilleuls*, qui est ornée sur une longueur de 1,600 mètres de quatre rangs de tilleuls et forme cinq voies différentes, deux pour les voitures, deux pour les cavaliers et au milieu une allée fort large pour les piétons. Du reste, la majeure partie des plus beaux édifices et des principales curiosités se trouve groupée dans un petit espace, entre le palais Royal et la porte de Brandebourg; on embrasse, pour ainsi dire, d'un seul coup d'œil les différents monuments que nous décrivons plus loin.

On assigne généralement au nom de la capitale de la Prusse une origine slave; ce fait s'explique par le rôle important que la race slave a joué, *en effet, dans l'histoire primitive* de la Prusse ou Borussie. On a rapproché ingénieusement le mot *Berlin* du slave *ber-llo*, (sceptre) littéralement ce qu'on *porte* à la main. Le mot *ber-llo* nous offre, en effet, sous une forme très-bien conservée, la racine indo-européenne *bhar*, *fer*, *bar*, *ber*, qui a le sens de porter. Dans cette hypothèse, on aurait donné ce nom à la ville de Berlin pour la désigner comme le siége central du gouvernement. A *Berlin*, M. Delâtre rattache le mot *berline*, sorte de voiture suspendue, inventée à Berlin; *berlingot*, berline coupée.

L'histoire de Berlin se confond avec celle de la Prusse. Ce fut sous le margrave de Brandebourg Albert II, vers 1220, que s'éleva, dans une île formée par les deux bras de la Sprée, le premier groupe de maisons qui reçut le nom de Berlin. Grossi peu à peu par le commerce et la navigation, devenu bourgade, puis petite ville, il ne comptait que 6,000 hab. lorsqu'en 1651, Frédéric-Guillaume, appelé le Grand Electeur, y fixa sa résidence et jeta les fondements du Palais Vieux. Frédéric-Guillaume Ier érigea ses Etats en royaume, en 1701; si son avarice ne fit rien pour l'embellissement de Berlin, elle entassa les trésors dont se servit Frédéric le Grand pour consolider et agrandir ses Etats, et pour se bâtir une capitale digne du puissant royaume qu'il avait fait sortir de l'obscurité. Malgré les désastres partiels que les guerres ont attirés sur la Prusse, quoique pris et incendié en 1757 par les Croates, en 1760 par les Russes, et en 1806 par les Français qui l'occupèrent trois ans de suite, Berlin n'a pas cessé de se développer et de s'embellir dans des proportions gigantesques, comme le prouve l'accroissement de sa population. L'administration de la ville est gérée par un bourgmestre, un adjoint et vingt-deux échevins, conjointement avec le conseil municipal composé de cent un membres élus pour six ans par tous les habitants ayant un domicile fixe. Le conseil municipal nomme le bourgmestre pour douze ans, l'adjoint et les échevins pour six ans. Le budget de Berlin s'élève à 7,500,000 fr. Cette ville est la patrie de plusieurs hommes illustres : Frédéric le Grand, Baumgarten, Ancillon, Tieck, Alex. de Humboldt, Meyerbeer, etc.

— **Aspect général.** — *Portes, rues, places, ponts, promenades publiques*, etc. Un écrivain allemand, J.-C. Weber a dit dédaigneusement en parlant de Berlin : « La capitale de la Prusse est, comme Palmyre, comme les Pyramides d'Egypte, située au milieu d'un désert de sable. Ce désert s'étend jusqu'à Mémel. La Sprée, qui traverse la ville, n'est qu'une petite rivière trouble et boueuse, souvent à demi desséchée. » Malgré les désavantages de sa position, Berlin est sans contredit une des plus belles cités de l'Europe.

Cette capitale d'un peuple essentiellement guerrier n'a ni remparts, ni forteresses; elle est entourée d'un simple mur d'octroi. On y entre par dix-neuf portes, dont la plupart ne sont que de simples barrières. La plus remarquable est la *Porte de Brandebourg*, qui a été construite, de 1789 à 1793, sur le modèle des Propylées d'Athènes et qui a coûté 50,000 thalers. Elle a cinq ouvertures, dont deux sont destinées aux piétons, deux aux voitures des particuliers, et celle du milieu aux voitures royales. Sa largeur est de 65 m. et sa hauteur de 26 m. 66 cent., y compris le couronnement, qui se compose d'une *Victoire* debout sur un char à quatre chevaux. Ce groupe colossal, en cuivre laminé, a été exécuté par un chaudronnier de Berlin, nommé Jurg, d'après un modèle de Schadow. Emporté comme trophée par les Français, en 1806, il a été repris à Paris par les Prussiens, en 1814, et replacé sur la porte de Brandebourg à la grande satisfaction des patriotes de Berlin. Si l'on en croit M. X. Marmier, il y avait dans cette ville, en 1810, un professeur de gymnastique, nommé Jahn, qui ne manquait jamais, lorsqu'il passait avec ses élèves près de la porte découronnée, de demander brusquement à ceux qu'il emmenait pour la première fois : « A quoi songez-vous? » Ordinairement, les innocents élèves répondaient : « Nous ne songeons à rien. — Eh bien! répliquait le fougueux Teuton, en leur donnant un soufflet, pensez désormais que, lorsque vous serez hommes, vous devrez employer tous vos efforts à faire replacer au haut de cette porte le char de la Victoire que l'odieux Napoléon nous a enlevé. » Ajoutons que ce quadrige n'a aucune valeur artistique.

La ville de Berlin occupe une superficie d'environ 7,000 hect. carrés, que partagent à peu près par moitié les méandres de la Sprée, qui coule de l'E. à l'O. Elle se compose de plusieurs quartiers divisés en trente-cinq arrondissements, et de quatre faubourgs. Les quartiers situés sur la rive gauche de la Sprée *sont les mieux bâtis*; la plupart des rues sont droites et larges. Quelques-unes ont une grande longueur, comme la rue Frédéric (*Friedrichstrasse*), qui a près d'un demi-mille et qui va en droite ligne de la porte de Halle jusqu'à celle d'Oranienburg. Nous citerons encore la rue Guillaume (*Wilhelmstrasse*), dont la rue Louise (*Luisenstrasse*) est une continuation, la rue de Leipzig (*Leipzigerstrasse*), la rue Charlotte (*Charlottenstrasse*), etc. La belle promenade appelée *Sous les Tilleuls* (*Unter den Linden*) est la plus agréable et la plus fréquentée de Berlin. C'est un large boulevard de 1,600 pas de long, qui commence à la place de l'Opéra et finit à celle de Paris, devant la porte de Brandebourg. Il est planté de quatre rangées d'arbres vigoureux, dont la plupart sont des tilleuls, et il offre cinq voies différentes, deux pour les voitures, deux pour les cavaliers et une large allée au milieu pour les piétons. Cette magnifique voie est bordée de maisons aristocratiques, de riches magasins, d'hôtels et de restaurants de premier ordre, de cafés et de confiseries (*conditoreien*), établissements luxueux où les consommateurs trouvent des journaux de tous les pays, mais où il n'est pas permis de fumer.

A l'extrémité orientale de la promenade des Tilleuls, entre l'Académie des beaux-arts et le palais du prince de Prusse, s'élève le monument colossal exécuté par Rauch, de 1840 à 1851, en l'honneur de Frédéric le Grand. Ce monument se compose d'un piédestal de granit de 8 m. 33 de haut, et d'une statue équestre en bronze de 5 m. 70. Frédéric est représenté avec le costume militaire qu'il portait habituellement; un manteau d'hermine est jeté sur ses épaules. Le piédestal se divise en trois parties distinctes : la partie inférieure est occupée par des inscriptions commémoratives; la partie du milieu est ornée de reliefs en bronze représentant, de grandeur naturelle, les principales illustrations militaires, politiques et scientifiques du règne de Frédéric; aux quatre angles de la partie supérieure sont placées les statues de la *Tempérance*, de la *Justice*, de la *Force* et de la *Prudence*, entre lesquelles sont huit bas-reliefs allégoriques, rappelant divers épisodes de l'histoire de Frédéric le Grand, depuis sa naissance jusqu'à son apothéose.

Après avoir passé devant ce monument, en tournant le dos aux Tilleuls, on arrive à la place de l'Opéra, que bordent les bâtiments de l'Université, la Bibliothèque royale et l'Opéra, derrière lequel se dresse l'église de Sainte-Hedwige. A la suite de cette place vient celle de l'Arsenal, au bord de laquelle s'élèvent l'édifice de ce nom, *l'ancien Palais du roi et* le Corps de garde du roi. En face de l'arsenal sont les statues de Blücher, du général York et de Gneisenau, fondues toutes trois en bronze d'après les modèles de Rauch. D'autres places méritent encore l'attention : celle de la Belle-Alliance, à laquelle vient aboutir la grande rue de Frédéric, près de la porte de Halle, est ornée d'une colonne de 20 m. de haut surmontée d'une statue de la Victoire. Le sculpteur Fischer a exécuté quatre groupes allégoriques en marbre, destinés à compléter ce monument, auquel on donne le nom de *Colonne de la Paix*. La place Guillaume (*Wilhelmplatz*) est ornée des statues du prince Léopold de Dessau, général en chef de l'armée prussienne, et des principaux généraux de la guerre de Sept ans. La place des Gendarmes (*Gens d'armenmarkt*), sur laquelle s'élève le théâtre Royal, entre l'église Neuve et l'église des Français, a été décorée récemment des statues de Schiller et de Gœthe. Sur la place triangulaire située derrière l'Académie d'architecture, on a érigé, en 1850, la statue de l'agronome Albert Thaer, dernière production du ciseau de Rauch, et, en 1861, la statue du conseiller Beuth, modelée par Kiss. La statue de Schinkel doit compléter la décoration de cette place.

Le LUSTGARDEN (jardin de plaisance) *est un* vaste square, situé au centre de la ville, dans une île formée par la Sprée; il est entouré de la cathédrale, du Château royal, de la Bourse et du Musée. Le Pont du Château (*Schlossbrücke*), bâti de 1822 à 1824, relie ce jardin à la place de l'Arsenal; il a 35 mètres de large et 52 mètres de long; on l'a décoré, en 1853, de huit groupes allégoriques, en marbre, de Mi-

nerve et de la Victoire. Un autre pont, appelé le Pont-Long (*Langebrücke*) ou le Pont de l'Électeur, met l'île de la Sprée en communication avec la rue Royale (*Kœnigestrasse*), la plus animée des rues de la rive gauche; il est orné d'une statue équestre de l'électeur Frédéric-Guillaume, œuvre remarquable de Schlüter, fondue par Jacobi en 1700, et inaugurée en 1703. Les autres ponts de Berlin, au nombre de plus de vingt, n'offrent rien d'intéressant; le plus long est le Pont de Frédéric, qui a 80 mètres de longueur.

Les Tilleuls, le Lustgarden et le jardin de Monbijou, dont nous reparlerons plus loin, sont à peu près les seules promenades publiques que renferme Berlin; quoique fort agréables, elles sont loin de pouvoir soutenir la comparaison avec les grands parcs ou jardins de Paris et de Londres. Mais aux portes même de la ville se trouve un vaste parc, sans cesse agrandi et embelli, qui a reçu le nom de THIERGARTEN ou Jardin des animaux, parce que, au XVIe siècle, époque où il venait jusqu'à l'arsenal, il contenait des cerfs et d'autres animaux. Le Thiergarten, borné d'un côté par la Sprée et de l'autre par la route de Potsdam, s'étend des portes de Brandebourg et de Potsdam jusqu'à la jolie petite ville de Charlottenbourg. Il est coupé par de nombreuses allées et égayé par une foule de restaurants et de cafés-concerts, dont le plus remarquable est le Théâtre de Kroll, qui peut contenir 5,000 personnes dans ses diverses salles, et où deux mille convives peuvent dîner à l'aise sans gêner la circulation. Les autres endroits du Thiergarten qui méritent d'être cités sont les places d'Apollon et de Flore, le pont des Lions, le bassin des Poissons d'or, les îles Louise et Rousseau. L'île Louise renferme un petit monument érigé en l'honneur de la reine de ce nom, en 1809; il est dû à Schadow. Près de cette île, les Berlinois « reconnaissants » ont élevé, en 1849, une statue de marbre à Frédéric-Guillaume III. Cette statue, plus grande que nature, fait honneur au sculpteur Drake; les bas-reliefs du piédestal, qui représentent des jeunes filles et des enfants qui tiennent des guirlandes, cueillent des fruits et gambadent sous des arbres, sont d'une grande beauté. Le JARDIN ZOOLOGIQUE, situé à l'extrémité du Thiergarten, ne date que de 1844; il a été fondé par le naturaliste Lichtenstein, mort en 1858, et dont le buste décore l'entrée de l'établissement. Berlin a aussi un JARDIN BOTANIQUE, qui ne contient pas moins de trente et une serres, où l'on compte plus de vingt mille espèces de plantes; ce jardin est situé sur la rue de Potsdam, près de Schœneberg, à trente minutes de la ville.

La seule éminence des environs de Berlin est une colline de sable qu'on appelle le Kreuzberg, à quinze minutes de la porte de Halle. Cette colline, d'où l'on découvre toute la ville, est couronnée par le MONUMENT NATIONAL (*National Denkmal*) que Frédéric-Guillaume III a fait ériger, en 1818, en souvenir des guerres de 1813 à 1815. C'est un obélisque gothique, en fonte, de 23 mètres de haut, dont Schinkel a donné le plan, et dont les statues et les ornements ont été modelés par Rauch, Tieck et Wichmann. Les douze statues qui entourent l'obélisque personnifient chacune le génie d'une bataille : Gross-Goerchen et Leipzig; Paris et la Belle-Alliance (Waterloo); Culm et Dennewitz; Wartenburg et la Rothière; Bar-sur-Aube et Laon; Gross-Beeren et Katzbach.

— **Édifices religieux.** Berlin n'est pas riche en monuments religieux. La CATHÉDRALE (*Domkirche* ou *Hofkirche*), située près du Lustgarten, a été bâtie par Frédéric III, en 1748. On y remarque : le tableau du maître-autel, représentant la *Descente du Saint-Esprit*, par Bégas; les fonts baptismaux en marbre blanc, par Rauch; le sarcophage en bronze de l'électeur Jean Cicéron, par J. Adam Vischer, de Nuremberg; les tombeaux du grand électeur et de Frédéric Ier, et ceux de leurs épouses, Charlotte et Dorothée. On a construit récemment, à côté de la cathédrale, un *campo-santo* destiné aux sépultures royales : les portiques de cet édifice ont été décorés par Pierre de Cornélius de fresques célèbres, représentant des scènes apocalyptiques. V. APOCALYPSE (scènes de l') et CORNÉLIUS.

L'église de Sainte-Marie date du XIIIe siècle; l'intérieur en a été restauré dans le goût moderne, en 1818; le clocher, reconstruit en 1790, a 95 mètres de haut. L'église Saint-Nicolas a été construite au XIIe siècle, mais l'intérieur a été aussi restauré dans le style moderne; on y voit le tombeau du célèbre Puffendorf, mort à Berlin en 1690. La Nouvelle église et l'église des Français sont toutes deux de la même forme et sont ornées chacune d'une belle tour. L'église de la Garnison, bâtie en 1722, renferme des peintures de Rode représentant la mort de quelques généraux de la guerre de Trente ans; le tableau du maître-autel est de Bégas. L'église catholique de Sainte-Hedwige a été construite sur le modèle de la rotonde de Sainte-Marie, à Rome; la coupole est décorée des statues en pierre des douze apôtres, par Ebenhecht. L'église du Werder, ainsi nommée parce qu'elle s'élève sur le marché Werder, a été bâtie de 1824 à 1830, d'après les plans de Schinkel. Elle a deux tours de 48 mètres de haut. On remarque à l'intérieur les fonts baptismaux sculptés par Rauch, le tableau du maître-autel par Bégas, les *Quatre évangélistes* par Schadow. Les églises de Saint-Jacques et de Saint-Matthieu ont été achevées en 1846; la première est dans le style de la basilique; la seconde, construite avec beaucoup de coquetterie dans le Thiergarten, a été surnommée par les Berlinois la *Petite maison d'été du bon Dieu*. L'église de Saint-Pierre, construite sous la direction de Strack et terminée en 1856, a cinq tours, une grande et quatre petites. L'église catholique de Saint-Michel, commencée il y a quelques années, est construite en briques dans le style byzantin; au-dessus du transsept s'élève un dôme élégant, à nervures dorées; le chœur, les chapelles, les bras de la croix sont éclairés par des fenêtres et des rosaces du meilleur style.

— **Palais.** Le CHÂTEAU ROYAL (*Kœnigliches Schloss*) est un vaste bâtiment rectangulaire, de 153 mètres de long sur 92 mètres de large. Il a 34 mètres de hauteur, y compris la balustrade en pierre qui le couronne. Il a quatre étages, quatre cent vingt fenêtres, six cents pièces, dix-huit entrées, quatre cours intérieures, dont deux, situées du côté de la rivière, ne sont jamais ouvertes au public. Commencé par l'électeur Frédéric II, cet édifice fut achevé une première fois en 1716. Depuis, il a été agrandi et modifié à diverses reprises. La façade qui regarde le Lustgarten a deux portails ouvrant sur des terrasses-jardins, qui ont été construites il y a une quinzaine d'années. A droite et à gauche du portail oriental, sont deux sculptures de Schlüter : la *Justice* et *Vénus et l'Amour*. Les terrasses sont décorées d'une colonne de marbre surmontée d'un aigle doré et de deux groupes en bronze, de Clot, fondus à Saint-Pétersbourg et donnés, en 1841, par l'empereur Nicolas au roi Frédéric-Guillaume IV. Ces groupes, qui représentent des hommes domptant des chevaux, ont été désignés ironiquement par les libéraux de Berlin sous les titres de : *Gehemmter Fortschritt* (le Progrès arrêté) et *Befœrderter Rückschritt* (la Reculade encouragée). Le grand portail de la façade occidentale, qui est l'entrée principale du château, est un véritable arc de triomphe, bâti en 1712 par l'architecte Eosander, à l'imitation de l'arc de Septime-Sévère. Au-dessus de ce portail s'élève, jusqu'à une hauteur de 75 mètres, la belle coupole de la chapelle du château, terminée en 1856 par Schlüter et Schadow. Cette coupole est ornée de marbres précieux et de fresques où sont représentés, à côté de scènes bibliques, des personnages éminents de tous les pays et de toutes les époques, entre autres Jean Huss et Luther. D'après une vieille tradition, le château est hanté par un fantôme appelé la *Dame blanche*, qui ne fait son apparition que pour annoncer la mort d'un membre de la famille royale. La présence de cette fée de mauvais augure n'empêche pas le roi de résider dans ce palais, qui renferme, en outre, au rez-de-chaussée, les chambres de la trésorerie, de l'argenterie, du maréchalat de la cour, du Conseil d'Etat, du ministère d'Etat et des archives. Les seules pièces qui soient dignes d'intérêt sont la *Salle du Trône* ou des *Chevaliers* (Rittersaal), la *Salle Blanche* (Weisser saal) et la *Galerie des tableaux*. Dans la salle du Trône, qui a vue sur le Lustgarten, on remarque : le plafond, où sont représentés allégoriquement les exploits de Frédéric Ier; le trône, dont le siége est en argent et dont le dais est orné d'aigles et de couronnes; un buffet, chargé de vaisselle du moyen âge en or et en argent; un beau lustre en cristal de roche, présent de Georges IV, roi d'Angleterre, à Frédéric-Guillaume III. La Salle Blanche, qui a été restaurée à grands frais, il y a une dizaine d'années et qui doit son nom à la couleur dominant dans sa décoration, a 35 mètres de long, 27 mètres de large et 13 mètres 66 de haut. Elle est coupée, vers chacune de ses extrémités, par une rangée d'arcades superposées. Les chapiteaux des colonnes sont argentés. Le plafond est soutenu, aux quatre angles, par les figures allégoriques de l'*Amour*, de la *Gloire*, de la *Paix* et de la *Foi*, sculptées en relief. D'autres bas-reliefs décorent les archivoltes des arcades inférieures; ce sont, d'un côté, la *Philosophie*, l'*Astronomie*, les *Mathématiques*, la *Jurisprudence*, la *Stratégie*, la *Poésie*, la *Peinture*, la *Sculpture* et l'*Architecture*; de l'autre, la *Mécanique*, la *Navigation*, le *Commerce*, la *Culture des jardins et de la vigne*, l'*Elève du bétail*, les *Arts du tisserand, du fondeur et du mineur*. Enfin, dans les frises de la corniche sont sculptés en relief les portraits des principaux personnages du temps des derniers électeurs. Une belle *Victoire* assise, en marbre de Carrare, sculptée par Rauch, et les statues, également en marbre, des douze électeurs de Brandebourg et des huit provinces de la Prusse, complètent la décoration de cette salle, où le parlement prussien a tenu ses séances du 11 avril au 26 juin 1847. La galerie des tableaux, beaucoup plus riche autrefois, avant que le roi en fît transporter les meilleures toiles au musée, offre encore : les portraits de Charles Ier, d'Henriette d'Angleterre et de Pierre le Grand, par Van-Dyck; le portrait de Soliman III par Liévens; *Mars et Vénus*, la *Vertu quittant la terre*, par Rubens; le *Mariage de sainte Catherine*, par Jules Romain; *Bonaparte passant le Saint-Bernard*, par David; le *Grand électeur à la bataille de Fehzbellin*, par Eybel; l'*Electeur Joachim défendant le landgrave de Hesse contre le duc d'Albe*, par Rosenfelder; la *Prestation du serment au roi, en* 1840, par Krüger; les *Anabaptistes prisonniers devant l'évêque de Munster*, par Schorn; diverses scènes militaires et historiques, par Kretzschmar, Kayser, Stilke, Menzel, Bürde; des portraits par Gérard, Dawe, Ternite, etc.

Les autres résidences royales de Berlin sont : l'ancien Palais du roi (*Kœnigliche Palais*), bâti au XVIIe siècle sous le grand électeur; Frédéric-Guillaume III l'a habité pendant près d'un demi-siècle et y est mort en 1840; le palais du prince Charles (ancien palais de l'Ordre de Saint-Jean), qui renferme une belle collection d'armes; le palais du prince de Prusse, construit de 1835 à 1836, par Langhaus, et embelli récemment du côté des jardins par une élégante colonnade; le palais du prince Albert, bâti en 1735 et restauré par Schinkel en 1832; le palais de Monbijou, édifice mesquin, situé sur la rive droite de la Sprée, au milieu d'un beau jardin; le château de Bellevue, situé à une petite distance de la ville, dans le Thiergarten, sur la rive gauche de la Sprée; il contient une collection de tableaux modernes, dont les plus remarquables sont : *Jérémie pleurant sur les ruines de Jérusalem*, de Bendemann; *Samson faisant écrouler les colonnes du temple*, de Hübner; l'*Enlèvement d'Hylas*, de C. Sohn; le *Christ et la Samaritaine*, de W. Hensel; la *Prédication des Hussites*, de Lessing; le *Pêcheur et l'ondine*, de J. Hübner; l'*Amour*, *Adam et Eve en présence du cadavre d'Abel*, de C. Bégas; des *Pifferari*, de Catel; une *Jeune Mauresque*, de Klaine; des marines, des paysages, des vues de villes, des vues architecturales, de W. Schirmer, Beckmann, C. Rundt, Scheuren, Schmidt, Eichhorn, Hasenpflug, Z. Kessler, Brizzi, Fiedler, Ph. Hackert, Friedrich, etc.

— **Établissements militaires.** Berlin, avons-nous dit, n'a ni remparts, ni forteresses; mais tout y parle de guerre. « A voir cet arsenal qui s'élève en face de ce musée, dit M. Marmier, ces canons alignés près de l'Académie, ces officiers, qu'on rencontre à chaque pas en grand uniforme, ces parades perpétuelles et ces troupes à pied et à cheval qui, pour faire leurs exercices, envahissent jusqu'aux allées du parc, on sent qu'il y a là un esprit martial, plus puissant encore que l'esprit scientifique. Le plan même de la ville et les principales œuvres d'art qui la décorent portent comme une empreinte de rêves belliqueux. Quand on regarde ces longues rues rangées symétriquement en droite ligne, on dirait des régiments de maisons prêtes à s'ébranler au premier roulement de tambour, à se mettre en marche avec ces compagnons de Frédéric le Grand et avec ces guerriers de 1813 qui, du haut de leur piédestal de marbre, semblent encore lancer dans les airs leur cri de guerre. Oui, il y a là une sorte de rêve instinctif d'un plus large pouvoir, une préparation à un plus glorieux avenir... »

L'ARSENAL, situé sur la place à laquelle il a donné son nom, en face de l'ancien palais du roi, est regardé généralement comme le plus bel édifice de Berlin. Nous en avons donné la description au mot ARSENAL.

Le CORPS DE GARDE DU ROI (*Kœnigswache* ou *Neue Wache*), situé à côté de l'Arsenal, a été bâti, en 1818, sur le modèle d'un castrum romain, d'après un dessin de Schinkel. Il est orné, de chaque côté, des statues en marbre des généraux Scharnhorst et Bulow de Dennewitz, hautes de 2 m. 66, par Rauch.

L'HOTEL DES INVALIDES (*Invalidenhaus*), construit par Frédéric II, en 1748, peut loger 1 commandant, 24 officiers et 600 soldats. Le bâtiment principal renferme une chapelle catholique et une chapelle évangélique. Dans le jardin, on a terminé, en 1852, un monument (*National Krieger Denkmal*) érigé en mémoire des militaires tués dans les journées de mars 1848; c'est une colonne de 39 m. 33 de haut, couronnée par un aigle dont les ailes déployées ont une envergure de 8 m. 50. On arrive au sommet par un escalier de 199 marches. La partie inférieure de cette colonne est décorée de hauts-reliefs, d'Albert Wolff, représentant : « la Prusse consolant les familles des héros défunts et recevant la soumission de ses ennemis vaincus », et « Minerve couronnant le guerrier de retour dans sa patrie. »

Parmi les autres établissements et instituts militaires de Berlin; nous citerons : l'Ecole d'artillerie et du génie, située sous les Tilleuls; l'école des Cadets (*Cadettenhaus*), fondée en 1716 pour les fils d'officiers, et où l'on conserve l'épée de Napoléon, conquise près de Jemmapes, par Blücher; l'Institut de Frédéric-Guillaume, appelé autrefois la *Pépinière* et destiné à former des médecins et des chirurgiens militaires, etc.; la Fonderie royale de canons, derrière l'Arsenal, un des plus anciens bâtiments de Berlin.

— **Hôtels des services publics.** — *Etablissements d'industrie et de commerce.* — L'ancien *Hôtel de ville*, situé dans la rue Royale, n'a rien de remarquable. On construit, pour le remplacer, un bel édifice en style roman, d'après les dessins de M. Wasemann. La première pierre a été posée en 1861.

Les bâtiments dans lesquels siégent les divers tribunaux de Berlin sont insignifiants. Les plus importants de ces tribunaux sont : le *Geheime Obertribunal*, la plus haute cour de justice de la monarchie prussienne; le *Kammergericht* ou *Tribunal d'appel*, haute cour de justice fondée en 1516 par l'électeur Joachim; la *Cour criminelle* (Criminalgericht); la *Cour de cassation et de révision des provinces rhénanes*, etc.

Les prisons sont au nombre de six. La seule qui soit digne d'intérêt, au point de vue architectural, est la *Prison d'Etat* (Staatsge faengniss), construite par M. Busse, près de la porte Neuve. De la salle centrale, surmontée d'une coupole, partent quatre ailes à trois étages, qui renferment 508 cellules.

L'*Hôtel des monnaies* (Munzegeboende) a été bâti sur le marché Werder par Gentz. Le bas-relief de la façade est l'ouvrage des élèves de Schadow.

La *Manufacture royale de porcelaines* (Kœnigliche Porzellan Manufakture), fondée en 1743 par W.-G. Wégélé, agrandie en 1761 par le banquier Gutzkowski, achetée en 1763 par Fréderic II, a reçu depuis des accroissements et des embellissements notables. Elle occupe actuellement environ 500 ouvriers et fabrique par an de 700,000 à 800,000 pièces. Cette manufacture, une des plus célèbres de l'Europe, n'a point de subvention; elle doit, au contraire, fournir un minimum de 20,000 thalers par an de bénéfices à l'Etat. C'est une véritable académie de céramistes et de peintres sur porcelaine. Ses produits jouissent d'une réputation méritée pour la finesse et l'élégance de leurs décors. C'est dans cet établissement qu'ont été inventées la fabrication du tulle et de la dentelle de porcelaine; la lithophanie, qui consiste à produire toutes sortes de dessins ombrants sur plaques de porcelaine-biscuit non émaillées, par les épaisseurs graduées; la lithogéognosie ou art d'imprimer des gravures sur cuivre et coloriées sur la poterie. Cette dernière invention est due, suivant M. Demmin, au célèbre docteur Pott (1692-1777), qui trouva, aux environs de Berlin, le kaolin, qui permit l'établissement de la Manufacture royale de porcelaine. Une des plus belles œuvres connues de cette fabrique est le magnifique service dont le roi de Prusse fit présent au duc de Wellington, en 1818.

La *Bourse*, située sur le Lustgarten, est en voie de reconstruction. Le sculpteur Bégas a fait le modèle du fronton représentant la Prusse accueillant l'industrie, le commerce, la navigation et l'exploitation des mines.

La *Banque*, fondée en 1765 par Frédéric II, est une banque de dépôt, de prêt et d'escompte. L'édifice affecté à cette institution est insignifiant.

— **Établissements utiles et de bienfaisance.** Les principaux hôpitaux de Berlin sont : la *Maison des diaconesses* (Diakonissenhaus ou Bethanien), construite dans le style byzantin, par Stein, de 1845 à 1847, établissement modèle desservi par 60 diaconesses et pouvant contenir 350 malades; la *Charité*, hôpital général pouvant recevoir environ 1,000 malades et dans lequel est établi un service spécial pour les aliénés; l'*Hôpital de Frédéric-Guillaume*, près de la porte de Landsberg, pouvant contenir environ 600 malades; l'*Hôpital catholique de Saint-Hedwige*, desservi par des sœurs de charité et renfermant environ 250 lits. Il est construit en style gothique et a été terminé en 1854. Nous mentionnerons encore parmi les établissements utiles et de bienfaisance : l'*Institut des aveugles;* l'*Institut royal des sourds et muets;* l'Institut destiné à venir en aide aux bourgeois de Berlin tombés dans la misère, etc.

— **Établissements littéraires, artistiques et scientifiques.** L'*Université* de Berlin, à laquelle on donne généralement le nom d'Université de Frédéric-Guillaume, a été fondée en 1809 et inaugurée en 1810; elle compte environ 100 professeurs titulaires et plus de 50 professeurs agrégés ou particuliers (*privat docenten*) et près de 2,000 étudiants. Elle occupe, sur la place de l'Opéra, l'ancien palais du prince Henri, frère de Frédéric II, bâti de 1754 à 1766 par Boumann et complétement restauré en 1844. C'est un bel édifice à trois étages avec deux ailes latérales formant avant-corps. Dans la grande salle ou *aula*, on voit les bustes de Fichte, de Schleiermacher, de Hufeland, de Hegel, de Frédéric II et de Frédéric-Guillaume III. Les collections que renferme l'Université de Berlin sont très-riches. Le *Musée anatomique*, formé en 1803 par le roi Frédéric-Guillaume III, qui acheta 100,000 thalers la collection du docteur Walter, a été considérablement accru depuis par le docteur Rudolphi; le *Musée zoologique*, situé dans l'aile gauche du palais de l'Université, se compose de l'ancien cabinet d'histoire naturelle qui se trouvait au Château royal et des collections de MM. Herbst, Gerresheim, de Hoffmansegg et Wildenow; le *Cabinet de minéralogie*, formé d'abord par la direction des mines, puis enrichi par les collections de Eerber et de Klaproth et par les dons de nombreux savants, offre, entre autres curiosités : un morceau d'ambre, le plus gros que l'on connaisse, pesant près de 7 kil. et valant 10,000 thalers; un morceau de platine pesant 1,088 grains; des topazes de deux couleurs et une magnifique opale, rapportée d'Amérique par Al. de Humboldt.

Le même bâtiment, sous les Tilleuls, renferme l'*Académie des sciences* et l'*Académie des beaux-arts*, fondées, la première en 1700, d'après le plan de Leibnitz, par Frédéric Ier, la seconde en 1701. Cet édifice n'a rien de bien remarquable. Dans la fenêtre qui se trouve au milieu de la façade se trouve une hor-

loge appelée *Normaluhr* (régulateur), parce qu'elle règle toutes les horloges officielles du royaume.

L'*Académie d'architecture*, appelée encore l'*Ecole de génie*, occupe un bâtiment en briques rouges bâti par Schinkel, en 1835. Elle possède une précieuse collection de tableaux, dessins, esquisses et projets de ce célèbre architecte.

C'est par Schinkel qu'a été construit, en 1835, à la demande de A. de Humboldt, l'*Observatoire* de Berlin. La construction de la coupole tournante est remarquable.

L'*Académie de musique* occupe un bâtiment construit, de 1825 à 1826, aux frais de ses membres, par l'architecte Ottmer. Cet édifice forme un carré de 47 mètres de long et de 20 mètres de large. La salle de concert a 28 mètres de long, 14 mètres de large et 10 m. 50 de haut. La société qui compose l'Académie se compose de 500 membres.

Le théâtre de l'*Opéra* (Opernhaus) a été fondé par Frédéric II en 1740. L'édifice, terminé en 1743, a été détruit, cent ans plus tard, par un incendie. La nouvelle salle, reconstruite d'après les plans de Langhaus, par ordre de Frédéric-Guillaume IV, a été inaugurée, en 1844, par la première représentation du *Camp de Silésie* de Meyerbeer. Le théâtre, dans son ensemble, a la forme d'un temple grec. Il mesure 88 mètres de long, 35 mètres de large et 24 mètres de haut, y compris la toiture. La façade principale est décorée de six colonnes d'ordre corinthien qui supportent un fronton surmonté des statues d'Apollon, d'Euterpe et de Terpsichore et dans lequel Rietschel, de Dresde, a sculpté en relief la *Poésie*, la *Peinture* et la *Sculpture*. Au-dessous sont quatre autres bas-reliefs mythologiques et, dans des niches, les statues de Sophocle, d'Euripide, d'Aristophane et de Ménandre. La façade postérieure a son fronton couronné par les statues des trois Grâces et orné d'un bas-relief représentant *Orphée attirant les animaux par le son de sa lyre*. Quatre autres bas-reliefs mythologiques et les statues de Plaute, de Térence, de Varus et de Sénèque complètent la décoration de cette façade. Les flancs de l'édifice, auxquels sont adossés des pilastres corinthiens, présentent diverses sculptures en relief dont les sujets sont empruntés à la fable, les statues de six Muses et celles des six grands poëtes de l'antiquité : Homère, Anacréon, Pindare, Virgile, Horace et Ovide. La salle de spectacle a quatre rangs de loges et peut contenir deux mille personnes. Le plafond, peint par Schoppe, représente l'entrée d'Apollon dans l'Olympe. La loge royale, dont le plafond a été peint par Klœber, est située en face de la scène. Huit statues allégoriques, par Wichmann, décorent les loges d'avant-scène. L'Opéra de Berlin est relié à une salle de concert, de 33 mètres de long sur 17 mètres environ de large et 10 mètres de haut.

Le *Théâtre royal* (Kœnigliches Schanspielhaus), où l'on joue alternativement des pièces allemandes et françaises, a été bâti par Schinkel, de 1819 à 1820. Il a 83 mètres de long et 43 mètres de haut, y compris le groupe de l'Apollon qui le couronne. La façade, ornée de sculptures par Tieck, a un péristyle formé de 6 colonnes ioniques cannelées. On y arrive par un escalier de pierre de 28 marches. Dans la salle, 2,500 personnes peuvent trouver place. Les peintures du plafond, représentant les *Muses* et le *Triomphe de Bacchus*, sont de Wach et de Schadow.

Les autres théâtres principaux de Berlin sont : le *Théâtre de Frédéric-Guillaume*, construit par MM. Titz et Shulz, de 1849 à 1850, et pouvant contenir 1,600 personnes; le *Théâtre Victoria*, bâti en 1858; le *Théâtre municipal du roi* (Kœnigstœdtisches Theater), construit de 1823 à 1824, par Ottmer; le *Cirque*, vaste édifice élevé en 1855 et pouvant contenir plus de 3,000 spectateurs; le *Théâtre de Kroll*, dans le Thiergarten, dont il a été parlé plus haut, etc.

La *Bibliothèque royale* a été bâtie en 1780, sous Frédéric II, qui prescrivit, dit-on, à l'architecte de prendre une commode pour modèle. C'est une construction fort peu remarquable. En revanche, les collections qu'elle renferme sont très-riches ; elles se composent de plus de 650,000 volumes imprimés et de 11,000 manuscrits. Parmi les curiosités de cette bibliothèque, on cite : un manuscrit des quatre évangélistes, du IXe siècle, appelé *Codex Wittekindi*, parce qu'il fut, dit-on, donné à Wittekind par Charlemagne; de nombreux manuscrits arabes du XIIe au XIXe siècle; la Bible de Gutenberg, le premier livre qui ait été imprimé avec des caractères mobiles; des manuscrits de Luther, de Mélanchthon, du grand Frédéric, de Schiller, de Gœthe, etc.; des miniatures de L. Cranach; trente-six volumes de portraits gravés de personnages célèbres, avec des autographes, etc.

Le *Musée royal*, construit de 1824 à 1830, d'après les dessins de Schinkel, a 92 mètres de long, 59 mètres de large et 20 m. 50 de haut. Il porte cette inscription : *Frid. Guil. III. studio antiquitatis omnigenæ et artium liberalium Museum constituit* 1828. Devant l'entrée se trouve un bassin de granit, de 7 m. 33 de diamètre, qui a été creusé et poli, à l'aide d'une machine à vapeur, dans un bloc énorme provenant de Furstenwalde, à dix heures environ de Berlin. Un escalier de 21 marches, large de 30 m. 33, conduit au vestibule du musée; il est décoré de deux beaux groupes en bronze représentant, l'un une *Amazone à cheval combattant contre un tigre*, chef-d'œuvre de Kiss, l'autre un *Homme à cheval luttant contre un lion*, par Albert Wolf. Le vestibule, dont la voûte est soutenue par dix-huit colonnes, est orné de fresques peintes sous la direction de Cornélius, d'après les dessins de Schinkel. « Les Allemands, dit M. A. Joanne, admirent un peu trop ces peintures sur la parole de certains critiques qui poussent jusqu'aux dernières limites la haine de la couleur et la passion du fantasque. La question d'art mise de côté, elles ont l'impardonnable défaut de ne pouvoir se comprendre sans de longues explications, presque toujours insuffisantes. Leur but général, philosophique, est d'illustrer l'histoire de la formation de l'univers et du développement intellectuel de l'humanité. » Le Musée renferme trois grandes collections : la Galerie des antiquités ou *Antiquarium ;* la Galerie de sculpture ; la Galerie de tableaux.

La *Galerie des antiquités* ou *Antiquarium* renferme : plus de 2,000 vases antiques provenant pour la plupart de l'Italie centrale et méridionale, de la Grèce et des îles Ioniennes; plus de 5,000 camées ou pierres gravées, au nombre desquelles figurent celles de la célèbre collection Stosch, décrites par Winckelmann; un vaste médaillier, comprenant environ 90,000 pièces, de toutes les époques et de toutes les contrées; des terres cuites, des verreries, des armes, de petits bronzes et quelques mosaïques, etc.

La *Galerie de sculpture* comprend plusieurs salles dont la principale est une vaste rotonde éclairée par le haut et qui domine tout le bâtiment. Au centre de cette rotonde s'élève une statue en bronze de Frédéric-Guillaume III en empereur romain, par Kiss. La coupole est décorée par les signes du zodiaque. Neuf tapisseries, fabriquées à Arras au commencement du XVIe siècle, d'après les fameux cartons de Raphaël, ornent les parois de l'étage supérieur (V. ARAZZI). Les sujets qu'elles représentent sont : la *Mort d'Ananias*, *Faites paître mes brebis*, *Saint Paul et saint Barnabé à Lystre*, *Elymas privé de la vue par saint Paul*, la *Conversion de saint Paul*, la *Prédication de saint Paul à Athènes*, la *Lapidation de saint Etienne*, la *Pêche miraculeuse*, la *Guérison des paralytiques*. Les plus belles antiques de la galerie de Berlin sont : dans la rotonde, un beau vase de malachite, deux *Victoires*, deux *Faunes*, les statues de *Minerve*, de *Junon*, de *Polymnie*, de *Mercure ;* dans la Salle des Dieux et des Héros, un bas-relief représentant *Ariane et Bacchus*, *Bacchus enfant*, deux *Bacchantes*, *une Niobide*, *Pan*, *Ganymède*, *Antinoüs*, *Héro*, *Vénus*, *Méléagre*, un groupe composé d'une *Nymphe* et d'un *Satyre*, *Apollon Musagète*, trois autres *Apollon* et un *Enfant priant*, bronze exquis, trouvé dans le Tibre et acheté 12,000 thalers par Frédéric II ; dans la Salle Impériale, une *Victoire* en bronze, *César*, *Vitellius*, *Antonin le Pieux*, *Julia Pia*, *Trajan*, *Marc-Aurèle*, une *Femme faisant une offrande*, un *Trône* en marbre blanc ; dans la Salle des sarcophages, des tombeaux étrusques, des urnes romaines et divers fragments antiques. Une salle de la galerie renferme des sculptures du moyen âge et des temps modernes; dans le nombre, on remarque : une *Madone*, par Donatello; *Saint Jérôme ; Dieu le Père ; Saint Jean-Baptiste ; Ottavio Grimanni*, procurateur de Saint-Marc, en terre cuite ; *Côme de Médicis*, relief en marbre blanc, par Andrea Verrocchio; un autel, de Luca della Robbia; une *Vénus endormie ;* une statue d'*Hébé*, de Canova; *Mercure*, de Pigalle, etc.

La *Galerie de tableaux*, placée sous la direction du savant professeur Waagen, occupe 37 salles au premier étage du muséum. Elle comprend environ 1,300 tableaux provenant des collections formées par Frédéric II dans les palais royaux de Berlin, de Sans-Souci et de Charlottenbourg ; de la collection Giustiniani, de Venise, achetée en 1815; de la galerie d'un marchand anglais nommé Edouard Solly, achetée en 1821, et de diverses acquisitions faites principalement en Italie sous Guillaume III. Les écoles italiennes sont représentées par un très-grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : une *Madone*, la *Descente du Saint-Esprit* et un *Miracle de saint François*, de Giotto ; une *Vierge glorieuse*, de Taddeo Gaddi; *Saint Laurent et sainte Catherine*, et une *Madone entourée de saints*, d'Agnolo Gaddi; l'*Annonciation*, de Taddeo di Bartolo ; le même sujet et un triptyque dont le sujet central est la *Madeleine entre saint Laurent et saint Jérôme*, par Lorenzo Camaldolense ; une *Pieta* et un *Saint Jérôme*, d'Andrea del Castagno; une *Madone entourée de saints*, de Gentile da Fabriano ; une *Vierge glorieuse entre saint Dominique et saint Pierre martyr*, *saint François*, *saint Dominique*, de Fra Angelico de Fiesole; un *Jugement dernier*, que l'on attribue à la collaboration de Fra Angelico et de Cosimo Roselli ; la *Vierge*, *l'Enfant Jésus et saint Jean* et une *Madone entourée de saints*, de Cosimo Roselli; la *Vierge adorant l'Enfant Jésus couché sur des fleurs*, *Dieu le Père couronnant la Vierge*, de Fra Filippo Lippi; le portrait de Lucrezia Tornabuoni, une *Madone entourée d'anges*, une autre *Madone entre saint Jean-Baptiste et saint Jean l'évangéliste*, de Sandro Botticelli; le portait d'une jeune femme, *Saint Vincent Ferrier*, *saint Antoine*, deux *Vierges glorieuses*, de Domenico Ghirlandajo ; le *Jugement dernier*, de Domenico et de Davide Ghirlandajo ; une *Madone entourée d'anges et de saints*, de Domenico Ghirlandajo et de Francesco Granacci; l'*Adoration des mages*, *Vierge à genoux dorant l'Enfant Jésus*, une *Madeleine pénitente*, de Lorenzo di Credi; deux volets de triptyque sur lesquels sont figurés divers saints, par Luca Signorelli; une *Sainte Famille*, d'Andrea Verrocchio; une *Vierge glorieuse entourée de saints* et un *Calvaire*, de Raffaellino del Garbo; le portrait d'un jeune homme et une *Madone*, de Bastiano Mainardi; la *Présentation au temple* et le *Christ au tombeau*, de Lorenzo Costa; une *Pieta*, et deux *Vierges glorieuses*, dont une est regardée comme un chef-d'œuvre, de Francia; un *Christ en croix*, de Pietro-Francesco Sacchi; une *Vierge entourée de saints*, de Giovanni Santi, père de Raphaël; deux *Madones*, d'une authenticité douteuse, du Pérugin ; neuf peintures attribuées à Raphaël, dont les plus remarquables sont une *Adoration des bergers*, peinte à la détrempe sur soie et entourée de grisailles, une *Madone* appelée *di casa Colonna*, parce qu'elle aurait appartenu à cette famille de patriciens romains, la *Vierge lisant et l'Enfant Jésus tenant un chardonneret ;* deux *Adorations des mages* et le *Christ au tombeau*, de Garofalo. L'*Assomption*, œuvre capitale de Fra Bartolommeo; le portrait de Pietro Aretino; le *Christ mort*, le *Christ en croix*, d'après Michel-Ange, par Séb. del Piombo; la *Vierge sur un trône environnée d'anges et de saints*, chef-d'œuvre d'Andrea del Sarto ; le portrait de ce dernier, par Pontormo; la *Découverte de la grossesse de Calisto*, et des *Amants surpris par une vieille femme*, de Jules Romain; une *Assomption*, de Ridolfo Ghirlandajo; le *Triomphe de Judith*, le *Christ mort soutenu par deux anges*, le portrait d'un cardinal, d'Andrea Mantegna; *Saint Sébastien*, une *Madone* et un portrait d'homme, d'Antonello de Messine; *Saint Pierre bénissant saint Etienne et plusieurs autres diacres*, grande et belle composition de Carpaccio; deux *Pieta*, le *Christ bénissant*, une *Madone*, de Giovanni Bellini; une *Madone*, de Gentile Bellini, et la répétition des portraits de cet artiste et de son frère Giovanni, qui sont au Louvre; divers portraits, du Titien, du Giorgione, du Tintoret, de Gio-Battista Morone, de Gio-Girolamo Salvado; de Jacques et de Léandre Bassan; le *Christ devant les Pharisiens*, de Bonifazio; une belle *Madone entourée de saints*, une *Vénus*, de Paris Bordone; la *Femme adultère*, du Pordenone; le *Christ mort*, de Paul Véronèse; le *Mariage de sainte Catherine*, la *Sainte Famille* et plusieurs portraits de Palma le Vieux ; les *Adieux du Christ à sa mère*, *saint Sébastien et saint Christophe*, et un portrait (celui de l'artiste), de Lorenzo Lotto; la *Sainte Face*, *Léda*, *Jupiter et Io*, magnifiques ouvrages du Corrége; une *Madone* et une *Tête de Vierge*, de Bernardino Luini; la *Vierge et l'Enfant Jésus*, œuvre importante de Léonard de Vinci, achetée récemment en Angleterre; *Sainte Barbe*, de Beltraffio; une *Madone entourée de saints*, de Mazzolino; le *Bon Samaritain*, de François Bassan; *Saint Pierre et saint Jean* et le portrait de Côme de Médicis, par Vasari; une *Vierge glorieuse*, de Sabbattini ; le même sujet, de Giulio Bugiardini; le *Baptême du Christ*, du Bachiacca; la *Multiplication des pains* et une *Vénus*, de Louis Carrache; un beau paysage, un *Calvaire* et quatre figures d'apôtres, d'Annibal Carrache; *Saint Jérôme*, le portrait de Scamozzi, le *Déluge* et trois figures d'apôtres, du Dominiquin; cinq figures d'apôtres, de l'Albane; la *Fortune*, l'*Entrevue de saint Antoine et de saint Paul*, du Guide; l'*Enfant Jésus endormi dans les bras de la Vierge*, du Guerchin; la *Mise au tombeau*, *Saint Matthieu*, l'*Amour triomphant des sciences et des arts*, le *Génie de la guerre triomphant de l'Amour*, du Caravage; le *Songe de Joseph*, de Giulio-Cesare Procaccini; *Galatée*, de Mola; un *Orage*, une *Cascade* et un portrait par Salvator Rosa; l'*Assomption*, de Carle Maratte; l'*Entrée d'un pape à Rome*, de Michel-Ange Cerquozzi ; *Archimède* et le *Jugement de Pâris*, de Luca Giordano; *Saint Jean à Pathmos*, de Carlo Dolci; *Saint Joseph* et une *Pieta*, du Sassoferrato. Le contingent fourni par les écoles d'Italie comprend des peintures de plus de cent trente autres maîtres, dont beaucoup ne sont connus en France que de nom.

L'école espagnole n'a guère plus d'une quinzaine de tableaux dans la galerie de Berlin. Les plus remarquables sont l'*Assomption*, de Borruguete; une *Madone*, de Moralès ; un beau *Saint Antoine de Padoue*, provenant de la collection du général Fabvier, et un *Saint Dominique*, de Murillo, auquel on attribue encore une *Madeleine*, et un portrait d'une authenticité fort contestable; deux portraits de Velasquez; *Saint Jérôme* et le *Martyre de saint Barthélemy*, de Ribera; un *Moine franciscain et saint Pierre de Nolasque*, provenant de la collection du maréchal Soult, et un *Christ au prétoire*, peinture énergique, de Zurbaran; *Charles II*, à douze ans, de Juan Carreno; l'*Ane de Balaam*, provenant de la collection de Louis-Philippe, une *Sainte Agnès*, admirablement conservée, et un portrait, d'Alonzo Cano, etc.

Parmi les tableaux de l'école française, nous citerons : les portraits d'Henri II et de Henri III, par Clouet; l'*Education de Jupiter*, *Junon confiant Io à la garde d'Argus*, *Armide et Renaud*, l'*Histoire de Phaéton*, de Nicolas Poussin; trois paysages du Guaspre; le *Triomphe de Silène*, *Hippolyte et Aricie*, du Lorrain; un beau portrait du banquier Jabach, par Lebrun; *Saint Bruno*, de Le Sueur; le portrait de Marie Mancini, par Mignard; celui du sculpteur Bogaert, par Rigaud; un *Combat de cavalerie*, du Bourguignon; une *Jeune fille prenant une tasse de chocolat*, de Jean-François de Troy; les *Plaisirs de la comédie française* et les *Plaisirs de la comédie italienne*, deux délicieux pendants de Watteau ; une *Jeune fille*, de Greuze, et une figure du même genre, de sa fille Anna; un *Paysage*, de Joseph Vernet; divers ouvrages de Louis de Boulongne, Subleyras, Vouet, Valentin, Pesne, Vanloo, Lancret.

Les peintures de l'école allemande devaient tenir naturellement une place importante dans la galerie de Berlin. On attribue à maître Wilhelm de Cologne, qui florissait au XIVe siècle, un triptyque dont le panneau central est occupé par la Vierge et quatre saintes, et une vaste composition qui offre, en trente-quatre compartiments les principaux épisodes de l'histoire du Christ, depuis l'*Annonciation* jusqu'au *Jugement dernier ;* un trente-cinquième compartiment contient les portraits du donateur du tableau, de sa femme et de ses deux filles. Les autres tableaux qui méritent plus particulièrement l'attention sont : un tableau à deux volets dont l'un représente l'*Histoire d'Adam et d'Eve*, l'autre, le *Jugement dernier*, par Jérôme Bosch; un *Crucifiement* et une *Madone*, de Wohlgemuth; un *Ecce Homo* et une *Sainte Anne*, de Zeitblom; un portrait d'Albert Dürer; un *Jugement dernier*, d'Aldgrever; le portrait du géographe Seb. Munster, par Amberger; une *Lapidation de saint Etienne*, de Hans Baldung Grien; plusieurs *Saints*, de B. Beham; d'excellents portraits, par G. Penez, Holbein, Barthélemy de Bruyn, Hans von Calcar, Hans von Culmbach; *Diane et Apollon*, *Vénus et Cupidon*, *Hercule et Omphale*, la *Fontaine de Jouvence*, divers portraits, entre autres ceux de Luther et de Mélanchthon, par Lucas Cranach; la *Mort de Sénèque*, de Sandrait; un grand paysage avec bestiaux, d'Henri Roos; une *Tête de vieillard*, d'un fini prodigieux, par Denner; diverses peintures de Rugendan, Mengs, Angelica Kauffmann, Lingelbach, Kupetzky, Chodowiecky, Ruthart, Dietrich.

Les ouvrages de l'école flamande et de l'école hollandaise sont presque aussi nombreux que ceux de l'école italienne. Il faut citer, en première ligne, les précieux volets qui accompagnaient autrefois le fameux tableau de l'*Agneau mystique* peint par les frères van Eyck (v. AGNEAU). Les autres peintures les plus intéressantes sont : une *Tête de Christ*, de Jean van Eyck ; le portrait de la nièce de Talbot et trois volets datés de 1452, de Pieter Christophsen; *Elie dans le désert*, et la *Pâque des juifs*, de Dierick Stuerbout; un *Crucifiement*, d'Horebout; une *Annonciation*, de van der Goes; deux triptyques très-importants, dont les compositions centrales représentent la *Nativité*, de Rogier van der Weyden; une charmante figure de *Jeune fille pesant des pièces d'or*, *Adam et Eve*, *Neptune et Amphitrite*, l'*Ivresse de Noé*, de Jean Mabuse; *Vénus et Mars emprisonnés par Vulcain*, de Frans Floris; une jolie *Madone*, de Lambert Lombard; un triptyque représentant le *Jugement dernier*, le *Paradis et l'Enfer*, de Lancelot Blondeel; *Vénus endormie*, de van Orley; *Momus critiquant les ouvrages des dieux*, de Hemskerk; le *Christ apparaissant aux disciples sur le lac de Tibériade* et *Jonas précipité dans la mer*, de Martin de Vos ; une *Rixe*, de Breughel le Vieux ; le même sujet et le *Christ portant sa croix*, de Pierre Breughel le Jeune; les *Forges de Vulcain* et un *Canal hollandais*, de Breughel de Velours; le portrait d'Henri IV, par Pourbus le Jeune; la *Construction de la tour de Babel* et un *Effet du matin*, de Paul Bril; la *Tentation de saint Antoine*, de Frans Francken le Jeune; le *Portement de croix*, de Pierre Aertzen; le *Paradis terrestre*, de Roland Savery; la *Résurrection de Lazare*, œuvre importante, des *Enfants nus* et une *Chasse aux cerfs*, de Rubens; le *Christ raillé par des soldats*, l'*Enfant prodigue*, la *Madeleine*, une *Pieta* avec un beau fond de paysage; le portrait de Thomas de Carignan, daté de 1634, par van Dyck; une *Réunion joyeuse* et *Silène ivre*, de Jordaens; le *Triomphe de Galatée*, de van Tulden; *Clélie fuyant devant Porsenna*, de Diepenbeek; un *Combat d'ours et de chiens*, de Snyders; des intérieurs d'église de van Bassenet, d'Emmanuel de Witte; la *Mort de Socrate* et le *Christ au tombeau*, de Juste Sustermans; la *Tentation de saint Antoine* et un *Alchimiste*, de Téniers; un beau paysage de Corneille Dubois; *Tobie aveugle*, le *Prince Adolphe de Gueldre menaçant son père qu'il retient prisonnier*, et un portrait (celui de l'artiste), par Rembrandt ; un *Evêque lisant*, de Nic. Maas; la *Vocation de saint Matthieu*, et un superbe portrait de rabbin, de Sal. Koning; l'*Expulsion d'Agar*, de Govaert Flinck; une *Bohémienne* et quelques beaux portraits, de F. Bol; *Mercure tuant Argus*, et la *Résurrection de la fille de Zaïre*, de van Eeckhout; *Isaac bénissant Jacob*, toile capitale de Jean Livensz; la *Délivrance de saint Pierre*, de Honthorst; d'excellents portraits, par Gerrits Cuyp, Frans Hals, Moreelse, Antonis Moor; van der Helst, van Tempel; *Bethsabée au bain*, de Cornelis de Harlem;

une *Forêt de chênes*, chef-d'œuvre, d'Hobbema; deux bons paysages de Salomon Ruysdaël; une superbe *Marine* et un paysage de Ruysdaël; une *Cascade*, d'Everdingen; une *Hiver*, de Berkheyden; *Adam nommant les animaux*, de Saftleven; un *Clair de lune* et un *Incendie*, de van der Neer; des paysages de Jean Both, Hackaert, Rontbouts, P. Molyn, Swanewelt, Pol. Glauber; des marines de Backhuysen, Stork; des fleurs, du gibier et autres sujets de nature morte, de Weenix, David de Heem, van Huysum, van Aelst, Rachel Ruysch; des paysages avec animaux de Berghem, Karel Dujardin, Ph. Wouvermans, van de Velde, G. Romeyn; une *Halte de cavaliers*, de van Blœmen; une *Femme à sa toilette*, et un portrait (celui de l'artiste), par F. Miéris; une *Madeleine repentante*, une *Cuisinière* et un portrait de vieille femme, par G. Dow; une réunion de portraits de famille, œuvre d'une exquise finesse, par Metsu; le *Joueur d'orgue*, d'Ad. van Ostade; un *Jeune pêcheur*, de Schalcken; une *Cuisinière*, de Netscher; le *Conseil paternel*, répétition du célèbre tableau d'Amsterdam, de Terburg; une *Cour d'auberge*, de Steen; le *Chanteur ambulant*, de Brakenburg, etc.

Le *Nouveau Musée* est derrière le musée proprement dit, auquel il se relie par une galerie sous laquelle sont pratiqués des passages pour les piétons et les voitures. Il a été commencé sous le règne de Frédéric-Guillaume IV par l'architecte Stüler. Sa façade principale est tournée du côté du pont de Frédéric; elle a 113 mètres de long. Une immense cage d'escalier (*Treppenhaus*) divise le bâtiment en deux parties égales. Elle est décorée de peintures murales exécutées à l'aide du procédé connu sous le nom de stéréochromie, d'après les dessins et sous la direction de Kaubbach. Ces peintures, que les Allemands regardent comme les chefs-d'œuvre de l'art moderne, représentent : la *Destruction de la tour de Babel*, la *Jeunesse de la Grèce*, la *Destruction de Jérusalem par Titus*, la *Bataille des Huns*, la *Conversion de Wittekind au christianisme*, les *Croisés sous les murs de Jérusalem*. De nombreuses reproductions de frises, de métopes et d'autres fragments d'édifices de l'ancienne Grèce, ornent encore le Treppenhaus. Les collections suivantes sont distribuées dans les diverses salles du Nouveau Musée : 1° Le *Musée Egyptien*, une des plus riches collections de ce genre qu'il y ait en Europe, occupe cinq salles; la première est une espèce d'atrium couvert en style égyptien, décoré de dix-sept peintures murales représentant des vues d'Egypte et exécutées par MM. Græb, Pape, Shirmer, Biermann et Max Schmidt; cette salle renferme des inscriptions hiéroglyphiques, des pierres tumulaires et deux statues colossales en porphyre des rois Sesurtesen I[er] et Ramsès II; les autres salles contiennent des statues de dieux, de rois, de prêtres, des autels, des pierres de sacrifices, des inscriptions, des tombeaux, des chambres sépulcrales, des momies, des vases et un grand nombre d'objets divers trouvés en Egypte. 2° Le *Musée des antiquités du Nord*, orné de peintures à la stéréochromie par MM. Müller, Heindereich et Richter, renferme des vases, des bijoux, des ustensiles, des outils, des armes, etc., datant des âges de pierre, de bronze et de fer, et provenant, en grande partie, de l'île de Rugen. 3° Le *Musée ethnographique* se compose de curiosités chinoises, japonaises, indiennes, mexicaines, péruviennes, américaines, des îles de l'Océanie, etc., ayant appartenu pour la plupart au comte Ross. 4° La *Collection des plâtres* (Gypsagüsse) comprend les principaux chefs-d'œuvre de la sculpture, soit de l'antiquité, soit du moyen âge, soit des temps modernes; les huit salles dans lesquelles sont placées ces reproductions sont ornées de peintures murales exécutées par MM. Schirmer, Biermann, Schmidt, Græb, Pape, Kaselowski, Becker, Henning, Peters, Seiffer, Schrader, Stilke, Dæge, etc. 5° La *Chambre d'art* (Kunstkammer) contient des meubles artistiques, des peintures sur verre, des majoliques, des émaux, des poteries, des bronzes d'ameublement, des horloges, des ouvrages ciselés en bois, en nacre, en ivoire, des médailles, des curiosités historiques, telles que vêtements, armes, ayant appartenu à des souverains de la Prusse ou à d'autres personnages plus ou moins célèbres. 6° le *Cabinet des estampes* (Kupferstich Kabinet) renferme une riche collection de dessins originaux des maîtres des diverses écoles, et des gravures de tous les temps et de tous les pays.

Berlin possède de nombreuses galeries particulières, dont les plus importantes sont celles de MM. Wagner, Ravené et Raczynski.

BERLIN (TRAITÉ DE). Traité de paix, entre la Prusse et l'Autriche, conclu le 28 juin 1742, et qui termina la première guerre de Silésie.

BERLIN (Jean-Daniel), compositeur allemand, né à Memel en 1710, mort en 1775. Il quitta la Prusse pour aller s'établir à Copenhague, puis se fixa définitivement à Drontheim, où il fut organiste de la cathédrale. C'est Berlin qui est l'inventeur du monocorde, lequel ne varie presque pas de ton avec la température. Il a composé des *Sonates pour le clavecin* (Augsbourg, 1751); et publié des *Eléments de musique* (1744), ainsi qu'une *Instruction pour la tonométrie, avec des détails sur le monocorde inventé en* 1752 (Leipzig, 1767).

BERLINE, s. f. (bèr-line — rad. *Berlin*, parce que c'est dans cette ville que fut fabriquée la première voiture de ce genre, au XVII[e] siècle, sur les dessins de Philippe Chièse, architecte de Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg). Voiture suspendue, à deux fonds et à quatre roues, recouverte d'une espèce de capote qu'on peut relever ou abaisser à volonté : *Le roi trouve devant lui la* BERLINE *de monseigneur.* (St-Sim.) *Le soleil était ardent, et, pour m'en garantir, ainsi que de la poussière, j'avais baissé les stores de ma* BERLINE. (Scribe.) *Le vieux domestique fut chargé de préparer la* BERLINE *qui devait servir au voyage de Clémence.* (P. Féval.) *Il faut prendre une* BERLINE *de poste qui retourne à Paris et qui relaye là-haut.* (F. Soulié.) *A dix heures du soir, ses chevaux l'ont conduit à la barrière de Charenton; là, il a trouvé une* BERLINE *de poste tout attelée.* (A. Dum.) *Il restait sous les remises du château une* BERLINE *de voyage qui avait échappé à la dévastation.* (J. Sandeau.) ‖ Sur les chemins de fer, wagon composé de trois caisses de berline ordinaire, ou de deux caisses de berline et de deux caisses de coupé, qui sert au transport des voyageurs de première et de seconde classe.

— Mines. Sorte de caisse ou benne roulante en tôle, le plus souvent en bois, employée dans les mines pour le transport et le montage de la houille du fond de la mine jusqu'aux chantiers de versage, à l'orifice des puits d'extraction. V. CHANTIER DE VERSAGE.

BERLINGE, s. f. (bèr-lain-je). Comm. Grosse étoffe en fil et en laine.

BERLINGHIERI (François), poëte et géographe italien, né à Florence au XV[e] siècle. Il étudia sous Marcilio Ficino, qui parle fréquemment de lui avec éloges dans ses lettres. Il est connu par un ouvrage de géographie, écrit en vers et en tercets, qui a pour titre : *Geografia di Francesco Berlinghieri Fiorentino* (Florence, in-fol.). Ce livre, aujourd'hui fort rare, est sans date; mais il a été, selon toute vraisemblance, imprimé vers 1480.

BERLINGHIERI (Camillo), peintre et graveur italien, né à Ferrare en 1596, mort à Venise en 1635. Il eut pour maître Carlo Bonone, et travailla pendant quelque temps dans sa ville natale, où l'on conserve, entre autres ouvrages de sa main, un tableau représentant *la Manne*, dans l'église de Saint-Nicolas. Il se rendit ensuite à Venise, où il fit quelques peintures et où il grava à l'eau-forte une suite de 12 paysages dont un est signé *Bgieri*. On le nommait communément le **Ferraresino** (le petit Ferrarais).

BERLINGHIERI (André Vacca), chirurgien italien, né à Pise en 1772, mort en 1826. Après avoir étudié quelque temps l'anatomie à Paris, sous la direction de Desault, il alla suivre les leçons de Benjamin Bell et de Hunter, qui exerçaient alors leur art en Angleterre. De retour à Pise, en 1791, il se fit recevoir docteur à l'université de cette ville, revint à Paris en 1799, fut nommé membre de la Société médicale d'émulation, et écrivit deux mémoires assez remarquables sur les fractures des côtes et la structure du péritoine. Bientôt après, Berlinghieri fut appelé de nouveau à Pise pour suppléer son père, professeur de chirurgie; puis, sur la proposition de Pignotti, alors ministre de l'instruction publique, il fut chargé de fonder une école spéciale de chirurgie, dont il eut la direction. C'est à partir de cette époque qu'il publia cette série d'ouvrages qui étendirent sa renommée et le placèrent de droit parmi les premiers chirurgiens du siècle. On doit à ce savant opérateur le perfectionnement de plusieurs procédés chirurgicaux, et l'invention de plusieurs instruments utiles, notamment le bistouri boutonné pour la taille, la cuiller pour le trichiasis, la machine de compression pour l'anévrisme de l'artère poplitée, etc. On a de lui beaucoup de mémoires et de méthodes d'opération; nous ne citerons ici que les principaux : *Nuovo metodo di curare lo trichiasis* (1825); *Memoria sopra il metodo di estrarre la pietra* (Pise, 1821); *Sulla litotomia nei due sessi* (1825, in-8°). Mentionnons également ses *Riflessioni sull' trattato di chirurgia del signor B. Bell* (Pise, 1793, 2 vol.).

BERLINGOT, s. m. (bèr-lin-go — dimin. de *berline*). Demi-berline n'ayant que la banquette du fond : *A onze heures, Cornoilles doit se trouver à ma porte avec le* BERLINGOT *de Froidfond.* (Balz.)

> Comme il partait, passa sur cette terre,
> En *berlingot*, certain pair d'Angleterre.
> VOLTAIRE.

— Nom que l'on donne par plaisanterie à une classe de compagnons du devoir.

— Sorte de bonbon au caramel, espèce de sucre d'orge : *Achetez des* BERLINGOTS *d'Amérique pour guérir la colique et faire pousser les dents de vos enfants.* (O. Comettant.)

Berlingske Tidende, en danois *Journal de Berling*, le plus grand, le plus ancien et le plus répandu des journaux du Danemark. fondé en 1749 par l'imprimeur Henri Berling, cessionnaire d'un privilége exploité déjà depuis 1720 par Wieland, sous le titre de : *Les Relations mensuelles.* Le *Berlingske Tidende* a passé par bien des vicissitudes. Pour satisfaire au goût du temps, c'est-à-dire à cette fureur de germanisme qui, du haut du trône où siégeait un roi allemand entouré d'une cour allemande, débordait sur tout le pays, il parut d'abord simultanément en danois et en allemand. Ce n'est qu'à partir de 1763 qu'il fut exclusivement rédigé dans l'idiome national. Son titre a beaucoup varié aussi. En 1808, il prit celui de : *Journal privilégié de l'Etat danois*, ce qui faisait supposer, entre son éditeur et le gouvernement, des rapports beaucoup plus étroits que ceux qui existaient réellement. Les cabinets étrangers s'en formalisèrent, et il fut obligé d'y renoncer. Le titre qu'il porte aujourd'hui date du 1[er] janvier 1835; et ce titre est une vérité, car la famille de ce même Berling qui le fonda, il y a plus d'un siècle, en est encore propriétaire. Cette feuille s'intitule aujourd'hui : *Journal de Berling, politique et d'annonces, privilégié pour être envoyé par les postes royales.* Cette dernière partie du titre n'est plus qu'un anachronisme, le *Journal de Berling* n'étant pas plus privilégié vis-à-vis de la poste que les autres journaux. Mais il jouit d'autres priviléges plus sérieux et plus productifs; par exemple, toutes les annonces ayant un caractère officiel quelconque doivent être insérées dans ses colonnes. En outre, le *Berlingske Tidende* est une feuille semi-officielle, en ce sens qu'il publie les actes du gouvernement, ainsi que les débats complets des chambres, suppléant ainsi à l'insuffisance du journal officiel proprement dit : *Departements Tidende*, dans le genre du *Bulletin des lois* français, et qui n'a, en quelque sorte, qu'une publicité purement administrative.

Par suite de ces avantages exceptionnels, et aussi de la modicité de son prix d'abonnement, le *Berlingske Tidende* a, relativement à la population du pays, une immense clientèle. Il ne compte, en effet, pas moins de 8,000 abonnés, soit un abonné par 200 habitants. Un journal qui jouirait en France d'une publicité équivalente devrait réunir plus de 180,000 abonnés. Ainsi, en Danemark, c'est-à-dire dans ce pays où tout le monde sait lire, tout le monde lit le *Berlingske Tidende.* Il est aussi fort connu à l'étranger, et, pour s'y populariser encore davantage, il publie deux ou trois fois par mois, sur les affaires de la monarchie danoise, un bulletin d'ensemble rédigé en français. Du reste, le *Berlingske Tidende* est un journal très-bien fait et très-complet. Outre la notification des actes du gouvernement, il s'occupe de tout ce qui peut intéresser, au dedans comme au dehors, dans la politique, les sciences, les arts et les lettres; il abonde aussi en petites nouvelles et en faits divers. Sa condition semi-officielle ne gêne en rien ses appréciations; si parfois il défend le pouvoir attaqué par d'autres journaux, c'est de conviction et non de parti pris, très-rarement d'office, jamais sous forme de panégyrique enthousiaste ou arrogant. Il ne saurait en être autrement dans un pays où la liberté de la presse est absolue et où le culte du droit est entré si profondément dans les mœurs nationales.

Le *Berlingske Tidende* paraît tous les jours (excepté le dimanche), matin et soir, et, presque chaque fois, avec un volumineux supplément nécessité par les annonces. L'annonce, en effet, joue en Danemark un rôle presque aussi grand, aussi populaire qu'en Angleterre et en Amérique; mais avec un caractère plus intime et des formes plus relevées. Ici, la poésie l'emporte sur la prose, le vers remplace la ligne.

Ecoutons une jeune fille annonçant la mort de sa mère : « Dieu a appelé ma chère et bien-aimée mère à la paix et au repos après lesquels elle avait si ardemment soupiré. Mes parents et mes amis me connaissent assez pour savoir que la certitude de son bonheur peut seule adoucir le chagrin que me cause sa perte. »

« Adieu, s'écrie un fils qui vient de perdre son père, adieu, cher mort! tu nous as quittés, en laissant derrière toi, dans ta maison, le chagrin et le deuil. Mais, nous nous consolons parce que nous savons que, par delà les étoiles, il est une terre plantée de palmiers, une région douce et bienheureuse où nous te rejoindrons un jour. »

Une mère, invitant au convoi de son enfant, raconte son esprit naissant et ses gracieuses gentillesses. Quel coup terrible pour elle que sa mort prématurée! « Mais l'enfant est devenu un ange; il priera pour sa mère, au milieu du chœur des autres anges. »

Puis, c'est un mari qui fait part de la mort de sa femme : « Tous ceux qui ont connu le bonheur de notre union comprendront l'étendue de ma perte. » Un autre ajoute : « Semblable au cygne blessé qui plane dans les nues, exhalant sa plainte suprême; ainsi, frappé au cœur par ta mort, j'envoie au monde mon dernier chant, et à toi mon dernier sourire. Oui, sois bénie pour tout l'amour que tu m'as donné; nous nous retrouverons ensemble au séjour de l'éternelle paix! »

Passons à des sujets moins tristes.

Voici un compliment adressé à des nouveaux fiancés : « Mademoiselle Stine W*** est félicitée à l'occasion de ses fiançailles avec M. Antoine-Hector A***. Quand l'innocence et la beauté s'associent à la vertu, le bonheur de l'amour ne peut faire défaut. Bientôt vous serez unis par des chaînes d'or; c'est pourquoi nous vous envoyons tous notre bénédiction. » Suivent les signatures.

Un célibataire, désirant prendre femme, publie cette annonce : « Un jeune homme nouvellement arrivé dans la capitale, où il manque de relations, mais qui, d'ailleurs, est bien élevé, d'un extérieur avantageux et d'un esprit capable, désire trouver sur cette place une dame disposée à s'unir à lui par le mariage. Il faut que cette dame soit jeune, d'un physique agréable et possède un capital suffisant pour permettre aux deux époux de poser les bases du problème de la vie. La réponse doit être envoyée au bureau du journal, sous le n° 279. La dame joindra à son adresse son portrait photographié. » Les annonces de ce genre, plus ou moins modifiées, se reproduisent fréquemment dans le *Berlingske Tidende.*

Berlingue, parodie d'**Ernelinde**, opéra de Poinsinet, musique de Philidor, représentée pour la première fois, à Pantin, sur le théâtre particulier de M[lle] Guimard, en 1777. Cette pièce, écrite dans le style poissard, libre jusqu'à l'obscénité, telle enfin qu'il fallait qu'elle fût pour obtenir un succès brillant sur le théâtre de la Guimard, après avoir subi cette première épreuve avec bonheur, parut pour la seconde fois devant le roi et la reine, à Choisy. M[lle] Guimard y représentait l'amoureux, le danseur Despréaux l'amoureuse. Le roi Louis XVI fut tellement charmé de cette parade qu'il donna à Despréaux une pension de 1,000 livres. « Par cette faveur, écrit un contemporain, il est facile de juger combien Sa Majesté possède encore toute l'ingénuité du bel âge, et se plaît à rire. On était fort embarrassé jusqu'à présent de lui connaître un goût en ce genre, et le voilà découvert. » Cette phrase cacherait-elle une intention épigrammatique? Ajoutons que les gentilshommes de la chambre firent composer d'autres pièces plus grivoises encore, telles que la *Princesse d'Aéioû*, etc. Les poissardes les plus fameuses de l'époque furent appelées à Choisy pour servir de modèles aux acteurs et leur donner le style d'exécution. M[lle] Guimard tenait le premier rôle dans ces polissonneries dramatiques, et dansait la *fricassée* avec Despréaux. Nos cancans les plus échevelés ne sont que de faibles copies de cette fricassée de haut goût, qui valut à la Guimard 6,000 livres de pension de Marie-Antoinette.

BERLINGUES, petit groupe d'îles du Portugal, prov. d'Estramadure, dans l'Atlantique, à 8 kil. O. du cap Carvocira. Ce groupe se compose d'îlots, de rochers et de la petite île de Berlinga, défendue par un port.

BERLINOIS, OISE, s. et adj. (bèr-li-noa, oa-ze). Qui est de Berlin, qui se rapporte à cette ville ou à ses habitants : *L'imprimerie* BERLINOISE *était représentée à Londres par les œuvres de Frédéric le Grand.* (Revue.) *Je donne pour ce qu'il vaut ce paradoxe* BERLINOIS. (Gér. de Nerval.) *Autrefois, le peuple* BERLINOIS *était rustre et brutal.* (Champfleury.)

BERLIOZ (Louis-Hector), compositeur français et critique musical, membre de l'Institut, né à la Côte-Saint-André (Isère) le 11 décembre 1803, mort le 8 mars 1869. Après avoir fait d'assez bonnes études au lycée de Grenoble, il vint à Paris pour suivre les cours de l'Ecole de médecine. Mais le jeune Berlioz préférait l'archet au scalpel. Doué d'une vive imagination, d'une sensibilité excessive, poursuivi dès l'enfance par le génie de la composition musicale, à laquelle il s'était essayé sans le secours d'aucun maître, il abandonna les bancs de l'école en 1826, pour entrer au *Conservatoire.* Berlioz fut reçu dans la classe de Lesueur, et il apprit le contre-point et la fugue sous la direction de Reicha. Après un premier échec au concours de l'Institut, il fut rappelé dans son pays natal. Alors commença, entre sa famille et lui, une de ces luttes terribles d'où ne sortent triomphantes que les âmes fortement trempées. Le docteur Berlioz, indigné de voir son fils persévérer dans ses idées de composition, abandonna celui-ci à ses propres forces. Mais sur le théâtre, pas plus qu'à l'armée, on ne débute par le grade de maréchal de France, et le jeune homme, de retour à Paris, se trouva heureux d'obtenir *au concours* une place de choriste au théâtre des Nouveautés. Les appointements *s'élevaient* à la somme de 50 francs par mois! Un peu plus tard, le jeune compositeur abandonna cette haute position, et parvint à trouver quelques leçons de solfége. Il se mit aussi à enseigner la guitare et la flûte, instruments auxquels M. Berlioz a constamment été fidèle et les seuls dont il se soit toujours servi en composant. En même temps, il écrivait un opéra intitulé les *Francs-Juges*, dont l'ouverture, le seul morceau de l'ouvrage qui ait été conservé, est devenue célèbre. Enfin, grâce à une somme de 1,200 fr., généreusement mise à sa disposition par un amateur distingué, qui devinait un talent naissant, M. Berlioz put faire exécuter à Saint-Roch, avec chœurs et orchestre, une messe à quatre voix, dont le peu de succès ne fut pas de nature à l'encourager. En 1828, il obtint le second prix de composition musicale, et, en 1830, sa cantate de *Sardanapale* lui valut le premier prix. C'est à cette époque que naquit en lui un amour exalté et profond, qui dévait décider de la direction de son génie. Une troupe d'acteurs anglais donnait des représentations à l'Odéon. On jouait *Hamlet* de Shakspeare, et une jeune fille s'y faisait admirer à juste titre dans le rôle touchant d'Ophélie. M. Berlioz la vit, et une passion subite, violente, s'empara de tout son être. Sa nature exubérante se nourrit pendant trois ans de cet amour qui devait le porter à des excentricités dont un reflet a passé sur quelques-unes de ses productions; il disparut pendant plusieurs jours, et le bruit d'un su-

cide se répandit parmi ses amis. Il avait erré *à travers champs*, *sans* volonté et *sans* but, désespéré, la tête perdue! Semblable au *Mauprat* de George Sand, M. Berlioz peut dire qu'il n'a aimé qu'une fois. C'est à ce délire sans frein, dans lequel la vue de miss Smithson jeta le jeune compositeur, qu'est due la *Symphonie fantastique.* Pour attirer l'attention de son Ophélie, il avait organisé à grand' peine un concert exclusivement composé de ses œuvres. « Le programme, dit M. Poisot, contenait l'ouverture des *Francs-Juges*, celle de *Waverley*, une scène héroïque grecque et la *Mort d'Orphée.* Les musiciens de l'orchestre partirent à minuit, sous prétexte d'obéir au règlement; ils laissèrent le concert inachevé et le compositeur dans un état d'exaspération facile à concevoir : le lendemain, les ennemis de M. Berlioz disaient charitablement que sa musique faisait fuir jusqu'aux musiciens chargés de l'exécuter. On assure que la malveillance de Cherubini ne fut pas étrangère au procédé peu généreux des musiciens. La cantate de *Sardanapale* fut exécutée dans un concert que Berlioz organisa au Conservatoire, avant son départ pour Rome; la *Symphonie fantastique* faisait aussi partie du programme. Miss Smithson, après avoir entendu ces deux productions, conçut de la sympathie pour leur auteur, auquel elle accorda sa main en 1833. Paganini, ému et transporté d'enthousiasme, se précipita, dit-on, dans les bras de M. Berlioz, qu'il ne connaissait pas auparavant, et lui dit : « Monsieur, vous commencez par où les autres finissent. » Pendant son séjour en Italie, Berlioz écrivit : le *Retour à la vie*; la *Ballade du Pêcheur*, de Gœthe; le chœur des *Ombres*, d'*Hamlet*; une ouverture du *Roi Lear*, et une ouverture de *Rob-Roy.* Ce dernier morceau, exécuté aux concerts du Conservatoire, ne fut pas goûté, et l'auteur n'hésita pas à le sacrifier. Il n'en conserva que l'introduction, qui a depuis figuré dans la symphonie d'*Harold*, écrite principalement pour alto, sur la demande de Paganini (1833). Cette symphonie, supérieurement rendue par Urhan, obtint un succès qui encouragea les hardiesses de l'auteur, et lui attira de nombreux partisans. Désireux d'aborder l'opéra, M. Berlioz composa la musique de *Benvenuto Cellini.* Nous consacrons à cet ouvrage un article spécial. Tout ce que nous dirons ici, c'est que le mauvais vouloir de l'orchestre, de quelques-uns des artistes et de l'administration, révolta tous les auditeurs de bonne foi que la passion n'aveuglait pas. M. Duprez se hâta d'abandonner son rôle. Seule, Mme Stoltz chanta avec une conscience et un talent dignes des plus grandes éloges. L'ouvrage fut sifflé. M. Berlioz refusa d'accepter ce jugement brutal. Il défendit courageusement son système musical, et une violente polémique s'engagea dans la presse, entre lui et ses adversaires. Des brochures, pour ou contre sa *manière*, furent lancées, et une longue maladie, qui épuisa les ressources du courageux lutteur, n'imposa pas même silence à la critique. Terrassé, mais non vaincu, M. Berlioz donna un concert dans lequel il dirigea lui-même l'orchestre; Paganini y assista. Après l'exécution d'*Harold*, le grand artiste s'avança vers le jeune compositeur les larmes aux yeux, se prosterna devant lui publiquement et le proclama l'égal de Beethoven. Le surlendemain (18 décembre 1838), M. Berlioz recevait de son généreux protecteur une lettre d'encouragement renfermant une somme de 20,000 fr. qu'il était prié d'accepter à titre d'hommage rendu à son génie. Au mois de novembre 1839, M. Berlioz fit exécuter au Conservatoire sa symphonie de *Roméo et Juliette*, dédiée à Paganini, et qui produisit un effet immense; dans la fête, l'adagio, le scherzo de la reine Mab, et le finale, il se montra à la hauteur de Beethoven. M. Berlioz mit le comble à sa réputation comme instrumentiste par sa grande *Symphonie funèbre et triomphale*, écrite, à la demande du ministre de l'intérieur, pour la translation des cendres des combattants de juillet; puis, plus tard, en faisant entendre à l'Opéra, pour la première fois, un orchestre de 600 musiciens. La célèbre ouverture du *Carnaval de Venise* rallia aussi bien des convictions indécises. Malgré ses succès, M. Berlioz restait pauvre. C'est alors (1841) qu'il entreprit son grand voyage artistique. Les ovations qui l'accueillirent à l'étranger le consolèrent aisément des taquineries de ses compatriotes. Il se rendit en Allemagne, donnant des concerts dans les principales villes. Mendelssohn et Meyerbeer se mirent vaillamment à sa disposition. Dans un concert donné avec le premier de ces maîtres, les deux jeunes représentants de la musique instrumentale, en France et en Allemagne, rappelés sur la scène, s'embrassèrent et échangèrent leurs bâtons de mesure. De retour à Paris, M. Berlioz organisa, dans la salle de l'exposition des produits de l'industrie, un festival composé de 1,100 exécutants; jamais on n'avait vu pareille armée musicale manœuvrer avec un tel ensemble. L'effet produit fut grandiose, bien que le local laissât à désirer sous le rapport de l'acoustique. M. Berlioz avait écrit, pour cette circonstance, un *Hymne à la France*, paroles de M. Auguste Barbier. Après avoir renouvelé cette fête gigantesque au Cirque des Champs-Elysées, M. Berlioz partit pour Saint-Pétersbourg, où il fit exécuter, devant la famille impériale, *Roméo et Juliette.* A son passage à Berlin, il reçut du roi de Prusse la décoration de l'Aigle rouge. De grands deuils de famille l'attendaient à son retour à Paris. Accablé par la douleur, il garda longtemps le silence. En 1854, parut l'*Enfance du Christ*, trilogie sacrée. Le succès fut complet, et cette fois toute la presse le confirma par ses éloges. L'archaïsme du style, la simplicité de la tonalité, l'allure sévère de cet oratorio, en font une de ces œuvres exquises, dont le charme, un peu voilé, n'en est que plus pénétrant. On doit encore à M. Berlioz neuf mélodies écossaises; le *Cinq mai*, fantaisie pour le violon, et plusieurs mélodies *sur des paroles de différents poëtes*, indépendamment de son opéra des *Troyens.*

M. Berlioz est un des rares musiciens de notre époque qui ont un style à eux; il s'est hardiment taillé, à l'écart de la routine, un ample manteau d'originalité, et ses audaces n'ont, le plus souvent, dû leur insuccès qu'aux défauts de l'exécution : on ne trouve pas toujours des interprètes disposés à s'éloigner des sentiers battus où le succès est si facile. L'art lui tiendra compte des vives discussions que ses ouvrages ont soulevées, et, s'il a prodigué dans ses compositions les couleurs violentes et disparates, du moins doit-on lui savoir gré d'avoir tenté de reculer les limites de la musique. Son invincible foi dans le progrès de l'art, son aversion pour l'immobilité et la routine sont ses plus beaux titres à l'estime des artistes sérieux. Génie volontaire et opiniâtre, il est de ceux qui créent et non de ceux qui copient. Aussi s'est-il trouvé des esprits chagrins qui lui ont mesuré l'admiration et lui ont dit : « Il n'y a que de la bizarrerie dans vos œuvres, et nulle puissance : ce que vous appelez de la verve et de l'inspiration, nous l'appelons du bruit. » A ceux qui parlent ainsi, nous répondrons que M. Berlioz donne à la musique toute la puissance expressive de la poésie, que ses effets de sonorité ont la force de réalisation de la peinture, et que son plus grand tort, aux yeux de bien des gens, c'est d'être vrai. Les esprits chagrins auxquels nous faisons allusion ici sont, en ce qui concerne la marche ascendante des arts, de la force du maréchal comte de Lobau, qui disait, après avoir entendu aux Invalides le *Requiem* de M. Berlioz : « C'était fort bien; ce qui m'a fait surtout beaucoup de plaisir, ce sont les tambours. »

Il nous reste à apprécier M. Berlioz comme écrivain. Sous ce rapport, il se distingue par une critique nette, précise, pleine de verve, et souvent pittoresque. Ses analyses sur Gluck, Beethoven, Weber, Meyerbeer, etc., sont d'un grand mérite; mais ses opinions sont parfois discutables. On lui a reproché en plusieurs circonstances des jugements tranchants et passionnés; car, artiste et critique convaincu, il a parlé sévèrement de diverses œuvres en possession de ce qu'on appelle la faveur publique. C'est vers 1835 que M. Berlioz fut chargé de la critique des théâtres lyriques dans la *Revue et Gazette musicale;* il avait, dès 1828, fourni au *Correspondant* quelques articles remarquables sur Beethoven, et collaboré à la *Revue européenne* et au *Courrier de l'Europe.* A la fin de l'année 1835, il entra au *Journal des Débats*, qu'il n'a quitté qu'au mois d'avril 1864. On lui doit un *Traité d'instrumentation et d'orchestration moderne* (1844), travail remarquable où l'esthétique musicale tient autant de place que la partie technique de la composition; *Voyage musical en Allemagne et en Italie; Etudes musicales* sur Beethoven, Gluck et Weber (1845, 2 vol. in-8o); *Soirées de l'orchestre* (1853, in-18); les *Grotesques de la musique* (1859, in-18); *A travers chants* (in-18); *Mes Mémoires* (*Monde illustré*, 1858-59), etc. M. Berlioz est bibliothécaire du Conservatoire depuis 1839. Il a fait partie du jury des expositions de Londres et de Paris, pour la classe des instruments de musique. Outre la croix d'officier de la Légion d'honneur, il est décoré de plusieurs ordres étrangers; enfin, le 21 juin 1856, il a été élu membre de l'Institut, en remplacement d'Adolphe Adam. Voici la liste des œuvres scéniques de M. Berlioz : *Benvenuto Cellini*, opéra en deux actes, paroles de MM. Léon de Wailly et Auguste Barbier (Opéra, 3 septembre 1838), quelques-uns prétendent qu'Alfred de Vigny a collaboré au poëme de cet opéra; la *Damnation de Faust*, légende en quatre parties (Opéra-Comique, 1846); les *Troyens à Carthage*, opéra en cinq actes et un prologue, dont il a écrit lui-même les paroles (Théâtre-Lyrique, 1863). Cette œuvre, qui renferme de grandes beautés à côté de quelques défauts, n'a pas obtenu tout le succès qu'elle méritait. C'est quelques mois après son apparition que l'auteur a été créé officier de la Légion d'honneur (12 août 1864); il était chevalier depuis le 5 mai 1839. A cette occasion, M. Berlioz aurait, dit-on, parodié et mutilé un vers devenu classique :

« J'aime les Troyens — *et dona ferentes.* »

Une autre partition, non représentée, mais publiée chez Choudens, et portant pour titre : La *Prise de Troies*, introduction à l'opéra des *Troyens à Carthage*, avec lequel elle forme une sorte de bilogie, attend pour se produire sur une scène lyrique que l'éducation musicale du public devienne un mot sérieux, et que les opéras à trucs, féeries, ballets, combats *z'a l'hache*, cascades et vaisseaux, fassent enfin place aux sereines grandeurs et aux élévations de l'art pur, tel que le comprennent M. Berlioz et tous ceux qui, comme lui, font de la musique un des principaux agents de la perfectibilité humaine. Il est certain que nos neveux se demanderont avec étonnement, en étudiant la partition des *Troyens*, pourquoi cette œuvre consciencieuse n'a obtenu que *trente* représentations. M. Berlioz a beaucoup de savoir; mais il lui manque peut-être celui qui enrichit : le *savoir-faire.*

BERLIOZ (Henriette-Smithson, dame), tragédienne anglaise, devenue célèbre sous le nom de *miss Smithson*, née en 1800, morte à Paris, au mois de mars 1854. Après avoir parcouru pendant quelque temps la province, elle se rendit à Dublin, puis à Londres, où elle débuta, le 20 juillet 1818, au théâtre de Drury-Lane, par le rôle de Letitia Hardy dans *The Belle's Stratagems.* Très-favorablement accueillie, elle aborda ensuite le rôle de lady Racket dans *Three Weeks after marriage* (Trois semaines après le mariage), et y mit beaucoup d'esprit et de gaieté. Mais ce fut surtout à Paris, où elle prit part, en 1827, à l'Odéon et à la salle Favart, à des représentations dont on a gardé la mémoire, que miss Smithson obtint ses plus brillants succès. Naturellement timide, il lui fallait, pour que son talent apparût dans tout son éclat, des occasions et des encouragements. Elle trouva les uns et les autres en France. A côté de Kean et de Kemble, elle déploya les qualités les plus pathétiques et les plus touchantes dans les rôles d'Ophelia (*Hamlet*); Desdemona (*Othello*); Juliette (*Roméo et Juliette*); Jane (*Jane Shore*); Belvidera (*Venise sauvée*); Cordélia (le *Roi Lear*); Portia (le *Marchand de Venise*); la reine (*Richard III*); lady Macbeth (*Macbeth*); Virginia (*Virginius*); Emma (*Guillaume Tell*), etc. En même temps que le public parisien la comblait des marques de sa faveur, miss Smithson inspirait une passion violente et qui fit beaucoup de bruit à cette époque; M. Berlioz, assistant à une représentation d'*Hamlet*, tomba subitement amoureux d'Ophélie, c'est-à-dire de la belle et passionnée miss Smithson. Dès lors, plus de repos pour lui qu'il n'ait touché le cœur de l'artiste. Tandis qu'il organise des concerts pour arriver à ce but de tous ses vœux, M. Berlioz remporte le premier prix de l'Institut; puis il va passer deux ans à Rome. Un grand bonheur l'attendait à son retour en France : miss Smithson donnait des représentations, cette fois en qualité de directrice de la troupe anglaise. Plus amoureux que jamais, le compositeur fait entendre dans un concert la *Symphonie fantastique*, qu'il regarde comme son chef-d'œuvre; on y amène Ophélie. Miss Henriette devine enfin qu'elle seule est le génie secret du jeune maestro. En 1833, M. Berlioz, pauvre d'argent, mais riche d'amour, épousait miss Henriette Smithson. Miss Henriette, après son mariage, quitta la scène pour n'y plus reparaître. Elle s'était montrée un moment à l'Opéra-Comique, dans l'*Auberge d'Auray*, opéra de Carafa et Hérold, représenté le 11 mai 1830. Son rôle était purement scénique.

BERLOQUE s. f. (bèr-lo-ke). Art milit. Batterie de tambour qui annonce les repas, les distributions : *Battre la* BERLOQUE. ‖ On dit plus communément BRELOQUE. V. ce mot.

— Loc. fam. *Battre la berloque*, Ne savoir ce qu'on dit, tenir des propos saugrenus. ‖ On dit mieux : BATTRE LA BRELOQUE.

BERLU adj. et s. m. (bèr-lu). Autref. Borgne. Pop. Louche : *Il n'est pas laid, si ce n'est qu'il est* BERLU. ‖ Homme léger, inconsidéré, qui agit avec précipitation et sans réflexion. Ne s'emploie que dans ces locutions, qui ont le même sens : *C'est un* BERLU, *un* HURLUBERLU.

— Argot. Tronc d'église parce qu'on ignore ce qu'il contient avant de le dévaliser.

BERLUE s. f. (bèr-lû — de *ber*, préf. péjorat., et du lat. *lucere*, luire). Sorte d'éblouissement, état d'une personne qui voit trouble, ou qui croit voir des objets qui n'existent réellement pas : *La* BERLUE *est considérée comme un prodrome de l'apoplexie.*

— Fam. Absence d'attention qui fait qu'on ne voit pas une chose qui frappe la vue : *Comment! vous passez à côté de moi sans me reconnaître! vous avez donc la* BERLUE?

Ah! monsieur, c'est Lisette, ou bien j'ai la *berlue.*
BOURSAULT.

. . . . Aurais-je la *berlue?*
Quelque nuage épais m'obscurcit-il la vue?
REGNARD.

— Fig. *Avoir la berlue*, Se faire une fausse idée d'une chose : *Je me demande si c'est que mon esprit* A LA BERLUE. (A. Frémy.)

. . . . Vous *avez la berlue*
Et vous me la donnez..... E. AUGIER.

— **Encycl.** La *berlue* n'est pas constamment considérée comme une affection morbide spéciale; c'est le plus souvent un symptôme qui précède ou accompagne certaines maladies graves. Elle est alors dite *symptomatique.* Quelquefois cependant elle se montre isolément; c'est la *berlue idiopathique.* Symptomatique ou idiopathique, la *berlue* consiste en une aberration du sens de la vue, qui transmet au cerveau l'image d'objets imaginaires. Il faut ici distinguer encore : 1o la *berlue* proprement dite; 2o les imaginations; 3o les mouches volantes. Lorsque l'œil est exposé à une vive lumière, il se produit souvent une série d'illusions fantastiques : des bluettes, des irisations légères, des points étincelants voltigeant sous forme d'une pluie d'émeraudes et d'escarboucles, des arcs de cercle lumineux, des globes, des éclairs, etc.; c'est là la *berlue* proprement dite. D'autres fois, l'œil apercevra des ombres légères, des lignes et des points noirâtres disposés en réseaux, en flocons semblables à des brins de laine, etc.; ce sont les *imaginations.* Enfin, l'illusion prend quelquefois une forme plus nette, plus précise : l'œil croit apercevoir une mouche ou un insecte qui se fixe sur les objets qu'il regarde attentivement, qui se déplace avec lui et monte ou descend, selon qu'on fixe le regard en haut ou en bas. Les mouches volantes constituent la *myodésopsie*, affection très-voisine de la *berlue*, et de beaucoup plus commune que les autres illusions de la vue. Toutes ces aberrations visuelles sont loin d'avoir la même importance au point de vue du pronostic; le chirurgien doit s'attacher à distinguer avec soin la *berlue idiopathique* de la *berlue symptomatique.* Si les illusions visuelles se produisent d'une manière passagère, momentanée, si elles n'ont d'autre cause que l'exposition de l'œil à une vive lumière, que la fatigue de l'organe visuel appliqué *longtemps à un travail qui nécessite une attention* continuelle se portant sur de très-petits objets, comme dans le travail des horlogers, des imprimeurs, des micrographes, etc., la *berlue* est alors idiopathique et ne présente pas la moindre gravité. Il suffira d'éloigner la cause qui a produit ce léger accident pour le voir se dissiper avec rapidité. Il n'en est pas de même lorsque les illusions visuelles se reproduisent sans cause apparente, avec une certaine persistance ou des retours fréquents. La *berlue* peut, dans ces *cas*, se *présenter* comme complication des congestions et des inflammations cérébrales, de l'épilepsie ou de la folie. Les vertiges, les éblouissements, les bluettes sont quelquefois les signes prodromiques d'une migraine imminente; ils disparaissent au moment où la migraine s'établit. Les brouillards qui surviennent pendant les maladies aiguës annoncent le délire. En dehors de l'état fébrile, lorsque les sujets pléthoriques aperçoivent des feux, des bluettes ou des étincelles, ce signe peut être regardé comme le précurseur des congestions apoplectiques.

Lorsque la *berlue* se présente avec un certain degré de persistance, c'est ordinairement sous forme de mouches volantes. Les personnes affectées de cette désagréable illusion ne peuvent se défendre d'une certaine inquiétude et appréhendent vivement la perte de leur vue. Cependant, alors même que les mouches volantes persistent un très-long temps, elles sont loin d'être toujours un symptôme alarmant. Les auteurs, très-éloignés de s'entendre sur le mode de production de cette singulière aberration visuelle, ont cependant établi des distinctions importantes dont il faut tenir compte dans la pratique. Les mouches sont fixes ou mobiles, et de là de grandes différences dans le pronostic. Les mouches volantes fixes, ou *scotomes*, sont situées dans l'axe même de l'œil, et se projettent ainsi au centre même des objets que le malade regarde. La tache est arrondie, de couleur brun foncé, et se dessine nettement, sur une surface blanche placée à la distance de 30 à 35 centimètres : elle a alors la grandeur d'une pièce de 20 centimes. Mais si le malade fixe des objets plus éloignés, la tache s'agrandit et devient semi-transparente; elle ne cache plus ces objets. Les mouches volantes mobiles diffèrent des précédentes en ce que, après avoir subi comme elles tout mouvement imprimé aux globes oculaires, elles se déplacent ensuite d'une manière spontanée. Ainsi, lorsque le malade dirige les yeux en haut, ces mouches volantes sont aussitôt comme projetées dans cette direction; puis elles retombent d'elles-mêmes, et sans que la direction des axes oculaires ait changé. Le même phénomène se reproduit à chaque mouvement brusque imprimé aux yeux. Ce ne sont plus des disques pleins d'un brun noirâtre, mais de petites lignes disposées en anneaux, en portions de cercle, en serpents, etc. Il y a généralement plusieurs petites mouches *dans un œil, et les deux yeux peuvent être* affectés à la fois. La situation de ces mouches est toujours en dehors de l'axe des yeux, et leur mode d'apparition offre encore ceci de particulier, qu'elles ne sont distinctement aperçues que lorsque les yeux sont fixés sur une surface lumineuse.

On voit qu'il existe de notables différences entre les mouches volantes fixes et les mouches volantes mobiles, au point de vue physiologique. Leur importance au point de vue pathologique est également loin d'être la même. Les mouches fixes dépendent ordinairement d'une opacité partielle du centre de la cornée, d'une tache siégeant dans l'appareil cristallinien, ou enfin d'une paralysie partielle de la rétine, qu'expliquerait assez bien un épanchement de liquide survenu entre la rétine et la choroïde. Telles sont les explications les plus probables des scotomes, en rejetant les hypothèses dénuées de fondement que les anciens auteurs avaient avancées. En raison de leur origine, les mouches fixes sont regardées comme un symptôme grave annonçant une affection glaucomateuse ou amaurotique, ou bien une cataracte commençante; en tous cas, elles présagent une cécité prochaine.

Les mouches volantes mobiles, bien plus communes et bien moins importantes au point de vue du diagnostic, ont été attribuées par Morgagni aux larmes coulant sur la surface de la cornée; par Pitcairn, à une dilatation variqueuse des branches de l'artère centrale

de la rétine; par d'autres auteurs, à des corps étrangers, des particules de pigment nageant dans les humeurs de l'œil; enfin, M. Tavignot propose de regarder les mouches volantes mobiles comme résultant de l'absence de pigmentum sur un point très-restreint de la partie postérieure de l'iris. La lumière, dans ce cas, traverse *l'hiatus* de l'uvée, et dessine sur le fond de l'œil une fausse image qui n'est autre chose que le tissu même de l'iris, dont les éléments sont reproduits et forment une petite tache agrandie par l'appareil réfringent de l'œil. Cette explication, qui nous a semblé la plus vraisemblable, a, du reste, été corroborée par l'expérience et paraît mériter toute créance. En raison de cette origine, on voit que les mouches volantes mobiles n'ont aucune importance réelle, comparées aux précédentes. Ce symptôme peut persister très-longtemps, toute la vie même, sans amener aucun accident sérieux. Il arrive aussi que la forme de ces mouches subit des modifications, ou même qu'elles disparaissent d'elles-mêmes, après avoir duré pendant un temps très-variable.

Le traitement de la *berlue* sera fort différent, selon la nature de l'impression visuelle qui la caractérise. A la *berlue* proprement dite et aux *imaginations*, on n'opposera pas d'autres moyens thérapeutiques que l'éloignement des causes qui ont dû les produire. Les *mouches volantes* mobiles ne réclament pas non plus un traitement énergique : rassurer le moral toujours affecté du malade, faire au besoin quelques fomentations froides sur les yeux et appliquer des révulsifs aux extrémités, telles sont les seules indications de ce traitement. Les *mouches fixes*, au contraire, qui semblent annoncer le commencement d'un glaucome ou d'une amaurose, et les éblouissements qui précèdent l'apoplexie, réclament les moyens thérapeutiques actifs qu'on oppose d'ordinaire aux différentes affections que la *berlue* précède ou accompagne.

BERLURETTE s. f. (bèr-lu-rè-te — rad. *berlue*). Jeu d'enfant qui se rapproche du colin-maillard.

BERMANN (DE), jurisconsulte français, né à Nancy en 1741, fut avocat à la cour souveraine de Lorraine, et s'occupa surtout de recherches sur l'ancienne chevalerie de cette province. Il a publié *Dissertation historique sur l'ancienne chevalerie et noblesse de Lorraine* (Nancy, 1763); et *Mémoire sur la terre et seigneurie de Fenestrange* (Nancy, 1763). — Sa sœur fit partie de la maison de la princesse Adélaïde, fille de Louis XV, et s'occupa beaucoup de littérature. Elle se fit connaître en remportant plusieurs prix dans les concours ouverts par l'académie de Nancy et celle de Besançon. Parmi ces écrits couronnés, nous citerons : *Est-il plus utile à notre siècle de faire des ouvrages de pure littérature que d'écrire sur la morale?* (1761), et *Combien les mœurs donnent de lustre aux talents.*

BERME s. f. (bèr-me — mot allem. qui signifie *lisière*). Art milit. Bande de terrain, large de 0 m. 30 à 1 m., qui, dans les ouvrages de fortification passagère, sépare le parapet du fossé, et sert à reculer la masse du parapet, afin que le poids de celui-ci ne fasse pas ébouler les terres de l'escarpe. ‖ Dans la fortification permanente, Tablette de pierre de taille qui couronne l'escarpe et fait une légère saillie sur le fossé, et a la même destination que la précédente.

— Par anal. Chemin étroit qui longe une route, une chaussée, un canal : *Les gardes nationaux dépassaient déjà la* BERME *de la route.* (Balz.)

BERMÉO, ville d'Espagne, prov. de Biscaye, à 30 kil. N.-E. de Bilbao, sur la baie de Biscaye; 5,000 hab. Petit port; pêche importante; préparation de sardines; patrie du poëte Alonzo de Ercilla, auteur de la *Araucana.*

BERMIER, IÈRE s. (bèr-mi-é, i-è-re). Techn. Ouvrier, ouvrière qui tire la muire, dans les salines.

BERMONDSEY, ville et paroisse d'Angleterre, comté de Surrey, à 2 kil. S.-E. de Londres, dont elle est considérée comme un faubourg; 40,000 hab. Quartier des tanneries; marché des laines et des cuirs qui servent à l'approvisionnement de la métropole. Restes d'une abbaye où moururent les reines Catherine, femme de Henri V, et Elisabeth, femme d'Edouard IV.

BERMONTAIS, nom d'un petit pays de France, compris dans l'ancienne Marche, et dont le lieu principal était La Celle-Bermontaise, canton d'Aubusson (Creuse).

BERMUDE ou **VEREMONDE I**er, surnommé le *Diacre*, roi de Léon et des Asturies de 788 à 791. Il vivait dans un cloître, lorsque les grands l'élurent roi à la place d'Alphonse II. Bermude appela ce dernier près de lui, le fit combattre à ses côtés contre les Maures, qui furent vaincus, et, étant parvenu à le réconcilier avec les grands, il se démit de sa couronne et fit élever Alphonse à sa place (791). Celui-ci retint Bermude dans son palais, et lui témoigna toujours la plus profonde déférence.

BERMUDE II, roi de Léon et des Asturies de 982 à 999, était fils d'Ordogno III. Il battit son cousin Ramire III et devint alors maître du trône. Dix ans plus tard, en 992, il fut vaincu près de l'Elza par les Maures, qui avaient envahi son royaume sous les ordres d'Almanzor. Retiré dans les Asturies, Bermude empêcha l'ennemi d'y pénétrer, puis il réunit ses troupes à celles des rois de Castille et de Navarre, et prit une part glorieuse à la victoire de Calatanazor (998).

BERMUDE III, roi de Léon de 1027 à 1037, succéda à son père Alphonse V. Forcé de fuir en Galicie devant les troupes victorieuses de Sanche le Grand, roi de Navarre, il parvint à y réunir une armée et marcha contre son ennemi. Sanche et Bermude allaient en venir aux mains, quand les évêques qui se trouvaient avec les deux rois les décidèrent à conclure un traité, par lequel Bermude cédait une partie de ses Etats à sa sœur, qui épousa le fils de Sanche. A la mort de Sanche (1035), il tenta de rentrer en possession des pays qui lui avaient été enlevés; mais il fut tué dans un combat contre les Navarrais et les Castillans, près de Carion. Avec Bermude III s'éteignit la postérité de Pélage.

BERMUDES (LES), groupe d'îles de l'océan Atlantique, au N. des Antilles, à 950 kil. E. de la Caroline du Sud, par 32° 20′ lat. N., et 67° 10′ long. O. Superficie 5,664 hect.; 10,537 hab., dont 4,000 blancs. Ce groupe se compose d'environ 300 îles ou îlots, dont la principale est Bermude, avec son ch.-l. Hamilton; ces îles, entourées de récifs, laissent entre elles des passages étroits et embarrassés de brisants qui en rendent la navigation peu sûre. Climat chaud et salubre; sol fertile, produisant en abondance l'arrow-root, le café, l'indigo, le coton et tous les fruits des tropiques. Les Bermudes, découvertes en 1522 par l'Espagnol Bermudez, appartiennent aux Anglais, qui ont établi dans l'une d'elles, l'île Saint-Georges, une station militaire et une division de pontons, où ils envoient des condamnés employés à divers travaux d'amélioration. Ce petit archipel, entrepôt d'un commerce assez important entre les Antilles et le continent américain, forme un gouvernement colonial administré par un gouverneur anglais, qu'assiste une législature composée de 36 membres élus pour sept ans.

BERMUDEZ (Jean), médecin portugais, né en Galice, mort en 1575. Attaché par le roi Emmanuel de Portugal à une ambassade en Abyssinie (1520), il se concilia la faveur du *negus* ou roi du pays, et en reçut le titre de patriarche d'Ethiopie. Il a laissé une curieuse *Relation* de son voyage (1565).

BERMUDEZ (Jérôme), poëte tragique espagnol, né vers 1530, mort vers 1589. Il montra de bonne heure beaucoup de goût pour les lettres, l'étude des langues et les voyages, parcourut toute l'Espagne, une partie de la France et de l'Afrique, et résida longtemps en Portugal. A son retour dans la Péninsule, il prit l'habit religieux de Saint-Dominique et professa la théologie à Salamanque. Après quelques essais de poésie latine et castillane, il traduisit en espagnol la tragédie portugaise d'Antoine Ferreira, *Dona Inez de Castro*, sous le titre de : *Nisa lastimosa* (Nise malheureuse), pièce à laquelle il joignit bientôt une seconde partie, intitulée : *Nisa laureada* (Nise triomphante); c'est le couronnement d'Inez après sa mort (*Nise* n'est que l'anagramme de *Inez*). Ces deux pièces ont été publiées à Madrid, en 1577, sous le pseudonyme d'*Antonio de Silva*, l'auteur n'ayant pas voulu les faire paraître sous son nom. La première, par l'élévation et la pureté du style, est bien supérieure à la seconde, que Moratin juge avec une extrême sévérité : « On n'y trouve, dit-il, ni intrigue ni intérêt, ni nœud ni péripétie, ni passion, ni caractères, ni situations. Tout y est longueur, incohérence, déraison, atrocité, oubli continuel des préceptes que dicte le bon sens dans ces sortes de compositions. » La vérité est que ces deux tragédies, qui ont cinq actes et des chœurs, rappellent les formes simples du théâtre grec, mais elles attestent en même temps l'enfance de l'art. Elles paraissent avoir exercé peu d'influence sur le théâtre espagnol et avoir été inconnues à l'auteur de l'*Inez de Castro* française. Don Eugenio de Ochoa a réimprimé les deux *Nise* dans le *Trésor du théâtre espagnol* (*el Tesoro del teatro espanol* (t. I, Paris, 1838, chez Baudry). Parmi les poëmes de Bermudez, on cite *la Esperodia* ou *l'Hesperoïda*, écrit en latin, puis en vers blancs espagnols (1589), et dont le duc d'Albe est le héros.

BERMUDIEN s. m. (bèr-mu-di-ain — du nom des îles *Bermudes*). Mar. Espèce de sloop, long de 20 m. environ, large de 6 ou 7 m., d'un grand tirant d'eau, et qui passe pour avoir d'excellentes conditions de marche et de stabilité.

— Adjectiv. *Un bateau* BERMUDIEN.

BERMUDIEN, IENNE, s. et adj. (ber-mu-di-ain, i-è-ne). Habitant des Bermudes; qui concerne les Bermudes ou leurs habitants.

— Locution prov. *Fin et malin comme un* BERMUDIEN, dans le langage des matelots, Très-fin et très-malin.

BERMUDIENNE s. f. (ber-mu-di-è-ne — de *Bermudes*, n. géogr.). Genre de plantes de la famille des iridées.

— **Encycl.** Ce genre se distingue par les caractères suivants : périanthe tubuleux à la base, formé de six divisions étalées et presque égales; étamines au nombre de trois, complétement soudées par leurs filets en un tube fort grêle; anthères très-allongées; ovaire infère à trois angles obtus et à trois loges multiovulées; style terminé par trois stigmates filiformes et contournés; graines globuleuses ou anguleuses, renfermées dans une capsule membraneuse couronnée par le calice, de forme variée, à trois loges s'ouvrant en trois valves.

Les *bermudiennes* sont des plantes à racine souvent fibreuse, rarement renflée et tubériforme. Elles croissent pour la plupart dans les parties tempérées de l'Amérique méridionale, quelques-unes à la Nouvelle-Hollande. Leurs feuilles sont ordinairement distiques, engaînantes à leur base, souvent étroites; la tige est simple ou rameuse, cylindrique ou comprimée; les fleurs sont petites et très-fugaces. Les *bermudiennes* comprennent un grand nombre d'espèces dont plusieurs sont cultivées dans nos jardins. Parmi ces dernières, nous citerons : 1° La *bermudienne à petites fleurs*, originaire de l'Amérique du Nord; tige comprimée, rameuse, de 0 m. 16 à 0 m. 28, garnie de feuilles ensiformes, linéaires, supportant une spathe qui contient environ quatre fleurs bleues; 2° la *bermudienne striée* ou *à réseau*, originaire du Mexique; tige feuillée, de 0 m. 60 ou 0 m. 65; feuilles d'iris, distiques, mucronées; fleurs grandes, en ombelle, à six lobes bien ouverts, ovales, d'un blanc jaunâtre et à base veinée. Ces deux espèces se cultivent en pleine terre; la suivante demande l'orangerie; 3° la *bermudienne bicolore*, originaire des îles Bermudes; fleurs en étoile, grandes; d'un bleu violet tacheté de jaune.

BERN, petit pays de France, dans l'ancienne prov. de Gascogne; lieu principal Biscarosse, dans les Landes, cant. de Parentis.

BERNA, peintre italien du XIVe siècle, connu aussi sous le nom de BERNARD DE SIENNE. L'église de San-Gemignano, en Toscane, possède de belles fresques, dues au pinceau de cet artiste. On fixe ordinairement sa mort à l'an 1380, mais il y a probablement dans cette date une erreur de quelques années.

BERNA, poëte italien. V. BERNI.

BERNABEI (Jos.-Hercule), compositeur italien, né à Caprarola, mort en 1690, étudia son art sous Horace Benevoli, et devint successivement maître de chapelle à Saint-Jean de Latran, à Saint-Louis des Français et au Vatican (1672). L'année suivante, il se rendit en Bavière, où il avait été appelé par le prince électoral, et termina sa vie à Munich. Il a laissé deux opéras, joués dans cette dernière ville : *la Conquista del vello d'oro in calco* (1674), et *la Fabrica di corone* (1674), et des morceaux de musique religieuse. — Son fils Joseph-Antoine, né à Rome en 1659, mort en 1732, fut également un compositeur distingué. Il succéda à son père comme maître de chapelle de l'électeur de Bavière, fit jouer à la cour plusieurs opéras : *Alvida in Abo* (1678); *Enea in Italia* (1679); *Ermione* (1680); *la Gloria festeggiante* (1688), etc., et composa plusieurs morceaux de musique religieuse.

BERNABLE adj. (bèr-na-ble — rad. *berner*). Qui mérite d'être berné, d'être tourné en ridicule, d'être conspué :

Adolescent qui s'érige en barbon,
Jeune écolier qui vous parle en Caton,
Est, à mon sens, un animal *bernable.*

VOLTAIRE.

BERNACCHI (Antoine), célèbre sopraniste, né à Bologne vers 1700, mort vers 1750. Elève de Pistocchi, qui, pendant plusieurs années, le rompit à des exercices assidus et à tous les artifices du chant, Bernacchi produisit, lors de son apparition sur le théâtre, en 1722, une si vive sensation, qu'il fut surnommé le *roi des chanteurs*. En 1726, dans sa ville natale, il lutta victorieusement avec le célèbre Farinelli, alors dans tout l'éclat de sa réputation. Dans l'œuvre où les deux virtuoses devaient figurer, se trouvait un duo entre Farinelli et Bernacchi. Confiant dans l'agilité et la sûreté de sa voix, Farinelli prodigua les magies de son style et les traits les plus brillants de son répertoire. Il se croyait sûr du triomphe, quand Bernacchi, reprenant la phrase dite par son rival, reproduisit note pour note ses vocalises ardues et colora son chant d'une si merveilleuse expression et de nuances si délicates, que Farinelli s'avoua vaincu. Vers 1730, Bernacchi fut engagé par Hændel pour le théâtre que ce dernier dirigeait à Londres. C'est, paraît-il, à cette époque, que Bernacchi, abandonnant le style ample et large qu'on avait jusqu'alors admiré en lui, remit en usage les traits de chant que les Français ont nommés *roulades* et les Italiens *gorgheggi*. Le nouveau style eut une vogue prodigieuse, qui fit accuser Bernacchi de perdre l'art du chant. Vers 1736, le célèbre sopraniste retourna à Rome, où il fonda une école qui a produit un grand nombre de virtuoses renommés, Amadori, Mancini, Guarducci, etc.

BERNACHE s. f. (bèr-na-che). Ornith. Division du genre oie, comprenant celles qui ont le bec court et menu, ne laissant point paraître sur ses bords les extrémités des lamelles buccales. ‖ On dit aussi BERNACLE.

— Crust. Nom vulgaire donné aux anatifes, à cause du préjugé, très-répandu autrefois, que ces animaux se transformaient en canards. V. ANATIFE.

— **Encycl.** Ornith. La *bernache* se distingue des autres oiseaux du même genre par un bec court, convexe et comme tronqué, dont les bords sont garnis de lamelles internes qui ne paraissent point à l'extérieur. Elle a le dos varié de gris cendré et de noir, le front, les côtés de la tête et la gorge d'un blanc pur, tandis que l'occiput, la nuque, le cou, le haut de la poitrine, les rémiges et la queue, sont d'un noir parfait. La *bernache* habite les contrées tempérées du cercle arctique. Elle est très-commune en Egypte, où on l'honorait autrefois d'un culte particulier à cause de son attachement pour ses petits. On a cru longtemps que cet oiseau naissait sur les arbres comme un fruit; c'est pourquoi on le considérait comme un gibier maigre qu'on pouvait manger en carême.

La *bernache* est un oiseau assez commun en Europe, où il est souvent de passage pendant l'hiver; on a donc songé à le rendre domestique. Des essais ont été faits dans ce but à la ménagerie du Muséum dès l'année 1839, et ils ont été couronnés du plus heureux succès. « Non-seulement, dit M. I.-G. Saint-Hilaire, nous avons obtenu un grand nombre d'individus, mais, ce qui est le caractère de la domestication accomplie, une race vraiment distincte, une race française. Jusqu'à ce jour, du moins, cette race a conservé, toutefois avec des nuances un peu éclaircies, les riches couleurs qui font de la *bernache* un des plus beaux palmipèdes connus. »

BERNACUM, nom latin de Bernay.

BERNADAU (Pierre), littérateur français, né à Bordeaux en 1762, mort en 1830. Il fut avocat au parlement de sa ville natale et composa un assez grand nombre d'ouvrages, où l'on trouve des notions curieuses sur l'histoire et les antiquités de Bordeaux, ainsi que de piquantes anecdotes sur la Révolution française. Quelques-uns de ses ouvrages sont écrits en dialecte gascon. Les principaux sont : *Tableau historique des assemblées de la ville* (Bordeaux, 1788); *Abrégé de l'histoire des assemblées nationales* (1790); *Le règne des quatre-vingt-dix électeurs de Bordeaux* (1790); *Antiquités bordelaises* (1797); *Annales historiques, civiles, littéraires et statistiques de Bordeaux* (1807).

BERNADET ou **BERNARDET** s. m. (bèr-na-dè). Ichthyol. Syn. de *Squale centrine* ou *Humantin.*

BERNADOTTE. V. CHARLES XIV, roi de Suède.

BERNAERT (Nicaise), peintre flamand, né à Anvers en 1608, mort à Paris en 1678; élève de F. Snyders. Il a peint des animaux et des chasses dans la manière de son maître, ainsi que des scènes d'intérieur et de cabaret. Ses ouvrages sont assez rares. Le musée de Dijon a de lui un tableau représentant deux chats surpris par un chien au moment où ils épient du gibier mort. C'est par erreur que la *Biographie universelle* donne à cet artiste le nom de *Bernaret.*

BERNAERTS (Jean), en latin *Bernatius*, jurisconsulte et littérateur flamand, né à Malines en 1568, mort en 1601. Il devint avocat au grand conseil de sa ville natale et se fit connaître par de nombreux écrits, qui montrent une instruction des plus variées. Juste-Lipse, qui en faisait grand cas, l'appelait *Flos Belgarum.* On a de lui des oraisons funèbres, des commentaires de Papinien, de Boèce, etc., ainsi que la *Vie et le martyre de Marie Stuart, reine d'Ecosse* (Anvers, 1588).

BERNAERTS, BERNAERDS ou **BERNARDS** (Balthazar), graveur au burin, élève de Bernard Picart, travaillait à Amsterdam dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il a exécuté des planches pour divers ouvrages, entre autres pour la *Bible* de son maître Picart.

BERNAGE s. f. (ber-na-ge). Agric. Mélange de graines céréales et de graines légumineuses, que l'on sème en automne pour avoir du fourrage au printemps.

— Féod. Baronnage. ‖ Par ext. Train, équipage de grand seigneur.

BERNALDA, ville du royaume d'Italie, dans la Basilicate, district et à 28 kil. S.-E. de Matera; 5,000 hab.

BERNALDEZ (André), historien espagnol, né à Fuentes, mort vers 1513. Chapelain de Deza, archevêque de Séville, puis curé de Los Palacios, il connut intimement Christophe Colomb, qui lui confia divers papiers, et il écrivit un ouvrage, encore manuscrit, intitulé : *Historia de los reyes catolicos*, qui, mieux que tout autre, fait connaître l'histoire des deux premiers voyages de Colomb en Amérique.

BERNARD s. m. (bèr-nar). Argot. Derrière : *Tomber sur son* BERNARD.

BERNARD (GRAND-SAINT-), le *Mons Jovis* des Romains, montagne de Suisse, cant. du Valais, dans les Alpes Pennines, sur la frontière d'Italie; altitude, 3,371 m. Malgré son élévation, malgré ses flancs abrupts et escarpés, le Saint-Bernard offre un passage très-fréquenté d'Aoste à Martigny, entre le Valais et la vallée de Saint-Remy. Au point le plus élevé de cette route, à 2,620 m. au-dessus du niveau de la mer, à 10 kil. de Saint-Remy se trouvent, près d'un petit lac, l'hospice et le couvent fondés en 962, par saint Bernard de Menthon, sur l'emplacement d'un ancien temple de Jupiter. Ce couvent est habité toute l'année par dix ou douze religieux de l'ordre de Saint-Augustin, dont les fonctions consistent à recevoir gratuitement toutes les personnes qui traversent ce passage; ils doivent de plus, pendant les sept ou huit mois les plus dangereux de l'année, parcourir journellement les chemins, accompagnés de domestiques ap-

polés marronniers, et de gros chiens dressés à cet effet, pour porter secours aux voyageurs. 20,000 personnes environ passent, chaque année, au Grand-Saint-Bernard. *Les frais* de l'hospice, qui s'élèvent à plus de 50,000 fr. par an, sont couverts en partie par des collectes faites en Suisse, et par les dons volontaires des étrangers. Près de l'ancien bâtiment, qui date du VIe siècle et qui a été élevé d'un étage en 1822, on en a construit récemment un nouveau, nommé l'*Hôtel de Saint-Louis*, qui sert de dépôt pour les marchandises. Enfin, à peu de distance du corps de logis principal est la *morgue*, où l'on déposait jadis les cadavres des individus morts de froid ou ensevelis dans les neiges par des avalanches. L'intérieur du couvent renferme, outre un grand nombre de chambres proprement meublées, environ 200 lits, un réfectoire; des écuries, des magasins, etc.; une jolie église, où l'on remarque quelques bons tableaux et le monument élevé par Napoléon à la mémoire de Desaix. La température moyenne du Saint-Bernard est de 0°, 5 au-dessus de zéro. Le thermomètre y monte rarement au-dessus de 16° et descend quelquefois à 29° au-dessous de zéro.

On croit que ce ne fut que du temps de Jules César qu'il fut ouvert sur cette montagne un chemin praticable. Sous Auguste, les légions romaines qui se rendaient en Helvétie, dans les Gaules ou dans la Germanie, passaient le Saint-Bernard; une armée de Lombards le franchit en 547, Charlemagne en 773, Frédéric Barberousse en 1106; enfin, en 1798, puis en 1800, les armées françaises débouchèrent en Italie par ce passage difficile et dangereux.

BERNARD (PETIT-SAINT-), montagne de France, dép. de la Savoie, arrond. de Moutiers, dans les Alpes Grées; altitude 2,778 m.; passage facile, conduisant de la vallée de l'Isère à celle de la Doire. Dans le parcours de ce passage, on rencontre, à 2,102 m. au-dessus du niveau de la *mer*, au *milieu d'un* vallon gazonné, l'hospice du Petit-Saint-Bernard, desservi par des religieux du même ordre que celui du Grand-Saint-Bernard. Au delà de l'hospice, on monte, par une pente douce, au point le plus élevé de la route (2,200 m.), où l'on voit une colonne de marbre cipolin, appelée *colonne de Joux* (Jovis) ou de Jupiter, et le *cirque d'Annibal*, reste d'un grand cercle formé de pierres placées de distance en distance. La colonne de Joux, d'origine celtique, mesure 7 m. de haut et 1 m. de diamètre.

BERNARD (PASSAGE DU MONT **SAINT-**). V. ALPES (Passage des).

BERNARD, roi d'Italie, petit-fils de Charlemagne et fils de Pépin, monta sur le trône en 812. Ayant voulu disputer l'empire à Lothaire, son cousin, il fut vaincu et fait prisonnier en 818. Louis le Débonnaire eut la cruauté de lui faire crever les yeux, et il mourut des suites de ce supplice.

BERNARD, duc de Septimanie (820), fut dépouillé de son duché en 832, pour le punir de sa liaison adultère avec l'impératrice Judith. Louis le Débonnaire, en ayant reçu des secours lors de la révolte de ses fils, le réintégra dans son duché de Septimanie en 833, et lui donna en 835 celui de Toulouse. Plus tard, ayant favorisé la rébellion de Pépin, il fut mis à mort en 844 par ordre de Charles le Chauve, qui passait pour être son fils.

BERNARD, moine et voyageur français, accomplit, vers le milieu du IXe siècle, un pèlerinage en Palestine, dont il a laissé une relation extrêmement curieuse, imprimée par Mabillon en 1672, dans les *Acta ordinis sancti Benedicti* (t. IV, p. 523-526).

BERNARD (saint), **de Menthon**, fondateur de l'hospice du Mont-Saint-Bernard, né en 923 près d'Annecy, en Savoie, mort en 1008. Il embrassa l'état ecclésiastique et devint archidiacre d'Aoste. Touché des dangers auxquels les pèlerins étaient exposés dans le passage des Alpes en se rendant à Rome, il fonda les hospices du Grand et du Petit-Saint-Bernard, et en confia le soin à des religieux de l'ordre de Saint-Augustin.

BERNARD (saint), théologien, abbé de Clairvaux, et l'une des plus grandes figures du moyen âge, né en 1091 au château de Fontaines, près de Dijon, mort en 1153. Son père, Tescelin, était issu des comtes de Châtillon; sa mère, Elisabeth, était fille du comte de Montbard. *Bien qu'il aimât lui-même* à se représenter comme une plante sauvage qui avait poussé dans le désert à la grâce de Dieu, comme un ignorant nourri dans les forêts, il est certain qu'il reçut une éducation très-soignée dans la florissante école de Châtillon-sur-Seine. Suivant les vieux récits, il fut, comme saint Augustin, poussé à l'enthousiasme de la vie religieuse par la piété ardente de sa mère. Ce qui paraît certain, c'est qu'il composa dans sa jeunesse quelques poésies dont le caractère n'était pas précisément théologique, indice d'une vie un peu mondaine. Enfant d'une race féodale, nourri des souvenirs chevaleresques de la première croisade, il eût pu prétendre aux plus hautes dignités à la cour de Bourgogne; mais, vers l'âge de vingt-deux ans, il renonça au monde, se consacra à la vie monastique, et montra dès le début cette puissance de prosélytisme qui devait le rendre si célèbre, *en entraînant* dans sa voie tous ses frères et ses amis, qui d'abord avaient combattu ses résolutions, et en transformant ses adversaires en disciples. *Retiré* dans une maison particulière de Châtillon, avec le groupe de ses prosélytes, il les organisa *en communauté*; mais, au lieu de constituer un ordre nouveau dont il eût été le chef, suivant l'usage de ce temps, il finit par mener son troupeau à l'abbaye de Cîteaux, dans les forêts de Beaune, que dirigeait alors l'Anglais saint Etienne. Ces conversions en masse à la vie monastique étaient, comme on le sait, très-fréquentes à cette époque. Cîteaux, tombé en décadence, était réduit à un petit nombre de religieux; saint Bernard et ses trente compagnons furent accueillis avec d'autant plus d'enthousiasme qu'ils apportaient des richesses considérables, car tous appartenaient aux premières familles du pays. Bientôt le monastère devint trop étroit pour le nombre de postulants qui accouraient de toutes parts, et l'on dut songer à la fondation de nouvelles abbayes de la même congrégation. Saint Bernard fut désigné comme chef de l'une de ces colonies, établie dans une solitude du diocèse de Langres nommée la *Vallée d'absinthe*, à laquelle il donna lui-même le nom de *Claire Vallée*, qui lui est resté (*Clairvaux*). Il y établit une règle sévère, qui fut appliquée successivement à soixante-douze monastères de France, d'Italie, d'Espagne, de Suède et de Danemark, colonies religieuses de l'abbaye-mère de Clairvaux, et qui toutes reconnaissaient sa suprématie. Les fatigues de tant de fondations, les austérités qu'il s'imposait, avaient gravement altéré la santé de saint Bernard, qui dut accepter les soins des médecins et se résigner à vivre souvent hors de son monastère. L'évêque de Châlon le chargeait d'ailleurs de fréquentes missions, et c'est en prêchant dans les églises de ce diocèse qu'il cultiva et développa cette éloquence demeurée célèbre dans les annales de la prédication; de même que ce fut pendant les retraites auxquelles le condamnait son état maladif qu'il médita les principes de cette théologie ingénieuse et mystique qui fut l'âme de ses écrits et qui lui donna sur son siècle une si puissante action. Il serait sans aucun intérêt de rapporter ici les faits miraculeux de la vie du saint personnage, bien que certains biographes modernes leur aient donné place dans leurs récits. Le merveilleux est un élément obligé de ces sortes d'histoires; mais ce sont là des détails qu'on n'est plus réduit à discuter aujourd'hui, et qu'on abandonne aux artistes pour animer leurs compositions.

Saint Bernard est un des types les plus accomplis du moine pendant la période du moyen âge. *Enthousiaste, ardent, austère, intolérant*, exclusivement dévoué à l'idée du triomphe, de la domination de l'Eglise, il ne voyait rien en dehors de cet intérêt sacré; et quand sa redoutable éloquence démembrait les familles pour peupler les monastères, il était conséquent avec son principe, avec l'idée qui domine tout le moyen âge, que la société, la famille ne sont rien, que l'Eglise est tout. Aussi, voyez avec quelle sérénité magistrale *il gouverne le monde du sein de son humilité.* Son éloquence, en effet, sa science théologique, ses travaux, sa ferveur religieuse, sa *sainteté*, pour parler le langage du temps, lui avaient acquis une telle célébrité, une telle influence, qu'on s'adressait à lui de toutes parts, soit pour terminer des différends religieux ou politiques, soit pour éclaircir des questions de dogme ou de discipline, ou pour mille affaires importantes absolument étrangères à *son état*, peut-être *même* à *ses aptitudes* et à ses capacités. Cette espèce de dictature morale, cette royauté exercée par un simple moine, est encore un des signes les plus caractéristiques du temps. Thibaut de Champagne avait puni un de ses vassaux de la confiscation de ses biens. L'abbé de Clairvaux écrit au fier comte, parle au nom du ciel, suivant la coutume sacramentelle, et obtient le pardon du vassal. En 1128, il fut chargé par les templiers de *rédiger* les *statuts* de leur ordre. L'évêque de Paris, Etienne, prétendait se soustraire à toute imposition publique et luttait à ce sujet contre Louis le Gros. L'archevêque de Sens, de son côté, ne voulait reconnaître que la juridiction du pape en toutes matières. Saint Bernard prit violemment parti pour les prélats, traita le roi de nouvel Hérode, mais toutefois ne parvint pas à entraîner la cour de Rome. En 1130, le roi de France ne l'en choisit pas moins comme arbitre *entre* deux papes rivaux, Innocent II et Anaclet. Saint Bernard se prononça pour le premier, et, à la suite d'actives négociations, sa décision fut acceptée par l'Eglise, et le schisme fut éteint. Peu de temps après, il franchit les Alpes pour aller réconcilier le clergé de Rome avec celui de Milan, qui voulut, par reconnaissance, l'élever sur le siége épiscopal illustré par saint Ambroise, mais qui ne put vaincre sa résistance. Confondu *dans la foule* des évêques, il eût été, en effet, bien moins puissant; il se fût en quelque sorte enfermé dans un diocèse, tandis que, chef d'une congrégation, il étendait son influence et son autorité dans tous les pays de l'Europe où il avait fondé des maisons. Cette situation lui donnait une indépendance d'action qu'il n'eût pas trouvée au même degré dans l'épiscopat, et le mettait en relation directe avec tous les chefs d'Etat. Il ne faudrait donc point s'exagérer son humilité, quand on le voit successivement refuser les siéges de Châlon, de Langres, de Reims de Gênes, etc. Sa crosse abbatiale et sa robe de bure valaient bien le bâton pastoral et le pallium. Ces refus, d'ailleurs, augmentaient sa *renommée. Nous avons dit que les princes*, les évêques, les papes eux-mêmes, l'invoquaient souvent comme arbitre, ou plutôt comme un oracle. Son autorité devint si grande, qu'il put écrire au pape Eugène III, qu'il avait eu parmi ses moines à Clairvaux : « On dit que je suis plus pape que vous. » Tout en s'occupant des grandes affaires du siècle et de l'Eglise, il accomplissait de temps à autre des miracles, attestés par les vieux légendaires et dont se portent garants ses *historiens* modernes, l'abbé Ratisbonne, M. de Montalembert, etc. C'était d'ailleurs l'usage traditionnel parmi les saints, et nul doute qu'il ne fût le premier à y croire.

Le fond de la théologie de saint Bernard, comme on le sait, est une dérivation de celle de saint Augustin. Il devait donc se trouver en opposition sur presque toutes les questions avec un des plus grands et des plus libres esprits de ce temps, Abailard, qui tendait au libre arbitre, comme lui-même à la prédestination. Il poursuivit son adversaire avec une *véhémence qu'on* lui a reprochée, et à laquelle peut-être la rivalité de gloire n'était pas étrangère. Peut-être aussi entrevoyait-il vaguement la portée des doctrines et des innovations d'Abailard, qui, en appliquant la dialectique aux matières de la foi et en tentant d'expliquer par des principes rationnels les dogmes chrétiens, ouvrait la porte au libre examen. Il le dénonça solennellement au pape et au sacré collége : « L'*esprit humain*, s'écriait-il, *usurpe tout, ne laissant plus rien* à la foi. On fouille jusqu'aux entrailles les secrets de Dieu! » Rome n'était que trop disposée à frapper. Arnauld de Brescia venait d'être condamné par le concile de Latran, et cette condamnation du disciple annonçait assez le péril du maître. Abailard alla au-devant de l'ennemi en demandant à défendre en personne l'orthodoxie de ses livres devant le concile de Sens, et contre l'abbé de Clairvaux. Saint Bernard accepta le défi, *mais non sans quelque* crainte de voir son éloquence purement théologique effacée par la redoutable dialectique de l'illustre philosophe. Le concile s'ouvrit le 2 juin 1140, en présence du roi Louis le Jeune. Mais le débat solennel qu'attendait la chrétienté n'eut pas lieu. Se sentant condamné d'avance, Abailard dédaigna de lutter. Au moment où saint Bernard lisait ses formules d'accusation, il en appela simplement au pape et se retira. Le concile déféra à *l'appel quant* à la personne, mais condamna les ouvrages. On sait que Rome confirma cette sentence, et, de plus, imposa un silence perpétuel à Abailard, et ordonna qu'il fût enfermé dans un monastère jusqu'à la fin de ses jours.

Saint Bernard, d'ailleurs, combattit avec la même ardeur les doctrines de Pierre de Brueys, de Gilbert de La Porée, d'Arnauld de Brescia et d'autres sectaires. Dans toutes ces luttes, il avait surtout en vue l'unité de l'Eglise, menacée par tant de hardis argumentateurs, précurseurs lointains de la Réforme. Nous arrivons au grand acte de sa vie et à l'un des événements les plus importants de l'histoire du XIIe siècle. Un demi-siècle à peine s'était écoulé depuis la conquête de la Terre sainte par les barons chrétiens, et déjà les principautés féodales fondées après la victoire des croisés étaient en pleine décadence. Edesse, la plus puissante, retomba en 1144 au pouvoir des Arabes. Antioche et Jérusalem jetèrent un cri d'alarme qui retentit en Occident. Le *roi* de France Louis VII, qui avait des fautes à expier, tourna les yeux vers la Terre sainte, d'où l'on rapportait la rémission de tous les péchés. Pendant quelque temps il flotta entre les excitations de saint Bernard et les sages conseils de Suger, qui s'opposait à une aussi folle expédition. Le thaumaturge enthousiaste l'emporta enfin sur le politique, et la raison fut vaincue par la foi, comme l'avait été récemment la philosophie en la personne d'Abailard. L'*expédition fut résolue*; le *pape* y donna son assentiment, et, ne pouvant quitter l'Italie, agitée en ce moment par des révolutions politiques, chargea saint Bernard de le représenter en France et de prêcher cette seconde croisade. Le roi convoqua une assemblée extraordinaire à Vézelay, pour les fêtes de Pâques de l'année 1146. Un grand nombre de seigneurs se rendirent à cet appel. L'abbé de Clairvaux prêcha dans cette assemblée la croisade, déjà *arrêtée en principe*, et souleva l'enthousiasme religieux de tous les spectateurs. Il ne reste malheureusement rien de ces harangues, et les discours que Michaud, l'historien des croisades, met dans la bouche de l'illustre prédicateur n'ont aucune valeur historique. Ce sont des centons arrangés au moyen de quelques phrases puisées dans les épîtres de saint Bernard. Le nouveau Pierre l'Ermite ne se borna pas à faire entendre sa voix *dans cette assemblée officielle*; *il* parcourut les villes pour engager les populations à se croiser sous la bannière du Christ, et confirma sa prédication par de nombreux miracles, *qui n'étaient pas inférieurs à ceux des apôtres*, suivant les expressions naïves des biographes contemporains (Guillaume de Saint-Thierry, Arnaud, Philippe de Clairvaux, le moine Geoffroi, etc.). Il s'agit, comme toujours, de guérisons d'aveugles, de boiteux, d'épileptiques, etc. *L'enthousiasme fut tel*, qu'on offrit à saint Bernard le commandement militaire de l'expédition. Le pauvre moine, effrayé par le triste exemple de Pierre l'Ermite, et moins assuré que ses prosélytes de l'intervention divine, pria, supplia pour être affranchi de ce périlleux honneur, et ne parvint à s'en délivrer qu'avec l'intervention du pape. Il alla ensuite prêcher la croisade en Allemagne, avec un succès d'autant plus merveilleux, que ses auditeurs ne comprenaient point la langue romane. Son intervention généreuse préserva, d'ailleurs, un certain nombre de juifs des massacres qui accompagnaient invariablement tous ces grands mouvements. On sait quels désastres attendaient *en Orient* les *multitudes* que les *prophéties et* les prédications de saint Bernard avaient arrachées à leur patrie et à leur famille. Lui-même se vantait avec un pieux orgueil qu'à sa voix *les villes et les châteaux s'étaient changés en déserts, et qu'on ne voyait partout que des veuves dont les maris n'étaient point morts.* La plupart de ces malheureux périrent en Asie, et les catastrophes multipliées de la croisade soulevèrent d'amères récriminations contre le saint de Clairvaux, qui se *justifia dans* une *Apologie* où il rejetait la responsabilité de tous les malheurs sur les croisés eux-mêmes et sur leurs péchés, qui avaient excité la colère céleste. Toutefois, son prestige, son autorité en subit une grave atteinte. Malgré les croyances naïves de ce temps, on ne pouvait comprendre que Dieu eût opéré tant de miracles éclatants pour entraîner des populations entières à leur perte, résultat que la prescience divine avait dû prévoir. Telles *étaient*, du moins, les objections auxquelles répondait saint Bernard. L'insuccès de la croisade ne fut pas la seule affliction de ses dernières années. Il vit de nouveau la foi catholique subir des attaques multipliées. Le manichéisme, sous divers noms, se répandait en Europe et s'infiltrait dans les principes de diverses sectes. Pierre de Brueys avait été brûlé vif par les *fidèles;* mais son disciple Henri agitait le Midi. L'abbé de Clairvaux, après avoir excité contre lui le comte de Toulouse, se rendit en personne dans le Midi (1147), accompagné d'un *légat du pape*, et parcourut le Périgord, le Quercy, l'Albigeois, le Toulousain, pour y combattre l'hérésiarque sur le théâtre de ses prédications. Les populations étaient fort divisées, car les deux partis, pour consacrer leurs doctrines, accomplissaient des miracles avec une égale perfection. Toutefois, la question fut tranchée d'autorité par l'arrestation de Henri, qui fut condamné à la prison perpétuelle par un concile (1148). Mais les hérésies ne s'en propageaient pas moins de toutes parts, à ce point que le pape Eugène III, alarmé de la situation religieuse de la Gaule, vint présider à Reims un concile aux actes duquel saint Bernard eut la plus grande part, et qui frappa d'anathème les *henriciens*, les *patérins*, les *catharins* et autres sectaires qui, entre autres doctrines monstrueuses, voulaient imposer au clergé la simplicité des apôtres, la pauvreté évangélique! Cependant, l'abbé de Clairvaux, *fatigué des agitations du monde*, des voyages, des missions, des séjours dans les résidences princières ou seigneuriales, résolut de passer ses dernières années dans son abbaye, qu'il n'habitait que bien rarement, mêlé aussi activement qu'il l'était aux grandes affaires politiques et ecclésiastiques de son époque. Il rentra donc dans ce qu'il nommait et dans ce que certains historiens nomment encore son *désert*. Il ne faudrait point, cependant, d'après ce nom métaphorique, se *faire* une idée trop sombre de cette habitation. Le pauvre ermitage de la Vallée d'absinthe était devenu une vaste résidence féodale qui s'agrandissait tous les jours, et qui comprenait déjà des parcs, des fermes, des dépendances à l'infini, donnant un revenu énorme et nourrissant 700 religieux. L'enclos du monastère avait deux kilomètres de tour. La maison de l'abbé, située à une demi-lieue, était un véritable château. Comme chef d'ordre, Clairvaux commandait à 160 monastères, tant en France qu'à l'étranger. Dans la suite, les bons moines construisirent des bâtiments d'une somptuosité royale, avec église, chapitre, bibliothèque, galeries de tableaux, chapelles dorées, etc. De plus, pour aider à la mortification, ils enrichirent leurs caves splendides d'un foudre qui contenait 800 tonneaux de vin.

Saint Bernard mourut à Clairvaux, le 20 août 1153, âgé de soixante-trois ans. *Il y* avait quarante ans qu'il avait embrassé la vie religieuse et trent-huit qu'il exerçait la dignité d'abbé. Il fut canonisé avec une grande solennité, en 1174, par le pape Alexandre III. L'Eglise célèbre sa fête le 20 août. Ses disciples ont été de son nom nommés *bernardins.* Ils formaient, comme on le sait, une branche des bénédictins, de même que les moines de Cîteaux, ou *cisterciens*, dont ils étaient issus.

Saint Bernard a été surnommé le *dernier père de l'Eglise*, et ce titre lui a été confirmé officiellement par le saint-siége lors de sa canonisation. *Malgré* les occupations multipliées de sa vie, il a considérablement écrit. On possède déjà de lui plus de 400 lettres adressées, soit à ses religieux, soit aux papes, aux princes ou à divers personnages. Beaucoup sont aujourd'hui pour nous sans aucun intérêt; mais un certain nombre offrent des détails curieux sur les affaires et les mœurs du temps. Ses sermons sont également très-nombreux; on n'en compte pas moins de 340, dont 85 sur le *Cantique des cantiques*. On reconnaît ici le goût du moyen âge pour les interprétations mystiques. Il va sans dire que saint Bernard renchérit encore sur les subtiles explications, sur les fictions dès longtemps consacrées, d'ailleurs, dans la théologie officielle, et qu'il

traduit en maximes édifiantes les détails les plus érotiques du fameux épithalame. Ces sermons, d'ailleurs, d'après l'opinion de critiques compétents, ne répondent pas entièrement à l'idée qu'on se fait de son éloquence. Ils sont écrits en latin, comme ses autres ouvrages; mais on croit que ses fameuses harangues pour la croisade étaient prêchées en patois vulgaire, en langue romane. Comme nous l'avons dit, il n'en reste rien, et nous ne pouvons juger de leur mérite que par l'effet qu'elles ont produit, par l'enthousiasme qu'elles ont excité. « On ne peut guère douter, dit Daunou, de l'éloquence et du génie d'un cénobite qui sut envoyer 100,000 croisés en Palestine sans y aller lui-même. » On a encore de saint Bernard l'*Apologie* citée plus haut, une douzaine de traités théologiques et quelques opuscules. Son style n'est pas exempt de la barbarie du temps, de l'abus des antithèses et des subtilités, mais il a de l'énergie et de la vivacité. Tous ses écrits attestent une brillante et fertile imagination. Sa théologie, comme nous l'avons dit plus haut, n'est qu'une dérivation de celle de saint Augustin, grand fleuve où s'est alimenté tout le christianisme du moyen âge.

L'édition la plus estimée des *Œuvres* de saint Bernard est celle de Mabillon (1690, 2 vol. in-fol.), réimprimée par Gaume (Paris, 1835-1840, 4 vol. in-8°).

Bernard écrivant la vie de Jésus-Christ sous la dictée de la Vierge (SAINT), tableau de Filippino Lippi, dans l'église de la Badia, à Florence. La scène se passe dans une sorte d'oratoire rustique, entouré de petites roches bizarrement entassées et aux parois desquelles est suspendu un écriteau où se lit cette devise : *Abstine. Sustine.* Saint Bernard, ayant une plume à la main, est debout devant un pupitre formé de branches d'arbre entrelacées, sur lequel est ouvert un manuscrit in-folio; il lève modestement les yeux vers la Vierge, qui est placée en face de lui et qui appuie un doigt sur le manuscrit. Quatre anges charmants accompagnent la reine des cieux et examinent ce qui se passe avec une curiosité naïve. Dans un recoin de l'oratoire, sous un rocher, on entrevoit un démon enchaîné et un hibou. Un paysage pittoresque occupe le fond du tableau; à droite s'élèvent les bâtiments de l'abbaye, devant lesquels sont arrêtés plusieurs moines. Cette belle peinture, qui resta dans l'église des Campora jusqu'en 1529, époque où elle fût transportée dans celle de la Badia, a été exécutée en 1480. Le donateur, Francesco del Puglièse, a été représenté par l'artiste joignant les mains et vu seulement jusqu'à mi-corps, à droite, au premier plan; sa femme et ses enfants ont servi de modèles pour la madone et les anges. Une reproduction chromolithographique de ce chef-d'œuvre, due à M. Kellerhoven, a été publiée dans le splendide recueil édité par la maison Didot.

Comme tous les grands chefs d'ordres monastiques, saint Bernard a eu le privilége d'être fréquemment représenté par les artistes. On regarde comme étant son portrait authentique une figure ascétique gravée par Lambert Lombart, d'après un tableau peint en 1152. Le portrait, attribué à Andrea Sacchi, qui est à Versailles, n'a aucune ressemblance avec le précédent : le saint, vu de face et à mi-corps, a une grande barbe, les cheveux courts, la main droite tenant un livre, la gauche levée comme pour faire un geste oratoire; cette figure, fort belle, nous paraît être de pure fantaisie. Elle a été gravée par Pedretti. Parmi les autres portraits ou figures isolées de saint Bernard, nous citerons : un tableau de Sébastien del Piombo, au Quirinal; un tableau de Ribera, au palais royal, à Gênes; un tableau d'Antonio Palomino, au musée royal de Madrid; une gravure de Lorenzo Cremonesi, d'après Giovanni Bellini; une gravure de J. Couvay, d'après Simon François; d'autres estampes de Raphaël Sadeler, d'Israël van Mechenen, de C. Galle, de Claude Mellan, de Michel van Lochom, de P. von Avondt, de J.-B. Corneille, etc.

Philippe de Champaigne a représenté saint Bernard assis dans sa cellule, devant une table sur laquelle sont posés son livre ouvert et un crucifix; l'ascète tient une plume de la main droite et appuie l'index de la main gauche sur sa poitrine; il lève les yeux au ciel, d'où vient une grande clarté. Sur un rayon, dans le fond de la cellule, on voit une tête de mort, un sablier et une discipline. Morin a donné, d'après Phil. de Champaigne, deux estampes : la plus grande entièrement conforme à la composition que nous venons de décrire, la seconde offrant quelques changements : le Saint-Esprit, sous la forme de la colombe, plane au-dessus du cénobite à qui deux anges montrent un livre ouvert sur lequel on lit : *Canticum canticorum osculetur me osculo oris sui, quia meliora sunt ubera tua vino fragrantia unguentis optimis.* Ces paroles mystiques font allusion à un fait des plus étranges de la légende de saint Bernard. L'illustre abbé de Clairvaux avait la plus vive dévotion pour la Vierge, qui, de son côté, lui accorda des grâces singulières : une fois, entre autres, elle daigna exprimer sur les lèvres de son pieux serviteur quelques gouttes de ce lait divin qui avait nourri Jésus. Ce fut sans doute à ce nectar que le saint dut cette onction touchante, cette tendre éloquence avec laquelle il savait si bien entraîner les cœurs et qui lui valut le surnom de *Doctor mellifluus*. Une estampe de Ch. David, d'après Ph. de Champaigne, représente cet allaitement mystique. Au bas d'une gravure du même sujet par Thomassin (1585), on lit le distique suivant :

Quo natum puerum, servos hoc pascis adultos
Ubere virgo tuos, quos sacer urit amor.

L'apparition de la Vierge à saint Bernard a été représentée d'une façon remarquable par plusieurs peintres, notamment par Murillo (musée royal de Madrid), par Fra Angelico (académie des beaux-arts de Florence et National Gallery), par Raffaellino del Garbo (copie par Riposo, dans l'église du Saint-Esprit, à Florence), par de Crayer (musée de Bruxelles), etc. (V. APPARITION.) La gravure de Thomassin, que nous avons citée, représente, en regard de l'allaitement, une autre scène non moins étrange de la vie du saint. Un jour, dit la légende, que saint Bernard était en extase devant un crucifix, les bras de l'Homme-Dieu se déclouèrent tout à coup et étreignirent amicalement le contemplateur. Une estampe, publiée chez P. Gallait, à Paris, au XVIIe siècle, nous offre le même sujet, dont il existe, d'ailleurs, plusieurs autres représentations. Saint Bernard nous est encore montré souvent chargé des instruments de la Passion, sans doute pour faire allusion au zèle et à l'éloquence qu'il déploya pour pousser les chrétiens à aller délivrer le tombeau du Christ. Parmi les figures de ce genre, il nous suffira de citer celles qui ont été gravées par Michel Natalis, d'après Diepenbeck, et par H. Snyders. Un bon tableau, exécuté par M. Magaud pour la décoration du cercle religieux de Marseille, et qui a été exposé au Salon de 1864, représente *Saint Bernard prêchant la croisade à Vézelay;* cette composition a été lithographiée avec talent par M. Sirouy. Une estampe de Nicolas Dorigny nous fait voir saint Bernard recevant l'habit monastique des mains de l'abbé Etienne; une autre estampe de Jacques Frey, d'après Carle Maratte, nous le montre présentant l'antipape Victor à Innocent II; un tableau du Louvre, longtemps attribué à Orcagna, mais que M. Villot croit être d'un élève de Giotto, nous fait assister aux obsèques du saint. Enfin, le graveur Collaert a groupé sur une même feuille, autour d'une figure de saint Bernard chargé des instruments de la Passion, les sujets suivants empruntés à la légende : le saint décide plusieurs gentilshommes à entrer dans la vie monastique; — il s'enivre de l'amour divin à la fontaine de la grâce; — la Vierge le nourrit de son lait; — il se plonge dans un étang glacé pour vaincre les ardeurs de ses sens; — il a une apparition de l'Enfant Jésus, le jour de Noël; — il demande à Dieu les forces nécessaires pour aider les moines, ses frères, à moissonner; — une lettre qu'il dicte, en plein air, à un moine n'est pas mouillée par la pluie qui vient de tomber; — l'Eglise, réunie en concile, lui confie le soin de combattre les hérétiques; — il triomphe des projets du duc Guillaume; — il cache les miracles qu'il fait, etc. Une estampe, que l'on peut voir à la Bibliothèque impériale, est, à quelques détails près, la reproduction de la gravure de Collaert; trois des sujets que nous avons indiqués sont remplacés par les suivants : le saint délivre un femme possédée du diable; — il éloigne par ses cris une femme impudique qui est entrée dans sa cellule et qui s'approche du lit où il est couché; — il reçoit sa sœur qui a quitté son mari et qui vient prendre l'habit monastique. Ch. Alberti a gravé, d'après A. Tempesta, quatre scènes de la vie de saint Bernard, pour un livre intitulé : *Vita et miracula D. Bernardi* (1587). Nous citerons, pour terminer, un vitrail de l'église de Sainte-Foix de Conches, en Normandie, qui représente saint Bernard changeant le diable en roue de char : singulière métamorphose!

BERNARD, comte de Comminges, joua un grand rôle dans la croisade des Albigeois, et se distingua surtout au fameux siége de Toulouse. Fils de Dodon et de Laurence, cousin de Raymond VI, comte de Toulouse, il épousa tour à tour Stéphanie, de l'illustre maison de Bigorre; Courtois de Labarthe, qu'il répudia l'an 1197, sous prétexte de parenté, et la vertueuse et infortunée Marie de Montpellier, qui avait pour mère Eudoxe Comnène, sœur de l'empereur Théodose. Selon quelques-uns, il aurait épousé en quatrièmes noces Béatrix, mère d'Arnaud Roger, religieux de Cîteaux et ensuite évêque de Comminges. Divers auteurs nous ont fait de ce personnage le plus sombre portrait. Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question; disons seulement qu'ils ont exagéré ses défauts. Ce comte était naturellement bon et généreux; par un acte de l'an 1203, il accorda à la ville de Muret plusieurs priviléges; il permit aux habitants, en 1221, d'élire leurs consuls, et donna plusieurs fois des preuves de sa valeur pendant la guerre contre les Albigeois. Enfin, nous avons un sûr témoignage de sa piété dans les nombreuses donations qu'il fit aux abbayes de Notre-Dame de Goyon et de Notre-Dame de l'Oraison-Dieu; il donna également des biens considérables à l'abbaye des Feuillants. Quelques historiens ont dit que Bernard était mort sous l'habit de moine, vers 1224, dans l'abbaye de Belbonne; mais un auteur ancien rapporte à l'an 1226 la mort de ce comte; et comme il ne fait pas mention de sa profession monastique, celle-ci est au moins fort douteuse, suivant la remarque des savants bénédictins dom Vaissette et dom de Vic.

BERNARD, surnommé **Syglerius**, bénédictin, mort en 1282. Chapelain d'Innocent IV en 1256, il devint successivement abbé de Saint-Honorat de Lérins et du Mont-Cassin en 1263. Le plus remarquable de ses ouvrages est intitulé *Speculum monachorum* (Venise, 1520).

BERNARD ou **BERNHARD**, surnommé le **Teutonique**, habile organiste de l'église Saint-Marc de Venise, passe pour avoir inventé les pédales de l'orgue, vers 1470.

BERNARD (Salomon), surnommé le **Petit Bernard**, peintre et graveur français, né à Lyon au commencement du XVIe siècle; élève de Jean Cousin. Il n'est guère connu comme peintre, mais les amateurs font grand cas des pièces qu'il dessina et grava pour divers ouvrages, notamment pour les *Métamorphoses d'Ovide* et pour la Bible dite *de Lyon;* son morceau du *Déluge*, dans ce dernier livre, passe pour son chef-d'œuvre. Papillon dit que les estampes du Petit Bernard sont fort belles, bien que le clair-obscur fasse défaut, les tailles étant toutes de la même teinte, ce qui fait que les lointains ne fuient pas assez.

BERNARD (Etienne), avocat, puis conseiller au parlement de Dijon, né dans cette ville en 1553, mort en 1609. Il se fit remarquer aux états de Blois (1588), fut nommé maire de sa ville natale, et servit alors aveuglément Mayenne et le parti de la Ligue. Mais il se soumit à Henri IV victorieux, contribua à faire rentrer Marseille dans l'obéissance, et reçut la charge de lieutenant général du bailliage de Châlon-sur-Saône. Il est auteur de divers écrits : *Discours de ce qui advint à Blois jusqu'à la mort des Guises*, publié dans les *Mémoires de la Ligue; Avis à la noblesse sur ce qui s'est passé aux états de Blois en* 1588-1590 (in-8°), etc.

BERNARD (Jean), dominicain français, né à Linicour en 1555, mort en 1620. Il se livra, pendant la plus grande partie de sa vie, à la prédication et composa plusieurs écrits ascétiques, dont le plus curieux est intitulé : le *Fouet divin des jureurs, parjureurs et blasphémateurs du très-saint nom de Dieu* (Douai, 1608, in-12). Dans la dédicace de ce petit ouvrage, fort recherché des bibliophiles, on remarque ces paroles adressées aux échevins de Douai par le P. Bernard : « Frappez à grands coups de fouet ces blasphémateurs, lapidez avec Moïse ces exécrables pécheurs, remettez les fers au feu pour percer avec le bon saint Louis ces maudites langues, etc. » On voit que le bon religieux n'y allait pas par quatre chemins; c'est ce qu'on appelle extirper le mal par sa racine.

BERNARD (Charles), historien français, né à Paris en 1571, mort en 1640. Il fut conseiller du roi et historiographe de France sous Louis XIII. Il a composé de nombreux ouvrages, lourds et indigestes, dont les principaux sont : *Discours sur l'état des finances* (Paris, 1614); *Histoire des guerres de Louis XIII contre les religionnaires* (Paris, 1633, in-fol.); *Histoire de Louis XIII jusqu'à la guerre déclarée contre les Espagnols* (Paris, 1646, in-fol., etc.).

BERNARD (Claude), appelé communément le *Pauvre prêtre* ou le *Père Bernard*, né à Dijon d'une famille noble, en 1588, mort à Paris en 1641. Emule et ami de Vincent de Paul, il se consacra au service des pauvres, des malades et des condamnés, et exerça pendant vingt ans ces pénibles fonctions à l'Hôtel-Dieu et à la Charité. Il employa en aumônes un héritage de 400,000 livres, refusa une riche abbaye dans le diocèse de Soissons; et, comme le cardinal de Richelieu, ne pouvant lui faire accepter aucun bénéfice, l'engageait à lui demander au moins une grâce quelconque : « Monseigneur, lui dit Bernard, je prie Votre Eminence d'ordonner qu'on mette de meilleures planches au tombereau dans lequel je conduis les criminels au lieu du supplice, afin que la crainte de tomber dans la rue ne les empêche pas de se recommander à Dieu avec attention. » Claude Bernard se livrait à une active prédication, et attirait autour de lui de nombreux auditeurs par son éloquence simple et vive. Il fonda, en 1638, le séminaire des *Trente-Trois* sur la montagne Sainte-Geneviève. On a publié le *Testament du P. Bernard et ses pensées* (Paris, 1641, in-8°).

BERNARD, duc de Saxe-Weimar, un des généraux de la guerre de Trente ans, né à Weimar en 1604, fut, pendant les guerres qui ensanglantèrent l'Allemagne à cette époque, l'un des plus brillants capitaines du parti protestant. L'un des premiers, il joignit ses armes à celles de Gustave-Adolphe, fit briller son courage et ses talents à l'affaire de Werben, aux siéges de Wurtzbourg et de Manheim, et prit le commandement en chef de l'armée suédoise à la bataille de Lutzen, lorsque Gustave-Adolphe eut été frappé mortellement au milieu de sa victoire (1632). Vaincu à Nordlingen, en 1634, abandonné des Suédois, il accepta les propositions de Richelieu et fit alliance avec la France. Il prit l'Alsace aux Impériaux, opéra une admirable retraite en Lorraine (1635), remporta une victoire décisive en 1638 à Rheinfeld, et s'empara de Fribourg et de Brisach. Il mourut tout à coup au milieu de ses succès, à Neubourg-sur-le-Rhin (1639), n'étant âgé que de trente-cinq ans. Quelques historiens prétendent qu'il fut empoisonné.

BERNARD (Edouard), philologue et savant anglais, né à Perry-Saint-Paul en 1638, mort en 1697. Très-versé dans la connaissance des langues anciennes et orientales, des sciences physiques et mathématiques, il professa quelque temps l'astronomie à l'université d'Oxford, fit plusieurs voyages en Hollande et en France, et devint recteur de Brightwell. Bernard, qui, au dire d'Huet, évêque d'Avranches, était aussi remarquable par sa rare érudition que par sa modestie, a composé de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Traité sur les anciens poids et mesures* (Oxford, 1688); *Dévotions privées* (1689); *Etymologicum britannicum*, imprimé à la suite de la *Grammatica anglo-saxonica* de Hickes (Oxford, 1689).

BERNARD (Pierre), historien français, né à Calais vers 1640, mort vers 1720. Il fut avocat dans sa ville natale, dont il devint le premier magistrat en 1701 et 1702, et fit de nombreux voyages en Angleterre. Il a publié les *Annales de Calais* (Saint-Omer, 1715, in-12), ouvrage aujourd'hui très-rare, dans lequel il décrit avec exactitude les siéges soutenus par cette ville contre les Anglais.

BERNARD (Samuel), peintre et graveur français, né à Paris vers 1615, mort dans la même ville en 1687. Il eut pour maître Simon Vouet, et devint professeur de l'Académie de peinture en 1655. Il exécuta en miniature et à la gouache des portraits, des paysages et des tableaux d'histoire. On a de lui une douzaine d'eaux-fortes, dont les plus recherchées sont : la *Vision d'Attila*, d'après Raphaël; le *Christ en croix*, la *Mise au tombeau*, l'*Ascension*, d'après Ph. de Champaigne; la *Fuite en Egypte*, d'après le Guide; *Astyanax découvert par Ulysse*, d'après Séb. Bourdon; l'*Image de la Concorde*, d'après Ch. Le Brun; le portrait du comte Ph. de Béthune, etc. Le Louvre a le portrait de cet artiste peint par Ferdinand.

BERNARD (Samuel), célèbre traitant, né à Paris en 1651, mort en 1739, était fils du précédent. Il se livra aux spéculations financières, et amassa, sous le ministère Chamillard, une fortune immense, qu'on évaluait à 33 millions. Dans une circonstance critique, comme en vit plusieurs la fin du grand règne, Louis XIV humilia son orgueil jusqu'à caresser la vanité de ce financier, et lui faire lui-même les honneurs de Marly. L'heureux financier fut anobli, et sa famille se trouva par la suite alliée aux plus grands noms. On rapporte que, jouet d'une superstition singulière, il croyait son existence attachée à celle d'une poule noire qu'il faisait traiter avec le plus grand soin.

BERNARD graveur français, travaillait à la fin du XVIIe siècle. S'il faut en croire une note manuscrite conservée au Cabinet des estampes de Paris, il était page de Louis XIV. Il a gravé à la manière noire le portrait de ce monarque; celui du marquis du Bellay, d'après A. Bouys; ceux de Vauban et de Tristan de La Baume de Suze, d'après de Troy. On connaît encore de lui : l'*Adoration des bergers*, d'après Rembrandt; une *Sainte levant les yeux au ciel*, d'après Le Guide, etc.

BERNARD (Jacques), littérateur et théologien français, né à Nions, de parents protestants, en 1658, mort en 1718. Il fut destiné dès son enfance à la carrière ecclésiastique, et fit ses premières études à Die et sa philosophie à Genève, où il prit aussi ses grades en théologie. Consacré en 1679, il desservit l'église de Vinsobres. Son temple fut démoli pendant les persécutions qui précédèrent la révocation de l'édit de Nantes; mais Bernard ne se laissa point abattre. Avec un courage qui touchait à la témérité, mais qu'on ne saurait blâmer, il réunit ses paroissiens sur les débris du temple dévasté, et se défendit vaillamment contre les soldats accourus pour dissiper l'assemblée. Cet acte de révolte l'eût conduit à l'échafaud, s'il ne s'était promptement expatrié. En arrivant à Genève, la terre promise des réfugiés, il apprit qu'il avait été pendu en effigie. De Genève il passa à Lausanne, où il dut, pour gagner sa vie, donner des leçons de mathématiques et de philosophie. Il conservait néanmoins l'espoir de revoir la France, quand la révocation de l'édit de Nantes vint le désabuser pour jamais. Il partit alors pour la Hollande, se maria et s'établit à La Haye, tout en demeurant ministre de la ville de Gouda, où il allait prêcher de temps en temps. Le Clerc le chargea, en 1691, de continuer la publication de la *Bibliothèque universelle*. Les six derniers volumes sont de lui. Il continua aussi la publication, un moment suspendue, des *Nouvelles de la république des lettres;* mais, entre ses mains, ce journal tomba : Bayle l'avait si brillamment rédigé, que l'œuvre était presque impossible pour ses successeurs. En 1705, Bernard obtint une place de pasteur à Leyde; en même temps, il fut chargé, comme suppléant, de remplir la chaire de philosophie de l'université de cette ville, et en fut nommé professeur titulaire six ans après.

Bernard manquait surtout de style; il ne fut jamais goûté comme écrivain, quoique ses idées fussent excellentes et son savoir très-étendu. Nous avons de lui un assez grand nombre d'ouvrages, entre autres : *Histoire abrégée de l'Europe* (Leyde, 1686-1688, 5 vol. in-12); *Epistola de tolerantia* (Gouda, 1689, in-12); *Lettres historiques* (La Haye, 1692-1698, in-12); *Actes et Mémoires des négociations de la paix de Ryswick* (La Haye, 1699, vol. in-12), ouvrage plusieurs fois réédité; *Dissertation où l'on fait voir qu'une société*

de vrais chrétiens est propre à se maintenir (Nouvelles de la rép. des lettres, juillet, 1707); *Traité de la repentance tardive* (Amsterdam, 1712, in-8°). Bernard prouve, dans la première partie de cet écrit, que la repentance à l'article de la mort ne saurait être sincère. *De l'excellence de la religion chrétienne* (Amsterdam, 1714, 2 vol. in-8°). En outre, Bernard collabora au supplément du Dictionnaire de Moréri, publié à Amsterdam (1716, 2 vol. in-fol.). Il a aussi laissé quelques sermons qui n'ont rien de remarquable.

BERNARD (Catherine), femme de lettres, née à Rouen en 1662, morte à Paris en 1712, était parente de Corneille et fut l'amie de Fontenelle, qui, dit-on, l'aida dans ses ouvrages. Elle avait préludé par trois petits poëmes en l'honneur de Louis XIV, couronnés par l'Académie française, et elle remporta plusieurs prix de poésie à l'académie des jeux floraux de Toulouse. On lui doit deux tragédies, *Léodamie* (1690), dont la réussite fut médiocre, et *Brutus* (1691), qui reçut plus d'applaudissements, et eut le mérite d'inspirer à Voltaire la pensée de traiter le même sujet. Elle est aussi auteur de quelques romans complétement oubliés aujourd'hui. L'académie des *Ricovrati* de Padoue la reçut au nombre de ses membres.

BERNARD ou **BERNHARD** (Jean-Adam), historien allemand, né à Hanovre en 1688, mort en 1771. Il occupa la place d'archiviste dans sa ville natale et publia plusieurs ouvrages, en latin et en allemand, parmi lesquels nous citerons : *Francisci Irenici, Ettlingiacensis, exegesis historiæ germanicæ* (Hanovre, 1728, in-fol.); *Antiquitates Wetteraviæ* (Hanovre, 1734, in-4°); *Histoire abrégée et curieuse des savants* (Francfort-sur-le-Mein, 1718, in-8°), etc.

BERNARD (Jean-Frédéric), littérateur et libraire d'Amsterdam, mort en 1752. On a de lui, entre autres ouvrages : *Cérémonies et coutumes religieuses de tous les peuples* (1723-1743, 9 vol. in-fol.), réimprimé en France (1807-1810) avec des additions considérables; *Superstitions anciennes et modernes* (1733-1736, 2 vol. in-fol.), ouvrage mis dans un nouvel ordre et considérablement augmenté par les abbés Banier et Mascrées, qui l'ont publié à Paris (1741, 7 vol. in-fol.). Citons également son *Recueil de voyages au Nord*, contenant divers *Mémoires très-utiles au commerce et à la navigation* (Amsterdam, 1715-1738, 10 vol. in-12).

BERNARD (Jean), médecin français, né à Nantes en 1702, mort en 1781. Après avoir professé les belles-lettres à Saumur, il étudia la médecine et l'anatomie à Paris sous le célèbre Ferrein, dont il fut quelque temps préparateur; puis fut appelé, en 1744, à la chaire d'anatomie de Douai. Il a publié un assez grand nombre de dissertations, dont la plus connue a pour titre : *Problema physiologicum, cum tabula figurativa ipsius solutionem exhibente*, etc. (Douai, 1758-1759, in-4°).

BERNARD (Jean-Etienne), médecin et philologue allemand, d'origine française, né à Berlin en 1718, mort en 1793, est surtout connu par la réimpression des *Petits médecins grecs*, collection devenue fort rare. Il a aussi laissé plusieurs ouvrages sur la médecine, et revu le texte de divers auteurs grecs.

BERNARD (Pons-Joseph), savant mathématicien, né près de Draguignan en 1748, mort en 1816, professa la philosophie et les mathématiques chez les oratoriens, et fut nommé, en 1778, directeur adjoint de l'observatoire de Marseille. En 1786, l'Académie des sciences le choisit comme correspondant, et lui confia le soin de faire sur les satellites de Saturne de nouvelles observations, qui furent la base des tables insérées dans la *Connaissance des temps pour* 1792. Il est surtout connu par ses travaux sur l'hydraulique, résultat d'opérations dont il avait été chargé pour encaisser le lit de la Durance et faciliter la navigation du Rhône, depuis Arles jusqu'à son embouchure. Son principal ouvrage est intitulé *Nouveaux principes d'hydraulique*.

BERNARD (Thomas), philanthrope et publiciste anglais, né à Lincoln en 1750, mort en 1818. Il s'occupa avec sollicitude de l'amélioration du sort des enfants trouvés et des classes laborieuses, favorisa la propagation de la vaccine, et fonda des institutions de bienfaisance, ainsi que divers établissements, tels que la Galerie britannique et l'Institut royal d'Albemarle-street. On a de lui des écrits politiques et économiques, dont les principaux sont : *Observations sur les procédés des amis de la liberté de la presse* (1793); *Lettre à l'évêque de Durham sur les mesures actuellement soumises aux délibérations du parlement, concernant le progrès de l'industrie et le soulagement des pauvres* (1810); *Spurinna* ou *Consolations pour la vieillesse* (1813), le plus remarquable et le plus intéressant de ses écrits, etc.

BERNARD (Marc-Antoine), conventionnel, né à Marseille, fit partie de l'administration de son département au commencement de la Révolution, et fut nommé député suppléant à la Convention nationale. Bien qu'il eût protesté contre la révolution des 31 mai et 2 juin, il fut admis à remplacer Barbaroux le 20 août 1793. Cinq mois plus tard, il fut exclu de la Convention comme fédéraliste, puis traduit au tribunal révolutionnaire et condamné à mort (22 janvier 1794). Le 12 août 1796, le conseil des Cinq-Cents accorda à son fils le bénéfice de la loi relative aux députés morts pour la patrie.

BERNARD (Pierre), littérateur français, connu sous le nom de **Bernard d'Héry**, né près d'Auxerre en 1756, mort en 1833. A la Révolution, il fut nommé membre de l'Assemblée législative. Plus tard, il exerça les fonctions de membre du conseil de préfecture de l'Yonne. On a de lui des *Préludes poétiques* (1786); un *Essai sur la vie et les ouvrages de l'abbé Prévost;* une *Histoire naturelle de Buffon, réduite à ce qu'elle contient de plus instructif et de plus intéressant* (1791-1801, 11 vol. in-8°), et la *Jérusalem délivrée*, traduite en vers français.

BERNARD (Jacques-Claude), révolutionnaire, né à Paris en 1762, décapité en 1794. Il était prêtre et vicaire de Sainte-Marguerite, à Paris. En 1792, il fut nommé membre du conseil de la Commune, se maria et vint présenter son épouse à la barre de l'Assemblée législative. On sait que le mariage des prêtres était alors regardé comme un acte patriotique, comme une preuve d'attachement aux idées et aux lois nouvelles. Il fut un des deux municipaux chargés de conduire Louis XVI à l'échafaud. Au 9 thermidor, il fut mis hors la loi et décapité avec tout le conseil de la Commune.

BERNARD (Charles), graveur français, élève de Vérité, travaillait à Paris de 1810 à 1830. Il a gravé au pointillé les *Saisons* (4 pièces), d'après Dusaulchoy; l'*Amour*, d'après Le Barbier l'aîné; le *Pouvoir de l'amour*, d'après Hubert de Genève; les portraits de Delille, du duc d'Angoulême, etc.

BERNARD (Simon), lieutenant général du génie, né à Dôle en 1779, mort en 1839. Il entra à quinze ans à l'Ecole polytechnique, en sortit officier du génie, devint aide de camp de Napoléon en 1805, combattit à Waterloo, et ne put obtenir l'autorisation d'accompagner l'empereur à Sainte-Hélène. Etant allé rejoindre La Fayette aux Etats-Unis, il y construisit quinze places fortes, et un ensemble de routes et de canaux qui reliaient toutes les parties de l'Union. Ces immenses travaux étaient terminés, lorsque la révolution de 1830 le rappela dans sa patrie. Il devint aide de camp de Louis-Philippe, lieutenant général du génie, et, en 1836, fut nommé ministre de la guerre. A sa mort, tous les officiers de l'armée, aux Etats-Unis, portèrent le deuil pendant trente jours.

BERNARD (Louis-Rose-Désiré), dit **Bernard de Rennes**, magistrat, né à Brest en 1788, mort en 1858. Conseiller à la cour d'appel de Rennes, il perdit cette place à la Restauration, rentra au barreau et plaida plusieurs causes politiques qui eurent un grand retentissement, entre autres celle du général Travot, fut élu député en 1830, contribua à la révolution de Juillet, et fut nommé alors procureur à la cour royale de Paris, place dont il se démit pour se soustraire à la pénible nécessité de poursuivre ses anciens amis politiques, puis conseiller à la cour de cassation. A la Chambre des députés, où il a siégé jusqu'en 1848, il se montra d'abord favorable aux opinions libérales, mais se rangea ensuite définitivement dans la majorité ministérielle. Il a donné divers écrits : *Résumé de l'histoire de Bretagne* (1826); un *Plaidoyer* célèbre pour défendre la mémoire de La Chalotais; plusieurs romans publiés sous le voile de l'anonyme : *Décence et Volupté* (1808, 3 vol.); *Tancrède* ou la *Conquête de l'épée de Roland* (1808, 2 vol.), etc.

BERNARD (Joseph), littérateur et publiciste français, né à Brest en 1792, frère du précédent. Il fut nommé en 1830 préfet des Basses-Alpes, puis du Var, mais Casimir Périer le révoqua en 1831. Membre de la Chambre des députés, il vota toujours avec l'opposition; puis il renonça à la carrière politique pour se livrer à la littérature. On lui doit : *Charles*, roman de mœurs en 4 vol.; le *Bon sens d'un homme de rien* (1823); *Béranger et ses chansons* (1858); *Cinq nouvelles* (1859). Sous le ministère Salvandy, il fut nommé conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

BERNARD (Antoine), médecin-vétérinaire français, né à Mâcon en 1793, mort à Toulouse en 1848. Orphelin de bonne heure, et n'ayant pour soutien qu'une tante dévouée, mais dont la fortune était fort restreinte, il reçut cependant une instruction première assez complète. En mai 1813, il entra en qualité d'élève à l'Ecole vétérinaire de Lyon. Trois ans après, il se rendit à l'Ecole d'Alfort pour y compléter son instruction théorique, en suivant les savantes leçons de Dulong, de Desmarest et de Victor Yvart. En 1818, Bernard obtint le diplôme de médecin-vétérinaire à la suite de brillants examens, et vint se fixer dans sa ville natale, où il se fit bientôt remarquer par l'étendue de ses connaissances et par la distinction de son esprit. L'académie des sciences et d'agriculture de Mâçon se l'associa comme membre titulaire, et le préfet de Saône-et-Loire le nomma vétérinaire en chef du département; il devint alors le conseiller de l'administration dans toutes les questions relatives, soit à l'hygiène des animaux domestiques, soit aux maladies enzootiques ou épizootiques qui sévissent trop souvent sur ces précieux auxiliaires de l'agriculture. Pendant son séjour à Mâcon, Bernard écrivit sur ces matières deux mémoires, qui ont été couronnés par la Société centrale d'agriculture. Mais, malgré ses connaissances profondes, Bernard ne réussit point à se créer une clientèle en rapport avec son mérite. Dominé par son penchant pour les études philosophiques et littéraires, il préférait le travail du cabinet à l'exercice actif de sa profession, qu'il était peu fait pour pratiquer dans les conditions ordinaires; ses goûts et ses aptitudes l'appelaient à une autre destinée; il aspirait à la carrière de l'enseignement. Dans un premier concours, ouvert à l'Ecole de Lyon le 1er mars 1824, pour la nomination d'un professeur, Bernard eut à lutter contre des compétiteurs d'un grand mérite. Il déploya avec beaucoup d'art les richesses d'une érudition solide, et cependant il ne fut classé que le second : la palme échut à Moiroud, son ancien condisciple. Mais Bernard ne se découragea pas; il travailla avec une nouvelle ardeur, et le 4 septembre 1826, à la suite d'un concours brillamment soutenu, il fut adjoint, en qualité de chef de service, à la chaire de clinique, de pathologie et de chirurgie de l'Ecole de Lyon, alors occupée par le professeur Rainard. En 1829, Moiroud ayant été appelé à succéder au professeur Vatel, à l'Ecole d'Alfort, Bernard, à son tour, fut désigné pour succéder à Moiroud, sans passer par une nouvelle épreuve, mais seulement avec le titre de professeur adjoint, chargé d'enseigner la physique, la chimie, la matière médicale et la jurisprudence vétérinaire. Enfin, le 1er mai 1832, Bernard quitta l'Ecole de Lyon, où il n'était que professeur adjoint. A la suite d'un brillant concours ouvert à l'Ecole de Toulouse, il y fut nommé professeur titulaire, chargé de la clinique, ainsi que des cours de pathologie, de chirurgie et de jurisprudence; et, le 18 juillet 1838, il fut nommé directeur de la même école, à la place de Moiroud, qui venait d'être enlevé par une mort aussi inattendue que prématurée. Dès cette époque, Bernard était lui-même atteint d'une maladie qui devait l'emporter, et qui, pendant douze ou quinze ans, fut pour lui une source de souffrances continuelles. En 1846, incapable de continuer ses fonctions de directeur, tant sa maladie avait fait de progrès, il fut appelé à faire valoir ses droits à la retraite. Il mourut le 11 novembre 1848.

Bernard laissait une petite fortune, dont il disposa en faveur des hôpitaux de Toulouse et de sa ville natale, réalisant ainsi un projet qu'il nourrissait depuis longtemps, et qu'il exprimait en disant, avec sa modestie ordinaire : « J'ai fait si peu de bien pendant ma vie, que je désire en faire un peu après ma mort. » Bernard était membre correspondant de l'Académie de médecine et de la Société centrale d'agriculture; il appartenait, de plus, à un grand nombre d'autres sociétés savantes. On a de lui : *Guide des vendeurs et des acheteurs d'animaux domestiques;* des *Mémoires sur le typhus des bêtes à cornes; sur la morve et sur l'homœopathie.* Il fonda le *Journal des vétérinaires du Midi*, qui existe encore sous ce nom, et il apporta d'heureuses modifications dans le manuel de la ténotomie plantaire et de la myotomie coccygienne.

BERNARD (Laure DE LAGRAVE, dame), femme de lettres française, née à Paris en 1799. Mariée en 1817 au général Louis Bernard, elle devint veuve de bonne heure, donna alors des leçons pour vivre, et composa d'assez nombreux ouvrages, destinés pour la plupart à la jeunesse. Nous citerons, parmi les principaux : *Contes et conseils* (1831); *Contes aux enfants* (1835); *Conseils aux jeunes détenus* (1839); les *Mythologies de tous les peuples* (1853); un roman intitulé : *Mademoiselle de Vœlville*, etc.

BERNARD DU GRAIL DE LA VILLETTE (Charles DE), romancier français, né à Besançon le 24 février 1804, mort à Sablonville le 6 mars 1850. Sa famille, une des plus anciennes du Vivarais, date de 1293, et s'est toujours plus distinguée par sa noblesse que par ses richesses, contraste dont s'est souvenu l'auteur de *Gerfaud* et du *Nœud gordien*. Après avoir terminé ses études, Charles de Bernard se rendit à Dijon pour y faire son droit, et de là, cultivant à la fois Cujas et les muses, envoya à l'académie des jeux floraux de Toulouse une pièce de vers, *Une fête de Néron*, qui fut couronnée. Malgré ce succès, le jeune homme comprit que la poésie n'était pas sa vocation; et nous le voyons, en 1830, publier à Besançon, dans la *Gazette de la Franche-Comté*, une série d'articles légitimistes, et déclamer à outrance contre la centralisation.

A cette époque, un écrivain qui a exercé une influence marquée sur le talent et la manière de Charles de Bernard, Balzac, venait de se révéler par la *Peau de chagrin*. Le jeune étudiant fit paraître dans sa *Gazette* une appréciation de cette œuvre, qui lui valut une lettre et l'amitié de l'auteur de la *Comédie humaine*. Sur ses sollicitations, il se rendit à Paris, où il se lia avec un de ses compatriotes, l'aimable Nodier, chez lequel il rencontra la pléiade des jeunes écrivains que l'auteur de *Trilby* aimait à rassembler dans son salon de l'Arsenal : Victor Hugo, Dumas, Alfred de Musset, Sainte-Beuve, Antony Deschamps, et d'autres encore. Cet esprit, que M. Armand de Pontmartin appelle « un ingénieux mélange de divers courants plutôt qu'une source d'eau vive, » prit dans cette société une teinte de romantisme.

Au mois de mars 1833, Charles de Bernard sacrifie aux muses pour la deuxième fois, et publie un volume de poésies auquel il donne pour titre la devise des Beauffremont : *Plus de deuil que de joie.* C'était une œuvre élégiaque, monarchique, et respirant, en dépit de nombreuses réminiscences bibliques, un scepticisme bien prononcé; livre assez médiocre, d'ailleurs, et qui ne répondait pas à la préface, morceau de politique net et accentué. Le peu de succès de cet ouvrage l'ayant momentanément découragé, il retourna passer deux ans à Besançon. Balzac, dont l'amitié ne se démentit jamais, alla l'y chercher en 1834. Charles de Bernard était à cette époque un homme à la figure énergique et martiale, aux épaules carrées, d'une attitude pleine de fierté et de noblesse, et de qui on eût attendu des romans de chevalerie plutôt que des esquisses de mœurs. Balzac lui-même s'y trompa, crut deviner en lui un génie épique et voulut le lancer dans le roman historique, à la façon de Frédéric Soulié dans le *Vicomte de Béziers* et le *Comte de Toulouse*. Charles de Bernard fouilla pendant quelque temps les archives de la Franche-Comté; mais, heureusement pour lui, il comprit que ce n'était point la veine qu'il devait exploiter. Introduit par Balzac à la *Chronique de Paris*, il y donna la *Femme gardée*, qui réussit médiocrement; puis l'*Acte de vertu* et la *Femme de quarante ans*. Cette plaisante histoire des roueries d'un cœur blasé et vieilli, spéculant sur de jeunes et novices amours, ce portrait de Mme de Flamareil, comptant les étoiles avec des adolescents élégiaques et sensibles, type délicieux de la civilisation sentimentale, plaça du premier coup Charles de Bernard à côté de Balzac. L'élève avait même un avantage sur le maître; ses types sont des originaux qu'on rencontre à chaque pas dans la vie, tandis que ceux de Balzac n'ont pas été copiés sur nature, ni pris dans la vie réelle. De Bernard est, par excellence, le romancier des esprits justes.

S'essayant en même temps sur une autre scène, il donnait au Gymnase *Une position délicate* et *Madame de Valdaunaie*, pièces qui se recommandent par une observation fine et délicate, une grande vérité de caractères.

De 1838 à 1847, Charles de Bernard publia successivement les ouvrages qui lui ont valu une place si distinguée parmi les littérateurs de cette époque : une *Aventure de magistrat;* l'*Arbre de science;* le *Nœud gordien* (réunion des cinq nouvelles : la *Femme de quarante ans*, la *Rose jaune*, un *Acte de vertu*, l'*Anneau d'argent* et le *Précurseur*); le *Pied d'argile;* la *Chasse aux amants;* un *Beau-père;* l'*Innocence d'un forçat;* le *Veau d'or*, qu'il n'acheva pas; et, dans le recueil intitulé : *France et Europe*, le *Vieillard amoureux*, et quelques pages remarquables sur la mort du prince de Talleyrand. A ces romans, dans lesquels l'influence de Balzac et de l'école romantique se faisait trop sentir, succédèrent plusieurs volumes où le talent de Charles de Bernard se dessina d'une manière plus personnelle. En 1838, parut *Gerfaud*, son chef-d'œuvre, l'histoire d'un poëte égoïste qui reste froid au milieu de ses effusions lyriques, d'un sceptique chevaleresque qui finit par une passion moitié sensuelle et moitié mystique, et dont le dénoûment émeut par son originalité sombre et sinistre. Ce caractère tranche avec celui du rapin Marilhac, enthousiaste sincère et comique des nouvelles doctrines sur le beau et le laid en fait d'art. Dans cette œuvre, les paysages sont largement dessinés, mais les scènes d'amour un peu vulgaires, et un excès fatigant d'analyse rappelle encore trop la manière de Balzac. En 1839, parut le roman les *Ailes d'Icare*, récit véridique et plein d'une verve mélancolique des déceptions et des désenchantements d'un jeune homme de province, venu à Paris pour y chercher l'amour et la gloire. Ce roman est égayé par la figure comique de Mme Piard, politique en jupon, qui préfère le rôle d'Egérie constitutionnelle à celui de femme à la mode. Vinrent ensuite, en 1839, le *Paravent*, le *Paratonnerre* et la *Cinquantaine*, histoire d'un vieillard amoureux, qui, voulant sauver celle qu'il aime des mains d'un séducteur, la jette dans ses bras; en 1841, la *Peau du lion*, esquisse charmante, renfermant quelques traits de caricatures; on s'intéresse forcément au héros, ce brave mari à l'écorce rude, qui, au moment où sa femme va le déshonorer, se revêt de la peau du lion et fait trembler ceux qui croyaient se jouer de lui; enfin, en 1847, l'*Homme sérieux* et le *Gentilhomme campagnard*. Le premier de ces deux romans est la charge spirituelle et mordante d'un politique de province, d'un Mirabeau de clocher, qui vise à être le réformateur de son pays. M. Chevassut, qui veut morigéner le monde et ne sait pas surveiller sa famille, est une satire vivante des politiques ambitieux, qui, après s'être meurtris à toutes les épines dont le chemin de la députation est hérissé, sont obligés de se retirer devant des hommes véritablement sérieux et capables de servir utilement le pays. Le *Gentilhomme campagnard* est, pour ainsi dire, le portrait de l'auteur lui-même : il s'est peint dans M. de Vaudrey, gentilhomme qui se résigne à la défaite, pourvu qu'il lui soit permis d'avoir plus d'esprit que ses vainqueurs, et qui parvient, comme Horace le recommande, à ne s'étonner de rien. C'est un tableau anticipé des scènes de démagogie villageoise où est dessiné, de main de maître, le bourgeois tremblant entre le château et le club. « On reconnaît, dans la façon de représenter le monde adoptée par Charles

de Bernard, dit M. Armand de Pontmartin, ce désabusement spirituel et résigné, cette ironie délicate et polie, aussi éloignée de l'éblouissement que de la satire, où devait particulièrement se complaire un homme qu'on définirait volontiers le contraire d'un parvenu. »

La littérature, dit-on, est l'expression de la société; nul écrivain n'a justifié cette remarque mieux que Charles de Bernard : il est bien, en effet, la personnification de l'époque de calme apparent et de tiraillement intérieur de 1838 à 1848. Il semblait, d'ailleurs, prédisposé à la peinture des ennuis et des souffrances, car il était tourmenté par une maladie du larynx qui lui faisait éprouver des douleurs intolérables. La déglutition finit par être complétement impossible; il mourut littéralement de faim, le 6 mars 1850, au milieu d'amis dévoués, à la tête desquels se trouvait Balzac.

Dès le début, Charles de Bernard se distingua par une maturité remarquable. Son style, sans hésitation, sans tâtonnement, est correct, ferme, souple, serré, mais sans grand éclat. Son allure est vive et dégagée, ses peintures bien tracées, et il fait preuve d'une grande connaissance de la société; sans aller dans le monde, il le possédait mieux que les écrivains qui fréquentent le plus les salons. On ne saurait lui refuser une rare finesse d'aperçus, une inépuisable richesse d'observation, une brillante faculté d'analyse. Ses romans sont de véritables comédies, dans lesquelles il conduit, avec une habileté surprenante, le fil faible et léger d'une action, intéressant, piquant la curiosité, et burinant des caractères vrais, naturels et bien suivis. Aussi la Comédie, fillette effrontée, comme on sait, n'éprouve-t-elle aucun scrupule à s'en aller picorer dans ce champ plantureux comme dans un pâtis communal.

On peut reprocher à Charles de Bernard d'arriver souvent à des dénoûments incomplets ou défectueux, de trop sacrifier à l'esprit, et surtout de ne point viser au but moral; mais il ne faut pas oublier que c'est un peintre de genre et non un peintre d'histoire. Peut-être aussi, comme s'il eût pressenti sa fin prématurée, se hâtait-il trop dans ses dernières productions. Mais ses qualités font oublier ses défauts, et le romancier reste un peintre de mœurs très-exact, très-fin, et qui soigne volontiers les portraits de femme. Si La Bruyère eût composé des romans, il eût choisi le genre de Charles de Bernard.

Malgré ce que nous avons dit de l'influence que Balzac a exercée sur Charles de Bernard, nous croyons que c'est à tort qu'on s'obstine à comparer ces deux écrivains, et c'est sans doute beaucoup plus à cause de leur dissemblance que de leurs points de contact, bien que ceux-ci, pourtant, soient nombreux. Tous deux ont fait servir leur intelligence à étudier nos amours, nos haines, nos vanités, nos colères, tout l'arsenal de nos vices et de nos passions, et se sont appliqués à nous en offrir le tableau le plus saisissant et le plus complet; tous deux ont étudié la nature humaine sous toutes ses faces, un microscope dans une main, un scalpel dans l'autre. A ce titre seulement ils se ressemblent, et nous partageons l'avis de M. de Pontmartin, lorsqu'il dit : « Chez le prétendu maître, l'observation pèche presque toujours par son excès même : elle ressemble à ces microscopes d'un numéro tellement fort, qu'ils commencent par nous montrer nettement ce que nous n'aurions jamais découvert, mais finissent par troubler le regard, au point de ne plus distinguer même ce que nous verrions à l'œil nu. Chez le prétendu disciple, l'observation s'arrête juste à l'instant où elle vient de condenser et de fixer la lumière sur le trait essentiel de la figure. Chez l'un, la science reste dans ces limites prudentes, discrètes, instructives, qui font les astronomes et les chimistes; chez l'autre, elle se lance dans ces sphères ténébreuses, compliquées, troublées, dangereuses, indéfinies, qui faisaient les alchimistes et les astrologues. » Mais la qualité par laquelle Charles de Bernard se distinguait surtout de Balzac, c'était une extrême modestie, vertu rare dans la famille des littérateurs, et c'est avec justice que Gustave Planche a dit de cet aimable écrivain « qu'il faisait consister sa célébrité à forcer le public à parler de lui sans jamais en parler lui-même. »

BERNARD (William Bayle), auteur dramatique américain, né à Boston en 1808, débuta par la publication d'un ouvrage dont son père était l'auteur : *Souvenirs de la Scène* (Recollections of the Stage). Il a produit toute une série de pièces populaires, dont les plus connues sont : l'*Homme nerveux et l'Homme de nerf*, l'*Attorney irlandais*, *Mes dernières jambes*, le *Pensionnat*, les *Epreuves de la vie*, etc.

BERNARD (Aristide-Martin), dit **Martin Bernard**, né à Montbrison (Loire) en 1808. L'un des fils de l'imprimeur Laurent Bernard, il s'occupa quelque temps de typographie, se jeta avec passion dans les luttes politiques après 1830, et devint une des sommités du parti républicain. Un des chefs de l'insurrection de 1839, avec Barbès et Blanqui, il fut condamné à la déportation, et resta emprisonné au Mont-Saint-Michel et à Doullens, jusqu'à la révolution de 1848. Il fut nommé alors commissaire général de la République pour les départements du Rhône, de la Loire, de la Haute-Loire et de l'Ardèche, puis représentant du peuple à l'Assemblée constituante et à la Législative. Il vota constamment avec la Montagne, déploya une grande activité, présida la société la Solidarité républicaine, et prit une part active au mouvement du 13 juin 1849, dont l'insuccès l'obligea à se réfugier à l'étranger. Il ne rentra en France qu'après l amnistie de 1859. Il a publié : *Dix ans de prison au Mont-Saint-Michel et à Doullens* Paris, 1851-1852, in-8°).

BÉNARD (Th.), publiciste, né à Honfleur (Calvados) le 12 octobre 1808. Son libéralisme date de loin : en 1830, il faisait partie du 1er bataillon de volontaires, organisé au Havre pour seconder l'insurrection de Paris. Vers la fin de l'année, il retourna habiter l'Angleterre, où il résidait depuis 1826, et ne revint définitivement en France qu'en juillet 1848. Depuis cette époque, il s'est constamment occupé de questions économiques et commerciales. Dès 1849, il collaborait au *Journal du Havre*, un des organes les plus importants de la province; et cette collaboration dura jusque vers 1862; alors le *Journal du Havre*, ayant perdu son rédacteur en chef, M. Brindeau, modifia ses allures économiques et arbora le drapeau de la protection.

En 1850, M. Bénard entra dans la rédaction du *Siècle*, dont il fait encore partie, pour traiter les questions d'économie politique et de droit international. En 1856, il a publié à la librairie Guillaumin un volume, intitulé : *Les lois économiques*; et fondé, en 1860, l'*Avenir commercial*, organe qui défend, de la manière la plus absolue, le principe de la liberté du commerce, de l'industrie et du crédit. Dans cette feuille, M. Bénard a publié un certain nombre de lettres sur l'inscription maritime, réunies en un volume, sous le titre de : *Servage des gens de mér* (Dentu, 1862), et qui a été le point de départ des réformes que l'administration de la marine a commencé à effectuer dans cette institution. En outre, M. Bénard a fait une guerre vigoureuse au privilége des courtiers; et c'est en partie à cette courageuse initiative qu'est due la présentation au Corps législatif du projet d'une loi qui vient d'être votée par cette assemblée, et qui porte suppression du privilége des courtiers de commerce.

BERNARD (Pierre), littérateur français, né vers 1810. Après s'être fait recevoir docteur en médecine à Paris, il entra dans la rédaction du journal le *Siècle*, où, il fit comme sténographe, les comptes rendus des débats législatifs. Il a publié depuis cette époque divers ouvages écrits avec verve. Les principaux sont : *Aperçus parlementaires* (1840-1841, 2 vol.); *Physiologie du député* (1841); *Physiogie du Jardin des Plantes* (1841); *Histoire d'Autriche*, *Histoire de Prusse* (1846); *Mes Cocottes*, ou *Mémoires d'un jeune député flottant* (1847); l'*Avenir au coin du feu* (1849), où il traite d'une façon familière diverses questions humanitaires et sociales; la *Bourse et la vie* (1855), mordante satire sur nos mœurs industrielles, etc. M. Pierre Bernard a été un des collaborateurs des *Français peints par eux-mêmes*.

BERNARD (Auguste), historien, érudit, frère de Martin Bernard, né à Montbrison en 1811, d'une famille qui s'est fait un nom dans la typographie, mort en 1868. Fixé à Paris depuis 1829, il exerça longtemps les fonctions de correcteur à l'Imprimerie royale, en même temps qu'il se livrait aux études et aux travaux littéraires qui l'ont placé au premier rang parmi les érudits. La vie de ce laborieux savant est tout entière dans ses travaux, et son application fut telle, qu'il se fatigua le système nerveux au point de perdre presque entièrement l'usage de ses jambes. Depuis des années, anachorète de la science, le pauvre perclus n'avait d'autres distractions que ses livres et quelques promenades au Luxembourg, où un domestique le conduisait dans une petite voiture bien connue des habitués de ce jardin. Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1861, inspecteur général de l'imprimerie et de la librairie l'année suivante, et inspecteur général honoraire en 1865. M. Auguste Bernard a donné sur l'histoire de l'imprimerie des ouvrages qui font autorité : *De l'origine et des débuts de l'imprimerie en Europe* (2 vol. in-8, 1853); *Les Estienne et les types grecs de François Ier* (in-8°, 1856); *Antoine Vitré et les caractères orientaux de la Bible polyglotte de Paris* (in-8°, 1857); *Notice historique sur l'imprimerie nationale* (1848); *Geoffroy Tory, premier imprimeur royal, réformateur de l'orthographe et de la typographie sous François Ier* (in-8°, 2me édition 1865, entièrement refondue); *Catalogue des éditions du Louvre, précédé d'une notice historique sur l'imprimerie royale; Archéologie typographique*, etc. Membre de plusieurs sociétés savantes, M. Bernard a enrichi les recueils de ces sociétés de dissertations et de notices du plus haut intérêt sur diverses questions d'histoire et d'archéologie. En outre, il a publié à part : *Histoire du Forez* (2 vol. in-8°, Montbrison, 1835); *Biographie et bibliographie forésiennes* (extrait de l'ouvrage précédent); *Les d'Urfé* (souvenirs historiques et littéraires du Forez au XVIe et au XVIIe siècle, in-8°, 1839; 2me édition, Montbrison, 1847); *Procès-verbaux des états généraux de* 1593 (in-4°, 1842), travail qui fait partie des *Documents inédits sur l'histoire de France*, publiés par ordre du gouvernement; *Mémoire sur les origines du Lyonnais* (in-8°, 1846); *Cartulaire de l'abbaye de Savigny* (2 vol. in-4°, fait partie de la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*); *Histoire territoriale du département de Rhône-et-Loire* (Lyon, 1865); *Le Temple d'Auguste et la nationalité gauloise* (in-4°, imprimé à Lyon, chez Louis Perrin, 1864); *Description du pays des Ségusiaves* (1858), couronné par l'Académie des inscriptions, etc.

BERNARD (Claude), physiologiste français, né au village de Saint-Julien, près de Villefranche-sur-Saône (Rhône), le 12 juillet 1813. Au sortir de ses études classiques, il vint à Paris avec une tragédie et quelques autres œuvres littéraires d'une moindre importance; mais, n'ayant pu en tirer parti, il se décida à suivre les cours de la Faculté de médecine. En 1837, il fut reçu interne des hôpitaux, et, en 1841, Magendie, alors professeur au Collége de France, le choisit pour préparateur. Reçu docteur en médecine en 1843 et docteur ès sciences en 1853, il fut appelé, au mois de février 1854, à la chaire de physiologie générale qui venait d'être créée à la Faculté des sciences. La même année, il fut élu membre de l'Académie des sciences, section de médecine et chirurgie, en remplacement du docteur Joseph Roux. Il faisait déjà partie de l'Académie de médecine, section de pathologie médicale. Enfin, en 1855, il fut nommé professeur de médecine expérimentale au Collége de France, en remplacement de Magendie, dont il était le suppléant depuis 1847.

Elève de Magendie, le créateur de l'enseignement de la médecine expérimentale, M. Claude Bernard a beaucoup contribué par ses cours et par ses ouvrages à populariser cet enseignement. Dans ses leçons au Collége de France, il a pour méthode bien déterminée d'initier ses auditeurs à tous les artifices qui peuvent donner le moyen de surmonter les difficultés de l'analyse expérimentale. Ainsi fait, son cours n'a rien de didactique, et, bien qu'il suive toujours un plan général, chaque fait spécial devient pour lui l'objet d'une série d'expériences ingénieuses, soit qu'il s'agisse d'appuyer par un ensemble d'épreuves confirmatives un résultat expérimental déjà recueilli, soit qu'il faille interroger la façon dont ce résultat se produit; et, tout en professant une rigueur d'observation que le positivisme ne désavouerait pas, il sait devancer le fait par l'hypothèse, et l'induction scientifique, riche entre ses mains, lui a livré le secret de beaucoup de ses meilleurs travaux. En faisant des vivisections et de l'expérimentation sur le vivant la base de l'étude de la physiologie, M. Claude Bernard a imprimé à cette science une impulsion qui a produit de brillants résultats et qui en produira de plus beaux encore. Enfin, en posant ce principe : que l'anatomie est impuissante à résoudre un problème physiologique, et que, dans l'explication des phénomènes de la vie, l'anatomie ne peut jamais être séparée de l'observation et de l'expérimentation sur le vivant, il a ouvert aux investigations scientifiques une ère toute nouvelle, qu'il a lui-même inaugurée par de magnifiques découvertes.

Les premiers travaux de M. Claude Bernard ont eu pour objet de déterminer le rôle que les sécrétions du canal alimentaire jouent dans le phénomène de la digestion. Ils furent suivis de remarquables études sur le suc gastrique, la salive, le suc intestinal, etc. Toutefois, la réputation de ce physiologiste ne commença réellement qu'à l'époque de ses recherches sur les usages du pancréas. Dans le mémoire qu'il publia à cette occasion, en janvier 1849, et que l'Académie des sciences couronna par le grand prix de physiologie expérimentale, M. Claude Bernard essaya de démontrer que le suc pancréatique était la véritable cause, et la cause exclusive, de la digestion des corps gras; sa théorie n'était pas très-exacte, ainsi qu'il le reconnut plus tard, mais le bruit qu'elle fit eut pour résultat d'attirer l'attention sur une question encore peu ou mal étudiée, et, par suite, de conduire à la découverte de la vérité. Pendant la même année 1849, M. Claude Bernard rendit publiques ses premières études sur la fonction glucogénique du foie, une de ses plus importantes découvertes. Il prouva que le sang qui pénètre dans le foie ne contient pas de sucre, tandis que celui qui en sort en renferme de notables quantités. On lui objecta d'abord que ce sucre pouvait provenir de la transformation des féculents en glucose par l'acte de la digestion; mais, après de vives discussions, on finit par se rendre à l'évidence, c'est-à-dire par adopter ses idées. Ses études de glucogénie lui valurent, en 1851, pour la seconde fois, le grand prix de physiologie expérimentale. En 1853, il obtint ce même prix, pour la troisième fois, pour de belles recherches sur le système du grand sympathique qu'il avait présentées, l'année précédente, à l'Académie des sciences. Ces recherches, qu'il a continuées depuis avec une ardeur infatigable, l'ont conduit à admettre, en dehors du système nerveux cérébro-spinal, l'existence de centres nerveux agissant séparément, et conservant leur mode d'action spécial, même après avoir été séparés, par la section, du centre nerveux général, découverte admirable, dont la pathologie parviendra peut-être un jour à tirer un grand profit. En même temps, M. Claude Bernard a fait de nouvelles études sur la glucogénie, ainsi que des travaux sur les substances toxiques, sur l'opium et ses alcaloïdes, etc.

Indépendamment d'un grand nombre de notes et de mémoires disséminés dans plusieurs recueils scientifiques, tels que les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, les *Comptes rendus de la Société de biologie*, les *Archives générales de médecine*, etc., M. Claude Bernard a publié les ouvrages suivants : *Recherches expérimentales sur le grand sympathique et sur l'influence que la section de ce nerf exerce sur la chaleur animale* (1854, in-8°); *Leçons de physiologie expérimentale appliquée à la médecine* (cours du Collége de France, 1855-1856, 2 vol. in-8°); *Mémoire sur le pancréas et sur le rôle du suc pancréatique dans les phénomènes digestifs* (1856, in-4°); *Leçons sur les effets des substances toxiques et médicamenteuses* (1857, in-8°); *Leçons sur la physiologie et la pathologie du système nerveux* (1858, 2 vol. in-8°); *Leçons sur les propriétés physiologiques et les altérations pathologiques des liquides de l'organisme* (1859, 2 vol. in-8°); *Leçons et expériences physiologiques sur la nutrition et le développement* (1860, in-8°); *Introduction à la médecine expérimentale* (1866, in-8°).

BERNARD (Simon-François), homme politique français, né à Carcassonne en 1817, fut d'abord chirurgien de marine, puis rédacteur d'un journal à Perpignan. Quand éclata la révolution de Février, il accourut de Barcelone, où il se trouvait, et ne tarda pas à se faire remarquer, dans les clubs de Paris, par ses hardiesses de langage. Plusieurs fois condamné pour l'ardeur de ses opinions et la violence de ses discours, il quitta la France, et, après quelques voyages en Belgique et en Allemagne, alla s'établir à Londres, où il se fit professeur de langues; il y était vulgairement désigné, par ses amis politiques, sous le nom de *Bernard le clubiste*. Il fut de presque tous les complots qui, à partir de 1851, s'ourdirent, dans ce pays, contre la plupart des gouvernements du continent. Enfin, en 1857, il couronna sa vie de conspirateur en prenant une part active dans le complot Orsini. Ce fut lui qui dirigea la fabrication de ces fameuses bombes qui firent tant de victimes au parvis de l'Opéra le 14 janvier 1858; mais, pendant que ses complices passaient en France pour mettre leur attentat à exécution, il restait prudemment à Londres. Après la condamnation de ces derniers, il fut, sur la plainte du gouvernement français, traduit devant les assises d'Old-Bailey; mais le jury anglais, qui ne voulait pas paraître céder à une pression étrangère, le déclara innocent. Ce verdict, qui fut rendu le 17 avril 1858, faillit amener une rupture éclatante entre les deux pays.

BERNARD (J.-G.), général américain, ingénieur en chef à l'armée du Potomac. Sous le titre de : *Lettres à un ami anglais* (Letters to an English friend), le général Bernard a publié des renseignements très-intéressants sur les vraies causes de la guerre civile qui a déchiré les États-Unis de 1861 à 1865, et notamment sur la bataille de Bull-Buns. Ce qui fait le mérite du travail de cet officier, c'est que ses renseignements sur le tarif, l'esclavage et son extension, sont toujours puisés à des sources officielles, fédérales et confédérées. Il établit péremptoirement ce fait, d'une extrême gravité, à savoir qu'il est faux, bien que cela ait été répété par les plus importants journaux et recueils de la presse périodique, que la majeure partie des officiers de l'armée des États-Unis ait fait, dès le commencement de la lutte, cause commune avec le Sud. Sur les 951 officiers inscrits sur les cadres de l'armée des États-Unis au commencement de la guerre, 262 seulement abandonnèrent leur poste, et, à très-peu d'exceptions près, ces officiers étaient nés dans les États sécessionnistes.

BERNARD (Thalès), poëte et littérateur, né à Paris vers 1820. Il est le petit-fils de l'ex-prêtre Jacques-Claude Bernard, qui fut l'un des deux commissaires de la Commune chargés de conduire Louis XVI à l'échafaud, et qui fut à son tour décapité au 10 thermidor, lors de la chute de Robespierre. M. Thalès Bernard est à la fois un poëte et un érudit. Il a publié plusieurs recueils qui contiennent de beaux morceaux et des imitations fort remarquables des chants populaires de la Hongrie, de la Moldavie, etc. A une époque où la poésie est tombée dans un grand discrédit, il est resté un des croyants de la muse, et il a tenté de fonder une école nouvelle en retrempant la poésie dans l'inspiration populaire. Parmi ses œuvres, il faut citer : *Poésies; Poésies nouvelles; Mélodies pastorales; Adorations; Poésies mystiques;* quelques romans; une traduction du *Dictionnaire mythologique* de E. Jacobi, refondu et complété (1846); *Etudes sur les variations du polythéisme grec;* deux romans intitulés : *Couronne de saint Étienne* ou les *Colliers rouges*, et les *Rêves du commandeur;* une traduction française du *Voyage dans la vieille France*, ouvrage écrit en latin par l'Allemand Jodocus Sincerus; de nombreux articles dans divers recueils, etc. M. Thalès Bernard est un écrivain laborieux, qui vise avant tout à l'utilité dans la littérature; cette qualité, assez rare aujourd'hui, explique le projet qu'avait cet auteur de publier, en collaboration avec M. Victor Fournel, un *Dictionnaire des personnages littéraires*, projet qui amena entre M. Thalès Bernard et celui qui trace ces lignes une polémique assez vive (V. le mot ANTHOLOGIE). Ce souvenir ne nous empêche nullement de rendre pleine ustice

au talent et au mérite incontestables de M. Thalès Bernard.

BERNARD (Jean-François-Armand-Félix), peintre français contemporain, né à Cormatin (Saône-et-Loire), élève de M. Paul Flandrin, a remporté, en 1854, le premier grand prix de paysage historique au concours pour l'école de Rome. Il envoya de cette ville, en 1858, une *Fuite de Néron*, peinte avec une certaine vigueur de style, et qui figura au Salon de 1859. Il a pris part à toutes les expositions qui ont eu lieu depuis; mais ses ouvrages, traités suivant les traditions de l'école, n'ont pas eu le privilége de captiver la foule.

BERNARD (GENTIL-), poëte français. V. GENTIL-BERNARD.

BERNARD DE LA BARTHE, archevêque d'Auch et troubadour, mort vers l'année 1220. Ce prélat poëte appartient à l'histoire, plus encore par son esprit courageux et tolérant que par ses vers, dont il ne reste qu'un très-petit nombre. Sincèrement attaché à Raymond VI, comte de Toulouse, il lui resta fidèle, avec les évêques de Rodez et de Carcassonne, et manifesta ouvertement son improbation contre l'avilissante cérémonie qui eut lieu, dans la principale église de Saint-Gilles, le 18 juin 1209. La paix, qui devait être le prix de cette honteuse condescendance, ne fut pas respectée. Malgré les promesses du pape et du légat, Raymond vit ses États envahis, ses sujets exterminés et la couronne arrachée de sa tête. C'est dans cette circonstance que Bernard de la Barthe écrivit un sirvente, où l'on trouve le passage suivant : « Dans l'église doit se trouver bonté et indulgence, et franc pardon des humaines faiblesses, ainsi que le dit la sainte Écriture. » Il y avait du courage à faire entendre ces paroles modérées au moment où *l'armée de Dieu*, comme l'appelle le moine de Vaux-Cernay, s'abandonnait à tous les genres d'excès et de cruautés. Cette protestation courageuse ne devait pas lui être pardonnée; le légat du pape lui demanda sa démission de l'archevêché d'Auch, et, sur son refus, il le déposa en 1214. En même temps, au mépris de toute justice, on faisait don à Simon de Montfort du comté de Toulouse, pour récompenser son zèle sanguinaire.

BERNARD DEL CARPIO, héros espagnol du IXe siècle. Il naquit d'un mariage secret entre don Sanche, seigneur de Saldagna, et la sœur d'Alphonse le Chaste. Ce prince, irrité de la mésalliance de sa sœur, fit crever les yeux à don Sanche et le fit enfermer. Bernard, devenu grand, s'illustra par de glorieux exploits contre les Maures, espérant toujours qu'il obtiendrait la liberté de son père; mais le successeur d'Alphonse le Chaste eut la cruauté de faire périr don Sanche. Alors Bernard quitta l'Espagne et vint en France, où il mena la vie aventureuse d'un chevalier errant. Tel est du moins le récit que nous ont laissé sur Bernard del Carpio les romanciers espagnols.

BERNARD DE CHARTRES, philosophe scolastique du XIIe siècle. Il dirigeait l'école de Chartres au moment où Guillaume de Champeaux dirigeait celle de Saint-Victor. M. Cousin a découvert, à la Bibliothèque impériale, le manuscrit où Bernard de Chartres développe son système, qui consiste à soutenir qu'en dehors des idées il n'y a ni espèces ni genres, et que les idées, éternels exemplaires des choses de la nature, constituent vraiment et proprement les universaux.

BERNARD-LÉON, acteur français, ancien directeur des théâtres du Vaudeville et de la Gaîté, né en 1784, mort à Paris en 1856. Cet artiste était attaché au théâtre de Versailles, lorsque le Gymnase l'appela à lui. Il débuta le 23 décembre 1820, jour de l'ouverture, dans le *Boulevard Bonne-Nouvelle*, prologue, et partagea pendant quelque temps la popularité de Perlet. Le *Comédien d'Étampes*, le *Coiffeur et le Perruquier*, ainsi que la plupart des pièces produites à cette époque, doivent en grande partie leur succès à son talent plein de flexibilité et d'enjouement. Ses premiers appointements furent modestes, car il ne gagnait que 1,800 fr. par an. Il y avait peu de temps qu'il avait débuté, et son engagement était de trois ans, lorsqu'un jour il fut prévenu brusquement, dit M. Théodore Anne, que son directeur l'attendait dans son cabinet. Il se rend à cette injonction, assez inquiet, interrogeant sa conscience et ne comprenant pas quelle mercuriale il a méritée. — Vous avez encore deux ans et demi d'engagement, lui dit Delestre-Poirson, avec cette physionomie qui ne se déridait jamais. — Oui, monsieur, répondit en tremblant l'acteur, qui croyait qu'on allait lui proposer une résiliation, oui, j'ai encore deux ans et demi à faire, mais j'espérais avoir prouvé que j'essayais d'être utile. — Qui vous dit le contraire? reprit le directeur. Je trouve que ce laps de temps n'est pas assez long, et je vous propose de le porter à six ans, en améliorant votre position : 6,000 fr. par an et 5 fr. de feux, voilà mes offres... les acceptez-vous? — De grand cœur, s'écria Bernard-Léon, qui pensait, à part lui, qu'au bout de trois ans sa position serait améliorée. — Alors, lui dit M. Poirson, en lui tendant une plume et en lui montrant un engagement libellé, signez.— Bernard-Léon, enchanté, signa sans lire. — C'est bien, ajouta le directeur, vos nouveaux appointements commencent à courir d'aujourd'hui. — Plaît-il? fit l'acteur tout étonné; et l'ancien contrat? — Si vous aviez lu le nouveau, vous auriez vu que le premier était annulé. Vous êtes exact, consciencieux, vous m'avez bien servi, il est juste que je vous récompense. « On comprend la joie de l'artiste. C'était une fortune qui lui venait du ciel. Le directeur faisait une bonne action, mais il était tombé sur une bonne nature. » En 1824, Guilbert de Pixérécourt, directeur de l'Opéra-Comique, usant d'un privilége qui a soulevé bien des réclamations, envoya un ordre de début à Bernard-Léon, qui parut sur la scène de l'Opéra-Comique le 23 mars 1825, dans les rôles de Roch de l'*Avis au public*, opéra de Piccini, et de Dugravier des *Rendez-vous bourgeois*, de Nicolo. On ne s'improvise pas chanteur à volonté, et Bernard-Léon, si remarquable au Gymnase, se montra tout au plus convenable sur une scène lyrique. Il recouvra bientôt sa liberté et revint à la bonbonnière du boulevard Bonne-Nouvelle. « A la mort de Désaugiers, en 1827, ajoute M. Théodore Anne, le marquis de Guerchy, qui avait troqué contre la profession d'architecte l'épée de ses ancêtres, prit la direction du Vaudeville, et Bernard-Léon, entra pour moitié dans la combinaison. Ce fut une idée malheureuse... Il se démit de ses fonctions administratives en 1829, pour ne pas monter *Marie Mignot*, qui devait être un des grands succès de ce théâtre. » En 1835, il acheta pour 50,000 fr. la direction de la Gaîté. Il était à peine installé dans sa nouvelle position lorsque le théâtre fut entièrement détruit par le feu. Forcé d'abandonner son privilége, il s'attacha successivement au Palais-Royal, au Gymnase et au Vaudeville. Bernard-Léon avait conservé jusque dans un âge avancé la physionomie de ses plus beaux jours, le même roulement d'yeux comique, le même rire sincère, en un mot, l'allure dégagée et joviale de ses débuts.

BERNARD DE PAVIE, surnommé **Circa**, canoniste italien, né à Pavie, mort en 1213. Il enseigna le droit canonique à Rome et à Bologne, où il s'acquit une grande réputation; fut nommé évêque de Faenza en 1191, appelé au même siége dans sa ville natale en 1198, et chargé, en 1203, par la cour de Rome, de rattacher les villes de la Lombardie au parti de l'empereur Othon IV. Le plus important de ses ouvrages est une collection de *Décrétales*, publiée à Lérida en 1567, et où il a classé les matières sous divers titres, afin d'en rendre l'étude plus facile.

BERNARD PTOLOMEI (saint), né à Sienne en 1272, mort en 1348. Il était professeur de droit dans sa ville natale, où il jouissait d'une haute considération, lorsque, ayant été atteint d'un violent mal d'yeux, il fit le vœu d'abandonner le monde s'il parvenait à guérir. Saint Bernard conserva la vue, vendit ses biens, dont il distribua le prix aux pauvres, et pratiqua la vie cénobitique dans une solitude près de Sienne. Il fonda, en 1319, l'ordre des olivétains, ainsi nommé du mont Olivet, lieu de sa retraite. Ces religieux adoptèrent la règle de Saint-Benoît et l'habit blanc.

BERNARD SAINT-AFFRIQUE (Louis), conventionnel, né à Valleraugue (Gard), en 1745, mort vers 1824. Il était ministre protestant à Saint-Affrique (Aveyron). Dans le procès du roi, il vota pour le bannissement, remplit une mission à l'armée du Nord, siégea ensuite aux Anciens et participa activement aux travaux d'un grand nombre de commissions dans les deux assemblées. — Son frère, Louis BERNARD SAINT-AFFRIQUE, qu'on a souvent confondu à tort avec lui, et né à Valleraugue en 1771, remplit diverses fonctions dans l'administration militaire, suivit à Naples le roi Joseph, qui le créa baron, et fut nommé, par Louis XVIII, inspecteur aux revues, chevalier de Saint-Louis, etc.

BERNARD DE SAINTES (Adrien-Antoine), membre de l'Assemblée législative et de la Convention, né à Saintes en 1750, mort en Amérique en 1819. Il siégea à la Montagne, vota la mort du roi, fit partie du comité de sûreté générale, montra beaucoup d'énergie dans ses missions, combattit la réaction après le 9 thermidor, et fut emprisonné à la suite du 1er prairial an III. Sous l'Empire, il remplit les fonctions de juge, et fut exilé en 1816 comme régicide.

BERNARD DE THURINGE, ermite et visionnaire du Xe siècle. En lisant dans l'Apocalypse que l'*ancien serpent serait délié*, il s'imagina que la fin du monde devait arriver l'année même où l'Annonciation de la Vierge tomberait le vendredi saint, c'est-à-dire en 960. Ses prédications fanatiques produisirent un effroi immense, et une foule d'autres prédicateurs, convaincus que la prédiction de Bernard devait s'accomplir, vinrent augmenter la terreur générale des peuples chrétiens, qui ne furent pleinement rassurés que lorsqu'ils virent commencer le siècle suivant sans que rien fût changé dans le cours de la nature.

BERNARD le Trésorier. Nom donné au continuateur inconnu de la *Chronique de Guillaume de Tyr*, et dont le travail, qui s'arrête à 1275, a été inséré dans la collection des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, de M. Guizot.

BERNARD le Trévisan, alchimiste italien, né à Padoue en 1406, mort en 1490, devait son surnom à ce qu'il se disait comte de la Marche trévisane. Il consacra sa vie et une fortune immense à la recherche de la pierre philosophale. Après avoir passé de longues années à faire, sans aucun résultat, des essais de tous genres, il se mit à voyager. Cherchant partout le secret du grand œuvre, toujours déçu dans son attente, mais jamais découragé, interrogeant successivement la nature et les ouvrages des anciens, Bernard finit, dit-on, par trouver dans cet ancien adage : *Nature s'esjouit de sa nature et nature contient nature*, le véritable secret de la pierre philosophale, qui peut se résumer en ces mots : *Pour faire de l'or, il faut de l'or.* Bernard s'en aperçut trop tard. Bien que sa découverte réduisît à néant la principale prétention de la science hermétique, Bernard n'en eut pas moins une grande célébrité, et pendant longtemps les alchimistes recherchèrent ses ouvrages. Les principaux sont : *De Philosophia hermetica* (Strasbourg, 1567); *Opus historico-dogmaticum* (1598, in-8o); *Tractatus de secretissimo philosophorum opere chemico* (Bâle, 1600), le plus important et le plus curieux de ses écrits. C'est dans ce livre qu'il raconte toutes les tribulations de sa vie d'alchimiste, et qu'il donne sur le très-grand secret des philosophes des indications bizarres et difficiles à comprendre. Citons encore : ses *Opuscula chemica de lapide philosophorum*, publiés en français (1587), et *Bernardus redivivus, vel opus de chymia* (1625), etc.

BERNARD DE VARENNES (Dom), historien français, mort en 1630. Il entra dans l'ordre des théatins, dont il devint supérieur, et composa plusieurs ouvrages, dont le plus estimé a pour titre : *Histoire de Constantin le Grand, premier empereur chrétien* (1728).

BERNARD DE VENTADOUR, troubadour du XIIe siècle, fils d'un domestique du château de Ventadour, fut chassé de ce domaine par le seigneur, avec la femme duquel il avait entretenu un commerce de galanterie, et se réfugia à la cour d'Eléonore de Guyenne. Après le départ de cette princesse pour l'Angleterre, il se retira auprès de Raymond V, comte de Toulouse, protecteur des troubadours. On a de lui quelques *tensons* ou *jeux partis*, et environ cinquante canzones, dont seize ont leurs mélodies notées. Pétrarque le cite avec éloge.

BERNARD D'AURIAC, troubadour qui vivait au XIIIe siècle. V. AURIAC (Bernard d').

BERNARD DE MARIGNY. V. MARIGNY.

BERNARD PALISSY, célèbre potier. V. PALISSY.

BERNARD DE SIENNE, peintre italien. V. BERNA.

BERNARD ou **DIVIZIO**, littérateur italien. V. BIBBIENA (Bernard).

BERNARDES (Diego), poëte portugais, né à Ponte de Barca, vers 1540, mort en 1596. Il visita Madrid, où il se rendit avec le secrétaire d'État Pedro de Carneiro, puis il accompagna dom Sébastien en Afrique, fut fait prisonnier à la bataille d'Alcaçar Quivir et revint à Lisbonne, après être parvenu à recouvrer sa liberté. On a de lui divers recueils de vers : *O Lyma* (1596, in-4o); *Rimas varias flores da Lyma* (1597), etc. Ces poésies, églogues et épîtres, sont remarquables par l'harmonie et l'élégante pureté du style. Il a été surnommé le *prince de la poésie pastorale*, et ses œuvres figurent parmi celles des classiques de la littérature portugaise.

BERNARDET s. m. (bèr-nar-dè). Ichthyol. Nom vulgaire du squale.

BERNARDI (Etienne), compositeur et musicien allemand du XVIIe siècle. Il habita Vérone, où il devint maître de chapelle de la cathédrale et maître de la musique de l'académie philharmonique. Outre des madrigaux, des motets, des messes, etc., on a de lui un traité de composition plein de clarté et de concision, intitulé : *Porta musicale*, etc. (Vérone, 1615, in-4o).

BERNARDI (Joseph-Elzéar-Dominique), légiste français, né à Monieux (Provence), en 1751, mort en 1824. Avant la Révolution, il était lieutenant général au siége de Sault. Arrêté en 1793, pour ses opinions monarchiques, il recouvra sa liberté lors de l'insurrection fédéraliste, se hâta d'émigrer et ne rentra en France qu'après le 9 thermidor. Envoyé aux Cinq-Cents par le département de Vaucluse, il y prit la défense de ceux qui avaient livré Toulon aux Anglais, et devint, sous l'Empire, chef de division au ministère de la justice. Élu membre de l'Institut en 1812, il fut nommé, sous la Restauration, censeur des journaux. On a de lui quelques ouvrages estimables, dont les principaux sont : *Essai sur les révolutions du droit français* (Paris, 1793); *Institution au droit français civil et criminel*, etc. (1800); *De l'origine et des progrès de la législation française* (1817). Il a également publié une excellente traduction de la *République*, de Cicéron (1798).

BERNARDI ou **BERNARDY** (Philippe), littérateur français, né à Monieux en 1759. Membre de la congrégation des oratoriens, il se livra à l'enseignement, se maria en 1794, et fut nommé, après la création de l'Université, professeur de rhétorique au lycée de Poitiers, puis professeur de littérature à la faculté de la même ville. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Observations critiques sur le plan d'éducation nationale de Mirabeau* (Tours, 1791); *Vues sur l'enseignement des séminaires* (1791); *Observations sur Fénelon considéré comme moraliste et littérateur* (Poitiers, 1810), etc.

BERNARDI (Amédée-Elzéar-Félicien), homme politique français, fils du jurisconsulte Joseph-Elzéar Bernardi, né à Monieux en 1778. Il entra dans l'armée en qualité de sous-lieutenant en 1806, fit les campagnes de Prusse, d'Espagne, de Saxe, et se distingua par sa belle conduite à la bataille de Dresde. Entré dans les gardes du corps en 1814, il était chef de bataillon en 1829, lorsqu'il abandonna la carrière militaire. Il fut nommé, à deux reprises, député de Carpentras sous le règne de Louis-Philippe, et envoyé à l'Assemblée législative par le département de Vaucluse, en 1849. Il y appuya toutes les mesures proposées par les chefs de la réaction. Il a disparu complétement de la scène politique depuis le coup d'Etat du 2 décembre. M. Bernardi a publié : *Observations sur l'emploi des troupes aux travaux d'utilité publique* (1840).

BERNARDI (Charles-Chrétien-Sigismond), savant allemand, né à Ostrau en 1799. Nommé recteur de la bibliothèque du muséum à Cassel, après la mort de J. Grimm, Bernardi fonda, en 1831, un journal politique : l'*Ami de la constitution;* devint, en 1848, membre de l'assemblée nationale de Francfort, et se rangea dans le parti qui reconnaissait pour chef M. de Gagern, c'est-à-dire qui se prononçait pour un libéralisme modéré et pour la constitution de l'unité allemande. Les principaux travaux de ce savant sont : *De excidio regni judaici* (Louvain, 1824), et *Carte des langues de l'Allemagne* (Cassel, 1824).

BERNARDIE s. f. (bèr-nar-dî). Bot. Genre de plantes lycopodiacées. Syn. d'adélie.

BERNARDIÈRE s. f. (bèr-nar-di-è-re). Hortic. Variété de poire.

BERNARDIN (saint), né à Sienne en 1380, mort en 1444, fit éclater son courage et sa charité pendant la peste qui ravagea la ville de Sienne en 1400, prit ensuite l'habit de Saint-François, fut envoyé en Terre sainte par ses supérieurs, et, à son retour, se livra pendant quatorze ans à la prédication. Il refusa plusieurs évêchés, réforma son ordre sous le nom d'*étroite observance*, et fonda plus de 300 monastères. Son éloquence et ses vertus contribuèrent souvent à calmer la fureur des factions guelfe et gibeline. Il a laissé des sermons et des traités ascétiques. Fête le 20 mai.

L'iconographie s'est emparée de cette belle figure. Saint Bernardin de Sienne est ordinairement représenté tenant dans sa main le nom de Jésus entouré des rayons du soleil. On a donné diverses explications de ce symbole. Saint Bernardin avait une dévotion toute particulière au nom de Jésus, et il s'efforça de la communiquer à ses auditeurs, comme l'attestent plusieurs des sermons qui nous sont restés de lui. Un jour, dit-on, il prêcha sur ce sujet avec tant d'élévation, que quelques personnes, n'ayant pu le comprendre, trouvèrent tout simple de l'accuser d'hérésie; mais le lendemain, au moment où il prêchait de nouveau, le nom du Sauveur apparut aux yeux émerveillés de la foule, environné d'une auréole de feu. Le saint ne pouvait espérer une plus éclatante justification. D'après quelques auteurs, l'origine du symbole dont il s'agit n'aurait rien à démêler avec le surnaturel. Saint Bernardin se montra un jour si éloquent, si entraînant, dans un sermon contre le jeu, que ses auditeurs convaincus brisèrent à l'envi tables de jeu et jetons. Tout bon catholique qu'il pouvait être, l'artisan qui fabriquait ces tables et ces jetons se désola d'être réduit à la misère par un aussi beau zèle; il s'en plaignit au prédicateur, qui l'engagea alors à faire des images représentant le nom de Jésus au milieu d'un soleil. L'artisan suivit ce conseil et s'enrichit. Tous les dévots voulurent avoir l'image inventée par saint Bernardin.

Molanus (*De Imag.*, p. 107 et 126) nous apprend que saint Bernardin tenait dans sa main, lorsqu'il prêchait, un objet de ce genre, qu'il montrait à ses auditeurs quand il voulait surexciter leur enthousiasme. Il paraît que le pape Martin, craignant que cette nouveauté ne dégénérât en superstition, la proscrivit sévèrement; mais le saint vint se jeter à ses pieds et obtint que l'interdiction fût levée. Il n'est pas douteux pour nous que l'image dont il s'agit devint par la suite l'ostensoir employé par le clergé catholique pour donner aux fidèles la bénédiction du Saint-Sacrement : on voit que cet ornement religieux consiste en un soleil de métal, monté sur un pied et au centre duquel est placée une hostie consacrée qui porte ordinairement les initiales du nom de Jésus (I H S). C'est un véritable ostensoir que beaucoup d'artistes donnent pour attribut à saint Bernardin. Parmi les représentations où ce symbole figure, nous citerons : un tableau de Pierre Laurati, publié, dans la *Collection des peintres primitifs*, par Artaud de Montor et Challamel; une peinture de Francesco Vanni, qui a été gravée plusieurs fois, notamment par J. Sadeler et par Ph. Galle; une estampe de Jacob Neefs, d'après Fruytiers. Cette dernière composition représente le saint déposant l'ostensoir sur un autel où sont écrits ces mots : *Exaltemus nomen ejus;* un ange plane au ciel tenant une bannière sur laquelle sont tracées les initiales I H S. Les mêmes lettres ornent une sorte de patène

que tient dans sa main saint Bernardin, dans un tableau du Louvre, peint par Bonvicino, et où ce saint est représenté debout, à côté de saint Louis évêque. Une estampe, gravée par J. Berbé, d'après P. de Jode, nous montre l'illustre prédicateur de Sienne vêtu de la robe de bure des cordeliers et ayant à ses pieds trois mitres et trois crosses, insignes des dignités qui lui furent accordées par les papes ; un paysage, où s'élève une ville, occupe le fond de la composition, et un ostensoir resplendit dans le ciel. Ce sujet est entouré de dix autres petites scènes tirées de la vie de saint Bernardin, et qui nous font voir ce personnage : priant aux pieds d'une madone; soignant les pauvres dans un hôpital; prenant l'habit religieux ; enseignant au peuple à adorer le nom de Jésus; obtenant du souverain pontife l'approbation à cette dévotion nouvelle; traversant, avec un autre personnage, une rivière sur laquelle il a placé son manteau en guise de barque; ressuscitant un jeune homme tué par un bœuf; justifié de l'accusation d'hérésie par l'apparition miraculeuse d'une étoile au moment où il prêche; suivi par une femme malade qui est guérie en touchant le bas de sa robe de cordelier; donnant ses sandales à un lépreux qui, en les mettant, trouve la guérison; couché dans son tombeau et répandant par les narines des flots de sang, dont la vue suffit pour apaiser les Siennois en proie à la guerre civile. Parmi les autres représentations relatives à saint Bernardin, nous citerons : une fresque du XVe siècle, dans l'église de Saint-François, à Bologne, peinture aujourd'hui détruite, mais dont la composition, représentant le saint prêchant au milieu d'un nombreux auditoire, a été publiée par d'Agincourt (*Peint.*, pl. 136); une autre fresque du Pinturicchio, dans l'église de l'Ara-Cœli, à Rome, magnifique ouvrage qui représente la mort et les obsèques du saint, et qui a également été publiée par d'Agincourt (pl. 187); un petit tableau de Crivelli, signé et daté de 1477, appartenant au musée Napoléon III. Dans cette dernière peinture, le saint est figuré debout, tenant un livre dans la main gauche et levant la main droite; il paraît prêcher; devant lui sont agenouillés deux petits personnages.

BERNARDIN DE CARPENTRAS (Henri-André, dit le **Père**), né à Carpentras en 1649, mort en 1714. Il fit partie de l'ordre des carmes et professa la philosophie et la théologie. Il a publié, sous le titre de : *Antiqua priscorum hominum philosophia evidentibus demonstrationibus...* (Lyon, 1698, 3 vol. in-8°), un ouvrage dans la préface duquel il déclare qu'il a secoué le joug de l'école et qu'il ne s'est pas assujetti à jurer sur la parole du maître.

BERNARDIN DE PÉQUIGNY, théologien français, né à Péquigny, en Picardie, vers 1633, mort en 1709. Il entra dans l'ordre des capucins, professa la théologie et acquit un grand renom par son enseignement. Ses principaux ouvrages sont : *Triplex Expositio in Evangelium* (Paris, 1704, in-fol.), et *Triplex Expositio in epistolas D. Pauli* (Paris, 1704, in-fol.). Ce dernier commentaire sur les épîtres de saint Paul passe, parmi les théologiens, pour un des meilleurs qui aient été écrits en ce genre. Il a été traduit en français par le P. d'Abbeville (1714, 4 vol. in-12).

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE (Jacques-Henri), célèbre écrivain français, né au Havre le 19 janvier 1737 d'une famille qui avait des prétentions plus ou moins fondées à la noblesse, et qui, suivant la piquante expression de M. Sainte-Beuve, *aurait aimé* à descendre du fameux bourgeois de Calais, Eustache de Saint-Pierre, mais qui n'avait, d'ailleurs, aucune preuve de cette filiation. A ses débuts dans le monde, Bernardin, nourri des traditions du foyer, prit lui-même le titre de *chevalier de Saint-Pierre* et se composa des armoiries de sa façon, ce qui rendit parfois sa position un peu fausse et lui causa des désagréments auxquels il était extrêmement sensible.

La vie de ce grand écrivain fut aventureuse et troublée, comme celle de Jean-Jacques. Doué d'une sensibilité irritable et nerveuse et d'une imagination vagabonde, il manifesta, dit-on, dès l'enfance, le goût des rêveries solitaires à travers la campagne ou au bord de l'Océan, la passion des grands spectacles de la nature, en même temps qu'un caractère inquiet, impétueux, défiant et insoumis. A douze ans, il rêvait la vie des anachorètes dans le désert ou la cabane de Robinson. Un peu plus tard, son idéal, sa chimère fut la fondation de quelque colonie lointaine, de quelque Salente qu'il peuplait à son gré d'un monde choisi et dont il serait le législateur et l'Orphée. Il était dans ces dispositions romanesques, lorsqu'un de ses oncles, capitaine d'un vaisseau marchand, proposa à ses parents de l'emmener à la Martinique. Les fatigues, la subordination, l'obligation du travail refroidirent bientôt l'enthousiasme de l'adolescent. « Je reviens de ce voyage, confesse-t-il lui-même, encore plus mécontent de mon parent, de la mer et de cette île où j'avais pensé mourir du mal du pays, que je ne l'avais été de mon pédagogue et de son collége. » Tel il se montre en cette circonstance, tel il sera dans le cours entier de son existence aventureuse : plein d'exaltation pour l'inconnu, amoureux de poétiques chimères, mais incapable de se plier aux nécessités de la vie et poussant même quelquefois l'indépendance jusqu'à en éluder les devoirs. A son retour en France, on le plaça chez les jésuites de Caen pour y continuer ses études. Naturellement, au récit des voyages et des missions, il s'enflamma du projet d'aller convertir les peuplades sauvages; mais personne n'était moins propre que lui pour de si rudes labeurs. Son père, d'ailleurs, avait d'autres vues. Il l'envoya au collége de Rouen pour achever son éducation, puis le fit entrer à l'Ecole des ponts et chaussées. Cette école ayant été supprimée, le jeune Bernardin fit des démarches pour être admis dans le génie militaire, et, par un hasard singulier, dut à une erreur de l'administration un brevet d'ingénieur. Il fit la campagne de Hesse, en 1760, mais ne put se plier à la discipline et fut suspendu de ses fonctions. Peu de temps après, il obtint d'être envoyé comme ingénieur à Malte, alors menacée d'un siége, et en revint bientôt, après avoir essuyé de nouveaux déboires. Mécontent, irrité, ne pouvant obtenir sa réintégration aussi vite qu'il l'aurait voulu, il vécut quelque temps à Paris, en donnant fort inexactement quelques leçons de mathématiques; las de son dénûment et de son obscurité, il revint à son projet d'être législateur en grand, et résolut d'aller proposer ses services à Catherine de Russie. Rien ne lui paraissait plus simple et plus naturel que cet aventureux dessein. L'idée, en elle-même, est d'ailleurs assez originale; mourant de faim, dans un grenier du quartier Saint-Jacques, qu'avait-il, en effet, de mieux à faire que de fonder un empire? Que Catherine voulût bien lui concéder un territoire vers la mer Caspienne, et sa république idéale devenait une réalité. C'était, du moins, sa conviction. Il emprunta, comme il put, quelque argent à ses amis et se mit paisiblement en route par la Hollande. A Amsterdam, il fit la connaissance d'un journaliste français, nommé Mustel, qui lui offrit de l'attacher à sa *Gazette;* mais une position aussi médiocre ne pouvait convenir à un homme qui portait un monde dans sa tête, et qui avait rêvé pour lui-même une sorte de royauté semi-mythologique. Il remercia Mustel, lui emprunta un certain nombre de ducats et poussa plus loin, gagnant des amis le long de sa route, car il avait du charme et de l'attrait. D'emprunts en emprunts, il atteignit Saint-Pétersbourg, où il arriva avec 6 fr., et où il apprit que la cour était, pour le moment, à Moscou. Il allait manquer de pain et d'asile, quand un hasard heureux lui procura la protection du maréchal de Munich, qui lui donna les moyens de se rendre à Moscou et lui fit obtenir une sous-lieutenance. En même temps, Bernardin avait eu la bonne fortune de se lier d'amitié avec le Génevois Duval, joaillier de la couronne, homme cordial et bon, qui lui rendit les plus grands services. Placé auprès d'un Français, le général du Bosquet, protégé par M. de Villebois, grand maître de l'artillerie (qui, dit-on, eut un moment l'idée de faire du bel aventurier un favori de Catherine, pour renverser Orlof), le jeune Bernardin voyait s'ouvrir devant lui l'avenir le plus brillant. Il fut présenté à l'impératrice; mais, en présence de toute la cour, le beau discours qu'il avait préparé expira sur ses lèvres; il se résigna à remettre à Orlof le mémoire où étaient exposés tous les avantages qui devaient résulter pour la Russie de la réalisation de son grand projet de colonie; le favori ne l'ouvrit probablement jamais; du moins, il n'en fut plus question. Le jeune législateur, affligé de la ruine de ses espérances, se laissa emmener en Finlande par le général du Bosquet, pour en étudier les positions militaires, et se décida, à son retour, à quitter le service de la Russie. Il se rendit en Pologne, où il trouva un ami dévoué dans le résident de France à Varsovie, M. Hennin. Ses aventures dans ce pays, ses amours avec une princesse polonaise, ses nouvelles déceptions ont été longuement racontés par son biographe enthousiaste et son disciple Aimé Martin, mais avec une richesse de détails et sur un ton romanesque qui font naître quelques doutes sur l'exactitude minutieuse du récit. Quoi qu'il en soit, Bernardin rentra en France, en 1766, pauvre et chargé de dettes. Il se remit aussitôt à accabler les ministres de mémoires, de projets et de sollicitations, en même temps qu'il coordonnait ses observations et ses souvenirs de voyages. A cette époque, il commençait à sentir sa vocation d'écrivain; mais, envoyé à l'île de France comme capitaine ingénieur, il se laissa entraîner par sa passion des aventures et partit avec d'autant moins d'hésitation, qu'on semblait l'autoriser à tenter l'application de ses idées de colonisation à Madagascar. Il devait rapporter de ces contrées des impressions et des tableaux qui aidèrent puissamment au développement de son admirable talent descriptif. Il passa trois ans à l'île de France, où il se brouilla un peu avec tout le monde, notamment avec l'intendant Poivre, revint en France après bien des déboires (1771), et se remit à tenter et à fatiguer la fortune.

Dans cette première partie de sa carrière, dont on ne peut retracer ici tous les détails, on le voit courir de déception en déception, laissant tout échapper, parce qu'en réalité il ne s'applique sérieusement à rien; ambitieux, mais inconstant; poursuivant très-ardemment la fortune, mais négligeant de la saisir quand elle se présente à lui; enfin, manquant son but parce qu'il dédaigne les stations intermédiaires et qu'il veut l'atteindre d'un bond. A cette époque de sa vie, il sent déjà le dieu qui est en lui, il a conscience de ses véritables aptitudes, et bientôt il va se résigner à n'être qu'un écrivain de génie, lui qui avait rêvé la gloire du héros et le prestige du législateur.

C'est alors qu'il rédigea son *Voyage à l'île de France*, publié pour la première fois en 1773. « Dans ce premier essai, dit M. Sainte-Beuve, on saisit déjà le fond et les lignes principales de son talent : c'est moins développé, moins idéal, mais en cela même aussi plus réel par endroits et plus vrai en un sens que ce qu'il dira plus tard dans les *Etudes* et les *Harmonies*... Il y a de la sobriété et un tour très-net dans ce *Voyage*, écrit sous forme de lettres à un ami; ce sont de vives esquisses plutôt que des tableaux!... L'ouvrage ne fut remarqué que de quelques-uns : pour que les hommes fassent attention à un talent et à un génie, il faut qu'il leur apparaisse avec plénitude et surcroît, et qu'il leur en donne toujours un peu trop. » Avec sa finesse habituelle, le célèbre critique des *Lundis* signale aussi, dans ce début d'un grand talent, l'empreinte des idées généreuses qui sont l'honneur de cette littérature et de ce temps; mais ce n'est pas ce côté qui charme et attire le plus le spirituel *Causeur*. Son scepticisme bourgeois n'y voit même qu'un sujet de douces moqueries et d'aimables ricanements. « On reconnaît, dit-il, le petit couplet philosophique qui commence... Les gravures ont un caractère philanthropique marqué et sont surtout destinées à attendrir sur le sort des noirs; elles sentent le voisinage de l'abbé Raynal... » On voit, enfin, que le bourgeoisisme satisfait de ce raffiné littéraire n'est pas éloigné de reprocher à son auteur cette noble préoccupation des misères de ses semblables comme une imperfection artistique, une faute de composition.

Accueilli par d'Alembert, Bernardin parut dans les salons de Mlle de L'Espinasse et y rencontra la société philosophique et littéraire du temps. Mais sa susceptibilité ombrageuse, son caractère personnel et quinteux, et sans aucun doute aussi de graves dissidences d'opinions, amenèrent de l'aigreur dans ses relations avec les encyclopédistes. Il s'éloigna d'eux, se repliant dans son orgueil blessé, et alla mêler ses âpres rancunes à la misanthropie de Jean-Jacques, avec qui il se lia d'une amitié aussi étroite que le comportait l'état moral du grand et malheureux philosophe. Le disciple, d'ailleurs, traversait alors une crise qui n'était pas sans analogie avec la maladie noire de son maître, et dont il a lui-même tracé un tableau saisissant dans le préambule de son *Arcadie*. Aigri par tant de déceptions, consumé par la flamme intérieure de son génie méconnu, irrité des dédains qu'il avait subis, il éprouvait, à l'aspect de ses semblables, une répugnance qui allait jusqu'à l'horreur, jusqu'à ne pouvoir traverser une allée de jardin public où plusieurs personnes étaient rassemblées, jusqu'à ne pouvoir supporter la vue de l'eau. « Il y avait des moments, dit-il, où je croyais avoir été mordu, sans le savoir, par quelque chien enragé. »

Aimé Martin, dans sa biographie quasi mythologique de Bernardin de Saint-Pierre, attribue ce triste état à une espèce d'exaltation de vertu qui nous reporte aux philosophes de l'âge d'or. Il faut sortir de ces apologies outrées, de ces dithyrambes, si l'on veut retrouver l'homme vrai, avec ses passions, ses misères morales et ses grandeurs réelles. Il y avait bien des préoccupations personnelles dans cette fièvre misanthropique; et, sans méconnaître les aspirations de l'auteur des *Etudes* vers un état social plus juste et plus moral, tout ce qu'on sait de lui autorise à dire que le ressentiment de n'avoir pu conquérir sa place légitime entrait pour quelque chose dans ses mépris pour les hommes et la société. Sous ce rapport, il était inférieur à Jean-Jacques, pur de convoitises, et qui avait embrassé la pauvreté par principe et avec la mâle austérité d'un vrai philosophe.

Preuve bien concluante : à la même époque, Bernardin fatiguait, accablait le gouvernement et les bureaux de demandes d'argent; il supposait avoir droit à des indemnités pour ses équipées de Russie et de Pologne, pour ses entreprises avortées, pour ses mémoires, qu'on n'avait jamais ni demandés ni lus. Son ami dévoué, M. Hennin, devenu premier commis aux affaires étrangères, s'épuisait à le servir et se désolait de ses exigences, de ses susceptibilités et de son humeur atrabilaire. A force de sollicitations et de gratifications arrachées, Bernardin était parvenu à se créer des ressources modestes, mais assurées. Il n'en conserva pas moins toute sa vie, même dans les temps où ses pensions et le produit de ses ouvrages lui procuraient une large aisance, ses habitudes de plainte et de sollicitation. Il demandait toujours et recevait de toutes mains. Il est peu de lettres de lui qui ne contiennent, avec des effusions de sensibilité sur lui-même, de sempiternelles jérémiades sur son état de gêne et quelque demande de secours; et cela, répétons-le, au moment où il était grassement renté. Nous ne citerons pas ce qu'on trouve, à ce sujet, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* non plus que d'autres anecdotes bien connues; et même, nous n'aurions pas rappelé ces tristes détails, si leur notoriété ne nous en eût imposé l'obligation et s'ils n'étaient consignés partout. Quoi qu'en ait dit l'enthousiaste Aimé Martin (qui, d'ailleurs, savait bien à quoi s'en tenir), ce ne sont pas là, malheureusement, des calomnies, et M. Sainte-Beuve, plus indulgent cependant pour les défaillances de caractère que pour les fautes de goût, n'a point cherché à dissimuler cette malheureuse faiblesse du grand écrivain, qui, dit-il, *faisait alterner perpétuellement l'idylle et le livre de comptes*. Le détail de toutes ces misères n'est pas déplacé dans la vie d'un grand homme; car si l'on admire le génie de l'écrivain, on serait heureux de pouvoir estimer en même temps le caractère du personnage.

Bientôt Bernardin de Saint-Pierre allait se révéler par un ouvrage auquel il travailla pendant six années, les *Etudes de la nature*, et qu'il termina dans l'hiver de 1783-1784. Aucun libraire ne voulait se charger des frais d'impression, lorsque le hasard fit tomber le manuscrit entre les mains d'un prote de Didot jeune, nommé Bailly, qui, seul de tous ceux qui avaient eu l'ouvrage entre les mains, sut en apprécier le mérite; il en prédit hardiment le succès, et son jugement eut l'heureux effet de décider Didot à affronter les frais d'impression. Le succès fut immense. Pauvre et inconnu la veille, l'auteur s'éveilla dans la gloire et devint, en un moment, le favori de l'opinion. Il avait alors quarante-sept ans.

On trouvera l'analyse critique des ouvrages de Bernardin de Saint-Pierre aux articles de ce Dictionnaire qui leur sont spécialement consacrés; nous n'avons donc pas à nous en occuper ici. Rappelons seulement que les *Etudes* sont une suite de tableaux des beautés de la nature pleins de fraîcheur et de coloris, liés entre eux et rattachés, comme preuves et comme développements, à quelques principes généraux : Dieu, les attraits de la vertu, les plaisirs de la solitude, le charme des biens naturels et des affections domestiques, la grandeur de la création, l'ordre et l'harmonie de la nature. Cet ouvrage avait toutes les beautés et quelques-uns des défauts qui firent plus tard la fortune du *Génie du christianisme;* la richesse même des descriptions a paru excessive à quelques critiques. Joubert disait du style de l'auteur : « Quand on l'a lu longtemps, on est charmé de voir la verdure et les arbres moins colorés dans la campagne qu'ils ne le sont dans ses écrits. »

Déiste convaincu, comme son maître Rousseau, il combat les athées : il prouve la providence divine par des idées tirées de l'ordre sentimental et poétique, par le spectacle grandiose de l'harmonie des mondes. Des métaphysiciens rigides pourraient lui reprocher d'avoir trop exclusivement cherché Dieu dans la nature extérieure; de ne l'avoir pas assez vu dans l'homme, dans l'enfantement laborieux des sociétés, dans le développement de la civilisation. Mais c'était là, on le comprend, une conséquence de sa misanthropie. Quant à ses paradoxes scientifiques : les marées produites par la fonte des glaces polaires, l'allongement des pôles et autres hypothèses de sa brillante imagination, cela n'est plus à réfuter. Les savants le traitèrent en poëte et dédaignèrent de lui répondre. Il en était fort choqué et se plaignit, un jour, au premier consul de ce silence significatif. « Savez-vous le calcul différentiel? répondit Bonaparte. — Non. — Eh bien! allez l'apprendre, et vous vous réfuterez vous-même. » C'était l'opinion nette, juste, carrée par la base, d'un homme de génie; mais ce jugement n'ébranla même pas les convictions orgueilleuses du prétendu savant, qui n'apprit pas le calcul différentiel, et qui continua de soutenir ses chers systèmes, s'imaginant sérieusement refaire la science par l'éloquence, la dialectique et le sentiment.

Ses idées sur la philosophie, sur les sociétés humaines, sur la civilisation ont généralement peu de portée. Il a des inspirations généreuses, des vues quelquefois neuves; mais tout cela est noyé dans de vagues généralités et tourne, le plus souvent, à la pastorale. Il a, sous ce rapport, singulièrement affadi Rousseau, et même amolli son premier modèle, le tendre Fénelon. Il faut croire que ses principes ne parurent pas bien redoutables, puisque, après la publication des *Etudes*, il put espérer une pension du clergé (à cause de ses plaidoyers en faveur de la Providence). Il paraît qu'il en fut question, et que le clergé eut, un moment, l'idée singulière de l'adopter comme adversaire de Buffon et des encyclopédistes. Il fallait être bien dénué d'avocats pour opposer un tel athlète à la science du grand naturaliste et à la véhémence passionnée des Diderot et des d'Alembert.

En 1788, Bernardin de Saint-Pierre publia la fin de ses *Etudes*, et, en même temps, *Paul et Virginie*, création suave et ravissante, qui reste son œuvre véritablement immortelle. S'il faut en croire Aimé Martin, l'auteur l'avait lue, un soir, chez Mme Necker, avant la publication, devant l'élite de la société littéraire de ce temps. D'abord, on avait écouté en silence, puis chuchoté, bâillé et souri de pitié; Buffon avait demandé ses chevaux pendant la lecture; Thomas s'était endormi; les plus rapprochés de la porte avaient fui. Quelques dames, seules, avaient été touchées; mais les plaisanteries de Necker les firent rougir de leur attendrissement. Le malheureux Bernardin rentra, désespéré, dans sa mansarde de la rue Saint-Etienne-du-Mont; il songeait à jeter au feu le précieux manuscrit, lorsque son ami, le peintre Vernet, lui en demanda la lecture, se montra transporté d'enthousiasme et lui assura qu'il avait fait un chef-d'œuvre.

Que faut-il penser de cette anecdote? On sait que la plupart des chefs-d'œuvre littéraires, suivant des historiettes analogues, ont toujours failli être livrés aux flammes. Quant à nous, nous n'en croyons rien, et tout ce que nous pouvons dire en faveur du panégyriste, c'est qu'il montre ici toutes les brillantes qualités d'un habile metteur en scène.

Quoi qu'il en soit, *Paul et Virginie* fut accueilli avec un tel enthousiasme, qu'on en fit plus de cinquante contrefaçons dans une année, et que, du produit des éditions légales, Bernardin put encore acheter une maison, avec jardin, à l'extrémité du faubourg Saint-Marceau. C'est du fond de cette retraite qu'il assista aux premiers mouvements de la Révolution et qu'il adressa à Louis XVI les *Vœux d'un solitaire, factum* que M. Durozoir, *dans* la Biographie Michaud, trouve empreint des *maximes révolutionnaires*, et qui, au point de vue politique, n'est, en réalité, qu'une éloquente banalité. Ce sont des souhaits de bonheur pour le roi, pour le clergé, pour la noblesse, pour le peuple, etc., avec quelques conseils et des retours à la pastorale : « O heureuses les sociétés des hommes, si elles avaient autant de sagesse que celles des abeilles!... » Rien de plus innocent. Bernardin était poëte; ce n'était ni un philosophe ni un politique; sans doute, il avait reçu et gardé, en une certaine mesure, l'empreinte des idées de son siècle; mais tout cela n'était point coordonné et restait chez lui à l'état spéculatif. Son vieux projet de fondation d'une république idéale n'avait jamais été qu'une fantaisie classique et une chimère d'ambitieux. Il demeura complétement étranger aux grands événements qui s'accomplissaient, et fut nommé, en 1792, intendant du Jardin des Plantes. Le seul résultat de sa courte administration fut la création de la ménagerie, au moyen du transport de celle de Versailles à Paris. A la même époque, il épousa, âgé de cinquante-cinq ans, Mlle Didot, qui en avait vingt-deux. Il en eut deux enfants, qui, naturellement, se nommèrent Paul et Virginie. En 1791, il avait publié la *Chaumière indienne*, conte moral d'une grâce exquise, empreint de cet amour de l'humanité et de cette sensibilité délicate qui, sous la plume de Bernardin, avaient un accent si touchant. Quelles que fussent, en effet, les infirmités morales de son caractère, trop souvent en désaccord avec les sentiments exprimés dans ses œuvres, si l'on en croit de nombreux témoignages, il se transformait au souffle de la muse. « Il tient la plume, dit M. Sainte-Beuve, la grâce céleste descend, la magie commence, la première beauté de cœur a brillé. Sitôt que ce talent se lève, c'est comme une lune qui idéalise tout... »

Bonaparte, qui, cependant, aimait surtout dans les arts le genre pompeux, s'éprit d'enthousiasme pour les ravissantes églogues de Bernardin, à qui il écrivit du fond de l'Italie : « Votre plume est un pinceau; tout ce que vous peignez, on le voit; vos ouvrages nous charment et nous consolent. » Plus tard, il lui disait encore : « Quand donc nous donnerez-vous des *Paul et Virginie* et des *Chaumière indienne*, monsieur Bernardin? Vous devriez nous en fournir tous les six mois. » L'impérieux capitaine s'imaginait que les chefs-d'œuvre s'improvisent comme les victoires.

En l'an III, Bernardin avait été nommé professeur de morale à l'Ecole normale; il parut deux ou trois fois dans sa chaire, et y recueillit des applaudissements pour ses moindres mots. Admis à l'Institut lors de sa création, il eut des polémiques violentes contre Volney, Cabanis et autres philosophes qui gardaient la glorieuse tradition des encyclopédistes. La tolérance n'était point son faible, et sur la question de Dieu et de l'immortalité de l'âme, il était naïvement implacable. Avec la véhémence passionnée que les hommes de ce temps apportaient dans toutes les questions d'idées, il montrait une véritable fureur contre ceux qu'il nommait des *athées;* dans sa douce république, on les eût *étranglés* comme ennemis publics, ni plus ni moins. Le paisible rêveur était loin, cependant, d'avoir le tempérament d'un sectaire; il ne rêvait que son ermitage à la campagne, la solitude et le bien-être domestique. Retiré dans une modeste et jolie propriété, dans une île d'Essonne (c'était le genre Ermenonville), il y vivait tranquille, lorsqu'il eut le malheur de perdre sa femme. Il se remaria à soixante-trois ans avec Mlle de Pelleporc, qui lui survécut, et qui épousa en secondes noces Aimé Martin. Dès le consulat, il avait été pensionné par Bonaparte et plusieurs autres membres de sa famille, et avait reçu, en outre, un logement au Louvre. Il passa ses dernières années dans un autre ermitage, à Eragny, sur les bords de l'Oise. C'est là qu'il mourut, le 21 janvier 1814, après avoir été, quelques mois auparavant, frappé presque coup sur coup de plusieurs attaques d'apoplexie. Il venait de mettre la dernière main à ses *Harmonies de la nature*, qui furent publiées l'année suivante. Cet ouvrage est comme une continuation des *Etudes;* il offre encore de beaux tableaux, mais avec une exagération de ses systèmes et de ses procédés littéraires.

Outre les œuvres mentionnées ci-dessus, on a de Bernardin de Saint-Pierre : l'*Arcadie*, poëme en prose, qu'il n'a jamais achevé; c'est une sorte de plan de république pastorale et mythologique; le *Café de Surate*, satire délicate et fine, un peu dans la manière de Voltaire; *Essai sur J.-J. Rousseau*, qui contient des renseignements d'un haut intérêt; la *Mort de Socrate*, drame; des récits de voyage et autres morceaux ou fragments qui ont été réunis dans l'édition d'Aimé Martin (*Œuvres complètes de Bernardin de Saint-Pierre*, 1818-1820, 12 vol. in-8°). Cette édition a été plusieurs fois réimprimée. Il faut y joindre les *Œuvres posthumes* (1833-1836, 2 vol. in-8°); la *Correspondance* (1826, 4 vol. in-8°), et les *Romans, contes et opuscules* (1834, 2 vol. in-18).

En 1852, la ville du Havre a érigé une statue à son illustre enfant. L'inauguration se fit avec une grande solennité et eut tout l'éclat d'une fête nationale.

Bernardin de Saint-Pierre (statue en bronze de), par David (d'Angers), inaugurée au Havre en 1852. Bernardin est assis, tenant une plume de la main droite, qui est appuyée sur le genou, et ayant dans l'autre main un manuscrit, sur lequel on lit : *Paul et Virginie*. Son costume se compose d'un habit à la mode du Directoire, d'un pantalon collant, de bottes molles et d'un ample manteau qui descend derrière les épaules. Sa belle tête, fine et souriante, se penche légèrement en avant. A ses pieds, deux enfants entièrement nus, un petit garçon et une petite fille, dorment en se serrant la main, à l'ombre d'une plante tropicale; on a reconnu Paul et son amie. *Cette belle statue a été lithographiée avec* talent par M. E. Marc.

BERNARDIN, INE s. (bèr-nar-dain, i-ne — du nom de *saint Bernard*). Hist. relig. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Benoît, réformé par saint Bernard.

— Adjectiv. Qui appartient à cet ordre : *Il avait dansé une farandole, tenant d'une main une actrice de l'Opéra, et de l'autre une religieuse* BERNARDINE. (Alex. Dum.)

Encycl. C'est en Espagne que fut fondé le premier couvent de *bernardines*. On le dut à l'initiative de Philippe VIII, roi de Castille, lequel fit de grandes libéralités aux religieuses, qui appartenaient toutes à l'ordre de Cîteaux. Bientôt, à l'imitation de Philippe, plusieurs autres souverains d'Espagne établirent et multiplièrent dans leurs Etats des maisons de *bernardines*.

L'habillement de ces religieuses consistait en une robe blanche, un scapulaire noir et une ceinture de même couleur. Au chœur, elles portaient une sorte de tunique à larges manches, appelée *coule*, et d'autres seulement des manteaux. Les sœurs converses étaient habillées de couleur tannée. Les *bernardines*, à l'exemple des autres religieuses des différents ordres monastiques, ne restèrent pas confinées en Espagne; au fur et à mesure que leur prospérité s'accrut, elles se répandirent chez les diverses nations, et on vit bientôt, en France, apparaître les *bernardines* réformées, qu'on désignait par le nom de leur congrégation, et, à Paris, sous celui de *bernardines de la rue de Charonne*. Ces dernières *avaient été réunies, en 1644*, par la duchesse d'Orléans, qui leur avait donné la terre de Charonne, près de Paris, dont elles prirent leur nom distinctif; mais leur conduite laissait beaucoup à désirer, et, n'apportant aucun ordre dans leurs dépenses, elles en étaient arrivées à devoir plus de 100,000 livres. Bientôt, à l'irrégularité de leur façon de vivre, elles joignirent l'insubordination. L'archevêque de Paris avait confié l'administration du couvent à une supérieure; les *bernardines* refusèrent de lui obéir, et, à force d'intrigues et de sollicitations, elles obtinrent du pape un bref qui les autorisait à nommer une supérieure de leur choix, ce qu'elles firent aussitôt. Mais, peu de temps après, un nouveau motif de discussion et de querelles s'éleva au milieu d'elles, et comme, d'un autre côté leurs dettes allaient toujours croissant, l'autorité prononça la suppression du couvent, et les religieuses durent se répartir entre divers monastères.

Des religieuses *bernardines* sont, aujourd'hui, établies dans le département du Nord; en 1798, trois d'entre elles ouvrirent un pensionnat, et, en 1827, la communauté était reformée; on les désigne sous le nom de *religieuses bernardines d'Esquermes;* elles observent la règle de Cîteaux. Le personnel de la maison s'élève à une centaine de religieuses, qui ont pour costume l'habit bleu avec un long scapulaire, une ceinture et un voile noir; c'est l'ancien costume de Cîteaux.

La communauté a été approuvée par le gouvernement, il y a une dizaine d'années; il a été fondé une succursale à Cambrai.

BERNARDINO (LE), montagne de Suisse, canton des Grisons, entre les vallées de Rheinwald et de Misocco, dans la chaîne centrale des Alpes Lépontiennes. Le col du Bernardino, d'une élévation de 2,063 m., occupé en partie par le lac Moësola, d'où sort la Moësa, offre un passage très-fréquenté des Alpes dans le canton des Grisons. Il réunit, par une route très-belle, construite de 1819 à 1823, et sur laquelle on compte 54 ponts dignes d'attirer l'attention, l'Italie à la Suisse et à l'Allemagne occidentale. Le Bernardino fut traversé par le corps d'armée du général Lecourbe, en mars 1799.

BERNARDINO (SAN-), détroit de l'Océanie, dans la Malaisie, archipel des Philippines, entre la côte S.-E. de l'île de Luçon et la côte N.-O. de l'île Samar; c'est un des passages importants des possessions espagnoles pour pénétrer dans l'océan Pacifique. Long. E., 122° 15'; lat. N., 13° 5'. Au milieu de ce détroit, on trouve un îlot qui porte le même nom.

BERNARDINO DE PÉROUSE (Perugino), peintre de l'école ombrienne, travaillait de 1498 à 1524. Sa manière a beaucoup de rapport avec celle de son compatriote Bernardino Pinturicchio, auquel, pendant longtemps, ses ouvrages ont été attribués. Orsini, dans son *Guide de Pérouse*, cite comme étant l'œuvre de ce dernier un tableau qui figure actuellement au musée du Louvre, sous le nom de Bernardino Perugino. Ce tableau, le *Christ en croix*, est peint sur un panneau de forme cintrée. Bernardino Perugino a moins de finesse et d'élégance que le Pinturicchio.

BERNARD-L'ERMITE s. m. Crust. Espèce de crustacé macroure, du genre pagure, reconnaissable à sa queue mince et nue, en forme de sac vésiculeux, et à la pince droite plus grande que la gauche.

— **Encycl.** Connus depuis la plus haute antiquité, ces animaux portaient chez les Grecs le nom de *karkinos*, et non celui de *paguros*, qui était un crabe vrai. Aujourd'hui leur nom est *pagure-bernard*. On en connaît une cinquantaine d'espèces, qui habitent les cinq parties du monde. Ces crustacés cachent toujours leur queue inerme dans une coquille univalve, qui remplace, pour eux, la carapace que la nature leur a refusée, ne laissant sortir que leur thorax cuirassé et leurs pieds en faisceau. La même espèce habite des coquilles très-différentes; c'est une question de capacité qui guide seulement le choix de l'animal : quand la coquille qu'il habite, et qu'il traîne de tous côtés après lui, devient trop petite, il en cherche une plus grande, abandonne la première et se case dans la seconde, à moins qu'un compétiteur de son espèce ne se présente, ayant les mêmes prétentions, d'où suit un combat acharné, chacun des deux adversaires cherchant à saisir l'autre au défaut de la cuirasse, c'est-à-dire à l'abdomen.

Les pagures se nourrissent de petits mollusques et de crustacés, qu'ils saisissent fort adroitement avec leurs pinces. Ils font deux ou trois pontes par an, et les femelles portent quelque temps leurs œufs attachés à leurs fausses pattes, dans la coquille-maison, sur leur abdomen. Plusieurs espèces sont propres à la Méditerranée.

BERNARDO (SAN-), petit groupe d'îles de la mer des Antilles, sur la côte de la Nouvelle-Grenade, près d'un cap du même nom, à 60 kil. S.-O. de Carthagène.

Bernardo, poëme épique de don Bernardo de Balbuena. Cette œuvre contient vingt-quatre chants, écrits en octaves, comme la plupart des épopées italiennes et espagnoles. La bataille de Roncevaux en forme le sujet. Bernardo a été élevé par le mage Oreste; les fées ennemies de Charlemagne le désignent comme le héros qui, revêtu des armes d'Achille, doit détruire le pouvoir de cet orgueilleux empereur. Bernardo part pour aller chercher les armes qui lui sont promises, pénètre jusque dans l'Orient, où il devient le héros d'un grand nombre d'aventures, et parvient enfin à arracher ces armes à Ajax Télamon, qui les gardait cachées depuis le siége de Troie. En possession de ce précieux talisman, il revient en Espagne et se réunit à l'armée de son oncle, le roi Alphonse le Chaste. Les troupes espagnoles se mettent alors en campagne contre Charlemagne, et livrent la célèbre bataille de Roncevaux, dans laquelle Bernardo tue Roland.

Ce poëme est l'œuvre des premières années de Balbuena; *on y sent trop l'imitation des* poëtes classiques latins, et aussi des italiens Boïardo et l'Arioste. On en trouve une assez longue analyse et quelques citations dans *Tolède et les bords du Tage*, par M. Antoine de Latour. Cette œuvre, qui n'a pas été traduite en français, jouit d'une grande réputation en Espagne. Elle est écrite de façon à caresser la fibre nationale, et, à ce titre, peut être mise en parallèle avec le poëme épique d'Ercilla, l'*Araucana*. Le célèbre critique Quintana, tout en blâmant vivement les défectuosités du poëme de *Bernardo*, en fait un grand éloge et résume ainsi ses appréciations : « Peut-être aucun poëte espagnol n'a donné tant de prise à la réprobation et à la censure; mais peut-être aussi aucun autre n'a donné tant d'occasions de louer et d'admirer. » *Bernardo* a été publié, pour la première fois, à Madrid, en 1624 (in-4°).

Bernardo del Carpio (LA JEUNESSE DE, *Las Mocedades de Bernardo del Carpio*), drame espagnol de Lope de Vega, dont voici le sujet : Alphonse le Chaste, qui règne en Espagne, se sent peu disposé à donner un héritier à sa couronne; en revanche, sa sœur Jimena a une liaison secrète avec don Sancho Diaz, comte et seigneur de Saldana. Son ennemi Rubio découvre cette intrigue au roi, qu'il fait cacher sous le balcon de Jimena, au moment où Sancho Diaz sort, en emportant dans ses bras le fils né de ces amours illégitimes. Le roi se montre alors, feint de pardonner au comte et lui promet de le marier à sa sœur; puis il s'empare de l'enfant, envoie le père dans un des châteaux forts de la frontière, et donne ordre au gouverneur de le jeter en prison, après lui avoir fait crever les yeux; dona Jimena est enfermée dans un monastère; quant à l'enfant, il est confié aux soins de don Rubio. Devenu grand, Bernardo sent germer dans son cœur une haine instinctive contre Rubio. Caractère indomptable, Bernardo se révolte au seul nom de bâtard; un jour même, il croise le fer contre don Rubio. Le roi arrive et les réconcilie; puis, il amène Bernardo à la cour. A tout prix, celui-ci veut connaître le secret de sa naissance. Mais en vain il se livre à de glorieux exploits; en vain, il prend la forteresse de *Carpio, dont il ajoute le nom à celui de Ber*nardo; le roi ne veut pas que le jeune homme sache qu'il est son neveu, parce qu'il serait forcé de lui laisser sa couronne, qu'il destine à don Ramirez, un autre de ses neveux. Un jour, invité à la table du roi, Bernardo veut s'asseoir aux côtés mêmes du souverain. On l'éloigne; furieux, il fait rouler au loin la table et les mets. Le roi ordonne de s'emparer de lui. Pas un des courtisans n'ose porter la main sur Bernardo, qui se rend au pays des Maures. Ayant pris la forteresse de Luna, le héros entend des soupirs sortir du fond d'un cachot. C'est la voix de son père, don Sancho de Saldana. La reconnaissance se fait alors, et Bernardo, en apprenant enfin quel est le secret de sa naissance, se jette aux pieds du prisonnier. Vêtu de deuil, Bernardo se rend à la cour, et demande la liberté pour son père. Le roi lui promet que Sancho Diaz épousera dona Jimena, et Bernardo abandonne à Ramirez tous ses droits à la couronne.

Ici se termine le drame de la *Jeunesse de Bernardo*. Une suite en a été donnée par Lope de Vega, sous le titre de : le *Mariage dans la mort*. Ce drame de Lope de Vega appartient à la classe des drames héroïques. Il contient des beautés de premier ordre et des scènes profondément dramatiques, telles que celles de la reconnaissance du père et du fils et de l'entrevue du roi et de Bernardo, qui lui demande la grâce du vieillard, enfermé depuis tant d'années au fond d'un souterrain. La *Jeunesse de Bernardo del Carpio* n'a jamais été traduite en français. On en trouvera une analyse étendue et quelques citations dans le livre de M. Ernest Lafond : *Etude sur la vie et les œuvres de Lope de Vega* (Paris, 1857, in-8°).

BERNARDONI (Pierre-Antoine), poëte italien, né à Vignola, près de Modène, en 1672, mort en 1714. Membre de l'académie Arcadienne à dix-neuf ans, il fut nommé, en 1701, poëte impérial à la cour de Vienne. Bernardoni remplit cet emploi sous Léopold et Joseph Ier et mourut à Bologne, où s'était écoulée la plus grande partie de sa vie. On a de lui deux recueils de vers : *I Fiori, primizie poetiche*, etc. (Bologne, 1694, in-12); *Rime varie* (Vienne, 1705); deux tragédies, *Irène* (1695) et *Aspasia* (1697); des drames en musique, *Meleagro* (1706); *Tigrane, roi d'Arménie* (1710), etc.

BERNARDY (Godefroy), humaniste allemand, né en 1800 à Landsberg. Après avoir reçu, à Berlin, les leçons de Wolf, il s'est adonné, d'une façon toute particulière, à l'étude de la linguistique et est devenu premier bibliothécaire de l'université. Collaborateur actif de plusieurs recueils scientifiques et littéraires, notamment des *Annales de la critique scientifique*, de la *Bibliothèque critique*, de l'*Encyclopédie* d'Ersch, M. Bernardy a publié plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Eratosthenica* (1822); *Geographi græci minores* (1829); *Principes de la littérature romaine* (1830); *Principes de la littérature grecque* (1836); *Jalons pour une encyclopédie de la philologie* (1832); ces trois derniers, en allemand.

BERNARET (Nicaise). V. BERNAERT.

BERNART s. m. (bèr-nar — rad. *berne*). Sot, niais, qui a été berné, ou qui est digne de l'être. ‖ Vieux.

BERNASCONI (André), compositeur italien, né à Marseille en 1712, mort en 1784. Il passa son enfance à Parme, où, poussé par sa vocation musicale, il s'adonna avec ardeur à l'étude de la composition. Après avoir fait jouer, à Venise, en 1741, son premier opéra, *Alessandro Severo*, il visita Rome et les principales villes d'Italie, puis Vienne et Munich, et mourut dans cette dernière ville, avec le titre de maître de chapelle de l'électeur de Bavière, Maximilien III. Parmi ceux de ses opéras qui eurent le plus de succès, nous citerons : la *Ninfa Apollo* (1743); *Temistocle* (1744); *Antigone, Bajazet* (1754); l'*Ozio fugato dalla gloria* (1754), etc. Compositeur remarquable par la pureté de son style et par son habileté à disposer les voix, Bernasconi, d'un autre côté, manquait de chaleur et d'invention. — Sa belle-fille, Antonia BERNASCONI, à qui il avait donné des leçons de chant, débuta, à Vienne, dans le rôle d'Alceste, écrit pour elle par Gluck; puis elle se fit entendre en Italie et à Londres, et obtint partout les plus grands succès.

BERNATOWICZ (Félix), romancier polonais, né vers 1785, mort en 1836. Il passa plusieurs années à Pulawy, chez le prince Adam Czartoryski, ami de l'empereur Alexandre Ier de Russie, et remplit près de lui les fonctions de lecteur et de secrétaire. Il fut frappé d'aliénation mentale vers la fin de sa vie. On a de lui quelques ouvrages, qui se distinguent par le respect pour la vérité historique et par la pureté du style. Ce sont : *Mierozsadne sluby* (les Vœux déraisonnables, Varsovie, 1820); *Poïata* (Varsovie, 1826), et *Nalencz*

(Varsovie, 1826). Bernatowicz manquait de puissance et de génie créateur.

BERNATZ (Martin), peintre allemand, né à Spire en 1802. Fils d'un maçon, il commença par être ramoneur, puis s'adonna à l'étude du dessin, se rendit à Vienne, et apprit la peinture à l'académie des arts de cette ville. M. Bernatz s'est acquis de la réputation comme peintre d'architecture et d'intérieurs. On cite, parmi ses œuvres capitales : le *Corridor voûté de l'ancienne église de Maulbronn.*

BERNAU, ville de Prusse, prov. de Brandebourg, régence de Potsdam, à 22 kil. N. de Berlin ; 4,137 hab. Fabriques de soieries, toiles, étoffes de coton, brasseries.

BERNAUDOIR s. m. (ber-nô-doir). Techn. Grand panier d'osier dans lequel les bonnetiers recueillent les brins de laine qui tombent pendant qu'on la bat sur la claie.

BERNAUER (Agnès), femme allemande du XVe siècle, célèbre par sa beauté et sa mort tragique. Son histoire, quoique très-véridique, est devenue légendaire de l'autre côté du Rhin, comme chez nous celle de Geneviève de Brabant ou de Griseldis. Agnès Bernauer était la fille d'un modeste barbier, bourgeois de la ville d'Augsbourg. Sa beauté était si éclatante, qu'elle fit impression sur le duc Albert de Bavière, fils du prince régnant, dans un tournois que les familles patriciennes d'Augsbourg avaient donné en son honneur. La passion du jeune prince devint si violente, que, pour vaincre la résistance d'Agnès, qui refusait d'être sa maîtresse, il ne trouva d'autre moyen que de l'épouser en secret. Tant qu'il put cacher ses amours dans son château de Frohbourg, tout alla bien pour les jeunes époux; mais vint un jour où son père voulut le marier à Anne, fille du duc de Brunswick; alors, le secret ne fut plus possible, il fallut tout avouer au duc de Bavière, qui refusa de reconnaître ce mariage, et recourut à tous les moyens pour amener son fils à renoncer à une union aussi indigne de sa naissance. Un jour qu'un tournois brillant avait lieu à Ratisbonne, au moment où le jeune duc Albert s'y présentait, il se vit refuser l'entrée du camp, et comme il demandait la raison d'une exclusion si imprévue, on lui répondit que les lois de la chevalerie interdisaient les tournois à ceux qui vivaient en luxure avec une fille. Albert, outragé dans son amour et dans son orgueil, jura qu'Agnès était sa femme légitime; mais on refusa de le croire, et il dut se retirer sans pouvoir pénétrer dans l'enceinte où se trouvaient les chevaliers. Un pareil affront, subi aux yeux de tous, n'était pas fait pour calmer sa passion; dès le lendemain même, il proclama publiquement son mariage avec Agnès, la fit reconnaître duchesse de Bavière, et lui assigna pour demeure le château de Straubing, sur le Danube. Le duc de Bavière dissimula son ressentiment, se promettant de le satisfaire dès que l'occasion s'en présenterait. Un jour qu'Albert était absent, il fit saisir Agnès dans son château et la fit comparaître devant une commission instituée pour la juger. Il l'accusa de magie; c'était la dévouer d'avance à la mort, à une époque où ce prétendu crime était en abomination à tous. En effet, Agnès fut condamnée comme ayant usé de sortiléges pour se faire aimer du prince. On lui lia les mains et on la précipita dans le Danube (1435). Le désespoir et l'indignation d'Albert ne connurent plus de bornes; il prit les armes contre son père et resta longtemps l'allié de ses ennemis; à la fin, l'empereur Sigismond réconcilia le père et le fils, et ce dernier épousa même cette princesse de Brunswick, première et innocente cause de tous ses malheurs. On éleva une chapelle sur la tombe d'Agnès, et la poésie et la légende se chargèrent de perpétuer le souvenir de sa beauté et de ses malheurs.

BERNAVILLE, bourg de France (Somme), arrond. et à 14 kil. S.-O. de Doullens, ch.-l. de cant.; 1,115 hab.

BERNAY (*Bernacum*), ville de France (Eure), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 40 kil. N.-O. d'Evreux, à 152 kil. N.-O. de Paris; pop. aggl. 5,778 hab. — pop. tot. 7,566 hab. L'arrond. a 6 cant., 124 comm. et 74,081 hab. Sous-préfecture, tribunaux de 1re instance et de commerce, collége communal; importantes manufactures de draps, fabriques de serges, flanelles, rubans de filet de coton, filatures de laine et de coton, teintureries, tanneries; commerce de grains, draps, cidre, papiers, cuirs, toiles, bestiaux et chevaux.

Cette petite ville, agréablement située sur la rive gauche de la Charentonne, qui sépare le Lieuvin du pays d'Ouche, renferme plusieurs édifices religieux assez remarquables, entre autres l'église paroissiale de Sainte-Croix, qui remonte au XVe siècle : son plan comprend une nef avec bas côtés, des transsepts et un chœur avec rudiments de collatéraux. Le clocher, orné de fines sculptures, était surmonté primitivement d'une élégante flèche à jour qu'un ouragan renversa en 1687. Cette église s'est enrichie de plusieurs autels et ornements provenant de la riche abbaye du Bec-Hellouin, notamment d'un maître-autel entouré, en forme d'hémicycle, par huit grandes colonnes monolithes de marbre rouge; le tabernacle supporte un bas-relief représentant l'enfant Jésus dans sa crèche et attribué au Puget. Une importante abbaye de bénédictins fut fondée dans cette ville, en 1013, par Judith de Bretagne, femme de Richard II, duc de Normandie. Ce monastère, devenu congrégation de Saint-Maur en 1628, a été supprimé par la Révolution. L'église abbatiale, transformée en halle et indignement mutilée, a néanmoins conservé sa magnifique nef romane et ses voûtes en coupole, type fort rare, surtout dans le nord de la France. L'hôtel de ville, la sous-préfecture, les tribunaux et les prisons occupent les vastes bâtiments conventuels : l'ancien réfectoire, devenu la grande salle du tribunal, a de belles voûtes gothiques qui ont été restaurées au XVIIe siècle. On voit encore à Bernay l'église Notre-Dame de la Couture, pittoresquement située sur le penchant d'un coteau, avec de belles verrières du XVe siècle et de la Renaissance.

L'origine de Bernay est antérieure au XIe siècle; vers l'an 1018, quand la duchesse Judith de Bretagne, épouse de Richard II, fonda l'abbaye de bénédictins dont on voit encore une partie des bâtiments, Bernay avait déjà un marché et plusieurs foires annuelles; ses étoffes sont mentionnées dans le XIIIe siècle. C'était alors une ville forte où saint Louis tint ses assises de justice en 1231.

Bernay, ainsi que plusieurs autres villes de la Normandie, eut beaucoup à souffrir des malheurs de la guerre. Duguesclin s'en empara en 1378 et en chassa les troupes anglo-navarraises de Charles le Mauvais. Les Anglais en devinrent maîtres à leur tour en 1417; ils en furent expulsés une première fois en 1422, et définitivement en 1449. Pris et saccagé par les calvinistes en 1563, Bernay devint, en 1589, le quartier général des paysans appelés Gauthiers.

BERNAY (Louis-Camille), auteur dramatique, né à La Malmaison en 1813, mort à Paris en 1842, était fils d'un maître d'hôtel des impératrices Joséphine et Marie-Louise. Sa vocation pour le théâtre se manifesta de bonne heure : il avait organisé, dans sa pension, un théâtre dont il avait lui-même formé la troupe, et sur lequel il figurait à la fois comme auteur et comme acteur. Après s'être successivement occupé de peinture et de gravure, il entra dans une étude d'avoué, et aborda ensuite la littérature de l'époque. Il composa un drame intitulé le *Roi s'ennuie*, puis un roman : *Sous les toits*, qu'il publia en 1833, et enfin de pâles imitations des *Orientales* et des *Iambes* et une *Ode sur le Christ.* Vinrent ensuite deux drames en cinq actes chacun, *Dante* et *Irène*, où l'imitation de Shakspeare était manifeste; l'*Héritage du mal*, autre drame, qui ne devait être représenté à l'Odéon qu'après sa mort; le *Ménestrel*, comédie où l'on remarquait une certaine verve. *Le 24 février*, drame imité du chef-d'œuvre de Werner, etc. Cependant, de nombreuses déceptions venaient décourager le jeune poëte. « Vers les premiers jours du mois de juin 1842, dit M. Trianon, auteur d'une notice sur cet écrivain arraché trop tôt aux muses, un de ses amis l'avait quitté fort tard, Bernay se sentit plus mal à l'aise que de coutume; cependant il parvint à s'endormir. Il eut alors un songe étrange : il lui sembla que sa grand'mère, morte depuis quelques jours, montait sur la couche où il était étendu, et, le saisissant par les deux mains, s'efforçait de l'en arracher. Bernay se réveille en sursaut avec un cri d'effroi... En ce moment, des douleurs assez vives se font sentir dans la région des entrailles; pour les calmer, Bernay verse des gouttes de laudanum sur son cataplasme. Le feu intérieur augmente. Nouvelle tentative pour l'apaiser. L'inflammation s'accroît. « Je suis incendié! » s'écrie le pauvre jeune homme, et il attend avec une affreuse anxiété les premières lueurs du jour. Enfin elles paraissent. Il se lève en trébuchant, ouvre sa fenêtre, et se verse de l'eau froide sur le corps; c'était de l'huile sur le feu. Alors, tournant les yeux vers l'aube et prêtant l'oreille aux chants matinals des oiseaux, il s'écrie : « Chantez, chantez, petits oiseaux! moi, je ne chanterai plus. » Cependant, ses douleurs devenaient intolérables. Il se traîne hors de sa chambre, épuise le reste de sa force à descendre l'escalier, arrive sur le palier du concierge, et y tombe en criant : « De l'eau, de l'eau, je brûle! » Le concierge l'aide à remonter dans sa chambre. Les parents, avertis de ce qui se passe, envoient chercher le médecin, et on transporte Camille dans l'appartement de sa mère. Il expira le lendemain.

Le temps a manqué à ce jeune émule d'Alfred de Musset et d'Henri Mürger, et pourtant, le sillon à moitié creusé laisse des traces honorables et dignes d'un véritable poëte. « Ce qui distinguait Bernay, dit un critique, c'était une verve poétique fort élevée, une distinction très-rare, une délicatesse vraie de sentiment, et un grand bonheur de mots dans le dialogue. En outre, il avait le mérite de ne pas se monter sur les échasses d'une insoutenable affectation, et de chercher dans un travail sérieux une réputation solide, honorable, au lieu de se faire facilement avec le métier une médiocrité fructueuse. Les œuvres dramatiques de Camille Bernay (suivies de poésies diverses et de fragments de prose, et précédées d'une excellente notice biographique par M. Trianon) ont été publiées par Jules Belin (Paris, 1843, in-8o). Voici, outre les œuvres citées plus haut, la liste des productions du jeune poëte : *Poésies diverses;* le *Salut*, poésie; l'*Epître sur l'âme*, poëme; le *Prologue de* 1793, fragments poétiques; *Coup d'œil sur l'époque*, fragments poétiques (1835); *Impuissance*, poésie; deux satires en prose, dont l'une, intitulée : les *Pièces à argent*, parut dans le *Charivari; Certains vieux célibataires*, étude de mœurs en prose; le *Masque*, roman en prose; *Bel oiseau qui passe; A ma sœur; Marasme; Hier, je fus heureux; Ma voisine; Egoïste et myope*, poésies; *Deux satires; Vers* à Mlle Mars le jour de sa retraite; *Triade*, poésie satirique, pleine de verve et d'humour; le *Complot monstre*, vaudeville; les *Comtes de Lanark*, drame en vers; *Diogène à trente ans* ou les *Ingrats*, comédie en vers; un *Dîner chez Barras* ou la *Soirée des Dupes*, comédie en un acte et en vers; l'*Homme d'affaires*, comédie en prose; *Chlotaire Ier*, tragédie en cinq actes et en vers; *Gaston de Chanterac*, comédie en vers; le *Pseudonyme*, comédie en un acte et en vers; *D'Aubigné*, comédie en vers : les *Etudiants de Bologne*, drame, etc., etc. La plupart de ces pièces n'ont été ni représentées ni imprimées; plusieurs même sont restées inachevées en manuscrit; mais le *Grand Dictionnaire* devait une mention à ce jeune écrivain qui était appelé à devenir un auteur de verve et de talent.

BERNAY (Alexandre DE), poëte du XIIe siècle. V. ALEXANDRE DE BERNAY.

BERNAYEN, YENNE adj. et s. (bèr-nè-iain, iè-ne — rad. *Bernay*). Habitant de Bernay; qui appartient à Bernay ou à ses habitants.

BERNBOURG (*Bernburgum*), ville d'Allemagne, capitale du duché d'Anhalt-Bernbourg, à 35 kil. S. de Magdebourg, sur les deux rives de la Saale; dominée par le château ducal; 7,000 hab. Siége des différentes administrations du duché; industrie, commerce et navigation actifs; fonderies, sucre de betteraves, tabacs, poteries; embranchement du chemin de fer de Leipzig à Magdebourg. Le château, qui date des XVe et XVIIe siècles, sert de résidence au prince héréditaire et contient une collection de portraits de famille; la partie la plus ancienne est la tour appelée *Eulenspiegel*, qui a 40 m. de haut. La principauté d'Anhalt fut divisée en trois parties, en 1251, par les trois fils de Henri, petit-fils d'Albert l'Ours. Le pays de Bernbourg fut dévolu à Bernard, second des fils de Henri, et dont la descendance s'éteignit en 1468. Les domaines des trois maisons furent de nouveau réunis, sous le prince Joachim-Ernest, qui mourut en 1586, laissant cinq fils, dont le second, Christian, obtint la principauté de Bernbourg. La descendance de celui-ci s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et a obtenu, en 1806, le titre de duc. V. ANHALT.

BERNCASTEL, ville de Prusse, dans la prov. du Rhin; régence et à 31 kil. N.-E. de Trèves, sur la rive droite de la Moselle; 2,300 hab. Aux environs : récolte de vins, mines de cuivre et de plomb; ruines d'un ancien château du XIIIe siècle.

BERND (Christian-Samuel-Théodore), linguiste et écrivain héraldique allemand, né en 1775. Après avoir été nommé bibliothécaire à Bonn, il fut chargé, en 1822, de professer la science héraldique dans la même ville. Parmi ses nombreux ouvrages, écrits en allemand, nous citerons : *La langue allemande dans le grand-duché de Posen* (1820); la *Parenté des langues allemande et slave* (1822); *Connaissance générale des inscriptions de la science héraldique* (1830-1835); les *Points principaux de la science héraldique* (1841-1849).

BERNE s. f. (bèr-ne — Etym. obscure, on peut même dire ténébreuse; du tud. *baren*, tenir quelque chose élevé pour le montrer, mot qui se rattache à l'allem. *baren, beren*, et au holl. *beuren*, qui signifient élever, hausser, hisser. Voilà pour l'étym. du terme de marine. Quant à *berne*, signifiant un tour joué à quelqu'un, et qui consiste à le faire sauter en l'air sur une couverture, on le fait venir de l'esp. *bernia*, étoffe de laine grossière, en ital. *sbernia*, en vieux fr. *bernie.* Suivant les étymologistes Nicot, Covarruvias, Ménage et Diez, de *Hibernia*, Irlande, parce que cette étoffe se fabriquait dans cette île. Suivant Legoarant et un des continuateurs de Ducange, de l'arabe *burnous*, manteau, étym. qui s'appuie sur cette phrase de Rabelais : *Portoyt* BERNE *à la moresque.* Jusqu'ici, on ne voit guère comment ces étym. peuvent se rattacher aux deux sens que nous avons rapportés plus haut. M. Delâtre, orientaliste français, ne voit là aucune difficulté; il tire le mot *berne* de l'écossais *birn*, fardeau, mot dont il trouve une forme très-reconnaissable dans la racine sanscrite *bhri*, d'où les Grecs auraient tiré *pherô*, porter. D'après cette explication, la locution *pavillon en berne* signifierait pavillon hissé en sa place ordinaire, mais roulé en paquet; de là viendrait lè mot *berne*, dans le sens de couverture lourde, pesante, et, par ext., tour joué à quelqu'un en le faisant sauter sur une couverture; d'où encore les mots *berner, bernique, berniquet*, etc., etc.). Grande pièce de laine grossière ou d'étoffe quelconque, tenue aux quatre coins, et que l'on tend violemment pour faire sauter en l'air la personne qu'on y a placée : *La couverture du lit d'une fille de ferme fut la* BERNE *sur laquelle on jeta Sancho Pança.*

> Jamais sot ne mérita mieux
> D'être poussé d'un coup de *berne*
> Jusqu'à moitié chemin des cieux.
>
> MAYNARD.

— Par anal. Supplice en usage chez les Maures et les Marocains, infligé par trois ou quatre hommes vigoureux qui prennent le patient par les jarrets, et le lancent en l'air aussi haut qu'ils peuvent.

— Fig. Moquerie, raillerie piquante infligée avec insistance par plusieurs personnes : *Les coups de sifflet du théâtre sont la plus cruelle de toutes les* BERNES.

— Techn. Tonneau où l'on fait fermenter le froment avec lequel se fabrique l'amidon : *Quand une* BERNE *est remplie, on l'abandonne pendant vingt-quatre heures environ.* (Gaultier de Claubry.)

— Mar. *En berne*, Se dit du pavillon quand il est plié et roulé sur lui-même dans sa longueur, de manière que ses plis, retenus de distance en distance sur la hampe par des liens, ne puissent pas se développer au souffle du vent : la pointe inférieure ou la queue est la seule partie qui flotte librement : *Dans le port, les vaisseaux avaient leurs vergues croisées, leurs pavillons* EN BERNE. (B. de St-P.) *Lorsqu'un bâtiment de commerce est en partance, il hisse son pavillon* EN BERNE, *pour appeler son monde à bord.* (De Chesnel.)

— **Encycl.** Le pavillon mis en *berne* est un signal de détresse employé par les marins de presque tous les pays. Quand un navire, retardé par les calmes, manque de vivres ou d'eau; quand la chaleur et les orages ont entr'ouvert sa carène, que les flots l'envahissent, et que les pompes, toujours actives, sont impuissantes à le vider; quand une épidémie a décimé son équipage et qu'il n'a plus assez de bras valides pour continuer son voyage : dans tous ces cas, il lui faut implorer le secours des hommes; il met alors son pavillon *en berne*, et, s'il a de l'artillerie, il tire, de temps en temps, un coup de canon. Dès qu'il aperçoit un bâtiment faisant ce signal, tout commandant de navire n'hésite pas à s'écarter immédiatement de sa route et à lui venir en aide. Quelquefois, cependant, certains officiers ont méconnu cette fraternité maritime, mais il a toujours suffi de la publicité pour corriger cette coupable indifférence. Le pavillon mis *en berne* est aussi employé comme marque de deuil. C'est ce qui a lieu notamment lorsqu'un navire a perdu son capitaine ou qu'on célèbre à bord quelque cérémonie funèbre. Enfin, les navires de commerce se servent encore du même signal, au moment du départ, pour rappeler à bord leur équipage, et au moment d'arivée, pour demander un pilote.

BERNE, ville de la Suisse, ch.-l. du cant. et du district de même nom, siége de la diète suisse depuis 1849, et résidence des ambassadeurs ou chargés d'affaires étrangers; par 25° 5′ de long. E., et 46° 57′ de lat. N., à 123 kil. N.-E. de Genève, et 440 kil. S.-E. de Paris, sur une presqu'île que l'Aar entoure de trois côtés; 26,340 hab. presque tous réformés. Université fondée en 1834, lycée académique, gymnase, école de peinture et de dessin; écoles militaires, des arts et métiers, de sourds-muets, etc.; hôtel des monnaies, bibliothèque de 45,000 volumes, arsenal, jardin botanique, musée avec belles collections de tableaux, médailles, etc.

Cette ville peut, à juste titre, être rangée parmi les plus élégantes de l'Europe. Ses rues bien ouvertes, bien pavées, et ornées de fontaines, sont arrosées d'eau courante et bordées de maisons construites en belle pierre de taille qu'on tire des environs; comme elles courent toutes parallèlement de l'E. à l'O., on désigne leurs deux côtés par côté du soleil et côté de l'ombre. (Pour l'histoire de la ville de Berne, v. *canton de* BERNE.) Patrie des philosophes Stapfer, Bonstetten, et du grand Haller.

Berne renferme un certain nombre de monuments dignes d'être remarqués; les principaux sont :

La CATHÉDRALE (*Münster*), construite dans le style gothique, de 1421 à 1502, par Matthias Heinz, fils de l'un des architectes de la cathédrale de Strasbourg, par les Œnsiger, père et fils, par Stephan Abrügger et quelques autres. Elle se fait remarquer extérieurement par la hardiesse imposante de ses proportions et par une multitude d'aiguilles qui couronnent les arcs-boutants et les contre-forts. Tout autour des combles règne une élégante balustrade à jour dont le dessin change à chaque arc-boutant. Le grand portail offre trois entrées, dont la principale est fermée par une grille en fer, décorée des écussons des principales familles bernoises. La porte occidentale est ornée de sculptures très-intéressantes, que l'on attribue à un artiste westphalien, nommé Erhard Kœnig ou Küng, et qui représentent, entre autres sujets : le *Jugement dernier*, les *Prophètes*, les *Apôtres*, les *Vierges sages* et les *Vierges folles.* Le grand portail est surmonté d'une tour inachevée, qui n'a pas moins de 62 m. 50 de haut; elle est flanquée de deux tourelles à jour, dans lesquelles sont pratiqués des escaliers de 223 marches, qui conduisent à la galerie supérieure, où se tient, nuit et jour, un guetteur chargé de sonner les heures et de donner l'alarme en cas d'incendie. Cette tour renferme les cloches, dont la principale, pesant 203 quintaux environ, passe pour être le plus gros bourdon de la Suisse. La cathédrale mesure à l'intérieur 52 m. de long sur 26 m. de large. Comme toutes les églises appropriées au culte protestant, elle a été dépouillée de la plupart des ornements qu'elle avait reçus pendant la période catholique. On y remarque encore les sculptures des stalles du chapitre et les peintures des vitraux du chœur. Une de ces pein-

tures représente un pape versant avec une pelle les quatre évangélistes dans une espèce de moulin d'où l'on voit sortir une multitude d'hosties qu'un évêque reçoit dans un ciboire surmonté d'un christ; les fidèles assistent à genoux à cette miraculeuse transformation. Les archéologues calvinistes ont voulu voir dans cette composition une critique du dogme de la transsubstantiation; cette opinion est généralement admise. Nous croyons, quant à nous, qu'elle est erronée et que le sujet représenté n'a rien que de très-orthodoxe. Il suffit, pour s'en convaincre, de rapprocher cette sculpture d'un tableau de van Eyck qui est à Madrid, et où l'on voit un ruisseau limpide s'échapper du pied d'un trône sur lequel sont groupés Dieu le Père, l'Agneau mystique et les animaux symboliques des quatre évangélistes : ce ruisseau, rempli d'hosties, descend dans le bassin d'une fontaine, près de laquelle un pape, des cardinaux, des évêques et d'autres personnages en habit séculier, se tiennent dans l'attitude de l'adoration, tandis que, du côté opposé, des juifs, docteurs, rabbins et simples croyants, témoignent par leurs gestes et l'expression de leur physionomie, le désespoir que leur cause le *Triomphe de l'Evangile.* Nous pourrions citer plusieurs autres compositions allégoriques, où les artistes du moyen âge ont symbolisé d'une façon analogue l'eau du baptême, la source de la vie nouvelle et de la grâce, « ce fleuve de l'eau de vie, brillant comme le cristal, » dont parle l'Apocalypse (XXII, 1.). La sculpture de la cathédrale de Berne n'est qu'une variante naïve de ce genre de représentation. Parmi les autres curiosités de cet édifice, nous citerons le mausolée de Bertchold de Zæhringen, fondateur de Berne, et celui de l'avoyer Frédéric de Steiger; le premier de ces monuments, construit aux frais de la ville, au commencement du XVII[e] siècle, est placé à droite du chœur; le second s'élève à gauche, et est entouré de six tables de marbre sur lesquelles sont inscrits les noms des sept cents Bernois qui succombèrent en combattant contre les Français, en 1798. La nef, dont la voûte est soutenue par dix piliers, était autrefois décorée d'une foule de bannières prises sur l'ennemi. Dans une salle contiguë à la sacristie, on conserve une grande tenture brodée, représentant le martyre de saint Vincent de Saragosse, et d'autres tapisseries enlevées aux tentes de Charles le Téméraire après le désastre de Granson. On a remanié, en 1848, tout un côté de l'intérieur de la cathédrale, pour y installer un orgue magnifique, construit par Haas du Petit-Lauenbourg : cet orgue, qui vaut, dit-on, celui de Fribourg, a 66 registres et 3,294 tuyaux, dont le plus gros a 2 m. 50 de tour et 10 m. de long.

L'église catholique française, connue aussi sous le nom d'*Eglise des Dominicains* ou des *Prédicateurs* (*Predigerkirche*), a été construite pendant la seconde moitié du XIII[e] siècle. Elle était autrefois beaucoup plus considérable et renfermait plusieurs autels richement décorés. Le mur contigu au cimetière des Dominicains était orné de quarante-six grandes peintures à fresque, dans lesquelles Nicolas Manuel, peintre bernois du commencement du XVI[e] siècle, avait représenté avec infiniment d'esprit la *Danse des morts*. Ce fut dans cette église que Zwingle soutint, en 1528, la fameuse discussion qui décida le sénat de Berne à introduire dans la ville la religion réformée.

L'HÔTEL DE VILLE (*Ratthaus*), bâti de 1406 à 1416, est peu remarquable à l'extérieur. La façade est décorée d'écussons aux armes des préfectures du canton. Un escalier double conduit au premier étage, où sont la salle du grand conseil, et celle du petit conseil, qui se distinguent toutes deux par leurs belles proportions, et par les peintures dont elles sont ornées. Les archives locales, renfermées dans la chancellerie, possèdent plusieurs documents du plus haut intérêt.

Le PALAIS FÉDÉRAL, construit de 1852 à 1857, sur les plans de M. Ferdinand Stadler, et sous la direction de M. Frédéric Studer, a coûté deux millions. Il a 131 m. de long, et se compose de deux ailes : l'aile droite renferme la salle du Conseil des Etats; l'aile gauche, la salle du Conseil national. Des fresques de M. Hoefmeyer, de Munich, décorent ces deux salles.

L'ARSENAL, réunion de plusieurs grands bâtiments qu'entoure une vaste cour, renferme un grand attirail de guerre et beaucoup d'armures anciennes, entre autres celle de Bertchold de Zæhringen et celle de Jean-François Naegeli, général de l'armée bernoise, qui fit la guerre à Charles III, duc de Savoie, et lui prit, en 1536, les pays de Vaud, de Gex et du Chablais. On montre aussi de vieilles bannières bourguignonnes, 78 crocs de fer auxquels Charles le Téméraire avait menacé, dit-on, de faire pendre les soldats de la garnison de Granson.

La bibliothèque publique de Berne se compose de plus de 50,000 volumes et de plus de 3,000 manuscrits, dont une grande partie provient des couvents supprimés à l'époque de la Réforme. Cet établissement, auquel est joint un riche cabinet de médailles trouvées en Suisse, a pris une extension notable, de 1734 à 1736, à l'époque où il était dirigé par le célèbre Haller. Le muséum, qui communique avec la bibliothèque, renferme les plus riches collections zoologiques, botaniques et minéralogiques qu'il y ait en Suisse. On y voit aussi des collections d'objets d'antiquité, des curiosités du Japon et de la Chine, et une suite intéressante de portraits de magistrats et de personnages célèbres de Berne. Le musée de peinture n'offre guère que des ouvrages d'artistes suisses contemporains, entre autres de Calame, de Diday, de Lory, de Juillerat, de Koller, de Meyer, d'Aberli, de Karl et d'Edouard Girardet. Le bâtiment de l'Université, voisin du muséum, possède une belle collection d'instruments de physique et de chimie. Le Jardin botanique, où a été érigé le buste d'Albert Haller, offre quelques spécimens intéressants de la flore exotique.

La Grande-Rue, qui traverse Berne et qui est l'une des plus fréquentées de cette ville, pourrait s'appeler la rue des Tours. Outre la Tour des cages (*Kœfigthurm*), ainsi nommée parce qu'elle renferme les prisons, et la Tour de Goliath ou de Saint-Christophe que décore une statue colossale, on remarque, vers le milieu de cette rue, la Tour de l'Horloge (*Zeitglockenthurm*), construction fort ancienne, qui faisait partie, au XV[e] siècle, des défenses extérieures de la ville. Cette tour est munie d'un immense cadran, près duquel est placé un mécanisme bizarre, longtemps regardé comme un chef-d'œuvre, et que les étrangers qui visitent Berne ne manquent jamais d'examiner. Un coq de bois agite ses ailes et chante deux fois, une minute avant que chaque heure sonne, et une minute après qu'elle a sonné. Une sorte de Jaquemart, coiffé d'une marotte et cuirassé, frappe l'heure sur une clochette avec un petit marteau, tandis que des ours, dans des attitudes grotesques, défilent devant un mannequin qui est assis sur un trône, et qui élève et abaisse tour à tour le sceptre dont il est armé, pour marquer le nombre d'heures.

Parmi les statues qui décorent les places publiques de Berne, on remarque : la figure allégorique de cette ville, statue en bronze doré, qui a été fondue à Munich, d'après un modèle fourni par M. Christen, sculpteur bernois, et qui a été érigée, en 1863, devant le palais fédéral; la statue équestre en bronze de Rodolphe d'Erlach, vainqueur de Laupen, qui a été composée par M. Volmar, artiste bernois, et coulée par M. Rüstchi, d'Aarau. Aux quatre coins de ce dernier monument, dont l'érection a eu lieu en 1851, sont placés les ours symboliques de Berne.

BERNE (CANTON DE), l'un des vingt-deux cantons de la confédération suisse; ch.-l. Berne; borné au N. par la France et le canton de Soleure; à l'E., par les cantons de Soleure, Lucerne et Uri; au S., par celui du Valais, et à l'O., par les cantons de Vaud, Fribourg, Neufchâtel et la France. C'est le plus grand canton de la confédération : il mesure du N. au S. 150 kil. de longueur, sur une largeur moyenne de 50 kil. de l'E. à l'O.; superficie, 9,474 kil. c.; 487,921 hab., dont 50,000 catholiques, qui habitent, pour la plupart, les districts de l'ancien évêché de Bâle réunis, en 1815, au canton de Berne, et 500 juifs; le reste suit la religion réformée.

Considéré dans son ensemble, le canton de Berne présente deux parties bien distinctes : la partie septentrionale, qu'on peut désigner sous le nom d'*Ementhal*, du nom de la principale de ses vallées, et la partie méridionale, qu'on appelle *Oberland*. La première, couverte par les contre-forts du Jura, est montagneuse, mais entrecoupée de belles et riches vallées, au sol fertile et bien cultivé, produisant du blé en quantité suffisante pour les besoins de la population, du chanvre, des fruits de toute espèce et même un peu de vin. C'est là qu'est située la belle vallée de l'*Ementhal;* nulle part en Suisse, on ne trouve des maisons aussi propres, des pâturages aussi verts, des forêts aussi touffues; nulle part aussi l'élève du bétail et la fabrication du fromage n'a atteint le degré de perfection des produits de cette contrée. L'*Oberland*, qui renferme les vallées de Hasli, du Grindelwald, de Lauterbrunnen, de la Simme et la plaine d'Interlacken, appartient à la région des plateaux, et est sillonné par les Alpes Bernoises. Il commence au pied des hautes montagnes du Valais, et s'étend jusqu'à leur plus grande élévation; la beauté et la richesse de ses profondes vallées ne sont égalées que par l'excellence des pâturages alpestres qui tapissent la partie moyenne des montagnes, et auxquels succèdent des rochers nus et d'immenses glaciers éternels, les plus hauts de toute la Suisse. Parmi ces glaciers gigantesques, le Finster-Aar-Horn, 4,350 m., l'Eiger, 4,275 m., et la Jungfrau, 4,181 m., dominent surtout par leurs sommets perdus dans le ciel. C'est dans ces montagnes que l'Aar prend sa source, avec de nombreux affluents qui arrosent ce canton. Les autres rivières, moins considérables, sont : l'Emine, le Birse et le Doubs; la première de ces trois rivières forme les lacs de Bienne et de Thun qui, ajoutés à ceux de Brienz et de Neufchâtel, complètent à peu près l'hydrographie du canton de Berne.

En général, les bestiaux forment la principale richesse du pays. L'espèce bovine fournit des produits renommés et connus sous le nom de *race de Berne*, *race pie.* Ce type est à corps volumineux, épais, à membres gros, à encolure épaisse, pourvue d'un large fanon; à tête forte et à cornes plus ou moins divergentes. Le poil est presque constamment pie, noir et blanc, ou rouge et blanc. Dans les bêtes de couleur pie, le blanc est souvent disséminé d'une manière particulière; il est en bandes plus ou moins larges parcourant irrégulièrement le corps, et divisant le noir ou le rouge en compartiments. Les amateurs ont souvent été séduits par la démarche aisée, les formes amples et la croupe relevée du bétail de la Suisse occidentale; mais on a reconnu qu'il y a peu d'avantage à entretenir les vaches de cette race, malgré leurs qualités laitières, à cause de la grande quantité de nourriture qu'elles consomment. Du reste, la race est médiocre pour le travail et pour la boucherie. Les importations qui en ont été faites dans la Gironde, l'Auvergne, l'Anjou, le Dauphiné, le Lyonnais, ont prouvé qu'elle est difficile à entretenir, et qu'elle donne de mauvais métis.

L'agriculture et l'industrie contribuent aussi pour leur part au bien-être des habitants. Les principales productions industrielles sont : les étoffes de coton, de laine, de lin, les toiles dans la vallée de l'Ementhal; les cuirs, les dentelles, l'horlogerie, dans la région jurassique, et les ouvrages en bois de toute nature. Grâce à la navigation des fleuves, aux routes et aux chemins de fer qui traversent le canton, le commerce est actif et étendu; on exporte des cuirs, des étoffes, des chevaux, du bétail, du kirschwasser, des fromages en très-grande quantité. Dans la partie septentrionale, on exploite des mines de fer, de plomb, de cuivre; des carrières de marbre, de chaux, de grès, etc. De plus, on tire des forêts du bois de construction et du bois de chauffage.

Le canton de Berne, dont le climat est sain, quoique les froids soient très-rigoureux dans la région alpestre, est divisé en 28 bailliages ou préfectures, et comprend 516 comm.; ses villes principales, après Berne, sont : Bienne, Burgdorf, Thun, Porentruy et Delemont. Il est le huitième par l'ordre de son admission dans la confédération helvétique, dans laquelle il entra en 1353. Les revenus de cet Etat sont de 4,000,000 de fr., et ses dépenses de 3,300,000 fr.; son contingent fédéral est de 5,824 hommes. Il a de bonnes et nombreuses écoles primaires, dont la fréquentation est obligatoire, d'excellents établissements d'enseignement secondaire ou supérieur, une université à Berne, des écoles normales, une école de sourds-muets et un institut agricole.

D'après la constitution du 5 juillet 1831, le canton forme une république avec gouvernement représentatif. Un grand conseil, composé de 240 membres élus pour six ans, exerce le pouvoir législatif et se réserve les hautes fonctions du pouvoir exécutif; ce conseil, présidé par un *landamman*, choisit 16 membres qui forment le conseil d'Etat, et dirigent les départements administratifs ou ministères au nombre de sept. Deux comités, l'un catholique, l'autre protestant, dirigent les cultes. La justice est rendue par des tribunaux de 1re instance qui siégent dans chaque district, et par une cour suprême, composée de 10 membres élus pour 15 ans par le grand conseil. Enfin, pour terminer cet aperçu sur l'organisation du canton, ajoutons que l'allemand est la langue officielle pour les actes de la chancellerie cantonale.

— *Histoire.* Avant la conquête romaine, le territoire du canton de Berne faisait partie des possessions des Helvètes; mais, au commencement du V[e] siècle, les Romains furent dépossédés par les Alemans, qui, à leur tour, furent contraints de céder ce pays aux Bourguignons. Les Franks s'en emparèrent bientôt après, et après les guerres des successeurs de Charlemagne, cette contrée releva de l'empire d'Allemagne. Vers la fin du XII[e] siècle, c'est-à-dire en 1191, Bertchold V, duc de Zærhingen vice-gérant de l'empereur, dans le but de protéger la petite noblesse contre les exactions des grands, fit construire un mur et creuser des fossés autour des habitations élevées près de son château de la Nydeck; ce bourg, il le nomma Berne (en allem., *Bær*, qui signifie ours) parce qu'il avait tué un ours sur le lieu même où il fit élever les fortifications. Le duc donna à sa ville natale une constitution et des lois libérales, qu'il fit confirmer par l'empereur Henri IV. Après la mort de Bertchold, en 1218, cette petite colonie, faible et isolée, s'accrut rapidement par les succès qu'elle remporta sur ses nombreux et puissants ennemis. En 1288, elle fut vainement assiégée par l'empereur Rodolphe de Hapsbourg, qui fut vaincu, en 1291, par la petite république. En 1339, près de Laupen, elle anéantit une coalition formidable de princes et de nobles; en 1353, elle entra dans la confédération helvétique, et agrandit considérablement son territoire, soit par des achats, soit par des conquêtes. Au commencement du XV[e] siècle, par la conquête de l'Argovie, par de nombreuses victoires, sur le Valais, la Savoie et le duc de Bourgogne, ses soldats acquirent une haute réputation militaire. Après les guerres de la Réforme (1536), qui lui valurent le pays de Vaud, elle jouit, pendant deux siècles et demi, d'une paix profonde et d'une prospérité toujours croissante. Mais son gouvernement, démocratique à l'origine, devint peu à peu aristocratique et tyrannique; aussi, quand la Révolution française éclata, les pays sujets de Berne, l'Argovie et le pays de Vaud, se déclarèrent indépendants, sous la protection des armes françaises. Berne lutta courageusement contre la bravoure des armées républicaines, mais, dans la journée de Fraubrunnen (5 mars 1798), elle perdit, non-seulement son riche trésor qui fut envoyé à Paris, mais une partie de ses anciennes possessions territoriales.

En 1814, l'aristocratie bernoise recouvra une partie des priviléges que lui avait enlevés la révolution de 1798, mais ce ne fut pas pour les conserver longtemps. Le canon de juillet 1830 fut le signal d'une nouvelle lutte entre les deux partis bernois, lutte qui se termina, le 31 juillet 1831, par le triomphe définitif du parti démocratique : la souveraineté du peuple, l'égalité des droits, la liberté de la presse, etc., furent inscrits dans la constitution qui régit aujourd'hui le canton de Berne.

BERNÉ, ÉE (bèr-né). part. pass. du v. Berner. Qui a été lancé en l'air, au moyen d'une berne : *Sancho Pança fut* BERNÉ *avec la couverture du lit d'une fille de ferme.*

— Fig. Moqué, raillé, bafoué : *J'aime à voir les impertinents* BERNÉS *et les méchants confondus.* (Volt.) *Ce pauvre homme a grand'peur de n'être pas assez* BERNÉ. (J.-J. Rouss.)

Du roi *berné* qui peut égaler la fureur,
Si ce n'est la fureur de la reine *bernée?*
DE GUERLE.

Quelqu'un le reconnut : il se vit bafoué,
Berné, sifflé, moqué, joué. LA FONTAINE.

Jaloux et sots, et conduits par le nez,
Ah! les maris seront toujours *bernés.*
VOLTAIRE.

. .. . Je prétends qu'un cavalier bien né,
En sache assez pour n'être point *berné*,
Par l'impudence et l'air de dictature
Des charlatans de la littérature.
J.-B. ROUSSEAU.

— Substant. Personne bernée : *Les* BERNÉS.

BERNECK ou **BERNEGG**, ville et paroisse de Suisse, cant. et à 20 kil. E. de Saint-Gall, à 2 kil. du Rhin; 2,200 hab. Fabriques de mousselines brodées; aux environs, bons vignobles.

BERNECK (Charles-Gustave DE), écrivain allemand, dont le nom se retrouve dans l'anagramme *Bernd von Guseck*, son pseudonyme de conteur, né en 1803, dans la basse Lusace. Elève de l'école militaire de Berlin, il servit dans la cavalerie prussienne jusqu'en 1839. Il obtint, peu de temps après, la place de professeur de tactique et de stratégie à l'école des Cadets et à l'école de l'artillerie et du génie de Berlin, fut nommé chef d'escadron et devint membre de la commission supérieure d'examens militaires. Il a écrit, sur les sciences spéciales qu'il professa, deux ouvrages didactiques : *Traité élémentaire de la tactique de toutes les armes* (1852 et 1854), et *Précis de l'histoire de l'art militaire* (1854). C'est sous son pseudonyme, sous lequel il est plus connu, qu'il a traduit la *Divine comédie* de Dante (1840) et quelques poëmes de Byron (1845). Il a fourni à Kreutzer le livret de deux opéras : l'*Highlandérine* et le *Roi Conradin*, et écrit plusieurs romans et nouvelles, qui ont eu beaucoup de succès. Ces dernières forment plusieurs recueils dont les principaux sont : *Nouvelles et contes* (1837, 3 vol.); *Perles d'écume* (1838); *Pierres volcaniques* (1838); *De la source du temps* (1844, 3 vol.). Ses meilleurs romans sont : les *Stedinger* (1837); l'*Héritage de Landshut* (1842); le *Fils de la Marche* (1848).

BERNEGGER (Mathias), polygraphe allemand, né en 1582 à Hallstadt, en Autriche, mort en 1640. Il professa l'histoire à Strasbourg et composa en latin, sur des sujets divers, de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *De jure eligendi reges et principes* (1627, in-4°); *De regno Hungariæ* (1629, in-4°). Bernegger a publié des éditions de *Pline le Jeune* (1635) et de *Tacite*, et traduit de l'italien en latin le traité du *Système du monde* de Galilée (1635).

BERNEMENT s. m. (bèr-ne-man — rad. *berne*). Action de berner; résultat de cette action.

— Fig. Raillerie, moquerie : *Je ne puis, en conscience, moi, donner les mains au* BERNEMENT *d'un financier de ma connaissance.* (Dancourt.)

Pour vous mettre au-dessus de tous les *bernements.*
MOLIÈRE.

BERNER v. a. ou tr. (bèr-né — rad. *berne*). Faire sauter quelqu'un en l'air, au moyen d'une berne : *Ils le mirent sur une couverture et le* BERNÈRENT. (Acad.) *La jalousie que quelques écoliers conçurent des distinctions qu'il y avait les poussa à le* BERNER *sur une couverture.* (St-Sim.)

— Fig. et fam. Railler, se moquer, tromper par des mensonges ridicules : BERNEZ-*le, c'est justice; quant à moi, j'y donne les mains.* (Lamotte.) *C'est pour moi un plaisir bien piquant que de* BERNER *un fat que je hais.* (Destouche.) *Je vois des paysans ineptes, je mesure du terrain, je cause avec un juge de paix, je* BERNE *un agronome.* (Guillermet.) *Honoré remplaçait par des notions exactes les contes grossiers dont on* BERNE *l'esprit des enfants.* (Ed. About.)

Quoiqu'on blâme le vice, on peut avoir des mœurs,
Et l'on n'est point méchant pour *berner* des auteurs.
GILBERT.

Attaquez nos penseurs, vos vers sont trop méchants;
Bernez-vous un marquis, la noblesse est aux champs.
C. DELAVIGNE.

Ah! l'on m'aura *berné;*
Ah! l'on m'aura repris ce qu'on m'avait donné!
Et pour toutes raisons l'on me dit des fadaises.
DUMANOIR.

BERNER (Théophile-Ephraïm), médecin allemand du XVIIIe siècle. Il professa la médecine à Duisbourg, et fit paraître, sous le titre de : *De applicatione mechanismi ad medicinam, etc.* (Amsterdam, 1720, in-8°), un ouvrage où l'on trouve des faits curieux, surtout en ce qui concerne l'apoplexie.

BERNER (Frédéric-Guillaume), organiste et compositeur allemand, né à Breslau en 1780, mort en 1827, est une des gloires musicales modernes de la Silésie. Il étudia le contre-point et l'harmonie sous la direction de Gehirne, maître du chœur de l'église Saint-Matthieu, dans sa ville natale. Sa réputation comme pianiste commençait à prendre quelque développement, quand, en 1804, Weber fut nommé directeur de musique au théâtre de Breslau, et quand, vers la même époque, les frères Pixis vinrent en cette ville donner des concerts. La liaison de ces grands artistes avec Berner enflamma son génie musical. Il appliqua toutes ses forces à l'établissement, en Silésie, de sociétés destinées à propager le goût de son art favori dans toute la province, et ses efforts furent couronnés d'un éclatant succès. Vers 1811, le célèbre Zelter, de Berlin, eut mission de dresser à Breslau le catalogue de tous les ouvrages de musique trouvés dans les bibliothèques des couvents supprimés, et de faire un rapport sur l'état de la musique en Silésie. Zelter s'adjoignit Berner, qui dut se rendre à Berlin pour y étudier l'enseignement des masses chorales pratiqué par Zelter, afin d'établir à Breslau une école du même genre. De retour dans sa ville natale, Berner reprit sa place d'organiste qu'il occupait à Saint-Elisabeth, et entreprit immédiatement l'organisation de grandes écoles musicales. Mais ces travaux multipliés usèrent ses forces, et une maladie de poitrine l'emporta à l'âge de quarante-sept ans.

Les compositions de Berner, toutes du style le plus pur, portent l'empreinte, sinon du génie, du moins d'un goût exquis et d'un profond savoir. Berner a laissé de nombreux élèves, dont le plus distingué est Adolphe Hesse, considéré aujourd'hui comme l'un des premiers organistes de l'Allemagne.

BERNERA, île des côtes d'Ecosse, l'une des Hébrides, dans le détroit de Harris, entre les îles de Harris au N. et North-Uist au S. 9 kil. de longueur sur 4 kil. de large.

BERNERON (le chevalier François DE), général français, né en 1750. Ayant embrassé la carrière militaire, il passa aux Indes en 1784, fut chargé de missions importantes auprès de Tippo-Saëb et du pacha des Mahrattes, revint en France en 1790, et reçut le grade d'adjudant commandant. Attaché à l'état-major de Dumouriez, il fit les campagnes de 1792 et de 1793, fut nommé maréchal de camp et suivit Dumouriez dans sa défection. Il se rendit à Bruxelles, où il fut arrêté peu de temps après. Retenu dix-huit mois en prison et relâché, grâce à l'intervention du général Clairfayt, Berneron partit alors pour Londres, où il mourut dans un état voisin de l'indigence.

BERNERS (Henry-William WILSON, lord), pair d'Angleterre et agronome distingué, né en 1797, dans le comté de Norfolk, succéda en 1851 à son père, le cinquième baron Berners, dans son titre de pair. Il vote avec le parti libéral. Magistrat du Leicestershire et des comtés de Rutland et de Norfolk, il est très-connu en Angleterre comme agronome et éleveur de gros et menu bétail. En 1859, il a été président de la Société royale d'agriculture.

BERNESQUE adj. (bèr-nè-ske — du nom du poëte *Berni*). Littér. Qualification que donnent les Italiens à un genre de littérature moins trivial que le genre burlesque, dont il est voisin. ‖ On dit aussi BERNIESQUE.

— **Encycl.** Le genre *bernesque* commença au XVIe siècle avec François Berni. On donne ce nom, chez les Italiens, à cette moquerie légère et élégante dont le spirituel poëte a donné l'exemple, et qui se retrouve dans tous ses écrits. Cette gaieté avec laquelle il raconte des événements sérieux, qu'il rend comiques sans tomber dans le trivial, n'est point confondue par ses compatriotes avec le genre burlesque, dont elle se rapproche. C'est surtout dans *Roland l'amoureux* du comte Boiardo, refait par Berni d'un style plus gai et plus libre, qu'on retrouve cet enjouement qui se concilie avec le goût poétique. Ses autres ouvrages, avec plus de sel comique peut-être, dépassent trop souvent la mesure des convenances; mais c'est sa manière, surtout dans le poëme que nous avons cité, manière si supérieure à ce qui avait été essayé avant lui, et même à ce que firent dans le genre burlesque italien ceux de ses contemporains et de ses successeurs qui en ont le plus approché. Il est impossible de donner de ce genre, que les Italiens appellent *bernesco*, une idée par des citations auxquelles la traduction enlèverait tout leur mérite.

BERNET (Jacques), cardinal et archevêque d'Aix, né à Saint-Flour en 1770, mort à Aix en 1846. Destiné à la carrière ecclésiastique, il entra au séminaire de Saint-Sulpice; mais cet établissement ayant été fermé en 1792, il se vit sans ressources et fut obligé d'aller à l'hôpital pour se faire guérir d'une maladie grave; ensuite, il se fit instituteur à Meaux. Il fut ordonné prêtre, avec deux jeunes diacres du diocèse d'Alençon, par un évêque insermenté, qui leur conféra la prêtrise en secret et la nuit dans une pauvre maison de la rue des Rats, à Paris. Quand les lois qui condamnaient à la mort ou à la déportation les prêtres insermentés furent suspendues, le jeune Bernet fût chargé d'aller rétablir le culte catholique à Antony, près de Paris; mais lorsque, en 1797, une loi nouvelle vint exiger des prêtres le serment de haine à la royauté, Jacques Bernet s'en alla à Orléans, où il fonda un établissement d'éducation religieuse. Plus tard, il devint vicaire d'une paroisse d'Orléans; puis, sous la Restauration, il fut nommé premier aumônier des filles de la Légion d'honneur à Saint-Denis. De là, il passa à la cure de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris; puis il fut appelé à l'évêché de La Rochelle, et enfin à l'archevêché d'Aix. Il reçut la barrette de cardinal en 1846.

BERNETTI (Thomas), cardinal et homme d'Etat italien, né à Fermo en 1779, mort en 1852. Secrétaire du tribunal de la Rote, il vint à Paris avec le cardinal Brancadoro en 1808; refusa, en 1810, d'assister au mariage de Napoléon avec Marie-Louise; fut, pour ce motif, exilé à Reims, et se rendit à Rome en 1814, lorsque Pie VII revint dans sa capitale. Chargé en 1816 de réorganiser l'administration de la guerre, Bernetti fut investi de nombreuses et importantes fonctions politiques et diplomatiques. Nommé successivement représentant de la cour de Rome à Saint-Pétersbourg, légat de Ravenne et de Bologne, cardinal en 1827, il prit, cette même année, une part active à la conclusion du concordat avec les Pays-Bas, devint secrétaire d'Etat en 1828, prosecrétaire après l'avénement de Grégoire XVI, et s'efforça de créer une milice civique qui dispensât la papauté d'avoir constamment recours aux troupes autrichiennes pour maintenir les populations sous son autorité. Ce projet, contraire à la politique de l'Autriche, qui tenait à rester en Italie, amena, sur les représentations de cette puissance, la chute du prosecrétaire d'Etat (1836). Grégoire XVI, comme compensation, le nomma vice-chancelier de l'Eglise romaine. Sous Pie IX, Bernetti continua à se signaler par son activité, son goût pour les améliorations, et par la sage modération de ses idées. Lorsque le pape quitta Rome, en 1849, le cardinal le suivit à Gaëte, puis alla terminer sa vie dans sa ville natale.

C'est un des hommes d'Etat les plus remarquables que le saint-siége ait eus à notre époque.

BERNEUR, EUSE s. et adj. (bèr-neur, ne-ze — rad. *berne*). Fam. Celui, celle qui berne, soit au propre, soit au figuré : *Je ne crains ni la berne ni les* BERNEURS. (Acad.) *Le berné n'a jamais manqué à aucun de ses devoirs envers le héros* BERNEUR. (Volt.)

BERNEVAL (Alex. DE), architecte français du XVe siècle, mort en 1440. Il coopéra à la construction de la belle église de Saint-Ouen de Rouen. Suivant une tradition, un de ses élèves ayant dessiné la grande rose du nord, Berneval, jaloux de la beauté de ce travail, poignarda le jeune artiste et fut exécuté pour ce crime. Mais cette légende ne paraît avoir aucune espèce de fondement.

BERNEVILLE (Gilebert DE), trouvère artésien du XIIIe siècle. Il nous reste de lui quatre de ces jeux-partis qu'aimaient à composer les confrères du Puy-d'Arrois. Il avait choisi pour dame de ses pensées la belle Béatrix d'Oudenarde, et il continua de la chanter dans ses vers, même lorsqu'il fut marié à une autre femme. Voici le couplet où il se vante lui-même de cette fidélité qui pouvait bien n'être pas du goût de sa compagne légitime :

> Or ferai plus que devant
> De joliveté,
> Por ce, s'on m'a marié,
> N'ai-je talent
> Por me grant,
> Que jà soient mi pensé
> Aillors assis
> Qu'en la belle Béatris.

BERNEX (Michel-Gabriel DE ROSSILLION), prince et évêque de Genève, né à Châteaublanc, près de cette ville, en 1659, mort en 1734, n'est connu que par la part qu'il prit au changement de religion de Mme de Warens, que les *Confessions* de Rousseau ont rendue si singulièrement célèbre. Dans l'article que nous consacrons à Mme de Warens, on trouvera de piquants détails à ce sujet.

BERNHARD (Karl SAINT-AUBIN, dit), romancier et chroniqueur danois, né vers 1800. Il s'est acquis une grande réputation littéraire dans toute l'Europe, moins par ses compilations historiques, accusées de sécheresse, que par ses nouvelles, ses petits romans, pleins de grâce, de fraîcheur, de sentiment et d'imagination. Ses *Œuvres complètes* ont été imprimées en deux collections (Leipzig, 1840-1847, 7 vol.; 1849-1850, 15 vol.). Dans les *Chroniques de la cour et du temps* (de *Christian VII*, de *Christiern II* et du *roi Erick de Poméranie*), l'auteur ne dissimule pas contre les Allemands une aversion nationale, que la critique d'outre-Rhin lui a fait expier par d'amères répliques. Mais la popularité du romancier n'a point souffert de cette hostilité, si par *romancier* on veut dire *conteur*, ses chroniques portant le titre de *Romans*. Les *Nouvelles* de Bernhard sont autant de chefs-d'œuvre de fantaisie et d'expression. Ses œuvres principales sont : *Deux Années à Copenhague*, *Une Promesse*, *Une Famille à la campagne*, la *Voiture pressée*, *Un Proverbe*, la *Déclaration*, le *Bal d'enfants*, *Péchés mignons*, le *Favori de la Fortune*, *Deux Amis*. Toutes ces historiettes charmantes ont été publiées en allemand à Leipzig.

BERNHARDI (Jean-Jacques), médecin et botaniste allemand, né à Erfurth en 1774, mort vers 1840. Il professa la botanique à Erfurth, et publia, outre un nombre considérable d'articles d'histoire naturelle dans divers recueils scientifiques, des ouvrages dont les principaux sont : *Catalogue systématique des plantes qu'on trouve aux environs d'Erfurth* (1800); *Introduction à la connaissance des plantes* (1803); *Manuel de botanique* (1804); *Défense de l'ancienne division des fonctions* (1804); *Observations sur une nouvelle espèce de vaisseaux dans les plantes* (1805); *Appréciation de l'état sain et maladif des corps organisés* (1805), etc.

BERNHARDIE s. f. (bèr-nar-dî — de *Bernhard*, n. pr.). Bot. Syn. de *psilote*.

BERNHARDT, bibliographe allemand, mort en 1821 à Munich, où, pendant plus de quarante ans, il occupa les fonctions de conservateur à la bibliothèque royale. Il est surtout connu par ses *Essais sur l'histoire de l'imprimerie*, publiés dans le recueil intitulé : *Matériaux pour servir à l'histoire de la littérature.*

BERNHARDY (Godefroy), savant philologue allemand, né en 1800 à Landsberg (Prusse). Il est, depuis 1819, professeur de littérature classique à Halle et bibliothécaire en chef de l'université. Outre des éditions très-complètes, des fragments d'*Eratosthène* (*Eratosthenica*), de *Suidas* (3 vol.), et des *Petits géographes grecs* (un seul vol.), il a formé et publié une *Bibliothèque des éditions critiques exégétiques des classiques latins*. Indépendamment d'articles fournis aux encyclopédies et recueils périodiques de Berlin, ce savant a écrit plusieurs traités : *Syntaxe scientifique de la langue grecque* (1829); *Eléments de la littérature romaine* (1830); *Eléments d'une encyclopédie philologique* (1832); *Eléments de la littérature grecque* (3e édit., 1855).

BERNHOLD (Jean-Godefroi), littérateur allemand, né à Pfedelbach en 1721, mort vers 1755. Il enseigna l'histoire à Altdorf et se fit connaître par deux tragédies, *Jeanne Darc* et *Irène*, publiées à Nuremberg en 1752. C'est à lui qu'on doit la table des matières des 22 vol. des *Recherches numismatiques* par Kœhler.

BERNHOLD (Jean-Michel), philologue et médecin allemand, né à Maynbernheim en 1736, mort en 1797. Il exerça avec succès la médecine à Uffenheim et s'est fait connaître en publiant de bonnes éditions, entre autres : *Dionysii Catonis distichorum de Moribus...* (1784); *Cœlii Apicii de obsoniis et condimentis, sive arte coquinaria* (1789), etc.

BERNI (François), également connu sous les noms de *Berna* et de *Bernia*, poëte italien, né à Lamporecchio, en Toscane, à la fin du XVe siècle, mort en 1536. Envoyé à Rome par sa famille, il resta quelque temps chez le cardinal Bibiena, son parent, puis devint secrétaire de l'évêque Ghiberti, dataire de Léon X. Pendant son séjour dans cette ville, il vécut au milieu d'une société de jeunes et joyeux ecclésiastiques, qui, par allusion à leur goût pour le vin et pour la vie épicurienne, avaient pris le nom de *I vignajueli* (les vignerons). Berni se distinguait entre tous par sa gaieté spirituelle et surtout par ses vers, dans lesquels il savait donner aux choses les plus graves une tournure plaisante, lorsque le pillage de Rome par l'armée du connétable de Bourbon, en 1527, lui fit perdre tout ce qu'il avait et l'engagea à se rendre à Florence, près du duc Alexandre de Médicis, qui l'avait nommé chanoine de la cathédrale de cette ville. Il mourut empoisonné par le duc Alexandre, pour avoir refusé, dit-on, d'empoisonner lui-même le jeune cardinal Hippolyte de Médicis. Outre des poésies latines, publiées dans les *Carmina illustrium poetarum italorum* (Florence, 1719), Berni a composé des vers italiens qui ont fait sa réputation et qui n'ont été publiés qu'après sa mort. Les plus remarquables de ses productions, où l'extrême licence se joint à une verve satirique qui n'exclut pas une certaine bonhomie pleine d'enjouement, sont : *Rime burlesche* (Venise, 1538, in-8°), et surtout *Orlando inamorato, composto già dal sign. Bojardo, etc.* (Venise, 1541, in-4°), poëme dans lequel il refait celui de Bojardo. Berni a perfectionné le genre burlesque, auquel il donna plus d'élégance piquante et de vivacité satirique, et qui prit dès lors en Italie le nom de genre *bernesque* ou *berniesque* (*maniera bernesca* ou *berniesca*). Ce genre, dont ce poëte est encore regardé comme le meilleur modèle, ne s'entend pas en italien, comme chez nous, d'une poésie exclusivement grotesque, mais seulement d'un genre plaisant, badin, enjoué, et quelquefois satirique et licencieux. Le *Roland* du Berni a, d'ailleurs, des parties sérieuses, quand le sujet le comporte, et s'élève même parfois au ton de l'épopée.

BERNI (le comte François), jurisconsulte et littérateur italien, né à Ferrare en 1610, mort en 1673. Il occupa avec distinction une chaire de littérature à l'université de Ferrare, et conquit successivement la faveur des papes Innocent X, Alexandre VII, Clément IV, ainsi que celle du duc de Mantoue, Charles II, qui lui donna le titre de comte. Berni ne se maria pas moins de sept fois. Il est surtout connu comme poëte dramatique. Ses pièces eurent un très-grand et très-légitime succès; elles ont été réunies sous le titre de *Drami del signor conte Francesco Berni, etc.* (Ferrare, 1666, in-12).

BERNICIE, nom d'une ancienne contrée de la Grande-Bretagne, située au N. du mur de Septime-Sévère, dans le Northumberland actuel; unie à la Deirie, elle forma le roy. de Northumbrie, l'un des sept royaume de l'Heptarchie.

BERNICLE s. f. (bèr-ni-kle). Conchyl. Espèce de patelle, coquille univalve dont l'animal s'attache aux rochers.

— Ornith. Espèce d'oie, nommée vulgairement *cravan*. ‖ Adj. *Une oie* BERNICLE.

BERNICLES s. f. pl. (bèr-ni-kle). Autref. Sornettes, vaines paroles : *Il voulait m'emprunter de l'argent, mais il a eu des* BERNICLES. ‖ Gens de rien : *Ce pays ne peut être habité que par des poëtes ou par des* BERNICLES. (Balz.)

— Genre de torture usité en Orient et ailleurs pendant le moyen âge, et qui consistait à serrer les jambes et les pieds des patients entre des pièces de bois : *Le type dégénéré du temple chrétien, que l'on trouve sur un grand nombre de monnaies du* XIIIe *et du* XIVe *siècle, a été pris par plusieurs numismatistes pour une représentation des* BERNICLES *auxquelles saint Louis avait été, disait-on, appliqué à l'époque de sa captivité en Egypte.* (***) *Le sultan alla jusqu'à menacer Louis IX de le faire mettre aux* BERNICLES, *supplice affreux et réservé aux plus grands criminels.* (Michaud.)

— Interjectiv. Nullement, point : *Il voulait à toute force m'engager dans cette affaire; mais,* BERNICLES! *j'aime mieux garder mon argent.* ‖ On dit plus souvent BERNIQUE.

BERNIER s. m. (bèr-nié). Autref. Valet de chiens.

BERNIER, petite île de la Mélanésie, sur la côte occidentale de l'Australie, à l'entrée de la baie des Chiens; sol très-sablonneux, végétation rabougrie; nombreux kanguroos.

BERNIER, trouvère du XIIIe siècle, qu'on croit né en Picardie. Il s'acquit de la réputation par ses poésies, dont il ne nous reste qu'une seule pièce, un fabliau intitulé : la *Housse partie*, et publié dans le recueil de Méon. Le sujet de ce fabliau, qui roule sur l'ingratitude des fils, a servi de thème à plusieurs conteurs et fabulistes. Il a été transporté sur le théâtre sous le titre du *Mirouer et exemple des fils ingrats* (1540); *Conaxa et les deux gendres* roule sur une intrigue analogue.

BERNIER (Jean), médecin français, né à Blois en 1622, mort en 1698. Après avoir exercé pendant plus de vingt ans la médecine dans sa ville natale, il obtint le titre de conseiller et de médecin ordinaire de la duchesse douairière d'Orléans, et se rendit à Paris vers 1674; mais, quelque grand que fût son désir d'arriver à la fortune, il vécut toujours presque misérablement. Très-babillard et n'ayant qu'une érudition superficielle qui lui valut d'être appelé par Ménage *Vir levis armaturæ*, Jean Bernier avait une humeur chagrine et envieuse qui se fait sentir dans ses ouvrages, remplis de verbiage satirique. On a de lui une *Histoire de Blois* (1682, in-4°), peu estimée; des *Essais de médecine*, où il est traité de l'histoire de la médecine et des médecins (1689); *Histoire chronologique de la médecine et des médecins* (1695), où l'on trouve un grand nombre de curieuses recherches, mais exposées sans choix ni critique; *Antimenagiana* (1693); *Réflexions, pensées et bons mots* (1696), publié sous le nom de Popincourt; *Jugement et nouvelles réflexions sur les* Œuvres *de Rabelais* (1697).

BERNIER (François), voyageur et philosophe célèbre, né à Angers vers 1625, mort à Paris en 1688. Après s'être fait recevoir docteur en médecine à Montpellier, le goût des voyages le conduisit en Syrie. Il passa ensuite en Egypte et dans l'Inde, où il devint médecin d'Aureng-Zeyb, et où il resta douze ans. De retour en France (1668), il publia ses *Voyages*, remarquables par l'exactitude des renseignements historiques et la justesse des observations. En 1685, il visita l'Angleterre et mourut trois ans après. Bernier était un homme d'esprit, qui fut recherché des plus illustres personnages de son temps; sa philosophie épicurienne, son caractère enjoué et aimable, sa figure et ses manières charmantes lui méritaient, dit Saint-Evremont, d'être appelé le *joli philosophe* et lui valurent l'amitié de Gassendi, Molière, Boileau, Chapelle, Saint-Evremont, Ninon de Lenclos, Mme de la Sablière, etc. Lorsque Bernier revint des Indes et qu'il se fut présenté devant Louis XIV : « Eh bien, monsieur, lui dit le roi, de tous les pays que vous avez vus, quel est celui que vous préférez? — La Suisse, » répondit le médecin philosophe. Ce mot, adressé au roi-soleil, ne manquait certes pas de hardiesse. Bernier a collaboré au fameux *Arrêt burlesque* de Boileau, lequel ne contribua pas peu à empêcher le président de Lamoignon de faire condamner la philosophie de Descartes par arrêt du parlement de Paris. Les principaux ouvrages

de Bernier sont : *Voyages de Bernier, contenant la description des Etats du Grand Mogol, de l'Indoustan, etc.* (Amsterdam, 1699, 2 vol.); *Abrégé de la philosophie de Gassendi* (Lyon, 1678, 8 vol. in-12); *Traité du libre et du volontaire* (1685), etc.

BERNIER (Nicolas), compositeur de musique, né à Mantes en 1664, mort en 1734. Il était maître de la chapelle du roi, lorsqu'il partit pour Rome, où se trouvait alors un musicien très-renommé, appelé Caldera. Bernier, pour s'introduire près de lui et vivre dans son intimité, se présenta, dit-on, comme domestique, et fut agréé. Ayant trouvé un jour sur le bureau de Caldera un morceau inachevé, Bernier le termina, et, à partir de ce moment, une étroite amitié lia les deux musiciens. Parmi les compositions de Bernier, on distingue plusieurs motets, un *Miserere* et des cantates sur les paroles de J.-B. Rousseau.

BERNIER (Etienne-Alexandre), surnommé l'*Apôtre de la Vendée*, né à Daon (Mayenne) en 1764, mort en 1806. Curé de Saint-Laud au moment de la Révolution, il refusa de prêter le serment civique, souleva les paysans bretons par sa parole ardente, après la mort de Louis XVI, et devint un des chefs les plus influents de l'insurrection. Il était l'âme des grandes résolutions dans tous les conseils des généraux vendéens, et avait l'art de les opposer les uns aux autres pour conserver son influence. Repoussé par Charette, après les défaites essuyées par son parti et après avoir essayé en vain de soulever de nouveau les paysans en Bretagne, Bernier s'attacha à Stofflet, puis à d'Autichamp, et exerça sur eux une influence absolue. C'était, d'ailleurs, un homme ambitieux et habile, qui n'avait aucune conviction. Bien que son crédit eût beaucoup diminué, Bernier, qui désirait, après le 18 brumaire, se rallier au parti triomphant, s'empressa d'offrir sa médiation au premier consul et joua le rôle de pacificateur entre les insurgés et le gouvernement. Bonaparte l'employa quelque temps après aux négociations du concordat et le nomma évêque d'Orléans en 1802. Bernier passe pour l'auteur du chant connu sous le nom de *Réveil des Vendéens.*

BERNIER (Adhelm), historien français, né à Senlis, mort vers 1850. Il exerça d'abord la profession d'avocat dans sa ville natale, puis se rendit à Paris afin de pouvoir s'adonner plus facilement à son goût pour les études historiques. Les principaux ouvrages qu'il a fait paraître sont : *Études sur l'économie politique* (Paris, 1834); *Monuments inédits de l'histoire de France, de* 1400 *à* 1600 (Paris, 1834); *Journal des états généraux de France, tenus à Tours en* 1484 (Paris, 1836); *Mémoires secrets et inédits de la cour de France sur la fin du règne de Louis XIV, par le marquis de Sourches* (1836, 2 vol.).

BERNIER DE LA BROUSSE. V. BROUSSE (de La).

BERNIÈRE s. m. (bèr-ni-è-re — de *Bernier*, n. d'un botaniste fr.). Bot. Genre de synanthérées, établi sur une plante vivace qui est la seule espèce connue.

BERNIÈRES, ingénieur français, mort en 1783. Il fut nommé, en 1751, contrôleur des ponts et chaussées et se fit surtout connaître par l'invention de machines hydrauliques. En 1779, il obtint un prix de 600 livres pour la machine destinée à tirer de l'eau du puits de Bicêtre. Bernières était membre associé de plusieurs académies de province; il a publié, entre autres écrits : *Abrégé des propriétés des miroirs concaves, etc.* (1760); *Mémoire sur un pouce à filer les deux mains à la fois* (1777).

BERNIÈRES-LOUVIGNY (Jean DE), théologien français, né à Caen en 1602, mort en 1659. Nommé trésorier de France dans sa ville natale, il y fit construire une maison appelée l'*Ermitage*, où il vécut loin du monde, ne sortant que pour remplir les devoirs de sa charge et employant le reste de son temps avec quelques amis qui s'étaient retirés près de lui, à des exercices de piété et à des œuvres charitables. Bernières-Lauvigny composa de nombreux écrits sur des questions de théologie, bien qu'il n'ait embrassé ni le sacerdoce ni la vie religieuse. La plupart sont restés en manuscrit et il n'a lui-même rien publié. Ses principaux ouvrages sont : l'*Intérieur chrétien* (Paris, 1659), qui a eu un grand nombre d'éditions, et les *Œuvres spirituelles de M. de Bernières de Louvigny* (1670). Ils ont été mis à l'index comme entachés de quiétisme.

BERNIÈRES-SUR-MER, village et comm. de France (Calvados), cant. de Douvres, arrond. et à 19 kil. N.-O. de Caen, près des rochers du Calvados; 1,198 hab. Bains de mer. Caylus a publié le plan d'un camp romain que Cassini a indiqué sur sa carte, dans le territoire de cette commune, et qui existait encore il y a une trentaine d'années. L'église de Bernières date du XIII^e siècle; elle a une tour haute de 65 m. qui sert de guide aux barques des pêcheurs, et un porche élégant dont les arcades latérales sont trilobées.

BERNIERI (Antoine), surnommé **da Correggio**, peintre italien, né en 1516, mort en 1565. Il peignit d'abord en miniature et se fit dans ce genre une grande réputation d'habileté. Il eut pour maître le Corrége, comme l'indique le surnom sous lequel il est connu, et qui l'a quelquefois fait confondre avec le Corrége lui-même.

BERNIGEROTH ou **BERNINGEROTH** (Martin), dessinateur et graveur allemand, né à Ramelsbourg, dans le comté de Mansfeld, en 1670, s'établit et travailla à Leipzig, où il mourut en 1733. — Son fils, Johann-Martin BERNIGEROTH, né à Leipzig en 1713, exerça la même profession. Ils ont gravé tous deux, à l'eau-forte et au burin, plus de 1,200 portraits de personnages notables de leur époque, allemands pour la plupart. Leurs estampes sont souvent marquées *Bernigeroth sc.*, sans prénom; le père a signé quelquefois *M. B.* et *M. Berning.;* le fils, *J. M. B.*

BERNIN (Giovanni-Lorenzo BERNINI, appelé communément en France **le Cavalier**), architecte, sculpteur et peintre italien, l'artiste le plus célèbre du XVII^e siècle, naquit à Naples en 1598. Son père, Pietro BERNINI, sculpteur médiocre, originaire de Toscane, était venu à Naples dans l'espoir d'y faire fortune; il y travailla pendant quelques années et s'y maria, puis alla se fixer à Rome, où il exécuta, entre autres ouvrages, les bas-reliefs du tombeau de Clément VIII, dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure. Lorenzo Bernini, son fils et son élève, montra les dispositions les plus précoces pour la statuaire. Les biographes assurent que, dès l'âge de huit ans, il se trouva en état de sculpter une tête de marbre. Présenté par son père à Paul V, il dessina, en une demi-heure, une figure de saint Paul qui excita l'admiration du souverain pontife, et celui-ci, s'adressant au cardinal Maffeo Barberini, qui était présent : « Veillez sur les études de cet enfant, dit-il; je me flatte qu'il deviendra le Michel-Ange de son siècle. » Le glorieux surnom de *Michel-Ange moderne* fut, en effet, donné au Bernin par ses contemporains : il dut cet honneur à la multiplicité et à la supériorité de ses talents, et, s'il resta bien au-dessous de l'incomparable génie de Buonarotti, il fut du moins l'artiste le mieux doué de la décadence italienne. Nous n'insisterons pas sur les productions de son extrême jeunesse, telles que le groupe d'*Enée et Anchise* et celui de *David tuant Goliath*, morceaux très-médiocres, qu'il exécuta, dit-on, à l'âge de quinze ans, et que l'on voit aujourd'hui à la villa Borghèse; mais le groupe d'*Apollon et Daphné*, qui figure dans la même collection et qu'il fit à dix-huit ans, atteste la rapidité de ses progrès. « On est obligé d'avouer, en voyant cet ouvrage, dit Quatremère de Quincy, que si le Bernin gagna depuis quelque souplesse dans la taille du marbre et dans le rendu des chairs, ce fut aux dépens de la pureté du contour et de la correction du dessin, qui se trouvent dans cette œuvre de sa jeunesse à un degré que n'ont pas celles qu'il fit depuis. L'occasion de déployer sa science et son imagination, comme architecte, lui fut bientôt donnée. Le cardinal Barberini, devenu pape sous le nom d'Urbain VIII (1623), s'empressa de confier à l'artiste, dont il n'avait pas cessé d'être le protecteur depuis la recommandation de Paul V, l'exécution des embellissements qu'il avait projetés pour l'église de Saint-Pierre. Le premier ouvrage auquel le Bernin mit la main et auquel il consacra neuf années de travail, durant lesquelles il reçut une pension de 300 écus par mois, fut le fameux baldaquin en bronze doré, de plus de 28 m. de haut, placé au-dessus du tombeau de saint Pierre, sous la grande coupole. Il exécuta ensuite les niches des quatre piliers qui soutiennent cette coupole, et y plaça quatre statues colossales, dont une, celle de saint Longin, a été sculptée par lui. Des lézardes étant survenues dans le dôme à la suite de la construction des niches, les envieux profitèrent de l'occasion pour accuser le Bernin d'incapacité ou tout au moins d'imprévoyance. L'artiste leur répondit en bâtissant le palais Barberini, un des plus beaux édifices modernes de Rome; on y admire surtout l'ordre dorique du premier étage et un escalier à vis, dont le plan est elliptique. Le Bernin fut moins heureux dans les travaux qu'il entreprit pour achever la façade de Saint-Pierre, qui, d'après les dessins de Carlo Maderna, devait être accompagnée de deux campaniles. Un de ces campaniles était à peine terminé, que la partie du portique qui lui servait de soubassement s'ouvrit en plusieurs endroits. Bien que la faute dût être imputée surtout à Maderna, le constructeur du portique, les ennemis du Bernin ne manquèrent pas de se déchaîner contre lui, et Urbain VIII étant venu à mourir, ils obtinrent d'Innocent X, son successeur, que le campanile fût démoli.

Cet affront n'eut d'autre résultat que de stimuler l'ardeur du Bernin : ce fut à cette époque qu'il donna les dessins de la chapelle du cardinal Cornaro, dans l'église Sainte-Marie de la Victoire, et qu'il y plaça le célèbre groupe de *Sainte Thérèse en extase*, réputé le chef-d'œuvre de son ciseau. Dans le même temps, il fit pour Saint-Pierre le mausolée d'Urbain VIII, qu'il décora des figures de la Charité et de la Justice. Innocent X avait conçu de telles préventions contre l'artiste, qu'ayant formé le projet de faire ériger, au milieu de la place Navone, une fontaine destinée à recevoir pour couronnement un obélisque trouvé dans les ruines du cirque de Caracalla, il fit demander des plans aux plus habiles architectes de Rome, excepté au Bernin. Mais ce dernier comptait heureusement, parmi ses admirateurs, le prince Nicolas Ludovisi, neveu du pape; grâce à lui, il réussit à faire prévaloir et fut chargé d'exécuter le projet qu'il avait imaginé pour la décoration de la place Navone. Lorsque ce grand ouvrage fut terminé, le pape, désireux d'en jouir avant que la vue en fût permise au peuple, passa plus de deux heures sous les tentes à admirer les travaux. Au moment de se retirer, il demanda au Bernin à quel moment il pensait que les eaux pourraient arriver. « Il faut du temps pour préparer la route, répondit l'artiste; mais je mettrai tout mon zèle à servir Votre Sainteté. » Le signal est aussitôt donné, et un instant après le fracas des eaux jaillissantes fait retourner le pape, qui s'écrie dans le transport de sa joie : « Bernin, vous êtes toujours le même; la surprise agréable que vous m'avez causée prolongera ma vie de dix ans. »

A partir de cette époque, le Bernin ne cessa de jouir des bonnes grâces d'Innocent X; vers la fin du règne de ce pontife, il construisit, pour le prince Ludovisi, le palais de Monte Citorio, devenu depuis le palais de justice, vaste édifice dont la façade présente une ordonnance assez noble. Il ne fut pas moins en faveur près d'Alexandre VII (1655), qui le nomma son architecte et celui de la chambre apostolique, et le chargea de décorer les avenues de la basilique du Vatican d'une manière digne de ce magnifique édifice. L'artiste répondit à la confiance du pape en construisant les portiques, portés par 284 colonnes de plus de 20 m. de haut, qui enveloppent la place ovale et forment comme l'avant-scène du péristyle colossal de Saint-Pierre. Cette colonnade célèbre est le chef-d'œuvre de l'architecture pompeuse du Bernin. La chaire de Saint-Pierre, qu'il exécuta ensuite, est le plus considérable des ouvrages en bronze doré que l'on connaisse, après le baldaquin : elle est soutenue par les statues colossales des quatre Docteurs de l'Eglise latine et de l'Eglise grecque. Une œuvre qui ne fit pas moins d'honneur à l'artiste, et qui atteste les ressources de son talent, est le grand escalier du Vatican, construit dans un emplacement des plus ingrats. En revanche, on peut lui reprocher le mauvais goût et le peu de correction des deux statues équestres de Constantin et de Charlemagne qu'il plaça aux extrémités du péristyle de Saint-Pierre; il donna le dessin de ces statues, mais il n'exécuta lui-même que la première et chargea Cornacchini de la seconde. Tout en dirigeant les grands travaux de la basilique pontificale, il trouva le temps de construire plusieurs édifices, entre autres le palais des Saints-Apôtres, qui avait été commencé par Carlo Maderna; la jolie église en rotonde de l'Aricia, à 16 kil. de Rome; l'église de Saint-André *di Monte Cavallo*, dépendant du noviciat des Jésuites, etc.

Ces divers ouvrages avaient déjà répandu dans toute l'Europe la réputation du Bernin. Louis XIII lui avait vainement offert, en 1644, une pension de 20,000 écus pour l'attirer à Paris. L'artiste avait décliné ces offres brillantes. Vingt ans plus tard, Louis XIV, qui avait décidé l'achèvement du Louvre, chargea Colbert d'inviter l'architecte de Saint-Pierre à venir se charger de cette entreprise. Le Bernin envoya deux dessins de son invention, qui furent goûtés, mais il se refusa à partir, s'excusant principalement sur son âge (il avait alors soixante-huit ans), qui, disait-il, ne lui permettait pas d'entreprendre un si long voyage. On pensa qu'une lettre de la main du grand roi lui-même triompherait de sa résistance. Cette lettre rédigée dans les termes les plus flatteurs, fut écrite le 11 avril 1665, et portée par l'abbé Benedetti. Louis XIV chargea en même temps le duc de Créquy, son ambassadeur, de remettre à Alexandre VII une lettre par laquelle il priait Sa Sainteté de permettre au Bernin de venir en France. L'artiste se décida enfin à quitter Rome, emmenant avec lui Paul, son second fils, Mathias Rossi et Jules-César, ses élèves. Son voyage fut une véritable marche triomphale, et il reçut, dans les diverses villes d'Italie qu'il traversa, des honneurs qui dépassent toute croyance. De tous côtés, la foule accourait pour le voir et s'attroupait autour de lui, comme si, disait-il en plaisantant, il eût été un éléphant. Quand il fut en France, à partir de Pont-de-Beauvoisin, chaque ville où il mit les pieds lui offrit des compliments et des présents. Quand il approcha de Paris, un maître d'hôtel du roi, M. de Chantelou, fut envoyé au-devant de lui jusqu'à Juvisy pour le recevoir, lui tenir compagnie et le suivre partout où il irait. On le logea à Paris dans l'hôtel de Frontenac, qu'on avait fait meubler pour lui et où l'attendaient une table bien servie et des gens à ses ordres. Le 5 juillet 1665, il alla saluer Louis XIV à Saint-Germain-en-Laye et reçut de lui l'accueil le plus gracieux. La première chose qu'il proposa au roi fut de faire son buste. On lui donna le plus beau marbre et il le travailla avec sa hardiesse accoutumée, sans avoir fait aucun modèle. Un jour que le monarque lui avait donné une séance d'une heure sans remuer : « Miracle! s'écria-t-il, un roi si actif a pu rester une heure dans la même attitude! » Une autre fois, il s'approcha de Louis XIV, et, tout en arrangeant les boucles de ses cheveux de manière à découvrir le front : « Votre Majesté, lui dit-il, peut montrer hardiment le front à tout l'univers. » Les courtisans ne manquèrent pas d'imiter cet *accommodage* de cheveux, qui reçut le nom de *frisure à la bernine*. Les honneurs rendus à l'architecte italien avaient excité contre lui la jalousie des artistes français, notamment de Le Brun, Levau et Perrault, qui se liguèrent pour le ruiner dans l'esprit de Colbert. Ils y parvinrent aisément. Les plans proposés par le Bernin, pour l'achèvement du Louvre, devaient entraîner la destruction à peu près complète de tout ce qui avait déjà été construit (v. LOUVRE), contrairement aux intentions du ministre, qui étaient de conserver les anciens bâtiments. Néanmoins, la première pierre du nouvel édifice fut posée en grande cérémonie, le 17 octobre 1665. Les travaux se poursuivirent assez activement pendant quelque temps; mais on fit si bien, on harcela tellement le Bernin, qu'à la fin, ne pouvant contenir sa colère, il déclara qu'on le traitait en petit garçon et qu'il voulait s'en aller. Colbert exprima des regrets et fit quelques instances; mais, au fond, il était bien aise de la détermination de l'artiste italien. Celui-ci sollicita son retour auprès du roi lui-même, alléguant les froids de l'hiver, dont il redoutait les rigueurs. Louis XIV consentit à lui accorder son congé, et, la veille de son départ, lui envoya 3,000 louis d'or, avec un brevet de 12,000 livres de pension par an et un autre de 1,200 livres pour son fils. On promit, d'ailleurs, au Bernin de ne pas abandonner son projet; Mathias Rossi resta à Paris pour diriger les travaux; mais on le décida lui-même à partir au printemps de 1666, et on le remplaça par Perrault, dont les plans furent suivis.

De retour à Rome, le Bernin dessina, par ordre de Clément IX, les balustrades et les statues colossales d'anges portant les instruments de la Passion, qui décorent le pont Saint-Ange. Sous le pontificat de Clément X (1670-1676), il fit le buste de ce pape, la statue de la bienheureuse Louise Albertoni, qui est aujourd'hui dans la chapelle de Saint-François *in ripa*, et il travailla au tombeau d'Alexandre VII, qu'il exécuta avec toute la verve et toute la chaleur d'imagination de sa jeunesse. Il ne le termina que sous Innocent XI. La restauration du palais de la chancellerie, dont il fut chargé par ce pontife, fut son dernier travail d'architecture, et le dernier ouvrage de son ciseau fut un *Christ* qu'il offrit à la reine Christine; mais cette princesse le refusa, disant qu'il lui serait impossible de récompenser dignement l'artiste. Le Bernin prit alors le parti de le lui léguer. Il mourut le 28 novembre 1680, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, comblé de richesses, d'honneurs et de gloire. Il fut enterré en grande pompe dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure.

Les éloges extraordinaires que le Bernin a reçus de ses contemporains n'ont pas été ratifiés par la postérité. La critique a même poussé jusqu'à l'excès la sévérité à son égard. Une opinion très-répandue, surtout en France, tend à le représenter comme le plus maniéré des sculpteurs et le plus emphatique des architectes. Ses grands défauts ont fait oublier ses grandes qualités. De toutes les appréciations qui ont été portées sur son talent, la plus équitable nous paraît être celle de Quatremère de Quincy. On nous saura gré de la reproduire. « Le Bernin, a dit ce savant, porta dans la sculpture une facilité de conception et d'exécution peu compatible avec la sagesse et la pureté qui font le principal mérite de cet art. Il fut le premier qui, sous le prétexte de la grâce, y introduisit les licences de l'incorrection la plus outrée : ses chairs, traitées avec trop de mollesse, s'éloignent du beau et outrepassent le vrai; son expression n'est souvent qu'une grimace et toujours une affectation; ses attitudes sont maniérées et ses airs de têtes affétés. Ses draperies n'offrent qu'un jeu du ciseau, où la hardiesse a cru remplacer la raison. Son exécution même fatigue par la difficulté qu'on y suppose, et souvent la maigreur en fait mépriser la finesse. Ses idées, néanmoins, furent toujours ingénieuses, ses pensées fines, ses motifs neufs, hardis, ses ressources heureuses, ses moyens féconds et riches, ses projets grands et toujours originaux. Bernin, quoi qu'on en dise, ne paraît pas avoir beaucoup étudié l'antique; on n'en reconnaît les grands principes dans aucun de ses ouvrages. Peut-être son génie trop vif l'eût-il empêché de suivre aucun modèle; peut-être aussi l'orgueil d'être original et de créer un nouveau genre en fut-il la cause? Quoi qu'il en soit, considérant les facultés étonnantes qu'il développa dans la sculpture et les suites funestes de son goût dans son école, on ne sait lequel on doit le plus regretter, qu'il ait manqué de bons maîtres ou qu'il ait eu tant de mauvais écoliers, qu'il ait négligé les vrais modèles de l'art ou qu'il ait servi lui-même de modèle à tant de faux copistes. Le goût du Bernin, dans l'architecture, fut plus sage; du moins, il n'en altéra jamais les formes. Il respecta les proportions des ordres et n'ambitionna point le fol honneur d'innover dans les parties essentielles et constitutives de l'art. Son style est noble sans être sévère; on n'y rencontre ni grandes beautés, ni grands défauts. S'il doit trouver place parmi les premiers maîtres de l'art, c'est surtout par la grandeur des inventions, dans lesquelles il sut développer une magnificence peu commune. Il est vrai que les plus heureuses entreprises et les plus conformes à son génie semblèrent aller au-devant de lui, et lui avoir communiqué cet esprit d'ensemble qui n'aperçoit que les grands rapports et néglige la perfection intrinsèque de chaque partie. Aussi,

adopta-t-il quelques-unes de ces bizarreries dont son siècle avait presque consacré l'usage, et que son exemple n'a pas peu servi à accréditer. Cependant, il faut convenir que ses grands ouvrages en sont exempts. Son goût d'ornement fut plus pompeux que riche. Ses moyens sont ingénieux et quelquefois puérils. Il les dirigeait plutôt à l'effet et au plaisir des yeux, que d'après un sentiment éclairé des vraies ressources de l'architecture. Cet homme inimitable, et qu'on n'a que trop cherché à imiter, n'en est pas moins un prodige dans l'histoire des arts, un de ces génies pour qui la nature eut des secrets et des faveurs. » Perrault nous a transmis le portrait suivant de cet artiste célèbre : Le chevalier Bernin avait une taille au-dessous de la médiocre, bonne mine, un air hardi; il avait l'esprit vif et brillant, et un grand talent pour se faire valoir; il était beau parleur, tout plein de sentences, de paraboles, d'historiettes, dont il assaisonnait la plupart de ses réponses. Il ne louait et ne prisait guère que les hommes et les ouvrages de son pays. Il citait fort souvent Michel-Ange, et répétait à tout propos : « Comme disait Michel-Ange Buonarotti (*Si come diceva il Michel-Angiolo Buonarotti*). » On lui attribue une foule de bons mots et de ripostes spirituelles. Un jour qu'on lui demandait ce qu'il pensait des Italiennes et des Françaises : « Elles sont également belles, répondit-il; avec la différence que le sang circule sous la peau des premières, et le lait sous celle des autres. »

Le nombre des ouvrages du Bernin est considérable. Nous avons déjà signalé les plus importants; citons encore, en architecture, la cathédrale de Castel-Gandolfo, consacrée par Alexandre VII; le palais Chigi et une église à Albano; la villa Falconieri, dite *la Rufina*, à Frascati; l'arsenal de Civita-Vecchia; la villa Rospigliosi; la chapelle Giri, à Savone, etc. En sculpture : la statue de *Saint Benoît*, dans le Sacro-Speco, près de Subiaco; la statue de *Saint Sébastien*, à l'entrée des catacombes de ce saint, à Rome; *Daniel* et *Habacuc*, dans la chapelle Chigi; les figures de la *Religion* et de la *Sagesse*, pour le tombeau du cardinal Bellarmin, dans l'église du Gesù; le tombeau de sainte Françoise, Romaine, dans l'église consacrée à cette sainte; *Neptune et Glaucus*, à la villa Montalte; *Saint Jérôme*, la *Madeleine* et des anges en bronze, dans la chapelle del Voto, à Sienne; un bas-relief de la *Visitation*, dans l'église de Savone; *Saint Isidore gardant ses bœufs*, dans la bibliothèque du lycée de Côme, etc. En peinture : un *Saint Maurice*, tableau médiocre, au musée du Vatican, et divers portraits, entre autres celui de l'artiste, dans la collection iconographique du musée des Offices.

BERNINA (mont), montagne de Suisse, dans les Alpes Rhétiques, canton des Grisons, à 44 kil. S.-E. de Coire; altitude, 4,052 m. Glacier magnifique. Le col du Bernina, à 2,542 m. au-dessus du niveau de la mer, fait communiquer la Valteline et la haute Engaddine par la vallée de Poschiavo. C'est la seule voie de communication qui soit accessible anx voitures. La chaîne du Bernina forme un groupe de montagnes presque aussi imposant que celui du mont Rose; elle sépare la haute Engaddine et le Bergell de la Valteline. Quelques-uns de ses pics sont très-élevés. Le plus fameux est le *piz Bernina*, qui a une hauteur de 4,260 m. On n'a tenté son ascension que dans ces dernières années. Le *piz de Paliis*, presque aussi élevé, est plus remarquable par la beauté de ses formes et la limpidité de ses glaciers. Les touristes commencent seulement à diriger leurs excursions vers ce groupe de montagnes, aussi beau, sinon aussi connu que plusieurs autres du même pays, et dont les glaciers occupent un espace de 16 lieues carrées. La route qui traverse le Bernina, allant de Samaden à Firano et au lac de Côme, est d'une beauté sévère et grandiose. En quelques heures, elle offre le spectacle des températures les plus diverses, des productions les plus variées. Au sommet du col, ce sont les neiges éternelles, tandis que, sur les bords du lac, c'est la nature méridionale avec son admirable fertilité. Sur le plateau du Bernina se trouvent deux lacs, le lac Blanc et le lac Noir, aussi curieux que celui du mont Cenis, et comme lui rempli d'excellents poissons.

BERNINI, plus souvent appelé le *cavalier Bernin*. V. ce dernier mot.

BERNINI (Dominique), fils du célèbre artiste de ce nom, devint prélat et chanoine de Sainte-Marie-Majeure. Il a publié une *Histoire de toutes les hérésies* (Rome, 1705, 4 vol. in-fol.), ouvrage assez exact et le plus considérable qui ait été fait sur ce sujet.

BERNIQUE, interj. pop. (bèr-ni-ke), Sert à exprimer un mécompte, un désappointement : *Il faut de l'argent pour être heureux; sans argent*, BERNIQUE! (Balz.) *Songez qu'il a bien près de soixante-dix ans, qu'après lui*, BERNIQUE! *plus de pension*. (Balz.)

— Loc. pop. *Bernique, sansonnet*. V. BERNIQUET.

— s. f. Jeu dans lequel on applique un petit coup avec un paquet de cartes à jouer sur le nez de son adversaire : *Jouer à la* BERNIQUE. ‖ Petit coup ainsi appliqué : *Il a reçu vingt* BERNIQUES.

BERNIQUET, s. m. (bèr-ni-kè). Autref. Bahut pour mettre le son.

— Loc. pop. *Etre au berniquet*, *Mettre au berniquet*, Etre réduit, réduire à la mendicité. ‖ *Berniquet pour sansonnet*, ou *Bernique, sansonnet*, Tu n'en auras pas : *Tu voudrais bien de mes pommes?* BERNIQUE, SANSONNET!

BERNIS (François-Joachim DE PIERRES DE), poëte et homme d'Etat, né à Saint-Marcel de l'Ardèche en 1715, mort en 1794. Après avoir terminé, au séminaire de Saint-Sulpice, ses études, qu'il avait commencées au collége Louis-le-Grand, il fit son entrée dans le monde, à dix-neuf ans. Le jeune abbé dut à sa naissance, à sa jolie tournure, à ses rimes spirituelles et galantes, l'accès des meilleures maisons. Il brilla chez le duc de Nivernais et chez Mme Dupin. La princesse de Rohan le *distingua* et le mit à la mode. Alors, dit Marmontel, « l'abbé-poëte, bien joufflu, bien frais, bien poupin, en compagnie de Gentil-Bernard, amusa de ses jolis vers les joyeux soupers de Paris. » Une sorcière en renom, la Bontemps, lui annonça une grande destinée. Le premier pas vers cette fortune fut son admission à l'Académie française, dont la protection des grandes dames lui ouvrit sans peine la porte, en 1744. Il avait vingt-neuf ans, et Voltaire, qui en avait cinquante, sollicitait encore vainement les suffrages de la compagnie. Cependant Bernis vivait dans la pauvreté, et s'il la supportait avec insouciance, il n'en était pas moins pénible pour lui de recevoir un petit écu des amis chez lesquels il venait de dîner. Dix ans auparavant, il avait demandé un bénéfice au cardinal de Fleury, ancien ami de son père. Le cardinal, peu édifié de la conduite de l'abbé, lui avait répondu : « Vous n'avez rien à espérer de mon vivant. — Eh bien! j'attendrai, monseigneur! » répliqua finement Bernis : le cardinal était octogénaire.

Les petits vers, qui avaient mené le poëte à l'Académie, le menèrent à la cour et aux affaires. L'amitié de Mme de Pompadour fit ce miracle, et cette amitié naquit du conte intitulé les *Petits Trous :*

> Ainsi qu'Hébé, la jeune Pompadour
> A deux jolis trous sur la joue;
> Deux trous charmants où le plaisir se joue,
> Qui furent faits par la main de l'Amour.
> L'enfant ailé, sous un rideau de gaze,
> La vit dormir et la prit pour Psyché.
> Qu'elle était belle! A l'instant il s'embrase;
> Sur ses appas il demeure attaché.
> Plus il la voit, plus son délire augmente,
> Et, pénétré d'une si douce erreur,
> Il veut mourir sur sa bouche charmante :
> Heureux encor de mourir son vainqueur!
> Enchanté des roses nouvelles
> D'un teint dont l'éclat éblouit,
> Il les touche du doigt; elles en sont plus belles.
> Chaque fleur sous sa main s'ouvre et s'épanouit.
> Pompadour se réveille, et l'Amour en soupire;
> Il perd tout son bonheur en perdant son délire.
> L'empreinte de son doigt forma ce joli trou,
> Séjour aimable du sourire,
> Dont le plus sage serait fou.

Mme de Pompadour fit donner à Bernis 1,500 fr. de pension et un logement aux Tuileries, qu'elle meubla en brocatelle. En 1752, il fut nommé ambassadeur à Venise, et montra dans ce poste des talents inattendus. Rappelé en 1755, il entra au grand conseil et fut chargé de conclure secrètement le traité de Versailles, qui opposait l'alliance de la France et de l'Autriche à l'alliance de l'Angleterre et de la Prusse. Nommé ministre d'Etat, puis des affaires étrangères en 1757, il voulut, contre le dessein de Mme de Pompadour, arrêter par une paix honorable la guerre de Sept ans. Sa protectrice devint son ennemie; il fut exilé de la cour, et se retira à l'abbaye de Vic-sur-Aisne, près de Soissons. Cependant le pape Clément XIII venait de l'élever au cardinalat, malgré la favorite, et Bernis, qui avait pris les ordres mineurs pendant son ambassade à Venise, se fit ordonner prêtre afin de recevoir le chapeau. Après la mort de Mme de Pompadour, il fut nommé archevêque d'Albi (1764), puis ambassadeur à Rome (1769). Son habileté dans les conclaves, le tact avec lequel il traita l'affaire de la suppression des jésuites, la déférence que montraient pour ses conseils les hommes d'Etat et les souverains, la magnificence de ses réceptions, la politesse aisée de ses manières, tout, dit Roland, donnait au cardinal de Bernis « un crédit, un ascendant que de grands talents soutenaient d'une manière imposante. » Généreux envers tout le monde, ne recevant de personne, il tenait table ouverte et offrait à ses convives les mets les plus recherchés, tandis que sa santé altérée le forçait à dîner lui-même d'un œuf. A la Révolution française, il refusa le serment constitutionnel et fut, en conséquence, privé de son ambassade et du traitement qui y était attaché. Il termina ses jours à Rome, vivant d'une modique pension que lui faisait le roi d'Espagne.

On est vivement frappé du contraste qui existe entre la vie politique du cardinal de Bernis et le caractère de sa poésie. D'un côté, la gravité, la justesse des vues, la simplicité dans la grandeur, le bon goût dans l'élégance; de l'autre, la légèreté et la mièvrerie, le faux et le convenu dans l'image et dans le sentiment, la recherche fatigante des ornements et de l'éclat superficiel, une muse

> Toujours en habit arrangé,
> Possédant l'art de la toilette
> Et redoutant le négligé:

une profusion de fleurs qui le fit si justement surnommer par Voltaire *Babet la bouquetière*, une accumulation de fadeurs et de riens qui fit dire à Frédéric II :

> Et je laisse à Bernis sa stérile abondance.

De toutes ces fleurs, la fraîcheur devait être éphémère; à peine aujourd'hui retrouve-t-on ici et là quelque nuance délicate, quelque forme gracieuse. Ses *Œuvres* ont été souvent imprimées (2 vol. in-18 ou 1 vol. in-8°). Elles contiennent, outre les pièces de vers fugitives, quelques pages en prose et un poëme médiocre, en dix chants, contre les athées et les déistes, intitulé : la *Religion vengée*. Mais il reste de de Bernis deux recueils plus intéressants pour nous : sa *Correspondauce avec Pâris-Duverney* (1790, 2 vol. in-8°), et sa *Correspondance avec Voltaire* (1799, in-8°).

BERNOIS, OISE, s. et adj. (bèr-noa, oa-ze). Qui est de Berne; qui a rapport à cette ville ou à ses habitants : *Cet usage* BERNOIS *a été conservé*. (Gér. de Nerval.)

BERNON, savant allemand, mort en 1045. Il entra dans l'ordre des bénédictins à l'abbaye de Saint-Gall, et fut élu, en 1014, abbé de Reichenau, près du lac de Constance. Il composa plusieurs ouvrages sur la liturgie, l'histoire ecclésiastique et sur la musique, ou plutôt sur le chant ecclésiastique. Parmi ces derniers, nous citerons : *Libellus tonarius, seu de Regulis symphoniarum et tonorum*, dédié à l'archevêque de Cologne Piligrin, ouvrage dans lequel il expose la forme des tons, leur nombre, leurs caractères distinctifs, etc.; *De varia psalmorum atque cantuum modulatione*, contenant de curieuses recherches philologiques; *De consona tonorum diversitate*, où Bernon donne des instructions sur l'usage des divers chants dans l'office divin. On lui attribue aussi un ouvrage intitulé *De Instrumentis musicæ*. D'après l'*Histoire littéraire* des bénédictins, Bernon était Français, moine de l'abbaye de Fleuri-sur-Loire, puis de l'abbaye de Prum. Nommé abbé de Reichenau, par Henri le Pieux, en 1008, il aurait accompagné à Rome, en 1013, ce prince, qui y fut couronné empereur.

BERNOULLI, nom d'une famille originaire d'Anvers, qui, vers la fin du XVIe siècle, se réfugia en Suisse, pour se soustraire à la persécution religieuse du duc d'Albe. Ses plus illustres membres sont :

BERNOULLI (Jacques), mathématicien, né à Bâle en 1654, mort en 1705. Destiné d'abord à la chaire évangélique, il étudia, malgré son père, les mathématiques et l'astronomie et choisit pour emblème Phaéton conduisant le char du Soleil, avec cette devise : *Invito patre, sidera verso*. Le premier, il chercha à établir que la course des comètes est réglée par des lois et assujettie à des retours périodiques. Mais ses plus beaux travaux consistent dans les perfectionnements qu'il apporta au calcul différentiel et au calcul intégral, dont les bases venaient d'être posées par Leibniz. Il résolut, soit seul, soit avec son frère, plusieurs problèmes célèbres de son temps, publia la première intégration d'une équation différentielle, genre de recherches qui a été le point de départ des belles découvertes dues à l'application de l'analyse transcendante; résolut le fameux problème des isopérimètres, qui prépara la célèbre découverte de Lagrange, le *calcul des variations;* appliqua le calcul des probabilités aux questions de morale et de politique et en étendit beaucoup les principes et les applications dans des thèses qu'il fit soutenir à ses élèves. Enfin, Jacques Bernoulli fut le premier qui, répondant à l'appel de Leibniz, découvrit, en 1690, les propriétés remarquables de la spirale logarithmique, également connue sous le nom de *courbe isochrone*. Aussi voulut-il que cette spirale fût gravée sur son tombeau avec cette inscription : *Eadem mutata resurgo*, faisant, par ces mots, allusion à cette courbe, qui se reproduit sans cesse dans ses développées, et qu'il prenait ici comme le symbole d'une vie future. Bernoulli avait voyagé en France, en Suisse, en Hollande, en Flandre et en Angleterre, où il s'était lié avec Bayle. De retour dans sa ville natale en 1682, il fit, avec le plus grand succès, des expériences de mécanique et de physique et fut nommé, en 1687, après la mort de Mégerlin, professeur à l'université de Bâle. Associé des Académies de Paris, en 1699, et de Berlin, il eut le bonheur de voir l'illustration de son nom continuée après lui par son frère et ses neveux. Ses œuvres ont été publiées à Genève, sous le titre de : *Jacobi Bernoulli Basilensis opera* (1744, 2 vol. in-4°).

BERNOULLI (Jean), frère du précédent, né à Bâle en 1667, mort en 1748, fut un des plus profonds mathématiciens de son siècle. De même que Jacques Bernoulli, il eut à vaincre l'opposition paternelle pour s'adonner entièrement à ses goûts pour les sciences mathématiques. Après avoir reçu les leçons de son frère, il le suivit dans sa carrière de découvertes, fit en 1690 un voyage à Paris, où il apprit au marquis de L'Hôpital les principes du calcul différentiel et intégral, fut nommé professeur de mathématiques à Groningue en 1695 et, après la mort de son frère, appelé à lui succéder dans sa chaire de mathématiques à l'université de Bâle, en 1705. Il vécut dans cette ville jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, ce qui lui permit d'acquérir plus de connaissances et de produire une plus grande quantité de travaux que son frère aîné, dont il n'atteignit ni la profondeur de vues ni la finesse. Quoi qu'il en soit, Jean Bernoulli fut placé par ses contemporains sur la même ligne que Leibniz et Newton. Les Académies de Paris, de Londres, de Berlin et de Saint-Pétersbourg se l'associèrent. Il partagea avec Jacques Bernoulli la gloire d'avoir étendu et fécondé la belle découverte de Leibniz; mais ces deux illustres frères se brouillèrent ensuite à propos de la solution de quelques problèmes, et, comme l'aîné avait embrassé les principes de la philosophie newtonienne, Jean défendit toute sa vie la théorie de la physique céleste de Descartes. D'un esprit jaloux, il mit dans ses débats avec son frère une âpre animosité, qu'on retrouve dans ses discussions avec les principaux géomètres de son temps. Il n'épargna pas même son fils Daniel, auquel il reprocha son *manque de respect* pour avoir partagé avec lui le prix de l'Académie des sciences et avoir fait un *Traité d'hydraulique* fort estimé. Il eut néanmoins la gloire d'être le maître d'Euler, dont il encouragea les essais, et l'ami constant de Leibniz, qu'il défendit contre les attaques injustes des mathématiciens anglais. Il eut aussi l'avantage de vaincre, par la publication d'un article fort remarquable sur la navigation, le chevalier Renau, l'auteur des *Bombardes et de la théorie de la manœuvre des vaisseaux*. Les découvertes les plus remarquables de ce savant sont le calcul exponentiel, qui a pour but de donner les moyens de différencier et d'intégrer les fonctions à exposants variables, et la méthode pour intégrer les fractions rationnelles. On lui doit également la solution du problème dit *de la plus courte descente* (brachystochrone), les calculs qu'il appliqua le premier à l'expansion des gaz, etc. La plupart des écrits de Jean Bernoulli sont des mémoires qui furent insérés dans les recueils scientifiques de son temps et dont le plus grand nombre est écrit en français. Ses œuvres complètes ont été publiées sous le titre de : *Johannis Bernoulli opera omnia, etc.* (Genève, 1742, 1 vol. in-4°). Deux de ses fils, qui lui survécurent, Daniel et Jean, furent des savants distingués.

BERNOULLI (Nicolas), neveu des précédents, né à Bâle en 1687, mort en 1759, professa les mathématiques à Padoue. Il trouva, en cherchant les solutions de divers problèmes posés par ses oncles, le germe de la théorie des conditions d'intégralité des fonctions différentielles. Nicolas fut membre correspondant des principales Académies de l'Europe. Il a édité l'*Ars conjectandi* de Jacques Bernoulli. Quant à ses propres écrits, ils ont été publiés dans les œuvres de Jean Bernoulli et dans divers recueils.

BERNOULLI (Daniel), fils de Jean, né à Groningue en 1700, mort à Bâle en 1782. Après avoir reçu des leçons de mathématiques de son père, dont plus d'une fois il eut à subir l'humeur injuste et jalouse, il étudia la médecine, se rendit en Italie, où il suivit les leçons de Morgagni et de Michelotti, et s'acquit un tel renom dans un débat contre quelques géomètres, qu'une Académie, qui venait de se fonder à Gênes, lui proposa d'être son président, bien que Daniel n'eût encore que vingt-quatre ans. A la fois philosophe, physiologiste, physicien, docteur en médecine, il occupa successivement une chaire de mathématiques à Saint-Pétersbourg (1725-1732), une chaire d'anatomie, de physique et de botanique dans sa patrie, et de philosophie spéculative à Bâle. Digne émule des Euler et des d'Alembert, il s'illustra par une foule de travaux, parmi lesquels on cite ses recherches sur l'inoculation, sur la durée des mariages, sur la détermination de l'heure à la mer lorsqu'on ne voit pas l'horizon, son mémoire sur l'inclinaison des orbites planétaires, pour lequel il partagea, en 1734, le prix avec son père, son traité sur le flux et le reflux de la mer, etc. En hydraulique, il est l'inventeur du système Bernoulli, lequel consiste à élever sur l'avant d'un bateau des masses d'eau pour les laisser sortir à l'arrière et faire avancer le bâtiment au moyen de la réaction qui en résulte. Mais, comme les essais qui en ont été faits n'ont jamais produit une vitesse de plus de trois nœuds à l'heure, on a reculé devant une dépense considérable de travail n'offrant qu'un si mince résultat. Daniel remporta ou partagea dix fois les prix de l'Académie des sciences, qui s'étaient transformés pour lui en une sorte de revenu. Comme son père, il fut membre des Académies de Paris, de Londres, de Berlin et de Saint-Pétersbourg; mais son plus beau titre de gloire est son *Traité d'hydraudynamique* (Strasbourg, 1738, in-4°), le premier ouvrage qui ait paru sur cette matière et le plus important de tous ceux qu'il composa. La plupart de ses mémoires ont été insérés dans les recueils de l'Académie de Berlin et de l'Académie des sciences de Paris.

BERNOULLI (Jean), frère de Daniel, né à Bâle en 1710, mort en 1790, s'adonna à l'étude de la jurisprudence et à celle des sciences mathématiques. Il professa successivement dans sa ville natale l'éloquence et les mathématiques, se vit trois fois couronné par l'Académie des sciences de Paris pour ses mémoires sur le calorique, sur l'aimant et sur la propagation de la lumière, devint membre des Académies de Paris et de Berlin et mourut à l'âge de quatre-vingts ans, laissant deux fils, Jean et Jacques, qui suivirent également la carrière scientifique.

BERNOULLI (Jean), fils du précédent, né à Bâle en 1744, mort à Berlin en 1807, s'acquit, fort jeune encore, une grande réputation comme philosophe, astronome et mathématicien. Docteur en philosophie à treize ans, il fut nommé, à dix-neuf ans, astronome à l'Académie de Berlin; puis il visita l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Italie, la Suisse, la Russie, la Pologne, et, de retour à Berlin, en 1779, il devint directeur de la classe des mathématiques à l'Académie de cette ville. Membre des Académie de Londres, de Pétersbourg, de Stockholm, Bernoulli a laissé, outre de nombreux mémoires et quelques traductions, plusieurs ouvrages dont les principaux sont: *Recueil pour les astronomes* (Berlin, 1772-1776, 3 vol.); *Lettres sur différents sujets, etc.* (1777-1779, 3 vol.); *Description d'un voyage en Prusse, en Russie et en Pologne* (1779, 6 vol.); *Lettres astronomiques* (1781); *Recueil de voyages* (1781-1785, 16 vol.), etc.

BERNOULLI (Jérôme), naturaliste, né à Bâle en 1715, mort en 1829, était de la même famille que les précédents. Fils d'un marchand droguiste, il suivit la profession paternelle, tout en s'adonnant avec passion à l'histoire naturelle, surtout à la minéralogie; puis il voyagea en Allemagne, en France, en Hollande. Dans ses voyages, Jérôme Bernoulli se mit en relation avec les principaux naturalistes de l'époque et acheva de se former un riche cabinet d'histoire naturelle, qu'il légua à sa ville natale. Il occupa à Bâle plusieurs emplois importants, notamment la présidence du conseil, et publia d'intéressantes observations dans plusieurs recueils scientifiques.

BERNOULLI (Jacques), physicien, frère du précédent, né à Bâle en 1759, mort en 1789, reçut des leçons de Daniel Bernoulli et le suppléa plus tard dans sa chaire de physique à Bâle. S'étant mis à voyager, il se fixa à Saint-Pétersbourg, où il professa les mathématiques, et mourut à l'âge de trente et un ans, en se baignant dans la Néva. Il donnait les plus brillantes espérances, ainsi qu'on en peut juger par ses *Mémoires*, insérés dans les *Nova acta Academiæ Petropolensis*.

BERNOULLI (Christophe), savant suisse, de la famille des précédents, né à Bâle en 1782, mort en 1863. Après avoir étudié à Neuchâtel, à Gœttingue et à Halle, il devint, en 1802, professeur dans cette dernière ville. Quelque temps après, il visita Berlin et Paris, et, de retour dans sa ville natale, il y fonda une maison d'éducation, qu'il laissa en 1817 pour occuper la chaire d'histoire naturelle à l'université. A la fois physicien, naturaliste, économiste, technologiste, Christophe Bernoulli a édité, avant 1830, la *Feuille du citoyen*, les *Archives suisses* de statistique et d'économie sociale et publié un assez grand nombre de traités spéciaux, parmi lesquels nous citerons: *Sur la phosphorescence de la mer* (1802); *Anthropologie physique* (1804, 2 vol.); *Guide du physicien; Guide du minéralogiste* (1811); *Influence pernicieuse des corps de métiers sur l'industrie* (1822); *Eléments de la théorie des machines à vapeur* (1824); *Fabrication du coton* (1825); *Manuel de technologie* (2e édit., 2 vol., 1840); *Manuel de la théorie des machines à vapeur* (2e édit., 1847); *Traité de physique, de mécanique et d'hydraulique industrielle* (2 vol.); *Histoire de la fabrication du coton en Angleterre*, ouvrage imité de l'anglais de Baines (1836); *Traité de statistique* (1840); *Encyclopédie manuelle de technologie* (1850), etc. — Son frère, Jean-Gustave BERNOULLI, né à Bâle en 1811, a publié, en allemand, le *Vade-mecum du mécanicien*, ouvrage qui a eu de nombreuses éditions.

BERNOULLIE, s. f. (bèr-nou-lli, *ll* mll.; de Bernoulli, célèbre géomètre). Bot. Genre formé aux dépens des benoîtes. V. GEUM.

BERNSTADT, ville de Prusse, prov. de Silésie, régence et à 32 kil. E. de Breslau, sur la Weida. 3,700 hab.; brasseries, distilleries, tanneries, fabriques de draps, toiles.

BERNSTEIN, ville de l'empire d'Autriche, en Hongrie, comitat d'Eisenbourg, à 40 kil. S.-O. d'Œdenbourg. 2,125 hab.; chanvre, lin, raffineries de soufre et exploitation de pyrite.

BERNSTEIN (Jean-Gottlieb), médecin allemand, né à Berlin en 1747, mort à Neuwied en 1835. Après avoir exercé la chirurgie à la cour de Saxe-Weimar, puis à Halle, il se rendit à Berlin et y fut nommé professeur à la nouvelle faculté qui venait d'être fondée. Il a publié beaucoup d'ouvrages sur la chirurgie et la médecine, notamment: *Dictionnaire de chirurgie* (1787, 2 vol. in-8º); *Manuel pratique d'accouchement* (1790); *Manuel, par ordre alphabétique, sur les principaux sujets d'anatomie, de physiologie et de médecine légale* (1794, 3 vol.); *Histoire de la chirurgie, depuis les commencements jusqu'à l'époque actuelle* (1822-1823, 2 vol. in-8º), etc.

BERNSTEIN (Georges-Henri), orientaliste allemand, né à Cospeda, près de Weimar, en 1739, mort en 1860. Après avoir étudié à Iéna, Leipzig, Gœttingue et enseigné pendant deux ans à Iéna, il fut appelé à l'université de Berlin en 1813, comme professeur extraordinaire pour les langues orientales. Bientôt après, suivant l'exemple de beaucoup de ses collègues et de presque tous les étudiants, il s'engagea dans l'armée prussienne et fit comme officier la campagne de France. Il était attaché à l'état-major de Blücher, qui le nomma gouverneur de Bruxelles et de Gand. Bernstein suivit ensuite Blücher en Angleterre, et visita pendant son voyage les bibliothèques de Cambridge, d'Oxford et de Londres. Il y recueillit de riches matériaux pour ses études, et, après avoir parcouru l'Ecosse et l'Irlande, il revint à Berlin en 1819. Deux ans après (1821), l'université de Breslau le nomma professeur ordinaire pour les langues orientales. Il occupa cette chaire jusqu'en 1859, fit pendant ce temps de nouveaux voyages, l'un en Angleterre (1836), l'autre en Italie (1842), pour visiter les bibliothèques et compléter ses recherches sur la géographie syriaque, et, après avoir célébré le cinquantième anniversaire de son doctorat, il se retira dans la petite ville de Lobau pour y travailler à son grand dictionnaire syriaque, dont malheureusement il ne put publier que la première livraison. Il était peut-être le premier syriaciste du XIXe siècle. Ses ouvrages de philologie orientale sont très-estimés, et son dictionnaire syriaque aurait comblé une lacune qui ne le sera peut-être pas de longtemps. Nous citerons, parmi les écrits de ce philologue distingué, des dissertations *Sur quelques traductions du Nouveau Testament* (Breslau, 1837); *Bar-Bahlud* (Breslau, 1842); *Barthelræus* (Berlin, 1847); un lexique de la *Chrestomathia syriaca* de Birsch (Leipzig, 1832-1836, 2 vol.); des éditions de divers ouvrages, entre autres, d'un ouvrage arabe intitulé *De initiis et originibus religionum in Oriente dispersarum* (1817); de la *Grammaire* et de la *Chrestomathie arabes* de Michaëh (1817); de l'ouvrage sanscrit *Hitopadesa* (1823), etc.

BERNSTORFF, illustre famille d'origine bavaroise ou autrichienne, établie, dès le XIIe siècle, dans le Mecklembourg, s'est divisée en plusieurs branches dont l'une, fixée en Danemark, a donné à ce pays trois hommes d'Etat, dont deux sont encore vénérés dans cette contrée.

BERNSTORFF (Jean-Hartvig-Ernest DE), né le 13 mai 1712, mort le 19 février 1772. Après de brillantes études à l'université de Tubingue et de longs voyages à travers l'Europe, il fut présenté, par les frères Plesson, ses parents, à la cour de Danemark. Le roi Christian VI le nomma chambellan en 1732, et, la même année, ministre danois près de la cour de Saxe. Pendant dix-neuf ans, il poursuivit la carrière diplomatique, qu'il ne quitta qu'en 1751, pour rentrer à Copenhague, où il occupa le poste de ministre des affaires étrangères. Dans ces nouvelles fonctions, Bernstorff, animé d'un zèle ardent pour la paix, troublée alors par la guerre de Trente ans, s'interposa entre les parties belligérantes et conclut, avec la Suède (1756), le fameux traité de neutralité armée, auquel la Russie adhéra quatre ans plus tard. Un moment, toutefois, il fut obligé de faire trêve avec ses sentiments pacifiques. L'impératrice de Russie, Elisabeth, étant morte, son successeur Pierre III, ci-devant duc de Holstein-Gottorp, fit valoir ses anciens droits sur ce duché, déclarant qu'il n'y renoncerait qu'autant que le Danemark lui céderait en échange les domaines d'Oldenbourg et Delmenhorst, et qu'il lui payerait, en outre, une somme de 800,000 écus. Bernstorff ayant rejeté ces conditions, on se prépara de part et d'autre à la guerre, que la mort soudaine et tragique de Pierre III empêcha seule d'éclater. Catherine II, plus accommodante que son prédécesseur, termina cette affaire à la satisfaction du Danemark, et, en récompense de l'habileté qu'il avait déployée dans la négociation, Bernstorff reçut le titre de comte danois. Bernstorff exerça aussi une influence salutaire sur les affaires intérieures du Danemark. Protecteur éclairé des sciences, des lettres et des arts, il leur imprima un vigoureux essor; en outre, il développa le commerce, l'agriculture et l'industrie; affranchit la navigation des entraves qu'elle avait rencontrées jusqu'alors dans les mers des Indes et d'Islande, et lui ouvrit des voies nouvelles. On reproche cependant à Bernstorff d'avoir prodigué les faveurs de l'Etat au détriment d'une sage économie, comme aussi d'avoir exagéré la rigueur des tarifs de douanes, dans le but de protéger l'agriculture et l'industrie indigènes à la mort de Frédéric V. Malgré les intrigues, il se maintint dans sa position; mais il dut céder enfin à la prépondérance de Struensée, et se retira à Hambourg. Rappelé avec honneur à la chute de ce ministre, il se disposait à revenir en Danemark, lorsqu'il mourut subitement, frappé d'apoplexie.

BERNSTORFF (André-Pierre), neveu du précédent, né le 28 août 1735, mort le 21 juin 1797. Il étudia à Leipzig, à Gênes et à Gœttingue, puis visita les principaux Etats de l'Europe. Tandis qu'il se trouvait en Italie (1754), il fut nommé chambellan du roi de Danemark, vint à Copenhague (1759), où il occupa divers postes dans la haute administration, suivit son oncle dans sa retraite, qu'il abandonna aussitôt après l'exécution de Struensée, pour rentrer à Copenhague et y prendre la direction des affaires étrangères. Un des premiers actes de son ministère (31 mai 1773) fut la ratification du traité négocié par son oncle avec la Russie, traité d'après lequel toutes les branches de la maison de Kiel, renonçant à leurs prétentions sur le Slesvig méridional, le roi de Danemark était investi, en quelque sorte, de la souveraineté absolue du Holstein. Malgré beaucoup de difficultés avec la Suède, l'Angleterre et la Hollande, Bernstorff réussit à maintenir le Danemark en paix jusqu'à la guerre d'Amérique. Cette guerre devint, pour le Danemark, le signal d'une grande prospérité maritime et commerciale, car ses navires, répandus sur toutes les mers du monde, entretenaient un mouvement très-actif avec les contrées belligérantes. Toutefois, ce mouvement était fréquemment troublé par les croiseurs français et espagnols, par les croiseurs anglais surtout, ce qui obligeait Bernstorff à d'incessantes protestations. Pour se donner plus de force, il proposa à la Suède et à la Russie de renouveler l'ancien traité de neutralité armée; la négociation dura deux ans. Enfin, le 9 juillet 1780, un nouveau traité fut conclu entre les trois puissances, sur cette base capitale: « La liberté du pavillon libère la marchandise. » En sorte que, même les denrées appartenant à l'ennemi, pouvaient être transportées sous pavillon neutre, à l'exception seulement des armes et munitions de guerre. Ce fut là, pour le moment, la dernière victoire diplomatique de Bernstorff. Tombé victime d'une intrigue de cour (30 novembre 1780), fomentée par la Prusse, qu'il avait mécontentée en s'opposant à son entrée dans le traité de neutralité aux conditions qu'elle voulait imposer, il se retira dans le Mecklembourg. Mais, quatre ans après, le jeune prince royal Frédéric, qui l'appréciait et l'aimait, ayant pris en mains les rênes du gouvernement, le rappela et lui rendit son portefeuille. Les circonstances étaient critiques: la Russie était en guerre avec la Suède (1788). Or, comme le traité de 1773 comprenait, entre le Danemark et la Russie, outre le pacte de neutralité, un pacte d'alliance défensive, le Danemark fut obligé d'armer. Mais la Russie ne lui ayant point fourni les subsides convenus, et une intervention de l'Angleterre et de la Prusse paraissant imminente dans le cas où la guerre se prolongerait, il se hâta, du consentement de son alliée, de conclure la paix avec la Suède, montrant au monde que s'il l'avait rompue un instant, ce n'avait été que pour faire honneur à sa signature. La Révolution ayant éclaté en France, le Danemark, malgré toutes les sollicitations, se tint à l'écart, au grand profit de sa navigation et de son commerce. Mais lorsque, en 1793, l'Angleterre, la Russie et la Prusse voulurent le contraindre à cesser toute relation commerciale avec la France, qu'elles avaient la prétention d'affamer, Bernstorff, dans une note du 28 juillet, repoussa leur demande avec une force et une dignité qui ne souffraient point de réplique et qui firent une immense sensation en Europe. Cette note, traduite en plusieurs langues, eut en Angleterre même, dans l'espace de quelques semaines, jusqu'à sept éditions. Bernstorff témoigna de la même fermeté l'année suivante (27 mars 1794), lorsque, ayant renouvelé son précédent traité de neutralité avec la Suède, la plupart des ministres étrangers s'élevèrent contre lui; rien ne put le faire se départir des principes qu'il avait arborés en faveur du droit des gens et du droit des neutres.

Ainsi que son oncle, Bernstorff s'occupa aussi activement des affaires intérieures du royaume. C'est à son initiative qu'est due l'émancipation des paysans dans le royaume et dans les duchés, où jusqu'alors ils avaient été courbés sous le servage. La liberté civile, la liberté de la presse eurent en lui un protecteur zélé et énergique. Aucune atteinte n'y fut portée sous son administration. « La liberté de la presse, disait-il souvent, est un grand bien; les avantages qu'on retire de son usage honnête et loyal dépassent de beaucoup les maux qu'entraînent ses abus. La liberté de la presse est un droit inviolable pour tout peuple civilisé, et les gouvernements abaissent leur dignité en y mettant des entraves. » Bernstorff n'était pas moins l'ami des sciences, des lettres et des arts; tout ce qui pouvait contribuer à la gloire et à la prospérité de son pays trouvait toujours en lui un ardent défenseur, un auxiliaire infatigable. Aussi, jamais la situation du Danemark ne fut-elle plus florissante, sous tous les rapports, que durant son long ministère. Il mourut d'un accès de goutte, et sa mort fut un véritable deuil national.

BERNSTORF (Christian, comte DE), diplomate danois, fils du précédent, né à Copenhague en 1769, mort à Berlin en 1835, fut d'abord ambassadeur dans cette dernière ville et à Stockholm, puis nommé ministre des affaires étrangères en 1797. Dans les circonstances difficiles où la plupart des Etats de l'Europe se trouvaient alors, il crut suivre les conseils de la prudence en faisant observer à une puissance aussi faible que le Danemark le parti de la neutralité. La marine danoise n'en fut pas moins exposée aux insultes des vaisseaux anglais, et le traité de neutralité armée, signé en 1805, ne put préserver Copenhague d'être bombardée en 1807, et la flotte danoise incendiée. En 1810, Bernstorff résigna son portefeuille, et fut nommé ambassadeur à Paris l'année suivante. En 1815, il signa la cession de la Norvége à la Suède, et passa en 1818 au service du roi de Prusse, qui le nomma son ministre des affaires étrangères. Il représenta ce souverain aux congrès d'Aix-la-Chapelle, de Carlsbad, de Laybach et de Vérone, et quitta définitivement le ministère en 1831. Comme on le voit, durant toute sa carrière, Christian se montra aussi faible et aussi incapable que son glorieux père avait été intelligent et ferme.

BERNT (Joseph), médecin allemand du XIXe siècle. Il a été successivement professeur de médecine légale à Prague, et de chirurgie à Vienne (1813). Parmi ses ouvrages, écrits en allemand, nous citerons: *Manuel de médecine légale* (Vienne, 1813); *Manuel systématique d'hygiène publique* (1818); *Documents pour servir à la connaissance de la médecine légale* (1818-20, 3 vol. in-8º); *Leçons sur les remèdes à employer dans les cas de mort apparente*, etc. (1819).

BERNUS (Jacques), sculpteur sur bois, né en 1650, à Mazan, dans le comtat Venaissin, mort en 1738. Il n'eut d'abord pour guide que sa propre inspiration; puis il vint, fort jeune encore, à Toulon, où il se fit admettre comme ouvrier dans les ateliers de sculpture navale dirigés par Puget. Sous un pareil maître, un élève aussi bien doué que l'était Bernus ne pouvait manquer de faire de rapides progrès. Après un séjour de cinq ans à Toulon, le jeune artiste revint dans le comtat, où il se fixa définitivement. Pendant sa longue carrière, il exécuta, dans les principales églises de cette province, d'admirables sculptures sur bois, dont plusieurs ont été attribuées à Puget lui-même. Il travailla principalement à Carpentras, où l'avait attiré l'évêque Butii. Outre le mausolée de ce prélat, qu'il exécuta après 1710, l'église de Saint-Siffrein (ancienne cathédrale) a de lui douze statues de saints, deux anges *adorateurs* et une *Gloire* immense placée au fond du chœur. Ce dernier ouvrage, que l'on peut regarder comme le chef-d'œuvre de Bernus, a été décrit dans les termes suivants par M. Jules de la Madelène: « Quand, aux jours de grandes fêtes chrétiennes, la vieille cathédrale s'illumine, comme cette *Gloire* rayonne admirablement sous la lumière qui l'inonde! Au milieu de ce magnifique pêle-mêle d'anges et de chérubins jetés sur les nuages, perdus dans les nimbes d'or, ressortent deux figures colossales d'un effet étrange et grandiose; une surtout, celle de l'archange, est du plus fin style: ses grandes ailes déployées semblent porter tout ce monde; il roidit son corps avec une vigueur si mâle et si belle, qu'on le dirait du vieux Buonarotti. Tout cela est conçu, exécuté avec une exubérance, une fougue, une impétuosité qui rappellent les grandes compositions de Michel-Ange et de Jean Cousin. Richesse de détails, harmonie d'ensemble, savantes études anatomiques, saintes et chrétiennes idéalisations, il y a tout cela dans ce gigantesque entassement. » On attribue encore à Jacques Bernus les merveilleuses sculptures sur bois de l'église de Saint-Maximin (Var); mais quelques auteurs veulent qu'elles aient été exécutées par un dominicain du couvent dont cette église dépendait.

BERNWARD (saint), évêque d'Hildesheim, dans la basse Saxe, né vers le milieu du Xe siècle, mort en 1023. Il fut le précepteur de l'empereur Othon III, et, en cette qualité, il eut une grande part au gouvernement pendant la minorité de ce prince. Nommé à l'évêché d'Hildesheim en 993, il ne négliga rien pour embellir la cathédrale de cette ville, et il fabriqua de sa main des pièces d'argenterie pour les besoins du culte. Il acheta aussi un grand nombre de livres dont il permettait la lecture aux personnes studieuses, et réunit autour de lui les jeunes gens qui lui paraissaient montrer d'heureuses dispositions pour les instruire lui-même. Il fut canonisé en 1093.

BÉROALDE ou **BÉROULD** (Mathieu), théologien protestant, historien, né à Saint-Denis, près de Paris, mort à Genève en 1576, fut le précepteur de Théodore-Agrippa d'Aubigné. Ayant été condamné au bûcher pour ses opinions religieuses, il *s'enfuit* à *Orléans*, combattit dans les guerres civiles, et finit par se réfugier à Genève, où il devint ministre et professeur de philosophie. Vossius et Jos. Scaliger ont fait l'éloge de son ouvrage intitulé *Chronicon sacræ scripturæ* (1575, in-fol.), dans lequel on trouve cependant des choses fort étranges. C'est ainsi qu'il s'était persuadé que l'Ecriture sainte renfermait tous les matériaux de la chronologie, et qu'il effaçait de l'histoire ancienne tous les noms qu'il ne trouvait pas dans la Bible. Il a encore laissé d'autres écrits, aujourd'hui oubliés.

BÉROALDE DE VERVILLE (François), écrivain français, fils du précédent, né à Paris en 1558, mort vers 1612. Il avait étudié toutes les sciences de son temps, et composa un grand nombre d'ouvrages aujourd'hui oubliés. Il n'en est pas de même de celui qui parut sans nom d'auteur, et qui lui fut attribué, intitulé: *Moyen de parvenir*. C'est un dialogue entre une foule de personnages anciens, modernes ou imaginaires; on y parle de tout au hasard, dans un style souvent licencieux et toujours ironique, qui rappelle quelquefois celui du curé de Meudon. La Monnoye rapporte, au sujet de ce livre, l'anecdote suivante: « Dans le temps que Saumaise était malade à la cour de Suède, la reine Christine, qui l'y avait fait venir, l'étant allé voir, le trouva au lit, tenant un livre que, par respect, il ferma au moment qu'il la vit entrer. Elle lui demanda ce que c'était. Il lui avoua que c'étaient des contes un peu libres que, dans l'intervalle de sa maladie, il lisait pour se réjouir. — Ha! ha! dit la reine, voyons ce que c'est; montrez-moi les bons endroits. — Saumaise lui en ayant montré l'un des meilleurs, elle le lut d'abord tout

bas en souriant. Après quoi, s'adressant à la belle Sparre, sa favorite, qui entendait le français : — Viens, Sparre, s'écria-t-elle, viens voir un beau livre de dévotion, intitulé le *Moyen de parvenir*. Tiens, lis-moi cette page tout haut. » La belle demoiselle n'eut pas lu trois lignes, qu'arrêtée par les gros mots, elle se tut, en rougissant; mais la reine, qui se tenait les côtes de rire, lui ayant ordonné de continuer, il n'y eut pudeur qui tînt, il fallut que la pauvre fille lût tout.

Ce livre a eu beaucoup d'éditions, la plupart avec des dates indiquées d'une façon bizarre, comme celle-ci, par exemple : *Imprimé cette année, nulle part*, ou bien *l'année pantagruéline* 100070032. Le bibliophile Jacob en a fait une nouvelle édition en 1841, et, dans son introduction, il émet l'opinion que le véritable auteur pourrait bien être Rabelais.

Béroalde, outre son *Moyen de parvenir*, a laissé un assez grand nombre d'ouvrages écrits dans un style diffus et obscur, qui en rend la lecture très-difficile. Les principaux sont : les *Soupirs amoureux* (Paris, 1583); les *Appréhensions spirituelles, poëmes et autres œuvres philosophiques* (Paris, 1584); *Aventures de Floride* (1594, 4 vol.); les *Aventures d'Ælsionne* (1597); la *Pucelle d'Orléans* (Tours, 1599); le *Voyage des princes fortunez*, etc. (Paris, 1610).

BEROALDO (Philippe), littérateur italien, surnommé l'*Aîné* ou *l'Ancien*, né à Bologne en 1453, mort en 1505. Il contribua à la renaissance des lettres au XVe siècle et professa, jusqu'à sa mort, la littérature ancienne à Bologne, après avoir donné, depuis l'âge de dix-neuf ans, des leçons publiques à Parme, à Milan et à Paris. Le célèbre Pic de La Mirandole lui avait donné le surnom de *Bibliothèque vivante*. Beroaldo fut nommé, en 1486, l'un des anciens de Bologne, et appelé, pendant plusieurs années, aux fonctions de secrétaire de la république et député par le sénat auprès du pape Alexandre VI. On doit à Beroaldo de bonnes éditions annotées d'auteurs anciens, notamment de Lucain, Apulée, Pline, Suétone, Aulu-Gelle, Properce. Quant à ses propres écrits, on y trouve une véritable érudition, mais peu de critique et un style affecté. Le plus curieux est intitulé : *Declamatio ebriosi, scortatoris et aleatoris* (Bologne, 1499). Il a été traduit ou plutôt paraphrasé en français, sous le titre de *Trois déclarations, esquelles l'ivrogne, le putier et le joueur de dez, frères, débattent lequel d'eux trois, comme le plus vicieux, sera privé de la succession de leur père, etc.* (Paris, 1556).

BEROALDO (Philippe), dit *le Jeune*, poëte italien, neveu du précédent, né à Bologne en 1472, mort en 1518. Il fut un des plus brillants élèves de son oncle, se rendit à Rome, où il enseigna les belles-lettres, devint, en 1514, président de l'académie de cette ville et, deux ans plus tard, fut nommé bibliothécaire du Vatican par le pape Léon X. Beroaldo a laissé des poésies latines, pleines de vivacité et d'élégance, qui eurent un grand succès et furent traduites en français par Clément Marot. Son meilleur recueil est intitulé : *Odarum tres libri et Epigrammatum liber unus* (Rome, 1530).

BÉROÉ s. m. (bé-ro-é — nom mythol.). Zooph. Genre de zoophytes acalèphes, voisins des méduses, composé d'animaux à corps ovale ou globuleux, garni de côtes saillantes et hérissées de filaments ou de dentelles, dans lesquelles on aperçoit une sorte de mouvement fluidique : *Le corps des* BÉROÉS *se dissout dans l'alcool. Les* BÉROÉS *sont éminemment phosphoriques, spécialement dans leurs cirrhes.* (De Blainville.) *Les* BÉROÉS, *composés d'une sorte de gélatine transparente, se résolvent en eau lorsqu'on les blesse en les touchant.* (Focillon.)

— **Encycl.** Les *béroés* sont aujourd'hui classés parmi les acalèphes cténophores ou céliogrades; ils répondent à une division des acalèphes hydrostatiques de Cuvier. Leurs caractères sont, selon Müller : corps ovale ou globuleux, garni de côtes saillantes, hérissées de filaments; bouche conduisant à un estomac qui occupe l'axe du corps; le tout composé d'une sorte de gélatine transparente, se résolvant facilement en eau. Ces animaux sont phosphorescents; ils sont quelquefois réunis en très-grand nombre, et alors la mer présente un éclat merveilleux. M. de Blainville les divise en deux groupes : le premier groupe renferme les *béroés* janina, hexagone, comprimé, orthoptère; le second, les *béroés* ovale, melon, macrostome, globuleux, le medusa *béroé* de Forskahl, le *béroé* piléus ou globuleux, etc. Dans la famille des *béroés*, on distingue encore plusieurs espèces de *cydippes*. V. ce mot.

Le *béroé* de Forskahl est l'espèce la plus remarquable de cette famille; il habite la Méditerranée et notamment le golfe de Naples; en Provence, il est appelé *concombre de mer*. D'une teinte rosée, parsemé de nombreuses petites taches rousses, le corps du *béroé* de Forskahl présente huit côtes d'une belle couleur bleue, auxquelles sont implantés des cils vibratiles très-fins. Sa forme est tantôt ronde et tantôt cylindrique, suivant qu'il est en repos ou en mouvement. La bouche de ce zoophyte est située à la partie inférieure et aboutit à un estomac qui occupe presque tout l'intérieur du corps. A la partie supérieure, on observe un petit mamelon renfermant plusieurs corpuscules cristalloïdes, qui reposent sur une sorte de ganglion, dont on n'a pu déterminer encore la fonction d'une manière exacte.

Les *béroés* n'ont point de cœur; l'organe central de la circulation consiste chez eux en un anneau musculaire qui, après avoir entouré la bouche, se dirige vers le sommet du corps, parcourt les côtes ciliées et revient à son point de départ. Le liquide qui circule dans ces canaux charrie un grand nombre de globules circulaires et incolores.

BÉROÉ, nourrice de Sémélé, dont Junon emprunta les traits pour donner à Sémélé le fatal conseil qui la perdit.

BERÆA, ville de l'ancienne Macédoine, dans l'Emathie, sur la rive gauche de l'Haliacmon, au S.-O. de Pella; prise par les Athéniens pendant la guerre du Péloponèse, elle fit partie de la Macédoine Ire, après la bataille de Pydna. L'Evangile y fut prêché par saint Paul; elle fut prise par les Turcs en 1397. C'est aujourd'hui Véria. ‖ Ville de l'ancienne Syrie, dans l'intérieur des terres, au N.-E. de Chalcis; agrandie par Seleucus Nicator, elle était connue, au temps des croisades, sous le nom de *Chalep*, d'où, plus tard, on a fait Alep.

BÉROÏDE s. f. (bé-ro-ï-de — de *béroé*, et du gr. *eidos*, apparence). Zooph. Genre d'acalèphes peu connu, mais qui paraît être voisin des béroés.

BÉROÏDES s. m. pl. (bé-ro-ï-de — rad. *béroé*). Famille d'acalèphes établie par Eschsoltz dans l'ordre des cténophores, et comprenant, outre les béroés, les genres medæa et pandora.

BEROLDINGEN (Francis, baron DE), minéralogiste suisse, né à Saint-Gall en 1740, mort en 1798. Il voyagea beaucoup pour étendre ses connaissances en minéralogie, en géologie et en agronomie. Ses principaux ouvrages, en allemand, sont : *Doutes et questions sur la minéralogie; Observations faites pendant un voyage dans les mines de vif-argent du Palatinat et du duché de Deux-Ponts, avec une carte pétrographique;* les *Volcans des temps anciens et modernes, etc.*

BEROLDINGEN (Joseph-Ignace, comte DE), homme d'Etat allemand, né en 1780, dans le Wurtemberg. Après avoir fait ses études de droit à l'université de Vienne, il servit quelques années dans les rangs autrichiens (1797-1803), fut rappelé par son souverain, devenu l'allié de la France, combattit dès lors dans les rangs français et fut chargé par Napoléon de plusieurs missions honorables. Il était général quand il fut choisi, la veille de la bataille de Leipzig, pour faire part à l'empereur de la défection du Wurtemberg, et il reçut personnellement un témoignage d'estime. Ambassadeur à Londres, en 1814, il fit signer au cabinet de Saint-James un traité d'indemnité fort avantageux pour son pays; puis il passa à l'ambassade de Saint-Pétersbourg. Appelé, en 1823, au poste de ministre des affaires étrangères et de la maison du roi, il conclut des traités de douanes avec la Prusse et autres Etats de la confédération, et fit adopter quelques lois libérales. Il ne se retira du pouvoir qu'en 1848, après un ministère de vingt-cinq ans; il eût même pu rester aux affaires, et y resta provisoirement jusqu'à la formation du nouveau cabinet. Depuis, il n'est pas sorti de la retraite qu'il s'est choisie à Stuttgard.

BEROLINUM, nom latin de Berlin.

BÉRON s. m. (bé-ron). Techn. Canal pratiqué dans le sommier inférieur d'un pressoir à huile ou à cidre, et qui est destiné à conduire le liquide au dehors, à mesure qu'il est produit par la machine.

BERONES, ancien peuple de la péninsule ibérique, sur la rive droite de l'Ebre, au-dessus de Calaguris; il occupait le territoire qui forme aujourd'hui la Navarre méridionale.

BERONIE (Nicolas), philologue français, né à Tulle en 1742, mort en 1820. Après être entré dans les ordres et s'être fait jésuite, il devint professeur d'humanités au lycée de sa ville natale et fut quelque temps bibliothécaire de l'Ecole centrale de la Corrèze. Beronie consacra la plus grande partie de sa vie aux études grammaticales et philologiques; il a composé un *Dictionnaire du patois du bas Limousin et plus particulièrement des environs de Tulle*, qui, sur le rapport de Raynouard, fut imprimé à Tulle, aux frais du gouvernement (1625, in-4°).

BÉRONIEN s. m. (bé-ro-ni-ain — du nom de *Béron*, fondateur de la secte). Hist. relig. Nom donné à des hérétiques qui confondaient les deux natures de Jésus-Christ, admettant que l'humanité du Christ était capable des mêmes opérations que le verbe.

BÉROSE s. m. (bé-ro-ze — montagne de la Tauride). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des palpicornes, formé aux dépens des hydrophiles, et renfermant une douzaine d'espèces.

BÉROSE, historien et astronome chaldéen, né, suivant toute probabilité, sous Alexandre le Grand, fut prêtre de Bélus, à Babylone, sous le règne de Ptolémée Philadelphe. Suivant Vitruve (IX, 2), il quitta sa patrie pour aller en Asie professer la science chaldéenne. Il s'établit dans l'île et la cité de Cos et y ouvrit une école; il enseigna que la lune était un globe dont la moitié est une éclatante lumière, tandis que l'autre a une couleur bleue. Il inventa une horloge d'été ou cadran solaire : c'était un hémicycle creusé dans un carré et construit sur un plan réclinant. Pline raconte aussi que Bérose se distingua dans l'astrologie et que, pour prix de ses prédictions, les Athéniens lui érigèrent, dans le Gymnase, une statue dont la langue était dorée. Cet écrivain avait composé une *Histoire de la Babylonie et de la Chaldée*, tirée des archives du temple dont la garde lui était confiée. Il en reste des fragments qui nous ont été conservés par Flavius Josèphe et par Eusèbe. En 1498, Annius de Viterbe publia, sous le nom de Bérose, une histoire en cinq livres, dont on ne tarda pas à reconnaître la fausseté. La dernière et la meilleure édition des fragments de l'historien chaldéen a été donnée par M. Müller dans la collection des *Historiens grecs*, de Didot (t. II, p. 495).

BÉROSOMES s. m. pl. (bé-ro-so-me — du lat. *bero*, sac, et du gr. *eidos*, apparence). Zooph. Tribu de la famille des acalèphes béroïdes, comprenant les genres dépourvus de cils vibratiles.

BÉROT s. m. (bé-ro). Sorte de petite voiture.

BEROTH, ville de l'ancienne Palestine, dans la tribu de Benjamin; victoire de Josué sur les Chananéens, qui voulaient s'opposer au passage des Israélites.

BÈROUDJ, nom que les Persans donnent à une grande ville indienne, que Vullus, dans son *Lexicon persico-latinum etymologicum*, identifie, avec assez de vraisemblance, à la ville de Barygaza, située dans la province de Gudjerat.

BÉROULD, théologien protestant. V. BÉROALDE.

BERQUEN (Louis), lapidaire. V. BERKEN.

BERQUIN (Louis DE), gentilhomme de l'Artois, né vers 1490, brûlé comme hérétique en 1529. Il devint de bonne heure, par ses rares qualités d'esprit et de cœur, l'ami du savant Badius. Ses démêlés avec la Sorbonne rendirent son nom populaire. Lorsque, en 1523, la police saisit chez tous les libraires les ouvrages de Luther, elle s'empara aussi des livres et des manuscrits de Berquin, suspect d'hérésie. Parmi ces livres se trouvaient des ouvrages de Berquin encore en manuscrits, des traductions et des écrits de Luther; tous furent déclarés hérétiques. Berquin refusa de se rétracter, et fut jeté en prison. Il en sortit quelques mois après, grâce à l'intervention de François Ier, et se retira dans le diocèse d'Amiens, où il souleva de véritables tempêtes par la hardiesse de ses opinions. Dénoncé par le clergé, jeté pour la troisième fois en prison, Berquin montra, durant les dix-huit mois que se prolongea son procès, une fermeté inébranlable, qui ne se démentit pas un seul instant. Erasme, son ami, l'avait en vain prévenu qu'il exposait ses jours et que la haine des prêtres finirait par l'emporter sur la clémence du roi. Rien n'arrêta son courage; il défendait ce qu'il croyait être la vérité sans s'inquiéter des conséquences probables d'une semblable hardiesse. Sa rare intrépidité, son mépris pour le péril ont fait dire à Théodore de Bèze qu'avec la protection soutenue de François Ier, il aurait accompli en France une révolution semblable à celle que Luther opéra en Allemagne.

Nous trouvons, dans une lettre d'Erasme à Charles d'Atenhof, des détails du plus vif intérêt sur la vie et la mort de Louis de Berquin. Nous en emprunterons quelques fragments à la traduction de MM. Haag. « Lorsque le jour du jugement approcha, il fut incarcéré, ce qui était d'assez mauvais augure. La sentence portait qu'après avoir vu brûler ses livres et avoir abjuré ses erreurs, il aurait la langue percée avec un fer, et qu'ensuite il serait emprisonné pour le reste de sa vie. Ayant ouï cette cruelle sentence, à laquelle il ne s'attendait pas, il en appela au roi et au pape. Alors, les juges, entendant cet appel avec dépit, lui dirent : « Si tu n'acceptes pas cette » sentence, nous ferons que dorénavant tu » n'en appelles plus à personne, » et, dès le lendemain, il le condamnaient au feu... Il fut amené sur une charrette au lieu du supplice. Aucun signe de trouble ne se manifesta en lui. On eût dit qu'il se livrait à ses études dans son cabinet, ou qu'il méditait les choses du ciel dans un temple. Même lorsque le bourreau, d'une voix farouche, annonça au peuple le crime et le châtiment, rien ne parut changé dans la fermeté de ses traits. Sommé de descendre du char, il le fit sans hésiter. Et il n'y avait rien non plus en lui de cette audace, de cette hauteur farouche qu'on remarque quelquefois dans les malfaiteurs : le calme d'une bonne conscience apparaissait en lui. Avant de mourir, il s'adressa au peuple; mais personne ne put rien entendre de ses paroles, tant étaient grandes les clameurs des soldats, clameurs commandées, à ce qu'on pense. Lorsqu'il fut étranglé, personne de la foule ne cria le nom de Jésus, qu'on a coutume d'invoquer au supplice des parricides et des sacriléges. C'est ainsi qu'ils lui avaient aliéné l'esprit de tous, ceux-là qui sont partout et peuvent tout auprès des simples et des ignorants. »

Erasme termine sa lettre par ces paroles : « Les hommes pieux ont cela de commun avec les impies qu'ils sont exposés à être condamnés, mutilés, pendus, brûlés, décapités comme eux. Les juges ont cela de commun avec les corsaires et les tyrans qu'ils condamnent, mutilent, mettent en croix, brûlent, décapitent comme eux. Les jugements des hommes sont divers. Heureux celui qui est absous au jugement de Dieu! »

Pour condamner Berquin, la Faculté avait extrait de ses ouvrages diverses propositions malsonnantes pour le clergé. Voici quelques-uns de ces ouvrages :

1° *Epistre de saint Hierosme contre vigilance.*

2° La *Déclamation des loüanges du mariage.* Cet écrit contient dix-huit propositions relevées et censurées par la Faculté. En voici deux qui donneront une idée de l'ouvrage : Proposition Ire : « Vous trouverez souvent en l'Ecriture sainte ces mots : « Mariage honorable et lit immaculé; de célibat ou de abstinence de mariage, vous ne trouverez un » seul mot. » — Proposition III : « Et ainsi il semble que celui qui n'est point ému d'amour conjugal ne doive être estimé homme, ains une pierre, ennemi de nature, rebelle à Dieu, et qui, par sa sotie, vient à perdition. »

3° *Le Symbole des apostres, qu'on dit vulgairement le* Credo, *contenant les articles de la foy* (*Symbolum apostolorum*, d'Erasme).

4° *Briève admonition de la manière de prier.* Deux propositions censurées dans cet écrit. La première porte « que jusques à présent les brebis de Dieu ont été très-mal instruites par la négligence des pasteurs qui les doivent instruire de prier en langue qu'ils entendent, et non seulement de barboter des lèvres sans rien entendre. »

5° *La Déclamation de la paix, se complaignant de ce qu elle est de chacun déboutée et chassée.* Dans l'une des dix propositions censurées, Berquin dit : « Je n'ai point encore trouvé un seul monastère qui ne soit infecté de débats et de haines intestines. » Et dans la Xe, il ajoute ces réflexions : « Saint Paul ne veut ouïr entre chrétiens ces paroles : « Je suis » Apollose, je suis Cèphe, je suis Paulin, je suis » sorboniste, je suis luthérien, » comme aujourd'hui aucuns disent : « Je suis cordelier, je suis » jacobin, je suis bernardin; » comme si c'était trop peu de dire : « Je suis chrétien; » car il ne veut point que Jésus-Christ, qui conjoint toutes choses, soit divisé par nous, comme qu'ils soient pires. »

Il faut ajouter à cette liste les quatre ouvrages suivants :

1° *Enchiridion du chevalier chrestien, aorné de commandements très-salutaires* (Anvers, 1529, in-8°).

2° *Le Vray moyen de bien et catholiquement se confesser.*

3° *Paraphrases sur le Nouveau Testament* (trad. d'Erasme).

4° Traduction du traité *De Votis monasticis*, de Luther.

BERQUIN (Arnaud), littérateur français, né à Bordeaux vers 1749, mort à Paris le 21 décembre 1791. Ses premières productions datent de l'année 1774, et dénotent du sentiment : ce sont des idylles gracieuses et des romances. On les trouve dans les recueils littéraires du temps, notamment dans l'*Almanach des Muses*. Le volume de 1777 donna la romance élégiaque intitulée : *Plaintes d'une femme abandonnée par son amant*, qui eut beaucoup de vogue. Tout le monde en répétait le refrain .

> Dors, mon enfant, clos ta paupière,
> Tes cris me déchirent le cœur :
> Dors, mon enfant, ta pauvre mère
> A bien assez de sa douleur.

Berquin a rendu son nom populaire par les ouvrages qu'il composa pour la jeunessse. On a de lui : l'*Ami des enfants* (surnom qu'on lui a souvent donné à lui-même), ouvrage destiné à inspirer aux enfants des idées morales et religieuses, et qui obtint en 1784 un prix décerné par l'Académie française; *Lectures pour les enfants* (1803); *Bibliothèque des villages* (1803); le *Livre des familles* (1803), etc. La plupart de ses sujets sont empruntés à Weiss, à miss Trimmer et à d'autres littérateurs étrangers; mais ce qui est bien à lui, c'est l'ingénuité, la grâce naïve, le naturel et la douceur de ses charmants récits.

Imiter comme Berquin, c'est créer, et sa manière douce et naïve de raconter, toujours à la portée de l'âge auquel il s'adresse, lui donne un avantage immense sur ceux qui ont écrit pour le jeune âge. Berquin s'est peint dans ses écrits : il était pacifique, d'une humeur toujours égale et se plaisait beaucoup avec les enfants. Berquin fut, en 1791, l'année de sa mort, un des candidats proposés pour l'emploi d'instituteur du prince royal. Il avait rédigé le *Moniteur*, collaboré à la *Feuille villageoise* avec Ginguené, et donné quelques traductions de l'anglais. On a publié ses *Œuvres complètes* (Paris, 1803, 20 vol. in-8°).

BERQUINADE s. f. (bèr-ki-na-de — du nom de *Berquin*). Littér. Ouvrage écrit spécialement pour la jeunesse, et ressemblant, par le fond et par la forme, aux œuvres de Berquin : *N'allons pas oublier une jolie* BERQUINADE *à l'adresse des enfants de province.* (Ph. Busoni.) ‖ Se dit plus souvent d'une œuvre sans vigueur, remplie de sentiments fades et développés d'une façon insipide : *De là, le tour du monde entrepris par Jean de La Roche*,

de là, la BERQUINADE *du dénoûment, la florianade du travestissement, l'extension accordée aux promenades sur les monts de l'Auvergne.* (C. Monselet.) *Mais comme il est urgent qu'un peu de drame succède à cette* BERQUINADE *trop prolongée, le mari se fâche.* (B. Jouvin.)

BERQUINISME s. m. (bèr-ki-ni-sme — du nom de *Berquin*). Littér. Défaut de la manière de Berquin, style fade, sentimentalisme puéril : *Si M. Gotthelf n'avait pas un rare talent d'observateur, la lecture de son livre serait à peine soutenable, et il arriverait à un* BERQUINISME *insupportable.* (Champfleury.)

BERR (Isaac, DE TURIQUE), israélite français, né à Nancy en 1743, mort en 1828. Au commencement de la Révolution, il parut à la barre de l'Assemblée constituante, et y prononça un discours éloquent où il réclamait pour ses coreligionnaires les droits de citoyens et la création d'écoles juives. En 1807, il s'établit entre l'abbé Grégoire et Isaac Berr un débat où les deux adversaires firent preuve de la plus grande modération. — Michel BERR, son fils, est le premier israélite qui ait exercé en France la profession d'avocat. Il a publié plusieurs ouvrages tendant tous à éclairer les juifs et à les mettre au niveau des idées modernes, notamment : *Appel à la justice des nations et des rois* (Strasbourg, 1801).

BERR (Frédéric), célèbre virtuose sur la clarinette et le basson et professeur au Conservatoire de Paris, né en 1794, mort en 1838. Il s'engagea, à l'âge de seize ans, dans le 39e régiment d'infanterie française en garnison à Landau. Six mois après son entrée au régiment, il était nommé chef de musique. Contraint d'étudier la clarinette, instrument qui lui était inconnu et sur lequel se règlent les corps de musique militaire, Berr appliqua à cette étude les notions qu'il avait acquises dans son enfance sur le violon, en jouant sur ce dernier instrument les passages qu'il ne traduisait qu'imparfaitement sur la clarinette. Cette comparaison perpétuelle fit acquérir à Berr le fini et les délicatesses qui émerveillaient ses auditeurs. Cependant le basson était l'instrument de prédilection de Berr, qui, dit M. Fétis, ne connaissait pour rival que Mann, premier basson des orchestres d'Amsterdam. Vers 1819, le basson fut abandonné d'une manière absolue pour la clarinette. Berr possédait déjà un son moelleux et plein, un goût infaillible et une merveilleuse expression; de plus, il connaissait à fond le fort et le faible de l'instrument.

En 1823, Gambara, premier clarinettiste du Théâtre-Italien de Paris, fut obligé de quitter l'orchestre de ce théâtre pour des raisons de santé, et Berr le remplaça comme clarinette solo. C'est de cette époque que date sa réputation toujours grandissante, bien qu'il ne se soit point prodigué dans les concerts. Il a suffi, pour le faire juger comme le premier clarinettiste de France et du monde entier, de quelques ritournelles et de traits qu'il exécutait avec une perfection sans égale dans les opéras italiens.

En 1831, la voix publique désigna Berr pour succéder à Lefèvre, professeur de clarinette au Conservatoire de Paris. Ce vœu général fut accueilli par le roi Louis-Philippe, et Berr fut nommé à ce poste, où il sera difficilement remplacé. Décoré en 1835 de l'ordre de la Légion d'honneur, il fut chargé par le gouvernement français d'organiser un gymnase de musique militaire, dont il resta directeur jusqu'à sa mort. Comme compositeur pour instruments à vent, Berr a une réputation solidement établie. Ses nombreuses œuvres supportent sans crainte la comparaison avec les meilleures productions de l'Allemagne en ce genre. Berr a écrit également un *Traité complet de la clarinette à quatorze clefs* (Paris, 1836).

BERRA, montagne de Suisse, cant. de Fribourg, non loin de la rive droite de la Sarine; altitude, 1,726 m. Dans l'intérieur, réservoir de gaz hydrogène dont savent tirer parti les ouvriers employés à l'exploitation des carrières à plâtre de cette montagne.

BERRANIS s. m. pl. (bèr-ra-niss). Ethnogr. Nom que l'on donne, en Algérie et dans les Etats barbaresques, à des gens du dehors qui viennent exercer momentanément leur industrie dans les principaux centres du Tell : *Les races indigènes qui habitent Alger se divisent en deux classes : les hadars ou citadins et les* BERRANIS *ou étrangers.* (Feydeau.)

BERRE, ville de France (Bouches-du-Rhône); ch-l. de cant., arrond. et à 27 kil. S.-O. d'Aix, sur l'étang de son nom et le chemin de fer de Lyon à Marseille; pop. aggl. 1,549 hab. — pop. tot. 2,091 hab. Fabriques de soude, exploitation de marais salants, petit cabotage, commerce considérable de sel, amandes, figues, huile d'olive. Cette ville, la Bergine des anciens, appelée plus tard *Cadarose*, fut pendant le moyen âge une place de guerre assez importante, désignée sous le nom de *Castrum de Berre*. Ses fortifications, négligées depuis longtemps, ne forment plus aujourd'hui qu'un simple mur d'enceinte.

BERRE (ÉTANG DE), étang de France, départ. des Bouches-du-Rhône; il communique avec la mer par un canal naturel appelé *canal de Caronte*, qui se termine par le port de Bouc, en passant par les Martigues. L'étang de Berre a 20 kil. de long sur 12 de large, 60 kil. de périmètre et 160 kil. de superficie. Pêche abondante, riches marais salants.

BERRÉ (Jean-Baptiste), peintre et sculpteur belge, né à Anvers en 1777, mort à Paris en 1838. Il vint jeune encore se fixer dans cette dernière ville, où il exposa, depuis 1808 jusqu'à l'époque de sa mort, des tableaux d'animaux qui obtinrent beaucoup de succès. Il fut médaillé en 1810 et 1817, et fut attaché comme dessinateur au Jardin des Plantes. Ses peintures étaient particulièrement estimées pour leur fini; mais la vogue dont elles ont joui sous la Restauration ne s'est pas maintenue. Les prix qu'elles atteignent aujourd'hui dans les ventes publiques sont plus que modestes : on a payé 191 fr. à la vente Soret, en 1863, une toile représentant un *Taureau et des vaches dans une prairie*, et 40 fr. seulement, en 1865, un *Lion regardant un petit serpent*, provenant de la galerie Pourtalès. Le musée de Cherbourg possède un *Combat de taureaux*. Berré a exposé aussi, notamment en 1838, quelques morceaux de sculpture représentant des animaux.

BERREDO (Bernardo PEREIRA DE), écrivain portugais, né à Villa-de-Serpa, mort en 1749. Neveu du cardinal Joseph de Lacerda, il entra dans la carrière militaire, fit en qualité de capitaine de cavalerie la guerre de Catalogne, reçut huit blessures à la bataille de Saragosse (1710), et fut successivement nommé gouverneur de Maranham et capitaine général à Mazagan. De retour d'Amérique, il composa un ouvrage, aujourd'hui encore fort estimé, sous le titre de *Annaes historicos da Estado da Maranhâo*, etc. (Lisbonne, 1749, in-fol.), sur l'histoire et l'état social de son ancien gouvernement.

BERRET s. m. V. BÉRET.

BERRETIN s. m. (bè-re-tain). Hist. relig. Nom que l'on a donné à des religieux italiens, plus connus sous le nom d'*humiliés*.

BERRETTINI (Pietro), **da Cortona**, fameux peintre italien, plus connu sous le nom de *Cortone*. V. ce mot.

BERRI, nom de divers personnages appartenant à la maison royale de France. V. BERRY.

BERRI s. m. (bè-ri). Métrol. Mesure itinéraire turque qui vaut 1,670 mètres.

BERRIAT, médecin français. V. BERRYAT.

BERRIAT (Honoré-Hugues), administrateur, né à Grenoble en 1778, mort en 1854. Après la carrière militaire la plus honorable, il devint maire de Grenoble. Sous son administration, cette ville changea d'aspect et fut dotée par ses soins de quais, de ponts, d'un pavage nouveau, de l'éclairage au gaz, d'écoles, de salles d'asile, etc. La population entière lui décerna une médaille d'or en 1845. On a de cet homme de bien un très-grand nombre d'opuscules relatifs à des établissements de bienfaisance, et à des projets d'utilité publique.

BERRIAT-SAINT-PRIX (Jacques), jurisconsulte et littérateur, né à Grenoble en 1769, mort à Paris en 1845. Au moment où Jacques Berriat-Saint-Prix commença l'étude du droit dans sa ville natale, la Révolution venait d'anéantir la législation civile et criminelle, et, emportées par les événements politiques, l'Assemblée constituante, puis l'Assemblée législative, enfin la Convention, n'avaient encore rien mis à la place. Quelques décrets avaient pourvu provisoirement aux nécessités les plus urgentes, mais aucun des nombreux projets élaborés par Cambacérès n'avait été voté. Le droit ancien était mort, le droit nouveau n'était pas encore créé. C'est alors que le premier consul, comprenant l'urgence d'une législation uniforme, confia la rédaction des lois à une commission dont le projet fut adopté par le Corps législatif. Jacques Berriat-Saint-Prix, déjà préparé par la connaissance du droit romain et du droit coutumier, put donc suivre pas à pas les lois à mesure qu'elles étaient promulguées, et ses études, éclairées par les discussions au conseil d'Etat, au Corps législatif, au Tribunat, par les exposés des motifs, par les rapports, par les réponses des cours et tribunaux, ne laissèrent pour lui rien d'obscur dans ce nouveau droit qu'il était destiné à professer un jour. Dès 1796, après avoir été reçu avocat à Orange et avoir rempli quelque temps les fonctions de commissaire adjoint des guerres, il avait professé la législation à l'école centrale de Grenoble, où il fit en même temps, pendant trois années, un cours d'économie politique. Aussi, lors de la création des écoles de droit, Berriat-Saint-Prix, qui se recommandait par les succès de son enseignement, fut-il nommé professeur de procédure civile et criminelle dans sa ville natale. Il avait alors trente-six ans. La profonde connaissance qu'il avait acquise de la procédure ne devait pas rester ensevelie au fond d'une province. De 1808 à 1810, l'honorable professeur publia un *Cours de procédure civile et criminelle*, qui éveilla l'attention des jurisconsultes. Rapidement épuisé, cet excellent ouvrage eut plusieurs éditions en quelques années. La septième a été publiée en 1858 (3 vol. in-8°), par les soins de M. Charles Berriat-Saint-Prix, fils de l'auteur. Telle est la valeur de ce livre que M. Dupin a pu écrire en 1832 : « J'ai rendu compte de la première édition de cet ouvrage dans le *Moniteur* du 28 décembre 1811; c'est un bon livre. L'auteur possède au dernier degré le talent de l'analyse, et l'on peut bien dire de ses notes : *Breves quidem, sed succi plenæ.* » La place d'un jurisconsulte aussi remarquable n'était pas à Grenoble. Aussi, en 1819, Jacques Berriat-Saint-Prix était appelé à la Faculté de Paris, qu'il ne quitta plus. Mais le *Cours de procédure* n'est pas le seul titre du savant professeur à l'estime du monde judiciaire. En 1817, il avait publié un *Cours de droit criminel* (1 vol. in-8°), dont la troisième édition parut en 1825. Cet ouvrage, conçu sur le même plan que le *Cours de procédure*, est la reproduction d'un cours dont Jacques Berriat-Saint-Prix avait été chargé à Grenoble. Deux ans après son arrivée à Paris, en 1821, il donna une *Histoire du droit romain*, suivie de l'*Histoire de Cujas* (1 vol. in-8°). Il ne faut pas oublier deux opuscules qui révèlent chez l'auteur un profond dédain de la routine et de continuelles aspirations vers le progrès. C'est le *Projet d'un cours sur les préliminaires du droit* (Grenoble, 1809, broch. in-8°) et *Discours sur les vices du langage judiciaire* (Paris, 1809, broch. in-8° de 40 pages). Ces nombreux travaux, dont nous n'avons cité que les principaux, se recommandant tous par d'éminentes qualités, avaient ouvert à leur auteur la porte de plusieurs compagnies savantes. Membre de l'académie de Grenoble depuis 1796, de la Société des antiquaires de France depuis 1820, il fut enfin admis en 1840 à l'Académie des sciences morales et politiques. Jacques Berriat-Saint-Prix se délassait de ses travaux juridiques dans l'étude des maîtres de notre langue. Philologue distingué, familier avec la littérature des XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, aussi bien qu'avec celle des XVIIe et XVIIIe, il publia quelques opuscules purement littéraires : *Jeanne Darc* ou *Coup d'œil sur les révolutions de France au temps de Charles VI et de Charles VII* (Paris, 1817); une excellente édition de Boileau, sous le titre de : *Œuvres de Boileau avec des notes historiques et littéraires*, etc. (Paris, 1830-1834, 4 vol. in-8°). On a également de lui de nombreux mémoires sur la législation et l'économie politique, publiés dans les *Mémoires* de l'Académie des sciences morales et politiques; des investigations lumineuses sur l'histoire du Dauphiné, qui ont paru dans les *Mémoires* de la Société des antiquaires; des notices historiques et biographiques, etc. C'est en partageant ainsi sa vie entre l'étude du droit et l'amour des lettres que Jacques Berriat-Saint-Prix atteignit l'âge de soixante-dix-sept ans, entouré de l'amour de sa famille, du respect de ses élèves, de l'admiration du monde judiciaire. Son nom, désormais acquis à l'histoire, éveillera le souvenir d'un savant modeste et utile et d'un honnête homme.

BERRIAT SAINT-PRIX (Charles), fils de Jacques Berriat-Saint-Prix, jurisconsulte et littérateur français, né à Grenoble en 1802. Grâce aux excellentes leçons de son père, il se fit recevoir docteur à vingt-deux ans (1824); et s'occupa, pendant quelques années, de travaux littéraires et de curiosités juridiques. La révolution de 1830 lui ouvrit les portes de la magistrature. Il fut nommé d'abord substitut du procureur du roi à Tonnerre, puis devint successivement membre du ministère public à Etampes, à Dreux, à Tours et à Pontoise, où il était procureur du roi quand éclata la révolution de 1848. La République et l'Empire maintinrent le chef du parquet de Pontoise, qui, ayant conservé sa position sous trois gouvernements différents, pouvait dire un jour en plaisantant : « Je pourrais mettre sur mes cartes de visite : procureur du roi de la république impériale. » Une fois institué, l'Empire voulut s'entourer des hommes dont le talent ou le dévouement lui présentaient le plus de garanties. La cour de cassation, la cour impériale, le tribunal de 1re instance de la Seine virent leur personnel en partie renouvelé. M. Berriat Saint-Prix fut appelé à Paris comme substitut du procureur général (1852). Ses hautes connaissances en matière juridique furent promptement appréciées, et, au bout de quelques années (1857), un décret le nommait conseiller à la cour impériale. Mais M. Berriat Saint-Prix mettait à profit les courts loisirs que lui laissaient ses fonctions; car, en 1854, il apportait à son éditeur la deuxième édition, complétement refondue et remaniée, d'un ouvrage publié en 1831, *De la procédure des tribunaux criminels*, et il lui disait : « Avec ces trois volumes, il faut que j'enfonce les portes de la cour. » Ce n'est donc pas seulement les services du magistrat, c'est aussi la science du jurisconsulte que vint récompenser le décret de 1857. Comme magistrat, M. Charles Berriat Saint-Prix, aujourd'hui conseiller à la cour impériale de Paris, entrera quelque jour à la cour de cassation. Comme écrivain et jurisconsulte, il a publié un assez grand nombre d'articles dans tous les journaux ou revues de droit. Il a, de plus, donné quelques volumes et brochures dont nous allons offrir la liste par ordre chronologique.

Nous avons dit que jusqu'en 1830, M. Berriat Saint-Prix s'occupa surtout de travaux littéraires. En effet, il donne, en 1825, des *Tablettes classiques*, recueil de morceaux choisis, etc. (2 vol. in-32); en 1826, de bonnes éditions des *Œuvres* de Parny, de Marie-Joseph Chénier; en 1827, de celles de Napoléon Bonaparte; la même année, des *Œuvres* de Lebrun; en 1828, *Nouvelles leçons françaises de littérature et de morale* (2 vol. in-8°). Mais, à partir de 1830, une fois entré dans la magistrature, ses publications deviennent presque exclusivement juridiques : *Recherches sur la question ou torture* (1835, broch. in-8°); *Instruction sur la police judiciaire* (Tours, 1840, broch. in-8°); *Des officiers de police judiciaire* (1842, 5e édit., broch. in-8°); *Coup d'œil sur les progrès de la législation en France depuis la révolution de Juillet* (Tours, 1843, in-8°); *Législation de la chasse et de la louveterie commentée* (1845, 1 vol. in-8°); *De l'exécution des jugements et arrêts, et des peines en matières criminelle, correctionnelle et de police* (1846, 1 vol. in-8°); le *Jury en matière criminelle, manuel des jurés, d'après les lois nouvelles, les anciens textes en vigueur, la jurisprudence*, etc. (1re édit., Paris, 1849; 3e édit., Paris, 1858, 1 vol. in-18); *Traité de la procédure des tribunaux criminels*, dont la première édition parut en 2 volumes en 1831, mais dont l'auteur fit paraître une nouvelle édition en 5 volumes en 1854; la première partie de cet ouvrage, les *Tribunaux de simple police*, a été rééditée en 1865; en 1857, M. Berriat-Saint-Prix a donné un *Supplément* à son édition de 1854; *Etude sur les principaux criminalistes depuis le* XVIe *siècle* (1856, in-8°); *Etude pratique sur l'instruction préjudiciaire* (1859, 1 vol. in-8°); *De la justice du grand criminel au* XVIIIe *siècle* (1860, broch. in-8°); *Mazas, étude sur l'emprisonnement individuel* (1860, broch. in-8°); la *Justice révolutionnaire, à Paris, Bordeaux, Brest, Lyon, Nantes, Orange, Strasbourg, d'après les documents originaux* (1861, 1 vol. in-18); *Manuel de police judiciaire et municipale* (4e édit., 1863, 1 vol. in-18).

Un certain nombre des brochures que nous venons de citer avaient paru d'abord dans les journaux de droit. Ainsi, pour n'en citer qu'une, la *Justice du grand criminel au* XVIIIe *siècle* avait fait le sujet d'une série d'articles dans la *Gazette des Tribunaux*. Parmi ces ouvrages, quelques-uns ne sont, à vrai dire, que des compilations. Mais ce qui distingue surtout les travaux de M. Berriat-Saint-Prix, c'est un soin scrupuleux des détails, une exactitude parfaite, une recherche consciencieuse des sources. L'auteur n'avance rien qu'il n'appuie de preuves, de textes originaux. Ces qualités, éminemment précieuses dans des travaux statistiques ou didactiques, ne lui font jamais défaut, et la science du droit peut être reconnaissante à l'honorable conseiller des services modestes, mais réels, qu'il lui rend depuis quarante ans. M. Charles Berriat-Saint-Prix, qui est chevalier de la Légion d'honneur, fait partie de plusieurs compagnies savantes, parmi lesquelles nous citerons l'académie de Grenoble et l'académie de législation de Toulouse.

BERRIAT SAINT-PRIX (Aimé-Julien-Félix), jurisconsulte français, fils de Jacques Berriat-Saint-Prix, né à Grenoble en 1810. Comme son frère Charles, M. Félix Berriat-Saint-Prix se livra de bonne heure, sous la direction de son père, à l'étude du droit. Inscrit au tableau de Paris en 1831, il se faisait recevoir docteur, un an après, le 19 mars 1832. Tout en restant en dehors de l'enseignement, où le nom de son père brillait d'un si vif éclat, et de la magistrature, où son frère s'est acquis une haute position, M. Félix Berriat Saint-Prix n'en a pas moins consacré une vie, fort occupée et fort studieuse, à de nombreux travaux de législation et de jurisprudence. Le talent de l'honorable auteur rappelle celui de son père. C'est le même talent d'analyse, la même justesse d'esprit, la même logique. Ses critiques sont toujours basées sur l'application des vrais principes. Ses théories, sans s'écarter de la pratique, se rattachent toujours aux bases fondamentales de notre droit. Outre les nombreux articles que, depuis 1835, il a insérés dans la presse juridique, M. Félix Berriat Saint-Prix a publié les ouvrages suivants : *Commentaire sur la Charte constitutionnelle* (1836, broch. in-8°); *Exposé des principes généraux du mariage et de la séparation de corps* (1839, in-8°); cette monographie entra plus tard dans les *Notes élémentaires sur le Code civil*, publiées en 1845; *Guide pour l'étude des examens de droit* (1re édit., 1840, 1 vol. in-18; 3e édit., 1848, 1 vol. in-18); *Questions de droit romain et de droit français* (1841, in-8°); *De l'incapacité des femmes mariées mineures* (1841, in-8°); *Notes élémentaires sur le Code civil* (1845-1856, 3 vol. in-8°); sous ce titre modeste, cet ouvrage renferme un excellent cours de droit civil; chaque volume contient la matière d'un examen; les divisions de l'ouvrage correspondent aux divisions des programmes de la Faculté, en sorte que les *Notes élémentaires* viennent compléter les leçons du professeur; *Plan de constitution* (1848, broch. in-8°); *Méthode de lecture* (1852); *Théorie du droit constitutionnel français* ou *Esprit des Constitutions de* 1848 *et* 1852, etc. (1852, 1 vol. in-8°); *Analyse du Code pénal* (1855, gr. in-8°); *Guide pour les Thèses, manuel de logique judiciaire* (1855, broch. in-8°); *Manuel de la saisie immobilière* (1859, vol. in-8°).

BERRIAYS. V. LEBERRIAYS.

BERRICHON, ONNE s. (bè-ri-chon, on-ne). Celui, celle qui est du Berry : *De l'autre côté, cette profonde antipathie du* BERRICHON *laisse toujours quelque chose d'inachevé.* (G. Sand.) *Achetez, disait Grand-Louis avec l'admirable patience dont sont doués les* BERRICHONS. (G. Sand.)

— adj. Qui a rapport, qui appartient au Berry ou à ses habitants : *Une poussière épaisse s'élevait sous leurs pieds, circonstance qui n'a jamais empêché le paysan* BERRICHON *de danser*

avec ivresse. (G. Sand.) *Je sais plusieurs complaintes et ballades* BERRICHONNES *qui n'ont plus ni rime ni raison.* (G. Sand.)

— Agric. Se dit surtout des productions animales de ce pays : *Bœuf* BERRICHON. *Cheval* BERRICHON. *Mouton* BERRICHON.

— **Encycl.** *Moutons berrichons.* Le Berry a été de tout temps renommé pour la production du mouton, surtout à cause du nombre considérable d'animaux qu'il fournit. Autrefois, on divisait les *moutons berrichons* en fins, en mi-fins et en gros. On ne distingue aujourd'hui que deux types, le *mouton de Champagne* et celui de *Crevant.* Nous dirons en même temps quelques mots du *mouton nivernais,* qui n'est, tout au plus, qu'une variété de celui du Berry.

— *Mouton de Champagne.* Il est ainsi appelé parce qu'on le trouve dans les plaines déboisées du Berry qui portent le nom de *Champagne.* Petit, à tête fine, presque toujours nue ainsi que les membres, il a une laine courte, douce et assez fine, dont les brins, en zigzags rapprochés, forment des mèches prismatiques et ondulées. Cette laine, qui a le caractère du mérinos, était jadis considérée comme de première beauté. Les gens de condition stipulaient dans les contrats de mariage qu'on donnerait à la future épouse une robe de drap de *fine laine* du Berry. (*Instituts consulaires* de Jean Toubeau.) Cette race a conservé ses qualités, même après le croisement avec des races à cet égard fort inférieures. Très-sobre et d'un engraissement facile, le *mouton de Champagne* ne fournit pas seulement de belle laine, il donne encore une viande excellente. On distingue dans le pays quatre variétés, dont les deux premières, le *mouton de Champagne commun* et le *mouton de Brion*, constituent le vrai type *berrichon*, ou, si l'on veut, le type *barrois* des marchands.

Le *mouton de Brion*, élevé aux environs de Brion et de Levroux, descend, dit-on, d'une race espagnole. Il est, en effet, le plus remarquable par la finesse du lainage, et un peu plus fort de taille ; mais cette différence s'explique par la nature même du pays où il est élevé : il appartient en réalité au même type que le mouton des communes les moins fertiles.

On appelle *mouton de Bois-Chaud* celui qu'on élève du côté de Dun-le-Roi, aux environs de Châteauneuf, et dans les parties boisées des départements de l'Indre et du Cher. Les *moutons de la Brenne*, ordinairement mal soignés et habitant un pays marécageux, ont une laine plus grosse, sont plus petits, et présentent une certaine ressemblance avec le *petit marchois*. Ils appartiennent cependant au type de la Champagne.

— *Mouton de Crevant.* Il est élevé au sud de Châteauroux, du côté de La Châtre, d'Argenton, et vendu, en général, aux foires de *Crevant*, d'où lui est venu son nom. Cette sous-race *berrichonne* descend, assure-t-on, de la race anglaise de Dishley. Elle a la tête tantôt légèrement busquée, tantôt droite, souvent tachée, mouchetée et nue, ainsi que les jambes et quelquefois le dessous du cou. Le corps est long et très-fort, le garrot épais, la laine bien plus grasse et plus dure que celle des vrais *berrichons*.

Le *mouton de Crevant* a une grande aptitude à prendre de la graisse ; on l'emploie pour améliorer, au point de vue de la boucherie, les autres sous-races du pays. On ne cherche pas généralement à le rendre plus productif au point de vue du lainage, parce qu'on croit que le poids grossit la laine, et aussi parce que les cultivateurs qui achètent pour engraisser préfèrent les moutons à tête chauve et à ventre nu, comme prenant plus facilement la graisse.

— *Mouton nivernais.* Dans la partie septentrionale du département du Cher, la race *berrichonne* se modifie ; elle devient traque et surtout laineuse ; la toison est fermée sous le ventre et s'étend sur la tête jusqu'entre les oreilles : c'est alors le *mouton nivernais*, que l'on croise depuis un certain nombre d'années avec le mérinos. Ces croisements ont produit des métis qui présentent une laine meilleure, mais aussi, le plus souvent, des formes moins régulières que le vrai type *berrichon*.

Comme tous les habitants des terres ingrates, le mouton du Berry émigre ; il est engraissé dans les vallées plus fertiles qui traversent ou limitent la province ; souvent même, il va dans les provinces voisines.

Après avoir essayé, non sans succès, d'améliorer la race *berrichonne* au point de vue du lainage par des croisements avec les mérinos, on cherche surtout maintenant à la perfectionner pour la boucherie. C'est dans ce but qu'on a employé les béliers anglais, le dishley, le new-kent, le southdown. Plus petits que les races anglaises, les métis anglo-*berrichons* sont plus forts que les vrais *berrichons ;* ils ont des formes qui laissent peu à désirer. Les descendants du bélier southdown ont, comme la race paternelle, les oreilles fines, la face et les jambes noirâtres ou marquées de taches noires assez nombreuses ; ceux du dishley ont de légères taches bleuâtres à la face et aux paupières, qui sont minces, délicates et comme transparentes ; les produits du new-kent présentent à peu près les mêmes caractères. Sous le rapport de la laine, ces croisements n'ont pas eu partout les mêmes succès. Les métis provenant des béliers dislhey ou new-kent et des brebis à laine commune ont une toison très-rude, souvent cotonneuse, inférieure, en un mot, à celle des animaux indigènes. D'un autre côté, le southdown et le dishley, croisés avec les *brebis de Brion* et les métisses-mérinos, ont donné de belles laines, et l'on a vu naguère au marché de Sceaux des moutons anglo-*berrichons* aussi remarquables par leurs mèches longues et douces que par leur corps bien fait et trapu.

— *Bœuf berrichon.* Nulle part, dans le Berry, l'espèce bovine ne présente les caractères d'une race particulière propre au pays qu'elle habite. Les riches herbages de Germiny, du côté de La Guerche, nourrissent quelques-unes des plus précieuses familles de la race charolaise. A l'extrémité opposée de la province, vers le Poitou et la Touraine, sont des bœufs qui, par leur taille moyenne, leur poil jaunâtre sur le dos, noir sur une partie de la tête, aux membres et à la queue, se rapprochent du poitevin.

Du côté du sud, les bœufs du Berry sont en général d'un noir mal teint, un peu ventrus, travaillant bien avec peu de nourriture : ils se mêlent avec la race de la Marche. Vers le nord et dans la Sologne, on trouve de petits animaux à corps trapu, très-bas, à ventre gros, à croupe étroite, à cuisses minces, à encolure grêle, à poil blanc, rouge, noir ou pie. Ces animaux, que l'on rencontre encore dans l'Orléanais, sont très-agiles, très-sobres et d'un bon rendement pour ce qu'ils consomment.

— *Cheval berrichon.* L'élevage du cheval, dans l'ancienne province du Berry, a d'abord été restreint aux plateaux calcaires compris entre le Cher et la Loire ; il s'étend aujourd'hui dans tout le Berry, et se perfectionne à mesure que l'amélioration du sol et de l'agriculture fait des progrès. Se conformant à la nature de leurs terres, les cultivateurs s'occupent, les uns de la production, les autres de l'élevage des chevaux. Les contrées à vallées humides, les arrondissements de Saint-Amant, du Blanc, de La Châtre, et une partie de celui de Sancerre, entretiennent des juments poulinières, tandis que les environs de Bourges, d'Issoudun et de Châteauroux, dont les pâturages sont maigres et secs, achètent des poulains, les élèvent en les utilisant à des travaux agricoles, et les fournissent ensuite à quelques départements du sud et du sud-est.

On ne trouve pas de race bien déterminée dans le Berry. Les éleveurs achètent le plus souvent des poulains poitevins, qu'ils choisissent parmi ceux de la race propre aux diligences, mais sans s'arrêter à aucun caractère bien particulier, pas même à une couleur plutôt qu'à une autre. On voit par là qu'il serait difficile d'assigner des caractères aux chevaux *berrichons*. Seulement, on peut dire qu'en général ils présentent les formes raccourcies du cheval commun, plutôt que l'élégance et l'horizontalité du corps que l'on remarque sur les beaux percherons.

BERRIEN, bourg et comm. de France (Finistère), *cant.* d'Huelgoat, arrond. et à 40 kil. N.-E. de Châteaulin ; pop. aggl. 82 hab. — pop. tot. 2,069 hab. Dans l'église, on remarque une curieuse tribune décorée de sculptures d'anges, de figures d'hommes et d'animaux.

BERRIER (Jean-François-Constant), littérateur français, né à Aire, en Artois, en 1766, mort à Paris en 1824. Il fut agent en chef des vivres dans les armées de Kellermann et de Schérer ; plus tard, il entra dans l'entreprise des vivres Deventeaux et Maubreuil ; mais, dénoncé comme royaliste, il passa quelque temps en prison. La *Gazette de France* se l'attacha en 1814 comme traducteur des journaux anglais. Il a publié des odes de circonstance sous l'Empire, et plusieurs comédies-vaudevilles, entre autres : le *Mari confident*, représenté à l'Ambigu-Comique en 1820 ; l'*Épicurien malgré lui*, à la Porte-Saint-Martin en 1822 ; les *Deux Lucas*, à la Gaîté en 1823.

BERRINGTON (Joseph), historien anglais. V. BERINGTON.

BERRIMAN (Guillaume), théologien anglais, *né à Londres en 1688, mort en 1750.* Fils d'un pharmacien, il devint recteur de Saint-André, puis membre du collége d'Eton en 1727. Très-versé dans les langues orientales et possédant une vaste érudition, Berriman s'acquit une grande réputation comme prédicateur, comme savant et comme écrivain correct. On a de lui de nombreux sermons, dont trois volumes parurent après sa mort sous le titre de : *Doctrines et devoirs du christianisme ;* et des écrits de polémique sacrée, notamment sa *Revue par saisons de l'histoire des doxologies primitives de Whiston* (1709).

BERRIO (le licencié Gonralo Mateo DE), *né à Grenade vers 1554.* Jurisconsulte célèbre et auteur de comédies qui furent représentées, mais qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous, il a été vivement loué par Lope de Vega, Cervantes et d'autres auteurs du temps.

BERROYER (Claude), jurisconsulte, avocat au parlement de Paris, né à Moulins en 1655, mort en 1735. Il quitta sa ville natale pour venir se faire inscrire au barreau de Paris, où il s'acquit une grande réputation par l'étendue et la solidité de ses connaissances juridiques. Ami du savant Eusèbe de Laurière, il publia avec lui une édition des *Traités de Duplessis sur la coutume de Paris*, et la *Bibliothèque des coutumes* (Paris, 1699, in-4°), ouvrage rempli de renseignements curieux sur l'histoire de la jurisprudence française, mais qui a perdu aujourd'hui de son intérêt par suite des changements accomplis dans notre jurisprudence. On lui doit également le *Recueil d'arrêts du parlement de Paris* (1690, 2 vol. in-fol.).

BERRUER (Pierre-François), sculpteur français, né à Paris en 1733, mort au Louvre en 1797. Il fut agréé de l'Académie en 1764, nommé académicien en 1770, professeur suppléant en 1781 et titulaire en 1785. Il a exposé aux divers Salons qui ont eu lieu de 1771 à 1793. Diderot, dont on connaît le goût sévère, a loué l'élégance, le bon goût, les formes séduisantes des statues de *Sainte Hélène* (aujourd'hui dans l'église de Montreuil, près de Versailles) et de la *Fidélité*, exposées en 1771, et il a terminé son appréciation par ces mots : « M. Berruer me semble prétendre à devenir un grand homme, et je crois ses prétentions fondées. » Le pronostic du célèbre critique ne s'est pas réalisé. Berruer n'a pas pris rang parmi les grands maîtres, mais il est resté un artiste très-estimable. Parmi les ouvrages que l'on a de lui, nous citerons : deux bas-reliefs à l'Ecole de médecine de Paris, *Louis XV agréant le plan de cet édifice* et la *Théorie et la Pratique jurant d'être inséparables ;* le buste de Destouches, à la Comédie-Française ; celui de Gresset, à l'académie d'Amiens, dont Berruer était membre ; l'*Annonciation*, bas-relief de marbre, à la cathédrale de Chartres ; la statue de la *Force*, au palais de justice de Bordeaux ; les statues en pierre de *Thalie*, *Melpomène*, *Polymnie*, *Terpsichore*, et deux cariatides, la *Tragédie* et la *Comédie*, au théâtre de la même ville, etc.

BERRUGUETE (Alonzo), célèbre sculpteur, peintre et architecte espagnol, né vers 1480, dans le bourg de Paredès de Nava, près de Valladolid, mort à Alcala ou à Tolède en 1561. Il reçut les premières leçons de son père, Pedro Berruguete, peintre de Philippe I^{er}, qui travaillait dans la manière gothique. Il passa en Italie vers 1503, étudia à Florence sous la direction de Michel-Ange et copia le fameux carton de la *Guerre de Pise*, que cet illustre maître avait peint en concurrence avec Léonard de Vinci. En 1504, Berruguete suivit Michel-Ange à Rome et fut employé par lui aux travaux du Vatican. Après avoir appris à cette grande école les règles et la pratique des trois arts, il revint dans sa patrie, en 1520, nourri de fortes études et possédant un talent consommé. Il s'arrêta d'abord à Saragosse, où il exécuta, dans l'église de Santa-Engracia, un retable et le mausolée du vice-chancelier d'Aragon, don Antonio Agustin. Arrivé à Madrid, il fut bientôt distingué par Charles-Quint, qui le nomma son peintre et son sculpteur, et le fit plus tard son valet de chambre. Dès ce moment, Berruguete fut chargé des plus importants travaux. Comme architecte, il construisit, en totalité ou en partie, le vieil alcazar de Madrid, le nouveau palais de Grenade, le Pardo, le palais de l'archevêque de Tolède à Alcala, la cathédrale de Cuença, etc. Ses ouvrages de sculpture sont surtout nombreux à Tolède : en 1539, il fut chargé par le chapitre de cette ville de sculpter, en compagnie de Philippe de Bourgogne, les soixante stalles du chœur de la cathédrale et celle de l'archevêque-primat ; il fit seul cette dernière, où il représenta la *Transfiguration.* En fait de peinture, il n'a guère exécuté que des retables : les plus remarquables se voient dans les églises de Tolède, de Valladolid et de Salamanque. Le musée royal de Madrid n'a pas de tableaux de cet artiste. Parmi les autres musées d'Europe, il n'y a guère que celui de Berlin qui ait de lui une *Assomption.* « La peinture de Berruguete est froide et sèche, mais terminée et expressive, dit M. Viardot. Du reste, la savante correction de son dessin, et sa connaissance approfondie des procédés de la peinture à l'huile, encore peu répandue en Espagne, lui donnèrent une influence considérable ; elles le placent, dans son pays, au premier rang des maîtres de l'art. C'est surtout dans la sculpture qu'il mérite pleinement cet éloge ; c'est là que brillent la grandeur des formes, la noblesse des caractères, la science anatomique et la vigueur de modelé d'un digne élève de Michel-Ange. » Berruguete acquit par son travail une fortune considérable. En 1559, il acheta de Philippe II la seigneurie du bourg de la Ventosa, qui est restée dans sa famille jusqu'à la fin du siècle dernier. — *Son fils* unique, Alonzo BERRUGUETE Y PEREDA, qu'on appelle *Berruguete le Jeune*, l'aida dans ses derniers ouvrages de sculpture, et termina le mausolée du cardinal de Tavera, qui est dans l'hôpital de Saint-Jean-Baptiste, à Tolède. En parlant de ce chef-d'œuvre, auquel le vieux Berruguete travaillait encore avant de mourir, à l'âge de plus de quatre-vingts ans, Théophile Gautier a dit : « La terre cuite la plus souple et la plus facile n'a pas plus de liberté et de mollesse ; ce n'est pas sculpté, c'est pétri ! »

BERRUYER, ÈRE s. (bé-ru-ié, iè-re). Habitant du Berry : *A différentes époques, les* BERRUYERS *ont prouvé par leur valeur qu'ils n'avaient pas dégénéré de ces Gaulois qui opposèrent à César une si longue et si glorieuse résistance.* (A. Hugo.)

— adj. Qui appartient, qui a rapport au Berry ou à ses habitants : *On craignait, en recevant ce phénix* BERRUYER, *de ne pas dire des choses assez spirituelles.* (Balz.) *Ce nom se trouve mêlé aux grands événements de l'histoire* BERRUYÈRE. (Balz.)

— Loc. fam. *Mouton du Berry*, Personne d'un caractère très-doux. Se dit par une double allusion à la douceur du caractère des Berrichons et aux moutons estimés que produit leur pays. ‖ *Etre marqué sur le nez comme les moutons du Berry*, Avoir une tache, une cicatrice, une blessure sur le nez. Les propriétaires de moutons, dans le Berry, mettent leur marque sur le nez de ces animaux.

BERRUYER (Joseph-Isaac), jésuite, né à Rouen en 1681, mort en 1758. Il est l'auteur de la fameuse *Histoire du peuple de Dieu* (1728), remplie de détails choquants et où l'histoire sacrée est revêtue de toutes les couleurs des romans du jour. C'est ainsi que les patriarches sont transformés en Céladons, leurs femmes en Astrées, et que leurs aventures offrent souvent des peintures indécentes. L'admirable simplicité des livres saints disparaît dans un fatras de prétendus enjolivements, ridicules ou inconvenants. Il y est dit qu'à l'air aisé dont Dieu fait les miracles on voit bien qu'ils coulent de source ; le Seigneur fait assaut d'esprit avec la Samaritaine ; la sainte Vierge dit que c'est bien de l'honneur à elle d'être désignée mère d'un Dieu, etc. Cet ouvrage fut censuré par plusieurs assemblées du clergé, par la Sorbonne et par les papes Benoît XIV et Clément XIII, et donna lieu à un déluge d'écrits pour ou contre. *Mais les jésuites le soutinrent* ouvertement, et les éditions et traductions s'en multiplièrent dans une proportion considérable, donnant au nom du P. Berruyer une célébrité bien au-dessus de son mérite réel. En 1826, une édition corrigée de cet ouvrage a été donnée par les directeurs du séminaire de Besançon.

BERRUYER (Jean-François), général, né à Lyon en 1737, *mort en 1804. Enrôlé en* 1753 comme soldat au régiment d'Aumont, il assista au siége de Mahon, servit dans la guerre de Sept ans, et fut nommé officier sur le champ de bataille, à Souest, après avoir arrêté avec soixante hommes une colonne ennemie. Dans cette affaire, il avait reçu six coups de sabre et un coup de feu. De nouveaux services dans la suite de cette guerre lui valurent le grade de capitaine. Il se distingua plus tard dans les campagnes de Corse, et devint colonel de carabiniers. A l'époque de la Révolution, c'était un des vieux soldats de l'ancienne armée. Il fut nommé lieutenant général en 1792 et chargé du commandement des troupes du camp sous Paris. Le 21 janvier 1793, jour de l'exécution de Louis XVI, il commandait les troupes de la division, et il avait sous ses ordres Santerre, commandant général de la garde *nationale ; en sa qualité de général en chef,* ce fut lui qui donna l'ordre, que Santerre dut transmettre, d'exécuter le roulement de tambours qui empêcha le roi de parler au peuple. On peut voir, à ce sujet, une notice de M. Louis Combes publiée dans l'*Amateur d'autographes* du 1er octobre 1863. A l'article SANTERRE, nous nous aiderons de cette notice pour traiter la question dans tous ses détails, car on sait que cette fameuse batterie de tambours est généralement attribuée au célèbre brasseur. Berruyer, probablement, avait reçu des ordres supérieurs à cet égard. Des rumeurs sinistres, des bruits de complots, d'enlèvement, circulaient avec persistance depuis quelques jours. D'ailleurs, les tambours battaient avant que Louis XVI montât sur l'échafaud ; ils battaient la marche pour l'entrée et le placement des troupes sur la place de la Révolution, et ils ne s'arrêtèrent un instant que sur l'invitation du roi. Suivant quelques versions (*Mémoires* de Lombard, de Langres, et *Quotidienne* du 27 janvier 1827), Berruyer aurait dit aux commissaires du conseil exécutif, après l'exécution : « *Savez-vous qu'il* a voulu parler au peuple ; que cet imbécile de Santerre a perdu la tête et laissait faire, et que, si je n'avais pas commandé un roulement de tambours pour étouffer la voix du tyran, je ne sais ce qu'il serait arrivé. » Ces paroles *ont bien l'air d'a*voir été inventées après coup, d'abord parce qu'on n'en trouve nulle trace dans les pièces du temps, ensuite parce que le cas où Louis XVI voudrait parler au peuple avait dû être prévu, comme le prouvent les vingt tambours rangés devant l'échafaud ; en dernier lieu, parce qu'il est trop évident, pour qui connaît les détails de l'exécution, qu'il ne serait rien *arrivé*, quand même le roi eût continué de parler au peuple, ou plutôt à la force armée qui remplissait la place. Quoi qu'il en soit, il est à peu près certain que c'est Berruyer qui fit donner l'ordre aux tambours de recommencer à battre, *et il est très-probable* qu'il se conformait ainsi à des ordres supérieurs.

Peu de temps après, Berruyer fut envoyé en Vendée, où il éprouva plusieurs échecs, notamment à Saumur, où il fut blessé. Suspendu de ses fonctions, il fut employé depuis comme inspecteur des armées des Alpes et d'Italie, et nommé par le Directoire commandant de l'Hôtel des Invalides (1796), place qu'il conserva jusqu'à sa mort. C'était un brave soldat, mais un médiocre général.

BERRY, ancienne province de France, forme aujourd'hui les départements du Cher et de l'Indre et une partie de ceux de la Creuse, de la Nièvre et de l'Allier ; bornée au N. par l'Orléanais, à l'E. par le Nivernais et le Bourbonnais, au S. par la Marche et à l'O. par la Touraine et le Poitou ; longueur, 160 kil. sur 120 kil. de large ; superficie, 1,433,686 hect. Capitale, Bourges ; villes principales : Vierzon, Sancerre, Châteauroux, Issoudun, Le Blanc, Saint-Aignan, etc. Arrosé par la Loire, l'Indre et le Cher, le territoire du Berry est peu fertile, peu boisé, sablonneux et couvert de bruyères ; bons pâturages, nombreux bétail ;

carrières de marbre, mines de houille et de fer.

Le Berry, habité, avant l'invasion romaine, par les Bituriges Cubi, fit partie de la Ire Aquitaine. Envahi par les Visigoths, en 475, puis conquis par Clovis, en 507, il eut des comtes, appelés aussi comtes de Bourges et ducs d'Aquitaine, et qui, sous les successeurs de Charlemagne, se rendirent héréditaires. Un de ceux-ci, Arpin, comte ou vicomte de Bourges, vendit son comté au roi Philippe Ier, vers l'an 1100, pour aller à la croisade. Erigé en duché-pairie, en 1360, il fut donné en apanage à Jean, troisième fils du roi Jean, à charge de réversion à la couronne, à défaut de postérité mâle, ce qui arriva, en effet. Charles VI le donna ensuite à un de ses fils, Jean, qui mourut empoisonné en 1416, et, par la suite, à son cinquième fils, qui devint roi, sous le nom de Charles VII. En 1461, Louis XI le donna à son frère Charles, mort sans enfants en 1472. Louis XII en gratifia Jeanne de France, sa femme, après la dissolution de leur mariage. François Ier le donna à sa sœur, Marguerite, qui épousa le roi de Navarre. Il fut possédé par Marguerite de Savoie, sœur de Henri II. Henri III en forma l'apanage de son frère François, duc d'Alençon, mort sans alliance. Henri IV l'abandonna, comme douaire, à la reine Louise, veuve de Henri III. Après la mort de cette princesse, en 1601, il fut réuni définitivement à la couronne. Le titre honorifique de duc de Berry fut porté par Charles, troisième fils de Louis, dauphin et petit-fils de Louis XIV, et, en dernier lieu, par le second fils du roi Charles X.

BERRY (CANAL DU), voie navigable du centre de la France. Ce canal se détache du canal latéral à la Loire, un peu au-dessous de Nevers, passe à Bourges et à Vierzon, envoie un embranchement à Montluçon et se confond avec le Cher, dans le département de Loir-et-Cher. Sa longueur totale est de 322,512 m., dont 69,749 m. pour l'embranchement de Fonblisse à Montluçon. La pente totale est de 245 m., rachetée par 115 écluses. Le tirant d'eau varie de 0 m. 95 à 1 m. 10; la charge des bateaux varie de 40 à 55 tonnes. Le tonnage, en 1861, a été de 255,173 tonnes.

BERRY ou **BERRI**, nom porté par plusieurs membres de l'ancienne maison royale de France, et dont les principaux sont les suivants :

BERRY (Jean DE FRANCE, duc DE), troisième fils de Jean le Bon, né en 1340, mort en 1416. Il assista, en 1356, à la désastreuse bataille de Poitiers, et fut envoyé en Angleterre, comme otage, en vertu du traité de Brétigny (1360). Après la mort du roi Jean, il obtint de revenir en France pour un an, sous le prétexte de se procurer sa rançon; mais le délai expiré, il n'eut garde de regagner l'Angleterre. Lorsque les hostilités recommencèrent (1372), Jean de Berry fut mis à la tête de l'armée royale et prit aux Anglais les villes de Limoges, de Poitiers, de Thouars et de La Rochelle. Charles V étant mort en 1380, le duc de Berry fit partie du conseil de régence du jeune roi Charles VI, conjointement avec les ducs d'Anjou et de Bourgogne, et prit le gouvernement du Languedoc. Les exactions de tout genre auxquelles il se livra exaspérèrent à tel point les populations du Midi, du Poitou et de l'Auvergne, qu'elles se révoltèrent et qu'il fallut envoyer contre elles des troupes réglées pour les écraser. Informé des monstrueux excès commis par le duc de Berry, Charles VI lui enleva son gouvernement et fit brûler Béthisac, l'instrument, sinon l'instigateur de toutes les malversations du duc. Pendant la démence de Charles VI, le duc de Berry ressaisit le pouvoir, qu'il partagea avec le duc de Bourgogne, devint gouverneur de Paris et se fit tellement haïr des Parisiens, qu'ils détruisirent son hôtel de Nesle et brûlèrent son château de Bicêtre, pendant une maladie qu'il eut en 1411. Le duc de Berry quitta, vers cette époque, la capitale, se rendit à Bourges, où il soutint un siége contre les troupes royales, et revint mourir à Paris, ruiné et dans un état de misère relative.

BERRY (Charles, duc DE), de Normandie et de Guienne, deuxième fils de Charles VII, né en 1446, mort en 1472. Son père avait pour lui la plus grande prédilection, et peut-être eût-il déshérité son fils aîné en sa faveur, s'il ne fût pas lui-même mort prématurément. Le duc de Berry, mort jeune, d'ailleurs, n'avait ni la capacité, ni l'énergie nécessaires pour lutter contre un adversaire tel que Louis XI. Il se laissa entraîner à de misérables intrigues, se jeta dans la ligue du *Bien public*, et, après diverses réconciliations, fut relégué dans son gouvernement de Guienne, où il mourut à vingt-six ans, empoisonné, peut-être à l'instigation du roi son frère. Il aimait les lettres et les protégeait.

BERRY (Charles, duc DE), petit-fils de Louis XIV et troisième fils du grand dauphin, né en 1686, mort en 1714. Ce prince, d'un esprit faible et borné, n'est connu que pour avoir épousé la fille de Philippe d'Orléans, depuis régent (v. l'art. suiv.), dont les déréglements empoisonnèrent sa vie, et qui fut soupçonnée de n'avoir pas été étrangère à sa mort prématurée.

BERRY (Marie-Louise-Elisabeth D'ORLÉANS, duchesse DE), fille aînée du régent, née en 1695, morte en 1719. Elevée au milieu des femmes de chambre, habituée à faire toutes ses volontés depuis l'âge le plus tendre, et trouvant dans son père la plus excessive comme la plus déplorable indulgence, Marie-Louise d'Orléans était « née, dit Saint-Simon, avec un esprit supérieur, et, quand elle le voulait, également agréable et aimable, et avec une figure qui imposait et qui arrêtait les yeux, mais que, sur la fin, l'embonpoint gâta un peu. Elle parlait avec une grâce singulière, une éloquence naturelle qui lui était particulière et qui coulait avec aisance et de source; enfin, avec une justesse d'expression qui surprenait et qui charmait. » En 1710, elle épousa le duc de Berry, petit-fils de Louis XIV, devint veuve quatre ans plus tard et fut soupçonnée de n'avoir pas été étrangère à la mort de son mari, qui, après l'avoir aimée éperdument, s'était aperçu de sa conduite déréglée et l'avait menacée de l'enfermer dans un couvent pour le reste de sa vie. Joignant l'ambition à l'amour effréné des plaisirs, la duchesse de Berry fut également accusée de l'empoisonnement de la duchesse de Bourgogne. Lorsque son père devint régent, elle ne mit plus de bornes à ses prétentions extravagantes, à sa hauteur ambitieuse et surtout à ses débauches. Les débordements de cette Messaline moderne sont demeurés fameux et firent scandale, même à la cour corrompue du régent. Les Mémoires du temps, et surtout ceux de Saint-Simon, nous en ont laissé les hideux détails. Les soupçons les plus flétrissants circulèrent dans le public et à la cour sur les rapports qui existaient entre cette indigne princesse et son père. Elle vivait en très-mauvaise compagnie et passait ses nuits dans des orgies obscènes, auxquelles le régent prenait part. Saint-Simon, parlant d'un de ces banquets, où le père et la fille oubliaient plus encore que toutes les lois de la décence, écrit : « Mme la duchesse de Berry et M. le duc d'Orléans s'y enivrèrent, au point que tous ceux qui étaient là ne surent que devenir. L'effet du vin par haut et par bas fut tel qu'on en fut en peine, et cela ne la désenivra pas; tellement qu'il fallut l'emmener dans cet état à Versailles. Tous les gens des équipages la virent et ne s'en turent pas. » Un de ses derniers amants fut Rions, Gascon assez laid et assez sot, qui, grâce à son oncle, le duc de Lauzun, prit sur la duchesse de Berry, ordinairement impérieuse envers tous, un pouvoir absolu et en fit l'esclave de tous ses caprices. « Lauzun, dit Saint-Simon, lui avait conseillé de traiter sa princesse comme il avait traité lui-même Mademoiselle. Sa maxime était que les Bourbons voulaient être rudoyés et menés le bâton haut, sans quoi on ne pouvait conserver sur eux aucun empire. » Rions mit à la lettre le conseil de son oncle, et façonna la duchesse à supporter jusqu'à ses mépris. La duchesse de Berry devint enceinte de ce dernier, eut un accouchement extrêmement laborieux et mourut quelques jours après, à la suite d'une fête nocturne qu'elle avait donnée à son père, à Meudon. Le régent eut la pudeur de ne point exiger qu'on lui fît une oraison funèbre.

BERRY (Ch.-Ferdinand, duc DE), deuxième fils du comte d'Artois (depuis Charles X), né à Versailles en 1778, mort en 1820. Il suivit son père dans l'émigration, porta les armes contre la France dans l'armée de Condé et s'unit, à Londres, à une dame Brown, dont il eut plusieurs enfants et qu'il abandonna, plus tard, sous le prétexte que Louis XVIII désapprouvait ce mariage. En 1814, il revint en France à la suite des alliés, fut nommé colonel général des chasseurs et lanciers et s'efforça de gagner l'attachement des soldats, en assistant aux manœuvres, en visitant les casernes et les hôpitaux militaires. Lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe, le duc de Berry fut nommé chef de l'armée qu'on voulait réunir devant Paris et qui se réduisit à un nombre imperceptible de fidèles. Après la seconde restauration, le duc de Berry fut tenu à l'écart du pouvoir par Louis XVIII, et il épousa, en 1816, la princesse Caroline de Naples, sœur de la reine Christine, reine d'Espagne. Le 13 février 1820, à la sortie de l'Opéra, il fut assassiné par Louvel. Sept mois après sa mort, sa femme accoucha d'un fils, le duc de Bordeaux, aujourd'hui comte de Chambord, et le dernier rejeton mâle de la branche aînée de Bourbon.

Ce prince, qui, d'ailleurs, ne manquait pas d'énergie, était, sous la Restauration, l'espoir des *ultras*. Mais il ne se fit guère remarquer que par l'emportement de ses manières et la licence de ses mœurs.

BERRY (Marie-Caroline-Ferdinande-Louise DE BOURBON, duchesse DE), fille du roi Ferdinand Ier, née à Naples en 1798, morte en avril 1870. En 1816, elle fut mariée au duc de Berry, neveu de Louis XVIII et 2e fils du comte d'Artois (depuis Charles X). Plutôt gracieuse que belle, passionnée pour les plaisirs et les arts, d'une grande vivacité d'esprit et d'une bienveillance affable, qui faisaient oublier ses négligences d'éducation et ses pétulances enfantines, elle charma la cour de France et s'attacha le cœur un peu volage de son époux. A vingt-deux ans, le poignard de Louvel la rendit veuve. On dit que, dans sa douleur romanesque, elle coupa sa chevelure, d'un blond mythologique, que les poëtes ont célébrée et que le duc aimait avec passion. Elle portait depuis deux mois dans son sein un dernier et tardif rejeton de l'antique race de Hugues Capet. Cet enfant posthume reçut, à sa naissance, le surnom d'*Enfant du miracle*, et le corps diplomatique lui donna celui d'*Enfant de l'Europe*. Dès lors commença l'existence politique de la duchesse de Berry. Cependant, elle n'essaya point de prendre un rôle dans les affaires de l'État, cherchant seulement à se rendre populaire par des voyages dans les provinces, par l'éclat de ses fêtes et par ses libéralités. Quand la révolution de Juillet eut brisé l'avenir de son fils et la fortune des Bourbons, elle suivit Charles X dans l'exil; mais la résignation ne pouvait convenir à cette âme ardente et aventureuse, qui se laissa entraîner bientôt vers les résolutions désespérées, par les obsessions de ses partisans, par son ambition maternelle, par ses illusions de femme et de princesse, et peut-être aussi par les effervescences de l'orgueil blessé et par le regret amer d'une puissance évanouie. Abusée par son ignorance du temps et des hommes, séduite par la légende poétisée de ces Vendéens qui avaient tenu tête à la grande République, par la croyance à une France royaliste qui n'existait plus, elle résolut de tenter une restauration par les armes, parcourut d'abord une partie de l'Europe sous un incognito mal déguisé, fréta, en 1832, le navire le *Carlo-Alberto*, et débarqua sur la côte de Marseille dans la nuit du 29 avril. Ses débuts dans la guerre civile furent rudes et tristes. Elle attendit le jour au bord de la mer, mal protégée contre les brises nocturnes par un manteau d'homme. Un grand mouvement royaliste devait, lui avait-on dit, signaler son arrivée dans le Midi; mais tout se réduisit à une tentative insignifiante de quelques fidèles à Marseille. Alors, elle se dirigea vers la Vendée, sans prendre pour ainsi dire la peine de se cacher. Tout le monde savait qu'elle était en France; mais les populations restaient calmes et indifférentes. Les sommités du parti légitimiste, prévoyant un dénoûment funeste et ridicule tout à la fois, s'épuisèrent en efforts infructueux pour faire changer de résolution à la princesse, qui se montra inébranlable dans sa folie romanesque, digne des héroïnes de la Fronde. Fascinée par son idée fixe, elle avançait toujours vers l'Ouest, à la poursuite de l'insaisissable mirage d'une armée de Vendéens ou de chouans, ne se doutant point qu'elle allait elle-même révéler, par un insuccès éclatant et prévu, la faiblesse réelle de son parti et détruire dans les esprits la fiction, habilement entretenue jusque-là, d'une Vendée et d'une Bretagne royalistes toujours prêtes à s'armer contre la France de la Révolution. Les chefs, MM. de Charette, d'Autichamp, de Bourmont, etc., n'étaient pas partisans d'une prise d'armes immédiate; mais l'expérience et les prévisions de ces militaires durent céder à l'enthousiasme impérieux de la princesse, qui, d'ailleurs, ne ménagea point sa personne au milieu des hasards de cette malheureuse équipée. Malgré une proclamation pompeuse, qui débutait par une réminiscence historique (*Ouvrez à la fortune de la France!*), les paysans ne s'armèrent point pour le *petit-fils de Henri IV;* une poignée de braves livra le *combat du Chêne*, et le parti royaliste fut abattu d'un seul coup, au moment même où la royauté de Juillet triomphait à Paris d'un mouvement autrement formidable, celui des républicains de Saint-Merri. Madame erra d'asile en asile, promenant partout ses espérances et son opiniâtre énergie, mais dut, enfin, se réfugier à Nantes, dans la mystérieuse retraite que ses amis lui avaient préparée. Elle y demeura cinq mois, employés par elle à la plus active correspondance. La police désespérait presque de la découvrir, lorsque le secret de son asile fut vendu à M. Thiers (500,000 fr., d'autres disent 100,000) par un juif converti, Simon Deutz, mêlé aux complots légitimistes, et qui avait la confiance de la princesse. Le misérable partit pour Nantes, à la fois surveillé et assisté par la police, et obtint deux entrevues de sa confiante victime. Comme il sortait de la dernière, l'autorité, avertie par lui, investit la maison; mais après les perquisitions les plus minutieuses, on ne trouva personne. Madame et ses confidents avaient eu le temps de se blottir dans un réduit obscur pratiqué derrière la plaque mobile d'une cheminée, et dont Deutz ignorait l'existence. Ils y restèrent seize heures, mais se livrèrent eux-mêmes, à demi étouffés par du feu que les gendarmes, qui occupaient la maison, avaient allumé par désœuvrement (6 novembre). Jusque-là toutes ces aventures avaient une couleur d'héroïsme qui en couvrait le côté extravagant. Les malheurs de la duchesse de Berry ne commencèrent réellement qu'avec sa captivité au château de Blaye, où elle fut gardée d'abord par le colonel de la Chousserie, puis par le général Bugeaud. La malheureuse princesse était destinée, comme dénoûment à son aventureuse odyssée, à boire jusqu'au fond le calice de honte et d'amertume; et le gouvernement de Louis-Philippe tira d'elle une vengeance dont l'immoralité a été justement flétrie. Au mois de janvier, on apprit que la captive était atteinte de malaises significatifs, qui firent soupçonner une grossesse. Des médecins furent envoyés, et bientôt il ne resta plus aucun doute. Elle-même, pressée par sa situation, se résigna à déclarer qu'elle s'était mariée secrètement en Italie au comte Lucchesi-Palli. Peu touché d'une position aussi pénible, le gouvernement, au lieu de garder le silence et de renvoyer à Palerme cette ennemie vaincue et désormais impuissante, donna à sa déclaration la publicité du *Moniteur*, employa tous les moyens pour arriver à une constatation publique de la grossesse, si bien que l'accouchement eut lieu en présence de témoins et qu'un procès-verbal en fut dressé. Louis-Philippe n'avait plus dès lors aucun parti politique à tirer de son infortunée parente, qu'il renvoya humiliée et brisée à Palerme. Depuis, elle a vécu dans la retraite, privée, par son second mariage, de sa qualité de régente et de toute importance politique dans son parti. On lui enleva même alors la direction de l'éducation du jeune Henri. Son époux est mort en 1864.

BERRY (Jean), amiral anglais, né à Khoweston en 1635, mort en 1691. Après avoir servi dans la marine marchande, il partit, en 1661, pour les Antilles, à bord du *Swallow*, petit navire armé de huit caronades et ayant quarante hommes d'équipage. Arrivé à la Jamaïque, après une traversée des plus dangereuses, le *Swollow* fut chargé de faire la chasse à un corsaire, qui exerçait de grandes déprédations et qui était armé de vingt canons. Comme le capitaine du navire anglais hésitait à attaquer un aussi formidable ennemi, Berry enferma le capitaine dans sa cabine, s'empara du commandement et prit le corsaire à l'abordage. Traduit pour ce fait devant un conseil de guerre, il fut acquitté, et, de retour en Angleterre, il reçut le commandement d'un vaisseau. Après avoir fait diverses campagnes dans les Antilles, dans la Manche et dans la Méditerranée, il sauva la vie au duc d'York, lors du combat de Souzwald-bay, fut nommé baronnet, puis chargé, en 1683, de commander l'escadre qui bombarda Tanger. Le sang-froid et l'habileté dont il fit preuve lui valurent le grade de vice-amiral, et, bientôt après, il fut nommé commissaire de la marine. Il mourut, dit-on, empoisonné.

BERRY (Guillaume), graveur écossais, né en 1730, mort en 1783. Elève de Proctor, graveur de cachets à Edimbourg, il s'adonna au même genre de travail et acquit un talent des plus remarquables. Plusieurs de ses œuvres rappellent les plus beaux morceaux de l'antiquité. Parmi ses têtes gravées en relief, on cite surtout : César et le jeune Hercule, d'après l'antique; le poëte Thompson, la reine d'Ecosse Marie, Cromwell, le poëte Hamilton. et Isaac Newton. Aussi modeste qu'habile, Berry ne demandait pour ses œuvres qu'un salaire modique, à peine suffisant aux besoins de sa nombreuse famille.

BERRY (Marie), femme de lettres anglaise, née vers 1762, morte en 1825. Très-instruite et surtout charmante, Marie habitait avec sa famille, en 1778, près de Strawberry-hill, lorsqu'elle connut le célèbre Walpole, alors septuagénaire et son voisin de campagne. Walpole s'éprit de la jeune fille, au point de lui offrir sa main(1791); mais celle-ci, refusa de devenir comtesse d'Oxford, tout en continuant à vivre dans l'intimité du vieillard et à charmer ses dernières années par son amitié filiale. Walpole légua en mourant à Marie Berry ses papiers, parmi lesquels se trouvaient les lettres qu'il avait reçues de Mme du Deffant de 1766 à 1780. Outre ces lettres, si spirituelles et si curieuses, que miss Berry fit paraître à Londres (1810, 4 vol.), elle a publié les lettres que Walpole lui avait écrites et un volume d'études dues à sa plume, sous le titre de l'*Angleterre et la France*.

BERRYAT ou **BERRIAT** (Jean), médecin français, né à Auxerre, mort en 1754. Il pratiqua son art dans sa ville natale et fut nommé médecin du roi, intendant des eaux minérales de France et membre de plusieurs académies. Il est surtout connu pour sa *Collection académique concernant la médecine, l'anatomie, la chirurgie, etc.* (Dijon, 1754, 2 vol.). Cette collection, qui fut continuée par Buffon, Daubenton, Larcher, etc., est un recueil d'observations importantes prises dans les mémoires des sociétés savantes.

BERRYAT-SAINT-PRIX. V. BERRIAT.

BERRYE s. m. (bèr-ri-ie). Bot. Genre d'arbres de la famille des tiliacées, comprenant une seule espèce, qui croît dans les Indes.

BERRYER (Nicolas-René), magistrat et homme d'Etat, né à Paris en 1703, mort en 1762. Il fut successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, intendant du Poitou, enfin lieutenant de police, en 1747. Créature de Mme de Pompadour, il servit ses intérêts beaucoup mieux que ceux de l'Etat, peupla la Bastille des ennemis de la favorite et suscita des troubles par des actes de l'arbitraire le plus odieux, tels que de faire enlever violemment dans les rues de Paris les vagabonds et les enfants pour les envoyer peupler la Louisiane. Sa protectrice le fit ensuite nommer conseiller d'État, ministre de la marine, enfin garde des sceaux.

BERRYER (Pierre-Nicolas), avocat célèbre, né à Sainte-Menehould en 1757, mort en 1841, s'est particulièrement fait connaître par la défense du maréchal Ney, où il fut aidé par Dupin aîné, et par celle de Fauche-Borel contre Perlet (1816). On a de lui divers écrits, notamment des *Souvenirs* (1839, 2 vol. in-8o), livre curieux pour l'histoire contemporaine. Il a laissé deux fils : Pierre-Antoine, le célèbre orateur légitimiste, né à Paris en 1790; Hippolyte-Nicolas, général de brigade, mort en 1857.

BERRYER (Pierre-Antoine), illustre avocat, orateur politique et membre de l'Académie française, fils du précédent, né à Paris le 4 janvier 1790, mort à Augerville-la-Rivière (Loiret) le 29 novembre 1868. Sa famille, originaire de Lorraine, portait autrefois le nom de Mittelberger, qui, par corruption, est devenu celui de Berryer. Son père, avocat distingué lui-même, le mit chez les oratoriens de Juilly; mais il paraît que le futur orateur fut un écolier médiocre et paresseux, quoiqu'il parût déjà admirablement doué sous le rapport de l'intelligence et de l'imagination. Tout récemment, on a retrouvé, dans les archives de Juilly, une note ainsi conçue : « ANTOINE BERRYER, nul en arithmétique, très-faible en version, mais extraordinaire parfois dans le discours français. » Comme on le voit, le chêne perçait déjà dans le gland. En revanche, il était d'une piété tellement fervente, qu'il voulut se vouer au sacerdoce; mais le vœu de sa famille l'appelait au barreau, où son père avait trouvé la fortune et la célébrité. Bientôt lancé dans le monde, il y rencontra une jeune personne de seize ans, Mlle Gauthier, fille de l'administrateur des vivres de la division de Paris, dont il devint éperdument amoureux, et qu'il épousa, âgé seulement de vingt et un ans, malgré la résistance des deux familles. Il fit ses débuts dans les dernières années de l'Empire, qu'il vit tomber sans regret, bien qu'à cette époque ses opinions politiques ne fussent pas encore arrêtées. En effet, vers 1810, il avait publié une petite brochure en vers (in-4°), dans laquelle il célébrait, avec un juvénile enthousiasme, l'entrée à Paris de Napoléon et de Marie-Louise. Cependant, la plupart de ses biographes le présentent déjà, vers 1812, comme revenu de ses premières opinions et inclinant vers le royalisme. En 1814, on le voit proclamer publiquement à Rennes la déchéance de Napoléon Ier et arborer la cocarde blanche. L'année suivante, il s'engagea, pendant les Cent-Jours, dans les volontaires royaux, et fit même un voyage à Gand.

Après la deuxième Restauration, obéissant aux entraînements d'un cœur chaleureux, il se voua à la défense des victimes de la réaction, convaincu, comme il le disait dans son beau langage, qu'il est honteux pour les vainqueurs de *ramasser les blessés des champs de bataille pour les porter à l'échafaud*. Il se fit adjoindre à son père et à M. Dupin pour défendre le maréchal Ney, et fut assez heureux pour faire acquitter le général Cambronne et obtenir de Louis XVIII la grâce du général Debelle, qu'avait atteint une condamnation capitale. Malgré les persécutions que lui attira cette généreuse conduite, M. Berryer, loin de se décourager, prit encore la défense des généraux Canuel et Donnadieu. Tout en inclinant vers le royalisme pur, dont le *Conservateur* était l'interprète, avec Chateaubriand, de Bonald et Lamennais pour principaux organes, il blâmait hautement le gouvernement de son choix de s'égarer dans la voie des réactions sanglantes et des vengeances politiques. D'autres procès moins célèbres contribuèrent, en outre, à la précoce célébrité du jeune avocat. Nous mentionnerons surtout la défense de Chedel, négociant illégalement emprisonné par le préfet de police Anglès, sur l'ordre de M. Decazes; la défense de M. de Nérac, gouverneur du château de Versailles, et la défense de Séguin contre Ouvrard, qui, charmé du talent du défenseur de son adversaire, le prit ensuite pour son avocat. Citons encore les procès de presse du *Drapeau blanc*, du *Journal des Débats* et de la *Quotidienne*, où il soutint la liberté de la presse, ainsi que la fameuse affaire Castaing, dans laquelle il accepta, de concert avec M. Roussel, la défense de l'accusé. En 1826, M. Berryer défendit Lamennais, poursuivi pour avoir, dans son livre intitulé *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil*, accusé l'État d'athéisme et attaqué la déclaration de 1682, sur laquelle reposent les bases de l'Église gallicane. Royaliste indépendant, mais sûr et dévoué, il fut sollicité d'entrer dans la vie publique, hésita quelque temps à sacrifier son existence du barreau, libre, somptueuse, riche d'émotions, pour les incertitudes de la vie politique. Toutefois, il consentit à se présenter au Puy (Haute-Loire), et fut élu à une forte majorité (1830). Il parut pour la première fois à la tribune lors de la discussion de la fameuse adresse des 221, qu'il combattit comme inconstitutionnelle, avec un art et une chaleur qui le placèrent de ce jour au rang des grands orateurs parlementaires. « Voilà un beau talent, » s'écria M. Guizot. « Dites une puissance, » répliqua Royer-Collard. On lui offrit un portefeuille dans le cabinet de M. de Polignac, mais il le refusa, ne voulant pas jouer un rôle secondaire. Placé par l'éclat de ses débuts à la tête de la phalange ministérielle, le puissant avocat d'une cause perdue dans l'opinion semblait naturellement désigné pour le pouvoir, quand la révolution de Juillet vint renverser la monarchie qu'il espérait sans doute servir comme homme d'État, et ne lui laissa plus d'autre mission que d'en défendre le souvenir. Seul de tous les légitimistes, il resta à la Chambre et prêta serment, séduit peut-être par ce rôle aventureux et chevaleresque d'un champion soutenant seul contre tous une lutte sans relâche, sans résultats, peut-être même sans espérance. Dès lors, soit tactique, soit inconséquence, soit entraînement de son grand esprit, il défendit le plus souvent, dans son opposition permanente, la cause de la liberté dans les questions particulières soumises à la Chambre. En un mot, suivant l'expression de M. de Loménie, lui, qui avait été *plus royaliste que le roi, il se montra parfois plus libéral que la liberté*. Il se montra du moins plus libéral que le gouvernement de Juillet. Au reste, la lutte de M. Berryer contre cette monarchie fut plus habile que généreuse. Il avait soi-disant consenti à prêter serment à la Charte pour défendre les intérêts de la France, et il combattit toutes les mesures qui tendaient à faire sortir l'ordre et la paix de la révolution de Juillet; profitant des principes sur lesquels reposait la monarchie constitutionnelle, il endossait au besoin l'habit de jacobin pour la pousser aux conséquences les plus extrêmes de la souveraineté populaire. Ainsi, il demanda l'application du jury aux délits de presse, la nomination des maires par les communes, l'abolition du cens électoral, etc.; mais, d'autre part, peu conséquent avec ces principes démocratiques, il réclamait le maintien de l'hérédité de la pairie et de l'anniversaire du 21 janvier, et combattait les projets de loi relatifs à l'exil des Bourbons, au rétablissement du divorce et au mariage civil des prêtres. Au milieu de ses triomphes oratoires, survint un événement grave qui faillit amener pour lui les plus fâcheux résultats. Envoyé par les légitimistes de Paris, en 1832, pour essayer de détourner la duchesse de Berry de sa folle équipée dans l'Ouest, il échoua dans sa mission, fut arrêté à son passage à Angoulême, transféré à Nantes, mis au secret et privé de communications avec son père, sa femme et son fils; il ne devait sortir de prison que pour comparaître devant une commission militaire; mais il déclina cette juridiction, et, le 30 juin, un arrêt de la cour de cassation rendit aux tribunaux civils les personnes étrangères à l'armée. En vertu de cet arrêt, M. Berryer comparut, le 16 octobre 1832, devant la cour d'assises de Blois; il n'y eut même pas de plaidoiries contradictoires; le ministère public abandonna l'accusation, et l'acquittement fut prononcé à l'unanimité. A peine acquitté lui-même, il défendit Chateaubriand et appuya les pétitions pour l'élargissement de la duchesse de Berry. Depuis, son incomparable talent de tribune s'est déployé dans des discussions célèbres. Il combattit notamment les lois de septembre, la loi contre les associations, l'indemnité Pritchard, etc. Ce mélange assez disparate de principes légitimistes et d'idées libérales et démocratiques, qui constitue en quelque sorte sa *manière* oratoire, tout en donnant une originalité très-piquante à sa physionomie, n'a pas été sans causer quelque embarras à ses biographes. Les uns n'y ont vu qu'une tactique machiavélique contre le gouvernement issu des barricades; d'autres, des défaillances d'opinion; d'autres enfin, plus près de la vérité, nous le croyons, des élans involontaires, des effervescences d'une nature enthousiaste, généreuse, passionnée, spontanément entraînée vers les idées grandes et les sentiments élevés. Toutefois, répétons-le; pour le fond, M. Berryer n'en est pas moins resté constamment fidèle à son parti, auquel il donnait, à l'occasion, des gages éclatants, notamment lorsqu'il alla avec d'autres députés légitimistes, à Belgrave-square, déposer ses hommages aux pieds du prétendant. On sait que cette démarche, au moins inconsidérée, fut maladroitement *flétrie* par un vote de la Chambre.

Dans les luttes oratoires, où il tenait le premier rang, M. Berryer lançait souvent des mots d'une vigueur et d'une éloquence terrible, prompt à la riposte, et sachant mieux que personne renvoyer l'insulte à ses adversaires. M. Barthe, ayant flétri le gouvernement de la Restauration, en rappelant qu'il avait été imposé par l'étranger : « Eh bien! s'écria M. Berryer en se tournant vers M. Guizot, je demanderai à l'imprudent ministre qui a osé tenir ce langage s'il a oublié les noms de ceux qui sont rentrés en France à la suite des étrangers et en passant par le champ de bataille de Waterloo. » Puis, se tournant vers M. Barthe, qui avait appartenu à la charbonnerie : « Punissez, s'écria-t-il, ceux qui ont la bassesse et la lâcheté de s'enfermer dans les sociétés secrètes pour y prêter des serments incendiares contre le pays! » M. Guizot, ayant dit un jour : « Je ne connais rien de plus ignoble que le cynisme révolutionnaire. » — « Et le cynisme des apostasies! » répliqua M. Berryer de sa voix vibrante. Parfois, la lutte avait lieu sur des questions de principes, et M. Berryer disait à ses adversaires : « L'ordre, est-ce à vous de l'invoquer? Vous en avez ruiné les bases en 1830; le principe que vous avez posé alors vous presse aujourd'hui; il vous faut en subir les conséquences. »

A ce grand jeu de la tribune, l'orateur avait en partie perdu sa clientèle d'avocat, et ses dépenses n'avaient fait qu'augmenter. Bientôt on annonça que sa terre d'Augerville était à vendre (1836). Une souscription fut aussitôt organisée; elle produisit 400,000 fr., et M. Berryer conserva sa terre. Pendant ce temps, il voyageait en Allemagne et se rendait auprès de Charles X, à Goritz. Avant son départ, le duc d'Angoulême lui remit une pièce dans laquelle il maintenait ses droits au trône, sous le titre de Louis XIX, par ce motif que l'abdication de Charles X et la sienne propre, en 1830, en faveur du duc de Bordeaux, avaient été faites sous toutes réserves. Le pouvoir crut trouver dans ce fait matière à un procès; mais l'instruction commencée ne put aboutir, et M. Berryer encourut seulement le blâme de la Chambre. Deux affaires criminelles, dans lesquelles il prit la défense des accusés, l'affaire La Roncière et l'affaire Dehors, lui donnèrent l'occasion de déployer, sur une autre scène, son immense talent d'avocat. Enfin, en 1840, à la suite de l'affaire de Boulogne, il fut un des défenseurs du prince Louis-Napoléon devant la Chambre des pairs. Il se trouve encore une fois compromis, quelques mois après, pour avoir été avec les chefs du parti légitimiste rendre visite au comte de Chambord, à Londres; mais cette affaire se termina entre lui et les orateurs du gouvernement par des personnalités désagréables.

M. Berryer avait assez combattu la monarchie de Juillet pour n'être pas étonné de sa chute en février 1848. Le grand tribun de la monarchie consentit à servir la République comme il avait *servi* Louis-Philippe, et il fut envoyé à l'Assemblée nationale par le département des Bouches-du-Rhône, avec 44,169 suffrages. Ce fut pendant cette période que se produisit dans le parti légitimiste cette scission qui le partagea en deux nuances distinctes : l'une, ayant pour chef le marquis de La Rochejaquelein, attendait le retour du comte de Chambord du suffrage universel (c'était méconnaître le principe même de la légitimité); l'autre, ayant à sa tête M. Berryer, tenait pour le droit divin, et se refusait à livrer aux chances d'une élection un droit positif et imprescriptible. Une lettre du comte de Chambord donna gain de cause au parti que commandait M. Berryer. Depuis le 2 décembre, le grand orateur, après avoir voté la déchéance du prince-président, rentra momentanément dans la vie privée. En 1854, il a été nommé bâtonnier de l'ordre des avocats, et reçu membre de l'Académie française, le 22 février 1855, en remplacement de M. de Saint-Priest. Il a été dispensé, en cette circonstance, de la visite d'usage au chef de l'État. Avec l'âge, M. Berryer n'a rien perdu de sa verve ni de son talent, comme il l'a prouvé dans les affaires de Célestine Boudet et de Mme Caumont-Laforce (1855), et dans celle de Jeufosse (1857), où ses plaidoyers eurent un grand retentissement. En 1863, M. Berryer est rentré dans l'arène politique; il a été de nouveau élu député des Bouches-du-Rhône à une grande majorité.

Cette même année, M. Berryer fut l'objet d'une manifestation de tous les barreaux de France, qui lui offrirent un banquet pour célébrer la cinquantième année d'exercice de sa profession d'avocat. A cette solennité touchante, qui eut un éclat bien digne de celui qui en était l'objet, et qu'on a si heureusement nommée *la fête de l'éloquence*, on vit paraître les bâtonniers de toute la France, jusqu'à ceux de la Savoie et de l'Algérie. L'année suivante, le barreau anglais voulut aussi s'associer avec éclat à ces hommages rendus à l'illustre avocat français par ses compatriotes. Le voyage que M. Berryer fit à cette occasion en Angleterre fut une véritable ovation. A la suite d'un dîner solennel, donné à M. Berryer à Temple-Bar, ce fut l'attorney général même, sir Roundell Palmer, qui, au nom du barreau anglais, prononça le discours destiné à célébrer la longue carrière de l'illustre avocat.

M. Berryer qui, malgré sa passion du luxe et des arts, avait renoncé, pour la politique, pour la défense de ses opinions, à sa grande existence du palais, à l'exploitation lucrative de sa gloire, a donné de nombreuses preuves du plus noble désintéressement, quoiqu'il ait été souvent embarrassé dans ses affaires privées. Il a souvent prodigué les plus belles inspirations de son génie pour des causes purement gratuites, que d'obscurs avocats eussent peut-être dédaignées, et où il n'y avait que de la reconnaissance à recueillir. C'est ainsi qu'à diverses époques il a généreusement défendu de pauvres ouvriers accusés de coalition, et, dernièrement encore (1863), les typographes de Paris, qui, ne pouvant lui faire accepter d'honoraires, exécutèrent une magnifique édition des *Oraisons funèbres* de Bossuet, qui fut tirée à *un exemplaire* seulement, sauf le dépôt légal, et lui offrirent ce spécimen unique, ce chef-d'œuvre de typographie, qui vaut bien, on en conviendra, la classique tabatière enrichie de diamants, présent banal des souverains.

« Berryer, dit M. de Cormenin, est, après Mirabeau, le plus grand des orateurs français. La nature a traité Berryer en favori. Sa stature n'est pas élevée, mais sa belle et expressive figure peint et reflète toutes les émotions de son âme. Il vous fascine de son regard fendu et velouté, de son geste singulièrement beau comme sa parole. Il est éloquent dans toute sa personne. Berryer domine l'assemblée de sa tête haute. Il la porte en arrière comme Mirabeau, ce qui la dilate et l'épanouit. Il s'établit à la tribune et il s'en empare, comme s'il en était le maître, j'allais dire le despote. Sa poitrine se gonfle, son buste s'étale, sa taille s'allonge, et l'on dirait un géant. Son front rugueux s'échauffe, et quand sa tête bout, chose étrange, ses pores transsudent du sang. Mais ce qu'il a d'incomparable, ce qu'il a par-dessus tous les autres orateurs de la Chambre, c'est le son de la voix, la première des beautés pour les acteurs et pour les orateurs... Mais Berryer ne doit pas seulement sa prééminence au hasard de ses qualités extérieures; il est maître aussi dans l'art oratoire... Ce qui rend Berryer supérieur à eux, c'est que, dès le seuil de son discours, il voit, comme d'un point élevé, le but où il tend. Il n'attaque pas brusquement son adversaire; il commence par tracer autour de lui plusieurs lignes de circonvallation; il le trompe par des marches savantes; il s'en rapproche peu à peu; il le débusque de poste en poste, il le suit, il l'enveloppe, il le presse, il l'étreint dans les nœuds redoublés de son argumentation. Cette méthode est celle des larges esprits... Quel dommage que Berryer, qu'un si puissant orateur, ne combatte pas dans nos rangs, à la tête du parti populaire! Comment un pareil esprit ne sent-il pas le vide des doctrines de la légitimité? Comment ne travaille-t-il pas avec nous dans les voies de la liberté, à l'émancipation du genre humain? Comment ne comprend-il pas que le principe de la souveraineté du peuple est le seul vrai, le seul que la raison avoue, le seul que l'avenir de toutes les nations glorifiera? »

Il est bon d'ajouter, pour l'édification de ceux qui ne suivent plus les fluctuations politiques depuis trente ans, que ce jugement, presque jacobin, remonte à 1838.

En effet, M. Berryer est un orateur d'une puissance incomparable. Est-ce par le style, est-ce par la phrase, est-ce même par l'idée qu'il excelle? Non. C'est surtout par le ton, par le geste, par le regard. Il en a été ainsi des plus grands maîtres de la tribune, de Démosthène et de Mirabeau. Il nous souvient qu'un jour le Cicéron légitimiste, au milieu d'un discours antiministériel, avança tout à coup le bras et s'écria d'une voix retentissante : « Non, cette main séchera avant de déposer dans l'urne un bulletin qui dise que vous avez bien mérité de la patrie. » Et la Chambre de se livrer à des applaudissements frénétiques. Cela dura bien cinq minutes; la main, tremblante, restait toujours tendue; quand le calme fut rétabli, la même voix de reprendre et de dire sur une note plus sourde : « Jamais! jamais! » Ces quatre syllabes valaient le *Qu'il mourût* du grand tragique.

BERRYVILLE, ville des Etats-Unis d'Amérique, Etat de Virginie, à 12 kil. de Winchester; 2,775 hab. Commerce actif de bestiaux et coton.

BERS s. m. pl. (bèr — du v. fr. *ber*, berceau). Ridelles d'une charrette.

BERSABÉE. V. BEERSÇÉBA.

BERSAGLIER s. m. (bèr-za-llié; *ll* mll. — de l'ital. *bersagliere*, tirailleur, qui se rapporte directement à *bersaglio*, but, cible à laquelle on tire à l'arc. Le radical qui entre dans la composition de ce mot, lequel a reçu chez nous droit de cité, n'est pas, du reste, complétement étranger à notre langue. C'est lui que nous retrouvons dans les expressions *bersault*, but de tir; *bersauder*, tirer de l'arc; *bercère*, chasseur tirant de l'arc. Maintenant, quelle est l'étymologie connue de ces différents dérivés? Ducange a traité cette question tout au long. Le radical commun à ces mots se retrouve dans le bas latin *bersa*, désignant proprement une espèce d'enclos d'osier qui sert à la chasse des bêtes fauves. Or, *bers* signifie, dans les langues celtiques, et, en particulier, dans l'armoricain, défendre, prohiber; *bersa*, c'est donc ce qui empêche les bêtes de passer. On trouve ensuite le verbe *bersare*, dans le sens plus spécial de chasser; dans le vieux français, *berser* est même entièrement synonyme de chasser. Ainsi on trouve dans le *Roman de Garin :*

> Et en rivière ô les faucons aler,
> Et en forêt pour chacier et berser.

Par ext., *bersarii* ou *birsarii* signifia chasseurs et gardes de chasse. Plus tard, *berser* fut pris avec la signification plus restreinte de lancer des flèches, percer de traits. On comprend, dès lors, comment l'italien *bersaglio* fut peu à peu pris dans l'acception de *but*, *cible*, etc. Cette étymologie nous semble de beaucoup préférable à celles qui ont été proposées par quelques philologues qui voudraient retrouver dans *berser* le saxon *bers*, loup, et qui prétendent que ce mot s'appliquait, dans l'origine, exclusivement à la chasse de cet animal). Chasseur ou tirailleur piémontais, ayant quelque analogie avec les chasseurs à pied de l'armée française : *Un bataillon de* BERSAGLIERS *enleva d'abord à la baïonnette les hauteurs de Palestro.* (***) *Ce que le zouave est en France, ce qu'ont été le honved en Hongrie, le* BERSAGLIER *en Italie, durant les dernières guerres, le kossgniar l'est en Pologne depuis la fin du siècle précédent.* (Le Siècle.)

BERSAILLÉ, ÉE (bèr-sa-llé; *ll* mll.). Part. pass. du v. Bersailler : *Ils furent* BERSAILLÉS *de traits.*

BERSAILLER v. n. ou intr. (ber-sa-llé; *ll* mll. — de l'ital. *bersaglio*, but). Tirer des flèches. ‖ Chasser. ‖ V. mot.

BERSAME s. f. (bèr-sa-me). Bot. Arbre de l'Abyssinie, de la famille des méliacées selon les uns, de celle des ampélidées selon les autres.

BERSARIENS s. m. pl. (ber-sa-ri-ain — du bas lat. *bersa*, claie d'osier, et, par ext., lieu pour le tir). Bas officiers de la cour de Charlemagne, employés à la chasse aux loups. ‖ Gardes des forêts royales à la même époque.

BERSAUDER v. n. ou intr. (ber-sô-dé —

rad. *bersault*). Art. milit. anc. Tirer de l'arc, tirer à la cible.

BERSAULT. s. m. (bèr-sô — du bas lat. *bersa*, claie d'osier). Art milit. But de tir lieu d'exercice militaire pour le tir.

BERSCH. V. BŒRSCH.

BERSEKER ou **BERSERKER.** Nom d'une race d'hommes appartenant à la mythologie scandinave et qui n'avaient pas leurs égaux en barbarie et en férocité; leur rage a fourni une expression allemande, peu usitée de nos jours, mais non pas complétement oubliée. On dit volontiers d'un homme qui se démène comme un fou furieux qu'il est atteint de la *rage bersekérienne*. Les dieux, d'après la mythologie scandinave, les ont plus d'une fois employés pour exécuter des travaux pénibles ou mener à bonne fin des entreprises périlleuses. Quand ils entraient en fureur, rien ne pouvait les arrêter; ils couraient dans les rues en hurlant comme les loups et les chiens, se précipitaient dans les flammes, mordaient dans leurs boucliers, assommaient et tuaient tout ce qui se trouvait sur leur passage. S'agissait-il de combattre sur un champ de bataille, ils ne se donnaient parfois même pas la peine de revêtir leurs armes, et se lançaient tout nus dans la mêlée, terrifiant leurs ennemis par leur mine farouche et leur attaque furibonde. Leur ancêtre s'appelait Arngrim et descendait de Starkader, le géant aux huit mains, et d'Alfhilden, la plus belle des femmes. Comme il dédaignait, en allant au combat, de prendre un bouclier et un casque, on le surnomma *Berseker*, ce qui veut dire sans armure. Dans une lutte, il tua le roi Swafurlam et épousa sa fille avec laquelle il eut douze fils aussi vaillants, aussi terribles que lui. Argantyr, l'aîné, était de toute la tête plus grand que ses frères et doué de la force de deux hommes. Le plus grand accord régnait entre eux, et la devise : *Un pour tous et tous pour un*, les unit jusqu'au moment de leur mort commune. Comme leur père, ils allaient en guerre sans bouclier et sans armes, et héritèrent du même surnom; la même rage les animait, et quand ils en ressentaient les premiers accès et qu'ils se trouvaient sur un vaisseau, ils se hâtaient de descendre à terre pour s'attaquer dans leur fureur aux arbres et aux rochers, et ne pas causer de plus grands malheurs. Pareille chose leur était déjà arrivée, et leur équipage et leur vaisseau avaient été anéantis par eux. Les peuples scandinaves, tout en les craignant, les méprisaient, probablement à cause de ce qu'il y avait de bestial dans leurs emportements et dans leurs attaques. Ce n'était pas là le courage comme on le réprésentait alors. Leur fin fut des plus tragiques. L'un des frères, Hiornart, voulait épouser la fille du roi des Suèdes (Swedi), la belle Ingburg; mais elle était déjà promise à Hialmer. La guerre commença; dans leur première fureur, les Berseker tuèrent plus de deux cents ennemis; mais, ce premier élan passé, ils durent continuer le combat avec leurs forces naturelles. Epuisés et succombant sous le nombre, vaincus aussi par des talismans que les nains avaient donnés à leurs adversaires, ils succombèrent tous. La mort réunit ceux qui ne s'étaient jamais quittés durant leur vie.

BERSENEFF ou **BERSENEW** (Ivan), dessinateur et graveur russe, né en Sibérie en 1762, mort en Russie en 1790. Il étudia d'abord, sous la direction de Carl Guttenberg et vint se perfectionner à Paris dans l'atelier de Clément Bervic. Il a gravé, pour le recueil de la Galerie d'Orléans : le *Tentateur*, d'après le Titien; *Saint Jean* et *Saint Jérôme*, d'après le Dominiquin. Un de ses premiers ouvrages est un *Saint André*, d'après A. Losenko.

BERSER v. intr. (bèr-sé — du tud. *birsen*, percer d'un trait; en all. *birshen*, chasser; en anc. angl. *berselet*, chien de chasse). Décocher un trait, une flèche; chasser à l'arc.

BERSERKER. V. BERSEKER.

BERSEZIO (Vittorio), littérateur italien, né à Coni, en 1830, s'engagea dans le mouvement libéral de 1847 et fit, en 1848, avec les étudiants la campagne de Lombardie. Rédacteur littéraire de la *Gazette piémontaise*, il a écrit dans beaucoup de journaux et recueils, les *Letture di famiglia*, le *Messagiere Torinese*, le *Cimento*, la *Revista contemporanea*, *l'Espero*, où parurent ses *Profils politiques*. Au théâtre, où des essais juvéniles l'avaient préparé, il a produit un drame, *Micca d'Andormo*; une tragédie, *Romulus*; et *le Pasque Veronesi*. Plus connu comme romancier, il mérite la réputation d'écrivain châtié et d'observateur fidèle. Son *Novelliere*, traduit en français (*Nouvelles piémontaises*, 1859), ouvre la série de ses romans, où reparaissent les personnages déjà présentés par l'auteur, et où il peint avec une grande fidélité les mœurs du Piémont. On cite surtout : *la Famiglia*, *l'Amor di patria*, *Palmina*, *l'Odio*, etc.

BERSOT (Pierre-Ernest), philosophe et écrivain français, né en 1816 à Surgères (Charente-Inférieure). Après avoir fait ses classes au lycée de Bordeaux, il accepta dans cet établissement les fonctions de maître d'étude pour se préparer à l'Ecole normale, où il fut admis en 1836. Son assiduité au travail, la solidité de son instruction, son intelligence réfléchie l'y firent promptement distinguer, et, lorsque M. Cousin fut appelé au ministère de l'instruction publique (mars 1840), il choisit le jeune Bersot pour son secrétaire. Une amitié sincère s'établit entre le maître illustre et le brillant disciple, et M. Bersot fut nommé professeur de philosophie au collége de Bordeaux, quatre ans après sa sortie de cet établissement comme élève. On craignait qu'une telle position ne fût au-dessus de la maturité du jugement d'un homme aussi jeune; mais M. Bersot se montra à la hauteur de sa mission, et son enseignement, plein d'indépendance et d'élévation, fit du bruit même en dehors de la zone universitaire.

Il jouissait de l'estime générale, lorsque, en 1842, le père Lacordaire vint prêcher le carême à Bordeaux. Grand admirateur du prêtre dominicain, M. Bersot le fut beaucoup moins de ses doctrines après l'avoir entendu, et il protesta au nom de la philosophie. Le parti dévot s'émut; le recteur et le proviseur prêtèrent l'oreille aux insinuations cléricales, et M. Bersot fut vivement réprimandé. Mais heureusement pour le libre penseur, le parti religieux exerçait moins d'influence à Paris que dans le midi : le recteur et le proviseur furent désavoués et mis à la retraite; toutefois, le courageux écrivain sollicita un congé de trois années, qu'il employa à se faire recevoir docteur ès lettres. La thèse qu'il soutint brillamment à cette occasion roulait sur la *Liberté et la providence, d'après saint Augustin*. On lui offrit ensuite la place de suppléant de philosophie à la Faculté de Dijon, qu'il refusa, et il n'accepta la chaire de philosophie au collége de Versailles qu'avec la promesse d'être appelé à Paris à la première vacance.

Après 1848, il soutint dans les feuilles publiques de Bordeaux et de Versailles une vive polémique en faveur de la candidature présidentielle du général Cavaignac. Son espoir ayant été déçu, il s'occupait de préparer son livre : la *Philosophie de Voltaire* ou Extraits de ce philosophe sur la liberté, Dieu et la morale, recueil qui prouve que ceux qui traitent Voltaire d'athée ne l'ont jamais lu, lorsque le coup d'Etat de décembre vint changer la face des affaires. Ayant refusé de prêter serment, il fut considéré comme démissionnaire et se lança exclusivement dans le journalisme et la littérature.

Depuis 1852, il a collaboré à la *Revue de l'instruction publique*, au *Dictionnaire des sciences philosophiques*, à la *Revue de Paris* et à la *Revue nationale*. Enfin, en 1859, M. Saint-Marc-Girardin, digne appréciateur de son talent, le fit admettre à la rédaction du *Journal des Débats*, où il s'occupe spécialement des questions philosophiques et littéraires.

M. Bersot a publié un certain nombre d'ouvrages dont les principaux sont : *Essai sur la Providence* (1853); *Mesmer et le magnétisme animal* (1853); *Etudes sur le* XVIII[e] *siècle* (1855, 2 vol.); *Lettres sur l'enseignement* (1857). Il a réuni en volume ses articles du *Journal des Débats* sous ce titre : *Littérature et morale* (1861).

Lorsqu'on a lu avec attention les œuvres de M. Bersot, qui se distinguent par la profondeur de l'érudition, l'énergie et, disons mieux, la sincérité des doctrines, on n'est pas étonné que, malgré son âge, l'auteur ait déjà obtenu plus d'un suffrage à l'Académie des sciences morales. Son style est clair — grande qualité dans les sciences philosophiques — correct, nourri, serré, chaleureux dans l'occasion, surtout lorsqu'il s'agit de combattre pour la liberté, au triomphe de laquelle nous félicitons M. Bersot de consacrer toutes les ressources de sa belle intelligence.

BERSURIA, nom latin de Bressuire.

BERT, radical germanique qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms propres appartenant à la même nationalité, tels que Humbert, Bertrand, etc. La véritable forme germanique est *bercht*, ou par métathèse *brecht*; le mot anglais *bright* (clair, brillant) s'y rattache immédiatement. Ce radical germanique doit être rapporté à la racine sanscrite *bhridj* ou *bhardj* (briller et griller), qui a donné de nombreux dérivés dans la plupart des idiomes indo-européens, tels que *phlegô* en grec, *fulgere* et *frigere* en latin. M. Delâtre, dans son excellent travail sur les origines de la langue française, donne la plus grande partie des noms propres germaniques usités en français et présentant ce radical *bert* comme élément de composition dans le sens de *brillant*, *illustre*, etc. D'abord deux noms de femme, *Brigitte*, qui se rattache le plus immédiatement à l'anglais *bright*, et *Berthe*, *clara*, *inclyta*. Vient ensuite une série très-nombreuse de noms propres d'hommes, que M. Delâtre rapproche avec assez de bonheur d'équivalents grecs analogues pour le sens et le procédé de formation : *Bertrand*, *Bertram* (*ram*, bélier; *aries clarus*), *Albert*, *Albrecht* (*al*, tout à fait; grec *pamphaès* ou *pagklès*); *Adalbert* (*adal*, *edel*, noble, noblesse, de *ad* ou *od*, propriété, *nobilitate claru.*, *ktésiclès*); *Philibert* et *Guibert*, *Willibert* (*willi* ou *viel*, beaucoup, très, *magne clarus*, *polyclès*); *Dagobert* (*dago*, *degen*, épée, *gladio clarus*, *xiphoklès*); *Sigebert* (*sige*, *siége*, victoire, *victoria clarus*, *nikoklès*); *Childebert* (*childe* ou *held*, héros, *bellator clarus*, *kléomaklès*); *Gombert*, *Gundibert* (*gund*, guerre, *bello clarus*, *polemoklès*); *Hébert*, *Héribert* (*her* ou *heer*, armée ou combat, *prœlio clarus*, *agônoklès*); *Hubert*, *Hugobert* (*hug*, esprit, sagesse, *memoria et prudentia clarus*, *mnésiklès*); *Imbert* et *Humbert* (*haim*, *heim*, *home*, le chez soi, le pays, *in domo clarus*, *dèmoklès*); *Lambert*, *Landbert* (*land*, pays, *in patria clarus*, *patroklès*); *Robert*, *Ruadbert* (*ruad*, *rath*, *red*, conseil, *consilio clarus*); *Colbert* (*colt*, en anglo-saxon, poulain, cheval, *equis clarus*, *hippoklès*); *Gilbert* (*gull*, en islandais or, *auro clarus*, *khrusoklès*); *Joubert* (*guete*, bonté, *gut*, bon, bien, *bonitate clarus*, *agathoklès*), etc.

BERTAIRE ou **BERTHAIRE** (saint), issu des rois de la seconde race, devint abbé du Mont-Cassin en 856. Il fut massacré par les Sarrasins en 884. On a de lui divers écrits, dont l'un, intitulé : *Antikeimenon* (Cologne 1533, in-8°), traite des contradictions qu'on trouve dans l'ancien et le nouveau Testament.

BERTALL (Charles-Albert D'ARNOUX, dit), dessinateur et caricaturiste, né à Paris en 1820. C'est un des artistes les plus féconds de notre temps. Ses vignettes sont répandues par milliers dans les recueils illustrés, l'*Illustration*, le *Magasin pittoresque*, la *Semaine*, le *Journal pour rire*, le *Musée des familles*, la *Semaine des enfants*, le *Journal pour tous*, les *Romans populaires illustrés*, etc. Comme caricaturiste, il a peut-être moins de finesse et d'élégance que Gavarni, moins de verve grotesque que Daumier; mais il est petillant de gaieté malicieuse et de piquante originalité. Parmi ses œuvres, nous citerons : les *Omnibus*, revue comique de 1843; le *Diable à Paris* (in-8°); *Petites misères de la vie conjugale*, avec le texte de Balzac; le *Cahier des charges des chemins de fer*; la *Physiologie du goût*; les *Guêpes à la Bourse*; *Paris en l'an* 3000; *Types de la Comédie humaine de Balzac*; *Bibliothèque des enfants*, collection Hetzel, etc.

BERTAMBOISE ou **BERTEMBOISE** s. m. (ber-tan-boa-ze). Hortic. Manière de greffer en biseau : *Greffe en* BERTAMBOISE.

BERTANA (Lucie), femme poëte italienne, née à Modène selon les uns, selon d'autres à Bologne, morte en 1567. Elle appartenait à la famille dell'Oro et épousa un frère du cardinal Bertani. Elle acquit un grand renom en Italie, non-seulement comme poëte, mais encore pour sa beauté et sa sagesse, et elle compta au nombre de ses amis plusieurs poëtes du temps, au premier rang desquels se trouvaient A. Caro et V. Martelli. Ses poésies parurent dans divers recueils, surtout dans celui de Louise Bergalli.

BERTANGLES, village et comm. de France (Somme), cant. de Villers-Bocage, arrond. et à 10 kil. N. d'Amiens; 606 hab. Briqueterie. On y voit un magnifique château, remarquable surtout par l'importance de ses archives qui contiennent la relation contemporaine des funérailles d'Anne de Bretagne et des mémoires relatifs aux guerres d'Espagne, d'Allemagne et de Flandre. Ces précieux manuscrits furent recueillis et classés par le général comte de Vault. Le château de Bertangles est la résidence de la famille de Clermont-Tonnerre-Thoury depuis le commencement du XVII[e] siècle.

BERTANI ou **BERTANO** (Giovanni-Battista), peintre et architecte italien du XVI[e] siècle. Elève de Jules Romain, il lui succéda dans la direction de l'académie de Mantoue, et il eut la haute main sur tous les travaux d'art exécutés sous le duc Vincent de Gonzague. Il maniait mieux le crayon que le pinceau, et plusieurs grands tableaux furent exécutés sur ses dessins. Comme architecte, il a fait élever plusieurs des principaux monuments qui embellissent Mantoue, entre autres l'église Sainte-Barbe, l'ancien couvent des Carmes, la porte de la Douane. Il a publié un ouvrage intitulé : *Gli oscuri e difficili parti dell' opera Ionica di Vitruvio*, etc. (Mantoue, 1558, in-fol.).

BERTANI (Augustin), homme politique italien, né à Gênes vers 1810. Il se fit recevoir docteur en médecine à la faculté de Gênes; mais la politique a absorbé la plus grande partie de sa vie, et, depuis longtemps, il s'était jeté avec ardeur dans les conspirations républicaines. D'abord affidé de Mazzini, il s'est rendu célèbre par le rôle immense qu'il a joué dans l'épopée garibaldienne. Organisateur et directeur suprême des comités révolutionnaires, dits de *provvedimento*, qui ont joué un si grand rôle de 1859 à 1862, il a tiré des entrailles de l'Italie cette armée méridionale qui conquit deux royaumes. Secrétaire général de Garibaldi à Naples, il y fut ce que Crispi avait été à Palerme, un lien avec Mazzini. Doué de vues larges, d'une parole facile et d'une volonté de fer, il est le seul qui ait exercé sur Garibaldi une influence aussi complète. On a dit de lui qu'il a de la fibre de Saint-Just.

De retour à Gênes après la retraite de Garibaldi à Caprera, Bertani continua d'être l'âme et le moteur des comités de *provvedimento* de Gênes, tout en suivant les séances du parlement italien, car il était député depuis février 1861. Le résultat de ces manœuvres continues fut l'agitation des comités et leur réunion à Gênes, au printemps de 1862, réunion et agitation bientôt suivies des souscriptions patriotiques et des enrôlements pour l'expédition contre Rome, en faisant une diversion en Vénétie. On connaît l'affaire de Sarnico et le combat d'Aspromonte qui en furent les conséquences. Après la blessure et la capture de Garibaldi, Bertani donna sa démission.

BERTANO (Jean-Baptiste), poëte italien, né à Venise vers 1595. Il compta au nombre de ses amis le poëte Marini, fut nommé chevalier par l'empereur Mathias et fonda, à Padoue, l'académie dite *de' Disuniti*. Parmi les ouvrages les plus connus de Bertano, qui tomba dans tous les défauts de Marini, nous citerons ses pièces de théâtre intitulées : *I Tormenti amorosi* (Padoue, 1641); *Il Marino arasdo* (Padoue, 1641); la *Ninfa spensierata* (Padoue, 1642); la *Gerusalemme assicurata* (Padoue, 1641).

BERTAPAGLIA (Léonard), médecin italien du XV[e] siècle. Il se fit une grande réputation en enseignant la médecine et la chirurgie à Padoue et à Venise. Le plus important de ses ouvrages a pour titre : *Chirurgia seu recollectæ super quartum Avicennæ, etc.* (Venise, 1499, in-fol.).

BERTAT, nom d'un petit roy. de l'Afrique orientale, dans la Nubie, entre le roy. de Sennaar au N., le Bahr-el-Azrek à l'E., le Darfour au S. et le pays de Denka à l'O. Il est arrosé par le Toumat, affluent du Bahr-el-Abiad, et couvert de montagnes et de forêts impraticables. Ce pays peu connu a été exploré, pour la première fois, par M. Caillaud.

BERTAUD adj. m. (bèr-tô — du préfixe péjorat. *ber* et de *tondre*). Autref. Mal tondu : *Un enfant* BERTAUD.

— Par ext. Châtré : *Un chien* BERTAUD.

BERTAUDER v. tr. V. BRETAUDER.

BERTAULD (Charles-Alfred), jurisconsulte et professeur à la faculté de Caen, né à Verson (Calvados), en 1812. Il a été deux fois bâtonnier des avocats du barreau de Caen. Il a publié les ouvrages suivants : *Etudes sur le droit de punir* (1850); *De l'hypothèque légale des femmes mariées sur les conquêts de la communauté* (1852); *Cours de code pénal et leçons de législation criminelle* (1853); *Questions et exceptions préjudicielles en matière criminelle* (1856); *Loi abolitive de la mort civile* (1857), etc.

BERTAULD ou **BERTHAULT** (Pierre), érudit français, né à Sens vers 1600, mort en 1681. Il entra dans l'ordre des oratoriens, devint professeur de rhétorique à Marseille, puis chanoine et doyen de Chartres. On a de lui : *Florus gallicus* (1632); *Florus franciscus* (1630); abrégés d'histoire longtemps en usage dans les colléges, et un traité *de Ara massiliense* (Nantes, 1635) plein de recherches et d'érudition.

BERTAULE s. m. (bèr-tô-le). Pêch. Nom languedocien d'un verveux ou filet en forme de manche.

BERTAUT (Jean), poëte et prélat français, né à Caen en 1570, mort en 1611. Elevé par son père, il fut voué de bonne heure au culte des lettres et sentit naître en lui la vocation poétique en lisant les vers de Ronsard, dont il devint un admirateur enthousiaste, sans toutefois tomber dans ses défauts. Ses poésies galantes le mirent à la mode et attirèrent sur lui l'attention de Henri III, qui le nomma conseiller au parlement de Grenoble, secrétaire de son cabinet et son lecteur. Il était près de ce roi, lorsqu'il fut assassiné par Jacques Clément, et il jouit sous son successeur d'une faveur égale. Henri lui donna la riche abbaye d'Aunay (1594), Marie de Médicis le choisit pour son premier aumônier, et, en 1606, il fut nommé évêque de Séez, en Normandie, où il passa les cinq dernières années de son existence.

M[lle] de Scudéry classe Bertaut entre Ronsard et Desportes. « Il a, dit-elle, plus de clarté que le premier, plus de force que le second, plus d'esprit et de politesse que les deux... » Ce jugement, qu'on ne doit accepter que sous bénéfice d'inventaire, paraît avoir été approuvé par Boileau. On connaît les vers de l'*Art poétique* consacrés à Ronsard :

> Ce poëte orgueilleux, trébuché de si haut,
> Rendit plus retenus Desportes et Bertaut.

Les chansons amoureuses ou complaintes de Jean Bertaut sont assez nombreuses. On y trouve du sentiment, de la grâce, de la langueur et, parfois, une certaine recherche. Tout le monde a dans la mémoire ces quatre vers si pleins de charme :

> Félicité passée
> Qui ne peut revenir,
> Tourment de ma pensée,
> Que n'ai-je, en te perdant, perdu le souvenir!

Bertaut ne nous a rien laissé de plus exquis.

Un jour qu'il était malade, une dame de ses amis lui ayant dit que son mal provenait d'un excès de travail et de lecture, il lui répondit sur-le-champ par des vers se terminant ainsi :

> . . . . . Si la douleur qui m'abat sans remède
> Procède de trop lire, hélas! elle procède
> De lire en vos beaux yeux que vous ne m'aimez pas.

Qu'imaginer de plus ingénieux?

On devine, au style du poëte, qu'il ne s'adressait qu'à des personnes de condition et savait allier le respect à l'amour. Ronsard ne trouvait pas d'autre défaut à son élève que celui « d'être trop retenu pour un jeune poëte. » Ce défaut paraîtra sans doute une qualité à bien des gens.

Bertaut fut un prélat austère, quoiqu'il se rappelât avec plaisir les inspirations anacréontiques de sa jeunesse. Après avoir travaillé à la conversion de Henri IV, il ne fit plus que des compositions religieuses. Avant de donner la liste de ses ouvrages, reproduisons un de ses madrigaux qui allie la simplicité à la netteté :

> Quand je revis celle que tant j'aimai,
> Peu s'en fallut que mon feu rallumé
> N'en fît le charme en mon âme renaître,
> Et que mon cœur, autrefois son captif,
> Ne ressemblât l'esclave fugitif
> A qui le sort fait rencontrer son maître.

Le premier recueil des œuvres poétiques de Jean Bertaut fut publié en 1602, (in-8°, Paris), par Pierre Bertaut, frère de l'auteur. Il se compose de complaintes ou chansons, de stances, d'élégies et de mascarades. Des réimpressions furent faites en 1605, 1620 et 1623.

L'édition de 1605 contient une traduction en vers héroïques du liv. II de l'*Enéide*, plusieurs cantiques, dont un sur la *Conversion de Henri IV*, la paraphrase en vers de quelques psaumes, etc. Dans les éditions de 1620 et 1623, on a ajouté un *Recueil de quelques vers amoureux*, un *Discours funèbre sur la mort de Lysis* et un poëme intitulé *Panarette*, etc. Bertaut a laissé, en outre, une *Oraison funèbre de Henri IV*, la traduction de quelques livres de saint Ambroise, des sermons, des traités de controverse religieuse, etc. Ses contemporains l'ont célébré en vers français, latins et grecs,

BERTAUT (François), sieur de Fréanville, né à Paris en 1621, mort dans les premières années du XVIIIe siècle. Il était frère puîné de Mme de Motteville, par l'influence de laquelle il obtint la charge de lecteur de la chambre de Louis XIII. Il sut gagner l'amitié de ce prince au point que celui-ci lui donnait souvent une partie à exécuter dans les concerts de guitare qu'il faisait presque tous les jours. Plus tard, le cardinal de Richelieu l'ayant forcé à vendre sa charge, Bertaut en acheta une de conseiller au parlement. Il publia, en 1701, un ouvrage intitulé : les *Prérogatives de la robe*, et il avait déjà composé, en 1669, le *Journal d'un voyage en Espagne, contenant la description de ce royaume* (1669, in-4°).

BERTAUT (Léonard), historien et religieux minime, né à Autun, mort à Châlon en 1662. Il s'est occupé surtout de recherches sur l'histoire de la Bourgogne. On a de lui : la *Très-ancienne et très-auguste ville d'Autun* (1653); *Histoire ancienne et moderne de Châlon-sur-Saône* (1662, 2 vol. in-4°), qui contient des documents importants.

BERTAUX (Mme Léon), sculpteur français contemporain, née à Paris en 1828, élève de MM. Pierre Hébert et Dumont. Elle a exposé, pour son début, en 1857, le modèle en plâtre d'un bénitier décoré des figures de la *Foi*, de l'*Espérance* et de la *Charité*. Ce bénitier, exécuté en bronze pour le ministère de la maison de l'empereur, a été donné à l'église de Saint-Gratien (Seine-et-Oise). Mme Bertaux a pris part à toutes les expositions qui ont eu lieu à Paris, depuis 1857 : elle a obtenu une mention honorable, en 1863, pour un grand bas-relief en bronze représentant l'*Assomption*, et une médaille, en 1864, pour un *Jeune Gaulois prisonnier*, statue d'un sentiment distingué et d'une exécution virile. Ses autres ouvrages principaux sont : les *Quatre saisons*, bas-reliefs, dont un (l'*Hiver*) a été exposé en 1861; l'*Amour dominateur* (1865); une *Nymphe entourée d'enfants*, groupe monumental, formant le couronnement d'une fontaine inaugurée à Amiens, en 1864; la *Navigation*, bas-relief de la nouvelle aile des Tuileries; *Saint Matthieu* et *Saint Philippe*, figures en pierre, en cours d'exécution, pour l'un des portails de l'église Saint-Laurent, etc. Mme Bertaux a fait, en outre, des bustes, des médaillons-portraits et des modèles pour l'industrie des bronzes. Elle réussit particulièrement dans les figures d'enfants, qu'elle traite avec beaucoup de délicatesse. — Son mari, M. Léon BERTAUX, né en 1827 à Boury (Oise), s'est fait connaître par des bustes-portraits, dont plusieurs ont figuré aux expositions : on a surtout remarqué, en 1865, celui du paysagiste Thuillier, qui est placé aujourd'hui dans la bibliothèque d'Amiens.

BERTAUX (Duplessis), habile graveur français, mort en 1815. On cite, parmi ses estampes, les *Scènes de la Révolution et les campagnes de Napoléon en Italie*, d'après Carle Vernet. Ces recueils sont très-estimés. Bertaux, qui avait été professeur à l'école militaire, se jeta avec enthousiasme dans le mouvement de la Révolution. Il fut aide de camp de Ronsin dans l'armée révolutionnaire.

BERTEAU ou **BERTAUT**, **BERTHAULT**, **BERTAULT**, fondateur de l'école française de violoncelle, né à Valenciennes au commencement du XVIIIe siècle, mort en 1756. Il pratiqua d'abord la basse de viole qu'il abandonna pour le violoncelle dès qu'il se rendit compte des ressources de ce dernier instrument. C'est en 1739 qu'il se fit entendre à Paris dans un concert spirituel, et son prodigieux talent excita le plus grand enthousiasme. Caffieux raconte à son sujet l'anecdote suivante. « Tandis qu'il jouissait à Paris de la gloire de n'avoir aucun égal, un ambassadeur, ami de la musique, l'engagea à venir faire les délices d'une nombreuse compagnie qu'il avait assemblée. Le musicien complaisant obéit. Il se présente, il joue, il enchante. L'ambassadeur satisfait lui fait remettre huit louis et donne ordre de le conduire à son logis dans son propre carrosse. Berteau, sensible à cette politesse, mais ne croyant pas ses talents assez récompensés par un présent si modique, gratifie, en arrivant chez lui, le cocher des huit louis pour la peine que celui-ci avait eue de le reconduire. L'ambassadeur le fit venir une seconde fois, et sachant la générosité qu'il avait faite à son cocher, il lui fit compter seize louis et ordonna qu'on le reconduisît encore dans sa voiture. Le cocher, qui s'attendait à de nouvelles largesses, avançait déjà la main ; mais Berteau lui dit : « Mon ami, je t'ai payé pour deux fois. » Berteau, dont le talent était de premier ordre, avait un goût immodéré pour le vin et ne fit jamais fortune. Il eut pour élèves Cupis, les deux Jeanson et Duport l'aîné, qui propagèrent en France la qualité de son et le large chant de leur maître. Cet artiste a composé quatre concertos pour violoncelle et trois livres de sonates pour violoncelle et basse, édités à Paris.

BERTAVELLE s. f. (ber-ta-vè-le). Pêche. Nasse de jonc dont se servent les pêcheurs génois.

— Ornith. Syn. de *bartavelle*. V. ce mot.

BERTAZINE s. f. (bèr-ta-zi-ne). Ornith. Syn. de *bruant*.

BERTÈCHE (Louis-François-Vaillant), officier français, né à Sedan en 1754, mort vers 1830. Il fit la guerre d'Amérique, se distingua par un courage héroïque dans les guerres de la Révolution, et reçut quarante blessures à Jemmapes, où il sauva deux fois la vie à Beurnonville. En 1793, la Convention lui décerna une couronne de chêne. Nommé commandant de Sedan en l'an XII, il empêcha cette ville de tomber au pouvoir de l'ennemi, en 1815.

BERTEICHE s. f. V. *bretèche*.

BERTEL ou **BERTELS** (Jean), chroniqueur et théologien flamand, né à Louvain en 1559, mort en 1607. Il entra dans l'ordre des bénédictins et habita successivement le monastère de Luxembourg, dont il fut abbé, et celui d'Echternach. Il fut fait, en 1596, prisonnier par les Hollandais, qui ne le relâchèrent que moyennant une rançon considérable. Son principal ouvrage a pour titre : *Historia Luxemburgensis*, etc. (Cologne, 1685, in-4°).

BERTELLI (Ferrando ou Ferdinando), graveur et éditeur d'estampes, travaillait à Venise dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il a gravé au burin : la *Sainte Famille*, d'après Battista Franco; *Jésus guérissant les malades*, d'après P. Farinati; *Vénus et l'Amour*, *Andromède*, d'après le Titien; les *Costumes de presque tous les peuples* (Omnium fere gentium nostræ ætatis habitus, nunquam antehac editi, etc.; Venise, in-fol., 1563), recueil intéressant dont on trouve des exemplaires contenant près de 150 estampes. Les cinquante premières pièces, seulement, portent la marque de Bertelli.

BERTELLI (Pietro), graveur, éditeur d'estampes et libraire, probablement parent du précédent, vivait en Italie, à la fin du XVIe siècle. Il publia, entre autres ouvrages ornés de gravures : les *Costumes des diverses nations* (Diversarum nationum habitus, etc., in-fol.; Pavie, 1592 à 1596), recueil en trois volumes, comprenant environ 250 pièces; la *Description des villes d'Italie* (Theatrum urbium italicarum ; 1re édition, Venise, 1599 ; 2e édition, Vicence, 1616; 3e édition, Rome, 1646, in-4° oblong), contenant 59 pièces; les *Vies des empereurs des Turcs* (Vite degli imperatori dei Turchi, etc. Vicence, 1599), petit in-fol. renfermant 50 portraits.

BERTELLI (Francesco), graveur et éditeur italien, fils du précédent, a publié à Padoue, en 1629, la *Description des villes d'Italie* (Teatro delle citte d'Italia, etc., in-4° oblong), contenant 79 pièces, dont quelques-unes reproduisent des planches de l'ouvrage publié sur le même sujet par Pietro Bertelli.

BERTELLI (Christophano), graveur et éditeur d'estampes, né à Rimini, travaillait à Modène, dans la deuxième moitié du XVIe siècle. Il a marqué de son nom un certain nombre de pièces : la *Conversion de saint Paul*, d'après G.-A. Licinio; trois *Madones* entourées de saints; les *Ages de la femme*, les *Ages de l'homme*; etc.

BERTELLI (Luca), graveur et éditeur italien, travaillait à Rome et à Venise de 1550 à 1580. Parmi les estampes qui portent son nom, on remarque : le *Mont Sinaï*, le *Jugement universel*, d'après G.-B. Fontana; le *Peuple d'Israël tourmenté par les serpents*, le *Crucifiement*, d'après Michel-Ange; le *Repos en Egypte*, la *Vierge et l'Enfant Jésus*, la *Cène*, l'*Homme de douleurs*, la *Vierge de douleurs*, des sujets mythologiques et allégoriques, d'après le Titien; la *Flagellation*, d'après P. Farinati; la *Présentation de la Vierge au Temple*, la *Descente du Saint-Esprit*, d'après T. Zuccaro; le *Mauvais riche*, le *Denier de César*, d'après D. Campagnola; la *Descente de croix*, d'après G. Muciano; les portraits de Pétrarque, d'Hippolyte de Gonzague; etc. Luca Bertelli a édité des pièces de Béatricet, d'Augustin Carrache et de divers autres artistes; presque toutes sont rares. — On pense qu'il était frère de BERTELLI (Orazio), qui vivait à Rome à la fin du XVIe siècle et qui a édité, entre autres estampes, l'*Ascension*, gravée par Aug. Carrache, d'après Paul Véronèse. A la même famille appartiennent, sans doute, Domenico BERTELLI, qui a édité à Rome une *Vierge du rosaire*, et Donato BERTELLI, qui a publié à Venise, en 1574, sous le titre de *Civitatum aliquot insignium et locorum magis munitorum exacta delineatio* (in-4° oblong), un recueil de 51 pièces dont 13 portent le monogramme de Nic. Béatricet.

BERTÈRE s. f. (ber-tè-re — du nom du botaniste *Bertero*). Bot. Genre de la famille des iridées, ayant pour type le glaïeul des blés, mais qui n'a pas été adopté.

BERTEREAU (Martine DE), femme minéralogiste. V. BEAUSOLEIL (Martine DE).

BERTEROA s. f. (bèr-te-ro-a — de *Bertero*, n. d'un botaniste). Bot. Genre de plantes crucifères, qui contient quatre espèces herbacées du midi de l'Europe et du nord de l'Asie, et dont M. A. de Candolle indique une cinquième espèce, du Pérou, mais en doutant qu'elle appartienne à ce genre : *La* BERTEROA *est une plante bisannuelle, vivace ou frutículeuse à la base, et couverte d'une tubescence blanchâtre.*

BERTERHAM (Jean-Baptiste), peintre et graveur flamand, travaillait à Bruxelles à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe. Il a gravé à l'eau-forte et au burin quelques sujets religieux (*Saint Roch*, l'*Agneau pascal*, le *Credo* en plusieurs pièces, le *Miracle du saint Sang*, etc.); des vues de fêtes publiques données à Bruxelles et à Gand (feux d'artifices, cérémonies, etc.); une *Allégorie en l'honneur de Charles VI*, d'après I.-V. Duplessie; la *Bataille de Luzzara* (1702), d'après D. Felipe Palota; des frontispices et des planches pour des livres; des portraits, entre autres, celui du prince Philippe de Rubempré, de Jean Hugues, archevêque de Trèves, etc.

BERTHAULT (Pierre-Gabriel), graveur français, travaillait à Paris dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Il a gravé, à l'eau-forte et au burin, un assez grand nombre de planches pour des publications illustrées, notamment pour le *Voyage de Naples et de Sicile*, de Saint-Non, pour le *Voyage en Syrie*, de Casias, pour l'ouvrage sur la *Salle de spectacle de Bordeaux*, de Louis (in-fol., 1792, Paris).

BERTHAULT (René), sieur de la Grise, littérateur français, mort en 1536. Après avoir été secrétaire du cardinal de Grammont, qu'il accompagna dans ses ambassades à Madrid et à Rome, il habita quelque temps la cour de la sœur de François Ier, Marguerite de Navarre. Il dédia à cette princesse sa traduction du *Livre d'Or* de Marc-Aurèle (Paris, 1531, in-f°), qui eut un grand succès et fit paraître une espèce de roman intitulé la *Pénitence d'amour en laquelle sont plusieurs persuasions et réponses très-utiles pour ceux qui veulent converser utilement avec les dames, etc.* (1557, in-16).

BERTHAULT (Pierre-Gabriel), graveur français, travaillait à Paris dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il a exécuté, à l'eau-forte et au burin, un assez grand nombre de planches pour des ouvrages illustrés, entre autres pour le *Voyage en Syrie*, de Cassas, pour le *Voyage de Naples et de Sicile*, de Saint-Non, pour la *Salle de spectacle de Bordeaux*, de Louis; etc.

BERTHAULT (J.-P.), peintre et graveur français, mort à Paris en 1850, élève de Jean-Victor Bertin. Il a exposé, de 1810 à 1838, des paysages à l'huile et à l'aquarelle, représentant des vues prises, pour la plupart, aux environs de Paris. Il a gravé à l'eau-forte, une suite de dix sujets du même genre, et plusieurs pièces ont été exécutées d'après ses dessins par Louis Marvy.

BERTHAULT (Louis-Martin), architecte, né à Paris en 1771, mort en 1823. Il était sans rival comme dessinateur de jardins; et, sous ce rapport, il mérite d'être appelé le *Lenôtre du* XIXe *siècle*. Le dessin du parc de la Malmaison, pour l'impératrice Joséphine, est le premier par lequel il se soit fait connaître. On lui doit aussi ceux de Saint-Leu, du Raincy, de Condé, de Saint-Brice, de Navarre, de Château-Margaux, de Compiègne, de Bondy, de Ruslay, d'Armanvilliers et de beaucoup d'autres qui ont été tracés sur ses plans, etc. Il avait commencé, à Rome, avant les événements de 1814, la construction d'un gigantesque palais pour le fils de Napoléon.

Bertault était architecte du château de Compiègne, qu'il restaura. Il construisit ou restaura beaucoup d'hôtels somptueux à Paris, et fournit les plans d'un grand nombre de constructions pour divers pays de l'Europe. Il était architecte de l'Empereur et chevalier de la Légion d'honneur. Il a gravé à l'aqua-tinta une suite de vingt-quatre *Vues de jardins anglais*.

BERTHE s. f. (bèr-te — n. pr.) Cost. Sorte de collet ou de pèlerine étroite, que les femmes portent par-dessus leur robe : *Elle lui mit une charmante robe de soie à reflets rosés, ornée d'un haut volant de dentelle et d'une* BERTHE *semblable.* (Cl. Robert.) ‖ Natte, bandeau de faux cheveux que les femmes ajoutent aux leurs, quand elles les trouvent insuffisants. ‖ *A la Berthe*, En doubles bandeaux plats, les cheveux divisés sur le front : *De chaque côté de la figure d'Ursule, qui se coiffait naturellement elle-même* À LA BERTHE, *ses cheveux fins et blonds abondaient en grosses nattes aplaties.* (Balz.)

BERTHE, fille de Caribert, comte de Laon, surnommée *Berthe au grand pied*, parce qu'elle avait, dit-on, un pied plus grand que l'autre, morte à Choisy en 783, dans un âge avancé, enterrée à Saint-Denis auprès de Pépin le Bref, son époux. Son tombeau, restauré par les soins de saint Louis, portait cette unique inscription : *Berta, mater Caroli Magni*. Les poëtes et les légendaires français ont célébré sur tous les tons Berthe *au grand pied*. Les uns en font la fille d'un empereur de Constantinople; les autres la font descendre de Flore, roi de Hongrie, et de la reine Blanche-Fleur. Pépin, ayant entendu louer les vertus et les charmes de la jeune princesse de Hongrie, fit demander sa main, et Berthe partit pour la France, sous la garde de son cousin Tybers, et en compagnie de deux femmes, ses suivantes, Margiste et Aliste, fille de cette dernière, qui avait avec Berthe une extrême ressemblance de traits; ressemblance qui devait être fatale à la jeune princesse. En effet, Margiste conçut la pensée de tromper le roi de France et de substituer, dans sa couche, Aliste à sa noble maîtresse. Pour parvenir à ses fins, elle persuade à Berthe que Pépin est une sorte de monstre qui étouffe dans ses bras les vierges qui sont l'objet de ses premiers embrassements, et lui propose de changer de nom, pour quelques jours seulement, avec Aliste, qui reprendra son rang inférieur aussitôt que le danger sera passé. Berthe accepte toutes ces conditions, et la serve est conduite dans la couche royale. La nuit même, des traîtres gagnés par Margiste, et à leur tête Tybers, saisissent la véritable Berthe, qu'ils entraînent dans une forêt près du Mans, et où ils allaient lui trancher la tête, quand l'un d'eux, nommé Morant, écoutant la voix du remords et de la pitié, obtient de ses complices qu'ils laisseront fuir la princesse. Celle-ci, devenue libre après de mortelles angoisses, s'en va frapper à la porte d'un garde-chasse nommé Simon, qui la recueille avec bonté et la confie aux soins de sa femme et de sa fille. Elle y resta longtemps comme simple chambrière, et passa huit années à filer la quenouille.

Cependant Blanche-Fleur, qui avait vu mourir tous ses enfants, désira revoir sa fille, et juger par elle-même du bonheur qu'elle éprouvait sur le trône de France. Aliste fut épouvantée de cette résolution, car elle comprenait qu'il lui serait difficile de tromper les yeux d'une mère. Sur ce trône où elle était montée par un crime, elle s'était rendue odieuse à toute la nation par son avarice, son insolence et sa méchanceté. Sur toute sa route, Blanche-Fleur recueillit les malédictions du peuple. « Voilà, s'écriait-on de toutes parts, la mère de la plus méchante reine qui fut jamais. » Blanche-Fleur, qui connaissait sa fille, était étonnée et douloureusement surprise. Enfin, elle fait son entrée dans Paris; le roi Pépin va à sa rencontre, et lui dit que sa fille est malade et ne peut supporter l'éclat du jour, ni même la lumière des flambeaux. Pourtant Blanche-Fleur pénètre dans les appartements, et entend sortir de la couche royale des mots d'impatience et de dépit. « Qu'entends-je ? s'écrie-t-elle ; non, ma fille Berthe ne peut m'accueillir ainsi; non, celle-là n'est point ma fille. Ma fille m'aurait ouvert ses bras et pressée sur son cœur. » En prononçant ces mots, elle écarte fiévreusement la couverture et regarde les pieds d'Aliste : « Non, non, s'écrie-t-elle de nouveau, ce n'est point là ma fille. Mais qu'en a-t-on fait ? On me l'a tuée. » Le roi Pépin entre sur ces entrefaites; Aliste, dans son trouble, avoue tout; et comme le roi en a eu deux enfants, elle est enfermée dans un couvent, et Margiste brûlée vive. Alors le bon Morant fait connaître toute la vérité, et Pépin brûle de retrouver la véritable Berthe; mais toutes ses recherches sont inutiles. Un jour que, triste et pensif, il était emporté par l'ardeur de la chasse dans la forêt du Mans, il s'égara et se vit tout à coup séparé de ses compagnons. C'est alors qu'il aperçut au pied d'une croix, élevée à l'endroit le plus profond de la forêt, une jeune femme agenouillée, dont la beauté le frappa vivement. Pour sauver son honneur, Berthe se fit reconnaître : « Arrêtez, dit-elle, je suis la fille du roi Flore, je suis Berthe au grand pied ! » Son retour à la cour fut un véritable triomphe. Elle eut du roi Pépin six enfants, dont l'aîné fut Charlemagne.

Tels sont les faits popularisés par des légendes qui semblent remonter jusqu'au VIIIe siècle, et sur lesquels un roman rimé, de la seconde moitié du XIIIe siècle, a été composé par un ménestrel nommé Adenès. Ce roman est écrit en vers de douze syllabes et à couplets monorimes. Il n'y a, dans ce poëme, aucun artifice de composition ; les événements y sont racontés avec une grande simplicité et dans l'ordre où ils se sont succédé. Ce qui en fait le charme, c'est la candeur, l'abandon et la confiance naïve du poëte, qui ne laisse échapper aucune occasion d'exprimer sa colère contre l'orde vieille (Margiste), la fausse royne (Aliste) et le traître Tybers; pour eux, il n'a pas as-

sez d'imprécations, et toute sa pitié, toute sa tendresse sont réservées pour la malheureuse Berthe.

Ce poëme est évidemment une allusion aux malheurs de Marie de Brabant, longtemps séparée de Philippe III le Hardi par les intrigues de Labrosse. Ce roman, publié de nos jours par M. Paulin Pâris, se distingue de ceux des *Douze Pairs*, tels que *Huon de Bordeaux*, les *Quatre fils Aymon*, *Fier-à-Bras*, etc., en ce qu'il ne repose pas sur un fond historique. Ici, l'histoire a fourni tout au plus les noms et l'époque; les événements sont fictifs. Absence complète de souvenirs de guerre, d'entrepises nationales. Cependant, cette légende n'est pas entièrement de pure invention : le poëte Adenès n'a fait, probablement, que mettre en vers un récit populaire, remontant au xe, au ixe et peut-être au viiie siècle.

Le passage suivant, tiré d'une chronique provençale entièrement inédite, renferme le sujet complet du poëme d'Adenès; nous laissons autant que possible à ce passage, en le traduisant, son cachet de naïveté : « Ensuite les hommes de Pépin lui conseillèrent qu'il prît femme et qu'il prît la fille à la reine Flor de Hongrie, Berte; et il envoya ses messagers; et son père la lui transmit avec beaucoup d'honneurs; et quand elle fut à Paris, le roi pensa coucher avec elle, mais la femme qui l'avait nourrie y fit coucher sa fille par tricherie; et elle dit à Berte qu'elle frappât un peu sa fille sur la cuisse avec un couteau, et ainsi elle fit. Celle-là qui fut frappée cria bien haut, et le roi se réveilla, et la vieille prit Berte et la jette hors de la chambre en la battant fortement. Après, elle commanda à des serfs qu'ils la tuassent, et leur promit grand avoir; ils ne la voulurent occire, mais la laissèrent en la forêt du Maine, et Berte fut tout effrayée; et elle entendit sonner une cloche, et elle y alla; et le vacher de Pépin la trouva et la mena en son ostel à sa femme Constance, et la garda IIII ans pour chambrière. Le roi Pépin pensait de cette femme que ce fût Berte, et elle avait eu de lui II fils, Reimfré et André. Ce fut la pire femme qui fut oncques, et la mère de Berte eut nouvelles de sa méchanceté; et au plus tôt qu'elle put, elle vint à Paris. Et quand elle fut à Paris, la vieille fit sa fille malade, et la reine demanda où était sa fille. Celle-ci dit qu'elle était enfermée. La reine dit : «Je verrai ma fille;» elle porte une pleine poignée de chandelles, et la vieille les éteignit en sa main; et la reine là entra, et leva la couverture, et reconnut que ce n'était pas sa fille, et appela le roi et ses barons, et dit que ce n'était pas sa fille, et les barons jugèrent que la vieille fût brûlée. La reine s'en alla marrie et dolente. Un quart d'an après alla chasser le roi Pépin en la forêt du Maine, et égara soi et tous ses chevaliers, et alla en la maison de son vacher, et vit Berte, et quand il l'eut vue, ne put tenir les yeux ailleurs que sur elle, et demanda à la femme au vacher qui elle était, et au vacher également; et eux lui dirent comment ils l'avaient trouvée. Et le roi les pria qu'ils la portassent la nuit coucher avec lui, et eux l'octroyèrent. Le roi lui demanda qui elle était. Et elle, qui bien le connaissait, lui dit comment avait été d'elle, et comment la vieille avait fait. Lors se découvrit Pépin. Lors s'en alla à Paris, et dit à ses gens qu'il avait trouvé Berte, lesquels en eurent grande joie. »

Ce récit peint admirablement les mœurs naïvement grossières de cette époque, et quels genres de services comprenait la servitude féodale. C'est une aventure semblable qui devait, deux siècles plus tard, donner naissance à Guillaume le Conquérant. Ce texte est le plus ancien qui parle de Berthe, femme de Pépin et mère de Charlemagne. Ce poëme, qui est le meilleur d'Adenès, n'a pas moins de trois mille cinq cents vers. Nous ne citerons que les suivants, qui contiennent une description de Paris à cette époque :

> La dame est à Montmartre; s'esgarda la valée;
> Vit la cit de Paris, qui est et longue et lée;
> Mainte tour, mainte dale et mainte cheminée;
> Vit de Montlcheri la grant tour guernelée,
> La rivière de Saine vit qui moult est loée.
> Vit Pontoise et Poissy et Meulant en l'entrée.
> Marly, Montmorency et Conflans en la prée
> Moult li plot li païs et toute la contrée.

M. Saint-Marc-Girardin est d'avis que le roman de *Berthe* est un des moins remarquables entre ceux qu'il connaît du moyen âge. « Il a quelques belles scènes...; mais la narration manque, en général, de vivacité et de force. Les descriptions sont longues et diffuses; la naïveté dégénère parfois en bavardage et en puérilité... » A propos de la forme ou du mètre donnés à ce roman, le même critique dit : « Adenès en a fait un poëme en couplets plus ou moins longs sur une même rime. Un couplet à rime masculine est ordinairement suivi d'un couplet à rime féminine. L'entrelacement des rimes existe donc dès cette époque pour les couplets, sinon pour les vers. »

La préface placée en tête de ce roman par M. Paulin Pâris nous apprend des particularités curieuses sur le poëte et sur les *jongleurs*, dont les chansons, récitées de ville en ville, ou de château en château, ont fourni les éléments du roman de *Berthe au grand pied*.

Ce roman offre cette singularité, que présentent aussi d'autres chroniques ou légendes rimées du moyen âge, qu'on y trouve sur les mêmes choses des variantes successives. M. Demogeot en a compté neuf de suite dans *Berthe au grand pied*. « Elles ont toutes pour objet de peindre l'isolement et les plaintes de la reine perdue dans la forêt; toutes commencent par des mots qui annoncent, non pas une description nouvelle, mais la redite de la description; toutes contiennent une prière renfermant les mêmes idées et conçue presque dans les mêmes termes. »

Berthe et Pépin, opéra-comique en trois actes, musique de Deshayes, représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique en 1807. Le sujet de la pièce est le même que celui de la tragédie d'*Adélaïde de Hongrie*, du poëte Dorat.

BERTHE, marquise de Toscane, morte en 925, était fille du roi de Lorraine, Lothaire II. Après avoir épousé Thibault, comte d'Arles, dont elle eut un fils, Hugues, qui devait être roi d'Arles, puis d'Italie (928), elle se maria en secondes noces avec le marquis de Toscane, Adalbert. Cette princesse exerçait un empire absolu sur son mari. Belle, spirituelle, ambitieuse, menant de front les intrigues politiques et la galanterie, elle eut un grand ascendant en Italie, et fit de sa cour la cour la plus brillante de l'époque.

BERTHE DE BOURGOGNE, première femme de Robert, roi de France, vivait à la fin du xe siècle. Elle était fille de Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne, et veuve d'Eudes, comte de Chartres. L'Eglise s'opposa à son union avec Robert, parce que Berthe était cousine de celui-ci au quatrième degré et que Robert avait servi de parrain à l'un des enfants d'Eudes et de Berthe. Robert, qui aimait beaucoup cette princesse, se vit contraint de céder devant les menaces de Grégoire V, et épousa, trois ans après, Constance, fille du comte de Toulouse, dont l'humeur irritable était peu faite pour lui faire oublier sa première femme.

On raconte, à propos de cette Constance, une anecdote caractéristique : Le roi Robert, comme on sait, aimait à chanter au lutrin et à composer des hymnes d'église; la reine le tracassait souvent pour qu'il la célébrât dans ses vers; Robert feignit de se rendre enfin à ses désirs et composa l'hymne : *O constantia martyrum!* que Constance, dans son ignorance de la langue latine, prit pour une ode en son honneur, à cause de la répétition, au commencement de chaque strophe, du mot *Constantia*. Ce quiproquo fut l'inoffensive vengeance d'un époux débonnaire, sans cesse en butte aux jalousies rétrospectives d'une femme acariâtre.

BERTHÉLEMY (Jean-Simon), peintre d'histoire, né à Laon en 1743, mort en 1811. Elève de Halle, il remporta le grand prix de peinture et fut reçu membre de l'Académie en 1780. Son *Siége de Calais* a été gravé avec succès. Il a réussi surtout dans les plafonds, genre dans lequel son talent pour la perspective lui donnait une grande supériorité. Il en a exécuté plusieurs à Fontainebleau, au Musée et au Luxembourg.

BERTHELET (Grégoire), théologien français, né à Berain en 1680, mort en 1754. Il entra dans la congrégation des bénédictins de Saint-Vanne, et devint bibliothécaire de l'abbaye de Nancy; mais, d'après l'ordre du roi Stanislas, il dut quitter ce couvent par suite d'une affaire dans laquelle il fut compromis (1744). On a de lui un ouvrage estimé, intitulé : *Traité historique et moral de l'abstinence des viandes et des révolutions qu'elle a eues, etc.* (Rouen, 1731, in-4o).

BERTHELIER (Philibert), magistrat genevois, né à Genève vers 1470, mort en 1519, fit conclure une alliance entre Genève et Fribourg pour assurer l'indépendance de sa patrie contre Charles III, duc de Savoie. Mais l'évêque de Genève, cousin du duc, étant entré dans la ville, qui avait été déclarée en état de rébellion, ordonna l'arrestation de Berthelier, qui fut condamné à mort et décapité. Berthelier disait un jour à Bonnivard (le prisonnier de Chillon) : « Genève sera libre, mais j'y perdrai ma tête, et vous votre abbaye; » prédictions qui se vérifièrent toutes les deux, dit ce dernier dans sa chronique.

BERTHELIER (Jean-François-Philibert), acteur et chanteur français, né en 1830 à Panissière (Loire), où son père était notaire. Il obtint dès l'âge de onze ans des succès dramatiques, en figurant dans une représentation donnée, à l'occasion de la distribution des prix, par les élèves de l'Ecole normale de son département. Placé plus tard chez un libraire de Lyon, nous le retrouvons ensuite à Poitiers, chantant au théâtre le rôle de Fernand dans la *Favorite*. En 1850, il est attaché à Paris au café-concert de la rue Contrescarpe; en même temps, il obtient quelques succès encourageants dans divers salons et prend les leçons de Clapisson. Après une campagne au casino de Lyon, M. Berthelier vint enfin débuter à Paris au théâtre des Bouffes-Parisiens, le 5 juillet 1855 (jour de l'ouverture), par le rôle de Giraffier dans les *Deux Aveugles*, rôle qui commença sa réputation. *Ba-ta-clan*, le *Violoneux*, le *Duel de Benjamin*, furent pour lui d'heureuses créations, et le *Rêve d'une nuit d'été* le fit engager à l'Opéra-Comique, sur la recommandation de M. Auber. Sa première apparition sur cette dernière scène eut lieu dans *Maître Pathelin*, par un rôle charmant, naïf, mais difficile, qui le plaça à côté de Sainte-Foy dans l'emploi de trial. *Maître Claude* et un certain nombre de créations mirent en relief son talent vif et sincère, plein de gaieté et de naturel. Quittant l'Opéra-Comique, il passa au Palais-Royal, où il débuta le 7 février 1863 avec beaucoup de bonheur dans le rôle de *Jean Torgnole*, de la pièce de ce nom. Depuis, il a créé, avec un succès toujours croissant, Clovis Ducroquet, dans l'*Oiseau fait son nid*, pièce à travestissements qui lui permettait de figurer un commis aux *Villes de France*, une vieille femme et un Anglais; Antonio, dans le *Pifferaro;* Tropasol, dans l'*Histoire d'une patrouille*, etc.; mais c'est surtout par ses chansonnettes que M. Berthelier s'est acquis la vogue dont il jouit; ses créations en ce genre, illustré par Achard et Levassor, et dont il est aujourd'hui le maître, sont nombreuses; nous citerons entre autres : le *Docteur Puff*, la *Cinquantaine*, le *Vieux braconnier*, *Ça m'agace! C'est ma fille!* l'*Humour britannique*, l'*Amoureux de la lune*, la *Chanson de Fortunia* (un de ses grands succès), *Pile ou face*, le *Proverbe de ma fille*, *Mon Idalia*, *Coqu'licot ci, coqu'licot là! Un vieux farceur*, l'*Amour dans tous les pays*, la *Chanson des gestes*, le *Baptême du p'tit Ebéniste*, l'*Enfant de la Cannebière*, *Speech*, l'*Editeur de musique*, *Nos danseuses*, *Deratatatchine! Miss Sensitive*. Recherché avec empressement dans les hauts salons et les concerts, M. Berthelier possède en outre un répertoire d'environ deux cents chansonnettes, pour ainsi dire à l'usage particulier des maisons où il va porter sa gaieté de bon goût, sa jolie voix et son originalité. Plusieurs fois appelé à la cour, il a fait les délices des soirées de Vichy. Cet acteur, justement applaudi, rappelle aux amateurs du théâtre l'excellent Achard qui n'avait pu encore être remplacé; talent franc, crâne et plein de verve, il est un brûleur de planches sans pareil. Chanteur comique de la bonne école, il a de la distinction, qualité rare qui l'empêche de dépasser le but et de tomber dans la charge, comme cela arrive trop souvent aux interprètes des rôles burlesques. Il y a en outre, dans son jeu, une sincérité, un naturel et une naïveté qui ont un grand attrait.

M. Berthelier, d'ailleurs excellent musicien, a composé la musique de la ronde de *Jean Torgnole*, l'air anglais de l'*Oiseau fait son nid*, la chanson de Tropasol dans l'*Histoire d'une patrouille*. On lui doit encore la musique de la chansonnette l'*Enfant de la Cannebière*. Il signe ses compositions musicales de *Berthel*.

M. Berthelier avait épousé, en 1865, Mlle Estelle Frasey, qui, à sa sortie du Conservatoire, débuta à la Gaîté dans *Peau d'âne*, en 1863, par le rôle de la princesse Lélia. Engagée au théâtre des Bouffes-Parisiens peu après son mariage, elle y parut à côté de son mari, sous le nom de Mme Frasey-Berthelier, dans Fleur-de-soufre de *Croquefer* ou le *Dernier des paladins*. Fort troublée par un accident arrivé pendant une des répétitions des *Bergers*, elle tomba malade et mourut, à peine âgée de vingt-trois ans, le 26 décembre 1865, laissant d'unanimes regrets. Elle s'était fait remarquer surtout par son charme décent, les grâces de son visage, une voix fraîche et bien timbrée.

BERTHELIN (Pierre-Charles), lexicographe et littérateur, né à Paris vers 1720, mort en 1780. Après être entré dans les ordres et avoir été nommé chanoine de Toué, il devint avocat au parlement; puis, embrassant la carrière de l'enseignement, il professa le latin à l'Ecole militaire, de 1761 à 1776. Outre une nouvelle édition du *Dictionnaire des rimes*, de Richelet, un *Supplément au Dictionnaire de Trévoux* (1752), et un bon *Abrégé* de ce dictionnaire (1763), il a publié un *Recueil d'énigmes et de logogriphes* (1749); un *Recueil de pensées ingénieuses* (1752), etc.

BERTHELIN (Max), architecte et dessinateur français, né à Troyes en 1811. Il fréquenta pendant plusieurs années l'atelier de M. Henri Labrouste. Il a surveillé, comme sous-inspecteur, la construction de l'église Sainte-Clotilde, et enfin il a été nommé architecte au chemin de fer de l'Est. Membre de la commission des monuments historiques, il a exposé de nombreux dessins exécutés pour elle, ainsi que des *Vues pittoresques de Saint-Vincent-de-Paul* et de *Saint-Eustache*. Il a aussi publié, avec M. Viguet, le *Projet d'un théâtre impérial pour l'opera, avec une salle de concerts* (1855, in-fol.)

BERTHELOT s. m. (bèr-te-lô). Mar. Eperon formé d'un bout-dehors et de deux lisses, propre aux tartanes et à quelques autres bâtiments du Levant : *Le* BERTHELOT *se redresse à la proue, comme l'éperon des galères du moyen âge.* (A. Jal.)

BERTHELOT, poëte satirique français du xviie siècle. Emule et ami de Régnier, comme lui adversaire de Malherbe, avec lequel il eut souvent maille à partir, il s'adonna au genre satirique et composa des pièces, surtout des épigrammes, remarquables par la verve, le naturel, l'inspiration facile, mais qui ne brillent ni par le goût, ni par la décence. Pour donner une idée de son talent, nous citerons les vers suivants, qu'il composa au sujet de Malherbe, qui venait d'envoyer à Mme de Bellegarde des vers dans lesquels il l'appelait *merveille des merveilles :*

> Etre six ans à faire une ode,
> Et faire des lois à sa mode,
> Cela se peut facilement;
> Mais de nous charmer les oreilles
> Par la *merveille des merveilles*,
> Cela ne se peut nullement.

Malherbe, pour se venger de cette pièce épigrammatique, fit bâtonner Berthelot par un certain La Boulardière, gentilhomme de Caen. Les vers de ce poëte ont été recueillis dans le *Cabinet satyrique*. On a aussi de lui un recueil de *Soupirs amoureux*.

BERTHELOT (Claude-François), ingénieur mécanicien, né en 1718, mort en 1800. Fils d'un ouvrier, il consacrait à s'instruire les heures que lui laissait son travail manuel, et finit par acquérir de remarquables connaissances en mécanique et en mathématiques. Après avoir fait plusieurs voyages en Angleterre pour examiner les machines employées dans les principales industries, il fut nommé professeur de mathématiques à l'Ecole militaire. Berthelot inventa, peu de temps après (1763), un affût, dont on fit usage pour la défense des côtes, et pour les moulins à bras. Lors de la Révolution, il perdit sa place, ainsi qu'une pension qui lui avait été accordée, et mourut dans la misère. Il a laissé un *Cours de mathématiques* pour l'Ecole militaire (Paris, 1762), et un important ouvrage intitulé : la *Mécanique appliquée aux arts, aux manufactures, à l'agriculture et à la guerre* (Paris, 1782, 2 vol.)

BERTHELOT (Pierre-Eugène-Marcelin), chimiste français, né à Paris le 25 octobre 1827, est le fils d'un médecin distingué. Il a fait ses études dans un des principaux lycées de sa ville natale et montré de bonne heure une aptitude des plus remarquables pour les études philosophiques et les recherches chimiques. Depuis 1851, il était attaché au Collége de France comme préparateur des cours de chimie, lorsque, s'étant fait recevoir docteur ès sciences, en avril 1854, il fut, en décembre 1859, nommé professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie. Le 8 août 1865, il a été appelé à une chaire semblable, créée en quelque sorte pour lui au Collége de France. En 1861, l'Académie des sciences lui a décerné le prix Joecker pour ses travaux relatifs à la reproduction artificielle des substances chimiques par voie de synthèse. — On doit à M. Berthelot des travaux d'une infinie variété; mais son grand titre de gloire, c'est d'avoir fait entrer la chimie organique dans la voie synthétique, ce qui l'a conduit à créer les méthodes générales qui permettent de former directement les composés organiques au moyen des corps élémentaires. On sait que, jusqu'à ces dernières années, la marche analytique était exclusivement suivie dans les recherches de chimie organique, et, par conséquent, dans l'enseignement. Aussi Gerhardt écrivait-il dans son traité que « le chimiste faisait tout l'opposé de la nature vivante; qu'il brûle, détruit, opère par analyse, tandis que la force vitale seule opère par synthèse, qu'elle reconstruit l'édifice abattu par les forces chimiques. » Le chimiste était avant tout un destructeur. Il pouvait bien isoler une essence d'une fleur, détruire même cette essence et en déterminer rigoureusement la composition, mais il était impuissant à refaire le parfum détruit; il ne prévoyait même pas que cela fût possible. « Quand même, disait Berzélius, nous parviendrions à produire, avec des corps inorganiques, plusieurs substances d'une composition analogue à celle des corps organiques, cette imitation incomplète est trop restreinte pour que nous puissions espérer produire des corps organiques, comme nous réussissons, dans la plupart des cas, à confirmer l'analyse des corps inorganiques, en faisant leur synthèse. » Cependant, quand l'illustre chimiste suédois s'exprimait ainsi, M. Wœhler avait déjà donné un exemple remarquable de synthèse, en reproduisant artificiellement l'urée. Quelques autres exemples de synthèse avaient également été signalés, mais ils étaient si rares, tellement isolés et si peu féconds, que la plupart des esprits étaient portés à regarder comme chimérique toute espérance de refaire, d'une manière générale, les substances organiques au moyen des corps simples qui les constituent. Quelles que fussent les opinions spéculatives sur ce sujet, aucun alcool n'avait été produit expérimentalement au moyen d'un carbure d'hydrogène, aucun carbure n'avait été formé avec les éléments. En envisageant l'extrême mobilité des composés organiques, leur physionomie particulière, la facilité avec laquelle les forces les plus faibles opèrent leur destruction, plusieurs chimistes continuaient même à penser que leur formation, au sein des organismes vivants, dépendait de l'action mystérieuse de la force vitale, action opposée, en lutte continuelle avec celle que nous sommes habitués à regarder comme la cause des phénomènes chimiques ordinaires. » Le problème, de constituer de toutes pièces les produits qui existent dans l'organisme, avec les éléments dont ils sont composés, avait donc un immense intérêt au point de vue de la philosophie générale. Ce fut la solution de ce problème qu'aborda M. Berthelot, presque au début de sa carrière scientifique, c'est-à-dire vers 1854. Comme chacun sait, les substances organiques

sont formées de carbone, d'oxygène et d'hydrogène, auxquels l'azote vient parfois s'associer. Tels étaient les éléments qu'il s'agissait de combiner de façon à obtenir les principes qui se trouvent dans l'organisme végétal ou qui en dérivent facilement. Une des premières synthèses qu'exécuta M. Berthelot, et qui servit de base à ses recherches ultérieures, fut celle de l'acide formique. Cet acide, formé de carbone, d'oxygène et d'hydrogène, peut être considéré comme résultant de l'union de l'eau (oxygène et hydrogène) avec l'oxyde de carbone. Ce fut, en effet, en unissant l'oxyde de carbone et l'eau, et en faisant intervenir la potasse comme agent d'union entre les deux composés, qu'il parvint à la produire. A cette synthèse en succédèrent d'autres, opérées également avec des substances très-simples, et qui conduisirent à celles des carbures d'hydrogène. Nous en citerons une parmi ces dernières, parce qu'elle deviendra peut-être un jour l'origine d'une industrie importante : c'est la production artificielle de l'alcool avec le gaz oléfiant, l'un des principes constituants du gaz d'éclairage. L'alcool une fois obtenu, M. Berthelot avait une station précieuse d'où il pouvait rayonner de toutes parts. Aussi, ne tarda-t-il pas à composer avec ces éléments plusieurs matières *organiques volatiles*, telles que l'essence d'ail, l'essence de moutarde, etc.; il alla même jusqu'à former la glycérine, principe doux des graisses et des huiles. Ainsi se trouva réédifié par la synthèse ce qu'on peut appeler le premier étage de la chimie organique. Restait, pour terminer l'œuvre, à produire les matières sucrées et albumineuses qui constituent, pour ainsi dire, le second étage de l'édifice, production d'autant plus difficile, que ces matières sont plus délicates que les précédentes, moins stables, plus susceptibles d'éprouver, sous des réactions énergiques, des décompositions plus complètes. M. Berthelot entreprit la solution de cette partie de la question; mais, malgré les remarquables résultats obtenus, il n'a pu encore que l'ébaucher. Toutefois, il est permis d'espérer qu'elle sera complète à son tour. « La reproduction des principes sucrés et celle des principes albuminoïdes, dit cet illustre chimiste, est le but suprême de la chimie organique, le plus éloigné, mais aussi des plus importants, en raison du rôle essentiel que ces principes jouent dans l'économie. En l'atteignant, la science pourra réaliser, dans toute son étendue, le problème synthétique; c'est-à-dire reproduire, avec les éléments, et par le seul jeu des forces moléculaires, l'ensemble des composés définis naturels et des métamorphoses chimiques que la matière éprouve au sein des êtres vivants. » Les travaux de M. Berthelot marquent, dans l'histoire de la chimie organique, un de ces événements qui changent la face des choses. Ce ne sont pas seulement des procédés nouveaux qu'ils mettent en lumière, ce ne sont pas quelques substances plus ou moins connues qu'ils donnent le moyen de reproduire : ils prennent corps à corps une des idées les plus invétérées parmi les savants et la renversent. Nous avons tous appris que c'était seulement sous l'influence de la force vitale, d'une force spéciale, propre aux êtres organisés, que se produisent toutes les substances complexes qui constituent les végétaux ou les animaux. Vérification faite, il se trouve que la nature agit plus simplement qu'on ne l'avait pensé, et qu'elle emploie ces affinités chimiques qui règlent les métamorphoses de la matière, tout aussi bien pour faire ces immenses éruptions qui ébranlent les contrées dans leurs fondements et bouleversent les villes, que pour parfumer une fleur en y distillant goutte à goutte une suave essence. A mesure que la science progresse, ses théories se simplifient. Au commencement de ce siècle, les physiciens ont déjà pu réunir dans le fluide électrique les forces qu'on pensait être différentes et qui produisent les phénomènes du magnétisme, du galvanisme ou de l'électricité proprement dite. La chimie suit aussi cette marche, et elle peut laisser en chemin une des forces que l'explication erronée des phénomènes, leur étude incomplète, l'avaient forcée d'inventer.

M. Berthelot a exposé ses belles recherches dans une foule de notes et de mémoires disséminés dans divers recueils scientifiques, mais surtout dans les deux ouvrages suivants : *Chimie organique fondée sur la synthèse* (Paris, 1860, 2 vol. in-8°); *Leçons sur les méthodes générales de synthèse en chimie organique* (Cours du Collége de France; Paris, 1864, in-8°).

BERTHELOTIE s. f. (bèr-te-lo-tî — du nom du botaniste *Berthelot*). Bot. Genre d'astéroïdées, démembré du genre conyze, et comprenant deux espèces, l'une du Sénégal, l'autre des régions tropicales de l'Asie.

Encycl. Le genre *berthelotie* a été caractérisé ainsi par M. Decaisne : « Capitules multiflores, hétérogames; fleurs du rayon plurisériées, femelles, tubuleuses, très-grêles, à cinq dents; celles du disque, au nombre de cinq à douze, beaucoup plus grandes et hermaphrodites, reposent sur un réceptacle plan dépourvu de paillettes. Les anthères sont terminées par des appendices basilaires, les branches des styles, qui appartiennent aux fleurs hermaphrodites, sont couvertes de papilles qui se prolongent sur le tronc, tandis que celles des fleurs femelles sont complétement glabres; les fruits, cylindracés, terminés par une aigrette formée de soies coriaces soudées plus ou moins régulièrement entre elles à la base, sont lisses inférieurement et rudes au sommet; l'involucre est composé de plusieurs rangées d'écailles ovales, imbriquées : les inférieures terminées par une petite pointe, les intérieures mutiques et scarieuses à leurs bords. »

BERTHERAND (Alphonse-François), médecin français, né à Bazeilles (Ardennes), en 1815. Nommé chirurgien-major en 1846, il devint plus tard chirurgien principal des hôpitaux de la division d'Alger, puis directeur de l'Ecole préparatoire de cette ville. Il a publié, entre autres, un *Traité des maladies idiopathiques et spécialement de celles du col* (1852); *Des pansements des plaies sous le rapport de leur fréquence et de leur durée* (1851); *Précis des maladies vénériennes* (1852); *Alger, son climat et sa valeur curative au point de vue de la phthisie* (1858); *Etudes sur les eaux minérales de l'Algérie* (1859); *Campagnes d'Italie* (1859); *Lettres médico-chirurgicales* (1860).— Son frère, E.-L. BERTHERAND, fut également chirurgien militaire. Après avoir habité plusieurs années l'Algérie, il est allé se fixer à Lille pour s'y livrer à la pratique de son art. On a de lui, entre autres écrits, un livre très-curieux et très-intéressant, intitulé : *Médecine et hygiène des Arabes* (Lille, 1854).

BERTHEREAU (Georges-François), orientaliste et savant bénédictin, né à Bellesme en 1732, mort en 1794, professa le grec et l'hébreu à l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, puis à celle de Saint-Denis. La congrégation de Saint-Maur, dont il était membre, le chargea d'extraire des auteurs arabes tout ce qui se rattache à l'histoire des croisades. Malheureusement, la Révolution empêcha l'achèvement de ce travail. Tous les papiers de Berthereau sont actuellement à la Bibliothèque impériale.

BERTHET (Elie-Bertrand), romancier français, né à Limoges le 8 juin 1815. Comme tant d'autres, ce ne fut qu'en résistant à la volonté de ses parents, que M. Elie Berthet s'engagea dans la carrière littéraire. Son père, négociant à Limoges, lui avait fait faire ses études classiques, et, en sortant du collége, Elie s'était adonné à l'histoire naturelle. Mais l'amour des lettres lui tenait au cœur; vingt romans lui chantaient dans la tête, pendant qu'il s'occupait à classer ses collections zoologiques. Un beau jour, sans crier gare, il sortit de Limoges après s'être créé quelques minimes ressources en vendant son cabinet d'histoire naturelle, et débarqua à Paris, léger d'argent, dépourvu de toute espèce de relations, mais plein d'illusions, de courage et de confiance dans l'avenir. Il fut assez heureux pour parvenir à insérer quelques articles littéraires dans des journaux; peu de temps après, il publia un volume de nouvelles qui lui valut quelques approbations, et, en 1837, le journal le *Siècle* lui ouvrit ses colonnes. C'est là qu'il fit paraître un grand nombre de romans qui lui acquirent la réputation méritée de conteur habile et d'écrivain élégant.

M. Elie Berthet possède à un haut degré la science de la mise en scène, et, chose remarquable et digne d'éloges, doué d'une imagination qui lui permettrait de produire de grands effets dramatiques, il a toujours eu assez d'empire sur lui-même et assez de goût pour n'en pas abuser. Il sait se tenir aussi loin des dévergondages romantiques de quelques-uns de ses confrères, que des fadeurs sentimentales de certains autres; en un mot, il a la mesure, il pratique le *ne quid nimis*, et ce n'est pas là son moindre titre à la réputation. Ses récits sont vifs, spirituels, le plus souvent émouvants, quelquefois très-gais, toujours intéressants et moraux. M. Elie Berthet a été fait chevalier de la Légion d'honneur, au mois d'août 1864. Nous renonçons à donner une liste complète de ses productions, éparpillées un peu partout, dans les journaux, revues et recueils périodiques de tous genres. Nous citerons les principales : le *Colporteur*, le *Fils de l'Usurier*, la *Croix de l'affût*, la *Belle drapière*, les *Catacombes de Paris* et la *Tombe-Issoire*, qui obtinrent un très-grand succès; le *Cadet de Normandie*, les *Chauffeurs*, l'*Etang de Précigny*, la *Falaise de Sainte-Honorine*, la *Ferme de l'Oseraie*, *Paul Duvert*, le *Réfractaire*, la *Roche tremblante*, le *Spectre de Châtillon*, le *Braconnier*, le *Nid de cigognes*, l'*Homme des bois*, le *Mûrier blanc*, etc., etc. En outre, M. Elie Berthet a publié, en collaboration avec M. Henri Monnier, une charmante étude de mœurs intitulée l'*Ami de la maison*. Il a également donné au théâtre, en collaboration avec M. Paul Foucher, le *Pacte de famine*, drame en cinq actes, en prose, et, avec M. Ad. Dennery, les *Garçons de recette*, autre drame en cinq actes, tiré, comme le précédent, de deux de ses meilleurs romans.

Aujourd'hui, M. Elie Berthet continue sa chasse au roman dans les petits journaux; mais, faut-il le dire? son fusil commence à faire long feu; et quand, par hasard, le coup porte, il tombe plus de merles que de grives; d'ordinaire, il commence le roman d'une manière assez intéressante, et le lecteur se sent pris à ses gluaux; mais le drame pâlit tout à coup, l'intérêt s'évanouit, et l'on dirait parfois que c'est à son portier ou à son valet de chambre qu'il passe le peloton de fil en disant à ce collaborateur d'un nouveau genre : « A ton tour maintenant, et tire-t'en comme tu pourras. »

BERTHEVIN (SAINT-), bourg et comm. de France (Mayenne), cant. O., arrond, et à 4 kil. de Laval, sur la rive droite de la Mayenne; pop. aggl. 832 hab. — pop. tot. 2,229 hab. Carrières et ateliers de marbre.

BERTHEZÈNE (Pierre), général de division, baron de l'Empire, né à Vendargues (Hérault), en 1775, mort en 1847. Il fit toutes les campagnes de la République depuis 1793, se distingua particulièrement à Wagram, à Lutzen et à Bautzen, fut fait prisonnier à la bataille de Dresde (1813), rentra en France l'année suivante, prit une part brillante à la bataille de Fleurus (1815), quitta le service à la rentrée des Bourbons, et n'y rentra qu'en 1817. Un des principaux lieutenants de Bourmont dans l'expédition d'Alger, il gagna la bataille décisive de Staouéli, et prit possession de la Bouzaréah, en avant d'Alger. En 1831, il reçut le commandement en chef de l'armée d'Afrique, et, en 1832, un siége à la Chambre des pairs. On a de lui : *Souvenirs militaires de la République et de l'Empire* (1855, 2 vol. in-8°), publiés par son fils.

BERTHIER (Joseph-Etienne), oratorien, né à Aix en 1702, mort à Paris en 1783. Il enseigna la philosophie et la physique dans plusieurs colléges. Il était grand partisan des tourbillons de Descartes, et Louis XIV l'appelait le *père aux tourbillons*. Il publia divers ouvrages sur différentes questions de physique, et une *Histoire des premiers temps du monde, d'accord avec la physique et l'histoire de Moïse* (Paris, 1777), où il prétend que, pour bien comprendre le sens de la Genèse, il faut la lire à rebours.

BERTHIER (Guillaume-François), savant jésuite, né à Issoudun en 1704, mort en 1782. Il professa les humanités à Blois, la philosophie à Rennes et à Rouen, et la théologie à Paris. De 1745 à 1763, il fut chargé de la rédaction du *Journal de Trévoux*, et eut des querelles fort vives avec Voltaire et les encyclopédistes. Le P. Berthier prit part, en 1762, à l'éducation de Louis XVI, et se retira à Offenbourg, après la dissolution de la Société. Dix ans plus tard, il fut autorisé à rentrer en France. Il a publié une *Réfutation du* Contrat social (1789, in-12), et fut chargé, après le P. Brunoy, de continuer, en 1742, l'*Histoire de l'Eglise gallicane*, dont il composa les six derniers volumes.

BERTHIER (Jean-Baptiste), ingénieur français, né à Tonnerre en 1721, mort en 1804. Il suivit le maréchal de Belle-Isle dans ses campagnes, et fut chargé par lui de construire à Versailles les hôtels de la guerre, de la marine et des affaires étrangères. Nommé directeur du Dépôt de la guerre, il a exécuté la carte *des chasses du roi, qui est un chef-d'œuvre*. Il a eu trois fils : ALEXANDRE, qui devint prince de Wagram; CÉSAR, né en 1765, mort en 1819, et LÉOPOLD, né en 1770, tous deux généraux.

BERTHIER (Alexandre), fils du précédent, maréchal de l'Empire, prince de Neufchâtel et de Wagram, né à Versailles en 1753, mort en 1815, entra à dix-sept ans dans le corps royal d'état-major, et fit ensuite la guerre d'Amérique avec La Fayette et Rochambeau. En 1789, il fut nommé major général de la garde nationale de Versailles, poste dans lequel il donna de nombreuses preuves de dévouement à la famille de Louis XVI. Il devint ensuite chef d'état-major du général Lukner, fit avec distinction les campagnes de la Vendée, et passa en Italie, en 1796, comme chef d'état-major de l'armée. Il s'attacha alors au général Bonaparte, le suivit en Egypte, le seconda au 18 brumaire, fut nommé ministre de la guerre, puis général en chef de l'armée d'Italie, organisa le gouvernement du Piémont et conclut la paix avec l'Espagne. Dès lors, son histoire se lie intimement à celle de Napoléon, qu'il suivit dans toutes ses campagnes, en qualité de chef d'état-major général de l'armée, et qui le combla de bienfaits. Berthier fut nommé successivement maréchal de l'Empire, grand veneur, prince souverain de Neufchâtel, prince de Wagram, duc de Valengin, et épousa la nièce du roi de Bavière. Il était l'ami et le confident de Napoléon. Il n'en fut pas moins l'un des premiers à reconnaître Louis XVIII, qui le nomma pair de France et capitaine d'une compagnie de ses gardes du corps. Le retour de l'île d'Elbe le jeta dans la plus cruelle incertitude. Napoléon, qui ne pouvait croire à son ingratitude, lui avait écrit pour lui faire part de son projet : Berthier ne lui répondit point; il voulut rester neutre et se retira à Bamberg, où il se tua peu de temps après, en se précipitant d'une fenêtre dans un accès de fièvre chaude. Suivant une autre version, six hommes masqués auraient pénétré auprès de lui, et l'auraient précipité dans la rue, où il fut relevé expirant. Des enthousiastes virent dans cette mort tragique le doigt de Dieu; d'autres ont pensé que la main des hommes n'avait pas été étrangère au miracle. Cet événement mystérieux est resté un problème historique, qui jamais peut-être ne sera nettement résolu, attendu le nombre de versions contradictoires et les noms des personnages qu'on a soupçonnés, probablement sans aucun fondement. Berthier fut extrêmement utile à Napoléon, dont il saisissait rapidement la pensée, et dont il reproduisait les plans avec une admirable précision. Mais ses talents, son mérite étaient spéciaux et techniques; dans les occasions où il fut chargé du commandement d'une armée, il resta toujours au-dessous de sa mission. Il a publié des *Relations* de batailles et de campagnes, et a laissé des *Mémoires*. — Son fils, Napoléon-Louis-Joseph-Alexandre BERTHIER, prince de Wagram, né à Paris en 1810, hérita de la pairie à la mort de son père, fut du petit nombre de ceux qui refusèrent de prendre part aux débats du procès fait au prince Louis-Napoléon (aujourd'hui Napoléon III), et a été nommé sénateur en 1852. Il a épousé la fille du comte Clary, cousine germaine de la reine douairière de Suède.

BERTHIER (Pierre), minéralogiste français, né à Nemours (Seine-et-Marne) en 1782, mort en 1861. Sorti de l'Ecole polytechnique en 1801, il fut nommé ingénieur des mines à Nevers. En 1816, il fut appelé à Paris et devint professeur de docimasie à l'Ecole des mines. Il fut élu membre de l'Académie des sciences en 1827. Son principal ouvrage est un *Traité des essais par la voie sèche, ou des propriétés, de la composition et de l'essai des substances métalliques et des combustibles* (2 vol. in-8°, 1833).

BERTHIER (Jean-Ferdinand), professeur à l'institution des sourds-muets de Paris, littérateur, né vers 1805, est lui-même sourd-muet, et l'un des continuateurs les plus distingués de l'abbé de l'Epée et de l'abbé Sicard. Il a présenté, aux Académies de médecine et des sciences morales et politiques, divers mémoires sur les facultés des sourds-muets, sur la mimique considérée dans ses rapports avec l'enseignement des sourds-muets, les *Sourds-muets avant et depuis l'abbé de l'Epée* (1840); qui a obtenu une médaille, etc. On a aussi de lui : l'*Abbé de l'Epée, sa vie, son apostolat, ses travaux, etc.* (Paris, 1840), et *Notice sur la vie et les ouvrages d'Auguste Bébian* (1839).

BERTHIÈRE s. f. (bèr-tiè-re). Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, fondé sur deux arbrisseaux de Cayenne.

BERTHIÉRINE s. f. (bèr-tié-ri-ne — du nom de *Berthier*). Minér. Substance que l'on trouve dans les minerais de fer du département de la Moselle, en petits grains bleuâtres ou gris verdâtre, magnétiques, attaquables par les acides, qui en séparent de la silice sous forme gélatineuse.

BERTHIÉRITE s. f. (bèr-ti-é-ri-te — de *Berthier*, nom d'homme). Minér. Minerai d'antimoine sulfuré ferrifère, dont on doit la connaissance au minéralogiste Berthier, et qui forme un filon dans le gneiss près du village de Chazelles, dans le département du Puy-de-Dôme. Quelques savants l'appellent *haidingérite*. ‖ Nom donné par Breithaupt à un minerai analogue au précédent, mais qui contient en plus un peu d'oxyde de manganèse.

— **Encycl.** La *berthiérite* se présente en masses grises ou noirâtres, douées d'un éclat métallique. On est porté à penser qu'elle appartient au système orthorhombique, mais elle n'a jusqu'ici offert que des indices de cristallisation. Sa dureté varie de 2 à 3, et sa densité est égale à 4,28. Ce minéral forme à Chazelles, près de Clermont-Ferrand, un filon qui traverse le gneiss. Il y est accompagné de pyrite, de quartz, etc. Dans quelques localités, on peut l'exploiter comme minerai d'antimoine; il faut alors, selon les indications de Berthier, le fondre avec 30 pour 100 de fer et un peu de sulfate de soude mêlé de charbon.

Breithaupt a décrit, sous le nom de *berthiérite*, une autre substance antimonifère qui provient d'une mine située près de Braünsdorf, en Saxe. Elle présente une texture fibreuse et une teinte bronzée. Sa densité est représentée par 4,04.

BERTHOD (Anselme), bénédictin, né à Rupt (Franche-Comté) en 1733, mort en 1788. Il mit en ordre les précieuses archives épiscopales de Besançon, et fit connaître des documents importants que contenait la bibliothèque de cette ville, tels que des lettres autographes de Granvelle, des empereurs et des rois d'Espagne. Il eut part aussi au cinquante-unième volume des *Acta sanctorum*. On conserve, à Besançon, plusieurs de ses ouvrages restés manuscrits.

BERTHOLD, missionnaire allemand qui, dans le XIIIe siècle, prêcha l'Evangile avec un grand succès, en Autriche, en Moravie et en Thuringe. Il a laissé en manuscrit des sermons et d'autres ouvrages de piété, dont quelques-uns ont été imprimés plus tard. Berthold mourut en 1272.

BERTHOLD, abbé d'un couvent de l'ordre de Cîteaux dans la basse Saxe, fut chargé par l'archevêque de Brême et de Hambourg d'aller prêcher le christianisme en Livonie, lorsque déjà un premier missionnaire nommé Meinhard venait d'y subir le martyre. Après une première tentative qui n'eut aucun succès, Berthold retourna en Livonie avec des hommes armés et voulut opérer des conversions par la force; mais il périt, en 1198, dans un engagement, bien que la victoire restât à sa troupe.

BERTHOLD (Arnold-Adolphe), naturaliste et médecin allemand, né en 1803 à Soest, en Westphalie, mort en 1861. Reçu docteur en médecine à l'âge de vingt ans, il obtint, en 1836, la direction du musée zoologique de l'université de Gœttingue, où il venait d'être reçu

professeur titulaire à la faculté des sciences et fut nommé, en 1845, conseiller royal de la cour de Hanovre. En 1837, il devint membre de l'Académie des sciences. Auteur de nombreux articles de revues, il a écrit sur divers sujets de physiologie, d'anatomie, etc. Quelques-uns de ses mémoires sur les sciences naturelles ont été imprimés à part. M. Berthold a attaché son nom à deux traités devenus classiques : *Manuel de la physiologie de l'homme et des animaux* (1829, 2 vol.); *Manuel de zoologie* (1845), et composé de nombreux ouvrages parmi lesquels nous citerons : *De la nature de l'hydrophobie, et du traitement rationnel* (1825); *Nouvelles recherches sur la température des animaux à sang froid* (1835); *Sur divers reptiles nouveaux et rares* (1846); *Sur l'existence d'amphibies vivants dans l'estomac* (1850), etc.

BERTHOLD-SCHWARTZ, moine de Fribourg à qui on a attribué l'invention de la poudre. V. SCHWARTZ.

Bertoldo in Corte, opéra italien en deux actes, musique de Vicenzo Ciampi, représenté par l'Académie royale de musique, le 9 novembre 1753. Le succès qu'obtint cet ouvrage engagea Favart à l'arranger pour la scène française. Il en fit le gracienx opéra-comique le *Caprice amoureux* ou *Minette à la cour*, joué au Théâtre-Italien.

Bertholde à la ville, opéra-comique en un acte, mêlé d'ariettes, par l'abbé de Latteignant et Anseaume, représenté en 1754. Cet ouvrage n'est qu'une parodie du précédent.

BERTHOLDS (GROSS-), bourg de l'empire d'Autriche, dans l'Autriche propre, cercle au-dessous de l'Ens, à 10 kil. S.-O. de Weitra, sur les confins de la Bohême; 2,708 hab. Verreries, fabriques de papier et de toile.

BERTHOLDUS, BERTOUL, BERTHOLD, BERNALDUS ou **BERNOUL**, historien et théologien allemand du XI^e^ siècle. Il remplit les fonctions sacerdotales à Constance, et écrivit plusieurs ouvrages, dont le plus important est une histoire de son temps (1054 à 1100), sous le titre de *Bertholdi Historia rerum suo tempore per singulos annos gestarum* (Francfort, 1585, in-fol.). Cette histoire est la continuation de la chronique d'Hermann Contracte.

BERTHOLET (Jean), jésuite français, mort à Liége en 1755. Il se livra d'abord à la prédication; mais, ayant eu l'occasion de s'appliquer à l'histoire, il prit tant de goût pour cette étude, qu'il ne voulut plus s'occuper d'autre chose. On lui doit une *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et du comté de Chini* (1741-1743, 8 vol.), et une *Histoire de l'institution de la Fête-Dieu* (1746).

BERTHOLLET (Claude-Louis, comte), célèbre chimiste, né à Tailloire, près d'Annecy, le 9 décembre 1748, mort à Arcueil le 6 novembre 1822. Issu d'une famille noble de la Savoie, mais peu favorisée de la fortune, il fit ses premières études au collége d'Annecy, puis fréquenta les universités de Chambéry et de Turin, et fut reçu docteur dans cette dernière ville, en 1768. Après un séjour de quatre ans en Piémont, il se rendit à Paris et y compléta ses études sous Macquer et Bucquet. Mais là il fallait vivre, et l'étude seule n'en fournit pas les moyens. Il se présenta à Tronchin, un des propagateurs de l'inoculation en France et premier médecin du duc d'Orléans, qui avait alors une grande réputation et un grand crédit. Tronchin était de Genève, c'était presque un compatriote; il accueillit le jeune médecin avec bienveillance, crut voir en lui d'heureuses dispositions et lui accorda sa protection. Attaché comme médecin à M^me^ de Montesson, Berthollet eut en outre à sa disposition le laboratoire que le Régent et son fils, qui, au grand scandale de la cour, s'étaient toujours occupés de chimie, avaient fait installer au Palais-Royal. Il se trouva ainsi à l'abri du besoin, et il put se livrer plus activement à l'étude de la chimie, pour laquelle il avait toujours montré un goût particulier. En ce moment, Lavoisier opérait une véritable révolution dans la science, en annonçant que la combustion n'était pas un phénomène dû au dégagement du *phlogistique*, comme l'avait enseigné Stahl, mais bien le résultat de la combinaison d'un principe comburant avec le corps combustible. On peut s'étonner aujourd'hui que la doctrine nouvelle, appuyée sur les preuves nombreuses qu'en donnait Lavoisier, n'ait pas immédiatement rallié les hommes remarquables qui en devaient être peu après les propagateurs les plus fervents; mais l'histoire montre qu'il en est ainsi de presque toutes les découvertes : plus les idées nouvelles sont simples et justes, plus elles mettent de temps à se faire accepter. Berthollet, dont les travaux remarquables étaient, comme le démontrait Lavoisier, la preuve la plus éclatante de la théorie nouvelle, resta longtemps encore fidèle aux vieilles idées. Pour se rendre compte des efforts qu'il fit pour soutenir une mauvaise cause, il faut lire les dix-sept mémoires qu'il présenta à l'Académie. Cependant les faits nouveaux que ses recherches lui firent constater, quoiqu'il s'obstinât à les expliquer par la théorie du phlogistique, fixèrent sur lui les regards de l'Académie, qui, d'ailleurs, n'avait pas non plus rejeté cette théorie, et elle le reçut parmi ses membres, le 17 avril 1780, en remplacement de Bucquet, son ancien maître. Fourcroy était son concurrent.

En 1784, la mort de Macquer ayant laissé deux places vacantes : une chaire de chimie au Jardin du roi, et la direction des teintures, Fourcroy, dont l'éloquence brillante et facile, contribua tant à la vulgarisation de la science, obtint la première; on fit choix de Berthollet pour la seconde. Il sut, dans ces nouvelles fonctions, perfectionner les procédés de la teinture, et il substitua un art méthodique à une aveugle routine. Le principal perfectionnement qu'il apporta à l'art de la teinture marque dans l'histoire de l'industrie. Il se rapporte au blanchiment. Jusque-là, pour blanchir une toile destinée à la teinture, on lui faisait subir de nombreuses lessives; après chaque opération, la toile était étendue sur le pré, et on la soumettait à l'influence de l'air, de la lumière et de la rosée.

En utilisant la propriété décolorante de l'*acide muriatique déphlogistiqué* (*chlore*), récemment découvert par Schéele, Berthollet substitua un procédé prompt et sûr aux lenteurs et aux tâtonnements de l'ancienne méthode, et rendit du même coup d'immenses terrains à l'agriculture. Mais, quoiqu'il comprît parfaitement toute l'importance de sa découverte, il ne songea nullement à en tirer parti pour son intérêt personnel. Il ne prit pas de brevet d'invention, et il fit tous ses efforts pour propager ce qu'il croyait utile au bien général. Le nouveau procédé fut immédiatement publié dans les *Annales de chimie* (année 1789), par l'insertion de son mémoire sur la *Description du blanchiment des toiles et des fils par l'acide muriatique oxygéné*, mémoire réimprimé à part (in-8°), en 1795. Il eut pourtant encore à lutter contre la routine et les préjugés; mais enfin le blanchiment *berthollien*, comme on l'appela, fut partout adopté. Descroizilles, le célèbre chimiste manufacturier qui fut un des premiers à pratiquer et à propager la nouvelle méthode, rapporte à ce sujet (*Annales de chimie*, 1813), que, pour abréger la dénomination employée par Berthollet, il nomma *eau de Berthollet* la solution d'acide muriatique oxygéné employée au blanchiment. Les ouvriers, plus abréviateurs encore, finirent par ne plus demander de l'eau de Berthollet, mais seulement du *berthollet*; ils appliquèrent aussi les noms de *bertholleur*, *berthollier*, etc., aux ouvriers qui employaient cette eau pour blanchir les toiles ou les fils. Nul plus que Berthollet ne méritait de voir ainsi son nom popularisé et comme attaché à sa découverte. Pourtant, la substitution à l'acide muriatique oxygéné des chlorures désinfectants et décolorants, dont l'emploi est plus économique et plus facile, a fait disparaître du langage de la chimie industrielle les mots de *fumigation berthollienne*, *bertholleur*. Ce fut en 1791 que parurent les *Eléments de l'art de la teinture* (2 vol. in-8°), où, substituant la méthode à la routine, Berthollet dirige les fabricants dans leurs opérations par des principes certains. Une deuxième édition, à laquelle travailla le fils de Berthollet, parut en 1804. Suivant le sort réservé aux œuvres scientifiques, les *Eléments de l'art de la teinture*, qui furent pendant de longues années le manuel indispensable des teinturiers, sont maintenant remplacés par des ouvrages où se trouvent consignés les récents progrès de la science. Ce traité remarquable n'en reste pas moins comme un monument attestant la part immense qui revient au célèbre chimiste dans les travaux, dans les perfectionnements qui devaient amener l'art du teinturier à l'état florissant où il se trouve aujourd'hui.

Revenons un peu en arrière pour jeter un coup d'œil sur les travaux que Berthollet sut mener de front avec ceux qu'exigeait sa nouvelle position. Un an avant sa nomination à l'Académie, il s'était fait recevoir docteur à la Faculté de Paris (1779). Sa thèse, *De lacte animalium medicamentoso*, portant sur le travail d'absorption du mercure et sa présence ou non-présence dans le lait des animaux qui l'ont ingéré, ne présente rien de bien remarquable.

C'est en 1785, qu'en lisant à l'Académie son *Mémoire sur l'acide muriatique oxygéné*, Berthollet fit une abjuration solennelle de ses vieilles erreurs, et, par son adhésion à la doctrine de Lavoisier, porta le dernier coup à la doctrine du phlogistique. Spectacle rare et admirable que celui de ces deux esprits d'élite! L'un, par son génie, a su découvrir une grande loi, qui change la face de la science et la lance dans une voie nouvelle; l'autre, doué au plus haut point du sens critique, met les arguments de sa logique intraitable au service d'une erreur d'abord acceptée; mais l'homme de génie a compris l'importance de rallier à lui un esprit aussi distingué. La bonté, la modération de Lavoisier savent, aussi bien peut-être que sa vigoureuse dialectique, ramener à ses idées son jeune confrère, qui, tout en résistant d'abord, en entassant arguments sur arguments, garde dans la discussion la même mesure, et, une fois convaincu, reconnaît franchement, solennellement, ses erreurs et devient l'apôtre de la doctrine nouvelle. Berthollet se trouve ainsi associé à la gloire du fondateur de la chimie moderne. Nous verrons, d'ailleurs, que cet esprit critique, qui l'avait porté à combattre les idées de Lavoisier avant d'être pleinement convaincu, lui servit encore à combattre les exagérations des partisans de la théorie nouvelle, devenus à leur tour intolérants et despotiques. C'est ainsi que, dans ses mémoires sur l'*acide prussique* et sur l'*acide sulfhydrique*, il prouva que l'oxygène n'était pas le seul principe acidifiant, comme l'admettait la théorie nouvelle. Pourtant, et « on peut voir ici, dit Cuvier, une nouvelle preuve de la modestie de Berthollet, et du peu d'insistance qu'il mettait à faire prévaloir les choses auxquelles il avait le plus de part, » il laissa ce principe faux s'introduire dans la nouvelle nomenclature, cette œuvre savante qui servit à un si haut point les idées nouvelles et la science, et à laquelle concoururent Guyton de Morveau, Lavoisier, Berthollet, Fourcroy et Prieur de la Côte-d'Or (1787).

Continuant ses recherches sur l'acide muriatique oxygéné, Berthollet découvrit les chlorates, dont il ne sut pas reconnaître la nature, par la raison que, pour lui, le chlore n'était pas un corps simple; il n'en obtint pas moins ce qu'il appela les *oxymuriates*, et, parmi eux, l'oxymuriate de potasse, dont la vive déflagration au contact du feu et la force d'expansion plus forte que celle de la poudre, lui en firent proposer l'adoption pour les armes à feu. L'essai eut lieu à Essonne. Au premier choc des pilons, l'explosion se produisit, le bâtiment s'écroula : cinq personnes, parmi lesquelles M. Letort, directeur des poudres, et sa sœur, restèrent ensevelies sous les décombres, et cette triste expérience fit rejeter l'emploi d'un corps dont l'explosion est encore plus facile que meurtrière. Lavoisier assistait lui-même à cette expérience. Que n'en fut-il aussi la victime, pour épargner plus tard à son époque une exécution sur laquelle la science gémit encore aujourd'hui, mais que l'implacable intégrité de ces temps rendait peut-être inévitable.

Berthollet et Monge, que nous trouverons maintenant associé à tous les actes importants de la vie de son ami, découvrirent encore d'autres corps explosibles, entre autres l'*argent fulminant*, qui expose à de si terribles dangers ceux qui le manient. Ce fut pour eux un prélude aux travaux qu'ils durent entreprendre par ordre du gouvernement républicain, en ce moment d'invasion, où il fallait tout à la fois improviser des armes, du salpêtre, des canons, des vaisseaux, des places fortes. Ils furent compris, avec Fourcroy, Hassenfratz, Vandermonde, Hachette, etc., au nombre des savants chargés par le comité de Salut public de présider aux travaux de physique, de chimie et de mécanique.

En 1792, Berthollet fut élu membre de la commission des monnaies, et, en 1794, membre de la commission d'agriculture. Dans ce dernier poste, il fit usage de toute son influence pour obtenir la conservation des parcs des environs de Paris. La même année, il occupa, pendant quelque temps, une chaire à l'Ecole normale; mais il en descendit bientôt, car le talent de la parole lui faisait défaut, et ce n'est pas à lui qu'était réservée la gloire de former ces disciples qui devaient devenir des maîtres à leur tour dans les écoles centrales des départements, fondées par le comité de l'instruction publique. L'émigration avait enlevé beaucoup d'officiers de génie, d'artillerie, de marine; le même vide se produisait parmi les ingénieurs. C'est alors que fut créée l'Ecole polytechnique (d'abord sous le nom d'Ecole centrale des travaux publics). Berthollet fut un des fondateurs et y enseigna la chimie animale, en même temps que Guyton y professait la chimie minérale, Fourcroy la chimie générale, Chaptal la chimie végétale.

En 1795, Berthollet fut inscrit un des premiers sur la liste de l'Institut national, destiné à succéder aux anciennes académies, supprimées par un décret du 8 août 1793.

En 1796, il se rendit en Italie, avec Monge, Thouin, le sculpteur Moitte, le peintre Barthélemy, etc.; ils étaient chargés par le Directoire de rapporter à Paris les chefs-d'œuvre des grands maîtres italiens. Berthollet montra dans cette mission la fécondité des ressources de son esprit pour aider à la réparation des tableaux que le temps n'avait pas épargnés : la *Transfiguration*, l'*Ecole d'Athènes*. On en peut trouver la preuve dans le rapport qu'il présenta à l'Institut, de concert avec Guyton de Morveau et Vincent, sur la restauration du tableau de Raphaël, connu sous le nom de la *Vierge de Foligno* (in-4°, 1802). C'est alors que commencèrent d'étroites relations entre Monge, Berthollet et Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie. Ces relations, qui se continuèrent à Paris, où Bonaparte allait suivre les leçons faites par ces savants à l'Ecole polytechnique, en même temps qu'il recherchait leur société, devaient avoir une grande influence sur leur avenir. C'est à eux seuls que le jeune général confia le secret de l'expédition d'Egypte. Il les chargea de choisir les savants qui devaient l'accompagner. On sait combien ils mirent de discernement dans leurs choix, et de quels noms se composa la commission scientifique. En Egypte, il fallait tout créer : nos savants suffirent à tout. Les travaux pour la fabrication du pain, de la bière, de la poudre, du fer, de l'acier; la création d'un hospice, d'un jardin botanique, etc., n'empêchèrent pas Berthollet de s'occuper de recherches scientifiques proprement dites. L'*Institut d'Egypte* commença ses travaux le 22 août 1798. Berthollet y lut plusieurs mémoires (entre autres sur les matières colorantes), qu'on peut trouver dans la *Décade égyptienne* ou dans les *Mémoires sur l'Egypte*. Depuis un temps immémorial, on exploite dans les déserts de la Libye un carbonate de soude naturel, objet d'un commerce très-étendu. Les anciens se servaient de ce *natroun*, dont les lacs du désert fournissaient une mine inépuisable. Berthollet organisa une expédition aux grands lacs avec le général Andréossy et Fourier; l'examen de la formation du carbonate de soude par le contact du chlorure de sodium (muriate de soude) avec le carbonate de chaux formant le fond des lacs, lui indiqua le rôle que joue, dans les combinaisons, la masse des corps à côté de l'affinité. Ce fut pour lui une observation importante qui l'aida à établir les lois des combinaisons qui devaient garder son nom, et qu'on a, non pas remplacées, mais complétées, en y introduisant de nouveaux éléments par la théorie électro-chimique. Notons aussi qu'il reconnut que la couleur rouge des lacs était due à une substance végéto-animale, qui brûle en répandant des vapeurs ammoniacales. Enfin, il exposa les principes d'une nouvelle extraction de la soude (déjà proposée par Duhamel, 1737, et Guyton de Morveau, 1782, avec commencement d'exécution au Croisic), qui devait prendre bientôt un grand développement industriel.

Sa probité reconnue le fit charger d'inventorier les biens des mameluks. Il fut un des commissaires près le divan général de l'Égypte. Enfin, après avoir suivi Bonaparte au Sinaï et à l'isthme de Suez, pour reconnaître les vestiges du canal des deux mers (1798), et en Syrie, où il partagea les fatigues de l'armée, il suivit, en France, avec Monge, Denon, Parseval-Grandmaison, celui qui venait y chercher une couronne d'empereur.

En 1804, il fut nommé à la sénatorerie de Montpellier, et, à ce titre, présida, deux ans après, le collége électoral des Pyrénées-Orientales. Le 15 mai 1804, il fut fait comte et grand officier de la Légion d'honneur, et, la même année, nommé administrateur des monnaies.

Tous ces honneurs n'apportèrent que fort peu d'interruption dans les travaux de Berthollet. Retiré à Arcueil, où il attirait les savants, il fonda, avec Laplace, la *Société d'Arcueil*, « une société, comme il le dit lui-même, formée dans le but d'accroître les forces individuelles, par une réunion fondée sur une estime réciproque et des rapports de goûts et d'études, mais en évitant les inconvénients d'une assemblée trop nombreuse. » Elle se réunissait tous les quinze jours; la réunion était consacrée à répéter les expériences nouvelles qui paraissaient le mériter par leur éclat ou qui avaient besoin d'être constatées, et à faire celles qui étaient indiquées par quelque membre de la société, surtout quand elles exigeaient des appareils particuliers.

Cette société, qui a compté parmi ses membres Laplace, Biot, de Humboldt, Thénard, de Candolle, Descostils, Berthollet et son fils (1806), puis Gay-Lussac, Malus (1808), Arago, Chaptal, Dulong, Poisson, Bérard (1812), a laissé trois volumes de mémoires remarquables. Quel plus noble emploi Berthollet pouvait-il faire de sa fortune? Il la mettait au service de la science, et surtout, se rappelant ses débuts, acquittait sa dette envers Tronchin, en protégeant les jeunes chimistes. Malheureusement, son désintéressement alla trop loin. Son fils, qui avait voulu marcher sur les traces de Chaptal en se lançant dans l'industrie, s'était ruiné, puis suicidé (1811). La protection de l'empereur, resté son ami, et qui l'appelait *son chimiste*, ne l'abandonna pas : dès qu'il eut appris sa situation gênée, il lui envoya 100,000 écus, ajoutant qu'il avait à se plaindre de lui, puisqu'il avait ignoré que lui, Napoléon, était toujours au service de ses amis. (*Mémorial de Sainte-Hélène*.)

Berthollet fut aussi membre du comité de vaccine et l'un des fondateurs des sociétés philanthropiques d'encouragement, etc., etc. Le 3 avril 1813, il fut élevé à la dignité de grand-croix de l'ordre de la Réunion. Le 1^er^ avril 1814, il n'en vota pas moins la déchéance de Napoléon et l'établissement d'un gouvernement provisoire. Nommé pair de France, le 4 juin 1814, il ne fut point porté sur la liste des pairs pendant les Cent-Jours. Sa liaison personnelle avec l'empereur rendait sa défection plus sensible à ce dernier. « Quoi, Berthollet! mon ami Berthollet! disait-il, Berthollet, sur lequel j'aurais dû tant compter! » Au retour de l'île d'Elbe, Berthollet se hasarda pourtant à reparaître aux Tuileries, après avoir fait dire, par Monge, à l'empereur qu'il se tuerait s'il n'obtenait de lui un regard. L'empereur ne crut pas devoir lui refuser un sourire en passant devant lui; mais ce fut tout. (*Mémorial de Sainte-Hélène*, t. II, p. 307.)

A la seconde Restauration, Berthollet entra à la Chambre des pairs, où il se fit remarquer par quelques discours sur la question des fers étrangers (1814), la fabrication du salpêtre (1819), l'importance de l'établissement des canaux, etc., et ne fit plus guère parler de lui qu'en 1816, lorsqu'il prononça un discours, lui, pair de France, sur la tombe de son ami Guyton de Morveau, qui avait voté la mort de Louis XVI; puis, lorsqu'il refusa et renvoya au ministère le cordon de l'ordre de Saint-Michel, rétabli par Louis XVIII, comme récompense spéciale destinée aux littérateurs et aux savants.

Il ne se releva jamais complétement du coup que lui avait porté la mort de son fils. Celle de Guyton et de Monge (1818), ses deux meil-

leurs amis, avait encore augmenté sa profonde tristesse, que les discussions scientifiques avaient seules le privilége de dissiper pour un moment. Sa constitution robuste résistait pourtant à toutes ces épreuves, quand, à la suite de plusieurs furoncles, survint un anthrax, qu'il voulut cacher à ses amis pour ne pas les inquiéter. La fièvre adynamique le prit, et il succomba le 6 novembre 1822, à l'âge de soixante-quatorze ans. Gay-Lussac et Thénard prononcèrent chacun un discours sur sa tombe. Les éloges ne lui manquèrent pas; outre la notice de M. Auger dans les *Débats* du 23 novembre 1822 et le discours de Chaptal à la Chambre des pairs le 19 février 1823 (numéro du 24 au *Moniteur*), etc., Cuvier prononça son éloge à l'Académie des sciences, le 7 juin 1824 (*Mémoires de l'Académie*); Julia de Fontenelle, en 1826, à la Société royale académique des sciences (notice publiée dans la *Revue médicale*, et à part in-4o); Pariset, le 26 mars 1823, à l'Académie de médecine. On peut encore consulter la *Notice sur la vie et les travaux de Berthollet*, par le baron Jomard, son élève et son ami (in-fol. tiré à 25 exemplaires, en 1823, puis in-8o à 300 exemplaires, en 1844, à Annecy); la *Revue encyclopédique* (t. XVI, p. 434, et t. XXX, p. 23), qui reproduit en partie la précédente notice; le *Journal des savants* (novembre 1822); les *Annals of philosophy* (d'Édimbourg, janvier 1825); et la *Biographie piémontaise* (t. II, p. 252). L'Institut possède un buste de Berthollet, par Gayrard. Enfin, en 1840, sous les auspices du roi Charles-Albert, on ouvrit une souscription pour lui élever une statue à Annecy. L'inauguration se fit en 1844. La statue, œuvre du baron Marochetti, représente Berthollet dans une attitude simple et méditative, en costume bourgeois, la main sur un guéridon, tenant un linge qui rappelle ses travaux sur le blanchiment des étoffes. Quatre bas-reliefs en bronze représentent Berthollet : recevant le duc d'Orléans à son laboratoire; donnant le bras à Bonaparte, devant les Pyramides; soignant Monge en Syrie; enfin, sa présentation à Tronchin. « Berthollet montra toujours, dit le baron Jomard, une philosophie douce, inaltérable, qui semble être l'apanage de l'école de Socrate. Sur son visage étaient peintes la bonté de l'âme, la conscience du bien déjà fait et de celui qu'on médite. C'était le *savant* et le *sage* (sapiens). — Rarement, ajoute-t-il, il trouva des ingrats. Il le fut lui-même, pourtant, lorsqu'il vota la déchéance de Napoléon, son bienfaiteur, son ami et son admirateur. Sans doute, son horreur de la guerre, qu'il ne manqua aucune occasion de manifester, avait pu refroidir son admiration pour le héros, et lui faire souhaiter la paix avec un nouvel état de choses. « Puisse le zèle de la société, disait-il en 1807 en tête des *Mémoires d'Arcueil*, mériter l'approbation du chef auguste de notre gouvernement! Puisse la paix, dont le désir est depuis longtemps dans le cœur du héros triomphateur, permettre à son génie de répandre son influence féconde sur les arts et les sciences, qui, seules, auraient pu faire sa gloire, si les destinées du monde ne lui eussent été confiées. » C'est aux vives instances de Laplace, dit-on encore pour l'excuser, qu'il céda. Il n'en est pas moins vrai que Berthollet devait à Napoléon une grande partie de sa gloire, et qu'il eût mieux valu pour sa mémoire que, comme son ami Monge, il restât fidèle à une si illustre amitié. C'est le seul cas où il ne montra pas la fermeté convenable; car, dans une foule d'autres circonstances il avait donné des preuves d'un grand courage. Voici un fait que nous rapportons d'après Pariset et Jomard : quelque temps avant le 9 thermidor, chargé d'analyser l'eau-de-vie de certains fournisseurs qu'on accusait de vouloir empoisonner l'armée, mais dont, en réalité, on convoitait les richesses, il fit, après expérience, un rapport favorable. « Ferais-tu sur toi l'essai de cette eau-de-vie? » lui dit le président du tribunal révolutionnaire. Le savant en avala un grand verre en disant : « Je n'en ai jamais tant bu. — Tu es bien hardi! — Moins que je ne l'étais en écrivant mon rapport. »

Lors de la révolte du Caire, il montra encore une grande fermeté d'âme en défendant, avec ses amis et ses élèves, la maison de l'Institut, située dans un quartier isolé, et en prolongeant cette défense pendant deux jours, sans aucune communication avec l'armée.

Il n'hésita pas non plus à suivre l'armée en Syrie, quoiqu'il eût annoncé d'avance (contre l'avis de Desgenettes) la peste et les malheurs qui devaient s'ensuivre. Les savants montrèrent, dans cette malheureuse campagne, un courage admirable, et Berthollet resserra encore les liens de l'amitié qui l'unissait à Monge, par les soins qu'il lui prodigua avec Desgenettes, dans la grave maladie qui le conduisit aux portes du tombeau; il traversa, à pied, le désert, laissant sa monture aux blessés. Ce qu'on peut louer surtout en Berthollet, c'est un désintéressement poussé jusqu'aux dernières limites. Nous le mettrons mieux en relief à propos de sa découverte du blanchiment par le chlore. Lorsqu'il passait dans les villes manufacturières, on ne manquait pas, comme à Rouen, de lui envoyer des députations qui lui exprimaient la reconnaissance des fabricants (*Mémorial des corps administratifs de la Seine-Inférieure*, 1er messidor an XI). De cette découverte, dont il aurait pu tirer des millions, il ne recueillit que ces témoignages publics de gratitude et quelques ballots de toile, envoyés par les teinturiers anglais, qui avaient mis en pratique ses procédés. Aussi, à sa mort, malgré les bienfaits de Napoléon, il ne laissa aucune fortune. Le modeste monument que sa veuve lui éleva au cimetière d'Arcueil est entretenu par la commune, et Mme Berthollet (Marguerite Baur), qui lui survécut six ans, ne mourut pas dans cette maison d'Arcueil, où ils avaient vécu ensemble de si longues années. Elle mourut en 1828, et, le 1er mars 1827, elle avait vendu cette maison, où est maintenant établi un collége de dominicains. On y trouve peu de vestiges du séjour de Berthollet; les peintures de son cabinet de travail et de la serre où se tenaient les séances de la Société d'Arcueil, attribuées à Isabey et rappelant la campagne d'Egypte, ont disparu. On voit encore, dans le jardin, le banc et la table de pierre où Napoléon venait s'asseoir et causer avec Berthollet et Laplace, son voisin de campagne.

Comme savant, nous avons vu Berthollet associé à la gloire du fondateur de la chimie moderne. Ce qu'on doit louer surtout en lui, c'est son sens critique admirable et son esprit pratique. En racontant sa vie, nous avons parlé de ses principaux travaux. Nous citerons encore, parmi ceux qu'on peut trouver dans les *Mémoires de l'Académie* : ses *Expériences sur l'acide tartareux;* ses *Recherches sur la nature des substances animales*, *Sur la composition de l'acide nitreux*, *Sur la préparation de l'alcali caustique, sa cristallisation et son action sur l'esprit-de-vin;* son *Mémoire sur l'analyse de l'alcali volatil* (1785); son *Mémoire sur le fer* (avec Monge et Vandermonde (1786); préface à son *Précis d'une théorie sur la nature de l'acier et de ses préparations* (Paris, in-8o, 1789). On lui doit, en outre, les notes et le discours préliminaire de la traduction du *Système de chimie* de Thomson; les notes remarquables dont, avec Lavoisier, Guyton et Fourcroy, il accompagna l'*Essai sur le phlogistique* de Kirwan, traduit en 1788, par Mme Lavoisier.

Enfin, après ses ouvrages sur le blanchiment et la teinture dont nous avons parlé, il nous reste à citer les deux ouvrages qui seront toujours le plus beau titre de gloire de Berthollet, comme chimiste : ses *Recherches et nouvelles recherches sur les lois des affinités chimiques* (in-8o, 1re édit., 1804; 2e édit., 1806), et son *Essai de statique chimique* (2 vol. in-8o, 1803). Aujourd'hui, comme tous les livres scientifiques un peu anciens, ces ouvrages sont remplacés par de nouveaux, qui sont plus au courant de la science, mais où l'on retrouve encore la trace visible des idées émises par Berthollet.

Nous ne dirons rien de beaucoup d'autres travaux de Berthollet qui se trouvent un peu partout. (V. *Mémoires de la Société d'Arcueil*, *Décade égyptienne*, *Mémoires de l'Institut d'Egypte*, *Annales de chimie*, *Magasin encyclopédique*.)

— Son fils, Amédée BERTHOLLET, né à Paris, mort à Marseille en 1811, s'adonna aussi à l'étude de la chimie, publia quelques mémoires dans le recueil de la *Société d'Arcueil*, et travailla à la seconde édition des *Eléments de teinture* de son père (1809). Amédée Berthollet établit une grande exploitation pour la fabrication du carbonate de soude, par le procédé indiqué par son père; mais déjà d'autres plus habiles l'avaient devancé. Ruiné, et voyant qu'il entraînait son père dans sa ruine, il s'asphyxia par le charbon (1811). Voulant par sa mort servir la science, il eut le courage de noter, jusqu'au dernier moment, ses impressions. Un journal du temps a reproduit cette relation écrite de la main de Berthollet fils. On la trouvera au mot SUICIDE.

BERTHOLLÉTIE s. f. (bèr-to-lé-tî — du nom de *Berthollet*). Bot. Genre de myrtacées, tribu des lécythidées, fondé sur un grand arbre de l'Amérique australe, dont les fruits contiennent de grosses graines triangulaires comestibles, connues à Paris sous le nom de *noix d'Amérique* ou *du Brésil*.

— **Encycl.** Le genre berthollétie ne comprend qu'une seule espèce : la *berthollétie élevée*, grand et bel arbre qui atteint plus de 63 m. de hauteur. On le cultive au Brésil et à la Guyane à cause de ses graines, qui sont comestibles.

Le genre *berthollétie*, formé par de Humboldt et Bonpland, a été ainsi caractérisé par M. Lemaire : « Rameaux alternes dont les plus jeunes sont garnis au sommet de feuilles alternes, exstipulées, amples, oblongues, très-entières, éponctuées, coriaces; les fleurs, d'un jaune blanchâtre, à étamines blanches, sont disposees en sortes de grappes ou d'épis; calice turbiné tubulé, conné avec l'ovaire, à limbe supère, six-parti; corolle de six pétales insérés sur le bord d'un disque épigyne, pulviniforme; un arcéole staminifère inséré avec les pétales, très-court d'un côté, allongé de l'autre en une ligule pétaloïde, cucullée, dilatée au sommet, couverte de lamelles imbriquées et se terminant en un style incombant. Etamines fertiles, plurisériées; style tubulé, courbe; stigmate simple. Capsule ligneuse, subglobuleuse, charnue en dedans; graines au nombre de 16 à 20, triangulaires, dressées, fixées à la colonne centrale. »

BERTHOLLIMÈTRE s. m. (bèr-to-li-mè-tre — du nom de *Berthollet*, et du gr. *métron*, mesure). Phys. Syn. peu usité de chloromètre.

BERTHOLLIMÉTRIQUE adj. (bèr-to-li-mé-tri-ke — rad. *berthollimètre*). Phys. Syn. peu usité de chlorimétrique.

BERTHOLON (Pierre), physicien et médecin, né à Lyon en 1742, mort en 1800. Ami de Franklin, il s'occupa beaucoup des phénomènes de l'électricité, à laquelle il attribuait presque tous les accidents de l'atmosphère et même un grand nombre de maladies. Ses théories, ses hypothèses et ses ouvrages sont depuis longtemps oubliés. Nous citerons toutefois : *De l'électricité des métaux* (Paris, 1783); *Des avantages que la physique et les arts peuvent retirer des aérostats* (1784); *Théorie des incendies, de leurs causes, des moyens de les prévenir et de les éteindre* (1787).

BERTHOLON (César), homme politique, né à Lyon en 1796. Il employa une fortune honorablement acquise dans le commerce des soieries au triomphe de ses opinions républicaines, organisa à Lyon la Société des droits de l'homme et fonda le journal le *Censeur*, organe du parti démocratique à Lyon. Nommé représentant de l'Isère à la Constituante de 1848, puis à l'Assemblée législative, il vota ordinairement avec l'extrême gauche, combattit énergiquement la politique du président, et rentra dans la vie privée après le coup d'Etat du 2 décembre.

BERTHON (René-Théodore), peintre français, né à Tours en 1777, mort Paris vers 1850, élève de David. Il a exposé à presque tous les Salons de 1806 à 1842. Ses ouvrages, d'un dessin correct, mais d'un style peu élevé, ont obtenu un certain succès sous le premier Empire et sous la Restauration. Nous citerons dans le nombre : la *Prise d'Ulm* et la *Remise aux députés des drapeaux enlevés aux Prussiens*, tableaux de grandes dimensions qui ont figuré au Salon de 1806 et qui depuis furent placés, le premier à Trianon, le second à Compiègne; *Napoléon recevant à Tilsitt la reine de Prusse* (Salon de 1808), reproduit en tapisserie aux Gobelins; le *Songe d'Oreste* (Salon de 1817), acquis pour le musée de Dijon; *Saül et David* (Salon de 1819), commandé par le ministère de l'intérieur et donné au musée de Caen; l'*Entrée du duc de Berry à Caen* (Salon de 1824), commande de l'Etat; la *Mort d'Achille* (Salon 1836); la *Prise de possession de l'île de Malte par les Templiers* (Salon de 1839), commande de la Liste civile; le *Départ pour l'Egypte* (Salon de 1840), commande de la Liste civile; le *Mariage de sainte Catherine* (Salon de 1842); *Clarisse Harlowe*, l'*Amour et Céphale* (Salon de 1849). Berthon a peint, en outre, un grand nombre de portraits, entre autres ceux de la belle Pauline Bonaparte et de Mlle Duchesnoy. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

BERTHON (Mlle Sidonie), miniaturiste, fille du précédent, née à Paris en 1818, élève de Mme Mirbel, a exposé, aux Salons de 1840 à 1859 des portraits en miniature traités avec beaucoup de talent. Elle a obtenu une médaille de 3e classe, en 1840, une de 2e classe en 1841 et une de 1re classe en 1845.

BERTHONIE (LA), théologien. V. LABERTHONIE.

BERTHOT (Clément-Louis-Charles), écrivain français, né à Vaux-sous-Aubigny en 1758, mort en 1832. Membre du directoire de la Haute-Marne pendant la Révolution, il se signala par son excessive modération, devint membre du Corps législatif et fut nommé en 1800 sous-préfet de Langres. Il a publié, en collaboration avec Lombard : *Histoire de la Révolution et de l'établissement d'une constitution en France par deux amis de la vérité* (Paris, 1792-1803, 18 vol. in-18).

BERTHOUD ou **BURGDORF**, ville de Suisse, cant. de Berne, ch.-l. du district de même nom, sur la Grande-Emme, à l'entrée de l'Emmenthal; 3,636 hab. Fabriques de draps, de rubans, de tabac.; commerce actif. Bel hôtel de ville; château du VIIe siècle d'où l'on découvre une belle vue et où Pestalozzi établit d'abord son institut.

BERTHOUD (Ferdinand), célèbre horloger mécanicien, né le 19 mars 1727 à Plancemont, dans le canton de Neufchâtel (Suisse). Comme Vaucanson, il fut mécanicien de naissance. Nul, plus que lui, ne prouve combien une vocation réelle pousse l'homme qui suit la voie tracée par ses idées à l'apogée de l'art qu'il a voulu exercer.

Son père, architecte et justicier du Val de Travers, le destinait à l'état ecclésiastique. Un jour, le jeune Berthoud, alors âgé de seize ans, put examiner à loisir le mécanisme d'une horloge. Adieu, dès ce moment, les livres et les ouvrages ecclésiastiques; il s'écria : « Et moi aussi je ferai des horloges. »

Sa passion pour la mécanique grandit chaque jour; il déclara ne vouloir être que mécanicien. Son père, loin de contrarier une idée aussi fixe, l'encouragea et ne négligea rien pour développer l'intelligence de son fils, et faire de lui un homme remarquable dans la carrière qu'il désirait parcourir. Il le confia à un ouvrier habile, qui, tout en lui expliquant les théories de la mécanique appliquée à l'horlogerie, appuyait ses démonstrations de l'exécution pratique. Après avoir acquis ces premiers éléments d'un art dont il devait reculer les limites, F. Berthoud vint se perfectionner à Paris en 1745.

Pendant vingt ans, il travailla sans relâche, et l'*Essai sur l'horlogerie*, qu'il publia en 1763, montre assez qu'il était passé maître dans cette partie. Ses travaux avaient même eu un certain retentissement, et lui valurent la connaissance du comte de Fleurieu, marin distingué, et aussi passionné pour l'étude que Berthoud lui-même. L'amitié ne tarda pas à lier ces deux hommes si bien faits pour se comprendre. Fleurieu sentait de plus en plus chaque jour combien la géographie avait de progrès à réaliser; c'est surtout à l'imperfection des instruments employés dans la marine et à leur peu de précision, qu'il attribuait l'inexactitude des calculs au moyen desquels avait été déterminée la figure de la terre, et, par suite, les dangers auxquels étaient exposés les navigateurs. Fleurieu songeait déjà à exécuter lui-même une horloge marine lorsqu'il se lia avec Berthoud, qui, de son côté, cherchait à résoudre le même problème; la communication de cette pensée réciproque stimula mutuellement l'esprit de chacun d'eux. Fleurieu mit au service de Berthoud ses idées et ses connaissances pratiques de la navigation; Berthoud, de son côté, confia ses secrets à son ami et l'instruisit dans la pratique de son art.

En 1768, leur première horloge marine fut achevée. Fleurieu, alors lieutenant de vaisseau et commandant de la frégate l'*Isis*, mit un soin et une exactitude extraordinaires à expérimenter cette première œuvre.

Le succès surpassa toutes les espérances, et Fleurieu, toujours attentif à compléter l'instrument nouveau, n'omit aucun des perfectionnements qui devaient lui acquérir la confiance qu'il méritait à tous égards.

Borda, membre de l'Institut et capitaine de vaisseau, examina en 1771, en qualité de commissaire de l'Académie, sur la frégate la *Flore*, les montres marines de Berthoud, et constata des résultats identiques à ceux qu'avait obtenus Fleurieu.

Berthoud construisit aussi des horloges à longitudes, à peu près en même temps que Pierre Leroi. Ces deux savants distingués se servirent de moyens différents pour arriver à leur but, et les contemporains rangèrent sur la même ligne les produits de Berthoud et ceux de Leroi. Mais une longue expérience a assuré la supériorité aux montres marines de Berthoud; ses chronomètres sont les seuls dont on ait fait usage depuis, les seuls qui aient conservé leur même valeur.

Par ses travaux, Berthoud a rendu les plus grands services à la mécanique, à l'art nautique et à la géographie. Il fut nommé horloger mécanicien de la marine, membre de l'Institut, de la Société royale de Londres, etc. On a prétendu qu'il avait emprunté à l'Anglais Harrisson les principes de construction de ses horloges à longitudes; mais il est hors de doute que, plus de dix ans avant la mise à l'épreuve des horloges de Harrisson, Berthoud avait déposé au secrétariat de l'Académie des sciences, dans un mémoire cacheté, la description du mécanisme dont il était l'inventeur.

Le célèbre mécanicien a écrit sur son art de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : l'*Art de conduire et de régler les pendules et les montres* (1759, in-12); *Essais sur l'horlogerie* (1765, 2 vol. in-4o); *Traité des horloges marines* (1773); *Longitudes pour la mesure du temps* ou *Méthode pour déterminer les longitudes en mer avec le secours des horloges marines* (1775, in-4o); *Mesures du temps appliquées à la navigation* ou *Principes des horloges à longitudes* (1782); *Traité des montres à longitudes* (1792); *Histoire de la mesure du temps pour les horloges* (1802), 2 vol. in-4o avec 23 pl., etc. — Son neveu Louis BERTHOUD, mort en 1813, s'est aussi distingué comme horloger et a inventé des châssis de compensation. Il a publié : *Entretien sur l'horlogerie à l'usage de la marine* (Paris, 1812).

BERTHOUD (Samuel-Henri, dit **Sam**), littérateur français, né à Cambrai en 1804. Fils d'un imprimeur protestant, il fit, en qualité de boursier, d'excellentes études au collége de Douai. D'abord rédacteur littéraire de la *Gazette de Cambrai*, fondée par son père en 1828, il prit en 1830 la direction de ce journal. De concert avec quelques hommes de talent dévoués à la cause de l'enseignement populaire, il établit dans sa ville natale des cours d'hygiène, d'anatomie et de droit commercial, et se chargea lui-même d'un cours de littérature. Le jeune écrivain s'était déjà fait connaître par la publication de feuilletons reproduits avec empressement par les journaux de Paris. Ces feuilletons furent réunis en volumes en 1831, sous le titre de *Contes misanthropiques* et *Chroniques de la Flandre*. Ce dernier ouvrage était un hommage rendu à son pays, envers lequel il s'aquittait ainsi de la dette de reconnaissance contractée pour le bienfait de son éducation.

M. Henri Berthoud, précédé par un commencement de réputation littéraire, se rendit à Paris en 1832, et fit paraître ses premiers romans : *Asraïl et Neptha*, la *Sœur de lait du vicaire* (1832, in-8o); le *Régent de rhétorique*, le *Cheveu du diable* (1833, 2 vol.), et *Mater dolorosa* (1834, 2 vol.).

M. de Girardin avait pris M. Henri Berthoud sous son patronage, et lui avait fait confier la rédaction en chef du *Musée des familles*. C'est dans ce journal qu'il publia ses

plus charmantes nouvelles, telles que l'*Honnête homme*, en 1837. La *Presse*, le *Siècle*, la *Mode* inséraient en même temps ses feuilletons, fort goûtés des lecteurs. On se souvient encore de l'*Histoire anecdotique du* XIXe *siècle*, dont la publication se prolongea pendant six années. Ses romans les plus connus sont : la *Bague antique* (1842, 4 vol.); *Daniel* (1845, 2 vol.); *Nicolas Champion* (1846, 2 vol.); *El-Hioudi* (1848, 4 vol.), étude de mœurs algériennes. Il publiait en même temps une œuvre sérieuse : la *France historique* (1835-1837), et donnait au théâtre une légende originale, l'*Anneau de Salomon*, puis, en 1851, un vaudeville : *Une bonne qu'on renvoie*, joué aux Variétés avec un grand succès.

Plein de reconnaissance pour sa ville natale et sa patrie, auxquelles il doit les moyens d'avoir pu cultiver son talent naturel, M. Henri Berthoud, sans se laisser éblouir par ses succès dans la presse parisienne, n'a pas dédaigné de se constituer en quelque sorte l'historien de la Flandre. Le théâtre qu'il choisit pour placer les scènes de ses ouvrages est toujours la Hollande, la Belgique ou les Flandres. On lui doit une *Histoire de la Hollande* et une étude sur *Pierre-Paul Rubens*, qui a été traduite en anglais, en allemand, en espagnol, en italien et qui, de 1840 à 1846, a obtenu neuf éditions. Il a donné une suite à cette étude sous le titre des *Filleules de Rubens*. Malgré tous ces titres à la renommée, M. Henri Berthoud est plus connu par ses chroniques scientifiques, signées *Sam*, abréviation de son prénom Samuel. C'est que le caractère distinctif de son talent est l'art de vulgariser les connaissances utiles et les sciences. Commencées dans le *Pays* en 1849, continuées ensuite dans la *Patrie*, ces causeries ont été réunies sous ce titre : *Fantaisies scientifiques* de Sam, par S.-Henri Berthoud.

Cet écrivain, qui cultive avec un égal succès les deux branches opposées des connaissances humaines, les lettres et les sciences, et qui se trouve ainsi, ce dont nous le félicitons, la vivante condamnation du ridicule système de bifurcation dans les études, est non-seulement un auteur de talent, mais encore un citoyen utile. Informé de l'existence à Londres de sociétés dont l'objet est de procurer aux ouvriers et aux habitants des campagnes des livres cachant leurs enseignements scientifiques et moraux sous une forme attrayante, et destinés à remplacer les ouvrages dangereux et immoraux, qui exaltent ou corrompent l'imagination populaire, M. Henri Berthoud voulut rendre aux ouvriers le service que Sam avait rendu aux *gens du monde* : il fonda les *Lectures populaires*, éditées par la librairie Renault. Cette innovation, d'un caractère moral et philanthropique, se poursuit avec le plus grand succès et a donné l'idée de la *Bibliothèque utile*, entreprise à laquelle *tout le monde* applaudit.

Comme on a pu le deviner en lisant ses articles, M. Henri Berthoud est grand amateur et collectionneur de curiosités; mais, au lieu de rechercher les chefs-d'œuvre de la civilisation, il se plaît à rassembler les objets *dont se servent les peuples à leur enfance*. Dans son musée sauvage, les armes, les vêtements, les ustensiles de ménage et même les idoles des peuplades de l'Amérique, de la Chine et de la Polynésie, s'entrelacent en groupes bizarres, et, comme pour compléter l'illusion du tableau, un charmant singe maqui gambade au milieu de tous ces souvenirs des forêts d'un autre monde. Malgré cette collection ethnologique, M. Henri Berthoud n'a rien de sauvage; c'est au contraire un homme plein de bienveillance et d'affabilité, un confrère des plus obligeants.

Comme écrivain, il se distingue par une originalité toute particulière, une vive sensibilité et une grande habileté à exciter l'émotion. Son style est naturel, fin, animé et assez châtié. Chez lui, la plaisanterie est toujours de bon aloi. Nul, si l'on excepte bien entendu M. Joigneaux qui, passé maître dans ce genre, est mis depuis longtemps hors de concours, nul mieux que lui ne connaît l'art de vulgariser les sciences et de les rendre accessibles à tous, en écartant avec soin la partie technique, qui embarrasse d'ordinaire les lecteurs. M. H. Berthoud n'a jamais été démenti comme savant; mais il a été moins heureux à l'occasion de certaine notice biographique; on ne tardera pas à en voir la preuve.

Beaucoup de gens, en lisant sa signature, S. Henri Berthoud, l'appellent sir Henri Berthoud, qu'ils prononcent avec aplomb Ba-ir-tho-oud, et certain critique, trompé par cette interprétation, a voulu retrouver quand même dans son style les tournures particulières à la langue de Shakspeare. « Comme cela sent le terroir! s'écriait le connaisseur; c'est égal, voilà un Anglais qui a dû furieusement piocher la langue française! » Nous sommes heureux de protester contre cette erreur et de revendiquer comme nôtre cet écrivain au style net et clair.

Nous aurions vivement désiré que la notice que nous consacrons à M. S.-H. Berthoud pût se terminer ici; mais nous ne pouvons échapper à la tâche de reprocher, en post-scriptum — et l'on sait que c'est là où se glissent les plus dures vérités, — de reprocher à M. Berthoud de s'être rendu coupable d'une espèce de faux en littérature. Dieu veuille que notre assertion puisse être démentie et rectifiée dans une prochaine édition. Voici les faits : Il y a déjà bien des années de cela, un *Musée des familles* ou un *Magasin pittoresque* quelconque avait, parmi ses clichés, le portrait d'un pauvre homme secouant, ivre de colère et de rage, les barreaux d'un immonde cabanon. Tous ses traits crispés étaient terriblement expressifs; c'était *une gravure à effet*, et le journal brûlait d'y accoler un nom et d'y ajouter un texte, afin d'en trouver le placement. La plume facile de M. Berthoud appela le portrait SALOMON DE CAUS, et le cabanon une cellule de Charenton ou de Bicêtre.

Le drame était palpitant d'émotion et d'intérêt, et aujourd'hui tout le monde croit que Salomon de Caus est mort fou, emportant dans la tombe le secret de la vapeur. Or ceci est une double erreur historique : Salomon de Caus n'est pas mort fou, et la découverte de la vapeur ne se rattache qu'indirectement à son nom. La science doit souffler sur les préjugés pour les déraciner, non pour les faire éclore; ne badinons jamais avec la mémoire des grands hommes, ne jouons pas avec ce feu qui est celui du génie : le journalisme est un sacerdoce, et il n'est permis à personne de plaisanter avec les choses saintes.

BERTI (Alex.-Pompée), théologien et savant polygraphe italien, né à Lucques en 1686, mort en 1752. Il était religieux de la congrégation de la Mère-de-Dieu, et professa la rhétorique, la philosophie et la théologie à Naples jusqu'en 1739. Il alla ensuite se fixer à Rome, où il devint vice-recteur, assistant général et historien de son ordre, enfin membre de la congrégation de l'Index. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages sur la théologie, l'histoire et les matières d'érudition, parmi lesquels nous citerons la traduction en italien de l'*Abrégé de l'histoire de France* du P. Daniel (1737), et celle de la plupart des *Œuvres de Nicole* (1729-1752).

BERTI (Giorgio), peintre italien contemporain, a commencé ses études à Florence et est venu ensuite travailler pendant quelques années à Paris, où il a pris part aux Salons de 1835, 1839, 1842, 1843 et 1844. Il a exposé, entre autres ouvrages : *Bacchante et satyres*, *Famille italienne*, *Brigand de Sonnino et sa femme*, le *Réveil d'une bacchante*, la *Joueuse de violon*, les *Deux Savoyards*, plusieurs portraits, *Fleur-de-Marie au tapis-franc*, scène empruntée aux *Mystères de Paris* d'Eugène Sue. De retour à Florence, M. Berti a été nommé professeur à l'Académie des beaux-arts et a exécuté pour le gouvernement et pour les particuliers plusieurs travaux importants. Parmi les tableaux qu'on voit de lui dans les églises, nous citerons : l'*Histoire de saint Camille de Lillis* à Sainte-Marie-Majeure; l'*Histoire de sainte Félicité et de ses sept enfants*, dans l'église de la sainte, etc. A l'exposition de Londres de 1862, M. Berti a exposé une *Paysanne de Sonnino* et une *Odalisque*.

BERTI (Jean-Laurent), théologien italien, né à Sarravezza en 1696. Il entra dans l'ordre des Augustins, puis fut nommé assistant du général de son ordre à Rome, garde de la bibliothèque Angélique et professeur d'histoire à Pise. Il a publié de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *De theologicis disciplinis* (Rome, 1740-1743, 6 vol. in-4o), qui excita de longues controverses et une *Historia ecclesiastica* (7 vol. in-4o.)

BERTI (Dominique), ministre de l'instruction publique en Italie, né en 1820 à Carmagnola (Piémont), dans une humble condition. Après avoir fait ses études à Turin, il devint répétiteur au Collége des provinces et s'adonna à l'étude de l'histoire, de la philosophie et surtout de la pédagogie. Divers articles qu'il publia sur ce sujet dans les *Lettere popolari*, journal dirigé par Valerio, le firent nommer, en 1846, professeur de méthode à l'école normale primaire de Novare. En 1848, il fut chargé de prendre part à la rédaction de la loi sur les colléges nationaux (lycées), et, la même année, il fonda une association et une école normale pour les institutrices. L'année suivante, il fut nommé professeur suppléant de pédagogie à Turin, et fonda successivement deux recueils estimés, auxquels il n'a cessé depuis de collaborer : l'*Istitutore* (l'*Instituteur*) et la *Rivista italiana* (*Revue italienne*), dans laquelle il exposa les idées de démocratie et de liberté absolue dans l'enseignement, qu'il eut bientôt l'occasion de soutenir au parlement. En effet, dès qu'il eut atteint l'âge légal (trente ans), Berti fut élu député par le collége électoral de Savigliano. La même année (1850), il fonda la Société d'éducation et d'instruction, et fut nommé professeur de philosophie morale à l'université de Turin; il a occupé cette chaire jusqu'en 1860. Berti refusa, dès cette époque, le poste de secrétaire général de l'instruction publique, pour s'adonner tout entier à ses études favorites. Il travaille depuis longtemps à une grande *Histoire de la philosophie en Italie, depuis saint Thomas jusqu'à nos jours*, dont il a donné déjà les fragments suivants : deux volumes sur *Marsile Ficin et les Médicis*; un volume sur *Pic de la Mirandole*; un volume sur la *Vie et les œuvres de Pomponazzo*; un volume sur *Giordano Bruno et ses œuvres*; mais ce n'est là qu'une faible partie de l'ouvrage. Il a donné aussi un bon *Traité de la Méthode* et a publié, dans la *Rivista contemporanea*, en 1862, un fragment de l'histoire contemporaine, sous le titre de *Lettres inédites du comte de Cavour*. A la chambre, Berti a toujours siégé au centre gauche et a pris une part importante à toutes les mesures libérales, sans perdre de vue les progrès de l'enseignement. En 1854, il fondait une société pour la diffusion des bons livres dans l'île de Sardaigne, avec des primes aux meilleurs instituteurs; la reconnaissance publique le fit élire, en 1857, député de Sassari. Réélu, en 1861, député au parlement italien, son vaste savoir, son expérience pratique et sa haute autorité en matière d'enseignement l'ont fait appeler, le 2 janvier 1866, au ministère de l'instruction publique. Il continue à soutenir, dans les conseils du gouvernement, la plus large décentralisation et la liberté d'enseignement la plus absolue.

BERTIE (Thomas-Hoar), amiral anglais, né à Londres en 1758, mort en 1825. Il prit part à un grand nombre de combats maritimes; mais ce qui mérite surtout d'être mentionné, c'est que, lorsqu'il reçut, vers la fin du XVIIIe siècle, le commandement de l'*Ardent*, encore en construction, il proposa des changements qui furent adoptés pour tous les navires de guerre.

BERTIER, poëte français, qui florissait au XVIIe siècle. Menuisier, comme Adam Billaut, *son ami*, il avait un *talent naturel* pour la poésie. Il publia le *Vilebrequin* de Billaut, qu'il a fait précéder d'une épître en vers dans laquelle il trace le portrait de plusieurs de ses contemporains.

BERTIER DE SAUVIGNY (Louis-Bénigne-François), intendant de Paris, *né vers* 1742, massacré en 1789. Nommé maître des requêtes en 1763, intendant de la généralité de Paris en 1768, Bertier de Sauvigny accepta la présidence du conseil du roi, devenu fameux sous le nom de *parlement Maupeou*, et, à ce sujet, *on décocha contre lui ce quatrain* :

> Caligula fit jadis son cheval
> Consul de Rome : est-ce grande merveille
> Si notre prince, en démence pareille,
> Fait Sauvigny chef de son tribunal?

Gendre de Foulon, ministre de la guerre dans le cabinet Maupeou, il partageait toutes les idées rétrogrades de son beau-père. Il s'opposa constamment, sous le règne de Louis XVI, à toutes les innovations, et se montra surtout un des adversaires acharnés de toutes les réformes projetées par Necker. Sous le ministère de ce dernier, Bertier perdit ses fonctions de conseiller d'Etat et d'intendant de Paris, qu'il recouvra aussitôt après le renvoi de Necker. Lorsqu'éclata la Révolution, Bertier était haï du peuple, non-seulement à cause de ses *opinions ultra-aristocratiques*, mais surtout pour sa dureté; on citait de lui des mots d'une inhumanité révoltante. Quand, en 1789, la cour réunit auprès de Paris une armée d'environ 40,000 hommes sous les ordres du maréchal de Broglie, Bertier s'établit à l'*Ecole militaire, afin* de pourvoir à la subsistance de cette armée. Aussitôt, le bruit courut que Bertier dirigeait le camp de Saint-Denis et qu'il avait distribué à ses agents 1,200 livres de poudre, des balles et 7 à 8,000 cartouches. En même temps, on l'accusait de s'être livré, depuis de longues années, avec son beau-frère Foulon, à d'odieuses spéculations sur les grains, d'avoir pris part à la coupe des blés verts, etc. La haine qu'inspirait Bertier était à son comble, lors de la prise de la Bastille. Sentant l'orage gronder sur sa tête, l'intendant de Paris quitta cette ville. Quatre cents cavaliers, envoyés à sa poursuite, l'arrêtèrent à Compiègne et le ramenèrent à Paris, au milieu des outrages et des imprécations d'une foule surexcitée. Arrivé près de l'église Saint-Merri, Bertier se trouva en présence d'une bande de furieux, qui lui présentèrent la tête de son beau-père Foulon. A cette vue, Bertier, qui avait conservé jusque-là son impassibilité, pâlit en entrevoyant le sort qui l'attendait. Ce fut au milieu de cet effrayant cortége qu'il parvint à l'Hôtel de ville. La Fayette, Bailly et Dussault firent, mais en vain, les plus courageux efforts pour le sauver. Une populace, ivre de colère et du sang qu'elle venait de répandre, assiégeait l'asile de Bertier. Pour calmer l'effervescence de la multitude, on lui promit justice et vengeance, et on lui annonça que l'intendant prévaricateur allait être conduit à la prison de l'Abbaye; mais, à peine sorti de l'Hôtel de ville, Bertier fut arraché des mains de son escorte. En vain il essaya de se défendre avec un fusil dont il s'était emparé; il fut désarmé, saisi, percé de coups, pendu à un réverbère, et, *bientôt après*, sa *tête*, séparée du corps, fut promenée dans Paris (22 juillet 1789). — Son fils, Anne-Pierre, vicomte DE BERTIER, mort en 1848, émigra peu de temps après la fin tragique de son père, combattit dans les rangs de l'armée de Condé, devint général sous la Restauration, et figura dans la déplorable guerre d'Espagne, en 1823, et dans l'expédition d'Alger (1830). Il rentra dans la retraite après la révolution de Juillet.

BERTIÈRE s. f. (bèr-ti-è-re). Bot. Genre de plantes de la *famille des rubiacées, qui* contient neuf ou dix arbrisseaux de l'Amérique tropicale, de l'île Bourbon et de l'Inde.

BERTIÉRÉ, ÉE adj. (bèr-ti-é-ré — rad. *bertière*). Bot. Qui ressemble à une bertière. — s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, qui a pour type le genre bertière.

BERTIGNAT, comm. du dép. du Puy-de-Dôme, arrond. d'Ambert; pop. aggl. 336 hab. — pop. tot. 3,409 hab.

BERTIN (saint), abbé de Sithieu, à Saint-Omer, né à Constance (Suisse), mort en 707. Après être entré à l'abbaye de Luxeuil (633) et s'être fait recevoir dans les ordres, il se rendit près de saint Omer, évêque de Térouane, s'adonna à la prédication évangélique *et fut un des fondateurs du monastère* de Sithieu, dont il devint abbé. Sa fête se célèbre le 5 septembre.

BERTIN (Nicolas), peintre français, né à Paris en 1667, mort dans la même ville en 1736. A l'âge de quatre ans, il perdit son père, qui était sculpteur. Son frère, également sculpteur de Louis XIV et valet de chambre du prince de Condé, lui enseigna les premiers éléments de l'art et le plaça, lorsqu'il n'avait encore que dix ans et demi, chez Vernansalle, peintre de l'Académie. Nicolas Bertin *étudia ensuite*, sous la *direction de* Jouvenet et sous celle de Bon Boulogne, et remporta, à dix-huit ans, le premier prix de peinture pour un tableau représentant la *Construction de l'arche de Noé*. Envoyé par Louvois comme pensionnaire du roi à Rome, il resta quatre *ans dans cette ville*, où il s'appliqua spécialement à l'étude des maîtres de l'école lombarde. A son retour, il s'arrêta à Lyon, où il fit quelques tableaux pour des amateurs et rentra à Paris en 1689. Il fut agréé à l'Académie de peinture, le 30 décembre 1702, et reçu académicien en 1703, sur un tableau représentant *Hercule délivrant Prométhée*. Elu professeur adjoint en 1705, titulaire en 1715, il devint recteur adjoint en 1733. Nommé directeur de l'académie de Rome par le duc d'Antin, qui avait succédé à Louvois, il déclina cet honneur : quelques biographes attribuent son refus à ce qu'il avait été obligé autrefois de quitter Rome précipitamment à la suite d'une intrigue amoureuse avec une jeune princesse; il craignait apparemment qu'on eût conservé dans la cité pontificale le souvenir de cette aventure. Bertin travailla beaucoup pour les châteaux de Meudon et de Trianon, et pour la Ménagerie de Versailles. Il fit aussi des tableaux pour plusieurs églises, entre autres un *Baptême de l'eunuque*, pour Saint-Germain-des-Prés; l'esquisse de cette composition est le seul ouvrage de cet artiste que possède le Louvre (v. BAPTÊME). Le musée d'Orléans a de lui une toile dont le sujet est *Abigaïl apportant des vivres à David*. Nous citerons encore : deux *Scènes bibliques*, au musée d'Amsterdam, et deux sujets empruntés à La Fontaine, le *Gland et la Citrouille*, l'*Ours et l'Amateur des jardins*, dans la galerie de Dresde. L'abbé de Fontenay a dit que Bertin avait une manière forte, agréable et finie, et qu'il réussissait surtout dans les petits tableaux. Son meilleur élève fut Louis Tocqué.

BERTIN (A. DE LA DOUÉ), musicien français, né à Paris vers 1680, mort en 1745. Organiste de l'église des Théatins, il entra ensuite à l'orchestre de l'Opéra, et il donna à ce théâtre les pièces suivantes : *Cassandre* (1706); *Diomède* (1710); *Ajax* (1706); le *Jugement de Pâris* (1718).

BERTIN (Exupère-Joseph), célèbre anatomiste, né à Tremblay (Bretagne) en 1712, mort en 1780. S'étant fait recevoir docteur à Rennes en 1737, il habita quelque temps Paris, où il fut nommé régent de la faculté de médecine, et se rendit en Moldavie en 1741, comme médecin du prince de ce pays. Bertin revint en France en 1744; mais les fatigues du voyage et ses travaux avaient profondément altéré sa santé. Après une grave maladie, il alla se fixer, en 1750, dans les environs de Rennes, où il termina sa vie. Bertin, qui était correspondant de l'Académie des sciences, s'était acquis une véritable réputation par ses travaux en physiologie et en anatomie. Parmi ses ouvrages, on consulte encore son *Traité d'ostéologie* (Paris, 1754).

BERTIN (René-Joseph-Hyacinthe), médecin français, fils du précédent, né près de Rennes en 1767, mort en 1827. Reçu docteur en médecine à Montpellier, il entra, en qualité de chirurgien, dans l'armée, en 1792, fut nommé, en 1798, inspecteur général du service de santé des prisonniers français en Angleterre, puis médecin en chef de l'hôpital Cochin et de celui des Vénériens. Ses principaux écrits sont : *Quelques observations critiques, philosophiques et médicales sur l'Angleterre, etc.* (Paris, 1801); *Traité de la maladie vénérienne chez les enfants nouveau-nés, les femmes enceintes, etc.* (1817).

BERTIN (Henri-Léonard-Jean-Baptiste), contrôleur général des finances, né en 1719 dans le Périgord, mort en 1792. Après avoir été conseiller et président au grand conseil, et avoir, en cette qualité, contribué à faire rendre justice à La Bourdonnais, détenu à la Bastille, il fut successivement intendant du Roussillon, de Lyon, et lieutenant de police de Paris en 1757. Nommé à deux reprises contrôleur général des finances, en 1759 et 1774, il signala son passage aux affaires par une protection efficace accordée aux lettres et aux arts. C'est à lui qu'on doit le développement de la manufacture de Sèvres, l'établissement de la première école vétérinaire, à Lyon, la création du Dépôt des chartes, pour l'accroissement duquel il fit recueillir, par des savants, dans les *principales villes de France* et de l'Europe, une foule de pièces et de manuscrits relatifs à notre histoire nationale. On

doit également à Bertin une des plus importantes publications de l'époque, celle des *Mémoires* du P. Amiot sur les Chinois, et l'établissement de nombreuses sociétés d'agriculture en France. Il était membre honoraire de l'Académie des sciences et de celle des inscriptions et belles-lettres.

BERTIN (Rose), marchande de modes de la reine Marie-Antoinette, née à Amiens en 1744, morte à Paris en 1813, se fit, par ses ouvrages de modes, une réputation européenne, qui rendit toutes les cours étrangères tributaires de ses talents. Aux jours de la Terreur, des commissaires s'étant présentés chez elle pour lui demander les mémoires de ses créances contre la reine, elle affirma courageusement que Marie-Antoinette ne lui devait rien. On a publié, sous le nom de Mlle Bertin, des *Mémoires* que l'on regarde comme apocryphes.

BERTIN (Théodore-Pierre), littérateur, né à Donnemarie, près de Provins, en 1751, mort en 1819. Il a exécuté pour les libraires beaucoup de traductions et publié quelques opuscules; mais il est connu surtout pour avoir introduit chez nous et simplifié le système de sténographie de Taylor, qu'il appliqua au compte rendu des assemblées politiques depuis 1790. On a de lui : *Système universel et complet de sténographie* (1792).

BERTIN (le chevalier Antoine), poëte érotique français, né à l'île Bourbon (aujourd'hui la Réunion) en 1752, mort à Saint-Domingue en 1790. Son père, qui figure sur la liste des gouverneurs de l'île Bourbon (1763-1767), jouissait d'une fortune considérable, et, comme tous les enfants des riches colons, Bertin fut envoyé en France pour y recevoir l'éducation que le défaut de maîtres et d'institutions ne permettait pas de lui faire donner dans sa patrie. Il fit avec succès ses études au collége du Plessis et montra de bonne heure un goût très-vif pour les poëtes latins, surtout pour Ovide et Properce, qu'il lisait dans le texte à douze ans. A dix-huit ans, Bertin avait embrassé la carrière des armes et figurait en qualité d'officier dans un régiment de dragons, dont faisait partie son compatriote Parny, avec qui il se lia d'une étroite amitié. Il avait à peine vingt ans que déjà quelques jolis vers, recueillis dans l'*Almanach des Muses*, l'avaient fait remarquer des connaisseurs, et La Harpe, qui ne prodiguait pas facilement l'éloge à ses contemporains, y trouvait « l'espérance d'un talent très-agréable. »

« Bertin publia, en 1773, dit Ginguené, un petit volume de poésies, dont le succès ne fut pas heureux et n'annonçait pas celui que ses élégies eurent en 1782. Ce dernier recueil est resté, l'autre n'a laissé aucune trace. » Ce passage renferme deux erreurs, qui ont été presque toujours reproduites depuis par les biographes. Ce n'est pas en 1782, mais en 1780, que parut la première édition des élégies de Bertin, lesquelles sont intitulées : *Amours*. En second lieu, le volume publié en 1773, d'après Ginguené, n'a jamais existé. Ce que ce critique a dit métaphoriquement se trouve vrai à la lettre : il n'a laissé aucune trace. Le premier ouvrage imprimé de Bertin est un très-joli voyage, qu'il avait composé à la fin de l'année 1774, pendant le séjour de son ami Parny à l'île Bourbon, mais dont la première édition ne parut à Paris qu'en 1777, sans nom d'auteur, sous le titre de *Voyage de Bourgogne à M****. Bertin avait fait ce voyage en Bourgogne avec le frère du chevalier de Parny, M. de La G. (de La Gervaisais, croyons-nous) et le nègre Lazare. Il se chargea d'en écrire le récit en vers et en prose, à la manière du voyage de Chapelle et Bachaumont, pour l'envoyer à son ami absent.

Par la publication du *Voyage de Bourgogne*, lequel parut l'année même où Parny se révélait comme un poëte élégiaque supérieur, dans ses *Poésies érotiques* (1777), Bertin réalisait l'espérance qu'il avait fait concevoir. Trois ans après, en 1780, il publia, comme nous l'avons déjà dit, trois livres d'élégies, qu'il intitula heureusement *Amours*, et qui donnèrent la mesure complète de son talent. Les *amours* de Bertin, comme l'amour de Parny, furent des amours très-réelles. Il a chanté, sous les noms d'Eucharis et de Catilie, deux femmes qu'il paraît avoir aimées également. Un de ses éditeurs, et un éditeur qui fait honneur au poëte, M. Boissonade, savait l'histoire et le vrai nom de la première. C'était une *jeune* créole, mariée à un armateur de Bordeaux, et sœur de trois femmes qui avaient alors une grande réputation d'esprit et de beauté. Bertin la célébra sous le nom d'Eucharis. M. Boissonade, à ce qu'il semble, en savait plus qu'il n'en a voulu dire : « Le temps n'est pas venu, écrit-il, de soulever tout à fait le voile de ces petits secrets d'une société encore trop voisine de la nôtre. » M. Boissonade est mort sans soulever ce voile. Quoi qu'il en soit, trahi par Eucharis, Bertin ne sut pas comme Parny, qui n'a aimé réellement et chanté qu'Eléonore, interdire à sa muse de nouveaux chants d'amour, et bientôt Catilie, aussi belle et moins trompeuse qu'Eucharis, eut calmé ses regrets. La liaison avec celle-ci avait duré sept ans, avec des vicissitudes diverses et des inquiétudes incessantes. Il a soin de nous l'apprendre lui-même :

> Sept ans entiers j'ai chanté sur ma lyre
> Et ta constance et ma félicité.

Il constate avec la *même* exactitude (et l'on voit bien par là que ses amours n'étaient pas des amours en l'air), qu'Eucharis voulut revenir à lui :

> Après quatre ans entiers d'erreurs et d'inconstance...

Mais il aimait ailleurs. Catilie avait son cœur, et il dit à Eucharis :

> Il n'est plus temps. Une autre a ma tendresse
> Et m'a fait oublier votre injuste rigueur...
> . . . .
> C'en est fait, Eucharis, je ne peux plus vous suivre,
> L'amour ne renaît point; il est mort entre nous.

Mais il l'assure d'un autre sentiment :

> A l'amour qui n'est plus l'amitié doit survivre :
> L'amitié vous rendra toujours
> Présente et chère à ma mémoire.

Bertin, toutefois, paraît avoir été, dans beaucoup de ses pièces, moins amoureux que poëte.

Capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, écuyer du comte d'Artois, protégé d'une façon particulière par Marie-Antoinette, Bertin mena une vie tout épicurienne parmi d'aimables compagnons. Cependant, au milieu de cette existence dissipée, il conserva toujours un fonds d'idées nobles et honnêtes. Comme on l'a dit justement, il fut capable d'une vive et longue amité pour Parny. Il dit lui-même :

> En amitié fidèle encor plus qu'en amour.

Et cet attachement fait honneur à son caractère; car, dans cet ami, se trouvait un rival en poésie, et un rival qui lui était supérieur. Dès l'année 1784, la santé du jeune poëte s'était sensiblement altérée. Vers la fin de 1789, il se rendit à Saint-Domingue pour y épouser une jeune personne qu'il avait connue à Paris. La célébration du mariage, retardée par de longues formalités, fut fixée au commencement de juin 1790. « La surveille, dit Ginguené, Bertin eut des mouvements de fièvre et une petite douleur à l'estomac, avec un peu de toux : on crut que c'était un rhume. Le jour où la célébration avait été fixée étant arrivé, le malade demanda qu'elle se fît dans sa chambre; mais à peine eut-il prononcé le *oui* d'une voix très-faible, qu'il s'évanouit. Il ne reprit sa connaissance qu'avec une forte fièvre et des vomissements. Le septième accès fut accompagné de convulsions et suivi d'un évanouissement très-long. On le crut mort, on éloigna sa jeune épouse. Au bout de quarante-huit heures, ses yeux se rouvrirent; mais ses idées ne revinrent pas; son état tenait de l'imbécillité, et cet état ne changea point jusqu'au dix-septième jour de la maladie, qui fut celui de sa mort (juin 1790). Il n'était âgé que de trente-huit ans.

On trouve dans Bertin beaucoup de vers frivoles, rachetés par des traits heureux, et parsemés de vers faciles et charmants. Quelques pièces montrent un vrai sentiment poétique, des élans de passion sincères; mais sa muse s'abandonne trop souvent à une inspiration toute sensuelle; trop souvent, elle se traîne sur les traces des poëtes latins. Aussi, est-ce justement que Tissot a fait cette fine et plaisante critique de Bertin : « Je n'aurais pas été étonné qu'Eucharis ou Catilie eussent dit à leur favori : « Mon ami, nous sommes de » Paris et non de Rome; faites-nous l'amour » en français. » Inférieur à Parny comme poëte élégiaque, Bertin ne saurait en aucun cas mériter le titre de *Properce français*, qu'on lui a trop libéralement donné de son vivant. Cependant, malgré ses défauts, il ne doit pas être confondu avec ces ridicules petits maîtres de son temps, les Dorat, les Pezay, etc. Dans son *Précis historique sur la vie de M. de Bonnard* (1785), Garat a dit agréablement : « C'était le moment où presque tous les jeunes talents, et même ceux qui n'étaient plus jeunes, voulaient mériter la gloire par des *bagatelles*, par des *caprices*, par des *fantaisies*, et semblaient croire que, pour se faire un nom immortel, il n'y avait rien de tel que des poésies fugitives. Les poëtes n'étaient plus que des petits maîtres qui parlaient, en vers gais, des femmes qu'ils avaient désolées, des *congés* qu'ils avaient donnés, et quelquefois même, pour étonner par le merveilleux, de ceux qu'ils avaient reçus; des maris qu'on trompait pour les rendre heureux, et qu'on priait en grâce d'être un peu plus jaloux que de coutume. » Garat, qui fait assez justement honneur au chevalier de Bonnard d'avoir contribué à ramener la poésie à des allures plus naturelles, met en première ligne, parmi ceux qui ont marché dans la même voie, les chevaliers de Bertin et de Parny. On trouve, en effet, dans Bertin, des passages qui semblent de notre siècle, des vers harmonieux et coulants qui font penser naturellement aux vers de Lamartine. Tel est, entre autres, ce passage sur Horace :

> J'irai dans tes champs de Sabine,
> Sous l'abri frais de ces longs peupliers
> Qui couvrent encore la ruine
> De tes modestes bains, de tes humbles celliers;
> J'irai chercher, d'un œil avide,
> De leurs débris sacrés un reste enseveli,
> Et dans ce désert embelli
> Par l'Anio grondant dans sa chute rapide,
> Respirer la poussière humide
> Des cascades de Tivoli.

Une édition des *Œuvres complètes* de Bertin a été donnée en 1785 (2 vol. in-18), par Flins des Olluriers, un de ses admirateurs.

BERTIN (Louis-Auguste), auteur dramatique et publiciste, né à Paris vers 1760, mort en 1804. Fils naturel de Bertin de Blagny, trésorier général des fonds particuliers du roi Louis XV, il devint premier commis des bureaux de son père, puis il s'adonna entièrement aux lettres, et fit représenter, pendant la Révolution, quelques pièces de circonstance qui eurent du succès, notamment : *Lepelletier de Saint-Fargeau* ou le *Premier martyr de la République française* (1793). Il donna aussi d'autres comédies et opéras-comiques. Plus tard, il collabora à des journaux royalistes, fut désigné pour la déportation au 18 fructidor, se réfugia à Hambourg, et finit par être attaché, comme poëte, au théâtre de Saint-Pétersbourg.

BERTIN (Antoine), théologien et littérateur français, né en 1761 à Draup-Saint-Basle, mort en 1823. Après être entré dans les ordres, en 1785, il devint vicaire à Barbonne, puis alla professer la théologie au séminaire de Reims, dont il fut ensuite nommé supérieur. En 1795, il prêta serment à la constitution civile du clergé et devint, en 1801, curé de Saint-Remy, dans le diocèse de Meaux. L'abbé Bertin a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Esquisse d'un tableau du genre humain* ou *Introduction à la géographie* (Reims, 1799); *Eléments de géographie* (Reims, 1814); *Instruction sur les devoirs des sujets envers leurs souverains* (Reims, 1815).

BERTIN (Jean-Victor), paysagiste français, né à Paris en 1775, mort dans la même ville en 1842. Il eut pour maître Valencienne, débuta au Salon de 1793 et envoya des tableaux à toutes les expositions qui se succédèrent de 1796 à 1842. Il obtint une médaille de 1re classe en 1808 et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1817. Sa réputation fût considérable sous l'Empire et sous la Restauration. C'est à lui que revient le mérite, peu envié aujourd'hui, d'avoir créé en France l'enseignement du paysage historique; le succès de son école attira l'attention du gouvernement et décida la fondation d'un grand prix de paysage, donnant droit à la pension de Rome. Ce prix, qui a été supprimé seulement en 1863 (v. Ecole des BEAUX-ARTS), fut presque toujours remporté, du vivant de Bertin, par les élèves de ce maître, au nombre desquels nous pouvons citer Michalon, Roqueplan, Boisselier, Jules Coignet, Corot, etc. La vogue dont avait joui Victor Bertin s'éteignit rapidement, dès que le mouvement dit *romantique* eut ramené les paysagistes à l'étude de la nature, à la recherche de la couleur et de l'effet pittoresque. Jal disait, en 1827 : « M. Bertin est un de ces hommes qu'il ne suffit pas de nommer pour les louer. » Neuf ans plus tard, Gust. Planche jetait les lignes suivantes à la face des chefs de l'école du paysage académique : « MM. Bidault, Victor Bertin et Watelet composent un triumvirat inamovible... On trouve, dans leurs toiles, la même niaiserie de pinceau... Les jeunes bergers qui, dans le *Site de la Phocide*, de M. V. Bertin, s'exercent à la course, feraient envie aux confiseurs de la rue des Lombards, et je serais fort étonné si les personnages de ce tableau n'étaient pas reproduits en sucre candi. » La défaveur qui s'est attachée à cette époque aux œuvres de Bertin n'a fait que s'accroître. Celles de ses œuvres qui passent aujourd'hui dans les ventes publiques n'y atteignent que des prix ridicules. Il est permis de croire qu'une réaction se fera quelque jour contre cette dépréciation exagérée. Quelque faux, en effet, et quelque froid que soit le genre adopté par Bertin, on ne saurait refuser à cet artiste le sentiment du style, la pureté et l'élégance des lignes. Parmi ses nombreux ouvrages, il nous suffira d'indiquer ceux qui ont été acquis par l'Etat et qui figurent dans des musées ou des monuments publics : *Vue de la ville de Phœnos* (au Louvre); *Cicéron à son retour de l'exil; Vue d'Olevano* et *Vue prise à Népi* (tous deux autrefois à Trianon); *Offrande au dieu Pan* (musée de Rennes); *Chérébert et Théodegile* (Fontainebleau); *Site de la Phocide* (musée de Dijon); *Etude de chêne* et *Etude d'ormeau* (musée d'Avignon); *Entrevue de Napoléon avec l'électeur de Saxe* (Versailles); divers paysages dans les musées de Cherbourg, de Lille, de Nantes, etc.

BERTIN (Jean-Louis-Henri), jurisconsulte et publiciste français, né en 1806. Il fut longtemps attaché à la rédaction du journal le *Droit*, et en devint le rédacteur en chef en 1848. Il est auteur des ouvrages suivants : *De la révision des procès criminels; Historique et révision du procès Lesurques; Code des irrigations; Chambre du conseil en matière civile et disciplinaire; Jurisprudence du tribunal civil de la Seine.*

BERTIN, nom d'une famille célèbre dans le journalisme français, et qui a jeté, depuis près d'un siècle, un grand éclat sur le *Journal des Débats*. Nous allons donner la liste complète de cette lignée de journalistes, de littérateurs, d'artistes, que l'on nomme souvent la *dynastie* des Bertin, et, quelque prétentieuse qu'elle paraisse au premier abord, cette appellation n'est ici que l'expression de la vérité.

BERTIN (Louis-François), dit **Bertin aîné**, publiciste français, né à Paris en 1766, mort en 1841. Il allait embrasser la carrière ecclésiastique, lorsque la Révolution française éclata et lui fit prendre une autre direction. Il entra dans le journalisme et collabora à plusieurs feuilles politiques, notamment au *Journal français* (1793), au *Courrier universel* et à l'*Eclair* (1795). Cette dernière feuille, enfant perdu de la réaction, prêchait ouvertement le royalisme en pleine république. Le Directoire la fit supprimer au 18 fructidor, et Bertin dut se cacher pour se soustraire à la proscription. Après le 18 brumaire, il fonda le *Journal des Débats*, qui prit tout de suite le premier rang au point de vue littéraire, rang qu'il a conservé jusqu'à ce jour. Les meilleurs écrivains, Chateaubriand, Geoffroy, Felletz, Royer-Collard, Bonald, concouraient à sa rédaction. Dans la partie politique, on se contentait d'enregistrer les actes officiels. On louait aussi le héros, parce qu'il le fallait; mais on le faisait le moins possible, et l'on prenait sa revanche dans le feuilleton, où les allusions fines en faveur de l'ancienne monarchie se mêlaient aux diatribes contre Voltaire. Le gouvernement consulaire s'en vengea en faisant renfermer Bertin au Temple, sous le prétexte vague de conspiration royaliste (1800). Exilé sans jugement, l'année suivante, à l'île d'Elbe, puis à Florence, il revint en 1804. La police ferma les yeux et on lui rendit la direction de sa feuille, mais on en changea le titre en celui de *Journal de l'Empire*, et on y établit un censeur, aux appointements de 24,000 fr., payés par les actionnaires. Ce censeur fut d'abord Fiévée, qui, trouvé trop coulant, eut pour successeur Etienne, en 1810. Un an après, le *Journal de l'Empire* était confisqué au profit de l'Etat. Bertin en reprit la propriété en 1814 et lui rendit son ancien titre. Il accompagna Louis XVIII au mois de mars 1815, et dirigea le *Moniteur de Gand*. Revenu avec le roi, il servit la Restauration jusqu'en 1823, époque de la disgrâce de Chateaubriand, son ami et son protecteur. Le *Journal des Débats* devint alors l'organe le plus important de l'opposition constitutionnelle. Lorsque Polignac arriva au ministère, Bertin fit paraître dans son journal un article d'Etienne Béquet, qui se terminait par ces mots : *Malheureuse France! malheureux roi!* Condamné pour cette publication à six mois de prison, Bertin fut acquitté en cour d'appel après la plaidoirie de Dupin aîné (1830). Bertin ne fit point partie des journalistes signataires de la protestation contre les ordonnances de juillet 1830; mais, lorsque la révolution fut consommée, il prit avec chaleur le parti de la dynastie d'Orléans. Le *Journal des Débats* devint alors l'organe de la haute bourgeoisie constitutionnelle, le refuge des académiciens ou des aspirants à l'Académie, le patron des professeurs de l'Université, le confident des diplomates. De son bureau de la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, Bertin a exercé une influence notable sur son époque, sous le double rapport politique et littéraire. Doué des plus brillants avantages : la noblesse des traits et des manières, le naturel distingué de l'esprit, la passion et le sentiment délicat des arts, homme d'honneur avant tout, d'un goût fin et sévère, possédant les connaissances les plus étendues, les plus variées, M. Bertin mérite un souveinr de tous les amis des lettres pour son affabilité généreuse, ses encouragements éclairés à la jeunesse et son invariable fidélité au talent bien plus qu'au succès. Cet hommage lui est surtout dû pour sa constance dans les opinions saines et libérales, laquelle sut conserver quelque dignité aux lettres sous un gouvernement absolu. Amateur éclairé des arts, il protégeait les artistes et les littérateurs, toujours sûrs de trouver en lui un critique bienveillant et spirituel.

M. Bertin a traduit quelques romans anglais : *Elisa* ou la *Famille d'Elderland*, la *Cloche de minuit*, la *Caverne de la mort*. On retrouve dans ces ouvrages son style fin, élégant et spirituel; mais son véritable titre de gloire est la fondation du journalisme en France, la mise en évidence de son rôle essentiellement moralisateur comme écho de l'opinion publique, sentinelle avancée de la liberté et porte-voix de la génération présente pour faire parvenir à ses descendants les principes féconds de l'indépendance et de la démocratie. Remercions M. Bertin au nom de la presse qui lui doit en grande partie la puissance dont elle jouit, l'éclat et le prestige qui l'entourent. Plus d'un vétéran de la presse a conservé le souvenir des services qu'il rendait à ses collaborateurs. — Un trait donnera une idée de son tact et de la délicatesse de ses procédés : dans un article mordant et chaleureux, publié en juin 1830, contre les ministres de Charles X, M. Saint-Marc-Girardin avait réclamé leur *supplice*. Ce mot malheureux, échappé à une rédaction toujours rapide et souvent fiévreuse, revint le lendemain à la mémoire du savant professeur, qui se demanda anxieusement s'il n'allait point passer aux yeux de ses lecteurs pour un buveur de sang, pour l'ogre de la légende. Quelle ne fut pas sa satisfaction de trouver le mot *supplice* remplacé par le mot plus doux et surtout plus *classique* de *punition*. M. Louis Bertin, qui, chaque jour, lisait depuis la première jusqu'à la dernière ligne les épreuves de son journal, avait fait lui-même cette correction, qui répondait mieux à la pensée de l'auteur, lequel ne passe pas précisément pour être un descendant de Gilles de Retz.

Bertin aîné (Portrait de M.), chef-d'œuvre de M. Ingres. Le directeur du *Journal des Débats* est représenté assis sur son fauteuil et vu de face; il appuie ses deux mains sur ses genoux, dans une attitude pleine de fermeté,

de fierté et d'indépendance. La tête, éclairée de deux yeux spirituels et profonds, repose sur un cou musculeux, à peine caché par les plis lâches d'une cravate blanche. Ce portrait, peint en 1832, a obtenu au salon de 1833, et vingt-deux ans plus tard, à l'exposition universelle de 1855, un des plus grands succès de l'art contemporain. Tous les connaisseurs se sont accordés à le considérer comme un modèle du genre. Voici ce qu'en disait Gustave Planche, en 1833 : « La foule se presse autour du portrait de M. Bertin l'aîné. Sans savoir pourquoi, sans soupçonner, même lointainement, les questions sans nombre d'histoire et de critique qui se rattachent à cet ouvrage important, elle se laisse prendre au charme de la vérité. Elle étudie, selon ses forces, les détails de la tête rendus avec une si prodigieuse conscience; elle examine attentivement, avec une joie presque puérile, la réalité des étoffes, la saillie du fauteuil; elle s'extasie devant l'attitude si simple et si puissante à la fois; elle ne se lasse pas de contempler avidement les yeux et les lèvres, si pleins de regard et de parole. » Tout en regrettant que la peinture ne soit pas d'un ton assez chaud et assez vigoureux, le célèbre critique termine son appréciation par ces mots : « Le portrait de M. Bertin est un chef-d'œuvre de vérité. Si la main inconnue à qui nous devons la tête d'*Ajax* voulait ciseler le marbre d'après un pareil modèle, elle n'aurait rien à regretter et se passerait de la nature. » Ce qui frappe surtout dans cette œuvre éminente, c'est le caractère élevé et vraiment antique que M. Ingres a su donner à une figure moderne et essentiellement bourgeoise. « La tête, modelée de main de maître, a dit M. About, rappelle le masque de Vitellius. Les mains sont puissantes, les épaules impérieuses. La figure entière est d'un relief surprenant; on en ferait le tour. Voilà une œuvre de style, si jamais il en fut. » — « La pose générale est commune et prêterait même à la plaisanterie, a dit à son tour M. Du Camp, si la hauteur du style qui a présidé à ce tableau n'absorbait toute l'attention; malgré ses laids vêtements modernes, le personnage est grand comme s'il était drapé à l'antique dans une ample toge romaine. C'est là un portrait réellement historique et que n'importe quel grand maître serait fier de pouvoir signer. » M. Théophile Gautier n'a pas été moins élogieux : « N'est-ce pas là révélation de toute une époque, a-t-il dit, que cette magnifique pose de M. Bertin appuyant, comme un César bourgeois, ses belles et fortes mains sur ses genoux puissants, avec l'autorité de l'intelligence, de la richesse et de la confiance en soi? Quelle tête bien organisée! quel regard lucide et mâle! quelle aménité sereine autour de cette bouche fine sans astuce! Remplacez la redingote par un pli de pourpre, ce sera un empereur romain ou un cardinal. Tel qu'il est, c'est l'honnête homme, sous Louis-Philippe, et les six tomes du docteur Véron n'en racontent pas davantage sur cette époque disparue. » — A propos de ce portrait magistral, M. Adrien Paul a rapporté, dans le *Siècle*, l'anecdote suivante, dont nous ne garantissons pas l'authenticité : « Au moment où il se disposait à peindre M. Bertin, le grand artiste s'aperçut que le modèle n'était pas dans son état habituel, et qu'il lui manquait quelque chose. Il lui manquait, en effet, un épais gilet de flanelle, que le directeur des *Débats* portait ordinairement sous ses habits, et que, pour se faire plus *svelte*, il avait coquettement ôté ce jour-là. M. Ingres fit rentrer M. Bertin dans ses habitudes, et... dans son gilet, et il exécuta avec tant de conscience sa peinture, qu'en la voyant les malins prétendent reconnaître, sous la redingote, l'épaisseur du vêtement intime qui arrondit le bras. »

Le *portrait de M. Bertin* a été gravé par Henriquel-Dupont.

BERTIN DE VAUX (Louis-François), publiciste et homme politique, frère du précédent, né à Paris en 1771, mort en 1842. En sortant de la Bibliothèque royale, où l'avait fait entrer l'abbé Barthélemy, il prit part, avec son frère, à la direction du *Journal des Débats*, se fit banquier lors des premières persécutions éprouvées par cette feuille (1801), devint juge, puis vice-président du tribunal de commerce. Il suivit aussi Louis XVIII à Gand, fit partie de la *chambre introuvable*, remplit les fonctions de secrétaire général du ministère de la police de 1815 à 1818, fut réélu député, en 1820, par le collége de Versailles, se démit, à l'avénement du ministère Polignac, de la place de conseiller d'Etat, qu'il avait acceptée en 1827, et fit une opposition très-vigoureuse dans le *Journal des Débats*. Rappelé au conseil d'Etat par Louis-Philippe, il reçut une mission en Hollande et à Londres, et entra, en 1832, à la Chambre des pairs. Il a joui, avec son frère, jusqu'à sa mort, de toute la faveur de la famille d'Orléans. Partisan déclaré de la royauté constitutionnelle avec plus de pénétration active et d'ascendant pratique que son frère, M. Bertin de Vaux avait le don de prévoir les événements. Lorsque M. de Polignac fut nommé ministre, il s'écria : « Avant un an, la France sera couverte de cocardes tricolores. » — « Arrivé trop tard à la tribune, pour en user avec pleine possession, dit M. Villemain, il se montrait supérieur dans les entretiens par l'abondance des idées, la fermeté du raisonnement et la justesse du sens sous le coup même de la passion. Moins modeste que son frère, moins volontiers satisfait de la vie spéculative, tour à tour polémiste hardi, député considérable, et pair de France paisible, mais presque toujours conseiller accrédité du pouvoir, M. Bertin de Vaux eut pendant bien des années, sur le ministère de son pays, quelque chose de cette influence spirituelle et temporelle que Swift et d'autres lettrés célèbres avaient exercée, même dans l'aristocrate Angleterre, tant l'intelligence indépendante et nette prend un ascendant nécessaire là où la discussion est libre et l'opinion puissante. » Le style de M. Bertin, moins élégant, moins châtié et moins érudit que celui de son frère, se recommandait en revanche par plus de précision, de fermeté, de chalenr, d'énergie et d'idées. La royauté, telle qu'il l'entendait, c'était une république modérée, dirigée par un roi; on peut le ranger, en lui rendant justice, parmi les partisans de la liberté en France. Il a laissé un fils, Auguste Bertin de Vaux, officier distingué.

BERTIN (François-Edouard), paysagiste français contemporain, fils de Bertin l'aîné, né à Paris en 1797, élève de Girodet-Trioson. Ses débuts, au Salon de 1827, furent des plus heureux : il exposa un paysage historique représentant *Cimabué trouvant Giotto qui dessine les chèvres confiées à sa garde*. Cette toile, empreinte d'une certaine naïveté de sentiment et peinte avec largeur, valut au jeune artiste une médaille de 3e classe. M. Edouard Bertin affirma son talent naissant, en exposant, au Salon de 1831, une *Vue prise dans la forêt de Fontainebleau*, qui obtint un grand succès. On admira la belle ordonnance de la composition, la pureté du dessin, la justesse, sinon l'éclat du coloris; toutes qualités propres à compenser la mollesse des derniers plans et quelques défauts de la perspective. Mais ce fut surtout par la conscience avec laquelle il avait interprété la réalité, que M. Bertin attira l'attention. Gustave Planche le félicita de ce qu'il n'avait pas craint de reproduire une nature pauvre et sèche, et de ce qu'il avait cherché à lui donner, par le travail de la peinture, une importance et une richesse très-élevées. « M. Bertin, dit le célèbre critique, a bien fait de ne rien répudier, et de croire et d'essayer de montrer que toute chose a sa poésie et sa beauté; qu'il n'y a peut-être de laid, dans la véritable acception du mot, que ce que l'on ne comprend pas... Sa manière d'envisager la nature rappelle et reproduit, à certains égards, la manière de quelques poëtes anglais, et, en particulier, de George Crabbe. Chez tous les deux, en effet, c'est le même et sérieux amour de la *nature réelle*, la même et sérieuse attention à mettre les choses telles qu'elles sont. Le peintre, comme le poëte, n'a guère souci d'arranger ce qu'il voit; il lui suffit de l'avoir vu, et bien vu, pour essayer de le traduire... Il a foi dans la force et le charme de la vérité, il croit et il espère qu'elle saura bien se faire comprendre, et tant pis pour les esprits insouciants et frivoles qui ne se donneront pas la peine de l'étudier et de pénétrer jusqu'au fond les mystères qu'elle recèle. » Que pourrait-on dire de plus, aujourd'hui, pour faire l'éloge de nos plus fiers réalistes? Et qui croirait que ces quelques lignes de Gustave Planche s'adressaient à un artiste dont la peinture a essuyé les dédains et les railleries de tous les détracteurs du style? La vérité est que, dans sa *Vue prise à Fontainebleau*, M. Edouard Bertin rompit avec les traditions académiques, et chercha l'impression dans le caractère du site lui-même, indépendamment de tout rapport avec les faits et les passions de l'humanité. C'était là une innovation véritable et qui demandait un certain courage, à une époque où le paysage historique régnait sans partage. M. Bertin a été singulièrement dépassé, il faut le reconnaître, dans ce retour à l'imitation de la nature, dont il avait été un des premiers à donner le signal. Tandis que la nouvelle école trouvait bon de *copier* le premier site venu, il s'est obstiné à *choisir* les motifs de ses compositions, à ne reproduire que de grandes et belles lignes. Du reste, depuis longtemps déjà il a cessé de prendre part aux expositions officielles. Les *Sources de l'Alphée*, qu'il envoya au Salon de 1853, après être resté dix ans sans exposer, n'ont guère été remarquées que de quelques amateurs. Ce tableau, qui lui avait été commandé par le ministère d'Etat, fut le dernier ouvrage qu'il soumit au public. Parmi ses autres peintures, nous citerons : un *Souvenir de la forêt de Nettuno* (Salon de 1834); deux *Vues prises dans les Apennins* (1836); le *Christ au mont des Oliviers*, exécuté pour la préfecture de la Seine (1837); les *Carrières de la Cervara* (1839); la *Tentation du Christ* (1842); les *Environs de Sorrente* (1843).

Avant de manier le pinceau, M. Edouard Bertin avait tenu la plume pendant quelque temps; il la reprit en 1854, à la mort de son frère Armand, auquel il succéda dans les fonctions de directeur des *Débats*. Sous son intelligente direction, cette feuille poursuit avec succès sa brillante carrière. M. Edouard Bertin est le plus libéral des rédacteurs des *Débats*, celui qui serait le plus volontiers disposé à s'écarter de la politique d'exspectative adoptée par cette feuille depuis le 2 décembre. Malgré l'avis de la majorité de ses collaborateurs, avec MM. John Lemoine, Alloury et Eugène Yung, M. Edouard Bertin, dans la question italienne, applaudit franchement à la politique du comte de Cavour, encouragea le roi Victor-Emmanuel dans son généreux dessein de rendre l'Italie une et libre, et salua dans Garibaldi l'héroïque soldat de l'indépendance. Dans la question américaine, il s'est prononcé pour l'Amérique du Nord. Défenseur ardent et convaincu des principes d'une sage liberté, M. Edouard Bertin ne manque pourtant pas d'audace, comme il l'a prouvé en insérant, le 23 décembre 1861, le fameux article de M. Saint-Marc-Girardin, qui valut un avertissement aux *Débats*. Il veille à la conservation de la dictature exercée par son journal sur les œuvres littéraires de notre temps. M. Edouard Bertin tend à faire entrer dans des voies plus larges cette feuille qui, jusqu'ici, s'est contentée d'être l'organe exclusif de la bourgeoisie; il semble disposé à écrire sur son drapeau le mot *démocratie* à côté de celui de *liberté*. Nous le souhaitons, à la fois pour la démocratie et pour le journal.

BERTIN (Louis-Marie-Armand), frère du précédent et deuxième fils de Bertin l'aîné, né à Paris en 1801, mort en 1854. Il fit ses études au lycée Napoléon, se perfectionna pendant deux ans en Angleterre, et entra en 1820 dans la rédaction des *Débats*, où il se distingua par sa modération et son patriotisme. Après avoir suivi, comme secrétaire, Chateaubriand à Londres, il prit, en 1841, la direction de la feuille importante fondée par son père, et qui atteignit entre ses mains le plus haut degré de prospérité. Il la dirigea pendant plus de vingt ans, au milieu des *événements* et des révolutions, avec autant de talent que de prudente habileté. C'était un homme instruit, passionné pour les beaux-arts, et qui avait formé une des plus belles collections de livres possédées en Europe par des particuliers, entre autres les exemplaires uniques des trente-deux comédies de Molière, venant de la bibliothèque de M. de la Reynie, lieutenant de police, tels qu'ils étaient avant que la censure les eût mutilés, véritable sacrilége ès littérature.

M. Armand Bertin professait un culte profond pour le gouvernement constitutionnel qu'il avait contribué à fonder. Ami des hommes au pouvoir, il n'avait qu'à étendre la main pour saisir les faveurs; il n'usa de son influence que pour émailler de décorations les poitrines de ses collaborateurs. Son désintéressement n'était égalé que par le zèle consciencieux qu'il apportait à la direction des *Débats*, dont il lisait mot à mot les épreuves, au retour de l'Opéra ou des Bouffes, ses théâtres favoris. « D'un commerce agréable et facile, dit M. Edmond Texier, il aimait les arts et les mœurs élégantes, mais ses habitudes un peu épicuriennes ne le détournaient pas du labeur de chaque jour. C'est lui-même qui dépouillait tous les matins sa nombreuse correspondance. Dans la journée, il allait partout où il pouvait recueillir un fait, un bruit, une nouvelle; et à une heure convenue, entouré de ses collaborateurs, il leur distribuait leur tâche quotidienne. Avant les prescriptions de l'article 3 de la nouvelle loi sur la presse, M. Armand Bertin écrivait peu, mais il était le centre de cette chaîne intellectuelle, dont chacun de ses rédacteurs formait un anneau, et il se contentait d'imprimer à la rédaction de son journal cette merveilleuse unité qui a tant contribué au succès et à la réputation des *Débats*. » M. Armand Bertin honorait les grands talents et les grands caractères, même dans les rangs de ses adversaires; suivant son exemple, nous honorons son caractère loyal et généreux, qu'il semble avoir transmis par héritage, avec la direction des *Débats*, à son frère Edouard-François, en qui menace de s'éteindre cette dynastie de publicistes dont le règne compte plus d'un demi-siècle à la tête des *Débats*, de concert avec la famille Lenormant.

BERTIN DE VAUX (Auguste-François-Thomas), général et homme politique, né à Paris en 1799. Fils de Bertin de Vaux, du *Journal des Débats*, il embrassa la carrière militaire. Le duc d'Orléans l'avait attaché à sa personne comme officier d'ordonnance, et il devint plus tard aide de camp du comte de Paris. La ville de Saint-Germain-en-Laye l'envoya siéger à la chambre des députés en 1837, et il fut créé pair de France en 1845. Nommé général de brigade en 1852, il fut plus tard chargé de commander une brigade de gendarmerie à Paris, et a été promu général de division en 1861. M. Bertin de Vaux a pris part à la direction du *Journal des Débats*, et les articles publiés dans cette feuille sur l'Algérie sont généralement écrits sous son inspiration.

BERTIN (Louise-Angélique), musicienne et poëte, sœur ou cousine des précédents, fille de Bertin aîné, née aux Roches, près de Bièvre (Seine-et-Oise), le 15 janvier 1805, étudia d'abord la peinture d'une façon très-originale : pinceau en main, avant de connaître le plus simple principe d'un art qui exige tant de soins minutieux. Bientôt dégoûtée de sa première passion artistique, Mlle Bertin s'éprit de la musique. Douée d'une assez belle voix de contralto et pianiste habile, elle eut pour professeur de chant M. Fétis. Si l'on veut bien songer un instant à la gravité du personnage, on comprendra que le jugement du maître est précieux et mérite d'être reproduit. « Mlle Bertin, raconte-t-il, brûlait du désir d'écrire un opéra; mais il n'entrait pas dans sa tournure d'esprit de commencer pour cela par apprendre l'harmonie, ni le contrepoint; il fallait lui enseigner à écrire des airs, des morceaux d'ensemble et des ouvertures, comme on lui avait montré à faire des tableaux. Elle écrivait ses idées, qui, insensiblement, prenaient la forme du morceau qu'elle voulait faire; l'harmonie se régularisait de la même manière, et l'instrumentation, d'abord essayée d'instinct et remplie de formules insolites, finissait par rendre la pensée du jeune compositeur. En procédant ainsi, il se trouva qu'un jour un opéra en trois actes, intitulé *Guy Mannering*, était achevé. Quelques amis se réunirent autour du piano et essayèrent cette production, née d'une manière si singulière; ils y trouvèrent ce qui y était en effet, de l'originalité qui dégénérait quelquefois en bizarrerie, mais surtout un sentiment énergique des situations dramatiques, qu'il était surprenant de trouver dans une femme. A mesure qu'on savait mieux cette musique, dont l'exécution était difficile, on y découvrait des effets qu'on n'avait pas aperçus d'abord. On voulut l'entendre avec tous les accessoires qui pouvaient en donner une idée complète : un petit théâtre fut élevé dans une serre à la campagne, un orchestre fut rassemblé, et ce qu'on entendit fut de nature à étonner, malgré les irrégularités de formes et d'harmonie qui auraient pu offrir une large part à la critique. Ce succès, car c'en était un, décida de la vocation de Mlle Louise Bertin. » Après avoir reçu des leçons de Reicha, elle fit représenter, à l'Opéra-Comique, le *Loup-Garou* (1827). Voici la liste des œuvres de Mlle Bertin:(Littérature), les *Glanes* (1842), volume de poésies couronné par l'Académie; (Théâtre), le *Loup-Garou*, opéra-comique en un acte, paroles de Scribe et Mazères (Opéra-Comique, 10 mars 1827); c'est un vieux fabliau adapté à la scène. Il s'agit d'un comte Albéric qui, sous le nom d'Hubert, s'est fait aimer de la jeune Alice. Or cette dernière, se croyant abandonnée de son amant, va épouser Bertrand, un paysan, lorsque Hubert reparaît. Son rival le prend pour le terrible loup-garou, redouté de la Bourgogne, et se promet de le tuer le soir même, moment où le *prétendu* homme redevient loup (suivant la légende). Au dénoûment, la vérité se découvre, et Albéric épouse Alice. « Ce petit ouvrage, disait un critique du temps, a des intentions et des scènes assez comiques, et le dialogue a de la gaieté, sauf quelques traits ou équivoques de mauvais goût et des proverbes *arrangés en variations*; mais un fond trop léger, des longueurs et des invraisemblances indisposèrent le public, qui empêcha de prononcer le nom du compositeur. » Deux romances d'une facture simple et gracieuse, et un quintette avec chœurs, dont le motif parut original, méritaient un meilleur sort. La pièce avait été jouée à l'improviste; elle se releva plus tard, et réussit sur plusieurs théâtres de province. La partition fut achetée par Schlesinger; *Faust*, opéra seria en trois actes (Italiens, 8 mars 1831), œuvre qui se distinguait par l'originalité des idées et l'énergie des situations. Par malheur, un mysticisme plus religieux que dramatique répandait sur la musique une teinte monotone et pénible qui nuisit au succès. Santini, Donzelli et Mme Méric-Lalande remplissaient les trois rôles principaux avec plus de talent que de véritable inspiration. Il ne manquait à la partition et à ses interprètes qu'une chose... le feu sacré (le diable au corps, eût dit Voltaire); la *Esmeralda*, opéra en quatre actes, paroles de Victor Hugo (Opéra, 14 novembre 1836), poëme tiré du roman de *Notre-Dame de Paris*. Beaucoup de talent et d'efforts généreux dépensés en pure perte. Mlle Bertin paraissait ignorer que le *talent*, aux prises avec une œuvre qui exige du *génie*, perd ses avantages et succombe sans éveiller l'intérêt.

BERTINAL, ALE, adj. (bèr-ti-nal, a-le, du nom du médecin *Bertin*). Anat. Qualification donnée à l'une des pièces du sphénoïde.

— S. m. Nom de la même pièce : *Le Bertinal*.

BERTINAZZI (Charles-Antoine), dit **Carlin**, célèbre arlequin de la Comédie-Italienne, né à Turin en 1713, mort à Paris le 4 septembre 1783, était fils d'un officier des troupes du roi de Sardaigne, et fut à quatorze ans porte-enseigne dans un régiment. Resté sans fortune après la mort de son père, il se mit à donner des leçons de danse et d'escrime, occupant ses loisirs à jouer la comédie avec ses écoliers. Se trouvant à Bologne, un jour qu'on représentait une pièce nouvelle, il offrit de remplacer l'acteur chargé du rôle d'Arlequin, lequel, traqué par des créanciers intraitables, venait de s'esquiver. Le public ne découvrit la supercherie qu'à la quatrième représentation. L'idée vint alors à l'artiste improvisé de se vouer entièrement au théâtre. Il alla à Venise et dans plusieurs autres villes d'Italie, se faisant partout applaudir. A l'âge de vingt-huit ans, il se rendit en France, et parut d'abord dans une pièce jouée par des clercs de la basoche à Versailles. Le duc de Nivernais, qu'il avait amusé, le fit débuter à la Comédie-Italienne. Il y parut pour la première fois le 10 avril 1741, dans *Arlequin muet par crainte*, canevas italien en trois actes, de Riccoboni père, et fut trouvé digne de réparer la perte que la Comédie-Italienne avait faite à la mort de Thomassin. Au mois d'août 1742, il fut reçu dans la troupe. Le nom de *Carlin*, diminutif de Charles, en italien, que le nouvel arlequin avait adopté, devint bientôt fameux. Les Parisiens raffolèrent de celui qui le portait, si bien que la mode s'en empara pour en baptiser une espèce de chiens fort commune alors,

et qui depuis est devenue très-rare. Intelligent, étourdi, très-friand de bonnes choses, le *carlin*, par sa face noire et plate, non moins que par ses qualités et ses *vices*, offrait assez bien le portrait en miniature de l'arlequin traditionnel. Quoi qu'il en soit, la vogue du comédien grandit encore, et quoique son emploi se perdît, les pièces italiennes étant moins suivies qu'autrefois, Carlin, à force de talent, de souplesse et de grâce, obligea le public à faire une exception en sa faveur. Cependant il lui arriva, comme à bien d'autres dieux et demi-dieux de la scène, de jouer devant les banquettes à peu près veuves de spectateurs; certain soir, il ne se trouva que deux personnes à la Comédie... Deux auditeurs! On ne peut pas jouer à moins. Carlin conserva, toutefois, sa bonne humeur habituelle, et ne passa ni une scène, ni une saillie. Le spectacle terminé, il fit signe à l'un des deux spectateurs, l'autre ayant déjà pris la porte, de s'approcher de la rampe, et lui dit tout bas, confidentiellement, avec cette finesse qui lui était ordinaire : « Monsieur, l'autre moitié de notre public est partie, si vous rencontrez quelqu'un en sortant d'ici, faites-moi le plaisir de lui dire que nous donnerons demain *Arlequin ermite...* »

Carlin se distinguait surtout par la naïveté de son débit et la vérité de sa pantomime. « Cette diction si naïve, cette pantomime si vraie, lisons-nous dans les *Mémoires* de Fleury, éloignaient si fort l'idée de l'art, qu'on s'imaginait plutôt être le témoin d'une action réelle que le spectateur d'une représentation dramatique. J'ai entendu souvent affirmer que des enfants amenés à ce spectacle se mêlaient à la conversation, et, du haut de leur loge, entraient en scène avec Carlin, qui, de son côté, profitant des priviléges de son rôle, était enchanté d'établir un dialogue qui lui amenât ainsi une digression fort amusante; usant de sa faculté d'improvisation, il cousait cette espèce de hors-d'œuvre à la pièce et avec un tel art, que des gens de province qui vinrent le voir deux fois dans le même ouvrage, et qui la première avaient été témoins de ce fait, demandèrent à grands cris la scène d'*Arlequin et des enfants.* » L'âge ne fit rien perdre à Carlin de son enjouement, de sa légèreté d'allures. Un embonpoint excessif, qui lui donnait un peu de l'air du comédien Desessarts, des Français, n'enleva jamais rien à son agilité. Au théâtre, plus qu'ailleurs, la vérité n'est pas ce qui est, mais ce que l'acteur parvient à faire croire qu'elle est; par exemple, Carlin, merveilleux enchanteur, en était venu à persuader que son masque, ce vilain masque noir aux rides impossibles, avait une physionomie mobile, tant il mettait d'expression dans son jeu, tant ses attitudes, toujours vraies, produisaient d'illusion. Mais, ce qu'on a le plus admiré chez Carlin, ç'a été son incroyable verve, sa faculté surprenante d'improvisation. Quoiqu'on l'applaudît dans la comédie écrite, c'était dans les canevas sur lesquels il brodait son dialogue qu'il se montrait artiste hors ligne. Là surtout il déployait un jeu assaisonné des grâces les plus naïves, les plus piquantes. N'avons-nous pas lieu d'en être étonné, nous qui voyons nos acteurs modernes se troubler, balbutier, s'ils ont à adresser quelques paroles en dehors de leurs rôles? Eh bien, Carlin, dans les *Vingt-six infortunes d'Arlequin*, par exemple, improvisait pendant cinq actes, sans éprouver un moment d'hésitation, sans cesser d'exciter le rire ou du moins l'attention.

« Carlin, comme Gros-Guillaume et, de nos jours, Potier, était sans cesse tourmenté par une maladie horrible, la pierre, dit M. Alfred Deberle, dans *Arlequin père et fils.* Souvent, sur la scène, il souffrait tant qu'il en pleurait, ce qui lui faisait faire toutes sortes de contorsions et de gestes fort réjouissants pour le public, qui n'en découvrait point la cause; il se livrait alors à une surabondance de lazzi qui excitait l'hilarité du parterre émerveillé. » A ce propos, on rapporte une anecdote assez plaisante : « La santé de notre arlequin était devenue chancelante. Il avait la mine d'un véritable hypocondriaque. Un jour, il alla consulter un médecin célèbre; et cet homme, qui ne connaissait pas plus le malade que la maladie, lui donna ce conseil que, sans doute, il lui fit payer fort cher : « Monsieur, il faut vous égayer : allez voir Carlin, de la Comédie-Italienne. » Carlin qui, dit-on, a servi de type à son compatriote Goldoni, lorsque ce dernier écrivit le *Bourru bienfaisant*, Carlin était peu à peu devenu triste; il n'en continua pas moins de faire rire les Parisiens qui l'applaudirent pendant quarante-deux ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort. Il conserva surtout cette bonhomie charmante qui, jointe à une probité à toute épreuve, fit dire à un rimeur du temps :

> Dans ses gestes, ses tons, c'est la nature même;
> Sous le masque on l'admire, à découvert on l'aime.

Garrick, lorsqu'il vint en France, ne témoigna pas moins d'admiration pour Carlin que pour Préville. De son temps, Carlin passait pour le plus parfait des arlequins. « Il jouissait, dit Goldoni dans ses *Mémoires*, d'une réputation qui le mettait au pair de Dominique et de Thomassin en France, et de Sacchi en Italie. » Comme Thomassin et Dominique, Carlin, fait digne de remarque, était très-pieux. Ces trois fameux farceurs, qui se sont illustrés dans un genre trivial, quelquefois même graveleux et cynique, se distinguaient par leurs vertus domestiques et leurs qualités sociales. Fleury prétend que c'est chez Carlin que Florian vint prendre « les modèles de ses tableaux si frais, si pleins de grâce et de naïveté : » le *Bon Père* de cet auteur est, dit-il, un véritable portrait du caractère et une esquisse vraie de l'intérieur de l'aimable comédien. Telle était l'estime du public pour la personne et les talents de Carlin, qu'il fut seul conservé à la Comédie-Italienne lorsque, après le renvoi des comédiens ultramontains, en 1780, les pièces à ariettes prirent définitivement la place de la comédie dite *italienne*. En outre, Carlin était un de ces rares acteurs, enfants gâtés du parterre, à qui tout est permis en scène. Il avait su si bien gagner la bienveillance du parterre, qu'il lui parlait avec une aisance et une familiarité qu'aucun autre acteur n'aurait pu se permettre. Devait-on haranguer le public, y avait-il des excuses à faire, c'était toujours lui qui en était chargé, et ses annonces ordinaires étaient des entretiens agréables. En septembre 1775, il dit, en annonçant le *Duel comique* : « Messieurs, je vous réponds de la musique; elle vous plaira. Quant aux paroles, heu! heu!... vous verrez. » Cette hardiesse ne fut pas du goût de l'auteur, qui convint cependant, après la représentation, que Carlin avait eu raison. Une autre fois, dans un imbroglio moitié français, moitié italien, il plaisanta, d'une manière fort transparente, sur de nouveaux règlements du ministre de la guerre, M. de Saint-Germain; le public applaudit, mais arlequin tâta de la prison. Une autre fois encore, se trouvant en scène avec une actrice dont il était épris, il la laissa longtemps à ses genoux, et profita de la situation pour épancher, dans une de ces improvisations de haut goût habituelles à la farce italienne, son amour et sa jalousie. Le prince de Monaco, son rival, l'interpella à haute voix pour le lui reprocher; mais l'acteur osa lui faire sentir l'indécence de son interruption par une repartie qui mit les rieurs de son côté. Nous ne taririons pas, si nous voulions rapporter toutes les anecdotes vraies ou supposées dont Carlin a été le héros. Bornons-nous, en terminant, à citer l'épitaphe qu'on lui a faite :

> Ci-gît Carlin, digne d'envie;
> Qui, bouffon, charmant sans effort,
> Nous fit rire toute sa vie
> Et nous fait pleurer à sa mort.

Carlin se distinguait par un degré d'instruction supérieur à celui de la plupart des acteurs de son temps. Il a donné au théâtre, en 1763, les *Nouvelles métamorphoses d'Arlequin*, comédie en trois actes, dont le succès ne fut pas dû à son seul talent de comédien. Cette pièce est un tissu d'événements fondés sur la magie, par lesquels Arlequin est obligé de reprendre douze fois des formes différentes, et si subitement, que l'illusion est complète. Un ouvrage publié en 1827 par M. de Latouche, sous le titre de *Clément XIV et Carlo Bertinazzi, correspondance inédite*, n'est que le roman d'un écrivain ingénieux basé sur une liaison de jeunesse vraie pour les uns, supposée pour les autres, entre les deux illustres enfants de l'Italie. Arlequin a-t-il jamais eu des rapports avec le pontife? telle est la question qui a été plus d'une fois posée. Les *Mémoires* de Fleury sont pour l'affirmative, et font rapporter la chose par la bouche même de Carlin. Cette amitié d'un pape pour un comédien, amitié qui aurait pris naissance sur les bancs du séminaire, n'a d'ailleurs rien d'invraisemblable. Quoi qu'il en soit, elle offre une situation piquante dont on a su tirer parti, soit pour la scène, soit pour le roman. Nous citerons *Arlequin et le Pape*, pièce jouée à l'Ambigu en 1831; *Carlin à Rome*, ou les *Amis de collége*, souvenir historique en un acte, de MM. Rochefort et G. Lemoine (Variétés, même année); *Arlequin père et fils*, de M. Alfred Deberle, jolie nouvelle publiée par l'*Ecole normale* en 1863. — La famille de Bertinazzi s'est éteinte en octobre 1843, dans la personne de la fille aînée de Carlin, morte à l'âge de quatre-vingt-deux ans; mais ce qui doit consoler chez nous la Comédie, c'est que, malgré l'extinction de cette famille, il reste aujourd'hui en France et il y aura longtemps encore sans doute d'innombrables arlequins.

BERTINCOURT, bourg de France (Pas-de-Calais), ch.-l. de cant., arrond. d'Arras; pop. 1,591 hab.

BERTINI (Antoine-François), médecin italien, né à Castel-Fiorentino en 1658, mort en 1726. Egalement versé dans la connaissance des sciences et des lettres, il se fit recevoir à vingt ans docteur en médecine et en philosophie, se fixa à Florence, où il devint professeur de médecine pratique à l'hôpital de Sainte-Marie-Nouvelle, et se lia avec les savants les plus distingués de son temps. Bertini acquit une grande réputation en Italie, moins encore par son habileté que par ses querelles et ses ardentes polémiques avec plusieurs médecins : Moneglia, Manfredi de Masso, Paul Ferrari, etc. Son principal ouvrage est intitulé : *la Medicina defesa contra le calunnie degli uomini volgari, etc.* (Lucques, 1799).

BERTINI (Joseph-Marie-Xavier), fils du précédent et médecin comme lui, né à Florence en 1694, mort en 1756. Reçu docteur en médecine à Pise, il s'établit à Florence, où il professa et exerça son art avec beaucoup de succès. Son principal ouvrage, intitulé : *Dell'uso esterno ed interno del mercurio* (Florence, 1744, in-4°), roule sur l'usage du mercure dans la médecine en général, et fit grand bruit lors de son apparition.

BERTINI (Salvator), musicien italien, né à Palerme en 1721, mort en 1794. Elève du Conservatoire de la Pieta, à Naples, il y apprit le contrepoint et l'accompagnement, sous la direction de Léo; il refusa une place de maître de chapelle à Saint-Pétersbourg et fit représenter, dans sa ville natale, quelques opéras qui furent accueillis avec faveur. Après un voyage à Rome et à Naples, pour la mise en scène de quelques-uns de ses ouvrages, Bertini, de retour à Palerme, abandonna la musique dramatique ponr se consacrer entièrement aux compositions religieuses. — Son fils, l'abbé Joseph BERTINI, né à Palerme en 1756, s'adonna également à la musique d'église, et publia un livre intitulé : *Dictionnaire historique et critique des écrivains sur l'art musical* (Palerme, 1814, 4 vol. in-4°).

BERTINI (N.), musicien d'origine italienne, né à Tours vers 1750, mort vers 1814. Il devint maître de musique à la collégiale du Mans, et, après avoir habité Lyon, Paris et quelques autres villes de France, il parcourut, vers 1811, la Belgique, la Hollande et l'Allemagne, avec son jeune fils Henri BERTINI. Il a laissé des messes et des motets manuscrits.

BERTINI (Benoît-Auguste), fils aîné du précédent, né à Lyon en 1781, reçut pendant six ans, à Londres, des leçons de piano et de composition de Clémenti. En 1806, il revint à Paris, où il se fit connaître comme pianiste et comme auteur de sonates, de rondeaux, etc. Le refus, par les comédiens du théâtre Feydeau, d'un opéra de sa composition, intitulé le *Prince d'occasion* (1817), le décida à quitter la France. Après avoir parcouru l'Italie, il retourna à Londres où il se livra à l'enseignement.

BERTINI (Henri-Jérôme), frère du précédent, né à Londres en 1798, est un des pianistes les plus distingués de notre époque et un compositeur pour piano d'un rare mérite. M. Bertini eut pour premier professeur son frère, qui lui inculqua les principes de Clémenti. Au retour de divers voyages qu'il fit en Hollande, en Allemagne et en Angleterre, M. Bertini se fixa à Paris vers 1821. Sous le rapport de l'exécution, M. Bertini appartient à l'école éclectique. Son jeu sobre et large, qui rappelle celui d'Hummel, n'exclut en rien chez lui le côté brillant de l'exécution. Comme compositeur, M. Bertini joint à un style grave un goût délicat et fin. Ses œuvres portent un cachet d'élégance, de distinction et même d'originalité qui lui a toujours valu l'approbation des connaisseurs et lui a enfin concilié la faveur du public. Des deux cents œuvres environ qu'il a composées pour le piano, les plus populaires et les plus justement admirées sont ses *Études* pour le piano. M. Bertini réside actuellement aux environs de Grenoble. Il a pris une part active à la rédaction de l'*Encyclopédie pittoresque de la musique*, et publié un livre didactique, sous le titre de : le *Rudiment du pianiste.*

BERTINORO, autrefois *Brictinorium*, ville du royame d'Italie, légation et à 10 kil. S. de Forli, sur le Ronco; 4,000 hab. Evêché.

BERTINOT (Gustave-Nicolas), graveur français contemporain, né à Louviers vers 1828, élève de Drolling et de M. Martinet. Il a remporté, en 1850, le premier grand prix de gravure au concours pour l'école française de Rome. Les principaux ouvrages qu'il a exécutés depuis, et exposés aux Salons de Paris, sont : le portrait de Clément IX, d'après Velasquez (1857); l'*Amour fraternel*, d'après M. Bouguereau (1859); une *Jeune mère italienne*, d'après M. Jalabert, et *Salomé recevant la tête de saint Jean*, d'après Luini (1861); le *Bouquet*, d'après M. Toulmouche (1863); le portrait de van Dyck, d'après le tableau du Louvre (1865); la *Vierge aux donataires*, d'après van Eyck (1866). Dans ces diverses estampes, M. Bertinot a rendu avec talent l'expression et le caractère de ses modèles. Il a obtenu une médaille de 3e classe en 1861 et en 1863. Plusieurs de ses ouvrages ont été exécutés pour la chalcographie du Louvre.

BERTISTAGLIA, médecin italien. V. BERTAPAGLIA.

BERTIUS (Pierre), cosmographe, né à Baveren, en Flandre, en 1565, mort à Paris en 1629. Il professa la philosophie à Leyde, et fut dépouillé de ses emplois à cause de son attachement à la secte des arminiens (1720). Il se rendit alors à Paris, où il abjura le protestantisme et fut nommé, par Louis XIII, cosmographe du roi, professeur royal de mathématiques et historiographe de France. Berthius a publié des ouvrages sur la théologie et la géographie. Parmi ces derniers, qui lui valurent de son temps une grande réputation, le plus important est son *Theatrum geographiæ veteris* (1618-1619, 2 vol. in-fol.), compilation beaucoup trop vantée des ouvrages de Prolémée, de la *Notice des provinces*, de l'*Itinéraire* d'Antonin, de la *Table* de Peutinger, etc. Nous citerons encore son *Introductio in universam geographiam* (1676); *Commentarium rérum germanicarum* (1635); *De aggeribus et pontibus hactenus ad mare extructis* (1629), ouvrage plein de détails curieux sur la construction des digues, etc.

BERTO DI FRANCESCO, orfévre florentin, travaillait vers 1456. Il fit, avec Antonio Pollaiuolo et Milano Dei, la grande croix d'argent richement sculptée que l'on expose le jour de la Saint-Jean dans le baptistère de Florence.

BERTOIS s. m. (bèr-toa). Techn. Corde qui sert à enlever l'ardoise de la carrière, par le moyen de l'engin.

BERTOLA (l'abbé Aurèle-Georges), littérateur italien, né à Rimini en 1753, mort en 1798. Il fut d'abord mis au séminaire de Jesi par son oncle, évêque de cette ville; mais, entraîné par ses goûts de vie active, il s'enrôla en Hongrie dans un régiment autrichien. Revenu ensuite à sa vocation religieuse, il fut nommé professeur au collége de Sienne, où il composa les *Nuits clémentines*, poëme sur la mort de Clément XIV, qui reçut un bon accueil du public. Appelé quelque temps après à Naples, pour occuper la chaire d'histoire et de géographie, il publia des *Leçons d'histoire* qui augmentèrent encore sa réputation. Après avoir fait, en 1783, un voyage à Vienne, où il se mit en relation avec les savants les plus éminents de cette ville, il fut appelé à professer la philosophie de l'histoire à Pavie; mais, avant de se rendre dans cette ville, il visita la Hongrie, puis les bords du Rhin et la Suisse, où il se lia avec Gesner, dont il avait traduit les idylles en latin. Bertola passa les dernières années de sa vie à Rome, qu'il alla habiter lors de l'invasion de l'Italie par les Français. Outre ses *Nuits clémentines*, qui furent traduites en français par Caraccioli (Paris, 1773), sa *Description pittoresque des bords du Rhin* et sa *Philosophie de l'histoire*, qui eut plusieurs éditions, on a de lui une traduction d'*Horace* et des *Observations sur Métastase*, un *Essai sur la poésie allemande* (Naples, 1799), et un *Essai sur la littérature allemande* (Lucques, 1784); *Cent fables* (1785); *Œuvres diverses en prose et en vers* (1789); le *Premier poëte* (Vérone, 1792); *Sonnets amoureux* (Milan, 1697).

BERTOLACCI (Antoine), écrivain, né en Corse, mort en 1833. Lord Guilford lui donna la charge d'administrateur et de contrôleur général de l'île de Ceylan. Après avoir exercé ces fonctions pendant dix-sept ans, l'altération de sa santé le força à revenir en Europe. Il se fixa d'abord en Angleterre et y publia plusieurs ouvrages où il développa ses principes sur l'économie sociale et politique. A la seconde Restauration, il vint en France, et fit paraître une brochure où, à l'occasion de la bataille de Navarin, il s'efforça de démontrer que le bonheur du monde demandait l'alliance la plus étroite entre la France et l'Angleterre; il voulait que cette alliance fût comme le mariage de la terre avec la mer : *terræ marisque connubium.* Peu de temps après, il élabora un projet d'assurances sur la vie, destiné à consolider l'édifice social en assurant le bien-être des individus et des familles. Ses principaux ouvrages sont : *A view of the agricultural, commercial and financial interets of Ceylan* (Londres, 1817); *An inquiry into several questions of political economy* (Londres, 1817); la *France et la Grande-Bretagne unies* (1828); *Projet d'assurances générales sur la vie* (1809).

BERTOLDO (Giovanni), sculpteur et fondeur en bronze, florissait en Italie au XVe siècle. Il eut pour maître le célèbre Donatello, qu'il aida dans plusieurs de ses travaux. Il acquit l'estime de Laurent de Médicis, qui lui confia la garde du magnifique jardin de Saint-Marc, dans lequel ce prince avait réuni plusieurs chefs-d'œuvre de l'antiquité, vases, statues, bas-reliefs, qui servirent de modèles aux maîtres italiens de la Renaissance. Bertoldo eut la gloire de former quelques-uns des plus grands sculpteurs de cette école, entre autres Michel-Ange, Francesco Granacci, Torregiani. Il était particulièrement habile à modeler de petits bas-reliefs qu'il coulait en bronze et qui pour la plupart représentaient des batailles ou des sujets religieux. L'œuvre la plus remarquable que l'on conserve de lui est la série de bas-reliefs qui décorent la chaire à prêcher de l'église de Saint-Laurent, à Florence : ces bas-reliefs, où sont figurés les mystères de la *Passion*, sont en bois et en bronze. Entre autres ouvrages de Bertoldo, on cite encore son médaillon de Mahomet II, offrant d'un côté l'effigie de ce sultan et de l'autre un char de triomphe.

BERTOLDUS, historien allemand. V. BERTHOLDUS.

BERTOLI (l'abbé Jean-Dominique), antiquaire italien, né à Mereto, dans le Frioul, en 1676, mort en 1750. Nommé coadjuteur d'un canonicat de l'église patriarcale d'Aquilée, il s'appliqua à collectionner tous les débris des anciens monuments de cette ville ou des environs; et, avec les encouragements de Muratori et d'Apostolo Zeno, il publia les *Antiquita di Aquileja profane e sacre* (Venise, 1739). On lui doit en outre beaucoup de *Mémoires* insérés dans divers recueils.

BERTOLIO (Antoine-René-Constance), jurisconsulte et magistrat français, né à Avignon, mort à Amiens en 1812. Reçu avocat au parlement en 1775, il collabora au *Répertoire de jurisprudence de Guyot*, et à l'*Encyclopédie méthodique*. Il embrassa avec ardeur les idées de la Révolution, fut nommé commissaire à Rome sous le Directoire, et un peu plus tard ambassadeur près de la nouvelle république romaine. Sous le Consulat, il alla remplir les fonctions de grand juge à la Guadeloupe, et fut enfin nommé conseiller à la cour royale

d'Amiens. Son principal ouvrage a pour titre : *Nouvel équilibre politique à établir en Europe* (Paris, an IX (1801), in-8°).

BERTOLONIE s. m. (bèr-to-lo-nì). Bot. Genre de plantes de la famille des mélastomacées, renfermant quatre espèces de plantes vivaces des forêts vierges du Brésil. ‖ Genre de clusiacées, réuni aujourd'hui au genre tovomite. ‖ Genre syn. du genre *chabrææ*.

BERTON (Pierre MONTAN, dit), compositeur français, né à Paris en 1727, mort dans la même ville en 1780. Il était doué d'une organisation musicale si exceptionnelle, qu'à l'âge de six ans, il déchiffrait à première vue les morceaux les plus difficiles. A douze ans, il touchait l'orgue et composait des motets dignes d'être exécutés à la cathédrale de Senlis. Après s'être exercé à la maîtrise de Notre-Dame de Paris, Berton débuta à l'Académie royale de musique en 1744, dans l'emploi de basse-taille, avec un médiocre succès. En 1746, il partit pour Marseille, où il remplit les fonctions de seconde basse pendant l'espace de deux ans. Berton eut l'esprit de comprendre que sa voix était moins solide que son talent; aussi renonça-t-il à la profession de chanteur. Il se fixa à Bordeaux, où il remplit à la fois les fonctions de chef d'orchestre du Grand-Théâtre, d'organiste dans deux églises et de directeur du concert. C'est dans cette ville qu'il débuta comme compositeur en écrivant des airs de ballet qui furent appréciés. La place de second chef d'orchestre étant devenue vacante à l'Académie royale de Paris, en 1755, par la mort de Boyer, Berton se mit sur les rangs et l'emporta au concours.

Quelques années plus tard, Louis XV le nomma violoncelliste de sa chambre, pour le récompenser d'avoir tenu le bâton de chef d'orchestre à toutes les représentations solennelles données à Versailles. En 1767, Trial et Berton furent nommés directeurs de l'Académie royale de musique. Les deux musiciens eurent le tort d'accepter, à *leurs risques et périls*, une position dangereuse, à laquelle il durent renoncer en 1769. Toutefois, en vertu de certains arrangements, ils continuèrent de prendre part à la direction de notre première scène lyrique, en société avec Dauvergne et Joliveau. En 1774, Berton fut nommé administrateur général de l'Opéra, conjointement avec Rebel. C'est alors que Gluck et Piccini accomplirent leur grande révolution dans la musique dramatique. Berton, cœur loyal, mais tête romanesque, donna un souper, resté célèbre, auquel il invita les deux compositeurs. Après s'être donné une accolade peu sincère de part et d'autre, les rivaux furent placés à table, l'un à côté de l'autre; mais la haine les séparait, l'avenir l'a bien prouvé. En 1776, les commissaires des Menus-Plaisirs s'étant chargés de l'administration de l'Académie de musique pour le compte du roi, Berton dut quitter cette direction, qu'il ne reprit qu'en 1778. Il eut alors la malheureuse ambition de vouloir présider, en qualité de chef d'orchestre, à la reprise solennelle du *Castor et Pollux*, de Rameau, qui eut lieu le 7 mai 1780. Il souffrait déjà d'une bronchite, et, par suite de l'émotion ou d'une imprudence, le mal changea de nature. Sept jours après la représentation, Berton succombait aux atteintes d'une fluxion de poitrine. La veuve de Berton obtint 3,000 fr. de pension, et son fils 1,500 fr., par brevet du bureau de la ville, en date du 22 juillet 1780.

Berton possédait, à un degré unique pour son époque, les qualités innées et acquises de l'homme créé pour diriger et discipliner un orchestre, c'est-à-dire une somme de connaissances supérieure à celle de ses rivaux, l'expérience d'un compositeur qui, sans exceller dans son art, avait su y mériter d'honorables succès, et, par-dessus tout, l'amour du beau, le culte de l'idéal, l'horreur du vulgaire. Gluck a trouvé dans Berton un aide zélé, sans lequel il eût difficilement triomphé de l'apathie de musiciens routiniers, effrayés par les *audaces* du maestro allemand.

« Telle était la confiance de Gluck dans les talents de Berton, dit la *Biographie* Michaud, qu'il lui laissa le soin de refaire le dénoûment de son *Iphigénie en Aulide*, tel qu'on l'a toujours exécuté depuis. »

Voici la liste des œuvres musicales de Berton : *Deucalion et Pyrrha*, opéra-ballet en un acte, en société avec Giraud, paroles de Saint-Foix et Morand (Académie royale de musique, 30 septembre 1755); quelques morceaux ajoutés aux *Fêtes vénitiennes*, opéra-ballet de Campra (à la reprise de 1759); chœurs et airs de dansé, ajoutés à *Camille*, opéra de Campra (à la reprise de 1761); *Erosine*, acte ajouté aux *Fêtes galantes*, paroles de Moncrif (Académie royale de musique, 30 août 1766); chœurs et airs de danse pour l'*Iphigénie en Tauride* de Desmarets (à la reprise de 1766); *Sylvie*, ballet héroïque en trois actes, avec un prologue, en société avec Trial, paroles de Laujon (Académie royale de musique, 11 novembre 1766); *Théonis* ou le *Toucher*, pastorale héroïque, en société avec Trial et Grenier, paroles de Poisinet, formant le second acte des *Fragments nouveaux* (Académie royale de musique, 13 octobre 1767). « Cette pastorale, dont l'idée est vraiment lyrique et bien rendue, disait un critique du temps, a eu beaucoup de succès. La musique, assortie au sujet, aussi gracieuse, aussi brillante que neuve, a fait beaucoup d'honneur à MM. Berton et Trial, directeur de l'Opéra, et à M. Grenier, premier violon de S. A. monseigneur le prince Charles. » *Amadis de Gaule*, opéra de Lulli, refait en collaboration avec de Laborde (Académie royale de musique, 4 décembre 1771); *Adèle de Ponthieu*, tragédie lyrique, d'abord en trois actes et remise en cinq, en société avec de Laborde, paroles de Razins de Saint-Marc (Académie royale de musique, 1er décembre 1772, pièce remise en musique par Piccini le 27 octobre 1781); *Bellérophon*, opéra de Lulli, arrangé pour la cour, en société avec Grenier (20 novembre 1773); *Issé*, de Lulli (20 novembre 1773); les divertissements de *Cythère assiégée*, opéra en trois actes, musique de Gluck (Académie royale de musique, 1er août 1775). Berton a composé plusieurs airs pour la reprise de *Castor et Pollux*, de Rameau; il a ajouté à *Dardanus*, opéra du même compositeur, un morceau resté célèbre, et connu sous le nom de *chacone de Berton*. On doit vivement regretter que la jalousie et l'envie aient empêché ce compositeur de donner la mesure de son talent, dans un ouvrage de longue haleine.

BERTON (Henri MONTAN, dit), célèbre compositeur français, fils du précédent, né à Paris en 1767, mort dans la même ville en 1844. Il commença ses études musicales dès l'âge de six ans. A la mort de son père, il fut admis en qualité de surnuméraire au nombre des violons de l'orchestre de l'Opéra, et, un an après, comme titulaire. Rey, son professeur de composition, méconnut les rares dispositions de Berton, qui montrait déjà cependant un impérieux désir d'apprendre les règles de l'art auquel il a dû sa gloire. Négligé par son maître, il étudia la partition de la *Frascatana*, de Paisiello, essayant de surprendre les secrets du génie dans une de ses plus heureuses manifestations. Berton écrivit bientôt la musique d'un petit opéra, intitulé la *Dame invisible*. L'oreille ravie est bien près du cœur, ainsi que l'a fait observer Scribe dans son livret de l'*Ambassadrice*. Or Mlle Maillard, célèbre cantatrice de l'Opéra, et qui avait des *bontés* pour le futur maestro, écouta de *cette oreille-là* la partition de la *Dame invisible*. Charmée de l'œuvre de son protégé, elle porta la pièce à Sacchini qui, devinant l'avenir réservé au jeune compositeur, l'invita à venir travailler chez lui. Dès ce moment, les progrès de Berton furent rapides, et il composa des oratorios et des cantates, exécutés avec succès au concert spirituel. Son premier opéra : les *Promesses de mariage*, représenté à la Comédie-Italienne, en 1787, ne dépasse guère les bornes d'une honnête médiocrité, mais les *Rigueurs du cloître* (1790) annoncent déjà un véritable talent. *Montano et Stéphanie*, opéra joué en 1799 à l'Opéra-Comique, est un véritable chef-d'œuvre et l'un des ouvrages les plus remarquables qui aient paru sur la scène française depuis le mouvement musical opéré dans les dernières années du XVIIIe siècle. On a fait de nombreuses reprises de cet opéra, qui marque la place de son auteur parmi les premiers compositeurs français. Berton fit partie du Conservatoire dès sa formation (1795), comme professeur d'harmonie. En 1807, il prit la direction de l'Opéra italien, et, en 1809, il devint chef du chant à l'Opéra. Admis à l'Institut par ordonnance (1815), il fut fait à la même époque chevalier de la Légion d'honneur; ce ne fut qu'en 1838 qu'il reçut le grade d'officier, lors de la réorganisation du Conservatoire sous le nom d'*École royale de musique et de déclamation*. Berton y fut appelé comme professeur de composition et membre du jury d'examen. Il était aussi décoré de plusieurs ordres étrangers. Ses nombreux élèves ont, pour la plupart, brillé dans leur art, ce qui prouve que le talent du professeur égalait celui du compositeur. Voici la liste des travaux les plus remarquables de Berton : *Système général d'harmonie*, composé d'un arbre généalogique des accords, d'un traité d'harmonie basé sur l'arbre généalogique et d'un dictionnaire des accords (Paris, 1815, 4 vol. in-8°). « Dans ce système, dit M. Fétis, Berton écarte la loi de l'analogie des accords par la similitude de leurs fonctions, et, n'admettant que la considération du renversement, fait autant d'accords fondamentaux qu'il y a d'accords directs, théorie dont le moindre défaut est de multiplier sans nécessité les termes techniques d'une nomenclature embarrassante. Qu'on imagine ce que c'est qu'un dictionnaire d'accords renfermé dans plusieurs centaines de pages in-4°. » M. Fétis a parfaitement raison, et tous les musiciens seront de son avis; *De la musique mécanique et de la musique philosophique* (Paris, 1822, broch. in-8°). C'était une critique injuste de Rossini et de sa musique. Berton, dont le style musical était généralement pur et l'harmonie correcte, avait toujours eu, même à l'époque de ses triomphes, plus de science que d'imagination. Devenu vieux, il ne comprit pas la révolution musicale que venait opérer Rossini; Berton ne vit, dans l'illustre maître italien qu'un rival redoutable qui excita sa haine; *Épître à un célèbre compositeur français*, précédée de réflexions sur la musique mécanique et la musique philosophique (Paris, 1829, in-8°). Le célèbre compositeur était Boïeldieu, qui ne fut nullement flatté de la dédicace d'un factum entièrement opposé à ses opinions. Berton a donné aussi des articles de musique insérés dans le journal l'*Abeille* et dans l'*Encyclopédie* Courtin. On lui doit également divers rapports lus à l'Institut et la définition des termes de musique de la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie française. M. Raoul Rochette a publié, en 1844, une notice historique sur la vie et les ouvrages de Berton. Voici la liste des œuvres musicales de ce célèbre compositeur : l'*Amant à l'épreuve*, opéra-comique en deux actes et en prose, paroles de Moline et de Loraux (5 décembre 1787). C'est l'ouvrage cité plus haut sous le titre de la *Dame invisible*; les *Rigueurs du cloître*, opéra-comique en deux actes, paroles de Fiévée (Comédie-Italienne, 22 août 1790). L'héroïne de la pièce est une jeune fille vouée aux vœux monastiques par des haines jalouses. « Il va sans dire, raconte M. Thurner, qu'une intrigue amoureuse se noue au milieu du réseau inquisitorial qui entoure Lucile; celle-ci trahit son amour par le trouble que lui cause la lecture *imposée* d'une lettre de son amant. Elle est condamnée à la peine du cachot, quand survient celui qu'elle aime; il jure de se venger et reparaît bientôt avec un bataillon de la garde nationale. L'officier civique déclare que désormais, sous le régime de la liberté et des lois, la contrainte morale est abolie. L'ouvrage se termine par un chœur remarquable :

> O liberté! déesse de la France,
> Plutôt mourir que de vivre sans toi!

La partition de Berton se distingue par une vigoureuse entente des ensembles. La grande scène où les religieuses assemblées, pleines d'une sainte indignation, découvrent la coupable; l'arrivée du jeune comte, implorant la grâce de Lucile, la colère croissante des supérieures, forment une belle gradation dramatique. L'entrée des religieuses sur ces mots :

> Quel scandale abominable!

reproduit heureusement par son rhythme syllabique et saccadé les caquetages féminins. Le rhythme se poursuit à travers différents méandres harmoniques, mais au-dessus se détache une phrase dite par les jeunes religieuses. Elles soupirent quelques mots dont les tenues planent claires et limpides au-dessus du bruissement bilieux des vieilles. L'arrivée du jeune homme, sa sortie, l'effroi, le tumulte, l'indignation des unes, la compassion des autres, tout cela réuni compose une page pleine d'intérêt. » Le succès de cet opéra fut très-grand à Paris et dans les provinces; le *Nouveau d'Assas*, opéra-comique en un acte et en prose, paroles de Dejaure (15 octobre 1790), pièce qui célébrait l'héroïque dévouement de Désile; les *Deux Sentinelles*, opéra-comique en un acte, paroles de Favières et Andrieux (27 mars 1791); les *Deux Sous-lieutenants*, opéra-comique en un acte et en prose, de Marsollier et Favières (19 mai 1792), repris le 30 mai 1802, sous le titre du *Concert interrompu*; *Viala* ou le *Héros de la Durance*, drame historique en un acte, mêlé d'ariettes, paroles de Fillette-Loraux (9 octobre 1794); *Ponce de Léon*, opéra-comique en trois actes et en prose, paroles et musique de Berton (15 mars 1797). Le poëme n'était pas plus mauvais que ceux des paroliers ordinaires du théâtre Favart; mais la partition, moins inspirée que savante, fut accueillie avec froideur; le *Rendez-vous supposé* ou le *Souper de famille*, opéra-comique en deux actes et en prose, paroles de Pujoulx (5 août 1798). C'est la comédie des *Dangers de l'absence*, arrangée en libretto; le *Dénoûment inattendu*, opéra en un acte (1798). M. Fétis, fort mal renseigné en général sur les titres des opéras de Berton et sur la date exacte de leur représentation, mentionne *seul*, dit-il, cet ouvrage. Il attribue aussi au compositeur l'opéra de *Cora*, dont la musique est de Méhul; *Montano et Stéphanie*, drame lyrique en trois actes et en prose, paroles de Dejaure (15 avril 1799). « Berton, raconte M. Édouard Monnais, habitait une mansarde ornée du plus simple mobilier, lorsque se présenta chez lui un parolier célèbre alors, déjà son collaborateur dans le *Nouveau d'Assas*. C'était le poëte Dejaure. Il apportait à Berton le libretto de *Montano et Stéphanie*, reçu au théâtre Favart et qu'il avait présenté d'abord à Grétry; mais celui-ci ne voulait plus composer et lui avait répondu : « Il vous faut un musicien qui soit encore dans l'âge des passions, et qui, néanmoins, ait fait ses preuves au théâtre. Celui qui réunit toutes ces conditions, c'est le petit Berton. Croyez-moi, choisissez-le, et il vous rendra un chef-d'œuvre. » Cette prédiction se réalisa : Berton s'éprit pour le sujet qu'il avait à traiter, et sa partition fut achevée en un mois.

Berton raconte lui-même de quelle manière originale il composa l'opéra qui devait immortaliser son nom. « J'avais cinq rôles principaux à faire agir et parler. Je fis donc choix de cinq gros bouchons : à la gauche du spectateur, le premier était Stéphanie; le deuxième, Léonati; le troisième, Salvator; le quatrième, Montano, et le cinquième Altamont. Les petits bouchons placés derrière représentaient les officiers et les gens de leur suite : cette statistique exacte du tableau que je désirais que la scène offrît me fut d'un grand secours; car, en faisant avancer ou reculer à mon gré l'un de ces personnages, lorsque l'un d'eux me paraissait avoir trop tardé à parler, je m'identifiais plus directement avec l'intérêt et le pathétique éminent de cette belle situation dramatique. » — « La première représentation de *Montano et Stéphanie*, dit M. Méneau, obtint un immense succès, malgré le tumulte affreux qui eut lieu lorsque l'on vit entrer en scène le chanteur Solié sous des habits de prêtre; le vacarme de quelques derniers jacobins étouffa la voix de Gavaudan, qui jouait le rôle de Montano, et celle de Mlle Jenny Bouvier, chargée du personnage de Stéphanie. » A l'issue de la représentation, un énergumène alla dénoncer Berton, qui fut mandé chez le chef de la police. On l'accusait de chouannerie pour avoir mis en scène un prêtre honnête homme. « Mais, citoyen, répondit le compositeur au juge irrité, je croyais que la musique... — C'est justement en ce point que tu es coupable, répondit le farouche employé, car tout ce que chante ton cafard est excellent, et, sans la force de mes sentiments républicains, je me serais laissé toucher par tes accords aristocratiques... Va, jette ton ouvrage au feu, et sois heureux d'en être quitte à si bon marché. » Berton n'eut garde de suivre le conseil; mais sa pièce fut interdite après la troisième représentation, « parce que, observait un critique du temps, elle exigeait la présence de personnages qui blessaient la susceptibilité des oreilles et des yeux républicains. » L'opéra de *Montano et Stéphanie* reparut en 1801, et, à cette occasion, Legouvé fit au troisième acte des modifications regardées comme nécessaires. M. Thurner a jugé le chef-d'œuvre de Berton avec une vérité qui nous engage à mettre son article sous les yeux des dilettantes. « L'action se passe au IIe siècle, à Syracuse. Un vaillant et noble chevalier doit s'unir avec Stéphanie; un sien ami, Altamont, jaloux *ténébreux*, son rival en un mot, à la faveur d'une *nuit obscure*, imagine un stratagème pour détruire les illusions d'amour de Montano. Un valet et une suivante déguisés se rencontrent à un rendez-vous; Montano se livre à des transports furieux, et quand la cérémonie nuptiale se prépare, il jette l'insulte à la face de celle qu'il aime. C'est là que se trouve la progression célèbre qui aboutit à ce *crescendo* si renommé. L'effet est splendide, parce que, d'un seul jet, le compositeur remue tous les personnages de cette scène; avec une véhémence croissante, il agite successivement la douleur du père, il peint la stupeur du prêtre, l'indignation de la fiancée et son accablement, la perfidie d'Altamont et les malédictions de la foule. Ce finale est grand par la pensée, grand par l'exécution. Quant aux autres morceaux, quoique d'un ordre inférieur, ils sont également remarquables. Quoi de plus suavement mélodique que l'air d'entrée de Stéphanie :

> Oui, c'est demain que l'hyménée,

qui, de ternaire, se transforme en une mesure binaire, faisant déjà pressentir les orages de l'acte suivant... Remarquons aussi le chœur :

> Avançons en silence

avec sa mesure rhythmique en triolets et en notes jetées dans les basses. Il y a quelques intentions de musique imitative dans cette scène; quand l'imitation réside dans le sentiment, quand l'âme colore ses impressions, alors la musique imitative est belle...; mais, lorsque l'imitation se complaît dans la reproduction fictive des choses extérieures, elle est puérile; aussi, quand Fabrice se glisse le long de la muraille, des traits de violons abandonnent les triolets et *rampent* dans leurs coulés en sourdine. Plus loin, l'ascension du valet sur le balcon de la belle est imitée par un passage parcourant une *échelle* de deux octaves à la tierce alternée : *sol*, *si*, *la*, *do*, etc. » C'est le cas de dire que

> L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a.

Il est étrange que les habiles directeurs de l'Opéra-Comique n'aient jamais songé à reprendre un des plus purs chefs-d'œuvre de l'art musical, alors qu'ils s'évertuent trop fréquemment à galvaniser de véritables cadavres. Citons encore : l'*Amour bizarre*, opéra-comique en un acte et en prose, paroles de Lesur (30 août 1799); le *Délire* ou les *Suites d'une erreur*, drame lyrique en un acte et en prose, paroles de Reveroni Saint-Cyr (6 décembre 1799), grand succès; repris, en 1843, pour le début de M. Duvernoy; le *Grand Deuil*, opéra-comique en un acte, paroles de Vial et d'Etienne (20 janvier 1801); *Aline, reine de Golconde*, opéra-comique en trois actes, paroles de Vial et Favières (30 septembre 1803), ouvrage charmant qui obtint les suffrages du monde entier. Il a été repris à l'Opéra national en 1848; la *Romance*, opéra-comique en un acte, de Loraux jeune et Lesur (24 janvier 1804); le *Vaisseau amiral*, ou *Forbin et Delville*, opéra-comique en un acte, de Reveroni Saint-Cyr et Elleviou (1er avril 1805); *Délia et Verdikan*, opéra-comique en un acte et en prose, paroles d'Elleviou (8 mai 1805); les *Maris garçons*, opéra-comique en un acte, Gaugiran-Nanteuil (15 juillet 1806), charmante comédie musicale; le *Chevalier de Sénange*, opéra-comique en trois actes, de Ségur jeune et du comte de Forbin-Janson (23 juillet 1808); *Ninon chez madame de Sévigné*, opéra-comique en un acte et en vers, de Dupaty (26 septembre 1808); *Françoise de Foix*, opéra-comique en trois actes, de Bouilly et Dupaty (28 janvier 1809), ouvrage remarquable; la *Victime des arts* ou la *Fête de famille*, opéra-comique en deux actes, en collaboration avec Solié et Nicolo-Isouard (27 février 1811); l'*Enlèvement des Sabines*, ballet en trois actes, de Milon (Opéra, 25 juin 1811); l'*Enfant prodigue*, ballet en trois actes, de

Pierre Gardel (Opéra, 28 avril 1812); airs et récitatifs du *Laboureur chinois*, pastiche de J.-M. Deschamps, Després et Morel (Opéra, 5 février 1813); *Valentin* ou le *Paysan romanesque*, opéra-comique en deux actes, de Picard et Loraux (13 septembre 1813); l'*Oriflamme*, opéra en un acte, en collaboration avec Méhul, Paër et Kreutzer, paroles de Baour-Lormian et Etienne (Opéra, 1er février 1814); l'*Heureux Retour*, ballet en un acte de Milon et Pierre Gardel, musique composée en collaboration avec Kreutzer et Persuis (25 juillet 1815); les *Dieux Rivaux* ou les *Fêtes de Cythère*, opéra-ballet en un acte, de Brifaut et Dieulafoy, musique en collaboration avec Kreutzer, Persuis et Spontini (21 juin 1816); *Féodor* ou le *Batelier du Don*, opéra-comique en un acte, de Claparède (16 octobre 1816); *Roger de Sicile* ou le *Troubadour*, opéra en trois actes, de Guy (4 mars 1817); *Corisandre* ou la *Rose magique*, opéra-comique en trois actes, d'Ancelot et Xavier Saintine (29 juillet 1820); *Blanche de Provence* ou la *Cour des Fées*, opéra en trois actes, de Théaulon et de Rancé, musique faite en société avec Chérubini, Kreutzer, Paër et Boïeldieu (3 mai 1821); *Virginie*, opéra en trois actes, de Désaugiers aîné (11 juin 1823); les *Deux Mousquetaires* ou la *Robe de chambre*, opéra-comique en un acte, de Vial et Justin Gensoul (22 décembre 1824); *Pharamond*, opéra en trois actes, d'Ancelot, Guiraud et Soumet, musique composée en collaboration avec Kreutzer et Boïeldieu (10 juin 1825). Cet ouvrage fut écrit à la hâte, pour célébrer le sacre de Charles X; les *Créoles*, drame-lyrique en trois actes et en prose, de Lacour (14 octobre 1826). Berton, s'illusionnant sur ses moyens actuels, appelait les *Créoles* sa petite *Dame Blanche*. La chute à peine déguisée de son opéra fut un triste réveil pour le maestro qui, on doit le proclamer à sa louange, se montra un des admirateurs les plus enthousiastes du chef-d'œuvre de Boïeldieu, représenté le 10 décembre 1825; les *Petits appartements*, opéra-comique en un acte, de MM. Imbert, Vœrner et Dupin (9 juillet 1827); cette pièce ne réussit pas.

On doit encore à Berton plusieurs recueils de canons à trois et quatre voix, un grand nombre de romances, des oratorios, des cantates, etc.

BERTON (François), compositeur français, né à Paris en 1784, mort dans la même ville en 1832, d'une attaque de choléra, était fils naturel du précédent et de Mlle Maillard, célèbre cantatrice de l'Académie royale de musique. Il entra au Conservatoire dès l'âge de douze ans, et, à vingt, il se fit professeur de chant. Ayant hérité, à un certain degré, des qualités paternelles, François Berton se livra à son penchant pour la composition musicale. On lui doit de charmantes romances, entre autres : la *Barque*, la *Feuille morte*, *Voilà l'amour*, *Faut-il encore l'aimer*, etc., et les *Veillées parisiennes*, recueil de contredanses et de valses. Encouragé par le succès de ses mélodies, François Berton aborda un peu trop légèrement le théâtre, où il n'obtint jamais de succès durables. Nommé professeur de vocalisation au Conservatoire, en 1821, il fut révoqué de ses fonctions en 1827. On peut consulter, pour de plus amples détails, la notice biographique, publiée en 1832, par M. Raoul Rochette. Voici la liste des opéras de François Berton : *Jeune et Vieille* ou la *Chambre à deux maîtres*, opéra-comique en un acte, de Chazet et Dubois, musique composée en société avec Pradher (12 janvier 1811); *Ninette à la cour*, opéra en deux actes de Favart, arrangé par Creuzé de Lesser (21 décembre 1811). Refaire la musique de Grétry était une audace qui ne porta pas bonheur au fils de Berton; les *Caquets*, opéra-comique en un acte et en prose, imité de Riccoboni et arrangé par Vial (19 février 1821); *Une heure d'absence*, comédie de Loraux, arrangée en opéra par son auteur (1827); le *Château d'Urtuby*, opéra-comique en un acte et en prose, paroles de MM. de Lurieu et Raoul Vandière (14 janvier 1834). Cette œuvre posthume, que M. Fétis appelle le *Château d'Iturbide* (*sic*), renfermait quelques gracieuses mélodies, qui augmentèrent les regrets causés par la mort prématurée de leur auteur.

BERTON (Charles-Francisque MONTAN, dit), acteur français, né à Paris le 10 septembre 1820, fils du compositeur François Berton, et petit-fils de l'auteur de *Montano et Stéphanie*. Il entra fort jeune au Conservatoire, y reçut les leçons de M. Samson, obtint prématurément un premier prix, et débuta à la Comédie-Française, le 12 décembre 1837, par les rôles de Damis dans le *Tartufe*, et d'Ernest dans le *Mari et l'Amant*, comédie de Vial. On s'étonna du manque de charme de l'adolescent, et les connaisseurs eurent besoin de faire appel à leur indulgence pour supporter l'élève de M. Samson. A défaut de talent, le nouveau venu avait de l'aplomb, et l'on doit reconnaître, à sa louange, qu'il s'instruisit par ses défaites. Reçu pensionnaire, grâce à l'influence de son professeur, Berton s'escrima dans diverses reprises et nouveautés : *Faute de s'entendre*, le *Susceptible*, *Caligula*, tragédie *assez amusante* d'Alexandre Dumas père. Le prologue de ce *Caligula* est un petit chef-d'œuvre de style, où se fait véritablement sentir le souffle poétique. Berton se hasarda un jour à reprendre le rôle d'Edouard dans la *Jeunesse de Henri V*, comédie d'Alexandre Duval. L'échec fut complet, et l'artiste, ayant le bon goût de comprendre son insuffisance, abandonna la Comédie-Française. Il débuta au théâtre du Vaudeville, en 1840, dans un *Secret*, et se fit bientôt remarquer, en créant le rôle d'Alexis, dans la *Jolie fille du faubourg*. Encouragé par l'accueil du public, il avait pris rang au nombre des artistes qui, par leur talent, exercent une réelle influence sur la masse; mais son ambition était de briller dans des œuvres littéraires. Il se présenta donc de nouveau à la Comédie-Française, le 13 mai 1843, dans le rôle de Dorante du *Menteur*, et cette fois, il réussit. Mais un autre obstacle vint décourager l'artiste, condamné à guetter un caprice ou une indisposition de son chef d'emploi pour pouvoir aborder des rôles de longue haleine. L'organisation de la Comédie-Française offre tous les avantages du régime absolu, et Berton, dont la nature un peu rétive ne sut pas se plier à la constitution de cé gouvernement, accepta, au mois d'août 1843, un brillant engagement pour le théâtre français de Vienne, où il passa deux ans. Il alla ensuite à Saint-Pétersbourg remplacer M. Bressant. On se rappelle encore quel rôle jouèrent, dans la capitale du czar, les moustaches de M. Berton. Maintenues à leur poste, malgré les ukases successifs de M. Peyssard, du général de Guédéonoff, du prince Wolkonsky, on en référa à S. M. Nicolas Ier. Il y eut conseil d'Etat composé des dames de la cour, et il fut arrêté que les moustaches seyant très-bien à l'artiste, le czar pouvait bien faire pour M. Berton ce qu'il faisait pour le célèbre ténor Mario, lequel gardait ses favoris, en dépit des usages russes. La position de M. Berton à Saint-Pétersbourg était magnifique; mais, comme Mme de Staël, il regrettait son *ruisseau de la rue du Bac*. Après un procès avec l'administration impériale russe, il revint à Paris juste au moment où M. Bressant quittait le Gymnase, et cette fois encore il succéda à cet artiste, à qui il reprit le rôle de Paul Aubry de *Diane de Lys*. Applaudi dans le *Gendre de M. Poirier*, le *Demi-monde*, et autres pièces importantes du répertoire moderne, il fut bientôt regardé comme un des meilleurs interprètes du genre en honneur au Gymnase. Au mois de janvier 1862, il a abordé le drame du boulevard, en créant, au théâtre de la Gaîté, le rôle d'André de la *Fille du paysan*, et il l'a fait avec une parfaite aisance, gardant le ton et les manières de la comédie élégante, imprimant sa distinction naturelle aux attitudes les plus violentes de son personnage. La même année, il a repris, au même théâtre, le rôle d'Espérance, créé par Fechter à la Porte-Saint-Martin, dans la *Belle Gabrielle*, et a créé celui de Gaston de Champlieu, des *Diables noirs*, pièce de M. Victorien Sardou, représentée au théâtre du Vaudeville. Enfin, M. Berton a obtenu son plus éclatant succès à l'Odéon, en 1864, dans le joli rôle du duc d'Aléria du *Marquis de Villemer*, de George Sand. C'est là surtout qu'il s'est montré comédien de bonne souche, avec des grâces irrésistibles et un naturel parfait, restant spirituel et brillant jusque dans ses attendrissements et ses larmes. M. Berton a créé aussi le rôle de Jarnac dans le *Coup de Jarnac*, drame joué à la Gaîté, en 1866; et, au moment où nous écrivons (janvier 1866), il aide par son talent au succès de la *Contagion*, comédie de M. Emile Augier.

M. Berton a épousé, en 1841, la fille de M. Samson, Mlle Caroline Samson, qui s'est fait connaître, dans le monde littéraire, sous le nom de Mme Caroline BERTON, par de gracieux romans et des nouvelles, parmi lesquels il faut citer : les *Journées de Madeleine* (1843); *Aventures d'une poupée de Nuremberg* (1845); les *Frères de lait* (1846), lectures pour l'enfance; le *Bonheur impossible*, *Mort et vivant*, nouvelles (1856), etc.

Mme Caroline Berton a aussi abordé le théâtre. On lui doit les ouvrages suivants : les *Philosophes de vingt ans*, proverbe en un acte et en prose, publié d'abord dans l'*Illustration*, puis représenté au théâtre du Gymnase, le 1er août 1851. On ne saurait rien imaginer de plus adorablement poétique que ce petit chef-d'œuvre, écho ingénu d'un noble cœur féminin, interprété par Amédine Luther, à l'aurore de son talent et de sa beauté; la *Diplomatie du ménage*, proverbe en un acte et en prose (Comédie-Française, 6 janv. 1852), ouvrage prétentieux, bien inférieur au précédent. — Leur fils, M. Pierre BERTON, né à Paris en 1842, a débuté au théâtre du Gymnase, le 23 avril 1859, par le rôle de Cyprien dans *Marguerite de Saint-Gemme*, comédie de George Sand. Depuis, il a créé, entre autres rôles, celui de l'avocat Sorel de *Montjoye*, comédie d'Octave Feuillet (1863); celui de M. de Simerose dans l'*Ami des femmes*, d'Alexandre Dumas fils (1864); de Robert Taupier dans *Un mari qui lance sa femme;* et du vicomte Alexandre des *Curieuses*. M. Pierre Berton ne manque pas de distinction; mais on lui reproche de donner un caractère un peu roide aux personnages qu'il est chargé de représenter. Il a fait représenter au Gymnase, le 23 avril 1865, les *Jurons de Cadillac*, proverbe en un acte, et à deux personnages, qui n'est dépourvu ni de finesse ni d'esprit.

BERTON (Jean-Baptiste), général et conspirateur, né à Francheval, près de Sedan, en 1769, décapité à Poitiers le 5 octobre 1822. Elève des écoles de Brienne et de Châlons, il entra, en 1792, comme sous-lieutenant, dans la légion des Ardennes, et fit, avec ce corps, les campagnes de l'armée de Sambre-et-Meuse, sous Moreau, obtint le grade de capitaine, et servit successivement sous Bernadotte et Victor. Il se distingua de la manière la plus brillante à Austerlitz, dans les campagnes de Prusse, à Friedland et en Espagne. Nommé général de brigade en 1813, il assista à la bataille de Toulouse, et commanda les dragons du général Excelmans à Waterloo. Rentré à Paris après le licenciement de l'armée de la Loire, il publia un *Précis historique de la bataille de Waterloo*, qui fut cité avec de grands éloges par les journaux libéraux. Victime de persécutions odieuses, comme un grand nombre de ses collègues de l'ancienne armée, il était naturellement devenu un des adversaires les plus décidés des Bourbons. « Savez-vous comment on l'avait traité? disait le général Foy dans la séance du 28 mars 1822. Ni en 1814 ni en 1815, il n'y avait rien de particulier à son égard; on ne trouvera pas un seul mot contre lui au ministère de la guerre. Cependant, à la fin de 1815, on l'arrête et on l'emprisonne. Mis en liberté, après une détention d'un an, on l'arrête encore, puis on le relâche; on l'emprisonne ainsi périodiquement tous les mois; enfin, on lui ôte sa solde. Comment voulez-vous, en semant ainsi l'arbitraire, ne pas recueillir la révolte? »

Berton fut, en effet, jeté dans les complots par cette continuité de persécutions. Mais, d'ailleurs, ses opinions l'y portaient déjà, et il ne pouvait voir dans les Bourbons restaurés qu'un gouvernement antinational. Lié avec un certain nombre de chefs du carbonarisme, et informé des préparatifs insurrectionnels des départements de l'Ouest, il quitta Paris à la fin de 1821, dans l'intention de mettre son épée et son courage au service de la cause nationale et de la liberté. Par l'entremise d'un de ses anciens aides de camp, retiré à Rennes, il avait fait accepter ses services par les patriotes nantais. Il séjourna successivement à Nantes et à Rennes, et enfin se rendit à Saumur, désigné comme le point central du mouvement projeté et dont il devait prendre le commandement. Le 17 février 1822, une réunion, à laquelle assistaient les membres du comité central de Saumur et les envoyés de Rennes, de Nantes, d'Angers, du Mans, de Poitiers, de Thouars, de Niort, etc., arrêta le plan de l'insurrection, dont l'explosion fut d'abord indiquée pour le 23. L'association, ou, pour mieux dire, les associations, car dans l'Ouest les carbonari étaient mêlés aux *chevaliers de la liberté*, les associations disposaient de forces assez considérables, et comptaient de nombreux adhérents dans la population de Saumur, la garde nationale, l'école de cavalerie, dans les campagnes environnantes, peuplées d'anciens soldats, et même dans la faible garnison de la ville et parmi les fonctionnaires publics. Au moment même où Berton était désigné pour prendre la direction militaire de ce mouvement, le comité directeur de Paris chargeait de la même mission le général comte Pajol, qui, d'ailleurs, ne put partir à temps de Paris.

Les choses étaient organisées de telle sorte, qu'on espérait, non sans vraisemblance, qu'en moins de quelques jours sept ou huit départements, avec leurs garnisons, se trouveraient sous les armes.

Toutes les dispositions étaient arrêtées, quand les membres du comité d'exécution habitant Saumur, pensant qu'il y aurait de graves inconvénients à faire partir le signal de leur ville, proposèrent de commencer le mouvement à Thouars, petite ville fermée, éloignée de 28 kil. environ, et dont les habitants étaient dévoués en masse à la cause de la liberté. Après de nouvelles discussions, le plan primitif fut modifié en ce sens. Etranger au pays, le général Berton dut accepter ces modifications et se confier à l'expérience des autres membres du comité. Il se rendit secrètement à Thouars, et le 24 février (l'exécution avait été différée d'un jour), il se rendit, revêtu des insignes de son grade, chez le commandant de la garde nationale, Pombas, où l'attendaient de nombreux conjurés. On arbore la cocarde tricolore, on fait battre la générale, sonner le tocsin, arrêter les autorités; les cris de *Vive la liberté!* retentissent dans les rues; un groupe envahit la caserne des gendarmes, qui n'essayènt pas de résister et viennent se placer sous les ordres de Berton; d'autres conjurés arrivent du dehors, des officiers en demi-solde, des maires et leurs adjoints, des propriétaires, des cultivateurs; des proclamations sont lancées, annonçant la déchéance des Bourbons, le maintien des ventes de biens nationaux, etc. Le mouvement avait commencé à quatre heures du matin; ce ne fut qu'à sept heures et demie que Berton se trouva prêt à marcher sur Saumur. Des témoins oculaires ont regretté ce retard, pendant lequel, disent-ils, l'élan de la population se refroidit. Il arriva, en effet, une chose assez commune en de semblables circonstances; le premier enthousiasme fit place à la réflexion, et la plupart des gens de Thouars, cédant aux supplications accoutumées des femmes, se contentèrent d'appuyer le mouvement dans leur ville, où il n'y avait rien à faire, et laissèrent Berton se mettre en route à la tête d'environ 130 hommes. La faiblesse de cette troupe produisit l'effet le plus déplorable sur les populations rurales; l'affaire parut d'autant plus manquée, qu'on ne comprenait point qu'elle n'eût pas éclaté à Saumur; une trentaine de volontaires se joignirent seuls aux insurgés, bien que le drapeau tricolore fût partout salué avec joie. D'un autre côté, par suite de diverses circonstances, la marche de Berton fut extrêmement lente, et les conjurés de Saumur, inquiets de son retard, tombaient d'heure en heure dans le découragement. Enfin il paraît en vue de la ville à six heures du soir et s'établit sur le pont Fouchard, jeté sur la petite rivière le Thouët. Un certain nombre de conjurés, entre autres le maire de Saumur, M. de Monpassant, accourent pour le reconnaître, mais sont étonnés du peu de forces qui l'entourent, et plusieurs lui conseillent même la retraite. D'autres insistaient pour qu'il entrât en ville; c'était, suivant eux, le moyen de mettre fin à toutes les hésitations et de soulever la population. Pendant tous ces pourparlers, le sous-préfet, de Carrère, courait de tous côtés pour rassembler des forces, et, vers minuit, il se trouvait en mesure d'enlever la petite barricade qui défendait le pont. Dans ces circonstances, et perdant l'espoir de voir la ville prendre les armes, Berton ne voulut pas sacrifier inutilement les hommes qui l'avaient suivi, et il se détermina à battre en retraite. Il put ramener sa petite troupe jusque devant Thouars sans avoir été inquiété. Ce ne fut que les jours suivants que l'autorité, après d'actives recherches, arrêta en divers lieux environ 150 personnes soupçonnées d'avoir pris part à ce coup de main.

Berton put se réfugier dans le département des Deux-Sèvres, et bientôt, informé qu'un mouvement se préparait à La Rochelle, il gagna secrètement cette ville; mais l'arrestation des membres de la vente du 45e de ligne (v. BORIES, SERGENTS DE LA ROCHELLE, etc.), ainsi que le départ de deux bataillons sur lesquels on fondait des espérances, ayant détruit sur ce point toute chance prochaine de soulèvement, Berton fut contraint de se réfugier dans un nouvel asile, près de Rochefort, et d'y attendre une occasion d'utiliser son opiniâtre dévouement, et de réparer son échec de Saumur.

Vers la fin de mai, les circonstances parurent favorables pour tenter un nouveau mouvement dans cette ville même; le plan fut approuvé par la haute vente, et l'on convint que l'exécution en serait encore confiée au général Berton. L'honnête soldat, plus énergique que prudent, devint cette fois la victime d'un misérable agent provocateur nommé Woëlfeld, qui, d'ailleurs, avait également trompé le comité directeur, et en avait reçu la mission d'organiser une vente dans le régiment de carabiniers où il était sous-officier et qui tenait garnison à Saumur. Attiré dans un guet-apens, ainsi que d'autres conjurés, sous le prétexte de régler les derniers détails d'exécution, Berton fut surpris et arrêté le 17 juin, dans une maison de campagne des environs de la ville.

C'était la troisième conspiration de Saumur qui avortait. La première avait été ébauchée en décembre de l'année précédente, et un bon nombre d'élèves de l'école de cavalerie avaient été arrêtés. Ce premier mouvement manqua par suite d'une circonstance singulière : la veille de l'exécution, un incendie éclata en ville; les élèves s'y portèrent avec intrépidité; une dizaine furent tués par l'écroulement d'un mur; et, dans les vêtements de l'un d'eux, on découvrit des notes et des listes, qui mirent l'autorité sur la voie du complot.

Traduit devant la cour d'assises de Poitiers, avec 55 autres coaccusés (dont 16 contumaces), Berton se défendit avec beaucoup de noblesse et de fermeté, et fut condamné à la peine de mort, ainsi que 5 autres des accusés présents. Il y a peu de procès où toutes les formes et tous les droits aient été plus audacieusement violés. Berton monta sur l'échafaud le 5 octobre 1822. Sa mâle et tranquille énergie ne l'abandonna pas un moment; il repoussa l'assistance des prêtres, et cria à plusieurs reprises et d'une voix tonnante : *Vive la France! vive la liberté!* Le docteur Caffé, qui devait être exécuté le même jour, s'était le matin même suicidé en s'ouvrant l'artère crurale.

BERTON (Emile-Adolphe-Joseph), médecin français, fils du précédent, né à Dinant en 1801. Après la mort de son père, il abandonna la carrière militaire, qu'il avait embrassée, se rendit à Paris pour y étudier la médecine et passa sa thèse de doctorat en 1828. Après avoir pris une part active aux journées de Juillet 1830, il devint chirurgien aide-major de la garde municipale de Paris, puis de la gendarmerie de la Seine, et fut nommé, en 1853, premier médecin de la maison du prince Jérôme. On a de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Recherches et considérations sur la dégénérescence tuberculeuse* (1830); *Recherches sur l'hydrocéphale aiguë* (1834); *Traité des maladies des enfants* (1837); *Réflexions sur les névroses et la fièvre intermittente* (1838); *Formulaire thérapeutique concernant les maladies de l'enfance* (1864), etc.

BERTON (Jean-Michel), littérateur français, né à Cahors en 1794. Après avoir exercé de 1824 à 1835 les fonctions d'avocat à la cour de cassation, il se livra complétement aux travaux littéraires. Il fit surtout un très-grand nombre de traductions pour la *Revue britannique* qu'il avait fondée avec son beau-frère, M. Saulnier. On lui doit en outre les ouvrages

suivants : *Observations critiques sur la procédure criminelle* (1810); les *Turcs dans la balance de l'Europe* (1822); *Des majorats et des substitutions* (1831); *Revue poétique française et étrangère* (1835, 2 vol.); *Eleuthérides* (1839, 2 vol.), poésies.

BERTONI (Ferdinand-Joseph), compositeur et maître de la chapelle ducale de Saint-Marc à Venise, né dans cette ville en 1725, mort en 1813, fut nommé en 1752 organiste du premier orgue à l'église Saint-Marc, et, cinq ans après, maître de chœurs du conservatoire des *Mendicanti*. C'est à cette époque qu'il écrivit ses plus belles compositions religieuses, telles que les oratorios *Il Figliuol prodigo* et le *Davide penitente*. En 1746, Bertoni aborda la composition dramatique, et ses opéras lui acquirent une réputation honorable, à laquelle vint mettre le sceau son *Orfeo*, représenté à Venise (1776), puis l'*Armida* (1780). Cette audace de s'attaquer à des sujets déjà traités par Gluck, et l'on sait avec quelle écrasante supériorité, réussit à Bertoni, car l'*Armide* est considérée comme son œuvre capitale. En 1784, il succéda à Galuppi dans les fonctions de premier maître de la chapelle ducale de Saint-Marc; enfin, après la destruction de la république de Venise et la suppression des conservatoires de cette ville, Bertoni cessa de composer et se retira à Desenzano, où il termina sa vie. Il a laissé trente-trois opéras, dont les plus estimés sont, outre ceux que nous avons cités précédemment : le *Quinto Fabio*, joué à Padoue en 1778, et le *Tancredi*. Ses compositions religieuses sont en nombre considérable. Doué de beaucoup de goût, Bertoni composa des œuvres écrites d'une manière irréprochable, et remplies de mélodies élégantes et expressives. Fort applaudies lors de leur apparition, elles ne méritent cependant que ce qu'on appelle de nos jours un succès d'estime, car l'invention et l'originalité leur font totalement défaut.

BERTONNEAU s. m. (ber-to-nô). Ichthyol. Un des noms du turbot.

BERTONNIER (Pierre-François), graveur français contemporain, né à Paris en 1791, élève d'Alexandre Tardieu. Il a gravé au burin : une *Sainte Famille*, d'après Raphaël; le *Christ couronné d'épines*, d'après le Guide; *Saint Jean-Baptiste*, d'après Léonard de Vinci, et près de 150 portraits, parmi lesquels on remarque ceux des écrivains et des orateurs français les plus célèbres du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle. Plusieurs de ces portraits ont figuré aux expositions qui ont eu lieu à Paris de 1819 à 1847.

BERTOTTI SCAMOZZI (Octave), architecte italien, né à Vicence en 1726, mort vers 1800. Ses dispositions pour l'architecture lui valurent d'être choisi par sa ville natale pour jouir de la rente viagère que l'architecte Scamozzi, mort sans enfants, avait léguée à celui de ses compatriotes qui ferait preuve de plus de talent dans son art, à la condition d'ajouter le nom de Scamozzi au sien. Admirateur passionné de Palladio, Bertotti étudia ses œuvres et fit paraître une magnifique édition, représentant les monuments dus à ce maître. En même temps, il construisit à Vicence et dans les environs de cette ville des palais et des villas, où il se montra architecte habile.

BERTOUX (Guillaume), littérateur français, né à Arras en 1723, mort en 1810. Après la suppression de l'ordre des jésuites, dont il faisait partie, il fut nommé par l'évêque de Senlis chanoine de cette ville, puis grand vicaire et prieur de Saint-Christophe. On a de lui plusieurs compilations utiles, qu'il publia sans nom d'auteur, et parmi lesquelles nous citerons : *Histoire poétique tirée des poëtes français*, avec un *Dictionnaire poétique* (Paris, 1767), ouvrage qu'on a attribué à M. de Roquelaure, évêque de Senlis; *Anecdotes françaises, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'au règne de Louis XV* (1767); *Anecdotes espagnoles et portugaises* (1773, 2 vol.), etc.

BERTRADE DE MONTFORT, fille du comte Simon de Montfort, morte vers 1118. Dans un voyage qu'il fit à Tours, en 1092, Philippe I^er^, roi de France, vit la belle Bertrade de Montfort, mariée depuis quatre ans à Foulques le *Réchin*, comte d'Anjou et de Touraine, et il en devint éperdument amoureux. Aussi ambitieuse qu'exempte de scrupules, la belle comtesse consentit à abandonner son mari et à aller rejoindre Philippe à Orléans, à la condition qu'elle deviendrait reine de France. Philippe, qui avait épousé, en 1071, Berthe de Hollande, venait, après vingt ans d'union, de reléguer cette princesse au château de Montreuil-sur-Mer (1092) et avait obtenu de quelques évêques l'annulation de son mariage. Il parvint, de la même façon, à faire prononcer le divorce de Bertrade avec Foulques. L'archevêque de Rouen, ou, selon d'autres, l'évêque de Bayeux, consentit à célébrer solennellement leur union à Paris; mais, aussitôt, un grand nombre des évêques de France, ayant à leur tête Yves, évêque de Chartres, protestèrent contre ce mariage adultère. Pendant que Philippe se voyait forcé de prendre les armes contre Foulques le Réchin, qui réclamait Bertrade, et contre Robert le Frison, qui demandait que le roi reprît sa belle-fille Berthe, celle-ci mourut (1093), et, bientôt après, un concile, tenu à Autun en 1094, excommunia le roi de France. Chaque fois que Philippe et Bertrade sortaient d'une ville, les prêtres faisaient retentir à toutes volées les cloches, auparavant devenues silencieuses, et entonnaient aussitôt les chants religieux : « Entends-tu, ma belle, disait en riant Philippe, comme ces gens-là nous chassent? » Quoi qu'il en soit, fatigué de cette situation, le roi promit au concile de Nîmes (1096) de se séparer de Bertrade, et Urbain II leva l'excommunication; mais, dès l'année suivante, il fit revenir Bertrade et la garda jusqu'à sa mort (1108), bien qu'il eût été de nouveau excommunié par le pape Pascal II (1100). Enfin, au concile de Paris (1104), les deux époux reçurent l'absolution, à la condition qu'ils n'auraient plus aucun commerce charnel, et Bertrade prit le titre de reine, que le clergé ne lui disputa plus. En 1106, Philippe et Bertrade rendirent visite à Foulques, le premier mari de cette dernière, qu'elle avait été assez habile pour réconcilier avec le roi. « On vit alors, dit Sismondi, les deux époux de Bertrade, assis à une même table, couchés dans une même chambre, également prévenants l'un pour l'autre et obéissant à l'envi au moindre signe de cette femme artificieuse, qui faisait ordinairement asseoir le comte d'Anjou sur un escabeau, à ses pieds. » Bertrade, qui vit mourir Philippe I^er^, en 1108, et Foulques, en 1109, avait eu des enfants de l'un et de l'autre. En 1115, elle se retira au couvent de Fontevrault, où elle termina sa vie.

BERTRAM ou **BERTHOLDE**, célèbre évêque de Metz, mort en 1212, né en Saxe, d'une des plus illustres familles de ce pays. Il était chanoine de Saint-Géréon, à Cologne, quand, en 1179, le chapitre de Brême l'élut pour son évêque. Aussitôt, il se rendit à Rome pour faire confirmer son élection par le pape et assister au concile de Latran : mais cette confirmation n'était pas aussi facile à obtenir qu'elle le semblait au premier abord : Bertholde était le protégé de l'empereur Frédéric Barberousse, contre lequel Alexandre III nourrissait plusieurs motifs d'animosité, et son investiture traînait en longueur, quand lui-même fournit au souverain pontife l'occasion de la refuser. Trop pressé de jouir des honneurs épiscopaux, il parut un jour dans le concile au milieu des évêques, revêtu des insignes de sa nouvelle dignité, insignes qu'il n'avait pas le droit de porter, puisque, non-seulement il n'était pas encore évêque, mais qu'il n'avait pas même été ordonné prêtre. Aussi quand, le lendemain, il fut présenté au concile, et que son introducteur dit, selon l'usage : « Saint-père, l'Eglise de Brême vous offre son époux que voilà, maître Bertholde, qui est digne de l'épiscopat, savant dans l'un et l'autre Testament et dans le droit civil et canonique; élu sans brigue et sans contradiction, afin qu'il vous plaise de lui accorder aujourd'hui la grâce du sacerdoce, et demande la bénédiction épiscopale, » le pape répondit : « Maître, nous croyons ce que vous dites; mais il est écrit : *manum nemini cito imposueris;* parlons-en avec nos frères, et examinons la forme de l'élection. » L'élection fut, en effet, examinée, et si bien, qu'elle fut cassée. On peut croire qu'une des principales causes fut celle que le pape exprima nettement en ces termes : « Votre élu a reçu l'investiture de la main de l'empereur avant que d'être promu aux ordres sacrés. » Ce motif était le motif réel, et, à lui seul, il suffisait aux yeux de la cour de Rome. Toutefois, Alexandre avait apprécié le mérite de Bertholde, et lorsque le chapitre de Metz l'eut choisi pour son évêque, le pape se hâta de confirmer cette nouvelle élection. Ce choix fut heureux pour la ville de Metz, où Bertholde, en qualité de souverain spirituel et temporel, introduisit d'excellentes réformes et détruisit de nombreux abus. Une de ses ordonnances les plus importantes a rapport aux contrats privés, qui, jusqu'à ce moment, étaient une source perpétuelle de troubles et de désordres. La parole donnée en présence de témoins était la seule manière de sanctionner les conventions et de leur assurer une authenticité quelconque; de là, des querelles sans fin. Comme il n'y avait d'autre justice en usage que celle des combats judiciaires, la victoire restait toujours au plus fort. Il y avait une sorte de régularité dans ce désordre : les combats avaient ordinairement lieu dans la cour du palais épiscopal, en présence des officiers de l'évêque, qui jugeaient des coups, et décernaient la victoire; le vaincu était puni de la mutilation d'un membre, ou d'une amende, selon la gravité de l'affaire. D'anciens registres sont là pour attester ces faits, qui semblent incroyables. On se souvient, d'ailleurs, que Charlemagne avait dit dans ses capitulaires, en parlant des épreuves : « Que personne ne s'avise de douter, quand Dieu aura prononcé. » Bertholde réforma cet abus; il ordonna que les contrats seraient écrits et renfermés dans les archives de chaque paroisse, pour faire foi; et qu'en leur absence, on aurait recours au serment. C'était un grand pas vers le perfectionnement des institutions judiciaires. Bertholde conserva durant trente-deux ans son siége de Metz, dont il ne jouit pas toujours tranquillement. Ayant, un jour, pris le parti du pape contre l'empereur Frédéric Barberousse, il fut exilé à Cologne, où il resta trois ans. Il vit aussi l'hérésie des Albigeois se glisser parmi les siens et fut obligé de recourir à Innocent III, qui envoya des missionnaires, mais pas de croisés. On se contenta de prêcher la croisade. Bertram mourut l'année suivante, laissant à Metz une mémoire justement respectée.

BERTRAM (Corneille-Bonaventure), hébraïsant renommé, né à Thouars (Poitou) en 1531, mort à Lausanne en 1594. Son père, savant jurisconsulte, cultiva avec un soin extrême ses aptitudes extraordinaires pour les langues anciennes. Le jeune Bertram commença ses études à Poitiers, les continua à Toulouse et passa ensuite à Cahors, poussé par le désir d'entendre professer le jurisconsulte Roaldès, qui lui donna d'excellentes leçons de langue hébraïque. Sur ces entrefaites, un prêche fut ouvert à Cahors (1561); mais cette innovation irrita vivement les juges présidiaux de la ville, qui appelèrent des bourreaux un jour de dimanche, pendant qu'avait lieu l'assemblée des protestants. Le tocsin fut sonné, et les portes ayant été brisées, le massacre commença. Cinquante personnes furent égorgées en un instant. Quelques-uns des assistants, et parmi eux Bertram, parvinrent à s'échapper. Bertram s'enfuit à Genève, où, en 1567, il fut nommé professeur de langues orientales, et, en 1572, professeur de théologie. Parti de Genève en 1586, il séjourna, pendant quelque temps à Franckenthal, et obtint une chaire de professeur à Lausanne, où il resta jusqu'à sa mort.

L'ouvrage qui a fait la réputation de Bertram est intitulé : *De politia judaïca tam civili quam ecclesiastica* (Genève, 1580, in-8°). C'est une savante étude du gouvernement civil et ecclésiastique des Juifs dans tout le cours de leur histoire. La *Biographie universelle* dit de ce traité qu'il « répand un grand jour sur divers points du gouvernement des Hébreux, jusqu'alors très-obscurs. » On a encore de Bertram : *De corpore Christi tractatus* (1572, in-8°); *Comparatio grammaticæ hebraïcæ et aramicæ* (Genève, 1574, in-4°); *Lucubrationes Franckentallenses, seu specimen expositionum in difficiliora utriusque Testamenti loca* (Francfort, 1586). En outre, Bertram collabora largement à la traduction de la Bible, publiée à Genève en 1588.

BERTRAM (Philippe-Ernest), jurisconsulte allemand, né en 1726 à Zerbst, mort en 1777. D'abord gouverneur des pages à Weimar, en 1746, il devint secrétaire intime, puis fut appelé, en 1761, à occuper une chaire de droit civil et de droit public à Halle. Parmi ses ouvrages, écrits en allemand, et qui témoignent d'une remarquable érudition, surtout en ce qui touche le droit féodal, nous citerons : *Essai d'une histoire de l'érudition* (Gotha, 1764); *Histoire de la maison et de la principauté d'Anhalt* (1780); *Histoire d'Espagne de Ferreras* (Halle, 1762-1772, 13 vol.); *Introduction à l'étude des constitutions des gouvernements actuels de l'Europe* (Halle, 1770).

BERTRAM (Chrétien-Auguste, baron), littérateur allemand, né à Berlin en 1751, mort en 1830. En sortant de l'université de Halle, il entra dans l'administration des finances prussiennes (1774) et devint successivement secrétaire de la direction générale des domaines, conseiller intime de la guerre, administrateur des finances du margrave de Brandebourg-Schwedt, directeur du théâtre de Berlin et des finances de cette ville (1789); enfin, en 1790, il reçut de l'électeur de Bavière le titre de baron. Le baron Bertram s'est beaucoup occupé de littérature et possédait des connaissances aussi variées qu'étendues. Ses principaux ouvrages sont : *Bibliothèque générale pour les artistes dramatiques* (Francfort, 1776-1777); *Biographie des artistes et des savants de l'Allemagne* (Berlin, 1780); *Projet d'amélioration du théâtre allemand* (1780). On lui doit aussi la publication de plusieurs journaux, notamment de la *Gazette littéraire des théâtres*, de 1778 à 1784.

Bertram (LES), roman anglais, par Antony Trollope, qui parut à Londres en 1860, et plaça son auteur au premier rang des romanciers anglais. Fils d'une femme célèbre dans les lettres, M. Antony Trollope, observateur subtil et analyste perspicace, est de la famille de ces admirables conteurs si froidement impartiaux, si loyalement implacables, et qui sont un signe de notre temps.

Nous ne donnerons pas l'analyse très-compliquée de cet ouvrage; et nous nous contenterons de dire que ce qui distingue surtout le romancier anglais, c'est que, chez lui, l'écrivain est avant tout anatomiste : sa plume est un scalpel. Le commun des conteurs procède par sympathies ou antipathies, ils ont leurs héros et leurs traîtres. M. Trollope n'aime ni ne hait guère aucun de ses personnages; il les voit avec le regard froid et lucide du savant, que rien ne passionne, si ce n'est la science même. Il les dépouille volontiers, non-seulement de tout masque, mais de tout prestige. Tous ont leur infirmité secrète, aucun n'a pu lui déguiser ses petits péchés, et il les confesse tous à voix haute, révélateur sans pitié, mais aussi sans colère. Et s'il se tait à l'égard de la touchante Adela, que son dévouement, son chaste et fidèle amour rendent si intéressante, c'est qu'il laisse sans doute au lecteur le soin de tirer cette conclusion peu consolante, qu'elle était peut-être un peu... simple.

Bertram le *Matelot*, drame en cinq actes, précédé d'un prologue, de M. Joseph Bouchardy, représenté pour la première fois, à Paris, sur le théâtre de la Gaîté, le 3 mars 1847.

« Autrefois, il y a dix ans, vous rappelez-vous combien c'était là un événement considérable, un mélodrame de Bouchardy? On s'y préparait six semaines à l'avance, et pendant six semaines on ne voulait rien voir, on ne voulait rien entendre, afin d'être tout frais et tout disposé quand viendra l'heure, afin de suivre dans ses complications infinies cette œuvre immense, pleine de tours, de détours, de retours, véritable labyrinthe où la pensée s'égare, conduite par l'imagination infatigable du plus étrange des inventeurs... » Ainsi parlait M. Jules Janin en l'an de grâce 1847, et, durant deux bonnes colonnes, deux colonnes toutes pleines et toutes chantantes, il poursuivait : « Hélas! hélas! comme tout s'en va, comme tout passe, excepté ce qui est beau, ce qui est vrai, ce qui est juste! Il est arrivé que Bouchardy a fait école, et maintenant le voilà dépassé, le voilà vaincu, le voilà devenu aussi transparent que M. Fenouillot de Falbère, ou feu M. de Pixérécourt. Ce que c'est que de nous, bon Dieu! ce que c'est que de nous!... » Oh! combien il a raison, le critique des *Débats!* oui, tout passe, tout ce qui est métier, rien que métier, l'art seul reste et demeure éternel. Lorsque parut *Bertram le Matelot*, et que M. Janin s'exprimait ainsi que nous venons de le voir, le public commençait déjà à se lasser du régime auquel on le mettait depuis quelques années : toujours le même point de départ, toujours le même but; un brave homme de père qui fait le mort pour veiller sur son enfant, c'est bon une fois, deux fois!... mais six ou huit, c'est de l'obstination et si l'art ne vient point au secours de cette trame unique et désespérante, si le métier seul sert de base à des scènes aussi embrouillées que l'éternelle pelote de fil, toujours ronde et pareille à toutes les pelotes de fil possible, on ne peut que redire à l'auteur : « Monsieur l'auteur, c'en est assez, votre ruse est maintenant connue, nous touchons du doigt le nœud qui joint les deux bouts de votre fil, et ce fil, nous le déviderons sans effort, car vous nous avez depuis longtemps appris comment on déroule l'écheveau de vos rapts, de vos soustractions et de vos forfaits abominables. » Pourtant, faut-il l'avouer, mais là bien bas, à l'oreille du lecteur, on prend plaisir encore, un plaisir amoindri, il est vrai, à voir tourner, tourner, tourner sans relâche, de sept heures du soir à l'aurore blanchissante, cette bobine dramatique dont on se raille à l'avance et devant laquelle on s'écrie d'un air entendu et assez suffisant : « Connu! » C'est ainsi qu'on oublie le peu que l'on sait de l'histoire, et qu'on se dit, je veux bien que cela soit, quand M. Bouchardy écrit que telle chose est ou a été. Par exemple, il raconte, ce M. Bouchardy, à qui rien n'est impossible, que lorsqu'il s'est agi de faire tomber la tête de la reine d'Ecosse, Marie Stuart, le bourreau de la ville d'Edimbourg, Maxwell, disparut de son domicile, et que la reine Marie Stuart était sauvée, si sa très-douce majesté Elisabeth n'avait pas rencontré un aimable gentilhomme, la tête couverte d'un masque, pour faire l'office du bourreau. Ceci posé, apprenez que le fils dudit bourreau Maxwell a changé de nom, et qu'il s'appelle maintenant Samuel Warton. Le malheur veut qu'il se marie, et la jeune femme qui devient M^me^ Warton entre dans un grand désespoir en apprenant qu'elle est la femme du fils et du successeur d'un bourreau! M^me^ Warton s'évanouit, et franchement il y a de quoi. Quand la toile se relève sur le premier acte, vingt ans se sont passés et le jeune homme du prologue, Maxwell ou Warton, l'un vaut l'autre, est devenu le matelot Bertram. Sa femme, de son côté, se trouve être une bonne fermière du rivage de Portsmouth; enfin, le petit enfant né de l'union de M. et M^me^ Warton est aujourd'hui un jeune capitaine de la marine royale qui retrousse fièrement sa moustache quand on l'appelle M. George. M. George se croit orphelin; mais, hélas! s'il faut vous le déclarer, dès maintenant, il est bien plus à plaindre que s'il l'était. En effet, un bandit affreux, nommé le comte Amorny, aidé d'un certain Jackson; Amorny, l'hérétique le plus fieffé des trois royaumes, et par-dessus le marché gouverneur de Portsmouth, voyant que la reine Elisabeth est morte, et que le roi Jacques I^er^ ne pense qu'à venger le meurtre de sa mère, la reine Marie Stuart, commence à s'inquiéter pour tout de bon. Vous avez deviné, j'imagine, que ce comte Amorny pourrait bien n'être que l'homme masqué qui a remplacé le bourreau Maxwell, et, vous avez deviné juste. Or, le comte Amorny est un gaillard qui ne se laissera pendre que contraint et forcé. Aussi bien, pour échapper au testament du duc d'Hamilton, que cet abominable Amorny a fait égorger, notre prudent gouverneur de Portsmouth, aidé de son complice Jackson, ne songe qu'à épouser lady Hamilton elle-même, l'héritière de cette maison. Oui, mais il y a cette circonstance fort utile au drame et fort désagréable au comte, que la jeune lady est aimée de M. George, et qu'elle aime aussi le beau capitaine; et, bien que M. le comte Amorny n'ait pas une très-haute opinion de l'honnêteté de l'espèce humaine, il comprend que le lien qui unit les deux jeunes gens peut être un obstacle à ses projets. Jackson, consulté sur ce point épineux, se frappe le front, un front plus fertile en expédients qu'en thèses de morale, et dit : « Pardieu! si le capitaine George était le fils de M^me^ Warton, et si M^me^ Warton était quelque peu la femme du bourreau Maxwell, il serait à jamais interdit à lady Hamilton, pairesse du Royaume-Uni, de s'unir avec le fils et l'héritier présomptif du bourreau de la bonne ville d'Edimbourg. Ce raisonnement fait honneur à la sagacité de l'excellent Jackson,

et il se trouve que l'ami et collaborateur d'Amorny a deviné juste. Oui, rien n'est plus vrai, Mme Warton est la mère du capitaine George et la femme du bourreau Maxwell! Tout d'abord la bonne dame essaye de nier la chose; mais quand elle reconnaît son mari, le vrai, le seul, l'authentique Maxwell sous la jaquette bleue du matelot Bertram, elle n'hésite plus à le déclarer, oui, George est son fils, George est le fils du bourreau, et le successeur-né de la lugubre charge de son père! Elle le dit, elle le signe pour sauver le matelot Bertram. Puis, voilà que tout à coup, ce même George, qu'elle croyait mort quand elle l'avouait pour son fils, survit à une effroyable tempête pendant laquelle il a eu la chance véritablement exceptionnelle d'arracher à la mort le roi Jacques. Il se pourrait qu'un de ces jours notre jeune capitaine fût nommé baronnet en récompense de son dévouement. Hélas! quand tout va bien à droite, tout craque à gauche, côté du cœur. Lady Hamilton est instruite de la sinistre généalogie de George; et, pour sauver ce pauvre jeune homme qu'elle aime bien après tout, elle donne sa main au comte Amorny. Ici même, sans permettre au lecteur de se reposer au milieu de ces complications usées et archiusées, déclarons tout de suite que le fils Maxwell n'est pas le fils Maxwell! George est un véritable Hamilton. M. Bouchardy nous l'affirme, il le jure sur l'autel... du souffleur. George est un véritable Hamilton, un Hamilton de bonne souche. Mais alors, comment se fait-il?... Ah! ceci mérite explication... Tâchons toutefois de ne pas nous embrouiller et de voir clair en ce dédale. Donc, le dernier duc d'Hamilton, quand il eut la tête tranchée, confia à *son ami* le bourreau Maxwell le dernier héritier de son nom, de sa pairie et de sa fortune; justement, le bourreau avait un enfant qui était mort incognito dans l'intervalle, et voilà comment toute l'Angleterre fut trompée à cette substitution. Mais à cette heure où le roi Jacques Ier occupe le trône, il est temps que les époux Maxwell soient réhabilités dans l'opinion de leurs concitoyens. Plus de Maxwell! mais hommage et respect à lady Hamilton, à lord duc d'Hamilton et au comte George d'Hamilton leur fils. Pour que ce changement à vue s'opère d'une façon légale et indiscutable, il ne nous manque plus que de tenir dans nos mains le testament du feu duc d'Hamilton. Cela n'embarrasse nullement l'auteur: un coquin, un bandit, un misérable, au demeurant le meilleur fils du monde et très-honnête homme, jadis attaché à la maison d'Hamilton et qui a passé la plus grande partie de sa vie en prison, possède le testament dans sa chaumière, et de ce pas il va le quérir. Ce qui fait qu'en fin de compte la vertu triomphe et le crime est puni... Un instant, vous comptez sans M. Bouchardy. Est-ce que vous ne vous rappelez pas avoir vu au premier acte comment le sieur Jackson s'y est pris pour découvrir l'*identité* de dona Maxwell? Cet homme ou plutôt ce démon a fait fouiller la cabane du détenteur du testament; on a trouvé l'acte de dernière volonté du duc d'Hamilton; on l'apporte au comte Amorny, et pendant que Jackson tient la chandelle, Amorny brûle le papier précieux. Tout espoir est perdu... Eh bien, non, vous vous trompez, tout espoir n'est pas perdu. M. Bouchardy a rayé ces deux mots: *Plus d'espoir*, de sa poétique, comme Napoléon voulait que l'on rayât le mot *impossible* du dictionnaire. Avec cet honnête dramaturge, il ne faut jamais désespérer, pour peu que l'on ait en un coin du cœur le plus léger indice de vertu et d'honneur. Or, tout espoir serait perdu, en effet, si le duc d'Hamilton s'était borné à rédiger un seul testament; mais le testateur, en homme prudent et prévoyant, a laissé un codicille; un écrit bien et dument libellé selon le vœu de la loi anglaise est en la possession du roi Jacques, et lui-même, l'excellent monarque, il se fait lire cet acte terrible, ce codicille vengeur par le traître Amorny, sans oublier le *post-scriptum*: *Amorny est le bourreau de la reine Marie!* Tremblez, misérable Amorny, et allez recevoir de la main qui vous entraîne en prison le tardif, mais juste châtiment réservé à vos scélératesses. Pendant ce temps, nos jeunes gens se marient. Le drame leur devait bien cette satisfaction dernière. « Le vaisseau du *matelot Bertram*, dit M. Jules Janin, battu par quatre tempêtes, est arrivé à bon port; seulement, on a trouvé que c'était un calme plat, comparé aux premiers orages, mêlés de grêle et de tonnerre, que l'auteur servait à son public. Evidemment le public s'attendait à d'autres nuages, à d'autres fureurs; il a trouvé trop peu de bruit, trop peu de désordre; il a trouvé que l'innocence ne criait pas assez haut sur sa roue, que les bandits ne marchaient pas à assez grandes enjambées dans leur crime. Ingrat public! pour lui plaire à tout prix, vous mettez le poing sous le nez de la raison... Le public n'est pas content, que vous ne lui ayez cassé le nez, à cette vieille guenon de raison. » Le critique du *Moniteur universel* est plus sévère; il consacre à peine quelques lignes dédaigneuses à *Bertram le Matelot*, qui, sans avoir eu, tant s'en faut, la vogue du *Sonneur de Saint-Paul* et de *Lazare le Pâtre*, n'en est pas moins un des bons ouvrages de M. Bouchardy. Malheureusement pour l'auteur, les ressources dont il dispose ne sont pas infinies, et le public, tout en rendant justice à une incontestable et surprenante habileté, se lasse à la fin de tous ces gros mystères qui n'en sont plus pour lui; il crie: « Assez! assez! » en voyant que la roue du mélodrame broie toujours la même victime et écartèle le même scénario. Ses goûts ont changé, à ce bon public, et il se trouve, hélas! que l'auteur est resté le même. D'autre part, la critique évoque comme à plaisir trois spectres redoutables: *Gaspardo le Pêcheur*, le *Sonneur de Saint-Paul*, *Lazare le Pâtre*, et, montrant leurs plaies béantes et le sillon rouge de sang qu'ils ont tracé dans le champ du succès, elle crie sans cesse à M. Bouchardy: « Tu n'iras pas plus loin dans l'horrible! » et cela est vrai.

BERTRAND s. m. (bèr-tran — du nom d'un singe, personnage d'une fable de La Fontaine). Homme roué et peu délicat sur les moyens, qui spécule sur la bêtise d'autrui: *Les* Bertrand *de l'art.* 605 *du code pénal sont livrés journellement, de leurs noms et de leurs personnes, à la vindicte de la justice, tandis que les Macaire, que cet article n'atteint pas, les Turcaret de Le Sage, les Mercadet de Balzac, les Giboyer d'Emile Augier, les Rois de l'époque, de Toussenel, les Spéculateurs de Proudhon, les Manieurs d'argent d'Oscar de Vallée, etc., en sont quittes pour être livrés, anonymement et impersonnellement, aux railleries envieuses, quand ce n'est pas aux ovations bruyantes du parterre d'une salle de spectacle.* (Moreau-Christophe.)

BERTRAND (Pierre), cardinal, théologien et jurisconsulte français, né à Annonay, mort à Avignon en 1349. Après avoir enseigné le droit à Avignon, Montpellier, Paris, etc., il embrassa l'état ecclésiastique, devint successivement doyen du chapitre de Puy-en-Velay, conseiller-clerc au parlement de Paris, chancelier de la reine de Bourgogne, évêque de Nevers, puis d'Autun, et enfin reçut du pape Jean XXII, en 1331, le chapeau de cardinal. Il est surtout connu par le rôle important qu'il joua, en 1329, aux conférences de Vincennes, présidées par le roi Philippe de Valois, et qui avaient pour objet de poser des limites à la juridiction ecclésiastique et de la restreindre. Dans la discussion qui eut lieu à ce sujet, Pierre de Cugnières, avocat du roi, attaqua vivement les empiétements du clergé en matière judiciaire. Pierre Bertrand défendit, avec une éloquence digne d'une meilleure cause, la parfaite compatibilité des juridictions ecclésiastique et civile entre les mains des prêtres, et exerça une grande influence sur l'assemblée. Bertrand a donné la relation de ces conférences sous le titre de: *Libellus adversus Petrum de Cugneriis*, dont la meilleure édition est celle de 1731. On lui doit aussi: *Tractatus de origine juridictionum* (Paris, 1551).

BERTRAND ou **BERTRANDI** (Jean), cardinal et garde des sceaux, né en 1470, mort en 1560. Il fut d'abord capitoul de Toulouse, puis premier président du parlement de cette ville et ensuite du parlement de Paris. La faveur de Diane de Poitiers lui fit enfin obtenir la charge de garde des sceaux. Devenu veuf, il entra dans l'état ecclésiastique, devint bientôt évêque de Cominges, puis archevêque de Sens et enfin cardinal, à la recommandation de Henri II. — Son neveu, Jean Bertrand, mort en 1594, s'adonna à l'étude de la jurisprudence et devint premier président du parlement de Toulouse. On a de lui *De vitis jurisperitorum* (Toulouse, 1617), ouvrage plusieurs fois réimprimé.

BERTRAND (Etienne), jurisconsulte français, né dans le Dauphiné, vivait au XVIe siècle. Il se fixa à Carpentras, dans le comtat Venaissin, et composa des *Conseils* (1532, 6 vol. in-fol.), que le célèbre Dumoulin a annotés et dont il faisait le plus grand cas, parce que ses décisions étaient toujours basées sur la plus stricte équité et sur des raisons solides.

BERTRAND (Alexandre), mécanicien français, né à Paris vers le milieu du XVIIe siècle, mort en 1740. Directeur d'un théâtre de marionnettes, en 1690, il fit représenter une comédie par de petits enfants. Aussitôt, les comédiens du roi réclamèrent, et le théâtre de Bertrand fut démoli. Celui-ci continua l'exhibition de ses ingénieuses marionnettes jusqu'en 1697. A cette époque, les comédiens italiens ayant été expulsés de France, Bertrand, ainsi que les autres acteurs forains, crut pouvoir s'emparer de leur répertoire. Mais les comédiens français s'y opposèrent et firent défendre à Bertrand et consorts de jouer des pièces dialoguées. Les directeurs des spectacles de la foire eurent recours, pour éluder cette défense, aux scènes en monologue, à des écriteaux, etc. En même temps, avec ses marionnettes, Bertrand parodiait, de la façon la plus plaisante, le geste et le débit des acteurs du Théâtre-Français. Ces spirituelles facéties attirèrent beaucoup de monde devant le modeste théâtre de Bertrand, qui céda son entreprise à son gendre, Bienfait, en 1712.

BERTRAND (Philippe), sculpteur, né à Paris en 1664, mort en 1724. On cite parmi ses œuvres la *Force* et la *Justice*, à Notre-Dame; *Saint Satyrus*, aux Invalides, et son groupe en bronze de l'*Enlèvement d'Hélène*, qui le fit recevoir à l'Académie des beaux-arts.

BERTRAND (Jean-Baptiste), médecin français, né aux Martigues (Provence) en 1670, mort en 1752. Il exerçait la médecine à Marseille en 1709, et montra un grand dévouement pendant les ravages que produisit une fièvre contagieuse. Il se distingua encore pendant la peste de 1720, et n'échappa que par miracle aux atteintes de la terrible maladie, qui fit mourir presque tous les membres de sa famille. On a de lui: *Relation historique de la peste de Marseille* (1721); *Lettre sur le mouvement des muscles et sur les esprits animaux; Réflexions sur le système de la trituration; Dissertation sur l'air maritime*, etc.

BERTRAND (Thomas-Bernard), médecin, né à Paris en 1682, mort en 1761. Il fut successivement professeur de chirurgie (1724), de pharmacie (1738), médecin de l'Hôtel-Dieu et doyen de la Faculté de médecine en 1751. On a de lui, outre de nombreuses thèses en latin et des manuscrits restés inédits, une *Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine, depuis* 1110 *jusqu'en* 1730 (Paris, 1778). — Son fils, Bernard-Nicolas Bertrand, né en 1715, mort en 1780, suivit la même carrière et devint docteur régent de la Faculté de Paris. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont deux surtout sont estimés: *Eléments de physiologie* (Paris, 1756), et *De Partu viribus maternis absoluto* (1771).

BERTRAND (Jean), agronome suisse, né à Orbe en 1708, mort en 1777. Ses études terminées, il se rendit en Hollande, où il entra en relation avec plusieurs savants distingués de ce pays; puis, de retour en Suisse, il devint successivement pasteur à Granson et dans sa ville natale, et fit paraître diverses traductions de l'anglais, notamment celles des nouveaux *Sermons* de Tillotson, du *Voyage au Cap de Bonne-Espérance*, de Kolb (1741, 3 vol.); de l'*Amitié après la mort*, de mistress Rowe (1740), etc. En 1749, Bertrand commença à s'appliquer d'une façon toute particulière à l'agronomie, dont il étudia les procédés et les méthodes, en cherchant les moyens de les améliorer. Parmi les écrits qu'il a publiés sur ce sujet, nous citerons son *Essai sur l'esprit de la législation favorable à l'agriculture, à la population, etc.* (Berne, 1766); et ses *Eléments d'agriculture fondés sur les faits* (Berne, 1775).

BERTRAND (Elie), naturaliste suisse, frère du précédent, né en 1712, mort en 1790. Il fut ministre protestant à Berne et membre des académies de Stockholm, Berlin, Florence et Lyon. Outre un volume de sermons et quelques ouvrages de théologie et de philosophie, on lui doit: *Mémoires sur la structure intérieure de la terre* (1752); *Mémoires pour servir à l'histoire des tremblements de terre de la Suisse* (1756); *Dictionnaire oryctologique* ou *Dictionnaire universel des fossiles propres et des fossiles accidentels* (1763, 2 vol.). On lui doit également des *Recherches sur les langues anciennes et modernes de la Suisse* (Genève, 1758); une traduction de la *Confession de foi des Eglises réformées en Suisse*, de Bullinger (1760), etc.

BERTRAND (Philippe), ingénieur et géologue français, né près de Sens en 1730, mort en 1811. Il entra dans le génie civil, s'adonna d'une façon toute particulière à l'étude de la géologie; devint, en 1769, ingénieur en chef de la Franche-Comté, et fut nommé, en 1787, inspecteur général des ponts et chaussées. Bertrand a exécuté le canal du Doubs à la Saône (1783-1790), et commencé, en 1790, celui du Rhône au Rhin, dont l'achèvement n'eut lieu qu'en 1832. Il s'était approprié, pour ces travaux, les idées et les plans proposés, dès 1770, par un officier du génie nommé Lachiche. Il a publié plusieurs écrits, parmi lesquels nous citerons: *Projet d'un canal de navigation pour joindre le Doubs à la Saône* (1777); *Système de navigation fluviale* (1793); *Nouveau système sur les granits, les schistes, les molasses, etc.* (1794): *Nouveaux principes de géologie* (1798), etc.

BERTRAND (Louis), mathématicien et géologue suisse, né à Genève en 1731, mort en 1812. Il fut le disciple et l'ami d'Euler et devint membre de l'Académie des sciences. Il remplaça Trembley dans la chaire que celui-ci occupait à Genève, et professa avec beaucoup de succès, jusqu'à ce que les troubles politiques le forcèrent à se retirer. On a de lui des *Eléments de géométrie* (1812); les *Renouvellements périodiques des continents terrestres* (1799), et d'autres ouvrages.

BERTRAND (Jean-Elie), théologien suisse, parent du précédent, né en 1737 à Neufchâtel, mort en 1779. Après avoir été premier pasteur de l'Eglise française à Berne, il fut appelé à professer les belles-lettres à l'académie de Neufchâtel, où il termina sa vie. Elie Bertrand, qui s'était acquis une grande réputation de savoir, devint membre de l'académie des sciences de Munich, ainsi que de la Société des curieux de la nature, et fut un des fondateurs de la Société typographique de Neufchâtel (1770). Outre plusieurs volumes de *Sermons* (1773 et 1776) et divers écrits théologiques, il a publié des éditions du *Voyage en Italie de Lalande* (1760), et des *Descriptions des arts et métiers* (Neufchâtel, 1771-1783, 10 vol. in-4o).

BERTRAND (Antoine-Marie), révolutionnaire, était négociant à Lyon, et fut nommé maire de cette ville en 1792. Disciple de Chalier, il résista autant qu'il le put aux royalistes et aux fédéralistes, mais fut obligé de s'enfuir à Paris, où il devint influent aux Cordeliers. Persécuté pendant la réaction thermidorienne, il trempa dans la conspiration de Babeuf, et fut condamné à mort par une commission militaire pour sa participation à l'attaque du camp de Grenelle (1796).

BERTRAND (l'abbé), astronome, né à Autun en 1755, mort en 1792. Il seconda les travaux aérostatiques de Guyton de Morveau, réduisit les étoiles cataloguées par Mayer, et commença à en calculer les longitudes. Ayant obtenu la faveur d'accompagner d'Entrecasteaux, envoyé à la recherche de La Pérouse, il mourut au Cap de Bonne-Espérance, à la suite d'un accident. On a de lui: *Considérations sur les étoiles fixes* (1786); *Tables astronomiques à l'usage de l'observatoire de Dijon* (1786); des rapports, des mémoires, et un *Eloge de Guéneau, de Montbéliard.*

BERTRAND (Antoine-Henri), sculpteur français, né à Langres en 1759, mort dans la même ville en 1834. Il se forma à l'école de dessin de Dijon, sous la direction de F. Devosge, et fut envoyé comme pensionnaire à Rome, par les Etats de Bourgogne, en 1781. Il fut, en Italie, l'intime ami de Prudhon, et se lia avec Quatremère de Quincy et Canova. En 1796, il exécuta en Toscane le buste en marbre de Bonaparte. Il ne quitta l'Italie qu'en 1798, et revint se fixer à Langres. Les églises et le musée de cette ville possèdent quelques ouvrages de Bertrand. Le musée de Dijon a de lui plusieurs bonnes copies en marbre, exécutées en Italie, d'après l'antique, entre autres celles de la *Vénus de Médicis* et de la *Junon du Capitole.*

BERTRAND (Jean-Baptiste), grammairien et littérateur français, né à Cernay-lès-Reims en 1764, mort en 1830. Il appartenait à la congrégation des prêtres de l'Oratoire au moment où éclata la Révolution. A bout de ressources, il se rendit à Paris, et, après avoir occupé quelque temps un emploi à la bibliothèque du Louvre, il se fit correcteur d'imprimerie. Plus tard, Bertrand entra dans l'enseignement, professa successivement à Limoges et à Rennes (1803), établit dans cette dernière ville une librairie, mais ne tarda pas à s'y faire de nombreux ennemis par son humeur insociable. Il revint alors à Paris, où il prit part à la correction et à la révision de divers ouvrages, ainsi que des articles de la *Biographie* Michaud, et il alla terminer sa vie à l'hospice de Sainte-Périne, à Chaillot. Ses principaux écrits ont été publiés sous le titre de *Dissertations grammaticales* (Paris, 1809, in-8o).

BERTRAND (Edme-Victor), général français, né à Gérédot (Aube) en 1769, mort en 1814. Il fit les campagnes de 1792 et 1793 dans les armées du Nord; il partit ensuite pour Saint-Domingue, où il se distingua par une belle défense de la ville du Cap. Il prit part, comme colonel, aux batailles de Lutzen et de Bautzen, et il enleva trois fois, à la tête de son régiment, une position défendue par des forces supérieures. Tant de bravoure fut récompensée par le grade de général de brigade; mais il mourut des suites d'une blessure reçue à la bataille de Leipzig.

BERTRAND (Henri-Gratien, comte), grand maréchal du palais, compagnon d'exil de Napoléon, né à Châteauroux (Indre) en 1773, mort en 1844. Il prit part, comme garde national, à la défense des Tuileries, le 10 août 1792, se distingua par sa bravoure dans la campagne d'Egypte, devint aide de camp de Bonaparte, le suivit ensuite sur tous les champs de bataille, s'illustra à Austerlitz, à Friedland, à Wagram, en Russie, à Leipzig, ainsi que dans la campagne de France. Aussi dévoué que Duroc, il lui avait succédé dans la charge de grand maréchal du palais. Il accompagna l'empereur à l'île d'Elbe, puis à Sainte-Hélène, et ne revint en France qu'après avoir fermé les yeux à l'illustre captif. Une condamnation à mort prononcée contre lui par contumace, en 1816, fut annulée par Louis XVIII. Elu député de son département après 1830, il se fit remarquer, dans les rangs de la gauche, par ses votes en faveur de la liberté de la presse. Ses fils ont publié: *Campagnes d'Egypte et de Syrie, dictées par Napoléon, à Sainte-Hélène, au général Bertrand* (1847, 2 vol. in-8o). Les restes de ce général ont été inhumés aux Invalides, à côté du tombeau de l'empereur.

Le nom du général Bertrand est devenu en quelque sorte légendaire parmi le peuple; du moins, il y est le symbole respecté de la fidélité au malheur et du plus noble dévouement.

BERTRAND (Michel), médecin français, né dans le Puy-de-Dôme vers 1775, mort en 1857. Après s'être fait recevoir docteur à Paris, il professa la physique et la chimie à l'école centrale du Puy-de-Dôme, fut nommé en 1807 médecin de l'hôtel-Dieu de Clermont, et remplit depuis 1805 jusqu'à sa mort les fonctions d'inspecteur des eaux du Mont-Dore. On a de lui des *Recherches sur les propriétés chimiques et médicales de ces eaux* (1810). — Son fils, Pierre Bertrand, né à Rochefort, dans le Puy-de-Dôme, s'est fait recevoir docteur en médecine à Paris en 1828. Il a été depuis lors professeur de chimie et de pharmacie à l'école préparatoire de Clermont, dont il a été nommé directeur. Il a publié, outre divers rapports, un *Voyage aux eaux des Pyrénées* (1839).

BERTRAND (Pierre-Jean-Baptiste), médecin français, né à Boulogne-sur-Mer en 1782, mort en 1844. Fils d'un chirurgien distingué, il était destiné à suivre la même carrière; mais comme le collége de Boulogne avait été supprimé

pendant les troubles révolutionnaires, on fut obligé de placer le jeune Bertrand chez un pharmacien, et il exerça lui-même la pharmacie pendant vingt ans. Ensuite il voyagea en Italie, puis il résolut de terminer à Paris ses études, si longtemps interrompues, pour se faire recevoir médecin. Le célèbre Alibert reconnut les heureuses dispositions de Bertrand et l'honora de son amitié. Ce fut en 1825 que l'ancien pharmacien revint à Boulogne avec le titre de docteur, et il ne tarda pas à s'y faire une belle clientèle. Mais la médecine ne l'occupait pas seule, et depuis longtemps il recueillait les matériaux d'un travail historique important, qui parut, en 1828-1829, sous le titre de : *Précis de l'histoire physique, civile et politique de la ville de Boulogne-sur-Mer et ses environs* (2 vol. in-8°).

BERTRAND (Noël-François), graveur français, né en 1784 à Soisy-sous-Etiolles, mort à Paris. Il étudia le dessin sous la direction de Moreau jeune et de David. Il a gravé, à la manière, du crayon un grand nombre de figures empruntées aux tableaux de Raphaël, Titien, Poussin, Lebrun, Rubens, David et autres grands maîtres. Il a exécuté, par le même procédé, des portraits de souverains et de princes, des têtes d'études (l'*Amabilité*, la *Douceur*, la *Modestie*, l'*Elégance*, *Clara*, *Célina*, etc.) et des costumes, d'après J.-A. Vauthier, Eug. Bourgeois, Camus, Olagnon, C.-A. Fleury, Lemire aîné, A. Garnerey, Laby, etc. Il a publié aussi des *Cahiers de principes* et des *Etudes variées pour le dessin*, qui, pendant longtemps, ont été adoptés dans les écoles du gouvernement. Bertrand a pris part à presque toutes les expositions qui ont eu lieu à Paris de 1812 à 1836.

BERTRAND (Alexandre), médecin, né à Rennes en 1795, mort en 1831. Il s'est particulièrement occupé du magnétisme animal, du somnambulisme, de l'extase, dont il chercha à expliquer scientifiquement les phénomènes. Ses principaux ouvrages sont : *Traité du somnambulisme* (1823); *Du magnétisme animal; Lettres sur les révolutions du globe* (Paris, 1824), et *Lettres sur la physique* (Paris, 1825).

BERTRAND (Joseph-Louis-François), mathématicien, fils du célèbre auteur des *Lettres sur les révolutions du globe*, neveu de M. Duhamel, de l'Académie des sciences, né à Paris en 1822. Après de brillantes études au lycée Saint-Louis, il fut, en 1839, admis le premier à l'Ecole polytechnique, pour laquelle il était mûr, dit-on, dès l'âge de onze ans. Lors de la terrible catastrophe qui illustra si tristement la rive gauche du chemin de fer de Versailles (8 mai 1842), le jeune Bertrand, qui faisait partie du convoi, y fut atteint d'une blessure, dont sa vive et intelligente physionomie portera toujours l'empreinte; son frère, alors élève de l'Ecole normale, y eut une jambe cassée. Reçu ingénieur des mines, M. Bertrand choisit la carrière du professorat. Il enseigna les mathématiques au lycée Saint-Louis et au lycée Napoléon, fut examinateur d'admission et répétiteur à l'Ecole polytechnique, maître de conférences à l'Ecole normale et suppléant au Collége de France. Les événements de 1852 l'éloignèrent pour quelques années de l'enseignement universitaire. En 1856, il fut reçu, en remplacement de Sturm, à l'Académie des sciences. M. Bertrand est aujourd'hui professeur suppléant à la Faculté des sciences, et chevalier de la Légion d'honneur. Ses principaux ouvrages sont : *Conditions d'intégralité des fonctions différentielles; Théorie générale des surfaces; Théorie des mouvements relatifs; De la similitude en mécanique; Intégration des équations générales de la mécanique; Théorie des phénomènes capillaires; Théorie de la propagation du son*, etc.

Le jeune professeur s'est aussi fait connaître des élèves par deux ouvrages classiques : un *Traité d'arithmétique* (1849) et un *Traité d'algèbre* (1850), auxquels on a reproché, non sans quelque raison; d'être d'une lecture un peu difficile pour des commençants. Ils sont accompagnés d'*Exercices* d'un genre alors peu répandu dans l'enseignement, roulant en général sur les propriétés des nombres, mais dont les solutions dépassent trop souvent les forces de ceux auxquels ils sont adressés.

Le travail le plus considérable de M. Bertrand est un *Traité de calcul différentiel et de calcul intégral*, dont la première partie a paru en 1864, précédée d'une intéressante préface historique, dans laquelle est exposé le fameux débat de Newton et de Leibnitz relatif à la découverte du calcul différentiel. De ces travaux élevés et abstraits, M. Bertrand a voulu descendre dans l'arène des vulgarisateurs, et, du premier coup, il a pris place parmi les plus attrayants. Sa parole claire et élégante, sobrement spirituelle, en fait un des causeurs les plus goûtés des *Conférences de la Sorbonne;* et son charmant livre, les *Fondateurs de l'astronomie moderne*, est digne de la faveur que le public continue de lui témoigner après quatre éditions.

BERTRAND (l'abbé François-Marie), orientaliste français, né à Fontainebleau en 1807. Il fut longtemps curé d'Herblay, et il est devenu chanoine de Versailles. On lui doit : l'*Histoire du règne des Pandaras dans l'Indoustan* (1844); les *Séances de Haïdari* (1846); une étude sur le *Dix-huitième chapitre du livre de Job* (1847); une *Christomathie indoustani* (1847), publiée avec Théodore Pavie; et un *Dictionnaire universel, historique et comparatif de toutes les religions du monde*, pour la bibliothèque religieuse de l'abbé Migne.

BERTRAND (Louis, plus connu sous les noms de **Ludovic et Aloïsius**), poëte français, né en 1807 à Céva, en Piémont, mort à Paris en 1841. Ce nom, à peine connu de quelques lettrés, mériterait de l'être de tous les gens de goût. « Bertrand, a dit M. Sainte-Beuve, ou, comme il aimait à se faire appeler, Aloïsius Bertrand, est un de ces Jacques Tahureau, de ces Jacques de La Taille, comme en eut aussi la moderne école, mis hors de combat, en quelque sorte, dès le premier feu de la mêlée. S'attacher à retracer, à deviner l'histoire des poëtes de talent morts avant d'avoir réussi, ce serait vouloir faire, à la guerre, l'histoire de tous les grands généraux tués sous-lieutenants. Mais ici un sort particulier, une fatalité étrange marque et distingue l'infortune du poëte dont nous parlons : il a ses stigmates à lui. » Le père de Bertrand, capitaine de gendarmerie, était Lorrain; sa mère était Italienne. Il avait à peine sept ans lorsque la chute de l'Empire ramena en France ses parents, qui allèrent s'établir à Dijon. C'est là que Bertrand fit ses études au collége, en compagnie d'un écolier qui devait devenir un de nos plus gracieux poëtes, Antoine de Latour. Dès qu'il eut fini ses études, Bertrand débuta dans la littérature par la publication de quelques ballades dans un journal de Dijon, le *Provincial*. Un petit nombre de pièces seulement étaient en vers, les autres en une prose dont la façon, dit M. Sainte-Beuve, lui coûtait autant que des vers. En effet, sa prose, nombreuse, cadencée, rhythmique, d'une élégance et d'une pureté irréprochables, nette et précise dans l'expression, et avec cela d'un pittoresque achevé, constitue une poésie véritable, et le poëte ne se débarrassait des entraves de la rime que pour s'en créer d'autres plus difficiles à vaincre. Bertrand avait, au plus haut degré, l'amour de la langue; c'était plus que de l'amour, c'était un culte, et jamais il ne croyait avoir assez poli et repoli son œuvre; c'est pourquoi il a peu produit, et ne s'est pas assez hâté de se faire connaître au public. Cependant, lorsqu'il vint à Paris en 1828, la jeune école poétique, à qui les ailes commençaient à pousser, lui fit un fraternel accueil. On s'offrit à l'aider, à lui faire une place au cénacle; mais il n'était pas de ceux qui se laissent protéger facilement, et, quelque peu vagabond de sa nature, comme tous les poëtes, il ne passa jamais à Paris que comme une étoile filante, à peine entrevue, aussitôt évanouie. Nous avons eu déjà bien des fois occasion de le dire, ce n'est pas précisément par les côtés pratiques de la vie que brille la race des poëtes; ils oublient volontiers ces deux mauvais chevaux attelés à la vie, dont parle Ronsard, pour courir après le papillon qui passe; ils ne se souviennent pas que le Temps, « ce dormeur qui mène à l'éternité, » les entraîne comme de simples mortels,

Nec quæ præteriit hora redire potest.

Bertrand était à Dijon quand éclata la révolution de Juillet. Il l'accueillit avec transport, et la servit énergiquement avec sa plume dans un journal de Dijon, le *Patriote de la Côte-d'Or*. Bientôt après, il revint à Paris, et composa la plupart des poëmes en prose, dont il retardait constamment la publication en volume, malgré la pénurie dans laquelle il se trouvait. Il voulait toujours revoir, retoucher, refaire, et, bien qu'il eût trouvé un éditeur, il ajournait le plus qu'il pouvait l'heure de la publicité. Il attendit si longtemps, que les privations de toutes sortes l'exténuèrent. Une première fois, pris de la poitrine, il entra à l'hôpital de la Pitié, et en sortit guéri. Il eut bientôt une rechute, et alla cette fois à l'hospice Necker, où il mourut. Ce n'est qu'après sa mort, et par les soins de ses amis, qu'un volume de ses poëmes en prose fut publié à Angers sous le titre de *Gaspard de la Nuit*. Dans une préface, qui était préparée depuis longtemps, l'auteur raconte que, demandant un jour à un étranger quelles étaient, suivant lui, les lois de l'esthétique littéraire, celui-ci, qui a nom Gaspard de la Nuit, et n'est autre que Satan, lui a livré, pour toute réponse, le manuscrit de ces poëmes en prose, dont nous extrayons les deux pièces suivantes :

LA BARBE POINTUE.

Or, c'était fête à la synagogue, ténébreusement étoilée de lampes d'argent; et les rabbins, en robes et en lunettes, baisaient leurs talmuds, marmottant, nasillonnant, crachant ou se mouchant, les uns assis, les autres non.

Et voilà que tout à coup, parmi tant de barbes rondes, ovales, carrées, qui floconnaient, qui frisaient, qui exhalaient ambre et benjoin, fut remarquée une barbe taillée en pointe.

Un docteur nommé Elébotham, coiffé d'une meule de flanelle qui étincelait de pierreries, se leva et dit : « Profanation! Il y a ici une barbe pointue! »

Une barbe luthérienne! un manteau court! Tuez le Philistin! » Et la foule trépignait de colère dans les bancs tumultueux, tandis que le sacrificateur braillait : « Samson! à moi ta mâchoire d'âne! »

Mais le chevalier Melchior avait développé un parchemin authentiqué des armes de l'empire : « Ordre, lut-il, d'arrêter le boucher Isaac van Heck pour être, l'assassin, pendu, lui, pourceau d'Israël, entre deux pourceaux de Flandre! »

Trente hallebardiers se détachèrent, à pas lourds et cliquetants, de l'ombre du corridor : « Feu de vos hallébardes! » leur ricana le boucher Isaac. Et il se précipita d'une fenêtre dans le Rhin.

L'autre pièce, qui diffère essentiellement de la précédente, a été inspirée par cette phrase de Saint-Simon : « Mme de Montbazon était une fort belle créature qui mourut d'amour, cela pris à la lettre, l'autre siècle, pour le chevalier de La Rüe, qui ne l'aimait point. »

Mme DE MONTBAZON.

La suivante rangea, sur la table de laque, un vase de fleurs et les flambeaux de cire, dont les reflets moiraient de jaune et de rouge les rideaux de soie bleue au chevet du lit de la malade.

« Crois-tu, Mariette, qu'il viendra? — Oh! dormez, dormez un peu, madame! — Oui, je dormirai bientôt, pour rêver à lui toute l'éternité. »

On entendit quelqu'un monter l'escalier : « Ah! si c'était lui! » murmura la mourante, en souriant, le papillon des tombeaux déjà sur les lèvres. »

C'était un petit page, qui apportait, de la part de la reine à Mme la duchesse, des confitures, des biscuits et des élixirs sur un plateau d'argent.

« Ah! il ne vient pas, dit-elle d'une voix défaillante; il ne viendra pas! Mariette, donne-moi une de ces fleurs, que je la respire et la baise pour l'amour de lui! »

Alors Mme de Montbazon, fermant les yeux, demeura immobile. Elle était morte d'amour, rendant son âme dans le parfum d'une jacinthe.

Les deux pièces que nous venons de citer, malgré tout le fini de leur exécution, l'aimable enjouement de la première, et le ton si simple et si ému de la seconde, sont loin de donner une idée suffisante du talent d'Aloïsius Bertrand. Il nous eût fallu citer, n'était leur étendue, la plupart de ses peintures du moyen âge, dont rien n'égale la finesse de la ciselure et la perfection du rendu. « Tout cela est vu et saisi à la loupe, dit son illustre biographe; de telles imagettes sont comme le produit du daguerréotype en littérature, avec la couleur en sus. » Et pourtant, malgré tant et de si rares qualités, le nom de Louis Bertrand attend encore la réputation qu'il mérite : « Que conclure, dit M. Sainte-Beuve, de cette infortune de plus ajoutée à tant d'autres pareilles, et y a-t-il quelque chose à conclure? Faut-il prétendre, par ces tristes exemples, corriger les poëtes, les guérir de la poésie; et, pour eux, natures étranges, le charme du malheur raconté n'est-il pas plutôt un appât? Constatons seulement, et pour que les moins entraînés y réfléchissent, la lutte éternelle, inégale, et que la société moderne, avec ses industries de toute sorte, n'a fait que rendre plus dure. La Fable antique parle d'un berger ou chevrier, Comatas, qui, pour avoir trop souvent sacrifié de ses chèvres aux Muses, fut puni par son maître et enfermé dans un coffre, où il devait mourir de faim. Mais les abeilles vinrent et le nourrirent de leur miel. Et quand le maître, quelque temps après, ouvrit le coffre, il trouva Comatas vivant et entouré de suaves rayons. De nos jours, trop souvent aussi, pour avoir voulu sacrifier imprudemment aux Muses, on est mis à la gêne, et l'on se voit pris comme dans le coffre; mais on y reste brisé, et les abeilles ne viennent plus. »

BERTRAND (Léon), littérateur français, né vers 1808. Dans sa jeunesse, il travailla pour le théâtre, et composa deux drames en vers ou tragédies : *Laurent de Médicis* (1829) et *Olivier Cromwell* (1841). Depuis, il n'a publié que des ouvrages sur la chasse, et il rédige le *Journal des chasseurs*, fondé en 1837.

BERTRAND (Alexandre-Arthur-Henri), né en 1811, fils de l'illustre général Bertrand, fit les guerres d'Afrique de 1836 à 1839, obtint l'année suivante le grade de capitaine, et représenta le département de l'Indre à la Constituante de 1848. Il fit partie du comité de la guerre, et vota ordinairement avec les républicains modérés. Nommé chef d'escadron, il a été attaché depuis, comme aide de camp, au prince Napoléon. Nommé lieutenant-colonel pendant le siége de Sébastopol, il a été élevé, en 1858, au grade de colonel.

BERTRAND (James), peintre français contemporain, né à Lyon en 1825. Il est élève de M. Alph. Périn, qu'il a aidé, pendant dix années consécutives, dans l'exécution des peintures murales de la chapelle de l'Eucharistie, à Notre-Dame de Lorette. Après s'être formé au grand art religieux par ce long noviciat, il est allé en Italie, où il a fait un séjour de cinq années (1857-1862) et où son talent s'est agrandi et fortifié par l'étude des chefs-d'œuvre dont Rome est remplie. Il a exposé, pour son début, en 1857, une *Idylle;* mais le premier ouvrage de lui qui ait été remarqué est la *Communion de saint Benoît*, tableau d'un coloris un peu froid, mais d'un dessin très-ferme et d'un sentiment bien religieux, qui a figuré au Salon de 1859 et qui a été acquis par la Société des amis des arts de Lyon. M. Bertrand a obtenu une médaille de 3e classe, en 1861, pour un tableau représentant la *Conversion de sainte Thaïs* (au musée de Lyon), et un rappel de la même médaille, à la suite du Salon de 1863, où il avait trois compositions : les *Frères de la Mort recueillant un homme assassiné dans la campagne de Rome* (même musée), *Femmes d'Alvito en pèlerinage* et *Diogène chez Laïs*. Parmi les ouvrages qu'il a exposés depuis, nous citerons : *Marie l'Egyptienne repentante* (1864); les *Chaussards émigrant de la campagne de Rome* (musée d'Orléans, 1865); *Phryné aux fêtes d'Eleusis*, et *Pèlerinage dans les Abruzzes* (1866). M. Bertrand a exécuté aussi plusieurs cartons pour des vitraux d'église.

BERTRAND D'ALAMANON ou **D'ALLAMON**, troubadour provençal du XIIIe siècle. Il était gentilhomme, et possédait, dans le diocèse d'Aix, la terre seigneuriale d'Alamanon. Il chanta dans ses vers une tante de la célèbre Laure, illustrée par les vers de Pétrarque. — On connaît encore un autre troubadour, nommé BERTRAND DE GORDON, qui était originaire du Quercy et vivait à la même époque. On n'a de lui qu'un tenson, sous forme de dialogue, dans lequel deux troubadours se louent, puis s'injurient, et qui rappelle la fameuse scène entre Vadius et Trissotin, dans les *Femmes savantes* de Molière.

BERTRAND DE COMPS, seizième grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, élu en 1236, mort en 1241. Il appela les chevaliers d'Angleterre, et leur enjoignit de venir remplacer leurs frères morts en Palestine. Lorsque Jérusalem fut rendue aux chrétiens, il employa toutes les richesses de l'ordre pour relever les remparts de la ville sainte.

BERTRAND DE LA HOSDINIÈRE (Ch.-Ambr.), magistrat et homme politique, né en Normandie, mort en 1819. Il était procureur du roi à Falaise, fut nommé député à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI, embrassa le parti des Girondins et donna sa démission lors du 31 mai. Membre du conseil des Cinq-Cents, il eut une conduite assez versatile, s'opposa cependant à la révolution du 18 brumaire, et fut exilé lors du retour des Bourbons, atteint par la loi contre les conventionnels régicides. On le désignait aussi sous le nom de *Bertrand du Calvados*, ce qui a trompé quelques biographes, qui ont fait deux individus du même personnage.

BERTRAND DE MOLLEVILLE (Antoine-François, marquis DE), magistrat et historien français, né à Toulouse en 1744, mort en 1818. Nommé par le chancelier Maupeou maître des requêtes et intendant de Bretagne, il fut chargé, en 1778, de dissoudre le parlement de Rennes, et faillit être bâtonné par la jeunesse de cette ville. Appelé par Louis XVI, en 1790, à prendre le portefeuille de la marine, il ne montra qu'incapacité, et fut accusé d'avoir, par ses fausses mesures, causé la perte de Saint-Domingue en même temps qu'il favorisait l'émigration des officiers de marine. Obligé de donner sa démission, il fut mis par le roi à la tête de la police secrète, se rendit ridicule par les impuissantes mesures avec lesquelles il prétendit enrayer la Révolution, conseilla à Louis XVI un plan d'évasion, après lui avoir proposé de faire occuper les tribunes de l'Assemblée par ses émissaires, et fut décrété d'accusation, le 15 août 1792, sur la proposition de Gohier et de Fouché de Nantes. Après avoir échappé à mille dangers, Bertrand de Molleville parvint à se réfugier en Angleterre, où il composa divers écrits politiques et d'où il fit passer en France de faux assignats, qui compromirent et firent monter sur l'échafaud un habitant de Boulogne. Il revint en France en 1814; mais il était tombé dans la disgrâce de Louis XVIII, et il termina ses jours dans l'oubli. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de la Révolution de France* (1801-1803, 10 vol. in-8°), pleine d'erreurs, de mensonges et de calomnies. Il dénature tous les événements, se montre toujours guidé par l'esprit de vengeance ainsi que par ses préjugés, et y donne des preuves surabondantes de sa nullité comme ministre. *Costumes des Etats héréditaires de la maison d'Autriche* (50 planches coloriées, 1804, in-fol.); *Histoire d'Angleterre depuis la première invasion des Romains jusqu'en* 1763 (1815, 6 vol.); *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de la fin du règne de Louis XVI* (1816, 2 vol. in-8°). Ils sont écrits dans le même esprit que sa prétendue *Histoire de la Révolution*, mais curieux néanmoins à consulter, à cause des aveux indiscrets qu'ils contiennent.

BERTRAND SAINT-GERMAIN, médecin français, né en 1810 au Puy-en-Velay. Il s'est fait recevoir docteur à la faculté de médecine de Paris en 1840, et s'est fait connaître par divers ouvrages, notamment : *Des manifestations de la vie et de l'intelligence à l'aide de l'organisation* (1847); *De la diversité originelle des races humaines et des conséquences qui en résultent* (1847), etc. On lui doit une traduction de la *Protogæa* de Leibnitz.

BERTRAND DUGUESCLIN. V. DUGUESCLIN.

Bertrand et **Raton**, noms des deux personnages, des deux héros de cette charmante

fable de La Fontaine que tout le monde connaît, sous le titre de : le *Singe et le Chat*, cette fable dont Mme de Sévigné disait : *Cela peint.*

Au coin du feu nos deux maîtres fripons
Regardaient rôtir des marrons.
. . . .
Raton, avec sa patte,
D'une manière délicate,
Ecarte un peu la cendre et retire les doigts,
Puis les reporte à plusieurs fois;
Tire un marron, puis deux, et puis trois en escroque;
Et cependant Bertrand les croque.
Une servante vient; adieu mes gens. Raton
N'était pas content, ce dit-on.

Ces deux noms ont passé en proverbe avec la signification métaphorique de dupeur et dupé. Bertrand, c'est Robert-Macaire, qui lance l'ami Raton dans les aventures les plus hasardeuses pour en tirer seul tout le profit. Raton casse l'amande au risque de se briser les dents et Bertrand mange tranquillement le noyau :

« Le fait est que Schiller n'a jamais eu un bon clavecin, et que son éditeur possède un bon morceau du royaume qu'il habite. *Sic vos non vobis*, aurait pu faire graver sur la façade de sa maison « l'éditeur anobli, » s'il ne lui avait mieux convenu d'y faire sculpter en bas-relief la fable allégorique de *Bertrand et Raton*. » LEGRELLE.

« Le parti Thiers ne s'aperçoit pas du rôle que lui font jouer les légitimistes. « Mon *Raton*, lui disent-ils, tu as été révolutionnaire en ton temps; tu t'es chauffé à ce feu-là, tu as les pattes endurcies, tire-nous un peu les marrons. » ALPH. KARR.

« Parbleu! tu es bon enfant; tu as un intérêt qui doit te faire avaler doux comme miel tous les petits désagréments du métier. Est-ce que tu voudrais, par hasard, me faire jouer *Bertrand et Raton?* Plus souvent que je serai *Raton!* » CH. DE BERNARD.

« Enfin, cet homme semblait avoir été l'un des ânes de notre grand moulin social, l'un de ces *Ratons* parisiens, qui ne connaissent même pas leurs *Bertrands*. » BALZAC.

Bertrand et Raton ou **l'Intrigant et sa dupe**, comédie en cinq actes, en prose, de Picard, représentée pour la première fois, à Paris, sur le théâtre de l'Impératrice, en 1804. Le Raton de la comédie de Picard est un niais qui se laisse duper par le premier venu. Cette pièce, qui a précédé celle de Scribe portant le même titre, n'eut pas, tant s'en faut, le succès prolongé de celle-ci; elle est également loin d'avoir les mêmes qualités : aussi ne la rappelons-nous ici que pour mémoire.

Bertrand et Raton ou **l'Art de conspirer**, comédie en cinq actes et en prose, représentée à la Comédie-Française, le 14 novembre 1833. La fable de La Fontaine, intitulée le *Singe et le Chat*, dont Mme de Sévigné disait : *Cela peint*, avait déjà, comme nous venons de le dire, inspiré à Picard l'*Intrigant et sa dupe* ou *Bertrand et Raton;* Scribe exploita à son tour le même sujet, dans la pièce que nous allons analyser. La Comédie-Française se trouvait, en 1833, dans une situation très-précaire. Le public semblait vouloir abandonner notre première scène littéraire, et les auteurs en renom s'éloignaient d'elle. M. Jouslin de La Salle, administrateur, et le personnel de la Comédie allèrent solliciter de Scribe une œuvre nouvelle. De là naquirent, disons-le en passant, l'établissement des primes et les traités secrets avec les auteurs. Scribe donna *Bertrand et Raton*. Au moment où la toile se lève, une révolution de palais s'est accomplie, et le faible roi Christian VII a signé l'édit qui nomme le médecin Struensée premier ministre, et ordonne que tous les actes émanés de lui soient exécutoires, sur sa seule signature, *même quand celle du roi ne s'y trouverait pas*. La reine douairière, Marie-Julie, raconte au colonel Koller, un de ses partisans, l'entretien qu'elle a eu avec le roi Christian pour essayer de faire rapporter cet édit; elle a échoué. Mais, le soir même, un dîner doit réunir Struensée et ses collègues chez le comte de Falkenskield, ministre de la guerre, et la reine propose à Koller de faire agir énergiquement les soldats qu'il commande. « Il faut nous emparer de nos ennemis ou nous en défaire, » dit la reine. Elle veut pourtant qu'on épargne le comte Bertrand de Rantzau, ministre et membre du conseil. Ce personnage habile arrive très à propos, au moment où Koller, qui ne l'aime guère, se récrie au sujet de la bienveillance de la reine à l'égard de ce diplomate. Cette dernière, restée seule avec Bertrand, lui demande si, en cas de réussite, on pourrait compter sur son appui. Bertrand fait observer que, pour qu'un mouvement soit durable, il faut que les intérêts du peuple soient en jeu : « Il se soulèvera alors, et ira plus loin que vous ne voudrez. Mais quand on n'a pas pour soi l'opinion, on peut exciter des révoltes, on ne fait jamais de révolutions... » Il exprime toute sa répugnance pour le métier de conspirateur, et se résume en affirmant que si, par impossible, il conspirait jamais, fût-ce pour la reine, elle n'en saurait rien. Un solliciteur vient interrompre l'entretien, c'est Eric Burkenstaff, fils de Raton, riche marchand de soieries. Eric, qui était *secrétaire du ministre* de la guerre, a été destitué sans motif, et il se hasarde à implorer la reine. « Puisque mon collègue a eu la maladresse de se priver de vos services, dit Bertrand au jeune homme, je vous offre chez moi ce que vous aviez chez lui. » Eric remercie, mais refuse. Ce qu'il désire, c'est une lieutenance dans un régiment. Bertrand lui promet d'obtenir ce brevet de son collègue. En ce moment entre, égaré par la colère, Raton Burkenstaff, le marchand de soieries, que la reine Mathilde a fait attendre deux heures dans une antichambre. Au bout de ce temps, un laquais lui a dit de repasser un autre jour. Or, de la fenêtre de l'antichambre, Raton apercevait la reine, riant aux éclats avec Struensée : « De moi, sans doute, ajoute-t-il. — Je ne puis pas croire cela, » dit Bertrand. Raton persiste dans son opinion, et en arrive à critiquer, sans trop de respect, la majesté royale. Eric essaye de calmer son père, qui s'écrie : « Je ne crains rien! je dispose de huit cents ouvriers... Si l'on voulait me faire un mauvais parti... il y aurait une révolution dans la ville! » Bertrand dit alors à demi-voix à la reine douairière : « Voilà l'homme qu'il vous faut. — Y pensez-vous? réplique celle-ci, un important, un sot! — Tant mieux, un zéro bien placé a une grande valeur, » remarque Bertrand. Cependant, le populaire s'est ému de la scandaleuse élévation de Struensée, et Falkenskield, le ministre de la guerre, demande avis à son collègue Bertrand. Ce dernier propose de faire un exemple qui impose silence aux bavards. On pourrait essayer de quelques jours de prison infligés à un des mécontents les plus influents, un marchand de soieries. Mais, après tout, on calomnie peut-être cet homme, et Bertrand n'affirme rien. Le ministre de la guerre se hâte d'adopter l'idée du rusé diplomate, et sollicite ce dernier de donner sa voix à Frédéric de Gœlher, auquel il destine une place qui donne entrée au conseil. Ce jeune homme est le futur gendre du ministre. Bertrand consent volontiers, et obtient, en échange, un brevet de lieutenant pour Eric, qu'il avertit de veiller sur un père imprudent. Le second acte se passe dans le magasin de Raton. Eric apprend à Marthe, sa mère, qu'il veut embrasser l'état militaire, et comme celle-ci s'afflige à l'idée d'une séparation, le jeune homme lui confie le motif de son inébranlable résolution. Secrétaire particulier du ministre de la guerre, et admis dans son intimité, Eric a passé deux ans près de Christine, fille de Falkenskield, dont il est devenu amoureux. Aussi, depuis sa destitution, il errait autour du palais, espérant apercevoir la jeune fille, lorsqu'un soir, égaré par la passion, il osa pénétrer dans les jardins, et se trouva en présence de Frédéric de Gœlher, qui venait de rendre visite à sa fiancée. Ce dernier chargea un de ses gens de châtier la témérité d'Éric, et refusa de rendre raison au fils d'un marchand. « Si vous étiez noble ou officier, je ne dis pas. » On comprend maintenant la subite vocation militaire d'Éric, que sa mère cherche vainement à apaiser. En ce moment, entre précipitamment Jean, le garçon de boutique de Raton. Son maître, arrêté par ordre du ministre, a été délivré presque aussitôt par les ouvriers indignés. De là, révolte du peuple. Christine, effrayée, se réfugie chez Raton, où se trouve aussi Bertrand, qui est bien aise de juger la situation par lui-même. Raton arrive à son tour. Devenu l'idole de la foule, il a avalé sa popularité de travers. Oubliant, néanmoins, pendant un instant le soin de sa gloire, il va chercher dans un caveau secret le vin du Rhin qu'il destine aux notables, auxquels il donne à souper. Bertrand l'enferme et met la clef dans sa poche. Le peuple croira qu'on a fait disparaître son héros, et l'émeute recommencera de plus belle. Au troisième acte, l'ordre est rétabli. On a persuadé à la masse que Raton s'était soustrait, par modestie, aux honneurs que les bourgeois voulaient lui rendre. Le colonel Koller, apprenant l'arrestation de quelques mutins qui ont révélé le complot, livre à Struensée la liste des conjurés qui devaient se réunir, armés, au dîner donné par Falkenskield, et Eric, qui s'était introduit dans l'hôtel pour proposer un cartel à son rival, se voit forcé de s'avouer conspirateur, afin de ne pas compromettre la réputation de Christine. Quand le quatrième acte commence, Eric a été condamné à mort, et la cour suprême de justice vient protester près du ministre, qui, dans cet arrêt, a méconnu les lois du royaume. Bertrand, qui a donné sa démission, conseille à la reine douairière de tâcher d'obtenir de Christian VII l'ordre d'arrêter Mathilde et Struensée. Ce plan réussit, l'ordre est donné, et cette mission dangereuse est confiée à Raton, qui ne se doute de rien, et à Koller. Ce dernier hésite; il sait qu'en cas d'échec il sera fusillé. « Rassurez-vous, lui dit Bertrand; de toute manière, cela ne peut pas vous manquer, et, en parlant ainsi, il lui montre les lettres écrites par lui, Koller, à la reine douairière au sujet du complot, le menaçant de les faire remettre à Struensée. Le colonel n'a donc plus qu'à obéir. Le cinquième acte n'offre qu'une belle scène, celle où le ministre de la guerre surprend et déchire la lettre que sa fille adressait à la reine Mathilde, et dans laquelle elle lui avouait son amour pour Eric et la cause véritable de la présence de ce dernier à l'hôtel de Falkenskield. Tout paraît perdu alors; non, tout est sauvé. Mathilde et Struensée ont été faits prisonniers, Bertrand devient premier ministre, et Raton, fournisseur de la cour. « Je l'étais déjà, dit-il tristement, excepté que je fournissais deux reines, et qu'en en renvoyant une je perds la moitié de ma clientèle. »

Ce sujet, traité par un homme de génie, eût doté le théâtre d'une tragédie remarquable; mais Scribe, préoccupé de plaire au vulgaire, se borna à déployer une habileté inouïe pour faire *passer* son personnage principal, dans lequel il avait, dit-on, la prétention de personnifier le prince de Talleyrand, ce type de l'immoralité politique. A la fin de l'ouvrage, le bourgeois est joué, et le grand seigneur triomphe, Dieu sait par quels moyens; après avoir raillé et flétri toutes les convictions, lui, l'escamoteur par excellence, il paraît gagner aussi l'affection des spectateurs, à l'aide de ses paradoxes ingénieux. Mme Raton, en revanche, est le modèle des femmes par sa haute raison et par sa simplicité; elle veut que son mari, marchand, reste marchand, ne s'occupe que de son état; mais, quand il s'agit de sauver son fils Eric, elle est pleine de dévouement; son cœur maternel se révèle tout entier. Le dialogue de cette pièce étincelle d'esprit, cherché souvent, mais trouvé avec bonheur. Les situations sont fouillées de main de maître. Quant au côté *historique* de l'œuvre, il n'y a guère de vrai que les noms des principaux personnages; l'auteur, du reste, s'est bien gardé de faire intervenir directement les héros principaux de sa fable. Christian VII, Mathilde et Struensée restent à l'état de personnages muets. En revanche, on parle beaucoup pour eux. Malheureusement, les ressorts qui mettent en jeu tant de scènes sont empruntés à des sentiments trop personnels, trop vulgaires; on est séduit par des saillies spirituelles, par des traits satiriques, par des allusions; mais quel intérêt se rattache à la délivrance de ce fantôme de roi qui a nom Christian VII? Cette révolution, dont le peuple n'a rien à attendre, appartient à la comédie factice, si chère à Scribe, comédie qui a le droit de tout oser, pourvu qu'elle amuse; et, à ce point de vue, l'auteur mérite des louanges sans restriction, car ces cinq actes, plus longs que ceux des chefs-d'œuvre, passent aussi vite que l'éclair. Le quatrième acte fut signalé, à la première représentation, par un de ces incidents, peu importants en eux-mêmes, mais qui parfois amènent la chute d'un ouvrage, en excitant les instincts railleurs du public. La cour suprême de justice vient protester auprès du ministre de la guerre. A la répétition générale, les magistrats saluaient respectueusement et se retiraient sans avoir prononcé une parole. L'avocat Bonnet, parent de Scribe, se trouvait dans la salle. « Halte-là! s'écria-t-il; une cour suprême ne peut pas être réduite à un rôle muet : c'est trop l'annuler. Ceci manque de vraisemblance. » Scribe répondit : « Je vais la faire parler. » Et, séance tenante, il improvisa la phrase suivante : « C'est quand l'État est en danger, quand l'ordre public est troublé, qu'il faut demander à la justice et aux lois un appui contre la révolte, et non pas s'appuyer sur la révolte pour renverser la justice. » Or, à la première représentation, l'acteur s'embrouilla, et prononça le pathos qui suit : « C'est quand l'Etat est en danger, quand l'ordre public est troublé, qu'il faut demander aux lois un appui contre la justice, et non pas s'appuyer sur les lois pour renverser la justice. » La claque, qui n'est pas payée pour s'y connaître, applaudit de confiance. On juge de l'effet produit sur le public. Heureusement, le très-grand succès de l'ouvrage était déjà certain. *Bertrand et Raton* est resté au répertoire.

Bertrand et Raton, tableau de Decamps.

Raton, avec sa patte,
D'une manière délicate,
Ecarte un peu la cendre et retire les doigts,
Puis les reporte à plusieurs fois;
Tire un marron, puis deux, et puis trois en escroque;
Et cependant Bertrand les croque.

Ces vers charmants, dont chaque mot fait image, étaient bien dignes d'inspirer l'auteur des *Singes experts* et des *Singes musiciens*. Le tableau vaut la poésie; ce n'est pas peu dire. Bertrand, un chimpanzé familier, qui traîne un bout de chaîne à sa ceinture, est accroupi au premier plan, près d'un tabouret, et croque, avec une gravité, avec une bonhomie... de singe, les marrons que tire du feu son ami Raton. Celui-ci secoue sa patte échaudée, je devrais dire ses doigts, par un mouvement d'une extrême vérité. Pour ce qui est de l'exécution du tableau, elle est, comme de coutume, vive, spirituelle, mordante; un vigoureux coup de soleil, qui est comme la signature du maître, frappe un pan de la cheminée, au fond. Ce tableau a été vendu 5,800 fr., le 7 mai 1866, à la vente de la riche collection de M. Herman de Kat, de Dordrecht.

BERTRAND-DE-COMMINGES (SAINT-), bourg de France (Haute-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kil. S. de Saint-Gaudens; pop. aggl. 465 hab. — pop. tot. 745 hab. Ce bourg est bâti sur l'emplacement de l'anc. cité romaine appelée *Lugdunum Convenarum*, qui fut détruite au VIe siècle. Son nom actuel lui vient d'un de ses évêques, Bertrand, qui essaya de la rebâtir. Restes d'un amphithéâtre; anc. cathédrale remarquable par ses vastes proportions, son antiquité et ses beaux vitraux; musée d'antiquités romaines et de curiosités naturelles; aux environs, vaste grotte de Gorgas.

BERTRANDI (Jean-Antoine-Marie), chirurgien italien, né à Turin en 1723, mort en 1765. Il était fils d'un simple barbier, mais on obtint pour lui une place d'élève dans le Collége des provinces. Au bout de trois ans, il put remplir les fonctions de répétiteur d'anatomie. Plus tard le roi Charles-Emmanuel l'envoya en France et en Angleterre pour y recevoir les leçons des plus savants professeurs; puis Bertrandi revint à Turin, où il fut nommé professeur de chirurgie. Il a publié quelques mémoires en latin; mais son principal ouvrage est le *Trattato delle operazioni di chirurgia* (2 vol. in-8o).

BERTRANDI (Jean), cardinal. V. BERTRAND.

BERTRANDON DE LA BROCQUIÈRE, chroniqueur français, qui florissait au XVe siècle. Il était conseiller de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et il écrivit un *Voyage d'outremer et retour de Jérusalem en France en* 1432 *et* 1433, que Legrand d'Aussy a mis en français moderne et fait paraître dans les *Mémoires de l'Institut* (1804, t. V).

BERTRATIUS. V. BERTRUCCIO.

BERTRICH, village de la Prusse rhénane, régence et à 43 kil. S.-O. de Coblentz, non loin de la rive gauche de la Moselle, dans une belle vallée; 375 hab. Sources et bains d'eaux thermales connues dès l'époque romaine; ces eaux, dont la densité est de 1,0016, et la température de 32o 5, émergent d'un terrain volcanique par une source divisée en plusieurs jets. Les fouilles qu'on a faites aux environs, en 1858, ont fait découvrir une statue de Diane en marbre de Carrare, diverses monnaies de Vespasien et de Constantin et beaucoup d'autres antiquités très-intéressantes.

BERTRUCCIO, BERTRUCCIUS, BERTRATIUS ou **BERTUCCIO** (Nicolas), médecin italien, né à Bologne, mort en 1317. Il fut professeur de médecine dans sa ville natale et publia plusieurs ouvrages estimés, dont les principaux sont : *Compendium, sive, ut vulgo inscribitur, collectorium artis medicæ* (Lyon, 1509), et *Methodus cognoscendorum tam particularium quam universalium morborum* (1534).

BERTRUDE, reine de France, femme de Clotaire II, morte en 610. Dagobert Ier était son fils. Les vertus de cette reine la firent chérir de son époux et vénérer de ses contemporains.

BERTRY, bourg et comm. de France (Nord), cant. de Clary, arrond. et à 21 kil. S.-E. de Cambrai; 2,849 hab. Tissage d'étoffes de soie et de coton, moulins à farine. Vestiges de constructions très-anciennes.

BERTRY (Jeaurat DE), peintre français. V. JEAURAT.

BERTUCH (Frédéric-Justin), littérateur allemand, né à Weimar en 1748, mort en 1822, débuta dans la carrière littéraire par quelques poëmes. Mais il est surtout connu pour avoir introduit dans sa patrie les productions de la littérature étrangère. C'est ainsi qu'il traduisit en allemand l'ouvrage de Marmontel, *De la poésie dramatique;* le chef-d'œuvre de Cervantes, avec la continuation d'Avellaneda; le *Magasin de la littérature espagnole et portugaise*. Il donna le premier l'idée de la *Bibliothèque bleue de toutes les nations;* publia, avec le baron de Zach, les *Ephémérides géographiques;* propagea, par divers établissements, le goût et l'étude de la géographie, et fonda de nombreuses feuilles périodiques littéraires, ce qui le fit appeler le père des gazettes littéraires allemandes. On lui doit également la fondation du Comptoir d'industrie nationale à Weimar, auquel fut rattachée l'académie gratuite de dessin.

BERTUSIO (Giovanni-Battista), peintre italien, mort vers 1650. Il fut élève de Calvart, puis des Carrache. Ses tableaux sont remarquables par la grâce, et il devint l'émule du Guide. Les églises de Bologne renferment beaucoup de ses œuvres. Il était bon orateur et il fut chargé de l'oraison funèbre d'Augustin Carrache. Il épousa Antonia Pinelli, dont le talent pour la peinture était fort remarquable.

BERTUZZI (Nicolo), peintre italien, né à Ancône, mort en 1777. Elève de Vittorio Bigari, il prit rang dans l'école bolonaise et se distingua autant par l'habileté de son pinceau que par sa fécondité et son esprit. Parmi les nombreux ouvrages de ce peintre qu'on remarque à Bologne, on cite surtout la *Sainte Marguerite de Cortone*, à l'église Saint-François, et la remarquable fresque de la *Cène*, dans le couvent de Saint-Dominique.

BÉRUBLEAU s. m. (bé-ru-blo). Minér. Vert de montagne, cendre verte, silicate de potasse et de fer, minéral employé comme matière colorante.

BÉRULE s. f. (bé-ru-le — altérat. de *ferula*). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, comprenant une seule herbe vivace, qui croît en Europe et dans l'Asie septentrionale, où on la trouve dans les fossés inondés, les mares et les eaux courantes.

BERULLE (Pierre DE), cardinal français, né au château de Serilly, près de Troyes, en 1575, mort à Paris en 1629. Claude de Bérulle, son père, était conseiller au parlement de Paris; Louise Séguier, sa mère, appartenait à cette famille illustre qui fournit tant de magistrats distingués par leurs vertus et par leurs lumières. Elle surveilla constamment l'éducation de

son fils, et elle lui inspira des sentiments de *piété qui lui firent prendre de bonne heure* la résolution de quitter le monde, pour se consacrer entièrement au service de Dieu dans quelque monastère. Pierre de Bérulle avait reçu de la nature les plus heureuses dispositions pour l'étude, et il profita si bien des leçons qui lui furent données, qu'à dix-huit ans, il composa un *Traité de l'abnégation intérieure*, déjà remarquable par l'élévation des pensées. Quand ses études classiques furent terminées, il voulut mettre à exécution son projet d'embrasser la vie religieuse; il se présenta donc chez les chartreux, chez les capucins, chez les jésuites; mais il fut repoussé partout, parce que les chefs de ces maisons craignaient de mécontenter une famille puissante qui, naturellement, devait désirer de pousser ce jeune homme dans la carrière où elle avait jeté tant d'éclat. Il se décida alors à entrer dans le clergé séculier; il s'appliqua à l'étude de la théologie, espérant y trouver des armes pour combattre victorieusement les hérétiques, à la conversion desquels il voulait consacrer tous ses efforts, et il fut ordonné prêtre en 1599. Lorsque le cardinal Du Perron se rendit à Fontainebleau pour défendre les doctrines catholiques contre Du Plessis-Mornay, qu'on appelait le pape des huguenots, il prit avec lui le jeune Bérulle, qui soutint avec honneur sa part de discussion, et qui se fit surtout remarquer par la modération de son langage, par une exquise douceur, par une onction tendre et persuasive. Le cardinal lui rendit pleine justice à cet égard, et il disait : « S'agit-il de convaincre les hérétiques, amenez-les moi; si c'est pour les convertir, présentez-les à M. de Genève (François de Sales); mais si vous voulez les convaincre et les convertir tout ensemble, adressez-vous à M. de Bérulle. »

Si Pierre de Bérulle avait voulu se prévaloir du crédit qu'avaient à la cour ses oncles maternels, il eût pu facilement arriver aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Plusieurs évêchés lui furent offerts; il les refusa par humilité chrétienne et préféra travailler, comme simple prêtre, à l'édification des fidèles et à la conversion des hérétiques. Cependant, il se rappelait toujours le désir qu'il avait eu d'abord de renoncer plus complétement à la vie du siècle; ses pensées se reportaient souvent sur les maisons religieuses, et il voyait avec douleur le relâchement mondain qui avait pénétré dans la plupart de ces maisons. Un nouveau dessein *s'offrit bientôt à cette volonté* ardente, toujours prête à se dévouer pour ce qui lui paraissait utile : il résolut de travailler de tout son pouvoir à préparer une réforme devenue nécessaire. On parlait beaucoup alors des congrégations de carmélites, qui s'étaient établies peu auparavant en Espagne, sous le patronage de sainte Thérèse, et qui pratiquaient avec zèle toutes les austérités d'une règle sévère; de Bérulle résolut d'aller en Espagne, et, après s'être convaincu par lui-même de la réalité de la réforme opérée, de ramener en France quelques-unes de ces religieuses modèles, qui deviendraient la souche d'où sortiraient bientôt de nouvelles communautés propres à répandre partout l'édification. Des obstacles nombreux vinrent d'abord entraver cette entreprise : les carmes espagnols refusèrent longtemps de laisser partir ces religieuses qui dépendaient de leur ordre; les carmes français, de leur côté, soulevèrent la prétention d'exercer leur autorité sur les nouvelles carmélites; on en appela au pape, qui dut expédier des bulles; au conseil du roi, qui prononça des arrêts; les jésuites et plusieurs évêques s'en mêlèrent. Enfin, l'abbé de Bérulle triompha, et un couvent de religieuses thérésiennes, ou carmélites de sainte Thérèse, fut ouvert à Paris.

Après avoir ainsi travaillé à la réforme des maisons religieuses, l'abbé de Bérulle songea à en faire autant pour le clergé séculier. Bien des abus s'étaient glissés depuis longtemps dans la discipline ecclésiastique; beaucoup de prêtres menaient une vie toute mondaine, et ne songeaient qu'à dépenser joyeusement les revenus que leur procuraient de riches bénéfices, dont ils négligeaient les charges et les devoirs. Pour remédier à un état de choses si scandaleux, de Bérulle songea à former un corps de prêtres qui vivraient en commun, qui prieraient ensemble, qui se communiqueraient les difficultés de leur tâche dans le monde, et se soutiendraient mutuellement par leurs avis ou par un concours actif. Il fut encouragé dans ce nouveau projet par saint François de Sales, par plusieurs évêques de France et par d'autres hommes que leur piété comme leur science rendait vénérables. Saint Philippe de Néri avait déjà établi en Italie une congrégation de ce genre, qu'il avait nommée congrégation de l'Oratoire; l'abbé de Bérulle se proposa de l'imiter, et il ne pensa plus qu'à fonder aussi un Oratoire en France. Il eut à lutter contre les intrigues des jésuites, qui voyaient d'un œil jaloux cette nouvelle institution se posant comme rivale de la leur; leur opposition ne servit qu'à mettre encore une fois en évidence l'infatigable activité de celui dont ils voulaient contrecarrer les desseins, et la haute influence qu'il devait à ses vertus : Paul V approuva la fondation du nouvel Oratoire par une bulle expédiée en 1613, et, avant qu'un an se fût écoulé, il y avait des oratoriens dans la plupart des diocèses de France. Pierre de Bérulle travailla de ses mains à l'érection de la première chapelle qui leur fut consacrée à Paris. Pour terminer le récit de la vie religieuse de P. de Bérulle, il nous reste à dire qu'en 1627 Urbain VIII, à la demande de Louis XIII, lui envoya le chapeau de cardinal que sa modestie l'aurait fait refuser, si le pape n'y avait joint l'ordre formel d'accepter à titre de soumission et d'obéissance. Après s'être vu contraint de jouer un rôle dans les affaires du royaume, le pieux cardinal se retira au milieu de ses disciples, et y vécut quelques années dans la pratique des vertus les plus humbles, *remplissant à son tour* les mêmes fonctions que les simples prêtres de l'Oratoire, et lavant même quelquefois la vaisselle après les modestes repas que tous faisaient en commun. Un jour qu'il était à l'autel, où il célébrait la messe, il tomba en défaillance au moment où il prononçait les paroles de l'oblation, et il expira entre les bras de ses disciples. On a prétendu qu'il avait été empoisonné, et on a même accusé Richelieu, qui ne l'aimait pas, d'avoir trempé dans ce crime. Mais cette accusation n'a jamais été prouvée, et il faut convenir qu'elle n'offre aucune vraisemblance. La santé du fondateur des oratoriens était devenue languissante depuis quelque temps, et les médecins avaient annoncé sa fin prochaine; il est probable qu'il succomba à une attaque d'apoplexie foudroyante ou à la rupture d'un anévrisme.

Il nous reste à raconter la vie politique du cardinal de Bérulle, et nous le ferons en peu de mots. Ce fut lui qui, à force de patience et de démarches conciliantes, parvint à opérer un rapprochement entre Louis XIII et la reine mère, ce qui indisposa déjà contre lui l'irascible Richelieu. Il négocia aussi la paix de Mouçon entre la France et l'Espagne, et quoique cette paix fût avantageuse pour la France, Richelieu blâma encore quelques-unes des conditions consenties par de Bérulle. Lorsqu'il fut question du mariage d'Henriette de France avec le prince de Galles, qui était protestant, il fallait demander au pape une dispense, et Bérulle, chargé de cette mission, montra tant de fermeté unie à tant de déférence respectueuse, que deux mois lui suffirent pour obtenir ce qui aurait peut-être demandé une année entière entre des mains moins habiles. Il fut chargé ensuite d'accompagner la princesse en Angleterre, et, peu de temps après, il fut nommé ministre d'Etat, pendant que Louis XIII et Richelieu étaient allés sur le théâtre de la guerre, laissant la *régence à Marie de Médicis. Mais la politique* du nouveau ministre différait, sur plusieurs points, de celle de Richelieu; elle était plus droite, plus humaine; il chercha à réconcilier Gaston avec sa mère, et ce fut un nouveau grief pour Richelieu qui, bientôt, trouva le moyen de forcer à la retraite celui qu'il regardait comme un rival dangereux.

Le cardinal de Bérulle aimait les gens de lettres : il le prouva en faisant lever les difficultés qui s'opposaient à l'impression de la *Bible polyglotte* de Lejay, et surtout en encourageant Descartes à poursuivre ses travaux. La philosophie de Descartes est restée longtemps en honneur parmi les oratoriens, parce que leur fondateur en avait compris toute la valeur, quand des théologiens plus exclusifs ne l'accueillaient que par des persécutions. On doit au cardinal de Bérulle divers ouvrages de controverse et de dévotion, qui ont été réunis en 2 vol. in-fol. (1644-1657). On a publié à part son *Discours de l'état et des grandeurs de Jésus par l'union ineffable de la divinité avec l'humanité*, traité qui produisit une grande sensation, et qui fit dire au pape que l'auteur méritait d'être appelé l'*Apôtre des mystères du Verbe incarné*. Les sermons du cardinal de Bérulle méritent aussi une mention particulière; on y trouve pourtant trop de mysticisme, des abstractions trop subtiles; mais ils sont supérieurs à ceux de la plupart des prédicateurs du temps, et l'on peut dire qu'ils étaient, pour l'éloquence de la chaire, l'aurore de ce beau jour qui allait nous la montrer dans tout son éclat.

BERUS adj. m. (bé-russ). Erpét. Qualification qui, ajoutée au mot *coluber* (couleuvre), constitue la dénomination scientifique de la vipère commune, *coluber berus*.

BÉRUSE s. f. (bé-ru-ze). Comm. Sorte d'étoffe de Lyon.

BERVANGER (Martin DE), ecclésiastique français, *fondateur et directeur de l'œuvre de* Saint-Nicolas, né à Sarrelouis en 1795, mort en 1865. C'est en 1837 qu'il jeta les bases de cette utile institution dont les commencements furent très-modestes, et qui compte aujourd'hui, dans l'établissement de la rue de Vaugirard, à Paris, plus de huit cents élèves pauvres qui, moyennant une modique rétribution mensuelle, reçoivent l'instruction élémentaire, l'enseignement religieux et l'apprentissage d'un métier. En récompense de son dévouement, l'estimable directeur a reçu du saint-siége le titre de prélat romain.

BERVIC (Charles-Clément), graveur français, né à Paris en 1756, mort dans la même ville en 1822. M. Le Blanc prétend que son véritable nom était Jean-Guillaume BARVEZ; d'autres disent qu'il se nommait BALVAY. Il eut pour maître Jean-Georges Wille, et fut reçu de l'Académie en 1784. Ses premiers ouvrages ne sont pas exempts du maniérisme et de la sécheresse des graveurs en vogue vers le milieu du XVIIIe siècle; mais il parvint, peu à peu, à acquérir une manière originale, pleine de correction et de noblesse dans le dessin, légère, vive, harmonieuse dans la couleur. Son portrait de Louis XVI, d'après Callet, qu'il exécuta en 1790, fonda sa réputation. Il a gravé depuis : *Saint Jean dans le désert*, d'après Raphaël; l'*Innocence*, d'après Mérimée; le *Testament d'Eudamidas*, d'après Poussin; l'*Enlèvement de Déjanire*, d'après le Guide; *Laocoon*, d'après l'antique. Cette dernière planche, exécutée en 1807 pour le *Musée français* de Robillard et Laurent, est le chef-d'œuvre du maître. On a encore de cet artiste quelques sujets de genre, d'après Lépicié, P.-A. Wille, et divers portraits, entre autres celui de Linné, d'après A. Roslin (1779); enfin celui de Louis XVIII, dont il n'a été tiré, dit-on, que trois épreuves. Bervic, qui a formé quelques-uns des plus habiles graveurs de notre époque, fut nommé membre de l'Institut en 1803.

BERVILLE (Saint-Albin), magistrat, né à Amiens en 1788. Avocat brillant et chaleureux, il défendit, sous la Restauration, les patriotes poursuivis par le pouvoir, et notamment Paul-Louis Courier en 1821, et Béranger l'année suivante. Ses plus beaux plaidoyers, qui presque tous ont eu un grand retentissement, ont été insérés dans le *Barreau français* de Panckoucke, et dans les *Annales du barreau français* de Warrée. Après la révolution de 1830, M. Berville fut nommé avocat général à la cour royale de Paris, dont il devint président en 1853. Il a fait, en outre, partie de la Chambre des députés, puis de l'Assemblée constituante en 1848. Ses écrits sont disséminés dans divers recueils : l'*Encyclopédie moderne*, le *Dictionnaire de la conversation*, le *Journal de législation et de jurisprudence*, etc. Il a aussi donné un *Eloge de Rollin*, couronné par l'Académie française; des *Fragments oratoires et littéraires;* enfin, il a édité, avec M. Barrière, l'importante collection des *Mémoires relatifs à la Révolution* (1810-1826, 56 vol. in-8°), avec des notices souvent empreintes de partialité contre les hommes, les événements et les idées.

BERVILLE. V. GUYARD.

BERWICH (comté de), prov. administrative de l'extrémité S.-E. de l'Ecosse, sur la mer du Nord, entre le comté d'Haddington au N., ceux d'Edimbourg et de Roxburgh à l'O., ceux de Roxburgh et de Northumberland au S. Superficie 1,150 kil. c.; 26,288 hab. Ce comté, arrosé par la Tweed et la Blackadder, est stérile au N., où il est occupé par les montagnes de Lammermoor-hills, mais très-fertile dans la partie méridionale; récolte abondante de froment, orge, avoine, navets. Agriculture très-avancée. On exploite dans les montagnes de la pierre à chaux, du gypse, du grès rouge, du fer hématite et oxydé; sur les côtes, pêcheries de saumons très-productives.

BERWICH (NORTH-), bourg et paroisse d'Ecosse, comté et à 12 kil. N.-E. de Haddington, à l'entrée du golfe de Forth, avec un petit port; 1,708 hab. Bains de mer; aux environs, château de Tantallon, propriété des Douglas.

BERWICH-SUR-TWEED, (*Barvicum*), ville d'Angleterre, sur les limites de l'Angleterre et de l'Ecosse; comprise dans le comté de Northumberland, avec un port fortifié sur la mer du Nord, à l'embouchure de la Tweed, à 72 kil. S.-E. d'Edimbourg. 12,578 hab. Commerce considérable avec la Norvége et les ports de la Baltique; *exportation de laines*, bières, houilles, etc; bel hôtel de ville surmonté d'un beffroi remarquable; église de la Sainte-Trinité; ruines d'un vieux château; beau pont de quinze arches sur la Tweed. Cette ville, fondée par les rois saxons de Northumbrie, fut prise et reprise plusieurs fois par les Anglais et les Ecossais; Cromwell s'en empara en 1648, et, depuis lors, elle n'a cessé d'appartenir à l'Angleterre.

BERWICK (Jacques FITZ-JAMES, duc DE), maréchal de France, né en 1670, mort en 1734, était fils naturel du duc d'York, depuis roi d'Angleterre sous le nom de Jacques II. Il fit ses premières armes en Hongrie, prit une part active à toutes les tentatives qui furent faites pour replacer son père sur le trône après l'usurpation de Guillaume d'Orange, et vint ensuite avec lui s'établir en France, où il servit avec distinction sous le maréchal de Luxembourg, le duc de Bourgogne et le maréchal de Villeroi, et parvint bientôt au commandement des armées. En 1705, Louis XIV l'envoya contre les camisards du Languedoc; créé maréchal de France en 1706, il passa en Espagne pour secourir Philippe V, et remporta la brillante victoire d'Almanza; mais, en 1718 et en 1719, il dut combattre ce même Philippe V, alors en guerre contre le régent. Il termina sa carrière au siége de Philippsbourg, où il fut tué d'un boulet de canon. On a de lui des *Mémoires* publiés en 1778 par le duc de Fitz-James, son petit-fils, et revus par l'abbé Hook. Les *Mémoires* publiés sous son nom à la Haye, en 1738, sont apocryphes.

BERWIN, chaîne de montagnes d'Angleterre, dans l'anc. principauté de Galles, séparant le comté de Montgomery de celui de Merioneth.

BÉRYL ou **BÉRIL** s. m. (bé-ril — gr. *bérullion*, même sens). Minér. Nom ancien, conservé par quelques minéralogistes, des variétés de l'émeraude qui ne sont pas colorées en vert pur et qui sont peu estimées dans la bijouterie : *Dans l'Uoral, à Mursinsk, le granit est poreux; ses cellules sont remplies de magnifiques cristaux, principalement de* BÉRILS *et de topazes*. (De Humboldt.) ‖ Pierre précieuse d'un beau bleu, sans mélange de vert : *Le* BÉRYL *était une des pierres du pectoral du grand-prêtre chez les Juifs*. (Acad.) *Le* BÉRYL *vient de l'Inde; on le trouve rarement ailleurs*. (Buff.)

— *Béryl de Saxe*, variété de l'apatite ou phosphate de chaux. ‖ *Béryl schorliforme*, syn. de *pycnite*.

Encycl. On a longtemps décrit, sous le nom de *béryl*, les émeraudes jaunes et bleues dont les nuances sont généralement peu agréables, et qui n'ont dans la joaillerie que fort peu de valeur. Mais Vauquelin, en montrant que leur composition chimique est identique à celle des émeraudes, et Haüy, en prouvant qu'ils ont absolument la même forme que ces dernières, ont établi la nécessité de fondre les *béryls* et les émeraudes dans une seule et même espèce.

On distingue le *béryl noble* et le *béryl commun*. Le *béryl noble* n'est autre chose que l'aigue-marine (*aqua marina*) laquelle a été ainsi appelée à cause de sa couleur, qui est d'un vert bleuâtre analogue à la teinte de l'eau de mer. Le *béryl commun* est le *béryl* proprement dit. Il est tantôt d'un jaune de miel, c'est le cas le plus ordinaire; tantôt d'un blanc jaunâtre ou d'un gris brunâtre, quelquefois même tout à fait blanc ou incolore. On le trouve dans une foule d'endroits, *notamment* à Tamela, en Finlande; à Brodbo, en Suède; à Penig, en Saxe; à Schlackenwald, en Bohême; à Zwiesel, en Bavière; à Grafton, Compton, Rogalston, etc., aux Etats-Unis; et, en France, aux environs de Nantes, près de Limoges, et dans les granites des environs d'Autun.

Dans la joaillerie, on donne quelquefois le nom de *béryl* à des pierres qui n'appartiennent pas à l'espèce émeraude. C'est ainsi qu'on appelle *faux béryl* ou *béryl morillon*, le spath-fluor vert et diverses variétés de quartz agate prase; *béryl bleu* ou *béryl feuilleté*, le disthène; *béryl schorlacé* ou *schorliforme*, la topaze pycnite; et *béryl de Saxe*, plusieurs variétés de chaux phosphatée.

— Hist. Le *béryl* était une des douze pierres qui ornaient le *rational* du grand-prêtre chez les Hébreux. Quelques auteurs, le père Monnet entre autres, dans son Dictionnaire, prétendent que le *béryl* n'est autre chose que le diamant. Quoi qu'il en soit, c'était une pierre précieuse très-estimée des anciens et au moyen âge. Pline (*Histor. natur.*, l. XXXVII, c. V), dit qu'on taille le *béryl* à six angles pour lui donner plus d'éclat. Il parle aussi d'une pierre nommée *chrysobéryl*, ayant la couleur de l'or, et qui semble être la topaze. C'est à cette dernière que Juvénal fait allusion dans la Ve satire, v. 38 et suivant :

> . . . . . *Et inæquales beryllo*
> *Viro tenet phialas;*

ce qu'un vieux commentateur, Farnabe, explique ainsi : *Aureas phialas asperas beryllis sexangula forma politis, ad splendoris repercussionem.*

On trouve aussi dans Properce la mention suivante du *béryl* :

> *Et solitum digito beryllon adederat ignis.*
> (Ad Cynthiam eleg. VII, l. IV, v. 9.)

Certains auteurs disent du *béryl* qu'il jouit de la précieuse propriété de conserver l'amour entre la femme et le mari.

On trouve cette pierre mentionnée par nos vieux poëtes français :

> Plus fu clere que nul beril.
> (*Roman de la Rose*, v. 15,723.)

BÉRYLLE ou **BÉRYLLUS**, évêque de Bosra (ou Bostres) en Arabie, dans la première moitié du IIIe siècle. Il soutint que Jésus-Christ n'avait pas eu d'existence personnelle avant son incarnation, et que sa divinité n'était autre que celle du Père, qui habitait en lui; mais Origène le convainquit de son erreur au concile qui eut lieu en 244, et il revint à l'orthodoxie.

BÉRYLLÉ, ÉE adj. (bé-ril-lé — rad. *béryl*). Phys. Se dit de la double réfraction, quand le rayon extraordinaire est écarté de l'axe et situé entre lui et le rayon ordinaire, *comme* il arrive dans le béryl.

BÉRYLLIEN s. m. (bé-ril-liain — du nom de *Béryllus*). Membre d'une secte d'hérétiques dont le chef, Béryllus, évêque de Bosra, en Arabie, vers 240, niait qu'il y eût en Jésus-Christ une essence divine personnelle, et soutenait qu'il n'y avait en lui d'autre divinité que celle du Père. ‖ On dit aussi *béryllions*.

BÉRYLLISTIQUE s. f. (bé-ril-li-sti-ke). Antiq. Divination au moyen de miroirs.

BÉRYLLIUM s. m. (bé-ril-li-omm — rad. *béryl*). Chim. Un des noms du métal qui fait la base de la glucine, laquelle est un des principes constituants du béryl.

BÉRYTE s. m. (bé-ri-te). Entom. Genre d'insectes hémiptères, appelés aussi NÉIDES.

BÉRYTION s. m. (bé-ri-ti-on). Pharm. anc. Collyre employé par les anciens. ‖ Pastille antidyssentérique.

BERYTUS, une des plus anc. villes de la Phénicie, sur le bord de la Méditerranée, détruite par Tryphon, 140 ans av. J.-C. Les Romains la reconstruisirent; Auguste y envoya une colonie et lui donna le nom de *Julia Félix*. Plusieurs empereurs romains accordèrent des priviléges à cette cité, qui n'est plus aujourd'hui qu'un amas de ruines près desquelles s'élève la ville moderne de Beyrouth.

BÉRYX s. m. (bé-rikss — nom grec d'un poisson inconnu). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des percoïdes, qui ont une belle couleur rouge avec des reflets dorés, et qui ne diffèrent des holocentres qu'en ce qu'ils sont pouvus d'une seule nageoire dorsale. Ils habitent les mers tropicales.

BERZÉLIITE s. f. (ber-zé-li-i-te — de *Berzélius*, nom pr.). Minér. Nom sous lequel les minéralogistes désignent un minéral offrant une couleur semblable à celle du miel et qui a été découvert à Laugbaushytia, en Suède. L'analyse chimique a prouvé que cette matière n'est autre chose qu'un arséniate double de chaux et de magnésie. La *berzéliite* est d'ailleurs fort rare; on n'a pas encore déterminé à quel système appartiennent ses cristaux.

BERZÉLINE s. f. (ber-zé-li-ne — de *Berzélius*, nom d'homme). Minér. Substance qui, d'après l'analyse qu'en a faite Berzélius, est formée de cuivre et de sélénium. C'est le séléniure de cuivre des chimistes.

— **Encycl.** La *berzéline* est rare. On ne l'a rencontrée jusqu'ici qu'en Smolande (dans la Suède), à la mine de cuivre de Skrickerum. Elle se présente sous forme de petites veines très-ductiles, d'un aspect métalloïde et d'un blanc d'argent, ou bien en enduits noirâtres dans les fissures d'un calcaire spathique. Bien qu'on ne l'ait jamais vue sous forme de cristaux déterminés, on la rapporte au système cubique.

BERZÉLITE s. f. (ber-zé-li-te — de *Berzélius*, nom d'homme et du grec *lithos*, pierre). Minér. Oxychlorure naturel de plomb.

— **Encycl.** La connaissance de ce minéral est due à Levy. C'est une matière d'un blanc jaunâtre, offrant un éclat perlé ou adamantin. Elle fut d'abord découverte à Churchill, dans le Sommersetshire, en Angleterre; mais on l'a retrouvée depuis à Tarnowitz en Silésie, et à Brilon en Westphalie. La *berzélite* appartient au système du prisme droit à base rhombe; elle se présente fréquemment en masses fibreuses ou bacillaires. Une analyse de Berzélius a montré que ce minéral résulte de l'union d'un équivalent de chlorure de plomb avec deux équivalents d'oxyde de ce même métal.

BERZÉLIUS s. m. (bèr-zé-li-uss — nom d'un chimiste suédois). Bot. Genre de bruniacées, comprenant deux espèces de petits arbrisseaux du Cap.

BERZÉLIUS (Jean-Jacques), chimiste suédois, né le 29 août 1779 à Wœsterlœsa, près de Linkœping (Ostrogothie), mort le 7 août 1848. Il étudia la médecine et les sciences naturelles à l'université d'Upsal. Après avoir été reçu docteur en médecine, il fut nommé professeur adjoint de médecine et de pharmacie à Stockholm, puis professeur titulaire en 1806, membre de l'académie des sciences en 1808, président de cette académie en 1810, et secrétaire perpétuel en 1818. L'année suivante, Berzélius fit un voyage à Paris, s'y lia avec les savants les plus remarquables de cette époque, Laplace, Berthollet, Gay-Lussac, Ampère, Arago, etc., et fut nommé associé de l'Institut de France, en 1822. A son retour en Suède, le roi Charles-Jean lui conféra des titres de noblesse, et il reçut de la confiance de ses concitoyens le mandat de député à la diète.

Berzélius est un des fondateurs de la chimie moderne. Le premier, il s'assura que dans les décompositions de l'eau et des sels au moyen de la pile, les acides et l'oxygène passent au pôle positif, tandis que l'hydrogène, les métaux et les alcalis se rendent au pôle négatif. Il divisa les corps simples en électropositifs et électronégatifs, et développa la théorie électrochimique d'après laquelle l'affinité chimique ne serait autre chose que le résultat des attractions et des répulsions électriques. Par l'analyse d'un grand nombre de composés, il confirma la loi des proportions définies découvertes par Prout. Il consacra de nombreuses années à de grands travaux pour déterminer les *équivalents* à l'aide d'expériences précises. On lui doit aussi l'écriture chimique, dont Lavoisier avait eu l'idée. Il isola divers métaux, le calcium, le baryum, le strontium, le tantale, le silicium, le vanadium et le zirconium, et découvrit le sélénium et le thorium. En minéralogie, il voulait que la classification fût basée sur les propriétés chimiques et non sur les propriétés physiques des corps. Berzélius s'est placé au premier rang parmi les savants de ce siècle par ses travaux, qui se distinguent à la fois par la précision et l'exactitude, par une remarquable sagacité dans les investigations et par une constante recherche des applications utiles. L'illustre savant a composé de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Mémoires de physique, de chimie et de minéralogie*, en collaboration avec Hisinger et autres savants (Stockholm, 1806-1818, 6 vol. in-8o); *Recherches sur les effets du galvanisme* (1802); *Recherches de chimie animale* (Stockholm, 1806, 2 vol. in-8o); *Essai sur la théorie des proportions chimiques et sur l'influence chimique de l'électricité*, traduit en français par Fresnel (1812); *Coup d'œil sur la composition des fluides animaux* (1812); *Nouveau système de minéralogie ; Coup d'œil sur les progrès et l'état présent de la chimie animale* (1815); *Traité de l'emploi du chalumeau en chimie et en minéralogie*, traduit par Fresnel (1821); *Traité de chimie* (1818), traduit sur la cinquième édition par Hoefer et Esslinger (1846-1850, 6 vol. in-8o); enfin, de 1821 à 1848, Berzélius a rédigé un *Rapport annuel des progrès de la chimie et de la minéralogie* (27 vol. in-8o), qui présente un inventaire exact de tous les faits dont se sont enrichies ces deux sciences pendant cette longue période.

BERZENCZE, ville de l'empire d'Autriche, en Hongrie, comitat de Schumegh, à 46 kil. N.-O. de Szigetzar; 2,500 hab. Ruines d'un ancien château fort.

BERZEWICZY DE BERZEWICZ et **KAKAS-LOMNITER** (Grégoire DE), économiste allemand, né à Kakas-Lomnitz (Croatie) en 1763, mort en 1822. Il occupa, sous l'empereur Joseph II, un emploi dans l'administration en Hongrie. Il voyagea dans divers pays pour étudier les différents systèmes administratifs, et proposa des réformes qui furent rarement adoptées, mais qui lui valurent l'approbation des savants étrangers et son élection comme membre de la Société royale des sciences de Gœttingue. Il a publié les ouvrages suivants : *De commercio et industria Hungariæ* (1797); *De conditione indoleque rusticorum in Hungaria* (1806); *Tableau du commerce entre l'Asie et l'Europe* (1808), etc.

BERZILLE s. f. (bèr-zi-lle — rad. *brésiller*, parce que le pain se brésille dans ce potage). Art culin. Potage au beurre roux, au lait, à l'eau et au pain.

BERZOCANA DE SAN-FULGENCIO, bourg d'Espagne, prov. et à 97 kil. de Caceres; 2,357 hab. Fabrication et exploitation de toiles communes.

BES, préfixe dont le sens est le même que *bis*, et qui se trouve dans *besaigre*, *besaiguë*, *besace*, etc.

BES s. m. (bèss). Métrol. anc. Division de l'as équivalant aux deux tiers de l'as ou à 8 onces. ‖ Les deux tiers d'une mesure quelconque, d'une monnaie, d'un tout. ‖ Dans un sens absolu, Se prend quelquefois pour huit.

BESACE s. f. (be-za-se — du lat. *bis*, deux fois; *saccus*, sac). Espèce de sac ouvert par le milieu et fermé par les deux bouts, qui forment ainsi deux poches : *La* BESACE *n'a pas toujours été un signe d'indigence. Un frère quêteur d'un couvent de Paris s'est vanté publiquement que sa* BESACE *valait quatre-vingt mille livres de rente.* (Voltaire.) *Pour accréditer ses maximes, il parut en public, un bâton à la main, une* BESACE *sur les épaules, comme un de ces infortunés qui exposent leur misère aux passants.* (Barthél.) *Un philosophe n'a besoin que de la* BESACE *et du manteau.* (Ste-Beuve.) *Au mois d'août* 1699, *la populace, mécontente et mourant de faim, osa mettre une* BESACE *sur l'épaule de la statue équestre de Louis XIV (place Vendôme), comme un emblème de la misère publique.* (Hist. de France de Mézerai.)

Que veut ce vagabond, chargé de sa *besace?*
PONSARD.

Au Parnasse, la misère
Longtemps a régné, dit-on.
Quels biens possédait Homère?
Une *besace*, un bâton. BÉRANGER.

— *Réduire, mettre quelqu'un à la besace, Etre réduit à la besace*, Ruiner quelqu'un, être ruiné complétement : *Nous allons* ÊTRE RÉDUITS À LA BESACE ; *heureux qui a des fromages de Parmesan et des terres!* (Volt.) ‖ *Porter la besace*, Mendier; être excessivement pauvre.

— Prov. *Etre jaloux, amoureux de quelque chose comme un gueux de sa besace*, Y être fort attaché : *Le diable vous emporte par avancement d'hoirie, mademoiselle, si je ne* SUIS *plus* AMOUREUX *de vous* QU'UN GUEUX NE L'EST DE SA BESACE. (Auteur du *Francion.*) ‖ *Une besace bien promenée nourrit son maître*, Un mendiant actif et persévérant récolte d'abondantes aumônes. ‖ *Au pauvre, au gueux la besace*, Se dit quand un homme sans fortune ne réussit pas dans les efforts qu'il fait pour s'enrichir et améliorer son sort. Se dit aussi de ceux qui n'ont pas de chance. ‖ *Chacun a sa besace*, Personne n'est complétement heureux, chacun a ses ennuis, ses désagréments à supporter.

— Art milit. *Besace de cavalerie*, Etui en toile qui servait de supplément au porte-manteau de la cavalerie française.

— **Syn. Besace, bissac.** C'est toujours un sac ouvert par le milieu, de manière que cela forme comme deux sacs, l'un à un bout, l'autre à l'autre; mais la *besace* est plus grande; les mendiants portent une *besace*, dans laquelle ils mettent le pain et tous les autres objets qu'ils reçoivent de la charité publique; le *bissac* appartient plutôt au paysan, à l'ouvrier en voyage; c'est là qu'ils mettent leurs provisions, leurs outils, etc.

BESACIER s. m. (be-za-sié — rad. *besace*). Celui qui porte une besace; mendiant : *Les gens du pays sont bons; aucun* BESACIER *ne manque d'un gîte et d'un souper en faisant sa ronde.* (G. Sand.) *Les rhétoriciens cachaient dans leurs poches les cahiers, les livres, les plumes qui les changeaient en* BESACIERS. (L. Ulbach.) *Etranger aux générations nouvelles, je leur semble un* BESACIER *poudreux, bien nu.* (Chateaub.)

— Fig. Personne qui a des défauts, qui porte ses défauts avec elle comme un mendiant sa besace :

. . . . . Le fabricateur souverain
Nous créa *besaciers* tous de même manière,
Tant ceux du temps passé que du temps d'aujour-
Il fit pour nos défauts la poche de derrière, [d'hui.
Et celle de devant pour les défauts d'autrui.
LA FONTAINE.

BESAGU s. m. (be-za-gu). Pop. Grand imbécile.

BESAIGRE s. m. (be-zè-gre — du préf. péjor. *bes*, et de *aigre*). Maladie qui attaque les vins, et surtout les vins blancs, leur donnant une saveur qui se rapproche de celle du vinaigre : *Ce vin tourne au* BESAIGRE.

— Fam. *Tourner au besaigre*, S'aigrir, en parlant du cœur, de l'esprit, du caractère : *Cette femme si douce tourne au* BESAIGRE *depuis deux mois.*

— Adj. Qui a le défaut connu sous le nom de besaigre : *Vin* BESAIGRE. *Liqueurs* BESAIGRES.

BESAIGUË s. f. (be-zè-gû — du lat. *bis*, deux fois, et de *aigu*). Art milit. anc. Arme très-longue, espèce de faux armée de crochets. ‖ Sorte de hache armée d'une pointe du côté opposé au tranchant.

— Techn. Outil de charpentier, taillant par les deux bouts, dont l'un est en bec-d'âne, et l'autre en ciseau. ‖ Marteau de vitrier à panne en pointe. ‖ Outil de cordonnier pour polir la tranche des semelles.

BÉSALU, ville d'Espagne, prov. et à 18 kil. N.-O. de Girone, sur la rive gauche de la Fluvia; 2,737 hab. Fabriques de tissus de coton.

BESANÇON (*Vesontio*, *Bisontium*), ville de France (Doubs), chef-lieu du département et deux cantons, à 387 kilomètre S.-E. de Paris, sur le Doubs et le canal du Rhône au Rhin, par 47° 13′ de lat. N. et 3° 41′ de long. E.; 46,746 hab. L'arrond. comprend 8 cant., 203 comm. et 111,642 hab. Archevêché, grand séminaire, église consistoriale réformée; cour impériale, tribunaux de 1re instance, de commerce et de justice de paix. Ch.-l. d'académie pour les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône; faculté des sciences et des lettres; école préparatoire de médecine et de pharmacie; lycée impérial, collége catholique de Saint-François-Xavier, écoles normales d'instituteurs et d'institutrices; place de guerre, avec citadelle; ch.-l. de la 7e division militaire et du 12e arrondissement forestier.

Besançon est le siége de la Société des forges et hauts fourneaux de la Franche-Comté, société qui possède, dans les départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, quatorze hauts fourneaux produisant annuellement 30,000 tonnes de fonte, et douze forges ou usines de dénaturation, qui en consomment 32,000 tonnes; des scieries mécaniques, établies à Besançon, débitent pour plus de 3 millions de planches de sapin et de chêne; on y trouve aussi des papeteries et des meuneries. Mais la principale industrie de l'ancienne capitale de la Franche-Comté est l'horlogerie; elle y occupe de 6 à 8,000 ouvriers, fabriquant annuellement 150,000 montres d'argent, d'une valeur de de 6 à 8 millions, dont la plus grande partie se place sur le marché français. Qnelques fabricants seulement s'occupent des montres d'or dites *chinoises*, et les vendent à des négociants suisses ou anglais, qui ont des comptoirs en Chine. Le commerce de cette place a surtout pour objet les produits de son industrie; il est évalué à 11 millions par an.

Besançon, une des premières places de guerre de l'Europe, est bâtie dans une presqu'île formée par le Doubs et entourée de montagnes. Quand on y arrive par le chemin de fer, il faut traverser le Doubs et le faubourg populeux de Battant. On a devant soi le fort Griffon, situé sur la rive droite de la rivière; à gauche, les forts de Beauregard et de Brégille, ce dernier dominé par le signal de Montfaucon, qui s'élève à 611 m.; en face, la citadelle, bâtie sur l'isthme de la presqu'île, et derrière laquelle se dresse le mont des Buis, dont le sommet principal, la Croix-du-Treuchot, atteint 693 m.; à droite, Chaudanne, couronné par le fort de ce nom. La vieille cité franc-comtoise ne s'est pas encore complétement transformée en ville moderne; elle a conservé un cachet original qui plaît aux amateurs du pittoresque. La domination espagnole y a partout laissé son cachet. La citadelle de Besançon, bâtie sur l'emplacement d'un camp romain et de la forteresse espagnole, agrandie par Vauban, restaurée et modifiée durant ces dernières années, au point le plus resserré de la presqu'île dont la ville occupe l'extrémité, atteint 360 m. au-dessus du niveau de la mer et 125 m. environ au-dessus du niveau du Doubs. Du chemin de ronde qui domine les remparts, on jouit de beaux points de vue. On montre surtout aux étrangers, outre un puits creusé dans le roc, la guérite du Capucin, d'où, suivant une tradition populaire, un capucin abattit d'un coup de carabine le cheval de Louis XIV, pendant le siége de 1674. Derrière la citadelle, en avant de la porte de secours, on a établi un camp retranché dont deux lunettes protégent les extrémités.

Outre les édifices religieux et les constructions civiles que nous décrivons ci-dessous, Besançon possède un musée de peinture, un musée archéologique, un musée d'histoire naturelle et plusieurs belles promenades, dont les plus remarquables sont celles de Chamars, les jardins de l'ancien palais de Granvelle, et l'île des Moineaux, sur les bords du Doubs.

Antérieure à la conquête romaine, Besançon est notée dans la *Table théodosienne* et dans l'*Itinéraire* d'Antonin sous le nom de *Vesontio*. César y entra l'an 56 av. J.-C., non en conquérant, mais appelé par les chefs de la cité pour repousser les barbares qui menaçaient la Séquanie d'un envahissement total; il en fit sa place d'armes. Auguste et Aurélien surtout l'embellirent à grands frais. A la mort de Constantin, en 337, Vesontio était la capitale de la Grande Séquanaise. Sous les rois de la première race, elle appartint aux Burgundes et sut résister aux Vandales, aux Suèves et aux Huns. Vers le xe siècle, elle fut la capitale du comté de Bourgogne, appelé plus tard Franche-Comté, et réuni à la France en 1678. En 1814 et 1815, cette ville où commandait le général Marulaz, résista victorieusement à l'invasion étrangère, qui dut se contenter d'examiner de loin les redoutables bastions de la cité franc-comtoise sans pouvoir les entamer.

Besançon possède encore quelques constructions de l'époque romaine. La plus intéressante est un arc de triomphe désigné, jusqu'au xe siècle, sous le nom de *Porte de Mars*, et, depuis, sous celui de *Porte Noire*. Ce monument, qui faisait partie du groupe du forum de Besançon, n'a qu'une arcade large de 5 m. 60, haute de 10 m., ouverte du S.-E. au N.-O., sur le passage de la grande rue romaine dont il sera parlé ci-après. La façade est décorée de huit colonnes, formant deux ordres superposés; l'ordre inférieur s'élève au niveau de l'imposte de l'arcade; l'autre, beaucoup plus bas, supporte un entablement complet qui forme des ressauts sur les colonnes. De nombreuses sculptures couvrent l'édifice. L'archivolte, dont les claveaux présentent une saillie extraordinaire, offre un enroulement de dieux marins. Des figures de dieux, de guerriers, de femmes et d'enfants, presque frustes pour la plupart, sont sculptées dans les entre-colonnements; à l'étage supérieur se trouve une sorte d'hercule gaulois, un Celte nu, fièrement posé, armé d'une lance et tenant un glaive dans la main gauche, autour de laquelle est enroulée la saie. Les colonnes et les montants des pilastres de l'archivolte sont eux-mêmes ornés de sculptures figurant des guerriers, des femmes, des armes, des emblèmes. Enfin six bas-reliefs, représentant des scènes militaires, sont taillés dans les pieds-droits, sous l'arcade même, trois de chaque côté. Faute d'une inscription, il est impossible d'assigner une date précise à la construction de cet arc de triomphe. Aussi l'imagination des archéologues s'est-elle donné pleinement carrière à ce sujet. Il n'est pas un général romain, pas un César ayant visité la Gaule qui n'ait été désigné comme l'auteur du monument. On a nommé Jules César, Virginius Rufus, vainqueur de Vindex, Marc-Aurèle, Aurélien, Crispus, fils de Constantin le Grand, Julien l'Apostat, etc. Suivant M. de Laborde, « les ressauts du plan, le caractère bizarre des ornements et leur prodigalité, la forme élevée du fronton et la coquille de l'entre-colonnement annoncent la dégradation de l'art et les approches du Bas-Empire; la sculpture seule des figures pourrait porter à croire que le monument a été élevé avant Constantin. On y remarque un bel ensemble et un grand caractère qui indique presque toujours le temps de Dioclétien et de ses successeurs, époque à laquelle le goût de l'architecture était fort dégénéré, pendant que la sculpture se soutenait encore avec honneur. » Deux érudits bisontins, MM. A. Delacroix et Castan, qui ont fait une étude approfondie de la Porte Noire, n'hésitent pas à y voir le plus important de tous nos monuments de l'époque gallo-romaine; ils pensent que la date de l'érection pourrait être fixée au moment où Claude venait de faire voter l'admission au sénat des grands de la Gaule chevelue. Selon eux, les quatre groupes principaux qui décorent la façade représenteraient l'apothéose des premiers Césars, et les six bas-reliefs du dessous de l'arcade, les six épisodes de la guerre de Séquanie, dans laquelle périrent Alesia et l'indépendance de la Gaule. L'arc de triomphe de Besançon a malheureusement subi des mutilations telles et les teintes auxquelles il doit son nom de *Porte Noire* sont si sombres, qu'il est bien difficile de donner une explication décisive des sculptures dont il est orné. Enclavé au moyen âge dans une tour dont la partie supérieure servait de grenier à blé aux chanoines de la cathédrale, et dont le rez-de-chaussée était percé d'une porte cintrée, inscrite dans l'arcade et conduisant à l'archevêché, il n'a été dégagé en partie de l'étreinte de ces constructions parasites que vers 1820. On a fait disparaître à cette époque quatre bas-reliefs en marbre, grossièrement sculptés et représentant les emblèmes des quatre évan-

gélistes : ils étaient placés dans la muraille de remplissage de l'arcade et la foule ne les distinguait pas des sculptures antiques. Mais, en refaisant les parties de l'édifice qui tombaient en ruine, on a eu la malheureuse idée de couvrir ces reconstructions d'imitations d'images mutilées, si bien qu'un œil peu exercé est exposé à confondre l'œuvre moderne et l'œuvre ancienne. Il importe, à ce propos, de faire remarquer que les reconstructions sont en pierre blanche à gros grains, tandis que les matériaux antiques sont à grains fins.

Au nord de Besançon, près du Doubs, se trouve une porte cintrée, taillée dans le roc et encadrée par deux pilastres carrés, sans ornements; elle servait primitivement d'issue à un aqueduc voûté, qui amenait dans la ville les eaux d'une source abondante découverte par les Romains, à Arcier, à 10 kil. environ des remparts. Les restes de cet aqueduc sont encore assez importants. La largeur intérieure du canal est de 0 m. 85; la hauteur sous clef, de 1 m. 62. M. de Laborde pense qu'il faut attribuer cet ouvrage à Marcus Agrippa, qui séjourna quelque temps à Vesontio avec ses légions, avant de passer le Rhin. On a trouvé dans l'aqueduc deux pièces de monnaie, l'une de Marc-Aurèle, l'autre de Vespasien, avec ces mots au revers : *Jovi custodi*. On a construit, il y a quelques années, un nouveau canal pour amener à Besançon les eaux d'Arcier.

Les Romains avaient pratiqué au milieu de Besançon une large rue, pavée de dalles énormes, dont on a retrouvé des fragments assez considérables; elle partait de la Porte Noire et allait aboutir à un pont de quatre arches jeté sur le Doubs. Ce pont subsiste encore sous le nom de *Pont de Battant;* il a été l'objet de réparations et de reconstructions partielles; mais, en se plaçant sous les arches, on peut reconnaître l'appareil antique. La croix érigée sur le pont rappelle un échec subi par une bande de huguenots qui tenta de pénétrer à Besançon en 1575.

La CATHÉDRALE (Saint-Jean) est un monument fort intéressant par la diversité des formes architecturales. Quelques archéologues prétendent qu'elle a été bâtie sur l'emplacement d'une basilique où l'on rendait la justice sous les Romains; ils voient même un reste de la construction primitive dans la partie inférieure des murs latéraux de la nef, dont l'appareil consiste dans l'alternance d'une assise de pierres de taille et de trois rangs de petits moellons. Au IIIe siècle, l'évêque saint Lin commença à établir un baptistère dans la demeure du tribun Onnasius, à côté de la basilique, en un lieu, dit la tradition, « où une source d'eau vive avait été arrachée aux infiltrations naturelles du terrain. » J.-J. Chifflet, qui écrivait l'histoire de Besançon en 1618, rapporte le fait, comme si la source eût encore existé de son temps, sous le nom de *Fonts Saint-Lin*. Saint Hilaire, aidé par sainte Hélène, qui lui envoya des marbres précieux, joignit le baptistère à la basilique. Les évêques Panchaire, saint Aignant, Miget, Léonce, agrandirent et embellirent la nouvelle église. Elle fut en grande partie détruite par une invasion, en 731. L'archevêque Bernouin la rebâtit au commencement du IXe siècle et obtint de Charlemagne plusieurs dons importants, entre autres celui d'une table d'or et d'une table d'argent. Une restauration, sinon une reconstruction, fut entreprise au XIe siècle, par l'archevêque Hugues le Grand, et, un siècle plus tard, à la suite de travaux non moins considérables exécutés sous l'épiscopat de Humbert, le pape Eugène, en personne, consacra l'édifice (1148). Un incendie ayant détruit, vers la fin du XIIe siècle, les combles qui étaient en bois, des voûtes en pierre furent construites par les soins du chapitre, en 1237, sous l'épiscopat de Geoffroy. On exhaussa les murs de la nef et on posa extérieurement des contre-forts surmontés d'aiguilles très-courtes. Quelques travaux furent encore exécutés au XIVe et au XVe siècle. En 1642, le chapitre, appauvri par les guerres de religion, vendit pour 9,253 livres la table d'or donnée par Charlemagne. En 1678, la crypte fut détruite. En 1729, le clocher, qui avait été bâti au XIIe siècle, près la porte d'entrée, s'écroula et entraîna la chute de l'abside N.-E. Deux ans après, on commença à réparer ce désastre : le clocher fut réédifié sur le côté opposé, et l'on reconstruisit l'abside en style moderne, en ne conservant du plan primitif que la disposition circulaire. Enfin, de grands travaux de restauration ont été entrepris de nos jours; mais ils ont eu généralement pour objet de mettre en relief plutôt que de détruire les œuvres des époques précédentes. La cathédrale de Besançon, bâtie sur le revers de la colline que domine la citadelle, est, à l'extérieur, d'une excessive simplicité; les toits immenses dont elle a été surmontée dans le cours du siècle dernier lui donnent un aspect lourd et maussade. Le plan de l'édifice est celui d'une basilique. La nef, privée de frontispice, est terminée par deux absides opposées, ayant chacune un autel. Le maître-autel est dans l'abside S.-O., à laquelle on donne le nom de *tribune;* c'est la partie la plus remarquable du monument; elle est éclairée par des fenêtres où commence à apparaître l'ogive. L'abside du N.-E. ou chapelle du Saint-Suaire est entièrement revêtue de marbres d'Italie, et forme un contraste choquant avec le reste de la construction. Cette chapelle doit son nom à la célèbre relique du saint suaire, pièce de lin longue de 8 pieds et large de 4, sur les deux faces de laquelle était imprimée l'image de Jésus-Christ au tombeau : la tradition attribue l'envoi de cette relique à Othon de la Roche, devenu depuis duc d'Athènes, qui l'aurait obtenue dans sa part du butin lors du pillage de Constantinople par les croisés en 1205. Avant d'appartenir à la cathédrale, le saint suaire était conservé dans l'église Saint-Etienne, où on le montrait solennellement au peuple à Pâques et à l'Ascension, ce qui attirait un concours considérable de pèlerins. La nef de Saint-Jean est bordée de nombreuses chapelles décorées avec plus ou moins de luxe. Parmi les œuvres d'art que possède cette église, nous citerons : une *Vierge glorieuse adorée par plusieurs saints*, toile capitale de Fra Bartholommeo, que Vasari croyait avoir été détruite par l'auteur, et dont Jean Carondelet, archevêque de Palerme, conseiller de Charles-Quint, fit présent au chapitre de Besançon; une autre belle toile, que l'on attribue par tradition à Sébastien del Piombo, et qui paraît être un Tintoret; un grand tableau d'autel représentant la *Résurrection*, l'un des meilleurs ouvrages de Carle Vanloo; les anges adorateurs du maître-autel, dus au ciseau d'un habile sculpteur bisontin, Luc Breton; le buste de Pie VI, par Giuseppe Pisani, donné en 1818 par l'architecte Paris; une statue agenouillée du cardinal de Rohan, archevêque de Besançon, par Clésinger père; un *Christ* peint par le Trévisan et divers tableaux de Natoire, de de Troy, etc.

Les autres églises de Besançon n'ont rien de bien remarquable au point de vue de l'architecture : Sainte-Marie-Madeleine, église paroissiale, sur la rive droite du Doubs, bâtie au XVIIIe siècle sur les plans de Nicole, architecte bisontin, renferme plusieurs bons tableaux, entre autres : un *Christ en croix*, de Pourbus; une *Sainte Famille*, de Quellyn, et quelques toiles moins anciennes; un *Saint Claude*, de P. Dulin; une *Sainte Philomène*, de Lancrenon; un *Martyre de saint Vernier*, de Jourdain, ancien professeur de l'école de Besançon; une *Assomption*, de Chazerand, autre artiste bisontin, mort très-jeune. On célébrait autrefois dans cette église, le jour de Pâques, une fête des plus étranges, moitié chrétienne, moitié païenne, qu'on appelait la *Bergerette* (v. ce mot). L'église de Saint-Pierre, construite au XVIIIe siècle par l'architecte Bertrand, possède un beau groupe, en pierre de Tonnerre, sculpté par Luc Breton et représentant le *Christ mort sur les genoux de la Vierge*, et un autre groupe, la *Vierge avec l'Enfant*, œuvre de jeunesse de M. Auguste Clésinger. L'église de Saint-François-Xavier, dite du *Collège*, a été construite par les jésuites, en 1680, sur le type de l'église du Gesù, de Rome; on y remarque, entre autres tableaux, celui du maître-autel, par Pietro di Pietri; le *Miracle de saint Ignace*, par Restout; *Jésus parmi les docteurs*, d'Ant. Dien, etc.

Parmi les constructions civiles, on remarque : l'hôtel de la préfecture, bâti sur les plans de l'architecte Louis (1771-1780) pour servir de résidence à l'intendant de la Franche-Comté; l'hôtel de ville, monument du XIIe siècle, dont la façade à bossages était ornée autrefois d'une statue en bronze de Charles-Quint, à cheval sur l'aigle impérial, statue inaugurée en 1567 et qui, par délibération du conseil municipal, a été envoyée à la Monnaie pour y être fondue en 1792; le palais archiépiscopal, construit, en grande partie, au commencement du XVIIe siècle, vaste demeure dont le splendide mobilier est un legs fait par le cardinal de Rohan à ses successeurs; outre les portraits des cent six évêques et archevêques de Besançon, depuis saint Ferréol jusqu'au cardinal Mathieu, on voit dans ce palais quelques bons tableaux : une *Mise au tombeau*, du Bassan; le *Passage de la mer Rouge*, de Franck le Vieux; un *Portement de croix*, de Cigoli; le *Sommeil de l'Enfant Jésus*, attribué à Carrache; deux *Marines*, de Joseph Vernet, etc.

Le PALAIS GRANVELLE mérite une description particulière. C'est un édifice des plus remarquables du commencement de la Renaissance. Commencé par Nicolas Perrenot de Granvelle, chancelier de Charles-Quint, il a été achevé par son fils, Antoine de Granvelle, cardinal-archevêque de Besançon. La façade principale, composée d'un rez-de-chaussée, de deux étages et d'un attique, est divisée en cinq parties par des espèces de contre-forts formés chacun de trois colonnes (dorique, ionique et corinthienne), superposées, et de leurs entablements. Des lucarnes en pierre richement ornementées couronnent l'attique. La porte d'entrée est encadrée dans un ordre corinthien. Les fenêtres du premier étage et du rez-de-chaussée sont divisées par une croix de pierre, et taillées en embrasures vers le dehors. Des fleurs, des dauphins, des têtes d'anges, des figurines mythologiques d'une exécution très-élégante décorent cette façade, et çà et là, parmi ces ornements, apparaît la devise des Granvelle : *Sic visum superis*. Une vaste cour entourée d'un portique couvert occupe le centre du palais. Quelques savants ont cru reconnaître le style de Serlio dans certaines parties de cet édifice; mais aucun document écrit ne vient à l'appui de cette conjecture. Le cardinal de Granvelle n'avait rien négligé pour l'embellissement de son palais : meubles magnifiques, tableaux et statues de maîtres, armes de prix, manuscrits rares avaient été réunis dans cette élégante demeure. Le palais Granvelle a longtemps appartenu à la ville de Besançon, qui l'avait acquis, au prix de 60,000 livres, de Charles-François de La Baume, comte de Saint-Amour. Il a été revendu en 1793, pour 98,200 livres; mais le jardin qui en dépendait fut distrait de la vente, et transformé en promenade publique.

Le conseil municipal de Besançon a décidé, en 1864, l'acquisition du palais Granvelle. Ce bel édifice est destiné à abriter la bibliothèque et les musées de la ville. Il sera décoré d'une statue du cardinal Granvelle, qui a été commandée à M. Jean Petit, et pour l'exécution de laquelle M. Weiss, ancien bibliothécaire de Besançon, a légué une somme importante.

Le MUSÉE de Besançon a été créé par une délibération du conseil municipal de cette ville, en 1834. M. Lancrenon, l'auteur du *Fleuve Scamandre*, nommé directeur de cet établissement, en 1835, n'y trouva qu'une quarantaine de toiles en assez mauvais état. On y plaça peu après les tableaux et dessins encadrés provenant de la riche collection léguée, en 1819, à la bibliothèque de la ville par l'architecte Pâris. Le musée, ouvert au public à la fin de 1843, s'est accru depuis au moyen des dons que lui ont faits l'Etat et bon nombre de généreux Bisontins, ainsi que par les acquisitions réalisées à l'aide d'une allocation annuelle inscrite au budget municipal. Le catalogue de 1865 a enregistré 361 tableaux, 139 dessins, 66 sculptures et divers objets de curiosité. Les peintures les plus remarquables sont : une *Déposition de croix*, d'Angiolo Bronzino, magnifique tableau malheureusement restauré, qui décorait autrefois la chapelle du palais de Médicis à Florence, et qui fut donné à Granvelle par le duc Côme; un curieux tryptique attribué à Albert Durer, et provenant de la chapelle que les Granvelle avaient fait construire dans l'église des Carmes de Besançon (la composition centrale représente le *Christ en croix*); une *Sainte Famille*, d'Andrea del Sarto, provenant de la collection Campana; le *Départ de Jacob*, de Jacques Bassan; un *Christ couronné d'épines*, du Corrége; divers portraits, du Génois Clementone; une *Vierge*, d'Agnese Dolci; *Saint Jean-Baptiste enfant* et un portrait d'homme, du Dominiquin; le portrait du cardinal de Granvelle, du Gaetano, attribué précédemment à A. Bronzino; *Suzanne au bain*, de Luca Giordano; *Lucrèce*, du Guide; *Saint Pierre*, de Lanfranc; la *Mort de saint Jérôme*, de Giulio-Cesare Procaccini; le *Triomphe de Venise*, réduction du fameux plafond de Paul Véronèse; des *Poissons*, du chevalier Recco; l'*Annonciation aux bergers* et le *Martyre de saint Janvier* (provenant de la collection Campana), de Salv. Rosa; la *Mort de Lucrèce*, de Strozzi; le portrait de Nicolas de Granvelle, du Titien; *Saint François d'Assise*, de Zurbaran; *Galilée* et un *Mathématicien*, de Vélasquez; un *Mendiant lisant*, de Ribera; le *Paradis terrestre* et une *Fuite en Egypte*, de Breughel de Velours; un *Christ en croix*, de Michel Coxcie; un *Portement de croix*, le *Passage de la mer Rouge* et le *Passage du Jourdain*, de F. Francken le Vieux; du *Gibier*, d'A. Grif; les portraits du chanoine Carondelet et d'Erasme, d'Holbein; une *Cuisine* et le *Bénédicité*, de G. Kalf; des *Fleurs*, de van Kessel; un *Choc de cavalerie*, de van der Meulen; deux portraits attribués à Antoine Moor; deux *Intérieurs d'église*, de P. Neefs; une *Kermesse* et des *Patineurs*, d'Isaac van Ostade; un *Incendie*, de van der Poel; un *Calvaire*, de Rottenhamer; un *Portement de croix*, réduction du chef-d'œuvre de Rubens; une *Entrée de forêt*, attribuée à Ruysdael; les *Evangélistes*, de Gérard Seghers; une *Tentation de saint Antoine* de Téniers; des *Paysages*, d'Ad. van de Velde, de Pieter Wouwermans, de Decker, de Berghem, de van Artois; les *Quatre parties du monde*, de Jean Barbault; neuf *Sujets chinois*, de François Boucher; le portrait de Turenne et celui d'un diplomate, de Ph. de Champaigne; divers portraits de Mignard, d'Ant. Coypel, de François de Troy, de Rigaud, de Largillière, de Desportes, d'Oudry, de Greuze, de Chardin, de Donat Nonotte, frère du jésuite si fameux par ses démêlés avec Voltaire; de Gabriel Revel, de Suvée, de David, de Gros, de Vincent, de Jean-Pierre Franque, d'Ary Scheffer (portrait du général Baudrand), etc.; une *Scène militaire*, de Duplessis; *Diane au bain*, de Lagrenée; *Tancrède et Clorinde*, de Lemoine; le *Sommeil de l'Enfant Jésus*, de Nicolas Loir; le *Printemps* et l'*Automne*, attribués à Nic. Mignard; deux *Combats*, de Joseph Parrocel; quatre *Paysages*, d'Hubert Robert; *Trophonius et Agamèdes*, de Cochin; le *Matin* et le *Soir*, de Lantara; une *Marine*, de Vernet; *Thésée*, de Carle Vanloo; une *Baigneuse*, de Gros; une *Tête de jeune fille*, de Greuze; le *Triomphe de Vénus*, de Fragonard, etc. Ces tableaux ne sont pas tous également dignes des maîtres auxquels on les attribue; plusieurs n'offrent d'intérêt que parce qu'ils ont été exécutés par des artistes dont les œuvres sont rares. Nous devons citer encore quelques bonnes productions de peintres contemporains : les *Pèlerins d'Emmaüs*, de M. Aligny; *Adam et Eve*, de M. Achille Benouville; la *Lettre de recommandation*, de M. Bonvin; *Saint Jérôme*, de M. Th. Delamarre; le *Retour du chasseur*, de M. Ch. Giraud; le *Port de Brest*, de M. Jules Noël; les *Exilés*, de M. Richard-Cavaro; l'*Enfant aveugle*, de M. Salentin; divers paysages de MM. Charles Le Roux, Jean Achard, Anastasi, Desjobert, Legrip, etc. Mais ce qui mérite particulièrement l'attention au musée de Besançon, ce sont les nombreux ouvrages peints par des artistes qui se rattachent à la Franche-Comté par leur naissance ou leurs travaux : une *Vue perspective de Besançon en* 1691, par Germain Bourrelier, mort dans cette ville en 1700; une autre *Vue* exécutée en 1615, et la *Nativité*, par Samson Brulley; diverses figures de fantaisie et un portrait de petite fille, par Gabriel Grésely (1700-1756); la *Nativité*, l'*Enfance de la Vierge* et quatre portraits, par Melchior Wyrsch, fondateur de l'académie de peinture de Besançon (1732-1798); le *Christ en croix*, *Vulcain* et un portrait, par Al. Chazerand, élève de Wyrsch (1757-1795); *Saint Jean l'Aumônier*, par Ch. Flajarlot, élève de Wyrsch, mort en 1840; le portrait de Louis-Philippe et une *Halte de chasse*, par Françis Conscience (1795-1840); et, parmi les œuvres des artistes vivants : le portrait de l'ancien ministre Courvoisier, par M. Lancrenon, conservateur du musée et directeur de l'école de dessin de Besançon; les *Funérailles de saint Sébastien*, de M. Ed. Baille; les *Noces de Gamache*, de M. Baron; la *Mort de Léonard de Vinci*, l'*Horoscope*, la *Veille de la bataille d'Austerlitz* et un portrait, de M. Jean Gigoux; une *Glaneuse*, la *Fuite en Egypte* et les *Maîtres mosaïstes*, de M. Faustin Besson; des paysages de MM. Fanart Bavoux; des portraits de MM. Biget, Borel, etc. Les principales sculptures du musée sont dues également à des artistes francs-comtois; on remarque entre autres : une série de terres cuites des plus intéressantes, de Luc Breton, qui organisa en 1773, de concert avec Wyrsch, l'académie de peinture et de sculpture de Besançon; le buste du duc de Nemours, de M. Auguste Clésinger; le buste du maréchal Moncey, de M. Camille Demesmay; trois bas-reliefs en terre cuite et deux modèles de statues, de M. Jean Petit, élève de David (d'Angers); un *Christ couronné d'épines*, de M. J.-B. Maire, élève de Lemot, mort en 1859, et la *Liberté* (médaillon en marbre), de Mlle Anna Maire, fille du précédent, etc. La collection de dessins renferme une trentaine de compositions de Fragonard, des études d'architecture de Pierre-Adrien Pâris (1745-1815), des paysages d'Hubert Robert, divers ouvrages de Boucher, de Louis Durameau, de Vincent, de Lethière, de Bardin, et une belle étude de M. Ingres, *Pie VII officiant à Saint-Pierre*.

BESANÇON (Etienne-Modeste), littérateur français né en 1730, mort en 1816. Il était desservant de la chapelle des Fontenottes, près de Morteau (Doubs), lorsque les habitants de Saint-Hippolyte intentèrent, en 1778, un procès aux communes voisines pour faire revivre des droits tombés en désuétude. L'abbé Besançon, qui cultivait la poésie à ses heures de loisir, publia sur cette affaire un poëme héroï-comique en cinq chants, le *Vieux Bourg* (1779), qui eut un véritable succès et qui annonçait un talent agréable et facile. Les chanoines de Saint-Hippolyte, vivement attaqués dans le satirique badinage, portèrent plainte à l'archevêque de Besançon, qui demanda, mais en vain, à l'auteur de supprimer son poëme. L'abbé Besançon, devenu plus tard un partisan déclaré des principes de 1789, se vit obligé de se réfugier dans le Jura pendant la Terreur, et fut nommé en 1802 desservant de Fessevillers, où il termina sa vie. On a de lui deux autres poëmes qui ne valent pas le premier : *Blanc-Blanc*, en quatre chants (Lyon, 1780), et le *Curé savoyard*, en cinq chants (1782).

BESANT ou **BEZANT** s. m. (be-zan — du lat. *byzantius*, de Byzance). Métrol. Monnaie d'or frappée à Constantinople du temps des empereurs chrétiens, et qui a eu cours en France sous les rois de la troisième race : *Le* BESANT *d'or, ou dysnar arabe, était concave comme une écuelle; il valait* 9 *fr.* 50. *Les rois de France, pendant la messe de leur sacre, donnaient treize byzantins ou* BESANTS. (Bachelet.)

— *Besant blanc, besant d'argent*, Monnaie d'argent qui portait le nom de besant, et valait un quart du besant d'or ou 2 fr. 375.

— Blas. Pièce héraldique ayant la forme d'un cercle plein, soit en or, soit en argent : *Famille de Pignerol, en Périgord : De gueules au sautoir d'or, accompagné de quatre* BESANTS *de même. Les paladins français mirent des* BESANTS *sur leurs écus, pour faire voir qu'ils avaient fait le voyage de la Terre sainte.* (Trév.)

. . . . En êtes-vous bien sûr?
— Comme j'ai six *besants* d'argent sur champ d'azur.
V. HUGO.

Besant-tourteau, Pièce héraldique, ayant la forme d'un cercle plein et mi-parti d'or ou d'argent et de couleur. Quelquefois, la division a lieu horizontalement, c'est-à-dire au moyen du *coupé;* mais le nom de *besant-tourteau* lui est acquis dès que la partie de métal est, soit à dextre, soit en chef; si, au contraire, cette partie est à senestre ou en pointe, il change de nom et devient *tourteau-besant*. ‖ La partie opposée au métal peut être également de vair, contre-vair, hermine ou

contre-hermine : *Famille Mador de la Porte : de sable, à sept* BESANTS-TOURTEAUX, *d'argent et de gueules* 3, 3, 1.

— Archit. Disque saillant sculpté sur un bandeau, une archivolte, une cannelure de pilastre, dans les monuments romano-byzantins.

— **Encycl.** Numism. Le *besant* était d'or fin, sans alliage. On n'est point d'accord sur sa valeur. Louis le Jeune apporta en France de ces espèces, qu'il avait prises sur les Sarrasins ; il en présenta treize à l'offrande le jour de son sacre. Cette coutume continua de s'observer : Henri II fit faire treize pièces d'or pour son sacre ; on les appela *byzantines ;* elles pesaient environ un double ducat. Le double ducat était alors ce qu'on appela depuis un *louis.* Les *besants* eurent longtemps cours en France ; mais leur valeur subit des variations à l'infini. Il est fait mention dans l'histoire des huit cent mille *besants* d'or payés aux Sarrasins pour la rançon de saint Louis et des seigneurs faits prisonniers avec lui. L'auteur du *Roman de la Rose*, qui écrivait sous le règne de Philippe le Bel, parle du *besant* en plusieurs endroits. On en pourrait conclure que c'était alors la monnaie la plus usitée en France ; cependant il n'en est fait mention dans aucune des ordonnances de Philippe le Bel, concernant les monnaies qui avaient cours et celles que ce prince décriait.

— Blas. Le *besant est une pièce dont l'image* est fréquente dans les armoiries ; il symbolise le plus ordinairement l'ancienne monnaie des empereurs de Byzance, et, dans ce cas, rappelle la part que les membres de la famille qui les possède ont prise aux croisades. C'était avec des *besants* que se payait la rançon des croisés : « Or devez entendre que le soudan fist crier en son camp qu'il donneroyt un *bezant* d'or pour chacune teste de chrestien qu'on lui apporteroyt. » (Joinville.)

Le *besant* est souvent aussi un indice de souveraineté du seigneur qui était en possession du droit de battre monnaie dans l'étendue de ses domaines. On voit encore cette pièce figurer sur les écus de ceux qui eurent dans leur famille des secrétaires du roi, des maîtres d'hôtel, des argentiers ou des trésoriers.

Le *besant* figure également sur les armoiries étrangères ; mais il change de nom : en Angleterre, il est appelé *plate*, lorsqu'il est en argent, et conserve son nom de *besant* s'il est en or ; les Espagnols l'appellent *besante* et, par corruption, *roel*, qui est le nom du *besant-tourteau.*

Le *besant* est plus gros que la perle et plus petit que le bouton ; il diffère de ces deux ornements, en ce qu'il offre une surface plate légèrement biseautée sur les bords. « Les *besants*, dit M. Viollet-Leduc, ont cet avantage, dans la décoration, de donner à peu de frais beaucoup de richesse et de légèreté aux membres de l'architecture auxquels ils sont appliqués ; leur surface plane accroche vivement la lumière, les fait distinguer à une grande distance malgré leur ténuité ; ils rompent la monotonie des moulures fines et d'un profil plat ; ils ont enfin, malgré leur peu d'importance comme dimension, une fermeté qui convient parfaitement à des constructions de pierre. »

BESANTE s. f. (be-zan-te). Grand'tante. ‖ Vieux mot.

BESANTÉ, ÉE adj. (be-zan-té — rad. *besant*). Blas. Se dit d'un écu ou d'une pièce principale dont la surface est semée de besants : *De Forget : de gueules à trois croissants d'argent, et une bordure cousue de sable,* BESANTÉE *d'argent.*

BESARD (Jean-Baptiste), médecin français, né vers 1576 à Besançon. Il étudia le droit, la médecine, devint même un excellent joueur de luth, et, après avoir voyagé dans presque toutes les parties de l'Europe, exerça la médecine en Allemagne, notamment à Cologne. Il a publié plusieurs ouvrages, dont l'un, fort curieux et aujourd'hui très-rare, a pour titre : *Antrum philosophicum, in quo pleraque physica quæ ad vulgariores humani corporis affectus attinent, etc.* (Augsbourg, 1617, in-4°).

BESAS s. m. (be-zâss — du lat. *bis*, deux fois, et de *as*). Jeux. Double as, au jeu de dés ou à tout jeu où l'on emploie des dés : *Amener* BESAS. *Faire* BESAS. ‖ On dit aussi BESET, BESETON, BESETET, AMBESAS.

BESBICOS ou **BESBICUS**, petite île de Propontide, vis-à-vis l'embouchure du Rhyndacus, à l'E. de Cyzique, 20 kil. de périmètre. C'est aujourd'hui l'île de Kalolimno.

BESBORODKO, homme d'Etat russe. V. BEZBORODKO.

BESCA, bourg de l'empire d'Autriche, en Illyrie, gouvernement de Trieste, sur la côte S.-E. de l'île Veglia ; 2,398 hab.

BESCH s. m. (bèch). Métrol. Monnaie de cuivre en usage en Turquie, et valant environ 3 centimes. ‖ On dit aussi BESCH-PARA.

BESCHEBOIS s. m. (bè-che-boi). Ornith. Nom vulgaire du pivert. ‖ On dit aussi BESCHOIS.

BESCHERELLE (Louis-Nicolas), grammairien français, né à Paris en 1802. Après avoir été attaché aux archives du conseil d'Etat de 1825 à 1828, il a rempli pendant quelques années les fonctions de bibliothécaire du Louvre. M. Bescherelle est auteur d'un grand nombre d'ouvrages relatifs à la grammaire ; mais les deux œuvres principales qui ont rendu son nom en quelque sorte populaire, sont : 1° la *Grammaire nationale*, où une critique qui ne manque ni de vivacité ni de justesse se joint à de nombreux renseignements ; 2° le *Dictionnaire national*, où l'on trouve par ordre alphabétique non-seulement tous les mots de la langue usuelle, mais encore les mots techniques, et les noms historiques et géographiques avec des explications assez étendues sur chaque mot.

Malgré les nombreuses critiques dont ce dernier ouvrage a été l'objet, et qui sont, pour la plupart, fort justes, il reste encore aujourd'hui le monument le plus considérable qui ait été édifié en l'honneur de notre langue. Sans doute, on y rencontre des lacunes et de graves omissions à presque toutes les pages ; mais cet inconvénient est en quelque sorte inhérent aux matières qui y sont traitées : la langue, l'histoire, la géographie, etc., sont des branches qui s'étendent et se transforment chaque jour. Il y a là un Protée insaisissable qu'aucun appareil n'arrivera jamais à photographier. Dans l'espèce, il faut recourir constamment aux suppléments, et, mieux encore, à de nouvelles éditions. Mais ces soins incombent à l'éditeur tout autant et plus encore qu'à l'auteur, et ici, pourquoi ne le dirions-nous pas ? les éditeurs du *Dictionnaire national* n'ont pas rempli consciencieusement le devoir de refonte et de remaniement que leur imposait un des plus grands succès lexicographiques du XIX^e siècle.

Nous ne ferons que mentionner le *Dictionnaire universel de géographie*, en deux volumes grand in-4°, auquel M. Bescherelle n'a fait que prêter son nom. — Son frère, BESCHERELLE jeune, né à Paris en 1804, a publié également divers traités sur la grammaire et l'étude des langues.

BESCHEY, BESSCHEY ou **BISCHEY** (Balthazar), peintre flamand, né à Anvers en 1708, mort en 1776. Il fut élève de Pierre Strick, et commença par peindre des paysages dans le goût de Breughel de Velours. Plus tard, il s'appliqua à la peinture d'histoire et de portraits, et prit pour modèle van Balen et Gaspard de Crayer. Ni le talent, ni le sentiment de l'harmonie ne lui faisaient défaut, dit M. Waagen ; mais il manquait d'expression, et chez lui la forme et le coloris sont faibles. Ses meilleurs ouvrages sont : une *Famille flamande*, au Louvre ; deux *Episodes de l'histoire de Joseph*, au musée d'Anvers. On a encore de lui, dans cette dernière collection, son propre portrait, morceau d'une exécution soignée, mais d'un coloris criard. Ce portrait provient de l'ancienne académie de Saint-Luc, dont Beschey fut doyen en 1756. Cet artiste eut trois frères peintres : Jacob, qui exécuta, sous sa direction, des copies réduites de Rubens, de van Dyck, etc. ; John-Franz, qui travailla en Angleterre ; Nicolas, qui peignit à Dublin. Balthazar épousa une Française dont le nom de famille était Pelletier, et qui fit quelques gravures. Il en eut un fils, Jacob-Franz, né à Anvers vers 1739, doyen de l'académie en 1767, mort en 1799.

BESCHI (Constantin-Joseph), missionnaire et philologue italien, mort en 1742. Il entra dans la compagnie de Jésus et fut destiné aux missions étrangères. Débarqué à Goa en 1700, il commença par étudier la langue tamoule, le sanscrit, l'indoustani et le persan ; puis il commença ses prédications parmi les peuples infidèles et obtint de très-grands succès. On lui doit des grammaires et des dictionnaires de la langue tamoule, dont quelques-uns ont été traduits en anglais.

BESCHITZI (Elie), surnommé le *Byzantin*, juif célèbre né à Andrinople vers 1420, mort en 1490. Constantinople fut sa résidence habituelle ; mais il voyagea en Palestine et dans plusieurs autres pays de l'Asie. Il publia le *Manteau d'Elie*, qui fut regardé comme le code des croyances juives. Les Karaïtes de Lithuanie en conservent précieusement un exemplaire. Son arrière-petit-fils, Moïse BESCHITZI, mort à dix-huit ans vers 1572, avait *déjà acquis la réputation d'un savant*, et le rabbin Mardochée prétend qu'il avait déjà composé de nombreux ouvrages.

BESCHLIK s. m. (bèch-lik). Métrol. Monnaie d'argent en usage en Turquie, et valant 5 piastres ou 1 fr. 10.

BÉSEAU s. m. (bé-zô). Agric. Tranchée ou rigole au moyen de laquelle on distribue les eaux d'irrigation.

BESED, rivière de la Russie d'Europe, prend sa source dans le gouvernement de Smolensk, arrose le gouvernement de Mohilew, baigne l'extrémité occidentale du gouvernement de Tchernigor, et se jette dans la Soj après un cours de 145 kil.

BESEDA, ville de l'ancienne Espagne, dans la Tarraconaise, chez les Castellani.

BESEK, ville de l'ancienne Palestine, dans la tribu de Juda, à 9 kil. S.-O. de Béthléem.

BESELER (Guillaume-Hartwig), homme politique danois, né en 1806 au château de Marienhausen. Il exerça la profession d'avocat au Sleswig. En 1844, la ville de Tondern (ou Touderne) le choisit pour son représentant aux Etats de Sleswig, et il y soutint avec vigueur l'*opinion qui demandait* la *réunion des* duchés avec l'Allemagne. En 1848, il fit partie du gouvernement provisoire qui se constitua dans les duchés ; puis le district de Rendsburg le nomma député à l'assemblée nationale de Francfort, dont il devint bientôt le premier vice-président. Mais quand la suite des événements eut comprimé tous les efforts dont 1848 avait été le signal, M. Beseler fut obligé de se réfugier hors de son pays, et il trouva un asile dans le duché de Brunswick.

BESELER (Charles-George-Christian), frère du précédent, jurisconsulte allemand, né en 1809 dans le duché de Sleswig. Après avoir étudié le droit à Kiel, il voulut y exercer la profession d'avocat ; mais comme il aurait fallu prêter un serment qui répugnait à sa conscience, il alla résider à Gœttingue, où il commença à professer la jurisprudence ; il la professa ensuite à Heidelberg, à Bâle, à Rostock et à Greifswald. Cette dernière ville le choisit, en 1848, pour son député à l'assemblée nationale, où il devint le chef du centre droit. En 1849, il entra à la Chambre des députés de Berlin et se plaça parmi les membres de la gauche. Il a publié, en allemand, de nombreux ouvrages de droit, dont les principaux sont : *Du droit romain dans ses rapports avec le droit national des peuples germaniques* (Bâle, 1836) ; *Droit du peuple et droit des juristes* (Leipzig, 1843) ; *Système du droit commun allemand* (Leipzig, 1847).

BESENGE ou **BEZENGE** s. f. (be-zan-je). Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière.

BESENSTADT, bourg de Prusse, régence de Magdebourg, cercle de Mansfeld ; 1,952 h.

BESENVAL (Pierre-Victor, baron DE), général, né à Soleure en 1722, mort en 1791. Fils du colonel du régiment des gardes suisses, il s'éleva rapidement, par la faveur, aux premiers grades de l'armée. Ses succès de cour, la faveur de Marie-Antoinette, sa jactance et ses forfanteries contre-révolutionnaires lui firent confier, en 1789, le commandement des troupes réunies autour de Paris ; il fit preuve d'une timidité et d'une impéritie sans exemple, prit la fuite au 14 juillet avec des passe-ports qu'il s'était ménagés ; mais il fut arrêté, traduit au tribunal du Châtelet et déclaré innocent, grâce aux intrigues de la cour. Il passa le reste de ses jours dans l'obscurité et mourut à Paris. Il est surtout connu par des *Mémoires* que le vicomte de Ségur a publiés en 1806, mais qui ont été désavoués par la famille du baron, à cause des anecdotes scandaleuses et des révélations indiscrètes qu'on y trouve sur les grands personnages que l'auteur avait connus.

BESESTAIN s. m. (be-zè-stain). Espèce de construction turque, formée de la réunion d'un grand nombre de boutiques : *Nous nous engageons sous une voûte à l'aspect grandiose, formée de charpentes sculptées, d'un style antique, où le vernis et la dorure rehaussent mille détails d'arabesques splendides ; c'est là peut-être le* BESESTAIN *des Circassiens où s'est passée l'histoire racontée par le marchand cophte au sultan de Kachgar.* (Gér. de Nerv.) ‖ On dit aussi BEZESTAIN, BESESTIN, BEZESTIN, BESESTAN et BEZESTAN.

BESHMETH s. m. (bèch-mètt). Sorte de justaucorps en soie que portent les femmes circassiennes, et qui, agrafé sur la poitrine, descend jusqu'aux genoux.

BESI s. m. (be-zi — breton, *besi*, sauvageon). Hortic. Nom générique que l'on donne à plusieurs espèces de poires, en y ajoutant le nom du pays d'où elles sont tirées : BESI *d'Héry.* BESI *de La Mothe.* BESI *Chaumontel.*

— Jeu. V. BESIGUE.

BÉSIADE (FAMILLE DE), ancienne famille du Béarn. V. AVARAY.

BESICLES s. f. pl. (be-zi-kle — bas lat. *beryllus*, lunette, qui a donné *béricles*, usité dans certaines provinces). Sorte de lunettes à deux verres, un pour chaque œil, disposées de façon à pouvoir être établies sur le nez d'une façon permanente : *Le secret de secourir la vue par des lunettes qu'on nomme* BESICLES *est de la fin du* XIII^e *siècle.* (Volt.) *Parce que les* BESICLES *ont été inventées, doit-on dire que Dieu a fait nos nez pour porter des lunettes ?* (Volt.) *Par le moyen des* BESICLES, *l'œil échappe, pour ainsi dire, à l'affaiblissement sénile qui opprime la plupart des autres organes.* (Brill.-Sav.) *L'avocat leva sur le président sa face froide, en assurant ses* BESICLES *sur ses yeux verts.* (Balz.) *Sous les verres de ses* BESICLES *d'or, brillait un regard aussi malin que pénétrant.* (E. Sue.) *A la chasse, il porte des* BESICLES, *mais, dans le monde, il a la coquetterie de s'en priver.* (G. Sand.) ‖ Ce mot ne s'emploie plus guère qu'ironiquement aujourd'hui.

— Par plaisant. Moyen d'observation auquel on renvoie les personnes que l'on veut taxer d'irréflexion, d'étourderie, de manque d'intelligence : *Prenez vos* BESICLES. *Vous n'avez pas bien mis vos* BESICLES. *Tel qui rit des aveugles, devrait porter* BESICLES. (Proudh.) *Le philosophe à* BESICLES, *qui ne s'en tient pas à la première vue, et qui se mire dans ses abstractions, n'est venu que bien tard.* (Ste-Beuve.) ‖ Moyen propre à tirer une personne de son aveuglement, prétendu ou volontaire : *Un paysan qui avait un procès sollicitait son procureur pour qu'il y travaillât ; mais celui-ci qui ne voyait pas venir d'argent, disait toujours à son client : « Mon ami, ton affaire est si embrouillée, que je n'y vois goutte. » Le paysan comprit à la fin ce que cela voulait dire, et, tirant de sa poche deux écus, les présenta à son procureur en disant : « Tenez, monsieur, voici une paire de* BESICLES. »

— Techn. Espèce de masque ayant des yeux de verre, dont se servent les ouvriers de plusieurs métiers, pour se garantir les yeux.

— Chir. Sorte de lunettes dans lesquelles les verres sont remplacés par deux morceaux de fer-blanc percés d'un trou, et qui sert à redresser la vue des enfants qui louchent.

BESIDIÆ, ville de l'ancienne Italie, dans la partie septentrionale du Brutium.

BÉSIER s. m. (bé-zi-é — du breton *besi*, sauvageon). Bot. Sorte de poirier sauvage.

BESIERS (Michel), chroniqueur français, né à Bayeux en 1719, mort en 1782. Il était chanoine à Caen, et composa, outre plusieurs dissertations, divers ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Chronologie historique des baillis et des gouverneurs de Caen* (1769) ; *Histoire sommaire de la ville de Bayeux* (1773), etc.

BESIGHEIM, ville du Wurtemberg, ch.-l. du bailliage de son nom, dans le cercle du Necker, à 27 kil. N. de Stuttgard, sur la rive gauche du Necker ; 2,895 hab. La ville est entourée de murailles, flanquées de tours très-anciennes ; aux environs, récolte des vins renommés du Necker.

BESIGUE s. m. (be-zi-ghe). Jeu de cartes ayant quelque analogie avec la brisque, le mariage ou le cinq-cents.

— **Encycl.** Le *besigue* est un jeu de calcul qui, outre les emprunts faits au piquet, à la brisque et au mariage, a ses combinaisons propres qui sont très-ingénieuses. Ce jeu est né en France, mais on ignore à quelle époque. On sait seulement qu'il était déjà connu depuis longtemps dans les anciennes provinces de Poitou, de Saintonge et d'Angoumois, quand on l'a introduit, il y a une quarantaine d'années, dans les cafés de Paris, d'où il a pénétré dans les salons. Quant au nom de ce jeu, il n'est autre que celui d'une de ses chances principales. Mais pourquoi donne-t-on le nom de *besigue* au valet de carreau et à la dame de pique ? Tous les dictionnaires, même ceux qui s'occupent exclusivement d'étymologie, se taisent à ce sujet. Nous croyons que ce mot, d'une forme bizarre, est une corruption du latin *bijugum*, qui désigne deux objets marchant de pair, ce qui serait une allusion au résultat produit par la réunion, dans la main du même joueur, des deux valets de carreau et des deux dames de pique. Le *besigue* se joue à deux, trois, quatre personnes, et l'on prend autant de jeux qu'il y a d'adversaires.

Besigue à deux. Il se joue ordinairement en 1,000 ou 1,500 points, avec deux jeux de trente-deux cartes, réunis et mêlés ensemble. La main se tire à la plus belle. Celui auquel elle appartient distribue les cartes alternativement, deux par deux ou trois par trois, jusqu'au nombre de huit ou de neuf pour chacun des joueurs, après quoi il retourne la dix-septième ou la dix-neuvième, qui indique la couleur de l'atout. Si cette carte est un sept, le donneur marque 10 points ; si c'est une autre carte, le joueur qui, dans le cours de la partie, a le premier un sept d'atout, peut échanger ce sept contre la carte de la retourne, et, en même temps, il compte 10 points. Mais cet échange ne peut s'effectuer qu'à la suite d'une levée. Les cartes distribuées celles qui restent sont placées à côté de la retourne et forment le talon. Ce talon sert aux joueurs à remplacer les cartes qu'ils ont dans la main, à mesure qu'ils les jouent. Ainsi, après la première levée, celui qui l'a faite tire la première carte qui se trouve sur le talon ; l'adversaire prend ensuite la seconde, et l'on continue de la même manière jusqu'à épuisement complet du talon. Les cartes ont la même valeur et le même ordre qu'au piquet ; seulement, le dix vient immédiatement après l'as et l'emporte sur les figures. Les as et les dix valent 10 points chacun. La réunion de quatre as vaut 100 points ; celle de quatre rois 80 ; celle de quatre dames 60 ; celle de quatre valets 40. La rencontre d'un roi ou d'une dame de même couleur, c'est-à-dire le *mariage*, vaut 40 points en atout, et 20 dans les autres couleurs. La réunion de la dame de pique et du valet de carreau forme le *besigue*, qui vaut 40. Si l'on a en même temps les deux valets de carreau et les deux dames de pique, on a le *double besigue*, qui compte pour 500. Enfin, la quinte majeure d'atout vaut 250 points et la dernière levée 10 points. La règle veut que l'on ne puisse compter de points qu'après s'être rendu maître de la levée, soit en prenant avec une carte supérieure, soit en coupant avec un atout : on les marque à mesure qu'on les fait. De deux cartes de même valeur, c'est la première jouée qui emporte la levée. Si l'on a plusieurs groupes en même temps, on ne peut les montrer et les compter que séparément, et après avoir fait autant de levées. Nul ne peut, en jouant, examiner les levées déjà faites. Tant qu'il y a des cartes au talon, on n'est pas obligé de fournir la couleur demandée, ni de couper quand on n'a pas cette couleur ; en un mot, on est libre de jeter telle carte dont on juge à propos de se débarrasser ; mais, aussitôt qu'il n'y a plus de cartes à relever, le jeu reprend ses droits comme à l'écarté ou au piquet. Lorsque, la dernière levée étant faite, aucun des deux joueurs n'a gagné d'emblée, chacun ajoute à ses points ceux qui résultent des brisques et des figures qui se trouvent parmi ses levées,

afin de pouvoir atteindre le chiffre de 1,500 ou de 2,000, que l'on a fixé pour la partie. Dans ce cas, il peut arriver que les deux adversaires atteignent ce chiffre ou même le dépassent. Le gagnant est celui qui réunit le plus de points, les brisques et les figures une fois comptées. Au lieu de deux jeux de cartes, on n'en prend quelquefois qu'un. On joue alors ordinairement en 500, mais on procède toujours comme ci-dessus. Seulement, on le comprend sans peine, les groupes sont plus difficiles à former. En outre, on ne peut jamais avoir le *double besigue.*

Maintenant, il nous reste deux cas à examiner qui ne sont pas toujours une règle rigoureuse, nous en convenons, mais pour lesquels nous allons exprimer une opinion que nous n'hésitons pas à qualifier de *logique*, car il y a de la logique jusque dans le jeu de cartes. Nous allons entrer dans les détails pour essayer d'être clair. J'ai dans les mains plusieurs groupes; puis-je les compter en les abattant d'un seul coup? Non. Supposons que j'aie une quinte majeure d'atout en main, ai-je le droit de compter d'un seul coup 290 points? Non encore; je commencerai par compter les 40 de mariage d'atout; puis, après une autre levée, j'abattrai le dix, l'as et le valet, et je compterai 250. Ce cumul est souvent de nature à embarrasser le joueur; car, nous l'avons dit, c'est une levée seule qui donne le droit de compter. Alors, si l'on suppose que la suite du jeu ne permettra pas de faire une nouvelle levée, la prudence commande de sacrifier le moins pour compter le plus.

Autre cas discutable : je ne joue que pour 20 ou 30 points, ai-je le droit, avant la partie finie, de compter les brisques que j'ai déjà faites au fur et à mesure que je les ferai? évidemment non; la partie engagée doit être continuée jusqu'à extinction, et alors, toutes les brisques ayant été comptées de part et d'autre, le gagnant est celui qui a atteint le chiffre de points le plus élevé. Ajoutons, toutefois, que les 10 points auxquels la dernière levée donne droit se marquent immédiatement.

Dernier point douteux : les sept peuvent-ils être marqués par le seul fait qu'on les a dans la main? Ce n'est pas notre opinion : le sept ne compte que lorsqu'il fait une levée, et, par conséquent, lorsqu'il cesse d'être en la possession du joueur. S'il en était autrement, surtout quand on joue à trois ou à quatre jeux, il en résulterait de fréquentes discussions, et c'est à obvier à cet inconvénient qu'une règle doit toujours viser. Règle générale : toute carte marquée doit être une carte abattue.

Il se peut que les règles que nous venons de poser ici suscitent des réclamations, car nous savons que les habitudes et les conventions jouent un grand rôle dans tous les jeux un peu compliqués. Aussi, c'est une opinion que nous donnons, sans avoir pour cela la prétention de l'imposer. Mais, et c'est par là que nous terminerons, nous croyons fermement être dans l'esprit de la règle.

BÉSIKA (BAIE DE) ou de **TÉNÉDOS**, mouillage sur la côte de la Turquie d'Asie, entre le canal formé par l'île de Ténédos, à l'entrée des Dardanelles. C'est dans cette baie que les flottes anglo-françaises ont séjourné pendant quelques jours en 1853, avant la guerre de Crimée. C'est là aussi que douze siècles av. J.-C., mouillait la flotte des Grecs venue pour détruire Troie, dont l'emplacement se trouve à quelques kil. dans les terres.

BÉSIMÊME s. m. (bé-zi-mê-me). Bot. Corps reproducteur des plantes cryptogames. Ce mot, analogue d'ovule et de bourgeon séminiforme, n'a pas été adopté.

BÉSIS s. m. (bé-ziss). Art culin. Ragoût de basse viande, dans lequel on met de l'orge détrempée dans de l'eau, de l'huile, du jus d'orange et de citron.

BESKOW (Bernard VON), poëte et érudit suédois, né en 1796, fut d'abord attaché, en qualité de secrétaire, au département des finances; puis, nommé successivement secrétaire particulier du prince royal, directeur du théâtre royal, chambellan, grand maréchal de la cour, membre du chapitre des ordres royaux, membre de l'académie suédoise et son secrétaire perpétuel; de l'académie des sciences, histoire et antiquités, etc., enfin, anobli, avec le titre de baron. En 1824, l'académie lui décerna le grand prix de poésie pour son poëme intitulé : les *Ancêtres de la Suède.* Beskow a publié, outre des poésies, un grand nombre d'ouvrages d'histoire, de littérature et d'esthétique, qui lui assurent une place distinguée dans l'histoire littéraire de son pays. Un de ses derniers ouvrages, imprimé dans les *Actes de l'académie suédoise*, et formant 3 vol. in-8°, a pour titre : *Gustave III comme roi et comme homme;* c'est une sorte d'élégant panégyrique peu d'accord avec la vérité historique, mais très-naturel de la part d'un académicien, racontant la vie du fondateur de son académie.

BESLAY (Charles-Leleu-Bernard), homme politique français, né à Denain en 1768, mort en 1834. Il venait d'être reçu avocat au parlement, quand la Révolution éclata; et, obligé de renoncer au barreau, il vint fonder une maison de commerce dans sa ville natale. Il fut nommé membre du Corps législatif en 1808, et, depuis ce temps jusqu'à sa mort, il figura dans toutes les Chambres de députés, sauf la Chambre septennale. Il siégea toujours à gauche; mais son opposition fut constamment modérée, et on le vit appuyer toutes les lois qui lui paraissaient utiles, quels que fussent les ministres qui les avaient proposées.

BESLAY (Charles), ingénieur et homme politique, fils du précédent, né à Dinan en 1795. Il s'est longtemps occupé des travaux du canal de Nantes à Brest, fut député radical sous Louis-Philippe, commissaire de la République dans le Morbihan en 1848; enfin représentant du peuple à la Constituante, où il vota avec les républicains modérés. Depuis, il a repris ses grands travaux industriels.

BESLER (Basile), pharmacien et botaniste allemand, né à Nuremberg en 1561, mort en 1629. Il exerça la profession de pharmacien dans sa ville natale, se créa un jardin botanique, entra en rapport avec les hommes les plus distingués de son temps, et fut mis par l'évêque d'Eichstædt, Conrad de Gemmingen, à la tête du jardin de Saint-Willebald. Besler s'est rendu célèbre en publiant, sous le titre de *Hortus Eystettensis* (Nuremberg, 1613, 4 vol. in-fol.), le plus bel ouvrage qu'on eût encore écrit sur la botanique. Cet ouvrage, divisé en 4 parties, est accompagné d'un atlas de 356 planches gravées, comprenant 1,086 figures. Basile Besler, qui était peu lettré, ne fit que diriger cet important travail, dont Louis Jungermann, professeur à Giessen, rédigea le texte, pendant que Jérôme Besler, frère de Basile, y donnait la synonymie des plantes et une partie des descriptions. Basile Besler avait créé à ses frais un cabinet, composé des produits les plus rares de la nature. Il les fit connaître en publiant des figures gravées, sous le titre : *Fasciculus rariorum et adspectu digniorum varii generis, etc.* (1616).

BESLER (Michel-Basile), médecin allemand, neveu du précédent, né en 1607 à Nuremberg, mort en 1661. Après avoir pris le grade de docteur à Altdorf en 1631, il exerça la médecine dans sa ville natale, tout en s'occupant beaucoup d'histoire naturelle et d'antiquités. Ses principaux ouvrages sont : *Admirandæ fabricæ humanæ mulieris partium delineatio* (Nuremberg, 1640); *Gazophylacium rerum naturalium* (Nuremberg, 1642), avec des planches, dans lequel il continue la description du cabinet de son oncle; *Mantissa ad Viretum stirpium Eystettense* (Nuremberg, 1646-1648), qui forme un supplément à l'*Hortus Eystettensis* de Basile Besler.

BESLÉRIE s. f. (bè-slé-rî — de *Basile Besler*, botan. allem.). Bot. Genre de plantes de la famille des gesnéracées, qui comprend des plantes à peine frutescentes, propres aux forêts de l'Amérique tropicale, et dont la plupart sont cultivées dans nos terres comme plantes d'ornement.

— **Encycl.** C'est Plumier qui fonda ce genre dans la famille des gesnéracées, tribu des beslérées. Les principaux caractères des *besléries* sont : belles fleurs jaunes ou rouges; calice quinquéfide; corolle hypogyne à limbe quinquéfide; quatre étamines avec rudiment de la cinquième, insérées sur le tube; ovaire libre, ceint d'un disque annulaire; ovules nombreux, anatropes, style simple; stigmate bifide; une baie pour fruit; graines obovées; plantes dressées et rameuses; tiges quadrangulaires; feuilles opposées, à nervures saillantes, luisantes en dessous. On distingue la *beslérie* jaune (*lutea*), la *beslérie* à grandes feuilles (*grandifolia*), élégante (*pulchella*), sanguine (*incarnata*), et plusieurs autres espèces.

BESLÉRIÉ, ÉE adj. (bè-slé-ri-é — rad. *beslérie*). Bot. Qui ressemble à une beslérie.

— s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre beslérie.

BESLON s. m. (bè-slon). Agric. Nom que l'on donne, en Normandie, à la petite cuve qui reçoit le cidre sous le pressoir.

BESLY (Jean), jurisconsulte et littérateur, né dans le Poitou en 1572, mort en 1644. Il s'établit en 1597, comme avocat, à Fontenay-le-Comte, se signala aux états généraux de 1614 par l'opposition qu'il fit à l'enregistrement des décrets du concile de Trente, et devint conseiller du roi en 1629. Besly s'adonna d'une façon toute particulière à l'étude des antiquités de notre histoire. Il a fourni des notices pour les travaux généalogiques de Duchesne. Il a laissé des matériaux historiques considérables et divers travaux, dont quelques-uns ont été publiés par son fils, Jean Besly : *Commentaires sur les hymnes de Ronsard* (1604); *Histoire des comtes de Poitou et ducs de Guyenne* (Paris, 1647, in-fol.); *Evêques de Poitiers avec les preuves* (1647), etc.

BESME ou **BÊME**, ou **BEHME**, assassin de l'amiral Coligny dans la nuit de la Saint-Barthélemy. C'était une créature des Guises, dont le vrai nom était *Charles Dianowitz*, et qui était appelé *Besme*, par corruption du mot Bohême, pays dans lequel il était né. Après avoir assassiné Coligny, il jeta son corps par la fenêtre. En 1575, il se trouvait en Saintonge, lorsqu'il fut fait prisonnier par les protestants. Il parvint à s'évader; mais Berteauville, gouverneur de la place où il était détenu, le poursuivit, et, l'ayant atteint, lui passa son épée au travers du corps (1575),

BESNARD (Pierre-Joachim), ingénieur en chef des ponts et chaussées en Bretagne, né à Rennes en 1741, mort à Paris en 1806. On cite parmi ses travaux le redressement de la tour de Saint-Louis, à Brest, la construction de l'église de Saint-Martin à Morlaix, des fontaines à Landerneau, une partie des plans arrêtés pour réunir la Loire à la Vilaine, la Vilaine au Blavet, et le Blavet à la rivière d'Aune.

BESNARD (François-Joseph), médecin, né en 1748 à Buschwiller en Alsace, mort en 1814. Après avoir passé son doctorat à Strasbourg, il devint premier médecin de Maximilien, comte palatin, puis il exerça son art à Manheim, et fut enfin nommé médecin en chef des hôpitaux militaires de Munich. Besnard contribua beaucoup à propager la vaccine en Bavière, et fut un adversaire déclaré de l'emploi du mercure dans les maladies vénériennes. Il fit à ce sujet un voyage à Paris, en 1783, pour soutenir ses idées devant l'Académie des sciences. On a de lui divers écrits publiés en allemand, parmi lesquels nous citerons : *Avis sérieux et fondé sur l'expérience aux amis de l'humanité contre l'emploi du mercure dans diverses maladies* (Munich, 1808); *Exposé analytique de l'origine, de la nature et des effets du virus vénérien* (Munich, 1811).

BESNARD (Etienne), graveur français contemporain, né à Paris en 1789, élève de Baltard. Il a exécuté au burin des planches pour divers ouvrages, entre autres pour le *Voyage en Nubie*, de Gau; pour l'*Expédition scientifique en Morée*, d'Ab. Blouet; pour le *Sacre de Charles X;* pour le *Bachelier de Salamanque*, etc. Il a exposé aux Salons de 1831, 1833, 1834 et 1836, et a obtenu une médaille de 3e classe en 1833.

BESNARDIÈRE (DE LA). V. LABESNARDIÈRE.

BESNAS, fondateur et chef d'une secte persane qui professe l'athéisme absolu et s'occupe de sciences naturelles, telles que la médecine, l'astronomie. Cette profession d'athéisme, jointe aux études scientifiques des adeptes de ce système, le rapproche assez de nos écoles matérialiste et positiviste.

BESNIER (Pierre), philologue français, né à Tours en 1648, mort à Constantinople en 1705. Il entra dans l'ordre des jésuites en 1663, passa presque toute sa vie à voyager dans les pays étrangers, et s'adonna avec succès à l'étude des langues. Les deux principaux ouvrages de ce savant sont : la *Réunion des langues* ou l'*Art de les apprendre toutes par une seule* (Paris, 1674); *Discours sur la science des étymologies* (1694).

BESOCHE s. f. (be-so-ché). Agric. Pioche dont une extrémité est élargie au lieu d'être pointue, et qui sert à faire des trous pour planter des arbres. ‖ Sorte de hoyau.

BESOGNE s. f. (be-zo-gne; *gn* mll. — rad. *soin*, qui, dans notre vieille langue, se disait *sunnis, sunnia, sonia*, avec le sens d'empêchement légal. *Be, bes*, jouerait le rôle de particule péjorative; nos pères écrivaient *besoigne* et *besongne*, mais on sait que *i* des finales *oigne, aigne*, a disparu d'un grand nombre de mots : *espaignol, compaignon, aigneau, Bretaigne, charoigne, gaigner, montaigne, campaigne;* et que si cette voyelle *i* se maintient encore dans certains mots, alors que la prononciation n'en tient plus compte, tels que dans *Saint-Aignan, Montaigne, Gavaignac*, Philippe de *Champaigne*, etc., cette persistance a sa raison dans le respect avec lequel on conserve l'intégrité des noms propres, héritage auquel il n'est pas permis de toucher. Pour plus de détails, V. BESOIN). Tâche, ouvrage, travail manuel auquel on est astreint ou auquel on s'astreint : *Aller à sa* BESOGNE. *Mettre la main à la* BESOGNE. *Etre assidu à sa* BESOGNE. *Le temps des vendanges venu, chacun aux champs était à sa* BESOGNE. (P.-L. Cour.)

> Voilà l'opératrice aussitôt en *besogne.*
> LA FONTAINE.

> . . . . Estimable *besogne!*
> Digne opération qui sent la corde un peu!
> L. BOUILHET.

> A tout prendre, il vaut mieux un combat qu'un [supplice;
> Et ce n'est pas la joie et l'honneur des Etats
> De voir plus de *besogne* aux bourreaux qu'aux soldats.
> V. HUGO.

‖ Se dit aussi d'un travail intellectuel : *Je serai quitte de la grosse* BESOGNE *avant qu'il soit un mois; j'appelle grosse* BESOGNE *le fond de mes observations; ensuite, il faudra non-seulement être poli, mais polir mon style.* (Volt.) *Non-seulement j'ai encore quelques petites* BESOGNES *littéraires avec mon roi philosophe, mais j'ai un* Siècle *sur les bras.* (Volt.)

— Par ext. Mission, tâche, ce que l'on a à faire : *Tout siècle a sa* BESOGNE. (L. Blanc.) *Une révolution entraîne toujours après elle une grande* BESOGNE. (Ste-Beuve.)

— Produit du travail : *L'un est fort, mais maladroit; l'autre faible, mais plein d'intelligence; l'un fera peu de* BESOGNE, *l'autre beaucoup.* (Thiers.) *La mull-Jenny fait en un jour la* BESOGNE *de cinq cents fileuses.* (J. Sim.) ‖ Fig. : *La béquille du temps fait plus de* BESOGNE *que la massue de fer d'Hercule.* (Gratian.)

— Ce dont on a besoin, ce qui est nécessaire :

> Le galant, pour toute *besogne*,
> N'avait qu'un brouet clair; il vivait chichement.
> LA FONTAINE.

‖ Vieux en ce sens.

— Loc. fam. *Aller vite en besogne, abattre, expédier de la besogne*, Faire beaucoup de travail en peu de temps, travailler avec entrain et avec facilité : *Il leur était d'une grande utilité, et il* EXPÉDIAIT LEUR BESOGNE *par-dessous la jambe.* (Balz.) *Parlez-moi des marins pour* ALLER *rondement* EN BESOGNE. (A. Dum.) ‖ *Faire de la belle, de la bonne besogne*, Travailler habilement ou utilement, et, par ironie, Faire un mauvais travail, commettre quelque sottise : *Vous* AVEZ FAIT *là* DE LA BELLE BESOGNE, *pendant les quinze jours que je viens de passer à la campagne.* (Picard.) ‖ *Faire plus de bruit que de besogne*, Parler beaucoup, se donner beaucoup de mouvement pour ne pas faire grand'chose : *La mouche du coche* FAISAIT PLUS DE BRUIT QUE DE BESOGNE. *Ce cher homme! combien il y en a de ce modèle :* PLUS DE BRUIT QUE DE BESOGNE! (Th. Leclercq.) ‖ *S'endormir sur la besogne*, Ne pas avancer dans son travail, s'y livrer avec nonchalance. ‖ *Donner, tailler de la besogne*, Préparer une tâche, donner de la peine, susciter des embarras : *On lui* TAILLAIT UNE BESOGNE *à laquelle il ne s'attendait pas.* (De Retz.) ‖ *Aimer la besogne faite*, Ne pas aimer le travail, aimer à profiter du travail des autres. ‖ *N'avoir pas besogne faite*, Avoir beaucoup d'embarras, de difficultés : *MM. les gens du roi, entre la chancellerie et la grande aumônerie,* N'ONT PAS BESOGNE FAITE. (P.-L. Cour.)

> Qui vit céans, ma foy, *n'a pas besogne faite.*
> RÉGNIER.

— Prov. *Selon l'argent la besogne*, Pour avoir un travail bien fait, il faut le rémunérer convenablement.

— Navig. Nom d'un bateau normand, plus souvent appelé BATEAU FONCET.

— Techn. *Besogne faite*, Nom que l'on donnait autrefois, dans les fabriques du Poitou, à des serges, étamines, draps, tiretaines, etc., encore en toile, telles qu'elles sortent du métier, avant qu'elles aient reçu aucun apprêt.

— S. f. pl. Se disait autrefois des hardes que l'on portait avec soi : BESOGNES *de nuit.*

BESOGNE s. m. (be-zo-gne; *gn* mll.). Autref. Mauvais soldat. ‖ On disait aussi BISOGNE.

BESOGNÉ, ÉE (be-zo-gné; *gn* mll.). Part. pass. du v. Besogner. Opéré, agi, fait : *Travail mal* BESOGNÉ.

> Si cet enfant avait plusieurs oreilles,
> Ce ne serait à vous bien *besogné.*
> LA FONTAINE.

BESOGNER v. n. ou intr. (be-zo-gné; *gn* mll. — rad. *besogne*). Autref. Travailler, s'occuper : *Catherine de Médicis passait son temps, les après-disnées, à* BESOGNER *après ses ouvrages en soie.* (Brantôme.)

— V. a. ou tr. : *Cet ouvrier* BESOGNE *mal tout ce qu'il fait.*

BESOIGNE (Jérôme), théologien français, né à Paris en 1686, mort en 1763. Il était professeur de philosophie et coadjuteur du principal au collége du Plessis. Son ouvrage le plus important est une *Histoire de l'abbaye de Port-Royal* (Cologne, 1756, 8 vol. in-12). Il a publié, en outre, un grand nombre d'écrits sur des controverses religieuses, et son inscription sur la liste des appelants contre la bulle *Unigenitus* lui valut beaucoup de persécutions.

BESOIGNEUX ou **BESOGNEUX, EUSE** adj. (be-zo-gneu, eu-ze; *gn* mll. — rad. *besogne*). Qui est dans la gêne, dans le besoin : *Un pauvre hère qui montre la musique à la pupille, infatué de son art, friponneau,* BESOIGNEUX, *à genoux devant un écu.* (Beaumarch.) *Dans l'intérieur de la ville, on ne voit que des maisons grossièrement construites et une population* BESOIGNEUSE. (X. Marmier.) *Cet habillement, dont les services étaient constatés par de vastes sillons d'usure, tout cet aspect misérable et* BESOGNEUX *ne donne pas aux jeunes filles une haute idée de la fortune du visiteur.* (De St-Georges.) *Aucune pensée de révolte ne traversait encore le cerveau de cette foule modeste et* BESOGNEUSE. (E. Berthet.)

— Fam. Qui éprouve quelque besoin naturel : *Le potage est la première consolation de l'estomac* BESOGNEUX. (Brill.-Sav.)

— Fig. Exigeant, avide : *Jadis le paysan, pauvre, misérable, opprimé, ne dérobait qu'avec peine la plus méchante nourriture aux contraintes d'un fisc rapace et* BESOIGNEUX. (Rossi.)

— Substantiv. Personne qui est dans le besoin : *Les faux* BESOGNEUX *m'en veulent de ne pas être leur dupe.* (G. Sand.)

BESOIN s. m. (be-zoin — anciennement *busuin.* Le sens primitif de ce mot était *affaire.* D'origine germanique, on le retrouve sans difficulté sous les différentes formes de l'anglo-saxon *bisgung* affaire, du hollandais *bezigheid*, de l'anglais *business*, etc. L'italien *bisogna*, qui a le sens du français *besoin*, dont il dérive, nous est revenu sous la forme calquée de *besogne*, et avec le sens primitif d'affaire, d'occupation, qu'il avait perdu). Dans un sens général, privation ou sentiment de privation qui porte à désirer ce que l'on regarde comme nécessaire : *Avoir peu de* BESOINS. *Se créer des* BESOINS. *C'est notre vanité qui étend nos* BESOINS. (Mme de Maint.) *L'esprit a ses* BESOINS, *et peut-être aussi étendus que ceux du corps.* (Fonten.) *Tout désir est un* BESOIN, *une douleur commencée.* (Volt.) *Plus les ressources diminuent, plus on sent croître les* BESOINS. (Marmontel.) *Un peuple dont les* BESOINS *augmentent doit chercher de nouvelles ressources pour augmenter sa richesse.* (Dider.) *Nous avons deux sortes de*

BESOINS : *les uns sont une suite de notre conformation, les autres une suite de notre habitude.* (Condill.) *Plus les* BESOINS *sont éloignés ou difficiles à satisfaire, plus les connaissances destinées à cette fin sont lentes à paraître.* (D'Alemb.) *Le désordre et les fantaisies font plus de pauvres que les vrais* BESOINS. (J.-J. Rouss.) *On prétend que les hommes inventèrent la parole pour exprimer leurs* BESOINS ; *cette opinion me paraît insoutenable.* (J.-J. Rouss.) *Les vrais* BESOINS *de l'homme ne sont autre chose que les nécessités de la nature.* (J.-J. Rouss.) *L'insensé prend sur ses* BESOINS *réels pour ses* BESOINS *imaginaires.* (J.-J. Rouss.) *L'homme le plus heureux est celui qui a le moins de* BESOINS. (Dumarsais.) *L'homme a des* BESOINS *et des facultés pour y pourvoir.* (Condorcet.) *La guerre naît, entre les hommes, de l'égalité des* BESOINS *et de l'inégalité des forces.* (De Bonald.) *Partout et dans tous les temps, ce sont les* BESOINS *qui ont fait les conventions appelées principes.* (A. Carrel.) *Le premier usage d'un art est pour les* BESOINS *de la vie.* (P.-L. Cour.) *L'ouvrier anglais est celui qui a le plus de* BESOINS *et qui peut le moins les satisfaire.* (L. Faucher.) *Toujours les principes se sont tus devant les* BESOINS. (Ste-Beuve.) *Un* BESOIN *est l'expression d'un manque ou d'un vide.* (Bautain.) *L'objet du premier* BESOIN *de l'homme, c'est la lumière.* (Bautain.) *Le désir est le fils du* BESOIN. (V. Cous.) *Celui-là s'enrichit qui acquiert le moyen de satisfaire mieux ses* BESOINS. (Mich. Chev.) *Les* BESOINS *de l'homme constituent les droits.* (Thiers.) *Indépendamment de toute croyance dogmatique, il y a dans l'homme des* BESOINS *religieux auxquels l'incrédulité même ne saurait se soustraire.* (Renan.) *Il est des gens qui veulent à tout prix grossir leur opulence des sueurs du peuple et de l'impôt levé sur ses* BESOINS. (Ancelot.) *Obéir à sa conscience, c'est satisfaire un* BESOIN. (Vinet.) *Il n'est pas dans l'Evangile un dogme qui ne corresponde à un de nos* BESOINS, *ni dans notre nature un* BESOIN *qui ne corresponde à une doctrine de l'Evangile.* (Vinet.) *L'homme ne se civilise que parce qu'il multiplie ses* BESOINS. (E. de Gir.) *Les* BESOINS *sont de deux sortes :* BESOINS *de première nécessité et* BESOINS *de luxe.* (Proudh.) *Dans l'isolement, nos* BESOINS *dépassent nos facultés; dans l'état social, nos facultés surpassent nos* BESOINS. (Bastiat.) *Dieu est un bon père, et chacun de nos* BESOINS *renferme une promesse de le satisfaire.* (A. Karr.)

> Le *besoin* est docteur en stratagème.
> LA FONTAINE.

> Par le nœud des *besoins* les hommes sont unis.
> MILLEVOYE.

> Qui prévient les *besoins* prévient aussi les crimes.
> DELILLE.

> . . . Sans cesse ignorants de nos propres *besoins*,
> Nous demandons au ciel ce qu'il nous faut le moins.
> BOILEAU.

> . . . . . Le *besoin*, l'industrie et le temps
> Polissent par degrés tous les arts différents.
> L. RACINE.

> Qu'un ami véritable est une douce chose!
> Il cherche vos *besoins* au fond de votre cœur;
> Il vous épargne la pudeur
> De les lui découvrir vous-même.
> LA FONTAINE.

— Dans le même sens, mais d'une manière déterminée : *Un grand* BESOIN *d'argent. Sentir le* BESOIN *d'être utile aux hommes. Toutes les femmes éprouvent le* BESOIN *d'aimer et de plaire. Le* BESOIN *d'argent a réconcilié la noblesse avec la roture.* (La Bruy.) *Le premier* BESOIN *de l'âme est celui d'aimer et d'être aimé.* (Alibert.) *Si l'homme désire la vérité, c'est qu'il en sent le* BESOIN. (Bautain.) *Le premier* BESOIN *que l'homme manifeste est le* BESOIN *de Dieu.* (Chateaub.) *C'est un noble lien social que le* BESOIN *mutuel de l'approbation.* (Mme Guizot.) *Le* BESOIN *de commander est nul chez la femme; il n'y a que le* BESOIN *d'admirer et d'aimer.* (Proudh.) *Il y a en nous un* BESOIN *infini de science, de sympathie et de puissance.* (H. Taine.)

— Dans un sens plus déterminé encore, Objet dont on sent la privation, dont on éprouve le désir : *Pour le fumeur, le tabac devient un* BESOIN. (***) *Tout ce qui flatte, tout ce qui nourrit la vie des sens devient un* BESOIN *dont nous ne pouvons plus nous passer.* (Mass.) *La curiosité est un* BESOIN *pour qui sait penser.* (D'Alemb.) *La vérité sera toujours le plus pressant des* BESOINS *pour les êtres destinés à vivre en société.* (Dumarsais.) *La variété est un* BESOIN *de nos sens.* (Alibert.) *La liberté de nos journaux est un de nos* BESOINS. (Royer-Collard.)

> La joie est de votre âge un innocent *besoin*.
> PONSARD.

— Nécessité, raison d'agir : *Ils ne se sont jamais exposés qu'avec précaution, et lorsqu'un grand* BESOIN *le demandait.* (Boss.)

> La mouche, en ce commun *besoin*,
> Se plaint qu'elle agit seule.
> LA FONTAINE.

> . . . . Quel important *besoin*
> Vous a fait devancer l'aurore de si loin?
> RACINE.

— Indigence, dénûment : *Etre dans le* BESOIN. *Etre au-dessus du* BESOIN. *Le cœur se resserre dans l'inquiétude du* BESOIN. (Boss.) *Je vous assure que vous ne sauriez me soulager dans un plus grand* BESOIN. (Mol.) *L'orgueil est un mendiant qui crie aussi haut que le* BESOIN. (Franklin.) *Toute espèce de luxe est un crime contre la société, tant qu'il existe un seul homme dans le* BESOIN. (D'Alemb.) *Si l'évêque avait des parents dans le* BESOIN, *il lui était permis de les préférer à des étrangers.* (Chateaub.) *Rien ne peut justifier le déshonneur, ni l'excuse du* BESOIN, *ni la tentation de l'exemple.* (L. Reybaud.)

> Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au *besoin*?
> Aux petits des oiseaux il donne leur pâture,
> Et sa bonté s'étend sur toute la nature.
> RACINE.

‖ Se dit particulièrem. et absol. de la faim et de la soif : *Le peuple ne mangeait pas la moitié de son* BESOIN *durant les guerres d'invasion, au moyen âge.* (Volt.) *Nous étions épuisés de fatigue et de* BESOIN. (B. de St-P.)

— Sensation qui porte les êtres vivants à certains actes indispensables à l'entretien de la vie : *Les* BESOINS *de la nature. Les* BESOINS *naturels. Le* BESOIN *de manger. Le* BESOIN *de respirer. Chaque faculté, par son développement même, satisfait à quelque* BESOIN. (Cabanis.) *Le premier mal de l'homme, le mal instant, le mal constant, c'est le* BESOIN *de manger.* (E. Pelletan.) *Le bonheur des sens est le signe d'une santé florissante et d'un* BESOIN *naturel satisfait.* (E. About.) ‖ Se dit du désir d'évacuer les matières excrémentielles, et de l'acte par lequel on satisfait ce désir : *Satisfaire un* BESOIN *pressant. Faire son* BESOIN *ou ses* BESOINS. *Le seigneur Torton, votre époux, dans son ivresse ayant été sur le tillac pour quelque* BESOIN, *est tombé dans la mer et s'est noyé.* (Le Sage.)

> Certain *besoin* pressant m'appelle en certain lieu.
> REGNARD.

> Dans un *besoin* extrême,
> Je défie au plus amoureux
> De ne pas préférer ces lieux
> A la beauté qu'il aime. PIRON.

— *Avoir besoin de*, Etre dans la necessité de se servir de l'aide de : *N'appréhendez pas de perdre la faveur des grands tant qu'ils* AURONT BESOIN DE *vous.* (La Bruy.) *Dieu n'*A EU BESOIN, *pour faire tout ce qu'il voulait, que* DE *lui-même.* (Boss.) *J'*AURAIS BESOIN D'*un homme qui s'enquît des mœurs de ce jeune cavalier, et m'en rendit un compte fidèle.* (Le Sage.) *Celui qui peut dire : vous* AVEZ EU BESOIN DE *moi, je n'*AI *pas* BESOIN DE *vous, est aujourd'hui le véritable supérieur.* (Chateaub.) *L'homme* A *plus* BESOIN DE *la femme que la femme* DE *l'homme.* (Bautain.) *La vérité n'*A *jamais* BESOIN DE *l'erreur, et les ombres n'ajoutent rien à la lumière.* (Lamart.)

> On *a* souvent *besoin d'*un plus petit que soi.
> LA FONTAINE.

> J'*ai besoin d'*un vengeur, et non *d'*une maîtresse.
> RACINE.

> Les gens d'esprit n'*ont pas besoin de* précepteur.
> REGNARD.

> Un valet fainéant va vous faire connaître
> Par un seul trait le bon cœur de son maître.
> « Va-t'en, dit celui-ci, tu me mets en courroux,
> Je ne puis rien gagner sur ton âme indocile.
> — Monsieur, je le sais bien, je vous suis inutile,
> Mais vous me garderez, car j'*ai besoin de* vous. »

‖ Manquer de, sentir la nécessité de : *J'*AI BESOIN DE *secours. Il* A BESOIN D'*une culotte. L'espèce humaine ne se défait jamais de ce dont elle* A BESOIN. (B. Const.)

> A*i*-je *besoin* du sang des boucs et des génisses?
> RACINE.

> *De* mouvement et *d'*air mes sens *avaient besoin*.
> LAMARTINE.

> Merci, je n'*ai besoin de* rien pour le moment.
> V. HUGO.

‖ Etre dans la nécessité de, être obligé de : *J'*AI BESOIN D'*être au Havre à la fin du mois.* (Acad.) *Vous* AVEZ BESOIN DE *savoir la doctrine de vos pères.* (Pasc.) *Le pouvoir absolu n'*A *pas* BESOIN DE *mentir, il se tait.* (Napol. Ier.) *Elle se laissait aller à la marée sans* AVOIR BESOIN DE *recourir au jeu fatigant des rames.* (Ch. Nod.) *Pour* AVOIR BESOIN DE *s'unir, il faut* AVOIR BESOIN DE *s'aider.* (De Gérando.) ‖ Ne pouvoir se passer de : *L'homme vit souvent avec lui-même, et il* A BESOIN DE *vertu; il vit avec les autres, et il* A BESOIN D'*honneur.* (Chamf.) *La liberté* A BESOIN DE *vertu.* (Guizot.) *L'homme, pour vivre,* A BESOIN D'*avenir, sinon il se désespère et meurt.* (St-Marc-Gir.) *Ce n'est pas seulement le corps de l'homme qui* A BESOIN DE *la société, c'est l'homme tout entier.* (J. Simon.)

> Qu'un père qui punit *a besoin de* vertu!
> COLARDEAU.

> Prends soin d'elle, ma haine *a besoin de* sa vie.
> RACINE.

‖ Avoir une extrême envie : *Cet homme* A BESOIN DE *parler; il parlerait plutôt tout seul que de se taire.* ‖ N'agir qu'en raison ou en vertu : *Je n'*AVAIS *pas* BESOIN DE *tous ces raisonnements pour croire à ce que vous dites. L'homme de mérite* A BESOIN DE *toutes les raisons tirées de l'usage et de son devoir, pour se résoudre à se montrer.* (La Bruy.) *Malheur à qui* A BESOIN DE *lire des livres pour être honnête homme.* (D'Alemb.) ‖ Etre convenable, utile, nécessaire que : *Le chevreuil* A BESOIN D'*être faisandé. Cette maison* A BESOIN D'*être réparée. Les pierres précieuses* ONT BESOIN D'*être enchâssées.* (Vauven.) *Tous ces faits* ONT BESOIN D'*être vérifiés.* (Buff.) *Pour être moralement utile, le bonheur* A BESOIN D'*être un peu acheté.* (Mme Guizot.) *Le riche, pour être heureux, n'*A BESOIN *que* DE *vouloir le devenir.* (J. Droz.)

> Devant le Saint des saints, avant que de paraître,
> J'*ai besoin de* laver mon âme aux eaux du prêtre.
> LAMARTINE.

‖ Absol. Sentir la nécessité de prendre de la nourriture ou d'évacuer un excrément : *Donnez-moi une croûte de pain, car j'*AI BESOIN. *Emmenez cet enfant, il* A BESOIN. ‖ Ironiq. N'être pas opportun, pas nécessaire de : *Vous* AVIEZ *bien* BESOIN DE *lui raconter cela?*

— *N'avoir besoin que de*, Etre suffisant que : *Les plus grandes choses* N'ONT BESOIN QUE D'*être dites simplement; elles se gâtent par l'emphase.* (La Bruy.) *Fontenelle avait des vertus molles et peu actives qui, pour s'exercer,* AVAIENT BESOIN D'*être averties, mais qui* N'AVAIENT BESOIN QUE D'*être averties.* (D'Alemb.)

— *Avoir besoin que*, Etre nécessaire que, attendre que : *Je sais combien cet âge* A BESOIN QU'*on lui pardonne.* (Fén.) *Nous n'*AVONS *pas* BESOIN QU'*on nous apprenne à nous aimer; c'est un sentiment que nous apportons en naissant.* (J. Simon.)

> J'*ai besoin qu'*un ami me conseille et me guide.
> C. DELAVIGNE.

> . . . C'est à ce coup que mon esprit timide
> Dans sa course élevée *a besoin qu'*on le guide.
> BOILEAU.

— *Avoir de besoin de* ou *que*, S'est dit autref. quand *besoin* était précédé d'un adverbe de quantité; auj. on retranche la prép. *de : Hélas! j'*EN AI *assez* DE BESOIN. (Mme de Sév.) *Cet homme, qui* AVAIT *tant* DE BESOIN DE *tolérance pour lui...* (Volt.) *Il s'était mis au-dessus des cabales, de sorte qu'il négligea ceux* DONT *il* AVAIT *le plus* DE BESOIN. (La Rochef.)

— *Faire besoin*, Manquer, être nécessaire, indispensable ou très-utile : *Aussi bien, nous* FERA-*t-il ici* BESOIN *pour apprêter le souper.* (Mol.)

> S'il vous *faisait besoin*, mon bras est tout à vous.
> MOLIÈRE.

> Soixante mille écus nous *feraient* grand *besoin*.
> REGNARD.

> Quand nous *faisons besoin*, nous autres misérables,
> Nous sommes les chéris et les incomparables.
> MOLIÈRE.

— Prov. *On connaît le véritable ami dans le besoin*, C'est dans les situations difficiles que se montre la véritable amitié.

— Impers. *Il est besoin* ou *de besoin*, Il est utile, nécessaire : IL *n'*EST *pas* BESOIN *de me répéter cela. Un peu plus plate ou plus voûtée selon qu'*IL EST DE BESOIN. (Descartes.) EST-IL BESOIN *de pacte ou de serments pour former cette conclusion?* (La Bruy.) *Peut-être que vous avez jugé qu'*IL ÉTAIT BESOIN *que toute la rhétorique fût employée pour me persuader que vous ne m'aviez pas oublié.* (Vol.)

> Mais qu'*est-il de besoin* de les aller choquer.
> RÉGNIER.

> Eh bien, s'*il est besoin* de répondre autre chose...
> CORNEILLE.

> Aimez-les et mourez, s'*il est besoin*, pour eux.
> CORNEILLE.

> Qu'*est-il besoin* de prêtre à qui n'a plus d'autel?
> LAMARTINE.

> Qu'*est-il besoin*, Narbal, qu'à tes yeux je rappelle
> De Joad et de moi la fameuse querelle?
> RACINE.

> . . . . J'aurai soin
> De vous encourager s'*il* en *est de besoin*.
> MOLIÈRE.

— Pratiq. *Le besoin de la cause*, Ce qu'il convient de dire ou de faire à l'appui de ses prétentions en justice : *Inventer des faits pour* LE BESOIN DE SA CAUSE. ‖ Se dit dans le langage commun, dans un sens tout à fait analogue.

— Loc. adv. *Au besoin, en un besoin*, Si cela est nécessaire, s'il le faut : *Je puis trouver ici de l'argent* AU BESOIN. (Pasc.) *J'établis encore une distinction entre le mauvais et le faux, et je n'hésite pas,* AU BESOIN, *à préférer l'un à l'autre.* (Ste-Beuve.)

> Dieu fait part, *au besoin*, de sa force infinie.
> CORNEILLE.

> Prenez ces cent écus, gardez-les avec soin,
> Pour vous en servir *au besoin*.
> LA FONTAINE.

> Comment voulez-vous que je croie
> Qu'un hibou pût jamais emporter cette proie?
> Mon fils, *en un besoin*, eût pris le chat-huant.
> LA FONTAINE.

— Comm. *Au besoin chez M. N.*, Avertissement qui se met au bas d'un effet de commerce, pour indiquer que le tireur ou l'endosseur, dans la crainte que la traite ou le billet ne soit pas accepté ou payé à l'échéance, et pour éviter les protêts, désigne une tierce personne qui se charge, dans ce cas, d'en faire les fonds. ‖ Indication portée sur une lettre de change, de la personne qui doit payer, en cas de besoin, c'est-à-dire en cas d'absence du tiré ou de non-payement par le tiré. Selon la jurisprudence de la cour de cassation, le protêt doit être signifié uniquement aux *besoins* du tiré, et non à ceux des endosseurs; et, selon Pardessus (*Droit commercial*), le protêt doit être signifié à tous les *besoins* du tiré, et dans l'ordre de leur indication.

— *Sans besoin*, Sans nécessité :

> Mais porter dès l'abord les choses à l'extrême,
> Madame, et *sans besoin* faire des mécontents...
> CORNEILLE.

— **Syn. Besoin, dénûment, disette, indigence, misère, nécessité, pauvreté.** *Besoin* et *nécessité* appellent directement l'attention sur les choses qui manquent et dont on ne peut être privé sans souffrir, mais il y a moins d'urgence dans le *besoin*; la *nécessité* est plus pressante, plus pénible. *Dénûment* semble indiquer un état antérieur où l'on possédait ce qu'on a perdu depuis. La *disette* est un manque des choses nécessaires pour la nourriture, et presque toujours il s'agit d'un mal général, s'étendant à tous les habitants d'un pays. L'*indigence* est une pauvreté qui se fait sentir, qui engendre des *besoins*. La *misère* est une indigence extrême, qui rend malheureux, qui excite la pitié. Enfin, la *pauvreté* consiste à posséder peu; elle est relative à la condition des personnes : celui-ci peut être *pauvre* tout en possédant ce qui mettrait celui-là fort à l'aise; ce dernier mot est donc le plus faible de tous et en même temps le plus général, puisqu'il peut s'appliquer à tous les états désignés par les autres.

— **Epithètes.** Vrai, légitime, naturel, faux, factice, feint, chimérique, importun, renaissant, urgent, pressant, absolu, accablant, impérieux, irrésistible, effréné, inexplicable, inconcevable, mystérieux, éloigné, timide, honteux, caché, secret, douloureux, pénible.

— **Encycl.** *Physiol.* et *Psychol.* Le mot *besoin* a deux acceptions très-distinctes : il peut simplement marquer un rapport, le rapport d'un être avec les choses qui lui sont nécessaires; il peut exprimer la perception, le sentiment de ce rapport. C'est ce dernier sens, le sens subjectif, qu'on applique généralement, en physiologie et en psychologie, au mot *besoin*, lorsque, dans ces sciences, on parle de *besoins*, il s'agit presque toujours de *besoins* sentis, de sensations de *besoins*. Ainsi entendu, le *besoin* peut être défini, d'une manière générale, une *sensation interne* qui pousse l'homme ou l'animal à exécuter certains actes nécessaires à sa conservation ou à son développement, en un mot, à réaliser les fins de tel ou tel appareil organique. Comme il y a dans l'économie trois espèces d'appareils organiques : appareils de la vie de nutrition, appareils de la vie de l'espèce, appareils de la vie de relation, on distingue naturellement trois espèces de *besoins* : *besoins* relatifs aux appareils de nutrition, *besoins* relatifs aux appareils de reproduction, *besoins* relatifs aux appareils de la vie animale. Les *besoins* relatifs aux appareils de nutrition sont le *besoin* de respirer, la faim, la soif, le *besoin* de défécation et le *besoin* d'uriner; les *besoins* relatifs aux appareils de reproduction sont l'appétit qui pousse le mâle vers la femelle et celui qui décide la femelle à recevoir le mâle; les *besoins* relatifs aux appareils de la vie animale peuvent, en raison de l'intermittence d'action de ces appareils, se diviser en *besoins positifs* ou *besoins d'activité*, et *besoins négatifs* ou *besoins de repos*. Les premiers comprennent : 1o les divers *besoins* de sentir (*besoin* de voir, d'entendre, etc.); 2o les divers *besoins* d'activité des facultés intellectuelles et passionnelles; 3o les divers *besoins* de mouvement ou d'exercice des muscles, comprenant le *besoin* d'exprimer, de parler. A tous ces *besoins* d'activités diverses, correspondent autant de *besoins* de repos; et enfin, vient en dernier lieu le *besoin* de repos complet ou de la suspension de la vie animale, le *besoin* de sommeil. Les *besoins* de repos naissent d'un excès d'action ou de l'impuissance des organes; ils avertissent l'homme ou l'animal de la limite que la nature a imposée à son activité. « En nous fatiguant, dit très-bien Gerdy, par le repos pour nous obliger à agir, et par l'exercice, pour nous forcer au repos, la nature nous fait passer alternativement par des *besoins* différents et contraires; en sorte que nous oscillons incessamment entre deux états opposés, la veille et le sommeil. » Si nous rapportons les *besoins* de repos aux appareils de la vie animale, bien que ces *besoins* naissent aussi des actes de nutrition et surtout de reproduction, c'est que le système par excellence de la vie animale, le système nerveux gouverne et dirige tous ces actes; c'est qu'aux *besoins* qui les provoquent, faim, soif, appétit sexuel, se mêlent toujours, dans une certaine mesure, des *besoins* relatifs à la vie animale, des *besoins* de sentir.

Les *besoins* dont nous venons de parler sont dits *naturels*, parce qu'ils se développent spontanément chez tous les hommes. On nomme *artificiels* ou *factices* les *besoins* que l'homme développe *librement* en lui-même, en contractant l'habitude de certaines sensations : tels sont ceux de fumer, de priser, de prendre des liqueurs fortes, etc. Une fois développés, les *besoins* artificiels sont aussi impérieux, aussi tyranniques que les *besoins* naturels; ils nous tourmentent, nous jettent dans une sorte d'inquiétude, d'ennui, de mélancolie insupportable et finiraient par troubler la santé, s'ils n'étaient satisfaits. Sont-ils satisfaits, ils procurent de vifs plaisirs, réveillent l'intelligence, l'innervation, et, par l'intermédiaire de celle-ci, une foule de fonctions languissantes. Les *besoins* naturels peuvent devenir en partie artificiels, par l'influence de l'habitude; ainsi une vie active et laborieuse, dans laquelle on exerce beaucoup l'esprit ou le corps, rend l'oisiveté pénible et incompatible avec la santé; l'habitude de la gourmandise augmente le *besoin* de prendre des aliments, et l'habitude du libertinage le *besoin* du rapprochement sexuel. Tous les *besoins* artificiels appartiennent à la troisième catégorie de *besoins*, c'est-à-dire à celle des *besoins* relatifs à la vie animale.

Les divers auteurs qui ont traité des *besoins* considérés au point de vue physiologique et psychologique, c'est-à-dire des sensations ou

sentiments de *besoin*, ne s'accordent pas dans l'énumération qu'ils en font. MM. Littré et Robin (*Dict. de médecine Nysten*), passent complétement sous silence les *besoins* de repos, qui sont cependant parfaitement caractérisés comme *besoins*. Gerdy (*Physiologie philosophique*), forme de ces *besoins* un groupe spécial de sensations, qu'il désigne sous le nom de *sensations de fatigue*, et met à part des sensations de *besoin;* sur quoi nous ferons remarquer que la sensation de fatigue n'est qu'un élément du *besoin* de repos. Le même physiologiste ne fait pas figurer, sur sa liste des *besoins*, le *besoin* de défécation et celui d'uriner, deux *besoins*, sans doute fort honteux, mais très-réels, qui ne se laissent point oublier, et qui, dans le langage populaire et trivial, ont retenu ce nom d'une manière pour ainsi dire exclusive. Les *besoins* admis par Gerdy sont au nombre de six : 1º celui de sentir et de penser; 2º celui de se mouvoir; 3º celui de manger; 4º celui de boire; 5º celui de respirer; 6º celui de l'amour. « Le *besoin* de sentir, de penser et d'agir, dit-il, est la cause du réveil. Il est vrai que le *besoin* de sentir n'est pas manifeste dans les sens reposés, et que leur réveil paraît essentiellement soumis à celui de l'entendement; mais les *besoins* de nous mouvoir, de prendre des aliments, des boissons, etc., ne sont-ils pas des *besoins* de sensations? Comme l'entendement agit indépendamment des excitants et des influences de la nature, l'intelligence ne ressent jamais le plus imperceptible *besoin* d'agir qu'elle n'agisse aussitôt dans l'obscurité de la nuit comme pendant la clarté du jour. On n'a, pour ainsi dire, pas le temps de sentir le *besoin* de penser, parce qu'on peut toujours le satisfaire sans obstacle. Quant au *besoin* d'action de la part des muscles, il est on ne peut plus manifeste. Les pandiculations et les soupirs de notre réveil, comme le chant matinal du coq, les battements de ses ailes, les rugissements du lion, sa gueule qui s'ouvre, ses membres qu'il étend, sa queue qu'il agite et dont il frappe l'air, en sont autant de témoignages qui ne laissent rien à désirer. La faim et la soif, le *besoin* de respirer, sont des sensations si évidentes, des *besoins* si impérieux et si connus, qu'il n'est pas nécessaire de s'y arrêter pour en prouver la réalité. Satisfaire ces divers *besoins* avec modération est une source de plaisir et de santé; y résister est pénible et même dangereux pour la vie. »

Selon M. Lélut (*Physiologie de la pensée*), les *besoins*, qu'on peut encore, dit-il, désigner sous le nom de *sens internes*, d'*appétits*, d'*instincts viscéraux*, se placent sur la limite de la physiologie et de la psychologie, et servent, en quelque sorte, de lien entre la vie du corps et celle de l'esprit. Ils forment le premier groupe des faits et des pouvoirs de la pensée; (le second est constitué par les affections et les passions; le troisième, par les sens externes; le quatrième, par l'imagination et la mémoire; le cinquième, par les aptitudes intellectuelles; le sixième, par l'entendement ou les facultés intellectuelles proprement dites; le septième, par la volonté). Ce sont les *principes mécaniques*, et les *principes animaux* d'action de Hutcheson et de Reid. C'est le domaine de l'âme *végétative*, *nutritive*, *irraisonnable* de Platon, d'Aristote et de la philosophie du moyen âge. Leurs caractères généraux consistent : 1º dans une sensation particulière et *sui generis* (sensation de la faim, de la soif, etc.); 2º dans l'existence ou l'appropriation d'un appareil organique auquel se rapporte cette sensation, ou au moyen duquel s'exécute la fonction dont cette sensation vient solliciter l'exercice (l'estomac, la gorge, pour la faim, la soif). Par ce dernier caractère, le groupe des *besoins* se sépare nettement du groupe des affections et des passions. Les noms d'*appétits*, d'*instincts*, de *sens internes*, que reçoivent souvent les *besoins*, s'expliquent facilement et n'ont rien que de légitime. *Besoin* exprime un état, *appétit* et *instinct* une action; l'appétit, c'est le *besoin* qui se manifeste par le désir; l'instinct, c'est le *besoin* qui se manifeste et tend à se satisfaire par une impulsion irréfléchie. Quant à l'expression de *sens internes*, elle offre les avantages de rapprocher les *besoins* des sens proprement dits, et de rappeler ce qu'ils ont de commun avec eux, savoir : d'être représentés chacun par une sensation spéciale et, jusqu'à un certain point, localisée. M. Lélut ne compte que cinq *besoins* ou appétits bien déterminés, éléments constitutifs de la sensibilité intérieure et extérieure; trois qui se rapportent à la vie de l'individu : le *besoin* de la respiration, la faim et la soif; un qui se rapporte à la vie de l'espèce: le *besoin* de rapprochement sexuel, et enfin un cinquième : le *besoin* ou instinct de mouvement qui est relatif à la fois aux divergences de vie et de *besoins* qui précèdent: à la vie de l'individu pour les mouvements nécessaires à la satisfaction des *besoins* de respiration et d'alimentation, pour ceux surtout que nécessitent les relations de l'individu avec le monde extérieur; à la vie de l'espèce, par tous les mouvements, les rapports qu'entraîne, de près ou de loin, le *besoin* ou instinct du rapprochement des sexes. Chacun de ces cinq *besoins* a, en quelque sorte, deux organes ou deux appareils : 1º un appareil organique spécial qui le rattache au corps; le poumon, le thorax, pour le *besoin* de la respiration; la bouche et diverses parties du tube alimentaire pour la faim et la soif; l'appareil sexuel pour l'appétit du sexe; le système locomoteur, os et muscles, pour le *besoin* de mouvement; 2º un appareil organique qui le rattache à l'esprit, à l'âme, c'est-à-dire à l'ensemble des facultés affectives, intellectuelles et actives: le système nerveux périphérique et central.

Si nous analysons la sensation de *besoin*, nous y distinguons deux éléments : 1º une sensation pénible, d'abord vague, et qui tend à s'accuser de plus en plus, lorsque la satisfaction du *besoin* se fait longtemps attendre; 2º un désir qui tend à devenir de plus en plus vif, de plus en plus irrésistible. C'est ce second élément qui a fait du mot *appétit* un synonyme de *besoin*. Reid a très-bien vu qu'une sensation pénible est la forme générale et primitive des *besoins*. « Chaque *besoin*, chaque appétit, dit-il, est accompagné d'une sensation désagréable qui lui est propre, et qui est plus ou moins vive, suivant la vivacité du désir que l'objet nous inspire. » Il eût été plus exact de dire : chaque *besoin* est caractérisé par une sensation désagréable qui, suivant sa vivacité, provoque un désir plus ou moins vif. Cette sensation pénible initiale est évidente dans les *besoins* de repos, où elle prend le nom de *sensation de fatigue*. M. Lélut, cependant, refuse d'y voir la première forme du *besoin* : « Les *besoins*, dit-il, se manifestent d'abord sous la forme du plaisir. Pour soutenir le contraire, il faut, en vérité, n'avoir jamais eu faim ni soif. Le premier sentiment de la faim et de la soif est agréable, et on a du plaisir, non-seulement à le satisfaire, mais à l'éprouver; ce premier sentiment ne se change graduellement en douleur que quand la satisfaction en est trop tardive; il faut en dire autant de l'appétit du sexe et du *besoin* de mouvement. L'appétit du sexe, quand donc est-il une douleur? quand n'est-il plus un plaisir? On ne le sait que trop. Ici l'attente, le désir, vaut mieux que la satisfaction. » On peut répondre à M. Lélut, que si l'on a du plaisir à sentir un *besoin* quelconque, ce n'est pas du *besoin*, considéré en lui-même que naît ce plaisir, mais de la perspective de sa satisfaction, perspective dont s'accompagne naturellement le désir. Ce plaisir peut bien masquer la sensation pénible par laquelle se manifeste le *besoin*, mais il est clair qu'elle se produit secondairement.

Nous avons classé les *besoins* d'après les fonctions auxquelles ils se rapportent; si on les compare, d'après l'action qu'ils laissent sur eux à la volonté, au libre arbitre, on obtient la série suivante, dans laquelle l'action possible de la volonté va s'étendant du premier terme au dernier : 1º *besoin* de respirer; 2º *besoin* d'uriner; 3º *besoin* de défécation; 4º soif; 5º faim; 6º *besoin* de repos et de sommeil; 7º *besoin* d'activité musculaire; 8º *besoins* divers d'activité cérébrale; 9º appétit sexuel. On remarque que chaque *besoin* est soustrait à la volonté dans la mesure où la satisfaction qu'il appelle est plus immédiatement nécessaire à la conservation de l'individu. Sous ce rapport, le *besoin* de la respiration est le premier des *besoins;* aussi la nature a-t-elle destiné à le satisfaire des actions instinctives ou automatiques. Au contraire, le *besoin* du rapprochement des sexes mérite à peine le nom de *besoin*, si l'on ne donne à la signification de ce mot une certaine extension, parce que la reproduction de l'espèce, qui exige le concours de deux personnes, ne saurait être pour l'individu une condition nécessaire de conservation. On peut dire, avec Burke, que si la nature a attaché à la satisfaction de l'appétit sexuel un plaisir beaucoup plus vif que celui qui accompagne la satisfaction de la faim et de la soif, c'est précisément parce que cet appétit, ne répondant pas à une *nécessité* physiologique semblable à celle de l'alimentation, ne détermine pas une souffrance capable de dominer le libre arbitre.

Toutes les sensations de *besoins* sont perçues dans l'encéphale, comme les sensations externes. Ce fait a été établi par Gall, contrairement à l'opinion de Bichat, qui plaçait le siége des *besoins* et des passions en général dans le système nerveux ganglionnaire. En outre, la phrénologie a voulu faire à chaque *besoin* une part déterminée dans l'encéphale. C'est ainsi qu'à l'appétit sexuel (*amativité*), elle assigne pour siége le cervelet, au *besoin* d'alimentation (*alimentivité*) une partie de la pointe du lobe cérébral moyen, etc. Nous reviendrons ailleurs sur ces déterminations, qui sont de pures hypothèses (V. PHRÉNOLOGIE). Les *besoins* sont ressentis dans les organes dont ils sollicitent l'action ou le repos, comme les sensations externes sont rapportées aux organes des sens; ils ont pour point de départ *l'impression* causée, non plus par l'action du milieu ambiant, mais par l'état où se trouvent les organes en conséquence des actes de nutrition et de développement qui se passent dans leurs tissus. Cette impression, quand il ne s'agit pas des centres nerveux eux-mêmes, est transmise à l'encéphale par les nerfs qui se distribuent aux différents organes. (V. FAIM, SOIF, etc.)

Hyg. Si la physiologie et la psychologie s'occupent des *besoins* considérés comme sensations, l'hygiène prend ce mot dans son sens objectif. L'hygiène pourrait être définie la *science des besoins*, c'est-à-dire des conditions de santé. Ces conditions de santé, ces *besoins*, déterminent très-naturellement les principales divisions de cette science. Ce sont : 1º le *besoin* de l'absorption d'un air vivifiant; 2º le *besoin* d'une alimentation réparatrice; 3º le *besoin* de l'élimination des substances inutiles; 4º le *besoin* de chaleur; 5º le *besoin* de lumière; 6º le *besoin* de mouvement et d'exercice; 7º le *besoin* de sommeil. Disons quelques mots de chacun de ces *besoins*.

— *Besoin de l'absorption d'un air vivifiant.* L'air, pour être vivifiant, doit contenir de l'oxygène, et en contenir la quantité nécessaire à la transformation du sang veineux en sang artériel. Or, la science démontre qu'un homme de taille et de corpulence moyennes, respirant seize à dix-sept fois par minute, et introduisant à chaque inspiration un tiers de litre environ dans ses poumons, fait passer 7 à 8 mètres cubes d'air en vingt-quatre heures dans ses organes, et consomme en une heure toute la quantité d'oxygène que contiennent 90 litres d'air environ, c'est-à-dire 116 grammes ou 2,160 litres en vingt-quatre heures, soit un peu plus de 2 mètres cubes. L'homme n'aurait donc *besoin* rigoureusement que de 7 à 8 mètres cubes d'air par jour, si cet air restait toujours pur et si l'oxygène s'y trouvait également réparti. Mais l'air ne conserve sa composition normale et sa pureté qu'à la condition d'être incessamment renouvelé. Dans un endroit clos, il est vicié par la matière de l'exhalation pulmonaire et de la peau, qui vient à chaque seconde modifier sa composition. L'homme rejette, en effet, dans l'acte de l'expiration, les 8 mètres cubes d'air qu'il a introduits dans le poumon par l'acte de l'inspiration; mais, tandis que l'air inspiré ne contient, à l'état normal, que 4 parties d'acide carbonique sur 10,000, l'air expiré en contient 4 pour 100. Or, le gaz acide carbonique est impropre à la respiration, et lorsque l'air en contient 4 parties sur 1,000 seulement, il est rare qu'on ne ressente pas bientôt sa pernicieuse influence. Il faut donc à la fois tenir compte, pour apprécier exactement le volume d'air nécessaire à la respiration, de l'absorption de l'oxygène et du dégagement de l'acide carbonique, et c'est par la détermination préalable de ce double élément que la science a pu constater que la quantité d'air strictement nécessaire était pour l'homme adulte de 23 mètres cubes par jour, pour la femme de 15, et de 9 pour l'enfant, soit, pour un ménage composé du père, de la mère et de deux enfants, une provision d'air de 50 mètres cubes au minimum, ce qui représente comme *minimum* nécessaire de logement, une pièce de 5 mètres de longueur sur 3 m. 50 de large et 3 de hauteur, en supposant toutefois qu'ils n'y allument ni feu ni charbon, car la combustion d'un kilo. de houille ou de charbon n'absorbe pas moins de 3 mètres cubes d'oxygène.

— *Besoin d'une alimentation réparatrice.* La vie implique dépense continue de matière : de là le *besoin* pour l'organisme de couvrir cette dépense au moyen des aliments. « Si la réparation manque, dit Moleschott, la composition des tissus s'altère bientôt, et le sang, qui emprunte non-seulement pour les tissus, mais aussi pour lui-même, fait banqueroute en quelques jours, épuisé et consumé par l'oxygène que nous respirons. » Il est difficile d'apprécier exactement les conditions de l'alimentation suffisante, car ces conditions varient suivant mille circonstances qui dépendent de l'âge, du sexe, du travail, de la saison et du climat, et de la constitution propre de chaque individu; mais on peut établir en principe que l'alimentation doit être partout et toujours proportionnée à la dépense générale de l'économie. Or, cette dépense, que la science a calculée avec un soin extrême, peut être évaluée, chez l'homme adulte et bien portant, à 1,300 grammes de matière alimentaire en moyenne par jour, dont le premier tiers disparaît dans l'air expiré, dont le deuxième s'en va par les urines, et dont le troisième est abandonné chaque jour sous forme de transpiration cutanée, de sueur, d'excréments, de mucus, de matières sébacées, de larmes et d'écailles épidermiques; ce qui représente une perte quotidienne de 350 grammes de carbone, 18 grammes d'azote et 800 et quelques grammes d'eau, c'est-à-dire d'hydrogène et d'oxygène mêlés à des sels de soude et de chaux, au phosphore, au fer et au soufre, et à quelques autres substances qui entrent dans la composition des liquides et des solides de l'économie animale. Cette perte devant être exactement compensée, il en résulte que la quantité de nourriture solide et d'eau doit être portée à 1,300 grammes en moyenne; mais, pour que la compensation s'opère avec certitude, il importe qu'il y ait un excédant de carbone et d'azote dans la matière alimentaire proprement dite, et ce n'est pas estimer trop haut la proportion de chacun d'eux que de porter le carbone à 400 grammes et l'azote à 20 grammes par jour. Or, 400 gr. de carbone et 20 d'azote, correspondent assez exactement à 150 gr. de viande et 750 gr. de matière féculente sèche, en tout 900 grammes d'aliments secs, auxquels doivent s'ajouter 500 grammes environ de liquide ou un demi-litre d'eau. Il faut donc rigoureusement estimer la consommation d'un adulte bien portant à 324 kilog. d'aliments secs par année, et telle est la ration du soldat français, qui est exactement calculée sur la moyenne de ses *besoins*. (V. ALIMENTS, ALIMENTATION).

— *Besoin d'élimination des substances inutiles*. Les substances consommées sont éliminées par les poumons, par les reins et par la peau; par les poumons et par la peau, sous forme d'acide carbonique et d'eau; par les reins, sous forme d'acides, d'urée et d'eau. La quantité de matière qui se dégage incessamment de la surface de la peau est au moins égale, sinon supérieure, à celle que dégage le poumon, et des expériences précises démontrent que les animaux dont la transpiration est brusquement supprimée ne tardent pas à périr. Il importe que cette fonction d'élimination, indispensable à l'organisme, s'effectue sans être contrariée ni gênée, et c'est à ce point de vue que la propreté est une des conditions indispensables de la santé. La peau, dit Hufeland, sert à maintenir l'équilibre organique. Plus elle est active et perméable, plus l'homme est à l'abri des congestions et des diverses maladies des poumons, du canal intestinal et du foie, moins il est exposé aux fièvres bilieuses et muqueuses, et aux affections rhumatismales et catarrhales; et l'une des causes qui ont contribué à rendre ces affections fréquentes, c'est que nous avons perdu l'habitude d'entretenir la peau dans un état de propreté et de vigueur par l'usage des bains et des frictions. Avec la propreté, qu'on a justement appelée la *santé visible*, on peut lutter contre les plus mauvaises conditions hygiéniques. C'est par la propreté que les Hollandais sont parvenus à rendre habitable la contrée la plus insalubre de l'Europe.

— *Besoin de la chaleur*. La vie est constituée par une série d'actions chimiques, combinaisons et décompositions. Ces actions chimiques développent une certaine quantité de calorique, de sorte que chaque être vivant peut être considéré comme un centre de chaleur, un foyer. La température propre du corps humain est d'environ 37 degrés centigrades, c'est-à-dire que le corps humain doit produire assez de chaleur pour conserver d'une manière constante cette température : de là la nécessité pour l'homme d'augmenter pendant l'hiver son pouvoir calorifique, afin de résister au froid. Ce *besoin* de produire plus de chaleur se traduit par un plus grand *besoin* de respiration et d'alimentation. En effet, ce sont les combustions respiratoires qui sont la source de la chaleur animale; pour augmenter ces combustions, il faut nécessairement augmenter la consommation de l'aliment comburant, c'est-à-dire de l'oxygène que nous respirons, et celle des éléments combustibles, c'est-à-dire des aliments que nous mangeons. Quel que soit son pouvoir calorifique, l'homme a *besoin*, contre le froid, d'armes défensives et offensives. « Les animaux, dit M. Pillon, ont reçu des fourrures d'autant plus riches qu'ils vivent dans des climats plus rigoureux : l'instinct leur fait chercher des abris. L'homme est nu : son premier effort dut être de retenir, de conserver à son corps la chaleur que son corps produit : de là le *vêtement* et le *logement*. Ce n'était pas assez. Bientôt Prométhée dérobe le feu du ciel et se fait, avec une étincelle, un *petit soleil* dans sa maison. Combien ces inventions du *vêtement*, du *logement*, du *feu*, étaient surtout nécessaires à la femme, à l'enfant, au vieillard! La femme, l'enfant et le vieillard ont un pouvoir calorifique bien inférieur à celui de l'homme adulte; ils consomment moins d'oxygène, brûlent moins de carbone; leur faiblesse musculaire ne leur permet pas les exercices violents. »

— *Besoin de lumière*. On sait ce que deviennent les fleurs, les feuilles et les parties vertes des plantes dans l'obscurité; elles se décolorent, languissent et prennent des tons pâles et blanchâtres. L'influence de la lumière s'étend sur les animaux et sur l'homme; la privation de la lumière arrête certaines espèces inférieures dans leur développement et ne leur permet pas d'accomplir leurs métamorphoses. Chez l'homme, un séjour prolongé dans une demeure sombre et basse amène la décoloration du sang, la pâleur des tissus, le lymphatisme, etc.

— *Besoin d'exercice*. L'exercice est indispensable à l'entretien de la santé, et c'est au défaut d'exercice, dit très-bien M. L. Cruveilhier, que les personnes riches, qui ont le triste privilége de ne rien faire, doivent une grande partie de leurs maux. L'exercice modéré accroît l'action des organes, rend la digestion plus facile, la circulation plus active, l'assimilation plus régulière; sous son influence, les os, la poitrine et les muscles prennent de l'ampleur. Certains travaux manuels peuvent constituer des exercices salutaires et fortifiants. Toutefois, il faut dire d'une manière générale qu'en dépit des espérances de certaine école socialiste, le travail n'a rien de commun, ne peut jamais rien avoir de commun avec l'exercice, avec les jeux et les ébats de l'enfance. L'exercice est un but; la satisfaction d'un *besoin;* il appartient, au point de vue économique, à la catégorie de la consommation et du loisir; le travail est un moyen, le moyen d'obtenir toutes les satisfactions que nos divers *besoins* réclament. La différence même ne peut qu'augmenter de plus en plus entre l'exercice et le travail moderne réduit, par la loi de division, à la répétition d'un très-petit nombre de mouvements toujours les mêmes : de là l'importance de la gymnastique dans la vie moderne, et la nécessité de limiter, et, s'il était possible, d'interdire le travail des enfants dans les manufactures.

— *Besoin de sommeil*. Le repos, et, le plus complet des repos, le sommeil, sont nécessaires pour réparer les forces épuisées par l'exercice et le travail. La durée du sommeil doit être réglée sur l'âge, le tempérament, le sexe et les *besoins* généraux de l'économie. Il doit être de dix et parfois de douze heures au moins chez les jeunes enfants; de neuf dans la seconde enfance, de huit en moyenne, dans l'a-

dolescence, et de sept dans l'âge adulte; mais il ne peut y avoir de règle absolue à cet égard. La nuit est le temps naturel du sommeil; le sommeil de nuit est plus tranquille, plus profond et répare davantage; faire de la nuit le jour et du jour la nuit, c'est manquer à une règle essentielle de l'hygiène.

Écon. pol. L'économie politique a pour objet l'étude des *moyens* par lesquels l'homme pourvoit à la *satisfaction* de ses *besoins*. Bastiat a fait des *besoins*, considérés au point de vue économique, l'énumération approximative suivante : respiration, alimentation, vêtement, logement, éclairage, conservation et rétablissement de la santé, locomotion, sécurité, instruction, sensation du beau. Une vérité très-importante, on peut dire fondamentale, en économie politique, c'est que les *besoins* humains ne sont pas une quantité fixe, immuable, absolue; qu'ils ne sont pas stationnaires, mais progressifs par nature. « Ce caractère progressif, dit Bastiat, se remarque même dans nos *besoins* les plus matériels ; il devient plus sensible à mesure qu'on s'élève à ces désirs et à ces goûts intellectuels qui distinguent l'homme de la brute. Il semble que, s'il est quelque chose en quoi les hommes doivent se ressembler, c'est le *besoin* d'alimentation; car, sauf les cas anormaux, les estomacs sont à peu près les mêmes. Cependant, les aliments qui auraient été recherchés à une époque sont devenus vulgaires à une autre époque, et le régime qui suffit à un lazzarone soumettrait un Hollandais à la torture. Ainsi ce *besoin*, le plus immédiat, le plus grossier, et, par conséquent, le plus uniforme de tous, varie encore suivant le climat et l'habitude. Il en est ainsi de tous les autres. A peine l'homme est abrité, qu'il veut se loger; à peine il est vêtu, qu'il veut se décorer; à peine il a satisfait les exigences de son corps, que l'étude, la science, l'art ouvrent devant ses désirs un champ sans limites. » A cet accroissement progressif des *besoins*, l'auteur des *Harmonies économiques* assigne deux causes: la *puissance de l'habitude* et le *sentiment de dignité*. « Quand, par le travail, l'ordre, l'économie, une famille s'élève de degré en degré vers ces régions sociales où les goûts deviennent de plus en plus délicats, les relations plus polies, les sentiments plus épurés, l'intelligence plus cultivée, qui ne sait de quelles douleurs poignantes est accompagné un retour de fortune qui la force à descendre? » L'abaissement rompt des *habitudes* qui sont devenues, comme on dit, une seconde nature; il froisse le *sentiment de la dignité*, et avec lui toutes les puissances de l'âme. Aussi il n'est pas rare, dans ce cas, de voir la victime, succombant au désespoir, tomber sans transition dans un dégradant abrutissement. » Avant Bastiat, Rousseau avait constaté cette transformation, cette extension des *besoins* de notre espèce et le rôle qu'y joue l'habitude; il la déplorait et la condamnait, comme nous ayant fait sortir et nous ayant éloignés de plus en plus de la perfection et du bonheur, et de l'état de nature. « Les hommes, dit-il, jouissant d'un fort grand loisir, l'employèrent à se procurer plusieurs sortes de commodités inconnues à leurs pères, et ce fut là le premier joug qu'ils s'imposèrent sans y songer, et la première source des maux qu'ils préparèrent à leurs descendants; car, outre qu'ils continuèrent ainsi à s'amollir le corps et l'esprit, ces commodités ayant, par l'*habitude*, presque tout leur agrément, et étant en même temps *dégénérées en de vrais besoins*, la privation en devint beaucoup plus cruelle que la possession n'en était douce, et l'on était malheureux de les perdre sans être heureux de les posséder. » Faut-il souscrire à cet arrêt du citoyen de Genève? « Non, dit Bastiat; l'élasticité indéfinie de nos *besoins* est une loi de notre nature, loi providentielle, qui a fait la civilisation et qui la pousse à un progrès sans limites. Dieu, la nature, l'humanité n'ont pas tort. Entre l'accroissement de nos *besoins* et celui des *moyens* que nous avons d'y pourvoir, il y a harmonie. » Il faut remarquer que le désir ne se transforme en véritable *besoin*, c'est-à-dire en *désir douloureux*, que lorsqu'il a été fait tel par l'*habitude* d'une satisfaction permanente, en d'autres termes, quand le *moyen* a été trouvé et mis irrévocablement à notre portée.

Quels sont les moyens que nous avons de pourvoir à nos *besoins?* Ces moyens proviennent de deux sources : de la *nature* et du *travail*. Les *besoins* ne sont des faits économiques que lorsque le travail doit nécessairement intervenir pour les satisfaire. Ainsi le *besoin* de *respiration* appartient à peine à l'économie politique, parce qu'ici la nature fait en général tous les frais, et que le travail humain n'a à intervenir que dans certains cas exceptionnels, comme, par exemple, quand il est nécessaire de purifier l'air. La coopération de la nature à la satisfaction des *besoins* est plus ou moins grande, suivant les lieux et le temps où ils demandent à être satisfaits, et aussi suivant la nature des *besoins*. Le *besoin* de nous *désaltérer* est plus ou moins satisfait par la nature, selon qu'elle nous fournit une eau plus ou moins rapprochée, limpide, abondante; et le travail a à concourir d'autant plus qu'il faut aller chercher l'eau plus loin, la clarifier, suppléer à sa rareté par des puits et des citernes. La nature n'est pas non plus uniformément libérale envers nous quant à *l'alimentation;* car qui dira que le travail qui reste à notre charge soit toujours le même, si le terrain est fertile ou s'il est ingrat, si la forêt est giboyeuse, si la rivière est poissonneuse, ou dans les hypothèses contraires? Pour l'*éclairage*, le travail humain a certainement moins à faire là où la nuit est courte que là où il a plu au soleil qu'elle fût longue. On peut remarquer, avec Bastiat, que la coopération de la nature s'amoindrit et laisse plus de place à nos facultés à mesure qu'on s'élève dans l'échelle des *besoins*. Le peintre, le statuaire, l'écrivain même, sont réduits à s'aider de matériaux et d'instruments que la nature seule fournit; mais il faut reconnaître qu'ils puisent dans leur propre génie ce qui fait le charme, le mérite, l'utilité et la valeur de leurs œuvres. *Apprendre* est un *besoin* que satisfait presque exclusivement l'exercice de nos facultés intellectuelles.

Les moyens que la nature et le travail nous fournissent de satisfaire nos *besoins* prennent le nom d'*utilités :* de là, la distinction de deux espèces d'utilités : les unes dites *gratuites*, parce qu'elles nous ont été accordées gratuitement par la nature; les autres appelées *onéreuses*, parce qu'elles veulent être, pour pour ainsi parler, achetées par des efforts. Bastiat a fait, de cette distinction, le point de départ de ses théories économiques. Suivant lui, dans une société où le libre mouvement des intérêts ne connaît d'autre barrière que la justice, où l'Etat se borne à empêcher la spoliation par la violence et la spoliation par la fraude, l'*utilité gratuite* est, par la force des choses, *commune* à tous, et reste hors de la sphère de l'échange et de la propriété, lesquels n'ont *jamais* d'autre objet que les efforts, les services humains, l'*utilité onéreuse*. (V. ÉCHANGE, PROPRIÉTÉ, VALEUR.)

Mor. L'économie politique constate le développement progressif des *besoins*. C'est à la morale à diriger ce développement, à lui assigner des limites rationnelles, à subordonner les *besoins* inférieurs, en ce qu'ils n'ont pas d'absolu, aux *besoins* plus élevés. L'action dominatrice et directrice de l'homme sur ses *besoins* contient, pour ainsi dire, toute la morale individuelle. Plusieurs grandes religions ont placé la perfection morale dans la réduction systématique des *besoins* au *minimum*. Ces importantes questions seront traitées ailleurs avec les développements qu'elles comportent. (V. MORALE.)

Philos. soc. Nous aurions à examiner, en terminant, la célèbre formule communiste : *A chacun selon ses besoins ;* mais nous ne croyons pas devoir la séparer de la doctrine sociale dont elle est l'expression (v. COMMUNISME). Notons seulement qu'elle est condamnée par ce fait que les *besoins* ne sont pas des quantités fixes, absolues; qu'ils tendent à se développer indéfiniment, qu'ils varient d'un temps à un autre, d'un lieu à un autre, d'un individu à un autre.

BESOLAT s. m. (be-zo-la). Ichthyol. Poisson propre aux lacs de la Suisse.

BESOLD ou **BESOLDE** (Christophe), jurisconsulte et historien allemand, né à Tubingue en 1577, mort à Ingolstadt en 1638. Il fut d'abord pourvu d'une chaire de jurisprudence à Tubingue, puis à Ingolstadt. Il a laissé d'assez nombreux ouvrages, écrits en latin, dont les principaux sont : *Synopsis rerum ab orbe condito gestarum usque ad Ferdinandi imperium* (1618); *Synopsis politicæ doctrinæ, institutionum juris et rerum in orbe gestarum* (1623); *Historia constantinopolitano-turcica* (1634); *Prodromus vindiciarum ecclesiasticarum Wirtembergicarum* (1636), etc.

BESOLET s. m. (be-zo-lè). Ornith. Nom que les Génevois donnent à l'hirondelle de mer.

BESONCLE s. m. (be-zon-kle — du lat. *bis*, deux fois, et du fr. *oncle*). Grand-oncle. ‖ Vieux mot.

BESOR, nom d'un des torrents les plus considérables de la Judée, arrosait la tribu de Siméon où il prenait sa source, passait à Gerara et se jetait dans la Méditerranée, au S. de Gaza. David le traversa en poursuivant les Amalécites.

BESOUKI, ville de la Malaisie néerlandaise, ch.-l. de la résidence de même nom, sur la côte N. de l'île de Java, à 97 kil. S.-E. de Sourabaya; 4,790 hab. Commerce actif; palais remarquable.

BESOZZI (Ambrogio), peintre et graveur italien, né à Milan en 1648, mort dans la même ville en 1706. Il eut pour maître Giuseppe Danedi et Ciro Ferri, et travailla à Turin, à Venise, à Parme et à Milan. On connaît de lui deux eaux-fortes, un *Combat de chrétiens contre des Turcs* et le portrait d'une princesse, pièce gravée avec Bonacina, d'après Cesare del Fiori.

BESPLAS (Joseph-Marie-Anne GROS DE), théologien, aumônier du comte de Provence, né à Castelnaudary en 1734, mort en 1783. Il combattit les philosophes, et publia un *Essai sur l'éloquence de la chaire* (1778), et divers écrits aujourd'hui oubliés. Un de ses sermons, prêché devant Louis XV, fit supprimer les affreux cachots de l'ancien régime et établir pour les remplacer la maison de la Force.

BESQUINE ou **BISQUINE** s. f. (bè-ski-ne). Mar. Bateau de pêche et de cabotage des environs de Cherbourg, dont l'arrière est arrondi, et qui navigue soit à la voile, soit à l'aviron.

BESSA (Pancrace), peintre de fleurs et d'histoire naturelle, né à Paris en 1772, mort après 1831. Il eut pour maîtres van Spaendonck et Redouté, mais se rapprocha beaucoup plus de la manière du premier que de celle du second. En 1816, il fut nommé peintre de fleurs de la duchesse de Berry, à qui il donna des leçons, et, en 1823, il fut attaché au Muséum d'histoire naturelle. Il exposa, de 1806 à 1831, des tableaux à l'huile et à l'aquarelle, dont plusieurs ont été acquis par des princes et des souverains étrangers, et il exécuta un nombre considérable de dessins pour des publications scientifiques, notamment pour le *Nouveau Duhamel* (7 vol. in-fol.); pour l'*Herbier de l'amateur*, etc.

BESSAN, bourg et comm. de France (Hérault), cant. d'Agde, arrond. et à 18 kil. E. de Béziers; pop. aggl. 2,300 hab. — pop. tot. 2,455 hab. Commerce d'eau-de-vie.

BESSANEM s. m. (bèss-sa-nèm). Pathol. Rougeur des parties extérieures, semblable à celle qui précède la lèpre, occupant quelquefois le visage, et plus souvent les extrémités du corps.

BESSAPARA, ville de l'ancienne Thrace, à 32 kil. N.-O. de Philippopolis, chez les Bessi.

BESSARABA, famille qui a laissé son nom à la Bessarabie, et fourni à la Valachie un grand nombre de waïvodes, depuis 1241 jusqu'en 1714. Les membres principaux de cette famille célèbre, qui a joué un grand rôle dans l'histoire de l'Europe orientale, sont : RODOLPHE *le Noir*, mort en 1265, qui fonda la principauté de Valachie, bâtit les villes d'Argissu, de Tergovisti et de Bucharest, et donna à son peuple un code de lois très-remarquables pour le temps; — MIRCE Ier, waïvode de 1342 à 1418, qui guerroya contre les Bulgares et surtout contre les Turcs, se signala par des actions éclatantes, et assista à la bataille de Kóssôva. En 1393, Mirce dut se soumettre aux Turcs, commandés par Bajazet Ier, et s'engager à leur payer tribut; mais il s'affranchit de ce traité en 1398; — MICHEL II, dit le *Brave*, l'un des plus vaillants guerriers de son siècle, élu waïvode en 1592, mort en 1601; il réunit sur sa tête les trois couronnes de Valachie, de Moldavie et de Transylvanie, mais excita ainsi la jalousie de l'empereur Rodolphe II et des Polonais, et Michel périt assassiné; — MATHIEU BRANCOVAN, qui ranima en Valachie le sentiment presque éteint de la nationalité; mais, pour se soutenir contre les Turcs, il dut écraser ses sujets d'impôts, ce qui provoqua un soulèvement général, au milieu duquel il mourut (1654); — CONSTANTIN II BRANCOVAN, élu waïvode en 1688, tint une ligne de conduite tortueuse, servant et trahissant tour à tour les Impériaux, les Turcs et les Russes. Le divan, instruit enfin des traités qu'il avait conclus avec ses ennemis, le fit arrêter, amener à Constantinople, et exécuter avec ses quatre fils (1714). Avec ce prince finit la dynastie des Bessaraba.

BESSARABIE, province méridionale de la Russie d'Europe, comprise entre le Dniester, qui la sépare des provinces de Kerson et de Podolie à l'E. et au N., le Pruth, qui la sépare de la Moldavie à l'O. et la mer Noire au S. Superficie 4,900,000 hectares; 810,274 hab. Le territoire de la Bessarabie présente une vaste surface plane inclinée vers la mer Noire, ainsi que l'indique le cours des deux fleuves qui l'enserrent à l'E. et à l'O., et légèrement accidentée dans la partie septentrionale par les dernières ramifications des Karpathes. Ces montagnes, peu élevées, sont boisées et giboyeuses; le sud de la province, au contraire, plaine immense, arrosée par quelques petits cours d'eau qui vont se perdre dans le Dniester ou le Pruth, offre de belles prairies, dans lesquelles errent le bœuf, le cheval et le mouton, mais où l'on trouve à peine quelques arbres et quelques buissons le long des rivières et des chemins. Néanmoins, le sol, d'une grande fertilité, produit en abondance du froment, du blé noir, du maïs, du chanvre et du lin. Dans quelques districts, on récolte des vins assez estimés, des fruits de toute espèce, de la garance et du tabac.

Cette province, peuplée en grande partie par des colonies de Bulgares au N. et par des Allemands au S., fait, par le port d'Odessa, un grand commerce d'exportation de ses produits agricoles, tels que blé, suif, laines, cuirs et peaux non préparées; l'exploitation de quelques marais salants, la pêche du hareng et de l'esturgeon, l'élève des abeilles et des vers à soie sont encore une source de richesses très-importante.

Le nom de Bessarabie, inconnu des anciens, qui comprenaient le territoire de cette province dans la petite Scythie, vient de Bessaraba, famille de princes ou waïvodes qui ont gouverné cette contrée pendant longtemps après l'occupation des Tartares. 520 ans av. J.-C., le grand roi Darius essaya de dompter la petite Scythie, mais il fut contraint de reculer devant ce peuple aussi courageux qu'insaisissable. Philippe de Macédoine, père d'Alexandre le Grand, ne fut pas plus heureux contre les Scythes; son fils vainquit les Triballes et les Gètes, mais il ne paraît pas qu'il ait soumis les peuplades d'au delà du Pruth. Vers le IIe siècle de notre ère, la petite Scythie prit le nom de Sarmatie, du nom d'un peuple venu du Nord, les Sarmates, qui chassèrent les Scythes. Les Romains, en domptant les Daces, poussèrent leurs conquêtes jusque dans cette contrée, et l'empire des Goths y plaça ses frontières. Les Huns ravagèrent en passant ce pays, qui fut occupé par les Bulgares, puis momentanément par les Avares qui la cédèrent, au VIe siècle, aux Slaves et aux Komans. Sous l'occupation de ces derniers, les Tartares s'en emparèrent, tout en laissant des princes indigènes pour la gouverner; l'un de ces princes, Bessaraba, donna son nom à cette contrée, qui tomba plus tard au pouvoir des waïvodes de la Moldo-Valachie; puis, en 1474, sous la domination des Turcs, qui la conservèrent jusqu'à la paix de Bucharest en 1812. Depuis cette époque, elle forme une des provinces de l'empire des czars.

BESSARION (Jean), patriarche de Constantinople, né à Trébizonde en 1389 suivant les uns, en 1395 suivant les autres, mort à Ravenne en 1472. Issu d'une famille noble, il fut envoyé fort jeune à Constantinople, où il eut Gémiste Pléthon pour maître en littérature et en philosophie, sciences dans lesquelles il fit de rapides progrès. S'étant fait religieux de l'ordre de Saint-Basile, il fut tiré de sa retraite pour être nommé évêque de Nicée. Lorsqu'on agita la question de la réunion des deux Eglises grecque et romaine, il fut envoyé par l'empereur Jean Paléologue au concile de Ferrare (1438), où il se fit remarquer par son éloquence. S'étant prononcé pour cette réunion, il se brouilla avec son collègue Marcus Eugenius, métropolitain d'Ephèse. L'union des deux Eglises fut prononcée; et, en 1439, Eugène IV créa Bessarion cardinal. Fixé en Italie par sa nouvelle dignité et par les troubles de la Grèce, où cette réunion n'était pas accueillie, le nouveau cardinal continua à mener la vie simple qui avait toujours été la sienne, et il sut, par ses éminentes qualités, mériter la confiance des souverains pontifes. Nicolas V lui donna l'archevêché de Siponto, et Pie II le titre de patriarche de Constantinople (1463). Deux fois, il faillit être élu pape; quatre fois, il fut revêtu de la dignité de légat. C'est en cette qualité qu'il se rendit à Bologne, en 1458, pour apaiser les dissensions qui y régnaient. Enfin, en 1471, il fut envoyé en France par Sixte IV pour réconcilier le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, avec Louis XI, et les engager à entrer dans la ligue projetée. Non-seulement il échoua dans cette négociation, mais encore Louis XI l'humilia jusqu'à lui tirer la barbe en pleine audience. On dit même que Bessarion ressentit si vivement cet affront que, peu après, retournant à Rome, il tomba malade à Turin, et mourut à Ravenne le 18 novembre 1472. Il avait alors environ quatre-vingts ans. Son corps fut porté à Rome, et le pape assista à ses funérailles. On l'inhuma dans une chapelle de l'église de Saint-Pierre, où il avait préparé son tombeau avec une épitaphe en deux parties, l'une grecque, l'autre latine. Platine a fait en latin l'éloge de Bessarion, Apostolius l'a fait en grec, et le P. Alby en français. Ces trois éloges ont été imprimés.

Grand promoteur des études grecques et grand admirateur de Platon, Bessarion recevait dans sa maison, à Rome, tous les savants grecs que la prise de Constantinople y faisait affluer. Il avait une très-belle bibliothèque, riche en manuscrits qu'il avait fait venir de toutes les parties de la Grèce et qui lui coûtèrent, dit-on, 30,000 écus. C'est cette même bibliothèque qu'il légua au sénat de Venise; elle se trouve aujourd'hui dans celle de Saint-Marc, dont elle forma le premier noyau.

Bessarion a composé un grand nombre d'ouvrages, dont on peut voir la liste dans la *Bibliothèque grecque* de Fabricius (t. XI, p. 424, édit. Harl. Ses écrits théologiques sont restés manuscrits. On possède aussi de lui des traductions latines des *Mémoires* de Xénophon, de la *Métaphysique* d'Aristote, et des *Caractères* de Théophraste. C'est au cardinal Bessarion qu'on doit la découverte du poëme de Quintus de Smyrne. Les bibliothèques Impériale, de Paris, Laurentienne, de Florence, et celle de l'Escurial, possèdent un grand nombre de manuscrits des ouvrages de ce fécond écrivain.

BESSE s. f. (bè-se). Agric. Un des noms de la vesce.

BESSE, ville de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kil. O. d'Issoire; pop. aggl. 864 hab. — pop. tot. 1,916 h. Grand commerce de bestiaux; chapelle de Chambon du XIIe siècle; château de Montredon, avec une chapelle romane abandonnée, mais bien conservée; aux environs, source minérale de Villetour; lac Pavin, au sommet d'une montagne, dans le cratère d'un ancien volcan. ‖ Bourg de France (Var), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kil. S.-E. de Brignoles, près d'un lac très-poissonneux; pop. aggl. 1,609 hab. — pop. tot. 1,702 hab. Fabriques de bouchons; distilleries. ‖ Village de France (Dordogne), arrond. et à 40 kil. S.-O. de Sarlat; 622 hab. Aux environs, cromlech de douze grosses pierres de grès, rangées en cercle autour d'une treizième; dolmen; antiquités romaines; belle église romane, renfermant des bas-reliefs remarquables.

BESSE (Guillaume), jurisconsulte français, né à Carcassonne, mort en 1680. Il publia, sous le titre de : *Histoire des comtes de Carcassonne, autrement appelés princes des Goths, etc.* (1645), une histoire de sa ville natale, pour laquelle il se servit des savantes recherches du chanoine Bernard de Stellat, mort en 1629, avant d'avoir pu les publier.

Cette histoire abonde en singularités, qui montrent l'absence d'esprit critique de son auteur. D'après Besse, les tours de Carcassonne s'inclinaient devant Charlemagne; cet empereur faisait jaillir des sources, rien qu'en frappant la terre de son épée, etc.

BESSÉ (Pierre), prédicateur français, né vers 1568 à Rosiers dans le Limousin, mort à Paris en 1639. Docteur en Sorbonne, il fut principal du collége de Pompadour, et acquit par ses prédications une grande réputation d'éloquence, qui le fit nommer prédicateur de Louis XIII et aumônier de Henri de Bourbon, prince de Condé. Il a laissé des sermons, notamment un *Carême* souvent réédité, ainsi que divers autres ouvrages : *Des qualités et des bonnes mœurs des prêtres, etc.*

BESSÉ (Henri DE), sieur de la Chapelle-Milon, mort en 1693. Il fut membre et secrétaire de l'Académie des inscriptions et médailles, et c'était lui qui rédigeait les procès-verbaux des délibérations. On croit généralement qu'il est l'auteur de la *Relation des campagnes de Rocroi et de Fribourg, en l'année* 1643 *et* 1644 (Paris, 1673). Ce récit, remarquable par l'élégance du style, a été reproduit dans les *Petits chefs-d'œuvre historiques*, publiés par Firmin Didot en 1846.

BESSÉ (Joseph DE), médecin français, né à Peyrusse vers 1670. Il fut premier médecin de la reine douairière d'Espagne et vint s'établir à Paris, où il soutint contre Helvétius, père du philosophe, une controverse au sujet de son livre intitulé : l'*Economie animale*. Bessé, qui mourut à Paris dans un âge avancé, a laissé, outre de savantes dissertations, divers ouvrages, dont les principaux sont : *Des passions de l'homme* (1699); *Recherches analytiques sur la structure des parties du corps humain* (1701, 2 vol. in-8°); *Lettre à l'auteur du nouveau livre de l'Economie animale* (1723), etc.

BESSÉGES, comm. de France, dép. du Gard, arrond. d'Alais; pop. aggl. 6,577 hab. — pop. tot. 7,055 hab. Riches mines de houille et de fer, dans lesquelles on trouve fréquemment des végétaux fossiles; chemin de fer qui fait communiquer cette localité avec la Grand'-Combe et Alais.

BESSEL (Godefroi DE), chroniqueur allemand, né à Buccheim, près de Mayence, en 1672, mort en 1749. Il fut employé à diverses missions par Lothaire François, archevêque de Mayence, qui le nomma membre de son conseil privé, et par l'empereur Charles VI. Elu abbé de Gottwich en 1714, il sauva la bibliothèque de son couvent lors de l'incendie qui le consuma. On lui attribue le *Chronicon Gottwicense, etc.* (1732, in-fol.), dans la rédaction duquel il eut pour collaborateur Joseph de Hahn.

BESSEL (Frédéric-Guillaume), célèbre astronome allemand, né à Minden en 1784, mort en 1846, fut nommé, sur la recommandation d'Olbers, inspecteur des instruments astronomiques de l'université de Kœnigsberg. En 1812 et en 1813, il présida à la construction de l'observatoire de cette ville, où il professait l'astronomie. Il était associé étranger de notre Académie des sciences. On lui doit : *Recherches sur la longueur du pendule simple à secondes pour Berlin; Observations astronomiques; Tableau des recherches faites de* 1835 *à* 1838, *pour l'établissement d'un mètre-étalon pour la Prusse*, etc.

BESSEMER (Henry), ingénieur anglais, d'origine bretonne, né vers 1810, était resté inconnu du public, malgré plusieurs inventions mécaniques assez remarquables, lorsque son nom fut mis soudain à l'ordre du jour de la presse européenne et des sociétés scientifiques, par une nouvelle méthode de production de l'acier. Ces procédés, expérimentés en France par M. Frémy, dans les ateliers Jackson, et discutés par des hommes spéciaux, ont définitivement introduit une révolution économique dans les usines métallurgiques; de plus, les études expérimentales pratiquées par les savants à ce sujet ont révélé des éléments nouveaux dans la composition chimique de l'acier, le principal instrument de l'industrie moderne.

BESSEMS (Antoine), violoniste et compositeur français, né en 1809, fut admis, en 1826, au Conservatoire de Paris, dans la classe de Baillot, dont il suivit les cours pendant trois ans. En 1829, un concours ayant été ouvert pour la place de premier violon au Théâtre-Italien de Paris, M. Bessems l'emporta sur quatorze concurrents. Quelque temps après, il donna sa démission, parcourut l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et l'Angleterre en y donnant des concerts; puis, de retour à Paris, il y organisa des séances de musique classique, dans lesquelles étaient interprétés les trios, quatuors et quintettes des maîtres. M. Bessems fut appelé en 1847 à Anvers, pour diriger l'orchestre de la Société d'harmonie, et revint en 1852 à Paris, où, depuis cette époque, il se livre à l'enseignement. Ses œuvres se composent de plusieurs morceaux de musique religieuse, de mélodies à une ou plusieurs voix, et de duos, fantaisies et concertos pour le violon.

BESSENAY, bourg et comm. de France (Rhône), cant. de l'Arbesle, arrond. et à 22 kil. O. de Lyon; pop. aggl. 927 hab. — pop. tot. 2,222 hab. Commerce de bestiaux; filatures; vignobles estimés.

BESSER (Jean), poëte allemand, né à Frauenbourg en Courlande en 1654, mort en 1729. Après avoir étudié le droit, il se rendit en 1680 à Berlin, où il devint conseiller de l'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, puis maître des cérémonies du roi Frédéric Ier. Après la mort de ce prince, Besser se trouva dans la situation la plus précaire. Le roi de Pologne, Frédéric-Auguste II, l'appela alors près de lui et le nomma son conseiller intime. Ses *Poésies* complètes ont été publiées par J.-U. König (Leipzig, 1732, 2 vol. in-8°).

BESSÈRE s. f. (bè-sè-re — de *Besser*, naturaliste russe). Bot. Genre de plantes de la famille des liliacées, qui a pour type une espèce unique originaire du Mexique. ‖ Nom qui a été donné aussi aux genres *roumée*, de la famille des bixacées, et au genre *pulmonaire*, de la famille des borraginées.

BESSÉRIE s. f. (bè-sé-rî — du nom de *Besser*, naturaliste russe). Entom. Genre de diptères, de la famille des calyptères, qui a pour type une seule espèce trouvée sur les plantes d'une colline, aux environs de Saint-Sauveur.

BESSES ou **BESSI**, peuple d'origine thrace, qui résidait sur le territoire compris entre les fleuves Axius, Strymon et Nestus, au N.-E. du mont Rhodope et au S. du mont Hemus, jusqu'au fleuve Hébrus qu'on appelle aujourd'hui Maritza. D'après les témoignages des géographes et des historiens anciens, les Besses devaient être une nation puissante. Suivant Hérodote, il y avait, dans une des montagnes de leur territoire, un oracle de Bacchus renommé. Strabon nous apprend que les Besses, à son époque, habitaient le long du versant méridional du mont Hemus. Les savants s'accordent à regarder les Besses comme une des nations de race thrace les plus puissantes; ils étaient braves, belliqueux, et résistèrent toujours victorieusement aux efforts faits par les Macédoniens pour les subjuguer. Les Romains ne parvinrent à les soumettre qu'après des combats répétés et sanglants. La nation des Besses, au dire d'Etienne de Byzance, se partageait en quatre tribus, et Pline nous a conservé le nom d'une d'entre elles, les Diobesses. La nature montagneuse de la contrée habitée par les Besses, en même temps qu'elle leur permit de résister longtemps à l'invasion étrangère, favorisait le brigandage; en effet, à l'époque de Strabon, ils jouissaient d'une réputation méritée de bandits. Il ne faut pas cependant s'imaginer pour cela qu'ils étaient étrangers à toute civilisation; nous savons, positivement, au contraire, qu'ils habitaient dans des villes, et le nom de leur capitale, *Uscudama*, nous a même été conservé par Eutrope. Procope nous a également conservé le nom d'une autre de leurs cités sous la forme de *Bessapara*, mot qui semble contenir dans sa première partie la racine qui a formé le nom même du peuple des *Besses*.

BESSESTAD, ville de Danemark, dans l'Islande, non loin de la côte S.-O. de l'île, à 10 kil. S.-O. de Reikiavik; 4,709 hab. Gymnase, bibliothèque.

BESSÉ-SUR-BRAYE, village de France (Sarthe), arrond. et à 11 kil. S.-E. de Saint-Calais, près de la rive droite de la Braye; pop. aggl. 1,202 hab. — pop. tot. 2,284 hab. Papeterie, fabriques de siamoises et de cotonnades, bougies, briques; belle galerie de portraits dans le château de Courtenveaux, habité par la famille de Montesquiou.

BESSI s. m. (bè-si). Bot. Grand arbre de la famille des légumineuses, qui croît dans les Moluques, et fournit un excellent bois de charpente qui sert aussi à faire des meubles : *Lorsqu'on entame le* BESSI *un peu profondément, il laisse suinter un suc d'un rouge de sang.*

BESSI, peuple de l'ancienne Thrace. V. BESSES.

BESSI. V. FRENICCLE.

BESSIÈRES (Jean-Baptiste), duc d'Istrie, maréchal de l'empire, colonel général de la garde impériale, grand-aigle de la Légion d'honneur, l'un des plus habiles lieutenants de Napoléon, né à Preissac (Lot) en 1768, mort en 1813. Il servit d'abord dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, et passa en 1792 dans l'armée des Pyrénées, où il s'éleva rapidement au grade de capitaine. Envoyé ensuite à l'armée d'Italie, pour servir sous Bonaparte, il se fit remarquer par des actions d'éclat qui lui valurent le commandement des *Guides*, destinés à devenir le noyau de la garde impériale. En Egypte, il déploya les mêmes talents et la même intrépidité, et prit une part glorieuse au siége de Saint-Jean d'Acre ainsi qu'à la bataille d'Aboukir. A Marengo, il décida la retraite des Autrichiens par une admirable charge de cavalerie. A Austerlitz, à Iéna, à Friedland, à Eylau, partout son intelligence et sa valeur brillante justifièrent la confiance de l'empereur. En Espagne, il gagna les batailles de Medina del Rio-Secco, de Burgos et de Somo-Sierra, puis passa à la grande armée d'Allemagne où il reçut le commandement de la cavalerie de la garde. Il se signala de nouveau à Essling et à Wagram; commanda, en remplacement de Bernadotte, l'armée chargée de soumettre Flessingue, fut mis à la tête de la garde et d'un corps de cavalerie, lors de l'expédition de Russie, et se fit remarquer par son âme intrépide et son dévouement pendant la désastreuse retraite qui suivit cette campagne. Appelé, en 1813, au commandement en chef de toute la cavalerie de l'armée, il fut tué d'un coup de canon, comme Turenne, lorsqu'il allait reconnaître la position de l'ennemi, la veille de la bataille de Lutzen (1er mai 1813). Bessières était un homme de guerre de premier ordre, et, ce qui est rare à toutes les époques, d'une probité et d'un désintéressement à toute épreuve. Il avait été nommé maréchal de France en 1804 et créé duc d'Istrie en 1809. On lui a élevé une statue à Preissac en 1845.

BESSIÈRES (le baron Bertrand), général français, frère du précédent, né à Cahors en 1773, se battit sous le général Bonaparte en Egypte et en Italie, fut nommé général de brigade en 1805 pour la façon brillante dont il s'était conduit à Austerlitz, et prit part aux campagnes d'Espagne et de Russie. Nommé par Louis XVIII chevalier de Saint-Louis et commandant de Besançon, il fut, pendant les Cent-Jours, chargé de commander le département de Lot-et-Garonne. Sous la seconde Restauration, il fut mis à la retraite, et lors du procès de Ney, il déposa par écrit en faveur de l'infortuné maréchal.

BESSIÈRES (Julien), administrateur et savant français, cousin des deux précédents, né à Gramat en 1777, mort à Paris en 1840. Il prit part, en qualité de savant, à l'expédition d'Egypte, tomba entre les mains d'un corsaire en revenant en France, fut vendu à Ali, pacha de Janina, et, après trois ans de captivité, s'enfuit à Corfou, d'où il fut transféré à Constantinople. Rendu enfin à la liberté, il fut nommé directeur des droits réunis dans les Hautes-Alpes, envoyé en mission près d'Ali-pacha en 1804, puis successivement chargé des fonctions de consul général à Venise (1805), commissaire général à Corfou (1807), intendant de l'armée et des provinces du Nord en Espagne et préfet du Gers. Nommé préfet de l'Aveyron en 1814 et de l'Ariége pendant les Cent-Jours, maître des requêtes en 1818 et conseiller à la Cour des comptes en 1829, Bessières vota, comme député, avec les 221 en 1830, et fut élevé à la dignité de pair de France en 1837.

BESSIÈRES (don George), général et conspirateur espagnol, né en France en 1780, mort à Molina d'Aragon en 1825. Il passa en Espagne pour échapper à la conscription. En 1809, il s'enrôla dans un régiment français, puis déserta et entra dans la légion de Bourbon. En 1813, il était parvenu au grade de chef de bataillon; mais, accusé d'avoir conspiré, il fut condamné à mort, sentence qui fut commuée en celle du bannissement. Il devint ensuite général au service de la régence d'Urgel, et Ferdinand VII, remonté sur le trône, lui confirma ce grade. Mais bientôt, mécontent de la marche des affaires, il se mit à la tête d'un parti de révoltés, et, après avoir eu quelques succès, il fut pris les armes à la main et fusillé avec sept de ses compagnons.

BESSIN (le), ancien petit pays de France, dans la province de Normandie; ch.-l. Bayeux. Le Bessin se divisait en Bessin proprement dit, Bocage et campagne de Caen. Les villes principales étaient: Saint-Lô, Isigny, Port-en-Bessin. Il fait aujourd'hui partie des départements de la Manche et du Calvados.

La principale, on pourrait presque dire l'unique industrie du Bessin est la fabrication du beurre. Il n'y a pas de pays au monde qui puisse lutter avec lui sous ce rapport. La vente annuelle du beurre ne s'élève pas à moins de dix à douze millions de francs pour le seul arrondissement de Bayeux.

On concevra sans peine qu'une industrie d'un si bon rapport soit l'objet de tous les soins et de toute la sollicitude du cultivateur du Bessin. Pour lui, il ne s'agit pas seulement de la source de sa richesse, mais presque d'un titre de gloire. Aussi, quand on entre dans une ferme bien tenue, on peut être certain que la laiterie est l'*appartement* que le maître vous montrera avec le plus d'orgueil.

Toutes les vaches qui fournissent le beurre du Bessin appartiennent à la race cotentine. On les nourrit dans ces vastes prairies normandes bordées de haies vives et d'arbres magnifiques. Deux ou trois fois par jour, les servantes vont traire ces vaches : le lait est recueilli dans des vases de cuivre jaune, étamés à l'intérieur et nettoyés avec l'attention la plus minutieuse. Ces vases, connus dans le pays sous le nom de *cannes*, sont placés dans des cages et portés à la ferme par un âne ou un petit cheval uniquement occupé à ce travail, et que, pour cette raison, on appelle *trayons*.

Aussitôt que le lait est arrivé à la ferme, on le dépose dans des vases de terre nommés *serènes*. Les serènes affectent ordinairement une forme cylindrique, ou bien celle d'un cône renversé fort allongé; elles sont en grès de Noron ou de Vindefontaine, dont la dureté est extrême. C'est dans les serènes qu'a lieu l'ascension de la crème. Comme la propreté est une condition indispensable pour la fabrication du beurre de bonne qualité, on n'apprendra pas sans intérêt les soins et les précautions apportés par les ménagères du Bessin dans le nettoyage des vases dont nous venons de parler. On les frotte d'abord avec des orties, puis on les fait bouillir dans l'eau pendant une demi-heure. Quand cette opération est terminée, on procède au grillage, c'est-à-dire que, pour acquérir la certitude que toute trace de malpropreté a disparu, on fait sécher les serènes sur un feu de charbon modéré.

La fabrication du beurre n'est pas l'objet de précautions moins minutieuses. « La crème, enlevée au moyen d'un instrument en fer-blanc nommé *écrémoir*, dont les trous laissent passer le lait, est déposée, dit M. Morierf, dans un autre vase en grès. Ce vase, qui contient la matière première du beurre, devient l'objet de soins encore plus minutieux que ceux qui ont été donnés au lait. Afin que la fermentation du lait et la température élevée de la laiterie n'exercent point une fâcheuse influence sur la crème, les vases contenant cette substance sont déposés dans un appartement distinct attenant à la laiterie, dont il forme une dépendance, et on les y laisse jusqu'au moment de convertir la crème en beurre..... La conversion de la crème en beurre, ou le battage, s'effectue en dehors des appartements où fermente le lait et où la crème est déposée. Dans les fermes importantes, cette opération s'effectue dans un appartement appelé *laverie*, où se trouve une pompe dont l'usage est d'une grande utilité, soit pour le rafraîchissement de la laiterie, soit pour le lavage du beurre. Dans les grandes exploitations, on commence à faire le beurre dès deux heures du matin pendant l'été, la fraîcheur étant considérée avec raison comme une des conditions les plus importantes de la bonne fabrication du beurre. Cette opération dure une, deux ou trois heures, suivant la saison, avec le système de baratte ordinaire. A la sortie de la baratte, le beurre ne forme point une masse unique, il est toujours divisé en fragments plus ou moins considérables, que l'on réunit sur une table et que l'on pétrit en une *motte* dont le poids répond à l'importance de l'exploitation. Une fois réuni en motte, le beurre est soigneusement recouvert d'un linge très-propre, puis placé avec de la paille dans un panier; c'est dans cette condition qu'on l'expédie pour la vente. »

Les beurres du Bessin se divisent en plusieurs catégories : le meilleur est connu à Paris sous le nom de *beurre d'Isigny*. Il est produit par les nombreux herbages des environs de Bayeux, de Trévières, d'Isigny, etc. Autrefois, le beurre du Bessin ne sortait guère de la contrée qui le fabriquait, la capitale même n'en consommait qu'une petite partie; aujourd'hui, grâce à la facilité des communications, il s'expédie, non-seulement à Paris, mais en Angleterre et jusqu'aux Antilles. Celui qu'on envoie en Amérique est salé dans des barils, ou, plus souvent, dans des pots cylindriques appelés *mahons*.

BESSINES, bourg de France (Haute-Vienne), ch.-l. de cant., arrond. et à 31 kil. E. de Bellac, sur la Gartempe; pop. aggl. 317 hab. — pop. tot. 2,590 hab. Commerce de bestiaux et de céréales.

BESSON, ONNE adj. (bè-son, so-ne — du lat. *bis*, deux fois). Autref. Jumeau, jumelle; né avec un autre enfant d'une même couche : *Jacob et Isaïe étaient deux enfants* BESSONS. (Trév.) Usité seulement dans quelques provinces.

— s. m. Enfant jumeau : *On m'a dit qu'il n'y avait rien de plus chanceux et de plus malaisé à élever que des* BESSONS. (G. Sand.) *Une servante de la maison avait mis au monde une paire de* BESSONNES *qui n'avaient point vécu.* (G. Sand.) *Fiez-vous à moi, ces deux* BESSONS-*là vivront bel et bien.* (G. Sand.)

— s. m. Mar. Rondeur des bancs et des tillacs d'un vaisseau, et proprement tout ce qui est relevé hors d'œuvre et qui n'est pas uni.

— Astr. *Signe des bessons*, Nom que l'on donnait autrefois à la constellation ou signe des Gémeaux (lat. *Gemelli*, jumeaux).

BESSON (Jacques), mathématicien français du XVIe siècle, né à Grenoble. Il professa les mathématiques à Orléans, enseigna l'art de trouver les sources souterraines, et inventa d'ingénieux instruments pour faciliter les démonstrations mathématiques. On a de lui : l'*Art et la science de trouver les eaux et fontaines cachées sous terre* (1569); le *Cosmolabe* (1567); *Description et usage du compas euclidien* (1571), etc.

BESSON (l'abbé), historien français, né à Flumet, mort vers 1780. Directeur du couvent de la Visitation fondé par Mme de Chantal, il découvrit, en compulsant les archives de l'évêché d'Annecy, une *Histoire du diocèse de Genève*, écrite en latin par le chanoine Dumontal de Chérasson, et sur l'invitation des bénédictins, à qui il la communiqua, il résolut de compléter cette histoire, en l'étendant à toute la Savoie. Il parcourut ce pays, visitant avec le plus grand soin les archives, cherchant partout des renseignements utiles, et il fit enfin paraître son intéressant travail sous le titre de *Mémoire pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarentaise, Maurienne, Aoste, et du décanat de Savoie* (1759 in-12). Besson mourut dans sa cure de Chapeiry près d'Annecy.

BESSON (Alexandre), conventionnel, né vers 1757 à Amancey, près d'Ornans, mort en 1826. Il était notaire à Lons-le-Saunier quand il fut envoyé par les élections à l'Assemblée législative. A la Convention, il siégea avec les montagnards. Après le 9 thermidor, il fut envoyé en mission dans les départements de

la Gironde, de la Dordogne et de Lot-et-Garonne, et sut comprimer tous les désordres par des mesures énergiques. Il fit ensuite partie du conseil des Cinq-Cents, et la Restauration l'obligea de chercher un asile à l'étranger.

BESSON (Jacques-François), évêque de Metz, né à Mieugy (Ain) en 1756, mort en 1842. Lorsqu'il était vicaire général du diocèse de Genève, en résidence à Annecy, il fut mis en prison, en 1792; mais il parvint à s'échapper, et résida successivement à Constance, à Turin et à Munich, d'où il continua à administrer le diocèse de Genève. En 1822, il fut nommé vicaire général de la grande aumônerie, et évêque de Metz en 1824.

BESSON (N.) ou **BESSON-BEY**, amiral égyptien, né en France en 1782, mort en 1837. Il servit d'abord dans la marine française et fut nommé lieutenant de vaisseau lors du siége de Dantzig. Il était attaché à l'état-major de de Rochefort, quand Napoléon s'y rendit après sa seconde abdication. Il lui proposa de mettre à sa disposition, pour échapper à ses ennemis, trois navires de son beau-père, qui était un riche armateur, et Napoléon avait d'abord paru goûter ce projet; mais il changea d'avis ensuite et se décida, comme on sait, à se rendre à bord du navire anglais *Bellérophon*. Alors Besson quitta la France et devint capitaine au long cours sur les navires de son beau-père. En 1821, il entra au service de Méhémet-Ali, qui voulait se créer une marine, reçut le commandement de la frégate *Bahiré* et devint membre du conseil d'amirauté du vice-roi.

BESSON (Jean-Séraphin-Désiré), peintre et sculpteur français, né à Saint-Laurent-en-Grandveau (Jura) en 1795, mort à Dôle en 1864. Elève de Claude Dejoux, il contribua, en 1823, à la fondation du musée de Dôle, et fut nommé conservateur de cet établissement et directeur de l'école de dessin de la même ville. Il a exposé, au Salon de 1850, des *Oiseaux morts* (peinture) et une statuette-portrait. Ses principaux ouvrages sont : deux *Anges adorateurs*, placés sur le maître-autel de l'église de Dôle; les bustes de Henri IV, de Philippe Ier, de l'abbé Gentet, du général Bernard, du médecin Bouvier, du président de Choisey, à la bibliothèque et au musée de la même ville.

BESSON (Faustin), peintre français, fils du précédent, né à Dôle vers 1821. Tour à tour élève de MM. Ad. Brune, Decamps et J. Gigoux, il débuta au Salon de 1842 par deux portraits, et envoya aux expositions suivantes : le *Prélude*, *Enfants maraudeurs* (1844); la *Madeleine repentante*, le *Jardinier du couvent*, un *Jour d'été*, des *Fleurs* (1846); le *Goûter au bois*, *Seize ans*, *Dix-huit ans* (1847); une scène tirée de *Jocelyn*, les *Femmes et le secret*, *Autant en emporte le vent* (1848); le *Retour des vendangeurs*, le *Prélude* (soleil couchant), *Courtisanes et seigneurs vénitiens* (1849). Les tableaux de cette dernière exposition attirèrent l'attention sur M. Faustin Besson. On loua leur coloris chatoyant, l'esprit de la composition, la désinvolture charmante des figures. Le jeune artiste se vit dès lors admis aux faveurs officielles; mais, au lieu de lui demander quelques-uns de ces petits sujets de genre pour lesquels il avait montré du talent, on lui commanda d'abord des tableaux de religion. La *Communion de saint Louis* et la *Fuite en Egypte*, qu'il peignit, la première pour la préfecture de la Seine, la seconde pour le ministère de l'intérieur, et qu'il exposa au Salon de 1850, prouvèrent qu'il n'avait pas les qualités nécessaires pour la grande peinture. Heureusement pour sa réputation, il envoya à la même exposition plusieurs petits tableaux dans sa manière habituelle; on remarqua dans le nombre : la *Rencontre prévue*, *Consuelo et Haydn*, et surtout le *Retour du barbier d'Olmedo et de Gil Blas*. Au Salon de 1852, à côté des *Anges au tombeau de la Madeleine*, nouvelle commande de la préfecture de la Seine, il exposa une de ses meilleures toiles : la *Jeunesse de Lantara* (aujourd'hui au musée de Dôle), que le ministre de l'intérieur, mieux inspiré, lui avait commandée. Au Salon de 1853, il envoya *Boucher et Rosine*, un de ses bons ouvrages encore (aujourd'hui au palais de Saint-Cloud); en 1855, la *Promenade de la dauphine* et les *Maîtres mosaïstes* (sujet emprunté à G. Sand). L'*Enfance de Grétry* (musée de Toulouse), qui figura au Salon de 1857, est ce qu'il a fait de mieux jusqu'ici. M. About a dit, à propos de ce tableau : « M. Faustin Besson a cent demi-qualités qui ne feront jamais un grand peintre, mais qui ont fait, dès le début, un peintre charmant. Je ne réclame pas pour lui une place dans les musées, mais je voudrais lui tailler une principauté dans les boudoirs. Toutes les fois que je vois chatoyer sur un guéridon de laque la prose de M. Arsène Houssaye, je cherche instinctivement au-dessus de la porte une fantaisie de M. Faustin Besson. Ce jeune peintre, dont le pinceau répand comme une rosée de jeunesse, ne dessine pas comme M. Ingres, ni même comme Paul Delaroche; ce coloriste agréable est à une grande distance de Watteau et même de Roqueplan; mais il a pris, en éclectique, assez de dessin et de couleur pour récréer nos yeux sans choquer notre goût. » Cette appréciation est parfaitement exacte. M. Besson est un artiste aimable, spirituel, galant, qui a l'instinct de l'élégance et le sentiment du coloris; peu lui importe, d'ailleurs, d'être vrai, pourvu qu'il soit séduisant; il affectionne particulièrement le XVIIIe siècle, les habits brodés, les gilets historiés, les manchettes et les jabots de dentelles, la poudre, les paniers, les poufs; il semble qu'il ait vécu du temps de Boucher, de Vanloo, de Lancret, et qu'il soit leur disciple; il en a la coquetterie et le charme, parfois aussi la mollesse et le laisser-aller. L'*Atelier de Coustou* et le *Réveil du printemps*, qu'il a exposés en 1861, sont loin de valoir l'*Enfance de Grétry*. Nous préférons, dans un autre genre, ses portraits de Mme Favart et de Mlle Devienne, de la Comédie-Française, qui ont figuré au Salon de 1859. Il a exposé et a peint en dehors des expositions beaucoup d'autres portraits, principalement des portraits de femmes. Depuis quelques années, il a exécuté un grand nombre de peintures décoratives, notamment au ministère de l'intérieur, aux Tuileries (chambre de l'Empereur), à Saint-Cloud, dans les hôtels Rothschild, Furtado, de Pompignan, de Florieux, Thoinnet de la Thurmelière, de Mme la comtesse Lanskorowska, à Paris; de Mérode, à Bruxelles; von Bath et Caussmann, à Cologne. M. F. Besson a été décoré de la croix de la Légion d'honneur en 1865.

BESSON (Gustave-Auguste), industriel français, né à Paris en 1820. Il se rendit de bonne heure très-habile dans la fabrication des instruments de musique en cuivre, et s'appliqua à en corriger les défauts. On lui doit l'invention des pistons qui portent son nom, et celle de la perce pleine. Il a souvent exposé ses produits, et il a obtenu une médaille à l'exposition universelle de 1851 à Londres, puis une médaille de 1re classe à Paris en 1855.

BESSUNGEN, nom d'un village du grand-duché de Hesse-Darmstadt, situé près de Darmstadt, dont il forme un faubourg; 2,000 h.

BESSUS, satrape qui gouvernait la Bactriane sous Darius Codoman, le troisième du nom. Le roi persan, qui avait conçu des doutes sur sa fidélité après la bataille d'Issus, le rappela de sa satrapie et le fit venir à Babylone, où il réunissait ses forces pour continuer la guerre. A la bataille d'Arbelles, Bessus commandait l'aile gauche de l'armée perse, qui était précisément opposée à celle que commandait Alexandre en personne. Après cette bataille, dont l'issue fut, on le sait, fatale à Darius, Bessus, Nabarzane et quelques autres satrapes formèrent secrètement le projet de s'emparer du roi, de le mettre à mort et de se partager le royaume. Ils parvinrent en effet, au moment où le roi s'enfuyait d'Ecbatane, à se rendre maîtres de sa personne et le chargèrent de chaînes. Vivement poursuivis par Alexandre, ils mirent à mort le roi captif, qui refusait de les accompagner plus loin. Alors Bessus, qui était parvenu à regagner la Bactriane, son ancien gouvernement, y réunit des forces considérables et revêtit les insignes de la royauté, avec le titre d'Ataxerxès, à ce que nous apprennent Quinte-Curce (VI, 6.) et Arrien (*Anabase*, III). A l'approche d'Alexandre, il traversa l'Oxus; mais, trahi à son tour par ses anciens complices, il ne tarda pas à tomber entre les mains de Ptolémée, général du conquérant macédonien, et il fut livré par Alexandre à Oxathrès, le frère de Darius, qui le fit périr dans les plus affreux tourments (Quinte-Curce, VII, 5, 10; Arrien, *Anabase*, IV; Diodore, XVII, 83; Plutarque, *Alex.*, XLIII; Justin, XII, 15).

BEST (Guillaume), jurisconsulte hollandais, né en 1683 à Amersford, mort en 1719. Il professa le droit civil à l'université de Harderwyck, et publia en latin plusieurs ouvrages de droit, dont les principaux sont : *De ratione emendandi leges* (Utrecht, 1707), traité fort estimé de Ludewig, comme donnant de bonnes notions sur les règles de la critique du droit, et *Oratio de æquitate juris romani* (1717).

BEST (Jean), habile graveur, né à Toul (Meurthe) en 1808. Il est un de ceux qui, à notre époque, ont renouvelé la gravure sur bois et en ont obtenu des effets qui ont presque la puissance et l'éclat de la gravure sur acier. Il a fait paraître dans le *Magasin pittoresque*, dans l'*Illustration* et autres recueils, des gravures qui sont de véritables chefs-d'œuvre. Son nom a été popularisé par d'innombrables publications illustrées. Outre ses ateliers de gravure, où se sont formés une foule d'artistes distingués, M. Best a fondé une imprimerie importante. Il a obtenu de nombreuses récompenses aux expositions.

BESTE s. m. (bè-ste). Chim. Vase de grès servant à la cristallisation des eaux-fortes. V. CUINE.

BESTEG ou **BESTEIG** s. m. (bè-stègh). Géol. Veine de terre argileuse ou molle, qui se trouve entre un filon et les salbandes. *Le* BESTEG *est une terre onctueuse et colorée, qui annonce ordinairement la présence de substances métalliques.* (Brongniart.)

BESTELMEIER (Georges), industriel et homme politique bavarois, né en 1785 à Schwabach. Fils d'un fabricant de tabac, il vint s'établir, avec son frère David, à Nuremberg, où il s'adonna à la même industrie que son père, mais sur la plus vaste échelle. Sa grande position comme industriel lui valut d'être nommé presque constamment membre de la diète bavaroise, à partir de 1819, et bourgmestre de Nuremberg en 1838. Bestelmeier s'est signalé à la chambre élective, surtout en 1840, 1842, 1845 et 1848, comme un des plus ardents défenseurs de la liberté et des droits des peuples. On a de lui quelques écrits, notamment : *Mémoire sur la fabrication et la culture du tabac en Bavière* (1838).

BESTENGUE s. f. (bè-stain-ghe). Chass. Sorte de piége pour prendre les oiseaux ‖ On dit aussi BESTENQUE.

BESTEREZE, ville de Hongrie. V. BISZTRITZ (WAAG-).

BESTIA (Lucius-Calpurnius), tribun du peuple et consul romain au IIe siècle av. J.-C. Il fut nommé tribun du peuple l'an de Rome 631. Dix ans après, il devint consul et fut chargé de faire la guerre à Jugurtha; mais il se laissa corrompre par ce prince, et il fut ensuite condamné à un exil perpétuel.

BESTIAIRE s. m. (bè-sti-è-re — lat. *bestiarius*, même sens; de *bestia*, bête). Antiq. rom. Celui qui était destiné à combattre dans le cirque contre les bêtes féroces : *Les plus audacieux* BESTIAIRES *déclarent qu'ils veulent bien combattre un sanglier ou un taureau; mais, quand il s'agit de lions ou de tigres, ils se font prier.* (Sir Edw. Bulwer Lytton.) *Comme il était d'usage que les criminels ne fussent pas armés, quelques voix crièrent : Point d'armes au* BESTIAIRE ! *le* BESTIAIRE *sans armes!* (A. Guiraud.)

— Adjectiv. : *Bientôt apparurent les esclaves* BESTIAIRES, *revêtus d'épaisses armures de fer, à l'épreuve de la morsure des animaux.* (E. Sue.)

— Tanière, endroit où sont renfermées des bêtes féroces :

. . . . Une litière
D'ossements tapissait le vaste *bestiaire.*
V. HUGO.

— Littér. Au moyen âge, Recueil de fables, de moralités sur les bêtes et sur les sciences naturelles : *Les* BESTIAIRES *étaient des poëmes le plus souvent en vers de huit syllabes.*

— **Encycl.** Hist. littér. On donne le titre de *bestiaires* à des poëmes composés au XIIe et au XIIIe siècle, sur le genre de vie, les mœurs et les coutumes des animaux. Cette sorte d'histoire naturelle était loin de se distinguer par la vérité et l'exactitude des observations; les fragments laissés par Pline et par Aristote, les légendes et les fables qui avaient cours dans ces siècles d'ignorance, en faisaient le fond; mais ce fond lui-même n'en constituait que la partie accessoire : la plus importante était celle des applications et des moralités qu'on en tirait. Le moyen âge était, par excellence, l'époque des allégories; dans chaque animal, il voulait voir un emblème des vices ou des vertus de l'homme, et, de leur description, tirer une leçon profitable. Cette idée n'était pas neuve : Elien l'avait eue, et Aristote donne pour principe, dans son *Traité sur la physionomie*, que les qualités des animaux sont exprimées par la forme de leurs organes, et que la ressemblance entre ces organes et ceux de l'homme en suppose une semblable entre les caractères. Certaines philosophies religieuses, exagérant ce principe, allaient même jusqu'à confondre les deux êtres, et, selon Hérodote, les Egyptiens croyaient que les âmes, en quittant leur corps, passaient dans celui des animaux. Platon remarque même que ces animaux étaient ceux dont les âmes avaient, durant la vie, partagé et suivi les instincts : les gourmands devenaient des ânes; les tyrans, des loups; les homicides, des bêtes féroces; les débauchés, des porcs, et les étourdis, des oiseaux. Ces traditions, loin de se perdre, avaient passé de la philosophie païenne à la théologie chrétienne; elles avaient constitué une sorte d'histoire naturelle légendaire, qui était devenue, pour l'esprit mystique du catholicisme, la source d'une multitude d'instructions morales et d'applications ingénieuses aux mystères de la religion. Saint Basile, saint Ambroise, avaient développé ces idées dans leurs homélies sur la création. Aussi, peu à peu s'était formée une zoologie mystique, qui constituait un système complet, et qu'on retrouvait dans les sculptures et les vitraux des cathédrales, comme dans les sermons des prédicateurs, ou les vers des poëtes, tous clercs à cette époque. Ce symbole avait fini par prendre une forme aussi nette, aussi arrêtée que les hiéroglyphes d'Egypte; c'était une tradition qu'il n'était pas plus permis d'altérer que la figure consacrée du Christ, de la Vierge et des apôtres. Pour n'en citer qu'un exemple, les péchés capitaux étaient représentés par certains signes qu'on retrouve partout et toujours les mêmes. Ainsi l'Orgueil, c'est un roi chevauchant sur un lion et portant en sa main un aigle; l'Envie ressemble à un moine chevauchant sur un chien et portant en sa main un épervier; la Colère est une femme chevauchant sur un sanglier et portant en sa main un coq; la Paresse est représentée par un vilain chevauchant sur un âne et portant en sa main un bubon; l'Avarice, c'est un marchand chevauchant sur un taxe et portant en sa main une chouette; la Gourmandise est figurée par un jouvencel chevauchant sur un loup et portant en sa main un mufle; la Luxure est représentée par une dame chevauchant sur une chèvre et portant en sa main une colombe. C'est ainsi que chaque vice, chaque vertu trouvait son symbole dans les qualités vraies ou supposées des animaux, à la description desquels ne présidait pas une critique bien éclairée. Ainsi Guillaume, l'auteur du *Bestiaire divin*, dont nous parlerons plus loin, place le phénix et les sirènes au nombre des animaux qu'il décrit. Il prétend que la belette conçoit et enfante par l'oreille; que l'aigle, pour se rajeunir, va se brûler aux rayons du soleil, et tombe dans une fontaine de jouvence; qu'on prend la licorne en faisant marcher contre elle une pucelle attrayante. On conçoit quel usage fréquent devaient faire de ces allégories mystiques les écrivains pieux et fort maniérés de cette époque, ainsi que les peintres, les architectes et les sculpteurs. Hugues de Fouilloi, prieur de Saint-Laur, dédie son *bestiaire* à un pieux laïc nommé Rainier, dont il trace le portrait sous la figure d'un faucon, et le sien propre sous celle d'une colombe. « Vous voyez, mon frère, lui dit-il, la colombe et le faucon posés sur la même perche; c'est l'image de ce que nous avons été, vous et moi, et de ce que nous sommes maintenant. Dieu nous a tous deux appelés, vous des armées, moi du clergé, pour nous asseoir sur la règle de la vie religieuse, comme sur une perche commune. Vous qui, semblable au faucon, aviez coutume de prendre les oiseaux domestiques, votre devoir est maintenant d'attirer les oiseaux des champs, c'est-à-dire les gens du monde, à la religion par l'odeur d'une sainte vie. J'ai placé, après la description de la colombe, celle du faucon, parce que cet oiseau est le symbole de la noblesse, à laquelle vous appartenez. » Ne croirait-on pas entendre les précieuses ridicules parler d'amour divin avec sainte Thérèse? Les *Bestiaires*, composés soit en latin, soit en français, sont très-nombreux; parmi les principaux, il faut citer le *Speculum naturale*, de Vincent de Beauvais; le *Traité des animaux*, d'Albert le Grand; le livre *De proprietatibus rerum*, de Barthélemy Glanvil, et le *Trésor*, de Brunetto Latini; mais les deux plus célèbres sont le *Bestiaire d'amour*, de Richard de Fournival, chancelier de l'église d'Amiens, et le *Bestiaire divin*, de Guillaume, clerc de Normandie. Ils sont trop curieux, au point de vue des mœurs de cette époque et de l'état où se trouvaient les sciences naturelles, pour que nous n'en disions pas quelques mots.

En composant son *Bestiaire divin*, Guillaume ne fait qu'obéir au goût de son siècle : les écrivains ses contemporains, comme ceux qui l'ont précédé, ne cherchent qu'une chose dans la description de la nature : ce n'est point la vérité, mais le sens mystique qu'elle renferme. Cet esprit singulier les conduit à écrire des pages comme la suivante, de Hugues de Saint-Victor. « Dans la sainte Ecriture, il est question de trois colombes, celle de Noé, celle de David, celle de Jésus-Christ. La première est le repos, la seconde la force, la troisième le salut. La colombe, c'est l'Eglise; le bec de la colombe divisé en deux parties, emblème de la prédication, sépare les grains d'orge et les grains de froment, c'est-à-dire les maximes de l'ancien Testament et du nouveau; elle a deux yeux : à l'aide de l'un, elle saisit le sens moral; à l'aide de l'autre, le sens mystique. De l'œil droit, elle se contemple elle-même, de l'œil gauche elle contemple Dieu; les deux ailes expriment la vie contemplative et la vie active. » Et l'auteur continue ainsi durant deux pages, multipliant les aperçus et les rapprochements, dont la plupart, comme on vient de le voir, sont passablement forcés. Guillaume, écrivant sous l'impression de pareils modèles, doit peu se soucier de la vérité et de l'exactitude des faits; une seule chose lui importe, c'est de tirer une leçon bonne et profitable de la description qu'il va faire. Tous ses chapitres sont coulés dans le même moule : il dit tout ce qu'il sait sur l'animal dont il parle, en fait une comparaison avec Jésus-Christ, et conclut par quelque trait de morale, comme dans les fables. Voici la description du lion; elle suffira pour donner une idée du genre de l'ouvrage : « Le lion a trois propriétés : il habite les hautes montagnes; quand il se voit poursuivi par le chasseur, il efface avec sa queue la trace de ses pas; quand il dort, il a les yeux ouverts; la femelle du lion met bas des petits qui tombent à terre sans vie pendant trois jours; ils sont abandonnés par elle, mais le lion arrive, et, soufflant sur eux, il les rappelle à la vie. C'est un animal généreux qui n'attaque l'homme que lorsqu'il est pressé par la faim. C'est ainsi que Jésus-Christ cacha si bien sa venue sur la terre, que le démon lui-même ne s'en aperçut pas. Trois jours aussi, comme le petit lion, il fut privé de vie; mais Dieu le père le fit sortir du tombeau et ressusciter glorieusement. » Dans les trente-neuf parties qui composent le *Bestiaire divin*, le système est le même, et la monotonie n'est sauvée que par la naïveté crédule de quelques détails. C'est une inspiration toute différente qui est venue au chancelier de l'église d'Amiens, et il fait de son *Bestiaire*, non un symbole de morale, mais un langage de galanterie. Guillaume de Normandie n'aurait pas eu semblable idée, lui qui partageait l'aversion de tout religieux pour les filles d'Eve, et leur avait jeté ce singulier anathème dans son apologue des *Deux pierres*. « En Orient, dit-il, sont deux pierres, l'une mâle et l'autre femelle, qui prennent feu lorsqu'on les place l'une près de l'autre, et la chaleur qu'elles produisent alors est si grande, qu'elles embrasent toute la montagne. Ce qui nous apprend que l'homme doit fuir la société de la femme, dont le contact brûle et donne la mort. » Fournival,

quoique prêtre, est plus galant, ce qui n'a rien d'étonnant dans un siècle où l'*Art d'aimer* était composé par André le Chapelain, qui, en certaines parties, renchérit encore sur Ovide. Le procédé du *Bestiaire d'amour* est le même à peu près que celui du *Bestiaire divin*. L'auteur fait défiler les uns après les autres tous les animaux, et, de l'énumération de leurs qualités, il conclut que sa maîtresse doit l'aimer et lui accorder le don d'amoureuse merci. Certaines comparaisons sont vraiment curieuses, et eussent rendu jalouses les habituées de l'hôtel de Rambouillet. Voici la description du loup, qui donnera une idée des autres : « Il y a trois propriétés du loup qui se retrouvent dans la nature de la femme : le loup a le col si roide qu'il ne le peut fléchir, et qu'il tourne son corps tout d'une pièce ; secondement, il ne prend jamais sa proie auprès de sa tanière ; *troisièmement, il n'entre en une bergerie* que le plus doucement qu'il peut ; et s'il lui arrive de briser sous son pied quelque branche d'arbre qui fasse du bruit, il s'en punit *lui-même en se mordant « moult angois*seusement le pié. » C'est ainsi que la femme ne peut se donner, tout entière, selon la première nature du loup ; selon la seconde, s'il lui arrive d'aimer un homme *éloigné* d'elle, son amour est extrême, et s'il est près d'elle, elle n'aura pas l'air de prendre garde à lui ; enfin, selon la troisième nature, si elle laisse trop voir l'amour qu'elle éprouve, elle se punit d'être allée plus loin qu'elle ne voulait, en prenant un ton sévère. » Il continue ainsi, en comparant tour à tour la femme au corbeau, au merle, à l'aspic, au lion, à la tigresse, qui oublie de poursuivre le ravisseur de ses petits en se contemplant dans un miroir. Il lui dit qu'elle a été prise par l'odorat, ainsi que la licorne, qui s'endort à la douce haleine d'une jeune fille vierge, et se laisse prendre par les chasseurs ; que, de même que le castor poursuivi par les chasseurs sauve sa vie en leur abandonnant sa petite poche remplie de parfum, elle ne peut faire cesser les poursuites qu'en abandonnant son cœur ; et enfin il lui fait honte, par l'exemple du crocodile qui pleure tous les jours ceux qu'il a dévorés, tandis qu'elle ne ressent pas un remords d'avoir réduit l'homme au désespoir. La dame répond à son tour, et cette contrepartie est la plus fine, la plus ingénieuse, la plus heureusement tournée. « Le loup, dites-vous, a le corps si roide, qu'il ne peut le fléchir et qu'il se tourne tout d'une pièce ; il en est de même de nous : si nous accordons un peu, il faudra accorder tout le reste. La femme, dites-vous, ne peut se donner que tout entière ; eh bien ! oui, *elle doit se donner tout entière*, à parfaite loyauté, à honnêteté et à courtoisie. » Elle ajoute qu'elle a besoin d'être sur ses gardes, comme la grue, qui, pour ne pas *succomber au sommeil, met dans ses pattes* de petites pierres ; suivant elle, c'est l'homme qui est le crocodile, et il ne pleure même pas les femmes qu'il délaisse, qui sont alors forcées *de gémir comme des tourterelles. Elle* termine en l'appelant renard, en lui disant que vainement il fait le mort ; elle est sur ses gardes, et ne se laissera jamais prendre à ses finesses...

Si toutes ces applications sont un peu forcées, si les faits sur lesquels elles s'appuient ne sont pas toujours d'une vérité bien irréprochable, en revanche, il y a beaucoup d'ingéniosité dans la composition de l'ouvrage et de liaison entre ses diverses parties, ce qui suppose une culture littéraire assez avancée. M. Hippeau a donné dernièrement des éditions très-soignées du *Bestiaire d'amour* et du *Bestiaire divin*, qu'il a fait précéder d'une introduction très-intéressante. L'étude des *Bestiaires* n'est pas moins nécessaire que celle des *Volucraires* et des *Lapidaires*, à celui qui veut étudier le moyen âge : faute de connaître ces allégories symboliques et ce langage tout de convention, la sculpture, la peinture, la poésie même, resteront pour lui lettre morte, et le *Roman du renard* ne sera pas moins indéchiffrable pour lui que les vitraux ou les sculptures des cathédrales.

— Hist. On comptait trois sortes de *bestiaires*. Les premiers étaient les criminels condamnés à mort, qu'on réservait expressément pour ce genre de spectacle. Les citoyens romains en étaient exempts ; les brigands, les prisonniers de guerre, les esclaves fugitifs, les chrétiens, tels étaient ceux que l'arrêt du préteur destinait à cette mort horrible. Renfermés dans une prison, ils attendaient quelquefois un an ou deux le jour des jeux, qui devait être celui de leur mort, ou pour mieux dire de leur libération. La veille, on leur servait un repas splendide, appelé *repas de la liberté*. « Il y avait à Rome, dit Chateaubriand, un antique usage ; la veille de l'exécution des criminels condamnés aux bêtes, on leur donnait, à la porte de la prison, un repas public appelé le *repas libre*. Dans ce repas, on leur prodiguait toutes les délicatesses d'un somptueux festin : raffinement barbare de la loi, ou brutale clémence de la religion : l'une, qui voulait faire regretter la vie à ceux qui l'allaient perdre ; l'autre, qui, ne considérant l'homme que dans les plaisirs, voulait du moins en combler l'homme expirant. Ce dernier repas était servi sur une table immense, dans le vestibule de la prison. Le peuple curieux et cruel était répandu autour, et des soldats maintenaient l'ordre. » Le lendemain, des chariots emmenaient les victimes dans l'amphithéâtre, où les attendait une foule impatiente ; on les promenait autour des gradins, à la portée des spectateurs, qui les accablaient d'injures ou de vociférations, auxquelles les condamnés répondaient par d'insolentes bravades ou un morne abattement. Venaient ensuite les préparatifs du supplice. Les uns étaient attachés à une croix, d'autres enveloppés dans des filets ; puis on lâchait les bêtes, qui en avaient bientôt fait curée. Quelquefois on jetait une certaine variété dans cet affreux spectacle : un malfaiteur, connu sous le nom de *Fils de l'Etna*, parce qu'il avait commis ses brigandages dans les environs de cette montagne, fut placé au sommet d'une colline artificielle, qui, s'écroulant soudain, le laissa tomber au milieu de bêtes féroces, cachées à sa base, et qui l'eurent bientôt dévoré. A quelques-uns de ces malheureux on donnait parfois des armes, mais c'était prolonger leur agonie ; ils étaient condamnés sans retour, et, vainqueurs une fois, il leur fallait combattre jusqu'à ce qu'ils se vissent enfin vaincus et dévorés. Un jour, un lion vint se coucher aux pieds d'un esclave dace, et, loin de le mettre en pièces, le protégea contre les autres animaux. Cet esclave était le fameux Androclès, dont tous les auteurs anciens ont conté la touchante histoire. Le peuple ne voulut pas se montrer plus cruel que l'animal, et fit grâce à l'esclave fugitif.

Les véritables *bestiaires* étaient ceux qui se louaient pour combattre les bêtes ; la misère forçait la plupart à embrasser cette profession, déclarée infâme et qui était bien au-dessous de celle des gladiateurs. Quand les sujets manquaient, on enlevait des hommes dans les provinces éloignées, et on les formait à des écoles spéciales, établies à Rome sur le mont Cœlius. Le serment qu'ils prêtaient à leurs maîtres était terrible. « Nous jurons, disaient-ils, d'obéir à notre maître, qu'il nous ordonne de nous laisser brûler, enchaîner, frapper, tuer par le fer ou autrement ; et comme vrais gladiateurs, nous lui dévouons nos corps et nos vies, » serment qu'on savait bien les forcer à tenir, car si, au milieu du combat, ils s'enfuyaient devant la poursuite d'une bête victorieuse, des hommes étaient là qui, à coups de fouet, les forçaient à retourner à une mort presque certaine. Les *bestiaires* combattaient soit à pied, soit à cheval, selon la nature des animaux qui leur étaient opposés. C'est à cheval qu'ils poursuivaient les daims et les cerfs, les criblant de traits du haut de leurs montures lancées au galop ; c'est à cheval également qu'ils combattaient les taureaux, lutte qui ressemblait à celles qui se voient encore en Espagne, et dont ces dernières ne sont qu'une faible imitation. Mais, la plupart du temps, c'est à pied que combattaient les *bestiaires*. Plusieurs peintures ou bas-reliefs, entre autres la fameuse mosaïque de la villa Borghèse, nous les représentent ainsi. Ils avaient la tête nue, et pour tout vêtement une légère tunique serrée sur les hanches ; pour chaussure, des bottines montant jusqu'au milieu du gras de la jambe. Les uns avaient des épées courtes et de petits boucliers ronds, les autres des faux, des épieux, des javelots, des flèches, pour atteindre les animaux qui ne peuvent être frappés que de loin. La magnificence et le luxe s'introduisirent jusque dans ces armes, et, à la fin de l'empire, les *bestiaires* se servaient presque tous d'épieux d'argent. Il n'était pas d'animaux contre lesquels ne dût s'exercer l'habileté des *bestiaires* : les lions, les ours de Numidie, les tigres, les léopards se succédaient tour à tour, et la plupart du temps il fallait engager avec eux un combat corps à corps, presque toujours mortel pour les deux adversaires. Les éléphants étaient les animaux préférés du peuple romain ; ils avaient une manière de combattre qui lui plaisait singulièrement, et on le vit un jour témoigner pour ces animaux vaincus une pitié qu'il n'avait jamais montrée pour des hommes.

Il y avait enfin une dernière classe de *bestiaires*, c'était celle des grands et des patriciens qui, pour plaire aux empereurs, descendaient à ce degré d'abaissement. César avait été le premier à avilir les sénateurs, pour rendre leur opposition moins redoutable ; à force de caresses, il avait forcé le chevalier Labérius à monter lui-même sur le théâtre, et à jouer dans les farces qu'il composait. Labérius s'en vengea en mettant ce vers dans son rôle :

> Necesse est multos timeat quem multi timent.

César, pour le punir de cette menace prophétique, se contenta de favoriser son rival Publius. Les successeurs de Labérius ne furent pas si scrupuleux que lui, et c'est de gaieté de cœur qu'ils coururent à la honte et à l'ignominie. Sous Auguste, avait eu lieu une chasse où des patriciens figurèrent seuls comme *bestiaires*. Quand, plus tard, les empereurs descendirent eux-mêmes dans l'arène, quand Néron se fit cocher, quand Commode se fit appeler l'*Hercule romain*, pour avoir triomphé des bêtes dans l'amphithéâtre, il fallut bien que la noblesse imitât ses chefs et prît sa part de cette dégradation. Aussi, un jour, le sénat fut-il obligé de révoquer la défense faite aux chevaliers et aux sénateurs de paraître sur le théâtre ; et ce qui était infamant, même pour des esclaves, devint glorieux pour les noms les plus illustres, au point que les femmes elles-mêmes voulurent avoir leur part de cette honteuse célébrité. Ces jeux, qu'on appelait des *chasses*, parce qu'ils commençaient ordinairement par un combat des bêtes entre elles, avaient été introduits en Occident par les Romains, qui n'en avaient trouvé aucun vestige dans la civilisation grecque. Dans le principe, ce furent des exhibitions d'animaux étrangers, qu'on montrait aux Romains comme un trophée de plus des conquêtes lointaines ; ensuite, on eut l'idée de leur faire donner la chasse, et ce n'est que plus tard que ces combats finirent par être des repas d'hommes servis à des bêtes féroces. Ces spectacles, qui, sous les empereurs, devaient faire le plaisir favori d'un peuple dégénéré, avaient déjà, dans les dernières années de la république, un caractère d'atrocité qui révoltait l'âme de Cicéron. Certes, le grand orateur était de son siècle, l'iniquité de l'esclavage le laissait sans indignation, il approuvait même les combats de gladiateurs, comme une énergique discipline qui fortifiait contre la douleur et contre la mort ; mais il se demandait quel plaisir on pouvait éprouver à voir un homme faible déchiré par une bête féroce, ou un noble animal percé par un javelot. Le hasard seul amena la première chasse : cent quarante-deux éléphants pris sur les Carthaginois avaient été tués dans le cirque, plutôt par nécessité que pour le plaisir des spectateurs, la république ne voulant ni les nourrir, ni les donner à ses alliés. Depuis ce jour, le peuple s'habitua à de semblables exécutions, et ceux qui voulurent gagner sa faveur durent surpasser leurs prédécesseurs. Pompée, pour la dédicace du temple de Vénus Victorieuse, avait fait paraître six cents lions ; César n'en put trouver que quatre cents, mais, ne voulant pas rester inférieur à son rival, le premier, il fit combattre dans son amphithéâtre les hommes et les animaux. Il donna cinq jours de combats dans le grand cirque, autour duquel il fit creuser l'*Euripe*, nom d'un canal qui mettait les spectateurs à l'abri de tout danger. Dès ce moment, la profusion dans les chasses ne connut plus de bornes ; les empereurs eurent à cœur de se surpasser mutuellement en magnificence. On rapporta un sénatus-consulte qui avait défendu d'amener des panthères en Italie, et l'édile Scaurus en fit égorger cent cinquante en un seul jour. Auguste a écrit, dans son testament politique, que, dans le cours de son règne, il avait fait tuer plus de quatre mille animaux. Ses successeurs ne furent pas plus modérés : un jour, Domitien transforma le cirque en une véritable forêt ; de gros arbres enlevés aux forêts voisines y avaient été transportés ; des daims, des cerfs, des sangliers, couraient par milliers sous ces ombrages factices, pour échapper aux traits des nombreux chasseurs qui les poursuivaient. Ce ne fut que sous le règne de Constantin que cessèrent ces représentations barbares, pour lesquelles le peuple romain montra un goût très-vif tant que ses maîtres purent lui en donner, justifiant ainsi les prévisions du sage Caton, qui voulait que le peuple restât debout au théâtre, pour qu'il n'y prît pas trop de plaisir et n'en fît pas sa principale occupation. Chose singulière ! les historiens nous ont donné le chiffre des animaux qui paraissaient dans ces fêtes ; quant aux hommes, bien plus nombreux, qui en étaient également les victimes, aucun n'a eu seulement l'idée de les compter, tant on faisait peu de cas de la vie humaine à cette époque. Sous les derniers empereurs, les chrétiens furent souvent condamnés aux bêtes ; mais il ne faudrait pas croire, avec certains auteurs, que ce sont eux surtout qui ont alimenté les amphithéâtres ; ils ne comptent, au contraire, que pour une faible partie dans les nombreuses victimes sacrifiées aux plaisirs du peuple romain. Les esclaves, les transfuges des armées, les Barbares, les alliés même ont péri en bien plus grand nombre. Sans doute, rien ne peut justifier de semblables atrocités, mais peut-être n'avons-nous pas le droit de nous récrier trop fort contre cette barbarie des Romains ; car, en cherchant bien, nous trouverions en nous quelques germes mal étouffés de cette curiosité qui ensanglantait l'arène. Si les Romains prenaient plaisir à voir un homme sans défense déchiré par un animal furieux, nous montrons-nous moins avides d'assister à une exécution capitale ? Quand Cartouche était roué en place de Grève, tous les balcons étaient occupés par les seigneurs et les dames de la cour ; Henri III assistait avec ses courtisans au supplice des criminels, et, dans la catholique Espagne, pas un *auto-da-fé* n'avait lieu sans que la cour y fût présente : ces faits sont tous identiques ; ils ne diffèrent que par leurs proportions. L'Espagne a ses courses de taureaux, comme Rome avait ses chasses ; toutes deux sont sanglantes, hommes et animaux y succombent également, et les civilisés du XIX^e siècle prennent plaisir à un spectacle qui, il y a deux mille ans, révoltait déjà l'âme, néanmoins peu sensible, du grand orateur romain.

BESTIAL, ALE adj. (bè-sti-al, a-le — lat. *bestialis*, même sens ; de *bestia*, bête). Qui tient de la bête, qui fait ressembler à la bête. *Une fureur* BESTIALE. *Des penchants* BESTIAUX. *La figure de cet homme offrait un type* BESTIAL *et repoussant*. (E. Sue.) *L'homme accomplit le mal gratuitement et par l'essor* BESTIAL *de ses passions*. (Proudh.) *Ho ! hé ! reprit l'homme, avec un rire plus* BESTIAL *encore que celui du prévôt*. (V. Hugo.) *L'amour, qui est un sentiment noble chez les personnes heureusement douées, devient une impulsion purement* BESTIALE *dans les cœurs pervertis*. (Alex. Dum.) *Je remarquai un jeune forçat de dix-sept ans, frais et joufflu, qui riait avec une naïveté* BESTIALE. (M^me L. Collet.)

— s. m. Bétail : *Le* BESTIAL *de ce pays est peu considérable. Certain paysan, du temps de Charlemagne, confessait avoir semé des poudres par les campagnes, afin de faire mourir le* BESTIAL. (Naudet.) ‖ Vieux mot. Le pl. BESTIAUX est resté ; le sing. a pris la forme BÉTAIL.

BESTIALEMENT adv. (bè-sti-a-le-man — rad. *bestial*). D'un façon bestiale, à la manière des bêtes, en vraie bête : *Sa chevelure et sa barbe fauve, épaisse et drue comme du crin, donnaient à ses traits un caractère* BESTIALEMENT *sauvage*. (E. Sue.)

BESTIALISÉ, ÉE (bè-sti-a-li-zé). Part. pass. du v. Bestialiser : *Instincts* BESTIALISÉS.

BESTIALISER v. a. ou tr. (bè-sti-a-li-zé — rad. *bestial*). Rendre bestial, semblable à la bête : *Le gothique* BESTIALISE *l'homme*. (Michelet.) *L'habitude de vivre avec les bêtes* BESTIALISE *l'homme*. (L. J. Larcher.)

Se bestialiser. v. pr. Devenir moralement semblable à l'animal ; prendre des instincts bestiaux :

> Alors qu'aux passions sa nature est soumise,
> L'homme n'est plus un homme ; il *se bestialise*.
> AUG. HUMBERT.

BESTIALITÉ s. f. (bè-sti-a-li-té — rad. *bestial*). Etat, caractère d'un homme abruti et qui se livre à tous les instincts de la brute : *Cet homme est d'une* BESTIALITÉ *repoussante* (***). *Je regarde, émerveillée, un buste de Messaline jeune, empreint d'un stigmate indélébile de* BESTIALITÉ. (M^me L. Collet.)

— Absence des lois, des usages de la civilisation qui distinguent l'homme de la bête : *Changez la nature du droit du père de famille, et vous rentrez dans la* BESTIALITÉ. (Franck.)

— Union charnelle de l'homme ou de la femme avec un animal : *La* BESTIALITÉ *est un crime contre nature. La* BESTIALITÉ *était punie de mort chez les Hébreux. La* BESTIALITÉ *était estimée* 250 *livres dans le livre des dispenses de la cour de Rome*. (Volt.) *L'onanisme a pour corollaire la* BESTIALITÉ. (Proudh.)

— **Encycl.** Les lois de Moïse condamnaient celui qui s'était rendu coupable de *bestialité* à mourir avec l'animal. Notre ancienne jurisprudence criminelle, qui dérivait en grande partie du droit canon, punissait du supplice du feu celui qui avait commis ce crime contre nature ; on brûlait en même temps l'animal et les pièces du procès. On a conservé plusieurs arrêts du parlement rendus dans ce sens. En 1523, à Toulouse, une femme était condamnée à être brûlée vive, ainsi qu'un chien avec lequel elle avait commis le crime de *bestialité* ; en 1565, on brûla un homme coupable d'un pareil crime avec une mule ; en 1575, un autre fut pendu pour *bestialité* avec une ânesse ; l'ânesse fut d'abord assommée devant lui, puis tous deux furent mis sur un bûcher avec les pièces du procès. Sous Louis XIV, ce crime devint très-commun en France ; nos armées, qui avaient rapporté cette habitude d'Italie, traînaient après elles de nombreux troupeaux de chèvres. Au siècle dernier, on en trouve encore des traces, et le parlement de Paris confirme le jugement du sénéchal de Poitiers, qui avait condamné un jeune homme à être brûlé vif pour crime commis avec une vache. L'attentat était puni de la même peine, lors même que le crime n'avait pas été consommé, comme le prouve un arrêt du parlement de Bordeaux. Le code pénal de 1791 et celui de 1810 sont muets sur ce crime. A cette époque d'instruction et de civilisation plus avancées, le législateur a *sagement imité Solon*, qui, dans sa législation, n'avait édicté aucune pénalité contre le parricide, crime qu'il supposait impossible. Aujourd'hui, heureusement, cette monstrueuse dépravation des sens n'appartient plus qu'à l'histoire ou à l'aliénation.

BESTIASSE s. f. (bè-sti-a-se — augment. de *beste*, qui s'est dit pour *bête*). Pop. Grosse bête, personne stupide, sans aucun jugement : *C'est une* BESTIASSE. ‖ Se dit aussi par plaisanterie : *Tais-toi donc, petite* BESTIASSE.

BESTIAUX s. m. pl. (bè-sti-ô — pl. de *bestial* s. m.). Animaux domestiques élevés en troupeaux et entretenus dans une exploitation rurale : *Garder les* BESTIAUX. *Soigner les* BESTIAUX. *La richesse des patriarches consistait surtout en* BESTIAUX. (Fleury.) *Dans la Finlande, les* BESTIAUX *sont plus petits que dans les pays méridionaux de l'Europe*. (Volt.) *Les mérinos ont offert pendant longtemps des bénéfices bien supérieurs à ceux de toutes les autres espèces de* BESTIAUX. (Math. de Dombasle.) *Franklin donna, dans son almanach, avec une clarté saisissante, toutes les indications propres à améliorer l'éducation des* BESTIAUX. (Mignet.)

BESTIOLE s. f. (bè-sti-o-le — lat. *bestiola*, dimin. de *bestia*, bête). Petite bête : *La gentille* BESTIOLE *dormait au soleil, étendue sur une feuille de rose*. (B. de St-P.) *Elle aura vu une araignée ou une souris ; toutes les fois qu'elle voit une de ces* BESTIOLES, *elle pousse des cris affreux*. (G. Sand.) *Elle entra dans l'étable, cou-*

rut après les jeunes agneaux, et caressa les BESTIOLES *favorites de la fermière.* (G. Sand.) *La hideuse* BESTIOLE (une chauve-souris), *après avoir brûlé son aile à plus d'une flamme, disparut dans quelque angle, et le concert commença* (Th. Gaut.)

— Fam. Petit sot, petite sotte : *Cette fille veut faire l'entendue, ce n'est qu'une* BESTIOLE. (Acad.)

BESTION s. m. (bè-sti-on — dimin. du lat. *bestia*, bête). Petit animal :

> La sœur de Philomèle, attentive à sa peine,
> Malgré le *bestion* happait mouches dans l'air.
> LA FONTAINE.

— Comm. *Tapisseries à* BESTIONS, Celles sur lesquelles sont représentées des figures d'animaux. ‖ Vieux mot.

— Mar. Bec ou éperon d'un vaisseau à l'avant des porte-vergues, ainsi appelé parce qu'on y sculptait autrefois une figure d'animal. ‖ Vieux mot.

BESTIOT, OTE adj. (bè-sti-o, o-te — rad. *bestia*, bête). Néolog. Qui est un peu bête : *Dans la bouche des beaux esprits de la société, cela voulait dire qu'elle était ignorante comme une carpe, et un peu* BESTIOTE. (Balz.) *Comme elle était* BESTIOTE, *elle amusa ses confidents par de délicieuses naïvetés.* (Balz.)

BESTOUJEF-RUMINE (Michel-Pétrovitch), d'une famille noble de Russie, né vers la fin du XVIIe siècle, mort en 1760. En 1721, il fut envoyé comme ministre à Stockholm, nommé grand maréchal de la cour sous le règne d'Elisabeth, et il occupa le poste d'ambassadeur russe à Paris, de 1756 à 1760. Sa femme, sœur du comte Gollolkine tombé en disgrâce, entra dans une conspiration contre Elisabeth, subit la peine du knout, eut la langue coupée et fut envoyée en Sibérie.

BESTOUJEF-RUMINE (Alexis, comte DE), grand chancelier et sénateur russe, d'origine anglaise, né à Moscou en 1693, mort en 1766, fit son éducation, partie à Berlin, partie à Hanovre, et entra au service de l'Angleterre, qu'il quitta, au bout de quelques mois, pour se rendre en Russie. Il y remplit d'abord la charge de chambellan près de la grande-duchesse Anne, ce qui lui donna occasion de se lier avec Biren; puis, la grande-duchesse étant montée sur le trône (1730), il fut envoyé, en qualité de ministre, à Copenhagne, et, ensuite, grâce à la protection de Biren, rappelé à la cour et nommé conseiller privé et ministre du cabinet. Elevé, après la mort de l'impératrice Anne, à la dignité de sénateur et de grand chancelier (1740), il dirigea la politique extérieure de l'empire pendant tout le règne d'Elisabeth. En 1742, il conclut un traité d'alliance avec l'Angleterre; en 1743, un traité avec la Suède, d'après lequel la question d'hérédité souveraine, dans ce royaume, fut réglée conformément aux volontés de la Russie; en 1746, un traité d'alliance avec l'Autriche contre la France et la Prusse, suivi, en 1748, de l'envoi d'un corps de 30,000 hommes sur le Rhin, sous le commandement de Repnin, corps dont la mort soudaine de son chef et la brusque conclusion de la paix rendirent l'intervention inutile. Peu de temps après, s'étant tourné contre Lestocq, son ancien protecteur, il devint le principal auteur de sa chute. Adversaire déclaré de la Prusse, il prit part, en 1756, à la guerre contre Frédéric II, et ensuite à la guerre de Sept ans. Accusé de trahison, il fut dépouillé de tous ses biens et dignités et exilé dans un petit village près de Moscou. Catherine II le rappela et le réhabilita (1762); mais son influence était désormais éteinte. Bestoujef était un homme d'un caractère énergique, habile, actif, mais grossier et brutal, avide, dissipateur et sans aucune conscience dans le choix de ses moyens.

BESTOUJEF-RUMINE (Michel), arrière-petit-fils d'Alexis, lieutenant au régiment de Pultava, fut l'un des chefs les plus actifs du complot terrible qui éclata contre l'empereur Nicolas, lors de son avénement à la couronne en 1825. Toute la famille impériale devait être exterminée, et Bestoujef avait dit : « Il faut en disperser les cendres. » Pris les armes à la main, il fut condamné à être pendu avec ses trois principaux complices, et la sentence reçut son exécution le 25 juillet 1826; il avait à peine trente ans.

BESTOUJEF (Alexandre), romancier russe, né à Saint-Pétersbourg en 1802. Il était officier aux gardes et aide de camp du duc A. de Wurtemberg, lorsqu'il fut impliqué dans la conspiration de 1825. Dégradé et envoyé en exil en Sibérie, il fut amnistié par la suite et incorporé dans l'armée du Caucase, où il périt en 1837. Il est auteur de l'*Etoile polaire*, le premier almanach qui ait paru en Russie; d'une nouvelle, *Mullah-Nur*, et du roman d'*Ammaleth-Beg*. Ses sujets sont empruntés aux mœurs circassiennes et se font remarquer par un rare talent de description.

BESTOURNÉ adj. (bè-stour-né — du préf. péjorat. *bes* et de *tourné*). Autref. Mal tourné, placé à rebours du sens naturel ou ordinaire. ‖ On écrit aussi BÉTOURNÉ.

— On avait donné cette qualification à l'église de Saint-Benoît de Paris, parce que, contre l'usage alors général, cet édifice avait son autel tourné du côté de l'occident. Cette dénomination irrévérencieuse s'étendit même au saint, par suite de l'habitude déjà établie de désigner simplement une église par le nom du saint auquel elle est dédiée : *Cette contravention à l'usage général valut à l'église de Saint-Benoît les surnoms de* male versus, *de* BÉTOURNÉ *ou mal tourné.* (Dulaure.)

> Saint Bénéois li *bestornez*,
> Aidiez à toz mal atornez.
> ***

BÉSUCHET (Jean-Claude), médecin, né à Boulogne, près de Paris, en 1790, fit, comme chirurgien, les campagnes de l'Empire jusqu'en 1810. Il est surtout connu par un *Traité de la gastrite* (1837), plusieurs fois réimprimé, et par un *Précis historique de la franc-maçonnerie* (1829), ouvrage utile et curieux. Nous citerons également de lui : *Petite médecine domestique à l'usage des campagnes* (1818); l'*Anticharlatan* ou *Traité de la syphilis* (1819); le *Choléra* (1837).

BÉSY s. m. Autre orthographe de *bési*, qui est une abréviation de *bésigue*. V. ce dernier mot. Depuis notre dernière rédaction, des documents nouveaux nous sont arrivés sur l'origine fort obscure du mot *bésigue*, et nous croyons qu'il ne sera pas superflu de les consigner ici. La plupart des dictionnaires, nous l'avons déjà dit, sont muets à cet égard, et un grand nombre d'entre eux ne jugent même pas à propos de lui accorder droit de cité; enfin ceux qui donnent le mot ne sont pas d'accord pour savoir si l'on doit écrire ou prononcer *bési*, *bésigue*, ou *bézi*, *bézigue*. Essayons cependant de chercher l'étymologie de ce terme peu connu. Commençons par remarquer qu'on ne pourrait jamais chercher un rapport entre ce mot et son homophone *bézi*, qui désigne une poire et dérive d'une racine celtique. Quelques auteurs ont cru qu'ils pouvaient faire venir la forme *bésigue* d'un verbe allemand *besiegen* (vaincre). Cette étymologie paraît séduisante au premier abord; on pourrait en effet chercher une analogie de signification dans le nom de cet autre jeu qu'on nomme *triomphe*. Malheureusement une objection rédhibitoire se présente aussitôt : pourquoi ne trouve-t-on pas en allemand même un substantif dérivé du verbe *besiegen*, et servant à désigner le jeu en question? Il n'est pas admissible que le français ait traité directement le verbe allemand *besiegen* comme un mot de son propre fonds et en ait créé un terme français. La philologie n'admet pas ces générations hybrides. Pour faire accepter cette étymologie, il faut absolument fournir la transition nécessaire pour passer du domaine germanique sur le domaine roman.

Nous proposons une autre étymologie qui, si elle ne satisfait pas complètement aux exigences de la science, ne présente du moins rien d'inadmissible. Au lieu de nous adresser aux langues germaniques, nous nous adressons au latin, où nous trouvons un mot, *bijugus*, composé de *bis deux fois* et de *jugum*, joug, lien, et signifiant doublement attaché, doublement lié, qui forme un double attelage. Ce point de départ une fois admis, nous avons à justifier d'abord la dérivation phonétique, et ensuite la dérivation idéologique. Rien ne s'oppose à ce que le mot *bijugus* ait produit le mot français *bésigue*, surtout si cette transformation s'est opérée dans certains dialectes provinciaux. En effet, le changement de *i*, de *bi* en *e* n'offre aucune difficulté; nous avons des exemples identiques qui nous offrent ce changement effectué précisément dans la même particule préfixe : *bestorné*, pour *bistourné; besaiguë*, pour *bisaiguë; acuia-besace*, pour *bisace* de *bis* et *sacem* etc. L'affaiblissement du premier *u* de *jugus* en *i* s'explique aussi aisément. Quant à la substitution du *z* au *j*, elle est le résultat d'une prononciation méridionale de cette dernière lettre. On sait en effet que, dans beaucoup de nos provinces, on zézaye le *j*, c'est-à-dire qu'on donne à cette chuintante douce le son de *z*. Enfin nous retrouvons encore dans ce mot, ainsi dérivé, le respect de cette grande loi de la persistance de l'accent tonique; il occupe en effet la même place dans *bésigue* que celle qu'il occupait dans *bijugus*. Maintenant que nous avons établi avec assez de certitude la filiation matérielle de *bijugus* et de *bésigue*, il nous reste à rendre compte de l'origine de cette appellation. La nature même du jeu de *bézigue* nous fournira cette explication, et nous aurons même l'embarras du choix. Le *bésigue* se joue, on le sait, à l'aide d'un *double* jeu de piquet; le double jeu peut être parfaitement considéré comme *accouplé*, comme un attelage double; en outre, si nous avons bonne mémoire, le jeu de *bézigue* repose en grande partie sur certaines séries de *coups liés* auxquels se prête la présence des deux jeux de cartes réunis. En voilà plus qu'il n'en faut, nous croyons, pour faire comprendre pourquoi l'on a donné au *bésigue* cette appellation pittoresque et imagée, qui l'assimile à un attelage; pour peu que l'on admette que ce jeu ait été, à une époque, le jeu favori des valets d'écurie, des écuyers, des lansquenets, comme cela n'a rien d'improbable, on comprend facilement pourquoi l'on s'est servi de cette métaphore.

BESYNGA, ville très-commerçante de l'Inde ancienne, au delà du Gange, non loin de l'embouchure de la rivière de même nom, dans le golfe de Sabaracus, appelé aujourd'hui golfe de Martaban. La ville moderne de Pégou a remplacé l'ancienne Besynga.

BÊTA, ASSE s. m. (bê-ta, a-se — mot qui signifie *bétail*). Pop. Homme très-bête : *Vous n'êtes qu'un* BÊTA. *C'est un gros* BÊTA. *Tu sais que j'ai quitté ma* BÊTASSE *de maîtresse, après l'histoire des radis.* (E. Sue.)

— Adjectiv. : *Elle est jolie, mais fort* BÊTASSE. *Pauvre enfant! vous avez été un peu* BÊTA; *vous vous êtes marié comme un affamé se jette sur du pain.* (Balz.)

BÊTA s. m. (bê-ta — mot gr.). Linguist. Nom de la deuxième lettre de l'alphabet grec β, correspondant à notre B : BÊTA *est la première des labiales et la première des douces.*

— Astron. Lettre d'ordre qui sert à indiquer la deuxième étoile d'une constellation : *Le* BÊTA *de la Grande-Ourse, de la Vierge.* ‖ Ce mot est plus souvent remplacé par le caractère qu'il désigne : β *de la Grande-Ourse, de la Vierge.*

— Mathém. Caractère qui, avec les autres lettres de l'alphabet grec, sert à représenter des quantités, à déterminer des points, etc., après que l'on a épuisé l'alphabet français, ou que quelque autre raison empêche de s'en servir : *Les angles* α, β, γ (alpha, *bêta*, gamma).

BÉTAIL s. m. (bé-tall; *ll* mll. — Le mot latin *pecus*, qui sert à désigner d'une façon générique le *bétail*, et dont nous avons fait, dans une autre acception, le français *pécule*, se rattache, au point de vue étymologique, à une famille qu'on retrouve dans la majorité des langues européennes. L'identité incontestable que présente ce vocable dans ces idiomes prouve, une fois de plus, qu'à une époque indéterminée, la race aryenne s'est trouvée réunie sur un seul point, et que ses principales occupations consistaient dans l'élève des bestiaux. Suivons un instant, avec M. A. Pictet, la filiation qui rattache le latin *pecus* à la souche étymologique des autres langues collatérales. Examinons d'abord le mot sur le sol européen. Nous trouvons premièrement, à côté de *pecus*, *pecoris*, le grec *poris*, qui s'en rapproche davantage par les formes non contractées de *poku* et *posu*. Le lithuanien *pekus* est identique au mot latin; il a donné naissance à *pekwaris*, berger. Les langues germaniques nous offrent le gothique *faihu*, qui a le même sens que le français *pécule*, et qui n'en diffère que par des substitutions phonétiques très-simples à expliquer : la forte *p* se transforme en la labiale aspirée correspondante *f*; la voyelle *e* est allongée en *ai*, et enfin la gutturale douce *c* se change, comme toujours, en aspirée *h*. Dans Ulphilar, *faihu* ne désigne que l'argent, le bien; il est facile de s'expliquer cette transformation de sens, si l'on songe que la principale richesse d'un peuple agricole ou nomade consiste en troupeaux; le latin *pecunia*, argent, n'a pas d'autre origine, et dérive assurément de *pecus*. Du reste, nous trouvons, dans un groupe de langues tout à fait différentes, un phénomène analogue, qui vient confirmer cette manière de penser; le mot arabe *mal*, qui signifie argent, bien, propriété, a été pris par les Tartares, peuple nomade, qui lui ont donné le sens de troupeau. Ainsi ils disent, par exemple, *mal guëldi*, le troupeau est venu. C'est ici le procédé inverse de celui que nous observons dans *pecus* et *pecunia*; mais il n'en fait que mieux comprendre la filiation des idées. Du gothique *faihu*, dérivent l'ancien allemand *fihu*, et l'allemand moderne *vich*, qui signifient *bétail*, *bestiaux*. Rapprochez encore, pour la forme et pour le sens, l'ancien saxon *fehu*, l'anglo-saxon *feoh*, le scandinave *fé*, etc. — Si, maintenant, nous passons en Asie, nous retrouvons la racine de *pecus* plus voisine de sa source, et, par conséquent, plus facile à expliquer. Le sanscrit et le zend nous donnent le mot *paçu*, qui est l'animal domestique, par opposition à la bête sauvage, l'animal captif que l'on attache, comme le dit M. Pictet. C'est positivement là le sens primitif du mot, car il vient de la racine *paç*, lier, attacher, d'où *pâça*, lien, chaîne pour le *bétail*. Un fait assez curieux, c'est que la famille des langues iraniennes à spécialisé le sens de *bétail* et l'a localisé dans l'acception de *chèvre*; on peut rapprocher de cette particularité le sanscrit *paça*, qui a aussi le sens propre de mouton. M. Pictet fait encore remarquer fort ingénieusement que l'italien dit *pecora*, de *pecus*, pour une brebis; remarquez le sens péjoratif que le français a prêté à ce mot en en faisant *pécore*. Benfey fait observer que la série germanique se rattache immédiatement à une racine qui lui est propre, *fah*, *fahan*, prendre; *capere*, et que c'est par cette racine qu'elle se relie au sanscrit. L'erse *pasgan*, petit troupeau, ajoute M. Pictet, se rattache de même à la racine *pasg*, *fasg*, lier, envelopper). Nom collectif des animaux de pâture dans une ferme : *Le gros* BÉTAIL *se compose du cheval, de l'âne, du mulet, du bœuf; le mouton, la chèvre et le porc forment le menu* BÉTAIL. *L'impôt du sel est un obstacle à l'élève du* BÉTAIL, *une interdiction de la salubrité.* (Proudh.) *Chaque espèce de* BÉTAIL *peut donner lieu à des spéculations fort diverses.* (Math. de Dombasles.)

> Le berger rassemblait et comptait son *bétail*.
> LAMARTINE.

— Ironiq. *Bétail humain*, Esclaves, hommes traités comme des animaux : *C'est dans la Virginie qu'il faut aller pour voir les grands propriétaires de* BÉTAIL HUMAIN. (O. Comettant.) *Sous la domination turque, il y avait un premier* BÉTAIL, *le troupeau, et un deuxième* BÉTAIL, *le paysan.* (V. Hugo.) *L'homme abaisse la femme tant qu'il peut, afin de l'employer à son profit comme un joli* BÉTAIL. (E. About.)

— Fam. Personnes considérées comme formant une sorte de troupeau :

> Les nonnes sont un étrange *bétail*.
> LA FONTAINE.

> Quelques imitateurs, sot *bétail*, je l'avoue,
> Suivent en vrais moutons le pasteur de Mantoue.
> LA FONTAINE.

— **Encycl.** Le *bétail* étant, aujourd'hui surtout, la base de l'agriculture, nous allons entrer dans quelques détails sur les principes qui doivent régir cette partie intéressante de l'économie rurale; nous aurons à considérer : 1° le *but de la tenue du bétail;* 2° le *bétail au point de vue de l'engrais;* 3° *au point de vue des autres produits;* 4° les *qualités générales à rechercher dans le bétail;* 5° les *moyens d'en rendre la tenue lucrative.*

1° *But de la tenue du bétail.* Les animaux domestiques compris sous la dénomination de *bétail* peuvent se diviser en deux catégories : les animaux de trait et les animaux de rente. Les premiers ont pour but le travail; les seconds, bien plus nombreux et plus importants, sont ainsi nommés parce qu'ils sont destinés à fournir des produits qui sont indispensables à la consommation, et dont la vente, aussi facile qu'avantageuse, donne lieu nécessairement à un revenu direct. Ces produits sont des animaux de travail et de boucherie, du lait, du beurre, du fromage, de la laine, etc. « Pendant longtemps, dit M. Moll, tel a été le but principal, unique même, de la tenue du *bétail* de rente, et nous avons encore des localités où il en est ainsi, où le *bétail* est le seul, ou, du moins, le meilleur moyen de tirer une rente satisfaisante, ou même quelconque, de la terre. C'est le cas dans les contrées où sol et climat, l'un ou l'autre ou l'un et l'autre, apportent de grandes difficultés à la culture et n'admettent guère que des herbages. Partout ailleurs, c'est-à-dire dans la presque généralité des cas, le produit essentiel aujourd'hui, celui dont l'importance domine tout le reste, qui fait du *bétail* une nécessité de la culture, de son développement une question *sine qua non* de progrès et de bénéfices, qui est la cause de l'immense et constante influence de la production animale sur la production végétale, c'est l'*engrais*. »

2° *Du bétail considéré au point de vue de l'engrais.* Suivant l'expression reçue par les agronomes, les animaux, envisagés au point de vue de l'engrais, ne sont que des machines destinées à transformer le fourrage et la litière en fumier. Ce fumier, appliqué à la terre, devient ensuite la matière première des végétaux, de sorte que, par une exception unique parmi les diverses branches de l'industrie humaine, l'agriculture seule a le privilége de créer en même temps et les denrées de vente et la matière première qui alimente sa production. Cette situation, qui paraît excellente au premier abord, puisque, grâce à elle, le cultivateur ne dépend que de lui-même, présente pourtant des dangers. Habitués à voir la terre se couvrir annuellement de récoltes et payer avec usure les soins et le travail de l'homme, nous nous sommes mis à la considérer comme une source intarissable de produits. Sans nous préoccuper d'où lui venait sa fécondité, nous avons épuisé en peu d'années toutes ses richesses par le refus systématique des engrais qui lui étaient nécessaires. Alors l'appauvrissement est venu, amenant à sa suite la dépopulation et la barbarie. C'est à ce principe dévastateur qu'est due la décadence ou la ruine de toutes les contrées riveraines de la Méditerranée. C'est là encore ce qui, dans un avenir moins éloigné peut-être qu'on ne le croit, pourrait bien amener un résultat semblable dans quelques-uns des Etats du Sud de l'Union américaine. Déjà, en 1860, la Virginie, les deux Carolines, la Géorgie, présentaient le spectacle étrange d'une foule de grandes et importantes propriétés toutes bâties, défrichées, en plein rapport, qui étaient, non pas vendues, mais abandonnées par leurs propriétaires. Ces derniers allaient ensuite dans l'ouest pour fonder de nouveaux établissements. Voilà bien de quoi nous surprendre, nous autres habitants de la vieille Europe, où chacun d'ordinaire tient si bien à sa maison, à son champ, à ses prairies; mais notre étonnement cessera, si nous songeons que cet abandon était devenu nécessaire, par suite d'une culture à outrance, où tout l'art du colon consistait à enlever au sol le plus possible, à toujours prendre sans jamais rien rendre. « Nous avons vendu, écrivait il y a quelques années un journaliste de la Virginie, sous forme de tabac, de blé, de coton, la chair et le sang de nos terres, et nos terres, aujourd'hui épuisées, refusent de produire ou donnent des produits tels qu'ils ne payent plus les frais. »

L'engrais étant le seul moyen de conserver indéfiniment la fécondité du sol; et le *bétail* étant le seul moyen d'obtenir les masses énormes d'engrais nécessaires dans ce but, la tenue du *bétail* est bien réellement la condition première de toute production agricole; d'où cet axiome admis aujourd'hui par tous les agronomes : *Sans bétail point d'agriculture, et sans beaucoup de bétail point de bonne agriculture.*

3° *Du bétail considéré au point de vue des autres produits.* Le fourrage et la litière sont

les matières premières du fumier; mais ce dernier, contrairement à ce qui a lieu pour les autres produits fabriqués, possède bien moins de valeur que la matière première. Il résulte de là qu'en se bornant à la production de l'engrais, le cultivateur se ruinerait infailliblement. Tout en demeurant le but essentiel et général de la tenue du *bétail*, l'engrais ne doit jamais être le seul produit. Les autres produits, que l'on pourrait appeler accessoires, joueront ainsi le rôle de compensateurs : en couvrant une portion plus ou moins forte des frais que nécessite l'entretien des animaux, ils abaisseront de plus en plus le prix de revient du fumier et assureront, par conséquent, la prospérité de l'exploitation.

4° *Des qualités générales à rechercher dans le bétail.* Nous commencerons par un principe général, qui doit dominer tout ce que nous avons à dire dans cette quatrième partie : *Tout animal doit posséder les qualités les plus appropriées au genre de vie qu'il doit mener, au sol, au climat de la localité dans laquelle il doit vivre, enfin, au but que l'éleveur se propose d'atteindre.* Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans les détails que comporterait cette grande et importante question des qualités générales à rechercher dans le *bétail;* un tel sujet ne pourra être traité avec les développements convenables que dans les articles spéciaux relatifs à chaque espèce d'animaux. Le principe que nous venons d'établir résumera, quant à présent, tout ce qui doit être dit sur le *bétail.* De ce principe même il résulte qu'il ne peut y avoir, pour les animaux domestiques soumis au pouvoir de l'homme et chargés de pourvoir à ses besoins, un type par excellence, une sorte de forme modèle dont toutes les autres ne soient qu'une dérivation ou plutôt une dégénérescence. Cette race primitive n'existe plus, et peut-être n'a-t-elle jamais existé. La plupart des animaux compris sous la dénomination de *bétail* sont réduits à l'état de domesticité depuis des milliers d'années, et, dans ce long espace de temps, les caractères primordiaux de l'espèce ont disparu presque tous. Mais c'est peu d'altérer le type primitif, l'homme a plus fait encore. Occupant tour à tour les diverses contrées du globe, il a mené avec lui les animaux qu'il s'était assujettis, et les a façonnés aux conditions nouvelles des lieux où il avait fixé sa demeure. C'est ainsi que le cheval, originaire des larges plateaux de l'Asie centrale, s'est répandu de proche en proche jusqu'aux derniers confins du monde habité. Dès lors s'accomplirent ces changements progressifs qui embarrassent si fort nos savants.

Voilà pourquoi on remarque maintenant une si grande diversité entre les diverses races d'une même espèce d'animaux domestiques; voilà pourquoi aussi il y a si loin du bœuf, qui fait une des principales richesses de nos fermes, à l'aurochs ou bœuf sauvage des grandes forêts marécageuses de l'est et du nord de l'Europe, et du mouton, cet hôte pacifique de nos bergeries, au mouflon, son ancêtre, qui habite les montagnes les plus accidentées de la Corse. Pour nous, qui considérons seulement la question au point de vue pratique de l'élevage, nous nous contenterons de faire observer que l'unique chose vraiment utile en ceci, c'est de savoir quelles qualités on doit exiger du *bétail* dans une situation donnée. Comme nous venons de le dire, il existe, entre les diverses races d'animaux domestiques, des différences tellement tranchées, que le choix à faire entre elles n'est jamais indifférent. Il faut ajouter que ce choix n'est nullement facile, et qu'en cela les erreurs sont aussi fréquentes que les conséquences qui en découlent sont déplorables. Parmi les essais agricoles que l'on a tentés de nos jours et que l'expérience n'a pas confirmés, il faut admettre dans une très-forte proportion ceux qui avaient pour but la création ou le choix d'une nouvelle race de *bétail.* Le goût des importations, qui s'est emparé de nous, il y a soixante ans, avait cela de bon, qu'il aurait pu nous permettre l'acquisition de certaines races étrangères améliorées par la culture et devenues bien supérieures à quelques-unes de nos races indigènes, que nous avions laissées dépérir, faute de soins et d'un régime alimentaire convenable. Malheureusement, la plupart de ces tentatives ont été accomplies sans intelligence, et, par suite, elles ont avorté. A part quelques agriculteurs éminents et dévoués à la science, dont le peuple reconnaissant gardera la mémoire, que de propriétaires, que d'éleveurs se sont imaginé qu'ils n'avaient qu'à introduire la belle race de Durham au milieu de leurs maigres pâturages, à peine suffisants pour nourrir des animaux petits et chétifs qu'une longue habitude et un abandon presque complet avaient de bonne heure façonnés aux privations! Pas un d'entre eux ne doutait du succès; mais leur illusion a été de courte durée. Avant d'introduire une race perfectionnée dans un pays pauvre, il est indispensable d'en améliorer la culture, afin de le rendre propre à nourrir ses nouveaux habitants. A moins de prendre ce parti, on peut être sûr de perdre son temps et son argent sans aucun profit pour l'agriculture. Le *bétail* importé à grands frais périra ou deviendra en peu de temps aussi défectueux que les animaux de la race indigène que l'on avait dessein de régénérer. Au contraire, si l'on commence par améliorer le sol, si l'on rend la terre plus féconde et plus riche, le *bétail* propre au pays se relèvera de lui-même et suivra les progrès de l'agriculture. On pourra dès lors procéder sûrement à l'introduction de la race étrangère la plus apte à produire, par des croisements avec les bêtes indigènes, des métis appropriés au but que l'on veut atteindre. Pour compléter ce qui précède, nous ne pouvons mieux faire que de citer le passage suivant, où les mêmes idées se trouvent exposées et développées avec un talent fort remarquable : « Tels fourrages, tels *bestiaux*, dit M. Lecouteux dans son excellent ouvrage : *Principes économiques de la culture améliorante;* voilà, sans contredit, la loi de solidarité qui subordonne généralement l'amélioration du *bétail* à l'amélioration du sol. C'est dire que, si les *bestiaux* d'élite sont le but de toute culture progressive, les *bestiaux* d'un mérite moins absolu en sont le moyen. Aux premiers, le privilége de prospérer au milieu de l'abondance et de la régularité des subsistances; aux seconds, le soin d'utiliser les ressources plus restreintes et moins régulières qui se trouvent dans les terres en période forestière ou pacagère. En effet, les races animales perfectionnées réclament une nourriture à la fois substantielle et aussi indépendante que possible des vicissitudes des saisons. A toutes les époques de l'année, il faut qu'elles soient copieusement alimentées. Dès lors, elles ne peuvent réussir que dans les terres qui sont au moins en période fourragère, parce que c'est seulement à partir de cette période que les récoltes de fourrages peuvent faire face à la nourriture d'hiver, basée soit sur les fourrages fauchés en vert, soit, tout au moins, sur des pâturages variés et soutenus. S'agit-il, au contraire, de terres moins fertiles, on voit la production animale soumise à une foule d'incertitudes qui ne peuvent être bravées que par des races rustiques, par des races qui parcourent de grands espaces pour trouver elles-mêmes leur nourriture sur pied, par des races qui peuvent en quelque sorte passer de l'abondance relative à la pénurie des fourrages. Telles se sont formées les races voyageuses qui ont mission d'utiliser le parcours des landes, les petites pâtures, les fourrages mal récoltés, et toute cette masse de mauvaises herbes qu'une culture arriérée laisse croître sur le bord des chemins et des fossés, et même dans l'intérieur des champs. Ainsi donc, l'aptitude fourragère du sol, c'est là ce qui régit en grande partie le choix du *bétail*, et ce qui doit être pris en sérieuse considération avant de substituer aux races locales d'autres races habituées à un régime qu'il n'est pas toujours possible de leur procurer. C'est surtout ici qu'il importe de calculer les budgets de consommation, non-seulement sur le rendement exceptionnel d'une bonne année, mais sur une moyenne de récoltes ordinaires. Toutefois, s'il est rationnel de poser en principe général que l'accroissement des ressources fourragères doit précéder l'amélioration du *bétail*, il est juste de reconnaître, d'autre part, que les animaux perfectionnés, c'est-à-dire mieux appropriés aux nouveaux besoins de la société, constituent un des plus vifs stimulants qui puissent déterminer les améliorations du sol. Il ne suffit pas, en effet, de produire des fourrages : il faut les faire consommer par un *bétail* qui, formant lui-même une spéculation lucrative, soit un bon rémunérateur des fourrages qu'il consomme. En cet état de choses, le *bétail* n'est donc pas un mal nécessaire : c'est une fabrique de viande, de laine, de lait et de fumier, qui se trouve annexée aux fermes, et qui, bien organisée, doit augmenter la valeur des matières premières sur lesquelles s'exerce son action. Tel fut le rôle des mérinos; tel paraît être, pour un prochain avenir, celui des animaux précoces livrés à la boucherie. Que le profit vienne de ce dernier côté, que les cultivateurs soient excités à produire de la viande, et la production fourragère s'élèvera bientôt aux proportions qui seules peuvent assurer la prospérité générale de l'agriculture. »

5° *Des moyens de rendre lucrative la tenue du bétail.* Ces moyens sont de deux sortes; mais les uns et les autres se rattachent aux principes généraux de l'économie rurale. Les premiers peuvent être compris sous ce titre. *réduction des dépenses.* La réduction des dépenses peut s'effectuer soit, sur les prix d'achat, soit sur le prix de revient des matières premières employées dans la ferme, soit enfin sur l'organisation du personnel et sur les constructions. Ce dernier point, surtout, mérite aujourd'hui une attention sérieuse : la mode est aux constructions monumentales, qui grèvent la tenue du *bétail* d'un intérêt énorme. Il suffirait de renoncer à cette coûteuse manie pour réaliser des économies importantes, sans compromettre en aucune façon la santé des animaux. Les autres moyens de rendre lucrative la tenue du *bétail* ont été rangés sous cette dénomination générale : *augmentation des recettes.* Nous allons énumérer les plus importants :

1° *Choix rationnel de l'espèce et de la spéculation, au point de vue des conditions physiques et économiques.* Ce n'est pas tout que de se procurer une race étrangère, l'important est de la bien choisir. Il en est de même de l'espèce; telle contrée conviendra parfaitement à l'élevage du mouton et du cheval, et ne sera nullement favorable à l'élève du bœuf; ailleurs, le bœuf fournira de beaux produits, et le cheval n'y donnera aucun revenu. On pourrait établir des comparaisons semblables entre toutes les espèces de *bétail.* Les animaux sont soumis, comme les plantes, à l'influence du sol, du climat, des eaux, etc.; on ne devra donc élever dans chaque localité que l'espèce et la race qui lui conviennent. Le choix de la spéculation sera déterminé surtout par les débouchés. Il est évident que plus les débouchés sont faciles et avantageux, plus les chances de succès sont nombreuses en faveur d'une exploitation étendue et d'une culture avancée. Le voisinage des grands centres est toujours favorable à la production agricole. Il faut aussi tenir compte de la présence dans la contrée de certains *éléments spéciaux de la production*, c'est-à-dire d'industries ayant un but analogue. Qu'un industriel, par exemple, établisse une grande fromagerie dans une contrée où rien de semblable n'a jamais été tenté; immédiatement, il se trouvera aux prises avec des difficultés sans nombre, les unes inhérentes à l'industrie elle-même, les autres provenant de l'inexpérience du personnel. Il convient donc de se mettre en garde contre ces expériences ruineuses, et, si on les tente, il ne faut pas se décourager au premier échec, mais se souvenir que l'introduction de toute branche nouvelle dans une localité occasionne nécessairement, au début, des pertes plus ou moins considérables. Il est certain que la plupart des échecs, surtout en agriculture, proviennent d'un excès de confiance d'abord, et d'un défaut de persévérance dans la suite, lesquels dérivent presque toujours d'un manque de prévision et de calcul.

2° *Spécialisation des races.* La spécialisation, si souvent invoquée aujourd'hui, est certainement un puissant moyen d'augmenter le produit du *bétail.* Il n'existe nulle part, en effet, et il n'a jamais existé, parmi les animaux domestiques, de race universelle, c'est-à-dire pouvant fournir avec une égale abondance le lait, la viande, le travail, la laine, etc., et cela par la raison toute simple qu'il y a des aptitudes qui s'excluent. Un cheval ne saurait en même temps être parfait pour la selle, pour le trait accéléré et pour le gros trait. Une race bovine ne peut posséder en même temps, à un degré éminent, l'aptitude au travail, à la laiterie, à l'engraissement. On n'a jamais vu une race ovine d'un développement facile et prompt donner une grande quantité de laine d'une haute finesse. La conclusion à tirer de ces faits est bien simple : dans presque toute tenue de *bétail*, il y a un but que l'on peut appeler principal, et un autre qui n'est qu'accessoire. Ainsi, on a des bœufs de trait qu'on engraisse après un certain temps de service, ou des vaches laitières qu'on prépare pour la boucherie lorsqu'on les réforme. Le but principal est ici, pour les bœufs le travail, pour les vaches la laiterie; l'engraissement n'est évidemment qu'accessoire. Il devra donc céder le pas au principal, et l'on achètera les meilleurs bœufs pour le travail, les vaches les plus aptes à la production du lait, sans trop s'inquiéter de l'aptitude à l'engraissement. (*Encyclopédie pratique de l'agriculteur.*)

3° *Réduction du nombre des branches de spéculation.* Trop longtemps a régné ce principe, que l'agriculteur doit produire tout ce qu'il consomme et ne jamais rien acheter, principe qui convenait tout au plus à une agriculture arriérée et sans débouchés. On reconnaît maintenant que, non-seulement l'agriculteur ne peut tout produire, mais encore il doit se borner à une certaine espèce de produits. C'est aux Anglais que nous sommes redevables de ce progrès agricole. Jusqu'ici, la France est demeurée, sous ce rapport, relativement en arrière; mais il est probable que les heureux résultats que ce système a produits chez nos voisins engageront bientôt nos cultivateurs à les imiter. Désormais l'éleveur, comme le manufacturier, devra se borner à une ou deux opérations capitales.

4° *Bonne tenue du bétail.* La bonne tenue du *bétail* est le dernier et le plus sûr moyen d'en augmenter le produit. Il serait superflu d'entrer ici dans de plus amples détails, ce serait répéter ce qui a été et ce qui sera dit pour chaque espèce.

Bétâl-Patchîsî, nom d'un recueil de contes célèbres, composé originairement en sanscrit, et connu sous le titre de *Vétâlapantchavensati* ou le *Recueil de vingt-cinq histoires d'un vampire.* M. Ed. Lancereau a donné, dans le *Journal asiatique*, de très-intéressants extraits de ces contes, en les faisant précéder de quelques remarques sur l'ouvrage. Le *Bétâl-Patchisi* est, dit-il, un des recueils de contes les plus célèbres de ceux qui circulent dans l'Inde. L'original sanscrit fut traduit en *bradj-bhâkhâ* par le poëte Soûrat-Kabiswar, sous le règne de Mohammed-schâh. Sous la domination anglaise, des savants modernes revirent cette rédaction et la mirent au courant de la langue contemporaine. De même que le *Singhâsan-Battisi* ou les *Trente-deux histoires du trône*, le *Bétâl-Patchisi* semble avoir été composé dans le but de louer la sagesse et le courage du roi Vikramâditya, prince célèbre qui régnait à Avantî (aujourd'hui Oudjeïn, l'une des sept villes saintes des Indiens), vers l'an 57 av. J.-C., et fondateur d'une ère qui porte son nom. L'examen de ce seul fait semble confirmer l'opinion de ceux qui font remonter la rédaction de cet ouvrage au règne de Vikramâ. M. Ed. Lancereau fixe l'époque de la composition de cet ouvrage vers le Ier siècle de notre ère. Le *Bétâl-Patchisi* a été traduit, ajoute cet auteur, dans plusieurs idiomes modernes de l'Inde; il en existe une version tamoule intitulée : *Védâla-Cadaï*, dont M. Babington a donné la traduction dans le premier volume des *Miscellaneous translations from oriental languages.* Deux traductions anglaises du *Bétâl-Patchisi* ont été publiées à Calcutta, l'une par le rajah Kâli-Krichna, l'autre par le capitaine W. Hollings. Ces histoires, fort originales et précieuses pour les renseignements qu'elles nous donnent sur les mœurs indiennes, sont rattachées les unes aux autres par un cadre uniforme, méthode qui rappelle le plan des *Mille et une nuits* et autres recueils de même nature.

BETANÇOS (le Père Domingo DE), missionnaire espagnol, né à Léon à la fin du XVe siècle, mort en 1549. Après avoir pendant quelques années mené la vie d'un ermite, il fut ordonné prêtre et se rendit à Hispaniola. Témoin des cruautés exercées contre les malheureux habitants de Saint-Domingue, il apprit leur langue, les catéchisa, leur porta des secours de tout genre. Il se rendit ensuite au Mexique, où il fonda un couvent, puis il en fit autant à Guatemala. Voyant que les Espagnols traitaient toujours les naturels du pays comme s'ils n'eussent pas été des hommes, il expédia un de ses religieux vers le pape Paul III, et en obtint une bulle annonçant au monde chrétien que tous les peuples de la terre étaient conviés à entendre la parole du Christ. On proposa à Betanços l'évêché de Guatemala, mais il refusa cet honneur par humilité chrétienne. Ayant voulu revoir l'Espagne, il y fit un voyage avec un de ses religieux, et mourut peu de temps après son arrivée, dans le couvent de Saint-Paul, à Valladolid.

BÉTANIE s. f. (bé-ta-nî). Pop. Petite sotte, qui prête facilement l'oreille aux propos galants.

BETANZOS (*Flavium Brigantum*), ville d'Espagne, province et à 16 kil. S.-E. de la Corogne, ch.-l. de juridiction civile; 4,729 hab. Cette petite ville, située à 3 kil. de la baie qui porte le même nom, sur le penchant d'une colline, possède un hôpital, plusieurs couvents, deux écoles et deux églises. Tanneries, poteries; aux environs, récolte de vins estimés.

BÊTARD, DE s. (bê-tar — augment. de *bête*). Pop. Sans esprit, niais : *Un grand* BÊTARD. *Une petite* BÊTARDE.

— Substantiv. : *Un* BÊTARD. *Une* BÊTARDE.

BETASII, peuple de l'ancienne Gaule-Belgique, en deçà de la Meuse, et, d'après Tacite, limitrophe des Nervii et des Tungri, aux environs du petit bourg hollandais qu'on appelle Beets.

BÉTAU, nom d'une île formée en Hollande, dans la province de Gueldre, par le Rhin et le Wahal.

BÉTAU, BÉTAUD ou **BÉTAUT** (Jean), architecte lorrain, mort à Nancy dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il fut un des artistes lorrains les plus distingués de son temps, devint architecte du duc Léopold, et éleva dans la ville de Nancy et dans les environs de nombreux monuments, parmi lesquels on cite surtout l'église des Prémontrés, l'église des Petites-Carmélites et la chapelle de Notre-Dame de Mont-Carmel.

BÊTAUD, AUDE adj. (bê-tô, ô-de — dim. de *bête*). Pop. Se dit d'une personne qui, sans être bête, a fait une bêtise : *J'ai été bien* BÊTAUD.

BÉTAULE s. f. (bé-tô-le). Chim. Beurre de bambouc, huile épaisse que l'on tire du fruit d'une espèce de palmier d'Afrique imparfaitement connu.

BETCH, nom que les Turcs donnent à l'Autriche en général, et, plus souvent, à la ville de Vienne. L'empereur d'Autriche est souvent appelé *Betch Krali;* mais le mot que les Turcs emploient le plus fréquemment pour désigner l'Autriche, et quelquefois même l'Allemagne tout entière, est *Nemtchè*, nom d'origine slave.

BETCHIK, lac de la Turquie d'Europe, pachalik et à 28 kil. E. de Salonique; sa longueur est de 18 kil. sur 10 de large. Ce lac, très-poissonneux, en déversant ses eaux dans le golfe de Contessa, donne naissance à une petite rivière, d'un cours de 8 kil.

BETCHIK ou **BUYNK-BETCHIK**, bourg de la Turquie d'Europe, pachalik et à 30 kil. E. de Salonique, près du bord septentrional du lac de même nom; 3,307 hab. Bains d'eaux thermales.

BETCHOUANAS. V. BECHUANAS.

BETCKÉE s. f. (bèt-ké). Bot. Genre de plantes de la famille des valérianacées, fondé sur une espèce unique, que l'on trouve dans les pâturages du Chili.

BÊTE s. f. (bê-te — lat. *bestia*, même sens, dont on a fait *beste*, puis *bête*). Animal dépourvu de raison; tout animal autre que l'homme, à cause de l'opinion générale que l'homme seul est raisonnable : BÊTE *sauvage.* *L'homme n'est ni ange ni* BÊTE, *et le malheur veut que qui veut faire l'ange fait la* BÊTE. (Pasc.) *Quoi! toujours et toujours des amours! mais les* BÊTES *n'ont qu'un temps pour cela.* — *Eh! mon cher, c'est que ce sont des* BÊTES. (Ninon de Lenclos.) *Ce chemin est tout ce qu'il y a de plus horrible,* BÊTES *et gens, nous n'en pouvions plus sortir, il fallut enrayer six fois* (Mme de Simiane.) *Tu te trompes si, avec ce*

carrosse brillant, ce grand nombre de coquins qui te suivent et ces six grandes BÊTES *qui te traînent, tu penses que l'on t'en estime davantage.* (La Bruy.) *Quelle pitié, quelle pauvreté d'avoir dit que les* BÊTES *sont des machines privées de connaissance et de sentiment!* (Volt.) *Rien ne distingue plus l'homme des* BÊTES, *qui vont aveuglément où on les mène, que l'amour de la liberté.* (St-Evrem.) *L'appât est l'enseigne du piége; pourtant,* BÊTES *et gens s'y laissent prendre.* (A. d'Houdetot.) *On ne sait si les* BÊTES *sont gouvernées par les lois générales du mouvement ou par une motion particulière.* (Montesq.) *N'inspirez jamais aux enfants le goût des expériences cruelles; lorsqu'ils sont barbares envers les* BÊTES *innocentes, ils ne tardent pas à le devenir avec les hommes.* (B. de St-P.) *Les* BÊTES *sont, comme les hommes, ce que l'éducation les fait.* (Toussenel.) *La guerre chez les hommes fait la paix chez les* BÊTES. (Toussenel.)

> Du temps que les *bêtes* parlaient,
> Les lions, entre autres, voulaient
> Être admis dans notre alliance.
> LA FONTAINE.

— Fam. Vermine, vers, chenilles, insectes incommodes ou nuisibles : *Les* BÊTES *ont, cette année, mangé tous nos fruits. Il est impossible de coucher dans cette chambre, sans être dévoré par les* BÊTES.

— Pop. Animal supposé, dont on menace les petits enfants pour leur faire peur : *Si tu cries encore, je fais venir la* BÊTE.

— Par plaisant. En feignant de prendre pour un nom d'animal un mot avec lequel on n'est pas familier; chose bizarre, extraordinaire : *La parallaxe, dites-vous, quelle* BÊTE *est-ce là?* (***) *Par ma foi, je ne sais pas quelle* BÊTE *c'est là.* (Mol.)

— Dans le langage des moralistes, partie animale, sensitive et passionnelle de l'homme : *L'esprit dit : je veux, mais la* BÊTE *s'y oppose.* (Fén.) *N'est-il pas juste d'imprimer le sceau douloureux de la croix sur une chair qui a été marquée tant de fois du caractère honteux de la* BÊTE? (Mass.) *L'homme est composé d'une âme et d'une* BÊTE. (X. de Maistre.) *L'esprit porte le corps; et jusqu'à ce que la* BÊTE *nous écrase, il faut qu'elle obéisse.* (Mme L. Colet.)

— Par ext. Personne assimilée en quelque point aux animaux : *La superstition transforme l'homme en* BÊTE; *le fanatisme en fait une* BÊTE *féroce, et le despotisme une* BÊTE *de somme.* (La Harpe.) *Laissé dans l'état de complète ignorance, l'homme est une* BÊTE *fort dangereuse et fort nuisible à la société.* (L.-J. Larcher.) ‖ Se dit particulièrem. d'une personne stupide, qui manque d'esprit, de bon sens : *Je pâme de rire de votre sotte* BÊTE *de femme.* (Mme de Sév.) *Oh! l'étrange chose que d'avoir affaire à des* BÊTES! (Mol.) *L'esprit est si généralement répandu, qu'une* BÊTE *est à présent, en France, une vraie rareté.* (De Ségur.) *La* BÊTE *ne voit pas ce qui est, le sot voit ce qui n'est pas.* (De Bréhan.) *La nature n'a fait que des* BÊTES, *nous devons les sots à l'état social.* (Balz.)

> . . . . Vous autres, fortes têtes,
> Vous voilà! vous prenez tous les gens pour des *bêtes*.
> GRESSET.

> Comment prétendez-vous, après tout, qu'une *bête*
> Puisse jamais savoir ce que c'est qu'être honnête?
> MOLIÈRE.

> . . . . Pauvre *bête!*
> Tandis qu'à peine à tes pieds tu peux voir,
> Penses-tu lire au-dessus de ta tête?
> LA FONTAINE.

> Eh bien! vit-on jamais un esprit plus reptile?
> Puis-je avoir jamais fait une telle imbécile?
> C'est une grosse *bête* et qui n'est bonne à rien.
> REGNARD.

— *Bête brute*, Pléonasme par lequel on désigne, parmi les bêtes, celles qui sont dépourvues de toute sociabilité, et n'ont que des instincts purement bestiaux. ‖ Fig. Personne qui a une espèce de brutalité dans ses passions, et qui n'écoute que ses instincts bestiaux.

— *Bêtes fauves*, *Bêtes farouches*, *Bêtes sauvages*, Quadrupèdes qui vivent en liberté dans les bois : *Les chasseurs distribuent les* BÊTES FAUVES *en noires et rousses ou carnassières.* (Chapus.) *Les hommes ont entre eux l'instinct des* BÊTES SAUVAGES; *une fois blessés, ils ne reviennent plus.* (Balz.) ‖ *Bêtes féroces*, *Bêtes carnassières*, Quadrupèdes qui se nourrissent de la chair des autres animaux : *Celui qui fait du mal à son prochain pour en tirer profit est un méchant; celui qui fait le mal uniquement pour le faire est pire qu'une* BÊTE FÉROCE. (Max. orient.) *La tyrannie de la faim peut ramener l'homme aux appétits des* BÊTES CARNASSIÈRES. (Barbaste.) ‖ Fig. Personne sanguinaire : *Au premier sang! grand Dieu, et qu'en veux-tu faire de ce sang,* BÊTE FÉROCE? *le veux-tu boire?* (J.-J. Rouss.) *L'humanité sans Dieu est une* BÊTE FÉROCE, *et une bête lâche.* (L. Veuillot.)

— Loc. fam. *Bête noire*, *Bête d'aversion* ou simplement *Bête*, Personne ou chose que l'on hait, pour laquelle on éprouve une aversion irrésistible : *Pour les femmes, elles étaient toutes ses* BÊTES; *à peine pouvait-il souffrir ses parentes.* (St-Sim.) *Ursule était la* BÊTE NOIRE *des héritiers.* (Balz.) *Cabrion était toujours après lui, c'était sa* BÊTE NOIRE. (E. Sue.) *Le serpent est la* BÊTE NOIRE *de tous les rédempteurs et de tous les révélateurs.* (Toussenel.) *La première* BÊTE NOIRE *de l'enfant est le pion.* (Toussenel.) *Cet ouvrage a été la* BÊTE NOIRE *de certaines femmes.* (H. Beyle.) *Le mariage était la* BÊTE NOIRE *de Fourier.* (P. Leroux.) *La Révolution, pour employer une expression familière, est la* BÊTE NOIRE *de M. Guizot.* (Taxile Delord.) ‖ *Bonne bête*, Une personne de peu d'esprit, mais d'un bon naturel : *On a entendu parler de* BONNES BÊTES, *mais on n'a rencontré que de méchants sots. La bêtise peut être quelquefois cousue à la douceur et parée de modestie; mais la sottise est toujours brodée d'ambition et rembourrée de vanité.* (Vic. de Nugent.) ‖ *Méchante*, *mauvaise bête*, Personne d'un naturel mauvais ou malicieux :

> Et ne sais *bête* au monde *pire*
> Que l'écolier, si ce n'est le pédant.
> LA FONTAINE.

‖ *Bête du bon Dieu*, Personne qui pousse la bonté, la crédulité jusqu'à la bêtise : *Moi, bonne* BÊTE DU BON DIEU, *je n'y entendais point malice.* (Balz.) ‖ *Vivre, mourir en bête, comme une bête*, Vivre, mourir sans manifester aucun sentiment, sans faire aucun acte religieux. ‖ *Remonter sur sa bête*, Recouvrer la santé, l'avantage ou le bien qu'on avait perdu; être rétabli dans son emploi : *Il ne sera pas assez innocent pour ne pas se servir de cette occasion et* REMONTER SUR SA BÊTE. (De Retz.) *Nous* AVONS *donc* REMONTÉ SUR NOTRE BÊTE? (Balz.) ‖ *Faire la bête*, Affecter la bêtise : *Raoul, ne sachant que répondre, prit le parti de* FAIRE LA BÊTE, *dernière ressource des gens d'esprit.* (Balz.) Signifie aussi refuser quelque chose mal à propos, contre ses intérêts, par timidité, par bouderie ou par une retenue déplacée : *Allons! ne* FAIS *pas* LA BÊTE, *viens dîner avec nous.*

— Prov. *Qui se fait bête, le loup le mange*, Il ne faut pas être trop bon, si l'on ne veut être victime des méchants. ‖ *Morte la bête, mort le venin*, Un ennemi, un méchant ne peut plus nuire quand il est mort. Le Régent fit de ce proverbe une application qui prouve qu'il ne chérissait que fort médiocrement le cardinal Dubois, dont il subissait cependant l'influence. A la mort de ce trop fameux ministre, qui l'avait forcé de rompre ses liaisons avec le comte de Nocé, le chef des roués, il écrivit au disgracié : « Reviens, mon cher Nocé; *morte la bête, mort le venin*. Je t'attends ce soir à souper. » C'est encore au moyen de cette locution que certains incrédules expriment la pensée que l'âme ne survit pas au corps. ‖ *Reprendre du poil de la bête*, Chercher son remède dans la chose même qui a causé le mal, comme font les buveurs, qui dissipent le malaise que leur a laissé l'ivresse de la veille par l'ivresse du lendemain. « Cette expression, dit M. Quitard, est fondée sur la croyance populaire que le poil de certains animaux, appliqué sur la morsure qu'ils ont faite, en opère la guérison. *Del can che morde il pelo sana*, dit le proverbe italien : *Du chien qui mordit, le poil guérit.* Pline rapporte (liv. XXIX, ch. v) qu'à Rome on croyait guérir ou préserver de l'hydrophobie un homme mordu par un chien enragé, en faisant entrer dans la plaie de la cendre des poils de la queue de cet animal. » ‖ *Au temps où les bêtes parlaient*, Expression épigrammatique, que l'on emploie pour montrer qu'on croit à l'impossibilité d'une chose, et à laquelle Rabelais donnait un sens beaucoup plus satirique, car il disait qu'il n'y avait que trois jours de cela, en ajoutant qu'on pouvait encore abréger l'intervalle. ‖ *Quand Jean-Bête est mort, il a laissé bien des héritiers*, Il y a encore bien des sots en ce monde. ‖ *La bête est en nos filets*, Nous nous sommes rendus maîtres de cette personne par la ruse. ‖ *Porter sa bête dans sa figure*, Expression fondée sur l'opinion de quelques physiognomonistes, qui croyaient voir des rapports frappants de ressemblance entre la tête de certains animaux et celle de certains hommes. Le grand peintre Lebrun, séduit par ce système, chercha à l'accréditer, et il composa une collection de dessins qui offraient les analogies les plus curieuses. Ces idées, répandues dans le monde, y occupaient tant les esprits, qu'un nouvel arrivant ne pouvait se produire dans un cercle sans entendre immédiatement retentir ces mots à son oreille : *Quelle bête portez-vous sur votre figure?* De là, cette expression proverbiale. Diderot poussa cette analogie plus loin et prétendit la trouver dans le moral : « De là vient, disait-il, que, sous la forme bipède de l'homme, il n'y a aucune bête innocente ou malfaisante dans l'air, au fond des forêts, dans les eaux, que l'on ne puisse reconnaître. Il y a l'homme-loup, l'homme-tigre, l'homme-renard, l'homme-pourceau, l'homme-anguille, l'homme-serpent, l'homme-brochet, l'homme-corbeau, et surtout, ajoutait malicieusement le philosophe, l'homme-mouton; car rien de plus rare qu'un homme qui soit homme de toute pièce. Aucun de nous qui ne tienne un peu de son analogue animal. »

— Argot. Filou qui, dans la friponnerie appelée *emportage*, joue avec la dupe.

— Hist. rom. *Les bêtes*, Les animaux féroces que, chez les anciens Romains, on faisait combattre dans le cirque, et auxquels on livrait certains des condamnés à mort : *Le nouveau catéchumène fut livré aux* BÊTES. *Aux* BÊTES! *tel était le cri poussé contre les chrétiens.* ‖ Par plaisant. *Être condamné aux bêtes*, Se dit d'un ouvrage, d'un auteur mal jugé, déchiré par des critiques ignorants et malveillants : *Le martyre ne me fait pas peur qu'on me* MÈNE AUX BÊTES, *je suis prêt.* (J. Sandeau.)

— Ecrit. sainte. *La bête de l'Apocalypse*, Animal fantastique que saint Jean place dans le ciel, et que quelques-uns prennent pour la figure de l'Antechrist : *Que celui qui a de l'intelligence suppute le nom de* LA BÊTE; *car c'est un nombre d'homme. Son nombre est de six cent soixante-six.* (Apocal.)

— Econ. agric. : *Bêtes chevalines*, Les chevaux. ‖ *Bêtes asines*, Les ânes. ‖ *Bêtes bovines* ou *à cornes*, Les bœufs. ‖ *Bêtes ovines* ou *à laine*, les moutons. ‖ *Bêtes à poil*, les boucs, les chèvres. ‖ *Bêtes de trait*, Celles qu'on attelle à une voiture.

— *Bêtes de somme*, Celles qui sont destinées à porter des fardeaux : *Le sauvage est si près de ses affaires, qu'il est obligé de traiter sa femelle comme une* BÊTE DE SOMME. (H. Beyle.) *Dans l'esprit du droit divin, le serf, le vilain et le roturier sont toujours le sauvage, que l'intérêt de la civilisation commande de traiter en* BÊTE DE SOMME. (Proudh.)

— Fig. Homme condamné à des travaux pénibles et avilissants :

> Est-il juste, grand Dieu! qu'ici-bas d'un seul homme
> Des milliers d'humains soient les *bêtes de somme!*
> Que tant d'êtres de chair soient des hochets sanglants!
> A. BARBIER.

— *Bête épaulée*, Bête de trait blessée, hors d'état de servir. ‖ Fig. Personne absolument sans esprit, sans capacité; homme qui a perdu tout son crédit : *C'est une* BÊTE ÉPAULÉE *que cet homme-là!* (Acad.) ‖ Jeune fille déshonorée : *On l'a trompé, on lui a fait épouser une* BÊTE ÉPAULÉE. (Acad.)

— Véner. Cerf, sanglier, daim, tout animal qu'on chasse à cor et à cri. ‖ *Bêtes noires*, Les sangliers. ‖ *Bêtes puantes*, Les renards, les putois, les blaireaux. ‖ *Bêtes fauves*, Les cerfs, les chevreuils, les daims, etc. ‖ *Bêtes mordantes*, Les sangliers, les loups, les renards, en général les bêtes féroces que l'on chasse. ‖ *Bêtes broutantes*, Expression par laquelle on désigne d'une manière générale le cerf, le rangier, le daim, le chevreuil, le chamois et le bouquetin : animaux qui se nourrissent d'herbes. ‖ *Bête rousse*, Jeune sanglier qui a de six mois à un an. ‖ *Bête de compagnie*, Jeune sanglier qui passe de sa première année à sa seconde, et qui est ainsi appelé parce que, ne se sentant pas assez fort pour se défendre, il marche toujours avec plusieurs autres.

— Jeux. Jeu de cartes qui se joue absolument comme celui de la mouche. V. ce mot. ‖ *Bête hombrée*, Jeu d'hombre espagnol, un peu modifié.

— Mar. Nom commun, en Provence, à tous les bateaux plats de petite dimension.

— Alchim. *Bête venimeuse des sages*, La pierre philosophale, lorsqu'elle est sublimée. ‖ On l'appelait aussi SERPENT.

— Mamm. *Bête à la grande dent*, Nom vulgaire du morse, dont la mâchoire est armée d'énormes défenses.

— Entom. *Bête noire*, Nom vulgaire de différents insectes, tels que le ténébrion des boulangers, le grillon domestique, la blatte des cuisines. ‖ *Bête rouge*, Nom vulgaire d'une espèce de puce d'Amérique. ‖ *Bête à Dieu*, *Bête à bon Dieu*, *Bête à Martin*, Noms vulgaires de la coccinelle. ‖ On l'appelle aussi VACHE À DIEU. ‖ *Bête à forge* ou *à la forge*, Sorte de coccinelle couleur gris de fer très-foncé, qui vit sur la vigne. ‖ *Bête à feu*, Nom vulgaire de plusieurs insectes, tels que les lampyres, les taupins, les scolopendres, etc., qui jettent, pendant la nuit, un éclat phosphorescent. ‖ *Bête de la mort*, Nom vulgaire d'une espèce de blaps.

— Ornith. *Bête de la mort*, Nom vulgaire de plusieurs chouettes, et particulièrement de l'effraie, dont le cri a quelque chose de sinistre.

— **Encycl.** Econ. rur. — *Bêtes de trait.* On désigne communément sous le nom de *bêtes de trait* celles qu'on fait servir au tirage, par opposition à celles qu'on réserve pour les services de la selle ou du bât. Cette distinction, toutefois, n'est plus guère admise en agriculture, et l'on confond aujourd'hui, sous l'expression collective de *bêtes de trait*, tous les animaux que l'on applique au travail, par opposition seulement à ceux que nous avons désignés sous le nom d'*animaux de rente.*

Depuis un siècle, le nombre des animaux utilisés ou créés par l'agriculture a certainement quadruplé, et, cependant, les *bêtes de trait* n'ont pas augmenté : bien plus, depuis cette époque, leur nombre a sensiblement diminué. L'explication de ce fait réside tout entière dans les conditions nouvelles de notre état agricole et social. Autrefois, les mêmes animaux pouvaient servir à la fois aux divers travaux de la ferme et à la production de la viande. Puis l'agriculture moderne est venue, et elle a promulgué cet axiome : *Bêtes à deux fins, bonnes à rien.* Dès lors, la spécialisation, cette grande loi de notre époque, a pris naissance et s'est développée sous l'influence de conditions sociales particulières. En premier lieu, la population s'est accrue dans des proportions inusitées, et, d'un autre côté, une certaine somme de bien-être inconnue à nos pères a pénétré jusque dans les dernières classes du peuple. La consommation de la viande s'est étendue, et il a fallu augmenter par conséquent le nombre des animaux exclusivement réservés à la boucherie, tandis que, en vertu du même principe, le nombre des *bêtes de trait* se réduisait au strict nécessaire. On peut citer aussi, comme une des causes de la diminution survenue dans le nombre des *bêtes de trait*, l'emploi des machines, qui viennent offrir au cultivateur les moyens d'exécuter rapidement et à bon marché un très-grand nombre d'opérations agricoles, que l'on n'accomplissait jadis qu'à l'aide de moteurs animés. En même temps que cette réduction avait lieu au profit de la boucherie, le nombre des espèces appliquées au travail diminuait d'une façon analogue. Il est évident, en effet, que le cultivateur, ne conservant que les animaux de travail les plus absolument nécessaires, devait, en raison de ce fait même, apporter un soin tout particulier à ne choisir que les plus utiles. C'est ainsi que le cheval, le bœuf et le mulet sont devenus peu à peu les seuls animaux réservés pour l'accomplissement de tous les travaux de la ferme. Ce nombre diminuera encore, et, probablement, dans un avenir plus ou moins prochain, les bœufs disparaîtront à leur tour et ne serviront plus qu'à former des animaux de rente.

Pour le moment, l'espèce bovine fournit encore le plus grand nombre d'animaux de trait. Si l'Angleterre, la Belgique, le nord de la France et quelques parties de l'Allemagne, où l'agriculture a fait les plus grands progrès, emploient presque exclusivement le cheval comme *bête de trait*, partout ailleurs le bœuf seul est chargé des travaux des champs. Il en est ainsi non-seulement dans la plus grande partie de l'Europe, mais encore dans toute l'Asie; les Arabes en sont encore là; et, dans l'Inde, l'emploi du bœuf s'étend à la selle et au bât. En France, il y a trente ans à peine, le travail agricole des chevaux, comparé à celui des bœufs, était à peu près comme 11 est à 17. Aujourd'hui, la proportion n'est déjà plus la même, et l'on peut prévoir, dès ce moment, que, dans un avenir assez rapproché, le bœuf ne sera plus employé dans notre pays comme *bête de trait* que là où des circonstances particulières et permanentes imposent ce genre de moteur.

Une des questions les plus vivement controversées dans ces derniers temps était celle de savoir auquel des deux, du cheval ou du bœuf, il convenait de donner la préférence pour l'exécution bien entendue des travaux de la grande culture. Il nous semble que la question, telle qu'elle a été posée, était radicalement insoluble. On voulait établir une règle générale qui permît à chacun d'apprécier *a priori* la valeur économique des deux moteurs; or, un tel but était réellement impossible à atteindre, par la raison qu'il ne peut y avoir règle absolue là où il n'y a aucun principe général, comme dans le cas dont il s'agit.

Pour apprécier, au point de vue pratique, les avantages et les inconvénients qui résultent de l'emploi du cheval ou du bœuf, il fallait descendre dans le détail des diverses causes qui les produisent; mais qui ne sait que ces causes sont très-diverses, qu'elles varient avec les localités et que de plus, assez souvent, on ne les rencontre pas identiques dans la même localité envisagée à des époques différentes? Il n'y a donc pas à discuter sur le mérite absolu ou relatif du cheval et du bœuf, considérés comme *bêtes de trait* appropriées à tous les temps et à tous les lieux; ils ont l'un et l'autre leurs avantages particuliers bien définis, mais ils ne sont réellement à leur place que là où ils se trouvent en rapport avec les circonstances générales et spéciales qui leur conviennent respectivement. On voit par là que l'adoption du cheval au lieu du bœuf, en qualité de moteur agricole, n'est ni un fait arbitraire soumis seulement au caprice, ni l'application pure et simple d'une loi générale, absolue. Si le premier se substitue au second, c'est que les conditions ne sont plus les mêmes. Cette substitution est alors un fait nécessaire résultant du progrès agricole, comme celui-ci lui-même dérive du progrès industriel et social. « Il est d'observation constante, dit M. Gayot, que l'application du bœuf aux travaux agricoles précède toujours l'adoption du cheval comme *bête de trait;* mais celui-ci remplace immanquablement celui-là dès que le prix de la terre s'élève. La période culturale qui emploie le bœuf comme animal de labour et de transport est en quelque sorte le point de départ de la civilisation du sol; l'agriculture perfectionnée emploie partout le cheval comme moteur. Le bœuf de travail, moins exigeant pour sa nourriture, convient à une agriculture primitive, à une civilisation peu étendue; alors il suffit à tous les travaux, et le mouton est dans ce cas l'animal qui fournit le plus à la consommation d'une population encore restreinte; dans ce cas encore, le cheval est rare et n'a d'autre emploi que de porter le maître, qui en fait exclusivement sa monture. Mais quand ces conditions changent, lorsque la densité de la population crée des besoins nouveaux, nombreux et pressants, le sol, mieux cultivé, rend plus et donne abondamment pour l'homme et les animaux dont il sait s'entourer. Alors, le mouton ne suffisant plus pour l'alimentation, le bœuf lui vient en aide, et, pour cela, il se fait fabricant de viande; mais, en même temps, il perd une partie des qualités spéciales qui lui rendaient le travail facile; plus il gagne dans l'autre sens, plus il perd dans celui-ci; meilleur il se montre comme bête à viande, plus il s'éloi-

gne de son aptitude première : il en résulte une nécessité, celle de lui donner tout d'abord un auxiliaire pour le travail, et, bientôt après, de l'y remplacer complétement. »

Au point de vue où nous venons de nous placer, il importe bien moins de savoir si le cheval est supérieur au bœuf comme animal de de trait, ou si le bœuf lui doit être préféré, que d'adopter les moteurs les plus en rapport avec les conditions particulières de la localité. D'un autre côté, la nourriture et les soins consacrés à l'élevage ont une valeur que personne ne saurait méconnaître. C'est ainsi que des bœufs spécialisés pour le trait, bien choisis, abondamment nourris, liés avec soin, convenablement attelés, bien menés à tous égards, résistent mieux au travail que des chevaux défectueux, pauvrement nourris, mal harnachés, mal soignés et brutalement conduits. Il faut aussi tenir compte du genre de travail que l'on veut exécuter. « Le but principal d'un cultivateur, a dit avec raison sir John Sinclair, doit être de se procurer l'espèce de *bétail de trait* qui convient le mieux pour exécuter tous les travaux journaliers que peuvent exiger le sol, la situation et les autres circonstances du domaine qu'il exploite. Il ne paraît pas que les chevaux soient supérieurs aux bœufs sous le rapport de la docilité, ni qu'ils soient plus propres qu'eux à certains ouvrages; ils ne sont pas aussi plus robustes, mais leur conformation, leur agilité et la solidité de leurs pieds les rendent aptes à exécuter une plus grande variété de travaux. Il en est résulté que, dans tous les cantons où l'agriculture s'est perfectionnée, où les travaux, au lieu d'être, comme autrefois, irréguliers et intermittents, sont devenus constants et uniformes, et principalement dans les fermes qui payent une rente élevée, où les opérations de l'agriculture sont conduites avec activité et avec une industrie sans relâche, on a donné la préférence aux chevaux, et on les considère comme la principale ressource sur laquelle les cultivateurs puissent compter. »

A l'égard du travail, le problème à résoudre est celui-ci : *Effectuer tous les travaux de la ferme de la manière la plus avantageuse.* Ce problème est assez compliqué, car le travail des animaux doit être étudié à la fois sous les rapports de la *quantité*, de la *qualité* et de la *célérité*. La *quantité* de travail que l'on peut, sans inconvénient, exiger d'un animal de trait dépend de sa masse et surtout de son énergie musculaire, l'une et l'autre développées ou maintenues par un régime convenable; elle dépend aussi de la distribution raisonnée des heures de travail et de repos, de l'association intelligente des animaux d'une même force, du mode d'attelage et de dressage, enfin, de la nature du travail et des conditions atmosphériques. La pratique seule peut fournir à cet égard des indications utiles dans une situation donnée. La *qualité* du travail dépend bien moins des *bêtes de trait* que de l'habileté de leur conducteur. Il y a cependant des distinctions à établir parmi les diverses espèces de moteurs. Les uns sont trop lourds, d'autres sont trop légers suivant les circonstances; il en est dont l'allure, moins vive que soutenue, convient dans telle situation et dans telle localité, tandis qu'ailleurs il faut des animaux plus élastiques et moins pesants. La *célérité* du travail mérite, aujourd'hui surtout, d'être prise en grande considération. Il y a des cas où elle est, comme on dit, *toute chose.* Ainsi, dans certaines contrées où la mobilité des saisons ne laisse que peu de jours à l'exécution des travaux, le cheval a de bonne heure remplacé, le bœuf. En dehors de ce fait particulier la célérité du travail est toujours désirable, mais beaucoup plus encore dans les grandes fermes que dans les petites. Ajoutons, toutefois, qu'elle ne doit jamais nuire à la qualité, ni porter préjudice à la santé des moteurs, car elle serait alors plutôt une cause de ruine qu'un agent de prospérité. La célérité dans l'exécution des travaux dépend de la vitesse des animaux, et celle-ci dépend, à son tour, de leur conformation. D'où il suit qu'on ne gagne rien à vouloir donner aux animaux de trait des allures vives et précipitées, peu en harmonie avec leur organisation, leur tempérament et leurs habitudes. Celles-ci modifient la constitution primitive d'autant plus profondément qu'elles sont plus anciennes, plus continues, et qu'elles contrarient moins la nature; il faut donc en tenir compte. La vitesse des animaux, si elle n'est pas naturelle, c'est-à-dire si elle provient seulement d'une accélération forcée des mouvements, ne saurait être que passagère, accidentelle; alors même, on doit la regarder comme plus nuisible qu'utile. Imposer habituellement une vitesse excessive aux *bêtes de trait*, c'est vouloir les ruiner en peu de temps. En général, quelle que soit la nécessité dans laquelle on se trouve, on ne doit demander une grande célérité dans le travail qu'à des bêtes conformées de manière à pouvoir supporter une allure rapide sans fatigue extraordinaire.

On se préoccupe avec raison, depuis quelque temps, de la force à donner aux attelages et de leur nombre dans une exploitation donnée. Sur ce point, les opinions varient. D'après M. Eug. Gayot, la force que l'on doit y accumuler est toute relative; elle n'a rien d'absolu; en thèse générale, il faut la chercher dans le mérite individuel des animaux propres à la contrée où l'on exploite. « Quand l'agriculture se transforme, ajoute-t-il, tout ce qui la touche, tout ce qu'elle emploie, tout ce qui en vient et tout ce qui retourne à elle, se modifie et se perfectionne; les races insuffisantes ou chétives s'élèvent et s'améliorent en même temps que toutes choses : quand l'agriculture s'enrichit, rien ne demeure pauvre autour d'elle; là où précédemment était la pénurie se fait l'abondance; les *bêtes de trait*, exclusivement vouées au travail et s'y usant, l'accomplissent d'abord d'une manière plus large, puis l'effectuent peu à peu comme par surcroît, tandis qu'elles se développent ou se préparent pour des produits d'une autre sorte ou pour une vente prochaine. » Dès lors, le but à atteindre est celui-ci : faire en sorte que les animaux destinés à accomplir les travaux des champs les exécutent en très-grande partie pendant les premières années de leur vie, de manière à pouvoir en être retirés au moment de leur plus haute valeur. De cette façon, l'agriculture obtiendra presque pour rien la somme des forces utiles à l'exécution d'une très-notable quantité des travaux agricoles; en outre, elle fournira des animaux d'une plus haute valeur : le produit d'une vente fructueuse viendra ainsi s'ajouter, sans aucune perte, aux autres produits de l'exploitation.

— *Bêtes bovines.* Parmi les espèces que l'on désigne collectivement sous le nom de *bétail*, il n'en est aucune dont la nature ait été plus complétement modifiée que celle de l'espèce bovine. L'homme ne s'est pas contenté d'utiliser le bœuf en le faisant servir à son plaisir ou à ses besoins, il en a fait son esclave. Obéissant aux caprices du maître, cet utile animal est devenu partout et toujours son auxiliaire pour ainsi dire indispensable : là, il s'est fait laboureur, bête de trait, bête de somme, tandis que sa femelle livrait abondamment le produit de ses fécondes mamelles; ailleurs, il a donné sa chair et son sang comme un tribut qui nous était dû; le plus souvent, remplissant deux fonctions à la fois, il fournit un mets succulent après avoir pendant sa vie fécondé la terre de ses sueurs. Qui pourrait énumérer tous les avantages que nous procure l'entretien des *bêtes bovines?* Comment pourrait-on les remplacer, aujourd'hui surtout que l'usage de la viande est devenu pour tout le monde l'un des besoins les plus impérieux? Il est donc pour nous de la plus haute importance de savoir à quoi nous en tenir sur cette grande et intéressante question de l'élevage et de l'entretien des *bêtes bovines :* ceci ne touche pas seulement à l'agriculture, mais encore aux plus redoutables problèmes de la vie sociale et de la prospérité matérielle de toutes les nations.

Nous ne pouvons évidemment que poser ici quelques principes, résoudre les difficultés générales; les détails et la pratique seront traités ailleurs (v. les mots BŒUF, VACHE, etc.). Vu l'état de la société à notre époque, quel doit être le rôle des *bêtes bovines* dans l'économie générale? Doit-on appliquer exclusivement le bœuf aux travaux des champs? doit-on en faire seulement une bête de boucherie? ou bien, l'employant à ces deux fins en même temps, vaut-il mieux en faire une bête de trait dans sa jeunesse, nous réservant de le consacrer ensuite à la boucherie? Tel est le sujet de cet article dont nous tenions auparavant à constater l'importance.

Voici d'abord comment la question qui nous occupe est envisagée par l'un de nos agronomes les plus distingués, M. Eug. Gayot : « La première chose que l'homme ait demandée au bœuf, c'est, dit-il, à coup sûr, l'emploi de ses forces : le travail a donc été, en premier lieu, la destination principale des races domestiques de l'espèce; la production du lait est venue ensuite, enfin celle de la viande. Ces trois sortes de produits répondent à des situations différentes, à un état de civilisation particulier. L'homme a vécu de fruits, de légumes, de graines, de laitage, avant de se nourrir de viandes, et, selon toute apparence, celle du bœuf a été l'une des dernières qu'il ait fait entrer dans son régime habituel. Alors, l'espèce bovine était utilisée aux travaux de toute sorte, reproduite, élevée, spécialement entretenue à cette fin. Mais les choses ont bien changé. Aujourd'hui, la viande de boucherie fait partie de l'alimentation universelle, tandis que les travaux auxquels cet animal suffisait autrefois presque tout seul sont maintenant accomplis, pour la plus large part, par le cheval, dont les aptitudes se sont agrandies, et, pour une autre part qui s'accroîtra bientôt, par un moteur bien autrement puissant, par la vapeur. Dès lors, la condition du bœuf a changé aussi : de travailleur actif, il est devenu producteur de viande, et sa femelle a été plus complétement vouée à la production du lait. Plus nous avançons dans le temps, et plus ce fait se généralise, s'universalise : les nations les plus pressées, celles qui ont un plus grand besoin d'une nourriture animale ont déjà complété sous ce rapport leur révolution; d'autres viennent à la suite, qui les imitent par nécessité; les dernières entreront prochainement dans la même voie. Il en résulte que le bœuf est devenu bête de consommation exclusivement, chez les premières; que sa destination est mixte, chez les secondes, et que, chez les autres, ses tendances s'éloignent déjà, et plus rapidement qu'on ne le saurait croire, du premier état. Là-bas, il n'a plus rien du marcheur rapide ou du travailleur habile; il est gras, large, compacte, rond, plein, mangeant beaucoup et s'épuisant peu, de manière à profiter davantage; il croît rapidement sur place et mûrit avant l'âge; toute son activité est intérieure, et l'éleveur y trouve son compte, car il lui donne beaucoup de viande et de graisse, peu d'os, peu de mauvais morceaux et le moins possible de déchet ou d'*issues*. Précédemment, il était ce qu'il n'est plus que là où la révolution est à peine commencée, une bête puissante à la traction, aux formes anguleuses et dégingandées, à l'ossature développée, à la membrure épaisse, au corps amaigri par le travail, mais au tissu musculaire énergique, à l'accroissement lent, à la maturité tardive. On en avait fait un animal sobre et rustique; il était fort au travail et particulièrement estimé à ce point de vue; il vivait longtemps et blanchissait sous le harnais, remplissant ainsi sa tâche au mieux des intérêts des possesseurs. Mais cette condition, tout exceptionnelle aujourd'hui, s'est notablement modifiée en se partageant. Tantôt le bœuf a cessé de travailler, et, dès lors, on le sacrifie en bas âge, quand il n'est encore que bovillon, ou même, peu de jours après sa naissance, et la femelle est destinée à la sécrétion du lait aussi longtemps prolongée que possible, devenant ainsi l'objet principal de la spéculation relative à l'espèce dont le mâle n'occupe plus qu'une très-petite place; tantôt on lui fait une situation mixte, transitoire, qui le met, par sa destination et ses produits, entre la *bête* de boucherie perfectionnée de l'époque actuelle et le travailleur émérite d'autrefois. Dans ce cas, sa femelle partage ses labeurs, et la condition de celle-ci se trouve aggravée par les fatigues de la gestation et de l'allaitement auxquelles elle doit suffire en dépit d'un régime plus irrégulier et plus parcimonieux qu'abondant et substantiel. Comme forme, cet animal moyen participe des deux natures; il est plus alerte et moins lourd que la bête à viande, mais il a les os plus couverts et le tempérament plus lymphatique que le travailleur énergique placé à l'autre bout de l'échelle; il est à la fois moins précoce que le premier et moins tardif que le second; il réunit enfin quelque chose des deux aptitudes sans les posséder ni l'une ni l'autre à un égal degré. Chaque génération l'avance vers le type de la *bête* à viande, parce que le progrès consiste aujourd'hui à produire le plus de viande possible aux moindres frais possibles, et, celui qui en est encore le plus éloigné tend, par la force des choses, à se rapprocher de l'état intermédiaire que nous venons de définir. »

Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'état présent de l'agriculture dans les Etats de l'Europe, pour se convaincre de la justesse de ces observations. Les trois époques signalées par l'auteur dans la tenue de l'espèce bovine ne se rapportent pas seulement au passé; aujourd'hui encore, elles poursuivent leur existence successive ou simultannée dans les diverses contrées du globe. Il ne s'agit donc que de savoir dans laquelle des trois on se trouve. Une fois ce point éclairci, il ne restera plus qu'à se lancer résolûment, mais avec prudence, dans la voie du progrès. Ainsi, là où la culture ne possède d'autres animaux de trait que les *bêtes bovines*, on se livrera autant que possible à la production du lait, sans cesser d'appliquer le bœuf au travail. Mais, en même temps, on allégera la charge imposée à ce dernier en lui procurant une nourriture abondante et de meilleure qualité, en se servant d'instruments perfectionnés, en lui accordant plus de repos, surtout en ne le laissant plus vieillir à la charrue, comme cela se pratique trop souvent dans les pays à culture imparfaite et arriérée. Après avoir appliqué les *bêtes bovines* aux travaux des champs, on les vendra pour l'engraissement au moment de leur plus haute valeur. C'est ainsi qu'on se préparera à entrer sans difficulté dans la troisième période, celle où le but de l'élevage des *bêtes bovines* est, avant tout, la production de la viande. Celle-ci ne peut convenir qu'à une agriculture perfectionnée; ce serait donc une erreur funeste que d'y entrer avant de posséder les éléments qui sont indispensables pour assurer le succès des spéculations qu'elle comporte. C'est pour cela qu'il faut se défier des conseils imprudents de ces agronomes amateurs qui ne voient que leurs théories, sans jamais songer à la pratique. Il est évident pour nous que l'espèce de révolution agricole qui nous occupe s'accomplira plus sûrement, en laissant les cultivateurs s'avancer d'eux-mêmes dans la voie du progrès où ils sont déjà entrés, que si on les poussait inconsidérément à tenter des expériences ruineuses que le temps et les circonstances peuvent seuls faire réussir. Assez d'exemples de cette précipitation déplorable sont là pour attester l'utilité de nos conseils, et pour faire comprendre aux agriculteurs avec quelle circonspection ils doivent agir.

Supposons maintenant la révolution terminée, supposons la production de la viande établie partout, le bœuf de travail disparaîtra pour faire place au cheval chargé d'exercer ses fonctions. On n'aura plus alors qu'à s'occuper d'amener les *bêtes bovines* au point le plus convenable pour atteindre le but proposé. Il n'y a pas à se dissimuler qu'il nous faudra du temps pour en venir là : l'humanité ne marche point à pas de géant; mais on y viendra, cela suffit. Est-ce à dire pour cela que le progrès que nous signalons et que tout le monde, dès à présent, peut prédire, deviendra universel, absolu? Assurément non. Bien plus, on peut même dire que cela n'est nullement désirable. Il y aura des exceptions, cela doit être; la nature elle-même prendra soin de les prescrire. L'agriculture n'est pas une science comme les autres : elle a des axiomes immuables, tout aussi sûrs que ceux qui servent de fondement aux mathématiques; mais la plupart de ses prescriptions, même les plus générales, ne doivent avoir qu'une application relative. La théorie formule des lois dont la sagesse et l'autorité sont incontestables; mais ces lois, la pratique ne doit les appliquer que dans une certaine mesure, avec discernement et en tenant compte des circonstances. Voilà ce qu'il ne faut jamais oublier, sous peine de faire fausse route. Ainsi donc, il y aura toujours, sans doute, des bœufs de travail, mais ce ne sera qu'une exception que les circonstances justifieront pleinement : la règle générale, c'est-à-dire le partage du grand nombre, sera l'élevage des *bêtes bovines* pour la production de la viande et du lait.

Présentement, le but pratique est celui-ci : *Exiger moins du bœuf, le nourrir mieux, ne pas le laisser vieillir et avoir plus de souci qu'on n'en a généralement de la production du lait.* Il faut avoir des *bêtes bovines* bien choisies, ne pas trop chercher à les multiplier, mais plutôt avoir soin de leur fournir une nourriture abondante et substantielle. Un exemple fera mieux comprendre ce que nous disons, et nous ne saurions mieux faire que de citer celui de M. Riedesel, un de ceux qui méritent le plus d'être connus. « Le hasard, dit-il, m'amena un jour des Suisses qui voulaient m'acheter tout le lait produit par mes vaches pour en fabriquer des fromages. Je ne pus m'accorder avec eux sur le prix du lait; mais, dans les pourparlers qui eurent lieu, je m'aperçus que ces gens en savaient beaucoup plus que moi et les miens sur l'élève des veaux, les soins à donner au bétail, la nourriture et les produits à en tirer. J'eus alors l'idée, au lieu de leur vendre le lait produit, de les charger de la production du lait. Je les trouvai disposés à cet arrangement, et je passai avec eux en conséquence un marché où il fut stipulé que je fournirais toute l'année aux *bêtes* une nourriture régulière, complétement suffisante, et, qu'eux, chargés de tous les soins à donner aux vaches, me payeraient, à un prix convenu par mesure, tout le lait produit par elles. Le premier résultat de cet arrangement fut que je me trouvai bientôt dans la nécessité de vendre près de la moitié de mes vaches, car mes Suisses leur donnaient une quantité de fourrage presque double de ce qu'elles avaient eu précédemment, et je pus bientôt me convaincre que tout le produit en fourrage de mon exploitation était loin d'être suffisant pour nourrir ainsi la quantité des *bêtes* que j'avais eue jusqu'alors.

Au commencement, je ne pouvais en prendre mon parti, moi et mes gens nous nous désespérions de voir mes Suisses exiger, selon la lettre de leur contrat, une telle quantité de fourrage et du meilleur fourrage. Je savais positivement que j'avais précédemment donné à mes vaches plutôt plus que moins que la quantité de nourriture prescrite par les auteurs en qui j'avais foi entière. Ainsi, tandis que Thaer indique 10 kilo. de foin ou l'équivalent pour la nourriture d'une vache de forte taille, je croyais avoir fait beaucoup pour les miennes en leur accordant 12 kilo. Mais si le changement opéré dans le régime de mes vaches était grand, celui qui en résultait pour la production du lait fut encore plus frappant. La quantité de lait augmenta successivement, et elle parvint au plus haut point lorsque les *bêtes* eurent atteint cet état de prospérité des vaches grasses rêvées par Pharaon. Alors la quantité de lait parvint au double, au triple, au quadruple, même au delà, de sorte que, si je comparais le produit actuel à celui précédemment obtenu, un quintal de foin ou l'équivalent me produisait trois fois plus de lait qu'il n'en avait produit avec mon ancienne méthode de nourrir les vaches. On concevra, sans peine que de tels résultats attirèrent particulièrement mon attention sur cette branche de mon exploitation agricole. Elle devint mon affaire de prédilection, l'objet d'observations suivies avec le plus grand soin, et pendant plusieurs années je lui consacrai une grande partie de mon temps : je me procurai même des balances pour peser le fourrage et les *bêtes* vivantes, afin de pouvoir établir sur des bases positives des comptes exacts. Par mes correspondances, mes recherches, l'observation des faits, les expériences, les essais de toutes sortes, je ne négligeai rien de ce qui pouvait répandre quelque lumière sur ces faits nouveaux, d'abord incompréhensibles pour moi, pour me faire regagner le temps perdu, et, en quelque sorte, me consoler d'avoir pendant vingt-cinq ans consommé presque en pure perte le fourrage de mon exploitation.

« La question étant ainsi saisie et approfondie, je ne pouvais manquer d'arriver à des résultats instructifs; je crois avoir atteint ce but, et je vais exposer succinctement les principes sur l'élève des veaux et la nourriture du bétail qui sont devenus pour moi des convictions. » — Ce sont ces principes que nous allons exposer en les analysant; mais nous ferons remarquer auparavant que, tout en étant établis spécialement pour l'élève des veaux et des vaches laitières, ils s'appliquent aussi bien au bétail à l'engrais.

1° Il faut à chaque *bête*, pour être bien nourrie, une quantité de grains, de fourrages

ou de racines, proportionnée à sa masse, c'est-à-dire au poids de la bête vivante;

2° L'alimentation ne peut être complète que si les aliments contiennent une quantité suffisante de principes nutritifs;

3° Il est nécessaire qu'une *bête* soit complétement rassasiée pour que les principes nutritifs contenus dans les aliments lui profitent autant que possible. Un animal est complétement rassasié lorsqu'il ne veut plus manger, c'est-à-dire lorsque les aliments ont acquis un volume suffisant pour remplir au point convenable les organes de la digestion et de la rumination. Une *bête* régulièrement et complétement nourrie ne mange pas plus qu'il ne convient à son bien-être; il n'y a que les animaux qui souffrent de la faim qui se donnent des indigestions;

4° La nutrition et la satiété ne s'obtiennent que par de bon foin ou un fourrage tel qu'il équivaille à de bon foin en facultés nutritives et en volume;

5° Une partie des principes nutritifs contenus dans le fourrage est avant tout nécessaire à l'entretien de la vie, ou, pour parler plus exactement, au maintien de l'animal dans le même état. Cette partie, que l'on appelle communément *ration d'entretien*, doit être proportionnée au poids de l'animal vivant. Chez les *bêtes* bovines, la ration d'entretien se compose, par jour, de 830 grammes de foin par chaque 50 kilo. du poids de la bête vivante;

6° Outre sa ration d'entretien, chaque animal exige une *ration de production*, ainsi nommée parce qu'elle est destinée à produire la graisse chez les bêtes à l'engrais, la croissance chez les jeunes animaux, le lait et la formation du veau chez les vaches, etc. Cette ration de production doit être à peu près égale à la ration d'entretien. On voit par là que la nourriture complète des *bêtes* bovines se compose chaque jour de 1 kilo. 660 d'un foin de bonne qualité, par chaque 50 kilo. de leur poids;

7° La ration de production produit, chez les vaches laitières, pour chaque kilogramme de fourrage (le kilogramme est ici entendu dans le même sens que précédemment) un kilogramme de lait ou 28 grammes d'accroissement du veau dans le sein de sa mère, et, pour les élèves et les *bêtes* en graisse, 10 kilo. de fourrage donnent un kilo. d'augmentation du poids de l'animal.

Partant de ces données, il est facile de calculer la consommation de chaque animal pendant toute l'année ou pendant un nombre de jours quelconque, et de se rendre compte, par cela même, du nombre approximatif de *bêtes* que l'on peut nourrir avec une quantité de fourrage donnée. M. Riedesel termine en disant que, par l'application des principes précédents, il a constamment obtenu les résultats les plus satisfaisants.

On divise communément les *bêtes bovines* d'après leurs produits, en *races de travail*, *races laitières* et *races de boucherie*. Cette division est bonne, du moins quant à présent; cependant, nous ferons remarquer qu'elle n'a rien de réel, ni aucune importance dans la pratique. Elle n'a tout au plus quelque utilité qu'en permettant d'établir un peu d'ordre dans le nombre de variétés presque infini que renferme l'espèce dont nous nous occupons en ce moment. En somme, l'ordre alphabétique est encore le meilleur; c'est, d'ailleurs, le seul qui convienne à la forme de cet ouvrage. On trouvera donc, dans des articles séparés, tout ce qui concerne chaque race en particulier.

— Philos. *Ame des bêtes*. Résolue pour de longs siècles, dans un sens affirmatif, par la distinction péripatéticienne de la *forme* et de la *matière*, tranchée négativement par la psychologie et la métaphysique cartésiennes, la question de l'*âme des bêtes* est une de celles qui ont le plus vivement passionné les esprits au XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle. On sait que Descartes, pour mieux assurer l'immortalité de notre âme, en nous séparant des animaux, faisait de ces derniers de pures machines, de véritables automates. (V. ÂME, AUTOMATISME.) C'était simplifier le spiritualisme, en supprimant un de ses plus difficiles problèmes. L'*âme des bêtes*, sacrifiée aux exigences du dualisme *esprit* et *matière*, *pensée* et *étendue*, trouva appui dans trois grands systèmes, le monadisme de Leibnitz, l'animisme de Stahl, le sensualisme de Condillac. (V. ANIMISME, MONADE, SENSUALISME). Parmi les ouvrages nés des controverses que suscita cette question, il en est trois qui nous ont paru mériter une analyse : le *Discours de la connaissance des bêtes*, du P. Pardies, l'*Essai philosophique sur l'âme des bêtes*, de Boullier, et l'*Amusement philosophique sur le langage des bêtes*, du P. Bougeant (v. ci-après).

— *Bête hombrée* (jeu de la). Il se joue à deux, trois, quatre ou cinq personnes, avec un jeu de piquet et des jetons auxquels on attribue une valeur de convention. Chaque joueur reçoit cinq cartes qui doivent être distribuées par deux et trois, ou par trois et deux. Comme à l'hombre, on a la parole pour passer, demander, jouer sans prendre, renvier. On procède du reste absolument de même; seulement, trois levées suffisent pour faire gagner le coup ou pour faire *codille*. Il n'y a qu'une couleur de *triomphe* ordinaire, c'est-à-dire d'atout : le premier joueur la nomme à son gré, quand les autres joueurs passent sans renvier. Celui qui réunit dans son jeu le roi, la dame et le valet d'atout, a ce qu'on appelle les trois *matadors*. S'il y joint l'as et le dix de la même couleur, il possède les cinq matadors, et les autres joueurs sont tenus de lui donner un jeton par matador. S'il entreprend la vole et la manque, il paye le jeton au lieu de le recevoir. Le joueur qui renonce est dit *faire la bête*. On emploie aussi cette expression en parlant de celui qui, ayant deux cartes de la couleur jouée, l'une supérieure et l'autre inférieure, fournit l'inférieure. Pour tout le reste du jeu et pour ce qui regarde les *bêtes*, les passes et la vole, les choses se passent absolument comme à l'hombre. (V. ce mot.)

— **Syn. Bête, animal, brute.** (V. ANIMAL.)

— **Allus. littér.** :

Qu'on m'aille soutenir, après un tel récit,
Que les BÊTES *n'ont point d'esprit!*

Allusion à la fable de La Fontaine, les *Deux Rats, le Renard et l'œuf* :

Deux rats cherchaient leur vie; ils trouvèrent un œuf.
Le dîner suffisait à gens de cette espèce :
Il n'était pas besoin qu'ils trouvassent un bœuf.
Pleins d'appétit et d'allégresse,
Ils allaient de leur œuf manger chacun sa part,
Quand un quidam parut : c'était maître renard;
Rencontre incommode et fâcheuse :
Car comment sauver l'œuf? Le bien empaqueter,
Puis des pieds de devant ensemble le porter,
Ou le rouler, ou le traîner :
C'était chose impossible autant que hasardeuse.
Nécessité l'ingénieuse
Leur fournit une invention.
Comme ils pouvaient gagner leur habitation,
L'écornifleur étant à demi-quart de lieue,
L'un se mit sur le dos, prit l'œuf entre ses bras;
Puis, malgré quelques heurts et quelques mauvais pas,
L'autre le traîna par la queue.
Qu'on m'aille soutenir, après un tel récit,
Que les bêtes n'ont point d'esprit!

Se dit d'un animal qui étonne à propos d'un trait marqué d'intelligence; mais plus souvent, par ironie, d'un sot qui surprend par un acte ou un mot d'esprit :

« Un chasseur était à l'affût d'un lièvre; placé bien avant le jour derrière un rocher, il attendait avec la patience nécessaire à ce genre de chasse. Tout à coup, il voit son lièvre qui vient droit à lui, mais quand il est à cent cinquante pas, un renard, à l'affût aussi pour son compte, se jette sur le lièvre, le manque, et le lièvre prend sa course. Le renard, qui sait bien que la partie n'est pas égale, ne pouvant courir aussi vite, s'arrête. Il revient à l'endroit qu'il avait choisi pour se blottir et saute de là jusqu'à la place qu'occupait le lièvre lorsqu'il l'a manqué, revient encore, saute encore, il avait l'air de dire : « Maladroit que je suis, rien n'était plus facile; une autre fois, je prendrai mieux mes mesures. » Quand il eut fait cinq ou six fois ce petit manége, il partit et s'enfonça dans le bois.

Qu'on m'aille soutenir, après un tel récit,
Que les bêtes n'ont point d'esprit! »

ELZÉAR BLAZE.

— **Allus. hist. Nabuchodonosor changé en bête**, allusion à la métamorphose de ce prince, rapportée par les Ecritures :

« ... C'était un libelle infâme. « Mais que faire à cela? disait l'empereur. S'il entrait aujourd'hui dans la tête de quelqu'un d'imprimer qu'il m'est venu du poil, et que je *marche à quatre pattes*, il est des gens qui le croiraient et qui diraient que c'est Dieu qui m'a puni comme *Nabuchodonosor*. Et que pourrais-je faire? Il n'y a aucun remède à cela. »

Mémorial de Sainte-Hélène.

« Il faudrait avoir été, comme *Nabuchodosor*, quelque peu *bête sauvage* et enfermé dans une cage du Jardin des plantes, sans autre proie que la viande de boucherie apportée par le gardien, ou négociant retiré sans commis à tracasser, pour savoir avec quelle impatience le frère et la sœur attendirent leur cousine Lorrain. Aussi, trois jours après que la lettre fut partie, le frère et la sœur se demandaient-ils déjà quand leur cousine arriverait. »

HONORÉ DE BALZAC.

« Quand mon estomac fut un peu satisfait, je remarquai dans la salle où je me trouvais un monsieur et deux dames qui se préparaient à partir. Ce monsieur était habillé complétement en vert, et portait même des lunettes vertes qui jetaient sur son nez, d'un rouge cuivré, un reflet de vert-de-gris. Il avait tout à fait l'air du roi *Nabuchodonosor* dans ses dernières années, où, selon la tradition, tel qu'un animal des bois, il ne mangeait plus que de la salade.

HENRI HEINE.

Bête triomphante (EXPULSION DE LA), *Spaccio della bestia trionfante*, ouvrage de philosophie morale du célèbre et infortuné Giordano Bruno, publié à Londres en 1584. Ce singulier livre, le plus fameux et le moins connu peut-être de Bruno, est devenu excessivement rare. Cette rareté explique comment divers auteurs, qui ont écrit sur cet ouvrage, paraissent ne l'avoir pas même lu. D'ailleurs, Bruno s'y montre, comme toujours, diffus, verbeux et obscur à l'excès. L'ouvrage est divisé en trois dialogues; les interlocuteurs sont : Sophie ou la Sagesse, Mercure et un personnage nommé Saulino (peut-être l'auteur). Sophie n'est pas la sagesse céleste Minerve; c'est la fille de cette déesse, c'est la sagesse telle qu'elle peut exister sur la terre, et qui conduit les philosophes à la recherche de la vérité.

Dans le premier dialogue, Sophie déclare à Saulino qu'il est temps qu'elle et la Vérité, longtemps proscrites de la terre, reviennent et règnent à leur tour, en vertu de la loi d'action et de réaction. Jupiter lui-même, revenu de ses désordres, veut se soumettre à la réforme et y soumettre aussi ses dieux. Pour y arriver, il les rassemble, leur expose la nécessité d'une conversion, et déclare que, pour se réformer, il faut faire disparaître les objets qui ne rappellent que trop leurs erreurs passées. Or, le ciel en est rempli; au lieu de mettre les vertus dans les constellations, on y a mis en vue et en dignité tous les vices. Il faut donc placer dans les signes du zodiaque et autres constellations les vertus qui ramèneront sur la terre les mœurs de l'âge d'or. Après de longues délibérations, les dieux opèrent ces changements : l'Ourse est remplacée par la Vérité, le Dragon par la Prudence; Céphé par Sophie ou la Sagesse; l'Arctophylax par la Loi; la Couronne boréale reste vacante, en attendant qu'un roi au bras invincible vienne pacifier l'Europe. Ici Momus fait une violente sortie contre les moines; mais Bruno le fait parler en protestant, non en athée. Le dieu demande qu'ils soient punis de leur oisiveté par le travail, et qu'après leur mort ils soient changés en ânes. Ces conclusions sont adoptées par Jupiter. Quand la Couronne aura reçu sa destination, ce sera le Jugement qui sera mis dans le ciel après la Loi. A ce moment du récit de Sophie, arrive Mercure, qu'elle interroge. La conversation s'engage sur l'infini et l'unité, l'universel et le particulier, etc.; digression métaphysique.

Deuxième dialogue. Sophie explique à Saulino les motifs qui ont déterminé le choix de la Vérité, de la Prudence, de la Sagesse, de la Loi et du Jugement. Nouveaux traits contre l'oisiveté, l'immoralité et l'intolérance des moines. Sophie revient à la réforme opérée par Jupiter. La place d'Hercule, disputée par la Richesse, la Pauvreté et la Fortune, a été donnée à la Force ou Fermeté d'âme; celle de la Lyre à Mnémosyne, déesse de la Mémoire, et aux neuf Muses, ses filles; celle de Cassiopée à la Simplicité; celle de Persée à la Diligence ou Sollicitude, qui a pour compagnon le Travail.

Troisième dialogue. Sophie rapporte que l'Oisiveté et le Sommeil ont réclamé contre la préférence donnée à la Diligence et au Travail; elles plaident, mais en vain, leur cause devant les dieux. Nouveaux traits contre les moines, qui ne surent que trop bien se venger de Bruno. Cependant, la fin de la réforme céleste s'expédie plus promptement, sur les observations de Saturne; Triptolème fait place à la Philanthropie, le Serpentaire à la Sagacité, etc., etc. Lorsqu'on est parvenu au Capricorne, l'opération est encore interrompue par une longue digression ayant pour objet le culte emblématique et métaphorique des Egyptiens, sur lequel on a débité tant d'erreurs. Le Verseau donne lieu à d'autres questions sur le déluge universel ou partiel. Là, l'auteur exprime librement des doutes sur l'antiquité du monde et de la race humaine. Le signe du Centaure est le dernier qui fasse naître des explications où l'on peut voir des intentions de critique. « Que fera-t-on, dit Momus, de cet homme enté sur une bête, ou de cette bête greffée sur un homme, en qui une seule personne est composée de deux natures et où deux substances concourent à une union hypostatique? La troisième entité, résultant des deux premières, est-elle au-dessus de l'une ou de l'autre, ou est-elle au-dessous? En résulte-t-il un dieu où un animal? — Momus, répond Jupiter, c'est ici un grand et profond mystère; tu ne peux le comprendre, et tu dois seulement y croire. — Momus répond qu'il sait bien que c'est une chose qui ne peut être comprise par personne au monde; mais que l'on doive la croire, c'est ce qu'il voudrait d'abord que Jupiter lui fît voir par un beau raisonnement. — Jupiter réplique que Momus n'a pas besoin de la savoir, et qu'il lui est inutile de chercher à savoir ce dont il n'a pas besoin. — J'entends, reprit Momus; il faut, pour te faire plaisir, ô Jupiter, que je me contente de croire : qu'un homme, par exemple, n'est pas un homme; qu'une bête n'est pas une bête; que la moitié d'un homme n'est pas un demi-homme, et que la moitié d'une bête n'est pas une demi-bête; qu'un demi-homme et une demi-bête ne forment pas un homme imparfait et une bête imparfaite, mais bien un dieu auquel il est dû un culte pur, etc. »

Telle est la *Bête triomphante*, critique de plus d'un mystère du catholicisme, dont le succès est apparemment dû à la foi aveugle prêchée par Jupiter.

Le récit de Sophie se termine par l'achèvement de la réforme céleste. « Je vais donc aller souper, dit Saulino. — Et moi, dit Sophie, je retourne à mes contemplations nocturnes. » Ce sont les derniers mots du troisième dialogue et de l'ouvrage.

Toutes ces ironies étaient singulièrement hardies pour l'époque où elles furent lancées, et l'on comprend que l'inquisition était tout à fait dans son rôle quand elle fit brûler l'auteur, le 17 février de l'an 1600. Nous pouvons même ajouter qu'aujourd'hui encore il y aurait peut-être de l'imprudence à s'exprimer aussi librement.

Bêtes (DISCOURS DE LA CONNAISSANCE DES), ouvrage du P. Pardies, de la compagnie de Jésus, publié en 1672. L'auteur fait d'abord cette remarque, qu'il s'est toujours trouvé des philosophes qui ont eu des idées fort *extraordinaires* : on en a vu qui doutaient de tout, et d'autres qui ne doutaient de rien; quelques-uns ont soutenu qu'on n'apprend rien de nouveau, et que la science n'est qu'une réminiscence; nous en voyons aujourd'hui qui croient *au mouvement de la terre et à la pluralité des mondes;* il en est qui font, des qualités sensibles, des modes de notre âme, de véritables pensées, et non des accidents des corps. Enfin, tandis que ceux-ci accordent libéralement la connaissance à tous les êtres, même aux plantes et aux éléments, ceux-là veulent que les bêtes soient de pures machines dépourvues de connaissance et de sentiment. C'est pour réfuter cette dernière idée *extraordinaire*, cette idée cartésienne de l'automatisme des bêtes, que le P. Pardies a fait son livre. Il commence par exposer les raisons sur lesquelles elle se fonde. Ces raisons se tirent des mouvements qui se font en nous spontanément et sans connaissance; de l'*habitude*, qui transforme en de tels mouvements ceux qu'à l'origine nous faisions avec conscience; du rapprochement que l'on est conduit à établir entre l'*habitude*, disposition artificielle et acquise qui nous dispense pour agir de la connaissance actuelle, et la *disposition*, sorte d'*habitude naturelle*, qui suffit pour expliquer tous les actes des animaux, sans qu'on ait besoin de leur accorder la moindre connaissance; enfin, de la puissance que l'on ne peut refuser à Dieu de faire des machines semblables aux bêtes dans toutes leurs parties intérieures et extérieures, avec « du sang qui s'échauffe et se filtre dans les diverses parties du corps, un cœur et des artères qui battent régulièrement, des esprits animaux qui se forment dans le cerveau et se dispersent dans tous les muscles. » Remarquez, disent les cartésiens, que l'unique voie de connaître la nature des bêtes est l'observation extérieure, et que l'observation extérieure ne nous donne que des mouvements corporels, lesquels peuvent se faire par une machine; dire que ces mouvements procèdent d'un principe qui sent et qui aperçoit, c'est aller au delà des données de l'observation, c'est *deviner*, « puisque d'ailleurs nous ne pénétrons pas dans le secret du cœur des bêtes pour en connaître les pensées et les prétentions. » Ainsi l'âme des bêtes n'est qu'une hypothèse, et cette hypothèse est inutile. Cette hypothèse est, de plus, inconciliable avec l'histoire naturelle, qui nous montre des animaux multipliés par la division de leur corps, comme les plantes. Si les bêtes ont une âme qui sent, cette âme se peut sentir elle-même et se dire : *moi;* elle doit nécessairement être une, indivisible et spirituelle comme la nôtre. Or, voici un insecte que vous divisez en deux parties; chacune des deux parties continue de vivre et de se mouvoir comme l'animal entier. Qu'est devenue l'âme dans cet insecte? La voilà bien surprise de se voir ainsi en plusieurs endroits à la fois, et de pouvoir dire, comme le Sosie de Plaute : *Le moi qui suis ici, et le moi qui suis là*. Dirons-nous que ce moi est partagé, et que ce petit animal divisé peut s'appliquer à lui-même, en les prenant au propre, ces expressions figurées qu'emploient les amants passionnés : *Je ne suis plus moi tout entier; il y a une moitié de moi-même qui n'est plus avec moi; ce que je vois courir loin de moi est une partie de ce que je suis.*

On voit que le P. Pardies n'affaiblit pas les arguments de ses adversaires, et qu'il se plaît même à leur donner un tour spirituel. Il repousse du reste également et l'immatérialité de l'âme des bêtes et l'automatisme. Il n'est pas nécessaire, dit-il, de se réfugier dans l'une de ces deux opinions pour repousser l'autre. On doit s'en tenir à la doctrine traditionnelle, scolastique, péripatéticienne, des *formes substantielles*, qui, mieux qu'aucune invention nouvelle de *feu*, d'*atomes* et d'*esprits*, nous rend compte des sentiments et des connaissances qui se trouvent dans les bêtes. Quelle est la nature de ces connaissances? Il est facile, suivant le père Pardies, de la déterminer, si l'on fait attention que nous possédons deux facultés profondément distinctes : la *raison*, qui comprend l'entendement et la volonté; la *fantaisie*, qui comprend l'imagination et l'appétit sensible; à cette distinction de la raison et de la fantaisie correspond celle des connaissances et des volontés intellectuelles, et des connaissances et volontés sensibles; les connaissances sensibles n'exigent pas de réflexion, les volontés sensibles pas de liberté. Les bêtes n'ont que cette dernière espèce de connaissances et de volontés, et comme il n'y a là aucune réflexion par laquelle l'animal puisse se dire à lui-même : « Je vois, je touche, je sens, » il n'est nullement nécessaire de supposer indivisible le principe qui le fait ainsi voir, toucher, sentir. Les connaissances intellectuelles qui impliquent réflexion sont le seul caractère de la spiritualité. Ainsi les bêtes ont une âme, parce

qu'elles ont des connaissances, et que la connaissance ne peut provenir d'aucun corps imaginable, « si l'on entend par corps une substance complète et étendue en longueur, largeur et profondeur; » cette âme est divisible et matérielle, parce qu'elle n'a que des connaissances sensibles; quelque difficulté qu'il puisse y avoir à se former une idée claire et distincte de la nature de cette âme, qui n'est ni un corps ni un esprit, nous ne devons pas hésiter là-dessus, « puisque nous sommes persuadés qu'en une infinité de rencontres, il nous faut reconnaître des choses que nous ne pouvons d'ailleurs nous représenter clairement, la divisibilité à l'infini, l'incommensurabilité des lignes, la nature des asymptotes, l'union de l'âme spirituelle avec le corps. »

Bêtes (ESSAI PHILOSOPHIQUE SUR L'AME DES), par Boullier (1737). Cet ouvrage est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur établit l'existence de l'âme des bêtes contre les partisans de l'automatisme cartésien; dans la seconde, il examine quelle est la nature de cette âme.

La croyance à l'âme des bêtes se fonde, suivant Boullier, sur les règles de la certitude morale. « Dès que l'on sort, dit-il, du pays des démonstrations et de la sphère des idées abstraites, où la certitude est toujours accompagnée d'évidence, on n'a pour guide que les deux règles qui sont le fondement de ce qu'on appelle certitude morale. La première règle, c'est que Dieu ne saurait tromper. Voici la seconde : la liaison d'un grand nombre d'apparences ou d'effets réunis avec une cause qui les explique prouve l'existence de cette cause. Si une cause explique un certain groupe de phénomènes connus, si ces phénomènes se réunissent tous à un même principe, comme autant de lignes à un centre commun, si nous ne pouvons imaginer d'autre principe qui rende raison de tous ces phénomènes que celui-là, nous devons tenir pour indubitable l'existence de ce principe. Voilà le point fixe de certitude au delà duquel l'esprit humain ne saurait aller; car, il est impossible que notre esprit demeure en suspens, lorsqu'il y a raison suffisante d'un côté et qu'il n'y en a point de l'autre. Appliquons ces principes à la question de l'âme des bêtes. Toutes les actions des bêtes nous peignant une âme sensitive avec ses diverses modalités, il faudrait que Dieu, dans l'agencement de la machine animale, se fût proposé de nous représenter cette âme où elle n'est pas. Mais Dieu ne peut avoir eu le dessein de nous entretenir dans une pareille illusion, puisqu'il n'est point trompeur. Sa véracité nous assure donc que les bêtes ont une âme, laquelle nous apparaît, sinon comme l'unique cause physique, au moins comme l'unique raison suffisante des phénomènes. Qu'on le remarque bien, ce qui écarte l'automatisme, ce qui le fait regarder comme insuffisant, c'est cette idée que les mouvements des animaux *représentent* quelque chose, qu'ils sont des *signes*, des *moyens*. S'ils ne nous représentaient pas des sentiments, nous ne serions point en droit de les soustraire aux lois mécaniques. L'animal a un corps fait comme le nôtre; il a comme nous des yeux, des oreilles, des organes des sens, et l'on veut que ces yeux ne soient point faits pour voir, ces oreilles pour entendre, ces organes des sens pour sentir! Nous savons, par expérience, qu'en nous ces organes contribuent si bien à la sensation, qu'elle ne peut se passer de leur entremise, comment ne pas admettre qu'il n'aient pas un semblable emploi chez les animaux? L'esprit est la cause finale de la matière; l'âme des bêtes est la cause finale de la machine animale. L'admirable structure de leurs organes ne peut avoir d'autre but que de loger une âme immatérielle, et d'être pour cette âme un moyen de sensation et d'action.

Nous reconnaissons, diront les cartésiens, qu'une machine ne peut être son but à elle-même; mais les bêtes-machines ont leur finalité *au dehors* et non *au dedans;* elles ont été créées pour l'usage de l'homme. — Il faut distinguer, répond Boullier, entre les usages directs et les usages accessoires des choses. Sans doute, l'homme exerce sur les animaux un légitime empire; mais cet empire, extrêmement limité, est évidemment loin d'épuiser la finalité des animaux, et ne saurait affaiblir l'argument tiré de leur structure en faveur de leur âme. Voici une autre objection : Si vous donnez une âme aux bêtes, les plantes en réclameront une à leur tour, et il sera difficile de la leur refuser. Les plantes vivent comme les animaux, et il y a une gradation tellement insensible dans les diverses espèces de corps vivants, que certains êtres, placés sur la limite des deux règnes, ont reçu le nom d'*animaux-plantes* ou de zoophytes. Boullier résout cette difficulté en faisant remarquer qu'il existe entre les animaux et les plantes des disparités essentielles, qui ne permettent pas d'étendre à celles-ci le raisonnement qui s'applique à ceux-là. Le principal usage des plantes est de servir de retraite et de nourriture aux animaux. En général, elles paraissent se rapporter à un but qui est *hors d'elles*. Les plantes n'ont pas d'organes des sens et, par conséquent, nul indice de sentiment.

Les bêtes ont une âme : voilà qui est établi; mais quelle est la nature de cette âme? En quoi diffère-t-elle de l'âme humaine? L'âme des bêtes, suivant Boullier, est immatérielle comme l'âme humaine; elle en diffère en ce qu'elle est purement sensitive. « Notre âme, dit-il, renferme dans elle-même, outre son activité essentielle, deux facultés qui fournissent à cette activité la matière sur laquelle elle s'exerce : l'une, c'est la faculté de former des idées claires et distinctes, sur lesquelles le principe actif ou la volonté agit d'une manière qui s'appelle réflexion, jugement, raisonnement, choix libre; l'autre, c'est la faculté de sentir, qui consiste dans la perception d'une infinité de petites idées involontaires qui se succèdent rapidement l'une à l'autre, que l'âme ne discerne point, mais dont les différentes successions lui plaisent ou lui déplaisent, et à l'occasion desquelles le principe actif ne se déploie que par des désirs confus... Qui nous empêche de supposer que l'âme des bêtes a la seconde de ces facultés, sans avoir la première, en d'autres termes, est uniquement capable d'idées indistinctes ou de perceptions confuses. Son activité sera resserrée à proportion de son intelligence; comme celle-ci se bornera aux perceptions confuses, celle-là ne consistera que dans des désirs confus qui seront relatifs à ces perceptions. » Ainsi, l'âme des bêtes aperçoit les objets par sensation; elle n'en a qu'une idée confuse, inséparable de la sensation. Elle est capable de joie et de tristesse, de crainte et d'espérance, de haine et d'amour, c'est-à-dire de toutes les passions que peuvent produire des perceptions confuses; mais elle ne réfléchit point et ne raisonne point; elle ne saurait connaître les sciences et les arts, qui sont fondés sur les rapports entre les idées distinctes, sur des principes universels et purement intellectuels. Privée de raison, elle est nécessairement privée de liberté; car la liberté suppose deux conditions, le pouvoir d'agir et de se déterminer et la faculté d'avoir des idées distinctes. Privée de raison et de liberté, elle est si bien proportionnée au corps qu'elle anime, et si bien faite pour lui, qu'elle semble, malgré sa spiritualité, ne devoir durer qu'autant qu'il dure. De là cette conséquence, que l'immortalité de notre âme n'est pas garantie par sa nature simple, indivisible et spirituelle, mais par ses facultés et par les fins et les destinées que ces facultés impliquent.

Après avoir établi l'existence de l'âme des bêtes, et déterminé la nature et les facultés de cette âme, d'après la psychologie leibnitzienne, Boullier s'efforce de prouver que la faculté de sentir, et par conséquent de souffrir, qui caractérise cette âme, n'est point incompatible avec la justice et la bonté de Dieu. Il y a, avait dit Malebranche, cette différence entre les hommes et les bêtes, que les hommes, après leur mort, peuvent recevoir un bonheur qui les paye des douleurs qu'ils ont endurées dans la vie. Mais les bêtes perdent tout à la mort; elles ont été malheureuses et innocentes, et il n'y a point de récompense qui les attende. Ainsi, Dieu étant juste, l'homme innocent peut souffrir pour mériter; mais si la bête souffre, Dieu n'est pas juste. L'automatisme cartésien, répond Boullier, n'est pas nécessaire pour justifier la Providence, parce que le plaisir et la douleur ne jouent pas nécessairement, dans l'économie du gouvernement divin, l'un, le rôle de récompense, l'autre, celui de châtiment. Entre Dieu et l'âme des bêtes, il ne saurait y avoir aucun rapport de justice, parce que l'âme des bêtes, étant incapable de raison et de liberté, l'est également de mérite et de démérite, de vertu et de vice. On ne peut donc alléguer contre les souffrances des bêtes que la bonté divine. Mais l'idée de cette bonté emporte-t-elle la négation de toute souffrance? Non, évidemment; tout ce qu'elle exige, c'est qu'il n'y ait aucune créature qui ne gagne à exister plutôt que d'y perdre. Or, on est fondé à croire « que, si l'on pouvait pénétrer l'intérieur des bêtes, on y trouverait une compensation de douleurs et de plaisirs qui tournerait tout à la gloire de la bonté divine. »

Bêtes (AMUSEMENT PHILOSOPHIQUE SUR LE LANGAGE DES), par le P. Bougeant (1751). Ce petit ouvrage, moitié sérieux, moitié plaisant, est écrit sous forme de lettre adressée à une dame. L'auteur y examine les questions suivantes : Les bêtes ont-elles de la connaissance? D'où vient cette connaissance? Parlent-elles? Comment parlent elles?

Les bêtes ont-elles de la connaissance? Impossible, dit le P. Bougeant, d'hésiter sur cette question. « Descartes aura beau nous dire que les bêtes sont des machines, qu'on peut expliquer toutes leurs actions par les lois de la mécanique : vous avez une chienne que vous aimez et dont vous croyez être aimé, je défie tous les cartésiens du monde de vous persuader que votre chienne n'est qu'une chimère. Comprenez, je vous prie, le ridicule qui en résulterait pour tous tant que nous sommes, qui aimons des chevaux, des chiens, des oiseaux. Représentez-vous un homme qui aimerait et qui caresserait sa montre, comme on aime et comme on caresse un chien. Qu'on le remarque bien, je ne pénètre pas plus dans l'intérieur, dans le moi des hommes, mes semblables, que dans celui des bêtes, pour savoir ce qui s'y passe; mais, dans l'un et l'autre cas, je me crois fondé, et je ne le suis pas plus dans l'un que dans l'autre, à juger du dedans par le dehors, à induire la connaissance et le sentiment des actes qui les manifestent. »

Voilà l'hypothèse des bêtes-machines condamnée. Les bêtes ont un principe de connaissance et de sentiment. Mais quel est ce principe? Est-ce la *forme substantielle* des péripatéticiens? Ces mots, *forme substantielle*, n'ont plus de sens, depuis que la philosophie a montré qu'il n'y a que deux substances dont on puisse se faire une idée claire : l'une pensante, sentante, connaissante et raisonnante, l'*esprit;* l'autre étendue, divisible, mobile, incapable de sentir elle-même et de connaître, la *matière*. Force nous est d'accorder aux bêtes une âme spirituelle comme la nôtre; mais nous n'évitons un danger que pour tomber dans un autre. S'il est *dangereux* pour la religion de supposer qu'une âme matérielle peut connaître, il l'est également de supposer qu'une âme spirituelle peut exister sans liberté et sans devoirs. Il n'y a qu'un moyen de se tirer d'embarras, c'est de supposer que les bêtes sont animées par des démons. Pour admettre cette hypothèse, il suffit de croire que les démons ne souffrent pas encore le supplice auquel ils sont condamnés, et que l'exécution de la sentence portée contre eux est réservée au jour du jugement dernier. Or, l'Église n'a rien décidé à cet égard, et il y a toute apparence que les démons ne souffrent pas dès à présent; autrement, on ne comprendrait pas qu'ils eussent le loisir de songer à nous tenter et à ruser avec nous. En attendant le jour du jugement dernier, Dieu, pour ne pas laisser inutiles tant de légions d'esprits réprouvés, les a répandus dans les divers espaces du monde pour servir aux desseins de sa providence. Les uns, laissés dans leur état naturel, s'occupent à tenter les hommes; des autres, Dieu a fait des milliers de bêtes de toute espèce, qui servent aux usages des hommes, qui remplissent l'univers, et font admirer la sagesse et la toute-puissance du créateur. Ainsi s'expliquent l'adresse, la prévoyance, la mémoire et le raisonnement des bêtes; ainsi s'expliquent aussi leurs souffrances, leurs misères. Que les hommes soient assujettis à tous les maux qui les accablent, la religion nous en apprend la raison, c'est qu'ils naissent pécheurs. Mais les bêtes, quels crimes ont-elles commis? Par l'hypothèse des bêtes-démons, la bonté de Dieu est justifiée. L'homme lui-même aussi est justifié; car, quel droit aurait-il de donner la mort sans nécessité, et souvent par pur divertissement, à des millions de bêtes, si Dieu ne l'y avait autorisé? Et un Dieu bon et juste aurait-il pu donner ce droit à l'homme, puisque, après tout, les bêtes sont aussi sensibles que nous à la douleur et à la mort, si ce n'étaient autant de coupables victimes de la vengeance divine? La nature diabolique des bêtes nous rend également compte de leurs vices. Elles sont, comme on dit dans l'Ecole, nécessitées à faire le mal, à troubler l'ordre général, à commettre tout ce qu'il y a de plus contraire à l'idée que nous avons de l'équité naturelle et aux principes de la vertu. Quels monstres dans un monde originairement créé pour y faire régner l'ordre et la justice! C'est ce qui, en partie, persuada autrefois aux manichéens qu'il devait y avoir deux principes des choses, l'un bon, l'autre mauvais, et que les bêtes n'étaient pas l'ouvrage du bon principe. Le moyen de croire que les bêtes soient sorties des mains du Créateur avec des qualités si étranges! Si l'homme est aussi méchant et aussi corrompu qu'il l'est, c'est que, par son péché, il a lui-même perverti l'heureux naturel que Dieu lui avait donné en le formant. Mais les bêtes, faut-il admettre qu'elles ont, comme nous, un péché d'origine, ou que Dieu a pris plaisir à les former aussi vicieuses qu'elles sont, et à nous offrir en elles des modèles de tout ce qu'il y a de plus honteux? Ces deux propositions sont également insoutenables. Quel parti prendre? Celui de considérer les âmes des bêtes comme des esprits rebelles qui se sont rendus coupables envers Dieu. Ce péché dans les bêtes n'est point un péché d'origine, c'est un péché personnel qui a corrompu et perverti leur nature dans toute sa substance. De là tous les vices et toute la corruption que nous leur voyons, sans cependant qu'elles pèchent de nouveau, parce que Dieu, en les réprouvant sans retour, les a en même temps dépouillées de leur liberté.

Passant à la question du langage des bêtes, le P. Bougeant soutient que, sans avoir une langue articulée comme nous, les bêtes se parlent entre elles; on ne peut expliquer que par un langage les rapports qu'ont entre elles celles qui vivent en société, comme les castors, et celles qui vivent en ménage, comme les pigeons. Or, « s'il y a quelques bêtes qui parlent, il faut qu'elles parlent toutes. Pourquoi la nature aurait-elle refusé aux unes un privilége qu'elle aurait accordé aux autres. Rien ne serait plus contraire à l'uniformité qu'elle affecte dans toutes ses productions. » Le langage des bêtes est borné, comme leurs connaissances. Chez elles, pas d'idées abstraites, pas de raisonnements métaphysiques, pas de recherches curieuses sur les objets qui les environnent, pas d'autre science que celle de se bien porter, de se bien conserver, d'éviter tout ce qui leur nuit et de se procurer du bien. « Aussi n'en a-t-on jamais vu haranguer en public, ni disputer des causes et des effets. » Le langage des bêtes est borné, comme leurs besoins, leurs désirs et leurs passions. « La gloire, la grandeur, la richesse, la réputation, le faste et le luxe sont des noms inconnus aux bêtes, et que vous ne trouverez pas dans le dictionnaire de leur langage. » Le langage des bêtes n'a qu'une seule expression pour chaque objet : de là, la nécessité des répétitions. « Est-ce un défaut? je veux le croire; mais comparez, si vous voulez, ce prétendu défaut à l'avantage prétendu de nos amplifications, des nos métaphores, de nos hyperboles! »

Bêtes et Gens, contes et études par P.-J. Stahl (in-18, 1853). Le titre est heureux et donne un avant-goût de la tournure d'esprit de l'auteur. M. Stahl aurait pu dire : *Gens et Bêtes;* s'il ne l'a pas fait, ce n'est pas seulement pour obéir aux lois de l'harmonie, ou pour se conformer à une politesse de syntaxe qui veut que, quand on parle d'autrui, on se place après lui; le lecteur se doute, ainsi que le fait remarquer M. Louis Ratisbonne dans ses *Impressions littéraires*, qu'il a affaire « à un esprit libre des préjugés de son espèce à l'endroit des animaux, à un philosophe paradoxal peut-être, mais sincère, et qui n'a pas une idée exagérée du genre humain. » M. Hetzel a fait faire un progrès aux animaux parlants. Avec Esope, ils avaient du bon sens; avec La Fontaine, ils avaient du bon sens et de la grâce, de la finesse et je ne sais quoi de gouailleur; sous sa plume honnête et doucement satirique, ils ont une âme, ils ont des nerfs, ils rêvent. L'heure du romantisme a enfin sonné pour les colombes et les lézards. « Les contes et études de M. Stahl, dit l'écrivain que nous venons de citer, relèvent un peu de la fantaisie germanique et de l'humour sentimental : il a une prédilection mélancolique pour le faible et pour l'opprimé, et, sous le souffle léger de la plaisanterie, il cache une sensibilité profonde. C'est un esprit de la famille de Charles Nodier et de Topffer. Il n'a pas au même degré l'imagination ingénieuse du premier, son style d'une délicatesse si exquise, tissu d'air et de lumière et brodé d'étincelles, ni l'observation fine, peut-être un peu verbeuse du second; mais ses contes, qui ne manquent pas d'un sel fin, sont arrosés de sentiment et de grâce. On écoute son rêve parce qu'il émeut, et son paradoxe parce qu'il fait réfléchir. Et c'est là ce qu'il faut demander à une œuvre de pure fantaisie : c'est de n'être pas le fruit hétéroclite d'une imagination individuelle, c'est de saisir l'homme par quelque endroit, c'est de répondre à quelque coin de son esprit, à quelque fibre cachée de son cœur. » Il y a dans ce livre plus d'une page écrite avec art dans un style ému et piquant, il y a plus d'une vérité cachée dans un paradoxe. La moralité du récit s'insinue dans l'âme à l'aide d'une pointe de malice qui la rend aimable; le sourire l'accompagne. On est séduit, on s'abandonne; ces courtes histoires, plus faciles à goûter qu'à analyser, vous tiennent en suspens par un fil, mais ce fil, quel regret n'aurait-on pas de le briser en tournant trop vite la page? Malgré sa ténuité, il porte tout un genre littéraire et sa fortune. De grâce, dame critique, laissez choir vos lunettes; n'y regardez que de loin, de bien loin. Laissez-nous, pour aujourd'hui, laissez-nous nous attendrir sur les amours d'une lézarde et d'un lézard célébrant sans notaire leur hyménée, en partageant une goutte de rosée; laissez-nous songer au petit sonneur Job, épris naïvement d'une femme de bois, d'une sainte mignonne, vrai chef-d'œuvre de mécanique, qui l'écrase en tombant, un beau jour, pour prix de sa folle adoration. Ne nous dites pas que la *Vie de jeune homme* renferme un paradoxe; ne nous dites pas que le *Septième ciel* contrarie vos idées philosophiques; ne nous dites pas non plus qu'il y a trop de recherche et pas assez d'abandon dans le langage de toutes ces *bêtes* de M. Stahl, nous ne saurions, en vérité, quoi vous répondre. Mieux vaut déclarer à l'avance que vous avez peut-être raison, sauf à retourner en cachette à tous ces jolis contes et à les admirer comme on admire les aquarelles d'un maître, chefs-d'œuvre de trente centimètres carrés.

BÊTE DU GÉVAUDAN (LA), animal fameux, qui répandit, au siècle dernier, une grande terreur dans la province du Gévaudan. Son apparition soudaine sur les bords de la Lozère, en l'année 1765, occupa bientôt toute la France. Célébrée en vers et en prose, mise en chansons, on ne tarda pas à exagérer ses méfaits. Un mauvais poëme du temps, ayant pour titre : *Sur la bête monstrueuse et cruelle du Gévaudan*, va nous donner une idée de la place qu'occupait le monstre dans les esprits. Ce poëme, que l'on trouve cité dans le *Journal encyclopédique* du 1er octobre 1765 et dans les *Mémoires secrets* de Bachaumont, du 29 du même mois, trace de la bête le portrait suivant :

> De certaine distance alors, à quelques toises,
> Par derrière, à la gorge, ou bien par le côté,
> Qu'il attaque sans cesse avec rapidité,
> Sur sa propre victime il va, court et s'élance :
> Par lui couper la gorge aussitôt il commence.
> (Monstre indéfinissable), il est d'ailleurs poltron..
> De grande et forte griffe il a la patte armée, etc.

L'auteur partage l'opinion, assez générale parmi le peuple des campagnes, que la Bête du Gévaudan a été vomie de l'enfer. Aussi, en sa qualité de Picard, voudrait-il qu'elle fût auprès d'Amiens, car

> Notre digne prélat, par sa foi, par son zèle,
> Nous en délivrerait avec juste raison,
> Par le moyen du jeûne, ainsi que l'oraison;
> Sur le cou de la bête appliquant son étole,
> Il la rendrait plus douce à l'instant et plus molle,
> Par un signe de croix, qu'une simple brebis.

Ce poëme, « le plus plaisant, dit le *Journal encyclopédique*, qui ait paru depuis la fameuse

tragédie du *Tremblement de terre de Lisbonne,* » était de la composition d'un certain gentilhomme de Picardie, le baron de R., rimeur d'aussi bonne foi que le perruquier André. L'éditeur avertit, dans la préface, que l'auteur a une manière qui lui est propre, et qu'il écrit comme personne n'écrit. Rien n'est plus exact. Il s'excuse de n'avoir point orné cette merveilleuse production d'un beau portrait de la Bête du Gévaudan, ou bien de celui de l'auteur. Le sommaire de l'ouvrage a sa valeur historique : « Exposition des fureurs de la Bête; Digression très-curieuse sur la fête de la Gargouille, qu'on célèbre à Rouen; Réflexions sur la galanterie qui semble régner dans les démarches de la Bête; Portrait dudit monstre; Réflexions utiles sur la cherté du bois, qu'il occasionne; Description des chasses où on l'a manqué; Projet intéressant de faire un beau miracle à l'encontre de cette Bête; Conclusion. » La superstition populaire ne contribua pas peu à augmenter la terreur qu'inspirait la Bête du Gévaudan; cette terreur devint telle, que les origines les plus insensées, les intentions les plus noires, les goûts les plus extraordinaires lui furent attribués. On alla jusqu'à calomnier ses mœurs. Fréron, dans son *Année littéraire*, publie à ce sujet une lettre qu'il dit avoir reçue, et dans laquelle on constate « l'inclination de cet animal pour les femmes, ses rugissements comparés au bruit de l'âne quand il commence à braire, et une odeur très-infecte... Ses yeux brillent dans l'obscurité, et l'on prétend qu'il voit mieux la nuit que le jour. Son cri ressemble aux sanglots d'un homme qui vomirait avec effort. Il se défend du lion, et ne craint point la panthère.» Malheureusement pour le journaliste, on prétendit qu'il avait eu le dessein d'appliquer ces remarques à Mlle Clairon, et de tracer le portrait de cette tragédienne fameuse sous le couvert du monstre dont chacun se préoccupait si fort. Grande rumeur à la cour et à la ville. Fréron écrit au duc de Richelieu : « Je ne saurais trop vous protester, monseigneur, que je n'ai jamais eu l'intention de peindre cette actrice célèbre. Il n'y a que ses ennemis ou les miens qui aient pu lui appliquer un portrait général et prêter à ma plume une malignité dont elle n'est point coupable en cette occasion. Je prends avec confiance la liberté de réclamer de nouveau votre justice et votre bonté, pour faire cesser l'inquiétude affreuse que l'ordre du roi ajoute à mes maux. » L'ordre du roi dont il est ici question, sollicité par Mlle Clairon elle-même, envoyait Fréron au For-l'Evêque. Fréron avait alors la goutte ; ses amis obtinrent qu'il ne serait détenu que quand sa santé le permettrait. Cette affaire fit grand bruit. L'ordre du roi fut accueilli comme une injustice d'autant plus grande que Mlle Clairon, « quoique parfaitement ressemblante, » disent les *Mémoires secrets*, n'était point nommée, ni même caractérisée par aucun trait assez particulier pour qu'on pût dire qu'il l'eût désignée spécialement. Pour prouver, d'ailleurs, qu'il ne se croyait pas coupable, Fréron parla de nouveau de la Bête du Gévaudan, donnant d'elle un portrait plus détaillé : « Quant à sa figure, les gens d'un état *supérieur à celui de simples pâtres* ou laboureurs, qui l'ont vue d'*assez près*, s'accordent tous à en faire la description suivante : — Elle ressemble assez, pour la conformation, à un petit veau ou à un loup de la grosse espèce. Ses jambes sont courtes, ou du moins le paraissent. L'extrémité de ses pattes ou griffes est d'une grosseur énorme; sa gueule est effroyablement grande, et son poitrail fort large; son poil, noir sur le dos, est partout fort long et excessivement fourni; il forme, dit-on, une espèce de cuirasse qui l'a sauvée jusqu'ici des coups de feu qu'elle a essuyés cinq ou six fois, dont deux ou trois à bout portant. Peut-être aussi a-t-elle eu affaire à des gens intimidés ou maladroits, etc. » La reine intervint, heureusement, en faveur de Fréron, et le soutint contre l'actrice. Celle-ci eut peine à se désister, et il fallut beaucoup négocier, parce qu'elle menaçait de quitter le théâtre, si on ne lui faisait justice. Bref, Fréron échappa pour cette fois à la prison.

La *Bête du Gévaudan*, après avoir acquis, suivant l'expression de M. Walckenaer, « presque autant de renommée qu'un conquérant, » fut tuée enfin, en 1787, dans le canton de la Planèse, à 4,000 toises à l'ouest de Saint-Flour, au petit village nommé les Ternes, près du pont et dans le bois qui est sur la droite. L'examen d'hommes compétents fit connaître que la Bête du Gévaudan était tout simplement un individu de l'espèce du lynx, vulgairement *loup-cervier*. Le lynx ou loup-cervier est le plus gros des chats de nos climats, où parfois on le rencontre encore, si l'on en croit M. Bory de Saint-Vincent. Or, un gros chat avait agité une province, que dis-je? toute la France durant plusieurs années. Qu'on prétende, après cela, que nous ne sommes pas le peuple le plus spirituel de toute la terre! La Bête du Gévaudan forme le sujet d'une complainte restée populaire. Walckenaër, dans un *Mémoire sur les Gabali*, et Legrand d'Aussy, dans ses *Voyages*, n'ont pas dédaigné de s'occuper d'elle. Il manquait à sa gloire d'être mise en roman; son triomphe est aujourd'hui complet, et nous avons : la *Bête du Gévaudan*, par M. Elie Berthet (Paris, 1858, 5 vol.; 2e édit., 1862). Dans ce récit, l'intérêt principal est dirigé sur une jeune héroïne, petite fille fantasque et volontaire, que la mort de ses parents a laissée sous la tutelle des moines de Frontenac. Dans un de ses fréquents accès d'humeur, elle a promis sa main à quiconque tuera le terrible animal qui ravage ses domaines. Le sort favorise un jeune aventurier, qui se trouve, à la fin de l'ouvrage, riche, grand seigneur et digne en tous points de la noble demoiselle. L'auteur a réuni dans ce cadre tous les détails plus ou moins authentiques dont il disposait sur le monstre. Ajoutons que la Bête du Gévaudan se trouve citée dans certains écrits sous le nom d'*hyène du Gévaudan*.

BÊTE adj. (bê-te — de *bête*, s.). Sot, stupide, comparable sous ce rapport à un animal : *Le vin ne fait pas mourir l'homme, il le rend* BÊTE. (Fén.) *Ah! que le monde est* BÊTE, *et qu'il est doux d'en être dehors!* (Volt.) *Ce pauvre Fenouillot n'a qu'un malheur et qu'un tort, c'est d'être un peu* BÊTE. (Grimm.) *Les hommes sont si* BÊTES, *qu'une violence répétée finit par leur paraître un droit.* (Helvét.) *Pour faire fortune, il faut être* BÊTE; *l'homme* BÊTE *ne songe qu'à acquérir.* (Pétiet.) *L'homme* BÊTE *n'est jamais plus heureux que lorsqu'il croit avoir de l'esprit.* (Descuret.) *Presque tous les avares sont gens d'esprit : il faut que je sois bien* BÊTE. (Chateaub.) *Ce qu'il y a de plus rare en France, après une femme* BÊTE, *c'est une femme généreuse.* (Mme de Gir.) *Pourquoi n'êtes-vous jamais arrivé à rien au milieu de tant de sots? — Parce que je n'ai jamais cru le monde aussi* BÊTE *qu'il l'est.* (Champfort.) *Ma foi, tu avoueras que, quand on est assez* BÊTE *pour faire de pareils serments, on doit être assez* BÊTE *pour les tenir.* (E. Sue.) *M. de Talleyrand disait de sa femme : Qu'on m'en trouve une plus* BÊTE! (Balz.) *J'ai toujours eu peu d'esprit; dans ce temps-là, j'étais* BÊTE. (G. Sand.) *J'ai cessé d'aller dans le monde, parce que les gens du monde me rendaient plus* BÊTE, *et que je ne les rendais pas plus spirituels.* (Alex. Dum.). *La Fontaine préférait les fables des anciens aux siennes, ce qui faisait dire à Fontenelle : La Fontaine est assez* BÊTE *pour croire que les anciens avaient plus d'esprit que lui.* (***.) *Thomas courait après l'esprit, quoiqu'il en eût beaucoup; ce qui a fait dire à une femme aimable, et qui n'en avait pas moins : Le plus grand défaut de M. Thomas est de n'être jamais* BÊTE. (***)

Comment te semble-t-il? — Outrageusement *bête*.
V. HUGO.

Bien m'y connais, et ne suis des plus *bêtes;*
Très-peu s'en faut que ne soyez l'Amour.
LA FARE.

Jean, dont le front porte le nom d'époux,
Disait à Paul : « Nous faisons bon ménage;
Ma pauvre femme est bien *bête*, entre nous;
Mais, grâce au ciel, en revanche elle est sage :
L'esprit est bon; mais n'est-il pas plus doux
Qu'elle soit sotte et qu'elle soit honnête,
Que si... — Fi donc, lui dit Paul en courroux;
Je la connais : elle n'est pas si *bête*. ***

— Bon à l'excès : *J'ai été trop* BÊTE *pour elle. Je ne veux plus être si* BÊTE *que de servir des ingrats.*

— Qui dénote, qui trahit la bêtise, la stupidité : *Avoir un air* BÊTE. *Ah! dame! reprit-il en s'approchant de la veuve et riant d'un gros rire* BÊTE... (E. Sue.) *Son air solennellement* BÊTE *me rassura.* (G. Sand.) *Le sénat ouvre de grands yeux* BÊTES *et dit à l'étranger : Qui êtes-vous, monseigneur?* (V. Hugo.) ‖ Qui a quelque chose d'absurde, de stupide, d'extrêmement déraisonnable : *La tyrannie de l'opinion est aussi* BÊTE *dans les petites villes de France qu'aux Etats-Unis.* (H. Beyle.) *Je ne vendrai pas mon âme à un travail aussi ennuyeux et aussi* BÊTE. (G. Sand.) *Les gens de bas étage ont pour les femmes d'un certain rang un mépris et un respect également* BÊTES. (F. Soulié.) *A Paris, on abuse un peu trop du luxe* BÊTE *des glaces, des dorures et des étoffes.* (Th. Gaut.)

. . . J'ai dans l'âme un noir pressentiment :
Toi qui ne crois à rien, tu diras que c'est *bête*.
E. AUGIER.

‖ Banal, commun : *Ainsi, monsieur, vous aimez mieux l'habit gris, bleu, noir ou* BÊTE. (L. Gozlan.) *Les ormes sont une de mes joies en voyage, tous les autres arbres sont* BÊTES *et se ressemblent.* (V. Hugo.)

— Par exagér. Déraisonnable en quelque point : *Suis-je* BÊTE *de m'affliger ainsi!*

— Ellipt. *Pas si bête!* Je ne suis, je ne fus, je ne serai pas assez sot que de faire cela : *Il voulait m'entraîner avec lui, mais* PAS SI BÊTE! *Que je te donne de l'argent?* PAS SI BÊTE! *Quand j'ai une bonne idée, je ne suis* PAS SI BÊTE *que de la mettre dans les journaux des savants.* (Ste-Beuve).

Gros bouquet sur le sein, de pied en cap ornée,
Lison allait s'offrir au joug de l'hyménée.
Descendant de carrosse, elle fait un faux pas,
Et tout de son long est à bas.
« Ah! ciel! là! voyez, peut-on être
Aussi *bête?* » dit à l'instant
Son futur en la relevant.
Lison rougit et se contient. Le prêtre
Lui demande, au pied de l'autel :
« Prenez-vous pour époux un tel? »
Le compliment lui tenant à la tête,
Elle répond : « Oh! mais non! *pas si bête.* » ***

— Loc. fam. *Bête comme un pot, comme une cruche, comme une oie; bête à manger du foin, etc., etc.*, Stupide au suprême degré : *Il est fort joli garçon; mais il est* BÊTE COMME UN POT. *Il est* BÊTE!... *mais* BÊTE À MANGER DU FOIN. *Le pauvre garçon est* BÊTE COMME UN RHINOCÉROS.

— Prov. *Plus fin que lui n'est pas bête.* Se dit de quelqu'un que l'on veut donner pour être fort malicieux.

— Mar. *Bateau bête*, Bateau plat.

— **Syn. Bête, âne, balourd, buse, butor, cruche, ganache, ignorant, lourdaud, mâchoire.** V. ANE.

— **Antonyme.** Fin, futé, ingénieux, intelligent, spirituel, subtil.

— **Homonyme.** Bette.

BÉTEIGEUSE s. f. (bé-té-jeu-ze). Astr. Nom de l'étoile de première grandeur qui se trouve à l'épaule orientale d'Orion. ‖ On dit aussi BÉTELGEUSE.

BÉTEL s. m. (bé-tèl — de l'indien *betle*, même sens). Bot. Espèce de poivrier grimpant, que l'on cultive dans plusieurs parties de l'Inde : *Le* BÉTEL *grimpe, à la manière de la vigne, sur les arbres ou sur les supports qu'on lui donne.* (De Jussieu.) *Les Indiens mâchent les feuilles du* BÉTEL *préparées avec des graines de poivre et de la chaux.* (Reynaud.)

— Par ext. Mélange de substances très-actives, formé des feuilles du bétel, de plusieurs espèces de poivres, de feuilles de tabac, de chaux vive et de noix d'arec, dont on fait usage dans les régions tropicales, comme masticatoire tonique et astringent : *L'usage du* BÉTEL *fortifie l'estomac, mais il gâte les dents et les fait promptement tomber.*

— **Encycl.** Le *bétel*, plante de la famille des pipéracées, est originaire de l'archipel de la Malaisie; sa culture est répandue dans toutes les Indes orientales, où il est désigné sous le nom de *sirith*. Le *bétel*, dont les feuilles ont quelque ressemblance avec celles du citronnier, est en fleurs la plus grande partie de l'année; son tronc, qui a ordinairement 0 m. 50 de circonférence, s'élève quelquefois à une hauteur de plus de 16 m.; il porte du fruit dès la cinquième année, et il dure de vingt-cinq à quarante ans, suivant les localités. La noix du *bétel* est à peu près de la grosseur d'un œuf de poule, et la membrane qui lui sert d'enveloppe présente, quand elle est parvenue à maturité, une couleur d'un rouge jaunâtre. On a cru pendant longtemps que ce fruit formait la base d'un masticatoire extrêmement usité dans l'Inde et dans la Malaisie; on sait aujourd'hui que ce sont les feuilles du *bétel* qui forment l'ingrédient principal de cette préparation. Dans ce but, on s'empresse de les cueillir dès qu'elles commencent à prendre une teinte jaunâtre; elles sont réunies en paquets de vingt à trente, et vendues ainsi journellement dans les rues et sur les marchés.

Ce masticatoire, appelé *siri-daun* dans l'Inde, et *siri-pinang* dans la Malaisie, a reçu des Européens le nom de *bétel*. On le prépare avec la feuille de cet arbre, la noix d'un palmier nommé *arec* et de la chaux éteinte. Souvent les feuilles ou les fruits de deux espèces de poivriers remplacent les feuilles de *bétel*. « La coutume de mâcher ces substances, dit Marsden, est universelle chez les Malais, qui portent constamment sur eux les ingrédients de cette drogue, et en offrent à tout propos à leurs amis et à leurs hôtes. Le prince la porte dans une boîte d'or, le riche dans une boîte d'argent, le pauvre dans une boîte de cuivre. Ces boîtes, de forme hexagone, ont 0 m. 12 à 0 m. 15 de diamètre, et sont divisées en compartiments où l'on place la noix d'arec, la feuille de *bétel* et la chaux éteinte. Lorsque deux personnes de connaissance se rencontrent, elles commencent par se saluer; puis elles s'offrent le *bétel* en signe de politesse ou comme un acte d'hospitalité : ne pas offrir le *bétel* ou le refuser serait une offense. Quand un individu d'une classe inférieure a affaire à une personne d'un rang plus élevé, il commettrait aussi une offense s'il lui adressait la parole avant d'avoir mâché le *bétel*. Toute la préparation consiste à étaler un peu de chaux éteinte sur une feuille de sirith, et ensuite à plier dans la feuille une tranche de noix de pinang. Par la mastication, ce mélange fournit un suc qui donne à la salive une couleur rouge éclatante, laquelle se communique à la bouche et aux lèvres, et qui est regardée par les indigènes comme fort gracieuse; en outre, l'haleine acquiert une odeur agréable. Le suc, après la première fermentation produite par la chaux, est ordinairement, mais non pas toujours, avalé par l'individu qui mâche cette préparation. »

Le *bétel* n'irrite point, comme on pourrait le supposer, les voies digestives; cependant, les individus qui en font ordinairement usage ont les dents vacillantes dans leurs alvéoles, la bouche et l'arrière-gorge sont enflammées, et la faculté du goût considérablement émoussée. D'après les observations de Lesson, le *bétel* préserverait des fièvres et de la dyssenterie, il relèverait la tonicité de la peau et empêcherait ainsi les sueurs excessives qui tourmentent et affaiblissent les habitants des pays intertropicaux. Mais si l'usage modéré du *bétel* peut présenter quelques avantages, il est certain que son abus a de graves inconvénients. Des médecins qui ont habité la Malaisie pensent que la faiblesse physique des races indoue et malaise doit être attribuée, en grande partie, à l'abus du *bétel*. Ce serait aussi à ce masticatoire que serait due la mauvaise dentition que l'on observe chez les deux sexes dans toute l'Asie orientale.

Les noix et les feuilles de *bétel* sont l'objet d'un commerce considérable dans l'Inde; on en exporte de grandes quantités de Bornéo, de Malacca et de la Cochinchine. Les noix sont fréquemment employées pour la teinture; il y a une variété très-estimée, qui donne une couleur d'une belle teinte rougeâtre.

BÊTELETTE s. f. (bê-te-lè-te — dim. de *bête*). Petite bête.

BÊTEMENT adv. (bê-te-man — rad. *bête*). D'une manière bête, sotte, stupide : *On prit* BÊTEMENT *cette espièglerie pour le radotage de l'envie et du mauvais goût.* (Chamfort). *Cette observation me fit craindre d'avoir cédé* BÊTEMENT *à un mouvement de sensibilité.* (Balz). *Il n'y a rien de plus* BÊTEMENT *méchant que l'habitant des petites villes.* (G. Sand.) *Trop d'improvisation use* BÊTEMENT *l'esprit.* (V. Hugo.)

— *Tout bêtement*, Sans jugement, sans réflexion, sans apprêt : *Il copie la chose* TOUT BÊTEMENT. (Th. Gaut.) *Des égaux n'ont plus besoin de finesses, ils se disent alors* TOUT BÊTEMENT *les choses comme elles sont.* (Balz.)

— **Antonymes.** Finement, ingénieusement, spirituellement, subtilement.

BÉTENCOURT (Pierre-Louis-Joseph DE) érudit français, né à Arras en 1743, mort à Paris en 1829. Il entra dans l'ordre des bénédictins, se livra à de longues recherches historiques et devint, en 1816, membre associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Outre un grand nombre de mémoires, il a publié : les *Cartulaires de l'abbaye d'Auchy-lez-Hesdin* (1788), de l'*Abbaye de Notre-Dame de la Roche, etc.*, et *Noms féodaux* ou *Noms de ceux qui ont tenu fiefs en France depuis le* XIIe *siècle* (Paris 1826, 2 vol.) La seconde partie de cet ouvrage est restée à l'état de manuscrit.

BÉTENCOURTIE s. f. (bé-tan-kour-tî). Bot. Genre de la famille des légumineuses, voisin des sophoras, et comprenant un arbuste qui croît dans les montagnes du Brésil.

BETERA, ville d'Espagne, province et à 16 kil. N.-O. de Valence; 2,403 hab. Fabriques de toiles communes.

BÊTERIE s. f. (bê-te-rî — rad. *bête*). Autref. Bêtise : *Tout leur savoir n'était que* BÊTERIE. (Rabel.) *Il est fort étonné d'apprendre que ce jeune homme en sait plus que tous ces petits prodiges du vieux temps, livrés à des maîtres dont le savoir n'est que* BÊTERIE. (Ste-Beuve.)

BETERRÆ, nom latin de Béziers.

BETH s. m. (bètt). Linguist. La deuxième lettre de l'alphabet hébreu et la première des labiales, correspondant à notre B. ‖ Signe numérique de 2, et de 2,000 quand il est devant une centaine.

BETH, mot hébreu signifiant maison, habitation, et que l'on retrouve dans la plupart des langes sémitiques. Ce terme de *Beth* entre dans la composition d'un grand nombre de noms de villes, de bourgs, etc.; exactement, comme en français, *ville* dans *Philippeville, Orléansville, Romainville, Abbeville*, etc.; en anglais, *town* dans *Shawaneetown, Georgetown, Morgantown*, etc.; en allemand, *hausen*, dans *Nordhausen* (la maison du nord) *Müehlhausen* (la maison du moulin), etc. Les Arabes se servent, pour le même usage, de la racine sémitique *beth*, qu'ils écrivent *beït* : ainsi *Beït-el-Fakih* (la maison du savant), *Beïtennou-shêli, Beïtennaum*, etc. Ils disent encore *Beït-el-Mogaddès* (la maison sainte), pour Jérusalem. Outre le mot *beït*, les Arabes emploient aussi celui de *dar*, qui a le même sens : *Dar esselam* (la maison du salut), c'est-à-dire Bagdad; Darelmoghadda, etc. Les Syriens font également usage du mot *beth* dans leurs noms géographiques : *Beth-Roumoia* (maison romaine).

BETH-ABARA (en hébreu, *Maison du passage*), lieu de la Palestine où les Israëlites passèrent le Jourdain, sous la conduite de Josué. C'est en face de ce même lieu, situé sur la rive droite du Jourdain, dans la tribu de Juda, que baptisait saint Jean-Baptiste.

BETHABÉ, ville de l'ancienne Assyrie, au N. Au moyen âge, elle renfermait un célèbre couvent nestorien.

BETH-ACHABA, ville de la Palestine, dans la tribu de Juda, sur une hauteur entre Jérusalem et Tecué.

BETH-AGLA, ville de la Palestine, dans la tribu de Juda, à 4 kil. du Jourdain, et à 5 kil. N. de la mer Morte, sur la route du Jourdain à Jéricho, non loin de la colline biblique de Galgala.

BETHAMARIS, ville de l'ancienne Syrie, située sur la rive droite de l'Euphrate, au S.-E. d'Hiéropolis.

BETH-ANATH, ville de la Palestine, située dans la tribu de Nephtali; à l'époque de l'entrée des Israélites dans la terre promise, c'était une des plus fortes villes des Chananéens.

BÉTHANIE, ville de la Palestine, dans la tribu de Benjamin, à 10 kil. E. de Jérusalem, non loin de la montagne des Oliviers, sur la route de Jérusalem à Jéricho. Quelques auteurs ont décomposé son nom en *bèt-à-nia* (*locus depressionis*), et les autres en *bèt-hinè* (*locus dactylorum*, l'endroit des dattiers). C'est là que demeuraient Marthe et Marie, et leur frère Lazare, que Jésus-Christ ressuscita. C'est aujourd'hui un village turc, appelé El-Asarije, composé d'une vingtaine de maisons et entouré de plantations d'oliviers et de figuiers. La principale ruine, au milieu du vil-

lage, est une grotte taillée dans le roc, et qui serait, dit-on, le tombeau du frère de Marthe et de Marie. A peu de distance de ce tombeau, on aperçoit un monceau de ruines informes, qu'on appelle *château de Lazare;* quelques matériaux, quelques débris de mosaïque semblent indiquer une construction de l'époque juive.

BETH-ANOTH, ville de la Palestine, dans la tribu de Juda, à 6 kil. N.-E. de Hébron.

BETHAR ou **BETH-ARBEL**, place forte de la Palestine, dans la tribu d'Ephraïm, sur la rive droite de la petite rivière appelée Cana.

BETHARA, ville de la Palestine, tribu de Gad. ‖ Nom d'un étang situé près de Jérusalem.

BETH-ARABA, ville de la Palestine, dans la tribu de Juda; elle fut donnée dans la suite à la tribu de Benjamin.

BÉTHARRAM (du béarnais *beth*, beau; *arram*, rameau), lieu de pèlerinage, situé à 25 kil. de Pau, au village de Lestelle (Basses-Pyrénées), sur les bords du Gave, à l'extrémité de la belle plaine de Nay. La chapelle — *capère dé Bétharram,* — fondée en 1475, en l'honneur d'une statue de la Vierge indiquée à de jeunes bergers, dit la légende, par une lumière miraculeuse, fut saccagée et brûlée pendant les guerres de religion, si terribles dans le Béarn, par les troupes du comte de Montgomery. Elle fut relevée, en 1615, par Jean de la Salette, évêque de Lescar, et dotée l'année suivante par Léonard de Trappes, archevêque d'Auch, d'une seconde statue destinée à remplacer la statue miraculeuse qui, lors de l'invasion de Montgomery, avait été transportée à Saint-Jacques (Espagne), où de nombreux pèlerins vont encore la visiter. En 1621, la direction de Bétharram fut confiée à l'abbé Charpentier, qui ajouta la *dévotion de la Croix* à celle de Notre-Dame, fit construire la chapelle et les stations du *Calvaire*, nom donné au monticule contre lequel est adossé Bétharram, et fonda la première congrégation des *bétharramites* ou *prêtres de Bétharram*, autorisée en 1622 par l'évêque de Lescar; en 1623, par lettres patentes de Louis XIII, et enfin, le 3 décembre 1656, par une bulle du pape Alexandre VII. Lorsque la Révolution française éclata, la société était déjà riche et prospère; mais en 1794, le calvaire fut saccagé par Monestier, agent révolutionnaire, et la congrégation obligée de se disperser; la chapelle seule fut épargnée, grâce à l'énergie du maire de Lestelle, qui demanda, *au nom des arts, la conservation de ce monument.* Depuis le rétablissement du culte en France, Bétharram a été successivement le siége du petit et du grand séminaire, jusqu'en 1833. Enfin, en 1841, M. Lacroix, évêque de Bayonne, y établit la société des *prêtres du Sacré-Cœur de Jésus*, plus connus sous le nom de *bétharramites.*

Bétharram compte au nombre de ses protecteurs d'illustres personnages, parmi lesquels nous citerons : Louis XIII, la reine Hortense et la comtesse de Chambord, qui y a consacré à la Vierge sa robe de noces; on peut la voir à la sacristie. L'histoire de ce pèlerinage a été faite par le père Porée, de la compagnie de Jésus (XVIIe siècle), par Marca, le père de l'histoire du Béarn, par J.-B. Touton, chapelain de Bétharram, et enfin, de nos jours, par l'abbé Menjoulet, archiprêtre d'Oloron, et par l'abbé Rossigneux. Enfin Bétharram a eu aussi ses poëtes : P. Bastide de Tausian composa, au XVIIe siècle, en son honneur, un élégant poëme en vers latins; et il n'y a pas longtemps que M. Vincent de Bataille, un de nos meilleurs poëtes béarnais, a chanté dans de jolis vers, couronnés par la Société archéologique de Béziers (1839), la légende de Bétharram; la voici en deux mots : Une jeune fille, cueillant des fleurs, glisse et tombe dans le Gave; elle va être perdue, lorsqu'une branche vint s'offrir à sa main défaillante; sauvée contre toute attente, elle offre à Notre-Dame de Bétharram un *beau rameau* d'or, en signe de reconnaissance. Voici quelques extraits de la pièce de M. de Bataille, la *capère dé Bétharram.*

Quoan lou Gabe, en braman, dits adiū à las pennes,
Y s'abance, à pinnets, à trubès boscs et prats,
Qué diséren qué craing dé rencountra cadénès
Sūs bords dé mille flous oundrats.

Moun Diū la béroye flourette
Quis'miraïlhe hens lou cristaū
Hens lou cristaū d'aquère ayguette
Y tà bribente, y tà clarette.
Qui ba bagna près de Paū

. . . .

Courret tà Bétharram, hilhots dé la Nabarre
Poplés de la Gascougne y diūs bords dé l'Adou;
La Bierye à Bétharram nou hou yamey abare
Déūs trésors déū dibin amou.

Nous traduisons aussi littéralement que possible :

Quand le Gave, en mugissant, dit adieu aux monta-
Et s'avance, par bonds, à travers bois et prés, [gnes
On dirait qu'il craint de rencontrer des chaînes
Sur bords de mille fleurs diaprés,

. . . .

Mon Dieu, la jolie fleurette,
Qui se mire dans le cristal,
Dans le cristal de cette jolie eau,
Et si bruyante et si clairette,
Qui va baigner les pieds de Pau!

. . . .

Courez à Bétharram, enfants de la Navarre,
Peuples de la Gascogne et des bords de l'Adour;
La Vierge à Bétharram ne fut jamais avare
Des trésors du divin amour.

Bétharram a encore été chanté dans des cantiques populaires : nous n'en citerons que deux vers, fameux dans l'histoire de France pour avoir été prononcés par Jeanne d'Albret, dans les douleurs de cet enfantement qui devait nous donner Henri IV.

Noustė Dame deū cap deū poun,
Adyudat-mé à d'aquesté hore
Notre-Dame du bout du pont,
Aidez-moi à cette heure.

BÉTHARRAMITE ou **BÉTHARRAMISTE** s. m. — rad. *Bétharram.* Prêtre de la société du Sacré-Cœur de Jésus.

— **Encycl.** Les *bétharramites* sont voués à la prédication et à l'enseignement. Ils dirigent, dans le diocèse de Bayonne, plusieurs maisons de retraite et d'éducation. Les premières sont situées à Bétharram, à Sarrance, pèlerinage fondé au XIVe siècle par les religieux de Prémontré (50 kil. de Pau), à Pau et à Sainte-Croix d'Oloron; les secondes à Oloron et à Orthez. Ajoutons que le grand nombre des Basques et des Béarnais émigrés dans l'Amérique méridionale ont engagé les *bétharramites* à établir quelques maisons dans le nouveau monde; celle de Buenos-Ayres, la première en date, fut fondée en 1856; celle de Montevideo en 1864. Les *bétharramites* ont encore à Buenos-Ayres un collége florissant.

BETH-BERA, lieu de la Palestine, dans la demi-tribu de Manassé, en deçà du Jourdain; Gédéon vainquit les Madianites en ce lieu.

BETH-BESSEN, ville de la Palestine, dans la tribu de Juda. Simon et Jonathas Machabée firent fortifier cette place, que Bacchidès vint assiéger sans succès.

BETHCÉMÈS, ville sacerdotale de la Palestine, dans la tribu de Juda; l'arche d'alliance y fut renvoyée par les Philistins; les habitants de cette ville furent frappés de mort pour avoir, contrairement à l'ordre de Dieu, jeté des regards indiscrets sur l'arche sainte.

BETH-DAGON, ville de la Palestine, sur les frontières de la tribu d'Ephraïm et de Dan, dans la plaine de Saron. ‖ Autre ville de Palestine, dans la demi-tribu de Manassé, à l'O. du Jourdain.

BETHEL, ville de la Palestine, sur la frontière des tribus d'Ephraïm et de Benjamin. Le nom primitif de Bethel était Souz, à l'époque où Abraham y faisait paître ses troupeaux. C'est là que Dieu apparut à ce patriarche et à Jacob. Lorsque Jéroboam, après le schisme, y bâtit un temple consacré à l'adoration du veau d'or, les prophètes Osée et Amos changèrent le nom de *Bethel* (maison de Dieu) en celui de *Bethaven* (maison du crime). Ce n'est plus de nos jours qu'un amas de ruines, qui occupent plus de 1 kil. carré.

BETHELL (sir Richard), homme politique anglais, né en 1800. Elève de l'université d'Oxford, il étudia la jurisprudence à l'école de Middle-Temple, et devint successivement avocat de la reine en 1840, solicitor général en 1852, et attorney général en 1858. Il était, depuis 1851, membre de la Chambre des communes, où il votait avec le parti libéral, lorsqu'il fut appelé, en 1861, au poste de lord chancelier. A cette occasion, il a été élevé à la pairie, sous le titre de lord Westbury. Il remplissait ses fonctions à la satisfaction du gouvernement et du public, lorsque, en 1865, la découverte d'un trafic scandaleux, qui se faisait à son insu au profit de son fils aîné, sur quelques-unes des affaires dépendant de la cour de chancellerie, l'obligea à donner sa démission.

BÉTHENCOURT (Jean DE), gentilhomme normand, conquérant des îles Canaries, où il fonda le premier établissement européen, était chambellan de Charles VI, roi de France. Ruiné pendant les guerres qui ensanglantaient le royaume à cette triste époque, il chercha fortune en pays étranger, et s'embarqua à La Rochelle avec quelques autres aventuriers, le 1er mai 1402. Il relâcha en Espagne, et aborda à l'île de Lancerote après quelques jours de traversée, visita l'île Fortaventure, se fit décerner le titre de *seigneur des îles Canaries* par Henri III, roi de Castille, soumit l'île de Fer et l'île de Palme, fit baptiser le roi de ces parages sous le nom de *Louis*, et convertit les habitants au christianisme (1404). Après plusieurs voyages en Normandie, pour en amener des ouvriers et des colons, il quitta définitivement les Canaries, où il laissa comme gouverneur son neveu Maciot de Béthencourt, et revint finir ses jours dans sa patrie (1406). La relation de cette curieuse conquête a été publiée en 1630 par Bergeron.

BÉTHENCOURT ou **BETTENCOURT** (Jacques DE), médecin français du XVIe siècle. Il exerçait la médecine à Rouen et avait embrassé le calvinisme, ce qui lui fit courir d'assez grands dangers, quand cette ville tomba entre les mains de Charles IX. On a de lui : *Nova pœnitentialis quadragesima et purgatorium in morbum gallicum sive venereum* (Paris, 1527), ouvrage dans lequel il donne, le premier, à la syphilis le nom de maladie *vénérienne*, au lieu de celui de maladie *française*, sous lequel on la désigna jusqu'alors.

BÉTHENCOURT Y MOLINA (Augustin DE), ingénieur espagnol, né à Ténériffe en 1760, mort à Saint-Pétersbourg en 1826. Il donna à notre école des ponts et chaussées le plan d'une nouvelle écluse, entra en 1808 au service de la Russie, et créa dans ce pays le corps des ingénieurs hydrauliciens. Ses principaux ouvrages sont : *Mémoire sur la force expansive de la vapeur de l'eau* (1790); *Mémoire sur un nouveau système de navigation intérieure* (1805); *Essai sur la composition des machines* (1808).

BÉTHENCOURTIE s. f. (bé-tan-kour-tî). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, formé aux dépens des séneçons.

BETHGABARA ou **ELEUTHÉROPOLIS**, ou **BEÏT-DJIBRIN**, ville de Palestine, appelée *Bethogabris* par Ptolémée et Peutinger. V. BEÏT-DJIBRIN.

BETH-GAMUL, ville de la Palestine, dans la tribu de Ruben, au pays des Moabites.

BÉTHISAC (Jean), favori et conseiller de Jean, duc de Berry, natif de Béziers, ruina par ses exactions la province de Languedoc, dont son maître était gouverneur, et fit une fortune scandaleuse. Lorsque Charles VI monta sur le trône, ému des justes réclamations de ses sujets, il enleva au duc de Berry, son frère, le gouvernement du Languedoc et fit arrêter Béthisac, qui périt sur le bûcher (1389).

BÉTHISY DE MÉZIÈRES (Eugène-Marie DE), lieutenant général, né en 1656, mort en 1721, s'est illustré par sa bravoure pendant les guerres de Louis XIV. A la tête de la cavalerie, il décida, par des charges brillantes, le succès des batailles de Fleurus et de San-Victoria, et couvrit la retraite de la maison du roi à Ramillies, en 1706. Il reçut le gouvernement d'Amiens et de Corbie, puis fut nommé lieutenant général en 1710.

BÉTHISY (Eugène-Eustache, comte DE), général, de la même famille que le précédent, né à Moutiers en 1739, mort en 1823. Il servit dans l'île de Minorque sous le duc de Richelieu (1756), se distingua, dans la guerre de Sept ans, à Warbourg et à Johannisberg, fut nommé colonel des grenadiers de France en 1763, et élevé au grade de maréchal de camp en 1780. Commandant à Toulon, au commencement de la Révolution, il émigra bientôt après, fit dans l'armée de Condé les campagnes de 1792 à 1796, se battit contre les troupes de la République à Bodenthal, à Weissembourg et au pont de la Kinsing (1796), où il faillit perdre la vie, puis servit jusqu'en 1814 dans l'armée autrichienne. De retour en France en même temps que Louis XVIII, il fut nommé lieutenant général et gouverneur des Tuileries.

BÉTHISY DE MÉZIÈRES (Henri-Benoît-Jules DE), prélat et théologien français, frère du précédent, né en 1744, mort à Londres en 1817. Il était évêque d'Uzès depuis neuf ans, lorsqu'il fut nommé, en 1789, député du clergé aux états généraux. Il s'y montra fougueux défenseur de tous les priviléges de son ordre, se prononça avec force contre le serment exigé des ecclésiastiques par la constitution civile du clergé, quitta la France et se réfugia en Angleterre en 1792. Lorsque le pape entra en négociation avec Bonaparte au sujet du rétablissement de la religion catholique, l'évêque d'Uzès se prononça vivement contre le concordat, refusa de le reconnaître, et protesta contre l'autorité du pape à ce sujet. De retour en France en 1814, il parut quelque temps aux Tuileries; mais, ne trouvant pas que les affaires ecclésiastiques prissent la marche qu'il eût désirée, il retourna bientôt à Londres. En 1816, Louis XVIII lui fit écrire de donner sa démission d'évêque. Béthisy envoya, ainsi que les autres prélats français restés en Angleterre, une démission conditionnelle, en ayant soin d'y ajouter ces mots, « qu'il jugerait par lui-même de l'utilité de cette démarche. » Ce trait seul suffit à montrer quel était le caractère et l'obstination de ce fougueux prélat, qui avait été plus catholique que le pape et plus royaliste que le roi.

BÉTHISY (Jean-Laurent DE), musicien français, né à Dijon en 1702, mort en 1781. Il enseigna la musique à Paris, et s'est fait connaître par la publication d'un ouvrage où il expose la théorie de l'harmonie selon les principes de Rameau. Cet ouvrage a pour titre : *Exposition de la théorie et de la pratique de la musique, suivant les nouvelles découvertes* (Paris, 1754).

BÉTHISY-SAINT-PIERRE, bourg et comm. de France (Oise), cant. de Crépy, arrond. et à 23 kil. N.-E. de Senlis; 1,604 hab. Fabriques de peignes, papier à sucre; chanvre à cordages; scierie mécanique. L'église paroissiale est flanquée d'une tour de style gothique; sur un tertre haut de 66 m., se dressent les restes d'un ancien château fort, dit le *Pâté du roi Jean.*

Ce fut la reine Constance, femme du roi de France Robert, qui fit construire le château de Béthisy, où elle transféra le siége de la juridiction, établi jusqu'alors au palais de Verberie. Richard de Béthisy, le favori de la reine Constance, ayant levé l'étendard de la révolte contre le roi Henri Ier, fut battu et demanda grâce et merci au roi, qui se rendit au château de Béthisy et lui pardonna; ce châtelain comptait, parmi les droits de son fief, celui de prélever quatre deniers sur chaque belle fille qui y passait; il acheva les parties du château que la reine Constance n'avait pu faire terminer.

Le roi Louis le Gros séjourna souvent au château de Béthisy, qu'il affectionnait, et ce fut là qu'il signa la charte de franchise des habitants de Béthisy.

La cérémonie du mariage de Louis VII avec Eléonore de Guyenne, célébrée en 1137, eut également lieu dans ce château, et Philippe-Auguste, qui s'y rendait souvent avec toute sa cour, y assembla, en 1182, les grands vassaux du royaume et y expédia plusieurs ordonnances. En 1184, le château fut attaqué par Philippe d'Alsace, comte de Flandre; mais les troupes de Philippe-Auguste lui firent lever le siége. Dès la fin du XIIIe siècle, ce vieux castel avait perdu toute son importance; cependant, le roi Jean, qui le nommait « son désert, » l'habitait encore de temps à autre. Lors des guerres qui signalèrent le règne de Charles V, rapporte M. Léon Ewing, les Navarrais et les Anglais réunis se présentèrent devant cette forteresse et tentèrent un assaut; mais ils furent repoussés avec une telle vigueur, que la plupart d'entre eux furent taillés en pièces; la ruine du château était imminente cependant; plus tard, Marie de Médicis ordonna qu'il fût réparé, afin de procurer un asile aux gens du lieu contre les exactions des partis qui désolaient le pays sous prétexte de religion; aussi, « les gens du lieu » payèrent-ils de leurs deniers le prix de ces nombreuses réparations.

En 1618, Richelieu ordonna la démolition du château de Béthisy. On abattit la grosse tour et l'on fit de larges brèches aux murailles féodales, qu'on répara encore pendant les troubles de la Fronde. Aujourd'hui, le nouveau château de Béthisy n'offre qu'une idée très-imparfaite de ce que fut autrefois la demeure royale qui porta ce nom; c'est une habitation de plaisance, et rien de plus.

BETH-LEBAOTH, ville de la Palestine, dans la tribu de Siméon.

BETHLÉEM (*la Maison du pain*), petite ville de la Palestine, dans la tribu de Juda, à 8 kil. S. de Jérusalem. Nommée primitivement *Ephrata* (la fertile) à cause de son admirable situation, elle porte aujourd'hui le nom arabe de *Beït-Lahm;* 3,000 hab. C'est là que se placent : l'églogue de Ruth la glaneuse, le sacre de David par Samuel; enfin, la naissance de Jésus-Christ dans une étable. Dès les premiers jours du christianisme, Bethléem devint un des sanctuaires les plus vénérés de la religion chrétienne. Saint Jérôme et sa chère Paula y achevèrent leurs jours dans la contemplation des divins mystères. Au temps des croisades, cette ville fut le siége d'un évêché; en 1834, le quartier musulman, à la suite d'une révolte, fut entièrement détruit par Ibrahim-pacha.

Avant de décrire les monuments de Bethléem, nous esquisserons en peu de mots l'état actuel du berceau de la religion chrétienne. Bethléem est située sur le sommet d'une haute colline qui descend, par une suite de terrasses couvertes de vignes et d'oliviers, jusqu'aux profondes vallées qui l'entourent de trois côtés. On y jouit d'un panorama magnifique : à droite s'élève un pic couronné d'un vieux donjon, qui doit aux croisades le nom de *Mont des Francs;* à gauche surgissent les dômes et les minarets de Jérusalem; en face, à l'E., l'horizon est borné par la chaîne bleuâtre des montagnes de Moab. La population de Bethléem, connue de tout temps pour son humeur rebelle et belliqueuse, se compose en grande partie de chrétiens des trois principaux rites, dont l'occupation, outre la culture des champs et des vignobles, consiste dans la fabrication des chapelets, des croix de nacre et autres objets de dévotion, qui forment le revenu le plus important de cette bourgade industrieuse. A l'extrémité E. de la ville, l'ÉGLISE DE SAINTE-MARIE OU DE LA NATIVITÉ, dont la construction, commencée par sainte Hélène, fut achevée par Constantin le Grand, entre 327 et 333 ap. J.-C., s'élève au-dessus d'une grotte où, suivant la tradition, Jésus vint au monde. Elle est masquée extérieurement par les hautes murailles et les jardins des couvents latin, grec, arménien, qui l'entourent. Elle n'a qu'une entrée à l'O., précédée d'une place dallée et couverte de débris. Un vestibule nu et obscur, divisé en trois chambres, ouvre sur l'église. Cet édifice, dont le plan est disposé en forme de croix, est bâti dans le style de la basilique romaine. Le pied de la croix comprend cinq nefs, formées par quatre rangées de colonnes corinthiennes de 6 m. de hauteur et de 0 m. 83 de diamètre; ces colonnes, au nombre total de quarante-huit, sont monolithes, d'un calcaire veiné qui a le poli du marbre. Les cinq nefs ont la même élévation : celle du centre est aussi large, à elle seule (26 m. 30), que les quatre autres réunies. La traverse de la croix ou transsept, qui a la même largeur que la grande nef, se termine à chaque extrémité par une abside demi-circulaire qui marque ses formes à l'extérieur. Le haut de la croix, où se trouve le chœur ou sanctuaire, élevé de trois degrés au-dessus de la grande nef, est terminé aussi par un hémicycle qui a des dimensions égales à celles des absides de la croisée. L'église n'a pas de voûtes : au-dessus des colonnes est un entablement en bois qui, dans la nef centrale, est surmonté de murs percés de grandes fenêtres. Une charpente à jour, que quelques auteurs croient être en bois de cèdre, prend naissance au-dessus

des murs et s'élève en dôme, pour porter un toit qui n'a jamais été achevé. Cette charpente, qui date du XVII^e siècle, est remarquable par son élégance et sa légèreté. Des mosaïques à fond d'or et d'élégantes peintures byzantines du XII^e siècle couvraient autrefois les colonnes et la partie supérieure des murs de la nef centrale. Ces ouvrages, précieux par le choix des matériaux et le soin de l'exécution, ont été en partie détruits par les Grecs, vers 1842. Un mur de clôture, élevé à la naissance de la croisée, sépare les trois branches supérieures du pied de la croix, qui n'est plus qu'une sorte de vestibule où les gens de toutes les communions, aussi bien que les Turcs et les Arabes, viennent causer et fumer. Toute l'harmonie des lignes architecturales est rompue par cette cloison. Les Grecs occupent toute la partie supérieure de la croix et le bras droit de la croisée; au bas du maître-autel, orné avec plus de luxe que de goût, on remarque une étoile de marbre qui, suivant la tradition, correspond au point du ciel où s'arrêta l'étoile miraculeuse par laquelle furent guidés les mages. L'endroit de la grotte où naquit le Sauveur se trouve perpendiculairement au-dessous de cette étoile. L'autel des Arméniens est placé dans le bras gauche du transsept, à l'endroit où l'on prétend que s'arrêtèrent les chameaux des mages. Les Latins n'ont pas d'autel dans l'église supérieure, mais ils possèdent toute la *Grotte de la Nativité*, à laquelle conduisent deux escaliers tournants, composés chacun de quinze degrés. Cette grotte est de forme irrégulière; elle mesure 12 m. de long sur 5 de large et 3 de haut. Les parois du roc et le sol sont entièrement revêtus de marbres précieux. Un grand nombre de lampes, sans cesse allumées, éclairent ce sanctuaire vénéré. Tout au fond est l'endroit où la Vierge mit au monde le Messie: cette place est marquée par un bloc de marbre blanc, incrusté de jaspe et entouré d'un cercle d'argent, radié en forme de soleil; on lit ces mots alentour : *Hic de Virgine Maria Jesus Christus natus est* (1717). A droite, au midi, on montre la crèche, dont le niveau est un peu inférieur à celui de la grotte; un bloc de marbre, creusé en forme de berceau, indique l'endroit même où le divin Enfant fut couché sur la paille. Un voyageur, M. de Laborde, s'est demandé comment les animaux, le bœuf et l'âne, avaient fait pour pénétrer dans cet enfoncement ténébreux... Nous ne rapporterons pas les nombreuses légendes qui se rattachent à chaque recoin de ce sanctuaire célèbre; le voyageur que nous venons de nommer a remarqué sur l'une des colonnes de l'église cinq petits trous disposés en forme de croix, et qui passent pour être l'empreinte des doigts de la Vierge! Plusieurs corridors souterrains, taillés dans le roc, conduisent à la *Grotte de la Nativité:* on y montre l'endroit où saint Jérôme passa la plus grande partie de sa vie, son tombeau, celui de saint Eusèbe de Crémone, ceux de sainte Paule et de sa fille sainte Eustochie, ceux même des vingt mille *Innocents*, mis à mort par Hérode! ‖ Il y avait encore en Palestine, dans la tribu de Zabulon, une autre ville du nom de Bethléem, dont il ne reste aucune trace.

BETHLÉEM (ORDRE DE), ordre militaire institué en 1459 pour s'opposer aux déprédations des Turcs. La principale demeure des chevaliers était à Lemnos. Après la prise de cette île par les mahométans, cet ordre fut aboli.

BETHLÉEM, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans la Pensylvanie, à 84 kil. N. de Philadelphie; 4,728 h. Communauté de frères moraves, avec pensionnat renommé. ‖ Ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, sur l'Hudson, à 12 kil. S.-O. d'Albany; 6,787 hab.

BETHLÉÉMITE ou **BETHLÉHÉMITE** s. et adj. (bè-tlé-é-mi-te — rad. *Bethléem*). Habitant de Bethléem; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *La population* BETHLÉÉMITE. *Les* BETHLÉÉMITES *se dépouillèrent et se plongèrent dans le Jourdain.* (Chateaub.)

— Hist. relig. Religieux ou religieuse d'un ordre fondé vers 1680, à Guatemala, par Pierre de Béthencourt, pour soigner les malades. ‖ Religieux d'une autre congrégation, appelés aussi *porte-étoile*, qui existaient en Angleterre, vers l'an 1257, et dont l'habit, semblable à celui des frères prêcheurs, ne s'en distinguait que par une étoile rouge, rappelant l'étoile qui apparut aux mages.

BETHLEN (Gabriel), plus connu sous le nom de **Bethlen Gabor,** prince de Transylvanie, né en 1580, mort en 1629. Fils d'un gentilhomme transylvain protestant, il profita des troubles qui agitaient la Hongrie pour se faire des partisans, et, grâce à l'appui d'une armée turque, il chassa son bienfaiteur, le waïvode Gabriel Battori, puis se fit proclamer à sa place (1613). S'étant allié, en 1619, avec les Etats de Bohême, révoltés contre l'Autriche, il entra en Hongrie et se fit proclamer roi de ce pays en 1620. L'empereur Ferdinand II envoya contre lui le comte de Tilly, qui le contraignit à demander la paix et à renoncer au titre de roi. En 1623, Bethlen recommença les hostilités contre l'Autriche, pénétra en Moravie avec une armée de 60,000 hommes, conclut de nouveau la paix (1624), et mourut sans laisser d'enfants. Bethlen, qui aimait les sciences, les lettres et les arts, fut le protecteur des savants et des lettres. Ce fut lui qui fonda l'académie de Weissembourg, où il réunit des professeurs éminents, Opitz, Piscator, etc.

BETHLEN-BETHLEN (Jean, comte DE), chancelier de Transylvanie, né en 1613, mort en 1678. On a de lui une histoire de la Transylvanie, de 1629 à 1663, sous le titre de : *Rerum Transylvaniæ libri quatuor* (Amsterdam, 1664).

BETHLEN-BETHLEN (Niklas), comte DE), fils du précédent, né en 1642, mort à Vienne en 1716. Il voyagea en Angleterre, en France et en Italie, cultiva les lettres et la linguistique, s'attira la faveur de l'empereur Léopold, qui lui confia plusieurs postes importants, et s'attira la haine d'un grand nombre de ses compatriotes, au sujet des négociations qui eurent lieu pour faire passer la Transylvanie sous la domination autrichienne. On a de lui deux ouvrages inédits : le *Récit des événements de sa vie*, et *Sudores et cruores Nicolai Bethlen.*

BETHLEN-BETHLEN (Wolfgang, comte DE), chancelier de Transylvanie, né en 1648, mort en 1679. Il avait écrit une histoire de Transylvanie, qu'il faisait imprimer dans son château de Kreusch, lorsque les Tartares envahirent la contrée. Bethlen, pour préserver son ouvrage, le déposa dans un caveau muré. Peu de temps après, les Tartares attaquèrent et pillèrent le château, et Bethlen, fait prisonnier, fut massacré. Un siècle après, environ, un descendant de Bethlen, en faisant faire des fouilles, découvrit les feuilles de l'ouvrage, pour la plupart détériorées. On parvint néanmoins à former des exemplaires de l'*Historiarum Pannonico-Dacicarum libri X* (in-fol.); cet ouvrage a été imprimé de nouveau en 1796.

Bethly, opéra italien en deux actes, paroles et musique de Donizetti, représenté pour la première fois à Naples en 1836, et à Paris, d'après la traduction en français de M. Hippolyte Lucas, sur le théâtre de l'Opéra, le 27 décembre 1853. Donizetti abusa souvent de sa prodigieuse facilité. Quelques-uns de ses ouvrages sont acquis à la postérité; les autres sont déjà oubliés. Parmi ces derniers, on peut citer, sans crainte d'être taxé de sévérité, l'opéra de *Bethly*, qui ne produisit qu'un médiocre effet à l'Académie de musique, lors de son apparition en 1853, moins de cinq ans après la mort du chantre délicieux de *Lucia.* Bornons-nous donc à citer pour mémoire cette œuvre assez faible, que la voix séduisante de M^me Bosio ne put sauver du naufrage. Donizetti, qui unissait facilement le talent de poëte à celui de musicien, avait traduit lui-même le livret de *Bethly* sur le *Chalet* de Scribe et Mélesville, mis en musique par Adolphe Adam (1834). Ajoutons que Donizetti n'avait rien pris, ou fort peu de chose, aux arrangeurs français. Ceux-ci s'étaient bornés, en somme, à convertir en opéra-comique le *Bethly* de Gœthe, qui remettait en lumière *Daphnis et Alcimadura*, pastorale de Mondonville, imitée elle-même de l'*Opéra de Frousitignan*, pièce languedocienne.

BETHMANN (Frédérique-Auguste-Conradine), actrice allemande, née à Gotha en 1766, morte à Berlin en 1814. Fille d'un régisseur du duc de Saxe-Gotha, nommé Flistner, elle entra au théâtre, se maria avec Unzelmann, excellent acteur comique, et débuta dans l'opéra. Elle s'y fit remarquer, non-seulement par sa fraîche et jolie voix, mais encore, et surtout, par l'expression de son jeu. Engagée au théâtre de Berlin, elle abandonna bientôt le chant pour la tragédie et la comédie, et s'acquit aussitôt la réputation d'une des actrices les plus éminentes de l'Allemagne. Délicate et frêle, ayant la physionomie la plus expressive, une voix qui allait au cœur, une grâce sans rivale, un enjouement plein de décence, cette remarquable actrice obtint des succès complets dans les rôles les plus divers; mais elle excellait surtout dans le rôle d'ingénue. En 1803, elle se sépara de Unzelmann et se maria avec l'acteur Bethmann, sur le nom duquel elle a jeté un si vif éclat.

BETHMANN (Philippe-Henri-Maurice-Alexandre, baron), banquier allemand, chef de l'importante maison de Francfort-sur-le-Mein, connue sous la raison sociale Bethmann frères. Il est né en 1811 et fils aîné de Simon-Maurice Bethmann, qui fut anobli par l'empereur d'Autriche, et qu'Alexandre, empereur de Russie, nomma conseiller d'Etat et consul général. Dans ces derniers temps, M. Bethmann était lui-même consul général de Prusse à Francfort.

BETHMANN-HOLLWEG (Maurice-Auguste DE), jurisconsulte allemand, né en 1795, à Francfort-sur-le-Mein, fut reçu docteur en droit en 1818, et, sur les conseils de l'illustre légiste Savigny, l'un de ses maîtres, se voua à l'enseignement du droit civil et de la procédure. Il obtint bientôt une place de professeur à l'université de Bonn. Nommé conseiller d'Etat en 1845, il fut élu, en 1849, à la première chambre prussienne, et chargé, peu après, du ministère des cultes. M. Bethmann, qui appartient au parti constitutionnel modéré, fit preuve, dans ce poste, d'un esprit de rare tolérance; il s'occupa beaucoup de l'instruction publique, et donna sa démission de ministre en 1862, ne voulant pas contre-signer l'ordonnance qui prononçait la dissolution de la Chambre des députés. Ses principaux travaux comme jurisconsulte sont : *Eléments de procédure civile* (3^e édit., 1832); *Essais sur quelques parties de la procédure civile* (1834); la *Constitution judiciaire et la procédure dans l'empire romain, à l'époque de la décadence* (1834); *Origine des libertés des communes lombardes* (1846). Il a été anobli, en 1840, à l'avénement de Frédéric-Guillaume IV.

BETH-MAON, ville de la Palestine, dans la tribu de Ruben, au pays des Moabites.

BETH-MERON, ville de la Palestine, dans la tribu de Nephtali, à 12 kil. N.-O. de Capharnaüm.

BETH-NABRIS, ville de la Palestine, située au delà du lac de Génézareth, dans la demi-tribu de Manassé, à 8 kil. N. de Bethsaïde. Elle fut prise et détruite par Vespasien.

BETHMONT (Eugène), avocat et homme politique, né à Paris en 1804, mort en 1860. Il fut élevé à Juilly, comme M. Berryer, étudia le droit à l'école de Paris et fut reçu avocat vers la fin du règne de Charles X. Dès les premières années du gouvernement de Juillet, il fonda sa belle réputation en plaidant un grand nombre de causes politiques et en défendant les journaux et les accusés du parti républicain. En 1842, les électeurs de Paris l'envoyèrent à la Chambre des députés. Il siégea à l'extrême gauche et combattit, non sans éclat, toutes les mesures rétrogrades qui signalèrent les dernières années de ce règne: l'indemnité Pritchard, la corruption électorale et parlementaire, l'envahissement de la chambre par les fonctionnaires publics, etc., en même temps qu'il prenait une part active à la solution d'une foule de questions spéciales, sur les brevets d'inventions, sur les prisons, les chemins de fer, les irrigations, les caisses d'épargne, etc. A la veille de la révolution de Février, il signa la mise en accusation du ministère Guizot, *devançant de vingt-quatre heures la justice du peuple*, fut nommé par le gouvernement provisoire ministre de l'agriculture et du commerce, puis ministre de la justice après M. Crémieux. Honoré du mandat de trois départements, il siégea à l'Assemblée constituante parmi les républicains modérés, et fut nommé vice-président. Sa santé chancelante l'obligea à donner sa démission après le vote de la constitution. Mais l'estime que son caractère et ses talents inspiraient le fit élire par l'assemblée membre du conseil d'Etat. Fidèle à ses devoirs et à ses convictions, il *protesta* contre l'acte du 2 décembre, se renferma dès lors dans l'exercice de sa profession d'avocat et fut bâtonnier du barreau de Paris de 1854 à 1856. M. Bethmont, dont les opinions étaient très-modérées, mais très-fermes, était un des talents les plus sympathiques et l'un des caractères les plus honorables de notre temps.

BETHMONT (Paul), avocat du barreau de Paris, fils du précédent, est entré, en 1865, dans la vie politique, en se présentant, comme candidat de l'opposition au Corps législatif, dans la Charente-Inférieure. Nommé député, et quelques mois après, membre du conseil général dans le même département, M. Paul Bethmont est un de nos représentants les plus actifs et les plus laborieux. En dehors des questions générales, sur lesquelles il a voté avec l'opposition, il a présenté des amendements plus ou moins importants sur les lois d'affaires discutées dans le cours de cette session, notamment sur les droits de succession, le taux de l'intérêt et du courtage, les chèques, le contingent, les associations syndicales et la confection des routes agricoles. Il marche vaillamment sur les traces de son glorieux père.

BETH-NEMRA, ville de la Palestine, dans la tribu de Gad, au delà du Jourdain, à 23 kil. N. de Béthanie.

BETHOGABRIS. V. BETHGABARA.

BETH-ONER, lieu de la Palestine, dans la demi-tribu de Manassé, en deçà du Jourdain, à 25 kil. E. de Césarée. D'après Eusèbe et saint Jérôme, il y avait en cet endroit des bains d'eaux thermales, très-salutaires pour la santé.

BETH-ONIM, ville de la Palestine, dans la tribu de Gad, à 27 kil. S.-O. de Ramoth.

BETHORON, nom de deux villes de l'ancienne Palestine, dans la tribu d'Ephraïm. Josué battit les rois chananéens dans le voisinage de ces deux villes, et Judas Machabée y défit les généraux syriens Séron et Nicanor.

BETH-PHAGÉ, bourg de la Palestine, dans la tribu de Benjamin, à 3 kil. E. de Jérusalem, entre cette ville et Béthanie. C'est à Beth-Phagé que Jésus-Christ, revenant de Béthanie, demanda un âne pour monture à ses disciples, afin de faire son entrée triomphale à Jérusalem.

BETH-PHALETH, ville de la Palestine, dans la partie la plus méridionale de la tribu de Juda. Elle fut cédée à la tribu de Siméon.

BETH-PHOGOR, ville de la Palestine, dans la tribu de Ruben, au pays des Moabites, à 4 kil. N.-E. de la mer Morte. Elle était ainsi appelée à cause du dieu Phogor, qu'on y adorait.

BETHSABÉE, femme israélite, remarquable par sa beauté, épouse d'Urie, officier du roi David, vivait vers l'an 1056 av. J.-C. David, l'ayant aperçue un jour, au moment où elle se baignait, fut tellement frappé de l'éclat de ses charmes, qu'il conçut soudain pour elle une passion violente. Il apprit qu'elle était la femme d'un de ses officiers, qui se trouvait en ce moment à l'armée. Profitant de cette circonstance, David la manda dans son palais, et la fit consentir à un adultère, qui devait entraîner ce prince à un plus grand crime. Bientôt après, Bethsabée fit savoir à son royal séducteur qu'elle était enceinte. Voulant jeter un voile sur l'opprobre de celle qu'il aimait, David fit venir Urie, afin de lui procurer l'occasion de s'approcher de sa femme. Mais celui-ci, qui soupçonnait sans doute l'infidélité de Bethsabée, ne daigna pas se rendre dans sa maison; il passa la nuit autour du palais du roi, et, au lever du jour, il repartit pour l'armée, qui assiégeait alors Rabba, ville des Ammonites. David, ayant échoué dans son projet hypocrite, écrivit à Joab une lettre, dans laquelle il lui ordonnait de livrer un assaut, de placer Urie dans l'endroit le plus périlleux et de faire en sorte qu'il y pérît : *Ce sont là jeux de princes.* Les ordres criminels du roi furent exécutés, et Urie resta sur le champ de bataille. Peut-être le brave officier ne demandait-il lui-même qu'à mourir, une fin glorieuse lui paraissant préférable à une vie empoisonnée.

Devenue veuve, Bethsabée fut amenée dans le palais de David, qui l'épousa. Il y avait près d'un an que ce prince jouissait en paix du succès de son odieuse machination, lorsque le prophète Nathan vint lui annoncer qu'il allait être frappé par la colère divine, et lui parla ainsi : « Il y avait dans une ville deux hommes, l'un riche, l'autre pauvre. Le riche possédait un grand nombre de brebis et de bœufs; le pauvre n'avait pour tout bien qu'une petite brebis, qu'il élevait avec ses enfants. Il la nourrissait de son pain, la faisait boire dans sa coupe et dormir sur son sein; il la chérissait comme sa fille. Un étranger étant venu loger chez le riche, celui-ci ne voulut point toucher à ses brebis et à ses bœufs pour lui donner à souper, mais il prit la brebis du pauvre et la servit à son hôte. — Cet homme mérite la mort, s'écria David avec indignation. — Tu es cet homme, *tu es ille vir*, reprit Nathan; tu as méconnu la parole de Dieu, qui t'a fait roi; le Seigneur te punira. » Bientôt après, en effet, l'enfant que David avait eu de Bethsabée tomba malade, et le fruit de l'adultère mourut au bout de sept jours. David se rendit alors près de Bethsabée pour la consoler, et elle conçut un fils, qui fut Salomon (1054 av. J.-C.) Bien que David eût déjà plusieurs enfants de ses différentes femmes, il promit à Bethsabée que son fils Salomon lui succéderait sur le trône. Vingt ans plus tard, Bethsabée rappela à David cette promesse. Voici à quelle occasion : Adonias, fils aîné du roi, avait un parti puissant parmi les principaux officiers de la cour et ne doutait point que son père ne lui laissât sa couronne. Il menait, en conséquence, une vie fastueuse qui ne pouvait convenir qu'à un héritier du trône. Un jour, il donna, auprès de la fontaine de Rogel, une fête brillante, où se trouvaient tous ses frères, à l'exception de Salomon, et à laquelle il n'avait point invité le prophète Nathan. Bethsabée, instruite par ce dernier de ce qui se passait, se rendit près de David, lui demanda de se prononcer solennellement sur le choix de son successeur, et ajouta : « Vous avez juré à votre servante par le Seigneur votre Dieu que Salomon régnera après vous. » En ce moment, le prophète Nathan entra, annonça à David que la salle du festin de Rogel retentissait des cris de *vive le roi Adonias!* et lui demanda si c'était par son ordre. David, à ces paroles, ordonna de conduire sur-le-champ Salomon à Gihon et de le faire sacrer roi d'Israël par le grand prêtre Sadoc.

Après la mort de David, il est encore une fois question de Bethsabée dans la Bible. Adonias, déshérité, vint supplier Bethsabée d'obtenir de Salomon qu'il lui laissât prendre pour épouse Abisag de Sunam. Bethsabée consentit à faire cette demande au roi son fils; mais celui-ci, loin d'accorder ce qu'on lui demandait, donna l'ordre d'arrêter Adonias et le fit mettre à mort. Outre Salomon, Bethsabée avait eu de David trois fils, Siman, Sorab et Nathan.

Bethsabée au bain, tableau de Raphaël, gravé par Fantetti. La belle Juive, demi-nue, est assise près d'un bassin, sur une haute terrasse; elle peigne les longues boucles de sa chevelure. Au fond, à droite, David, placé sur le balcon de son palais, contemple Bethsabée. Des soldats, armés de piques et de boucliers, passent dans la rue, entre la terrasse et le balcon; seraient-ce par hasard les messagers que le roi envoya pour enlever cette femme si « belle à voir », suivant l'Ecriture, et dont il était devenu éperdument amoureux?

Bethsabée au bain, tableau de Palma le Vieux, au musée de l'Académie de Saint-Luc, à Rome. Bethsabée, assise au premier plan, une jambe sur l'autre, se retourne pour recevoir un premier vêtement. Dans le fond, le vieux roi, coiffé d'un turban, se penche à son balcon pour regarder l'imprudente baigneuse. « David est indiscret, dit M. Lavice, mais il est bien loin, et elle est si belle. Plus heureux, nous la voyons de près et sans crime. Son corps est bien modelé, bien éclairé, et de ce ton chaud particulier aux Vénitiens. » Cette toile est ordinairement cachée par un rideau;

mais elle n'est pas plus indécente que beaucoup d'autres dont la vue est permise par l'autorité pontificale.

Bethsabée surprise au bain par David, Diane surprise par Actéon et **la Chaste Suzanne** sont trois variantes d'un même thème... artistique, qui a inspiré une foule de peintres et de sculpteurs. De ces baigneuses célèbres, Bethsabée a été de beaucoup la moins pudique. Une gravure de Cornelis Matsys, datée de 1549, la représente entourée de ses suivantes et sortant du bain pour recevoir un message amoureux, que lui envoie le roi David; celui-ci, perché sur son balcon, cherche à surprendre les secrets d'une beauté qui ne songe guère en ce moment à se cacher. A dire vrai, le bon roi est ici, comme dans la plupart des compositions sur le même sujet, relégué à une distance très-respectueuse. L'*Histoire de Bethsabée* a été gravée par Pierre Gaultier, d'après Solimène, et par J.-B. Corneille, en quatre pièces octogones. La scène du bain a été gravée par Hans Brosamer, par Allaert Claas, par Audenaerde, d'après Carle Maratte, par J. Chéreau, d'après J. Raoux; par Fréd. Horthemels, d'après Carle Vanloo, etc., etc. Le même sujet a été peint récemment par M. Hugues Merle (Salon de 1861); Bethsabée, adossée à une cuve de marbre rouge, les genoux couverts par une draperie bleue, déroule sa longue chevelure blonde; elle ne voit pas David, qui l'épie de la plate-forme de son palais; elle se croit seule, et, souriant de sa beauté, elle prolonge avec une naïve coquetterie les apprêts du bain. Ce tableau est exécuté avec la finesse de touche et la délicatesse particulières au talent de M. Merle.

Parmi les nombreuses figures de Bethsabée que l'on doit à la statuaire, nous citerons celle que M. Oudiné a exposée en 1861 : la pose est heureuse; les formes ne manquent ni d'ampleur, ni d'élégance; mais l'exécution est froidement correcte.

BETHSAÏDE, ville de la Palestine, dans la tribu de Zabulon, non loin de Capharnaüm et près de la rive occidentale du lac de Genézareth. Le nom qu'on lui a donné signifie littéralement la maison ou l'endroit du poisson, de la pêche, ce qui concorde en effet assez bien avec la position de la ville. Patrie des apôtres Pierre, André et Philippe. Bethsaïde, Capharnaüm et Corozaïm sont confondus dans les malédictions de Jésus-Christ, à cause de l'incrédulité de leurs habitants (saint Matthieu, chap. XI, v. 21).

BETHSAÏDE-JULIAS, ville de la Palestine, dans la demi-tribu de Manassé, à l'E. du Jourdain, près du lac de Tibériade. Philippe, tétrarque d'Iturée, agrandit cette ville et lui donna le nom de Julias, en l'honneur de Julie, fille d'Auguste. C'est près de là que Jésus opéra le miracle de la multiplication des cinq pains et des deux poissons (saint Luc, chap. IX, v. 10-17).

BETH-SALISA, ville de Palestine, dans la tribu d'Ephraïm, à 25 kil. N. de Diospolis et au S. d'Antipatris.

BETH-SAMÈS ou **BETHCÉMÈS**, ville sacerdotale de la Palestine, dans la tribu de Juda, à 17 kil. E. d'Eleuthéropolis. C'est dans cette ville que l'arche d'alliance fut renvoyée par les Philistins.

BETHSAMITE s. et adj. (bèt-za-mi-te — rad. *Beth-Samès*). Habitant de Beth-Samès; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

BETH-SAN ou **BETH-SÇAN**, ville de la Palestine, dans la tribu d'Issachar, à l'O. du Jourdain, à 34 kil. S. de Tibériade. Après la bataille de Gelboé, les Philistins, ayant pris les corps de Saül et de Jonathas, les pendirent aux murs de Beth-San; mais des habitants de Gabès et de Galaad vinrent enlever ces corps pendant la nuit et les ensevelirent avec tout l'honneur qui leur était dû. Cette ville porta plus tard le nom de *Scythopolis*, et fut la patrie des Pères de l'Eglise Basilide et Cyrille. Le village moderne de Beïsan, construit sur l'emplacement de l'ancienne ville, est habité par une colonie de 500 Egyptiens, laissés là par Ibrahim-pacha; sur le côté S.-O., on remarque : les débris d'un temple, avec huit colonnes encore debout; le théâtre, assez bien conservé; enfin, sur le sommet de la colline, on trouve les restes de l'acropole.

BETH-SÉCA, ville de la Palestine, dans la demi-tribu de Manassé, en deçà du Jourdain. Gédéon y défit les Madianites. Bacchidès, après avoir surpris cette ville, en fit jeter les habitants dans des puits. Le roi de Syrie, Benhadad, vaincu pour la seconde fois par les Israélites, se réfugia à Beth-Séca.

BETH-SEPTHÉPHA, ville de la Palestine, dans la tribu de Juda, située, selon Pline et Josèphe, au S. de Jérusalem.

BETH-SIMOTH, ville de la Palestine, dans la tribu de Ruben, et dans les déserts de Moab.

BETH-SUR ou **BETH-ZUR**, ville de la Palestine, dans la tribu de Juda, à 20 kil. S. de Jérusalem, et à l'E. des montagnes de Juda. Cette ville, fortifiée par Roboam, puis par Judas Machabée, fut prise par Antiochus Eupator. Au S. de Beth-Sur, on voit encore une tour ruinée, au milieu de débris d'arcades et de tombeaux. C'est là, dit la tradition, que mourut Rachel, épouse de Jacob, en mettant au monde Benjamin.

BETHSURA, place forte de l'ancienne Judée, dans la tribu de Juda, près de l'Hébron.

BETH-THAPUA, ville de la Palestine, dans la tribu de Juda, à 5 kil. O. d'Hébron, sur le versant oriental des monts de Juda. Restes d'une vieille forteresse.

BÉTHULIE, ville de l'ancienne Palestine, dans la tribu de Zabulon, célèbre par le siége d'Holopherne, qui fut tué par Judith. Quelques auteurs pensent que la petite ville actuelle de Sanour, située à 18 kil. N. de Naplouse, près de l'ancienne plaine d'Esdrelon, s'élève sur l'emplacement de l'ancienne Béthulie.

Béthulie (SIÉGE DE). Sous le règne de Manassès, le bourreau d'Isaïe, qu'il fit scier par le milieu du corps entre deux planches, Holopherne, *général des armées de Nabuchodonosor Ier*, marcha contre les Ismaélites, les Madianites et autres peuples voisins de la Judée, à la tête d'une armée de 120,000 hommes d'infanterie et de 12,000 chevaux, répandant partout la terreur sur son passage (659 av. J.-C.). Après avoir vaincu tous ceux qui essayèrent de l'arrêter, il pénétra en Judée et vint mettre le siége devant Béthulie, dans la tribu de Zabulon. Mais, après s'être rendu compte de l'excellente situation de cette ville et de la force de ses remparts, il reconnut l'extrême difficulté de l'emporter d'assaut, et se borna à en faire le blocus, afin de la réduire par la famine. Il arrêta tous les approvisionnements destinés à Béthulie, et coupa l'aqueduc qui fournissait de l'eau à ses habitants. Ceux-ci, en effet, ne tardèrent pas à ressentir les terribles effets de leur isolement, et virent approcher rapidement le moment fatal où il faudrait succomber à la faim et à la soif qui les dévoraient, ou se livrer à la merci d'un vainqueur impitoyable. C'est alors que du sein de ce peuple désolé surgit tout à coup une libératrice inattendue. Il semble que dans certaines circonstances désespérées, où l'homme reconnaît son impuissance, la femme ait le privilége de puiser dans la faiblesse même de sa nature l'inspiration des sacrifices héroïques. Il y avait à Béthulie une jeune veuve, Judith, d'une des premières familles de la ville, et parée de tous les charmes de cette beauté orientale, célébrée dans le *Cantique des cantiques*. Revêtue de ses plus riches habits, elle se présenta dans le camp d'Holopherne, comme pour prévenir le sort funeste qui allait punir l'obstination des assiégés. Fasciné à l'aspect de cette noble figure de femme, où resplendissait un admirable mélange de pudeur, de grâce et de fierté, le général assyrien lui permit de rester dans son camp, d'y suivre les prescriptions de la loi judaïque, et, quelques jours après son arrivée, donna en son honneur un splendide festin, auquel il invita tous les chefs de l'armée. Ceux-ci se retirèrent au milieu de la nuit; Holopherne, ivre de vin et d'amour, emmena la belle Juive dans sa tente, où il ne tarda pas à s'endormir d'un profond sommeil. Judith, alors, tirant le propre sabre d'Holopherne, suspendu au chevet du lit, lui trancha la tête, qu'elle mit dans un sac; puis, accompagnée de sa suivante, elle traversa le camp sans que les soldats ennemis, accoutumés à sa vue, osassent l'arrêter, et rentra dans Béthulie. Le matin, lorsque toute l'armée assyrienne fut sur pied, elle put voir suspendue aux murs de la ville la tête sanglante de son général. Ce spectacle la remplit d'épouvante. Saisissant le moment favorable, les assiégés font une sortie impétueuse et se précipitent sur les Assyriens, qui prennent la fuite en désordre, laissant un butin immense au pouvoir des habitants. V. JUDITH.

BÉTHUNE s. f. (bé-tu-ne). Espèce de puisard.

BÉTHUNE, ville de France (Pas-de-Calais), ch.-l. d'arrond., à 30 kil. N.-O. d'Arras, 204 kil. N.-E. de Paris; pop. aggl. 7,609 hab. — pop. tot. 8,264 hab. L'arrond. comprend 8 cant., 142 comm., 152,687 habitants. Tribunal de 1re *instance et justice* de paix; *collége communal*; place de guerre. Fabrication d'huiles; préparation du lin; raffineries de sel et de sucre; tanneries, savonneries; commerce de graines oléagineuses, céréales, fromages, toiles.

Béthune est située sur un roc baigné par la rivière de Brette, sur le canal de Law et sur le canal d'Aire à la Bassée, qui y forment un beau bassin et favorisent les exportations par eau. Elle est assez bien bâtie et possède une vaste place publique, dont le milieu est occupé par un beffroi, curieuse et hardie construction du XIVe siècle. Cet édifice est percé de meurtrières dans sa partie supérieure et flanqué aux angles d'échauguettes crénelées; la flèche, de forme octogone, renferme un carillon et une lanterne avec galerie pour le guetteur. Sur un des côtés de cette place publique est l'hôtel de ville, contenant une belle salle de concerts. On remarque encore à Béthune l'église paroissiale, dont la nef et les colonnes sont d'une étonnante légèreté; des fontaines jaillissantes, alimentées par des puits artésiens; un bel hippodrome.

Dans les temps les plus anciens de la féodalité, Béthune était possédée par de puissants seigneurs, protecteurs de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, qui battaient monnaie à leurs coins, et qui, plus tard, donnèrent des comtes à la Flandre. La première charte municipale de cette ville remonte à 1222; mais l'existence des échevins est constatée par un acte de 1202. Louis XI s'empara de Béthune, qui fut cédée à l'Espagne par le traité de Senlis, sous le règne de Charles VIII; les Français s'en emparèrent en 1645 et en firent augmenter les fortifications par le maréchal Vauban. Les alliés la reprirent en 1710, après 65 jours de tranchée ouverte; mais elle fut rendue à la France par le traité d'Utrecht, en 1714.

BÉTHUNE (LA), petite rivière de France, prend sa source près de Gaillefontaine, arrond. de Neufchâtel (Seine-Inférieure), passe à Neufchâtel, Barres, et, après un cours de 50 kil., se jette à Arques dans la rivière de ce nom.

BÉTHUNE (famille DE), noble et ancienne famille, originaire de l'Artois. Elle remonte au commencement du XIe siècle, et s'est divisée en plusieurs branches, dont les principales sont : la branche aînée, ou d'*Orval*, qui eut pour chef le fameux duc de Sully, et la branche cadette, ou de *Selles et Charost*, qui eut pour chef Philippe de Béthune. La première s'éteignit en 1802, et la seconde en 1807. Les membres les plus célèbres de cette famille sont :

BÉTHUNE (QUESNES ou COESNES DE), poëte et chevalier français du XIIe siècle. Il accompagna Baudouin, comte de Flandre, dans son expédition en Orient, et il fut plusieurs fois chargé de gouverner le nouvel empire pendant l'absence de son chef. On a de lui neuf chansons, qui se trouvent dans le *Romancero* de M. Paulin Pâris; il y célèbre son amour pour Alix de Champagne, qui avait dix ans de plus que lui.

BÉTHUNE (Philippe DE), comte de Selles et de Charost, frère puîné du célèbre Sully, né en 1561, mort en 1649. Il se fit une grande réputation comme diplomate, et fut ambassadeur en Ecosse, à Rome, en Savoie, en Allemagne, sous Henri IV et Louis XIII, et gouverneur de Gaston, duc d'Orléans. Il mourut à l'âge de 88 ans. On a de lui : *Observations et maximes politiques pouvant servir au maniement des affaires publiques*. Cet ouvrage estimé a été publié à la suite de l'*Ambassade de M. le duc d'Angoulême* (1667, in-fol.)

BÉTHUNE (Hippolyte DE), fils du précédent, né à Rome en 1603, accompagna Louis XIII dans ses expéditions contre les protestants, et mourut en 1665. Il légua à Louis XIV 2,500 manuscrits, qui forment aujourd'hui, à la Bibliothèque impériale, le *fonds de Béthune*.

BÉTHUNE (Armand-Joseph DE), duc de Charost, né à Versailles en 1728, mort en 1800. Il s'est illustré par une foule d'établissements de bienfaisance et par les progrès qu'il fit faire à l'agriculture, en proposant des prix pour le *desséchement des marais*, *la guérison des épizooties* et l'introduction de nouvelles plantes. Avant 1789, il avait aboli les droits seigneuriaux sur ses terres, et doté le Berry de plusieurs routes. Pendant la Révolution, dont il adopta les idées généreuses, il fit un don volontaire de 100,000 livres, ce qui ne l'empêcha pas de passer quelques mois en prison sous la Terreur. Nommé maire du XIIe arrondissement de Paris en 1799, il périt victime du dévouement qu'il mit à soigner les sourds-muets attaqués de la petite vérole. Il avait été surnommé le *Père de l'humanité souffrante*. Louis XV, qui, malgré son indifférence égoïste, ne pouvait s'empêcher de rendre hommage à la générosité philanthropique et à la noblesse de caractère du duc de Charost, disait un jour de lui à ses courtisans : « Regardez ce petit homme : il n'a pas beaucoup d'apparence, mais il vivifie quatre de mes provinces. » On a d'Armand-Joseph de Béthune plusieurs écrits : *Vues générales sur l'organisation de l'instruction rurale* (Paris, 1795); *Mémoires sur les moyens d'éteindre la mendicité; Sur le projet d'une caisse rurale de secours*, etc.

BÉTHUNE (le Rév. George-William), littérateur américain, né en 1806, à New-York. Pasteur de la communion hollandaise réformée il s'est acquis un rang des plus honorables dans la littérature américaine par ses nombreuses conférences publiques et ses sermons, ainsi que par des écrits de morale et des poésies. Ses lectures et ses sermons ont été recueillis et forment plusieurs volumes. Dans ses *Essais* de morale, on cite : *Un mot pour l'Affligé*, les *Femmes poëtes anglaises*, *Histoire d'un pénitent*, etc. Ses poésies ont pour titre : *Chants d'amour et de foi* (Lays of love and faith, 1848). Il a refusé plusieurs fois d'accepter des places et des dignités universitaires.

BETHUNE (Maximilien DE). V. SULLY.

BÉTHUNE (James et David), prélats écossais. V. BEATON.

BETHYLE s. m. (bé-ti-le — du gr. *bethulos*, nom d'oiseau). Ornith. Sous-genre établi dans le groupe des pies-grièches, et fondé sur un oiseau de la Guyane et du Brésil, qui ressemble à notre pie commune, mais est beaucoup plus petit qu'elle.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des oxyuriens, qui a pour type le béthyle à cornes fauves, espèce répandue dans tout le nord de l'Europe.

BETH-ZACHARA, bourg de la Palestine, dans la tribu de Juda, à 18 kil. S.-O. de Jérusalem, entre cette ville et Beth-Sur, dans les montagnes de Juda, célèbre par le combat de Judas Machabée contre Antiochus Eupator, combat dans lequel Eléazar fut écrasé sous le poids d'un éléphant qu'il avait percé de son épée.

BÊTIFIANT (bê-ti-fi-an), part. prés. du v. Bêtifier : *Vous feriez mieux de travailler que de perdre votre temps en* BÊTIFIANT.

BÊTIFIANT, ANTE adj. (bê-ti-fi-an, an-te — rad. *bêtifier*). Abrutissant, qui rend bête, qui abrutit : *Quoique Popinot eût été bien élevé, les habitudes de ses parents, les soins* BÊTIFIANTS *d'une boutique et d'une caisse avaient modifié son intelligence, en la pliant aux us et coutumes de sa profession.* (Balz.)

BÊTIFIER v. a. ou tr. (bê-ti-fi-é — rad. *bête*, et du lat. *facere*, faire). Rendre bête, abrutir : *Ce genre d'éducation* BÊTIFIE *les enfants.*

— v. n. ou intr. *Faire la bête*, Se donner un air bête : *Il a une grande aptitude à* BÊTIFIER. ‖ Peu usité.

BÉTILLE s. f. (bé-ti-lle, *ll* m.). Comm. Espèce de mousseline des Indes.

— *Bétille organdi*, Bétille à grain rond et très-fin. ‖ *Bétille tarlatane*, Bétille fort claire.

BÉTINA s. m. (bé-ti-na). Ichthyol. Nom indien du *chætodon cornutus*.

BÉTIQUE, une des trois grandes divisions de l'Espagne ancienne, dans la partie méridionale de la péninsule ibérique; elle tirait son nom du fleuve Bétis (Guadalquivir), qui la traversait du N.-E. au S.-O. Les Romains l'appelaient aussi *Hispania Ulterior*, tandis qu'elle était nommée *Tourdetania* par Strabon. Elle avait pour bornes : au S., la Méditerranée, qui formait sur ses côtes la baie et le détroit de Gadès (Cadix); à l'O., le fleuve Anas (Guadiana); à l'E., la Méditerranée. Ses limites septentrionales ne sauraient être indiquées avec précision, à cause des nombreux changements qu'elles subirent à différentes époques; cependant, on peut les représenter approximativement par une ligne droite partant, à l'E., du Promontorium Charidini (cap Gata) et se dirigeant sur l'Anas, et passant un peu au-dessous des villes d'Alba et de Basti. L'étendue de territoire ainsi délimitée correspond à peu près à l'Andalousie et au royaume de Grenade. Strabon, Pline et plusieurs autres auteurs anciens font le plus magnifique éloge de sa fertilité en vins, froment, huile, cire, miel, poix, safran, vermillon, etc. On vantait l'énorme quantité de ses bestiaux; ses laines jouissaient d'une grande vogue, et Tertullien dit qu'elles étaient naturellement colorées. Ses mines de fer, d'or et d'argent, étaient plus célèbres encore, ce qui faisait dire à Posidonius que, dans ce pays, toute montagne, toute colline, était une matière à monnaie; que le sol était un coffre-fort inépuisable, et que les cavités de la terre n'étaient pas le séjour de Pluton, mais de Plutus. Ces richesses et cette fertilité, grossies par l'imagination des poëtes, donnèrent lieu à plusieurs récits fabuleux qui s'accréditèrent facilement parmi les peuples de l'antiquité. Là régnait Géryon, au triple corps, fameux par ses bœufs rouges et sa lutte avec Hercule; là, selon quelques auteurs, se trouvaient les Champs-Elysées; là encore, le soleil grandissait démesurément avant de se coucher, et se plongeait dans la mer en sifflant comme un feu qui s'éteint.

Les principaux peuples qui habitaient la Bétique étaient les *Turdules* au N.; les *Béturiens* au N.-O.; les *Turdétans* à l'O. et au S.; les *Bastules* au S., et les *Bastitans* à l'E. Sous la domination romaine, la Bétique renfermait 175 villes, dont les principales étaient : Corduba (Cordoue), Hispalis (Séville), Gadès (Cadix) et Malaca. La plupart de ces villes étaient de fondation phénicienne ou carthaginoise; aussi, lorsque la fortune de Carthage dut céder à celle de Rome, la Bétique passa avec le reste de l'Espagne sous le joug romain. Les Vandales s'emparèrent ensuite de cette riche contrée, qui reçut d'eux le nom de *Vandalitia*, d'où Andalousie. Les Arabes et les Maures commencèrent par cette province la conquête de l'Espagne, d'où les expulsa Ferdinand le Catholique.

Bétique (LA) (*la Betica*), titre d'un poëme espagnol de Juan de la Cueva, imprimé en 1603. Cette œuvre, qui ne comprend pas moins de vingt-quatre chants, est le récit de la conquête de Séville par le roi saint Ferdinand. Le sujet en est élevé, vraiment digne de l'épopée, et surtout de nature à intéresser vivement l'orgueil national de l'Espagne; mais il exigeait, pour être bien traité, plus de génie poétique que n'en possédait l'auteur. En effet, le plan en est embarrassé et peu intéressant, l'exécution froide et défectueuse. Cueva a puisé les principaux éléments de son poëme dans la *Cronica general de Fernando*, arrière-petit-fils de saint Ferdinand, et il avait la prétention de composer une œuvre semblable à celle du Tasse. Malheureusement, ses forces trahirent son ambition. La partie la plus agréable de cette œuvre est celle qui est consacrée au développement du caractère de Tarfia, personnage imité de Clorinde de la *Gerusalem liberata*. Mais, malgré tout, l'épisode romantique dont elle est l'héroïne se mêle trop à la trame principale de l'histoire. Cependant le plan général du poëme est moins embarrassé dans son mouvement et plus épique dans sa construction que les principales œuvres de ce genre qu'on rencontre en si grand nombre dans la littérature espagnole. La versification de *la*

Betica, quoique négligée, est parfois facile et même harmonieuse.

BÉTIS s. m. (bé-tiss). Bot. Arbre des Philippines, qui paraît appartenir aux sapotilliers, et dont le bois passe pour être sternutatoire et antihelminthique.

BÉTIS, nom ancien du Guadalquivir, fleuve d'Espagne.

BETIS, ville de l'Océanie, dans l'île de Luçon, diocèse de Manille, par 124° 18' long. E. et 14° 57' lat. N.; 4,700 hab.

BETIS, BŒTIS, BATIS ou **BABEMESSÈS**, gouverneur de Gaza, qui vivait au IVe siècle av. J.-C. Nommé gouverneur de cette ville par Darius III, il résista pendant deux mois à tous les efforts d'Alexandre, qui voulait s'emparer de cette place et qui fut blessé. S'étant enfin rendu maître de Gaza, le roi de Macédoine, irrité de cette longue résistance, fit attacher Bétis derrière son char et le traîna autour des remparts de Gaza, pour imiter Achille, qui avait ainsi traîné autour de Troie le cadavre d'Hector. Le seul Quinte-Curce rapporte cette anecdote; Diodore, Arrien ni Plutarque ne la mentionnent.

BÊTISE, s. f. (bê-ti-ze — rad. *bête*). Défaut d'intelligence, de jugement, de bon sens, ou des notions les plus communes: *Il est d'une* BÊTISE! *Mon ami, l'esprit vous perdra : si vous voulez faire votre chemin, songez chaque matin, à votre réveil, que le monde est bête, et cavez sur sa* BÊTISE. (Mme de Tencin.) *La vanité n'est qu'une* BÊTISE *de l'amour-propre.* (J.-J. Rouss.) *Un père disait à son fils : vous êtes sot, soyez au moins décisif, cela réparera votre* BÊTISE. (Helvét.) *Rien n'est si près de la* BÊTISE *que l'esprit sans raison.* (Mme Necker.) *Caraccioli, au premier coup d'œil, avait dans la physionomie l'air épais et massif avec lequel on peindrait la* BÊTISE. (Marmontel.) *La* BÊTISE, *ou défaut d'intelligence, est une affection essentiellement incurable.* (Descuret.) *La* BÊTISE *est l'absence de l'esprit, comme la sottise est celle du jugement.* (Bonnin.) *La* BÊTISE *est une infirmité morale que la sottise peut seule rendre ridicule.* (Beauchêne.) *Jamais une femme n'atteindra à la* BÊTISE *suprême; il faut, pour y parvenir, une force que les femmes n'ont point.* (Mme E. de Gir.) *Une chose qui m'humilie profondément est de voir que le génie humain a des limites, quand la* BÊTISE *humaine n'en a pas.* (Alex. Dum.)

Se croire un grand esprit indique la *bêtise;*
Il faut vous priser peu pour que chacun vous prise.
PRÉVILLE.

— Propos, action, œuvre bête, sotte, ridicule : *Mademoiselle Quinault, en parlant d'une femme qui revenait cent fois sur la même idée, pour peu qu'elle la crût piquante, disait : Cette femme ne quitte jamais une jolie chose, qu'elle n'en ait fait une* BÊTISE. (***.) *Je ne puis pas dire une* BÊTISE *sans qu'on crie au voleur.* (Rivarol.) *Il y a des esprits si stériles, qu'il n'y pousse pas même de* BÊTISES. (Lamenn.) *On répond toujours par une* BÊTISE *à l'homme d'esprit qui a raison.* (Alex. Dum.) *Paris dévore autant de chefs-d'œuvre que de* BÊTISES. (Balz.) *Tu crois donc aux* BÊTISES *de Mesmer, à son baquet, à la vue au travers des murailles?* (Balz.) *Il faut bien qu'elle soit intelligente, car elle parle sans cesse sans dire de* BÊTISES, *et en parlant toujours elle empêche les autres d'en dire.* (Mme L. Colet.)

— Chose de peu de valeur, babiole : *Vous êtes bien bon, mon cousin, vous dois-je beaucoup d'argent pour cette petite* BÊTISE? (Balz.)

— Motif, raison futile, sans importance : *N'allez pas vous battre pour une* BÊTISE.

— Chose légère, folle, mais amusante : *Il y a des* BÊTISES *qu'un homme d'esprit achèterait.* (Voisenon.) *Ma foi, nous irons voir quelque* BÊTISE *aux Variétés.* (Balz.) *Quand une* BÊTISE *amuse Paris, il est impossible que la province s'en prive.* (Balz.) *C'est agréable d'avoir de l'esprit, on a toujours quelques* BÊTISES *à dire.* (Tousez.) ‖ Parole légère, hasardée. *Ne dites pas des* BÊTISES *devant ces dames. Il échappa à Brissac quelque* BÊTISE *sur Mme de Mailly, la dame d'atours.* (St-Sim.) ‖ Folie : *Se brûler la cervelle quand on est jeune et riche, quelle* BÊTISE!

— **Antonymes.** Finesse, ingéniosité, intelligence, pénétration, présence d'esprit, subtilité.

— **Syn. Bêtise, sottise, stupidité.** La *bêtise* résulte de l'ignorance, du manque d'intelligence. La *sottise* résulte plutôt d'un jugement faux, et souvent elle est accompagnée de présomption. La *stupidité* est la bêtise portée à son comble, c'est l'inertie presque complète de l'esprit. La *bêtise* peut s'allier à la bonté, elle en est la conséquence lorsque celle-ci est excessive. La *sottise* est toujours haïssable. La *stupidité* rend l'homme presque semblable à la brute.

— **Anecdotes.** Un amant attendait sa maîtresse, qui devait venir le trouver à six heures. Il avança la pendule d'une heure, pour la faire arriver plus vite.

⁂

Quelqu'un demandait à un Irlandais si sa sœur était accouchée d'un garçon ou d'une fille? « Sur mon âme, répondit-il, je ne sais pas encore si je suis *oncle* ou *tante*. »

Un homme poussait la discrétion si loin, qu'il disait un jour à un de ses amis : « Quand j'aime une femme, je m'arrange pour qu'elle n'en sache jamais rien. »

⁂

Un voyageur, prêt à partir, disait qu'il avait pris ses précautions, et que, comme en route on pouvait être attaqué subitement, il avait mis une paire de pistolets au fond de sa malle.

⁂

Un militaire, qui voulait se faire réformer, prétendait être myope : « A preuve que je ne vous trompe pas, disait-il au major, c'est que je ne vois pas seulement les galons de ce caporal, qui est là-bas. »

⁂

Un célibataire venait d'acheter une paire de mouchettes; sa gouvernante lui ayant fait observer qu'elles étaient bien petites, il lui répondit qu'elles étaient assez grandes pour une personne seule.

⁂

X... envoie sa servante acheter des allumettes; elles ne valaient rien. « Allez en chercher d'autres. » La servante revient. « Sont-elles bonnes celles-ci? — Ah! monsieur, j'en suis sûre, je les ai toutes essayées? »

⁂

Un homme disait à son domestique d'aller voir l'heure au cadran solaire. « Mais, monsieur, il fait nuit, répondit le domestique. — Qu'est-ce que cela fait? prends une chandelle, » répliqua le maître.

⁂

Un homme s'étant embarqué dans un navire pour les Indes, l'envie de vomir le prit si fortement, qu'il dit au capitaine du navire : « Monsieur, je vous prie de faire arrêter votre vaisseau, parce que je veux vomir. »

⁂

Un voyageur, ayant trouvé une inscription en caractères de bronze, en détacha trois lettres, les mit pêle-mêle dans une boîte, et les envoya à un antiquaire, en le priant de lui expliquer ce que cela voulait dire.

⁂

Une demoiselle demandait à un jeune niais, en plaisantant, s'il viendrait à son enterrement, dans le cas où elle mourrait avant lui. « Oh! certainement, mademoiselle, avec plaisir.. »

⁂

Un homme de lettres écrivait dernièrement à un de ses confrères : « Un insolent m'a traité de fripon; je n'ai pas voulu faire de bruit; mais je me suis réservé de vous demander comment vous en usez en pareil cas. »

⁂

En 1793, un officier municipal fit incarcérer un violoniste pour avoir, dans un concert patriotique, observé les pauses. « Je vous apprendrai, dit le fonctionnaire, à rester les bras croisés la moitié du temps, quand tous les autres jouent. »

⁂

Une vieille dame combattait l'idée que la lune pût être habitée, par cette observation profonde : « La chose est impossible, s'écriait-elle avec emphase, car, que deviendraient les habitants de la lune, quand elle est réduite à un tout petit croissant? »

⁂

« Sais-tu mener en postillon? disait une dame à un garçon de sa ferme. — Oh! que oui, madame, répondit le rustre en ricanant; la preuve, c'est que c'est moi qui ai eu l'honneur de verser madame l'an dernier sur la grand'route. »

⁂

Une dame disait à une de ses amies : « J'ai été hier aux Français. — Qu'y donnait-on? — *Rhadamiste et Zénobie.* — Comment trouvez-vous cela? — Ma foi, je n'ai vu que *Rhadamiste;* je n'ai pas eu le temps de rester à *Zénobie.* »

⁂

Un riche financier examinait un jour deux superbes chevaux gris qu'on voulait lui vendre. Seulement, son cocher prétendait qu'ils étaient mal appareillés. « Je ne vois pas cela, dit l'homme aux écus; quel est donc celui des deux qui n'est pas pareil à l'autre? »

⁂

Comme on disait un jour à une servante d'aller chercher de la maculature, elle alla chez un libraire et en demanda. Le libraire lui répondit qu'il n'en avait point. « Quand donc en ferez-vous imprimer, monsieur, » lui demanda-t-elle?

⁂

Un jeune Irlandais, étudiant en médecine, répondait ingénument à quelqu'un qui l'interrogeait sur les progrès de ses études : « Je ne suis pas encore de force à guérir une grande personne, mais je crois en savoir assez pour bien traiter un enfant. »

⁂

Un jeune Français de distinction, mais dépourvu d'esprit, avait été présenté au pape. Sa Sainteté s'informait avec bienveillance s'il avait visité tout ce que Rome renfermait de curieux : « Oui, très-saint-père, répondit étourdiment le touriste, et maintenant il ne me reste plus qu'à voir un conclave. »

⁂

Un jeune homme était mis à la question, sous prétexte d'examen en pharmacie : « Monsieur, lui dit un des professeurs, comment reconnaîtriez-vous la présence de l'acide prussique dans une substance? — Il suffit d'en respirer; si l'on tombe mort du coup, on est certain d'avoir affaire à l'acide prussique. »

⁂

Après la représentation d'une comédie en cinq actes et en vers, un particulier des quatrièmes loges demanda à son voisin si la comédie était en prose ou en vers. « Je n'en sais rien, répondit ce dernier, je suis si enrhumé que je n'ai pu distinguer si c'était de la prose ou des vers. »

⁂

On demandait à un chef de claque de l'Opéra pourquoi il persistait à applaudir un très-médiocre ténor, en voyant que les manifestations de la claque provoquaient des *chut!* dans la salle : « Je n'y comprends rien, répondit le successeur d'Auguste, nous l'applaudissons cependant aux mêmes passages que Duprez. »

⁂

On donne toujours du pain rassis aux enfants des colléges; mais une fois, par extraordinaire, les élèves d'un lycée s'étaient vu distribuer du pain tendre. « Ma foi, dit un *malin*, en cachant dans sa poche un énorme morceau, je mets celui-ci en réserve pour demain matin, car je suis ennuyé de ne manger que du pain rassis. »

⁂

Un amateur s'extasiait sur la beauté de Mlle Sontag, qui venait de débuter. Un monsieur qui avait écouté l'enthousiaste se hasarda à dire que Mlle Sontag était en effet très-belle, mais qu'elle avait un œil plus petit que l'autre. « Un œil plus petit! s'écria l'admirateur, vous ne l'avez pas vue; elle en a, au contraire, un plus grand que l'autre. »

⁂

Un jeune sot, qui ne savait ni A ni B, avait un livre richement relié qu'il portait toujours à l'église par vanité. Quelqu'un, qui était derrière lui, s'aperçut un jour qu'il tenait son livre à rebours. « Monsieur, lui demanda-t-il en souriant ironiquement, permettez-moi de vous demander pourquoi vous tenez toujours votre livre à rebours. — C'est, répliqua l'ignorant, que je suis *gaucher*. »

⁂

Un homme, qui voulait acheter un cheval demanda à un de ses amis à quoi l'on reconnaissait l'âge des chevaux : « Aux dents, » lui répondit le connaisseur. Le lendemain, notre homme alla chez un maquignon, qui lui présenta un superbe poulain; il lui ouvrit la bouche et le repoussa en disant : « Je ne veux pas de votre cheval, il a trente-deux ans. » Il avait compté ses dents.

⁂

Un provincial naïf, mais prétentieux, s'était arrêté devant la boutique d'un des trois ingénieurs Chevalier que possède Paris, et il examinait avec la plus scrupuleuse attention le thermomètre. Ses yeux se portèrent sur cette ligne :

ORAN ‖ GERS

« Tiens, s'écria-t-il, avec la joie d'un homme qui en surprend un autre en flagrant délit de bêtise : je ne savais pas encore qu'Oran fût dans le Gers. »

⁂

A un examen pour le baccalauréat ès lettres, avant la bifurcation, un candidat, un peu intimidé et assez naïf, se trouvait placé sur cette ligne invisible qui sépare la chute du triomphe. — L'examinateur, pour résoudre la question, lui demanda : « Monsieur, pourriez-vous nous dire quelle différence existe entre les éclipses de soleil et celles de lune. » — « C'est, répondit l'élève, que les éclipses de soleil ont lieu pendant le jour, et les éclipses de lune pendant la nuit. »

⁂

Un certain Picard, entrant dans une église le jour de la fête du saint, vit toutes les reliques étalées, et, à l'extrémité, un encensoir d'argent qui avait servi à la messe, et qui était encore rempli de charbons ardents; il se mit à baiser fort dévotement toutes les reliques l'une après l'autre; quand il en fut à la dernière, voyant cet encensoir, il crut que c'en était encore une, et la baisa aussi; mais s'étant brûlé les lèvres, il dit en son patois : « *Ti Dié, que sti petio saint a la gueule chaude!* »

⁂

Deux paysans furent députés par leur curé, pour aller dans une grande ville inviter un peintre à exécuter le tableau du maître-autel de leur église. Le sujet était le *Martyre de saint Sébastien.* Le peintre demanda s'il fallait représenter le saint vivant ou mort. Cette question embarrassa nos deux messagers. Ne pouvant la résoudre, ils étaient sur le point de s'en retourner sans rien conclure, lorsque l'un d'eux, prenant son parti, dit au peintre : « Le plus sûr est de le représenter en vie; si on le veut mort, on pourra toujours bien le tuer. »

Un jeune homme, indigne d'une parenté même éloignée avec Nemrod, s'était mainte fois attiré, par sa maladresse, les quolibets de ses compagnons de chasse, qui résolurent un jour de le mystifier en plaçant un lièvre empaillé à la portée de son fusil. Son père, instruit du tour prémédité, l'avertit de se tenir sur ses gardes. Le lendemain, après une heure de recherches infructueuses, notre chasseur voit partir à dix pas un superbe lièvre; il le regarde tranquillement se livrer à une course effrénée, et met son fusil au repos en disant : « Va, va, mon bonhomme, tu ne m'y prendras pas, je sais bien que tu es empaillé. »

⁂

Un individu taillé en Hercule se présente devant un conseil de revision. « Vous demandez, lui dit le président, à être exempté du service de la garde nationale? — Oui, monsieur. — Quels sont vos motifs d'exemption? — Monsieur, je suis atteint de la plus grave infirmité et je désire être examiné secrètement par le chirurgien de la compagnie. — Veuillez, monsieur, passer dans ce cabinet. » Notre homme entre dans une petite pièce voisine; on le fait déshabiller des pieds à la tête. Il reparaît bientôt devant le conseil, vêtu comme notre premier père, avant la pomme. « Mais, monsieur, lui dit le président, quelle est donc votre infirmité? — J'ai la vue basse. »

⁂

Un de ces figurants qui ont de l'ambition, et dont le rêve est de jouer un rôle, avait été élevé à l'honneur de donner la réplique à Frédérick-Lemaître dans un drame quelconque. Le grand acteur avait, entre autres choses, à dire ceci chaque soir : « C'en est fait, je ne puis plus rester dans cette maison. Je vais me fixer en Italie. » Et tous les soirs le figurant avait à répondre : « Quoi! vous quittez la France? » — Un jour, il prit fantaisie à Frédérick de changer la phrase stéréotypée. « C'en est fait, je ne puis plus rester ici, je vais me fixer en *Normandie!* » Et, comme d'habitude, l'*acteur* de répliquer imperturbablement : « Quoi! vous quittez la France! »

⁂

Un gentilhomme, qui fit longtemps la joie d'une de nos grandes villes du Nord, unissait à la laideur la plus remarquable l'esprit le plus borné. Il venait d'être légèrement indisposé. Son médecin lui conseille un peu d'exercice, deux heures de cheval tous les matins. Quelques jours se passent, et notre homme s'en va régulièrement et quotidiennement dans son écurie. Un beau matin, le domestique, fort intrigué du long séjour de son maître dans ce salon de nouvelle espèce, y pénètre à son tour, et le trouve monté sur son cheval et contemplant d'un air mélancolique le râtelier. Le domestique s'étonne : « Qu'y a-t-il donc de surprenant? dit le maître; je suis les prescriptions du docteur; ne sais-tu pas, imbécile, qu'il m'a ordonné deux heures de cheval tous les matins? »

⁂

Un riche propriétaire de la Souabe avait envoyé son fils à Paris pour y étudier le français et les belles manières. Quelque temps après, un des valets de la maison vint trouver le jeune homme, qui s'empressa de lui demander ce qu'il y avait de nouveau dans la demeure paternelle : « Peu de chose, dit le fidèle serviteur; peu de chose. Seulement... vous vous rappelez ce superbe corbeau, dont un de vos amis vous avait fait présent? Eh bien! il est mort. — La pauvre bête! et comment cela? — Parce qu'il s'est trop acharné aux cadavres de nos beaux chevaux quand ils ont péri l'un après l'autre. — Quoi! les chevaux de mon père ont péri!.. Mais par quel accident? — Parce qu'on s'en est servi sans ménagement à transporter l'eau et les pompes quand votre maison a été incendiée. — Que dis-tu? notre maison incendiée! quand donc? comment? — Parce qu'on n'a pas assez pris garde au feu lorsqu'on a été, la nuit, avec des flambeaux, ensevelir votre père. — Malheureux! es-tu fou? Mon père est mort!... — Oui, monsieur... Du reste, il n'y a rien de nouveau ni chez vous, ni au village. »

⁂

Deux pèlerins à Rome se rendaient;
Las de traverser tant de villes
A tout venant ils demandaient :
Que nous reste-t-il? — Trente milles.
— Que trente milles? Bon, dit l'un,
Ce n'est que quinze pour chacun.

⁂

Madame Hortense, étant au bal,
Tomba l'autre jour en faiblesse.
Le grave Artoux dit que son mal
Etait un signe de grossesse.
Quelqu'un reprit : « Y pensez-vous!
Depuis deux ans est mort l'époux
De cette veuve si gentille.
— Excusez, dit monsieur Artoux,
Je croyais madame encore fille. »

BÊTISER v. n. ou intr. (bê-ti-zé — rad. *bêtise*). Néol. Faire la bête, affecter un air niais, imbécile : *Les Hollandais partaient ce matin; je me suis promené sur la place devant leur auberge, en ayant l'air de* BÊTISER. (Balz.) ‖ S'amuser à plaisanter, faire ou dire des galanteries : *Qui, moi, j'aurais voulu* BÊTISER *avec cette sorcière!* (E. Sue.)

BETJOUANA s. m. (bètt-jou-a-na). Linguist. Langue parlée par les Betjouanas ou

Béchuanas : *Le* BETJOUANA *ne diffère que légèrement de la langue des Damaras et de celle des Delagoans, bien que ces deux peuples soient très-éloignés l'un de l'autre.* (Hoefer.) V. BÉCHUANAS.

BETKEREK, ville de l'empire d'Autriche, en Hongrie, comitat de Torontal, sur le canal de Béga; 9,857 hab. Elève de vers à soie; commerce de soie.

BETLIS, ville de la Turquie d'Asie. V. BIDLIS.

BETMALE ou **BETHMALE** (VALLÉE DE), nom d'un petit pays dans l'ancien comté de Foix, compris actuellement dans le canton de Castillon. Une commune de 1,750 hab., située dans cette vallée, porte le même nom.

BETOÏ adj. et s. m. Linguist. Langue parlée par la peuplade américaine des Betoïs, qui habitent le Casanare.

— **Encycl.** La langue *betoï* forme un seul groupe avec celles des Situfa et des Aïrico, tribus voisines. Gumilla dit que ces langues sont extrêmement gutturales. La langue *betoï* n'a pas les articulations correspondant aux lettres espagnoles *p*, *n*, *ll*; *f*. et *j* (guttural) reviennent au contraire très-souvent. L'accent tonique tombe uniformément sur la dernière syllabe. Le genre des substantifs ne se distingue qu'en employant les mots auxiliaires *homme*, *femme*. Les affixes *umica*, *tu*, *ufoca*, peuvent être à la rigueur considérés comme la marque distinctive de cas réguliers. Le pronom possessif est remplacé par le pronom personnel : *rau-toucou*, ma maison (proprement moi-maison). Les adjectifs, au contraire des substantifs, ont trois terminaisons pour les trois genres, *oi*, pour le masculin, *o*, pour le féminin, et *oje*, pour le neutre. La principale difficulté de cette langue consiste dans l'emploi des formes appropriées des pronoms personnels, servant à la conjugaison des verbes, qui est fort compliquée et contient un nombre considérable de temps et de modes. Souvent le radical du verbe subit de telles transformations, qu'il est excessivement difficile de le reconnaître. Ainsi *rijouca*, je meurs; *jijouca*, tu meurs; *ijouca*, il meurt; *marrijou*, je mourus, etc. Les participes sont conjugables; on ne connaît pas de forme spéciale pour le passif, mais il y en a pour le négatif. Les prépositions n'existent pas et sont remplacées par des postpositions. Pour marquer l'interrogation, on ajoute au mot principal la syllabe *qué*.

BÉTOINE s. f. (*bé-toi-ne* — altérat. de *Vetonica*, qui vient peut-être de *Vetones*, ancienne peuplade des Pyrénées). Bot. Genre de plantes de la famille des labiées, dont une espèce, la bétoine officinale, est commune dans nos climats, où on l'emploie en médecine : *Les feuilles de la* BETOINE *sont sternutatoires.* (Acad.) ‖ Quelques auteurs réunissent ce genre aux épiaires.

— *Bétoine de montagne*, nom de l'arnique. ‖ *Bétoine d'eau*, nom de la scrofulaire aquatique.

— **Encycl.** La *bétoine* est une herbe vivace, pileuse, pubescente ou velue, très-commune sur les bords de la Méditerranée et dans le Caucase. Elle présente un calice à cinq dents aiguës et une corolle tubuleuse à deux lèvres : la supérieure plane, entière, droite; l'inférieure à trois lobes étalés; sa tige gracieuse, élancée, se couronne de fleurs teintes de pourpre pendant la belle saison; cette tige est droite, simple, tétragone, légèrement velue et haute de 0 m. 30 à 0 m. 40; les feuilles inférieures sont ovales, pétiolées, terminées en pointe, cordiformes à la base, crénelées sur leurs bords; les supérieures, plus étroites et sessiles. Les fleurs, purpurines ou blanches, forment au sommet de la tige un épi serré, un peu interrompu à la base; les bractées et le calice sont glabres; la lèvre supérieure de la corolle est arrondie et entière.

L'espèce principale est la *bétoine officinale*, très-commune en Europe et dans la Russie asiatique. Les fleurs ont une odeur faible, fugace; les feuilles sont âcres, un peu aromatiques; sa racine, désagréable au goût, est émétique et purgative à la dose de 2 à 4 gr. dans 190 à 250 gr. d'un véhicule convenable. Cette plante, dont on ne devait faire usage, d'après les anciens, qu'avec la plus grande précaution, et à laquelle on accordait les plus admirables vertus, est aujourd'hui bien déchue de son antique renommée. Cependant, ses feuilles, desséchées et réduites en poudre fine, sont encore aujourd'hui employées comme sternutatoires, à cause des propriétés âcres et stimulantes dont elles sont douées. Prise en guise de tabac, la *bétoine* provoque l'excrétion de la membrane muqueuse qui tapisse les fosses nasales, et produit une révulsion utile dans quelques cas d'ophthalmie, d'odontalgie, de migraine opiniâtre, de bronchite chronique, etc. Quant à son efficacité dans l'épilepsie et les convulsions, quoi qu'en aient dit Galien et, récemment encore, quelques médecins, il n'est aucun fait qui justifie leurs assertions.

D'autres espèces sont cultivées dans les jardins, entre autres : la *bétoine du Levant*, originaire du Caucase : feuilles lancéolées, gaufrées; fleurs pourprées, pâles, et la *bétoine à grandes fleurs*, originaire de Sibérie. Elle est vivace et plus grande que la précédente. Tige velue, feuilles radicales, nombreuses, dentées, *en cœur allongé*; *grandes et belles fleurs* roses, verticellées, avec de grandes bractées. Toutes les *bétoines* se cultivent en terre ordinaire et se multiplient de graines et d'éclats.

BÉTOIRES s. m. pl. (bé-toi-re) Agric. Trous creusés d'espace en espace dans les campagnes, pour absorber les eaux pluviales. ‖ Creux ou trous naturels, par lesquels se perdent les eaux de certaines rivières.

BÉTOLAUD (Victor-André-Raymond), littérateur et grammairien français, né à Paris en 1803. Docteur ès lettres et licencié en droit, il entra dans l'enseignement et a été, pendant une vingtaine d'années, professeur au collége Charlemagne. Il a publié un *Traité élémentaire de l'accentuation grecque* (1836), une traduction de l'*Ane d'or*, d'Apulée, dans la collection Panckoucke, et donné diverses éditions d'auteurs grecs et latins.

BÉTON s. m. (bé-ton — de l'anc. verbe fr. *beter*, se durcir, se cailler, se coaguler; en provençal, *batum* signifie mastic, enduit, bitume. Cette étym. nous semble beaucoup plus probable que celle qui tire le mot *béton* de l'angl. *bletong*, poudingue factice). Constr. Sorte de maçonnerie formée de chaux hydraulique, d'eau, de sable et d'éclats de pierre ou cailloux, principalement employée pour construire dans l'eau. ‖ On dit aussi *maçonnerie de béton*, de sorte que le mot *béton* s'applique, tantôt à la construction elle-même, tantôt aux matériaux qui la composent.

— Méd. Nom vulgaire donné au premier lait d'une femme qui vient d'accoucher.

— **Encycl.** Comme on le voit dans la définition technologique donnée plus haut, les éléments qui entrent dans la composition du *béton* sont : la chaux hydraulique, l'eau, le sable et les cailloux ou les éclats de pierre meulière. En d'autres termes, la maçonnerie de *béton* est formée d'un *mortier hydraulique* (sable, chaux hydraulique et eau), qui agglomère les éclats de meulière ou les cailloux, de même que, dans la maçonnerie de pierre de taille ou de moellons, ce mortier sert à former les joints des pierres ou des moellons; aussi la confusion n'est-elle pas rare dans le langage de la construction. On conçoit qu'on puisse faire entrer plus ou moins de cailloux dans la composition des *bétons* : on passe ainsi par diverses qualités pour arriver à un échantillon qui, ne renfermant plus de cailloux, si ce n'est ceux du sable, n'est plus que du mortier. Cependant, comme il ne remplit pas le but ordinaire du mortier, qui est de jointoyer des matériaux bien déterminés, pierres ou moellons, on lui a, dans certains cas, conservé le nom de *béton*, en faisant souvent suivre ce mot d'un adjectif qui indique une de ses qualités essentielles : *béton plastique*, *béton aggloméré*, etc. En d'autres termes, les inventeurs qui, depuis Vicat, ont perfectionné l'emploi des chaux hydrauliques et des ciments, ont préféré, et ils ont eu raison, donner à leurs produits des noms qui indiquent le but que ces produits doivent remplir. Nous ferons comme eux, et nous allons étudier au mot BÉTON toute mâçonnerie de bloçage à mortier hydraulique, que la proportion de cailloux y soit notable, ou qu'elle soit réduite à celle qui se trouve dans le sable.

L'étude des *bétons* suppose la connaissance de la théorie du durcissement des mortiers hydrauliques, et des propriétés des chaux hydrauliques, des ciments, des pouzzolanes. Le *Grand Dictionnaire*, pour ne pas se répéter, est forcé de renvoyer le lecteur aux mots CHAUX, CIMENT, etc. etc. Nous n'insisterons donc ici que sur les détails propres aux *bétons*.

Pour fabriquer le *béton*, il faut d'abord se rendre compte de la proportion de mortier à employer, c'est-à-dire qu'il faut déterminer le volume des vides existant entre les pierres cassées et les cailloux dont on se propose de faire usage. On y arrive facilement en remplissant un vase de cailloux, et en versant de l'eau jusqu'à ce qu'elle affleure. Le volume de l'eau est celui des vides; le volume du mortier employé doit être d'au moins un quart plus considérable que celui des vides, parce que la répartition n'en est pas uniforme.

On fabrique le mortier à la manière ordinaire : le mieux, et on n'y manque pas maintenant dans les travaux un peu importants, est d'employer à cet objet un broyeur mécanique. On verse ensuite, en les stratifiant par couches, le mortier et les cailloux dans un long tube cylindrique, terminé inférieurement par une partie conique, fermée au moyen d'une porte; ce tube est muni intérieurement de croisillons en fer rond, dirigés suivant les diamètres. Quand le tube est plein, on ouvre la porte inférieure; les matières, contrariées dans leur descente par les croisillons, se mélangent intimement, et le *béton*, parfaitement fabriqué, tombe dans une brouette placée au-dessous des cylindres.

La première machine employée à la fabrication du *béton* est la *machine à coffres*, composée de caisses en fonte pouvant basculer autour d'un axe horizontal : les matières, jetées à la pelle dans la première caisse, sont versées successivement dans toutes les autres, et leur mélange se trouve effectué. On a aussi employé, par exemple aux travaux du port d'Alger, le *couloir-caisse à béton*, formé d'une caisse en bois dans laquelle sont disposés des plans inclinés en sens contraire, sur lesquels les matières tombent et se mélangent. Le *béton* fabriqué sort par une ouverture latérale, pratiquée au bas de la caisse.

Pour la fabrication du *béton* sans cailloux, nous renvoyons au mot MORTIER, où l'on trouvera la description des différents broyeurs, entre autres celui de MM. Coignet et Franchet, dont nous dirons seulement un mot ici. Ce broyeur est formé d'un cylindre vertical en fonte, armé intérieurement de croisillons dirigés suivant les diamètres : au centre se meut un arbre vertical portant des croisillons qui se croisent avec les premiers et triturent les matières. Au bas de l'arbre sont disposés deux croisillons en forme d'hélice, qui, forçant le mélange à marcher, opèrent une compression d'autant plus grande que les orifices de sortie sont plus petits : un mécanisme très-simple permet de faire varier la grandeur de ces orifices. De plus, on a soin de tenir constamment le cylindre plein du mélange des matériaux, ce qui augmente la pression, de sorte que le *béton* est déjà aggloméré dans le broyeur.

Travaux hydrauliques en béton. On fait usage du *béton* pour établir les piles de ponts, les barrages, les digues, les sols des lacs factices, les fondations sur les sols marécageux, etc., etc. Depuis quelques années, on l'emploie pour les travaux à la mer. Si le *béton* est mis en œuvre hors de l'eau, on le jette directement dans l'enceinte qui doit le contenir. Souvent on le fabrique sur une plate-forme mobile, sur le sol de laquelle affleure le *cylindre à béton* ou *bétonnière*, par où il se rend à la place qu'il doit occuper : ou peut encore le transporter du lieu de fabrication au lieu d'emploi, au moyen de brouettes ou de wagons. On l'étend par couches horizontales peu épaisses, au moyen d'un râteau, et on pilonne ces couches, afin de remplir les vides et de mieux répartir le mortier dans la masse.

Quand on fait des bétonnages en élévation, ou qu'on fabrique des blocs artificiels, qui doivent plus tard être mis en place, on maintient latéralement le *béton*, par des encaissements convenablement disposés, qu'on enlève une fois la prise faite. Si le *béton* doit être immergé à une certaine profondeur, on adopte le *coulage au talus*, qui consiste à descendre d'abord, au moyen d'une caisse, une certaine quantité de *béton* pour former le talus naturel, qu'on fait ensuite avancer progressivement en posant le *béton* sur la crête de ce talus, comme pour faire un remblai.

Quand la profondeur de l'eau excède 2 m., l'immersion du *béton* se fait dans des caisses qu'on descend au fond de l'eau au moyen d'un treuil, et qu'on fait basculer ou dont on ouvre le fond au moyen d'un mécanisme spécial.

Le *béton*, ainsi immergé, chasse devant lui une bouillie claire, *la laitance*, formée de chaux et de vase délayée par l'eau. On l'enlève au moyen d'une pompe. Cette perte de chaux oblige à en forcer un peu la dose pour les *bétons* mis en œuvre sous l'eau.

Quant à la proportion des matières qui doivent entrer dans la composition des *bétons*, elle est très-variable, et, à ce sujet, nous renvoyons aux ouvrages spéciaux, qui, eux-mêmes, ne peuvent donner que des indications vagues : ici surtout, la pratique est nécessaire. On trouvera quelques renseignements au mot MORTIER.

Ajoutons quelques lignes sur l'emploi du *béton* pour les constructions à la mer.

L'emploi des *bétons* à la mer a souvent donné lieu à des mécomptes. Il tend pourtant à se généraliser; on commence, en effet, à sortir de la période des tâtonnements, et des travaux, faits depuis près de cinquante ans, paraissent avoir bien résisté jusqu'ici. On emploie le *béton* sur place, par exemple, pour former des bassins de radoub, des murs de quai, etc.; ou bien on en forme de gros blocs réellement monolithes, qu'on immerge en mer pour former des enrochements, des digues, des jetées. Dans un rapport lu en 1840 à l'Académie des sciences, Coriolis attribue la priorité de cette dernière idée à M. Poirel, ingénieur des ponts et chaussées, qui commença les grands travaux du port d'Alger en 1833. On conçoit l'importance qu'il y a à immerger de gros blocs en mer, où les matériaux de faible dimension seraient déplacés immédiatement après leur pose. Dans les tempêtes, les gros blocs résisteront à l'effort des vagues, qu'on ne peut pas évaluer à moins de 3,000 kil. par mètre carré. En effet, l'effort des vagues est proportionnel à la surface du bloc, ou au carré du côté, tandis que la résistance de glissement est proportionnelle à la pression, c'est-à-dire au poids du bloc, ou au cube du côté. On peut donc équilibrer ces deux forces en faisant usage de blocs suffisamment gros. Au port d'Alger, on employait des blocs de 10 mètres cubes, pesant 24 tonnes. Ces travaux d'Alger furent imités et perfectionnés à Marseille, à la pointe de Grave (embouchure de la Gironde), à Port-Vendres, Cette, Biarritz, Cherbourg, et, de 1852 à 1863, par M. Poirel, à l'avant-port de Livourne, où l'on employa des blocs de 10 et même de 20 m. cubes. Les mécomptes qu'on a eus à supporter proviennent de la facilité avec laquelle l'eau de mer attaque les mortiers hydrauliques. Il faut donc prendre certaines précautions pour en établir la composition.

Les mortiers employés à Alger et à Livourne pour la confection du *béton* étaient des mortiers à base de pouzzolane. On faisait usage de la pouzzolane de Rome, tirée des galeries situées près de l'église Saint-Paul hors les Murs, et aussi des pouzzolanes d'Algérie. Depuis une vingtaine d'années, on fait usage de la chaux du Theil; par exemple, on s'en sert pour les immenses travaux de Marseille et de l'isthme de Suez. Les travaux paraissent bien résister, et les ingénieurs y ont tant de confiance, qu'ils négligent maintenant la précaution, prise au début, d'éteindre et de bluter la chaux eux-mêmes.

En 1854, Vicat conseillait l'introduction des silicates magnésiens dans les mortiers à la mer; cette idée s'accorde parfaitement avec les résultats pratiques énoncés plus haut. Sa mort l'empêcha de donner suite aux travaux qu'il dirigeait de ce côté, et dont il annonçait devoir publier bientôt les résultats. On en trouve encore la confirmation dans la communication faite, le 4 décembre 1865, à l'Académie des sciences, par M. Sainte-Claire Deville, sur la solidification de l'hydrate de magnésie, qui fournit des mortiers très-durs, qui paraissent devoir résister à la mer. Les expériences se continuent à Cherbourg à ce sujet. On en trouvera le détail aux mots *MAGNÉSIE* et *MORTIER*.

L'influence de la composition des mortiers, pour la résistance des *bétons* à la mer, est telle, que M. F. Coignet, partant de l'idée contraire, et quoique opérant par des procédés incontestablement perfectionnés, n'est arrivé qu'à de mauvais résultats. Les blocs fabriqués par son procédé avec des chaux hydrauliques de la Mancelière, d'Echoisy, du Theil, des ciments de Portland, etc., etc, et immergés à Saint-Jean de Luz il y a sept ou huit ans, sont presque tous détruits. Nous n'insistons pas ici, parce que nous examinerons plus loin les détails de ce procédé, ainsi que ses conséquences.

Emploi général du béton. Nous avons examiné la fabrication du *béton* et son emploi pour les travaux où il est d'un usage général; nous allons étudier maintenant son rôle, qui tend depuis peu à prendre une grande importance, dans l'art de la construction en général, aussi bien aérienne qu'hydraulique, ce qui n'exclut pas les applications déjà indiquées. Commençons par un aperçu historique.

L'art de construire en petits matériaux de blocage, reliés par un mortier hydraulique, et formant un tout monolithe, date de la plus haute antiquité. Suivant Pline, les colonnes du péristyle du labyrinthe d'Egypte (3600 ans av. J.-C.) étaient construites en pierre factice. La pyramide de Ninus est aussi un monolithe établi suivant le même procédé. Elle est assise sur une voûte également monolithe, percée de petits canaux, garnis de poteries, par lesquels devait s'écouler l'eau de *béton*.

La maçonnerie de blocage a pénétré dans ces canaux : c'est une démonstration évidente de la façon dont on a procédé à la construction. Nous pourrions multiplier les exemples en rapportant les faits cités dans la *Description de l'Egypte*, si les précédents ne suffisaient pas pour prouver l'ancienneté et la solidité de ces constructions monolithes.

Les Romains continuèrent les traditions des Babyloniens et des Egyptiens. La pierre parallélipipédique, 30 pieds carrés de base sur 50 pieds de hauteur, dont parlent Pline et Varron, et qui formait le tombeau de Porsenna, était un monolithe obtenu par encaissement et pilonnage de *béton*.

Partout où les Romains étendirent leur empire, ils laissèrent des vestiges des grands travaux qu'ils exécutèrent, et on peut dire que ceux qui ont le mieux bravé les injures du temps et les efforts des hommes sont ces blocs artificiels (*cœmenta fracta*), qu'on retrouve à Nîmes (tour Magne), à Lyon, etc., etc.

Il n'est donc pas étonnant qu'on revienne à ces procédés de construction, presque complétement abandonnés au moyen âge, aujourd'hui qu'on a sur les Romains l'avantage de savoir fabriquer d'excellents matériaux hydrauliques, que les procédés de fabrication du mortier sont très-perfectionnés, et qu'on peut, par suite, obtenir à coup sûr et à peu de frais les resultats que les Romains ne durent qu'aux bras de leurs esclaves, à la masse imposante de leurs constructions et aux hasards qui leur faisaient trouver de bonnes chaux hydrauliques naturelles. On verra, en effet, aux mots MORTIER et CHAUX, que les Romains n'avaient pas les notions des modernes sur les chaux hydrauliques et les ciments, auxquels un préjugé a fait donner le nom de *ciments romains*. Remarquons seulement que la multitude de leurs esclaves leur permettait d'obtenir un des éléments les plus importants d'un bon mortier, le *gâchage serré*.

Nous ne pouvons qu'indiquer les progrès immenses accomplis dans la fabrication des mortiers et des *bétons* depuis Lafaye, qui annonçait qu'il avait retrouvé le secret des Romains, depuis Fleuret, professeur d'architecture à l'Ecole militaire qui, sans être beaucoup plus explicite sur la théorie, arrive à des résultats pratiques remarquables, jusqu'aux découvertes de Vicat.

L'ouvrage de Fleuret sur l'*Art de composer des pierres factices aussi dures que le caillou*, et *Recherches sur la manière de bâtir des anciens, sur la préparation, l'emploi et les causes de durcissement de leurs matières* (Paris, 1807, 2 vol. in-4°), est curieux à consulter. Fleuret se proposait de construire des pierres factices

de toute sorte, entre autres des conduites d'eau, dont on peut voir un échantillon, donné par lui, au Conservatoire des arts et métiers. Partout, en Angleterre, en Allemagne, en Suède surtout, où la pierre ne résiste pas aux gelées, on exécuta des travaux qui laissent bien loin toutes les constructions romaines du même genre. En France aussi, on arriva rapidement aux mêmes résultats. C'est ainsi, pour ne citer que les travaux les plus délicats et, par suite, les plus difficiles, que fut élevée à Uriage, là même où Vicat fit ses plus beaux travaux, la statue monolithe du Génie des Alpes. On fit encore, par ce procédé, un grand nombre de bassins, de fontaines, de massifs de fondation, de dallages, etc., etc.; mais on fut plus longtemps à exécuter en *béton* (répétons ici que nous entendons, par ce mot, aussi bien les *bétons* de cailloux que les mortiers hydrauliques employés comme maçonnerie monolithe, que leurs inventeurs leur aient conservé le nom de mortiers ou appliqué celui de *béton*), on fut plus longtemps, disons-nous, à exécuter en *béton* de grands travaux d'art et d'architecture. C'est probablement parce qu'en Frauce la pierre se trouve facilement en grande quantité, et aussi parce que, dans l'utilisation des ciments, loin d'arriver à employer des *bétons* sans cailloux, on commença par construire en petits matériaux *hourdés en ciment*. C'est ainsi qu'avec le ciment de Vassy (Yonne), furent établis, à Paris, le pont aux Doubles, le Petit-Pont, le pont Notre-Dame, le pont d'Austerlitz, etc., etc.

Comme travaux d'art en *béton* de cailloux ou d'éclats de pierre, nous pouvons citer les réservoirs d'eau de la ville de Paris, établis, rue Racine, par M. Mary, alors ingénieur en chef du service des eaux, et aussi les voûtes établies dans ces derniers temps à la préfecture de police et à la nouvelle prison des Madelonnettes, etc., etc. Mais cette application, aux ouvrages d'art, des *bétons* dont l'emploi était déjà général et avantageux pour les gros travaux, donna lieu à des mécomptes. Il se produisait des fentes, des fissures, qui compromettaient la solidité de l'ouvrage; des voûtes, décintrées trop tôt, s'effondraient; il se trouvait parfois, dans les parements ou dans l'épaisseur des murs, des points où les cailloux s'étaient particulièrement réunis, ce qui diminuait sensiblement l'aspect satisfaisant du travail, dont la surface s'égrenait ou se désagrégeait, et portait atteinte à la solidité de la construction. La grosseur des cailloux empêche donc la répartition uniforme du mortier : pour obvier à cet inconvénient, on est conduit à mouiller davantage le mortier, procédé très-mauvais par lui-même, et qui, en outre, force à attendre un temps assez long pour décintrer. On voit donc que, pour opérer avec sûreté et économie, on est amené à supprimer les cailloux, et à n'employer, pour les ouvrages d'art, que des *bétons* qui ne sont plus que de véritables mortiers. On arrive ainsi à cette classe de produits qui nous a déjà donné plusieurs exemples, auxquels on peut ajouter ceux de M. Sandys en Angleterre, et de M. Coignet en France.

On devra, on le conçoit, apporter des soins particuliers à la fabrication de ce mortier, qui formera la maçonnerie elle-même. Il faudra que le mélange des matières soit le plus parfait possible, que la quantité d'eau soit juste celle qui convient, c'est-à-dire très-réduite; enfin, on comprend, à première vue et indépendamment de toute idée théorique, que l'agglomération, obtenue au moyen d'un pilonnage bien exécuté, devra être aussi parfaite que possible. Ces conditions ne se trouvent guère réunies jusqu'ici que dans les procédés de MM. Coignet. Nous ne voulons pas dire qu'en dehors de leur système il ne se soit pas produit des œuvres remarquables en *béton* ou en mortier hydraulique; mais c'est réellement à ces ingénieurs qu'on doit la fondation d'une grande maison d'entreprise de ces travaux, en même temps que les perfectionnements qui ont amené la fabrication du *béton* et son emploi à une grande perfection. L'examen de leurs procédés donnera une idée exacte de l'état actuel du mode de construction dont nous nous occupons, et c'est par là que nous allons terminer cet article.

Sans doute, il y a certaines réserves à faire aux idées émises par M. F. Coignet. Il nous est impossible d'admettre, comme il l'a exposé dans son ouvrage *Des bétons agglomérés appliqués à l'art de construire* (Paris, 1861), que le durcissement des mortiers est obtenu par la simple cristallisation de la chaux hydratée, puis par la carbonatation lente de cette chaux; nous ne saurions admettre non plus, comme il l'a publié dans le même ouvrage, que la quantité des matériaux employés n'exerce qu'une influence secondaire sur celle des produits obtenus, de sorte que « avec n'importe quelle chaux, n'importe quel ciment, n'importe quel sable, on peut obtenir des *bétons agglomérés*, convenant à tous les travaux. » Nous avons déjà cité, à propos de l'emploi des *bétons* à la mer, un exemple à l'appui de nos réserves, et, d'ailleurs, nous tenons de bonne source que M. Coignet lui-même en a rabattu de ces idées, émises dans le feu des premiers succès, et qu'il a soin maintenant de faire choix de bons sables et de chaux d'excellente qualité.

Ces réserves faites, ajoutons que M. Coignet obtient, au moyen de son broyeur, un mélange parfait et un commencement d'agglomération des matières. L'emploi du *béton*, ainsi obtenu, est aussi bien raisonné que possible : on en fait des constructions monolithes; on en fabrique des pierres artificielles de toutes formes qui présentent la dureté du granit.

Si, par exemple, on veut faire un mur, on dresse des panneaux (*banches*) qui, retenus convenablement à l'intérieur ou à l'extérieur, au moyen de boulons, d'étrésillons ou de madriers, serviront à former les parements. C'est dans le vide situé entre les deux panneaux qu'on jette et qu'on pilonne le *béton* par couches de 0 m. 04 à 0 m. 05, au moyen de pilons en bois garnis de fer; quand ce vide est rempli, on remonte les panneaux et l'on continue à construire en élévation. Le travail du jour se soude à celui de la veille, de sorte qu'on arrive ainsi à faire des constructions réellement monolithes. Si l'on veut construire une voûte, on pilonne le *béton* par couches sur un cintrage convenablement disposé. Enfin, pour obtenir une pierre d'une forme quelconque, une pierre ornée de moulures, une statue, etc., etc., on pilonne le *béton* dans des moules convenablement appropriés.

Les avantages de ce procédé sont de deux sortes et résultent de la fabrication du mortier, qui, répétons-le, n'offre rien de nouveau, mais qui présente réunis les avantages d'un gâchage parfait, d'un gâchage *serré*, c'est-à-dire avec une proportion d'eau très-réduite (environ 1/10 du volume du sable supposé sec), et d'un pilonnage parfait. Ce pilonnage, rapprochant les molécules, active sûrement l'action chimique, en même temps qu'il donne lieu à la formation d'une masse parfaitement homogène. Les avantages auxquels nous avons fait allusion plus haut sont les suivants : le *béton* employé presque sec a une prise rapide qui permet de *débancher* ou de décintrer presque immédiatement (pour les murs, on peut *débancher* au bout de deux ou trois heures; pour les voûtes, en été, on peut décintrer au bout de vingt-quatre heures); en outre, il en résulte une grande économie de moulage, laquelle rend le procédé pratique.

L'homogénéité de la masse monolithe et sa résistance permettent de diminuer de beaucoup les dimensions attribuées ordinairement aux constructions. On pourrait en citer de nombreux exemples. Contentons-nous de celui-ci, qui est caractéristique : on a fait, à la nouvelle caserne de la Cité, des voûtes de 6 m. de portée, 1/10 de flèche, qui n'avaient que 0 m. 26 à la clef; ces voûtes ont porté 8,000 kil. par mètre carré sans se rompre. Ces constructions, réellement monolithes, présentent aussi des avantages dans certains cas particuliers : par exemple, la poussée des voûtes se trouve pour ainsi dire annulée, et on a pu faire une arche, exemple unique, de 60 m. de portée, 1/10 de flèche, pour ainsi dire sans culées.

On conçoit que nous ne puissions examiner ici tous les travaux exécutés en *béton* aggloméré; ajoutons pourtant que si ces procédés de construction avaient été répandus autrefois, cela pourrait gêner nos édiles, en ces temps où la démolition est à l'ordre du jour, et où il est plus facile d'élever des ouvrages en *béton* que de les démolir. C'est ainsi qu'il a fallu quinze jours pour détruire, en Bretagne, un pont provisoire fait en deux jours. Nous ne pouvons rien dire d'exact sur la résistance de ces *bétons*; elle varie avec l'âge et la composition. L'âge des échantillons manque sur le résumé des expériences faites par M. Michelot, ingénieur en chef des ponts et chaussées au Conservatoire des arts et métiers. Si on en avait besoin pour calculer les dimensions d'une construction, on pourrait admettre, avec de bons matériaux (sable de rivière, chaux hydraulique, ciment Portland), 350 à 400 kilog. par centimètre carré, comme résistance à la compression, et 25 à 30, comme résistance à l'arrachement. Quant à la composition, nous ne pouvons pas non plus donner des indications bien précises : elle varie suivant les applications. On dit qu'un *béton* est *gras* quand il renferme beaucoup de mortier, qu'il est *maigre* quand il en contient peu; de même qu'un mortier est *gras* quand il renferme une forte proportion de chaux, *maigre* quand il en contient peu. A ce titre, le *béton* aggloméré pourrait être dénommé, comme l'avait fait M. Mary, *mortier maigre aggloméré*. On arrive à de bons résultats, pour des murs de clôture et des massifs de fondation, avec un mélange formé de sept parties de sable et une de chaux, auquel on en ajoute une de terre cuite pilée. Le *béton* communément employé pour la construction d'égouts, de voûtes, etc., est formé de 20 de sable, 4 de chaux et 1 de ciment. On obtient des produits d'une dureté excessive, des statues, des pierres factices, des dallages avec 5 de sable, 1 de chaux, 1 de ciment.

A côté des pierres factices en *béton* aggloméré, nous pouvons signaler les pierres artificielles obtenues par M. Seecley et celles que M. Ransome prépare par un procédé ingénieux. On fait un mélange de 50 parties de sable avec 5 parties d'argile réduite en poudre fine et 5 parties de craie, puis on ajoute 4 litres et demi de silicate de soude liquide, ayant une densité de 1,7. Il en résulte une sorte de *béton* qui est coulé dans un moule auquel on a donné la forme de la pierre artificielle qu'on veut produire. On plonge ensuite ce bloc dans une dissolution de chlorure de calcium, dont la densité est de 1,4. Par double décomposition, il se produit alors de l'hydrosilicate de chaux, qui sert de ciment, et du chlorure de sodium, qu'on enlève par le lavage. La pierre artificielle de M. Ransome peut être employée avec avantage dans les constructions, car son prix de revient ne dépasse guère 55 fr. le mètre cube; elle offre une grande résistance à l'écrasement. A Londres, on s'en est servi récemment pour la façade extérieure du chemin de fer souterrain, le *Metropolitan railway*.

Le *béton* aggloméré de M. Coignet a déjà été employé pour des travaux considérables. A Paris, on s'en sert pour faire annuellement une dizaine de kilom. d'égouts parfaitement monolithes, le travail du jour se soudant à celui de la veille; il y en a déjà plus de 30,000 m. d'exécutés, et il est certain que les avantages reconnus de ces constructions, comme solidité et économie, les répandront encore davantage. Nous pourrions citer aussi l'immense galerie d'aérage du nouveau palais de l'exposition universelle, qui est en *béton* aggloméré, voûtes et piliers; les grands murs de soutènement nécessités par les travaux exécutés à Chaillot, au Trocadéro, au boulevard de l'Alma et certaines maisons importantes à Paris, ainsi que des usines à Saint-Denis, à Suresne, etc., etc., etc.

Sans doute la pierre aura toujours un plus bel aspect, et, quoiqu'elle dure beaucoup moins longtemps, et qu'on soit à chaque instant obligé de réparer les façades des monuments en pierre, on continuera de s'en servir pour les murs en élévation des édifices publics et des maisons. Pourtant, M. Coignet a fait voir qu'avec son *béton* on pouvait aussi arriver à de beaux résultats comme aspect extérieur. C'est ainsi que l'église du Vésinet est construite d'un seul bloc de *béton* : on a imité par des creux, obtenus au moyen de baguettes clouées dans les moules, les joints des pierres, et beaucoup de ceux qui passeront devant l'église la croiront en pierre de taille. On fait également ainsi des pierres moulées de toutes formes, des statues, des marches d'escalier d'une grande durée, comme on en peut voir au nouvel Opéra. Mais, nous le répétons, là n'est pas l'avenir de ce genre de constructions, et le champ qui lui est laissé est d'ailleurs assez vaste. Les grands travaux d'égouts, les massifs de fondation avec les formes les plus compliquées, les bassins, les réservoirs d'eau, les murs de soutènement, etc., etc., sont de son ressort. Enfin on peut en faire des ponts à grande portée, à flèche réduite, qui auront en outre l'avantage de donner une poussée très-petite sur les culées, l'arche entière étant réellement monolithe.

BETON (James et David), prélats écossais. V. BEATON.

BÉTONICA s. f. (bé-to-ni-ka). Plante rampante du Brésil, portant des fleurs écailleuses violettes et globuleuses.

BÉTONISME s. m. (bé-to-ni-sme — rad. *béton*). Méd. Nature du lait dans un mauvais accouchement.

BÉTONNAGE s. m. (bé-to-na-je — rad. *béton*). Constr. Travail de maçonnerie fait avec du béton.

BÉTONNÉ, ÉE (bé-to-né, née) part. pass. du v. Bétonner : *Fondations* BÉTONNÉES.

BÉTONNER v. a. ou tr. (bé-to-né — rad. *béton*). Construire, bâtir avec du béton : BÉTONNER *une jetée*.

BÉTOURNÉ (Ambroise), chansonnier français, né à Caen le 25 janvier 1795, mort à Rouen en 1838, était fils d'un boulanger. Après avoir fait au collége de sa ville natale des études fort incomplètes, il partit avec les conscrits de l'Empire et devint sergent-major dans la jeune garde. Rentré dans la vie civile, et se sentant d'ailleurs fort peu de goût pour le rôle de héros, il se fixa à Paris, et fut, tour à tour, quelquefois simultanément, serrurier-mécanicien, maître de *chausson* dans le faubourg Saint-Antoine, et professeur dans un pensionnat de jeunes demoiselles; mais ici c'était le français, et non la savate, qu'il enseignait. Alors que ses romances l'avaient déjà fait connaître, il lui arriva plus d'une fois de quitter le tablier de forgeron pour l'habit noir, et de passer en moins d'une heure de son atelier de serrurerie dans le salon de M^me^ Malibran. Il fut, après les conspirations de 1822 et 1823, inquiété pour ses opinions politiques. Lié avec Charlet et les autres artistes qui fréquentaient le cabaret de la mère Saguet; lié également avec Decamps, Isabey, Devéria et le compositeur Th. Labarre, le même qui a si puissamment servi à la réputation de la plupart de ses romances, notre poëte ne voyait pas la fortune lui sourire; il dut quitter ses amis, fuir Paris et revenir à Caen en 1831; d'abord expéditionnaire chez un notaire, il entra ensuite comme prote dans une imprimerie. En 1834, il fut emmené à Rouen par un négociant qui se l'attacha en qualité de teneur de livres; il y est mort frappé d'apoplexie. Le jour même de sa mort, Mme Albert donnait à Rouen une représentation au théâtre des Arts : le parterre demanda les meilleures romances de Bétourné, et les applaudissements de la salle entière couvrirent la voix de la charmante actrice. Parmi les romances, si populaires pour la plupart, de Bétourné, nous citerons les suivantes, qui ne sont pas encore oubliées : la *Fête de la Madone*, musique de Panseron; les *Souvenirs du pays*, musique d'Amédée de Beauplan; la *Jeune Albanaise* (1833); la *Jeune fille aux yeux noirs* (1834); la *Pauvre négresse*. Ces trois dernières, dont la musique est de Th. Labarre, ont fait le tour du monde. Les compositions de Bétourné se distinguent par la grâce, le sentiment et la simplicité. Quelques-unes de ses poésies ont été réunies sous ce titre : *Délassements poétiques, élégies, fables, romances* (Paris, 1825, in-18).

BETOYES, peuplade de l'Amérique du Sud, dans la Nouvelle-Grenade, au S. des plaines de Casanare, entre le Rio-Meta et l'Ariporo, à 290 kil N.-E. de Santa-Fé-de-Bogota. Cette peuplade nombreuse, affranchie de tout tribut, occupe un territoire très-fertile en grains.

BETTA DEL TOLDO (François), jurisconsulte italien, né en 1526 à Roveredo, mort à Parme en 1599. Après avoir été chargé de reviser les statuts municipaux de sa ville natale, il remplit plusieurs fonctions importantes, fut nommé vice-duc de la principauté de Parme, commissaire général de la principauté de Trente, créé comte palatin par le pape Pie IV (1561), et enfin conseiller et auditeur général à Parme. Il a laissé 4 volumes de *Consultations*, qui sont restés à l'état de manuscrit.

BETTE s. f. (bè-te). Mar. Syn. de *Marie-salope*.

BETTE s. f. (bè-te — lat. *beta*, même sens). Bot. Genre de plantes de la famille des chénopodées, qui croît spontanément dans toutes les parties méridionales de l'Europe, et dont les deux principales espèces sont la poirée et la betterave :

La carotte dorée et les *bettes* vermeilles.
CASTEL.

‖ On donne particulièrement ce nom à la poirée, plante potagère fort connue.

— **Homonyme**. Bête.

— **Encycl**. Le genre *bette*, fondé par Tournefort, a été adopté par tous les botanistes. Il appartient à la famille des chénopodées, et a pour caractères principaux : fleurs hermaphrodites; calice persistant, à cinq divisions profondes; étamines au nombre de cinq, insérées à la gorge du tube sur un anneau charnu; ovaire semi-infère, surmonté de deux styles courts que terminent des stigmates simples et aigus; fruit utriculaire, subglobuleux, inclus dans le tube périgonial; graine réniforme, recouverte à la base du calice endurci.

Le genre *bette* renferme six ou huit espèces qui croissent spontanément dans les parties les plus méridionales de l'Europe, et sont cultivées, soit en raison de leurs propriétés, soit pour l'étude, dans les jardins botaniques. La principale de ces espèces est la *bette commune*, vulgairement nommé *poirée*, dont on cultive plusieurs variétés, qui reçoivent diverses applications en économie domestique. C'est une plante bisannuelle, connue en France depuis la fin du XVI^e^ siècle. Les feuilles, lorsqu'elles sont jeunes, s'emploient comme celles de l'*arroche belle-dame*. Les côtes de la variété dite *poirée à cardes*, plus grosses et plus tendres, se mangent cuites à l'eau, comme les asperges et les cardons; mais une variété bien plus recherchée est la *betterave*, dont la racine charnue, épaisse, rouge, jaune ou blanche à l'intérieur, contient dans sa pulpe une assez forte proportion de sucre. La culture de la *bette* ordinaire et de la *bette à cardes* est des plus faciles, lorsque la terre est substantielle et qu'on leur prodigue l'eau en temps de sécheresse. On sème la *poirée ordinaire* en bordures ou en planches, à partir de la deuxième quinzaine de mars, et les semis peuvent être continués jusqu'au mois d'août. Une fois levée, on la sarcle et on l'arrose. On distingue les *bettes à cardes* en blanches, jaunes, rouges, rosées et vertes. Ces dernières ont une saveur détestable; les jaunes, les rouges et les rosées, sont d'assez bonne qualité; mais elles ont plus de mérite comme plantes d'ornement que comme plantes potagères. Les cardes blanches sont les meilleures; il y en a de deux sortes, les unes à *feuilles lisses*, les autres à *feuilles blondes et cloquées*. Celles-ci, les plus délicates, sont moins larges et moins robustes. Dans le midi de la France et aux environs de Paris, on sème la *bette à cardes* depuis mai jusqu'en juillet.

Aussitôt que la plante est assez forte, c'est-à-dire environ six semaines après le semis, le repiquage a lieu. Il suffit ensuite de biner, de sarcler de temps en temps et d'arroser copieusement. Pendant les grands froids, on couvre les plantes avec de la litière sèche, que l'on a soin d'enlever dès que l'atmosphère se radoucit. Au printemps suivant, on commence la récolte par les feuilles inférieures, que l'on détache de la souche en les tirant de côté. Dans le nord, les *bettes à cardes* ne peuvent guère passer l'hiver sans pourrir. Il convient alors de semer en avril ou en mai, afin de pouvoir récolter vers la fin de l'automne.

BETTE D'ETIENVILLE (Jean-Charles-Vincent), homme de lettres et surtout d'intrigue, né à Saint-Omer en 1759, mort à Paris en 1830. Il exerça d'abord la chirurgie à l'hôpital militaire de Lille; puis vint à Paris, où il fut pendant quelque temps l'agent actif et un peu la dupe de la fameuse M^me^ de Lamotte, dans des

négociations qui n'étaient rien moins qu'honorables. A l'époque de la Révolution, il en adopta les principes, et entreprit la publication d'un journal intitulé le *Philanthrope*. Il a laissé quelques romans et divers écrits politiques, complétement oubliés aujourd'hui.

BETTELINI (Pietro), dessinateur et graveur italien, né à Lugano en 1763, mort à Rome en 1823. Il eut pour maîtres Gandolfi et Bartolozzi; mais il chercha, surtout dans ses derniers travaux, à imiter la manière de Raphaël Morghen. Il a gravé au burin et au pointillé: la *Madone au dévot* et un *Ecce-Homo*, d'après le Corrége; la *Mère de la divine Sagesse*, d'après le Titien; la *Mère aimable*, d'après Christ. Allori; le *Refuge des pécheurs*, d'après Ugolini; l'*Annonciation*, d'après Orazio Gentileschi; l'*Assomption*, d'après Poussin; le même sujet, d'après le Guide; la *Vierge et l'Enfant Jésus;* la *Sibylle persique* et la *Sibylle phrygienne*, d'après le Guerchin; *Sainte Martine*, d'après le Cortone; l'*Ensevelissement*, d'après Andrea del Sarto; l'*Enlèvement d'Europe*, d'après Paul Véronèse; les *Muses* (six pièces), d'après G.-B. Cipriani; *Thésée et le Centaure;* la statue de Palamède, d'après Canova; une suite de planches, d'après les bas-reliefs de Thorwaldsen; divers sujets, d'après Angelica Kauffmann; *Bélisaire*, d'après Fr. Rehberg; *Ugolin et ses enfants*, d'après Luigi Sabatelli; les portraits de Canova, d'après Ant. d'Este (1798); de Galilée, d'après Passigno; d'Ange Politien, d'après P. Ermini; de Pie VII, de Machiavel, de Beatrice Cenci, de la marquise Fanny Grimaldi, etc.

BETTE-MARINE s. f. Mar. Bateau plat pour la pêche, en usage dans les départements du midi de la France.

BETTEMBOURG, bourg du grand-duché de Luxembourg, ch.-l. de cant., arrond. et à 7 kilom. S. de Luxembourg, sur l'Alzette; 1,237 hab.

BETTERAVE s. f. (bè-te-ra-ve — rad. *bette* et *rave*). Bot. Espèce de bette ou de poirée dont les racines, appelées aussi *betteraves*, sont grosses, charnues, d'une saveur sucrée, et se mangent en salade, après avoir été cuites au four ou bouillies: *Un champ de* BETTERAVES. *La racine de la* BETTERAVE *sert de fourrage, et s'appelle* racine de disette. *La* BETTERAVE *est regardée comme l'un des plus riches produits de l'agriculture.* (B. de St-P.) *Elle avait des yeux longs comme des amandes, violets comme des* BETTERAVES. (Ch. Nod.) *L'église est enduite d'une couche de gris, ce qui est tolérable, quand on songe qu'elle aurait pu être accommodée en couleur de* BETTERAVE. (V. Hugo.) *Les* BETTERAVES *supportent assez bien les gelées de trois ou quatre degrés.* (Math. de Dombasle.) *Lorsque les* BETTERAVES *ont été plantées en ligne, la charrue est d'un grand secours pour en faciliter l'arrachage.* (Math. de Dombale.) *La* BETTERAVE *est devenue l'objet d'une grande culture, depuis qu'on a perfectionné les moyens d'en extraire le sucre.* (Raspail.) *Le kilogramme de sucre de* BETTERAVES *ne coûte à fabriquer que* 50 *centimes.* (E. de Gir.)

— Hortic. Sorte de mauvaise poire du mois d'août. ‖ Variété de pêche, qui n'est bonne qu'à être mise en compote.

— **Encycl.** La culture de la *betterave* est, dit-on, très-ancienne; elle existait déjà du temps des Grecs et des Romains. Théophraste en a décrit deux variétés: la *betterave rouge foncé* et la *betterave blanche.* Martial fait mention de la même plante dans ses épigrammes. M. Joigneaux ne croit pas à une telle ancienneté; il pense que les auteurs précédents ont eu en vue la *bette ordinaire* dans les passages indiqués plus haut, mais qu'ils n'ont rien dit de la *betterave.*

Quoi qu'il en soit, il est certain que cette racine potagère nous a été apportée de l'Italie, sans qu'on puisse dire depuis quelle époque elle y était cultivée. Pour nous, son histoire commence avec le XVIIe siècle. « Une espèce de pastenade (panais), écrivait Olivier de Serres, est la *betterave*, laquelle est venue d'Italie, n'a pas longtemps. C'est une racine fort rouge, assez grosse, dont les feuilles sont des bettes, et tout cela bon à manger appareillé en cuisine: voire la racine est rangée entre les viandes délicates, dont le jus qu'elle rend en cuisant, semblable à sirop au sucre, est très-beau à voir pour sa vermeille couleur. » On voit, par ce passage, qu'au temps d'Olivier de Serres, on ne connaissait que la variété désignée aujourd'hui sous le nom de *grosse rouge ordinaire.*

Cette variété a été introduite en Angleterre vers l'année 1548; la *blanche* n'y fut connue qu'en 1570. Au XVIIIe siècle, on ne cultivait, en France, que deux sous-variétés, la *petite rouge de Castelnaudary* et la *blanche* qui, peut-être, n'était autre que notre *betterave* à sucre de Silésie. C'est à Vilmorin et à l'abbé Commerel que nous devons l'introduction en France et la propagation de la *betterave disette*, que l'on croit être originaire de l'Amérique, et que Parkins importa quelques années après en Angleterre (1786). Cette variété excellente, qui peut suppléer avec avantage à la pénurie des fourrages, précéda de quelques années seulement la *betterave à sucre* importée de la Silésie, au commencement de ce siècle.

La *betterave* est à racine fusiforme ou globuleuse, charnue et sucrée. Sa tige est anguleuse et rameuse; ses feuilles sont pétiolées et entières; ses fruits globuleux, rugueux, disposés en épi simple, renferment deux ou quatre graines d'un rouge foncé, déprimées et aplaties. Nulle plante peut-être n'a produit un plus grand nombre de variétés; il y a cinquante ans à peine qu'elle est admise dans la grande comme dans la petite culture, et déjà on les compte par milliers. Ces variétés peuvent se diviser en trois catégories: 1° *betteraves de potager;* 2° *betteraves fourragères;* 3° *betteraves industrielles.*

1° **Des betteraves de potager.** La *betterave* occupe une place remarquable parmi nos légumes-racines. Autrefois, on en mangeait les feuilles comme celles de la poirée, avec de l'oseille et en guise d'épinards. On les utilise encore de cette façon dans certaines parties du Brabant belge; mais aujourd'hui on n'en mange ordinairement que la racine. Cette racine, que l'on fait d'abord cuire dans l'eau bouillante et mieux au four ou sous la braise, est mise plus tard en salade ou préparée au blanc et servie avec un filet de vinaigre. En Allemagne, on la fait cuire à demi et on la coupe en rondelles, qui se mettent ensuite dans le vinaigre. Au bout de trois jours, on sert ces morceaux à la manière des cornichons. Cette conserve n'est bonne que pendant une semaine, tout au plus.

On cultive la *betterave* dans tous nos potagers, au midi de la France comme au nord. Elle demande un terrain riche en vieux fumier, assez frais, profondément défoncé et bien divisé. L'époque des semis varie avec les climats. On peut semer à la volée ou en lignes; mais le second procédé semble préférable. Les semis en lignes se font commodément au moyen d'une perche couchée sur la planche et que l'on foule de façon à creuser une rigole de 0 m. 02 à 0 m. 03 de profondeur. On y dépose les graines une à une à 0 m. 07 ou 0 m. 08 d'intervalle. Le dos du râteau de fer sert à recouvrir la semence; on *trépigne* ensuite la planche entière, selon l'expression des maraîchers; autrement dit, on la tasse, on la foule avec les pieds, d'autant plus énergiquement que la terre et plus légère, d'autant moins qu'elle est plus compacte et plus argileuse.

Pendant le cours de leur végétation, les *betteraves* de potager doivent être sarclées avec soin, binées légèrement et arrosées en temps de sécheresse avec le goulot de l'arrosoir. Le *cassement* des feuilles supérieures exécuté en juillet, dans le midi, et au commencement d'août, dans le nord, paraît être très-favorable au développement de la racine. Cette opération consiste à rompre sans la détacher l'extrémité des feuilles les plus vigoureuses, sur une longueur de 0 m. 03 à 0 m. 04, et à renouveler ce *cassement* huit ou dix jours plus tard, sur une longueur double. La récolte doit avoir lieu en septembre ou en octobre, au plus tard. Les racines que l'on a rentrées les premières sont toujours celles qui se conservent le mieux; les dernières récoltées seront donc les premières consommées. Placées dans une cave bien saine, ou dans la serre spéciale aux légumes, les *betteraves* peuvent se conserver fraîches jusqu'en avril ou en mai.

Les principales espèces de *betteraves* potagères cultivées aujourd'hui sont la *petite rouge* et la *jaune de Castelnaudary*, la *rouge naine* d'Amérique, la *betterave écorce* ou *crapaudine* d'un rouge vif, et dont la peau brune et rugueuse est striée comme certaines écorces d'arbres; la *betterave rouge* de Whyte, qui nous vient de l'Angleterre et dont la chair est d'un rouge noirâtre; la *betterave turneps rouge hâtive* des Etats-Unis; enfin, la *betterave rouge plate* de Bassano, qui est très-précoce et prend beaucoup de développement.

2° **Betteraves fourragères.** La *betterave* fournit une excellente récolte fourragère. Elle augmente la production du lait sans altérer en rien ses qualités. Sous le rapport de la faculté nutritive, les bonnes variétés sont peu inférieures, à poids égal, aux pommes de terre, et très-supérieures aux carottes et aux navets. De plus, la *betterave* se conserve facilement, elle s'accommode, avec quelques soins, de presque tous les terrains, et sa culture est bien moins coûteuse que celle de la plupart des plantes qui pourraient la remplacer dans un assolement.

De toutes les racines que l'on cultive pour la nourriture du bétail, il n'en est aucune, dit M. de Dombasle, dont la culture puisse se généraliser avec plus d'avantages dans les exploitations rurales que la *betterave.* Certains agriculteurs pensent que c'est une nourriture peu convenable pour les vaches laitières, parce qu'elle les engraisse au détriment de la production du lait. Si cette observation est fondée, et nous en doutons, il est facile de remédier à cet inconvénient en mélangeant les *betteraves* avec des carottes ou des pommes de terre crues.

Les feuilles de *betteraves* sont aussi employées pour la nourriture des bestiaux; leur usage n'a présenté jusqu'ici rien de bien particulier; tout porte à croire, néanmoins, qu'elles sont un aliment salubre, lequel, bien qu'inférieur aux racines, n'est point à dédaigner. Ajoutons, toutefois, que la récolte de ces feuilles longtemps avant la maturité ne doit pas être faite sans discernement. On peut enlever les feuilles inférieures qui, ayant acquis tout leur développement, commencent à tomber vers la terre; mais on ne doit jamais prendre les plus hautes ni celles qui n'ont pas acquis tout leur développement, car cette opération a toujours lieu au préjudice des racines. Le plus souvent même, les fabricants de sucre, en achetant une récolte encore sur pied, stipulent qu'on n'effeuillera pas les *betteraves* avant l'arrachage, et que, si l'effeuillage a lieu, le cultivateur sera tenu de consentir à une réduction de 2 francs par 1,000 kilo. de *betteraves.* Aux propriétaires qui se trouveraient dans ce cas, M. Poiteau donne un conseil qui nous semble très-utile à suivre: « Comme la quantité de feuilles qui se trouve alors disponible au moment de l'arrachage est trop considérable pour être consommée sur-le-champ, on pourrait, dit-il, en faire un fourrage vert salé, très-succulent, en entassant les feuilles de *betteraves* dans des tonneaux, par couches alternatives avec du sel. Quand on ne les conserve pas de la sorte, on les répand sur le sol même qu'elles contribuent à engraisser. »

On distingue six variétés principales de *betteraves* fourragères:

1° La *betterave champêtre* ou *betterave disette*, dont la racine très-développée, fusiforme, obtuse au sommet, plus ou moins effilée à sa base, sort à moitié hors de terre. Sa peau est rouge, violacée sur la partie enterrée, et d'un rouge brun sur la partie hors de terre. La chair est blanche et veinée de rose ou de rouge;

2° La *betterave disette blanche* ou *betterave de Puilboreau*, variété de la *betterave* champêtre, dont la peau est verte sur la partie exposée à l'air, et blanche sur la partie enterrée. La chair est également blanche;

3° La *betterave jaune grosse*, dont la racine cylindrique est munie, dans sa partie inférieure, de racines adventices assez fortes. Sa peau est jaune orangé; la chair jaune pâle, zonée de blanc, sucrée et un peu cassante. Les feuilles sont d'un vert blond à pétioles et nervures jaunes;

4° La *betterave jaune* d'Allemagne, à racine cylindrique, longue, très-grosse et sortant à moitié hors de terre. La peau est d'un jaune citron sur la partie enterrée, et d'un brun verdâtre sur la partie qui sort hors de terre. La chair est blanche, quelquefois veinée de jaune. Les feuilles, les pétioles et les nervures sont d'un vert pâle;

5° La *betterave globe jaune*, dont la racine, presque sphérique et très-volumineuse sort à moitié hors de terre. Sa peau est jaune ou jaune orangé sur la partie enterrée, et d'un brun jaunâtre sur tout le reste. Sa chair est blanche, serrée et très-sucrée;

6° La *betterave globe rouge*, variété dontles formes sont à peu près les mêmes que celles de la précédente, et qui est généralement peu estimée. Sa peau est d'un rouge violacé sur la partie souterraine, et d'un brun foncé sur la partie supérieure. Sa chair est blanche, veinée ou zonée de rouge.

3° **Betteraves saccharines ou industrielles.** La fabrication du sucre de *betterave* est une industrie toute française. Dès l'année 1747, le chimiste Margraff, de Berlin, avait retiré de la *betterave* du sucre parfaitement cristallisable; ayant coupé des *betteraves* en tranches minces, il les fit sécher et les réduisit en poudre; sur cette poudre, il versa de l'alcool, et, après avoir soumis le mélange à l'ébullition, il le retira du feu, le filtra et le renferma dans un flacon. Quelques semaines plus tard, il s'était formé des cristaux présentant tous les caractères physiques du sucre de canne. Tel fut le premier prodédé employé par Margraff. En 1787, dans le domaine royal de Kunern, en Silésie, Achard, un autre Prussien d'origine française, s'occupa de l'extraction en grand et obtint des succès qui, quoique incomplets, étaient cependant suffisants pour ouvrir la voie et donner de belles espérances.

Malgré ces résultats, la fabrication du sucre indigène demeura stationnaire, et elle aurait probablement disparu entièrement sans l'intervention de la France. C'était l'époque du blocus continental, le sucre de canne était hors de prix; les industriels et les savants, encouragés, du reste, par Napoléon, se livrèrent avec ardeur à la recherche d'une plante indigène qui pût remplacer la canne à sucre. Tout naturellement, la découverte de Margraff attira l'attention; néanmoins, les débuts furènt laborieux. En 1809, Bosc, parlant des expériences du chimiste Achard et du bruit que faisaient les journaux à propos des résultats qu'il avait obtenus, ajoutait qu'une commission de l'Institut avait été chargée de vérifier les faits, et qu'elle avait prouvé, dans son rapport, qu'on ne pouvait jamais espérer tirer, en France, avec utilité pour le commerce, du sucre de la racine de *betterave.* La commission s'était trop hâtée de conclure, et les événements ne tardèrent pas à lui donner un éclatant démenti.

L'arrêt était à peine prononcé que deux savants, le professeur Gottling et Fouques, le cassaient à demi, en attendant que Benjamin Delessert le cassât tout à fait. Ce dernier, qui avait fondé en 1806, à Passy, la première filature de coton, fut le véritable créateur de la fabrication du sucre de *betteraves.* Ce ne fut qu'après six années de recherches incessantes et de tentatives souvent malheureuses, que le succès vint couronner les efforts persévérants de l'habile manufacturier. « On ne se figure plus aujourd'hui, dit M. Flourens, à cinquante ans de distance, et quand d'ailleurs toutes les circonstances ont tellement changé, l'intérêt passionné qui s'attachait alors à ces grands travaux. » Le 2 janvier de l'année 1812, Delessert annonça son succès à Chaptal. Celui-ci en parla aussitôt à l'empereur. Napoléon, ravi, s'écria: « Il faut aller voir cela, partons. » Et, en effet, il part. Delessert n'eut que le temps de courir à Passy, et, quand il arriva, il trouva la porte de sa raffinerie déjà occupée par les chasseurs de la garde impériale, qui lui ferment le passage. Il se fait connaître, il entre. L'empereur avait tout vu, tout admiré; il était entouré des ouvriers de la fabrique, fiers de cette grande visite; l'émotion était au comble. L'empereur s'approche de Delessert, et, détachant la croix d'honneur qu'il portait sur sa poitrine, il la lui remet. Le lendemain, le *Moniteur* annonçait « qu'une grande révolution dans le commerce français était consommée. » Le *Moniteur* avait raison. La science venait de créer une richesse nouvelle. Bientôt, Chaptal, Mathieu de Dombasle et Crespel fondèrent des usines pour la fabrication du sucre de *betterave*, et quoique la paix de 1815 eût porté un coup terrible à cette industrie naissante, ils ne désespérèrent pas du succès, et, à force de soins, de recherches et de sacrifices, ils purent sauver leurs usines de la ruine générale. Néanmoins, et malgré leurs efforts, la fabrication du sucre indigène resta stationnaire jusqu'en 1823, époque à laquelle on commença à substituer le charbon animalisé au lait et au sang, qui avaient servi jusque-là à clarifier les sirops. Lowitz, de Saint-Pétersbourg, Guillon, Desrosnes, expérimentèrent ce nouveau procédé, et ils en obtinrent de si grands avantages, que, dans l'espace de quelques années, on vit s'ouvrir en France plus de 250 fabriques de sucre indigène, représentant ensemble un capital d'environ 60 millions. Aujourd'hui, cette industrie est en pleine prospérité, et le sucre de *betterave* lutte avantageusement avec le sucre colonial. V. SUCRE.

Parmi les produits de la *betterave*, à côté du sucre, il faut aujourd'hui placer l'alcool. « Autrefois, dit M. Joigneaux, la fabrication de ces deux produits se faisait sur une petite échelle, et la moyenne culture pouvait y consacrer avec profit quelques milliers de francs; de nos jours, cette industrie a pris des proportions qui en changent le caractère primitif; ce n'est plus une simple annexe de la ferme, un simple détail au milieu des autres détails de l'exploitation; c'est quelque chose de plus, c'est une industrie maîtresse qui commande à la ferme, qui lève tribut sur les cultivateurs, qui ruse avec eux et les met dans l'embarras quand elle peut. » Pour donner une idée de ce qu'est aujourd'hui, en France, la production du sucre de *betterave*, il suffira d'indiquer les chiffres suivants: au mois de janvier 1858, le nombre des fabriques en exploitation était de 340, et, dans l'espace de cinq mois, elles fournirent près de 110 millions de kilogr. de sucre. Le plus grand nombre de ces usines était situé dans le nord de la France; ainsi, le département du Nord en possédait à la même époque 146; celui du Pas-de-Calais, 62; celui de l'Aisne, 54; celui de la Somme, 33; enfin, celui de l'Oise, 21.

A quelque bas prix que soient les *betteraves*, si elles ne marquent pas au densimètre de la régie un degré supérieur à 3°,5, le fabricant aura des pertes à supporter, tandis qu'une densité de 4° à 5°,5 assure au cultivateur une rémunération suffisante de ses travaux, et au fabricant un assez grand bénéfice. Il est donc important d'obtenir des *betteraves* contenant la plus grande quantité possible de matière saccharine. Cette substance est toujours en raison du choix des graines, du mode de culture et des influences climatologiques. — Les variétés de *betteraves* qui se distinguent par la quantité de sucre qu'elles contiennent sont au nombre de cinq:

1° La *grosse rouge* ou *betterave écarlate*, à racine longue, cylindrique, régulière, sortant aux deux tiers hors de terre. Sa peau est rouge, noire ou violacée. Sa chair est ferme, sucrée et d'un rouge foncé. Ses feuilles sont d'un rouge brun. Elle contient 9 ou 10 pour 100 de sucre;

2° La *betterave blanche à sucre* ou *betterave de Silésie*, à racine fusiforme, régulière, presque enterrée ou offrant seulement un petit collet vert. La peau est d'un blanc jaunâtre, la chair est blanche. Elle contient de 10 à 12 pour 100 de sucre;

3° La *betterave blanche à collet rose*, dont la racine, un peu plus petite que celle de la *betterave* de Silésie, est colorée de rose à la partie supérieure. Cette variété contient de 11 à 13 pour 100 de sucre;

4° La *betterave blanche de Magdebourg*, à racine petite, élargie au sommet et très-effilée. Elle est souvent ramifiée et, par suite, difficile à nettoyer; cependant, elle est très-estimée en Prusse, où on la regarde comme plus sucrée que toutes les autres variétés blanches;

5° La *betterave boutoire*, cultivée surtout dans le département du Nord, et qui n'est autre qu'une *betterave* de Silésie dégénérée, ou tout au moins très-modifiée. Elle contient seulement de 8 à 10 pour 100 de sucre.

Le poids spécifique des *betteraves* est généralement supérieur à celui de l'eau; quant à leur composition, elle est très-variable. Ainsi. les racines peuvent contenir de 78 à 82 parties d'eau pour 100, et de 0,178 à 0,416 d'azote,

La *betterave* redoute les climats très-froids et les climats très-chauds; elle ne prospère que dans les régions tempérées. Il lui faut un sol profond, riche, bien ameubli; la nature du terrain importe peu, cependant on choisira de préférence les terrains argileux, argilo-siliceux ou argilo-calcaires, ou bien les terrains d'alluvion.

Mieux la *terre* a été défoncée, mieux la *betterave* réussit. Le plus souvent, on déchaume au mois d'août ou après les semailles. Au printemps, on donne un hersage et un nouveau labour. Peu de temps après, on apporte le fumier qui est enfoui par un troisième labour. Cette opération est suivie d'un ou plusieurs hersages destinés à ameublir le plus possible la superficie du champ. Si le sol manque de profondeur, ou si l'on veut obtenir des racines très-volumineuses, on le laboure en billons.

La *betterave* est une plante très-épuisante. Les terres où on la cultive doivent être bien fumées avec de la poudrette, des composts, du purin, des fumiers d'étable, de bergerie ou d'écurie, un peu décomposés; en général, avec un engrais riche en potasse, en silice, en chaux et en acide phosphorique. Il s'ensuit que la *betterave* ne doit pas revenir fréquemment dans un assolement, de cinq en cinq ans, tout au plus. C'est à ce retour fréquent de la *betterave* dans un même endroit qu'il faut attribuer, non-seulement la diminution des produits de cette culture, mais encore l'épuisement des terres qu'on y emploie. Si la *science*, et c'est à dessein que nous soulignons ce mot, si la science des engrais était suffisamment connue de nos prétendus agronomes, qui ne sont encore aujourd'hui en France que des cultivateurs routiniers, il en serait tout autrement. Il arrivera un jour où l'agronome dira à sa terre : « Tu n'es pour moi qu'un milieu indifférent; tu es mon esclave; donne-moi ce que je te demande; et si j'exige telle plante de toi cinq ou six années de suite, il ne te reste qu'à obéir. » V. ENGRAIS.

Le choix des graines a une importance très-considérable sur le rendement et la qualité des *betteraves*. Il serait bon de récolter soi-même les graines dont on doit faire usage, autrement, on ne sait jamais guère ce que l'on sème, et la récolte est médiocre, alors même que le terrain est excellent et la fumure abondante. La manière de produire les graines est des plus faciles et n'exige que peu de soins. Voici comment M. Joigneaux, dans l'*Art de produire les bonnes graines*, s'exprime à l'égard de celles de la *betterave :* « On prend, à l'automne, de belles racines d'une grosseur moyenne, que l'on conserve en silos, en cave ou en cellier; dans le courant de février, si elles commençaient à pousser, on les transporterait dans une pièce sèche, un peu froide et bien éclairée. Aussitôt que les gelées ne sont plus à craindre on les plante, on les arrose au besoin, mais modérément. Pendant la végétation, on supprime les pousses tardives et l'on pince les rameaux principaux, ainsi que l'extrémité de la tige. On se trouverait bien de palisser cette tige et ces rameaux à la manière des espaliers, afin de ralentir à volonté la végétation, par les courbes et la pression des ligatures. On récolte la graine le plus tard possible; on achève la dessiccation à l'ombre, au grenier ou sous un hangar, et l'on ne conserve ensuite que les graines de la partie moyenne de ces sortes d'épis, car celles du haut et du bas ont été moins bien nourries que celles du milieu. »

On peut semer la *betterave* depuis la fin de l'hiver jusqu'au milieu du printemps. Il n'y a guère d'autres règles à suivre que celles qui sont imposées par les conditions atmosphériques, la nature des terres et les localités. Les semis ont lieu à la volée ou en lignes. Dans le premier cas, on emploie 12 ou 15 kilogr. de semence par hectare; si l'on sème en lignes, 5 ou 6 kilogr. peuvent suffire. Les semis à la volée doivent être abandonnés comme exigeant trop de frais pour éclaircir les plantes, et aussi à cause des difficultés que présente le binage.

Les semailles en lignes peuvent être faites à la main ou avec un semoir. Les lignes, ayant de 0 m. 02 à 0 m. 04, sont ouvertes au moyen d'un rayonneur traîné par un cheval. Le rayonneur est simple, c'est-à-dire qu'il a seulement pour but de tracer des lignes, si l'on projette les graines à la main ou si l'on se sert du semoir à brouette; dans tout autre cas, il est composé d'un semoir et d'un rayonneur proprement dit; il doit en même temps ouvrir la terre et répandre la semence. La distance entre chaque rayon varie suivant les variétés qu'on cultive. Si l'on sème des *betteraves* ayant des racines volumineuses, il faut les espacer de 0 m. 50 à 0 m. 60; un intervalle de 40 à 50 centim. suffit pour les variétés communes.

Plusieurs agronomes ont conseillé de semer la *betterave* en janvier, sur couches ou sous châssis. Cette méthode a ses avantages, mais elle n'est applicable que lorsqu'on cultive cette plante sur une petite surface et dans des terrains frais et très-riches. Dans les régions de l'ouest, où les terres se tassent très-souvent par les pluies du printemps, et se durcissent ensuite superficiellement sous l'influence des hâles d'avril, les semis en place ne réussissent pas toujours. Dans ces contrées, on doit semer d'abord en pépinière et replanter ensuite à demeure, lorsque les racines sont assez fortes. Cette méthode coûteuse, et qu'il ne convient pas d'étendre à toute la culture, est la seule qui, dans des conditions semblables, puisse faire espérer une bonne récolte.

Le tassement du sol après les semailles est indispensable. Ce tassement doit avoir lieu à l'aide des rouleaux les plus énergiques que l'on puisse trouver; cependant, il ne doit jamais être bien régulier, si le sol était trop uni il se formerait à la moindre averse une croûte solide, qui, en se desséchant, étoufferait la plante.

Douze à quinze jours après le semis, les graines germent, quand la température se maintient de 10° à 12°. Lorsque les *betteraves* sont toutes levées et qu'elles ont une ou deux feuilles, on bine les intervalles des lignes, afin d'ameublir le sol et de le débarrasser en partie des plantes indigènes qui l'ont envahi. Lorsque les plants ont trois à cinq feuilles bien développées, on opère un second binage, suivi, en mai ou en juin, de l'éclaircissage. Les binages se continuent jusqu'au mois d'août, tantôt à la main, tantôt au moyen de la herse à cheval.

La mise en place des *betteraves* semées en pépinière peut avoir lieu en mai ou en juin, mais il est bon qu'elle soit terminée à la Saint-Jean. Dans le midi et le nord de la France, on bute légèrement les *betteraves* pendant les mois de juillet ou d'août. Cette opération donne de bons résultats, et on devrait partout la mettre en pratique.

Dans les lieux où la *betterave* est l'objet d'une culture en quelque sorte forcée, cette plante est exposée à certaines maladies particulières. En 1846, on a signalé pour la première fois une affection connue sous le nom de *pénétration brune*, qui semble avoir quelques rapports avec la maladie des pommes de terre. Les feuilles sont attaquées, des taches fauves couvrent les racines, qui présentent à l'intérieur une altération plus ou moins profonde des tissus, dans le sens de la direction des faisceaux vasculaires. Une autre maladie, qui porte le nom de *pied chaud*, attaque encore la *betterave*. Avant que la plante ait acquis une certaine vigueur, le plus souvent lorsqu'elle n'a pas encore six feuilles, on la voit tout à coup cesser de croître, puis elle se flétrit, les racines brunissent et se dessèchent. Parmi les insectes, la *betterave* compte trois principaux ennemis : 1° l'*atomaria linearis*, coléoptère observé pour la première fois en 1839 par M. Armand Bazin; 2° l'*hylemia coarctata*; 3° le *cryptophagus flavicornis*.

L'arrachage s'exécute depuis le 15 septembre jusqu'à la fin d'octobre. Les *betteraves* industrielles sont récoltées les premières, afin de les soustraire à l'action des grandes pluies ou des premiers froids. Cette importante opération se fait au *louchet*, à la *houe fourchue* ou à la *fourche*.

On conserve la *betterave* dans des caves, des selliers, des silos à demeure ou des silos temporaires. Ces divers locaux, quand ils sont bien disposés, suffisent pour conserver les racines jusqu'en avril ou en mai; on a remarqué, toutefois, que la *betterave* perd ainsi une partie de son poids primitif, d'où il suit que les fabricants de sucre et d'alcool doivent se hâter d'utiliser la récolte dans leurs fabriques.

Il est certain que la culture de la *betterave* bien dirigée est une des plus lucratives que l'on connaisse; mais aussi, on ne doit pas se dissimuler que, mal conduite, elle est pour le cultivateur une source de misère, et pour le fabricant la cause de bien des mécomptes. Sous ce rapport, on ne peut pas dire que nous soyons en progrès. Il y a vingt-cinq ans, un hectare de terre médiocre produisait environ 20,000 kilogr. de racines, dont le prix de revient était de 16 francs, et le prix de vente 20 ou 24 francs. Depuis cette époque, les prix de revient se sont élevés et les prix de vente se sont abaissés. Obligé de subir des conditions si défavorables, le cultivateur a dû chercher à augmenter le rendement en forçant la fumure. Ce calcul a réussi, et l'on récolte aujourd'hui, dans les bonnes terres de la Belgique et du nord de la France, jusqu'à 100,000 kilogr. de racines par hectare. Malheureusement, ce rendement extraordinaire s'opère toujours aux dépens de la qualité des produits. En résumé, les directeurs des sucreries et des distilleries ont plutôt perdu que gagné le jour où ils ont abaissé les prix d'achat; d'un autre côté, on a, par là, rendu impossible pour le petit cultivateur la culture de la *betterave* industrielle, et créé, entre les mains des grands propriétaires, un véritable monopole, qui tôt ou tard sera funeste aux industriels coupables de l'avoir provoqué.

BETTERAVERIE s. f. (bè-te-ra-ve-rî—rad. *betterave*). Techn. Fabrique de sucre de betterave : *Quand on adoptera le procédé de dessiccation de la betterave et le raffinage dans les* BETTERAVERIES, *celles-ci pourront alors travailler toute l'année et produire tout le sucre nécessaire à la consommation intérieure.* (Jobard.)

BETTERAVIER, ÈRE adj. (bè-te-ra-vi-é, è-re — rad. *betterave*). Qui a rapport aux betteraves : *Lorsqu'il fut question d'indemniser les fabricants de sucre de betterave, il ne vint à l'esprit de personne que l'État dût indemniser encore cette multitude d'ouvriers et d'employés que faisait vivre l'industrie* BETTERAVIÈRE *et qui allaient peut-être se trouver réduits à l'indigence.* (Proudh.)

— s. m. Ouvrier qui travaille à la fabrication du sucre de betteraves. ‖ Agriculteur qui se livre à la culture de la betterave.

BETTERAVISTE s. et adj. (bè-te-ra-vi-ste — rad. *betterave*). Qui a rapport aux betteraves; qui produit beaucoup de betteraves : *Les départements* BETTERAVISTES. *L'industrie* BETTERAVISTE.

BETTERTON (Thomas), l'un des plus célèbres acteurs du théâtre anglais, né à Westminster en 1635, mort à Londres en 1710, quitta le commerce de la librairie pour la scène. Envoyé en France par Charles II pour y perfectionner son jeu, il en rapporta, dit-on, les décorations mobiles et analogues au sujet, qu'on substitua aux tapisseries permanentes. Il excella surtout à représenter les personnages de Shakspeare; l'expression de surprise et de terreur qu'il donnait à la figure d'Hamlet à la première apparition du spectre, était si vraie et si frappante, qu'ayant été remplacé dans ce rôle par un autre acteur, et jouant celui du spectre, il demeura quelques instants sans pouvoir continuer son rôle, saisi lui-même de cette même expression, que le nouvel acteur lui avait empruntée. Il a laissé quelques comédies, entre autres la *Veuve amoureuse*, imitation de *George Dandin*.

BETTHYLLE s. m. (bè-ti-le). Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

BETTI (Nicolo), peintre florentin du XVIe siècle. Il aida Vasari dans la décoration du *Palazzo Vecchio* et peignit les *Soldats romains déposant aux pieds de César les dépouilles des peuples vaincus*, tableau que possède la galerie de Florence.

BETTI (Giambattista), graveur italien, travaillait à Rome au milieu du XVIIIe siècle. Il a gravé au burin la *Vierge et l'Enfant Jésus*, d'après Carle Maratte (1761); un *Ecce-Homo*, d'après le Guerchin; les portraits des peintres B. Bontalenti, B. Naldini, Fr. Pourbus, Fr. Snyders, Justa Susterman.

BETTI (Sigismondo), peintre florentin du XVIIIe siècle, fut élève de Mateo Bonechi. On cite parmi ses meilleurs ouvrages : *Saint François de Paule ravi au ciel par les anges*, fresque; la *Vierge dans une gloire, entre saint Paul et sainte Catherine;* une *Présentation de Jésus-Christ au Temple*, et des pastels estimés.

BETTI (Zacharie), poëte italien, né à Vérone en 1732, mort en 1788. Il fonda l'académie d'agriculture de Vérone, et se fit connaître par un poëme élégant sur le ver à soie qu'il dédia au marquis Spolvereni. Ce poëme est intitulé : *Del Baco da Seta, canti IV*. (Vérone, 1756, in-4°.) Tesauro avait déjà traité le même sujet dans la *Séréide*.

BETTINA. A l'article ARNIM, et un peu aussi à la biographie de Beethoven, nous avons donné quelques détails sur cette étrange jeune fille; nous allons les compléter, et chercher, dans la correspondance publiée par Bettina elle-même, quelques traits qui mettront plus en relief cette singulière physionomie.

Née d'un père italien et d'une mère allemande, Bettina tenait de l'un la fougue de l'imagination, de l'autre un penchant à la rêverie et à l'exaltation mystique. Il ne lui manquait qu'un peu de ce bon sens français, qui lui fit trop souvent défaut. Privée de bonne heure de sa mère, qui avait été aimée de Gœthe, elle grandit libre, insouciante, se livrant entièrement à son humeur indépendante et aux caprices de son imagination. En vain son beau-frère Savigny, le célèbre professeur de droit romain, en vain plusieurs autres amis de sa famille essayèrent d'arrêter cette humeur vagabonde; elle leur échappait par la moquerie la plus vive, la fantaisie la plus inopinée.

« Bettina! (c'est elle-même qui raconte cette conversation avec van Bostel), vous n'êtes point gentille.— Et comment faut-il faire pour être gentille? — Tâcher de ressembler à votre sœur Loulou, parler sérieusement de temps à autre, et faire semblant d'écouter. Vous n'êtes pas plus tranquille qu'un jeune chat jouant avec une souris. Quand on vous parle, vous n'écoutez pas; vous sautez sur un pied, vous bondissez sur les tables, et vous allez causant toute seule avec les vieux portraits de famille, qui ont l'air de vous plaire infiniment plus que nous autres, qui sommes vivants. — Maître van Bostel, ces vieux portraits n'ont pas d'amis, personne ne leur parle : je ressens pour eux précisément ce que vous ressentez pour moi, une vraie pitié. Je leur donne mes inutiles conseils, comme vous me donnez les vôtres; je leur fais de la morale, comme vous m'en faites; ces vieilles perruques sont si intéressantes. — Bettina, je vous prie de m'écouter. Ce que vous dites n'a pas le sens commun; comment ces toiles peuvent-elles vous intéresser? — Comme je vous intéresse. — Mais cette sympathie, elles ne peuvent pas vous la rendre. — Pas plus que moi la vôtre, mon pauvre cher ami. »

Que peut-on répondre à une enfant terrible si logique et si folle? Il n'y avait qu'à quitter la partie, et c'est ce que fit plus tard son professeur d'histoire Arenswald, après une scène où la jeune espiègle eut, non-seulement des boutades humoristiques, mais des reparties assez vives contre le système ordinaire d'éducation. « Ce charmant maître d'histoire, dit-elle, vient trois fois par semaine, le mardi, le mercredi et le jeudi, me laissant, pour voler les abricots verts de ma grand'mère, cette grande période du vendredi au lundi. Pour moi, les abricots sont un gain plus palpable que le plaisir de savoir ce qui s'est passé en Égypte depuis l'époque la plus reculée. *Les ténèbres les plus obscures couvrent le berceau de l'Égypte.* S'il en est ainsi, cher maître, pourquoi nous en embarrasser? *On ne sait presque rien sur les rois pasteurs.* L'acquisition n'est pas considérable. *Le roi Sésostris termina sa vie de sa propre main.* Pourquoi, mon maître? Était-il jeune, était-il amoureux, était-il ambitieux? A tout cela, point de réponse. Pour donner un peu de mouvement à ces vieilles roues de l'antiquité, profondément enfoncées dans un limon très-fangeux, je me mets à soutenir que Sésostris était jeune. Le maître me prouve, en une heure de temps, que Sésostris était vieux. Au moment où je m'endors d'un profond sommeil, arrivent l'un sur l'autre pêle-mêle, Busiris, Psamméticus et Cambyse, et une foule d'autres personnages auxquels succède Alexandre, qui les enterre tous, ce qui me fait grand plaisir, car il termine cette interminable leçon. A quoi bon, je vous le demande, remuer ces vieilles cendres froides d'où tout le soleil a disparu? Là-dessus je me suis mise à regarder par la fenêtre un magnifique amandier couvert de fleurs charmantes, et plus de vingt minutes s'écoulèrent, après lesquelles je saisis ces paroles : *Il fonda le grand empire médo-perse.* Je traçai, en bâillant, sur la marge de mon livre, une effrayante tête de Méduse, qui ressemblait à s'y méprendre à la tête d'Arenswald. Ensuite vinrent les vacances de Pâques, qui m'encouragèrent dans la douce habitude de ne plus le voir. Quand recommença la boucherie historique, sous le titre d'*Histoire de Perse*, quelle douleur! quelle histoire! A peine eut-il recommencé son œuvre terrible, que me voilà bâillant, et si haut et si fort, que le professeur furieux se leva, ouvrit la porte et prit brusquement congé de son élève. Dieu sait comment cela se fit, la porte prit un morceau de la culotte, le lambeau resta suspendu, et je vis bien que je serais obligée de donner au bonhomme, pour prix de son catalogue d'horreurs, non-seulement le prix de ses cachets, mais encore une belle culotte par-dessus le marché. »

A notre tour, nous nous permettrons de dire à Bettina : Qu'est-ce que tout cela prouve? La première petite pensionnaire venue, pour peu qu'elle soit espiègle et malicieuse, peut dialoguer sur ce ton sans être pour cela la dixième muse et la huitième merveille du monde. Il a fallu à Mme de Staël et à George Sand d'autres titres pour avoir des droits à notre admiration.

A quels écarts n'était pas capable de se laisser entraîner cette tête folle et romanesque! se demandaient ses parents et ses amis, qui s'attendaient chaque jour à la voir victime de quelque imprudent caprice. Mais Bettina, nous l'avons dit, était allemande, et l'exaltation était bien plutôt dans son imagination que dans ses sens. Dans son besoin d'affection, elle s'attacha à une jeune chanoinesse, Caroline de Günderode, qui, effrayée de sa nature extravagante, lui disait un jour : « Je ne sais si tu es le jouet d'un bon ou d'un mauvais génie. » Bettina porta dans cette amitié la violence et l'emportement qu'elle mettait à tout ce qu'elle faisait. « Kreutzer vint voir Savigny à Marbourg, dit-elle dans une de ses lettres. Laid comme il était, il paraissait incapable d'intéresser une femme. Je l'entendis parler de Günderode en des termes qui me laissèrent croire qu'il avait des droits à son amour; aussi devins-je horriblement jalouse. Il prit devant moi une petite fille sur ses genoux et lui dit : « Comment t'appelles-tu? — Sophie. — Eh » bien, tant que je serai ici, tu t'appelleras Ca- » roline : Caroline, embrasse-moi! » La colère me saisit, je lui arrachai l'enfant, et l'emportai à travers le jardin sur la tour. Là, je la mis par terre, et je cachai mon visage brûlant dans la neige; je pleurai tout haut, et l'enfant pleurait avec moi. Lorsque je redescendis, je rencontrai Kreutzer. « Va, ôte-toi de mon chemin, m'écriai-je. » Voilà ce que l'éloquente Bettina a l'audace d'appeler des *Confessions*. Décidément, confessions pour confessions, nous aimons mieux celles de J.-J. Rousseau, et même celles de saint Augustin. Et cependant, cette scène est trop remplie de traits vrais et naturels pour avoir été composée à plaisir.

Quelque temps après, Caroline de Günderode se suicida; le désespoir de Bettina fut immense, et c'est afin de se distraire qu'elle songea à Gœthe, pour lequel elle éprouva bientôt cette passion idéale, mais pleine d'emportements, que ses lettres nous révèlent. Elle fit d'abord la connaissance de la mère du grand Olympien, de celle qu'on appelait Mme la Conseillère, et qui portait son titre de mère d'un grand homme avec toute la dignité et la roideur allemandes. La lettre suivante, écrite de la main de Bettina, est curieuse à plus d'un titre; non-seulement elle renferme un portrait fidèle de la mère de Gœthe, mais elle met en scène Mme de Staël, contre qui Bettina nourrissait une jalousie profonde et secrète, à cause des lettres que Gœthe lui avait écrites. « Ta mère, écrit-elle à Gœthe, qu'elle tutoyait, prévenue que Mme de Staël lui apporterait une lettre de toi, fut enchantée que je vinsse lui prêter assistance; elle dési-

rait, dans cette représentation solennelle, que je me chargeasse des intermèdes, au cas où elle aurait besoin de se reposer. C'est d'après ses ordres mêmes que je te raconte tout cela en détail. L'entrevue eut lieu chez Maurice Bethmann. Ta mère, orgueil ou ironie, s'était parée de ses plus magnifiques atours, et non dans le goût français. Je t'avouerai qu'au moment où je vis se balancer sur sa tête trois plumes, ondoyant de différents côtés, rouge, blanche et bleue (couleurs françaises), et s'élevant du sein d'une forêt de tournesols, mon cœur battit de plaisir et d'impatience. Elle avait mis beaucoup de rouge, et très-artistement; ses grands yeux noirs faisaient jouer leurs batteries; elle portait la parure d'or bien connue que lui donna la princesse de Prusse; des dentelles, vénérables d'aspect et véritable trésor de famille, tombaient sur sa poitrine. Une de ses mains, couverte d'un gant blanc glacé, agitait l'air de son éventail; l'autre, qui était nue, étincelait de bagues et prenait de temps à autre une prise dans une tabatière d'or, sur laquelle tu es représenté en miniature, la tête frisée et *poudrée*, et *mélancoliquement* appuyé sur ta main. Un vaste cercle de vieilles dames, les plus distinguées de la ville, formait un fer à cheval dans la chambre à coucher de Maurice *Bethmann*, et *tout cela sur un beau tapis rouge*, avec un centre blanc, portant un léopard brodé : c'était imposant. « M^me^ de Staël, dis-je à ta mère, va se croire citée devant la cour d'amour; ce beau *lit là-bas, c'est le trône* voilé de Vénus. » Enfin celle que nous attendions avec impatience traversa, accompagnée de Benjamin Constant, une file d'appartements resplendissants. Elle portait *le costume de Corinne* : turban de soie aurore, robe de même étoffe et tunique orange; la taille très-courte : le cœur doit s'y trouver à l'étroit. Elle a les sourcils et les cils noirs et brillants comme de l'ébène, les lèvres pourpres; ses gants longs laissaient ses bras — ses beaux bras — à découvert, et ne cachaient que la main, qui tenait la fameuse branche de laurier. Comme la chambre où on l'attendait était moins élevée que le niveau des autres appartements, il lui fallut descendre quatre marches pour y arriver. Pour les descendre, elle releva sa robe par devant, au lieu de la relever par derrière, ce qui porta un coup terrible à la majesté de la réception. Cette sultane orientale, s'avançant avec grâce vers les vieilles dames guindées de la société de Francfort; c'était merveille. Ta mère me lança quelques vaillants regards lorsqu'on les présenta l'une à l'autre; je m'étais un peu éloignée d'elles pour bien jouir de la scène. Je remarquai l'étonnement de M^me^ de Staël à l'aspect de ta mère et de sa toilette. Quant à ta mère, tout en elle respirait un magnifique orgueil. Elle écarta sa robe de la main gauche, salua de la droite en jouant de l'éventail; et, inclinant la tête plusieurs fois d'un air protecteur, elle dit d'une voix assez forte pour être entendue d'un bout du salon à l'autre : « Je suis la mère » de Gœthe! — Ah! j'en suis charmée, répondit » la femme poëte. » Un silence solennel fut suivi de la *présentation des hommes* distingués qui composaient la suite de M^me^ de Staël, et qui tous étaient très-curieux de connaître la mère de Gœthe. Ta mère répondit à tous ces *hommages* par un *compliment français*, qu'elle marmotta entre ses dents, avec force profondes révérences. Bref, je crois que la réception fut magistrale, royale, féodale et capable de donner à *cette Corinne une haute idée de la sublimité allemande.* » Il est étonnant, dirons-nous à notre tour, qu'aucun peintre n'ait été tenté de reproduire, par le pinceau, cette scène *si comiquement racontée par la jalouse* Bettina.

Celle de la première entrevue de Gœthe et de Bettina n'est pas moins originale. « Il était là, dit-elle, sérieux, solennel, et il me regardait fixement. Je crois que j'étendis les mains vers lui, je me sentais défaillir. Gœthe me reçut sur son cœur : « Pauvre enfant, vous » ai-je fait peur? » Ce furent les premières paroles qu'il prononça et qui pénétrèrent dans mon âme. Il me conduisit dans sa chambre et me fit asseoir sur le canapé en face de lui. (Dans sa chambre à coucher sans doute, et ici le *Grand Dictionnaire* brûle d'envie de mettre une ligne de points perfides.) Nous nous taisions tous deux; il rompit enfin le silence : « Vous aurez lu dans le journal, dit-il, que nous avons fait, il y a quelques jours, une perte en la personne de la grande-duchesse Amélie. — Ah! lui répondis-je, je ne lis pas le journal. — Vraiment! Je croyais que tout ce qui arrivait à Weimar vous intéressait? — Non, rien ne m'intéresse que vous, et je suis beaucoup trop impatiente pour feuilleter un journal. — Vous êtes une aimable enfant. » Longue pause. J'étais toujours exilée sur le fatal canapé, tremblante et craintive. Vous savez qu'il m'est impossible de rester assise, en personne bien élevée. Hélas! peut-on se conduire comme je l'ai fait? Je m'écriai : « Je ne puis rester sur ce canapé », et je me levai précipitamment. « Eh! bien; faites ce qu'il vous plaira. » Je me jetai à son cou, et lui m'attira sur ses genoux et me serra contre son cœur. »

Alors Bettina avait dix-neuf ans et Gœthe en avait cinquante-huit; circonstance qui donne un brevet d'absurdité aux points que nous avons eu la prudence d'omettre plus haut; d'ailleurs, la chose se passait en Allemagne, où l'opinion est indulgente pour ces amours d'imagination, qu'elle n'interprète point à mal, et dont elle a vu plus d'un exemple. Byron reçut un jour une lettre d'une femme inconnue qui avait longtemps pleuré sur l'impiété du poëte, et offert sa vie à Dieu pour obtenir sa conversion; c'est le mari lui-même qui avait adressé au grand poëte cette lettre, trouvée dans les papiers de cette mystérieuse amante.

La correspondance de Bettina dura jusqu'à son mariage, en 1811, époque à laquelle elle se brouilla un peu avec Gœthe, pour une diversité d'opinions, ce qui prouve que la folle Bettina pouvait avoir des opinions. Gœthe, tout en sentant son amour-propre flatté par cette passion, où l'admiration tenait plus de place que l'amour, traitait Bettina en enfant; aussi celle-ci lui disait-elle un jour : « Tu m'as dans mes lettres, mais moi t'ai-je dans les tiennes! »

Bettina fut aussi en correspondance avec Beethoven, qui avait fait sur elle une grande impression. « C'est de Beethoven que je veux te parler, écrit-elle un jour à Gœthe, de Beethoven, qui m'a fait oublier toi et le monde entier. » Les lettres, qu'elle a insérées dans son recueil comme étant du grand musicien, n'ont aucune authenticité · ais elle eut de fréquents entretiens avec lui, et l'auteur de la *Symphonie en* ut *mineur* a bien pu lui inspirer des phrases comme celle-ci : « Il y a bien des gens qui sont touchés des bonnes choses jusqu'aux larmes, ce ne sont pas des natures artistes. Les artistes ne pleurent pas; ils sont de feu. » Si on avait été indulgent pour Bettina, amoureuse de Gœthe, on le fut moins pour M^me^ d'Arnim, osant rendre publiques, après la mort du grand poëte, les lettres qu'elle lui avait écrites et celles qu'elle en avait reçues. Ce n'était plus cette exaltation du premier âge, qui explique tant de démarches inconsidérées; c'était une soif de bruit et de publicité qui la dévorait, et que la naïveté allemande est impuissante à excuser. Toutes les jeunes filles pourraient retrouver dans leurs souvenirs une idole devant laquelle elles ont brûlé le même encens; mais elles sont assez sages pour s'en taire, sinon comme d'une faute, du moins comme d'une faiblesse. Bettina n'eut pas cette réserve; elle voulait faire parler d'elle à tout prix; elle traduisit elle-même en anglais ces lettres, que les pudibondes plumes d'outre-Rhin se refusaient même à transcrire. Mais elle eut beau mettre en tête de son volume : « Ce livre est fait pour les *bons, et non pour les méchants*; » les méchants, c'est-à-dire les railleurs impitoyables de tout ce qui est ridicule, en firent justice, et prétendirent que les déclamations hystériques *de l'enfant gâté auraient dû être voilées* soigneusement par la grave mère de famille; ils ajoutèrent que si l'on avait ri d'elle, que si l'on avait mal interprété certaines de ses pages, aussi vides que *déclamatoires*, elle *n'a*vait que le sort qu'elle méritait, sort qui attend tous ceux qui voudront occuper le public de leur étroite et mince personnalité.

Oh! femme honnête de l'ouvrier, qui tends prosaïquement, mais chastement, un sein robuste à ton enfant, et un front chaste à ton mari, qui revient fatigué du travail, combien plus je t'estime que toutes les Bettina du monde et les beautés follement hystériques qui lui ressemblent!

Bettine, comédie en un acte et en prose, d'Alfred de Musset, représentée sur le théâtre du Gymnase, le 1^er^ novembre 1851. Bettine est une cantatrice italienne qui a dit adieu à la musique, aux bravos et aux couronnes du public, pour se donner tout entière à M. de Gusberg, qu'elle aime; le matin même, elle doit se marier. Le notaire arrive, plume à *l'oreille et dossiers sous le bras, et demande* à un valet de l'introduire chez les futurs époux. Mais M. de Gusberg est parti dès le matin, son fusil sur l'épaule, et Bettine n'est *pas encore levée.* « Voilà de *singulières gens* en vérité, se dit le notaire; passer à la chasse, un pareil jour! dormir encore à pareille heure! » Heureusement, le brave homme prend patience devant une *table délicatement servie* et pourvue de flacons de muscatelle. M. de Gusberg finit cependant par rentrer, mais il a l'air soucieux, préoccupé, morose. Pauvre baron, ce n'est pas le mariage qui lui suggère d'aussi sérieuses pensées, c'est une perte énorme qu'il vient de faire autour d'un tapis vert chez une grande dame interlope. C'est là qu'il va chasser de si grand matin, sans s'apercevoir que le gibier c'est lui, et qu'on le plume. Cependant, il songe que dans un instant il va signer au contrat, et alors se réveillent en lui d'anciens instincts et des vices assoupis un instant. Il ne pourra decidément se résigner à un bonheur qui menace d'être toujours égal et sans nuages; et ma foi! il cherche une querelle à Bettine pour avoir l'occasion de rompre avec elle. Ce premier moyen vient échouer contre la douceur inaltérable de la diva. Mais voilà qu'elle reçoit une parure de diamants accompagnée d'une lettre signée d'un certain marquis Stefani; or, ce marquis connaît Bettine depuis longtemps pour l'avoir applaudie presque chaque soir, tantôt à la Scala de Milan, tantôt à San-Carlo de Naples. Il est devenu peu à peu l'ami de la cantatrice, et, apprenant son prochain mariage, il a pris la liberté de lui offrir son cadeau de noces. Le baron de Gusberg saisit ce prétexte pour arriver à une rupture et s'éloigne. Pendant tout ce temps, notre brave notaire ne cesse pas d'aller des flacons de muscatelle aux futurs conjoints. Puis, enfin, lorsqu'il arrive pour la dernière fois, c'est le marquis Stefani qu'il trouve aux pieds de Bettine, tout prêt à lui donner son nom et à continuer avec elle *cette bonne existence* d'amis qu'ils ont déjà menée et à laquelle il ne manquait qu'un peu d'amour pour être heureuse. Bettine, moitié souriante, moitié triste, consent à se faire appeler marquise; mais Stefani, l'intelligent dilettante, entend bien qu'elle reste toujours ce qu'elle a été : la cantatrice à la voix pure, fraîche et vibrante qu'il ira, comme par le passé, entendre chaque soir dans sa stalle habituelle.

Bettine est un délicieux bijou ciselé avec l'art infini du poëte des *Nuits*. Ces personnages, aussi étranges que les fantômes des rêves, ont un charme divin; aussi, cette comédie a-t-elle obtenu un très-grand succès auprès de tous les gens de goût, de tous les vrais dilettantes de la fantaisie, des épicuriens artistiques capables de sentir et de comprendre les idées poétiques et fraîches, les accents délicats et gracieux dont elle se compose. Rose-Chéri s'incarna à ravir dans le rôle de Bettine et y obtint un de ces triomphes dont le souvenir ne s'efface pas.

BETTINELLI (Joseph-Marie ou Xavier), littérateur italien, né en 1718, à Mantoue, mort en 1808. Après être entré dans l'ordre des Jésuites, il professa les belles-lettres à Brescia (1739-1744), où il montra ses dispositions pour la poésie en composant des pièces pour les exercices scolastiques; puis il se rendit à Bologne, se mit en relation avec les nombreux savants et littérateurs alors réunis dans cette ville, partit en 1748 pour Venise, où il enseigna la rhétorique, et fut mis quelque temps après à la tête du collége des Nobles, à Parme. Après avoir rempli ces dernières fonctions pendant plusieurs années, Bettinelli se mit à parcourir l'Italie, l'Allemagne et la France, visita Voltaire aux Délices et se lia avec les hommes les plus remarquables de son temps. De retour en Italie, il habita successivement plusieurs villes, convertissant la jeunesse, dit le chevalier Pindemonte, à Dieu dans l'église et au bon goût dans sa maison. Il professait l'éloquence à Modène lorsque l'ordre des Jésuites fut aboli (1773). Bettinelli revint alors dans sa ville natale, où il termina sa vie au milieu de ses travaux littéraires. Poëte élégant et ingénieux, littérateur instruit et fécond, philosophe et moraliste, libéral et *tolérant*, Bettinelli *tint un* rang des plus distingués dans la littérature italienne du XVIII^e^ siècle. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont il a donné une édition complète sous le titre de *l'Abbatte Bettinelli, opere edite e inedite.* (Venise, 1801, 24 vol. in-12). Parmi ses écrits, on cite surtout ses *Discours philosophiques*, son discours *Sur l'enthousiasme pour les beaux-arts.* Les tragédies de *Xerxès*, *Jonathas*, *Démétrius Poliorcètes*, *Rome sauvée*, traduite de Voltaire, un *Essai sur l'éloquence*, des *Dialogues sur l'amour*, des *Lettres de Virgile aux Arcades*, ouvrage qui lui attira beaucoup d'ennemis, à cause de la liberté de sa critique sur le Dante, et qui a été traduit en français par M. de Pomereul (1778). C'est en faisant allusion à ces *lettres* que Voltaire écrivit ce quatrain sur ses œuvres, qu'il envoya à Bettinelli :

> *Compatriote de Virgile,*
> Et son secrétaire, aujourd'hui,
> C'est à vous d'écrire sous lui,
> Vous avez son âme et son style.

BETTING s. m. (bè-taing — mot anglais formé de *to bet*, parier). Turf. Pari de courses.

— **Encycl**. Ce fut après 1840 que le mot de *pari* fut remplacé sur le sport français et dans les salons du Jockey-Club par celui de *betting*, qui ne s'emploie absolument qu'en matière de courses. Il représente la somme risquée pour un cheval engagé dans une course. Le refus d'enjeu par un parieur autorise l'autre à déclarer nul le *betting*. L'absence d'un parieur des courses annule ses *bettings*, à moins que quelqu'un ne les tienne pour lui. Nul ne peut, sur le champ de courses, se dédire d'un *betting* convenu ailleurs au préalable. Un *betting* fait après une seule épreuve est nul si le cheval ne court pas à la seconde. Les *bettings* faits quand la course est commencée ne sont valables qu'après que le prix est définitivement gagné, à moins qu'il n'ait été convenu que le *betting* n'est fait que pour une épreuve ou première course.

Betting est aussi le nom qu'on donne au salon des courses. Pour faire partie du *betting*, il faut adresser sa demande et payer une cotisation. Les parieurs s'y réunissent la veille *de chaque course*, et le *règlement des paris* s'y fait huit jours après par l'intermédiaire du secrétaire du *betting*.

BETTING DE LANCASTEL (Nicolas), administrateur et littérateur français, né à Saar-Union (Bas-Rhin), en 1798. Il fut d'abord secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, puis sous-préfet de Colmar. Ensuite il fut envoyé à l'île Bourbon pour y remplir la fonction de directeur général de l'intérieur. Il a publié les ouvrages suivants : *Considérations sur l'état des Juifs en Alsace; Annuaire du département du Bas-Rhin* (1825); *Statistique de l'île Bourbon* (1827); *Questions coloniales* (1836), et divers articles insérés dans le *National de l'Ouest* sur l'exportation française. Depuis 1834, il s'est retiré à Nantes, pour s'occuper d'armements maritimes.

BETTING-RING ou **BETTING-ROOM** s. m. (bè-taingh-raingh, bè-taingh-roumm — de l'angl. *betting*, pari; *ring* ou *room*, appartement, cercle). Turf. Parquet des parieurs sur les courses, bourse des paris.

BETTINI (Antonio), écrivain ascétique italien, né à Sienne en 1396, mort en 1487. A l'âge soixante-cinq ans, il fut nommé évêque de Foligno; mais lorsqu'il se sentit trop vieux pour remplir ses devoirs d'évêque, il se démit et alla finir ses jours au monastère de Saint-Jérôme. Son principal ouvrage, intitulé *Monte-Santo di Dio*, est curieux, surtout à cause des gravures en taille-douce qui en accompagnent le texte : c'est le premier livre qui ait été imprimé avec des gravures.

BETTINI (Mario), littérateur et savant italien, *né à Bologne en* 1582, *mort en* 1657. Il entra dans l'ordre des Jésuites, s'adonna en même temps à l'étude des sciences et des lettres, professa successivement les mathématiques et la philosophie à Parme et *termina ses* jours dans sa ville natale. Parmi ses ouvrages de science, on cite son *Apiaria universæ philosophiæ mathematicæ* (Bologne, 1641-1642, 2 vol. in-fol.), et son *Ararium philosophiæ mathematicæ* (Bologne, 1648). La plus connue de ses œuvres littéraires est une pièce intitulée *Rubenus, hilaro tragœdia satyra pastoralis* (Parme, 1614), qui plut par sa singularité, fut traduite en plusieurs langues et commentée par D. Bonsfert.

BETTINI (Domenico), peintre italien, né à Florence en 1644, mort à Bologne en 1705. Il apprit de Mario Nuzzi, surnommé *de' Fiori*, l'art de peindre des fleurs, et il égala presque son maître. Au lieu de placer ses groupes de fleurs ou de fruits sur des fonds obscurs, comme ses prédécesseurs, il les encadrait avec art au milieu de beaux paysages, et cette innovation fut trouvée très-heureuse.

BETTINI (Giovanni-Antonio), peintre bolonais, mort en 1773. Carlo-Guiseppe Carpi lui apprit à dessiner l'architecture et à peindre l'ornement. On voit beaucoup de ses œuvres au palais Lambertini et dans les églises de Bologne.

BETTINI ou **BETINI** (Pietro), peintre et graveur italien, florissait vers la fin du XVII^e^ siècle. Il a gravé à l'eau-forte : le *Martyre de saint Sébastien*, d'après le Dominiquin; la *Vocation de saint Pierre et de saint André*, d'après Dom. Ciampelli (1684).

BETTIO (Giuseppe), peintre italien, né à Bellune en 1720, mort en 1803. Il se forma par l'étude des œuvres du Titien, de Paul Véronèse et du Bassano. Ensuite, il suivit à Londres un gentilhomme anglais, et il y acquit par son pinceau une fortune honorable. De retour dans sa patrie, il peignit, pour l'église de Valle di Cadora, deux grands tableaux où l'on remarque une grande facilité d'exécution, de la fraîcheur et du coloris.

BETTKOBER (Chrétien-Henri-Frédéric-Sigismond), sculpteur allemand, né à Berlin en 1746, mort en 1822. On cite, parmi ses meilleurs ouvrages : le *Tombeau du négociant Schütze*, dans l'église de Saint-Nicolas; un *Groupe d'enfants* en pierre, sur le bâtiment de la machine hydraulique; cinq *Groupes d'enfants*, sur le nouveau Pont-Royal, et *l'empereur Alexandre saluant le public*, à son arrivée à Berlin.

BETTON, comm. du dép. d'Ille-et-Vilaine, arr. de Rennes; pop. aggl. 758 hab. — pop. tot. 2,003 hab.

BETTONI (le comte Charles), philanthrope *italien, né à Bugliaco*, sur le lac de *Garde, en* 1735, mort en 1786. Il s'appliqua toute sa vie à propager les découvertes utiles. Fondateur de la *Société d'agriculture* de Brescia, il composa des mémoires sur divers sujets agronomiques et employa sa fortune à fonder des prix pour des travaux utiles. Nous citerons parmi ses écrits : *l'Uomo volante per aria, per acqua e per terra* (Venise, 1784), qu'il composa après avoir connu les expériences de Montgolfier.

BETTS (Jean), médecin anglais du XVII^e^ siècle, né à Winchester. Après s'être fait recevoir docteur en médecine, il se fixa à Londres, où il acquit une grande réputation et devint médecin de Charles II. Le plus curieux de ses ouvrages est intitulé : *Anatomiæ Thomæ Parri, etc.* Il contient des observations intéressantes au sujet de la dissection de Thomas Parr qui vécut cent cinquante-deux ans et neuf mois.

Betty, ballet en deux actes, de M. Mazillier, musique de M. Ambroise Thomas, représenté pour la première fois à Paris, au théâtre de l'Opéra, le 16 juillet 1846. — La *Jeunesse d'Henri V*, d'Alexandre Dumas, comédie qui a obtenu dans son temps un brillant succès, ne s'attendait guère à être mise en entrechats. Cela pourtant lui est arrivé en plein Opéra, à une époque où l'on trouve commode de rhabiller des drames en opéras et des comédies en ballets. Cette habitude, qui paraît s'enraciner chez nous, est indigne peut-être de notre Académie de musique. D'ailleurs, une pièce traduite en signes mimiques et accompagnée d'un divertissement n'est pas un ballet. C'est une vérité qu'on oublie trop souvent, ainsi que le fait remarquer M. Théophile Gautier. « Les habiles en charpente dramatique se trompent en appliquant à la chorégraphie leurs procédés ordinaires. Un poëte dictant

ses idées à un peintre qui les écrirait en croquis, voilà la meilleure combinaison pour obtenir un beau scénario de ballet, chose plus rare qu'on ne pense, car il est difficile de rendre une action perpétuellement visible, avec des formes gracieuses. » Mais c'est trop s'appesantir sur une chose si légère; un ballet d'action qui n'est ni meilleur ni pire qu'une pantomime ordinaire, tel est *Betty*, où sont intercalés des pas plus ou moins brillants. Une musique écrite avec abandon et légèreté, anime le scénario dont voici le fond en quelques mots : Charles, conseillé par Rochester, courtise, sous un costume de matelot, Betty, la fille d'un tavernier, laquelle est aimée d'un jeune page qu'elle prend pour un maître à danser. Le faux matelot est reconnu et le dénoûment est facile à prévoir : le page épouse la jeune fille. — Ce ballet a servi aux débuts de Mlle Sophie Fuoco, jolie ballerine venue de Milan, qui, dès le premier soir, a obtenu une réussite complète. Les auteurs de *Betty* lui doivent non pas une belle chandelle, car à l'Opéra, depuis longtemps, on ne brûle plus de chandelle, mais une belle bougie. Ses pointes et ses légèretés ont fait beaucoup sans doute pour le succès de l'ouvrage.

BÉTULACÉES s. f. pl. (bé-tu-la-cé). Famille de plantes dicotylédones diclines, qui renferme les genres bouleau et aune. Elle est formée aux dépens des amentacées de Jussieu, et renferme des arbres qui croissent dans les régions tempérées et froides de l'hémisphère nord. ‖ On dit aussi BÉTULINÉES.

— **Encycl.** Cette petite famille, l'une de celles dans lesquelles on a décomposé le grand groupe des amentacées, ne comprend que les deux genres *bouleau* et *aune*. Les bétulacées se trouvent dans les régions boréales aussi bien que dans les climats tempérés. Ce sont des arbres ou des arbustes à feuilles simples, alternes et dentées. Les fleurs sont unisexuées et disposées à la base en chatons cylindriques. — Les mâles se groupent trois par trois dans l'aisselle de bractées peltées qui sont munies chacune de deux bractéoles. Quatre, six, huit ou douze étamines, insérées à la base d'une écaille unique, ou opposées à quatre écailles verticillées, simulent alors un calice. Les fleurs femelles nues, réunies au nombre de deux ou trois, sessiles comme les mâles, sont placées sous autant de bractées entières ou trilobées, sans autre enveloppe que de petites écailles accessoires qui manquent quelquefois. Les ovaires, au nombre de deux ou trois, libres, à deux loges uniovulées, se terminent par deux stigmates styliformes, anguleux, larges et cylindriques. Le fruit est une sorte de cône dont les écailles ligneuses ou cartilagineuses portent chacune deux ou trois nucules membraneuses sur les bords, et monospermes par avortement. La graine, pendante et à tégument mince, présente un embryon dépourvu d'endosperme. On a trouvé à l'état fossile des chatons qu'on croit pouvoir rapporter à la famille des *bétulinées*.

BÉTULAIRE adj. (bé-tu-lè-re — du lat. *betula*, bouleau). Bot. Qui a rapport au bouleau.

BÉTULE, ville de l'Hispanie, dans la Tarraconaise; chez les Ausetons, la même que Bæcula. V. ce mot.

BÉTULÉE (Sixte), philologue et poëte allemand, dont le véritable nom était Birck, né en 1500 à Memmingen (Souabe), mort à Augsbourg en 1554. Il enseigna avec succès la philosophie et les belles-lettres, et fut pendant seize ans à la tête du collége d'Augsbourg. On a de lui divers ouvrages en vers et en prose, des pièces dramatiques pour la plupart écrites en allemand : *Ève, Joseph*, la *Sagesse de Salomon, Judith, etc.*, publiées sous le titre de : *Dramata sacra* (Bâle, 1547, 2 vol.); des commentaires sur *Lactance*, sur le traité de la *Nature des Dieux*, de Cicéron, etc.

BÉTULINE s. f. (bé-tu-li-ne — du lat. *betula*, bouleau). Chim. Espèce de camphre ou huile volatile solide, qu'on trouve dans l'épiderme du bouleau blanc.

BÉTULITE s. f. (bé-tu-li-te — du lat. *betula*, bouleau). Bot. Chatons de bétulacées fossiles, très-peu différents de ceux de notre bouleau.

BÉTUNE s. f. (bé-tu-ne — de *bête*, *une*, une seule bête). Autref. Nom ancien des carrosses à un cheval, appelés depuis *demi-fortunes* et enfin *coupés*.

BÉTURIE, pays de l'Hispanie, dans le N.-O. de la Bétique, sur les bords de l'Anas (Guadiana); il tirait son nom des Béturiens (*Bœturiani*) ses habitants.

BÉTURIEN, IENNE s. et adj. (bé-tu-ri-ain, i-è-ne — rad. *Béturie*). Habitant de la Béturie; qui appartient à la Béturie ou à ses habitants.

BÉTUSE s. f. (bé-tu-ze). Pêch. Tonneau qui sert au transport du poisson vivant.

— Écon. dom. Coffre à avoine.

BETUSSI (Joseph), littérateur italien, né à Bassano, mort en 1560. Tout jeune encore, il se fit connaître par des poésies qui le mirent en renom; mais ayant eu le malheur d'entrer en relation avec Arétin et de le prendre pour modèle, il s'abandonna à toutes ses passions, mena une vie de désordre et d'agitation, et parcourut l'Italie, la France et l'Espagne, en compagnie d'un riche seigneur français qui l'avait pris pour secrétaire. Betussi a beaucoup écrit; parmi ses ouvrages, nous citerons : *Dialogo amoroso e rime* (Venise, 1543); *il Raverta, dialogo* (Venise, 1544); des traductions italiennes de trois ouvrages latins de Boccace : *De casibus virorum et fœminarum illustrium* (Venise, 1545); *De claris mulieribus* (1547), ouvrage biographique auquel Betussi a ajouté les femmes célèbres qui avaient vécu depuis Boccace; et *De genealogia deorum* (1547), qui n'a pas eu moins de treize éditions, etc.

BETWAH, rivière de l'Indoustan anglais, dans la prov. de Malwah; descend, près de Bopal, du versant septentrional des monts Vindhya, traverse des terrains imprégnés de substances ferrugineuses, et, après un cours de 523 kil. du S. au N.-E., se jette dans la Jumna, près de Kalpi. Les eaux de cette rivière sont reconnues par les Indous comme très-favorables à la santé.

BÉTYLE s. m. (bé-ti-le — gr. *baïtulos*, même sens, dérivé de l'héb. *bethel*, maison de Dieu). Antiq. Nom donné par les Grecs et les Romains à des pierres sacrées analogues aux monuments druidiques : *Un des plus célèbres* BÉTYLES *de la Grèce est celui qui servit à faire la statue de Cybèle. On montre encore aux voyageurs, en Italie, un* BÉTYLE, *que la tradition dit être la pierre offerte à Saturne par sa femme, pour être dévorée à la place de Jupiter.*

— **Encycl.** On a supposé, non sans vraisemblance, que les *bétyles* étaient des aérolithes devenus les objets d'un culte public, dans les lieux où ils étaient tombés. Quelques-uns ont écrit que la pierre dévorée par Saturne était un de ces *bétyles;* nous aimons mieux croire que Saturne n'a jamais dévoré de pierre d'aucune espèce. En dehors de ce *bétyle* et d'autres non moins problématiques, l'histoire en cite plusieurs dont l'existence est plus certaine; notamment celui que Scipion Nasica rapporta de Phrygie, et un autre qu'on vénérait à Sparte dans le temple de Minerve. On attribuait à ces pierres la propriété merveilleuse de nager sur l'eau au son de la trompette, et celle plus merveilleuse encore de s'enfoncer dans le liquide aussitôt qu'on prononçait le nom des Athéniens. On les honorait en les oignant de vin, d'huile et de sang.

BÉTYS s. m. (bé-tis). Bot. Nom d'un poivrier du Brésil, dont la graine est analogue à celle du bétel.

BETZ, bourg et comm. de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kil. S.-E. de Senlis, sur la Grivette; pop. aggl. 459 hab. — pop. tot. 590 hab. Parc renfermant des débris de monuments, des tombeaux; ruines d'un vieux château.

BEUCHET ou **BEHUCHET** (Nicolas), amiral de France, mort en 1340. Il fut d'abord maître des eaux et forêts, puis trésorier de Philippe VI, maître des comptes, et amiral chargé de commander l'armée de mer avec Hugues Quierel. Il brûla plusieurs villes anglaises, s'empara de Portsmouth et se retira chargé de butin; mais dans un combat naval contre Édouard, roi d'Angleterre, il fut fait prisonnier, et ce prince le fit pendre au mât de son navire, pour se venger des ravages qu'il avait commis dans tout le pays.

BEUCHON s. m. (beu-chon). Agric. Espèce de binette à deux tranchants.

BEUCHOT (Adrien-Jean-Quentin), bibliographe et philologue, né à Paris en 1773, mort en 1851. Il fit ses études chez les oratoriens de Lyon, servit, pendant la Révolution, comme chirurgien militaire, et fut bibliothécaire de la Chambre des députés de 1831 à 1850. Il a publié le *Nouvel Almanach des Muses* (1808), revu la partie bibliographique de la *Biographie* Michaud jusqu'au tome XLVIII, et dirigé le *Journal de la librairie* de 1811 à 1849. On lui doit une réimpression du *Dictionnaire de Bayle* (1820-1821, 16 vol. in-8°), et la meilleure édition des *Œuvres de Voltaire* (1827-1833, 72 vol. in-8°). Parmi ses écrits, nous citerons : *Nouveau nécrologe des hommes nés en France ou qui ont écrit en français, morts depuis* 1800 (Paris, 1812); *Liberté de la presse* (1814); *Dictionnaire des immobiles* (1815); *Réflexions sur les lois concernant la propriété littéraire* (1817), etc.; enfin, le *Catalogue de la Bibliothèque voltairienne*, recueil comprenant les éditions et réimpressions avec la notice des écrits apologétiques ou satiriques sur Voltaire. Ce travail important est resté en manuscrit.

BEUCINUM, nom latin de Butzow.

BEUCKELS. V. BERKELSZOON.

BEUDANT (François-Sulpice), minéralogiste et physicien français, né à Paris en 1787, mort en 1852, fut d'abord répétiteur à l'École normale, puis professeur de mathématiques spéciales au lycée d'Avignon, et de physique au lycée de Marseille. En 1818, il fit aux frais de l'État un voyage minéralogique en Hongrie, succéda ensuite à Haüy, son maître, à la chaire de minéralogie de la Faculté des sciences de Paris, et fut reçu à l'Académie des sciences en 1824. A sa mort, il était inspecteur général de l'université. Il a laissé de nombreux ouvrages, qui ont fait faire de grands progrès à la minéralogie, en la ramenant à l'étude des caracteres physiques et chimiques. On lui doit : *Traité élémentaire de physique* (1824, in-8°); *Traité élémentaire de minéralogie* (1824, 2 vol. in-8°); *Cours élémentaire de minéralogie et de géologie* (1842), qui a eu un nombre considérable d'éditions. Beudant a composé, en outre, un grand nombre de mémoires insérés dans les *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, dans le *Journal de physique*, dans les *Annales de chimie*, dans les *Annales des mines*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, etc., et dont les plus importants sont : *Recherches sur les causes qui déterminent les variations des formes cristallines d'une même substance minérale* (1818); *Recherches sur la manière de discuter les analyses pour parvenir à déterminer exactement la composition des minéraux* (1839). Citons encore de Beudant : *Voyage minéralogique et géologique en Hongrie pendant l'année* 1818 (3 vol. in-4°, 1822), et de *Nouveaux Éléments de grammaire française* (1841, in-12), qui se distinguent par des idées neuves et d'une grande justesse.

C'est dans un de ses ouvrages scientifiques que le savant professeur a exposé les principes suivant lesquels certaines substances minérales se combinent entre elles pour former des cristaux. Voici en quoi consiste cette loi, qui a pris le nom de *loi de Beudant*. Certains composés possèdent la propriété de cristalliser ensemble quand leurs molécules existent pêle-mêle dans le même dissolvant; de cristalliser en même temps, non pas en formant des cristaux séparés et seulement joints par juxtaposition, mais en se réunissant et se mêlant en toutes sortes de proportions dans un cristal unique dont ils fournissent les matériaux en commun. Dans tous les cas de ce genre, l'angle du cristal unique est différent des angles des cristaux simples que produiraient les molécules de chaque composé particulier, si ce composé cristallisait séparément : il a une valeur intermédiaire qui serait une moyenne entre les angles propres à chaque substance, prise proportionnellement à la quantité de chacune d'elles. Toutefois, il est à remarquer que la *loi de Beudant* ne repose encore que sur un petit nombre d'observations faites sur les mélanges des carbonates et de quelques autres sels. Néanmoins, sa simplicité paraît la rendre assez probable. « La *loi de Beudant*, dit Delafosse, si elle est exacte, est sans doute applicable à tous les cristaux dont la détermination ne dépend que d'un seul angle, et, par conséquent, aux octaèdres à base carrée. Quant aux cristaux d'une symétrie moins parfaite, comme les octaèdres à base rhombe ou parallélogrammique, dont la détermination dépend de deux ou d'un plus grand nombre d'angles, nul doute qu'il n'y ait une loi analogue et plus générale qui leur convienne; mais cette généralisation de la *loi de Beudant* est encore à trouver. »

BEUDANTINE s. f. (beu-dan-ti-ne — de *Beudant*). Minér. Variété de néphéline, que l'on trouve près du cratère du Vésuve.

BEUDANTITE s. f. (beu-dan-ti-te — de *Beudant*). Minér. Substance minérale que l'on rencontre à la surface de certains fragments de limonite mamelonnée, dans le pays de Nassau. C'est une variété de pharmacosidérite ou fer arséniaté cubique.

BEUDIN (Jacques-Félix), auteur dramatique et homme politique français, né à Paris le 12 avril 1796. Quoique placé à la tête d'une importante maison de banque, il a cultivé les lettres et a travaillé, sous le couvert de l'anonyme, au triomphe du romantisme. Avec M. Goubaux, il a écrit *Trente ans* ou la *Vie d'un joueur*, drame qui, retouché par M. Victor Ducange, a obtenu à la Porte-Saint-Martin un des plus grands succès de notre temps (1827). Il a collaboré, en outre, à *Richard d'Arlington* (1832), pièce retouchée par M. Alex. Dumas. Sa participation à ces œuvres dramatiques s'est voilée sous le pseudonyme de *Dinaux*, formé des dernières syllabes de son nom et de celui de Goubaux, pseudonyme que ce dernier a seul conservé lorsque M. Beudin, abandonnant la littérature, sans cesser toutefois de diriger sa maison de banque, se jeta dans la politique. Grâce au patronage ministériel, il succéda, en 1837, comme député de Paris, à M. Paturle. A la Chambre, il s'est prononcé contre la conversion des rentes et a fait passer un crédit de 60,000 fr. pour la bibliothèque de l'Arsenal. Vaincu par M. Bethmont dans la lutte électorale de 1842, il fut envoyé de nouveau à la Chambre en 1846, où ses votes continuèrent d'être acquis à la majorité conservatrice. La révolution de Février mit fin à sa carrière politique et le renvoya aux affaires de banque, dont il n'a plus cessé de s'occuper exclusivement.

BEUDO s. m. (beu-do). Bot. Grand arbre de l'Archipel indien.

BEUFFROY s. m. (beu-froa). Ancienne forme du mot BEFFROI.

BEUG s. m. (beugh). Pêch. Petit filet dont les Hollandais se servent pour la pêche de la morue.

BEUGHEM (Corneille DE), bibliographe allemand, né à Pummerich, en Prusse, florissait au XVIIe siècle. Il a publié plusieurs ouvrages sur la bibliographie, parmi lesquels nous citerons : *Bibliographia juridica et politica* (Amsterdam, 1680); *Bibliographia medica et physica* (1696); *Bibliographia eruditorum critico-curiosa* (1689-1701, 5 vol.), etc.

BEUGHEM (Charles-Antoine-François-de-Paule, VAN), théologien et littérateur flamand, né à Bruxelles en 1744, mort en 1820. Après être entré dans les ordres, il devint professeur de poésie à Turnhout, principal des colléges de Courtray et de Gand, et fut un des premiers qui réclama la répression des désordres de la mendicité. L'archevêque de Malines le nomma son secrétaire en 1790; mais, après l'invasion de la Belgique par l'armée française, Beughem fut emprisonné à Malines, puis déporté à l'île d'Oleron, et il ne revint dans sa patrie qu'après la chute de l'Empire. Il a publié plusieurs brochures : l'*Unité*, le *Bouclier*, l'*Antidote contre le somnambulisme, etc.*, et divers ouvrages, notamment : *Fructus suppressa cortraci mendicitate exorti* (Courtray, 1776).

BEUGLANT (beu-glan) part. prés. du v. Beugler : *L'abbé Beauregard, tout en* BEUGLANT *des pauvretés, persuadait aux gens, du moins à un grand nombre, que tout ce qu'il disait était beau.* (Mme d'Abrantès.) *La locomotive du chemin de fer fume en ce moment et se précipite en* BEUGLANT *sur la jetée qui fend l'eau comme un bras tendu.* (Mme L. Colet.)

BEUGLANT, ANTE adj. (beu-glan, an-te — rad. *beugler*). Qui beugle, qui crie : *Il y avait des paysages de Dupré, aux longs roseaux, aux arbres élancés, aux vaches* BEUGLANTES *et aux ciels merveilleux.* (Alex. Dum.)

BEUGLE s. f. (beu-gle). Comm. Grosse étoffe de laine, nommée plus généralement *bure*.

— Mus. Nom donné improprement à un instrument de cuivre. V. BUGLE.

BEUGLÉ, ÉE (beu-glé) part. pass. du v. Beugler : *Le mourant entendit ces mots criés ou plutôt* BEUGLÉS *par un de ses héritiers.* (Balz.)

BEUGLEMENT s. m. (beu-gle-man — rad. *beugler*). Cri prolongé du taureau, du bœuf et de la vache : *Les bœufs poussèrent de longs* BEUGLEMENTS. *Les champs étaient déserts, et leur silence n'était troublé, de loin en loin, que par le* BEUGLEMENT *prolongé de quelque génisse.* (Ad. Paul.)

— Par ext. Cri d'animal ayant quelque analogie avec celui du taureau : *Quelques courlis poussèrent leur rauque* BEUGLEMENT. (H. Castille.) ‖ Cri fort et prolongé par une personne : *Les* BEUGLEMENTS *de ce chanteur sont insupportables. Qu'avez-vous à pousser de pareils* BEUGLEMENTS*? Après une courte halte à Vicence, la locomotive se précipite plus rapide, jetant dans l'air ses* BEUGLEMENTS *de bête fauve.* (Mme L. Colet.) ‖ Généralement, Bruit fort et prolongé : *Versailles, la ville du silence, s'est éveillée cette nuit au cliquetis des cymbales, au* BEUGLEMENT *des saxophones.* (L. Jourdan.)

BEUGLER v. n. ou intr. (beu-glé — du lat. *buculus*, dimin. de *bos*, bœuf). Pousser des mugissements prolongés, en parlant du bœuf et de la vache : *Des bœufs et des vaches qui* BEUGLENT.

— Par anal. Jeter de grands cris prolongés : *Qu'a donc cet enfant à* BEUGLER *de la sorte?*

. . . . . Morbleu! me croyez-vous aveugle? [*beugle.*
— Non pas. C'est plutôt lui qui me croit sourd : il
E. AUGIER.

‖ Généralement, Produire un son fort et prolongé : *Sur les côtes de la Hollande, la mer est terrible, le vent hurle et* BEUGLE, *les mouettes crient...* (H. Taine.) ‖ Dans ce dernier sens, *mugir* est plus poétique et préférable, le mot ne pouvant être pris ici que dans un sens métaphorique.

— v. a. ou tr. Crier, chanter très-fort et d'une manière ridicule : *Guintrandi* AVAIT BEUGLÉ *la chanson de l'*Inconstante. (Mme de Sév.) *Une fois qu'il* AVAIT BEUGLÉ *un de ses airs, sa vie commençait.* (Balz.) *A la moitié du couplet final, on entendait la voix rude et enrhumée du vieux chanvreur* BEUGLER *les derniers vers.* (G. Sand.)

BEUGLEUR s. m. (beu-gleur — rad. *beugler*). Celui qui beugle, qui pousse de grands cris, qui joue d'un instrument criard : *A présent, je me moque bien de vos* BEUGLEURS *de musette criarde.* (G. Sand.) ‖ Peu usité.

BEUGNE s. f. (beu-gne; *gn* mll. — du celt. *bigne*, enflure). Pop. Enflure qui provient d'un coup : *Qui vous a fait cette* BEUGNE *au front?* ‖ Coup qui produit cette enflure : *Donner, attraper des* BEUGNES.

BEUGNOT (Jacques-Claude), homme politique, né à Bar-sur-Aube en 1761, mort en 1835. Député constitutionnel à l'Assemblée législative, il fut emprisonné pendant la Terreur, et devint après le 18 brumaire préfet, puis successivement conseiller d'État, ministre des finances du grand-duché de Berg, comte de l'Empire, etc. Rallié à la Restauration, il reçut la direction de la police, rendit des ordonnances pour le rétablissement de la célébration forcée du dimanche et des processions publiques, fut appelé ensuite au ministère de la marine, puis à la direction des postes, au ministère d'État, au conseil privé, à la Chambre des députés, etc. C'était d'ailleurs un homme d'État médiocre, d'une conscience facile, et qui riait le premier de la multitude de fonctions diverses dont il avait été revêtu. Il avait un esprit étincelant et railleur, fécond en saillies et en mots heureux. On connaît celui qu'il imagina pour le comte d'Artois : *Rien n'est changé en France, il n'y a qu'un Français de plus* (V. CHANGER). Il a laissé des *Mémoires*

dont quelques fragments seulement ont été publiés (*Journal des Débats*, 14 octobre et 6 novembre 1838). On y apprend, entre autres particularités piquantes, qu'il avait entretenu des relations très-intimes avec la fameuse comtesse de La Motte-Valois, et qu'au moment où cette aventurière fut arrêtée, il avait passé la nuit avec elle à brûler les papiers qui concernaient l'intrigue du *collier*.

BEUGNOT (Arthur-Auguste, comte), fils du précédent, né à Bar-sur-Aube en 1797, mort en 1865. Il fut quelque temps avocat à la cour impériale de Paris; mais il se livra bientôt presque entièrement aux travaux d'érudition. Le sujet de son premier ouvrage, qu'il fit paraître sous le titre de : *Institutions de saint Louis* (1821), avait été mis au concours par l'Institut. M. Beugnot obtint le premier prix, qui fut partagé entre lui et M. Mignet. Dans ce travail, M. Beugnot a assez bien mis en lumière, non-seulement les ordonnances relatives au gouvernement politique, aux rapports de l'Eglise avec l'Etat, mais encore les règlements concernant l'industrie, l'agriculture, le commerce et les monnaies. Deux ans après, en 1823, M. Beugnot publia un volume sur l'*Etat civil, le commerce et la littérature des Juifs en France, en Espagne et en Italie, pendant le moyen âge*, sujet également mis au concours par l'Institut. Historien impartial, M. Beugnot constate les services rendus aux sciences et au commerce par la nation juive; il fait en même temps ressortir ses torts et les reproches qu'elle dut encourir, lorsqu'une longue persécution eut tari en elle la source des vertus. Dans son troisième ouvrage, publié en 1828 et intitulé : *Cérémonies symboliques usitées dans l'ancienne jurisprudence française*, M. Beugnot a fait pour la France ce qu'Hoffmann, Hantzel et Dunge ont fait pour l'Allemagne, et, en 1832, il entrait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Trois ans après, il publiait en deux volumes une *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*. Ce travail, qui était le développement et le complément d'un Mémoire couronné par l'Institut sur le même sujet, embrasse la période historique comprise entre Constantin et Charlemagne, et qui sert de démarcation entre la société ancienne et la société moderne. M. Beugnot fut ensuite chargé par l'Institut de surveiller la publication du recueil des historiens des croisades. Les deux premiers volumes, publiés en 1840 et 1843, sur les *Assises de Jérusalem*, ont été revisés sur les textes et annotés de sa main. En 1839, M. Cousin, ministre de l'instruction publique, le chargea également de diriger la publication des arrêts du parlement de Paris, contenus dans 9,850 volumes enfouis aux Archives. De 1840 à 1848, M. Beugnot livra à l'impression trois volumes in-4° contenant les arrêts rendus depuis saint Louis jusqu'à Philippe le Long. Cette collection est connue sous la dénomination d'*Olim*. La science historique doit encore à M. Beugnot plusieurs autres ouvrages, tels que les *Coutumes du Beauvoisis*, (1842), qui font partie des publications de la Société de l'histoire de France; un *Mémoire sur la spoliation du clergé attribuée à Charles Martel*, dans lequel M. Beugnot a cru démontrer la fausseté d'une tradition historique, néanmoins généralement accréditée; une *Vie de M. Becquey*, un résumé de l'histoire de la Restauration; enfin, trois *Mémoires sur l'origine et le développement des municipalités rurales en France*, publiés par le *Journal des savants*.

En 1841, M. Beugnot fut appelé à la pairie. Pendant sept ans qu'il en fit partie, il fut assurément l'un des membres les plus laborieux de la Chambre. Il prit part à toutes les discussions économiques, financières et d'organisation sociale, et quatre fois il fut rapporteur du budget, en 1843, 1844, 1845 et 1847. Il s'y montra surtout, avec M. de Montalembert, l'un des grands champions de la liberté d'enseignement et des congrégations religieuses. A ce sujet, il publia, en 1845, une brochure intitulée : l'*Etat théologien*, dans laquelle il combattait la prétention de l'Etat à se faire juge des doctrines religieuses, et à se porter comme arbitre entre ce qu'on appelait alors l'ultramontanisme et le gallicanisme. Après la révolution de Février, M. Beugnot ne déserta pas la vie politique, et il ne tarda pas à devenir un des chefs de la réaction. Néanmoins, il est juste de dire que, comme écrivain politique, il ne ménagea pas plus la vérité à son parti qu'à ses adversaires; deux écrits qu'il publia à cette époque en fournissent la preuve. Si, dans le premier, intitulé : *Des doctrines antisociales*, il malmenait durement les doctrines socialistes et communistes, dans le second, intitulé : *Avis aux honnêtes gens sur leurs erreurs et leurs devoirs*, il appréciait très-sévèrement la conduite politique des classes éclairées. Adversaire énergique de l'esprit révolutionnaire, M. Beugnot voulait se prémunir contre ce qu'il appelait la domination de Paris, et lui opposer le contre-poids des populations rurales. Il n'était pas cependant grand partisan du suffrage universel, dont il ne pensait pas qu'il pût sortir autre chose que la dictature d'un seul ou la dictature d'une assemblée. Il croyait, de plus, à la longue durée de cette dictature. « On prétend, disait-il, que la dictature ne pourra être autre chose qu'un expédient momentané. Gardons-nous d'une telle confiance. Quand une nation a expérimenté toutes les formes de gouvernement connues sans se fixer sur aucune, elle en arrive à se dégoûter des plus sages lois et des meilleures institutions, à douter d'elle-même et, par suite, à abdiquer. Le pouvoir absolu qui s'établit alors est toujours d'un maniement facile et d'une longue durée. » Il faut reconnaître que ces paroles annonçaient une singulière clairvoyance politique.

Envoyé à l'Assemblée législative par les électeurs de la Haute-Marne, M. Beugnot y vota toutes les mesures restrictives des libertés publiques, l'expédition de Rome, la loi du 31 mai, qui portait atteinte au suffrage univesel, et combattit vivement le rappel de cette loi. Lorsque la majorité de la Législative se fut divisée, aucune des fractions de cette majorité ne put revendiquer M. Beugnot comme lui appartenant. Il entendit se tenir à l'écart de tout engagement de parti, croyant que ce qu'il y avait de plus sage à faire, c'était de maintenir le plus longtemps possible la bonne harmonie entre la Chambre et le président, d'éviter les questions de nature à amener des conflits, et de rechercher tous les expédients qui pouvaient opérer un rapprochement. C'est dans cet esprit que M. Beugnot s'associa aux divers votes ayant pour but de demander la révision de la Constitution de 1848; mais il ne faisait appel qu'à la légalité et répudiait toute mesure de violence. Dans cette assemblée, M. Beugnot fut le rapporteur de la loi du 15 mars 1850 sur l'enseignement, connue sous le nom de *loi Falloux*. Son rapport est, à juste titre, considéré comme l'un des monuments les plus complets qui existent sur la question. Le rôle rempli par M. Beugnot cinq ans auparavant dans la Chambre des pairs indiquait d'avance tout ce que les congrégations religieuses avaient à attendre de lui. « Les membres des congrégations religieuses non reconnues par l'Etat, disait-il, pourront-ils ouvrir et diriger des établissements d'instruction secondaire ou y professer? La réponse ne peut être douteuse. Nous réglons l'exercice d'*un droit public*, à la jouissance duquel sont appelés tous les citoyens sans autre exception que ceux dont l'immoralité a été déclarée par arrêt de justice. La République n'interdit qu'aux ignorants et aux indignes le droit d'enseigner. Elle ne connaît les corporations, ni pour les gêner, ni pour les protéger. Ainsi, nul doute que les membres des associations religieuses non reconnues, qui ne sont que des citoyens auxquels nul n'a le droit de demander ce qu'ils sont devant Dieu, jouiront de la faculté d'enseigner, parce que cette faculté est un droit civil, et qu'ils possèdent des qualités de ce genre. » C'est donc, en grande partie, à M. Beugnot que sont dus tous les colléges de jésuites et toutes les institutions d'enseignement secondaire dirigés par des congrégations religieuses qui existent aujourd'hui. Toutefois, le système d'enseignement dont M. Beugnot a été l'ardent champion a subi des modifications assez profondes, d'abord pendant la période dictatoriale qui suivit le coup d'Etat du 2 décembre, ensuite par la loi de 1855.

Dans les luttes qui, après la défaite et l'épuration de la minorité démocratique de l'Assemblée législative, s'étaient engagées entre la majorité conservatrice et le gouvernement, M. Beugnot avait pris une attitude neutre, et ses votes dans les questions de ce genre ne permettaient pas de le classer parmi ce qu'on appelait alors les partisans de l'Elysée. Néanmoins, après le coup d'Etat, son nom fut inscrit, sans qu'il en eût été prévenu, sur une liste de cent cinquante députés choisis pour assister de leurs lumières le pouvoir dictatorial. M. Beugnot demanda la radiation de son nom, et se présenta aux portes de l'Assemblée pour essayer de remplir son mandat. Le suffrage universel ayant consacré la suspension des libertés publiques et l'attribution des pouvoirs constituants entre les mains du prince Louis-Napoléon, M. Beugnot rentra dans la vie privée, et résista aux plus vives sollicitations de servir le gouvernement nouveau, qui devait plus d'une fois, dans la suite, réclamer son concours.

Une telle détermination chez un homme qui avait combattu l'esprit révolutionnaire dans toutes ses manifestations pendant quatre ans, et qui s'était rangé parmi les membres les plus résolus et les plus fermes du parti conservateur, causa une certaine surprise. Voici à cet égard les explications données par un de ses amis politiques, le comte Daru : « Il ne voulait pas que les peuples fussent sans frein, mais il ne voulait pas non plus qu'ils fussent sans droits. »

M. le comte Beugnot avait, dans sa jeunesse, un instant fréquenté le barreau. Il était au nombre des défenseurs des accusés du complot de Béfort, et il eut le bonheur de faire acquitter son client.

Outre les ouvrages de lui que nous avons déjà mentionnés, nous citerons les suivants : les *Olim* ou *Registres des arrêts rendus par la cour du roi sous les règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis le Hutin et de Philippe le Long* (Paris, 1839-1848, 3 vol. in-4°), dans la collection des documents inédits sur l'histoire de France : l'*Etat théologien* (1845, in-18); *Réflexions sur les doctrines antisociales et leurs conséquences* (1849, in-8°); *Mémoire sur le régime des terres dans les principautés fondées en Syrie par les Francs, à la suite des croisades* (1854, in-8°).

BEUILLE s. f. (beu-lle; *ll* mll. — du lat. *botellus*, petit boudin, dont le vieux fr. avait fait *boelle*). Autref. Nombril. ‖ Intestins de volailles ou de poissons.

BEULAN ou **BEULANUS**, généalogiste anglais du commencement du VIIe siècle. Il a composé, sous le titre de *De genealogiis gentium*, un ouvrage sur la généalogie des familles angles et saxonnes implantées en Angleterre par la conquête. — Son fils, Samuel, né dans le Northumberland, étudia dans l'île de Wight, dont il a laissé une *Description*, et fut un des amis de l'évêque de Bangor, Nonnius. Samuel Beulan a laissé des *Annotationes in Nonnium*; une *Histoire du roi Arthur*, etc.

BEULÉ (Charles-Ernest), archéologue distingué, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, né à Saumur le 29 juin 1826. Au sortir de l'Ecole normale, il fut nommé professeur de rhétorique à Moulins. Quelque temps après, il concourut pour l'Ecole française d'Athènes, et y fut envoyé par le gouvernement. Il y arrivait dans un moment difficile; depuis quelque temps, l'opinion publique se montrait hostile à l'école établie dans l'antique cité de Minerve; elle demandait quels résultats cette école avait produits, en compensation des dépenses qu'elle nécessitait à la mère-patrie. Ces plaintes n'étaient pas sans fondements, et, en faisant allusion à la spirituelle définition de Voltaire parlant de l'Académie, on eût pu dire que, parmi les élèves de l'Ecole normale qui allaient chaque année à Athènes, il y avait de tout, même des archéologues. M. Beulé fut un de ceux-ci. A peine arrivé, il fit poursuivre activement les fouilles, et il eut le bonheur de retrouver l'entrée véritable de l'Acropole. Nous avons rapporté, au mot ATHÈNES, l'intéressante découverte du jeune archéologue, à l'occasion de laquelle il composa son ouvrage de l'*Acropole d'Athènes*, qui lui ouvrit les portes de l'Académie des beaux-arts. Depuis longtemps, d'ailleurs, la Grèce lui était familière; elle avait fait l'objet de sa thèse de docteur, qu'il avait composée sous ce titre : *An vulgaris lingua apud veteres Græcos exstiterit?* Aussi ne fut-il pas dépaysé en mettant le pied sur ce sol si riche en merveilles, et dont il continua à étudier l'histoire et les traditions. *Les arts et la poésie à Sparte sous la législation de Lycurgue*, les *Frontons du Parthénon*, les *Etudes sur le Péloponèse*, les *Monnaies d'Athènes*, parurent successivement. Non content d'avoir parcouru la Grèce, M. Beulé voulut aussi explorer l'Afrique; il fit exécuter des fouilles pour retrouver les ports de Carthage et la forteresse de Byrsa, fouilles dont il a donné d'intéressants récits dans le *Journal des savants*. En 1854, Raoul Rochette étant mort, la chaire d'archéologie, qu'il laissait vacante à la Bibliothèque impériale, fut donnée à M. Beulé, qui la méritait mieux que tout autre. Ses cours, qui tous offrent le plus grand intérêt, furent avidement suivis, et on a conservé le souvenir du magnifique discours d'ouverture qu'il prononça, et dont la peinture à fresque chez les anciens était le sujet.

M. Beulé n'est pas seulement un savant; c'est aussi un artiste; ce n'est pas sans fruit qu'il a si longtemps vécu avec les brillants fils de la Grèce; de leur commerce, il a rapporté le goût de l'idéal et du beau; il a appris d'eux que l'idée est femme, qu'elle a ses coquetteries comme ses pudeurs, et que les grâces du style lui donnent toujours un prix nouveau. Aussi, chose rare, M. Beulé est à la fois savant et écrivain; comme M. Renan, il sait cacher les aridités de la science sous les fleurs du langage. C'est ce qui explique la popularité de son nom, et comment il doit à la grâce et à l'atticisme de son style de ne pas être, comme le sont la plupart de ses trop savants confrères, redouté même des lecteurs instruits.

Les travaux de M. Beulé sont nombreux, la *Revue archéologique* et le *Journal des savants* surtout en contiennent un grand nombre. Parmi les principaux, il faut citer : les *Fouilles de Byrsa*, les *Ports de Carthage*, la *Nécropole de Carthage*, le *Vase de la reine Bérénice*, charmante étude sur cette reine, dont la chevelure donna son nom à une constellation; des *Etudes sur Ephèse et le temple de Diane*, sur l'*Etrurie et les Etrusques*, sur le *Temple de Syracuse*.

M. Beulé avait publié l'*Histoire de la sculpture avant Phidias*, quand il donna dans la *Revue des Deux-Mondes* son drame antique de *Phidias*, intéressante étude sur le siècle de Périclès et la création du Parthénon. Un souffle antique passe dans ces pages, et, en lisant les lignes suivantes de Phidias, on trouve à la fois une connaissance profonde de l'art grec et une condamnation méritée du système qui dirige la main de nos artistes : « Très-bien, Aspasie; le trait a touché le but. Quant aux défauts du modèle, je répondrai que l'artiste, qui ne doit créer que de belles choses, ne peut en copier de laides. La tête de Périclès est, en effet, trop allongée; pourquoi n'aurais-je pas le droit de corriger la nature, de même que j'ai celui de l'embellir lorsque je sculpte ma Vénus céleste, d'après Glycère ou Herpyllis? Je me couperais la main plutôt que de représenter Vulcain boiteux, Philoctète avec une plaie ouverte, Œdipe avec les yeux crevés, Hécube sillonnée de rides. Un jour peut-être on voudra reproduire servilement le visage des rois ou des tyrans, quelle que soit leur laideur. Alors, les artistes seront à plaindre, et l'art glissera vers sa perte; car notre devoir est d'éveiller dans les âmes un souvenir de leur origine céleste, et de les purifier par le spectacle de la beauté. »

M. Beulé joua un rôle assez important dans la résistance qu'opposa l'Académie des beaux-arts au décret du 13 novembre 1863. Ce décret avait réorganisé l'Ecole des beaux-arts sur des bases entièrement nouvelles; il en avait enlevé la direction à l'Académie, pour la donner à une commission spéciale. Les conditions des prix de Rome étaient elles-mêmes modifiées. On se souvient encore de l'irritation des membres de l'Académie des beaux-arts, qui se regardèrent comme personnellement outragés. Hippolyte Flandrin, à qui on avait offert une place de chef d'atelier dans la nouvelle combinaison, refusa avec hauteur, et de Rome, où il était alors, il écrivait à son frère : « Sans entrer dans la critique si facile de l'organisation nouvelle, je crois qu'on ne pourrait bénévolement accepter un plumet à son chapeau, après avoir reçu des coups de pied au derrière. » M. Ingres, le patriarche de la peinture, avait pris la plume, et d'une main plus habituée à manier le pinceau, il avait composé une brochure, qui se terminait par ces mots : « En résumé, j'ai l'honneur de déclarer, en mon âme et conscience, que je blâme les changements projetés, parce qu'ils détruisent la bonne harmonie de l'école; qu'ils portent atteinte à des droits acquis et respectables, à un enseignement basé sur les grandes traditions classiques, pour ne mettre à leur place qu'un enseignement de fantaisie et d'aventure, des juges incompétents et une direction fausse dans les études. »

Secrétaire de l'Académie qui se croyait méprisée, M. Beulé ne pouvait garder le silence dans une lutte qui passionnait tous les esprits. Sous ce titre, l'*Ecole de Rome au* XIXe *siècle*, il publia dans la *Revue des Deux-Mondes* un article qui brillait plutôt par le talent que par l'impartialité. Il s'y montra d'une vivacité très-grande, comme on peut en juger par ces paroles, qui en sont la conclusion : « Et moi, je viens à mon tour déclarer, pour ce qui concerne l'Ecole de Rome, que les réformes annoncées amèneront infailliblement son abaissement et sa ruine. C'est l'espoir de quelques esprits chagrins, qui n'ont jamais caché ce vœu digne des barbares; mais ce serait l'affliction de tous les honnêtes gens, qui considèrent l'Académie de France à Rome comme une institution nationale, d'où sont sortis nos plus beaux talents, et qui n'a survécu à toutes les révolutions que pour mieux constater la supériorité du génie français. S'il nous reste encore une gloire non contestée, c'est celle des arts; ne la compromettons point follement en répudiant deux siècles d'un passé fécond, en tranchant l'avenir dans sa fleur. Ce serait pour l'Europe elle-même un sujet de stupeur. Que tous ceux qui aiment le beau, leur pays, la jeunesse, s'unissent pour former ce concert de voix convaincues qui s'appelle l'opinion publique, et qui, s'il ne persuade pas toujours l'administration, la force du moins à réfléchir. » Ne croirait-on pas entendre Jérémie pleurant sur les ruines de la malheureuse Sion?

Les esprits passionnés, et ils étaient nombreux, furent enchantés de cette vivacité de langage. Flandrin écrivait de Rome à ses amis : « L'article de Beulé dans la *Revue des Deux-Mondes* est excellent; il est bon qu'un esprit juste et qu'un cœur dévoué comme celui-là fassent entendre la vérité. Je lui en suis bien reconnaissant. » Quant à nous, malgré notre sincère estime pour le talent de M. Beulé, nous ne saurions être de cet avis, et nous croyons qu'en cette circonstance il a été plutôt académicien qu'homme de goût et de jugement. Le décret du 13 novembre a été une bonne chose, parce qu'il a fait sortir l'Ecole des beaux-arts de la routine où elle était embourbée depuis si longtemps. Personne plus que nous n'admire l'antiquité, et ne croit que là sont les sources vives auxquelles l'artiste doit toujours aller demander l'inspiration; mais autant une étude intelligente de l'antique est profitable, autant une imitation étroite serait funeste. En exprimant cette opinion, nous sommes loin de nous croire des *barbares*, et quoi qu'en dise le spirituel secrétaire de l'Académie, nous sommes persuadés que l'enseignement des beaux-arts ne pourra que profiter de l'utile réforme apportée par le décret du 13 novembre 1863. C'est toujours comme secrétaire de cette Académie, dont il venait de défendre la cause avec tant de vivacité, qu'il eut à prononcer l'éloge de ses membres décédés, et, dans ces discours, la souplesse et le charme de son talent apparurent sous un nouveau jour. Il prononça successivement les éloges d'Horace Vernet, de Flandrin et de Meyerbeer. A ce dernier surtout, une vive curiosité attendait ses paroles; on se demandait comment il allait parler d'un art qui semblait nouveau pour lui; mais toutes les muses sont sœurs, et son appréciation du grand compositeur fut vivement applaudie de tous les gens de goût et d'esprit. On remarqua, entre autres, les deux passages suivants, qui peignent trop fidèlement l'art en général et la musique en particulier au XIXe siècle, pour que nous ne les citions pas : « Le trait dominant du XIXe siècle français, c'est l'éclectisme. Choisir, choisir partout, et composer des beautés nouvelles avec des éléments anciens, telle est la loi des époques,

même fécondes, qui succèdent à de grands siècles. Accablées par l'héritage du passé, elles sont plutôt tentées d'être savantes. La philosophie emprunte aux philosophes de tous les temps; la poésie reproduit les formes de tous les pays; l'architecture excelle dans tous les styles; la peinture puise dans toutes les écoles. Des œuvres nobles, ingénieuses, exquises sont sorties de ce mélange; on recherche les jouissances que donne l'érudition dirigée par le goût; l'éclectisme ne règne pas seulement, il est populaire. » Voici maintenant l'appréciation de la musique moderne, et de la voie réaliste dans laquelle des novateurs voudraient la précipiter : « Lorsqu'on pousse si loin la vérité des détails, on perd de vue la condition fondamentale de l'art, qui est de simplifier, et son but suprême, qui est la beauté. La marque du génie, c'est qu'il est simple, et qu'il répand, sur tout ce qu'il crée, une lumière presque divine, qui s'appelle la proportion. La musique est une langue poétique; elle a par conséquent des limites qu'elle ne franchit pas impunément. Si elle se pose des problèmes, et veut produire l'illusion matérielle; si elle prétend tout peindre et rivaliser avec la métaphysique; si elle s'astreint à traduire chaque sens du texte par une intention, chaque mot par une note, elle imprime à l'imagination des secousses fébriles, mais elle cesse de verser dans l'âme ces délices et cette sérénité qui découlent du beau; aux prises avec le monde réel, elle ne peut s'élever dans la sphère de l'idéal, où se rencontrent les chants inspirés et sublimes, la noblesse des lignes, la perfection des contours mélodiques, la pureté des rhythmes et des harmonies, et surtout ces notes tendres, vibrantes, émues, qui pénètrent sans effort jusqu'à la source de nos larmes. » M. Berlioz, le concurrent de M. Beulé pour la place de secrétaire à l'Académie des beaux-arts, peut être plus savant en musique que M. Beulé; cependant, sur un semblable sujet, il n'en eût pas dit davantage, et peut-être ne l'eût-il pas si bien dit.

BEUMLER (Marc), savant suisse, né en 1555 à Volketswyl, cant. de Zurich, mort en 1611. Après avoir rempli, en Allemagne, divers emplois ecclésiastiques, il revint, en 1594, à Zurich, y professa la théologie et publia un grand nombre d'ouvrages de philosophie, de théologie, de philologie, etc., qui lui acquirent une grande réputation. Ses ouvrages les plus estimés étaient : sa *Grammaire* (1593), une *Rhétorique* (1629) et un *Catéchisme*, en allemand et en latin (1609).

BEUNER v. n. ou intr. (beu-né). Pop. Faire une visite à l'heure du repas pour être invité : *Il est venu* BEUNER *pendant que nous dînions, et il n'a pas manqué d'accepter l'offre de manger avec nous.*

BEURARD (Jean-Baptiste), minéralogiste français, né à Nancy en 1745, mort en 1825. Il fut agent du gouvernement français à Meisenheim et membre d'un grand nombre de sociétés savantes. Son principal ouvrage est un *Dictionnaire allemand français, contenant les termes propres à l'exploitation des mines, à la métallurgie et à la minéralogie, etc.* (Paris, 1819, in-8°).

BEURMANN (Paris-Ernest, comte DE), général français, né à Strasbourg en 1775, mort vers 1835. Il fut d'abord enfant de troupe, puis simple soldat, et gagna tous ses grades en prenant part à toutes les campagnes de la République et de l'Empire. Après l'abdication de Napoléon, il servit les Bourbons, et, en 1830, il commandait à Toulon.

BEURNONVILLE (Pierre RIEL, marquis DE), maréchal de France, né en 1752 à Champignolle (Aube), mort en 1821. Engagé volontaire en 1774, il servit dans l'Inde sous Suffren, de 1779 à 1781, devint major et commandant des milices à l'île Bourbon, où il se maria avec une jeune et riche créole, et, de retour en France, il acheta la lieutenance de la compagnie des suisses du comte d'Artois. Aide de camp du maréchal Luckner en 1792, nommé maréchal de camp et lieutenant général la même année, il prit part, sous les ordres de Dumouriez, à la première guerre de la Révolution, se signala aux batailles de Valmy et de Jemmapes; fut appelé au commandement de l'armée de la Moselle et éprouva des échecs dans diverses rencontres avec les Autrichiens. Pour en atténuer l'effet, il donna dans ses rapports, notamment dans celui qui concernait le combat de Grewenmacheren, un exemple de réticences et de mensonge qui est resté le chef-d'œuvre du genre : « Après trois heures d'une action terrible, écrivait-il, les *ennemis ont éprouvé une perte* de 10,000 hommes; celle des Français s'est réduite au petit doigt d'un tambour. » Ce bulletin ridicule donna lieu à cette épigramme :

> Quand d'ennemis tués on compte plus de mille,
> Nous ne perdons qu'un doigt, encor le plus petit;
> Holà! monsieur de Beurnonville,
> Le petit doigt n'a pas tout dit.

Et les soldats eux-mêmes, commentant l'hyperbole, ajoutaient plaisamment que le petit doigt s'était retrouvé. Nommé ministre de la guerre en 1793, il dénonça à la Convention les projets de Dumouriez, qui venait de lui adresser une lettre confidentielle, et fut chargé d'accompagner à l'armée les commissaires envoyés pour surveiller la conduite du général et s'emparer de sa personne; mais ce projet ayant échoué, Beurnonville et les commissaires furent livrés aux Autrichiens, puis échangés plus tard contre la dauphine, fille de Louis XVI (1795). De retour en France, Beurnonville devint successivement commandant en chef de l'armée du Nord (1796), ambassadeur à Berlin et à Madrid (1800-1802), sénateur (1805), comte de l'Empire, etc. En 1814, il demanda le rappel des Bourbons, fit partie du gouvernement provisoire choisi par Talleyrand, et fut nommé ministre d'Etat et pair de France par Louis XVIII. Proscrit pendant les Cent-Jours, il se rendit à Gand, d'où il revint avec le roi, qui le réintégra dans ses dignités, lui donna le bâton de maréchal en 1816 et le titre de marquis en 1817.

BEURRE s. m. (beu-re — lat. *butyrum*, même sens; du gr. *bous*, vache; *turos*, fromage). Substance grasse, onctueuse, jaune ou blanchâtre, que l'on retire de la crème du lait en la battant : *Les Romains ne se servaient du* BEURRE *que comme d'un remède.* (Encycl.) *Le* BEURRE *est une espèce d'huile animale concrète, très-fusible, et qui paraît devoir son état solide à la présence d'une certaine proportion d'oxygène.* (Fourcroy.) *Le* BEURRE *se conserve lorsqu'on l'a imprégné de sel ou lorsqu'on l'a fait fondre pour enlever les parties caséeuses, qui sont très-putrescibles.* (Francœur.) *Les connaisseurs seuls ne rebutent pas le* BEURRE *blanc.* (Joigneaux.) *En ce moment, le fils et la mère étaient ensemble dans la salle à manger, où ils déjeunaient d'une tasse de café accompagnée de* BEURRE *et de radis.* (Balz.) *Le* BEURRE *de la Prévalaye, fabriqué dans certains cantons des environs de Rennes, jouit, dans toute la France et même à l'étranger, d'une réputation méritée.* (Abel Hugo.) *Je m'entends à l'hébreu comme une pie à étendre du* BEURRE *sur du pain.* (Gér. de Nerv.)

— *Beurre frais*, Beurre nouvellement fabriqué, et qui n'a été ni fondu ni salé pour être conservé : *On inventa des charges de conseillers du roi contrôleurs aux empilements des bois, des contrôleurs visiteurs de* BEURRE FRAIS, *des essayeurs de beurre salé.* (Volt.) ‖ *Beurre fort*, Qui a une odeur et un goût forts. On dit à peu près dans le même sens *beurre rance.* ‖ *Beurre fondu*, Beurre que l'on fond et que l'on épure pour la conservation : *Chaque famille restait au coin du feu, dans une maison soigneusement close, fournie de biscuits, de* BEURRE FONDU, *de poisson sec, de provisions faites à l'avance pour les sept mois d'hiver.* (Balz.) ‖ *Beurre salé*, Beurre frais qu'on lave soigneusement à plusieurs eaux et qu'on sale ensuite pour le conserver.

— *Pot de beurre*, Pot dans lequel il y a du beurre. ‖ *Pot à beurre*, Pot à mettre du beurre. ‖ *Lait de beurre*, Espèce de petit-lait qui demeure dans la baratte après qu'on a fait le beurre. ‖ *Beurre de mai*, Beurre préparé au mois de mai, et auquel le peuple attribuait des propriétés merveilleuses pour la guérison des plaies :

> De la graisse de loup et du *beurre de mai.*
> RÉGNIER.

— Art culin. *Beurre noir*, Beurre fondu qu'on a laissé noircir dans la poêle : *Raie, œufs au* BEURRE NOIR. ‖ *Beurre d'anchois*, Beurre pétri avec des filets d'anchois, et qui sert de sauce et d'assaisonnement : *Bifteck au* BEURRE D'ANCHOIS. ‖ *Beurre d'ail*, Ail pilé et beurre mêlés ensemble et passés au tamis pour s'en servir au besoin. ‖ *Beurre d'écrevisses*, Beurre mêlé à des carapaces d'écrevisses séchées au four et réduites en poudre, pour servir de condiment. ‖ *Beurre de homard*, Rouge de la tête du homard et œufs pris sous la queue, que l'on pile dans un mortier en y ajoutant une quantité égale de bon beurre frais : *Le* BEURRE DE HOMARD *doit être d'une belle couleur rouge.* ‖ *Beurre de Provence*, syn. de *aillolis.*

— Loc. fam. *Comme dans du beurre, comme du beurre*, Aisément, sans peine, avec la plus grande facilité : *La hache entra dans l'arbre* COMME DANS DU BEURRE. *Voilà un gigot qui se coupe* COMME DU BEURRE. ‖ *Fondre comme du beurre*, Fondre à la moindre chaleur, maigrir rapidement, suer abondamment, se dissiper promptement : *Ces bougies* FONDENT COMME DU BEURRE. *Sa fortune* A FONDU *dans ses mains* COMME DU BEURRE. *Il faudrait se résoudre à* FONDRE COMME DU BEURRE, *si ce n'était un petit vent frais qui a la charité de souffler de temps en temps.* (Racine.) ‖ *Avoir du beurre*, Etre riche. ‖ *Faire son beurre*, Faire sa fortune, amasser de l'argent, surtout d'une manière adroite ou illicite : *Après ça, les maîtres sont bien ridicules, et j'espère pour lui qu'il* A FAIT SON BEURRE. (Balz.) *Le père, qui va claquer (mourir) fin courant,* A FAIT SON BEURRE *dans le poult de soie.* (L. Pollet.) *Un fonctionnaire puni pour* AVOIR FAIT SON BEURRE *trouve quelquefois ce beurre un peu salé.* (Commerson.) ‖ *Vendre du beurre*, Faire tapisserie, être négligé, délaissé dans une société : *Savez-vous ce que les jeunes filles, même du meilleur monde, appellent* VENDRE DU BEURRE? *c'est être au bal et ne pas y danser faute de danseurs.* (A. Legendre.) *Je recommande cette chasse au miroir à toutes les femmes qui ne tiennent pas à* VENDRE DU BEURRE; *depuis que je suis en possession de cette recette, je n'en* AI *jamais* VENDU. (Legendre.) ‖ *Mettre du beurre sur son pain*, Augmenter son pécule, ses gages, se procurer un supplément de paye : *Le teneur de livres entra dans l'orchestre dirigé par Pons, pour pouvoir* METTRE *quelquefois* DU BEURRE SUR SON PAIN. (Balz.) ‖ *Mettre du beurre dans les épinards*, Améliorer sa situation, passer de la gêne à une aisance relative : *Ma chère amie, je viens d'être augmenté de cinquante francs par mois; cela va* METTRE UN PEU DE BEURRE DANS NOS ÉPINARDS. ‖ *Promettre plus de beurre que de pain*, Faire des promesses exagérées, promettre plus qu'on ne veut ou qu'on ne peut tenir : *Votre lettre me plaît beaucoup, quoiqu'elle ne me* PROMETTE *pas* PLUS DE BEURRE QUE DE PAIN. (Mme du Deff.) *Défiez-vous des programmes, des professions de foi, etc.; ils* PROMETTENT *souvent* PLUS DE BEURRE QUE DE PAIN. (L.-J. Larcher.) ‖ *Avoir les yeux au beurre noir*, Avoir les yeux gonflés et meurtris par un coup ou autrement. ‖ *Il y a du beurre*, Se dit d'une affaire qui doit donner quelques profits : *Il paraît qu'*IL Y A DU BEURRE. (F. Soulié.)

— Prov. *On ne saurait manier du beurre qu'on ne s'en graisse les doigts*, Se dit de ceux qui manient de l'argent, et qui s'arrangent pour en garder une partie. C'est dans ce sens que l'on a comparé les impôts, qui vont de la poche du contribuable dans les caisses de l'Etat, à un morceau de beurre qui s'amoindrirait de plus en plus en passant de main en main.

— Argot d'atelier, Empâtement : *En voilà des toiles! quelle huile! quel* BEURRE! *quelle pâte! était-ce léché, torché, tripoté crânement!* (Ed. Plouvier.)

— Comm. Substance grasse et concrète que l'on retire de différents végétaux : BEURRE *de bambouc, de cacao, de coco, de muscade, de galam.*

— Minér. *Beurre de montagne, de pierre, de roche*, Sulfate naturel d'alumine, mêlé d'argile et d'oxyde de fer, qui forme des masses opaques, jaunes, onctueuses, ayant un aspect analogue à celui du beurre : *Le* BEURRE DE MONTAGNE *se trouve sous forme de stalactiques, dans les cavités de quelques montagnes schisteuses, dans la haute Lusace, en Sibérie, dans l'île de Bornholm, dans la Saxe, etc.*

— Métall. Nom que l'on donnait improprement à certaines préparations métalliques, appelées aujourd'hui chlorures ou muriates : BEURRE *d'antimoine, d'arsenic, de bismuth, d'étain, de zinc.*

— Loc. adj. *Beurre frais*, ou simplement *Beurre*, Se dit d'une couleur particulière analogue à celle du beurre : *L'importance sociale se réfugie tout entière dans le glacé de leurs gants* BEURRE FRAIS *et le lustre de leurs bottes vernies.* (F. Soulié.) *Vêtements négligés, l'éternel brûle-gueule à la bouche, et aux mains des gants* BEURRE FRAIS *toujours un peu longs pour ses doigts.* (Rog. de Beauv.) *Les crânes* BEURRE FRAIS *pâlirent d'horreur.* (Th. Gaut.) *Gigonnet ôta sa terrible casquette verte, et montra son crâne couleur* BEURRE FRAIS *dénué de cheveux.* (Balz.) *Ce qui fait que tout est au mieux dans le plus galant des quartiers et dans le plus arthuriste des petits tomes* BEURRE FRAIS. (Mornand.)

> Une après-midi de dimanche,
> Il s'en vint maquillé de frais,
> En habit galants et proprets,
> En gants *beurre*, en cravate blanche,
> Et ruisselant d'eau de senteur,
> Rendre visite à son chanteur.
> *Figaro.*

— **Encycl.** Il est à peu près hors de doute que les Grecs et les Romains ignoraient la préparation et l'usage du *beurre;* il est du moins certain qu'ils ont dû s'en servir tout au plus en médecine, à peu près comme on faisait à l'égard du sucre au moyen âge. Le mot grec *boutyron*, qui désignait le *beurre*, passe généralement pour un mot d'origine scythique; Pline parle du *beurre* comme d'une substance rarement employée, et dont on avait emprunté, pour quelques cas, l'usage aux peuples barbares. Le fait est assez curieux, car on sait généralement quelle place importante tenait la vache dans la vie domestique des Aryas primitifs, dont descendent incontestablement les Latins et les Grecs. Le lait, le fromage, le *beurre* furent les premiers aliments de cette race antique, dont la principale richesse consistait en immenses troupeaux. L'emploi du *beurre* pour les sacrifices, dit avec beaucoup de sagacité M. Pictet, qui plus tard a pris une si grande extension chez les Aryas de l'Inde, paraît être propre à ces derniers, car la riche synonymie du sanscrit pour le *beurre* clarifié qu'on versait sur l'autel ne s'étend pas au dehors de l'Inde.

Les autres races aryennes : germanique, slave, celtique, etc., ont, au contraire, conservé l'usage de faire le *beurre* et gardé fidèlement les noms qui servent à désigner tout ce qui s'y rattache, et qu'on retrouve en sanscrit. Ainsi, la philologie vient ici nous apporter des arguments décisifs pour la solution d'une question historique, sinon très-importante, du moins fort intéressante; et la plupart des noms servant à désigner la baratte et le barattement dans les différentes langues parlées par les peuples ci-dessus mentionnés, dérivent d'une racine sanscrite : *math*, *manth*, agiter, secouer. Nous n'insisterons pas davantage sur ce sujet : nous nous bornerons seulement à appeler l'attention de nos lecteurs sur un fait curieux : le mot espagnol *manteca*, beurre, ne peut évidemment être rattaché à aucun primitif latin; il faut donc admettre qu'il est d'origine celtibère, et partant celtique, hypothèse d'autant plus vraisemblable que *manteca* ressemble singulièrement au mot sanscrit *manthaga* ou *mantadja*, qui signifie littéralement *né de la baratte*, mot composé de la racine *manth*, indiquée plus haut, et de *dja*, *né.*

Le *beurre* est un corps de nature grasse ou huileuse, qui, sous la forme de globules, est en suspension dans le lait et qui s'élève à la surface en vertu de sa moindre densité, entraînant avec lui du *sérum* et de la *matière caséeuse*, avec lesquels il forme la crème. Il commence à fondre à 24° du thermomètre centigrade.

D'après M. Broméis, le *beurre* est composé de cinq corps gras différents, dans les proportions suivantes :

Oléine ou butyroléine	30
Margarine	68
Butyrine. Caprine. Capréine	2
Total	100

Les meilleurs *beurres* de France sont : 1° ceux de Gournay et d'Isigny, en Normandie, expédiés, pour les *beurres* fins, en petits pots de 250 à 500 grammes, en pots de grès et en tinettes de bois pour les gros *beurres*, les pots appelés *tallevannes* pèsent de 3 à 20 kilogr., les tinettes de 10 jusqu'à 100 kilogr.; 2° le *beurre* de Bretagne, habituellement salé à demi-sel, c'est-à-dire à raison de 30 gr. par kilogr.; 3° le *beurre* de Flandre. La Hollande, l'Angleterre et l'Irlande nous fournissent quelquefois aussi des *beurres* estimés.

La bufflonne, la chamelle, la jument, l'ânesse et même la chèvre et la brebis peuvent donner du *beurre;* mais le lait de vache est celui qui sert à fabriquer presque tout le *beurre* du commerce. Celui qu'on fait avec le lait de brebis est gras, d'un jaune pâle en été, blanc en hiver, et il se garde difficilement; le *beurre* de chèvre est blanc, il se conserve mieux, mais il a un goût particulier; le *beurre* fait avec le lait d'ânesse est blanc, mou, fade et difficile à extraire.

Considéré comme aliment, le *beurre* possède les propriétés nutritives et digestibles de la graisse. « Toutefois, a dit Soubeiran, à raison de l'arome qui le caractérise, le *beurre* paraît d'une digestion plus facile que les autres graisses, et est plus souvent employé seul que celles-ci, qui servent principalement d'assaisonnement. » En médecine, il sert quelquefois de base à diverses pommades, et notamment à la pommade antiophthalmique du Régent. Destiné à cet usage, le *beurre* doit toujours être choisi très-frais.

— *Conditions nécessaires à la fabrication du bon beurre.* La première et la plus importante de ces conditions est, sans contredit, la propreté. Sans elle, il est impossible de faire du *beurre* de bonne qualité, alors même qu'on emploierait le meilleur lait et les procédés de fabrication les plus parfaits. On ne se fait pas généralement une idée assez juste de tous les soins minutieux que les bonnes ménagères de Bretagne ou de Normandie doivent prendre pour confectionner ces *beurres* renommés qui portent les noms d'Isigny ou de la Prévalaye. Le bon lait faisant le bon *beurre*, il est indispensable que le lait soit débarrassé, aussitôt après la traite, de toutes les matières étrangères qui peuvent le salir ou l'altérer. On devra surtout avoir soin de ne pas le laisser s'aigrir. Le lait aigre donne un *beurre* plus abondant, mais qui est presque toujours d'une qualité inférieure. Dans la plupart de nos contrées, le *beurre* est fait avec de la crème, non avec du lait. On s'y prend de la manière suivante : le lait de la traite est d'abord versé dans des terrines. Il ne faut jamais faire usage de terrines dont le vernis intérieur se trouve ébréché; car la présure qu'on emploie pour faire cailler le lait s'introduit dans la terre cuite non vernissée et détermine l'acidification du lait avant que la crème ait pu monter. M. Malaguti conseille aussi d'ajouter au lait de 1 à 1 1/2 pour 100 de carbonate de soude, qui empêche l'acidification du lait et active la formation de la crème.

Le lait est abandonné à lui-même dans l'état de repos le plus complet. Quand la température de la laiterie est convenable, et, pour qu'elle le soit, il importe qu'elle ne s'établisse ni au-dessous de 12° ni au-dessus de 15°, la crème monte à la surface au bout de vingt-quatre heures environ. Après trente-six heures, la séparation est complète; mais, le plus souvent, la température de la laiterie est trop basse ou trop élevée. Dans le premier cas, en automne et en hiver, il faut attendre de quarante-cinq à soixante heures, à moins de chauffer la laiterie; dans le second cas, la crème monte très-vite, souvent trop vite, et il en reste dans le fromage; au bout de quinze ou seize heures, au plus de vingt-quatre heures, toute la crème qui peut se séparer est à la surface.

La crème qui se sépare la première est toujours la plus grasse et la meilleure; c'est la seule qu'on doive employer lorsqu'on veut faire du *beurre* très-fin.

Nous avons vu que la température de la laiterie ne doit être ni trop basse ni trop haute; en effet, pour que l'agglomération des globules butyreux puisse avoir lieu, il faut que la matière grasse ne soit ni trop solide ni trop liquide. Il en est de même de la crème : pour qu'on puisse en extraire le *beurre*, il faut une chaleur de 12 à 14°. A une température

supérieure, 18° par exemple, on n'obtient qu'un *beurre* de mauvaise qualité, parce qu'il est impossible de le débarrasser entièrement de la matière caséeuse.

L'écrémage se pratique au moyen de divers procédés; mais le plus simple et le plus usité consiste dans l'*emploi d'une écrémoire.*

On croit généralement qu'on ne doit faire le battage de la crème que lorsqu'elle a commencé à s'aigrir; c'est une erreur : plus la crème est fraîche et douce au moment où est pratiquée cette opération, plus le *beurre* que l'on obtient est de bonne qualité.

— *Battage et fabrication du beurre.* Le battage du *beurre* a pour objet de favoriser l'agglomération des globules butyreux et de les réunir en une masse homogène, ou, en d'autres termes, de le séparer du *sérum* et de la *caséine* renfermés avec lui dans la crème. Ce battage s'opère de diverses manières. Aujourd'hui, on se sert à peu près partout de petits instruments qu'on nomme *barattes,* et qui varient beaucoup dans leurs formes ou leurs dimensions. En général, on devra choisir les plus simples et les moins chers, pourvu toutefois qu'ils remplissent, quant à leur construction, des conditions essentielles dont M. J. Morierf présente ainsi l'énumération : « 1° Si l'appareil est en bois, il doit être construit en bois sec, homogène, et qui ne communique aucun goût au produit; 2° être cerclé en fer; on en construit aussi de très-bons en fer-blanc, en étain et même en terre; le grès remplirait toutes les conditions désirables et mieux encore le verre; 3° être construit avec beaucoup de précision, toutes les pièces joignant avec exactitude, et avoir le moins possible d'angles aigus, de vides, de fissures et de réduits où la brosse et le balai ne puissent pénétrer facilement, ou, en un mot, être facile à nettoyer, à visiter intérieurement et à faire sécher promptement; 4° permettre l'écoulement facile du petit-lait, le lavage parfait et l'enlèvement du *beurre ;* 5° offrir des moyens prompts et sûrs de réunir le *beurre,* une fois qu'il est formé, en une seule masse solide; 6° donner accès à l'air et à son renouvellement; 7° exiger le moins possible de force pour transformer en *beurre* une quantité donnée de crème; 8° permettre un mouvement lent, mesuré et régulier : un défaut de la plupart des barattes tournantes, c'est qu'on est disposé à leur imprimer un mouvement trop rapide; 9° fabriquer le *beurre* avec célérité, sans nuire ni à sa quantité, ni à sa qualité; 10° être d'un service et d'un emploi commodes; 11° enfin, être solide, facile à construire partout, d'un prix modéré et d'un entretien peu coûteux. »

Pour maintenir à la température voulue, pendant le battage, le lait ou la crème dont on veut extraire le *beurre,* divers moyens peuvent être mis en usage. Le plus simple et en même temps le plus sûr, c'est l'emploi d'une certaine quantité d'eau froide en été, chaude en hiver, dans laquelle on plonge la baratte quelque temps avant de commencer l'opération. Le temps nécessaire au battage varie en raison de l'état de la crème, de la quantité, des saisons et des instruments. En général, quand on agit sur des masses, le *beurre* se forme mieux et est de meilleure qualité. Il arrive parfois que, le *beurre* ne se formant pas, on introduit dans la baratte de la crème aigre, du jus de citron ou quelques gouttes d'eau-de-vie; mais, en procédant de la sorte, on n'obtient que du *beurre* de qualité inférieure.

On peut encore fabriquer le *beurre* par le procédé suivant, récemment indiqué : après avoir placé la crème dans un sac de toile ni trop fine ni trop épaisse, on lie le sac et on l'enfouit en terre dans un trou de 0 m. 40 à 0 m. 50 de profondeur; on recouvre le trou et on laisse la crème vingt-cinq heures; ensuite, on retire la crème, qui est fort dure, et on la broie avec un pilon en bois pour en faire sortir la beurrée; on verse dessus un demi-verre d'eau, et le *beurre* se sépare du petit-lait.

Si l'on a une grande quantité de crème, il faut la laisser en terre plus de vingt-cinq heures. En hiver, lorsque la terre est gelée, l'opération peut s'effectuer dans une cave au moyen de sable. Ce procédé n'a jamais manqué son effet. Dans la Normandie et le Berry, le *beurre* ne se fait pas autrement : on évite ainsi une perte de temps, la crème rend davantage et le *beurre* est excellent. Quelques personnes renferment le sac plein de crème dans un autre sac, pour éviter de mettre la terre en contact avec le *beurre.*

— *Délaitage du beurre.* Au sortir de la baratte, le *beurre* contient une certaine quantité de sérum ou de caséine, dont il faut le débarrasser, par une opération qui a reçu le nom de *délaitage.* Le délaitage se fait de plusieurs manières : tantôt on pétrit le *beurre* avec les mains, dans de l'eau qu'on a soin de renouveler de temps en temps; tantôt on le pétrit sans eau, au moyen de rouleaux ou de battes. Ce dernier procédé doit être préféré, car l'eau enlève au *beurre* une partie de ses qualités; elle altère particulièrement sa couleur et diminue son arome. Le délaitage avec les mains lui donne un aspect huileux qui diminue considérablement sa valeur commerciale. Dans les barattes mobiles, on se contente le plus souvent de pétrir le *beurre* dans de l'eau fraîche, que l'on renouvelle jusqu'à ce que la dernière sorte claire et limpide. A la Prévalaye, le délaitage s'opère sans eau; on coupe le *beurre* en lames très-minces avec une cuiller plate trempée souvent dans l'eau, afin que le *beurre* ne s'y attache pas. Au moyen de cette même cuiller, les ménagères laminent, manient et remanient ensuite le *beurre* dans des vases en bois mouillés jusqu'à ce que les matières étrangères aient complétement disparu.

— *Caractères du beurre de bonne qualité.* Le *beurre* de bonne qualité a une saveur douce et agréable, une odeur légèrement aromatique; il est assez ferme pour être coupé facilement en lames très-minces, et présente une belle couleur jaune tirant sur l'orangé. Les mauvais *beurres,* ceux qui n'ont pu être entièrement débarrassés de la caséine, ont un aspect blanchâtre et fromageux qui les fait aisément reconnaître. La couleur en elle-même n'a aucune importance, mais elle en a une très-grande au point de vue commercial; aussi colore-t-on artificiellement les *beurres* qui n'ont pas la teinte jaunâtre aimée des consommateurs.

— *Coloration du beurre.* On colore artificiellement les *beurres* pâles au moyen de diverses substances dont nous allons donner l'énumération. Les plus communément employées sont : les fleurs de souci, de safran, le rocou, les baies d'alkekenge, d'asperge et la racine d'orcanète. Le jus des carottes et le suc des mûres peuvent aussi servir au même usage. La coloration artificielle du *beurre* au moyen de ces substances est complétement inoffensive; elle n'enlève au *beurre* aucune de ses qualités; toutefois, elle peut, dans certains cas, tromper l'acheteur sur la qualité du produit. Ajoutons, au reste, que cette petite supercherie est toujours facile à reconnaître.

— *Conservation du beurre.* Le *beurre* frais exposé à l'air s'altère très-vite; il rancit d'abord à la surface, ensuite à l'intérieur. Ce changement est dû, en grande partie, à l'oxygène de l'air. Le *beurre* rance est un aliment détestable, qui peut, dans certains cas, présenter des dangers sérieux, en favorisant l'oxydation des vases de cuivre : il doit être exclu de la consommation. On peut néanmoins lui rendre une partie de ses qualités en le lavant avec de l'eau de chaux, puis avec de l'eau fraîche. La préparation de l'eau de chaux n'offre aucune difficulté : on fait dissoudre 2 grammes de chaux dans un litre d'eau, on laisse déposer, puis on soutire et on filtre. On peut encore employer le procédé suivant : on agite vivement le *beurre* dans une quantité suffisante d'eau contenant 25 à 30 gr. de chlorure de chaux liquide par kilogramme; le mélange étant bien battu, puis laissé en repos pendant une heure ou deux, on le bat de nouveau dans l'eau fraîche. Cette addition de chlorure de chaux est sans danger, et le *beurre* rance recouvre ainsi toute la douceur qu'il pouvait avoir lorsqu'il était frais. Pour empêcher le *beurre* de devenir rance, on emploie divers procédés qui ont tous pour but l'exclusion de l'air, du ferment, de l'eau, du petit-lait et un abaissement de température. Nous allons exposer quelques-uns de ces procédés. Le plus simple est celui-ci : on place du *beurre* bien préparé dans des pots de petite capacité et on le recouvre d'eau privée d'air par l'ébullition, d'eau de chaux ou acidulée. On peut ainsi conserver du *beurre* pendant quelques jours; cependant il ne tarde pas à rancir. Le procédé suivant est généralement préféré pour les *beurres* qu'on destine à être gardés longtemps ou qui doivent être expédiés dans les pays chauds. « Ce moyen, le plus anciennement employé, dit M. Delarue, consiste à faire fondre le *beurre* en le chauffant au bain-marie, à une température voisine de celle de l'eau bouillante, jusqu'à ce que l'air interposé, en se dégageant, ait amené à la surface des matières azotées qui se déposent au fond du vase par le refroidissement. Lorsque la masse ainsi traitée est claire et limpide, on décante le *beurre* avec précaution et l'on en remplit des pots de grès secs et bien propres. On doit, ce que l'on ne fait que rarement, couvrir chaque pot d'une couche de sel, puis d'un couvercle fermant bien, ou au moyen d'un parchemin tendu et maintenu par une ligature solide. » Ce *beurre,* bien préparé, se conserve aisément d'une année à l'autre.

Le plus souvent, on se contente de saler le *beurre* en le pétrissant avec du sel marin qui ait été longtemps exposé à l'air, puis desséché au four et pulvérisé. La quantité que l'on doit employer est en moyenne de 500 gr. de sel par 8 ou 10 kilogr. de *beurre.* Les *beurres* communs exigent moins de sel pour être conservés frais que les *beurres* de qualité supérieure. Le procédé Twamley est un des meilleurs pour la conservation du *beurre ;* il consiste dans l'emploi de 1/4 de sucre, 1/4 de nitre et 1/2 de sel fin, le tout bien pulvérisé. On met 30 gr. de ce mélange par demi-kilogramme de *beurre* bien débarrassé de son petit-lait. Le *beurre* salé doit être placé dans des pots de grès ou de terre ou dans des barils à douves bien jointes. Il est bon de le recouvrir d'une couche de sel ou de saumure très-forte.

En Hollande, où le lait est battu directement sans qu'on en ait laissé monter la crème, c'est au lait que le sel est ajouté au moment du barattage, dans les proportions de 100 gr. environ pour 1 kilogr. de *beurre.* En Bretagne, où ce procédé est également mis en usage pour la fabrication du *beurre de la Prévalaye,* la salure s'opère de la même manière.

— *Moulage et transport du beurre.* Chaque pays, chaque localité a sa manière de mouler les *beurres.* Les *beurres* frais communs vendus sur les marchés de la capitale sont ordinairement moulés en cylindres plus longs que larges, pesant de 500 gr. à 1 kilogr., ou bien en pains, que l'on façonne au moyen de moules de formes et de grandeurs diverses. Les *beurres* fins, au contraire, sont disposés en mottes de grosseur variable qu'on forme à la main dans des jattes, terrines ou moules appropriés à cet usage.

Le transport des *beurres* salés est facile. Il a lieu dans des pots de grès pour les quantités dont le poids ne dépasse pas 20 ou 25 kilo. Pour des quantités plus considérables, on emploie des tinettes, barils ou baquets, qui peuvent en contenir 200 kilogr. et même davantage. Le meilleur *beurre* de la Prévalaye est emballé dans des corbeilles, paniers ou petites mannes, qu'on revêt en dedans d'un morceau de toile fine ou de mousseline, recouvert de sel de Guérande. Quant aux *beurres* frais communs, on se contente généralement de les entourer de feuilles de choux, de vigne, de bette blanche, etc. Les *beurres* fins sont enveloppés d'une mousseline ou d'une toile très-fine, lessivée, rincée et humide. On les recouvre ensuite de feuilles de choux ou de plantes grasses pour conserver la fraîcheur.

— *Falsifications du beurre.* Les principales falsifications du *beurre* sont les conséquences de celles que le lait et la crème ont subies; mais elles ne sont pas les seules. Il arrive souvent que le *beurre* d'une motte n'est pas partout de la même qualité : à la superficie, le *beurre* est frais et excellent; à l'intérieur, il est rance et sophistiqué. Il n'est pas rare d'y trouver mêlés des pierres et du sable. Les pommes de terre cuites ou crues et râpées, la farine de maïs, toutes les fécules sont fréquemment employées à falsifier le *beurre ;* on le falsifie encore avec de la craie, du fromage, du suif de veau, et même avec du carbonate et de l'acétate de plomb. Ainsi, comme on le voit, la probité n'existe pas plus dans le commerce du *beurre* que dans celui du lait. Toutefois, il est bon de savoir que, si les falsifications du lait sont difficiles à constater, il n'en est pas de même de celles du *beurre ;* ces dernières peuvent être reconnues par tout le monde et constatées avec la plus grande facilité. Par exemple, lorsqu'on soupçonne que le *beurre* livré par le marchand ou le producteur contient des fécules ou d'autres substances insolubles dans les graisses, on remplit avec le *beurre* suspect une éprouvette que l'on place dans l'eau portée à une température d'environ 50°. Il suffit de maintenir cette température pendant une demi-heure; le *beurre* fond et tous les corps étrangers se précipitent au fond de l'éprouvette, ainsi que l'eau qui aurait pu être interposée. La craie et le carbonate de plomb se précipitent, le *beurre* étant fondu, et donnent lieu, avec les acides, à une effervescence remarquable. Les fécules se reconnaissent encore par l'addition d'eau iodée; si le *beurre* a été frelaté avec cette substance, il prend une teinte bleue très-prononcée, sinon cette teinte est d'un jaune orangé. On décélera la présence de pommes de terre cuites, en faisant bouillir le *beurre* dans dix fois son poids d'eau; le corps étranger se déposera par le refroidissement, tandis que le *beurre* viendra à la superficie du liquide. Le fromage se reconnaît en sondant et en brisant les pains de *beurre.* Le suif de veau est une des falsifications les plus fréquentes; mais il est aisé de constater cette fraude. Le *beurre* de bonne qualité se fond à une température de 35° au plus, tandis que celui qui a été altéré par l'addition de suif exige pour se fondre une chaleur de 70° au moins.

L'acétate de plomb peut produire les accidents les plus graves, voire même un véritable empoisonnement. L'incinération sera nécessaire pour démêler la présence de ce sel; la cendre reprise par l'acide nitrique donnera un liquide (nitrate de plomb) qui précipitera en bleu par l'acide sulfurique et le sulfate de soude, en jaune par le chromate de potasse et l'iodure de potassium, et en noir par l'hydrogène sulfuré.

Quand de l'eau ou du lait auront été ajoutés au *beurre,* il suffira de diviser la masse, et, à l'œil nu, au besoin à l'aide du microscope, on apercevra facilement des gouttelettes de ces liquides.

— *Beurre de petit-lait.* Ce *beurre* est fabriqué principalement dans les pays à fromages. Il y a deux sortes de petit-lait, le *vert* et le *blanc.* Le premier vient du caillé, le second est obtenu par la pression du fromage. L'un et l'autre servent à la confection du *beurre de petit-lait,* qui est toujours de qualité inférieure. Deux méthodes sont généralement employées pour séparer la crème du petit-lait. Par l'une, on met le petit-lait dans des vases où on le laisse reposer pendant un ou deux jours; au bout de ce temps, on enlève la crème et on la fait bouillir dans un chaudron; le battage s'effectue ensuite par les moyens ordinaires. La seconde méthode est beaucoup plus en usage que la précédente : on met le petit-lait vert sur le feu, dans un chaudron, et quand il est bouillant, on y verse de l'eau froide ou du petit-lait blanc; aussitôt que le mélange est opéré, la crème monte à la surface, et il n'y a plus qu'à la recueillir. Le petit-lait blanc qui n'a pas été mélangé avec l'autre est mis dans des terrines, comme du lait ordinaire. On bat les deux crèmes ensemble. Les vachers des montagnes du Cantal mêlent au petit-lait environ un douzième de lait frais, et laissent reposer le tout dans des vases de bois; au bout de quelques jours, ils enlèvent la crème, qui forme un *beurre* blanc assez bon quand il est frais; ce *beurre,* salé et conservé dans des feuilles de gentiane, prend dans la suite une teinte rouge orangé et un goût âcre et piquant; il est connu dans le pays sous le nom de *beurre de montagne.*

— *Influence de l'alimentation des animaux sur la production du beurre.* Cette influence est manifeste, la théorie et la pratique la constatent. Certaines plantes communiquent au lait et, par conséquent, au *beurre,* un goût désagréable, ou le rendent difficile à conserver. Ces plantes sont le turneps, dont on fait un si grand usage en Angleterre, le trèfle, la luzerne, les feuilles de pommes de terre, la renoncule, les fleurs de châtaignier, les feuilles d'artichaut, les marrons d'Inde, et enfin les fourrages avariés. On devra les bannir absolument de l'alimentation des vaches laitières. La spergule, le mélampyre des prés, le maïs, le panais et les carottes sont cités, au contraire, comme augmentant sensiblement la quantité du *beurre* et lui communiquant des qualités particulières. Nous ne pouvons entrer ici dans des détails qui nous mèneraient trop loin; nous dirons seulement que les nourritures humides, telles que betteraves, carottes, drèches des brasseries et des distilleries, favorisent la production du *beurre ;* les nourritures sèches donnent, en général, des résultats moins satisfaisants. On a prétendu que les vaches nourries à l'étable ne donnaient pas un *beurre* aussi bon que celles qui vont au pâturage; cette assertion n'est pas fondée, bien qu'au premier abord elle paraisse assez plausible. Les faits sur lesquels elle s'appuie ne prouvent rien contre la stabulation. Il serait plus simple et plus logique de les attribuer, soit aux mauvaises conditions hygiéniques du local affecté à l'habitation des animaux, soit à l'emploi d'aliments peu favorables à la production du *beurre.* Au lieu de diminuer la qualité ou la quantité du *beurre,* la stabulation doit, au contraire, l'augmenter, puisqu'elle permet de donner aux animaux une nourriture plus abondante et mieux choisie.

BEURRÉ, ÉE (beu-ré) part. pass. du v. Beurrer. Couvert, frotté de beurre : *Du pain* BEURRÉ. *Il mangeait son pain* BEURRÉ, *buvait sa bière avec son flegme habituel.* (Balz.) *Le plus petit de la bande, qui avait son panier plein de provisions, et qui léchait une tartine* BEURRÉE, *s'avança naïvement vers le banc.* (Balz.)

— Prov. *Il sait de quel côté son pain est* BEURRÉ, Il entend bien ses affaires, il sait ce qui convient le mieux à ses intérêts.

BEURRÉ s. m. (beu-ré — rad. *beurre*). Hortic. Sorte de poire fondante : BEURRÉ *blanc, gris, doré, rouge.* ‖ On dit aussi : *Poire de beurré. Les trois grands gourmets du Directoire se disputaient une poire de* BEURRÉ *étalée chez Chevet.* (Paul d'Ivoi.)

BEURRÉE s. f. (beu-ré — rad. *beurre*). Tartine au beurre, tranche de pain sur laquelle on a étendu du beurre : *Il nous vient toutes les semaines du beurre de la Prévalaye; nous faisons des* BEURRÉES *infinies.* (Mme de Sév.)

BEURRER v. a. ou tr. (beu-ré — rad. *beurre*). Couvrir ou oindre de beurre : BEURRER *une tartine, une feuille bette.* BEURRER *le fond d'une casserole.*

— Fam. *Beurrer des tartines,* Chercher à convaincre, à séduire par des paroles doucereuses : *Elle lui fit voir les dangers qu'il avait à courir, elle lui* BEURRA *ses plus belles* TARTINES, *et les panacha de ses plus pompeuses expressions.* (Balz.)

— Pâtiss. Faire tremper dans du beurre.

Se beurrer v. pr. Etre beurré, couvert ou enduit de beurre : *Ces feuilles de papier doivent* SE BEURRER, *pour qu'elles ne brûlent pas sur le gril.*

— Beurrer à soi : SE BEURRER *les mains, le visage. Les chirurgiens* SE BEURRENT *les doigts, dans certaines opérations ou investigations.*

BEURRERIE s. f. (beu-re-rî — rad. *beurre*). Lieu où l'on fait, où l'on conserve le beurre.

BEURRÉRIE s. f. (beu-re-rî). Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des borraginées, fondé sur quelques espèces d'arbrisseaux.

BEURRET s. m. (beu-rè — rad. *beurre*). Petite pièce de beurre à laquelle les marchandes font goûter les chalands, pour qu'ils s'assurent de la qualité de la marchandise. ‖ Les enfants appellent aussi BEURRET le fruit de la mauve ou de la guimauve, parce qu'il a la forme de l'échantillon ainsi nommé : *Les enfants s'amusent à cueillir et à manger des* BEURRETS.

BEURRIER, IÈRE s. (beu-ri-é, i-è-re — rad. *beurre*). Personne qui fait ou qui vend du beurre : *Quelques* BEURRIERS *très-attentifs commençaient par laver les barattes avec du petit-lait chaud.* (Morogues.) *Les charrettes des maraîchers, des* BEURRIERS, *se croisaient sans interruption.* (Gér. de Nerv.) ‖ Autref. Marchand ou marchande qui, entre autres choses, vendait du beurre, ce que l'on ap-

pelle aujourd'hui un *épicier : Il est étonnant en quelles mains tombent souvent les pièces originales les plus curieuses ; il n'est pas rare d'en trouver chez les* BEURRIÈRES. (St-Sim.)

Loc. fam. *Livre bon à envoyer à la beurrière*, Livre sans mérite, qui n'a d'autre valeur que celle du papier. ‖ On dit aujourd'hui *chez l'épicier*.

— s. m. Vase pour mettre le beurre : *Un* BEURRIER *en porcelaine.*

— Argot. Banquier, sans doute en prenant le beurre comme l'expression de l'opulence, sens voisin de celui qu'il a déjà dans les locutions *Faire son beurre*, *Beurrer son pain*, *Promettre plus de beurre que de pain*, etc.

BEURRIER (Louis), historien français, né à Chartres, mort en 1645. Il entra dans l'ordre des célestins et écrivit plusieurs ouvrages dont les principaux sont : *Histoire des fondateurs et réformateurs des ordres religieux* (Paris (1638) ; l'*Histoire du monastère de célestins de Paris* (1634).

BEURRIÈRE s. f. (beu-ri-è-re — rad. *beurre*). Econ. dom. Vase dans lequel on conserve le beurre : *Des sceaux pour le lait et une* BEURRIÈRE *composaient l'ameublement.* (Legoarant.) *Au-dessous de ce dressoir, on voyait une* BEURRIÈRE *et une seille à eau.* (X. Marmier.)

— Comm. Sorte de toile de Bretagne.

— Hist. Nom d'une torture appliquée à Genève au XVI^e siècle, et que l'on proposa d'introduire en France à propos de l'exécution de Ravaillac : *La* BEURRIÈRE *était une question si pressante et si cruelle, qu'on dit qu'il n'y a jamais eu criminel à qui on l'ait donnée qui n'ait été contraint de parler.* (P. de l'Estoile.)

BEURRON s. m. (beu-ron — rad. *beurre*). Econ. agric. Endroit où l'on fait le beurre : *Si on distribue aux vaches un peu de sel, des rations de racines au moment de la traite, elles s'habituent à quitter le pâturage aux heures convenues, pour aller porter leur lait au* BEURRON. (Magne.)

BEURTIA s. m. (beur-si-a). Min. Nom donné, dans les mines de la Belgique et du nord de la France, à de petits puits qui partent de la base du cuvelage du puits principal, et conduisent aux parties inférieures de l'exploitation : *C'est par les* BEURTIAS *que les ouvriers achèvent d'opérer leur descente dans la mine. L'emplacement du foyer d'aérage communique d'une part avec les* BEURTIAS, *de l'autre avec le puits principal.*

BEUSE s. f. (beu-ze). Techn. Boîte verticale qui reçoit les bandes que l'ouvrier coupe des tables de cuivre.

BEUST (Frédéric-Constantin, vicomte DE), minéralogiste allemand, né à Dresde, en 1806. Il étudia le droit et les sciences physiques, et devint, en 1842, après avoir rempli des fonctions dans le corps des mines, directeur de l'intendance supérieure à Freiberg. Parmi ses mémoires, les plus importants sont : *De l'exploitation des mines en Saxe et ses rapports avec les finances du royaume ; l'Erzgebirge et les chemins de fer*, etc. Il a donné deux ouvrages : *Critique de la théorie de Werner sur les filons* (1840) ; *Esquisse géognostique des principales masses de porphyre*, etc. (1835).

BEUST (Frédéric-Ferdinand), homme d'Etat saxon, frère du précédent, né à Dresde en 1809. Il fut successivement secrétaire d'ambassade, chargé d'affaires à Munich, ministre résidant à Londres, ambassadeur à Berlin, et enfin ministre des affaires étrangères en 1849. Plus tard, il fit encore partie du cabinet Zchinsky, comme ministre des relations extérieures et des cultes.

BEUTEL s. m. (beu-tèl). Métrol. Monnaie de compte usitée en Turquie, et valant 111 fr. ‖ *Beutel d'or*, Monnaie de compte du même pays valant 6,660 fr. ou 60 beutels communs.

BEUTH (Pierre-Christian-Guillaume), administrateur allemand, né à Clèves en 1781. Après avoir été référendaire à Halle et assesseur à Baireuth (1806), il entra dans l'administration prussienne et devint successivement conseiller à Potsdam (1809), conseiller intime pour les finances, conseiller d'Etat, chef de division au ministère des finances, et grand conseiller du gouvernement. Dans les hautes fonctions qu'il a occupées, il a su rendre de grands services à son pays et faire accepter du gouvernement des réformes et des institutions utiles : école de commerce à Berlin, écoles spéciales en province, impression d'ouvrages techniques, introduction en Prusse des procédés perfectionnés de l'industrie étrangère, usines de l'Etat, école générale des travaux publics, etc. Partisan du libre échange, M. Beuth s'est efforcé d'entraîner le gouvernement prussien dans une voie de rénovation et a puissamment contribué au développement qu'ont pris le commerce et l'industrie de la Prusse.

BEUTHEN, ville de Prusse, dans la Silésie, régence de Liegnitz, sur la rive gauche de l'Oder, ch.-l. de seigneurie de Karolath; 3,853 h. Fabriques de chapeaux de paille et de poteries, brosseries ; grand commerce de toiles.

BEUTHEN (OBER-), ville de Prusse, province de Silésie, régence et à 70 kil. S.-E. d'Appeln, ch.-l. du cercle de son nom ; 5,534 hab., dont 800 juifs. Manufactures de draps et poteries ; exploitation de mine de fer et forges dans les environs.

BEUTHER (David), alchimiste allemand du XVI^e siècle. Il vivait en 1620 à la cour de l'électeur de Saxe, Auguste, et était chargé de l'inspection des mines d'Annaberg. On lui attribuait le talent de changer les métaux en or. On a publié de lui un *Rapport universel et complet sur l'art de l'alchimie* (Francfort, 1631, in-4°) ; *Livre d'essai* (Leipzig, 1717).

BEUTLER ou **BEITLER** (Matthias), graveur allemand, travaillait à Onoltzbach, vers la fin du XVI^e siècle ; il a gravé au burin des animaux, des chasses, des grotesques, des ornements pour armoiries et cadrans. Deux autres graveurs, probablement de sa famille, Jacob BEUTLER, et Clément BEUTLER, travaillaient à Ratisbonne, le premier vers 1528, le second vers 1610.

BEUTLER (Clément), peintre suisse du XVIII^e siècle. L'Eglise des capucins de Lucerne possède de lui un *Saint Antoine prêchant sur le bord de la mer*, et le *Jardin d'Eden*, regardé comme son chef-d'œuvre. Il avait aussi peint, pour servir de pendant à ce tableau, une *Chute des anges rebelles*, qui fut détruite par la pruderie d'une femme que des nudités trop peu voilées avaient scandalisée.

BEUTLER (Jean-Henri-Chrétien), littérateur allemand, né en 1759, mort en 1835. Il a publié des ouvrages littéraires fort goûtés de ses compatriotes, notamment l'*École de la sagesse* (1793) ; *Heilmann* ou *Instruction pour atteindre une vieillesse heureuse et paisible* (1800), et une *Table générale des gazettes et journaux allemands publiés depuis un siècle* (1790).

BEUVANTE s. f. (beu-van-te — rad. *buvant*, de boire). Mar. Droit que se réserve un maître de barque ou de navire, quand il donne son vaisseau à fret, droit qui s'acquitte ordinairement en vin.

BEUVE (SAINTE-), critique le plus célèbre, ou, pour mieux dire, le plus littéraire du XIX^e siècle. V. SAINTE-BEUVE.

BEUVEAU s. m. (beu-vô, du latin *bis*, deux fois ; *via*, route). Pop. Chemin fourchu, bivoie. ‖ On dit aussi *beveau* et *biveau*.

— Constr. Angle formé par deux surfaces contiguës. ‖ Instrument de tailleur de pierre destiné à relever un angle.

— Techn. Equerre de fondeur de caractères.

BEUVELET (Mathieu), écrivain ascétique français, né à la fin du XVI^e siècle. Après être entré dans les ordres, il se rendit à Paris, où il fit partie de la congrégation des prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Il composa plusieurs ouvrages de dévotion qui ont eu du succès, notamment : *Méditations sur les principales vérités chrétiennes et ecclésiastiques* (Paris, 1652) ; *Conduite pour les principaux exercices qui se font dans les séminaires* (Paris, 1663).

Beuves d'Antone (*Buovo d'Antona*), roman italien, et la plus ancienne des épopées chevaleresques de la péninsule. Ce poëme, écrit en octaves (*ottava rima*) compte vingt-deux chants et fut imprimé pour la première fois, à Venise, en 1489. L'action est antérieure au règne de Charlemagne. Le héros descend, comme Charlemagne lui-même, de l'empereur Constantin ; il est le bisaïeul de Milon d'Anglante, père de Roland. Ce roman est rempli d'incidents dont l'analyse ne présenterait ici aucun intérêt ; nous avons cru cependant devoir le signaler, parce qu'il paraît être un des aïeux du *Roland furieux* de l'Arioste.

Beuves d'Antone fut écrit dans la première moitié du XIV^e siècle. L'auteur en est inconnu ; il était florentin ou toscan. Cette épopée fut traduite en prose ou imitée dans le roman français : le *Chevalier Beuves d'Antone et la belle Josienne*, qui ne paraît pas antérieur au XV^e siècle. La reine Christine de Suède légua à la bibliothèque du Vatican un manuscrit intitulé : *Buova d'Antona ;* ce roman, écrit en vers provençaux, fut, d'après une note finale, composé l'an 1380.

Une étude comparée de ce poëme et de celui de l'Arioste serait assurément fort intéressante ; mais, quoique les sujets aient plus d'un point de ressemblance dans les épisodes qui s'y rattachent, le premier est certainement plus voisin des épopées du cycle carlovingien que du brillant génie qui a décrit les aventures de l'*Orlando furioso*.

Buovo d' Antona appartient à cette époque intermédiaire où la poésie provençale s'éteint et où commence à poindre l'ère des grands génies qui devaient fixer la langue italienne. Les troubadours, en s'appliquant uniquement à chanter l'amour, avaient introduit le goût de l'exagéré, et, par conséquent, du faux. Les plus beaux génies qui vinrent après cette époque n'en furent pas exempts eux-mêmes ; à plus forte raison, devons-nous en trouver dans le naïf récit des aventures du bon chevalier d'Antone.

On ne connaît pas l'auteur de cette épopée chevaleresque, ni même cette ville d'Antona, patrie et capitale de Beuves. Nulle part le poëme ne l'indique. Jean Villani, dans sa *Chronique*, dit que c'est la ville de Volterre, en Italie, qui fut anciennement appelée Antonia ; mais il se trompe ; car, d'un côté, le roman des *Reali di Francia* la place en Angleterre, près de Londres, et dit qu'elle fut fondée par Bovet, aïeul de *Beuves*, et que, non loin de là, il avait fait bâtir un fort appelé le fort Saint-Simon ; or, dans le poëme, il est plusieurs fois question de la citadelle Saint-Simon comme d'un fort voisin d'Antone ; d'autres anciens romans nous racontent aussi que Beuves était sorti d'Angleterre. D'un autre côté, dans une suite de *Roland furieux* de l'Arioste, Astolphe dit qu'étant en Angleterre, il a envoyé un courrier à Antone, à l'un de ses amis qui lui tenait un vaisseau prêt dans cette ville : de ce passage, il résulterait qu'Antone était un port de mer.

BEUVOTER v. n. ou intr. (beu-vo-té — fréquentatif de *boire*). Pop. Boire peu et souvent, avec sensualité ‖ On ne dit plus que *buvotter*.

BEUVREAU s. m. (beu-vrô — rad. *boire*). Pop. Petit buveur qui fait le scrupuleux quand vient son tour de payer.

BEUVRINE s. f. (beu-vri-ne). Comm. Grosse toile en étoupes de chanvre ou de lin.

BEUVRON, petite rivière de France (Nièvre), sort de la fontaine des Ombreaux, arrose Brinon, Neuville et Clamecy où elle se jette dans l'Yonne après un cours de 38 kil. ; flottable sur toute son étendue. ‖ Petite rivière de France (Loiret) ; prend sa source près de Châtillon-sur-Loire, passe à Chaon, à Lamotte-Beuvron, Neuvy, Bracieux et Candé, où elle se jette dans la Loire, après un cours de 50 kil.

BEUVRY, commune du départ. du Pas-de-Calais, arrond de Béthune ; pop. aggl. 677 h. — pop. tot. 2,947 hab. ‖ Autre, dans le départ. du Nord, arrond. et à 21 kil. de Douai ; 1,936 hab. Brasseries, moulins à blé et à huile.

BEUZEC-CAP-SIZUN, bourg de France (Finistère), canton de Pont-Croix, arrond. et à 35 kil. S.-O. de Quimper, près de l'Océan ; pop. aggl., 68 hab. — pop. tot., 2,101 hab. Restes d'un camp dit de la Fontenelle, belle église paroissiale, tour remarquable.

BEUZEC-CONQ, bourg et comm. de France (Finistère), canton de Concarneau, arrond. et à 15 kilom. de Quimper ; 1,909 hab.

BEUZEVAL. V. HOULGATE.

BEUZEVILLE, bourg de France (Eure), ch.-l. de canton, arrond. et à 12 kilom. O. de Pont-Audemer ; pop. aggl., 799 hab. — pop. tot., 2,451 hab. Tissage de toiles ; commerce important de grains, bœufs et chevaux.

BEVÆRING s. m. (be-vé-ringh). Syn. de LANDWEHR.

BEVAGNA, ville d'Italie, délégation et à 30 kil. N.-O. de Spolète, sur le Clitunno ; 4,205 h. *Mevania* des Latins ; patrie de Properce.

BEVELAND, nom de deux îles de Hollande, prov. de Zélande, à l'embouchure de l'Escaut. La plus petite, *Nord-Beveland*, au S. de l'île *Schouwen*, mesure 12 kil. de long. sur 4 de large. En 1532, elle fut entièrement submergée, et, pendant quelques années, on ne vit que les pointes des clochers de ses anciens villages ; ensuite la mer se retira peu à peu, et le siècle suivant cette île fut desséchée et protégée par des digues entretenues avec beaucoup de dépenses. La seconde, *Sud-Beveland*, située au S. de la précédente, est très-fertile, bien cultivée et a 35 kil. de l'O. à l'E. sur 17 du N. au S. Elle renferme un grand nombre de villages et la ville de *Goes*, à son extrémité septentrionale.

BEVER (Thomas), jurisconsulte anglais, né à Mortimer en 1715, mort à Londres en 1781. Il professa le droit à Oxford, devint juge des cinq ports, puis fut nommé chancelier de Lincoln et de Banger. Bever a publié un *Discours sur l'étude de la jurisprudence et des lois civiles* (1766) ; et un ouvrage fort estimé pour sa vaste érudition, sous le titre d'*Histoire de l'origine, des progrès et de l'extension des lois dans l'Etat romain* (Londres, 1781).

BÉVÉRARIEN s. m. (bé-vé-ra-ri-ain — du bas lat. *bevrum*, castor). Hist. Nom donné à des officiers qui, du temps de Charlemagne, présidaient à la chasse au castor : *Les* BÉVÉRARIENS *s'attachaient à prendre les bièvres ou castors, animaux alors communs en France.* (La Bédollière.)

BEVEREN, ville de Belgique, prov. de la Flandre orientale, ch.-l. de canton, arrond. et à 22 kil. N.-E. de Termonde ; 6,790 hab. Brasseries, tanneries, fabrication très-importante de dentelles ; belle église renfermant le tombeau d'Adolphe de Bourgogne, seigneur de Beveren ; ruines de l'ancien château fort de Cingelberg. ‖ Bourg de Belgique, prov. de la Flandre occidentale, arrond. et à 25 kil. N.-E. d'Ypres ; 2,881 hab.

BEVEREN (Mathieu van), sculpteur flamand, vivait à Anvers en 1670. Ses plus beaux ouvrages sont : le *Tombeau de Gaspard de Bœst* dans l'église Saint-Jacques, à Anvers ; une statue de saint Mathieu dans l'église de Saint-Michel ; une belle chaire dans l'église des Récollets ; le mausolée de Lamoral, comte de la Tour-et-Taxis, dans l'église du Sablon, à Bruxelles.

BEVERIDGE (Guillaume), théologien et orientaliste anglais, né à Barrow (comté de Leicester) en 1638, mort en 1708. Il étudia les langues orientales à l'université de Cambridge, y obtint le grade de docteur, et, après avoir passé par tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique, fut nommé évêque de Saint-Asaph. Il a publié des ouvrages théologiques, la plupart en latin, et un livre intitulé : *De linguarum orientalium præstantia et usu, cum grammatica syriaca* (Londres, 1658).

BEVERIDGE (Henri), écrivain anglais contemporain. Il est l'auteur d'une histoire complète de l'Inde (*A comprehensive history of India*), très-estimée en Angleterre. Dans les trois volumes dont se compose son œuvre, l'histoire ancienne de l'Inde, depuis les origines les plus reculées, est rapidement esquissée. En homme politique, M. Beveridge a consacré la plus grande partie de son ouvrage au récit et aux appréciations des événements qui se sont succédé dans l'Inde depuis la bataille de Plassey en 1757, date du commencement de la domination anglaise, jusqu'à la grande rébellion de 1857 contre la compagnie. M. Beveridge passe en revue les divers projets mis en avant pour assurer la domination de ce pays, notamment celui de le convertir au christianisme. Tout en reconnaissant l'avantage que présenterait cette conversion, M. Beveridge estime qu'il y a encore quelque chose de meilleur : c'est une administration juste, équitable et honnête.

BÉVÉRINCKIE s. f. (bé-vé-rain-ki). Bot. Genre de plantes de la famille des éricinées. Syn. de *pentaptère*.

BEVERINI (Barthélemy), littérateur italien, né à Lucques en 1629, mort en 1686. Il a donné une bonne traduction en vers de l'*Enéide*, ainsi qu'un grand nombre d'ouvrages tant en latin qu'en italien, parmi lesquels on cite surtout : *Syntagma de ponderibus et mensuris* (Lucques, 1711, in-8°), traité plein d'érudition. Beverini était entré dans les ordres, avait professé la théologie à Rome, puis la rhétorique dans sa ville natale, et était en relation avec des personnages illustres, entre autres, avec la reine Christine de Suède, à laquelle il dédia des poésies (Rome, 1666, in-12).

BEVERLAND (Adrien), écrivain flamand, né à Middelbourg en 1653, mort en 1712. Il remplissait les fonctions de procureur, lorsqu'il fit paraître, en 1678, un livre intitulé *Peccatum originale*, où il prétendait prouver que le péché d'Adam n'est autre chose que son commerce charnel avec Eve. Il entrait à cet égard dans des détails pleins de descriptions obscènes. Il en résulta un grand scandale : le livre fut brûlé par la main du bourreau, et l'auteur jeté en prison. Plus tard, il composa un autre ouvrage encore plus licencieux : *De stolatæ virginitatis jure* (Leyde, 1680) ; puis il passa en Angleterre, où, malgré la protection d'Isaac Vossius, ses écrits ne tardèrent pas à lui susciter de nouvelles querelles avec les ministres de la religion. Il se décida enfin à reconnaître ses erreurs ; mais il est permis de douter que son repentir fût sincère. Il finit par tomber dans des accès de démence qui le conduisirent au tombeau.

Cependant, ne laissons pas passer cet article sans dire que l'opinion soutenue par Beverland dans son *Peccatum originale*, n'est peut-être pas celle d'un homme frappé de folie : ils sont nombreux aujourd'hui, les esprits qui voient dans la *chute originelle* un mythe profond d'où ressort cette vérité, que l'homme perd le bonheur en perdant l'innocence virginale ; mais, comme dit La Fontaine, n'insistons pas, de peur de trop approfondir.

Beverley, tragédie bourgeoise imitée de l'anglais, en cinq actes et en vers libres, de Saurin, représentée à Paris, sur le Théâtre-Français, le 7 mai 1768. Joueur passionné, Beverley se livre avec une sorte de frénésie à son funeste penchant. Son attachement pour sa femme, les efforts de sa belle-sœur, les intérêts d'un fils qu'il chérit, rien ne peut le corriger de ce vice, que Stukeli, sous les dehors de l'amitié, se plaît à entretenir en lui dans le dessein de le ruiner et de séduire ensuite l'épouse de son ami. Déjà Beverley a perdu une fortune brillante et a même sacrifié celle de sa sœur, dont il est dépositaire ; il ne lui reste plus bientôt que les bijoux de sa femme ; il n'a plus de ses anciens amis que Leuson, qui prétend à la main de sa belle-sœur, et un vieux domestique nommé Jarvis. Stukeli triomphe sournoisement ; il jouit des malheurs de Beverley, et d'une fortune dont il s'est emparé avec perfidie ; mais il veut encore se rendre maître des bijoux, seule et dernière ressource de la famille. Le moyen qu'il emploie pour y parvenir est digne de ce scélérat. Il reste encore de l'honneur à Beverley : Stukeli a feint de s'engager pour lui ; des créanciers le pressent, il se voit obligé de s'expatrier ; Beverley le souffrira-t-il ? Non. Le crédule Beverley raconte à sa femme la triste situation d'un ami qui s'est sacrifié pour lui. Elle s'empresse de livrer tous ses bijoux pour le dégager. Ce faible débris d'une ancienne opulence est encore englouti par le jeu, et Stukeli profite de cette circonstance pour faire croire à M^me Beverley que les bijoux sont passés dans les mains d'une rivale préférée. La jalousie vient alors ajouter aux tourments de la malheureuse. Leuson travaille cependant à découvrir et à déjouer les plans de Stukeli. Déjà il possède quelques indices ; mais la fortune sourit à Beverley ; il vient de recevoir trois cent mille francs, fruit d'une entreprise heureuse ; il va réparer les maux qu'a causés sa funeste passion, à laquelle il jure de renoncer. Vains projets ! Stukeli l'en-

traîne de nouveau au jeu, en feignant de l'en détourner : tout est perdu. Beverley, saisi par ses créanciers, est conduit en prison. Jarvis, le fidèle serviteur, sa femme et son fils, l'y accompagnent; enfin le désespoir s'est emparé de l'âme du joueur. Pendant que sa femme s'est absentée, il trouve un prétexte pour éloigner Jarvis et s'empoisonne. Il veut délivrer son enfant, tranquillement endormi à ses côtés, d'une vie malheureuse, et il va poignarder cette innocente victime de son inconduite, lorsque Mme Beverley arrive à temps pour arrêter son bras. Il est libre, sa fortune est rétablie, la mort vient de purger la terre de Stukeli; il pourrait encore être heureux; mais il est trop tard : le poison produit son effet, et le malheureux expire dans les bras de sa femme, de Leuson et de Jarvis.

Beverley a été dans son temps une *tragédie bourgeoise* fort courue; de nos jours, ce n'est plus qu'un drame médiocre, toujours estimable d'intention, mais singulièrement répréhensible au point de vue de la forme. On aurait peine à se figurer le succès qu'il obtint à son apparition. Avant Saurin, Regnard avait mis le *Joueur* sur la scène; après lui est venu Victor Ducange, auteur de la *Vie d'un joueur*. Ces trois pièces, dont le fond est le même et dont les détails sont si différents, pourraient révéler les changements qu'un siècle apporte dans les idées d'un peuple. En Allemagne, les infortunes qui résultent de la passion du vin attendrissent les Allemands; du temps de Regnard, le jeu était considéré par les Français comme une fureur sordide, un vice crapuleux indigne de provoquer la pitié. Des malheurs dont la source provenait d'un caractère avili n'intéressaient pas. En moins d'un siècle, l'opinion avait changé.

Imité du *Joueur* (*the Gamester*), qui fut représenté en 1753, sur le théâtre de Drury-Lane, à Londres, la pièce de Saurin enchérissait sur le genre sombre et noir de son modèle.

> Grâce à l'anglomanie, enfin sur notre scène,
> Saurin vient de *tenter* la plus affreuse horreur,

eut beau s'écrier un poëte indigné; le Français, qui commençait à regarder avec intrépidité les scènes atroces dont on l'a depuis si largement *diverti*, fit à *Beverley* une réception enthousiaste. L'auteur, toutefois, adoucit à la seconde représentation la férocité du dernier acte, en ne faisant lever au joueur qu'une fois le poignard sur son fils : il s'attendrit tout à coup et l'embrasse. « On a remarqué, disent les *Mémoires* de Bachaumont, à la date du 11 mai 1768, que presque toutes les femmes qui avaient assisté à la première représentation étaient revenues à la seconde, malgré les frémissements convulsifs qu'elles avaient éprouvés. Tout est loué jusqu'à la sixième représentation »

« Peu d'ouvrages dramatiques ont produit autant d'effet que celui-ci sur l'âme des spectateurs, remarque l'auteur du *Mercure de France*. On a dit qu'une pièce de théâtre était une expérience sur le cœur humain; si jamais ce mot fut vrai, c'est surtout relativement à la pièce de M. Saurin; mais elle est, de plus, une expérience sur le goût national : elle nous donne lieu d'observer ce que les Français peuvent supporter de terreur sur la scène, et le genre d'horreur auquel ils s'accoutumeraient avec peine... Le cinquième acte est le seul où M. Saurin se soit écarté, pour le fond de l'action, de l'original anglais. Jusque-là, il a suivi fidèlement la même marche, en corrigeant les irrégularités, et supprimant les détails dégoûtants et contraires à nos mœurs. L'enfant, qui n'est point dans la pièce anglaise, occupe ici presque tout le cinquième acte. La situation qu'il produit est-elle heureuse au théâtre? tient-elle à la pièce? ajoute-elle à l'intérêt? Nous nous permettrons quelques réflexions à cet égard. Les quatre premiers actes de l'ouvrage ont fait généralement le plus grand plaisir. Le quatrième surtout est de la plus grande beauté. L'action est attachante; le cœur est toujours intéressé et attendri. Il s'en faut bien que l'effet du cinquième soit le même. Une partie des spectateurs a été révoltée, et l'autre, en tolérant l'horreur de ce spectacle, est convenue que l'effet qu'il produit pèse à l'âme et l'accable. Ce partage d'avis et cette différence entre la sensation que les premiers actes ont produite et celle que cause le dernier sont déjà de grandes présomptions. C'est que l'horreur n'est point un plaisir; c'est que le cœur aime à être effrayé ou attendri au théâtre, et non pas à être cruellement blessé. Il veut qu'on lui fasse sentir l'humanité, et non qu'on la lui fasse haïr. Les larmes sont délicieuses; le serrement de cœur, qui les sèche et les tarit, est à charge. Les atrocités, en tout genre, ne sont pas bonnes à présenter aux hommes. Celle-ci, en particulier, n'est point préparée, ne naît point du fond du sujet; elle distrait l'âme de l'intérêt qui l'occupait : on plaignait un malheureux dans les remords; on détourne les yeux d'un forcené qui oublie la nature. On nous dit qu'il y a des exemples de pareille horreur; que des pères ont tué leurs enfants. Soit; mais tout ce qui est horrible est-il intéressant? est-il même bien vraisemblable que Beverley ne songe pas qu'il va porter à sa femme un coup mortel? qu'il va lui ôter la seule consolation qui peut l'attacher à la vie? Cette idée, si naturelle, ne lui vient point à l'esprit. Cependant il n'est point dans le délire; sa mort est très-raisonnée; il se rend compte de ses motifs. Enfin, l'on peut croire que l'auteur, en voulant ajouter à l'intérêt de son ouvrage, y a peut-être nui, en mêlant à cette espèce de douleur qui nous plaît ces impressions désolantes que nous repoussons... On a fait d'autres observations sur *Beverley*. On trouve que ce n'est pas un joueur assez caractérisé; qu'on ne voit pas assez les symptômes de cette funeste maladie et les traits prononcés de la passion. On peut répondre que l'imitateur français, ainsi que son original, a voulu peindre surtout les effets du jeu, et l'on ne peut nier qu'ils n'y aient, tous deux, très-bien réussi. On fait aussi quelques reproches au rôle de Mme Beverley et à celui de Stukeli : l'une est d'une résignation trop continue, et l'autre n'est pas assez adroitement méchant, et n'explique pas assez ses motifs. Il a, dit-il, été autrefois assez dédaigné par Mme Beverley. Comment ne s'en souvient-elle pas, et n'a-t-elle pas les plus graves soupçons sur lui, d'après ce souvenir?... »

Au mois de juillet 1769, *Beverley* fut joué à Toulouse. On avait soutenu, à Paris, le spectacle terrible que présente le cinquième acte; mais, à Toulouse, les spectateurs ne purent supporter le tableau d'un père furieux et désespéré levant le poignard sur son fils; beaucoup sortirent précipitamment, et, quand l'acteur vint annoncer la seconde représentation pour le jour suivant, ceux qui restaient lui crièrent : « Adoucissez le cinquième acte, ou ne nous donnez plus le même ouvrage. » Cette pièce fut l'occasion, dans la même ville, d'une anecdote assez plaisante. On venait d'y jouer les *Femmes vengées*, de Sedaine, opéra que le public trouvait charmant et redemandait; mais un capitoul, scandalisé de quelques scènes un peu trop osées, selon lui, en défendit la représentation : « En ce cas, dit l'acteur, nous aurons l'honneur de vous donner *Beverley*, pièce *en vers libres* de M. Saurin. — Comment, répliqua le capitoul, encore une pièce en vers libres, quand c'est pour cela que j'interdis les *Femmes vengées!... Relâche* au théâtre pour huit jours. » Quinze ans auparavant, un capitoul non moins bien avisé avait fait défendre la *Métromanie*, par le motif qu'il était immoral et de mauvais exemple de vanter publiquement les poëtes, *gens inutiles à la société et ordinairement vicieux*. Une autre anecdote se rapporte encore à *Beverley*; c'est celle de cette mère qui, abandonnée par un fils ingrat et coupable, devenu comédien, et étant allée le voir jouer dans cette pièce, s'écria, cédant à l'illusion : « Le libertin, il n'est pas changé! » et, au moment où le père lève le bras pour frapper son enfant : « Arrête, malheureux, ne le tue pas : je le prendrai plutôt chez moi. »

Représentée avec beaucoup de succès encore sous la Révolution, la pièce de Saurin fut retirée du répertoire du Théâtre de la république en 1794 par ordre supérieur. Le 13 février 1819, on essaya de la reprendre pour la soirée de retraite de Mme Thenard; mais les vers libres de Saurin tentèrent peu le public de cette époque; malgré le talent de Talma, qui représentait le principal personnage, et celui de Mlle Mars qui jouait le rôle de Mme Beverley, ils furent mal goûtés. Le hasard voulut, d'ailleurs, que ces deux grands comédiens ne fussent pas bons cette fois-là. — Monvel, Molé, Brizard, Dauberval, Mme Préville et Mlle Doligny avaient supérieurement interprété jadis les différents personnages de cette tragédie bourgeoise.

BEVERLEY, ville d'Angleterre, comté et à 45 kil. S.-E. de York, près de l'Hull, avec lequel elle communique par un canal; 8,800 hab. Tanneries, fonderies; commerce important de blé, charbons et cuirs. Belle église collégiale de Saint-Jean, appelée le *Minster*, ornée de plusieurs monuments des comtes de Northumberland et de la célèbre *Chasse de Percy*, ouvrage d'une admirable exécution. ‖ Ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat et sur la baie de Massachussets, à 20 kil. N.-E. de Boston, près de Salem; 5,673 hab. Commerce important, industrie active.

BEVERN, bourg du duché de Brunswick, cercle et à 4 kil. N. de Holzminden, sur la Bever; 1,747 hab. Fabrication et blanchisseries de toiles, ruines de l'ancien château d'Eberstein.

BEVERN (Auguste-Guillaume), général allemand, né à Brunswick en 1715, mort en 1782. La valeur qu'il montra dans les deux guerres de Silésie le fit arriver au grade de général. Plus tard, il éprouva des revers et se laissa faire prisonnier par les avant-postes autrichiens pour se soustraire au courroux du grand Frédéric. Rendu à la liberté l'année suivante, il fut chargé du commandement de Stettin; puis, dans une nouvelle bataille, il vainquit les Autrichiens. Après la paix d'Hubertsbourg, il alla finir ses jours à Stettin.

BEVERNINJK (Jérôme VAN), diplomate hollandais, surnommé le *Pacificateur*, né à Tergau en 1614, mort en 1690. Il fut trésorier de l'Union jusqu'en 1665, conclut en qualité d'ambassadeur extraordinaire la paix entre la Hollande et l'Angleterre (1654), et représenta les Provinces-Unies aux traités de Bréda (1667), d'Aix-la-Chapelle (1668) et de Nimègue (1678). Dans sa vieillesse, il s'occupa avec succès de botanique; c'est lui qui introduisit en Europe la capucine à grandes fleurs.

BEVERUNGEN, ville de Prusse, prov. de Westphalie, régence et à 68 kil. S.-E. de Minden, sur la rive gauche du Weser; 2,178 hab.; fabrication de savon et d'huile; distilleries, papeteries; commerce de grains, toiles et verres.

BEVERWYCK ou **BEVEROVICIUS** (Jean VAN), médecin hollandais, né en 1594 à Dordrecht, mort en 1647. Il étudia successivement la médecine à Leyde, Caen, Paris, Montpellier, Padoue, où il se fit recevoir docteur, et, de retour dans sa patrie, devint professeur de médecine dans sa ville natale (1625), président du conseil, bourgmestre, président de l'Amirauté (1631), enfin administrateur de l'hôpital des Orphelins. Ses principaux écrits sont : *Epistolica quæstio de vitæ termino* (Dordrecht, 1624); *De excellentia feminæi sexus* (Dordrecht, 1636); *Introductio ad medicinam indigenam* (1644).

BEVIER s. m. (be-vi-é). Ancienne mesure agraire.

BEVILACQUA (Ventura SALIMBENI, dit le). V. SALIMBENI.

BEVIN (Elway), compositeur anglais qui vivait au XVIe siècle. Elève de Tallis, il lui succéda comme maître de la chapelle royale, en 1589, et devint organiste de la cathédrale de Bristol. Son attachement aux idées catholiques lui fit perdre ces emplois. Il s'acquit une grande réputation par un ouvrage intitulé : *A brief and short introduction to the art of music* (Londres, 1731).

BEVIS, astronome anglais, né en 1696 dans le comté de Wills, mort en 1771. Après s'être fait recevoir docteur en médecine, il s'adonna presque exclusivement à l'étude de l'astronomie, ajouta des tables supplémentaires à celles de Halley, inventa un microscope circulaire, donna une règle mobile pour découvrir les immersions des satellites de Jupiter et fit de nombreuses observations astronomiques dont il se servit pour composer une *Uranographie britannique*, qui n'a pas été publiée. Bevis était membre de la Société royale de Londres.

BÉVUE s. f. (bé-vû — du préfixe péjorat. *bé*, et de *vue*, proprement, mauvaise vue). Méprise, erreur grossière où l'on tombe par ignorance, par inadvertance : *Cette fausse lumière est une* BÉVUE *de ses yeux et une illusion de son esprit*. (J.-L. de Balz.) *Notre* BÉVUE *fut d'autant plus grande que nous en avions prévu les inconvénients*. (De Retz.) *La médecine, cet art dont le soleil s'honore d'éclairer le succès..... et dont la terre s'empresse de couvrir les* BÉVUES. (Beaumarch.) *Cette fois, d'Artagnan ne souffla pas mot : il avait reconnu sa* BÉVUE. (Alex. Dum.) *Quant à l'idée de changer l'impôt proportionnel en impôt progressif, c'est une* BÉVUE *dont la responsabilité tout entière appartient aux économistes*. (Proudh.)

> Un caissier comme moi ne fait pas de *bévue* :
> Mes comptes sont à jour..... AL. DUVAL.

> On peut bien faire une *bévue*,
> Lorsque l'on est dans les brouillards.
> DÉSAUGIERS.

> Vous m'avez plu, mon cher, à la première vue,
> Et jamais mon instinct n'a commis de *bévue*.
> EM. AUGIER.

— **Syn. Bévue, erreur, méprise.** *Erreur* a le sens le plus général; il peut se dire de toute circonstance où l'on prend le faux pour le vrai, le mauvais pour le bon. La *bévue* suppose l'irréflexion, l'étourderie, presque la bêtise. Il y a *méprise* quand on prend une chose pour une autre, et cela peut arriver aux hommes les plus raisonnables; si, dans le lointain, je prends un arbre pour un clocher, c'est une *méprise*, ce n'est pas une *bévue*.

BÉVUES LITTÉRAIRES et de quelques autres (DES). Certain docteur sortant de chez un malade vit un paveur occupé à mettre de la terre entre des silex mal joints. — Que faites-vous là, mon brave, lui demanda-t-il; si je ne me trompe, vous dissimulez les défauts de votre travail? — Je fais comme vous, docteur, répondit simplement l'ouvrier, je cache mes *bévues* avec de la terre. — Cacher ses bévues avec de la terre, voilà, en effet, qui est permis aux paveurs et aux médecins. Moins favorisés, les autres mortels doivent se résigner à endosser la responsabilité de celles qu'ils commettent et à se les voir reprocher au besoin sur tous les tons. Les gens de lettres principalement, les artistes, les savants, ou ceux qui font profession de l'être, les hommes d'Etat et les profonds politiques semblent voués d'avance aux quolibets de la galerie. Plus la bévue part de haut, plus elle a de retentissement, plus le souvenir en est durable. Il n'est pas de petit bourgeois radoteur qui ne reproche amèrement à Napoléon quelques bévues; mais qui songera jamais à examiner celles qu'aura pu commettre ledit petit bourgeois? Il est cependant telle bévue qui suffit à *illustrer* son homme. Que de bévues de ce genre depuis Gribouille se jetant à l'eau de peur d'être mouillé par la pluie, jusqu'à Jocrisse qui tue et fait empailler le serin de son maître pour être débarrassé du souci de son entretien. Le chapitre des bévues, traité au complet, serait fort instructif; mais une vie d'homme ne suffirait pas à l'écrire. Nous devons donc nous borner à faire, non pas une moisson complète, mais une simple cueillette dans le vaste champ qui nous est ouvert, et cela, un peu au hasard, sans trop de souci de la méthode ou de la chronologie, laissant beaucoup à l'imprévu pour la composition de notre bouquet, recherchant toutefois les prés riants de la littérature, de préférence aux rocs stériles de la politique. Nous laisserons de côté les montagnes bleues de la métaphysique peuplées de purs esprits, qui, ayant tous raison, quoique d'opinions différentes, ne sauraient commettre de bévues; mais, s'il nous plaît de monter au ciel, M. Babinet nous y conduira de cet air aimable qui lui sied si bien, et nous nous engageons, pour prix de sa complaisance, à ne pas lui rapppeler les petits désagréments que lui suscita le mascaret. Les marées hautes, prédites par ce spirituel membre de l'Institut, lui jouent les plus vilains tours du monde. Janvier lui a donné aussi des démentis insolents. M. Babinet avait prédit des gelées à pierre fendre, et les pluies les plus tièdes sont venues impudemment arroser sa lunette occupée à inspecter les passe-ports de l'année qui va venir. Donc, nous ne rappellerons pas les mésaventures de M. Babinet, dont le rêve serait d'être métamorphosé en quelqu'un de ces capucins hygrométriques qui, obéissant à l'influence qu'exerce sur une corde à boyau la sécheresse ou l'humidité, ôtent ou remettent leur capuchon, selon que le temps doit être à la pluie ou au beau fixe. Réaumur, rappelant le mot de Montaigne, disait : « Je ne sais pas. » Arago aussi. Plus hardi, M. Babinet dit : « Je sais, et... » Mais M. Babinet étant le seul prophète qui, jusqu'ici, ait montré de l'esprit, n'en disons pas de mal.

Un homme de sens et d'à-propos a écrit : « Si grande dame que soit l'histoire, elle n'a *jamais refusé d'admettre l'historiette dans son* cercle, qui est le *muséum du genre humain*, tout dépend de l'introducteur. » A notre tour, nous pourrions dire : « Si grand monsieur que soit un dictionnaire, il n'a jamais refusé d'accueillir l'historiette dans ses colonnes, où viennent se grouper et s'aligner tout ce que les siècles en travail ont vu, acquis et produit... » Mais, ici comme pour l'histoire, *tout dépend de l'introducteur*, et notre embarras est extrême en songeant que l'historiette tant méprisée des personnages haut montés sur cravates académiques — cette sémillante historiette qui a fait la gloire de Saint-Simon, de Mme de Sévigné et de quelques fins esprits du siècle dernier — que l'historiette, disons-nous, a besoin d'être adroitement menée à travers le sujet, tour à tour sérieux et burlesque, dans lequel nous entrons sans boussole et au hasard de la plume. Le navire qui nous porte fait eau de toutes parts; car, faut-il l'avouer? presque tous les chercheurs qui ont voulu aborder cette partie ingrate et peu explorée de la bibliographie indiquée sous la rubrique *Bévues littéraires*, montrent, hélas! trop souvent, combien ils étaient pleins de leur sujet, et combien aussi, en parlant de bévues, il est aisé d'en commettre. De telle sorte que le lecteur instruit, pour peu qu'il soit enclin à rire, peut s'en donner à gueule bée sur la prétendue érudition de certains messieurs graves par état, et dont l'ânerie dépasse encore la suffisance. Quant à ceux qui entreprennent d'être exacts quand même, ce sont de farouches savants à la fréquentation desquels on se désarticule la mâchoire, tant l'ennui qu'ils dégagent est persistant; leurs livres, établis à une température où neigent les rhumes de cerveau, sont, il est vrai, bourrés de science; mais il faut, pour les lire, une patience qui n'est pas de ce monde. Ce qui nous amène à dire qu'il serait bon, pour mener à bonne fin un travail comme celui-ci, d'avoir d'une main l'obstiné crayon d'un rongeur de bouquins, et de l'autre le fin stylet d'un conteur agréable. Rencontre difficile! Du temps où régnait Voltaire — ce n'était pas celui où les bêtes parlaient — la chose se voyait encore; mais, par le temps brumeux qui pèse sur notre littérature panachée, les gens dits sérieux ont bien et dûment établi qu'on ne peut être savant qu'à la condition de n'être pas spirituel, et spirituel qu'à la condition de n'être pas savant. Un style grave mène aujourd'hui à la considération; un écrivain d'importance est celui qui ne rit jamais. Nous sommes bien plus sérieux que Molière, Voltaire et Beaumarchais; ah! mais oui! Ainsi parle-t-on en ce pays de France, que le spleen menace et qui s'acharne à médire de la plus charmante, de la plus réelle, de la plus enviée de toutes ses qualités, à médire de son esprit. Bévue étrange, la plus étonnante, la plus surprenante, la plus merveilleuse, la plus miraculeuse, la plus triomphante, la plus étourdissante, la plus *inouïe, la plus singulière, la plus extraordinaire*, la plus incroyable, la plus imprévue, la plus grande, la plus éclatante, dirait Mme de Sévigné, et qui fait crier miséricorde aux personnes sensées, à toutes celles pour qui la tradition du génie français est quelque chose encore. Cette bévue incomparable nous ouvre à deux battants les portes de notre sujet. Entrons :

« Ce que je sais le mieux, c'est mon commencement, » dit Petit-Jean dans les *Plaideurs*. Heureux Petit-Jean, que ne viens-tu à notre aide pour faire de l'ordre avec du désordre, selon le précepte du préfet de police Caussidière? Les premières notes qui s'offrent à nous en remuant notre volumineux dossier, dont nous ne voulons extraire que la fine fleur, sont celles qui se rapportent aux bévues, assez fréquentes du reste, de messieurs les traducteurs, comparés par Voltaire à des domestiques dont le défaut commun est de se croire aussi grands seigneurs que leurs maîtres, surtout quand leur maître est fort ancien. Une remarque à faire, c'est que tout traducteur érige volontiers son auteur en modèle de l'art, en génie, et presque toujours au

détriment de tel autre écrivain, émule de celui dont il s'empare. S'il fait une concession à la gloire d'un rival, il établit mille réserves pour le talent et le caractère de son grand homme à lui. Que l'on prenne telle ou telle bibliothèque classique, grecque ou latine, on verra le traducteur de Démosthène célébrer sur un ton lyrique l'incomparable éloquence du célèbre orateur athénien, car Démosthène est désormais sa chose, sa propriété, c'est presque lui-même. Plus loin, le traducteur établira des distinctions, sèmera des doutes, fera surgir des hypothèses qui tendront à donner à *son* auteur le premier rang; s'il avoue sa défaite, ce n'est point sans protester et sans décocher à l'adversaire victorieux la flèche du Parthe. Ainsi a-t-on fait d'Horace et de Juvénal, de l'Arioste et du Tasse, de Schiller et de Gœthe; trop heureux, ces poëtes illustres, si leur avocat d'office résiste à la prétention de les avoir inventés. Napoléon, qui, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, a émis diverses opinions sur l'histoire ancienne, condamnait beaucoup ce qu'il appelait des niaiseries historiques ridiculement exaltées par les traducteurs et les commentateurs. Nous avouerons que le surprenant aplomb de certains traducteurs a quelque analogie avec celui que montrait, en passant son examen pour l'obtention de la première classe de son grade, un interprète militaire attaché à l'armée d'Afrique. Un des membres du jury lui demande : « A quelle époque régnait Charlemagne? — Huit cents ans avant Jésus-Christ, répond l'interprète. — Huit cent ans *avant* Jésus-Christ! reprend l'examinateur; c'est *après*, que vous voulez dire. — Non, monsieur, c'est *avant*. — Eh bien! vous vous trompez. — J'en suis fâché, messieurs, répliqua le candidat, mais c'est mon opinion. » Le mot fit sensation. Plus d'un traducteur pris en flagrant délit de mensonge littéraire ou de bévue historique s'est écrié, comme l'interprète de l'armée d'Afrique : « J'en suis fâché, mais c'est mon opinion. » Plus d'un commentateur a agi de même. Cherchez une édition de La Fontaine qui parut *en Sorbonne* chez l'éditeur Delalain, en 1829, « augmentée d'un *Essai sur sa vie et ses ouvrages*, par Jules Janin. » En ouvrant le premier tome, vous tomberez sur cette phrase : « Jean de La Fontaine naquit à Château-Thierry, le 8 juillet 1621, *à l'instant même* où Mazarin, assez raisonnablement chargé de la haine publique, selon la piquante expression du cardinal de Retz, descendait au tombeau, etc. » Or, ce bel exorde s'évanouit devant la date vraie (1661) de la mort de Mazarin, date qui n'est, d'ailleurs, un mystère pour personne, et qui suit de quarante années *l'instant même* où naquit l'illustre fabuliste. Mais si vous dites à M. Jules Janin qu'il s'est trompé, peut-être vous répondra-t-il, lui aussi : « C'est mon opinion. » M. Jules Janin a plus d'un lapsus de ce genre sur la conscience, sans parler de ce fameux *cardinal des mers*... Mais il est si aimable à ses heures, notre spirituel critique, si fin styliste quand Horace se mire dans ces pages qu'il émaille de ces pattes de mouche si connues, qu'on lui passe ses peccadilles comme les fredaines d'un enfant gâté.

M. Mérimée va plus loin. Un jour, il citait, dans le *Journal des savants*, une phrase de Montesquieu, que Montesquieu n'avait jamais écrite, ainsi que M. G. Bell le prouvait dans un des numéros de la *Presse* d'octobre 1865. Maint écrivain profond, à bout de raisonnement et ayant vidé le carton où dorment ses autorités, s'écrie pour frapper un coup décisif sur l'esprit de son lecteur : « Comme dit Voltaire... ainsi que le prétend l'auteur du *Contrat social*, etc. » Parfois, il arrive que Voltaire et Rousseau ont affiché des opinions toutes différentes; peu importe. Un procédé non moins commode est celui qui consiste à attribuer à tel homme politique, à tel littérateur des actes ou des paroles dont il est parfaitement innocent. Le R. P. Loriquet, ce grand-prêtre de toutes les bévues historiques de la Restauration, a montré en ce genre une singulière dose d'imagination. Mais n'anticipons pas, et revenons à nos traducteurs, plus chargés de bévues que le mulet de Philippe ne l'était de pièces d'or.

Toutefois, avant d'aller plus loin, burinons une bévue littéraire, bévue naïve que l'on commet par habitude et sans mauvaise intention. Nous croyons être le premier à faire cette révélation, le premier qui plante le piquet dans ce champ plantureux de la bêtise humaine. Cette bévue, que nous ne donnerions pas pour une nuit avec Cléopâtre, exige quelques préliminaires.

Rien n'est difficile, les journalistes, nos confrères, le savent, comme d'entrer en matière. Un prédicateur, qui était d'ordinaire très-abondant et qui avait l'habitude de monter en chaire sans préparation, s'écria un jour d'une voix scandée :

> Frères très-chers, on lit dans saint Mathieu

(Ici, pose plus prolongée que ne le demandait la circonstance. — Un des assistants d'arriver à la rescousse et de dire) :

> Qu'un jour le diable emporta le bon Dieu...

Cette interruption fut un trait de lumière; l'orateur, qui avait retrouvé le fil de son discours, de reprendre :

> Sur la montagne, et là lui dit : Beau sire,
> Vois-tu ces champs, vois-tu ce vaste empire?
> etc., etc., etc.

Mais arrivons à notre bévue, que nous avons qualifiée d'inconsciente : « Tout le monde sait... » Ici chacun, c'est-à-dire tout le monde, s'attend à ce que l'auteur va dire : « Tout le monde sait... que 2 et 2 font 4, que la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre, que M. Belmontet est le plus grand poëte du XIXe siècle... » Ah! lecteur trop crédule, tu n'y es pas, tu en es à cent lieues, car voici le complétif ordinaire de ce fameux *Tout le monde sait :* « Tout le monde sait que le grand Tho-hu-bo-hu, 48e empereur de la dynastie des Tsin-Liéou-Yu, était contemporain de Clovis. » Ici, tirons l'échelle et rentrons dans le domaine de la traduction.

De nos jours, les traducteurs dont l'outrecuidante prétention s'étale le plus complaisamment sont peut-être les orientalistes, hébraïsants, arabisants, etc., lesquels, pour la plupart, seraient fort empêchés, si on les priait de traduire un livre... non traduit déjà. On sait l'aventure arrivée, il y a quelques années, à un de nos célèbres professeurs de langue chinoise. Prié de se mettre en rapport avec une ambassade envoyée en France par l'Empire du Milieu, il ne put parvenir à comprendre les envoyés du Fils du Ciel, dont il enseignait chaque jour l'idiome maternel; ce qui n'a pas empêché le célèbre professeur de doter notre littérature de traductions des ouvrages les plus importants du théâtre, du roman, de la poésie, de la philosophie et de l'histoire du pays de Confucius. On lui doit même une grammaire chinoise. Nous demandons qu'il soit fait mandarin de 1re classe. L'Institut lui a bien déjà donné un fauteuil, mais ce n'est pas assez. Les orientalistes ont cela de bon, qu'ils peuvent à peu près impunément se livrer aux méprises les plus fantastiques dans une spécialité qui compte encore fort peu d'adeptes. Ils forment entre eux une petite Eglise où l'on se passe la rhubarbe et le séné avec la plus touchante confraternité. Chaque initié y a son petit banc et sa chaise basse, et vous sentez bien que ce n'est pas celui qui fait les doux yeux au kurde ou à l'afghan qui reprocherait jamais à son voisin, amoureux platonique de l'idiome polysyllabique du Japon, quelques licences dont les profanes pourraient rire. De plus, comme ce n'est ni vous ni moi qui apprendrons jamais le cophte ou le syriaque pour nous donner le malin plaisir de troubler les petits jeux innocents de messieurs tels et tels, et comme il en sera de même pour le commun des martyrs pendant de longues années encore, beaucoup de savants, ferrés sur le kou-wen et le kouan-hoa des Chinois, pourront tranquillement s'entre-décerner des couronnes et se traiter réciproquement de profonds érudits, de savants illustres, à la face du vulgaire. Un jour viendra sans doute où l'on passera leurs travaux au crible : un examen sérieux de leurs ouvrages, pratiqué par de vrais savants, nous révélerait des choses curieuses, n'en doutons pas.— Que de fois, en ces régions, on a pris le Pirée pour un homme! A ce propos, il nous revient en mémoire une bouffonnerie assez singulière commise par la *Revue orientale* et signalée par la *Revue anecdotique* de décembre 1860. On lisait dans ce grave recueil : « Zarleh avait succombé sous les attaques des hordes de barbares, renforcées d'une soldatesque effrénée, sous la conduite de l'infâme transfuge Deyr-el-Kamar. » Hélas! cet *infâme transfuge* a été bien puni, car il a été changé en pierre, n'étant en réalité qu'une ville. Prendre une ville pour un homme, quand il s'agit d'un pays à l'étude duquel une revue est spécialement consacrée, c'est un peu vif. Cette jolie bévue nous fait songer aux poëtes anglais du XVe siècle; les poëtes, en général, n'ont jamais passé pour des érudits, et leurs bévues sont tellement fréquentes, qu'on a pris le parti de les appeler des *licences poétiques*. Toutefois, les poëtes anglais du XVe siècle allaient un peu loin, ce nous semble, et usaient immodérément de la permission accordée à la rime de divorcer avec la raison. Si l'on veut avoir une idée de leur érudition, on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les œuvres du célèbre Gower, contemporain de Chaucer, et qui écrivait également bien, dit-on, en anglais, en français et en latin; le célèbre Gower, dans sa *Confessio amantis*, imprimée par Caxton (1483), mentionne le poëte comique Ménandre comme un des premiers historiens, et le met à côté d'Esdras, Josèphe, Claudius Sulpicius, Termegis, Pandulfe, Frégidille et Ephiloquorus. Hérodote, selon lui, est le premier auteur d'un système métrique; Ulysse était un clerc à qui Cicéron avait enseigné la rhétorique, Zoroastre la magie, Ptolémée l'astronomie, Platon la philosophie, Daniel la divination, Hippocrate la médecine. Ce qu'il dit du latin est curieux, si nous en croyons M. Ludovic Lalanne : il suppose qu'inventé par les *carmenæ*, prophétesses étrusques, il fut régularisé par les grammairiens Aristarque, Didyme et Donat, orné des fleurs de l'éloquence et de la rhétorique par Cicéron, enrichi par des traductions du chaldéen, de l'arabe, du grec, spécialement par la version de saint Jérôme, et enfin amené à sa perfection par Ovide, le poëte des amants. Après ce beau préambule, Gower entame son sujet, l'amour.

Les traducteurs des deux derniers siècles abordaient leur tâche avec une désinvolture parfois fort réjouissante. Benserade, qui voulait mettre l'histoire en rondeaux, s'essaya, en attendant, par une traduction des *Métamorphoses* d'Ovide, dans laquelle il mit tout en rondeaux, jusqu'à l'*errata* ainsi conçu :

> Pour moi, parmi des fautes innombrables,
> Je n'en connais que deux considérables,
> Et dont je fais ma déclaration,
> C'est l'entreprise et l'exécution;
> A mon avis, fautes irréparables
> Dans ce volume.

Le fécond et éloquent Perrot d'Ablancourt prenait de telles licences avec les maîtres de l'antiquité, que ses traductions étaient surnommées les *belles infidèles*. Un sieur Guyot s'avisa de remplacer les noms propres du texte original par les mots de *monsieur*, *madame*, *mademoiselle*. Le même, dans une version de plusieurs lettres de Cicéron, fit de Pomponius M. de Pomponne. Lenoble, Sosie de Perse, renchérit sur cette agréable méthode : il transposa les mœurs romaines et les mœurs françaises, et des personnages latins fit des personnages contemporains, en sorte que Perse se trouvait être le panégyriste de Bossuet. D'autres, aussi suffisants personnages que traducteurs insuffisants, mettaient dans la bouche des plus nobles écrivains classiques un langage aussi plat que ridicule; sous leur plume absurde, un lit de repos devenait une *paillasse*. Voltaire infligea à La Bletterie, paré de la défroque de Tacite, plusieurs épigrammes qui égayèrent en leur temps la gent littéraire. Mais la palme du genre revient de droit au sieur de Gueudeville, traducteur de Plaute (12 vol., 1719); lequel donne sa recette dans la préface de son travail : « Ma traduction, dit-il, est fort libre; je ne me suis gêné que pour le sens de mon auteur; encore est-il vrai qu'il y a tels endroits obscurs où je ne sais pas trop moi-même ce que je dis. Du reste, je n'ai rien omis pour habiller ce vieux comique à la mode... J'ai suivi mon penchant, et je me flatte que les lecteurs de vrai goût, petit troupeau, me sauront gré d'avoir voulu contribuer à les mieux divertir. » Le fameux Letourneur, lui, armé d'une serpe, élaguait, taillait, mutilait ses auteurs à sa guise. Ainsi fit-il du triste Young, aux *Nuits* moroses. Bien plus, se comportant, à l'égard de l'original, comme un architecte se comporterait à l'égard des matériaux destinés à élever un édifice, mais entassés au hasard, « il assembla, assortit de son mieux, sous un titre commun, tous les fragments qui pouvaient s'y rapporter et former une espèce d'ensemble... » Au reste, et l'aveu nous paraît charmant, il tâcha de traduire « aussi littéralement qu'il put. » Auteroche, auteur d'une version rimée de Virgile, va plus loin. Il suppose que Virgile ne put, faute de temps, parachever l'*Enéide*, qu'il voulait donner une édition latine corrigée, et modifier certains caractères et diverses situations. Partant de là, notre pédant revendique le mérite d'avoir redressé et surpassé Virgile, qui eût fait comme lui, dit-il, « si le temps ne lui eût manqué... » — La Motte, ne sachant pas un mot de grec, traduisit l'*Iliade*, et, *pour l'améliorer*, la réduisit en douze chants. J.-B. Rousseau vengea d'une épigramme le vieil Homère.

Redresser Virgile, améliorer Homère, voilà qui explique l'entreprise de ce rimeur dijonnais qui s'avisait, en 1790, de mettre en vers « la *prose de M. Fénelon*. » (*Télémaque*, poëme en douze chants et en vers, etc.) Voilà qui explique encore l'étrange bévue de ce brave homme qui, voulant donner plus de prix au *Barbier de Séville* et au *Mariage de Figaro*, mettait en mauvais alexandrins bien lourds et bien pesants cette vive et fine prose de Beaumarchais, si pimpante et si nette, où éclatent à travers les rires les premières capsules de la Révolution. De nos jours, Decomberousse aîné, fils d'un conventionnel qui eut la singulière idée de traduire le *Code civil* en vers français, n'eut-il pas la non moins singulière idée de pratiquer la même opération sur le *Bourgeois gentilhomme* et le *Médecin malgré lui*. Molière a subi plus d'une fois ce ridicule outrage, et nous pourrions citer de nombreux attentats poétiques exercés sur l'*Avare* et *Monsieur de Pourceaugnac*, deux œuvres bien différentes. Sous la première République, des rimeurs patriotes, par excès de zèle, redressèrent Molière, améliorèrent Corneille et Voltaire. Plus de vicomte ni de marquis dans le *Misanthrope;* le roi Henri, de la chanson du premier acte, rayé impitoyablement. *Tartufe* fut expurgé dans le même goût. Le roi, dans le *Cid*, devient un général en chef des armées républicaines au service de l'Espagne. Dans la *Mort de César*, Gohier, depuis membre du Directoire, se chargea intrépidement de refaire le discours d'Antoine, qui était trop modéré. Les titres nobiliaires, et même les mots de *monsieur*, de *madame*, se virent remplacés par *citoyen* ou *citoyenne*, et le costume des héros de l'antiquité s'augmenta de la cocarde et du ruban aux couleurs nationales. Dans la partie d'échecs du *Bourru bienfaisant*, Géronte ne disait plus : *Echec au roi*, il disait : *Echec au tyran*. Dans l'opéra du *Déserteur*, au lieu de : *Le roi passait* et de *Vive le roi!* on chantait : *La loi passait* et *Vive la loi!* Au moins, ces mutilations inutiles se conçoivent-elles jusqu'à un certain point dans des temps aussi exceptionnels, et notre immortelle Révolution a fait assez de grandes choses pour qu'on ne s'arrête pas sérieusement à lui demander compte des vers et des scènes que des rapiéceurs ignares osèrent coudre à nos vieux chefs-d'œuvre dramatiques. Tous les régimes ont d'ailleurs quelques méfaits de ce genre à se reprocher. Ils ont, en ce qui concerne le théâtre, à enregistrer plus d'une lourde bévue. Quelques jours après la rentrée de Napoléon, en 1815, aux Variétés, on jouait l'*Habit de Catinat*, et les trois couleurs remplacèrent la cocarde blanche sur le chapeau du vainqueur de La Marsaille. Sous le gouvernement de 1830, l'étendard blanc ne fut pas permis aux compagnons du Béarnais dans une pièce du Cirque : ils durent arborer des bannières de fantaisie. Lorsque, sous la Restauration, on joua la *Mort de Kléber*, le *Siége de Saragosse*, le *Vétéran*, qui attirèrent la foule au Cirque-Olympique, les insignes tricolores n'eurent pas permission de paraître. On sait qu'aujourd'hui encore, à Rome, il y a un *index* pour les opéras. Les chefs-d'œuvre s'y jouent *expurgés*, corrigés, non à un point de vue moral, mais à un point de vue politique. De là des bévues singulières. M. Alphonse Karr a vu les corrections faites à la *Norma*. Partout le mot *patrie* est effacé : ce mot, à Rome, est considéré comme séditieux. Les Romains n'ont plus de patrie — il est défendu même de leur en parler — comme il était défendu autrefois aux Suisses, à l'étranger, de jouer le *Ranz des vaches* qui leur rappelait leurs montagnes. « Le gouvernement romain, dit l'auteur des *Guêpes*, a conçu et exécuté l'idée ingénieuse d'exiler les Romains de Rome dans Rome même. Les mots de Rome et de Romains sont eux-mêmes considérés comme immoraux. Il serait dangereux, paraît-il, que les Romains se rappelassent qu'ils sont Romains. » M. Alphonse Karr donne des preuves nombreuses de ce qu'il avance. Jamais l'absurdité ne s'est étalée avec plus de complaisance. Nous regrettons de ne pouvoir le suivre dans ses citations.

Nous parlions tout à l'heure de la *Revue orientale*, prenant une ville pour un homme; Dupinet, traducteur de Pline, a pris, lui, pour deux patriciens romains, deux variétés de marbre. L'abbé Prévost, ayant rencontré dans une relation de voyage un terme de marine, *bonnette*, et ne sachant comment rendre la chose, fit suspendre par son navigateur bien avisé un *vieux bonnet* à son mât, pour remplacer ses voiles perdues. Un certain abbé Vial, ignorant que le mot anglais *canon* signifie plus communément chanoine que canon, crut de bonne foi que l'archevêque de Cantorbéry avait fait placer des *canons* dans les banquettes de sa cathédrale. Le comte de Tressan commit une bévue analogue dans un passage de l'Arioste. Richard Simon, dans son *Histoire critique du Vieux Testament*, prend deux officiers goths pour deux dames allemandes. Notre temps, si fertile en traductions de tous genres, nous offrirait une large moisson de bévues. Des traducteurs tenant boutique, et faisant travailler au rabais de pauvres diables ayant faim, nous gratifient des méprises les plus excentriques. Les romans étrangers sont massacrés chaque jour et livrés en pâture aux lecteurs voraces. D'assez jolies bévues sont commises encore par les rédacteurs des journaux politiques chargés du dépouillement des feuilles étrangères; ces derniers ont du moins pour excuse la rapidité forcée de leur travail. On a beaucoup ri de ce courriériste bien informé qui, dans le *Pays*, au début de la guerre d'Amérique, parlait gravement du général *Potomac*, prenant une rivière pour un chef d'armée. Cette méprise rappelle celle du roi d'Espagne Charles II, géographe douteux, qui, persuadé que Mons était située en Angleterre, se tourmentait fort de la prise de cette ville par les Français, ou mieux encore l'erreur bien connue d'un critique moderne s'extasiant devant le rare génie du sculpteur Milo, à propos de la Vénus de ce nom. Nous n'en finirions pas si nous voulions utiliser ici tous nos souvenirs. On connaît l'histoire de ce seigneur de la cour qui, prenant Boileau pour un profond chimiste, à cause de sa traduction du *Sublime* de Longin, le félicita d'avoir fait un traité du *sublimé*, et celle de ce grave personnage qui complimentait Dumarsais sur son livre des *Tropes*, pensant qu'il s'agissait de l'histoire d'un peuple d'Amérique; les bibliographes ont plus d'une fois renouvelé ces traits qui semblent inventés à plaisir. C'est ainsi que, dans le catalogue dressé pour la vente des livres et autographes de Grassot, l'ancien comique du Palais-Royal, nous n'avons pas été peu surpris de voir, placées, sous la rubrique THÉOLOGIE, les *Vignes du Seigneur* de Monselet, qui sont beaucoup plus dédiées à Bacchus qu'à Jéhovah. Les Allemands et les Anglais ont commis, à l'endroit de notre littérature, des bévues non moins divertissantes. Il paraît à Munich, sous la direction de M. de Sybel et avec le concours de tous les historiens éminents de l'Allemagne, une revue très-appréciée, *Die historisch Zertschrift*. Chaque numéro renferme une nomenclature d'ouvrages historiques rangés par ordre de pays. Or, on peut lire dans une des livraisons de 1866, sous la rubrique BOHÊME, les *Scènes de la vie de bohème*, par Henri Mürger. Le chantre de Mimi transformé en un grave historien, voilà certes de l'imprévu. Les Anglais, eux, n'ont pas manqué d'attribuer l'*Almanach impérial*, édité par les imprimeurs Guyot et Scribe, à MM. Guizot et Scribe, de l'Académie française. Les bévues de ce genre sont nombreuses. Vigneul-Marville s'élevait contre les catalogues peu exacts. Il signale un bibliothécaire qui rangea dans la classe des rituels un traité *De missis dominicis*, c'est-à-dire un livre où il est traité des ambassa-

deurs ou des intendants de provinces, pour un recueil des *Messes dominicales*. Le *Gelotoscopia* (*Traité du rire*), de Gregorio, a été classé parmi les livres d'astronomie. L'*Histoire des plantes*, de Linocher, est indiquée, dans la bibliothèque de Duverdier, sous le titre d'*Histoire des planètes*. Par contre, l'histoire des riches négociants d'Augsbourg, des Fugger, *Fuggerorum imagines*, a été prise par quelques bibliographes pour un livre sur les *fougères*. Le *Morbi Gallos infestantis medicina* (1587, in-8°), de Gabriel de Minut, qui, dans cet ouvrage, n'avait en vue, comme il le dit lui-même, que la fureur des guerres civiles, n'en a pas moins été mis au nombre des traités sur les maladies vénériennes. Les *Notes* sur Rabelais, par Jamet, qui les appelait, en plaisantant, ses pieds de mouche, ont été transformées, dans la *France littéraire*, en un ouvrage intitulé les *Pieds de mouche* ou les *Noces de Rabelais*. Le *Theatrum mundi*, de Galucci, est un traité d'astronomie qui fut traduit en espagnol par Michel. Dufresnoy, qui n'avait jamais vu ce livre, le jugea d'après le titre en deux lignes : *Passable pour les faits qui regardent l'histoire universelle, et meilleur pour ce qui intéresse l'Europe*. Le même, dans son supplément à la *Méthode pour étudier l'histoire*, a pris pour un ouvrage sur le Cathay ou la Chine un livre de J. Betussi, de Bassano (1573, in-8°), sur le *Cataio*, antique manoir qui, de nos jours, est devenu la propriété du duc de Modène. La *Sauce au verjus*, pamphlet dirigé contre M. de Verjus, diplomate français, a été mise au nombre des livres sur la cuisine, dans le catalogue de la bibliothèque de Filheul. Guarini, à cause de son *Pastor fido*, a été placé, par un moine, parmi les écrivains religieux. Un opuscule, publié à La Haye en 1752 (in-12), *Lettres sur la coutume moderne d'employer le* VOUS *au lieu du* TU, de Jacob Vernet, a été cité par Senebier dans l'*Histoire littéraire de Genève*, et par Ersch dans la *France littéraire*, sous le titre de : *Lettres sur la coutume d'employer le* VIN *au lieu du* THÉ.

Les historiens ont aussi plus d'un péché sur la conscience, et leurs bévues ont trop souvent fait fortune. Les passions politiques ont fréquemment inspiré d'étranges allégations. Nous avons parlé du P. Loriquet. N'est-ce pas lui qui, dans une *Histoire de France à l'usage de la jeunesse* (*Ad majorem Dei gloriam*), fait du marquis de Buonaparté le généralissime de Louis XVIII le *Désiré*, « roi depuis 1795, reconnu en 1814. » Mais l'édition où s'étalait cette bévue est aujourd'hui introuvable. M. de Montalembert en a nié l'existence. Accepté : tout mauvais cas est niable. A défaut de cette curiosité, on lira avec intérêt la page où l'historien des jésuites juge les désastres de Moscou (2e édit., Lyon, 1816, in-18, t. II, p. 322). Mais celle où se trouve racontée la bataille de Waterloo n'est pas moins drôlatique : « Et aussitôt on vit ces forcenés (la vieille garde) tirer les uns sur les autres, et s'entretuer sous les yeux des Anglais, que cet étrange spectacle tenait dans un saisissement mêlé d'horreur. » En feuilletant les *Débats* de 1814, on rencontre un *fait-Paris*, publié quelques jours après l'entrée de nos amis les ennemis et qu'aurait pu signer des deux mains le P. Loriquet : « *Buonaparte ne s'est jamais appelé Napoléon. Son vrai prénom était Nicolas. Mais cet homme voulait que tout ce qui tenait à sa personne fût extraordinaire.* » De nos jours, il est un historien dont le sans-gêne est presque passé en proverbe; nous avons nommé M. Granier de Cassagnac. Son *Histoire du Directoire*, principalement, doit être recommandée aux amateurs de gasconnades historiques. M. Granier, qui, « *comme on sait*, ne puise qu'aux sources les documents dont il se sert, » commit, il y a de cela assez longtemps, une bévue qui montre avec quelle désinvolture il tranche les nœuds gordiens les plus compliqués : revenant d'un voyage d'Amérique, il racontait à ses contemporains qu'il avait horriblement souffert du mal de mer, et il ajoutait : « D'où vient qu'*aucun* des anciens n'a, dans *aucun* endroit, parlé du mal de mer? » Qui ne serait frappé d'admiration pour l'écrivain gascon, émettant une pareille assertion! Comme il faut tenir les anciens dans le creux de sa main pour pouvoir parler de la sorte! « En effet, écrivait à ce propos M. Alphonse Karr, pour dire que Virgile, par exemple, a parlé des abeilles et a mis en beaux vers une centaine d'erreurs, il n'est besoin de se souvenir que de cinq ou six syllabes; mais pour nier que, dans aucun endroit, les anciens aient parlé de telle ou telle chose, il faut se souvenir *simultanément* et clairement de tous les ouvrages des anciens, sans en excepter une ligne. » M. Karr objecta à M. de Cassagnac, qui n'avait pas encore pris sans doute l'excellente habitude de « remonter aux sources, » quinze ou vingt passages des anciens, relatifs au mal de mer et tirés de Cicéron, de Juvénal, de Sénèque, etc. Un historien beaucoup moins fantaisiste que M. de Cassagnac, le ministre actuel de l'instruction publique, M. Duruy, dont le savoir et la bonne foi ne peuvent être mis en doute, a pourtant, lui aussi, certaines petites erreurs à se reprocher :

> Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
> N'en défend pas nos rois.

M. Duruy dit dans l'*Histoire de France* (édition Hachette, t. II, p. 531), chapitre de l'*Assemblée constituante* (1789) : « La presse semait alors l'incendie; le hideux Marat, dans l'*Ami du peuple*, et Camille Desmoulins, dans son *Cordelier...* » Or, Camille Desmoulins, en 1789, ne pouvait pas *semer l'incendie* dans son *Cordelier*, puisque le *Vieux Cordelier* ne parut que lors de la lutte des dantonistes et des hébertistes, c'est-à-dire en décembre 1793, *quatre ans après!* Le *Vieux Cordelier* était de plus une œuvre d'apaisement et avait pour but non de *semer* l'incendie, mais de l'éteindre. M. Duruy a évidemment confondu le *Cordelier* avec les *Révolutions de France et de Brabant*. L'erreur n'en circule pas moins officiellement dans les lycées de l'empire. Mon Dieu, que le savant et libéral ministre, que cet Atlas qui porte aujourd'hui sur sa tête le lourd problème de l'enseignement gratuit et obligatoire, commette une *bévue* de ce genre (le mot souligné est le titre de notre article), dans la grande histoire de France qu'il nous prépare, la critique n'aurait qu'à se taire; mais alors il travaillait en pantoufles, en robe de chambre et en bonnet de coton, et le bonnet de coton, symbole d'une tête rassise, d'une âme quiète et d'un cœur tranquille, n'explique pas une distraction de cette gravité.

Mais c'est surtout dans le domaine plantureux de la chronique et du feuilleton que la *bévue* croît *avec délices*, comme dirait Figaro. On y renouvelle presque chaque jour l'aventure du marquis de Villette, lequel, après s'être montré au dernier siècle l'un des plus violents détracteurs de Boileau, se couvrit de ridicule en plaçant en tête de son *Eloge de Charles V* le vers suivant :

> On peut être un héros sans ravager la terre,

qui était de Boileau même, et qu'il donnait comme de Voltaire. Que de vers sont attribués à Pierre qui appartiennent à Paul. On n'en finirait pas, si l'on voulait relever toutes les bévues de ce genre qui se commettent à toute heure dans les journaux grands et petits. Nous-même, nous sommes en ce moment la cause innocente d'une méprise de cette nature; en 1855, nous écrivions cette phrase à la préface de notre *Jardin des Racines grecques : On ne voyage plus aujourd'hui; l'on arrive.* Eh bien, des lettres nous arrivent de temps en temps de la province et de l'étranger, où l'on nous demande dans quel volume de nos *poésies* se lit ce *vers*, que l'on trouve assez bien frappé. Nous répondons, à notre corps défendant, que nous n'avons jamais commis, et que nous ne commettrons jamais de vers tant que nous serons sain de corps et d'esprit.

Une bévue plus grave, et qui se note de temps à autre dans la presse théâtrale, est celle-ci. Un critique apprécie la représentation de telle pièce ou le début de telle actrice. Son article, écrit d'avance, est imprimé de la veille et a dû paraître le lendemain de la représentation ou du début. Or, il est arrivé que ce soir-là précisément le théâtre a fait relâche ou changé son programme! C'est ainsi que, récemment, un de nos lundistes les plus appréciés, et les plus dignes de l'être, s'est vu condamner par un tribunal pour avoir rendu compte des représentations d'une comédienne *qui n'avait pas encore débuté*. Le feuilleton théâtral nous offre encore des bévues d'une autre espèce. Tout dernièrement, par exemple, rendant compte du *Camp du drap d'or*, M. Gustave Chadeuil s'écriait dans le *Siècle*, avec une rare intrépidité : « L'hippodrome a repris son rang dans la série des plaisirs parisiens. Des chevaux courent dans la vaste arène, valsent et polkent *montés par des centaures.* » Des chevaux montés par des centaures! Spectacle bien digne de piquer la curiosité! Déjà Timothée Trimm nous l'avait fait entrevoir dans le *Petit Journal* : « Rigolo a vingt manières de lancer son prétendu dompteur dans l'espace, — il rue, — il allonge le cou, — il se tient tout droit, — il se couche au besoin. — *Un centaure y perdrait ses éperons.* » Notez que Rigolo est un mulet, et que Timothée Trimm est un... spirituel chroniqueur qui prétend faire de sa chronique quotidienne « un perpétuel enseignement. » Le *Figaro* a ri à ventre déboutonné de ces bévues de Timothée Trimm. N'est-ce pas lui qui, racontant la translation du cœur de Voltaire à la Bibliothèque impériale, disait : « Cette illustre *vertèbre...*, » révolutionnant avec ce seul mot toute l'histoire naturelle? N'est-ce pas lui qui disait encore : « Voltaire était un libelliste quand il déchirait Fréron, — un *rhétoricien* quand il attaquait Jean-Jacques, » d'où il faut conclure que Voltaire était encore en rhétorique quand il se mit en guerre avec l'auteur d'*Emile*, à moins qu'on ne suppose que M. Timothée Trimm ait voulu dire *rhéteur* en écrivant *rhétoricien*, comme il a voulu dire sans doute *viscère* en écrivant *vertèbre*. Le seul littérateur qui puisse disputer avantageusement la palme au rédacteur du *Petit Journal* est un romancier actuellement en possession de la faveur populaire, M. le vicomte Ponson du Terrail, le même qui, ayant été déçu dans ses espérances touchant le ruban de la Légion d'honneur, disait fièrement *en manière de consolation* à un de ses amis, quelques jours après le 15 août 1865 : « Mon cher, j'ai été rayé *de la main même de l'empereur!* » Aujourd'hui (octobre 1866), nous devons dire que c'est la rature qui a été rayée. M. Ponson du Terrail brille surtout par un style comme celui-ci : « Ouf! répondit Melchior, qui, pour calmer ses rudes émotions, *n'avait cessé de boire* durant la longue route qu'ils venaient de faire, et *n'avait point desserré les dents.* » (V. les *Etudiants d'Heidelberg* dans le *Spectateur*.) Il nous faudrait un volume pour rapporter tous les traits de ce genre relevés par les petits journaux, qui se sont lassés à ce jeu sans convertir le fécond romancier. Pour notre part, nous nous rappelons de lui certaines phrases où il était question d'un monsieur qui *lisait une lettre* en se promenant dans son jardin, *les mains derrière le dos*; cela peut servir de pendant à cette ligne d'un autre roman où l'auteur s'écrie : « La jeune fille se précipita dans les bras du pauvre invalide, » après nous avoir appris que le pauvre invalide était manchot. Les romanciers à la toise, fournisseurs habituels des journaux à un sou, ont d'ailleurs souvent une façon d'écrire assez bizarre. Ainsi dans l'*Omnibus* du 5 janvier 1860, sous la signature Albert Blanquet, nous lisons : « Robert tira la porte sur eux, et peu d'instants après une voiture les emportait *au trot* de deux bons chevaux lancés *au galop.* » (Le *Parc aux Cerfs.*) Après cela, il faut tirer l'échelle... Eh bien, non, il nous reste une petite excursion à faire sur les terres de l'Académie : ce sera le moyen de n'humilier personne. N'allez pas croire au moins que ce soit dans le perfide dessein de vous conter cette anecdote vraie ou fausse, de laquelle il résulterait, au dire des méchantes langues, que, dans son Dictionnaire, l'Académie aurait un jour défini l'*écrevisse*, « un petit poisson rouge qui marche à reculons. » Dieu nous préserve jamais d'une pareille noirceur. Nous voulons seulement vous parler d'un des membres de l'illustre compagnie, de Scribe, l'écrivain qui a dit cette jolie chose dans l'*Héritière :*

> D'avoir pu le *tuer vivant*,
> Je me glorifirai sans cesse,

et cette autre, dans *Michel et Christine :*

> Un vieux soldat sait souffrir et se taire
> Sans murmurer (*bis!*).

digne de figurer à côté de ces vers mirifiques de l'*Enfant du régiment* de Brazier :

> En vous voyant sous l'habit militaire,
> J'ai deviné que vous étiez soldat.

Scribe, dans son discours de réception à l'Académie française, a commis certaine bévue qui a fait scandale : « La comédie de Molière, s'écria-t-il, nous dit-elle un mot des erreurs, des faiblesses, des fautes du grand roi? *Nous parle-t-elle de la révocation de l'édit de Nantes?* » Le trait est inouï! mais Scribe ignorait donc que Molière mourut le 16 février 1673, douze ans avant la révocation de l'édit de Nantes, qui est du 18 octobre 1685? Dans nous ne savons laquelle de ses pièces, le même Scribe fait demander par un de ses héros, assis à une table, une plume, du papier, de l'encre, *et tout ce qu'il faut pour écrire.* — Ne quittons pas M. Scribe et l'Académie sans rappeler cet entre-filet de la *Presse*, qui parlait, en janvier 1863, de la réception de M. Octave Feuillet, successeur de Scribe, sous la rubrique *Crimes et délits*, par suite d'une bévue typographique. Les bévues typographiques sont d'ailleurs fréquentes; on les a baptisées du nom de *coquilles;* c'est à ce mot que nous en reparlerons.

Mais ne va-t-on pas nous dire à notre tour : Grand, gros, lourd dictionnaire, tu me parais bien osé de venir fouiller de ton crochet les épluchures de nos écrivains les plus en vogue; pense-tu qu'il serait besoin d'une loupe pour découvrir quelque anguille énorme dans ce vinaigre que tu nous distilles? Avant de montrer, avec cette insistance, la paille qui est dans l'œil de ton voisin, ne serait-il pas prudent de t'assurer s'il ne se promènerait pas dans le tien un mat de cocagne?... Hélas! le *Grand Dictionnaire* n'éprouve aucune honte à dire : « *Brigadier, vous avez raison;* » et cet aveu, dénué de tout artifice, affaiblira, nous l'espérons, la vivacité des critiques auxquelles nous a conduits le mot *bévue*.

Nous sommes loin d'avoir épuisé le chapitre des bévues, et notre sac est plein encore; mais il est temps de finir. Nous ne pouvons taire pourtant certaine bévue d'un orateur sacré (ne s'agit-il pas de l'évêque de Poitiers?) qui, *fort* singulièrement inspiré, prononça en chaire et fit imprimer à grand fracas l'oraison funèbre d'un zouave pontifical, qui, à quelque temps de là, eut la malencontreuse idée de reparaître dans le monde des vivants. Déjà Gicquel (c'est le nom de ce bienheureux) avait pris rang au ciel des héros de l'Eglise et la couronne des martyrs éclairait son front de zouave pontifical, lorsque la police correctionnelle jugea à propos de lui arracher sa robe d'innocence et de lui faire revêtir la casaque des escrocs. L'erreur de monseigneur vaut celle-ci d'un Dictionnaire *bien connu*, tiré en 1853 : « *Ham*, ch.-l. de cant. du dép. de la Somme... célèbre château fort qui sert de prison d'Etat, où est détenu *en ce moment* (en 1853!!!) le prince Louis-Napoléon. » Nous pourrions en rester là. Citons en terminant une bévue municipale : « Le maire d'une petite ville avait chargé son adjoint de surveiller les représentations du théâtre. Au bout de huit jours, il recevait le rapport suivant : « Monsieur le maire, cette semaine tout a bien » marché. Mais ma loyauté me force à vous dé» clarer que le chef d'orchestre, dont j'ai suivi » avec scrupule tous les mouvements, n'a pas » joué de son instrument une seule fois en » huit jours. *S'il se contente de faire des gestes,* » *peut-être sera-t-il bon de le destituer.* » — Tirons le rideau, puisqu'il s'agit de théâtre.

BÉVY (Charles-Joseph), bénédictin de la *congrégation de Saint-Maur, historien et érudit* français, né à Saint-Hilaire (Loiret), en 1738, mort en 1830. On a de lui, entre autres ouvrages estimés : *Histoire des inaugurations des rois, empereurs et autres souverains de l'univers* (1776, in-8°), livre curieux et recherché; *Histoire de la noblesse* (Londres, 1791, in-4°), et *Unique origine des rois de France* (1814, in-8°).

BEWEDEY (*Bellilocus*), ville d'Angleterre, comté et à 22 kil. N.-O. de Worcester, sur la Severn; 4,920 hab. Commerce de cuirs, sel, drèche, etc. Eglise construite par Henri VII; beau pont sur la Severn.

BEWER (Clément), peintre allemand, né à Aix-la-Chapelle en 1820, a étudié dans les ateliers de Dusseldorf, d'Anvers et de Paris. Ce peintre, qui met dans ses ouvrages la science synthétique de l'école allemande, y fixe aussi les effets de lumière si chers à l'école flamande et aux maîtres italiens. On cite de lui : la *Fuite de Marie Stuart*, au musée de Cologne; *Roméo et Juliette;* le *Tasse lisant sa* Jérusalem *à la cour de Ferrare*, et la *Guerre de Wartbourg*, reproduite par le burin.

BEWICK (Thomas), dessinateur et graveur anglais, né en 1753 à Cherryburn, mort en 1828. Il a exécuté un très-grand nombre de gravures sur bois pour des ouvrages illustrés, entre autres pour une *Histoire générale des quadrupèdes*, publiée à Newcastle (1790, in-4°; 7e édit. 1820); pour l'*Histoire des oiseaux britanniques* (Londres, 1809, 2 vol.); pour les *Ballades*, de R. Bloomfield (Londres, 1802, in-4°); pour les *Fables*, de Gay, etc. Un *Chien de chasse*, qu'il grava pour ce dernier livre, lui valut le prix proposé par la Société des arts pour la meilleure gravure sur bois. Il s'est fait aider dans ses divers travaux par son frère John BEWICK, né, comme lui, à Cherryburn, en 1760, mort à Newcastle en 1795.

BEX, bourg paroissial de la Suisse, canton de Vaud, à 40 kil. S.-E. de Lausanne, 20 kil. S.-E. de Vevey, près de la rive droite du Rhône, sur l'Avençon; 3,550 hab.

Ce village est dominé de toutes parts par de hauts sommets boisés, sur l'un desquels se voient encore les restes du vieux château de Duin, que les Bernois démantelèrent en 1465. Aux environs, se trouvent les salines dites de Bex, les plus considérables de l'Europe. Elles ont été découvertes en 1554; trois sources principales sont exploitées, et l'une d'elles est située à plus de 700 mètres au-dessus du niveau du lac de Genève; des galeries pénètrent dans les rochers jusqu'à une profondeur de 1,300 mètres; là, se trouve un puits du fond duquel on aperçoit les étoiles en plein midi. L'exploitation des salines de Bex prend chaque jour des proportions plus considérables : en 1822, la production n'était que de 700 kil.; aujourd'hui, elle dépasse 40,000 quint. Quiconque n'est jamais descendu dans les entrailles de la montagne ne se fera jamais une idée de ses majestés souterraines; toutes les galeries communiquent entre elles par des puits, des escaliers et des rampes; certains escaliers sont composés de 730 marches. Mais les parties les plus curieuses sont les pièces dites *réservoirs*, vastes stalles creusées circulairement dans le roc; l'une d'elles mesure 25 mètres de diamètre sur 3 mètres de hauteur, et, ce qui ajoute encore à l'effet, c'est qu'aucune colonne n'en supporte la voûte. La principale curiosité de ces lieux pittoresques est le puits du *Bouillet*, qui mesure 285 mètres au-dessous du sol de la galerie.

Quand on revient des salines au bourg de Bex, on rencontre sur la route une des plus grandes curiosités géologiques de la Suisse; c'est un bloc erratique, de dimensions si colossales qu'on l'appelle le *bloc monstre*. Il n'a pas moins de 18 mètres de longueur, 16 de largeur et 20 de hauteur, ce qui donne un volume de 5,760 mètres cubes. Les minéralogistes, cela se comprend, se sont livrés à mille conjectures sur la présence de ce bloc entièrement étranger au sol qui le porte. Saussure y trouvait une nouvelle preuve pour son système des grands courants d'eaux qui, selon lui, ont formé le bassin du Léman et la vallée du Rhône; la science moderne le croit charrié par les glaciers gigantesques qui, suivant son système, ont couvert, à un moment donné, une grande partie de l'Europe.

Haller fut directeur des salines de Bex de 1751 à 1754, et c'est dans cet intervalle qu'il rédigea son *Histoire des plantes de la Suisse*.

BEXON (Gabriel-Léopold-Charles-Aimé), naturaliste et historien, né à Remiremont en 1748, mort en 1784, fut l'un des plus zélés, et, malgré cela, est encore aujourd'hui l'un des moins connus des collaborateurs de Buffon, bien qu'il soit sans contredit celui dont le style prit le plus aisément l'élévation et les allures du maître. Il éprouva de très-bonne heure un goût très-vif pour l'étude de l'histoire naturelle; mais contrefait, sans fortune, il dut chercher à se créer une position en embrassant l'état ecclésiastique. Après avoir fait ses études de théologie au séminaire de Saint-Claude, à Toul, où il se lia d'une vive amitié avec François de Neufchâteau, puis à Nancy, il se fit recevoir docteur en théologie et reçut l'ordre de la prêtrise dans cette ville. Le plus dévoué et le plus aimé des secrétaires de Buffon, Humbert-Basile, qui resta avec le grand naturaliste jusqu'à la mort de celui-ci, a laissé

de curieux mémoires où on lit ce qui suit sur l'abbé Bexon :

« En 1772, un petit abbé bossu et contrefait, mais d'une figure ouverte, avec des yeux pleins d'expression, se présenta à l'hôtel de M. de Buffon. La porte lui fut refusée; il insista, mais ne put le voir; même désappointement deux autres fois consécutives. Sans se laisser décourager, il prie le portier de l'introduire près du secrétaire. Dans ce moment, *j'étais* libre, et M. Bexon se fait annoncer chez moi. Il entre d'un air empressé, portant au cou un large rabat, sur les épaules un petit manteau, et sous son bras une longue boîte soigneusement fermée. Il aborde le sujet qui l'amène, et me fait voir divers échantillons de minéraux ; il s'exprimait avec facilité et me dit que ces objets étaient dignes de fixer l'attention de M. de Buffon.

» Je promets de lui ménager un court entretien avec l'illustre auteur de l'*Histoire naturelle*, et je l'engage à se présenter de nouveau dans mon cabinet, dans deux jours, à pareille heure. Je me rends aussitôt près de M. de Buffon, à qui je fais part de mon entretien avec l'abbé Bexon, en lui disant son vif désir d'être reçu par lui. — Vous êtes jeune, me répondit-il, vous manquez d'expérience. Défiez-vous de ces inconnus qui cherchent à s'introduire chez moi, sous le prétexte de me faire des communications importantes. Si je les recevais, ce serait sans fin; ils me feraient perdre mon temps. Ce sont, le plus souvent, des intrigants qui cherchent à obtenir des places par mon crédit; désormais, ne vous chargez plus de commissions de cette nature. »

Voilà le secrétaire bien embarrassé; quand il revit, deux jours après, l'abbé Bexon, il dut lui dire et il lui dit que Buffon ne le recevrait pas. L'abbé lui parut si profondément affligé du mauvais succès de sa démarche que le secrétaire se rendit immédiatement auprès de Buffon pour lui parler de nouveau en sa faveur. Cette fois, il fut plus heureux, et Bexon fut reçu. Buffon lui demanda pourquoi il était venu à Paris. Le petit abbé lui répondit en très-bons termes qu'ayant conçu un goût invincible pour l'étude de l'histoire naturelle à la lecture des ouvrages du comte de Buffon, il était venu à Paris pour voir l'illustre naturaliste. Buffon se sentit désarmé, et comme Bexon avait sur lui quelques échantillons de minéraux : « Laissez-moi vos minéraux et vos notes, lui-dit-il, je vous écrirai la détermination que j'aurai prise. » Buffon n'avait alors qu'un secrétaire, exclusivement occupé à écrire sous sa dictée ou à copier des manuscrits; il avait besoin d'aide. L'abbé Bexon ne quittait pas le Jardin du Roi; il revit Buffon, fit, sous sa direction, des recherches dont le mérite fut apprécié par le grand naturaliste, fut de mieux en mieux accueilli et devint enfin son collaborateur dans toute l'acception du mot. Buffon rétribua largement les travaux que l'abbé entreprit pour son compte; mais il se borna à le mentionner en passant comme l'ayant simplement aidé dans son grand travail d'histoire naturelle en ce qui concerne les oiseaux. Les vingt-six lettres que Buffon écrivit à l'abbé Bexon, et que François de Neufchâteau a publiées pour la première fois dans un recueil intitulé le *Conservateur* ou *Recueil de morceaux inédits d'histoire, de politique, de littérature, etc.* (Paris, an VIII), montrent quelle part bien autrement importante, tant pour les recherches que pour la rédaction, l'abbé Bexon prit aux travaux du grand naturaliste.

Bexon s'est fait connaître en publiant sous son nom différents ouvrages : l'*Oraison funèbre d'Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont* (Nancy, 1773); *Système de la fertilisation* (1773); *Catéchisme d'agriculture* ou *Bibliothèque des gens de la campagne* (Paris, 1773); *Histoire de Lorraine* (Nancy, 1777). Ce dernier ouvrage, dont un volume seul a été publié, eut beaucoup de succès, et valut, dit-on, à l'auteur d'être nommé chanoine de la Sainte-Chapelle, en 1779. Par la douceur de son caractère et par sa modestie, l'abbé Bexon avait su se faire de nombreux amis, notamment Daubenton et le poëte Lebrun. Il mourut à trente-six ans, laissant dans la situation la plus précaire sa mère et sa sœur, qu'il avait fait venir à Paris. Outre les ouvrages cités plus haut, Bexon a laissé deux opuscules : *Observations particulières sur la myriade* et *Matériaux pour l'histoire naturelle des salines de Lorraine*, que François de Neufchâteau a publiés dans son *Conservateur*. Nous terminerons cet article sur le savant et modeste abbé Bexon en reproduisant une lettre, intéressante à plus d'un titre, écrite par François de Neufchâteau à Scipion Bexon, frère de l'abbé.

« Paris, 12 fructidor an VII de la République.

» Mon cher compatriote, vous avez raison de vous plaindre du silence vraiment étonnant que gardent tous les nouveaux éditeurs de l'*Histoire naturelle* de Buffon, sur la part qui devait revenir dans le succès de cet ouvrage à la mémoire de votre digne frère. Il n'est pas permis d'ignorer l'aveu que Buffon lui-même a fait de la coopération de l'abbé Bexon aux trois derniers volumes de l'*Histoire des oiseaux*, dans l'avertissement placé à la tête du septième volume in-4°, publié en 1780; mais cet avertissement, tardif et restreint, ne donne qu'une faible idée des travaux, des recherches et du talent dont votre frère a fait le sacrifice à l'*Histoire de la nature;* ce sacrifice avait commencé, à ma connaissance, dès 1777. Avant mon départ pour Saint-Domingue, j'avais vu les papiers et les mémoires immenses que votre frère avait rassemblés sur toutes les parties de l'histoire naturelle. Je savais que ses travaux dans l'ouvrage de Buffon ne s'étaient pas bornés à l'*Histoire des oiseaux;* celle des minéraux et des pierres précieuses est aussi, en grande partie, son ouvrage. Il avait enfin des matériaux considérables pour l'*Histoire des poissons*, qui devait lui appartenir plus particulièrement. On en jugerait mieux aujourd'hui, si tous ces papiers n'eussent pas été enlevés dès le lendemain de sa mort, pour être remis à Buffon, qui a malheureusement négligé d'en dédommager votre respectable famille. On est affligé de voir qu'un si grand homme n'était pourtant qu'un homme. Comment se peut-il qu'il ait ainsi délaissé la mère et la sœur de celui qui fut son coopérateur et qu'il appelait « son ami » ?

Mais, comme à l'intérêt l'âme humaine est liée,
La vertu qui n'est plus est bientôt oubliée.

» On n'a que trop d'occasions d'appliquer ces vers de Voltaire. Il est heureux du moins pour la gloire de votre frère que, dans la perte de ses papiers, n'aient pas été enveloppées les vingt-six lettres que vous venez de me communiquer, et qui ont été adressées de Montbard et de Paris à l'abbé Bexon par Buffon, depuis 1777 jusqu'en 1783. C'est un morceau piquant d'histoire littéraire, une révélation précieuse de la manière dont Buffon travaillait, et un monument érigé de ses mains en l'honneur de votre excellent frère. Vous savez combien la réputation de l'abbé Bexon est chère à mon amitié. Je crois l'avoir prouvé dans les premières éditions du *Poëme des Vosges*. Les lettres de Buffon me donnent une nouvelle occasion de faire mieux connaître votre frère. Ne me sachez donc pas de gré de la saisir. C'est moi qui vous remercie de la permission que vous me donnez de comprendre ces lettres si curieuses dans le recueil de morceaux inédits de nos grands hommes. Le *Conservateur littéraire* sera le titre de ce recueil. Il contiendra un choix de morceaux en prose et en vers, qui n'ont jamais été imprimés ou qui reparaissent avec des additions et des notes absolument nouvelles, etc. Vous voyez que l'abbé Bexon sera là en bonne compagnie. C'était la société qu'il aimait, et il en était digne. »

Nous renvoyons le lecteur à l'article MYRIADE, où il verra tous ces éloges justifiés.

François de Neufchâteau, dans son *Poëme des Vosges*, a consacré quelques vers touchants à la mémoire de l'abbé Bexon et aux services qu'il a rendus à la science :

Pourrai-je t'oublier, homme aimable et profond,
Ami de mon enfance, élève de Buffon,
Qui fus digne, sous lui, de peindre la nature?
. . . .

Ceux qui, systématiquement aveugles sur notre plan, nous reprochent de remplir les colonnes du *Grand Dictionnaire* de détails qu'ils appellent *oiseux*, trouveront ici une belle occasion de broder sur ce thème. Ils pourront même appuyer leur démonstration sur l'article BEXON, qui comprend vingt lignes — tout cela — dans la *Biographie universelle* des frères Michaud, dernière édition, tandis que le *Grand Dictionnaire* lui en consacre plus de deux cents. Nous ne le regrettons nullement : il y avait ici reparation à faire, justice à rendre; et, dans ces occasions, le *Grand Dictionnaire* a l'habitude de ne ménager ni son temps ni sa peine.

BEXON (Scipion-Jérôme), jurisconsulte français, frère du précédent, né à Remiremont en 1753, mort en 1822. Il se rendit à Paris à l'époque de la Révolution, devint président du tribunal criminel de la Seine (1776), et fut nommé, en 1800, vice-président du tribunal de première instance à Paris. Destitué en 1808 à cause de son opposition à l'arbitraire du pouvoir, il se fit inscrire sur le tableau des avocats et prit au barreau un rang distingué. Bexon est l'auteur de plusieurs ouvrages estimés, qui lui méritèrent la grande médaille d'or de l'académie de Berlin, le firent charger par le roi de Bavière de rédiger un code criminel pour ses Etats (1806) et lui valurent d'être nommé membre de l'académie de législation, etc. Parmi ces ouvrages, nous citerons : *Parallèle des lois pénales de l'Angleterre et de la France, et considérations sur les moyens de rendre celles-ci plus utiles* (1800); *Développement de la théorie des lois criminelles* (1802), son meilleur ouvrage; *Application de la théorie de la législation pénale au code de la sûreté générale et particulière* (1807, 2 vol. in-fol.); *Du pouvoir judiciaire en France* (1814); *De la liberté de la presse* (1814), etc.

BEXUGO s. m. (bèk-sou-go). Bot. Racine employée au Pérou comme purgatif.

BEY ou **BEK, BEG, BEIGH** s. m. (mot turc qui signifie *seigneur*). Titre que les mahométans donnent au gouverneur d'une province ou d'une ville, ainsi qu'à des capitaines de galères, ayant rang de pacha à deux queues : *Le* BEY *de Tunis vient de supprimer l'esclavage dans ses États, sans contrevenir à la loi musulmane.* (Gér. de Nerv.)

Qui me rendra mes *beys* aux flottantes pelisses,
Mes fiers timariots, turbulentes milices?
V. HUGO

— **Encycl.** Hist. Dans un très-intéressant article paru en 1854 au *Journal asiatique*, M. Garcin de Tassy donne, sur le titre oriental de *bey*, quelques détails précis que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs. Le titre de *beg* ou *bek* qui, en Barbarie, est écrit et prononcé *bay*, est proprement un mot turc signifiant *seigneur, prince;* de là le titre d'*ata-beg*, le seigneur père, c'est-à-dire, dans l'origine, le gouverneur d'un prince, puis son vizir, son lieutenant, et enfin le prince lui-même. C'est le titre spécial d'une dynastie de souverains persans. Le titre de *beg* se donne actuellement aux officiers supérieurs de l'armée de terre et de mer, tandis qu'il était auparavant synonyme de *pacha*, dans le sens de vice-roi ou gouverneur de province, ou même de souverain subordonné au sultan, tel que celui de Tunis, qui porte encore de nos jours ce titre. On le donnait aussi au possesseur d'un grand fief, nommé pour cette raison *beylik*. Quant au titre de *sandjak-bey*, ou seigneur de la bannière, c'est-à-dire de la queue de cheval que ce dignitaire faisait porter devant lui, on le donne proprement au possesseur d'un fief ou *sandjak*. Dans l'ancien royaume d'Alger, on donnait le titre de *beg* aux gouverneurs des trois provinces qui le formaient et aux généraux d'armée. En Turquie, le titre de *beglerbeg*, ou le *beg des begs*, répond à l'ancien titre d'*amir al-umara* ou *mirmiran*. C'est le gouverneur général de toutes les provinces, lequel commande aux *sandjak-begs ;* c'est une sorte de généralissime, comme anciennement en Perse le *sipah-salar*. On l'appelait *pacha à trois queues* avant la réforme, parce qu'il faisait porter devant lui trois queues de cheval, nommées *toughs*, en guise d'étendard et comme marque de sa dignité. Dans l'Inde, où les titres les plus élevés ont perdu de leur valeur, on donne celui de *beg* à tous les Mogols, ainsi que le nom turc d'*agha* et le nom persan de *khadja* (prononcé en arabe *khawadja*), qui est usité dans tout l'Orient, mais avec des nuances d'acceptions différentes.

— Polit. Le *bey* a remplacé à Tunis le *dey* turc. Autrefois, les *deys* étaient tout-puissants; mais depuis longtemps ils ont été supplantés par les *beys*.

Le *dey* existe bien encore, mais à l'état d'ombre, comme la domination du sultan qu'il représente. Il est confiné dans de basses fonctions et révocable par le *bey*, qui le nomme comme tous les autres fonctionnaires. Toute son autorité se borne à faire administrer quelques coups de bâton, à recevoir quelques piastres. Lors de la fête du *beïram*, le *bey* l'honore d'une visite, en tant que représentant de la suzeraineté religieuse du sultan.

Le *bey* fait tout, ou du moins est censé tout faire. Les gouverneurs de province correspondent avec lui. Il y a bien autour de lui quelques personnages ressemblant à des ministres, tels que le *sahab-taba* ou garde du sceau, l'*aga* ou chef des troupes, le *krasnadar* ou trésorier; mais ces gens-là sont sans autorité réelle, leurs subalternes étant en rapports directs avec le *bey*. Donc, en pareil système de gouvernement, le second personnage de l'Etat, c'est le secrétaire particulier, *batchkahl*.

BEYA s. m. (bè-ia). Alchim. Eau mercurielle.

BEYAH, rivière de l'Indoustan anglais, dans le royaume de Lahore, sort de l'Himalaya, coule de l'E. à l'O., puis du N. au S., reçoit le Chenab, et, après un cours de 585 kil., se jette dans le Setledje. C'est l'*Hyphasis* des anciens, sur les bords duquel Alexandre fut contraint par les murmures de son armée d'arrêter sa marche victorieuse.

BEYDJAPOUR ou **VISIAPOUR**, ville de l'Indoustan, cap. de l'ancienne province du même nom. Belles ruines.

BEYER (Auguste), bibliographe allemand, né en Saxe en 1707, mort en 1741. Il étudia la théologie et remplit les fonctions de ministre protestant. Son principal ouvrage, très-recherché par les bibliophiles, est intitulé : *Memoriæ historico-criticæ librorum variorum accedunt Evangelii cosmopolitani notæ ad Jos. Burch Menckonii de charlataneria eruditorum declamationes* (Dresde et Leipzig, 1734). Il a aussi publié . *Arcana sacra bibliothecarum dresdensium, etc.*

BEYER (Auguste DE), peintre allemand contemporain, né à Rohrschach en 1804. Il peint avec talent les vues architecturales. La pinacothèque de Munich a de lui : l'*Intérieur de l'église des Franciscains, à Strasbourg;* deux *Intérieurs de couvent*, etc.

BEYER (Eugène), peintre français, ancien représentant du peuple, né à Strasbourg en 1820. Il reçut dans l'atelier de son père, Daniel Beyer, ces premières leçons si importantes dans les sciences et dans les arts pour le développement subséquent des études. Il vint à Paris; mais, au lieu de se rendre chez Delacroix, vers lequel le portaient ses goûts et son tempérament, il entra dans l'atelier de Paul Delaroche. Nous ne saurions dire, après avoir vu les œuvres de M. Eugène Beyer, quelle est la part qui revient au maître dans la formation du talent de l'élève. Le genre de l'histoire, si abandonné de nos jours, fut adopté par M. Beyer, et le Salon de 1861 vit une toile d'une dimension colossale, intitulée la *Bataille de Saverne*. Quelques années auparavant, il s'était déjà fait remarquer par le *Supplice des Juifs en Alsace*. Romantique en peinture, démocrate en politique, M. Beyer a fait de son art un enseignement. Il met en scène les idées elles-mêmes : l'idée du progrès, l'idée de la conscience, l'idée de la vérité triomphant malgré tous les obstacles, l'idée de la résistance aux égarements du fanatisme. Ce culte de la vérité, de la justice, de la liberté, désigna, en 1848, le peintre à ses concitoyens; il eut l'honneur de représenter Strasbourg à l'Assemblée nationale. Bientôt les événements le forcèrent de quitter la France, et ce n'est que depuis peu d'années qu'il est de retour dans sa ville natale, où il s'est acquis les plus vives sympathies. Là, il a entrepris une œuvre gigantesque, dont la première partie, déjà publiée, a fait la plus grande sensation, sous le titre : *Histoire de la révocation de l'édit de Nantes*. Il a réuni dans un album de dix photographies, exécutées d'après ses dessins, les scènes les plus émouvantes, les épisodes les plus douloureux des dragonnades. Ce sont les archives de la France traduites en compositions d'une signification et d'une éloquence incontestables. M. Beyer se propose d'embrasser peu à peu toute l'histoire des luttes de la conscience humaine contre la prétendue autorité des choses imposées : c'est là une noble tâche, digne d'un libre penseur. Le peintre est à la hauteur de l'homme qui a conçu ce projet. Sa verve inépuisable, l'originalité de ses compositions, son dessin énergique et mouvementé, son coloris puissant, sa manière de peindre, exempte de toute mièvrerie, sont des qualités artistiques que les solides convictions et les nobles pensées de l'homme viennent éclairer. Tout se tient dans le monde moral; par conséquent, tout s'abaisse et tout s'élève en même temps.

De tous les ouvrages biographiques, le *Grand Dictionnaire* est le seul qui consacre un article à cet artiste convaincu et estimable. La *Nouvelle Biographie universelle*, éditée par MM. Didot, signale à l'admiration publique seize personnages de ce nom, tous Allemands, et dans ce bataillon serré, le peintre démocrate français brille par son absence. Mais la raison qui paraît fermer à son nom la porte de toutes nos biographies contemporaines est précisément celle qui fait que le *Grand Dictionnaire* lui ouvre la sienne à deux battants.

BEYEREN (Albert VAN), peintre hollandais, travaillait dans la seconde moitié du XVIIe siècle. On n'a aucun renseignement biographique sur cet artiste; M. C. Kramm lui donne le prénom d'Abraham, et le catalogue de Dresde, rédigé par M. J. Hübner, le fait vivre vers 1700. Van Beyeren a peint d'une façon très-remarquable des poissons de mer et d'eau douce, des crustacés, des ustensiles de cuisine. Ses tableaux, presque toujours datés, ont été exécutés vers 1660, et sont simplement signés d'un A et d'un B accolés. On en voit d'excellents aux musées d'Amsterdam, de Rotterdam et de Dresde; dans la galerie Suermondt, à Aix-la-Chapelle; dans la collection de M. W. Bürger, à Paris. Le Louvre n'a rien de ce maître.

BEYERLAND, île de la Hollande, prov. de la Hollande méridionale, à l'embouchure de la Meuse; baignée au N. par la Vieille-Meuse, et au S. par le Hollands-Diep. Elle a environ 32 kil. de long sur 15 de large, et renferme trois communes de même nom : le Vieux-Beyerland, 3,000 hab.; le Nouveau-Beyerland, 1,000 hab., et le Beyerland, 257 hab.

BEYERLÉ (Jean-Pierre-Louis), magistrat français, né vers 1740 à Nidervillon, près de Metz, mort à Paris dans les premières années du XIXe siècle. Fils du directeur de la monnaie de Strasbourg, il apprit tout ce qui se rapporte à l'art de fabriquer les monnaies; mais il voulut entrer dans la magistrature et il acheta un office de conseiller au parlement de Metz; ensuite il passa au parlement de Nancy. En 1792, quand tous les parlements avaient été abolis, il fut nommé vice-président de la commission des monnaies, et il publia divers écrits relatifs au monnayage. Les événements politiques lui firent perdre cet emploi, et il fut même quelque temps détenu en prison. Ensuite il établit une imprimerie et publia, outre l'*Almanach des femmes célèbres*, divers ouvrages sur la *Franc-maçonnerie*, des *Notices élémentaires sur le nouveau système des poids et mesures, en ce qui concerne l'orfèvrerie*, etc.

BEYERLINCK ou **BEIERLYNCK** (Laurent), érudit flamand, né en 1578 à Anvers, mort en 1627. Il fut successivement professeur de poésie et de rhétorique à Vaulx, curé de Hérent, près de Louvain, directeur du séminaire d'Anvers (1605), enfin chanoine et archiprêtre de la cathédrale de cette ville. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Apophthegmata christianorum* (Anvers, 1608); *Biblia sacra variarum translationum* (1616, 3 vol. in-fol.); *Magnum theatrum vitæ humanæ* (1631, 7 vol. in-fol.), etc.

BEYGLIÈRE (bè-gli-è-re — rad. *bey*). Mar. Vaisseau ou galère que montait un bey.

BEYGTACH (Hadji ou Vély, c'est-à-dire le *saint*), musulman célèbre qu'Amurat Ier appela pour bénir l'étendard de sa nouvelle milice. Beygtach, après avoir fait cette bénédiction, s'approcha du soldat qui était le plus près de lui, plaça la manche de sa robe sur sa tête, commanda à toute la troupe de vain-

cre dans tous les combats et lui imposa le nom de *Yeni-Chéry*, nouveaux soldats. C'est de là qu'est venu le nom de *janissaires;* et le bonnet de cette milice a conservé la forme de la manche de Beygtach.

BEY-KOZ, gros village turc, sur la rive orientale du Bosphore, à 63 kil. N.-E. de Constantinople. Ce village à donné son nom à un des plus beaux golfes du Bosphore, que les anciens appelaient *baie d'Amycus.* C'est là que le roi des Bébryces fut tué par Pollux, au retour de l'expédition des Argonautes; c'est là aussi que les flottes anglo-françaises se sont réunies, en 1854, avant d'entrer dans la mer Noire.

BEYLE (Marie-Henri, plus connu sous le pseudonyme de STENDHAL), écrivain français, né à Grenoble en 1783, mort à Paris en 1842. Son père, fils d'un médecin estimé dans son pays, était lui-même un avocat distingué, et avait épousé une demoiselle Gagnon, qui mourut, jeune encore, alors que son fils était à peine âgé de sept ans. L'enfant fut confié de bonne heure aux soins d'un ecclésiastique, dont il souffrit impatiemment l'autorité, et auquel il ne pardonna jamais d'avoir volontairement un jour blessé son jeune amour-propre. Ce trait suffit à faire présager ce que devait être plus tard l'extrême susceptibilité de l'homme, et son aversion profonde pour toute supériorité. Vers 1795, Henri Beyle suivit les cours de l'Ecole centrale de Grenoble, où il se livra avec passion à l'étude des mathématiques, sans pourtant négliger la littérature, qui depuis longtemps l'avait attiré; car, s'il faut en croire son excellent biographe et ami, M. Colomb, il avait, dès l'âge de dix ans, composé de toutes pièces une comédie en prose. Quand il eut dix-sept ans, il songea à faire son entrée dans le monde, et vint à Paris. « Il y arriva, dit M. Sainte-Beuve, le 10 novembre 1799, juste le lendemain du 18 brumaire : date mémorable et bien faite pour donner le cachet à une jeune âme! » C'est à partir de ce moment que Beyle commença ses courses à travers le monde, cette existence cosmopolite à laquelle il dut l'ample provision qu'il nous a fournie d'observations fines et piquantes, souvent profondes, et quelquefois paradoxales, mais toujours pleines d'intérêt, d'originalité et d'imprévu. Grâce à la protection de M. Daru, qui le fit entrer dans son état-major civil, Beyle suivit le quartier général en Italie, où ses aptitudes artistiques devaient trouver leur complet développement. Bientôt, ennuyé de ne faire partie de l'armée qu'en amateur, il entra comme maréchal des logis dans un régiment de dragons, et, un an après, obtint l'épaulette d'officier. C'est en qualité d'aide de camp du général Michaud qu'il prit part aux combats de l'armée française en Italie; mais, en même temps, il sut mettre à profit chacune de ses étapes dans la Lombardie; et ses différents passages à travers Milan, Bergame, Lodi, Brescia, Pavie, furent tous pour lui l'occasion de faire connaissance avec quelque chef-d'œuvre littéraire, artistique ou musical. En 1802, lors de la signature de la *paix d'Amiens*, Beyle donna sa démission et essaya du commerce, en entrant comme commis dans une maison d'épiceries de Marseille; mais il s'aperçut bientôt qu'il n'était pas précisément né pour ce genre de travail, et il revint en 1806 à Paris, où M. Daru lui fit obtenir les fonctions d'intendant des domaines de l'Empereur à Brunswick. L'année suivante, il fut nommé adjoint au commissaire des guerres, et entra au conseil d'Etat, comme auditeur, en 1810. Enfin, en 1812, il fut appelé à l'inspection du mobilier de la couronne, et donna bientôt sa démission pour suivre l'armée dans la campagne de Russie. A partir de 1814, il recommença ses pérégrinations, et se hâta de reprendre le chemin de l'Italie, dont il avait fait, dès son premier voyage, sa patrie d'élection. C'est en Lombardie principalement qu'il passa les premières années de la Restauration; mais la police autrichienne, l'ayant soupçonné d'être affilié aux *carbonari*, l'expulsa de Milan en 1821. Revenu à Paris, où la publication de divers écrits l'avait déjà fait connaître dans le monde littéraire, il s'acquit dans les salons la réputation d'un brillant causeur et d'un homme d'esprit. La part importante qu'il s'attribua dans la querelle des romantiques et des classiques acheva de mettre son nom en évidence, et, en 1830, il dut aux amis qu'il comptait dans le parti libéral d'être nommé au consulat de Trieste, puis bientôt après à celui de Civita-Vecchia, qu'il occupait encore lorsqu'il mourut subitement, pendant un congé qu'il était venu passer à Paris.

Il nous reste à envisager Beyle sous le triple point de vue de critique d'art et de littérature, de romancier et d'homme privé. Ce ne sera pas la partie la moins intéressante de notre tâche. C'est par la musique que Beyle a commencé ses travaux de critique. « On pourrait dire, a écrit M. Mérimée, qu'il a découvert Rossini et la musique italienne. » Il semblerait étrange, en effet, de rappeler aujourd'hui combien de lances a dû rompre l'auteur de la *Vie de Haydn* et *de Mozart*, pour soutenir, contre les partisans quand même de la musique française, les beautés immortelles de *Sémiramis* et du *Barbier de Séville*. Les vérités qu'il s'efforçait de faire reconnaître, en 1818, nous semblent depuis longtemps des lieux communs, et on s'imaginerait difficilement tout le courage qu'il fallait alors pour proclamer la supériorité d'une œuvre étrangère sur une œuvre française; mais Beyle avait, de bonne heure, secoué le joug de la tradition et des idées reçues; il s'était pénétré de l'axiome favori de Michel-Ange : *Chi va dietro ad alcuno non puo mai passare inanzi*, et il n'a cessé, pendant toute sa vie, de battre en brèche, un peu par le raisonnement, beaucoup par le ridicule, qu'il craignait tant pour lui, et dont il se servait si bien contre les autres, les routiniers en tous genres qui s'attardent dans les chemins battus et les ornières du *convenu*. « Sans être musicien, dit M. Mérimée dans ses *Notes et souvenirs* sur son ami, Beyle avait de la mélodie un sentiment très-vif, cultivé et perfectionné par une certaine érudition qu'il devait à ses voyages en Italie et en Allemagne. Il me semble qu'il aimait et recherchait surtout dans la musique les effets dramatiques, ou plutôt, qu'en analysant ses impressions personnelles, il les expliquait par la langue dramatique, la seule qu'il connût ou qu'il crût intelligible à ses lecteurs. » En peinture et en sculpture, Beyle avait la même préférence pour le côté dramatique, à la condition qu'il ne fût pas maniéré, car il avait horreur de la *manière*. Il voulait que la vue d'un tableau ou d'une statue produisît en lui une émotion quelconque, et il méprisait profondément le peintre qui ne s'attachait qu'au coloris, à une juxtaposition plus ou moins savante de nuances, à des jeux de lumière et d'ombre plus ou moins habilement combinés; il ne faisait aucun cas non plus du sculpteur qui ne s'appliquait qu'à la pureté des formes et des contours. Pour lui, le beau n'existait pas en dehors de la passion. « En toutes choses, dit M. Cuvillier-Fleury, Henri Beyle est un chercheur d'émotions à tout prix. » M. Cuvillier-Fleury dit vrai, nous le croyons. Mais peut-être Beyle n'avait-il pas tort de ne rien craindre tant dans l'existence que l'*ennui*. Comme critique littéraire, tout Beyle est contenu dans sa fameuse brochure (fameuse en son temps), de *Racine et Shakspeare*. Il s'y moque impitoyablement, et de la façon la plus spirituelle, de l'école classique; il raille le vieux préjugé des unités, la forme académique, la manie des descriptions, des périphrases. Il va jusqu'à condamner la poésie et surtout le vers alexandrin, qu'il appelle un *cache-sottise;* il affirme que la prose seule peut aller droit au but, imprimer clairement les idées et leur donner un tour naturel, simple et vrai. Enfin, le vigoureux aide de camp du romantisme naissant n'a pas assez de colère contre les pédants, les professeurs de littérature et de goût, qui, à l'exemple de La Harpe, traînent le public à leur suite et le retiennent malgré lui dans les langes de la tradition et du *convenu*. Il n'est pas besoin de relever ce qu'il y a de paradoxal et d'exagéré dans un pareil système; mais il serait injuste de ne pas reconnaître la part d'influence que Beyle a exercée sur les jeunes esprits de cette grande époque de renaissance littéraire qui a signalé la Restauration. M. Sainte-Beuve a caractérisé, avec autant d'esprit que de justesse, la nature des services que Beyle a rendus à la littérature de son temps. « Imaginez, dit-il, un hussard, un uhlan, un chevau-léger d'avant-garde, qui va souvent insulter l'ennemi jusque dans son retranchement, mais qui aussi, dans ses fuites et refuites, pique d'honneur et aiguillonne la colonne amie qui cheminait parfois trop lentement et lourdement, et la force d'accélérer le pas : ç'a été la manœuvre et le rôle de Beyle : un hussard romantique, enveloppé, sous son nom de *Stendhal*, de je ne sais quel manteau scandinave, narguant le solennel et le sentimental, brillant, aventureux, taquin, assez solide à la riposte, excellent à l'escarmouche... Il a stimulé et réveillé, tant qu'il a pu, le vieux fonds français; il a agacé et taquiné la paresse nationale des élèves de Fontanes, si Fontanes a eu des élèves. Tel, s'il était sincère, conviendrait qu'il lui a dû des aiguillons; on profitait de ses épigrammes plus qu'on ne lui en savait gré. Il nous a tous sollicités, enfin, de sortir du cercle académique et trop étroitement français, et de nous mettre plus ou moins au fait du dehors; il a été un critique, non pour le public, mais pour les artistes, mais pour les critiques eux-mêmes : Cosaque encore une fois, Cosaque qui pique en courant avec sa lance, mais Cosaque ami et auxiliaire dans son rôle de critique, voilà Beyle. »

Comme critique, Beyle était resté, ainsi que le dit M. Sainte-Beuve, parfaitement ignoré du public; ses écrits, comme romancier, ne firent pas non plus, d'abord, une grande sensation. C'est Balzac qui, en 1840, donna au nom de *Stendhal*, adopté par Beyle, un retentissement européen, en le représentant comme un *génie immense* dont les écrits, où *le sublime éclatait de chapitre en chapitre*, ne pouvaient être appréciés à leur juste valeur que par les plus hautes intelligences, par cette élite de douze ou quinze cents personnes *qui sont à la tête de l'Europe*. Chacun voulut naturellement être rangé parmi cette aristocratie du bon goût, et les productions de Beyle devinrent l'objet d'un engouement exclusif. On commence à sourire un peu de ces hâbleries enthousiastes et de ces exagérations des coteries littéraires. Beyle, du reste, fut le premier à se moquer de l'avalanche d'éloges sous laquelle Balzac menaçait de l'étouffer. « Cet article, répondit-il à Balzac, après l'avoir remercié en termes tout confus, cet article étonnant, tel que jamais écrivain ne le reçut d'un autre, je l'ai lu, j'ose maintenant vous l'avouer, *en éclatant de rire*. Toutes les fois que j'arrivais à une louange un peu forte, et j'en rencontrais à chaque pas, je voyais la mine que feraient mes amis en le lisant... »

Beyle, comme critique et comme romancier, est un écrivain spirituel, humoristique, paradoxal, plein de verve et d'originalité; mais il faut y mettre une singulière complaisance pour découvrir dans ses ouvrages ces beautés de premier ordre, ces grandes pensées, ces créations puissantes et ce sublime, qui constituent les œuvres de génie. Son style, le plus souvent facile et correct, n'est pourtant pas toujours aussi clair, aussi naturel, aussi simple qu'il le désirait dans les autres. Il ne dit pas toujours ce qu'il veut dire. « Il n'était pas de ceux, dit M. Sainte-Beuve, à qui l'image arrive dans la pensée, ou chez qui l'émotion lyrique, éloquente, éclate et jaillit par places dans un développement naturel et harmonieux. L'étude première n'avait rien fait chez lui pour suppléer à ce défaut; il n'avait pas eu de maître, ni ce professeur de rhétorique qu'il est toujours bon d'avoir eu, dût-on s'insurger plus tard contre lui. »

Il nous reste à parler de l'homme privé, de ses manies surtout, et il en avait à revendre. La plus singulière consistait à déguiser sa personnalité. Il voulait passer pour un être bizarre, insaisissable, conjectural; il aimait à prendre des noms de fantaisie, des pseudonymes, non-seulement dans ses ouvrages, mais encore dans la pratique de la vie. Ses *Lettres sur Haydn* sont signées *Alexandre-César Bombet;* plus tard, il adopta, dans la littérature, le pseudonyme de *Stendhal*, mais continua d'employer dans sa correspondance intime les noms les plus bizarres, les plus baroques même qu'il pût imaginer. C'est ainsi que, dans le cours de sa *Correspondance*, publiée après sa mort, on trouve des signatures telles que : *Chapelain*, *Ch. de Saupiquet*, *marquis de Curzay*, le *comte de Chadevelle*, le *baron Raisinet*, *Polybe-Love-puff*, etc., etc. Certaines lettres sont datées d'*Abeille* pour Civita-Vecchia. En toutes choses, Beyle avait, ou semblait avoir, pour unique préoccupation de se singulariser. On sait quelles étaient ses théories en amour; il en avait de non moins originales pour toutes les circonstances de la vie. Il avait résumé chacune de ses idées en axiomes, préparé une maxime à opposer à chacun des événements les plus ordinaires de l'existence, trouvé des recettes infaillibles pour toutes les grandes occasions: « Ce qui excuse Dieu, disait-il, c'est qu'il n'existe pas. — Il ne faut jamais se repentir d'une sottise faite ou dite. — Si vous vous trouvez seul avec une femme, je vous donne cinq minutes pour vous préparer à l'effort prodigieux de lui dire : *Je vous aime*. Dites-vous : Je suis un lâche, si je ne lui ai pas dit cela avant cinq minutes. » On n'a que l'embarras de citer : « Quelque temps, dit M. Mérimée, j'ai soupçonné Beyle de viser à l'originalité; j'ai fini par le croire parfaitement sincère. Aujourd'hui, rappelant tous mes souvenirs, je me suis persuadé que ses bizarreries étaient très-naturelles, et ses paradoxes le résultat ordinaire de l'exagération où la contradiction entraîne insensiblement... Les boutades de Beyle n'étaient, à mon avis, que l'expression exagérée d'une conviction profonde. » Nous ne demanderions pas mieux que de partager l'optimisme de M. Mérimée, mais nous croyons être plus sûr de ne pas nous tromper en répétant ce mot ingénieux et spirituel de M. Deschanel : « Beyle était un écrivain (ajoutons aussi un homme) original, *quoique ayant voulu l'être.* »

A notre tour, essayons de caractériser Beyle en quelques lignes. Il n'y avait foncièrement en lui — et il avait l'intuition de cette défaillance — l'étoffe ni d'un grand écrivain, ni d'un grand penseur, ni d'un grand critique, et son incommensurable vanité se serait volontiers accommodée de tout cela. Que faire pour concilier l'amour-propre avec l'impuissance? Attacher fièrement à sa boutonnière l'originalité. C'est ce qu'il fit; et, comme le dit son ami M. Mérimée, il finit par le faire de bonne foi. Nous avons connu une respectable dame qui n'était guère éloquente que quand elle gourmandait ses domestiques; et, l'habitude aidant, elle avait fini par gronder depuis le matin jusqu'au soir. Cette dame avait nom Mme Stendhal.

On a d'Henri Beyle : *Lettres écrites de Vienne, en Autriche, sur Haydn*, suivies d'une *Vie de Mozart, et de considérations sur Métastase et l'état présent de la musique en Italie*, par Alexandre-César Bombet (Paris, 1814). Une autre édition, augmentée d'une préface, parut en 1817, sous le nouveau pseudonyme de Stendhal. Ce n'est pas, comme on l'a dit, une simple traduction des *Haydine* de Carpani. Beyle a remanié, augmenté, coupé, transposé la plupart des passages de Carpani, et s'en est expliqué dans la préface de la deuxième édition. Quant à la *Vie de Mozart*, qui fait suite à celle de Haydn, elle n'est pas non plus originale, quoi qu'on en ait dit. C'est une traduction libre d'un ouvrage allemand de Schlichtegroll; *Histoire de la peinture en Italie*, dédiée à Napoléon Ier (Paris, 1817); *Rome, Naples et Florence* (Paris, 1817); *l'Amour* (Paris, 1822. — V. AMOUR); *Vie de Rossini* (1823); *Racine et Shakspeare* (1825); *D'un nouveau complot contre les industriels*, brochure (1825); *Armance, scènes d'un salon de Paris*, roman (1827); *Promenades dans Rome* (1828. — V. PROMENADES); le *Rouge et le Noir*, chronique du XIXe siècle, roman (1831. — V. ROUGE); *Mémoires d'un touriste* (1838. — V. MÉMOIRES); la *Chartreuse de Parme*, roman (1839. — V. CHARTREUSE). Enfin, Beyle a produit, sous les innombrables pseudonymes dont il aimait à s'envelopper, une infinité d'articles dans les journaux, revues et recueils de tous genres qui se publiaient de son temps.

BEYLER-BEY s. m. (bè-lèr-bè). Gouverneur général d'une province de la Turquie.

BEYLIER s. m. (bé-lié). Techn. Métier donnant une première filature à la laine.

BEYLIEUR s. m. (bè-li-eur). Techn. Ouvrier qui donne à la laine la première filature.

BEYLIK s. m. (bè-lik — rad. *bey*). Province gouvernée par un bey : *L'Olympe, l'Ossa, le Pélion et le Pinde s'appelaient le* BEYLIK *de Janina.* (V. Hugo.)

BEYLON (Jean-François, le chevalier), né en Suisse, mort en 1779, fut appelé en Suède en 1760, et attaché au service de la reine, en qualité de lecteur. Ses connaissances étendues, son extérieur agréable et sa droiture éprouvée donnèrent à penser qu'on pouvait l'employer à autre chose qu'à charmer les loisirs de Louise-Ulrique par des conversations et des lectures. Il fut initié aux secrets de l'Etat, investi de la confiance de la famille royale, qui le choisit pour son agent particulier auprès des ministres étrangers, et devint ainsi comme le pivot autour duquel roulèrent toutes les entreprises politiques. Peu de temps avant son avénement au trône, le prince royal, depuis Gustave III, ayant résolu, sur le conseil du duc de Choiseul, de se rendre en France, pour y suivre une importante négociation avec Louis XV, il s'y fit précéder de Beylon, chargé de lui ménager un accueil favorable, et le nomma, à cette occasion, chevalier de l'Etoile polaire, titre sans prétention, mais qui devait suffire néanmoins pour lui ouvrir tous les salons. Le chevalier Beylon réussit, ce qui lui valut à la fois les faveurs de sa cour et celles de la cour de France. Il mena également à bien certaines affaires confidentielles qu'il eut a traiter plus tard avec la cour d'Espagne. Ces succès, joints aux charmes de sa personne et aux agréments de son commerce, lui méritèrent la sympathie générale. Sa maison, où il tenait une table excellente et très-hospitalière, devint le rendez-vous de tout ce que Stockholm possédait de distingué dans la politique, les sciences, les lettres et les arts. Il était l'oracle universel, et c'était à qui prendrait son avis, même sur les secrets d'un menu culinaire. La tâche la plus ardue, la plus fastidieuse qu'il eut à remplir, fut de servir d'intermédiaire entre le jeune roi Gustave III et sa mère, Louise-Ulrique, qui ne pouvait pardonner à son fils de l'avoir exclue de ses conseils. Il y déploya toutes les qualités dont il avait fait preuve dans ses autres missions : discernement, tact fin, jugement sûr et droit, politesse souriante ou grave, suivant les circonstances; il ne tint pas à lui qu'entre les deux hauts personnages la réconciliation ne fût sincère et durable. Beylon est un de ces rares exemples de la vérité et de la vertu estimées et honorées au sein d'une cour et des affaires d'Etat. Il avait beaucoup d'amis, et pas un seul ennemi; il était aimé et considéré de tous, sans avoir excité la jalousie de personne.

BEYMA (Jules DE), jurisconsulte hollandais, né à Dockum en 1539, mort en 1598. Après avoir exercé la profession d'avocat à Leuwarde en Frise, il devint professeur de droit à Wittemberg, puis à Leyde et à Franeker; enfin, il fut nommé conseiller à la cour de Frise en 1597. On a de lui des *Dissertations de jurisprudence* (Franeker, 1598, in-4o)

BEYNAT, bourg de France (Corrèze), ch.-l. de cant., arr. et à 21 kil. S.-E. de Brives; pop. aggl. 445 hab. — pop. tot. 2,105 hab. Fabrication d'ouvrages de paille; commerce de bestiaux.

BEYRAM. V. BAÏRAM.

BEYRAND (Martial), général de brigade, né à Limoges en 1768, mort en 1796. Il servit d'abord comme simple soldat, et il s'était élevé au grade de général lorsqu'il fut envoyé à l'armée d'Italie, en 1794. Chargé par Augereau d'attaquer les hauteurs à la droite de Castiglione, il fut tué à la tête de sa brigade.

BEYRICHIE s. f. (bè-ri-chî). Bot. Genre de plantes de la famille des scrofulariacées, qui a pour type une plante herbacée du Brésil.

BEYROUTH ou **BAIROUT**, ville de la Turquie d'Asie, dans la Syrie, pachalik et à 110 k. N.-E. de Saint-Jean d'Acre, à 100 kil. N.-O. de Damas; 70,000 hab., dont un tiers à peine musulmans, et le reste chrétiens de différents rites. Evêchés grec et maronite; hôpital français; écoles et établissements religieux, protestants et catholiques; consulats généraux de toutes les nations européennes et des Etats-Unis.

Beyrouth est le port le plus important de la Syrie, bien qu'il soit en partie comblé par les sables et que le mouillage y soit impossible par les gros temps. Son commerce, qui représente un mouvement annuel de plus de 350,000 tonnes, correspondant à une valeur d'au moins 70 millions de francs, consiste en

exportation de laine, coton, soie, tabac, cire, gomme, garance, etc., et de blé et maïs, certaines années seulement; en importation de charbons, fers, métaux, verreries, étoffes, et, en général, de tous les produits manufacturés européens. Dans ce mouvement, effectué par 3,000 bâtiments de tout tonnage, la France entre pour environ un cinquième, proportion que notre commerce et notre marine doivent tendre et tendent en effet à augmenter tous les jours. Malgré la richesse des productions naturelles du pays qui l'entoure, Beyrouth n'était, il y a vingt-cinq ans, qu'une ville de 15 à 20,000 âmes; elle n'attira sérieusement l'attention du commerce européen qu'à la suite des événements de 1840, et depuis, elle n'a fait que grandir et prospérer. L'importance de Beyrouth s'est surtout accrue dans ces dernières années par l'établissement d'une route carrossable qui la relie à Damas, riche centre de consommation, d'entrepôt et de production. La construction de cette route, difficile à bien des points de vue, a duré quatre ans. Depuis son achèvement, la route est sillonnée en tout temps par de nombreux convois de chariots, de diligences et autres voitures, qui, en rendant les communications plus fréquentes, plus sûres et moins coûteuses, facilitent les relations des diverses populations, multiplient les transactions commerciales et sont un élément puissant de richesse et de civilisation. L'initiative de cette grande entreprise est due à M. le comte Edm. de Perthuis, ancien officier de la marine française, qui sollicita et obtint de la Porte, en 1857, la concession de la route, créa, pour la construire, une société de capitalistes, français pour la plupart, et dirigea les travaux avec une rare et persévérante énergie. Ajoutons que Beyrouth va être prochainement dotée d'un port vaste et sûr, dont le gouvernement turc a fait étudier les plans, et qui sera probablement exécuté par une compagnie française. Une fois qu'elle en sera pourvue, la ville de Beyrouth, naturellement appelée à de brillantes destinées commerciales, pourra disputer à Alexandrie le surnom de *Marseille du Levant*.

Beyrouth est située sur une langue de terre triangulaire, dont la base s'appuie au pied du Liban occidental, tandis que la pointe se projette d'environ 4 à 5 kil. dans la mer. Vers le sud, elle présente des grèves sablonneuses; vers le nord, des rochers déchiquetés qui plongent dans une mer profonde. C'est sur le côté nord que s'élève, sur le milieu du promontoire, la ville actuelle, resserrée dans une étroite enceinte de murailles, et présentant, comme la plupart des villes d'Orient, un dédale de ruelles en pente plus ou moins roide. En dehors de la ville proprement dite, s'étend, sur un charmant amphithéâtre de collines, une riche ceinture de villas riantes et bien bâties, avec de vastes jardins dont la végétation est des plus énergiques, mais dont l'étendue a été, à une certaine époque, sérieusement menacée par l'invasion des sables. Un système de plantation de pins, dû à l'émir Fakhr-ed-Din, a eu l'heureux effet de l'arrêter.

La ville proprement dite ne renferme pas de monuments ni d'antiquités. De vastes substructions, cachées en terre, et que de temps à autre on découvre en creusant pour établir les fondations des maisons modernes, des colonnes éparses et quelques fragments de mosaïque, voilà tout ce qui reste de la *Berytus* des anciens et de la brillante colonie romaine *Julia-Augusta-Felix*. Les souvenirs du moyen âge sont plus considérables. C'est d'abord l'enceinte des fortifications, qui, formée tantôt de constructions régulières et imposantes, tantôt de pans de murs chancelants, en harmonie avec les misérables habitations du quartier arabe, offre dans ses contours capricieux les aspects les plus pittoresques. Ces remparts n'ont pas de caractère architectural bien défini; les fondations semblent appartenir à l'antiquité, tandis que le couronnement est de l'époque moderne; mais l'ensemble remonte évidemment au temps des croisades : on y trouve un mélange du style chrétien et du style sarrasin du XIIe et du XIIIe siècle. De distance en distance, des tours massives surmontent et défendent les portes de la ville. Une de ces tours, de forme carrée, sans ornements caractéristiques à l'extérieur, s'élève du côté de la mer; elle a eu particulièrement à souffrir du feu des Anglais, en 1840. Une autre construction du moyen âge est la grande mosquée; bâtie par les croisés au XIIe siècle, et dédiée par eux à saint Jean : le porche, actuellement obstrué par des constructions privées, est percé d'une baie ogivale et décoré de colonnettes; l'intérieur de l'édifice est divisé en trois nefs par deux rangées d'arcades appuyées sur des chapiteaux romans; la nef centrale est voûtée en berceau; trois absides terminent les nefs, et un clocher quadrangulaire isolé s'élève devant la porte de l'Est. Le palais du gouverneur, construit au XVIe siècle par l'émir druse Fakhr-ed-Din, conserve quelques traces de magnificence; mais l'appareil et l'ornementation n'ont rien du style arabe de la belle époque. On trouve, en dehors de la ville, sur la route de Tripoli, une mosquée en briques, dont on fait remonter la construction à l'époque des croisades, et près de laquelle la tradition place le combat de saint Georges et du dragon. A l'embouchure du Nahr-el-Keb (le *Lycus* des anciens), à trois lieues de Beyrouth, on voit, sur les rochers qui bordent la route, une belle inscription latine en l'honneur de Marc-Aurèle et une série de bas-reliefs qui ont exercé la sagacité de bien des archéologues : on en trouvera la description au mot NAHR-EL-KEB. En remontant la gorge dans laquelle coule la rivière, à l'E. de Beyrouth, on remarque, sur la rive méridionale, les restes d'un aqueduc qui amenait autrefois dans cette ville les eaux d'une fontaine abondante. « Il paraît avéré, dit Robinson, que cet aqueduc était considérable; pour arriver à Beyrouth, il traversait une partie du golfe, et était composé d'une rangée d'arcades, double suivant certains écrivains, simple selon d'autres. Il se continuait à travers une masse rocheuse dans laquelle on lui avait creusé une voûte, et arrivait enfin à la ville par la plaine. On en trouve des vestiges jusqu'à Beyrouth. »

Beyrouth s'élève sur l'emplacement de l'ancienne *Berytus*, importante ville maritime de la Phénicie. Son histoire, dans l'antiquité phénicienne, n'offre rien qui mérite d'être mentionné. Sous le règne de Démétrius Nicator, elle fut detruite par Tryphon, usurpateur du trône de Syrie, en l'an 140 av. J.-C. A l'époque romaine, elle fut prise par Agrippa, qui y établit la 5e et la 8e légion, et l'embellit de plusieurs monuments. La ville prit dès lors le nom de *Colonia Julia-Augusta-Felix-Berytus*, et fut mise en possession des droits de cité romaine. Cette ville fut, sous la période romaine, le siége d'écoles dont la célébrité s'étendit dans toute la Syrie. Beyrouth joua un rôle important pendant les croisades; les historiens de cette époque la désignent quelquefois sous le nom de *Baurim*. Assiégée et prise par Baudouin, en 1110, reprise en 1187 par Saladin, elle tomba bientôt sous la domination des émirs druses. L'un d'eux, Fakhr-ed-Din (dont on a fait en français *Fakardin*), l'entoura de murailles flanquées de tours carrées. Ces fortifications n'empêchèrent pas Beyrouth d'être aisément conquise, en 1840, par Ibrahim-Pacha. C'est à la suite de cette expédition, si menaçante pour l'empire ottoman, et qui faillit allumer une guerre européenne, que Beyrouth fut bombardée par les Anglais. Les fortifications de la ville, du côté de la mer, portent encore les traces de cette exécution militaire.

BEYS (Charles DE), poëte, né à Paris en 1610, mort en 1659. Il montra de bonne heure d'heureuses dispositions pour la poésie, s'acquit une assez grande réputation, et compta parmi les apologistes de son talent Colletet et Scarron. Beys mena une vie de plaisir, s'adonna avec excès au vin et finit par voir sa santé complétement altérée. Soupçonné d'être l'auteur de la *Miliade*, violente satire dirigée contre le cardinal de Richelieu, il fut jeté à la Bastille; mais étant parvenu à prouver que cette œuvre n'était pas de lui, il fut rendu à la liberté. On a de Beys des comédies, dont les principales sont : *Céline* ou les *Frères rivaux* (1636), l'*Hôpital des Fous* (1635); le *Jaloux sans sujet* (1635); les *Illustres Fous* (1652). Ses *Œuvres poétiques* ont été publiées à Paris (1651, in-8°).

BEYSSER (Jean-Michel), général français, né à Ribeauvillé en 1734, exécuté à Paris en 1794. Il servit d'abord comme chirurgien dans l'armée hollandaise, aux Indes. Rentré en France, il se distingua dans les guerres de la Vendée et s'y éleva au grade de général. Dénoncé deux fois comme entretenant des rapports avec les ennemis de la République, il se justifia une première fois; mais il fut ensuite condamné à mort et guillotiné.

BEYTHÉE s. f. (bè-té). Bot. Genre de plantes de la famille des liliacées, fondé sur une seule espèce, qui croît dans les îles Sandwich.

BEYTZ (Joseph-François, baron DE), magistrat et savant belge, né à Bruges, mort en 1832. Etant entré dans la magistrature, il devint substitut du procureur général, conseiller pensionnaire et greffier en chef dans sa ville natale; puis, après la réunion de la Belgique à la France, il fut nommé membre du conseil des Cinq-Cents. Il prit une part active aux délibérations de cette assemblée, s'opposa aux événements du 18 brumaire, fut proscrit pour ce motif; mais, rappelé bientôt après, il fut nommé successivement préfet de Loir-et-Cher, procureur général à La Haye (1810), et premier président à Bruxelles. Il conserva ce dernier poste jusqu'en 1814, rentra alors dans la vie privée et se livra aux études les plus diverses et les plus abstraites. Il fut un des partisans les plus chaleureux de la révolution de 1830 en Belgique. On a de lui des *Discours* et divers ouvrages manuscrits.

BEZ s. m. (bèz). Techn. Fragment de sel qu'on trouve dans la cendre des fourneaux de salines.

BEZABDA, nom d'une forteresse élevée par les Romains sur une petite île formée par le Tigre, à environ soixante milles du point de jonction des affluents est et ouest de ce fleuve. Elle s'appelait anciennement Phœnicia, suivant Ammien-Marcellin, ce qui ferait supposer qu'elle avait été l'objet d'un établissement de la part d'un peuple sémitique, avant l'occupation romaine. Cette île, d'environ trois milles de circonférence, était située sur le territoire appartenant à la tribu des Zabdènes. Cette indication nous permet de supposer que le mot Bezabda est la forme latinisée d'un terme syriaque *Beth-Zabda*, la maison, le lieu de demeure de la tribu Zabda. Sous le règne de Constance, Bezabda renfermait une garnison de trois légions renforcées d'un contingent d'archers indigènes. Dans l'an 360 de notre ère, elle fut assiégée et prise par le roi persan Sapor, après une résistance désespérée. Le vainqueur, irrité, fit passer la garnison et les habitants au fil de l'épée, sans distinction d'âge ni de sexe. Constance échoua dans la tentative qu'il fit de recouvrer cette place importante. L'île porte aujourd'hui le nom arabe de *Djezîra ibn'Omar*, littéralement l'*île du fils d'Omar*, et elle offre encore des ruines importantes, qui pourraient être pour l'archéologie l'objet de fouilles fécondes.

M. Jules Oppert, le savant assyriologue, qui a visité cette île lors de son expédition scientifique en Mésopotamie, nous a donné à cet égard, dans la relation de ce voyage, de nouveaux et intéressants détails. Il nous apprend d'abord que le nom ancien de Bezabda se retrouve dans les historiens syriaques sous la forme de *Gozartha-Zabdi*. Ces mots syriaques, dit-il, sont très-importants, en ce qu'ils nous fournissent le moyen de reconnaître le nom antique de la localité à laquelle une secte rattache même la légende du déluge. Il en rapproche la ville de *Zabatâni*, dont il est fait mention dans les inscriptions de Ninive.

BEZAN s. m. (be-zan). Comm. Toile de coton du Bengale.

— **Homonyme**. Besant.

BEZANT s. m. V. BESANT.

BEZARA, ville de la Palestine, à l'O. de la tribu d'Aser, à 15 kil. S. de Ptolémaïs, près de la mer et sur le territoire phénicien.

BEZARD (François-Simon), conventionnel. Il fut envoyé à la Convention par le département de l'Oise, et il y vota la mort de Louis XVI. Il fit aussi partie du conseil des Cinq-Cents et du Tribunat. En 1811, il fut nommé conseiller à la cour impériale d'Amiens; mais, en 1815, il fut forcé de quitter la France comme régicide.

BEZARD (Jean-Louis), peintre contemporain, né à Toulouse en 1800, élève de Pierre Guérin et de M. Picot. Il remporta le premier grand prix de Rome, en 1829 (le sujet du concours était *Jacob refusant de livrer son fils Benjamin*). Après son retour de Rome, il exposa, en 1836, le *Martyre de saint Saturnin*, pour lequel il obtint une médaille de 1re classe. Parmi les ouvrages de cet artiste qui ont figuré depuis aux divers Salons, nous citerons : la *Méchanceté régnant sur la terre*, *Saint Sébastien*, l'*Ange et l'enfant*, tableau inspiré par la poésie de Reboul (1837); *Saint Eutrope* et *Méphistophélès* (1838); les *Sept œuvres de miséricorde* (1839); *Saint Roch priant pour les pestiférés*, l'*Assomption* et *Henri de Bourbon à la tombe de Fleurette* (1840); la *Calomnie* (1842); *Saint Michel délivrant une âme* (1843); l'*Ange de saint Matthieu* (1845); les *Sept sacrements*, commande du ministère de l'intérieur (1852); les *Méchants* (1855); le *Quinze août* et la *Paix*, dessins (1857). M. Bezard a exécuté en outre d'importants travaux de peinture murale dans diverses églises de Paris, notamment à Sainte-Elisabeth (les *Bonnes œuvres* et les *Mauvaises œuvres*), à Saint-Eustache (chapelle de Saint-Louis de Gonzague), à Sainte-Clotilde (chapelle de Saint-Joseph). Il a fait aussi, pour la cathédrale d'Agen, quelques peintures remarquables dont il a exposé les dessins aux Salons de 1859 et de 1861 (les *Saints Martyrs d'Agen*, la *Nativité*, la *Résurrection*). Ces diverses compositions religieuses sont généralement bien conçues et dessinées avec pureté; mais ce qui leur manque, c'est le laisser-aller, la verve, la chaleur, qui distinguent les œuvres faites d'inspiration. M. Bezard a obtenu des rappels de médaille de 1re classe en 1857 et en 1859; il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1860.

BÉZARÈS. V. BEDERROIS.

BEZBORODKO (le comte Alexandre), homme d'Etat russe, né dans la petite Russie, mort en 1799. Secrétaire général du comte Roumiantzoff pendant la guerre contre la Turquie, il se fit remarquer par l'élégance de ses dépêches, par la souplesse de son esprit, et conquit la faveur de l'impératrice Catherine, qui lui donna le portefeuille de l'intérieur en 1780. Il fit preuve de talent dans ce poste difficile; mais il eut bientôt à lutter contre l'influence de Potemkin et du favori Platon Zouboff. Tombé en disgrâce, il rentra en faveur à l'avénement de Paul Ier, qui le fit prince et l'employa dans diverses négociations importantes contre la France. Bezborodko était un des sept chefs du vieux parti moscovite. Amateur passionné des beaux-arts, il avait formé à grands frais une magnifique galerie de tableaux, qui subsiste encore et où se trouvent les seize plus beaux tableaux de Vernet.

BEZDAN, ville de l'empire d'Autriche, en Hongrie, comitat de Bacs-Bodrogh, à 15 kil. N.-O. de Zombor, près de la rive gauche du Danube; 6,750 hab.

BÈZE, commune de France (Côte-d'Or), arrond. et à 27 kil. N.-E. de Dijon; 1,135 h. Industrie très-active : forges d'acier de fusion, acier fin pour les arts, fours anglais; fabriques de limes, étrilles, clous, etc.; tanneries, huileries.

BÈZE, petite rivière de France. V. BAISE.

BÈZE (Théodore DE), l'un des chefs du parti calviniste, et l'un des *piliers de l'Eglise réformée*, suivant l'expression de Bayle, né à Vézelay le 24 juin 1519, mort en 1605. Son père était bailli de Vézelay. Son oncle, conseiller au parlement de Paris, voulut prendre soin de son enfance et de son éducation, et l'envoya étudier à Orléans auprès d'un savant allemand, Melchior Wolmar, qui lui fit faire des progrès rapides, et en même temps jeta dans son esprit les premières semences du protestantisme, dont il avait déjà nourri Calvin. Il étudia quelque temps le droit, pour se conformer aux désirs de sa famille, mais s'occupa surtout de littérature, et composa ces fameuses poésies latines, ces *Poemata juvenilia* qui lui furent tant reprochés par les catholiques lorsqu'il fut devenu un personnage dans le parti calviniste, et dont nous nous occuperons plus loin. Plongé dans le tourbillon des plaisirs de Paris, il oublia longtemps le serment qu'il s'était fait à lui-même, dans ses enthousiasmes d'adolescent, d'embrasser publiquement la Réforme; c'eût été embrasser la persécution et l'exil, il ne l'ignorait point. D'un autre côté, le plus brillant avenir s'ouvrait devant lui; déjà pourvu de riches bénéfices ecclésiastiques, sans être encore engagé dans les ordres, accueilli dans les sociétés élégantes, classé parmi les célébrités littéraires du temps, il n'avait qu'à s'abandonner au cours de la vie et de son heureuse destinée. Mais, malgré la frivolité romanesque de son caractère, il avait conservé au fond du cœur la *bonne semence*, comme il le dit lui-même; ses résolutions n'étaient qu'ajournées. On comprend qu'un jeune homme de son caractère, cavalier brillant, poëte à succès, gentilhomme d'un esprit étincelant et d'une vie légère, ne se résigne pas en un jour à renoncer à la fortune, aux honneurs et aux plaisirs. Calvin, pauvre et austère, entra de plain-pied dans la Réforme; de Bèze eut à briser d'abord les liens qui l'attachaient à la vieille Eglise et à la vieille société; sa conversion fut un combat. Après tout, cette victoire de la conscience sur l'intérêt et les passions nous paraît assez remarquable et n'est pas le fait d'une nature vulgaire. A la suite d'une maladie assez grave (1548), de Bèze prit la résolution énergique de ne plus ajourner ce qu'il considérait comme un devoir; il quitta tout : biens, famille, amis, patrie, et se retira à Genève, où il fit profession publique de la religion, et où il épousa une demoiselle Claudine Denosse, qui l'avait suivi, et avec laquelle il vivait maritalement depuis plusieurs années. Après une sorte de pèlerinage à Tubingue, pour visiter son vieux maître Wolmar, il accepta une chaire de grec à Lausanne. A partir de cette époque, il consacra toute son activité et ses talents à la cause de la Réforme. Il débuta dans son rôle public par une adresse à Charles-Quint, dans laquelle il cherchait à entraîner ce prince dans le protestantisme. Cet écrit, plein de mesure, de force et d'habileté, mit Théodore de Bèze, dans l'opinion des chefs du parti, à la place que lui avait marquée d'avance le coup d'œil de Calvin. Celui-ci avait, en effet, deviné ce génie naissant; il ne le perdait pas de vue un seul instant, et il le formait à son rôle futur par une correspondance active, où se discutaient les plus graves intérêts de la Réforme. Pendant un séjour de neuf années à Lausanne, de Bèze publia plusieurs de ses ouvrages, et il avait acquis un tel renom d'éloquence et de capacité, que, vers la fin de cette époque, il fut chargé successivement de deux missions à Worms, puis à la cour des princes d'Allemagne, pour réclamer leur intervention auprès du roi de France en faveur des Vaudois persécutés et des protestants qui encombraient les prisons de Paris. Nul n'était plus propre que lui à ces négociations. Homme du monde, éloquent, érudit, avec les dehors les plus séduisants, il restera le diplomate du parti, il en portera la pensée et la parole en tous lieux.

De retour à Genève vers 1558, il fut admis aux fonctions du ministère ecclésiastique et adjoint à Calvin comme professeur de théologie. Bientôt les protestants français le demandèrent à l'Eglise de Genève pour travailler à la conversion du roi de Navarre, Antoine de Bourbon. Il partit pour Nérac, où ses prédications eurent un plein succès, parut ensuite avec éclat au colloque de Poissy (1561), réclama énergiquement auprès de Catherine de Médicis la punition des auteurs du massacre de Vassy, et prononça à ce sujet ces fières paroles : « L'Eglise de Dieu est une enclume qui a déjà usé beaucoup de marteaux. » Il désirait vivement retourner à Genève; mais la guerre civile ayant éclaté en France, le prince de Condé et les chefs protestants le demandèrent encore une fois à la république. Il se résigna et suivit la fortune de son parti jusque sur le champ de bataille de Dreux, où le prince de Condé fut fait prisonnier. Une courte paix lui rendit sa liberté, et, au commencement de 1563, il alla reprendre ses travaux à Genève. L'année suivante, son maître Calvin étant mort, il fut appelé à lui succéder dans ses charges, et fut dès lors regardé comme le chef de la communion calviniste en France et à Genève. Doué d'une activité infatigable, il n'avait pas sans doute le génie du fondateur de l'Eglise de Genève; mais il possédait dans une haute mesure les qualités nécessaires pour remplir un poste où le principal devoir était de poursuivre l'œuvre

et de conserver l'édifice. Pendant près de quarante ans, il suffit à cette lourde tâche, qui comprenait : à l'intérieur, la direction spirituelle et disciplinaire de l'Eglise et du troupeau, la conduite de l'académie, la prédication, l'assistance pastorale, les rapports avec les magistrats; au dehors, la surveillance des Eglises de France, une correspondance immense, les consultations théologiques, les voyages, les congrès, etc. En 1571, il fut appelé à présider le synode de La Rochelle, et joua, en outre, un rôle important, soit dans les affaires générales du protestantisme, soit dans des conférences tenues à différentes époques pour l'éclaircissement de quelques points de doctrine. L'académie de Genève, dont il était recteur, brilla sous sa direction du plus vif éclat; les chaires ne cessèrent d'être remplies par des savants d'un mérite supérieur; on affluait de toutes les parties du monde protestant aux écoles de Genève, et la cité était comme un vaste pensionnat rempli des enfants de la noblesse calviniste, qui tenait à honneur de faire élever les siens sous les yeux de Théodore de Bèze. Lui-même apportait un zèle ardent à cette partie de sa tâche; à l'âge de soixante-dix ans, il suppléa seul pendant deux ans tous les professeurs, que la guerre contre le duc de Savoie ne permettait plus d'entretenir.

Essentiellement conservateur, touchant les choses de la religion, il borna ses efforts à maintenir intactes la doctrine et les traditions de son maître, ainsi que la discipline qu'il avait établie, et il repoussa constamment toutes les innovations. C'est ainsi qu'au synode de Nîmes, en 1572, il fit rejeter, après plusieurs journées de débats ardents, le projet d'une organisation toute démocratique des Eglises, qui avait été présenté et soutenu par le célèbre et éloquent Ramus.

Doué d'une santé robuste, d'une mémoire merveilleuse et d'une grande activité d'esprit, il put constamment suffire à ses nombreux travaux jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. Mais il ne put réaliser son vœu de *mourir debout*. L'âge et les infirmités l'obligèrent à passer les cinq dernières années de sa vie dans la retraite, le silence et l'inaction.

Ses fonctions lui donnaient naturellement une grande prépondérance dans toutes les affaires ecclésiastiques, et, comme Calvin, il était en quelque sorte le pape de la Rome protestante, ainsi qu'on l'a souvent remarqué. Comme recteur, il avait la haute main sur tout ce qui concernait l'éducation. Enfin, son autorité morale, son ascendant toujours croissant sur les magistrats et sur le peuple, le rendaient pour ainsi dire l'arbitre de toutes les affaires de la république. C'est ainsi que, sous les formes les plus austères, sous les simples titres de ministre de la parole de Dieu ou de prédicateur, les chefs de l'école de Genève, ennemis de la théocratie romaine, avaient eux-mêmes constitué une véritable théocratie.

Le rôle important joué par Théodore de Bèze le rendit nécessairement le point de mire des attaques les plus passionnées de la part des écrivains catholiques; on sait quelle était alors la fureur des partis. Quelques passages torturés de ses poésies de jeunesse le firent même accuser de vices infâmes, et Mézerai s'est fait l'écho de cette odieuse calomnie, qui a été trop solidement réfutée par tous les historiens pour qu'il soit nécessaire de s'en occuper ici. On l'a aussi accusé d'avoir armé le bras de Poltrot, l'assassin du duc de Guise; ce malheureux prononça son nom dans son premier interrogatoire, ainsi que celui de Coligny, mais il se rétracta aussitôt et persista jusqu'à la mort à décharger de Bèze, dont la complicité est insoutenable. Bossuet lui-même ne l'accuse point, bien qu'il soit porté à soupçonner Coligny. Ses ennemis ont aussi beaucoup exagéré les désordres de sa jeunesse. Lui-même, dans un langage plein de noblesse et de dignité, les a confondus à cet égard, tout en déplorant la licence de ses badinages poétiques. Il les met au défi de fournir une seule preuve, de citer une seule des femmes qu'ils l'accusaient d'avoir séduites et débauchées. Claudine Denosse était en réalité sa femme; elle était liée à lui par une promesse de mariage, et il l'a emmenée à Genève pour l'épouser légalement. Et il ajoute avec beaucoup de raison : « S'il était vrai que j'eusse été livré à la débauche, pourquoi me serais-je retiré d'un lieu où je pouvais avoir là-dessus toute liberté, pour aller dans une ville qui est la seule dans laquelle la simple fornication est punie d'une honte publique et d'une grosse amende, et où l'adultère est puni de mort? »

Genève eût été, en effet, un triste refuge pour un débauché. On sait qu'à cette époque, Calvin et les pasteurs avaient à cet égard établi la plus sévère discipline, et que leur surveillance et leur autorité s'étendaient jusque sur les mœurs et la vie privée.

Les ouvrages que Théodore de Bèze a composés pendant sa longue et laborieuse carrière sont les suivants : *Poemata juvenilia;* c'est le recueil des poésies latines dont il a été question plus haut. Les *Juvenilia* se composent d'élégies, de *silves* et d'épigrammes; elles révèlent sans doute une jeunesse livrée au plaisir, mais on en a beaucoup exagéré la licence. Il est très-vrai que l'étudiant y chante en mètres quelquefois brûlants et peu chastes ses tourments amoureux et les charmes de sa maîtresse *Candide*, qu'il célèbre même des amours adultères; mais il y a, dans tout cela, plus de fictions poétiques que de réalités. La plupart de ces pièces sont des jeux ovidiens, comme en rimaient alors les savants les plus graves. Bayle et les critiques les plus autorisés ont dit à ce sujet tout ce qu'il y avait à dire. Quant à la fameuse épigramme qui a donné lieu à la monstrueuse accusation à laquelle nous avons fait allusion, c'est une jolie bagatelle que la plus noire méchanceté a seule pu dénaturer. Il s'agit d'un combat entre l'Amour et l'Amitié. Le poëte se demande s'il ira visiter d'abord Audebert, son ami, ou Candide, sa maîtresse. Il finit par donner la préférence à l'ami; et il ajoute : « Si Candide m'en fait reproche, je la ferai taire avec un baiser. » Et voilà tout! Ne faut-il pas avoir l'imagination bien impudique et l'âme bien flétrie, pour trouver dans cette innocente frivolité matière à d'absurdes et ignobles soupçons? Est-il nécessaire d'ajouter que cet Audebert fut un homme très-honorable, qui se distingua comme poëte et comme magistrat?

En résumé, les *Juvenilia* sont des jeux poétiques, essais d'une muse de vingt ans, où les réminiscences de la muse antique tiennent une large place. Ces poésies sont tout à fait dans le goût du temps, et elles furent fort estimées des contemporains. Dans la préface de l'édition de Henri Estienne (1597), on lit que « les Grâces et les Muses y avaient mis l'empreinte de leurs doigts délicats, humides encore du suc parfumé des roses. » — De Bèze a composé encore d'autres poésies : le *Sacrifice d'Abraham*, tragédie en vers français, représentée à Lausanne vers 1552. C'est une sorte de prédication, une exhortation à tout quitter, famille, patrie, etc., pour fuir l'esclavage de la papauté et servir le vrai Dieu. Cette allégorie protestante est d'une exécution généralement assez faible. *Traduction en vers français des psaumes omis par Marot* (1563), réimprimée un grand nombre de fois. C'est à la demande de Calvin que de Bèze compléta l'œuvre de Clément Marot, qui avait traduit cinquante des plus beaux psaumes de David; mais il resta au-dessous de son prédécesseur. Plusieurs fois remanié, le psautier de Genève a été adopté par les Eglises calvinistes. Goudimel et d'autres compositeurs en firent la musique. On sait que le chant des psaumes devint une partie importante et populaire du culte réformé, et la consolation des fidèles aux jours des persécutions. — Comme théologien, de Bèze est resté le disciple exact de Calvin. Ses écrits, en ces matières, roulent principalement sur la prédestination et la cène. En théologie, en controverse surtout, il eut aussi ses *Juvenilia;* nous voulons parler de ces écrits où il attaqua avec une véhémence sans mesure les adversaires de son maître, et plus particulièrement du traité *De hæreticis a civili magistratu puniendis* (1554), trad. en français par Nicolas Colladon, sous le titre de *Traité de l'autorité du magistrat en la punition des hérétiques* (Genève, 1560). C'est à la fois une odieuse apologie du supplice de Servet et un plaidoyer en faveur de cette opinion : que le pouvoir civil a le droit et le devoir de trancher par le glaive les têtes de l'hérésie que l'Eglise officielle lui désigne. Les catholiques n'avaient jamais dit autre chose, et c'est au nom de ce principe même qu'ils persécutaient les protestants. Ainsi, au lieu de rester l'école de la liberté de conscience et d'examen, l'Eglise de Genève se transformait en secte intolérante et despotique. De telles manifestations étaient certainement plus funestes à la Réforme que les bûchers de Rome, et les protestants éclairés furent les premiers à en gémir. Castalion, Marnix et d'autres hommes éminents s'en plaignirent hautement, et revendiquèrent les droits de la conscience humaine. Bayle s'est également élevé contre cette doctrine : « Dès que les protestants, dit-il, se veulent plaindre des persécutions qu'ils souffrent, on leur allègue le droit que Calvin et de Bèze ont reconnu dans les magistrats; jusqu'ici, on n'a vu personne qui n'ait échoué pitoyablement à cette objection *ad hominem.* »

Outre ses traités de théologie et de controverse, tous écrits en latin, de Bèze passe pour l'auteur de quelques brochures satiriques en français : le *Réveille-matin des Français*, l'*Histoire de la mappemonde papistique, par Frangidelphe Escorche-messes*, etc. Ce qui paraît être plus réellement de lui, c'est l'*Épitre de maître Benoît Passavant au président Lizet*, vraie satire théologique, pleine de verve comique, écrite en latin burlesque. Sa *Traduction du Nouveau Testament*, souvent réimprimée, est un travail très-remarquable, qui l'occupa quarante années. Enfin, on a de lui un grand nombre de sermons sur tous les textes de l'Ecriture. Son œuvre historique se compose essentiellement de l'*Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France* (1580), à laquelle a, dit-on, collaboré le ministre Des Gallars; ce sont des annales un peu minutieusement détaillées, peut-être, mais remplies de pièces et de renseignements. Il faut ajouter à cette œuvre les *Icones virorum illustrium* (1580), suite de portraits gravés sur bois des propagateurs et des martyrs de la réformation, à chacun desquels de Bèze a joint une courte notice biographique en latin, d'une remarquable précision, et où la valeur des personnages est nettement caractérisée. Enfin, la *Vie de Calvin*, panégyrique ému, enthousiaste, mais sans déclamation, et qu'on lit encore avec profit, même après les études philosophiques et les analyses détaillées qui ont été écrites depuis sur la vie et les doctrines du grand réformateur.

BEZEAU. V. BISEAU.

BEZEC, ville de la Palestine, dans la demi-tribu de Manassé, au delà du Jourdain. C'était une ville royale, enlevée aux Chananéens.

BÉZÉDEL, tour fortifiée de la Palestine, près d'Ascalon. Les Juifs, poursuivis par Antoine, se réfugièrent dans cette tour, et les Romains ne s'en rendirent maîtres qu'après y avoir mis le feu.

BEZEINE s. f. (be-zè-ne). Ruche à miel. ‖ Vieux.

BEZENGE. Ornith. V. BESENGE.

BEZENVAL. V. BESENVAL.

BÉZÉRÉDY ou **BÉZÉREDJ** (Etienne), homme politique hongrois, né à Sherdahely en 1796, mort en 1856. Elu député en 1830 par le comitat de Tolna, il figura au premier rang des partisans des améliorations politiques et sociales, et se fit remarquer par l'éloquence de ses discours. En 1844, il affranchit spontanément tous les paysans de ses domaines. Il ne joua pas un rôle bien saillant dans le mouvement révolutionnaire de 1848, parce que la philanthropie dominait en lui les passions politiques.

Sa femme, Amélie BÉZÉREDJ, s'est fait remarquer par sa bienfaisance et par la publication de quelques ouvrages intéressants.

BEZESTAN V. BESESTAN.

BEZETHA, nom d'un quartier de la ville de Jérusalem. Le Bezetha, situé au N. de la ville et de l'ancien Temple, sur l'emplacement duquel s'élève aujourd'hui la mosquée d'Omar, est habité par les musulmans.

BEZETTE s. f. (be-zè-te). Comm. Crêpon ou linon très-fin du Levant, teint avec de la cochenille.

— Bot. Un des noms du tournesol.

BÉZI s. m. (bé-zi). Abrév. de *bézigue : Ma femme est en train de faire un* BÉZI. (De Leuven.) *Au* BÉZI, *je suis homme à donner leçon au plus malin.* (E. About.) ‖ On écrit aussi BESI.

BÉZIERS, (*Beterræ*), ville de France (Hérault); ch.-l. d'arrond. et de deux cantons, à 65 kil. S.-O. de Montpellier, à 748 kil. de Paris; sur l'Orb, le canal et le chemin de fer du Midi; pop. aggl., 21,687 — pop. tot., 24,270 h. L'arrond. a 12 cant., 99 comm., 142,287 hab. — Sous-préfecture, tribunaux de 1re instance et de commerce, collége communal, bibliothèque, deux hospices. Fabriques de produits chimiques, liqueurs, vinaigre, bouchons; distilleries d'eaux-de-vie, mégisserie, verrerie, filature de laine et de soie, fonderie de fer et de cuivre. Commerce actif de grains, vins, fourrages, bestiaux, trois-six, sel, cuirs, draps, toiles, etc.

L'origine de Béziers est très-ancienne; c'était une ville des *Volsques Tectosages*, colonisée par les Romains, et nommée par Jules César *Julia Biterra* ou *Beterræ*. Sous Tibère, elle s'enrichit de beaux édifices et de deux temples, l'un en l'honneur d'Auguste, l'autre en l'honneur de sa fille Julie. La prospérité croissante de cette ville fut arrêtée par les ravages des Vandales, au ve siècle; puis elle eut à subir l'occupation des Visigoths et les déprédations des Arabes, qui en furent chassés par Charles Martel. Sous Charlemagne et ses successeurs, Béziers se releva de ses ruines; elle fut une dépendance des ducs de Septimanie, qui y placèrent des gouverneurs particuliers sous le nom de vicomtes. Ceux-ci se rendirent souverains sous les derniers rois de la seconde race. Bernard-Raymond Trincavel, vicomte de Béziers, qui vivait au milieu du XIe siècle, réunit à sa vicomté le comté de Carcassonne, en épousant Ermengarde, sœur et héritière de Roger, comte de Carcassonne. Il eut pour successeur son fils, Bernard Athon, qui, par son mariage avec Cécile, vicomtesse de Nîmes, ajouta cette vicomté à l'héritage paternel. Des trois fils de Bernard Athon, l'aîné mourut sans postérité; le second, Raymond Trincavel, fut dépouillé d'une partie de ses possesions par Raymond, comte de Toulouse, en 1150; mais il fut réintégré dans la suite, grâce à l'appui de Henri II, roi d'Angleterre. Son petit-fils, Raymond Bérenger, fut fait prisonnier en 1209, dans la croisade contre les Albigeois, dont il était un des chefs, et ses domaines furent donnés à Simon de Montfort, qui noya la ville de Béziers dans le sang, et transmit ses domaines à son fils Amauri; celui-ci céda à Louis VIII la vicomté de Béziers, qui depuis lors fut réunie à la couronne. Pendant les discordes civiles et religieuses de la Réforme, Béziers eut beaucoup à souffrir; ses fortifications furent démolies et sa citadelle fut rasée en 1632. On comprend qu'après tant de vicissitudes, cette ville n'ait conservé que peu de chose de ses monuments romains. Vue de la route de Narbonne, Béziers présente un aspect assez pittoresque; mais, dès qu'on entre dans la ville, l'illusion disparaît; les rues sont étroites, tortueuses, et généralement mal bâties. Telle n'est pas, d'ailleurs, l'opinion des habitants, car tout le monde sait qu'ils ne reconnaissent dans le monde aucune ville dont le séjour soit aussi agréable, comme le prouve ce vers latin qu'ils se plaisent à citer :

Si vellet Deus in terris habitare, Biterris.

On trouve à Béziers deux places assez belles : l'une près du chemin de fer, l'autre appelée *place de la Citadelle*, située dans la haute ville. A droite de cette place s'élève, entre deux jets d'eau, la remarquable statue en bronze de Riquet, par David d'Angers. Parmi les édifices remarquables de Béziers, nous citerons l'église Saint-Nazaire, classée au nombre des monuments historiques. Le transsept et la travée qui précèdent le chœur datent de la fin du XIIe siècle; le chœur, de la fin du XIIIe; la nef et la façade, du XIVe. Le gros clocher, haut de 46 mètres, les deux tours de la façade, entre lesquelles s'ouvre une belle rose de 10 mètres de diamètre, et le pourtour extérieur du chœur et de la nef, sont couronnés de créneaux et de mâchicoulis. Sur le flanc méridional de la nef existe encore un beau cloître du XIVe siècle, dont les meneaux ont été détruits. Les fenêtres sont ornées de curieuses grilles du XIVe siècle, très-bien conservées. L'église Saint-Aphrodise est un édifice roman du Xe siècle, dénaturé par des constructions ogivales du XVe siècle; un tombeau antique, de marbre gris, y sert de cuve baptismale. L'église de la Madeleine, dans laquelle furent massacrés plus de 7,000 Albigeois lors de la terrible extermination de 1209, est un parallélogramme terminé par des transsepts et une abside pentagone. Sa construction primitive, du XIe ou du XIIe siècle, a été défigurée par des remaniements ultérieurs. On y admire un beau tableau de Coustou, représentant la mort de saint Joseph. L'église des Récollets se recommande par un portail ogival du XVe siècle. Mentionnons encore une colonne de 15 mètres surmontée d'une statue de la Vierge, en bronze doré, et érigée en 1856 à l'Immaculée Conception; quelques débris d'antiquités romaines; le vieux pont, composé de 17 arches, et le beau pont moderne, sur lequel le canal du Midi franchit la rivière de l'Orb.

Patrie de Pellisson, de Mairan, de Riquet, du P. Vanière, de M. Viennet, etc.

BEZIERS (Michel), historien. V. BESIERS.

BÉZIN s. m. (bé-zain). Art culin. Sorte de bésis préparé avec plus de soin, et dont la pâte est exactement broyée dans un mortier.

BÉZOARD s. m. (bé-zo-ar — du pers. *bad* ou *bed*, remède, et *zêhêr*, venin, poison). Calcul, concrétion pierreuse qui se forme dans l'estomac ou les glandes de certains animaux, et à laquelle on attribuait autrefois de grandes vertus : *Fourcroy estimait ses découvertes sur les calculs urinaires et sur les divers* BÉZOARDS *plus que toutes les autres.* (Cuvier.)

— Par ext. Nom donné à diverses préparations artificielles ou formations naturelles, également employées en pharmacie. ‖ *Bézoard animal*, Poudre de foie de vipère. ‖ *Bézoard factice* ou *Pierre de Goa*, Composition que l'on fabriquait à Goa, pour tenir lieu des véritables bézoards. ‖ *Bézoard fossile*, Concrétion pierreuse qui se forme autour d'un noyau, comme un grain de sable, une coquille, etc. ‖ *Bézoard lunaire*, Préparation d'argent et de beurre d'antimoine. ‖ *Bézoard martial*, Préparation de deux parties d'antimoine et d'une partie de limaille de fer, avec addition d'une faible quantité de nitre. ‖ *Bézoard végétal*, Concrétion pierreuse, que l'on rencontre dans le coco. ‖ *Bézoard d'étain*, composé d'étain et de régule d'antimoine. *Bézoard de Vénus*, Teinture de limaille de cuivre, de beurre d'antimoine rectifié et d'esprit de nitre.

— Minér. *Bézoard minéral*, Concrétion sphéroïdale, composée de couches concentriques très-distinctes, ayant toujours pour noyau un grain de sable ou tout autre corps étranger : *Les* BÉZOARDS MINÉRAUX *se trouvent en Toscane, en Silésie, en Hongrie et en Bohême.*

— Conchyl. Nom marchand d'une espèce de coquille du genre casque. ‖ On l'appelle aussi *bézoardique.*

— Mamm. *Chèvre du bézoard*, Nom vulgaire donné autrefois à l'antilope onyx, qui fournissait principalement les bézoards.

— **Encycl.** Le *bézoard* a une origine tout orientale; le nom de *bézoard* qu'on lui donne est une corruption du mot persan *badzêhêr* (qui chasse, qui détruit le venin). Ce mot *badzêhêr* est un terme générique correspondant assez exactement à l'*antidoton* des Grecs, et désignant toute substance propre à combattre les effets toxiques d'un poison. Si l'on en croit les auteurs musulmans cités par d'Herbelot, cette pierre avait la propriété merveilleuse d'attirer le venin d'une plaie. Il suffit, disent-ils, de l'approcher de la blessure; elle s'y attache d'elle-même et absorbe, en s'en imbibant, une certaine quantité de la liqueur vénéneuse, qu'elle abandonne ensuite lorsqu'on la plonge dans l'eau; on recommence plusieurs fois l'opération, et tout danger est conjuré. On comprend qu'une pareille pierre n'était pas chose commune; aussi les Orientaux débitent-ils sur ses origines, sur la manière de la recueillir, etc., une foule de contes à dormir debout. Selon d'Herbelot, quelques auteurs arabes assurent que le *bézoard* se trouve dans les mines; d'autres, qu'on ne le rencontre que dans la tête de certains serpents; mais les plus habiles ont écrit qu'elle se forme dans le coin des yeux des cerfs qui ont mangé des serpents; elle y grossit peu à peu, et par croûtes, dont l'une re-

couvre l'autre, et se détache d'elle-même lorsqu'elle est arrivée à un certain poids; elle tombe alors à terre et reste enfouie dans le sable. La patrie de cette pierre merveilleuse doit être placée, toujours suivant les mêmes autorités, dans la Chine et dans le Thibet.

Les vertus surnaturelles que l'on accordait au *bézoard*, ainsi que sa rareté, lui ont fait acquérir un grand prix. Aujourd'hui encore, en Orient, ces propriétés ne sont nullement contestées, et, sous le premier Empire, on put voir, parmi les présents envoyés à Napoléon par le schah de Perse, des *bézoards* que l'empereur eut la curiosité de faire analyser et qu'il se hâta de jeter au feu lorsqu'on lui eut rapporté que cette merveille n'était autre chose que des calculs urinaires du cheval ou du bœuf. En effet, ces concrétions calculeuses se développent dans le canal alimentaire des ruminants, ainsi que chez l'éléphant, le rhinocéros, le chien, le cheval, le castor, le sanglier et même le porc-épic. Elles n'ont ni odeur ni saveur; elles sont jaunes, grises, vertes, bleues, rouges ou noires; de forme ronde, ovale ou cylindrique. Leur volume est quelquefois considérable, comme chez l'éléphant et l'hippopotame. Les *bézoards* sont composés de couches superposées, au centre desquelles on trouve quelque matière végétale qui sert de noyau ou de base, et qui a été recouverte de phosphate ammoniaco-magnésien, mélangé d'une matière extractive colorante. D'après Fourcroy et Vauquelin, les *bézoards* d'un vert pâle se volatilisent au feu, et se dissolvent dans l'alcool bouillant. Le *bézoard* brun ou violet, insoluble dans l'alcool, se dissout dans les alcalis et donne une liqueur pourpre. On en distingue deux espèces ou variétés principales : le *bézoard oriental*, qui se forme dans le quatrième estomac de la gazelle des Indes, et le *bézoard occidental*, que l'on trouve dans la caillette de la chèvre sauvage du Pérou. Autrefois, on regardait ces corps comme de puissants alexipharmaques. Le premier était beaucoup plus estimé que l'autre. On les payait au poids de l'or, et on leur attribuait de grandes vertus. Aujourd'hui, on les considère comme des corps inertes, et l'on n'en fait plus aucun usage, même dans la pharmacie vétérinaire. On ignore quelles sont les causes de leur formation, car on ne peut pas admettre qu'ils doivent naissance à la faiblesse de l'organe qui les contient, parce que cette faiblesse est plutôt déterminée par leur présence qu'elle n'est cause de leur production. Il est impossible également de reconnaître leur existence chez l'animal vivant. Les vétérinaires ne connaissent aucun moyen de combattre les *bézoards*. Cependant, si on les soupçonnait dès le principe, on pourrait peut-être en déterminer l'évacuation par l'administration des purgatifs.

BÉZOARDINE s. f. (bé-zo-ar-di-ne — rad. *bézoard*). Chim. Substance particulière qui fait la base des bézoards orientaux.

BÉZOARDIQUE adj. (bé-zo-ar-di-ke — rad. *bézoard*). Pharm. Qui a rapport au bézoard, qui en contient, qui en a les propriétés : *Préparation* BÉZOARDIQUE.

— Chim. *Acide bézoardique*, Ancien nom de l'acide urique et de l'acide lithofellique. ‖ Nom actuel d'un acide particulier qui forme la base de certains bézoards orientaux.

BÉZOCHE s. f. (bé-zo-che). Hortic. Bêche de pépiniériste, pour couper les racines.

BEZOLE s. m. (be-zo-le). Ichthyol. Un des noms du corégone.

BEZONS, comm. de France (Seine-et-Oise), arrond. et à 14 kil. N. de Versailles, sur la rive droite de la Seine; 834 hab. Château avec un parc dessiné par Le Nôtre; beau pont, de construction récente.

BEZONS (Claude-Bazin, seigneur DE), littérateur et magistrat français, né à Paris en 1617, mort en 1684. D'abord avocat général au grand conseil, il fut plus tard, pendant vingt ans, intendant du Languedoc. Nommé membre de l'Académie française en 1643, il fut le premier qui, après Patru, prononça un discours de réception. Il a publié divers *Discours*, notamment *Discours sur le traité de Prague, fait en* 1635 (Paris, 1637).

BEZONS (Armand-Bazin DE), prélat français, fils du précédent, mort en 1721. Successivement évêque d'Aix (1685), archevêque de Bordeaux (1698) et archevêque de Rouen (1719), il devint, après la mort de Louis XIV, membre du conseil de conscience établi en 1715, puis membre du conseil de régence. On a de lui : *Ordonnances synodales du diocèse de Bordeaux* (1704).

BEZONS (Jacques-Bazin DE), maréchal de France, frère du précédent, né en 1646, mort en 1733. Il figura avec distinction dans toutes les guerres de son temps : en Portugal (1667), en Catalogne (1668), en Hollande (1672-673), à Senef (1674), au passage du Rhin, en Flandre. Nommé colonel de cavalerie après la bataille de Senef, créé brigadier en 1688, puis maréchal de camp et gouverneur de Gravelines, Bezons fut fait lieutenant général en 1702. Pendant la guerre de la succession d'Espagne, il fit preuve de la plus grande activité, seconda M. de Vendôme dans toutes ses expéditions, prit part aux siéges de Goverlono, de Verceil, d'Ivrée, commanda le corps d'observation du Rhône (1707), passa l'année suivante en Espagne, où il prit Tortose; et, après avoir reçu le bâton de maréchal en 1709, il devint commandant de l'armée du Rhin, s'empara de Landau (1713) et fut appelé en 1715 à siéger au conseil de régence.

BEZOUT (Etienne), mathématicien français, né à Nemours en 1730, mort à Paris en 1783. Il n'avait encore que vingt-huit ans, lorsque divers mémoires lui ouvrirent les portes de l'Académie des sciences. En 1763, il fut nommé examinateur des gardes de la marine, et de l'artillerie en 1768. Il a laissé un *Cours complet de mathématiques à l'usage de la marine, de l'artillerie et des élèves de l'Ecole polytechnique* (1780, 6 vol.), et une *Théorie générale des équations algébriques* (1779). Les ouvrages de ce savant ont été longtemps classiques et populaires, bien qu'il ait souvent négligé des démonstrations indispensables dans l'enseignement des sciences exactes. Condorcet a fait son éloge. Napoléon tenait Bezout en grande estime. Les démonstrations rigoureuses du mathématicien devaient convenir à l'esprit droit et positif du conquérant.

Bézuchet (madame), type créé par l'imagination des commis en nouveautés. M^me Bézuchet florissait il y a une vingtaine d'années, et on la retrouve encore dans quelques magasins, où l'on a conservé le souvenir des plaisanteries, des mystifications, disons le mot, des *charges* traditionnelles; car le magasin a ses charges comme l'atelier. La pratique, voilà l'ennemie de tous les jours, de tous les instants; elle ennuie, elle assomme le commis : il faut bien que celui-ci se venge. Pour cela, il crée à son service un argot symbolique et tout un répertoire de bonnes malices : c'est ainsi que M^me Bézuchet est devenue entre ses mains une allégorie, un moule dans lequel il a fait entrer la pratique. « Tiens, voilà madame Bézuchet, » dit-on en voyant passer, et le plus souvent en voyant entrer la vieille ou jeune *marchandeuse* bien connue. — Ou bien, dans une autre occasion : « Comment, madame, vous ne voyez rien là qui vous convienne? En vérité vous avez tort de ne pas vous décider pour cet article, nous avons vendu ce matin le pareil à M^me la comtesse de Bézuchet, qui en était enchantée, et cette dame est difficile à contenter d'ordinaire. »

BEZZICALUVA (Ercole), peintre et graveur italien. V. BAZICALUVA.

BEZZO s. m. (bè-zo). Petite monnaie qui avait cours à Venise, et valait de 2 à 3 centimes.

BEZZUOLI ou **BEZZOLI** (Giuseppe), peintre italien, né à Florence en 1784, mort dans la même ville en 1855. Son père, Luigi Bezzuoli, qui était peintre de fleurs et de perspectives, le destinait à la profession de médecin. Après avoir étudié quelque temps l'anatomie, le jeune Giuseppe, entraîné par sa vocation pour la peinture, prit des leçons de Luigi Sabatelli, habile dessinateur à la plume, et suivit ensuite les cours de l'académie des beaux-arts de Florence. Il fit de rapides progrès sous la direction de Giuseppe Piattoli, de Pietro Petroni et du Français Desmarais, et remporta la médaille d'or au concours triennal de 1811, pour un tableau représentant *Ajax défendant le corps de Patrocle*. Il se rendit ensuite à Rome, où il étudia avec ardeur les chefs-d'œuvre de Raphaël, du Dominiquin et du Guide, et où il fit, pour le comte Tosi, de Brescia, une copie de l'*Ecole d'Athènes*. Il peignit dans la même ville, pour le comte Alari, de Milan, *Françoise de Rimini et Paul surpris par Lancelot*, composition qui lui valut le titre de professeur adjoint de dessin à l'académie de Florence, en 1814. Nommé professeur titulaire de dessin en 1816, professeur adjoint de peinture en 1829, il succéda, comme professeur titulaire de peinture, à son ami Pietro Benvenuti, en 1844, et fut décoré de l'ordre du Mérite par Léopold II, en 1847. Il a peint à l'huile et à fresque une multitude de compositions religieuses, historiques, mythologiques, qui ont eu un succès considérable en Italie. Nous citerons, parmi ses peintures à fresque : *Alexandre chez Apelle*; la *Tempérance*, la *Justice*, la *Prudence* et la *Force*, dans le palais grand-ducal; les *Exploits de César*, en onze tableaux, au palais Pitti; *Galilée faisant ses expériences sur la chute des graves*, au musée de physique; les *Amours d'Angélique et de Médor*, dans le palais Pucci; le *Triomphe de Bacchus*, dans le palais Borghèse (Florence); une des *Journées joyeuses* de Boccace, dans le palais Rossi, à Pistoie; la *Déposition au tombeau*, dans la cathédrale de la même ville; *Cérès à la recherche de Proserpine*, dans le palais Franceschi, à Pise, etc. Parmi ses peintures à l'huile : l'*Entrée de Charles VIII à Florence*, vaste composition commandée par le grand-duc, et vantée par les Italiens comme un chef-d'œuvre, sous le rapport de la conception, de l'expression des figures, de la correction du dessin, de l'élégance des formes, de la vérité et de la séduction du coloris; le *Baptême de Clovis*, dans l'église de Saint-Remi; *Manfred retrouvé parmi les morts après la bataille de Bénévent*, tableau peint pour le comte Demidoff; la *Mort de Philippe Strozzi* et l'*Assassinat de Lorenzino de Médicis*, peints pour le chevalier Nicolas Puzzini, amateur distingué; la *Folie guidant le char de l'Amour*, au palais Gerini; la *Mort d'Abel*; un *Episode du Déluge; Eve pécheresse; Médée projetant la mort de ses enfants;* une *Jeune fille en prière*, etc. Bezzuoli a exécuté un grand nombre de portraits, entre autres ceux du savant Mascagni, du sculpteur Bartolini, du poëte Niccolini, du grand-duc Léopold II, de l'archiduchesse Augusta, de Victor-Amédée II, du maréchal Haynau, du comte Guido della Gherardesca, de la comtesse Orloff, et de beaucoup d'autres personnages italiens, anglais, russes. Il n'a exposé que deux fois en France : la *Vénus au miroir*, au Salon de 1827, et *Eve pécheresse*, à l'Exposition universelle de 1855. La *Vénus* valut à l'artiste une lettre flatteuse de Guérin, et fut gravée par les soins de la Direction des musées.

B-FA-SI s. m. (bé-fa-si). Anc. mus. Terme par lequel on désignait le ton de *si*, lorsqu'on figurait le *si* par un *b* : *Cet air est en* B-FA-SI. (Acad.)

BHADRA s. m. (bâ-dra). Chronol. Mois de l'année indienne, correspondant à août-septembre.

BHADRINATH, petite ville de l'Indoustan anglais, présidence du Pendjab, à 100 kil. N.-E. de Sirinagor, dans une haute vallée de l'Himalaya. Sources sulfureuses thermales; temple sacré desservi par des brahmanes et visité annuellement par plus de 50,000 pèlerins.

BHAGAVAN, nom donné par les Indiens à Siva et à Vichnou.

Bhâgavata geeta (LE), poëme philosophique sanscrit. « Le *Bhâgavata geeta*, dit un savant orientaliste, M. Ed. Duméril, n'est pas seulement un poëme d'une forme splendide, où, comme dans la plupart des grandes productions du génie indien, la poésie sert de prétexte à des spéculations philosophiques; c'est avant tout un Evangile, une bonne nouvelle annoncée au monde par un dieu qui s'est fait homme pour la circonstance, et voilà plus de deux mille ans que cette révélation enseigne la résignation et l'espérance à des millions de déshérités des joies de la terre. Dans cet épisode dogmatique se trouve, sinon la cause d'une des civilisations les plus singulières dont l'histoire ait gardé le souvenir, au moins le résumé, nous avons presque dit le symbole, de ses croyances; il ne s'agit plus que de comprendre, et l'Europe savante s'est mise courageusement à la tâche. »

Les brahmanes, jaloux de mener une existence contemplative sous une atmosphère embrasée qui faisait de tout travail un supplice, voulurent légitimer par le raisonnement la supériorité de leur caste : ils inventèrent un Etre suprême pour le besoin de la cause. Ces doctrines conservatrices de la société indienne, déjà ébauchées par Patandjali, reçurent leur dernière expression dans le *Bhâgavata geeta*. En introduisant un dieu dans un système philosophique qui ne laissait aucune place à la divinité, sans en nier positivement l'existence, la classe intelligente de l'Inde accomplit un véritable tour de force. « Par une habile mise en scène, dit encore M. Duméril, l'auteur n'en donne pas moins à ses enseignements la sainteté de vérités dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et l'autorité d'un révélateur supérieur à l'humanité. C'est dans le *Mahâbhârata*, le recueil le plus respecté des traditions nationales, qu'il établit sa chaire; et il y dogmatise sur les plus subtiles questions de la métaphysique et de l'ontologie, par voie d'épisodes. Supposez le poëme de Parménide encadré dans l'*Iliade* au moment où Hector va tomber sous les coups d'Achille, avec cette seule différence que la poésie indienne est si étrangère à toutes les conditions de l'art européen, que l'imagination ne songe même pas à remarquer l'absence d'unité et d'harmonie! »

Les descendants de Kourous se disputent la souveraineté de Hastinapoura; la guerre va se terminer par une dernière bataille. Au moment où les trompettes et les conques vont donner le signal de l'engagement, Ardjouna, le plus brave chef de l'armée des Pandavas, est saisi de pitié : il vient à douter de son droit d'attenter à la vie de ses semblables; son arc lui tombe des mains, et il s'éloigne de la mêlée. Or, c'est un dieu qui conduit son char sous les traits d'un de ses compagnons d'armes : ce dieu est Krishna, la huitième incarnation de Vichnou. Il lui adresse une harangue dont la morale répond à ce précepte : *Fais ce que dois, advienne que pourra.* Le poëte expose ensuite un système de philosophie fort complexe, où il aborde tous les mystères de l'ontologie : « Il admet comme principe de toute chose une sorte de trinité philosophique dont, malgré leur identité de nature, les trois termes ont chacun une destination spéciale et des facultés qui leur sont propres : un Etre suprême, essence de la matière et source commune de toutes les âmes; l'âme individuelle, qui possède seule la faculté de sentir et revient s'absorber de nouveau dans l'Etre suprême, quand elle a satisfait à sa destinée et parcouru toutes les phases de la vie; la Nature, esprit universel du monde et principe vital de toutes choses, qui émane éternellement de l'Etre suprême et se répand incessamment dans toute la matière. »

Diverses traductions du *Bhâgavata geeta* ont paru en langues européennes. Celle qu'a donnée Parraud, en 1787, fut écrite d'après une version anglaise; elle est restée presque inconnue. Schlegel a fait une traduction latine. M. Barthélemy Saint-Hilaire est venu ensuite, qui a refait sur le texte sanscrit le travail de Parraud. Enfin, M. Cockburn Thomson a donné, en 1855, une traduction anglaise très-estimée.

Bhâgavata purâna, ouvrage sanscrit qui appartient à la collection des ouvrages désignés sous le nom de *purânas*. « On sait, dit Burnouf dans le beau travail qu'il a consacré au *Bhâgavata purâna*, que les *purânas*, comme plusieurs des compositions religieuses et philosophiques des brahmanes, ont la forme d'un dialogue dans lequel interviennent, d'un côté un sage, auquel on attribue la connaissance des choses qui font le sujet du livre, et de l'autre, des auditeurs qui, par leurs questions, l'invitent successivement à la leur communiquer. Ces dialogues ont lieu, la plupart du temps, entre les solitaires de la forêt Nâimicha, située dans le nord de l'Inde, qui sont occupés à célébrer un grand sacrifice, et un savant illustre qui porte plusieurs noms. « Différentes opinions attribuent au *Bhâgavata purâna* Vôpadêva pour auteur. Burnouf discute savamment cette question, ainsi que celle de l'âge qu'on doit attribuer au *Bhâgavata purâna*. Pour lui, c'est un ouvrage de composition relativement moderne. Des dix-huit *purânas*, il n'en est pas de plus populaire que le *Bhâgavata purâna*. Wilson déclare que c'est, sans contredit, le livre qui a le plus de popularité parmi les Indous des provinces occidentales. Il en existe de nombreuses traductions dans plusieurs langues modernes de l'Inde, telles que le télougou, le tamoul, le canara, etc. « Sans aucun doute, dit Burnouf, la date de cette compilation est moderne, mais les matériaux en sont évidemment très-anciens. Si l'on retranche du *Bhâgavata* des expressions et des figures qui attestent la décadence de la poésie indienne, si on laisse de côté la théorie de la foi et de la dévotion, dont les développements exagérés appartiennent aux sectes modernes, on trouvera que l'auteur de ce poëme n'a fait que mettre, sous une forme qui lui est toute personnelle, des croyances et des idées qui existaient certainement bien longtemps avant lui, et qu'il n'a eu d'ordinaire d'autre objet que de rapporter, comme l'a très-bien dit le savant M. Mill, les traditions que lui fournissaient les plus vieilles légendes purâniques. » Burnouf démontre, par des comparaisons fort étendues, dans quelle forte proportion l'auteur du *Bhâgavata* mit à contribution les monuments védiques, ainsi que ceux de la littérature brahmanique, tels que le *Mahâbhârata*.

Le titre de *Bhâgavata*, que porte cet ouvrage, dérive du nom de *Bhagavat*, celle des épithètes de Krishna que l'on regarde comme la plus élevée et la plus sainte. C'est le même titre que celui du chant célèbre contenu dans le *Mahâbhârata*. Le *Bhâgavata* est donc un purâna consacré à la louange de Vichnou, envisagé sous son caractère le plus glorieux et le plus complet. L'auteur ne raconte pas seulement l'histoire de Vichnou dans son incarnation de Krishna, mais il suit le dieu dans chacune des incarnations sous lesquelles la mythologie aime à se le représenter. Il rassemble toutes les légendes relatives à ces incarnations, et les lie entre elles par une série de dialogues où des sages, dévoués à ce dieu, s'excitent avec ardeur à chanter sa gloire. Ce but du poëme, qui reparaît à chaque instant et qui remplace ce qui manque au plan sous le rapport de la régularité et de l'ordre, en constitue l'unité véritable. C'est Vichnou envisagé sous toutes ses faces, qui est l'objet d'un hymne qui ne s'interrompt que pour passer d'un attribut déjà décrit à un attribut nouveau, dans la contemplation duquel la foi du poëte trouve la matière de chants religieux et philosophiques.

« Quand le fond, poursuit Burnouf, d'ailleurs si riche de la mythologie populaire, paraît s'épuiser, les conceptions de la théosophie ouvrent devant le poëte une nouvelle perspective, ou plutôt les interprétations qu'il donne de la mythologie la tiennent constamment à la hauteur d'une métaphysique dont les solutions ont tout autant de rigueur que celles que présentent les systèmes qui se donnent dans l'Inde pour des philosophies véritables. »

Le *Bhâgavata purâna* se partage en un certain nombre de livres. Il est certainement difficile d'analyser d'une façon précise cet ouvrage métaphysique, et la forme du dialogue adoptée par l'auteur ne contribue pas peu à rendre cette tâche ardue. Burnouf a fait des trois premiers livres un sommaire très-détaillé, auquel nous emprunterons le résumé suivant, qui suffira pour donner aux lecteurs une idée partielle de cet ouvrage important : « Après quelques stances d'introduction, qui ne peuvent appartenir qu'à l'auteur même du poëme, le dialogue s'établit entre le barde Sûta et les solitaires de la forêt de Nâimicha, lesquels lui demandent de leur raconter l'histoire de Krishna, fils de Vasudêva et de Dêvaki. C'est là l'objet du chapitre premier, lequel trace ainsi le cadre général du poëme et en marque distinctement le sujet. Dans le second chapitre, le barde, après avoir invoqué Çuka, fils de Vyâsa, répond qu'il est prêt à satisfaire aux questions des sages, et il expose brièvement les avantages qui résultent de l'attention avec laquelle on écoute l'histoire de Krishna, nommé par excellence *Bhagavat*; le plus grand de ces avantages et celui qui résume tous les autres est la dévotion dont on finit par se sentir embrasé pour cet être divin. Ce deuxième chapitre est suivi d'une énumération des vingt-deux incarna-

tions de Bhagavat, lequel n'est autre, comme nous l'avons déjà dit, que Vichnou. Le barde, après avoir représenté ces incarnations comme des vêtements qui laissent intacte la personnalité du dieu, apprend aux solitaires que c'est Vyâsa qui a composé le *purâna* dont Bhagavat fait le sujet. Vyâsa en communiqua la connaissance à son fils Çuka, qui, à son tour, la transmit au roi Parîkchit, en présence d'une assemblée de sages, dont le barde qui parle faisait précisément partie. Ici interviennent des interpellations de la part des auditeurs, interpellations qui soutiennent le récit. Çaûnaka, un brahmane, chef de famille, qui figure déjà dans les *Védas*, lui demande d'exposer à quelle occasion Vyâsa, fils de Satyavatîe a composé le *Bhâgavata*, et comment a eu lieu la rencontre de Çuka, fils de Vyâsa, et du roi Parîkchit, petit-fils d'Ardjuna. Sûta répond que c'est après avoir classé les *Védas* et redigé les *Itihâsas* et les *Purânas*, que Vyâsa, sur l'avis de Nârada, écrivit le *Bhâgavata*. Il rapporte, en conséquence, dans les chapitres v et vi, un dialogue qui eut lieu entre Mârada et Vyâsa, et où le Richi des Dêvas raconte l'histoire de son existence mortelle avant qu'il eût obtenu la possession de ses prérogatives divines, qu'il présente comme la récompense de sa dévotion à Bhagavat. Le barde dit ensuite, au commencement du chapitre viie, que, par suite de cet entretien, Vyâsa composa le *Bhâgavata* et le fit lire à son fils Çuka. Le chef des solitaires, Çaunaka, prend de là occasion de demander comment il se fait qu'un sage aussi accompli que Çuka ait eu besoin de lire une composition dont il devait naturellement connaître l'objet. Le barde répond que c'est uniquement par dévotion et pour s'occuper pieusement de Bhagavat, que ce sage étudia ce poëme consacré à la louange de ce dieu. Il annonce ensuite aux solitaires qu'il va leur raconter la naissance, les actions et la mort du roi Parîkchit, sujets qui servent d'introduction à l'histoire de Krishna, puisque c'est devant Parîkchit et au moment où ce roi allait quitter la vie, que Çuka fit le récit du *Bhâgavata*. Le barde donne alors un extrait fort succinct de la portion du *Mahâbhârata* qui s'étend depuis le *Sâuptica Parvan*, ou le célèbre chant du sommeil, jusqu'à la fin de ce grand poëme.

Bhâgavat dasam askand, poëme indou dont le titre signifie littéralement le *dixième livre du Bhâgavata Purana*, ouvrage sanscrit célèbre. Ce poëme est ainsi appelé parce qu'il a pour thème, en effet, la légende de Krishna, telle qu'elle est contenue dans ce livre du *Bhâgavata Purana*. Ce poëme a été composé par Lâlatch Kab, auteur du xvie siècle, dans un dialecte indou assez ancien, et, sous ce rapport, très-intéressant au point de vue linguistique. Cet ouvrage curieux a été traduit en français et publié en 1852 par le savant orientaliste M. Théodore Pavie, qui l'a fait précéder d'une préface fort intéressante, à laquelle nous emprunterons la plupart des détails qui suivent. Comme nous l'avons dit, ce poëme raconte tout au long la légende de Krishna, qui est si populaire dans cette partie de l'Inde. « Les Indous de toutes les castes, nous dit M. Théodore Pavie, le lisent; les sectaires vichnaïstes le récitent avec dévotion et plaisir, parce qu'ils le comprennent : c'est là son véritable mérite « Dans quelques lignes griffonnées qu'il a écrites à la fin du manuscrit dont s'est servi M. Théodore Pavie, le copiste promet le paradis à ceux qui le liront; il y joint ses très-humbles salutations. Ainsi faisaient, ajoute judicieusement le traducteur, les moines du moyen âge, quand ils avaient terminé la copie de quelque ouvrage édifiant. A en juger par le rhythme, par le *doha*, qui marque un temps d'arrêt et un retour vers ce qui a déjà été dit, ce poëme a été écrit pour être chanté, ou au moins récité à haute voix dans les assemblées religieuses. Le poëte jette en avant le sommaire du chapitre, puis se lance dans le récit, revient sur ses pas, change d'allure et de ton, comme le rapsode qui, s'adressant à la foule, veut tenir son attention éveillée. Le *Bhâgavat dasam askand* se compose de quatre-vingt-dix sections, contenant chacune une aventure différente, relative, soit directement, soit indirectement, au héros du poëme, à Krishna, *le berger au corps noir*. Il est écrit en petits vers rimés (*tchaopaï*), coupés de distance en distance par des distiques d'un mètre plus solennel (*doha*), dans lesquels, suivant la poétique moderne des Indous, l'auteur se plaît à insérer son nom.

La connaissance de ces aventures fabuleuses de Krishna est de la plus grande importance pour l'histoire des mythes indiens. A ce titre, le *Bhâgavat dasam askand* mérite une attention toute particulière. Nous ne pouvons ici raconter en détail l'histoire de Krishna, et de la secte extrêmement populaire à laquelle il a donné naissance. Nous renvoyons sur ce sujet nos lecteurs à l'article KRISHNA, où nous traitons la question avec tous les développements qu'elle exige. Une analyse, même rapide, du *Bhâgavat dasam askand*, nous entraînerait dans des développements beaucoup trop considérables. Nous nous bornerons à dire que ce poëme peut être regardé comme un des plus précieux échantillons de ces littératures modernes de l'Inde issues, comme les langues dans lesquelles elles sont conçues, du grand tronc sanscrit. On retrouve, dans le *Bhâgavat dasam askand*, cette ampleur, cette largeur d'allures qui nous font admirer les grandes épopées indiennes; mais, à côté de ce sentiment grandiose, nous rencontrons une note plus naïve, plus intime, un écho des sympathies populaires des masses pour Krishna, l'incarnation de Vichnou.

La doctrine renfermée succinctement dans cet ouvrage est, dit M. Théodore Pavie, celle du *djognisme :* l'union de l'homme avec la divinité par la méditation. Le milieu dans lequel vivent et se meuvent les créatures n'est qu'une illusion; peu importent donc les œuvres. Les œuvres n'ont pas plus d'efficacité que les actions auxquelles l'homme se livre pendant son sommeil. L'illusion est à la fois une manifestation et une émanation de l'âme suprême (Vichnou, selon les sectaires); voilà le panthéisme poussé jusqu'au matérialisme. Mais d'autre part, Vichnou-Krishna est descendu parmi les mortels pour *soulever le fardeau de la terre*, pour sauver le genre humain, en lui apprenant le moyen d'éviter les naissances successives; il demande qu'on l'aime pardessus toute chose : voilà la croyance à une une autre vie, le spiritualisme! « Contradiction flagrante, ajoute M. Théodore Pavie, que les plus grands écrivains de l'Inde ne peuvent éviter. »

On voit par ces quelques lignes que, sous le rapport philosophique, le *Bhagavat dasam askand*, offre un intérêt au moins égal à celui de son importance littéraire, parce qu'il nous montre le point de départ d'un des systèmes philosophiques les plus compliqués, les plus prodigieux que l'esprit humain ait jamais enfantés.

BHAGODAS, auteur indoustani, élève du célèbre réformateur Kabir. Il a composé le petit *Bidjak*, qui est, dit M. Garcin de Tassy, le plus répandu des livres de la secte des Kabir-Panthî. « Le *Bidjak* de Bhagodas est, ajoute l'orientaliste que nous venons de citer, la plus grande autorité parmi les Kabir-Panthî. En général, il est écrit en vers harmonieux et dans un style d'une grande naïveté. L'auteur, néanmoins, argumente plus qu'il ne dogmatise, et il attaque plutôt les autres systèmes qu'il n'explique le sien propre. Il est, pour ce dernier objet, tellement obscur, qu'on ne peut guère apprendre dans son livre la doctrine réelle de Kabir; aussi ses sectateurs en interprètent-ils différemment plusieurs passages. »

BHAMNO ou **BAMNO**, ville de l'empire des Birmans, ch.-l. de la province de son nom, à 270 kil. N.-O. d'Ava, à 30 kil. de la frontière chinoise; 11,127 hab. — Grand entrepôt du commerce avec la Chine; lainages, cotons, soieries, sel, riz et poisson sec.

BHÂNA s. m. Nom donné, dans la technologie théâtrale des Indiens, à un monologue en un acte, où l'acteur raconte d'une manière dramatique une variété de circonstances survenues à lui-même ou aux autres.

— **Encycl.** L'amour, la guerre, la fraude, l'intrigue et l'imposture sont des sujets propres au *bhâna*, et le narrateur peut animer son récit par un dialogue supposé avec un interlocuteur imaginaire. La diction doit en être polie; la musique et la danse doivent précéder et fermer la représentation. Wilson suppose que l'art du ventriloque contribuait à donner plus d'effet au dialogue imaginaire; car, dit-il, cet art n'est pas inconnu dans l'Inde. Il est de fait que ce genre de pièce à un seul personnage devait offrir assez de monotonie pour que l'on eût recours à tous les procédés qui pouvaient y introduire quelque variété.

BHARADWADJA, religieux indien dont il est fait mention dans les *Vêdas*. Il fut ainsi nommé, dit-on, parce qu'il avait été abandonné par ses parents et nourri par une alouette. Il fut adopté par Bharata et devint roi de Batichthâna. Nous le retrouvons dans les célèbres poëmes épiques, le *Râmâyana* et le *Mahâbhârata*, qui renferment des détails plus circonstanciés sur son histoire et sa personne.

BHARATA, nom de plusieurs princes indiens, qui vécurent douze cents ans avant notre ère. C'est d'eux qu'est venu le titre *Mahâbhârata*, donné à l'un des grands poëmes indiens.

BHARTRIHARI, célèbre poëte indien qui, s'il faut en croire les traditions indigènes, aurait été le frère du roi célèbre Vikramâditya, qui vivait cinquante-six ans avant Jésus-Christ. Les uns disent que Bhartrihari, chargé de la royauté pendant une absence de son frère, ne tarda pas à y renoncer à la suite d'une infidélité de sa femme. D'autres disent que Bhartrihari était tout simplement le fils du brahme Tchandragoupta Varadja, et qu'après avoir mené une vie très-dissolue, il vint à résipiscence et se retira dans une solitude, où il se livra à la composition d'ouvrages de morale et de piété. Ses œuvres ont été publiées à Berlin, en 1833, sous le titre de *Bhartriharis sententiæ et carmen eroticum*, et plus récemment, en 1852, M. Hippolyte Fauche, le traducteur du *Gita-Gorinda*, du *Ritou-Sanhara*, du *Râmayâna*, du *Mahâbhârata*, en a donné une traduction littérale qui fait bien connaître ce poëte indien (*Bhartrihari et Tchaura*, par H. Fauche. Paris, H. Frank, 1852, in-12). L'œuvre la plus célèbre de Bhartrihari, ce sont ses trois centuries : 1o la centurie de l'*Amour*, 2o la centurie de la *Niti*, 3o la centurie du *Vairagya*. M. H. Fauche pense avec raison que Bhartrihari est, non pas l'auteur, mais le collectionneur de ces poésies, et il désigne très-judicieusement ce triple ouvrage sous le nom d'*anthologie*.

De ces trois centuries, celle de l'*Amour* est évidemment la plus intéressante, la plus curieuse. On y sent une habileté artistique prodigieuse. L'esprit si fécond des Indiens y montre que, s'il a su créer des chefs-d'œuvre épiques qui balancent la réputation des grands poëmes classiques, il est également capable d'exprimer les idées les plus délicates, de traduire les sensations les plus insaisissables avec une souplesse exquise et dans une langue admirable, dont peut-être n'approche aucune littérature. Ce que ces ravissantes stances de la centurie de l'*Amour* contiennent de grâce, de couleur, d'éclat, de vie, de charme, d'ardeur, est inimaginable. La passion parle là toute pure, mais ce n'est pas la passion grecque, latine ou européenne, c'est la passion orientale dans toute sa fougue et son impétuosité, la passion comme elle doit exister sous le ciel de l'Inde. Aussi sommes-nous entièrement de l'avis de M. Fauche, lorsqu'il dit : « Si l'on sent du plaisir à faire passer devant ses yeux les épigrammes de l'*anthologie* grecque, comme les brillants joyaux d'un écrin, j'ose en promettre davantage à ceux qui voudront bien jeter un coup d'œil parmi ces distiques et ces quatrains sur l'amour. On ne saurait manquer, certes, d'y trouver et des formes toutes originales et des images toutes neuves, comme on devait l'espérer naturellement de ces types singuliers, où la pensée indienne vient se mouler, de ces cachets bien différents des sceaux européens; car là ce ne sont plus nos plantes, nos animaux, nos religions, nos institutions sociales et politiques, nos manières de vivre, nos préjugés, nos costumes : là, tout, jusqu'aux choses les plus familières, se montre à nos yeux sous un aspect inconnu. »

L'obscénité, il faut l'avouer, ne fait pas défaut à cet ouvrage critique, et cette obscénité laisse bien loin derrière elle celle de l'*Art d'aimer*. Seulement, c'est un tout autre ordre d'idées, et l'originalité des expressions fait fermer les yeux à la susceptibilité du *cant* européen. Nous transcrirons ici deux des strophes de ce curieux ouvrage, pour en donner un échantillon à nos lecteurs, et nous avons bien soin de les choisir parmi les plus acceptables. « Avec sa jolie charge de gorge pesante, avec sa resplendissante figure de lune, avec la marche indolente de ses pieds, elle brille comme si Dieu eût taillé son corps dans une étoile. » Et cette autre : « En vérité, l'amour est l'esclave sicaire de cette belle aux gracieux sourcils, car il se tient embusqué dans les défilés de ses yeux, dont il connaît bien tous les passages. »

La deuxième centurie, celle du *Niti*, est un traité d'éthique et de morale, mais de morale indienne. Quant à la centurie du *Vairagya*, elle traite principalement de sujets de dévotion et de renoncement religieux. Le *Vairagya* est, en effet, un isolement absolu du monde extérieur; se consacrer au vairagya, c'est, dit M. H. Fauche, se dévêtir du corps, sans avoir cessé de vivre; c'est travailler à s'unir dès cette vie à l'essence intelligible par l'absorption d'une extase mystique, où se vantaient de parvenir ces contemplateurs chrétiens qui voyaient *la lumière du Thabor poindre sur le bout de leur nez, et l'auréole du Christ s'épanouir toute radieuse autour de leur saint nombril.*

BHATGONG ou **DHARMAPATAN**, ville de l'Indoustan anglais dans le Népaul, la troisième ville de ce royaume, sur le Bogmetty, à 13 kil. E. de Katmandou; ville sainte, résidence favorite des brahmanes du Népaul; 25,000 hab. Riche dépôt de manuscrits en langue sanscrite.

BHATNEER ou **BHATNIR**, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Pendjab, à 315 k. S.-O. de Delhy, ch.-l. du pays des Bhattis; 5,7000 hab. Prise et détruite par Tamerlan en 1398.

BHATTIS, district de l'Indoustan, dans le N. et l'E. de la prov. d'Adjemir, séparé du Lahore par le Setledye, et arrosé par le Gagur, qui coule au milieu d'une plaine fertile en blé, riz, canne à sucre, tabac et indigo. Les habitants, pour la plupart mahométans, ont des mœurs guerrières et sont avides de chasse et de pillage. Néanmoins, ils ont vu leur territoire envahi par les Anglais en 1818, et se sont soumis à la dépendance britannique.

BHATTS, nom qu'on donne à des sectaires de l'Indoustan; ces sectaires habitent principalement la prov. de Guzerate, parcourent le pays, défendent le faible contre le fort et servent d'intermédiaire entre le pouvoir et les simples particuliers; en un mot, ce sont les *bardes* de l'Inde.

BHÂVA s. f. Mot qui joue un grand rôle dans la psychologie indienne, et qui s'applique plus particulièrement aux principes essentiels de l'art dramatique.

— **Encycl.** Les Indiens ont poussé au moins aussi loin que les Grecs l'analyse philosophique des compositions théâtrales, et Bharata ne le cède certainement à Aristote ni en pénétration, ni en subtilité. Wilson, dans son *Théâtre indou*, donne une définition détaillée de ce que les Indiens entendent par *Bhâva*. Les *bhâvas* sont les dispositions de l'âme ou du corps, qui sont suivies d'une expression correspondante en ceux qui les éprouvent ou sont supposés les éprouver, et d'une impression correspondante en ceux qui les voient. Ce sont elles qui font naître les sensations objectives des spectateurs ou auditeurs, que les Indiens désignent sous le nom pittoresque et expressif de *rasas* ou *saveurs*. Quand ces dispositions, dit Wilson, sont d'un genre permanent et durable, et qu'elles produisent une impression longue et générale, qui n'est point troublée par l'influence de causes collatérales ou contraires, elles sont de fait la même chose que les impressions; ainsi, le désir ou l'amour, considéré comme simple objet de l'action dramatique, est à la fois la disposition du personnage et le sentiment dont le spectateur est rempli. Lorsque les dispositions existent par incident ou par transition, elles contribuent à l'impression générale, mais ne sont pas confondues avec elle : elles peuvent même, par leur essence, lui être contraires sans l'affaiblir ou la contre-balancer. Cette théorie, du reste, ne laisse pas d'être empreinte d'une certaine obscurité, comme toutes celles qu'a enfantées l'esprit raffiné et subtil des Indiens. Les *bhâvas* se distinguent tout naturellement en *bhâvas* durables ou *bhâvas sthâyis*, et en *bhâvas* transitoires ou *bhâvas vyabitchâris*. De nombreuses divisions secondaires interviennent encore; nous ne les rapporterons pas ici; nous nous bornerons seulement à dire que la première classe de *bhâvas* en comprend neuf, et la deuxième trente-trois.

BHAVABHOUTI, auteur sanscrit célèbre, brahmane de naissance. Il avait été surnommé, dit Langlois, *Gosier divin*, à cause de son talent. On le représente comme un des principaux ornements de la cour du roi Bhodja, à Dhârâ. Mais il florissait au commencement du viiie siècle, et les annales du Cachemire le font vivre en 720, sous le patronage du souverain de Canoge, nommé Vasovarmâ. Il est l'auteur de trois drames bien connus, dont le principal, intitulé *Mâlati*, a été traduit en entier par Wilson dans son *Théâtre indou*.

BHAVANI-KODAL, ville sainte de l'Indoustan anglais, présidence de Madras, à 93 kil. N.-E. de Coïmbetour, au milieu d'un territoire très-fertile; 9,700 hab. Temples dédiés à Vichnou et à Siva.

BHEELS, peuple de l'Indoustan, dont les principales tribus errantes, adonnées à la chasse, fréquentent surtout les parties méridionales de la province de Malwah et les montagnes au pied desquelles coule la Nerbudda.

BHEGVOR, fleuve du Béloutchistan, prend sa source dans la prov. de Saravan, traverse le désert de Béloutchistan et se jette dans la mer d'Oman, après un cours de 530 kil.

BHERTPOUR, v. BHURTPORE.

BHÈSE s. f. (bè-ze). Bot. Genre de plantes de la famille des célastrinées, établi pour des arbrisseaux ou des arbres des Indes orientales.

BHICHMA, prince indien, qui joue un grand rôle dans l'histoire primitive et fabuleuse de l'Inde. Langlois nous apprend qu'il était fils de Santanou, roi d'Hastinâpoura et de Gangâ. Il renonça au trône en faveur de son frère Vitchitravîrya, et prit parti pour les Coravas dans la lutte fameuse qu'ils soutinrent contre les Pândavas, et qui est aussi célèbre dans les épopées indiennes que la guerre de Troie dans celles des Grecs. Blessé dans cette lutte par Ardjouna, il quitta la terre et fut appelé, à cause de sa piété, à prendre place au ciel.

BHILS, peuple indien qui habite la contrée montagneuse parallèle à la côte du Malabar. Cette race, extrêmement intéressante et jusqu'ici fort mal connue, surtout en France, l'a été un peu mieux depuis les recherches que Coleman a consignées dans sa *Mythology of the Hindus*. Les Bhils sont considérés, avec les coolies de Guzerate et les goands, comme les restes de la population aborigène de la péninsule indienne, population antérieure à la race indo-européenne. Sir John Malcom estime qu'ils appartiennent à une race d'une très-haute antiquité qui couvrait autrefois toutes les plaines de l'Inde, au lieu d'être confinée, comme aujourd'hui, dans une région montagneuse fort circonscrite, où ils ont été refoulés par les envahisseurs. Les Bhils ont conservé sur leur histoire primitive des légendes fort intéressantes. Ils attribuent leur origine aux rapports de deux êtres, l'un céleste et l'autre mortel. Mahadeo, devenu amoureux d'une beauté terrestre, s'unit avec elle et en eut plusieurs fils. L'un deux, remarquable par sa laideur et ses vices, ayant tué le taureau sacré de son père, fut banni et relégué dans les montagnes; c'est là qu'il donna naissance à la race désignée aujourd'hui sous le nom de Bhils. Les Bhils se divisent en un grand nombre de tribus commandées par des chefs qui prétendent chacun à une descendance céleste particulière. Quelques-unes de ces tribus ont adopté l'islamisme; mais la majeure partie professe la même religion que les Indous. Ils adorent les mêmes divinités qu'eux, mais limitent leurs cérémonies à des offrandes propitiatoires en l'honneur de *Sita Maya* (*Shetula*), la déesse de la petite vérole, qu'ils adorent sous différents noms et chargent de les préserver du terrible fléau. Mahadeo est également de leur part l'objet d'une grande vénération. En outre, ils reconnaissent d'autres divinités qui, toutes, président à un mal qu'elles doivent détourner de leurs sectateurs, ou protégent leurs biens, leurs personnes, etc.

Haiipowa protége les laboureurs, *Waghachakunwer* les défend contre les attaques des bêtes féroces, *Khorial Mata* surveille les bestiaux, *Devi Kanaïl* les moissons, *Behynbaji* dispose de la pluie, etc.... Les Bhils rendent encore un culte spécial aux dieux des montagnes, désignés par eux sous le nom générique de *Rawets*, et dont le plus révéré est *Bhillet.* Les Bhils se partagent eux-mêmes en deux grandes variétés; ils donnent à la première le nom de *blanche*, et à la seconde celle de *noire.* C'est là une distinction purement aristocratique, sans apparence de raison anthropologique. Les Bhils blancs, les purs, prétendent descendre des Rajpoots, dont ils ont, en effet, conservé les préjugés caractéristiques, qui ne se retrouvent pas chez les Bhils noirs ou impurs. Les Bhils accordent une très-grande importance au cheval, et cet animal occupe dans leur légende une place considérable. Ils ont l'habitude d'enterrer leurs morts, contrairement à la coutume des peuples brahmaniques, qui les brûlent.

BHIMA, prince de la race des Pândavas, qui soutinrent contre les Coravas une lutte célèbre dans les épopées de l'Inde. Il était, suivant quelques auteurs, fils de *Counti* et de *Pândou*; suivant d'autres, de *Vâyou* ou *Pavana.* On lui donne, dit Langlois, un caractère de bravoure féroce. Irrité de l'injure faite à Drôpadî, sa femme, par Douhsâsana, qui l'avait tirée par les cheveux au milieu d'une assemblée nombreuse, il jura de donner la mort à celui qui l'avait offensé dans la personne de sa femme, et même de boire son sang. Il tint parole. C'est lui qui mit fin à la lutte contre les Pândavas en tuant Douryodhana d'un coup de massue. Plus tard, dégoûté du monde, il se retira dans la solitude avec ses frères. Ce prince est quelquefois appelé aussi Bhimasena.

BHOPAL, ville de l'Indoustan, dans l'anc. prov. de Malwa; capitale de l'Etat de Bhopal, sur la Betva, à 160 kil. E. d'Oudjein; résidence du radjah, un des plus puissants tributaires des Anglais. L'Etat de Bhopal, qui s'étend dans les anc. prov. de Malwa et de Gandwana, est un pays très-montagneux au N., traversé par les monts Vindhya, arrosé par la Nerbudda, la Betva et beaucoup d'autres rivières moins importantes; les vallées et les plaines de la Nerbudda sont généralement fertiles. Cet Etat est peuplé d'environ 1,200,000 hab. musulmans, composés en grande partie de *Patans*, établis dans le pays par Aureng-Zeyb en 1725, et de *Pindarris*, peuple de brigands dont les incursions et les dévastations ont été réprimées par les Anglais en 1820.

BHOUDJ, ville forte de l'Indoustan, cap. du petit roy. de Cutch, soumis au protectorat de l'Angleterre dont les troupes occupent le fort de Boujy, à 350 kil. N.-O. de Surate; 20,000 hab.

BHRINGA s. f. (brain-ga). Ornith. Genre d'oiseaux, créé aux dépens du genre irine.

BHUCHANGA s. m. (bu-kan-ga). Ornith. Syn. de *drongo cul-blanc.*

BHURTPORE ou **BHERTPOUR**, ville de l'Indoustan, présidence et à 50 kil. N.-O. d'Agra, cap. d'un petit Etat gouverné par un radjah soumis au protectorat anglais. Cette ville, jadis entourée de fortes murailles et de fossés profonds, possède quelques fabriques d'étoffes de coton et est le centre d'un commerce assez important pour les productions de la contrée. L'Etat de Bhurtpore, qui a une superficie de 5,060 kil. c., est bien arrosé, fertile, et produit en abondance du coton, des grains et du sucre; on y trouve quelques sources salées, dont l'exploitation est très-productive; 2,000,000 hab.

BI (du lat. *bis*, deux fois), particule initiale ou préfixe, qui, dans le langage scientifique, principalement en botanique et en chimie, s'ajoute à différents mots pour indiquer la répétition ou l'existence simultanée de deux objets semblables. Les botanistes remplacent fréquemment cette particule par le chiffre 2, et écrivent : 2-*fide*, 2-*flore*, 2-*lobé*, etc., pour *bifide*, *biflore*, *bilobé*, etc.

BIACCA (l'abbé François-Marie), littérateur italien, né à Parme en 1673, mort en 1735. Il entra dans les ordres, et resta attaché, pendant vingt-six ans, en qualité de chapelain ou de précepteur, à la famille Sanvitali, dont il dut se séparer après la publication d'un écrit dans lequel il attaquait les critiques faites contre l'historien Josèphe par un jésuite nommé Calino. Biacca passa le reste de sa vie à Milan et à Parme, et mourut dans cette dernière ville. Il était membre de l'académie Arcadienne, et il a signé plusieurs de ses ouvrages de son nom d'académicien *Parmindo Ibichense.* Ses principaux écrits sont : *Ortografia manuale* (1714); *Trattenimento istorico e cronologico* (1728, 2 vol.); des traductions de Stace, de Catulle, etc.

BIACOLYTHE s. m. (bi-a-ko-li-te — du gr. *bia*, violence; *kôluô*, j'empêche). Antiq. Nom donné, dans l'empire grec, à des agents de la force publique, dont les fonctions répondaient à celles de nos gendarmes.

BIACULÉ, ÉE adj. (bi-a-ku-lé — du lat. *bis*, deux fois; *aculeus*, aiguillon). Entom. Qui a un double aiguillon : *Le scorpion* BIACULÉ *se trouve au Mexique et dans la Géorgie.* (Walckenaer).

BIACUMINÉ adj. m. (bi-a-ku-mi-né — de *bi* et de *acuminé*). Bot. qui a deux pointes. ‖ *Poils biacuminés*, Poils à deux branches qui, étant opposées par leur base, paraissent être attachées par le milieu, comme dans la malpighie brûlante et l'astragale rude. On les appelle aussi *poils en navette.*

BIADÉ s. m. (bi-a-dé). Mar. Bateau de passage employé à Constantinople. ‖ On dit plus souvent *caïque.*

BIADJAKS, nom sous lequel on désigne un peuple qui habite la côte nord-est de l'île de Bornéo. Le nom de *Biadjaks* signifie littéralement *pirates* et est traduit par le nom malais, qu'on leur donne aussi assez fréquemment, d'*Orang-Laout* ou *hommes de la mer.* On les a confondus quelquefois, mais à tort, avec les *Biadjous*, autre peuple de cette île, dont ils s'éloignent par des caractères ethnographiques et linguistiques bien tranchés. M. de Rienzi pense qu'ils descendent des Tzengaris de l'Indoustan. Ce fait, s'il est réel, serait assez curieux, parce qu'il faudrait alors rattacher les Biadjaks à la grande famille dispersée dans le monde entier et connue sous le nom de *Tziganes* ou *Bohémiens.* M. de Rienzi nous donne sur ce peuple des détails intéressants. Ces hommes, dit-il, étaient jadis des Indiens sans castes, sveltes, bien faits et à la figure régulière, qui se sont mêlés à des Chinois aux cheveux longs et plats et aux yeux obliques, à des Javanais qui se rasent la barbe et portent des moustaches, et à des Mangkassan aux dents noires et luisantes. Ils participent de tous ces peuples; mais c'est surtout aux Tzengaris de l'Indoustan qu'ils ressemblent, car ils en sortent. De même que les Arnautes ou Schypetars de la Turquie d'Europe, qui adressent leurs prières, suivant l'occasion, à la *Panagia* (sainte Vierge), ou au *ressoul* (prophète arabe), les Biadjaks invoquent Brahma, Jésus ou Mahomet, suivant leurs intérêts. Ces hommes, méprisés et redoutés dans l'île et dans les pays voisins, sont d'une stature un peu au-dessus de la moyenne. Ils ont ordinairement les traits fins et réguliers, sont sveltes, bien faits et très-basanés; plusieurs sont légèrement tatoués. Ils sont avares, ignorants, superstitieux, menteurs, débauchés, mais intelligents et adroits. Ils sont fort unis entre eux, n'aiment pas les hommes appartenant à d'autres tribus que la leur, et vivent d'une manière mystérieuse. Les divinités des Biadjaks Tzengaris portent le nom de *Dionatas*, ainsi que celle de *Dayas*, ce qui rappelle le brahmanisme. Leurs rites sanguinaires paraissent être une imitation de ceux de la déesse Kali, à laquelle les Rhindewas, dans l'Inde, offrent clandestinement des sacrifices humains. M. de Rienzi signale, dans la langue des Biadjaks deux mots : *pada*, père, et *ker*, maison, qui offrent des analogies avec les deux termes correspondants du tzengare de l'Indoustan : *pita*, *kour.*

BIAFORE, ancien mot français correspondant à l'exclamation actuelle de *A l'aide! au secours!* et par lequel, dit Ducange, on invoquait le secours public. A cet appel, tout le monde était tenu de répondre; c'était quelque chose comme le *tumultus* antique; habitants des villes, habitants des campagnes, tout le monde devait, à ce signal, être à la disposition du seigneur ou de son représentant. On trouve dans les *fors de Béarn*, rubrique de *Probations d'instruments*, article 9, l'explication suivante de cette expression : *Biaforo est crida à mort* : *Biaforo, crier aux alarmes, au meurtre.* On retrouve encore dans un autre monument de notre ancienne littérature le passage suivant, précieux pour la définition de cette expression : « *Est défendu d'user d'oresnavent d'aucuns seels ou Biahorras;* mais chacun viendra par action. » On retrouve encore ce mot sous les formes diverses de *Biaffore*, *Bihore* et même *Biore.* Si nous voulons en chercher l'étymologie précise, il faut d'abord remarquer que ce mot est principalement employé dans le midi de la France, surtout dans la Gascogne et le Béarn. Or, nous savons que, dans les dialectes usités dans ces régions, il est de règle que le *b* initial remplace toujours, ou presque toujours, un *v* primitif latin; par conséquent, nous sommes autorisés à restituer cette lettre primitive dans *Biafore*, qui dès lors sera *Viafore.* La première partie du mot, ainsi ramenée à son aspect réel, nous fait songer immédiatement au latin *via*, route, chemin; quant à la seconde, il n'est pas difficile de l'identifier avec l'adverbe *foras*, dehors. Dès lors, le sens de cette locution s'explique très-aisément. Nous ferons remarquer que, dans une des citations que nous avons reproduites, le deuxième mot est écrit *horras*, qui correspond exactement au latin *foras;* le *h* initial a remplacé le *f*, comme cela arrive fréquemment, surtout dans les procédés de dérivation particuliers aux idiomes néo-latins du sud-ouest de l'Europe. *Horas* est proche parent de notre mot français *hors*, qu'on écrivait anciennement *fors*, comme on peut le voir dans l'ancienne et célèbre phrase : *tout est perdu fors l'honneur.*

BIAFRA ou **BIAFARA**, nom d'un petit royaume et d'une baie de l'Afrique occidentale : ce royaume, situé dans la Guinée supérieure, sur la côte de la baie du même nom, entre le royaume d'Ouari au N., et la côte de Gabon au S., est arrosé par la Malimba, et a pour capitale une ville appelée aussi Biafra. La baie de Biafra, à l'E. du golfe de Guinée, dont elle n'est que le prolongement, est comprise entre les caps Formose et Lopez; elle renferme les îles de *Fernando-Po*, *San-Thomé* et *Principe.*

BIAGI (le père Clément), archéologue italien, né en 1740 à Crémone, mort à Milan en 1804. Etant entré dans l'ordre des Camaldules, il s'adonna avec un égal succès à l'étude des langues, des antiquités et de la théologie, puis il finit par obtenir sa sécularisation, afin de se livrer entièrement à sa passion pour l'archéologie. Ses principaux ouvrages sont : *Monumenta græca ex musæo J. Nanii illustrata* (Rome, 1785), travail dans lequel il décrit en partie le riche musée du chevalier Jacques Nani; *Tractatus de decretis atheniensibus* (1787, 3 vol. in-4°), etc.

BIAGIOLI (Nicolas-Josaphat BIASCIOLI, dit), littérateur et grammairien italien, né à Vezzano, près de Gênes, en 1768, mort en 1830. Il était professeur de littérature grecque et latine à Urbin, lorsque les Romains essayèrent d'établir la république, grâce à la protection d'une armée française. Partisan de la liberté, Biagioli fut quelque temps préfet, puis il quitta l'Italie en même temps que les Français (1799). Il vint se fixer à Paris, où il se fit une grande réputation en enseignant la langue et la littérature italiennes. Outre de bonnes éditions de Dante, de Pétrarque, etc., Biagioli a publié une *Grammaire italienne* (Paris, 1808); *Trattato della poesia italiana* (1819); *Tesoretto della lingua Toscana* (1815), etc.

BIAGRASSO, V. ABBIATEGRASSO.

BIAIGUILLONNÉ, ÉE, adj. (bi-è-ghi-llo-né; *ll* mll. — de *bi* et *aiguillonné*). Zool. Qui a deux aiguillons, comme un certain poisson du genre baliste.

BIAILÉ, ÉE adj. (bi-è-lé; — de *bi* et *ailé.*) Bot. Qui a deux ailes ou appendices membraneux en forme d'ailes : *Les fruits de l'orme et de l'érable sont* BIAILÉS. (Richard.)

— Entom. Anc. syn. de *diptère.*

BIAIN s. m. (bi-ain). Féod. Corvée d'homme ou d'animal à laquelle certains paysans étaient obligés pour le compte de leur seigneur.

BIAIS s. m. (biè — Génin, dans ses *Récréations philologiques*, semble regarder *bief* et *biais* comme deux variantes étymologiques d'un seul et même mot. *Biais*, dit-il, est le même substantif qui s'écrit *bief* : le *bief* d'un moulin, la prise d'eau, le canal artificiel qui détourne l'eau de la rivière pour faire tourner le moulin. Pour justifier cette opinion, il fait remarquer que l'idée de *bief* emporte toujours l'idée d'obliquité, puisque tout canal est nécessairement latéral au cours d'eau sur lequel il est pris. C'est pourquoi, ajoute-t-il, *de biais* signifie obliquement, d'une manière détournée, comme est placé un *bief.* Nous avouons que nous sommes loin de partager l'opinion de Génin, et que nous attribuons à chacun de ces mots une origine bien distincte. Comment d'ailleurs, en dehors des raisons phonétiques, admettre que *biais* dérive de *bief.* La différence extérieure des deux mots est trop profonde pour qu'on n'en tienne pas compte. Génin a l'air d'admettre que *biais* est une simple variante orthographique destinée à représenter la prononciation assourdie de *bief*, avec l'*e* muet. Mais comment expliquer, dans cette hypothèse, que d'autres langues collatérales aient aussi conservé et reproduisent encore une forme *biais* avec ses lettres caractéristiques? Pourquoi retrouvons-nous dans l'ancien catalan *biais*, dans le nouveau catalan *biax*, dans le sarde *biasciu*, dans l'italien *sbiescio?* C'est parce que *biais* ne vient pas de *bief*, mais de la forme de basse latinité *bifax*, qui est pour *bifacies*, littéralement qui a une double face, un double aspect; dans *bifax*, le *f* médial a fini par tomber, et la désinence *ax* a subi les altérations propres au système de dérivation du français; il a dû y avoir une forme intermédiaire *bifais*). Obliquité, ligne, sens, direction oblique : *Le* BIAIS *d'un mur, d'une étoffe. Au moyen de quelques rosiers, on pourra dissimuler le* BIAIS *de cette allée.*

— Fig. Façon plus ou moins ingénieuse ou détournée d'envisager ou d'entreprendre quelque chose : *Prendre un* BIAIS. *Chercher, trouver un* BIAIS. *J'avoue qu'il est besoin d'un long exercice et d'une méditation souvent réitérée, pour s'accoutumer à regarder de ce* BIAIS *toutes les choses.* (Desc.) *Ils sont morts avant qu'on ait bien concerté le* BIAIS *qu'il faut prendre pour les avertir qu'ils doivent mourir.* (Fléch.) *Il n'y a point d'esprit faux dont on n'eût tiré des talents utiles, en le prenant d'un certain* BIAIS. (J.-J. Rouss.) *Eh bien! tu hésites déjà? — Non, du tout. Laissez-moi faire; j'ai trouvé un* BIAIS. (Scribe.) *Elle cherchait évidemment un* BIAIS *pour renouer l'entretien brisé.* (P. Fév.)

> Je ne sais quel *biais* ils ont imaginé.
>
> RACINE.

> Vous me défendez mieux que je ne saurais faire
> Et du *biais* qu'il faut vous prenez cette affaire.
>
> MOLIÈRE.

> Voyons, voyons un peu par quel *biais*, de quel air
> Vous voulez soutenir un mensonge si clair.
>
> MOLIÈRE.

> Si l'on avait toujours en main force pistoles,
> On n'aurait pas besoin si souvent de rêver
> A chercher des *biais* qu'on ne saurait trouver.
>
> MOLIÈRE.

— Loc. adv. *De biais, en biais*, Obliquement, par côté, de travers : *Couper une étoffe* DE BIAIS, EN BIAIS. *Au lieu de nous rapprocher, comme je le pensais, de l'étroite rade encombrée de petits navires, nous coupâmes* EN BIAIS *le golfe et nous allâmes débarquer sur un îlot entouré de rochers.* (Gér. de Nerval.) *Le couteau avait glissé en déchirant la robe et avait pénétré* DE BIAIS *entre les chairs et les côtes.* (Alex. Dum.) *Ce jour-là, il descendait* EN BIAIS *les gorges et les ravins qui se creusent et se relèvent alternativement des flancs de l'Etna jusqu'à la fertile plaine de Catane.* (G. Sand.) *Les rayons du soleil, ne frappant que* DE BIAIS, *ne le gênaient point encore.* (L. Viardot.) ‖ Fig. D'une façon indirecte, détournée : *Aborder* DE BIAIS *une question. Accoutumés que nous sommes à ne voir aller les hommes que* DE BIAIS *et par détours...* (Mascar.)

> Il est certains esprits qu'il faut prendre *de biais*,
> Et que, heurtant de front, vous ne gagnez jamais.
>
> REGNARD.

— Manég. *Aller en biais.* Se dit d'un cheval qui avance alternativement chaque épaule avant la croupe.

— Archit. Direction oblique par rapport à la face ou à la direction principale : *Le* BIAIS *d'un pont, d'une voûte. Le talent d'un architecte est d'éviter les* BIAIS, *de les faire disparaître, et quelquefois d'en tirer parti.* (Quatremère.) ‖ *Biais gras*, Celui dont l'angle d'obliquité est obtus. ‖ *Biais maigre*, Celui dont l'angle d'obliquité est aigu. ‖ *Biais passé*, Surface gauche employée pour la construction des voûtes en biais, et qui est engendrée par une ligne s'appuyant à la fois sur les arcs de tête et sur une droite perpendiculaire aux plans de tête, passant dans le plan de naissance, par le milieu de la ligne qui joint les centres des arcs. ‖ *Biais par tête*, Déviation d'un plan, provenant de ce que le mur de l'entrée d'une voûte n'est pas d'équerre avec ceux qui portent la voûte.

— Couture. Faux pli d'une robe, fait avec un morceau d'étoffe posé en biais.

— **Rem.** *Biais* n'a qu'une syllabe en prose, mais on a pu voir, par les exemples que nous avons cités, que les poëtes lui donnent, selon les besoins de la mesure, une ou deux syllabes.

— **Encycl.** *Biais passé.* Le *biais passé* est une solution très-ancienne du problème difficile des arches biaises aujourd'hui complétement résolu. Cette solution ne satisfait qu'à

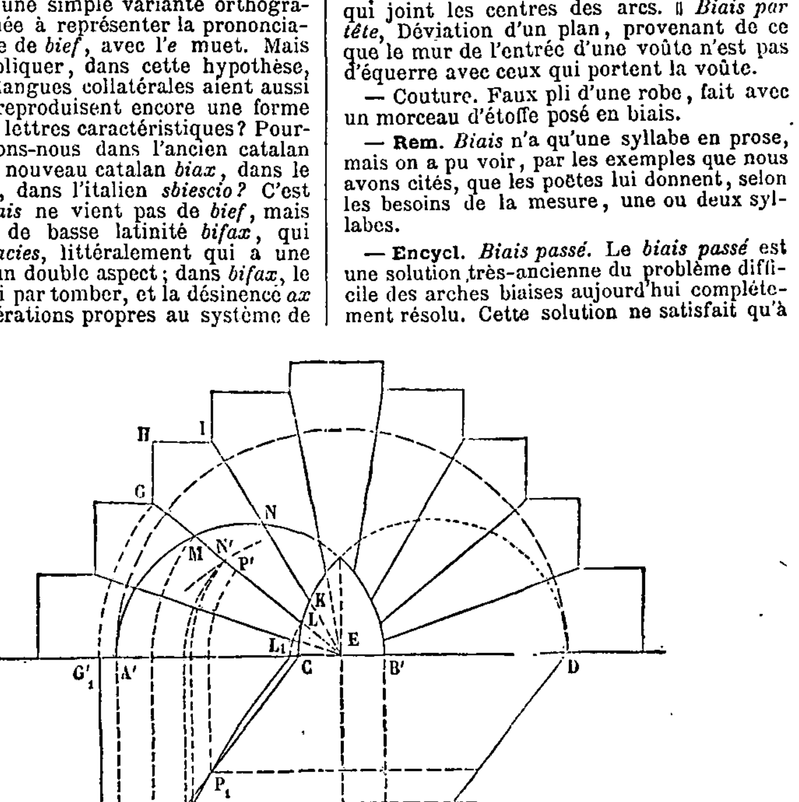

l'une des deux conditions que la théorie des poussées dans les arches biaises assigne à ces voûtes. Les surfaces de joint doivent toujours être normales à la tête et aux plans parallèles à la tête, et normales à l'intrados. Dans le *biais passé*, la première condition est seule sa-

tisfaite; aussi le *biais passé* n'est-il une solution satisfaisante que pour un *biais* peu considérable compris entre 90° et 70° environ. Voici en quoi consiste l'appareil du *biais passé* des anciens.

Soient AB A′B′, CD les deux têtes de la voûte. On enveloppe les deux projections A′B′ CD par une ellipse tangente aux cercles A′B′ et CD en A′ et D. On prend ordinairement la plus petite de toutes les ellipses que l'on peut choisir; cette ellipse a ses axes déterminés par les deux conditions

$$2a = AD \quad \text{et} \quad \frac{b^2}{a} = \frac{AB}{2}.$$

On divise cette ellipse en parties égales, et on construit sur les diverses parties les têtes des voussoirs qui correspondraient à une voûte droite ayant cette ellipse pour courbe de tête. Les plans de joints des voussoirs de cette voûte droite étant pris, passent par EF, perpendiculaire au plan de tête mené par le centre de l'ellipse. On prend ces mêmes plans pour plans de joints du *biais passé*. La figure ci-jointe représente donc la projection du *biais passé* sur le plan de la tête postérieure. Si nous considérons en particulier le voussoir GHIKL, ce voussoir a pour tête antérieure GHIMN, pour tête postérieure GHIKL; les lignes de joint sur l'intrados se projettent sur les droites ML et NK; ces lignes de joint sont des ellipses intersections de l'intrados avec les plans de joint. Pour tailler les voussoirs, il faut avoir les panneaux de joint; on obtient facilement ces panneaux en rabattant le plan de joint FEG sur le plan horizontal. On obtient ainsi le panneau $G_1G'_1L_1M_1$, formé de trois droites M_1G_1, $G_1G'_1$, G'_1L_1 et d'une portion d'ellipse M_1L_1. En répétant la même construction pour tous les plans de joints, on trouvera une série d'ellipses qui passent toutes au point P_1, milieu de AC. Au point P′ correspondant à P_1 dans l'espace, le plan de joint est normal à l'intrados : en ce point, en effet, le cercle de rabotement se confond avec le cercle de section, par un plan parallèle à la tête, mené par ce point; donc en ce point le plan de joint contient deux droites perpendiculaires à la tangente à la section parallèle à la tête; donc ce plan est perpendiculaire à cette tangente, et par suite contient la normale à l'intrados. La taille des voussoirs s'exécute de la manière suivante : on prend un prisme de base GHIKL et de hauteur égale à la distance des deux têtes; l'une des faces projetées sur GL de KI doit correspondre à un lit de carrière. Sur les faces on applique les panneaux de joint que nous avons rabattus, et l'on trace ainsi les ellipses projetées sur ML et NK; on applique sur la face antérieure du prisme le panneau GHINM, et l'on a alors, pour tracer la double courbe du voussoir : quatre courbes tracées sur cette douelle, ML, NK, MN, LK; on fait passer des génératrices du cylindre de voûte par des points correspondants de ces courbes.

Les appareilleurs ayant souvent, par erreur, taillé le douelle courbe en menant des droites allant de la courbe MN à la courbe LK, le résultat obtenu fut considéré comme un nouveau système, auquel on donne le nom de *biais passé* gauche. Ce *biais passé* gauche est d'un mauvais effet; il présente un renfoncement au milieu très-désagréable pour l'œil. On reconnaît facilement l'existence de ce renfoncement en coupant par un plan vertical passant par l'axe du berceau.

BIAIS, AISE adj. (biè, è-ze.) Archit. Qui est de biais, qui est oblique par rapport au mur ou à la direction principale : *Un pont* BIAIS. *Une voûte* BIAISE. *Ces surfaces sont admises aussi dans nos constructions* BIAISES. (Graëff.) *J'aurais préféré pourtant une voûte d'arête* BIAISE *et également barlongue.* (V. Hugo.) *A travers une fenêtre* BIAISE, *on apercevait un autel avec une croix.* (Chataub.)

BIAISANT (biè-zan), part. prés. du v. Biaiser : *Il y a certains esprits qu'il ne faut prendre qu'en* BIAISANT. (Mol.)

BIAISEMENT s. m. (biè-ze-man — rad. *biaiser*). Action de biaiser, résultat de cette action, manière d'aller en biaisant : *Nous avancions à peine, à cause des* BIAISEMENTS *imprimés au canot par notre barreur.*

— Fig. Détour, moyen indirect : *Ces sortes de* BIAISEMENTS *en matière d'affaires d'Etat sont toujours dangereux.* (Bouhours.)

BIAISEMENT adv. (biè-ze-man — rad. *biais*). De biais, en biais, obliquement : *Les planètes font leur cours par le zodiaque, qui traverse ou environne* BIAISEMENT *le ciel.* (Paré.)

BIAISER v. n. ou intr. (biè-zé — rad. *biais*). Etre en biais; aller, marcher de biais : *La galerie du Louvre* BIAISE *du côté de la rivière.* (Millin.) *S'il trouve une barrière de front qui ferme son passage, il* BIAISE *et va à droite et à gauche.* (La Bruy.)

— Fig. User de moyens indirects, détournés : *Voilà ce qui arrive quand on a mal dit : on* BIAISE, *on dissimule, on déguise.* (Boss.) *Tant* BIAISER *pour dire les avantages que l'on a, c'est, ce me semble, cacher un peu de vanité sous une modestie apparente.* (La Rochef.) *Il me paraît indigne de l'Assemblée de* BIAISER *sur une question de l'importance de celle qui nous occupe.* (Mirab.) *Ah! je suis franche, moi, je ne ruse pas, je ne* BIAISE *pas.* (Empis.) *Il y a des vérités qu'on ne peut pas dire sans* BIAISER, *surtout quand les autorités sont ombrageuses et composées de petits esprits.* (Sallent.)

Les hommes sont si faux, qu'un seul, toujours sincère,
Entre eux tous paraîtrait comme un niais étranger
Dans un pays où tous *biaisent* pour s'arranger.
DUFRESNY.

BIAISEUR, EUSE adj. (biè-zeur, eu-ze — rad. *biaiser*). Qui aime à biaiser, qui a l'habitude de biaiser. ‖ Peu usité.

BIALA, ville de l'empire d'Autriche, gouvernement de Gallicie, cercle et à 30 kil. S.-O. de Wadowice, sur la petite rivière de Biala, affluent de la Vistule; 6,000 hab. Manufactures de draps, toiles, clouterie et ferronnerie. ‖ Ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Lublin, waïvodie et à 53 kil. S.-E. de Siedlec; 3,000 habitants, sur la Tna. Elève de bestiaux et d'abeilles. Beau château des princes Radziwil.

BIALACERKEW. V. BELAIA-TSERKOV.

BIALOWICZ, vaste forêt de la Russie d'Europe, dans la Lithuanie, gouv. de Grodno, entre le bourg et la ville d'Isla; longueur, 31 myriam., sur 15 de large.

BIALUMINIQUE adj. (bi-a-lu-mi-ni-ke — de *bi* et *aluminique*). Se dit des sels dans lesquels l'alumine contient deux fois autant d'oxygène que l'acide : *Sel* BIALUMINIQUE.

BIALYSTOK, ville de la Russie d'Europe, chef-l. de la prov. de son nom, dans le gouv. de Grodno (anc. Pologne), à 800 kil. S.-O. de Saint-Pétersbourg, sur la Bialy; 9,217 h. Industrie active, commerce considérable; rues larges et régulières, bordées de maisons construites en bois; gymnase, hôpital, plusieurs églises, beau château appelé le *Versailles de la Pologne.*

La province de Bialystok, partie occidentale du gouv. de Grodno, fut réunie à la Russie par le traité de Tilsitt en 1807. Superficie, 748,000 hect.; 227,000 habitants. Sol plat, bien arrosé, fertile et bien boisé; abondante récolte de blé, seigle, avoine, lin, chanvre, etc. Climat tempéré, air humide et malsain. Elle est divisée en quatre districts, qui renferment 30 villes et plus de 500 villages ou hameaux.

BIAMBONÉE s. f. (bi-an-bo-né). Comm. Etoffe des Indes en écorce d'arbres.

BIAMMONIACAL adj. m. (bi-amm-mo-ni-a-kal — de *bi* et *ammoniacal*). Chim. Sel qui contient deux fois autant d'ammoniaque que d'acide.

BIAMONTI (l'abbé Joseph-Louis), littérateur italien, né à Vintimille en 1730, mort à Milan en 1824. Il fut professeur d'éloquence à l'université de Bologne, puis à celle de Turin. Il a publié : une *Grammaire de la langue italienne*, un *Traité sur l'art oratoire*, des tragédies, des traductions d'Eschyle, de la *Poétique* d'Aristote, de l'*Iliade*, des des de Pindare, etc.

BIANA, ville de l'Indoustan anglais, présidence et à 80 kil. S.-O. d'Agra, sur le Ramgonga; elle fut le premier chef-l. ou cap. de la prov. d'Agra, après que les mahométans se furent rendus maîtres de cette contrée en 1197. Elle est administrée par le radjah de Bhurtpore, sous la surveillance des Anglais.

BIANCA CAPELLO. V. CAPELLO.

Bianca Capello, opéra italien, musique de Dell'Ongara, représenté à Turin dans le mois de novembre 1860.

Bianca Contarini, drame en cinq actes, en prose, par Paul Foucher, représenté en février 1840. La donnée de cette pièce est empruntée, en partie, au roman de George Sand intitulé l'*Uscoque*, qui, lui-même, est une imitation du *Pirate* de lord Byron. On sait qu'au XVII[e] siècle, des pirates désolèrent l'Adriatique et portèrent de graves atteintes à la puissance maritime de Venise. Parmi ces pirates se trouvait un nommé André Pisanni, injustement exilé de Venise, et qui, pour se venger, avait armé des navires et répandait l'épouvante sur tout le littoral. André portait toujours un masque dans les combats, et, chaque hiver, il rentrait incognito dans Venise. Cependant, dans un combat livré aux galères vénitiennes, l'intrépide chef, près de s'en emparer, s'arrête tout à coup et ordonne la retraite, malgré les reproches violents que lui adresse Georges, un capitaine dalmate. C'est qu'André a vu sur le vaisseau ennemi un vieillard et une jeune fille. Cette jeune fille est une nièce du doge, Bianca Contarini, dont il devient éperdument amoureux, et que, plus tard, il épouse en secret, sans qu'elle sache que son mari est le Klephte redoutable qui fait trembler Venise. Nous n'entrerons pas dans les diverses péripéties de l'action; qu'il nous suffise de raconter le dénoûment, qui est la partie vraiment saillante et dramatique de cette œuvre. Le capitaine Georges a résolu de faire périr Bianca, afin de rompre le seul lien qui peut attacher André à Venise. A cet effet, il a attiré la jeune femme dans un château occupé par les pirates, mais il n'a pas songé à écarter de sa maison une jeune Albanaise, Zoé, qui, toute dévouée à Bianca, et au courant du danger qui la menace, se sacrifie généreusement, se couvre d'un voile, éteint les lumières, se couche, et meurt pour sa maîtresse, sous le poignard même du Dalmate.

Bianca ou la **Fiancée du Bravo**, opéra en quatre actes, musique de Balfe, représenté à Londres dans le mois de décembre 1860. Cet ouvrage a eu du succès. L'interprétation en a été brillante, grâce au talent de Harrison et de miss Louisa Pyne.

Bianca e Faliero, opéra de Rossini, représenté à Milan, au théâtre de la Scala, le 26 décembre 1819. De tous les ouvrages du célèbre maestro, *Bianca e Faliero* est un des moins réussis et, par conséquent, un des moins connus. Rossini venait de quitter Naples au bruit des sifflets, le 4 octobre 1819, après la tumultueuse représentation de la *Donna del Lago.* Il comptait prendre une éclatante revanche à Milan, mais son attente fut trompée de tous points. Le sujet de *Bianca e Faliero* est à peu de chose près celui du *Comte de Carmagnola*, de Manzoni. La scène est à Venise. Le Conseil des Dix condamne à mort un jeune général dont il se défie parce qu'il est vainqueur; mais Bianca, la fille du doge, aime le comte, ou plutôt Faliero. M[me] Camporesi chanta supérieurement le rôle de Bianca, dit Stendhal; celui de Faliero était rempli par M[me] Carolina Bassi, la seule cantatrice qui rappelât, mais de loin pourtant, la Pasta. Les autres rôles étaient tenus par Claudio Bonaldi, Alessandro de' Angelis, etc. La décoration représentant la salle du Conseil des Dix était, paraît-il, d'une vérité parfaite. « On se sentait frémir au milieu de la magnificence, dans cette salle immense et sombre, tendue en velours violet, et éclairée seulement par quelques rares bougies dans des flambeaux d'or; on se voyait en présence du despotisme tout-puissant et inexorable, poursuit le biographe de Rossini. Notre insensibilité ou notre pauvreté a beau dire, de belles décorations sont le meilleur commentaire de la musique dramatique; elles décident l'imagination à faire les premiers pas dans le pays des illusions. Rien ne dispose mieux à être touché par la musique que ce léger frémissement de plaisir que l'on sent à la Scala, au lever de la toile, à la première vue d'une décoration magnifique. Celle de la salle du Conseil des Dix, dans *Bianca e Faliero*, était un chef-d'œuvre de M. Sanquirico. Quant à la partition de Rossini, tout était réminiscence; il ne fut pas applaudi, il fut presque sifflé. » L'auditoire milanais se montra sévère : un air fort difficile, et chanté avec beaucoup de perfection par Violante Camporesi, le laissa froid et indifférent. Cet air fut appelé l'air de *guirlande*, parce que la jeune fille tient une guirlande à la main en le chantant. A vrai dire, il n'y avait de neuf, dans *Bianca e Faliero*, qu'un morceau, le quartetto; mais ce morceau et le trait de clarinette surtout, sont au nombre des plus belles inspirations qu'aucun maître ait jamais eues. Tel est du moins l'avis de Stendhal, qui ne voit rien dans *Otello*, ou dans la *Gazza ladra*, de comparable à ce quartetto. « C'est, dit-il, un moment de génie qui dure dix minutes. Cela est aussi tendre que Mozart, sans être aussi profondément triste. Je mets hautement ce quartetto au niveau des plus belles choses de *Tancrède* ou de *Sigillara.* » Stendhal n'a pas assez d'admiration pour la cantilène de ce quartetto, qu'il se chantait, avoue-t-il, pour se donner du courage, lorsqu'il écrivait sur la musique de Rossini. On plaça, dès les premiers jours, ce morceau tant vanté dans la musique d'un ballet joué à la Scala. Le même public l'entendit ainsi pendant six mois de suite, tous les soirs, sans en être jamais rassasié, l'écoutant avec un profond silence. Du naufrage de *Bianca e Faliero*, l'auteur a sauvé de superbes débris, qu'il a placés dans de nouvelles compositions. Il a souvent agi de la sorte, notamment pour *Ciro in Babilonia, Aureliano in Palmira, Sigismondo*, et autres opéras mal accueillis à leur apparition.

Bianca e Fernando, opéra italien de Bellini, représenté à Naples en 1826. La vocation de Bellini venait de se révéler par le petit opéra *Andelson e Salvina*, joué en 1825, dans l'intérieur du Conservatoire de Naples, et par la cantate d'*Ismène.* Lablache, témoin de la réussite de ces deux essais, et plein de confiance dans l'avenir du jeune Bellini, alors âgé de vingt et un ans seulement, prit sous sa protection le futur auteur de *Norma.* La reine de Naples, à qui Bellini fut recommandé, engagea l'impressario Barbaja, l'audacieux entrepreneur des théâtres lyriques de Naples, Vienne, Milan, Venise, etc., à lui confier un libretto. Barbaja se rendit d'autant plus volontiers au désir de sa souveraine, que Lablache répondait des moyens de son protégé et acceptait d'avance un rôle dans l'ouvrage à venir. A la fin de l'année 1826, Bellini avait terminé la partition de *Bianca e Fernando*, dont les rôles principaux furent interprétés par Rubini, Lablache et Lalande, trois célébrités du chant, trois étoiles en possession de la faveur du public italien. *Bianca e Fernando* obtint un très-grand succès. On distingua surtout un charmant duo exécuté par Rubini et Lalande, et un air très-beau chanté par Lablache. Enhardi par la réussite du nouveau maître, l'impressario Barbaja envoya Bellini à Milan, dont le théâtre était aussi placé sous sa direction, afin d'y écrire un opéra pour Rubini et Lalande, sur un libretto de Romani, auteur très-peu connu encore. C'est là qu'il mit au jour *il Pirata*, son premier chef-d'œuvre, qui lui acquit une réputation européenne. Les journaux, lorsque *Bianca e Fernando* parut, exagérant son talent, avaient mis Bellini au rang de Rossini; ils le placèrent hardiment au-dessus *del più gran maestro del mondo*, dès l'apparition du *Pirata.* Nous savons à quoi nous en tenir sur l'emphase italienne : sans doute, *il Pirata* obtient encore aujourd'hui le succès dont il est digne, mais *Bianca e Fernando* est tombé dans un oubli mérité. Nous ne voulons pas dire pour cela que *Bianca e Fernando* soit une œuvre sans valeur : quelques morceaux mériteraient à coup sûr d'être conservés. Quant à la partition tout entière, nous croyons qu'elle n'affronterait pas aujourd'hui sans quelque danger, à Paris du moins, les hasards de la rampe.

Bianca e Gualtiero, opéra représenté le 11 février 1845 au théâtre italien impérial de Saint-Pétersbourg, musique du général Alexis Lvoff. M[me] Viardot et Rubini remplissaient les deux principaux rôles. Tamburini jouait un rôle secondaire; les autres personnages étaient représentés par Versing, Petroff, Lavia et Gallinari. Cet ouvrage eut du succès dans la haute société russe. Comment aurait-il pu en être autrement, avec une troupe d'élite commandée par un général? Il est à remarquer qu'aux premières représentations de ces opéras d'amateurs, l'enthousiasme va jusqu'au délire; mais il faut bien, tôt ou tard, admettre le vrai public dans la salle : c'est alors que le compositeur voit son astre pâlir et s'éclipser à jamais. Le général Lvoff jouait, dit-on, assez bien du violon.

BIANCANI (Joseph), mathématicien italien, né en 1566 à Bologne, mort à Parme en 1624. Il se fit jésuite, et s'acquit une grande réputation en publiant de nombreux ouvrages sur les mathématiques et l'astronomie. Les principaux sont : *Aristotelis loca mathematica* (Bologne, 1615); *Brevis introductio ad geographiam, etc.* (1620).

BIANCHI (Francesco FERRARI, dit **il Frari**), peintre italien, né à Modène vers 1447, mort en 1510. Il est surtout connu pour avoir été le maître du Corrége. Les compositions qui restent de ce peintre ne manquent ni de coloris, ni de délicatesse dans la touche, ni même d'un certain charme; mais, par la sécheresse des lignes et des formes, elles se rattachent à l'école italienne du XIII[e] siècle. On a de ce peintre, au Louvre, une *Vierge avec saint Benoît et saint Quentin.*

BIANCHI (Marc-Antoine), jurisconsulte italien, né à Padoue en 1498, mort en 1548. Il se fit par son éloquence une grande réputation comme avocat, puis fut nommé professeur de décrétales et de droit criminel dans sa ville natale, où il mourut. Ses principaux écrits sont : *Tractatus de indiciis homicidii, etc.* (Venise, 1545, in-fol.); *Practica criminalis aurea* (Venise, 1547), etc.

BIANCHI (Federigo), peintre italien, né à Milan à la fin du XVI[e] siècle. Il fut élève et gendre de Jules-César Procacini. Les églises de Milan possèdent beaucoup de ses tableaux, parmi lesquels on remarque deux *Saintes Familles.* Il peignit aussi des fresques, entre autres le *Châtiment d'Héliodore*, au-dessus de la porte de la sacristie de Saint-Marc.

BIANCHI (Cristofano), graveur au burin, travaillait à Rome de 1595 à 1612. Heineken prétend qu'il était originaire de la Lorraine et que son véritable nom était Le Blanc. Il a gravé, entre autres sujets : une *Sainte Famille*, d'après Barth. Spranger; *Saint Jean-Baptiste*, d'après An. Carrache; *Enée conduit par la sibylle au lac d'Averne*, d'après Raym. Lafage; le portrait de Michel-Ange, etc.

BIANCHI (Buonavista-Franco ou Francesco), peintre italien, né à Florence, mort en 1658, était fils d'un mosaïste distingué, et étudia sous Biliverti; il vécut dans sa ville natale, passant la plus grande partie de son temps à copier des tableaux de grands maîtres pour le grand-duc, qui faisait présent de ces copies aux souverains étrangers. Toutefois, on a de lui de grandes toiles, notamment : le *Martyre de saint Miniato;* un *Saint Barthélemy chassant le démon;* des *Miracles de saint François de Paule*, qu'on voit à Florence; mais il aimait surtout à peindre de petits sujets d'histoire sur des pierres dures, et il excellait dans ce genre de travail.

BIANCHI (Giovanni-Paolo), graveur italien, né à Milan vers le commencement du XVII[e] siècle, a travaillé dans cette ville et à Pavie. Il vivait encore en 1682. Cette date figure sur une de ses estampes, représentant *Jésus au Jardin des Oliviers.* Parmi les autres sujets qu'il a traités, nous citerons : une suite de *Scènes tirées de l'histoire ancienne*, d'après J.-C. Storer; des vues de la ville de Milan et de la Chartreuse de Pavie; des cartouches d'armoiries, des allégories, des frontispices d'ouvrages, d'après Fiamminghini, Fiasello; les portraits de Marie Stuart, de Marcellino-Maria Visconti, du cardinal Sacerosa, etc. — Un autre graveur, nommé Giovanni-Pietro BIANCHI, travaillait à Milan en 1625. Peut-être était-il frère de Giovanni-Paolo, et fils de Marco BIANCHI, graveur milanais de la fin du XVI[e] siècle, de qui on a des *Nymphes au bain*, d'après Luca Penni.

BIANCHI (Isidoro), peintre italien, également connu sous le nom d'**Isidoro da Campione**, d'un bourg du Milanais, où il naquit au XVII[e] siècle. Il apprit son art sous la direction de Pier-Francesco Mazzuchelli, adopta la manière large et hardie de ce maître, et se distingua surtout dans la peinture à *fresque.* Bianchi a laissé de nombreuses œuvres en ce genre; il a peint, entre autres, la voûte de la

cathédrale de Monza, les coupoles des chapelles de Sainte-Sabine et de Saint-Antoine dans l'église de Milan, etc. Le duc de Savoie le nomma chevalier et peintre ducal, lorsqu'il eut achevé, dans le château de Rivoli, vers 1626, des peintures commencées par Mazzuchelli.

BIANCHI (Baldassare), peintre et graveur italien, né à Bologne en 1614, mort à Modène en 1679. Il eut pour maître Agostino Mitelli, habile peintre de perspective, qu'il aida dans ses travaux décoratifs, à Bologne, à Mantoue, à Modène, et dont il épousa la fille. Il étudia aussi la gravure sous Gio.-Bat. Coriolano. On a de lui environ quatre-vingts pièces, reproduisant des fragments d'architecture, des ornements, des cartouches, des armoiries. — Sa fille, Lucrezia BIANCHI, peignit, pour le duc de Modène, d'excellentes copies d'après les maîtres.

BIANCHI (Jean-Baptiste), anatomiste italien, né à Turin en 1681, mort en 1761, fut reçu docteur à l'âge de dix-sept ans. En 1718, il professa dans sa patrie la pharmacie, la chimie et la pratique médicale, et fit ensuite partie de l'académie des Curieux de la nature. On a de lui beaucoup d'ouvrages, dont les deux plus estimés sont : *Historia hepatica* (1725), et *De naturali in humano corpore, vitiosa morbosaque generatione historia* (1761). On a reproché à Bianchi des erreurs et des inexactitudes, qui ont été relevées avec raison par le judicieux Morgagni.

BIANCHI (Jean-Antoine), littérateur italien, né à Lucques en 1686, mort en 1758. Après être entré dans l'ordre des frères mineurs observantins, il devint professeur de philosophie et de théologie, fut nommé provincial de son ordre, conseiller de l'inquisition et examinateur du clergé à Rome. Bianchi cultiva avec succès la littérature, la poésie, surtout l'art dramatique, et devint membre de l'académie Arcadienne. Parmi ses ouvrages, publiés pour la plupart sous le pseudonyme de *Farnabio Gioachino Annutini*, nous citerons des tragédies en prose et en vers, *Jefte*, *Matilde*, *Elisabetta*, *Dina*, *Demetrio*, *Virginia*, *Attalia*, etc., publiées à Bologne de 1720 à 1737; *Dei vizj e dei diffeti del moderno teatro* (Rome, 1753), écrit dans lequel il prend la défense du théâtre; *Della potestà e polizia della chiesa* (Rome, 1745-1751, 5 vol.), ouvrage composé pour la défense du pouvoir temporel des papes.

BIANCHI (Jean), naturaliste et médecin italien, né à Rimini en 1693, mort en 1775. Après avoir exercé la médecine dans sa ville natale et s'être créé, dans divers voyages, un très-beau cabinet d'histoire naturelle, il professa l'anatomie à Sienne, de 1741 à 1744. Il revint alors à Rimini, où il fit revivre l'académie des *Lincei*, dont sa maison devint en quelque sorte le siége. Bianchi est peut-être plus connu sous son nom académique de *Janus Plancus* que sous le sien propre. Il a laissé, outre un grand nombre de *Mémoires*, de nombreux ouvrages, dont le plus important, intitulé : *De Monstris et Rebus monstrosis* (Venise, 1749, in-4°), offre des cas curieux de monstruosités.

BIANCHI (Pietro), peintre italien, né à Rome en 1694, mort en 1740. Ses tableaux se distinguent par un coloris vigoureux et une grande correction de dessin. Son chef-d'œuvre est l'*Apparition d'un ange à sainte Claire*, tableau qui se trouve dans une église de Gubbio.

BIANCHI (Vendramino), diplomate italien, qui florissait au commencement du XVIIIe siècle. Secrétaire du sénat de Venise, il fut successivement chargé de représenter cette république à Milan et en Angleterre, et conclut deux traités d'alliance, en 1706, entre les Vénitiens d'une part et les cantons de Berne, de Zurich et les Grisons de l'autre; enfin il remplit une mission diplomatique lors de la conclusion du traité de Passarowitz. Il a publié : *Relazione del paese de Svizzeri* (Venise, 1708); *Istorica relazione della pace di Passarowitz* (1718).

BIANCHI (Gaetano), graveur italien, travaillait à Milan dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il a gravé au burin : un *Singe fumant*, caricature, et quelques portraits, entre autres celui du cardinal Borromée. — Nommons encore : BIANCHI (Giuseppe), qui travaillait à Milan en 1776, et de qui l'on connaît un portrait du cardinal Flavio Chigi.

BIANCHI (Antoine), poëte italien du XVIIIe siècle. Simple gondolier à Venise, il fit preuve de remarquables facultés poétiques en composant deux poëmes épiques : *Il Davide, re d'Israele* (Venise, 1751), et *Il Tempio, ovvero il Salomone* (Venise, 1753, in-4°). Quoique remplis d'incorrections et de défauts, ces ouvrages révèlent dans leur auteur autant de verve poétique que d'imagination.

BIANCHI (Isidore), historien et archéologue italien, né à Crémone en 1733, mort en 1807, entra chez les camaldules, et professa la rhétorique et la philosophie à Ravenne. Plus tard, il remplit une chaire de philosophie à Montréal, en Sicile, et accompagna l'ambassadeur de Naples en Danemark, où il écrivit, sur la littérature et les arts dans cette contrée, des lettres pleines d'intérêt, qui ont été traduites en français dans l'*Esprit des journaux*. Il a laissé divers écrits, et il avait concouru à la fondation d'un journal : *Notizie de' letterati*, qui se soutint jusqu'en 1774 par des articles de morale et d'économie politique très-remarquables. Ses *Lettres sur l'état des sciences et des arts en Danemark* (1779, in-8°) sont très-estimées.

BIANCHI (François), compositeur dramatique italien, né en 1752, mort à Bologne en 1811. Etant venu à Paris en 1775, il entra comme claveciniste au Théâtre-Italien, où il fit représenter la *Réduction de Paris* (1777) et le *Mort marié* (1777). Au bout de trois années, il résigna ses fonctions et retourna en Italie. Il a donné, tant à Paris qu'en Italie et à Londres, un grand nombre d'opéras, dont le meilleur est *Mérope* (1799). Le style de ce compositeur est gracieux, mais il manque d'originalité. C'est un pastiche de Paisiello et de Cimarosa. Son opéra de la *Villanella rapita* (1785) a seul obtenu quelque succès à Paris.

BIANCHI (Secondo), graveur italien, né à Rome, travaillait de 1784 à 1803. Il a gravé au burin : les *Apôtres*, suite de douze pièces, d'après Raphaël; *Saint Philippe de Néri*, d'après le Guide; une série de costumes du royaume de Naples, en trente pièces numérotées, d'après Alessio d'Auna; etc.

BIANCHI (Vincent-Frédéric, baron DE), duc de Casalanza, général autrichien, né à Vienne en 1768, mort en 1855. Officier du génie en 1787, il prit une part brillante à la guerre contre les Turcs, et servit ensuite dans les armées qui firent la guerre à la République française. Il assista à la bataille d'Austerlitz; commanda une brigade dans la campagne de Wagram (1809) et se distingua par une vaillante défense au pont de Presbourg, fait d'armes sur lequel il publia un opuscule (*Défense de la tête de pont de Presbourg*, 1811). Il fut alors promu au grade de feld-maréchal-lieutenant. Durant la campagne de Russie, il servit, avec le contingent autrichien, dans les rangs de l'armée française; reçut ensuite, en 1813, un commandement sous les ordres du prince de Hesse-Hombourg, et combattit à Dresde, Ulm et Leipzig. Dans la campagne de France, il commanda l'aile droite des alliés et coopéra à la prise de Lyon. Mis à la tête de l'armée napolitaine, il défit Murat à Tolentino, et fit signer aux plénipotentiaires napolitains la convention de Casalanza (20 mai 1815), qui restaurait sur leur trône les Bourbons de Naples. C'est à cette occasion qu'il fut créé duc de Casalanza. Le feld-maréchal Bianchi, nommé conseiller de guerre, prit sa retraite en 1824, mais obtint, en 1830, de rentrer en activité de service. Retiré désormais dans sa villa vénitienne, près de Trévise, il fut arrêté en 1848, par ordre du gouvernement révolutionnaire, et rendu à la liberté à la suite des succès obtenus par les Autrichiens. Le feld-maréchal Bianchi actuel est le second de ses fils.

BIANCHI (Thomas-Xavier DE), savant orientaliste, né à Paris en 1783, mort en 1864. Secrétaire interprète du roi, il fut chargé en 1829 d'une mission difficile auprès de Hussein-pacha, au sujet des débats qui motivèrent l'expédition d'Alger. Il fut ensuite professeur de turc à l'Ecole des langues orientales. Il a donné des travaux lexicographiques pour l'étude de la langue turque, des traductions : *Notice et catalogue de la bibliographie égyptienne* (1843); *Guide des pèlerins de Constantinople à la Mecque* (1825); *Vocabulaire français-turc* (1828); *Dictionnaire français-turc* (1831-1846, 2 vol.); *Guide de la conversation en français et en turc* (1839); *Sekhathly humaioun* ou *Charte impériale du* 18 *février* 1856 (Paris, 1856), etc.

BIANCHI (Giuseppe), graveur italien contemporain, a exécuté au burin un assez grand nombre de planches pour des ouvrages publiés à Rome, notamment pour la *Description du Vatican* (*Il Vaticano descritto*, 1829 et années suivantes, in-fol.), d'Erasme Pistolesi; pour les *Quatre principales basiliques de Rome* (1832), de Valentini, etc. Il a aussi gravé au trait, d'après G. Traversari, cinquante pièces reproduisant les ornements du chœur de l'église de Saint-Pierre du Mont-Cassin (1845, gr. in-fol.).

BIANCHI (Barthélemy-Urbain), constructeur d'instruments de physique, né à Montpellier en 1821. Parmi les appareils inventés ou perfectionnés par lui et qui lui ont valu plusieurs médailles à diverses expositions, on peut citer : une *Machine pneumatique rotative*, un *Appareil pour la détermination de la densité des poudres de guerre*, un autre pour la liquéfaction du protoxyde d'azote, un *Anémomètre* perfectionné, etc.

BIANCHI (Bartolommeo), architecte italien. V. BIANCO.

BIANCHI (Giovanni-Battista), sculpteur et peintre italien. V. BIANCO.

BIANCHI-GIOVINI (Aurèle), historien et publiciste italien, né en 1799 à Côme (Lombardie), mort en 1862. Après avoir suivi pendant quelque temps la carrière commerciale, il se rendit dans le Tessin, et y devint directeur d'une grande imprimerie et rédacteur d'un journal politique, publié dans l'établissement. En 1835, il prit la rédaction d'un journal républicain à Lugano; mais, à dater de 1839, il se sépara du parti libéral de la Suisse italienne, et publia diverses brochures sur les affaires du canton. Après être resté à Milan de 1842 à 1848, il alla à Turin prendre la direction du journal l'*Opinione;* en 1853, il créa une autre feuille, l'*Unione*, qu'il a placée au premier rang dans la presse italienne. Comme historien, on lui doit : la *Vie et les écrits de Sarpi*, ouvrage important; *Histoire des Hébreux*, traduite en allemand; l'auteur en a donné un abrégé sous le titre de : *Histoire biblique;* une *Critique des Evangiles*, dont la première édition fut épuisée en quelques jours; un *Essai historique et critique sur la papesse Jeanne*, aussi favorablement accueilli que le travail précédent; *Histoire des papes*, résultat de longues recherches; *Etudes critiques sur l'Histoire universelle de César Cantu* (3 vol.); *Dictionnaire topographique et statistique de la Lombardie* (2e édit., sans nom d'auteur), et le *Dictionnaire historique, philologique et géographique de la Bible* (non achevé). En 1853, le publiciste italien lança contre les oppresseurs de Milan et de Venise un pamphlet d'étendue peu ordinaire, traduit en français dès son apparition : l'*Autriche en Italie* (2 vol. in-8°). La plupart de ses écrits portent l'empreinte d'une haine patriotique contre la domination autrichienne, et d'une certaine animosité contre la cour de Rome.

BIANCHINI (Vincenzo), mosaïste italien, né à Venise au XVIe siècle. Grâce aux conseils du Titien et du Sansovino, il perfectionna l'art de la mosaïque, et exécuta à Venise, de 1517 à 1552, des mosaïques qui lui ont valu une grande célébrité. On cite surtout, parmi ses œuvres, le magnifique *Jugement de Salomon* qui décore le péristyle de Saint-Marc.

BIANCHINI (François), astronome, antiquaire et littérateur italien, né à Vérone en 1662, mort à Rome en 1729. Elève du savant Montanari, qui lui laissa en mourant ses instruments de physique, Bianchini entra dans les ordres, mais ne s'en adonna pas moins avec ardeur à l'étude des sciences. Etant venu se fixer à Rome, il fut protégé successivement par les papes Alexandre VIII, Clément XI, Innocent XIII et Benoît XIII; fut nommé secrétaire d'une commission chargée de la réforme du calendrier, dressa un gnomon dans l'église de Sainte-Marie-des-Anges, tira une ligne méridienne en Italie d'une mer à l'autre, fit des observations intéressantes sur les taches de Vénus, et s'occupa avec succès d'études et de recherches sur l'antiquité. Il assistait à toutes les fouilles, dessinait les monuments et faisait preuve, dans ses divers travaux, d'une instruction aussi étendue que variée. Devenu président des antiquités à Rome, il proposa au pape de créer une sorte de musée ecclésiastique, composé d'antiquités sacrées, dans le but de réunir ainsi les matériaux d'une histoire ecclésiastique par les monuments. Lié avec les savants les plus distingués, il était membre associé de l'Académie des sciences de Paris. Ce fut à cette Académie qu'il présenta une machine perfectionnée, servant à corriger les imperfections des tubes dans les lunettes du plus grand foyer. Bianchini s'était acquis une telle réputation comme savant, qu'en 1707 le sénat l'agrégea, ainsi que sa famille, à la noblesse romaine et à l'ordre des patriciens. Le nombre des ouvrages, des mémoires et des travaux de tout genre que Bianchini a laissés est considérable. Nous nous bornerons à citer : *Francisci Bianchini Veronensis astronomicæ ac geographicæ observationes* (Vérone, 1737, in-fol.); *Istoria universale provata con monumenti* (Rome, 1697); *Opuscula varia* (1754, 2 vol. in-4°); une édition des *Vitæ romanorum pontificum*, d'Anastase le Bibliothécaire (3 vol. in-fol.), etc.

BIANCHINI (Joseph-Marie), littérateur italien, né en Toscane en 1685, mort en 1749. Après avoir étudié le droit à Pise, il entra dans les ordres et devint membre de presque toutes les académies de l'Italie. Ses principaux ouvrages sont intitulés : *De' gran duchi de Toscana* (Venise, 1741, in-fol.), et *Della satira italiana, trattato* (Massa, 1714), ouvrage devenu classique

BIANCHINI (Joseph), antiquaire et littérateur italien, neveu du précédent, né à Vérone en 1704. Il entra dans les ordres, puis se rendit, en 1732, à Rome, où il se fixa, s'adonnant à des travaux littéraires, dirigés vers l'histoire et les antiquités ecclésiastiques. On lui doit la publication de plusieurs ouvrages commencés par son oncle, des éditions estimées et des écrits sur divers points d'antiquités.

BIANCHO ou **BIANCO** (André), géographe italien, né à Venise, vivait au XVe siècle. Il est l'auteur de cartes hydrographiques, antérieures à la découverte du Cap de Bonne-Espérance et de l'Amérique. Ces cartes, en tête desquelles on lit ces mots : *Andrea Biancho de Venetis me fecit* (1439), ont été découvertes au siècle dernier dans la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, par l'abbé Morelli. Vicenzo Formaleoni a publié trois de ces cartes avec une dissertation intitulée : *Saggio sulla nautica antica de' Veneziani* (Venise, 1783).

BIANCO s. m. (bian-ko). Monnaie blanche de Bologne, qui a eu cours jusqu'à l'époque de la Révolution française, et qui valait 12 *bajocchi*.

BIANCO, canal de l'empire d'Autriche, dans la Vénétie. Son point de départ est au confluent du canal Cantagnaro et du Tartaro; il traverse de l'O. à l'E. la partie méridionale de la Vénétie, appelée *Polésine*, qu'il protége contre les inondations, et, après un parcours de 80 kil., se déverse dans l'Adriatique à Porto-di-Levante.

BIANCO (Bartolommeo), architecte italien, né dans la province de Côme, mort à Gênes en 1656. Il fut chargé de la construction du nouveau môle et de la nouvelle enceinte de murailles de Gênes. Il éleva aussi dans cette ville plusieurs beaux palais, entre autres, celui de l'Université, dont on admire surtout le vestibule.

BIANCO (Giovanni-Battista), peintre, sculpteur et architecte italien, né en Lombardie, mort en 1657. Fils d'un architecte de talent, il commença par faire de l'architecture, puis, s'adonnant à la sculpture, il produisit plusieurs œuvres estimées, entre autres sa *Vierge* de la cathédrale de Gênes et le *Bacchus* en marbre qui fut envoyé en France. Plus tard, se trouvant à Milan, il prit les pinceaux, et composa plusieurs tableaux où l'on trouve de bonnes qualités. Il mourut de la peste à Gênes.

BIANCOLINI (Jean-Baptiste-Joseph), chroniqueur italien, né à Vérone en 1697, mort en 1780. Tout en s'adonnant au commerce, il cultiva la musique, composa des symphonies et des motets et se livra avec ardeur à l'étude de l'histoire, surtout de l'histoire de Vérone. On a de lui une édition augmentée et très-estimée de la *Chronique de la ville de Vérone*, par Pierre Zagata (Vérone, 1745-1749, 2 vol. in-4°); une *Notice historique sur l'église de Vérone* (Vérone, 1754), et divers travaux dans la collection des historiens grecs.

BIANCONI (Jean-Baptiste), philologue italien, né en 1698 à Bologne, mort en 1781. Il entra dans les ordres, et devint successivement, dans sa ville natale, professeur de grec et d'hébreu à l'académie et conservateur des antiques de l'institut (1746). Chargé, en 1762, d'une mission à Milan, il découvrit dans la bibliothèque Ambrosienne une chronique ecclésiastique manuscrite, qu'il publia, avec une traduction latine, sous le titre de : *Anonymi scriptoris Historiæ sacræ ab orbe condito ad Valentinianum* (Bologne, 1779, in-fol.), et qui est de Julius Pollux. On a de Bianconi un opuscule curieux : *De antiquis litteris Hebræorum et Græcorum* (Bologne, 1748).

BIANCONI (Jean-Louis), médecin et philosophe italien, neveu de Jean-Baptiste, né à Bologne en 1717, mort en 1781. Reçu docteur en médecine en 1742, il partit deux ans après pour l'Allemagne; séjourna six ans à Augsbourg, et passa de là à Dresde, où il devint conseiller aulique d'Auguste III. Ce monarque l'employa dans plusieurs missions diplomatiques en France (1760) et à Rome (1764). La grande réputation de Bianconi le fit nommer membre de nombreuses académies. Outre une traduction italienne de l'*Anatomie de Winslow* (1744, 6 vol.), on a de lui des *Dissertations sur l'électricité* (Amsterdam, 1748); *Lettres sur la Bavière et sur l'Allemagne* (1765); *Lettres sur Celse* (1779), pleines d'érudition et de goût, etc.

BIANCONI (Carlo), peintre, sculpteur et architecte italien de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Bologne possède de lui un bas-relief de marbre à Saint-Dominique, le tombeau du peintre Mauro Tesi à Sainte-Pétrone, une galerie décorée de statues au palais Malvezzi, et la belle façade du palais Zambeccari, construite en 1771.

BIANCUCCI (Paul), peintre italien, né à Lucques vers 1583, mort vers 1650. Il apprit la peinture sous la direction du Guide et composa un grand nombre d'ouvrages, qui sont pour la plupart dans sa ville natale, et dont les principaux sont : l'*Invention de la croix*, à l'hôpital des Orphelins, et la *Vierge répandant son lait sur les âmes du purgatoire*, au Suffragio. Les œuvres de Biancucci rappellent tantôt celles de son maître, tantôt celles du Sassoferrato.

BIANDRATE (Benvenuto), chroniqueur italien, né dans le Vicellais, mort à Casal en 1527. Commandeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, il s'établit à Casal près du marquis de Montferrat, devint président du sénat, tuteur des enfants de Boniface IV et du gouvernement de l'Etat, et remplit avec distinction des missions près d'Alexandre VI et de l'empereur Maximilien. Ses principaux ouvrages sont : *Historia marchionum Montisferrati* (Asti, 1515), et *Chronique du Montferrat*, en italien (1539, in-fol.).

BIANGULÉ, ÉE adj. (bi-an-gu-lé — de *bi* et *angulé*). Hist. nat. Qui a deux angles.

BIANOR, de Bithynie, appelé aussi **le Grammairien**, poëte grec, qui vécut sous les règnes d'Auguste et de Tibère. On trouve, dans l'*Anthologie*, une vingtaine d'épigrammes de ce poëte, dont quelques-unes, comme celle qu'il composa sur la mort du jeune Attale, sont gracieuses et touchantes. On peut encore citer l'épigramme sur le tremblement de terre de Sardes, arrivé l'an 16 de notre ère; cette catastrophe y est peinte d'une manière énergique et sombre.

BIANTHÉRIFÈRE adj. (bi-an-té-ri-fè-re — de *bi* et *anthérifère*). Bot. Se dit des filets des étamines qui portent des anthères.

BIANTIMONIATE s. m. (bi-an-ti-mo-ni-a-te — de *bi* et *antimoniate*). Chim. Sursel dans lequel l'oxygène de l'acide antimonique est multiple par deux de celui de la base.

BIAPICULÉ, ÉE adj. (bi-a-pi-ku-lé — de *bi* et *apiculé*). Hist. nat. Qui a deux sommets.

BIAR, ville d'Espagne, prov. et à 80 kil. N.-O. d'Alicante, à l'entrée d'un fertile vallon planté d'oliviers; 3,000 hab. Fabriques de toiles, poteries, huile d'olive; miel renommé.

BIARCHIE s. f. (bi-ar-chî — du gr. *bios*, vie; *arché*, commandement). Hist. Emploi, titre du biarque; durée de ses fonctions.

BIARD (Colin), architecte français du commencement du XVIe siècle, figure parmi les artistes qui furent employés à la construction du château de Gaillon (1508).

BIARD (Pierre), *le père*, sculpteur et architecte français, né à Paris en 1559, mort en 1609. Il chercha surtout à imiter le style de Michel-Ange, dont il avait étudié les chefs-d'œuvre à Rome. Ce fut lui qui sculpta le bas-relief placé au-dessus de la porte de l'Hôtel de ville de Paris, et représentant Henri IV à cheval; ce bas-relief, détruit pendant la Révolution, a été restauré depuis. L'église de Saint-Etienne-du-Mont doit aussi à Biard les belles sculptures de son jubé.

BIARD (Pierre), *le fils*, statuaire et graveur, né vers 1590, travailla à Paris et à Rome, et vivait encore en 1653. Il a gravé à l'eau-forte : *Jonas*, la *Sibylle delphique*, un *Esclave*, d'après Michel-Ange ; *Saint Pierre*, d'après Raphaël; l'*Histoire de Psyché* (trois pièces) et sept autres sujets mythologiques, d'après Jules Romain; le *Triomphe de Silène*, le *Sacrifice d'Iphigénie*, *Vénus servie par les Amours et par les Grâces*, des allégories sur les beaux-arts, des modèles de fontaines, et quelques autres pièces de sa composition ou d'après des auteurs inconnus.

BIARD (Paul), missionnaire français, né à Grenoble en 1565, mort à Avignon en 1622. Après avoir professé la théologie à Lyon, Biard, qui était entré dans l'ordre des jésuites, fut envoyé en 1611 avec le P. Ennemond Masse au Canada, pour y convertir les sauvages au catholicisme. Fait prisonnier par les Anglais, qui détruisirent les établissements français des bords du Saint-Laurent en 1613, il fut envoyé en Angleterre, où il recouvra sa liberté quelque temps après. Il a laissé, entre autres ouvrages, une *Relation de la Nouvelle-France et du voyage que les jésuites y ont fait* (Lyon, 1616).

BIARD (Jean), dessinateur et lithographe français, né à Rouen, vers 1790, élève de David. Il a exposé, aux Salons de 1815, 1819, 1824, 1827 et 1831, des dessins exécutés avec une grande habileté, d'après des tableaux de maîtres italiens. Un de ces dessins, appartenant au marquis de Stafford, a été reproduit par l'auteur sur la pierre lithographique (Salon de 1831). M. Jean Biard a fait aussi des portraits et quelques compositions originales.

BIARD (Gustave), économiste et publiciste français, mort à Paris en 1852, fut un des adeptes les plus fervents de l'école saint-simonienne. Il a publié de nombreux écrits, parmi lesquels nous citerons : *Religion saint-simonienne; Aperçu des vues morales et industrielles des saints-simoniens* (Blois, 1832); *Discours au peuple sur les moyens d'accroître son bien-être par l'instruction et l'éducation réformées* (Paris, 1832); l'*Epicerie, en réponse à l'*Epicier *de M. de Balzac* (1839, in-8°).

BIARD (François-Auguste), peintre français contemporain, né à Lyon en 1800. Après s'être formé à l'École des beaux-arts de sa ville natale, il y débuta, au Salon de 1824, par un petit tableau représentant l'*Intérieur d'une auberge*, et il exposa, trois ans après, une *Diseuse de bonne aventure*, qui lui valut une médaille de 2e classe. Dans le même temps, il exécuta pour la chapelle de l'archevêché de Lyon diverses peintures, entre autres un *Saint Pothin apportant l'image de la Vierge dans les Gaules*. Nommé professeur de dessin des élèves de marine en 1827, il visita, à bord de la *Bayadère*, l'Espagne, la Grèce, la Syrie, l'Egypte, et commença ainsi cette longue série de voyages qui ont fait de lui le Juif Errant de la palette, et d'où il rapporta une multitude de croquis humoristiques, bientôt transformés en tableaux. Doué d'un talent d'observation des plus remarquables, mais tourné uniquement vers les réalités grotesques, il a représenté, en caricaturiste plutôt qu'en peintre, les types, les costumes, les mœurs des différents pays qu'il a parcourus. Ses charges ethnographiques ont eu un immense succès; il nous suffira de rappeler : les *Voyageurs français dans une auberge espagnole* (Salon de 1831); une *Tribu arabe surprise par le simoun*, un *Santon prêchant les Bédouins* et un *Concert de Fellahs* (1833); le *Baptême sous la ligne* (1834); les *Banquistes désappointés par le mauvais temps* (1836); la *Traite des nègres* (1835); les *Suites d'un naufrage* et un *Harem* (1837); le *Sacrifice de la veuve d'un brahmine* (1838). Quand il eut épuisé les impressions de ses voyages en Orient et sur les côtes d'Afrique, M. Biard ne trouva rien de plus simple que d'aller chercher de nouveaux sujets de tableaux dans les régions glacées du pôle. Sa femme eut le courage de le suivre. Les solitudes imposantes, les sombres horreurs de ces contrées en deuil ne paralysèrent pas la verve de l'artiste. M. Biard traduisit consciencieusement, minutieusement, les spectacles étranges qui s'offrirent à sa vue; à dire vrai, il n'en aperçut, suivant sa coutume, que les bizarreries, les trivialités; les misérables pêcheurs de la Laponie, du Spitzberg, du Groenland, les phoques et les ours blancs, ne lui apparurent que comme des comparses de la comédie universelle. Les principaux tableaux que lui a inspirés ce voyage sont : *Embarcation attaquée par des ours blancs* (Salon de 1839); le *Duc d'Orléans* (Louis-Philippe) *recevant l'hospitalité sous une tente de Lapons*, *Aurore boréale*, *Pêche aux morses*, *Chasse aux rennes*, le *Pasteur Laestadius instruisant des Lapons* (1841); *Naufrage dans les mers polaires*, *Chasseurs norvégiens au Spitzberg* (1842); *Baie de la Madeleine au Spitzberg* (1844); *Naufragés attaqués par un requin* (1846); *Promenade artistique au rocher d'Hertmandoë* (1848). On pouvait croire M. Biard rassasié d'excursions lointaines, lorsqu'on apprit, il y a une huitaine d'années, qu'il avait passé l'Océan et qu'il était allé faire une promenade au nouveau monde. Il parcourut les deux Amériques et séjourna quelque temps à Rio-de-Janeiro, où il fut admis dans l'intimité de dom Pedro II, empereur du Brésil, et où il fonda, sous les auspices de ce prince, une académie des beaux-arts. Il aurait pu fixer là sa tente et mener une vie de nabab, grâce aux libéralités impériales. Il préféra se lancer dans de nouvelles aventures, explorer les solitudes brésiliennes et les forêts vierges de l'Espiritù-Santo; puis il revint en France et exposa, en 1861, toute une série de tableaux résumant ses nouvelles impressions de voyage : *Emménagement d'esclaves à bord d'un négrier*, *Vente d'esclaves*, *Chasse aux esclaves fugitifs*, *Prière dans les bois*, *Préparation du poison le curare dans une tribu de sauvages*, *Comme on voyage dans l'Amérique du Sud*, *Comme on voyage dans l'Amérique du Nord*, *Forêt vierge*. A défaut de mérites artistiques d'un ordre élevé, ces différents ouvrages offrent des renseignements inédits, des détails curieux, des scènes amusantes, des facéties exotiques, qui n'avaient encore jamais eu les honneurs de la peinture. Sans aller plus loin, M. Biard a su trouver dans les mœurs françaises matière à exercer sa verve humoristique et à faire valoir son talent de croquiste. Ce sont même les fantaisies extracomiques que lui a inspirées son propre pays, qui ont fondé sa popularité. Nous citerons dans le nombre : les *Comédiens ambulants* et l'*Hôpital des fous* (1833); l'*Apprenti barbier* et le *Bon gendarme* (1835); un *Suisse dans l'exercice de ses fonctions* (1836); les *Honneurs partagés* et le *Bain en famille* (1837); une *Scène de douane à la frontière* et le *Triomphe de l'embonpoint* (1838); la *Garde nationale de la banlieue*, le *Concert de famille* et les *Suites d'un bal masqué* (1839); les *Demoiselles à marier* et le *Gros péché* (1841); une *Traversée du Havre à Honfleur* (1842); un *Appartement à louer* (1844); l'*Aveugle, le chien et le perroquet*, le *Peintre classique*, un *Dessert chez le curé* (1846); *Quatre heures au Salon* (1847); le *Conseil de révision* (1848); le *Triomphe d'un ténor dans une matinée musicale* (1853); les *Buveurs d'eau* et la *Saisie mobilière* (1857); la *Bourse à Paris* et un *Plaidoyer en province* (1863); *Mon atelier* (1866). La plupart de ces tableaux ont fait *sensation* aux expositions. Le public français, qui n'entend rien à l'art sérieux, qui n'a aucun souci des mérites de l'exécution, qui aime les sujets faciles à comprendre et qui veut qu'on l'amuse, le public a proclamé M. Biard le premier peintre de l'époque. Il s'est trouvé, d'ailleurs, plus d'un critique pour consacrer par des éloges excessifs ce succès populaire. M. Jacques Arago n'a-t-il pas écrit dans le *Dictionnaire de la conversation* : « La main de Biard n'est point armée d'un pinceau, elle tient le fouet et la férule; elle frappe, elle siffle, elle fait crier; mais les douleurs de la victime excitent le rire, et c'est pour cela qu'on peut dire avec raison que Biard est un peintre de mœurs. Ce qu'on doit le plus admirer dans ses tableaux, c'est l'esprit, c'est la vérité, c'est le pittoresque des détails, c'est la physionomie de ses personnages. » Il n'a pas manqué non plus de voix autorisées pour protester contre la popularité de M. Biard. Dès 1837, Gustave Planche s'exprimait dans les termes suivants, au sujet de deux des tableaux les plus connus de cet artiste : « Les *Honneurs partagés* et le *Bain en famille* ont le privilége d'égayer les curieux, et ne manquent pas d'une sorte de vérité triviale. Quelle que soit la valeur de ces ouvrages, considérés comme de pures bouffonneries, il n'est pas à souhaiter que ces ouvrages se multiplient, car le goût ne pourrait qu'y perdre. » Vingt ans plus tard, M. Ch. Perrier disait : « Heureux homme que ce M. Biard! Il a réalisé en peinture le magnifique idéal du bourgeois de Molinchart! Le peuple le plus spirituel de la terre éprouve un bien-être indéfinissable à se mirer et à se reconnaître dans ces odieuses caricatures dont le trivial fait tous les frais... Le plus triste de tout cela, c'est qu'il y a, dans la peinture de M. Biard, de sérieuses qualités de *faire* qui ne demanderaient qu'à être convenablement utilisées. Avec sa précision et sa finesse de touche, il eût pu facilement être spirituel; il a préféré être goguenard. » — « M. Biard est le type du croquiste fourvoyé, a dit à son tour M. Edmond About. Tout le monde se rappelle son point de départ, cette *Garde nationale de banlieue* qui l'a fait connaître et qui l'a perdu. Ce n'était pas seulement un croquis spirituel, c'était un tableau remarquable. Les débuts de M. Biard ont été brillants. Par malheur, il s'est imaginé qu'il devait ce succès à ses qualités de croquiste, et il s'est mis à étendre des couleurs variées sur des croquis de grande dimension. Il a peint la caricature. Pour une fois qu'il avait été franchement comique, il s'est condamné à la plaisanterie forcée à perpétuité. Couleur, dessin, tout l'abandonne; il ne lui reste plus qu'un faire exagéré et lourd, qui devient sa marque de fabrique. Bientôt la gaieté franche et comique, qui riait encore chez lui, se noie dans une bouteille d'huile; l'esprit se change en trivialité, le rire en grimace; la bonne compagnie, qui s'était amusée un instant, tourne le dos; arrivent les cuisinières, les soldats et tout le public de M. Paul de Kock. » Ailleurs, M. About compare encore M. Biard à l'auteur de la *Laitière de Montfermeil*, car il paraît tenir beaucoup au parallèle dont il a sans doute eu le premier l'idée : « M. Biard et M. Paul de Kock, dit-il, ont autant d'esprit l'un que l'autre, et du même. Leur penchant les entraîne vers les mêmes sujets, et leurs admirateurs habitent les mêmes faubourgs. L'un et l'autre se plaisent à peindre les gardes nationaux de la banlieue, les comédiens ambulants, les paysans endimanchés et le bourgeois qui porte un melon, comme saint Denis sa tête. S'ils abordent d'autres sujets, ils font fausse route. M. Biard est aussi incapable de peindre un homme du monde que M. Paul Kock de faire parler les gens de bonne compagnie. » Tout cela est bien dit et assurément très-spirituel; mais est-ce juste? Nous sommes loin d'avoir pour les œuvres du romancier le dédain que professe M. About, et nous croyons que M. Biard pourrait être fier d'être appelé le Paul de Kock de la peinture; mais, pour tout dire, il nous semble être resté généralement bien au-dessous de son modèle. L'humoristique écrivain a trouvé dans cette comparaison grotesque une mine que son genre d'esprit le pousse naturellement à fouiller. Si sa grand'mère avait eu une verrue sur le nez, l'enfant terrible aurait difficilement résisté au plaisir de s'en moquer.

Ce qui est certain, c'est que M. Biard n'a aucune des qualités nécessaires pour traiter la peinture des sujets sérieux. Il lui est arrivé plus d'une fois cependant d'aborder des compositions où le comique n'a rien à voir, par exemple : *Duquesne délivrant les captifs d'Alger* (1837); *Du Couédic recevant les adieux de son équipage*, tableau qui est au musée du Luxembourg (1841); *Jane Shore condamnée à mourir de faim* (1842); la *Jeunesse de Linné* (1846); *Henri IV et Fleurette* (1847); le *Salon de M. de Nieuwerkerke* (1855); le *Bombardement de Bomarsund* (1857), etc. Ce qui donnerait à supposer que M. Biard fait plus de cas lui-même de ses tableaux du genre sérieux que de sa peinture légère, c'est qu'il avait choisi plusieurs des toiles que nous venons de citer et quelques-unes de ses vues du pôle, pour les envoyer à l'Exposition universelle de 1855. Il se serait mépris sur son véritable mérite, car ses fantaisies comiques décèlent, après tout, un talent original, et tel juge sévère dira après les les avoir vues : « J'ai ri, je suis désarmé. »

Ajoutons, comme dernier renseignement, que M. Biard a obtenu des médailles de 2e classe en 1827 et 1848, une médaille de 2e classe en 1836, et la croix de la Légion d'honneur en 1838. M. Biard a publié un *Voyage au Brésil* (1862, in-8°). — Mme BIARD, née Léonie d'Aunet, femme de cet artiste, et séparée de lui depuis 1843, à la suite de circonstances où s'est trouvé mêlé Victor Hugo et qu'il est inutile de rappeler ici, a publié, sous le nom de *Léonie d'Aunet*, divers romans : *Un mariage en province* (1856); *Une vengeance* (1858); *Etiennette*, le *Secret* (1859); une relation de ses voyages dans le Nord avec son époux, sous le titre de *Voyage d'une femme au Spitzberg*, dont la deuxième édition a paru en 1856; un drame, *Jane Osborn*, joué en 1855 à la Porte-Saint-Martin. Mme Léonie d'Aunet a publié, en outre, des feuilletons dans divers journaux politiques et littéraires, et de petites comédies très-morales qui se jouent actuellement dans nos pensionnats de jeunes filles, application d'un vieux proverbe qu'il est également inutile de rappeler ici.

BIARÉ s. m. (bia-ré). Bot. Genre de plantes de la famille des aroïdées, comprenant une seule espèce du mont Liban, qui avait d'abord été rangée dans le genre caladium.

BIARISTÉ adj. (bi-a-ri-sté — de *bi* et du lat. *arista*, barbe d'épi). Bot. Qui est terminé par deux prolongements en forme de soie.

BIARMIE, nom donné à la partie N.-E. de la Russie d'Europe par les géographes scandinaves. V. PERMIE.

BIARNOY DE MERVILLE (Pierre), jurisconsulte français, né en Normandie, mort à Paris en 1740. On lui doit un ouvrage sur la coutume de Normandie, un *Traité des majorités coutumières et d'ordonnances*, et surtout un livre qui eut un grand nombre d'éditions et qui avait pour titre : *Règles pour former un avocat, tirées des meilleurs auteurs, avec un index des livres de jurisprudence les plus nécessaires à un avocat* (Paris, 1711).

BIARON s. m. (bi-a-ron — de *bi*, et *arum*). Bot. Genre de plantes de la famille des aroïdées, ayant pour type l'arum à petites feuilles.

BIARQUE s. m. (bi-ar-ke — du gr. *biarchos*, même sens; de *bios*, vie; *archos*, chef). Hist. Officier préposé à l'intendance des vivres, dans le palais des empereurs d'Orient.

BIARRITZ (des deux mots basques *bi haritz*, deux chênes; selon d'autres, de *bi harri*, deux pierres, deux rochers), petite ville très-pittoresque, située sur le golfe de Gascogne; arrond., canton et à 7 kil. N.-E. de Bayonne, à 778 kil. S.-O. de Paris; pop. : en 1820, 1,058 hab.; aujourd'hui, 3,500 en hiver, près de 6,000 en été. Station de bains de mer très-fréquentée dans la belle saison par les étrangers de tous les pays de l'Europe, principalement par les Espagnols, les Anglais, les Russes, etc.

Durant plusieurs siècles, la principale richesse des habitants de Biarritz consista dans le produit de la pêche de la baleine, pêche qu'ils paraissent avoir abandonnée à la fin du XVIe siècle, époque où ce cétacé quitta les côtes de la Guyenne et de la Gascogne.

Parmi les monuments de Biarritz, on distingue : l'église paroissiale, située dans le vieux Biarritz; la chapelle de Sainte-Eugénie, joli édifice de style roman; le temple protestant, érigé en 1859; le palais impérial, de faux style Louis XIII; le phare, dont la portée est de 20 à 22 milles marins; le promontoire de l'Attalaye, sur lequel on voit quelques vestiges d'un ancien château fort; le port de refuge, qui est en construction; trois établissements de bains chauds, un casino magnifique, de beaux hôtels, de jolies maisons bourgeoises et d'agréables promenades.

La vogue dont jouissaient les bains de Biarritz, vogue qui ne date que d'une vingtaine d'années, s'est considérablement accrue depuis que la famille impériale va, presque chaque année, faire dans ce séjour une station de quelques semaines.

A Biarritz, l'air est pur, vif, la température assez douce, le climat souvent beau; et, si la mer y est presque constamment agitée, une société de sauvetage veille sur les baigneurs.

C'est entre Biarritz et la maison du *Refuge d'Anglet* que se trouve, au bord de la mer, la grotte appelée *Chambre d'Amour*, où périrent engloutis par les vagues — Dieu sait quand — deux jeunes amants que la tradition nomme Laorens et Saubade. Cette tragique aventure a été célébrée en vers par M. Lemercier, et en prose par MM. d'Arnaud et Thore.

BIARSÉNIATE s. m. (bi-ar-sé-ni-a-te — de *bi* et *arséniate*). Chim. Sel dans lequel l'acide arsénique contient deux fois autant d'oxygène que la base.

BIARTICULÉ, ÉE adj. (bi-ar-ti-ku-lé — de *bi* et *articulé*). Hist. nat. Qui présente deux articulations.

BIAS s. m. (bi-âss — gr. *bia*, force). Ornith. Sous-genre de la famille des muscicapidées, formé aux dépens des gobe-mouches, et ayant pour type un oiseau du Sénégal.

BIAS, philosophe grec, un des sept sages de la Grèce, né à Priène, ville de l'Ionie. Il est un des quatre que l'on comprend toujours parmi ceux qui avaient le privilége d'être considérés comme les pères de la philosophie hellénique. Les trois autres sont Thalès, Pittacus et Solon. On ne sait pas au juste la date de sa naissance. Quelques historiens la placent vers l'an 570 avant notre ère. Bias ne fut pas et ne pouvait pas être un philosophe dans le sens acquis plus tard à ce mot, c'est-à-dire un savant ayant des principes scientifiques, une méthode rigoureuse, et faisant métier d'instruire les hommes et de rechercher les caractères de la vérité. La sagesse, à l'époque où il vécut, n'était pas encore distincte de la poésie. Elle se bornait à donner des préceptes de morale et à s'occuper de la manière la plus habile de gouverner la cité. Bias n'eût pas consenti à devenir métaphysicien; il condamne même d'avance la spéculation, et déclare que nos connaissances à propos de la divinité se bornent à savoir qu'elle existe, qu'il n'y a pas lieu de rechercher quelle est son essence, ce qui serait oiseux, parce qu'il est impossible d'obtenir un résultat, et que, ce résultat fût-il obtenu, il ne contribuerait en aucune façon à améliorer notre sort. Conformément à cette doctrine, il donna l'exemple des vertus utiles à pratiquer, et limita ses études à l'examen des lois de son pays. Il était à la fois législateur et avocat, avocat même plutôt que législateur. Il plaidait pour ses amis et s'érigeait arbitre, en s'imposant le devoir strict de ne défendre que la justice. Aussi, disait-on d'une cause juste : « C'est une cause de l'orateur de Priène. » Il possédait dans sa ville natale une fortune considérable, qu'il employait à faire le bien, et non à se procurer les satisfactions ordinaires du luxe. Aussi mourut-il entouré de la considération générale, à un âge très-avancé, à l'issue d'un plaidoyer. Ses concitoyens lui firent des funérailles magnifiques et lui élevèrent un temple qu'ils dédièrent à son père. On lui attribue un poëme de deux mille vers, consacré à l'examen des moyens de rendre l'Ionie heureuse et florissante. En définitive, Bias n'est pas, malgré sa célébrité, une des grandes figures qu'on rencontre dans l'histoire. A le bien prendre, sa sagesse n'est que de la prudhomie. Ses maximes ne sortent pas de l'utile. « *Il faut vivre avec ses amis*, disait-il, *comme si on devait les avoir un jour pour ennemis. Haïssez vos ennemis avec modération, car il peut se faire qu'ils deviennent vos amis dans la suite*, etc. » A propos de son métier d'arbitre, il était d'avis qu'il valait mieux être pris pour arbitre par ses ennemis que par ses amis. En effet, dans le premier cas, on peut se faire un ami; dans le second, on est sûr d'en perdre un. Il n'y a pas jusqu'à ses opinions religieuses qui ne soient empreintes de

cette prudence voisine de l'utile, par laquelle il a mérité l'admiration de la médiocrité. Pendant un voyage en mer, en compagnie de pirates et de gens de mauvaise vie, le navire fut assailli par une tempête, et comme ses compagnons imploraient les dieux : « Taisez-vous, dit-il, de peur qu'ils ne s'aperçoivent que vous êtes ici. » Son habileté politique était frappée au même coin. Cyrus venait de conquérir la Lydie et menaçait l'Ionie. Les habitants de Priène, effrayés, s'assemblèrent au panionium pour délibérer sur la situation et demandèrent l'avis de Bias. Il leur conseilla de réunir leurs biens et d'aller s'établir en Sardaigne, île que la fertilité de son sol et sa position semblaient mettre à l'abri de la conquête, en même temps qu'elle offrait des ressources nombreuses. Le conseil ne fut pas goûté. Cependant les Ioniens durent subir le joug des Mèdes; Priène fut assiégée, et, comme les citoyens se disposaient à fuir avec leur fortune, Bias ne fit aucun préparatif de départ. On lui demandait avec étonnement pourquoi il ne se mettait pas en mesure d'emporter ses biens; il répondit : « Je porte tout avec moi, » donnant ainsi à entendre qu'il n'était point attaché aux biens périssables, et qu'il regardait comme ses biens les plus précieux sa sagesse et le trésor de sa pensée. Ce mot pittoresque est passé en proverbe. Toutefois, on vit plus tard que sa réponse n'était pas fort héroïque : il connaissait Cyrus; il savait que le conquérant fondait un empire et ne songeait nullement à détruire la propriété des vaincus. De fait, il se contenta d'un léger tribut, laissa aux habitants de Priène leurs institutions et leurs mœurs, et Bias put continuer de vivre à son aise. Il se donnait du reste volontiers le mérite de répandre des bienfaits autour de lui. Par exemple, un jour, des jeunes filles de Messène ayant été prises par des pirates, Bias les leur racheta, fit élever les jeunes filles, leur fournit une dot et les renvoya à leurs parents. L'Ionie tout entière applaudit à cette grandeur d'âme, et la postérité en a consacré le souvenir.

On voit au musée Pio-Clémentin une statue antique de Bias, provenant des fouilles de la villa Adriana. On lit sur le socle le nom du philosophe et cette inscription : *Oi pleistoi anthrôpoi kakoi* (la plupart des hommes sont méchants).

BIAS (Fanny), danseuse française, née vers 1792, morte en 1825, débuta à l'Opéra dans *Iphigénie en Aulide*, le 12 mai 1807. Longtemps au premier rang des virtuoses de la danse, elle a brillé surtout dans la *Jérusalem délivrée* et dans la *Caravane*. Elégante et correcte, Fanny Bias, dont les pas avaient tant de précision et de justesse, reçut les conseils et les encouragements de Milon, son maître de pantomime. L'apparition de Mlle Gosselin, celle que l'on surnommait la *Désossée*, lui fut peu favorable. Elle n'en conserva pas moins avec succès l'emploi de premier sujet, et sut se faire encore admirer, alors que l'astre de sa rivale avait singulièrement pâli.

BIASCA, bourg de Suisse, canton du Tessin, à 20 kil. N. de Bellinzona; 2,035 hab. catholiques, affectés pour la plupart de la maladie du goître. Ce bourg, situé dans la riche vallée du Tessin, a été détruit par des inondations à deux reprises différentes, en 1514 et en 1745.

BIASCIOLI (Josaphat). V. BIAGIOLI.

BIASOLETTIE s. f. (bi-a-zo-lèt-tî — de *Biasoletto*, n. pr.). Bot. Genre de plantes qu'on rapporte avec doute à la famille des buttnériacées, et dont l'unique espèce croît aux îles Mariannes. ‖ Genre de la famille des ombellifères, plus connu sous le nom de *freyère*.

BIASOLETTO (Bartolommeo), botaniste autrichien, né le 24 avril 1793, à Dignano, en Istrie, mort le 17 janvier 1858 à Trieste, où il était directeur de l'école de pharmacie et du cabinet scientifique de la Minerve. Dans ses pérégrinations, il avait parcouru, armé de la loupe du botaniste et du marteau du géologue, le territoire de Trieste, l'Istrie, la Dalmatie, et la plupart de ses îles, une partie du Monténégro et de l'Autriche proprement dite. Il avait spécialement recueilli des lichens, des fucus et des algues, et décrit des variétés nouvelles d'autres plantes, dont quelques-unes ont reçu son nom. Il est auteur de plusieurs relations et monographies, ainsi que de leçons sur l'économie rurale et la botanique.

BIASSE s. f. (bi-a-se). Comm. Soie écrue qui se tire du Levant. ‖ On dit aussi *soie de biasse*.

BIATIA, ville de l'ancienne Espagne, dans la Tarraconaise, chez les Oretani, sur le Bétis.

BIATOMIQUE adj. (bi-a-to-mi-ke — de *bi* et *atomique*). Chim. Se dit d'un corps qui, formé des mêmes éléments qu'un autre, contient, sous un égal volume, un nombre double d'atomes simples.

BIATORE s. f. (bi-a-to-re — du gr. *biatos*, petite coupe; *ôra*, forme). Bot. Genre de lichens de la famille des discomycètes, comprenant environ soixante espèces européennes.

BIATU s. m. (bi-a-tu). Ornith. Un des noms de l'ortolan.

BIAUDE s. f. (bi-ô-de). Patois. Vieille blouse de travail.

BIAURELLE s. f. (bi-ô-rè-le). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, réuni aujourdhui au genre macdonalie.

BIAURICULÉ, ÉE adj. (bi-ô-ri-ku-lé — de *bi* et *auriculé*). Bot. Qui est muni de deux oreillettes, de deux appendices en forme d'auricule.

BIAUTY s. m. (bi-ô-ti). Minér. Nom vulgaire d'une variété d'ocre rouge, qui sert à polir les glaces.

BIAUZAT (J.-Fr. GAUTIER DE), magistrat et homme politique, mort en 1815, était avocat à Clermont-Ferrand lorsqu'il fut nommé député aux états généraux. Il siégea à la gauche, joua un rôle très-actif dans l'assemblée, et contribua à toutes les réformes. En 1795, il fut un des jurés dans le procès de Babeuf, et montra une modération qui le fit nommer député aux Cinq-Cents par les électeurs de Paris; mais le Directoire annula son élection. Depuis l'Empire, il remplit les fonctions de conseiller à la cour d'appel de Paris.

BIAXIFÈRE adj. (bi-a-ksi-fè-re — de *bi* et *axifère*). Bot. Qui a deux axes.

— *Inflorescence biaxifère*, Celle qui présente deux axes ou deux degrés de végétation.

BIB ou **BIBE** s. m. (bi-be). Ichthyol. Nom anglais d'une espèce de poisson, appartenant au genre gade.

BIBACE adj. m. (bi-ba-se — du lat. *bibax*, buveur). Archéol. Epithète donnée à Hercule, lorsqu'il est représenté tenant une coupe : *Un Hercule* BIBACE.

BIBACIER s. m. (bi-ba-sié — lat. *bibax*, même sens). Fam. Grand buveur, ivrogne : *Ce vieux* BIBACIER *m'a parlé de Redouté, du chien du Louvre, du concordat et de l'éléphant de la Bastille.* (L. Pollet.)

— Bot. V. BIBASSIER.

BIBACITÉ s. f. (bi-ba-si-té — du lat. *bibax, bibacis*, buveur). Habitude de boire, ivrognerie.

BIBACTA, île située à environ deux stades de la côte de Gédrosie, et dont l'existence nous a été signalée par Arrien; elle faisait face à un port que Néarque nomme *port d'Alexandre*. Il est probable qu'elle doit être identifiée avec la Bibaga de Pline (VI, 21). C'est aujourd'hui l'île de Chilney, désignée quelquefois sous le nom de *Camelo*.

BIBACULUS (M.-Furius), poëte latin, né à Crémone dans le Ier siècle av. J.-C. Il ne nous reste presque rien de ses poésies; mais nous savons que, de son temps, il fut quelquefois comparé à Horace et à Catulle. Horace ne l'aimait pas, peut-être parce qu'il trouvait en lui un détracteur et un rival, plutôt qu'un admirateur, peut-être aussi parce que Bibaculus flattait moins que lui les deux premiers Césars.

BIBACUM, ville de l'ancienne Germanie, en Souabe; aujourd'hui Biberach.

BIBALE s. f. (bi-ba-le). Agric. Espèce de fourche, en usage dans les exploitations rurales.

BIBAN-EL-MOLOUK (les *Portes des rois*, corruption de l'ancien mot égyptien Biban-Ourôou, les *hypogées des rois*), vallée étroite et solitaire, située au N.-O. de l'antique Thèbes, à peu de distance des ruines du palais de Gournah. C'est dans cette sombre vallée que sont enterrés les pharaons des XVIIIe, XIXe et XXe dynasties. On y a découvert, notamment, le tombeau d'Aménophis-Memnon, le plus ancien de rois de la XVIIIe dynastie; celui de Rhamsès Meïamoun, et ceux de six autres rois, ses successeurs. Voici la description que M. Henry Cammas a donnée de cette antique nécropole : « A mesure qu'on avance, la stérilité, la solitude et la désolation disposent l'esprit aux sévères pensées. Un soleil de feu darde ses rayons dans la gorge étroite. La lumière ardente roule de rocher en rocher et se joue en reflets : nous nous croyons sur les bords calcinés d'un Phlégéthon silencieux; malgré la grande chaleur, un froid intime nous pénètre à l'approche des cavernes funèbres, demeures définitives de ces puissants qui pensaient parcourir à jamais le cercle des renaissances. Déjà nous avons fait de longs circuits; tout à coup la vallée se resserre, et nous nous sentons sur le seuil même de l'Amenthi. A notre gauche, un grand ravin s'enfonce vers l'ouest, cachant dans ses replis les sépultures d'Aménophis III et de Binotris. De ce côté, peu de fouilles très-intéressantes ont été tentées. C'est devant nous, dans un entonnoir sans issue, encombré de débris, que l'on a découvert les plus beaux hypogées; encore le nombre de ceux qui sont livrés au public est-il restreint à une trentaine. L'entrée en est basse et facile à masquer; mais, comme la montagne en est remplie, nul doute que des *tranchées dans les galeries n'en puissent* mettre une foule au jour... D'ordinaire, les tombeaux complets peuvent être ainsi décrits : une ouverture basse, étroite, dissimulée, où *l'on n'entre qu'en se courbant*; une pente fort roide, coupée de marches plus ou moins praticables; une galerie élevée et spacieuse, longue ordinairement de trente ou quarante pas, où des peintures *merveilleusement* fraîches rappellent les mœurs et les lois de ces temps reculés; parfois, s'ouvrent dans les parois de petites chambres où est traité un sujet spécial. A la suite de la galerie, une sorte de portique ou pronaos donne entrée dans la salle funèbre. C'est une grande pièce plus longue que large, très-habilement voûtée en berceau, couverte sur toutes les surfaces planes de scènes emblématiques; au milieu, un énorme sarcophage en granit noir ou vert, fermé d'une dalle pareille, contient ou contenait la momie royale, enveloppée dans plusieurs cercueils précieux. C'est de Biban-el-Molouk que provient le beau sarcophage de Rhamsès Meïamoun qui est au Louvre; le dessus de ce sarcophage est à Cambridge.

BIBANS (défilé des) ou *Portes de Fer*, nom donné à une gorge étroite, longue et dangereuse, dans le mont Jurjura, au S.-E. de Callah, entre les provinces d'Alger et de Constantine, franchie en octobre 1839 par l'armée française, sous la conduite du maréchal Valée et du duc d'Orléans.

BIBARD s. m. (bi-bar — du lat. *bibax*, buveur). Pop. Individu qui aime à boire, qui a l'habitude de boire : *Tout à l'heure, j'ai inventé de dire à ce vieux* BIBARD *de laboureur que vous aviez des convulsions.* (E. Sue.)

BIBARS, quatrième sultan de la dynastie des Mameluks Baharytes, mort en 1277, parvint par son habileté et son courage aux plus hautes dignités de l'empire, et succéda enfin au sultan Koutouz, après avoir été l'un de ses meurtriers. Proclamé calife en 1264, il défit les Tartares, enleva aux chrétiens Césarée, Laodicée, Antioche, ravagea la petite Arménie, pénétra jusque dans la Nubie, mais échoua devant Saint-Jean-d'Acre. Il fit construire un collége au Caire, et jeter un pont magnifique sur le Nil. — Un autre BIBARS, d'origine circassienne, mort en 1310, fut le douzième sultan des Mameluks Baharytes. Forcé, à la suite d'une révolte, d'accepter la couronne, enlevée pour la troisième fois à Mohammed, il fut ensuite trahi et livré à son compétiteur, qui le fit étrangler en sa présence.

BIBARYTO-CALCITE s. m. (bi-ba-ri-to-kal-si-te). Minér. Syn. de *diplobase*.

BIBASIQUE adj. m. (bi-ba-zi-ke — de *bi* et *basique*). Chim. Se dit d'un sel contenant deux fois autant de base que le sel neutre correspondant.

BIBASIS s. f. (bi-ba-ziss — mot gr.). Chorégr. anc. Sorte de danse bachique, usitée chez les Spartiates, dans laquelle on faisait une suite de sauts en se frappant les fesses avec le talon.

BIBASSIER ou **BIBACIER** s. m. (bi-ba-si-é). Bot. Nom vulgaire du néflier du Japon, aux îles Maurice et de la Réunion. V. NÉFLIER.

BIBAU s. m. (bi-bo). Art milit. anc. Nom que l'on donnait à des soldats, à des fantassins armés d'une lance et d'une arbalète. ‖ On les appelait aussi PETAUX.

BIBBIENA (en latin *Biblena*), bourg du roy. d'Italie, dans l'ancien duché de Toscane, à 35 kil. N. d'Arezzo, près de l'Arno; 2,545 hab. Centre d'un commerce actif.

BIBBIENA (Bernard DOVIZIO ou DIVIZIO DE), cardinal et littérateur italien, né en 1470 à Bibbiena, d'où lui est venu le nom sous lequel il est surtout connu; mort en 1520. Issu d'une famille obscure, il entra dans la maison des Médicis, grâce à son frère, secrétaire de Laurent le Magnifique; s'attacha au cardinal Jean, qu'il suivit dans son exil et dans ses voyages; se rendit à Rome avec ce dernier, après la mort d'Alexandre VI, et fut employé par Jules II dans les affaires les plus importantes. Le cardinal Jean étant devenu pape, sous le nom de Léon X, donna à Bibbiena le chapeau de cardinal (1513), le nomma légat, et l'envoya cinq ans plus tard en France comme légat, pour engager François Ier à faire prêcher la croisade contre les Turcs. De retour à Rome, il mourut subitement à la suite d'une discussion très-vive avec le pape, dans laquelle celui-ci l'aurait accusé d'intrigues pour lui succéder. Des soupçons d'empoisonnement s'élevèrent; on dit même que son corps fut ouvert, et qu'on y trouva les traces du poison. Cette accusation est affirmée par l'historien Paul Jove, qui la fait remonter jusqu'à la personne du souverain pontife. Mais l'histoire répugne à imputer un tel forfait à une si grande mémoire. D'ailleurs, on sait que la plume de l'historien appartenait au plus offrant et dernier enchérisseur; et c'est avec raison qu'on a pu dire que les histoires qu'il raconte méritent autant de créance que les aventures d'Amadis. Bibbiena passe pour un des restaurateurs du théâtre en Italie. Ami des lettres, des arts et des sciences, Bibbiena « était, dit Ginguené, un de ceux qui contribuaient le plus à entretenir dans Léon X le goût pour la dissipation et les spectacles. Très-prompt pour le maniement des grandes affaires, il ne l'était pas moins aux jeux d'esprit et surtout aux jeux de la scène. Il écrivait en italien des comédies pleines de saillies et de plaisanteries piquantes. Il engageait des jeunes gens de bonne famille à jouer des comédies sur des théâtres dressés dans les appartements spacieux du Vatican, y fit représenter sa *Calendaria*, et obtint que le pape y assistât publiquement. » Cette comédie de Bibbiena, la *Calendaria*, imprimée à Sienne en 1521, est en prose, et l'une des premières qui aient été écrites en italien. Le sujet paraît être tiré des *Ménechmes* de Plaute. Cette pièce abonde en scènes graveleuses, qui obtinrent les applaudissements du pape, et, en 1448, ceux d'Henri II et de sa cour, devant qui elle fut représentée à Lyon. On a, en outre, de Bibbiena des vers et quelques opuscules.

BIBBIENA (Giovanni-Maria GALLI DA), surnommé **Bibbiena il Vecchio**, peintre italien, né en 1625, mort à Bologne en 1665. Il étudia son art sous l'Albane, dont il imita la manière avec une rare perfection, et devint le chef d'une famille de peintres qui ont acquis une grande célébrité dans l'art des décorations théâtrales et dans la direction des fêtes princières. Ses principaux tableaux, qu'on voit à Bologne, sont : les *Croisés bolonais bénis par le pape*, une *Ascension*, à la Chartreuse; deux *Sibylles*, à Saint-Antoine, etc.

BIBBIENA (Francesco GALLI DA), peintre et architecte, fils du précédent, né à Bologne en 1656, mort en 1729, fut élève de Pasinelli et de Cignani. Doué d'une brillante imagination, il s'adonna surtout à l'art de la décoration, s'associa fréquemment aux travaux de son frère Ferdinando, fut nommé premier architecte de Philippe V, roi d'Espagne, et fut employé par les empereurs Léopold et Joseph à la construction de théâtres et de monuments. Bibbiena professa à l'institut de sa ville natale l'architecture, la perspective et la géométrie. Parmi ses plus beaux ouvrages d'architecture, on cite le théâtre qu'il construisit à Pérone, et l'arc de triomphe connu sous le nom de le *Voltone del Melloncello*, à Bologne.

BIBBIENA (Ferdinando GALLI DA), peintre et architecte italien, frère du précédent, né à Bologne en 1657, mort aveugle en 1745. Il étudia la peinture sous le Cignani, et l'architecture sous Mauro Aldovrandini et Mannini. Il se rendit surtout célèbre par la peinture des décorations théâtrales, et par l'invention des machines servant à les manœuvrer. — Son fils, Giuseppe GALLI DA BIBBIENA, né à Bologne en 1696, mort en 1756, s'occupa également de décorations théâtrales, devint, comme l'avait été son père, directeur des fêtes à la cour de Vienne, puis il occupa le même emploi à Dresde et à Berlin. On a de lui *Architetture e Prospettive*, publié à Augsbourg.

BIBBIENA (Jean GALLI DA), fils de Francesco, né à Nancy vers 1709, mort vers 1779, s'adonna à la littérature et vint habiter Paris. Il composa des romans et des pièces de théâtres, entre autres la *Nouvelle Italie*, comédie héroïque, qui fut jouée sur le Théâtre-Italien en 1762. L'année suivante, Bibbiena, condamné à mort pour viol d'une petite fille, fut obligé de s'enfuir pour se soustraire à l'exécution de la sentence. Nous citerons parmi ses romans : *Histoire des amours de Valérie et du noble vénitien Barbarigo* (Lausanne, 1741, 2 vol.); la *Force de l'exemple* (1748); le *Triomphe du sentiment* (1750, 2 vol.).

BIBBY s. m. (bi-bi). Bot. Palmier de l'Amérique méridionale, qu'on croit appartenir au genre élaïs.

BIBELOT ou **BIBLOT** s. m. (bi-blo — v. l'étym. de *bambin*). Curiosités, petits objets de luxe qui se placent sur les cheminées, les consoles, les étagères : *On nomme* BIBELOTS, *en style d'amateur, cet inimaginable amas de bronzes, chinoiseries, etc., qui ornent, j'ai voulu dire qui encombrent les étagères.* (F. Mornand.) *Je le placerai sur une étagère, comme le* BIBELOT *le plus merveilleux.* (Legoarant.) *Le narguillé asiatique trouvait seul grâce devant lui, et encore ne le souffrait-il que comme* BIBELOT *curieux et à cause de sa couleur locale.* (Th. Gaut.) *L'artiste commence, il n'est pas riche encore et n'a pu se procurer ces tapisseries, ces bahuts, ces vases, ces armures, ces* BIBELOLS *de toute sorte, qui viennent avec les commandes.* (Th. Gaut.)

> ... Qui pourrait compter le nombre de flacons,
> Figurines, émaux, potiches, céladons,
> *Bibelots* demandés à toute la nature,
> Qui de ce lieu charmant composent la parure?
>
> F. MORNAND.

— Fam. Menus objets de peu de valeur; outils, ustensiles servant à une industrie, à une profession quelconque : *L'invalide, assis dans sa guérite, gardait pendant la nuit les* BIBELOTS *des ouvriers. On a inventé certains petits travaux d'agrément pour leur rendre la monnaie de leurs trébuchets, lacets, crampons et autres jolis* BIBELOTS. (Illustr.) *Mais, ma petite mère, puisque je ne suis pas au port d'armes, repassez-moi donc vos* BIBELOTS. (Beaucé.) *En voilà des ferrailles, disait-il; en voilà des manivelles; comme si nous avions que faire de ces* BIBELOTS! (L. Reybaud.) ‖ Maigre bagage, mince mobilier : *Tout mon* BIBELOT *est dans cette malle.*

Bibelots du Diable (LES), féerie en trois actes et seize tableaux, de MM. Théodore Cogniard et Clairville, représentée à Paris sur le théâtre des Variétés, le 21 août 1858. Nous voici dans un village bien gai et bien souriant, tout ensoleillé et plein de verdure; une colline le domine, une colline couronnée par un vieux castel ruiné, d'aspect morose et diabolique. Pour sûr, il doit y revenir la nuit quelques demi-douzaines d'âmes de trépassés, et Dieu seul — ou le diable — sait alors ce qui s'y passe. Il n'importe, les paysans en habits de fête, tout fleuris et tout enrubannés, sont là, debout, et attendent. Qui? un personnage d'importance sans doute. Le temps passe et leur impatience est visible. Cette impatience, une jolie fille nommée Florine, vêtue en mariée, ne la partage pas. Hélas! son petit cœur est gros, bien gros, sous le bouquet d'oranger. Mais pourquoi

regarde-t-elle ce jeune chevrier, coiffé d'un feutre roussi, pauvrement vêtu, ce qui ne l'empêche pas d'être charmant, il est vrai. Pourquoi? la belle question! Florine aime Toby et Toby aime Florine; mais, hélas! comme les deux enfants de la ballade de Henri Heine, placés chacun sur une rive du torrent, ils ne peuvent se réunir *parce que l'eau* est trop profonde. Comment, en effet, je vous le demande, Toby, le chevrier, pourrait-il prétendre à Florine, dont l'illustre seigneur Chouvert, haut et puissant marquis de la Vertuchoux, a demandé la main, et comment Florine oserait-elle avouer qu'elle a donné son cœur audit Toby, un misérable qui n'a que ses pipeaux en dot et ses guenilles rapiécées. Encore une fois, je vous le demande. Mais voilà que soudain le seigneur Chouvert, en perruque in-folio, en justaucorps jonquille, couvert de rubans et chamarré, arrive à grand bruit, triomphant et minaudant, ressemblant à un pigeon pattu, embarrassé qu'il est par les rosettes de ses souliers. Le beau, le fringant, l'illustre seigneur que nous avons là! s'écrient les villageois. Toby se ronge les poings, Florine se meurt, et pourtant, ô la perfide! elle laisse les gros doigts de monseigneur presser sa main fine et délicate. On dirait une colombe se laissant conter fleurette par un phoque. Est-ce donc qu'elle serait semblable à toutes les femmes, qu'elle aimerait ce qui brille, et qu'être marquise flatterait en secret son orgueil de paysanne? Peut-être, et, un soupir une fois donné à ses pures amours de fillette, elle se résigne. Mais, qui se serait attendu à cela? le mariage ne peut s'effectuer séance tenante, comme le souhaiterait notre marquis, tout seigneur de la Vertuchoux soit-il, attendu que ce maraud de bailli est occupé à une vente après décès. Le magicien, habitant du vieux castel chancelant dont on voit au loin la silhouette, a rendu son âme à Satan, et l'on vend ses bibelots aux enchères, d'authentiques bibelots du diable. « Allons au manoir, dit cet excellent seigneur Chouvert; il y aura pour sûr quelque curiosité dont je pourrai faire présent à ma fiancée. » Aussitôt dit, aussitôt fait. Voilà donc tout le village parti. Notre pauvre Toby, resté seul, déplore son sort malheureux. Tout à coup, une fée en jupe courte paraît, lui verse de l'or dans ses mains, dans son chapeau, dans ses poches. Si bien que le jeune chevrier se rend comme tout le monde à la vente, qui a lieu dans le laboratoire même de feu le sorcier. La vue des objets suspects et baroques qui encombrent cet intérieur diabolique cause des terreurs fort comiques aux assistants, excepté toutefois à M. le marquis, un esprit fort s'il en fut. Les bibelots exposés en vente sont : un pied de mouton, de grandes bottes, une boîte de pilules, une queue énigmatique, un panier plein d'œufs, un rameau d'or. Canichon, le père de Florine, achète les bottes; M^me^ Canichon, le panier d'œufs; Risette, leur servante, la queue; le marquis, le pied de mouton, dont il veut faire un pied de biche pour une sonnette; Toby, lui, se fait adjuger la boîte de pilules. Le rameau d'or est enfin mis aux enchères. Le marquis le pousse jusqu'à 50 louis; mais Toby, qui n'a qu'à plonger les mains dans ses poches pour en tirer de l'or, met 10 louis de plus, et peut ainsi offrir à Florine le rameau d'or, trouvé trop cher par Chouvert de la Vertuchoux. Hâtons-nous de dire que pas un seul des acquéreurs de ces bibelots singuliers n'en soupçonne la puissance mystérieuse. Le jeune pâtre, ne sachant que faire de ses pilules, en offre une à une vieille paralytique, en souhaitant qu'elle lui rende la santé, et aussitôt la vieille paralytique se transforme en une ravissante jeune fille; M^me^ Canichon, fort sujette à la colère, casse un de ses œufs dans une dispute avec son mari, et le désir qu'il forme est aussitôt réalisé : sa femme disparaît. O les œufs admirables! et combien ils seraient précieux à nombre d'infortunés. Canichon en est ravi, et cela se conçoit sans peine. Lui-même chausse les énormes bottes du sorcier, et il se trouve qu'il ne peut plus faire que des enjambées de sept lieues, ce qui ne manque pas de devenir gênant, dans le cas où l'on veut causer, par exemple, avec un ami qui a des cors aux pieds. Quant à Risette, elle sait, il paraît, où placer la queue du diable qu'elle n'a payée que 6 liards, sans doute parce qu'à force d'avoir été tirée en tout sens depuis que le monde est monde, elle se trouve dans un assez piteux état. Il n'importe, telle qu'elle est, cette queue fera son affaire, comme vous l'allez voir. Comme la Titania de Shakspeare, elle aime d'un amour tendre un âne, Jean Leblanc, une brave bête, dont l'unique défaut est de manquer de queue. Dans sa naïveté, elle visse à l'échine de l'animal la queue du diable, et, au rebours de la sorcière d'Apulée, qui métamorphosa un homme en âne, l'âne ici devient un homme. Jean Leblanc se dresse sur ses pieds de derrière et se met à parler. A partir de ce moment, la pièce devient folle et ne peut plus être racontée; elle use largement de ses oreilles d'âne, et le spectateur prend un plaisir extrême à ses drôleries franches du collier, pleines d'une gaieté communicative, où le rire « tient du braire » et éclate au nez des génies. Ainsi riait, si l'on en croit Saint-Simon, le duc de Conti; ainsi riait l'acteur Lassagne, qui faisait l'âne à ravir, tout en se livrant à ce bredouillement insensé qui comble de joie la jeunesse dorée du XIX^e^ siècle.

Ah! daignez m'épargner le reste

Le reste est pourtant ce qu'il y a de plus inattendu, de plus ébouriffant, de plus vertigineux. Mais ce reste est dû un peu à tout le monde; il est dû, non compris les auteurs, aux décorateurs, aux machinistes, aux metteurs en scène, aux acteurs, aux actrices, au maître de ballet, aux danseuses, aux figurants, aux figurantes, aux costumiers — à qui encore? — Plus de soixante collaborateurs enfourchent l'hippogriffe à oreilles d'âne, l'hippogriffe endiablé qui nous conduit partout : dans l'île des Perroquets, où les kakatoès dansent comme à l'Opéra; dans un harem indien, plein de muets baroques et de bayadères court-vêtues; dans un parc où les statues descendent la nuit de leur piédestal pour se désennuyer. Les moulins deviennent des ballons, pour peu qu'on souffle dessus; les tables se changent en puits, les maisons à trois étages se rapetissent à fleur de terre, et réduisent leurs locataires à la taille du Petit-Poucet. C'est dans ce tableau qu'on entendait deux petits violonistes, le frère et la sœur, Jules et Juliette, hauts comme des brodequins d'enfant, exécuter avec un brio d'enfer le *Carnaval* de Paganini. En voyant ces deux virtuoses lilliputiens *emplir le Petit village*, vous croyez que votre lorgnette, par suite d'un truc qui fait partie de la pièce, se retourne d'elle-même, et que vous regardez la scène par le gros bout. De jolis airs, dus à M. Nargeot, chef d'orchestre du théâtre, et à MM. Jules Boucher et Camille Schubert, accompagnent ce conte spirituellement bête, si gaiement conté et si originalement illustré, dont on a ri longtemps.

Acteurs qui ont créé les *Bibelots du Diable :* Lassagne, Jean Leblanc; M^lle^ Alphonsine, Risette; M. Ambroise, M^lle^ Scriwaneck, etc.; ballet : M. Barrez et M^lle^ Magny. Les décors ont été peints par MM. Georges et Robecchi, les costumes dessinés par M. Alfred Albert. Les machines, qui font croire à la sorcellerie, sont dues à M. Florentin, qui n'est pas le moins important des collaborateurs de l'ouvrage.

BIBER v. n. (bi-bé — lat. *bibere*, même sens). Pop. Boire le contenu des œufs d'oiseaux.

BIBER (le rév. George-Edward), théologien anglais, né en 1801, en Allemagne, où il fut reçu docteur en philosophie et docteur en droit. Etant passé en Angleterre en 1826, il s'y fit naturaliser en 1839. Avant son ordination, il avait déjà publié quelques écrits, notamment celui qui a pour titre : *Biographie d'Henri Pestalozzi et son plan d'éducation.* Depuis son admission dans l'Eglise anglicane (1842), il a fait paraître une foule d'essais de controverse ou de polémique religieuse, parmi lesquels nous citerons : l'*Etendard du catholicisme*, la *Suprématie royale sur l'Eglise considérée dans ses limites constitutionnelles*, *Histoire et état actuel de la question de l'enseignement*, l'*Evêque Blomfield et son temps*, etc., etc. Ses nombreux sermons ont été recueillis en volumes; on cite particulièrement : les *Sermons du jour des Saints*, les *Sept voix de l'Esprit*, la *Royauté du Christ*. Collaborateur et éditeur de revues périodiques, il a pris une part active aux discussions qui intéressent si vivement aujourd'hui l'Eglise d'Angleterre.

BIBERACH (*Bibacum*), ville de Wurtemberg, cercle du Danube, à 34 kil. S.-O. d'Ulm, dans la vallée de la Riss; 4,950 hab. Mégisseries, pelleteries, fabriques de toiles fortes, draps et lainages, bas, joujoux; fonderie, brasserie; grand commerce de grains, facilité par le chemin de fer de Stuttgard à Constance. — Biberach, entourée d'anciennes murailles, possède une jolie église dédiée à saint Martin, un bel hôtel de ville, un riche hôpital, une école royale latine et une école de commerce. — Victoires des Français sur les Autrichiens, le 2 octobre 1796 et le 9 mai 1800. Jadis ville libre impériale de Souabe, elle fut donnée au Wurtemberg en 1806.

BIBERIBI, rivière du Brésil, célèbre par les beaux sites qu'elle traverse et par la fraîcheur de ses eaux, qui arrosent les villes d'Olinda, de Récife, etc.

Le Biberibi se jette, à Récife même, dans le Capirabibe par une large et pittoresque baie, laissant entre la rive gauche et la mer un banc de sable étroit, de 5,000 mètres de longueur, qui finit à Olinda.

BIBERICH. V. BIEBRICH.

BIBERIUS. Hist. Sobriquet que les soldats avaient donné à Tibère, à cause de son amour pour le vin. Ils avaient changé ses trois noms *Claudius Tiberius Nero* en *Caldius Biberius Mero*, trois mots qui expriment la même idée.

BIBERON s. m. (bi-be-ron — du lat. *bibere*, boire). Petit vase muni d'un bec ou tuyau, à l'usage des malades, et employé surtout pour l'allaitement artificiel : *Boire avec un* BIBERON. *Elever un enfant au* BIBERON.

— Dans quelques provinces de France, nom donné au bec de certains vases, comme théières, cafetières, bouilloires, etc., surtout quand ce bec a la forme d'un tuyau.

— *Take care... the biberon!* Prenez garde... le biberon! Proverbe anglo-français, très en usage en Normandie, et dont voici l'origine : Le maître de l'auberge connue à Boulogne sous le nom de la *Belle-Hôtesse* recevait beaucoup de marins américains dans son établissement, et cependant il ne savait que quelques mots d'anglais. Un soir, un Américain était endormi au coin du feu dans la cuisine de l'auberge, bercé par le chant de la bouilloire. Tout à coup, l'eau en ébullition se répandit; alors l'aubergiste, éveillant le dormeur, lui cria : « *Take care!... The biberon!* » en prononçant (bib-rone) à l'anglaise. Depuis ce temps, ceux de la ville qui connaissent ce petit incident se disent l'un à l'autre cet anglais de cuisine, lorsqu'une circonstance analogue vient à se présenter.

— **Encycl.** Méd. L'allaitement par le *biberon* est une pratique fort ancienne. A proprement parler, le *biberon* est une imitation grossière du sein de la nourrice. Il se compose essentiellement d'un récipient qui contient le lait et d'un ajutage en forme de mamelon ou de bout de sein, destiné à recevoir les lèvres de l'enfant. On a donné à cet appareil des formes très-variées. Par une suite de perfectionnements, on a cherché à réaliser dans la pratique toutes les conditions de commodité, de propreté et de solidité qui devaient appartenir à un instrument destiné à un usage si général. Les *biberons* les plus anciennement connus étaient les plus simples. Un petit rouleau de linge trempe par une extrémité dans un vase de lait; le liquide monte par capillarité à l'autre extrémité, à laquelle s'appliquent les lèvres de l'enfant. Voilà le plus simple des *biberons*. Malgré cette simplicité, cet appareil, sujet à une malpropreté presque inévitable, doit être abandonné. On y substitue le plus communément un *biberon* véritable, c'est-à-dire un flacon de verre, contenant environ un dixième de litre, muni à son goulot d'une petite éponge fine, taillée *ad hoc*, et qui dépasse d'environ un pouce l'orifice du goulot. Un morceau de batiste ou de mousseline enveloppe cette éponge et se fixe au col du flacon à l'aide d'un fil modérément serré sur l'éponge, afin de ne pas arrêter l'écoulement du liquide. Cet appareil bien simple, et souvent recommandé par les accoucheurs, exige un nettoyage fréquent de l'éponge. Sans cette précaution, à laquelle il est difficile d'obliger les nourrices, le lait s'aigrit dans les pores de l'éponge et communique un goût très-désagréable à celui qui s'écoule ensuite.

Nous allons indiquer les principaux perfectionnements dont les *biberons* ont été l'objet, en vue de remédier à ces inconvénients.

Le *biberon de madame Breton* est un flacon de cristal percé d'un trou à air, sur le ventre même, pour l'entrée de l'air; le col est fermé d'un bouchon de cristal rodé, conformé en mamelon, et que coiffe un bout de sein dit *tetine* ou *pis de vache préparé*. Ce *biberon* offre évidemment toutes les conditions de propreté désirables. Le *biberon Darbo*, qui a joui autrefois d'une grande réputation, est plus compliqué. Le bout de sein est en buis, ivoire ou liége, et adapté à un bouchon en buis ou ivoire. A l'intérieur, existe une tige d'ivoire contournée d'une rainure spirale par laquelle arrive le lait; une sorte de clef, appelée broche, s'introduit dans la tige et, suivant sa position, règle l'écoulement du liquide. Le *biberon Charrière* porte un bout de sein en ivoire ramolli par l'acide chlorhydrique, qui, à la condition d'être maintenu dans l'eau tiède lorsqu'on ne s'en sert pas, conserve la plus grande propreté unie à la flexibilité des mamelons naturels. Le *biberon Thier* est muni d'un tube coudé et flexible, qui, par une extrémité, descend dans le fond de la carafe, et, par l'autre, porte un mamelon en ivoire coiffé de liége; une broche traverse le trou d'air du bouchon et peut régler l'écoulement du lait. Le *biberon Guilbaut* est en étain, de forme droite ou en forme de sabot pour se poser à plat. On ne s'est préoccupé ici que de la solidité; ces *biberons* exigent un fréquent nettoyage. Les *biberons parisiens*, les *biberons du commerce*, le *biberon Thévenot* réunissent la propreté et la solidité : le récipient est une carafe en verre épais; le lait s'écoule par un tube droit ou courbe, qui plonge plus ou moins dans le liquide, et dont l'extrémité baignée peut être garnie d'une mousseline légère pour empêcher l'introduction des caillots de lait qui pourraient obstruer l'orifice de succion; le bouchon est traversé d'une cannelure pour l'introduction de l'air; enfin, le bout est en ivoire ou en buis. Ce mamelon peu flexible ne reproduit qu'imparfaitement le mamelon naturel; mais, lorsque l'enfant a atteint quelques mois, la présence de cet ajutage d'ivoire entre ses gencives facilite la sortie des dents, à la façon des hochets employés dans le même but.

Nous n'avons fait connaître, dans cette courte énumération, que les *biberons* encore employés; il en existait un grand nombre d'autres, oubliés aujourd'hui, et dont la fabrication a cessé. Il en reste encore assez pour qu'on soit embarrassé du choix, au milieu des nombreux perfectionnements dont le *biberon* a été l'objet. Nous estimons que celui de M^me^ Breton devra être préféré, comme réunissant toutes les conditions de propreté, de simplicité et de solidité que l'on peut exiger de cet appareil. Les *biberons* du commerce se recommandent par le bon marché et la simplicité de leur construction; celui de M. Charrière est préféré par beaucoup de médecins, à cause du bout en ivoire flexible. Après avoir fait connaître l'appareil, nous allons décrire succinctement le procédé d'allaitement à l'aide du *biberon*.

L'allaitement par le moyen des *biberons* est une pratique encore aujourd'hui fort répandue, et contre laquelle beaucoup de médecins ont cru devoir s'élever. D'une manière générale, elle est certainement vicieuse. (V. ALLAITEMENT.) « Comment suppléer, dit M. Bouchut, aux qualités d'un bon lait de femme, qui est en définitive l'aliment naturel des enfants? Comment obtenir cette température douce, toujours égale, de ce liquide, et de quelle manière espère-t-on remplacer la couvée de la mère sur le nourrisson qui est suspendu à son sein? » D'après M. Trousseau, sur quatre enfants allaités artificiellement, il en meurt au moins un, et les autres risquent d'être rachitiques. Donné proscrivait absolument ce mode d'allaitement, qui entraîne le dépérissement et s'oppose au développement de l'enfant. La diarrhée verte et les coliques, les vomissements, le choléra enfantin, l'émaciation, l'entérite et le muguet, la mort enfin en est souvent la conséquence. Les pauvres petits êtres privés du sein de la nourrice arrivent souvent au dernier degré de maigreur et prennent l'aspect caractéristique de petits vieillards; c'est ce qu'on appelait le *facies simiaca* et *senilis*. Les médecins reconnaissent sans hésitation, à ce signe physionomique, l'enfant élevé artificiellement. C'est encore à l'allaitement au *biberon* que les praticiens de Paris ont attribué la grande mortalité qui sévit sur les enfants trouvés, la prédisposition au rachitisme, à l'ostéomalacie, etc. Cependant, n'est-il pas avéré que certaines peuplades n'emploient pas d'autre mode d'allaitement? Ne voit-on pas que cette pratique, journellement acceptée dans certaines campagnes, y donne des résultats assez satisfaisants? Il faut tenir compte de ces faits. Là où de gras pâturages fournissent, comme en Normandie, un bétail bien nourri; là où la qualité de la substance alimentaire ne laisse rien à désirer; là où un air pur peut, jusqu'à un certain point, suppléer à l'insuffisance de l'alimentation, un allaitement artificiel bien entendu n'est pas trop défavorable à la santé des enfants. D'ailleurs, il est difficile de lutter contre l'entêtement d'une routine qui ne manque pas de s'appuyer sur les succès et ne tient aucun compte des accidents.

Lorsqu'on est décidé pour l'allaitement artificiel, le *biberon* doit encore être préféré au mode d'alimentation dit *au petit pot*. Le petit pot ne compte guère de partisans; le manque d'insalivation, une ingurgitation irrégulière, trop lente ou trop rapide, l'absence de tout effort naturel chez l'enfant, doivent faire bannir ce procédé d'allaitement. Le *biberon* reproduit mieux, pour l'enfant, les conditions de l'allaitement naturel. Aux heures où il convient d'alimenter les enfants, on appliquera donc le bout du *biberon* à leurs lèvres, et des efforts de succion pareils à ceux qu'ils exerceraient sur le sein maternel amèneront dans leur bouche le liquide nourricier. Le lait de vache est le plus ordinairement employé; c'est le moins dispendieux et celui qu'on peut se procurer le plus facilement. Pour servir à l'alimentation des jeunes enfants, il doit être coupé avec de l'eau d'orge ou de gruau d'avoine, ou avec de l'eau panée. Lorsque les nourrissons sont plus avancés en âge, ils prennent du lait pur ou du bouillon de poulet. Le mélange doit être sucré et préparé par petites quantités, à mesure que l'enfant a besoin de boire, pour éviter tout travail de fermentation qui altérerait les qualités du lait. Il faut que la température du liquide soit agréable et toujours à peu près la même, de 15° en été et de 20° en hiver.

Quel que soit le *biberon* que l'on emploie, on devra le tenir dans un grand état de propreté, le démonter fréquemment, et laver séparément les pièces qui le composent.

Le *biberon* n'est pas seulement employé à l'allaitement artificiel de l'espèce humaine; on s'en sert beaucoup aujourd'hui dans la pratique de l'élevage du bétail. Les jeunes animaux privés de leurs mères ou provenant d'une double parturition, les poulains dont les mères sont mauvaises laitières, etc., peuvent être nourris au *biberon* beaucoup mieux que par tout autre moyen. Employé à un tel usage, cet instrument varie nécessairement de forme et de contenance. Il est en bois, en caoutchouc, en cuir ou en métal, et affecte différentes formes tenant le milieu entre la bouteille, le bidon et la théière. Pour les agneaux de taille moyenne, sa contenance ne doit jamais dépasser un litre; pour les jeunes poulains, elle ne peut être de moins de deux litres. L'allaitement artificiel des jeunes veaux étant très-facile, on n'a pas besoin de faire usage du *biberon*, un seau dans lequel on verse le lait encore tiède est beaucoup plus expéditif et suffit ordinairement.

BIBERON, ONNE s. (bi-be-ron, o-ne — du lat. *bibere*, boire). Celui, celle qui aime à boire, qui boit beaucoup : *C'est un* BIBERON, *une vieille* BIBERONNE. *C'est un fameux* BIBERON. *Quand on lui demande quel temps il fait, il vous répond : il fait soif.* (Vidal.)

> La *biberonne* eut le bétail,
> La ménagère eut les coiffeuses.
> LA FONTAINE.

— adj. Qui aime à boire : *Il aurait suivi l'escouade* BIBERONNE *partout où il lui aurait plu d'aller, sachant bien que tous les cabarets du chemin eussent été des relais de voyage.* (Fr. Michel.)

BIBERRATZE s. m. (bi-bè-ratt-ze). Mamm. Un des noms du desman.

BIBESCO (Georges-Demètre), ex-hospodar de Valachie, né en 1804, frère cadet de l'hospodar Barbo Stirbey. Après avoir fait son éducation à Paris, de 1817 à 1824, il remplit, dans l'administration du général Kisselef, les fonctions de sous-secrétaire d'Etat à la justice et aux affaires extérieures, passa quelques années à Vienne, à Paris, à Bruxelles, rentra dans son pays en 1841, et devint secrétaire de l'assemblée générale de Valachie. L'un des chefs de l'opposition, il rédigea l'adresse qui entraîna la destitution de l'hospodar Alex. Ghika (14 oct. 1844). Elevé à l'hospodorat le 1er janvier 1845, Bibesco fut le premier prince élu par le pays, et à vie. Les libéraux s'étant coalisés contre lui avec le parti fanariote, il fit dissoudre la ligue parlementaire par un firman de la Porte. Jusqu'en 1848, son administration fut féconde et prospère; les progrès matériels marchèrent de pair avec les améliorations politiques et sociales. L'union des deux principautés fut préparée par la suppression des douanes. Attaqué à l'étranger par le parti fanariote, le prince était menacé à l'intérieur par un nouveau parti radical, qui, enhardi par le contre-coup de la révolution de Paris (1848), proclama une constitution en 22 articles. Isolé et sans appui dans l'armée, l'hospodar dut accepter la constitution et former un ministère composé des principaux auteurs de l'insurrection. Deux jours après, il donna sa démission et se retira à l'étranger. En 1857, il fit partie du divan spécialement institué pour élaborer la réorganisation politique de la Moldo-Valachie, et travailla dans le sens de la réunion sous les auspices d'un prince étranger. L'un de ses frères, Jean BIBESCO, a été ministre du culte et de l'instruction publique (1850-1853).

BIBESIA, divinité romaine, présidait dans les festins à l'action de boire.

BIBÉSIE s. f. (bi-bé-zî). Envie fréquente de boire.

BIBI s. m. (bi-bi). Petit chapeau de femme, qui était à la mode en 1830 : *Elle a le* BIBI *rose, une ancienne robe de madame, refaite, un beau châle, des brodequins en peau bronzée et des bijoux apocryphes.* (Balz.) *Comme Gavarni connaît bien les* BIBIS *aux passes imperceptibles, les petits bonnets, les tartans et les châles de soie de l'étudiante!* (Th. Gaut.) *Hélas! de quoi les Hollandaises ne sont-elles pas capables? N'ont-elles point inventé, pour la plupart, d'enfermer leurs têtes dans des* BIBIS, *dans des chapeaux Paméla, ornés de toutes sortes de fruits et de fleurs? C'est désolant.* (Du Camp.)

— Terme familier d'affection, surtout à l'égard d'un enfant : *Qu'as-tu donc à pleurer, mon pauvre* BIBI ?

BIBIADERI s. f. (bi-bi-a-de-ri, mot hindou). Danseuse de l'Inde, bayadère : *Sa jeunesse s'était passée à regarder, assis sur un tapis de Perse, danser les* BIBIADERI *avec leurs petits pieds chargés de clochettes d'or.* (Th. Gaut.) *Il avait vu, à l'ombre des grandes pagodes de Bénarès, les véritables* BIBIADERI. (Th. Gaut.)

Sous le ciel étoilé, trempant leurs pieds dans l'onde
Que parfument la brise et le gazon fleuri,
Et d'un bois de senteur couvrant leur gorge blonde,
Dansent à s'enivrer les *bibiaderi*.
DE BANVILLE.

BIBIANE (sainte), vierge et martyre, née à Rome, fut martyrisée en 363 avec toute sa famille. Sainte-Marie-Majeure, qui renferme ses reliques, fut construite sur l'emplacement de son tombeau. Sa fête se célèbre le 2 déc.

BIBICHE s. f. (bi-bi-che — de *biche*, avec répétition enfantine de la première syllabe). Fam. Terme d'affection qu'un homme adresse à une femme, principalement à la sienne : *Qu'est-ce que tu as donc,* BIBICHE? *tu ne manges pas, tu pignoches.* (Mélesv.) BIBICHE, *lui dis-je, assieds-toi donc, j'ai quelque chose à te dire.* (L. Reybaud.)

BIBINAIRE adj. (bi-bi-nè-re — de *bi* et *binaire*). Minér. Se dit d'un cristal produit en vertu de deux décroissements par deux rangées.

BIBINO-ANNULAIRE adj. (de *bi* et *bino-annulaire*). Minér. Se dit d'un cristal offrant un anneau de facettes produit par deux décroissements.

BIBION s. m. (bi-bi-on — du lat. *bibio*, petite grue). Entom. Genre d'insectes diptères, créé aux dépens du genre tipule, et renfermant une douzaine d'espèces, dont plusieurs sont très-communes dans nos climats : *Plusieurs espèces de* BIBIONS *sont connues sous des noms qui rappellent les époques où elles paraissent : on nomme* mouches de saint Marc, *celles qui se montrent au printemps, et* mouches de saint Jean, *celles qu'on voit plus tard.* (Duponchel.)

— Ornith. Demoiselle de Numidie.

BIBIONÉ, ÉE adj. (bi-bi-o-né — rad. *bibion*). Entom. Qui ressemble à un bibion. ‖ On dit aussi *bibionide* et *bibionite*.

— s. m. pl. Groupe d'insectes diptères, ayant pour type le genre *bibion*.

BIBISALTERNE adj. (bi-bi-zal-tèr-ne — de *bi* et *bisalterne*). Minér. Se dit d'un cristal offrant deux rangs de facettes, qui alternent ensemble.

BIBISCUM, nom latin de VEVAY.

BIBITION s. f. (bi-bi-si-on — du lat. *bibere*, boire). Action de boire.

BIBLE s. f. (bi-ble — du gr. *biblion*, livre, c'est-à-dire le *livre par excellence*. Le mot grec *biblion* vient de *biblos*, qui signifie littéralement l'écorce d'un certain arbre, exactement comme le latin *liber*, dont nous avons tiré notre français *livre*, désignait primitivement cette partie de l'écorce que la science appelle encore aujourd'hui *liber*. Il est évident que l'origine de cette double et curieuse filiation d'idées se rattache à la matière sur laquelle on a commencé par fixer l'écriture, matière plus maniable que la pierre ou le métal. Mais d'où vient le grec *biblos?* Il est difficile de rapporter ce mot à quelque racine européenne, et comme nous savons l'influence considérable qu'a exercée l'hébreu sur les débuts de la culture intellectuelle des Grecs, il est naturel de s'adresser aux langues sémitiques. C'est l'opinion de Benfey, qui a cru trouver le radical en question dans un thème *gabal*, qui, en hébreu, signifie *tresser;* le mot aurait été emprunté par les Grecs aux Phéniciens, qui, comme on le sait, parlaient un dialecte très-voisin de l'hébreu. Ce qui vient donner une certaine vraisemblance à cette ingénieuse hypothèse et justifier le changement, d'ailleurs fort normal, du *guimel* ou *g* sémitique en *b*, c'est que la ville appelée par les Grecs *Byblos*, et dont le nom offre une affinité phonétique évidente avec *biblos*, livre, était précisément appelée en hébreu *Gebal*. Donc, si *Gebal* est devenu *Byblos*, *gabal* a bien pu se transformer en *biblos*. Ajoutons, du reste, que cette dénomination ambitieuse, *bible*, de *biblion*, livre, n'est pas particulière aux livres saints : l'*Urbs* des Latins est absolument dans le même cas). Recueil d'ouvrages que les chrétiens reconnaissent comme inspirés, comprenant l'Ancien et le Nouveau Testament : BIBLE *latine.* BIBLE *française. Un passage, une citation de la* BIBLE. *Lire, étudier la* BIBLE. *On connaît plus de dix mille éditions de la* BIBLE. (Man. bibliogr.) *Luther ne put souffrir qu'un autre que lui se mêlât de tourner la* BIBLE; *il en avait fait une version très-élégante, en sa langue.* (Boss.) *On trouve dans la* BIBLE *toutes les sortes de style.* (Chateaub.) *La* BIBLE *est un livre inspiré, écrit, pour ainsi dire, sous la dictée de Dieu lui-même, par des hommes qu'il avait choisis pour cette auguste fonction.* (Auger.) *Il ne faut qu'un moment, je ne dis pas d'attention, mais d'écoutement, pour comprendre et recevoir en soi les beautés de la* BIBLE, *beautés qui s'étendent ou se resserrent en quelque manière, selon la diverse disposition et la capacité diverse des esprits.* (Joubert.) *La* BIBLE *est aux religions ce que l'Iliade est à la poésie.* (Joubert.) *Tous les trésors de vérité sont dans la* BIBLE. (Troplong.) *La littérature hébraïque est la* BIBLE, *le livre par excellence, la lecture universelle : des milliers d'hommes ne connaissent pas d'autre poésie.* (Renan.)

Tout protestant fut pape, une *Bible* à la main.
BOILEAU.

Bible, manne céleste, adorable parole,
Livre qu'on peut nommer le livre qui console.
C. DELAVIGNE.

— Livre, volume qui contient les mêmes ouvrages : *Une* BIBLE *in-folio. Une* BIBLE *polyglotte. Tandis que nos missionnaires se font martyriser en Cochinchine, ceux de l'Angleterre vendent des* BIBLES *et autres articles de commerce.* (Proudh.)

— Par anal. Livre authentique, impartial : *Pour écrire la* BIBLE *de la Révolution, il ne faut pas moins qu'un vaste concours d'intelligences.* (Proudh.) ‖ Livre qu'il faut souvent consulter : *Henri IV appelait les* Commentaires *de Montluc la* BIBLE *des soldats.*

— Philol. Nom donné, au moyen âge, à des ouvrages satiriques : *La* BIBLE *Guyot. La* BIBLE *du seignor de Berze.*

— **Encycl.** I. — DU CANON DE LA BIBLE. Le mot *Bible* dérive du grec βιϐλια (pluriel de βιϐλιον), en latin, *biblia*, qui signifie livres. C'est la collection des livres tenus pour sacrés, pour divins par le judaïsme et le christianisme. Cette collection prend le nom de *canon*. Le mot grec *canôn* (κανων), passé dans notre langue par l'intermédiaire de l'Eglise latine, signifie proprement *règle, loi*. C'est dans ce sens qu'il est appliqué aux décisions des conciles, appelées *canons* parce qu'elles sont la règle de la foi de l'Eglise catholique. Appliqué à la Bible, il signifie le *catalogue*, le *recueil* des livres qui la composent. Cette extension donnée au sens du mot *canon* s'explique d'elle-même, les livres compris dans le canon, ou canoniques, étant la règle de la foi chrétienne : *Inde habendi norma fidei vitæque*, comme s'exprime H. Planck.

Les noms de la Bible qui se trouvent le plus ordinairement dans les écrivains sacrés, les Pères de l'Eglise et les auteurs ecclésiastiques sont : les *Livres sacrés;* les *Livres saints;* l'*Ecriture* ou les *Ecritures;* l'*Ecriture sainte* ou les *Ecritures saintes;* la *Loi;* la *Bibliothèque sainte; Instrument* (acte authentique); *Pandecte* (recueil); enfin l'*Ancien* et le *Nouveau Testament*. Quelques explications sur ce mot *testament* ne sont pas inutiles. La religion juive était considérée comme une *alliance* de Dieu avec le peuple élu; la religion chrétienne fut aussi appelée une *alliance*, une alliance nouvelle par rapport à la précédente, dont elle était le développement et l'extension à tous les hommes. En conséquence, les écrits sacrés qui formaient le canon des Juifs furent appelés les *Livres de l'ancienne alliance* (τα βιϐλια της παλαιας διαθηκης); ceux d'origine chrétienne, les *Livres de la nouvelle alliance* (τα βιϐλια της καινης διαθηκης). Bientôt, par une locution abrégée, on se contenta de dire η παλαια διαθηκη, l'ancienne alliance, et η καινη διαθηκη, la nouvelle alliance, appliquant aux écrits ce qui ne convenait qu'à la chose même dont ils traitent. Origène paraît avoir été le premier qui se soit servi de cette dénomination sommaire. La Vulgate ayant traduit le mot διατηκη par le mot *testamentum*, les Latins appelèrent les livres de l'ancienne alliance *Vetus Testamentum*, et ceux de la nouvelle *Novum Testamentum*. Tertullien fut probablement le premier à employer ce mot, qui est resté depuis le terme reçu et usuel dans la langue latine et dans celles qui en sont dérivées. Saint Jérôme nous avertit que, partout où la version grecque porte διαθηκη, dont le sens le plus ordinaire est *testament*, il faut l'entendre, d'après le texte originel, d'un pacte ou d'une alliance : *Notandum quod ubicumque in græco* TESTAMENTUM *legimus, ibi in hebræo sermone sit* FŒDUS, PACTUM, *id est* BERITH. Aquila, Symmaque et Théodotion ont traduit l'hébreu *berith* par συνθηκη, qui signifie proprement *alliance*, et qui exclut le sens de *testament*.

— *Canon des catholiques.* Comme nous venons de le voir, la *Bible* se divise naturellement, pour les chrétiens, en deux grandes parties désignées sous le nom de *testaments* (*Scriptura omnis in duo testamenta divisa est*, dit Lactance) : la première, comprenant les livres écrits av. J.-C.; la seconde, composée des livres écrits depuis la mort de Jésus-Christ par ses apôtres ou ses disciples. Les livres des deux Testaments, admis comme canoniques par l'Eglise catholique, se divisent en *légaux*, *historiques*, *sapientiaux* ou *moraux*, et *prophétiques*. Les livres légaux de l'Ancien Testament sont les *cinq livres de la Loi*, désignés collectivement sous le nom de *Pentateuque*, savoir : la *Genèse*, l'*Exode*, le *Lévitique*, les *Nombres* et le *Deutéronome*. La *Genèse*, ainsi que son nom l'indique, contient le récit de la création des cieux et de la terre; la chute de l'homme, le déluge, la vie des patriarches hébreux Abraham, Isaac, Jacob, l'histoire de Joseph, l'émigration de la famille de Jacob en Egypte. Le livre de l'*Exode* (Exode signifie *sortie*) raconte l'oppression de la postérité de Jacob en Egypte, la vie et la mission de Moïse, ses efforts pour délivrer Israël de l'esclavage égyptien, la sortie d'Egypte, la marche du peuple vers Sinaï, la proclamation du Décalogue. Le *Lévitique*, ainsi nommé de la tribu sacerdotale de Lévi, est principalement consacré à la législation religieuse et civile du peuple juif, aux cérémonies du culte, etc. Le livre des *Nombres*, ou simplement les *Nombres*, a été ainsi appelé parce qu'il contient le dénombrement du peuple; on y trouve aussi un grand nombre de prescriptions civiles et cérémonielles. Le *Deutéronome* (en grec, *seconde loi*) renferme la récapitulation des lois et prescriptions établies dans les trois livres précédents. Les livres *historiques* sont : le livre de *Josué*, le livre des *Juges*, le livre de *Ruth*, les quatre livres des *Rois*, dont les deux premiers sont aussi appelés *livres de Samuel;* les deux livres des *Paralipomènes*, appelés aussi *livres des Chroniques;* les deux premiers livres d'*Esdras;* les livres de *Tobie*, de *Judith*, d'*Esther*, de *Job*, et les deux premiers livres des *Machabées*. Les livres *sapientiaux* ou *moraux* sont : les *Psaumes*, au nombre de 150, les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste*, le *Cantique des cantiques*, la *Sagesse* et l'*Ecclésiastique*. Le mot *Ecclésiaste* signifie en grec *qui parle en public;* quant au titre d'*Ecclésiastique*, que porte le dernier des livres sapientiaux, on pense qu'il lui a été donné à cause de son analogie avec celui de l'*Ecclésiaste*. Les livres *prophétiques* comprennent ceux des cinq *Grands prophètes*, savoir : *Isaïe*, *Jérémie*, *Ezéchiel*, *Daniel*, *Baruch;* et les douze petits prophètes, savoir : *Osée*, *Joël*, *Amos*, *Abdias*, *Jonas*, *Michée*, *Nahum*, *Habacuc*, *Sophonias*, *Aggée*, *Zacharie* et *Malachie*. Le Nouveau Testament renferme quatre livres *légaux*, les quatre *Evangiles* de *saint Matthieu*, *saint Marc*, *saint Luc* et *saint Jean;* un livre *historique*, les *Actes des apôtres;* vingt et un livres *sapientiaux*, savoir : treize *Epîtres de saint Paul* (deux *aux Romains*, deux *aux Corinthiens*, une *aux Galates*, une *aux Ephésiens*, une *aux Philippiens*, deux *aux Thessaloniciens*, une *à Timothée*, une *à Tite*, une *à Philémon*, une *aux Hébreux*), deux *Epîtres de saint Pierre*, trois *Epîtres de saint Jean*, une de *saint Jacques*, et une de *saint Jude;* un *livre prophétique*, l'*Apocalypse*.

— *Canon des Samaritains.* Les Samaritains ne reconnaissaient pour divins que les cinq livres de Moïse, les livres de la Loi, de la *Thora* : c'était leur canon.

— *Canon des Juifs.* La Bible des Juifs ne contient que l'Ancien Testament. Les livres de l'Ancien Testament qu'ils reconnaissent pour canoniques sont au nombre de vingt-quatre, nombre des lettres de l'alphabet grec. Ces vingt-quatre livres sont : 1° *Genèse;* 2° *Exode;* 3° *Lévitique;* 4° *Nombres;* 5° *Deutéronome;* 6° *Josué;* 7° *Juges;* 8° *Samuel;* 9° *Rois;* 10° *Isaïe;* 11° *Jérémie;* 12° *Ezéchiel;* 13° les *douze petits prophètes;* 14° *Psaumes;* 15° *Proverbes;* 16° *Job;* 17° *Cantique des cantiques;* 18° *Ruth;* 19° *Lamentations;* 20° *Ecclésiaste;* 21° *Esther;* 22° *Daniel;* 23° *Esdras et Néhémie;* 24° *Paralipomènes*. Les anciens Juifs, joignant *Ruth* aux *Juges* et les *Lamentations* de Jérémie à ses prophéties, ne comptaient que vingt-deux livres, nombre des caractères de leur alphabet. Les Juifs divisent leur canon, leur *Bible* en trois classes de livres. La première classe ne comprend que les cinq livres de la *Loi*, de la *Thora*, qu'ils distinguent de toutes les autres parties de l'Ecriture, parce que la qualité de prophète a été, selon eux, beaucoup plus éminente dans Moïse, qu'ils considèrent comme l'auteur de ces cinq livres, que dans les prophètes qui lui ont succédé. La seconde classe est composée des livres qu'ils nomment *Nebiim* (*Prophètes*); elle se subdivise en deux parties, celle des *Nebiim rischonim* (premiers prophètes); ce sont les histoires de *Josué*, des *Juges*, de *Samuel* et des *Rois;* et celle des *Nebiim aharonim* (derniers prophètes) : ce sont Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et les douze petits prophètes. Enfin, la troisième classe renferme les *Kethoubim* (Ecrits par excellence, écrits divins) en grec αγιογραφα, en français *Hagiographes :* ce sont les *Psaumes*, les *Proverbes*, *Job*, *Daniel*, *Esdras*, les *Chroniques* ou *Paralipomènes*, le *Cantique des cantiques*, *Ruth*, les *Lamentations*, l'*Ecclésiaste*, *Esther*. « Il semble, dit Richard Simon, que notre Seigneur ait fait allusion à cette division des livres de l'Ecriture, lorsqu'il a dit *qu'il est nécessaire que tout ce qui est écrit de lui dans la* LOI *de Moïse, dans les* PROPHÈTES *et dans les* PSAUMES *soit accompli;* car les *Psaumes* sont au nombre des *Hagiographes*. »

— *Distinction, dans le canon catholique, des livres proto-canoniques et des livres deutéro-canoniques.* Les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament se divisent en *proto-canoniques* et *deutéro-canoniques*. Les proto-canoniques de l'Ancien Testament sont ceux que la Synagogue a admis dans son canon et dont nous venons de parler. Les deutéro-canoniques sont ceux que l'Eglise catholique a ajoutés à ces premiers dans son canon particulier : ce sont les livres de *Tobie*, *Judith*, la *Sagesse*, l'*Ecclésiastique*, *Baruch*, les livres I et II des *Machabées*, et enfin quelques fragments, savoir : dans le livre de *Daniel*, la prière d'Azarias, et le cantique des trois enfants dans la fournaise, (chap. III, versets 24-29); l'histoire de la chaste Suzanne, chap. XIII); la destruction de Bel et de Dagon (chap. XIV); dans le livre d'*Esther*, les sept derniers chapitres, depuis le chap. X, verset 4, jusqu'au chap. XVI, verset 24. Ces livres et fragments sont considérés comme apocryphes par les Juifs. Les proto-canoniques du Nouveau Testament sont les livres qui ont toujours passé dans toutes les Eglises pour être indubitablement canoniques, et les deutéro-canoniques du Nouveau Testament tous ceux qui, ayant d'abord passé pour douteux, ont été reconnus ensuite comme faisant partie essentielle de l'Ecriture sainte. La plupart des livres du Nouveau Testament sont proto-canoniques; il n'y a de deutéro-canonique que le dernier chapitre de l'Evangile de saint Marc, depuis le verset 9 jusqu'à la fin : les versets 43 et 44 du chap. XXII de saint Luc, c'est-à-dire la sueur de sang de Jésus-Christ sur la montagne des Oliviers, et l'apparition de l'ange; le chap. VIII de l'Evangile de saint Jean, contenant l'histoire de la femme adultère, histoire qui s'étend depuis le verset 2 jusqu'au verset 12; l'Epître de saint Paul aux Hébreux; celle de saint Jacques; la IIe de saint Pierre; les IIe et IIIe de saint Jean; celle de saint Jude; enfin l'Apocalypse.

— *Canons des protestants.* Les protestants n'ont pas tous le même canon. Luther a rejeté tous les deutéro-canoniques de l'Ancien Testament, et presque tous ceux du Nouveau. Calvin a rejeté, comme Luther, ceux de l'Ancien, mais il a conservé ceux du Nouveau.

— *Livres apocryphes qui se rattachent à la Bible.* Comme nous l'avons dit ailleurs, le mot *apocryphe*, dans le langage ecclésiastique, se dit par opposition à *canonique;* il exclut l'origine divine, l'autorité divine, l'inspiration. C'est dans ce sens que l'Eglise catholique rejette comme *apocryphes* les livres suivants : le livre d'*Hénoch;* les livres III et IV d'*Esdras;* les livres III et IV des *Machabées*, l'*Oraison de Manassès* dans les fers, qui est à la fin des éditions anciennes de la *Bible;* le *Sepher Jesirah*, espèce de monologue placé dans la bouche d'Abraham et qui vient de la *Cabale* (v. ce mot.); le livre des *Généalogies d'Adam* attribué aux manichéens; l'*Apocalypse d'Adam*, attribuée aux gnostiques; le livre d'*Adam sur la divinité*, écrit en arabe, et que les musulmans racontent avoir été inspiré au premier homme; la *Vie d'Adam*, écrite en grec; le *Livre d'Adam* ou *Code des Nazaréens*, traduit du syriaque estranghélo; le *Testament d'Adam;* l'*Evangile d'Eve*, que saint Epiphane attribue aux gnostiques; l'*Entretien de Caïn et d'Abel;* le livre de *Seth sur l'étoile qui doit annoncer la venue du Messie;* le *Testament de Noé;* le livre de *Naria*, femme de Noé; les *Prophéties de Cham;* l'*Histoire* et les *Psaumes de Melchisédech;* l'*Apocalypse d'Abraham;* les *Psaumes d'Isaac;* le *Testament des douze patriarches;* la *Prière de Joseph*, l'*Entretien de Joseph avec la femme de Putiphar; Discours de la femme de Job; Additions apocryphes au livre de Job;* le *Testament de Job;* l'*Apocalypse de Moïse;* un Psaume de l'édition grecque de la *Bible*, qui n'est pas du nombre des 150; à la fin du livre de la *Sagesse*, un discours de Salomon tiré du huitième chap. du troisième livre des *Rois;* le *Dialogue de Salomon et de Marculfe*, composition bizarre, fort goûtée au moyen âge et inspirée sans

doute par la réputation qu'eut Salomon d'être grand devineur d'énigmes; les *Visions* apocryphes d'Isaïe; des *Prophéties* apocryphes de Jérémie, d'Elie, de Baruch, de Daniel, de Sophonias, d'Habacuc, de Zacharie, d'Ezéchiel; l'*Epître de Baruch;* les *Hymnes de l'hosanna du grand pontife Ezéchias;* l'*Apocalypse d'Esdras;* l'*Epître* de saint Barnabé; les prétendues *Epîtres* de saint Paul aux Laodiciens et à Sénèque; l'*Apocalypse* de saint Pierre; l'*Apocalypse* de saint Paul; les *Actes* d'Abdias, évêque supposé de Babylone; les *Actes* de saint Pierre, livre qui provenait des ébionites; les *Actes* de saint Jean l'Evangéliste, dont se servaient les eucratites, les manichéens et les priscillianistes; les *Actes* de saint André, reçus par les manichéens, les eucratites et les apotactiques; les *Actes* de saint Paul, aujourd'hui perdus; les *Actes* de saint Thomas, adoptés par les manichéens seuls; les *Actes* de saint Philippe, dont les gnostiques faisaient usage; les *Actes* de saint Matthieu; le livre d'Hermas intitulé le *Pasteur;* la *Lettre de saint Pierre à saint Jacques;* les *Lettres de Pilate et de Lentulus à Tibère;* la *Lettre de Jésus à Abgar, roi d'Edesse;* la *Prédication de Pierre;* les *Epîtres* de saint Clément; les *Récognitions* et les *Homélies clémentines;* enfin un grand nombre d'*Evangiles*, que M. Michel Nicolas divise en trois classes : 1° les *Evangiles apocryphes judaïsants*, comprenant l'Evangile selon les Hébreux, l'Evangile de Justin martyr, l'Evangile des ébionites; l'Evangile des clémentins, l'Evangile de Pierre, l'Evangile des elkesaïtes, l'Evangile selon les Egyptiens, les Evangiles de Cérinthe, de Basilide, des eucratites, de Barthélemy, de Barnabas; 2° les *Evangiles apocryphes antijudaïsants*, parmi lesquels se rangent l'Evangile de Marcion, l'Evangile d'Apelle, l'Evangile de la Perfection, l'Evangile de Philippe, les Grandes et les Petites Interrogations de Marie, la Nativité de Marie, l'Evangile de Judas, l'Evangile de Thomas, l'Evangile de Scythianus, l'Evangile de vie; 3° les *Evangiles apocryphes orthodoxes*, comprenant le Protévangile, l'Evangile de la Nativité de la Vierge, l'Evangile du pseudo-Matthieu, l'Evangile arabe de l'Enfance, l'histoire du charpentier Joseph, le livre arabe de la mort et de l'assomption de la Vierge, l'Evangile de Nicodème. (V. EVANGILE.)

Nous le répétons, la dénomination commune d'*apocryphes*, sous laquelle se trouvent réunis les documents que nous venons de citer, n'exprime qu'une chose, leur exclusion commune du canon de la Bible; ces documents sont d'origine et de valeur diverses; les uns sont hérétiques, les autres orthodoxes; un grand nombre sont supposés, fabriqués, quelques-uns peuvent être authentiques, c'est-à-dire avoir un auteur certain et une date certaine. Quand l'Eglise les désigne en bloc sous le nom d'*apocryphes*, elle entend simplement leur refuser l'autorité *divine*, la valeur *divine* qu'elle accorde aux livres canoniques, mais sans rien préjuger sur l'autorité *humaine*, la valeur *humaine*, que la critique ou le sentiment religieux peut leur reconnaître.

— *Formation du canon de la Bible.* Jésus-Christ ayant fondé sa dignité messianique sur les prophéties juives, et rattaché son enseignement à la religion juive, le canon des Juifs passa naturellement à l'Eglise chrétienne, devint le premier canon chrétien. Vingt-deux livres formaient, nous l'avons dit, cette collection, qui, selon toute apparence, avait été commencée au retour de la captivité babylonienne. L'opinion commune attribue à Esdras la confection du canon hébraïque; mais il paraît certain que ce travail, œuvre collective de l'autorité sacerdotale, ne fut achevé que longtemps après la mort du célèbre légiste. « L'opinion commune, dit M. Reuss, sur l'époque de la fixation du canon des Juifs, est absolument insoutenable, par la simple raison que ce canon contient un bon nombre de livres postérieurs à Esdras. » Il n'est pas possible de préciser cette époque, mais on peut dire qu'elle est antérieure de plusieurs générations à celle de Jésus-Christ. Après la clôture du canon hébraïque, d'autres écrits avaient été recueillis ou composés, *Tobie, Judith*, la *Sagesse*, l'*Ecclésiastique*, *Baruch*, les *Machabées*, auxquels les Juifs palestiniens n'accordaient pas la moindre autorité, mais que les Juifs d'Alexandrie, naturellement moins traditionalistes, estimaient beaucoup, tout en leur refusant la canonicité. Nés dans un temps où l'interprétation sacerdotale avait remplacé l'inspiration prophétique, ces livres avaient reçu le nom d'*apocryphes*. En honneur chez les Juifs alexandrins, écrits en grec, ils furent joints à la version alexandrine dite des Septante, qui était seule en usage dans l'Eglise primitive, et comme aucun signe extérieur ne les y distinguait des canoniques, la piété chrétienne ne tarda pas à les élever au même rang que ces derniers. Les premiers chrétiens pouvaient-ils ne pas admettre au nombre des livres inspirés des écrits qui se présentaient sous les noms vénérés de Salomon, de Jérémie ou de Daniel? Quelques-uns, toutefois, conçurent des doutes. Méliton, évêque de Sardes (vers 170), distingue fort exactement, dans le canon qui porte son nom, les livres apocryphes des livres reçus comme canoniques par les Juifs palestiniens; il ne s'écarte de leur canon qu'en ce qu'il n'admet pas le livre d'Esther et qu'il réunit Néhémie à Esdras. Origène a dressé aussi une liste des livres de l'Ancien Testament, dont il exclut les apocryphes, sauf *Baruch*, qu'à l'exemple d'autres Pères de l'Eglise, il attribuait à Jérémie. Il est vrai que, d'autre part, on trouve ces mêmes apocryphes, cités maintes fois avec éloge dans ses ouvrages, et qu'il prit même, contre Julius Africanus, la défense de l'authenticité du livre de Suzanne, en donnant pour raison *que la Providence n'aurait pas permis qu'un écrit supposé fût reçu dans l'Eglise.* Un distique tiré du poëme que saint Grégoire de Nazianze composa sur l'énumération des véritables livres de l'Ecriture divinement inspirée, dit expressément que le canon de l'Ancien Testament renferme vingt-deux livres, autant que l'alphabet hébraïque a de lettres. Tertullien compte, ainsi que d'autres Pères, vingt-quatre livres dans l'Ancien Testament, mais c'est en séparant *Ruth* des *Juges*, et les *Lamentations* des *Prophéties* de Jérémie; il goûte fort ce nombre 24, qui lui rappelle les six ailes des quatre animaux d'Ezéchiel. Voici comme il en parle dans ses *Vers contre Marcion* :

> At *quater* alæ *sex* Veteris præconia Verbi
> Testificantis ea quæ postea facta docemur :
> His alis volitant cœlestia verba per orbem.
> . . . .
> Alarum numerus antiqua volumina signat.

Comme Tertullien, saint Amphiloque, saint Epiphane, saint Chrysostome ne reconnaissent d'autre canon de l'Ancien Testament que le canon des Juifs. Il en est de même de saint Hilaire et de saint Jérôme. Ce dernier déclare que l'autorité des livres de *Tobie* et de *Judith* ne saurait servir de preuve pour des points en discussion (*Talium auctoritas ad roboranda ea quæ in contentionem veniunt minus idonea judicatur*). Parlant de l'*Ecclésiastique* et de la *Sagesse*, il dit : *Sicut Judith et Tobiæ et Machabæorum libros legit quidem Ecclesia*, SED EOS IN CANONICAS SCRIPTURAS NON RECIPIT; *sic et hæc duo volumina legit ad ædificationem plebis*, NON AD AUCTORITATEM ECCLESIASTICORUM DOGMATUM CONFIRMANDAM (L'Eglise lit ces livres pour l'édification du peuple, mais elle ne les reçoit pas parmi les Ecritures canoniques, et elle ne les invoque pas pour établir des dogmes). Il s'explique encore plus fortement dans la *Préface sur Esdras et Néhémie* : *Quæ non habentur apud Hebræos, nec de viginti quatuor sunt, procul abjiciantur* (Ces livres, qui ne sont pas reconnus par les Juifs, qui ne font pas partie des vingt-quatre, doivent être rejetés loin des livres véritablement divins). Rufin, le grand adversaire de saint Jérôme, ne parle pas autrement que lui. « Il faut savoir, dit-il, dans son *Exposition du Symbole*, qu'il y a des livres que nos anciens ont appelés, non pas *canoniques*, mais *ecclésiastiques*, comme la *Sagesse* de Salomon, et cette autre *Sagesse* du fils de Sirach, qu'il semble que les Latins ont appelée, pour cela même, du nom général d'*Ecclésiastique;* en quoi on n'a pas voulu marquer l'auteur, mais la qualité du livre. *Tobie*, *Judith* et les *Machabées* sont du même ordre ou rang...

Malgré l'autorité des Pères grecs, et celle de saint Jérôme, le synode de Carthage, tenu en 397, sous l'influence de saint Augustin, admit dans le catalogue des écrits canoniques de l'Ancien Testament, outre les vingt-deux livres du canon palestinien, les *Apocryphes* des Juifs, les *Ecclésiastiques* de Rufin, par la raison, nous dit saint Augustin, que ces *Apocryphes*, ces *Ecclésiastiques* de l'Ancien Testament contiennent, les uns, des prophéties accomplies en Jésus-Christ; les autres, l'histoire merveilleuse de quelques martyrs. Appuyée de l'esprit autoritaire de l'Eglise occidentale, la piété avait vaincu l'érudition et la critique. Cependant, des paroles de saint Augustin il résulte que ce Père, en élargissant le canon, élargissait en même temps le sens du mot *canonique*, et qu'il n'accordait pas absolument la même autorité aux deutéro-canoniques qu'aux proto-canoniques.

Après saint Augustin, nous voyons dans l'Eglise grecque comme dans l'Eglise latine se maintenir l'ancienne distinction, l'ancienne inégalité entre les vingt-deux livres du canon juif et ceux qui s'étaient glissés, pour ainsi dire, dans le canon chrétien de l'Ancien Testament. Grégoire le Grand, pape, dit positivement que les livres des *Machabées* ne sont pas canoniques (*licet non canonicos*), mais qu'ils servent à l'édification de l'Eglise. Jean de Damas ne compte que vingt-deux livres canoniques de l'Ancien Testament; il ajoute que « les livres des deux *Sagesses*, de celle qu'on attribue à Salomon, et de celle du fils de Sirach, quoique beaux et bons, ne sont pas du nombre des canoniques. » Radulphus Flaviacensis, bénédictin du X[e] siècle, dit au commencement de son livre XIV sur le *Lévitique* : « Quoiqu'on lise *Tobie*, *Judith* et les *Machabées* pour l'instruction, ils n'ont pas pourtant une parfaite autorité. » Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, Hugues de Saint-Victor, Pierre Comestor, Hugues de Saint-Cher, Nicolas de Lyre, Antonin, archevêque de Florence, Alphonse Tolitat et le cardinal Cajétan se prononcent dans le même sens.

Tous ces noms nous conduisent du concile de Carthage au concile de Trente. La Réforme est venue; ses chefs, qui n'admettent d'autre autorité que celle de l'Ecriture, insistent sur la nécessité d'y séparer nettement le divin de l'humain, et procèdent hardiment à ce triage; d'accord avec la tradition savante et libérale, contre la tradition pieuse et autoritaire, ils rejettent les apocryphes de l'Ancien Testament. Assemblée à Trente, l'Eglise catholique réagit contre cette invasion de l'examen privé dans les questions de canonicité; elle se pose en unique juge dans ces questions, interdit aux fidèles de mettre la moindre différence entre les proto-canoniques et les deutéro-canoniques, et lance le même anathème contre ceux qui refusent d'admettre les uns ou les autres.

Passons au canon du Nouveau Testament. Ce canon, comme l'a montré M. Michel Nicolas dans un travail remarquable (*Etudes critiques sur la Bible Nouveau Testament*), ne date pas de l'Eglise primitive, bien qu'il remonte à un temps assez reculé. Entre l'époque où furent écrits les livres qui le composent et celle où ces mêmes livres furent réunis en un seul recueil destiné à servir de règle à tous les membres de l'Eglise, il s'écoula un temps relativement considérable. D'abord, les écrits qui avaient quelque analogie, par la forme ou par le contenu, formèrent des collections partielles désignées par des noms particuliers. On eut ainsi des recueils d'Evangiles et des recueils d'Epîtres. Plus tard, les deux collections furent réunies en une seule. On eut alors un Nouveau Testament, mais un Nouveau Testament encore fort différent de celui que nous possédons, et variant dans son étendue et dans sa composition, selon les différentes Eglises. Partout il y manquait plusieurs des livres qui en font partie depuis qu'il a pris sa forme définitive; et, par une sorte de compensation, il en renfermait d'autres qui depuis en ont été bannis. A la fin du I[er] siècle et au commencement du II[e], les Pères apostoliques, saint Clément, saint Ignace, saint Polycarpe, parlent de quelques Epîtres de Paul; ils citent des passages de la première de Pierre et de la première de Jean, preuve incontestable qu'ils connaissaient aussi ces deux Epîtres; mais ils ne font pas la moindre allusion à un recueil de livres chrétiens. Un fait bien autrement grave, c'est que les écrits chrétiens qu'ils avaient entre les mains ne constituaient pas pour eux une Ecriture sainte. Il n'y a pas à leurs yeux d'autre Ecriture sainte que l'Ancien Testament. Justin martyr, qui vécut de 103 à 167, ne connaît pas de canon du Nouveau Testament, mais il parle souvent d'un ouvrage qu'il appelle les *Mémoires des Apôtres*, τα υπομνημονευματα των αποστολων. Ces *Mémoires des Apôtres*, collection d'ouvrages analogues à nos Evangiles, ne constituent pas d'ailleurs, à ses yeux, un écrit ou un ensemble d'écrits inspirés par l'Esprit saint, et ayant une valeur égale à celle des livres de Moïse et des Prophètes. Téophile d'Antioche ne connaît encore, comme livres sacrés de l'Eglise chrétienne (τα ιερα γραμματα τα καθ'ημας), que les écrits de l'ancienne alliance. « Nos livres saints, dit-il, sont bien plus anciens que toutes les histoires des Egyptiens, des Grecs et des autres peuples. » Mais il y a chez ce Père de l'Eglise une tendance bien autrement prononcée que chez ceux qui l'ont précédé à relever l'autorité des évangélistes et des apôtres; il semble vouloir les placer au niveau de Moïse et des prophètes; il les cite beaucoup plus fréquemment qu'on n'avait coutume de le faire avant lui, et les passages des Evangiles et des Epîtres de saint Paul qu'il rapporte, il les attribue au Logos divin.

A la fin du II[e] siècle ou au commencement du III[e], deux recueils ont pris naissance. L'un s'appelle το ευαγγελιον ou το ευαγγελικον, l'autre, ο αποστολος ou το αποστολικον, en latin *Apostolicum Instrumentum*. L'Evangélicon contient nos quatre Evangiles, et l'Apostolicon les treize Epîtres de Paul et peut-être aussi les Actes des apôtres, la première Epître de Pierre et la première de Jean. Irénée, Clément d'Alexandrie et Tertullien connaissent ces deux recueils, et en parlent; avant ces Pères, il n'en est jamais fait mention. En même temps, on voit que les écrits de la nouvelle alliance sont mis décidément sur la même ligne que ceux de l'ancienne. L'Ecriture sainte n'est plus seulement l'Ancien Testament; elle se compose, d'après Irénée, des Prophètes et de l'Evangile, le premier de ces deux termes désignant l'ensemble des écrits sacrés des Hébreux, écrits dont la prophétie était regardée à cette époque comme le caractère dominant, et le second, l'ensemble des écrits d'origine chrétienne, écrits qui avaient tous pour but essentiel de faire connaître l'Evangile, c'est-à-dire la bonne nouvelle du salut. C'est dans le même sens que Clément d'Alexandrie appelle la collection complète des livres hébreux et des livres chrétiens la Loi, les Prophètes et l'Evangile. Il ne paraît pas que ces deux recueils soient restés longtemps séparés. Tout en conservant encore ces dénominations, qui sembleraient indiquer deux ouvrages distincts, ils furent bientôt réunis pour former les livres de la nouvelle alliance, de la même manière que les écrits de Moïse et des prophètes constituaient les livres de l'ancienne.

Ainsi, il est incontestable qu'il y a un Nouveau Testament au commencement du III[e] siècle. Il ne l'est pas moins : 1° que ce Nouveau Testament n'est pas identique avec celui que nous possédons, et 2° qu'il varie d'Eglise à Eglise, de docteur à docteur, dans sa composition et dans son étendue; en d'autres termes, qu'il y a, à cette époque, plusieurs Nouveaux Testaments. Tous ces Nouveaux Testaments ont entre eux, et avec le nôtre, une partie commune, à la vérité considérable, laquelle comprend les quatre Evangiles, le livre des Actes des apôtres, les treize Epîtres de Paul, et la première de Jean. Dans presque tous, nous constatons, d'une part, l'absence des livres qui sont entrés plus tard dans le canon de la nouvelle alliance, et, de l'autre, la présence de livres qui en ont été éliminés depuis comme indignes d'y figurer. C'est ainsi que l'Epître de Jacques la seconde de Pierre, la troisième de Jean manquent au canon d'Irénée et à celui de Clément d'Alexandrie, tandis que le Pasteur d'Hermas et l'Epître de Clément de Rome sont admis par ces Pères comme partie intégrante du Nouveau Testament.

Dès le commencement du III[e] siècle, on s'était aperçu que tous les écrits auxquels la tradition donnait une origine apostolique n'avaient pas de titres égaux à faire partie du recueil des livres saints. Le canon de Muratori, catalogue des livres de la nouvelle alliance qui paraît être de cette époque, distingue très-nettement les livres qui sont reçus dans l'Eglise catholique (*recepti in Ecclesiam catholicam*) de ceux qui y sont simplement tolérés (*qui habentur in Ecclesia*); dans cette seconde catégorie, il place l'Epître de Jude et la seconde et la troisième de Jean. Il y a pour lui une classe encore inférieure de livres : ce sont ceux qui, comme le Pasteur d'Hermas, peuvent être lus avec utilité par les fidèles, mais qui ne sauraient être employés dans le culte public. Il en est d'autres enfin qu'il convient de bannir de l'Eglise; car, dit-il, il ne convient pas de mêler le fiel avec le miel (*Fel enim cum melle misceri non congruit*). Dans ce nombre, il met l'Epître aux Laodicéens, celle aux Alexandrins (probablement l'Epître aux Hébreux), qu'il regarde comme un écrit faussement attribué à Paul par les marcionites. Tertullien non plus n'est pas disposé à mettre sur la même ligne tous les écrits qui avaient cours de son temps parmi les chrétiens. L'Epître de Barnabas et le Pasteur d'Hermas lui semblent à peine dignes d'être reçus dans l'Eglise (*pene recepti*). L'Epître de Jude et la première de Pierre lui sont bien connues; mais il ne les place pas dans son *Instrumentum Apostolicum*, c'est-à-dire au nombre des écrits apostoliques propres à faire loi dans l'Eglise chrétienne. Origène s'efforce de déterminer nettement cette distinction : il divise en trois classes les différents ouvrages qui avaient jusqu'alors, d'une manière assez confuse, formé le recueil du Nouveau Testament. La première comprend sous le nom de γνησια βιβλια, *légitimes* et par suite *authentiques*, ceux dont la canonicité ne soulevait aucune difficulté; la seconde renferme sous le nom de νοθα, *bâtards, supposés, apocryphes*, ceux qui, au contraire, n'avaient aucun droit à ce titre; enfin, la troisième comprend sous le nom de μικτα, *mêlés*, ceux qui flottaient entre les deux précédentes classes, et ne présentaient que des caractères douteux d'une origine inspirée. Dans la première catégorie, Origène place les quatre Evangiles, les Actes des apôtres, treize Epîtres de Paul, la première de Jean, la première de Pierre et l'Apocalypse, qu'il regarde comme l'œuvre de l'évangéliste Jean. Dans la seconde, il met la *Prédication* de Pierre (κηρυγμα Πετρου), et plusieurs Evangiles qui avaient cours à cette époque. Dans la troisième, il range l'Epître de Jude, celle de Barnabas, la deuxième et la troisième de Jean, le Pasteur d'Hermas, la deuxième de Pierre. Il paraît d'ailleurs fort disposé à faire des concessions pour quelques-uns de ces livres, et à leur ouvrir l'accès dans le canon. Après avoir dit que Pierre n'a laissé qu'une Epître, il ajoute : « Reconnaissons, si vous voulez, qu'il en a écrit une seconde; néanmoins, tout le monde n'en demeure pas d'accord. » De même, après avoir dit que Jean, en outre de son Evangile et de l'Apocalypse, a écrit une Epître fort courte, il ajoute : « Admettons, si vous le voulez, qu'il en a écrit deux autres; mais tout le monde ne reconnaît pas qu'elles soient de lui; du reste, à peine les deux ensemble ont-elles cent lignes. » Il croit que les idées contenues dans l'Epître aux Hébreux sont de Paul, mais que le choix et la disposition des mots sont d'un autre écrivain, qui a voulu étendre et expliquer ce qu'il avait appris de son maître. « C'est pourquoi, dit-il, les Eglises qui tiennent que cette Epître est de Paul, ne doivent pas être blâmées, parce que les anciens n'ont pas avancé sans fondement qu'elle est de lui. Mais qui l'a véritablement écrite? Dieu seul le sait. Quelques-uns des écrivains dont les ouvrages sont parvenus jusqu'à nous l'attribuent à Clément, évêque de Rome, et les autres à Luc, qui a écrit l'Evangile et les Actes des apôtres. »

Nous arrivons au IV[e] siècle. Si l'on s'en rapporte à Eusèbe, voici quel était, à cette époque, l'état des choses par rapport au canon du Nouveau Testament. « Il faut, dit-il, mettre au premier rang des livres chrétiens les quatre Evangiles, à la suite desquels sont les Actes des apôtres; les Epîtres de Paul viennent après; puis la première de Jean et la première de Pierre : on peut leur joindre, si on le juge bon, l'Apocalypse de Jean, sur laquelle je rapporterai en son lieu les diverses opinions. Voilà les livres reçus d'un consentement unanime (και ταυτα μεν εν ομολογουμενοις). L'Epître de Jacques, celle de Jude, la seconde de Pierre, la seconde et la troisième de Jean, qu'elle ait été écrite par l'évangéliste ou par une autre personne du même nom, doivent être placées parmi les livres douteux, quoique reconnues par un grand nombre de personnes (των δε αντιλεγομενων, γνωριμων δε ουν ομως τοις πολλοις). Parmi les écrits supposés (εν τοις νοθοις), il faut placer encore les Actes de Paul, le livre du Pasteur et l'Apocalypse de Pierre; il faut y ajouter l'Epître de Barnabas et les Institutions des apôtres. On peut mettre dans

cette classe, si l'on veut, l'Apocalypse de Jean, que quelques personnes, comme je l'ai déjà dit, effacent du nombre des livres saints, tandis que d'autres croient devoir l'y laisser. Quelques-uns placent dans cette catégorie l'Evangile selon les Hébreux, qui plaît extrêmement aux Juifs qui ont reçu la foi. Tous ces livres soulèvent des doutes (ταυτα δε παντα των αντιλεγομενων αν ειη). J'ai cru nécessaire d'en dresser le catalogue, afin que, tout en distinguant les écrits véritables, authentiques et reçus d'un consentement unanime, de ceux qui sont douteux et ne peuvent pas être considérés comme livres de l'alliance (ουκ ενδιαθηκοι), bien que connus de la plupart des écrivains ecclésiastiques, on sépare les uns et les autres de ceux qui ont été publiés par des hérétiques sous les noms des divers apôtres, tels que les Evangiles de Pierre, de Thomas et de Matthias, et les Actes d'André, de Jean et des autres apôtres, livres dont aucun successeur légitime de l'autorité apostolique n'a fait mention dans ses ouvrages. La manière dont ils sont écrits est si éloignée de la manière d'écrire des apôtres, et les sentiments qu'on y trouve sont si ouvertement contraires à la droite doctrine de l'Eglise, qu'on ne peut douter qu'ils n'aient été composés par des hérétiques. On ne doit pas même les ranger parmi les livres dont l'autorité est incertaine (εν νοθοις); il faut les rejeter comme des écrits dont l'impiété est manifeste. »

Pendant tout le IVe siècle, on disputa en Orient sur la valeur des livres contestés, sans parvenir à s'entendre. C'est, en général, sur l'Apocalypse que le débat fut le plus long et le plus animé. Les semi-ariens la repoussaient *comme la source des rêveries millénaires*; Athanase et ses partisans la mettaient, au contraire, au nombre des livres saints. L'autorité de l'évêque d'Alexandrie ne put vaincre cependant l'antipathie que les docteurs grecs ont constamment éprouvée pour ce livre. Grégoire de Nazianze, Grégoire de Nysse, Cyrille de Jérusalem, et bien d'autres encore se refusèrent à lui reconnaître un caractère divin. Amphiloque nous apprend que ce sentiment était partagé par le plus grand nombre des Eglises d'Orient. Des doutes s'élevèrent aussi pendant longtemps dans les Eglises grecques sur l'Epître aux Hébreux. L'Epître de Jacques ne paraît pas avoir rencontré de vives oppositions. Elle se répandit peu à peu sans soulever de luttes (*licet paulatim*, *tempore procedente*, *obtinuerit auctoritatem*), dit Jérôme. On fut moins facile pour la seconde de Pierre, la seconde et la troisième de Jean et celle de Jude. On ne s'entendit pas de longtemps sur leur valeur canonique. « Quelques personnes, dit Amphiloque dans son catalogue versifié des livres saints, admettent sept Epîtres canoniques; d'autres n'en reçoivent que trois: une de Jacques, une de Pierre et une de Jean. »

Cependant Athanase avait adopté un canon du Nouveau Testament absolument semblable au nôtre. Un recueil patronné par l'homme en qui se personnifiait l'orthodoxie ne devait pas tarder à s'associer à l'orthodoxie elle-même. Saint Jérôme et saint Augustin admirent le canon d'Athanase. Le concile d'Hippone (393), et celui de Carthage (397), dont saint Augustin fut l'âme, en firent le canon définitif de l'Eglise; il fut défendu de lire dans le culte public d'autres livres que ceux qui le composaient: *Ut præter scripturas canonicas nihil in Ecclesia legatur, sub nomine divinarum scripturarum*, est-il dit dans les Actes de ces conciles. On fit cependant une exception pour les Actes des souffrances des *martyrs, qu'on permit de lire dans les églises* aux jours anniversaires de la mort de ces saints personnages. L'Eglise de Rome, plus conséquente que saint Augustin aux principes qu'il avait posés *lui-même*, repoussa cette exception. Le canon du Nouveau Testament se trouve dès ce moment fixé dans l'Occident. Toutes les divergences ne disparurent pas cependant aussitôt. L'évêque d'Hippone se trouva dans la nécessité de lancer à plusieurs reprises l'anathème sur ceux qui attribuaient quelque valeur religieuse à des écrits que l'Eglise ne comptait pas au nombre des livres saints. En 632, le quatrième concile de Tolède dut excommunier ceux qui se refusaient à admettre l'Apocalypse dans le canon. Isidore d'Espagne, qui mourut en 636, nous apprend que, de son temps, tous les doutes n'étaient pas dissipés sur l'Epître aux Hébreux. Enfin nous voyons, en 789, les évêques francs, au synode d'Aix-la-Chapelle, sanctionner le canon dit de Laodicée, qui rejetait l'Apocalypse. Ajoutons que, même au moyen âge, quelques doutes timides s'élevèrent contre la canonicité de l'Epître de Jacques. Hugues de Saint-Victor, Hugues de Saint-Cher, Nicolas de Lyre et le cardinal Cajétan ne sont pas très-convaincus des droits de cet écrit à une place dans le recueil du Nouveau Testament.

Soulevée de nouveau par la Réforme, la question des livres canoniques, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, fut définitivement tranchée, pour l'Eglise catholique, au concile de Trente. Pallavicini et Fra Paolo Sarpi nous apprennent que, dans les discussions qui eurent lieu à ce sujet au sein de l'assemblée, trois opinions se produisirent. Un certain nombre de Pères voulaient qu'on fît deux classes différentes des livres sacrés, l'une de ceux qui avaient été reçus de tout temps comme canoniques, et l'autre de ceux dont on avait douté. D'après la seconde opinion, on devait diviser les Ecritures en trois classes, dont l'une renfermerait les livres qui avaient *toujours été reconnus comme canoniques*; l'autre contiendrait ceux que l'usage avait rendus certains, de douteux qu'ils étaient auparavant; une autre enfin ne contiendrait que ceux qui étaient encore douteux. *La troisième* opinion fut celle des Pères qui n'admettaient aucune distinction et demandaient qu'on déclarât tous les livres qui se trouvaient dans la Vulgate latine également canoniques. *Cette* dernière opinion prévalut; le concile fit, en effet, dans sa quatrième session, la déclaration suivante: *Si quis libros integros cum omnibus suis partibus, prout in Ecclesia legi consueverunt et in Vulgata latina editione habentur pro sacris et canonicis, non susceperit, anathema sit.* (Si quelqu'un ne reçoit ces livres, dans leur intégrité, avec toutes leurs parties, comme ils ont coutume d'être lus dans l'Eglise catholique, et comme ils sont contenus dans l'édition latine Vulgate, pour sacrés et canoniques, qu'il soit anathème.)

II. — DU TEXTE DE LA BIBLE. Les livres proto-canoniques de l'Ancien Testament furent tous composés en hébreu: les deutéro-canoniques sont souvent désignés sous le nom de *livres grecs* de l'Ancien Testament, parce qu'on n'en connaît pas d'autre original que le texte grec. La *Sagesse* et le second livre de *Machabée* ont été certainement écrits en grec. Quant au livre de *Tobie*, on ne sait pas s'il fut composé en hébreu, en grec ou en chaldéen; on n'est pas mieux fixé sur le texte primitif du livre de *Judith*, que les uns prétendent être chaldéen, et les autres grec. *L'Ecclésiastique*, *Baruch* et le premier livre des *Machabées* ont été, dit-on, composés en hébreu; mais le texte original en est perdu depuis fort longtemps. Les livres du Nouveau Testament ont été écrits en grec, à l'exception *peut-être* de l'Evangile de saint Matthieu et de l'Epître aux Hébreux, qui, d'après la tradition, auraient été originairement composés en hébreu, mais dont le texte primitif aurait disparu, comme celui de *l'Ecclésiastique*, de *Baruch* et du premier livre des *Machabées*, sans laisser de traces, à cause de la répulsion des Juifs pour la religion nouvelle, et de la profonde ignorance où *était l'Eglise* primitive de la langue hébraïque.

Les inscriptions antiques et les plus anciens manuscrits prouvent que, dans l'origine, le texte des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament a dû former une suite continue, sans aucun intervalle entre les phrases ni même entre les mots. Ce qui peut justifier cette observation, c'est la multitude de leçons différentes auxquelles donnèrent lieu les diverses manières de diviser les phrases et les mots, lorsque, dans la suite, on sentit le besoin de ces distinctions. Ainsi, les anciens ne connaissaient pas la division des livres saints en chapitres et en versets. « Il est nécessaire de remarquer avec Elias Levita, dit Richard Simon, que toute la Loi n'était autrefois, pour ainsi dire, qu'un seul verset ou même, en quelque façon, qu'un seul mot; parce qu'il n'y avait, en ces temps-là, aucune distinction de versets dans les livres de Moïse, ni dans les autres livres de la *Bible.* L'Ecriture a cela de commun avec tous les livres grecs et latins, qui étaient aussi écrits sans aucune distinction, avant que les points et les virgules eussent été inventés par les grammairiens. » Les Juifs ont introduit dans leurs *Bibles* une division qui coupe entièrement le sens du texte, et le partage en autant de versets séparés; cette division se fait au moyen d'un accent nommé *sillouq*, c'est-à-dire *pause*, ou *soph-pesouq*, qui signifie *verset terminé.* Les Juifs partagent encore la *Bible* en plusieurs sections plus ou moins considérables. C'est ainsi qu'ils distribuent le *Pentateuque* en *paraschoth* (*sections*), et les *Prophètes* en *haphtaroth.* Ce dernier mot signifie littéralement *renvoi;* en voici l'origine: après la lecture de la loi de Moïse, on lisait quelques passages des *Prophètes; comme c'est après cette lecture* que le peuple se retirait, était *renvoyé* de la synagogue, on a donné le nom de *haphtara*, *le renvoi*, à la partie elle-même du livre prophétique. Beaucoup de rabbins *prétendent* que c'est Moïse lui-même qui a ainsi partagé le *Pentateuque* en *paraschoth;* d'autres veulent que ce soit Esdras. Il est probable que toutes ces coupures sont beaucoup plus récentes. Louis Cappel et Richard Simon attribuent la distinction des versets et l'introduction des points-voyelles dans le texte hébreu de la *Bible* aux critiques juifs nommés massorètes. Ce sont ces critiques qui ont corrigé les anciens exemplaires et les ont réduits à la forme où nous les voyons maintenant. On suppose que c'est vers le commencement du VIe siècle qu'ils se réunirent à Tibériade pour revoir le texte hébreu, marquer les principales variantes, les revêtir de points-voyelles pour en fixer le sens et la prononciation, et compter les lettres et les versets, afin de prévenir toute altération. Le livre où ils déposèrent ces observations critiques et philologiques fut appelé *Massore* ou *tradition:* de là leur nom de *massorètes;* de là la dénomination de *massorétique* donnée à l'exemplaire hébreu de la *Bible* dont nous nous servons présentement. Cet exemplaire est, comme on le voit, d'origine assez récente. « Il n'y a que de l'*entêtement* et de l'*illusion*, dit Richard Simon, dans l'esprit de ceux qui croient que les points-voyelles sont aussi anciens que le texte de l'Ecriture, ou qu'ils ont, au moins, été inventés par Esdras. » Voilà qui est fort grave: si les accents, les signes de pause, les divisions *de phrases* et de versets, et surtout les points-voyelles sont d'invention humaine, l'inspiration, la divinité de la *Bible* est entamée: la parole de Dieu reçoit sa forme et son complément de la parole de l'*homme*; où s'arrêtera cette invasion? » Tant pis! répond le P. Simon avec une impassibilité digne du XIXe siècle. « Il ne faut pas juger de la vérité d'un fait *par les mauvaises conséquences qu'on en peut tirer*, surtout quand on a des preuves évidentes sur cette matière. Il est certain que les mahométans n'ont ajouté des points à leur Alcoran que vers le temps d'Omar; et de plus, on peut montrer facilement qu'avant ce temps les Juifs n'ont point eu de grammairiens. A quoi l'on peut ajouter que les premiers grammairiens juifs ont tous écrit en arabe, et qu'ainsi, ils ont pris des Arabes les points et les autres parties qui composent la grammaire hébraïque. » — « Une source de difficultés pour l'interprétation des livres saints, dit Spinosa, c'est que l'hébreu n'a pas de voyelles, et qu'il ne fournit aucun signe pour séparer les phrases et prononcer les mots. Je sais bien qu'on a remplacé tout cela, dans la *Bible*, par des points et des accents; *mais nous ne pouvons nous y fier*, sachant bien qu'ils ont été imaginés et introduits par des hommes d'un temps postérieur, dont l'autorité ne doit avoir aucune valeur à nos yeux. Quant aux anciens Hébreux, il est parfaitement certain, par une foule de témoignages, qu'ils écrivaient sans points (je veux dire sans voyelles et sans accents), de sorte que les interprètes venus plus tard les ont ajoutés au texte, *suivant la manière dont ils l'entendaient;* d'où il suit qu'il n'y faut voir autre chose que leurs sentiments particuliers, et ne pas accorder à ces signes arbitraires plus d'autorité qu'à une explication proprement dite. »

C'est dans le IIe siècle que, pour la commodité des lectures publiques, on commença à diviser les livres du Nouveau Testament en *péricopes*, ou sections très-courtes; au IIIe et au IVe siècle, on fit des sections plus longues; toutefois, la division n'était pas la même dans toutes les Eglises. Eusèbe, dans son *Epître* à Carpianus, et dans les dix canons des Evangiles, fit usage des petites sections. C'étaient celles que l'on admettait de préférence pour les Evangiles et que l'on indiquait en marge. La division des livres du Nouveau Testament par grandes sections s'appelle encore *division par titres*, parce qu'en tête de chacune de ces sections on mettait le sommaire ou le titre des différentes parties, qui étaient ensuite indiquées en marge par des chiffres. Les anciens Pères grecs et latins, n'ayant pas la division des livres saints en chapitres et en versets, se contentaient de citer en gros le texte de l'histoire de chaque livre, comme on le voit par leurs ouvrages, où l'on ne trouve aucune indication de chapitres ou de versets. Ce fut, à ce qu'il paraît, jusqu'au Ve siècle que les livres du Nouveau Testament restèrent ainsi sans distinction de chapitres, tant chez les Grecs que chez les Latins. Mais, à cette époque, on trouva commode de placer en tête de chaque livre un titre ou sommaire de son contenu. Comme ces sommaires indiquaient les diverses parties principales du livre, on finit par séparer ces parties elles-mêmes. Ces parties ou chapitres, contenant uniquement le sujet indiqué par le titre, étaient ainsi beaucoup plus courtes que nos chapitres modernes, et furent en usage jusqu'au XIe siècle. On doit la division actuelle des livres saints en chapitres au cardinal Hugues de Saint-Cher, qui publia, au VIIIe siècle, une *Bible* avec de petits commentaires. Il subdivisa les chapitres en ajoutant à la marge les lettres A, B, C, D, pour faciliter les citations et les renvois. Quant à la division des chapitres eux-mêmes en versets, comme elle existe maintenant, elle eut pour auteur Robert Estienne, célèbre imprimeur de Paris, qui l'introduisit dans son édition du Nouveau Testament de 1551. Jusqu'au Ve siècle, on ne trouve dans les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament rien qui ressemble à la ponctuation. Vers l'an 462, Eulalius, diacre d'Alexandrie, partagea les livres saints κατα στιχους, c'est-à-dire en petites sections ou incises, en mettant dans la même ligne autant de mots qu'on devait en lire de suite pour avoir un sens. Cette espèce de division fut adoptée presque partout; plus tard, pour ménager l'espace et ne pas faire les volumes trop gros, après chaque incise on mit un signe quelconque, comme une croix, un point, deux points, etc., ce qui permettait de continuer la ligne. Enfin, vers le IXe ou le Xe siècle, fut inventée la ponctuation régulière, et la *stichométrie* fut tout à fait abandonnée.

Les éditions fondamentales du texte hébreu de l'Ancien Testament sont: 1o la *Bible* hébraïque, extrêmement rare, de Soncin, avec des points et des accents (in-fol., 1488); 2o la *Polyglotte d'Alcala* (1517); 3o la seconde édition de la *Bible*, de Daniel Bomberg (1526-27). C'est sur ces trois éditions qu'ont été faites toutes les autres; il en est quelques-unes cependant qui, pour certaines parties, ont été corrigées sur les manuscrits mêmes. Parmi ces dernières est la célèbre édition de J. Athias, juif, imprimeur à Amsterdam. Les meilleures éditions du texte hébreu sont celles de D. Jablonski (Berlin, 1669): de Van der Hoogt (Amsterdam et Utrecht, 1705); de Kennikott (Oxford, 1776); et de Jahn (Vienne, 1806).

Le célèbre cardinal Ximénès a, le premier, fait imprimer le texte grec du Nouveau Testament, dans sa *Bible* polyglotte, en 1514. Cette édition a été suivie de celle d'Erasme, avec la version latine; de celle de Robert Estienne (1551); de celle de Théodore de Bèze (1565), plus correcte que les précédentes. C'est d'après l'édition de Théodore de Bèze, et les manuscrits trouvés depuis, que le texte grec du Nouveau Testament a été souvent réimprimé en très-beaux caractères, à Leyde, par Elzévir, et à Amsterdam, par Wetstein, et qu'il a été répandu partout. Il a été imprimé, avec plus de soin encore, par Walton, dans la polyglotte de Londres. Mais une édition qui surpasse toutes les autres, pour la correction et le nombre des variantes, est celle de Mill (Oxford, 1707).

— *Du texte samaritain du Pentateuque.* Les Samaritains possèdent un exemplaire de la Loi, de la Thora, écrit en caractères samaritains, qui, à l'exception d'un certain nombre de passages, ou corrompus ou falsifiés à dessein, est semblable à celui des Juifs. Cet exemplaire samaritain doit-il être considéré comme un original, au même titre que le texte hébreu des Juifs, ou comme une simple copie, une version de ce texte hébreu? Les théologiens catholiques se sont plu à résoudre cette question dans le sens de l'originalité du Pentateuque samaritain, afin d'appuyer l'antiquité des livres qu'ils attribuent à Moïse. Les Samaritains, disent-ils, ont le même Pentateuque que les Juifs; or, ils n'ont pu le recevoir des Juifs depuis que les dix tribus se furent séparées des deux qui restèrent fidèles à la dynastie de David; car, à partir de cette époque, une déplorable révolte d'abord, et plus tard une haine profonde élevèrent une infranchissable barrière entre les habitants du nord de la Palestine et ceux du sud. Il faut donc nécessairement admettre que cet ouvrage existait avant l'ouvrage de Salomon, et que, répandu parmi tous les Israélites, il resta, après la séparation des dix tribus, dans les pays du nord de la Palestine. Si les Samaritains, ajoutent-ils, avaient reçu le Pentateuque des Juifs, au retour de la captivité de Babylone, n'auraient-ils pas en même temps, à l'exemple des Juifs, adopté les caractères chaldéens, au lieu de conserver les anciens caractères hébreux? Bossuet insiste sur ce raisonnement; il y revient plusieurs fois dans le *Discours sur l'histoire universelle.* « Deux peuples si opposés, dit-il (les Samaritains et les Juifs), n'ont pas pris l'un de l'autre les livres de Moïse; tous les deux les ont reçus de leur commune origine, dès les *temps* de Salomon et de David. Les anciens caractères hébreux, que les Samaritains retiennent encore, montrent assez qu'ils n'ont pas suivi Esdras, qui les a changés. Ainsi le Pentateuque des *Samaritains et celui* des Juifs *sont deux originaux complets, indépendants l'un de l'autre.* La parfaite conformité qu'on y voit dans la substance du texte justifie la bonne foi des deux peuples. Ce *sont* des témoins fidèles qui conviennent sans s'être entendus, ou, pour mieux dire, qui conviennent malgré leurs inimitiés, et que la seule tradition immémoriale de part et d'autre a unis dans la même pensée. Ceux donc qui ont voulu dire, quoique sans aucune raison, que ces livres étant perdus ont été rétablis ou composés de nouveau, ou altérés par Esdras, sont démentis par le *Pentateuque* qu'on trouve encore aujourd'hui entre les mains des Samaritains, tel que l'avaient lu, dans les premiers siècles, Eusèbe de Césarée, saint Jérôme et les autres auteurs ecclésiastiques, tel que ces peuples l'avaient conservé dès leur origine; et une secte si faible semble ne durer si longtemps que pour rendre ce témoignage à l'antiquité de Moïse. » — « Il faut se souvenir, dit-il un peu plus loin, de ce qu'on ne peut jamais assez remarquer, des dix tribus séparées. C'est la date la plus remarquable dans l'histoire de la nation, puisque c'est lorsqu'il se forma un nouveau royaume, et que celui de David et de Salomon fut divisé en deux. Mais puisque les livres de Moïse sont demeurés dans les deux partis ennemis comme un héritage commun, ils venaient par conséquent des pères communs avant la séparation; par conséquent, ils venaient de Salomon, de David, de Samuel, qui l'avait sacré; d'Hélie, lorsque Samuel, encore enfant, avait appris le culte de Dieu et l'observance de la loi... De cette sorte, si haut qu'on remonte, on trouve toujours la loi de Moïse, établie, célèbre, universellement reconnue, et on ne peut se reposer qu'en Moïse; *comme dans* les archives chrétiennes, on ne peut se reposer que dans les temps de Jésus-Christ et des apôtres. »

On voit que l'effort de l'apologétique est d'établir que le texte hébreu de l'Ancien Testament, tel que nous le possédons, remonte, au moins en ce qui concerne la loi de Moïse, à une époque beaucoup plus reculée que celle d'Esdras, et qu'il n'a pas subi, au retour de de la captivité de Babylone, de retouches, de changements, d'altérations. Laissons de côté, pour le moment, cette question de l'antiquité et de l'authenticité du Pentateuque; nous ferons remarquer seulement qu'on ne l'appuie pas bien solidement en la fondant sur l'originalité du Pentateuque samaritain. Tout roule, en effet, sur cette proposition: *Les Samaritains n'ont pu recevoir le Pentateuque des Juifs.* Si cette base est ébranlée, l'édifice de l'argumentation orthodoxe ne peut se soutenir. Or, comme l'a très-bien montré M. Michel Nicolas, cette muraille de séparation,

qu'on veut voir entre les Juifs et les Samaritains, ne fut pas aussi infranchissable qu'on le suppose. De tout temps, il y eut des rapports entre les habitants du nord et ceux du sud de la Palestine. Des prophètes exercèrent leur ministère dans les deux royaumes. Du temps d'Elie, il ne manquait pas dans le royaume d'Israël de fidèles adorateurs de Jéhovah; plus tard, à l'appel d'Ezéchias, une foule d'hommes pieux accoururent des tribus d'Ephraïm, de Zabulon, de Manassé, pour prendre part à la célébration de la Pâque à Jérusalem. Les colonies diverses que les Assyriens envoyèrent dans la Samarie, après la ruine du royaume d'Israël, pour remplir les vides immenses que la déportation des anciens habitants avait laissés dans le pays, ne se composaient, il est vrai, que de païens qui ne pouvaient avoir aucun intérêt ni à accepter, ni à conserver le Pentateuque. Mais on sait que, chez les anciens, la religion tenait pour le moins autant à la terre qu'à ses habitants, et les livres sacrés nous apprennent positivement que les colonies d'origines diverses qui furent amenées dans la Samarie adoptèrent les coutumes religieuses des anciens habitants de la Samarie. Le second livre des *Rois* (chap. XVII, v. 32, 34, 41) nous représente tous les étrangers pratiquant exactement le même culte que les anciens habitants d'origine israélite. La haine invétérée qui, dit-on, séparait profondément les Samaritains et les Juifs était plutôt dans les cœurs de ceux-ci que dans les cœurs de ceux-là. Ce qui le prouve, c'est que, lors du retour de la captivité, quand les Juifs commencèrent à relever les murailles du temple, les Samaritains leur demandèrent comme une faveur de prendre part à cette construction et de s'unir avec eux dans un culte commun. « Laissez-nous, disent-ils à Zorobabel, bâtir avec vous votre temple; car, ainsi que vous, nous cherchons votre Dieu; nous lui avons immolé des victimes, depuis le temps d'Assarhaddon, roi d'Assyrie, qui nous a fait venir dans ce pays (*Ædificemus vobiscum, quia ita ut vos, quærimus Deum vestrum : ecce nos immolavimus victimas a diebus Assarhaddon, regis Assur, qui adduxit nos huc*). Voilà une étrange façon de manifester sa répulsion pour le culte juif et pour les livres juifs. L'exclusivisme ne se montre que du côté des Juifs; ce qui défend de croire, sans doute, que les Juifs ont emprunté leur Pentateuque aux Samaritains, mais ce qui permet très-bien de supposer que ceux-ci ont reçu le leur de la main des Juifs, surtout si l'on considère que le puritanisme des restaurateurs du temple, en cassant les mariages contractés avec des étrangères, détermina sans doute plus d'un Juif instruit à se réfugier dans la Samarie. Le second livre d'Esdras ne nous parle-t-il pas d'un fils du grand sacrificateur, qui aima mieux quitter sa patrie que de se séparer de sa femme, fille de Samballat, gouverneur des Samaritains?

Le texte samaritain du Pentateuque se trouve dans les polyglottes de Paris et de Londres.

— *De l'intégrité du texte de la Bible.* Les théologiens catholiques soutiennent les deux propositions suivantes : 1° Que le texte de la *Bible* n'a point été altéré, corrompu dans les choses essentielles; 2° qu'il n'est pas exempt toutefois de fautes de copistes. Une intégrité *parfaite* et *absolue*, disent-ils, qui aurait garanti le texte sacré des fautes de copistes demanderait un miracle continuel, c'est-à-dire qu'il faudrait que Dieu eût rendu tous ces scribes infaillibles, pour qu'ils n'aient jamais eu la possibilité de se tromper; or, ce miracle perpétuel n'a pas de raison d'être. Pour que l'Ecriture soit la règle de notre foi et de nos mœurs, il n'est pas nécessaire qu'elle soit exempte de ces légères fautes; il suffit que tout ce qui sert à nourrir notre foi et à corriger nos mœurs s'y conserve sans altération. En fait, d'ailleurs, ce miracle ne s'est pas produit; car, s'il eût eu lieu, tous les manuscrits devraient s'accorder, non-seulement pour les choses essentielles, mais encore pour celles de moindre importance; or, c'est ce qu'on ne voit ni dans les manuscrits modernes, ni dans les manuscrits anciens. Quant à l'intégrité du texte de la *Bible*, dans ce qu'il contient d'essentiel, ils la considèrent, *à priori*, comme le corollaire du dogme de l'inspiration. Qu'est-ce, en effet, qu'une parole inspirée qui reste exposée parmi les hommes à toutes les causes d'altération et de corruption, et dont les éléments primitifs, supposés divins, peuvent être insensiblement remplacés, et, pour ainsi dire, chassés par des éléments humains? Quelle sécurité une parole divine, aussi peu maîtresse de l'avenir, peut-elle inspirer à la foi? Ainsi, la conservation providentielle des livres saints se trouve nécessairement liée à leur caractère même de livres saints. L'idée même qu'avaient de la sainteté de ces livres ceux qui les possédaient, juifs et chrétiens, devait *naturellement* les préserver de toute altération sérieuse, en les plaçant sous l'égide du plus religieux respect. Enfin, l'expérience a prouvé qu'ils ont été conservés sans altérations substantielles, puisque tous les manuscrits et toutes les versions s'accordent parfaitement pour le fond. « Qu'on me dise s'il n'est pas constant, dit Bossuet, que de toutes les versions et de tout le texte, quel qu'il soit, il en reviendra toujours les mêmes lois, les mêmes miracles, les mêmes prédictions, la même suite d'histoire, le même corps de doctrines et enfin la même substance. En quoi nuisent à cela les diversités des textes? Que nous fallait-il davantage que ce fonds inaltérable des livres sacrés, et que pouvions-nous demander de plus à la divine Providence? »

Examinant, à son tour, la question de l'intégrité du texte de la *Bible*, la critique indépendante doit distinguer deux périodes dans l'histoire des différents ouvrages composant le canon : celle qui précède la réunion de ces ouvrages en un recueil réputé sacré, et celle qui suit cette réunion. « Les Ecritures, dit Bossuet, ont été regardées, *dès leur origine*, comme véritables en tout, *comme données de Dieu même;* aussi les a-t-on *conservées* avec tant de religion, qu'on n'a pas cru pouvoir sans impiété y *altérer* une seule lettre. » La seconde proposition : *Les Ecritures ont été religieusement conservées dès l'origine*, s'appuie sur la première : *Les Ecritures ont été, dès leur origine, regardées comme données de Dieu même.* Mais celle-ci, nous la contestons, nous la nions; ce qui revient à enlever toute base à celle-là. Nous disons : les livres sacrés ne *naissent* pas sacrés; ils le *deviennent.* A leur apparition, ils sont considérés et traités comme *humains*, et par ceux qui les écrivent et par ceux qui les lisent; ils ne conquièrent qu'au bout d'un certain temps l'apothéose et l'inviolabilité religieuse. Jusque-là, ils sont soumis au sort commun des documents écrits, sort qui dépend de l'individualité des auteurs et du milieu dans lequel ils sont produits. La religion n'en assure l'intégrité et la durée qu'après avoir ajouté ou plutôt substitué une objectivité divine à leur objectivité naturelle. Il suit de là que, si le texte hébreu de l'Ancien Testament et le texte grec du Nouveau ont été religieusement conservés et ont subsisté sans altération essentielle, le premier après la formation du canon juif, le second, à partir de l'époque où l'Eglise commença à voir dans les Evangiles et les Epîtres un nouveau recueil sacré, l'argumentation orthodoxe est parfaitement impuissante à établir que les divers livres de la *Bible* n'ont pas subi des changements, des retouches, des remaniements dans cette première période où ils n'étaient pas encore la règle publique, officielle des croyances. En d'autres termes, les Ecritures n'ont été religieusement conservées que du jour où elles ont été considérées au point de vue théopneustique; et il est facile de montrer, pour le Nouveau Testament, que ce point de vue n'a pas régné dans l'origine.

Les auteurs des Evangiles et des Epîtres n'ont pas écrit en vue de la postérité; attendant un très-prochain retour du Seigneur, retour qui devait être le renouvellement complet de toutes choses, ils ne pouvaient songer à composer une nouvelle Ecriture sainte. « On n'attendait pas du Messie, dit très-bien Credner, de nouveaux écrits religieux; il n'était venu que pour accomplir la Loi et les Prophètes, et l'attente de son prochain retour rendait entièrement inutile toute nouvelle Ecriture sainte. » Les Evangiles et les Epîtres ont été des écrits de circonstance, on pourrait presque dire, des écrits privés. Les divisions et les désordres de l'Eglise de Corinthe provoquèrent les deux Epîtres qui lui furent adressées; celle aux Galates est une défense personnelle de l'apôtre contre des attaques directes à la dignité et à l'autorité de son ministère; celle aux Romains est évidemment destinée, dans la pensée de saint Paul, à lui préparer les voies pour un voyage apostolique qu'il se propose d'entreprendre bientôt dans la capitale du monde. Chacun des Evangélistes écrivit, soit pour un particulier, soit pour un cercle restreint d'individus. Luc nous apprend lui-même qu'il composa son Evangile et le livre des Actes pour l'instruction d'un personnage qui lui avait probablement manifesté l'intention de connaître en détail la vie du Seigneur et les travaux des apôtres. Toute l'antiquité chrétienne est unanime à répéter que l'Evangile de Marc fut écrit pour les personnes qui avaient vécu avec l'apôtre Pierre, et même sur leurs demandes réitérées. D'après la tradition, l'Evangile de Jean fut uniquement destiné, dans le principe, au cercle de disciples qui l'avaient entouré dans sa vieillesse. Le premier de nos quatre Evangiles eut aussi certainement une destination spéciale. « Quand on considère, dit M. Michel Nicolas, que son auteur met tant d'insistance à faire voir comment les prophéties de l'Ancien Testament se sont accomplies dans la personne de Jésus-Christ, on ne peut guère s'empêcher de penser qu'il avait en vue une classe de chrétiens familiers avec les livres de l'ancienne alliance, et que ce fut le désir de les affermir dans la foi, peut-être aussi de leur fournir des armes dans la discussion avec les Juifs, qui lui mit la plume à la main. » Les Pères apostoliques ne parlent jamais de nos Evangiles; on dirait qu'ils en ignorent l'existence. Ce silence, qu'on a invoqué contre l'antiquité des Evangiles, prouve au moins qu'ils n'accordaient pas une autorité exceptionnelle à ces écrits, qu'ils étaient loin d'en faire l'expression, la règle divine de la foi, et que le public auquel ils s'adressaient avait sur ce sujet la même manière de voir.

Les théologiens catholiques prétendent que les chrétiens de la primitive Eglise avaient la plus grande vénération pour les écrits des apôtres et des premiers disciples, qu'ils les recueillaient avec soin, que les Eglises qui avaient reçu des Epîtres de quelque apôtre continuaient à en faire la lecture dans toutes leurs réunions d'édification. « Les originaux des écrits du Nouveau Testament, dit l'abbé Glaire, *c'est une chose incontestable*, sont demeurés pendant un certain temps dans les Eglises pour lesquelles ces écrits avaient été composés ou auxquelles ils avaient été adressés; ces mêmes originaux ont été *aussitôt copiés*, et les copies qu'on en a faites *se sont répandues en peu de temps dans toutes les Eglises, où on les lisait publiquement;* c'est encore une chose qui ne permet aucun doute quand on connaît le respect profond des premiers chrétiens pour les écrits des apôtres et des évangélistes. » Ces assertions, qui se présentent hardiment comme incontestables, ne reposent que sur des inductions très-douteuses. « On ne peut invoquer en leur faveur, dit M. Michel Nicolas, que deux faits, et l'un et l'autre de ces faits appartiennent au IIe siècle. On sait par Polycarpe que les Philippiens avaient désiré posséder une collection des épîtres d'Ignace; on a conclu de là que toutes les Eglises, ou du moins que la plupart d'entre elles avaient eu le soin de recueillir les écrits des premiers prédicateurs de l'Evangile. Mais cette conclusion va certainement bien au delà de la donnée qui lui sert de base. On sait encore que l'Epître de Clément, Romain, aux fidèles de Corinthe, fut lue publiquement dans les assemblées de cette Eglise et de quelques autres pendant plusieurs siècles; on a conclu de là que les Epîtres des apôtres étaient également lues dans les diverses Eglises qui les avaient reçues. Mais ici encore la conclusion va au delà de ce que permet la donnée sur laquelle on l'établit. C'est, au contraire, parce que la lecture des Epîtres, soit des apôtres, soit des Pères apostoliques, n'était pas un fait général, qu'il est fait une mention expresse de la lecture de celle de Clément dans quelques Eglises. Ajoutons que tous les écrits desquels il est dit, dans des documents des premiers siècles, qu'ils étaient lus dans les assemblées publiques, sont des ouvrages qu'il a fallu plus tard exclure du canon du Nouveau Testament. Je ne crois pas qu'il existe un seul témoignage positif concernant la lecture d'un livre réellement canonique dans les Eglises des deux premiers siècles. »

Mais un fait positif, un fait très-grave s'élève contre ce soin vigilant avec lequel on prétend que les premiers chrétiens recueillaient, copiaient, conservaient, lisaient publiquement les écrits des apôtres; c'est que plusieurs de ces écrits se sont perdus. On sait que saint Paul adressa trois Epîtres aux Corinthiens : il n'en reste que deux. Nous le voyons demander aux Colossiens (*Epître aux Colossiens,* IV, 16) de faire passer aux Laodicéens, quand ils l'auront lue, l'Epître qu'il leur envoie, et de se procurer celle qu'il vient d'écrire à ces derniers pour en prendre eux-mêmes connaissance : cette épître aux Laodicéens n'est pas parvenue jusqu'à nous. « Que conclure de là, poursuit le savant critique que nous venons de citer, sinon qu'on ne veillait pas avec un soin extrême sur ces précieux documents? Certes, ce n'est pas l'Eglise actuelle qui laisserait disparaître quelque écrit des apôtres. Dira-t-on que ces écrits ont péri à la suite de circonstances indépendantes de la volonté des Eglises? Je ne sais quels pourraient être ces événements. Les pays chrétiens ont subi des bouleversements épouvantables depuis le Ve siècle jusqu'à l'époque de l'invention de l'imprimerie. Aucun fragment de la *Bible* n'a disparu dans ces divers orages, et cependant, la *Bible* n'était pas recherchée dans cette période avec le même empressement qu'elle l'a été depuis la réformation. Mais les copies en étaient assez nombreuses, et l'on avait pour les livres saints une assez haute considération pour les soustraire aux vicissitudes des guerres et des invasions. Si des écrits des apôtres ont disparu dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, c'est évidemment parce qu'il en existait peu de copies, et, s'il en existait peu de copies, c'est qu'on était peu jaloux de posséder ces ouvrages. Si toutes les Eglises, ou seulement plusieurs d'entre elles, avaient eu des exemplaires des livres qui ne nous sont pas parvenus, quelque exemplaire se serait certainement sauvé du naufrage.... Ainsi, les premiers siècles de l'ère chrétienne ont laissé disparaître des livres d'une origine apostolique certaine. Qu'on tombe en extase, après cela, devant la profonde vénération des anciens chrétiens pour les écrits des apôtres! »

III. — Des versions de la Bible. On divise, en général, toutes les versions de l'Ancien et du Nouveau Testament en *orientales* et *occidentales*, ou bien en *anciennes* et *modernes*, qu'on appelle encore *vulgaires*, comme étant pour la plupart en langue vulgaire. Les versions anciennes sont la version *d'Alexandrie*, dite des *Septante*, l'*ancienne italique*, la *vulgate latine;* les versions grecques d'Aquila, de Théodotion, de Symmaque; celles qui sont connues sous les noms de cinquième, sixième et septième éditions, et les collections d'Origène; plusieurs autres, dans les diverses langues de l'Orient (samaritain, chaldéen, syriaque, arabe, éthiopien, persan, égyptien ou cophte, arménien); enfin, la version gothique et la version slave. Les versions modernes sont extrêmement nombreuses; propagée par le zèle des sociétés protestantes dites *bibliques*, la *Bible* est répandue dans le monde entier; elle a été traduite, soit complétement, soit partiellement, dans toutes les langues connues, même les dialectes les plus sauvages. Les versions de la *Bible* se partagent encore en deux catégories : 1° les traductions faites directement sur le texte original; 2° les versions faites sur une autre version composée elle-même d'après le texte.

— *Version d'Alexandrie ou des Septante.* La version grecque, qu'on attribue ordinairement aux Septante, est la première traduction de la *Bible* qui ait été faite par les Juifs. Voici comment l'histoire de cette version nous est racontée par Aristée, qu'on prétend être un Juif prosélyte, et qui se qualifie lui-même d'officier des gardes de Ptolémée Philadelphe, roi d'Egypte. Ce prince, voulant enrichir la bibliothèque qu'il formait à Alexandrie, chargea Démétrius, son bibliothécaire, de se procurer la Loi des Juifs. Démétrius envoya donc à Jérusalem trois députés (parmi lesquels se trouvait Aristée lui-même), avec mission de *demander au grand prêtre* Eléazar *un exemplaire* de la Loi et des interprètes. La demande fut accueillie; Eléazar remit aux envoyés un exemplaire de la Loi de Moïse écrit en lettres d'or, et leur donna soixante-douze rabbins, six de chaque tribu, pour le traduire en grec. Ptolémée les plaça dans l'île de Pharos, près d'Alexandrie, où ils firent leur travail : de là le nom de version d'*Alexandrie* ou de version *alexandrine*. Le nom de version des *Septante* vient du nombre des traducteurs (soixante-douze, en nombre rond *septante*). Aristobule, Philon, Josèphe font à peu près le même récit qu'Aristée. Saint Justin étant allé à Alexandrie, les Juifs lui racontèrent le fait, en ajoutant que les soixante-douze interprètes avaient été logés dans soixante-douze cellules, et que, le travail fini, leurs versions se trouvèrent conformes jusque dans les mots, quoiqu'ils eussent écrit séparément. Saint Justin ne doute pas de cette merveilleuse conformité, indice de l'inspiration divine : *Il a vu*, dit-il, *les restes des soixante-douze cellules.* Le conte d'Aristée passa, comme on le voit, de la tradition du judaïsme alexandrin dans celle du christianisme; il eut une autorité incontestée auprès des Pères de l'Eglise jusqu'à saint Jérôme; mais ce dernier, qui savait l'hébreu, et qui, par l'étude du texte de la *Bible*, avait pu apprécier les défauts de la version des Septante, refusa toute valeur à une légende qui divinisait cette version. « Au reste, dit Richard Simon, que cette histoire d'Aristée touchant la version grecque des Septante ait un fond véritable auquel les Juifs hellénistes auront ensuite ajouté plusieurs choses, comme quelques auteurs l'assurent, ou qu'elle soit entièrement supposée, on ne peut pas douter que les Juifs de ce temps-là (IIIe siècle av. J.-C.) n'aient traduit la *Bible* en grec, et que cette traduction n'ait été approuvée par les mêmes Juifs hellénistes. »

L'histoire de la version des Septante se rattache à celle des antécédents et des premiers développements du christianisme. « Tout le monde sait, dit M. Reuss, les conquêtes d'Alexandre et de ses successeurs. Le principe suprême de la politique du conquérant avait été la fusion des peuples, l'amalgame des éléments hétérogènes d'un empire plus vaste qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé. Alexandre mourut sans avoir pu consolider son œuvre, mais ses idées d'organisation et de civilisation ne périrent pas avec lui. L'immense héritage qu'il avait laissé fut divisé en plusieurs empires, parmi lesquels deux surtout méritent de fixer l'attention : le royaume néo-égyptien de Ptolémée, et la grande monarchie des Séleucides, qui avait son siége en Syrie, mais qui étendait son sceptre au loin sur les pays de l'Asie supérieure. La Palestine était située entre ces deux Etats rivaux. Appartenant à la Syrie d'après les lois de la nature, indispensable à l'Egypte d'après les lois de la politique, elle devint l'arène des passions étrangères et le jouet de la diplomatie. Après avoir changé de maîtres quatre ou cinq fois dans l'espace de vingt ans, elle finit par être incorporée à l'empire égyptien, avec lequel elle resta unie pendant près d'un siècle. Durant ce long espace de temps, une paix rarement interrompue permit à un gouvernement éclairé et prévoyant, qui savait allier les intérêts des peuples avec ceux de la dynastie, de reprendre la politique d'Alexandre, et de travailler avec conséquence, mais sans rien brusquer, à la fusion des nationalités. Les Séleucides ne tardèrent pas à imiter leurs voisins, quoique avec moins de sagesse et de prudence..... Il s'opéra d'abord sur le littoral de la Méditerranée, aussi loin que s'étendait la domination macédonienne, un mélange extraordinaire des populations. L'immigration des Grecs en Asie et en Afrique fut favorisée de toutes les manières. L'invasion des colons fut plus décisive que celle des phalanges. Elle se fit dans des proportions gigantesques et toujours croissantes. L'influence de la cour, de l'administration, de la vie militaire, du commerce, de la littérature, et, à la suite de tout cela, la prépondérance marquée que les villes obtinrent sur les campagnes, et qui est le trait caractéristique de la civilisation grecque, toutes ces causes réunies refoulèrent les idiomes nationaux et les mœurs indigènes hors du cercle où se circonscrivaient le mouvement, la vie et le progrès..... Le torrent de l'immigration grecque se rencontra bientôt avec le torrent de l'émigration juive..... A leur avénement déjà, les Ptolémées trouvèrent beaucoup de Juifs en Egypte; ils comprirent l'avantage qu'ils pourraient obtenir de l'affec-

tion de ce peuple, pour la sécurité de leurs possessions asiatiques; ils cherchèrent, en conséquence, à les attirer à eux, à les attacher à leur fortune par toutes sortes de faveurs et de privilèges. Ils en formèrent des communautés entières à Alexandrie et dans d'autres villes, leur accordèrent le libre exercice de leur culte et une certaine autonomie civile, et les élevèrent ainsi au même rang que les Macédoniens. Mais ce qui contribua le plus à acclimater les Juifs dans ces régions lointaines, ce fut l'attrait du négoce auquel ils pouvaient, auquel ils devaient même se livrer exclusivement dans cette nouvelle patrie. L'esprit commercial, inné à tous les peuples de race sémitique, avait été longtemps comprimé chez les Israélites par leur position défavorable sur le plateau de Chanaan, loin des grandes routes du commerce de l'antiquité, et tout à coup il rencontra pour son industrieuse activité un théâtre vaste et brillant sur les plus grands marchés du monde, qui paraissaient comme créés exprès pour lui, et loin desquels le particularisme des pharisiens cherchait en vain à le retenir..... Le commerce est cosmopolite par sa nature, et, en le substituant à l'agriculture par un mouvement instinctif, le judaïsme abrogea virtuellement la loi mosaïque dans ce qu'elle avait de plus essentiel et de plus caractéristique, et accomplit, sans le savoir, une révolution dont il a été le dernier à reconnaître les droits et la portée..... Il était impossible que des relations, de plus en plus fréquentes et intimes avec un monde nouveau et si avancé dans tout ce qui tient à la civilisation, n'exerçassent une influence profonde sur la partie de la nation juive qui y participa plus directement. Un fait important résulta de cette influence; ce fut l'adoption de la langue grecque par les familles juives établies hors de la Palestine, et même dans les villes maritimes de la mère patrie. Après la religion, la langue est bien la chose la plus étroitement liée avec la vie intime d'un peuple, son héritage le plus sacré et le plus inaliénable. Eh bien, les Juifs, dans la dispersion, en firent spontanément le sacrifice; ils s'approprièrent un idiome étranger pour l'usage de la vie commune d'abord, et arrivèrent bientôt à ne plus pouvoir s'en passer dans les hautes sphères de la pensée. Rien n'est plus singulier que l'idiome qui naquit ainsi presque au hasard du contact des deux nationalités. Les Juifs s'emparèrent de ce que nous appellerions le trésor de la langue grecque, c'est-à-dire de tous les mots qui la composent, ainsi que des formes grammaticales qui en sont inséparables. Comme ils durent prendre les uns et les autres dans la bouche d'une population très-mélangée elle-même et en partie peu cultivée, le fond même de la langue qu'ils apprirent était déjà très-différent de celui de l'ancienne langue littéraire des Hellènes. Mais c'était bien pis encore pour ce qui en constituait l'esprit. Ils ne parvinrent pas à le saisir; la syntaxe qui, partout, fait le caractère propre d'une langue à son état de perfection, et qui est la chose capitale pour le grec surtout, ils ne la comprirent point, ou, pour dire plus vrai, ils ne s'en soucièrent pas, ils l'ignorèrent. Ils continuèrent à penser selon le génie de leur idiome sémitique, si différemment façonné sous ce rapport, et, traduisant ainsi leur pensée mot à mot de l'hébreu en grec, ils produisirent un langage tout particulier, hébreu d'esprit et grec de corps, jargon bâtard dans l'origine, mais acquérant peu à peu droit de cité dans le monde par son usage étendu, se légitimant par une littérature aussi remarquable qu'exceptionnelle, et destiné à laisser des traces profondes jusque dans les langues modernes les plus cultivées et les plus répandues. Car c'est surtout par son application aux idées religieuses que ce langage particulier est devenu célèbre et influent. *Il servit bientôt à traduire la Loi pour les Juifs d'Egypte, qui commençaient à oublier la langue sacrée, et peu à peu tous les autres livres de l'ancienne alliance furent transcrits en grec à leur tour*. Enfin, les apôtres, pour prêcher et pour écrire, n'eurent pas d'autre langage à leur disposition. »

Comme le montre l'intéressant passage que nous venons de citer, il existait, lors de l'avénement de Jésus-Christ, deux judaïsmes: l'un, le judaïsme *palestinien* ou *pharisaïque*, judaïsme *de l'intérieur*, séparé du monde gréco-romain par une barrière de mépris et d'intolérance, attaché avec un exclusivisme orgueilleux et un formalisme étroit au temple saint, à la cité sainte, à la langue sainte, aux nombreuses et minutieuses cérémonies du culte, et à l'autorité sacerdotale; l'autre, le judaïsme *hellénistique* ou *alexandrin*, judaïsme *de l'extérieur*, plus ouvert à l'influence étrangère, plus affranchi des pratiques lévitiques et de la hiérarchie traditionnelle, plus dégagé des éléments ethniques, géographiques et politiques, tendant spontanément à élargir le mosaïsme, à spiritualiser la théocratie jéhoviste et par là même à l'universaliser, à devenir, en un mot, de religion locale et héréditaire, une religion prosélytique et générale. Le judaïsme alexandrin servit, en quelque sorte, de passage entre le mosaïsme rigide de la tradition et le christianisme; il eut sa langue sainte à lui, le grec helléniste; son Ecriture sainte, la version helléniste des Septante, qu'il éleva à la hauteur de l'original hébreu en la prétendant inspirée. On voit ici le but et le sens de l'histoire d'Aristée, on voit en même temps l'importance historique de la version des Septante. C'est par cette version que le judaïsme introduisit dans le monde païen la foi monothéiste et l'espérance messianique, et que fut préparée cette féconde alliance du génie hébraïque et du génie grec, qui produisit le christianisme. Il faut noter que c'est d'après la version des Septante, et non d'après le texte hébreu directement, que l'Ancien Testament est cité dans les écrits du Nouveau, même dans les paroles que les évangélistes mettent dans la bouche de Jésus-Christ. On dirait que Jésus-Christ et les apôtres n'ont pas connu d'autre Ecriture sainte; ce qui est certain, c'est que l'Eglise primitive a été longtemps sans en reconnaître d'autre; d'accord avec les synagogues des Juifs hellénistes, elle attribuait cette traduction grecque à des prophètes inspirés de Dieu, et non à de simples interprètes.

Les destinées de la version des Septante sont curieuses. Elle avait été approuvée, et, pour ainsi dire, canonisée par les Juifs à l'égal de leur texte hébreu, si bien qu'on la lisait publiquement dans la plupart des synagogues; elle devint l'objet de leur réprobation, lorsque le christianisme naissant l'eut adoptée, en eut fait son organe. Le christianisme était sorti, en quelque sorte, du judaïsme alexandrin et de la version des Septante; mais bientôt la lutte ne laissa subsister que les termes extrêmes; entre l'Eglise et la Synagogue, la scission devint de plus en plus profonde; l'Eglise allait se gentilisant, se pénétrant d'éléments païens, s'éloignant de son origine judaïque; la Synagogue fit un pas en arrière; un mouvement de réaction se produisit au sein du judaïsme; on vit la religion mère remonter la pente qu'elle avait un moment descendue, et reculer, comme épouvantée, à l'aspect de la fille à laquelle elle avait donné naissance, et qui lui devenait chaque jour plus étrangère et plus ennemie. « Les Juifs, dit Richard Simon, après avoir admiré la version des Septante comme un ouvrage divin, la regardèrent comme un livre funeste et maudit de Dieu. Ils feignirent que la terre fut couverte de ténèbres pendant trois jours, parce que la Loi avait été traduite en grec, et ils ordonnèrent qu'on ferait tous les ans un jeûne pour ce sujet. Ils défendirent même d'écrire à l'avenir la Loi en d'autres caractères qu'en caractères hébreux juifs, et de communiquer aux chrétiens le texte de l'Ecriture, et même de leur enseigner la langue hébraïque. Toutes ces constitutions, qui sont rapportées dans le Talmud, furent faites en haine des chrétiens.... D'autre part, les chrétiens, qui ne reconnaissaient pas d'autre Ecriture que la version des Septante, rejetèrent le texte hébreu des Juifs, et les accusèrent d'avoir corrompu la *Bible*, voyant que l'hébreu ne s'accordait pas toujours avec les Septante. » L'auteur de l'*Histoire critique du Vieux Testament* explique très-bien comment juifs et chrétiens furent naturellement conduits, par la haine qui les animait les uns contre les autres, à repousser injustement, ceux-ci, le texte hébreu de la *Bible*, ceux-là, la version des Septante. Les Juifs, au temps de Jésus-Christ, s'étaient montrés peu soucieux, et du sens littéral de l'Ecriture, qu'ils sacrifiaient volontiers à l'interprétation allégorique, et de la conformité absolue au texte original. Quand ils virent les chrétiens tourner contre eux leurs propres allégories, invoquer contre eux la version des Septante, ils revinrent au sens littéral et au texte original qu'ils avaient négligé. « Pour détruire avec plus de force le christianisme, ils commencèrent à s'appliquer davantage à l'étude du texte de la *Bible*. Ils examinèrent les preuves que les chrétiens alléguaient, et ils leur opposèrent l'exemplaire hébreu, comme l'original auquel on devait avoir recours pour décider les questions qui étaient en controverse. Ils furent amenés ainsi à vérifier rigoureusement la fidélité de la version des Septante, qui était la seule Ecriture dont les chrétiens fissent usage. » D'un autre côté, ces derniers n'ayant d'autre Ecriture que la version des Septante, et la tenant pour inspirée, durent en faire l'unique règle de leurs jugements, et dès lors récuser comme suspect tel ou tel passage qu'on s'avisait si fort à propos de trouver dans le texte hébreu, pour l'opposer au passage correspondant d'une version que l'Eglise avait reçue de la Synagogue, où elle avait été considérée jusqu'alors non-seulement comme fidèle, mais comme divine. « Il était en quelque façon naturel aux premiers Pères de reprocher aux Juifs qu'ils avaient falsifié l'Ecriture, quand on leur en apportait une autre, ou qu'on leur niait que ce qu'ils citaient des livres saints y fût réellement, ou enfin lorsqu'on leur disait qu'il y avait autrement dans les originaux. »

Depuis saint Jérôme, la version des Septante a cessé d'être considérée dans l'Eglise comme inspirée, comme infaillible. Les théologiens conviennent qu'elle présente beaucoup de faux sens, qui viennent, en partie, d'une connaissance trop imparfaite soit de la grammaire, soit de l'herméneutique, en partie du défaut d'érudition dans ses auteurs. Malgré ses défauts, ils professent qu'elle doit être reconnue comme *authentique*. Ils entendent par ce mot une version de la *Bible* qui, dans les choses relatives à la foi et aux mœurs, représente suffisamment la substance et la force du texte inspiré.

Les meilleures éditions de la version des Septante sont : 1° celle d'Alcala, dans la polyglotte de ce nom; 2° celle des Aldes (Venise, 1518); 3° celle de Rome, d'après les manuscrits du Vatican, imprimée par les soins du cardinal Caraffa, sous Sixte V; 4° celle de Lambert Bos, avec les variantes (1709), 5° celle de Grabe, d'après le manuscrit d'Alexandrie (1707-1720); 6° celle de Breitinger, avec les signes des hexaples (1730-1732). Dans ces éditions, la prophétie de Daniel est prise de la version de Théodotion. La version de cette prophétie d'après les Septante fut imprimée pour la première fois à Rome (1772, in-fol.), sur un manuscrit du cardinal Chigi, qui a plus de huit siècles d'antiquité. Ajoutons que M. le chanoine Jager a donné, en 1839, dans la grande collection des classiques grecs de Didot, une nouvelle édition de la version des Septante, pour laquelle il a fait usage d'un manuscrit plus ancien peut-être que celui du Vatican, et dont, au XVII[e] siècle, le sultan fit présent au roi d'Angleterre Charles I[er]. Ce manuscrit, dit d'Alexandrie, très-probablement antérieur à saint Jérôme, a été imprimé en 1820 par M. Baber, qui en donna un véritable *fac-simile;* mais avant le travail de M. Jager, on ne s'en était pas encore servi pour compléter et corriger le manuscrit du Vatican, c'est-à-dire la *Bible* de Sixte V.

— *Version italique*. Les Eglises latines ont eu, dès les premiers siècles, une version de la *Bible* en leur langue; car l'Ecriture sainte étant l'un des fondements de la religion chrétienne, l'Eglise n'a pas pu se passer longtemps d'une version qui pût être entendue de tout le monde. Or, comme le latin était la langue vulgaire des vastes contrées soumises à l'empire romain, on vit paraître une foule de versions latines des Ecritures; mais, parmi ces versions, il y en avait une qui se distinguait par son exactitude et sa clarté; aussi fut-elle toujours plus estimée et plus généralement reçue que les autres : c'est celle que saint Augustin appelle l'*Italique*, saint Jérôme la *Vulgate* ou la *Commune*, et saint Grégoire le Grand l'*Ancienne*. La version italique contenait l'Ancien Testament, traduit sur la version des Septante, et le Nouveau, sur l'édition grecque vulgaire. On ne sait point quel en est l'auteur. On n'est guère plus certain de l'époque précise de l'origine de cette version. Ce qui est reconnu, c'est qu'elle a été la première des versions latines, et qu'on s'en servait au III[e] siècle. Quant au style de la version italique, on remarque que l'auteur s'est attaché à rendre mot pour mot le grec des Septante, sans consulter l'hébreu. « Elle est barbare et obscure en plusieurs endroits, dit Ellias Dupin, et l'auteur n'a pris aucun soin de la pureté du langage, quoique sa simplicité, et, s'il est permis de parler ainsi, sa rusticité, soit mêlée d'expressions hardies, grandes, nobles et sublimes. »

Dom Sabatier a rassemblé tous les fragments de la version italique qu'il avait pu réunir dans son *Recueil des anciennes versions latines* (1749-1751, 3 vol. in-fol.). Le P. Bianchini a publié, à Rome, les quatre Evangiles de l'ancienne italique. Son ouvrage, divisé en deux volumes in-folio, a pour titre : *Evangeliarium quadruplex latinæ versionis antiquæ, seu veteris italicæ*.

— *Vulgate*. La version latine dite *Vulgate* appartient à la première catégorie des traductions de la *Bible;* elle a été faite directement sur l'original, comme la version des Septante, et non sur cette dernière version, comme l'italique. La version des Septante avait régné dans l'Eglise jusqu'à saint Jérôme; à partir de saint Jérôme, nous voyons régner la Vulgate. L'histoire de la version des Septante est liée, comme nous l'avons vu, à celle des antécédents et des premiers développements du christianisme; l'histoire de la Vulgate, à celle de la croissance et de la prédominance dans le christianisme de l'Eglise latine et de la papauté. On s'accorde à considérer saint Jérôme comme l'auteur de notre Vulgate. « Il est facile, dit Richard Simon, de montrer qu'on ne peut attribuer à d'autres qu'à saint Jérôme la version qu'on nomme Vulgate; » car, ajoute-t-il, il est certain, d'une part, qu'elle a été faite sur l'hébreu, et d'autre part, qu'il n'y a eu que saint Jérôme capable d'entreprendre cet ouvrage. Saint Jérôme avait rétabli l'autorité du texte hébreu méconnue par les premiers Pères, et affaibli celle de la version des Septante, en ruinant l'opinion qui tenait cette version pour inspirée, qui en faisait la seule parole authentique de Dieu. En traduisant directement l'hébreu de l'Ancien Testament en latin, il élevait la langue latine, comme langue sacrée, au niveau de la langue grecque, et transportait en Occident l'autorité scripturale, en même temps que s'y concentrait l'autorité hiérarchique. Cette œuvre contenait une véritable révolution; elle ne pouvait manquer de trouver des détracteurs. Employée par les apôtres, la version des Septante avait reçu de cet emploi une dignité exceptionnelle, un caractère divin; nous avons vu qu'elle passait pour inspirée; la subordonner aux sources que possédaient les Juifs, prétendre la corriger, en recourant à ces sources, et donner, d'après le texte hébreu, une version plus fidèle, n'était-ce pas jeter des doutes sur l'enseignement des apôtres et scandaliser l'Eglise par une sorte de retour au judaïsme? « Quel autre qu'un esprit judaïque, dit Rufin, oserait corrompre les organes de l'Eglise, transmis par les apôtres? (*Quis enim alius auderet ab apostolis tradita Ecclesiæ instrumenta temerare, nisi judaïcus spiritus?*) Saint Jérôme se plaint vivement des accusations dont il est l'objet; on le condamne, dit-il, les yeux fermés (*clausis oculis*). Que n'examine-t-on sa traduction, pour la juger en connaissance de cause? Que ne la compare-t-on aux autres? Que n'interroge-t-on les Juifs? Que n'imite-t-on l'ardeur et le zèle des Grecs pour l'Ecriture? Son dessein est d'éclaircir les obscurités, de combler les lacunes, de corriger les fautes de copistes que présentent les versions grecques de la *Bible*. En quoi ce dessein mérite-t-il le blâme? N'a-t-il pas les connaissances nécessaires pour l'accomplir? Il n'entend pas, comme on l'en accuse, attaquer la version des Septante; mais cette version, si vénérable et sainte qu'elle soit réputée, est-elle la seule que possèdent les Grecs, la seule qu'ils lisent, qu'ils consultent, qu'ils expliquent dans les églises? N'ont-ils pas celles d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion? Si les Grecs ne se sont pas contentés de la version des Septante, pourquoi les Latins s'en contenteraient-ils? Ne voit-on pas que lui, saint Jérôme, a travaillé pour ces derniers? Ne devraient-ils pas être reconnaissants de voir la Grèce leur emprunter quelque chose? (*Nonne Latini grati esse deberent quod cernerent Græciam a se aliquid mutuari?*) Ce dernier trait montre que saint Jérôme sentait très-bien la portée de son œuvre.

Les exemplaires de la Vulgate s'étant considérablement multipliés avec le temps, la hardiesse et la négligence des copistes et des imprimeurs y ont introduit plusieurs fautes; on y reconnaît des additions et des retranchements; et quand on compare les anciennes éditions les unes avec les autres, on voit entre elles une assez grande différence. Vers le commencement du IX[e] siècle, Charlemagne chargea le savant Alcuin de corriger la Vulgate d'après les sources les meilleures et les plus anciennes. Elle fut encore revisée en 1089 par Lanfranc, évêque de Cantorbéry, et vers le milieu du XII[e] siècle, par le cardinal Nicolas. Ensuite sont venues les corrections de la Sorbonne, d'Hugues de Saint-Cher, sans parler de celles d'Adrien Gumelly, d'Albert de Castellan, de la polyglotte d'Alcala, de Robert Estienne, de Heuten et des théologiens de Louvain. En 1546, le concile de Trente (session IV) déclara la Vulgate authentique, frappa d'anathème quiconque dirait que les livres sacrés, tels qu'ils y sont contenus, ne sont pas canoniques, et prescrivit l'usage de cette version dans les controverses, les leçons publiques, les prédications et les explications de l'Ecriture. En même temps, il décida qu'elle serait imprimée au plus tôt, le plus correctement qu'il serait possible. En exécution de ce décret, les papes Sixte-Quint et Clément VIII firent imprimer la *Bible* à Rome, après l'avoir fait examiner et corriger par plusieurs habiles théologiens, qui devaient consulter le texte hébreu, la version des Septante et les anciens manuscrits, lorsque les exemplaires variaient, ou que le latin était ambigu et équivoque. L'édition de la *Bible* publiée à Rome par les ordres du pape Sixte-Quint, en 1590, fut purgée des fautes les plus saillantes qui se trouvaient dans les éditions précédentes. Mais il en resta encore un grand nombre qu'on ne corrigea point, parce qu'on s'appliqua moins à consulter les originaux, et à mettre en usage les règles de la critique, qu'à donner, suivant le texte le plus commun d'alors, une édition aussi correcte que possible. Clément VIII s'y prit d'une manière plus méthodique et y réussit beaucoup mieux dans la *Bible* latine qui parut en 1592, ce qui fit qu'on abandonna la *Bible* de Sixte-Quint, laquelle ne fut pas réimprimée, au lieu que celle de Clément VIII, réimprimée en 1593 avec quelques légers changements, a servi comme de modèle et d'original au texte de la Vulgate, tel qu'il est aujourd'hui entre les mains de tout le monde. C'est à cette édition que l'on doit s'en tenir, suivant la bulle de Clément VIII; c'est elle qui doit passer pour la Vulgate déclarée authentique par le concile de Trente, tenu plusieurs années auparavant.

Les théologiens ont beaucoup disputé sur le sens de cette déclaration d'authenticité de la Vulgate. Par cette déclaration, les Pères de Trente ont-ils entendu poser que la Vulgate était infaillible, que saint Jérôme avait été inspiré de Dieu en faisant cette traduction, qu'elle devait être considérée comme supérieure, non-seulement aux autres versions de la *Bible*, mais aux textes originaux eux-mêmes? Quelques-uns l'ont pensé; mais on s'accorde généralement dans l'Eglise à ne pas pousser jusque-là le culte de la Vulgate. A l'extrémité opposée, nous trouvons l'opinion de Mariana, du cardinal Pallavicini, et du P. Simon. Ecoutons ce dernier : « Saint Jérôme, dit l'éminent critique, est bien éloigné de s'attribuer l'infaillibilité que quelques-uns lui ont donnée, comme s'il avait été inspiré de Dieu en faisant sa version... Il fait bien voir, dans tous ses ouvrages, qu'il n'a pas prétendu composer une nouvelle traduction de la *Bible*, en qualité de prophète, parce qu'il corrige et retouche assez souvent ce qu'il avait déjà traduit... Nous voyons qu'il doute souvent, dans ses commentaires, de la véritable signification des mots hébreux, et qu'il n'est pas uniforme dans sa traduction. C'est pourquoi Mariana ne craint point de dire que le concile de Trente n'a pas prétendu déclarer la Vulgate *infaillible* en la déclarant *authentique*, puisqu'il est constant que saint Jérôme, qui en est

l'auteur, n'a point été prophète, et qu'*il a pu se tromper comme tous les autres interprètes*. Pour qu'une version soit authentique, il suffit, selon le cardinal Pallavicini, qu'elle n'ait pas été corrompue à dessein; il n'est pas nécessaire qu'elle soit exempte de fautes..... J'ose dire qu'il y a peu de personnes qui aient compris entièrement la pensée du concile de Trente, lorsqu'il a prononcé que la Vulgate était authentique..... La plupart de ceux qui ont agité cette question ne l'ont presque point entendue, et ils ont fait paraître *plus de zèle et de passion que de bon sens et de jugement*. En effet, pourquoi les Juifs n'estiment-ils point d'autres exemplaires de la *Bible* que le texte hébreu, si ce n'est parce que ces livres se lisent dans leurs synagogues, et qu'ils entendent la langue hébraïque? Pourquoi l'Eglise a-t-elle eu tant de respect, dans les premiers siècles, pour la version des Septante, si ce n'est parce qu'elle a été longtemps sans en connaître d'autres? D'où vient aussi que, dans l'Eglise d'Occident, on préfère communément la Vulgate au grec des Septante et à l'hébreu des Juifs, si ce n'est parce que cette traduction latine est en usage, et que la plupart des théologiens ignorent les langues grecque et hébraïque? Si nous examinons donc *sans aucun préjugé* l'autorité de l'Ecriture, et même *sans prendre le parti ni des Juifs, ni de la plupart des chrétiens, soit catholiques, soit protestants, nous ferons justice à tous* en déclarant que le texte hébreu de la *Bible* est véritablement authentique, et que toutes les versions de l'Ecriture qui ont été faites *de bonne foi* sur les originaux, qu'elles soient écrites en grec ou en latin, qu'elles soient nouvelles ou anciennes, sont aussi authentiques à leur manière : de sorte que cette question, qu'on examine d'ordinaire avec tant de chaleur, si la Vulgate est seule authentique et la véritable Ecriture, *me paraît assez inutile*..... Comme il était absolument nécessaire qu'il y eût dans l'Eglise d'Occident une traduction de l'Ecriture sur laquelle on pût se régler, tant dans les disputes que dans les prédications et dans les autres actions publiques, les Pères du concile de Trente prononcèrent sagement qu'on s'arrêterait à l'ancienne interprétation latine, et qu'entre toutes les versions latines, elle serait estimée authentique, parce que les autres, qui avaient été faites pendant le schisme, semblaient être suspectes; outre que la Vulgate était autorisée depuis plusieurs siècles dans l'Eglise latine. Ce qui ne la rend pas pourtant infaillible et absolument exempte de fautes, puisque le même concile ordonna qu'on la corrigerait, et que ceux qui l'ont corrigée n'ont été ni prophètes, ni inspirés de Dieu; à quoi l'on peut ajouter que les Pères du concile n'ont pas examiné cette traduction selon les règles d'une critique exacte, pour juger si elle était entièrement conforme à l'original; mais qu'ils ont suivi la coutume ordinaire de l'Eglise, qui autorise dans ces circonstances ce qui est le plus ancien et le moins suspect d'erreur. »

On voit que le savant oratorien, comme il le dit lui-même, *n'a pas de préjugé;* il montre vis-à-vis des juifs, des catholiques et des protestants, une impartialité toute rationaliste; son bon sens et sa science sourient du zèle et de la passion théologiques; pour les versions des livres saints, comme pour l'intégrité des textes originaux, il réduit, il supprime, autant qu'il peut, le rôle du surnaturel. Des versions inspirées! On peut admettre cela *en gros*, quand on ne connaît pas les langues; mais la grammaire vient troubler la sécurité du théologien; en voyant *de près* les choses, en entrant dans les détails, on n'aperçoit qu'une *lumière humaine ;* on découvre un travail *humain*, des raisonnements, des tâtonnements, des procédés *humains*, les procédés ordinaires des traductions, et aussi des omissions, des erreurs *humaines ;* rien d'inspiré, rien de divin. Pas de zèle! dit le P. Simon; le concile de Trente a déclaré la Vulgate authentique. Soit; mais elle ne l'est pas seule; la version des Septante l'est à égal titre; et il en est de même de toute version faite de bonne foi sur le texte original. La Vulgate est authentique, mais elle n'est pas infaillible, puisqu'elle a besoin de corrections, et qu'on a dû décider qu'elle serait corrigée. Avec cette manière large d'interpréter le mot *authentique* appliqué aux versions de la *Bible*, le décret du concile de Trente sur l'authenticité de la Vulgate est énervé au point de perdre toute raison d'être, l'autorité de l'Eglise s'efface et disparaît devant la critique humaine. Aussi, la plupart des théologiens catholiques soutiennent-ils cette proposition : que le concile de Trente, en déclarant la Vulgate authentique, n'a pas entendu dire seulement qu'elle a été faite de bonne foi et sans dessein de falsification, qu'elle ne contient rien de contraire à la foi et aux mœurs, et qu'elle est préférable aux autres versions latines; mais, en outre, qu'il faut voir dans cette traduction une représentation suffisamment exacte des sources primitives, qui sont les livres inspirés, la parole de Dieu même.

Les premières éditions de la *Bible* sont sans nom de lieu et sans date. La première qui porte l'année et le lieu de l'impression est celle de Mayence, 2 vol. in-fol. extrêmement rares (1462). C'est d'après l'édition de Mayence qu'ont été faites celles d'Emmerik (1465, 2 vol. in-fol.); d'Augsbourg (1466); de Reuthingen (1469); de Rome (1471), de Mayence (1472); de Naples (1476); de Paris (1476). Toutes sont également très-rares. Le célèbre psautier de 1457 a été acheté par Louis XVIII, roi de France, 12,000 fr. C'est le premier livre qui porte la date de l'impression. Il n'en existe qu'un autre exemplaire dans la Bibliothèque impériale de Vienne.

— *Version d'Aquila.* Avant Jésus-Christ, il n'y eut d'autre version grecque des livres de l'Ancien Testament que celle des Septante; mais, depuis l'établissement de la religion chrétienne, plusieurs auteurs entreprirent d'en faire de nouvelles, sous prétexte que la traduction des Septante n'était pas assez conforme au texte hébreu. La première de ce genre est celle qui parut, vers l'an 120, et qui a pour auteur Aquila de Sinope, ville du Pont. Suivant saint Irénée et saint Jérôme, et comme l'indique aussi sa manière de traduire, Aquila était Juif. Saint Jérôme dit que les Juifs le regardaient comme l'élève et le prosélyte du rabbin Akiba. Le même saint dit, en plusieurs endroits, qu'Aquila était très-savant, et qu'il s'est attaché dans sa version à traduire le texte mot à mot (*verbum e verbo*), avec une fidélité et une littéralité par trop scrupuleuses. Les Juifs hellénistes et les chrétiens grecs faisaient beaucoup de cas de sa version, qu'on a perdue, et dont il ne nous reste que des fragments dans les *Commentaires* de saint Jérôme sur Jérémie, Ezéchiel et Daniel.

— *Version de Symmaque.* Symmaque, né en Samarie, et chrétien judaïsant, c'est-à-dire ébionite, au rapport d'Eusèbe et de saint Jérôme, donna sa version grecque de l'Ancien Testament vers la fin du IIe siècle. Il fit le contraire d'Aquila; au lieu de s'appliquer à rendre le texte original mot à mot, il en cherche le sens et le reproduit toujours en style élégant, mais quelquefois avec trop de liberté. On n'a conservé que des fragments de son ouvrage.

— *Version de Théodotion.* Théodotion était d'Ephèse, au rapport de saint Irénée, et, suivant saint Jérôme, Juif ébionite. Il travailla à sa version grecque de l'Ancien Testament vers le milieu du IIe siècle, puisque saint Irénée, qui composa son ouvrage sur les hérésies en 176 ou 177, y fait mention de ce traducteur. Il paraît qu'il prit pour modèle la version des Septante, qu'il suit assez ordinairement pas à pas, excepté dans les endroits où il croit qu'elle s'éloigne de l'hébreu, au point qu'on dirait qu'il n'a voulu que faire une révision des Septante. Moins libre que Symmaque, Théodotion n'est pourtant pas aussi littéral qu'Aquila. Il ne nous reste de sa version que des fragments.

— *Cinquième, sixième et septième éditions.* Outre les quatre versions grecques dont nous avons parlé (version des Septante, version d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion), il y en avait trois autres, qui existaient encore au temps d'Origène. Comme on ignore le nom de leurs auteurs, on les a désignées par les noms de *Cinquième, sixième et septième éditions*, par allusion au numéro de la colonne où chacune figurait dans les hexaples d'Origène. Suivant saint Jérôme, les auteurs de la cinquième et de la septième étaient juifs; quant à la sixième, on est fondé à croire qu'elle est d'un chrétien, quand on y examine la traduction d'Habacuc.

— *Collection d'Origène.* Le reproche que les Juifs et les Samaritains faisaient aux chrétiens de n'avoir, ni d'entendre les véritables Ecritures, fut un des motifs qui portèrent Origène à présenter, dans un tableau synoptique, plusieurs versions grecques en regard avec le texte original, écrit en caractères grecs et hébreux. Ces collections d'Origène sont citées sous les noms de *tétraples*, d'*hexaples* et d'*octaples*, c'est-à-dire d'ouvrages à quatre, à six et à huit colonnes. On croit assez généralement que les tétraples, qui comprenaient les versions d'Aquila, de Symmaque, de Théodotion et des Septante, et qui formaient un ouvrage à part, furent le travail d'Origène. Lorsque plus tard il ajouta à ces quatre versions le texte hébreu, écrit en caractères grecs et hébreux, tout ce corps d'ouvrage prit le nom d'hexaples. Ce célèbre docteur, s'étant ensuite procuré deux autres anciennes versions grecques, les joignit, sous le nom de cinquième et de sixième éditions, à cette même collection des hexaples, qui devint, par là même, un recueil d'octaples où à huit colonnes. Enfin Origène, ayant encore découvert une autre version grecque, la réunit sous le nom de *Septième édition* en un dernier recueil qu'on aurait pu appeler *Ennéaples*, c'est-à-dire à neuf colonnes; mais les anciens ne lui ont jamais donné ce nom. Cette immense et belle collection, qui formait cinquante volumes, et qui coûta vingt-sept ans de travail à Origène, fut apportée en 303 à Césarée dans la bibliothèque de saint Pamphile, prêtre et martyr. C'est là que saint Jérôme s'en servit pour corriger ses manuscrits. Il ne nous reste de cet important ouvrage que quelques fragments, que le P. de Montfaucon publia en 1713 sous le titre de *Hexaplorum Origenis quæ supersunt, etc.*

— *Version samaritaine.* La version en langue samaritaine ne contient que les cinq livres de Moïse; elle ne doit pas être confondue avec le Pentateuque samaritain, dont nous avons parlé plus haut. Elle paraît être assez ancienne, bien qu'on ne sache ni la date précise de son origine, ni le nom de son auteur. Elle rend, en général, littéralement le texte du Pentateuque samaritain, sur lequel elle a été faite. Elle a été imprimée dans les polyglottes de Paris et de Londres.

— *Paraphrases chaldaïques.* On donne aux versions chaldaïques le nom de *paraphrases*, parce qu'elles sont, en effet, des paraphrases et des explications du texte, plutôt que des traductions littérales. On les appelle aussi *Targum* et au pluriel *Targumim*, nom générique qui s'applique aux versions orientales. (*Targum* a été restreint par l'usage au sens de *paraphrase;* il signifie par lui-même *interprétation*, en général, qu'elle soit littérale ou non. Il dérive de la racine sémitique *targama*, (traduire), que nous retrouvons dans le mot arabe *tardjman* (traducteur), d'où nous avons fait notre mot *truchement* ou *drogman*, interprète pour les langues arabe, turque et persane). On compte aujourd'hui un certain nombre de paraphrases chaldaïques; elles embrassent tous les livres proto-canoniques de l'Ancien Testament, Daniel, Esdras et Néhémie exceptés; le style en est plus ou moins pur, selon l'époque plus ou moins ancienne à laquelle chacune d'elles a été composée. La paraphrase la plus estimée, parmi les juifs et les chrétiens, est celle qu'on attribue au rabbin Oukelos; elle ne renferme que le Pentateuque, qu'elle rend en général si littéralement, qu'on peut la regarder comme une version proprement dite. Le chaldéen dans lequel elle est écrite se rapproche beaucoup de celui de Daniel et d'Esdras, caractère certain d'antiquité qui ne permet pas de lui assigner une origine aussi récente que le font quelques critiques. Une autre preuve de sa haute antiquité, c'est qu'elle est exempte de toute fable talmudique, et qu'elle rend en quelques endroits le texte hébreu d'une manière favorable au christianisme, en appliquant au Messie des prophéties que les juifs des temps modernes sont bien loin de lui appliquer. Le Talmud de Babylone fait vivre Oukelos au temps de Jésus-Christ; mais beaucoup d'auteurs veulent qu'il n'ait fleuri que dans le IIe siècle.

— *Versions syriaques.* Parmi les versions syriaques connues, la plus importante est, sans contredit, la version *Peschito*, comme l'appellent communément les Maronites, c'est-à-dire la *simple*. « Il est difficile, dit Michaëlis, d'assigner la raison pour laquelle on l'appelle *simple;* il est au moins certain que ce nom ne tient pas à ce que la version est littérale, comme plusieurs l'ont supposé; car elle l'est moins que toute autre version syriaque, et celle de Philoxène mériterait bien mieux cette épithète. Mais je traduirais plutôt le mot *peschito* par *pure*, *non corrompue*, *soignée*, et je suppose que les Syriens lui ont donné ce titre pour exprimer leur confiance en sa fidélité. On ne connaît pas l'auteur de la *Peschito;* l'époque à laquelle elle a été faite ne peut être déterminée d'une manière précise. L'opinion la plus généralement adoptée est celle de Michel, qui fixe cette époque dans la période la plus florissante de l'Eglise syriaque, c'est-à-dire vers le commencement du IIe siècle. Saint Ephrem, qui vivait au IVe siècle, en parle comme d'un ouvrage généralement connu dans la primitive Eglise. La version de l'Ancien Testament a été faite sur l'hébreu, et, en général, assez exactement; cependant, elle a une certaine affinité avec celle des Septante, ce qui prouve qu'elle a été réformée sur cette dernière, ou bien accommodée aux versions syriaques faites sur le texte des Septante. John a induit, de certaines remarques et observations qu'il a faites, que cette traduction ne présentait pas assez d'unité, de méthode, pour être d'une seule main, et il pense qu'elle a dû être exécutée par plusieurs traducteurs, probablement hébreux, convertis au christianisme. La version du Nouveau Testament contient les quatre Evangiles, les Actes des apôtres, les Epîtres de Paul (y compris celle aux Hébreux), la première Epître de Jean, la première de Pierre et celle de Jacques. On n'y trouve ni l'Apocalypse, ni l'Epître de Jude, ni la seconde épître de Pierre, ni la deuxième et la troisième de Jean. L'édition fondamentale de la *Peschito* se trouve dans la polyglotte de Paris. Les éditeurs s'étant servis d'un manuscrit tronqué et incomplet, les passages qui manquaient furent traduits de la Vulgate en syriaque par Gabriel Sionita. La meilleure édition est celle que l'on doit aux soins du rév. C. Buchanan et au professeur Lee, et qui fut publiée en 1816 par la Société biblique de Londres. Le texte de la version du Nouveau Testament fut apporté en Europe par Moïse de Mardin, envoyé en mission par Ignace, patriarche d'Antioche, à la cour du souverain pontife Jules III, en 1552. L'empereur Ferdinand Ier la fit imprimer à ses frais, à Vienne, en 1555.

Parmi les autres versions syriaques, on distingue : 1° l'*hexaplaire*, ainsi appelée parce qu'elle a été faite sur le grec des Septante, tel qu'il se trouve dans les hexaples d'Origène. On lui donne pour auteur Paul, évêque de Tela, qui l'aurait composée vers l'an 615; 2° la *Philoxénienne* ou celle que Philoxène, évêque de Hiéropolis, dans la province d'Alep, fit exécuter par Polycarpe, entre le Ve et le VIe siècle, et qui fut revue et amendée par Thomas d'Héraclée en 616. Il faut noter, enfin, une traduction syriaque des quatre Evangiles trouvée en 1842 dans le monastère de Sainte-Marie-Mère-de-Dieu, en Syrie; elle fut apportée à Londres et déposée au British Museum. Le Dr William Cureton la publia avec une traduction et des commentaires qui dénotent de grandes recherches; il en fait remonter l'exécution au Ve siècle, et il relève un assez grand nombre de passages qui s'éloignent aussi bien de la version *Peschito* que de la traduction grecque des Septante.

— *Versions arabes.* En général, ces versions ne sont pas d'un grand poids dans la critique, soit parce qu'elles sont peu anciennes, soit parce que la plupart ont été faites, non sur les textes originaux, mais sur d'autres versions, avec assez de négligence, soit enfin parce que la traduction en est parfois trop libre, et que les copistes ont mis peu d'exactitude en écrivant leurs exemplaires. Les deux principales sont : 1° la version du Pentateuque et d'Isaïe, faite sur le texte hébreu, au commencement du Xe siècle, par le rabbin Saadias; 2° celle qu'Erpénius a publiée à Leyde en 1662, et qu'on attribue à un juif africain du XIIIe siècle. La seconde est beaucoup plus littérale que la première. « Aussi, dit M. R. Simon, est-elle d'un style plus rude et plus barbare; l'interprète s'attache entièrement à la lettre, et il traduit les paroles du texte hébreu mot pour mot. »

— *Version éthiopienne.* La version éthiopienne que nous connaissons est très-probablement la même que celle dont saint Chrysostome fait mention; elle paraît dater du IVe siècle, époque à laquelle Frumentius, ordonné évêque par saint Athanase, alla prêcher la religion chrétienne dans l'Abyssinie; elle a été faite, pour l'Ancien Testament sur les Septante, et pour le Nouveau sur l'original grec. Elle contient plusieurs livres apocryphes, notamment celui d'Enoch.

— *Versions persanes.* Il y a trois versions persanes : l'une, qui ne contient que le Pentateuque, ne remonte pas au delà du IXe siècle, et a été faite sur l'hébreu; elle se trouve dans la polyglotte de Londres; la seconde, renfermant les quatre Evangiles, a été faite sur la version syriaque, et imprimée dans la même polyglotte d'après un manuscrit de Pococke qui porte la date de 1314; la troisième, qui contient également les quatre Evangiles, passe pour être plus moderne.

— *Versions égyptiennes ou cophtes.* Il y a plusieurs versions cophtes, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. L'Ancien Testament paraît avoir été traduit du grec des Septante en langue cophte, dans le IIe ou le IIIe siècle. Nous avons trois versions du Nouveau Testament : l'une en dialecte memphitique, qui paraît être du IIIe siècle; l'autre en dialecte saïdique, qui semble remonter à la même époque; la troisième en dialecte bashmourique.

— *Version arménienne.* Cette version fut faite sur les Septante, dans le Ve siècle, par Mesrob, à qui l'on attribue l'invention des lettres arméniennes; on la refit ensuite sur la version syriaque *Peschito*, et, enfin, Uscan la corrigea d'après la Vulgate latine. Elle fut imprimée à Amsterdam (1666-1668). Une édition critique en a été publiée en 1805, à Venise, par le docteur Zohrab.

— *Version gothique.* Socrate, Sozomène et Philostorge disent qu'Ulphilas, évêque des Visigoths, dans le IVe siècle, donna à ce peuple les caractères gothiques et fit une traduction de toute la *Bible*, à l'exception des livres des *Rois*, dont les tableaux guerriers lui semblaient dangereux pour le caractère déjà fort batailleur de sa nation. Il fit son travail sur la version des Septante pour l'Ancien Testament, et, pour le Nouveau, sur un texte grec que nous ne connaissons plus. Il rendit le sens biblique avec fidélité, sans cependant s'attacher trop à la lettre. La version d'Ulphilas se répandit non-seulement chez les Visigoths, mais dans toute la Germanie. Aussi en a-t-on divers manuscrits à Milan, à Wolfenbüttel et à Upsal. Le manuscrit le plus complet est le *Code d'argent* (*Codex argenteus*), dont toutes les lettres sont en argent, à l'exception des initiales, qui sont en or. Il contient la majeure partie des Evangiles. Des fragments assez considérables de la *Bible* d'Ulphilas ont été découverts en Italie, en 1819 et 1829; mais ce n'est qu'en 1836 que parut une édition complète de ce qui nous reste d'Ulphilas. Cette édition porte le titre suivant : *Veteris et Novi Testamenti versionis gothicæ fragmenta quæ supersunt, etc.*

— *Version slave ou slavonne.* La version slave a été faite vers le milieu du IXe siècle par saint Cyrille et son frère Methodius. On s'accorde généralement à la regarder comme faite d'après la Vulgate. On en publia le Pentateuque à Prague, en 1519; la *Bible* entière parut dans dans la même ville en 1570.

— *Versions latines vulgaires.* Nous mentionnerons : celle de Sanctès Pagnin, dominicain et bibliothécaire du Vatican (Lyon, 1527); celle d'Arius Montanus, prêtre espagnol et docteur en théologie (Anvers, 1572), édition corrigée de la version de Pagnin; celle de Houbigant, prêtre de l'Oratoire (Paris, 1753), *Bible* hébraïque, avec version latine et notes; celle de Weitenauer, jésuite (1768-1773); celle de Jean-Auguste Dathe (Halle, 1791).

— *Versions françaises.* La plus ancienne traduction française de la *Bible* dont on ait une connaissance certaine est celle de Pierre de Vaud, chef des hérétiques vaudois, qui vivait vers l'an 1160. On ne sait s'il en existe encore quelques exemplaires enfouis dans les anciennes bibliothèques.

Vers l'an 1294, Guyard des Moulins, prêtre

fit une traduction française de la *Bible*, qui fut imprimée à Paris en 1488 (2 vol. in-fol.).

En 1535, parut à Neufchâtel la première *Bible* française protestante sous ce titre : La *Bible qui est toute la sainte Escripture translatée en françoys le Vieil de l'ébrieu et le Nouveau du grec*, par Robert Olivetan.

En 1566, René Benoît publia à Paris la *Sainte Bible traduite en françois*, avec des notes marginales. Cette *Bible* fut censurée, comme entachée de calvinisme, par la Faculté de théologie de Paris en 1567, et Grégoire XIII approuva cette censure dans un bref du 3 octobre 1575.

Une version plus récente est celle de Lemaistre, prêtre de Port-Royal, plus connu sous le nom de Sacy, faite sur la Vulgate (Paris, 1672, 32 vol. in-8°) avec des explications du sens spirituel et du sens littéral, tirées des saints Pères. Ces explications sont en grande partie de Du Fossé, Huré et Le Tourneur.

La version de Sacy, revue dans quelques parties, fut employée, avec le texte latin de la Vulgate, par dom Calmet dans ses *Commentaires sur le sens littéral des Ecritures* (Paris, 1707-1716, 24 vol. in-4°). L'exégèse naïve de Calmet est devenue pour Voltaire une source abondante, inépuisable de sarcasmes. « Il est difficile, dit M. Renan, de concevoir plus de puérilité chez un savant homme. Sa crédulité dépasse toutes les bornes. Ses dissertations sur les démons, les vampires, les revenants, les dragons volants, comptent parmi les ouvrages les plus extravagants qui aient jamais été écrits. » L'abbé Glaire trouve du mérite à l'ouvrage de Calmet; cependant il avoue, malgré l'estime qu'il a pour le savoir et l'érudition de cet auteur, que sa manière de répondre aux difficultés qu'il se proposait à lui-même est loin d'être toujours valide et convaincante.

Rondet a donné, en 1748-1750, un *Abrégé des Commentaires* de Calmet, en 14 vol. in-4°, intitulé : *Sainte Bible en latin et en français avec des notes, des préfaces et des dissertations.* On désigne généralement cet ouvrage sous le nom de *Bible de l'abbé de Vence*, quoiqu'il n'y ait de ce dernier que quelques dissertations.

Après la version de Sacy vient la version, ou plutôt la paraphrase française du père de Carrière, de l'Oratoire. C'est un commentaire littéral de la *Bible*, inséré dans le texte même de la version de Sacy, avec le texte latin en marge (Paris, 1701-1716, 24 vol. in-12).

On peut placer ici la version de Le Gros, dite *Bible de Cologne*. Elle a paru, pour la première fois, en 1739, à Cologne, en un volume. Quoique le titre portât qu'elle avait été *traduite sur les textes originaux*, elle n'offrait qu'un mélange de deux traductions différentes; car une partie seulement des livres saints y avait été traduite sur les textes primitifs, avec les différences de la Vulgate, et l'autre sur la Vulgate avec les différences de ces mêmes textes. Cette traduction n'est au fond que celle de Sacy avec quelques changements et de courtes notes, insérées dans le texte pour en faciliter l'intelligence; ces notes sont distribuées avec beaucoup plus de sobriété et de critique que dans la *Bible* du P. de Carrière. « *A part les erreurs qui tiennent à la doctrine de Jansénius*, dit l'abbé Glaire, *erreurs qui se trouvent surtout dans le Nouveau Testament*, la traduction de Le Gros est, sans contredit, la meilleure que nous possédions dans notre langue, tant sous le rapport du style que sous celui de la fidélité. »

Charles Chais, pasteur de l'Eglise protestante à La Haye, a publié, en 1742, la *Sainte Bible avec un commentaire littéral, composé de notes choisies et tirées de divers auteurs anglais.* « Les dissertations, les préfaces et les notes, dit M. l'abbé Glaire, montrent dans Chais un homme érudit et judicieux; *et si on excepte quelques endroits où se manifestent les préjugés du protestantisme*, cet ouvrage peut être très-utile aux personnes qui se livrent à l'étude de nos livres saints. »

De Genoude a publié, depuis 1821, plusieurs éditions de la Bible; les unes ne présentent qu'une traduction française; les autres sont accompagnées de courtes notes et de dissertations. Suivant l'abbé Glaire, ces différentes éditions sont au-dessous de la critique; les traductions fourmillent de faux sens; complétement étranger aux langues de la *Bible*, l'auteur prend souvent le change en rapportant à l'hébreu, par exemple, un sens qui est celui du grec des Septante ou du latin de la Vulgate, et *vice versa ;* non moins étranger aux matières bibliques, il a tiré un assez mauvais parti des matériaux précieux qui lui sont tombés entre les mains. « Enfin, ajoute l'abbé Glaire, un certain nombre de passages, rendus en un style élégant, ne sauraient contre-balancer, dans un ouvrage aussi important que celui de la *Bible*, les défauts graves et nombreux qui déparent les traductions de M. de Genoude.

Nous devons citer en dernier lieu la *Bible, traduction nouvelle, avec l'hébreu en regard accompagné des points-voyelles, avec des notes philologiques, géographiques et littéraires, et les variantes de la version des Septante et du texte samaritain* (Paris, 1830 et suiv., in-8°), par le rabbin Cahen. La traduction, à force de littéralité, est souvent bizarre et quelquefois burlesque; en plus d'un passage, surtout lorsque la phrase hébraïque s'éloigne beaucoup du génie de nos langues occidentales, il est impossible à l'esprit de saisir le sens. Les contre-sens n'y sont point rares, même dans des endroits qui n'offrent pourtant point de difficultés sérieuses à un hébraïsant. On doit cependant reconnaître que le nouveau traducteur a rendu infiniment mieux que ses devanciers une multitude de passages. Dans les notes, qui sont souvent très-instructives, se trouvent énoncés ou cités des principes qui tendent à ruiner l'authenticité et l'inspiration de la *Bible*.

— *Versions italiennes, espagnoles, portugaises, anglaises et allemandes.* La plus ancienne traduction italienne de la *Bible* est attribuée à Jacques de Voragine (1270); mais on n'en a pas encore retrouvé le texte. Viennent ensuite : celle de Malermi ou Malerbi (1471), composée d'après la Vulgate; celle d'Antonio Bruccioli, faite sur le texte original et mise à l'index; celle d'Antonio Martini, imprimée à Londres en 1821, par les soins de la Société biblique.

Les anciennes traductions espagnoles et portugaises sont rares; on sait combien l'inquisition était ombrageuse à cet égard. On a imprimé à Londres une traduction espagnole de Ph. Scio de San-Miguel, évêque de Ségovie, et une traduction portugaise de A. Pereira, toutes deux faites d'après la Vulgate. Il faut citer aussi la *Bible* espagnole juive de 1553, qui est une version littérale et difficile à comprendre du texte hébreu.

La première traduction anglaise de la *Bible* est due à Wicliffe (1380); elle est faite sur le texte de la Vulgate, qu'elle suit littéralement, ce qui fait que nombre de passages sont presque inintelligibles.

Les versions allemandes de la *Bible* sont nombreuses. Outre celle d'Ulphilas en langue gothique, nous citerons celle de l'Ancien Testament, que fit exécuter en 1378 l'empereur et roi Venceslas de Bohême, et dont il existe à Vienne un manuscrit sur parchemin en 3 vol. in-fol., orné de magnifiques miniatures; une autre traduction du XVe siècle, dont l'auteur est resté inconnu, et qui fut imprimée à Mayence en 1462 par Jean Fust et Scheffer; enfin la *Bible* allemande de Luther.

— *Version allemande de Luther.* La version des Septante avait favorisé la naissance et le développement du christianisme; la Vulgate avait marqué le triomphe du christianisme latin ; la version allemande de Luther assura la chute du catholicisme et du latinisme en Allemagne, et, par là même, le triomphe de la Réforme; elle scella, en quelque sorte, l'alliance du génie allemand avec le génie du protestantisme; œuvre nationale, elle retira le saint livre des mains de la caste sacerdotale, pour le mettre entre les mains du peuple; elle fut l'organe de l'affranchissement religieux; elle fit époque, non-seulement dans l'histoire de la religion, mais encore dans celle de la littérature et de la pensée allemande. La langue forte, colorée de Luther servit de modèle; il savait trouver l'expression vraie, frappante, la seule qui convenait. « La langue de Luther, dit Grimm, devint la base de la nouvelle grammaire allemande, autant par sa merveilleuse et noble pureté, que par l'influence qu'elle a eue. Tous les changements qu'on y a faits jusqu'à nous ont été faits au détriment de la vigueur et de l'énergie de l'expression. » Luther publia d'abord la traduction du Nouveau Testament (septembre 1522). Le Pentateuque parut l'année suivante, et, en 1534, l'œuvre était complète. Avec une rapidité prodigieuse, pour les ressources restreintes de l'imprimerie d'alors, cette traduction se répandit dans toute l'Allemagne, et, en moins de quarante ans, de la seule officine de Hans Luft, à Wittemberg, sortirent plus de cent mille exemplaires. Jusqu'en 1558, il y eut trente-huit éditions du Vieux Testament et soixante-douze du Nouveau.

— *Bibles polyglottes.* On a donné le nom de *Polyglottes* aux *Bibles* qui réunissent ensemble plusieurs textes ou plusieurs versions en langues différentes. Quoique le premier ouvrage de ce genre soit la collection d'Origène, on ne la comprend pas cependant dans cette classe. Parmi les *polyglottes*, les unes renferment tous les livres de l'Ecriture, c'est-à-dire l'Ancien et le Nouveau Testament; les autres ne contiennent qu'une partie de l'Ecriture, comme l'Ancien ou le Nouveau Testament, ou même quelques livres seulement. Les premières s'appellent *Polyglottes générales*, et les secondes *Polyglottes particulières*.

— *Polyglotte de Complute ou d'Alcala.* C'est la polyglotte du cardinal Ximénès, imprimée en 1515 à Alcala de Hénarès, en Espagne. Elle est en 6 vol. in-fol. et en quatre langues (texte hébreu, paraphrase chaldaïque d'Oukelos sur le Pentateuque seulement, version grecque des Septante, ancienne version latine ou italique.)

— *Polyglotte royale de Philippe II*, ou *Polyglotte d'Anvers.* Elle fut imprimée à Anvers (1569-1572), par l'autorité et aux frais de Philippe II, roi d'Espagne. Ceux qui y ont le plus travaillé sont Arias Montanus, Fabricius Boderianus, Jean Harlem, François Raphelingius, Luc de Bruges, André Masius, Jean Livinejus, Guillaume Canterus, Augustin Hunnée et Corneille Goudan. Outre ce qui était déjà dans la *Bible* de Complute, on y a mis les paraphrases chaldaïques sur le reste de l'Ecriture sainte, avec la traduction latine de ces paraphrases. On y trouve aussi une version latine faite littéralement sur le texte hébreu, pour l'utilité de ceux qui veulent apprendre la langue hébraïque. A l'égard du Nouveau Testament, outre le grec et le latin de la *Bible* d'Alcala, on a joint à cette édition l'ancienne version syriaque, en caractères syriaques et en caractères hébreux, pour en faciliter la lecture à ceux qui sont accoutumés à lire l'hébreu. On a aussi ajouté à cette version syriaque une interprétation latine, composée par Guy Le Fèvre, qui était chargé de l'édition syriaque du Nouveau Testament. V., plus loin, l'article consacré à cette *Bible*.

— *Bible de Vatable.* Elle fut imprimée en 1586 (2 vol. in-fol.). Elle contient l'hébreu, le grec, la version latine de saint Jérôme et celle de Sanctès Pagnin, avec des notes de Vatable, ce qui lui a fait donner son nom.

— *Polyglotte d'Elie Hutter.* Elle fut imprimée en 1599, à Nuremberg. Elle est en six langues, savoir : l'hébreu, le chaldéen, le grec, le latin, l'allemand, et le slave dans quelques exemplaires, le français ou l'italien dans d'autres. Le même auteur a publié aussi le Nouveau Testament en douze langues (syriaque, hébreu, grec, italien, français, espagnol, latin, allemand, bohémien, anglais, danois et polonais). Ce Nouveau Testament fut imprimé en 1600.

— *Polyglotte de Le Jay.* Elle fut imprimée à Paris en 1645. Elle a cet avantage sur la *Bible* royale de Philippe II, que les versions syriaque et arabe y sont accompagnées d'interprétations latines. Elle contient de plus le texte samaritain du Pentateuque et la version samaritaine. Le Nouveau Testament y est conforme à celui de la polyglotte d'Anvers, mais on y a joint une traduction arabe avec une traduction latine. Les auteurs qui ont travaillé à cette polyglotte sont Philippe d'Aquino, le P. Morin, Gabriel Sionita, Abraham Echellensis et Jérôme Parent.

— *Polyglotte de Londres.* Elle fut imprimée à Londres en 1657 (6 vol. in-fol.). Elle porte les différents noms de *Polyglotte de Londres, Polyglotte d'Angleterre, Polyglotte* ou *Bible de Walton*, parce que Walton, depuis évêque de Winchester, prit soin de la faire imprimer. C'est de toutes les polyglottes la plus complète et la plus commode. On y trouve la Vulgate selon l'édition revue et corrigée par Clément VIII, au lieu que, dans celle de Paris, la Vulgate est telle qu'elle était dans la *Bible* d'Anvers, avant la correction. Il y a de plus une version latine interlinéaire du texte hébreu, au lieu que, dans l'édition de Paris, il n'y a point d'autre version latine sur l'hébreu que notre Vulgate. Outre Walton, on cite, comme ayant travaillé à cette *Bible*, Edmond Castel, Alexandre Huisse, Samuel Leclerc, Thomas Hyde et Loftusius.

IV. — DE L'AUTORITÉ DE LA BIBLE. V. ECRITURE SAINTE, INSPIRATION.

V. — DE L'INTERPRÉTATION DE LA BIBLE. V. CRITIQUE BIBLIQUE.

VI. DE L'AUTHENTICITÉ DES DIVERS LIVRES DE LA BIBLE. V. CRITIQUE BIBLIQUE. V., en outre, EPITRES EVANGILE PENTATEUQUE, PSAUMES, etc.

VII. — DE LA BIBLE CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE LITTÉRAIRE. V. HÉBRAÏQUE (littérature).

— **Anecdotes.** La *Bible* était le livre que Newton lisait le plus souvent; Leibnitz n'en parlait qu'avec le plus grand respect; Cromwell la portait à l'arçon de sa selle; Colbert la lisait une fois chaque année.

⁂

Voltaire avait toujours une *Bible* sur son bureau. Quand on lui en demandait la raison, il disait : « Celui qui soutient un procès doit toujours avoir en main le factum de ses adversaires. »

⁂

Vossius aimait le merveilleux et était naturellement porté à y croire; mais, comme il n'avait pas la même docilité pour les objets de la foi, le roi d'Angleterre, Charles II, disait avec étonnement : « Ce théologien croit à tout, excepté à la *Bible*. »

⁂

Un célèbre imprimeur allemand donnait une nouvelle traduction de la *Bible*. Sa femme, pour qui l'autorité maritale n'était pas un article de foi, malgré le texte sacré, s'introduisit furtivement une nuit dans l'atelier où se trouvaient les formes typographiques. Arrivée à la sentence de soumission prononcée contre Eve dans la Genèse (chap. XXXI, verset 16), elle enleva les deux premières lettres du mot *herr* (maître, seigneur) et y substitua les lettres *na*, changeant ainsi la sentence : « Il sera ton maître (*herr*), » en celle-ci : « Il sera ton fou (*narr*), » c'est-à-dire ton jouet, ton esclave. On assure que cette protestation conjugale lui coûta la vie.

⁂

Il y a quelques années, aux Etats-Unis, un jeune homme se trouvait dans un temple. Frappé de la beauté, de l'air de modestie et de candeur d'une demoiselle placée près de lui, il lui présenta sa *Bible*, en lui indiquant le 5e verset de la IIe Epître de saint Jean, qui est ainsi conçu : *Et maintenant je vous prie, que nous nous aimions l'un l'autre. Ceci n'est pas un commandement nouveau; nous l'avons eu dès le principe.* La jeune fille lut et rougit, et, après un regard furtif qui lui montra le profil d'un très-élégant cavalier, elle feuilleta dans l'Ancien Testament et rendit la *Bible*, le doigt appuyé sur ce verset du Ier chapitre de Ruth, laquelle répondit à Noémi · *N'insiste pas pour que je me sépare de toi et que je m'éloigne, car j'irai partout où tu iras, et où tu fixeras ta demeure, je demeurerai aussi : ton pays sera mon pays, ton Dieu mon Dieu.* Huit jours après cet accord biblique, les deux jeunes gens étaient unis.

Bible polyglotte (LA), publiée sous la direction d'Arias Montanus, célèbre orientaliste et antiquaire espagnol du XVIe siècle. L'auteur s'était retiré dans les montagnes d'Andalousie, afin de se livrer tout entier aux études de linguistique pour lesquelles il avait un goût prononcé, lorsque le roi Philippe II lui confia le soin de publier la nouvelle *Bible polyglotte*, qu'il fit faire après celle d'Alcala, imprimée par les soins du cardinal Ximénès. Arias Montanus, qui connaissait l'hébreu, l'arabe, le syriaque et le chaldéen, était plus que personne capable de conduire à bonne fin un travail aussi difficile. Il a mis dans cette Bible tout ce qu'il a pu trouver de paraphrases chaldaïques, se servant de la version de Pagnin, qu'il a, en plusieurs endroits, modifiée pour la rendre plus conforme à la lettre du texte hébreu. Au grec et au latin des livres du Nouveau Testament, Arias ajouta la version syriaque en caractères syriaques et en caractères hébreux, et il fit précéder ce travail d'importantes études critiques. Cette *Bible* fut imprimée à Anvers, chez Christophe Plantin, de 1569 à 1572, en 8 volumes in-folio. Un aussi savant travail ne fut pour Montanus qu'une source de haines et de jalousies. Les jésuites chargèrent Mariana de relever les principales hérésies d'Arias, qui fut traduit devant l'inquisition et obligé de se rendre à Rome pour justifier de la sincérité de son orthodoxie. Cet orage apaisé, Arias Montanus revint en Espagne, et le roi Philippe II lui offrit un évêché pour récompense. Il refusa cette dignité, afin de n'être détourné par aucun soin étranger de ses études favorites. Voici en quels termes un des savants dont l'opinion fait autorité, en matière religieuse, a résumé son jugement touchant la *Bible* de Montanus : « Les traités d'Arias, qui sont dans les polyglottes d'Anvers et dans les grands critiques d'Angleterre, sont neuf livres des *Antiquités judaïques*, savoir : *Phaleg*, ou Des premiers lieux où la terre a été habitée et de sa première situation; le second, *Caleb*, ou De la division de la Terre sainte; le troisième, *Chanaan*, ou Des douze nations qui habitèrent la Terre promise; le quatrième, *Nehemias*, ou le Plan de l'ancienne Jérusalem; le cinquième, l'*Exemplaire*, ou Des bâtiments sacrés, savoir : de l'Arche, du Tabernacle et du Temple; le sixième, *Aaron*, ou Des habits sacerdotaux; le septième, *Thubal-Caïn*, ou Des mesures sacrées; le huitième, *Jérémie*, ou l'Explication des actions marquées dans l'Ecriture sainte; le neuvième, *Daniel*, ou De la chronologie. Il y a encore dans la *Bible polyglotte* un autre traité, intitulé : *Joseph*, ou De l'interprétation des discours mystérieux, dans lequel il explique quantité de mots de l'Ecriture sainte. Il est le premier qui ait bien éclairci ces matières; et ceux qui sont venus depuis lui se sont servis utilement de ses lumières. » (*Histoire de l'Eglise et des auteurs ecclésiastiques*, par Dupin, XVIe siècle, t. V, p. 562.)

Bible de Guyot de Provins, poëme satirique composé de 2,691 vers. On ne sait rien de bien positif sur la vie de Guyot de Provins; les seuls renseignements certains que nous possédions sur lui sont ceux qu'on trouve dans son ouvrage, par exemple, sa présence au couronnement de Henri, fils aîné de Frédéric Barberousse, comme roi des Romains, cérémonie qui eut lieu en 1181. Il dit aussi dans ses vers qu'il resta à Clairvaux pendant quatre mois, et qu'il abandonna ce monastère pour entrer à celui de Cluny, où il prit sérieusement l'habit de moine; au moment où il compose son poëme, il écrit qu'il y a douze ans passés qu'il est dans les *noirs draps*. On ne sait pourquoi il a donné à cette production le nom de *Bible;* peut-être le mot *satire* n'avait-il pas encore été introduit dans la langue, malgré l'usage fréquent que les poëtes de cette époque ont fait de ce genre de poésie. Quelques-uns ont pensé que Guyot, en donnant ce titre à son livre, voulait indiquer qu'il ne contenait que des vérités, comme il le dit dans ses premiers vers :

> Dou siècle puant et orrible
> *M'estuet commencier une Bible*
> Por poindre et por aiguilloner
> Et por grant essample doner.
> Ce n'iert pas Bible losengière
> Mès fine et voire et droiturière.

La *Bible* de Guyot est très-curieuse; elle renferme de précieux renseignements pour l'histoire du XIIe et du XIIIe siècle. C'est une satire, non pas de tous les états et de toutes les conditions de la société, mais seulement de ceux qui sont à sa tête. Elle ne frappe que sur les princes, le pape, le haut clergé, la plupart des ordres religieux, les légistes, les femmes, les devins et les médecins. L'auteur commence par faire l'éloge des philosophes anciens, dont le métier était de bien dire et de reprendre les vices. Comme son érudition n'est guère supérieure à celle de ses contemporains, il range parmi les philosophes maint personnage qu'on eût bien étonné en lui prédisant cet honneur. C'est ainsi qu'il place côte à côte Aristote, Platon, Sénèque, Virgile, Horace, Ovide et Stace. On a oublié leurs leçons, et c'est pour

cela que le siècle est si mauvais, et qu'il avance chaque jour dans la voie de la corruption. Après cet éloge, le seul qui se trouve dans son livre, il passe aux princes et aux grands, qu'il attaque violemment. Ce qu'il leur reproche, ce n'est pas l'ambition, la cruauté, l'orgueil, mais bien de manquer de générosité en vers les poëtes (*conteors*), et de ne plus donner de brillantes fêtes, comme le faisaient leurs prédécesseurs, et, pour cela, il croirait volontiers qu'ils ne sont pas les vrais descendants de leurs aïeux ; il se sert, à cette occasion, d'une expression assez pittoresque sous la plume d'un moine : « Je ne veux pas prétendre, dit-il, *qu'elles furent déloyales les forges où ils furent forgés.* » Comme contraste, il fait la peinture des fêtes du couronnement de l'empereur d'Allemagne, où il avait été comblé de riches présents. Le désintéressement n'est pas la principale qualité des trouvères, qui étaient toujours à tendre la main, et qui mesuraient leurs éloges à l'importance des présents qu'ils recevaient, bien différents en cela des troubadours, qui, presque tous riches, puissants, honorés, n'exprimaient dans leurs vers que des sentiments nobles et indépendants. Le passage le plus intéressant de la *Bible* de Guyot est celui où il s'élève contre les abus de Rome et du haut clergé. Les écrivains de cette époque montraient envers Rome et le pape une liberté de langage qu'on ne se permettrait pas aujourd'hui, et qui témoigne que le mal devait être bien grand, pour soulever des clameurs aussi universelles. On peut se souvenir, en lisant le passage suivant, des imprécations que Dante sème à chaque page de sa *Divine Comédie*, et des remontrances continuelles que nos parlements faisaient au roi, pour s'opposer à l'avidité sans bornes de la cour romaine :

> Quant li père ocist ses enfanz
> Grand péchié fet. Ah! Rome! Rome,
> Encor ociras-tu maint home,
> Vos nos ociez chascun jour,
> Crestientez a pris son tour.
> Tout est perdu et confondu
> Quant li chardonal (*les cardinaux*) sont venu
> Qui viennent ça tuit alumé
> Et de convoitise embrasé.
> Ça viennent pleins de symonie
> Et comble de malveise vie;
> Ça viennent sanz nule reson,
> Sanz foi et sanz religion.
> Rome nos suce et nos englot,
> Rome destruit et ocist tot.
> Rome est la doiz de la malice
> Dont sordent tuit les malvés vice;
> C'est un viviers plein de vermine:
> Contre l'Escripture divine
> Et contre Deu sont tuit lor fet.

Les abbés, eux aussi, ont leur compte; ils ont délaissé trois *pucelles nettes et belles*, qu'ils avaient épousées à leur entrée au couvent. Ces pucelles sont la Charité, la Vérité, la Droiture. A leur place, ils ont mis trois vieilles sales et repoussantes.

> Des trois vielles sai bien les nons:
> La première a non Traïsons,
> Et la seconde Ypocrisie,
> Et la tierce a non Symonie.

Les moines, les religieuses défilent à leur tour, et à chacun il dit de dures vérités. Il termine par une attaque à fond contre les *légitres* (gens de loi) et les *fisiciens*, nom porté alors par les médecins; et, en parlant de ces derniers, la violence de ses paroles ne connaît plus de bornes. Une chose est à remarquer en passant, c'est que, presque à toutes les époques, les médecins ont exercé la verve des auteurs satiriques, et il n'y a pas bien longtemps que *charlatan* et *médecin* ne sont plus synonymes. Cette unanimité si constante de blâme doit avoir nécessairement sa raison d'être. Quelques années après que Guyot avait dit d'eux :

> Il n'est mestiers
> Dont il soit tant de mençongiers,

paraissait le fabliau du *Vilain mire*, d'où Molière a tiré le *Médecin malgré lui*, et la satire du conteur est bien autrement violente que celle du poëte comique. La *Bible* de Guyot de Provins est curieuse à tous les points de vue; elle donne de nombreux détails sur les mœurs et les habitudes de son époque; elle témoigne jusqu'à quel point allaient les désordres et les abus du clergé, et montre la liberté de langage laissée aux poëtes, au moment même où l'inquisition sévissait d'une manière si terrible contre les hérétiques : pendant trois siècles, les conteurs allaient cribler d'épigrammes, trop méritées, le clergé et la cour de Rome; aussi, ne faudra-t-il pas s'étonner, le jour où éclatera la Réforme, de voir les esprits préparés à la recevoir; si une chose peut surprendre, c'est qu'elle ait tant tardé à venir.

La *Bible* de Guyot est une œuvre curieuse, nous le répétons; mais on en a trop souvent exagéré le sens et la portée critique. N'y voyons pas un acte d'accusation en forme, un réquisitoire foudroyant contre le XII^e siècle. En somme, Guyot est plus bavard que terrible, plus grondeur qu'indigné : c'est un vieillard atrabilaire, quinteux et spirituel, bon homme au fond, mais qui éprouve le besoin de jaser et de médire. Il ne faut pas prendre trop au sérieux quelques-unes de ses hardiesses, dont lui-même n'avait pas conscience. On a dit de lui, en le comparant à Rabelais, que c'était un homme de génie né trois siècles trop tôt. Nous ne partageons pas cet avis. Guyot n'a ni l'originalité, ni l'audace du curé de Meudon. Il représente parfaitement ce vieil esprit taquin, bourgeois et goguenard, mélange de finesse, de bon sens et de malice, qui est le fond de l'opposition littéraire en France, mais qui va rarement au delà; et la malice sans but, la malice gratuite ne suffit pas toujours.

Guyot a écrit son poëme d'un style vif, mais dur et plein d'âpreté. Au point de vue historique, le passage le plus important peut-être de son ouvrage est celui où se trouvent les vers, si souvent cités, qui prouvent que, dès le XII^e siècle, on faisait usage de la boussole. L'origine de cet instrument serait donc bien plus ancienne que celle qu'on lui assigne, et ce n'est ni au Vénitien Marco Polo, ni au Napolitain Gioia qu'il faudrait faire honneur de cette invention. Sans doute, la machine décrite par Guyot était grossière, imparfaite, et ne pouvait pas manœuvrer par tous les temps, puisqu'elle consistait en une aiguille aimantée soutenue sur l'eau par un brin de paille; mais elle contenait le germe de la boussole, et il n'y avait plus qu'à la perfectionner. A l'article BOUSSOLE, nous citerons le curieux passage de Guyot.

La *Bible* de Guyot a été imprimée, d'après les manuscrits que possède la Bibliothèque impériale, dans les *Fabliaux et Contes des poëtes français des* XI^e, XII^e, XIII^e, XIV^e *et* XV^e *siècles*, publiés par Barbazan, nouvelle édition revue par Méon (Paris, 1808, in-8°).

Bible du seignor de Berze. Hugues de Berze ou Bersil, auteur de cette seconde *Bible*, vivait à la même époque que Guyot de Provins. Le succès qui accueillit la *Bible* de Guyot décida Hugues à composer aussi la sienne; les deux poëtes satiriques ne se ressemblent pas plus que leurs œuvres. Guyot était un moine, tandis que Hugues était un *chastelain*, qui avait été aux croisades, avait courtisé les dames, fait dans sa vie

> Mainte oiseuse, mainte folie,

et écrivait sur ses vieux jours, moins pour corriger son siècle que pour se rappeler des plaisirs passés pour jamais. Sans doute, son œuvre est une satire; mais elle est douce, sans amertume, et il a l'air de s'excuser d'avoir osé révéler les désordres qui remplissent les couvents. Il y a dans son poëme un passage curieux, qui nous apprend que les chevaliers étaient dans l'usage de battre leurs sergents et leurs écuyers. L'auteur s'élève, en effet, contre les droits de franchise dont jouissent les ordres militaires des templiers et des hospitaliers; et voici pourquoi : à la croisade, les sergents ou écuyers, battus par leurs maîtres, les tuent et se réfugient dans ces lieux d'asile où ils sont sûrs de l'impunité.

> Qar en la terre d'outremer
> N'ose pas battre uns chevaliers
> Ses serjants ne ses escuiers,
> Que ne dient qu'il l'occira
> Et qu'en l'ospitàl s'enfuira
> Ou au temple s'il puet ainçois.

Les renseignements que donne Hugues de Bersil sur les chevaliers de son temps ne sont guère flatteurs; il les signale comme étant les premiers à dépouiller les faibles et les malheureux, qu'ils devraient défendre et protéger. Dans le récit de sa croisade, il parle de Constantinople, où, en moins d'un an et demi, il vit quatre empereurs se succéder. Hugues de Bersil a laissé quelques chansons d'amour, qui montrent que la galanterie avait toujours été sa principale occupation. Il fut connu en Italie, qu'il avait traversée pour se rendre en Terre sainte, et Crescembeni le nomme *Ugo de Bersia*.

Bible de l'humanité (LA), par J. Michelet (1 vol. in-18, chez Chamerot, éditeur; Paris, novembre 1864). « L'humanité dépose incessamment son âme en une *Bible* commune. Chaque grand peuple y écrit son verset. Les versets sont fort clairs, mais d'une forme diverse, d'une écriture très-libre : ici, en grands poëmes, ici en récits historiques; là, en pyramides, en statues. Un dieu, parfois une cité, en dit beaucoup plus que les livres, et, sans phrases, exprime l'âme même. Hercule est un verset, Athènes est un verset, autant et plus que l'*Iliade*, et le haut génie de la Grèce est tout entier dans Pallas-Athênê. »

Le titre un peu énigmatique de l'ouvrage de M. Michelet est à peu près expliqué par les lignes que nous venons de transcrire; le but que se propose l'auteur se laisse presque deviner.

Donc, étant remonté dans le passé aussi loin qu'il est permis de le faire sans courir le risque de s'égarer, Michelet va se mettre en marche, à l'heure où se lève l'aurore de la civilisation, et il va suivre d'âge en âge l'humanité; s'arrêtant pour admirer toute chose qui se présentera à lui grande, forte, pure, pour jeter un cri d'indignation devant toute chose petite ou laide. Histoire ou fable, poésie ou science, art ou politique, philosophie ou religion, héros ou sage, homme ou femme, même l'animal...; ce qui sera comme le cachet, l'empreinte, la caractéristique d'une époque : voilà ce qui attirera l'attention du voyageur.

Et, quand son chemin sera parcouru, quand il sera arrivé à la dernière page de son livre, Michelet aura écrit l'histoire de l'âme humaine, l'histoire de l'humanité, depuis son éclosion dans l'Inde, avec les *Védas*, jusqu'à son épanouissement entier et magnifique en Europe, avec la *Déclaration des droits de l'homme*.

Il part... et voilà que, dès le premier pas, il jette un cri d'admiration, d'extase, devant le grand livre sacré de l'Inde, le *Ramayana*, et que, dans cette admiration, il confond l'Inde elle-même, sa religion, ses mœurs, ses arts, tout ce qui est l'âme de l'Inde, en un mot... Nous avouons n'être qu'un barbare quand il s'agit de la littérature indoue; mais nous savons que, quand fut chanté le *Ramayana*, Brahma même en fut ravi. Les dieux, les génies, tous les êtres, depuis les oiseaux jusqu'aux serpents, les hommes et les saints richis s'écriaient : « Oh! le doux poëme, qu'on voudrait toujours entendre! Oh! le chant délicieux!... » et nous admettons l'enthousiasme de Michelet... « Tout est étroit dans l'Occident, s'écrie-t-il. La Grèce est petite : j'étouffe. La Judée est sèche : je halète. Laissez-moi un peu regarder du côté de la haute Asie, vers le profond Orient. J'ai trouvé ce que je cherchais, la *Bible* de la bonté. Reçois-moi donc, grand poëme!... que j'y plonge : c'est la mer de lait, etc. »

Certes, la philosophie indienne fut un grand effort de la pensée, d'autant plus grand, d'autant plus admirable qu'il fut le premier, peut-être; et les mœurs de ce peuple sont loin, bien loin d'être des mœurs barbares. Cependant, à quoi aboutit la philosophie indienne? A l'anéantissement, à la négation de soi-même, à la négation du progrès. Il nous semble que ce résultat aurait dû refroidir un peu l'enthousiasme de Michelet.

Quant aux mœurs, il est beau de remarquer que ce peuple ne connaissait point l'esclavage, ne connaissait point les sacrifices humains, respectait la vie des animaux, protégeait et aimait la femme : « Ne frappez pas la femme, eût-elle fait cent fautes, pas même avec une fleur. — L'épouse, c'est la moitié du corps du mari. — La mère vaut plus que mille pères. — Partout où les femmes sont honorées, les divinités sont satisfaites; mais lorsqu'on ne les honore pas, tous les actes pieux sont stériles... » Doctrines saintes et pures, vraiment; et nous ne pourrions refuser notre admiration au peuple qui les pratiquait... si, à côté, on ne trouvait pas chez lui le système des castes, injure à la dignité humaine, que devait venger 89. « Ne parlons pas des castes dans l'Inde, dit Michelet; la caste *bête* est supprimée, comment subsisterait-il encore quelque chose des castes? » Si vraiment, parlons-en, et avec indignation même; car notre raison se révolte quand nous voyons cette religion de l'Inde, que vous admirez trop, ô poëte! montrer plus de tendresse pour une vache que pour un paria.

Mais nous nous attardons, et nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir. Voici la Perse, la Perse qui n'a point de castes, elle, point de pontifes, point ou presque point de mythologie; la Perse vraie, grande, forte, positive, travailleuse; la Perse, dont toute la morale se réduit à ces mots : « Sois pur pour être fort, sois fort pour être créateur. » Ici, Michelet est vraiment bien inspiré. Sous une forme toute poétique, parfois dans un style étincelant, il nous fait connaître cette religion primitive de la Perse (révélée par ce qui nous reste de l'*Avesta* de Zoroastre); il nous raconte cette lutte entre Ormuzd et Ahriman, entre l'esprit et la matière, la lumière et les ténèbres, le bien et le mal; lutte qui se termine par la réconciliation d'Ormuzd avec Ahriman purifié : réconciliation qui console l'âme et qui la repose doucement, après qu'on a déroulé devant elle le spectacle des maux qu'entraîne un dualisme produit par l'essence même des choses.

Nous sommes en Grèce!... Et ici nous comprenons l'enthousiasme de Michelet; nous le comprenons et le partageons. Arrêtons-nous donc un peu sur cette contrée de la Grèce... que dis-je?... sur cette petite presque-île placée entre la Béotie et le Péloponèse, ce petit coin du monde, cette ville, qui fut Athènes! Athènes dura peu, mais elle eût le temps d'enfanter Homère, Eschyle, Aspasie, Socrate, Phidias, Hérodote, Démosthène, Aristide, Thémistocle, etc., etc. Elle dura peu; son histoire n'a que quelques pages, mais ces quelques pages sont une *Bible de l'humanité*. Elle dura peu, ce ne fut qu'un météore; mais, en passant, ce météore illumina le monde, qui, après vingt-deux siècles, en est encore ébloui. « Les nations qui ont existé depuis, a dit Condorcet, n'ont pas eu d'autres précepteurs que les Grecs. — Athènes, dit V. Hugo, est encore à cette heure une des capitales de la pensée humaine. — La Grèce, dit enfin notre auteur, la Grèce si petite, a fait plus que tous les empires... Telle y fut la force de vie que, deux mille ans après, après le long âge de plomb, il suffit d'une ombre légère, d'un lointain reflet de la Grèce, pour faire la Renaissance. Que restait-il? un rien. Ce rien mit tout dans l'ombre, subordonna, éclipsa tout. »

Suivrons-nous Michelet à travers la religion, les mœurs, les arts de la Grèce? Non, parce qu'il nous entraînerait trop loin. Notons seulement, pour les recommander, quelques pages de cette partie de son livre.

Et d'abord, une esquisse d'Eschyle, qui vaut mieux que la dissertation assez froide de M. Patin, et qui peut se rapprocher de la magnifique étude de V. Hugo. Eschyle, le plus grand des tragiques grecs, partant le plus grand des tragiques; l'immense, l'incommensurable Eschyle; Eschyle, à la fois « censeur, pontife et prophète; » Eschyle enfin, dit Michelet, avait fait, en ses cent tragédies, la *Bible grecque*, pour ainsi dire, son Ancien Testament.

Notons encore, dans la même partie de l'ouvrage, l'explication des deux grands mythes de la religion grecque, Cérès et Hercule.

L'auteur lave ensuite et efface deux taches, que quelques-uns veulent voir encore dans la lumineuse histoire d'Athènes : l'esclavage et les mœurs.

1° L'esclavage! mais, en réalité, il n'a point existé à Athènes. Ce qui le prouve, c'est que Diogène, esclave, ne voulut pas être affranchi; ce qui le prouve, c'est ce proverbe athénien : « L'esclave d'aujourd'hui, c'est demain l'habitant, bientôt le citoyen; » ce qui le prouve, c'est que les esclaves étaient admis au théâtre, étaient admis même aux mystères.

2° A propos des mœurs, Michelet dit : « Les Grecs étaient parleurs, rieurs, souvent cyniques. Bien loin de rien cacher, ils ont mis en saillie des misères et des hontes qui presque jamais n'existaient. Les mœurs grecques dont on parle tant, dont ils ont eu le tort de plaisanter eux-mêmes, sont, dans un seul quartier de telle ville chrétienne qu'on peut nommer, plus corrompues qu'elles ne furent jamais dans tout le monde grec. »

Enfin l'auteur arrive à la condition des femmes (des épouses) à Athènes, et ici, arrêtons-nous un instant. La condition de l'épouse, à Athènes, n'était point ce que trop souvent on a dit. L'épouse n'était point enfermée au fond du gynécée, occupée à filer du matin au soir; elle n'était point l'esclave de l'époux, la première entre ses esclaves. Bien loin de là. S'il ne lui était pas permis d'assister aux jeux, si elle ne pouvait parvenir aux fonctions publiques, elle participait aux fonctions sacerdotales; elle élevait ses enfants; elle régnait chez elle, souvent même au dehors (plusieurs guerres entreprises sous sa seule influence le prouvent). La femme grecque était donc respectée, honorée... Etait-elle aimée? Nous répondrons : oui. Mais l'amour était regardé comme une faiblesse; le Grec, en outre, craignait à l'excès pour sa dignité, il était jaloux; et voilà pourquoi il sevrait son épouse de la société des hommes, pourquoi il la laissait, peut-être un peu trop, languir dans la maison, et allait, lui, courir après les vierges folles qui venaient de Milet ou de Lesbos pour trafiquer de leur beauté, et qu'il pouvait, vain, orgueilleux, montrer, étaler devant tous.

De cet isolement de la femme, Michelet conclut à l'affaiblissement de la famille, et dans cet affaiblissement il voit la cause de la ruine d'Athènes... Conclusion qui nous paraît peu fondée.

En effet, cet isolement dont parle Michelet n'était pas aussi complet qu'il veut bien le dire; les liens domestiques n'étaient pas aussi relâchés qu'il le fait croire. Rappelez-vous ces mots touchants, naïfs, de Thémistocle parlant de son fils, âgé de cinq ans : « Ce bambin, disait le héros de Salamine, gouverne le monde... Pourquoi? parce qu'il gouverne sa mère, que sa mère me gouverne, que je gouverne les Athéniens et que les Athéniens gouvernent le monde. »

Donc, nous le répétons, souvent, chez Michelet, trop souvent, le poëte égare l'érudit, le fait mentir; car l'auteur n'ignore pas qu'on ne peut et ne doit chercher la cause de la ruine de la Grèce que dans l'influence énervante de l'Orient, et plus encore dans ses divisions, ses guerres intestines.

Mais voici que les « mangeurs d'hommes, » qu'Homère avait vu chasser de la Grèce, se retournent et jettent les yeux sur elle. Ils la convoitent; petit à petit, ils s'en approchent; ils vont l'envahir. La grande voix de Démosthène a beau tonner, elle a beau dénoncer l'ambition de Philippe; les Grecs, sur l'assurance du traître Eschine, ne croient pas à ce petit roi de Macédoine : Philippe asservit Athènes, Alexandre la détruit.

Avec Michelet, il faut suivre, à travers l'Asie, le fils d'Olympias; il faut lire dans notre auteur le portrait de ce fougueux et barbare conquérant. « Il est temps que cela change! s'était écrié V. Hugo... Du reste, le branle est donné. L'histoire véridique, l'histoire vraie, l'histoire définitive, désormais chargée de l'éducation du royal enfant qui est le peuple, rejettera toute fiction, manquera de complaisance... tiendra moins compte des grands coups de sabre que des grands coups d'idées. » Michelet a entendu V. Hugo; il a réduit à sa juste valeur le héros macédonien, il a mis à sa place ce fils des dieux « qui tua l'espoir, qui tua la dignité humaine, qui tua la raison. »

Nous sommes arrivés aux trois quarts du volumineux ouvrage de Michelet, et nous en avons analysé les parties les plus importantes. Marchons plus vite.

Voici l'Egypte, dont les monuments encore debout ne sont que tombeaux, dont les manuscrits, respectés par le temps, ne sont que rituels funéraires sur le culte dû à ceux qui ne sont plus, sur les épreuves des âmes. L'Egypte, c'est le pays de la mort... Mais attendons; le IV^e siècle av. J.-C. se lève; avec lui arrive le règne du fils de Lagus, et, dans ce monde enténébré, tout à coup se fait la lumière: Alexandrie devient une seconde Athènes...

Pourquoi notre auteur n'est-il pas allé jusqu'à cette époque? Il nous fait connaître l'Egypte au temps des Pharaons, et oublie de nous y conduire au temps des Ptolémées; il épelle les hiéroglyphes et n'ouvre point les écrits de Longin, d'Origène, d'Aristarque, d'Apollonius, de tant d'autres. Même, il ne nous dit pas, en passant : là fut cette fameuse bibliothèque, avec laquelle l'imbécile Omar chauffa, pendant six mois, les bains d'Alexandrie.

Voici la Syrie et la Phrygie, avec Sémiramis, Loth et Myrrha, avec Astarté et Moloch, avec Adonaï et Belphégor, avec ses mages de Babel et ses prêtres de Cybèle; voici l'Orient, en un mot; ce qui veut dire : voici les prostitutions, les mutilations, les bacchanales, l'orgie, l'inceste; voici l'énervation, « l'évanouissement de toute force mâle. »

« Dans la monotonie funéraire de l'Egypte, on sent que son âme serrée, rétrécie (cent siècles durant), fut étouffée dans l'arbre de douleur. Le contraste est étrange, lorsque l'on sort de là pour tomber dans le monde trouble qu'elle a tout autour d'elle. Une mer, une tempête de sable, comme au désert Libyque, au désert de Suez, semble voler devant les yeux. Chez les noirs du haut Nil, aux campements arabes, au monde divisé de Syrie, même en ces grands empires de la dissolue Babylone, de la barbare Carthage, l'esprit semble égaré, vous vous sentez dans le chaos. » Sortons de ce chaos.

Nous voici en Judée. Après avoir jeté un coup d'œil sur ce coin tout petit du monde et d'où doit sortir la plus grande révolution qui fut jamais, l'auteur étudie ses habitants et en arrive à conclure que le Juif primitif est déjà ce qu'il se montrera plus tard : habile et prudent en affaires, humble et souple devant les puissants, plus encore, bas et vil, le meilleur des esclaves. « Conclusion qui me coûte beaucoup à énoncer, » dit l'auteur. Nous le croyons sans peine, car elle est une injustice. Michelet s'attache ensuite au *Cantique des cantiques*. Disséquant ce merveilleux poëme avec la pointe d'une plume toute profane, il nous fait écouter les soupirs de la jeune Syrienne, il nous raconte ses désirs devant la beauté de son amant; il va plus loin, il délie la ceinture de la vierge de Sulam, il met à nu sa gorge; plus loin encore, il nous la montre ivre de volupté, haletante, éperdue entre les bras de celui qui vient de lui révéler le mystère de l'amour. D'ici, l'on entend plier la couche sous la pression amoureuse; on entend la jeune femme murmurer entre ses lèvres pâles : « Je meurs; » mais, « cavale indomptée de Pharaon, » s'écrier : « Encore! encore! » Certes, il était permis à Michelet d'étudier, de commenter le *Cantique des cantiques* et d'en donner, lui aussi, une version, la centième peut-être. Il avait même le droit de ne voir dans le merveilleux chant des Juifs qu'amour âpre, violent, charnel et tout physique. Cependant, nous croyons qu'il y a dans la *Bible* juive d'autres parties qui auraient dû attirer plus particulièrement l'attention de l'auteur; il nous semble que, dans une œuvre ayant pour titre la *Bible de l'humanité*, les cinq livres de Moïse, par exemple, auraient dû tenir plus de place qu'un pastel, d'un coloris éblouissant, à la vérité, mais rappelant un peu trop ceux de M. Charles Baudelaire. — Passons.

Jésus vient de naître. Il grandit. En grandissant, il médite. Tout à coup, un rayon de la lumière divine descend en lui. Il part. Il va de village en village, de hameau en hameau, enseignant le détachement des choses de ce monde, enseignant le pardon, enseignant la sagesse, cet enfant, enseignant l'amour, « s'enseignant lui-même, » comme l'a dit M. Renan... Et, subjuguée par cette parole, la plus belle qui soit née sur des lèvres humaines, la foule s'attache aux pas du maître... La prédication de Jésus est terminée; mais il faut maintenant qu'il la scelle de son sang, il faut qu'il soit martyr de sa doctrine, il faut qu'il meure pour son enseignement, afin que son enseignement ne meure pas. Et le voilà, triste, mais résigné et serein, le divin jeune homme! gravissant le Calvaire; le voilà hué, battu, méprisé; le voilà entre deux voleurs, attaché au gibet. Ce gibet va devenir la *croix*, *qui*, *depuis dix-neuf cents ans*, rayonne sur le monde!

Nous aurions aimé que Michelet s'arrêtât un peu devant cette croix. Il aurait dû, passant devant elle, ôter du moins son chapeau. Mais non, et s'il parle de Jésus, c'est d'une façon tout à fait incidente; c'est sur un ton par trop irrévérencieux et léger : pour rappeler Marie de Magdala, par exemple, et les autres. Eh! qu'importe que Jésus, doux et bon, beau et sage, ait été aimé, ait été suivi par des femmes, qui jetaient des fleurs sur son chemin, le chemin qui devait aboutir au Calvaire? Qu'importe que le christianisme soit né, ait grandi, prospéré, se soit établi par les femmes? Jésus en est-il moins beau pour cela, moins pur, moins divin, et sa doctrine *moins* belle, *moins* pure, *moins* divine?

Enfin, le christianisme arrive jusqu'à Rome, — par Phœbé, secrétaire de saint Paul, plus que secrétaire peut-être; nous ne nous occuperons pas ici des rapports qu'il put y avoir entre elle et le fougueux tribun catholique; — Il arrive à la cour même de Néron, dont l'auteur, en passant, essaye la réhabilitation! — il arrive, disons-nous, et se trouve en face des stoïciens. Mais les stoïciens commandent l'effort, ordonnent le travail, et Phœbé répond dédaigneusement : « Le lis ne travaille pas, ne file pas, et il est mieux vêtu que César. » Elle dit encore à ce peuple corrompu, souillé : « Bonne nouvelle! le péché est mort. » Elle dit, d'après Jésus, ce qui doit plaire à l'empereur : « Rends à César ce qui est à César; » d'après Pierre : « Obéis même aux mauvais maîtres... » Et le stoïcisme est vaincu, la femme triomphe, le christianisme règne. Avec lui (nous analysons toujours Michelet), avec lui, l'anéantissement, la mort de l'humanité, qui ne ressuscitera que dans dix-sept cents ans...

Avant de quitter l'empire romain, comment se peut-il que Michelet n'ait pas évoqué le souvenir de quelques-uns de ces génies qu'enfanta la ville aux *sept collines* : Virgile, le poëte doux et triste; Juvénal, le fouetteur des vices, colère, emporté; Tacite, l'historien sévère, vengeur du peuple, qui marqua d'un fer rouge à l'épaule, et mit au ban de l'avenir ces fous furieux qu'on nommait les Césars; Lucrèce, enfin, Lucrèce surtout.

« Je me souviens, raconte V. Hugo (*William Shakspeare*, page 154), je me souviens qu'étant adolescent, un jour, à Romorantin, dans une masure que nous avions, sous une treille verte, pénétrée d'air et de lumière, j'avisai sur une planche un livre, le seul livre qu'il y eût dans la maison, Lucrèce, *de Rerum natura*. Mes professeurs de rhétorique m'en avaient dit beaucoup de mal, ce qui me le recommanda. J'ouvris le livre. Il pouvait être *environ midi dans ce moment-là*. Je tombai sur ces vers puissants et sereins :

Nec pietas ulla est, velatum sæpe videri
Vertier ad lapidem, atque omnes accedere ad aras,
Nec procumbere humi prostratum, et pandere palmas
Ante Deum delubra, nec aras sanguine multo
Spargere quadrupedum, nec votis nectere vota;
Sed mage pacata posse omnia mente tueri.

Je m'arrêtai pensif, puis je me remis à lire. Quelques instants après, je ne voyais plus rien, je n'entendais plus rien, j'étais submergé dans le poëte... Le soir, quand le soleil se coucha et quand les troupeaux rentrèrent à l'étable, j'étais encore à la même place, lisant le livre immense... »

Eh bien, Michelet oublie de s'arrêter devant ce grand poëte, *ce pontife de Pan*, *et de* feuilleter son livre, qui est une *Bible*. Non, Michelet n'a point oublié; mais il est las, las du long chemin qu'il a parcouru déjà. Voilà pourquoi il va, d'un bond, franchir près de dix-huit siècles, laissant dans l'ombre Mahomet, Charlemagne, Abailard, Averrhoës, Dante, Gutenberg, Christophe Colomb, Luther, Rabelais, Cervantes, Corneille, Molière, Descartes, Voltaire, et bien d'autres génies, qui, chacun à leur manière, écrivent pourtant d'importants chapitres de la vraie *Bible de l'humanité*, avant que les Titans de 89, au milieu des orages, comme Moïse sur le Sinaï, formulent la loi qui doit présider à ses destinées.

« Et maintenant, marchons, dit Michelet, marchons aux sciences de la vie, au Musée, aux écoles, au Collége de France. Marchons aux sciences de l'histoire et de l'humanité, aux langues d'Orient. Interrogeons le *genius* antique dans son accord avec tant de récents voyages. Là, nous prendrons le *sens humain*. Soyons, je vous prie, *hommes*, et agrandissons-nous des nouvelles grandeurs, inouïes, de l'humanité. Trente sciences attardées viennent de faire irruption, avec une optique nouvelle, une puissance de méthodes, qui, sans nul doute, les doublera demain. Trente siècles de plus ajoutés à l'antiquité, je ne sais combien de monuments, de langues, de religions, plusieurs mondes oubliés qui reviennent juger celui-ci. Une énorme lumière, et de rayons croisés, terriblement puissante (plus que la lumière électrique), foudroyant le passé en toutes ses sciences de sottise, a montré à la place l'accord victorieux des deux sœurs, Science et Conscience. Toute ombre a disparu. Identique en ses âges, sur sa base solide de nature et d'histoire, rayonne la Justice éternelle. »

Ainsi se termine le livre de Michelet.

Nous avons suivi le voyageur pas à pas, nous avons feuilleté son œuvre page à page, notant nos impressions une à une et les exprimant franchement, trop franchement peut-être. Ici, nous avons remarqué une lacune; là, en revanche, nous avons signalé des parties qui, en vérité, ne sont que hors-d'œuvre dans un tel sujet, amplification, fantaisie de poëte et d'artiste. Plus loin, il nous a semblé que tel fait n'était point présenté sous son vrai jour, et nous l'avons dit; plus loin encore, que telle appréciation nous paraissait fausse, et nous avons essayé de le prouver.

Encore un mot, à propos du style de Michelet. Ce style, qui n'est pas du patois, quoi qu'en ait dit M. Monselet, est maniéré, si l'on veut; il est cherché, étudié; parfois même il devient fatigant, à force de coupures, de hachures. Mais que souvent aussi elle est charmante, *cette langue! comme elle miroite!* comme elle scintille! comme elle est pleine de reflets, pleine de magie! On dirait d'un diamant taillé à mille facettes et de la plus belle eau; c'est comme le fond d'un kaléidoscope. Et vraiment, on regretterait que Michelet eût parlé une autre langue... quand il a écrit l'*Oiseau* et l'*Insecte*.

Mais quand il s'agit du grand, du sérieux sujet qui vient de nous occuper, tous ces petits artifices de plume, *toutes ces coquetteries*, ces mignardises sont déplacées. Ce n'était point un pastel qu'il fallait faire, c'était une grande toile qu'il fallait largement, magistralement brosser. Ce n'était pas Latour qui devait être pris pour modèle, mais Prudhon, par exemple. Oui, il fallait s'inspirer de Prudhon dans son pâle crucifié, si sobre de couleur, et pourtant d'un effet grandiose, sublime.

Certes, l'ouvrage de Michelet restera un des premiers entre les ouvrages qu'a vus naître notre époque, un des plus importants entre ceux qu'a écrits l'auteur, parce que la pensée qui l'a inspiré est grande, parce qu'il porte cette empreinte singulièrement originale dont notre écrivain marque toutes ses productions... *Mais il n'est, ce nous semble, qu'un* essai, une simple esquisse; il n'atteint point ou n'atteint qu'à demi le but qu'il s'était proposé... Et il reste à faire, croyons-nous, le livre qui sera le livre par excellence, le livre des livres, la *Bible de l'humanité*.

Résumons, pour terminer, l'opinion de quelques critiques sur cette œuvre de Michelet.

Voici comment s'exprime M. A. Lefèvre : « ... Il est doux, certes, et salutaire de voir, au milieu d'une atonie et d'une hésitation générales, s'agiter, même d'une vie un peu fébrile, un peu inégale, les puissantes intelligences toujours éveillées. Il est doux de lire des œuvres parfois bizarres, excessives, arbitraires, mais d'autant plus convaincues. Ne *pas penser comme tout le monde*, par un temps où la société ne pense pas; parmi les plus hardis des écrivains et des pionniers aventureux, prendre la place la plus lointaine, à l'avant-garde, et, s'il le faut, en tirailleur; être le plus ardent dans la voie juste, même avant que cette voie soit complétement déblayée, voilà l'honneur de Michelet. » (A. Lefèvre, *Illustration*, 2 décembre 1864.)

La *Revue des Deux-Mondes* n'a fait au livre de Michelet que le mince honneur de l'annoncer dans son bulletin bibliographique, à la dernière page, sur la couverture, et voici en quels termes : « Jamais peut-être l'auteur de l'*Insecte* et de la *Sorcière* n'a lâché plus libéralement les rênes à sa vaste et parfois étrange imagination. Ce livre échappe presque à la *discussion, et l'on ne saurait aisément définir* le genre de critique qu'y emploie M. Michelet; car, tout en se mettant personnellement en relief dans le domaine du sentiment et de la poésie, il ne s'avance à travers les siècles et les contrées qu'appuyé d'un cortége de noms dont l'autorité est plus ou moins sûre, et derrière lesquels semble se retrancher sa propre opinion. L'impression d'ensemble que laisse cette lecture est, à coup sûr, généreuse et grande; mais les qualités mêmes, la hardiesse de M. Michelet ne l'emportent-elles pas souvent trop loin? Les développements qui remplissent ce volume répondent-ils d'une façon bien claire à ce titre si compréhensif : la *Bible de l'humanité?* Bien des esprits, n'y voyant qu'une sorte de paraphrase pompeuse de lectures, se demanderont si cela suffit pour former le livre des livres, le livre essentiel et lumineux qui peut, au besoin, suppléer à tous les autres. » (*Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1864.)

Enfin, M. Taxile Delord s'exprime ainsi : « Ce livre touche à trop de choses, il soulève trop de questions grandes et petites, pour qu'on puisse aisément le résumer, et même l'analyser; c'est la pensée de l'humanité qu'il interroge et qu'il va chercher dans ses poëmes, dans ses légendes, dans ses cultes, dans ses monuments... On peut ne pas partager les opinions de l'auteur — sur certains points, nous faisons nous-même nos réserves expresses; — mais il est difficile de résister à la magie, car c'est le mot, de son talent; nous l'avons surtout subie en lisant, l'autre jour, dans les bois, les pages qu'il consacre au génie de la Grèce; nous songions au mythe généreux d'Hercule, et, du milieu des chênes jaunis, il nous semblait que des voix mystérieuses allaient répétant : Pan n'est pas mort. » (T. Delord, le *Siècle*, 28 novembre 1864.)

Bible en Espagne (LA), roman autobiographique par George Borrow. Cet ouvrage, qui parut en 1842, embrassait cinq années pendant lesquelles l'auteur, selon ce qu'il en dit lui-même, avait mené la vie qui convenait le mieux à sa nature. « Beau rêve dissipé, dit-il, pour ne revenir jamais! » Ce beau rêve, qui serait pour beaucoup de gens une pénible réalité, c'était la vie du soldat et du missionnaire, les longues courses à cheval dans les brûlantes *sierras*, les nuits sans repos dans quelque infime auberge, en compagnie des rouliers et non loin de la bauge où grognent les pourceaux; c'était la rencontre suspecte de contrebandiers armés et farouches, les mauvais chemins, les muletiers ivres, les mules rétives et tout ce que peut rencontrer sur sa route un bohémien littéraire de la force de M. George Borrow, missionnaire de la Société biblique, *homme d'aventures, de hasard*, de ressources imprévues; ne doutant de rien, ne redoutant rien; esprit subtil d'ailleurs, sorte de Gil Blas philologue, Lazarille érudit, don Guzman poëte et rêveur, et, avant tout, épris de sa liberté. A Madrid, ce fut un autre métier, celui de solliciteur, avec tous ses ennuis et tous ses dégoûts, les hauteurs dédaigneuses ou les politesses hypocrites de l'homme en place, les promesses du supérieur *éludées par les subalternes, les revirements* ministériels brisant à chaque instant le fil des négociations entamées; bref, c'est le récit des démarches entreprises par M. Borrow dans l'Espagne catholique, pour y répandre la Bible protestante; récit des plus circonstanciés et des plus intéressants, grâce aux singulières aventures de l'auteur, qui fut même arrêté par les soins de la *défunte inquisition* et, après constatation d'identité, envoyé, malgré sa qualité de citoyen anglais, à la *Carcel de la Corte* avec les assassins et les malfaiteurs les plus dangereux. Cette détention, dont M. Borrow nous donne le pittoresque détail, dura trois semaines, employées par l'auteur aux plus curieuses études. Enfin, il fut rendu à la liberté, le très-catholique gouvernement espagnol reconnut par écrit que l'emprisonnement de l'agent protestant reposait sur une accusation mal fondée et ne devait laisser aucun stigmate sur sa bonne réputation. Le lecteur suit ensuite l'aventureux missionnaire jusqu'à Tanger, où le volume se termine par une conversation dans un cabaret de la ville, dans laquelle l'auteur promet de continuer le récit de ses tribulations et de ses études de voyage. Ce n'est pas un roman qui se pourrait dénouer ainsi; mais l'auteur ne sait rien faire comme d'autres, et pourtant on ne se lasse point de le lire : son esprit, son humour, son étonnante érudition justifient ce jugement de Thackeray : « George Borrow est un des prosateurs les plus remarquables de l'Angleterre actuelle. »

Bible (la sainte), illustrée par Gustave Doré. Ce serait une bien précieuse édition de la Bible, que celle qui offrirait en regard de chaque page du texte sacré une reproduction de la meilleure peinture ou du meilleur dessin que cette page aurait inspiré. Mais, quelque intéressante que pût être une semblable publication, elle aurait pour défaut inévitable de manquer d'unité, non-seulement sous le rapport du style des différents ouvrages reproduits, mais encore, ce qui serait plus grave, sous le rapport de l'interprétation du sentiment biblique. On conçoit, en effet, combien serait bigarrée et pleine de disparates la collection où l'on verrait réunis, par exemple : la *Vision d'Ezéchiel*, de Raphaël, et les *Scènes de l'Apocalypse*, d'Albert Dürer; les *Noces de Cana*, de Paul Véronèse, et le *Festin de Balthazar*, de l'Anglais John Martin; l'*Ivresse de Noé*, de Benozzo Gozzoli, et *Loth et ses filles*, de Rubens. Chaque maître a compris et traduit à sa manière la poésie du livre des livres, et, s'il faut tout dire, il en est bien peu, surtout parmi les artistes des siècles antérieurs au nôtre, qui aient su rendre la couleur orientale de cette magnifique épopée. Mais pouvait-on espérer de rencontrer un artiste qui eût assez de facilité et de verve pour entreprendre à lui seul d'illustrer les saintes Ecritures, assez d'imagination et de goût pour en interpréter fidèlement les merveilleuses beautés? Cette tâche colossale, qui eût suffi pour absorber l'existence d'un autre homme, Gustave Doré l'a accomplie en moins de deux ans. Et jamais l'infatigable dessinateur n'avait déployé un pareil soin, un enthousiasme aussi soutenu, des conceptions aussi hardies et à la fois aussi savantes. Quelle richesse d'imagination et quelle souplesse de style ne lui a-t-il pas fallu pour reproduire aussi heureusement qu'il l'a fait l'immense variété des épisodes bibliques? Chacune de ses compositions a un caractère admirablement approprié à la scène qu'elle représente, et cependant, malgré la diversité des sujets, toutes sont marquées au coin de ce talent si éminemment personnel.

Nous manquons de place pour décrire l'un après l'autre les merveilleux dessins dans lesquels Gustave Doré a retracé les splendeurs, les désastres, les vertus et les vices du peuple prédestiné. Nous nous contenterons de signaler ceux de ces dessins qui nous ont le plus frappé.

La première planche, *Dieu créant la lumière*, digne frontispice d'un tel livre, reproduit bien la majestueuse simplicité de la poésie génésiaque. Dans ce style grandiose, nous remarquons encore, entre autres planches, *Moïse recevant les tables de la loi* et *Moïse descendant du mont Sinaï :* la figure du législateur a une fierté et une noblesse de lignes vraiment admirables. *Jahel et Sisara* le *Lévite d'Ephraïm*, la *Douleur de David après la mort d'Absalon*, sont aussi des compositions du caratère le plus grave et le plus imposant. Le *Meurtre d'Abel* est d'un effet saisissant, qui ne ressemble à aucun des innombrables ouvrages inspirés par le même sujet. On en jugera par la description suivante qu'en a donnée Théophile Gautier : « Dans un terrain sablonneux, bordé de broussailles et d'arbustes convulsifs, dont la lueur livide des éclairs découpe les ombres bizarres, la première victime humaine de la Mort est étendue sur le dos, vue en raccourci par la tête, ses cheveux caillés de sang éparpillés parmi la poussière. Le meurtrier, le pied dans l'ombre d'une roche où s'appuie sa main, tenant de l'autre la branche noueuse, instrument du crime, se penche avec un curiosité horrible et frémissante vers cette chose inconnue, — le cadavre!... L'étonnement chez lui l'emporte sur le remords. Il ne comprend pas : cet être tout à l'heure plein de vie et de mouvement, couché là, roide immobile, glacé, inerte comme une pierre, le stupéfie. Cette contemplation

vertigineuse l'absorbe, et il n'entend même pas la foudre qui gronde au-dessus de lui, et dont les éclairs semblent écrire sur le rideau noir des nuages la formule de l'éternelle malédiction ! » A cet ordre de sujets pathétiques appartiennent *Achab lapidé*, et la *Mort des fils de Jéroboam*, etc. Mais c'est surtout dans le genre fantastique que Doré excelle. Il n'a rien produit dans son *Enfer* de plus bizarre, de plus sinistre, de plus effroyable que le *Déluge*, l'*Embrasement de Sodome*, les *Plaies d'Egypte*, le *Serpent d'airain*, *Josué livrant aux flammes la ville d'Haï*, l'*Armée des Amorrhéens détruite par une grêle de pierres*, *Gédéon jetant l'épouvante dans l'armée de Madian*, *Saül devant la Pythonisse*, les *Visions d'Isaïe*, *d'Ezéchiel*, *de Zacharie*, les *Scènes de l'Apocalypse*. Il y a une fougue extraordinaire, une turbulence presque sauvage dans le *Passage de la mer Rouge*, le *Passage du Jourdain*, *Josué arrêtant le soleil*. Une autre planche d'un caractère bien fantastique est la *Prière de Jacob*, composition assombrie par un magnifique effet de crépuscule. A côté de ces scènes tourmentées, dramatiques, on trouve des pages d'uue poésie délicate, d'une grâce exquise : la *Création de la femme*, la *Rencontre d'Eliézer et de Rébecca*, *Isaac recevant Rebecca*, *Jacob chez Laban*, la *Fille de Jephté et ses compagnes*, *Suzanne au bain*, etc.

La plupart de ces scènes de la vie patriarcale sont encadrées par des paysages d'une rare beauté. Doré rivalise avec Decamps et Marilhat dans le dessin des sites orientaux : son chef-d'œuvre en ce genre est le paysage de la composition représentant le *Prophète de Béthel*. Il n'est pas moins habile à dessiner les marines, témoins celles du *Jonas rejeté par la baleine*, du *Jésus marchant sur les eaux* et du *Jésus apaisant la tempête*. Mais où il se montre vraiment supérieur, c'est dans le dessin des monuments juifs, égyptiens, assyriens, au sein desquels il a déroulé quelques-uns de ses sujets. « En quelques planches, dit Théophile Gautier, l'habile artiste a reconstruit ces colossales architectures dont la masse semble au-dessus des forces humaines. Son crayon, habituellement si rapide et si fougueux, s'est astreint, sans rien perdre de son effet, à une exactitude d'archéologue et d'architecte. Tout est détaillé avec une fine et rigoureuse précision. » La *Tour de Babel*, divers épisodes de l'histoire de Joseph et de celle de Moïse, *Salomon recevant la reine de Saba*, *Artaxerxès rendant la liberté aux Israélites*, *Daniel confondant les prêtres de Dagon*, la *Destruction du temple de Dagon*, sont autant de merveilles de composition et de science. Pour la richesse des détails et l'ampleur de la mise en scène, il faut citer le *Triomphe de Mardochée*, les *Cèdres du Liban destinés à la construction du temple*, les *Noces de Cana*, plusieurs batailles, etc. Nous ne saurions passer sous silence les pages qui retracent l'histoire de Samson ; en traitant ce sujet, qui a inspiré à Decamps des dessins regardés à bon droit comme autant de chefs-d'œuvre, Gustave Doré n'a rien perdu de son originalité et de sa verve : il semble, au contraire, que le désir d'égaler le maître n'ait fait que l'exciter.

Nous n'avons guère parlé jusqu'ici que des dessins consacrés à l'Ancien Testament. Ceux qui servent à illustrer les livres de la nouvelle Loi mériteraient, sans doute, d'être mentionnés : plusieurs sont fort beaux ; mais, en général, cette seconde partie de l'œuvre nous réserve moins d'étonnements. On comprend que l'artiste ait dû renoncer aux caprices d'architecture, de paysage et de costume que lui avait permis l'antiquité lointaine de la Bible ; pour rendre le caractère sérieux et grave des scènes évangéliques, il a dû viser à l'effet moral plus qu'à l'effet pittoresque. MM. Alfred Mame et fils, de Tours, qui ont édité cette splendide publication, n'ont rien négligé pour en faire un livre de luxe. L'exécution typographique est irréprochable : le texte sacré se déroule sur deux colonnes, séparées par des hampes d'ornements du goût le plus pur, dus au crayon de M. Giacomelli. Quant à la gravure des dessins de Doré, elle a été confiée à des artistes émérites, dont les noms doivent être cités : Ce sont MM. Barbant, Bertraud, Chapon, Demarle, Dumont, Ettling, Fanion, Fournier, Gauchard, Goebel, Hildebrandt, Hotelm, Hurel, Hugot, Jonnard, Laplante, Ligny, W. Linton, Maurand, Pannemaker, Piaud, Pisan, J. Quartley, Regnier, W. Thomas, Trichon-Monvoisin.

BIBLE s. f. (bi-ble). Art milit. anc. Espèce de catapulte appelée aussi *bugle*. ‖ Espèce de sarbacane.

BIBLENA, nom latin de Bibbiena.

BIBLIANDER (Théodore), ou **BUCHMANN**, savant théologien et orientaliste suisse, né près de Saint-Gall en 1500, mort en 1564. Il succéda à Zwingle dans la chaire de théologie protestante de Zurich ; mais, ayant soutenu sur la prédestination et sur la doctrine du libre arbitre une opinion contraire à celle qui était alors en faveur parmi les protestants, il fut suspendu de ses fonctions en 1560. On a de lui une traduction latine du Coran (Bâle, 1543) ; la *Vie de Mahomet et de ses successeurs* (1543) ; un traité *De ratione communi omnium linguarum et litterarum* (Zurich, 1548) ; *De fatis monarchiæ romanæ somnium* (1553), et un grand nombre d'autres ouvrages de théologie et de controverse.

BIBLIATRIQUE s. f. (bi-bli-a-tri-ke — du gr. *biblion*, livre ; *iatrikê*, médecine). Art de restaurer les livres. ‖ Inus. Ce mot a été créé par M. Boissonade.

BIBLIDE s. f. (bi-bli-de). Entom. Genre d'insectes lépidoptères, voisin des nymphales, comprenant une dizaine d'espèces, toutes exotiques : *Les chenilles des* BIBLIDES *ont le corps garni de tubercules charnus et pubescents.* (Duponchel.)

BIBLIOGNOSIE s. f. (bi-bli-o-gno-zî — du gr. *biblion*, livre ; *gnôsis*, connaissance). Connaissance des livres, de leur valeur, de leur prix, de leur histoire. ‖ On dit aussi dans le même sens BIBLIOGNOSTIQUE.

BIBLIOGNOSTE s. m. (bi-bli-o-gnos-te — rad. *bibliognosie*). Celui qui possède la bibliognosie, la connaissance des livres.

BIBLIOGRAPHE s. m. (bi-bli-o-gra-fe — du gr. *biblion*, livre ; *graphô*, j'écris). Celui qui est versé dans la science des livres, des éditions, et plus particulièrement celui qui écrit sur cette matière : *Les plus grands* BIBLIOGRAPHES *allemands sont Ersch et Ebert. En fait de livres, comme en toute autre chose, il ne faut pas disputer des goûts ; les bibliothèques choisies des* BIBLIOGRAPHES *ne sont pas toujours les bibliothèques choisies des bibliophiles ni des bibliomanes.* (Ch. Nod.)

BIBLIOGRAPHIE s. f. (bi-bli-o-gra-fî — rad. *bibliographe*). Connaissance des livres, science du bibliographe : *La* BIBLIOGRAPHIE *exige un vaste savoir.*

— Notice sur tous les livres qui ont été publiés sur un même sujet : *Sa thèse passait savamment en revue toute la* BIBLIOGRAPHIE *de la nécrose.* ‖ Partie d'un journal, d'une revue scientifique ou littéraire, où l'on rend compte des ouvrages qui viennent de paraître.

— **Encycl.** La *bibliographie* est proprement la connaissance et la description des livres ; mais comme les livres peuvent être envisagés sous le point de vue purement matériel ou sous le point de vue scientifique, philosophique, littéraire, il en résulte qu'il y a une *bibliographie* matérielle et une *bibliographie* plus ou moins littéraire.

La *bibliographie* matérielle doit être connue surtout des libraires et des bibliothécaires. Elle embrasse le format des livres, leur prix, les diverses éditions qu'on en a faites, et le plus ou moins de correction de toutes ces éditions, leur rareté, le nom de l'imprimeur, etc. Un simple catalogue bien complet, et distribué dans un ordre clair et rationnel, de tous les livres qui ont paru sur les diverses branches des connaissances humaines serait une œuvre d'une grande utilité, non-seulement pour les libraires et pour ceux qui veulent former des bibliothèques, mais encore pour les savants, les hommes de lettres, et en général pour tous ceux qui veulent écrire sur un sujet quelconque. Comment écrire l'histoire de la littérature, si l'on n'a pas sous les yeux le tableau des ouvrages livrés au public dans les différents siècles ? Comment exposer mieux qu'on ne l'a fait encore les principes d'une science, si l'on ne commence par prendre connaissance des principaux traités qui ont paru jusqu'à ce jour ? Ce qu'on se propose de dire a peut-être été dit déjà, et alors ce serait une répétition inutile ; si l'on croit pouvoir le dire mieux, il faut, pour en être sûr, examiner par soi-même comment les autres l'ont dit ; si l'on n'a pas sous les yeux les travaux déjà publiés, on risque d'oublier quelques parties essentielles de la science et de ne faire qu'un travail incomplet. Mais ce catalogue seul serait une œuvre immense, qui ne sera peut-être jamais réalisée : les bibliographes n'ont encore pu dresser que des catalogues partiels, dont aucun même n'est réellement complet pour la branche spéciale à laquelle il se rapporte. Depuis l'invention de l'imprimerie, les livres se sont tellement multipliés, qu'ils forment presque autant de classes, de genres, de familles et d'espèces que les productions naturelles les plus communes, et la *bibliographie* est devenue une science presque aussi vaste que la botanique ou la minéralogie.

Quant à la *bibliographie* littéraire ou scientifique, elle n'exige pas seulement la connaissance des livres, mais l'appréciation du talent ou du génie des auteurs. L'homme qui serait en état de faire cette *bibliographie* d'une manière complète devrait posséder à fond toutes les connaissances humaines. Les professeurs d'histoire littéraire ou scientifique, dans nos facultés, traitent chaque année quelques parties spéciales de cette *bibliographie* ; les rédacteurs de journaux et de revues, qui rendent compte des ouvrages nouveaux, peuvent aussi être considérés comme bibliographes ; mais nous parlerons plus à propos de cette manière de décrire les livres, dans nos articles LITTÉRATURE et CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Le premier traité de *bibliographie* qui ait été publié est l'ouvrage du P. Labbé, jésuite, intitulé : *Bibliotheca bibliothecarum* (Paris, 1664, in-4°) ; il en parut une seconde édition, revue et augmentée par Antoine Teissier (Genève, 1686). Depuis, beaucoup d'autres ouvrages importants ont été publiés sur cette matière ; mais c'est de nos jours, ou pour parler plus exactement, dans notre siècle, que la *bibliographie* a été cultivée avec le plus d'ardeur, de suite et de soins. Nous ne parlerons pas du bibliophile et bibliographe Charles Nodier, le plus charmant, il est vrai, mais le plus paradoxal, ou, comme on dit aujourd'hui, le plus fantaisiste des bibliophiles et des bibliographes ;

> Enfant aux cheveux gris, penseur aérien,
> Qui cisèle un atome échafaudé sur rien.

Comme dans tous les écrits sortis de sa plume, il a souvent voulu donner un corps à des chimères en *bibliographie*. Et pourtant, on ne saurait dire qu'il mentît sciemment alors, parce que nul plus que lui n'était dupe de ce que des moralistes sévères pourraient appeler *crûment ses mensonges*, auxquels il croyait lui-même fermement comme à paroles d'Evangile, non peut-être au moment même où il les débitait, mais l'instant d'après, ou tout au plus le lendemain. Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que Charles Nodier a avancé beaucoup de choses imaginaires en *bibliographie*. Mais que de sérieux et de passionnés bibliographes dans ce siècle ! les Barbier, d'abord, pour les anonymes et les pseudonymes ; les Beuchot pour la *bibliographie* générale, et, si l'on peut ainsi dire, philosophique ; les Quérard pour le XVIII^e siècle et le XIX^e, etc., etc. Et non-seulement la *bibliographie* a aujourd'hui de tels maîtres, mais elle a ses archives officielles ; nous voulons parler du journal fondé en vertu du décret impérial qui autorisa la direction générale de l'imprimerie et de la librairie à publier un journal de toutes les éditions d'ouvrages imprimés ou gravés. En voici le texte, tel qu'il fut inséré au *Bulletin des lois*, contre-signé DARU.

« Au palais d'Amsterdam, le 14 octobre 1811.

» Art. I^er. La direction de l'imprimerie et de la librairie est autorisée à publier, à dater du 1^er novembre prochain, un journal dans lequel seront annoncées toutes les éditions d'ouvrages imprimés ou gravés qui seront faites à l'avenir, avec le nom des éditeurs et des auteurs, si ces derniers sont connus, le nombre d'exemplaires de chaque édition et le prix de l'ouvrage.

» Elle y fera aussi insérer, avant la publication des ouvrages, les déclarations qui auront été faites par les libraires, pour la réimpression des livres du domaine public. »

Dès ce moment, la *bibliographie* française eut, comme nous venons de le dire, ses archives officielles. La *Bibliographie de la France* ou *Journal de la Librairie et de l'Imprimerie*, dont la rédaction fut confiée à M. Beuchot, a été, en France, à partir de cette année 1811, pour les publications de tout genre qui se sont faites et qui se font dans toute l'étendue de l'empire, une sorte d'*état civil* légal, constatant la naissance et l'existence des livres, avec la même précision que l'état civil des personnes constate la naissance et l'existence des citoyens.

Parmi les ouvrages les plus importants qui traitent de la *bibliographie*, on cite le *Dictionnaire bibliographique, historique et critique des livres rares, singuliers, curieux, estimés et recherchés, soit imprimés, soit manuscrits, avec leur valeur*, par l'abbé Duclos, avec supplément par Brunet (1790 à 1802, 4 vol. in-8°) ; *Nouveau dictionnaire portatif de bibliographie, précédé d'un précis sur les bibliothèques et la bibliographie*, par Fr.-Ig. Fournier (1809, in-8°) ; *Dictionnaire typographique, historique et critique des livres rares, singuliers, estimés et recherchés en tous genres*, par Osmont (1768, 2 vol. in-8°) ; *Bibliothèque historique de la France*, par le P. Lelong, augmentée et publiée par Fevret de Fontette (Paris, 1768, 5 vol. in-fol.) ; La *France littéraire*, par Quérard (1837-1840)) ; *Essai bibliographique sur les éditions des Elzeviers, les plus précieuses et les plus recherchées, précédé d'une notice sur les imprimeurs célèbres*, par M. Bérard ; *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes, composés, traduits ou publiés en français et en latin, avec les noms des auteurs et des éditeurs*, par Barbier. A ces ouvrages il faut encore ajouter ceux dont nous allons rendre un compte spécial.

Bibliographie universelle, par MM. Ferdinand Denis, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève ; P. Pinçon, ancien magistrat (1857, 3 vol. in-18, Librairie encyclopédique de Roret). C'est un simple manuel, bien incomplet sans doute, mais qui peut rendre quelques services aux hommes de lettres, en leur indiquant les sources d'un assez grand nombre d'ouvrages sur un sujet donné. Un seul exemple donnera une idée suffisante de l'utilité de ce recueil. Supposons qu'un écrivain prépare un ouvrage sur l'ancienne province de Bourgogne, il trouvera les indications suivantes : *Histoire des antiquitez et prérogatives de la ville et comté d'Aussonne, contenant plusieurs belles remarques du duché et comté de Bourgogne*, par Cl. Jurain (1611-1612) ; *Histoire générale et particulière de la Bourgogne*, par Urb. Plancher et D. Merle (Dijon, 1739, 4 vol. in-fol.) ; *Abrégé chronologique de l'histoire de la Bourgogne*, par Mille (Dijon, 1771-1773, 3 vol. in-8°) ; *Description de la Bourgogne*, par Béguillet (Dijon, 1775-1785, 7 vol. in-8°) ; *Essai sur l'histoire des premiers rois de Bourgogne et sur l'origine des Bourguignons*, par Le Goux de Gerland (Dijon, 1770, in-4°) ; *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, par M. de Barante (1824-1826, 14 vol. in-8°) ; *Bibliothèque des auteurs de la province de Bourgogne*, par l'abbé Philib. Papillon (Dijon, 1742, 2 vol. in-fol.).

Bibliographie biographique, ou *Dictionnaire de 26,000 ouvrages relatifs à l'histoire de la vie des hommes célèbres*, par Ed.-M. Œttinger (Leipzig, 1850). La partie critique fait absolument défaut à cette compilation. Cet ouvrage est rédigé en français.

Bibliographie historique et critique de la presse périodique française, ou *Catalogue systématique et raisonné de tous les écrits périodiques de quelque valeur, publiés ou ayant circulé en France depuis l'origine du journal jusqu'à nos jours, avec extraits, notes historiques, critiques et morales, indication des prix que les différents journaux ont atteints dans les ventes publiques, etc.*, par Eugène Hatin (Paris, Firmin Didot, 1866). — Voilà un de ces livres dont on pourrait dire avec vérité, si ce n'était une formule vermoulue, que le besoin s'en faisait depuis bien longtemps sentir. Il y a tantôt deux cents ans que Bayle réclamait une histoire des gazettes, ces « mères nourrices de l'histoire, » demandant qu'on « marquât où, quand et par qui chacune a été commencée, quand elle a fini, ou si elle dure encore, sans oublier les différences des unes aux autres. » A un siècle et demi de là, un autre critique, moins profond peut-être, mais de beaucoup plus d'esprit, rappelait ce vœu du grand philosophe et l'appuyait de toute son autorité : M. Sainte-Beuve aurait voulu voir quelque académie ou quelque librairie provoquer à cette histoire des journaux deux ou trois travailleurs capables ; « mais, ajoutait l'éminent *causeur*, l'entreprise que je propose en ce moment et que je suppose, cette espèce de *rêve du pot au lait* que j'achève en face de mon écritoire, cette histoire des journaux donc, dans son incomplet même et dans son inexact inévitable, se fera-t-elle ? J'en doute un peu. »

Comment espérer, en effet, qu'un appel de cette nature, resté sans écho au temps des Bayle, des Leclerc, des Basnage, à cette époque de profonde et patiente érudition, et alors qu'on était encore si voisin du berceau du journalisme, comment espérer que cet appel serait entendu par le temps qui court ? Nos académies et nos librairies ont bien d'autres soucis que de provoquer, d'encourager les œuvres sérieuses. Et, quant aux écrivains, quelle perspective pouvait leur offrir une entreprise comme celle à laquelle les conviaient Bayle et M. Sainte-Beuve, entreprise rendue de plus en plus difficile par les avalanches de journaux qui se sont abattues sur le monde depuis deux siècles ? Peu ou point d'honneur, moins de profit encore ; mais, en revanche, beaucoup de fatigue, des ennuis, des déboires à rebuter les plus intrépides. Il s'est trouvé, cependant, un pionnier assez courageux pour aborder cette tâche difficile et la mener à bonne fin. Dans un précédent ouvrage, l'*Histoire politique et littéraire de la presse en France*, dont les 8 volumes ont paru de 1859 à 1861, et sur laquelle nous reviendrons en son lieu, M. Hatin avait dressé, en quelque sorte, les annales de la presse périodique ; il en avait dit la naissance et les progrès, il en avait raconté les nombreuses vicissitudes. Chemin faisant, il avait esquissé la physionomie des journaux les plus importants ; mais ce n'avait pu être que de l'infiniment petit nombre, et il avait dû forcément négliger une multitude de feuilles qui appelaient cependant, à des titres divers, l'attention de l'historien et du moraliste. Tous les efforts de l'auteur ont tendu depuis lors à combler cette lacune, et tel est le but de la nouvelle *Bibliographie*. Elle fait passer sous les yeux du lecteur tous les journaux politiques et tous les autres recueils périodiques de quelque valeur, dans tous les genres, qui se sont produits depuis la *Gazette de France*, qui ouvre la marche en 1631, jusqu'à la fin de 1865.

Tout cela est bien mêlé, sans doute ; mais cet ensemble ne laisse pourtant pas de présenter un intérêt assez vif de curiosité. Quel curieux défilé que celui de cette innombrable armée de la presse, si brillante et si terne, si valeureuse et si lâche, si nulle et si puissante ! Quels titres bizarres et que d'étranges combinaisons ! Quels mâles principes et quels plats boniments ! Et, si l'on va au fond des choses, quel éloquent enseignement ! Etudier dans leur généralité ces organes innombrables de la presse, c'est étudier par là même l'esprit, le caractère, les tendances littéraires et politiques, et, en somme, l'état progressif d'une nation ; car, s'il est vrai de dire que la littérature reflète les mœurs d'une époque, cette vérité est surtout applicable au journalisme, vaste diorama où se peint, sur une suite de toiles mobiles et changeantes, tout ce qui pique la curiosité, tout ce qui enflamme les esprits, tout ce qui tient aux conceptions du génie, aux errements du vulgaire, aux rêves de l'homme d'Etat et aux sublimes efforts des peuples.

Tel est l'enseignement qui découle de la *Bibliographie* des journaux. Ce n'est point, en effet, une simple nomenclature, ni même une pure description bibliographique, qui n'aurait eu d'intérêt que pour peu de personnes ; c'est, comme le dit le titre, un catalogue raisonné, un répertoire analytique, qui s'adresse surtout à l'historien, au travailleur, au chercheur, auxquels il permet non-seulement de connaître quels journaux existaient à une époque donnée, et de trouver instantanément, avec tous les renseignements désirables, le journal qu'ils pourraient avoir intérêt à consulter,

mais encore de suivre pas à pas la marche de la presse périodique, c'est presque dire la marche des idées. Chaque journal un peu important a sa notice historique, et des citations habilement choisies en font connaître l'esprit. Rien de curieux comme ces citations, échos de la voix publique, surtout aux époques d'effervescence, et l'on imaginerait difficilement une lecture plus piquante.

Au point de vue historique, les journaux ont une valeur sur laquelle tout le monde est d'accord aujourd'hui. Ce sont les pièces les plus précieuses, les plus authentiques de l'esprit national, les meilleurs parmi les instruments de l'histoire d'une époque, sous quelque face qu'on la veuille étudier; nulle part ailleurs on ne saurait trouver des renseignements plus nombreux, et, dans leur ensemble, plus sûrs; c'est seulement en interrogeant ces éloquents témoins des événements, auxquels ils ont presque toujours été intimement mêlés, en les confrontant, en les contrôlant les uns par les autres, qu'on peut arriver à la vérité. Mais, faute d'un guide, il avait été jusqu'ici très-difficile, pour ne pas dire impossible, de pénétrer dans ce dédale de publications, qui, à certains moments, se croisent, se mêlent, s'enchevêtrent, changeant chaque jour de forme et de nom, de façon à dérouter le plus clairvoyant. C'est ce guide, et, en quelque sorte, ce fil conducteur, que la *Bibliographie de la presse* est venue mettre dans la main du travailleur.

M. Hatin a fait précéder la *Bibliographie de la presse française* d'un *Essai historique et statistique sur la naissance et les progrès de la presse périodique dans les deux mondes*. C'est un chapitre des plus curieux, mais qui aura mieux sa place à l'article JOURNAL. Nous nous bornerons ici à en extraire quelques chiffres, qui en sont comme le résumé. En 1846, d'après Balbi, il se publiait, dans tout l'univers, environ 3,000 journaux; le nombre s'en serait, depuis quarante ans, plus que quadruplé; ils dépasseraient aujourd'hui 12,000. M. Hatin estime qu'il en paraît chaque jour plus de 3,000, versant toutes les vingt-quatre heures sur le globe quelque chose comme 5 à 6 millions de feuilles. « Que de fatras, sans doute! ajoute l'historien de la presse; mais aussi quel remuement d'idées! quelles semailles! et quelle récolte on en doit attendre! »

En résumé, un beau et bon livre, digne de cette maison des Didot, à laquelle on en doit déjà tant d'excellents.

Ne terminons pas cette analyse sans adresser quelques mots d'encouragement, disons mieux, de remercîment, au savant et infatigable auteur qui a déjà publié sur le même sujet deux ouvrages très-estimables : l'*Histoire de la Presse* et les *Gazettes de Hollande*. M. Hatin marche à la tête de cette courageuse phalange de monographistes, qui n'attaquent l'histoire que d'un seul côté, qui ne fouillent qu'une parcelle du vaste champ des connaissances humaines, mais qui pénètrent jusque dans ses entrailles et en tirent une riche et précieuse récolte.

BIBLIOGRAPHIQUE adj. (bi-bli-o-gra-fi-ke — rad. *bibliographie*). Qui appartient, qui a rapport à la bibliographie : *Notice* BIBLIOGRAPHIQUE.

BIBLIOGRAPHIQUEMENT adv. (bi-bli-o-gra-fi-ke-man — rad. *bibliographique*). D'après les règles de la bibliographie; selon l'ordre bibliographique : *Un catalogue rédigé* BIBLIOGRAPHIQUEMENT.

BIBLIOLITHE s. m. (bi-bli-o-li-te — du gr. *biblion*, livre; *lithos*, pierre). Minér. Nom que l'on donnait autrefois à des schistes formés de lamelles superposées comme les feuillets d'un livre, et aussi à des pierres qui portaient des empreintes de végétaux.

BIBLIOLOGIE s. f. (bi-blio-lo-jî — du gr. *biblion*, livre; *logos*, discours). Partie théorique de la bibliographie, celle qui traite des règles, des termes de cette science, et qui lui sert de préliminaire.

BIBLIOLOGIQUE adj. (bi-bli-o-lo-ji-ke — rad. *bibliologie*). Qui a rapport à la bibliologie.

BIBLIOLOGUE s. m. (bi-blio-lo-ghe — rad. *bibliologie*). Celui qui est versé dans la connaissance de la bibliologie.

BIBLIOMANCIE s. f. (bi-bli-o-man-sî — du gr. *biblion*, livre; *manteia*, divination). Divination qui se pratiquait en ouvrant au hasard la Bible ou tout autre livre, et en tirant, du passage sur lequel on était tombé, des conclusions pour l'avenir.

— **Encycl.** La *bibliomancie*, qui était si populaire dans l'antiquité grecque et romaine, jouit encore d'une grande faveur dans l'Orient musulman, et particulièrement en Perse. L'opération y porte le nom d'*istikhar*, ou mieux *istikharè*, mot arabe, qui signifie littéralement *action de consulter le sort, de prendre un augure*. Cette opération consiste à enfoncer une épingle d'or dans un livre fermé, et à déterminer, d'après le sens du passage, le pronostic fâcheux ou favorable qu'il indique. Les ouvrages choisis pour cette pratique superstitieuse sont ordinairement, chez les Persans, le *diwan* ou recueil complet des œuvres d'un poëte célèbre, tel que Hafiz. On sait que, chez les Romains, c'était principalement l'*Énéide* de Virgile qui jouissait de cet honneur, considéré comme une grande marque de popularité. Le poëte Hafiz se prête très-facilement à ce genre d'interprétation, à cause de la nature mystique de sa poésie, et de la commodité qu'on a à isoler les vers de ses *ghazels*, en leur prêtant des sens plus ou moins appropriés à la question qu'on pose. Djelaled-din Roumi, un autre poëte persan également très-célèbre, partage souvent avec Hafiz le privilége de voir son *Mesnevi*, poëme *soufi*, servir aussi à l'*istikharè*. On tire encore un pronostic, ou, comme disent les Arabes, un *fal*, en faisant usage du Coran, bien que cette habitude soit condamnée par quelques rigoristes comme illégale et impie, surtout lorsqu'on pose des questions sur les principes fondamentaux de l'islamisme. On comprend, en effet, en admettant que le livre saint doive répondre à toute demande, ce qu'aucun musulman ne peut mettre en doute, combien il serait facile de constituer le Coran et son auteur Mahomet en contradiction avec lui-même à l'aide de questions insidieuses et sacriléges. Quand un musulman moins scrupuleux se sert du Coran pour pratiquer l'*istikharè*, il commence par procéder aux ablutions légales, puis il ouvre le volume au hasard, lit la septième ligne du feuillet droit, puis la septième ligne de la septième page en avant et en arrière; c'est la combinaison de ces trois lignes qui doit lui donner la connaissance de l'avenir, la réponse à la question qu'il a faite. Toutes les fois que la septième ligne concorde avec la phrase sacramentelle qui commence chaque *sourate* ou chapitre : *Bismi' llahi er-rahmani er-rahman*, Au nom du Dieu clément, miséricordieux, le sort est considéré *ipso facto* comme favorable. Quand on tombe sur un autre passage, on s'efforce de déterminer le sens, quand il est trop obscur, en s'attachant à l'interprétation étymologique ou exégétique d'un mot. Les Persans, qui en agissent beaucoup plus à leur aise avec les prescriptions de l'islamisme que les autres nations musulmanes, et qui n'ont pas craint d'imprimer le texte sacré du Coran, ce que ne se sont pas permis les Arabes, ont même fait entrer l'habitude de l'*istikharè* dans la vie pratique, en introduisant dans leur édition du Coran certaines dispositions destinées à en faciliter l'application à l'usage du *fal*. Ainsi, nous avons eu entre les mains un exemplaire du Coran, lithographié à Téhéran, et dont chaque page était surmontée d'un des trois mots suivants : *khoub*, *bad*, *meyan*, bon, mauvais, neutre. L'opération de l'*istikharè* était ainsi rendue beaucoup plus aisée et plus rapide.

BIBLIOMANCIEN s. m. (bi-bli-o-man-si-ain — rad. *bibliomancie*). Celui qui pratiquait la bibliomancie.

BIBLIOMANE s. m. (bi-bli-o-ma-ne — du gr. *biblion*, livre; *mania*, folie). Celui qui a la manie des livres, qui recherche avec une sorte de passion les livres rares et précieux : *On pourrait distinguer plusieurs espèces de* BIBLIOMANES : *les exclusifs, les fantasques, les envieux, les vaniteux et les thésauriseurs*. (P. Lacroix.)

BIBLIOMANIAQUE adj. (bi-bli-o-ma-ni-a-ke — rad. *bibliomanie*). Qui tient de la bibliomanie : *passion* BIBLIOMANIAQUE. *Auriez-vous cru que la fureur* BIBLIOMAMIAQUE *pût aller jusque-là?* (P.-L. Courier.)

BIBLIOMANIE s. f. (bi-bli-o-ma-nî — rad. *bibliomane*). Manie, passion du bibliomane : *Etre possédé de la* BIBLIOMANIE. *La* BIBLIOMANIE *la plus relevée et la plus auguste n'est pas exempte de folie*. (P. Lacroix.)

— **Encycl.** La *bibliomanie* est la passion d'acquérir et de posséder des livres, non pour les lire ou pouvoir les procurer à ceux qui veulent les lire, mais pour la vaine gloriole de les posséder. La plupart des bibliomanes recherchent surtout les livres rares; mais il y a parmi eux beaucoup de variétés : il y a ceux qui ne veulent que des volumes d'un certain genre, ou non coupés, ou imprimés en italiques, ou en gothiques, et qui font des collections de telle ou telle catégorie, s'attachant plus au titre des ouvrages qu'à leur contenu; et il y a ceux à qui tous les livres vont, par cela seul que ce sont des livres. Nous ne parlons pas de ceux qui attachent un prix infini aux *bonnes éditions*. Tantôt on voit le bibliomane se passionner pour les almanachs et faire une razzia de tous les liégeois, simples, doubles ou triples, qui remplissent les boîtes des bouquinistes; tantôt il collectionne les Bibles, et il fait alors concurrence à ce prince allemand qui en possédait huit mille et cherchait partout les deux mille qui lui manquaient pour compléter sa collection. Un Anglais avait trois cent soixante-cinq éditions des œuvres d'Horace; et enfin G. Peignot cite ce fou, qui avait conçu une passion extrême pour tous les livres d'astronomie, bien qu'il ne sût pas un mot de cette science, et qui les achetait à tout prix et les enfermait dans une cassette, pour ne plus leur laisser voir le jour. Diderot a dit du bibliomane : « Il a des livres pour les avoir, pour en repaître sa vue; toute sa science se borne à connaître s'ils sont de la bonne édition, s'ils sont bien reliés; pour les choses qu'ils contiennent, c'est un mystère auquel il ne prétend pas être initié; cela est bon pour ceux qui auront du temps à perdre. » Le trait est mordant, mais écoutons La Bruyère, et voyons le portrait qu'il a tracé du bibliomane : « Je vais trouver cet homme, qui me reçoit dans une maison où, dès l'escalier, je tombe en faiblesse, d'une odeur de maroquin noir dont ses livres sont tous couverts. Il a beau me crier aux oreilles, pour me ranimer, qu'ils sont tous dorés sur tranche, ornés de filets d'or, et de la bonne édition, me nommer les meilleurs les uns après les autres, dire que sa galerie est remplie à quelques endroits près, qui sont peints de manière qu'on les prend pour de vrais livres arrangés sur des tablettes, et que l'œil s'y trompe; ajouter qu'il ne lit jamais, qu'il ne met pas le pied dans cette galerie, qu'il y viendra pour me faire plaisir; je le remercie de sa complaisance et ne veux non plus que lui visiter sa tannerie, qu'il appelle bibliothèque. »

La *bibliomanie* devient quelquefois une véritable folie : témoin ce marquis de Chalabre, qui mourut de chagrin, dit-on, parce qu'il n'avait pu mettre la main sur une Bible imaginaire dont il s'était lui-même créé le type. C'est une folie moins tragique qui conduit certains bibliomanes à appeler la *bonne édition* celle qui se reconnaît aux fautes qui s'y trouvent, signalées par les manuels bibliographiques. C'est un de ces bibliomanes qui a donné à Pons de Verdun l'idée de cette épigramme si connue :

> C'est ellé! Dieu! que je suis aise!
> Oui, c'est la bonne édition.
> Voilà bien, pages neuf et seize,
> Les deux fautes d'impression
> Qui ne sont pas dans la mauvaise.

Du sublime au ridicule, il n'y a qu'un pas; du bibliophile au bibliomane, il n'y a qu'une crise. Le bibliophile devient souvent bibliomane, quand son esprit décroît ou quand sa fortune s'augmente, deux graves inconvénients auxquels les plus honnêtes gens sont exposés, mais dont le premier est bien plus commun que l'autre. M. Boulard avait été un bibliophile délicat, difficile, avant d'amasser dans six maisons à six étages sept à huit cent mille volumes de tous les formats, empilés comme les pierres des murailles cyclopéennes, c'est-à-dire sans chaux et sans ciment, mais qu'on aurait aussi pu prendre de loin pour des *tumuli* gaulois. C'étaient, en effet, de véritables bibliotaphes (tombeaux de livres). « Je me souviens, disait à ce sujet Charles Nodier, dans une de ses causeries, que, voyageant un jour avec lui parmi ces obélisques mal calés, et dont la prudente science de M. Lebas n'avait pas assuré l'aplomb, je m'informai curieusement d'un livre unique, dont ma respectueuse amitié s'était empressée de lui céder la possession dans une vente célèbre. M. Boulard me regarda fixement, avec cet air de bonhomie gracieuse et spirituelle qui lui était particulier; et, frappant du bout de sa canne à pomme d'or une de ces masses énormes, *rudis indigestaque moles*, puis une seconde et une troisième : « Il est là, me dit-il, » ou bien là, ou là. » Je frémis à l'idée que la malencontreuse plaquette avait disparu pour toujours, peut-être, sous dix-huit mille in-folio, mais ce calcul me fit négliger l'intérêt de mon salut. Les piles géantes, ébranlées dans leur équilibre incertain par le bout de la canne de M. Boulard, se balançaient sur leur base d'une manière menaçante, et leur sommet vibra longtemps, comme la flèche légère d'une cathédrale gothique, à la volée des cloches, ou aux assauts de la tempête. J'entraînai M. Boulard, et je m'enfuis, avant qu'Ossa fût tombé sur Pélion, ou Pélion sur Ossa. Aujourd'hui même, quand je pense que les *Bollandistes* ont failli s'écrouler tous à la fois, et de vingt pieds de haut, sur ma tête, je ne me rappelle pas ce péril sans une pieuse horreur. Ce serait abuser des mots que d'appeler bibliothèques ces épouvantables montagnes de livres qu'on ne peut attaquer qu'avec la sape, et soutenir qu'avec l'étançon. »

Un journal anglais publia, il y a quelques années, une critique assez spirituelle des bibliophiles et des bibliomanes; nous allons en citer un passage. C'est un père qui donne des conseils à son fils, et qui lui indique le moyen de devenir savant avec des livres. « Vous avez vu, sans doute, mon fils, les annonces de ces nouveaux et respectables docteurs qui guérissent toutes les maladies par l'odorat. Avec eux, plus de potions, plus de médecines nauséabondes; ces nouveaux docteurs ne demandent plus aucune indication à l'*ibis*, cet oiseau merveilleux auquel, si l'histoire dit vrai, Esculape emprunta une de ses plus salutaires prescriptions. Avec eux, il suffit que le malade ait un nez, pour qu'ils répondent de sa guérison. C'est de la même manière, c'est par un procédé tout à fait analogue, que la plupart de nos savants ont acquis la science qui les distingue, par le simple odorat : ils flairent les volumes, rien de plus. Vous prenez un livre, vous l'approchez de votre nez, vous aspirez vivement, et aussitôt tout ce qu'il contient, histoire, politique, poésie, polémique religieuse et morale, tout ce qu'il contient, dis-je, s'échappe en molécules invisibles, et va se loger dans votre cerveau. Une aussi agréable méthode d'enseignement n'est pas à dédaigner, tout le monde en conviendra. S'il en était autrement, et s'il fallait étudier pour savoir, croyez-vous donc, mon cher enfant, que tant de gens eussent une bibliothèque? Pensez-vous que les trois quarts de ces gens achètent des livres pour les lire? Pas du tout : il leur suffit d'avoir sur leurs tablettes un certain nombre de volumes; de ces volumes réunis se dégage un parfum d'érudition et d'esprit, qui pénètre peu à peu le cerveau de leur propriétaire, et lui donne la science sans peine et en quelque sorte malgré lui. S'il en était autrement, pensez-vous que tant d'ânes à deux pieds voulussent dépenser tant d'argent pour de magnifiques reliures? Non, mon ami, ils assemblent des livres et ils acquièrent la science, de la même manière qu'ils prennent le frais, en passant d'un appartement à l'autre. Je vous en ai dit assez, mon fils, et je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'ajouter à ces conseils la liste des ouvrages que vous aurez à vous procurer; je vous engagerai seulement, comme dernier avis, et dans l'intérêt de votre bourse, à emprunter le plus de livres que vous pourrez, en ayant soin de choisir les plus beaux, car les plus beaux sont évidemment les plus utiles; et, une fois en possession de ces beaux volumes, vous aurez soin de les garder sans les rendre, pour rester ainsi complétement maître de toutes les belles choses qu'ils contiennent. »

Nous allons terminer cet article par quelques anecdotes; elles trouvent à cette page si naturellement leur place, que ce serait désespérer de l'humour du *Grand Dictionnaire*, s'il avait la barbarie d'en sevrer le lecteur curieux.

— **Anecdotes.** Un bibliomane anglais imagina de faire relier un de ses livres en peau humaine, ce qui lui procura l'inappréciable avantage de posséder un exemplaire unique, au moins par la façon dont il était relié.

⁂

Falconnet, le célèbre médecin, avait une singulière manière de composer sa bibliothèque, qui aurait fait se hérisser d'horreur la perruque d'un *bibliomane*. Quand il achetait un ouvrage, fût-il en douze volumes, s'il n'y trouvait que six pages de bonnes, il conservait précieusement les six pages et jetait tout le reste au feu.

⁂

Un financier, qui ne connaissait que l'arithmétique, avait fait dresser dans son cabinet une magnifique bibliothèque, où la sculpture et la dorure n'étaient point épargnées. Il ne s'agissait plus que de la peupler. Il acheta toute une édition in-4° d'un ouvrage que l'éditeur n'avait pu débiter. Il la paya à tant la toise; le marché avait été ainsi convenu; mais quand ce fut l'heure de l'emménagement, un grave inconvénient surgit : aucun volume ne pouvait entrer dans la bibliothèque. Les ouvriers se disposaient à espacer davantage les tablettes, quand le financier survenant : « Qu'on ne touche à rien, dit-il, cela gâterait mes sculptures. — Comment faire alors? — Parbleu! vous voilà bien embarrassés : il n'y a qu'à faire rogner les volumes. »

⁂

Un bibliomane anglais, fort riche, possédait un petit volume très-rare, le seul (notre homme le pensait ainsi) qui restât de l'édition. Tout à coup il apprend qu'un exemplaire semblable existe à Paris. Il bourre son portefeuille de billets de banque, traverse la Manche et arrive chez son rival. Après les compliments d'usage : « Monsieur, lui dit-il, vous possédez un exemplaire de tel ouvrage? — Oui, monsieur; il est là dans ma bibliothèque; le voici. » Notre bibliomane le palpe, l'examine, reconnaît son identité et en offre 1,000 fr. « C'est probablement plus qu'il ne vaut; mais je ne fais pas commerce de livres, et mon intention est de garder celui-ci. — Monsieur, 5,000 fr. — Je suis vraiment confus, mais... — 10,000 fr. — Je vous répète, monsieur... — 15,000 fr. — Monsieur... — 20,000 fr. — Devant une telle insistance, il y aurait de l'impolitesse à refuser; le livre est à vous. » L'Anglais triomphait; il sort de son portefeuille vingt bank-notes de 1,000 fr., qu'il donne en échange du précieux bouquin. Tout ce petit débat avait eu lieu autour du foyer. Notre bibliomane examine l'exemplaire de nouveau; puis, avec une satisfaction qu'il faut renoncer à décrire, il le jette au feu. Le vendeur croit qu'il a affaire à un fou, et se précipite pour retirer le volume. « Monsieur, lui dit alors l'Anglais en l'arrêtant, moi aussi je possède un exemplaire de cet ouvrage, et j'avais cru jusqu'ici qu'il était *unique*; je me trompais; maintenant j'en suis certain; je vous en adresse mes sincères remercîments. »

⁂

> Un officier, nouveau bibliomane,
> Aidé d'un catalogue et bien clair et bien net,
> A son curé montrait un cabinet,
> Et jouait le savant près de l'homme à soutane;
> Quand le bon prêtre observa, par hasard,
> Qu'il lui manquait un livre utile au militaire,
> Les *Commentaires* de César.
> Quoi! dit l'officier en colère,
> Me prenez-vous pour un busard?
> Je lis bien, moi, sans commentaire.

⁂

> Certain bibliomane, ignorant personnage,
> Se piquant d'être connaisseur,
> Demandait à Panckoucke un magnifique ouvrage
> En lui laissant le choix du livre et de l'auteur.
> — Parbleu! s'écria le libraire,
> Que ne parliez-vous donc plus tôt?
> J'avais ce matin votre affaire;
> C'était le plus bel exemplaire
> Du Télémaque de Didot.
> — De Didot? Télémaque! — Eh oui! chacun l'admire.
> — Je le connais, il a du bon :
> Mais tenez, vous avez beau dire,
> J'aimerai toujours mieux celui de Fénelon.

BIBLIOMAPPE s. m. (bi-bli-o-ma-pe — du

gr. *biblion*, livre, et du lat. *mappa*, carte). Atlas, recueil de cartes géographiques, accompagnées d'un texte explicatif.

BIBLIOPÉE s. f. (bi-bli-o-pé — du gr. *biblion*, livre; *poieô*, je fais). Art de faire des livres.

BIBLIOPHILE s. m. (bi-bli-o-fi-le — du gr. *biblion*, livre; *philos*, ami). Celui qui aime, qui recherche les livres rares et précieux, et principalement les bonnes éditions : *M. de Corbière, ancien ministre, était un* BIBLIOPHILE *distingué.* (Ab. Hugo.) *Cette boutique est encombrée de bouquins à tranches rouges, qui doivent être d'excellentes éditions, d'honnêtes et bons livres à faire envie aux* BIBLIOPHILES. (Th. Gaut.) *Ce neveu chéri, qui se nommait Octave de Campré, descendait du fameux abbé de Campré, si connu des* BIBLIOPHILES *ou des savants, ce qui n'est pas la même chose* (Balz.). *Un* BIBLIOPHILE *sérieux ne communique pas ses livres. Lui-même ne les lit pas, de crainte de les fatiguer.* (Gér. de Nerv.)

— **Encycl.** Le *bibliophile* aime les livres, comme le bibliomane; mais il les aime d'un amour plus éclairé, qui n'exclut pas l'amour de la science; s'il ne les lit pas toujours au moins il sait ce qu'ils contiennent, et s'il en recherche surtout à cause de leur rareté, la valeur intrinsèque ne lui est pas complétement indifférente. Il est vrai qu'il attache du prix aux éditions les plus correctes, à la beauté du papier et de la reliure; mais ce serait être injuste que de l'accuser pour cela de bibliomanie : la parure sied aux bons livres, et le plaisir de celui qui les lit serait moindre si le papier était défectueux, l'édition pleine de fautes, la reliure piquée des vers.

L'amour des livres rares est le côté par lequel le *bibliophile* se rapproche le plus du bibliomane. Ce n'est pas sans quelque raison que Voltaire a dit : « Les livres rares ne valent rien; » un fait est certain, c'est que les ouvrages les plus importants au point de vue littéraire, historique ou scientifique, sont tous connus, et il n'est pas d'exemple qu'un *bibliophile* ait fait la découverte d'un chef-d'œuvre. On conçoit pourtant que des hommes sagaces, intelligents, comme Nodier, Brunet et autres, aient éprouvé un véritable plaisir à restituer certains passages, à rectifier des erreurs : c'est là une jouissance de savant, non moins que de collectionneur.

Nul ne peut mieux peindre les *bibliophiles* un peu bibliomanes que ceux qui ont eu affaire à eux. Voici un passage de M. L. Pâris, bibliothécaire de Reims, qui nous dispense d'en faire le portrait; il ne les flatte pas, mais il leur dit la vérité : « *J'ai pour habitude de surveiller tous* les amateurs qui fréquentent notre bibliothèque, et je m'en trouve bien : je me défie des savants, des artistes, des gens de lettres, des magistrats, et surtout des faiseurs de collections, ou, pour mieux dire, je me défie de tout le monde; et l'homme réputé le plus honnête, je ne le laisserais pas seul cinq minutes. Nous avons eu longtemps à Reims un monsieur dont la passion pour les livres m'était connue; il possédait une curieuse collection de livres rares et de petits volumes, qui lui avaient peu coûté. Notre homme achetait volontiers les défectueux : cela s'explique, il les payait peu cher et possédait l'art de les mettre au complet. Voici comment il procédait. Il entrait chez vous à *titre d'ami*, visitait votre bibliothèque, parcourait tel ou tel ouvrage, surtout celui dont il avait l'incomplet; puis, si vous tourniez la tête, zest! la feuille désirée disparaissait, et notre galant remettait à sa place le volume déshonoré. Quand il s'agissait de ventes publiques, il se présentait dans la journée, pour voir les volumes à vendre le soir; il prenait chaque volume, s'arrêtait au plus précieux, détachait un feuillet avec subtilité, le glissait sous sa redingote, puis disparaissait, pour revenir le soir aux enchères. Le moment de la vente venu, le livre passait sous les yeux des amateurs; notre homme tombait, comme par hasard, sur l'endroit mutilé, signalait le déchet et dépréciait l'article. « Cependant, disait-il, je le prendrais volontiers tel quel, pour en faire présent à un ami qui le désire. » Et le livre lui était adjugé à vil prix. Vous concevez quelles inquiétudes me donnait ce monsieur, quand je le voyais arriver. « Ecoutez, mon cher maître, lui dis-je un jour, quand vous viendrez à la bibliothèque, vous vous mettrez ici à ma table, tout près de moi; mon encrier, ma plume, mon papier, tout sera en commun; car je me sens pris pour vous d'une telle amitié, que je ne puis me résoudre à vous perdre un seul *instant de vue.* » Le monsieur *comprit le sens* de mes paroles, et j'en fus débarrassé. Je lui dus cependant un signalé service. Il me prévint un matin que l'inspecteur des études, M. Béquet, et Courtois, l'ex-conventionnel, ce Courtois si fameux par la soustraction du testament de la reine, se proposaient de venir visiter la bibliothèque. « En ami, me dit-il, ayez l'œil sur Courtois, c'est un amateur. — *Marchand d'oignons*, dis-je, et j'achevai tout bas le proverbe. Merci, j'y veillerai. » En effet, dans la journée, on m'annonça ces messieurs. Avant leur arrivée, j'avais eu le soin de reconnaître mon matériel. J'étais alors à Saint-Remy, mais à la veille de transférer mon matériel à l'hôtel de ville. La plupart de *mes livres se trouvaient*, par ordre de format, déposés sur le parquet. Je savais, à ne pas m'y tromper, la place de chacun de mes volumes. Ces messieurs sont introduits, ils font le tour de ma galerie, examinent les travées, puis me questionnent sur nos richesses, nos raretés. « Avez-vous, me dit M. Béquet, beaucoup d'imprimés du XV^e siècle? — Quelques-uns, » dis-je, et je les conduisis au rayon. Mais déjà l'un d'eux manquait, et ce n'était pas le moins précieux, un *Lucius Anneus Florus*, mince in-4° du plus haut prix. Je ne fis pas semblant de remarquer l'*alibi;* on admira mon *Homère* de 1488, mon *Sabellicus* de 1489, ma *Bible* de 1482, et quelques autres. J'affectai de ne point parler de mon *Anneus Florus*, puis je reconduisis mes hôtes jusqu'au vestibule. Mais là, je donnai un tour à la serrure de la porte; puis, mettant la clef dans ma poche, je me rapprochai de mes visiteurs. « Messieurs, dis-je, vous a-t-on dit quel homme j'étais? Non. Eh bien! je vais vous le confesser; j'ai le malheur d'être défiant, soupçonneux, de ne croire à la probité de personne, en fait de livres, bien entendu; et tenez, dans ce moment-ci, je suis bien à plaindre, j'ai l'affreuse conviction que l'un de nous trois est un voleur. O mon Dieu, mon Dieu, pardonnez-moi cette idée, après tout, c'est peut-être moi; voyons, fouillez. Vous ne voulez pas? Tenez, voici mes poches, celles de devant, celles de derrière, celles... Je suis un honnête homme. A vous, monsieur l'inspecteur. — Qu'à cela ne tienne, monsieur le bibliothécaire, dit M. Béquet, et il se laissa fouiller. Tout en vidant les poches de l'inspecteur, j'avais l'œil sur Courtois. Celui-ci se retournait, grimaçait, toussait, se penchait. « Ne bougez pas, monsieur Courtois, ne bougez pas, votre tour viendra. — Allons! dit notre voleur, quel diable d'homme voilà! je vois bien qu'il faut restituer! » Et il jeta le volume sur la table. « Voici votre *Florus;* que n'avez-vous défendu de même votre *Concile de Trente?* François de Neufchâteau n'en aurait pas fait trophée auprès du premier consul! » Cette faiblesse des *bibliophiles*, les plus honnêtes comme hommes, ce penchant à s'approprier *les livres qui ne leur appartiennent* pas subsiste toujours. On pourrait en trouver des preuves dans nos grandes bibliothèques, indignement dépouillées par leurs conservateurs eux-mêmes. Quelques procès fameux ont révélé quel égarement du sens moral l'amour des livres peut produire chez les meilleures natures, et ce qui a été révélé au public, ce qui a paru devant les tribunaux n'est que peu de chose en comparaison des déprédations qui se commettent sans cesse. Si un tel abus existe, la faute en est en partie à l'opinion publique, qui se montre indulgente pour ces soustractions, qui ne refuse pas le titre d'homme de bonne compagnie à celui qui s'en rend coupable; tandis qu'elle flétrit du nom de voleur, et jette en prison le malheureux qui prend un pain pour apaiser sa faim. Celui qui vole un livre n'en a pas besoin, dit-on; raison de plus pour se montrer plus sévère à son égard, et s'il y a jamais eu une circonstance atténuante pour l'action de s'emparer du bien d'autrui, c'est sans contredit la nécessité. »

Parmi les *bibliophiles* les plus célèbres et les plus amusants, il faut compter Daniel Dumoustier, que peu de gens connaissent, et sur lequel on trouve d'amusantes anecdotes. Cet amateur de livres, qui avait vécu sous cinq rois différents, était un type curieux; on s'en apercevait dès qu'on arrivait à son logement. Au-dessus de la porte d'entrée était placée une grosse paire de cornes, avec cette inscription : *Regardez les vôtres.* Dans son cabinet, on voyait écrit sur sa bibliothèque : *Le diable emporte les emprunteurs de livres!* Il y avait une grande différence entre cette maxime et celle que Nicolas Grollier de Servières avait inscrite sur la couverture de tous ses livres : *Joan. Grollieri et amicorum.* Reste à savoir si Grollier se trouva toujours bien de cette complaisance, car le proverbe : *Livre prêté, livre perdu*, est trop souvent vrai. Un des rayons de sa bibliothèque portait cette étiquette : *Tablette des sots;* et il arrivait souvent à ses amis d'y trouver leurs propres ouvrages. Mais revenons à Dumoustier. Comme tous les amateurs de livres, Dumoustier était très-peu scrupuleux sur les moyens de s'en procurer, il avouait lui-même avoir dérobé un bouquin chez un marchand du Pont-Neuf, livre dont il avait envie depuis longtemps. La race des *bibliophiles* n'a pas changé, et nos bibliothèques publiques ont été dévastées par des gens incapables de prendre un sou dans la poche de leur voisin. En revanche, ils ne permettent pas aux autres la même licence, et ne quittent pas des yeux leurs chers trésors. Le cardinal Barberini, venu en France en qualité de légat, voulut voir Dumoustier et sa bibliothèque; il alla chez lui, accompagné de monsignor Pamphilio, qui, depuis, fut pape sous le nom d'Innocent X. Ce dernier, voulant s'amuser du *bibliophile*, fit semblant de mettre sous sa robe un magnifique exemplaire de l'*Histoire du Concile de Trente;* mais Dumoustier ne l'avait pas perdu de vue. Aussitôt, s'adressant au légat, avec lequel il causait : « Je suis extrêmement obligé à votre Eminence de l'honneur qu'elle me fait, lui dit-il; mais c'est une honte qu'il y ait des larrons dans sa compagnie. » Puis, tirant le livre de dessous la robe de Pamphilio, il prend le monsignor par les épaules, et le pousse hors de l'appartement, en l'appelant bourgmestre de Sodome; cette colère mit en joie tous les assistants. Quand Pamphilio fut devenu pape, on dit à Dumoustier que Sa Sainteté l'excommunierait, et qu'il deviendrait noir comme du charbon. « Elle me fera grand plaisir, car je ne suis que trop blanc, » répondit le malin *bibliophile*, qui avait soixante-quatorze ans. Nicolas de Verdun, successeur d'Achille de Harlay sur le siége de premier président au parlement de Paris, désira un jour voir Dumoustier. Un de ses amis lui ayant offert de le mener à l'hôtel de Verdun : *Parbleu*, répliqua celui-ci, *je ne suis ni aveugle, ni enfant, j'irai bien tout seul;* et le voilà parti. Le président donnait justement audience; tout à coup il se sent mal à la tête, et rentre dans son cabinet, en disant de faire retirer tout le monde. Mais Dumoustier n'entendait pas de cette oreille-là : « Je veux parler à M. le premier président, qui a désiré me voir. Qu'on m'annonce : je suis Dumoustier. » On l'annonce, il entre, et le président, en voyant ce petit homme sans apparence, s'écrie : « Vous, Dumoustier! voilà, ma foi, un homme de bonne mine, pour être Dumoustier! » Celui-ci, s'approchant du président de manière à n'être entendu de personne autre : « J'ai, ma foi, meilleure mine pour Dumoustier, que vous pour premier président, » lui dit-il. (M. de Verdun avait la bouche de travers). « Ah! cette fois-là, je reconnais que c'est vous, reprit le président, prenez un siége. » Dumoustier mourut en 1551; *il était dessinateur, faisait* de nombreux portraits, qu'il avait toujours le soin de flatter : « Ces gens-là, disait-il, sont tellement sots, qu'ils croient bonnement être comme je les fais, et qu'ils m'en payent mieux. » On sait que ce système a trouvé de nombreux imitateurs.

Voici encore une histoire bien connue des amateurs de livres, qui montre quelle tendresse les *bibliophiles* nourrissent pour leurs chers bouquins. Le comte de La Bédoyère, un curieux de la grande école, qui avait formé de magnifiques collections, en est le héros. En 1847, par un caprice d'amant, comme en ont les plus farouches collectionneurs, il mit en vente sa bibliothèque; mais, en voyant tant *de raretés étalées sur* les tables du *commissaire*-priseur, le cœur lui saigna, et, moitié regret, moitié habitude, il se mêla à la lutte ardente des enchères, se racheta ses propres livres, en se les payant fort cher, et eut enfin la satisfaction de rentrer en possession de sa bibliothèque, que se disputaient d'odieux rivaux. Cette petite opération lui coûta 20 pour 100 de frais de catalogue et de vente.

Les *bibliophiles* se recherchent entre eux, et cela est tout naturel : il y a entre les amateurs de livres une sorte de franc-maçonnerie qui les fait se deviner et se reconnaître à certains signes particuliers; et, d'ailleurs, à qui l'heureux possesseur d'une merveille ou d'une rareté bibliographique pourra-t-il faire part de la joie qu'il ressent d'avoir pu l'acquérir? à qui la montrera-t-il avec un sentiment de bonheur indicible, si ce n'est à un amateur de livres? C'est de cette communion de goûts et d'idées que sont nées les sociétés littéraires qui se sont fondées en France et à l'étranger entre les *bibliophiles;* elles sont en pleine voie de prospérité, et nous allons faire connaître les plus importantes.

Société des bibliophiles français. Elle fut instituée à Paris en 1820, dans le but de faire *imprimer, soit des ouvrages inédits ou devenus* très-rares, soit des ouvrages en langue étrangère, avec la traduction française. Lorsque l'importance du livre est limitée par un intérêt de pure curiosité, la Société se borne à en tirer un nombre d'exemplaires égal à celui de ses membres, qui est de vingt-cinq; si, au contraire, il paraît devoir comporter une publicité plus étendue, outre les vingt-cinq exemplaires de choix, réservés aux associés, elle en fait imprimer une certaine quantité qui est mise en vente. Chacun de ces ouvrages porte sur le titre l'indication : *Publié par la Société des bibliophiles français*, son fleuron et la date de l'année. D'excellentes publications ont, de la sorte, remis au jour des œuvres oubliées ou presque complétement disparues. Cette société se réunit deux fois par mois et tient deux grandes assemblées annuelles, l'une en janvier, l'autre en mai.

Les associations de *bibliophiles* sont nombreuses en Angleterre. Citons le club Roxburgh, celui de Ballantyne, en Ecosse, le club Mailland, celui d'Abbotsford, fondé à Edimbourg en l'honneur de Walter Scott; puis, la *Société de Camden*, la *Société historique*, la *Société d'Alfred le Grand*, et enfin la *Percy Society*, la *Shakspeare Society*, la *Parker's-Society*, la *Surtees Society*, le *Spalding Club*, la *Welsh-Manuscript-Society*, etc. Voici quelques détails sur le club de Roxburgh : C'est une société de trente et un *bibliophiles* anglais, qui doit sa fondation à la circonstance suivante : à la vente de la bibliothèque du duc de Roxburgh, le *Décaméron* de Valdarfer fut vendu 54,240 francs, prix inouï dans les annales de la bibliographie. Chaque année, au jour anniversaire de cette vente, c'est-à-dire le 17 juin, les membres se réunissent dans un banquet, où ils ne portent pas moins de dix toasts, qui tous ont une couleur bibliographique. Chose singulière et qui montre la différence des habitudes! chez nous, le mot bibliomane est ridicule et stigmatise des maniaques ou des sots; chez les Anglais, il n'en est pas ainsi; le bibliomane est le *bibliophile* consommé, et c'est un degré d'estime auquel tous les amateurs de livres sont jaloux de parvenir. Chaque membre fait réimprimer à ses frais quelque ouvrage rare, et en distribue les trente et un exemplaires uniques à ses confrères, au grand banquet du 17 juin.

En Allemagne, les *bibliophiles* se sont réunis en *association littéraire.* Cette société a son siége à Stuttgard.

La Belgique compte trois sociétés du même genre : la *Société des bibliophiles du Hainaut*, qui a son siége à Mons; celle des *Bibliophiles de Belgique*, à Bruxelles, et enfin celle des *Bibliophiles flamands.*

A Stockholm et dans quelques autres capitales, il s'est formé des groupes de *bibliophiles* mus tous par la même pensée, celle de doter la littérature de bons ouvrages sérieux et ignorés. Les reproductions de livres imprimés, que ces associations tirent de l'oubli, exerceraient une bien plus grande influence sur le goût des belles-lettres, si, au lieu d'être destinées seulement à quelques amateurs, elles étaient tirées à un plus grand nombre d'exemplaires propagés partout.

Lors de la mort du baron de Reiffenberg, qui était lui-même un *bibliophile* distingué, on trouva une pièce assez curieuse; c'était l'acte d'association d'une prétendue société, ayant pour titre : *Société des Bibliophiles campagnards.* Tout porte à croire que ce fut une mystification, et rien de plus; toutefois, elle fut publiée; en voici le contenu : « Article 1^er. Une *société* de *bibliophiles campagnards* est instituée à Ardoye, province de la Flandre occidentale, district de Roulers. Art. 2. Le but de la Société est la publication d'ouvrages singuliers. Art. 3. La Société est composée de vingt-cinq membres. Art. 4. Le président est élu à vie; il désigne son secrétaire. Art. 5. Le président et son secrétaire forment le comité directeur. Art. 6. Le comité ne rend compte à personne de sa gestion. Art. 7. Les membres de la Société sont élus par le comité et sur leur demande. Art. 8. Les membres seront désignés par une des lettres de l'alphabet, le président se réserve la lettre A, et octroie à son secrétaire la lettre Z. Art. 9. Il y aura annuellement jusqu'à quatre publications. Les membres s'obligent à payer 2 fr. à la réception de chaque ouvrage. Art. 10. La Société fera tirer les ouvrages à vingt-cinq exemplaires sur papier de choix, et cinq exemplaires pour le commerce. Art. 11. Aucun ouvrage ne sera publié, s'il contient la moindre allusion contraire à la religion et aux bonnes mœurs. Art. 12. Toute communication adressée au comité directeur doit être envoyée franche de port à M. de Moor, libraire à Bruges, sous les lettres A. Z. Art. 13. Le présent règlement, adopté en séance générale du comité directeur, sera surtout envoyé aux bibliomanes qu'on désirerait s'adjoindre.

Cette dernière phrase montre l'intention goguenarde de l'auteur de cette plaisanterie, à laquelle, dit le *Bulletin du bouquiniste,* plus d'un *bibliophile* sérieux a été pris.

Puisque nous en sommes sur le chapitre des *bibliophiles* et des bibliothèques, terminons cet article en révélant une méthode infaillible qui fait mentir le proverbe cité plus haut : *livre prêté, livre perdu.* Nous la tenons d'un *bibliophile* de nos amis, grand amateur et, ce qui est plus rare, grand prêteur de livres. « Mes livres, me disait-il, sont à la disposition de tous mes amis, et, depuis vingt ans que cela dure, aucun in-8° ne manque à l'appel. Mon secret est bien simple : Quand je communique un exemplaire, le vide est immédiatement occupé par un *fac-simile* en bois, sur le dos duquel je colle une bande de papier portant cette indication : *Volume prêté à M. X...* »

BIBLIOPHILE JACOB (LE), pseudonyme sous lequel on désigne souvent le littérateur M. Paul Lacroix, et qu'il emploie fréquemment pour se désigner lui-même, comme dans cet ouvrage en deux volumes : *Contes du bibliophile Jacob à ses petits-enfants.* V. LACROIX (Paul).

BIBLIOPHILIE s. f. (bi-bli-o-fi-lî, rad. *bibliophile*). Goût du bibliophile, amour des livres : *Une longue expérience, fruit de nombreux malheurs en* BIBLIOPHILIE, *lui a appris à retourner au moins sept feuillets d'un livre avant de l'acheter.* (Champfleury.)

BIBLIOPOLE s. m. (bi-bli-o-pole. — du gr. *biblion*, livre; *polein*, vendre). Celui qui vend des livres; libraire : *Mon libraire n'est que* BIBLIOPOLE; *il ne fait rien imprimer; il dit qu'il ne veut pas se ruiner.* (Mercier.) ‖ Inus.

BIBLIOTACTE s. m. (bi-bli-o-ta-kte — du gr. *biblion*, livre; *tassô*, je range). Celui qui s'occupe spécialement de classer les livres. ‖ Peu usité.

BIBLIOTAPHE s. m. (bi-bli-o-ta-fe — du gr. *biblion*, livre; *taphô*, j'enterre, je cache). Celui qui ne communique, ne prête ses livres à personne, qui les enfouit, les enterre dans sa bibliothèque. ‖ Partie réservée d'une bibliothèque, où l'on serre les ouvrages précieux ou qu'on ne veut pas communiquer.

— Nom par lequel on désignait autrefois les ecclésiastiques chargés de la garde des actes des conciles, de l'expédition des lettres et diplômes, et même de l'administration des biens d'un monastère.

— **Encycl.** Parmi les plus célèbres *bibliotaphes* de ce siècle, il faut placer M. de Westreenen de Tielland, possesseur d'une collection inestimable des premiers monuments de l'imprimerie; il en était jaloux à l'excès, l'enfermait sous une triple clef, et, pendant les quarante ans qu'il mit à la former, il ne la montra à personne, pas même à son ami le plus intime. Une fois pourtant son humeur parut s'adoucir, et, se trouvant en gaieté, il dit à deux amis avec qui il se trouvait à dîner :

« Mes chers amis, mille et mille fois vous m'avez demandé de voir mes livres, mais jusqu'ici ils étaient dans un trop grand désordre pour être exposés à des regards tels que les vôtres; j'espère en terminer l'arrangement un de ces jours, et je vous invite à venir les examiner; mais, vous comprenez, il faudra vous soumettre à certaines conditions.— Nous les acceptons, quelles sont-elles ? » s'écrièrent les deux amis, bibliophiles passionnés, et que l'espoir de pénétrer dans un sanctuaire semblable aurait fait courir au bout du monde. — « Eh! bien, répondit le capricieux *bibliotaphe*, je vais vous les dire, mais il n'y a pas à discuter : j'enverrai ma voiture pour vous chercher, parce que l'atmosphère sera peut-être humide; ensuite, avant d'entrer dans le sanctuaire, vous endosserez chacun une robe de chambre (j'en garde deux toutes neuves à cet usage), et vous mettrez des bonnets et des pantoufles préparés à cet effet, car vos vêtements pourraient exhaler quelque odeur malfaisante, votre chaussure répandre une poussière traîtresse. Il m'est de toute impossibilité de vous laisser pénétrer dans mon cabinet sans ces précautions, auxquelles je me soumets du reste moi-même. » Inutile de dire que les deux amis accédèrent à tous ces préparatifs, quelque bizarres qu'ils leur parussent; mais cela ne leur servit à rien, car le *bibliotaphe* enragé éluda indéfiniment sa promesse, et mourut sans l'avoir tenue. Même après sa mort, il trouva moyen de perpétuer l'humeur jalouse et inquiète dont ses livres avaient été l'objet. Il les légua à l'Etat, mais à des conditions qui devaient être strictement observées sous peine de nullité. Ainsi, la salle qui les renfermait ne devait être ouverte que le premier et le troisième jeudi de chaque mois, et encore aux seules personnes qui, la veille, se seraient munies de cartes chez le directeur de la Bibliothèque royale; non-seulement il était interdit de faire sortir un seul volume, mais même d'en introduire de nouveaux. C'est un beau trait, de la part des Hollandais, de n'avoir pas cassé ce testament comme entaché de folie. Le jour où il vint visiter la bibliothèque de Paris, pour lui faire honneur, il mit non pas une robe de chambre, mais le grand uniforme de l'ordre équestre de la Hollande septentrionale. Pour un amateur de livres, c'était être conséquent avec soi-même.

Bibliotheca Britannica, du docteur Robert Watt, de Glasgow (Edimbourg, 1824, 4 vol. in-4°), ouvrage fort soigné, précieux et d'une grande utilité, quoiqu'il soit incomplet et même inexact, l'auteur n'ayant pu puiser aux sources de renseignements que présente seule une grande capitale. Ce n'en est pas moins un travail fort remarquable. Il se divise en deux parties : dans la première, les livres sont mentionnés par noms d'auteurs, et dans la seconde, par leurs titres, selon l'ordre alphabétique.

Bibliotheca Universalis, de Conrard Gesner, (1565, un vol. in-fol). Ce fut le premier essai de statistique générale, appliquée aux livres imprimés. Dans cet ouvrage, les livres sont rangés suivant les noms d'auteurs; bien que le titre indique un catalogue universel, les articles portent uniquement sur les langues grecque, latine et hébraïque, lesquelles ne renferment pas, tant s'en faut, toute la littérature. Cependant, Gesner n'a pas encore été dépassé dans sa vaste entreprise; aucun ouvrage postérieur n'a paru avec la prétention de dénombrer, d'après le même plan, toutes les richesses du domaine de la littérature. •

BIBLIOTHÉCAIRE s. m. (bi-bli-o-té-kè-re, rad. *bibliothèque*). Celui qui est préposé à la garde, à la conservation d'une bibliothèque : *Un* BIBLIOTHÉCAIRE *ignorant est un eunuque préposé à la garde du sérail.* (Voltaire.) *Mon répétiteur*, BIBLIOTHÉCAIRE *du collége, me laissait prendre des livres sans trop regarder ceux que j'emportais de la bibliothèque.* (Balz.)

— **Encycl.** L'origine des *bibliothécaires* remonte naturellement à l'époque où fut créée la première bibliothèque publique. Dès qu'une collection importante de livres fut formée, on chargea quelqu'un de sa garde, et ce gardien fut un *bibliothécaire*. Toutefois, l'histoire ne nous a pas légué les noms de ceux qui furent chargés du soin de veiller à la conservation des grandes bibliothèques grecques, bien que ceux des *bibliothécaires* hébreux soient arrivés jusqu'à nous. Ce fut d'abord Démétrius de Phalère qui présida à l'organisation de la riche bibliothèque d'Alexandrie, et il eut pour successeurs Zénodote, Eratosthène, Apollonius, Aristonyme, Aristophane. A Rome, ce fut Asinius Pollion qui organisa la première bibliothèque dont il soit parlé dans l'histoire. Les grammairiens Mélissus et Lucius Hyginus furent *bibliothécaires*, l'un de la bibliothèque Octavienne, et l'autre de la Palatine, dont le fut aussi Julius Felix. Antiochus fut *bibliothécaire* dans le temple d'Apollon, et Varon eût rempli cette charge, que lui destinait Jules César, si la mort tragique de ce dernier n'eût coupé court au projet qu'il avait de former une bibliothèque gréco-latine.

Sous les rois carlovingiens, les *bibliothécaires* n'étaient pas seulement commis à la garde des livres; c'étaient eux qui écrivaient, dataient et expédiaient les actes de l'autorité royale. Les mêmes fonctions leur étaient dévolues en Italie, où ils jouissaient d'une haute considération; ils étaient admis dans les conciles, et ils expédiaient les bulles papales, où l'on trouve toujours, au-dessous du texte, la mention qu'elles étaient délivrées par tel *bibliothécaire*. Cette règle fut observée depuis le VIe siècle jusqu'au XIIe.

Le premier *bibliothécaire* que nous voyons appararaître en France fut Gilles Malet, qui fut chargé par le roi Charles V de dresser l'inventaire des livres qu'il avait réunis au Louvre. Après lui vinrent Antoine des Essarts, Jean Maulin, Garnier de Saint-Yon, Robert Gaguin, Laurent Palmier. Ils étaient alors désignés sous le nom de *maistres de la librairie du roy*. Ce ne fut que sous François Ier que l'on vit la charge et le titre de *bibliothécaire* créés par lettres royales en faveur de Guillaume Budé, qui eut pour successeurs : Pierre du Chastelain, Pierre de Montdoré, Jacques Amyot, Jacques-Auguste de Thou, François de Thou, Nicolas Rigault, Jérôme Bignon père, Jérôme Bignon fils, Camille Le Tellier, Jean-Paul Bignon, Jérôme Bignon, et Armand-Jérôme Bignon, *bibliothécaire* sous Louis XVI.

A l'époque de le Révolution, il n'y eut plus de *bibliothécaire ;* la loi de l'an IV, qui revisa l'organisation de la Bibliothèque nationale, supprima cette charge et nomma des conservateurs faisant fonctions de *bibliothécaires.* Mais si le titre était supprimé, on n'en comprenait pas moins l'importance de l'emploi, puisque, au dire du citoyen Parent « le *bibliothécaire* se doit au public et surtout à la foule de vrais amateurs, qui trouveront en lui une bibliothèque parlante, qui tireront plus de secours de sa vaste et complaisante érudition que de ses registres d'ordre, de ses tables alphabétiques, de ses séries numérotées. Il se doit à une jeunesse curieuse et avide d'instruction, pour qui il sera un guide sûr et affable, qui les conduira vers les sources les plus pures et les plus abordables. Il doit être, pour les professeurs des différentes écoles de son département, un collègue utile, un ami éclairé, un conseil permanent, qui, de concert avec eux, travaillera au succès de l'instruction publique. »

Certes, il serait à désirer que les divers *bibliothécaires* des grands établissements littéraires de l'Europe eussent sans cesse devant les yeux ce programme; mais le citoyen Parent, malgré l'importance qu'il attache aux fonctions du *bibliothécaire*, était encore loin d'exiger toutes les qualités que lui demandait l'abbé Cotton des Houssayes, qui fut lui-même *bibliothécaire* de la Sorbonne. Cet abbé, dans un discours qu'il prononça en latin dans l'assemblée générale de Sorbonne, le 23 décembre 1780, disait : « Un *bibliothécaire* vraiment digne de ce nom doit avoir exploré d'avance toutes les régions de l'empire des lettres, pour servir plus tard de guide et d'indicateur fidèle à tous ceux qui veulent le parcourir. -- Il ne sera étranger à aucune des parties de la science : lettres sacrées et profanes, beaux-arts, sciences exactes, tout lui sera familier. Travailleur assidu et infatigable, profondément dévoué aux lettres, son but unique et permanent sera d'en assurer l'avancement. »

Voilà ce que doit être le *bibliothécaire*, sous le rapport de la science; mais ce n'est pas tout : il s'agit maintenant de ses rapports avec le public, et c'est ici que le digne abbé se montre un véritable modèle de courtoisie et de politesse : « Il accueillera tous ses visiteurs, dit-il, avec un empressement si poli et si aimable, que cet accueil puisse paraître à chacun d'eux l'effet d'une distinction toute personnelle. Jamais il ne cherchera à se dérober à tous les regards dans quelque retraite solitaire et inconnue; le froid, la chaleur, ses occupations multipliées ne seront jamais pour lui un prétexte de se soustraire à l'obligation qu'il contracte d'être, pour tous les savants qui le visitent, un guide aussi instruit que bienveillant; s'oubliant lui-même, au contraire, et laissant là tout ce qui l'occupe, il courra au-devant d'eux avec un aimable empressement, et les introduira avec joie dans sa bibliothèque; il en parcourra avec eux toutes les parties, toutes les divisions; tout ce qu'elle renferme de précieux ou de rare, il le leur mettra de lui-même sous les yeux; un livre particulier lui paraît-il être l'objet d'un simple désir de la part de l'un de ses hôtes, il saisira vivement l'occasion et le mettra avec obligeance à sa disposition; il aura même, de plus, l'attention délicate de placer sous ses yeux et sous sa main tous les livres relatifs à la même matière, pour rendre ses recherches à la fois plus faciles et plus complètes. Au moment de se séparer de l'étranger qu'il vient de recevoir, il ne manquera pas de le remercier de sa visite et de l'assurer que l'établissement se trouvera toujours fort honoré de la présence d'un homme dont les travaux ne peuvent que contribuer à son illustration. Le gardien d'un dépôt littéraire doit se défendre principalement de cette disposition malheureuse qui le rendrait, comme le démon de la Fable, jaloux des trésors dont la surveillance lui est dévolue, et qui le porterait à dérober aux regards du public des richesses qui n'avaient été réunies que dans la vue d'être mises à sa disposition. »

Hélas! il faut bien le dire, on ne rencontre pas tous les jours un *bibliothécaire* tel que celui dont Cotton des Houssayes trace le portrait. Où est-il, ce phénix des conservateurs de livres chez lequel on aime à reconnaître, « non pas cette science bibliographique vaine et incomplète, qui ne s'attache qu'à la superficie, bien moins encore ces préférences étroites qu'inspire l'esprit de parti, ou ces prédilections exclusives qui touchent à la manie, mais au contraire une érudition savante et réfléchie, qui n'a en vue que l'avancement de la science et qui sait toujours distinguer, avec autant de goût que de sévérité, les ouvrages originaux dignes d'être proposés comme modèles, de ces productions équivoques que leur médiocrité condamne justement à l'oubli? »

Sans exiger des *bibliothécaires* tant de perfections, plus faciles à rêver qu'à réaliser, on peut se borner à demander qu'ils soient ce qu'ont été beaucoup d'hommes distingués qui ont rempli ces fonctions avec un zèle qu'on ne saurait trop louer. C'est parmi eux qu'on doit citer les deux cardinaux Querini et Passionei, qui furent l'un et l'autre *bibliothécaires* du Vatican; Gabriel Naudé, le véritable créateur de la bibliothèque Mazarine; et, dans un temps plus rapproché de nous, l'abbé Barthélemy, Langlès, Abel Remusat, Dacier, de Sacy, Jomard, Hase, Letronne, Magnin, Naudet, Paulin Pâris, Van Praët, Pillon, etc.

La province a fourni aussi des *bibliothécaires* de mérite : tels furent l'abbé Saas à Rouen, Delandine à Lyon, Leglay à Valenciennes, Weiss à Besançon, Gabriel Peignot à Vesoul, et tant d'autres, recommandables à plus d'un titre. A l'étranger, on cite : en Italie, Léon Allatius, Assemani, A. Mai, l'abbé Moulli; en Allemagne, l'abbé Denys, Lambecius, Chmel, Endlicher, Reuss, Falkenstein, Ebert; en Prusse, Wilken; en Suisse, Senebier.

A Paris, les savants placés à la tête des bibliothèques publiques sont aujourd'hui désignés sous le titre de conservateurs. Chaque bibliothèque possède, en outre, un ou plusieurs *bibliothécaires*, chargés d'un service placé sous la direction des conservateurs, et, dans quelques autres bibliothèques d'un ordre secondaire, ce sont les *bibliothécaires* qui sont en même temps conservateurs. C'est ainsi qu'à la bibliothèque Mazarine, MM. Darenberg, Goujon et Berrier ont le titre de *bibliothécaires ;* à celle de Sainte-Geneviève, MM. Blanchet, Taunay, Ch. Lafont, Trianon, Quicherat, Pinçon, remplissent cette honorable fonction; L. Cordier et Baudry sont *sous-bibliothécaires* à l'Arsenal, et M. Daillière à la Sorbonne; la Bibliothèque impériale du Louvre a quatre *bibliothécaires :* MM. Vallery Radot, Maestroni, Bertin et Arnal. Toutes ces bibliothèques ont des conservateurs; mais la bibliothèque de la ville de Paris n'a qu'un *bibliothécaire*, M. Rolle; celle de la marine et presque tous les autres établissements du même genre sont administrés par des *bibliothécaires*, choisis généralement parmi des gens de lettres ayant des grades universitaires. Le décret du 16 juillet 1858, qui a réorganisé la Bibliothèque impériale, a fixé le traitement des *bibliothécaires* de 4,000 à 5,000 fr. Ils sont nommés sur la proposition du ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes; ils sont aussi révocables par le ministre. Aucun employé de première classe ne peut être promu au titre de *bibliothécaire*, s'il n'a au moins deux ans de service dans la classe qu'il occupe. Aucun fonctionnaire ne peut cumuler un autre emploi avec celui de *bibliothécaire* à la Bibliothèque impériale. Mais il est évident que cette nouvelle organisation amoindrit le sens du mot *bibliothécaire*, puisqu'elle lui fait exprimer une fonction subordonnée à celle des administrateurs et des conservateurs, qui deviennent dès lors les véritables *bibliothécaires* de notre temps. Voir notre article sur la *Bibliothèque impériale*.

— **Anecdotes.** Un *bibliothécaire* ignorant, trouvant un livre hébreu, et ne sachant sous quel titre le mettre dans son catalogue, écrivit : « Plus, un livre dont le commencement est à la fin. » — On sait que, dans la langue hébraïque, les lignes vont de droite à gauche.

⁂

Un jour, à la Bibliothèque impériale, après une longue attente, on nous rendit le bulletin sur lequel était inscrit le livre que nous demandions : « Ce livre ne *se trouve* donc pas à la bibliothèque? — Peut-être *s'y trouve-t-il*, répondit en souriant le conservateur; mais on ne *l'y trouve pas.* »

⁂

Un *bibliothécaire* espagnol, aussi modeste que savant, répondit un jour à une demande qui lui était adressée : « Monsieur, je ne sais pas. — Voilà une singulière réponse; pourquoi donc faire le roi de d'Espagne vous paye-t-il? — Monsieur, reprit le *bibliothécaire*, si Sa Majesté me payait pour ce que je ne sais pas, tous les trésors de l'Escurial ne pourraient y suffire. »

⁂

Bautru venait de visiter la bibliothèque de l'Escurial, une des plus riches de l'Espagne, et qui était administrée par des moines, dont il avait remarqué la profonde ignorance. Le soir même, il fut présenté au roi Philippe IV : « Sire, lui dit-il, si j'étais roi d'Espagne, c'est à l'un des moines de l'Escurial que je confierais l'administration de mes finances. — Et pourquoi cela? — Parce que ce sont les plus honnêtes gens du monde! ils ne touchent jamais au dépôt qui leur est confié. »

⁂

Le neveu du marquis d'Argenson passait pour être fort ignorant; il n'en fut pas moins nommé *bibliothécaire*, et alors le marquis lui dit en riant, avec malice : « Parbleu! mon neveu, voilà une belle occasion pour apprendre à lire. » Cette anecdote a été mise ainsi en vers :

> Damon qui, s'occupant à plaire,
> N'a lu ni français ni latin,
> Est nommé *bibliothécaire*
> Par le prince, son souverain.
> Il court aussitôt en instruire
> Un parent, homme de grand nom,
> Qui lui dit : « Belle occasion,
> « Mon neveu, pour apprendre à lire! »

BIBLIOTHÉCONOMIE s. f. (bi-bli-o-té-ko-no-mî — de *bibliothèque*, et du gr. *nomos*, loi). Art d'arranger, de conserver et d'administrer une bibliothèque. ‖ Peu usité.

BIBLIOTHÈQUE s. f. (bi-bli-o-tè-ke — gr. *bibliothêkê*, même sens; formé de *biblion*, livre; *thêkê*, armoire, boîte). Collection de livres classés, disposés dans un certain ordre : BIBLIOTHÈQUE *publique.* BIBLIOTHÈQUE *impériale. Posséder une belle* BIBLIOTHÈQUE. *Former une* BIBLIOTHÈQUE. *La* BIBLIOTHÈQUE *d'un savant. Composer sa* BIBLIOTHÈQUE *d'ouvrages de choix. Les* BIBLIOTHÈQUES *sont des magasins de fantaisies humaines.* (Nicole). *Le premier de tous les peuples où l'on voie des* BIBLIOTHÈQUES *est celui d'Égypte.* (Boss.) *La* BIBLIOTHÈQUE *royale, déjà nombreuse, s'enrichit sous Louis XIV de plus de trente mille volumes.* (Volt.) *Ces* BIBLIOTHÈQUES, *prétendus trésors de connaissances sublimes, ne sont qu'un dépôt humiliant de contradictions et d'erreurs.* (Barthél.) *Les* BIBLIOTHÈQUES *sont les seuls lieux du monde où l'erreur dorme tranquille à côté de la vérité.* (Boiste.) *Ce qu'il faut au peuple, ce sont des* BIBLIOTHÈQUES *où soient les meilleurs livres anciens et modernes.* (E. Laboulaye.)

— Meuble à tablettes, dans lequel sont rangés les livres d'une collection : *Une* BIBLIOTHÈQUE *en chêne. La vitrine d'une* BIBLIOTHÈQUE. *Avoir une* BIBLIOTHÈQUE *dans son cabinet de travail. Chercher un livre au fond de sa* BIBLIOTHÈQUE. *Cette pièce était entièrement tapissée de livres de droit contenus dans des* BIBLIOTHÈQUES *peintes en vieux bois.* (Balz.) *Elle étudiait toute la journée dans une salle où se trouvait une grande* BIBLIOTHÈQUE *vitrée, contenant trois mille volumes environ.* (A. de Musset.) *Après avoir lu ce livre, jetez-le dans votre* BIBLIOTHÈQUE *de citronnier, derrière les autres livres.* (H. Beyle.)

> Quel livre voulez-vous lire en votre chagrin ?
> — Celui qui te viendra le premier sous la main :
> Il n'importe, va, prends dans ma *bibliothèque.*
> REGNAUD.

— Salle dans laquelle les livres sont déposés; édifice construit pour recevoir une grande collection de livres : *Cet homme passe sa vie dans sa* BIBLIOTHÈQUE. *Un couloir qui conduit de la chambre à coucher à la* BIBLIOTHÈQUE. *Cette pièce sert de* BIBLIOTHÈQUE. *Aller à sa* BIBLIOTHÈQUE. *Passer six heures par jour à la* BIBLIOTHÈQUE. *Monsieur l'abbé est-il chez lui? — Oui, il travaille dans sa* BIBLIOTHÈQUE. (Alex. Dum.) *Il suivit un corridor, traversa un grand salon, entra dans une* BIBLIOTHÈQUE, *et se trouva en face d'un homme assis devant son bureau et qui écrivait.* (A. Dum.) *Les* BIBLIOTHÈQUES *renferment des milliers de manuscrits sur le moyen âge, et c'est paresse toute pure chez nos prétendus savants, si nous n'en profitons pas.* (H. Beyle,)

— Recueil, assemblage de livres traitant d'une même matière ou formant un ensemble encyclopédique : *La* BIBLIOTHÈQUE *héraldique de M. Joannis Guigard.* BIBLIOTHÈQUE *des enfants.* ‖ Collection de livres traitant de matières spéciales et dans un but déterminé : BIBLIOTHÈQUE *des sciences.* BIBLIOTHÈQUE *des chemins de fer.* BIBLIOTHÈQUE *de la jeunesse.* BIBLIOTHÈQUE *de campagne.* BIBLIOTHÈQUE *populaire.* BIBLIOTHÈQUE *des dames et des demoiselles.*

— *Bibliothèque publique*, Celle dans laquelle le public est admis, soit à visiter l'ensemble, soit à consulter les livres, où à travailler dans les salles qui la composent, comme la *Bibliothèque* impériale, la *Bibliothèque* Sainte-Geneviève.

— Fig. *Bibliothèque rose*, Choix de livres traitant de matières légères. ‖ *Bibliothèque bleue*, Choix de contes bleus, populaires, d'almanachs, etc.

— Loc. fam. *Bibliothèque vivante*, Se dit d'un homme qui a beaucoup lu et qui possède un grand nombre de connaissances : *Eratosthène était à lui seul comme* UNE BIBLIOTHÈQUE VIVANTE *de toutes les connaissances humaines.* (Boissonade.) ‖ *Bibliothèque renversée*, Se dit d'un homme qui sait beaucoup, mais dont la science est confuse, formée de connaissances désordonnées, comme celles que pourraient fournir des livres entassés au hasard.

— Particulièrem. *Bibliothèque forestière*, Collection d'échantillons de bois, classés par provenances et par familles, sur des tablettes, de manière à ce que l'écorce figure le dos d'un livre, et le tissu du bois, les tranches.

— Fam. et par plaisant. *Une bibliothèque*, Nom que donnent à leur cave certains gourmets, plus amateurs des bons crus que des bons livres, et qui placent un flacon de chambertin bien au-dessus de la *Bible* aux quarante-deux lignes : *Je vous attends à dîner demain soir. — Mais votre bibliothèque... — Je vous entends; mais rassurez-vous : la crème de la Champagne, de la Gironde et de la Bourgogne.* (***.) ‖ Quelques-uns, poussant encore plus loin l'hyperbole, n'hésitent pas

à inscrire ce mot en lettres d'or sur la porte de leur cave : CHAPELLE.

— **Encycl.** Hist. L'usage des *bibliothèques* est de beaucoup antérieur à l'imprimerie, puisque la tradition veut que la première *bibliothèque* ait été formée à Memphis, 2000 ans av. J.-C., par le roi Osymandias, qui régnait en Egypte. Cette *bibliothèque* se composait d'une certaine collection de manuscrits écrits en caractères samaritains (ancien hébreu), qui avaient remplacé les signes hiéroglyphiques, et de pierres gravées, chargées d'emblèmes, dont la *connaissance était un secret* pour le vulgaire. Diodore de Sicile rapporte que cette *bibliothèque* était fermée par une porte sur laquelle on lisait ces mots : *Remèdes de l'âme*, inscription pleine de sagesse et de vérité, qu'on pourrait encore appliquer aux bons livres, et qui montre le cas que les anciens faisaient du savoir.

Champollion le jeune a trouvé dans les ruines du Rhamesséum de Thèbes quelques constructions qui attestent l'existence d'une *bibliothèque* considérable dans cette résidence royale. Sur les jambages de la porte qui fut celle de la *bibliothèque*, il a reconnu l'hiéroglyphe de celle des perfections divines qui est désignée sous le nom de *thôth*, *l'esprit de Dieu*, *science et lumière;* sur le jambage de droite de la même porte, il a lu l'hiéroglyphe de l'*étude*, *saf*, qualifiée du titre de Dame des lettres, *présidente de la salle des livres, tenant* à la main tous les instruments propres à écrire, et suivie de la personnification de l'*ouïe*, figure humaine surmontée d'une large et haute oreille. « Est-il possible, dit-il, de mieux annoncer que par de tels bas-reliefs l'entrée d'une *bibliothèque?* »

Il y eut aussi à Memphis une riche *bibliothèque*, où Naucratès prétend qu'Homère aurait trouvé l'*Iliade* et l'*Odyssée*, composées par un poëte inconnu, et données ensuite par lui comme étant son œuvre personnelle. Nous n'avons pas besoin de dire que l'assertion de Naucratès nous paraît dénuée de tout fondement. Mais la plus importante de toutes les *bibliothèques* que posséda l'antique Egypte fut celle d'Alexandrie, dont les Ptolémées furent les fondateurs, et où l'on compta, dit-on, jusqu'à 700,000 volumes. C'est dans cette *bibliothèque* que Ptolémée Philadelphe déposa la traduction grecque des livres des Hébreux, connue sous le nom de *version des Septante.*

Nos lecteurs peuvent voir, au mot ALEXANDRIE (*Bibliothèque d'*), les détails que nous avons donnés sur cette précieuse collection, et sur les circonstances funestes qui en amenèrent la destruction.

Les Hébreux n'eurent point de livres avant Moïse; ce fut lui qui composa leurs premières écritures, dont un exemplaire, gravé sur la pierre et conservé avec un soin religieux, forma le fonds de leur plus ancienne *bibliothèque*. Les écrits de Josué et ceux des premiers prophètes *furent également gravés*, ce qui autoriserait à penser que, lorsque les Babyloniens prirent Jérusalem, les livres juifs furent plutôt brisés que brûlés. Quoi qu'il en soit, cette *bibliothèque*, placée au fond du *sanctuaire, était confiée à la garde du grand* prêtre, qui seul avait le droit d'y pénétrer.

On peut encore donner le nom de *bibliothèque* aux archives publiques et privées qui, dans les temps bibliques, se gravaient sur des lames d'étain et de plomb, particulièrement en Perse et en Chaldée. La *bibliothèque* de Suse passait pour être très-riche en archives de ce genre, et le Grec Mégastène alla la consulter pour composer son histoire des Perses.

Bien que les *bibliothèques* grecques n'aient jamais acquis l'importance de plusieurs de celles que nous venons de signaler, néanmoins, et malgré l'absence de renseignements précis, *on ne peut douter qu'elles ne fussent nombreuses*, et que quelques-unes n'aient compté un nombre de volumes considérable.

Samos et Athènes furent les premières villes grecques qui formèrent des *bibliothèques*, après que Cadmus, fils d'Agénor, eut apporté en Grèce les caractères alphabétiques, 1519 ans av. J.-C. Ce furent Polycrate et Pisistrate qui prirent le soin de rassembler les premières collections destinées à être conservées dans des dépôts spéciaux, et bientôt Euripide, Euclide, Nicocrate, Aristote en formèrent à leur tour pour leur usage particulier. Celle de Samos fut enlevée par Xerxès et transportée en Perse, d'où, plus tard, elle fut renvoyée par Séleucus Nicator à Athènes, où elle fut de nouveau pillée par Sylla et rétablie par l'empereur Adrien. Mais déjà les planches gravées étaient abandonnées; on écrivait sur *des peaux d'animaux, sur des feuilles de palmier*, sur l'écorce intérieure du tilleul, sur le papyrus, ou enfin sur de la toile enduite. Le temps était déjà loin où Job avait dit : « Qui m'accordera que mes paroles soient écrites? qui me donnera qu'elles soient tracées dans un livre avec un stylet de fer, qu'elles soient gravées sur une lame de plomb, ou sur la pierre avec le ciseau? » Les livres d'Aristote, laissés à Néléus, passèrent, dit Strabon, à des gens non instruits qui les tinrent sous clef et n'en firent aucun usage; ensuite, on les cacha dans la terre, où ils furent rongés par les cloportes et les teignes. Ce qu'on appelait volumes alors n'était autre chose que de longues bandes de feuilles, de peaux ou de papyrus, roulées ou assemblées en forme d'éventails.

Au dire de Zuringer, il y avait une *bibliothèque* magnifique dans une île des Cyclades, et elle aurait été brûlée par ordre du médecin Hippocrate, pour se venger des habitants de l'île, qui avaient *refusé* de suivre sa doctrine. Ce fait est peu probable; il n'est pas permis de supposer qu'un savant tel qu'Hippocrate ait pu se rendre coupable de cet acte sauvage.

Rome fut plus tardive qu'Athènes à prendre le goût des livres; le peuple romain, qui longtemps n'eut d'autre passion que celle de la guerre, ne pouvait pourtant pas rester toujours étranger aux lettres, il devait s'y adonner à son heure, avec une ardeur enthousiaste. Paul-Emile, le vainqueur de Persée, fut le premier qui forma une collection de livres, ou plutôt qui la conserva; car, c'est au roi de Macédoine qu'appartient l'honneur de l'avoir créée, et non à Paul-Emile, qui ne fit que s'en emparer et la transporter à Rome.

La première *bibliothèque* publique, à Rome, fut fondée par Asinius Pollion, dans l'*Atrium Libertatis*, sur le mont Aventin. Jules César avait formé le projet d'établir une grande *bibliothèque* grecque et latine, et avait chargé Varron d'en diriger la formation; mais ce dessein fut arrêté par sa mort. A la *bibliothèque* de Pollion succéda celle d'Auguste, dans le temple d'Apollon, sur le mont Palatin; il y en eut aussi d'autres moins importantes, appelées *Octavianæ*, du nom de la sœur d'Auguste, et faisant partie du *Porticus Octaviæ*. Il y avait encore des *bibliothèques* au Capitole (Suétone, *Dom.*, 20), dans le temple de la Paix (*Gell.*, XVI, 8), dans le palais de Tibère (*Gell.*, XIII, 18), et enfin la *bibliothèque Ulpienne*, la plus célèbre de toutes, créée par Trajan. Dioclétien annexa cette *bibliothèque* à ses Thermes.

Les collections particulières de livres commencèrent à devenir en faveur à Rome, après la seconde guerre punique. Parmi les bibliophiles les plus zélés de l'antiquité, il faut citer les noms de Cicéron et d'Atticus. La *bibliothèque* de Lucullus était considérable, et il l'ouvrait généreusement au public. (V. Plutarque, *Vie de Lucullus.*) Dans les derniers temps de la république, il était de bon goût d'avoir chez soi une salle élégamment ornée de livres. C'était même devenu un genre, une véritable mode. Bien des gens avaient chez eux de splendides *bibliothèques*, et n'étaient même pas en état de lire le titre de leurs ouvrages. Aussi Sénèque raille-t-il d'une façon piquante ces amateurs prétentieux et ignorants. Lucien a écrit contre eux un traité entier. On voit, pour le remarquer en passant, que les enrichis vaniteux sont partout et toujours les mêmes. Sénèque et Lucien trouveraient de nos jours ample matière à raillerie, s'ils pénétraient dans certaines *bibliothèques*, aux superbes volumes somptueusement reliés, et dont on peut dire avec Voltaire :

Sacrés ils sont, car personne n'y touche.

Mais revenons à l'antiquité et aux Romains. Une *bibliothèque* présentait ordinairement, comme nous l'apprend Vitruve, un aspect oriental. On a découvert à Herculanum des *bibliothèques* à peu près intactes. Le long des murs, des cases numérotées contenaient les livres en rouleaux (*volumen*, volume, de *volvere*, tourner), et ces cases ressemblaient assez à celles qui garnissent les boutiques de nos marchands de papiers peints. La pièce découverte à Herculanum était assez petite pour que l'on pût toucher les deux parois en étendant les deux bras. Les casiers portaient le nom d'*armaria* (Pline le Jeune), de *loculamenta* (Sénèque), de *foruli* (Juvénal), de *nidi* (Martial). Asinius Pollion avait poussé la magnificence jusqu'à orner sa *bibliothèque* avec les portraits et les bustes des grands hommes, les statues de Minerve, des Muses, etc. Cet exemple fut bien vite suivi par les riches dans leurs *bibliothèques.*

Les cases avaient de trois pieds à trois pieds et demi de long; chaque volume présentait celle de ses tranches dans laquelle était le *pittaccium*, c'est-à-dire la carte qui portait inscrit le nom de l'ouvrage. Dans les *bibliothèques* des riches Romains, les armoires destinées à renfermer les volumes étaient en bois de cèdre, avec des ornements d'ivoire; quelques-unes même étaient entièrement en ivoire. Ce luxe se perpétua jusqu'après la chute de l'empire d'Occident; car Boëce, dans sa *Consolation philosophique*, parle de *bibliothèques dont les murs sont ornés de verre et* d'ivoire. Ces armoires ne se trouvaient pas seulement le long des murs, mais encore il y en avait au milieu de la pièce. Ces *bibliothèques* avaient leurs catalogues tout aussi bien que les nôtres, comme on peut le voir dans Quintilien, qui dit, pour s'excuser de ne pas citer tous les poëtes d'un ordre inférieur : « Il n'est personne, quelque étranger qu'il soit à la poésie, qui ne puisse prendre dans une *bibliothèque*, et insérer dans ses ouvrages le catalogue des poëtes. » On ignore si ces catalogues étaient de simples inventaires, où s'ils étaient dressés dans un ordre logique et raisonné. Les *bibliothèques* de l'antiquité n'étaient pas seulement des centres d'études, elles étaient aussi des lieux de réunion, propres aux conversations philosophiques et littéraires, celles surtout qui étaient établies dans l'intérieur des thermes. Le cèdre, l'or, l'ivoire, n'étaient pas seuls employés pour décorer ces temples de l'étude; on y ajoutait aussi le marbre et l'or. Les habiles architectes s'en abstenaient pourtant, parce que l'éclat de l'or peut nuire à la vue, et, pour la même raison, ils employaient du marbre vert au lieu de marbre blanc. Le principal ornement des *bibliothèques* consistait, comme nous l'avons déjà dit pour celle d'Asinius Pollion, dans les portraits et les statues des grands hommes dont elles renfermaient les ouvrages. On n'y admit d'abord que les auteurs morts; mais bientôt la flatterie ou l'amitié décernèrent cet honneur aux auteurs vivants. Ces bustes ou statues étaient en or, en argent, en bronze, en cire, en ivoire, en marbre ou en plâtre, et une inscription les accompagnait ordinairement. Martial composa un quatrain pour mettre au bas de son portrait, que Stertinius avait fait placer dans sa *bibliothèque*, parmi celui de plusieurs autres hommes célèbres.

L'établissement du christianisme ne fut pas, ainsi qu'on pourrait le supposer, favorable aux *bibliothèques;* les premiers chrétiens, tout entiers à la pratique des idées nouvelles, s'occupaient uniquement de les faire triompher, et ne songeaient guère à orner leur esprit de connaissances étrangères à la religion. Aussi leur arriva-t-il souvent de brûler tous les livres autres que les Evangiles, le Nouveau et l'Ancien Testament, et les Actes des martyrs. Saint Jérôme et Georges, évêque d'Alexandrie, furent les premiers qui s'avisèrent de s'opposer à cette fâcheuse destruction. Saint Pamphile fut, selon quelques auteurs, le fondateur de la *bibliothèque* de Césarée, attribuée par d'autres à Jules l'Africain; augmentée ensuite par Eusèbe, évêque de cette ville, elle s'éleva au nombre de 20,000 volumes; c'est là que saint Jérôme trouva, dit-on, l'Evangile de saint Mathieu en hébreu. On ne sait guère ce que devint cette précieuse collection, qu'on dit avoir été dispersée, puis reformée par saint Grégoire de Nazianze. *Malheureusement, la persécution de* Dioclétien amena la destruction, non-seulement de celle-là, mais encore de toutes celles qui existaient dans chaque église chrétienne.

Cette manie de brûler les livres fut commune même aux Chinois, qui passent pour avoir cultivé les sciences et les lettres de temps immémorial. 200 ans av. J.-C., un empereur de Chine, du nom de Chinguis, ordonna que tous les livres du Céleste-Empire fussent brûlés, à l'exception de ceux qui traitaient de la médecine, de l'agriculture et de la divination. Il fut conduit à l'idée de cette exécution par le désir de faire oublier aux Chinois à venir le nom de tous ceux qui l'avaient précédé sur le trône, s'imaginant qu'il passerait ainsi dans la postérité pour le fondateur de la Chine. Les ordres qu'il donna ne furent point complétement exécutés, et une femme, savante *peut-être, mais assurément amie des* livres, garda les ouvrages de Meng-tse, de Confucius et de plusieurs autres philosophes, et elle en colla les feuilles contre les murs de sa maison. Cette singulière façon d'utiliser les ouvrages de l'esprit, en les faisant servir à l'ornementation des murailles, les sauva de la destruction. Quand Chinguis mourut, son successeur, averti de l'existence des livres en question, les fit soigneusement rassembler, et, à partir de ce moment, les précieux enseignements exprimés dans les ouvrages de Confucius devinrent des articles de foi pour les Chinois. Neuf livres du célèbre philosophe furent ainsi conservés, et ces neuf livres servirent de base à tous ceux qui furent écrits depuis.

On est véritablement surpris, eu égard à l'ignorance des moyens de production découverts depuis, du *nombre considérable* d'ouvrages qui furent mis au jour par les anciens, quand on songe aux milliers de volumes qui devinrent la proie du feu dans l'antiquité et dans les premiers siècles de l'ère chrétienne.

Les *bibliothèques* semblaient n'être fondées que pour être brûlées, et les barbares, dont les invasions furent si désastreuses pour les Gaules, ne manquaient jamais de faire d'immenses feux de joie avec les livres qui leur tombaient sous la main.

Lorsque Constantin le Grand transporta le siége de l'empire romain à Constantinople, il y fit établir à grands frais une magnifique *bibliothèque*, dans laquelle il parvint à réunir plus de 6,000 volumes, et ce nombre s'accrut singulièrement par les soins des successeurs de ce prince, puisque, à la mort de Théodose, elle en comptait 100,000. Elle fut en partie *détruite* par *Léon l'Isaurien*, qui y *fit mettre* le feu en 727. Au nombre des ouvrages importants que les flammes anéantirent étaient ceux d'Homère, écrits en lettres d'or, et une copie des Evangiles reliée en plaques d'or. Mais il était réservé au savant empereur Constantin Porphyrogénète de réparer ce désastre, ce qu'il fit en travaillant lui-même à reformer une *bibliothèque*, qui s'enrichit par les recherches des savants qu'il mit en campagne pour lui découvrir des livres rares. Cette *bibliothèque* était publique, et on venait de toutes les parties de l'empire y travailler. Cette superbe collection traversa sans encombre la période de luttes qui amena la chute de l'empire grec, pour être sacrifiée, sous le règne d'Amurat IV, à la haine que le sultan portait aux chrétiens. Bagdad servit de retraite aux lettrés grecs, qui durent abandonner leur patrie à la suite des troubles religieux qui la désolèrent, et bientôt ce furent les Arabes qui donnèrent au monde le spectacle de la protection des lettres. On cite les *bibliothèques* du Maroc; celle de Fez, entre autres, comptait 100,000 volumes. Pendant ce temps, l'Occident retombait dans la barbarie, et peu à peu les *livres devenaient le rare apanage de* quelques monastères peuplés de moines érudits.

En Gaule, après la chute de l'empire romain, les lettres ne furent plus cultivées que dans les monastères, et c'est là que se réfugièrent toutes les collections de livres. Charlemagne en avait formé une assez nombreuse; mais par son testament il ordonna de la vendre, pour en donner le prix aux pauvres; quelques autres particuliers essayèrent d'en avoir; mais, depuis le VIe siècle jusqu'au XIVe, les ordres monastiques sont presque seuls à en posséder d'importantes. Dans les monastères, une *bibliothèque* passait pour aussi indispensable qu'un arsenal dans une place forte, et de là était venu le proverbe, souvent cité au moyen âge : *Claustrum sine armario, quasi castrum sine armentario.* Le mot *armarius* désignait ordinairement le bibliothécaire d'un monastère ou d'une église. On exigeait des *armarii* le serment de ne vendre, ni engager, ni même prêter aucun des volumes confiés à leurs soins. Pour comble de précautions, les ouvrages les plus précieux étaient enchaînés, ce qui ne les *empêchait pas de se perdre et de s'égarer*, perte énorme à une époque où la Bible coûtait environ 500 francs. Les religieux du couvent eux-mêmes étaient tenus à des précautions très-minutieuses; ils devaient demander pardon, comme d'une faute punissable, quand ils avaient laissé tomber un volume; la moindre tache causée par leur fait était le sujet d'un grave reproche; quand enfin, par une exception très-rare, on prêtait quelques-uns des volumes, c'était en échange de garanties bien autrement sérieuses que celles qui sont exigées aujourd'hui dans nos *bibliothèques* publiques : l'emprunteur déposait un gage qu'il ne pouvait recouvrer que par la remise du manuscrit. Louis XI, voulant emprunter à la Sorbonne la version latine du médecin arabe Rhazès, ne put l'avoir qu'en mettant en gage 12 marcs de vaisselle d'argent, et en déposant une caution de 100 écus d'or. Il faut ajouter que ceci se passait en 1471, au lendemain de l'invention de l'imprimerie. Pour justifier ces précautions, il suffira de rappeler l'extrême rareté des manuscrits. Au XIe siècle, les historiens de France donnent le titre de riches *bibliothèques* à celles de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire et du monastère de Saint-Riquier; or, chacune d'elles possédait environ 36 volumes. Au XIVe siècle, la *bibliothèque* de la reine Clémence, femme de Louis X, était composée de 40 volumes seulement.

Malgré les services rendus aux lettres profanes par les copistes des monastères, quoique ce soit dans ces maisons que les premiers imprimeurs aient trouvé les auteurs classiques grecs et romains, les ouvrages de théologie et de dogme étaient en bien plus grand nombre, et quand le haut clergé léguait des livres à une église ou à un monastère, il en exceptait ceux de droit civil, pour ne pas détourner les clercs de l'étude du droit canonique, et pour ne pas en faire des amis du monde et des ennemis de Dieu. La *bibliothèque* de Saint-Victor est la plus célèbre *entre toutes les bibliothèques des* ordres monastiques, et l'amour que ces moines, dans ces temps reculés, avaient pour leurs livres était si grand, qu'ils allèrent jusqu'à excommunier ceux qui les leur dérobaient. *L'esprit religieux réagit, toutefois*, contre cette bibliomanie, même à l'égard des livres purement religieux, comme semble l'indiquer la légende suivante : « En 1439, deux frères mineurs qui avaient une nombreuse *bibliothèque* viennent à mourir; ils comparaissent devant le tribunal de Jésus-Christ, les mains liées derrière le dos, précédés de deux mulets chargés de livres. A cette question : « De quel institut êtes-vous? » ils répondent qu'ils sont de celui de Saint-François. — « Eh » bien! que saint François les juge! » Le saint leur demande alors à quoi tous ces livres pouvaient leur servir. — « Nous les lisions.— Mais » faisiez-vous ce qu'ils ordonnent? — Non. » L'arrêt fut rendu en ces termes : « Attendu que, » par vanité seulement, et contre la sainte loi » de la pauvreté, vous avez amassé tant de » volumes, et que vous n'avez rien fait de ce » que Dieu vous y ordonne; vous irez, vous et » vos livres, à la prison éternelle. » La terre alors s'entr'ouvre et engloutit les deux mulets avec leur charge, et les deux moines avec leurs mulets. » Si une semblable réaction se *manifestait contre les livres religieux*, quel accueil attend donc ceux des réformateurs, qui vont bientôt venir? Les moines du Mont-Cassin n'eussent pas mérité un semblable anathème, et tout le monde connaît la douleur et le désespoir de Boccace à la vue du délabrement de leur *bibliothèque*. La porte de ce célèbre dépôt de manuscrits ne fermait pas, les livres étaient couverts d'une épaisse poussière, les volumes étaient incomplets et les marges coupées. Quand il demanda la cause d'une semblable incurie, on lui répondit que les moines raclaient les feuilles du vélin pour écrire de petits psautiers qu'ils vendaient aux enfants, ou coupaient les marges pour en faire des brevets et des amulettes qu'ils vendaient aux femmes. On juge de l'indignation du savant poëte, qui, dans tous ses voyages, se faisait suivre par des *mulets* portant tous ses livres, et qui copiait de sa main les manuscrits précieux qu'il trouvait sur sa route.

L'Angleterre était plus avancée que la France sur ce point, car nous la voyons, dès

le IXe siècle, posséder de riches *bibliothèques* qui furent détruites à la suite des guerres fréquentes que l'Angleterre et l'Irlande eurent à soutenir. L'une des plus importantes était celle d'York, fondée par l'archevêque Egbert; elle devint la proie des flammes sous le roi Etienne. Plus tard, on vit périr de même celle du monastère de Saint-Alban, fondée par le moine Gauthier, et dont les pirates danois incendièrent les bâtiments après avoir pillé les livres qu'ils contenaient. Un incendie bien plus terrible par ses conséquences fut celui qui survint le 2 septembre 1666, et qui consuma à Londres pour 150,000 livres sterling de volumes (3,750,000 fr.). Citons encore, parmi les *bibliothèques* que le temps passé vit se former, celle que fonda, au XIIe siècle, Richard de Bury, évêque de Durham.

En Espagne, on n'a que des renseignements fort vagues sur les *bibliothèques* anciennes. On parle bien de celles d'Arias Montanus, d'Antonius Augustinus, de Michel Tomasius; mais on ne connaît ni le nombre ni l'importance des ouvrages dont elles se composaient, et nous ne les citons que pour montrer que l'Espagne, comme les autres nations, eut des hommes lettrés, même dans ces siècles de ténèbres. Quoi qu'il en soit, on attribue à Ferdinand Nonius, qui, le premier, enseigna le grec en Espagne, la fondation de la grande *bibliothèque* qui fut connue sous le nom de *Bibliothèque de Salamanque.*

Sous la domination des Maures, l'Andalousie possédait soixante-dix *bibliothèques*, dont une, celle de Cordoue, contenait 250,000 volumes. La plupart furent dispersées par suite de l'expulsion des Maures de l'Espagne, et celles qui résistèrent aux troubles de l'époque furent réunies, plus tard, à la grande *bibliothèque* de l'Escurial. Seuls, les Arabes cultivaient avec succès les lettres, alors que la France et le reste de l'Europe étaient plongés dans l'ignorance et dans les ténèbres d'une déplorable barbarie.

Toutefois, l'invention du papier de chiffons vint heureusement, au XIIIe siècle, multiplier les moyens de reproduire les livres. Jusque-là, c'était, nous l'avons dit, un objet de haut luxe qu'un livre, et une certaine comtesse d'Anjou acheta en 1067, sous Philippe Ier, un recueil d'homélies au prix de deux cents brebis, un muid de froment, un autre de seigle, un troisième de millet et une certaine quantité de peaux de martres. Louis IX, à son retour de la Terre sainte, fit copier les meilleurs ouvrages conservés dans les monastères, pour en former une *bibliothèque;* mais ce n'était encore qu'un rudiment à peine ébauché, et, jusqu'à Charles V, les collections royales restèrent à l'état embryonnaire, celle de saint Louis, d'ailleurs si peu nombreuse, ayant été partagée par une des clauses de son testament, et celle que commença à réunir Philippe le Bel ayant eu le même sort. Le roi Jean, qui était quelque peu clerc, ramassa aussi quelques volumes à son usage particulier; mais ce fut Charles V qui, le premier, réunit au Louvre un nombre relativement considérable de livres, et en fit dresser l'inventaire par Gilles Malet, son valet de chambre, qui compta 910 volumes, parmi lesquels les ouvrages de piété et ceux d'astrologie, de chiromancie et de géomancie étaient en grand nombre. L'usage de cette *bibliothèque* n'était pas absolument réservé au roi; les savants pouvaient y venir étudier; toutefois, le roi, qui la considérait comme le plus beau joyau de sa couronne, veillait sur sa conservation avec un soin tout particulier, et il voulut qu'on fermât de barreaux de fer, de fil de laiton et de vitraux toutes les fenêtres de sa *bibliothèque*. Les lambris des murs étaient en bois d'Irlande, au dire de Sauval; la voûte était lambrissée de cyprès, et tous les lambris étaient décorés de sculptures en bas-relief. On y mit, par son ordre, trente petits chandeliers et une lampe d'argent, qui étaient allumés toutes les nuits, afin de pouvoir y travailler à toute heure. Elle était établie dans une des tours du Louvre, qui, en raison de cette destination, prit le nom de *Tour de la librairie*.

Malheureusement, cet état de choses ne devait pas durer, et, à la mort de Charles V, les oncles de son fils, aidés des officiers du jeune roi, se ruèrent sur le trésor littéraire de la couronne et enlevèrent tout ce qui était à leur convenance, ce qui fit qu'en 1423, c'est-à-dire cinquante années après la rédaction de l'inventaire de Gilles Malet, elle ne montait plus qu'à 853 volumes, bien que Charles V n'eût jamais cessé de l'augmenter; et encore ces 853 volumes devinrent-ils pour la plupart la proie des Anglais au moment de leur domination, par suite de l'achat à vil prix qu'en fit le duc de Bedford, régent du royaume. Louis XI s'occupa de reconstituer la *bibliothèque*, qui ne se composait plus que de volumes dispersés dans les diverses résidences royales, et, à force de soins, il parvint à former une collection que son fils Charles VIII augmenta considérablement, surtout lorsqu'il y joignit, après sa conquête du royaume de Naples, les livres qu'il rapporta de ce pays. L'invention de l'imprimerie avait, du reste, singulièrement augmenté la production des livres, et en avait rendu l'acquisition beaucoup plus facile. A partir de ce moment, la *bibliothèque* royale fut réellement créée. Ce magnifique musée de l'esprit humain, que le XVe siècle enfanta, prit dans le XVIe une extension si considérable, que son histoire, même traitée sommairement, exige un article spécial, que nous lui consacrons sous le titre de : BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE.

Bornons donc là ce rapide exposé de ce que furent les *bibliothèques* chez les anciens et pendant les siècles qui précédèrent l'imprimerie, et terminons, avant d'entreprendre l'histoire des principales *bibliothèques* de France et de l'étranger depuis cette époque, par quelques considérations d'un ordre différent sur les *bibliothèques* en général. Il nous faut d'abord expliquer l'art de former les *bibliothèques*, c'est-à-dire l'art de classer les livres d'une *bibliothèque* selon le système bibliographique le plus complet et le plus suivi, et d'en dresser le catalogue.

Une *bibliothèque* comprend ordinairement cinq classes de livres, divisées en sections. Les cinq classes primitives sont : 1o la théologie; 2o la jurisprudence; 3o les sciences et les arts; 4o les belles-lettres; 5o l'histoire.

Il y a cinq sections dans la première classe : théologie proprement dite, liturgie, conciles, les Pères de l'Eglise, les théologiens.

La seconde classe en a deux : le droit canonique, le droit civil.

La troisième se subdivise en deux parties : la science, qui comprend cinq sections : la philosophie, la physique, l'histoire naturelle, la médecine, les mathématiques; et les arts, qui ont deux sections : arts libéraux et arts mécaniques.

La quatrième classe se partage en six sections : linguistique, rhétorique, poésie, philologie, polygraphie, littérature.

La cinquième et dernière classe comprend onze sections : prolégomènes historiques, géographie, chronologie, histoire ecclésiastique, histoire profane, histoire moderne, paralipomènes historiques, antiquités, histoire littéraire et bibliographique, biographie, extraits historiques.

Ces divisions sont elles-mêmes l'objet d'un classement méthodique, qui varie à l'infini. On compte d'ailleurs une vingtaine de systèmes particuliers de classement, se rapprochant plus ou moins de celui que nous venons d'indiquer; ce sont ceux d'Ameilhon, Arias Montanus, Baillet, Buthenschœn, Camus, Michel Casiri, Claude Clément, Coste, Denis, Girard, Laire, le P. Marchand, Debure, Massol, Parent, Thiébaut, etc., et enfin celui qui est suivi pour la *Bibliothèque* impériale.

— *Droit civil et pénal.* Les *bibliothèques* privées font partie de la fortune *mobilière* des personnes qui les possèdent; mais elles ne sont pas comprises dans les dispositions de la loi où le mot *meuble* est employé seul sans autre désignation, à moins qu'on ne s'en serve par opposition au mot *immeuble*, auquel cas ce mot désignera tout ce qui est *mobilier*, y compris les livres. Dans l'ancien droit, la vente des *bibliothèques* privées ne pouvait avoir lieu publiquement sans une visite préalable des livres, faite par le syndic des libraires, et la permission du lieutenant civil ou du lieutenant de police. (Règlement de février 1723.) Dans certains pays, il était défendu de saisir les *bibliothèques* des hommes publics, des magistrats et des avocats. Le droit d'aînesse allait jusqu'à autoriser l'aîné de la famille à conserver la *bibliothèque* de son père, en indemnisant ses cohéritiers. Aujourd'hui, tous ces priviléges n'existent plus; seulement, le débiteur saisi peut conserver les livres nécessaires à sa profession, jusqu'à concurrence de 300 fr. La vente publique des *bibliothèques* privées n'est plus soumise à aucune autorisation.

Les *bibliothèques* qui n'ont pas le caractère privé sont la propriété soit de l'Etat, soit des départements, soit des communes, soit d'établissements d'utilité publique légalement reconnus et ayant une individualité propre. On considère généralement que les livres affectés à l'usage des corps politiques, administratifs ou judiciaires n'appartiennent pas à ces corps, qui n'ont par eux-mêmes aucune individualité distincte, mais sont la propriété de l'Etat; toutefois, s'il arrivait que des *bibliothèques* de ce genre fussent formées à l'aide de fonds communaux ou départementaux, elles appartiendraient aux départements ou aux communes, surtout si ces derniers étaient en même temps propriétaires des immeubles où ces livres sont déposés. On doit décider de même pour les *bibliothèques* dépendant d'établissements d'instruction publique dirigés par l'Etat. Les corporations reconnues aujourd'hui et existant avant 1789, dont les *bibliothèques* ont été confisquées, pourraient-elles réclamer leurs livres, en supposant qu'elles pussent justifier de leur identité? MM. Dupin aîné et Delangle ont penché pour l'affirmative, en exprimant l'opinion que l'ordre des avocats de Paris était encore légitime propriétaire des livres qui lui appartenaient avant la Révolution et que le gouvernement avait attribués au conseil d'Etat et à la cour de cassation. Il est difficile de croire que le gouvernement eût fait droit aux réclamations du conseil de l'ordre : c'eût été, dit Dalloz, remettre en question la consolidation des résultats de la Révolution.

Le code pénal punit de la reclusion le vol et la destruction de pièces, papiers, registres et autres *effets* contenus dans les *dépôts publics :* si le crime est l'œuvre du dépositaire, ce dernier est puni des travaux forcés à temps (art. 254 et 255). MM. Adolphe Chauveau et Faustin Hélie, dans leur *Théorie du Code pénal*, se sont demandé si les articles précités s'appliquaient aux livres conservés dans les *bibliothèques* publiques, et ont paru douter que la loi eût un sens aussi étendu. Mais la cour de cassation n'a jamais hésité à lui donner cette interprétation; elle a toujours considéré que, dans sa généralité, le mot *effets* s'applique aux livres, et qu'une *bibliothèque* publique est un *dépôt* dans le sens de l'art. 254. Aux termes de ce texte, le dépositaire qui, par sa négligence, facilite la perpétration du crime puni par l'article suivant peut être puni d'un emprisonnement de trois mois à un an et d'une amende de 100 fr. à 300 fr. Lorsque l'établissement au préjudice duquel des livres sont soustraits ou détruits n'est pas ouvert au public ou n'admet les particuliers que moyennant certaines formalités, on ne peut plus décider, pensent certains auteurs, que le fait délictueux a été commis dans un dépôt public; dès lors, les textes précités deviennent inapplicables. Le vol n'est plus puni que des peines de l'art. 401 (prison et amende); le bibliothécaire infidèle n'est passible que de la reclusion, aux termes de l'art. 408, § 2; négligent, il n'est exposé qu'à des réparations civiles. Cette opinion nous paraît conforme à l'esprit de la loi, qui a dû vouloir protéger, par des châtiments plus sévères, les propriétés placées sous la garantie de la bonne foi publique.

Le vol dans les *bibliothèques* n'est pas toujours facile à découvrir : on se rappelle le bruit qui s'est fait en 1848, et même depuis, autour d'une accusation de ce genre portée contre un membre de l'Institut, M. Libri, qui a été condamné par contumace à dix ans de reclusion par la cour d'assises de la Seine.

— **Bibliothèque impériale.** En traitant plus haut des *bibliothèques* en général, nous avons esquissé l'historique de la formation de celle qui passe à bon droit pour la première *bibliothèque* du monde, et qu'on désigna successivement sous les noms de *Bibliothèque du roi*, *Bibliothèque royale*, *nationale*, *impériale*, selon que les changements du gouvernement amenèrent un besoin de modification. On pourrait à juste titre l'appeler la *Bibliothèque de la France*, en considérant l'immense quantité d'ouvrages et de documents de toute espèce qu'elle renferme. Nous avons vu Charles V et ses successeurs réunir à grand'peine un petit nombre de livres, et les conserver avec un soin qui montrait l'importance attachée par eux à ces trésors de l'esprit, et le cas que chacun faisait alors des livres; nous avons vu sous quelles conditions rigoureuses Louis XI put se procurer la copie d'un livre du médecin arabe Rhazès, et cela prouve combien il était difficile alors de former une collection de livres un peu nombreuse. Son goût pour les livres poussait parfois Louis XI à les acquérir d'une façon quelque peu singulière. En 1472, Herman de Stathoen vint de Mayence à Paris, chargé par les imprimeurs Schœffer et Hanequis de vendre une certaine quantité de livres imprimés; or, il fut atteint à Paris d'une fièvre dont il mourut. Les officiers du roi s'emparèrent alors des livres et de l'argent du défunt, en vertu du droit d'aubaine; l'argent alla dans les coffres royaux, et les livres à la *Bibliothèque* du roi, ce qui ne fut nullement du goût de Schœffer et de son associé, qui se plaignirent à l'empereur d'Allemagne et obtinrent de lui des lettres adressées à Louis XI, et dans lesquelles le monarque français était invité à restituer et les livres et l'argent. Celui-ci admit la réclamation des deux imprimeurs, et, le 21 avril 1475, il donna des lettres patentes ainsi conçues : « Désirant traiter et faire traiter favorablement les sujets de l'archevêque de Mayence, ayant aussi considération de la peine et labeur que lesdits exposants ont prins pour ledit art et industrie de l'impression, et au profit et utilité qui en vient et peut en venir à toute la chose publique, tant pour l'augmentation de la science que autrement, et combien que toute la valeur et estimation desdits livres et autres biens qui sont venus à notre cognoissance ne montent pas de grand chose ladite somme de deux mille quatre cent vingt-cinq escus et trois sous tournois, à quoi lesdits exposants les ont estimés, néantmoins, pour les considérations susdites et autres à ce nous mouvans, nous sommes libéralement condescendu à faire restituer au dit Conrad Hanequis ladite somme de deux mille quatre cent vingt-cinq escus et trois sous tournois. »

Dulaure, qui cite ce fait, ajoute que cette restitution s'opéra de manière que les imprimeurs reçurent chaque année, sur les deniers des finances du roi, huit cents livres jusqu'à l'entier payement de la somme indiquée.

Louis XII, en réunissant les livres amassés par Louis XI et Charles VIII à ceux qu'il possédait dans sa *bibliothèque* de Blois, avait reçu des louanges de tous les savants; mais François Ier, que les historiens appelèrent le Père des lettres, titre qu'il sembla d'abord ne vouloir mériter que par son amour pour les manuscrits et par les faveurs dont il honora ceux qui les produisaient, François Ier, disons-nous, avait une profonde aversion pour les volumes imprimés, ou plutôt pour l'imprimerie, si fort protégée par ses prédécesseurs; le roi chevalier partagea les scrupules des arriérés de l'époque, qui considéraient l'invention de l'imprimerie comme un fléau, et, le 13 juin 1535, il ordonna la suppression entière des imprimeries de son royaume, et prohiba l'impression de toute espèce de livres sous peine de la hart. Il est permis de supposer qu'en agissant de la sorte le roi n'avait d'autre but que de conserver aux manuscrits une valeur que la multiplication des exemplaires par l'impression annulait presque complétement. Toutefois, sur les observations qui lui furent présentées, il suspendit l'effet de son ordonnance, un mois après l'avoir rendue, et il se contenta de privilégier douze imprimeurs chargés d'imprimer des livres approuvés à l'avance et réputés nécessaires. L'institution de cette censure, qui paralysait toute diffusion des lumières, était, il faut en convenir, une singulière manière de favoriser les lettres. Cependant, François Ier, après avoir augmenté d'une façon sensible la *bibliothèque* de Blois, la réunit en 1544 à celle qu'il avait commencé d'établir au château de Fontainebleau par les conseils de Lascare et de Budé. Cette *bibliothèque*, formée principalement d'ouvrages anciens et de manuscrits orientaux, fut enrichie d'un grand nombre de copies manuscrites qu'il fit faire chez les diverses nations, surtout en Italie. Jérôme Fondule, Juste, Tenelle, Guillaume Postel et Pierre Gilles furent envoyés par lui de tous côtés pour acquérir, soit les originaux, soit les copies des ouvrages les plus rares et les plus en renom. Ces différentes acquisitions ne dépassèrent pas le chiffre de 450 manuscrits, parmi lesquels figuraient pour la plus large part les ouvrages grecs, objets de la prédilection particulière de François Ier; quant aux livres français, ils se bornèrent à 70 volumes, au nombre desquels il faut compter ceux de Louise de Savoie et ceux de Marguerite de Valois, sa sœur. Toutefois, si ce chiffre modeste fait aujourd'hui sourire, par comparaison avec les milliers de livres qui viennent de nos jours s'abriter chaque année sur les rayons de la *Bibliothèque* impériale, François Ier le trouva suffisant pour nécessiter la nomination d'un bibliothécaire spécial, qui reçut le titre de *Maître de la librairie du roi*. La *bibliothèque* de Fontainebleau ne reçut que de légers accroissements sous le règne de Henri II; mais il faut reconnaître que, si ce prince eut peu le loisir ou l'envie d'augmenter sa *bibliothèque* par l'achat de livres, il en assura l'agrandissement futur en rendant une ordonnance par laquelle il fut enjoint aux imprimeurs de déposer à la *Bibliothèque* du Roi un exemplaire de tout livre imprimé par privilége. Ce fut un avocat, du nom de Raoul Spifame, qui conseilla au roi cette excellente mesure. Les guerres de religion et les troubles qui s'ensuivirent n'étaient guère de nature à développer le mouvement littéraire; aussi la *bibliothèque* se ressentit-elle des dissensions intestines qui agitaient la France à cette époque, et elle eut à souffrir quelques pertes de la part des factieux, qui s'en prenaient aux livres aussi bien qu'aux personnes, et qui brûlaient ou lacéraient ceux qui leur paraissaient hostiles à leur parti. Ce fut afin de prévenir de plus grands dangers pour la *bibliothèque* de Fontainebleau, que Henri IV donna l'ordre, en 1595, de la transporter à Paris, où elle fut établie dans les bâtiments du collége de Clermont. Cette translation avait en outre le grand avantage de la mettre plus à la portée des savants qui, habitant Paris, ne pouvaient se rendre à Fontainebleau pour la consulter chaque fois qu'ils en éprouvaient le besoin. Une fois installée dans ce nouveau local, qui était situé dans la rue Saint-Jacques, la *bibliothèque* royale s'accrut assez rapidement, et l'un des plus beaux livres dont elle s'enrichit fut le manuscrit de la grande Bible de Charles le Chauve, qui était déposé dans l'abbaye royale de Saint-Denis. En 1599, 800 manuscrits grecs et latins, formant la *bibliothèque* particulière de la reine Catherine de Médicis, prirent place sur les rayons du collége de Clermont. Mais bientôt on s'aperçut qu'en raison même des accroissements multiples que prenait la collection royale, il était nécessaire de lui assigner un emplacement mieux approprié à son importance; d'ailleurs les jésuites, qui avaient été chassés en 1590, allaient revenir et reprendre possession de leur collége; il fallut donc trouver un autre local, et ce fut chez les cordeliers qu'on imagina de transporter tous ces livres, et les vastes constructions affectées au monastère se prêtèrent fort bien à cette destination. La maison des cordeliers était située à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'Ecole de médecine. Néanmoins, les livres n'y furent encore placés qu'à titre de dépôt, et, sous Louis XIII, on les en retira pour les mettre dans une maison appartenant à l'ordre des cordeliers, mais distincte des bâtiments de la communauté, et qui se trouvait rue de la Harpe. Ces déménagements successifs n'empêchèrent pas le développement de la *Bibliothèque* royale, grâce à la féconde activité du ministre Colbert, qui faisait acquérir, sur les divers marchés de l'Europe, tous les ouvrages paraissant offrir quelque intérêt, et qui était en correspondance régulière avec tous les savants, les libraires et les collectionneurs. Des sommes importantes furent consacrées à ces acquisitions, qui, en se multipliant, exigèrent un plus vaste emplacement. Aussi, en 1666, Colbert fit transporter la précieuse collection de la rue de la Harpe dans deux immeubles qui lui appartenaient, rue Vivienne, où elle ne devait pas encore faire un long séjour. Voici les augmentations qu'elle reçut pendant le ministère de Colbert : le fonds du comte de Béthune, composé de 1,923 volumes manuscrits, dont près de 1,000 trai-

taient de matières intéressant l'histoire de France; celui d'Antoine de Loménie de Brienne, également fertile en documents historiques; 10,000 volumes imprimés, composant la *bibliothèque* de Raphaël Trichet, sieur du Fresne; 536 volumes de pièces diverses, provenant du cabinet Mazarin; le cabinet des médailles du Louvre, dont la réunion fut ordonnée; le cabinet des médailles dont le duc d'Orléans fit présent au roi en 1660; le recueil des estampes de l'abbé de Marolles; les livres de Carcari; 2,317 volumes que le roi fit acheter lors de la vente de la *bibliothèque* de Fouquet; 2,156 manuscrits en langues anciennes et étrangères, provenant de la *Bibliothèque* Mazarin; les livres orientaux de Golius; 1,110 manuscrits hébreux, arabes, turcs, etc.; 600 volumes ayant appartenu à Gilbert Gauloin; 62 manuscrits grecs recueillis par M. de Monceaux lors de son voyage dans le Levant; 10,000 volumes provenant de la *bibliothèque* du médecin Jacques Mentel; 146 volumes d'histoire étrangère, envoyés par l'ambassadeur de Portugal; 340 volumes provenant de monastères et maisons religieuses; 630 manuscrits hébreux, syriaques, cophtes, arabes, persans, recueillis par le frère Michel Vansleb en 1672; tout cela sans compter une grande quantité d'ouvrages de toute espèce, recueillis par les soins de Colbert lui-même, et le fonds des estampes qui y fut joint.

Il serait trop long de faire ici la nomenclature de tout ce que reçut la *Bibliothèque* pendant le ministère de Louvois, qui, à l'imitation de son prédécesseur Colbert, eut dans chaque pays des émissaires chargés d'acquérir pour le compte de la *Bibliothèque* tout ce qu'ils pouvaient rencontrer de rare et de précieux. Le père Mabillon, qui voyageait en Italie, en rapporta près de 4,000 volumes imprimés. Pour donner une idée de ce que dut cet établissement aux soins de Colbert, de Louvois et de son successeur, il nous suffira de dire que, lorsque Louis XIV monta sur le trône, il trouva une *bibliothèque* de 5,000 volumes, et qu'à sa mort elle en contenait près de 70,000, sans compter le fonds des planches gravées et des estampes.

Le 31 mai 1689, un arrêt du conseil remit en vigueur l'ordonnance de Henri II, qui était quelque peu tombée en désuétude, et, de nouveau, les libraires et imprimeurs furent obligés de fournir à la *Bibliothèque* deux exemplaires des livres qu'ils faisaient imprimer par privilége, ce qui procura à cette collection une source intarissable de nouvelles richesses. En 1697, le père Bouvet rapporta 42 volumes chinois de sa mission; ce fut le premier noyau d'un fonds qui s'est considérablement augmenté depuis. En 1700, l'archevêque de Reims envoya 500 manuscrits grecs, hébreux et latins. L'année suivante, 250 manuscrits provenant de la *bibliothèque* d'un docteur en Sorbonne furent achetés; on y joignit, dit Dulaure dans son *Histoire de Paris*, deux manuscrits donnés par Spanvenfeld, maître des cérémonies à la cour de Suède, un missel romain d'une grande antiquité et une relation de voyage en langue russe. Cette relation fut le premier volume en cette langue que posséda la *Bibliothèque*. On acheta à Rome un manuscrit de Pétrone, où se trouve le fragment du *Festin de Trimalcion* et plusieurs autres morceaux de cet écrivain licencieux; Tibulle, Properce, et Catulle en entier, l'épître de Sapho, celle de Phaon et le petit poëme du *Phénix*, par Claudien.

En 1706, un vol fameux fut commis à la *Bibliothèque* par le ministre Aymon, prêtre apostat du Dauphiné. Venant, disait-il, chercher dans les manuscrits des arguments pour combattre les hérétiques, il enleva des pièces du plus grand intérêt, en vendit quelques-unes, et publia les autres en Hollande, avec une audace peu commune. Plusieurs de ces pièces furent restituées par les Etats de la Hollande, après de nombreux pourparlers; mais une certaine partie fut à jamais perdue pour la *Bibliothèque*. En 1711, une donation d'une grande valeur lui fut faite par François de Gaignières; c'était une immense collection de manuscrits, qui, de nos jours encore, est sans cesse consultée, et qui a conservé la dénomination de *fonds Gaignières*. L'année suivante, ce fut un legs de Caillé du Fourny, qui contenait l'inventaire des titres conservés dans la Chambre des comptes de Lorraine et de Bar.

En 1728, l'abbé Bignon, qui était maître de la librairie, intendant et garde du cabinet des livres, manuscrits, médailles, etc., et garde de la *Bibliothèque* royale, demanda au Régent que la *Bibliothèque* fût transférée de la rue Vivienne à l'hôtel de Nevers, qu'on appelait aussi l'ancien hôtel Mazarin, et qui était situé rue Richelieu, c'est-à-dire à l'endroit qu'elle occupe de nos jours; en 1724, des lettres patentes du roi affectèrent à perpétuité les bâtiments de cet hôtel au logement de la *Bibliothèque* royale. Il serait trop long de suivre de point en point, depuis cette époque, les nombreuses acquisitions qui furent faites pour mettre cet important établissement au nombre de ceux dont la France s'enorgueillit à juste titre. Ne citons donc que les plus notables. Ce fut d'abord, en 1728, l'acquisition de 1,000 volumes imprimés provenant du cabinet de Colbert, et, quatre années plus tard, celle de 10,000 manuscrits, dont 1,090 grecs et 645 orientaux, provenant du même fonds; en 1733, l'achat de la *bibliothèque* de Cangi, comprenant 6,000 volumes qui traitaient, pour la plupart, de l'histoire littéraire de la France. Le zèle de l'abbé Bignon ne se ralentit pas : on le vit faire des démarches et des efforts sans nombre pour obtenir des livres turcs, ainsi que le catalogue des manuscrits grecs et autres qui pouvaient se trouver à Constantinople. M. de Maurepas le seconda dans cette entreprise et envoya en Turquie deux membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, les savants abbés Sevin et Fourmont, avec mission de recueillir tout ce qu'ils pourraient; malheureusement, ils trouvèrent chez le sultan peu de bonne volonté, et ils durent se borner à chercher des inscriptions et des médailles. Toutefois, l'abbé Sevin parvint à réunir environ 600 manuscrits en langue orientale, et prit des mesures pour qu'à l'avenir des envois réguliers fussent faits en France de tous les manuscrits précieux que des agents intelligents découvriraient en Orient. L'abbé Bignon s'occupa aussi de réunir une collection de livres provenant des Indes, et de nature à donner des notions précises sur ces contrées lointaines et peu connues; les directeurs de la compagnie des Indes le secondèrent de tout leur pouvoir. En 1756, la *Bibliothèque* royale fit l'acquisition des manuscrits de Ducange et de l'église de Paris, au nombre d'environ 300, remontant presque tous aux XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles. En 1762, Falconnet fit don de 11,000 volumes; en 1765, l'évêque d'Avranches Huet procura 8,000 volumes imprimés; en 1766, la collection s'accrut des richesses accumulées dans le cabinet Fontanieu, parmi lesquelles on remarque environ 60,000 pièces originales sur l'histoire de France. L'acquisition des manuscrits et livres précieux qui composaient la *bibliothèque* du duc de la Vallière fut encore une excellente mesure, et celle du cabinet d'Hozier ne pouvait manquer de paraître très-importante à tous ceux qui attachent du prix à l'ancienneté des titres de noblesse. Cet immense recueil de documents généalogiques fut continué jusqu'en 1790 par les héritiers du nom et du titre de Pierre d'Hozier, juge d'armes de la noblesse de France, et cette continuation devait être achetée plus tard au prix de 22,000 fr. La Révolution de 1789 contribua puissamment à l'augmentation des richesses littéraires de la *Bibliothèque*, dans laquelle elle fit entrer les collections formées depuis un temps immémorial dans les monastères et les couvents, qui pullulaient à Paris; c'est ainsi que vinrent s'y placer les livres provenant des abbayes de Saint-Germain des Prés, de Saint-Victor, de la Sorbonne, de l'Oratoire, du collége de Navarre, des Missions étrangères, des petits et des grands Augustins, des monastères des Carmes, des Minimes, des Barnabites, des Célestins, etc.; les fonds réunis de ces diverses communautés religieuses formèrent un total de 18,000 manuscrits; quant au nombre des volumes imprimés, il dépassait 100,000. Il faut joindre encore à tous ces trésors ceux que fournirent les *bibliothèques* d'émigrés, dont quelques-unes étaient riches en livres de tout genre.

Ce fut alors que, fidèle à son principe égalitaire, la République proclama le droit que chacun avait de consulter les livres de la *Bibliothèque*, faculté qui, antérieurement, était restreinte à un certain nombre de privilégiés. Considérée comme propriété nationale, la *Bibliothèque* tint dorénavant ses portes ouvertes au public, et elle ne les a pas fermées depuis.

Ce fut aussi sous la République, en l'an XII, que la *Bibliothèque* fut victime d'un vol de cinq pièces importantes, faisant partie du cabinet des antiques; toutefois, elles se retrouvèrent à Amsterdam et furent réintégrées à leur place. La surveillance fut alors confiée à des hommes d'un mérite supérieur, Barthélemy, Legrand d'Aussy, Van Praët, Jolly, Millin, Langlès, La Porte du Theil, Caperonnier.

Une loi du 25 vendémiaire an IV avait limité à quatre le nombre de ses départements : livres imprimés, manuscrits, estampes et médailles. L'Assemblée constituante, la Convention, les commissaires de la République et les directoires des départements cherchèrent constamment à l'enrichir encore. Souvent l'étranger fut, pendant les premières années de l'ère républicaine, tributaire de notre important dépôt littéraire, et chaque conquête amenait l'envoi de quelques précieux objets d'art ou de littérature, destinés à augmenter le trésor national, tandis qu'en France l'autorité mettait tous ses soins à ce qu'il s'accrût. Napoléon conçut le projet de transférer la *Bibliothèque* de la rue de Richelieu au Louvre; mais les galeries de ce palais furent jugées insuffisantes pour contenir tant de richesses, et la *Bibliothèque* resta à l'hôtel de Nevers, où des dons fréquents et des acquisitions multiples continuèrent à compléter une collection déjà si considérable. Toutefois, le trouble apporté dans les affaires publiques par la Révolution avait permis que les imprimeurs négligeassent de se conformer d'une façon régulière et absolue à l'obligation qui leur avait été imposée; mais une loi nouvelle, datée de 1811, exigea sous des peines sévères qu'ils fissent le dépôt de tout ouvrage sortant de leurs presses, et en même temps des fonds furent assignés pour que tous les livres que la *Bibliothèque* n'avait pas reçus fussent achetés.

Les puissances étrangères, maîtresses de la France après la chute de l'Empire, profitèrent de cette situation pour réclamer tout ce qui avait été enlevé de leurs *bibliothèques* publiques à l'époque de nos victoires, soit comme trophées, soit par conventions stipulées dans les traités de paix. L'Autriche fut la première qui exigea la restitution de tout ce qui avait été apporté de Vienne en 1809, et cette restitution fut opérée le 14 septembre; les autres cabinets allaient faire de même, lorsque soudain le retour de Napoléon vint couper court aux réclamations; malheureusement, les événements politiques ramenèrent le baron de Muffling, nommé gouverneur de Paris, et celui-ci, devenu plus arrogant que jamais, demanda non-seulement ce qui pouvait appartenir aux puissances alliées, mais encore les monuments d'Italie enlevés par les armées françaises. A cette réclamation, que rien ne justifiait, l'administrateur de la *Bibliothèque*, M. Dacier, répondit par un refus motivé sur ce que l'ordre ne lui était pas donné directement par le ministre; devant la fermeté de ce fonctionnaire, le commissaire autrichien se retira; mais bientôt un ordre ministériel survint, qui enjoignait de céder à la force. Il fallut donc laisser partir, le 4 octobre 1815, les magnificences artistiques dues à la bravoure de nos soldats.

Les plus importantes collections qui entrèrent à la *Bibliothèque* sous l'Empire et la Restauration, furent celles d'Anquetil du Perron, d'Ansse de Villoison, de Villevielle, de dom Caffiaux, de l'abbé de Camps, du président Lévrier, les manuscrits autographes de de la Porte du Theil, Millin, Visconti, les pièces du duc de Mortemart concernant l'histoire de France, et celles du père Llorente sur l'inquisition espagnole, les médailles de MM. Cousinery, Rollin, Cadalvène, les monuments égyptiens de M. Caillaud et un grand nombre d'imprimés provenant de diverses *bibliothèques*.

En 1831, la *Bibliothèque* eut de nouveau à déplorer un vol considérdable, qui eut lieu dans la nuit du 5 au 6 novembre, au département des médailles; d'adroits voleurs qui s'étaient introduits dans la galerie dite des *antiques*, avaient fait main basse sur la collection des médailles d'or et d'argent placées dans des vitrines, qu'ils avaient forcées ou brisées. L'insuffisance du catalogue ne permit pas de constater immédiatement toute l'étendue de la perte que l'on venait de faire, mais on reconnut que des pièces d'une grande valeur avaient disparu, et que les voleurs avaient enlevé à l'archéologie des modèles précieux pour la science, indépendamment de leur valeur matérielle, très-importante par elle-même. Quelques-unes des pièces soustraites furent retrouvées au fond de la Seine, sur l'indication donnée par l'un des malfaiteurs, qui avait été arrêté; mais il était devenu impossible de retrouver les autres, elles n'existaient plus, les voleurs les avaient fondues pour s'en défaire plus facilement.

Depuis, et dans les trente dernières années, les plus considérables acquisitions de la *Bibliothèque* furent la collection d'antiquités du général Guilleminot, les vases de Bernay, les médailles de la Bactriane, offertes par le général Allard, la collection Rousseau, les manuscrits éthiopiens apportés par M. d'Héricourt, les antiquités du cabinet Durand, les manuscrits autographes de Champollion jeune, une grande partie de la riche collection de la duchesse de Berry. Deux legs importants, faits, l'un par M. Back en 1846, l'autre par M. Jecker en 1851, ont enrichi les départements des médailles et des estampes; le dernier s'est encore augmenté depuis de la belle collection de portraits formée par M. Debuire, et tout récemment, la magnifique série d'antiquités offerte par M. le comte de Luynes est venue s'ajouter aux richesses de toute nature qui sont entassées dans ce vaste dépôt.

Avant d'examiner la question d'organisation intérieure de cet établissement sans rival, disons d'abord quelques mots de sa physionomie et des bâtiments dans lesquels il est installé.

Compris entre les rues Richelieu, Colbert, Vivienne et Neuve-des-Petits-Champs, l'espace occupé par la *Bibliothèque* impériale forme un quadrilatère, avec corps de bâtiments ayant vue sur trois de ces rues. L'extérieur de ces bâtiments était fort laid avant que des travaux, encore en cours d'exécution, aient commencé à donner un tout autre aspect au vieil édifice. Du côté de la rue Vivienne, on a mis à découvert une charmante façade dans le style Louis XIII, et dans la construction de laquelle la pierre se marie très-agréablement pour l'œil à la brique. A la place de petites et chétives boutiques qui en masquaient complétement la vue, on a posé une élégante grille dont l'alignement a été reculé de 1 m. 10, et du côté de la rue Neuve-des-Petits-Champs, des pavillons d'une architecture analogue ont subi une transformation depuis longtemps reconnue nécessaire. La porte de l'ancien hôtel est dégagée des lourdes et massives constructions au milieu desquelles elle se trouvait resserrée, et les embellissements vont s'étendre à tout l'extérieur du monument qui longe la rue Richelieu, tandis qu'à l'intérieur, une magnifique et spacieuse salle de lecture, éclairée par de larges baies, en forme de cercle, qui distribueront la lumière partout, permettra d'offrir au public un espace nécessaire et des places commodes. Ainsi réparé, cet établissement deviendra une sorte de palais, qui, lorsqu'il sera achevé, sera digne d'abriter les plus remarquables produits de la pensée humaine.

On entre à la *Bibliothèque* impériale par la rue Richelieu, et, pour arriver à la salle de lecture, on traverse un jardin au milieu duquel se trouve une fontaine. Cette salle de lecture était depuis longtemps jugée insuffisante pour le nombre considérable de lecteurs qui, par goût ou par besoin, fréquentent la *Bibliothèque*.

M. de La Bédollière, dans son *Histoire du nouveau Paris*, a tracé un tableau très-exact des habitués de la *Bibliothèque* dans les lignes suivantes, qui méritent d'être citées :

« Ce public n'est pas toujours commode à satisfaire. Il se compose d'éléments hétérogènes et disparates, où le bon grain est mêlé à l'ivraie. Il faut mettre en première ligne les véritables savants, les gens de lettres sérieux qui se livrent à des recherches historiques et qui demandent aux ouvrages antérieurs des matériaux pour les livres qu'ils se proposent de faire. Dans leurs rangs se glissent quelques maniaques, qui poursuivent une idée avec acharnement et travaillent depuis un temps immémorial à la confection d'un dictionnaire ou d'une histoire spéciale. On voit encore s'asseoir, dans la salle de lecture, des industriels qui veulent un renseignement sur un procédé quelconque, relatif à leur négoce, puis des ouvriers en blouse qui désirent s'instruire ou se perfectionner dans leur état. A côté de ces hommes recommandables, car on doit des égards à l'amour de la science, même quand il est exagéré, on trouvera dans la salle de lecture des lycéens externes, qui abrégent les difficultés d'une version grecque ou latine en la copiant dans des traductions; des femmes de lettres que les lauriers de George Sand empêchent de dormir; des oisifs qui prennent n'importe quel volume pour tuer le temps; de pauvres diables sans asile qui sont charmés de trouver un abri pendant les mauvais jours; des novices qui entament un long colloque avec les donneurs de livres, pour connaître l'auteur qui a traité plus particulièrement du sujet sur lequel ils désirent être édifiés. »

Ici, nous sommes obligé de retirer la parole à cet excellent M. Emile de la Bédollière, pour prendre la défense de ces prétendus *novices*, qu'il range d'un trait de plume dans la classe des importuns. Il nous semble, bien au contraire de son opinion, qu'il devrait y avoir dans la grande salle de lecture de la *Bibliothèque* impériale, un bureau dit de *renseignements* où un certain nombre d'employés, bibliographes distingués, seraient spécialement chargés de fournir aux *novices* des renseignements sur les ouvrages traitant de la branche qu'ils désirent étudier. Supposons, pour un instant, que mon intention soit de composer un ouvrage sur la bibliographie théâtrale de la littérature espagnole, ou tout au moins d'étudier cette branche qu'ont illustrée Cervantes, Caldéron, Lope de Véga et tant d'autres. Suivant l'usage antique et solennel, le conservateur me répond : « Précisez », et me voilà fort embarrassé. Mais, pourquoi, recourir à une hypothèse, quand nous avons, encore vivant dans notre souvenir, un exemple qui nous est personnel? C'était en 1840 : nous rêvions déjà au plan de notre *Flore* ou anthologie latine. — Il nous en souvient comme si c'était aujourd'hui. — Nous abordons l'excellent M. Pillon, timidement et modestement comme le fait à vingt ans le disciple qui s'adresse à un maître de la science. Nous formulons notre désir; nous exposons notre plan. « Monsieur, nous répond le savant helléniste de cette voix douce et sympathique que l'impatience ne sut jamais hausser d'un ton, revenez demain; je vais faire rechercher ce que vous demandez. » Le lendemain, dix ou douze petites plaquettes, dont les *Proverbes latins* d'Erasme, les *Maximes* du P. Desbillons, étaient là qui nous attendaient. Tout cela ne rentrait que très-indirectement dans notre plan; mais nous étions édifié, et nous savions que personne n'avait encore planté de jalon dans le champ qui devenait dès lors notre domaine. Eh bien, nous voudrions que ces renseignements pussent être donnés au premier *novice* venu : *Non ignara mali...*

Nous ajouterons au tableau donné plus haut par M. Em. de la Bédollière que la salle de lecture a fourni quelques échantillons d'originaux, qui sont des types destinés à passer à l'état légendaire. Tel fut le signor Carnaval, qui s'habillait, été comme hiver, d'habits jonquille, portait une couronne de fleurs sur son chapeau et venait chaque jour à la *Bibliothèque* consulter le même livre, n'adressait jamais la parole à personne, doux et inoffensif. Il signor Carnaval était un Italien qui avait profondément aimé sans espoir, et qui devint fou par amour. A notre époque positive et matérielle, il était tout naturel que le pauvre homme excitât un curieux intérêt; on le considérait comme un phénomène, mais jamais personne ne le contrariait, et il s'était habitué à se trouver complétement chez lui dans la salle de lecture de la *Bibliothèque*. On en peut dire autant de cet autre original, orientaliste, qu'on voyait chaque matin, depuis près de vingt ans, glisser comme une ombre diaphane le long des murs de la rue Richelieu et entrer à la salle de lecture, où l'attendait une table constamment chargée de livres empilés, devant laquelle il s'asseyait pour se lever au son de quatre heures et regagner la porte. Il portait une longue robe noire, et sa maigreur excessive, son visage qui avait pris l'exacte couleur du parchemin, ce visage aminci, creusé, momifié, le faisaient remarquer de tous, surtout lorsque d'immenses lunettes, à cheval sur un nez qui ressortait comme un phare sur une mer de rides,

achevaient de lui donner l'apparence la plus hétéroclite qu'on pût imaginer. Cet original travaillait assidûment à un dictionnaire franco-turc; ce qu'il y avait de plus curieux, c'est qu'il paraissait ignorer absolument le français, et il n'a jamais été complétement prouvé qu'il sût le turc... Un beau jour, les employés de la *Bibliothèque* furent tout étonnés d'entendre sonner dix heures un quart, sans voir la porte s'ouvrir et la robe noire du vieux savant apparaître. Une heure après, on apprenait la nouvelle de sa mort, et son absence se trouvait expliquée.

C'est une curieuse étude à faire que celle des gens qui viennent demander des livres : les uns, comme le singe de la fable, confondent le nom d'un homme avec celui d'un port; témoin cet amateur d'horticulture qui s'en vient, furieux, reprocher au conservateur qu'on lui a donné pour le *Jardin des racines grecques* un volume tout autre que celui qu'il désire, et il s'exhale en amères récriminations contre les employés. Le conservateur prend le volume incriminé et lui démontre que c'est bien là le livre qu'il a demandé, et complaisamment il lui cite quelques autres ouvrages du même genre traitant des étymologies grecques. « — Mais, monsieur, c'est pour dessiner mon jardin que je veux consulter un livre. Comment les Grecs dessinaient-ils leurs jardins? voilà ce je veux savoir. »

Ceci n'est rien, à côté de cette réponse tout à fait inattendue d'un lecteur. Il va au bureau des bibliothécaires et demande un gros livre, très-gros, très-gros. « — Monsieur, lui fait remarquer le préposé au prêt, cette désignation est bien vague, est-ce un volume de l'*Encyclopédie*, les *Voyages dans l'ancienne France?* — Oh! monsieur, cela m'est indifférent, pourvu qu'il soit très-gros. — Comment! cela vous est indifférent! pourquoi demandez-vous ce livre? — Monsieur, c'est pour m'asseoir dessus, parce que les chaises sont trop basses. » Et l'on s'étonne que parfois les hommes instruits chargés de la communication des livres perdent patience et ne soient pas toujours de la plus exquise urbanité!

Revenons à la description extérieure de l'établissement. Au pied de l'escalier qui conduit à la salle de lecture est située la salle du Zodiaque, qui tire son nom du fameux zodiaque de Denderah, et qui est affectée au dépôt des curiosités égyptiennes. C'est dans cette salle que se tiennent les cours. Le zodiaque qui la décore passa longtemps pour avoir appartenu à l'Égypte ancienne; un savant travail de M. Champollion le jeune détermina la date de ce monument, qui doit être attribué à l'Égypte romaine. Le reste du rez-de-chaussée de gauche est occupé par les bureaux, des ateliers de reliure, des salles destinées à divers services administratifs; celui de droite est affecté au département des estampes, sur lequel nous reviendrons tout à l'heure.

On arrive au premier étage du bâtiment, donnant sur la rue Richelieu, par un large escalier précédé du vestibule, et qui, par ses belles proportions et par sa rampe de fer ciselée, attire l'attention des visiteurs, ainsi qu'une grande tapisserie qui recouvre la muraille, et qui, ayant décoré jadis le château de Bayard, a été donnée à la *Bibliothèque* par M. Jubinal. Cet escalier conduit aux galeries qui environnent la cour, toutes de plain-pied, de la même hauteur, d'une largeur identique et éclairées par trente-trois fenêtres. Là sont exposées, sous des vitrines, de superbes collections d'incunables et de chefs-d'œuvre typographiques. Les salles sont ornées de plusieurs objets remarquables, au nombre desquels il faut citer la statue en bronze de Voltaire, par Houdon; le plan en relief des pyramides d'Egypte, par le colonel Grobért, et le *Parnasse françois*, de Titon du Tillet, composition d'un goût douteux, que Dulaure a ainsi décrite : « On y compte seize figures en bronze, en y comprenant le cheval Pégase, à peu près autant de génies tenant des médaillons; quelques autres médaillons sont suspendus à des branches de laurier; le tout couvre confusément une sorte de montagne haute de 3 pieds 4 pouces. Les figures en pied représentent les poëtes et les musiciens de la France. Ces figures, qui ont 1 pied 16 pouces de hauteur, sont trop grandes, et la montagne est trop petite; chacune d'elles, en trois ou quatre enjambées, pourrait facilement franchir la montagne du Parnasse. »

Aux deux côtés de ce Parnasse ridicule, érigé à la gloire de Louis XIV et des littérateurs de son règne, sont deux charmantes petites tours chinoises.

Une pièce qui se trouve en communication avec la salle de lecture, et qui est remplie de livres de la réserve, a son parquet percé de deux ouvertures circulaires, entourées de balustrades en fer, au milieu desquelles on voit surgir les hémisphères de deux vastes globes dont les pieds en bronze sont posés au rez-de-chaussée. Ces globes, dits de *Coromelli*, du nom de leur auteur, furent donnés en présent à Louis XIV en 1683 : l'un est destiné à représenter la sphère terrestre, l'autre la sphère céleste. Ces globes étaient placés primitivement dans deux pavillons du château de Marly; de Marly, ils vinrent au Louvre, et du Louvre on les envoya à la *Bibliothèque;* le diamètre de chacun d'eux est de 4 m., ce qui donne une circonférence de 12 m.

L'inscription du globe terrestre nous apprend qu'il a été construit *pour montrer les pays où tant de grandes actions ont été exécutées, à l'étonnement des nations que Louis eût pu soumettre, si sa modération n'eût prescrit des bornes à sa valeur.* Ce fut un savant anglais, nommé Butterfield, qui ajouta à ces sphères les deux grands cercles de bronze qui en sont les horizons et les méridiens.

Un autre corps de bâtiments, formant le quatrième côté du parallélogramme, ramène au grand escalier; on voit dans une des salles une cuve de porphyre, qui était jadis dans l'église de Saint-Denis et dans laquelle on prétend que Clovis reçut le baptême des mains de saint Remy. Mais la plus grande partie des objets rares et curieux occupent le cabinet des antiques, dont nous parlerons à son ordre. Reprenons la division établie, et jetons un coup d'œil sur l'ensemble de chaque département.

Celui des imprimés est le plus important, en raison du nombre vraiment prodigieux de volumes, de brochures et de pièces fugitives qui le composent, et dont le total s'élève au chiffre d'environ 1,500,000. Ce fonds s'augmente chaque année au moyen du dépôt légal d'un exemplaire de chacun des ouvrages nouveaux ou des éditions nouvelles et des opuscules publiés en France pendant l'année, soit environ 7,000 volumes ou brochures, et de 3,000 volumes publiés à l'étranger et acquis par les soins de l'administration. Tous ces imprimés, en arrivant à la *Bibliothèque*, sont inscrits, revêtus de l'estampille *Bibliothèque impériale*, et reliés ou cartonnés; après quoi ils vont prendre place sur les nombreux rayons de ce musée littéraire, où ils sont classés par format et par lettres de l'alphabet correspondantes à des séries déterminées, avec chiffres se renouvelant pour chaque série. Tout volume porte sur le dos une étiquette reproduisant ces indications. La superficie des rayons occupés intégralement par les volumes offrirait un développement de plus de vingt-quatre kilomètres. Le service quotidien est fait sur toute cette étendue par une douzaine, tout au plus, d'employés. Des appareils conducteurs, pratiqués dans l'épaisseur des murailles, en face du bureau des conservateurs, transmettent aux employés occupant les diverses galeries, disposées par étages, les demandes de livres écrites sur des bulletins signés par les lecteurs, et ces mêmes appareils apportent et remportent les livres communiqués. On compte trois à quatre cents lecteurs qui viennent chaque jour s'asseoir autour des tables de lecture; malheureusement, l'absence d'un catalogue moderne ne permet pas à l'administration de répondre toujours aux demandes de communication de livres qui lui sont adressées; et il arrive trop souvent qu'après une heure ou deux d'attente, pendant lesquelles on s'est livré à des recherches plus ou moins empressées dans les différentes parties de l'édifice, la demande d'un livre revient avec le mot *absent* ou *inconnu*.

Le dernier catalogue du département des imprimés datait de 1740; il était composé de 6 volumes, et ne contenait que les ouvrages concernant la théologie, les belles-lettres et la jurisprudence. Depuis 1839, l'administration a fait relever les ouvrages non portés sur ce catalogue, et plus de 150,000 volumes se sont trouvés de nouveau catalogués. Le décret de 1858, qui a réorganisé la *Bibliothèque*, a prescrit un inventaire général de toutes les collections, et on travaille activement au catalogue de tous les livres imprimés. Neuf volumes du catalogue des ouvrages qui concernent l'histoire de France sont publiés, et doivent être suivis de quelques autres; mais il paraît qu'on ne livrera à l'impression que la seule partie du catalogue ayant trait à l'histoire de France; les autres ouvrages formeront l'objet d'un inventaire manuscrit, qu'on tiendra à jour, autant que faire se pourra.

Le département des manuscrits comprend environ 85,000 volumes, et à peu près un million de pièces et documents historiques d'un puissant intérêt. On divise ces manuscrits en plusieurs fonds, qu'on désigne sous les noms de *fonds du roi*, *fonds de Dupuy*, *fonds de Béthune*, *fonds de Brienne*, *fonds de Gaignières*, *fonds de Mesmes*, *fonds de Colbert*, *fonds de Doat*, *fonds de Cangé*, *fonds de Lancelot*, *fonds de Baluze*, *fonds de Ducange*, etc. Toutes ces richesses autographiques meublent cinq ou six grandes pièces, dont une superbe galerie décorée de paysages peints par Grimaldi, Bolognèse, Romanelli, et éclairée par huit grandes croisées placées dans des niches en forme de coquilles. Là sont les manuscrits chinois, persans, éthiopiens, birmans, turcs, arabes.

Dans des vitrines placées vis-à-vis des fenêtres de la grande salle se trouvent des spécimens de manuscrits précieux, d'autographes, de feuilles écrites dans la plupart des langues orientales. Il y existe aussi, outre des lettres de Henri IV, de Louis XIV, de Corneille, de Racine, de Boileau, etc., une quittance signée par Molière. Cette pièce, d'une grande valeur en raison de la rareté des autographes de Molière, fut soustraite et réintégrée à la *Bibliothèque* à la suite d'un procès fameux.

Les grandes divisions de ce département ont été faites par langues; on y compte environ 100,000 volumes, parmi lesquels 8,000 sont enrichis de vignettes et de magnifiques illustrations. Certains manuscrits, ornés de riches et minutieuses enluminures, ont dû être réservés pour n'être communiqués que sur l'autorisation expresse du conservateur. Cette décision a été prise par le ministre de l'instruction publique, dans le but de préserver les splendides reliques des altérations que leur faisaient éprouver de fréquentes communications, souvent faites à des mains profanes qui n'en prenaient aucun soin.

Le moyen âge a fourni de magnifiques manuscrits, et la littérature orientale y est largement représentée. L'historien trouve dans cette mine féconde et inépuisable des trésors de toute espèce : ce sont les mémoires secrets des courtisans, les correspondances diplomatiques, des récits et des commentaires très-curieux sur les faits qui se sont produits depuis des siècles. Malheureusement, plus encore dans ce département que dans celui des imprimés, l'absence d'un catalogue se fait sentir, et lorsqu'on est en face de cet amas colossal de pièces, de lettres, de notes, de mémoires, de volumes, de parchemins, de papyrus, de toute provenance, de tout format, de toute espèce, on se demande comment on pourra mettre la main sur la pièce qu'on aurait besoin de consulter. Les manuscrits grecs et latins furent jadis catalogués, tant bien que mal; mais le fonds français n'est porté que sur des feuilles partielles, que rien ne relie entre elles. Toutefois, depuis le mois d'octobre 1849, on a commencé le dépouillement complet de cette immense collection. Dieu veuille qu'il s'achève!

C'est dans la section des manuscrits que se trouve établi le cabinet des titres provenant de la réunion des collections de d'Hozier, de Chérin, etc. C'est là que se trouvent classés les titres nobiliaires appartenant aux diverses familles de France, et qui, pour la plupart, avaient été déposés par leurs possesseurs entre les mains des généalogistes de France, afin de justifier de leur qualité de nobles. Soit insouciance, soit paresse de la part des intéressés, ces titres n'avaient pas été retirés, et ce fut ainsi qu'à la mort de d'Hozier on trouva chez lui une immense quantité de papiers et de parchemins intéressant les familles. La Révolution de 1789 avait, d'ailleurs, puissamment contribué à l'abandon de toutes ces archives, qui, aujourd'hui encore, forment, parmi toutes les collections de la *Bibliothèque*, une de celles que l'on consulte le plus souvent. C'est là que chaque jour d'honnêtes gentillâtres provinciaux, désireux de retrouver une filiation illustre, viennent compulser ces monuments d'une vanité humaine que ni les événements ni les révolutions ne parviendront jamais à détruire. C'est toujours un spectacle étrange et curieux, de voir un de ces gentilhommes campagnards du XIX^e siècle venant s'informer d'une voix émue s'il existe au cabinet des titres un dossier au nom de M. de ***.

— Je vais vous le dire, mais je ne le pense pas, répond invariablement l'employé, qui sait que ces derniers mots vont jeter un voile de tristesse sur le visage de son interlocuteur, et il s'éloigne pour aller dans le sanctuaire, à la recherche du fameux dossier, que parfois il rapporte au visiteur, qui le saisit alors comme une proie et qui feuillette, avec un indicible mouvement de fiévreuse curiosité, quelques paperasses jaunies par le temps et le plus souvent illisibles.

C'est là enfin, dans ce fameux cabinet des titres, que se trouve déposé le *Grand Armorial général de la France*, énorme manuscrit qui se compose de 34 volumes de texte et de 35 volumes d'armoiries, volumes in-fol. de près de 1,000 pages chacun. Ce recueil officiel fut dressé, en vertu d'un édit de 1696, par Charles d'Hozier, juge d'armes, et comprend la désignation de toutes les familles qui ont fait officiellement reconnaître leurs blasons, et en même temps la nomenclature de toutes les villes, communautés, corporations en possession d'armoiries, lesquelles armoiries, après avoir été décrites selon les règles héraldiques, sont représentées, peintes, sur les registres exclusivement composés de blasons. Ces énormes volumes, très-solidement reliés, sont consultés tout le long du jour, depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin; il est bon de dire qu'ils intéressent environ 80,000 familles, ce qui explique le nombre de gens qui viennent y chercher la preuve de l'enregistrement de leurs armoiries.

Le département des médailles et antiques est un des plus riches de la *Bibliothèque*, bien que son origine soit moins ancienne que celle des autres départements. François I^er est le premier de nos rois qui ait songé à faire faire une collection de médailles; il en possédait une vingtaine en or et une centaine en argent; ce fut le premier noyau de la collection, que Henri II augmenta de celles qu'il avait personnellement recueillies, et de celles qui avaient été rapportées d'Italie par Catherine de Médicis. Charles IX accrut encore cette collection, et la plaça au Louvre; en 1565, celle du célèbre Groslier la renforça considérablement, mais malheureusement les troubles politiques qui désolèrent la France à cette époque amenèrent la dispersion presque complète du trésor numismatique.

Henri IV résolut de réparer ce désastre, et recueillit un certain nombre de pièces soustraites; puis il institua, en 1608, un garde de ses médailles et antiques; c'était un gentilhomme provençal du nom de Bagarris, qui fit de son mieux pour seconder les intentions du roi; mais celui-ci étant mort, les médailles et les pierres gravées furent abandonnées, et Bagarris, pour les sauver d'une nouvelle dispersion, dut les emporter avec lui en Provence. Ce ne fut que sous Louis XIV que la collection se reforma, grâce au goût que le monarque montra pour la numismatique. Il fit rassembler toutes les médailles et antiquités qui se trouvaient dans les résidences royales et composa le cabinet des antiques, dont il donna la garde à l'abbé Bruneau, qui fut assassiné et volé dans le Louvre en 1666; cet événement donna l'idée de transporter les antiques à la *Bibliothèque* pour plus de sûreté, et, en 1667, le transfert eu lieu. Colbert accrut considérablement ce dépôt, et des voyageurs français, des ambassadeurs, Petit de la Croix, de Nointel, Vaillant, firent des envois considérables. Ce dernier recueillit une riche moisson en Italie, en Sicile et en Grèce; aussi tenta-t-il un second voyage sur les côtes d'Afrique en 1674; mais il fut sur le point d'être capturé par les corsaires, et il avala quinze médailles d'or, qu'il craignait de voir tomber entre leurs mains; il parvint à gagner un port français, où il *recouvra*, quelques jours après, les quinze médailles si héroïquement conservées. Il fit un troisième voyage en Egypte et en Perse, et revint chargé d'une grande quantité de médailles précieuses.

De très-nombreuses acquisitions furent faites successivement pour l'enrichissement de ce département; il serait impossible de les détailler ici, mentionnons seulement la collection de M. Pèlerin, qui y fut jointe en 1776 et qui se composait de 30,000 pièces, et celle de M. le duc de Luynes, qui se recommande par le choix et la rareté des pièces qui la composent. Le cabinet du marquis de Caylus, riche d'un nombre prodigieux de monuments en marbre, bronze, etc., est tout entier dans ce département, et il suffirait à lui seul pour commander l'admiration; mais combien d'autres objets rares et précieux attirent l'attention! il n'en faut pas compter moins de 200,000. Dans la collection des médailles, il s'en trouvait, avant le vol de 1831, quelques-unes extrêmement rares, telles que celle de Marc-Antoine, dont il n'existe qu'un second exemplaire en Autriche, et la médaille de Pescennius Niger; celle d'Uranius, une de Romulus et trois ou quatre autres qui sont uniques. Les médailles précieuses, ainsi que les pierres gravées, sont rangées dans des vitrines. L'une de ces montres est garnie de scarabées égyptiens, étrusques et grecs; dans une autre, on voit des camées représentant des sujets religieux gravés pendant le moyen âge, des portraits de rois et de personnages célèbres; dans une troisième vitrine sont rangés des camées figurant des empereurs romains. On admire surtout un sardonyx à trois couches, représentant l'apothéose de Germanicus, et conservé pendant plus de sept cents ans chez les bénédictins de Saint-Evre de Toul, qui l'offrirent à Louis XIV en 1684. On remarque encore, dans le cabinet des antiques, des figurines en argent massif, découvertes en 1830 par un paysan qui labourait son champ à Berthouville; le casque, le bouclier, l'épée et deux masses d'armes ayant appartenu à François I^er; un grand plat en argent, représentant Briséis enlevée à Achille et appelé vulgairement le *bouclier de Scipion;* le soi-disant bouclier d'Annibal, grande patère plate, de fabrique moderne, offerte à Louis XIV; quatre fragments de tables iliaques, des coins romains; puis des colliers, des chaînes, des bagues, des figures en bronze, des abraxas, des talismans, des sceaux, des intailles, etc. Les pierres gravées ne furent réunies à la *Bibliothèque* qu'en 1791. La salle où sont exposées au public toutes ces merveilles est décorée de tableaux de Natoire et de Vanloo, représentant Apollon et les Muses; les dessus de portes sont de Boucher.

Avant que la *Bibliothèque* fût ouverte à tous les visiteurs, tous les objets étaient soigneusement cachés : les conservateurs prétendaient que le meilleur moyen de conserver était d'enfouir, et lorsque l'abbé Barthélemy, qui eut sous Louis XV la garde de ces collections scientifiques, fit en Italie un voyage qui dura deux ans, il eut soin d'emporter avec lui la clef du cabinet, qui demeura fermé pendant tout le temps de son absence.

Le département des estampes, cartes et plans, est celui qui contient, et cela se comprend facilement, le plus grand nombre de pièces. C'est là que journellement les artistes viennent, en puisant dans les collections des œuvres magistrales dues aux Marc-Antoine, aux Rembrandt, aux Albert Dürer et à tant d'autres dont le nom est célèbre, consulter les chefs-d'œuvre des arts du dessin reproduits par le burin. La création de ce cabinet eut lieu sous l'administration de Colbert, qui, en 1667, acheta le cabinet de l'abbé de Marolles, composé de 264 volumes contenant près de 125,000 gravures. Ce cabinet provenait en grande partie de la première collection qui fut faite en France, sous Henri III, par l'aumônier de la reine, Claude de Maugis, et qui, après lui, passa au médecin Jean Delorme. Acquise par l'abbé de Marolles, elle fut sans cesse augmentée par cet amateur, et quand Colbert en fit l'achat, elle devint le premier fonds de celle que les libéralités de Louis XIV et de ses successeurs devaient si considérablement enrichir. Le premier don qui l'accrut d'une façon remarquable fut celui de 60 volumes in-folio contenant une collection de peintures d'objets d'histoire naturelle, de plantes du Jardin botanique et d'animaux de la ménagerie de Blois. Ce présent venait de Gaston d'Orléans, oncle de Louis XIV. Puis vint, à peu près à la même époque, la collection Gaignières, com-

posée de 155 volumes. Plus tard, le même département reçut les gravures du cabinet de Beringhem, celles du maréchal d'Uxelles, de Fevret de Fontette, de Begon, de Mariette, de Caylus, etc., pendant qu'on y plaçait celles qui avaient été exécutées pour retracer les événements militaires du règne de Louis XIV, les vues des maisons royales, etc. La Révolution française l'enrichit de la collection formée aux Petits-Pères par le P. Placide, et depuis cette époque, il est impossible de citer les milliers d'estampes de tous genres qui prirent place chaque année dans les cartons de la *Bibliothèque*.

Cette collection, partagée, suivant le système de Heinecken, en vingt-quatre grandes classes, se subdivisant en nombreuses catégories, est devenue l'objet d'une classification nouvelle. La plupart des pièces se trouvent maintenant rangées par ordre alphabétique, au nom du graveur ou du lithographe, dans des volumes à reliure mobile, à l'exception des pièces d'une grande valeur ou d'une rareté qui les rend précieuses; celles-ci forment une catégorie à part, désignée sous le nom de *Réserve*.

Le catalogue des estampes a été commencé en 1848, et en 1858, lorsque survint le décret de réorganisation, il était encore très-peu avancé; toutefois, on y travaille avec un zèle éclairé, et, avant d'accuser personne de lenteur, il faut songer à la difficulté d'une telle opération : chacune des pièces de la collection doit être portée sur trois fiches différentes, celle du sujet, celle du peintre, celle du graveur, et le travail n'est jamais fini, puisque chaque jour apporte son contingent de matériaux nouveaux, toujours de plus en plus nombreux par le développement croissant des lettres et des arts.

Il y avait encore un département qui, autrefois, formait un service spécial, sous la direction de M. Jomard, et qu'on appelait le département des cartes et plans; fondé en 1828 comme simple appendice de celui des estampes, il en fut séparé en 1854, et le décret de 1858 l'a annexé au département des imprimés. Les cartes géographiques s'élèvent à peu près au nombre de 60,000, et cette collection s'augmente également d'un exemplaire de chaque atlas publié en France, ainsi que de nombreuses acquisitions à l'étranger. On y trouve des cartes anciennes, qui sont d'un grand secours pour l'étude de la géographie et de l'histoire.

Bien que les derniers départements que nous avons décrits ne le cèdent en rien aux imprimés pour le nombre et la rareté des diverses pièces qui les composent, aucun n'est aussi fréquenté que le département des livres. C'est que, si les antiques, par exemple, contiennent une infinité de choses remarquables, ces choses ne sont pas du domaine de tous; les amateurs et les savants seuls se plaisent au milieu des merveilles du passé, les érudits fouillent les manuscrits, les artistes interrogent les gravures, et les géographes ou les ingénieurs ont le désir de consulter des cartes et des plans. Mais tout le monde lit; chacun, à un moment donné, éprouve le besoin de consulter quelque ouvrage relatif à la nature de ses études, de son industrie, de sa profession même, et c'est pour cela que la salle de lecture ne désemplit jamais. Si le public ne trouve pas encore, à la *Bibliothèque*, toutes les facilités désirables pour obtenir immédiatement les livres qu'il a besoin de consulter, il est permis d'espérer qu'un jour viendra où des catalogues complets offriront un guide sûr et commode pour diriger et abréger les recherches. Nous connaissons les difficultés du travail, nous les avons même mentionnées; mais lorsqu'on songe qu'un modeste employé de la *Bibliothèque* M. Joannis Guigard, a fait de son chef et par goût un catalogue très-complet de tous les livres intéressant le blason, la noblesse, la chevalerie et la féodalité qui se trouvent à la *Bibliothèque*, et a eu le bon esprit de joindre à chaque indication de volume, son importance et sa valeur littéraire; lorsqu'on songe, disons-nous, que cet employé a fait cela sans le secours de personne et tout en obéissant aux exigences de son service journalier, on se demande ce que pourraient faire les efforts réunis de tout un conservatoire de bonne volonté, disposant du temps, des hommes et des fonds nécessaires pour mener l'œuvre à bonne fin. Un grand vice, que tous ceux qui ont besoin de puiser à la *Bibliothèque* signalent à l'unisson, c'est le prêt des livres à l'extérieur. C'est là un abus capital; telle personne, jouissant de la faculté d'emporter les livres chez elle, ne se gêne nullement pour demander tous ceux dont elle croit avoir besoin, les garde pendant un laps de temps plus ou moins long et prive ainsi le public des meilleurs ouvrages, de ceux qui lui seraient le plus utiles. Cet état de choses est très-fâcheux; il peut être favorable à quelques-uns; mais, comme il est nuisible au plus grand nombre, nous faisons des vœux sincères pour que le prêt au dehors soit aboli, ou tout au moins réglementé de telle sorte qu'il ne soit un obstacle pour personne.

Un mot encore sur les réformes que nous voudrions voir introduire dans l'administration intérieure de cet établissement sans rival; et ici le *Grand Dictionnaire* va être radical comme il ne l'a peut-être encore jamais été, ce qui n'est pas peu dire. On va nous accuser de singularité, d'originalité, d'excentricité, et pis encore; qu'importe! Nous pensons sincèrement ce que nous allons exprimer carrément, et si le philosophe du tonneau était à notre place, ce serait là surtout le cas de s'écrier : « On se moque de moi, mais moi je ne me sens pas moqué. » En général, la *Bibliothèque* est fréquentée par deux classes de lecteurs bien tranchées; ceux qui vont y travailler pour eux-mêmes, c'est-à-dire les auteurs déjà en réputation et les célébrités en herbe, les futurs savants, les futurs historiens, les futurs vaudevillistes, etc.; en second lieu, ceux qui vont butiner pour autrui, ces laborieux pionniers des encyclopédies, des dictionnaires, des ouvrages en cent volumes, humbles travailleurs qui ne verront jamais leur nom inscrit sur le monument auquel ils apportent leur pierre. Ces deux catégories de lecteurs sont également respectables : les uns travaillent pour vivre, les autres pour se survivre. Pour ceux-là, la *Bibliothèque*, c'est l'église pour le prêtre; or, le prêtre vit de l'autel, et le sanctuaire lui est toujours accessible. Nous voudrions donc que la *Bibliothèque* impériale restât constamment ouverte, la nuit comme le jour, la nuit de Noël comme le jour de Pâques : qui travaille prie. Mais les bibliothécaires? nous dira-t-on; voilà des hommes que, d'un trait de plume, vous condamnez aux travaux forcés. Cette objection tombera d'elle-même quand nous aurons ajouté que c'est sur ces savants modestes, sur ces hommes précieux que se porte surtout notre sollicitude. On en triplera, on en décuplera le nombre; il n'y en aura juste assez que le jour où il y en aura dix fois trop. L'administration devrait avoir sur la conscience un remords lourd à porter : c'est l'heure d'attente, les deux heures quelquefois, qu'un travailleur est obligé de subir avant de recevoir le bouquin indispensable aux recherches qui lui sont imposées. Il y a lieu de s'étonner que l'administration lésine sur le traitement de quelques employés de plus, lorsqu'on en voit tant dans nos ministères et dans nos préfectures recevoir 2 ou 3,000 fr. uniquement pour se brosser les ongles ou pour deviser sur la pluie et le beau temps, de dix heures à quatre heures. Notre locution vulgaire *tuer le temps* est essentiellement administrative; si elle n'existait pas, la bureaucratie l'aurait inventée.

Puisque nous en sommes au chapitre des excentricités, risquons-en une de plus. Les livres de la *Bibliothèque* sont des livres qui appartiennent à tout le monde, et cette richesse devrait être sacrée comme les dolmens des anciens druides. Eh bien, ces livres disparaissent chaque jour, et les pertes sont souvent irréparables. Chaque jour on entend le bibliothécaire vous répondre : « Ce livre nous manque; ce manuscrit nous a été enlevé. » C'est cette plaie, cet oïdium qu'il faudrait faire disparaître à jamais. Aux grands maux les grands remèdes, et voici celui que nous n'hésitons pas à proposer. Avant d'entrer dans la *Bibliothèque*, avant de pénétrer dans le sanctuaire, avant d'approcher du buisson d'Horeb, nous proposons qu'on enlève au néophyte, non pas ses sandales, mais cet ample vêtement muni de poches perfides qui servent de recéleurs à certains *bibliomanes*, et qu'on les remplace par un vêtement uniforme, sorte de tunique sans coutures et surtout sans poches. Toutefois, à propos de ce dernier mot, nous ferons une exception en faveur d'un très-modeste gousset destiné à loger la tabatière, coffret inoffensif, qui, lui du moins, est incapable de donner l'hospitalité au plus minime larcin.

Tout cela paraîtra puéril au premier abord; mais ici la fin justifie les moyens. Du reste, comme le disait Sancho : On s'accoutume à tout, il n'y a que le premier pas qui coûte, l'habitude est une seconde nature, l'accoutumance nous rend tout familier : *Dura lex, sed lex*.

Terminons en disant quelques mots de l'administration de la *Bibliothèque*. Nous avons vu qu'autrefois elle était placée sous la garde d'un *maistre de la librairie du roy*, et cette charge, après avoir été exercée sous l'autorité et la direction du surintendant des bâtiments, le fut plus tard, depuis 1691, sous la seule autorité du roi. Après la Révolution de 1789, une commission administrative fut nommée : elle se composait de deux bibliothécaires, d'un garde des médailles et des antiquités, d'un garde des livres imprimés, d'un garde des estampes, et de huit sous-gardes. La loi du 25 vendémiaire an IV, limitant à quatre le nombre des départements, plaça la *Bibliothèque* sous l'administration de huit conservateurs. Une ordonnance du 2 novembre 1828, en ajoutant un cinquième département, celui des plans et cartes, réduisit le nombre des conservateurs à cinq. En 1832, une commission présidée par Cuvier, qui mourut pendant l'enquête, examina la situation de la *Bibliothèque*; sur le rapport de M. Prunelle, membre de la Chambre des députés, une ordonnance du 14 novembre reconstitua quatre départements, et le conservatoire se composa de neuf membres, sous la présidence d'un directeur choisi par le ministre de l'instruction publique, sur une liste de trois candidats présentés par le conservatoire et tirés de son sein. Des conservateurs adjoints prenaient part aux séances, avec voix consultative. Il y eut trois classes d'employés : ceux dont la nomination était soumise à l'approbation du ministre, et qui ne pouvaient être révoqués que par lui; des employés auxiliaires, agréés par le conservatoire et recevant un traitement, et des employés surnuméraires. Cette organisation fonctionna pendant le gouvernement de Juillet et la République. Mais, par décret du 16 janvier 1858, la *Bibliothèque* fut réorganisée; l'empereur nomma un administrateur général, placé sous l'autorité du ministère de l'instruction publique, et qui est tenu de résider à la *Bibliothèque*, dont il ne peut s'absenter sans autorisation préalable. La durée des séances de travail fut portée de cinq heures à six, et la *Bibliothèque* dut demeurer ouverte toute l'année, excepté pendant la quinzaine de Pâques. Aux termes de ce décret, la *Bibliothèque* se divise en quatre départements : 1° les livres imprimés, les cartes et les collections géographiques; 2° les manuscrits, chartes et diplômes; 3° les médailles, pierres gravées et antiques; 4° les estampes. Il y a, pour chaque département, un conservateur sous-directeur, et un conservateur sous-directeur adjoint. Toutefois, au département des imprimés, cartes et collections géographiques pourront être attachés trois conservateurs adjoints. Le personnel se compose, en outre : de bibliothécaires, d'employés de 1re, 2e et 3e classe, de surnuméraires et d'auxiliaires, d'ouvriers et gagistes; d'un trésorier comptable, ayant rang de bibliothécaire; d'un secrétaire de la direction et d'un commis d'ordre, ayant rang, soit de bibliothécaire, soit d'employé.

Les traitements sont fixés de la manière suivante : administrateur général, directeur, 15,000 fr.; conservateur sous-directeur, 10,000 fr.; conservateurs sous-directeurs adjoints, 7,000 fr.; bibliothécaires, 4,000 à 5,000 fr.; employés de 1re classe, 3,200 à 3,600 fr.; employés de 2e classe, 2,500 à 3,000 fr.; employés de 3e classe, 1,900 à 2,400 fr.; surnuméraires, 1,800 fr.; auxiliaires, 1,500 à 1,800 fr. Pour les ouvriers et gagistes : un chef de service, à 1,500 fr.; des hommes de service, 1,100 à 1,200 fr.; des concierges femmes et des femmes de service à 500 fr.; les relieuses de l'atelier intérieur, 800 à 900 fr.; les colleurs de l'atelier des estampes, 1,100 à 1,200 fr. Les conservateurs, sous-directeurs et conservateurs sous-directeurs adjoints sont nommés par l'empereur, sur la proposition du ministre de l'instruction publique et des cultes. Tous les autres employés sont nommés sur la proposition du ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique et des cultes. Les bibliothécaires, employés, surnuméraires et auxiliaires sont nommés et révoqués par le ministre. La nomination comme la révocation des gagistes est faite par le ministre, sur le rapport de l'administrateur général. A l'avenir, nul ne pourra être employé à la *Bibliothèque*, s'il n'est pourvu du diplôme de bachelier ès lettres ou de celui de bachelier ès sciences. Toutefois, ce grade ne sera pas exigé des surnuméraires qui peuvent actuellement être en exercice, et des employés auxiliaires, aujourd'hui attachés aux travaux du catalogue. Nul ne pourra être nommé employé, s'il n'a été pendant un an au moins surnuméraire, ou s'il ne compte trois années de service dans une administration publique. Néanmoins, ce stage ne sera pas exigé des personnes appelées aux emplois de trésorier, de secrétaire de la direction et de commis d'ordre. Tout employé prend rang, au jour de sa nomination, dans la troisième et dernière classe. Nul n'est promu à la classe immédiatement supérieure, s'il ne compte au moins deux ans de service dans celle qu'il occupe. La même règle est applicable aux employés de 1re classe pour l'obtention du titre de bibliothécaire. Aucun fonctionnaire, nommé à l'avenir, ne pourra cumuler un autre emploi avec celui qu'il occupe à la *Bibliothèque* impériale. Les conservateurs, les sous-directeurs et les conservateurs actuellement en exercice, forment un comité consultatif que l'administrateur général réunit une fois par mois.

L'administrateur général, directeur de la *Bibliothèque*, est aujourd'hui (1866) M. Taschereau, qui a sous sa direction : au département des imprimés, M. Ravenel, conservateur sous-directeur; MM. Richard, Barbier et Rathery, conservateurs sous-directeurs adjoints, de Manne, Franck et de Pongerville comme conservateurs adjoints; au département des manuscrits, M. N. de Wailly, conservateur sous-directeur; M. Reinaud, conservateur, et MM. Julien, Paulin Pâris, L. Lacabane, comme conservateurs adjoints; au département des médailles et antiques, M. Chabouillet, conservateur sous-directeur, et M. Lavoix, conservateur sous-directeur adjoint; au département des estampes, M. le vicomte Henri Delaborde, conservateur sous-directeur, et M. Dauban, conservateur sous-directeur adjoint.

Nous allons compléter cet article par la nomenclature des différents dons qui ont été faits à ce riche établissement depuis 1865 : La section des cartes et collections géographiques a été l'objet de la libéralité du gouvernement anglais, par le don des feuilles récemment publiées de la grande carte topographique de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande; du Portugal, elle a reçu deux fac-simile de cartes très-rares de Diego Homen, datées de 1558 et représentant une partie de l'Afrique; de Venise, une reproduction photographique de la célèbre mappemonde turque de Hadji-Ahmed, exécutée en 1559, et dont l'original est conservé à Saint-Marc de Venise; du Brésil et des Pays-Bas, la continuation d'importantes publications spéciales. En France, elle a été dotée par M. le docteur Martin de Moussy des cartes du grand Chaco et du territoire des missions de la Plata; par le ministère de l'instruction publique, d'une carte des treize provinces de l'archipel du Japon, et d'autres documents géographiques intéressants, qui lui furent adressés dans le courant de 1865 par le général Mosquera, Felipe Perez, Malte-Brun, Potiquet, Avril frères, Prœschel, etc.

Le département des manuscrits a vu se compléter, en 1865, une magnifique et très-intéressante collection de mystères et autres pièces du théâtre breton; vingt-cinq manuscrits de ce genre ont été adressés par M. Luzel, qui continue ses recherches dans le Finistère et le Morbihan. Puis il s'est enrichi de six manuscrits en caractères cambodgiens, provenant de M. le contre-amiral de la Grandière; de soixante-quatorze pièces sur parchemin provenant de la Chambre des comptes, et relatives à la Normandie, données par M. Cocheris; de quatre volumes contenant la loi internationale de Weaton, traduite en chinois par la mission presbytérienne. Cette publication, faite à Pékin aux frais du gouvernement impérial, a été offerte par M. Anson Burlingame, ministre américain. Cette année (1866), un don précieux dû à l'impératrice est encore venu enrichir cette collection; c'est une Bible en deux volumes de format in-4° sur vélin, véritable chef-d'œuvre de calligraphie et d'ornementation; elle remonte au XIIIe siècle, et a été exécutée en Europe, puis transportée en Arabie, d'où elle a été rapportée dans ces derniers temps. Le texte, disposé sur deux colonnes, est encadré de notes marginales renfermant la grande et la petite Massore, recueil d'observations critiques d'une grande valeur pour l'intelligence des livres sacrés. Mais ce qui distingue surtout ce manuscrit, ce sont, après les deux feuillets du frontispice écrits sur pourpre et offrant la représentation des principaux objets du culte extérieur chez les Juifs, douze autres feuillets ornés d'arabesques et d'entrelacements de la plus exquise élégance; au premier coup d'œil, ce n'est qu'un dessin, mais en regardant de plus près, on reconnaît que c'est une écriture microscopique, qui suit tous les caprices du dessin et qui renferme les cent cinquante psaumes de David.

Le département des médailles, déjà si considérablement enrichi en 1862 par la donation de M. le duc de Luynes, a reçu pendant le cours de 1865, surtout dans la section des bronzes et des terres cuites, un accroissement notable par suite du legs considérable de M. le vicomte de Janzé, qui fut suivi d'une donation de sa veuve. On sait que le cabinet de M. de Janzé passait à juste titre pour l'un des plus célèbres de l'Europe; sa collection occupe aujourd'hui, à la *Bibliothèque*, deux grandes vitrines dans une galerie spéciale. Entre autres chefs-d'œuvre, précieux spécimens de l'art antique, on cite en première ligne le Sophocle assis, l'Apollon étrusque, un Sacrificateur, le Diadumène, l'Adonis, la Fortune debout, la Vénus avec l'Amour, une Muse ornée d'une plume arrachée aux sirènes, un Alexandre le Grand, un Domitien-Mercure, un Athlète étrusque, un Génie de ville, le Jupiter, la Minerve Promachos, la Ville d'Antioche, etc., morceaux depuis longtemps célèbres.

Le département des médailles et des antiques a reçu de M. le comte de Nieuwerkerke un *salut* de Charles VI, un *noble* du roi d'Angleterre Henri IV et de nombreuses monnaies d'argent françaises; de M. Waddington, un certain nombre de pièces qui manquaient aux séries de monnaies grecques et romaines; de Mme Cornu, une *stèle* trouvée à Carthage, avec inscription en lettres phéniciennes, et la galerie de Luynes s'est encore enrichie d'une magnifique épée arabe à pommeau orné d'ornements en filigrane, ayant appartenu à un des derniers rois des Beni-Nasar. Elle porte la devise des rois maures : « Il n'y a de victoire qu'en Dieu. »

Le département des estampes a reçu de M. Blanchard de Forges cent dix plans dessinés par Le Nôtre et par Mansard, ou sous leur direction, pour des travaux dans les jardins ou les appartements des palais royaux. M. Salvador Cherubini a fait don de quatre cents costumes au trait des différents peuples du monde, à la fin du XVIe siècle. M. Oleszynki a offert la réunion de son œuvre complet. Les ministres ont attribué à ce département plusieurs recueils relatifs à l'histoire de l'art ou à l'archéologie, et enfin beaucoup d'artistes et d'érudits ont enrichi les collections, soit de leurs propres œuvres, soit de pièces intéressantes.

Outre la *Bibliothèque* impériale, la ville de Paris possède encore les principales *bibliothèques* suivantes : *Bibliothèques* Mazarine, de l'Arsenal, Sainte-Geneviève, de l'Institut, de la Ville, du Louvre, du Corps législatif, du Sénat, du Muséum d'histoire naturelle, du Bureau des longitudes, du Collége de France, de la Faculté des lettres, de la Faculté de droit, de la Faculté de médecine, de l'Ecole normale, de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole des mines, de l'Ecole des ponts et chaussées, de l'Ecole des beaux-arts, du Musée, du Conservatoire de musique, du Conservatoire des arts et métiers, du séminaire Saint-Sulpice, du lycée Louis-le-Grand, de la Société asiatique, du Ministère des affaires étrangères, du Conseil des mines, de la Préfecture de police, du Dé-

pôt de la guerre, de l'hospice des Quinze-Vingts, de l'Imprimerie impériale, de l'hôtel des Invalides, du Dépôt d'artillerie, du Ministère des finances, du Ministère de la justice, du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, du Tribunal de première instance, du Ministère de la marine, du Dépôt de la marine, des Archives impériales, des avocats.

Nous allons dire quelques mots de chacune d'elles ; en suivant l'ordre alphabétique.

Bibliothèque des Archives impériales. Cette *bibliothèque*, qui fait partie de l'administration des Archives impériales, fut fondée par Daunou, le 17 octobre 1808, et met à la disposition des employés seulement 20,000 volumes de paléographie et de jurisprudence. En 1848, on y joignit la collection Rondonneau, qui se trouvait au ministère de la justice et qui se compose d'un nombre considérable d'actes officiels et d'ouvrages sur la législation française.

Bibliothèque de l'Arsenal. Ce fut M. le marquis de Paulmy d'Argenson, ancien ambassadeur de France en Pologne, en Suisse et à Venise, qui fonda cette *bibliothèque*, l'une des plus riches et des plus intéressantes; le marquis de Paulmy, qui était moins un érudit qu'un curieux, avait rassemblé avec beaucoup de peine dans cette *bibliothèque* un nombre considérable de pièces, déjà rares de son temps, des recueils de poésie, des volumes de comédies et de romans, des mystères, des essais tragiques, etc. Cette collection, fort prisée des amateurs de curiosités bibliographiques, s'accrut sensiblement en 1781 par l'adjonction qu'y fit le comte d'Artois de la majeure partie de la *bibliothèque* du duc de la Vallière. Etablie dans les bâtiments de l'Arsenal, cette *bibliothèque* est peu frequentée par le public vulgaire; mais les érudits y vont de préférence lorsqu'ils ont besoin de consulter quelque précieux document intéressant les poëtes de nos premiers siècles littéraires. Le nombre de volumes concèrnant l'histoire de France y est considérable : il s'élève à plus de 80,000. Le chiffre total des livres imprimés est de 200,000, et celui des manuscrits de 5,800. La *bibliothèque de l'Arsenal* est ouverte chaque jour au public; son administration consiste en un conservateur administrateur, deux conservateurs, trois conservateurs adjoints, deux bibliothécaires, quatre sous-bibliothécaires, deux conservateurs honoraires et un conservateur honoraire adjoint.

« Voulez-vous être servi sur-le-champ, adressez-vous à la *bibliothèque* de l'Arsenal. » Voilà une phrase qui mériterait de devenir proverbiale; les employés y sont d'une politesse exquise et d'une complaisance que rien ne rebute. Il nous souvient d'y avoir demandé un jour un volume de l'*Almanach des Muses;* toute la collection, d'un nombre très-considérable de volumes, nous fut apportée à l'instant même : le pauvre employé pliait sous le faix. Peut-être est-il juste d'ajouter qu'à la *bibliothèque* de l'Arsenal le lecteur est rare, surtout en hiver, car l'habitude traditionnelle est de n'y jamais brûler le moindre cotret. A part quelques collégiens de Charlemagne, qui vont y chercher une traduction devenue indispensable pour la classe suivante, le lecteur y est considéré comme une curiosité, une plante exotique, une rareté cométaire. Peut-être est-ce une des raisons de l'accueil empressé que l'on y reçoit. Que cela soit dit pour que cette remarque ne porte pas ombrage à messieurs de Sainte-Geneviève et de la *Bibliothèque* impériale, chez lesquels les lecteurs tombent quotidiennement comme des nuées de sauterelles.

Bibliothèque des Avocats. Cette *bibliothèque* était jadis située dans une des salles de l'archevêché; elle avait été fondée, en 1704, par un célèbre avocat, Etienne Gabriau, sieur de Riparfond, et l'inauguration s'en fit solennellement en 1708. Toutefois, les fonds n'étaient pas suffisants, et un arrêt du parlement de 1722 augmenta d'un cinquième le droit de réception imposé aux avocats et aux procureurs, et attribua cette augmentation à l'entretien de la *bibliothèque*, dans laquelle huit ou neuf avocats s'assemblaient pour y donner des consultations gratuites. Tous les quinze jours, il s'y faisait des conférences. Elle était décorée des portraits des avocats les plus célèbres; le public y était admis deux fois par semaine. Lors de la Révolution, la *bibliothèque* des avocats fut réunie à celle de la Ville; mais, en 1810, un legs de l'avocat Ferrey la reconstitua. Elle contient aujourd'hui 10,000 volumes.

Bibliotheque du Bureau des longitudes. Exclusivement composée d'ouvrages scientifiques, cette *bibliothèque* ne contient qu'environ 4,000 volumes; elle est spécialement à l'usage des membres du bureau. Sa fondation remonte à 1795.

Bibliothèque du Collége de France. Lorsque, en 1774, le duc de la Vrillière posa la première pierre des bâtiments du Collége de France, il fut décidé qu'une des salles serait consacrée à l'établissement d'une *bibliothèque* pouvant être mise à la disposition des élèves. Elle est aujourd'hui composée de 5,000 volumes de sciences et de littérature.

Bibliothèque du Comité des travaux historiques. L'idée de cette *bibliothèque* remonte à 1834, époque à laquelle on songea à former une collection spéciale, au ministère de l'instruction publique. Elle subit successivement plusieurs modifications, et, en 1858, elle fut instituée d'une manière définitive. Elle est destinée à centraliser au ministère les mémoires des différentes sociétés savantes et les communications imprimées ou manuscrites adressées au comité. D'importants envois lui sont faits de tous les points de la France. Cette *bibliothèque* a, depuis quelques années, acquis un rapide accroissement, et tout fait présager qu'elle est appelée à devenir un de nos plus utiles dépôts littéraires. Elle a déjà rendu d'importants services.

Bibliothèque du Conseil d'État. Cette *bibliothèque*, qui occupe plusieurs salles du palais d'Orsay, est attenante au cabinet du président du conseil d'Etat et se compose de 36,000 volumes, parmi lesquels bon nombre d'ouvrages de droit ou de jurisprudence et de recueils politiques et administratifs.

Bibliothèque du Conseil des mines. Cette *bibliothèque*, formée par les soins du ministère de l'agriculture et du commerce, contient environ 12,000 volumes.

Bibliothèque du Conservatoire des Arts et Métiers. Cette *bibliothèque* est établie dans le réfectoire du Conservatoire des arts et métiers et occupe une des plus belles salles gothiques que l'on connaisse. Les murs, peints par Gérôme, représentent la Peinture, le Dessin, la Chimie et la Physique. Elle renferme 16,000 v. relatifs aux sciences et à leurs applications industrielles. Elle est ouverte au public muni de cartes d'entrée.

Bibliothèque du Conservatoire de musique. Cette *bibliothèque* est établie dans les bâtiments du Conservatoire, et sa création date de l'an II de la République. Elle se compose de 5,000 volumes spéciaux à la musique et au théâtre, et d'un nombre considérable de partitions musicales.

Bibliothèque du Corps législatif. Ce fut le comité d'instruction publique de la Convention qui décida, en 1793, l'établissement de cette *bibliothèque*. Sa décoration actuelle date du règne de Louis-Philippe; les peintures sont dues à Delacroix. Elle est exclusivement à l'usage des membres du Corps législatif, et se compose d'environ 50,000 volumes de sciences morales et politiques, de droit, de jurisprudence et de législation.

Bibliothèque de la Cour de cassation, renfermant environ 36,000 volumes, parmi lesquels un nombre considérable traitent de matières de jurisprudence et de législation.

Bibliothèque de la Cour des comptes, renfermant environ 6,000 volumes. Elle est distincte de celle du conseil d'Etat, bien qu'elle occupe aussi un local dans le palais du quai d'Orsay. Ce sont des ouvrages spéciaux, destinés à être consultés par les membres de la cour.

Bibliothèque du Dépôt d'artillerie. Cette *bibliothèque*, placée sous la direction du conservateur du musée d'artillerie, se compose d'environ 9,000 volumes. On y remarque aussi une importante collection d'archives, cartes, plans et dessins, ayant trait, pour la plupart, aux armes de guerre.

Bibliothèque du Dépôt de la guerre. Elle est composée de 26,000 volumes et de 9,000 manuscrits, traitant tous de sujets relatifs à la guerre.

Bibliothèque du Dépôt de la marine. Cette *bibliothèque*, dont la fondation remonte à 1720, se compose d'environ 28,000 volumes imprimés et d'une collection très-intéressante de cartes et de plans nautiques, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. La salle dite du Dépôt tient emmagasinées toutes les cartes modernes, au nombre d'environ 150,000, et plusieurs milliers de volumes imprimés.

Bibliothèque de l'Ecole des beaux-arts, contenant environ 1,500 volumes spéciaux aux beaux-arts en général.

Bibliothèque de l'Ecole des mines. Cette *bibliothèque*, extrêmement riche en ouvrages relatifs aux sciences enseignées dans l'école, est spécialement réservée aux élèves; toutefois, les personnes qui ont des recherches à faire peuvent y être admises sur leur demande. Elle est située au rez-de-chaussée des bâtiments de l'école, et renferme 4,300 volumes.

Bibliothèque de l'Ecole normale, composée en partie de la belle *bibliothèque* de Georges Cuvier, acquise par le gouvernement de Louis-Philippe en 1833; elle compte environ 22,000 volumes imprimés.

Bibliothèque de l'Ecole polytechnique, composée d'environ 27,000 volumes traitant exclusivement de sciences diverses.

Bibliothèque de l'Ecole des ponts et chaussées. Elle se compose d'environ 5,000 vol. spéciaux.

Bibliothèque de la Faculté de droit. Cette *bibliothèque*, beaucoup moins importante que celle de la Faculté de médecine, est réservée par les règlements aux étudiants, et ne se compose que d'environ 8,000 volumes de droit, de jurisprudence et de matières spéciales à ces études.

Bibliothèque de la Faculté de médecine, composée aujourd'hui de plus de 30,000 vol. Cette *bibliothèque* possède une magnifique collection de livres en langues étrangères, relatifs à la médecine proprement dite, aux accouchements, à la chirurgie, à la physique, à la chimie et aux diverses branches de l'histoire naturelle, sans compter un grand nombre d'ouvrages anglais, allemands, italiens, espagnols et français, traitant de sciences accessoires. Elle s'est considérablement enrichie par le fonds de livres de l'ancienne faculté, celui de la Société royale de médecine, et ceux de l'Académie royale et de l'Ecole de chirurgie. On y conserve avec un soin tout particulier une collection précieuse, celle des *Commentaires*, écrits de la main des doyens de la Faculté de médecine depuis l'an 1324 jusqu'en 1786. Il y existe, en outre, un recueil complet des archives des anciennes sociétés et académies de médecine et de chirurgie. Cette *bibliothèque* est spéciale aux médecins et aux élèves munis de cartes; elle leur est ouverte tous les jours.

Bibliothèque de l'Hospice des Quinze-Vingts, composée de 2,000 volumes.

Bibliothèque de l'Hôtel des monnaies. Cette *bibliothèque* n'est pas publique; ce n'est à proprement parler que celle de la commission des monnaies, et l'usage en est spécialement réservé au président et aux membres de cette commission, ainsi qu'aux fonctionnaires de l'administration qui peuvent avoir besoin de recourir aux documents qu'elle renferme. Néanmoins, les particuliers peuvent être autorisés par le président de la commission des monnaies, sur une demande écrite et motivée, à consulter, sans déplacement, quelques-uns des ouvrages spéciaux qui s'y trouvent. Cette *bibliothèque* est placée sous la garde et la surveillance du conservateur du musée monétaire; elle contient la collection manuscrite des édits, ordonnances, arrêts de l'ancienne chambre et de la cour des monnaies, depuis 1211 jusqu'à la suppression de cette magistrature; la collection complète du *Moniteur* et celle du *Bulletin des lois;* une variété d'ouvrages traitant de questions financières, monétaires, artistiques, économiques, d'histoire, de sciences et de jurisprudence monétaire. Elle s'enrichit tous les ans de dons et envois du gouvernement, d'achats de livres nouveaux dont l'utilité paraît démontrée. Ses volumes sont aujourd'hui au nombre de 1,816, savoir :

1° Edits, ordonnances, etc., concernant les monnaies; arrêts de l'ancienne cour des monnaies.	164 vol.
2° Edits, etc., concernant les monnaies étrangères	11 —
3° Traités sur les monnaies françaises et étrangères. . . .	85 —
4° Monnaies d'Europe.	108 —
5° Monnaies et médailles anciennes	79 —
6° Change des monnaies. Comparaison de valeurs	34 —
7° Poids et mesures.	19 —
8° Médailles modernes. Pierres antiques, inscriptions. . .	101 —
9° Ouvrages d'or et d'argent. Garantie.	16 —
10° Chimie, physique. Essais et affinage.	109 —
11° Minéralogie. Histoire naturelle.	39 —
12° Histoire. Blason.	473 —
13° Economie, jurisprudence, etc.	416 —
14° Budgets. Comptes des ministères.	124 —
15° Comptes pour la construction de l'hôtel des monnaies de Paris.	38 —
Total. . .	1,816 vol.

Plusieurs de ces ouvrages sont en latin et en langues étrangères, principalement en allemand, en anglais et en italien.

Bibliothèque de l'Imprimerie impériale. Cette *bibliothèque* se compose de 3,000 volumes, dont la presque totalité sort des presses de l'Imprimerie impériale. Au point de vue typographique, c'est une des collections les plus curieuses.

Bibliothèque de l'Institut. Cette *bibliothèque*, contiguë à la *Bibliothèque Mazarine*, est spéciale aux membres de l'Institut; toutefois, on peut y être admis sur la présentation d'un académicien, qui signe à cet effet sur un registre; la présentation faite, celui qui l'a obtenue peut y aller travailler pendant un an, ce qui est un grand avantage, en ce que la *bibliothèque* est admirablement disposée pour le travail, et qu'elle renferme les publications étrangères les plus importantes de l'Europe. Le nombre de volumes imprimés s'élève à 100,000. On y remarque la fameuse statue élevée à Voltaire de son vivant et due au ciseau de Pigalle. Par sa destination, elle est nécessairement encyclopédique; mais, ne pouvant tout avoir, elle se borne à réunir tous les ouvrages qui ont quelque importance et surtout ceux qui constatent la marche et les progrès des connaissances humaines, et qui en indiquent l'état présent.

Bibliothèque des Invalides. Etablie au premier étage du pavillon central de l'hôtel, cette *bibliothèque* compte environ 25,000 volumes, dont la plupart ont trait à l'histoire. On y remarque le boulet qui tua Turenne, les deux flambeaux dont il se servait en campagne, et un petit modèle en or et argent de sa statue équestre. On voit souvent, en entrant dans la salle de la *bibliothèque*, un invalide aveugle tenant dans ses mains un livre, dans lequel lit à demi-voix un autre débris de nos armées, ayant perdu ses bras au service de la France. L'un lit et l'autre tourne les feuillets, touchante réciprocité de services échangés, mise en action de la belle fable de Florian.

Bibliothèque du Louvre. Cette *bibliothèque* fut formée sous l'Empire, et, en 1848, elle devint accessible au public; mais elle cessa de l'être au retour de l'Empire, et nul ne peut y être admis sans une permission spéciale du ministre d'Etat. Elle se compose d'environ 90,000 volumes, tous dans un parfait état de conservation, et pour la plupart reliés avec un certain luxe.

Bibliothèque du lycée Louis-le-Grand. Cette *bibliothèque* est une des plus importantes parmi celles des établissements universitaires; elle ne compte pas moins de 30,000 volumes.

Bibliothèque Mazarine. Au milieu du XVIIe siècle, il n'y avait encore à Paris aucune *bibliothèque* publique; ce fut vers la fin de 1643, que le cardinal Mazarin, qui avait réuni dans son palais 12,000 volumes environ, les mit à la disposition du public. Quelques années plus tard, un gentilhomme désireux de suivre cet exemple, Henri du Bouchet, sieur de Bournonville, légua à l'abbaye de Saint-Victor sa *bibliothèque*, à la condition que, trois jours par semaine, les gens d'étude auraient la faculté d'y venir travailler. Il n'y avait, d'ailleurs, à cette époque, en Europe, que trois *bibliothèques* publiques, et ces fondations étaient citées comme des exemples d'une rare magnificence et d'une générosité extraordinaire; c'étaient : la *bibliothèque Ambrosienne*, fondée en 1608 à Milan par le cardinal Borromée; la *bibliothèque Bodléienne*, ouverte à Oxford en 1612, et la *bibliothèque Angélique*, du nom de son fondateur Angelo Rocca, établie à Rome en 1620.

« Ce fut Gabriel Naudé qui forma la *bibliothèque* Mazarine par les ordres du cardinal, en commençant par acheter la collection de livres d'un chanoine de Limoges, nommé Decordes. Il parcourut ensuite les divers Etats de l'Europe, afin d'y rechercher toutes sortes de livres rares et précieux. Elle occupait alors l'hôtel habité par Mazarin, c'est-à-dire le local dans lequel fut installée depuis la *Bibliothèque* royale. Les troubles de la Fronde furent désastreux pour cet établissement, et déjà 16,000 volumes avaient été dispersés lorsque Louis XIV s'opposa à ce que le reste fût vendu, et, en 1688, les richesses bibliographiques de Mazarin furent transférées dans les bâtiments du collége des Quatre-Nations. L'architecte chargé de la construction de cette *bibliothèque* s'attacha à reproduire, aussi exactement que possible, la forme et l'aspect de celle que Mazarin avait fait établir dans son palais, et elle prit le nom de *bibliothèque* du collége des Quatre-Nations. Elle avait alors ses revenus particuliers, qui se composaient d'une somme de 1,000 livres, qui lui était allouée sur les fonds de l'établissement, pour achats de livres, et de 17,248 livres, placées sur l'Hôtel de ville. Cette somme provenait de la vente des manuscrits de Mazarin, qui, en 1684, avaient été achetés par le roi. » (Franklin.) La fondation de la *bibliothèque* fut déclarée royale par lettres patentes de Louis XIV, en 1665. Elle demeura sous l'administration de la maison et société de Sorbonne du 14 avril 1688, date du contrat entre les exécuteurs testamentaires du cardinal et les docteurs de cette maison, jusqu'au 7 mai 1791, époque où la remise à l'Etat en fut faite par l'abbé Hooke, à l'occasion de son refus de prêter serment à la constitution civile du clergé. Ce fut alors qu'elle devint propriété nationale. La *bibliothèque* Mazarine compte environ 160,000 volumes, dont 4,000 manuscrits provenant, pour la plupart, des abbayes et couvents; la majeure partie des livres de la *bibliothèque* de l'abbaye de Saint-Victor y furent déposés lors de la Révolution. Elle possède un grand nombre de livres rares et curieux. L'une des salles est consacrée à la collection très-précieuse formée par M. Petit-Radel; elle se compose de plans en relief des monuments pélasgiques de la Grèce et de l'Italie. Ce fut le 12 brumaire an XII (3 novembre 1803) que M. Petit-Radel fit à l'Institut ses premières conférences au sujet des monuments pélasgiques, et il donna à la *bibliothèque* Mazarine, dont il fut jusqu'à sa mort le conservateur, les copies de ces monuments sur lesquels il avait fait d'importants travaux. Ces copies, au nombre de quatre-vingts, sont exécutées en gypse colorié, d'après des dessins faits à la chambre noire.

La *bibliothèque* Mazarine, ouverte au public chaque jour de la semaine, possède une salle de lecture comme la *Bibliothèque* impériale; mais les visiteurs y sont infiniment plus rares; quelques érudits seulement, qui savent combien de trésors littéraires sont enfouis là, y viennent assidûment travailler au milieu d'une tranquillité et d'un silence qui manquent absolument rue Richelieu.

Elle est placée sous l'administration d'un membre de l'Institut, conservateur administrateur, d'un conservateur, de deux conservateurs adjoints, de trois bibliothécaires, d'un employé et de deux surnuméraires.

Bibliothèque du Ministère des affaires étrangères. Cette *bibliothèque* se compose de 15,000 volumes.

Bibliothèque du Ministère des finances. Cette *bibliothèque* se compose d'environ 4,000 volumes.

Bibliothèque du Ministère de la guerre, composée d'environ 7,500 volumes.

Bibliothèque du Ministère de l'intérieur, composée d'environ 14,500 volumes. La plus grande partie de ces livres concernent l'histoire de Paris et celle des provinces, les décrets, lois, etc.; il existe, en outre, un grand nombre de documents curieux, principalement sur les matières administratives.

Bibliothèque du Ministère de la justice, composée d'environ 13,000 volumes imprimés.

Bibliothèque du Ministère de la marine, composée d'environ 3,000 volumes.

Bibliothèque du Musée, composée d'environ 3,500 volumes, presque tous spéciaux aux beaux-arts.

Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle. Cette *bibliothèque* comprend environ 30,000 volumes imprimés, placés au rez-de-chaussée, dans une salle divisée en plusieurs compartiments par des armoires, supportant chacune le buste d'un grand homme, et dans une salle de lecture située au premier étage. Outre les livres imprimés, la principale richesse de cette *bibliothèque* consiste dans une magnifique collection de vélins commencée par Robert et continuée jusqu'à nos jours par Maréchal, les frères Redouté, van Spaendonch, etc.; elle forme une centaine de volumes in-folio, comprenant près de 7,000 dessins, dont 3,500 plantes, 600 mammifères, 1,200 oiseaux, 500 reptiles, 350 poissons et 800 crustacés et coquillages. Parmi les manuscrits les plus précieux, on cite la relation du voyage de Commerson, la description des plantes et des animaux de l'île de Java et des îles Philippines, par l'Espagnol Norrona, l'*Oologie* de l'abbé Manesse, les manuscrits de Tournefort, des peintures chinoises d'un grand mérite d'exécution, faites sur des rouleaux de papier, dont un a 8 m. de long et représente des poissons; une traduction du français en chinois d'un ouvrage d'anatomie, avec des dessins, etc. Cette *bibliothèque* est une des curiosités du Muséum.

Bibliothèque Polonaise. Ce fut vers 1833, à la suite de l'émigration polonaise, que les réfugiés à Paris eurent l'idée de fonder une *bibliothèque* nationale, sous le patronage de la Société littéraire polonaise. Déjà la Société des études, celle des terres lithuaniennes et russiennes, la Société polytechnique et la Société de bienfaisance étaient parvenues à former des *bibliothèques* particulières; ce fut la réunion de ces quatre collections qui devint le noyau de la riche *bibliothèque* dont M. Charles Sienkiewicz fut l'organisateur. Par son zèle et ses soins assidus, il parvint à faire contribuer ses compatriotes de l'émigration à l'édification de ce monument de patriotisme et de dévouement. De la Pologne, les seigneurs envoyèrent des dons en livres, gravures et argent, de telle sorte qu'en 1855, cette *bibliothèque* comptait 30,000 ouvrages en diverses langues et un capital monétaire de 37,000 fr. Le gouvernement français accorda jusqu'en 1848 des subsides annuels pour l'entretien de cet établissement, qui nécessita l'achat d'un hôtel spécial, achat qui put s'effectuer au moyen d'un emprunt fait à la caisse du Crédit mobilier. Aujourd'hui, la *bibliothèque*, parfaitement installée dans l'île Saint-Louis, progresse continuellement; elle est riche en gravures des différentes écoles et en médailles. Elle possède environ 35,000 ouvrages divers.

Bibliothèque de la Préfecture de police. Cette *bibliothèque* ne renferme que 8,000 volumes environ; mais elle conserve de curieux manuscrits ayant trait à l'histoire de la Révolution française.

Bibliothèques des prisons de la Seine. Afin d'offrir aux détenus un genre de distraction qui puisse être en même temps un enseignement, il est établi, dans la plupart des prisons du département de la Seine, des *bibliothèques* dont les livres sont prêtés à ceux des prisonniers qui en font la demande. Voici ce que dit à ce propos M. de la Bédollière dans son livre le *Nouveau Paris*. « On a remarqué que, dans certaines prisons, à Saint-Lazare par exemple, les prévenues en général, surtout celles dont la nature rude et presque indomptable semblerait devoir se complaire aux scènes violentes et brutales, recherchent au contraire dans leurs lectures, avec une sorte d'avide empressement, les douces images d'une vie calme et posée, loin de fiévreuses agitations; curieux et consolant contraste! S'il en était toujours ainsi, le moraliste et le philosophe devraient-ils désespérer de voir un jour les plus profondément corrompues rentrer dans la voie du repentir, puisqu'elles ne sont pas insensibles à d'aussi salutaires exemples? » Déjà l'auteur, dans le même livre, avait dit en parlant de la prison de la Roquette : « Dans une galerie bordant cette cour, se trouve l'entrée de la *bibliothèque;* dès que vous y pénétrez, un homme à la figure intelligente et portant le costume de laine grise des prisonniers, se lève de son bureau, s'avance au-devant de vous et vous donne, de la meilleure grâce du monde, les explications que vous désirez sur cette partie de la prison. C'est le bibliothécaire, condamné qui, d'ordinaire, a reçu une certaine instruction et dont la bonne conduite lui a valu la faveur d'être préposé à la garde et à la surveillance de la *bibliothèque*. Elle se compose de 1,843 volumes, disposés avec ordre sur des rayons et d'après les classifications suivantes : littérature, religion, morale, législation. Si vous l'interrogez sur les goûts littéraires des condamnés du dépôt de la Roquette, il vous répond d'un ton de modeste assurance : « Le » *Musée des familles* et le *Magasin pittoresque* » sont très demandés par ces messieurs, car il » y a beaucoup de gravures; et ici on les aime » beaucoup. »

Les condamnés ne peuvent se livrer à la lecture que pendant les heures consacrées au repos; néanmoins, la plupart d'entre eux recherchent ce genre de récréation. Les détenus sont au nombre de 400, et chaque semaine on prête en moyenne de 200 à 250 volumes.

Ce qui se passe à la prison de la Roquette est à peu près ce qui a lieu dans les diverses autres prisons, et, pour beaucoup de prévenus, la privation de livres peut être employée comme un excellent moyen de punition.

Bibliothèque Sainte-Geneviève. Cette *bibliothèque* doit son origine à la célèbre abbaye de Sainte-Geneviève. En 1624, le cardinal François de La Rochefoucauld, ayant été nommé abbé commendataire de cette abbaye, remarqua avec surprise qu'elle ne possédait pas un seul volume imprimé, contrairement aux diverses abbayes de Paris, qui avaient toutes d'importantes collections imprimées et manuscrites. Ce fut pour remédier à cet état de choses qu'il envoya aussitôt chercher dans sa *bibliothèque* particulière 5 ou 600 volumes, qui, transportés dans l'abbaye, y formèrent le noyau de la superbe collection qu'on admire, de nos jours, à Sainte-Geneviève. L'exemple du cardinal fut suivi; les frères Chanteau et Lallemant, tous deux chanceliers de l'Université, continuèrent l'œuvre commencée en s'occupant activement de faire rechercher et acheter tous les livres de théologie, de science et d'histoire ecclésiastique qui pouvaient se rencontrer, et il arriva alors ce qui est advenu à la plupart des autres *bibliothèques :* le contenu ne put plus se contenter du contenant, et il fallut chercher un local plus vaste pour y renfermer toutes les richesses accumulées; car la collection ne se composait pas seulement de livres; le catalogue, imprimé en 1692, par les soins du P. Claude du Molinet, et qui forme un énorme in-folio, le démontre par son titre ainsi conçu : « Le cabinet de la *bibliothèque* de Sainte-Geneviève, contenant les antiquités de la religion des chrétiens, des Egyptiens et des Romains, des tombeaux, des poids et des médailles, des monnaies, des pierres antiques gravées et des minéraux, des talismans, des lampes antiques, des animaux les plus rares et les plus singuliers, des coquilles les plus considérables, des fruits étrangers et quelques plantes exquises. »

On voit qu'il y avait un peu de tout dans l'établissement, et que la diversité semblait être la devise de la maison; la plupart de ces curiosités, complaisamment décrites par le père, provenaient du cabinet de M. de Peiresc, qui passait à juste titre pour un des plus fameux antiquaires de la Provence.

Il faut encore ajouter à tout cela une superbe galerie des portraits des rois de France.

En 1675, on s'occupa donc de transporter la *bibliothèque* au-dessus de la chapelle du cloître, dans une galerie de 60 m. de long sur 8 de large, que l'on garnit de tablettes en bois sculpté, avec cadres et scabellons, pour recevoir des bustes. Le P. de Creil dessina la décoration de cette galerie, qui, en 1730, fut considérablement agrandie par les soins et aux frais du duc d'Orléans, fils du Régent. La construction du vaisseau prit alors la forme d'une croix, avec une jolie coupole au milieu, que supportaient des palmiers couronnés de chérubins, et Jean Restout fut chargé de la peinture décorative. Il y représenta saint Augustin enlevé au ciel par des anges, au milieu de nuages orageux d'où partait la foudre, pour réduire en cendres les ouvrages hérétiques de Pélage, de Manès et de Donat. Cette peinture était une admirable page, et, jusqu'en 1840, elle fit l'orgueil de la *bibliothèque*, dont la salle de lecture se trouvait être la plus belle de tous les établissements du même genre qui existassent en Europe. C'était, d'ailleurs, après la *Bibliothèque* du roi, la plus fréquentée, grâce au rapide développement qu'elle avait pris. De tous côtés, les livres y affluaient. La collection de l'abbé Flécelles était venue l'enrichir; puis ce fut celle que l'archevêque de Reims, le cardinal Charles-Maurice Letellier, lui légua en 1709, et qui se composait de 16,000 volumes, chiffre beaucoup plus considérable alors qu'il ne le paraîtrait de nos jours. Désireux de faire profiter le public de ces richesses littéraires, les chanoines de l'abbaye résolurent d'ouvrir chaque jour leur *bibliothèque*, de deux à cinq heures de l'après-midi, et cette disposition rendit de véritables services aux savants et à tous ceux qui se vouaient à l'étude des lettres. La Révolution, en détruisant les corporations religieuses, supprima l'abbaye de Sainte-Geneviève, et sa riche *bibliothèque* devint propriété nationale. L'inventaire qui fut alors dressé donna un chiffre de 80,000 volumes (nombre qui est à peu près doublé aujourd'hui) et 3,000 manuscrits. Comprise parmi les quatre *bibliothèques* dont la conservation fut décidée, elle fut consacrée à l'usage du public, et, en l'an V, on supprima son cabinet de curiosités, qui fut transporté à la *Bibliothèque* nationale; il était riche en médailles, qui allèrent augmenter la collection déjà si brillante du cabinet des médailles. Les autres collections de l'abbaye furent réparties entre les différents établissements scientifiques auxquels leur nature les destinait. Ce ne fut pas, toutefois, sans regret que les administrateurs de la *bibliothèque* Sainte-Geneviève virent partir tant d'objets intéressants; aussi, l'année suivante, on remplaça les curiosités par les livres, le Directoire ayant autorisé M. Daunou, administrateur de la *bibliothèque*, à acheter la superbe collection qui était la propriété particulière du pape Pie VI, et qui renfermait, entre autres raretés, les magnifiques éditions de Sweynheim et de Pannartz, ainsi que la collection unique de *Variorum*. Ces livres sont encore aujourd'hui une des richesses de la *bibliothèque*.

En 1843, on reconnut de nouveau l'insuffisance du local affecté aux livres, et on les transféra provisoirement dans les bâtiments de l'ancien collége Montaigu, afin de pouvoir édifier un bâtiment spécial qui, commencé à cette époque, ne fut terminé qu'en 1850, sur les dessins de M. Henri Labrouste. La façade est percée de fenêtres à plein cintre. Au-dessous de la corniche qui sépare le rez-de-chaussée du premier étage, on voit les lettres S. G. entrelacées, au milieu de médaillons reliés par de lourdes guirlandes de fleurs et de feuillage. Entre les deux étages, sont inscrits sur le mur 810 noms d'auteurs, dont la *bibliothèque* possède des ouvrages. Une salle de lecture, aux dimensions grandioses, et qui passe à juste titre pour la plus vaste et la plus belle de Paris, contient des chaises pour cinq cents personnes. Elle occupe tout le premier étage du bâtiment. L'inauguration de la nouvelle *bibliothèque* eut lieu au commencement de 1850. Ses volumes imprimés sont aujourd'hui au nombre de 150,000, dont 40,000 environ forment la collection la plus considérable et la mieux choisie qui existe, en fait de théologie.

Voici comment l'auteur de *Paris illustré* énumère en détail les autres volumes : « Une admirable collection de livres de la fin du xv^{e} siècle, dits *incunables;* plusieurs de ces précieux ouvrages ont excité les transports du célèbre Dibdin, qui en donne une description détaillée dans son *Voyage bibliographique;* une collection d'Aldes aussi complète que possible et plus remarquable encore par le bel état de conservation des exemplaires; une collection d'Elzévirs qui peut soutenir la comparaison avec toutes les collections de ce genre qui existent en Europe; un très-grand nombre de livres italiens du xvi^{e} siècle, dont quelques-uns sont des chefs-d'œuvre de typographie et dont plusieurs sont rarissimes; un choix remarquable, et fait par Daunou lui-même, de grands ouvrages à gravures sur la colonne Trajane, sur les fresques du Vatican, sur le musée Clémentin et sur tous les musées et toutes les collections artistiques de l'Italie. On y trouve enfin l'exemplaire le plus complet des œuvres dramatiques de Lope de Vega, un *Torres Naharro*, un *Cancionero* général, unique en son genre, une multitude de précieuses chroniques espagnoles et italiennes, et la collection la plus complète qui existe des journaux, mercures et recueils littéraires ou politiques depuis le xvii^{e} siècle jusqu'à l'Empire. »

La *bibliothèque* possède environ 3,000 manuscrits, parmi lesquels on remarque une série de manuscrits du ix^{e} au xvii^{e} siècle, ornés d'admirables miniatures. On doit citer surtout un précieux évangéliaire in-4^{o} du ix^{e} siècle, une Bible en trois volumes in-folio, écrits à Cantorbéry au xiii^{e} siècle, un Tite-Live ayant appartenu au duc de Bedford, et une traduction de saint Augustin, dont la calligraphie est merveilleuse et dont les peintures sont d'une exquise beauté.

Il existe encore à Sainte-Geneviève un cabinet de 5 à 6,000 estampes et dessins, parmi lesquels on remarque une très-belle collection de portraits aux trois crayons, du xvi^{e} et du xvii^{e} siècle, œuvres de Geoffroy, Cosme et Daniel Dumoustier; une série de portraits au pastel des rois de France de la maison de Bourbon; trois portraits de Marie Stuart, dont un a été donné par cette reine elle-même aux religieux de Sainte-Geneviève, et l'unique portrait qui existe de la religieuse de Moret, cette religieuse négresse qui était la fille naturelle de Louis XIV.

Le nombre des lecteurs qui fréquentent cette *bibliothèque* est de 1,000 à 1,100 par jour; il se compose, en grande partie, des élèves des diverses facultés, qui peuvent non-seulement y venir travailler tout le long du jour, mais encore le soir, ce qui, malheureusement, ne peut se faire qu'à la *bibliothèque* Sainte-Geneviève. L'institution de ces lectures du soir est due à une ordonnance de M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique; elle date du 1er janvier 1838, et l'affluence des lecteurs nocturnes est si grande, que l'administration s'est vue obligée de faire délivrer des numéros d'ordre et d'organiser une queue, à l'instar de celles qui se pressent à la porte des théâtres.

La *bibliothèque* est administrée par un conservateur administrateur, cinq conservateurs, six bibliothécaires et sept sous-bibliothécaires.

Bibliothèque du séminaire Saint-Sulpice, composée d'environ 2,000 volumes de théologie, d'histoire religieuse, de sciences, etc.

Bibliothèque du Sénat. Cette *bibliothèque*, qui occupe une vaste salle du palais du Luxembourg, ne compte guère que 18,000 à 20,000 volumes.

Bibliothèque de la Société asiatique. 2,000 volumes et des manuscrits assez curieux forment cette collection.

Bibliothèque du Tribunal de première instance. Cette *bibliothèque*, presque exclusivement composée de livres de droit et de jurisprudence, ne contient pas moins de 25,000 volumes.

Bibliothèque de l'Université ou de la Sorbonne. L'usage de cette *bibliothèque* était jadis exclusivement réservé aux membres des cinq facultés de Paris; mais, depuis une quinzaine d'années, elle est devenue publique, et elle rend d'utiles services aux gens d'étude, car elle est surtout riche en ouvrages d'érudition. On y trouve la plupart des éditions savantes d'auteurs classiques, grecs et latins, publiées en France et à l'étranger, et un choix d'ouvrages théologiques, scientifiques et historiques. Le nombre des volumes imprimés qu'elle contient est d'environ 120,000, et celui des manuscrits de 1,000. Les jeunes gens qui se préparent à concourir pour les grades universitaires forment son public habituel. Elle est placée sous l'administration d'un membre de l'Institut ayant titre de conservateur administrateur; après lui viennent un conservateur adjoint, un bibliothécaire et quatre sous-bibliothécaires. Au moment où nous écrivons, nous apprenons que le regrettable Leclerc, ancien doyen de la faculté des lettres, a légué les livres qu'il possédait à la *bibliothèque* de l'Université, et ce don magnifique en élève le nombre des volumes à 140,000.

Bibliothèque de la Ville. M. Moriau, procureur du roi et trésorier de la ville de Paris, fut le fondateur de la *bibliothèque* municipale, lorsqu'il légua sa collection de livres à la ville de Paris par son testament du 20 mai 1759. Elle se composait, dit l'auteur de *Paris illustré*, de livres d'histoire, de cartons d'estampes, de médailles, et du fonds de manuscrits de Denys Godefroi. Dans ce fonds, on remarquait des lettres autographes des empereurs, rois, papes, princes et autres personnages depuis Philippe IV jusqu'à Louis XIV. Elle fut placée successivement rue Pavée, n^{o} 24, hôtel Lamoignon, et dans la maison professe des jésuites. Vers 1793, plusieurs établissements littéraires, tels que l'Institut, la *Bibliothèque* nationale, les Archives, la *bibliothèque* de l'Arsenal, furent autorisés (on ne sait comment ni par qui) à faire dans la *bibliothèque* de M. Moriau un choix à leur convenance; une partie même de la *bibliothèque* des jésuites disparut dans une vente aux enchères publiques, et celle de M. Moriau cessa d'exister; il n'en resta pas le plus modeste in-12. Plus tard, la *bibliothèque* de l'Ecole centrale, établie au collége Charlemagne, fut transférée à l'hôtel des Vivres, rue Saint-Antoine, n^{o} 110, où elle resta jusqu'en 1817, époque à laquelle elle changea de nouveau de local et vint s'établir à l'Hôtel de ville, dans la galerie Saint-Jean. Elle y resta paisiblement jusqu'en 1836, puis fut transportée quai d'Austerlitz, n^{o} 35, en raison des travaux qui se faisaient alors à l'Hôtel de ville. Elle demeura là jusqu'en 1847, époque où elle fut réintégrée dans la galerie Saint-Jean.

Cette *bibliothèque*, qui ne comptait guère, à son début, qu'environ 10,000 volumes, s'élevait déjà, en 1832, à 45,000. Aujourd'hui, on en compte 100,000. L'histoire de Paris, l'administration et les sciences en forment la partie la plus intéressante; elle est placée sous la garde d'un bibliothécaire et d'un sous-bibliothécaire. Romany, qui en fut le premier conservateur, y réunit, en 1760, sa *bibliothèque* particulière; elle s'accroît sans cesse au moyen d'un fonds qui lui est alloué sur le chapitre du budget de la ville. Elle a été récemment enrichie d'une très-remarquable collection de livres donnés par divers Etats de l'Union américaine, et qui ne comprend pas moins de 20,000 volumes, cartes, plans, etc. Ces ouvrages, pour la plus grande partie, ne se trouvent pas dans le commerce. Voici les principaux : d'abord, et en première ligne, les *Documents congressionaux des Etats-Unis* (environ 1,800 volumes), comprenant les annales du congrès, depuis l'époque coloniale, et les documents de toute nature, publiés par ordre de la législature fédérale, sciences mathématiques et naturelles, voyages, histoire, géographie, beaux-arts, littérature, industrie, agriculture, avec un nombre infini d'illustrations, cartes, plans, etc.; cette collection, qui forme, à elle seule, une encyclopédie américaine, est unique au monde depuis l'incendie de la *bibliothèque* du Capitole de Washington, laquelle, d'ailleurs, renfermait 80 volumes de moins; le *Voyage autour du monde du capitaine Wilkes*, véritable merveille bibliographique, dont l'exécution a coûté plus d'un million, et qui est exclusivement réservée aux dons internationaux; les *Oiseaux et quadrupèdes d'Amérique*, par Audubon, exemplaire acheté 5,000 fr. à l'auteur par la ville de New-York, expressément pour la ville de Paris; l'*Histoire des tribus autochthones de l'Amérique du Nord*, par Schoolcraft, le plus

profond, et en même temps le plus beau des ouvrages qui aient été publiés sur l'éthnologie du nouveau monde; la *Collection des travaux des missions américaines en Chine, au Japon, en Cochinchine*, etc., près de 100 volumes formant le digne pendant des ouvrages des missionnaires jésuites dans la Nouvelle-France; les *Séries complètes des journaux les plus influents de l'Union*. Pour ne pas prolonger cette nomenclature, qui menacerait d'être interminable, nous dirons, en deux mots, que la *bibliothèque* américaine de la ville de Paris contient presque tout ce qui a été imprimé dans les diverses parties de l'Amérique du Nord, y compris le Canada, depuis 1713 jusqu'en 1863. Nous ne saurions trop insister sur ce que la fondation de cette *bibliothèque* a d'honorable pour le pays qui a fourni les richesses qu'elle renferme et pour la ville qui les a reçues. Pourquoi faut-il que nous constations que ces admirables collections n'ont pas reçu l'hospitalité grandiose qu'elles méritent à tant de titres, et qui leur avait été, d'ailleurs, formellement promise? La salle qui leur est consacrée est une annexe de la *bibliothèque* municipale; mais rien ne la signale comme une *bibliothèque spéciale*. Elle est trop petite, dans tous les cas, pour ce qu'elle est destinée à contenir; et les plus importants ouvrages (la collection des documents du congrès, entre autres), sont *cachés* dans des placards à portes pleines pratiqués dans un corridor. Nous avons entendu beaucoup d'Américains, qu'avait attirés à l'Hôtel de ville la renommée de *leur bibliothèque*, se plaindre avec amertume d'avoir été déçus dans leur légitime curiosité, et, bien plus, humiliés dans leur amour-propre national. Que pouvions-nous répondre? Qu'on attendait, pour *constituer enfin* la *bibliothèque* américaine, l'exécution des travaux dont la *bibliothèque* municipale doit être l'objet. C'est la seule excuse admissible, en effet. L'acquisition récente (septembre 1866) faite par la ville de l'hôtel Carnavalet, où doit être établi un musée municipal, va sans doute permettre à M. le préfet de la Seine de donner une place digne d'eux à ces beaux ouvrages que, dans une lettre adressée à M. A. Vattemare, le prince Napoléon qualifie de *monuments précieux de la sympathie d'un grand peuple*.

Citons encore, parmi les principales *bibliothèques* de Paris, celle de la chambre de commerce, collection de livres et de documents commerciaux d'un grand intérêt et dont l'intelligente classification augmente l'utilité; celles des diverses sociétés savantes, telles que la *Société d'entomologie*, l'*Institut historique*, la *Société de géographie*, la *Société géologique*, la *Société météorologique*, etc., qui, toutes, ont une *bibliothèque* spéciale au service de leurs membres.

Certaines *bibliothèques* particulières peuvent rivaliser avec les *bibliothèques* publiques ou administratives; telles sont : celle de M. Thiers, l'une des plus riches en documents sur l'histoire de France; celle de M. E. Quatremère, renommée pour le nombre et la valeur de ses ouvrages orientaux; celle du baron E. de Septenville, la plus riche en ouvrages sur l'Espagne; celle de M. de Sacy, celle de M. Cousin, et tant d'autres, composées par des érudits et des bibliophiles qui ne reculent devant aucun sacrifice pour compléter la collection dont la formation est devenue un besoin impérieux pour eux.

Bibliothèques populaires des amis de l'instruction. Paris ne possède pas encore beaucoup de ces *bibliothèques populaires*, qui sont un fruit tout nouveau de ce besoin général d'instruction et de progrès dont tous les esprits sont travaillés. C'est un ouvrier lithographe, M. Girard, qui, le premier, en a conçu l'idée; et, avec l'aide des professeurs de l'Association philotechnique, après avoir lutté contre une foule d'obstacles qui auraient arrêté un cœur moins généreux, il est parvenu à fonder dans le III^e arrondissement la première *bibliothèque populaire*, dont le succès a complétement répondu à son attente. Des livres bien choisis, propres à répandre parmi les classes populaires les bienfaits d'une instruction supérieure à celle des écoles primaires, à élever leur goût en leur faisant préférer les chefs-d'œuvre de notre littérature à toutes ces lectures malsaines et à bon marché que la spéculation répand de tous côtés, sont réunis dans un local situé au milieu d'un quartier populeux. Une cotisation très-minime donne à tous les associés le droit d'emporter chez eux le livre qu'ils veulent lire, sans donner d'autre garantie que leur promesse d'honneur. Beaucoup d'ouvriers de l'un et l'autre sexe se sont empressés de s'associer, et les livres, dont le nombre s'accroît sans cesse par les dons des fondateurs et des personnes généreuses qui veulent encourager cette institution naissante, passent de main en main pour développer partout les germes des sentiments élevés, des goûts délicats et purs. Pour activer et féconder ce mouvement, une société de savants et d'hommes distingués par leur position sociale s'est formée sous le nom de *Société de Benjamin Franklin*. Bientôt, nous l'espérons, chacun des vingt arrondissements de la capitale aura sa *bibliothèque populaire*. Déjà, le V^e arrondissement en a une, qui possédait 3,015 volumes et qui comptait 529 sociétaires à la fin de 1865. Le IX^e et le XVIII^e arrondissement ont aussi la leur. Plusieurs grandes villes de nos départements ont voulu suivre cet exemple; tôt ou tard, elles le suivront toutes. Quand il sera si facile aux ouvriers, aux familles pauvres, de se procurer de bons livres, presque pour rien, et même avec un bénéfice réel, parce que le temps qu'on passe à lire empêche de faire un emploi bien plus coûteux de ses loisirs, toutes les familles pauvres s'associeront par leur chef aux *amis de l'instruction*, et s'abonneront à ces cabinets de lecture qui, loin de faire circuler partout le poison des livres dangereux, ne serviront qu'à vulgariser les connaissances utiles, et mettront les nobles jouissances de l'esprit à la portée de toutes les classes.

Bibliothèques départementales. Deux cent quinze villes de France possèdent des *bibliothèques* publiques, et l'ensemble des volumes qu'elles contiennent s'élève à près de 4 millions.

La *bibliothèque de Strasbourg* est la plus importante. La date de sa fondation remonte à 1531; elle est surtout riche en manuscrits et en livres datant du commencement de l'imprimerie, et elle ne compte pas moins de 150,000 volumes.

La *bibliothèque de Lyon* contient 145,000 volumes imprimés et environ 2,400 manuscrits. Elle fut établie sous François I^er. Elle était alors placée dans le collége de la Trinité; elle s'accrut successivement par les dons que lui firent Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. Malheureusement, un incendie détruisit une partie des livres et des bâtiments en 1644. Ce fut alors qu'on la plaça dans les bâtiments de l'Oratoire; mais elle devait encore perdre une certaine quantité de ses richesses littéraires, par suite de la suppression de la compagnie de Jésus. Lors de la Révolution, Lyon eut à supporter un siége, et les boulets attaquant l'édifice dans lequel se trouvait située la *bibliothèque*, elle perdit de nouveau beaucoup de ses livres, et comme si le reste eût été fatalement voué à la destruction, un bataillon de volontaires se chargea de disperser et de brûler tous les volumes qui leur tombèrent sous la main. Lyon s'adressa alors au comité de Salut public, et des commissaires partirent pour y chercher les ouvrages imprimés et les manuscrits les plus précieux qui avaient été épargnés, afin d'en enrichir la *Bibliothèque* nationale. Ils en emplirent quatorze caisses, qui furent dirigées sur Paris; mais il était dit qu'ils seraient définitivement perdus : la plupart des caisses furent jetées dans le Rhône ou restèrent en route. Quant à la *bibliothèque* lyonnaise, elle répara ses pertes par le déversement qu'elle reçut de celles des ordres religieux, aussitôt après que leur suppression eut été prononcée.

La *bibliothèque de Bordeaux* vient après celle de Lyon; on y compte 140,000 volumes, dont un exemplaire des *Essais* de Montaigne, avec des corrections et des notes marginales de la main de l'auteur, et des manuscrits d'une certaine valeur.

La *bibliothèque de Rouen* est aussi une des plus importantes; elle compte 111,000 volumes imprimés et 1,000 manuscrits. L'un des plus curieux est le Graduel de Daniel d'Aubonne, remarquable par ses dimensions extraordinaires : il a 0 m. 90 de hauteur, 0 m. 60 de largeur, et son poids est de 36 kilogr.; il est orné de deux cents vignettes et d'un nombre infini de lettres d'or. Ce manuscrit a, dit-on, coûté trente ans de travail à son auteur. La *bibliothèque de Rouen*, ouverte en 1809, possède 328 volumes dont l'impression est antérieure à l'an 1500.

La *bibliothèque de Troyes* contient environ 100,000 volumes imprimés et 5,000 manuscrits. Elle fut formée, en grande partie, des fonds de livres des communautés religieuses, et particulièrement de la presque totalité des collections bibliographiques du docteur Hennequin et du président Bouyer, collections qui étaient fort estimées.

La *bibliothèque d'Aix*, dont le chiffre de volumes dépasse aujourd'hui 90,000, et qui possède plus de 1,200 manuscrits, est due à la munificence du marquis de Méjanes, qui fit don à la ville de cette superbe collection, à la seule condition qu'elle serait publique. Elle renferme des ouvrages de grande valeur. On y remarque un choix des plus belles productions des Alde, des Estienne, des Plantin, des Elzévirs, etc.; un certain nombre des manuscrits sont d'une date fort ancienne.

La *bibliothèque de Besançon* contient environ 73,000 volumes et 1,500 manuscrits précieux, tant par leur ancienneté que par leur valeur littéraire, entre autres ceux du cardinal de Granvelle.

La *bibliothèque de Marseille*, riche en ouvrages scientifiques, possède aussi de nombreux volumes de littérature; elle occupe plusieurs salles et contient plus de 70,000 volumes, et environ 1,300 manuscrits; une collection d'antiques et un cabinet de médailles y sont joints et ajoutent à son importance.

La *bibliothèque de Grenoble* ne date que de 1772. Ce fut le fonds de l'évêque Caudet qui en forma le premier noyau; elle s'accrut de la plus grande partie des livres appartenant aux chartreux et de ceux qui composaient la *bibliothèque* des avocats de la ville. Elle compte aujourd'hui 65,000 volumes imprimés et un millier de manuscrits, parmi lesquels on remarque des poésies de Charles d'Orléans. La ville dépense annuellement 3 ou 4,000 fr. pour l'entretien de cette *bibliothèque*.

Pour les autres *bibliothèques* départementales, nous nous contentons de nommer les villes qui les possèdent, en donnant à la suite de chaque nom le nombre des volumes :

Abbeville, 15,000 vol.; Ajaccio, 27,000 vol.; Albi, 12,000 vol.; Amiens, 45,000 vol. et 600 manuscrits; Angers, 30,000 vol.; Angoulême, 16,000 vol.; Arras, 42,000 vol.; Auxerre, 33,000 vol. et 280 manuscrits; Avignon, 50,000 vol.; Avranches, 12,000 vol.; Beaune, 15,000 vol.; Blois, 20,000 vol.; Boulogne-sur-Mer, 25,000 vol.; Bourg, 19,000 vol.; Bourges, 20,000 vol. et quelques manuscrits précieux; Brest, 20,000 vol.; Brieuc (Saint-), 24,000 vol.; Caen, 50,000 vol.; Cambrai, 30,000 vol. et des manuscrits, parmi lesquels un Grégoire de Tours, des chartes du XII^e et du XIII^e siècle; Carcassonne, 20,000 vol.; Carpentras, 25,000 v. et 2,000 manuscrits; Chalon-sur-Saône, 10,000 vol.; Châlons-sur-Marne, 20,000 vol.; Charleville, 22,000 vol. et 200 manuscrits; Chartres, 45,000 vol.; Chaumont, 30,000 vol.; Clermont (Oise), 14,000 vol.; Clermont-Ferrand, 19,000 vol.; Colmar, 40,000 vol.; Dijon, 40,000 vol. et 600 manuscrits; Douai, 30,000 v.; Epernay, 15,000 vol.; Epinal, 20,000 vol.; Evreux, 10,000 vol.; La Flèche, 20,000 vol.; Langres, 10,000 vol.; Laon, 20,000 vol. et 480 manuscrits; Le Havre, 20,000 vol.; Le Mans, 50,000 vol.; Lille, 24,000 vol.; Limoges, 12,000 vol.; Mâcon, 14,000 vol.; Meaux, 14,000 vol.; Melun, 13,000 vol.; Metz, 36,000 v. et 800 manuscrits; l'Ecole d'application possède une *bibliothèque* spéciale de 12,000 vol.; Montauban, 11,000 v.; Montbéliard, 10,000 vol.; Montbrison, 15,000 vol.; Montpellier, 40,000 v.; la Faculté de médecine de cette ville possède, en outre, une *bibliothèque* riche de 30,000 vol. et 600 manuscrits; Moulins, 20,000 vol.; Nancy, 26,000 vol.; Nantes, 40,000 vol. avec de précieux manuscrits et une collection de gravures et d'estampes; Nemours, 11,000 vol.; Nîmes, 45,000 vol.; Niort, 20,000 vol.; Omer (Saint-), 30,000 vol.; Orléans, 30,000 vol.; Pau, 20,000 vol.; Périgueux, 16,000 vol.; Perpignan, 16,000 vol.; Poitiers, 30,000 vol. et 500 manuscrits; Quentin (Saint-), 17,000 vol.; Reims, 30,000 vol. et 1,000 manuscrits; Rennes, 40,000 vol.; Saintes, 25,000 vol.; Semur, 15,000 vol.; Soissons, 30,000 vol.; Tarascon, 10,000 vol.; Toulouse, 60,000 vol.; Tours, 40,000 vol.; Valenciennes, 30,000 vol.; Valognes, 15,000 vol.; Verdun, 20,000 vol.; Versailles, 60,000 vol.

Nombre d'autres villes possèdent des *bibliothèques* de 8, 6, 4 et même 2,000 volumes; mais le détail n'en offrirait aucun intérêt. Chaque jour, d'ailleurs, amène la création de nouveaux dépôts de livres, et le temps n'est pas loin, nous l'espérons, où le moindre village aura sa *bibliothèque*, tout comme il a son café et ses cabarets. Cette amélioration a déjà même reçu un commencement d'exécution par la création des *bibliothèques* dites *communales;* un grand nombre couvrent déjà la France. Les livres, toujours parfaitement adaptés aux besoins de ceux auxquels ils s'adressent, sont donnés par les particuliers ou envoyés par le ministre de l'instruction publique. Généralement, le siége de ces établissements se trouve à la maison d'école ou à la mairie, et c'est l'instituteur qui en a le plus souvent la direction.

Bibliothèques d'Allemagne. L'Allemagne, qui, dans notre siècle et dans le précédent, a produit tant de philosophes et de penseurs, souvent trop nuageux, ne s'est pas distinguée de bonne heure par un amour ardent de l'étude. Antonius Campanus, évêque de Crotone, qui eut l'occasion de la visiter lorsqu'il fut envoyé à la diète de Ratisbonne, la trouva tellement barbare, qu'à son retour, en franchissant un des sommets des Alpes, il abaissa ses culottes, et tournant son derrière vers l'Allemagne, il dit :

Aspice nudatas, barbara terra, nates.

Mais les choses ont bien changé depuis, et l'on peut compter aujourd'hui dans l'antique Germanie plusieurs *bibliothèques* importantes, particulièrement à Leipzig, à Dresde, à Francfort, à Augsbourg; nous parlerons à part de celles qui appartiennent à l'Autriche et à la Prusse.

Leipzig possède d'abord la *bibliothèque* de l'université, fondée en 1409, et réorganisée en 1830; elle compte 150,000 volumes imprimés et 2,000 manuscrits, dont quelques-uns d'une grande ancienneté; puis la *bibliothèque* de la ville, qui contient 80,000 volumes et 2,000 manuscrits, et une troisième, dite *bibliothèque* populaire, composée de livres modernes.

Les *bibliothèques* de Dresde sont plus nombreuses : la *bibliothèque* royale du palais japonais contient 300,000 volumes, celle du palais des princes, 20,000; elles sont publiques. Puis il existe la *bibliothèque* de l'académie de médecine, dont l'usage est réservé aux étudiants et aux médecins, et qui compte 10,000 volumes imprimés, et celles de la Société agricole, de l'Ecole vétérinaire, de l'Institut technique, de l'Académie des beaux-arts, de l'Ecole des Cadets, et la *bibliothèque* particulière du feu roi Frédéric-Auguste. Parmi les principales richesses de la *bibliothèque* royale, nous citerons seulement les manuscrits, qui s'élèvent au chiffre de 5,500, et au nombre desquels il s'en trouve un sur peau humaine; c'est un calendrier et quelques fragments de l'histoire des Incas; il vient du Mexique; un exemplaire de l'*Alcoran*, pris par un officier saxon sur un Turc, et qu'on dit avoir été à l'usage de l'empereur Bajazet II. On cite encore un autre manuscrit original, écrit sous les yeux de l'auteur et intitulé : ***Rêveries du maréchal de Saxe.*** Une note placée à la fin de l'ouvrage indique qu'il a été composé en treize nuits, au milieu des accès de la fièvre, en décembre 1733.

Francfort a une *bibliothèque* publique, dans laquelle on compte 60,000 volumes, et une autre, spécialement composée d'ouvrages de médecine et d'histoire naturelle.

Il faut encore citer la *bibliothèque de Gœttingue*, qui contient 300,000 volumes imprimés et 5,000 manuscrits; celle de *Munich*, une des plus considérables de toute l'Allemagne, puisqu'on prétend qu'elle renferme 800,000 volumes imprimés, près de 20,000 manuscrits et plus de 12,000 incunables; celle de *Stuttgard*, qui compte 200,000 volumes, dont 2,500 incunables et 1,800 manuscrits; ce fut le duc de Wurtemberg qui commença cette *bibliothèque* en 1768, et qui la continua avec un zèle et une activité infatigables. Il fit des voyages de tous côtés, pour y rassembler la plus complète collection de Bibles qui existe. Il y en a dans toutes les langues et de toutes les éditions; leur nombre s'élève à 9,000. On remarque, en outre, dans la *bibliothèque* de Stuttgard, plus de 2,000 volumes imprimés datant du XV^e siècle, et un recueil complet de mémoires héraldiques.

Citons encore la *bibliothèque de Cassel*, qui contient 100,000 volumes imprimés et 400 manuscrits, pour la plupart d'une haute importance; elle occupe une partie du musée Frédéric; la *bibliothèque de Gotha*, qui compte 140,000 volumes et 5,000 manuscrits; la *bibliothèque d'Iéna*, 60,000 volumes; la *bibliothèque de Hambourg*, composée de 150,000 volumes et de 5,000 manuscrits, dont quelques-uns sont fort précieux; la *bibliothèque de Nuremberg*, qui compte 50,000 volumes et près de 1,000 manuscrits; la *bibliothèque d'Heidelberg*, qui possède 150,000 volumes imprimés et un grand nombre de manuscrits très-curieux, relatifs à l'histoire d'Allemagne; la *bibliothèque de Brême*, qui contient 16,000 volumes imprimés, et plusieurs autres de moindre importance.

Bibliothèques de l'Angleterre. La *bibliothèque* la plus estimée de l'Angleterre est celle du British Museum, qui compte aujourd'hui environ 500,000 volumes, 31,000 manuscrits et 20,000 médailles. Le collége des chirurgiens et le musée de géologie pratique de Londres possèdent aussi des *bibliothèques* remarquables.

La *bibliothèque* du British Museum fut fondée par un acte du parlement anglais daté de 1753, d'après le testament de sir Hans Sloane, qui avait légué ses collections à la nation. Henri VIII, désireux de fonder une *bibliothèque* royale, fit acheter, lors de la suppression des maisons religieuses, les manuscrits que Leland et d'autres avaient pu sauver des dépouilles des monastères. Cette *bibliothèque*, qui fut considérablement augmentée par les successeurs de ce prince, resta déposée dans l'un des palais royaux jusqu'au règne de George II, qui la joignit à celle du British Museum. A ce fonds déjà considérable vint s'ajouter encore : la collection dite *Harléienne*, renfermant les manuscrits recueillis par Harley, lord Oxford, et par son fils; ils sont reliés en 7,639 volumes et contiennent des documents précieux sur l'histoire de l'Angleterre; la collection *Cottonienne*, composée de manuscrits recueillis par sir Robert Cotton et d'autres savants antiquaires. Dans cette collection figure la grande charte que le roi Jean signa à Runnymède.

Le parlement ayant voté l'achat des manuscrits dits de *Lansdown*, on en fit l'acquisition en 1807, moyennant 4,325 liv. sterl. Ils forment 122 volumes. Les manuscrits Hargrave furent achetés en 1813; ce sont 499 volumes, qui ne traitent presque exclusivement que des lois. La collection du docteur Burney fut achetée pour la somme de 13,500 livres, et renferme les manuscrits les plus complets et les plus estimés de l'*Iliade* d'Homère, une suite d'ouvrages grecs avec des Evangiles grecs du X^e siècle, et beaucoup d'autres ouvrages classiques.

Nombre d'autres collections importantes figurent dans ce superbe dépôt de livres, qui a cet immense avantage sur la *bibliothèque* impériale de France, d'être exactement catalogué.

Après la *bibliothèque* du British Museum, l'Angleterre n'en a pas de plus importante que celle de l'université d'Oxford, connue sous le nom de *Bodléienne* (v. ci-après); mais il est à Londres une autre *bibliothèque* assez estimée, c'est la *bibliothèque de Red-Cross-street*, fondée à Londres par le docteur D. Williams, ministre non conformiste, qui la légua aux ministres protestants de sa croyance; elle consiste en 20,000 volumes, parmi lesquels se trouvent des ouvrages théologiques extrêmement précieux, un grand nombre de portraits et des manuscrits originaux d'une certaine valeur.

— *Bibliothèque Bodléienne.* La *bibliothèque* publique de l'université d'Oxford fut fondée en 1597 par sir Thomas Bodley, l'année où il quitta les affaires publiques. La première *bibliothèque* publique d'Oxford avait été établie dans ce qu'on appelait alors le *collége Durham* (depuis de la *Trinité*), par Richard de Bury, évêque de Durham et lord trésorier d'Angleterre, au temps d'Edouard III. Il mou-

rut en 1345 et laissa ses livres aux étudiants du collége Durham, qui les conservèrent dans des caisses jusqu'à l'épiscopat de Thomas de Hatfield, un des successeurs de Richard de Bury, sous l'administration duquel fut construite la *bibliothèque*, en 1370. Humphrey, surnommé le *bon duc de Glocester*, est le véritable fondateur de la célèbre *bibliothèque*, que fonda de nouveau, pour ainsi dire, sir Thomas Bodley. On ne s'accorde pas sur le nombre de livres donnés par le duc Humphrey; Wood le porte à 600. Avant 1555, tous les livres de cette *bibliothèque* avaient été volés ou égarés, et la salle où ils étaient renfermés resta vide jusqu'au jour où elle fut appelée à posséder les livres de sir Bodley.

Ce fut en 1597, comme nous l'avons déjà dit, que sir Thomas Bodley se donna la tâche de recréer cette *bibliothèque*. Dans ce but, il écrivit de Londres au vice-chancelier, le doctéur Davis, lui offrant de restaurer l'édifice et d'affecter une somme importante à l'achat de livres et à leur conservation. Son offre ayant été immédiatement acceptée, il commença par envoyer une riche collection de livres achetés sur le continent, et d'une valeur d'environ 10,000 liv. sterl. (250,000 fr.). A son exemple, d'autres personnes possédant de riches collections se montrèrent généreuses, et nobles, prêtres et savants s'empressèrent d'enrichir de leurs dons la nouvelle *bibliothèque*. Bientôt l'édifice fut trop petit pour contenir tous ces trésors. Sir Bodley proposa alors d'édifier de nouveaux bâtiments, dont la première pierre fut solennellement posée le 17 juillet 1610. Bodley ne vécut point assez longtemps pour voir achever ce monument; il mourut en 1612, un an avant qu'il fût terminé.

Le premier catalogue de la *bibliothèque Bodléienne* fut publié in-4°, en 1605, par le doctèur Thomas James, premier bibliothécaire de sir Bodley. Il était divisé par ordre de matières : théologie, médecine, jurisprudence et arts, et complété par un index des noms d'auteurs. Un second catalogue, plus étendu, mais par ordre alphabétique, fut publié in-4°, en 1635, à Oxford, par le docteur James. Un nouveau catalogue des imprimés fut publié en 1674, en un volume in-folio, par les soins du docteur Thomas, et on inséra une liste des manuscrits de cette *bibliothèque* dans le catalogue des manuscrits d'Angleterre (1697, in-fol.). Plusieurs catalogues furent encore publiés à mesure que la *bibliothèque* s'accroissait, et enfin le dernier a été imprimé, il y a quelques années, par les soins du bibliothécaire actuel, le docteur Bandinel. Il serait trop long d'énumérer ici tous les dons importants faits à la *bibliothèque* d'Oxford, depuis sa fondation jusqu'à nos jours. La *bibliothèque Bodléienne* fut ouverte au public le 8 novembre 1602, et une somme annuelle de 400 liv. sterl. lui fut allouée pour achat de livres.

Tous les membres de l'université d'Oxford sont admis à étudier dans cette *bibliothèque*, dont aucun livre ne doit sortir. Les littérateurs, savants et érudits, peuvent également y pénétrer, sur une recommandation émanant d'un haut personnage. La *bibliothèque* est ouverte depuis le jour de l'Annonciation jusqu'à la Saint-Michel (20 septembre), de neuf heures du matin à quatre heures du soir; et durant l'autre moitié de l'année, de dix heures du matin à trois heures du soir. Elle est fermée les dimanches et jours fériés. Pour plus de détails, v. *Reliquiæ Bodleianæ* (Londres, 1703, in-8°); *Description de la bibliothèque Bodléienne*, par Wood; *Histoire de l'université d'Oxford* (1796, in-4°); *Histoire des colléges, conférences et édifices de l'université d'Oxford*, par Chalmers (2 vol.); *Guide à Oxford*, de Parker, et l'*Annuaire de l'université d'Oxford*.

— *Bibliothèque du palais archiépiscopal de Londres*. Elle est située dans une magnifique salle construite par l'archevêque Juxon. Un catalogue détaillé des nombreux volumes qu'elle contient fut rédigé, en 1773, par le docteur Ducarel, et forme 3 vol. in-fol. Le révérend D. Maitland publia, en 1843 et en 1845, deux listes des incunables qui enrichissent cette belle collection.

— *Bibliothèque de l'abbaye de Westminster*. Elle fut fondée par le docteur Williams, doyen de Westminster et évêque de Lincoln, qui acheta à Richard Baker, l'auteur des *Chroniques des rois d'Angleterre*, la collection de ses livres moyennant 500 liv. sterl. Cette *bibliothèque* est principalement composée de vieilles éditions des auteurs classiques. On y remarque aussi quelques bons ouvrages en langue orientale, recueillis par Warren Hastings.

— *Bibliothèques des églises cathédrales d'Angleterre*. Vingt-sept de ces églises possèdent des *bibliothèques*, à commencer par l'église cathédrale de Cantorbéry, siége du primat d'Angleterre; on trouve dans ces collections les meilleures éditions des Pères et docteurs de l'Eglise, les auteurs classiques de la Grèce et de Rome, ainsi que les principaux écrivains français du siècle de Louis XIV. Mais, ce qui s'y trouve de plus remarquable, ce sont des manuscrits, des chartes et des titres que l'on y a déposés et qui se rapportent à l'histoire politique et littéraire de la France.

La *bibliothèque* d'Edimbourg mérite encore d'être citée : elle compte plus de 100,000 volumes imprimés et un assez grand nombre de manuscrits précieux.

Bibliothèques d'Autriche. La capitale de l'Autriche, Vienne, se distingue par le nombre de ses *bibliothèques*, dont quelques-unes sont d'une grande richesse. La plus célèbre est la *bibliothèque* impériale, qui fut fondée en 1480 par l'empereur Maximilien; en 1666, elle se composait de 80,000 volumes; aujourd'hui, elle contient 350,000 volumes imprimés, 20,000 manuscrits et 200,000 gravures. Elle fut formée de la réunion de plusieurs collections, et principalement de celle de Mathias Corvin. La plupart de ses manuscrits sont écrits en langues anciennes, ils furent catalogués par Lambricius. Plus tard, la *bibliothèque* du prince Eugène lui fut réunie, et, depuis, elle n'a cessé de s'accroître.

Il faut citer encore : la *bibliothèque* de l'Université, qui contient 130,000 volumes imprimés; celle de l'archiduc Albert, de 30,000 volumes; celle du prince de Lichtenstein, de 39,000 volumes; celle du prince Esterhazy, qui s'élève à 36,000 volumes; celle du prince de Schwarzenberg, qui se compose d'environ 30,000 volumes; celle du prince de Metternich, de 24,000 volumes; sans compter celles de la guerre, de l'Académie orientale, du fidéicommis impérial, et, enfin, celles des diverses académies et sociétés savantes.

— *Bibliothèque de Prague*. On la désigne sous le nom de *Bibliothèque de l'université*, et elle contient environ 140,000 volumes et près de 8,000 manuscrits, parmi lesquels on cite un *Livre des Evangiles* du XI^e^ siècle, un *Pline* sur vélin du XIV^e^, et un livre de prières fait par ordre du roi de Bohême, en 1305.

— *Bibliothèque de Pesth*, possédant 73,000 volumes et une collection de manuscrits.

Bibliothèques de Belgique. Bruxelles possède une *bibliothèque* appelée *Bibliothèque de Bourgogne*, qui renferme 80,000 volumes et un grand nombre de manuscrits précieux, qui furent heureusement sauvés du grand incendie de 1750. Cette *bibliothèque* est ouverte au public depuis 1772.

La *bibliothèque d'Anvers* est peu considérable; celle de *Gand* a hérité de la belle *bibliothèque* de l'abbaye de Gembloux, très-abondante en anciens manuscrits; le nombre de ses volumes imprimés dépasse 58,000.

La *bibliothèque de Malines* est remarquable par ses ouvrages de théologie; elle dépend du séminaire, et ses 30,000 volumes sont à la disposition du public.

La *bibliothèque de Liége* se compose de 85,000 volumes et d'environ 600 manuscrits très-précieux, provenant des abbayes de la province supprimées, la plupart des XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles, parmi lesquels on trouve un grand nombre de cartulaires du XII^e^ siècle, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Tron. Cette *bibliothèque* est remarquable par la collection à peu près complète des mémoires des académies et sociétés savantes de l'Europe. Une seconde *bibliothèque*, celle du séminaire, contient 14,000 volumes.

Bibliothèques du Danemark. Copenhague possède plusieurs *bibliothèques*; la première est la *bibliothèque* royale, composée de 40,000 volumes et 15,000 manuscrits, au nombre desquels se trouvent nombre de manuscrits orientaux recueillis par Niebuhr, une collection de 6,000 palæotypes et environ 100,000 estampes. Cette ville possède encore : la *bibliothèque* de l'université, contenant 120,000 volumes imprimés et un grand nombre de manuscrits, dont 2,000 scandinaves; la *bibliothèque* Claesen, du nom de son fondateur, qui la légua à la ville, à la seule condition de la rendre publique; elle est surtout riche en ouvrages d'art, de mathématiques et d'histoire naturelle; on y compte 25,000 volumes.

Bibliothèques d'Espagne. La plus considérable des *bibliothèques* de l'Espagne est celle de l'Escurial, fondée par Charles-Quint, et dans laquelle se trouve un manuscrit appelé le *Livre d'or*, écrit sur vélin et en lettres d'or, sur 160 feuillets; on lui assigne sept cents ans de date; 3,000 manuscrits arabes, rappelant le séjour des Maures en Espagne, forment une des principales richesses de cette *bibliothèque*. On prétend que la *bibliothèque* de l'Escurial renferme un exemplaire de tous les ouvrages qui ont été brûlés par l'inquisition.

La *bibliothèque* de Madrid possède 200,000 volumes imprimés.

Bibliothèques de Hollande. Les plus importantes *bibliothèques* de ce royaume sont celles *de Leyde* et *de La Haye*. A Leyde, il en existe deux publiques, l'une fondée par A. Thisius; l'autre, celle de l'université, fondée par Guillaume I^er^, prince d'Orange. Sa plus grande richesse consiste dans un nombre considérable de manuscrits anciens que Scaliger lui donna. Les livres de la collection Holmannus, de la *bibliothèque* de Vossius, et ceux de la collection Ruhnken, spéciale aux ouvrages classiques, l'augmentèrent considérablement. Elle compte aujourd'hui près de 70,000 volumes.

La *bibliothèque d'Amsterdam* n'est pas très-riche; néanmoins, elle est publique et rend des services aux habitants. Celle de *la Haye* renferme 100,000 volumes et une collection de médailles de 33,600 pièces, dont quelques-unes sont remarquables.

Bibliothèques de l'Inde. La *bibliothèque* impériale des Birmans, établie à Umérapoura, capitale du royaume d'Ava, est une des plus curieuses du monde; elle consiste en grands coffres de bois ornés de dorures et de jaspe, dans lesquels sont contenus des livres composés de minces filaments de bambou artistement tressés et vernis, de manière à former des feuilles dont la grandeur varie suivant le désir de l'écrivain, qui trace dessus des lettres noires, à l'aide du vernis japonais, après qu'elles ont été dorées. Des enluminures en or, sur fond vert ou noir, ornent ces feuilles, assemblées et classées ensuite dans des coffres portant sur leur couvercle l'indication du livre.

Dès la dynastie de Lean, en 502, la *bibliothèque* impériale contenait déjà 370,000 volumes. Quand on songe qu'elle n'a pas cessé de s'accroître, on se demande à quel prodigieux chiffre ce nombre doit être parvenu. Chaque monastère de l'empire possède un exemplaire de tous les ouvrages précieux composés de cette manière.

Bibliothèques de l'Italie. A Rome, les *bibliothèques* sont au nombre de onze. Celle du Vatican, la plus célèbre de toutes, est aussi la plus ancienne de l'Europe; elle remonte au pape saint Hilaire, qui rassembla quelques manuscrits dans son palais de Saint-Jean de Latran, au milieu du V^e^ siècle. Nicolas V la transporta au Vatican et s'occupa beaucoup de son accroissement, ainsi que Sixte IV. Sixte V fit construire le vaste local destiné à la renfermer; ce bâtiment fut achevé en un an, et orné de peintures l'année suivante. On se croirait partout ailleurs que dans une *bibliothèque*, quand on parcourt les longues galeries de la *bibliothèque* Vaticane; les livres et les manuscrits sont renfermés dans des armoires qui couvrent les murs et les piliers, et rien ne révèle leur présence au regard. On se croirait plutôt dans un véritable musée, à voir les peintures, les curiosités, les bronzes qui remplissent ses nombreuses salles. En entrant, on voit sur une table de marbre le décret de Sixte-Quint, qui excommunie tout homme qui ferait sortir un seul volume sans la permission autographe du pape. Les autres salles contiennent la statue de saint Hippolyte, dont le siége offre sculpté le célèbre calendrier pascal; l'armure de fer du connétable de Bourbon, et le fameux tableau des *Noces aldobrandines*, sans compter les fresques qui garnissent les murs et en font une des curiosités de Rome. La *bibliothèque* Vaticane s'est enrichie des *bibliothèques* des ducs d'Urbin, de Christina, du marquis Capponi, de la maison Ottoboni et de l'électeur palatin. Cette dernière, prise à Heidelberg par Tilly, fut donnée au pape Grégoire XV par le duc de Bavière, Maximilien. La *bibliothèque* Vaticane, qui compte 30,000 volumes imprimés, est surtout riche en manuscrits : elle en compte 24,000, savoir : 5,000 grecs, 16,000 latins ou italiens et 3,000 orientaux. Les plus remarquables sont le *Virgile* avec miniatures, qui date du IV^e^ siècle; il contient de précieux renseignements sur les habits et les usages de l'antiquité; un *Térence*, également avec miniatures, n'est pas moins curieux sous ce rapport. Un manuscrit autographe des *Rime* de Pétrarque, un de Dante, copié de la main de Boccace, le *Bréviaire* de Mathias Corvin et la copie manuscrite du *Traité des sept sacrements*, ouvrage d'Henri VIII envoyé et dédié par lui à Léon X, comptent parmi les manuscrits les plus rares de cette *bibliothèque*. Si elle est riche, elle est, en revanche, d'un difficile accès, et, à Rome, les livres sont regardés bien plus comme le poison que comme le remède de l'âme; les fêtes y sont d'ailleurs si nombreuses, que la *bibliothèque* n'ouvre pas ses portes cent jours par année. La *bibliothèque* Vaticane fut pillée deux fois. La première, en 1527, à la suite de la prise de Rome par l'armée du connétable de Bourbon; la seconde, par l'armée française en 1799; on peut voir, par les lettres de Courier, que les barbares du XVIII^e^ siècle ne firent pas de moindres ravages que ceux du XVI^e^.

La *bibliothèque* du Vatican se divise en trois parties : la première, composée de livres ordinaires, est publique; la seconde ne s'ouvre qu'aux personnes munies d'autorisation; et la troisième, exclusivement formée d'ouvrages rares, précieux et particuliers à l'histoire secrète de la papauté, est réservée aux familiers du saint-père. Peignot, qui en a décrit les principales richesses, rapporte qu'on y voit toutes les *bibliothèques* célèbres du monde représentées par des livres peints et portant au-dessous de chacune d'elles une inscription qui marque le temps de sa fondation.

Après la *bibliothèque* du Vatican, nous signalerons les suivantes : la *bibliothèque* Barberini a 50,000 imprimés; le palais Corsini en possède 60,000 et 1,300 manuscrits; la *bibliothèque* de la Minerve, appelée aussi *bibliothèque Casanatense*, possède 20,000 volumes imprimés. La plus riche en imprimés est la *bibliothèque Angelica*, qui en compte 86,764, et 2,948 manuscrits.

Outre ces dépôts nationaux, Rome compte plusieurs *bibliothèques* particulières d'une certaine valeur, telles que celles du palais Farnèse, du prince Borghèse, etc.

— *Bibliothèque de Milan*. Cette *bibliothèque*, qu'on nomme aussi *Ambrosienne*, fut fondée en 1609 par le cardinal Frédéric Borromée; elle reçoit les productions des arts et des sciences de tous les pays. Elle contient 140,000 volumes imprimés et 15,000 manuscrits. Ses principales richesses sont : le *Virgile* annoté de la main de Pétrarque, et sur lequel il avait écrit une page passionnée sur Laure; un *Josèphe* écit sur papyrus, qui compte plus de 1200 ans d'existence; les célèbres *Palimpsestes*, où l'on a retrouvé plusieurs plaidoyers de Cicéron, et sur l'écriture desquels avaient été transcrits les poëmes de Sédulius, prêtre du VI^e^ siècle; les 10 lettres que Lucrèce Borgia envoya au cardinal Bembo, en les accompagnant d'une mèche de ses cheveux, mèche blonde, précieusement conservée dans une vitrine; plusieurs manuscrits de Léonard de Vinci. Nous devons remarquer, à propos de cette *bibliothèque*, un fait curieux, qui ne doit se rencontrer nulle part ailleurs : son fondateur, le cardinal Borromée, a interdit la formation d'un catalogue : il faudrait, dit-on, pour l'établir, une dispense de Rome.

— *Bibliothèque de Saint-Marc*, à Venise. Elle compte 120,000 imprimés et 10,000 manuscrits. Elle fut commencée par Pétrarque; mais son principal fondateur est le cardinal Bessarion, qui lui légua les livres et les manuscrits qu'il avait mis toute sa vie à réunir. Venise reconnut le don par une splendide hospitalité; car elle ordonna à Sansovino de construire un palais pour loger cette *bibliothèque*. Depuis 1815, ce palais sert de résidence au gouverneur, et la *bibtiothèque* est placée au palais ducal, dans l'ancienne salle du Conseil des Dix. Il n'y a pas de *bibliothèque* au monde installée dans un local aussi magnifique. On y conserve un manuscrit de l'Evangile de saint Marc, que certains érudits vénitiens ont prétendu être écrit de la main même du saint, ce qui est plus que contestable. Parmi ses principales curiosités on remarque : un évangéliaire du IX^e^ siècle; le testament de Marco Polo; le manuscrit de deux traités d'orfévrerie, de Benvenuto Cellini; et le premier brouillon du *Pastor fido*, de Guarini. Les amateurs d'art trouvent autant de sujets d'étude que les savants dans cette salle où abondent les peintures des principaux maîtres vénitiens.

— La *bibliothèque Borbonica*, de Naples, contient 200,000 volumes et 3,000 manuscrits. Les lettres de saint Jérôme, l'*Histoire naturelle* de Pline, un office de la Vierge, dont les miniatures coûtèrent neuf années de travail à Giulio Clovis, sont ses principales curiosités, avec les 6,000 volumes du XV^e^ siècle, appelés *quotrocentisti*. Il y a, à la *bibliothèque Borbonica*, une salle spéciale pour les aveugles, très-nombreux à Naples, et à qui on fait la lecture moyennant une légère rétribution.

On compte encore à Naples la *bibliothèque Brancociana*, qui contient 70,000 volumes et 7,000 manuscrits; celle de l'Université, riche de 25,000 volumes, et celle du couvent de Saint-Jérôme, qui en possède 18,000.

— *Bibliothèque Laurentienne*, à Florence. La *bibliothèque Laurentienne* est célèbre dans les annales des lettres, et elle passa longtemps pour la plus riche de l'Europe. Aujourd'hui encore, elle renferme de nombreux trésors. Là, entre autres, se trouvent le fameux exemplaire des *Pandectes*, pris par les Pisans au siége d'Amalfi, en 1135. Ce manuscrit est le plus ancien que l'on connaisse, et de sa découverte date la renaissance du droit romain en Europe. Un fait suffira pour montrer le prix qu'on y attachait. Quand Gino Capponi eut triomphé des Pisans par la famine, il n'exigea d'eux, pour prix de sa victoire, que ce manuscrit, qu'il transporta à Florence, et qui y est resté depuis cette époque. Auprès de cette pièce précieuse, on peut voir la copie du *Décaméron*, le *Longus*, célèbre par la tache d'encre de Paul-Louis Courier, et la fameuse lettre où Dante refuse, malgré le supplice de quinze années d'exil, les conditions qu'on lui impose pour rentrer dans sa patrie. La collection des miniatures de la *bibliothèque Laurentienne* est remarquable au point de vue de l'art et de l'histoire; le manuscrit des *Canzoniere*, pour n'en citer qu'un, renferme le portrait authentique de Laure, ainsi que celui de Pétrarque. C'est dans la salle de cette *bibliothèque* que se trouve conservé, dans un vase fermé, un doigt de Galilée, relique précieuse, chère aux Florentins.

Les autres *bibliothèques* de Florence sont : la *bibliothèque Magliabecchiana*, qui compte 150,000 volumes et 1,200 manuscrits; la *Marucelliana*, composée de 80,000 volumes; la *Riccardiana*, qui possède 23,000 volumes, et la *bibliothèque* de l'Académie, avec 8,000 volumes.

— *Bibliothèque de Padoue*. C'est d'abord celle de la ville, fondée par Pignorius et qui contient 70,000 volumes; puis celle du séminaire épiscopal, de 5,500 volumes, et la *bibliothèque* Capitulaire, qui en contient 4,000.

Gênes possède deux *bibliothèques* : celle dite *Franzoni*, qui contient 30,000 volumes, et celle de l'Université, où l'on en compte 45,000.

Citons encore, parmi les plus célèbres *bibliothèques* de l'Italie, celle de Turin, qui possède 40,000 volumes; celle de Ferrare, qui est considérée comme une des plus riches, puisque le nombre des volumes imprimés qui y sont rassemblés s'élève à 80,000, et qu'elle possède 9,000 manuscrits, parmi lesquels il faut citer celui de la *Jérusalem délivrée* du Tasse, celui de *Pastor fido* de Guarini et plusieurs autres d'une grande valeur, des plus célèbres poëtes de l'Italie; et la belle *bibliothèque* de Bologne, qui contient 300,000 volumes imprimés et un nombre considérable de manuscrits.

C'est dans cette *bibliothèque* que se voit le prétendu manuscrit du *Pentateuque*, que la tradition attribue à Esdras, lequel vivait 467 ans av. J.-C. Hollingen a suffisamment prouvé que cette tradition était une fable.

— *Bibliothèque de Cagliari*. Fondée en même temps que l'université, elle fut primitivement spéciale aux professeurs, et un exemplaire de tout livre imprimé dut y être déposé. Elle contient aujourd'hui 30,000 volumes imprimés, dont 1,260 sont des livres rares et précieux; les ouvrages de théologie et de jurisprudence y figurent en grand nombre, et, parmi les livres antérieurs à l'an 1500, on en compte 187, dont 20 sans date. Les manuscrits sont peu nombreux, la plupart concernent l'histoire de la Sardaigne et ses lois; on cite un commentaire inédit de Jean de Lignano sur les *Clémentines*, et un manuscrit ancien de la *Divine comédie* de Dante.

Bibliothèques de Pologne. L'Université de Cracovie, vulgairement appelée *Université Jagellone*, fondée en 1364 par Casimir le Grand, inaugurée en 1401 par Jagellon, possède une *bibliothèque* de plus de 50,000 volumes avec de nombreux manuscrits, parmi lesquels une *Encyclopédie* manuscrite latine, écrite par Paul de Prague, en Bohême; les *Maximes de Sénèque*, en latin, allemand et polonais; un manuscrit sur vélin du XIIIe siècle intitulé : la *Pharsale de Lucain*, et quelques autres, rares et précieux.

Celle de Varsovie, moins riche, puisqu'elle ne possède guère qu'environ 30,000 volumes imprimés, a aussi quelques manuscrits dignes d'être cités, entre autres le *Recolta dei monumenti di antichità*, un Evangile sur vélin ayant près de cinq siècles d'existence et une Bible latine du XIVe siècle. Mais il existe dans cette ville une seconde *bibliothèque*, celle de *Zalewski*, qui, au commencement du siècle, s'élevait déjà à 250,000 volumes imprimés; elle était publique depuis 1745. Elle tire son nom de ses fondateurs, les frères Zalewski, qui en firent hommage à la république de Pologne; elle se divise en cinq classes : religion, philosophie, discours, histoire et imagination, et chaque classe est divisée par langue. Cette *bibliothèque* est surtout riche en auteurs classiques.

Bibliothèques de Portugal. Celle de Lisbonne possède 85,000 volumes; on la désigne sous le nom de *Bibliothèque nationale*. Elle contient un assez grand nombre d'ouvrages d'une certaine valeur sur l'histoire naturelle. Outre celle-ci, il en existe une seconde, dite des *bénédictins*, dans laquelle on remarque une assez belle collection d'ouvrages portugais et espagnols, et de nombreux livres français et italiens. Une troisième *bibliothèque*, dite de *Saint-Vincent*, contient aussi une collection considérable d'ouvrages portugais.

Bibliothèques de la Prusse. Celle de Berlin fut fondée par Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, et fut considérablement augmentée par l'adjonction qu'elle reçut de celle du célèbre Spanheim. Elle contient 700,000 volumes imprimés et 5,000 manuscrits, parmi lesquels se trouvent des in-folio et des in-quarto du temps de Charlemagne. La *bibliothèque* de l'université berlinoise est de 100,000 volumes. La *bibliothèque* de Halle est de 50,000 volumes; celle d'Erfurth, de 40,000 volumes; celle de Kiel, en Holstein, de 40,000 volumes.

Bibliothèques de la Russie. L'empire russe doit à Pierre le Grand ses nombreuses *bibliothèques*. Avant lui, on ne trouvait çà et là, dans les grandes villes, que des livres religieux écrits en langue slave; ce fut lui qui, en fondant l'académie des sciences de Saint-Pétersbourg, institua la *bibliothèque*, qui aujourd'hui possède 100,000 volumes, et ce fut lui aussi qui fonda la *bibliothèque* impériale, contenant 450,000 volumes imprimés et 17,000 manuscrits, rassemblés tant par ses soins que par ceux de l'impératrice Catherine II, qui augmenta considérablement la collection en y déversant tous les livres qu'elle avait acquis des *bibliothèques* de Voltaire, de Diderot et de d'Alembert.

En 1721, les Russes avaient découvert chez les Kalmouks une *bibliothèque* dont les livres, très-hauts, étaient composés d'épais feuillets formés d'écorce d'arbre, enduits d'un vernis; l'écriture était blanche sur un fond noir. Des spécimens de cette curieuse collection furent offerts aux diverses *bibliothèques* de l'Europe.

— *Bibliothèque de Sébastopol*. Cette *bibliothèque*, qui fut détruite en 1855, lors de la prise de Sébastopol par l'armée franco-anglaise, était située dans une des principales rues de la ville; on y montait par un large escalier de granit, défendu par deux immenses sphinx en marbre, que l'amiral russe Lazaref avait rapportés d'Italie, au-dessus desquels il y avait, dans deux niches, des statues en marbre de même provenance. La *bibliothèque* s'ouvrait de 8 heures du matin à 8 heures du soir; on y entrait par un guichet donnant sur un jardin, et on pénétrait d'abord dans une chambre où se trouvait un magnifique modèle de squelette de navire, qui s'ouvrait en deux pour faciliter l'étude de sa construction; les murs de cette chambre étaient entièrement couverts de gravures anglaises, et des collections de minéraux, de pétrifications, de vases antiques, de monnaies, de camées, d'animaux empaillés et de mosaïques de Kherson emplissaient les armoires. Dans une seconde pièce, on voyait un beau modèle du vaisseau les *Douze-Apôtres*, avec son grand mât, qui touchait le plafond, et des armoires à livres. Une troisième chambre servait de salle de lecture; au milieu de cette pièce se trouvait une longue table, sur laquelle étaient placés soixante-six journaux en diverses langues. Elle était tapissée avec luxe, et les murs étaient ornés de belles cartes russes, roulées sur des poulies, ce qui permettait de les déplier à volonté.

L'étage supérieur était garni d'armoires pleines de livres et d'instruments de marine. Cette *bibliothèque* possédait 12,000 volumes, et elle était parvenue à ce chiffre simplement par les dons volontaires des marins, qui lui consacraient 2 pour 100 de leurs appointements.

Au moment de l'abandon de la partie sud de Sébastopol, une escouade de soldats russes fut envoyée pour y brûler tout ce qu'ils y trouveraient; l'ordre fut ponctuellement exécuté. Les Français, en entrant dans la ville, achevèrent l'œuvre des flammes, et transportèrent à Paris les sphinx et les statues.

Bibliothèques de Suède. La *bibliothèque* de Stockholm, placée dans le château, se compose de 80,000 volumes; elle fut fondée par la reine Christine, et elle renferme la Vulgate dont se servit Luther, chargée de notes marginales de sa main; et qui fut imprimée à Lyon en 1521. Entre autres manuscrits curieux, on remarque une copie du *Coran* et le fameux *Codex aureus*, qu'on dit être du IXe siècle; son nom d'*Aureus* vient de la grande quantité de lettres d'or qu'on y trouve sur fond pourpre. Un autre manuscrit non moins curieux est un gigantesque volume sur peau d'âne, composé de 40 cahiers de 4 feuilles de 16 pages, contenant l'histoire de l'antiquité, et qu'on croit avoir été pris par les Suédois à Prague.

Une autre *bibliothèque* suédoise très-renommée est celle de l'université d'Upsal, dite la *Nouvelle bibliothèque*, riche de 100,000 volumes imprimés et de 6,000 manuscrits de toutes les époques; elle a trois divisions : celle des lettres, celle de l'histoire et celle de l'histoire naturelle; les bustes des rois de Suède la décorent. Le manuscrit le plus précieux qu'elle renferme est le *Codex argenteus;* ce sont les Evangiles écrits en lettres or et argent; on y voit aussi un manuscrit islandais d'une grande rareté, ayant pour titre *Edda et Scalda*. 500 volumes de manuscrits intéressants proviennent de la collection Palmskolds, qui fut achetée par le gouvernement suédois et réunie à cette *bibliothèque*.

A Drontheim, la Société norvégienne a une *bibliothèque* composée d'environ 20,000 volumes.

Bibliothèques de Suisse. La *bibliothèque* de Bâle renferme environ 60,000 volumes imprimés, au nombre desquels se trouvent les *Actes* du concile de Bâle, en 3 volumes, avec des chaînes attachées à la couverture, et quelques précieux manuscrits, tels que le testament original d'Erasme, un magnifique exemplaire de son *Eloge de la folie*, couvert de notes marginales écrites de sa main, et de curieux dessins à la plume faits par Holbein. Cette *bibliothèque* est, en outre, riche en autographes de Luther, de Mélanchthon, d'Erasme et de Zwingle. Elle a un cabinet d'antiques et environ 12,000 médailles romaines; mais ce qui contribue le plus à la rendre célèbre, c'est la magnifique et précieuse collection de tableaux et dessins d'Holbein.

Dans la *bibliothèque* publique de Berne se trouve le buste de Haller; elle contient 45,000 volumes et 15,000 manuscrits. Une seconde *bibliothèque*, dite médicale, est composée d'environ 7,000 volumes imprimés.

La *bibliothèque* de Genève contient 50,000 volumes, et Saint-Gall en possède quatre : celle de l'ancienne abbaye, avec ses 1,000 manuscrits très-curieux, et trois autres qui sont publiques. Zurich en possède trois, abondantes aussi en manuscrits. La *bibliothèque* publique possède les meilleures éditions des auteurs classiques, et, parmi les manuscrits, trois lettres écrites en latin par Jane Gray à Bullinger, et le manuscrit original de Quintilien.

La *bibliothèque* de la cathédrale est également riche en anciennes éditions ainsi qu'en manuscrits, et celle des chanoines possède le corps complet des *Chroniques de la Suisse*.

Bibliothèque d'Apollodore. Cet ouvrage est la plus ancienne compilation qui nous soit parvenue sur la mythologie et l'histoire héroïque de la Grèce. On l'attribue à Apollodore, célèbre grammairien d'Athènes, qui vivait dans la 158e olympiade, 150 ans avant notre ère. Il ne nous reste que trois livres de la *Bibliothèque*. L'ouvrage finit au milieu de l'histoire de Thésée. C'est un recueil des fables de l'antiquité, tirées des poëtes et des premiers historiens et rapportées avec simplicité et clarté. Le premier livre se divise en neuf chapitres, dont les six premiers donnent les mythes puisés dans les théogonies et les cosmogonies. Ce sont les révolutions survenues dans le ciel entre les différents dieux qui y régnèrent et les différents ennemis qu'ils eurent à combattre. Uranus, Saturne et Jupiter se détrônent successivement l'un l'autre et se défendent contre les enfants de la terre, qui veulent les chasser du ciel. Puis, c'est la naissance et la généalogie des différents dieux du ciel, de la terre et des mers. Avec le septième chapitre, commencent les fables helléniques, et d'abord celles de la race éolique, auxquelles appartiennent l'histoire des Aloïdes (Othus et Ephialtus), l'enlèvement de Marpessa, Œnée, Athamas et Ino, Pélias, Nélée et Nestor, Bias et Mélampus, le sanglier Calydonien et l'expédition des Argonantes. Le deuxième livre est consacré à Inachus, Persée, Hercule, et aux Héraclides, jusqu'à Œpytus, fils de Cresphonte. Dans le troisième livre, l'auteur s'occupe d'Agénor et de sa descendance, et rapporte d'abord les fables crétoises, ensuite celles de Thèbes, qui renferment l'histoire de Bacchus, celles de la guerre de Thèbes et de la guerre des Epigones, les aventures d'Alcméon, enfin les fables arcadiennes. La mention des sept filles d'Atlas le conduit à parler des fables lacédémoniennes et troyennes. Il passe brusquement aux Eacides, et sans transition aux fables attiques, qu'il raconte jusqu'à Thésée. Le reste de l'ouvrage, qui renfermait les histoires de Phèdre et d'Ariane, celle de Pélops et des Pélopides, et par suite les aventures d'Atrée et des Atrides, jusqu'au retour des Grecs de l'expédition de Troie, manquent; car on voit, par les citations, que la *Bibliothèque* allait jusqu'à ces événements, qui forment la limite entre la fable et l'histoire. Les principales sources où Apollodore a puisé sont les anciens poëtes, surtout les poëtes cycliques, et ce n'est pas un petit mérite de sa compilation que celui de nous avoir conservé quelque souvenir de ces vieux documents, dont il insère des passages dans ses récits, circonstance qui rend son style très-inégal. T. Lefèvre, un des éditeurs de la *Bibliothèque d'Apollodore*, a prétendu que nous n'avons pas l'ouvrage tel que son auteur l'avait composé, et que ce qui nous est connu n'en est qu'un extrait. D'après un autre éditeur, cet extrait serait tiré du grand ouvrage de ce grammairien sur les dieux. Clavier a donné une nouvelle recension du texte, accompagné d'une traduction française (Paris, 1805, 3 vol.); il a réussi à éclaircir des parties très-obscures de l'histoire primitive de la Grèce. Son commentaire renferme d'excellents documents pour les antiquités helléniques.

Bibliothèque historique, ou *Histoire générale* en quarante livres, par Diodore de Sicile. Cet ouvrage fut publié à Rome; l'auteur y avait consacré trente années de sa vie. Cette histoire embrasse un espace d'environ 1,100 ans, ou tout ce qui s'est passé dans le monde jusqu'à la première année de la 180e olympiade, l'an 60 av. J.-C. Il ne nous reste qu'une petite partie de cette vaste compilation; savoir, les cinq premiers livres, ensuite les livres XI à XX, des fragments des livres VI à X, ainsi que des vingt derniers. On doit ces fragments à Eusèbe, à Jean Malala, au patriarche Photius, qui ont cité les livres perdus, et surtout à M. Mai, qui les a retrouvés sur les palimpsestes. La préface, placée par Diodore à la tête de l'ouvrage, comprend les cinq premiers chapitres du premier livre; il y expose les raisons qui l'ont engagé à entreprendre son travail et à en établir la division. C'est un grand et beau tableau de la manière d'écrire l'histoire; mais ce magnifique vestibule est bien supérieur en beauté à l'édifice qu'il annonce. Le reste du premier livre, et en général les cinq premiers avec le sixième, qui est perdu, forment une espèce d'introduction et comprennent l'époque fabuleuse jusqu'à la guerre de Troie, que l'historien fixe à 408 ans avant les Olympiades (1183 av. J.-C.). Diodore traite son sujet, non dans un ordre purement chronologique, mais d'après la méthode ethnographique. Il prend d'abord les quatre principales nations : les Egyptiens, les Assyriens, les Ethiopiens et les Grecs, auxquels il rattache l'histoire des peuples qui ont joué un rôle moins important; aux Assyriens : les Chaldéens, les Mèdes, les Indiens, les Scythes, les Amazones, les Hyperboréens, les Arabes; aux Ethiopiens : les habitants des côtes du golfe Arabique, les Libyens, etc.; aux Grecs : les habitants des îles de la mer Méditerranée, les Bretons, les Celtes, Celtibériens, Ibériens, Liguriens, Etrusques. L'ouvrage même, ou plutôt la partie vraiment historique de l'ouvrage, commence au septième livre. Dans cette partie, Diodore, renonçant à la méthode ethnographique, devient simple annaliste, et rapporte les faits année par année. Il distingue cependant les grands événements de ceux d'une moindre importance.

Les livres XI à XX renferment le temps qui s'est écoulé depuis la guerre des Perses sous Xerxès jusqu'à l'an 302 av. J.-C., ou une période de 178 ans. La partie qui a été perdue contenait l'histoire des Etats formés après la bataille d'Issus, et cette perte est fort à regretter; elle renfermait aussi l'histoire de Rome : le quarantième livre se terminait à l'expédition de Jules César en Bretagne.

Diodore est avant tout un compilateur; comme à tous les auteurs anciens, le sens critique lui fait défaut, et les écrivains du XVIIIe siècle, tels que Voltaire, d'Alembert, Caylus, Fréret, Bougainville aîné, etc., lui ont adressé de graves reproches, qu'on peut ainsi résumer : il écrit simplement, il est vrai, mais sans chaleur et sans intérêt; il commet de fréquents anachronismes, plaçant sous une date ce qui est arrivé avant ou après; il ne sait pas dégager les événements véritables des faits fabuleux; il étend à tous les peuples les croyances et les mœurs des Grecs; on ne trouve chez lui ni idées générales ni aperçus philosophiques; enfin, son ouvrage ne peut pas être considéré comme une histoire formant un ensemble, un tout, auquel a présidé l'esprit d'unité; ce n'est qu'une collection de documents historiques. Sans nous dissimuler ce que ces critiques ont de fondé, nous devons reconnaître, néanmoins, que la *Bibliothèque* de Diodore est un des plus précieux monuments que nous ait légués l'antiquité, et sans lequel nous serions condamnés à ignorer éternellement une foule de faits et de traditions qui intéressent vivement l'histoire; d'ailleurs, si nous avons dit que Diodore péchait par la critique, nous n'avons nullement prétendu que le bon sens et le jugement fussent bannis de son ouvrage; on y rencontre, au contraire, des réflexions où la hardiesse de l'expression s'allie à une véritable profondeur dans la pensée, telles que celle-ci, que Diodore s'est plu à reproduire plusieurs fois, comme le résultat d'une conviction qui le débordait : « Les grands hommes sont la ruine d'un Etat. » Parfois aussi, ce sont des maximes véritablement chrétiennes, comme la suivante, qui revient également plusieurs fois dans le cours de l'ouvrage : « Il vaut mieux pardonner que punir. » Nous croyons donc que la perte des vingt-cinq derniers livres de la *Bibliothèque historique* de Diodore est éminemment regrettable, à en juger par ce qui nous en reste, riche mine qui n'a encore été que médiocrement exploitée, et qui peut fournir un inappréciable butin à l'histoire des sciences physiques et naturelles.

La première édition complète de ce qui reste de Diodore de Sicile est celle d'Henri Estienne, texte grec (1559, in-fol.). Celle de Wesseling, grecque-latine (Amsterdam, 1745, 2 vol. in-fol.), avec d'excellentes remarques, est assurément la meilleure. Cette édition a été réimprimée en 11 vol. in-8o (Deux-Ponts et Strasbourg, 1793-1807), avec des commentaires de Heine et de J.-N. Eyring, et un index. Les 14 premiers livres d'une édition toute grecque, de Ch. Eichstaedt, ont paru à Halle (1800-1802, in-8o). D'autres éditions ont paru : à Leipzig (1828-1831, 5 vol. in-8o); dans la même ville, stéréotype (1829, 6 vol. in-16); à Paris, F. Didot, grec-latin (1842-1844, 2 vol. grand in-8o). Il y a une traduction française de Terrasson (Paris, 1737, 7 vol. in-12; et 1777). La meilleure des traductions françaises, comme exactitude et élégance, est celle de N.-A.-T. Miot (Paris, F. Didot, 1838, 7 vol. in-8o). Nous mentionnerons aussi celle de M. P. Hoefer (Paris, 1846, in-8o), traduction d'une fidélité scrupuleuse, et où les détails techniques relatifs aux sciences, mal compris et mal exprimés par les interprètes précédents, sont rendus avec autant d'exactitude que de précision. Une traduction latine du Pogge, dont on a fait quelques réimpressions (Bologne, 1742, in-fol.), est très-incomplète et n'est recherchée que pour sa rareté.

Bibliothèque, ou *Myriobiblon*, de Photius, patriarche de Constantinople. Le titre exact de cette compilation est : *Description et dénombrement des livres lus par nous, au nombre de deux cent soixante-dix-neuf, dont notre cher frère Tarasius a désiré connaître le contenu.* Ce livre se compose d'extraits de deux cent soixante-dix-neuf ouvrages que lut Photius pendant qu'il était en ambassade en Assyrie. Il a été le premier essai, et est resté longtemps le modèle des ouvrages critiques et bibliographiques, genre de littérature dans lequel les modernes ont beaucoup surpassé les anciens.

Le recueil de Photius peut être comparé à ces albums ou registres que possède tout Anglais instruit, et dont les pages blanches reçoivent à tour de rôle des découpures d'articles historiques, littéraires et scientifiques, pris dans les journaux et les magazines. C'est un moyen fort judicieux de se créer, selon ses goûts, ses aptitudes ou sa profession, une encyclopédie personnelle, qui s'enrichit incessamment et se rectifie au besoin par elle-même. Photius ne fit pas autre chose, en rassemblant des matériaux bibliographiques qui ont pour nous le précieux avantage de nous faire connaître les écrivains de l'antiquité, et de nous signaler des ouvrages qu'il faut désespérer de retrouver. On comprend dès lors l'importance archéologique de son répertoire, de ses archives. De plus, ce recueil se distingue d'une simple compilation par l'élément critique, qui intervient fréquemment dans des remarques ou notices préliminaires : or, Photius fut le plus illustre savant du IXe siècle. Un bibliographe allemand juge son travail en ces termes :

« Il ne règne ni ordre ni méthode dans cette composition. Des écrivains païens et chrétiens, anciens et modernes, se suivent de la manière que le hasard fit tomber leurs productions entre les mains de l'auteur; ainsi, on passe d'un ouvrage érotique à un traité de philosophie ou de théologie, d'un historien à un rhéteur. Les écrits des mêmes personnes ne sont même pas réunis. En général, le plus grand nombre des livres sur lesquels Photius nous donne des notions, et dont il nous a laissé des extraits, tiennent à la théologie, aux décrets des synodes, aux disputes religieuses : la littérature profane n'y occupe qu'une place secondaire. Néanmoins, parmi les ouvrages d'historiens, de philosophes, d'orateurs, de grammairiens, de romanciers, de géographes, de mathématiciens et de médecins, que Pho-

tius a lus et qu'il juge sous le rapport des choses, de la méthode et du style, il y en a 70 à 80 qui sont perdus, et que nous ne connaîtrions pas, ou que nous connaîtrions moins, sans sa *Bibliothèque*. Il y a plusieurs ouvrages sur lesquels il se contente de donner une simple notice littéraire; il a fait des autres des extraits plus ou moins considérables. »

Quelques remarques sur les ouvrages perdus des auteurs anciens, que le recueil de Photius a conservés jusqu'à un certain point, feront mieux apprécier la valeur rétrospective de sa *Bibliothèque*.

HISTORIENS.

Ctésias de Cnide. Extrait assez détaillé des livres VII à XXIII de ses *Persiques*, ainsi que de ses *Indiques*.

Théopompe de Chios. Extrait du livre XII de son *Histoire*, avec des détails sur cet écrivain.

Hécatée d'Abdère. Passage très-curieux sur l'histoire ancienne des Juifs.

Diodore de Sicile. Extraits des livres XXXI à XXXIII, XXVI à XXXVIII et XL, qui sont du nombre de ceux qui manquent.

Denys d'Halicarnasse. Mention et jugement de l'abrégé fait par cet auteur de son *Archéologie romaine*.

Nicolas de Damas. Jugement, sans extrait, de la *Description des mœurs singulières chez différents peuples*.

Memnon d'Héraclée. Les extraits de Photius de huit livres de l'ouvrage de cet historien sont tout ce qui nous en reste.

Juste de Tibérias. Mention, sans extrait, de son *Histoire des Rois de Judée*.

Arrien. Citation et fragments des *Parthiques*, des *Alaniques*, des *Bithyniaques* et de l'*Histoire de ce qui s'est passé après Alexandre le Grand*.

Phlégon de Tralles. Extrait des *Tables chronologiques des événements qui se sont accomplis pendant la* 177e *olympiade*.

Céphalœon,
Amyntianus,
P. Herennius Dexippus,
S. Julius Africanus,
Hesychius Illustris,
} Simples notices bibliographiques sans extraits.

Théophane de Byzance. Extrait renfermant quelques faits curieux.

Praxagoras d'Athènes. Notice curieuse sur cet auteur, sans laquelle il nous serait resté inconnu.

Eunapius de Sardes. Notice bibliographique et jugement sur sa *Chronique*.

Olympiodore de Thèbes,
Nonnose,
Candide l'Isaurien,
} Extraits curieux.

Malchus de Philadelphie. Notice bibliographique.

Philostorge.
Philippe de Side,
Jean d'Egées,
Basile le Cilicien,
Serge,
} Notices littéraires sur ces historiens ecclésiastiques.

PHILOSOPHES.

Théophraste. Extraits de neuf ouvrages d'histoire naturelle, parmi lesquels six sont perdus.

Œnésidème. Extrait renfermant tout ce qu'on sait de ce philosophe sceptique.

Origène, le célèbre Père de l'Eglise. Appréciation imparfaite et passionnée de l'ouvrage philosophique de cet écrivain.

Hiéroclès. Extraits considérables de l'ouvrage de ce platonicien sur la Providence et le destin.

Proclus. Extrait de sa *Chrestomathie*, dont une autre partie a été trouvée de nos jours.

Damascius de Damas. Extrait de sa *Vie du philosophe Isidore*.

Jean Philoponus. Compte rendu superficiel.

Denys d'Egées. Mention de cet auteur, dont l'existence est ainsi connue.

ORATEURS.

Photius donne quelques notices intéressantes sur les *Dix orateurs attiques*. On voit que, de son temps, on avait 60 harangues sous le nom d'*Antiphon*, et que le grammairien Cœcilius de Sicile n'en reconnaissait pour authentiques que 35. Il reste 16 de ces discours. D'*Isocrate*, il a lu 21 discours; il dit qu'on attribue à cet orateur 60 harangues, dont 25 ou 28 étaient reconnues pour authentiques. Il porte au compte de *Lysias* 325 harangues, parmi lesquelles 233 d'authentiques; ce serait 199 de perdues depuis le IXe siècle. Il déclare authentiques 50 discours d'Isée, sur les 64 qui existaient alors : on n'en possède plus que 11. La notice sur Démosthène est détaillée et intéressante. Photius ne fixe pas le nombre de ses harangues, dont 65 seulement passaient pour authentiques; il n'en reste que 42. Il donne encore des détails précieux sur les discours d'Hypéride, les déclamations de l'empereur Adrien, de Thémistius, d'Himérius, etc., et les discours officiels de Victorinus d'Antioche.

LEXIQUES.

Photius a lu une quinzaine de lexiques, dont aucun ne nous est parvenu.

OUVRAGES DIVERS.

La *Bibliothèque* de Photius nous rend compte de diverses compositions, parmi lesquelles quelques-unes auraient pour nous un intérêt infini, si elles nous étaient parvenues. On peut en juger par la simple mention du titre : la *Géométrie du monde*, par un certain Protagoras, plusieurs travaux du médecin Oribasius, la *Pathologie* de Théon d'Alexandrie, intitulée l'*Homme;* l'ouvrage d'Arrien sur les *Comètes;* l'*Arithmétique théologique* de Nicomaque de Gérase; l'*Agriculture*, en douze livres, de Vindanius; le roman de Lucius de Patras, dont Lucien a fait la parodie; le *Voyage imaginaire*, d'Antoine Diogène; les *Contes*, de Conon; les *Mélanges historiques*, de Pamphile; la *Chrestomathie*, du grammairien Helladius; les *Fables politiques*, d'Acestoride; divers ouvrages de magie et de cabale, dont le besoin ne se fait plus sentir, et enfin un ouvrage anonyme, qui mérite les plus vifs regrets. L'auteur de cette dernière compilation avait réuni une foule de passages, tirés non-seulement de livres grecs, mais aussi de livres en langue perse, thrace, égyptienne, babylonienne, chaldéenne et indienne, lesquels étaient appliqués à la démonstration du christianisme. Photius blâme avec raison cet emploi, parfois absurde, de fables étrangères, ayant quelques rapports avec les dogmes de l'Eglise et la Passion de Jésus. Mais de quel prix serait, pour le philologue et l'historien, sinon pour le théologien, l'ouvrage de cet inconnu, si le temps destructeur avait respecté une compilation où la science moderne aurait retrouvé les traditions et peut-être la langue des peuples anciens !

La *Bibliothèque* de Photius, texte accompagné de bonnes notes, fut publiée par D. Hœschel, à Augsbourg (1601, in-fol.). Paul Etienne la réimprima à Genève (1611), avec une version peu exacte de Schott; cette édition fut réimprimée à Rouen (1653).

Bibliothèque héraldique de la France, par M. Joannis Guigard, de la Bibliothèque impériale. Cet ouvrage, dont l'apparition fut en quelque sorte un véritable événement, contient, dans un ordre qui est un chef-d'œuvre de clarté et de méthode, la bibliographie systématique et raisonnée de toutes les productions qui ont paru sur le *blason*, les *ordres de chevalerie*, la *noblesse*, les *fiefs*, les *cris de guerre*, les *devises*, *tournois*, *combats singuliers*, les *généalogies*, enfin tout ce qui constitue l'ancienne forme sociale de notre pays, si peu connue encore aujourd'hui. Ce travail est divisé en quatre livres, dont chacun est subdivisé en sections et paragraphes. Le premier livre renferme toute la science du blason, traités généraux et spéciaux; le second, les ordres de chevalerie; le troisième, l'histoire de la noblesse, de la féodalité et des fiefs, et le quatrième, le plus considérable et en même temps le plus curieux, intitulé : *Histoire héraldique, nobiliaire et généalogique*, donne les journaux, revues et almanachs nobiliaires, l'histoire des maisons nobles de l'Europe, l'histoire héraldique des corporations, l'histoire des maisons royales et impériales de France; les devises, armes, étendards et autres signes symboliques de la France; les charges, dignités et titres d'honneur; l'histoire des grands officiers de la couronne; l'étiquette et le cérémonial; les sacres et les couronnements; les armoiries des villes et des provinces; l'histoire nobiliaire des provinces disposées par ordre alphabétique, depuis l'Alsace jusqu'à la Touraine, y compris la Belgique, la Savoie et la Suisse française; l'histoire des familles nobles depuis la maison d'Acarie jusqu'à celle de Wilthem. Il comprend, en outre, sous forme d'appendice, tous les ouvrages analogues, publiés en français, intéressant les autres Etats de l'Europe. M. Joannis Guigard ne s'est pas astreint à une nomenclature pure et simple, et c'est là le côté essentiellement heureux et original de son œuvre; presque tous les articles, dont le nombre s'élève au chiffre de 5,014, sont accompagnés de notes critiques, bibliographiques et littéraires, qui décèlent chez l'auteur des connaissances aussi profondes que variées. A l'inspection de ce volume, auquel M. Joannis Guigard, si nous sommes bien renseigné, a consacré cinq années d'un labeur assidu et consciencieux, on est vraiment étonné de la patience qu'il lui a fallu, des recherches qu'il a dû faire et de la somme de matériaux qu'il a dû remuer pour arriver à sa complète exécution. D'ailleurs, aucun travail de ce genre n'avait été entrepris avant lui en France. L'auteur a donc rendu un véritable service à la science historique, et l'on ne saurait trop le louer pour les efforts qu'il a faits afin de surmonter les obstacles de toute nature qui s'opposaient à l'accomplissement de sa laborieuse tâche. La *Bibliothèque héraldique* a mis le sceau à sa réputation de savant et de lettré. Du premier coup, il s'est placé au rang des Allatius, des Naudé, des Lambecius, des La Monnoye, des Baillet, des Fabricius, des Mercier de Saint-Léger, des Meusel, des Morelli, des Van Praet, des Barbier, des Dibdin, des Brunet et des Quérard; et c'est ce qu'a parfaitement compris l'Institut, section des inscriptions et belles-lettres, qui, dans sa séance solennelle du 31 juillet 1863, lui a décerné une mention très-honorable, au concours des antiquités nationales. En effet, M. Maury, dans son rapport, s'exprimait ainsi : « La cinquième mention très-honorable est accordée à M. Joannis Guigard, de la Bibliothèque impériale, pour sa *Bibliothèque héraldique de la France*. Cette publication est un ensemble d'indications on ne peut plus précieuses pour l'histoire. Les généalogies de nos familles nobles, les fastes de ce qu'on pourrait appeler les *gentes* françaises sont une partie de notre histoire nationale, et tout ce qui peut servir à leur étude mérite les encouragements de la commission. M. Joannis Guigard a entrepris de dresser une bibliographie complète de toutes les publications relatives aux maisons françaises, aux fiefs du royaume. Son recueil paraît si complet, il a déjà été soumis par plusieurs d'entre nous à tant de vérifications critiques, qu'on peut dire qu'il est à l'épreuve des bibliographes, et que les Anselme, les d'Hozier, les Chérin n'auraient pas mieux fait. Un labeur si étendu et si pénible a droit à tous nos encouragements, et, en mentionnant avec honneur M. Guigard, nous n'exprimons qu'une crainte, c'est que le titre de son ouvrage, en paraissant indiquer qu'il a composé un livre de blason, ne donne le change au public, et n'empêche ceux qui s'occupent, non d'armoiries, mais d'histoire, d'y avoir recours. » De sorte que, indépendamment des qualités qui le caractérisent, on peut encore appliquer au livre de M. Joannis Guigard ce mot de Quintilien : *Plus habet in recessu quam in fronte promittit*.

Bibliothèque d'un homme de goût (nouvelle), par le bibliophile Barbier (5 vol. in-8°). Elle contient les jugements tirés des journaux les plus connus et des critiques les plus estimés, sur les meilleurs ouvrages qui ont paru dans tous les genres, tant en France qu'à l'étranger. Le nom de Desessarts n'a été mis sur le frontispice de cette édition (1808-1810) que parce qu'il a contribué aux frais de publication. Du reste, toutes les augmentations sont de Barbier lui-même. Celui-ci devait rédiger un sixième volume pour indiquer les meilleurs ouvrages relatifs à la morale, à la politique, aux sciences et aux arts. Ce volume n'a pas paru.

Bibliothèque utile, publication fondée en 1859 par M. H. Leneveux, avec le concours des notabilités du parti démocratique en France. Cette nouvelle bibliothèque populaire est destinée à élever le niveau de l'instruction dans les classes laborieuses et à former des citoyens capables d'exercer dignement les droits que leur confère le suffrage universel. C'est une des publications les plus remarquables de notre temps. Elle formera environ cent volumes in-18 de 192 pages, et qui sont cotés à la somme modique de 60 centimes. C'est assez dire que c'est une œuvre de dévouement au progrès des lumières, et non une spéculation de librairie. La plupart des écrivains remarquables de notre temps se sont engagés à apporter leur pierre à cet édifice. A l'heure qu'il est, trente-huit volumes ont déjà paru. Tous ces ouvrages sont entièrement inédits. Indépendamment des sciences dont elle vulgarise les découvertes les plus récentes, la *Bibliothèque utile* s'est donné pour mission de populariser, par l'enseignement de l'histoire, tous les progrès accomplis sous l'influence des idées modernes et des principes de notre grande Révolution. Toutes les nuances de la démocratie y sont représentées sans exclusivisme et sans esprit de secte. Les ouvrages les plus remarquables qui ont paru jusqu'à ce jour dans cette collection sont les suivants : l'*Art et les Artistes en France*, par Laurent Pichat; *De l'enseignement professionnel*, par Corbon; les *Mérovingiens et les Carlovingiens*, par Buchez; la *France au moyen âge*, par Fréd. Morin; les *Guerres de la Réforme*, par Jules Bastide; *Décadence de la monarchie française; Histoire de la terre*, par Brothier; *Principaux faits de la chimie*, par Sanson; *Médecine populaire*, par Turck; *Notions d'astronomie; Hygiène générale*, par le docteur Cruveilher; *Révolution d'Angleterre*, par Eug. Despois; les *Phénomènes de la mer*, par Elie Margollé; la *Grèce ancienne*, par Louis Combes; les *Phénomènes de l'atmosphère*, par F. Zurcher; l'*Instruction en France*, par Guichard et H. Leneveux; *Voltaire et Rousseau*, par Eug. Noël; *Origine et fin des mondes*, par le commandant Ch. Richard; *Précis de la Révolution française*, par Carnot, etc.

Après ce long article consacré au mot *Bibliothèque*, et surtout à la partie bibliographique, contentons-nous d'ajouter qu'un grand nombre de recueils scientifiques ou littéraires ont également pris ce titre. Nous en citerons quelques-uns : *Bibliothèque commerciale*, par Peuchet, qui parut pendant cinq années, du 1er germinal an X jusqu'en 1806; il y eut une reprise en 1815, mais il ne parut que onze livraisons; *Bibliothèque des pasteurs*, de 1804 à 1805 (4 vol. in-8°); *Bibliothèque du magnétisme animal*, par Deleuze et de Puységur (1817-1820, 8 vol.); *Bibliothèque historique*, par Chevalier, Raynaud, Cauchois-Lemaire et autres (1817-1820, 14 vol.); *Nouvelle bibliothèque historique*, matériaux pour servir à l'histoire de France (règne de Charles X), par Darmaing (1825); *Bibliothèque maçonnique*, avec cette épigraphe : *Qui n'est pas contre nous est pour nous* (1818-1819); *Bibliothèque religieuse, morale, politique et littéraire* (1817-1819, 4 vol.); *Bibliothèque royaliste*, par Ducancel, Sarran, Saint-Prosper et autres, avec cette épigraphe : *Colligit bona, mala signat* (1819-1820), etc.

BIBLIOTIQUE s. m. (bi-bli-o-ti-ke — du gr. *biblia*, livres, pris ici dans le sens de livres sacrés, Bible). Ecrivain biblique, auteur d'un commentaire ou d'une traduction de la Bible. ‖ Vieux mot.

— S'employait aussi adjectiv. : *Auteur* BIBLIOTIQUE.

BIBLIQUE adj. (bi-bli-ke — rad. *Bible*). Qui appartient, qui est propre à la Bible : *Les textes* BIBLIQUES *sont fort désintéressés dans les doutes que soulève la question de l'unité ou de la multiplicité des espèces dans le genre humain*. (D'Avezac.) *Les mosaïques à fond d'or, représentant des sujets* BIBLIQUES, *ont disparu sous une couche de badigeon*. (Th. Gaut.) *Il me tarde de retrouver, à quelques pas d'Héliopolis, des souvenirs plus grands de l'histoire* BIBLIQUE. (Gér. de Nerv.) *Il y eut un jour où la grandeur* BIBLIQUE *et la beauté hellénique se rencontrèrent, se fondirent et se mêlèrent d'esprit et de forme dans une haute simplicité*. (Ste-Beuve.) *Le déluge* BIBLIQUE *est réel, seulement il fut local*. (L. Figuier.) *On ne peut plus reconnaître dans les récits* BIBLIQUES *qu'un mélange de vérité et de fiction, et dans les dogmes ecclésiastiques de significatifs symboles*. (Strauss.) ‖ Qui est du genre de la Bible, qui est imité de la Bible : *Une simplicité* BIBLIQUE. *Le style* BIBLIQUE. *Il ne faut point abuser des façons de parler* BIBLIQUES. (Boss.) *C'était l'esprit gaulois dans sa fleur, un cœur* BIBLIQUE, *une âme patriarcale*. (J. Sandeau.) *Une innocence* BIBLIQUE *éclatait sur son front*. (Balz.) *Un bonnet plat, en linon empesé, encadrait son visage pâle et austère, autrefois d'une rare et fière beauté, d'un caractère tout* BIBLIQUE. (E. Sue.)

— *Société biblique*, Nom donné à des sociétés établies par les protestants pour répandre des traductions de la Bible en langue vulgaire : *Les* SOCIÉTÉS BIBLIQUES *sont très-nombreuses en Angleterre et aux Etats-Unis*.

— **Encycl.** *Style biblique*. La Bible, c'est-à-dire la collection de tous les livres religieux conservés avec tant de soin chez les Juifs, et reconnus comme inspirés par les chrétiens, qui y ont ajouté quelques livres nouveaux écrits par les apôtres de Jésus ou par leurs premiers disciples, a-t-elle réellement un style propre, qui puisse être regardé comme son caractère distinctif? En d'autres termes, y a-t-il réellement un style qu'on puisse appeler *biblique?* C'est là une question bien difficile, et qu'il serait téméraire de vouloir trancher, quand on ne connaît la Bible que par les traductions grecques ou latines qui en ont été faites dans les circonstances que tout le monde connaît, et par les traductions de ces traductions en langue vulgaire. La version grecque connue sous le nom de *version des Septante* n'offre, en général, qu'un style barbare, si on le compare à celui de Démosthène ou de Xénophon; le latin de saint Jérôme, dans la Vulgate, paraît peut-être encore plus barbare auprès du beau langage de Cicéron, de Salluste et de Tite-Live. Non-seulement ces traductions sont complètement dépourvues d'élégance; mais, en maint passage, elles manquent de clarté et semblent prouver que les traducteurs ne comprenaient pas l'original; s'ils le comprenaient, ils ont mérité un reproche plus grave encore, celui de n'avoir pas su le faire comprendre. Ce qu'il faut appeler *style biblique*, est-ce donc la forme grammaticale, la tournure de phrases qu'ont employée les soixante-douze traducteurs envoyés par le grand prêtre Eléazar au roi d'Egypte Ptolémée Philadelphe, ou celle qu'a adoptée saint Jérôme? Il est impossible qu'on l'entende ainsi, car tous ceux qui parlent du *style biblique* se récrient sans cesse sur ses beautés, et il n'y a rien de beau dans ces formes ni dans ces tournures. Mais si ce n'est pas la forme de l'expression qui constitue le *style biblique*, ce ne peut être que la nature même des pensées ou le mouvement qui en règle le cours. Il est certain que la nature ou l'enchaînement des pensées forme toujours un des éléments du style, mais ce n'est qu'un élément, ce n'est pas le style tout entier, et ici, au contraire, nous sommes forcés d'admettre que le *style biblique* ne contient rien autre chose, puisque nous devons le trouver admirable.

Ceci posé, nous arriverons peut-être plus facilement à juger en quoi consiste le *style biblique*. Pourtant, une nouvelle difficulté se présente. La partie seule de la Bible qui est connue sous le nom d'Ancien Testament contient un grand nombre de livres différents, écrits à des époques très-éloignées les unes des autres et par des hommes dont la position sociale était loin d'être la même : est-il croyable que tous ces auteurs si divers aient eu le même style, c'est-à-dire, dans le sens restreint auquel nous avons dû réduire ce mot, le même genre et surtout le même mouvement d'idées? Si cela était vrai, ce serait peut-être la preuve la plus frappante du caractère inspiré des Ecritures; car il en résulterait que les pensées ne venaient pas de l'écrivain personnellement, et qu'à toutes les époques elles étaient toujours suggérées du dehors par une force mystérieuse restant toujours la même. Mais il n'en est rien, et il y a autant de différence entre la Genèse, par exemple, et le *Cantique des cantiques*, qu'entre l'*Histoire universelle* de Bossuet et telle page brûlante de la *Nouvelle Héloïse*, ou tel chant passionné d'un de nos poëtes modernes.

Deux choses seulement nous paraissent avoir été communes à presque tous les écrivains qui ont composé les diverses parties de la Bible : un orgueil national que ne justifiait guère la puissance réelle du peuple juif, et la conviction profonde que le Dieu d'Abra

ham, d'Isaac et de Jacob était le dispensateur souverain de tous les événements de la terre; qu'il ne voulait avoir qu'un seul peuple, celui qui descendait d'Abraham; que tôt ou tard il l'établirait au-dessus de toutes les nations; que, pour vaincre ses ennemis, Israël n'avait nul besoin de nombreuses armées; que toutes ses victoires avaient été le résultat de sa fidélité à servir un maître jaloux et tout-puissant; que toutes ses défaites et ses humiliations venaient de sa désobéissance. Et cette conviction même n'était encore qu'une des formes que prenait l'orgueil national. Le peuple juif, en cela, se distinguait-il réellement de tous les peuples de la terre? Non; car on retrouve partout la même prévention, la même préférence pour le pays où l'on vit, où l'on a ses parents et ses amis. Les Romains, par exemple, étaient sincèrement convaincus qu'ils avaient été destinés, dès leurs premiers commencements à conquérir, la terre tout entière, et Virgile n'a fait qu'exprimer la pensée de tous les citoyens de Rome quand il a dit :

Tantæ molis erat romanam condere gentem!

mais les Romains croyaient que, pour vaincre, il fallait des soldats, et c'est pour cela qu'ils ont vaincu. Les Juifs croyaient qu'il suffisait de faire des sacrifices selon les rites prescrits et de ne jamais sacrifier à d'autres dieux qu'à Jéhovah; c'est pour cela qu'ils n'ont jamais pu s'étendre, qu'ils ont été tant de fois réduits en servitude et qu'ils n'ont jamais vu se réaliser les prédictions de leurs prophètes.

Cependant, malgré tant de déceptions, la confiance de leurs écrivains ne s'est jamais ébranlée, il faut en convenir, et c'est là surtout le caractère distinctif des livres juifs. L'orgueil national était plus tenace chez ce petit peuple que dans toutes les autres parties de la terre; et comme cet orgueil ne trouva jamais qu'une satisfaction bien restreinte, même dans les plus beaux jours; comme la nation ne fit jamais de grandes conquêtes et ne put jamais mettre sur pied que de petites armées, force fut bien à ses prophètes, c'est-à-dire à ses écrivains, de faire toujours reposer leur unique confiance sur le bras du Tout-Puissant. De là vient que le nom de Dieu est répété presque dans toutes leurs phrases; que, même quand ils ne le nomment pas, on sent qu'il est présent à leur pensée. De là viennent ces brusques sauts qui, d'un récit tout humain, nous reportent tout à coup à l'intervention divine. L'idée de Dieu règne partout, tout sert d'image pour la rappeler, et naturellement la plupart de ces images sont grandioses, parce que c'est sur la puissance, sur la grandeur de Dieu que l'on fonde toutes ses espérances de gloire future. Il n'en sera pas ainsi dans l'Evangile, qui commencera une autre Bible d'un caractère tout différent : là, les images de Dieu ne seront pas si terribles; on le représentera plutôt comme un père que comme un maître jaloux, parce que le peuple nouveau, sans renoncer à l'espoir de dominer sur toute la terre, fatigué d'attendre en vain une domination matérielle qui échappe toujours, ne rêvera plus qu'une domination spirituelle, plus facile à conquérir. Mais c'est toujours sur Dieu que l'on comptera pour obtenir ce triomphe d'un genre tout nouveau; la pensée de Dieu obsédera constamment l'esprit des nouveaux historiens, des nouveaux prophètes devenus des apôtres ou des disciples; elle leur fera oublier tout ce qui préoccupe les écrivains ordinaires; ils s'attacheront fort peu à l'ordre des événements; quand ils passeront d'un sujet à un autre, ils ne s'en apercevront pas, parce que, au fond, c'est toujours la même pensée qui les occupe, celle de Dieu, et ils emploieront la conjonction copulative *et* quand le sens demanderait plutôt une conjonction adversative; l'époque précise des événements n'aura aucune importance à leurs yeux, ils diront seulement *en ce temps-là;* pourvu qu'ils appellent notre attention sur les faits divins en eux-mêmes, ils sont contents, leur but est atteint.

Cette préoccupation constante de l'idée divine suffit-elle pour caractériser un style? On peut le croire, pourvu qu'on restreigne beaucoup la signification ordinaire du mot; et alors on peut soutenir qu'il y a réellement un *style biblique*. Mais si l'on s'emparait de cet aveu pour en conclure que les écrivains bibliques ont été réellement inspirés et que c'est Dieu lui-même qui soufflait en eux la pensée constante de ramener tout à lui, on attribuerait à nos paroles un sens que nous ne voulons pas leur donner. A nos yeux, la question de l'inspiration reste entière, et nous ne pensons pas qu'il y ait impossibilité bien démontrée de tout expliquer naturellement par l'amour-propre national, par les habitudes religieuses, et peut-être aussi par des traits plus ou moins communs à tous les peuples d'Orient, ce qui conduit à faire entrer le climat comme un élément très-important dans cette question très-difficile et très-complexe du *style biblique*.

C'est au climat, par exemple, qu'il faut rapporter cette tendance prononcée des poëtes hébreux à peindre l'avenir plutôt que le présent, et à le peindre comme un spectacle qui se déroule actuellement sous leurs yeux. Les tableaux sont tracés avec de vives couleurs; ils sont confus toujours, mais ils frappent par leur grandeur, par leur décousu même, qui les fait ressembler à des rêves, quelquefois à d'affreux cauchemars. C'est dans les prophètes surtout qu'on pourrait trouver un style à part, non-seulement à cause de ce mouvement extraordinaire d'idées, où l'on retrouve encore la préoccupation constante du grand pouvoir de Dieu, mais à cause de ces phrases courtes et hachées, qui sont comme le cri d'une âme troublée et hors d'elle-même. Mais appeler cela le *style biblique*, c'est attribuer à la Bible seule ce qui convient à tout l'Orient, et jusqu'à un certain point à tous ceux qui ont voulu rendre des oracles, dans quelque partie de la terre que ce fût : c'est proprement le style oriental ou le style prophétique.

Parmi nos écrivains modernes, plusieurs ont évidemment cherché à imiter le *style biblique*, comme Edgar Quinet dans *Ahasvérus*, et surtout Lamennais dans les *Paroles d'un croyant*. Sur quoi ces écrivains ont-ils fait porter leur imitation? Leurs phrases sont souvent courtes, hachées, décousues; mais nous venons de voir que les phrases de ce genre constituent plutôt le style oriental ou prophétique que le *style biblique* proprement dit. Si l'on avait interrogé la plupart de ceux qui admirèrent les *Paroles d'un croyant* comme un magnifique modèle du *style biblique*, et si on leur avait demandé à quel caractère ils reconnaissaient le langage de la Bible, la réponse la plus claire et la plus sincère qu'ils eussent pu donner est peut-être celle-ci : « Nous avons reconnu la Bible à la grande profusion des *et* jetés au commencement des phrases. »

Citons une partie du chapitre x :

« *Et* mon âme était triste, *et* l'espérance en sortait de toutes parts comme d'un vase brisé.

» *Et* Dieu m'envoya un profond sommeil.

» *Et* dans mon sommeil, je vis comme une forme lumineuse, debout près de moi, un esprit dont le regard doux et perçant pénétrait jusqu'au fond de mes pensées les plus secrètes.

» *Et* je tressaillis, non de crainte ni de joie, mais comme d'un sentiment qui serait un mélange inexprimable de l'une et de l'autre.

» *Et* l'esprit me dit : Pourquoi es-tu triste?

» *Et* je répondis en pleurant : Oh! voyez les maux qui sont sur la terre.

» *Et* la forme céleste se prit à sourire d'un sourire ineffable, *et* cette parole vint à mon oreille :

» Ton œil ne voit rien qu'à travers ce milieu trompeur que les créatures nomment le temps. Le temps n'est que pour toi : il n'y a point de temps pour Dieu.

» *Et* je me taisais, car je ne comprenais pas.

» Tout à coup l'esprit : « Regarde, » dit-il.

» *Et*, sans qu'il y eût désormais pour moi ni avant ni après, en un même instant, je vis à la fois ce que, dans leur langue infirme et défaillante, les hommes appellent passé, présent, avenir.

» *Et* tout cela n'était qu'un, *et* cependant, pour dire ce que je vis, il faut que je redescende au sein du temps, il faut que je parle la langue infirme et défaillante des hommes... »

Que font là tous ces *et*, qui se répètent bien des fois encore jusqu'à la fin du chapitre? La plupart sont inutiles au sens ou devraient être remplacés par *alors*, *puis*, etc. Mais si l'auteur ne les avait pas mis ainsi en évidence, pour attirer tous les yeux, personne n'aurait dit : « C'est le style de la Bible, » et il fallait que tout le monde le dît, afin que l'effet fût plus grand. Cependant on ne trouverait peut-être pas une seule page dans la Bible tout entière où l'abus de la conjonction *et* soit porté à ce point. Sans doute, on peut dire que Lamennais, dominé par la pensée fixe d'un avenir où Dieu fera disparaître toutes les injustices qui pèsent sur la terre, accumule toutes ces images et tous ces petits faits comme venant à l'appui de l'unique vérité qui l'oppresse; et cela explique jusqu'à un certain point pourquoi il veut marquer que chaque phrase s'ajoute à la précédente, en est la suite naturelle et inséparable. Il y a bien ici quelque ressemblance avec cette préoccupation constante de l'idée divine que nous avons signalée chez les écrivains de la Bible. Mais, en vérité, s'il ne faut que cela pour donner au style un caractère biblique, c'est trop facile, et le *style biblique* est réduit à trop peu de chose. Qu'un auteur, préoccupé d'une grande idée, laisse voir sa préoccupation dans la suite et l'enchaînement de ses pensées, cela est bien, et son style en deviendra quelquefois plus éloquent, plus sublime peut-être. Mais cette préoccupation peut se manifester par des signes moins puérils, et vraiment nous croyons, nous qui ne sommes pas bien convaincu de l'existence d'un *style biblique*, qu'il y a dans la Bible des choses plus dignes d'être imitées. Nous ne disons pas, d'ailleurs, que Lamennais ait borné là son imitation de la Bible; mais nous croyons qu'il a eu tort de descendre à ces petits moyens, et que pourtant c'est à leur emploi qu'il dut une bonne partie de son succès.

— *Sociétés bibliques*. L'idée de fonder des sociétés pour répandre parmi les classes pauvres des exemplaires de la Bible, traduite en langue vulgaire, ne pouvait prendre naissance que chez les protestants, puisque l'Eglise catholique a toujours eu pour principe de ne point encourager les simples fidèles à lire la Bible et de préférer, pour le peuple, l'enseignement oral distribué par ses ministres à celui qui se ferait tout seul par la lecture du livre sacré qu'elle reconnaît pourtant comme renfermant la base essentielle de ses doctrines. Elle s'appuie, pour expliquer la préférence qu'elle donne à l'enseignement oral, sur les paroles mêmes de Jésus-Christ : « *Ite, docete omnes gentes*, Allez et enseignez vous-mêmes toutes les nations; » mais cette raison ne suffit pas pour prouver le danger d'employer la lecture au moins comme moyen auxiliaire ajouté à celui de la prédication, et elle montre elle-même qu'elle ne croit pas ce danger réel, puisqu'elle permet à ses prêtres de mettre des catéchismes entre les mains des enfants et une foule de livres de piété entre celles des fidèles. Si donc il existe ici un danger, ce n'est pas celui qui consisterait à s'instruire tout seul par les livres, c'est uniquement celui de lire un livre spécial, qui est la Bible; et, comme la Bible est inspirée, tandis que les catéchismes et tous les livres de piété ne le sont pas, il peut sembler extraordinaire que le livre dangereux soit précisément celui qui est inspiré. Mais abrégeons ces réflexions, qui sont étrangères à notre sujet, et traçons en quelques lignes l'historique des sociétés fondées dans le but de distribuer partout des Bibles, afin que la parole de Dieu soit lue et méditée partout : les protestants prétendent qu'ayant la parole de Dieu à notre disposition, c'est une profanation impie de lui préférer la parole des hommes, et vraiment, s'ils ont tort, il faut convenir qu'ils ont un peu l'air d'avoir raison.

La première société de ce genre fut établie en Angleterre par le Long-Parlement, en 1649. En 1663, J. Eliott, missionnaire protestant, traduisit la Bible dans la langue des tribus américaines où il voulait aller prêcher l'Evangile, et fit imprimer cette traduction dont il emporta de nombreux exemplaires dans le nouveau monde. En 1698, la *Société pour la propagation de la foi chrétienne* fut établie à Londres, et on lui doit des traductions de la Bible en arabe, en gallois, etc. A cette société en succédèrent plusieurs autres jusqu'en 1804, époque où fut enfin organisée la grande société connue sous le nom de *British and foreign Bible Society*, qui, à force de zèle et d'activité, est parvenue à se rattacher des sociétés auxiliaires dans les principales villes du royaume; à recueillir des sommes d'argent considérables, plus de 100 millions de francs de 1804 à 1855; à répandre plus de 30 millions d'exemplaires de la Bible dans toutes les parties du monde, puisque, en 1850, elle avait déjà fait faire des traductions en 166 langues différentes. La Société entretient, dans tous les lieux où elle veut faire distribuer des Bibles, des hommes qui sont plutôt de simples agents que des missionnaires, et dont la fonction consiste uniquement à trouver de pauvres gens à demi-sauvages qui consentent à recevoir une Bible en promettant de la lire quand ils auront le temps ou quand ils auront appris à lire, s'ils ne le savent pas encore. On conçoit que ces pauvres Bibles restent souvent intactes, qu'elles sont quelquefois conservées religieusement comme de simples talismans ou comme un objet de curiosité, qu'elles sont bientôt mises de côté par le petit nombre de ceux qui essayent de les lire quand ils voient qu'ils ne comprennent rien, qu'enfin cette propagande de Bibles produit très-peu de véritables chrétiens. Les catholiques se moquent des protestants sous ce rapport, ils accusent leurs efforts d'impuissance, et il faut convenir qu'en général les faits leur donnent raison.

Une *Société biblique*, rivale de celle de Londres, s'est formée à Edimbourg, et elle a acquis, en peu de temps, un développement considérable. Il y en a une aussi à Berlin, dont la fondation remonte à 1805, et qui compte cent succursales; c'est la plus importante de toute l'Allemagne. Les autres sont établies dans les villes suivantes : Hambourg, Dresde, Nuremberg, Lubeck, Francfort-sur-le-Mein, Brême, Stuttgard, etc. La Suisse, la Suède, le Danemark, les protestants de la France, ont aussi des *Sociétés bibliques*. Enfin, aux Etats-Unis, la *Société biblique de Philadelphie*, fondée en 1808, a fait imprimer plusieurs millions de Bibles en diverses langues, et compte plus de mille sociétés affiliées dans l'Amérique du Nord.

Scènes bibliques. La Bible a été, pour les artistes du moyen âge et des temps modernes, une source inépuisable d'inspirations. Dans le principe, les artistes chrétiens, obligés de voiler sous des allégories leurs croyances persécutées, empruntèrent à la Bible des images où les initiés se plaisaient à reconnaître les mystères de la foi nouvelle. C'est ainsi que, sous la figure de Daniel dans la fosse aux lions, on retrouvait Jésus-Christ triomphant de ses ennemis et de la mort, et, pour rappeler la résurrection de l'Homme-Dieu, on montrait Jonas dévoré par la baleine et rendu à la lumière après trois jours. Par la suite, on représenta les scènes de l'Ancien Testament en regard des sujets tirés de l'Evangile, afin de mieux faire ressortir les rapports mystérieux des deux Lois. Cette sorte de parallèle a servi de thème à plusieurs compositions remarquables, parmi lesquelles il nous suffira de citer les peintures dont Hippolyte Flandrin a décoré les murailles de la nef de Saint-Germain-des-Prés.

Les enlumineurs, dans les chefs-d'œuvre de la calligraphie monastique, les maîtres de pierre, sous les porches des grandes églises romanes et ogivales, multiplièrent à l'envi les représentations des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Quels trésors de grâce naïve ont déployés ces pieux *imagiers*, qui, ne travaillant que pour la plus grande gloire de Dieu, ne pouvaient pas songer à nous transmettre leurs noms! Que de charme dans leurs compositions, où nous retrouvons les types, les costumes, les usages de leur époque et jusqu'aux monuments des villes qu'ils habitaient! En ce temps-là, l'art n'avait aucun souci de la couleur historique et de la couleur locale; il se bornait à exprimer le sentiment religieux.

Les maîtres de la Renaissance ne commirent pas moins d'anachronismes que ceux du moyen âge, mais ils surent donner aux figures bibliques une grandeur, une majesté incomparable; ils créèrent des types d'une beauté tout idéale qui furent généralement admis par les artistes des âges suivants. Un volume ne suffirait pas à la simple énumération des œuvres inspirées par la Bible aux peintres des diverses écoles. Et nous n'entendons parler ici que des tableaux dont l'Ancien Testament a fourni les sujets, compositions qui tiennent, pour ainsi dire, le milieu entre les scènes tirées de l'histoire profane et celles empruntées au Nouveau Testament et aux légendes des saints. Les maîtres les plus célèbres ont exécuté des peintures bibliques. Vingt-cinq ans avant de couvrir les murs de la chapelle Sixtine des figures colossales du *Jugement dernier*, Michel-Ange, l'auteur du *Moïse*, avait orné le plafond de cette chapelle de douze tableaux représentant : *Dieu débrouillant le chaos*, la *Création du monde*, la *Création de la lumière*, la *Création de l'homme*, la *Création de la femme*, *Adam et Eve tentés par le serpent*, le *Sacrifice de Noé*, le *Déluge*, l'*Ivresse de Noé*, *Judith*, *David et Goliath*, la *Mort d'Aman*. A son tour, Raphaël déroula dans ses célèbres Loges une longue série de scènes bibliques; elles sont au nombre de quarante-huit. Parmi les plus remarquables, nous citerons : *Dieu débrouillant le chaos*, *Dieu créant la terre*, *Dieu créant la lumière*, *Dieu créant les animaux*, *Adam et Eve tentés par le serpent*, la *Sortie du Paradis*, la *Construction de l'Arche*, le *Déluge*, *Isaac et Rébecca*, *Jacob rencontrant Rachel*, la *Chasteté de Joseph*, le *Triomphe de David*, la *Construction du temple*, etc. La plupart des autres grands maîtres de l'Italie ont puisé des sujets de tableaux dans l'Ancien Testament. Le Titien a peint la *Mort d'Abel*, le *Sacrifice d'Abraham*, *David tuant Goliath*, *Tobie conduit par l'Ange*, le *Passage de la mer Rouge*, etc., tableaux que l'on conserve dans diverses églises de Venise; — Giorgione : le *Jugement de Salomon* (Musée des Offices), *Moïse sauvé des eaux* (palais Pitti), etc.; — Tintoret : *Suzanne au bain* (Louvre), l'*Adoration du veau d'or* (église de Santa Maria dell' Orto, à Venise), la *Présentation d'Esther* (Hampton-Court), etc.; — Paul Véronèse : *Loth et ses filles*, l'*Evanouissement d'Esther* et *Suzanne au bain* (Louvre), *Esther devant Assuérus* (Musée des Offices), *Moïse sauvé des eaux* (Musée de Lyon), la *Reine de Saba* (Musée de Turin), etc. — Les artistes espagnols ont rarement traité des sujets bibliques. Dans l'œuvre des chefs de cette école, nous ne trouvons guère à citer que le *Frappement du Rocher* (Musée de Séville), *Jacob chez Laban* et le *Retour de l'Enfant prodigue* (Galerie Westminster), par Murillo; la *Robe de Joseph* (à l'Escurial), par Velasquez; le *Frappement du Rocher* (ancienne galerie Soult), par Herrera le Vieux. — En revanche, les artistes primitifs des écoles du Nord se sont fréquemment inspirés de la poésie biblique : Van Eyck a représenté *Adam et Eve*, le *Buisson ardent*, la *Verge d'Aaron*, etc.; Memling : *David et Bethsabée* (Musée de Stuttgard), le *Péché originel* (collection d'Ambras). Ce fut en Allemagne que parurent les premières *illustrations* gravées de la Bible. Alb. Dürer, Aldgrever, Altdorfer, les Beham, Holbein, les Burgkmaier, J. Binck, Lucas Damesz, Amman et beaucoup d'autres firent des dessins ou des gravures pour ce genre d'ouvrages. Le nombre des planches exécutées par Amman pour la Bible de Martin Luther, publiée à Francfort en 1565, ne s'élève pas à moins de cent dix. A peu près à la même époque, Pieter van der Borcht gravait une centaine de planches pour un recueil publié à Amsterdam en 1580, sous le titre de : *Imagines et figuræ Bibliorum* (in-fol.). Nous n'entreprendrons pas de citer les innombrables éditions *illustrées* de la Bible qui ont été publiées depuis cette époque. Brunet a indiqué, dans son *Manuel de l'amateur de livres*, quelques-unes des plus curieuses.

Rembrandt réclame une mention toute particulière parmi les peintres de sujets bibliques. « Aucune autre école contemporaine, a dit le docteur Waagen, ni celle de Rubens, ni celle des Carrache, ni l'école française, ni l'école espagnole n'a rendu l'esprit de la Bible avec la pureté et la profondeur du maître hollandais. Le sentiment profond qui le distingue s'ajoute ici à son admirable talent de composition. Quoique ses personnages, le plus souvent des portraits de juifs d'Amsterdam dont il habitait le quartier, soient communs et parfois extrêmement laids, ils n'en frappent pas moins le regard par une simplicité, une vérité, une harmonie étonnantes dans lesquelles Kolloff et Guhl après lui ont reconnu avec raison le véritable esprit de l'Eglise réformée. » La vérité est que, pour Rembrandt, les personnages de la Bible sont de simples acteurs de la comédie humaine; il excelle à les placer en scène, à les faire mouvoir, à les envelopper

d'air et de lumière; il se soucie médiocrement d'ailleurs de leur conserver leur physionomie historique; il les accoutre tranquillement à la hollandaise, et se permet, tout au plus, afin d'ajouter au pittoresque de ses tableaux, de faire quelques emprunts à la défroque des marchands levantins très-nombreux, de son temps, à Amsterdam. C'est dans cette manière qu'il a peint la *Famille de Tobie*, qui est au Louvre; *Jacob bénissant les fils de Joseph*, du musée de Cassel; *Samson aveuglé par les Philistins*, de la collection Schoenborn, à Vienne; *Suzanne au bain*, du musée de La Haye; le *Sacrifice d'Abraham*, de l'Ermitage; *Jacob luttant avec l'ange*, *Tobie aveugle*, *Moïse condamnant le veau d'or*, du musée de Berlin; le *Festin de Balthasar*, de la collection de lord Derby; *Daniel devant Nabuchodonosor*, de la collection Scardale, etc. C'est par l'ampleur de la composition, par la vigueur du sentiment dramatique, par la chaleur et l'éclat extraordinaires de l'exécution que se distinguent les scènes bibliques peintes par Rubens: l'*Expulsion d'Agar*, de la galerie de l'Ermitage; *Loth et ses filles quittant Sodome*, du Louvre; *Samson et Dalila*, la *Chaste Suzanne* la *Dispersion de l'armée de Sennachérib*, *Job sur le fumier*, du musée de Munich; la *Réconciliation de Jacob et d'Esaü*, du Belvédère de Vienne; *Bethsabée*, du musée de Dresde; le *Serpent d'airain*, de la National-Gallery, etc. Moins brillant et moins pompeux que Rubens, notre Poussin l'emporte sur le maître flamand par la gravité de l'expression, par la noblesse des figures, par la profondeur des idées: il rend à merveille sinon la couleur, du moins la majesté du style biblique. Le Louvre seul a de lui onze tableaux dont les sujets sont tirés de l'Ancien Testament: *Adam et Eve*, le *Déluge*, la *Terre promise*, *Ruth et Booz*, *Eliézer et Rébecca*, *Moïse sauvé des eaux*, *Moïse foulant aux pieds la couronne de Pharaon*, *Moïse changeant en serpent la verge d'Aaron*, la *Manne dans le désert*, les *Philistins frappés de la peste*, le *Jugement de Salomon*.

A l'exemple des maîtres illustres dont nous venons de citer les ouvrages, la plupart des artistes des diverses écoles ont peint des scènes bibliques. Contentons-nous de nommer ceux qui ont traité ce genre de sujets le plus fréquemment ou avec le plus d'éclat. Ce sont, parmi les italiens: Giotto, Spinello Aretino, Buffalmaco, Benozzo Gozzoli (dans le Campo Santo de Pise), Paollo Uccello, Mantegna, Polydore Caldara, Baldassare Peruzzi, les Carrache, le Caravage, le Dominiquin, le Guerchin, Salvator Rosa, Palma le jeune, les Bassan, Fr. Mola, Schiavone, le Calabrese, Luca Giordano, Andrea Sacchi, Benedetto Castiglione, Zuccarelli, B. Luti, Solimene, P. Liberi, A. Tiarini, Carle Maratte, le Cortone, Cipriani, A. Balestra, Valerio Castello, Carlone, etc. Chez les Allemands: Lucas Granach, Holbein, Rottenhamer, Elzheimer, Sandrart, Schoenfeldt, Philippe Roos, Frédéric Oeser, Dietrich, etc. Chez les Flamands et les Hollandais: Frans Floris, Michel Conie; Goltzius, Lambert Lombard, Martin de Vos, van Orley, Martin Heemskerk, les Francken, les Breughel, Paul Bril, Hans Bol, Hoefnagel, van Dyck, Martin Pepyn, Gaspard de Crayer, Boeyerman, Jordaens, van Tulden, Diepenbeck, Gérard de Lairesse, G. Flinck, F. Bol, J. Lievens, N. Vleughels, G. Hoet, Vinckenbooms, van Eeckhout, P. de Molyn, van der Werff, etc. En France: Valentin, La Hyre, Ch. de Lafosse, Nic. Bertin, Séb. Bourdon, Séb. Leclerc, Nic. Loir, Fr. Verdier, A. Vignon, Raimond Lafage, Le Brun, J. Stella, J.-B.-F. de Troy, Mignard, A. Coypel, Restout, Le Moyne, Nattier, C. Vanloo, Vien, etc. En Angleterre: Benjamin West, Stothard, Damby, Turner, W. Hilton, W. Etty, John Martin; etc. Les compositions colossales et fantastiques de ce dernier, ont obtenu, il y a une quarantaine d'années, un succès extraordinaire, à Paris comme à Londres. Voici ce qu'en disait, dans un article sur le Salon de 1833, Alexandre Decamps, le frère de notre célèbre artiste: « De tous les peintres qui ont pris la poésie pour foyer d'inspiration, celui, non pas en France seulement, mais en Europe, qui a étendu le plus loin les limites de son art, est certainement M. John Martin; mais il n'adopte ni la poésie moderne, ni l'allégorie; c'est dans le style biblique, dans les immenses versets du vieux Testament qu'il puise les compositions de ses poétiques panoramas. Là, tout est surnaturel, tout est prodige; c'est l'histoire dictée par Dieu et ses prophètes. On ne peut donc exiger de M. Martin toutes les conditions de vérité, d'exactitude que l'on impose aux peintres de l'humanité et du monde moderne. » Le *Déluge*, *Josué arrêtant le soleil*, le *Festin de Balthasar*, et plusieurs autres ouvrages de M. Martin ont été popularisés par la gravure et la lithographie. On est bien revenu aujourd'hui de l'enthousiasme que ces compositions bizarres avaient d'abord inspiré. Plusieurs artistes, en France, ont prouvé qu'il n'était pas nécessaire de franchir les limites de l'art pour peindre avec vérité et avec éclat les scènes poétiques de la Bible. Le frère de l'écrivain que nous venons de citer, Decamps, a déployé dans ce genre de compositions une hardiesse et une originalité des plus remarquables; le premier entre les peintres de l'histoire sacrée, il a eu le talent de conserver aux personnages leur caractère antique, aux sites leur couleur locale. Cette puissance de l'interprétation, l'élévation de style, le respect de la vérité éclatent surtout dans les neuf dessins où l'artiste a retracé la *Vie de Samson*. Parmi les tableaux du maître, il faut citer aussi: *Joseph vendu par ses frères*, *Eliézer et Rébecca*, *Moïse sauvé des eaux*, *Josué arrêtant le soleil*, la *Fuite de Loth*, l'*Anesse de Balaam*, *Job sur son fumier*, *Saül poursuivant David*. On peut dire que M. Gust. Doré s'est montré le digne émule de Decamps dans les splendides dessins dont il a illustré la *Sainte Bible* éditée récemment par M. Mame de Tours (V. BIBLE). Comme illustrations du livre sacré, nous ne saurions omettre celles dont Schnorr a accompagné la *Bible protestante*, publiée en Allemagne, il y a quelques années. Les compositions de cet artiste, d'un dessin mâle et hardi, rendent nettement l'esprit du texte. « L'important pour Schnorr, a dit M. Ch. Périer, était d'être clair, puisqu'il s'adressait dans cette édition toute populaire de la Bible aux personnes les moins portées par leur éducation à s'élancer dans les régions de l'abstraction. Comme le réformateur, il a traduit la Bible dans un langage dont la lucidité sera toujours un modèle et un exemple utile en Allemagne. Ses compositions sont aussi simples et aussi naïvement grandes que son style. Paysan bas-saxon comme Luther, il ignore les délicatesses, les ménagements et les artifices de la parole. Il n'a pour règle que la simplicité, la franchise et le naturel. » Plusieurs autres belles éditions illustrées de la Bible ont été publiées à diverses époques en Allemagne, en Hollande, en France, en Angleterre. Terminons ce long article, en rappelant qu'Horace Vernet, notre grand peintre de batailles, fut aussi un bon peintre de sujets bibliques: la gravure de Jazet a rendu populaires *Rébecca à la fontaine*, *Judith et Holopherne*.

BIBLIS s. m. (bi-blis). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des hirundinées à queue non fourchue, qui ne paraît être qu'une simple division du genre hirondelle.

— s. m. pl. Groupe de lépidoptères diurnes, ayant pour type le genre biblis.

BIBLIS, bourg du grand-duché de Hesse-Darmstadt, prov. de Starkenbourg, gouvern. et à 16 kil. d'Heppenheim; 2,147 hab.

Biblis, opéra en cinq actes de Fleury, musique de Lacoste, représenté à Paris, sur le théâtre de l'Opéra, le 6 novembre 1732. — Caunus vient de soumettre la Carie, et de la rendre à la princesse Ismène, qu'il doit épouser; mais son bonheur est troublé par le chagrin de l'inconsolable Biblis. Celle-ci ne peut voir s'éloigner son frère, qu'elle aime d'un amour criminel; pour le retenir, elle lui offre le trône d'Ionie qu'elle occupe par droit d'aînesse et comme prêtresse d'Apollon. Caunus l'accepte, et va prêter, devant le peuple, le serment accoutumé; tout à coup l'oracle d'Apollon se fait entendre, lui ordonne de laisser jouir Biblis de la souveraineté et de s'éloigner d'un Etat où sa présence va causer les plus grands malheurs. Caunus jure d'obéir aux dieux; il est prêt à partir et refuse de suivre Ismène en Carie, craignant d'y attirer les malheurs qui menacent l'Ionie. Mais Biblis, dominée par son étrange passion, engage Iphis, dont elle est aimée, à retenir Caunus, malgré les ordres des dieux. Iphis y consent et réussit. Cependant Biblis s'est retirée dans le lieu où reposent ses ancêtres; là, elle gémit sur son amour criminel. Iphis vient l'y retrouver et lui apprendre que Caunus est resté. Elle lui reproche d'avoir trop bien suivi ses ordres, et l'engage à cacher la retraite qu'elle a choisie. Iphis refuse d'obéir, et court avertir Caunus, tandis que, transportée momentanément aux Champs-Elysées, Biblis voit les tourments préparés dans les enfers à ceux qui se rendent coupables d'inceste. Caunus la retrouve dans l'endroit funèbre où elle est venue se lamenter; elle en sort à sa sollicitation pour aller préparer l'hymen de son frère et d'Ismène. Iphis la presse de lui accorder sa main; c'est alors qu'elle lui déclare qu'un autre a pris possession de son cœur. Enfin, l'autel est préparé pour la cérémonie nuptiale: on amène une victime. Biblis saisit le couteau des sacrifices, et va s'en frapper, lorsque son frère lui retient le bras. Caunus, touché des maux que cause sa présence, s'éloigne; il va quitter pour jamais la terre d'Ionie, lorsque Biblis survient. Il veut lui rendre la couronne; mais elle lui laisse voir son amour; il s'en indigne et se reproche de n'avoir pas cédé à la voix de l'oracle; enfin, Biblis se poignarde et meurt. — Cet opéra parut à la veille d'une révolution musicale, une année avant *Hippolyte et Aricie*, de Rameau, qui fit une sensation extraordinaire et porta un coup décisif aux compositions dramatiques de son temps. Il n'est ni meilleur ni plus mauvais que tous ceux dont notre Académie s'était contentée depuis Lulli.

C'est à l'occasion d'une représentation de cet opéra, qu'on raconte ce trait de naïveté d'une jeune fille. Un virtuose italien, taillé sur le patron de Farinelli, venait de chanter le principal rôle. Quelqu'un ayant demandé à notre Agnès si elle trouvait qu'il chantait bien: « Certainement, répondit-elle, il a une jolie voix; il me semble pourtant qu'il lui manque quelque chose. »

En 1774, *Biblis* fit le sujet d'une tragédie due au comte Paul-Emile Campi, de Modène, académicien ducal. L'auteur italien s'est tiré avec talent d'une situation scabreuse et a imité très-heureusement les procédés dramatiques employés par Racine dans sa *Phèdre*. Chez lui, le rôle de Biblis est vraiment tragique, et a fait verser des larmes, dans la scène surtout où l'héroïne lutte contre la violence de sa passion. Cette pièce eut du succès, malgré les défauts du troisième acte: il mérita, si nous en croyons les *Annales dramatiques*, qui en font beaucoup d'éloge, les suffrages de Voltaire lui-même. La *Biblis* de Campi a été publiée avec une préface où les tragiques italiens sont loués avec beaucoup de partialité, et les tragiques français jugés avec discernement.

BIBLISTE s. m. (bi-bli-ste — rad. *Bible*). Hist. ecclés. Sectaire qui n'accepte d'autre règle de foi que les Ecritures.

BIBLISTIQUE s. f. (bi-bli-sti-ke. — rad. *Bible*). Bibliogr. Connaissance des diverses éditions de la Bible.

BIBLITE adj. (bi-bli-te). Entom. Qui ressemble aux biblis.

BIBLIUGUIANSIE s. f. (bi-bli-u-ghi-an-sî — du gr. *biblion*, livre; *ugiansis*, guérison). Art de restaurer les livres. ‖ Ce mot, barbarement formé (on devrait dire *biblygiansie*), ne se trouve que dans les dictionnaires.

BIBLOT s. m. Autre orth. de *bibelot*.

BIBORATE s. m. (bi-bo-ra-te — du lat. *bis*, deux fois, et de *borate*). Chim. Sel de bore dans lequel l'acide borique contient deux fois autant d'oxygène que la base.

BIBOSSU, UE adj. (bi-bo-su — de *bi* et *bossu*). Qui a deux bosses, deux éminences en forme de bosse.

BIBRA (Ernest, baron DE), savant allemand, né à Schwabheim, en Franconie, en 1806. De bonne heure orphelin et possesseur d'une grande fortune, il fit ses études de droit à Wurzbourg, se livra ensuite exclusivement à son goût pour les sciences physiques, et publia divers ouvrages qui mirent son nom en évidence. Il se rendit au nouveau monde, parcourut le Brésil et le Chili, traversa l'Amérique du Sud en tous sens et revint en Europe, apportant avec lui d'importantes collections au point de vue de l'ethnographie et de l'histoire naturelle. Outre le remarquable et intéressant récit de ses excursions, publié sous le titre de *Voyages dans l'Amérique du Sud* (1854, 2 vol.), M. de Bibra a fait paraître: *Examen chimique de plusieurs genres de pus* (1842); *Recherches chimiques sur les os et les dents de l'homme et des animaux vertébrés* (1844); *Tableaux aidant à reconnaître les substances zoochimiques* (1846); les *Maladies des ouvriers dans les fabriques d'allumettes chimiques, etc.* (1847), en collaboration avec M. Geist; les *Résultats des expériences sur l'effet de l'éther sulfurique* (1847); la *Baie de l'Algodon en Bolivie* (1852); *Remarques sur l'histoire naturelle du Chili* (1853); *Recherches comparées sur le cerveau de l'homme et des animaux vertébrés* (1854); *Des effets des narcotiques sur l'homme* (1855), etc. M. de Bibra est membre de l'Académie de Vienne.

BIBRACTE ou **AUGUSTODUNUM**, nom latin d'Autun.

BIBRACTÉOLÉ, ÉE adj. (bi-bra-kté-o-lé. de *bi* et *bractéolé*). Bot. Qui est muni de deux bractéoles.

BIBRACTÉTÉ, ÉE adj. (bi-bra-kté-té — du lat. *bis*, deux fois, et de *bractée*). Bot. Qui a deux bractées. ‖ On dit aussi *bibracté*.

BIBRANCHIÉ, ÉE, adj. (bi-bran-chi-é — de *bi* et *branchie*). Ichthyol. Qui a des branchies de chaque côté du corps.

BIBRAX, ville de l'ancienne Gaule Belgique, chez les Remi; c'est aujourd'hui le petit village de Bièvre, sur l'Aisne.

BIBREUIL s. m. (bi-breull, *ll* mll). Bot. Un des noms de la berce.

BIBROCI, nom d'un ancien peuple de la Grande-Bretagne, dont le territoire forme actuellement les comtés de Surrey et Sussex, et une partie de ceux de Kent et de Berks.

BIBRON (Gabriel), zoologiste français, né à Paris en 1806, mort en 1848. Il prit goût à l'histoire naturelle au Jardin des plantes de Paris, où son père était employé, et devint, en 1832, aide-naturaliste du savant M. Duméril, qui le chargea de la description des espèces nouvelles qui devaient figurer dans son *Histoire naturelle des reptiles*. Depuis lors, M. Bibron s'est surtout occupé de cette classe d'animaux. On lui doit la partie qui concerne les reptiles et les poissons dans le tome III de l'*Expédition scientifique de Morée* et l'achèvement du travail de M. Cocteau sur les *Reptiles de Cuba*.

BIBULUS (Marcus-Calpurnius), consul romain, était gendre de Caton d'Utique. Elevé au consulat l'an 59 av. J.-C., il eut pour collègue César, dont il essaya de déjouer les projets ambitieux en combattant la loi agraire que celui-ci avait proposée. Mal appuyé par le sénat, il acquit si peu d'influence, qu'il en fut réduit à s'enfermer dans sa maison sans agir autrement que par des édits. Les railleurs désignèrent cette année-là *le temps du consulat de Caius et de Julius* (c'étaient les prénoms de César). Bibulus embrassa le parti de Pompée, dont il commanda les forces navales, et mourut en mer pendant la guerre civile.

BIBULUS (L. Calpurnius), fils du précédent, et petit-fils de Caton d'Utique par sa mère Porcia, termina ses études à Athènes l'an 45 av. J.-C., et suivit l'année suivante la fortune de Brutus, qui avait épousé sa mère, et qui venait d'assassiner César. Après avoir pris part à la bataille de Philippes, il se rapprocha d'Antoine, qui lui donna un commandement dans la flotte, puis le gouvernement de la Syrie, où il mourut vers l'an 31 av. J.-C. Il avait écrit une *Vie de Brutus* dont Plutarque s'est beaucoup servi.

BIBUS s. m. (bi-buss — origine ignorée). Chose sans aucune valeur, babiole, rien: *Ce n'est pas là, messieurs, être un roi de* BIBUS. (Bussy-Rab.) *Je vois, à ma porte, Genève en combustion pour des querelles de* BIBUS, *et je ris encore.* (Volt.) *Inhabiles à ce rôle audacieux, nos soi-disant romantiques n'ont été que des soldats de parade, qui prostituent leur imagination à des* BIBUS. (Fourier.) *Je ne sais pas ce que vous voulez avec vos* BIBUS. (Balz.)

> Prenez garde, en voulant réformer un *bibus*,
> De vous jeter vous-même en un plus grand abus.
> SALLENTIN.

> Princesse, quittez donc logogriphe et rébus;
> Ce sont les vains efforts des esprits de *bibus*.
> CHAULIEU.

BICA s. m. (bi-ka). Ichthyol. Poisson indéterminé des côtes de la Biscaye.

BICALLEUX, EUSE adj. (bi-ka-leu, eu-ze — de *bi* et *calleux*). Bot. Qui présente deux callosités.

BICANÈRE ou **BIKANIR**, ville forte de l'Indoustan, ch.-l. de l'Etat de son nom, et résidence d'un radjah tributaire des Anglais, à 340 kil. S.-O. de Delhi, à l'extrémité d'une vallée bien boisée. L'Etat de Bicanère, compris entre le grand désert de l'Indoustan au N. et à l'O., la prov. d'Adjemir au S., et la prov. de Delhi à l'E., a une superficie de 46,800 kil. carrés; il présente un sol généralement stérile, sablonneux, plat, sans eaux courantes, et nourrit une population de 1,200,000 hab. avec les denrées importées des provinces voisines. Exportation de gros bétail et chevaux.

BICAPSULAIRE adj. (bi-ca-psu-lè-re — de *bi* et *capsule*). Bot. Se dit des fruits composés de deux carpelles analogues à des capsules, comme dans la pervenche, le laurier-rose, etc.

BICAR s. m. (bi-kar). Pénitent indien, qui mendiait et allait complétement nu, selon Moréri.

BICARBONATE s. m. (bi-kar-bo-na-te — de *bi* et *carbonate*). Chim. Sel dans lequel l'acide carbonique contient deux fois autant d'oxygène que la base: BICARBONATE *de soude*.

BICARBONÉ, ÉE adj. (bi-kar-bo-né — de *bi* et *carboné*). Chim. Se dit d'un corps qui contient deux proportions de carbone: *Hydrogène* BICARBONÉ.

BICARBURE s. m. (bi-kar-bu-re — de *bi* et *carbure*). Chim. Carbure qui contient deux proportions de carbone.

BICARDIE s. f. (bi-kar-dî — de *bi* et du gr. *kardia*, cœur). Térat. Existence de deux cœurs chez le même sujet.

BICARÉNÉ, ÉE adj. (bi-ka-ré-né — de *bi* et *caréné*). Hist. nat. Qui offre deux carènes ou saillies longitudinales, comme certaines coquilles fossiles du genre gryphée, et la glumelle supérieure de quelques graminées.

BICARÉNURE s. f. (bi-ka-ré-nure — rad. *bicaréné*). Hist. nat. Existence simultanée de deux carènes.

BICARRÉ, ÉE adj (bi-ka-ré — de *bi* et de *carré*). Algébr. Qui est élevé au carré du carré, à la quatrième puissance: $81 = 3^2 \times 3^2$ *est la puissance* BICARRÉE *de* 3. ‖ *Equation bicarrée*, Equation dont un terme au moins contient l'inconnue à la quatrième puissance.

— **Encycl.** L'équation qu'on nomme *bicarrée* est

$$ax^4 + bx^2 + c = o$$

ou

$$x^4 + px^2 + q = o.$$

La théorie des équations du second degré suffit complétement pour la résoudre, parce qu'elle n'est, en effet, que du second degré par rapport à x^2.

Cette équation donne d'abord

$$x^2 = -\frac{p}{2} \pm \sqrt{\frac{p^2}{4} - q},$$

c'est-à-dire qu'elle se décompose en

$$x^2 = -\frac{p}{2} + \sqrt{\frac{p^2}{4} - q} = A$$

et

$$x^2 = -\frac{p}{2} - \sqrt{\frac{p^2}{4} - q} = B,$$

équations qui, elles-mêmes, donnent, sinon pour solution, du moins pour racines:

$$x = \pm\sqrt{A} = \pm\sqrt{-\frac{p}{2} + \sqrt{\frac{p^2}{4} - q}}$$

et

$$x = \pm\sqrt{B} = \pm\sqrt{-\frac{p}{2} - \sqrt{\frac{p^2}{4} - q}};$$

en sorte que le produit algébrique des quatre facteurs binômes :

$$x-\sqrt{-\frac{p}{2}+\sqrt{\frac{p^2}{4}-q}},$$

$$x+\sqrt{-\frac{p}{2}+\sqrt{\frac{p^2}{4}-q}},$$

$$x-\sqrt{-\frac{p}{2}-\sqrt{\frac{p^2}{4}-q}},$$

$$x+\sqrt{-\frac{p}{2}-\sqrt{\frac{p^2}{4}-q}}$$

reproduirait identiquement le premier membre x^4+px^2+q de l'équation proposée.

La discussion des racines de l'équation *bicarrée* est trop simple et trop peu importante pour nous arrêter; mais nous devons faire connaître une transformation avantageuse pour le calcul numérique que ces racines comportent quelquefois.

Les carrés des expressions :

$$\sqrt{A+\sqrt{B}} \quad \text{et} \quad \sqrt{a}+\sqrt{b}$$

sont

$$A+\sqrt{B} \quad \text{et} \quad a+b+2\sqrt{ab};$$

ils ont la même forme et peuvent devenir égaux. L'expression $\sqrt{A+\sqrt{B}}$ doit donc pouvoir, dans certains cas, se ramener à la forme $\sqrt{a}+\sqrt{b}$, et, en effet, il suffirait pour cela, qu'on pût déterminer a et b par les conditions

$$a+b=A \quad \text{et} \quad 4ab=B.$$

Mais comme il n'est pas établi que ces conditions, évidemment suffisantes, soient indispensables, nous traiterons la question d'une manière complétement analytique.

Il convient de préciser d'abord bien nettement les conditions dans lesquelles elle peut être posée.

Nous devrons supposer B positif, parce que, dans le cas contraire, $\sqrt{A+\sqrt{B}}$ serait imaginaire; A et B seront commensurables, sans quoi l'expression $\sqrt{A+\sqrt{B}}$ ne représenterait plus une racine d'une équation *bicarrée* à coefficients commensurables; le radical $\sqrt{B}$ pouvant recevoir l'un ou l'autre signe, nous le supposerons d'abord affecté du signe +; dans cette hypothèse, il ne paraîtrait pas tout d'abord indispensable que A fût positif; il semblerait qu'on dût se borner, s'il était négatif, à le supposer moindre en valeur absolue que $\sqrt{B}$, pour que $\sqrt{A+\sqrt{B}}$ fût réel. Nous ne ferons donc aucune hypothèse préalable sur le signe de A, la nécessité de supposer A positif apparaîtra d'elle-même au moment convenable.

Toutes les conditions qui viennent d'être énumérées étant supposées remplies, la question sera de trouver, s'il est possible, deux nombres x et y, commensurables, qui satisfassent à l'équation

$$\sqrt{A+\sqrt{B}}=\sqrt{x}+\sqrt{y}.$$

Cette équation, prise isolément, paraîtrait indéterminée, puisqu'elle contient deux inconnues; mais on va voir que la condition imposée à x et à y d'être commensurables, non-seulement la déterminera toujours, mais la rendra même le plus souvent impossible.

Elle donne d'abord

$$A+\sqrt{B}=x+y+2\sqrt{xy};$$

sur quoi on peut remarquer que xy ne saurait être un carré parfait, puisqu'une quantité incommensurable ne saurait être égale à une quantité commensurable.

Si l'on isole $\sqrt{B}$, et qu'on élève au carré les deux membres de l'équation

$$\sqrt{B}=x+y-A+2\sqrt{xy}$$

ainsi obtenue, on trouve

$$B=(x+y-A)^2+4xy+4(x+y-A)\sqrt{xy}.$$

Or, pour que cette équation soit satisfaite, $\sqrt{xy}$ étant incommensurable, il faut que ce radical disparaisse, c'est-à-dire que son coefficient $x+y-A$ soit nul.

D'ailleurs la condition

$$x+y=A$$

entraîne immédiatement la conséquence

$$xy=\frac{B}{4}.$$

Ainsi, x et y devront résulter des deux équations

$$x+y=A \quad \text{et} \quad xy=\frac{B}{4},$$

d'où l'on tire

$$x=\frac{A+\sqrt{A^2-B}}{2} \quad \text{et} \quad y=\frac{A-\sqrt{A^2-B}}{2};$$

mais on voit que x *et* y ne seront commensurables qu'autant que A^2-B se trouvera être un carré parfait; de sorte que, dans le cas contraire, la transformation, quoique possible, ne réussirait pas d'une façon utile.

En supposant A^2-B carré parfait, et le représentant par C^2, on aura

$$x=\frac{A+C}{2} \quad \text{et} \quad y=\frac{A-C}{2};$$

on pourra donc poser

$$\sqrt{A+\sqrt{B}}=\sqrt{\frac{A+C}{2}}+\sqrt{\frac{A-C}{2}},$$

ou, pour comprendre deux cas dans une même formule,

$$\pm\sqrt{A+\sqrt{B}}=\pm\sqrt{\frac{A+C}{2}}\pm\sqrt{\frac{A-C}{2}},$$

les signes supérieurs ou inférieurs marchant ensemble.

Considérons maintenant le cas où l'expression proposée aurait la forme

$$\sqrt{A-\sqrt{B}}.$$

Dans ce qui précède, on a donné le même signe aux radicaux $\sqrt{x}$ et $\sqrt{y}$, parce que le double de leur produit devait donner $+\sqrt{B}$; on leur donnera donc maintenant des signes contraires. Il n'y aura d'ailleurs que cela de changé dans la solution, car l'équation

$$\sqrt{A-\sqrt{B}}=\sqrt{x}-\sqrt{y}$$

donnera toujours

$$x+y=A \quad \text{et} \quad xy=\frac{B}{4}.$$

En laissant donc subsister les notations précédentes, on posera

$$\pm\sqrt{A-\sqrt{B}}=\pm\sqrt{\frac{A+C}{2}}\mp\sqrt{\frac{A-C}{2}}.$$

On peut maintenant remarquer qu'il suffirait que A fût négatif pour que x et y devinssent imaginaires, soit que A^2 fût d'ailleurs plus grand ou plus petit que B; car si A^2 était moindre que B, $\sqrt{A+\sqrt{B}}$ serait bien, il est vrai, réel, mais comme $\sqrt{A^2-B}$ serait imaginaire, $\sqrt{A+\sqrt{B}}$ quoique réel serait exprimé par une somme de quantités imaginaires; et si A^2 était plus grand que B, $\sqrt{A+\sqrt{B}}$ serait déjà imaginaire.

Quant à l'expression $\sqrt{A-\sqrt{B}}$, elle serait toujours imaginaire dès que A serait négatif.

BICAUDÉ, ÉE adj. (bi-kô-dé — de *bi* et du lat. *cauda*, queue). Zool. Qui a deux queues ou deux appendices caudiformes.

BICBAC (bik-bak — de l'angl. *big back*, qui signifie *gros dos*). *A bicbac*, Sorte de loc. adv. qui est passée dans notre langue et qui signifie à califourchon. Cette expression populaire vient de ce que, quand on est dans cette position, le derrière semble plus large. Ces mots sont donc l'équivalent exact de notre loc. *à califourchon*, que les anglomanes trouvaient sans doute trop vulgaire, trop française.

BICCARI, bourg du royaume d'Italie, dans la Capitanate, district et à 28 kil. S.-O. de Foggia; 3,460 hab.

BICCI (Lorenzo DI), peintre et architecte italien, mort en 1459. Il peignit un grand nombre de fresques dans la cathédrale de Florence, entre autres celle des douze apôtres, qui n'existe plus. Son chef-d'œuvre est la *Consécration de l'église de l'hôpital de Santa Maria Nuova par le pape Martin V*, et cette église venait d'être construite sur ses propres dessins et sous sa direction. — Son fils, Neri di BICCI, né vers 1415, fut aussi un peintre de talent. Il aida son père dans un grand nombre de ses travaux et peignit seul des fresques qui depuis ont été détruites.

BICELLAIRES s. m. pl. (bi-sèl-lè-re — de *bi* et du lat. *cella*, cellule). Polyp. Genre de polypiers, caractérisé par des cellules disposées sur deux rangs alternes, comme les *cellulaires*.

BICÉPHALE adj. (bi-sé-fa-le — de *bi*, et du gr. *képhalê*, tête). Térat. Se dit des monstres à deux têtes.

— Par ext. Qui a deux têtes, en parlant d'un animal ou d'une figure d'animal :

> Et du septentrion les aigles *bicéphales*.
> (Aigles des armoiries russes.) BARTHÉLEMY.

— Fig. Qui a deux chefs : *Nous nous sommes toujours élevés contre la formation de tout ministère* BICÉPHALE. (E. de Gir.)

— s. m. Monstre à deux têtes : *Un* BICÉPHALE.

BICÉPHALITÉ s. f. (bi-sé-fa-li-té — rad. *bicéphale*). Térat. Monstruosité des bicéphales, état d'un monstre qui a deux têtes.

BICÉPHALIUM s. m. (bi-sé-fa-li-omm — de *bi* et du gr. *képhalê*, tête). Chir. Excroissance très-volumineuse qui se développe sur la tête, et semble, en quelque sorte, constituer une tête nouvelle.

BICEPS adj. et s. m. (bi-sèps — de *bi* et du lat. *caput*, tête). Anat. Nom donné à divers muscles dont une extrémité se divise en deux cordes tendineuses : BICEPS *du bras*. BICEPS *de la cuisse. Les muscles* BICEPS.

— Pop. *Avoir du biceps*, Etre très-fort des muscles. ‖ Se dit surtout en parlant du bras.

— **Encycl.** Art vét. *Section du biceps crural.* La section du muscle *biceps crural* dans l'espèce bovine (ischio-tibial externe, long, vaste, des vétérinaires) est une opération qui consiste à remédier à un accident qui survient chez le bœuf, accident causé par une luxation ou déplacement de ce muscle, d'où résulte une extension forcée et une grande difficulté de mouvements du membre postérieur. Cet accident est désigné, dans les campagnes, sous les noms bizarres de : *tirer du nerf, battre du nerf, défilat, affilure, nerbierit*, etc. Il survient principalement chez les bœufs qui ont la croupe courte, plate et étroite, l'articulation coxo-fémorale peu saillante, avec un trochanter élevé. L'état de maigreur du sujet favorise également la manifestation du déplacement de ce muscle. Enfin les chutes, les faux pas, les glissades, les écarts, les bonds, les ruades, les efforts, les contusions, etc., sont autant de circonstances susceptibles de faire naître le déplacement du *biceps*.

L'animal dont le *biceps* est déplacé éprouve une grande difficulté à fléchir l'articulation coxo-fémorale. « Le membre malade est comme traîné, dit M. Gourdon, porté en dehors et en arrière, de manière à ce que la pointe des onglons appuie à terre. Par suite de cet état, la démarche est défectueuse et embarrassée; on dit alors que l'animal *fauche*, qu'*il bat* ou qu'*il tire du nerf*. En outre, pendant la progression, on peut apercevoir une certaine dépression à la région correspondant au bout antérieur du muscle... Ce bout, tiraillé par sa suspension sur le trochanter, forme une saillie dure, une sorte de corde fortement tendue que l'on sent sous le doigt, et qui augmente de volume, à mesure qu'on approche du centre du muscle. Cette corde se dirige obliquement de l'articulation coxo-fémorale vers la rotule; on la rend plus apparente en soulevant le membre opposé, de manière à porter tout l'appui sur le membre malade, d'où résulte pour le muscle déplacé une plus forte tension. » Le déplacement de ce muscle peut être temporaire ou intermittent. Ainsi, lorsque l'animal gravit un terrain en pente, le muscle peut se déplacer, parce que le bœuf est obligé de porter le membre plus en arrière. Si, au contraire, l'animal descend, le muscle reprend sa position normale en faisant entendre un bruit sourd, et la boiterie cesse immédiatement pour reparaître au moindre effort que fait le sujet. Si cet accident dépend d'un effort, il est moins grave que lorsqu'il survient spontanément. Dans le premier cas, l'animal ne boite que d'un membre, tandis que, dans le second, il boite des deux membres, et la guérison est plus difficile à obtenir, la cause première du mal, l'amaigrissement, subsistant toujours. Enfin le déplacement du *biceps* se complique ordinairement de la déchirure de la bourse muqueuse qui facilite le glissement du muscle. Cet accident n'offre aucune gravité et disparaît quand le muscle a repris sa place.

Le déplacement du *biceps* se guérit rarement seul, si ce n'est par un repos prolongé quand le déplacement est temporaire, ou par le retour de l'embonpoint quand il est occasionné par une maigreur excessive. Le plus souvent, l'intervention du vétérinaire est nécessaire; et le seul moyen qui puisse donner un résultat toujours assuré est la section transversale de la portion du muscle déplacé. On peut faire cette section suivant plusieurs procédés qui sont : le procédé Darfeuille, le procédé Castex, le procédé Cruzel, le procédé Bernard, le procédé Ringuet, et enfin le procédé Serres. Ces procédés offrent entre eux la plus grande ressemblance, et ne diffèrent que par quelques points de détail peu importants.

Les soins à donner après l'opération sont très-simples, quel que soit le procédé qui ait été suivi. On se contente d'éponger le sang, et on ne fait aucun pansement. Il reste une plaie simple en suppuration que l'on traite à la manière ordinaire. Au bout de quinze à vingt-cinq jours, la cicatrisation est achevée, la boiterie ayant cessé d'ailleurs immédiatement après l'opération. Après la guérison, l'animal peut reprendre ses travaux ordinaires, il ne se ressent nullement de l'opération qu'il a subie. Les accidents qui peuvent survenir à la suite de cette opération sont : l'*hémorragie*, qui peut être produite par la section d'une branche artérielle; les *abcès intermusculaires* ou profonds qui peuvent survenir quand on dilacère, dans une trop grande étendue, le tissu cellulaire, ou quand on fait des incisions trop multipliées sur le muscle; la *gangrène*, qui peut être le résultat, soit de la présence d'un caillot dans le fond de la plaie, soit d'une vive inflammation; enfin, la *tuméfaction de la bourse muqueuse*, située entre le muscle et le trochanter sur lequel il glisse. On traite ce dernier accident par les frictions irritantes, le fer ou la ponction.

BICEPSARD adj. m. (bi-sè-psar — du lat. *biceps*, qui a deux têtes, avec finale pop. et augmentative *ard*). Pop. Se dit d'un homme très-fort, très-vigoureux. *Cet homme n'est frêle qu'en apparence; ne t'y fie pas : c'est un* BICEPSARD.

BICERCLÉ, ÉE adj. (bi-sèr-klé — de *bi* et *cerclé*). Hist. nat. Qui offre deux cercles colorés.

BICESSIS s. m. (bi-sé-siss — mot lat.). Métrol. anc. Monnaie romaine qui valait deux décussis, ou vingt as.

BICÊTRE s. m. (bi-cê-tre — corrupt. de *bissexte*, jour complémentaire du mois de février, que les anciens regardaient comme néfaste). Malheur, accident, infortune :

> Eh bien, ne voilà pas notre enragé de maître!
> Il va nous faire encor quelque nouveau *bicêtre*.
> MOLIÈRE.

BICÊTRE, village de France (Seine), comm. de Gentilly, cant. de Villejuif, arrond. et à 7 kilom. N.-E. de Sceaux, à 2 kilom. S. de Paris; sur un coteau qui domine la Bièvre; 5,500 hab., en y comprenant la population de l'hospice.

Ce village tire son nom d'un château qu'y fit construire, en 1285, Jean de Pontoise, évêque de Winschester; il fut d'abord nommé Wincestre, puis Wicestre, d'où par corruption Bicêtre. L'évêque étant mort en 1340, en Angleterre, Aimé VI, dit le Grand, comte de Savoie, acheta des héritiers du prélat le manoir de Gentilly et les terres, vignes, etc., qui en dépendaient. Cette propriété passa par suite d'échange, en 1346, dans le domaine de la maison royale de France. Pendant le règne de Charles V, le duc de Berry l'augmenta d'un grand corps de logis en forme de donjon, et en fit une demeure magnifique. Pillé et incendié en 1411, ce château resta abandonné, puis fut légué en 1416 par le duc aux chanoines de Notre-Dame, mais seulement à titre usufructuaire.

Le château, toujours resté à l'état de ruine, rentra avec son enclos dans le domaine de la couronne en 1632. Par ordre du roi Louis XIII, on en augmenta l'étendue par l'acquisition de plusieurs pièces de terre voisines; dans les intentions de ce souverain, le château de Bicêtre devait servir de maison de retraite pour les officiers et soldats infirmes. Louis XIV, ayant conçu des plans plus vastes pour l'établissement de l'hôtel des Invalides, donna la maison de Bicêtre à l'hôpital général (1656). Pendant tout le temps qu'il a dépendu de cette dernière administration, son histoire n'a présenté aucune particularité digne d'être notée; pourtant, il y a lieu de rappeler ici que c'est à Bicêtre que fut essayé pour la première fois, sur le cadavre, l'instrument de mort dont l'invention est généralement attribuée au docteur Guillotin.

Avant la Révolution, Bicêtre était à la fois hospice, hôpital, pensionnat, maison de force et de correction; on y soignait aussi les vénériens, mais ceux-ci n'y étaient reçus qu'après avoir été préalablement fustigés. Dans son état actuel, l'établissement de Bicêtre occupe une superficie totale de 21 hectares 29 ares 60 centiares, dont 2 hectares 42 ares 85 centiares couverts de constructions; il comprend deux parties très-distinctes : 1° l'hospice où sont reçus, à titre gratuit, des vieillards et des infirmes indigents de la ville de Paris; 2° l'asile destiné à recueillir et à traiter, pour le compte du département, les aliénés du département de la Seine. La ferme de Sainte-Anne, située à Paris, boulevard de la Santé, à 3 kilom. de Bicêtre, est une succursale de l'asile. L'hospice occupe la partie septentrionale de l'établissement, et l'asile la partie méridionale; les infirmeries et l'église, élevée en 1669, sont placées au centre. « Composé d'un grand nombre de bâtiments édifiés sans vue d'ensemble, dit M. Husson, à qui nous empruntons ces détails, et à mesure que les besoins en révélaient la nécessité, Bicêtre, considéré d'une manière générale, présente une masse de constructions beaucoup plus imposantes par leur développement que par leur mérite architectural; il offre, ainsi que la Salpêtrière, plutôt l'image d'une ville que celle d'un hospice. Cependant, tel qu'il se compose aujourd'hui, il renferme plus d'une partie remarquable, et ses bâtiments modernes, élevés en vue de leur destination actuelle, joignent à la régularité des lignes les convenances que réclamait leur usage. Si les ressources de l'administration lui permettent de continuer les constructions projetées, Bicêtre deviendra certainement un établissement modèle. Sa façade nord, entièrement reconstruite dans les données des plans de l'ancien château, se développant en regard de Paris, au sommet du coteau de Gentilly, justifie par son bel aspect les éloges que tous les auteurs ont faits des constructions de Louis XIII. La partie qui nous en a été conservée, bien que réclamant une prochaine et complète restauration, peut nous donner une idée de ce qu'était le château de Bicêtre lorsqu'il est entré dans le domaine hospitalier. »

Les bâtiments de Bicêtre se groupent autour de neuf cours, la plupart rectangulaires, plantées d'arbres et ornées de jardins bien entretenus. Quatre de ces cours sont affectées à l'hospice, et les autres, généralement moins vastes, à la division des aliénés. Les valides et les petits infirmes occupent les bâtiments de la première cour ou cour d'entrée; c'est la partie de tout l'établissement qui laisse le plus à désirer, sous le rapport de la disposition des salles et de l'aération.

L'eau nécessaire à l'alimentation de ce vaste établissement est fournie par un immense réservoir d'une capacité de 1,026 m. cub. 030, divisé en deux parties : la première, qui cube 266 m. 690, reçoit de l'eau de Seine, et la seconde, dont la contenance est de 759 m. cub. 340, est alimentée par l'eau du *grand puits*. Ce puits, justement admiré par les étrangers, a été construit de 1733 à 1735 par l'architecte Boffrand; il a 58 m. de profondeur et 5 m. de diamètre; il est maçonné jusqu'à 50 m. environ; la nappe d'eau est de 3 à 4 m., suivant

la saison. L'extraction de l'eau avait lieu autrefois au moyen d'un manége, mû d'abord par les prisonniers, puis par des aliénés, dont les brigades se relayaient nuit et jour sans interruption. Depuis le mois d'août 1858, une machine à vapeur de la force de dix chevaux fait mouvoir trois corps de pompe donnant ensemble 25,000 litres d'eau à l'heure.

Le nombre des lits de Bicêtre affectés aux administrés, tant indigents qu'aliénés, a été réglé par le budget de l'exercice 1862 à 2,725, dont 166 lits d'infirmerie. Ces derniers faisant double emploi avec un nombre égal de lits d'indigents, l'effectif budgétaire n'est donc en réalité que de 2,559, savoir : lits d'indigents, 1,656; lits de reposants, 49; lits d'aliénés, 854. Au 1er juillet 1862, la population de l'hospice s'élevait à 3,118 individus, répartis ainsi qu'il suit :

Indigents	1,534	2,528
Aliénés adultes.	828	
Enfants épileptiques et idiots	111	
Reposants.	55	
A ce chiffre, il convient d'ajouter :		
Employés et serviteurs.		391
Personnes appartenant aux familles des employés		199
Total. . .		3,118

La dépense d'entretien s'est élevée, cette même année, à 1,330,661 fr. L'hospice de Bicêtre est peuplé en partie d'anciens artisans, que la vieillesse ou les infirmités ont privés des ressources du travail, et qui n'ont pu trouver d'asile dans leurs familles. Le surplus de la population se compose d'anciens militaires, au nombre d'environ 600, d'anciens domestiques, puis, pour une très-minime portion, d'individus déclassés, artistes, écrivains, professeurs, fonctionnaires, etc., que le malheur, l'imprévoyance ou l'inconduite ont réduits à la misère. L'ancienne prison de Bicêtre a subsisté jusqu'en 1836.

Le mot *Bicêtre*, ainsi que celui de *Charenton*, est entré dans le langage ordinaire pour exprimer une idée de folie, d'extravagance. C'est ainsi que l'on dit de quelqu'un qui se livre à des actes de folie : *C'est un échappé de* BICÊTRE. *On devrait l'envoyer à* CHARENTON. Mais nous croyons que primitivement ces deux mots n'étaient pas synonymes, et que la distinction était établie sur la différence de destination des deux établissements. Charenton était une maison où l'on enfermait ceux qui avaient perdu la raison, tandis que c'est à Bicêtre que l'on mettait momentanément ceux qui avaient été condamnés par les assises de la Seine, pour être ensuite dirigés sur les bagnes de Toulon, de Brest, etc. On peut même se rappeler que c'est de Bicêtre que partait la hideuse chaîne des forçats; mais aujourd'hui, nous le répétons, ces deux mots ont, dans le langage usuel, une même signification, et nous disons : *Echappé de* BICÊTRE, *échappé de* CHARENTON, comme les Anglais disent sans doute : *échappé de Bedlam.*

A propos du mot BICÊTRE, voici une jolie épigramme qui terminera plaisamment cet article un peu sombre : La Harpe briguait un fauteuil à l'Académie, après la mort de Moncrif survenue en 1770; Piron lança à ce sujet le trait suivant :

> Quoi! grand Dieu! La Harpe veut être
> Du doux Moncrif le successeur!
> Favoris d'Apollon, songez à votre honneur :
> Voudriez-vous qu'on prît le Louvre pour *Bicêtre ?*

BICÉTRIEN s. m. (bi-sé-tri-ain — rad. *Bicêtre*). Pensionnaire de l'hospice de Bicêtre : *As-tu rencontré quelquefois la comtesse Ferrand? Eh bien, ce vieux* BICÉTRIEN *est son mari légitime.* (Balz.)

BICHARD s. m. (bi-char — rad. *biche*). Autref. Faon d'une biche. ‖ On disait aussi BICHAT.

BICHARRIÈRE s. f. (bicha-riè-re). Pêch. Filet en tramail pour la pêche des aloses et des saumons. ‖ On dit aussi BIÉCHARIÉ.

BICHARYN, nom de quelques tribus arabes d'Afrique, qui errent dans le désert compris entre la Nubie et la mer Rouge; ils possèdent des chameaux de la plus belle race, et font, avec Assouan, un commerce de séné très-estimé et de plumes d'autruche.

BICHAT s. m. (bi-cha — dimin. de *biche*). Mamm. Faon de biche. ‖ Vieux mot.

BICHAT (Marie-François-Xavier), célèbre médecin et anatomiste français, né à Thoirette, en Bresse (aujourd'hui département du Jura), le 11 novembre 1771, mort à Paris le 22 juillet 1802. Son père, médecin et maire dans la petite ville de Poncin, près de Nantua, l'initia de bonne heure au langage de la science dont il devait plus tard reculer les limites. Il commença ses études classiques au collége de Nantua, et les termina à Lyon, au séminaire de Saint-Irénée, dont le supérieur était alors un de ses oncles, le P. Bichat, jésuite. A Lyon, comme précédemment à Nantua, il se distingua par ses succès. En 1791, à l'âge de vingt ans, il aborda, à Lyon, l'étude de la médecine, ou plutôt de la chirurgie. « Le génie chirurginal des médecins français, dit M. le docteur Cerise, préludant, en quelque sorte, aux sanglantes batailles de la République et de l'Empire, brillait alors d'un vif éclat, grâce aux hommes qui avaient illustré notre ancienne Académie de chirurgie. L'impulsion donnée fut un instant générale et irrésistible. Il en résulta que l'anatomie, jusqu'alors trop négligée par les élèves en médecine, fut mieux étudiée. Bichat subit cette impulsion, et ses premiers travaux eurent presque exclusivement la chirurgie pour objet. » Antoine Petit représentait glorieusement à Lyon la chirurgie française. Bichat suivit ses leçons pendant deux ans (1791 à 1793); il ne tarda pas à briller, entre tous ses condisciples, par son habileté dans les opérations.

En 1793, après le siége de Lyon, il quitta cette ville, périlleux théâtre des réactions politiques les plus affreuses, séjourna à Bourg, où il suivit quelque temps l'hôpital, et enfin vint à Paris se mêler à la foule des élèves de l'illustre chirurgien Desault. Il paraît que son intention était de s'attacher à nos armées en qualité de chirurgien. Le sort en décida autrement, et la science devait le posséder sans partage. Le petit événement qui contribua puissamment à cet heureux résultat doit être rappelé : « C'était, dit Buisson, un usage établi dans l'école de Desault que certains élèves choisis se chargeassent de recueillir, chacun à son tour, la leçon publique, et de la rédiger en forme d'extrait. On lisait cet extrait le lendemain, après la leçon du jour, et cette lecture authentique, présidée par le chirurgien en second, avait le double avantage de représenter une seconde fois aux élèves les utiles préceptes dont ils doivent se pénétrer, et de suppléer à l'inattention assez ordinaire de la multitude dans une première leçon. Un jour où Desault avait disserté longtemps sur une fracture de la clavicule, et avait démontré l'utilité de son bandage en l'appliquant sur un malade, l'élève qui devait recueillir ces détails se trouva absent; Bichat s'offrit pour le remplacer. La lecture de son extrait causa la plus vive sensation. La pureté de son style, la précision et la netteté de ses idées, l'exactitude scrupuleuse de son résumé, annonçaient plutôt un professeur qu'un élève. Il fut écouté avec un silence extraordinaire, et sortit comblé d'éloges et couvert d'applaudissements réitérés. » Informé de ce qui s'était passé par Manoury, le chirurgien en second, Desault voulut connaître Bichat. Dès les premières entrevues, frappé de la haute intelligence du jeune étudiant en médecine, il conçut pour lui une tendresse paternelle, lui offrit sa maison, le prit pour commensal, pour aide, pour collaborateur.

Bichat eut dès lors à déployer une activité vraiment prodigieuse. Il faisait le service de chirurgien externe à l'hôpital; il visitait au dehors une partie des malades de Desault; il l'accompagnait et le secondait dans ses opérations; il répondait par écrit aux consultations nombreuses qui étaient envoyées de toutes les parties de la France; une partie de ses nuits était consacrée à des recherches sur divers points de la chirurgie, qui devaient servir aux leçons de son maître; et, au milieu de toutes ces occupations, il savait encore trouver de précieux instants pour compléter par la dissection ses connaissances anatomiques, pour répéter les opérations sur le cadavre, et pour tenir, avec ses condisciples, des conférences sur divers points de physiologie et de chirurgie.

Cette période de la vie de Bichat fut de courte durée. Desault, encore dans la force de l'âge, fut tout à coup enlevé par une fièvre cérébrale, le 1er juin 1795, laissant sa veuve et son jeune fils dans une situation très-précaire. Bichat paya sa dette de reconnaissance envers son maître, en devenant l'appui de sa famille, et en achevant la publication de ses ouvrages. Très-peu de temps après la mort de Desault, il publia le quatrième volume du *Journal de chirurgie* de ce grand chirurgien : il y inséra une notice où il rendait hommage à son talent de praticien et à ses vertus d'homme privé. Deux ans après, en 1797, il réunissait en deux volumes in-8° les divers points de doctrine chirurgicale épars dans le même *Journal*, sous ce titre : *Œuvres chirurgicales de Desault* ou *Tableau de sa doctrine et de sa pratique dans le traitement des maladies externes.* Enfin, en 1799, il publia le dernier volume des œuvres de Desault, contenant de *Nouvelles considérations sur les maladies des voies urinaires.*

Après deux années d'études solitaires et approfondies, en 1797, Bichat se créa un modeste amphithéâtre, dans la rue du Four, où il commença à se livrer à l'enseignement public. Son premier cours d'anatomie eut le succès que méritait la manière neuve dont il faisait ses démonstrations. Il joignait à la description anatomique des parties des détails physiologiques étendus, et des expériences sur les animaux propres à vérifier les faits connus. L'intervalle de ses leçons était presque entièrement rempli par des discussions scientifiques avec les plus instruits de ses élèves. Une hémoptysie grave le surprit au milieu de ses leçons, et le força de suspendre ses travaux. A peine rétabli, il entreprit un cours d'anatomie plus étendu que le premier, et dirigea les dissections de près de quatre-vingts élèves. Très-souvent il préparait lui-même les pièces destinées à ses leçons. Il fit aussi un cours de médecine opératoire, et, à l'étonnement du public, qui pensait qu'une semblable tâche ne pouvait être remplie que par un chirurgien vieilli dans la pratique de son art, il s'en acquitta avec la plus grande habileté, et prouva, comme il le disait, « qu'un jeune homme pouvait y mettre toute l'exactitude nécessaire. »

Pendant le temps qu'il travaillait avec Desault, Bichat avait fondé, avec plusieurs de ses amis, parmi lesquels se trouvait Corvisart, une société qui est célèbre dans l'histoire de la médecine, la *Société médicale d'émulation.* On trouve, dans les recueils de cette société, plusieurs *Mémoires* de Bichat. Les premiers traitent de quelques points spéciaux de chirurgie : la *Description d'un nouveau trépan;* les *Fractures de l'extrémité scapulaire de la clavicule;* la *Description d'un nouveau procédé pour les ligatures des polypes.* Dans les mémoires qui suivent, se voient les premières indications des grandes idées d'anatomie et de physiologie qu'il développa plus tard d'une façon si brillante. Ces mémoires sont au nombre de trois : *Mémoire sur la membrane synoviale des articulations.* On y voit percer pour la première fois la grande idée de la distinction des tissus. Les membranes articulaires, appelées jusqu'alors *bourses muqueuses*, y reçurent le nom de *membranes synoviales*, qu'elles conservent aujourd'hui. *Dissertation sur les membranes et sur leurs rapports généraux d'organisation.* Cette dissertation complète le mémoire précédent, en étendant à toutes les membranes les recherches dont les bourses synoviales avaient été l'objet. L'arachnoïde y est signalée comme appartenant à la classe des membranes séreuses, ce qui n'avait pas encore été fait avant Bichat. *Mémoire sur les rapports qui existent entre les organes à forme symétrique et ceux à forme irrégulière.* La distinction des deux vies, organique et animale, se trouve indiquée dans ce mémoire. La forme symétrique des organes de la vie animale et la forme irrégulière de ceux de la vie organique sont envisagées surtout dans leurs rapports avec cette distinction systématique.

Les idées nouvelles contenues dans ces mémoires ont été reproduites dans les trois ouvrages que Bichat publia les années suivantes, et qui contiennent l'exposé de sa doctrine anatomique et physiologique : le *Traité des membranes* (1800); les *Recherches sur la vie et la mort* (1800), et l'*Anatomie générale* (1801).

Quelles sont les conceptions fondamentales qui constituent cette doctrine? Ce sont l'analyse histologique de l'organisme, ou décomposition de l'organisme en ses divers tissus élémentaires; la théorie des propriétés vitales; la distinction de deux classes de phénomènes vitaux. Pour s'élever jusque-là, Bichat eut à franchir les limites dans lesquelles son éducation paraissait devoir enfermer son génie. Elève de Desault, il avait commencé par l'anatomie descriptive et la chirurgie; il finit par embrasser l'ensemble des sciences médicales. En peu de temps, le biologiste se montra, laissant loin derrière lui l'opérateur. « Il est dans chaque science, dit M. Flourens, une époque où cette science, épuisée d'un côté, est encore pleine de ressources pour qui sait l'envisager sous un autre : telle était l'anatomie humaine à l'époque où parut Bichat. Tout avait été fait pour la description des organes, l'*anatomie descriptive* était achevée; mais, pour le démêlement des tissus constitutifs des organes, rien, si ce n'est le livre de Bordeu sur le *Tissu muqueux ou cellulaire*, rien n'avait été fait encore; l'*anatomie générale* était à naître. » L'étude des membranes devait naturellement servir de transition entre les deux anatomies, celle qui était achevée et celle qui était à créer. Décrire et classer les membranes, c'était encore de l'organologie, car les membranes sont des organes, et c'était déjà de l'analyse anatomique, de l'histologie, car ces organes sont disséminés, pour ainsi dire, dans tous les autres, concourent à la structure du plus grand nombre, et ont rarement une existence isolée. Ce fut de la pathologie que vinrent les premières indications qui appelèrent sur l'étude des membranes l'attention des anatomistes. Cherchant, d'après l'exemple des naturalistes, à classer les maladies suivant leurs rapports naturels, Pinel avait reconnu que les membranes présentent entre elles dans les maladies, et quant aux phénomènes morbides, et quant aux lésions, des différences marquées. Différents à l'état pathologique, ces organes devaient l'être également à l'état normal : de là, la nécessité de les soumettre à un examen spécial et comparatif jusqu'alors négligé; de là, les recherches de Bichat sur cette question que la pathologie avait posée.

« Les membranes, dit Bichat, n'ont point été jusqu'ici un objet particulier de recherches pour les anatomistes; ils ne les ont jamais examinées isolément. Ils en ont associé l'histoire à celle des organes respectifs sur lesquels elles se déploient. Le péricarde et le cœur, la plèvre et le poumon, le péritoine et les organes gastriques, la sclérotique et l'œil, etc., appartiennent toujours au même chapitre dans leurs ouvrages. C'est, pour la description, la marche la plus simple et, sans doute, la meilleure; mais, en la suivant, les anatomistes, frappés de la différence de structure des organes, ont oublié que les membranes respectives pouvaient avoir de l'analogie; ils ont négligé d'établir entre elles des rapprochements, et c'est là un vide essentiel.... Haller, qui, sous le triple rapport de l'érudition, des expériences et de l'observation, semble avoir épuisé chaque point d'anatomie, n'a fait, pour ainsi dire, qu'effleurer celui-ci. Il n'établit, dans son article sur les membranes en général, aucune ligne de démarcation entre elles. Une texture analogue les confond toutes; elles ne sont à ses yeux qu'une modification de l'organe cellulaire qui leur fournit une base commune, toujours facile à ramener à son état primitif... Plusieurs médecins célèbres, depuis Haller, ont senti que, dans le système membraneux, diverses limites étaient à établir entre des organes jusqu'ici confondus. L'observation des caractères extrêmement variés que prend l'inflammation sur chaque membrane leur en a surtout indiqué la nécessité; car souvent l'état morbifique, plus que l'état sain, développe nettement la différence des organes entre eux, parce que, dans l'un plus que dans l'autre cas, leurs forces vitales se montrent très-prononcées. M. Pinel a établi, d'après ces principes, un judicieux rapprochement entre la structure différente et les différentes affections des membranes : c'est en lisant son ouvrage que l'idée de celui-ci s'est présentée à moi, quoique cependant plusieurs résultats s'y trouvent, comme on le verra, très-différents de ceux qu'il a énoncés. »

L'objet du *Traité des membranes* était de donner une classification de ces organes. Repoussant les méthodes artificielles de distribution, n'admettant que les méthodes naturelles, Bichat fonde l'attribution de deux membranes à une même classe « sur l'identité simultanée de la conformation extérieure, de la structure, des propriétés vitales et des fonctions. » Guidé par ces principes, il distingue d'abord les *membranes simples*, dont l'existence isolée ne se lie que par des rapports indirects d'organisation avec les parties voisines, et les *membranes composées*, résultant de l'assemblage de deux ou trois membranes simples. Il partage ensuite les membranes simples en trois grandes classes : les *muqueuses*, les *séreuses* et les *fibreuses*. Les muqueuses, dont la dénomination se tire du fluide qui en humecte habituellement la surface libre, et que fournissent de petites glandes, revêtent l'intérieur de tous les organes creux qui communiquent à l'extérieur par les diverses ouvertures dont la peau est percée; telles sont les cavités de la bouche, de l'œsophage, de l'estomac, des intestins, de la vessie, de la matrice, etc. Les membranes séreuses sont caractérisées par le fluide lymphatique, *séreux*, qui les lubrifie sans cesse, et qui, séparé par exhalation de la masse du sang, diffère en cela du précédent (*mucus*), qui s'en échappe par voie de sécrétion. Elles comprennent le péricarde, la plèvre, le péritoine, la tunique vaginale, l'arachnoïde, la membrane synoviale des articulations, celle des coulisses des tendons, etc. Les membranes fibreuses, ainsi dénommées à cause de leur texture, ne sont humectées par aucun liquide; elles sont constituées par une fibre blanche analogue aux tendons. A cette troisième classe se rapportent le périoste, la dure-mère, la sclérotique, l'enveloppe du corps caverneux, les aponévroses, etc. Bichat traite, en une suite de chapitres intéressants, de l'organisation intérieure et extérieure, des forces vitales, des sympathies, des fonctions, des affections de chacune de ces trois classes de membranes simples. Quant aux membranes composées, il les divise en *fibro-séreuses, séro-muqueuses* et *fibro-muqueuses*. Viennent ensuite un certain nombre de membranes qui ne sont point classées, telles que la membrane artérielle, le choroïde, la pie-mère, l'iris, etc.; enfin, les membranes formées accidentellement dans l'état morbifique, comme la pellicule des cicatrices, la poche membraneuse des kystes, etc. Deux traités spéciaux terminent l'ouvrage, l'un sur l'arachnoïde, l'autre sur les membranes synoviales qui tapissent l'intérieur des articulations mobiles, membranes jusque-là ou tout à fait méconnues, ou du moins très-incomplétement étudiées.

Le *Traité des membranes* eut, dès son apparition, un immense succès. On n'avait rien vu, depuis les *Traités des glandes* et du *Tissu muqueux* de Bordeu, qui pût être comparé à cet ouvrage. Il valut à son auteur l'obtention gratuite de tous les titres que conférait l'école, et il lui tint lieu de thèse. Dans un rapport verbal fait à l'Académie des sciences, le célèbre Hallé le rangea parmi ceux qui pouvaient mériter les honneurs de la proclamation à la fête du 1er vendémiaire. Dès ce premier ouvrage, Bichat nous découvre cette méthode analytique qui, en anatomie, constitue son invention, et cet esprit philosophique qui, sous les phénomènes particuliers et variables, poursuit, par l'analyse et l'abstraction, les lois générales de l'organisation et de la vie. « Ce sont, dit-il, les *considérations générales* sur les divers systèmes organiques (système nerveux, vasculaire, musculaire, osseux, ligamenteux, etc.), qui forment la plus belle partie de l'étude de la structure animale, et qui nous montrent la nature *uniforme* partout dans ses procédés, *variable* seulement dans leurs résultats, *avare* des moyens qu'elle emploie, *prodigue* des effets qu'elle en obtient. » Le *Traité des membranes* aurait suffi à l'illustration d'un anatomiste; il ne fut pour Bichat qu'un point de départ. Il fut suivi de près des *Recherches sur la vie et la mort* et de l'*Anatomie générale*, deux chefs-d'œuvre immortels, qui ont presque fait oublier son premier traité. Un article spécial étant consacré dans le *Grand Dictionnaire* à l'un et à l'autre, nous ne les analyserons point ici; nous nous bornerons à exposer et à apprécier en peu de

mots la conception la plus originale et la plus féconde de Bichat : l'*Analyse histologique de l'organisme.*

« Il y a dans l'économie animale, dit M. Flourens, deux ordres de parties : les parties *simples* et les parties *composées*, les *tissus* et les *organes*, les *tissus* qui, par leur réunion, forment les *organes*, et les *organes* qui ne sont que le composé, l'assemblage de ces tissus réunis deux à deux, trois à trois, quatre à quatre, etc. Avant Bichat, il n'y avait d'autre anatomie que celle des organes ; on ne parlait des tissus qu'à l'occasion des organes où ils se trouvent ; on ne considérait point ces tissus en eux-mêmes, et l'*anatomie générale* n'existait pas. Bichat a étudié chacun de ces tissus pris à part et séparé des autres ; il l'a étudié dans sa structure, dans ses propriétés, dans sa forme, dans sa constitution chimique, et nous avons eu l'*anatomie générale.* » Mais laissons parler Bichat lui-même. « Tous les animaux, dit-il, sont un assemblage de divers organes qui, exécutant chacun une fonction, concourent, chacun à sa manière, à la conservation du tout. Ces organes sont formés par plusieurs tissus de nature très-différente, et qui en constituent véritablement les éléments. La chimie a ses corps simples, qui forment, par les combinaisons diverses dont ils sont susceptibles, les corps composés ; de même, l'anatomie a ses tissus simples qui, par leur combinaison quatre à quatre, six à six, etc., forment les organes. »

L'analyse histologique de l'organisme, devait, nous l'avons déjà dit, naître de l'étude des membranes. En effet, étudier isolément les membranes séreuses, fibreuses, muqueuses, c'était, en réalité, procéder à la décomposition, à l'analyse de certains organes ; c'était passer de la notion concrète d'*appareil* et d'*organe*, à l'idée abstraite et générale de *système* et de *tissu.* Etablir une classification naturelle des membranes, c'était rechercher les différences et les similitudes de structure, de texture, de forces vitales qu'elles présentent, indépendamment des fonctions remplies par les organes qu'elles enveloppent ou qu'elles concourent à former. La voie était ouverte ; il n'y avait plus qu'à la parcourir tout entière, en joignant à l'étude de trois tissus celle de tous les autres, c'est-à-dire en faisant, de la notion de tissu universalisée, la notion fondamentale de l'anatomie. « A propos d'anatomie générale, dit M. Flourens, peut-on oublier le traité de Bordeu sur le *Tissu muqueux ou cellulaire?* C'est par ce beau traité que l'anatomie générale commence. Que fait Bichat dans son traité d'*Anatomie générale?* Il prend chaque tissu l'un après l'autre, et l'étudie à part et dans son ensemble ; c'est ce qu'avait fait Bordeu pour le tissu cellulaire. D'où vient même ce nom de *tissu* appliqué aux parties primitives et simples, aux parties qui, par leur réunion, forment les parties composées? Il vient de Bordeu. » Il faut rendre à Bordeu ce qui appartient à Bordeu, et à Bichat ce qui appartient à Bichat. Il est très-vrai que le mot *tissu* a été employé avant Bichat, et que Bordeu s'en est servi, mais il n'est pas moins vrai que Bichat seul lui a donné un sens précis, une portée générale. Remarquez ce titre de l'ouvrage de Bordeu : *Recherches sur le* TISSU *muqueux* ou l'ORGANE *cellulaire.* Bordeu, on le voit, confond l'idée d'*organe* et celle de *tissu ;* ces deux mots sont pour lui synonymes. Cette confusion existe encore dans le *Traité des membranes ;* or, tant que cette confusion existe, on ne peut pas dire que l'anatomie générale soit constituée. Il faut que l'idée de tissu se détermine, se précise, se dégage nettement et pleinement de l'idée d'organe pour devenir une notion générale, une notion scientifique, la base d'une nouvelle anatomie. Or, c'est cette détermination qui appartient à Bichat, c'est là la gloire qui ne saurait lui être contestée et que nul ne partage avec lui. En quoi consiste cette détermination de l'idée abstraite de tissu? En ceci que, tandis que l'idée d'organe implique celle de fonction, c'est-à-dire de fins spéciales à réaliser, le tissu, élément de l'organe, est envisagé comme le siége des forces vitales, mais en dehors de toute considération de fins. Bordeu considérait la vie de l'individu comme l'ensemble, la synthèse harmonieuse des *vies propres* des organes ; Bichat trouve, au delà de l'organe, le tissu, au delà de la vie fonctionnelle de l'organe les forces vitales, dont le tissu est le siége ; la vie propre de l'organe cesse d'être l'élément physiologique, le fond de la vie ; comme la vie totale de l'individu, elle n'est, elle aussi, qu'une synthèse harmonique de forces, de propriétés dont la science doit rechercher les lois, comme elle recherche celles des forces, des propriétés inhérentes à la nature inorganique. Suggérée par la pathologie, qui nous montre dans le même organe l'association de tissus sains et de tissus altérés, et des organes différents affectés de maladies semblables en vertu de la lésion d'un tissu commun, l'analyse histologique de l'organisme est, pour le perfectionnement de la pathologie, d'une importance qu'il est facile de comprendre ; elle en est, comme l'a dit Auguste Comte, le vrai point de départ philosophique ; en créant une anatomie nouvelle, une anatomie de tissus, elle a créé une physiologie nouvelle, une physiologie abstraite, une physiologie des forces ou propriétés vitales, qui établit un lien positif entre l'étude des fonctions et l'étude des maladies, qui domine et éclaire l'une et l'autre, et qui embrasse dans une doctrine unique tous les lois de ces phénomènes.

Ce serait ici le lieu d'exposer et d'apprécier le vitalisme de Bichat, la doctrine des deux vies et des propriétés vitales, de rechercher les antécédents et de signaler les erreurs de cette doctrine. Nous le ferons ailleurs. (V. PROPRIÉTÉS VITALES, RECHERCHES PHYSIOLOGIQUES SUR LA VIE ET LA MORT, VIE, VITALISME.)

Après la publication du livre sur la *Vie et la mort* (1800), Bichat avait été nommé médecin de l'Hôtel-Dieu. L'anatomie pathologique et la thérapeutique devinrent ses études de prédilection. Il ouvrit six cents cadavres dans un seul hiver ; il expérimenta plusieurs médicaments, les prenant un à un, afin d'en étudier les rapports avec les divers tissus, avec leurs propriétés et leurs réactions sympathiques. C'est à ce point de vue qu'il méditait une réforme complète de la matière médicale. Tant de travaux et l'atmosphère impure qu'il se créait par ses préparations anatomiques altérèrent sa santé. Le 8 juillet 1802, il travaillait dans son amphithéâtre, et s'occupait à examiner les progrès de la putréfaction de la peau ; l'odeur infecte qui s'échappait du vase où il la faisait macérer, augmentée encore par l'élévation de la température, avait éloigné tous les élèves. Bichat s'obstina à poursuivre ses recherches. En descendant l'escalier de l'Hôtel-Dieu, il eut une syncope, puis il fut pris d'une fièvre typhoïde qui l'emporta en quatorze jours, malgré les soins empressés de ses amis Corvisart et Lepreux. Mme Desault, qui, depuis la mort de son mari, n'avait cessé de traiter Bichat comme son fils, ne le quitta point pendant toute sa maladie. Tous les détails qui nous ont été transmis sur Bichat par ses amis et ses élèves, Gaston, Buisson et Roux, nous le représentent comme doué des plus aimables qualités morales : franchise, candeur, modestie, générosité, désintéressement. Sa mort fut suivie d'un deuil général. Tous les professeurs et tous les élèves de l'Ecole de médecine se trouvèrent réunis autour de son cercueil. Son éloge fut prononcé par Hallé, en présence de la Faculté de Paris. Corvisart écrivit au premier Consul ces lignes mémorables : *Bichat vient de mourir sur un champ de bataille qui compte aussi plus d'une victime ; personne, en si peu de temps, n'a fait tant de choses et aussi bien.* Le premier Consul répondit à cette communication en donnant l'ordre d'élever, à l'Hôtel-Dieu même, un monument en l'honneur de Desault et de Bichat. En 1859, une statue de bronze a été élevée à Bichat, dans la cour de l'Ecole de médecine de Paris.

« Bichat, dit M. Flourens, a tout renouvelé et tout rajeuni, et c'est par là qu'il a eu tant d'influence sur un siècle, lui-même aussi tout nouveau, et où tout renaissait. Ajoutez qu'il avait le ton de ce siècle, qu'il en avait l'ardeur, la confiance, l'inspiration rénovatrice... Jamais vie si courte n'a été si brillante, et, ce qui est plus caractéristique encore, n'a été si complète. »

Bichat faisant des recherches sur la vie, groupe en bronze, de David d'Angers, inauguré à Bourg en 1843, aux frais des départements de l'Ain et du Jura. Le célèbre chirurgien, vêtu d'une ample redingote boutonnée à la ceinture, est assis, ou, pour mieux dire, il est appuyé à un siége très-élevé ; il a la tête découverte, tournée et légèrement inclinée vers un jeune garçon entièrement nu, placé à sa gauche. D'une main il soulève une draperie, tandis que son autre main, tenant une plume, est posée sur le cœur de l'enfant, dont il semble compter les pulsations. La physionomie du savant est douce, bienveillante, pensive ; celle du jeune garçon, empreinte d'une insouciance naïve, est des plus gracieuses. A terre sont placés : une lampe, symbole de la vie, des instruments de chirurgie et un rouleau de papier, sur lequel on lit : *Recherches sur la vie et la mort.* Ce groupe est admirablement composé, l'exécution en est savante et ferme.

David a représenté plusieurs autres fois Bichat, notamment dans le fronton du Panthéon, où il l'a montré mourant, en déposant ses ouvrages sur l'autel de la patrie. — La statue de bronze que l'on voit à l'Ecole de médecine de Paris est un des derniers ouvrages du sculpteur d'Angers. Elle représente Bichat debout, vêtu d'un habit, la tête nue, les bras appuyés sur la poitrine, la main droite élevant une plume, la gauche tenant un manuscrit sur lequel on lit : *De la vie et de la mort. Anatomie générale.* A terre sont des instruments de chirurgie, et, derrière Bichat, un écorché à demi enveloppé dans une draperie. — Les divers ouvrages que nous venons de décrire ont été lithographiés par M. E. Marc.

BICHATIE s. f. (bi-cha-tî — du physiologiste *Bichat*). Bot. Genre d'algues, voisin des nostocs, comprenant une seule espèce, qui croît sur les vitres humides des serres. Quelques auteurs le réunissent au genre microcyste.

BICHE s. f. (bi-che — ce mot a deux significations bien différentes, dont l'une ne s'est conservée que dans le dérivé *bichon*, petit chien. Ne nous occupons pour le moment que de celle-ci. *Bichon* vient d'un primitif *biche*, qui, en effet, existait dans le vieux français, et qui est assurément germanique, car il se retrouve dans la plupart des langues germaniques avec le même sens : en tudesque, *biz*, *bizo*, chien ; en gothique, *bœtze*, chienne ; en anglo-saxon, *bicce*, *bice ;* en islandais, *bickja ;* en anglais moderne, *bitch ;* en allemand, *baetze*, etc. On a voulu voir dans *biche* une abréviation de *bas-biche*, et on a prétendu qu'on avait primitivement donné ce nom à une espèce de chiens caractérisés par la longueur de leurs poils ; mais il est beaucoup plus probable que ce radical, dont nous avons vu les différentes formes dans les idiomes germaniques, est proche parent du sanscrit *bhacha*, même sens, et se rattache comme lui à une racine primitive *bhach*, aboyer. — Passons maintenant au mot *biche*, signifiant la femelle du cerf. Ici, les opinions varient. Les uns veulent que le mot *biche* soit exactement le même que celui que nous venons de voir plus haut. Il existe en allemand une singulière analogie qui pourrait appuyer leur hypothèse : c'est *hundinn*, féminin de *hund*, signifiant chienne, et *hindinn*, féminin d'un masculin qui serait *hinde* et signifierait cerf, voulant dire *biche.* Commençons par constater qu'en provençal, *bicho*, en piémontais *becia*, en anglais *bisse*, ont le même sens que le français *biche.* Cherchons une forme qui explique l'aspect de tous ces dérivés. On a dit que *biche* était une forme parallèle à *bique*, chèvre, en provençal *bico ;* mais alors il devient difficile d'expliquer les deux *ss* de l'anglais *bisse.* D'autres veulent y voir une dérivation, par apocope de l'*i* initial, du latin *ibex*, *ibicis*, chamois. On retrouve, en effet, dans des textes de notre vieille langue française, le mot *ibiche.* On expliquerait alors facilement les différentes formes que nous avons vues plus haut ; mais on peut et on doit élever contre cette dérivation deux objections. D'abord, la filiation du sens est obscure ; comment un mot signifiant à l'origine *chamois* a-t-il fini par désigner la femelle du cerf? Une autre objection plus grave, c'est que le mot *biche* paraît se rattacher à un radical germanique fort ancien, qui a donné, avec le sens spécial de *biche*, en bas allemand *betze*, en islandais *bita*, en suédois *bikka*, en danois *bikke*, etc.). Femelle du cerf : *Les* BICHES *ne produisent ordinairement qu'un faon.* (Buff.) *Madame Grandet se dressa comme une* BICHE *effrayée.* (Balz.)

La *biche*, encore enfant, d'épouvante bondit.
DELILLE.

Notre *biche* étonnée à nos pieds bondissait.
LAMARTINE.

Jamais la *biche* en rut n'a, pour fait d'impuissance,
Traîné du fond des bois un cerf à l'audience.
BOILEAU.

— *Biche des bois, des palétuviers*, Petit cerf de la Guyane qui ne se retire pas devant la marée, et demeure debout et immobile sur les racines des palétuviers qui dépassent la surface des eaux.

— Terme d'affection, de cajolerie qu'on adresse à une petite fille, à une jeune femme : *Je te le promets, ma petite* BICHE. (Balz.) *Ma* BICHE, *tu feras à ma volonté, dit Valérie à Crevel.* (Balz.)

Mets du bois au foyer, fais-le flamber, ma *biche ;*
Aujourd'hui justement la huche est assez riche.
AUTRAN.

‖ Expression dont on se sert depuis peu pour désigner une femme de mœurs très-légères, une femme entretenue : *Les affreux parvenus saluent jusqu'à terre une* BICHE *qui passe dans un coupé de louage.* (***.) *L'étudiant en droit s'oublie le plus longtemps possible dans les bras des* BICHES *d'outre-rive.* (Edm. Robert.)

— *Ventre de biche*, Couleur d'un blanc roussâtre, comme celle du ventre de la biche : *Quant à l'église, elle est badigeonnée en jaune serin et en* VENTRE DE BICHE. (Th. Gaut.) ‖ *Ventre de biche!* Sorte de jurement familier et qui ne dénote pas une grande colère.

— *Pied de biche*, Forme courbée imitant celle d'un pied de biche, que l'on donne aux pieds de certains meubles : *Elle avait près d'elle une vieille table à* PIEDS DE BICHE, *sur laquelle étaient ses pelotons de laine dans un panier d'osier.* (Balz.) ‖ Nom donné à un grand nombre d'objets divers affectant la même forme, ou même consistant en un pied de biche préparé : *Le* PIED-DE-BICHE *d'une sonnette.*

— Chir. *Pied-de-biche*, Instrument de dentiste.

— Peint. *Pied-de-biche*, Pinceau à poils courts, qui sert à lisser les couleurs dans la peinture sur porcelaine.

— Ichthyol. Nom vulgaire du bleu et du scombre.

— Entom. Femelle du cerf-volant.

— Blas. Serpent. ‖ On dit aussi BISSE.

— **Encycl.** Zool. V. CERF.

— Mœurs et cout. Le mot *biche* s'employait autrefois et s'emploie même encore aujourd'hui dans le langage familier en signe d'amitié. Bien qu'il ait été singulièrement prostitué, l'épicier se le paye parfois encore à l'égard de son épouse dans ses accès de bonne humeur, après une heureuse affaire dans le café ou la cannelle. Avec ses diminutifs *bichette*, *bichon*, le mot *biche* constituait l'un des termes qui répondent à ce mystérieux besoin qu'éprouvent à certains moments les deux sexes de se donner des noms d'animaux en guise de témoignage de tendresse : mon *chien*, mon *chat*, mon *rat*, *loulou*, *louloutte*, ma *biche*, etc., n'ont pas d'autre origine.

Autrefois, dans les relations conjugales surtout, le mot *biche* était charmant, seyant bien à la bouche, caressant doucement l'oreille ; et, malgré son corrélatif menaçant, le mari pouvait le prononcer sans peur, l'épouse l'entendre sans reproche ; c'était vraiment romano-chevaleresque, et digne des siècles de Scipion et de Bayard, dont la continence est passée à l'état de légende. Mais, hélas ! les temps ont bien changé : le papillon redevient chenille ; la rose tourne au gratte-cul, et, depuis une dizaine d'années, cette douce appellation menace de devenir

. . . . Chez la race future,
Comme au temps de Néron, la plus cruelle injure ;

en un mot, *biche* est le synonyme de femme entretenue. Eh bien, malgré cela, ces deux syllabes font des jaloux : *grue*, *cocotte*, *crevette*, *dame du lac*, lui disputent l'empire et le traitent lui-même comme il a traité *lorette*, son honorable congénère. Hâtons-nous donc, pendant qu'il en est temps encore, de fixer le sens qui s'attache à cette désignation éphémère ; car les titres de noblesse que se payent ces damoiselles sont comme leur teint fardé, leur éclat emprunté, leur beauté menteuse, leur jeunesse équivoque : autant en emporte le vent.

Les poëtes et les romanciers à tous crins renchérissent encore sur ces mots, qu'ils trouvent trop vulgaires, et pour peindre l'objet d'un amour qui s'élève à la température du tropique, ils disent sans rougir : Ma *tigresse.* C'est ainsi que, dans *Hernani*, notre grand poëte faisait dire à dona Sol ce vers robuste :

Vous êtes, mon lion, et noble et généreux.

Mais Mlle Mars, à laquelle le titre de lionne faisait dresser les cheveux sur la tête, s'obstinait à dire :

Vous êtes, monseigneur, et noble et généreux.

Le poëte lui en fit timidement l'observation : « Oh ! monsieur Hugo, répondit l'actrice, vous ne voudrez pas m'obliger à appeler Beauvallet mon li-on. » L'auteur tint bon, et fit remarquer, hardiment cette fois, à Mlle Mars, qu'elle était dona Sol, et que Beauvallet était Hernani. L'actrice se le tint pour dit, ce qui n'empêcha pas la femme, le jour de la première représentation, de dire, en lançant vers la loge de l'auteur un regard chargé de malice :

Vous êtes, *monseigneur*, et noble et généreux.

Mais revenons à nos *biches*, et laissons le ton plaisant ; car, sous l'apparente puérilité de cette étude, se cache tout un côté sérieux des mœurs de notre âge, et les moralistes, M. Dupin l'a prouvé, peuvent trouver matière à un enseignement dans ces excroissances et ces variations de langage.

La lorette, inventée, dit-on, par M. Nestor Roqueplan, et chantée par M. Gustave Nadaud, n'a guère survécu à la révolution de Février. La *biche* est venue, représentant le même monde galant, mais avec une désinvolture nouvelle et avec un degré d'insolence inconnu à sa devancière. La lorette était relativement simple et de mœurs paisibles : la *biche* arbore les toilettes les plus riches et les plus tapageuses, et donne sa vie en spectacle. Elle passe une moitié du jour à dormir, l'autre à se teindre, à s'habiller et à se promener ; la nuit à souper, à jouer, etc., etc., etc. Elle assiste à toutes les premières représentations ; elle va aux courses de Longchamps, de la Marche, de Chantilly et de Vincennes. On l'y voit, traînée en voiture à la Daumont, ou conduisant elle-même sa *victoria* ou son *panier.* Le lac du bois de Boulogne la connaît bien, et les arbres des Champs-Elysées s'inclinent amicalement sur son passage. L'été, elle est à Bade, à Hombourg, ou aux bains de mer. Partout elle étale son luxe, son maquillage et son insolence. C'est elle qui crée ou qui édite les modes, et le vrai monde copie puérilement ses moindres fantaisies. Emile Augier — et nous sommes bien aise d'avoir pour nous, en pareille matière, l'autorité d'un académicien — fait dire à l'un des personnages de sa dernière pièce, la *Contagion :* « Maintenant que les femmes du monde imitent les *biches*, pourquoi les *biches* n'imiteraient-elles pas les femmes du monde? »

La *biche* possède — ou possédera — des voitures, des diamants, des dentelles et des titres de rente. Tout Paris s'occupe d'elle ; les gens du monde vont à ses bals, les journaux enregistrent ses faits et gestes ; bien plus, ces dames ont leur chronique, leur gazette, leur journal — cela s'appelle *Colombine*, je crois — où elles nous mettent de moitié dans leur politique. « A bas les hommes ! *le daim est un banquier donné par la nature*, etc., etc., » et les voilà nous initiant effrontément à leurs faits et gestes :

. . . J'étais là ; telle chose m'avint ;
Vous y croirez être vous-même.

Grâce à la sottise des uns — la *biche* appelle le *daim* — à l'indifférence de la foule et au relâchement de la morale, cette famille de modernes Phrynés prend le haut du pavé et devient presque un Etat dans l'Etat. Les étrangers ne sont pas éloignés de prendre la *bicherie* pour une institution.

Il y a naturellement la *haute bicherie*, qui compte dans son sein les ambitieuses arrivées, les *fortes biches ;* et la *bicherie mineure*, où fourmillent les *petites biches*, qui toutes ont les regards fixés sur les hôtels et les équipages

des rivales heureuses. Mais, chrysalide ou papillon, les *biches* ont des caractères communs qui les font aisément reconnaître : leur toilette d'abord, qui a toujours quelque chose d'excessif; puis leur langage, qui est un perpétuel défi jeté à la syntaxe, au goût et au bon sens; leur mauvaise humeur, leur amour du bruit, du désordre et de la dépense, qui ne les défend pas de l'ennui vengeur; enfin, leur mépris pour les hommes : ce dernier trait est significatif. Ces filles de portiers, ces cuisinières réfractaires, ces femmes de chambre démissionnaires, sans instruction, sans esprit, souvent sans beauté, témoignent aux hommes qui ont la faiblesse de les aimer, de leur sacrifier les joies de la famille et de se ruiner pour elles, un mépris mélangé de haine. Ainsi, le dévergondage se trouve châtié des deux côtés, et la morale rencontre ici, comme en bien d'autres cas, une sanction inattendue.

Continuez donc, sauterelles brillantes, à dévorer ce siècle niais, qu'un jour nos arrière-neveux personnifieront dans le financier Veaudoré. Quant à nous, terminons par ce quatrain :

Il est passé le temps où la moindre beauté
Dans l'esprit d'un amant mettait sa vanité; [riche,
Qu'un galant aujourd'hui soit vieux, soit laid, mais
C'est un daim sans pareil qui peut choisir sa *biche*.

Il a été publié, sous le titre de *Mémoires d'une biche anglaise*, *Mémoires d'une biche russe, etc.*, des récits apocryphes d'un intérêt médiocre et d'une moralité douteuse.

— **Allus. hist. Biche de Sertorius,** biche que ce général, pour agir sur l'esprit superstitieux de ses soldats, prétendait avoir reçue de Diane, et qui est devenue proverbiale pour désigner une supercherie du même genre :

« Abd-el-Moumen, le visage serein, s'avança vers le lion (il l'avait apprivoisé en secret), qui s'inclina devant lui, en lui léchant les mains comme un chien soumis. A cette vue, les Almoravides acclamèrent tout d'une voix cet homme privilégié devant lequel s'apaisaient les lions du désert, et tous lui jurèrent fidélité. Depuis lors, ce lion miraculeux, qui rappelle la *biche de Sertorius*, car le vulgaire de tous les temps s'est laissé prendre aux mêmes piéges, ne quitta plus le nouveau calife. »

Dictionnaire de la Conversation.

Biche et la Panthère (LA), poëme allégorique anglais, de John Dryden, publié en 1687. Cette œuvre, qui traite des points en discussion entre l'Eglise de Rome et celle de l'Angleterre, est à la fois curieuse et remarquable; l'allégorie et la fable y sont bizarrement confondues. Le but de l'auteur a été de reproduire un vieil argument sous une forme aussi neuve que possible. Au lieu de mettre aux prises, dans un dialogue ordinaire, un prêtre catholique et un ministre protestant, il fait intervenir deux animaux de nature opposée, personnifiant les deux intérêts religieux, les deux partis qui se partageaient l'Angleterre. L'Eglise catholique est représentée sous la forme d'une biche d'une blancheur éblouissante, toujours en péril de mort, et destinée cependant à ne jamais périr. Les bêtes des forêts ont juré sa perte : le lièvre trembleur, il est vrai, observe une timide neutralité; mais le renard socinien, le loup presbytérien, l'ours indépendant, le sanglier anabaptiste, jettent des regards féroces sur la candide créature. Cependant, elle ose encore se désaltérer à la même source qu'eux, sous la protection de son ami, le lion royal. L'Eglise anglicane apparaît sous la forme d'une panthère magnifiquement tachetée, trop belle peut-être pour une bête de proie. La biche et la panthère, également haïes par la population féroce des bois, se retirent à l'écart pour conférer de leurs dangers communs; puis, tout en remuant la queue et en se léchant les lèvres, elles passent à la discussion des points sur lesquels elles diffèrent, et se livrent à un long dialogue sur la présence réelle, l'autorité des papes et des conciles, les lois pénales, l'acte du test, les parjures de Titus Oates, les services méconnus que Butler a rendus aux cavaliers, les pamphlets de Stillingflees, les larges épaules de Burnet et ses heureuses spéculations matrimoniales.

Ce poëme a été écrit dans un paroxysme de ferveur, par un prosélyte nouvellement converti à une cause qu'il croyait appelée à *triompher sous Jacques II*, et qui a distribué ses rôles de manière à donner beau jeu à ses convictions de néo-catholique. Le talent d'argumentation du poëte s'y déploie dans toute sa vivacité et son éclat, enrôlé au service d'une raison satirique qui s'exprime, du moins, en fort beaux vers. Dryden, après avoir malmené et bafoué de toutes les façons les calvinistes, s'indigne contre la médisance et les accusations qui ont accueilli sa récente conversion :

« La nation, dit-il au début, est dans une trop grande fermentation pour que je puisse attendre guerre loyale ou simplement quartier des lecteurs du parti contraire. » Cette déclaration le tient quitte de tout ménagement, et il puise dans un arsenal inépuisable de sarcasmes et d'injures pour frapper les sectes hérétiques, ces bêtes immondes et féroces acharnéees contre une biche blanche d'origine céleste.

Quel que soit le mérite littéraire de ce poëme, l'absurdité du plan saute au yeux : l'allégorie, en effet, ne pourrait se soutenir pendant dix vers de suite, et aucun talent d'exécution ne saurait racheter ce défaut de conception. Mais, ces réserves faites, il faut reconnaître que cette production est la plus remarquable que la littérature anglaise ait vue éclore pendant le court et orageux règne de Jacques II. Malgré la vigueur du raisonnement, dont la forme est presque didactique, en dépit même de l'âpreté de la passion religieuse et du ressentiment personnel qui ont inspiré le poëte, les vers de cette composition allégorique, surtout les premiers, passent en Angleterre, et avec raison, pour être au nombre des vers les plus musicaux de la langue anglaise. Leur rhythme harmonieux frappe d'autant plus peut-être que le sens n'y ajoute que peu de chose. On voit que l'allégorie et la fable y sont assez bizarrement confondues, mais sans que l'on puisse blâmer le poëte d'avoir choisi cette singulière fiction. C'est, en effet, le grotesque et l'originalité de la fable qui donnent à ce poëme ce piquant auquel on n'est pas insensible.

En dehors de son esprit souple, facile, agréable, Dryden a mis dans son œuvre une telle énergie de raisonnement qu'un critique anglais a dit que c'était la vigueur de Bossuet mise en vers. Cette force d'argumentation témoigne jusqu'à un certain point de la sincérité du poëte converti, révoquée en doute par l'historien Macaulay. « La discussion, dit à son tour M. Taine, est toute serrée et théologique. Ses auditeurs ne sont pas de beaux esprits occupés à voir comment on peut orner une matière sèche, théologiens par occasion, et pour un moment, avec défiance et réserve, comme Boileau dans son *Amour de Dieu*. Ce sont des opprimés, à peine soulagés depuis un instant d'une persécution séculaire, attachés à leur foi par les souffrances, respirant à demi parmi les menaces visibles et les haines grondantes de leurs ennemis contenus. Il faut que leur poëte soit dialecticien comme un docteur d'école; il a besoin de toute la rigueur de la logique; il s'y accroche en nouveau converti, tout imbu des preuves qui l'ont arraché à la foi nationale, qui le soutiennent contre la défaveur publique, fécond en distinctions, marquant du doigt le défaut des arguments, divisant les réponses, ramenant l'adversaire à la question, épineux et déplaisant pour un lecteur moderne, mais d'autant plus loué et aimé de son temps. Il y a dans tous ces esprits anglais un fonds de sérieux et de véhémence; la haine s'y soulève, toute tragique, avec un éclat sombre comme la houle d'une mer du Nord. »

La publication de ce poëme fut entourée de tous les avantages que peut accorder un royal patronage, et l'on imprima, pour l'Ecosse, une superbe édition à la presse catholique établie dans le palais d'Holyrood. Mais le public ne se montra pas disposé à se laisser charmer par le style limpide et les vers mélodieux du converti, et des chants ne réussissaient pas à affaiblir le sentiment qu'inspirait l'apostasie du poëte et à endormir les alarmes qu'excitait la politique dont il se faisait le panégyriste. La rancune de ceux qu'il avait tournés en ridicule, la jalousie de ceux qui enviaient son talent, contribuèrent encore à enflammer la colère des lecteurs, et il fut en butte aux attaques les plus violentes.

Biche au bois (LA), vaudeville-féerie en quatre actes et seize tableaux, de MM. Cogniard frères, représenté à Paris, sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 29 mars 1845; réduit à trois actes et dix-huit tableaux, et repris au même théâtre, au mois de mars 1865.

On aime assez généralement ces sortes de pièces, qui tiennent le milieu entre les contes d'enfants et les rêves. Elles se ressemblent toutes, et, depuis le maillot, on n'a pas entendu parler d'autre chose; il n'importe, on prend un plaisir extrême à revoir cette princesse traditionnelle, douée à sa naissance de toutes les perfections imaginables, et menacée traîtreusement d'un grand malheur par une fée Carabosse quelconque. Car ici, comme dans toutes les féeries qui se respectent, il s'agit encore d'une méchante fée qu'on a oublié d'inviter à la naissance d'une princesse; elle jette un *mauvais sort* à l'enfant, qui, heureusement, se voit dotée aussitôt des bonnes grâces d'une autre fée moins cruelle. Perrault et Mme d'Aulnoy ont fait sur ce thème les plus charmants récits du monde, et la littérature populaire, j'entends par ce mot les contes transmis de génération en génération par les grand'mères et répétés le soir, à la veillée, autour de l'âtre; la littérature populaire n'a pas de plus substantiel aliment pour tenir en éveil les gars à marier et les fillettes que l'amour rend toutes songeuses. Le mauvais sort s'accomplit rigoureusement. La princesse est *enchantée*, c'est-à-dire emprisonnée, endormie ou métamorphosée en un animal quelconque. Un prince Charmant, suivi de son fidèle écuyer, affronte toutes sortes de travaux, de voyages et de luttes, subit mille épreuves terribles ou grotesques, et cherche à rompre l'enchantement. Il en vient à bout, grâce à son courage, grâce surtout au secours de la bonne fée. Dans la pièce qui nous occupe, les choses se passent aussi de la sorte; mais, sur le canevas primitif, les broderies sont nombreuses : la princesse est métamorphosée en biche, tandis qu'elle traverse la forêt des sycomores. Notre prince Charmant est forcé de se précipiter au fond des eaux pour repêcher un talisman, ce qui ne l'embarrasse nullement, car il est brave et bon nageur. Le grand dommage est que ce talisman a été avalé par la reine des poissons, madame la Carpe; pour en obtenir la restitution, le prince s'adresse au roi de la gent poissonnière, le Saumon. Le prince Charmant passe ensuite dans le pays des légumes; Sa Majesté Cantalou LXVI, doué d'un excellent naturel, lui octroie une herbe merveilleuse destinée à guérir les blessures des biches; si bien que le prince délivre la pauvre biche au moment où elle va devenir la pâture des lions, dans la cour de la plus féroce des princesses africaines, ce qui n'est pas peu dire. Il gravit ensuite des montagnes rocheuses parsemées de torrents et de précipices, et peuplées de monstres qui vous croquent un homme comme un petit radis. Il surmonte toutefois les dangers accumulés à plaisir par la méchante fée sous ses pas hardis. Puis il est entraîné dans le séjour des sirènes, qui lui sifflent leurs plus beaux airs, lui chantent leurs plus jolies chansons, lui décochent leurs plus brûlantes œillades, dans le but de lui faire oublier sa chère princesse. Mais il est fidèle non moins que charmant. Aussi, après avoir surmonté mille et mille dangers, il se voit récompensé de sa valeur et de son amour par la fée Saphir, qui l'unit à sa princesse dans son palais de pierres précieuses. « Et ils s'épousèrent, et ils eurent beaucoup d'enfants. »

Tout le mérite d'une telle pièce se trouve, on le pense bien, moins dans le scénario des auteurs que dans la mise en scène, le déploiement des costumes, l'exhibition des décors. Le pinceau de MM. Ciceri, Devoir et Pourchet avait fait merveille. « Le royaume des poissons est de la fantaisie la plus baroque, écrivait M. Théophile Gautier, en 1845. Dans une décoration de madrépores, de coraux, de plantes aquatiques, se meut tout un peuple revêtu d'écailles, avec des têtes de brochet, de saumon, de carpe, d'écrevisse, etc. Ces travestissements sont exécutés avec beaucoup de vérité. Moëssard en saumon est la fantaisie la plus monstrueusement grotesque qu'on puisse imaginer. La décoration représentant le château enchanté peut lutter avec les plus belles; les rochers praticables s'élèvent jusqu'aux frises; un torrent d'eau naturelle reluit et grésille sur des lames d'argent; les sapins étendent leurs bras de spectre sur l'abîme; le grand-duc roule ses yenx flamboyants et fouette l'air de ses ailes énervées; les squelettes des chevaliers métamorphosés en pierre s'ébauchent en traits de feu sous leur enveloppe de granit; des formes noirâtres et velues se laissent couler le long des rampes; des monstres flasques, rampant sur des moignons estropiés, se glissent dans les jambes du prince et de son écuyer, et tâchent de le faire renoncer à son entreprise; mais le prince déracine un sapin et traverse le torrent sur ce pont improvisé. Le charme est rompu. » Le critique, qui excelle à peindre ces brillants tableaux, poursuit : « Dans une autre décoration représentant une grotte sur le bord d'un lac éclairé par la lune, une jeune danseuse a exécuté une imitation du pas de l'Ombre, de Cerito. Le motif de ce pas est très-gracieux. Ce qui nous a beaucoup plu dans ce pas, c'est que la rampe baissée laissait venir d'en haut un jet de lumière, et que le théâtre se trouvait éclairé comme les objets le sont dans la réalité. Sur la scène, par la faute du système gothique de rampes et de quinquets, le jour vient de tous les côtés, et les personnes sont dans le cas qui affligeait si fort le naïf Pierre Schlemiehl : sans l'avoir vendue au mystérieux personnage dont la poche contenait des télescopes, une tente pour vingt personnes, une voiture à quatre chevaux, *etc., etc.*, ils n'ont plus d'ombre, ce qui est fort laid. Le palais féerique où se passe ce qu'en argot dramatique on appelle l'*apothéose*, est d'un ton brillant et léger, quoiqu'il ait trop de ressemblance avec l'architecture des surtouts et des sucreries montées; mais c'est là un écueil bien difficile à éviter. Un ballet de légumes, des plus grotesques, a excité les rires de toute la salle; rien n'était plus singulier que de voir la polka dansée par des champignons et des poireaux, secouant leurs racines chevelues. Le roi des cantalous était très-drôlatique avec sa casaque saumon, hérissée de filaments et historiée de grappes de pepins. »

La fameuse danseuse Lola Montès, qui devait plus tard remplir l'emploi des Dubarry à la cour de Bavière, et dont le nom avait eu déjà un scandaleux retentissement, débuta dans cette féerie, sur les planches de la Porte-Saint-Martin. Les premières représentations de la *Biche au bois* se prolongèrent pendant quatre mois. La reprise qui en a été faite en mars 1865 a obtenu plus de succès encore, et, le 18 décembre 1865, l'affiche constatait qu'elle en était à sa 270e soirée. « On a diminué la pièce et augmenté la mise en scène, écrivait M. de Biéville dans le *Siècle* du 27 mars 1865. On avait d'abord porté le nombre des tableaux à vingt-deux, mais la répétition générale, avec l'essai des décors et des machines, avait duré, dit-on, depuis midi jusqu'à plus de trois heures du matin. On a compris que la représentation, quelque vitesse que l'on pût obtenir des machinistes, excéderait l'attention des spectateurs et les forces des acteurs, et l'on s'est décidé à retrancher quatre tableaux. C'est heureux, car, malgré ce retranchement, la première représentation n'a pas laissé de durer depuis sept heures et demie du soir jusqu'à près de deux heures du matin. A quelle heure se serait-elle terminée avec quatre tableaux de plus? » La mise en scène nouvelle, qui ne le cède en rien à l'ancienne, a coûté 160,000 fr. De nombreuses coupures, pratiquées dans la pièce pour laisser place aux danses, aux décors, aux machines et à l'étalage des costumes, rendent le dénoûment assez peu intelligible; mais ce n'est pas l'intelligence que l'on a cherché à satisfaire; ce sont les yeux que l'on a voulu émerveiller et séduire, et il faut convenir que jamais spectacle plus éblouissant et plus magique n'a été étalé. « Jamais on n'a vu des décors plus splendides, s'écrie M. de Biéville, des costumes plus riches et plus fantastiques, des ballets plus animés et plus brillants. La forêt de sycomores, vue au soleil couchant, est d'un pittoresque admirable. Le torrent d'eau naturelle, le fond des eaux, le lac des Sirènes, la cour de la princesse Aïcha, le palais de la fée Saphir, sont des tableaux plus merveilleux les uns que les autres. Dans la forêt des sycomores défile l'armée du roi Drelindindin, avec des uniformes qui rappellent toutes les espèces de cloches et de sonnettes. Dans les montagnes rocheuses, apparaissent des monstres qui donnent le frisson aux femmes et aux enfants. Dans le royaume des poissons, une armée de crevettes, de harengs, de brochets, de goujons, vient se ranger en bataille. Le menu fretin danse un ballet plein de frétillements, au milieu desquels on distingue les sauts hardis d'une carpe gigantesque. Dans le royaume des légumes, une foule de carottes, de navets, de betteraves, de concombres, de radis, de cornichons, se placent en rang d'oignons, et des chicorées sauvages célèbrent par une danse des plus vives les noces d'une de leurs sœurs avec un radis blanc. Le pas de la chicorée mariée avec l'heureux radis est dansé avec une prestesse et une gaieté entraînantes par Mlle Mariquita et M. Couleau. Dans la cour de la princesse africaine se danse un troisième ballet, le ballet des amazones, plus grand et plus brillant que les deux premiers, mais moins original et moins gai. Mme Mérante, de l'Opéra, y fait applaudir ses pas gracieux, rapides et savants; des amazones y exécutent, avec une étonnante précision, des manœuvres compliquées, auxquelles viennent se mêler des danseuses qui portent des parasols, dont elles tirent une multitude d'effets. Dans le lac des Sirènes, reposent çà et là des sirènes dont le corps se distingue à travers les ondes. Du sein du lac s'élève une grotte arrosée par une pluie continuelle, et qui porte sur le plateau gazonné qui la recouvre un groupe de naïades. Dans le palais de la fée Saphir, des pierres précieuses enchâssées dans une infinité d'arceaux s'éclairent d'une lumière magique, et l'on aperçoit au fond de chacune d'elles une nymphe qui s'y tient blottie. Un essaim de filles de l'air descend du ciel; des draperies qui recouvrent le chapiteau des colonnes s'abaissent et découvrent de véritables femmes remplissant l'emploi de cariatides; enfin, une pyramide de nymphes se dresse au milieu du théâtre. Jamais les amateurs de tableaux vivants n'ont été à pareille fête. » De son côté M. Jouvin disait dans le *Figaro* : « Que manque-t-il à la *Biche au bois*, cette féerie créée à nouveau à la Porte-Saint-Martin, pour être le dernier mot du genre? Un scénario un peu plus neuf et des plaisanteries un peu moins âgées. Si je suis bien informé, du reste, à partir de la deuxième représentation, opérant de larges et heureuses coupures dans l'œuvre primitive, M. Marc Fournier n'a respecté que ce qu'il fallait tout juste de texte parlé pour justifier les changements de décors, fournir un prétexte aux merveilles de la mise en scène, et attacher l'un à l'autre, au moyen d'un fil léger, les trois ballets des *Poissons*, des *Légumes* et des *Amazones*. On a beaucoup abusé de ce mot : un spectacle féerique; pour la première fois, la Porte-Saint-Martin lui a donné un sens et l'a même condamné à l'impuissance de rendre la chose qu'il s'efforce d'exprimer. Ne vous est-il pas arrivé, étant enfant, après la lecture d'un beau conte des *Mille et une Nuits*, de fermer le livre et les yeux, afin de pénétrer, par l'imagination, dans ces jardins magiques et ces palais lumineux se dégageant des ténèbres de la fantaisie à la voix d'un génie? Eh bien! ces mondes bâtis avec des pierres précieuses sur des murs transparents, que la parole du conteur arabe décrit, mais ne peut montrer, nous les voyons, mais assurément plus éblouissants encore que nous les avions rêvés, dans les panoramas changeants de la *Biche au bois*. Il y a juste trente ans, on citait, comme étant le dernier mot de la mise en scène, la procession de l'empereur Sigismond, au premier acte de la *Juive*; ce dernier mot n'est plus qu'un *Abc* comparé au défilé original du *Royaume des sonnettes*. On a essayé bien souvent, dans quelques scènes de ballet à l'Opéra, d'utiliser les jets intermittents de la lumière électrique; on a réussi seulement à éclairer de la sorte, et pour quelques secondes, un pan de décor, un coin de paysage, un personnage, un groupe. Plus heureux ou plus inventif, M. Marc Fournier a trouvé le moyen de transformer la vaste scène de son théâtre en un foyer où convergent tous les rayons électriques; si bien que danseurs et danseuses, vêtus d'escarboucles et d'émeraudes, ressemblent à des

salamandres qui exécuteraient un ballet dans le soleil... Le chorégraphe plein d'imagination et de goût qui a dessiné les trois divertissements des *Poissons*, des *Légumes* et des *Amazones*, nous arrive de Bruxelles; il se nomme M. Justamant. Au risque de jouer sur le mot, ainsi que le fait sans succès dans la pièce le roi Cantalou, je vous dirai que ce Justamant est justement le maître des ballets qui manque encore à l'Opéra. » M. Hervé a composé, pour la reprise de la *Biche au bois*, de la musique très-vivement et très-spirituellement écrite. L'acteur-compositeur s'était même réservé, dans sa partition, deux ou trois airs qu'une grippe obstinée l'a empêché de chanter le soir de la première représentation. M. Hervé, qui jouait fort cavalièrement le rôle du prince Souci (le prince Souci n'est autre que le prince Charmant), a cédé ensuite son personnage à Mme Ugalde, qui, grâce à de nouveaux airs ajoutés à ce rôle, a obtenu un très-grand succès. La princessse a été représentée par une jolie biche mouchetée de blanc et par Mlle Debay, de l'Odéon. L'écuyer Fanfreluche revenait de droit à M. Laurent, très-grotesque sous ses formes ballonnées. Citons encore MM. Schey, Pélican; Perrin, Cantalou; Lebel, Drelindindin; Sallerin, le roi Saumon; Mlles Baron, Giroflée; Delval, Aïka; et dans le ballet : M. Couleau et Mmes Zina-Mérante et Mariquita.—Un petit événement qui a, pendant quelques jours, fait les frais des chroniques, se rattache à la reprise de la *Biche au bois*, qui faillit n'avoir pas une représentation complète. Une odeur de fumée s'était répandue dans la salle et avait déjà causé quelque inquiétude, lorsque, après s'être dissipée, elle s'est répandue de nouveau, et cette fois avec plus d'intensité; une sorte de panique se déclara; des cris se firent entendre, on voulut fuir. M. Laurent, l'écuyer de la pièce, eût pu rassurer le public, comme le fit autrefois M. Arnal dans un cas semblable, au Vaudeville de la rue de Chartres : « Ah çà! s'écria l'excellent comique, en apostrophant les spectateurs, est-ce que vous croyez que, s'il y avait le moindre danger, je m'amuserais à rester là, moi! » Cette apostrophe parut à la fois si concluante et si plaisante, qu'un rire général succéda à la panique qui déjà s'était emparée du parterre, et chaque spectateur se rassit tranquillement. A la Porte-Saint-Martin, M. Perrin, dans son costume de roi Cantalou, se présenta flanqué d'un sergent de pompiers. Mais cet acteur, un peu plus ému et plus embarrassé que s'il se fût agi de faire le discours du trône à ses amis et féaux radis, potirons et citrouilles composant le sénat, se perdit dans une longue phrase. Ce que voyant, le sergent s'avança, lui coupa la parole, et dit : « Messieurs et dames, ne craignez rien : c'est seulement un tuyau de poêle *qu'a tombé*. » Ces simples paroles dissipèrent toute crainte. Un rire homérique retentit, et l'on couvrit d'applaudissements le brave pompier; puis la représentation continua sans encombre.

Biche forcée (LA), tableau de M. Courbet (Salon de 1857). Une petite biche ou plutôt une chevrette (femelle du chevreuil), poursuivie par une meute, tombe épuisée sur la neige. La frayeur et la fatigue de la pauvre bête sont admirablement rendues. La critique, si sévère pour les écarts du chef de l'école réaliste, a été unanime pour reconnaître le mérite de cette peinture. « Le coloris est vrai et énergique, » a dit M. Delécluze, l'apôtre des doctrines académiques. Suivant M. de Calonne, « les chiens seuls laissent à désirer; mais le chevreuil, couché dans la neige, est la vérité même; les buissons avec leurs feuilles mortes, la neige variant ses tons suivant les parties du terrain qu'elle couvre et la distance où elle s'étend; l'horizon, d'une finesse de ton remarquable, tout cela est d'un peintre. » M. Maxime Du Camp, tout en reconnaissant que la petite biche est bien touchée et le paysage très-heureux, ajoute malicieusement : « Cette toile rappelle un fait déjà lointain; car, depuis la la loi du 3 mai 1844, on ne chasse plus en temps de neige; de plus, les chiens en baudruche qui suivent une piste le nez en l'air me font penser que M. Courbet n'a jamais chassé; il n'y a là que demi-mal; mais je croyais que les réalistes ne peignaient jamais que ce qu'ils voyaient. » Malgré tout le respect que le *Grand Dictionnaire* doit à la critique, dont il relève, nous nous permettrons de dire que, d'après l'axiome posé par M. Maxime Du Camp, Achille aurait dû être le collaborateur d'Homère dans la confection de l'*Iliade*.

BICHEBOIS (Louis-Pierre-Alphonse), peintre et lithographe contemporain, né à Paris en 1801; élève de Regnault et Remond. Il a exécuté un grand nombre de planches lithographiques pour des ouvrages illustrés, notamment pour les *Antiquités de l'Alsace*, l'*Itinéraire pittoresque du fleuve Hudson*, les *Lettres sur l'Orient*, le *Voyage pittoresque dans l'ancienne France*, etc. Plusieurs de ces planches ont figuré aux Salons de 1824 à 1838 et lui ont valu une médaille de 2e classe. M. Bichebois a exposé aussi, notamment en 1836, 1845, 1846 et 1849, des paysages à l'huile, au pastel et au crayon.

BICHECOTTERIE s. f. (bi-che-ko-te-rî). Caresse. ‖ Vieux mot.

BICHENAGE s. m. (bi-che-na-je, — rad. *bichet*, anc. mesure). Féod. Droit qui se prélevait en certains pays, au profit du seigneur, sur les grains et autres denrées vendues au bichet dans les foires et marchés. ‖ On dit aussi BICHETAGE.

BICHÉNIE s. f. (bi-ché-nî — de *Bichen*, n. pr.) Bot. Section de plantes du genre chétanthère, famille des composées.

BICHERÉE s. f. (bi-che-ré — rad. *bichet*). Métrol. Ancienne mesure agraire de la Lorraine, valant environ quarante-deux ares, ou plutôt exprimant la quantité de terrain que l'on peut ensemencer avec un bichet de blé.

BICHERIE s. f. (bi-che-rî — rad. *biche*). Nom sous lequel on désigne à Paris l'honorable confrérie des femmes entretenues : *Il n'est pas de femme de chambre à minois un peu chiffonné qui n'aspire à entrer dans la* BICHERIE.

BICHERIES s. f. pl. (bi-che-rî). Mar. Bordages des anciennes galères.

BICHET s. m. (bi-chè — du gr. *bikos*, espèce d'urne). Métrol. Ancienne mesure de capacité pour le blé et pour d'autres grains, variant, selon les provinces, d'un cinquième à deux cinquièmes d'hectolitre. ‖ Mesure agraire évaluée sur l'étendue que l'on ensemençait d'ordinaire avec un bichet de blé : *Une terre de* 200 BICHETS.

BICHET s. m. (bi-chè — corrupt. de *bixa*). Bot. Un des noms vulgaires du rocou.

BICHETAGE s. m. V. BICHENAGE.

BICHETTE s. f. (bi-chè-te — dim. de *biche*). Jeune biche, petite biche.

— Fam. Terme d'affection, de cajolerie, que l'on adresse aux petites filles, aux jeunes femmes : *Ah! ma chère petite* BICHETTE, *une fille sage ne doit épouser un artiste qu'au moment où il a sa fortune faite et non quand elle est à faire* (Balz.) *Tiens*, BICHETTE, *une goutte de rhum... Rien d'excellent comme ça pour la migraine.* (Gavarni.)

— Pêch. Espèce de filet monté sur deux perches courbes, qui sert à la pêche des petits poissons de mer.

— Métrol. Mesure pour le blé, qui valait la moitié du bichet : *Le mot* BICHETTE *était surtout en usage dans la province du Dauphiné.*

BICHIR s. m. (bi-chir). Ichthyol. Poisson du Nil, du genre polyptère, dont les nageoires ventrales sont portées par une sorte de bras : *Le* BICHIR *a deux vessies natatoires; tout son corps est couvert d'écailles osseuses et dures.* (Geoff. St-Hil.)

BICHLORÉ, ÉE adj. (bi-klo-ré — de *bi* et *chloré*). Chim. Qui contient deux équivalents de chlore.

BICHLORURE s. m. (bi-klo-ru-re — de *bi* et *chlorure*). Chim. Combinaison de chlore avec un autre corps simple, contenant deux équivalents de chlore.

BICHO s. m. (bi-cho). Entom. Ver, larve d'insecte qui, dans le Brésil, s'attaque aux jambes de l'homme et lui cause de vives douleurs. ‖ On dit aussi BICHIOS et BISIOS.

— Pathol. Maladie causée par les vers du même nom.

BICHOF, BISCHOF, BISCHOFF ou **BISHOFF** s. m. (bi-chof — all. *bischoff*, évêque, à cause de sa couleur violette, qui rappelle celle de la soutane des évêques catholiques). Boisson obtenue en faisant infuser à froid ou à chaud, dans le vin, du citron ou de l'orange : *Viens avec moi boire du* BISCHOF *à la maison.* (G. Sand.) *Tiens, c'est notre jeune conducteur lui-même à qui vous avez payé un verre de* BISCHOF *à Creil.* (Laurencin.)

— **Encycl.** Pour obtenir du *bichof* froid, on fait infuser le zeste d'un citron ou d'une orange amère dans un verre de kirsch ou de toute autre liqueur; on passe l'infusion, on y ajoute deux litres de bon vin blanc ou rouge dans lequel on a préalablement fait fondre un demi-kilogramme de sucre, et l'on rafraîchit au moyen de la glace. Pour le *bichof* chaud, on coupe en quatre deux ou trois oranges amères, on fend l'écorce de ces morceaux, on les fait griller sur un feu de charbon, puis on les met infuser dans deux litres de vin, sur des cendres chaudes; enfin, on passe la liqueur, on y ajoute un demi-kilogramme de sucre, et on la fait chauffer avant de la servir. On prépare aussi un *bichof d'orange* en ajoutant, à du lait chaud et sucré, le quart de son poids de kirsch et des tranches d'oranges dépouillées de leur écorce.

BICHOFER ou **BISCHOFFER** v. n. ou intr. (bi-cho-fé — rad. *bischof*). Fam. Boire du bischof : *De quatre à dix, j'ai été à la* Nouvelle Ressource *où nous avons* BISCHOFFÉ. (Champfleury.)

BICHON, ONNE s. (bi-chon, one — contract. de *barbichon*). Petit chien à nez court, à poil long, soyeux et ondoyant, qui provient du croisement du barbet et de l'épagneul : *Le* BICHON *ou chien de Malte est une des trente variétés de l'espèce chien.* (Buff.) *On voudrait les lions de l'Atlas peignés et parfumés comme des* BICHONS *de marquise.* (Balz.)

— Terme d'amitié, d'affection, que l'on adresse à des enfants, à de jeunes hommes, à de jeunes femmes : *Je reviens tout de suite*, BICHON. (Cormon.) *Adieu, mon* BICHON, *dit-elle à Carabine.* (Balz.) *Tu ne te repentiras jamais de cette parole, mon* BICHON, *tu seras pair de France.* (Balz.)

— *Bichon de mer*. Syn. de *balate*, genre d'échinodermes voisin des oursins.

BICHONNÉ, ÉE (bi-cho-né), part. pass. du v. Bichonner : *Cheveux* BICHONNÉS. *Tête* BICHONNÉE. *Elle est* BICHONNÉE *dès le matin.* (***) *Je ne m'en irai pas d'ici sans être papilloté, crêpé,* BICHONNÉ, *parfumé à l'huile antique.* (Scribe.)

BICHONNER v. a. ou tr. (bi-cho-né — rad. *bichon*). Friser, boucler comme le poil d'un bichon. ‖ Friser, boucler la chevelure :

> L'une découpe un agnus en losange,
> Ou met du rouge à quelque bienheureux;
> L'autre *bichonne* une vierge aux yeux bleus,
> Ou passe au fer le toupet d'un archange.
> GRESSET.

— Par ext. Parer, attifer, faire la toilette de : BICHONNER *un enfant*.

> Je te pomponnerai, je te *bichonnerai*.
> MOLIÈRE.

Se bichonner v. pr. Se friser, s'attifer, se parer : *Il ne sait plus ici où trouver de quoi* SE BICHONNER. (Dubournial.) *C'est bon, parbleu! j'attendrai qu'il ait fini de* SE BICHONNER. (Cormon.)

BICHOT s. m. (bi-cho). Métrol. Ancien poids de Bourgogne pour les grains, valant environ 168 kilogr.

BICHOW (STA-), ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 45 kilom. S. de Mohilev, sur la rive droite du Dniéper, place forte; 7,525 hab. Deux églises russes, une synagogue et plusieurs couvents; ancien château ayant appartenu à Sapieha, hetman de Lithuanie, sous le règne de Sigismond. — A 18 kilom. de Sta-Bichow, on trouve, sur la rive droite du Dniéper, un village qui porte le nom de Nouveau-Bichow; c'est un relai de poste de Tchernigov à Mohilev.

BICHROMATE s. m. (bi-kro-ma-te — de *bi* et *chromate*). Chim. Sel de chrome, dans lequel l'acide chromique contient deux fois autant d'oxygène que la base.

BICINA, nom latin de Bitche.

BICIPITAL, ALE adj. (bi-si-pi-tal, a-le — rad. *biceps*). Anat. Qui a rapport au muscle biceps : *Les tendons* BICIPITAUX.

— *Gouttière* ou *coulisse bicipitale*, Cavité allongée de l'humérus, qui reçoit le tendon du biceps. ‖ *Apophyse bicipitale*, Apophyse qui, placée près du col du radius, sert d'attache au tendon inférieur du biceps.

BICIPITÉ, ÉE adj. (bi-si-pi-té — rad. *biceps*). Qui offre deux têtes ou sommets.

— Bot. Se dit de la carène des fleurs légumineuses, quand les deux pièces qui les composent sont soudées aux deux extrémités.

BICKER (George), médecin allemand, né à Brême en 1754, mort vers 1830. Après avoir été reçu docteur à Gœttingue, il revint exercer la médecine dans sa ville natale et, plus tard, il se rendit à Cello. On lui doit : *Dissertatio de recto atque tuto mercurii sublimati corrosivi in variis morbis usu* (1774, in-4°); *Materia medica practica* (1778, in-8°), et d'autres ouvrages en allemand.

BICKERTON (sir Richard Hussey), amiral anglais, né en 1759, mort à Bath en 1832. L'engagement qui eut lieu, en 1778, entre la frégate anglaise la *Médée* et le vaisseau français le *Triton* lui fournit l'occasion de se distinguer. Il servit ensuite sous l'amiral Keith. En 1805, il fut nommé vice-amiral, et, en 1818, général de la marine royale.

BICKHAM ou **BIKHAM** (George), *le père*, dessinateur et graveur anglais, né à Londres, vers 1684, mort à Richmond en 1758, a gravé à l'eau-forte et au burin : la *Paix*, la *Guerre*, l'*Age d'or*, et l'*Age de fer*, d'après Rubens; une *Sainte Famille;* seize vues des jardins de Stow, d'après Châtelain, et une trentaine de portraits de personnages célèbres, entre autres ceux de George Ier, roi d'Angleterre, Newton, Pope, Allan Ramsay, J. Clarke, John Gay, la Camargo, etc.

BICKHAM ou **BIKHAM** (George), *le jeune*, fils du précédent, dessinateur et graveur anglais, né à Londres vers 1705, a gravé au burin : une suite de 16 marines et paysages, pour servir de modèles de dessin; son portrait et celui de son père; des *Soldats hongrois à cheval; Démocrite et Héraclite;* le *Mari négligent;* la *Femme diligente;* une *Vue de la place de Newmarcket*, etc.

BICLAVÉ, ÉE adj. (bi-kla-vé — de *bi*, et du lat. *clavus*, clou). Entom. Dont les antennes sont renflées vers le sommet en forme de clous : *Insectes hémiptères* BICLAVÉS.

BICLE adj. (bi-kle). Autref. Bigle, louche.

— s. m. Chass. V. BIGLE.

BICLER v. n. ou intr. (bi-klé — rad. *bicle*). Autref. Etre bicle, loucher.

BICLINIUM s. m. (bi-kli-ni-omm — mot lat. formé de *bis*, deux fois, et du gr. *klinê*, lit). Antiq. rom. Salle à manger qui ne contenait que deux lits pour les convives. ‖ Lit de table à deux places.

— **Encyl.** Ce qui distinguait le *biclinium* du *triclinium*, c'est que le premier ne pouvait contenir que deux personnes, au lieu de trois que tenaient les lits ordinaires. Il était surtout employé dans l'intimité. Celui que nous connaissons par un bas-relief romain ressemble tout à fait à un canapé du temps de l'empire, avec son dossier et ses bras. Il faut croire que la position horizontale était commode, puisque les Romains l'avaient adoptée ; mais on ne le dirait pas, à en juger par toutes les représentations que nous possédons des repas antiques. Ces pauvres diables couchés sur leur lit ont l'air assez mal à leur aise, et on nous permettra de penser, jusqu'à preuve contraire, que notre système moderne est bien préférable.

BICOLLIGÉ, ÉE adj. (bi-kol-li-jé — de *bi* et *colligé*). Hist. nat. Qui est réuni en deux faisceaux.

BICOLORE adj. (bi-ko-lo-re — de *bi* et du lat. *color*, couleur). Qui offre deux couleurs : *C'étaient peut-être les houx énormes, au feuillage* BICOLORE... (Alex. Dumas.) *Les joueurs recommencèrent à enfoncer de grandes épingles dans les petits cartons* BICOLORES *que leur fournit la munificence de l'administration.* (H. de Villemessant.)

BICOLORINE s. m. (bi-ko-lo-ri-ne — rad. *bicolore*). Chim. Substance qui paraît de deux couleurs différentes, suivant la manière dont on la regarde.

BICOMPOSÉ, ÉE (bi-con-po-zé), part. pass. du v. Bicomposer : *La vérité est que l'homme, étant un être* BICOMPOSÉ, *doit arriver au bonheur* BICOMPOSÉ *dans l'état des choses voulues par Dieu, ou au malheur* BICOMPOSÉ *sous les lois des hommes.* (Fourier.)

BICOMPOSER v. a. ou tr. (bi-kon-po-zé — de *bi* et *composer*). Néol. Doubler : *La civilisation va* BICOMPOSER *ou quadrupler le mal.* (Fourier.)

BICONCAVE adj. (bi-kon-ka-ve — de *bi* et *concave*). Qui offre deux faces concaves opposées : *Les lunettes de myopes sont composées de verres* BICONCAVES *ou concavo-convexes.*

BICONGE s. m. (bi-kon-je — lat. *bicongium*, même sens; formé de *bis*, deux fois; *congium*, conge). Métrol. anc. Mesure romaine de capacité qui contenait deux conges.

BICONJUGUÉ, ÉE adj. (bi-kon-ju-ghé — de *bi* et *conjugué*). Bot. Qui se divise deux fois de suite en deux segments. Se dit des feuilles composées, dont les pétioles secondaires portent chacun une paire de folioles, comme dans certains *mimosas*. ‖ On dit aussi BIGÉMINE.

BICONTOURNÉ, ÉE adj. (bi-kon-tour-né — de *bi* et *contourné*). Qui est contourné deux fois sur soi-même.

BICONVEXE adj. (bi-kon-vè-kse — de *bi* et *convexe*). Qui offre deux faces convexes opposées : *Les verres des presbytes sont* BICONVEXES *ou convexo-concaves.*

BICOQ ou **BICOCQ** s. m. (bi-kok — pour *bicot*, mot patois qui est une corruption de *biquet*, chevreau). Constr. Jambe de force qui sert de troisième pied à une chèvre, et lui permet de se tenir debout quand elle n'est pas étayée autrement. ‖ On dit aussi PIED-DE-CHÈVRE.

BICOQUE s. f. (bi-ko-ke — bas lat. *bicoca*, même sens). Ville sans importance, place de guerre mal fortifiée : *L'expérience nous a fait voir que les moindres* BICOQUES *se trouvent imprenables par la fermeté du courage de ceux qui les défendent.* (Card. de Richelieu.) *Vendôme amusait le roi de* BICOQUES *emportées, de succès de trois ou quatre cents hommes.* (St-Simon.)

> Le prince nous bloque
> Et prend *bicoque* sur *bicoque.*
> SCARRON.

— Par anal. Maison chétive ou mal commode : *On n'a pas démoli ces vieux murs cyclopéens pour construire des* BICOQUES *turques ou vénitiennes.* (Ed. About.) *Nous rions des ridicules et de la* BICOQUE *gothique de notre père, nous habiterons la* BICOQUE, *et nous aurons les mêmes ridicules.* (A. Karr.)

— Par ext. Maison mal tenue; établissement mal dirigé :

> Tout me déplaît et tout me choque
> Dans cette maudite *bicoque.*
> BOISROBERT.

BICOQUE (LA), village du royaume d'Italie, dans la Lombardie, prov. et à 7 kil. N.-E. de Milan. C'était, du temps de François Ier, une petite ville que ce prince rencontra sur son passage en allant à la conquête du Milanais. Comme elle avait refusé de se rendre, quoiqu'elle fût hors d'état de se défendre, François Ier la prit sans coup férir. En 1522, les Français, commandés par Lautrec, y furent battus par les Impériaux sous les ordres de Prosper Colonna. V. l'art. suivant.

Bicoque (BATAILLE DE LA). Tandis que les troupes de François Ier luttaient dans les Pays-Bas contre celles de Charles-Quint (1522), de graves événements se passaient en Italie, où le pape Léon X, malgré les promesses qu'il avait faites au roi de France, venait de signer un traité secret avec l'empereur, dans le but de chasser les Français de Gênes et de Milan. Le maréchal de Lautrec, gouverneur du Milanais pour François Ier, était peu propre à déjouer ces complots, dont son impopularité préparait le succès dans un pays qu'il avait administré despotiquement et accablé d'exactions. Dans les premiers jours de mars 1522, il marcha de Crémone sur Milan, où les généraux de l'empereur, Prosper Colonna et le marquis de Pescaire, s'étaient enfermés avec une armée ; ceux-ci avaient pour eux l'appui et la

sympathie des habitants, qui redoutaient la vengeance de Lautrec. Le maréchal, ayant reconnu la difficulté de chasser les Impériaux de la ville par un assaut, résolut de les y affamer. Sur ces entrefaites, il reçut de France un renfort considérable que lui amenaient son frère Lescun, Bayard et Pedro Navarro; mais, en même temps, Milan était ravitaillé par le jeune duc Francesco Sforza, qui amenait du Tyrol un nombreux corps de lansquenets. Le duc et Prosper Colonna se crurent alors en force suffisante pour tenir la campagne, et s'établirent près de Milan à la Bicoque (*Bicocca*), grande *villa* coupée de vastes jardins, et dont les alentours, sillonnés d'une foule de ruisseaux, formaient un camp facile à défendre. Lautrec conçut néanmoins le projet de les déloger de cette position solide en leur coupant les vivres; mais, pour cela, il lui eût fallu commander à des soldats disciplinés et soumis. Son armée comptait plusieurs régiments suisses, dont la solde commençait à s'arriérer. Ces mercenaires, scrupuleux à remplir leurs engagements, réclamaient une semblable exactitude à leur égard; ils menacèrent de retourner dans leurs cantons si l'arriéré n'était pas payé immédiatement. Ennuyés de la lente stratégie du général français, ils demandèrent impérieusement *argent*, *congé* ou *bataille*. Vainement Lautrec leur exposa les motifs qui l'engageaient à différer le combat; toutes les représentations furent inutiles. Ce général, que la défection des Suisses allait livrer à la merci de l'ennemi, choisit alors le parti qui lui offrait encore le plus de chances favorables, et, malgré lui, il donna le signal de l'attaque. Aussitôt 8,000 Suisses, comme des taureaux furieux, se ruèrent en avant, soutenus par un grand nombre de gentilshommes français. En même temps, l'élite de la gendarmerie parvint à s'emparer d'un petit pont qui conduisait dans l'intérieur des jardins, et pénétra jusqu'au milieu des ennemis. Si les Suisses, de leur côté, avaient forcé les retranchements, les Impériaux eussent certainement essuyé un désastre complet; mais, arrêtés par un fossé à pic et par une haute levée de terre couronnée d'une artillerie formidable, ils firent en vain des efforts inouïs et ne réussirent qu'à se faire décimer par la mitraille qui labourait leurs rangs. Ils reculèrent alors et refusèrent de revenir à la charge. Lescun, n'étant pas soutenu, fut contraint de se replier sur le corps de réserve, et Lautrec fit sonner la retraite (29 avril 1522). Deux jours après, les Suisses l'abandonnèrent pour retourner dans leurs cantons.

Prévoyant la perte imminente du Milanais, Lautrec repassa en France pour demander des secours et récriminer contre les reproches auxquels il s'attendait. Le roi, en effet, l'accueillit durement, et l'accusa de « lui avoir perdu son héritage de Milan. — C'est Votre Majesté qui l'a perdu et non pas moi, répliqua fièrement Lautrec; la gendarmerie a servi dix-huit mois sans toucher deniers, et pareillement les Suisses, lesquels ne m'eussent contraint de combattre à mon désavantage s'ils avaient eu payement. — J'ai envoyé quatre cent mille écus, l'an passé, sur votre demande, reprit le roi. — Je n'ai jamais vu la somme, répliqua le maréchal avec aigreur, mais seulement les lettres d'envoi de Votre Majesté. »

François Ier, stupéfait, manda sur-le-champ le surintendant des finances, Semblançai, « lequel avoua avoir eu le commandement du roi, mais qu'étant la somme prête à envoyer, madame d'Angoulême, mère de Sa Majesté, avait pris ladite somme, et qu'il en ferait foi sur-le-champ. »

De tels récits, authentiques, se passent de commentaires.

BICOQUERIE s. f. (bi-ko-ke-rî — rad. *bicoque*). Néol. Amas de bicoques, de maisons de chétive apparence : *Je commençai à douter de mes prévisions à l'aspect de la* BICOQUERIE *où demeure M. Cantel.* (F. Soulié.)

BICOQUET s. m. (bi-ko-kè — de *bi* et *coquet*). Cost. Ancienne coiffure, sorte de chaperon : *Il était coiffé d'un* BICOQUET *garni de boutons d'argent doré.* (V. Hugo.) *Son* BICOQUET *de feutre et sa veste de cuir faisaient tache au milieu du velours et de la soie qui l'entouraient.* (V. Hugo.)

BICORDÉ, ÉE adj. (bi-kor-dé — de *bi* et du lat. *cor*, *cordis*, cœur). Hist. nat. Qui offre deux échancrures semblables à celles que l'on donne aux figures qui représentent ou rappellent un cœur humain.

BICORNE adj. (bi-kor-ne — de *bi* et *corne*). Bot. Qui est muni de deux appendices en forme de corne.

— s. f. pl. Bot. Famille de plantes plus connue sous le nom d'*éricinées*, et qui a pour type la bruyère.

— Hist. litt. Monstre allégorique de l'invention des conteurs satiriques du moyen âge, et qui, suivant eux, ne se nourrissait que des maris complaisants. ‖ On disait aussi BIGORNE.

— s. m. Helminth. Genre de vers intestinaux. Syn. de *ditrachycère*.

— **Encycl.** Hist. litt. On trouve la *bicorne* mentionnée dans plusieurs ballades, notamment dans une pièce de ce genre imprimée au commencement du XVIe siècle, avec ce titre : « Bigorne, qui mange tous les hommes qui font le commandement de leurs femmes. » Dans tous les endroits où l'on en parle, la *bicorne* est opposée à *chinche-fache* ou *chicheface*, espèce d'animal fantastique ou de loup-garou, qui rôde sans cesse autour des femmes pour les dévorer quand elles ont le tort de ne pas contredire leurs maris. Dans un *mystère* du XVe siècle, publié par Jubinal, on trouve ces vers qui en forment l'avertissement :

> Por Dieu, dames, soiez garnies
> De grands orgueux et d'aaties;
> Se vos sire parole à vous,
> Respondez li tout à rebors.
> Se il veut pois, qu'il ait gruel;
> Gardez de rien qui li soit bel.
> Jà nule de vous ne li fache :
> De faim morra la *chichefache*.

Dans une église de Limoges, on voyait jadis un bas-relief qui représentait une lionne, dont la tradition populaire avait fait la *chichefache*. Un dernier trait complétera la satire : *bicorne* était d'un embonpoint démesuré et ne pouvait suffire à dévorer tous les maris qui se laissaient mener par leurs femmes, tant leur nombre était grand, tandis que *chichefache* était maigre et tombait d'inanition, faute de trouver des femmes soumises et obéissantes à leurs maris.

BICORNELLE s. f. (bi-cor-nè-le — dim. de *bicorne*). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, tribu des ophrydées, comprenant une seule espèce, qui croît à Madagascar.

BICORNIGER adj. m. (bi-kor-ni-jèr — du lat. *bis*, deux fois; *cornu*, corne; *gero*, je porte). Mythol. Qui a deux cornes. Épithète donnée à Bacchus, que l'on représente souvent avec des cornes.

BICORNIS adj. (bi-kor-niss — du lat. *bis*, deux fois; *cornu*, corne). Mythol. Qui a deux cornes. Se dit de Bacchus, que l'on représente avec des cornes, et de Diane, qui porte sur la tête un croissant.

BICORNU, UE adj. (bi-kor-nu — de *bi* et *cornu*). Hist. nat. Qui est garni de deux cornes ou pointes.

BICORPS s. m. (bi-kor — de *bi* et *corps*). Tératol. Monstre humain à deux corps.

BICOS s. m. (bi-kôss). Antiq. Nom d'un vase oriental, qui était également usité dans la vie domestique des Grecs. Hesychius dit que c'était un *stamnos* avec des anses. On y mettait du vin, de la viande salée, du poisson. Hérodote rapporte qu'on remplissait ces vases de vin de palmier, détail qui trahit évidemment leur origine orientale.

BICOSTÉ, ÉE adj. (bi-ko-sté — de *bi* et *costé*). Hist. nat. Qui est marqué de deux côtes ou élévations longitudinales.

BICOUDÉ, ÉE adj. (bi-kou-dé — de *bi* et *coudé*). Hist. Qui présente deux coudes ou inflexions.

BICOURONNÉ, ÉE adj. (bi-kou-ro-né — de *bi* et *couronné*). Bot. Qui est surmonté d'une double couronne. Se dit surtout des capitules des composées, lorsqu'ils présentent trois formes différentes de corolles.

BICQUETER v. n. ou int. (bi-ke-té — rad. *biquet*). Faire des petits, en parlant de la chèvre. ‖ On écrit aussi BIQUETER.

BICSKE, ville de l'empire d'Autriche, en Hongrie, comitat de Stuhlweissenbourg, sur le versant méridional du Bakony-Wald; 3,600 hab. Fabrication de toiles.

BICUCULLE s. f. (bi-ku-ku-le — de *bi* et *cuculle*). Bot. Genre de plantes de la famille des fumariacées, formé aux dépens des corydalis, et réuni depuis au genre adlumie.

BICUCULLÉE s. f. (bi-ku-ku-lé — rad. *bicuculle*). Bot. Genre de plantes de la famille des fumariacées, créé aux dépens des fumeterres, et réuni depuis au genre diélytre.

BICUDO, une des cascades du fleuve Coxim.

BICUIBA s. m. (bi-ku-i-ba). Bot. Arbre du Brésil appartenant à la famille des myristicacées, et qui est souvent employé dans les constructions.

BICUIRASSÉ, ÉE adj. (bi-kui-ra-sé — de *bi* et *cuirassé*). Crust. Qui porte une double cuirasse.

— s. m. pl. Famille de crustacés stomapodes.

BICUIVRIQUE adj. (bi-kui-vri-ke — de *bi* et *cuivrique*). Chim. Se dit d'un sel dans lequel l'oxyde de cuivre contient deux fois autant d'oxygène que l'acide.

BICUSPIDÉ, ÉE adj. (bi-ku-spi-dé — de *bi* et de *cuspidé*). Hist. nat. Se dit des organes qui présentent deux pointes divergentes, ou dont le sommet est échancré et porte deux dents aiguës.

BICYANATE s. m. (bi-sia-na-te — de *bi* et *cyanate*). Chim. Sel dans lequel l'oxygène de l'acide cyanique est double de celui de la base.

BIDA (Alexandre), dessinateur français contemporain, né à Toulouse vers 1820. Il s'est formé sous la direction d'Eugène Delacroix, mais il a beaucoup moins d'affinité avec ce maître qu'avec Decamps, de qui il semble avoir emprunté la précision et la fermeté du dessin, l'élévation du style, la justesse de l'observation, la variété pittoresque, et, par-dessus tout, l'intelligence des types, des mœurs et des costumes de l'Orient. Il a, du reste, des qualités tout à fait personnelles qui lui assurent une place à part dans l'école et font de lui un des artistes les plus distingués de notre temps. Bien qu'il ait fait quelques tableaux estimables, il n'est guère connu que comme dessinateur. Ses compositions reproduisent ordinairement des scènes de mœurs orientales. Parmi celles qu'il a exposées aux divers Salons qui ont eu lieu de 1847 à 1861, nous citerons : *Café à Constantinople* et *Café sur le Bosphore* (1847); une *Odalisque; Femmes turques dans un cimetière; Boutique à Constantinople;* un *Poste de Palikares* et un *Chanteur grec* (1848); un *Marché d'esclaves circassiennes* (1849); *Barbier arménien* (1850); la *Bastonnade* (1852); un *Convoi de recrues en Egypte* (1853); le *Retour de La Mecque;* la *Cérémonie du Dosseh au Caire* et divers portraits (1855); le *Mur de Salomon;* un *Réfectoire de moines grecs* (Musée du Luxembourg), et l'*Appel du soir en Crimée* (1857); une *Prédication maronite dans le Liban;* la *Prière* et un *Corps de garde d'Arnautes* (1859); des *Femmes arabes* et le *Massacre des mameluks* (1861). Outre ces deux derniers sujets, M. Bida a envoyé, au Salon de 1861, une composition historique : le *Grand Condé à Rocroy*, et une scène biblique : le *Champ de Booz à Béthléem* (commande du ministère d'Etat); déjà, en 1857, il avait montré par un charmant dessin, le *Chant du Calvaire*, dont il avait puisé le motif dans la *Dalila* de M. O. Feuillet, qu'il n'était pas apte seulement à traiter des sujets orientaux. A l'ingénieuse distribution de la scène, à la vérité des physionomies, des mouvements, des attitudes, à la profondeur du sentiment et à la gravité du style, les dessins de M. Bida joignent une exécution savante, fine, précise, et parfois si vigoureuse, surtout dans les sujets orientaux, que ces dessins valent les tableaux les plus colorés. A dire vrai, l'extrême netteté et la minutieuse perfection du procédé refroidissent trop souvent la composition; on voudrait un peu plus de fougue et de laisser-aller. « Dans ces beaux dessins, a dit M. Paul de Saint-Victor, j'admire l'exactitude des types, la sagacité des caractères, la fidélité des costumes, tout, excepté leur faire dont la sagesse m'impatiente. Ce travail minutieux, égal, rayé de hachures qui ressemblent aux tailles d'un patient burin, manque essentiellement d'effet et de liberté. Nul parti pris, aucun sacrifice, des dessous d'encre de Chine relevés de fines touches de blanc pour seul procédé. La verve ne pousse jamais le coude de l'artiste. Partout le crayon insiste à l'excès et détaille jusqu'à la froideur. Moins de perfection, et M. Bida serait le plus parfait des dessinateurs. » M. Bida a été médaillé de 2e classe en 1848, médaillé de 1re classe et décoré en 1855. Depuis 1861, il n'a pas pris part aux expositions; mais, loin de se reposer sur ses lauriers, il a exécuté plusieurs travaux importants, entre autres une série de dessins pour les *Œuvres* d'Alfred de Musset, et une autre pour une édition de la Bible. Peu d'artistes, d'ailleurs, voient leurs œuvres aussi recherchées. M. Solar lui avait payé 6,000 fr. le dessin représentant le *Mur de Salomon*. Ce dessin obtint, paraît-il, un grand succès près de la société israélite de Paris. M. de Rothschild s'en éprit vivement et écrivit à M. Solar pour le prier de le lui céder au prix qu'il voudrait bien fixer. M. Solar répondit qu'il n'avait pas à vendre ce dessin, mais qu'il était trop heureux de pouvoir l'offrir au riche banquier; il priait seulement M. de Rothschild de témoigner à M. Bida, par l'envoi de 50,000 fr., toute l'admiration que méritait un talent aussi distingué. M. de Rothschild s'exécuta, dit-on, de la meilleure grâce du monde. Tous les journaux ont rapporté cette anecdote, dont nous ne saurions garantir l'authenticité; mais c'est bien le cas de dire : *Se non è vero è bene trovato.*

BIDACHE, bourg de France (Basses-Pyrénées), ch.-l. de canton, arrond. et à 32 kilom. E. de Bayonne, sur la Bidouze; pop. aggl. 966 hab. — pop. tot. 2,706 hab. Ganterie, poteries, clouteries, exploitation de pierres de taille. Eglise romane construite au XVIe siècle, renfermant plusieurs tombeaux. Ruines de l'antique château de Gramont.

BIDA-COLONIA, ville de l'Afrique ancienne, dans la Mauritanie césarienne, au S.-O. d'*Icosium*. Quelques auteurs prétendent que la moderne Blidah occupe l'emplacement de la Bida-Colonia des Romains.

BIDACTYLE adj. (bi-da-kti-le — du lat. *bis*, deux fois, et du gr. *datktulos*, doigt). Zool. Syn. de *bidigité* et de *didactyle*.

BIDAIRE s. f. (bi-dè-re). Bot. Section du genre gymnème, de la famille des asclépiadées. ‖ On dit aussi BIDARIE.

BIDALIN s. m. (di-da-lain — rad. *bidet*). Petit bidet : *Comme je n'ai qu'un* BIDALIN, *je ne pourrai pas vous apporter beaucoup de bois à la fois.*

BIDANET s. m. (bi-da-nè). Suie de cheminée propre à la teinture. ‖ On dit aussi BIDAUCT.

BIDAR, poëte indoustani, natif de Delhi et auteur de poésies justement renommées. Son nom véritable est Mir-Muhammad-Ali; *Bidar* est un surnom qui, en persan, signifie *éveillé*. Il est, dit M. Garcin de Tassy, l'auteur d'un divan rekhta ou indoustani, qui jouit de la plus haute estime. Son style est très-pur et très-énergique.

BIDASSOA (en latin *Bidossa*), rivière d'Espagne, prend sa source au versant méridional des Pyrénées, dans les montagnes d'Ostondo, d'Otomburdy, province de Navarre. Elle coule d'abord au S.-O., puis au N.-O., marque la limite entre la province de Guipuscoa et le département français des Basses-Pyrénées, forme l'île des Faisans, et se jette dans le golfe de Gascogne, entre Hendaye et Fontarabie, après un cours de 60 kilom.

La Bidassoa fut témoin, le 17 mars 1526, de la délivrance du royal vaincu de Pavie, qui était à Fontarabie, venant de Madrid. En touchant le sol de ce « pays où coule la belle Loire, » François Ier s'écria : « Me voici roi derechef. » C'est dans l'île des Faisans, située à l'embouchure de cette rivière, que fut conclu, en 1659, le traité des Pyrénées, par lequel était convenu le mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne. Le 7 avril 1823, l'avant-garde de l'armée française, commandée par le duc d'Angoulême, se présenta sur les bords de la Bidassoa pour entrer en Espagne; un corps de volontaires français, parmi lesquels on remarquait Armand Carrel, occupait la rive opposée; cette poignée de braves déploya le drapeau tricolore et essaya vainement d'entraîner l'armée. Cette précoce manifestation de l'esprit libéral échoua devant quelques coups de canon.

BIDAU s. m. (bi-dô — de *bi* et *dard*). Art milit. anc. Nom donné, dans le moyen âge, à des fantassins qui, dit-on, étaient armés de deux dards, ce qui leur aurait valu leur nom. ‖ Nom donné plus tard par mépris à des fantassins de la milice.

BIDAULT ou **BIDAULD** (Jean-Joseph-Xavier), peintre français, né à Carpentras en 1758, mort à Montmorency en 1846. Il eut pour maître son frère Jean-Pierre-Xavier BIDAULT, peintre médiocre et graveur de paysages et d'histoire naturelle, mort à Lyon, en 1814. Jean-Joseph-Xavier alla terminer ses études en Italie, où il fit un assez long séjour. Il en rapporta de nombreux croquis, d'après lesquels ont été exécutés la plupart des tableaux qu'il a exposés aux divers Salons qui ont eu lieu de 1791 à 1844. Il remporta une médaille d'or, en 1812, et jouit, à partir de cette époque, jusque vers 1830, d'une très-grande réputation comme paysagiste. Il fonda, avec Wattelet et Victor Bertin, cette école qui, sous prétexte de continuer les traditions de Poussin et de Claude, ne prétendait à rien moins qu'ennoblir la nature et croyait devoir, à cet effet, animer ses paysages *composés* par des épisodes historiques ou mythologiques; école lamentable, qui réussit à imposer ses doctrines et qui, pendant une trentaine d'années, jeta l'art français dans une espèce de convention. Bidault forma de nombreux élèves et eut assez d'influence pour se faire recevoir de l'Académie des beaux-arts, en remplacement de Prudhon (1823). Tant d'heur et tant de gloire devaient bientôt être emportés par la révolution qui s'opéra dans le sentiment artistique, sur la fin de la Restauration. Dans un de ses articles sur le Salon de 1831, où Bidault avait exposé deux vues d'Italie et une *Vue de la cascade d'Ermenonville*, Jal s'exprima ainsi : « M. Bidault se recommence toujours. Il y a déjà bien longtemps que nous revoyons son paysage, d'un vert qui est à lui, constamment le même, d'une froide et uniforme exécution; invariable reproduction d'une idée invariable. Il me rappelle le poëte qui récitait sans cesse le début d'une pièce bucolique, et qui, interrogé pourquoi il revenait toujours à ces vers, répondit : « C'est qu'ils sont charmants; d'ailleurs, je n'en sais pas d'autres. » M. Bidault n'est pas un peintre sans mérite; il a peint beaucoup; il s'est livré avec conscience à l'étude de son art. Il ne lui fut pas donné de voir la nature en grand poëte; cette faculté fut aussi refusée à Delille. Delille mérita qu'on l'appelât à l'Académie; M. Bidault y est arrivé aussi. » Malgré la malice de sa critique, on voit que Jal avait encore des égards pour une vieille renommée. Six ans plus tard, Gustave Planche ne craignait pas d'appeler Bidault « le plus obscur, le plus ignoré, le plus médiocre de tous les peintres, un paysagiste capable de faire tout au plus le portrait en pied d'un moulin. » Et il ajoutait, en parlant d'une *Vue de Montmorency*, exposée au Salon de 1836 : « Il n'y a pas de porcelaine qui puisse lutter avec la toile de M. Bidault. Ne croyez pas cependant que la roideur soit rachetée par la précision. Il y a, dans les figures, dans les terrains, dans les bouquets d'arbres, un mélange de gaucherie, de pesanteur et de timidité... En présence de pareils ouvrages, je n'admets qu'un seul sentiment, c'est la pitié. » Ce jugement, formulé en termes peut-être excessifs, n'est que trop juste dans le fond. Il ne restera de Bidault que le souvenir écrasant de l'honneur qu'il a eu de remplacer Prudhon à l'Institut.

BIDDER (George-Parkes), ingénieur anglais, né en 1800, est fils d'un simple ouvrier. Dans sa jeunesse, il allait de ville en ville pour exploiter son rare talent de calculateur (*calculating boy*). Plus tard, il fut mis en rapport avec George Stephenson, qui se servit de son concours pour dresser les devis de chemins de fer présentés au parlement, et fut, depuis cette époque, attaché à la construction de plusieurs lignes. Après avoir été directeur de la compagnie du télégraphe électrique, il a été nommé président de l'institut des ingénieurs civils de Londres.

BIDDERY s. m. (bi-dé-ri — nom propre de ville). Métall. Terme générique par lequel on désigne, dans l'Inde, du nom de la ville où on les travaille avec le plus de succès, des alliages de fer, de zinc, de cuivre et d'étain, qui possèdent la propriété d'être inoxydables à l'air, même à l'air humide, et dont on fait de nombreux usages dans les arts et l'industrie : *Aux objets d'art qui sont fabriqués avec le* BIDDERY, *on donne une couleur noire fort estimée en plongeant la composition dans une simple dissolution de salpêtre et de sel ammoniac, ou de sel marin et de vitriol bleu.* (Ch. Dupin.)

BIDDERY, ville de l'Indoustan. V. BEEDER.

BIDDLE (Jean), théologien anglais, né dans le comté de Glocester en 1615, mort en 1662. Nommé maître d'école à Glocester, il manifesta sur la Trinité des opinions contraires à la doctrine reçue dans l'Eglise anglicane et s'attira de violentes persécutions. En 1655, Cromwell l'exila au château de Sainte-Marguerite, dans les îles Sorlingues. Plus tard, il revint à Londres et fut pasteur d'une congrégation dissidente. Charles II recommença à le persécuter; on le mit encore une fois en prison, et il mourut d'une maladie qu'il y avait contractée. On a de lui : *Confession of faith concerning the holy Trinity* (1648); *the Testimonies of Irenæus* (1648); *Twofold scripture catechism* (1657).

BIDDLE (Nicolas), financier américain, né à Philadelphie en 1788, mort en 1844. Après avoir siégé au congrès de 1810 à 1811, il devint en 1821 directeur de la banque des Etats-Unis. Quand Jackson eut enlevé à cet établissement les fonds de l'Etat, Biddle essaya de le transformer en banque provinciale et aboutit à une faillite désastreuse (1840). Il fut acquitté par les tribunaux, mais flétri par l'opinion publique.

BIDDULPH, bourg et paroisse d'Angleterre, comté de Stafford, à 9 kil. N. de Burslem; 2,643 hab. Poteries, houille, pierres druidiques connues sous le nom de *Pierres de la fiancée.*

BIDDULPHIE s. f. (bi-dul-fî — de miss Biddulph, botaniste anglaise). Bot. Genre d'algues diatomées, comprenant trois espèces qui habitent les mers d'Europe, où on les trouve fixées aux algues.

BIDE s. f. (bi-de — lat. *bidens*, même sens). Brebis. ‖ Vieux mot.

BIDEAU, BIDO ou **BIDOT** s. m. (bi-do). Mar. N'est usité que dans ces locutions : *Aller à bideau, faire un bidot*, Courir une bordée, en ayant les voiles au vent du mât et courant dessus.

BIDEFORD, ville d'Angleterre, comté de Devon, à 48 kil. N.-O. d'Exeter, à 320 kil. O. de Londres, sur la Torridge et la Taw, que traverse un vieux pont gothique de vingt arches; 5,300 hab. Commerce de poterie et de tan; chantiers de construction. ‖ Ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat du Maine, sur le Saco, en face de la ville de ce nom; 2,000 h.

BIDELLE s. f. (bi-dè-le). Manche d'un vêtement. ‖ Vieux mot.

BIDENT s. m. (bi-dan — de *bi* et *dent*). Fourche à deux dents.

— Par anal. Fourchette à découper qui n'a que deux dents : *Le brave curé atterré avait laissé tomber le lourd* BIDENT *sur l'assiette de porcelaine destinée à recevoir la poule.* (***.)

— Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionées, dont plusieurs espèces croissent en Europe : *Les* BIDENTS, *qu'on désigne quelquefois sous le nom de* chanvre aquatique, *habitent ordinairement le bord des eaux.* (J. Decaisne.)

— Ornith. Oiseau du Brésil, de l'ordre des rapaces, syn. de *harpage*.

— Antiq. Houe à deux dents dont se servaient les agriculteurs romains.

— **Encycl.** Bot. Le genre *bident* peut être ainsi caractérisé d'après de Candolle : capitules multiflores, homogames, discoïdes ou radiées sur un même individu; involucre composé d'écailles bisériées, semblables ou différentes entre elles; rameaux des styles terminés par un appendice fort court et papilleux; fruit surmonté de pointes aiguës, munies souvent au sommet de poils roides dirigés inférieurement. Les *bidents*, que l'on désigne assez souvent sous le nom de *chanvre aquatique*, habitent ordinairement le bord des eaux et se rencontrent dans les deux hémisphères. Ils renferment une vingtaine d'espèces, dont les deux principales sont : 1° le *bident à calice feuillé*, plante annuelle comme la plupart de celles du genre, à tige cylindrique, rameuse, haute de plus d'un mètre; à feuilles opposées, *triparties*, dentées et lancéolées; à fleurs jaunâtres disposées en capitules et pourvues de folioles calicinales très-grandes. Cette plante est considérée en médecine comme résolutive et sternutatoire. Elle fournit à la teinture une couleur jaune assez mauvaise. Les bœufs et les moutons la mangent quand elle est jeune, mais ils n'en veulent plus quand elle est en fleur. En somme, cette espèce rend peu de services et se fait remarquer, au contraire, comme plante nuisible dans les champs cultivés qu'elle envahit, au grand détriment des récoltes. Ses graines, lorsqu'elles sont mûres, jouissent d'une propriété remarquable : elles s'attachent aux poils des bestiaux et aux habits des hommes de manière à pouvoir être facilement transportées au loin; 2° le *bident à fleurs penchées*, qui croît dans les marais et se distingue par ses grosses tiges chargées, vers le commencement de l'été, de grandes fleurs jaunes pourvues à leur base de larges folioles penchées. Les feuilles de cette espèce fournissent une couleur jaune assez intense. Le *bident à fleurs penchées* n'offre aucune utilité en agriculture; il serait néanmoins possible et même facile de l'employer à faire un excellent engrais.

BIDENTAL s. m. (bi-dan-tal — lat. *bidentale*, même sens; formé de *bidens*, brebis de deux ans). Ant. rom. Petit temple où l'on sacrifiait des brebis, des victimes de deux ans. ‖ Temple de même dimension et de même forme, élevé sur un endroit qui avait été frappé par la foudre; endroit même où la foudre avait éclaté.

— **Encycl.** Les Romains donnaient le nom de *bidental* à l'endroit où quelqu'un avait été frappé de la foudre (v. Festus, au mot *Fulguritum*), ou bien tué par le tonnerre et enterré. Un tel endroit était considéré comme sacré. Des prêtres spéciaux, appelés *bidentales*, ensevelissaient eux-mêmes la victime avec la terre que la foudre avait lancée dans toutes les directions. Cette opération était appelée *condere fulmen* (Juvénal, *Satires*, VI, 587), c'est-à-dire *enterrer la foudre*. Puis la place était consacrée par le sacrifice d'un mouton âgé de deux ans, *bidental*, d'où le nom de la place et des prêtres officiants; ensuite, on construisait un autel, et on l'entourait d'un petit mur, afin de mieux l'isoler. Il n'était pas permis de profaner ce lieu par un attouchement quelconque; il était même défendu d'y porter ses regards. On se permettait bien de restaurer un *bidental* en ruines, mais y porter la main sous un autre prétexte était considéré comme un véritable sacrilége. Il résulte d'un passage d'Horace que l'impie qui avait enfreint cette prohibition devait être puni de folie par les dieux. Sénèque (*Natur. Quæst.*, II, 53) rapporte une croyance de même nature, d'après laquelle le vin frappé par la foudre était réputé rendre fou celui qui osait le boire. V., pour plus de détails : Perse (*Satires*, II, 27), Pline (*Hist. nat.*, II, 54), Hartung (*Religion der Roemer*, II, 13), etc.

BIDENTALES s. m. pl. (bi-den-ta-le — mot lat. formé de *bidentale*, bidental). Antiq. rom. Prêtres consacrés au culte d'Hercule.

BIDENTÉ, ÉE adj. (bi-dan-té — rad. *bident*). Zool. Se dit des animaux dont la bouche est garnie de deux dents, ou dont le bec ou tout autre organe caractéristique présente deux échancrures.

— Bot. Qui offre deux saillies assez courtes en forme de dents.

BIDENTIDÉ, ÉE adj. (bi-dan-ti-dé — de *bident* et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble au bident.

— s. f. pl. Section de plantes de la famille des composées ayant pour type le genre bident.

BIDENTIGÈRE adj. (bi-dan-ti-gè-re — du lat. *bis*, deux fois; *dens, dentis*, dent; *gero*, je porte). Hist. nat. Qui est armé de deux dents ou qui a deux appendices en forme de dents.

BIDER, ville de l'Indoustan. V. BEEDER.

BIDERMANN (Jacques), théologien allemand, né à Tubingue, mort à Rome en 1639. Il appartenait à l'ordre des jésuites, et, après avoir professé la philosophie à Dillingen, il enseigna la théologie à Rome. On a de lui : *Res a B. Ignatio, societatis Jesu parente, gestæ* (1612); *Herodiades* (1622), poëme épique sur le massacre des Innocents; *Agonosticon libri tres pro miraculis* (1626); *Comico-tragœdiæ sacræ, etc.* (1666).

BIDERMANN (Jean-Gottlieb), philologue et érudit allemand, né à Naumbourg en 1705, mort en 1772. Il fut d'abord nommé bibliothécaire de la ville de Nuremberg, puis recteur à Friedberg en 1747. Il publia un grand nombre de dissertations savantes, dont voici les principales : *De insolentia titulorum librariorum* (1743), *De religione eruditorum* (1744), *De latinitate macaronica* (1748), *De Isopsephis* (1748), *De arte obliviscendi* (1752), *De vita musica ad Plauti Mostellariam*. Ce dernier ouvrage devint le sujet d'une longue polémique avec les savants de l'époque.

BIDET s. m. (bi-dè — du celt. *bideach*. menu; *bidein*, petite créature; en cymr. *bidan*, homme faible; le vieux fr. avait *bidogan*, petite arme). Petit cheval de selle : *Monter sur un* BIDET. *Voilà mon* BIDET *sur ses quatre jambes comme sur quatre piliers.* (Piron.) *Quand vous quittâtes le château de votre père, on vous donna un* BIDET, *vingt pistoles, et moi pour valet.* (Campistron.) *Le voyageur, monté sur un excellent* BIDET, *laissait la nuée derrière lui.* (G. Sand.) ‖ Dans les postes aux chevaux, petit cheval que montent les estafettes, les courriers extraordinaires : *Courir la poste à* BIDET.

— *Double bidet*, Bidet plus grand et plus renforcé que les bidets ordinaires.

— Meuble de garde-robe renfermant une cuvette sur laquelle on peut se mettre à califourchon.

— Loc. fam. *Pousser son bidet*, Faire une course, une visite éloignée : *Si je me portais bien, je* POUSSERAIS MON BIDET *jusqu'à vous.* (Bussy-Rab.) ‖ Fig. Aller de l'avant, pousser vivement ses affaires : *En attendant*, POUSSEZ VOTRE BIDET. (Saint-Simon.)

Moquez-vous des sermons d'un vieux barbon de père;
Poussez votre bidet, vous dis-je, et laissez faire.
MOLIÈRE.

— Techn. Sorte d'étau, d'établi de menuisier. ‖ Instrument de bois sur lequel le cirier travaille la cire. ‖ Instrument de bois en forme de fuseau, taillé à plusieurs pans, qui sert à creuser sur un cierge pascal les trous où l'on doit mettre les grains d'encens. ‖ *Bidet à vis*, Etau de gaînier à mors dormant et à mors à charnière.

— Jeux. Au trictrac, *Charger le bidet*, Mettre un grand nombre de dames sur une flèche.

— Argot. Nom donné par les voleurs à un moyen de correspondance dont se servent, la nuit, ceux qui sont enfermés dans différentes salles d'une même prison. Il consiste en une corde passée à travers les barreaux des fenêtres, et que l'on fait filer en avant ou en arrière, suivant le besoin, après y avoir préalablement attaché un billet.

— **Encycl.** On appelle *bidets* des chevaux de petite taille, disséminés dans presque toutes les parties de la Normandie, mais principalement dans le département de la Manche. Dans la Seine-Inférieure, ils ont le poil bai, alezan ou gris; la poitrine profonde, les lombes larges, l'encolure grosse, la tête large au sommet et les membres solides. Ces chevaux sont vendus pour la cavalerie légère, ou utilisés dans le pays, soit à la selle, soit au labour. Dans la Manche, les chevaux élevés dans les arrondissements de Cherbourg, de Valognes, de Coutances, ont la tête enfoncée au-dessous des yeux, les naseaux saillants, les hanches souvent effacées. Ils sont ordinairement bais ou alezans, agiles, vigoureux et très-sobres. Ils ont les membres solides et les pieds très-durs. Un grand nombre de ces chevaux sont vendus pour les diligences, et achetés pour Paris, où on les emploie au service des Petites Voitures. Les individus de cette race élevés dans la partie marécageuse des arrondissements de Valognes et de Cherbourg ont les formes plus amples et sont appelés *chevaux de la Hague*, du nom du pays qui produit les meilleurs, et *chevaux d'allure*, en raison du pas relevé qu'ils marchent généralement. « Ils ont le corps bien étoffé, dit M. Magne, la croupe forte, les lombes larges, le garrot épais, le dos court et bien soutenu, le poitrail bien ouvert, l'encolure forte, un peu courte, les rayons supérieurs des membres fortement garnis de muscles, les canons larges, les paturons courts, une robe généralement de couleurs foncée avec des taches blanches aux membres et surtout à la tête, comme l'ancien carrossier du Cotentin, enfin une tête droite, un peu camuse, le chanfrein épais et les naseaux bien ouverts. » Ces chevaux ont la peau dure, les crins forts et abondants. Chez eux, le pas relevé est héréditaire; ils ne marchent pas très-rapidement, mais ils peuvent parcourir 60 et même 80 kilom. par jour pendant plusieurs jours de suite.

Sous l'influence d'un régime devenu meilleur, et par les croisements, cette race tend à se transformer à mesure que les éleveurs peuvent mieux soigner leurs animaux. En tenant compte des différences géologiques qui distinguent les diverses parties de la Normandie, on emploiera, pour l'amélioration des *bidets*, tantôt le demi-sang carrossier, tantôt l'étalon percheron de Mortagne, tantôt enfin l'anglo-percheron. Dans tous les cas, c'est par de étalons bien carrés et bas sur jambes que ces chevaux pourront devenir des chevaux de luxe.

BIDGHIKLI, petite ville de la Turquie d'Asie, pachalik d'Anatolie, sandgiak et à 25 kil. N. de Satalièh; 3,127 hab. Territoire fertile et bien cultivé.

BIDI s. m. (bi-di). Ornith. Poule d'eau de la Jamaïque, appelée aussi *râle-bidi* ou *bidi-bidi*.

BIDIGITÉ, ÉE adj. (bi-di-ji-té — de *bi* et *digité*). Hist. nat. Qui a deux doigts ou qui se partage en deux segments allongés.

— Bot. Se dit d'une feuille dont le pétiole est terminé par deux folioles.

BIDIGITI-PENNÉ, ÉE adj. (de *bidigité* et *penné*). Bot. Se dit d'une feuille dont les folioles sont portées par un pétiole bidigité.

BIDIL, poëte indoustani dont le véritable nom était Mirza-Abd-Ulcadir. *Bidil est un* surnom qui, en persan, signifie *sans cœur*, dans le sens d'éperdu d'amour. Bidil était d'origine turque, mais il naquit dans l'Inde. C'est, dit M. Garcin de Tassy, un écrivain distingué par son esprit et l'élégance de sa diction; il est surtout célèbre par des productions persanes empreintes de ses opinions mystiques. Il renonça à la vie de la cour pour s'adonner entièrement à la poésie et à la littérature. Il était l'objet d'une grande vénération, et il refusa les offres brillantes de plusieurs princes qui l'invitaient à venir à leur cour. Il mourut à Dehli vers l'année 1725. M. Garcin de Tassy évalue son bilan poétique à environ 100,000 baïts ou vers, dans lesquels il montra une grande indépendance d'esprit, qualité rare chez les poëtes de l'Orient.

BIDING (Moïse-Israël), israélite français, né en 1775, mort vers le milieu du XIXe siècle. Il fut longtemps professeur d'hébreu à Metz, et il publia dans cette langue des ouvrages de grammaire, d'éducation et de religion.

BIDIS, petite ville de l'anc. Sicile, à l'O. de Syracuse. Aujourd'hui San-Gionani di Bidini.

BIDISCUM, nom latin de Bitche.

BIDJANAGOR ou **BISNAGAR** ou **BIJANAGUR**, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Madras, prov. et à 190 kil. S.-E. de Bedjapour; ville jadis très-florissante et cap. d'un Etat très-puissant, elle fut prise et pillée par les Indiens mahométans en 1564; depuis lors, elle ne s'est pas relevée de ses ruines.

BIDJNI ou **BISNI** ou **BIJNEE**, ville de l'Indoustan anglais, cap. d'un Etat de même nom, situé entre le Boutan et l'Indoustan, sur les bords du Brahmapoutra. Le Bidjni, très-fertile en bétel et canne à sucre, est gouverné par un radjah, tributaire des Anglais depuis 1785.

BIDLIS ou **BETLIS**, ville de la Turquie d'Asie, dans le Kourdistan, pachalik et à 130 kil. O. de Van, près du lac de Van; 12,000 hab. dont le tiers Arméniens, le reste Kurdes et musulmans. Bidlis, ville forte, très-anc., située sur le revers méridional des monts Nimrod, dans une vallée large et fertile arrosée par deux petites rivières affluents du Tigre, renferme trente mosquées, huit églises, plusieurs couvents et des bazars bien approvisionnés. Au centre de la ville s'élève un rocher, un château fort, anc. résidence des khans de Bidlis. En 1554, Soliman y fut battu par les Persans.

BIDLOO (Godefroy), médecin et anatomiste hollandais, né à Amsterdam en 1649, mort à Leyde en 1713. Après avoir rempli quelque temps la fonction de chirurgien militaire, il obtint une chaire d'anatomie à La Haye, puis à Leyde, et il devint médecin de Guillaume III, roi d'Angleterre. Son principal ouvrage est intitulé : *Anatomia corporis humani, centum et quinque tabulis per artificiosissimum G. de Lairesse ad vivum delineatis demonstrata, etc.* (Amsterdam, 1685, in-fol.).

BIDOCHE s. m. (bi-do-che — du provenç. *bidaousso*, mouvement de bascule). Nom que l'on donne aux chevaux de bois qu'on voit dans les fêtes : *Après dîner, les momons se présentent, ce sont des farceurs masqués grotesquement montés sur des chevaux de bois nommés* BIDOCHES, *qu'ils font caracoler pour faire rire l'assemblée.* (Ab. Hugo.)

— Argot. Bourse.

BIDON s. m. (bi-don — corrupt. de *bedon*, panse, gros ventre). Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les liquides, qui valait en litres 4,65. ‖ Vase en fer-blanc propre à contenir de l'eau ou tout autre liquide, et qui est particulièrement à l'usage des soldats : *Une cantinière offrait son* BIDON *d'eau-de-vie aux soldats.* (Th. Gaut.) ‖ Vase en bois qui sert au même usage sur les navires.

— Par anal. Vaisseau en fer-blanc qui sert à mettre l'huile à brûler.

— En Bretagne. Sorte de balle de fusil, de forme cylindrique, qui a plus de portée que les balles ordinaires.

— Métall. Dans les mines à fer du nord de la France, nom donné à des plaques qui sont le résultat du dégrossissage des barres destinées à faire de la tôle. ‖ Filandre sur une barre de fer.

— Techn. Fer étiré en barres avec lequel on fabrique les canons des armes à feu portatives.

BIDONE s. f. (bi-do-ne). Bot. Genre de mousses, syn. d'*hypne*.

BIDOSSA, nom latin de la Bidassoa.

BIDOU (François-Simon), médecin français, né à Ecos (Eure) en 1769, mort à Paris en 1824. Il est connu surtout pour son livre intitulé : *Réflexions pratiques sur les maladies de la peau appelées dartres* (Paris, 1821, in-8°), dont il a été fait de nombreuses éditions.

BIDOUBLANT, ANTE adj. (bi-dou-blan — de *bis* et *doublant*). Minér. Se dit d'un cristal dont le signe est composé d'exposants qui formeraient une progression si deux d'entre eux étaient divisés par deux.

BIDOUZE, riv. de France (Basses-Pyrénées), naît dans les montagnes moyennes du pays basque, entre le bois de Cabocé et la forêt des Arbailles, d'une source abondante qu'on croit formée par la fontaine d'Ahusky, qui se perd à 4 kil. de là dans un gouffre du plateau calcaire voisin. Elle passe à Saint-Just, Orsabat, Came, Bidache et se jette dans l'Adour à 3 kil. en aval du confluent du Gave, après un cours de 80 kil. du S. au N. Elle est navigable depuis Came jusqu'à son embouchure, sur une longueur de 19 kil. Les transports consistent surtout en pierres de taille des carrières de Bidache.

BIDPAY, gymnosophiste indien. V. PILPAY.

BIDSCHOW (NEV-), ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, cercle de Gitschin, à 70 kil. N.-E. de Prague, sur la Cydlina; 4,700 hab. Elève de bétail, fabriques de chapeaux, draps, savon. Dans les environs, topazes, agates et chalcédoines.

BIDUCESII, peuple de l'anc. Gaule, dans l'Armorique; il occupait le territoire qui forme aujourd'hui en grande partie le département des Côtes-du-Nord.

BIDUCTULEUX, EUSE adj. (bi-duk-tu-leu, eu-ze — de *bi* et du lat. *ductus*, conduit). Bot. Qui offre deux conduits ou nervures.

BIDWELL, général américain, né vers 1835, tué à la bataille de Cedar Creek, le 19 octobre 1864. Il entra au service le 21 septembre 1861, comme colonel du 49e régiment des volontaires de New-York, se fit immédiatement remarquer par sa bravoure et ses qualités militaires, et prit une part brillante à presque toutes les campagnes dont la péninsule virginienne fut le théâtre. Au moment de sa mort glorieuse, il venait d'être promu brigadier général, et pourvu d'un commandement dans le 8e corps d'armée.

BIE (Jacques DE), dessinateur et graveur flamand, né à Anvers en 1581, travailla d'abord dans son pays natal et publia, en 1615, un recueil in-4° de 64 gravures exécutées d'après les médailles des empereurs romains de la collection du duc de Croy, avec un texte de Jean Hemelar (*Imperatorum romanorum a Julio Cæsare ad Heraclium numismata aurea, explicata a Jean Hemelario*). Il vint en France quelques années plus tard, s'établit à Paris, où il ouvrit un magasin d'estampes, rue de la Boucherie, à l'enseigne des *Trois-Pigeons*, et y grava, entre autres ouvrages : les *Vrais portraits des rois de France* (1634, in-fol.), dont une seconde édition a été publiée en 1636 sous le titre de : la *France métallique;* les *Vrais portraits des dauphins de France* (1641, petit in-fol.); les portraits des reines de France, suite de 62 pièces, pour l'histoire de Mézeray; les *Neuf Muses* (14 pièces numérotées et un frontispice), dédiées à Séguier. Jacques de Bie quitta Paris et alla se fixer à Arnheim, vers 1644. Parmi les travaux qu'il exécuta en Hollande, nous citerons : une suite de 17 pièces, d'après Martin de Vos, pour la *Vie de Jésus-Christ*, publiée par Adr. Collaert; 18 pièces, d'après le même, gravées avec Phil. et Théod. Galle, pour la *Vie de la sainte Vierge;* 21 pièces pour l'ouvrage intitulé : *Ducatus Gelriæ et comitatus Zutphaniæ Theatrum... a Jacobo Bieso, typographo Arnhemiense*). Cet artiste a quelquefois signé ses gravures : *J. de Bye*.

BIE (Adrien DE), peintre flamand, né à Lierre, près d'Anvers, en 1594, vint à Paris à l'âge de dix-huit ans, y travailla deux années et se rendit ensuite à Rome, où il passa huit ans à se perfectionner d'après les meilleurs modèles. Il y fit de nombreuses copies de maîtres pour des seigneurs italiens et étrangers, et exécuta, pour divers cardinaux, sur des plaques d'or et d'argent et sur des pierres précieuses, des peintures d'une finesse extraordinaire. Il revint dans sa ville natale en 1623, et y fit des tableaux d'histoire, parmi lesquels on cite un *Saint Eloi*, dans l'église de Saint-Gomer.

BIE (Corneille DE), écrivain flamand, fils du précédent, né à Lierre, est l'auteur d'un poëme intitulé : *Gulden Kabinet der edele Schilderkonst, etc.* (Ecrin d'or du noble art de la peinture). Cet ouvrage, publié à Anvers en 1661, contient l'éloge en vers flamands des principaux artistes néerlandais; il est écrit dans un style ampoulé et manque de critique sérieuse. C'est par erreur que la *Biographie universelle* donne à cet écrivain le prénom de *Camille*.

BIE (Marc DE), graveur hollandais. V. BYE.

BIEBER s. m. (bié-bèr — corrupt. du lat. *fiber*, castor). Mamm. Syn. de *castor*.

BIÉBÉRITE s. f. (bi-é-bé-ri-te — de *Bieber*, nom de lieu). Minér. Cobalt sulfaté naturel. ‖ On l'appelle aussi RHODALOSE, VITRIOL ROSE et COBALT-VITRIOL.

— **Encycl.** La *biébérite* est une substance très-rare offrant la composition centésimale du sulfate neutre de cobalt. Elle se présente en enduits de peu d'épaisseur dans les mines de cobalt de Bieber, près de Nassau, dans la Hesse, et de Herrengrena, près de Neusohl, en Hongrie. Elle est rouge pâle, soluble dans l'eau, et offrant une saveur amère.

BIÉBERSTEINIE s. f. (bi-é-bèr-sté-nî — de *Biéberstein*, nom d'un botaniste). Bot. Genre de plantes de la famille des zygophyllées, comprenant des plantes vivaces qui croissent dans l'Asie centrale et méridionale, et dans le nord de l'Afrique.

BIÉBERSTEINIÉ, ÉE adj. (bi-é-bèr-sté-ni-é — rad. *biébersteinie*). Bot. Qui ressemble à une biébersteinie.

— s. f. pl. Section de la famille des zygophyllées, ayant pour type le genre biébersteinie.

BIEBRICH ou **BIBERICH**, bourg du duché de Nassau, sur la rive droite du Rhin, à 3 kil. S. de Wiesbaden; 3,000 hab. Beau château, résidence d'été du duc; le parc, vaste et bien planté, renferme des serres qui méritent d'être visitées.

BIÉCHARIÉ. Pêch. Syn. de *bicharrière*.

BIÉCUSSONNÉ, ÉE adj. (bi-é-ku-so-né — de *bi* et *écussonné*). Zool. Muni de deux plaques ou écussons.

BIEDA, ancienne ville étrusque, bâtie sur l'emplacement de la moderne *Blera*. Elle est située entre Viterbe, Corneto et le lac de Bracciano, à 12 milles environ au S. de Viterbe, et à 5 milles au sud de Vetralla, point d'où il faut partir pour s'y rendre. Bieda fait partie du groupe de ces cités étrusques que l'archéologie moderne a découvertes, et où elle a trouvé des trésors d'un grand prix pour l'histoire de l'antiquité. Bieda est aujourd'hui une misérable bourgade sans importance, et n'a pas même une auberge; de tous côtés, elle est entourée de ravins sauvages et pittoresques. Les rochers sont percés d'une multitude de chambres, s'élevant en terrasse les unes au-dessus des autres et formant une vaste nécropole qui atteste l'antique importance de cette ville. C'est non loin de là que la science moderne a retrouvé les ruines de Veïes, la puissante cité qui tint si longtemps le peuple romain en échec, et dont la situation était si heureuse que Rome voulait y transporter le siége de sa puissance. La destruction avait été si complète que, quatre siècles après, les Romains eux-mêmes ignoraient son emplacement, qui n'a été retrouvé que par les archéologues du XIXe siècle.

BIEDENKOFF, ville de la Hesse-Darmstadt, prov. de la Hesse Supérieure, à 18 kil. N.-O. de Marbourg, sur la rive gauche de la Lahn; 3,875 hab. Fabrication de draps, lainages, bonneterie, mégisseries, tanneries, fonderie de fer, haut fourneau; aux environs, mines de fer, de cuivre, de mercure et d'argent.

BIEDERMANN (Frédéric-Charles), philosophe et publiciste allemand, né à Leipzig en 1812. Depuis 1838, il professait la philosophie dans sa ville natale, lorsque ses opinions avancées le forcèrent de renoncer à sa chaire en 1845. Trois ans après, il prenait part au grand mouvement révolutionnaire qui s'efforça de donner à l'Allemagne la liberté et l'unité, fit successivement partie du conseil délibératif de Leipzig, du parlement de Francfort, de l'assemblée nationale allemande, dont il fut quelque temps vice-président (1849); enfin du parlement de Gotha et de la seconde chambre saxonne (1849-1850). Depuis cette époque, où il joua un rôle politique assez saillant, M. Biedermann est devenu professeur d'économie politique à Leipzig. Il a fondé et dirigé dans le sens des doctrines libérales plusieurs recueils périodiques : le *Hérold;* la *Revue mensuelle allemande de littérature et de vie publique; Notre présent et notre avenir*, revue trimestrielle (10 vol.). Il a publié, en outre, d'importants travaux philosophiques et littéraires, dont les principaux sont : *De Genetica philosophandi ratione et methodo, præsertim Fichtii, Schellingii, Hegelii, etc.* (1835); *Fundamental philosophie* (1837); la *Science et l'Université* (1838); la *Philosophie allemande depuis Kant jusqu'à nos jours* (1842, 2 vol.); *Leçons sur le socialisme et sur des questions sociales* (1847); le *Parlement allemand* (1848); *Souvenirs de l'église de Saint-Paul* (1849), esquisses et jugements sur les partis à l'assemblée nationale de Francfort. Depuis 1850, il a repris possession de son cours d'économie politique et dirigé la *Germania*, recueil encyclopédique.

BIEF s. m. (bi-èf). V. BIEZ.

BIEFFE s. f. (bi-è-fe). Agric. Terrain dépourvu de terre végétale, sol peu fertile.

BIEFVE (Edouard DE), peintre belge, né à Bruxelles en 1808. Elève de David d'Angers, dans l'atelier duquel il faisait de la statuaire et de la peinture, il a traité presque tous les genres : portrait, histoire, sujets mythologiques, sujets religieux. Parmi ses tableaux, remarquables par la vigueur de sa touche et l'harmonie du coloris, nous citerons : le *Comte Ugolin*, *Masaniello*, la *Présentation de Rubens à Charles-Quint*, la *Flagellation du Christ*, *Raphaël et la Fornarina*, *Eucharis et Télémaque*, etc. Son grand tableau : les *Chevaliers teutoniques reconnaissant pour leur grand-maître l'électeur de Brandebourg*, lui a valu d'être décoré par le roi de Prusse de l'ordre de l'Aigle rouge. Jusqu'ici, son œuvre capitale est le *Compromis des nobles à Bruxelles, le 16 février* 1566, tableau qui a été très-remarqué à l'Exposition universelle de Paris en 1855.

BIEHL (Charlotte-Dorothée), femme de lettres danoise, née à Copenhague en 1731, morte en 1788. Elle composa des tragédies, des poésies, des contes en prose, et fit diverses traductions de l'allemand, de l'italien et du français; mais celui de tous ses ouvrages qui eut le plus grand succès fut une excellente traduction de *Don Quichotte* (1776-1777, 4 vol. in-8°).

BIEL, ville et lac de Suisse. V. BIENNE.

BIEL (grotte de) ou **BIELSHÆLE**, grande et belle excavation naturelle du mont Bielstein, partie du Harz, sur la rive droite de la Bode, dans le duché de Brunswick. La Bielshæle, élevée seulement de 34 m. au-dessus de la Bode, a une longueur de 335 m., et se compose de 15 salles garnies de belles et nombreuses stalactites, dont les plus curieuses sont celles qu'on nomme l'*Orgue*, le *Lion*, la *Mer*, etc. La tradition rapporte que c'est dans cette grotte qu'était adorée la statue de Biel, détruite par saint Boniface, l'apôtre de la Germanie au VIIIe siècle.

BIEL ou **BEL**, mot d'origine slave, qui signifie *blanc*, et qui entre dans la composition de plusieurs noms géographiques, comme *Belgrade*, *Bielgorod*, *Bielaia*, etc.

BIEL, dieu de l'agriculture et protecteur des forêts, chez les anciens Saxons. Les bûcherons faisaient bénir leurs haches par les prêtres de Biel avant de se mettre à l'ouvrage. On l'adorait principalement dans les forêts du Harz, où plusieurs montagnes ont encore gardé son nom, en le joignant à celui de l'espèce d'arbre qui y croissait spécialement. On a ainsi l'*Eichenbiel* (le Biel aux chênes), l'*Espenbiel* (le Biel aux trembles), etc., etc. Quand saint Boniface arriva dans ces contrées, il renversa, avec un zèle tout chrétien, les autels du dieu; mais les habitants avaient pris leur divinité en telle affection, que, tout en se convertissant au christianisme, ils conservèrent longtemps encore, comme des reliques, les débris de son culte.

BIÉLA (Guillaume, baron DE), astronome allemand, né en 1782 à Rosslà, près de Stalberg, mort en 1856. Il embrassa d'abord la carrière des armes, devint major dans l'armée autrichienne, puis se retira du service et consacra ses loisirs aux beaux-arts et à l'astronomie. M. de Biéla s'est fait connaître dans le monde scientifique par la découverte d'une comète qui porte son nom. La comète de Biéla est une des trois dont le retour prévu a eu lieu; elle opère sa révolution en six ans trois quarts.

BIELAÏA. V. BELAÏA.

BIELAU (LANGEN-), ville de Prusse, prov. de Silésie, régence de Breslau, cercle de Reichenbach; 16,000 hab. Importante fabrication de draps, lainages et toiles. Vieux château.

BIELCA, nom latin de Bielsk.

BIELEF ou **BIELEW**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 120 kil. S.-O. de Toula, sur la rive gauche de l'Oka; 11,975 h. Ville ancienne renfermant 14 églises, plusieurs couvents; fabrication de cuirs; fonderies de suif; commerce considérable.

BIELEFELD, ville de Prusse, province de Westphalie, régence et à 35 kil. S.-O. de Minden, sur le Lutterbach et le chemin de fer de Cologne à Berlin; 11,000 hab. Cette ville, ancienne capitale du duché de Ravensberg, est le centre du commerce des toiles dites de Ravensberg ou de Bielefeld. Ses environs, arrosés par le Lutterbach, offrent d'agréables promenades, entre autres le parc du Johannisberg, et le Sparenberg, château bâti en 1545 et fortifié d'après le système d'Albert Dürer, sur l'emplacement d'une ancienne forteresse guelfe du XIIe siècle.

BIELEFELD ou **BIELFELD** (Jacques-Frédéric, baron DE), publiciste allemand, né à Hambourg vers 1716, mort en 1770. Dans un voyage qu'il fit à Brunswick, en 1738, il connut le grand Frédéric, alors prince royal de Prusse, qui le prit à son service. Plus tard, il remplit des fonctions diplomatiques, puis il fut nommé curateur de toutes les universités prussiennes (1747). Il publia en français les *Institutions politiques* (La Haye, 1760, 2 vol. in-4°), plusieurs fois réimprimées; en allemand, les *Premiers principes d'enseignement universel*, ou *Simple exposé concernant tant les études supérieures que les beaux-arts et les belles-lettres* (Breslau, 1767), et d'autres ouvrages. Il rédigea aussi une feuille hebdomadaire intitulée l'*Ermite* (*Der Eremit*).

BIELEMIER s. m. (bié-le-mié). Garçon. ‖ Homme du commun; homme vil. ‖ Vieux mot.

BIELGOROD. V. BELGOROD.

BIELGORODOK, ville de Russie. V. AKKERMAN.

BIELINSKI (François), Polonais, mort en 1713. Il eut beaucoup de goût pour les sciences, surtout pour l'histoire naturelle, et il protégea généreusement les savants de son pays. Il s'attacha d'abord au roi Stanislas et le suivit à Dantzig; mais ensuite il se soumit à Auguste III, qui le nomma grand maréchal de la couronne. Il organisa alors et dirigea avec fermeté la police de tout le royaume. On lui doit la traduction en polonais d'une *Dissertation touchant les prétentions de la Pologne sur la Livonie et la Courlande* (1751), tirée du grand recueil de Rousset.

BIELITSA-NOVO, ville de Russie. V. BELITSA-NOVO.

BIELITZ, ville de l'empire d'Autriche, dans la Silésie, gouvernement de Brünn, cercle et à 18 kilom. N.-E. de Teschen, sur la Biala; 6,137 bab. Fabriques de draps, toiles, indiennes, commerce et entrepôt principal des vins de Hongrie et des sels de Galicie.

BIELKE (Sténon-Charles), savant suédois, né à Stockholm en 1709, mort en 1754. Il fut vice-président du tribunal d'Abo et membre de l'Académie des sciences de Stockholm. Il voyagea beaucoup et fit voyager à ses frais le professeur Kalm, pour rassembler les matériaux de la *Flore du Volga* et de celles de *Tartarie* et de *Moscou*.

BIELKE (Nicolas, comte DE), sénateur et savant médecin, mort vers la fin du XVIIIe siècle. Chargé du département des mines, il introduisit des réformes importantes, et il parvint à former une société pour l'exploitation des carrières de porphyre du district d'Elfdal en Dalécarlie. Il entretint avec Charles Bonnet une correspondance scientifique et littéraire.

BIELLA, ville du royaume d'Italie, ch.-l. de l'arrond. du même nom, dans la prov. de Novare, à 58 kil. N.-E. de Turin, sur le Cervo; 8,000 hab. Evêché suffragant de Verceil, séminaire, collége royal; manufactures de draps, toiles, papeteries; commerce d'huiles, châtaignes et soie. On y remarque une cathédrale du XVe siècle, un bel hôtel de ville et, dans les environs, le couvent de Notre-Dame d'Oropa, lieu de pèlerinage très-fréquenté.

BIELLAND, bourg de Norvége, diocèse de Christiansand, bailliage de Stavanger; 2,000 h. Pêche du saumon.

BIELLE s. f. (bi-è-le). Mécan. Pièce d'une machine, qui a pour objet de communiquer et de transformer le mouvement : *La* BIELLE *d'un rouet transforme en mouvement circulaire continu un mouvement circulaire alternatif. La* BIELLE *d'une locomotive reçoit un mouvement rectiligne alternatif et le transforme en circulaire continu; l'inverse a lieu pour la* BIELLE *d'une pompe à eau manœuvrée à l'aide d'une manivelle. La véritable transformation dans les machines consiste à transformer le mouvement circulaire alternatif en circulaire continu, au moyen d'une* BIELLE *et d'une manivelle.* (L. Lalanne.) ‖ Pièce qui sert à lever la bascule, dans une machine de fonderie.

— Constr. Chacun des chevalets qui portent les sous-tendeurs des arbalétriers, dans les combles en fer.

— **Encycl.** Méc. Lorsque deux pièces d'un mécanisme agissent l'une sur l'autre, à l'aide d'un intermédiaire, cet intermédiaire porte le nom de *bielle* s'il est solide, et de *corde* s'il est flexible. Une *bielle* est donc une barre rigide, munie à ses deux extrémités de deux articulations dites *têtes de bielle*, par lesquelles elle tient aux deux pièces qu'elle met en communication.

Discuter toutes les variétés de mouvement d'une *bielle* et calculer les efforts transmis dans tous les dispositifs connus, tels sont les problèmes que l'analyse peut avoir à résoudre, et dont le rémouleur ne soupçonne guère les difficultés, lorsqu'il voit la *bielle* de son modeste appareil transmettre le mouvement d'une pédale mue par son pied à la meule sur laquelle il aiguise des outils tranchants. Dans cet appareil, l'extrémité inférieure de la *bielle*, celle qui est attachée à la pédale, décrit alternativement, dans un sens et dans l'autre, un même arc de cercle, tandis que l'autre extrémité, qui tient au bouton de la manivelle, décrit une circonférence d'un mouvement progressif. On dit alors que la *bielle* transforme un mouvement circulaire alternatif en un mouvement circulaire continu.

Pour nous rendre compte du jeu de la *bielle*, examinons le cas très-fréquent où elle sert à transformer un mouvement rectiligne alternatif en un mouvement circulaire continu, comme on le voit dans les machines locomotives. Représentons la trajectoire du mouvement circirculaire par la circonférence dont le centre est en C. C'est par ce centre que passe l'arbre qui doit tourner, et de l'extrémité duquel part la manivelle CA. La pièce (tige, piston, etc.) douée de mouvement rectiligne alternatif se voit en BD, maintenue par des guides M,N, qui l'empêchent de dévier.

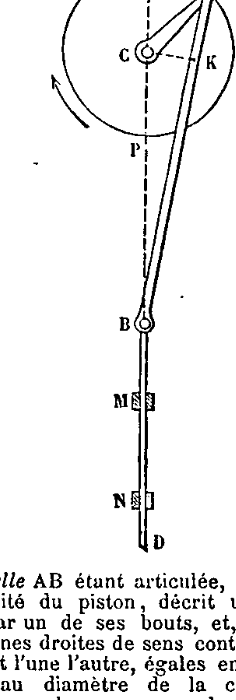

La *bielle* AB étant articulée, d'une part, à l'extrémité du piston, décrit une circonférence par un de ses bouts, et, par l'autre, deux lignes droites de sens contraires, se recouvrant l'une l'autre, égales entre elles, et égales au diamètre de la circonférence. Ainsi, pour chaque course du piston ou de la tige BD, le chemin décrit par le bouton A de la manivelle est égal à la circonférence qui a cette course pour diamètre.

Si l'on étudie d'abord l'appareil au point de vue statique, on verra que, tandis que la résistance reste à peu près la même pendant un tour entier, la puissance, au contraire, agit avec une énergie très-variable, puisqu'elle est appliquée à un bras de levier dont la longueur, représentée par la distance CK du centre de l'arbre à la *bielle*, varie à chaque instant.

Ce bras de levier CK, nul d'abord lorsque le bouton de la manivelle est en Q, augmente jusqu'à devenir égal au rayon de la circonférence, puis diminue et redevient nul, encore une fois, lorsque la *bielle* est sur le point de remonter, c'est-à-dire lorsque le bouton est

en P. Les deux points P et Q sont appelés *points morts*.

La puissance, agissant donc sur un bras de levier variable à chaque instant, ne pourrait pas, si on la suppose constante, faire constamment équilibre à la résistance, qui ne change pas.

A de certains moments, le bras de levier sur lequel elle agit se trouverait plus grand que celui qui conviendrait à l'équilibre; à d'autres moments, il le serait moins. Il y aurait, dans le *premier* cas, un excédant de puissance donnant lieu à une accélération de mouvement, destinée à vaincre l'excédant de résistance produit dans le second cas.

L'équilibre ne peut donc s'établir que par une sorte de compensation.

Passons maintenant au point de vue cinématique :

Dans les machines à vapeur, le mouvement de rotation transmis à l'arbre par la manivelle est rendu autant que possible uniforme par la présence d'un *volant*, de masse et de rayon suffisants, concentrique à l'arbre, et qui doit tourner en même temps que lui; dans les locomotives, c'est la locomotive elle-même qui, par sa grande masse, remplit l'office de régulateur.

Dans tous les cas, le piston transmet bien le travail moteur; mais la variabilité plus ou moins grande de l'action de la vapeur ne se fait que fort peu sentir sur la marche de la machine. La tête de la *bielle*, liée à la tige du piston, reçoit l'action de la force et la transmet, mais n'y obéit pour ainsi dire pas. Quoique le piston soit bien l'organe moteur, ce n'est cependant pas lui qui dirige le mouvement des autres pièces.

Lorsqu'on étudie la *bielle*, il faut donc, quoique cela puisse paraître d'abord singulier, supposer uniforme le mouvement de la manivelle et en déduire le mouvement de la tige du piston.

C'est surtout pour déterminer convenablement le jeu des tiroirs, qu'il convient d'étudier à ce point de vue le mouvement de la *bielle*. En effet, ces organes sont conduits par une *bielle* secondaire, mise en mouvement par un excentrique lié à l'arbre que l'on suppose animé d'une vitesse uniforme.

Pour faire correspondre l'admission de la vapeur, la fermeture de l'orifice, au moment où la détente doit commencer, enfin l'exhaustion à des positions convenables du piston dans le cylindre, il faut donc à la fois connaître les mouvements des deux *bielles*, considérées comme animées à leurs têtes antérieures de vitesses circulaires uniformes, puisqu'il s'agit principalement de faire affluer davantage la vapeur au moment même où la vitesse du piston, guidé, doit être la plus grande, etc.

En désignant par ω la vitesse angulaire de l'extrémité A de la *bielle*, par r le rayon de la manivelle, par l la longueur de la *bielle*, enfin par x' la distance CB du centre de l'arbre à la seconde extrémité de la *bielle*, le triangle ACB donne :

$$l^2 = r^2 + x'^2 + 2rx' \cos(\omega t),$$

si l'on compte le temps à partir du moment où le point A se trouvait en Q. Il résulte de cette équation :

$$x' = -r \cos(\omega t) + \sqrt{l^2 - r^2 \sin^2(\omega t)},$$

et par suite, si l'on désigne par x le chemin parcouru par l'extrémité B de la *bielle* depuis le moment où l'extrémité A se trouvait en Q,

$$x = x' - (l - r) = -l + r[1 - \cos(\omega t)] + \sqrt{l^2 - r^2 \sin^2(\omega t)}.$$

On déduirait aisément de cette formule la vitesse et l'accélération du piston en fonction du temps; mais on préfère se servir du tracé graphique des courbes représentatives de l'espace, de la vitesse et de l'accélération.

Pour construire la courbe des espaces, on peut diviser la circonférence C, à partir du point Q, en vingt-quatre parties égales, par exemple; de chacun des points de division comme centre décrire l'arc de rayon l dont l'intersection avec la ligne CB marque l'extrémité du chemin parcouru depuis le passage du point A par la division précédente; enfin, prendre les distances obtenues, à partir du premier point marqué sur CB, pour ordonnées de la courbe, dont les abscisses seraient les temps, ou les arcs décrits par le point A.

La vitesse du point B, à un moment donné, ou l'ordonnée de la courbe des vitesses s'obtient ensuite aisément par application de la théorie du centre instantané de rotation. En effet, le centre instantané de rotation de la *bielle*, intersection des normales aux trajectoires des points A et B, étant construit, on connaît le rapport des vitesses des points A et B; c'est celui de leurs distances à ce centre : la vitesse du point A étant donc connue, on en déduit celle du point B par la construction d'une quatrième proportionnelle.

La courbe des accélérations serait aussi facile à construire, mais nous ne nous y arrêterons pas, parce qu'elle est moins importante à connaître.

Comme les *bielles* s'appliquent à une grande diversité de machines, on conçoit qu'elles sont elles-mêmes très-diverses dans leurs formes et dans leurs dimensions.

On distingue les *bielles* qui agissent directement et celles qui agissent par l'intermédiaire d'un balancier.

Dans les machines à vapeur à balancier, la *bielle* sert à transmettre le mouvement du balancier à l'arbre du volant, au moyen de la manivelle à laquelle elle est attachée; dans ces conditions, elle transforme le mouvement rectiligne du balancier en mouvement circulaire continu. Dans les machines à vapeur verticales et horizontales, la *bielle* transmet sans intermédiaire le mouvement du piston à l'arbre du volant, et transforme directement le mouvement rectiligne alternatif en circulaire continu. Dans les pompes dont la tige de piston est mue par une *bielle*, cette dernière sert à transformer le mouvement circulaire continu de l'arbre moteur en rectiligne alternatif. Dans les locomotives à roues accouplées, les *bielles* d'accouplement, qui ont pour but d'augmenter l'adhérence de la machine sur les rails, transmettent aux roues de charge le mouvement circulaire continu de l'essieu moteur.

Les *bielles* ayant une grande longueur, comme celles que l'on emploie dans les pompes d'épuisement, se construisent en bois; on arme les extrémités de têtes métalliques; des talons sont fixés aux armatures pour empêcher le cisaillement des boulons qui rendent le tout solidaire.

Dans les machines à vapeur à balancier, les *bielles* se font en fonte avec une section cruciforme, pour leur permettre de résister aux chocs, aux vibrations et aux pressions obliques qui tendent à les faire fléchir, soit dans le plan du balancier, soit dans le plan perpendiculaire à celui-ci.

La position que la *bielle* motrice en fonte occupe dans ce système de machines lui donne l'avantage de faire à peu près équilibre au poids du piston et des pièces du parallélogramme qui dirige son mouvement rectiligne.

Les *bielles* sont généralement fondues d'une seule et même pièce, depuis la partie inférieure, qui s'assemble au bouton de la manivelle, jusqu'à la fourche qui les termine, et qui doit embrasser les tourillons de l'extrémité du balancier. Les deux branches de la partie supérieure sont dressées sur leurs faces opposées, pour permettre d'y appliquer exactement les parois intérieures des brides qui retiennent les coussinets en bronze, par lesquels sont embrassés les tourillons du balancier. Une clavette placée entre deux clefs à talons sert à retenir chacune des brides à la place qu'elle occupe, et à opérer le serrage des coussinets contre les tourillons. En général, les *bielles* motrices en fonte sont celles qui conviennent le mieux aux machines verticales, lorsqu'elles agissent par l'intermédiaire d'un balancier.

Lorsque les *bielles* ont une action directe, comme dans les machines verticales sans balancier, ou dans les machines horizontales, on les construit en fer, car alors il les faut légères; on en a même fait quelquefois en acier. Dans les machines verticales, on leur donne une section circulaire, en ayant soin de renfler la partie centrale. Dans les machines horizontales, la *bielle* présente une section rectangulaire, pour offrir plus de rigidité et de résistance à la flexion que cette pièce peut prendre sous son propre poids et sous l'action des efforts qui la sollicitent. Cette section, dont la forme est constante sur toute la longueur de la *bielle*, va en diminuant de la manivelle à la crosse du piston; ce mode de construction a pour objet de donner à la pièce une plus grande résistance au point où son mouvement, dans le sens vertical, a le plus d'amplitude, et de l'empêcher de fouetter; il a encore pour but d'augmenter la force au point où les efforts de torsion pourraient se produire, si les coussinets venaient à gripper.

Les *bielles* d'accouplement des locomotives ont, comme les *bielles* motrices, une section rectangulaire; seulement, elles sont renflées dans leur partie centrale.

Les *bielles* sont droites ou à fourche; les premières sont terminées par deux têtes, dont l'une, dite *grosse tête de bielle*, embrasse le bouton de la manivelle de l'arbre moteur; et l'autre, dite *petite tête de bielle*, embrasse le boulon d'attache fixé à la coquille ou à la crosse de piston. Les *bielles* à fourche se terminent, du côté de la petite tête, par deux branches parallèles qui embrassent la coquille ou la crosse du piston, et saisissent les deux boutons de cette pièce. La construction de ce genre de *bielles* est plus difficile que celle des *bielles* droites; elles ont le défaut de se fausser facilement. Pour obvier à cet inconvénient, on remplace le plus souvent les petites têtes de *bielles* à chape par des trous cylindriques, dans lesquels passe le boulon d'attache.

Les têtes de *bielles* sont à *chape mobile* ou à *chape fermée*. Les chapes mobiles présentent une grande solidité, elles sont réunies au corps de la *bielle* par deux coins à double queue d'hironde, emmanchés latéralement, et maintenus par un boulon traversant la chape, la *bielle* et les coins; ou plus simplement par un seul boulon; ou encore par deux clefs à talons contre lesquelles vient serrer une clavette en forme de coin. Dans tous les cas, quelle que soit la forme de la tête, on emploie toujours la clavette de serrage des coussinets, ainsi qu'une clef que l'on nomme contre-clavette. Les têtes à chape fermée sont garnies de coussinets retenus par une seule clavette, le plus souvent en acier, fixée elle-même par des vis de pression, par une contre-clavette ou des goupilles, et quelquefois par ces deux moyens réunis. Dans les machines oscillantes, on fait usage d'un autre genre de tête, que l'on fixe au corps de la *bielle* au moyen d'un clavetage soigné; deux chapeaux en fer forgé, placés, l'un au-dessus et l'autre au-dessous du coussinet, serrent ce dernier au moyen de deux boulons à frein; dans ce système, il faut tenir compte de l'usure qui tend à raccourcir la *bielle*.

En général, les *bielles* qui ont à supporter des efforts considérables doivent être amenées par le travail de la forge aussi près que possible de leur forme définitive, de telle manière qu'à l'ajustage on n'ait à enlever que peu de fer, la superficie d'une pièce forgée étant toujours la plus résistante. Pour qu'une *bielle* transmette le plus convenablement possible à une manivelle l'effort qui la sollicite, il faut que sa longueur soit la plus grande possible; on la fait généralement égale à cinq ou six fois le rayon de la manivelle, afin de ne pas être forcé de lui donner une section considérable, et de pouvoir admettre l'hypothèse de la *bielle* parallèle à elle-même pour le calcul de son travail dynamique. Il est des circonstances dans lesquelles on est obligé d'avoir recours à l'emploi de *bielles* courtes; dans ce cas particulier, il faut tenir compte de leur obliquité dans le calcul du travail dynamique et dans celui de l'effort qui agit sur elles; cette dernière force, qui est une des composantes de la pression transmise par la vapeur sur le piston, déduction faite des frottements, varie d'intensité, à chaque nouvelle position de la *bielle*, avec le cosinus de l'angle qu'elle fait avec la ligne qui joint le centre de la manivelle au point d'attache de la crosse du piston.

On admet qu'une *bielle* en fonte peut supporter au milieu une charge de 28 kilogr. par centimètre carré, et aux extrémités une charge de 35 kilogr. Pour les *bielles* en fer forgé, la charge peut varier de 50 à 60 kilogr., au milieu, et de 90 à 100 kilogr. aux extrémités.

M. Hodgkinson conclut de ses expériences qu'une *bielle* à section cruciforme est moins résistante qu'une *bielle* à section annulaire, dans le rapport de 18 à 40 environ.

BIELLOUGE s. m. (bi-è-lou-je). Mamm. Syn. de *beluga*.

BIÉLOÏ, lac de la Russie d'Asie, Sibérie, dans les steppes d'Ichim, près des sources du Tobol. Ce lac salé fournit de grandes quantités de sel aux Baskirs, et ses eaux, employées pour les bains, sont très-efficaces contre certaines maladies.

BIÉLOÏ, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 118 kilom. N.-E. de Smolensk; 3,700 hab., commerce de grains.

BIELO-OZÉRO, lac de la Russie d'Europe, gouvernement de Novogorod; il reçoit 26 rivières et n'a d'issue que par une seule, la Chekna. Périmètre 120 kilom. Son nom, qui veut dire *lac blanc*, lui vient d'une argile blanche qui forme le fond de son lit.

BIÉLOPOL, ville de la Turquie d'Europe, dans le Montenegro, à 100 kilom. N. de Scutari, sur le versant septentrional des Alpes Dinariques; 3,000 hab. — Marchés très-fréquentés.

BIELOPOLIÉ, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et au N.-O. de Kharkov, à 35 kilom. N.-O. de Soumy, sur la Vira; 10,000 h. Importantes distilleries d'eaux-de-vie.

BIELOSARAÏ, cap de la Russie d'Europe, sur la mer d'Azow, à 12 kilom. S.-O. de Marioupol; pointe de terre très-fréquentée par les pêcheurs, avec un phare à feu fixe.

BIELOWITZ ou **BIELOWICE** ou **BILLEWIECE**, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Kowno, à 180 kilom. N.-O. de Vilna, à 12 kilom. S.-E. de Rosienie; 3,780 hab.

BIELOWSKI (Auguste), poëte polonais, né vers 1806, en Galicie, conservateur de la bibliothèque Ossolinski, à Léopol, et rédacteur littéraire de plusieurs recueils polonais de la Galicie. Il a traduit le *Faust* de Gœthe, ainsi qu'un ancien poëme slave : l'*Expédition* d'*Igor contre les Polonais* (Léopol, 1833, in-8°). On doit, en outre, à cet écrivain, qui a constamment cultivé la littérature polonaise, quelques travaux originaux, notamment un poëme estimé : *Henri le Pieux*, les biographies de J. Borkowski, de H. Malczewski, et de nombreux articles de revues.

BIELOZERSK, v. BELOZERSK.

BIELSA, vallée d'Espagne, dans la province de Huesca, à 14 kilom. de la frontière de France; formée par les contre-forts du versant méridional des Pyrénées; elle a une longueur de 16 kilom., est arrosée par le Cinça et renferme 6 villages, parmi lesquels *Bielsa* et *Espiensa* sont les principaux.

BIELSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Grodno, à 34 kilom. S. de Bialystok; ch.-l. de district; 2,450 hab. Siége du congrès qui précéda l'union de la Lithuanie et de la Pologne en 1534; victoire des Polonais sur les Russes en 1831.

BIELSKI (Martin), chroniqueur polonais, né en 1495, mort en 1576. Sa *Chronique de Pologne* (*Kronika Polska*), continuée par son fils Joachim jusqu'en 1597 et publiée alors in-fol., est le premier ouvrage de ce genre écrit dans la langue nationale. Elle est encore estimée. On a également de Martin Bielski une *Chronique universelle* (1550, in-fol.); l'*Art militaire selon les procédés des Grecs, etc.* C'est aussi dans l'idiome polonais que son fils a publié divers poëmes satiriques, notamment la *Diète de mai* (*Seym maiouwy*, 1590) et la *Diète féminine* (*Seym niewiesci*, 1595).

BIELTSY, ville de la Russie d'Europe, dans la Bessarabie, ch.-l. du district de son nom, sur la Réout, à 119 kil. N.-O. de Kichener; 3,515 hab. Importantes foires de bestiaux.

BIEMBRYONÉ, ÉE adj. (bi-am-bri-o-né — de *bi* et *embryoné*). Bot. Qui renferme deux embryons.

BIEN s. m. (biain — du lat. *bonum*, ce qui est bon). Ce qui est juste, louable, digne d'approbation ou d'envie : *Le* BIEN, *c'est la mise en œuvre de la pensée suprême, la réalisation du vrai.* (***) *Si nous ne pouvons saisir le* BIEN *sous une seule idée, saisissons-le sous trois idées : celles de la beauté, de la proportion et de la vérité.* (Platon.) *Le* BIEN, *le véritable* BIEN, *le* BIEN *en soi, le* BIEN *absolu, c'est la réalisation de la loi absolue de la création, c'est l'ordre universel.* (Jouffroy.) *Le* BIEN *vaut mieux que le mieux; tout ce qui est le meilleur ne dure guère.* (Joubert.) *Il est bien peu d'âmes, parmi les plus pieuses, qui aient su pousser le désintéressement jusqu'à cette extrême limite où il ne reste plus que la pure idée du* BIEN. (Barthél. St-Hil.) *Les différentes et principales faces du* BIEN *sont : l'utile, le juste, le beau, le vrai et l'infini.* (Béraud.) *Le* BIEN, *c'est l'ordre, l'harmonie, la beauté que l'intelligence découvre dans la lumière où l'être lui apparaît.* (Lacordaire.) *De ce que le* BIEN *est un besoin, il n'en résulte pas qu'il soit une notion claire, évidente, non susceptible de contestation.* (Thiers.) *Il y a deux degrés dans le* BIEN : *il y a le mieux et il y a le* BIEN *absolu.* (E. de Gir.) *Le* BIEN *est le pays natal de l'âme; on ne peut le trahir et s'en exiler sans déchirement.* (Mme L. Colet.) *Dieu est le* BIEN, *il veut le* BIEN *et il aime le* BIEN. (J. Sim.) *Nous n'arrivons au* BIEN *que parce que nous avons l'idée du mieux.* (St-Marc Gir.)

> Le *bien* entre le trop et le trop peu se treuve;
> Le grain au centre gist, la force gist au cœur.
> L'arbre ne produit rien s'il a faute d'humeur,
> Et ne peut croistre aussi si par trop on l'abreuve.
> *Satire Ménippée.*

— Action ou conduite conforme aux règles du devoir et de la conscience : *Aimer le* BIEN. *Ramener quelqu'un au* BIEN. *N'employez votre puissance que pour le* BIEN. (Boss.) *Un cœur noble est porté au* BIEN. (Fén.) *Les hommes ne vont pas dans le* BIEN *jusqu'où ils pourraient aller.* (La Bruy.) *Quelle sorte de bonté peut avoir un livre qui ne porte point ses lecteurs au* BIEN ? (J.-J. Rouss.) *Le* BIEN, *c'est ce qui est conforme à la loi.* (Bautain.) *L'amour du* BIEN, *quand on le porte en soi, est ingénieux et persévérant.* (Cormen.) *Le* BIEN *est l'accomplissement de l'ordre universel.* (Béraud.) *L'âme doit aimer le* BIEN *par amour du* BIEN. (Géruzez.) *Le* BIEN, *pour un être, est l'accomplissement de sa destinée.* (Jouffroy.) *Le* BIEN *consiste à faire des actions conformes à la loi du devoir.* (Mesnard.)

— Ce qu'il est bon, utile, avantageux de posséder : BIEN *solide, réel.* BIEN *imaginaire.* BIEN *durable. La santé est le* BIEN *le plus précieux. Le second* BIEN, *après ne pas être, c'est de mourir de bonne heure.* (Aristote.) *Il y a deux grands* BIENS *dans la vie, la santé et le bon sens.* (Ménandre.) *Les* BIENS *qui nous viennent de la prospérité se font souhaiter, mais ceux qui viennent de l'adversité attirent l'admiration.* (Sénèque.) *C'est l'orgueil qui nous désunit, parce que chacun cherche son* BIEN *propre.* (Boss.) *Le* BIEN *de la nature intelligente, c'est la vérité; c'est là ce qui la nourrit et la vivifie.* (Boss.) *Celui qui sait attendre le* BIEN *qu'il souhaite ne prend pas le chemin de se désespérer.* (La Bruy.) *Le meilleur des* BIENS, *s'il y a des* BIENS, *c'est le repos, la retraite et un endroit qui soit son domaine.* (La Bruy.) *Regretter ce qu'on aime est un* BIEN, *en comparaison de vivre avec ce que l'on hait.* (La Bruy.) *Pour qu'une chose soit regardée comme un* BIEN, *il faut qu'elle tourne à l'avantage de toute la société.* (Fléch.) *Nous ne possédons aucun* BIEN, *même dans l'ordre de la grâce, que nous ne puissions perdre un moment après.* (Fléch.) *Les passions aveuglent l'homme sur son propre* BIEN. (J.-J. Rouss.) *Il n'est pas permis à une nation d'acheter le* BIEN *le plus désirable par le sang de l'innocence.* (J.-J. Rouss.) *La santé, la force et la beauté physique sont des* BIENS *très-réels qui méritent d'être recherchés.* (Ed. About.) *Toute existence est un* BIEN *par elle-même.* (Ed. About.) *La liberté est un* BIEN *plus cher que la santé, plus désiré que toute joie humaine.* (L. Veuillot.) *La liberté est un* BIEN, *et le plus grand de tous les* BIENS. (J. Simon.)

> Je mets au rang des *biens* l'esprit et le savoir.
> BOILEAU.

> Se faire aimer, c'est là le premier *bien* du cœur.
> M.-J. CHÉNIER.

> Mon âme aurait trouvé, dans le *bien* de te voir,
> L'unique allégement qu'elle eût pu recevoir.
> CORNEILLE.

— Avantage, utilité, profit qu'on retire d'une chose : *Quel* BIEN *nous est-il revenu d'avoir gardé ses commandements?* (Boss.) *L'on tire ce* BIEN *de la perfidie des femmes, qu'elle guérit de la jalousie.* (La Bruy.) *Dieu, en établissant la société, a voulu que chacun y trouve son bien, et y demeure attaché par cet intérêt.* (Portalis.)

— Propriété, ce qu'on a en propre, ce qu'on possède : BIENS *du père.* BIENS *de la mère.*

BIEN *patrimonial*. BIENS *de ville*. BIENS *de campagne. Posséder du* BIEN. *Laisser de grands* BIENS. *Dépenser, dissiper son* BIEN. *Cet homme et sa femme sont séparés de* BIENS. *Vous, prêtres, n'êtes ni les maîtres ni les possesseurs de vos* BIENS *tant enviés, mais seulement les administrateurs et les dispensateurs.* (St Bernard.) *Les* BIENS *de l'Eglise sont le patrimoine des pauvres.* (Urbain Ier.) *J'aime les* BIENS, *parce qu'ils donnent moyen d'en assister les misérables.* (Pasc.) *Le* BIEN *des peuples ne doit être employé qu'à la vraie utilité du peuple même.* (Fén.) *Ceux mêmes qui n'ont pas de* BIEN *veulent paraître en avoir.* (Fén.) *Assez de gens méprisent le* BIEN, *mais peu savent le donner.* (La Rochef.) *Les premiers* BIENS *furent des troupeaux, et non pas des champs.* (J.-J. Rouss.) *On détruit par la conquête les* BIENS *mêmes dont on désirait la possession.* (Mme de Staël.) *L'égalité des* BIENS *est essentiellement impossible dans la société civile.* (Robespierre.) *Un père ne doit jamais donner tous ses* BIENS *à ses enfants.* (St-Marc Gir.) *On ne jouit que des* BIENS *partagés.* (Lamenn.) *Tout le monde convient que les* BIENS *de l'Eglise sont les* BIENS *des pauvres, mais en ce sens seulement que l'Eglise en est la dispensatrice; personne n'a jamais supposé que les pauvres fussent juridiquement propriétaires.* (L. Veuillot.) *L'homme moderne tient plus à ses* BIENS *qu'à sa vie même, car ses* BIENS *sont sa vie d'abord, puis la vie de sa femme, de ses enfants, de sa postérité.* (Lamart.)

Je te donne d'Aman les *biens* et la puissance.
RACINE.

Le *bien* de la fortune est un *bien* périssable;
Quand on bâtit sur elle on bâtit sur le sable.
RACAN.

Moins on a de richesse et moins on a de peine :
C'est posséder les *biens* que savoir s'en passer.
REGNARD.

Pour ses premiers besoins quand on a trop de *bien*,
Le superflu, de droit, est à ceux qui n'ont rien.
DESFORGES.

Vous avez des *biens* en tutelle,
Dont le possesseur est Dieu seul;
A. GUIRAUD.

— Ce dont on dispose, dont on use à son gré :

Notre sang est son *bien*, il peut en disposer.
CORNEILLE.

Songez que votre cœur est un *bien* qui m'est dû.
RACINE.

Nos libertés, nos jours ne sont pas votre *bien*.
M.-J. CHÉNIER.

— Particul. Faveur, grâce, service, bienfait : *Accabler, combler quelqu'un de* BIENS. *Espérer du* BIEN *de quelqu'un. Rendre le* BIEN *pour le mal.* (Acad.) *Le* BIEN *qu'on fait n'est jamais perdu.* (Fén.) *En toutes choses, petites ou grandes, le* BIEN *n'est jamais perdu.* (Thiers.)

Il n'accepte aucun *bien* aux dépens de l'honneur.
CORNEILLE.

Pour tant de *biens*, il commande qu'on l'aime.
RACINE.

Le *bien* qu'on croit caché sort de la nuit obscure,
Et le ciel tôt ou tard le paye avec usure.
DUCIS.

— S'emploie très-souvent par opposition à mal, dans ses divers sens : *La science du* BIEN *et du mal. Il n'y a pas de* BIEN *sans quelque mélange de mal.* (Acad.) *Le premier pas vers le* BIEN *est de ne pas faire le mal.* (J.-J. Rouss.) *Le* BIEN *produit par le vice est toujours mêlé de grands maux.* (Vauven.) *Il y a dans le monde beaucoup plus de* BIEN *que de mal.* (J. Simon.) *L'homme est un être raisonnable, capable de comprendre le* BIEN *et le mal, de se repentir, de se réconcilier un jour avec l'ordre.* (V. Cousin.)

Que de *biens*, que de maux sont produits tour à tour!
RACINE.

Nul *bien* sans mal, nul plaisir sans alarme.
LA FONTAINE.

L'excès de la raison comme un autre est fatal,
Et l'abus d'un grand *bien* le change en un grand mal.
C. DELAVIGNE.

De l'univers observant la machine,
J'y vois du mal et n'aime que le *bien*.
BÉRANGER.

— *Souverain bien*, Ce qui est préférable ou ce que l'on préfère à tout : *Dieu est le* SOUVERAIN BIEN.

Un avare. . . . .
Mettra toute sa gloire et son *souverain bien*
A grossir son trésor, qui ne lui sert de rien.
BOILEAU.

J'aime le jeu, l'amour, les livres, la musique,
La ville et la campagne, enfin tout; il n'est rien
Qui ne me soit *souverain bien*,
Jusqu'au sombre plaisir d'un cœur mélancolique.
LA FONTAINE.

— *Le bien public, le bien général, le bien commun*, L'intérêt, l'avantage de tous : *Deux choses rendent un homme semblable aux dieux : l'une de faire le* BIEN PUBLIC, *l'autre de dire la vérité.* (Pythagore.) *On a souvent abusé de cette maxime, que le bien particulier doit céder au* BIEN GÉNÉRAL. (Acad.) *Point de* BIEN PUBLIC *auquel il ne se sacrifie.* (Mass.) *On prend tant de peine pour faire croire qu'on s'occupe du* BIEN PUBLIC, *qu'il serait plus simple et plus aisé de s'en occuper réellement.* (J.-B. Say.) *Dès que leur bien particulier les sollicite, les hommes désertent le* BIEN GÉNÉRAL. (Proudh.)

Je n'ai pour ennemis que ceux du *bien commun*.
CORNEILLE.

L'amour du *bien public* empêchait le repos;
Les chefs encourageaient chacun par leur exemple.
LA FONTAINE.

Les institutions, les polices humaines,
Pour le *bien général* nous accablent de chaînes.
DESMAHIS.

. . . . . Quand l'alarme est partout,
Il faut du *bien public* s'occuper avant tout.
C. DELAVIGNE.

Employer ses talents, son temps et sa vertu,
Servir au *bien public*, illustrer sa patrie,
Penser enfin, c'est là que commence la vie.
GRESSET.

‖ *Le bien de l'Etat, le bien du pays, le bien du monde*, Prospérité de l'Etat, du pays, bien-être général, intérêt de l'univers : *Concourir, travailler au* BIEN DU PAYS, *au* BIEN DE L'ETAT. *Alexandre Sévère a vécu trop peu pour le* BIEN DU MONDE. (Boss.) *C'est par l'impôt qu'on arrache au travailleur, sous prétexte du* BIEN DE L'ETAT, *le fruit de ses sueurs.* (A. Blanqui.)

Le seul *bien de l'Etat* fait son ambition.
VOLTAIRE.

— *Les biens éternels, les biens du ciel*, Félicité céleste, bonheur dont les élus jouiront éternellement : *On ne doit pas quitter les* BIENS ÉTERNELS *pour les biens temporels.* (Trév.) ‖ *Biens temporels, biens terrestres, biens de la terre*, etc., Biens de ce monde, ceux dont nous ne devons jouir que pendant notre vie : *Les saints recommandent aux riches de partager avec les pauvres les* BIENS DE LA TERRE, *s'ils veulent posséder avec eux les biens du ciel.* (Pasc.) ‖ *Biens de la terre*, Productions du sol : *La gelée est bonne quelquefois pour les* BIENS DE LA TERRE. *La terre ne refuse* SES BIENS *qu'à ceux qui refusent de lui donner leurs peines.* (Fén.) ‖ *Les biens du corps*, La santé, la force, la beauté, les avantages physiques. ‖ *Les biens de l'âme*, Les vertus, la paix de la conscience. ‖ *Les biens de l'esprit*, Les talents.

— *Homme, femme de bien, gens de bien*, Homme, femme, personnes justes et vertueuses : *La plupart des hommes sont* GENS DE BIEN, *plus pour l'honneur de le paraître que pour le solide contentement de l'être en effet.* (La Rochef.) *Celui qui dit incessamment qu'il a de l'honneur et de la probité, et qui jure pour le faire croire, ne sait pas même contrefaire l'*HOMME DE BIEN. (***) *L'*HOMME DE BIEN *est un athlète qui se plaît à combattre nu.* (J.-J. Rouss.) *Nul* HOMME DE BIEN *ne peut rester étranger à la cause commune.* (Bignon.) *L'estime des* GENS DE BIEN *est un avant-goût de l'immortalité.* (Mme Roland.) *Le propre de l'*HOMME DE BIEN *est d'élever jusqu'à lui tout ce qu'il touche.* (Molé.)

Quitte ces bois, et redevien
Au lieu de loup *homme de bien*.
LA FONTAINE.

Mieux eût valu ne savoir presque rien,
Et de son fils faire un *homme de bien*.
ANDRIEUX.

‖ *Homme de bien*, Se dit quelquefois par simple politesse :

Un villageois ayant perdu son veau
L'alla chercher dans la forêt prochaine.
Il se plaça sur l'arbre le plus beau,
Pour mieux entendre, et pour voir dans la plaine.
Vient une dame avec un jouvenceau.
Le lieu leur plaît, l'eau leur vient à la bouche;
Et le galant, qui sur l'herbe la couche,
Crie, en voyant je ne sais quels appas :
O dieux! que vois-je! et que ne vois-je pas!
Sans dire quoi; car c'était lettres closes.
Lors le manant les arrêtant tout coi :
Homme de bien, qui voyez tant de choses,
Voyez-vous point mon veau? dites-le-moi.

‖ *Femme de bien*, Se dit particulièrement d'une femme attachée à ses devoirs, qui n'a jamais manqué à la fidélité conjugale.

— *Faire le bien*, Conformer sa conduite aux règles de la justice, de la conscience, de l'humanité : *Cet homme* FAIT LE BIEN *sans ostentation.* FAIS LE BIEN *parce que c'est ta nature, et ne demande pas de salaire.* (Sénèque.) *Quand nous* FAISONS LE BIEN, *le ciel augmente nos jours et notre bonheur.* (Barthél.) *On exhorte les autres à* FAIRE LE BIEN; *il suffisait de le proposer à cette princesse.* (Fléch.) *L'honnête homme est celui qui* FAIT *tout* LE BIEN *qu'il peut.* (Delille.) *Il ne suffit pas de* FAIRE LE BIEN, *il faut encore le bien faire.* (Dider.)

C'est avoir *fait le bien* qu'avoir voulu le faire.
C. D'HARLEVILLE.

. . . . Elle était simple et bonne;
Ne sachant pas le mal, elle *faisait le bien*.
A. DE MUSSET.

Fuir le mal est un point; mais la vertu suprême
Est de *faire le bien* qu'on voudrait pour soi-même.
FR. DE NEUFCHATEAU.

Ci-gît un fameux cardinal,
Qui *fit* plus de mal que de *bien* :
Le *bien* qu'il *fit*, il le fit mal,
Le mal qu'il fit, il le *fit bien*.
(*Quatrain sur le cardinal de Richelieu.*)

‖ *Faire du bien*, Etre utile à quelqu'un, contribuer à son bien-être, lui procurer quelque avantage : *Les hommes n'ont ici-bas qu'une vie fort courte; c'est pourquoi il faut l'employer à* FAIRE DU BIEN. (Homère.) FAIS DU BIEN *et le jette dans la mer; si les poissons l'engloutissent, Dieu s'en souviendra.* (Prov. turc.) *Tant que vous* FAITES DU BIEN *aux hommes, ils sont à vous.* (Machiavel.) *Il faut compter sur l'ingratitude des hommes, et ne pas laisser de leur* FAIRE DU BIEN. (Fén.) *Nous aimons mieux voir ceux à qui nous* FAISONS DU BIEN *que ceux qui nous en font.* (La Rochef.) *La joie de* FAIRE DU BIEN *est tout autrement douce et touchante que la joie de le recevoir.* (Mass.) *La religion veut que nous* FASSIONS DU BIEN *à ceux qui nous font du mal.* (Mass.) *Le bonheur des riches ne consiste pas dans le bien qu'ils ont, mais dans le* BIEN *qu'ils peuvent* FAIRE. (Fléch.) *Nous nous affectionnons de plus en plus aux personnes à qui nous* FAISONS DU BIEN. (La Bruy.) *Celui qui veut* FAIRE DU BIEN *aux hommes doit s'exercer de bonne heure à en recevoir du mal.* (B. de St-P.) *Respecter les droits d'autrui et* FAIRE DU BIEN *aux hommes, être à la fois juste et charitable, voilà la morale sociale dans les deux éléments qui la constituent.* (V. Cousin.)

Je ne suis point jaloux *du bien* que vous lui *faites*.
CORNEILLE.

J'ai *fait* un peu de *bien*; c'est mon meilleur ouvrage.
VOLTAIRE.

Je *fais* souvent *du bien*, pour avoir du plaisir.
FLORIAN.

Qu'on parle mal ou bien du fameux cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien :
Il m'a *fait* trop *de bien* pour en dire du mal,
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.
CORNEILLE.

Aidons-nous mutuellement;
La charge des malheurs en sera plus légère :
Le *bien* que l'on *fait* à son frère,
Pour le mal que l'on souffre est un soulagement.
FLORIAN.

‖ Signifie aussi, avec un nom de chose pour sujet, Procurer quelque soulagement, quelque avantage : *La saignée lui* A FAIT DU BIEN, *lui* A FAIT GRAND BIEN. *Ce voyage lui* A FAIT BEAUCOUP DE BIEN. *La paix* FERA DU BIEN *au commerce. Il lui est arrivé une succession qui* A FAIT GRAND BIEN *à ses affaires.* (Acad.) *La médecine peut* FAIRE *autant de mal que de* BIEN, *selon qu'elle est bien ou mal appliquée.* (Maquel.) *Un homme déjà âgé et de complexion presque maladive, venait d'enterrer sa femme; au retour de cette triste cérémonie, quelques personnes crurent devoir s'informer de son état : « Je me trouve mieux, répondit-il d'un ton presque gaillard; cette petite promenade m'*A FAIT DU BIEN. » ‖ Absol. *Faire du bien, faire le bien*, Etre bienfaisant, charitable; secourir les malheureux : *Il n'y a que les paresseux de bien faire qui ne sachent* FAIRE DU BIEN *que la bourse à la main.* (J.-J. Rouss.) *La religion nous apprend le secret de* FAIRE DU BIEN *en nous ordonnant de faire à autrui ce que nous voudrions qu'on nous fît.* (B. de St-P.) *Celui-là seul mérite le titre de bienfaisant qui* FAIT DU BIEN *avec persévérance.* (Lemontey.)

— *Dire du bien de quelqu'un, de quelque chose*, En parler avec éloge : *Cet homme est obligeant, il* DIT DU BIEN *de tout le monde.* (Trév.) *Voulez-vous qu'on* DISE DU BIEN *de vous? n'en dites point.* (Pasc.) *Cela est assez ridicule, que je* DISE *tant* DE BIEN DE *ma fille.* (Mme de Sév.) *Quelque* BIEN *que l'on* DISE *de nous, on ne nous apprend rien de nouveau.* (La Rochef.) *Chacun* DIT DU BIEN DE *son cœur, et personne n'*EN *ose* DIRE DE *son esprit.* (La Rochef.) *On* DIT, *à la cour,* DU BIEN DE *quelqu'un pour deux raisons : la première, afin qu'il apprenne que nous* DISONS DU BIEN DE *lui; la seconde, afin qu'il en dise de nous.* (La Bruy.) DIRE *également* DU BIEN *de tout le monde est une petite et mauvaise politique.* (Vauven.)

— *Vouloir le bien de quelqu'un*, Désirer qu'il réussisse, qu'il soit heureux : *On* VEUT LE BIEN DE *ses amis, et, s'il arrive, ce n'est pas toujours par s'en réjouir que l'on commence.* (La Bruy.) *Le prétexte ordinaire de ceux qui font le malheur des autres est qu'ils* VEULENT LEUR BIEN. (Vauven.) ‖ *Vouloir du bien à quelqu'un*, L'avoir en affection, être disposé à lui rendre service, à l'obliger : *L'ambitieux ne* VOULANT DU BIEN *qu'à lui seul, tâche de persuader qu'il* EN VEUT *à tous, afin que tous lui en fassent.* (La Bruy.) *Plus on* VEUT DE BIEN *aux autres, plus on est heureux soi-même.* (Maquel.)

— Loc. fam. *Avoir du bien au soleil*, Posséder des biens-fonds, des propriétés territoriales : *Leur* BIEN *était* AU SOLEIL, *et il ne paraissait pas difficile de s'en saisir.* (L'abbé de Choisy.)

Aussitôt les messieurs, discrètement unis,
Font des *biens au soleil* un petit inventaire.
VOLTAIRE.

— *Pour le bien*, Dans de bonnes intentions : *Il a fait cela* POUR LE BIEN.

— Prov. *Le mieux est l'ennemi du bien*, On court risque de gâter ce qui est bien en voulant obtenir mieux; on compromet une position avantageuse en en cherchant une meilleure. ‖ *Bien perdu, bien connu*, On ne connaît le véritable prix des choses que lorsqu'on ne les possède plus. ‖ *Il ne faut attendre son bien que de soi-même*, On est toujours le meilleur artisan de sa fortune. C'est dans ce sens que La Fontaine a dit, dans une de ses plus charmantes fables :

Ne t'attends qu'à toi seul.

Le quatrain suivant explique très-bien ce proverbe :

Je ne puis me plaindre de rien;
Chacun prend part à ma disgrâce :
Tout le monde me veut du bien,
Et j'attends toujours qu'on m'en fasse.

‖ *Nul bien sans peine*, Tout ce qui est avantageux coûte à acquérir. ‖ *Le bien lui vient en dormant*, Se dit d'une personne qui s'enrichit sans qu'elle se donne aucune peine pour cela. « On prétend que ce proverbe remonte à Louis XI, qui, ayant trouvé un prêtre endormi dans un confessionnal, dit aux seigneurs de sa suite : « Afin que cet ecclésiastique puisse un » jour se vanter que *le bien lui est venu en* » *dormant*, je lui donne le premier bénéfice » vacant. » Mais ce proverbe était en usage chez les anciens; il se trouve dans les apophthegmes de Plutarque, et dans la phrase suivante de la dernière *Verrine* de Cicéron : *Non idem mihi licet quod iis qui nobili genere nati sunt, quibus omnia populi romani beneficia dormientibus deferuntur.* « Je n'ai pas le même » privilége que ces nobles, à qui toutes les » faveurs du peuple romain viennent en dor» mant. » C'est une allusion aux pêcheurs dont les nasses, restant la nuit dans la rivière, se remplissent de poissons pendant qu'ils dorment. Elien (liv. II, chap x) rapporte que Timothée eut un bonheur si rare dans tous les siéges qu'il entreprit, qu'on imagina de le peindre endormi, ayant à la main un filet où la fortune poussait les villes. » (QUITARD.)

— Jurispr. Toute chose susceptible d'appropriation individuelle : *Il n'y a de* BIEN, *pour nous jurisconsultes, que ce qui peut entrer dans le patrimoine de l'homme pour l'augmenter et l'enrichir.* (Demolombe.) ‖ *Distinction des biens*, Classification juridique des biens, indication des modes divers suivant lesquels le droit peut considérer les biens envisagés dans leur nature ou leurs rapports avec l'homme : *Le code Napoléon consacre un certain nombre d'articles à la distinction des* BIENS. ‖ *Biens immeubles* ou *immobiliers, biens-fonds*, Biens qui, par leur nature, ne sont pas susceptibles d'être transportés d'un lieu dans un autre, ou que la loi considère fictivement comme tels : *Une maison est un* BIEN IMMEUBLE *par nature, les actions sur la Banque de France sont des* BIENS IMMEUBLES *par détermination de la loi.* ‖ *Biens meubles ou mobiliers*, Biens qui, par nature ou par fiction légale, sont susceptibles d'être transportés d'un lieu dans un autre. ‖ *Biens libres*, Biens immeubles sur lesquels il n'existe aucune hypothèque. ‖ *Biens grevés* ou *hypothéqués*, Biens immeubles hypothéqués à la garantie d'une créance. ‖ *Biens nationaux*, Ceux qui sont la propriété de l'Etat. ‖ *Biens domaniaux*, Biens qui appartiennent en propre au souverain, par attribution légale. ‖ *Biens communaux*, Biens appartenant indivisément aux habitants d'une commune. ‖ *Biens dotaux*, Biens constitués en dot à une femme mariée sous le régime dotal, et frappés d'une inaliénabilité absolue ou relative : *Il est dangereux d'acheter des* BIENS DOTAUX. ‖ *Biens paraphernaux*, Biens propres à une femme mariée sous le régime dotal, et non compris dans la constitution de dotalité. ‖ *Biens présents et à venir*, Fortune actuelle et future d'une personne. Se dit en matière de donations par contrat de mariage, qui peuvent être faites cumulativement de *biens présents et à venir.* (C. Nap., art. 1084.) ‖ Se dit, en matière d'hypothèque, des immeubles appartenant actuellement et qui pourraient appartenir plus tard au débiteur. ‖ *Biens substitués*, Ceux qui, le cas de restitution arrivant, doivent être remis à un tiers. ‖ *Biens vacants*, Biens qui se trouvent n'être possédés par personne.

— Féod. *Biens nobles*, Biens que les nobles et gentilshommes pouvaient seuls posséder francs et exempts de charges.

— Mar. *Vaisseau qui a péri corps et biens*, Vaisseau dont tout a péri : navire, hommes et cargaison.

— Loc. adv. *A bien*, D'une façon prospère, avec succès : *Mener une affaire, une entreprise* A BIEN. *Puisse cette action se terminer* A BIEN! (Mol.) *Le bien tourne toujours* A BIEN. (Leynadier.)

La chose allait *à bien* par ses soins diligents.
LA FONTAINE.

— *En bien*, Avec honnêteté : *On ne trompe point* EN BIEN, *et la fourberie ajoute la malice au mensonge.* (La Bruy.) ‖ *Prendre quelque chose en bien*, Dans un sens honnête, ne pas s'en fâcher. ‖ *En tout bien tout honneur*, Dans une intention honnête : *Il voit cette fille* EN TOUT BIEN TOUT HONNEUR. (Acad.)

Je ne prétends à vous qu'*en tout bien tout honneur*.
MOLIÈRE.

Une fille nubile, exposée au malheur,
Qui veut faire une fin *en tout bien tout honneur*.
REGNARD.

— **Encycl.** Droit. D'après l'étymologie que les jurisconsultes latins donnent à ce mot, les *biens* sont ainsi nommés parce qu'ils rendent les hommes heureux : *Naturaliter* BONA *ex eo dicuntur quod* BEANT, *hoc est beatos faciunt*, dit Ulpien (*Digeste*). Dans le langage ordinaire, le mot *bien* prend un sens très-large; il s'emploie pour désigner toutes les facultés dont l'homme a l'exercice, tout ce qui peut satisfaire un de nos besoins, tout ce qui peut contribuer à notre bien-être physique, intellectuel ou moral. En droit, le mot *bien* reçoit un sens plus restreint. Il y a deux espèces de rapports juridiques : rapports des *personnes* entre elles, rapports des personnes avec les *choses*. La dénomination de *choses* s'applique d'une manière générale à tout ce qui existe en dehors des personnes, et l'on donne le nom de *biens* aux choses susceptibles de propriété ou de possession. *Biens* et *choses* sont, d'ailleurs, très-souvent employés, dans la langue juridique, comme termes synonymes : « *Les choses ou les biens*, dit Savoye-Rollin, composent les diverses espèces de propriétés. »

— *Distinction des biens*. On peut considérer les *biens* sous deux points de vue principaux :

1° dans leur nature, c'est-à-dire objectivement; 2° relativement au sujet qui les possède. Le titre Ier du livre II du Code Napoléon traite de la *Distinction des biens* à ce double point de vue.

— *Des biens meubles et immeubles.* La grande distinction des *biens* considérés dans leur nature ou objectivement est celle que donne l'article 516 du Code Napoléon : *Les biens sont meubles ou immeubles.* Cette distinction, sous laquelle se rangent évidemment toutes les espèces de *biens*, a été adoptée dans toutes les législations. Les immeubles sont, en général, les choses non susceptibles de déplacement; les meubles sont les choses qui peuvent se déplacer.

En droit français, les *biens* sont immeubles : 1° par nature; 2° par destination; 3° par l'objet auquel ils s'appliquent; 4° par la détermination de la loi.

Dans la première catégorie se placent d'abord les *biens-fonds*, c'est-à-dire les fonds de terre et les bâtiments (art. 518 du Code Napoléon); puis les moulins à vent ou à eau, fixés sur piliers, et faisant partie du bâtiment (art. 519); enfin, les récoltes pendantes par les racines, les fruits des arbres non encore recueillis, les coupes de bois taillis ou de futaies, quand les arbres ne sont pas encore abattus, les tuyaux servant à la conduite des eaux dans une maison ou autre héritage (art. 520, 521 et 523). Tous ces objets présentent à l'esprit le caractère d'immeuble, sans qu'il soit besoin de rechercher les motifs qui leur attribuent cette qualité; elle est sensible, elle résulte de leur nature.

Il y aurait de graves inconvénients à ne pas donner le caractère d'immeubles à quelques objets, mobiliers par leur nature, que le propriétaire a placés sur son domaine, pour son service et son exploitation, et qui ne peuvent en être retirés ou enlevés sans rendre impossible l'exploitation de ce domaine, ou sans le détériorer essentiellement. De là la seconde catégorie d'immeubles. « Sont immeubles *par destination*, dit le Code civil (art. 524), les objets que le propriétaire d'un fonds y a placés pour le service et l'exploitation de ce fonds : par exemple, les animaux attachés à la culture, les ustensiles aratoires, les semences données aux fermiers ou colons partiaires, les pigeons des colombiers, les lapins des garennes, les ruches à miel, les poissons des étangs, les pressoirs, chaudières, alambics, cuves et tonnes, les ustensiles nécessaires à l'exploitation des forges, papeteries et autres usines, les pailles et les engrais. » Ces exemples doivent servir au juge de points de comparaison dans tous les cas non prévus; ils ne sont que des applications particulières de la *règle générale qui donne au propriétaire* d'un fonds le pouvoir de transformer en immeubles les objets qu'il y a placés et qu'il a destinés au service et à l'exploitation de la terre. « Sont aussi immeubles *par destination*, ajoute l'article 524, tous objets mobiliers que le propriétaire a attachés au fonds *à perpétuelle demeure.* » Mais à quel signe reconnaît-on l'intention de placer des meubles à perpétuelle demeure? Le Code établit une règle précise pour juger cette question de fait. « Le propriétaire, dit-il (art. 525), est censé avoir attaché à son fonds des objets mobiliers à perpétuelle demeure, quand ils y sont scellés en plâtre ou à chaux ou à ciment, ou lorsqu'ils ne peuvent être détachés sans être fracturés et détériorés ou sans briser ou détériorer la partie du fonds à laquelle ils sont attachés. Les glaces d'un appartement sont censées mises à perpétuelle demeure lorsque le parquet sur lequel elles sont attachées fait corps avec la boiserie. Il en est de même des tableaux et autres ornements. Quant aux statues, elles sont immeubles, lorsqu'elles sont placées dans une niche pratiquée exprès pour les recevoir, encore qu'elles puissent être enlevées sans fracture ou détérioration. » On peut remarquer qu'entre les immeubles par nature et les immeubles par destination, il y a *une transition insensible, et que les uns et* les autres forment naturellement une série unique : terre, — bâtiments qui reposent sur le sol, — moulins à vent ou à eau faisant partie de bâtiments, — immeubles par *adhérence naturelle*, tels qu'arbres, fruits, etc., — immeubles par *adhérence factice*, tels que tuyaux servant à la conduite des eaux dans une maison, — meubles *attachés* à un immeuble à perpétuelle demeure, — meubles *destinés* à l'exploitation d'un fonds. Les meubles auxquels la simple destination donne le caractère légal d'immeubles reçoivent ce caractère d'une sorte d'adhérence ou d'incorporation à un immeuble naturel. En vertu de cette adhérence, de cette incorporation qui n'est pas matérielle, il est vrai, mais que la destination réalise pour l'esprit, un meuble cesse d'avoir une *individualité* propre, d'être un *tout* isolé; il entre dans la constitution d'un immeuble, il en devient une *partie* réputée nécessaire et inséparable, et perd, de la sorte, la qualité de meuble, absolument comme un arbre coupé perd sa qualité d'immeuble en cessant de faire partie d'un immeuble, en acquérant une individualité propre.

Nous arrivons à la troisième catégorie d'immeubles, c'est-à-dire aux immeubles qui sont tels *par l'objet auquel ils s'appliquent.* « Sont immeubles, dit le Code Napoléon (art. 526), par l'objet auquel ils s'appliquent, l'usufruit des choses immobilières, les servitudes ou services fonciers, les actions qui tendent à revendiquer un immeuble. » L'usufruit ne s'entend ici que du droit réel de jouir d'un immeuble dont la propriété appartient à une autre personne, et non des revenus que l'usufruit procure à celui qui a droit à cette jouissance. Les actions qui tendent à revendiquer des immeubles prennent naturellement le caractère des *biens* qu'ils représentent, dont ils tiennent la place, suivant la maxime : *Qui habet actionem ad rem recuperandam, ipsam rem habere videtur.*

Aux trois catégories d'immeubles dont nous venons de parler, la loi du 3 juillet 1862 en a ajouté une quatrième, celle des immeubles qui sont tels *par la détermination* de la loi. Ce sont les actions de la Banque de France et des canaux d'Orléans, du Loing, etc., les rentes sur l'Etat immobilisées pour la formation de majorats ou immobilisées temporairement pour servir de remploi des *biens* dotaux.

Passons aux meubles. La loi française distingue les *biens* qui sont meubles *par leur nature*, et ceux qui sont meubles *par la détermination de la loi* (art. 527). Dans la première catégorie se placent les corps qui peuvent se transporter d'un lieu à un autre, soit qu'ils se meuvent par eux-mêmes, comme les animaux, soit qu'ils ne puissent changer de place que par l'effet d'une force étrangère, comme les choses inanimées (art. 528).

La seconde catégorie comprend les obliga*tions et actions qui ont pour objet des sommes* exigées ou des effets mobiliers; les actions ou intérêts dans les compagnies de finance, de commerce ou d'industrie, encore que des immeubles dépendants de ces entreprises appartiennent aux compagnies; enfin, les rentes perpétuelles ou viagères, soit sur l'Etat, soit sur des particuliers (art. 529). Voici sur quelles considérations le conseiller d'Etat Treilhard, dans l'exposé des motifs présenté au Corps législatif, fonde les dispositions de cet article 529 : « Quant aux obligations, vous prévoyez bien qu'on a placé celles qui ont pour objet des sommes exigibles, ou des effets mobiliers, dans la classe des meubles, par le même motif qui fait réputer immeubles les actions tendant à revendiquer un immeuble. Les actions ou intérêts dans les compagnies de finance, de commerce ou d'industrie, sont aussi rangées dans la même classe, parce que les bénéfices qu'elles procurent sont mobiliers. Et la règle est juste, même lorsque les compagnies de commerce, de finance ou d'industrie ont dû acquérir quelques immeubles pour l'exploitation de l'entreprise : cette entreprise est toujours le principal objet de l'association dont l'immeuble n'est que l'accessoire, et la qualité d'une chose ne peut être déterminée que par la considération de son objet principal. Remarquons cependant que les actions ou intérêts dans les compagnies de commerce, d'industrie ou de finance ne sont réputées meubles qu'à l'égard de chaque associé seulement et tant que dure la société; car les immeubles appartenant à l'entreprise sont toujours immeubles, sans contredit, à l'égard des créanciers de ces compagnies; et ils sont encore immeubles à l'égard des associés, lorsque la société étant rompue, il s'agit d'en régler et d'en partager les bénéfices et les pertes. Nous avons aussi placé les rentes dans la classe des meubles. C'était autrefois une question très-controversée, de savoir si les rentes constituées étaient meubles ou immeubles; la coutume de Paris les réputait immeubles; d'autres coutumes les réputaient meubles. Dans cette diversité d'usages, la nature de la rente était réglée par le domicile du créancier auquel elle était due : la rente étant un droit personnel ne pouvait, en effet, être régie que par la loi qui régissait la personne; il résultait de là que, dans un temps où les héritiers des meubles n'étaient pas toujours héritiers des immeubles, un homme qui ne possédait que des rentes pouvait, sans dénaturer sa fortune, déranger à son gré l'ordre des successions, en rendant sa propriété mobilière ou immobilière, suivant qu'il lui convenait de fixer son domicile sous l'empire de telle ou telle coutume. Cette bizarrerie a dû disparaître, et au moment où nous créons une législation fondée sur la nature même des choses, nous n'avons pas dû ranger dans la classe des immeubles des objets qui n'ont en eux-mêmes rien d'immobilier, et qui peuvent exister sans même qu'on leur suppose une hypothèque sur des immeubles. » Celles des coutumes qui réputaient immeubles les rentes constituées les qualifiaient d'*immeubles fictifs*, comme tenant le caractère d'immeuble d'une fiction légale. L'origine de cette fiction était dans la doctrine théologique, qui défendait de stipuler l'intérêt de l'argent. Pour constituer une rente, il fallait se mettre juridiquement en règle avec la théologie en *feignant :* 1° que celui qui en fournissait le capital l'aliénait à perpétuité; 2° que celui qui constituait la rente se dessaisissait d'un héritage et en investissait son créancier, qui, en percevant ensuite les arrérages de cette rente, n'était censé recevoir que les fruits de l'immeuble dont son débiteur s'était fictivement dessaisi. « Tant de subtilité, ajoute Treilhard, n'est plus de notre siècle : il faut partir aujourd'hui de vérités généralement reconnues. L'argent peut produire des intérêts très-légitimes, sans qu'il soit besoin de recourir à une aliénation fictive du capital, et une rente, ne présentant dans son caractère rien d'immobilier, ne peut être déclarée que meuble dans nos lois. »

Les articles 531 et 532 attribuent expressément la qualité de meubles à certains objets qui pourraient donner lieu à quelques doutes. C'est ainsi que les bateaux, bacs, navires, moulins et bains sur bateaux, et toutes usines non fixées par des piliers, qu'en certains lieux une jurisprudence d'arrêts aurait pu faire réputer immeubles, sont, malgré leur importance, déclarés meubles par l'article 531.

Il est toutefois stipulé dans le même article que la saisie de quelques-uns de ces meubles d'une importance exceptionnelle pourra être soumise à des formes particulières. On peut se demander s'il faut ranger au nombre des meubles ou des immeubles par destination les matériaux provenant de la démolition d'un édifice, et surtout ceux qui sont assemblés pour en construire un nouveau. Pour ces derniers, dira-t-on, la *destination* n'est-elle pas manifeste? Non, dit la loi, ce sont des meubles; car, dit M. Goupil-Préfeln, « les objets mobiliers ne sont immeubles que quand ils ont été *placés* par le propriétaire d'un fonds pour le service et l'exploitation de ce fonds; c'est le placement qui prouve la destination; or, l'intention de placer ne se présume point. Ainsi, les matériaux ne seront immeubles que quand ils seront employés par l'ouvrier dans une construction. »

Les différences juridiques qui existent dans la législation française entre les meubles et immeubles dérivent de celles que la nature *des choses met entre* ces deux classes de *biens* sous le rapport de la possession. Précisément parce qu'ils sont susceptibles d'une *possession* beaucoup plus imparfaite, les immeubles comportent une *propriété* plus parfaite que les meubles; les premiers peuvent être revendiqués; les meubles ne peuvent l'être, excepté dans deux cas, et pendant trois ans seulement, lorsqu'ils ont été perdus ou volés; les meubles tombent dans la communauté, les immeubles restent propres; les immeubles seuls peuvent être quelquefois inaliénables; on aliène plus facilement les meubles que les immeubles; le mineur émancipé et la femme séparée de *biens* peuvent disposer de leurs meubles; les formes de la saisie immobilière sont pleines de lenteurs et de précautions; la saisie mobilière est plus expéditive; les immeubles seuls peuvent être hypothéqués.

Les immeubles ont été longtemps l'objet principal et presque unique des préoccupations du législateur, l'objet princpal et presque unique de la science du droit; c'est que, d'une part, ils formaient presque toute la richesse, et que, d'autre part, ils étaient devenus, au moyen âge, la base des droits, priviléges et pouvoirs politiques et sociaux. On sait que la féodalité est née de la *confusion de l'autorité* avec la *propriété*, du droit politique avec le droit économique; or, cette confusion n'était possible qu'à une époque où la propriété immobilière était tout, où les meubles n'avaient aucune importance. Elle dut tendre à disparaître à mesure que se développa la richesse mobilière. On peut dire qu'à l'histoire de ce développement correspond celle de la décadence des institutions féodales. Echappant, par la nature des choses, au réseau de ces institutions, mis en dehors, et par là même à l'abri des lois compliquées qui arrêtaient la circulation des immeubles, les meubles ont alimenté à leur aise le commerce et l'industrie. Bientôt, le commerce et l'industrie prenaient, par la découverte de l'Amérique et les conséquences dont elle fut suivie, un essor inconnu de l'antiquité et du moyen âge, multipliaient prodigieusement les meubles, créaient des influences, des forces nouvelles rivales de celles qui s'appuyaient sur le *sol*, la *famille*, la *tradition.* Ces influences, ces forces nouvelles, éléments démocratiques et égalitaires, devaient naturellemen aider à affranchir les immeubles de la teneur féodale. Il faut noter que si la science juridique est née autrefois de la forte constitution de la propriété foncière, la science économique, dont l'influence sur le droit tend à *se faire sentir de plus en plus, est née* du triomphe moderne de la richesse mobilière; de là l'opposition qui existe, en plus d'une question, entre le point de vue juridique et le point de vue économique; de là aussi peut-être l'antipathie qu'avait pour l'économie politique et pour les économistes un jurisconsulte de vieille roche, M. Dupin. Il est curieux de voir les législateurs du premier Empire accueillir dans le Code Napoléon, avec une certaine défiance et comme s'ils subissaient une nécessité qu'ils déplorent, ce triomphe de la richesse mobilière qui était celui de la démocratie. « Il fut un temps, dit Treilhard (*Exposé des motifs du titre Ier, livre II du Code civil*), où les immeubles formaient la portion la plus précieuse du patrimoine des citoyens; *et ce temps peut-être n'est pas celui où les mœurs ont été le moins saines.* Mais depuis que les communications, devenues plus faciles, plus actives, plus étendues, ont rapproché entre eux les hommes de toutes les nations; depuis que le commerce, en rendant, pour ainsi dire, les productions de tous les pays communes à tous les peuples, a donné de si puissants ressorts à l'industrie et a créé de nouvelles jouissances, c'est-à-dire de nouveaux besoins, *et peut-être des vices nouveaux*, la fortune mobilière des citoyens s'est considérablement accrue; et cette révolution n'a pu être étrangère ni aux mœurs, ni à la législation. On n'a pas dû attacher autant d'importance à une portion de terre, autrefois patrimoine unique des citoyens, et qui aujourd'hui ne forme peut-être pas la moitié de leur fortune. Ainsi ont disparu les affectations des *biens* aux familles sous la désignation de *propres, propres anciens, retrait lignayer*, et les transactions entre les citoyens, comme les lois sur les successions, se trouvent bien moins compliquées. Il serait déplacé d'énumérer ici *ce que la société peut avoir perdu*, ce qu'elle peut avoir gagné dans ces changements. Le législateur adapte ses lois à l'état actuel des peuples pour qui elles sont faites : non que je prétende qu'il doive obéir aveuglément aux inspirations bonnes ou mauvaises de l'esprit et des mœurs publiques; mais il en prépare la réforme, quand elle est devenue nécessaire par des voies lentes et détournées, par des règlements sages, qui, agissant insensiblement, redressent sans briser et corrigent sans révolter. »

— *Autres distinctions des biens considérés dans leur nature.* Le titre Ier du livre II du Code Napoléon réduit la distinction des *biens* à celle des meubles et des immeubles. Les jurisconsultes distinguent en outre les *biens naturels* et les *biens artificiels*, les *biens divisibles* et les *biens indivisibles*, les *biens fongibles* et les *biens non fongibles*, les *biens sensibles* et les *biens insensibles*, les *biens corporels* et les *biens incorporels.*

Il est difficile de tracer une ligne de démarcation bien tranchée entre les *biens naturels* et les *biens artificiels*, parce qu'il est peu de choses dont la production soit indépendante d'une action plus ou moins directe de l'homme. On peut donner le nom de *naturelles* aux choses qui naissent telles, et qui existent telles indépendamment du fait de l'homme, comme le *croit des animaux*, la *laine*, le *lait*, les *fruits de la terre*, etc.; et celui d'*artificielles* aux choses qui ont subi par le fait de l'homme une modification telle qu'elles ont changé de nom, comme à du *bois* devenu une *table*, à du *marbre* devenu une *statue.* Le progrès économique tend à annuler cette distinction des *biens naturels* et des *biens artificiels*, en effaçant peu à peu la différence qui existe entre le travail agricole, l'entreprise agricole, et le travail industriel, l'entreprise industrielle. Aussi bien en agriculture qu'en industrie, l'homme moderne se montre véritablement créateur; aussi bien en industrie qu'en agriculture, il sait associer les forces de la nature à ses efforts.

Les *biens divisibles* sont ceux dont les parties peuvent être séparées les unes des autres, en formant cependant toujours par leur réunion ou leur addition un tout ou total égal à celui qu'elles formaient avant leur séparation. La divisibilité des choses importe sur*tout dans le payement; c'est une des qualités* que doivent avoir les produits qui servent d'intermédiaires dans les échanges, d'équivalents universels, les monnaies. Pour la plupart des cas, c'est la volonté des particuliers qui étend ou limite la divisibilité des choses. Certains économistes s'élèvent contre l'extrême divisibilité des biens fonciers, et voudraient qu'elle eût une limite légale.

Les choses qui peuvent en représenter d'autres sont dites *fongibles* (*Una fongitur vice alterius*). La fongibilité suppose, entre les objets qui sont fongibles relativement l'un à l'autre, égalité de mesure et de quantité, identité de nature et de qualités. On place au rang des *biens fongibles :* 1° l'argent monnayé (une pièce de 5 fr. représente aussi exactement que possible une autre pièce de 5 fr.); 2° toutes les choses qui s'évaluent au poids, à la mesure, au compte : *quæ pondere, mensura, numerove constant*, comme le blé, le vin, le bois, etc., les qualités étant les mêmes. « Au reste, dit très-bien M. Rapetti (*Encyclopédie nouvelle*), la fongibilité des choses dépend complétement de la volonté des parties : deux exemplaires du même ouvrage, pareils pour l'édition, le format, l'impression sont fongibles à l'égard l'un de l'autre; il en sera tout autrement si le propriétaire d'un de ces deux exem*plaires tient particulièrement à l'exemplaire* qu'il possède. » La distinction des *biens fongibles* et des *biens non fongibles* correspond à la distinction du *prêt à usage* et du *prêt de consommation.* Prêt à usage (*commodum*) signifie, en effet, prêt de choses non fongibles, c'est-à-dire de *biens* dont la propriété reste au prêteur, et qui doivent lui être identiquement restitués; prêt de consommation (*mutuum*) signifie prêt de choses fongibles, c'est-à-dire de *biens* dont la propriété passe à l'emprunteur en échange du droit de lui demander plus tard un équivalent de même espèce et de même qualité. Le prêt de choses fongibles ou *mutuum* constitue, comme on le voit, un échange d'une espèce particulière. Le Code Napoléon, distinguant les deux sortes de prêts, définit le prêt à usage *celui des choses dont on peut user sans les détruire*, et le prêt de consommation, *celui des choses qui se consomment par l'usage qui en est fait* (art. 1874). Ces définitions ne sont pas exactes. Le prêt à usage peut s'appliquer à tel objet qui se consomme ordinairement par l'usage qu'on en fait, et le prêt de consommation à tel objet dont on peut user sans le détruire. Ce qui est vrai, c'est que le prêt à usage, en stipulant la non-fongibilité de la chose prêtée, interdit d'en faire un usage qui en impliquerait la consommation, la destruction, et que le prêt de consommation, en stipulant la fongibilité de la chose prêtée, permet d'en user comme on le

veut, c'est-à-dire de la consommer, de la détruire, de l'aliéner. Ce qui est vrai encore, c'est que les choses qu'on ne saurait employer suivant leur destination ordinaire sans les détruire, et qui se consomment par le premier usage qu'on en fait, comme du vin, de l'huile, etc., sont *naturellement* fongibles, et, comme telles, sont les objets *naturels* du prêt de consommation, et que les choses qui peuvent être employées à l'usage auquel elles sont propres sans cesser d'exister, comme une table, un cheval, etc., sont *naturellement* non fongibles, et, comme telles, sont les objets *naturels* du prêt à usage. Mais voici une contradiction : l'argent monnayé est naturellement, essentiellement fongible, c'est même le type des *biens* fongibles, et cependant il ne *se consomme* que fort peu dans sa rapide circulation, il ne *se détruit* pas par l'usage auquel il est destiné. La difficulté disparaît si l'on considère l'extension que reçoit très-légitimement, dans la question dont il s'agit ici, le mot *consommation*. En réalité, comme chose naturellement fongible, l'argent monnayé mérite d'être placé à côté du vin, de l'huile, etc. Le vin ne sert qu'à la condition d'être *consommé;* l'argent monnayé ne sert qu'à la condition d'être *aliéné*. Or cette aliénation continue, qui est sa destination, sa fin, constitue ce qu'on a pu très-bien appeler la consommation *civile* ou *économique* de l'argent; elle suffit pour exclure le prêt à usage, avec lequel elle est, par la nature des choses, incompatible.

La distinction des *biens* ou choses *sensibles* et des *biens* ou choses *insensibles* appartient à Bentham, qui reproche aux jurisconsultes latins de n'avoir pas songé, à la vue des horreurs de l'esclavage, à l'introduire dans le droit romain. Il semble, en effet, que l'humanité aurait dû l'inspirer, à une époque où des *personnes* pouvaient juridiquement descendre à la condition de *choses*. Mais le stoïcisme n'accordait rien à la sensibilité, à la pitié, parce qu'il mettait sa dignité à mépriser la douleur, et à s'attacher uniquement à la froide raison; mais le génie romain n'avait pas le sentiment des nuances; il s'en tenait à son dualisme juridique absolu, qui semble une application anticipée du dualisme philosophique de Descartes. A cette belle distinction des *biens sensibles* et des *biens insensibles*, proposée par Bentham, se rapportent les dispositions qui, dans les législations modernes, mettent une limite au droit de l'homme sur les animaux. Au point de vue du droit strict, nous l'avons dit ailleurs (v. ANIMAL), l'animal n'est, ne peut être qu'une *chose;* mais cette *chose* est douée de sensibilité, comme l'homme; cette *chose* est, comme l'homme, capable de souffrir; donc cette *chose* ne saurait être assimilée aux êtres inanimés. La commune faculté de sentir et de souffrir établit entre l'homme et l'animal des rapports spéciaux que la dureté romaine a méconnus. Vis-à-vis de l'animal, le droit de propriété doit se borner au *jus utendi;* le *jus abutendi* doit disparaître.

La distinction des *biens* en *corporels* et en *incorporels* est adoptée par la plupart des jurisconsultes et même par le Code. On définit généralement les *biens corporels*, ceux qui ont une existence matérielle, et les *biens incorporels*, ceux qui ne tombent pas sous les sens (*quæ tangi non possunt*), qui consistent dans un rapport juridique (*quæ in jure consistunt*). Nous préférons la définition suivante : les *biens corporels* sont les objets matériels, meubles ou immeubles, du droit de propriété; les *biens incorporels* sont les avantages, les richesses qui résultent soit de droits personnels, soit de droits réels différents du droit de propriété. Comme les *biens* corporels, les *biens* incorporels sont meubles ou immeubles. Les immeubles incorporels sont : 1º l'usufruit des immeubles; 2º les servitudes ou services fonciers; 3º les actions qui tendent à revendiquer un immeuble. Les meubles incorporels sont : 1º les obligations et actions qui ont pour objet des sommes et des effets mobiliers; 2º les actions ou intérêts dans les compagnies de finance, de commerce ou d'industrie; 3º les rentes perpétuelles ou viagères, soit sur l'Etat, soit sur des particuliers.

— *Des biens considérés relativement au sujet qui les possède.* Les lois romaines distinguaient dans les *biens* ceux qui sont communs à tous les hommes, comme l'air, la mer, etc.; les choses *publiques*, comme les chemins, les ports, les rivages de la mer, etc.; les choses qui n'appartiennent à personne, *res nullius*, telles étaient celles qui étaient consacrées au service divin; les choses qui appartiennent aux communautés d'habitants, comme les théâtres et autres établissements de cette espèce; enfin les choses dites *res singulorum*, c'est-à-dire celles qui se trouvaient dans le commerce, parce qu'elles étaient susceptibles de propriété privée. En droit français, les *biens*, considérés dans leurs rapports avec ceux qui les possèdent, se divisent en *publics*, *semi-publics*, *privés* et *vacants*. Les *biens publics* sont ou non susceptibles de propriété privée. Ceux qui ne sont pas susceptibles de propriété privée, tels que les chemins, routes et rues à la charge de l'Etat, les fleuves et rivières navigables ou flottables, les rivages, lais ou relais de la mer, les ports, les havres, les rades, etc., sont considérés comme des dépendances du domaine public (v. DOMAINE); ils sont inaliénables et imprescriptibles. (Art. 538.) Ceux qui sont susceptibles de propriété privée, comme les terrains des fortifications et remparts des places qui ne sont plus places de guerre appartiennent à la nation; mais elle peut les aliéner dans les formes et suivant les règles établies par les lois, et la propriété peut en être prescrite contre elle. (Art. 541.)

Les *biens semi-publics* comprennent les *biens départementaux*, les *biens communaux* et les *biens des établissements publics*. Le Code Napoléon définit les *biens communaux* « ceux à la propriété ou au produit desquels les habitants d'une ou plusieurs communes ont un droit acquis. » (Art. 542.) Les *biens publics* et les *biens semi-publics* tombent sous l'application des lois et règlements administratifs. Les biens privés sont régis par les lois civiles. « Les particuliers, dit l'article 547, ont la libre disposition des *biens* qui leur appartiennent, *sous les modifications établies par les lois.* » Cette restriction a simplement en vue les limitations que la sûreté publique exige quelquefois d'un propriétaire, et qui sont justifiées par la conservation même de toutes les propriétés qu'il menace de la sienne. « Ainsi, dit Goupil-Préfeln (*Rapport* sur le titre Ier, livre II du Code civil), les *biens privés* sont libres comme les personnes, car la liberté civile ne peut exister que sous l'empire des lois. » Tous les *biens vacants* et sans maîtres, et ceux des personnes qui décèdent sans héritiers, ou dont les successions sont abandonnées, appartiennent à l'Etat (art. 539); ils entrent, de droit, dans la catégorie des *biens publics* susceptibles de propriété, c'est-à-dire aliénables. La loi française nie, comme on voit, en principe le droit du *premier occupant* « inadmissible, dit Treilhard, dans une société organisée; » une certaine place, toutefois, est laissée à ce droit primitif, par les lois sur la chasse et la pêche, par l'article 716 du Code Napoléon sur les *Trésors* (v. ce mot), et par l'article 717 sur les *Epaves:*

Au point de vue de l'association conjugale et de ses suites, les *biens* peuvent être *propres* ou *acquêts*, *dotaux* ou *paraphernaux*.

— Philos. « S'il n'y avait, pour l'homme, ni *bien* ni *mal*, dit Jouffroy, toutes choses lui seraient égales, toute conduite indifférente; il n'aurait pas de raison pour agir d'une manière plutôt que d'une autre : il n'en aurait pas même pour agir; son activité et sa liberté seraient en lui des facultés inutiles. S'il y a, pour l'homme, du *bien* et du *mal*, son activité a un *objet :* c'est le *bien;* sa liberté, une *loi :* c'est la recherche du *bien*, ses actions revêtent un caractère, elles vont au *but* ou n'y vont pas, et par là deviennent *bonnes* ou *mauvaises*. Si donc il y a pour l'homme du *bien* et du *mal*, il y a, pour l'homme, une *règle* de conduite, c'est-à-dire une *morale; la question de savoir s'il y a du bien et du mal est donc la question de savoir s'il y a une morale.* De la nature du *bien* et du *mal* dépend la *conduite* à tenir, la *direction* à prendre, la *règle* à observer; la question de la nature du *bien* et du *mal* est donc la question de savoir quelle est notre *règle* ou en quoi consiste la *morale*. Déterminer s'il y a du *bien*, et reconnaître quelle est sa nature, c'est donc déterminer s'il y a une *morale*, et ce que c'est que la *morale*. Aussi tous les philosophes qui se sont fait une juste idée de la question morale l'ont-ils ainsi posée : Y a-t-il du *bien*, et quelle est sa nature? Ainsi ont procédé tous les grands moralistes de l'antiquité. Et selon que la réalité du *bien* leur a paru certaine ou douteuse, ils ont reconnu ou nié l'existence de la *morale;* selon que le *bien* leur a paru de telle ou telle nature, ils ont proposé telle ou telle *morale*. Si les sceptiques ont nié la *morale*, c'est qu'ils avaient nié le *bien;* si Epicure et Zénon ont élevé des *morales* opposées, c'est qu'ils avaient conçu le *bien* différemment « ..... Ni les actions ni les choses ne sont, par elles-mêmes, bonnes, mauvaises, indifférentes. Et, comment comprendre, en effet, une pareille supposition? une chose est en soi blanche, ronde ou carrée, une action prompte, énergique, lente ou faible; mais bonne ou mauvaise, c'est ce qu'on n'y voit pas; c'est ce qu'elle est si peu en soi, que la même action, que la même chose se trouve tour à tour bonne, mauvaise, indifférente, selon l'être auquel on la rapporte. Les actions et les choses tirent donc d'ailleurs leur bonté et leur méchanceté; elles la tirent de quoi? de leur influence sur la *destinée* de tel ou tel être. En sorte que l'idée du *bien* est celle-ci : le *bien*, pour un être, est l'accomplissement de sa *destinée;* le mal, le non-accomplissement de sa *destinée*... Le *bien* en soi est l'accomplissement des *destinées* de tous les êtres. Or, qu'est-ce que l'accomplissement de toutes les *destinées* particulières? C'est l'ordre universel... En sorte que l'ordre et le bien ne sont qu'une seule et même chose... Mais, dans ce monde, rien n'accomplit sa *destinée*, parce que toutes les natures sont mises en contradiction par l'arrangement des choses : de là le mal. Pourquoi cette mise en opposition des natures et des *destinées* qui produit le mal? C'est là l'énigme de cette vie et de ce monde... Chaque être ayant sa constitution particulière, chaque être a sa *destinée* particulière, et, par conséquent, son *bien* et son mal particuliers. Pour déterminer quel est le *bien* pour l'homme, et, par là quelle est sa règle, il faut examiner sa nature, en déduire sa destination, et arriver ainsi à fixer l'idée du *bien humain*, comme nous avons fixé celle du *bien en soi :* c'est l'objet de la *morale*. » Nous avons tenu à citer ce passage, malgré son étendue, afin de montrer comment la question générale du *bien* et du mal a été envisagée par un des plus éminents psychologistes de notre pays et de notre siècle. On va voir en quoi nous nous éloignons de sa doctrine.

D'abord nous posons, comme Jouffroy, que l'idée de *bien* et de mal implique celle de but, de *finalité*, de *destinée*. Supprimez, rayez de l'entendement la catégorie de finalité, et il n'y a plus ni *bien* ni mal. Dès que les rapports de finalité se montrent dans la nature, le *bien* et son contraire, le mal, apparaissent. Le *bien*, dans son sens le plus général, c'est une fin qui se réalise, une destinée qui s'accomplit; le mal, ce qui met obstacle à la réalisation de cette fin, à l'accomplissement de cette destinée. Jouffroy a très-bien vu la connexion de ces trois idées : *destinée*, *ordre*, *bien*. Mais nous lui ferons ici le reproche de n'avoir pas circonscrit d'une façon nette l'idée de *destinée*, et, par là même, celle de *bien*. Chaque être, dit-il, a sa destinée particulière qui dérive de sa nature, de sa constitution, et, par là même, a son *bien* et son mal particulier. Le mal, pour la matière, c'est l'imperfection de l'inertie qui est la conséquence de sa nature; le mal, pour la force, c'est l'imperfection du développement qui est la conséquence de sa nature. Nous avouons ne pas comprendre ce mal de la matière et de la force conçues abstraitement. La finalité n'apparaît clairement qu'avec la vie; si nous la transportons au monde de la physique et de la chimie, de l'attraction et de l'affinité, c'est par une généralisation que la raison peut approuver, mais qu'elle ne conçoit pas nécessaire. En tout cas, le *bien* et le mal ne dépassent pas les limites du monde organique et vivant : il n'y a pas de pathologie minérale. Supprimez du monde les êtres vivants, et vous supprimez du même coup le *bien* et le mal. — Mais dans le monde des corps bruts, il y a de l'ordre, direz-vous, de l'ordre géométrique, mathématique, mécanique. — Nous le reconnaissons; mais cet ordre-là n'est pas celui qui naît des rapports de finalité, de l'accomplissement harmonique des destinées; cet ordre-là ne mérite pas le nom de *bien*.

Si Jouffroy n'a pas, à notre avis, restreint suffisamment l'idée de destinée et l'idée de *bien* prise en un sens général, son analyse nous paraît également en défaut pour la délimitation de l'objet de la morale. On définit ordinairement la morale la *science du bien*, comme on définit l'esthétique la science du beau; définition trop courte pour ne pas manquer d'exactitude et de précision. De quel *bien* s'agit-il en morale? Ce n'est pas sans doute du *bien* végétal, ni du *bien* animal, ni même du *bien* universel ou cosmique. Il ne peut être question que du *bien* humain. Mais encore, de quel *bien* humain? Car, à moins de confondre la morale avec l'hygiène et l'économie politique, on ne saurait admettre qu'elle embrasse tout le *bien* humain. Il est évident que s'il n'y a ni *bien* ni mal, la morale est un mot sans objet; mais il n'est pas vrai de dire avec M. Pierre Leroux que, « s'il y a du *bien*, il y a une morale; » avec Jouffroy que, « la question de savoir s'il y a du *bien* ou du mal est la question de savoir s'il y a une morale. » De ce qu'il y a du *bien*, il ne suit pas nécessairement qu'il y ait une morale. Deux autres sciences s'occupent du *bien* humain, l'hygiène physique et mentale et l'économie politique. Il y a le *bien* physiologique et psychologique, qui est la santé du corps et de l'esprit, la satisfaction de tous les besoins physiques, intellectuels et passionnels; il y a le *bien* économique qui est la richesse, c'est-à-dire l'ensemble des moyens que nous fournit le travail pour obtenir cette satisfaction (v. BESOINS). Ni le *bien* économique, ni le *bien* physiologique, ni même le *bien* psychologique ne constituent le *bien* moral. Deux mobiles, l'un immédiat et direct, l'*attrait*, l'autre indirect et médiat, l'*intérêt*, nous poussent vers le *bien* physiologique, le *bien* psychologique et le *bien* économique. Le *bien* moral fait appel en nous à une troisième espèce de mobile qui se place au-dessus du mobile passionnel et du mobile intéressé, au mobile vertueux, au *devoir*. Ici apparaît la forme spéciale du *bien*, considéré comme objet de la morale. Cette forme du *bien* moral, qu'un grand philosophe, Kant, a admirablement déterminée, c'est la forme *impérative*. Le *bien* moral se pose à la raison et à la liberté humaine comme finalité supérieure, finalité dernière, et, à ce titre, s'impose comme loi souveraine, absolue, universelle. « Agis de telle sorte, dit Kant, que la maxime de ton action puisse être érigée en loi universelle. » Agir de cette manière, c'est faire le *bien*. Notez que cette forme *impérative* doit être *catégorique* (c'est l'expression de Kant), universelle, absolue; il faut distinguer les *impératifs* de la morale des *impératifs* de l'hygiène et de l'économie politique. L'hygiène et l'économie politique parlent aussi de *but* à atteindre, de *conduite* à tenir, de *direction* à prendre, de *règle* à observer; l'hygiène et l'économie politique supposent aussi dans l'agent intelligence et liberté; mais la morale seule érige en loi universelle et absolue le but à atteindre, la conduite à tenir, la direction à prendre, la règle à observer. D'où vient cette forme impérative du *bien* moral? Précisément du mal cosmique, c'est-à-dire de l'antagonisme des destinées, de l'impossibilité où sont les êtres d'accomplir chacun la sienne sans troubler celles des autres, de la subordination nécessaire, du sacrifice nécessaire des fins inférieures, des destinées inférieures, aux fins supérieures, aux destinées supérieures. V. MAL, MANICHEISME, MORALE, OPTIMISME, etc.

— **Prov. hist. Je prends mon bien partout où je le trouve,** Allusion à une réponse de Molière :

Les comédies de Molière sont et resteront le plus grand monument de la littérature française, l'éternel honneur du siècle et du pays qui les ont vues naître. Personne n'est descendu plus avant que Molière dans le cœur humain. Il n'y a point de vice, de travers, de ridicule, auxquels il n'ait au moins touché, sur lesquels il n'ait laissé l'empreinte de sa main puissante; enfin, il semble avoir confisqué par anticipation l'originalité de ses successeurs. Telle n'était pas l'opinion de ses contemporains, qui, pour amoindrir sa gloire, lui reprochaient de s'être approprié tantôt une idée, tantôt un caractère, tantôt une scène, tantôt une pièce tout entière; par exemple, d'avoir imité Plaute dans l'*Amphitryon* et dans l'*Avare;* d'avoir emprunté *Don Garcie* et la *Princesse d'Elide* au théâtre espagnol, l'*Ecole des Maris* à Térence, le *Mariage forcé* à Rabelais; d'avoir trouvé le *Médecin malgré lui* dans un de nos vieux fabliaux, emprunté deux scènes du *Pédant joué* à Cyrano de Bergerac, et un des meilleurs traits du *Tartufe* à Scarron; en un mot, on l'accusait d'avoir tout imité et de n'avoir rien créé. C'est à ces critiques malveillants que Molière répondit un jour par cette phrase restée proverbiale : *Je prends mon bien partout où je le trouve.* En effet, Molière était un observateur profond, sans cesse aux aguets, toujours à la piste de la vérité dans ses ardentes recherches; il ne dédaignait pas d'aller s'asseoir au théâtre de Polichinelle, et de s'arrêter devant Tabarin; c'est de là qu'il rapporta un jour cette scène du *sac*, où Boileau ne reconnaissait plus l'auteur du *Misanthrope*. Il furetait les livres italiens et espagnols, romans, recueils de bons mots, facéties, etc.; puis, quand il avait trouvé un trait heureux, une idée neuve, une situation comique, un caractère ridicule, il s'emparait de ces richesses, les façonnait, les pétrissait, les frappait à l'empreinte indélébile de son originalité et de son génie, et c'est ainsi qu'il justifiait le mot qui fait l'objet de cette explication. C'est dans ce sens que Saint-Evremond a dit de Molière : « Il a pris les anciens pour modèle, inimitable à ceux qu'il a imités, s'ils vivaient encore. » Voici quelques applications du mot de notre grand comique, qui, du moins, avait soin de tuer tous ceux qu'il volait, ce qui doit lui valoir le bénéfice des circonstances atténuantes.

« Il ne faut pas croire à tous les contes débités sur l'honnête écrivain-juré de l'Université de Paris au XIVe siècle, sur sa grande science en alchimie, sur son pouvoir de convertir en or les plus vils métaux, enfin sur les immenses richesses dont la tour Saint-Jacques est, aux yeux du peuple parisien, le monument symbolique et légendaire. Mais le poëte, qui *prend son bien où il le trouve*, et qui n'est pas tenu au texte précis et positif de la biographie et de l'histoire, doit naturellement se laisser séduire par la figure originale de cet alchimiste courbé sur ses fourneaux, interrogeant ses alambics, scrutant l'arcane du grand œuvre. »

EUGÈNE TALBOT.

« Voilà ce qui s'appellé écrire la tragédie en grand politique. En effet, sur un geste de la reine, toute la cour est introduite, et puisque c'est le vœu de son peuple, la reine va se choisir un époux. Ce moment est solennel, et Voltaire, qui *prenait son bien* même là où il ne devait pas le rencontrer, l'a copié, sans y rien changer, dans *Sémiramis.* »

J. JANIN.

« N'y a-t-il pas quelque imitation de l'étranger qui soit utile et de bon aloi? Oui, à la condition que nous y prenions notre bien propre, la vérité du cœur humain, où il peut y avoir des découvreurs et des premiers occupants de toutes les nations. Dans ce cas, c'est le mot de Molière dans la bouche de tout un peuple : « *Je prends mon bien où je le trouve.* »

NISARD.

— **Prov. litt.**

Dieu prodigue ses biens
A ceux qui font vœu d'être siens.

Allusion à un passage de la fable de La Fontaine le *Rat qui s'est retiré du monde*. Un rat s'est réfugié dans un fromage de Hollande, où il vit dans l'abondance :

Il devint gros et gras : *Dieu prodigue ses biens*
A ceux qui font vœu d'être siens.

Dans l'application, qui est presque toujours ironique, ces vers se disent des gens d'église :

« Tout le couvent jouissait d'une santé florissante; les teints étaient frais et vermeils, et l'incrédule Marquet ne manquait jamais de murmurer entre ses dents, quand il voyait venir de loin un des religieux :

Dieu prodigue ses biens
A ceux qui font vœu d'être siens. »

***

« Tu vois, me dit-il dès que nous fûmes seuls :

Dieu prodigue ses biens
A ceux qui font vœu d'être siens.

« Je ne manque de rien, et sans cette maudite roulette, dont je ne puis me déshabituer, j'aurais déjà des économies devant moi; mais cela viendra ; la grâce ne peut manquer d'opérer un jour ou l'autre ; je ne cesse de l'invoquer matin et soir. » H. DE PÈNE.

BIENS COMMUNAUX. On désigne sous le nom de *biens communaux* les terrains possédés *à titre indivis par certains groupes de population*, et qui sont surtout consacrés au pâturage, à la production des fourrages, des combustibles et des bois d'œuvre. Les membres de la commune ayant droit à ce genre de propriété en jouissent au moyen de combinaisons fort diverses : tantôt en affermant les terrains à des particuliers et en se partageant la rente obtenue, tantôt en divisant en parcelles les terrains eux-mêmes ou les produits qu'on en obtient; tantôt enfin, et plus ordinairement, en y nourrissant en commun, dans un régime de libre parcours, des animaux domestiques possédés par chaque famille à titre individuel. Les propriétés de ce genre ont encore dans l'occident de l'Europe une étendue considérable, et exercent souvent une grande influence sur les habitudes des populations. Dans beaucoup de contrées, des lois positives ou des coutumes ayant force de loi permettent aux habitants dépourvus de propriétés personnelles de nourrir des animaux domestiques sur des pâturages indivis, notamment dans la Russie orientale, dans le gouvernement d'Orembourg, en Bulgarie, dans la Vieille-Castille, et, en France, dans les départements de la Nièvre, de la Sarthe, etc. En Galice, le paysan a le droit de faire paître ses bestiaux sur les terrains communaux, et d'y récolter le bois de chauffage ainsi que la litière et les herbes nécessaires à ces bestiaux. En Espagne, en général, la jouissance des biens communaux a une heureuse influence sur le bien-être et sur le caractère moral des populations agricoles. Les villageois, au lieu d'être réduits, comme en Suisse, en Russie et ailleurs, à cultiver les terres d'un grand propriétaire, sont ordinairement réunis en communes puissamment organisées, possédant à titre indivis des biens d'une étendue considérable. En assurant, en général, à la masse des habitants les moyens d'entretenir leurs bestiaux, ces biens, dit M. Leplay, protégent *efficacement les types inférieurs de la population* contre leur propre imprévoyance. Dans les pays de montagnes, où ces biens ont une étendue considérable, le régime de la communauté garantit les populations contre les effets des calamités publiques; c'est également une protection pour les femmes et les enfants contre le manque d'économie des chefs de famille. A l'aide des ressources qu'elles tirent de leurs bois et de la location de partie de leurs pâturages, les administrations municipales, indépendamment des subventions en nature accordées aux habitants, pourvoient à l'assistance des familles les plus pauvres, à l'entretien des écoles, à la rétribution du berger communal. Dans les districts peu peuplés, le droit de chasse et l'élevage des abeilles sur ces mêmes biens fournissent encore aux habitants des ressources précieuses. Cette organisation des biens communaux a permis aux localités qui en jouissent d'échapper au paupérisme et de se maintenir dans un état général de bien-être et d'indépendance. Il est même certaines communes qui ont su concilier ces avantages avec les progrès de l'agriculture; en recourant à des combinaisons ingénieuses, elles obtiennent d'une surface donnée de biens indivis des produits comparables à ceux que ces mêmes biens donneraient dans le régime de la propriété privée. Mais ceci n'est qu'une exception, et, presque partout, l'exploitation indivise tend à restreindre considérablement la force productrice du sol. Si des convenances propres aux usagers conseillent encore, en beaucoup de cas, de conserver momentanément le régime actuel de ces biens, l'intérêt public exigera *qu'ils soient aliénés aussitôt que les masses*, mieux éclairées sur leurs véritables intérêts, seront disposées à accepter un meilleur régime. Ainsi, en France, dans quelques districts bretons, beaucoup de friches, exploitées à titre indivis dans le système du pâturage, ne donnent pas la dixième partie des produits qu'*on en obtiendrait*, si elles *étaient* cultivées partiellement comme propriétés privées; sur quelques points du Soissonnais, le régime communal, en empêchant de former des enclos, entrave positivement toute espèce d'amélioration sérieuse. L'institution des biens communaux fut utile au temps de la féodalité, quand un petit nombre de familles privilégiées voulaient garder pour elles seules les avantages d'une propriété réelle, et quand le reste de la population devait se trouver satisfait dès qu'on lui fournissait des ressources suffisantes pour assurer sa vie matérielle; mais cette institution ne s'adapte plus aux convenances des grandes nations modernes, qui ne voient aucune raison pour mettre obstacle à la décadence des grandes familles envahies par l'oisiveté, et qui, au contraire, ne veulent reconnaître une juste supériorité qu'aux familles élevées par le travail. La libre acquisition de la propriété privée est le plus sûr moyen d'assurer la prépondérance de celles-ci, et cette liberté d'acquisition conduit à l'aliénation des biens indivis.

L'Angleterre a déjà senti l'importance de cette aliénation, qui est presque accomplie chez elle, tandis qu'en France elle est à peine commencée. Les populations ont à cet égard opposé une force de résistance dont aucun gouvernement n'a été assez fort pour triompher. L'Assemblée constituante, l'Assemblée législative, le premier Empire, ont tour à tour décrété l'aliénation des biens communaux, sans avoir jamais pu la mettre à exécution. Ces biens comprennent encore une vaste étendue de territoire, et beaucoup de personnes croient servir la cause de la liberté politique, en repoussant constamment tout ce qui peut y porter atteinte. Sous ce rapport, fait observer M. Leplay, la France est restée plus féodale que l'Angleterre. L'aliénation des *biens communaux* paraît aujourd'hui d'autant plus désirable à tous les vrais amis du progrès, que le maintien des vieilles coutumes apporte souvent un obstacle sérieux à la bonne administration des communes. Il arrive quelquefois que ces biens appartiennent à des sections de communes ou à un certain nombre de familles, et alors la commune elle-même se trouve impuissante pour en surveiller la bonne gestion. Cependant, *toutes les personnes qui ont touché* à l'administration sont d'avis que ceux de ces biens qui, comme les forêts et les futaies, ne peuvent, à raison de la nécessité de leur conservation, être cédées à des particuliers, devraient être réunies au domaine de l'État, moyennant indemnité équitable.

Régime légal ou législation. Outre de vastes terrains couverts de bois et de forêts, et destinés au pâturage, au panage et à l'affouage, la loi française reconnaît, comme *biens communaux* proprement dits, des pâturages, marais et tourbières, des terres cultivées en allotissements, des varechs, sarts ou goëmons. *La législation dont la jouissance* commune des pâturages, marais et tourbières a été l'objet depuis 1789, a autorisé les communes à modifier les conditions de cette jouissance, sans cependant leur prescrire de renoncer à leurs anciens usages. Aussi existe-t-il encore de nos jours des allotissements héréditaires, des allotissements à vie, concurremment avec des allotissements temporaires et d'autres modes de jouissance, d'après lesquels les habitants peuvent participer aux pâturages et fruits communaux, soit gratuitement, soit à la condition de payer une redevance. Les nouveaux allotissements héréditaires ne sont plus admis, et l'on profite de toutes les occasions qui se présentent pour éteindre ceux qui existent. Voici le régime de ces allotissements. Dans les départements de l'ancienne Bourgogne et de l'ancienne Lorraine, le possesseur d'un lot peut en disposer par testament au profit d'un de ses enfants. Dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, c'est le fils aîné qui hérite exclusivement du lot compris dans la succession de son père. Nulle part, il n'est permis d'aliéner son lot, ni d'en posséder deux à la fois; si le fils aîné en possède un de son chef, le puîné lui est substitué, et, en cas de mariage entre deux personnes pourvues chacune d'un lot, elles doivent opter entre les deux lots. Il faut, en outre, être établi et tenir ménage dans la commune ; l'habitant pourvu d'un lot le perdrait s'il cessait de remplir ces conditions. Tout lot vacant, soit à défaut d'héritier apte à succéder, soit pour d'autres causes, fait retour à la commune et est attribué au plus ancien des habitants qui *n'en possède pas encore. Une veuve n'a pas* droit d'usufruit sur le lot de son mari; mais elle peut ensuite obtenir un lot à son tour, comme ayant ménage, et par conséquent son droit à l'ancienneté ne commence à courir que du jour du décès de son mari. Lorsqu'une veuve convole en secondes noces, elle ne perd pas le *lot qu'elle a pu acquérir auparavant* par ancienneté de ménage. Le curé ou desservant a droit aux lots vacants, mais à son tour. Les tours se constatent au moyen d'un rôle sur lequel sont inscrits les candidats. Celui dont le tour arrive doit immédiatement exercer son droit; sinon il perd son tour, et ne peut plus arriver au partage qu'après que tous les chefs de ménage inscrits au moment de son refus ont été pourvus. Enfin l'impôt foncier dont les communes sont redevables est mis à la charge des possesseurs de lots.

La limite des allotissements temporaires avec redevance annuelle varie de trois à dix ans. Il n'est plus admis d'allotissements à vie. Le conseil municipal a le pouvoir de régler le mode de jouissance et la répartition des pâturages et fruits communaux, et les réclamations dont ce règlement peut être l'objet sont, suivant leur nature, jugées en dernier ressort par l'administration ou par les tribunaux.

Voici quel est le régime des bois en jouissance commune. Les conseils municipaux peuvent concéder le droit de jouissance aux chefs de ménage, aux conditions suivantes : Les animaux envoyés au pâturage doivent avoir des clochettes au cou ; il est interdit d'y introduire des chèvres; il est encore interdit d'y introduire des moutons et brebis sans permission spéciale, de dépasser le nombre d'animaux qui a été fixé, d'user du droit de pâturage ou de panage pour les animaux dont on fait commerce, d'abattre, de ramasser ou d'emporter des glands, faînes ou autres fruits et semences.

Voici maintenant quel est le régime du varech. Le varech est une plante marine qui sert à l'engrais des terres et à la fabrication de la soude. Lorsqu'il tient par la racine, il est considéré comme faisant partie du territoire où il croît, et attribué exclusivement aux habitants de la commune dont ce territoire fait partie. Il est défendu de le couper pendant la nuit et hors le temps fixé par le conseil municipal. Le varech doit être coupé à la main avec couteau ou faucille, et il est interdit aux habitants de s'adjoindre des étrangers pour accroître leur part dans la récolte. Le varech qui croît sur les îles et rochers, en pleine mer, appartient au premier occupant; *il est permis de le cueillir en tout temps et en* toute saison. Il en est de même pour le varech mort entraîné par les eaux et déposé sur le rivage.

Pour les partages des *biens communaux*, la loi en distingue de trois sortes : 1° les partages de biens indivis entre plusieurs communes; 2° *les partages entre plusieurs sections* de commune; 3° les partages entre habitants. Les communes, sauf les restrictions qui dérivent de leur état de minorité, peuvent, comme les individus, demander à ne pas rester dans l'indivision; ainsi elles peuvent demander le partage des biens indivis. Mais ce partage doit être précédé *d'une enquête administrative, de commodo et incommodo;* et quand l'autorité supérieure a donné son consentement, afin d'éviter de trop fortes compensations en argent, la division doit se faire à raison du nombre de feux ou ménages existant dans la commune. Les questions de propriété soulevées par cette opération sont du ressort des tribunaux. Les partages entre sections de communes sont soumis aux mêmes règles que les partages entre communes; ceux qui se font entre habitants ne peuvent jamais comprendre la propriété du fonds.

En France, l'importance des biens composant aujourd'hui la propriété des communes est d'environ 2,800,000 hectares de friches et de tourbières consacrés au pâturage, de 1,700,000 hectares de bois et 200,000 hectares de terres arables, prairies et propriétés diverses, dont la valeur totale, estimée, selon les meilleures autorités, beaucoup au-dessous de la valeur réelle, monte à 1,700 millions. Les pâturages seuls sont à la disposition immédiate des habitants; les bois et les tourbières sont régis par les préfets, qui, tous les ans, déterminent par des arrêtés les portions livrées à l'usage des habitants. Les autres biens sont pour la plupart affermés, et les produits en sont affectés à des dépenses d'intérêt commun. Dans une seule localité, et par dérogation à la loi générale, l'argent provenant des locations est directement attribué aux habitants. Il semble que la jouissance de tous ces droits devrait attirer les familles nécessiteuses dans les communes les mieux pourvues de biens indivis, et que l'accroissement de la population devrait y être plus marqué qu'ailleurs. Cela s'est produit à Saliès (Basses-Pyrénées), où la jouissance d'une source salée, fondée sur d'anciens droits, assure à la population un revenu annuel de 110,000 fr.; mais il en est autrement en général. On peut même constater que le progrès de la population est moins *prononcé dans les communes amplement dotées de biens communaux*, que dans celles qui en sont complétement dépourvues. Les communes, afin de conserver les avantages qu'elles tirent de leurs biens indivis, se défendent de leur mieux contre l'invasion des familles nécessiteuses; on y considère la construction de nouvelles habitations comme une sorte de dommage public; sous prétexte de conserver des avantages qu'on doit à des institutions vieillies, on se prive de ceux qu'on pourrait trouver dans les mœurs nouvelles.

A la suite des réformes économiques qui ont suivi le traité de commerce avec l'Angleterre, le gouvernement impérial a fait inscrire au budget une somme annuelle de 10 millions pour mettre en culture les biens communaux.

BIENS DU CLERGÉ. Dans l'immortelle nuit du 4 août 1789, les représentants de la France et de la Révolution, en commençant avec tant d'éclat la destruction du régime féodal, *avaient déclaré rachetables les dîmes en nature*, soit ecclésiastiques, soit laïques et inféodées. Quelques jours après, cette rédaction parut vicieuse; beaucoup refusaient de reconnaître les dîmes ecclésiastiques comme une propriété, et en demandaient l'abolition pure et simple, sans rachat, sauf à pourvoir à l'entretien du sacerdoce. Il y eut de vives discussions; les députés du clergé défendirent leur opulence avec énergie; puis, voyant l'inutilité de leurs efforts, ils se résignèrent au sacrifice. Au milieu de ces débats, un mot terrible avait été prononcé; Buzot et le marquis de Lacoste avaient dit, sans étonner l'Assemblée : *Les biens ecclésiastiques appartiennent à la nation.*

La suppression des dîmes n'avait été, en effet, qu'un premier pas vers une réforme plus radicale. On commença dès lors à discuter la légitimité des propriétés cléricales, et cette redoutable question fut agitée par les meilleurs esprits du temps dans des brochures dont la hardiesse, d'ailleurs, ne dépassait point les ardeurs de l'opinion publique. En recherchant à travers l'histoire l'origine des biens ecclésiastiques, on n'eut pas de peine à découvrir que ces richesses ne constituaient pas une propriété de la même nature que les autres, que le clergé n'était pas *propriétaire*, qu'il n'était pas *possesseur*, le droit ecclésiastique lui défendant de posséder, qu'il n'était pas même *usufruitier*, à parler rigoureusement, mais simplement *dépositaire*, administrateur, dispensateur.

Burke, dans ses diatribes contre la Révolution, a osé qualifier de *vol* le retour à la nation des biens du clergé; quelques écrivains de parti ont également tenté de contester la légitimité de ce grand fait historique. Cependant, jamais question ne fut mieux posée, plus clairement discutée et mieux résolue; jamais cause ne fut plus faiblement défendue que celle du droit de propriété des titulaires ecclésiastiques sur les bénéfices et les biens qui leur *avaient été concédés*.

Ce débat mémorable fut ouvert le 18 octobre 1789, avant que l'Assemblée eût quitté Versailles, et la question fut posée par Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun. Le déficit à combler, la banqueroute à prévenir, le crédit public à relever, le travail et le commerce à ranimer, les pauvres à nourrir, tant de maux à soulager, héritage de l'ancien régime, la crise naturelle qui accompagne l'enfantement d'un âge nouveau, tout commandait impérieusement des mesures énergiques et décisives. Quoique ce grand procès fût depuis longtemps jugé par l'opinion, il fut d'un bon effet, pour le présent comme pour l'avenir, que l'initiative fût prise par un prélat, et la proposition soutenue par les plus savants légistes, par des députés et des publicistes connus par la modération, par la tiédeur même de leurs opinions.

Il serait difficile d'évaluer d'une manière précise les richesses d'un corps qui ne rendait des comptes à aucune autorité, et qui avait tant de moyens de dissimuler ses ressources. Ce qui était bien connu, bien établi, c'est que la société cléricale était, sous ce rapport, une véritable pompe aspirante, et que son rôle économique se réduisait à attirer à elle, à absorber sans retour une grande partie de la richesse sociale. La puissante machine fonctionnait toujours, engloutissant, depuis les origines de la monarchie (nous ne parlons ici que de notre pays), le plus clair des revenus de la nation. Dotés par les rois, par les seigneurs, par les particuliers, et spécialement comme administrateurs du bien des pauvres, les prêtres, il n'y a pas de *fait mieux* attesté dans l'histoire, avaient sans cesse augmenté la fortune de leur ordre, et souvent par les moyens les plus déplorables, jusqu'à prélever la dîme sur les aumônes que recueillaient les mendiants, et sur les produits de la prostitution des courtisanes. Ils avaient taxé *la peur de l'enfer, l'espérance du paradis*, le remords, toutes les vertus et tous les vices. Ils avaient taxé l'amour; car, jusqu'au XVe siècle, les nouveaux époux ne pouvaient, sans payer un droit, passer ensemble les trois premières nuits de leurs noces. Ils avaient taxé l'entrée de l'homme dans la vie; car, à peine baptisé, l'enfant (symbole lucratif) était lié à l'autel, et ne pouvait être détaché que moyennant un droit. Ils avaient taxé le crime; car il y avait eu jadis un tarif pour obtenir l'absolution de tous les forfaits; ils avaient taxé l'agonie, la mort, et même le néant ou les mystérieuses éventualités de la mort, par le *rachat* des âmes du purgatoire. Toutes les grâces, toutes les faveurs, dispenses, indulgences, etc., étaient préalablement soumises à un versement de fonds. L'histoire des fausses chartes, des faux testaments, des fausses donations est également bien connue, et forme un des épisodes de l'histoire financière de l'Eglise. Le bénédictin dom Vessière, dans ses recherches, a trouvé huit cents chartes fausses dans une seule abbaye de Bretagne. Il y avait eu une fabrique de faux titres établie dans l'abbaye de Saint-Médard, de Soissons; et des moines calligraphes parcouraient les églises et les monastères pour y exercer leurs petits talents de falsificateurs (*Journal de Trévoux*, mars 1716). On emplirait des volumes de faits de cette nature, en s'en tenant uniquement à ceux dont l'authenticité est établie d'une manière incontestable. Mais, d'ailleurs, nous n'avons pas à nous occuper ici de la manière dont l'Eglise acquit ses immenses richesses. Que la fin du monde, annoncée *dans toutes les chaires pour l'an 1000, ait empli* ses coffres; que les croisades l'aient mise en possession des plus belles terres du royaume; que même les calamités publiques, les pestes, les famines, les invasions aient été pour elle l'occasion de quêtes fructueuses et aient augmenté son influence et ses prérogatives; qu'elle ait exploité la terreur, l'ignorance et la superstition, c'est ce qu'il serait peut-être cruel de rappeler, aujourd'hui qu'un grand nombre de catholiques sincères sont les premiers à gémir de ces habitudes séculaires d'ingénieuse rapacité, dont la tradition n'est malheureusement pas entièrement perdue. Mais en 1789, alors qu'il s'agissait de mettre fin à de monstrueux abus, à un état de choses intolérable, on n'avait pas les mêmes motifs de réserve, et le clergé français entendit de dures vérités, non-seulement de la bouche des révolutionnaires et des philosophes, mais encore de celle de froids jurisconsultes, d'économistes, et même de membres du sacerdoce. Jamais cette question n'a été traitée avec autant de profondeur et de clarté, et quand on voudra l'étudier sous tous ses aspects, c'est toujours à cette discussion qu'il faudra remonter.

Plus d'un siècle avant la Révolution, Moréri affirmait que le clergé possédait 9,000 maisons ou châteaux, 252,000 métairies et 17,000 arpents en vignobles, propriétés dont le revenu annuel ne se serait pas élevé à moins de 312 millions de livres. Encore ne comprenait-

fl pas dans ce chiffre les forêts, bois, fours, pressoirs, moulins, usines, palais épiscopaux, maisons abbatiales, couvents, séminaires, collèges, etc.

Suivant la *Lettre du cardinal de Fleury au conseil de Louis XV*, les revenus annuels du clergé se seraient élevés à 1,220 millions, somme énorme, mais dont l'exagération fut reconnue.

En 1789, suivant l'abbé Delbos (l'*Eglise de France*, t. I, p. 59), l'Eglise possédait, en France, 18 archevêchés, 113 évêchés, 1,922 abbayes, 13 chefs d'ordre, 1,200 prieurés, 1,500 couvents, 3,700 cures, 2,760 canonicats, 1,380 dignités, 828 chapitres ou collégiales, etc., donnant un revenu annuel de plus de 200 millions, soit un capital de 4 milliards. Ce chiffre, avoué plus tard par le clergé, était bien certainement au-dessous de la vérité. Il faut ajouter encore une trentaine de millions payés par la nation pour divers objets relatifs au culte, plus les dons volontaires, le produit des quêtes et autres recettes journalières, ainsi que les mille ressources créées par la plus savante et la plus ingénieuse des fiscalités.

Il faudrait ajouter aussi l'exemption d'impôt et de toute charge publique, privilége inviolable que le clergé avait érigé presque en article de foi depuis plusieurs siècles. En 1641, quand Richelieu voulut, *dans un besoin pressant*, lever une contribution de 6 millions sur les biens ecclésiastiques, l'Eglise de France répondit fièrement que le droit de l'Eglise était de ne contribuer aux nécessités de l'Etat que *par ses prières*. C'était la réponse invariable. L'Etat pouvait périr : l'Eglise n'abandonnait rien de son droit, qui était de prendre et de recevoir toujours, sans jamais donner. Sans nier l'efficacité des prières, on ne saurait contester que c'était là une contribution peu coûteuse, et qui était d'un faible secours pour les besoins publics et l'équipement des armées. De loin en loin, cependant, les rois finissaient par arracher quelques subsides, et le clergé se résignait à accorder, dans les circonstances critiques, de maigres *dons gratuits*, qui étaient fort peu gratuits, car il avait toujours soin d'exiger en échange quelque faveur, quelque privilége, ou de nouvelles persécutions contre les protestants, etc.

Il n'est pas inutile aussi de rappeler qu'une grande partie des propriétés cléricales restait en dehors de la circulation et du commerce, et que leur inaliénabilité en faisait une valeur morte pour le pays. Quant au mode de répartition de tant de revenus, rien de plus inique et de plus choquant. Pendant que les évêques regorgeaient de richesses et donnaient souvent le spectacle de tous les scandales, les prêtres desservants vivaient d'aumônes; les curés de campagne, réduits à la *portion congrue*, touchaient 500 livres par an, et bon nombre moins encore. Ici, 2 millions de rentes; là, 200 fr. Naturellement, cette misère du clergé inférieur était une charge de plus pour les fidèles. Cependant, tout en se plaignant, comme les chanoines d'Autun, « de ce partage si inégal des biens ecclésiastiques, qui accumule des richesses immenses sur une seule tête, tandis que le plus grand nombre des ministres les plus utiles végète dans les liens d'une basse médiocrité; » tout en gémissant sur le faste et l'orgueil du haut clergé, la plupart des prêtres se prononcèrent contre une réforme qui leur paraissait diminuer l'importance de leur ordre. L'esprit de corps entraîna même un certain nombre de prêtres patriotes dans cette inutile et mesquine opposition, entre autres Sieyès, qui publia sur ce sujet un factum plein d'amertume et de sophismes: *Observations sommaires sur les biens ecclésiastiques*, le plus remarquable, d'ailleurs, des nombreux écrits publiés alors en faveur du clergé.

Le 10 octobre, comme nous l'avons dit, Talleyrand proposa donc à l'Assemblée de chercher dans l'aliénation de la totalité des biens ecclésiastiques un remède aux maux du royaume, à la charge d'assurer un traitement honorable aux pasteurs et de pourvoir à l'entretien des hôpitaux, ateliers de charité, églises, etc. A sa motion se rattachait un plan financier dont les principaux résultats devaient être les suivants : une dotation suffisante au clergé; extinction de plus de 100 millions de rentes; le déficit comblé; suppression de la vénalité des charges et des restes de l'odieux impôt de la gabelle; enfin la création d'une caisse d'amortissement. Ainsi compliquée et chargée de chiffres, la motion de l'évêque d'Autun avait l'inconvénient d'ouvrir carrière à une foule de débats accessoires. Avec son sens pratique, Mirabeau la réduisit à ces termes : 1° les biens ecclésiastiques sont la propriété de la nation, à la charge de pourvoir au service des autels et à l'entretien des ministres; 2° la dotation des curés ne pourra être moindre de 1,200 livres par an, le logement non compris.

Pour la masse du clergé, c'était passer de la misère à l'aisance.

Soutenue principalement par Thouret, Garat, Mirabeau, Dupont de Nemours, Barnave, les abbés Dillon et Gouttes, la motion fut vivement combattue par les abbés d'Eymar et Maury, par l'archevêque de Boisgelin, par Camus, le vicomte de Mirabeau, etc. Montlosier, Malouet et quelques autres développèrent des opinions mixtes, qui avaient le défaut capital de ne satisfaire aucun des deux partis.

Le clergé ne voulut décidément pas avoir sa nuit du 4 août; il fit une défense vraiment héroïque. Maury fut superbe d'insolence et d'audace; les prélats tonnèrent dans leurs mandements; Lemintier, évêque de Tréguier, et le clergé du diocèse de Toulouse sonnèrent le tocsin de la guerre civile contre les *brigands*, c'est-à-dire contre l'Assemblée et la nation; mais l'énergie des municipalités réprima rapidement ces mouvements. On fit circuler des protestations violentes; on mit en jeu toute la fantasmagorie habituelle des miracles pour fanatiser les paysans et les femmes: les bonnes Vierges du Midi et de la Vendée versèrent des larmes jour et nuit, au moyen d'éponges imbibées d'eau; la religion était perdue; Jésus était crucifié une seconde fois; l'abomination de la désolation était sur la terre, etc. « On put voir parfaitement, dit M. Michelet, où ces hommes de Dieu avaient leur vie et leur cœur : *la propriété!* Ils la défendirent comme les premiers chrétiens avaient défendu leur foi. »

Colères impuissantes! La question était bien résolue, et l'opinion publique avait devancé l'Assemblée. Chose à jamais déplorable, une partie du clergé se crut obligée d'honneur d'appuyer cette mauvaise cause, de défendre l'opulence de quelques centaines d'évêques et de hauts dignitaires ecclésiastiques, dont beaucoup, comme le cardinal de Rohan et tant d'autres, n'étaient fameux que par les scandales de leur vie. C'est là un des actes qui ont le plus dépopularisé le corps sacerdotal. Quelques prêtres, cependant, se montrèrent vraiment Français, vraiment chrétiens, et l'on aime à rappeler les nobles paroles prononcées à l'Assemblée par le respectable abbé Gouttes :

« Les richesses sont plus nuisibles qu'avantageuses à l'Eglise. Elles excitent l'ambition de plusieurs ecclésiastiques dont les mœurs déshonorent la religion plus que de saints personnages ne l'ont servie. La nation a droit de supprimer tous les bénéfices sans fonctions, d'en employer les fonds aux besoins publics, et d'appliquer à cet usage commun tout ce qui n'est pas nécessaire à la dignité du culte ou au soulagement des pauvres. »

La nation avait bien évidemment ce droit, et toutes les raisons invoquées par le clergé contre la mesure proposée eussent pu l'être de la même manière par la noblesse pour la conservation de ses droits seigneuriaux et de ses priviléges, et peut-être avec plus d'apparence de vérité, car les nobles avaient hérité de ces droits, quels qu'ils fussent; c'était une propriété réelle dans l'ancienne législation. Les biens ecclésiastiques, en partie formés du domaine public, n'avaient aucunement ce caractère. Il est certain que, quand le roi nommait à un bénéfice vacant, il ne créait pas un propriétaire pouvant transmettre à sa famille les avantages matériels de sa position; il nommait simplement un fonctionnaire de l'ordre religieux. Si les individus n'étaient pas propriétaires, ce qui n'a pas besoin d'être démontré, le corps l'était-il davantage? D'abord, le clergé n'existait plus comme ordre, comme corps particulier, l'Etat ayant fait rentrer tous les corps dans le droit commun; mais, au temps même où il formait un des ordres de l'Etat, il était si peu regardé comme propriétaire des biens dont il avait la jouissance et la gestion, qu'il ne pouvait ni acquérir ni aliéner sans le concours et l'autorité du roi, qui représentait alors la société, la nation; qu'il ne pouvait sans la même intervention, ni emprunter, ni hypothéquer ses biens. Son mode de possession était donc incontestablement soumis à la puissance publique, à l'Etat. Dans la vacance des bénéfices, les revenus en étaient portés au Trésor public, non au trésor du clergé; on pouvait citer aussi l'exemple récent des biens des jésuites, qui avaient été dévolus à la nation, sans aucune réclamation, ni du clergé, ni des cours de justice. Pourquoi donc l'Assemblée de la nation n'aurait-elle pas eu un droit qui n'avait pas été contesté à la monarchie? A l'égard des donations particulières, il est clair que ces donations n'avaient pas eu pour but d'enrichir des individus à qui les lois ecclésiastiques imposaient la pauvreté, mais simplement de concourir au service du culte, à l'entretien des églises, au soulagement des pauvres et à la subsistance des prêtres. Ces conditions observées, l'intention des fondateurs se trouvait remplie. De même, les personnes qui, de nos jours, font des legs aux hôpitaux enrichissent l'institution, non les administrateurs, et savent bien que leurs dons ne peuvent avoir pour résultat de diminuer les droits de l'Etat sur ces établissements. Il faut rappeler aussi qu'une tradition sacrée, qui remonte aux origines du christianisme, faisait considérer les biens possédés par le clergé comme le patrimoine des pauvres; c'était la doctrine officielle de l'Eglise; et c'est incontestablement sous cette réserve implicite que des dons lui ont été faits par les rois, les corporations et les particuliers. Et comment l'Eglise avait-elle administré le bien des pauvres? Ses richesses immenses ne l'accusaient-elles point de thésaurisation? Les eût-elle amassées, si elle eût constamment pratiqué la charité évangélique? Quoi! des évêques et de hauts dignitaires nageant dans une opulence royale, un bas clergé famélique et des masses affamées, tel était le résultat définitif de dix-huit siècles de christianisme! Et il n'était pas permis de rechercher une organisation meilleure, un emploi plus productif *et une répartition plus équitable de ces richesses*, économisées sur le budget des pauvres, et dont la stagnation était d'ailleurs contraire aux lois les plus élémentaires de l'économie politique! Après avoir abattu l'aristocratie nobiliaire, il eût fallu laisser subsister au milieu de nous une aristocratie épiscopale, dont les priviléges n'étaient pas moins injustes ni moins choquants! Le clergé avait encore des serfs au moment de la Révolution: fallait-il aussi respecter cette prétendue propriété?

Interrompu à plusieurs reprises par d'autres discussions, le grand débat se continua à Paris, dans le palais de l'archevêché, où l'Assemblée était venue siéger quand le roi s'installa dans cette capitale.

Enfin, le 2 novembre, après un résumé lumineux et précis de Le Chapelier, l'Assemblée manifesta sa volonté d'en finir. Toutefois, l'idée d'expropriation répugnant à un certain nombre de députés, Mirabeau substitua dans le projet une expression de M. d'Arche, et proposa de déclarer que les biens du clergé étaient *à la disposition* de la nation. Le décret fut définitivement rendu dans les termes suivants, par 568 voix contre 346 :

« L'Assemblée nationale déclare: 1° que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces;

» Que, dans les dispositions à faire pour subvenir à l'entretien des ministres de la religion, il ne pourra être assuré à la dotation d'aucune cure moins de 1,200 livres par année, non compris le logement et les jardins en dépendant. »

On a remarqué, s'il est permis de mêler de tels détails à d'aussi grands souvenirs, que ce décret célèbre avait été rendu le jour des Morts, sur la motion d'un évêque, sous la présidence de Camus, ancien avocat du clergé, et dans le palais de l'archevêque de Paris.

Malgré les clameurs du clergé, ses résistances, ses appels à la guerre civile, la grande réforme s'exécuta, *entraînant comme conséquence* la suppression des ordres monastiques. En avril 1790, furent mis en vente 400 millions de biens. La seule ville de Paris en acheta la moitié; les autres municipalités suivirent cet exemple, payant en bons municipaux, puis divisant leurs achats en lots et revendant aux particuliers. Les biens du clergé étaient rejetés ainsi dans le torrent de la circulation, et formèrent dès lors une partie des *biens nationaux*. V. l'article ci-dessous.

BIENS NATIONAUX, propriétés confisquées légalement sur le clergé, les émigrés et le domaine royal, à l'époque de la Révolution. On a vu, dans l'article précédent, que l'Assemblée constituante, le 2 novembre 1789, avait décrété, en principe, l'aliénation des biens ecclésiastiques. A cette espèce de biens nationaux s'en joignit bientôt une autre, que les complots incessants du royalisme, les criminelles intrigues de l'émigration et les luttes terribles de ce temps augmentèrent dans une proportion considérable. Dès 1790, les émigrés ameutaient l'Europe contre nous, avec la complicité du roi, qui avait à Trèves sa maison militaire, sa garde et sa petite écurie, sous la direction du prince de Lambesc, lequel signait des comptes, des états de dépenses, faisait droit à des pétitions, nommait des employés, des pages, etc., pour les Tuileries, se faisait envoyer des uniformes de gardes du corps, achetait des chevaux, agissait enfin comme s'il eût été à Versailles ou à Paris. C'était une sorte de ministère que le roi avait publiquement à l'étranger. On payait des pensions énormes à des traîtres comme d'Artois, Condé, Lambesc et quantité d'autres émigrés, qui, dans le moment même, vendaient la France à l'étranger. Les mesures prises contre cette poignée de factieux ont été fort légitimes, quoi qu'en aient dit des écrivains de parti; et, au milieu des périls que tant de complots et de trahisons faisaient courir à la France, on ne peut que s'étonner de la longanimité de l'Assemblée. En effet, c'est seulement en octobre 1791 qu'elle commença à s'inquiéter d'une manière sérieuse de l'émigration. D'Artois fut sommé de rentrer dans le royaume, à peine de déchéance de son droit à la régence. Louis XVI avait publié une proclamation pour engager les émigrés à revenir en France; mais cette pièce équivoque était à bon droit regardée comme une sorte de pamphlet contre la Révolution et l'ordre constitutionnel.

Quel gouvernement, quelle nation eût aussi longtemps souffert que des rassemblements armés, que des camps se formassent ainsi sur ses frontières, que des conspirateurs pussent librement nouer des traités, former des plans d'invasion avec les puissances étrangères, et soudoyer toute une armée de vils pamphlétaires avec l'argent même qu'ils tiraient de cette patrie, dont ils préparaient la ruine et l'humiliation? Ces coupables manœuvres appelaient des mesures sévères, et l'opinion publique les réclamait.

Le 8 novembre 1791, l'Assemblée législative rendit un décret par lequel les émigrés rassemblés en armes au delà des frontières étaient déclarés *suspects* de conspiration contre la patrie. On leur donnait jusqu'au 1er janvier suivant avant de les déclarer *coupables;* ce délai expiré, ils devenaient passibles de la peine de mort, comme pour tous les crimes de haute trahison; on ne leur imposait point d'ailleurs l'obligation de rentrer en France, et ce n'était pas l'émigration proprement dite que la loi punissait, mais le rassemblement armé. Quant aux princes et dignitaires, il leur était, comme nous l'avons dit plus haut, enjoint de rentrer. Leurs revenus étaient séquestrés, leurs traitements et pensions suspendus jusqu'à ce qu'ils eussent obéi à cet ordre.

Dans les quinze premiers jours de janvier, la haute cour nationale devait se réunir pour statuer sur le sort des émigrés qui seraient encore en état de révolte contre la nation. Les revenus des condamnés par contumace seraient perçus au profit du Trésor public, sans préjudice des droits des femmes, enfants et créanciers des condamnés.

Le roi, acceptant le rôle de protecteur des ennemis de la nation, mit son véto sur ce décret. D'Artois publia une insolente protestation, et l'émigration continua ses menées.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de tous les décrets qui ont été rendus contre les émigrés par les Assemblées de la Révolution, ni même de tous ceux relatifs aux domaines nationaux, et qui sont en nombre considérable. L'Assemblée législative, la Convention et le conseil des Cinq-Cents s'occupèrent souvent de cet important sujet, qui donna lieu à une foule de mesures formant un véritable corps de législation.

En février 1792, l'Assemblée renouvela ses décrets, et dès lors les biens des émigrés vinrent s'ajouter successivement aux propriétés ecclésiastiques pour former une masse énorme qui servait d'hypothèque et de garantie aux assignats, et dont la vente fut ordonnée et réglée par une série de décrets. Acheter du bien national, c'était alors faire acte de patriotisme et de confiance en la Révolution. Il était d'ailleurs, dans les premiers temps, disputé avec ardeur, et le prix de la vente dépassait toujours la mise à prix dans une proportion considérable. On vit même des patriotes ardents échanger hardiment leurs biens patrimoniaux contre ces propriétés, dont la possession aléatoire était liée aux destinées de la Révolution. Pour attacher de plus en plus le peuple au nouvel ordre de choses, et afin de réaliser en même temps le plus rapidement possible les capitaux nécessaires pour résister à l'Europe et faire face aux difficultés d'une situation sans exemple dans l'histoire, les lots étaient divisés et subdivisés, et le prix en avait été fixé à un taux bien au-dessous de la valeur réelle. On accordait, en outre, de grandes facilités de payement. Aussi, c'est depuis cette époque que la masse des paysans français est propriétaire, et un grand nombre de fortunes bourgeoises n'ont pas une autre origine. La Révolution entrait ainsi, en leur offrant des avantages sensibles, dans les masses profondes du peuple. De plus, la division des propriétés allait donner une impulsion puissante à l'agriculture et créer une classe indépendante et nécessairement opposée au retour de l'ancien régime. Il y avait d'ailleurs peu d'apparence que les grandes propriétés féodales et cléricales, émiettées, divisées en quelque sorte en poussière impalpable, pussent jamais se reconstituer. En outre, l'assignat, qui, dans ces premiers temps, solidement garanti par des lots, était pour ainsi dire de la terre mobilisée, circulait dans toutes les mains et intéressait une partie de la France au salut de la Révolution.

Les biens des condamnés pour crimes contre-révolutionnaires étaient également réunis au domaine national. Une masse aussi considérable de propriétés, au milieu des circonstances difficiles qu'on eut à traverser, ne pouvait, on le comprend, s'écouler en un jour, et le gouvernement dut accorder des facilités nouvelles, dont, malheureusement, profitèrent surtout les agioteurs. Il y eut aussi de vastes possessions accordées à vils prix, et quelquefois même à des émigrés rentrés sous des noms d'emprunt.

Un décret du 14 floréal de l'an III ordonna, en établissant toutefois des exceptions, la restitution des biens confisqués en vertu de jugements révolutionnaires.

Napoléon, pour rallier à lui d'anciennes familles, fit, dès le consulat, quelques restitutions sur les propriétés non vendues, et enfin le sénatus-consulte du 6 floréal an X ordonna que les émigrés amnistiés rentreraient en possession de ceux de leurs biens qui étaient encore entre les mains de la nation, à l'exception des forêts et des immeubles affectés à un service public. C'est sur la portion qui restait encore des biens nationaux que fut prélevée la dotation de 200,000 fr. de rentes affectée à chacune des cohortes de la Légion d'honneur. Le concordat ratifia la vente des biens ecclésiastiques, mais en spécifiant que les églises et les presbytères non aliénés seraient remis à la disposition du clergé.

A la Restauration, de nouvelles restitutions furent faites, mais toujours sur la portion non aliénée. Les émigrés firent de vains efforts pour faire annuler les ventes qui avaient eu lieu pendant la Révolution; le gouvernement même refusa de les appuyer dans cette revendication insensée, qui eût bouleversé le pays et suscité infailliblement la plus épouvantable des guerres civiles. Cependant, accablé d'ob-

sessions, il finit par proposer aux Chambres, en 1825, la fameuse *loi d'indemnité* qui accordait aux réclamants ou à leurs ayants droit un milliard d'indemnité. (V. MILLIARD DES ÉMIGRÉS.) Cette loi interdisait en même temps la distinction, dont l'usage s'était conservé dans les actes publics, de *biens nationaux* et de *biens patrimoniaux*.

Nous le répétons, dans notre opinion, les émigrés avaient été très-justement frappés; il était bien légitime que la France s'indemnisât sur leurs biens d'une partie des frais de la guerre qu'ils suscitaient contre nous. Mais le principe d'une restitution étant admis par le gouvernement de la Restauration, il eût peut-être été plus naturel d'en faire supporter le poids aux seuls acquéreurs de biens nationaux. Quoi qu'il en soit, ce fameux milliard était une sorte de transaction que, de guerre lasse, les anciens propriétaires imposaient à la France entière, qui, sans doute comme expiation de ses péchés révolutionnaires, demeura chargée d'acquitter la rançon des nouveaux enrichis.

BIEN PUBLIC (LIGUE DU), confédération féodale formée contre Louis XI, à la fin de 1464. Ce prince avait cru terminer ses querelles avec les grands de son royaume, princes du sang et barons, dans l'assemblée de Tours, où tous lui avaient juré fidélité. Mais la duplicité était égale de part et d'autre, et peu de jours après, la plupart entrèrent dans une conspiration contre le *sire roi*. Leurs agents, munis d'engagements scellés, se réunirent sous divers déguisements dans l'église Notre-Dame de Paris, portant pour signe de reconnaissance une aiguillette de soie rouge à la ceinture. « Ainsi, dit Olivier de la Marche, fut faite cette alliance dont le roi ne put onc rien savoir, quoiqu'il y eût plus de cinq cents, tant princes que chevaliers, écuyers, dames et damoiselles, qui estoient tous de cette ligue. Et fut dite leur emprise (entreprise) le *bien public*, pour ce qu'elle s'entreprenoit sous couleur de dire que c'étoit pour le bien public du royaume. »

Il est inutile de faire remarquer que le bien public signifie exclusivement ici l'intérêt des princes et des seigneurs.

Les principaux chefs de cette ligue étaient: François II, duc de Bretagne; Charles, duc de Berry, frère du roi; le fils du duc de Bourgogne, Charles (le Téméraire), alors comte de Charolais; Pierre, duc de Bourbon, et son frère le sire de Beaujeu; Jean, duc de Calabre, fils du roi René; deux Armagnacs, le comte Jean et le duc de Nemours; le sire d'Albret; Antoine de Chabannes, comte de Dammartin; le comte de Saint-Pol; Dunois, etc.

Le roi, menacé d'être attaqué de trois côtés à la fois, au centre, au nord et à l'ouest, se mit promptement en état de faire face à la redoutable coalition. Il avait renouvelé sa trêve avec l'Angleterre, resserré son alliance avec Liége, Milan, Naples, les Médicis, le pape Paul II, dont il invoquait l'intervention contre les rebelles. En outre, il cherchait de l'argent et des secours de tous côtés, et il ne dédaignait pas d'entrer en communication directe avec le peuple, en expédiant dans tout le royaume des lettres où il mettait en lumière l'égoïsme des grands et leur esprit factieux : « Si nous avions consenti, disait-il, à augmenter leurs pensions et à leur permettre de fouler leurs vassaux comme par le passé, ils n'auroient jamais pensé au *bien public*. Au regard des tailles et aides, n'y a été rien mis ni cru de nouveau qui ne fût du temps du feu roi. » Enfin, il proclamait une amnistie pour ceux qui feraient leur soumission dans les six semaines. Tout cela était d'une politique intelligente et habile. Quant aux mesures militaires, Louis XI ne les négligea point, et au printemps de 1465, il fut en état d'entrer en campagne. Il soumit rapidement presque tout le Berry. Sa modération lui gagna les peuples; Lyon, le Dauphiné, la plus grande partie de l'Auvergne, le Languedoc et la Guyenne lui restèrent fidèles. Il emporta Gannat d'assaut, fit capituler, dans Riom, les ducs de Bourbon et de Nemours, et revint en toute hâte pour couvrir la capitale contre les armées de Bretagne et de Bourgogne. Il livra au comte de Charolais la bataille de Montlhéry, restée indécise, mais qui lui permit du moins de rester maître de Paris, qu'il s'attacha à maintenir dans son parti par les plus larges concessions. Caressée par les princes, la haute bourgeoisie faillit leur livrer la ville; mais « le populaire, » tout en désirant des états généraux, se prononça énergiquement pour le roi, et, avec un instinct très-sûr, rénia la rébellion féodale et flétrit comme traîtres ceux qui voulaient donner Paris à l'armée des nobles. La haute bourgeoisie fut ainsi contenue et sauvée elle-même de ses propres égarements. Ne se sentant plus appuyés, les princes n'osèrent tenter l'assaut. D'ailleurs, le roi, qui était allé chercher des renforts en Normandie, en avait ramené quelques milliers d'hommes avec des vivres et des munitions. Toutefois, il ne se hâta pas de livrer bataille à ses ennemis. Maître du cours de la Seine depuis Paris jusqu'à la mer, il aimait mieux gagner du temps que de risquer une action décisive dont l'issue lui paraissait douteuse, et il comptait plus sur son habileté que sur sa force pour dissoudre la coalition. Mais, d'un autre côté, les escarmouches, les négociations reprises et interrompues, n'amenaient aucun résultat; les princes restaient unis; Pontoise et Rouen leur étaient livrés; la Normandie, travaillée par les évêques de Bayeux et de Lisieux, semblait près d'abandonner la cause royale : Louis, effrayé, se résigna à traiter à tout prix, et il conclut la paix avec ses grands vassaux par les traités de Conflans et de Saint-Maur (1er et 29 octobre 1465). Les conditions furent désastreuses pour la royauté : le frère du roi fut investi de la Normandie, à titre héréditaire, avec tous les droits dont avaient joui les anciens ducs; le comte de Charolais recouvra les villes picardes et le comté de Boulogne; le duc de Calabre eut Sainte-Menehould, Vaucouleurs et Epinal; le duc de Bretagne, les comtés d'Etampes et de Montfort; le duc de Bourbon, plusieurs seigneuries en Auvergne et la restitution de ses pensions et de son gouvernement de Guyenne; le comte de Saint-Pol, l'épée de connétable; le duc de Nemours, le gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France; le comte d'Armagnac, la restitution du Rouergue, etc., etc. Chacun d'eux obtint, en outre, la solde nécessaire pour entretenir les uns cent, les autres deux cents ou trois cents lances, plus des dons, des pensions et des priviléges de toutes sortes. Les seigneurs qui avaient suivi le parti des princes furent également gorgés de biens et de dignités. C'est ainsi que l'oligarchie féodale entendait le *bien public*.

L'abaissement de la royauté était complet; mais Louis XI comptait, pour regagner le terrain perdu, autant sur l'impuissance de ses ennemis à s'organiser, à rester unis, que sur sa propre habileté, sur sa politique cauteleuse et sa volonté bien arrêtée de violer les conventions aussitôt qu'il en aurait le pouvoir. Le manque de sincérité était d'ailleurs égal chez les deux parties. En outre, la royauté allait reprendre des forces en touchant la terre, c'est-à-dire en s'appuyant sur le tiers état, qui ne grandit et s'éleva, on le sait, qu'à la faveur de ces luttes continuelles entre les diverses classes d'oppresseurs.

Biens et des maux (FINS DES), *De finibus bonorum et malorum*, traité philosophique de Cicéron. V. FINS DES BIENS ET DES MAUX.

Bien de campagne (LE), *Prædium rusticum*, poëme latin de Vanière, ouvrage charmant, où le nombre, l'harmonie, l'intelligence et l'élégance virgiliennes sont poussés à ce point incroyable qu'il a eu l'approbation unanime des admirateurs les plus passionnés des *Géorgiques*.

Les six premiers livres du *Prædium rusticum* ont été imprimés en 1710 (Paris, in-12). On estime principalement les éditions de Barbou (1774, in-8°, et 1786, in-12). Berland d'Halouvry l'a traduit en français (1756, 2 vol. in-12), ainsi qu'Ant. Le Camus.

Bien du roi (LE), *King's own*, roman anglais du capitaine Marryat, et l'une des meilleures productions sorties de sa plume. Le titre, *King's own*, est le nom qu'on donne en Angleterre à un signe qui se place sur tous les objets appartenant en propre au souverain. Le héros du livre a été marqué de ce sceau, qu'un matelot a gravé sur son bras. De là naissent maints incidents piquants qui, joints à d'amusants détails, à une intrigue conduite avec art et à un récit plein d'intérêt, forment une lecture très-agréable, qui attache d'autant plus, que l'auteur s'y montre plus sobre qu'à l'ordinaire de plaisanteries et de calembours. Ce roman maritime est bien supérieur à la littérature d'eau salée qui florissait alors en France (1837), parce qu'il peint la nature telle qu'elle est, sans forcer les couleurs, et trouve l'énergie et la vigueur dans la vérité, tandis que les autres ne trouvent que l'enflure ou la trivialité, dans l'exagération des événements ou des sentiments.

BIEN adv. (bi-ain — lat. *bene*, même sens). Comme il faut, convenablement, sagement, de la bonne manière : BIEN *parler. Se* BIEN *conduire.* BIEN *travailler. Ils s'acquittèrent* BIEN *de leur devoir.* (Pasc.) *Le talent d'un auteur consiste à* BIEN *définir et à* BIEN *peindre.* (La Bruy.) *Les hommes sont comme les plantes, qui ne croissent jamais heureusement si elles ne sont* BIEN *cultivées.* (Montesq.) *On s'accoutume à* BIEN *parler en lisant souvent ceux qui ont* BIEN *écrit.* (Volt.) *Le véritable art du mensonge est de* BIEN *ressembler à la vérité.* (Ste-Beuve.) *Elles voient tout, mais elles sont trop ignorantes pour voir* BIEN. (H. Beyle.) *Surfaire et marchander ne sont pas nécessaires pour* BIEN *acheter et* BIEN *vendre.* (Mich. Chev.)

> Surtout, il est instruit en l'art de *bien* régner.
> CORNEILLE.

> *Bien* dire et *bien* parler ne sont rien sans *bien* faire.
> LA CHAUSSÉE.

> J'aime fort les journaux quand ils sont *bien* écrits.
> ANDRIEUX.

> Soyons *bien* buvants, *bien* mangeants :
> Nous devons à la mort de trois l'un en dix ans.
> LA FONTAINE.

> Oui, je pèse toujours mûrement une affaire,
> Et l'examine *bien* avant que m'engager.
> REGNARD.

— Avec goût, d'une manière sagement entendue, d'une façon agréable, qui plaît : *Etre* BIEN *mis,* BIEN *fait. Avoir la taille* BIEN *prise.*

— D'une façon prospère, utile, avantageuse : *Etre* BIEN *dans ses affaires. Etre* BIEN *à la cour. Tout va-t-il* BIEN*? Les affaires allaient* BIEN *en Italie.* (Volt.) *Il se porte* BIEN *: tout va* BIEN. (J.-J. Rouss.)

> Le travail allait *bien* alors; chaque semaine
> Le salaire assidu suffisait à la peine.
> LAMARTINE.

— Formellement, expressément : *Il est* BIEN *entendu qu'il se taira. Vous voilà* BIEN *averti. Cela est* BIEN *établi dans le contrat.* (Acad.) ‖ Tout à fait, exactement : *C'est* BIEN *lui. C'est* BIEN *cela que j'ai voulu dire. Si quelque chose pouvait me consoler de la perte de ma femme, c'est qu'elle est* BIEN *morte.* (Opinion d'un veuf.) ‖ Distinctement, clairement, de manière à ce qu'on ne s'y trompe pas : *Ayez soin de marcher immédiatement sur mes pas, afin qu'on voie* BIEN *que vous êtes à moi.* (Mol.)

— Il est vrai, assurément : *Les héros sans humanité peuvent* BIEN *forcer les respects et ravir l'admiration, mais ils n'auront pas les cœurs.* (Boss.) *Mahomet a* BIEN *pu se dire envoyé de Dieu, mais il n'a pas osé supposer qu'il ait été attendu.* (Boss.) *Il y a* BIEN *encore certaines choses que je pourrais supposer, mais je n'ai pas la vanité de m'y arrêter.* (Mariv.)

— Au moins, sans exagérer : *Il y a* BIEN *deux lieues d'ici là. Il y a* BIEN *trois ans que je ne l'ai vu.* (Acad.) *Il a* BIEN *un million de fortune.* (G. Sand.)

— Beaucoup, fort, très : *Je suis* BIEN *content. Il mange* BIEN. *Il a* BIEN *ri. Vous arrivez* BIEN *à propos. J'ai* BIEN *faim. Il fait* BIEN *chaud. Vous êtes* BIEN *peu instruit.* (Pasc.) *Les méchants ont* BIEN *de la peine à demeurer unis.* (Fén.) *Ma tante est* BIEN *plus mal que jamais ; elle s'en va tous les jours.* (Mme de Sév.) *Il faut avoir de* BIEN *éminentes qualités pour se soutenir sans la politesse.* (La Bruy.) *C'est être* BIEN *avancé dans la vie que de savoir souffrir.* (Mme de Maintenon.) *Le véritable courage est* BIEN *opposé à la témérité, qui n'examine rien.* (Fonten.) *Il faut être* BIEN *fort ou* BIEN *fou pour oser être intolérant.* (Volt.) *Les hommes perdent* BIEN *du temps quand ils sont éveillés.* (Ch. Nod.) *L'oisiveté de l'âme, qui dessèche la jeunesse des femmes, est* BIEN *autrement pénible dans l'âge plus avancé.* (Mme de Rémusat.) *Pour apprendre, l'enfant doit* BIEN *souvent croire avant de savoir.* (Vacherot.) *Oh! j'avais* BIEN *faim, répondit-elle ; mais de voir des batteries, ça m'écœure, je n'ai plus d'appétit.* (E. Sue.)

> Souvent femme varie;
> *Bien* fol est qui s'y fie.
> FRANÇOIS Ier.

> *Bien* est-il vrai qu'auprès d'une beauté
> Paroles ont des vertus merveilleuses.
> LA FONTAINE.

> Y va-t-il de l'honneur? Y va-t-il de la vie?
> — Il y va de *bien* plus. . . . . . .
> CORNEILLE.

— Un grand nombre : *De* BIEN *des gens, il n'y a que le nom qui vaille quelque chose.* (La Bruy.) *Les Anglais et les Hollandais se sont disputé longtemps le commerce de la côte d'Or, et cette guerre d'avarice a produit* BIEN *des perfidies et* BIEN *des crimes.* (La Harpe.) BIEN *des choses ne sont impossibles que parce qu'on s'est accoutumé à les regarder comme telles.* (Duclos.) *Si la pensée pouvait tuer, la haine ferait* BIEN *des assassins.* (Laténa.)

> *Bien* des dates manquaient à ce journal sans suite.
> LAMARTINE.

> Si nos femmes sont infidèles,
> Consolons-nous; *bien* d'autres le sont qu'elles.
> LA FONTAINE.

> On hasarde de perdre en voulant trop gagner;
> *Bien* des gens y sont pris. . . . . . .
> LA FONTAINE.

— S'emploie souvent par redondance ou seulement pour donner plus d'énergie à l'expression : *Je le savais* BIEN. *Je m'en doutais* BIEN. *Il le faut* BIEN. *Nous verrons* BIEN. *Je vous comprends* BIEN. *Vous aviez* BIEN *raison. Allez-y, ou* BIEN *j'irai moi-même.* (Acad.) *Je puis* BIEN *suivre un si grand exemple.* (Boss.) *On m'avait* BIEN *dit que vous étiez roide sur l'article.* (Le Sage.) *Il faut* BIEN *le dire, dans une rencontre entre deux escadres française et anglaise, le succès sera toujours vivement disputé.* (Prince de Joinville.)

> Adieu, sors, et surtout garde *bien* qu'on te voie.
> CORNEILLE.

> Peut-être que l'absence, ou *bien* la jalousie,
> Nous ont rendu leurs cœurs, que l'hymen nous ôta.
> LA FONTAINE.

— Dans ses divers sens, *bien* est souvent précédé d'un adverbe qui le modifie lui-même : *Assez* BIEN. *Très-*BIEN. *Fort* BIEN. *Tout à fait* BIEN. *Moins* BIEN. *Aussi* BIEN. *Trop* BIEN. *La société accueille assez* BIEN *le vice quand le scandale ne s'y trouve pas.* (Benj. Const.) *La sévérité sied très-*BIEN *à ceux qui ont l'autorité en main.* (Vauven.) *Guillaume cachait assez* BIEN *sa peine secrète devant sa mère.* (G. Sand.)

— *Bien ou mal*, De façon ou d'autre :

> Ma pensée au grand jour partout s'offre et s'expose;
> Et mon vers, *bien ou mal*, dit toujours quelque chose.
> BOILEAU.

‖ *Ni bien ni mal*, D'une façon ni bonne ni mauvaise; sans faveur ni malveillance marquée : *Ce travail est fait* NI BIEN NI MAL. *La reine me reçut* NI BIEN NI MAL. ‖ *Tant bien que mal*, D'une façon médiocrement satisfaisante : *Il s'en tira* TANT BIEN QUE MAL. ‖ *Que bien que mal* a été employé dans le même sens :

> Ils tâchaient donc de faire leur devoir,
> *Que bien que mal*, et selon leur pouvoir.
> LA FONTAINE.

> *Que bien que mal* elle arriva
> Sans autre aventure fâcheuse.
> LA FONTAINE.

— *Etre bien*, Etre juste, convenable, légitime, digne d'approbation ou d'éloge, sagement réglé, ordonné : *Ce que vous faites là n'*EST *pas* BIEN. *Croyez-vous que cela* SOIT BIEN? *Croyez-vous cela* BIEN? *Ah! cela n'*EST *pas* BIEN! *On trouve ceci* BIEN *et cela mal. Voilà qui* EST BIEN, *mes fils seront gentilshommes.* (Mol.) *Ce qui* EST BIEN *et conforme à l'ordre est tel par la nature des choses, et indépendamment des conventions humaines.* (J.-J. Rouss.) *Tout* EST BIEN, *sortant des mains de la nature.* (J.-J. Rouss.) *Tout* EST BIEN *dans les desseins de la Providence.* (De Gérando.)

> O malheureux mortels! ô terre déplorable!
> Philosophes trompés, qui criez : Tout *est bien!*
> VOLTAIRE.

‖ Avoir de la fortune, être à son aise : *Il a reçu un héritage; il* EST *très-*BIEN *maintenant. Je crois qu'il n'*EST *pas* BIEN *dans ses affaires.* ‖ Etre abondamment pourvu : ETRE BIEN *en terres, en argent. J'*ÉTAIS *trop* BIEN *en habits et en argent pour faire une triste figure.* (Le Sage.) ‖ Etre dans une situation commode : *On* EST *fort* BIEN *dans ce fauteuil! Je* SUIS BIEN *ici, je n'en bougerai pas.*

> Dans un grenier qu'on *est bien* à vingt ans!
> BÉRANGER.

‖ En parlant des choses, Etre élégant, fait avec habileté, avec goût : *Ce dessin* EST *très-*BIEN. *Cette coupe d'habit* EST *assez* BIEN. *Eh! mais sans doute, nos modes, nos parures, tout ce qui* EST BIEN *nous vient de Paris.* (Scribe.) ‖ En parlant d'une femme, Avoir un air distingué, une figure agréable : *Cette jeune personne* EST BIEN, EST *fort* BIEN. *La comtesse Esterhazy, jadis belle,* EST *encore* BIEN. (Chateaub.) *La trouvez-vous belle, ma fille? — Elle* EST *assurément fort* BIEN, *charmante.* (G. Sand.) ‖ En parlant d'un homme, Avoir des manières, de la politesse, de l'éducation : *A Paris, pour* ÊTRE BIEN, *il faut faire attention à un million de petites choses.* (H. Beyle.) ‖ Vivre en bonne intelligence, être lié d'affection : *J'apprends un bruit... que nous ne* SOMMES *pas* BIEN *ensemble.* (Boss.) *Timocrate commence à n'*ÊTRE *plus si* BIEN *avec Protésilas.* (Fén.) *Léopold de Lorraine a eu la prudence d'*ÊTRE *toujours* BIEN *avec la France.* (Volt.)

> Il aura su qu'Alcippe *était bien* avec vous.
> CORNEILLE.

‖ On dit *vivre bien* dans le même sens : *L'indulgence est le secret de* VIVRE BIEN *avec tout le monde.* (Mme de Montmarson.) ‖ Etre en faveur, être bien vu : ETRE BIEN *auprès de quelqu'un. C'est là le secret d'*ÊTRE BIEN *auprès d'eux.* (Mol.) *Vous* ÊTES BIEN *auprès des deux princesses.* (Mol.) ‖ Fam. *Etre du dernier bien avec quelqu'un*, Etre au mieux avec lui; être tout à fait dans son intimité, dans ses bonnes grâces : *Je* SUIS DU DERNIER BIEN *avec le ministre. Je* SUIS DU DERNIER BIEN *avec Voltaire; j'ai reçu une lettre de quatre pages aujourd'hui.* (Mme du Deffand.) *A l'Opéra, il causait avec les journalistes, car il* ÉTAIT *avec eux* DU DERNIER BIEN, *et il y avait entre eux un continuel échange de petits services.* (Balz.) ‖ Se dit aussi pour faire entendre une liaison où l'amour a plus de part que l'amitié : *Il cultiva beaucoup la société de madame de Sérizy, avec laquelle il* ÉTAIT, *au dire des salons,* DU DERNIER BIEN. (Balz.)

> On dit qu'avec Bélise il *est du dernier bien.*
> MOLIÈRE.

— *Etre bien avec soi-même*, Avoir la conscience tranquille, n'éprouver aucun remords : *L'essentiel est d'*ÊTRE BIEN AVEC SOI-MÊME. (Volt.) *Le grand secret du bonheur, c'est d'*ÊTRE BIEN AVEC SOI-MÊME. (J. Janin.)

— *C'est bien, c'est très-bien, c'est fort bien*, et, ellipt., *bien*, *très-bien*, *fort bien*, marquent l'assentiment, l'approbation : BIEN, FORT BIEN, *je n'y vois aucun empêchement.* (Acad.) *Montez plus haut. — M'y voilà. —* FORT BIEN, *vous êtes en sûreté.* (La Bruy.) ‖ Par impatience, En voilà assez, c'en est trop; vous me fatiguez par vos discours : FORT BIEN, *je vois maintenant ce que j'ai à faire.* BIEN, BIEN, *j'entends ce que vous voulez dire.* (Acad.) ‖ S'emploie aussi ironiq. et par manière de reproche : C'EST BIEN, FORT BIEN, *ne vous gênez pas.*

— *C'est bien à vous de*, Vous faites bien, vous êtes aimable, vous me faites un grand plaisir de : C'EST BIEN À VOUS DE *vous être souvenu de moi. Vous songez à venir nous voir,* C'EST *très-*BIEN À VOUS. ‖ Ironiq. Il ne vous convient pas du tout de : C'EST BIEN À VOUS DE *reprendre les autres!* C'EST BIEN À TOI, *jeune efféminé,* À *me disputer la gloire des combats!* (Fén.)

> ..... *C'est bien à vous* d'oser ainsi nommer
> Un Dieu que votre bouche enseigne à blasphémer.
> RACINE.

— *Cela est bien de lui, de son caractère*, C'est bien là ce qu'on devait attendre de lui, cela répond bien à l'idée qu'on s'était faite de son caractère : *Il s'est séparé de sa femme! Oh!* CELA EST BIEN DE LUI!

— *C'est bien fait*, Il a eu ce qu'il méritait : *On l'a puni,* C'EST BIEN FAIT. C'EST BIEN FAIT! *pourquoi y allait-il?*

— *Faire bien*, *Bien faire*, Agir en honnête homme : *Ceux-là* FONT BIEN *qui font ce qu'ils doivent.* (La Bruy.) *Ceux qui* FONT BIEN *mériteraient seuls d'être enviés, s'il n'y avait encore un meilleur parti à prendre, qui est de faire mieux.* (La Bruy.) *La science s'étend et le fait s'anéantit : le monde veut enseigner à* BIEN FAIRE, *et personne ne veut l'apprendre.*

(J.-J. Rouss.) *Il arrive toujours bien à celui qui* FAIT BIEN. (***.)

Bien dire et bien parler ne sont rien sans *bien faire.*
LA CHAUSSÉE.

‖ Agir prudemment, se comporter avec sagesse : *Vous* FAITES BIEN *de ne pas vous y fier. Si vous* FAISIEZ BIEN, *vous partiriez avec moi. Pour* BIEN FAIRE, *il faudrait lui écrire. Un père, voulant dégoûter sa fille du mariage, lui disait : « Ma fille, celle qui se marie* FAIT BIEN, *mais celle qui ne se marie pas fait encore mieux. — Mon père, répondit la petite rusée,* FAISONS BIEN ; *fera mieux qui pourra. »*

— *Bien dire,* Parler éloquemment, pertinemment : BIEN DIRE *et bien faire sont deux choses.* ‖ S'emploie aussi substantiv. : *Admirer le* BIEN DIRE *de quelqu'un.* ‖ *Bien dit,* Ce que l'on a exprimé avec justesse ou éloquence : *Voilà qui est* BIEN DIT.

— *Vouloir bien,* Donner son consentement : *Je le* VEUX BIEN.

Du maître je *veux bien* endurer l'arrogance :
On passe à la fortune un peu d'impertinence.
ETIENNE.

‖ Admettre par complaisance ou par concession : *Je* VEUX BIEN *que cela soit, puisque vous l'affirmez.* ‖ Entendre, vouloir expressément : *Je* VEUX BIEN *que vous sachiez que l'on veille sur vous.* ‖ *Voulez-vous bien?* Formule déprécative ou impérative : VOULEZ-VOUS BIEN *me faire ce plaisir?* VOULEZ-VOUS BIEN *vous taire?*

— *Venir bien,* Croître, se développer d'une manière satisfaisante : *Ces plantes* VIENNENT BIEN, *ne* VIENNENT *pas* BIEN. *La vigne* VIENDRA BIEN *à cette exposition. Cet enfant* VIENT *très-*BIEN.

— *Tourner bien,* Réussir : *Suivant que cela* TOURNERA BIEN *ou mal. Je crois que ce jeune homme* TOURNERA BIEN.

— *Se trouver bien,* Etre dans un bon état de santé : *Depuis son dernier voyage aux eaux, il se* TROUVE BIEN, *très-*BIEN. ‖ Être satisfait de sa situation, avoir ses aises : *Il* S'EST TROUVÉ *très-*BIEN *chez moi.* ‖ Avoir à se féliciter de, gagner à : *Il* SE TROUVE BIEN *d'avoir suivi mes conseils. On* SE TROUVE *toujours* BIEN *d'avoir de la sincérité.* (Mme de Sév.)

— *Se tenir bien,* Avoir un bon maintien : *Cette jeune personne* SE TIENT BIEN. ‖ Avoir une contenance ferme, assurée : TENEZ-VOUS BIEN, *ce cheval est ombrageux.*

— *Bien prendre,* Entendre, expliquer, interpréter une chose comme elle doit l'être :

Mais de ces goûts la dissemblance extrême,
A le *bien prendre,* est un faible problème.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Entendre, prendre une chose en bonne part : *Allons, il a* BIEN PRIS *ce que nous lui disions.* ‖ *Bien prit à,* Il fit bien de, heureusement il : BIEN ME PRIT *de m'être défié. Il s'en alla, et* BIEN LUI *en* PRIT. *Il s'avança soudainement de ce côté, sa serpette ouverte à la main, et* BIEN LUI *en* PRIT, *car le compagnon qui l'escortait n'était autre qu'un vieux loup.* (Ch. Nod.)

— *Il s'en faut bien, Bien s'en faut,* Il s'en faut de beaucoup : *Nous ne sommes pas encore arrivés,* BIEN S'EN FAUT. IL S'EN FAUT BIEN *que je sois content de lui.*

— *Oui bien,* Sans doute, certainement : *Vous me demandez si je vous donnerai de l'argent;* OUI BIEN, *si j'en reçois.* (Laveaux.)

— *Voilà bien,* On reconnaît parfaitement à cela : *Il a oublié ce qu'il devait dire; la* VOILÀ BIEN, *cette tête sans cervelle! Elle courbe la tête et se tait; la* VOILÀ BIEN; *elle est si bonne!*

Voilà bien la sirène et la prostituée,
Le type de l'égout, la machine inventée
Pour désopiler l'homme et pour boire son sang.
A. DE MUSSET.

‖ Ironiq. *Nous voilà bien,* Se dit pour exprimer qu'on est dans une position embarrassante, fâcheuse : *Eh bien! l'affaire est perdue!* NOUS VOILÀ BIEN *à présent!*

— Prov. et fig. *Autant vaut bien battre que mal battre,* Il est des circonstances où il ne faut point s'épargner, quoi qu'il puisse arriver. ‖ *Qui bien aime bien châtie,* Un amour véritable est celui qui ne craint pas d'user d'une sage sévérité. C'est la traduction du proverbe latin : *Qui bene amat bene castigat.* V. ces mots. ‖ *Tout est bien qui finit bien,* Se dit d'une entreprise qui a réussi malgré des prévisions contraires.

— Impers. *Il est bien,* Il est convenable, il est juste, louable, bienséant : IL EST BIEN *de savoir se taire.* IL *n'*EST *pas* BIEN *d'être trop sévère.* IL EST BIEN *de garder une certaine dignité, mais* IL *n'*EST *pas* BIEN *qu'elle dégénère en morgue et en insolence.* (Acad.)

— Loc. interject. *Hé bien! Eh bien!* Marque l'étonnement, l'interrogation, l'exhortation, la restriction, la concession : HÉ BIEN, *que vous en semble?* HÉ BIEN, *travaillez donc.* EH BIEN, *qu'en dites-vous?* HÉ BIEN, *ne vous l'avais-je pas dit? Vous croyez peut-être qu'il se fâcha :* EH BIEN, *non.* EH BIEN *soit, j'y consens.*

Eh bien! à me venger n'est-il pas préparé?
RACINE.

Hé bien! madame, *hé bien!* ils seront satisfaits.
MOLIÈRE.

Eh bien! manger moutons, canaille, sotte espèce,
Est-ce un péché?..... LA FONTAINE.

‖ *Ah bien oui!* Exclamation dont on se sert pour marquer combien quelqu'un se trompe, combien il s'en faut qu'il en soit ainsi : *Vous n'avez donc rien obtenu des débiteurs de votre père?* — AH BIEN OUI! *si tu avais vu les mines allongées qu'ils m'ont faites!* (Scribe.)

— Loc. adv. *Bien plus,* En outre, non pas seulement cela, mais... : *Il ne m'a pas obligé ;* BIEN PLUS, *il m'a desservi.*

Bien plus, on ne vous souffre ici que ce seul jour.
CORNEILLE.

Bien plus, d'un tas d'écus qu'à huis clos on manie
Mon oreille a surpris l'indiscrète harmonie.
PIRON.

‖ *Aussi bien,* D'ailleurs, du reste, après tout, au surplus : *Je n'ai que faire de l'en prier;* AUSSI BIEN *ne m'écouterait-il pas.* (Acad.)

Je veux vous épargner jusques à ma présence ;
Aussi bien mes respects redoublent vos mépris.
RACINE.

Aussi bien, que ferais-je en ce commun naufrage?
RACINE.

‖ *Bel et bien,* Réellement, positivement ; tout à fait, sans hésiter : *Il fut pris* BEL ET BIEN. *Il avala* BEL ET BIEN *toute la bouteille.* ‖ *Bien et beau* se disait dans le même sens :

Cependant arrivé, vous sortez *bien et beau,*
Sans prendre de repos ni manger un morceau.
MOLIÈRE.

Le lacs était tout prêt; il ne manquait qu'un homme,
Celui-ci se l'attache et se pend *bien et beau.*
LA FONTAINE.

Le fermier vient, le prend, l'encage *bien et beau,*
Le donne à ses enfants pour servir d'amusette.
LA FONTAINE.

‖ *Un peu bien,* Beaucoup trop.

J'y trouverai comme elle un joug *un peu bien* rude.
CORNEILLE.

Cette locution, qui appartient à la vieille langue, ne laisse pas d'être encore employée quelquefois, mais toujours plaisamment : *Une femme* UN PEU BIEN *mûre.*

— Loc. conj. *Bien que,* Quoique, encore que : *Nous chérissons notre patrie* BIEN QU'*elle soit ingrate.* (Barthél.) BIEN QUE *vous me promettiez de grands appuis, je ne suis pas sans inquiétude.* (Alex. Dum.) *La France de la Révolution sent ce qu'elle est,* BIEN QU'*elle ne soit pas ce qu'elle doit devenir.* (Guizot.) *Il avait du cœur,* BIEN QU'*histrion, autant qu'un capitaine.* (Th. Gaut.) *J'ai les tristesses d'un philosophe,* BIEN QUE *je sois un pauvre philosophe; j'ai les besoins d'un poëte,* BIEN QUE *je sois un poëte fort mince.* (G. Sand.) *J'ai tout vu, tout compris, tout senti,* BIEN QUE *je fusse presque fou.* (G. Sand.)

Pour moi, *bien que* vaincu, je me répute heureux.
BOILEAU.

Mais *bien qu*'il l'abandonne, il l'adore dans l'âme.
RACINE.

‖ *Aussi bien que,* De même que, autant que, tout comme : *L'or* AUSSI BIEN QUE *le cuivre. Faire périr les bons* AUSSI BIEN QUE *les méchants. Vous soupirez pour la gloire* AUSSI BIEN QUE *lui.* (La Font.) *Cet amour social entre les castors,* AUSSI BIEN QUE *le produit de leur intelligence réciproque, ont plus de droit à notre admiration que l'adresse du singe et la fidélité du chien.* (Buffon.) *On pleure par affectation* AUSSI BIEN QUE *par émotion vraie.* (Ste-Beuve.) *L'esprit est le souverain artisan des grandes choses, des actions militaires* AUSSI BIEN QUE *des actions civiles.* (Balz.)

Leurs plaisirs sont communs *aussi bien que* leurs [peines.
RACINE.

On pâlit de colère *aussi bien que* de crainte.
C. DELAVIGNE.

L'absence est *aussi bien* un remède à la haine
Qu'un appareil contre l'amour.
LA FONTAINE.

.... Le juste, *aussi bien que* le sage,
Du crime et du malheur *sait* tirer avantage.
VOLTAIRE.

‖ *Si bien que,* De sorte que, tellement que, à un tel point que : *La nuit nous surprit,* SI BIEN QU'*il fallut nous arrêter en route.* (Acad.) *Boussac a le bon goût de se lier* SI BIEN *au sol,* QU'*on peut y faire une belle étude de paysage à chaque pas, en pleine rue.* (G. Sand.)

La chétive pécore
S'enfla *si bien qu*'elle creva.
LA FONTAINE.

‖ *Bien loin que,* Tant s'en faut que : BIEN LOIN QU'*il soit disposé à vous servir, il est homme à vous chercher querelle.*

— Loc. prép. *Bien loin de,* A une grande distance de : *Il est* BIEN LOIN *d'ici.* ‖ Fort différent de, fort étranger à : *Ceci est* BIEN LOIN DE *la perfection. Cette intention est* BIEN LOIN DE *ma pensée.* ‖ Tout au contraire de : BIEN LOIN DE *vouloir lui nuire, je cherche à lui être utile.*

— **Syn. Bien, abondamment, en abondance, amplement, beaucoup, considérablement, copieusement, à foison, fort, largement.** V. ABONDAMMENT.

BIEN-AIMÉ, ÉE adj. Qui est tendrement aimé, qui est un objet de prédilection : *C'était son fils* BIEN-AIMÉ, *sa fille* BIEN-AIMÉE. *Jean l'évangéliste était le fils* BIEN-AIMÉ *de Jésus. Joseph était le fils* BIEN-AIMÉ *de son père.* (Boss.) *Je n'ai plus le couvert où je me promène depuis cinquante ans! mes* BIEN-AIMÉS *tilleuls ont été rasés!* (Balz.) *Nous ne saurions dire ce qu'il y avait en lui de tendresse enthousiaste pendant qu'il évoquait ainsi l'image de son fils* BIEN-AIMÉ. (P. Féval.)

A l'enfant *bien-aimé* pour qui j'ai fait des vœux,
Lorsque l'eau du baptême a mouillé ses cheveux...
C. DELAVIGNE.

Entrez, dira le chœur des anges,
O vous, d'un Dieu de paix les enfants *bien-aimés.*
C. DELAVIGNE.

— Substantiv. : *Joseph et Benjamin étaient les* BIEN-AIMÉS *et toute la joie de Jacob.* (Boss.) ‖ Se dit particulièrement d'un amant ou de sa maîtresse : *Tiens, ma* BIEN-AIMÉE, *prends cette branche fleurie de citronnier, que j'ai cueillie dans la forêt.* (B. de St-P.) *Celle qui est tout amour ne quitterait-elle pas le monde pour son* BIEN-AIMÉ? (Balz.) *Une véritable amante voudrait voir tous les peuples du monde obéir à son* BIEN-AIMÉ. (Balz.)

Auprès du *bien-aimé,* qui doit venir demain,
L'heure serait si belle et si beau le chemin !
H. CANTEL.

. . . . Il avait de ses bras
Entouré doucement sa pâle *bien-aimée.*
A. DE MUSSET.

— Poétiq. Objet soumis aux caresses, à la douce influence de certaines causes physiques : *Ami de la fleur, le soleil glisse ses rayons à travers les feuilles des chênes, et les affaiblit pour colorer le calice de sa* BIEN-AIMÉE. (Balz.)

BIENAIMÉ (Pierre-Théodore), architecte français, né à Amiens en 1765, mort à Paris en 1826. Il venait de remporter le grand prix à l'Académie des beaux-arts, lorsque les académies furent supprimées par la Convention. En 1797, il fut chargé de reconstruire la salle Favart. En 1815, il fit faire des réparations aux Thermes de Julien; et, en 1823, il entreprit la restauration de l'église Saint-Germain-des-Prés.

BIENAIMÉ (Paul-Emile), musicien français, né à Paris en 1802. Elève du Conservatoire, il étudia l'harmonie sous la direction de Dourlen et eut M. Fétis pour maître de contre-point. M. Bienaimé remporta, au concours de 1825, le premier prix de composition, et, en 1828, fut nommé professeur d'harmonie et d'accompagnement au Conservatoire. Beaucoup de nos artistes les plus distingués sont sortis de la classe de M. Bienaimé, qui, de plus, a exercé pendant plusieurs années les fonctions de maître de chapelle à Notre-Dame. En 1844, il a publié un ouvrage fort recommandable sous ce titre : *Cinquante études d'harmonie pratique* (Troupenas, éditeur).

BIEN-AISE s. m. Etat agréable où se trouve le corps quand il a ses aises :

Si la paresse est un *bien-aise,*
Au tombeau nous paresserons. PIIS.

BIENAISE (Jean), chirurgien français, né à Mazères, mort en 1681. Il est l'inventeur du lithotome caché ou attrape-lourdaud, pour opérer le bubocèle, et il remit en pratique la suture des tendons. En mourant, il légua à l'école de Saint-Côme un revenu annuel de 600 livres pour l'entretien de deux démonstrateurs, l'un d'anatomie, l'autre de chirurgie. On a de lui : *Les opérations de chirurgie par une méthode courte et facile.* (Paris, 1688 et 1693.)

BIEN-ALLER s. m. Souhait de réussite, de bonne chance dans une entreprise, dans une partie de plaisir : *Comme notre glorieux patron saint Hubert doit rougir d'aise, se frotter les mains et siffler joyeusement son plus encourageant* BIEN-ALLER, *lorsque, par une belle matinée de novembre, alors qu'après une nuit humide le vent se fixe au nord, qu'un tiède soleil colore de ses fauves reflets la feuille empourprée qui tournoie détachée de la branche, il jette un regard sur ce monde où le rappellent ses affinités rétrospectives; il contemple ce qui se passe sur le coin de terre où les traditions dont il fut l'initiateur chrétien se sont le plus fidèlement conservées.* (G. de Cherville.)

BIENAYMÉ (Irénée-Jules), publiciste français, né à Paris en 1796. A sa sortie de l'Ecole polytechnique, il entra dans l'administration des finances, et il devint inspecteur général. L'Académie des sciences l'admit parmi ses membres libres en 1852. Il a publié : *De la durée de la vie depuis le commencement du* XIXe *siècle* (1835); *Considérations à l'appui de la découverte de Laplace sur la loi de probabilité dans la méthode des moindres carrés* (1855); des *Extraits des comptes rendus de l'Académie des sciences,* etc.

BIENBOSCUM, nom latin de Biesbosch.

BIEN-DIRE s. m. Manière de dire polie, élégante, agréable; action ou faculté de s'exprimer d'une façon élégante et facile : *Pour bien parler, il faut préalablement penser d'une façon nette et logique; ainsi, faire bien et penser bien amènent le* BIEN-DIRE. (Encycl.) *L'abbé de Choisy perdit auprès du roi toute son insinuation, son esprit, son* BIEN-DIRE. (St-Sim.) *Il était amoureux fou de madame la duchesse de Berry, et en admiration perpétuelle de son esprit et de son* BIEN-DIRE. (St-Sim.)

Ils prétendent. . . . .
Qu'eux tout seuls du *bien-dire* ont trouvé la méthode,
Et que rien n'est parfait s'il n'est fait à leur mode.
RÉGNIER.

Las! si j'avais pouvoir d'oublier
Sa beauté, son *bien-dire,*
Et son tant doux, tant doux regarder,
Finirait mon martyre. ***

— Affectation de beau langage : *Etre sur son* BIEN-DIRE. *Se mettre sur son* BIEN-DIRE.

— Prov. *Le bien-faire vaut mieux que le bien-dire,* Les bonnes actions valent mieux que les beaux discours. ‖ *Le bien-dire ne dispense pas du bien-faire,* Les beaux discours ne suffisent pas, il faut de bonnes actions.

— **Rem.** L'Académie, qui est dans l'habitude de ne jamais fixer une règle, sort, à propos de *bien-dire,* de son *silence prudent :* après avoir donné quatre exemples du mot *bien-dire* employé comme substantif, et qu'elle écrit avec un trait d'union, elle pose cette règle : « Pris substantivement, *bien dire* s'écrit sans trait d'union, » et appuie son dire de cet exemple : *Le bien faire vaut mieux que le* BIEN DIRE. Quand on s'en prend à la loi et aux prophètes, il faut ne s'aventurer qu'à bon escient; nous avons donc lu deux fois la singulière distraction que nous venons de signaler, et il nous semble qu'il n'y a nullement lieu d'introduire deux orthographes pour le substantif *bien-dire,* et que ce mot prend le trait d'union dans tous les cas. Entre les quatre exemples que cite l'Académie et la règle qu'elle pose, il y a quatre contradictions; c'est donc un quadruple avantage qu'elle remporte ici sur cette plaisante contradiction commise par un général bien connu : Etant allé voir ses trois fils au lycée de Besançon, il demande au proviseur s'il a lieu d'être satisfait de sa géniture : « Bons sujets, répond l'universitaire; seulement, ils jurent comme des païens. — Comment, ils jurent! reprend la vieille moustache; s...., n.. d. D...! est-ce moi qui vous ai donné cet exemple-là? »

BIEN-DISANT, ANTE adj. Qui parle avec facilité, avec élégance : *Ne confondez pas l'homme disert avec l'homme éloquent, le beau parleur avec le* BIEN-DISANT ; *car bien dire suppose bien penser et bien faire.* (Encycl.) *Il écoutait le jeune homme* BIEN-DISANT. (P.-L. Cour.)

Le *bien-disant* Ulysse, Ajax l'impétueux.
LA FONTAINE.

— Qui parle favorablement des autres; se dit par opposition à médisant : *Cet homme est* BIEN-DISANT. ‖ Ce mot, qui a beaucoup vieilli, est presque inusité dans ce dernier sens.

— Substantiv. Personne bien-disante :

Après ceux qui font des présents,
L'amour est pour les *bien-disants.*
RÉGNIER.

BIENER (Frédéric-Auguste), jurisconsulte allemand, né en 1787 à Leipzig. Fils d'un légiste renommé, il a successivement professé le droit aux universités de Berlin et de Dresde. On lui doit divers travaux, notamment : une *Histoire des Novelles de Justinien* (Berlin, 1824); *Mémoires sur l'histoire de l'instruction judiciaire et du jury* (Leipzig, 1827); *Matériaux pour une révision du Code de Justinien* (Berlin, 1833), etc.

BIEN-ÊTRE s. m. Douce quiétude produite par la satisfaction des besoins du corps et des désirs de l'âme : *Eprouver du* BIEN-ÊTRE *après de longues souffrances. Nous n'aimons pas tant notre être que notre* BIEN-ÊTRE. (Malebr.) *Le désir est une espèce de mésaise que l'amour du* BIEN-ÊTRE *met en nous.* (Vauven.) *Nous portons tous le désir du* BIEN-ÊTRE. (J.-J. Rouss.) *Le* BIEN-ÊTRE *agrandit la sensibilité.* (H. Taine.) *L'homme devient meilleur en raison du* BIEN-ÊTRE *qui lui échoit.* (H. Berthoud.) *Le* BIEN-ÊTRE *facilite à l'homme la pratique de toutes les vertus.* (L.-J. Larcher.)

Tout se plaint, tout gémit en cherchant le *bien-être.*
VOLTAIRE.

— Aisance, état de fortune dans lequel on peut satisfaire à tous ses besoins : *La misère avait affaibli les ressorts de l'âme de M. André, le* BIEN-ÊTRE *leur a rendu l'élasticité.* (Volt.) *Les chats sont possesseurs d'un* BIEN-ÊTRE *qui n'attend rien de nous; avec quelle économie ne jouissent-ils pas du* BIEN-ÊTRE! (Montcrif.) *J'attends de votre volonté seule un sacrifice de quelques années d'où dépend l'établissement de votre fille et le* BIEN-ÊTRE *de toute votre vie.* (B. de St-P.) *Dieu a voulu faire du* BIEN-ÊTRE *le prix du travail.* (Thiers.) *Le* BIEN-ÊTRE *sans l'éducation abrutit le peuple et le rend insolent.* (Proudh.) *La langue française est redevable du mot* BIEN-ÊTRE *à Antoine d'Urfé, qui s'en est servi le premier dans son épître au roi Henri IV. A quel roi, prince ou empereur devrons-nous la chose?* (E. Héreau.) *Le* BIEN-ÊTRE *domestique suit la sécurité civile.* (H. Taine.) *Le* BIEN-ÊTRE *des ouvriers concourt à la prospérité des chefs d'industrie.* (J. Simon.) *L'art de gouverner, c'est l'art d'administrer un pays, d'en conserver et d'en accroître le* BIEN-ÊTRE *et la moralité.* (E. de Gir.)

— Etat général de satisfaction et de prospérité : *La croyance à l'immortalité de l'âme est nécessaire au* BIEN-ÊTRE *de la société.* (L. Pinel.) *Le* BIEN-ÊTRE *universel n'est pas une utopie, car la misère populaire n'est pas une nécessité.* (E. de Gir.) *Le* BIEN-ÊTRE *universel n'est qu'une question d'ordre économique dont il faut trouver la loi éternelle.* (E. de Gir.)

— **Syn. Bien-être, béatitude, bonheur, félicité, plaisir, prospérité.** — V. BÉATITUDE.

— **Antonymes.** Malaise, mal-être, souffrance, besoin, détresse, misère, pauvreté.

BIEN-FAIRE v. n. ou intr. Rendre service, faire du bien : *Sa première inclination est de nous* BIEN-FAIRE. (Boss.) *Il reçoit comme un bienfait, quand nous lui donnons le moyen de nous* BIEN-FAIRE. (Boss.) *Chacun est obligé de*

BIEN-FAIRE *aux plus inconnus.* (Lanoue.) ‖ Ce mot a vieilli.

BIEN-FAIRE s. m. Action de faire du bien. ‖ Inus.

— Prov. *Le bien-faire vaut mieux que le bien-dire,* Les bonnes actions valent mieux que les beaux discours.

BIENFAISANCE s. f. (bi-ain-fè-zan-se — lat. *beneficentia,* même sens; formé de *bene,* bien, et *facere,* faire. Ce mot a affecté d'abord la forme latine de *bénéficence.* V. plus loin *remarque*). Action ou habitude de faire du bien, penchant à rendre service : *La* BIENFAISANCE *est l'élément de toute âme honnête.* (Bruyes.) *Le peuple ne connaît guère dans les riches d'autre vertu que la* BIENFAISANCE. (B. de St-P.) *La* BIENFAISANCE *est le bonheur de la vertu; il n'y en a point de plus assuré et de plus grand sur la terre.* (B. de St-P.) *J'ai cherché un terme qui nous rappelât précisément l'idée de faire du bien aux autres, et je n'en ai pas trouvé de plus propre pour me faire entendre que le terme de* BIENFAISANCE. (L'abbé de St-Pierre.) *Tel est l'attrait de la* BIENFAISANCE, *que si nous refusons de la pratiquer, nous aimons encore ce qui peut nous en retracer l'image.* (J. Droz.) *La* BIENFAISANCE *est si douce qu'il suffit, pour être ému, de penser à ceux qui l'exercent.* (J. Droz.) *La* BIENFAISANCE *est une partie essentielle de la probité du riche.* (Laténa.) *La continuité d'un sacrifice donne à la* BIENFAISANCE *un caractère grave et sublime que n'obtient pas toujours le plus brillant héroïsme.* (Lemontey.) *La* BIENFAISANCE *est l'habitude de prendre du sien pour donner à autrui.* (V. Parisot.) *Nul ne doit se plaindre de son partage, mais il doit bénir Dieu de sa* BIENFAISANCE *infinie.* (O. Vidal.) *La* BIENFAISANCE *est une qualité, la charité est une vertu.* (L. Veuillot.)

La *bienfaisance* est un besoin de l'âme.
DE BELLOY.

La grandeur véritable est dans la *bienfaisance.*
ARNAUD.

Aux êtres animés tu donnas l'existence,
Pour épancher sur eux ta vaste *bienfaisance.*
SAINT-LAMBERT.

On ne sait ce que c'est que de payer ses dettes,
Et de sa *bienfaisance* on remplit les gazettes.
COLIN D'HARLEVILLE.

C'est usurairement placer la *bienfaisance,*
Qu'au delà du bienfait chercher sa récompense.
LAYA.

La *bienfaisance* est un besoin de l'âme :
Heureux, elle nous rend notre bonheur plus doux,
L'étend, le multiplie, en prévient les dégoûts;
Malheureux, elle charme et suspend nos misères :
On ressent moins ses maux en consolant ses frères.
***

— *Bureaux de bienfaisance,* Etablissements de charité où les indigents reçoivent du pain, des vêtements, des remèdes et des secours de tous genres : *Les* BUREAUX DE BIENFAISANCE *sont principalement institués pour soulager ceux qu'on nomme* pauvres honteux. (Encycl.)

— Dr. *Contrat de bienfaisance,* Contrat dans lequel l'une des parties procure à l'autre un avantage purement gratuit.

— Iconog. La bienfaisance est ordinairement représentée par les artistes sous les traits d'une jeune femme chastement drapée, à la physionomie douce et compatissante, tenant à la main une pièce de monnaie, un pain, un vêtement ou tout autre objet destiné au soulagement de l'infortune. Parmi les nombreuses représentations de ce genre exécutées par des artistes contemporains, nous citerons : trois statues de marbre, par MM. Ramus (Salon 1844), Benzoni (1855), Gumery (1859); un bas-relief, par M. Vilain (1845). Un autre bas-relief, exposé par M. Deseine en 1822, représente la *Bienfaisance répandant ses dons sur les vieillards et la maternité :* il décore un tombeau au Père-La-Chaise. V. CHARITÉ.

— **Rem.** On assigne trois origines à notre mot *bienfaisance,* et l'on comprend que la paternité d'une si charmante appellation soit vivement disputée. Notre vieille langue rendait plus étymologiquement la même idée par le mot *bénéficence : Ses plus assurées espérances estoient en lui-même, en dévotion envers les dieux, fiance en ses amis, suffisance de peu, continence,* BÉNÉFICENCE, *mépris de la mort, magnanimité...* (Amyot.) *Ils devoient avoir reconnoissance des gratuités, bontés et* BÉNÉFICENCES *de nostre grand roi.* (Sully.) Bailly fait honneur de ce mot à Gresset; dans l'éloge qu'il a composé sur ce poëte aimable, il dit : « Gresset était doux, humain, *bienfaisant ;* c'est lui qui a enrichi la langue du mot *bienfaisance :* c'était le mot de son cœur. » Voltaire, trompé par la phrase citée plus haut dans nos exemples, l'attribue à l'auteur du *Projet de paix perpétuelle :*

Certain législateur, dont la plume féconde
Fit tant de vains projets pour le bien de ce monde,
Et qui depuis trente ans écrit pour des ingrats,
Vient de créer un mot qui manque à Vaugelas :
Ce mot est *bienfaisance :* il me plaît, il rassemble,
Si le cœur en est cru, bien des vertus ensemble.
Petits grammairiens, grands précepteurs de sots,
Qui pesez la parole et mesurez les mots,
Pareille expression vous semble hasardée,
Mais l'univers entier doit en chérir l'idée.

Il paraît prouvé aujourd'hui que ce mot a pour véritable père notre vieux Balzac. *Bienfaisance* n'a commencé à figurer au Dictionnaire de l'Académie que dans l'édition de 1762. D'Olivet et le lourd abbé Desfontaines s'élevèrent vivement contre cette expression, mais depuis que Voltaire l'a enchâssé dans ses vers comme une perle fine, cette expression n'a cessé de briller, dans notre vocabulaire, d'un éclat aussi vif que légitime.

Bienfaisance publique (DE LA), par M. de Gérando, publié en 1839 (Paris, 4 vol. in-8°, 2e édition). Une introduction riche de faits précède cet ouvrage, qui jouit d'une estime méritée. Il se compose de quatre parties. Dans la première, l'auteur étudie l'indigence d'une manière générale; il en analyse les causes; il en apprécie les rapports avec les lois, les mœurs, l'état de l'industrie; il signale les droits qu'elle a à être secourue et les limites de ces droits. Il expose ainsi avec clarté l'étendue réelle du mal auquel la bienfaisance publique est destinée à porter remède. La seconde partie de l'ouvrage est consacrée aux institutions qui ont pour but de prévenir l'indigence. L'auteur examine d'abord tout ce qui tient à l'éducation des pauvres, et passe en revue l'histoire détaillée des institutions qui protégent leur enfance et leur jeunesse, les établissements destinés à assurer l'allaitement des enfants par leur mère, les salles d'asile pour ceux qui sont encore incapables de recevoir des leçons régulières, les établissements d'orphelins, les institutions d'enfants trouvés et délaissés, les écoles des pauvres, des sourds-muets, des aveugles. Après avoir ainsi suivi l'enfant de sa naissance jusqu'à l'âge adulte, il continue l'examen des moyens propres à prévenir l'indigence, en étudiant les institutions dont l'action s'exerce sur les hommes faits; tels sont les établissements de prêts et les monts-de-piété, les sociétés de prévoyance et d'assurance mutuelle, les caisses d'épargne ou d'accumulation; il consacre aussi plusieurs chapitres aux moyens généraux qui peuvent influer sur l'amélioration des classes peu aisées, et il est ainsi amené à étudier les conséquences qui résultent à cet égard des lois, des mesures administratives, des mœurs et de la religion. Dans la troisième partie, il s'enquiert des moyens de remédier à la pauvreté en fournissant aux indigents du travail, soit libre, soit forcé, et il passe en revue tous les divers systèmes de maisons de travail, de mendicité ou de colonisation, qui ont été adoptés en divers pays. Il étudie jusqu'à quel point et dans quelle mesure les émigrations peuvent servir à l'amélioration du sort des pauvres, et doivent être encouragées. En s'approchant de plus près des moyens directs de soulagement des malheureux, M. de Gérando examine les diverses méthodes de secours à domicile, leur valeur comparative, et trace les règles de ce genre d'institutions. Enfin, il arrive à l'étude des établissements hospitaliers, dernière ressource de la bienfaisance publique. Après un aperçu historique plein d'intérêt, il passe en revue les hôpitaux destinés aux maladies, soit générales, soit spéciales; les hospices pour les vieillards et les maisons consacrées aux aliénés. Dans la quatrième partie, l'auteur, profitant des connaissances acquises par le lecteur, revient à des considérations générales sur l'ensemble des secours. Il trace l'histoire des diverses législations sur les pauvres, soit chez les anciens, soit chez les modernes; il en apprécie l'esprit et les résultats, et traite de même des règles générales de l'administration des secours publics.

Ce rapide exposé suffit pour faire sentir l'importance de l'ouvrage de M. de Gérando. C'est un résumé méthodique de toutes les opinions qui ont influé sur le sort de l'indigence, et le répertoire des procédés par lesquels on a cherché à la prévenir ou à la guérir. Ce qui frappe surtout le lecteur, c'est la parfaite impartialité avec laquelle toutes les opinions sont débattues et toutes les institutions appréciées. A l'occasion de chaque classe d'établissements charitables, le livre cherche des points de comparaison dans les pays civilisés, et fait connaître, d'après les documents les plus authentiques, les procédés divers par lesquels on a tenté de servir la cause du malheur. Dans cette statistique de la pauvreté, on suit avec intérêt les institutions de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie, de l'Espagne et des Etats-Unis. Les efforts de tous sont appréciés avec une égale bienveillance. Les documents officiels y sont complétés par une expérience personnelle et par l'étude directe des institutions décrites.

BIEN-FAISANT (bi-ain-fè-zan) part. prés. du v. Bien-faire : *L'homme, en* BIENFAISANT, *ne dépend que de lui-même.* (J.-J. Rouss.) ‖ Inus.

BIENFAISANT, ANTE adj. (bi-ain-fè-zan, ante — de *bien* et *faisant*). Qui fait, qui aime à faire du bien : *Une personne* BIENFAISANTE. *Un cœur* BIENFAISANT. *Le Français est naturellement bon, ouvert, hospitalier,* BIENFAISANT. (J.-J. Rouss.) *Je vais, à ta lumière, leur montrer sur la terre une divinité* BIENFAISANTE. (B. de St-P.) *L'homme* BIENFAISANT *est le vrai sage.* (Alibert.) *On peut être* BIENFAISANT *sans être vertueux; on n'est pas vertueux sans être* BIENFAISANT. (V. Cousin.) *Celui-là seul mérite le nom de* BIENFAISANT, *qui fait le bien avec persévérance.* (Lemontey.)

Plus on est *bienfaisant,* plus on fait des ingrats.
DE BELLOY.

Tout mortel *bienfaisant* approche de Dieu même.
VOLTAIRE.

Et vous, divinités aux hommes *bienfaisantes,*
Qui tempérez les airs, qui régnez sur les plantes.
LA FONTAINE.

Il est beau de prévoir les retours dangereux,
Et d'être *bienfaisant* alors qu'on est heureux.
FRÉVILLE.

— Par anal. Qui a une action, une influence utile, salutaire : *Rosée* BIENFAISANTE. *Liqueur* BIENFAISANTE. *Soins* BIENFAISANTS. *La* BIENFAISANTE *nature. Pris dans une certaine mesure, le travail du corps est un exercice* BIENFAISANT *et même nécessaire.* (Vacherot.) *L'Eglise catholique était l'âme et la lumière du moyen âge, le* BIENFAISANT *contre-poids de la fortune et de la puissance.* (V. Cousin.) *Dieu me préserve de contester la vertu* BIENFAISANTE *de la liberté.* (V. Cousin.)

Je vais m'ensevelir dans le fond d'une terre,
Occuper mes loisirs par des soins *bienfaisants,*
Et veiller sur les mœurs de mes bons paysans.
C. DELAVIGNE.

— Subst. Personne qui aime à faire du bien, qui a de la bienfaisance : *Le vrai* BIENFAISANT *cherche et devine lui-même les infortunes.* (Encycl.)

Le conquérant est craint, le sage est estimé;
Mais le *bienfaisant* charme, et lui seul est aimé.
VOLTAIRE.

BIENFAIT s. m. (bi-ain-fé). Bien que l'on fait à quelqu'un; service, bon office qu'on lui rend : *Oublie les injures, jamais les* BIENFAITS. (Confucius.) *Celui-là tue et déshonore un* BIENFAIT, *qui le vend comme il vendrait une marchandise.* (Sénèque.) *Les* BIENFAITS *qui se succèdent lentement et à distance sont savourés davantage que ceux qui sont précipités.* (Machiavel.) *Les* BIENFAITS *sont le lien de la concorde publique et particulière.* (Boss.) *On sent qu'à la place des grands, on serait trop heureux de répandre la joie et l'allégresse dans les cœurs en y répandant des* BIENFAITS. (Mass.) *Le plaisir de faire du bien nous paye comptant de notre* BIENFAIT. (Mass.) *Les* BIENFAITS *sont un feu qui ne chauffe que de près.* (Volt.) *Les* BIENFAITS *ne doivent pas se peser à leur valeur intrinsèque, mais au poids du cœur.* (J.-J. Rouss.) *L'ingratitude serait rare si les* BIENFAITS *à usure étaient moins communs.* (J.-J. Rouss.) *Mes bienfaiteurs peuvent mourir; mais tant qu'il y a des hommes, je suis obligé de rendre à l'humanité les* BIENFAITS *que j'ai reçus d'elle.* (J.-J. Rouss.) *Les* BIENFAITS *qui ne ramènent pas un ennemi ne servent qu'à l'aigrir.* (Duclos.) *Les fruits de la terre sont annoncés par les fleurs; c'est ainsi que, parmi les hommes, les* BIENFAITS *doivent l'être par les grâces.* (Barthél.) *Un* BIENFAIT *qui se fait trop attendre est gâté quand il arrive.* (Oxenstiern.) *Je n'ai pas grande foi aux belles phrases; mais des actions, des faits bien nets, et je me rends : je crois au* BIENFAIT *argent comptant.* (Empis.)

Un *bienfait* reproché tint toujours lieu d'offense.
RACINE.

Tout *bienfait* avec lui porte sa récompense.
FAVART.

C'est perdre ses *bienfaits* que de les mal répandre.
BOURSAULT.

Un *bienfait* perd sa grâce à se trop publier;
Qui veut qu'on s'en souvienne, il le doit oublier.
CORNEILLE.

Tu trahis mes *bienfaits,* je les veux redoubler;
Je t'en avais comblé, je t'en veux accabler.
CORNEILLE.

Il soupirait le soir, si sa main fortunée
N'avait de ses *bienfaits* signalé la journée.
BOILEAU.

. . . . . Une âme généreuse
Enchaîne tous les cœurs par le nœud des *bienfaits.*
LEBRUN.

Publier un *bienfait,* s'il faut que je le dise,
C'est d'un acte obligeant faire une marchandise.
LAYA.

Le premier des plaisirs, et la plus belle gloire,
Est de répandre des *bienfaits;*
Si vous en recevez, publiez-le à jamais;
Si vous en répandez, perdez-en la mémoire.
VOLTAIRE.

— Se dit particulièrement des biens, des grâces, des faveurs que Dieu nous dispense, que la Providence, le ciel nous accordent : *Je veux partout publier les* BIENFAITS *de Dieu.* (Boss.) *Dieu exigera plus de celui à qui il aura plus donné; ses* BIENFAITS *deviendront la mesure de vos devoirs.* (Mass.) *O mon Dieu! partout où l'on tourne les yeux, on ne voit que les monuments de vos* BIENFAITS. (Chataub.) *Une femme sage et pieuse est un* BIENFAIT *du ciel.* (A. Saintine.)

L'amitié d'un grand homme est un *bienfait* des dieux.
VOLTAIRE.

Les dieux dans leurs *bienfaits* gardent-ils des limites?
C. DELAVIGNE.

— Action, influence heureuse; bien, utilité, avantage qui résulte de certaines choses : *Les* BIENFAITS *de la science. Les* BIENFAITS *de la civilisation. Il faut prêcher sans cesse aux peuples les* BIENFAITS *de l'autorité et aux rois les* BIENFAITS *de la liberté.* (J. de Maistre.) *A la grande découverte de l'électricité céleste, Franklin ajouta le* BIENFAIT *des paratonnerres.* (Mignet.) *La liberté n'est jamais venue sans apporter avec elle quelque* BIENFAIT. (A. Blanqui.)

— Prov. *Rien ne vieillit plus vite qu'un bienfait,* Rien ne s'oublie plus vite qu'un bienfait. C'est à propos de ce proverbe qu'Aristote disait : « On n'a jamais vu de bienfait parvenir à une extrême vieillesse. » ‖ *Les injures s'écrivent sur l'airain, et les bienfaits sur le sable,* On se souvient longtemps des injures, mais on oublie vite les bienfaits. ‖ *Un bienfait n'est jamais perdu,* Une bonne action a toujours sa récompense. A propos de ce proverbe, M. Quitard rapporte la légende orientale suivante :

« Dieu dit un jour à ses saints de se tenir prêts à fêter l'arrivée d'un nouvel élu avec tous les honneurs du cérémonial observé dans la cour céleste à l'égard d'un petit nombre de rois admis à l'éternelle béatitude; et les saints se hâtèrent de courir à l'entrée du Paradis, afin de recevoir de leur mieux un hôte si important et si rare. Ils pensaient que ce devait être un grand monarque qui venait d'expirer; mais, au lieu du personnage qu'ils attendaient, ils ne virent arriver qu'un pied, un pied en chair et en os, détaché du corps dont il avait fait partie. Il était surmonté d'une riche couronne, et il s'avançait fièrement au milieu d'eux en passant entre leurs jambes. Saisis d'étonnement à la vue de ce phénomène, ils s'en demandaient l'un à l'autre l'explication, et personne ne pouvait la donner. En ce moment apparut au-dessus de leurs têtes l'archange Gabriel qui s'envolait à tire-d'aile vers notre globe. Ils l'interrogèrent, et il leur répondit : « Le pied couronné que vous voyez est celui d'un roi. Ce roi, allant un jour à la chasse, aperçut un chameau qui était attaché à un arbre et qui s'efforçait d'allonger le cou vers un baquet plein d'eau placé hors de sa portée. Le prince compatit à la peine de l'animal et rapprocha de lui le baquet avec le pied, afin qu'il pût se désaltérer. C'est pour cette bonne action, la seule qu'il ait faite dans sa vie, que son pied est venu à Dieu, tandis que le reste du corps est allé au diable. Le Très-Haut m'envoie publier cette nouvelle sur la terre, pour que les hommes se souviennent qu'*un bienfait n'est jamais perdu.* »

— Anc. jurispr. Usufruit du tiers des biens successifs du père et de la mère, accordé aux puînés de leurs enfants.

— **Syn. Bienfait, amitié, faveur, grâce, bon office, plaisir, service.** V. AMITIÉ.

Épithètes. Agréable, gratuit, désintéressé, secret, caché, répété, continuel, incessant, précieux, noble, généreux, inestimable, ineffable, singulier, étrange, tendre, mémorable, immortel, éternel, stable, solide, épanché, répandu, versé, intéressé, calculé, reproché, superbe, orgueilleux, offensant, outrageant, trompeur, perfide.

— **Allus. litt. L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux.**

Allusion à un vers de Voltaire dans *Œdipe.* V. AMITIÉ.

Bienfaits (DES), ou *de la Bienfaisance,* traité en sept livres de Sénèque le philosophe. Dans son enthousiasme pour cet ouvrage, Diderot s'écriait qu'après avoir lu trois fois le traité des *Bienfaits,* à la quatrième lecture il mouillait encore les feuillets de quelques larmes, « de celles qui coulent délicieusement lorsque l'âme est émue de quelque grande action, d'un sentiment délicat; de ces larmes qui naissent de l'admiration, etc. » Puis il ajoute : « On est convaincu, entraîné, en lisant le traité de la *Colère;* on est attendri, touché, en lisant celui des *Bienfaits;* l'un est plein de force, l'autre de finesse; là, c'est la raison qui commande; ici, c'est la délicatesse du sentiment qui charme. Sénèque parle au cœur et n'en est pas moins convaincant, car le cœur a son évidence.... Ce traité, dit encore Diderot, n'a été fait ni pour Néron ni pour Ebutius Liberalis, à qui il est adressé, mais pour tous les hommes. » Cet Ebutius est un personnage parfaitement inconnu; on sait seulement, d'après une lettre de Sénèque, qu'il était natif de Lyon. Le traité des *Bienfaits* fut composé dans les dernières années de la vie de Sénèque.

L'auteur y expose les devoirs du bienfaiteur et de l'obligé; il y traite de la reconnaissance et de l'ingratitude. Les quatre premiers livres abondent en idées solides et ingénieuses, dont la beauté ne se retrouve pas dans les trois derniers, où des questions subtiles et oiseuses arrêtent trop souvent l'auteur. Nous allons donner ici une rapide analyse de cet ouvrage.

Livre Ier. Sénèque assigne à l'ingratitude deux causes principales : l'irréflexion, puis la mauvaise grâce avec laquelle on accorde les bienfaits. Il ne faut pas que le nombre des ingrats rebute la bienfaisance. Un seul bienfait bien placé console de la perte de tous les autres. On doit lasser l'ingratitude par la continuité des bienfaits. La bonne volonté faisant tout le prix d'un bienfait, le pauvre a aussi la faculté de paraître généreux. Il convient de donner d'abord le nécessaire, ensuite l'utile, puis l'agréable; il faut enfin s'attacher au solide, et mettre surtout du discernement dans ses bienfaits.

Livre IIe. L'auteur continue à enseigner la manière de répandre les bienfaits. Sachons prévenir les demandes et n'attendons pas la prière; évitons aussi de donner du même air qu'on refuse : tout ce qu'on ajoute au délai est ôté à la reconnaissance; ne mêlons point les reproches aux bienfaits; l'oubli est un devoir pour celui qui donne, le souvenir en est un pour celui qui reçoit. Il y a trois causes d'ingratitude : la trop bonne opinion de nous-même, la convoitise et l'envie. Rendre le bienfait n'est pas une partie essentielle de la reconnaissance.

Livre IIIe. Le pire est d'oublier le bienfait reçu. L'ingratitude est un crime dont la punition appartient aux dieux. — Les bienfaits de

la part d'un esclave ont un mérite spécial. Un fils peut-il être le bienfaiteur de son père? Bonheur réciproque des pères et des enfants qui luttent entre eux de bienfaisance; et, dans ce combat, heureux les vainqueurs! heureux même les vaincus!

Livre IVe. La bienfaisance, et la gratitude qui en est le prix, sont à rechercher pour elles-mêmes. Munificence universelle des dieux; bienfaits divers et multipliés de la Providence. Nulle différence entre avoir obligation à Dieu, ou à la nature, parce que la nature ne peut pas plus exister sans Dieu que Dieu sans la nature. Il n'est aucune perte plus humiliante qu'un bienfait mal placé. Nul autre motif que l'honnête ne doit nous porter à la reconnaissance. Il n'est point de vice plus propre que l'ingratitude à dissoudre les liens de la société. Il faut faire du bien même aux ingrats, qui sont de deux espèces : les sots et les méchants.

Livre Ve. Il ne peut y avoir de honte à être vaincu en bienfaits. Exemples d'ingratitude envers la patrie : Coriolan, Catilina, Marius, Sylla, Pompée, César, Antoine; exemples de l'ingratitude de la patrie envers les citoyens : Camille, Scipion, Cicéron, Rutilius, Caton. Est-il permis de redemander ou de rappeler un bienfait?

Livre VIe. Le bienfaiteur ne peut pas plus détruire son bienfait que la nature anéantir ses œuvres. L'intention n'est pas moins essentielle pour constituer le bienfait que pour constituer la reconnaissance. On doit au médecin, à l'instituteur, quelque chose de plus que leur salaire. Rien ne ressemble plus aux ingrats que ceux qui souhaitent malheur à leurs amis, pour avoir occasion de leur témoigner leur reconnaissance.

Livre VIIe. Après avoir développé les maximes les plus essentielles, l'auteur traite des questions plutôt faites pour exercer agréablement l'esprit que pour lui donner une direction morale. On peut obliger le sage comme on peut obliger un ami, bien qu'entre amis tout soit commun. Celui qui a tout fait pour acquitter un bienfait l'a réellement acquitté. Il est deux espèces de bienfaits : le bienfait absolu, véritable, que le sage seul peut conférer; le bienfait commun, vulgaire : celui-là, on ne peut se dispenser de le rendre, même au méchant. En vous connaissant vous-même, vous supporterez plus facilement les ingrats. Il ne faut pas se lasser de faire le bien.

On peut reprocher à cet ouvrage le défaut d'ordre et de méthode; mais l'auteur y fait preuve d'une rare fécondité d'idées. Il nous montre que le nombre des ingrats dépend autant des défauts du bienfaiteur que des vices de l'obligé. D'Alembert ne se rappelait pas le livre de Sénèque quand il a dit : « On a beaucoup écrit, et avec raison, contre les ingrats; mais on a laissé les bienfaiteurs au repos : c'est un chapitre qui manque à l'histoire des tyrans. »

Bienfait anonyme (LE), comédie en trois actes et en prose, de Pilhes, représentée à la Comédie-Française le 21 août 1784. « J'étais dans un cabinet littéraire, raconte l'auteur, je demandai les feuilles de Fréron : « On les tient, » me dit-on; j'attendis, et je lus des gazettes. Comme je jetais par intervalles mes regards sur la personne qui lisait ces feuilles, pour m'en saisir à mon tour, je vis qu'elle essuyait ses yeux obscurcis par des larmes; je n'y fis d'abord que peu d'attention; le visage de ce lecteur était, d'ailleurs, calme et serein; une douce nuance de joie semblait même percer à travers ses traits. Occupé de ma lecture, je ne m'aperçus qu'après coup que les feuilles avaient passé dans d'autres mains. Je prévins alors le possesseur, et j'y veillai plus attentivement. Je fus surpris de voir que le nouveau lecteur avait les yeux humides, vers l'endroit du cahier où le lecteur précédent avait essuyé les siens. Cette singularité me fit juger que ce cahier contenait quelque anecdote intéressante : il me parvient; je le parcours, et je me trouve à mon tour également pénétré du trait de bienfaisance qu'on y rapportait. En achevant de lire la narration, je connus le bienfaiteur : au nom de Montesquieu, l'admiration accrut mon attendrissement. Je sors; je vais chercher un asile où je puisse jouir librement de mon émotion. Le sentiment dont j'étais agité me fit penser qu'un acte de vertu qui produisait d'aussi doux effets sur des lecteurs isolés pourrait, mis en action, agir vivement sur la foule des spectateurs; et, dès ce moment, je formai le dessein d'y travailler pour le théâtre... Le projet de mettre M. de Montesquieu sur la scène exigeait sans doute un talent plus exercé que le mien. Entraîné par la beauté de mon sujet, je voulus faire un essai de mes forces; mais j'écartai l'écrivain célèbre, pour n'envisager que l'homme bienfaisant. Cette image, qui, sans effrayer le talent, encourageait la sensibilité, me fit braver les difficultés qui naissaient de toutes parts dans les combinaisons du plan de mon ouvrage, ainsi que dans l'exécution. J'osai me priver même de bien des ressources de l'art, pour rester plus fidèle à mes vues. Je voulais rendre à mon héros un hommage vrai, qui pût être un jour accueilli de sa patrie; je ne devais point former un tableau d'imagination, mais un portrait. Je l'aurais sans doute rendu plus ressemblant si j'avais pu mettre M. de Montesquieu en opposition avec des personnages de son espèce ou de son rang; ils m'auraient fourni le moyen de le peindre par lui-même, en employant ses écrits; mais mon sujet ne le permettant pas, j'ai tâché de saisir quelques traits distinctifs où l'œil du philosophe et celui du concitoyen puissent reconnaître mon modèle. »

Tout le monde connaît, car tout le monde a lu la *Morale en action*, cette histoire touchante dont l'auteur de l'*Esprit des lois* est le héros : Un inconnu, se promenant un jour sur le bassin du port de Marseille, remarque que son batelier n'était point né pour son état. Il l'interroge avec bonté; Robert (c'est le nom du batelier) lui répond qu'il s'est livré à ce rude métier dans le dessein d'amasser une somme suffisante pour racheter son père, qui a été pris par des pirates, et emmené en captivité. Touché de ce dévouement filial, l'inconnu lui remit quelques pièces d'or en quittant la barque. Quelque temps après, le père arrive au sein de sa famille; il soupçonne que la somme de 6,000 fr., prix de sa rançon, a été payée par son fils; mais par quels moyens se l'est-il procurée?... Cette idée l'inquiète et l'empêche de goûter tranquillement le bonheur d'être rendu aux siens. Mais un jour, le jeune Robert retrouve l'inconnu, se jette à ses pieds, les embrasse et le prie d'avouer le bienfait qui lui a rendu son père. L'inconnu s'attendrit, semble hésiter un instant, puis disparaît tout à coup dans la foule...

Quelques années après, on trouvait dans les papiers d'un banquier une lettre qui apprenait que les 6,000 fr. avaient été délivrés par les ordres de Montesquieu.

Dans la pièce, Pilhes changea le nom de Montesquieu en celui de Sintesquieu, et eut l'art d'ajouter à cette touchante anecdote une intrigue entre le jeune Robert et la belle Sophie, fille d'un ami de son père. Informés que M. de Secondat, fils du célèbre auteur de l'*Esprit des lois*, était à Paris, les comédiens lui envoyèrent une députation, pour le prier d'assister à la représentation de cette pièce, qui était destinée à consacrer un des beaux traits de la vie de son illustre père.

Le *Bienfait anonyme* obtint un succès réel, dû à l'habileté des situations et au mérite du style. Molé, Fleury, Saint-Fal, Vanhove et Mlle Contat remplissaient les principaux rôles. La deuxième représentation de cette pièce (retardée par indisposition) n'eut lieu que le 15 septembre 1784, en présence du baron de Secondat. « Cette pièce, dit le *Journal de Paris*, qui rapporte cette anecdote, fut jouée avec toute la chaleur que devait exciter la présence du fils de Montesquieu, digne, par ses vertus et son amour pour les sciences, de l'honneur d'avoir eu un tel père. » M. Pilhes, en auteur bien appris, dit qu'il serait difficile de voir un drame mieux représenté. « Mais ce qu'il y a surtout de remarquable, ajoute-t-il, c'est le parti que Mlle Contat a tiré du rôle de Sophie, qui, paraissant peu susceptible d'effet, ne pouvait en produire que par la supériorité du jeu. Que de finesse et de grâce elle sait y répandre! Que d'applaudissements n'a-t-elle pas obtenus! Elle est si jolie sous le costume élégant et simple d'une Provençale! Je connaissais bien le prix de cette charmante actrice, lorsque, pour l'engager à prendre quelque intérêt à ce rôle, je lui adressai les vers suivants, qui ont au moins le mérite que M. de Voltaire attribuait à l'*Almanach royal*, celui de dire une vérité.

» A Mlle Contat, en lui envoyant le rôle de Sophie :

« Toi, dont le talent séducteur
Au public qu'il enchante est toujours sûr de plaire,
A mon humble Sophie accorde ta faveur.
Sans éclat, timide, étrangère,
Elle craint ce public sévère;
De tes rares attraits embellis sa candeur;
Embellis ses amours; que ta bouche de rose
Prête son charme heureux à sa mauvaise prose.
Ce que tu dis est toujours bien :
Tu captives les yeux et tu flattes l'oreille;
Quand le cœur est ému, la critique sommeille,
Et l'auteur ne redoute rien. »

Pilhes dédia sa pièce à MM. les maire, lieutenants de maire et jurats de la ville de Bordeaux. On sait que Montesquieu était né au château de la Brède, près de cette ville.

Le *Bienfait anonyme* est resté longtemps au répertoire. A défaut d'intrigue et de gaieté, ce tableau anecdotique présente un fait qui émeut et charme à la fois tous les cœurs.

BIENFAITEUR, TRICE s. (bi-ain-fè-teur, tri-ce — rad. *bienfait*). Celui, celle qui a rendu quelque service, qui a fait du bien : *Soyez reconnaissant envers le* BIENFAITEUR *absent; en sa présence, vous y sembleriez un peu obligé*. (Ménandre.) *Le vrai* BIENFAITEUR *cède à son penchant naturel, qui le porte à obliger*. (Duclos.) *Peut-être faudrait-il choisir encore avec plus de soin ses* BIENFAITEURS *que ses amis*. (Thomas.) *Souvent l'obligé oublie le bienfait, parce que le* BIENFAITEUR *s'en souvient*. (Malesherbes.) *Les nations ne doivent porter le deuil que de leurs* BIENFAITEURS. (Mirab.) *Un* BIENFAITEUR *délicat doit songer qu'il y a dans le bienfait une partie matérielle, dont il faut dérober l'idée à celui qui est l'objet de la bienfaisance*. (Chamfort.) *Le véritable* BIENFAITEUR *a toujours vis-à-vis de l'obligé le mérite de l'initiative*. (Bautain.) *Les grands* BIENFAITEURS *du genre humain ont été pauvres*. (L. Veuillot.) *Tous les hommes d'autrefois sont nos* BIENFAITEURS *plus ou moins anonymes*. (Ed. About.)

Voilà le train du monde et de ses sectateurs :
On s'y sert du bienfait contre les *bienfaiteurs*.
LA FONTAINE.

Ces *bienfaiteurs*, que partout on renomme,
Cherchent assez souvent, en obligeant quelqu'un,
Moins à servir un galant homme
Qu'à s'affranchir d'un importun.
IMBERT.

— Par anal. Objet dont l'action ou l'influence est utile, salutaire : *Mais pour que le fleuve eût été vraiment un Adonis terrestre, il faudrait que ce fleuve apparût comme un* BIENFAITEUR *de la région qu'il arrose*. (V. Parisot.)

— Hist. ecclés. Nom par lequel on désigne ceux qui ont fondé ou doté une église, soit paroissiale, soit conventuelle : *Les* BIENFAITEURS *des églises jouissent, dans les églises de leur fondation, de plusieurs droits utiles et honorifiques*. (Encycl.)

— Adjectiv. Qui dispense ou procure des bienfaits : *Il me semble voir dans Montesquieu un de ces dieux* BIENFAITEURS *de l'humanité, mais qui n'en partagent point la tendresse*. (Ste-Beuve.) *Lorsque les sites sont peu favorables à ces végétaux* BIENFAITEURS, *la nature attentive les remplace par un arbre ou tout autre végétal*. (A. Martin.)

Triste ami pour un roi qu'un sujet *bienfaiteur!*
C. DELAVIGNE.

Va, je ne blâme pas ce luxe *bienfaiteur*
Et ce faste public qui produit la grandeur.
J.-M. CHÉNIER.

— Hist. *Bienfaiteur du roi*, Titre que l'on accordait, en Perse, à ceux qui avaient rendu certains services au souverain : *Les* BIENFAITEURS DU ROI *étaient exempts d'impôts, et jouissaient encore d'autres prérogatives*. (Complém. de l'Acad.)

— **Epithètes**. Modeste, discret, caché, inconnu, anonyme, désintéressé, aimable, noble, généreux, magnanime, auguste, obstiné, opiniâtre, infatigable, magnifique, prodigue, intéressé, superbe, orgueilleux, perfide.

BIEN-FONDS s. m. Bien immobilier, en fonds de terre, en maisons, etc. : *Il devient rare de trouver une famille de campagne qui ne possède aucun* BIEN-FONDS. (Ch. Dupin.) *Mes héritiers seraient enchantés de me voir des* BIENS-FONDS, *des hypothèques*. (Balz.)

— **Antonymes**. Bien meuble, mobilier, capital.

BIENHEURER v. a. ou tr. (bi-è-neu-ré — de *bien* et *heur*). Autref. Rendre bienheureux.

BIENHEUREUSEMENT adv. (biè-neu-reuze-man). Néol. D'une manière bienheureuse, en bienheureux.

BIENHEUREUX, EUSE (biè-neu-reû, eû-ze — de *bien* et *heureux*). Très-heureux, extrêmement heureux : BIENHEUREUX *qui peut vivre en paix*. (Acad.) BIENHEUREUX *sont ceux qui pleurent!* (Evang.) BIENHEUREUX *ceux qui se confient en vous, Seigneur!* (Fléch.)

Pharnace, allez, soyez ce *bienheureux* époux.
RACINE.

O *bienheureux* mille fois
L'enfant que le Seigneur aime!
RACINE.

Bienheureux Scudéry, dont la fertile plume
Peut sans peine en un mois enfanter un volume.
BOILEAU.

‖ Qui se passe, qui a lieu dans une heureuse paix, dans un bonheur profond : *Une vie* BIENHEUREUSE. *Un état* BIENHEUREUX. *Une fin* BIENHEUREUSE. *Un* BIENHEUREUX *moment*.

Ce *bienheureux* moment n'est pas encor venu.
CORNEILLE.

Quand Rome combattait Venise et les Lombards,
Alors c'étaient des temps *bienheureux* pour les arts.
A. DE MUSSET.

— Fam. Précieux, estimé, béni :

Et quelle affaire ne fait point
Ce *bienheureux* métal, l'argent, maître du monde?
LA FONTAINE.

‖ En style religieux, Qui jouit, dans le ciel, de la félicité, de la béatitude éternelle : *La* BIENHEUREUSE *vierge Marie. Les* BIENHEUREUX *apôtres. Le séjour des âmes* BIENHEUREUSES. *Les* BIENHEUREUX *esprits s'aiment en Dieu, qui est le centre de leur union*. (Boss.) *On les eût pris pour ces enfants du ciel, pour ces esprits* BIENHEUREUX, *dont la nature est de s'aimer*. (B. de St-P.) ‖ Saint, béni, sacré : *De* BIENHEUREUSES *reliques. J'ai vu sa main défaillante chercher encore en tremblant de nouvelles forces, pour appliquer sur ses lèvres le* BIENHEUREUX *signe de notre rédemption*. (Boss.)

— *Le séjour bienheureux, la vie, l'éternité bienheureuse*, Le ciel, la béatitude éternelle :

Du *séjour bienheureux* de la divinité
Je descends dans ce lieu par la grâce habité.
RACINE.

‖ On dit aussi LE SÉJOUR DES BIENHEUREUX.

— Substantiv. Saint, sainte, qui jouit dans le ciel de la gloire éternelle : *Les* BIENHEUREUX, *les* BIENHEUREUSES. *Les* BIENHEUREUX *ont la joie, sans aucune tristesse*. (Pasc.) *Pour les* BIENHEUREUX *qui jouissent de la vie éternelle, les vivants sont les morts*. (A. d'Houdetot.) *Si l'âme, dans une extase, avait entrevu la destinée des* BIENHEUREUX, *et qu'elle retombât l'instant d'après sur les peines de la vie, comment pourrait-elle exprimer ce qu'elle aurait senti?* (Mme de Staël.)

J'entends les *bienheureux*, dans leurs vêtement [blancs,
Chanter sur des luths d'or les divines louanges.
A. BARBIER.

— Loc. fam. *Avoir l'air d'un bienheureux*, Avoir l'air vénérable, recueilli; et aussi avoir une figure joyeuse, épanouie. ‖ *Se réjouir comme un bienheureux*, Se livrer à un divertissement avec la gaieté la plus entière, la plus franche.

— Lit. Saint personnage que l'Eglise, par l'acte solennel de la béatification, a placé au rang des saints, sans toutefois l'admettre aux honneurs du culte universel : *La plupart des papes aiment mieux faire des* BIENHEUREUX *que des heureux*. (Pasquin.) *Le martyrologe italien renferme des* BIENHEUREUX *dont nous n'avons pas la moindre idée en France*. (Alph. Karr.)

— Rem. On écrit *bienheureux* en un seul mot, quand il se dit de celui qui a la félicité, le bonheur : *L'Ecriture dit :* BIENHEUREUX *ceux qui sont persécutés pour la justice*. (Acad.)

O *bienheureux* mille fois
L'enfant que le Seigneur aime!
RACINE.

Mais on écrit *bien heureux* en deux mots quand il signifie *qui a le bonheur de : Je le trouve* BIEN HEUREUX *d'avoir évité ce danger*. (Acad.) *Je le trouve* BIEN HEUREUX *de vous avoir vue*. (Mme de Sév.)

— **Antonymes**. Damné, maudit.

— **Allus. littér. Bienheureux les pauvres d'esprit**. V. BEATI PAUPERES SPIRITU.

BIEN-INTENTIONNÉ, ÉE s. Celui, celle qui a de bonnes intentions : *L'aveuglement des* BIEN-INTENTIONNÉS *est suivi bientôt après de la pénétration de ceux qui mêlent la passion dans les intérêts publics*. (De Retz.)

BIEN-JOUER s. m. Néol. Coup d'adresse au jeu, et fig. Manière adroite d'agir, de se conduire : *Le hasard ne serait pas si constant en ma faveur, il faut qu'il y ait de ma part quelque* BIEN-JOUER. (V. Jacquemin.)

BIEN-JUGÉ s. m. Jurispr. Décision juridique, arrêt conforme à la loi et à la jurisprudence : *La cour d'appel reconnaît le* BIEN-JUGÉ *de la sentence portée en première instance*.

— **Antonyme**. Mal-jugé.

BIEN-MIS s. m. Pop. Homme bien vêtu, élégant, bourgeois, par opposition aux hommes du peuple : *Les injures s'adressaient à mon maître, reconnu pour un gant-jaune, un* BIEN-MIS, *pour parler le langage du lieu*. (E. Sue.)

BIEN-MOURIR s. m. Belle mort, mort qui convient à un chrétien. S'emploie dans cette expression : *Clercs réguliers, ministres des infirmes ou du* BIEN-MOURIR.

BIENNAL, ALE adj. (bi-ènn-nal, a-le — lat. *biennalis*, même sens; de *bis*, deux fois; *annus*, an). Qui dure deux ans : *Office* BIENNAL. *Pouvoir* BIENNAL. *Autorité, magistrature* BIENNALE. *Emplois* BIENNAUX.

— Qui se fait, qui s'exécute de deux ans en deux ans : *Assolement* BIENNAL. *Assolements* BIENNAUX. *L'assolement* BIENNAL *est usité encore de nos jours dans une partie du Midi*. (Encycl.) *A côté des jachères* BIENNALES *ou triennales, dont l'étendue diminue progressivement sur presque toute la France, il existe d'autres jachères également périodiques ou semi-périodiques*. (Encycl.)

BIENNE, ou **BIEL** en allemand, ville de Suisse, dans le cant. et à 25 kilom. N.-O. de Berne, sur la rive septentrionale du lac de Bienne, au pied du Jura, ch.-l. du district bernois de même nom; 3,462 hab. Cette ville, entourée d'anciennes murailles flanquées de vieilles tours, possède quelques filatures de coton, des manufactures d'indiennes et des tanneries, mais ne renferme aucun monument remarquable. L'origine de Bienne est inconnue; à partir de 1169, les comtes de Neufchâtel, puis les évêques de Bâle, y exercèrent successivement les fonctions d'avoués de l'Empire; mais, en 1271, les habitants, las de la tyrannie des évêques, conclurent avec Berne une alliance déclarée perpétuelle en 1372. La Réforme, qu'elle embrassa en 1528, la détacha encore davantage de ses anciens seigneurs; elle se constitua même totalement en république et envoya des députés aux diètes fédérales. Prise par la France en 1797, elle resta jusqu'en 1815 ch.-l. de cant. du Haut-Rhin; à cette époque, elle fut incorporée au canton de Berne.

Le touriste ne s'arrête guère à Bienne que pour aller visiter l'île Saint-Pierre, célèbre par le séjour qu'y fit J.-J. Rousseau en 1765, après son départ forcé de Motiers-Travers. Il ne put rester longtemps dans cette nouvelle retraite, et, après deux mois, le gouvernement de Berne lui défendit d'y séjourner davantage. La chambre du philosophe s'y voit encore telle qu'elle était il y a un siècle, et elle est devenue un lieu de pèlerinage où se rendent ses partisans comme ses adversaires, pour déposer sur les murs des témoignages de leur admiration ou de leur haine. Ces voyageurs, qui ne sauraient visiter un endroit célèbre sans écrire leur nom sur le mur, ressemblent à ces mouches qui laissent partout des traces de leur passage. L'île Saint-Pierre a de beaux ombrages. Le lac de Bienne a une longueur de 14 kilom., sur 3 de largeur, et

une profondeur de 72 m. 35. Il communique avec le lac de Neufchâtel par la petite rivière de la Thièle.

BIENNE (lac de), au pied du Jura dans le cant. de Berne, au N.-E. du lac de Neufchâtel avec lequel il communique par la Thièle; longueur 12 kilom. sur 3 kilom. de large, et 70 m. de profondeur; excellents poissons: truites, boudelle et hénerling. Ce lac qui, au moyen âge, portait le nom de *lac de Nugerol*, laisse voir, dans certains endroits, à 1 ou 2 m. de profondeur, des traces d'habitations lacustres. Au milieu se trouve la petite île de Saint-Pierre, qui a environ 2,000 pas de long, 800 de large et s'élève de 40 m. au-dessus du niveau du lac; elle est devenue célèbre par le séjour qu'y fit J.-J. Rousseau en 1765.

BIENNE, rivière de France, départem. du Jura, affluent de gauche de l'Ain à Condes; naît des montagnes du Jura au N. du village de Belle-Fontaine, cant. de Morey, passe à Saint-Claude, et, après un cours de 60 kilom. de l'E. au S.-O., se jette dans l'Ain; transports considérables de bois de construction expédiés pour Lyon.

BIENNOURY (Victor-François-Eloy), peintre français, né à Bar-sur-Aube, en 1823, eut pour maître Martin Drolling, et remporta, en 1842, le premier grand prix de Rome. De retour d'Italie, il exposa, au Salon de 1849, un tableau d'histoire, commandé par le ministre de l'intérieur, et représentant le *Mauvais riche*. M. Louis Desnoyers, qui faisait alors accidentellement de la critique d'art dans le journal le *Siècle*, ne laissa pas échapper l'occasion de commettre un jeu de mots à propos de l'œuvre du débutant; il fit remarquer que le gouvernement de la République avait confié à un peintre Biennoury la tâche *difficile* de représenter les horreurs de la faim. L'auteur des *Mésaventures de Jean-Paul Choppart* ne se montra pas, d'ailleurs, très-indulgent pour l'œuvre du pensionnaire de la villa Médicis: « Il y a de bonnes parties dans ce tableau, dit-il; le corps amaigri de Lazare, par exemple, est soigneusement étudié; mais le médiocre l'emporte: l'ensemble est fade et commun. » M. Biennoury n'envoya que des portraits aux Salons de 1852 et 1853, et ne prit pas part à l'Exposition universelle de 1855. Il fut chargé, à cette époque, de travaux importants dans diverses églises de Paris; il exécuta notamment: la *Mort de saint Joseph*, tableau pour l'église de Saint-Roch; les *Œuvres de miséricorde* et les *Vertus cardinales*, peintures murales, à Saint-Eustache; *Saint Pierre recevant les clefs du paradis*, le *Reniement de saint Pierre*, l'*Aveuglement et la conversion de saint Paul*, *Saint Pierre et saint Paul dans la prison Mamertine*, l'*Exaltation de saint Pierre et de saint Paul*, peintures murales de la chapelle des deux Saints-Apôtres, dans l'église de Saint-Séverin. L'artiste fit preuve, dans ses divers ouvrages, d'un talent sérieux et d'une véritable entente de l'art décoratif. Il fut moins heureux dans une composition pour laquelle il s'inspira de La Fontaine, et qu'il exposa au Salon de 1857: l'*Homme qui court après la fortune et l'homme qui l'attend dans son lit*. « Toutes les parties de ce tableau sont traitées avec un soin, une conscience, un amour désespérant, a dit M. About. C'est l'unité dans le détestable, mais dans un certain genre de détestable qui ne manque ni de caractère ni d'originalité. L'artiste est parvenu, non sans sueur, à faire quelque chose de magistralement mauvais. » M. Biennoury ne se laissa pas décourager par cette critique d'une sévérité un peu exagérée; il exposa: en 1859, le *Baptême de Jésus-Christ*, commande du ministère d'Etat; en 1863, les *Arts*, plafond en peinture mate; en 1864, *Jésus au jardin des Oliviers*. Ce dernier ouvrage lui valut une médaille. Il envoya, en outre, aux mêmes expositions les esquisses de peintures décoratives qu'il fut chargé d'exécuter dans les salons des Tuileries et dans le cabinet de travail de l'Impératrice. En 1862, il peignit, dans la chapelle des catéchismes de Saint-Etienne-du-Mont, un plafond représentant la *Trinité*.

BIENSÉAMMENT adv. (bi-ain-sé-a-man — rad. *bienséant*). Avec bienséance. ‖ Peu usité.

BIENSÉANCE s. f. (bi-ain-sé-an-se — rad. *bienséant*). Ce qui sied bien; décence, retenue honnête, égards dus aux personnes: *Connaître, observer les* BIENSÉANCES, *les règles de la* BIENSÉANCE. *Choquer, blesser la* BIENSÉANCE. *Cela n'est pas dans la* BIENSÉANCE. *Cela est contre la* BIENSÉANCE. *On peut rire des erreurs sans blesser la* BIENSÉANCE. (Pasc.) *Ulysse préférait l'intérêt commun de la Grèce et la victoire, à toutes les raisons d'amitié et de* BIENSÉANCE *particulière.* (Fén.) *Il y a une* BIENSÉANCE *à garder pour les paroles comme pour les habits.* (Fén.) *La vie n'est qu'une servitude où il faut sans cesse sacrifier les aises et les commodités aux* BIENSÉANCES. (Mass.) *L'esprit seul suffit pour nous donner le goût des* BIENSÉANCES. (Fonten.) *La* BIENSÉANCE *est la moindre des lois et la plus suivie.* (La Rochef.) *Il y a des règles de* BIENSÉANCE *et d'honneur qui doivent être gardées inviolablement, même à l'égard des ennemis.* (Rollin.) *Les hommes, nés pour vivre ensemble, sont obligés d'observer les* BIENSÉANCES. (Montesq.) *Les femmes sont toute leur vie asservies à la gêne la plus continuelle et la plus sévère, qui est celle des* BIENSÉANCES (J.-J. Rouss.) *C'est chez les peuples les plus corrompus que les* BIENSÉANCES *sont le mieux observées.* (J.-J. Rouss.) *Il y a des devoirs de* BIENSÉANCE *plus rigoureux que ceux de la nature.* (Barthél.) *Il y a des* BIENSÉANCES *qui ont force de devoir.* (Chateaub.) *L'observation des* BIENSÉANCES *sert de masque à l'homme vicieux; elle achève la tenue de l'homme de bien.* (Descuret.) *La* BIENSÉANCE *est le masque de la vertu.* (De Bellegarde.) *La* BIENSÉANCE *et l'intérêt sont les causes les plus ordinaires des larmes qu'on voit répandre à bien des gens.* (Mabire). *La* BIENSÉANCE *est la pudeur du vice lorsqu'elle n'est pas la modestie de la vertu.* (Lévis.)

Ne ménageons pas tant de tristes *bienséances*
Qui nous ôtent le fruit du plus beau de nos ans.
MOLIÈRE.

Que, sensible au goût des plaisirs,
Eloigné de l'intempérance,
Je forme encor quelques désirs
Sans offenser la *bienséance*.
CHAULIEU.

— Par ext. Convenance, rapport de ce que l'on dit ou de ce que l'on fait avec les circonstances dans lesquelles ces choses sont dites ou faites: *Les belles choses le sont moins hors de leur place; les* BIENSÉANCES *mettent la perfection, et la raison met les* BIENSÉANCES. (La Bruy.) *Les femmes choisissent bien souvent la dévotion comme une* BIENSÉANCE *de l'âge.* (La Bruy.)

— *Par bienséance*, Par devoir de bienséance, pour ne pas choquer les bienséances: *Nous convînmes de différer notre mariage de quelque temps*, PAR BIENSÉANCE. (Le Sage.)

— *Etre de bienséance* ou *de la bienséance*, Etre chose convenable, bienséante: IL ÉTAIT DE LA BIENSÉANCE *qu'il liât société avec ses semblables.* (Boss.)

Et même à notre sexe *il est de bienséance*
De ne pas trop vous en presser.
CORNEILLE.

‖ *Etre à la bienséance de quelqu'un*, Lui convenir, être à son gré: *Cet emploi* EST A VOTRE BIENSÉANCE. (Acad.) *La Marche Trévisane, le Frioul, étaient* À LA BIENSÉANCE DE L'EMPEREUR. (Volt.) *Les nobles et les patriciens s'approprièrent sous différents prétextes, la meilleure partie de ces terres conquises, qui* ÉTAIENT *dans leur voisinage et* À LEUR BIENSÉANCE. (Vertot.)

Cette maison meublée *est à ma bienséance.*
MOLIÈRE.

. . . . . Prends donc en récompense,
Tout ce qui peut chez nous *être à ta bienséance.*
LA FONTAINE.

— Rhét. Règles, ménagements que doit s'imposer un orateur, pour ne pas blesser la susceptibilité de son auditoire ou de ses juges, pour se les rendre favorables: *Les* BIENSÉANCES *oratoires veulent avant tout qu'on se serve de la pensée pour la vérité et la vertu.* (Encycl.) Convenance du style avec les temps, les lieux et les personnes: *Le Tasse ne garde pas aussi exactement que Virgile les* BIENSÉANCES *des mœurs, mais il ne s'égare pas comme l'Arioste.* (Bouhours.)

. . . La scène demande une exacte raison;
L'étroite *bienséance* y veut être gardée.
BOILEAU.

— Droit coutum. Droit d'exercer, par préférence à d'autres parents, le retrait de la portion qu'un codétenteur avait vendue ou cédée, à prix d'argent, à un parent ou à un étranger.

— Syn. Bienséance, convenance, décence, décorum. La *bienséance* regarde la morale sociale, elle règle notre conduite à l'égard des autres, et elle est fixée principalement par l'usage; *convenance* a un sens beaucoup plus général, il suppose qu'on a pris en considération tous les motifs tirés de la morale, de l'usage, du caractère et de l'état des personnes, du temps, du lieu, et qu'on a cherché ce qu'il y a de mieux à faire sous tous ces rapports. La *décence* regarde la morale absolue; elle exige que l'on se respecte soi-même. Le *décorum* est une *décence* propre à la condition personnelle; il y a toujours une légère idée d'emphase ou d'orgueil dans ce qu'on appelle le *décorum*.

— **Antonymes**. Immodestie, impertinence, incongruité, inconvenance, indécence, messéance.

BIENSÉANT, ANTE adj. (bi-ain-sé-an, an-te — de *bien* et *séant*, part. prés. du v. *seoir*). Qui est conforme à la bienséance; ce qu'il sied bien de dire ou de faire: *Cela n'est pas bienséant. Votre conduite n'est pas bienséante. Madame de Roucy avait beaucoup de crainte de se méprendre, ce qui lui donnait une timidité* BIENSÉANTE *à son âge.* (St-Simon.) *Rien n'est bas que le vice, et tout ce qui est utile et juste est honnête et* BIENSÉANT. (J.-J. Rouss.). *Il est des personnes auxquelles tout est permis: elles peuvent faire les choses les plus déraisonnables; d'elles, tout est* BIENSÉANT. (Balz.)

Venez me voir; l'amitié vous engage
A hasarder cette bonne action;
Chose ferez et *bienséante* et sage;
De son succès amour est caution.
CHAULIEU.

— **Antonymes**. Choquant, immodeste, impertinent, incongru, inconvenant, indécent, inopportun, malséant, messéant, saugrenu.

BIENSERVI adj. m. (bi-ain-ser-vi). Hist. Titre que l'on donnait, dans l'ancien ordre de Malte, aux généraux et aux capitaines des galères: *Les chevaliers* BIENSERVIS *étaient reconnus aptes à posséder toutes sortes de commanderies et de dignités.*

BIEN-TENANT, ANTE s. Anc. jurispr. Celui, celle qui tient, qui possède les biens d'une succession, ou des biens grevés d'hypothèques. ‖ On dit aujourd'hui DÉTENTEUR.

BIEN-TENUE s. f. Anc. jurispr. Etat, condition de bien-tenant.

BIENTEVEO ou **BENTEVEO** s. m. (bièn-té-vé-o, bèn-té-vé-o — de l'espag. *bien te veo*, je te vois bien). Ornith. Oiseau du Paraguay, appartenant au genre tyran, et qu'on nomme aussi *pintaga*.

BIENTINA, ville du royaume d'Italie, dans l'ancien duché de Toscane, ch.-l. de district, à 16 kil. E. de Pise, près du petit lac du même nom; 2,725 hab.

BIENTÔT adv. (bi-ain-tô — de *bien* et *tôt*). Dans peu de temps, au bout de peu de temps: *La paresse va si lentement que la pauvreté l'atteint* BIENTÔT. *J'entre dans la vie pour en sortir* BIENTÔT; *je viens me montrer comme les autres; après, il faudra disparaître.* (Boss.) *Nous nous croyons* BIENTÔT *les plus habiles, quand nous sommes les plus heureux.* (Boss.) *Les mœurs des grands forment* BIENTÔT *les mœurs publiques.* (Mass.) *Quiconque a le génie de son art passe* BIENTÔT *du petit au grand.* (Volt.) *Qui ne craint rien* BIENTÔT *ne respecte rien.* (Guizot.) BIENTÔT *se lèvera, pour ne se coucher qu'avec le dernier homme, le soleil de la liberté.* (Proudh.)

Sans moi, vous passeriez *bientôt* sous d'autres lois.
CORNEILLE.

Mais je sens que *bientôt* ma douleur est à bout.
RACINE.

Le temps détruit *bientôt* ce qu'a bâti l'erreur.
SAURIN.

Elle a feint de passer chez la triste Octavie,
Mais *bientôt* elle a pris des chemins écartés.
RACINE.

Tel, que vous prétendez être un franc paresseux,
Bientôt vous le verrez adroit, laborieux;
Mais il faut le classer selon son aptitude.
LACHAMBEAUDIE.

— *A bientôt*, loc. adv. Façon de parler elliptique, qui s'emploie en quittant une personne, pour exprimer qu'on a le désir et l'espérance de la revoir dans peu de temps: *Au revoir et* A BIENTÔT. *Adieu, Louis*, A BIENTÔT. (V. Hugo).

— Prov. et fam. *Cela est bientôt dit*, Cela est plus facile à dire qu'à faire.

BIENVEILLANCE s. f. (bi-ain-vè-llan-se; *ll* mll. — rad. *bienveillant*). Bonne volonté, aimable condescendance, disposition favorable envers quelqu'un: *La* BIENVEILLANCE *d'un prince, d'un maître, d'un magistrat. Gagner, se concilier la* BIENVEILLANCE *de quelqu'un. La* BIENVEILLANCE *donne plus d'amis que la richesse, et plus de crédit que le pouvoir.* (Fén.) *Je crois qu'il faut d'abord capter la* BIENVEILLANCE *de mon lecteur.* (Mme de Sév.) *Il y a dans la nature de l'homme deux principes opposés: l'amour-propre qui nous appelle à nous, et la* BIENVEILLANCE *qui nous répand.* (La Rochef.) *Il y a des témoignages d'intérêt et de* BIENVEILLANCE *qui font plus d'effet et sont réellement plus utiles que tous les dons.* (J.-J. Rouss.) *On peut résister à tout, hors à la* BIENVEILLANCE. (J.-J. Rouss.) *La* BIENVEILLANCE *est la fleur de l'amitié.* (B. de St-P.) *L'air de* BIENVEILLANCE *est le mensonge de la politesse.* (Montesq.) *Je regarde la* BIENVEILLANCE *comme une sœur adoptive de la charité.* (Descuret.) *L'habitude des occupations intellectuelles inspire une* BIENVEILLANCE *éclairée pour les hommes et pour les choses.* (Mme de Staël.) *La* BIENVEILLANCE *est la qualité la plus attirante.* (D'Alemb.) *L'affabilité n'est souvent que la grimace de la* BIENVEILLANCE. (Mlle de l'Esp.) *La* BIENVEILLANCE *est le plus doux lien des hommes.* (De Ségur.) *Nous devons de la* BIENVEILLANCE *à tous nos semblables, parce que tous les hommes sont frères.* (Ch. du Rozoir.) *Quiconque éteint dans l'homme un sentiment de* BIENVEILLANCE *le tue partiellement.* (Joubert.) *La* BIENVEILLANCE *est la plus sûre des persuasions.* (J. Arago.) *La* BIENVEILLANCE *est une des parures de la beauté; rien n'enlaidit une jolie bouche comme un sourire moqueur.* (St-Maurice.) *L'humanité dans les actes, c'est la bienfaisance; dans les sentiments, c'est la* BIENVEILLANCE. (V. Cousin.) *Les lois de la nature sont des lois de* BIENVEILLANCE *qui nous protègent jusqu'à la fin.* (A. Martin.) *Les yeux de la* BIENVEILLANCE *sont toujours riants: une femme ne regarde pas son amant du même œil que tous les autres hommes.* (***)

Ma franchise surtout gagna sa *bienveillance*.
RACINE.

Ah! messieurs, soyez sûrs de ma reconnaissance;
Elle est égale au moins à votre *bienveillance*.
ETIENNE.

— Syn. Bienveillance, bénignité, bienfaisance, bonté, débonnaireté, humanité. V. BÉNIGNITÉ.

—**Antonymes**. Désobligeance, hostilité, inofficiosité, malveillance, mauvaise volonté.

BIENVEILLANT, ANTE adj. (bi-ain-vè-llan, an-te; *ll* mll. — de *bien* et *veuillant*, participe aujourd'hui inusité de *vouloir*). Qui a, qui montre de la bienveillance: *C'est un homme* BIENVEILLANT. *Une personne* BIENVEILLANTE. *Il s'est montré fort* BIENVEILLANT *à mon égard.* (Acad.) *L'homme fut* BIENVEILLANT *avant d'être ami.* (Alibert.) *Le désir d'être* BIENVEILLANT *le rendait prodigue de promesses.* (Mignet.) ‖ Qui marque de la bienveillance, qui est ou paraît inspiré par la bienveillance: *Des paroles* BIENVEILLANTES. *Un conseil* BIENVEILLANT. *Une approbation* BIENVEILLANTE. *L'amour, l'amitié, la compassion, tous les mouvements* BIENVEILLANTS *et généreux de l'âme, sont autant de témoins irrécusables qui affirment que les hommes sont destinés à vivre dans un mutuel commerce.* (Portalis.) *Combien de solliciteurs assez simples pour se retirer presque satisfaits d'un refus enveloppé de formules* BIENVEILLANTES! (Ch. du Rozoir.)

— Substantiv. Personne qui a de la bienveillance: *Les* BIENVEILLANTS *ne vieillissent presque pas.* (Ch. Nod.) *Le Saxon est bienveillant parmi les* BIENVEILLANTS. (Mich. Chev.) *Le bonheur du prochain tient au nôtre, et les* BIENVEILLANTS *sont volontiers heureux.* (St-Marc Gir.)

— **Antonymes**. Contraire, désobligeant, hostile, inofficieux, malévole, malveillant.

BIENVENIDA, bourg d'Espagne, province et à 70 kil. S.-E. de Badajoz; 3,600 hab. Commerce et exportation de laine; moulins à huile.

BIENVENIR v. n. ou intr. Accueillir avec plaisir. N'est usité que dans la locution *Se faire bienvenir*, Se faire accueillir avec plaisir: *Ce jeune homme se fait* BIENVENIR *partout.*

BIENVENU, UE (bi-ain-ve-nu) part. pass. du v. Bienvenir. Bien accueilli, accueilli avec plaisir: *C'est un homme qui est* BIENVENU *partout.* (Acad.)

Il est chéri de tous, et de tous *bienvenu*.
A. DE MUSSET.

‖ Qui arrive à propos, que l'on reçoit avec plaisir, en parlant des choses: *Votre lettre sera* BIENVENUE *ici. Voilà une nouvelle qui sera* BIENVENUE *chez vous.*

— Fam. *Etre bienvenu à*, Etre bien reçu à, avoir de justes raisons pour: *Vous ne* SERIEZ *pas* BIENVENU À *me refuser. On ne* SERAIT *pas* BIENVENU À *lui dire qu'il a tort. Brienne* EÛT ÉTÉ BIENVENU À *dire aux magistrats: Prenez garde! le désintéressement d'aujourd'hui condamne l'usurpation d'hier.* (L. Blanc.)

— Substantiv. Personne ou chose bien accueillie: *Soyez le* BIENVENU. *Si vous venez, vous serez le* BIENVENU. *Toutes vos lettres seront les* BIENVENUES. (Mme de Sév.) *Quand vous auriez eu un peu de négligence pour votre ami, vous revenez si agréablement à lui que vous êtes toujours la* BIENVENUE. (Bussy-Rab.) *Pour quiconque est au pouvoir, un ajournement est toujours le* BIENVENU. (Vitet.)

Soyez le *bienvenu* pour vider une coupe.
A. DE MUSSET.

Votre arrivée ici, ramenant mon époux,
Me réjouit; soyez les *bienvenus* chez nous.
PONSARD.

BIENVENUE s. f. (bi-ain-ve-nû — de *bien* et *venue*). Arrivée heureuse, accueillie avec joie: *Célébrer la* BIENVENUE *de quelqu'un.* ‖ Bon accueil: *Nous avons vu arriver une famille sauvage; elle a poussé le cri de* BIENVENUE; *nous y avons répondu joyeusement.* (Chateaub.) *En le voyant de loin, ils convinrent de l'accueillir par des cris de* BIENVENUE. (Balz.)

Ma *bienvenue* au jour me rit dans tous les yeux.
A. CHÉNIER.

‖ Salutations, compliments, paroles bienveillantes que l'on prononce à l'arrivée de quelqu'un: *Souhaiter la* BIENVENUE *à quelqu'un. Il rentra dans la chambre sans prononcer une parole, sans répondre aux* BIENVENUES *qui l'accueillaient de tous côtés.* (F. Soulié.)

— Admission dans un corps, une compagnie, première entrée dans un atelier, etc., et régal qu'il est d'usage de payer en cette circonstance à ses nouveaux compagnons: *Donner un repas pour sa* BIENVENUE. *Payer sa* BIENVENUE. *Il fut hué, et paya de cette façon sa* BIENVENUE. (J.-J. Rouss.) *La* BIENVENUE *est un déjeuner que doit tout néophyte aux anciens de l'étude où il entre.* (Balz.)

— Fig. Manière bienveillante d'accueillir quelque chose: *Ce qui distinguait cette femme, c'était la grâce avec laquelle elle souhaitait la* BIENVENUE *aux moindres désirs de ses amis.* (Balz.)

— Hist. ecclés. Droit que l'on faisait payer, dans quelques églises, à un titulaire qui entrait en possession de son bénéfice.

BIENVILLE (Jean-Baptiste LEMOINE), deuxième gouverneur colonial de la Louisiane, né à Montréal (Canada) en 1680, mort en 1765. Il était le huitième des onze fils de Charles LEMOINE, sieur de Longueil et de Châteaugay, ancêtre d'une des plus anciennes familles du Canada, et prit le titre de sieur de Bienville, après la mort de son frère François, tué dans une bataille contre les Iroquois à Répentigny, en 1691. Entré fort jeune dans la marine française, il servit sous son frère Herville, et fut grièvement blessé à la tête dans un glorieux combat que soutint, sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, la frégate le *Pélican*, contre trois bâtiments anglais, qui furent battus. Lorsqu'en 1698, Herville quitta la France, dans le but de fonder une colonie aux bouches du Mississipi, il emmena avec lui ses deux frères, Sanvalle et Bienville. Le premier établissement fut fondé à Biloxi, et le gouvernement en fut donné à

Sanvalle, qui, le 7 décembre 1699, fut nommé gouverneur de la Louisiane. A la mort de Sanvalle, arrivée en 1701, Bienville prit en main la direction de la colonie, dont le siége était alors fixé à Mobile.

En 1704, son jeune frère, Châteaugay, lui amena dix-sept colons du Canada, et, bientôt après, un vaisseau amena de France « vingt jeunes filles envoyées par le roi, pour être mariées aux Canadiens et autres habitants de Mobile, en vue de consolider la colonie. » Dans tous les cas, ces femmes n'apportaient pas la paix dans les plis de leurs jupes; car, en 1706, elles se révoltèrent, par suite de la nécessité où elles se trouvaient de vivre de maïs. Bienville eut à surmonter bien d'autres difficultés; d'une part, la peste, qui fit de nombreuses victimes; d'autre part, des discussions sérieuses avec La Salle, le commissaire royal, qui l'accusa, ainsi que ses frères, « de toutes sortes de méfaits et de dilapidations. » Le résultat de ces querelles fut que, le 13 juillet 1707, Bienville fut révoqué; mais, comme son successeur désigné mourut pendant la traversée, il garda son emploi. En 1708, ayant échoué dans une tentative de défrichement au moyen d'esclaves indiens, il proposa au gouvernement de tirer des nègres des Antilles françaises. « Nous donnerons, dit-il, trois Indiens pour deux nègres. Une fois dans les îles, les Indiens ne seront plus capables de s'enfuir, et les nègres n'oseront pas se faire marrons, de peur d'être tués par les Indiens. » En 1712, le roi accorda à Antoine Crozat le privilége exclusif des transactions commerciales avec la Louisiane, pour quinze années, y compris le droit d'y conduire chaque année un navire chargé de nègres d'Afrique. Le 17 mai 1713, Bienville dut céder sa charge à La Motte Cadillac, qui lui apporta, comme fiche de consolation, le brevet de lieutenant gouverneur. Mais Bienville ne pouvait se contenter de cet emploi subalterne, et les querelles recommencèrent. Cette dissension, funeste aux intérêts de la colonie naissante, prit bientôt un caractère plus âcre encore, par suite du refus que fit Bienville d'épouser la fille de Cadillac, qui s'était éprise d'amour pour lui.

Cadillac l'envoya avec cinquante hommes chez les Natchez, dans l'espoir que ces Indiens le débarrasseraient de son ennemi; mais, par son attitude, Bienville sut inspirer une telle crainte aux Natchez et prit sur eux un tel ascendant, qu'il leur fit construire un fort dans lequel il laissa une garnison avant de rentrer à Mobile (4 octobre 1716).

Le 9 mars 1717, de l'Epinay vint remplacer Cadillac. Bienville reçut en même temps la croix de Saint-Louis et la concession de l'île Horn, sur les côtes de l'Etat actuel d'Alabama. Ses discussions avec le nouveau gouverneur durèrent autant que l'administration de ce dernier, laquelle prit fin avec l'expiration de la charte d'Antoine Crozat, et la fondation par Law de la compagnie du Mississipi (6 septembre 1717).

Le 9 mars suivant, trois vaisseaux amenèrent en Louisiane la première expédition envoyée par la nouvelle compagnie, et apportèrent à Bienville la commission de gouverneur de la colonie. C'est alors qu'il fonda la Nouvelle-Orléans. Le 14 mai, la guerre ayant éclaté entre la France et l'Espagne, il s'empara de Pensacola et en donna le commandement à son frère Châteaugay. En 1723, il établit à la Nouvelle-Orléans le siége du gouvernement. L'année suivante (16 janvier 1724), il reçut l'ordre de revenir en France pour répondre à des accusations portées contre lui. Avant de quitter la colonie, il publia son Code noir, qui resta en vigueur jusqu'à l'annexion de la Louisiane aux Etats-Unis, et fut par la suite conservé presque sans modifications dans les lois de l'Etat. Outre les articles relatifs aux esclaves, ce code en renfermait d'autres qui expulsaient les juifs et défendaient toute autre religion que le catholicisme romain. Le 9 août 1726, Bienville fut révoqué de ses fonctions de gouverneur; Périer fut nommé à sa place, et, en même temps, Châteaugay perdit son emploi de lieutenant gouverneur et fut rappelé en France. En 1733, Bienville fut de nouveau nommé gouverneur, et revint dans la colonie avec le grade de lieutenant général. En 1736, il fit contre les Indiens Chickasaws une campagne malheureuse; il la renouvela en 1739, mais il revint en 1740 sans les avoir attaqués, « dans la crainte, dit-il, de compromettre les armes du roi. » Un de ses subordonnés, qui n'avait pas, il semble, la même appréhension, s'avança avec une poignée d'hommes contre les Chickasaws, qui s'empressèrent de se soumettre et de conclure la paix. Cet événement eut pour conséquence la disgrâce définitive de Bienville. Rappelé en France en 1743, il y resta jusqu'à sa mort.

BIENVOULU, UE adj. (bi-ain-vou-lu — de *bien* et *voulu*). A qui l'on veut du bien : *Ce prince a été si doux, si juste, qu'il a été toujours* BIENVOULU *de son peuple.* (Trév.) *Les Banians et les Guèbres sont* BIENVOULUS *partout.* (Vol.) *Je vécus tranquille et toujours* BIENVOULU *dans Chambéry* (J.-J. Rouss.) ‖ Inus. On dit aujourd'hui *bien vu*, en deux mots.

BIÉPERONNÉ, ÉE adj. (bi-é-pe-ro-né — de *bi* et *éperonné*). Ornith. Qui a les tarses garnis de deux éperons.

— Bot. Qui a la corolle garnie de deux éperons à sa base.

BIÉPILLÉ, ÉE adj. (bi-é-pi-llé; *ll* mll. — de *bi* et *épillé*). Bot. Qui porte deux épis.

BIÉPINEUX, EUSE adj. (bi-é-pi-neu, eu-se — de *bi* et *épineux*). Entom. Qui offre deux épines, comme le corselet d'une espèce de fourmi.

— Bot. Qui porte des épines doubles.

BIÈQUE, petite île des Antilles espagnoles à l'E. de Porto-Rico, par 18° lat. N. et 67° 35′ long. O.; longueur 30 kil., largeur 8 kil.; bien arrosée et très-fertile.

BIERCHER (Mathieu), architecte allemand, né à Cologne en 1797. Il fit des études spéciales à l'école d'architecture de Berlin et les compléta en visitant les villes de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la France, les plus dignes de fixer l'attention par la beauté de leurs monuments. Les œuvres les plus remarquables de cet architecte se voient à Cologne. Ce sont le Théâtre, construit en 1829, et le beau Palais de la Régence.

BIÈRE s. f. (bi-è-re. — L'origine germanique de ce mot est hors de doute; la forme de l'allemand moderne *bier* — prononcez *bir* — a évidemment donné naissance au nom français de cette boisson nationale des Allemands; mais quelle est l'origine du mot allemand lui-même? Cette question est moins facile à résoudre, et réclame les procédés ordinaires de la philologie comparée. Procédons du connu à l'inconnu. M. A. Schleicher, dans une petite note insérée dans la *Zeitschrift* de Kuhn, a groupé tous les faits relatifs à ce point. Comparons d'abord les formes du mot *bier* dans les branches collatérales des autres idiomes germaniques; cette comparaison nous donnera quelques variantes qui pourront servir de point de départ à des inductions. L'ancien haut allemand dit *pior*, l'anglo-saxon *beor*, l'ancien nordique *bior;* ces formes conduisent directement à une forme gothique *brius;* c'est ainsi que l'ancien haut allemand *tior* est représenté en gothique par *pius.* Or, ce *pius* gothique peut être regardé comme la contraction d'une forme plus étendue *pivas* et *pivasa*, qui nous mène immédiatement au lithuanien *pyvas*, forme réelle justifiant ces restitutions hypothétiques. *Pyvas* est évidemment un nom emprunté, comme la chose qu'il exprime, aux Germains par les Lithuaniens; le véritable nom de la bière nationale des Lithuaniens est *alus.* Nous avons maintenant, à peu de chose près, la forme intégrale et primitive qui a donné naissance à l'allemand moderne *bier* et au français *bière.* Il nous est désormais facile de chercher l'origine de cette forme ainsi complétée. *Pivas* se rattache sans peine à la racine secondaire *piv* qu'on retrouve dans le verbe sanscrit *pivâmi*, je bois, en latin *bibo;* les labiales *p*, *b*, *v* permutent sans cesse dans nos langues indo-européennes; on peut encore rapprocher le grec *pipisco*, formé par réduplication et ayant le même sens. *Pivas* ou *bier* signifie donc littéralement *boisson;* ce qui revient à dire que chez les anciens Germains la bière était la boisson par excellence. On a rapproché assez ingénieusement l'allemand *biene*, abeille, de *bier*, bière; *biene* serait littéralement la *buveuse*, celle qui pompe le suc des fleurs pour en faire du miel. M. Pictet croit que le nom de la bière est d'origine slave, et qu'il a passé aux langues germaniques; il se base en cela sur l'absence de la racine *pi*, *piv*, dans ces dernières langues. M. Pictet émet, en outre, une autre opinion, qui consisterait à rattacher le nom germanique de la bière au mot également germanique signifiant orge : en gothique, *baris*, en anglo-saxon *bere*, en scandinave *barr*. Cette dérivation serait d'autant plus vraisemblable que, dans beaucoup de langues, le nom de la bière rappelle celui de l'orge qui en est la base; ainsi, le sanscrit dit *yavasurâ*, liqueur d'orge; l'arménien *karôghi*, eau d'orge; le grec, *oinos krithinos*, vin d'orge; l'illyrien, *sitno pivo*, liqueur d'orge. Dans ce cas, l'allemand *bier* se rapprocherait sensiblement du persan *barâh*, bière, provenant assurément lui de *bâr*, orge. Mais M. Pictet éprouve des scrupules pour les lois phonétiques qui ne lui permettent de produire cette étymologie séduisante que sous toutes réserves. Les langues celtiques, dans le *beoir* de l'islandais, le *bwr* du cymrique, le *biorch* de l'armoricain, ont fait un emprunt aux langues germaniques. A ce propos, M. Pictet fait remarquer que les anciens Gaulois, au rapport d'Athénée et de Diodore, donnaient à la bière les noms de *korma* et de *koûrmi.* Parmi les différents groupes linguistiques qui, dans la famille indo-européenne, servent à désigner la bière, il en est un sur lequel nous insisterons plus particulièrement, parce qu'il a donné naissance à un mot passé dans notre langue par l'intermédiaire de l'expression anglaise : *pale ale. Ale*, signifiant bière et rappelant immédiatement le scandinave *ol*, et l'anglo-saxon *eala*, semblent eux-mêmes se rattacher à l'irlandais *olaim*, bière; *ol*, boisson. Le lithuanien *alus*, que nous avons mentionné plus haut, doit être aussi compris dans ce groupe, dont le type paraît être le sanscrit *ali*, liqueur spiritueuse qui n'a pas été encore identifiée et se retrouve dans l'arménien *oli*, boisson fermentée). Boisson fermentée qui se fait avec de l'orge et du houblon : BIÈRE *de Strasbourg.* BIÈRE *de Lyon.* BIÈRE *de Louvain. Une bouteille, une canette, une chope de* BIÈRE. *Boire un verre de* BIÈRE. *Julien l'Apostat a fait contre la* BIÈRE *une jolie épigramme.* (Chateaubr.) *Les gens qui boivent de la* BIÈRE *ont une fort mauvaise tête.* (Alex. Dum.) *Les buveurs de* BIÈRE *sont apathiques dans leur esprit et dans leur corps.* (Maquet.) *La* BIÈRE *est essentiellement nutritive.* (Rasp.) *Le tabac, ce narcotique stupéfiant qui tue l'âme et le corps, repousse le baiser et appelle la* BIÈRE. (Toussenel.) *Les Saxons chantaient leurs vieux chants nationaux en vidant autour de leurs feux des cornes remplies de* BIÈRE *et de vin.* (Aug. Thierry.)

Ce que j'écris est bon pour les buveurs de *bière*
Qui jettent la bouteille après le premier verre.
A. DE MUSSET.

— Prov. et fin. *Ce n'est pas de la petite* BIÈRE, Ce n'est pas une personne sans importance, ce n'est pas peu de chose : *Quel bel ameublement !* CE N'EST PAS DE LA PETITE BIÈRE.

— *Bière de mars*, Bière brassée dans le mois de mars.

— *Bière forte, double bière, petite bière.* Se dit pour indiquer le plus ou moins d'alcool développé dans la bière par la fermentation : *On fait en Angleterre tout ce qu'on veut avec de la* BIÈRE FORTE *et surtout avec du vin.* (L. Gozlan.)

— **Encycl.** D'après plusieurs auteurs, l'invention de la *bière* remonterait à Osiris, vingt siècles environ avant l'ère chrétienne, et, à toutes les époques, elle aurait été en usage chez les Hébreux; cette opinion nous paraît un peu hasardée, et il est très-probable que la boisson à laquelle ces écrivains font allusion était une simple infusion d'orge. Néanmoins, selon Pline l'ancien, Théophraste et Tacite, elle était depuis longtemps connue des peuples du Nord, qui habitent sous un climat où la vigne ne peut se cultiver. Diodore de Sicile compare au vin, « *pour la force et le goût*, » la *bière* fabriquée en Egypte et à laquelle Hérodote donne le nom de *vin d'orge.* La célèbre école de Salerne en vantait les propriétés et la conseillait aux malades :

La *bière* qui me plaît n'a point un goût acide,
Sa liqueur offre à l'œil une clarté limpide;
Faite de grains bien mûrs, meilleure en vieillissant,
Elle ne charge point l'estomac faiblissant;
Elle épaissit l'humeur, dans les veines serpente,
Et coule en longs ruisseaux, nourrit la chair, aug[mente
La force et l'embonpoint. L'urine accroît son cours,
Et du ventre amolli se gonflent les contours.
(Traduct. de M. Ch. MEAUX SAINT-MARC.)

Aujourd'hui, la *bière* est la boisson habituelle des peuples germaniques et scandinaves, des Belges, des Hollandais, des Anglais et des Américains du Nord.

Le monde moderne se partage en deux groupes : les races latines, qui boivent du vin, et les races plus ou moins saxonnes, qui boivent de la *bière.* Cette différence n'est point étrangère aux mœurs, à l'économie agricole, à l'état hygiénique et même aux facultés morales des populations. L'impétuosité des races latines, leur esprit sémillant, leur ardeur guerrière répondent aux qualités de cette liqueur qu'on a nommée le sang de la vigne. Les peuples que la nature a condamnés à une boisson plus sévère se distinguent de leur côté par la force, la patience, la réflexion, le travail opiniâtre et envahissant. « La *bière* et le vin, disait un jour un orateur dans un *meeting*, se sont rencontrés à Waterloo; le vin, rouge de fureur, bouillant d'enthousiasme, fou d'audace, s'est répandu par trois fois à la hauteur du coteau sur lequel se tenait un mur d'hommes inébranlables, les enfants de la *bière.* Vous savez l'histoire : c'est la *bière* qui a vaincu. »

La *bière* est donc la boisson adoptée de temps immémorial dans les pays où la vigne refuse de croître, soit par excès, soit par défaut de chaleur. Les premières colonies qui se détachèrent de l'Orient et qui percèrent les sombres forêts de l'Europe suppléèrent à l'absence du fruit que pressa Noé par le moyen qu'avait trouvé l'ancienne Egypte : une boisson faite avec de l'orge et de l'eau. Cette boisson était la liqueur favorite des Anglo-Saxons et des Danois, qui sont successivement descendus sur le sol de la Grande-Bretagne. Avant leur conversion au christianisme, ils croyaient qu'une des principales félicités dont jouissaient les héros admis après leur mort dans le paradis d'Odin consistait à boire de l'*ale* à longs traits dans de larges coupes. Des économistes tant soit peu archéologues ont fait de savantes et laborieuses recherches pour retrouver l'histoire de la *bière* dans la Grande-Bretagne. Ils ont constaté que, dans le pays de Galles (*Wales*), l'*ale*, même commune, était considérée autrefois comme un objet de luxe; elle ne figurait que sur la table des grands. En Angleterre, vers le milieu du XVIe siècle, Harrison nous assure que, quand les marchands et les artisans avaient la bonne fortune de tomber sur un morceau de venaison et sur un verre de forte *bière*, ils se croyaient aussi magnifiquement traités que le lord maire de Londres. Aujourd'hui, tout est bien changé sur ce point. L'*ale* et le *porter* coulent à flots sur le comptoir des plus humbles tavernes; ils écument dans les pots d'étain. Riches et pauvres s'abreuvent aux sources de la liqueur nationale, comme les Israélites dans le désert se désaltéraient, a dit un ministre de l'Eglise anglicane, à l'eau qui jaillissait du rocher. Cette abondance, comparée à l'ancienne pénurie, réjouit à un certain point de vue l'économiste; il y voit le mouvement naturel de la science, de l'agriculture, lequel met, avec le temps, à la portée de la classe la plus nombreuse et transforme en objets communs des produits qui, à l'origine, étaient considérés comme des articles de luxe et de choix. Non-seulement la *bière* est devenue d'un usage plus accessible aux classes laborieuses, mais la qualité de cette boisson s'est améliorée. Aujourd'hui, la *bière* anglaise ne reconnaît guère de rivale sur le continent. Par ordre du parlement, elle ne peut être faite qu'avec de l'orge et du houblon.

On fabrique de nombreuses variétés de *bières;* c'est ainsi qu'en Angleterre il y a l'*ale*, le *porter*, le *stout;* à Bruxelles, le *faro*, le *lambic*, etc. Il n'existe cependant qu'un certain nombre de méthodes de fabrication, qui peuvent toutes être ramenées à trois types principaux : 1° la méthode bavaroise; 2° la méthode anglaise; 3° la méthode belge.

La méthode bavaroise, qui se propage tous les jours de plus en plus en France, est généralement usitée dans la Bavière, dans le Wurtemberg et dans le grand-duché de Bade. Des *bières* fabriquées à Munich, les plus renommées sont : la *bière* de garde ordinaire, le *bock-bier* et le *salvator-bier*. Ces trois sortes ne diffèrent que très-peu par leur mode de fabrication, mais seulement par la quantité et la qualité des matériaux qu'on emploie. La *méthode anglaise* est exclusivement mise en usage dans toute la Grande-Bretagne; tous les produits qu'elle donne sont très-chargés en alcool.

La *méthode belge* produit trois espèces de *bières*, par des modifications très-légères, qui n'en altèrent pas le fond.

En France, la législation qui régit actuellement l'industrie de la brasserie contribue puissamment à nous maintenir, sous le rapport de la fabrication de la *bière*, au-dessous des nations voisines.

Nous allons indiquer brièvement le mode suivant lequel cette boisson est généralement préparée, mode qui peut se diviser en trois parties principales : 1° la germination des grains; 2° l'extraction des matières solubles qui y sont formées; 3° la fermentation de la liqueur.

On fait tremper l'orge dans l'eau jusqu'à ce qu'elle soit gonflée et souple au toucher. Ce résultat obtenu, on la laisse égoutter et on la transporte dans une cave appelée *germoir*, où elle reste pendant douze heures; puis on la *met en couche* sur une épaisseur de 0 m. 30 au moins, qu'on diminue à mesure que l'orge s'échauffe et que la germination se prononce. Après cinq à six jours, en frottant légèrement le grain dans le creux de la main, le germe se détache et l'orge est alors nommée *malt*, c'est-à-dire qu'elle est devenue apte à la fabrication de la *bière.* Le *maltage* exige beaucoup de soin et une grande surveillance de la part de l'homme qui en est chargé, et qu'on appelle *touraillon*, du nom de séchoir (*touraille*) sur lequel le malt est ensuite étendu. Le séchoir n'est autre chose qu'une étuve dont la plate-forme est couverte de carreaux en terre, percés de petits trous. Un fourneau, placé en contre-bas, est construit de manière à ne pas laisser monter la fumée, si l'on chauffe au bois, ou l'odeur, si l'on emploie du charbon de terre. La chaleur est portée plus ou moins haut : pour la *bière* ordinaire, on se contente de sécher le grain; pour quelques autres espèces, on lui fait subir une torréfaction plus ou moins avancée. Enfin, la *cuisson* étant obtenue (ordinairement après vingt-quatre heures), on laisse refroidir le malt et on en extrait le germe, en le faisant passer au tarare.

Le malt est ensuite porté au moulin pour être concassé, et l'on procède au *brassage.* A cet effet, on introduit la farine obtenue dans une cuve, munie d'un double fond percé de petits trous pour laisser monter l'eau, que l'on verse par une gouttière et dont la chaleur doit être de 45° à 50°. Quand la quantité d'eau est suffisante, on démêle avec un outil appelé *fourquet*, jusqu'à ce que le malt soit imbibé et ne laisse plus de farine blanche; on verse ensuite une plus grande quantité d'eau ayant 100°, et l'on remue pendant une demi-heure. Les produits obtenus portent le nom de *trempes.* On considère le commencement du printemps comme l'époque la plus favorable pour faire le maltage et le brassage, et la *bière* qui en résulte est appelée *bière de mars.*

Les trempes sont promptement transportées dans des chaudières en cuivre rouge; lorsque l'ébullition commence, on met le houblon, environ 500 grammes par hectolitre; on couvre la chaudière, et on laisse bouillir pendant six heures. Le moût de *bière* une fois houblonné, on doit en opérer le refroidissement le plus promptement possible, et, pour cela, on le fait couler sur de grands vaisseaux (*bacs rafraîchissoirs*), n'ayant que 0 m. 20 de profondeur et exposés à des courants d'air. Le point du refroidissement varie selon les saisons; en hiver, on refroidit moins qu'en été. Puis on fait couler dans une grande cuve, on ajoute une certaine quantité de levûre et l'on abandonne la matière à elle-même. Bientôt se produisent tous les phénomènes de la fermentation, et l'on reconnaît qu'on peut mettre la *bière* dans les tonneaux (*entonner*), lorsque le levain a produit une mousse d'un jaune noirâtre, épaisse et compacte, qui se fond et semble retomber au fond. Les tonneaux sont posés inclinés sur des *auges* pour laisser l'écume sortir par la bonde; cette mousse fondant, on soutire le liquide appelé *épurures*, qui

sert à remplir des barils ou quarts, de la contenance de 75 litres. Quand la fermentation a cessé, la *bière* peut être livrée à la consommation.

A Paris, la *bière* est clarifiée avec la colle de poisson; en Belgique et en Hollande, on emploie dans le même but des substances animales, mais non encore transformées en gélatine; cependant, dans quelques pays du Nord, où la *bière* est la boisson générale, on ne la colle pas, mais on la fait cuire de douze à vingt-quatre heures de plus. C'est ainsi qu'on procède pour les *bières* de Bavière, le faro, l'ale d'Ecosse, etc.

Toutes les *bières* contiennent essentiellement quatre éléments constitutifs principaux, dont les qualités respectives présentent des variations illimitées; ces quatre substances sont : l'acide carbonique, l'alcool, l'extrait qui reste comme résidu lorsqu'on évapore la *bière*, et l'eau dans laquelle ces substances sont dissoutes. Nous donnons, d'après M. Chevalier, le tableau analytique suivant des principales *bières :*

ESPÈCES.	DENSITÉ.	ACIDE ACÉTIQUE.	ACIDE CARBONIQUE.	ALCOOL.	EXTRAIT.	NOMS DES OBSERVATEURS.
Bière ordinaire.	»	»	0,150	3,20	5,90	Fuchs.
— Bock-bavaroise. . .	1,02	»	0,085	4,00	8,20	Léo de Munich.
— Heiliger-water (id).	1,03	»	0,077	5,00	13,00	—
— du haut Weimar. .	»	»	»	2,57	7,316	Carl.
— de Lichtentein. . .	»	»	»	3,17	4,485	—
— d'Illmenau	»	»	»	3,09	7,072	—
— d'Iéna.	»	»	»	3,02	6,144	—
— de Bamberg. . . .	»	»	»	2,83	6,349	—
— double d'Iéna. . . .	»	»	»	2,08	7,153	—
Ale de Boston.	1,05	»	0,0385	6,622	14,97	Hoffmann.
Pale ale.	1,009	»	0,0667	5,57	4,62	—
Bière brune de Bernbourg entrée en décomposition.	1,02	0,00075	0,130	2,66	8,50	Bley.
Même bière.	1,028	0,0068	0,150	3,66	7,75	—
Bière de conserve (la même)	1,02	0,00105	0,155	6,55	7,20	—
— brune des brasseries.	1,02	0,0140	0,150	0,95	6,00	—
— blanche, dite *Gose*. .	1,02	0,0050	0,108	5,00	4,30	—
— de Peissen.	1,015	0,0055	0,076	5,00	4,41	—
Véritable bière de Bavière de conserve.	1,005	0,00108	0,140	8,33	6,43	—
Véritable bière de Ballenstaedt de conserve. . .	1,0055	0,0052	0,119	9,50	5,46	—
La même.	1,010	0,0078	0,130	6,33	9,63	—

Une *bière* de bonne qualité doit avoir une odeur aromatique, une saveur amère, mais douce, mucilagineuse avec sensation aigrelette et piquante. Cette boisson est, du reste, sujette à s'altérer et elle peut devenir *aigre*, *plate*, *filante* ou *moisie*. La *bière* s'aigrit quand les bouteilles ou les tonneaux qui la contiennent sont mal bouchés. C'est l'acide acétique qui produit cet effet, et la saveur anormale que la *bière* présente dans ce cas ne doit pas être confondue avec la saveur acidule que l'on observe quelquefois dans celles qui sont destinées à être longtemps conservées. La *bière plate* est fade. Cette absence de goût est due à une trop grande volatilisation de l'acide carbonique. La *bière filante* n'est point buvable; le mucus végétal qu'elle renferme est le résultat de la transformation de la dextrine et du sucre. Après un laps de temps plus ou moins long, les *bières* plates se moisissent. Une *bière* est d'autant moins exposée à s'altérer qu'elle est plus riche en alcool, plus fortement houblonnée, plus claire et plus complétement à l'abri du contact de l'air. Le houblon doit surtout la préférence dont il est l'objet dans cette fabrication à cette qualité préservatrice.

Dans le but de communiquer à la *bière* les qualités qui lui manquent, telles que l'odeur, la couleur et la saveur, ou pour accroître son action sur l'organisme, elle a été soumise à de nombreuses falsifications : c'est ainsi que, pour la rendre plus amère, on l'a additionnée de strychnine, d'aloès, de noix vomique, de gentiane, de quassia-amara, de pyrèthre, de centaurée, d'absinthe, etc.; pour lui donner une couleur plus foncée, on a employé le suc de réglisse, la chicorée torréfiée, le caramel, les baies de sureau, etc. A ces falsifications, nous ajouterons : l'eau, pour augmenter la quantité; les pommes de terre ou toute autre amylacée, pour remplacer le grain; une addition de craie pour la désaciduler, de potasse pour la rendre mousseuse, ou de chlorure de sodium pour rendre la saveur plus piquante.

Enfin, on n'a pas craint de sophistiquer la *bière* avec des substances plus dangereuses encore que quelques-unes de celles que nous venons de citer : avec l'opium, la belladone, la jusquiame et l'acide picrique ou carbazotique, l'un de nos plus violents poisons. Ces fraudes ont été souvent la cause des plus graves accidents toxiques, et il importe que, dans l'intérêt de la santé publique, les coupables soient punis avec la plus extrême sévérité.

Des empoisonnements ont encore été occasionnés par la présence dans la *bière* d'une notable quantité d'acétate de cuivre, provenant du mauvais entretien des chaudières dans lesquelles s'est opéré le houblonnage, ou par celle de sels de plomb qui s'étaient formés dans des conduits fabriqués avec ce métal.

En Angleterre, la consommation de la *bière* est considérable; la seule ville de Londres en consomme annuellement 4 millions d'hectolitres. En Autriche, pendant le cours d'une année (1850), il a été fabriqué 92,906,114 *eimers* de cette boisson, et, à Vienne, cette même année il a été consommé, en moyenne, par chaque habitant, 100 masz (*un eimer*=41 *masz* = 58,2 litres). En Prusse, cette moyenne n'a été, pour 1842, que de 24 quarts, tandis qu'elle a été de plus de 100 en Bavière, qui est, de tous les États du Zollverein, celui où cette fabrication atteint le chiffre le plus élevé. En Belgique, pour une population de 4 millions d'habitants, on brasse de 8 à 9 millions d'hectolitres de *bière* par année. En France, la consommation a été, en 1842, de 3,809,935 hectolitres, représentant une valeur de 56,296,412 fr.; mais, depuis quelques années, cette industrie a pris une grande extension dans les villes de l'Est et du Nord, et aujourd'hui la production est annuellement, à Lille, de 200,000 hectolitres et de plus de 150,000 à Strasbourg. D'après M. Girardin, Paris seul en consommerait, chaque année, 300,170 hectolitres. En Espagne, où elle porte encore le nom de cervoise (*cerveza*), son usage est peu répandu; on y boit seulement de la *bière* anglaise coupée avec de la *limonade*.

Après le vin, la *bière* est certainement la meilleure et la plus salubre des boissons fermentées. Elle apaise la soif, rafraîchit, stimule légèrement l'estomac et facilite la digestion. Grâce à l'acide carbonique qu'elle contient, elle produit de bons effets dans la gravelle, et M. Ségalas dit l'avoir vue, prise en abondance, faire rendre des calculs. A Strasbourg et dans quelques parties de l'Allemagne, pour se guérir d'un rhume à son début, on prend un grand verre de *bière* dans lequel a été éteint un morceau de fer rougi à blanc. Le phosphate de chaux qui entre dans sa composition la fait conseiller par quelques médecins dans le cas de ramollissement du tissu osseux. Le houblon, en communiquant à la *bière* une action tonique, lui donne en même temps des propriétés antiaphrodisiaques non douteuses.

La *bière* a été, avec raison, classée parmi les boissons les plus nutritives; c'est, en effet, un aliment complet, puisqu'elle contient : 1° des aliments de calorification (glucose, dextrine, alcool, matière grasse); 2° des aliments azotés ou plastiques (substances albumineuses); 3° des aliments minéraux (phosphates et autres combinaisons salines). C'est là ce qui explique l'embonpoint excessif dont ne tardent pas à être atteints les individus qui en boivent beaucoup. Enfin, dans une foule d'affections diverses, lorsque les malades sont dégoûtés des tisanes ordinaires, le médecin trouvera dans la *bière* une ressource précieuse, qu'il ne devra point oublier.

Prises avec excès, les *bières* peuvent donner lieu à tous les accidents et à tous les dangers des alcooliques.

La *levûre de bière*, associée à la farine de graine de lin, a été vantée comme excellent cataplasme maturatif.

Nous ne parlerons pas des *bières* auxquelles autrefois on ajoutait certains principes médicamenteux, du quinquina, de la rhubarbe, du séné, du raifort sauvage, de la centaurée, etc. Ces *bières* pharmaceutiques sont aujourd'hui complétement abandonnées.

L'*épinette* et la *sapinette*, *bières* résineuses, faites avec une décoction de feuilles ou de bourgeons de pin et de sapin, sont encore usitées à Terre-Neuve, au Canada, à la Nouvelle-Zélande et à bord de quelques bâtiments anglais. On les dit toniques et antiscorbutiques.

BIÈRE s. f. (bi-è-re. — La *bière* n'était pas seulement autrefois un cercueil destiné à recevoir un cadavre, mais encore la litière sur laquelle on le posait, et, en général, un brancard quelconque; le mot *bera*, usité dans la langue d'oc, nous offre un exemple irrécusable de cette signification primitive. L'origine de ce mot est germanique, et dérive de cette féconde racine *bar*, *baren*, *beran*, etc., porter, que nous avons déjà rencontrée, et que nous rencontrerons souvent encore. Nous nous bornerons ici à chercher seulement les mots similaires de *bière* dans quelques idiomes germaniques : en ancien haut allemand, *bara*, civière, brancard; en anglo-saxon, *baar*, *bær;* en allemand *bahre;* en anglais, *beer;* en hollandais, *baar;* en danois, *baare;* etc. Le *i*, que l'on remarque dans *bière*, y a été intercalé par euphonie, comme dans bien des cas : *fébris*, fièvre, etc. — Par une coïncidence curieuse, l'espagnol et l'italien, pour dire *bière*, se servent de *feretro*, emprunté directement au latin *feretrum*, qui est formé exactement comme *bière* — *ferre*, porter. *Ferre* et *ber-en* ne diffèrent l'un de l'autre que par la mutation de l'aspirée *f* en la douce *b*. Du reste, l'italien a pris directement le mot français *bière*, et se sert de *bara* concurremment avec *feretro*). Cercueil, coffre où l'on enferme un mort pour le déposer en terre : *Leurs corps, renfermés dans des* BIÈRES *de bois sans ornements, furent transportés à petit bruit dans un monastère hors de la ville.* (Mérim.) *En sortant d'un mariage, il allait creuser une fosse et clouer une* BIÈRE. (G. Sand.) *A Bologne, les pauvres sont enterrés sans* BIÈRE. (Ed. About.) *Vers minuit donc, une* BIÈRE *fut clandestinement portée à la paroisse par quatre ieunes gens.* (Balz.)

La *bière* est un séjour par trop mélancolique.
MOLIÈRE.

Nous aurons tout loisir d'habiter ces maisons,
Sans qu'il faille à vingt ans s'enfermer dans la *bière*.
LA FONTAINE.

A la mort, un linceul, une fosse, une *bière*,
Voilà tout ce qui reste aux maîtres de la terre.
HELVÉTIUS.

Près du seuil de l'église, au coin du cimetière,
Dans la terre des morts nous couchâmes la *bière*.
LAMARTINE.

Et l'art, imitant la nature,
Bâtit d'une même figure
Notre *bière* et notre berceau.
ROTROU.

Au pied de cet autel de structure grossière,
Gît sans pompe, enfermé dans une vile *bière*,
Le plus savant mortel qui jamais ait écrit.
BOILEAU, *Epitaphe du grand Arnauld.*

Qu'importe à moi que mon nom sur la pierre,
Soit déchiffré par un futur savant!
Et quant aux fleurs qu'on promet à ma *bière*
Mieux vaut, je crois, les respirer vivant.
BÉRANGER.

Notre défunt était en carrosse porté,
Bien et dûment empaqueté,
Et vêtu d'une robe, hélas! qu'on nomme *bière*,
Robe d'hiver, robe d'été
Que les morts ne dépouillent guère.
LA FONTAINE.

BIÉRÉMÉ, ÉE adj. (bi-é-ré-mé — de *bi* et *érème*). Bot. Qui est composé de deux érèmes : *Fruits* BIÉRÉMÉS.

BIERKANDER (Claude), savant suédois, né en 1735, mort en 1795. Il fut pasteur à Grefback, et l'académie de Stockholm le reçut parmi ses membres. Il publia des observations sur les insectes dans les *Mémoires de l'académie*, et divers écrits sur la *Transpiration des plantes* (1773); sur l'*Ustilage ou la brûlure des végétaux* (1775); sur les *Stations des plantes* (1776); sur la *Germination* (1782); sur l'*Horloge et l'hygromètre de Flore* (1782).

BIERLEY, bourg et paroisse d'Angleterre, comté de York, West-Riding, à 3 kil. S.-E. de Bradford; 10,500 hab. Mines de houille et de fer; forges et haut fourneau.

BIERLING (Frédéric-Guillaume), théologien et prédicateur célèbre, né à Magdebourg en 1676, mort en 1728. Il enseigna la théologie à Rinteln et fut en correspondance fréquente avec Leibnitz. On a de lui un grand nombre de dissertations, dont la plus connue est intitulée : *De Pyrrhonismo historico* (Leipzig, 1724, in-8°).

BIERMANN (Ch.-Ed.), peintre prussien, né en 1803, à Berlin, étudia sous Schinkel, puis se perfectionna dans des voyages en Allemagne, en Italie et en Suisse. Il est aujourd'hui professeur à l'académie des beaux-arts de Berlin. Cet artiste traite généralement avec vigueur les paysages, genre qu'il affectionne. Outre des panoramas, dont l'effet ressort sans exagération, il a peint de belles *Vues de Suisse;* un *Soir sur les hautes Alpes;* une *Vue de Florence;* le *Dôme* ou *Cathédrale de Milan;* et des *Vues de Dalmatie*. Ces dernières, au nombre de seize, sont des aquarelles qui ont figuré à l'exposition universelle de 1855. La gravure et la lithographie ont vulgarisé plusieurs de ces études.

BIERNACKI (Aloïs-Prosper), agronome et homme d'Etat polonais, né à Kalich en 1778. Après avoir voyagé pour perfectionner ses connaissances agronomiques, il établit une ferme modèle dans ses propriétés et il fonda une école pour l'enseignement de l'agriculture et de l'horticulture. En 1831, il fut membre de la diète, président de la chambre des comptes, puis ministre des finances. Quand Varsovie retomba au pouvoir des Russes, il fut obligé de s'expatrier et vint résider en France.

BIERNATZKI (Jean-Christophe), écrivain et ministre protestant, né à Elmshorn (Holstein) en 1795, mort à Frédérikstadt en 1840. Il montra dans l'exercice de ses fonctions évangéliques un zèle infatigable et une charité admirable. Il a publié des nouvelles et des poésies empreintes des sentiments religieux les plus touchants. On peut citer surtout la nouvelle intitulée : le *Hallig* ou les *Naufragés dans une île de la mer du Nord* (Altona, 1836), et son poëme *Der Glaube*, c'est-à-dire la *Foi*. Ses œuvres complètes ont été publiées à Altona en 1844.

BIERNÉ, bourg de France (Mayenne), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kil. E. de Château-Gontier; pop. aggl. 522 hab. — pop. tot. 1,108 hab. Moulins à huile et à tan.

BIERRE (*Bierna*), petit pays de France, dans l'anc. Gâtinais; il comprenait Fontainebleau, Saint-Martin-en-Bierre, etc.

BIERT, bourg et comm. de France (Ariége), cant. de Massat, arrond. et à 23 kil. S.-E. de Saint-Girons, sur la rive droite du Salat; pop. aggl. 2,365 hab. — pop. tot. 2,507 hab. Ruines du castel d'Amour sur une colline.

BIERVLIET, bourg de Hollande, prov. de Zélande, arrond. et à 21 kil. E. de Sluis, sur la rive gauche de la branche occidentale de l'Escaut; 1,275 hab. Autrefois place forte assez importante détruite plusieurs fois par les inondations. Patrie de Guillaume Beuckels, l'inventeur de l'art de saler et d'encaquer le hareng; Charles-Quint lui fit élever une statue.

BIESBOSCH (*Bienboscum*), lac marécageux de Hollande, dans le Brabant septentrional, entre Gertruydenberg au S. et Dordrecht au N. Ce lac, d'une superficie de 200 kil. c., se forma dans la nuit du 19 novembre 1421 par suite de la rupture des digues qui ne purent résister à la violence d'une tempête. Plusieurs châteaux, deux monastères, 72 villages et 100,000 personnes furent submergés. Ce lac est peu profond et renferme plusieurs îles très-fertiles. Les eaux de la Meuse s'y perdent et en sortent sous le nom d'*Hollands-Diep*.

BIESENTHAL, bourg de Prusse, prov. de Brandebourg, régence de Potsdam, à 28 kil. N.-E. de Berlin; 1,370 hab. Société d'agriculture, château bien situé.

BIESLES, bourg et comm. de France (Haute-Marne), arrond. et à 12 kil. S.-E. de Chaumont; 1,260 hab. Fabrication importante de coutellerie, enclumes, étaux; carrières de pierres de taille.

BIESME, petite rivière de France, prend sa source à l'étang de Beaulieu, départ. de la Meuse, dans le cant. de Clermont-en-Argonne et se jette dans l'Aisne, par la rive droite, audessous de Malmy, départ. de la Marne, après un cours de 24 kil.; canalisée pour le flottage des bois.

BIESTA (Hippolyte-Guillaume), premier directeur du Comptoir national d'escompte, établi à Paris en 1848. Il a publié un *Projet d'acte de société pour l'établissement d'une caisse d'escompte pour l'imprimerie* (1848, in-4°); et des *Ob ervations sur les projets de décrets relatifs aux concordats amiables* (1848, in-4°). M. Biesta est aussi l'un des membres les plus importants du conseil d'administration du Crédit mobilier et de plusieurs des grandes compagnies placées sous le patronage de cette institution de crédit.

BIESTER (Jean-Eric), littérateur allemand, né à Lubeck en 1749, mort à Berlin en 1816. Il se lia avec Gedike et entreprit avec lui la publication d'une revue mensuelle intitulée : *Monath Schrift*, qui eut beaucoup de succès. Il fut ensuite nommé directeur de la bibliothèque royale de Berlin, et c'est à partir de cette époque (1784) qu'elle devint publique. On a de lui : une traduction du *Voyage du jeune Anacharsis* (1792, 6 vol. in-8°); une bonne édition des quatre *Dialogues de Platon* (1780, in-8°); un *Mémoire*, prononcé en 1798 à l'académie royale de Berlin, dont il était membre, sur cette maxime de Socrate : *La science et la vertu sont la même chose, etc.*

BIET (Léon-Marie-Dieudonné), architecte, né à Paris en 1785, mort en 1856. Elève de Percier, il entra, en 1828, dans les bâtiments civils, fut attaché aux travaux de l'Institut et devint plus tard membre du conseil des bâtiments civils et inspecteur général. Il a attaché son nom à une belle et vaste publication, *Choix d'édifices publics projetés et construits en France depuis le commencement du* XIXe *siècle*, exécutée en collaboration avec MM. Tardieu, Grillon et Paul Gourlier, et publiée en 1836, 1844 et 1850, 3 vol. gr. in-fol.

BIETIGHEIM, ville de Wurtemberg, dans le cercle du Necker, bailliage et à 4 kil. S. de Besigheim, sur l'Enz; 3,100 hab. Filatures de coton et de laine, fabriques de draps.

BIETRY (Laurent), industriel, né à Bagnolet près de Paris, en 1799. Simple apprenti dans la fabrique de Richard Lenoir, il s'éleva successivement par son intelligence et son travail et devint le chef d'une importante maison pour la fabrication et la vente des cachemires français, commerce dans lequel il a introduit la marque de fabrique. Il a obtenu plusieurs médailles dans les expositions.

BIETT (Laurent-Thomas), médecin français, né à Scamfs, cant. des Grisons, en 1784, mort en 1840. Il fut nommé, en 1819, médecin titulaire de l'hôpital Saint-Louis, et bientôt après membre de l'Académie de médecine.

Sous sa direction, les bains de l'hôpital Saint-Louis devinrent un établissement modèle. Il fit aussi, sur les maladies de la peau, des leçons cliniques qui formèrent d'excellents élèves. Il a fourni plusieurs articles importants au *Dictionnaire des sciences médicales* et à d'autre recueils.

BIEUSSON s. m. (bi-eu-son). Hort. Poire sauvage devenue blette.

BIÉVÈNE, bourg de Belgique, dans la prov. de Hainaut, arrond. et à 55 kil. N.-E. de Tournay; 3,270 hab. Fabrication de toiles; distilleries.

BIÉVILLE (Charles-Henri-Etienne-Edmond DESNOYERS DE), auteur dramatique et critique français, né à Paris le 30 mai 1814. Il n'est pas, comme on l'a imprimé dans quelques notices biographiques, le frère du spirituel directeur littéraire du *Siècle*, mais bien le frère du poëte Fernand Desnoyers. Admis à l'Ecole de Saint-Cyr en 1832, et se sentant une aptitude spéciale pour les mathématiques, il donna sa démission dans le but de se préparer à l'Ecole polytechnique, à laquelle il serait sans nul doute parvenu, si des circonstances indépendantes de sa volonté ne l'avaient obligé d'abandonner ce projet pour entrer au ministère de la guerre. Le travail de la bureaucratie et la vie monotone d'employé dégoûtèrent bientôt le jeune Desnoyers, et ce mathématicien consommé s'amusa, pour tuer le temps, qui s'y serait attendu ? à aiguiser des couplets. Là était sa véritable vocation, il le comprit sur-le-champ et s'empressa de donner sa démission afin de pouvoir, à loisir, charpenter une comédie ou tourner un couplet. Ce fut par un vaudeville, en collaboration avec Narcisse Fournier, qu'il débuta, et l'*Homœopathie* obtint un franc succès au Gymnase-Dramatique, le 13 octobre 1836. Il avait signé BIÉVILLE, ce qui n'était point tout à fait un pseudonyme, puisqu'il emprunta ce nom à sa mère, mettant ainsi, par un délicat sentiment d'amour filial, le premier enfant de sa muse sous le patronage de celle à qui il devait le jour. A partir de ce moment, soit au théâtre, soit dans la presse, il a toujours conservé cette signature. D'une grande ardeur au travail et d'une activité d'esprit non moins vive, M. de Biéville, donnons lui désormais ce nom sous lequel il est connu, a fourni, soit seul, soit en collaboration avec Narcisse Fournier, Théaulon, Dumanoir, Varin, Paul Duport, Vanderburck, Bayard et Scribe, plus de cinquante pièces au Gymnase-Dramatique, au Vaudeville, aux Variétés, au Palais-Royal, à la Gaîté, aux Folies-Dramatiques, à l'Opéra-Comique et au Théâtre-Français. Celles qui ont obtenu le plus de succès sont : au Gymnase-Dramatique *Sans nom*, et, en 1840, les *Enfants de troupe*, sujet qui devait naturellement convenir à un ex-saint-cyrien. Ce fut un des triomphes de Bouffé, le célèbre comédien; les *Couleurs de Marguerite*, *Horace et Caroline;* en 1853, le *Fils de famille*, la dernière création de Bressant, au Gymnase, et qui a été repris plusieurs fois déjà; au Vaudeville, *Mérovée*, le *Héros du marquis de quinze sous;* aux Variétés, *Phœbus*, la *Gardeuse de dindons* en 1845 pour Déjazet, l'actrice toujours spirituelle et que la vieillesse paraît avoir oubliée, le *Flagrant délit;* aux Français, *Eric le fantôme*, drame en trois actes; et, en 1859, *Rose d'amour*, en collaboration avec Scribe. On cite encore, parmi ses meilleures pièces, l'*Huissier amoureux*, les *Dévorants*, la *Contre-basse*, le *Phare de Bréhat*, la *Préparation au baccalauréat* ou le *Meunier, son fils et Jeanne...*, la *Bégueule*, le *Saute-ruisseau*, la *Vie de garçon*, les *Nuits blanches*, *Gardée à vue*, les *Deux aigles*, *Si Dieu le veut*, les *Enfants de la balle*, *Sur la terre et sur l'onde*, le *Dessous des cartes*, *Ce que deviennent les roses*, et les *Fanfarons du vice*.

En 1856, la rédaction du feuilleton dramatique du *Siècle* fut confiée à M. de Biéville. Les écrivains dramatiques se plaignent toujours d'être jugés par des critiques incompétents et qui seraient fort embarrassés pour écrire un simple vaudeville. Ce reproche d'impuissance ne pouvait être adressé au nouveau critique du *Siècle*, puisque, avant de s'armer de la férule, qui dormait en repos depuis la retraite de Matharel de Fienne, il avait appris la science du théâtre par une étude de vingt années comme auteur dramatique, et avait passé lui-même par les fourches caudines de la critique. Après un pareil stage, il avait droit, pour le moins, au titre de docteur ès critique. Il le fit bien voir dès ses premiers articles, qui dénotèrent un écrivain consciencieux. Beaucoup moins fantaisiste que la plupart de ses collègues du feuilleton dramatique, — et ici nous ne faisons allusion ni au *Moniteur*, ni à la *Presse*, ni aux *Débats*, — il s'attache à formuler, sur les créations de la semaine, un jugement impartial; supérieur à toute coterie, il ne consulte que la vérité et le type idéal qu'il a conçu, et se prononce, sans faire acception de personnes. Pour lui, l'écrivain n'existe pas, il ne connaît que l'œuvre. Aurait-il à juger son frère, M. Fernand Desnoyers, le poëte des *Chants de Bohême* et l'auteur applaudi du *Bras noir*, qu'il se servirait du même critérium que pour apprécier *Gaetana* d'Edmond About. Les auteurs et les artistes font grand cas de ses jugements; les lecteurs du *Siècle* en trouvent la forme un peu sérieuse, mais il faut se souvenir que son premier style a été le style mathématicien et que, s'il en a conservé la rigidité, il n'en a pas oublié la netteté et la précision.

Résumons-nous en quelques mots : M. de Biéville exerce sa fonction de critique avec autant de conscience que de modération et d'impartialité; les jugements quelquefois sévères qu'il porte dans son feuilleton sont presque toujours justifiés aux yeux de quiconque assiste à la représentation de la pièce après la lecture de son article du lundi. Il dissèque l'œuvre froidement, et sans parti pris de blâme ou d'éloge; il vous dit carrément : ce troisième acte est une cheville; cette scène n'est qu'un hors-d'œuvre;... et tout esprit non prévenu se range à son avis. S'agit-il d'une reprise de Corneille, de Racine, de Voltaire, de Piron, de Marivaux, de Diderot ou de Picard; c'est ici, surtout, que l'on reconnaît, dans M. de Biéville, un homme qui possède à fond l'histoire du répertoire classique; il donne la monographie, ou, pour mieux dire, la *biographie* de la pièce qui fait l'objet de cette reprise; il en rappelle tous les accidents, toutes les péripéties. En le lisant, on se dit : Voilà un homme qui assistait à la première représentation de la *Métromanie*, du *Fils naturel*, etc.; il en a suivi toutes les phases jusqu'au moment où il écrit. Et cette qualité n'est pas mince à cette époque de critique superficielle, où l'ignorance le dispute si souvent à la prétention.

BIÈVRE s. m. (bi-è-vre — lat. *fiber*, même sens). Mamm. Nom ancien du castor : *On pense que la rivière de Bièvre a pris son nom des* BIÈVRES *ou castors qui vivaient autrefois sur ses bords. L'élan, le castor ou* BIÈVRE, *le terrible urus peuplent ces forêts.* (H. Martin.)

— Ornith. Nom vulgaire du harle commun.

BIÈVRE (la), petite rivière de France, prend sa source à l'étang de Saint-Quentin, à 3 kil. S.-E. de l'école militaire de Saint-Cyr (Seine-et-Oise), passe au Bouvier, à Bac, à Jouy, à Bièvre, au bas du bois de Verrières, à Amblainvilliers, à Berny, à Villejuif, Arcueil, Gentilly, entre à Paris sous le nom de rivière des Gobelins, passe aux Gobelins, sous le faubourg Saint-Marcel et tombe dans la Seine au quai de l'Hôpital, un peu en amont du pont d'Austerlitz, après un cours de 40 kil. d'abord de l'O. à l'E., puis du S. au N., à partir du bois de Verrières. Elle fournit de l'eau à un grand nombre d'établissements industriels, tels que tanneries, blanchisseries, teintureries.

BIÈVRE (marquis DE), né en 1747, mort à Spa en 1789. Ce personnage, fameux dans les fastes de la plaisanterie, du calembour, du jeu de mots, du coq-à-l'âne, était le petit-fils de Georges Maréchal, praticien de talent, premier chirurgien de Louis XIV. Il commença par se faire la réputation d'un homme à reparties comiques, à saillies intarissables, et résolut alors d'en profiter et d'écrire. C'était sous Louis XV. Ses premières farces imprimées furent : *Lettre écrite à Madame la comtesse Tation, par le sieur de Bois-Flotté, étudiant en droit fil.* Cette facétie parut en 1770; en voici le sujet. Le sieur de *Bois-Flotté*, étudiant en droit *fil*, ayant su l'intérêt que la comtesse *Tation* prenait à la mort du bacha Bilboquet, lui envoie la vie de l'abbé *Quille*, neveu de Bilboquet, et entre ainsi en matière. L'abbé *Quille* descendait en droite ligne *de compte* d'un eunuque blanc *de poulet* de Mithridate. Son père le mit dans une pension *viagère*, où on lui donna tous les maîtres *de maison* possibles; un maître de dessin *prémédité*, un maître à chanter *pouille*. Il fit d'autant plus de progrès qu'il avait beaucoup de mémoire *d'apothicaire* et un goût pour l'étude *de notaire* qui n'avait point de bornes *de rue*. A douze ans, il connaissait déjà toutes les langues *fourrées;* à treize, il fit une ode en vers *luisants;* à quatorze, il donna une pièce *de deux sous* en cinq actes *de contrition*, qui, de l'aveu de tout le monde, était un chef-d'œuvre de l'art *rance*. L'année suivante, il parut dans le monde dans tout son lustre de *cristal*, et l'on peut dire qu'il y débuta avec le plus grand éclat *de bombe*. L'abbé *Quille* obtint une abbaye; lorsqu'il y fit son entrée *de ballet*, on sonna toutes les cloches *de melon*, on fit battre la caisse *d'escompte*, on tira quinze cents boîtes à *bonbons* et plus de mille coups de canons *de seringue*. Il s'y comporta à merveille; tout ce qu'on lui reprochait, c'était de dire trop de fagots *d'épines*. Un soir qu'il sortait du sermon, il rencontra un dragon *volant* qui lui marcha sur le pied *de la lettre*. Dans le premier mouvement *de pendule*, l'abbé *Quille* lui donna un soufflet *de forge*, à quoi l'autre répond par un coup de pied *en cap* et un coup de poing *d'Alençon* qui lui fit perdre une quantité prodigieuse de sang-*sues*; arrive le guet-*à-pens* qui l'emmène chez lui, où il meurt deux heures après. Le lendemain, son corps *de garde* fut mis dans une bière *de mars*, pour être porté en terre *cuite*. Tous les religieux de son abbaye accompagnèrent le convoi dans l'ordre qui suit : le père-*Foreur* commençait la marche; venaient ensuite le père-*Igord*, le père-*Manant*, le père-*Fide*, le père-*Sonnage*, le père-*Uquier*, le père-*Sévérant*, le père-*Nicieux* et enfin le père-*Sécuteur*. Le père-*Clus* suivait de loin à cause de ses infirmités. Lorsque le convoi fut arrivé, le père-*Messe* commença le service, le père-*Soreille* toucha de l'orgue et le père-*Pétuel* du basson; on chanta une hymne de la composition du père-*Vers* et le père-*Oquet* prononça l'oraison funèbre. Le soir, on donna un grand repas où l'abbé-*Daine* et l'abbé-*Gueule* furent invités; on les pria d'amener avec eux l'abbé-*Casse* et l'abbé-*Cassine*, sans oublier l'abbé-*Quée*, l'abbé-*Trave* et l'abbé-*Toine*. L'abbé-*Tise* et l'abbé-*Vue*, qui n'avaient point été priés, s'y trouvèrent cependant, ainsi que les amis du défunt, tels que l'ami-*Taine*, l'ami-*Nute*, l'ami-*Graine* et l'ami-*Traille*. Au dessert, on chanta des couplets en son honneur; le soir, il y eut violon, et l'abbé-*Attitude* dansa une allemande avec une jeune dame *de trictrac*. Ainsi se termina cette auguste cérémonie, qui n'était qu'un hommage rendu à la mémoire de l'abbé *Quille;* mais une gloire plus solide et plus rare, c'est l'avantage qu'il a eu de voir à la fois dans son abbaye plusieurs saints et saintes, savoir : saint-*Doux*, saint-*Uron*, saint-*Faix*, saint-*Gerie*, saint-*Phonie*, saint-*Pathie*, sainte-*Ure*, sainte-*Onge* et sainte-*Axe*.

Cette plaisanterie ayant obtenu beaucoup de succès, le marquis de Bièvre résolut de continuer; en vain essaya-t-on de le détourner de jeux si puérils et si peu dignes d'un homme sérieux. Loin de s'en corriger, il donna l'histoire de la *Fée-Lure* et de l'*Ange-Lure*. Aucune gloire ne lui manqua, et il eut des imitateurs. Enfin, il voulut porter le calembour jusque dans la tragédie, et il donna *Vercingétorix*, sujet éminemment national, dont le passage suivant donnera une idée :

VERCINGÉTORIX, *parlant à tous les officiers gaulois.*
Dans ces lieux à *l'anglaise* où ma voix vous amène,
Il faut de nos malheurs rompre le cours *la reine.*
Ainsi, vous, dont l'esprit est plus mûr *mitoyen*,
Donnez-moi des conseils dignes d'un citoyen.
Et surtout *de droguet* dans nos vertus antiques
Rétablissez le sort de mes sujets *lyriques.*
Avec moins de secours et de bras *de fauteuil*,
Des Romains autrefois je creusai le cercueil.
. . . .
Et je pus *comme un bouc* dissiper vos alarmes.
Pensez-vous que César, me voyant approcher,
Ose continuer le siége *du cocher ?*

En 1783, le marquis de Bièvre fit représenter au Théâtre-Français le *Séducteur*, comédie en 5 actes et en vers, ou, pour mieux dire, drame écrit avec élégance, quoique d'un style parfois maniéré. On crut reconnaître la touche de Dorat, et on prétendit que ce rimeur avait cédé la pièce au faiseur de facéties. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage réussit et resta au répertoire. A la même époque, on représenta les *Brahmes* de La Harpe, qui tombèrent à plat, ce qui fit dire au marquis : « Quand le *Séducteur* réussit, les *Brahmes*(les bras me)tombent. » Ce mot fut sensible au critique, qui ne l'oublia et ne le pardonna pas.

Mais M. de Bièvre, qui était le héros du calembour, devait aussi en être la victime. Quelques esprits caustiques se permirent de le tourner en ridicule avec ses propres armes. Comme son nom patronymique était *Maréchal*, un grand seigneur lui conseilla un jour ironiquement de signer le *Maréchal de Bièvre*. Une autre fois, un certain gentilhomme, qui se nommait *de Chambre*, s'avisa de lui adresser cette invitation :

« Monsieur le marquis,

« Votre esprit et votre mérite font tant de bruit dans le monde, que je m'estimerais très-honoré de vous recevoir à table. Venez donc; ce sera un repas sans façon, et vous dînerez à la fortune du pot DE CHAMBRE. »

Mais un jour une dame lui administra une leçon encore plus spirituellement cruelle. Elle l'invita à dîner; la compagnie était nombreuse, et tous, M. de Bièvre en tête, se sentaient un robuste appétit. Or, chaque fois que le calembouriste émérite demandait d'un mets, la dame feignait de chercher un double sens dans les paroles de son convive. M. de Bièvre eut beau jurer qu'il ne cachait pas le moindre jeu de mots sous ses paroles, dame cigogne fit la sourde oreille et prolongea son supplice jusqu'à la fin du repas; le marquis en fut réduit à s'en aller dîner chez lui,

Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris.

La Révolution força le marquis, ancien mousquetaire, à se joindre à la foule des émigrés; il se rendit aux eaux de Spa en 1789, et c'est là qu'il mourut, conservant sa jovialité jusqu'à sa dernière heure, qu'il aurait égayée par cette facétie : « Mes amis, je m'en vais de ce pas (de Spa). »

Après sa mort, on a imprimé, sous le titre de *Biévriana*, le recueil de ses calembours et prétendus bons mots. Nous allons glaner dans ce riche parterre, dont les fleurs n'exhalent pas toujours le parfum de la rose :

Louis XVI dit un jour au facétieux marquis : « Monsieur de Bièvre, vous qui faites des calembours sur toutes sortes de sujets, faites-en donc un sur moi. — Oh ! sire, répondit le marquis en souriant et en s'inclinant, Votre Majesté n'est pas un sujet. »

Apercevant une jolie femme en amazone : « Parbleu ! s'écria-t-il, voilà une *belle équipée !* »

Turgot et Miroménil étant fort incommodés de la goutte, il disait que ces ministres s'en allaient *goutte à goutte*.

Une femme très-bien peinte, lui disant un jour qu'elle l'aimait à l'adoration : « Madame, répondit-il, parlez-moi sans *fard*. »

Une de ses maîtresses lui ayant donné son portrait fait par un peintre maladroit, il s'écria : « Ah ! quel est le sot qui a fait une *croûte* de *ma mie !* »

Son procureur, chez qui il était à dîner, lui ayant offert un morceau de porc : « Est-ce un *larcin* (lard sain), lui demanda-t-il? »

Une dame disait vouloir acheter un cheval de selle. « Vous n'y pensez pas, lui dit de Bièvre, un cheval de *sel* n'est bon que pour la femme de Loth. »

Un abbé, qui aimait beaucoup le jeu, dissertait un jour sur une question philosophique. « Vous, l'abbé, s'écria de Bièvre, le philosophe que vous aimez le mieux, c'est *Descartes*. »

Le soir où fut représenté le *Persifleur*, pièce de Sauvigny qui éprouva une chute complète, M. de Bièvre dit que le *père siffleur* avait, ce soir-là, tous ses enfants au parterre.

Un jour qu'il avait déjeuné avec la femme du premier serpent de Saint-Sulpice, on l'invita à dîner. « Je ne puis accepter, répondit-il, j'ai déjeuné avec la moitié d'un *serpent* que j'ai encore sur le cœur. »

Un chevalier d'industrie, ancien perruquier, voulait se donner des airs d'importance. « On voit, lui dit de Bièvre, que vous avez l'habitude de *jeter de la poudre aux yeux*. »

« Les laboureurs, disait-il, ont seuls le droit d'avoir de l'amour-propre; » et quand on lui en demandait la raison, il répondait : « Qu'il est tout naturel qu'un laboureur *s'aime* (sème) beaucoup. »

Une femme, impatientée de ses manières libres, le menaçait de prendre les pincettes pour s'en servir contre lui. « Preney-y garde, répondit-il, j'ai pour me défendre la voie de *l'appel* (la pelle). »

Un jour qu'il déjeunait chez Sophie Arnould, on servit un melon auquel on trouva de pâles couleurs : « N'en soyez pas surpris, dit de Bièvre, c'est qu'il *relève de couches*. »

Deux marmitons se battaient et avaient attroupé beaucoup de monde autour d'eux; comme on demandait à de Bièvre ce que c'était : « Ce n'est rien, dit-il, c'est une *batterie de cuisine*. »

Un pauvre gentilhomme ayant épousé, moyennant une grosse dot, une jeune fille qui était enceinte, de Bièvre lui dit « qu'il avait fait un marché *d'enfant*. »

Un jour d'été, le comte d'Artois lui demanda une pointe, lui recommandant qu'elle fût courte : « Monseigneur, lui di-il, l'usage des *courtes-pointes* est superflu dans cette saison. »

En 1785, le ciel de lit de M. de Calonne se détacha et lui tomba sur le corps. En apprenant cette nouvelle, le marquis de Bièvre s'écria : « *Juste ciel !* »

Son jockey, à qui il avait donné une commission pressée, s'étant laissé tomber tout de son long au milieu de la rue : « Je ne t'avais pas commandé *d'aller ventre à terre*, » lui dit-il.

Il voulait que tout le monde, les princes même, fissent arrêter leur carrosse quand passait un enterrement, de peur que les chevaux ne prissent le *mors* (le mort) aux dents.

Comme il traversait le Pont-Neuf avec un de ses amis, il laissa échapper un bruit de provenance équivoque, et, comme son ami le lui reprochait : « A quoi servent donc les *parapets?* » demanda-t-il pour toute excuse.

Dans une pièce de Pellegrin, pauvre diable d'auteur, on entendit ce vers :

L'amour a vaincu Loth (vingt culottes).

« Qu'il en donne une à l'auteur ! » s'écria M. de Bièvre.

On pria de Bièvre de s'interposer pour réconcilier deux personnes qui s'allaient couper la gorge après s'être donné des soufflets. « Vous plaisantez, répondit-il; me prenez-vous pour *un raccommodeur de soufflets ?* »

Il fit rosser par ses valets un impertinent qui avait tenu de sots propos sur son compte. Le rencontrant quelques jours après, il lui dit : « Vous vous souviendrez que les injures se gravent sur *l'airain* (les reins). »

Le chirurgien Daran avait inventé les bougies élastiques pour les maladies de l'urètre. Une dame demanda à de Bièvre ce que c'était que Daran. « C'est, lui dit-il, un homme assez singulier, qui prend nos *vessies* pour des *lanternes*. »

Un partisan était fort en peine; il se faisait faire une généalogie et ne savait quelles armoiries choisir. « Eh ! parbleu, lui dit de Bièvre, mettez sur votre écusson un coq sans queue avec cette devise : *Coq imparfait* (coquin parfait). »

Ayant aperçu M. Lenoir, le lieutenant de police, qui, après une grave maladie, avait la peau couverte de boutons, il s'en alla répandant partout que M. Lenoir n'avait plus *la police* (la peau lisse).

Il alla un jour dans une compagnie où se trouvaient deux femmes qui avaient eu le fouet dans une aventure nocturne. Quelqu'un les lui présenta comme la crème de la ville : « Oui, répondit-il, mais de la *crème fouettée*. »

Il disait que la salle de l'Opéra devait être plus propre que celle des autres spectacles, parce que les *balais* (ballets) en étaient infiniment meilleurs.

Il ne voulait pas jouer, disant que le jeu était nuisible à la santé; quand on perdait, on s'apercevait facilement qu'on était *sanguin* (sans gain). Il ne voulait jouer au trictrac

qu'avec des gens parfaits, prétendant qu'il y avait trop de désavantage à jouer avec une personne, quand même elle n'aurait qu'un seul *défaut* (dé faux).

Une jeune fille venait de se marier à contre-cœur. «Je vous plains, dit quelqu'un à l'époux, vous n'avez qu'un *serment* de bouche. — Plaignez plutôt, dit de Bièvre, celle qui a le *serrement de cœur.* »

En 1764, Miré, danseuse de l'Opéra, enterra son amant. M. de Bièvre proposa l'épitaphe suivante qu'on devait graver en musique sur son tombeau: *la mi ré la mi la.* (La Miré l'a mis là.)

De Bièvre, voyant entrer aux Tuileries trois femmes dont l'une était boiteuse, la seconde habillée de blanc et la dernière en noir, dit à un ami: « Voilà une *croche*, une *blanche* et une *noire*, qui ne valent pas un *soupir.* »

BIÈVRES, village de France (Seine-et-Oise), arrond. et à 8 kil. S.-E. de Versailles, sur un coteau boisé au pied duquel la Bièvre prend sa source; 1,150 hab. Commerce de bestiaux et de chevaux; nombreuses villas, château du Bel-Air.

BIEZ ou **BIEF** s. m. (bié — bas lat. *bedium* ou *bietium*, même sens). Hydraul. Canal qui sert à conduire les eaux qui tombent sur la roue d'un moulin. ‖ Espace entre deux écluses, sur un canal de navigation.

— *Bief d'amont*, Partie du canal de dérivation qui amène les eaux jusqu'au moulin. ‖ *Bief d'aval* ou *de fuite*, Partie du même canal qui commence au moulin et se termine à la rivière ou au réservoir qui reçoit les eaux.

— **Encycl.** Les barrages, les pertuis, les déversoirs et les vannages, que l'on construit pour rendre un cours d'eau navigable, pour établir une chute, ou pour créer un réservoir d'alimentation, divisent le cours d'eau en deux *biefs*, l'un supérieur ou d'amont, et l'autre inférieur ou d'aval. Les moteurs hydrauliques reçoivent l'eau du *bief* supérieur et la déversent dans le *bief* inférieur. Dans les canaux, on appelle *bief* chaque gradin liquide que les bateaux montent ou descendent au moyen des écluses. Un canal est à *bief de partage* quand il coupe la ligne de partage des eaux de deux bassins contigus. Les dimensions des *biefs* des canaux de navigation doivent être telles qu'on en puisse tirer la quantité d'eau nécessaire à la montée ou à la descente d'un bateau, sans que la profondeur cesse d'y être suffisante pour la navigation. En règle générale, il faut que cette profondeur excède de 0 m. 32 le tirant d'eau du bateau; en aucun cas, elle ne doit être moindre de 0 m. 16.

BIEZ (Oudard DU), maréchal de France, mort en 1553 ou en 1554. Il mérite d'être compté parmi les plus illustres capitaines de son temps. Après la mort de Bayard, François I[er] lui donna la moitié de la compagnie du chevalier sans peur et sans reproche, et Brantôme affirme qu'elle tomba en bonnes mains et que son nouveau chef l'employa bien. En 1542, il fut nommé maréchal de France, et le dauphin voulut être armé chevalier de sa main; mais son gendre, Jacques de Coucy-Vervins, ayant rendu Boulogne aux Anglais, et lui-même ayant éprouvé quelques revers, les Guises, qui étaient ses ennemis, lui firent intenter un procès et le firent condamner à mort (1549). Sa peine fut commuée en une prison perpétuelle, et, après qu'on l'eut fait monter sur l'échafaud pour le dégrader de noblesse, il passa trois années au château de Loches. La liberté lui fut alors rendue; mais il ne tarda pas à mourir de douleur dans sa maison du faubourg Saint-Victor. Sa mémoire fut réhabilitée en 1575.

BIF s. m. (bif). Mamm. Produit prétendu de l'accouplement du cheval avec la vache; celui de l'accouplement du taureau avec la cavale s'appellerait *baf*.

— Ornith. Nom vulgaire du pygargue orfraie.

BIFACIAL, ALE adj. (bi-fa-si-al, a-le — de *bi* et *facial*). Bot. Qui a deux faces pareilles: *Feuilles minces*, BIFACIALES, *courbées.* (Milne-Edwards.)

BIFARIBRANCHE adj. (bi-fa-ri-bran-che — du lat. *bifarius*, double, et de *branchie*). Zool. Qui a des branchies de chaque côté du corps.

BIFARIÉ, ÉE adj. (bi-fa-ri-é — du lat. *bifarius*, double). Bot. Qui est disposé en deux séries ou rangées opposées : *Feuilles* BIFARIÉES. *Poils* BIFARIÉS.

BIFASCIÉ, ÉE adj. (bi-fass-si-é — de *bi* et *fascié*). Entom. Qui offre deux bandes colorées sur un fond d'une autre teinte.

BIFÉMORO-CALCANIEN adj. et s. m. (bi-fé-mo-ro-kal-ka-ni-ain — de *bi*, *fémoral* et *calcanien*). Anat. Se dit d'un muscle de la jambe, qui s'étend des deux condyles du fémur au calcanéum.

BIFÉMORO-PLANTAIRE adj. et s. m. (bi-fé-mo-ro-plan-tè-re — de *bi*, *fémoral* et *plantaire*). Anat. Se dit de l'un des muscles de la jambe de la grenouille.

BIFENDU, UE adj. (bi-fan-du — de *bi* et *fendu*). Hist. nat. Qui offre deux fentes ou fissures.

BIFENESTRÉ, ÉE adj. (bi-fe-nè-stré — de *bi* et *fenestré*). Entom. Qui offre deux ouvertures.

BIFÈRE adj. (bi-fè-re — du lat. *bis*, deux fois; *fero*, je porte). Bot. Se dit des plantes qui fleurissent deux fois dans la même année; mais les horticulteurs emploient plus souvent, dans ce sens, le mot *remontant*, qui a la même signification; ils disent : *Un rosier remontant*, et non *Un rosier* BIFÈRE.

— Minér. Se dit d'un cristal dans lequel chaque angle solide et chaque bord de la forme primitive subissent deux décroissements.

BIFERNO ou **TIFERNO**, rivière du roy. d'Italie, dans la prov. de Molise, prend sa source au N.-O. de Bojano, dans le district d'Isernia, baigne Bojano et se jette dans l'Adriatique après un cours de 90 kilom.

BIFERRIQUE adj. (bi-fèr-ri-ke — de *bi* et *ferrique*). Chim. Se dit d'un sel dans lequel l'oxyde ferrique contient deux fois autant d'oxygène que dans le sel neutre correspondant.

BIFERRUGINEUX, EUSE adj. (bi-fèr-ru-ji-neu — de *bi* et *ferrugineux*). Chim. Qui contient deux équivalents de fer.

BIFEUILLE adj. (bi-feu-lle; *ll* mll. — de *bi* et *feuille*). Bot. Qui a deux feuilles. ‖ On dit mieux BIFOLIÉ.

— s. m. Zool. Animal marin peu connu, et qui paraît être du genre des serpules.

BIFFAGE s. m. (bi-fa-je — rad. *biffer*). Rature. ‖ Peu usité.

BIFFE s. f. (bi-fe). Pierre fausse. ‖ Vieux mot.

— Fig. Apparence trompeuse. ‖ Vieux et inusité.

BIFFÉ, ÉE (bi-fé) part. pass. du v. Biffer. Raturé, effacé : *On alla jusqu'à déclarer que son nom serait* BIFFÉ *de la liturgie.* (Mém. de la Ligue.) *En Italie, les livres sont purgés, c'est-à-dire* BIFFÉS, *raturés, mutilés par la cagoterie.* (P.-L. Cour.)

BIFFEMENT s. m. (bi-fe-man — rad. *biffer*). Action de biffer, résultat de cette action. ‖ Peu usité.

— Anc. cout. Dans les statuts des orfèvres, Action de biffer, de rompre les poinçons.

BIFFER v. a. ou tr. (bi-fé. — A défaut d'autre étymologie acceptable, on pourrait admettre le préf. *bis* et le lat. *facere*, faire, qui se trouve dans *effacer*, syn. de *biffer*, et qui, dans ce cas, en deviendrait une seconde forme. Le changement du *s* en *f* devant un *f* est de rigueur, et se retrouve dans *effacer*, qui est pour *esfacer;* quant à *facere*, rendu par la finale *fer*, on le retrouve dans *chauffer* et un grand nombre d'autres verbes). Effacer, barrer ce qui est écrit : BIFFER *un mot. J'*AI BIFFÉ *dix lignes. Le terrible Malherbe, ayant un jour entrepris de noter les fautes de l'infortuné poète Ronsard, naguère proclamé sans égal, finit par* BIFFER *en entier l'exemplaire de ses œuvres.* (E. Barret.) *Il reprit son carnet et* BIFFA *avec le plus grand soin les sommes qu'il venait de payer.* (Alex. Dum.)

— Par ext. Rompre, briser : *Il était dit dans les statuts des orfèvres que l'on* BIFFERAIT *ou romprait les poinçons des maîtres après leur décès.* (Littré.) ‖ Vieux en ce sens.

— Fig. Détruire, supprimer : *Reprocher un bienfait, c'est le* BIFFER *dans le cœur de son obligé.* (M[me] C. Bachi.)

— Prat. Annuler en effaçant : BIFFER *une clause dans un contrat.*

— **Syn. Biffer, effacer, raturer, rayer.** *Biffer* et *rayer* emportent l'idée de retrancher; c'est passer un ou plusieurs traits sur un mot, sur une suite de mots qu'on ne veut pas conserver, qui doivent disparaître, et ces deux mots diffèrent seulement en ce que *biffer* marque un acte d'autorité, un mouvement de colère, que *rayer* ne comporte pas. *Effacer* exprime simplement l'idée de faire disparaître, d'empêcher de lire par un moyen quelconque. *Raturer* exprime l'action d'un écrivain qui se corrige lui-même, qui supprime une expression pour la remplacer par une autre.

BIFFURE s. m. (bi-fu-re — rad. *biffer*). Action de biffer; barre que l'on tire sur l'écriture pour la biffer : *Ces trois exemplaires sont condamnés à toutes les ratures et* BIFFURES *que j'y pourrai faire.* (P.-L. Cour.)

BIFIDE adj. (bi-fi-de — du lat. *bis*, deux fois; *findo*, je fends). Bot. Fendu en deux parties séparées par un angle aigu assez profond. Les botanistes écrivent souvent ce mot 2—*fide*.

BIFIDITÉ s. f. (bi-fi-di-té — rad. *bifide*). Bot. Etat de division profonde entre deux parties d'un tout. ‖ Disposition d'un végétal ou d'un organe à se diviser en deux parties.

BIFISSILE adj. (bi-fiss-si-le — du lat. *bis*, deux fois; *fissilis*, qui peut être fendu). Bot. Qui peut s'ouvrir en deux, qui s'ouvre naturellement en deux : *Anthères* BIFISSILES.

BIFISTULEUX, EUSE adj. (bi-fi-stu-leu — de *bi* et *fistuleux*). Bot. Qui offre deux cavités dans toute sa longueur.

BIFLABELLÉ, ÉE adj. (bi-fla-bèl-lé — de *bi* et *flabellé*). Entom. Qui a la forme d'un double éventail : *Antennes* BIFLABELLÉES.

BIFLEXE adj. (bi-flè-kse — du lat. *bis*, deux fois; *flexus*, fléchi). Hist. nat. Qui a deux courbures.

— Art vétér. *Sinus biflexe*, Petit canal sécréteur, en forme de doigt de gant, qui se trouve placé entre les deux os des couronnes, chez le mouton et la chèvre.

BIFLORE adj. (bi-flo-re — du lat. *bis*, deux fois; *flos*, fleur). Bot. Qui porte ou renferme deux fleurs : *Pédoncule* BIFLORE. Ce mot s'écrit aussi 2—*flore*.

BIFOLIÉ, ÉE adj. (bi-fo-li-é — de *bi* et *folié*). Bot. Qui porte deux feuilles. On écrit aussi 2—*folié*.

BIFOLIOLÉ, ÉE adj. (bi-fo-li-o-lé — de *bi* et *foliolé*). Bot. Se dit des feuilles composées de deux folioles, comme celles des pois et des gesses. On écrit aussi 2—*foliolé*.

BIFOLLICULE s. m. (bi-fol-li-ku-le — de *bi* et *follicule*). Bot. Fruit composé de deux follicules, comme ceux de la pervenche ou du laurier-rose.

BIFORE, s. f. (bi-fo-re — du lat. *biforis*, qui a deux battants). Bot. Genre de plantes de la famille des ombellifères, tribu des coriandrées, formé aux dépens des coriandres, et renfermant quelques plantes herbacées, à odeur fétide, qui croissent dans le midi de l'Europe, et portent des fruits à deux valves dont la commissure concave est très-prononcée.

BIFORE s. m. (bi-fo-re — du lat. *bis*, deux fois; *foratus*, percé, foré). Moll. Genre de mollusques tuniciers, voisin des ascidies, caractérisé par la présence de deux ouvertures, une à chaque extrémité du corps, remarquable par un corps mou, transparent, phosphorescent, dépourvu d'organes de locomotion et flottant au gré des vagues. Ce genre, encore peu connu, renferme un grand nombre d'espèces : *Les* BIFORES *abondent dans la Méditerranée et dans les mers équatoriales.* (C. d'Orbigny.) *Pendant leur jeunesse, les* BIFORES *sont réunis soit en rosaces, soit en rubans... Les* BIFORES *ainsi agrégés produisent, après être devenus libres, des petits libres aussi, dont la forme diffère de la leur, et ces derniers donnent à leur tour naissance à des individus agrégés.* (C. d'Orbigny.)

— **Rem.** La plupart des dictionnaires, et entre autres le *Dictionnaire d'histoire naturelle* de d'Orbigny, écrivent *biphore*, et appuient cette orthographe de l'autorité du naturaliste Bruguières; c'est évidemment une erreur, qui a été acceptée de bonne foi; *biphore* signifierait alors *qui porte double*, du grec *pherô*, porter, et aucune propriété du genre en question ne répond à cette étymologie. *Bifore* est la seule orthographe logique.

BIFORÉ, ÉE adj. (bi-fo-ré — de *bi* et *foré*). Bot. Se dit de toute partie d'un végétal percée de deux trous : *Anthères* BIFORÉES. ‖ On écrit aussi 2-*foré*.

BIFORIDÉ, ÉE adj. (bi-fo-ri-dé — de *bifore*, et du gr. *eidos*, aspect). Moll. Qui ressemble à un bifore.

— s. m. pl. Famille de mollusques nus, qui a pour type le genre *bifore*.

BIFORINE s. f. (bi-fo-ri-ne). Bot. Nom donné à des corps assez singuliers, qui se trouvent à l'intérieur de la partie verte pulpeuse des feuilles de quelques plantes de la famille des aracées. Ce sont de petits sacs ovales, se terminant en pointe et percés à leurs deux extrémités. Ils paraissent composés de deux sacs contenus l'un dans l'autre; l'espace intermédiaire est rempli d'un liquide transparent, et le sac intérieur est lui-même rempli de spicules d'une excessive finesse : *Quand on met une* BIFORINE *dans l'eau, elle projette avec beaucoup de violence ses spicules, d'abord par une extrémité, puis par l'autre, en reculant à chaque fois; après quoi, ce n'est plus qu'un sac inerte, mou et immobile.* (Dict. français illustré.)

BIFORIPALLE adj. (bi-fo-ri-pa-le — de *biforé* et du lat. *pallium*, manteau). Conchyl. Dont le manteau offre deux ouvertures.

— s. m. pl. Ordre de la classe des conchifères.

BIFORME adj. (bi-for-me — de *bi* et *forme*). Minér. Qui affecte deux formes cristallines différentes : *Baryte sulfatée* BIFORME.

— Bot. Qui renferme deux sortes de fleurs dont la forme est différente.

BIFORMIS adj. m. (bi-for-miss. — du lat. *bis*, deux fois; *forma*, forme). Mythol. Epithète que les Romains donnaient à Bacchus, dieu que l'on représente tantôt sous la figure d'un enfant, tantôt sous celle d'un homme dans la force de l'âge.

BIFRE s. m. (bi-fre — lat. *fiber*, même sens). Mamm. Anc. syn. de *castor*.

BIFRÉNARIE s. f. (bi-fré-na-rî). Genre de plantes du Brésil, de la famille des orchidées, fondé sur une seule espèce démembrée du genre maxillaire.

BIFRONS. Démonol. Démon de l'astrologie, ayant vingt-six légions de diables à ses ordres; on le représente tantôt sous la forme d'un monstre, tantôt sous la figure d'un homme. ‖ On lui attribue la vertu de faire trouver les herbes, les plantes et les pierres précieuses. Il transporte les cadavres d'un lieu à un autre et allume des feux sur les tombeaux.

BIFRONT s. m. (bi-fron — du lat. *bis*, deux fois; *frons*, *frontis*, front). Archéol. Statue ou buste à deux visages, comme on représente Janus.

BIFROST, nom du pont tricolore qui, dans la mythologie scandinave, relie le ciel à la terre. Heimdall, avec son cor, en garde l'entrée, pour que les géants ou les hymthruses ne viennent pas surprendre les dieux à l'improviste. Ce n'est évidemment autre chose que l'arc-en-ciel, admis par les peuples de l'Asie Mineure comme le signe de réconciliation entre Dieu et les hommes après le déluge. La couleur rouge qu'on y remarque est une grande traînée de feu qui empêche les géants d'escalader le ciel. Quand les habitants de Muspel, les ennemis des dieux, arrivent tous à cheval au moment du crépuscule des dieux ou de la fin du monde, le pont s'écroule sous eux et ils sont obligés, pour en venir aux mains avec les Ases, de passer à la nage plusieurs fleuves. L'arc-en-ciel a toujours servi de trait d'union entre le ciel et la terre. Nous savons quelle en est la signification dans la Bible, et on se rappelle que, chez les Grecs, Iris était la messagère des dieux et qu'elle descendait à chaque instant sur la terre. Comme on ne voit quelquefois l'arc-en-ciel que par fragments, les peuples scandinaves l'ont appelé *bifrost* ou *bif-roest*.

BIFTECK ou **BEEFSTEAK** s. m. (bi-ftèk — de l'angl. *beef*, bœuf; *steak*, grillade). Art culin. Tranche de bœuf que l'on mange le plus souvent rôtie sur le gril ou cuite dans la poêle : *Si le chat n'a pas mangé le* BIFTECK, *sois sûr que le drôle était déjà bourré d'aloyau.* (Guillerm.) *Son intelligence culinaire n'a jamais pu s'élever jusqu'aux sommets ardus du* BIFTECK *raisonnablement cuit.* (Ch. Expilly.) *Quel économiste nous élargira l'estomac de manière à contenir autant de* BIFTECKS *que feu Milon le Crotoniate, qui mangeait un bœuf?* (Th. Gaut.)

— *Bifteck à la Chateaubriand*, bifteck deux ou trois fois plus épais qu'à l'ordinaire et cuit entre deux autres biftecks que l'on ne sert pas. ‖ On dit aussi plus simplement, et par ellipse, *un* CHATEAUBRIAND.

— Par anal. Tranche de viande quelconque préparée comme un bifteck : BIFTECK *de cheval. Ainsi le* BIFTECK *d'ours ne serait pas de consommation moderne.* (Fr. Michel.) *Le cuisinier taillait des* BIFTECKS *dans le filet et des grillades dans l'entrecôte de l'hippopotame pour la table du capitaine Pamphile.* (Alex. Dum.) *J'ai mangé par méprise et trouvé excellent un* BIFTECK *de loup, que je destinais jovialement à un camarade de chasse.* (A. Houdetot.) *Une vieille calomnie consistait à attribuer l'apparition des* BIFTECKS *à quelque mortalité sur les chevaux.* (Balz.) *Que de méchantes actions, d'amours stériles, de chefs-d'œuvre avortés faute d'un* BIFTECK! (Brisebarre.) *Qu'y a-t-il de commun, je vous prie, entre cet être et un* BIFTECK *aux pommes de terre?* (E. Lemoine.)

— Par plaisant. Viande de boucherie : *Les troupeaux sont des* BIFTECKS *qui marchent.* (H. Taine.)

— **Rem.** Nous avertissons les lecteurs et les auteurs, si besoin est, que, pour nous en tenir aux deux formes qui sont seules usitées, nous avons corrigé, dans les exemples ci-dessus, les orthographes de fantaisie, telles que *beeftek*, *béafteck*, *beefteak*, *beefsteack*, etc., dont ils étaient émaillés. L'Académie a consacré la forme francisée *bifteck*, les anglomanes ont retenu la forme anglaise *beefsteak;* quant aux autres orthographes, elles n'ont été inspirées que par le désir de parler anglais, joint à l'ignorance de la langue anglaise. Nous avons dit que l'Académie avait donné une forme francisée; toutefois, on ne se rend pas compte de l'introduction du *c* devant le *k*, et le *k* lui-même est une lettre assez peu française. En réalité, la forme francisée du mot serait donc *biftec*, qui n'est pas usitée. Ainsi, la forme académique est elle-même une fantaisie.

BIFURCATION s. f. (bi-fur-ka-si-on — rad. *bifurquer*). Action de se bifurquer; état de ce qui est bifurqué : *La* BIFURCATION *d'une branche. La* BIFURCATION *d'une artère, d'une veine.* ‖ Endroit où un objet se bifurque, se divise en deux : *La* BIFURCATION *d'une route, d'un chemin.*

— Enseign. *Bifurcation des études*, Modification introduite, sous le ministère de M. de Fortoul, dans l'enseignement secondaire, et consistant en ce que les élèves des classes supérieures suivent deux cours séparés de lettres ou de sciences, selon les carrières auxquelles ils se destinent : *Les hommes de notre génération n'ont pu choisir entre la classe des lettres et celle des sciences, ni profiter de ce qu'on nomme la* BIFURCATION *des études: de notre temps, nous n'usions pas de si gros mots.* (L. Reybaud.) *La* BIFURCATION *des études me fait l'effet d'un homme qui soutiendrait qu'il faut loucher pour y voir plus clair.* (Dupin.)

— Bot. Endroit où un axe végétal (tige, rameau, pédoncule) se divise en deux, en formant une sorte de fourche. ‖ On dit plus souvent, en botanique, DICHOTOMIE. V. ce mot.

— **Encycl.** *Bifurcation des études.* Cette mesure, si tristement célèbre et déjà condamnée sans retour, date d'une époque récente. Depuis longtemps, un certain nombre de familles se plaignaient de l'enseignement classique, qu'elles trouvaient peu en harmonie avec leurs désirs ou leurs besoins. Déjà, en 1835, M. Saint-Marc Girardin constatait le fait dans

un rapport qu'il adressait à M. Guizot, après avoir visité les établissements d'instruction de l'Allemagne méridionale : « Ecoutez ce que disent un grand nombre de pères de famille : Nos fils ne sont pas destinés à être des savants ; nous ne voulons pas en faire des poëtes, des hommes de lettres; la poésie et la littérature sont des métiers trop chanceux ; nous ne voulons point qu'ils soient avocats, il y en a assez; nous voulons qu'ils soient bons commerçants, bons manufacturiers, bons agriculteurs. Or, pour ces états, qui forment le corps de la société, à quoi servent à nos fils le grec et le latin que vous leur enseignez et qu'ils oublient vite? Tout le monde ne peut pas écrire, plaider, enseigner. Le plus grand nombre est hors du cercle des professions savantes. Que font vos colléges pour ce grand nombre? Rien, ou rien de bien. »

Ces considérations, fort justes en elles-mêmes, furent invoquées par les amis de la *bifurcation*; mais elles n'étaient qu'un prétexte. Le vrai mobile des réformateurs était la haine de l'enseignement universitaire et le désir de détruire l'Université après l'avoir désorganisée. Le moment, d'ailleurs, était favorable : les ultramontains et leurs amis étaient au pouvoir; le gouvernement, à peine sorti des discordes civiles, était naturellement porté à accueillir toutes les mesures qui lui seraient proposées comme propres à prévenir le retour des désordres. La situation fut habilement exploitée dans ce sens : on accusa l'Université d'être une institution sans foi religieuse, turbulente, ambitieuse, propre à ne jeter dans la société qu'une foule de demi-savants libres penseurs et vaniteux ; on signala son enseignement philosophique comme un danger public ; la conclusion de toutes ces manœuvres fut le décret du 10 avril 1852.

Ce décret, signé par le prince-président et contre-signé par le ministre Fortoul, était un bouleversement complet de l'ordre établi. Voici ses principales dispositions : Les lycées comprenaient deux divisions, celle de grammaire, commune à tous les élèves, et la division supérieure, où les lettres et les sciences formaient deux enseignements distincts. La division supérieure commençait à la troisième inclusivement : en entrant dans cette classe, l'élève, âgé de treize ou quatorze ans à peine, était appelé à bifurquer, c'est-à-dire à se prononcer sur le choix de son avenir, suivant qu'il optait pour la section littéraire ou la section scientifique. Enfin, la philosophie était supprimée, et remplacée par une année dite de *logique* et ayant pour objet « l'exposition des opérations de l'entendement et l'application des principes généraux de l'art de penser à l'étude des sciences et des lettres. »

Un pareil décret était un coup terrible porté à l'enseignement de l'Etat ; aussi, la presse ultramontaine et réactionnaire applaudit-elle bruyamment à ce triomphe, qui paraissait devoir en peu d'années ruiner l'Université. Les esprits libéraux, de leur côté, protestèrent contre ces funestes tendances, et le ministre fut obligé d'user de son autorité contre des fonctionnaires honorables, pour réprimer ces protestations. Il était, en effet, impossible de se méprendre sur la portée et le caractère de la nouvelle mesure : son but était clairement indiqué, même dans le rapport annexé au décret. On y lisait, par exemple : « Les discussions historiques et philosophiques conviennent peu à des enfants. Lorsque l'intelligence n'est pas formée, ces recherches intempestives ne produisent que la vanité et le doute ; il est temps de couper dans sa racine un mal qui a compromis l'enseignement public et excité les justes alarmes des familles. » En conséquence, on mutilait la philosophie et l'histoire, n'osant *pas les supprimer tout à fait.*

Heureusement, l'expérience montra bientôt, dans toute leur gravité, les inconvénients de ce système. Incapables, à quatorze ans, de choisir une carrière, les enfants n'écoutèrent le plus souvent dans leur choix que le caprice ou la paresse : ainsi, une foule d'élèves, par *haine du grec, passèrent dans la section scientifique* et y végétèrent. D'autres, se ravisant après un an passé dans une section, revenaient dans l'autre. Dans certains lycées, telle section ne comptait que deux ou trois élèves ; de là, absence profonde d'émulation. Les plus jeunes négligèrent le grec et le latin, même dans la section de grammaire, prétendant, non sans apparence de raison, qu'ils n'avaient pas besoin de perdre trois ans, pour ébaucher une instruction littéraire qu'ils interrompraient en troisième pour se consacrer aux sciences. Les premiers élèves produits par le nouveau système montrèrent combien on s'était trompé en croyant que l'enseignement scientifique était aussi propre que l'enseignement des humanités à former des hommes complets ; combien surtout on avait eu tort de traiter en *rameaux parasites* les études historiques et philosophiques. Une décadence générale, inévitable, prévue d'ailleurs et espérée, au moins par certains hommes, s'étendit sur l'Université, pendant qu'à côté d'elle prospérait l'enseignement des congrégations qui, tout en faisant faire par leurs amis une loi fatale à l'Université, avaient eu le bon esprit de ne pas s'y soumettre.

La situation était trop grave, ses résultats désastreux étaient trop évidents, pour qu'elle pût durer. Une des premières mesures prises par M. Duruy, à son avénement au ministère, fut le rétablissement de l'enseignement philosophique, si malheureusement amoindri. (Décret du 29 juin 1863.)

Par un autre décret du 2 septembre de la même année, la *bifurcation* fut reportée après la classe de troisième, et, l'année suivante, elle fut encore reculée après la classe de seconde. Enfin, un décret du 4 décembre 1864 abolit définitivement cette institution, aussi barbare que le mot par lequel on la désignait.

Mais le *Grand Dictionnaire* fait trop profession d'impartialité, pour ne pas reconnaître que le système de la *bifurcation* trouve encore, parmi les partisans des idées modernes, sinon des approbateurs, au moins des gens qui y voient tout autre chose que le désir de ruiner l'enseignement universitaire. « Cet enseignement, disent-ils, est resté stationnaire au milieu des immenses progrès accomplis dans les sciences, dans les arts, dans l'industrie; il absorbe les années les plus précieuses de notre jeunesse dans l'étude de langues, qu'on appelait déjà mortes dans un temps où l'on s'en servait pourtant encore pour les hautes études, mais qui sont aujourd'hui complétement mortes, puisqu'elles ne servent à personne : nous ne voulons plus que nos enfants perdent tant de temps à apprendre des choses inutiles; ce sont les langues vivantes qu'il faut leur enseigner, ce sont les mathématiques, les sciences qu'ils pourront mettre en pratique dans les carrières qu'ils embrasseront plus tard. M. Fortoul avait bien compris ce mouvement de l'opinion, et la mesure qu'il avait prise n'avait eu pour objet que de ramener à l'Université un grand nombre d'enfants que leurs parents aimaient mieux placer dans d'autres écoles où l'enseignement était moins littéraire, si l'on veut, mais plus matériellement utile. » Certes, nous sommes *loin d'affirmer que telles aient été les intentions* réelles de M. Fortoul; mais voilà évidemment ce que peuvent dire de plus spécieux ceux qui le défendent. Sous cette question de la *bifurcation* s'en cache une autre bien plus importante et bien plus difficile, celle de l'enseignement classique lui-même, celle de savoir si notre jeunesse est condamnée à tout jamais au régime de la version latine ou grecque et du thème, et si ce régime doit toujours lui être imposé pendant six ou même huit années. Nous aurons sans doute l'occasion de traiter par la suite cette grande question, avec tous les développements qu'elle comporte; nous nous contentons ici de l'indiquer. Nous dirons seulement que, pour qui sait bien voir les signes du temps, de grands changements se préparent dans les systèmes d'enseignement, comme dans bien d'autres choses : les écoles d'arts et métiers se multiplient, on en fonde d'autres auxquelles on donne le nom d'écoles professionnelles, et M. Duruy, lui-même, les honore d'une protection toute particulière; il emploie toute son activité pour les faire réussir. Eh bien! qu'est-ce donc que cette création d'écoles où l'on n'enseignera plus le latin ni le grec? N'est-ce pas une véritable *bifurcation* des études, qui a lieu, non plus après la quatrième, mais avant même la huitième ? Et si ces écoles réussissent, comme tant de gens l'espèrent, ne sera-ce pas un amoindrissement de l'Université, bien autrement redoutable pour elle que celui qui pouvait résulter de la *bifurcation?* Quand tout marche autour de l'Université, ou plutôt quand tout *se précipite, avec un mouvement trop rapide* peut-être, n'a-t-elle pas tort de vouloir rester presque immobile? Certes, nous ne sommes pas de ceux qui désirent la voir périr ; mais si elle veut vivre, nous croyons qu'elle doit marcher comme le siècle.

BIFURQUE s. f. (bi-fur-ke — rad. *bifurqué*). Bot. Genre de mousses, syn. de *dicrane.*

BIFURQUÉ, ÉE (bi-fur-ké) part. pass. du v. Bifurquer. Fourchu, divisé en deux branches : *Le grand genre est de porter à la main une canne ou bâton blanc,* BIFURQUÉ *à l'extrémité, haut de quatre pieds, sur lequel on s'appuie nonchalamment lorsque l'on s'arrête pour causer.* (Th. Gaut.) *Le port s'enfonce dans les terres par une échancrure* BIFURQUÉE *à son extrémité comme le fond de la mer Rouge.* (Th. Gaut.)

— *Classification bifurquée* ou *dichotomique*, Celle qui procède en divisant chaque terme en deux autres opposés. Ex. : L'histoire naturelle comprend : 1° l'étude des êtres organisés; 2° celle des êtres inorganiques. Parmi les êtres organisés, on distingue : 1° les animaux; 2° les végétaux. Parmi les animaux, on trouve : 1° les vertébrés; 2° les invertébrés. Les vertébrés comprennent : 1° les animaux à sang chaud ; 2° les animaux à sang froid. Les animaux à sang chaud comprennent : 1° les mammifères ; 2° les oiseaux, etc., etc.

— Bot. Se dit de tout organe qui se divise en deux branches divergentes, formant une sorte de fourche. ‖ On dit aussi DICHOTOME ou DICHOTOMIQUE.

— s. f. pl. Arachn. Section du genre plectane, comprenant les espèces qui ont l'abdomen bifurqué.

BIFURQUER v. a. ou tr. (bi-fur-ké — du lat. *bis*, deux fois; *furca*, fourche). Diviser en deux, à la façon d'une fourche : *Si l'on* AVAIT *régulièrement* BIFURQUÉ, *d'année en année, chaque branche résultant de la taille précédente, on aurait, après la sixième taille, seize bourgeons.* (Mirbel.)

— Par ext. Diviser en deux parties distinctes : *On a tenté, en France, de* BIFURQUER *les études.*

— v. n. ou intr. Néol. Profiter de la bifurcation des études ; se décider pour l'étude des sciences ou celle des lettres, au moment de la bifurcation : *Je suis un de ces infortunés ; car, de mon temps, on ne* BIFURQUAIT *pas encore.* (Taxile Delord.) *Les jeunes gens qui ont* BIFURQUÉ *ne se distinguent que trop dans le monde.* (Arn. Frémy.)

Se bifurquer v. pr. Se diviser en deux, faire la fourche : *Un chemin qui* SE BIFURQUE. *Les branches de cet arbre ont une tendance à* SE BIFURQUER. *Les vallées* SE BIFURQUENT *quelquefois.* (Milne-Edwards.) *Ce polypier a des polypiérites très-allongés, un peu comprimés,* SE BIFURQUANT *régulièrement suivant un angle très-aigu.* (Milne-Edwards.)

— Fig. Se diviser en deux parties : *Toute institution* SE BIFURQUE. (Ballanche.) *Placé entre le vice et la vertu, à ce carrefour du chemin où la vie* SE BIFURQUE *comme l'Y de Pythagore, il n'hésite pas à suivre le guide austère qui mène à la gloire à travers les travaux et les périls.* (Th. Gaut.)

BIGA ou **BIGHA**, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, ch.-l. de sandgiak, à 90 kil. S.-E. de Gallipoli, à 130 kil. S.-O. de Constantinople, dans une plaine fertile, dépendance de l'ancienne Troade ; 4,728 hab. — C'est près de cette ville, située sur le Saladéré (ancien Granique), qu'Alexandre remporta sa première victoire sur Darius; au XIII[e] siècle, le sultan seldjoucide Ala-Eddin battit sous les murs de Biga une nombreuse armée tartare.

BIGAA, ville de l'Océanie, dans l'île de Luçon (Philippines), située dans la province de Bulacan, diocèse de Manille ; 6,097 hab.

BIGAILLE s. f. (bi-ga-lle ; *ll* mll.). Nom générique par lequel les habitants de nos colonies désignent tous les insectes ailés, et plus particulièrement ceux qui sont incommodes par leurs piqûres : *Ces marécages couverts entretiennent un nombre infini de moustiques, maringouins, cousins et autres* BIGAILLES, *qui dévorent ceux qui sont à leur portée, le jour et la nuit.* (P. Labat.)

BIGAME, adj. (bi-ga-me — lat. *bigamus*, même sens ; de *bis*, deux fois, et du gr. *gamos*, mariage). Qui est marié à deux personnes en même temps : *Les rois de France de la première race furent presque tous* BIGAMES *et même polygames.* (L.-B. Bonjean). *J'ai tout prêts des juges qui disposeront d'une femme assez éhontée pour venir se glisser* BIGAME *dans la famille de son frère aîné.* (Alex. Dum.)

— Subst. Personne bigame : *Le lord Cowper, grand chancelier d'Angleterre, épousa deux femmes qui vécurent très-cordialement ensemble et avec lui dans sa maison. Ce* BIGAME *écrivit un petit livre sur la légitimité de la bigamie.* (Volt.). *La loi trouva la licence assez hardie; le* BIGAME *fut traduit devant la cour de Old-Bailey.* (L. Gozlan.)

— Dr. can. Celui qui a été marié deux fois, ou même celui qui, ne s'étant marié qu'une fois, a épousé une veuve.

— **Antonyme.** Monogame.

BIGAMÉE s. f. (bi-ga-mé — rad. *bigame*). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants, peu connu et rapporté avec doute à la famille des combrétacées. Il comprend une seule espèce, qui croît à Ceylan.

BIGAMIE s. f. (bi-ga-mî — rad. *bigame*). Etat d'une personne mariée avec deux personnes en même temps : *Enfin il fallut trancher le mot et permettre au landgrave, en termes formels, cette* BIGAMIE *si désirée.* (Boss.) *Un Anglais fut absous du crime de* BIGAMIE, *parce qu'il avait épousé trois femmes, sous prétexte que la loi anglaise punit la* BIGAMIE *et reste muette sur la polygamie.* (B. Const.) *On raconte que, chez les Suisses, quand deux femmes réclamaient un mari et que le crime de* BIGAMIE *était prouvé, les tribunaux ordonnaient que le corps du bigame serait coupé par moitié.* (Bonjean.)

— Dr. can. Etat de celui qui, ayant perdu sa première femme, en épouse une seconde, ou même qui se marie en premières noces à une veuve.

— Dans le langage religieux, État d'une personne qui, étant mariée, prononcerait des vœux qui excluent le mariage : *On ne peut être à la fois l'épouse d'un homme et celle de Jésus-Christ, il y aurait* BIGAMIE; *il faut savoir opter entre un mari et le couvent.* (Balz.) *Les carmélites ne veulent pas une femme mariée ; il y aurait* BIGAMIE. (Balz.)

— *Bigamie spirituelle*, État de celui qui possède deux bénéfices qu'il est interdit de cumuler, comme deux évêchés, deux cures, etc.

— **Antonyme.** Monogamie.

— **Encycl.** La *bigamie* peut être envisagée au point de vue de la justice naturelle ou à celui de la justice positive, c'est-à-dire de la loi écrite, et elle n'est toujours qu'une dépendance de la question beaucoup plus générale du mariage. En droit naturel, c'est-à-dire d'après les seules lumières de la raison, l'homme peut-il avoir plusieurs femmes ayant toutes également le titre d'épouses? Voilà ce qu'il faut décider d'abord ; car si l'on reconnaît que l'homme peut avoir plusieurs femmes, il est évident par là même que la *bigamie* n'est plus que l'exercice d'un droit naturel. Il est certain que, dans tous les pays où les mœurs se sont imprégnées de l'esprit du christianisme, la pensée de plusieurs femmes possédées comme épouses par un seul homme offre quelque chose d'antimoral et d'antireligieux; mais cette pensée n'a rien de blessant pour les Orientaux, puisque chez eux la polygamie a toujours été permise. Les patriarches de l'Ancien Testament semblent n'avoir eu ordinairement qu'une seule épouse en titre ; mais ils ne se faisaient aucun scrupule d'entretenir en même temps des concubines, et Sara, épouse légitime d'Abraham, choisit elle-même Agar pour l'offrir à son mari, afin qu'il pût perpétuer sa race. Or, il serait bien difficile de trouver, dans l'idée purement naturelle de la justice, une différence radicale entre le fait d'entretenir à la fois plusieurs concubines et celui d'avoir plusieurs épouses : il semble, au contraire, que la simple raison devrait toujours faire considérer toute femme avec qui l'homme noue un commerce charnel comme recevant par là *même tous les droits d'une épouse ; c'est ainsi* seulement qu'on peut établir une différence réelle entre la femme et la femelle des animaux. L'histoire, d'ailleurs, nous apprend que les rois juifs eurent presque tous plusieurs épouses en titre : quand David, ce modèle des rois, fit périr Urie pour lui prendre Bethsabée, ce ne fut pas avec l'intention de donner à celle-ci le rang inférieur de concubine ; il l'établit, au contraire, la première parmi ses épouses, et le fils qu'il eut d'elle fut préféré à tous les autres pour régner après lui. Dieu lui-même parut approuver ce choix, puisque Salomon fut comblé des faveurs divines. On pourrait en dire autant de ce dernier, et, à ce propos, il nous revient à la mémoire une anecdote un peu légère, que l'on nous pardonnera en faveur du sujet. Un bon mari lisait en tête à tête la Bible à sa femme ; il était au livre des Rois, et lisait sans broncher cette phrase : « Salomon entretenait neuf cents femmes dans ses appartements. — Neuf cents femmes! interrompit l'épouse ; mais tu te trompes évidemment. — Tiens, lis plutôt toi-même. » L'épouse s'assure *de visu*, et, en présence du texte, elle saisit familièrement son mari par la barbe et lui dit : « Ah ! mon ami, quel pauvre Salomon tu aurais fait ! » Mais revenons au sérieux. Il serait bien difficile à ceux qui ne voient dans la raison humaine qu'une émanation directe de la raison divine de soutenir que la loi naturelle condamne la polygamie, et ils ne peuvent la trouver condamnable qu'après que Jésus-Christ est venu formellement élever l'institution du mariage à la dignité d'un sacrement. Quant à ceux qui croient à l'indépendance de la raison, peuvent-ils réellement démontrer que la polygamie est injuste en soi, même quand elle n'est pas prohibée par la loi écrite? C'est un point dont la discussion sera mieux placée au mot POLYGAMIE.

Malgré le bénéfice de ce renvoi, permettons-nous d'effleurer ici la question. La polygamie, une fois acceptée en principe, l'homme et la femme doivent-ils être unis sur un pied d'égalité? En d'autres termes, est-ce l'homme qui doit avoir plusieurs femmes? est-ce la femme qui doit avoir plusieurs maris? ou bien encore ces deux situations peuvent-elles se produire simultanément? La question est délicate; mais, s'il nous fallait la résoudre, nous n'hésiterions pas un instant, en nous appuyant sur des raisons exclusivement physiques : l'épouse qui porte en son sein le fruit qu'elle doit mettre au monde perd en quelque sorte les qualités de la femme ; devenue réellement mère, elle a son enfant à allaiter, et la science lui défend, dans ces deux cas, tout commerce sexuel. Pareille chose existe-t-elle à l'égard de l'homme? Poser cette question, c'est la résoudre... Tirons le voile, et renvoyons de nouveau la solution de ce problème au mot POLYGAMIE.

Il nous suffit ici d'avoir fait remarquer que la *bigamie* ne peut être considérée comme un crime légal que dans les pays où la loi pose la monogamie comme principe suprême de la réglementation du mariage.

Chez les Romains, les lois les plus anciennes ne contenaient aucune disposition particulière contre la *bigamie ;* ce crime n'était point distingué de l'adultère ; la femme bigame était considérée comme adultère et punie de mort à ce titre seul par la loi Julia ; le mari bigame pouvait seulement être noté d'infamie, d'après le droit prétorien ; plus tard, une constitution des empereurs Dioclétien et Maximien enjoignit aux juges de prononcer une peine, mais en laissant cette peine à leur discrétion.

Chez la plupart des peuples chrétiens, la bigamie fut longtemps punie de la peine capitale. Il en était ainsi notamment en Suède, en Angleterre et chez les Suisses. Dans ce dernier pays, quand deux femmes prouvaient, chacune de son côté, qu'elles avaient été mariées au même individu, le juge ordonnait que le corps du bigame fût coupé en deux moitiés et qu'une moitié fût livrée à chaque femme. En Angleterre, jusqu'au règne de Guillaume III, les bigames furent punis de mort; depuis, la loi les condamna à être renfermés dans une prison perpétuelle, après qu'on leur avait brûlé la main droite. Un acte de *George I*[er] porte que la *bigamie* peut être punie de la déportation au delà des mers pour sept ans, ou d'un emprisonnement de deux ans avec ou sans travail. Mais les accusés trouvent sou-

vent le moyen d'éluder des lois qui manquent de précision, et, par exemple, on en a vu échapper à la répression en épousant une troisième femme, parce que les jurés ou les juges, ne voyant aucun texte de loi qui défendît formellement d'avoir trois femmes, ne croyaient pas avoir le droit de prononcer une condamnation. Cela nous semble puéril; mais les Anglais croiraient leurs libertés compromises s'il était permis aux juges d'interpréter la loi; ils veulent qu'on les juge d'après la lettre seule, et si la lettre sauve quelques coupables, ils trouvent cela un moindre mal que si la prétention de juger d'après l'esprit causait la perte d'un seul innocent. Le code prussien et le code autrichien prononcent la réclusion ou l'emprisonnement pour un temps limité contre les bigames. Il en est de même dans plusieurs Etats de l'Amérique septentrionale ou méridionale.

En France, sous les rois des deux premières races, aucune loi formelle ne prohibait la *bigamie*. Plusieurs de ces rois furent même notoirement bigames ou polygames. Clotaire I^er épousa successivement six femmes, et il en eut presque toujours trois simultanément, entre autres Ragonde et Frégonde, qui étaient sœurs. Caribert donna trois rivales à sa première femme Ingoberge; Gontran eut en même temps Marcatrude et Austregile. Dagobert I^er épousa Nantilde, Ufsgonde et Bertilde, et ces trois mariages eurent lieu à moins de deux années de distance. Cependant, peu à peu les mœurs s'épurèrent; le mariage s'entoura de formalités civiles et religieuses qui en firent un contrat sérieux et solennel entre l'homme et la femme; sans qu'il existât de loi bien précise contre la *bigamie*, les parlements la considérèrent comme la violation d'un engagement sacré, et ils s'habituèrent à prononcer contre ce crime de sévères condamnations. Un arrêt du parlement de Paris, du 17 avril 1565, condamna à la potence un nommé Chambon, convaincu de *bigamie;* un procureur du présidial de Rennes fut pendu pour le même crime, par arrêt du parlement de Bretagne du 23 août 1567; et il serait facile de citer beaucoup d'autres arrêts du même genre. Plus tard, cette sévérité excessive s'adoucit, et, à l'époque de la Révolution, les coupables étaient ordinairement condamnés au pilori : si c'était un homme, on attachait en même temps au pilori autant de quenouilles qu'il avait épousé de femmes; si c'était une femme, on y mettait autant de chapeaux qu'elle avait pris de maris; on envoyait ensuite les hommes aux galères, ou on les bannissait; les femmes étaient bannies ou enfermées dans une maison de force.

La Révolution, qui visait toujours à remplacer l'arbitraire par un régime légal, vint placer définitivement la *bigamie* au rang des crimes définis et punis par nos codes. Un article du Code de 1791 était ainsi conçu : « Toute personne engagée dans les liens du mariage, qui en contractera un second avant la dissolution du premier, sera punie de douze ans de fers. » Le Code pénal de 1810 donna aux juges la faculté de se montrer un peu moins rigoureux; l'article 340 est ainsi conçu : « Quiconque, étant engagé dans les liens du mariage, en aura contracté un autre avant la dissolution du précédent, sera puni de la peine des travaux forcés à temps. »

Quoique cette loi paraisse claire, elle a soulevé plusieurs difficultés dans l'application. Il peut arriver que le premier mariage soit nul, ou parce qu'il était entaché d'une nullité radicale au moment même de sa perpétration, ou parce que la mort du conjoint absent est venue le dissoudre, à l'insu même de celui qui veut contracter un nouveau lien. Dans ce cas, le crime disparaît, et les tribunaux ne doivent prononcer aucune condamnation. Si l'accusé de *bigamie*, sans démontrer la nullité du premier mariage, invoque cette nullité en alléguant qu'il s'est pourvu devant le juge civil pour la faire reconnaître, le juge criminel doit surseoir à prononcer sur l'accusation, jusqu'à ce que la juridiction compétente ait prononcé sur la validité ou la non-validité du premier mariage. Mais si la nullité invoquée par l'accusé n'a pas un caractère absolu, si le premier mariage peut être regardé comme valable tant que la nullité n'a pas été solennellement constatée, quelques jurisconsultes pensent que l'accusation doit suivre son cours et que le juge criminel peut connaître lui-même de la nullité alléguée; d'autres jurisconsultes professent une opinion toute contraire. Il peut arriver encore que le second mariage ne soit pas complétement achevé ou qu'il soit contracté dans des circonstances qui le rendraient nul, indépendamment du premier, et alors il s'agit de savoir s'il y a crime punissable. Il est généralement admis que les simples préliminaires du mariage ne suffisent pas pour constituer la *bigamie;* la signature même d'un contrat par-devant notaire ne peut donner lieu à aucune poursuite, parce que la loi ne reconnaît point ce contrat comme partie essentielle du mariage. Mais si l'homme et la femme se trouvaient déjà en présence du maire ou de l'adjoint lorsque l'existence d'un mariage antérieur vient à être découverte, il y a sinon mariage, au moins tentative réelle pour arriver au mariage, et cette tentative suffit pour donner matière à des poursuites criminelles. La question serait plus difficile si le second mariage devait être nul, par suite d'une incapacité personnelle résultant, par exemple, de la mort civile prononcée par une sentence judiciaire. Ce cas s'est présenté dans l'affaire du général Sarrazin, qui, lorsqu'il contracta un second mariage, avait été condamné, par coutumace, à une peine infamante. Mais la cour de cassation jugea que la mort civile n'était pas réellement encourue lors du second mariage, parce que le temps écoulé depuis la condamnation par coutumace laissait encore au condamné la faculté de purger sa coutumace. Une autre difficulté peut résulter encore de cette circonstance que l'accusé, au moment où il a contracté le second mariage, pouvait, de bonne foi, croire à la dissolution du premier, lorsque, par exemple, il a pu obtenir un extrait mortuaire sans se rendre coupable du crime de faux, ou lorsque le décès du premier époux était attesté par des actes qui avaient tous les caractères extérieurs de l'authenticité. Il est, en général, reconnu que la bonne foi, dans ce cas comme dans tous les autres, décharge l'accusé de toute culpabilité. Enfin, lorsqu'un Français marié en France passe à l'étranger et y contracte un nouveau mariage, peut-il être condamné, pour ce fait, par les tribunaux français? On cite des arrêts en faveur de l'affirmative, notamment celui du 18 février 1819, dans l'affaire du général Sarrazin; mais d'habiles jurisconsultes soutiennent la négative, et ils donnent à l'appui de leur opinion des raisons qui paraissent assez concluantes.

La prescription de l'action publique et de l'action privée contre le bigame est acquise par le délai de dix ans écoulés depuis la célébration du second mariage, à moins qu'une instruction criminelle n'ait été commencée, et, dans ce cas, les dix ans partent du début de l'instruction.

On a vu quelquefois des événements fort dramatiques causés par la réapparition, après une longue absence, d'un premier mari ou d'une première épouse, que des circonstances bizarres avaient retenus dans des pays lointains. Le théâtre et le roman ont souvent demandé l'intérêt à ces retours inopinés, à ces aventures étranges; mais ils sont restés bien au-dessous de la réalité, et il existe de nombreux procès dont le récit est plus émouvant que toutes leurs inventions. Nous nous contenterons de citer celui du fameux Martin Guerre, qui fut pendu après avoir vécu plusieurs années avec une femme qui n'était pas la sienne, et dont il s'était fait accepter comme le mari véritable et légitime. Une histoire non moins curieuse est celle de La Pivardière, qui était tantôt seigneur châtelain à Narbonne avec sa première femme, tantôt huissier à Auxerre avec la seconde. Il fallut plusieurs années pour qu'une telle supercherie fût découverte.

Terminons par une anecdote, qui trouve ici naturellement sa place :

A l'époque de la guerre civile qui partagea l'Espagne en deux camps, après la mort de Ferdinand VII, un nommé Stark, Suisse au service d'un officier espagnol du parti de la reine, menant un jour les chevaux de son maître, près de Saint-Sébastien, tombe entre les mains d'un parti de carlistes. Dirigé sur Salvatierra, quartier général de Villa-Réal, il déclare tout d'abord qu'il désertait au moment même où il a été fait prisonnier, et que si on le maltraite, cela arrêtera les désertions, qu'il sait devoir être bientôt nombreuses. Villa-Réal épargne ses jours. A un an de là, il échappe aux carlistes près de Hernani, et regagne Saint-Sébastien. Nouvelle aventure plus étrange encore. La femme de Stark, persuadée que son mari avait été fusillé par les carlistes (c'était l'usage), s'était, pour ne pas perdre de temps, remariée à un sergent. Voici donc l'ancien mari qui tombe dans le nouveau ménage, et l'on s'explique. Il s'agissait de savoir auquel des deux maris appartenait la femme : question de nature à échauffer des têtes un peu vives; mais les deux guerriers étaient d'humeur fort tranquille : ils convinrent de s'en rapporter à la décision de leur commune moitié. Autre embarras : la femme déclare qu'elle les aime également tous les deux, et qu'il lui est impossible de choisir. La situation devenait perplexe. Un compromis le plus agréable du monde fut trouvé : le sort décida, et le sergent gagna la femme en trois points. Le mari dépossédé, à en juger par sa conduite jusque-là, ne devait pas trop mal prendre la chose; Stark ne vit pas dans cette décision du sort un motif de s'arracher les cheveux. Un enfant qu'il avait eu de sa femme était mort. Il en prit son parti en brave : il avait, comme on dit, une fiche de consolation; il était libre, et il pouvait dès lors se considérer comme garçon.

BIGARADE ou **BIGARRADE** s. f. (bi-ga-ra-de). Hortic. Espèce d'orange amère, à peau rugueuse : *C'est avec l'écorce de* BIGARADE *que l'on fabrique le curaçao. Dans la classe des oranges aigres, les* BIGARADES *sont les meilleures, les plus belles et les plus considérées.* (La Quintinie.) *L'essence de* BIGARADE *se vend, à Paris,* 500 *francs le kilogramme.* (L. Jourdan.) ‖ Variété de poire grosse, plate, d'un gris jaunâtre.

BIGARADIER s. m. (bi-ga-ra-dié — rad. *bigarade*). Bot. Variété d'oranger qui produit la bigarade : *Le* BIGARADIER *chinois fait l'ornement des jardins par sa forme élégante, le grand nombre et la beauté de ses fleurs, dont on retire une eau de bigarade très-estimée.* (Spach.) *Il existe à Versailles, dans l'orangerie, un* BIGARADIER *franc dont l'âge peut être évalué à plus de quatre cents ans.* (Gouas.) *Le* BIGARADIER-*bizarrerie porte sur le même individu jusqu'à cinq sortes de fruits : cédrats, oranges, bigarades et fruits mélangés moitié cédrat, moitié orange.* (Gouas.)

— **Encycl.** On désigne, sous le nom de *bigaradier*, des arbres formant l'une des plus nombreuses tribus de la famille des orangers. Cette tribu renferme plusieurs variétés, dont les plus remarquables sont : 1° Le *bigaradier franc*, qui diffère seulement de l'oranger proprement dit par ses feuilles plus amples, ses fleurs plus grandes, plus odorantes, et ses fruits, dont l'écorce rugueuse est parsemée de vésicules concaves; 2° le *bigaradier riche-dépouille* ou le *bouquetier*, ainsi nommé à cause de la disposition de ses feuilles, réunies en paquets; 3° le *bigaradier à fruits doux* ou le *mandarin*, dont les fruits, un peu moins gros que ceux des variétés précédentes, ont un goût sucré et mûrissent longtemps avant l'orange commune. Ces diverses variétés, ainsi que le *bigaradier à fruits corniculés* et le *bigaradier à feuilles de saule*, sont employées à la fabrication de l'eau de fleurs d'oranger; 4° le *bigaradier chinois*, à fruits plus petits et à feuilles moins larges et moins longues que celles des autres espèces. Les *chinois* confits que l'on trouve dans le commerce sont les fruits de cet arbuste, dont la taille, du moins en Europe, ne s'élève jamais à plus d'un mètre. Il y a une sous-variété à feuilles de myrte, remarquable par la petitesse de ses feuilles et l'écorce extrêmement coriace de ses fruits; 5° le *bigaradier-bizarrerie* ou l'*hermaphrodite*, dont les feuilles et les fruits participent de deux espèces d'orangers de tribus différentes; de sorte qu'on voit sur un seul et même rameau des feuilles de *bigaradier* et de citronnier, quelquefois des citrons et des bigarades, bien distincts l'un de l'autre, ou plus souvent, des parties de ces deux fruits réunies ensemble; 6° le *bigaradier à gros fruits, limes plates*, dont les fruits très-gros, mais à suc acide et très-amer, sont recherchés par les confiseurs.

En France, on ne cultive guère que le *bigaradier riche-dépouille*, qui forme la principale richesse de quelques communes des environs de Grasse. Cette variété fournit une énorme quantité de fleurs, avec lesquelles on fabrique une eau de fleurs d'oranger très-suave et fort recherchée. Du reste, la vente des fleurs n'est pas le seul avantage qu'on retire du *bigaradier riche-dépouille*. Dans le mois de juin, aussitôt après le dépouillement de ses fleurs, on le taille, et une partie du produit de cette opération, c'est-à-dire les feuilles et tout le menu bois, est livrée au parfumeur à raison de 15 à 18 fr. les 100 kilogr. « Celui-ci, dit M. Laure, en retire par la distillation l'eau connue sous le nom d'*eau de naffe*, qu'il livre ensuite à la consommation comme eau de fleurs d'oranger de qualité très-inférieure, ou mêlée avec la bonne et véritable eau de fleurs d'oranger, qu'il déprécie sans doute, mais dont il retire encore un assez bon prix. »

A l'exception du *bigaradier chinois* et du *bigaradier-bizarrerie*, toutes les autres variétés peuvent être cultivées en pleine terre dans le midi de la France. La culture des arbres de cette tribu est la même que celle des autres espèces contenues dans la famille des orangers.

BIGARRAT s. m. (bi-ga-ra). Hist. Sobriquet que l'on donnait, durant la Ligue, aux partisans du roi.

BIGARRÉ, ÉE (bi-ga-ré — étym. très-contestée : suivant Ménage, du lat. *bis*, dans son sens augmentatif, et *variare*, varier; selon Diez, de *bi-carrer*, ce dernier mot ayant le sens de disposer, arranger en forme de carrés. Ici *bi* aurait tout à la fois un sens augmentatif et péjoratif; mais cette origine est trop subtile, et ce qui semble venir en aide à Ménage, ce sont les mots berrichons *gare, gareau, gariau, gariche*, qui tous expriment une variété de couleurs. Caseneuve est d'une autre opinion : il fait venir *bigarré* du lat. *bigerrica vestis*, vêtement *bigerrien*, étoffe fabriquée chez les Bigerres, peuple des Pyrénées dont le nom s'est perpétué dans *Bigorre*. Mais ce qui affaiblit un peu l'authenticité de cette origine, c'est que cette étoffe était caractérisée plutôt par sa surface velue que par sa couleur *bigarrée*. Disons toutefois qu'il n'y a rien là qui soit de nature à embarrasser un étymologiste : de *velu* à *bigarré*, la transition doit lui paraître des plus faciles. M. Delâtre nous fournit une opinion qui paraît se rapprocher de celle de Ménage : il emprunte son raisonnement au mot *garreau*, désignant un bœuf de deux couleurs. La cerise appelée *bigarreau* voudrait dire alors la cerise *deux fois garreau*. Ajoutons que le latin lui-même nous offre un mot qui, phonétiquement, pourrait parfaitement être regardé comme l'origine du mot *bigarrer* : c'est *bigarius;* malheureusement, la filiation du sens serait bien difficile à établir. *Bigarius* veut proprement dire un conducteur de *biga*, attelage à *deux* chevaux. Peut-être pourrait-on en déduire l'assemblage de *deux* couleurs différentes, comme sens, non pas dérivé, mais détourné. Nous ne faisons, bien entendu, ce rapprochement que sous bénéfice d'inventaire) part. pass. du v. Bigarrer. Qui a des couleurs ou des dessins variés : *Etoffe* BIGARRÉE. *Fruit* BIGARRÉ. *Elle marchait fort vite, et un coup de vent, collant sur ses hanches sa robe* BIGARRÉE *de fleurs, dessina des contours gracieux.* (A. de Muss.)

Il voit de toutes parts des hommes *bigarrés*,
Les uns gris, les uns noirs, les autres chamarrés.
BOILEAU.

Son oraison tant bien parée
Semble une juppe *bigarrée*
De plus de sortes de couleurs
Que les prez ne portent de fleurs.
DUBELLOY.

Peindrai-je son jupon *bigarré* de latin,
Qu'ensemble composaient trois thèses de satin,
Présent qu'en un procès sur certains priviléges
Firent à son mari les régents d'un collége?
BOILEAU.

— Fig. Formé d'éléments variés et disparates : *Tout le monde s'est jeté dans le misérable style marotique, dans le style* BIGARRÉ *et grimaçant, où l'on allie monstrueusement le trivial et le sublime, le sérieux et le comique.* (Volt.) *En continuant de parcourir la série des abraxas, on apercevra le nom de Jésus répété sur plusieurs de ces amulettes si singulièrement* BIGARRÉES *de christianisme et d'antiques superstitions orientales.* (V. Parisot.) *Dans l'allemand, les syllabes sont d'une extrême inégalité d'accentuation, les mots tout* BIGARRÉS *d'inflexions sourdes et d'inflexions sonores.* (Vitet.)

— s. m. Erpét. Nom donné à un reptile du genre tupinambis.

— Ichthyol. Nom commun à deux poissons, l'un du genre chétodon, l'autre du genre spare.

— Blas. Se dit du papillon et de tout ce qui est nuancé de différentes couleurs : *Bonquerolles : De gueules, à un papillon d'argent miraillé et* BIGARRÉ *de sable.*

BIGARRÉ (Auguste-Julien, baron), général français, né au Palais (Belle-Isle-en-Mer) en 1775, mort à Rennes en 1838. Il eut la mâchoire fracassée à la bataille du lac de Lucerne, en 1799, et il se distingua ensuite à Hohenlinden et à Lambach. Il servit plus tard dans la garde de Joseph, en Espagne. Nommé général de division en 1814, il assista au combat de La Fère-Champenoise. En 1815, il fut grièvement blessé au combat d'Auray, où il défit l'armée royaliste, forte de 8,000 hommes. Mis à la retraite sous la Restauration, il fut appelé, en 1830, au commandement de la 13^e division militaire.

BIGARREAU s. m. (bi-ga-ro — rad. *bigarrer*, ce fruit étant de deux couleurs). Hortic. Variété de cerise rouge et blanche, dont la chair est ferme et sucrée : *Les* BIGARREAUX *sont sujets aux vers.* (Acad.)

BIGARREAUTIER s. m. (bi-ga-rô-tié — rad. *bigarreau*). Hortic. Variété de cerisier qui produit le bigarreau : *Le* BIGARREAUTIER *diffère du guignier par ses cerises fermes et croquantes.* (Rasp.)

BIGARREMENT s. m. (bi-ga-re-man — rad. *bigarrer*). Etat de ce qui est bigarré, bigarrure. ‖ Peu usité.

BIGARRER v. a. ou tr. (bi-ga-ré — du lat. *bis*, préf. péjorat.; *variare*, varier). Assembler sur un fond des couleurs ou des dessins nombreux et variés : *Il* A *trop* BIGARRÉ *sa livrée. Cet artiste ne peint pas sa toile, il la* BIGARRE *de couleurs prises au hasard.* ‖ Etre disposé comme une bigarrure sur un fond de couleur différente : *Des plaques de nuages violacés* BIGARRAIENT *le ciel.* (H. Taine.)

— Fig. Varier agréablement : *Mirabeau m'enchante de récits d'amour, de souhaits de retraite dont il* BIGARRAIT *des discussions arides.* (Chateaub.) ‖ Produire un ensemble disparate : *Ces vers, malgré le nom de Boileau, malgré leur beauté réelle,* BIGARRENT *le style et en violent l'unité.* (Boissonade.)

BIGARRURE s. f. (bi-ga-ru-re — rad. *bigarrer*). Assemblage de couleurs ou de dessins nombreux et variés : *L'habit d'arlequin est le type de la* BIGARRURE. *Des tableaux qui s'adressent à la réflexion perdent la moitié de leur prix, au milieu du tumulte et des* BIGARRURES *du Salon.* (Vitet.)

La *bigarrure* plaît; partant chacun le vit.
LA FONTAINE.

— Par ext. Assortiment, réunion de choses disparates : *Il y a presque autant d'événements touchants dans son poëme* (de l'Arioste) *que d'aventures grotesques; son lecteur s'accoutume si bien à cette* BIGARRURE, *qu'il passe de l'un à l'autre sans en être étonné.* (Volt.) ‖ Réunion de personnes différentes de caractère, d'état ou d'opinion : *Cette société est une étrange* BIGARRURE.

— s. f. pl. Fauconn. Taches rouges ou noires, diversité de couleurs sur le plumage d'un oiseau de proie.

Bigarrures du Seigneur des Accords, ouvrage plein d'esprit et d'érudition, d'Estienne Tabourot, seigneur des Accords, avocat au parlement de Dijon, puis avocat du roi au bailliage et à la chancellerie de la même ville. Les *Bigarrures* sont une espèce de petit pamphlet, comme il en paraissait beaucoup à cette époque, depuis le livre de Rabelais; il ne faut donc pas s'étonner de voir de graves magistrats descendre jusqu'à écrire de semblables bagatelles; les avocats, les conseillers, les présidents possédaient une érudition immense, et ils ne cultivaient pas moins les lettres que le droit. Le chancelier de L'Hôpital faisait des vers latins très-galamment tournés, et, à Blois, on avait vu les magistrats les plus graves prendre part au tournoi poétique qui

eut lieu à l'occasion d'une puce qui avait osé se montrer sur le sein d'une belle à la mode. Etienne Tabourot était de cette génération qui unissait le charme et la légèreté d'esprit à une érudition profonde et variée ; c'est dans ses moments de loisir qu'il composa son livre, en faisant appel à tous ses souvenirs, et en les entremêlant de ces contes assez libres qu'autorisaient les mœurs du temps. « Je me chatouille, disait-il, d'abord pour me faire rire moi-même, puis pour faire rire les autres. » Dans notre société guindée, où un *homme* qui veut paraître sérieux *doit* se cacher pour rire, la publication d'un semblable ouvrage, par un conseiller ou un président, nous semblerait monstrueuse. Au XVIe siècle, il n'en était pas ainsi, et l'honnête Pasquier écrivait à l'auteur, en 1584 : « J'ai lu vos belles *Bigarrures*, et les ai lues de bien bon cœur, non-seulement pour l'amitié que je vous porte, mais aussi pour une gentillesse et naïveté d'esprit dont elles sont pleines, ou, pour mieux dire, pour être *bigarrées* et diversifiées d'une infinité de manières. » Jamais livre ne mérita mieux son titre que celui-là ; les questions les plus sérieuses, les citations les plus graves sont entremêlées de joyeusetés, de facéties et de vers *folastrement et ingénieusement practiqués*. Il y a de tout dans ce singulier volume, et nos chercheurs de bons mots, nos faiseurs de rébus y ont puisé à larges mains. Il n'est point de genre que n'aborde le seigneur des Accords, et il passe du rébus aux descriptions pathétiques, donnant à la fois lê précepte et l'exemple. S'il veut exprimer par un emblème ce proverbe : *Fol âge nous trompe*, il représente un fol à genoux en train de jouer de la trompette : *Fol à genoux trompe.* Il conte l'histoire d'une mercière qui s'accuse d'avoir *mal auné*, et à qui son confesseur répond que ce n'est pas un péché d'avoir *mal au nez.* Il parle de ces mauvais plaisants qui, ayant vu sur la porte d'un cimetière : *Requiescant in pace*, dérangèrent l'ordre des lettres, et mirent à la place : *Ré — qui est-ce? — Quentin — passez.* Plus loin, il assigne à certains mots des étymologies qui eussent fait se hérisser d'horreur les cent boucles de la perruque de Ménage. Selon lui, chemise vient de : *Sur chair mise;* parlement, de *parle et ment*, et *habitaculum*, d'*habit à cu long*, trait qui dénote bien un petit-fils de Rabelais. Il ne dédaigne pas les anagrammes, si fort à la mode de son temps ; chacun des personnages de la cour avait le sien, et le soin d'en trouver de jolis était le grand souci des poëtes ; ainsi, de Marguerite de Valois, on faisait : *De vertus royale image*, et de François de Lorraine : *Craindre feras lions.* Cet amour des anagrammes et l'importance qu'on y attachait ne doivent pas étonner à une époque où les prédictions astrologiques trouvaient tant de créance. L'acrostiche était aussi en faveur, non moins que les vers de toute forme et de toute dimension. De tout temps, à défaut d'inspiration, la foule des poëtes vulgaires a cherché le curieux, le difficile. C'est ainsi qu'on a eu les vers coupés, les vers léonins, les vers monosyllabes, ceux en forme de croix et de bouteille, etc. Tabourot passe en revue ce musée grotesque de la poésie ; voici une citation qu'il fait de vers coupés, c'est-à-dire qu'on peut diviser en deux, sans nuire à la rime ni à la raison :

Qui vous dit belle — il ne dit vérité,
Il dit bien vray — qui laide vous appelle.
Vous estes telle — en fait de loyauté,
Combien bien scay — estes la nonpareille.
Toujours auray — à vous haine mortelle
A vous fiance — n'ayray jour de ma vie
Et aymeray — qui vostre mal révèle,
Votre accointance — Dieu confonde et maudie.

On peut croire que les bons contes ne manquent pas chez un contemporain de Brantôme, ni les satires chez l'admirateur de Rabelais. Voici, selon lui, la curieuse origine du mot *gaillard.* Gaillard était un bon vivant, toujours alerte à la riposte ; François Ier, qui en avait entendu parler, se le fait amener, l'invite à dîner, et, pensant l'embarrasser, lui demande ce qui sépare un *gaillard* d'un *paillard.* « La simple largeur de la table, » répond notre homme sans se troubler. On sait que cette anecdote est mise aussi sur le compte du roi vert-galant. Mais Tabourot n'est pas seulement un homme d'esprit, il est aussi un érudit, et plusieurs de ses anecdotes en portent la trace. Telle est celle où un mari consulte un ami, pour savoir s'il doit faire un procès à sa femme infidèle, et où celui-ci lui répond : « Vous êtes Cornelius Tacitus, prenez garde de devenir Cornelius Publius. »

Après les quatre livres des *Bigarrures*, vient le livre des *Touches*, c'est-à-dire des épigrammes, auquel ce nom convient parfaitement : « Car, dit l'auteur, c'est une espèce de légère escrime, où, avec l'espée rabattue, je donne simplement une touche, qui perce à grand'peine la peau, et ne peut entamer vivement la chair. » Ce livre est suivi des *Escraignes dijonnaises*, et l'ouvrage se termine par les *Contes facétieux du sieur Gaulard, gentilhomme de la Franche-Comté bourguignonne.* L'auteur avoue qu'il a ajouté les contes du sieur Gaulard pour faire mieux vendre son volume. « Ceux, dit-il, qui n'ont acheté que le premier livre, pour gausser et rire, seront contraints d'accepter aussi cestuy-cy, alléchés par ce que j'y ay entremeslé de follastre ; et par ainsi, je feray comme la veuve du Castillan, qui ne voulait vendre son cheval sans son chat. »

Le seigneur des Accords ne fut pas sans trouver quelques critiques, qui lui reprochèrent une liberté de langage que justifiaient, toutefois, les mœurs et les habitudes du temps ; il leur répondit des choses très-sensées, qui pourraient se dire de tous nos vieux auteurs qu'on trouve un peu libres, et qu'on croit devoir lire en cachette, tandis qu'on étale aux yeux de tous des romans bien plus immoraux et bien plus dangereux. Le seigneur des Accords soutient, avec raison, que son langage un peu libre ne choquera que les hypocrites, et que les grosses plaisanteries sont bien moins redoutables que les délicates. Il ajoute cette épigramme contre un lecteur du roman d'*Amadis*, qui blâmait les *Bigarrures :*

Toi, qui permets les lectures
D'*Amadis*, et ne veux pas
Qu'on lise les *Bigarrures*,
Cauteleusement tu as
Apperceu que les mots gras
N'entrent vivement dans l'âme,
Pour suborner une dame
Comme les mignards appas.

C'est par l'imagination, et non par les sens, que se laissent séduire les femmes. Mme de Sévigné avait sur sa table les *Contes* de La Fontaine, et en faisait le plus grand éloge ; nos contemporaines n'oseraient avouer qu'elles les ont lus ; mais on voit entre leurs mains *Fanny*, *Madame Bovary* et *l'Affaire Clémenceau*, et mille autres romans plus risqués encore, si la chose est possible.

Qu'est-ce que prouvent les *Bigarrures du Seigneur des Accords*, dont le *Grand Dictionnaire* vient de donner l'analyse? Rien, sinon que l'esprit français, l'humeur gauloise, le calembour, le jeu de mots, le trait malin ne datent pas du Seigneur Commerson, comme le croient généralement certains lecteurs du *Tintamarre.*

BIGAT s. m. (bi-ga — du lat. *bigatus*, marqué d'un *bige*). Numism. Nom donné par les Romains à ceux de leurs deniers dont le revers portait la figure d'un bige, c'est-à-dire d'un char attelé de deux chevaux.

BIGATTIÈRE s. f. (bi-ga-tiè-re — de l'ital. *bigatto*, ver à soie). Econ. agr. Vaste bâtiment construit pour l'élève des vers à soie : *Le ver à soie vit certainement plus heureux dans la* BIGATTIÈRE *que partout ailleurs ; il est exposé à moins de maladies.* (Encycl.) *Des citoyens riches, intelligents, généreux, ont construit, aux applaudissements du public, ce qu'on nomme des* BIGATTIÈRES. (Sismondi.) ‖ On dit plutôt MAGNANERIE.

BIGAUDELLE s. f. (bi-gô-dè-le). Hortic. Variété de cerise.

BIGAUT s. m. (bi-gô). Agric. Sorte de houe à crochets, pour le binage des vignes.

BIG-BLAK, rivière des Etats-Unis d'Amérique, prend sa source dans l'Etat de Missouri, au N. de Greenville, coule du N. au S., entre dans l'Etat d'Arkansas, baigne Elisabeth et se joint au White, pour aller se perdre dans le Mississipi, au-dessus du confluent de l'Arkansas, après un cours de 250 kil.

BIGE s. m. (bi-je — du latin *bigatus*, qui a deux jougs). Antiq. rom. Char attelé de deux chevaux.

— Numism. Type des consulaires et des médailles de plusieurs villes, notamment d'Æsernium, de Catane, de Syracuse, etc.

— s. f. Anc. art milit. Tiers de la terze, subdivision de la comparse dans les tournois.

— **Encycl.** Employé au pluriel, le mot *bige* s'appliquait à deux chevaux attelés ensemble par une barre transversale et portant sur leur garrot, comme on le voit dans plusieurs peintures trouvées à Pompéi. Pline et Virgile se sont plusieurs fois servis de cette expression dans ce sens. Plus ordinairement, le mot *bige* signifiait un char à deux chevaux, et servait surtout à nommer ces chars d'une forme si élégante, qui étaient employés dans les courses et dans les triomphes, et qu'on retrouve sur tous les bas-reliefs et sur toutes les médailles antiques. Au musée du Vatican se voit un de ces chars en marbre blanc, et tout à fait semblable à ceux que nous connaissons par la gravure. C'est sur un char de cette nature que les dieux et les déesses sont souvent représentés dans les monuments de l'art antique, surtout la Victoire dans les pompes triomphales. Le *bige* servait aussi de type au denier d'argent, une des monnaies les plus anciennes de Rome ; on trouve au musée Britannique une pièce de ce genre : elle représente une Victoire ailée, conduisant deux chevaux du haut de son char.

BIGEARREYN s. m. (bi-ja-rain). Pêch. Filet du genre des demi-folles, usité en Gascogne pour la pêche du poisson plat. ‖ On dit aussi BIGEARREYNES, s. f. pl.

BIGELOW (John), journaliste, homme de lettres et diplomate américain, né à Malden, Etat de New-York, le 25 novembre 1817, fut admis au barreau de la ville de New-York en 1839. Sans abandonner les devoirs de sa profession, qu'il exerça assidûment pendant dix années, il dirigea (1840) la rédaction du journal le *Plébéien*, et, de 1843 à 1845, fournit à la *Revue démocratique* des travaux fort remarquées, entre autres la *Réforme constitutionnelle ; Des influences réciproques de la liberté civile et des sciences physiques ; Lucien et son siècle ; Pascal.* En 1845, M. Bigelow fut nommé inspecteur des prisons de l'Etat de New-York, emploi qu'il conserva trois ans, pendant lesquels il introduisit dans le système pénitentiaire de fort utiles réformes, au double point de vue physique et moral. En 1849, il devint, avec M. Bryant, copropriétaire d'un des journaux les plus répandus des Etats-Unis, l'*Evening Post.* En 1850, il fit un voyage à la Jamaïque, et publia, à son retour, la *Jamaïque en* 1850, traité fort étudié sur la condition économique, sociale et politique de l'île, qui s'enleva rapidement, et qui est considéré, en Angleterre, comme l'ouvrage spécial le plus remarquable des temps modernes. Dans l'hiver de 1854, il retourna aux Indes occidentales, visita Haïti et Saint-Thomas, et publia, dans l'*Evening Post*, les résultats de ses observations.

M. Bigelow n'est pas ambitieux. Homme de lettres dans toute l'acception du mot, il s'est tenu, tant que cela lui a été possible, éloigné du terrain brûlant de la politique ; mais, lorsque son ami, M. Seward, arriva au pouvoir avec M. Lincoln (1861), il dut céder à de pressantes sollicitations et accepter l'emploi de consul des Etats-Unis à Paris. Quatre ans après, M. Dayton, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis en France, mourut à Paris. M. Bigelow fut nommé à sa place ; et c'était justice, car, pendant quatre années, intime dépositaire de la pensée du cabinet de Washington, il avait toujours, non-seulement inspiré les actes, mais encore dirigé les affaires de la légation avec une incontestable supériorité. Malgré les difficultés et les tracas de sa haute position, M. Bigelow n'a pas renoncé à ses chères études littéraires, et il a publié à Paris un livre qui a eu un grand retentissement : les *Etats-Unis en* 1863 (Paris, Hachette, 1863, in-8°).

BIGELOWIE s. f. (bi-je-lo-î — de *Bigelow*, botaniste américain). Bot. Genre de plantes de la famille des composées et de la tribu des sénécionées, comprenant des plantes herbacées, qui croissent aux Etats-Unis. ‖ *On* a aussi donné ce nom à deux genres de plantes, appartenant, l'un à la famille des antidesmées (V. ADÉLIE, BORYE, GORESTIÈRE), l'autre à celle des spermacocées (V. BORRÉRIE).

BIGÉMINÉ, ÉE adj. (bi-jé-mi-né — de *bi* et *géminé*). Bot. Se dit des feuilles dont le pétiole commun se divise en deux pétioles secondaires, portant chacun une paire de folioles, comme dans la sensitive.

— *Fleurs bigéminées*, Fleurs au nombre de quatre, portées deux par deux sur deux pédoncules. On dit aussi *Fleurs biconjuguées.*

— Minér. Qui offre la combinaison de quatre formes, lesquelles, prises deux à deux, sont de la même espèce.

— Archit. Se dit d'une baie divisée en quatre parties : *Fenêtre* BIGÉMINÉE.

BIGEMME adj. (bi-jè-me — du lat. *bis*, deux fois ; *gemma*, bourgeon). Bot. Qui porte deux boutons ou deux bourgeons.

BIGÈNE adj. (bi-jè-ne — du lat. *bis*, deux fois ; *gigno*, j'engendre). Bot. Se dit des arbres qui, à l'arrière-saison, produisent une seconde pousse de feuilles.

BIGÉNÈRE adj. (bi-jé-nè-re — du lat. *bis*, deux fois ; *genus*, *generis*, genre). Hist. nat. Qui provient de deux genres différents : *Hybridité* BIGÉNÈRE.

BIGÉNÉRINE s. f. (bi-jé-né-rî-ne — du lat. *bis*, deux fois ; *genus*, *generis*, genre). Moll. Genre de la classe des foraminifères, coquilles microscopiques de la mer Adriatique.

BIGEON (Louis-François), médecin français, né à La Villée (Côtes-du-Nord), en 1773, mort à Dinan en 1848. Il se fit connaître par diverses publications sur une épidémie qui régna à Dinan et dans les environs en l'an XII, sur l'abus des remèdes et surtout de la saignée et des évacuants, sur l'utilité de créer des médecins cantonaux, etc. Dans l'une de ces publications, il appuyait sur l'*importance des services que la médecine rendrait à la société, si on faisait dépendre l'honneur et la fortune des médecins de leurs succès réels*, c'est-à-dire des guérisons par eux obtenues. Parmi ses nombreux ouvrages, nous nous bornerons à citer celui qui a pour titre : *Médecine physiologique, etc.* (1845, in-8°), où l'on trouve exposées toutes les idées de l'auteur.

BIGÈRE s. f. (bi-jè-re). Vêtement grossier, à long poil, de couleur fauve, que portaient les anciens Gaulois, et qui est devenu, dit-on, le cilice des moines.

BIGERITANUS PAGUS, nom latin du Bigorre.

BIGERRA, ville de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise, chez les Oretans.

BIGERRERIE s. f. (bi-jè-re-rî). Ancienne forme du mot *bizarrerie.*

BIGERRIONES, peuple d'Aquitaine qui fit sa soumission à Crassus, lieutenant de César. Pline le désigne sous le nom légèrement altéré de *Bigerri.* Ce nom est évidemment le même que celui qu'on retrouve dans *Bigorre*, anciennement une des divisions de la province de Gascogne. La capitale s'appelait *Turba*, nom qui devint successivement *Tarria*, *Tarba* et enfin *Tarbes.* Bagnères-de-*Bigorre* est située sur le territoire anciennement occupé par les *Bigerri* ou *Bigerriones.*

BIGERRITAIN ou **BIGERRON** adj. et s. qui est du Bigorre.

BIGGAH s. m. (bi-ga). Métrol. Mesure agraire employée à Calcutta, où elle vaut environ 12 ares 80 centiares.

BIGGAR, ville d'Ecosse, comté et à 16 kil. S.-E. de Lanark ; 2,115 hab. Fabriques de cotonnades ; restes d'un camp romain près duquel eut lieu un combat entre Wallace et les Anglais.

BIGGEL s. m. (bigh-jél). Mamm. Quadrupède des Indes peu connu des naturalistes.

BIGGLESWADE, ville d'Angleterre, comté et à 16 kilom. S.-E. de Bedford, à 72 kilom. de Londres sur l'Ivel, qui est navigable jusqu'à la mer. Importante fabrique de dentelles, ouvrages en paille, commerce de denrées agricoles ; 6,387 hab.

BIGHA. V. BIGA.

BIG-HORN, rivière des Etats-Unis d'Amérique, territoire du Nebroska, sort des montagnes Rocheuses, au S. du pic Frémont, se dirige d'abord vers l'E., puis vers le N., et va se perdre dans le Yellowstone, près du fort Cass, après un cours de 900 kilom.

BIG-HORN, nom d'un pic des Etats-Unis d'Amérique, dans le territoire de Colona, à 60 kilom. O. du fort Saint-Vrains ; altit. 3,402 m.

BIGIBBEUX, EUSE adj. (bi-jib-beu, eu-ze — de *bi* et *gibbeux*). Bot. Qui porte deux bosses.

— s. f. pl. Arachn. Section du genre épeire (vulg. araignées-diadèmes), comprenant les espèces qui ont le dessus de l'abdomen pourvu de deux tubercules.

BIGIO (Francia), peintre italien. V. FRANCIABIGIO.

BIGLAND (John), historien anglais, né à Skirlangh (York) en 1750, mort en 1832. Il exerça les modestes fonctions de maître d'école de village jusqu'à l'âge de cinquante ans, époque où il commença à se faire connaître par de bons ouvrages, dont les plus estimés sont : *Histoire d'Espagne* (jusqu'en 1809), traduite et continuée par le général Mathieu Dumas (Paris, 1809, 3 vol. in-8°) ; *Précis de l'histoire politique et militaire de l'Europe* (de 1783 à 1811), traduite en français et continuée jusqu'en 1819 par Mac-Carthy (Paris, 1819).

BIGLANDULEUX, EUSE adj. (bi-glan-du-leu, eu-ze — de *bi* et *glanduleux*). Bot. Qui porte deux glandes.

BIGLE adj. (bi-gle — du lat. *bis*, deux fois ; *oculus*, œil). Louche, qui a un œil ou les deux yeux tournés en dedans : *Il était* BIGLE, *c'est-à-dire qu'un de ses yeux ne suivait pas le mouvement de l'autre.* (Balz.) ‖ Louche, qui dévie de la direction de l'autre œil : *Un œil* BIGLE. *Il avait des yeux* BIGLES *très-éveillés.* (Gér. de Nerv.)

— Substantiv. Personne bigle, louche : *On ne sait jamais à quoi s'en tenir sur le regard d'un* BIGLE.

— s. m. Chass. Chien de race anglaise, employé à la chasse du lièvre et du lapin. ‖ On dit aussi BICLE. Le nom anglais est *beagle.*

— Art milit. anc. Nom donné, à Rome, aux soldats spécialement chargés du rôle de sentinelles.

BIGLER v. n. ou intr. (bi-glé — rad. *bigle*). Loucher, avoir les yeux de travers. ‖ Vieux mot.

— Activ. Regarder quelqu'un en louchant : *La chambrière écorche le français et vous* BIGLE *ferme.* (Chateaub.) ‖ Inusité.

Biglietto e l'anello (IL), opéra italien, musique de Aggiutorio, représenté à Naples sur le théâtre del Fondo, en 1839. C'est le seul ouvrage dramatique que ce compositeur ait donné au théâtre. Il a depuis embrassé la carrière du professorat à Paris.

BIGLOBULEUX, EUSE adj. (bi-glo-bu-leu — de *bi* et *globuleux*). Bot. Qui a la forme de deux globes adossés.

BIGLOCHIDE s. f. (bi-glo-chi-de — de *bi* et *glochide*). Bot. Glochide double.

BIGLOCHIDÉ, ÉE adj. (bi-glo-chi-dé — de *bi* et *glochide*). Bot. Qui est muni de deux glochides ou pointes.

BIGLUMÉ, ÉE adj. (bi-glu-mé — de *bi* et *glume*). Bot. Qui renferme deux glumes.

BIGNAN, bourg et comm. de France (Morbihan), cant. de Saint-Jean-Brévelay, arrond. et à 35 kilom. O. de Ploërmel ; pop. aggl. 357 hab. — pop. tot. 3,000 hab. Céréales, minoteries.

BIGNAN (Anne), poëte français, né à Lyon en 1795, mort à Pau en 1861, fit à Paris d'excellentes études au lycée Bonaparte, où il eut pour professeur le savant helléniste Planche, dont les leçons lui inspirèrent le goût le plus vif pour la langue grecque. Ses succès littéraires commencèrent en 1814 ; il fut couronné pour une pièce de vers latins dont le sujet proposé était le *Testament de Louis XVI.* En 1818, il remporta aux Jeux floraux de Toulouse sa première palme académique, et obtint ensuite successivement, pendant trois années, le prix de poésie dans les concours proposés par l'Académie française. A la suite de ces succès brillants et précoces, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Les deux œuvres qui assurent à M. Bignan un rang estimable parmi les écrivains de notre siècle, sont ses traductions en vers de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, qui parurent, la première en 1830, la seconde en 1841, et qui obtinrent un brillant succès. Cet auteur appartient à l'école

des classiques purs, et il est probable qu'il considérait comme de véritables barbares les novateurs littéraires de 1830. Il manque généralement d'imagination, de couleur et d'originalité; mais sa versification est élégante, harmonieuse et correcte. Parmi ses recueils de poésies, nous citerons : *Poésies* (1828, in-8°); *Mélodies françaises* (1833, 3 vol. in-18); *Académiques* (1837, in-8°); *Œuvres poétiques* (1846, 2 vol. in-8°); *Poëmes évangéliques* (1850, in-12). On lui doit aussi un poëme en six chants : *Napoléon en Russie* (1839, in-8°), et un essai de traduction en vers intitulé : les *Beautés de la Pharsale* (1860, in-12). Parmi ses œuvres en prose, nous mentionnerons : l'*Echafaud* (1832, in-8°), roman dans lequel il attaque la peine de mort; *Une fantaisie de Louis XIV* (1833, 2 vol. in-8°); *Louis XV et le cardinal de Fleury* (1834, in-8°); le *Dernier des Carlovingiens* (1836, in-8°), etc. Il a aussi publié des nouvelles et quelques romans en prose.

BIGNATTI (Vincent), théologien italien, né en 1764 à Verceil (Piémont), mort en 1831, fit ses études au Collége des provinces, à Turin, fut reçu docteur en théologie et nommé ensuite chanoine à Verceil. Il y prononça, en 1806, un discours sur le rétablissement de la religion par l'empereur Napoléon. On a de lui : *Collection de poésies diverses* (1784); *Eloge du bienheureux Amédée de Savoie* (1823).

BIGNE s. f. (bi-gne; *gn* mll.). Tumeur, bosse, contusion. ‖ Vieux mot dont on a fait BEUGNE.

— Agric. Sorte de pioche.

BIGNE (GACE ou GACES DE LA), poëte français, né vers 1428, dans le diocèse de Bayeux. Elevé par les soins du cardinal P. Desprez, il embrassa l'état ecclésiastique et fut chapelain de Philippe de Valois, du roi Jean, qu'il accompagna dans sa captivité, et de Charles V. Ce fut en Angleterre, et à la demande du roi Jean, qu'il commença à composer en vers le *Roman des oiseaulx*, qui ne fut achevé que sous Charles V. Ce poëme a été imprimé, mais avec quelques retranchements, à la suite des *Déduits de la chasse des bêtes sauvages et des oiseaux de proie*, par Phébus Gaston de Foix (Paris, 1520, in-4°).

BIGNE (MARGUERIN DE LA), prêtre et théologien français, né à Bernières-le-Patry vers 1546, mort vers 1590. Docteur en Sorbonne, il fut chanoine et théologal de Bayeux; puis une discussion avec son évêque l'ayant forcé à se démettre de son canonicat, il devint doyen de l'église du Mans. Il se rendit célèbre en publiant, à force de patience et de zèle, la première collection imprimée des saints Pères, sous le titre de : *Bibliotheca veterum Patrum et antiquorum scriptorum ecclesiasticorum latine* (1575, 8 vol. in-fol.), complétée par un *Appendix, sive tomus nonus* (1579, in-fol.).

BIGNI s. m. (bi-gni; *gn* mll.). Moll. Coquille du Sénégal, du genre colombelle.

BIGNON s. m. (bi-gnon; *gn* mll.). Pêch. Filet semblable à la truble.

BIGNON (LE), bourg et commune de France (Loire-Inférieure), cant. d'Aigrefeuille, arrond. et à 15 kil. S.-E. de Nantes; pop. aggl. 263 hab. — pop. tot. 2,119 hab. Ruines de l'ancien château de Toufou dans la forêt du même nom, dont il ne reste que quelques taillis.

BIGNON (Jérôme), magistrat, né à Paris en 1589, mort en 1656. Il se fit remarquer par une prodigieuse précocité intellectuelle, publia à dix ans une *Chorographie de la Terre sainte* (Paris, 1600); et, quatre ans plus tard, *Discours de la ville de Rome, principales antiquités et singularités d'icelle* (Paris, 1604); puis, bientôt après, un *Traité sommaire de l'élection du pape, etc.* (1605, in-8°). Ces ouvrages et la naissante réputation du jeune érudit le firent nommer par Henri IV enfant d'honneur du dauphin, depuis Louis XIII. C'est pendant son séjour à la cour qu'il composa son *Traité de l'excellence des rois et du royaume de France, etc.* (1610, in-8°), ouvrage qu'il dédia à Henri IV, et dans lequel il réfutait celui de Valdès, *De dignitate regum Hispaniæ*. Après avoir été quelque temps précepteur du dauphin et avoir voyagé en Italie, il entra dans le barreau, puis fut nommé successivement avocat général au grand conseil en 1620, conseiller d'État, avocat général du parlement de Paris (1625), et bibliothécaire du roi après de Thou, en 1642. Bignon était un des savants les plus éminents de son temps. Profondément versé dans la plupart des connaissances humaines, il dut à sa prodigieuse érudition d'être surnommé le *Varron français*. Outre les ouvrages cités plus haut, nous mentionnerons une édition des *Formules de Marculfe* (1613, in-8°); un *Traité de la grandeur de nos rois et de leur souveraine puissance* (1615, in-8°), etc.

BIGNON (J.-Paul), oratorien, puis prédicateur et bibliothécaire du roi, petit-fils du précédent, né à Paris en 1662, mort en 1743. Remarquablement instruit, il devint membre de l'Académie française, membre honoraire des Académies des sciences et des inscriptions et belles-lettres, et il obtint pour ces deux dernières compagnies des lettres patentes confirmant leur établissement. Bignon a collaboré au *Journal des savants*, aux explications des *Médailles du règne de Louis XIV*, et publié divers autres écrits. Tournefort, dont il fut le zélé protecteur, donna le nom de *bignonia* à un genre qui comprend plusieurs charmants arbrisseaux de l'Amérique, remarquables par la beauté de leurs fleurs.

BIGNON (François), graveur français, né à Paris vers 1620, travaillait au milieu du XVIIe siècle. Il obtint le titre de graveur du roi d'Angleterre et exécuta, entre autres pièces : *Sainte Marguerite*, d'après N. Poussin; les portraits des plénipotentiaires du congrès de Munster (33 pièces numérotées et un frontispice, 1648); les portraits des Français illustres, d'après les peintures de la galerie du cardinal de Richelieu (27 pièces, 1650), etc.

BIGNON (Armand-Jérôme), magistrat français, né en 1711, mort en 1772. Il était neveu de Jean-Paul, et lui succéda dans la charge de bibliothécaire du roi. Il était prévôt des marchands à l'époque du mariage du dauphin avec Marie-Antoinette, et les malheurs qui arrivèrent au feu d'artifice tiré à cette occasion furent attribués à son imprévoyance. Bien qu'il n'ait rien publié, il n'en fut pas moins nommé membre de l'Académie française, en 1743.

BIGNON (Louis-Pierre-Edouard), homme d'Etat et historien, né à La Meilleraye (Seine-Inférieure), en 1771, mort en 1841. Il fut secrétaire de légation près les républiques Helvétique et Cisalpine (1797-1799), puis à Berlin (1800-1801), chargé d'affaires dans cette dernière cour (1802-1803), et ministre plénipotentiaire à Cassel (1804-1806). Après la bataille d'Iéna, Napoléon lui confia l'administration générale des domaines et des finances de la Prusse conquise (1806-1808), celle de l'Autriche en 1809, et, dans ces importantes et délicates fonctions, Bignon fit preuve d'autant d'intégrité que de talent. Envoyé en qualité d'ambassadeur dans le grand-duché de Varsovie, créé cette année même, il céda quelque temps ce poste à l'abbé de Pradt (1812), pour remplir celui d'administrateur de Wilna; mais il le reprit après la retraite de Moscou. Les Polonais se voyaient sacrifiés à la politique de Napoléon. L'ambassadeur, en relevant leurs espérances, sut les faire concourir aux vues de l'empereur; mais son active sympathie pour la nationalité de ce généreux et infortuné peuple l'entraîna quelquefois à des actes qui n'eurent pas l'approbation du maître. Grâce aux mesures énergiques qu'il prit, la résistance de la Pologne retarda de plusieurs mois la marche des Russes et des Autrichiens en 1813; mais, obligé de se replier sur Dresde, il tomba entre les mains de Schvarzenberg, lors de la prise de cette ville par les alliés. Le droit des gens était violé en sa personne : il réclama avec chaleur, et parvint à recouvrer sa liberté. Arrivé à Paris le 7 décembre 1813, il apprit le premier à Napoléon une triste nouvelle : la défection de Murat. Pendant les Cent-Jours, Bignon fit partie de la Chambre des représentants, fut nommé sous-secrétaire d'Etat, puis reçut le portefeuille des affaires étrangères. Ce fut à ce dernier titre qu'il signa la convention du 3 juillet 1815, qui livrait Paris aux alliés, mais qui sauvegardait tous ceux qui avaient pris part aux événements des Cent-Jours, clause qui fut audacieusement violée, à l'égard du maréchal Ney et de tant d'autres qui furent sacrifiés aux rancunes royalistes. Elu tour à tour député par les départements de l'Eure et du Haut-Rhin, Bignon siégea à la Chambre parmi les membres les plus fermes du côté gauche, depuis 1817 jusqu'en 1837, époque où il reçut un siége à la pairie. Bignon ne fut pas seulement un diplomate habile, un orateur aussi remarquable par la profondeur et le libéralisme de ses vues que par son habileté à exposer des connaissances spéciales, il fut aussi un publiciste des plus distingués. Son œuvre capitale est son *Histoire de France depuis le* 18 *brumaire jusqu'en* 1812 (Paris, 1829-1838, 10 vol. in-8°), continuée par son gendre le baron Enouf, histoire excellente, surtout pour la partie diplomatique, et où M. Thiers a largement puisé. En publiant cet ouvrage, Bignon répondait à un vœu testamentaire de Napoléon : « Je lègue, avait dit le prisonnier de Sainte-Hélène, 100,000 francs au baron Bignon, pour écrire l'histoire de la diplomatie française de 1792 à 1815. » Parmi ses autres écrits, nous citerons : *Exposé comparatif de l'état financier, militaire, politique et moral de la France et des principales puissances de l'Europe* (1814, in-8°); *Du congrès de Troppau*, ou *Examen des prétentions des monarchies absolues à l'égard de la monarchie constitutionnelle de Naples* (1821, in-8°); *Des cabinets et des peuples depuis* 1815 (1822), etc.

BIGNON (Eugène), acteur et auteur dramatique français, né à Paris vers 1812, mort dans la même ville en 1858. Il commença sur les différentes scènes de la banlieue sa carrière de comédien, et entra ensuite à l'Odéon, où il créa avec succès plusieurs rôles, entre autres, l'un des principaux dans les *Ressources de Quinola*, de Balzac. Après avoir fait jouer au Vaudeville, en 1845, un drame en trois actes bizarrement intitulé : *Sous les arbres*, qui n'eut qu'un médiocre succès, Bignon parut au Théâtre-Historique, où il se fit remarquer spécialement dans la *Reine Margot*, le *Chevalier de Maison-Rouge*, *Attila* et *Marie-Jeanne*. Admis, en 1849, à débuter à la Comédie-Française, il échoua dans *Don Juan*, mais réussit admirablement dans le personnage de Danton, de la *Charlotte Corday* de M. Ponsard. Du Théâtre-Français, Bignon passa à la Porte-Saint-Martin (1851), où il créa des rôles importants : Raoul de Foulques, dans *Richard III;* Roncevaux, dans les *Nuits de la Seine;* Frochard, dans le *Vieux caporal;* enfin Chennevière, dans l'*Honneur de la maison* (qui eût pu lui permettre de retourner rue de Richelieu); mais, retenu par le drame pur, il continua d'aller de théâtre en théâtre, et revint à la Porte-Saint-Martin créer le rôle de Pontis dans la *Belle Gabrielle* (1856). Il avait, dans l'intervalle, paru au théâtre de l'Odéon dans Bernard, du *Mauprat* de Mme George Sand (1855), et au théâtre de la Gaîté, dans plusieurs rôles de M. Mélingue, d'Artagnan des *Mousquetaires*, Edouard Dantès de *Monte-Cristo*. Il y a créé lui-même un rôle important, dans le *Médecin des enfants*, de M. Dennery. En même temps, il essayait de reprendre la plume. Le 19 mai 1857, il donna à la Gaîté un *Salomon de Caus*, drame en quatre actes, qui réussit peu, et dans lequel il représentait le personnage du prétendu martyr. Bignon avait pour principale qualité scénique une chaleur communicative : il était bel acteur. De plus, c'était un très-honnête et excellent homme. Il avait épousé Mme Albert (v. ci-après), et on l'appelait parfois le *mari de madame Albert*.

BIGNON (Caroline BOISSEAU, dame), plus connue au théâtre sous le nom de *madame Albert*, actrice française, née à Rouen vers 1813, morte à Paris en 1860, débuta à l'âge de quatre ans par un rôle de vieille. Pendant plusieurs années, elle joua le vaudeville à Montpellier, Nîmes, Perpignan, et se fit applaudir, notamment dans les rôles créés par Léontine Fay. A Toulouse, un peu plus tard, quittant les pièces comiques, elle aborda l'opéra et réussit, grâce à une très-jolie voix, dans la *Caravane*, la *Joconde*, etc. Venue à Paris dans l'espoir d'y trouver un engagement, elle ne put se produire qu'à la salle Chantereine et partit pour Bordeaux. Admise au théâtre de l'Odéon, vers 1825, et en même temps attachée à la chapelle du roi Charles X, elle chanta dans *Robin des Bois*, *Richard Cœur-de-Lion*, etc. Cependant elle ne tarda pas à abandonner l'opéra pour revenir au vaudeville, et accepta un engagement au théâtre des Nouveautés, où elle débuta dans le *Coureur de veuves*. Elle y demeura quatre ans et révéla, suivant les pièces, un grand talent comique ou sentimental. *Caleb*, la *Fiancée du fleuve*, la *Poitrinaire*, furent ses principales créations. Les fermetures fréquentes du Vaudeville l'obligèrent plusieurs fois à retourner en province, où ses excursions furent toujours lucratives. Depuis lors, elle s'est montrée successivement sur plusieurs scènes du boulevard. A la Gaîté, elle a créé, mais sans beaucoup de succès, le rôle de Catherine de Médicis, dans la reprise de *Henri III*. Elle s'était remariée avec l'acteur Bignon.

BIGNONE s. f. (bi-gno-ne; *gn* mll. — de l'abbé *Bignon*, bibliothécaire de Louis XV). Bot. Genre de plantes, type de la famille des bignoniacées et de la tribu des bignoniées, renfermant un grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont cultivées dans nos jardins d'agrément.

— **Encycl.** Les *bignones* sont des arbres ou des arbrisseaux souvent grimpants et cirrhifères, à feuilles opposées, simples, conjuguées, ternées, digitées ou pennées; à belles fleurs axillaires et terminales, souvent paniculées et dont le périanthe est blanc, ou jaune, ou rouge. Ce genre contenait autrefois un très-grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont devenues les types de genres nouveaux. Parmi celles qu'il renferme encore aujourd'hui, nous citerons comme les plus remarquables : 1° la *bignone à vrilles*, originaire de la partie méridionale des Etats-Unis. C'est une belle plante grimpante, à feuilles persistantes, géminées sur un pétiole garni de vrilles; à fleurs tubuleuses, arquées, d'un rouge fauve; 2° la *bignone à fleurs pourpre*, trouvée aux environs de Buenos-Ayres. Tige sarmenteuse, pétiole terminé en vrille simple; fleurs terminales, tubuleuses, d'un beau pourpre lilas veiné de lignes plus foncées; 3° la *bignone gracieuse*, originaire du Brésil. Feuilles inférieures ternées, les supérieures géminées; l'une des folioles remplacée par une vrille; pédoncules axillaires, portant quatre à six fleurs d'un rouge safran très-vif, limbe bordé d'un liséré blanc ou jaune. La *bignone de Virginie*, vulgairement appelée *bignone grimpante*, fait aujourd'hui partie du genre tecome.

BIGNONIACÉ, ÉE adj. (bi-gno-ni-acé; *gn* mll. — rad. *bignone*). Bot. Qui ressemble à une bignone.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre bignone.

— **Encycl.** Les *bignoniacées* sont des arbres, des arbrisseaux, ou, plus rarement, des plantes herbacées, à tige souvent sarmenteuse et garnie de vrilles; à feuilles opposées, quelquefois verticillées, simples ou composées, sans stipules; à fleurs hermaphrodites, irrégulières, presque toujours ornées de brillantes couleurs. Ces plantes se distinguent par les caractères suivants : calice monosépale à cinq divisions, bilabié, quelquefois spatacé; corolle monopétale, à cinq lobes, très-dilatée à la gorge; quatre étamines didynames, avec une cinquième rudimentaire; ovaire à une ou deux loges pluriovulées, porté sur un disque annulaire charnu; style simple, que termine un stigmate bilamellaire; fruit capsulaire, à deux valves, quelquefois charnu, ou dur et indéhiscent; graine comprimée, sans albumen, munie d'une aile membraneuse dans les fruits déhiscents, sans aile dans les fruits charnus; embryon dressé, dépourvu d'endosperme. Les *bignoniacées* habitent pour la plupart les régions équatoriales de l'Amérique; on en compte près de quatre cents espèces aujourd'hui connues. Ces végétaux se font généralement remarquer par la beauté de leurs fleurs; beaucoup d'entre eux font l'ornement de nos parcs et de nos jardins. Quelques-uns sont des lianes qui se distinguent par une disposition toute particulière : le corps ligneux est partagé en plusieurs lobes, dont l'intervalle est rempli par l'écorce; ces lobes, au nombre de quatre, figurent une sorte de croix de Malte.

BIGNONIÉ, ÉE adj. (bi-gno-ni-é; *gn* mll. — rad. *bignone*). Bot. Qui ressemble à une bignone.

— s. f. pl. Tribu de la famille des bignoniacées, à fruit déhiscent et à graines ailées, qui se subdivise en trois sous-tribus : eubignoniées, catalpées et gelsémiées.

BIGON s. m. (bi-gon). Mar. Bout-dehors employé sur les polacres du Levant, pour s'orienter vent arrière.

BIGONNET (Jean-Adrien), membre du conseil des Cinq-Cents, né en 1755, mort du choléra en 1832. Dans toute sa carrière politique, il se montra zélé patriote, et il fut un de ceux qui combattirent avec le plus d'énergie les projets ambitieux du général Bonaparte. En 1815, Napoléon, qui voulait alors chercher un appui dans le parti populaire, nomma Bigonnet maire de Mâcon, et celui-ci fut élu député à la Chambre des représentants, qui disparut bientôt avec le gouvernement des Cent-Jours. On a de lui deux écrits curieux à consulter : *Coup d'Etat du* 18 *brumaire* (Paris, 1819), et *Napoléon considéré sous le rapport de son influence sur la Révolution* (Paris, 1821).

BIGONTIA s. f. (bi-gon-si-a). Métrol. Mesure de capacité usitée à Venise.

BIGORDAN, ANE s. et adj. (bi-gor-dan, a-ne — rad. *Bigorre*). Habitant du Bigorre; qui appartient à ce pays ou à ses habitants. ‖ On dit aussi BIGOURDAN.

BIGORDI (Domenico DI TOMASO), peintre italien. V. GHIRLANDAJO.

BIGORNE s. f. (bi-gor-ne — du lat. *bicornis*, à deux cornes). Techn. Petite enclume qui a les deux extrémités amincies en pointe, et qui, au lieu d'être simplement posée sur le billot comme l'enclume ordinaire, s'y enfonce au moyen d'une longue soie. ‖ Extrémité terminée en pointe d'une enclume quelconque : BIGORNE *ronde*. BIGORNE *carrée*. ‖ Masse de bois que les tanneurs emploient à fouler les peaux mouillées.

— Pop. Terme injurieux dont on se sert en parlant d'une femme de mauvaise vie.

— Agric. Espèce de houe à deux dents qu'on emploie spécialement au binage des vignes.

— Mar. Coin de fer servant aux calfats, pour briser les clous placés entre les joints qu'ils veulent garnir d'étoupe.

— Moll. Petite hélice de mer qui s'attache aux rochers, nom vulgaire du turbot littoral.

— **Encycl.** Techn. La *bigorne* consiste en une masse métallique de fonte, ou plus généralement de fer, dont l'une des pointes a la forme d'une pyramide et l'autre celle d'un cône, pour que l'on puisse modeler sur l'une ou sur l'autre, suivant les cas, des pièces de formes diverses. La partie médiane, sur laquelle on forge le fer, s'appelle la *table;* les *bigornes* en fer ont généralement le dessus aciéré et trempé.

Au lieu de reposer sur la chabotte, comme l'enclume, la *bigorne* y est encastrée à l'aide d'une tige faisant partie de la base, et s'y trouve arrêtée par une embase qui l'empêche de s'enfoncer davantage dans le billot, que l'on nomme encore *bloc de bigorne*.

On distingue les petites et les grosses *bigornes;* les premières pèsent environ 7 à 10 kilogr.; et les secondes, 10 à 20 kilogr.

On donne à la *bigorne* différentes formes, selon la nature de l'ouvrage à faire : ainsi, les ferblantiers, les plombiers, les bijoutiers, les charrons, les taillandiers se servent de *bigornes* appropriées aux formes qu'ils doivent donner aux produits de leur fabrication.

Dans l'artillerie, les *bigornes* pèsent, y compris leur bloc en bois : pour forge de campagne, 65 kilogr., et pour forge de montagne, 16 kilogr. 70.

La *bigorne* employée pour la contre-marque des objets d'or et d'argent est une sorte de petite enclume sur laquelle on pose l'objet destiné à recevoir la marque du poinçon de garantie. Comme la *bigorne* porte des insectes gravés en creux, on obtient, en frappant la marque sur l'objet, l'empreinte de ces insectes sur le côté opposé. Il y a trois sortes de *bigornes :* la grosse, pour les grandes pièces d'orfévrerie; la moyenne, pour les objets de moindre dimension, et la petite *bigorne*, pour la contre-marque des menus objets d'or et d'argent.

Les *bigornes*, dont il est fait usage au bureau de la garantie de Paris, portent des insectes marchant de profil; celles des départements sont gravées d'insectes vus de dos à plat. Ces insectes sont disposés par bandes entre deux lignes brisées et parallèles, en forme de zigzag : chacune de ces bandes porte des insectes de nature différente. La grosse *bigorne* a seize bandes, la moyenne treize; la petite *bigorne* a deux cornes, l'une plate et

l'autre ronde, afin que les petits objets de forme circulaire, comme bagues, bélières, etc., puissent être marqués sans que leur circonférence soit déformée : la corne ronde a dix-sept bandes et la méplate vingt et une. La petite *bigorne* de Paris a été retouchée en 1846, et les lignes qui séparent les bandes d'insectes ont été gravées de signes et de lettres. Les bandes des *bigornes* des départements sont séparées par des lignes unies. Comme les signes dont sont gravées les *bigornes* sont microscopiques et que l'objet contre-marqué ne reçoit qu'une empreinte partielle, d'autant plus faible que son volume aura tenu une place plus petite sur la *bigorne* au moment de la marque, il faut une grande habitude et apporter une grande attention pour reconnaître, à l'aide de la loupe, la contre-marque des objets contrôlés.

BIGORNE, monstre allégorique. V. BICORNE.

BIGORNÉ, ÉE (bi-gor-né) part. pass. du v. Bigorner : *Pièce* BIGORNÉE.

BIGORNEAU s. m. (bi-gor-nô — dim. de *bigorne*). Techn. Petite bigorne qui se place sur l'établi, ou entre les mâchoires d'un gros étau. ‖ Extrémité de la bigorne ronde.

— Moll. Nom donné, sur les côtes de l'ouest de la France, à une espèce de coquille comestible qui n'est autre que le turbot littoral de Cuvier : *Manger des* BIGORNEAUX.

— Mar. Sobriquet qu'on donnait autrefois aux soldats de marine.

— Argot. Sergent de ville.

BIGORNER v. a. ou tr. (bi-gor-né — rad. *bigorne*). Arrondir sur la bigorne : BIGORNER *l'anneau d'une clef. Marteaux à devant, marteaux à pleine croix, marteaux à* BIGORNER *pendaient à leurs clous.* (Alex. Dum.)

— Techn. *Bigorner les peaux*, Les fouler avec la bigorne.

BIGORRE (comté de), *Bigeritanus* ou *Bigerensis Pagus*, ancien pays de France, compris dans la ci-devant province de Gascogne, borné au N. par l'Armagnac, à l'E. par l'Astarac et le Comminge, au S. par les Pyrénées et à l'O. par le Béarn. C'était un pays d'Etats, ayant titre de comté, et Tarbes était sa capitale. Il se divisait en trois parties : les montagnes, les plaines et le Rustan. Ses Etats s'assemblaient tous les ans, sous la présidence de l'évêque de Tarbes, et se composaient des mandataires du tiers état, de ceux de la noblesse et du clergé; chaque corps délibérait séparément, et n'avait qu'une voix dans les décisions générales. Le territoire, dont la superficie était de 242,000 hectares, comptait 276 paroisses, et avait pour villes principales : Tarbes, Vic-de-Bigorre, Bagnères, Baréges, etc.

Possédé successivement par les Romains et les Visigoths, le pays de Bigorre devint, sous les rois de la première race, une dépendance de l'Aquitaine. Après la mort de Charlemagne, il fut gouverné par des seigneurs particuliers, portant le titre de comtes. Raymond, comte de Bigorre, qui vivait vers le milieu du x^e siècle, eut pour successeurs ses deux fils, Louis et Arnaud. Garcias-Arnaud, fils d'Arnaud, fut père de Bertrand-Roger, lequel laissa pour successeur au comté de Bigorre Bertrand II, dont la fille unique, Béatrix, épousa en 1078 Centule, comte de Béarn. Le comté passa ensuite à Bernard, second fils de Centule, et de là à Centule II, frère de Bernard, qui ne laissa qu'une fille, Béatrix, mariée à Pierre, vicomte de Marsan. De ce mariage naquit un fils, Centule III, qui porta le titre de comte de Bigorre. Ce dernier, à son tour, ne laissa qu'une fille, Stéphanie, qui porta le comté dans la maison de Montfort, en épousant, en 1216, Gui, deuxième fils de Simon de Montfort. De cette union sortit Alix, mariée à Esquivat, seigneur de Chabanais et de Confolant, père d'Esquivat II, comte de Bigorre du chef de sa mère. Celui-ci mourut sans postérité et légua le comté à son grand-oncle, Simon de Montfort, lequel céda ses droits à Thibaut II, roi de Navarre, en 1265. Thibaut II ayant donné ses Etats à Henri, dit *le Gros*, son frère, lequel ne laissa qu'une fille, Jeanne de Navarre, mariée en 1284 à Philippe le Bel, roi de France, le comté fut réuni à la couronne. Conquis par le prince Noir, repris par Charles V, il fut donné, en 1425, par le roi Charles VIII, à Jean, comte de Foix, d'où il a passé dans la maison d'Albret, pour être définitivement réuni à la couronne à l'avénement du roi Henri IV.

BIGOT, OTE adj. (bi-go, o-te. — Les Normands, qui vinrent s'établir en France au commencement du x^e siècle, parlèrent pendant quelque temps la langue de leur pays, idiome qui se rapprochait assez de celui des Angles. Lorsqu'ils voulaient affirmer quelque chose avec force et donner de l'autorité à leurs paroles, ils les accompagnaient des mots *by God*, par Dieu, et ces mots, qui revenaient sans cesse à l'appui de leurs affirmations, ont fini par servir à les désigner, ainsi que tous les habitants de la Normandie. Dans la suite, on a donné ce nom à ceux qui ont sans cesse le nom de Dieu à la bouche. *Bey Gott* est l'expression par laquelle Rollon jura qu'il ne baiserait pas le pied de Charles le Simple : *Nese, bey Gott!* (Non, par Dieu!). Qui a une dévotion étroite, mesquine et mal entendue : *La différence est totale entre une armée fanatique et une armée* BIGOTE. (Montesq.) *Une femme* BIGOTE *est un fléau dans sa maison.* (Boiste.) ‖ Qui indique de la bigoterie : *Des airs* BIGOTS. *Dans les maisons, la bigoterie se peint dans les meubles, dans les gravures, dans les tableaux. Le parler y est* BIGOT, *et les figures sont* BIGOTES. (Balz.)

— Substantiv. Personne bigote : *Un* BIGOT. *Une* BIGOTE. *Une* BIGOTE *qui jase d'une dévote est plus venimeuse que l'aspic et le bongare bleu.* (V. Hugo.) *Les* BIGOTS *ne marchent pas, ne s'asseyent pas, ne parlent pas, comme marchent, s'asseyent et parlent les gens du monde.* (Balz.)

Votre fille n'est point l'affaire d'un *bigot*.
MOLIÈRE.

Faites des citoyens et non pas des *bigots*.
VIENNET.

Sais-tu bien, cependant, sous cette humilité,
L'orgueil que quelquefois nous cache une *bigote?*
BOILEAU.

. . . . *Un bigot* orgueilleux
Couvre tous ses défauts d'une sainte apparence.
BOILEAU.

— **Syn. Bigot, béat, cafard**, etc. V. BÉAT.

BIGOT s. m. (bi-gô). Agric. Syn. de *bigorne*.

— Mar. Nom donné à deux morceaux de bois d'orme, qui font partie du racage d'une vergue de hune.

BIGOT (Guillaume), poëte français et latin, l'un des plus savants hommes de son siècle, né à Laval en 1502. Il fut presque continuellement errant, à la suite d'événements malheureux provoqués par le hasard ou par son inconduite. En 1535, il professait la philosophie à l'université de Tubingue. Obligé de rentrer en France, après avoir séjourné quelque temps en Italie, où il refusa une place à l'université de Padoue, il occupa une chaire à Nîmes. On ignore la date de sa mort. Il a composé un poëme latin intitulé : *Catoptron* (le *Miroir*) (Bâle, 1536, in-4°); un second sous le titre de *Somnium, in quo imperatoris Caroli describitur ab regno Galileæ expulsio* (Paris, 1537, in-8°). On a aussi de lui : *Christianæ philosophiæ Proludium* (Toulouse, 1549); des poésies latines et un poëme français publié avec les poésies de *Charles de Sainte-Marthe* (Lyon, 1540).

BIGOT (Emery), érudit français, né à Rouen en 1626, mort en 1689. Il s'adonna toute sa vie à l'étude des belles-lettres, et fut en correspondance avec la plupart des savants de l'Europe. Toutes les semaines, il réunissait dans sa bibliothèque, riche en ouvrages précieux, une assemblée de gens de lettres, dont il était en quelque sorte le directeur. Dans un voyage qu'il fit à Florence, il découvrit le texte grec de la *Vie de saint Chrysostome*, par Palladius; il le publia en 1680, avec quelques autres pièces grecques. On a imprimé sa correspondance avec les savants les plus distingués de l'Europe, qu'il avait connus dans ses voyages en Angleterre, en Hollande, en Allemagne et en Italie. Cette correspondance est pleine de détails intéressants et de renseignements précieux.

BIGOT (Marie KIÉNÉ, dame), célèbre pianiste, née à Colmar en 1786, morte en 1820. Douée de la plus heureuse organisation musicale, Marie Kiéné apprit à toucher du piano sous la direction de sa mère, et acquit rapidement un remarquable talent d'exécution. En 1804, elle se rendit en Allemagne, où, mise en rapport avec Haydn, Beethoven et Salieri, elle fit encore de nouveaux progrès. Dès cette époque, bien qu'elle eût à peine vingt ans, M^{me} Bigot, grâce à sa sensibilité exquise et à sa merveilleuse aptitude à rendre tous les genres d'expression, fut considérée comme un des premiers artistes de son temps. Nous empruntons à M. Fétis trois anecdotes qui font connaître le degré de perfection qu'avait atteint son exécution, et l'estime que lui témoignaient les maîtres les plus en renom :

« La première fois que M^{me} Bigot joua devant Haydn, l'émotion du vénérable vieillard fut si vive, que, se jetant dans les bras de M^{me} Bigot, il s'écria : « Oh! ma chère fille, » ce n'est pas moi qui ai fait cette musique, » c'est vous qui la composez! » Puis, sur l'œuvre même qu'elle venait d'exécuter, il écrivit : « Le 20 février 1805, Joseph Haydn a été heu» reux. »

« Le génie mélancolique et profond de Beethoven trouvait en M^{me} Bigot un interprète dont l'enthousiasme et la sensibilité ajoutaient de nouvelles beautés à celles qu'il avait imaginées. Un jour, elle jouait devant lui une sonate qu'il venait d'écrire : « Ce n'est pas là » précisément, lui dit-il, le caractère que j'ai » voulu donner à ce morceau, mais allez tou» jours : si ce n'est pas tout à fait moi, c'est » mieux que moi! »

« Clémenti, Cramer et Dussek considéraient le talent de M^{me} Bigot comme un modèle de perfection. Après avoir exécuté avec elle les sonates à quatre mains de Mozart, Cramer lui dit, dans l'exaltation du plaisir qu'il venait d'éprouver : « Madame, je n'ai jamais rien en» tendu de pareil! Disposez de moi à toute » heure; faire de la musique avec vous sera » toujours pour moi une bonne fortune sans » prix. »

La guerre de 1809 avait ramené M. Bigot à Paris. Dans le salon de M^{me} Bigot affluèrent les premiers artistes de l'époque, empressés de s'incliner devant ce prodigieux talent. Là se rencontraient Cherubini, Auber, Baillot, Lamarre; là se discutaient les plus hautes questions musicales; et quand, instamment suppliée de se mettre au piano, M^{me} Bigot consentait à jouer quelque œuvre de grand maître, c'était un ravissement dont on ne peut donner l'idée.

Jusqu'en 1812, la pratique assidue de l'art musical n'avait été pour M^{me} Bigot qu'un perpétuel plaisir; mais, quand fut si tristement terminée la campagne de Russie, quand la captivité de son mari, prisonnier à Wilna, l'eut laissée sans ressources, force lui fut d'utiliser son talent pour nourrir sa famille. Elle se mit à donner des leçons de piano, et les élèves se présentèrent en foule. Les fatigues de ce métier déterminèrent en elle une maladie de poitrine qui l'enleva à l'admiration générale à l'âge de trente-quatre ans.

Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de définir le talent de M^{me} Bigot. Unissez la délicatesse et le charme de Marie Pleyel à la grâce rêveuse de Chopin; joignez-y la fougue enthousiaste de Liszt, et l'on aura approximativement l'idée de la merveilleuse exécution de M^{me} Bigot. Un instinct surnaturel, une sorte de divination géniale lui faisait découvrir instantanément l'idée du compositeur, son but et les développements découlant naturellement de l'idée mère, et lui fournissait l'expression voulue pour chaque membre de phrase et la sonorité exigée. Autant de genres musicaux, autant de touchers divers. Du reste, « qui n'a pas entendu, dit encore M. Fétis, les compositions de Haydn, de Mozart et de Beethoven exécutées par M^{me} Bigot, ne sait jusqu'où peut aller la perfection instrumentale. »

M^{me} Bigot n'a publié que deux œuvres : *Etudes pour le piano* et *Rondeau pour le piano seul*. Cherubini et Auber lui avaient donné des leçons d'harmonie et de composition.

BIGOT DE MOROGUES (Pierre-Marie-Sébastien, baron), minéralogiste, géologue, économiste et agronome, né à Orléans en 1776, mort en 1840. Elève de Vauquelin et Haüy, il cultiva les sciences minéralogiques avec une grande supériorité, explora avec son beau-frère, le comte de Tristan, la Bretagne, les Vosges, le Jura, la Suisse et la Savoie, et fit connaître la constitution géologique et minéralogique de ces contrées par des mémoires intéressants dans le *Journal des mines* et les *Annales du Muséum*. Il s'occupa aussi d'agronomie, et publia une série d'écrits estimés sur les moyens d'améliorer la Sologne. Parmi ses ouvrages, pleins de vues excellentes et d'observations précieuses, nous citerons : *Mémoire historique et physique sur la chute des pierres tombées à la surface de la terre*, etc. (1812, in-8°), un des premiers écrits publiés sur cette matière; *Essai sur le moyen d'améliorer l'agriculture en France*, etc. (1822, 2 vol. in-8°); *Influence des sociétés littéraires, savantes et agricoles sur la prospérité publique* (1825, in-8°). Il a aussi coopéré au *Cours complet d'agriculture* et publié quelques écrits politiques où l'on trouve un esprit sagement libéral. Louis-Philippe nomma Bigot pair de France en 1835.

BIGOT DE PRÉAMENEU (Félix-Julien-Jean), jurisconsulte, né à Rennes en 1747, mort en 1825. Il était avocat au parlement de Paris avant la Révolution. Envoyé à l'Assemblée législative en 1791, il s'y fit remarquer par la modération de ses opinions, contribua à la prompte organisation du jury, obtint que la loi sur le séquestre des biens des émigrés accordât à ceux-ci un mois de délai pour rentrer en France, et fit porter un décret par lequel il était interdit aux pétitionnaires de se présenter avec des armes à la barre de l'Assemblée. Il occupait, en 1792, le fauteuil de la présidence lorsque Louis XVI, ayant annoncé aux représentants du peuple qu'il venait de déclarer la guerre à l'Autriche, Bigot lui répondit froidement : « L'Assemblée examinera votre proposition, et elle vous instruira du résultat de ses délibérations. » Toujours froid et impassible dans les circonstances les plus périlleuses, il se retira des affaires pendant la Terreur et ne reparut sur la scène politique que sous le Consulat. Nommé président de la section de législation au conseil d'Etat, il fut, avec Portalis, Tronchet et Malleville, membre de la commission qui rédigea le Code civil. Créé comte de l'empire, il prit, en 1808, le portefeuille des cultes, qu'il conserva jusqu'à la première restauration. Appelé à la pairie et à la direction générale des cultes pendant les Cent-Jours, il se retira définitivement des affaires publiques après le retour des Bourbons. Bigot avait été élu membre de l'Académie française en 1800, pour remplacer Baudin, quoiqu'il n'eût jamais fait rien imprimer. Il laissa en mourant une fortune très-considérable.

BIGOTE s. f. (bi-go-te). Mar. Nom donné par les marins de la Méditerranée à deux pommes plus grosses que les autres, qui entrent dans le racage du grand mât.

— Agric. Sorte de pioche à deux fourchons.

BIGOTELLE s. f. (bi-go-tè-le — rad. *bigote*). Autref. Bourse que les dévotes portaient à leur ceinture pour y serrer l'argent de leurs aumônes. ‖ On dit aussi BIGOTÈRE.

— Par anal. Bourse dans laquelle on enfermait sa barbe pendant le sommeil, comme on enferme encore aujourd'hui les cheveux, pour lui conserver une disposition convenable et soignée.

— Par ext. Brosse dont on se servait pour se nettoyer les moustaches.

BIGOTER v. n. ou intr. (bi-go-té — rad. *bigot*). Faire le bigot, se livrer à la bigoterie : *Louis XIV se mit à* BIGOTER *dans les dernières années de son règne; à son exemple, la cour* BIGOTA *à qui mieux mieux.* (Mém. contemp.)

BIGOTÈRE. V. BIGOTELLE.

BIGOTERIE s. f. (bi-go-te-rî — rad. *bigot*). Dévotion de bigot, dévotion étroite, mal entendue : *Je ne suis pas bigote; la* BIGOTERIE *est de l'hypocrisie.* (H. de Lacret.) *Ma pauvre défunte, à part ses défauts, sa pruderie, sa taciturnité, sa* BIGOTERIE, *était un ange.* (E. Sue.) *J'ai deviné, dans cette haute morale, une tendresse sans* BIGOTERIE. (Balz.)

— Par ext. Les bigots : *La* BIGOTERIE *ne s'occupe que d'elle-même; elle voit tous les autres avec indifférence ou méchanceté.* (Gordon.)

BIGOTIÈRE (René de PERCHAMBAULT DE LA), magistrat et jurisconsulte français, mort en 1727 dans un âge très-avancé, devint président des requêtes au parlement de Rennes. De la Bigotière fut un magistrat intègre et laborieux, qui, au dire de Moréri, « était fort habile philosophe de mœurs et d'inclination, mais très-hardi dans ses opinions. » On a de lui, outre plusieurs mémoires sur le prêt à intérêt, sur le placement des deniers des pupilles, etc., une dissertation intitulée : *Du Devoir des juges et de tous ceux qui sont dans les fonctions publiques* (Rennes, 1696), et un commentaire fort estimé sur la *Coutume de Bretagne, etc.* (Rennes, 1694, in-12), lequel a eu de nombreuses éditions.

BIGOTIÈRE (PERCHAMBAULT DE LA), officier vendéen, né à Rennes, mort en 1794. Il avait quitté la France plusieurs années avant la Révolution, mais il se réunit aux émigrés rassemblés à Coblentz. Dès qu'il eut connaissance de l'insurrection vendéenne, il passa en Bretagne, eut le bras fracassé par un boulet, ce qui ne l'empêcha pas, bientôt après, de traverser la Loire avec l'armée royaliste. Fait prisonnier à l'affaire du Mans, il fut conduit en prison, puis fusillé.

BIGOTINI (M^{lle} N...). V. BIGOTTINI.

BIGOTISME s. m. (bi-go-ti-sme — rad. *bigot*). Dévotion, caractère du bigot : *Cadogan faisait agir les prédicants, et remuait par leur moyen les passions du* BIGOTISME *protestant.* (St-Sim.) *La nation anglaise est entêtée de* BIGOTISME. (Cormen.) *Elle ajoutait à la pruderie le* BIGOTISME, *doublure assortie.* (V. Hugo.)

BIGOTS s. m. pl. (bi-go — du bas lat. *bigus*, morceau de bois). Mar. Morceaux de bois qui séparent les pommes des racages.

BIGOTTINI (M^{lle}), danseuse et mime de l'Opéra français, née à Paris vers 1784, morte à Passy en 1858. Elle fut admise à l'Opéra, pour doubler, dans le genre noble, les premiers sujets de la danse. Douée de beaucoup d'élégance et d'un grand charme, possédant une beauté à la fois vive et sérieuse, et soutenue dans ses études par la passion de son art, elle ne tarda pas à se placer au premier rang parmi les célébrités chorégraphiques du temps. Elle parut, avec un succès immense, en 1812, dans la *Jérusalem délivrée* de Baour-Lormian. Mais ce fut surtout dans la pantomime qu'elle excella; plusieurs rôles : *Psyché*, *Nina*, *Eucharis*, *Cendrillon*, la *Fille mal gardée*, *Manon-Lescaut*, interprétés par elle avec un rare bonheur, en firent longtemps une artiste très-populaire. Depuis 1825, elle s'était retirée à Passy. Cependant, à la fin de 1827, elle avait eu la fantaisie de reparaître en public, et c'est à cette circonstance que nous devons un chef-d'œuvre. L'Odéon donnait au bénéfice d'un artiste le mélodrame de Marsollier et Dalayrac : *Deux mots* ou une *Nuit dans la forêt*. M^{me} Bigottini joua un rôle de muette, et M. Auber, qui assistait à la représentation, fut si frappé des *gestes parlants* et de l'expression du visage de la danseuse, que son enthousiasme gagna Scribe et son collaborateur M. G. Delavigne, et suggéra à ces derniers la pensée dramatique à laquelle nous devons la belle création de Fenella, de la *Muette de Portici*, qui fut représentée quelques mois après à l'Académie royale de musique (29 janvier 1828).

BIGOUDI s. m. (bi-gou-di). Petite tige de plomb entourée d'étoupe et recouverte de cuir, dont les femmes se servent pour rouler les boucles de leurs cheveux.

BIGOURELLE s. f. (bi-gou-rè-le — du provenç. *bigourèlo*, reprise grossièrement exécutée). Mar. Couture ronde, à l'aide de laquelle on réunit les deux lisières d'une laize de toile à voile.

BIGOURETTE s. f. (bi-gou-rè-te). Mar. Chacune des pommes qui forment le racage du trinquet.

BIGOURNEAU s. m. (bi-gour-nô). Moll. Nom vulgaire du vignot et d'une variété du turbot. ‖ Le vignot s'appelle aussi BIGORNE et BIGORNEAU.

BIGRAMMIQUE adj. (bi-gra-mi-ke — du lat. *bis*, deux fois, et du gr. *gramma*, signe caractère, trait). Zool. Marqué de deux signes ou traits, d'une couleur différente de celle du fond : *Lézard* BIGRAMMIQUE.

BIGRANULAIRE adj. (bi-gra-nu-lè-re — de *bi* et *granulaire*). Hist. nat. Se dit de tout organe qui présente deux granules.

BIGRE s. m. (bi-gre). Féod. Nom donné anciennement à des individus qui habitaient sur la lisière ou à proximité des forêts, et qui s'occupaient de la recherche des essaims d'abeilles pour les recueillir et les élever dans des ruches : *Les* BIGRES *avaient le droit d'abattre à leur profit les arbres sur lesquels ils trouvaient les abeilles; ils avaient également celui de prendre gratuitement leur bois de chauffage.*

— **Encycl.** On appelait *bigre* celui qui était préposé à la garde des ruches d'une seigneurie et qui en travaillait le miel pour le compte du seigneur; la couronne entretenait également des *bigres* dans les provinces, ils étaient commissionnés spécialement par la maison du roi. Ils étaient en possession du droit de couper ou d'abattre les arbres sur lesquels se trouvaient les essaims, et par la suite ils s'attribuèrent celui de chauffage. Un homme qui voulait se donner de l'importance disait : « J'ai droit d'envoyer mon *bigre* avec les *bigres du roi.* »

BIGRE interj. (bi-gre — Étym. inconnue, sans doute euphémisme de *bougre*). Jurement familier qui remplace avantageusement le mot *bougre*, lequel est toujours trivial, mais n'est pas toujours grossier : *Deux cents francs un chien de chasse!...* BIGRE! *c'est un peu cher.* (L.-J. Larcher.)

BIGREMENT adv. (bi-gre-man — rad. *bigre*). Pop. Beaucoup, extrêmement. Forme adoucie de *bougrement*, qui est considéré comme malhonnête : *C'est* BIGREMENT *embêtant, allez.* (Gavarni.)

BIGRERIE s. f. (bi-gre-rî — rad. *bigre*). Autref. Lieu où l'on élevait des abeilles.

BIGUE s. f. (bi-ghe — du provenç. *bigo*, poutre longue et mince). Mar. Mâtereau servant soit à soulever ou soutenir des fardeaux, soit à abattre un navire sur le flanc, soit enfin à maintenir les pièces principales d'une machine à mâter.

— Constr. Sorte de chèvre formée de deux longues pièces de bois liées par le haut et portant une poulie.

— Jeux. Dans le midi de la France, Mât de cocagne incliné et savonné, qu'on établit au-dessus de l'eau, et sur lequel des concurrents s'exercent à marcher, pour gagner un prix convenu.

— **Encycl.** Constr. Une *bigue* est formée de deux pièces de bois, écartées l'une de l'autre à la base, et reliées au sommet par un cordage. Une moufle ou un palan attaché à la partie supérieure sert à l'élévation des fardeaux, et une poulie de renvoi, fixée à l'une des jambes, rend le câble horizontal pour permettre d'y atteler un certain nombre d'hommes. Les *bigues* sont droites ou inclinées, suivant que les poids à élever se trouvent placés dans leur plan ou dans un plan extérieur. Dans les machines à mâter, que l'on peut considérer comme des chèvres de l'espèce *bigue*, on donne plus spécialement le nom de *bigue* à chacune des pièces qui supportent le joug sur lequel sont attachées les moufles. Dans ce genre de machine, les *bigues* ont une inclinaison variable avec la distance qui existe du quai ou du bateau sur lesquels elles sont montées au bâtiment que l'on doit mâter ou charger. Les inclinaisons nouvelles s'obtiennent en faisant varier la longueur de projection des *chambrières* placées à l'arrière des *bigues*, et dont le rôle principal, en temps ordinaire, est de s'opposer au renversement que pourrait produire l'action des vents de mer contre l'appareil. Les *bigues*, dont les pieds sont articulés dans une crapaudine, sont retenues dans le sens opposé à leur inclinaison par des haubans, qui partent du sommet et vont s'attacher à une certaine distance de la base. Cette distance a reçu le nom d'*empâture.*

Dans la machine à mâter du Havre, qui peut soulever un poids de 25,000 kilogr., les *bigues* sont construites avec des cylindres en tôle, qui présentent plus de légèreté et de solidité que les *bigues* en bois que l'on rencontre dans beaucoup de machines semblables. Ces cylindres, qui ont 0 m. 70 de diamètre, sont formés d'une série de tambours de 1 m. à 1 m. 40 de longueur, et chaque joint est recouvert par un manchon de 0 m. 15 de hauteur. Afin que ces pièces présentent une résistance suffisante aux efforts transversaux, qui agissent perpendiculairement à leur inclinaison, on a placé intérieurement, dans leur plan de flexion, des diaphragmes en tôle, également espacés et fixés aux anneaux par des cornières; dans ces conditions d'exécution, le coefficient de travail du métal est de 1 kilogr. 25 par millimètre carré. Les pieds de la machine devant être mobiles dans une crapaudine, les *bigues* sont terminées par une pièce de fonte, ayant la forme d'une demi-sphère, fixée intérieurement au cylindre et jouant à genoux dans la crapaudine. A la partie supérieure, une pièce de fonte coiffe chacune des *bigues* et reçoit le joug sous lequel sont fixés les palans et les poulies. Les haubans sont attachés, au sommet du système, à un anneau retenu par un fort boulonnage; et, à la partie inférieure, à une chaîne amarrée sous le sol à de fortes pièces de bois renfermées dans une chambre que l'on peut visiter facilement. Le poids à élever est supporté par deux systèmes de palans symétriques, dont les derniers brins, après avoir passé dans les poulies de renvoi placées sous le joug, et en bas sur les *bigues*, vont se frapper sur les cabestans qui servent à l'élévation de la charge. Les deux palans symétriques se composant chacun de trois poulies, la charge à élever se répartit sur quatorze brins, et celle qui agit sur chacun de ceux fixés au cabestan est égale au quart du poids total; le rapport de la puissance à la résistance étant alors comme celui de 1 à 14, on a :

$$\frac{14\,p}{P}=\frac{1}{14},$$

P étant la charge à soulever; *p*, la puissance appliquée sur le cabestan. Si l'on admet que cette dernière machine est mise en mouvement par six hommes, produisant chacun un effort momentané de 30 kilogr., la charge totale qui peut être élevée s'obtient par la relation suivante, dans laquelle on n'a pas fait entrer la valeur des frottements :

$$P=14^2p=196\times6\times30=35{,}280 \text{ kilogr.}$$

Afin de réduire au minimum les pertes dues aux résistances nuisibles, toutes les poulies ont de grands diamètres et tournent sur galets.

Les *bigues* sont susceptibles d'une inclinaison quelconque, pour charger les poids d'un navire sur un autre, en les laissant côte à côte dans le port. Comme il est nécessaire, pour que l'équilibre existe, que la résultante de la tension des haubans et de la charge à soulever, y compris le poids de la *bigue*, passe par l'axe, puisqu'elle représente l'effort qui tend à la comprimer, lorsque l'inclinaison de l'appareil sera plus grande, il faudra que la charge, pour la nouvelle position, soit plus petite que l'ancienne, et que l'on ait :

$$P' < P \text{ et } T' > T,$$

P et P′ représentant les charges, et T, T′ les tensions des haubans, pour les première et deuxième positions. On pourra remarquer que la tension des haubans augmentera plus rapidement que la diminution de la charge. On remédie à l'inconvénient des nouvelles inclinaisons en conservant toujours la même position pour la *bigue;* seulement, on incline le cordage qui soutient le poids P, par des palans fixés sur le bateau qui est en arrière de celui à charger ou à décharger, et l'on recherche, au moyen de cette nouvelle disposition, la valeur des poids que l'on peut transporter d'un navire à l'autre, en décomposant les efforts suivant l'inclinaison que l'on fait prendre aux palans élévateurs.

BIGUÉ, ÉE (bi-ghé) part. pass. du v. Biguer : *Une carte* BIGUÉE *contre une autre.*

BIGUER v. a. ou tr. (bi-ghé). Troquer, échanger, particulièrement dans certains jeux de cartes : BIGUER *un as contre un dix. Nous avons remis le reversi sur pied, et, au lieu de* BIGUER, *nous disons bigler.* (Mme de Sév.)

BIGUGLIA, village et comm. de France, dans l'île de Corse, arrond. et à 11 kilom. S. de Bastia, près de l'étang de son nom; 184 h. Biguglia, qui n'est plus aujourd'hui qu'un petit village, occupe l'emplacement de la célèbre Mariana, capitale de l'île sous le gouvernement des Pisans. Parmi les ruines que présentent les environs du village, on remarque les débris de l'ancienne cathédrale, du vieux château et de la tour appelée *Mortala*, dont il ne reste que le mur d'enceinte. L'étang de Biguglia, séparé de la mer par une étroite langue de terre, a 12 kilom. de long, 2 kilom. de large, et 3,000 hectares de superficie; il est très-poissonneux, fournit une grande quantité d'anguilles, mais il est très-insalubre.

BIGWOR, une des suivantes de Héla, la déesse de l'enfer scandinave. Elle et sa compagne Listwoer sont assises à Nifelheim devant la porte de la terrible déesse; leur sang est du fer fondu, et les gouttes qui leur tombent du nez produisent la haine, la discorde et la guerre parmi les hommes. Tout en remplissant un emploi analogue à celui des Euménides dans le Tartare grec, elles ne peuvent être complétement assimilées à ces dernières, car elles n'ont pas pour mission de tourmenter les morts, mais simplement de garder les portes de l'enfer avec le chien Garin.

BIHACH, ville de la Turquie d'Europe, dans la Bosnie, sandgiak et à 90 kilom. O. de Bagna-Louka, place forte importante; 3,000 h.

BIHAÏ s. m. (bi-a-i). Bot. Genre de plantes de la famille des musacées. Syn. d'*héliconie.*

BIHAIN, village et comm. de Belgique, dans la prov. de Luxembourg, cant. de Houffalize, à 40 kilom. N.-E. de Neufchâteau; 900 hab. Exploitation de manganèse et de pierres à rasoirs très-estimées.

BIHAR s. m. (bi-ar). Bot. Nom arabe de la camomille des teinturiers.

BIHAR, bourg de l'empire d'Autriche, en Hongrie, comitat du Sud-Bihar, à 45 kilom. N. de Gross-Wardein; 2,500 hab. Ce bourg, autrefois place forte, a donné son nom au comitat. ‖ Ancien comitat de Hongrie, divisé actuellement en deux comitats : Nord-Bihar, ch.-l. Debreczin; Sud-Bihar, ch.-l. Gross-Wardein. Ce pays, plat et marécageux au N.-O., est montagneux vers le S.; il est arrosé par le Koros et produit en abondance du froment, maïs, fruits, vins et tabac; vastes forêts, beaux marbres; exploitation de soude naturelle, salpêtre, fer et cuivre.

BIHARI-LOL, poëte indien, contemporain de Kobir. Il est auteur d'un poëme intitulé *Fât-Saï*, et les Anglais l'ont surnommé le Thompson de l'Inde.

BIHASTÉ, ÉE adj. (bi-a-sté — de *bi* et *hasté*). Zool. Qui a deux appendices en forme de lance.

BIHEBDOMADAIRE adj. (bi-è-bdo-ma-dère — de *bi* et *hebdomadaire*). Qui se fait, qui a lieu, qui paraît deux fois par semaine.

BIHERON (mademoiselle), née à Paris vers 1730, morte dans cette ville en 1815. Elle était toute jeune fille encore, lorsqu'un jour, ayant vu des reproductions anatomiques en cire, elle s'éprit tout à coup d'une véritable passion pour ce genre de travail. Ce n'était cependant point un art nouveau à cette époque, et l'on peut voir à Versailles la tête de Louis XIV, coulée en cire sur nature. Ce goût, assez bizarre chez une femme, poussa invinciblement mademoiselle Biheron vers l'étude de l'anatomie, qui lui était nécessaire pour arriver à quelque perfection. Comme pour tous les pauvres qui veulent devenir savants, le manque de livres fut une de ses grandes privations. A force de temps et d'économie, elle s'en procura quelques-uns et étudia l'anatomie. Mais les planches mal gravées de cette époque ne pouvaient lui suffire. Comment parvint-elle à assister à des dissections et à connaître enfin dans leur réalité les organes multiples et compliqués du corps humain? Ses biographes ne nous l'ont pas dit; mais on sait qu'arrivée à un âge assez avancé, elle poussait si loin l'amour de son art et la curiosité scientifique, qu'elle engagea diverses personnes à voler des cadavres de soldats qu'elle-même disséquait dans sa propre chambre; elle conservait ces cadavres souvent plusieurs jours. Au moyen âge, une pareille ardeur pour la science eût été récompensée par le bûcher. Après avoir acquis une connaissance complète du corps humain, cette courageuse femme passa du domaine aride de l'étude dans celui de l'art, qui lui promettait des travaux plus attrayants; elle s'appliqua à imiter en cire la forme humaine et arriva à des créations aussi charmantes qu'irréprochables.

Deux médecins de Paris, Jussieu et Viloison, soutinrent mademoiselle Biheron; mais il ne paraît pas qu'elle ait eu toujours les bonnes grâces de la Faculté, qui la persécuta parfois et lui défendit même de former des élèves. Elle ne fut guère plus heureuse à Londres, où elle se rendit deux fois. Le cabinet qu'elle avait péniblement formé était ouvert au public parisien tous les mercredis, moyennant 3 liv. payées à l'entrée; on y pouvait rester à volonté et s'y livrer à l'étude. Le rêve de Mlle Biheron, devenue vieille, était de présenter son œuvre à quelque tête couronnée. Un souverain pouvait seul payer une création aussi originale. Elle ne put obtenir la visite du roi de France, malgré des instances réitérées cent fois. Elle s'adressa ensuite à Joseph II, lors de son voyage à Paris; mais une circonstance imprévue ne permit pas à l'empereur de tenir la promesse qu'il avait faite, d'aller voir le fameux cabinet anatomique de mademoiselle Biheron. Enfin, mais bien plus tard, Catherine II, impératrice de Russie, dont la curiosité avait été vivement excitée par son ambassadeur, en fit l'acquisition.

BIHEZEKH s. m. (bi-e-zèk). Chronol. Année de treize mois, qui revient tous les cent vingt ans, dans le calendrier persan.

BIHOREAU s. m. (bi-o-ro). Ornith. Sous-genre du genre héron.

BIHOUAC s. m. (bi-ouak). Ancienne forme du mot bivouac.

BIHOURT s. m. (bi-our). V. BEHOUR.

BIHYDRIQUE adj. (bi-i-dri-ke — de *bi* et *hydrique*). Chim. Qui contient deux fois autant d'hydrogène qu'une autre combinaison entre les mêmes corps.

BIHYDROSULFATE s. m. (bi-i-dro-sul-fate — de *bi* et *hydrosulfate*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide bihydrosulfurique avec une base. On dirait plutôt aujourd'hui *bisulfhydrate*, l'acide hydrosulfurique étant maintenant dénommé *sulfhydrique.*

BIHYPOSULFARSÉNITE s. m. (bi-i-po-sul-far-sé-ni-te — de *bi* et de *hyposulfarsénite*). Chim. Hyposulfarsénite contenant une double proportion de sulfide.

BIIA, rivière de la Russie d'Asie, dans le gouvernement de Tomsk, naît du versant septentrional de l'Altaï, coule du S. au N., traverse le lac de Telesk, arrose le district de Biisk, et se joint à la Katounia pour former l'Obi, après un cours de 258 kilom.

BIIODURE s. m. (bi-i-o-du-re — de *bi* et *iodure*). Chim. Composé qui contient deux fois autant d'iode qu'une autre combinaison définie des mêmes corps.

BIIS s. m. (bi-is). Métrol. Unité de poids, huitième partie du *man*, sur la côte de Coromandel.

BIISK, ville de la Russie d'Asie, ch.-l. du district de même nom, sur la rive droite de l'Obi, près du confluent de la Bua et de la Katounia, gouvernement et à 400 kilom. S. de Tomsk; 3,000 hab.

BIJANAGUR. V. BIDJANAGOR.

BIJI ou **BIJAN**, rivière de la Russie d'Asie, dans le pays de Kirghises, sort d'une vallée formée par les monts Ala-Tau, prolongement méridional des monts Altaï, se jette dans le Karatal ou Karatoul, après un cours de 275 kil.

BIJNEE. V. BIDJNI.

BIJON s. m. (bi-jon). Résine du mélèze ou du térébinthe. ‖ Nom vulgaire de la térébenthine sèche du pin.

BIJOU s. m. (bi-jou). Comm. Résine qui découle du pin sans incision. ‖ On l'appelle aussi *périnet vierge.*

BIJOU s. m. (bi-jou — lat. *bis*, deux fois; *jocare*, jouer, qui joue, qui brille deux fois). Petit ouvrage; matière précieuse ou simple imitation, qui sert à la parure : *Elle a vendu tous ses* BIJOUX. *Il ne convient qu'à des femmes et à des comédiens de se parer de* BIJOUX. (Henri IV.) *C'est par un procédé à peu près semblable à celui des anciens nielleurs que se fabriquent aujourd'hui certains* BIJOUX *ornés d'arabesques en émail.* (Vitet.)

— Par anal. Objet petit et délicat, destiné à l'ornement d'une chambre ou d'un cabinet · *Sa chambre est remplie de* BIJOUX.

— Par ext. Objet élégant, délicat et d'une petitesse relative. *Cirey est charmant; c'est un* BIJOU. (Volt.) *Chefs-d'œuvre de délicatesse et de grâce, les fleurs sont les* BIJOUX *de la nature.* (A. Martin.) *Cette jolie église, fort petite d'ailleurs, est un véritable* BIJOU. (Gér. de Nerv.) *Lis cela, mon garçon, et tu verras quel* BIJOU *d'imprimerie je te donne.* (Balz.) *Guérande est comme le sommet d'un triangle, aux coins duquel se trouvent deux autres* BIJOUX *non moins curieux : le Croisic et le bourg de Batz.* (Balz.)

— Fam. Personne aimable ou gracieuse : *Cette enfant est un vrai* BIJOU. *Une belle femme plaît aux yeux; une bonne femme plaît au cœur; la première est un* BIJOU; *l'autre est un trésor.* (Napol. Ier.) *Les mots : Mon cœur, mon* BIJOU, *mon petit chou, ma reine, tous les diminutifs amoureux de l'an* 1770, *prenaient une grâce irrésistible dans sa bouche.* (Balz.) *Ne t'inquiète pas, mon petit* BIJOU, *dit Blondit à Florine en lui tapotant les épaules.* (Balz.)

Calmez-vous, je vous aime autant qu'au premier jour,
Ma belle, mon *bijou*, mon seul bien, mon amour.
A. DE MUSSET.

— Franc-maç. Ornement assez semblable à une décoration, qui est le signe d'un grade ou d'une fonction, et que l'on porte, dans les *tenues*, suspendu à un *cordon*, large ruban dont la couleur et le port sont également déterminés suivant les grades ou les fonctions. Une équerre et un compas entrelacés forment le *bijou* du grade de maître; une croix, une rose et un pélican, entre les branches d'un compas, forment le *bijou* du grade de rose-croix. On nomme *bijou de loge* une décoration uniforme, adoptée par les membres de certaines loges comme signe distinctif; *bijou d'honneur*, un *bijou* donné par une loge à un de ses membres, en récompense de services rendus. Dans le catéchisme du *Compagnon*, l'on dit qu'il y a dans la loge six *bijoux*, trois *mobiles*, trois *immobiles : mobiles*, l'équerre, le niveau et la perpendiculaire; *immobiles*, la pierre brute, la pierre cubique, la planche à tracer. V. ces mots et le mot COMPAGNON.

— **Syn. Bijou, joyau.** Le *bijou* est de moindre valeur que le *joyau;* souvent aussi il est plus petit, mais il est toujours travaillé avec soin et d'une forme gracieuse. *Joyau* ne se dit guère qu'en parlant des ornements précieux que portent les rois, les reines et les personnages les plus considérables, quand ils veulent paraître dans tout l'éclat de leur dignité. Toutes les femmes veulent avoir des *bijoux*, et bien des maris se sont ruinés à satisfaire le goût de leur moitié pour ces frivolités brillantes.

— **Epithètes.** Beau, joli, superbe, magnifique, splendide, unique, admirable, merveilleux, brillant, éclatant, étincelant, riche, précieux, rare, introuvable.

— **Encycl.** L'origine des *bijoux* remonte à l'antiquité la plus reculée. Nous voyons dans la Bible qu'Isaac avait chargé son serviteur Eliézer de remettre des *bijoux* à Rébecca : « Et quand les chameaux eurent fini de boire, Eliézer offrit à Rébecca des pendants d'oreilles pesant deux sicles, et deux bracelets du poids de dix sicles. » Polynice offrit un collier précieux à Eriphyle, pour la décider à lui faire connaître le lieu où se cachait son mari Amphiaraüs. Sémiramis et Didon portaient sur leur tête un riche diadème, insigne de leur dignité royale. Manlius mérita le surnom de Torquatus en tuant de sa main un Gaulois d'une taille gigantesque, auquel il enleva le collier d'or (*torques*) que ce barbare portait à son cou. On sait aussi que Polycrate, tyran de Samos, voulant prévenir les inconstants caprices de la Fortune, qui l'avait toujours traité en enfant gâté, fit jeter à la mer un anneau d'un grand prix, et que Cléopâtre, dans un accès de folle prodigalité, avala d'un seul trait une liqueur dans laquelle elle avait fait dissoudre des perles évaluées à une somme considérable. Sous les empereurs d'Orient, au ve siècle, les femmes ne se contentaient pas de porter des boucles d'oreilles d'un éclat merveilleux et d'un travail admirable; leurs joues mêmes étaient ornées de *bijoux*, des lames d'or faisaient ressortir la beauté de leurs mains, ce

qui ne les empêchait pas de charger leurs bras de bracelets d'un grand prix. Les jeunes gens d'alors rivalisaient avec elles pour cette dernière mode, et les bracelets brillaient également sur les bras de l'un et de l'autre sexe. Comment, d'ailleurs, cet amour effréné du luxe n'aurait-il pas pénétré partout, puisque les prélats en donnaient eux-mêmes l'exemple? Les pierres les plus précieuses brillaient sur leurs mitres, leurs crosses et leurs croix étaient de l'or le plus pur, leurs doigts étaient chargés d'anneaux où l'améthyste s'enchâssait dans un chaton travaillé avec art. En 1227, Grégoire IX ornait sa tête d'une tiare littéralement couverte des plus riches pierreries.

Le luxe des vrais *bijoux*, de ceux dont la matière même a une valeur élevée, fut toujours interdit aux classes pauvres, par la nature même des choses; mais, outre cela, ce luxe fut longtemps regardé comme l'attribut distinctif de la puissance et de la noblesse. Les vilains n'avaient pas le droit de porter des *bijoux*, lors même qu'ils eussent été assez riches pour se permettre cette fantaisie. Au temps de Charles VII, l'art de tailler le diamant, qui était encore dans son enfance, fit néanmoins quelques progrès; Agnès Sorel, sa favorite, est, dit-on, la première femme de la cour qui ait porté un collier garni de diamants. On rapporte que ce collier, qu'elle appelait carcan, la gênait beaucoup, et qu'elle ne le portait que dans les grandes cérémonies, pour plaire à son royal amant. Bientôt, toutes les dames de la cour voulurent imiter la belle Agnès; les diamants devinrent à la mode, on les vit étinceler partout; les parures des femmes atteignirent des prix fabuleux, et ce fut une raison de plus pour que la fureur des diamants allât toujours en augmentant, car on sait que les jouissances du luxe tiennent plus encore à l'orgueil d'afficher sa richesse qu'au plaisir d'éblouir les yeux. Cependant, comme le changement est toujours le caractère le plus essentiel de la mode, on vit plus tard le goût des diamants céder la place à celui des *bijoux* en or artistement travaillés. Françoise de Foix, comtesse de Châteaubriant, n'avait point de diamants dans ses riches parures; et lorsque François Ier lui donna l'ordre de remettre tous ses *bijoux* à la duchesse d'Etampes, sa rivale, elle les fit fondre en un seul lingot, qu'elle lui envoya. Il est aisé d'imaginer quelle dut être la stupéfaction, le désappointement de la duchesse quand elle ne vit qu'une masse d'or informe dans l'écrin où elle comptait trouver de nouvelles armes pour assurer le triomphe de ses charmes. La belle Ferronnière portait une parure consistant en une bandelette qui entourait sa tête, et qui fixait sur son front une plaque de pierreries; la mode s'en propagea rapidement, et depuis, elle s'est renouvelée à plusieurs époques. Catherine de Médicis et Diane de Poitiers eurent une préférence marquée pour les perles. Marie Stuart, ayant épousé François II, apporta d'Angleterre de magnifiques diamants; comme elle était belle, et que ses diamants semblaient encore relever sa beauté, la mode des diamants et des pierreries redevint générale. Les perles reprirent faveur lorsque cette jeune reine, après la mort prématurée de François II, fut retournée en Écosse, où elle devait éprouver de si cruelles infortunes. Au couronnement de Marie de Médicis, on vit toutes les dames de sa suite porter des perles blanches dans leurs cheveux. Sous Louis XIV, de savants voyageurs ouvrirent des relations commerciales très-suivies avec la Perse et l'Inde; les pierres précieuses devinrent plus communes, et la bijouterie les employa plus que jamais. Les dames de la reine portèrent des bracelets, des pendants d'oreilles, des colliers, des aigrettes et des plaques de diamants sur le devant de leurs corsages; la reine en avait à sa ceinture, à ses épaulettes, à l'agrafe de son manteau. Ce luxe gagna les hommes : on mit des diamants sur les garnitures d'habits, aux boutons, aux ganses de chapeaux, aux nœuds et aux poignées d'épées, et jusque sur les tabatières.

Nos vieux grands-pères se souviennent encore d'avoir porté des chaînes de montre qui descendaient jusqu'à mi-cuisse et qui étaient garnies d'une foule de breloques de formes très-originales et très-variées. Toute cette bijouterie branlante faisait tant de bruit, dit un chroniqueur de l'époque, qu'on était averti d'une visite par les oreilles, longtemps avant que le visiteur fût placé devant les yeux du visité. Sous le Directoire, les élégants portaient deux montres, dont chacune était suspendue à une chaîne d'or très-longue et qu'on laissait pendre en dehors.

Les bagues, aujourd'hui, ne sont guère portées que par les dames; mais il n'en a pas toujours été ainsi. A une époque encore peu éloignée, on voyait beaucoup d'hommes dont les doigts étaient chargés de bagues énormes, des formes les plus diverses, octogones, ovales, à losanges (on les appelait *firmaments*), composées de diamants montés sur une pierre fausse, de couleur bleue ou violette, imitant la turquoise ou l'améthyste. Le marquis de Crochant possédait, dit-on, trois cent soixante-cinq bagues plus précieuses les unes que les autres, et il les portait toutes successivement pendant le cours de l'année : il y en avait une pour chaque jour. Les femmes, de leur côté, avaient les doigts littéralement chargés d'anneaux, et les plus riches avaient des écrins où les bagues seules valaient des sommes prodigieuses. La Révolution de 1789 fit disparaître pour un moment ce luxe effréné, qui reprit son essor après la Terreur avec une énergie toute nouvelle, puisqu'on vit alors les femmes à la mode se montrer, dans les promenades publiques, chaussées seulement de sandales qui laissaient voir des bagues d'un grand prix à tous les doigts de leurs pieds nus. Mais ce ne fut qu'un éclair, et les dames renoncèrent bientôt à cette chaussure à la grecque, qui les obligeait sans doute à prendre plusieurs bains de pieds par jour.

Après avoir ainsi jeté un coup d'œil général sur l'histoire des *bijoux*, revenons en arrière, et reprenons cette histoire en détail pour chacune des principales formes données aux métaux précieux que l'on fait entrer dans la parure.

— *Bagues* ou *anneaux*. Nous avons dit, au mot ANNEAU, que ce cercle de métal, dans lequel on emprisonne les doigts, fut d'abord un signe de servitude, et nous avons rappelé, à ce sujet, la fable de Jupiter imposant à Prométhée l'obligation de porter un de ces anneaux, pour lui rappeler qu'il avait été enchaîné sur le Caucase; mais c'était un anneau de fer, et le fer n'est pas assez brillant pour devenir un objet de parure. Nous ne répéterons pas ici les détails historiques que nous avons déjà donnés sur les anneaux, ni ce que nous venons de dire à l'instant même sur les bagues; nous ne ferons que compléter ces détails. Les Grecs, qui appelèrent les bagues *dactuloi*, c'est-à-dire ornements des doigts, donnaient à la partie gravée le nom de *sphragis*, qui signifiait en même temps sceau, parce qu'ils s'en servaient en effet pour former des empreintes, comme nous nous servons de nos cachets; quant à la partie où se trouvait enchâssée quelque pierre précieuse, ils l'appelaient *sphendonê*, et comme ce mot veut dire aussi fronde, cela peut nous faire juger que les chatons de leurs bagues offraient quelque ressemblance de forme avec une fronde. Chez les Romains, le chaton se nommait *funda*, mot qui a aussi le sens de fronde. Au temps de Pline, un citoyen romain ne donnait à sa femme, en se mariant, qu'une bague de fer, sans ornements et sans pierres précieuses. Tertullien et Isidore de Séville disent que, de leur temps, l'anneau nuptial était d'or; plus tard, et pendant plusieurs siècles, il fut composé d'un fil d'or et d'un fil d'argent tordus ensemble. Ce ne fut qu'à une époque peu éloignée de nous que l'on fit des alliances qui s'ouvraient en deux parties, comme on les fait encore aujourd'hui; quelquefois même on en fabriqua de merveilleusement travaillées, qui s'ouvraient en quatre, et même en huit cercles distincts, et qu'on appela *ballons*, parce que, lorsque ces huit cercles étaient ouverts, la bague présentait, en effet, la forme sphérique d'un ballon. Dans le moyen âge, lorsqu'une fille de joie, renonçant à son infâme métier, voulait contracter mariage, le prêtre lui passait au doigt un anneau tissé de paille fine, le seul qu'il ne lui fût pas interdit de porter, et il y avait à Paris, dans la Cité, une petite église ou chapelle affectée spécialement à la célébration de ces mariages. Notre musée égyptien de Paris possède des bagues de formes diverses, qui remontent au roi Mœris. On peut voir aussi, au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, la bague d'Agrippine, épouse de Germanicus, et cette bague a quelquefois été désignée sous le nom de *bague de la Vierge*.

Le musée de Naples renferme une riche collection de bagues et de camées provenant des fouilles de Pompéi et d'Herculanum. Leur grand nombre ne doit pas étonner, quand on se souvient de l'importance de l'anneau chez les anciens, et des boisseaux de bagues, ayant appartenu aux chevaliers romains, que les Carthaginois ramassèrent sur le champ de bataille de Cannes. L'anneau joua même chez eux un rôle politique, et lorsque Cneius Flavius eut dévoilé au peuple le secret des jours ouverts aux actions judiciaires, les patriciens déposèrent leur anneau en signe de deuil. Cet anneau, qui avait été primitivement fabriqué de fer, le fut bientôt en or, et les esclaves eux-mêmes recouvrirent d'or l'anneau de fer qu'ils étaient obligés de porter en signe de leur servitude. Voici ce que dit Pline des anneaux et de leurs divers usages : « Primitivement, on portait des bagues au doigt dit *annulaire*. C'est ce que nous voyons dans les statues de Numa et de Servius Tullius. On en orna ensuite le doigt index, et même celui des dieux; plus tard, on en mit au petit doigt. En Gaule, en Bretagne, dit-on, on en porte au doigt du milieu; de nos jours, ce doigt est le seul qui n'en porte jamais, tous les autres en sont chargés. On a même des bagues plus petites pour les articulations inférieures; ainsi quelques personnes en portent trois au petit doigt; quelquefois aussi on n'en met qu'une pour distinguer celle qui sert de sceau. Souvent on renferme cette dernière, comme chose rare, et qu'un usage trop fréquent profanerait. On la tire de l'écrin comme d'un sanctuaire. Ne porter qu'une bague au petit doigt, c'est dire avec orgueil qu'on en a de plus précieuses. Les uns font parade du poids de leurs bagues, d'autres regardent comme fatigant d'en avoir plus d'une. Quelquefois, sous les pierres de l'anneau, on enferme des poisons. Ainsi agit Démosthène, ce prince des orateurs de la Grèce. On a donc des bagues afin de mourir; enfin, les bagues sont les instruments de presque tous les crimes de l'avarice. Quel calme! quelle innocence dans ces âges antiques où l'on ne scellait point d'acte! aujourd'hui, il faut mettre le sceau sur les aliments pour prévenir le vol. Voilà où nous ont conduits ces légions d'esclaves, cette foule étrangère qui encombre nos maisons, et qui nécessite la création d'un nomenclateur domestique. Aujourd'hui, nous achetons à grands frais et les comestibles que l'on cherche à voler, et les voleurs. Le sceau imprimé sur les clefs n'est pas une précaution suffisante : ne peut-on soustraire l'anneau d'un maître qui dort, ou d'un maître à l'agonie? voilà pourtant sur quelles bases se fonde notre sûreté. » Ce n'étaient pas des pierreries, mais des camées admirablement taillés, qui, la plupart du temps, ornaient ces bagues; quelques-unes en contenaient deux au lieu d'un, et on les appelait *annulus bigemmis*; on en voit une semblable dans la dactyliothèque de Galæus : l'une des gemmes est un large cachet, qui porte la figure de Mars; l'autre est un cachet plus petit, qui porte une colombe avec une branche de myrte.

Quelquefois on gravait sur l'or même, et sous Claude on vit naître l'usage de faire graver l'image du prince sur les anneaux; les affranchis vendaient cet honneur aux plats courtisans qui le briguaient. Cette mode devint une ressource de plus pour les délateurs, et plusieurs citoyens romains périrent pour avoir manqué de respect au prince en gardant son image à leur doigt, dans l'exercice des fonctions les plus vulgaires, mais les plus naturelles. Quand on voit la dimension énorme des bagues antiques, on se demande comment faisaient les Romains, non pour en porter plusieurs, mais même pour en mettre une seule.

— *Bracelets*. Les Egyptiens adoptèrent de bonne heure l'usage de fabriquer, pour l'ornement des bras, de larges cercles d'or enrichis de pierres fines et d'émaux. Le musée Campana possède une collection très-précieuse de *bijoux* de ce genre, dont plusieurs remontent à une époque qui précède de plusieurs siècles les plus anciens monuments grecs. Tous les peuples orientaux eurent également des bracelets, et quelques-uns portèrent ce genre de luxe jusqu'au point de mettre des anneaux d'or au bas même de leurs jambes.

Hérodote rapporte que Cambyse, ayant envoyé des ambassadeurs au roi des Ethiopiens, les chargea d'offrir en son nom de riches présents, parmi lesquels il ne manqua pas de mettre des bracelets; mais que les Ethiopiens ne firent aucun cas de ces objets, qui leur paraissaient complétement inutiles. Il ajoute que le roi éthiopien, voulant aussi faire un présent à Cambyse, prit dans ses mains un arc tellement lourd qu'un Perse eût pu à peine le porter, qu'il le banda en présence des ambassadeurs, et leur dit : « Voici le conseil que le roi d'Ethiopie donne au roi de Perse : Quand les Perses pourront manier facilement un arc de cette force et de cette grandeur, qu'ils viennent alors attaquer les Ethiopiens. En attendant, qu'ils rendent grâces aux dieux de ce qu'ils n'ont pas mis dans le cœur des Ethiopiens le désir de s'étendre hors de leur pays. » Alors, il débanda l'arc et le donna aux Perses étonnés.

Il y avait différentes formes usitées pour les bracelets; la plus ordinaire est celle qui représente un serpent; on la retrouve dans plusieurs statues antiques, notamment dans l'admirable *Ariane* du musée du Vatican. Le plus souvent, les anneaux de ce bracelet étaient élastiques, et le maintenaient par leur pression naturelle, ce qui lui avait fait donner le nom de *spinther*, par allusion au muscle constricteur le *sphincter*. Il y avait aussi le *spathalium*, espèce de branche de palmier, à laquelle étaient suspendues deux clochettes, et dont on a découvert un original dans un tombeau romain. Le *dextrocherium* était le bracelet porté au poignet du bras droit, comme le portent toutes les dames aujourd'hui, tandis que le *dextrale* s'attachait bien plus haut, sur la partie charnue du bras, comme en font foi plusieurs anciennes peintures. Le *periscelis* était une large bande de métal précieux, dont les femmes grecques et les femmes romaines, les courtisanes surtout, entouraient parfois leurs chevilles, et l'extrémité supérieure du bras, à l'endroit où commence l'épaule. Quant à l'*armilla*, c'était un bracelet composé de trois ou quatre tours massifs d'or ou de bronze, et qui couvrait une partie considérable du bras. Il était généralement porté par les Mèdes, les Perses, les Gaulois; on le donnait souvent à titre de récompense au soldat romain, qui le conservait comme un souvenir, et le portait comme décoration dans les occasions solennelles. C'étaient des bracelets de ce genre que portaient les Sabins, et en échange desquels Tarpéia leur livra le Capitole.

— *Boucles et pendants d'oreilles*. Les Grecs et les Romains connaissaient les pendants d'oreilles, et Juvénal, dans sa sixième satire, nous fait entendre que les femmes en portaient d'un poids considérable, quand il dit :

Auribus extensis magnos commisit elenchos.

Ces *elenchi*, dont parle Juvénal, étaient des perles fort recherchées pour ce genre de *bijoux*. Voici, au surplus, ce qu'en dit Pline, non moins sévère que le satirique : « On fait cas aussi des perles longues. Celles qui, prolongées, se terminent en élargissant leur contour, comme nos vases à essence, se nomment *elenchi*. Les femmes se font une gloire d'en suspendre à leurs doigts, d'en attacher deux et même trois à chacune de leurs oreilles. Nos mœurs corrompues ont des noms pour ces vanités ridicules. On nomme cette parure *crotalia* (grelots), comme si les femmes cherchaient encore une jouissance dans ce bruit et ce cliquetis de perles. Déjà même les moins riches affectent ces fastueux ornements. Pour annoncer notre présence, disent-elles, nos perles sont nos licteurs. Bien plus, elles en portent à leurs pieds; elles en garnissent, non-seulement les cordons de leurs chaussures, mais leur chaussure tout entière; car, aujourd'hui, ce n'est plus assez de porter sur soi ces objets précieux, il faut qu'on les foule aux pieds, qu'on marche sur les perles. » Il y avait des boucles d'oreilles de toutes les formes, depuis le simple anneau, jusqu'à la goutte d'eau (*stalagmium*) en pierreries. Pour avoir une idée de l'art antique et de sa perfection il faut voir les boucles d'oreilles qui font partie du musée Campana. Tout le monde a remarqué ces grands pendants d'oreilles, composés de larges anneaux estampés et ciselés, supportant de petites amphores ansées, sur lesquelles courent des cordons de perles d'or d'une grande finesse. Tout est à voir dans cette collection; mais il faut surtout citer des grappes de raisin en perles d'émail, suspendues à des disques en or, merveilleusement ciselés; ou bien des cygnes en émail blanc, dont le col ondulé se replie avec une grâce inimitable; les ailes, les pattes, le bec sont en or; des chaînes d'or terminées par des espèces de petites campanules sont retenues, comme le cygne, par une rosace du travail le plus délicat. Une autre paire de boucles d'oreilles est formée d'amphores en grenats entourées de filigranes et de campanules. Enfin, pour finir par la plus récemment découverte, et peut-être aussi par la plus belle de toutes, signalons un croissant, auquel sont rattachés plusieurs anneaux disposés en astragales, et qui est surmonté du soleil, que conduit le dieu lui-même, la tête ornée de ses rayons. Au-dessous du croissant est suspendue une espèce de coupole, d'où pendent des groupes de petites chaînettes terminées par des palmettes ou des amphores. De chaque côté du croissant, une Victoire ailée a l'un de ses pieds posé sur la coupole, et porte d'une main une fleur, et de l'autre un trophée. Le tout forme un chef-d'œuvre inimitable, soit par la perfection de l'ensemble, soit par le fini des détails.

Sénèque remarque, en le déplorant, que beaucoup de femmes de son temps portaient, suspendus à leurs oreilles, jusqu'à deux et trois patrimoines. Pline, parlant d'Antonia, femme du consul Drusus, nous apprend qu'elle ne se contentait pas d'avoir pour elle-même des pendants d'oreilles d'une longueur et d'une richesse excessives, mais qu'elle en faisait porter à une lamproie qu'elle avait prise en grande affection. Dans certaines parties de l'Inde, de l'Amérique et de l'Afrique, les femmes, et même quelquefois les hommes, attachent à leurs oreilles des pendants qui sont aussi grands que des saucières, et dont le poids est énorme; le voyageur Peyrard assure que la reine de Calicut et les dames de sa cour portent ce goût étrange à un point tel, que leurs oreilles s'allongent démesurément, et descendent jusqu'aux mamelles; la longueur des oreilles devient, chez ces peuples, un des principaux caractères de la beauté des femmes. Christophe Colomb trouva, sur une certaine côte, des peuples sauvages dont les oreilles étaient percées de trous assez grands pour y passer un œuf, et, dans certaines parties de l'Amérique du Sud, les femmes se passent d'énormes anneaux, non-seulement dans les oreilles, mais encore dans le cartilage du nez. Les créoles, elles-mêmes, portent de grandes boucles d'oreilles en forme de croissant, et, dans la bijouterie européenne, on a donné le nom de *créoles* à des pendants qui ont à peu près la même forme. Les grandes coques en nacre et cerclées d'or ont eu la vogue pendant quelque temps; cette mode fut surtout adoptée par les marchandes de la halle. Sous Henri II et Henri III, les gentilshommes de la cour se faisaient tous percer les oreilles pour les charger d'anneaux ou de brillants; de nos jours, les hommes n'en portent plus, si ce n'est dans certaines provinces et seulement parmi les paysans. Mais les femmes ont toujours conservé cet usage, et elles le conserveront toujours, en le soumettant, bien entendu, à tous les caprices d'une imagination toujours mobile et souvent bizarre. Tantôt on les verra ne porter que de simples cercles d'or, ou des boutons d'oreilles sans pendants; tantôt elles y ajouteront des pendants plus ou moins longs, des formes les plus diverses, avec ou sans pierreries. On peut dire quelle est la mode du jour; nul ne peut prévoir quelle sera celle du lendemain; et il ne faut pas trop critiquer chez les femmes ce besoin continuel du changement, car il leur est peut-être inspiré par un sentiment très-juste de ce qui plaît le mieux à l'homme.

— *Colliers*. Les hommes ont toujours porté des colliers comme les femmes, avec cette différence toutefois que celles-ci s'en servent pour faire ressortir la blancheur et la finesse de leur carnation, tandis que les hommes les mettent sur leurs habits comme un insigne de puissance, d'honneur ou de dignité. Le président du sénat, en Egypte, avait pour marque de distinction un collier d'or, couvert de pierreries, et d'où pendait une figure sans yeux, emblème de la vérité et de la justice. Quand il prenait cette figure dans sa main, c'était le signal pour annoncer que la séance était ou-

verte, et quand il fallait prononcer la sentence, il tournait la figure vers celui dont la cause était gagnée; la sentence, on le voit, n'était pas longue, et le greffier, s'il y en avait un, n'avait pas beaucoup de mots à écrire pour l'enregistrer. Les rois de France, ceux d'Espagne et beaucoup d'autres, joignaient un riche collier au sceptre et à la couronne. Presque tous les ordres de chevalerie adoptèrent aussi le collier comme insigne des plus hautes dignités. Toutes les matières employées dans la bijouterie peuvent servir à la confections des colliers, surtout pour la parure des femmes. On a fait des colliers de perles, de corail, de jais, de diamants, de strass; on en a fait aussi souvent qui ne sont que des chaînes dont les anneaux sont d'or ou d'argent.

Les colliers étaient d'un usage très-fréquent comme objet de parure chez les dames grecques et les dames romaines. Dans les statues et les peintures antiques, on en rencontre fort souvent, et voici les formes qui paraissaient les plus usitées. Tantôt le collier était formé d'étoiles d'or, séparées les unes des autres par de grosses perles; d'autres fois, c'était un simple rang de perles, auxquelles on pouvait ajouter des espèces de larmes ou de gouttes d'or. Plus tard, on en fit qui avaient jusqu'à trois rangs de perles; le premier entourait le cou, tandis que les deux autres descendaient très-bas sur le sein; c'est ainsi qu'on peut entendre l'expression de *papillæ auratæ*, dont se sert Juvénal en parlant de Messaline. En même temps que des colliers, il faut parler d'un ornement que nous retrouvons souvent dans les peintures antiques, et qui est entièrement inconnu de nos modernes élégantes. C'était une grande chaîne d'or, posée en forme de baudrier, et passant de l'épaule gauche au côté droit; rien de plus joli dans les peintures antiques que cette bande courant sur la blancheur satinée de la peau. Telle était d'ailleurs la passion des Romaines pour tout ce qui était or ou *bijoux*, que Pline disait un jour, en parlant d'elles : « Les femmes ont de l'or sur tout le corps, mais seulement lorsqu'elles se parent pour sortir. Cependant lorsqu'elles sont seules dans leurs chambres, elles ont au cou des perles passées à un fil d'or, pour pouvoir y penser même pendant leur sommeil. »

— *Boucles de souliers.* On voit encore quelques vieillards, surtout parmi les ecclésiastiques, dont les souliers sont ornés de boucles d'argent. A une époque qui n'est pas très-éloignée de nous, c'était une mode universelle; l'or et l'argent brillaient sur toutes les chaussures d'hommes. Fort larges pendant assez longtemps, ces boucles devinrent ensuite plus petites, et finirent par disparaître, surtout quand tout le monde se mit à porter des bottes. Tous les domestiques du roi Louis-Philippe avaient des boucles à leurs souliers; et très-probablement, dans plusieurs familles de l'ancienne noblesse, les boucles de souliers font encore partie de la livrée, puisque ces familles semblent tenir à honneur d'affubler ce qu'elles appellent leurs gens de manière à les faire ressembler, autant que possible, à de vieux meubles qui leur auraient été transmis de génération en génération; puisque, en outre, elles font consister leur noblesse bien plus dans l'exhibition de ces ridicules antiquailles que dans l'imitation des vertus ou des exploits de ceux qui l'ont gagnée, quand elle a réellement été gagnée, quand elle n'a pas été le prix de viles complaisances ou de services d'un genre plus ou moins suspect. Les suisses et les bedeaux de nos églises ont aussi très-souvent des souliers à boucles; l'Eglise tient aux vieilles coutumes presque autant que l'ancienne noblesse, et cela par des raisons qui sont presque les mêmes, qui se comprennent mieux pourtant, puisque c'est pour elle une nécessité d'état de se montrer fidèlement attachée à ses vieilles croyances, sans les laisser entamer par le tranchant de plus en plus aigu d'un goût souvent frivole pour la nouveauté. Terminons ce que nous avons à dire sur les boucles de souliers par le récit de ce qui arriva en Angleterre, à Birmingham, lorsque cette mode vint à disparaître.

Il y avait dans cette ville une manufacture très-importante, qui fabriquait des boucles pour l'Angleterre presque tout entière, et même pour plusieurs pays du continent. Un jour, le prince régent parut en public avec des souliers attachés par de simples cordons; tous les courtisans s'empressèrent aussitôt de remplacer leurs boucles par des cordons; les courtisans des courtisans firent de même; Londres tout entier suivit le nouveau courant, les autres villes aussi, et les boucles furent bientôt presque partout abandonnées. Il fallut fermer la manufacture, et les ouvriers qu'elle occupait se virent tout à coup réduits à la misère. Ils crurent se venger en prenant pour mot d'ordre de siffler le nom du prince régent toutes les fois qu'on le prononcerait devant eux; ils choisirent un vieux cheval, qu'ils affublèrent d'une manière ridicule, avec des cordons noués sur ses sabots, le promenèrent par la ville avec force huées entremêlées de cris séditieux; pendant longtemps, quiconque se montrait dans les rues chaussé de souliers à cordons était en butte aux insultes et aux vociférations de la foule; on lui prodiguait les noms de *lick dish*, lèche-plat, *dog robber*, voleur de chiens, et autres dont la populace anglaise a enrichi son vocabulaire, un des plus complets qui existent en ce genre chez toutes les nations de la terre. La police finit par triompher de tous ces désordres; mais ce ne fut pas sans peine, et surtout sans faire beaucoup de victimes parmi ces malheureux ouvriers, à qui la faim pouvait servir d'excuse.

Les *bijoux* ont toujours été et seront toujours la passion la plus impérieuse de la femme; c'est à cette idole qu'elle sacrifiera toujours ses sentiments les plus sacrés, vendant comme Tarpéia son honneur et sa patrie pour un bracelet. Pline disait déjà de son temps : « J'ai vu, et ce n'était pas dans une cérémonie publique, dans une de ces fêtes où l'on étale le luxe et l'opulence, mais à un simple souper de fiançailles communes; j'ai vu Lollia Paulina, qui depuis est devenue la femme de Caligula, toute couverte d'émeraudes et de perles, que leur mélange rendait encore plus brillantes. Sa tête, les tresses et les boucles de ses cheveux, ses oreilles, son cou, ses bras, ses doigts en étaient chargés; il y en avait pour 40 millions de sesterces, comme elle était en état de le prouver par les quittances, et ces richesses, elle ne les devait pas à la prodigalité de l'empereur, c'était le bien que lui avait laissé son aïeul, c'est-à-dire la dépouille des provinces. Voilà le prix des concussions! voilà pourquoi Lollius, diffamé dans tout l'Orient pour les présents qu'il avait extorqués aux rois, et tombé dans la disgrâce de Caïus César, fils d'Auguste, avala du poison : c'était afin que sa petite-fille se fît voir aux flambeaux avec une parure de 40 millions de sesterces. Calculez d'un côté ce que portèrent dans leurs triomphes Curius et Fabricius; figurez-vous les brancards chargés du fruit de leurs exploits; et d'un autre côté, voyez à table une seule femme, une Lollia; ne voudriez-vous pas qu'ils eussent été arrachés du char triomphal, plutôt que d'avoir, par leurs victoires, préparé de tels scandales? » Remplacez le mot de concussions par celui de spéculation; au lieu de préteur, lisez financier, et vous aurez le secret de mainte fortune dont l'éclat impudent scandalise chaque jour tous les honnêtes gens, et l'explication de mainte bassesse dont la vanité féminine a été la cause première.

Bijoux indiscrets (LES), roman licencieux de Diderot et son premier ouvrage, si l'on s'en rapporte à Voisenon, qui se trompe certainement. Diderot, ce mauvais économe d'une rare fortune intellectuelle, ainsi que l'a appelé un critique, Diderot le composa en quinze jours, pour satisfaire aux besoins d'une certaine Mme de Puisieux, sorte de bel esprit femelle, mariée à un littérateur des plus médiocres, et qui, pendant dix ans, importuna Diderot de ses demandes d'argent. Les *Bijoux indiscrets* furent vendus 50 louis. 50 louis paraissent être la taxe imposée par la maîtresse à l'amant, car à ce même prix furent cédés l'*Essai sur le mérite et la vertu* (Mme de Puisieux n'avait ni l'une ni l'autre), les *Pensées philosophiques*, l'*Interprétation de la nature* et peut-être aussi la *Lettre sur les aveugles* (1749). Les *Bijoux indiscrets* sont tout à fait dignes de leur origine. Erguebzed, à qui le poids des années commence à faire sentir celui de la couronne, las de tenir les rênes de l'empire du Congo, plein de confiance dans les qualités supérieures de son fils Mangogul, « et pressé par des sentiments de religion, pronostics certains de la mort prochaine ou de l'imbécillité des grands, » descend du trône pour y placer le jeune prince. Mangogul acquiert en moins de dix années la réputation de grand homme. Il gagne des batailles, force des villes, agrandit son empire, s'immortalise par d'utiles établissements, institue même des académies, « et, ce que son université ne put jamais comprendre, il acheva tout cela sans savoir un seul mot de latin. » Mangogul n'est pas moins aimable dans son sérail que sur le trône : il brise les portes du palais habité par ses femmes, et l'on entre maintenant dans leurs appartements aussi librement que « dans aucun couvent de chanoinesses de Flandres. » La jeune Mirzoza a fait sa conquête; mais, depuis le jour où cela arriva, plusieurs années se sont écoulées, et il y a des instants, bien rares il est vrai, où le sultan et sa favorite s'ennuient ensemble. La variété des amusements qui suivent Mangogul n'a pu le garantir du dégoût. « Vous êtes dégoûté; voilà, prince, votre maladie, lui dit un beau jour Mirzoza, qui l'engage à aller de ce pas consulter le génie Cucufa. L'idée est excellente. Mangogul va trouver Cucufa. Le génie Cucufa est un vieil hypocondriaque qui, craignant que les embarras du monde et le commerce des autres génies ne fissent obstacle à son salut, s'est réfugié dans le vide, pour s'occuper tout à son aise des perfections infinies de la grande pagode, se pincer, s'égratigner, se faire des niches, s'ennuyer, enrager et crever de faim. Là, il est couché sur une natte, le corps cousu dans un sac, les flancs serrés d'une corde, les bras croisés sur la poitrine, et la tête enfoncée dans un capuchon, qui ne laisse sortir que l'extrémité de sa barbe. Il dort; mais on croirait qu'il contemple. Il n'a pour toute compagnie qu'un hibou qui sommeille à ses pieds, quelques rats qui rongent sa natte, et des chauves-souris qui voltigent autour de sa tête : on l'évoque, en récitant au son de la cloche le premier verset de l'office nocturne des brahmines; alors il relève son capuce, frotte ses yeux, chausse ses sandales, et part porté dans les airs par deux gros chats-huants. « Que voulez-vous? mon fils, demande Cucufa au sultan, après avoir donné à celui-ci la bénédiction de Brahma. — Une chose fort simple, dit Mangogul : me procurer quelques plaisirs aux dépens des femmes de ma cour. — Eh! mon fils, réplique Cucufa, vous avez à vous seul plus d'appétit que tout un couvent de brahmines, que prétendez-vous faire de ce troupeau de folles? — Savoir d'elles les aventures qu'elles ont et qu'elles ont eues; et puis c'est tout. — Mais cela est impossible, dit le génie; vouloir que des femmes confessent leurs aventures! cela n'a jamais été ou ne sera jamais. — Il faut pourtant que cela soit, ajoute le sultan. » Cucufa réfléchit; puis, plongeant sa main droite dans une poche profonde, pratiquée sous son aisselle, au côté gauche de sa robe, il en tire avec des images, des grains bénits, de petites pagodes de plomb, des bonbons moisis, un anneau d'argent, que Mangogul prit d'abord pour une bague de Saint-Hubert. « Vous voyez bien cet anneau, dit-il au sultan; mettez-le à votre doigt, mon fils, toutes les femmes sur lesquelles vous en tournerez le chaton raconteront leurs intrigues à voix haute, claire et intelligible : mais n'allez pas croire au moins que c'est par la bouche qu'elles parleront. — Et par où donc, ventre-saint-gris, s'écrie Mangogul, parleront-elles? — Par la partie la plus franche qui soit en elles, et la mieux instruite des choses que vous désirez savoir, dit Cucufa; par leurs bijoux. — Par leurs bijoux, reprend le sultan; en voilà bien d'une autre! des bijoux parlants! cela est d'une extravagance inouïe. »

A peine Mangogul possède-t-il l'anneau mystérieux de Cucufa, qu'il est tenté d'en faire l'essai sur la favorite. N'oublions pas de dire qu'outre la vertu de faire parler les bijoux des femmes sur lesquelles on en tourne le chaton, il a encore celle de rendre invisible la personne qui le porte au petit doigt. Ainsi Mangogul peut se transporter en un clin d'œil en cent endroits où il n'est point attendu, et voir de ses yeux bien des choses qui se passent ordinairement sans témoin; il n'a qu'à dire : « Je veux être là! » à l'instant il y est transporté. Le voilà donc chez la favorite, qui est au lit. Mais il hésite à satisfaire une curiosité qui pourrait lui être fatale, pour le cas où le bijou de Mirzoza s'aviserait d'extravaguer. Il se contente de réveiller sa maîtresse et de lui communiquer le succès de l'entrevue de Cucufa. « Ah! quel secret diabolique vous a-t-il donné là! s'écrie Mirzoza. Mais prince, comptez-vous en faire usage?... » Les deux amants plaisantent d'avance aux dépens des bijoux que le prince va mettre à la question. Déjà l'on a compris de quels bijoux l'auteur entend parler; ils ne sont ni les uns ni les autres de ceux que l'on poinçonne à la Monnaie, et notre embarras serait extrême s'il nous fallait ici en préciser la destination. Chez Diderot, l'équivoque va assez court vêtue pour que le lecteur le moins expert en gravelures ne puisse se méprendre. Chez nous, il n'en peut être de même, et dès le chapitre sixième, intitulé *Premier essai de l'anneau*, nous voilà contraints de songer sérieusement que, « si le latin dans les mots brave l'honnêteté, » il n'en est pas de même du français. Comment reproduire tous ces tableaux où le style sanguin, nu, effronté de Diderot se montre familièrement, avec cette abondance de détails qui lui est propre? Diderot, l'inégal Diderot, faux et trivial en maints endroits, a mis sa superbe empreinte çà et là, et, à travers des longueurs et des turpitudes, on reconnaît la plume originale et vraie qui a excellé dans le conte. « Personne n'a mieux conté dans le XVIIIe siècle; non, pas même Voltaire, » disait M. Villemain à propos de Diderot. Et cela est vrai; mais les *Deux amis de Bourbonne*, l'*Histoire de mademoiselle de la Chaux*, et quelques autres courts récits, dans leur rude simplicité, valent mieux que tel grand roman de Diderot où le ton déclamatoire le dispute assez souvent à l'ordure et au cynisme. Revenons donc aux *Bijoux indiscrets*, nous dirons simplement que, grâce à l'anneau du génie Cucufa, toutes les femmes, et elles sont nombreuses, à qui s'adresse Mangogul, se voient aussitôt trahies; les moindres circonstances, les plus intimes détails de la galanterie sont révélés; il n'est pas de princesse ni de bourgeoise, qui puisse arrêter les indiscrétions de son bijou. Aussi la terreur est-elle grande dans la société féminine de la capitale du Congo, dès que le bijou d'une jeune dame vive et jolie de la cour du sultan, mariée à un émir, a été soumise à la terrible expérience de l'anneau : « Elle a parlé sans ouvrir la bouche, dit une jeune personne effrayée; les faits ont été bien articulés; et il n'était que trop difficile de deviner d'où partait ce son extraordinaire; je vous avoue que j'en serais morte à sa place... Il n'y a donc plus de milieu. Il faut, ou renoncer à la galanterie, ou se résoudre à passer pour galante. » L'alternative est cruelle; mais les femmes prennent leur parti. On laissera parler les bijoux tant qu'ils voudront; et l'on ira son train sans s'embarrasser du qu'en dira-t-on? — Depuis que Mangogul a reçu le présent fatal de Cucufa, les ridicules et les vices du sexe sont devenus la matière éternelle de ses plaisanteries. Quatorze essais successifs de l'anneau le laissent convaincu que « celui qui craint d'être dupe dans ce monde et dans l'autre ne peut trop se méfier de la puissance des pagodes, de la probité des hommes, et de la sagesse des femmes. » — « C'est donc, à votre avis, quelque chose de bien équivoque que cette sagesse? lui demande un jour Mirzoza impatientée. — Au delà de tout ce que vous imaginez, » répond Mangogul, qui excepte toutefois sa favorite de ses discours, et ajoute : « En bonne foi, n'êtes-vous pas convaincue que la vertu des femmes du Congo n'est qu'une chimère? Voyez donc quelle est aujourd'hui l'éducation à la mode, quels exemples les jeunes personnes reçoivent de leurs mères, et comment on vous coiffe une jolie femme du préjugé que de se renfermer dans son domestique, régler sa maison, et s'en tenir à son époux, c'est mener une vie lugubre, périr d'ennui et s'enterrer toute vive. Et puis, nous sommes si entreprenants, nous autres hommes, et une jeune enfant sans expérience est si comblée de se voir entreprise! J'ai entendu que les femmes sages étaient rares, excessivement rares, et, loin de m'en dédire, j'ajouterais volontiers qu'il est surprenant qu'elles ne le soient pas davantage. » Sélim, qui est présent à la conversation, intervient : « J'avouerai, dit-il, que je ne suis pas éloigné de croire qu'il y a des femmes de jugement, et que la réflexion a éclairées sur les suites fâcheuses du désordre; des femmes heureusement nées, bien élevées, qui ont appris à sentir leur devoir, qui l'aiment, et qui ne s'en écarteront jamais. » Mirzoza affirme l'existence des femmes sages « à peu près comme on démontre celle de Brahma en brahminologie. » Mangogul déclare, en fin de compte, que s'il rencontre, dans la suite des épreuves qui lui restent à tenter, une seule femme vraiment et constamment sage, il publiera qu'il est enchanté des raisonnements de la favorite sur la possibilité des femmes sages; qu'il accréditera sa logique de tout son pouvoir et lui donnera son château d'Amara. Hélas! arrivé au trentième essai de l'anneau pratiqué sur Mirzoza, il n'a rencontré de bijou fidèle que celui de sa maîtresse. La favorite exige que le fatal présent de Cucufa ne trouble plus ni le cœur de son amant ni son empire. Mangogul se met donc en oraison. Cucufa apparaît : « Génie tout puissant, lui dit le sultan, reprenez votre anneau, et continuez-moi votre protection. » — « Prince, lui répond le génie, partagez vos jours entre l'amour et la gloire; Mirzoza vous assurera le premier de ces avantages, et je vous promets le second. »

Naigeon a loué la sagesse et la philosophie des *Bijoux indiscrets*. Nous ne saurions en faire autant, et il est regrettable que Diderot ait employé son talent si mal à propos. De belles pages, des pensées profondes et souvent élevées ne peuvent faire oublier des tableaux obcènes, des crudités d'expression que rien n'excuse. Ce qui domine en Diderot, c'est une sorte de chaleur des sens bien propre à donner une vie singulière à tout ce qu'il écrit; mais le libertinage mondain et fardé de Crébillon fils vient malheureusement guider ici sa plume nerveuse et colorée. Diderot est moins blâmable quand il laisse aller sa muse à l'abandon et toute nue dans sa beauté virile, que quand il la farde et lui prête les vices masqués de la société qui l'entoure. On ne réédite plus les *Bijoux indiscrets*, et l'on a raison. C'est d'ailleurs un livre ennuyeux, que les vieillards vicieux et les collégiens précoces pourraient seuls être tentés de feuilleter. L'originalité de la donnée a fait excuser l'immoralité de l'ouvrage; mais on sait maintenant que Diderot l'a prise dans un vieux fabliau du XIIIe siècle, où elle est mise en œuvre avec plus de retenue et d'habileté; en sorte qu'il ne reste à l'imitateur que la longueur et l'audace des détails. Le comte de Caylus aurait, assure-t-on, montré à Diderot un manuscrit tiré de la bibliothèque du roi. Au dire de Voisenon, le comte de Caylus, rempli de son sujet, s'était surpassé et en avait fait un roman assez gai. Diderot, en allongeant la chose, ne la rendit pas suffisamment intéressante. On a joué, en février 1850, à Paris, un vaudeville intitulé les *Bijoux indiscrets*.

— **Allus. hist. Voilà mes bijoux**, allusion à une réponse célèbre que fit Cornélie, mère des Gracques, en montrant ses enfants. (V. CORNÉLIE.) Cette réponse est l'objet de fréquentes applications :

« Quand même Boissonade n'aurait pas laissé de livres, il pourrait, si la postérité comptait avec lui, dire quelles furent les cinquante années de son enseignement, combien de lettrés d'un goût délicat, de professeurs distingués, d'hellénistes éminents, sont sortis de son école, et, content de cette œuvre, répondre comme la matrone romaine : *Voilà ma parure, voilà ma gloire!* » NAUDET.

« Il est rare qu'une femme trop coquette soit bonne mère, et qu'elle puisse s'approprier la réponse sublime de cette dame romaine qui, pour *parure, montra ses enfants.* »
(*Galerie de littérature.*)

« Honneur au rejeton qui deviendra la tige!
Henri, nouveau Joas, sauvé par un prodige,
A l'ombre de l'autel croîtra vainqueur du sort;
Un jour, de ses vertus notre France embellie,
A ses sœurs, comme Cornélie,
Dira : « Voilà mon fils, *c'est mon plus beau trésor.* »
V. HUGO, *Ode sur la Naissance du duc de Bordeaux.*

« Trouvez-moi dans toutes vos histoires une illusion plus naïve, plus sublime que celle de cette pauvre mère à qui un instituteur désolé écrit pour l'engager à retirer son fils, *attendu qu'on ne peut rien lui apprendre*, et qui trouve

dans cette confidence la preuve sans réplique *que son enfant sait tout.* Je ne pardonne pas à l'histoire d'avoir oublié d'enregistrer dans ses annales le nom de la digne femme, plus digne certainement de passer à la postérité que celui de *Cornélie*, mère des Gracques. »

TOUSSENEL.

« Ah! si jamais je me retrouve à Civita-Vecchia, que je verrai d'un autre œil cette pauvreté qui paraît tout d'abord dans les Etats du pape! Le tableau qu'en garde mon souvenir à je ne sais quoi de digne et de touchant qui m'attendrit, et je ne me scandalise plus que l'Eglise ait un manteau troué. Mieux que Cornélie, cette mère auguste peut dire, en montrant ses enfants : « *Voilà mes joyaux et* « *mes trésors!* » L. VEUILLOT.

Dans un tableau demeuré célèbre, Reynolds, un des plus grands peintres qu'ait eus l'Angleterre, s'est inspiré de la réponse de Cornélie. La mère des Gracques, très-simplement vêtue, occupe le premier plan, ayant ses trois enfants, ses *bijoux*, entrelacés autour d'elle; l'un à son cou, comme un collier; le second à son bras, comme un bracelet, et l'autre à sa taille, comme une ceinture. Ce morceau est un des chefs-d'œuvre de l'école anglaise. C'est à propos de ce tableau, que l'on pouvait admirer à Paris dans ces dernières années, que Th. Gautier a dit : « Reynolds possède au plus haut degré le don de la grâce; il sait rendre, avec toute leur délicatesse, la beauté de la femme et la fraîcheur de l'enfant; et comme il a conscience de cette qualité précieuse, c'est dans ces sortes de sujets que se complaît son pinceau. Il a surtout une admirable aptitude à rendre le charme pur des enfants qui n'ont encore bu que le lait de la vie. »

Bijou perdu (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de MM. de Leuven et de Forges, musique d'Adolphe Adam, représenté au Théâtre-Lyrique le 6 octobre 1853. La donnée du livret n'est pas d'un goût irréprochable. C'est l'histoire d'une montre qui passe de main en main, du boudoir de Mme Coquillière, femme d'un fermier général, dans la poche du marquis d'Angennes, puis dans celle du commissionnaire Pacôme, puis tombe entre les mains de Toinette la jardinière, qui la restitue au marquis à la condition que l'engagement militaire contracté par son amoureux sera annulé. Les détails de ce canevas ne sont rien moins qu'édifiants. La jolie voix de Mme Cabel, qui a débuté dans cet opéra, les grâces de sa personne, l'accueil populaire fait à la ronde de Toinette au second acte ont décidé du succès de cet ouvrage, médiocre sous tous les rapports. Cet air de guinguette :

> Ah! qu'il fait donc bon,
> Qu'il fait donc bon cueillir la fraise!

chanté par Mme Cabel est de la même famille que le

> Oh! oh! oh! qu'il était beau,
> Le postillon de Longjumeau!

même trivialité, même succès. Les idées mélodiques d'Adolphe Adam sont d'une nature essentiellement vulgaire. C'est de la gaieté sans grâce, sans esprit, sans finesse. Mais il montrait une telle habileté dans l'instrumentation et l'accompagnement, que la jolie apparence déguisait la pauvreté du fond, comme la soie, les guipures, la dentelle, les diamants et les joyaux dissimulent souvent les formes les plus chétives et les plus disgracieuses. On a remarqué encore dans le *Bijou perdu* le concerto pour flûte, écrit expressément pour le virtuose Rémusat et qui sert d'introduction; la romance de *Cupidon* et la romance de *Pacôme :*

> Ah! si vous connaissez Toinon.

Les rôles ont été créés par MM. Meillet, Sujol, Menjaud, Cabel, Leroy, Mme Marie Cabel et Mlle Garnier.

BIJOUTERIE, s. f. (bi-jou-te-rî — rad. *bijou*). Art et commerce du bijoutier : *La* BIJOUTERIE *est un art aussi ancien que la vanité des femmes. La* BIJOUTERIE *souffre plus que toute autre industrie de la crise commerciale. La jôaillerie, l'orfévrerie et la* BIJOUTERIE *sont des sœurs qu'il est difficile de séparer.* (L. Reybaud.)

— Par ext. Objets de ce commerce : BIJOUTERIE *à la mode.* BIJOUTERIE *d'or, d'argent, d'acier.* BIJOUTERIE *en doublé, en plaqué.*

— *Bijouterie en fin*, Bijouterie en or ou en argent. ‖ *Bijouterie en faux*, Bijouterie en matières imitant l'or ou l'argent.

— Par anal. Ouvrage d'un travail délicat, gracieux : *Un philanthrope avait bâti cette* BIJOUTERIE *architecturale, construit la serre, dessiné le jardin, verni les portes.* (Balz.)

— **Encycl.** La *bijouterie* ne fut longtemps qu'une branche de l'orfévrerie; c'étaient les orfévres seuls qui fabriquaient et vendaient des bijoux, en même temps que tous les ustensiles d'argent destinés au service de la table. Aujourd'hui, elle forme un art distinct de l'orfévrerie, et c'est un des arts les plus importants, soit à cause du haut prix de la matière première ordinairement employée, soit par l'augmentation de valeur que la main-d'œuvre donne aux produits. Chaque année, en France, en moyenne, la *bijouterie* met en œuvre 4,500 kilogr. d'or, à 750 millièmes, et les bijoux fabriqués actuellement font entrer dans le commerce une somme qui peut être évaluée à 24 millions de francs, sans y comprendre le prix des pierres fines ou autres; tout compris, le chiffre s'élèverait à environ 53,203,000 fr.

La mode, dont le pouvoir est aussi aveugle que tyrannique, a imposé aux élégantes les produits de la *bijouterie* française, qui sont loin de mériter un pareil honneur. C'est à Rome qu'il faut aller chercher les œuvres de joaillerie vraiment artistiques. Là seulement vit encore un souffle de l'inspiration antique, et celui qui a vu la boutique du plus pauvre artisan en orfévrerie la préfère au plus splendide magasin de la rue de la Paix. Les récentes découvertes ont donné une nouvelle impulsion à ces travaux en mettant sous les yeux des artistes des modèles inimitables. Écoutez là-dessus M. Noël Desvergers, qui a fouillé dix ans les nécropoles de l'Étrurie, et trouvé quelques-uns de ces *bijoux*, qui sont le plus bel ornement du musée Campana. « Voyez-vous ces écrins tout resplendissants de colliers, de boucles d'oreilles, de bracelets, de diadèmes, de couronnes, où l'or, l'émail, les pierreries sont mis en œuvre avec la plus exquise élégance? Admirez ces feuillages qui tremblent, ces tresses gracieuses, ces méandres de perles presque invisibles qui s'enroulent en festons capricieux. Chacun de ces joyaux est une œuvre d'art, qu'aucun des procédés de la fabrication moderne ne saurait égaler. Déjà, au XVIe siècle, alors que les artistes de la Renaissance renouvelaient en peinture et en sculpture les merveilles de l'art grec, on avait entrevu la difficulté d'imiter les prodiges de l'art antique. Benvenuto Cellini raconte dans ses *Mémoires* que le pape Clément VII le fit appeler un jour au Vatican, pour lui montrer un collier d'or étrusque d'une finesse remarquable, que le hasard venait de faire découvrir dans quelque hypogée des maremmes pontificales. « Hélas! dit à » cette vue le grand artiste, répondant au pon- » tife, qui lui proposait ce chef-d'œuvre comme » modèle, mieux vaut pour nous chercher une » voie nouvelle, que de vouloir égaler l'art » des Etrusques dans le travail des métaux; » entreprendre de rivaliser avec eux serait le » sûr moyen de nous montrer maladroits co- » pistes. » Récemment, et à la suite des importantes découvertes qui, depuis trente ans, ont été une révélation complète sur la joaillerie des anciens, on a tenté la lutte. Chacun a pu voir à Paris ou à Rome, chez l'habile joaillier Castellani, les produits d'un art tout nouveau; car, ce qui est vieux à Paris c'est la mode de l'année dernière, et rien ne saurait y paraître plus neuf que ce qui est antique. Jugez quand c'est une antiquité qui date de trois mille ans! Ce n'est pas toutefois sans de grands efforts et de grandes recherches que l'art moderne a pu se rapprocher de l'art étrusque; peut-être même n'y serait-il point parvenu si quelques souvenirs des procédés de fabrication employés par les artistes de l'Etrurie n'avaient survécu aux bouleversements de la péninsule. Le voyageur qui va d'Urbino à Borgo-San-Sepolcro, par la route solitaire, dite *della sette Valli*, rencontre au pied des Apennins le bourg *Sant' Angelo in Vado*, petit centre de civilisation pour les populations de ces montagnes. Heureux s'il y arrive un jour de marché, ou mieux encore de quelque fête religieuse. Il y verra les belles jeunes filles de l'Ombrie parées de leurs grâces naturelles, de cette fière tournure particulière à la race ombrienne, et portant leurs plus beaux atours. Qu'il observe leurs colliers, les épingles qui attachent leur noire chevelure, et ces longues boucles d'oreilles qu'elles appellent *navicelle.* C'est là que M. Castellani a retrouvé la tradition de l'art étrusque, non pas sans doute pour le goût et l'élégance du dessin, mais du moins pour la méthode et l'exécution matérielle. Dans ce coin reculé de l'Italie, également éloigné des deux routes qu'ont suivies les invasions, au nord et au sud de la chaîne centrale, s'est conservée une école spéciale de *bijouterie* traditionnelle, datant de l'antiquité la plus reculée. Même travail de patience, même finesse dans certains détails, même mépris des moyens mécaniques par lesquels on obtient les résultats géométriquement exacts de la *bijouterie* moderne. Or, c'est là justement ce qui imprime aux bijoux étrusques un cachet tout particulier : leur charme consiste bien plutôt dans l'inspiration de l'artiste que dans la froide et régulière exécution de l'ouvrier. « Les imperfections même et les oublis volontaires de quelques parties, dit M. Castellani, conservent constamment au travail de la joaillerie chez les anciens cette physionomie artistique qu'on chercherait en vain dans la plus grande partie des bijoux modernes. Reproduits avec une uniformité fatigante, ces derniers prennent une apparence de banalité qui ôte à l'art du joaillier ce caractère intime, dont l'attrait est si grand dans la *bijouterie* antique. Nous fîmes venir de Sant' Angelo in Vado quelques ouvriers auxquels nous enseignâmes l'art d'imiter les bijoux étrusques. Héritiers des procédés de patience qui leur avaient été légués par leurs pères, ces hommes réussirent mieux que tous ceux dont nous nous étions entourés jusqu'alors. Quant à la soudure, en la réduisant en limaille impalpable, en substituant au borax les arséniates comme fondants, nous obtînmes des résultats satisfaisants. Toutefois, nous sommes convaincu que les anciens ont eu quelque procédé chimique que nous ignorons, pour fixer ces méandres de petites granulations, qui courent en cordonnets sur la plupart des bijoux étrusques. En effet, malgré tous nos efforts, nous ne sommes pas arrivé à la reproduction de certaines œuvres d'une exquise finesse, auxquelles nous désespérons d'atteindre, à moins de nouvelles découvertes dans la science. » Les bijoux français n'ont pas seulement le privilége d'être à la mode, ils offrent à l'acheteur un autre avantage, celui d'être trompé le moins possible. Tous, en effet, sans exception, sont contrôlés avec le plus grand soin et poinçonnés après avoir été soumis à des épreuves sérieuses. Voici ce qu'on lit dans la loi du 19 brumaire an VI (9 novembre 1797) : Il y a trois titres légaux pour les ouvrages d'or : le premier titre est de 920 millièmes; le second, de 840 millièmes; le troisième, de 750 millièmes (ce dernier est le plus généralement adopté par la *bijouterie* d'or, parce qu'il offre plus de consistance, plus de dureté, et permet d'obtenir le plus bel éclat). Il y a, pour marquer les ouvrages d'or, trois espèces principales de poinçons : 1° celui du fabricant; 2° celui du titre; 3° celui du bureau de garantie ou contrôle. En outre, il y a deux petits poinçons, l'un pour les ouvrages d'or, l'autre pour les ouvrages d'argent, quand ces ouvrages se trouvent trop petits pour recevoir l'empreinte des trois poinçons précédents. Le poinçon pour les gros bijoux d'or, et qui sert pour les trois titres différents, représente une tête de médecin grec; pour les chaînes d'or, le poinçon représente une tête de rhinocéros; pour les petits bijoux d'or, il représente une tête d'aigle à Paris, et une tête de cheval dans les départements; pour l'horlogerie d'or, le poinçon représente une tête de chimère.

Dans toutes les grandes villes de France, il y a un bureau de garantie des matières d'or et d'argent. Les fabricants sont tenus, sous peine d'amende, d'envoyer toutes les pièces de leur fabrication à ce bureau, et ces pièces, quelque petites qu'elles soient, doivent être marquées du poinçon du fabricant. Ce poinçon, outre les initiales du nom, porte souvent un attribut ayant quelque rapport avec ce nom : supposons, par exemple, que le fabricant se nomme Durosier, l'attribut figuratif de son poinçon pourra être une rose. Le bureau de garantie est tenu par un essayeur ou toucheur. Celui-ci frotte la pièce de *bijouterie* sur une pierre de touche; ensuite, il prend une étoile de comparaison, formée de petits morceaux d'or qui sont tous au titre légal; il frotte l'un de ces morceaux à côté de la trace qu'a laissée la pièce du fabricant; puis il passe une goutte d'eau-forte sur les deux empreintes, et s'assure si l'une ne s'efface pas plus promptement que l'autre. Indépendamment de ce premier essai, il coupe une petite parcelle du bijou qui lui est présenté, ou, avec un outil tranchant et aigu, il détache quelques copeaux d'or, pour les fondre à la lampe, à l'aide du chalumeau, sur un morceau de charbon, et en former une grenaille qu'il aplatit ensuite sur l'enclume avec un marteau; puis il soumet de nouveau ce fragment d'or à l'opération de la touche. Après cette double épreuve, la pièce passe dans les mains du marqueur, qui y imprime la marque de garantie, appelée techniquement *contrôle*, à l'endroit le plus visible, autant que le permet la forme de l'objet. Si les bijoux présentés se trouvent au-dessous du titre légal, ce qui peut arriver sans que le fabricant soit en faute, à cause des difficultés que présente la fonte, l'essayeur les coupe en morceaux, qu'il remet intégralement au bijoutier, et ces morceaux ne peuvent plus servir qu'après avoir été refondus; toute la main-d'œuvre, en ce cas, est perdue pour le fabricant. Tous les trois mois, le bureau de garantie fait faire une visite d'inspection chez les fabricants; deux contrôleurs, accompagnés du commissaire de police, se présentent pour visiter les ateliers et les magasins; ils s'assurent, par une investigation sérieuse, si tous les bijoux prêts pour la vente sont contrôlés, et prennent note de ceux qui sont encore entre les mains des ouvriers; ils examinent aussi le livre de vente, et comparent la quantité d'objets vendus avec celle des pièces présentées au contrôle. Outre toutes ces garanties, la loi du 19 brumaire an VI, que nous avons déjà citée, contient encore les dispositions suivantes : Les fabricants sont tenus d'avoir, dans l'endroit le plus apparent de leur atelier ou de leur magasin, un tableau où cette loi peut être lue par tout le monde. Il est interdit aux joailliers-bijoutiers de mêler dans le même ouvrage des pierres fausses avec des fines, sans le déclarer à l'acheteur, et cela sous peine de restituer la valeur qu'auraient eue les pierres si elles avaient été fines, et de payer en outre une amende de 300 fr. L'amende sera triple en cas de récidive, et la condamnation sera affichée dans le département, aux frais du délinquant. Quiconque aura trompé l'acheteur sur le titre des matières d'or et d'argent ou sur la nature de sa marchandise sera puni d'un emprisonnement de trois mois et d'une amende. Quiconque veut plaquer ou doubler l'or sur l'argent, sur le cuivre ou sur tout autre métal, est tenu d'en faire la déclaration à la municipalité et à l'administration des monnaies. Il peut employer l'or et l'argent dans telle proportion qu'il jugera convenable. Il est tenu de mettre, sur chacun de ses ouvrages, son poinçon particulier, qui a dû être déterminé par l'Administration des monnaies. Il ajoutera à l'empreinte de ce poinçon celle des chiffres indicatifs de la quantité d'or ou d'argent contenue dans l'ouvrage, et le mot *doublé* y sera empreint d'une manière très-apparente.

Outre le bureau de garantie (hôtel des Monnaies), il y a, à Paris, treize essayeurs du commerce pour les matières d'or et d'argent. Ces essayeurs sont assermentés. Lorsqu'un fabricant ou un marchand veut connaître le titre de l'or et de l'argent qu'il a en lingots ou en bijoux, il les porte chez un essayeur, qui en fait l'essai par les mêmes procédés que nous avons décrits pour le bureau de garantie. Le droit à payer est de 1 fr. 25 pour l'or, et de 1 fr. 50 quand il y a de l'argent mêlé à l'or. On peut même faire essayer des cendres dans lesquelles on suppose qu'il y a une certaine quantité d'or et d'argent.

L'or pur, sortant du creuset de l'affineur, ne peut, qu'à de rares exceptions près, servir à la fabrication des bijoux, parce qu'il n'a point la consistance nécessaire. La première opération que doit faire le bijoutier, c'est donc de fondre cet or pour y mêler la quantité d'alliage qui le rendra propre à être mis en œuvre. Mais cette application est difficile; elle exige des connaissances chimiques et beaucoup d'expérience. C'est presque toujours le fabricant lui-même qui se charge de la fonte de l'or, ou un ouvrier très-habile, dont ce travail est la spécialité. Si l'or en fusion n'est pas bien mêlé dans le creuset; s'il n'est pas entièrement purgé des substances étrangères qui peuvent réagir sur lui d'une manière fâcheuse; s'il est coulé trop chaud ou trop froid, c'est une matière dont les molécules ne sont pas liées, qui s'écrase comme du verre sous le marteau et sous le laminoir : les bijoux que l'on fabriquerait avec cet or ne pourraient supporter le polissage et seraient probablement cassés au contrôle, car ils n'auraient presque jamais le titre voulu.

— *Branches diverses de la bijouterie.* L'art du bijoutier se divise en plusieurs branches, dont chacune se subdivise ensuite en diverses spécialités. Il y a d'abord les joailliers qui fabriquent les bijoux où doivent être enchâssés ou sertis des diamants et d'autres pierres fines. On appelle *fantaisistes* ceux qui créent de nouvelles formes pour tous les bijoux soumis aux caprices de la mode : cette spécialité exige une grande habileté de main et une finesse de goût capable, non-seulement de juger ce qui plaît aujourd'hui, mais encore ce qui plaira demain à tout le monde. Certains bijoutiers font les bijoux pleins, tels que les alliances, les porte-mousquetons, etc. Les *creusistes* font toute la *bijouterie* creuse : pendants d'oreilles, broches, bagues, boutons de chemises, croix, bracelets, etc., et parmi ces creusistes, il y a des spécialités diverses, les uns ne font que des croix, les autres des bagues, etc. Le grand principe de la division du travail n'est pas moins appliqué dans la *bijouterie* que dans toutes nos autres industries. La *bijouterie* creuse, une des branches les plus importantes de l'art, et celle peut-être où l'on a porté le plus loin la perfection des procédés de travail, est parvenue à fabriquer des bijoux d'un bon marché prodigieux : l'estampage en matrices, l'emploi du découpoir et d'une foule d'outils ingénieusement perfectionnés diminuent singulièrement la difficulté du travail; l'ouvrier n'est pas pour cela dispensé d'être habile, mais les bons ouvriers sont devenus bien moins rares qu'ils ne l'étaient autrefois. On donne le nom spécial de *chaînistes* à ceux qui fabriquent les chaînes de toutes sortes, celles qu'on attache aux gilets, celles qu'on porte en sautoir, autour du cou, etc. Ce travail est très-fatigant pour les yeux, et l'on voit souvent les ouvriers de cette spécialité perdre la vue de bonne heure; car il y a des chaînes d'or qui ne sont pas plus grosses qu'une ficelle ordinaire et dans lesquelles il entre plus de mille mailles pour former une longueur d'un pouce, c'est-à-dire moins de 3 centimètres; il est aisé de concevoir combien la vue doit se fatiguer promptement, quand elle est constamment fixée sur un fil si fin dont elle doit suivre minutieusement tous les contours pour en assurer la parfaite régularité. Les fabricants de bijoux d'or, à Paris, sont au nombre de 881; on y compte 826 marchands en boutique (orfévres, joailliers, bijoutiers), et, de plus, 77 marchands de diamants et de pierres fines.

La *bijouterie* en doublé d'or est une branche distincte qui a aussi son importance. Elle ne date guère que du premier empire. On fit d'abord usage du doublé or sur or, c'est-à-dire qu'on employait de l'or à 750 millièmes, auquel on donnait pour doublure un autre or, plus bas en titre. Mais ce procédé fut bientôt abandonné, parce que les produits ainsi obtenus étaient trop chers et offraient peu de sûreté pour l'acheteur. Aujourd'hui, on donne à l'or pour doublure du cuivre ou du chrysocale. Pour faire le doublé d'or, on prend une plaque mince d'or à 750 millièmes; on la place sur une plaque de cuivre de même dimension, un peu plus épaisse qu'une pièce de 10 centimes de notre monnaie; au moyen de petites feuilles de tôle frottées d'ail ou de blanc d'Espagne, on réunit une dizaine de ces plaques doubles; on les expose, dans un fourneau, à une température élevée et on les fait rougir; lorsqu'elles sont arrivées au degré de chaleur convenable, on les retire du fourneau et on les met immédiatement sous une presse ou sous un balancier, pour les soumettre à une forte pression. Par ce brasement combiné

des deux métaux et par la pression au rouge qui leur est donnée, chacune des plaques doubles ne forme plus qu'un seul métal, qui est le doublé proprement dit. Ces plaques de doublé ont une force de cohésion telle que, d'une épaisseur qui d'abord égalait à peu près 2 millimètres et demi, on peut les amener, sous le laminoir, à la minceur du papier à lettres le plus fin. La fabrication des bijoux en doublé d'or ou en or doublé a atteint un degré de perfection qui sera difficilement dépassé; elle embrasse tous les genres de bijoux, et ses produits ont presque autant d'éclat que ceux de la *bijouterie* en or. On compte à Paris 154 fabricants de bijoux en or doublé, parmi lesquels se trouvent compris les garnisseurs, qui ont pour spécialité les pommes de cannes, de cravaches, etc.

Après la *bijouterie* en doublé, on peut placer la *bijouterie* d'imitation, de chrysocale ou de cuivre doré qui vient originairement de l'Italie. Ce n'est guère que sous Louis XIV que l'on commença à porter des bijoux de cuivre doré en même temps que des pierres fausses. A cette époque, les diamants étant devenus un objet indispensable de parure pour les classes riches, les actrices qui figuraient aux spectacles de la cour se crurent obligées de copier ce luxe éblouissant, et elles se couvrirent de pierres fausses qui imitaient plus ou moins bien les pierres fines : nous possédons aujourd'hui le strass, pierre qui a presque l'éclat du diamant et qui a pris le nom de son inventeur; nous avons aussi le brillant de Paris, qui est encore une imitation plus parfaite du véritable diamant. L'usage de porter des pierres fausses a amené celui des bijoux faux ou d'imitation, dont la fabrication a acquis de nos jours une importance considérable. Loin d'être un obstacle aux progrès de la véritable *bijouterie*, cette fabrication a été pour elle un véritable stimulant. Les bijoux sont devenus un besoin universel, du moment où il y a eu des bijoux pour toutes les bourses : et les bijoutiers en or ont dû redoubler d'efforts pour inventer des formes de plus en plus élégantes, lorsqu'ils voyaient leurs plus beaux produits devenus bientôt vulgaires par les copies parfaitement imitées qu'on en répandait à profusion dans les classes les moins favorisées de la fortune. Souvent même il est arrivé que de simples bijoux dorés surpassaient en élégance les bijoux d'or, et la vraie *bijouterie*, se piquant d'honneur, ne tardait pas à se relever par des créations nouvelles. La *bijouterie* dorée compte, à Paris, 428 fabricants auxquels on peut en joindre 52 qui travaillent en bronze doré, qui montent des nécessaires, des albums, des garnitures de cheminées, etc.

Tous les bijoux qui se fabriquent en or, en doublé ou en cuivre doré peuvent aussi se faire en argent blanc ou bruni et en argent doré. La *bijouterie* d'argent comprend un genre spécial connu sous le nom de *petite partie d'argent;* sans rentrer dans l'orfévrerie, elle fait des ouvrages qui ne sont pas destinés à la parure proprement dite : des tabatières, des hochets, des boucles, des ressorts de sacs et de bourses, des agrafes, etc. Il y a, pour les ouvrages d'argent, deux titres légaux : le premier est à 950 millièmes, et le second à 800 millièmes. Chacun de ces titres est marqué au moyen d'un poinçon portant une tête de Minerve, avec le numéro 1 ou 2 selon le degré de pureté de l'argent. Il y a à Paris 141 fabricants de bijoux d'argent, qui peuvent être ainsi répartis : 97 font tout ce qui concerne la parure proprement dite; 33 font l'article de religion (croix, chapelets); 11 ont la spécialité des ordres français et étrangers; les croix d'honneur, crachats, étoiles, symboles maçonniques, etc., sortent de leurs ateliers.

Dans ces dernières années, deux nouveaux métaux sont venus se placer à côté de l'or et de l'argent : l'aluminium, blanc comme l'argent, mais beaucoup plus léger, et le bronze d'aluminium, presque aussi brillant que l'or. Mais ces deux industries ne font que de naître, et l'avenir seul peut nous apprendre à quels développements elles sont destinées.

La *bijouterie* d'acier a été en faveur pendant assez longtemps. Par sa dureté, l'acier est susceptible d'un beau poli, qui lui donne beaucoup d'éclat, sans toutefois lui permettre d'égaler celui des métaux plus précieux. Les bijoux d'acier offrent aussi l'avantage d'une grande solidité; ils durent plus longtemps que les autres bijoux, mais cette longue durée n'a peut-être pas une bien grande importance lorsqu'il s'agit d'objets de parure soumis aux changements si rapides de la mode. La matière employée est tantôt du fer malléable dont on acière la surface par une trempe en paquet, tantôt de l'acier qu'on adoucit en le maintenant au rouge au milieu de la limaille de fer et qu'on durcit de nouveau par cémentation après le travail. Des laminoirs, portant en creux l'empreinte des reliefs qu'on veut obtenir, ou des matrices d'acier trempé servent à travailler cette matière; on ébarbe ensuite, on termine chaque pièce à la lime ou à la meule; on soude par la brasure, ou bien on emploie les assemblages à rivets. Pour polir, on emploie l'émeri et le rouge d'Angleterre appliqués sur des meules de bois ou d'étain pour les parties saillantes, et au moyen de brosses rudes pour les parties creuses; cependant, on remplace quelquefois ce polissage par des moyens mécaniques semblables à ceux qui sont appliqués dans la fabrication des aiguilles. En 1855, Paris ne possédait que 42 fabricants de bijoux d'acier; en 1865, le nombre s'en est élevé à 97.

Nous devons encore parler de la *bijouterie* d'écaille et de celle d'ivoire. L'écaille a longtemps servi presque uniquement à faire des peignes; on en fait aujourd'hui toutes sortes d'objets pour la parure, et il en est de même de l'ivoire. L'art d'incruster l'or et l'argent sur l'écaille est ancien, parce que cette substance peut aisément supporter un assez haut degré de chaleur et de pression; quant à l'ivoire, c'est seulement depuis quelques années qu'un jeune artiste, graveur sur métaux, a trouvé l'ingénieux procédé qui permet de le soumettre à une véritable incrustation, ainsi que la nacre : jusque-là, on ne savait que plaquer sur l'ivoire des filets d'or ou d'argent formant toujours saillie. La *bijouterie* d'écaille ne comptait, il y a une dizaine d'années, que cinq ou six fabricants; on peut aujourd'hui en porter le nombre à 42.

Les idées lugubres qu'inspirent la mort sembleraient devoir repousser tout désir de parure; il existe pourtant une *bijouterie* de deuil, quoique ces deux mots offrent une de ces contradictions dont le cœur humain offre tant d'exemples. Nous sommes loin du temps où, pour témoigner sa douleur, on se croyait obligé de déchirer ses habits et de se couvrir de cendres; ce sont des robes neuves qu'il faut à nos veuves, et, si la couleur en est sombre, l'étoffe n'en est pas moins très-précieuse; au lieu de cendres, il leur faut, pour orner leur tête, des bijoux de couleur sombre encore, mais toujours fort chers et toujours choisis de manière à faire ressortir les grâces d'un visage dont la douleur peut éloigner pour quelque temps le sourire, mais sans défigurer des traits qu'on n'a pas du tout envie de cacher à tous les regards. 58 fabricants ont, à Paris, la spécialité des bijoux de deuil. Nous pouvons y ajouter 23 fabricants d'ouvrages en cheveux; car la plupart de ces ouvrages ont pour objet la conservation des seules reliques corporelles qu'on puisse porter sur soi pour perpétuer le souvenir de ceux qui nous ont été enlevés par la mort.

— *Ouvriers en bijouterie*. Dans la classe si nombreuse des travailleurs, c'est-à-dire des hommes qui ne doivent rien à la fortune et qui sont obligés de gagner chaque jour par un travail manuel le pain qui doit les nourrir, les ouvriers bijoutiers ont toujours joui d'une certaine considération, qui n'est pas due seulement à la difficulté de leur art, à l'habileté de main qu'il exige, mais encore et surtout à leur réputation de probité généralement reconnue. S'ils n'étaient pas probes, ils succomberaient nécessairement aux tentations que le maniement journalier des matières les plus précieuses rendrait pour ainsi dire continuelles, et ils seraient chassés honteusement d'une profession qui ne peut être exercée qu'à la condition d'être honnête. Cette profession peut sembler moins utile que celle des maçons, des charpentiers, des cordonniers, des pâtres, des bouviers; mais on ne peut nier qu'elle rapproche l'ouvrier des classes supérieures en lui inspirant le goût du beau, et en le mettant en contact plus ou moins direct avec les personnes chez qui l'éducation et la pratique de la vie ont développé les facultés de l'âme, en restreignant les grossiers appétits de la matière. Nous n'avons pas besoin de dire que toutes les branches dans lesquelles se divise la *bijouterie* constituent pour les ouvriers autant de genres différents de travaux, et que chacun de ces genres exige un apprentissage particulier. Généralement les apprentis restent cinq ans chez leur maître; ils ne sont reçus qu'après quinze jours ou un mois d'essai, et si le maître juge qu'ils sont en état d'apprendre le métier, il se charge souvent de les nourrir et de les coucher pendant le temps de l'apprentissage. Sous la Restauration et sous Louis-Philippe, la journée de l'ouvrier était de onze heures et demie pleines. En été, il venait à 6 heures, déjeunait à l'atelier à 10 h. (une demi-heure lui était accordée pour ce repas); de 4 à 5 heures il quittait l'atelier pour aller dîner et revenait travailler jusqu'à 7 heures. En hiver, la journée commençait à 8 heures du matin et ne finissait qu'à 9 heures du soir. Dans les moments de presse, l'ouvrier donnait une heure ou deux de son temps en plus; mais ces heures lui étaient payées sur le même pied que celles de la journée. Depuis la révolution de 1848, la journée n'est plus que de 10 heures; les ouvriers ne déjeunent plus à l'atelier, et ils ont une heure entière pour le repas du matin, qui se fait généralement à 11 h. Leur santé y gagne, elle y gagnerait surtout s'ils pouvaient aller prendre leurs repas dans un lieu aéré; car l'air de l'atelier est saturé de vapeurs malsaines provenant des substances employées pour le traitement de l'or, et l'ouvrier qui reste toujours assis n'a pas assez de mouvement pour entretenir la vigueur de ses organes : aussi, la plupart d'entre eux sont aisément reconnaissables par la pâleur du visage et la faiblesse de leur complexion. En moyenne, on peut évaluer à 4 fr. 50 cent. la journée des simples ouvriers bijoutiers en or; il y en a 3,000 environ dans la capitale, outre 400 polisseuses. Leur corporation avait autrefois ses prérogatives et ses fêtes symboliques, celle, par exemple, de la réception de l'ouvrier qui venait de terminer son temps d'apprentissage : ce jour-là, on attachait à sa boutonnière une patte de lièvre et une paire de petites pinces appelées *brucelles;* on le promenait en triomphe, et tout se terminait par un joyeux banquet. De toutes ces coutumes, qui sont tombées avec les corporations, il ne reste plus guère que celle du *pâté de veille*, ainsi nommé parce qu'on y mange un énorme pâté le jour de la fête de saint Cloud, et qu'à partir de ce moment les veillées commencent dans tous les ateliers de *bijouterie* pour ne finir qu'au jour de Pâques de l'année suivante; mais cette dernière coutume elle-même est loin d'être observée partout.

Les ouvriers en doublé d'or peuvent être assimilés presque entièrement à ceux qui travaillent sur l'or, sauf qu'ils gagnent un peu moins depuis que le travail est devenu plus facile et plus rapide par l'emploi des matrices d'acier poli, des outils à découper, des laminoirs à cannelures et d'une foule d'autres machines que l'on perfectionne chaque jour. Les ouvriers attachés à cette branche de la *bijouterie* sont au nombre d'environ 1,200 avec 760 polisseuses.

Il y a trois classes d'ouvriers bijoutiers en cuivre doré : les *blantiers*, les *monteurs* et les *façonniers*, qui travaillent en blanc chez eux pour le compte des fabricants. Les monteurs sont ceux qui gagnent le plus; la journée des plus habiles peut produire jusqu'à 7 fr.; elle est en moyenne de 6 fr.; celle des blantiers est de 5 fr. Autrefois, la journée de ces ouvriers ne dépassait pas en moyenne 3 fr. 50 cent. Ce progrès tient à l'extension extraordinaire qu'a prise la vente des bijoux faux, dans une classe à laquelle ce luxe était toujours resté inconnu, tant que les bijoux n'étaient pas descendus à un prix abordable pour elle. Paris compte plus de 3,000 ouvriers dans cette branche, qui occupe, en outre, environ 400 brunisseuses; car le cuivre ne se polit pas, on le dore et ensuite on le brunit. Les cinq années d'apprentissage sont ordinairement réduites à quatre, toutes les autres conditions restant d'ailleurs les mêmes.

Dans la *bijouterie* d'acier, les ouvriers se divisent en blantiers, qui soudent et préparent les carcasses; en riveurs, qui couvrent ces carcasses de petites pointes à facettes d'acier poli, et en monteurs, qui assemblent toutes les pièces : leur journée est payée comme celle des bijoutiers en cuivre, et ils sont au nombre de 1,500.

Nous ne connaissons pas exactement le nombre des ouvriers bijoutiers employés à travailler l'écaille, l'ivoire, la nacre; tout ce que nous pouvons dire, c'est que le prix de leur journée est à peu près le même que pour la *bijouterie* en cuivre doré. Ceux qui font les bijoux de deuil se partagent en deux classes : les blantiers et les monteurs; les blantiers ne font guère que préparer des carcasses de cuivre noirci ou de fer; ce sont presque toujours des femmes qui sont chargées de la monture, et leur travail consiste presque uniquement à assembler des pièces qu'elles collent avec de la cire noire sur les carcasses préparées par les blantiers. On peut, dans cette partie, compter 400 ouvriers et 500 monteuses.

A toutes ces catégories d'ouvriers, il faut encore ajouter, comme exerçant une profession qui se rattache essentiellement à la *bijouterie*, 103 estampeurs, 332 graveurs, ciseleurs et guillocheurs, qui travaillent chez eux et occupent des ouvriers plus ou moins nombreux, 97 graveurs sur pierres fines, camées et mosaïques, et enfin 23 laveurs de cendres.

Ces derniers nous amènent naturellement à parler du soin avec lequel tous les bijoutiers cherchent à tirer parti des moindres parcelles d'or et d'argent que le travail journalier fait tomber des mains des ouvriers sous forme de poussière. Les balayures de l'atelier sont d'abord triées avec soin, brûlées ensuite sur une grille, et les cendres sont conservées précieusement. Rien ne se perd chez les fabricants de bijoux; quand les creusets ne peuvent plus servir, on les pile dans un mortier de fer, et on les lave ensuite dans une sébile de bois; cette opération s'appelle *faire le menugros*. Les eaux dans lesquelles les ouvriers lavent leurs mains sont tirées au clair, filtrées au chapeau, et leurs résidus sont séchés et brûlés comme les balayures de l'atelier. Il n'est pas jusqu'aux petits morceaux de drap dont on s'est servi pour polir les bijoux, les petites brosses même, qui ne soient conservés avec un soin extrême, pour être brûlés avec beaucoup de précautions : c'est ce qu'on appelle *faire les poncés*, *brûler les poncés*; car, lorsqu'on polit les bijoux, soit au moyen de brosses ou de morceaux de drap, soit avec de la pierre ponce en poudre ou du tripoli, on en enlève toujours une petite couche, quelque mince qu'elle soit : voilà ce qui explique la valeur réelle de ce qu'on appelle *les poncés*, qui sont toujours la partie la plus riche des cendres. Lorsque le fabricant se trouve avoir une certaine quantité de cendres (il y en a quelquefois plusieurs tonneaux), elles sont mises dans un moulin de fer par les soins du laveur de cendres. On y mêle de l'eau et du mercure, et on fait tourner le moulin pendant vingt-quatre heures, en n'en prenant qu'une petite quantité chaque fois : cette opération demande plusieurs jours. Pendant qu'on agite ainsi les cendres, il arrive que le mercure absorbe la quantité d'or et d'argent que les cendres contiennent. Ensuite, on fait passer tout ce mercure à travers une peau, en la pressant fortement avec les deux mains. Il ne reste donc plus, dans l'intérieur de cette peau, qu'une boule informe et qui n'est qu'un amalgame de mercure et d'or. Quand il ne reste plus de cendres, on réunit toutes les boules qu'on a obtenues et on les enferme dans une cornue de fer appropriée à cette opération. Cette cornue de fer est mise sur un fourneau, et on la dispose de manière que l'extrémité du col trempe dans un vase plein d'eau : c'est alors que se produit la séparation du mercure avec l'or : le mercure, à mesure que la cornue reçoit l'action du feu, vient se précipiter par petites quantités dans le vase où il y a de l'eau; après quoi, l'on ouvre la cornue, on en retire les matières d'or et d'argent, qui sont comme calcinées, et on les fond au creuset.

A propos des cendres, voici un fait qui, depuis bien des années, se raconte dans la *bijouterie* et qui se passa sous la Restauration : Un fabricant de *bijouterie* d'or de la rue Saint-Martin, qui occupait annuellement près de quarante ouvriers dans son atelier, un des plus importants de Paris à cette époque, avait l'habitude de ne faire laver ses cendres qu'à la fin de chaque année.

Cet homme jouissait d'une haute considération, qu'il devait à son intégrité de commerçant. On était alors dans les derniers jours de décembre, époque à laquelle avait lieu ordinairement le fameux lavage des cendres. Quelques mois auparavant, Françoise, jeune Bourguignonne robuste et d'excellente volonté, avait quitté son village pour venir chez le commerçant en qualité de servante. La veille du premier de l'an, les ateliers furent fermés dès quatre heures du soir, et tous les ouvriers eurent congé jusqu'au surlendemain. Quant au fabricant et à sa femme, depuis leur mariage ils avaient l'habitude d'aller célébrer cet anniversaire chez leurs parents, qui demeuraient à la campagne. Au moment du départ, la dame dit à Françoise : « Ma fille, vous allez être ici la maîtresse pendant deux jours, et je m'en rapporte à votre activité pour que la maison soit nettoyée de fond en comble. — Oh! soyez tranquille, madame, vous pouvez compter que tout sera net à votre retour. » Les maîtres étaient à peine partis que voilà Françoise qui se met à la besogne. Elle fait d'abord les appartements; puis ce fut le tour de la cuisine, où bientôt fourneaux et casseroles brillèrent d'un éclat sans pareil. « Voyons, se dit Françoise en se croisant les bras, que peut-il me rester encore à faire? » Et la voilà parcourant les ateliers, balayant, frottant et mettant tout en ordre. Au fond, elle avise un cabinet qui ne prenait jour que sur une allée obscure, et Françoise recule épouvantée en voyant un tas de cendres capable de remplir plusieurs tonneaux. « Ah ben! s'écria-t-elle, j'allions en faire de belles! et qu'est-ce que ma maîtresse m'aurait dit à son retour? » Et Françoise n'a plus de repos que toutes les cendres ne soient dans la rue. La pauvre fille y passa une partie de la nuit. Puis, se livrant au repos, elle s'endormit de ce paisible sommeil qui est le partage d'une conscience tranquille. Le lundi matin, le maître était de retour, les ateliers étaient ouverts, et la lime et le marteau résonnaient à qui mieux mieux. Tout à coup le bijoutier dit à sa femme : « C'est aujourd'hui que l'on va s'occuper du grand lavage annuel; dans huit jours tombe la fameuse traite de 15,000 fr. que nous avons à payer; mais comme les poncés vont en donner au moins 20,000, c'est 5,000 qui resteront pour que tu puisses enfin te payer les meubles de bois de rose et cette parure après lesquels tu soupires depuis si longtemps. » C'était son cadeau d'étrennes. Cela dit, il se rend tout joyeux et en se frottant les mains dans le cabinet aux cendres, dans le jardin des Hespérides. Il faut renoncer à peindre son étonnement, sa stupéfaction en contemplant le nettoyage de la trop zélée Françoise. Ne pouvant en croire ses yeux, il appelle la servante, qui arrive avec son visage toujours souriant. « Vous avez nettoyé ici hier, lui dit-il; où avez-vous donc mis toutes les cendres qui remplissaient ce réduit? — Mais, monsieur, j'ai nettoyé et jeté tout dans la rue, répond imperturbablement la naïve servante. — Malheureuse! s'écrie le fabricant dans le paroxysme de la colère, vous m'avez ruiné. » Et, hors de lui, il se précipite sur la pauvre fille, qu'il aurait mise en piteux état sans l'intervention des ouvriers qui étaient accourus au bruit. L'infortuné bijoutier se mit au lit, et l'on craignit un moment une congestion cérébrale. Toutefois, comme il avait un esprit droit, il comprit qu'il était le premier coupable, et que la pauvre Françoise, tout à fait étrangère aux petits détails de ce métier spécial, n'avait péché que par un excès de zèle et de propreté. Elle resta à la maison, et ses maîtres n'eurent qu'à se louer de leur généreuse résolution; car, trois années plus tard, cette brave fille était assez heureuse pour sauver, au péril de ses jours, la vie à l'enfant de ses maîtres, charmante petite fille de cinq ans qui était sur le point de se noyer. Ce fut le fabricant, à son tour, qui lui dut de la reconnaissance. Françoise s'était acquittée en un seul jour, et, à partir de ce moment, elle fut considérée comme faisant partie de la famille.

BIJOUTIER, IÈRE s. (bi-jou-tié, iè-re — rad. *bijou*). Celui ou celle qui fait ou vend des bijoux : *A peine ai-je écrit une ligne, que je suis interrompu par ma marchande de modes et mon* BIJOUTIER. (Etienne.)

— Argot. Marchand d'arlequins, cette marchandise étant, par antiphrase, comparée à des bijoux. ‖ *Bijoutier en cuir*, Savetier, par une intention plaisante du même genre.

— **Encycl.** V. BIJOUTERIE.

BIJUGAS (îles). V. BISSAGOS.

BIJUGUÉ, ÉE adj. (bi-ju-ghé — de *bi* et *jugué*). Bot. Se dit des feuilles composées, qui présentent deux paires de folioles, comme celles des gesses.

— Minér. Se dit d'un cristal dont les décroissements naissent deux à deux sur les bords et sur les angles.

BIKANIR. V. BICANÈRE.

BIKH, nom donné par la mythologie indienne au poison bu par Siva. Les sectateurs de ce dieu disent qu'il le fit par dévouement pour sauver les autres dieux; c'est depuis ce temps qu'il prit cette couleur bleue, si caractéristique, qui lui valut le nom de *Nilakantha* (celui qui a la peau bleue). Mais, suivant les légendes conservées par les sectateurs de Vichnou, Siva aurait subi cette étrange coloration pour un motif moins honorable : c'est la jalousie qu'il éprouvait de voir Vichnou posséder Lakschmi qui aurait déterminé chez lui cette modification bizarre.

BIKHAM (George), graveur anglais. V. BICKHAM.

BIKKIE s. f. (bik-kî — de *Bikk*, nom pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, formé aux dépens des portlandies, et comprenant une seule espèce, qui croît aux Moluques.

BILA, petite rivière de l'empire d'Autriche, en Bohême; prend sa source au versant méridional de l'Erzegebirze, passe à Bru et se jette dans l'Elbe par la rive gauche, après un cours de 48 kil.

BILABIÉ, ÉE adj. (bi-la-bi-é — de *bi* et de *labié*). Bot. Se dit des corolles ou des calices qui sont divisés en deux, de manière à figurer deux lèvres, comme dans les familles des acanthacées, des labiées, etc. On écrit aussi 2-LABIÉ.

BILABRELLE s. f. (bi-la-brè-le — du lat. *bis*, deux fois, *labrella*, petite lèvre). Bot. Syn. de *bonatée*.

BILALLO s. m. (bi-lal-lo). Mar. Grand bateau de passage de Manille à Cavite, ayant une vaste cabane, et gréé de deux mâts avec voiles à antennes.

BILAMELLÉ, ÉE adj. (bi-la-mèl-lé — du lat. *bis*, deux fois, *lamella*, lamelle). Bot. Se dit des organes qui présentent deux lamelles, comme le stigmate des mimules.

BILAN s. m. (bi-lan — du lat. *bilanx*, balance). Comm. Résumé succinct de l'état d'une maison de commerce; balance de son actif et de son passif : *Cette maison a fait son* BILAN. *Le* BILAN *de cette maison accuse des pertes énormes.* ‖ Se disait autrefois d'un petit livre sur lequel les marchands lyonnais mentionnaient ce qu'ils devaient et ce qui leur était dû.

— Par ext. Faillite, parce que la loi exige du failli le dépôt de son bilan : *On ne vit jamais tant de* BILANS *qu'en l'an XI.* (Sallentin.) *Le* BILAN *est un jeu à la mode, un nouveau genre de spéculation, une nouvelle manière de faire fortune.* (Sallentin.)

— *Déposer son bilan*, Se déclarer en faillite, en déposant la balance de son actif et de son passif au tribunal de commerce.

— Par anal. Solde d'un compte ou d'un inventaire.

— Fig. Résumé d'une situation : *Banqueroute ou augmentation d'impôts, voilà la conclusion nécessaire du* BILAN *de notre situation sociale. Agitation extrême dans le monde politique et financier, alternatives de craintes et d'espérances, tel est, en deux mots, le* BILAN *de la semaine passée.* (Journ.)

— **Encycl.** Droit comm. Enumérer en détail toutes les valeurs qui composent l'actif d'un commerçant ou d'une entreprise financière, établir le compte exact des dettes et de toutes les charges qui constituent le passif, et faire la balance de l'actif et du passif, voilà ce qu'on appelle dresser un *bilan*. L'article 439 du Code de commerce impose à tout commerçant qui cesse ses payements d'en faire la déclaration au greffe du tribunal de commerce et d'y déposer son *bilan*, daté et signé de lui, et ce bilan doit contenir l'évaluation et l'énumération de ses biens mobiliers ou immobiliers, l'état de ses dettes, de ses créances, de ses profits et pertes, à moins que des empêchements qui doivent être indiqués ne rendent impossible, à ce moment, le relèvement des comptes. A défaut d'accomplir ces formalités, le failli peut être déclaré banqueroutier simple, et il devra être incarcéré en vertu du jugement qui déclare la faillite (art. 456 et 586 du Code de commerce.) V. FAILLITE.

— Econ. comm. et financ. Plusieurs institutions de crédit sont obligées de publier leur *bilan*, c'est-à-dire leur état de situation actuelle à des époques données. Ainsi, la Banque de France et le Crédit foncier font cette publication toutes les semaines; le Comptoir d'escompte, le Crédit industriel, la Société des dépôts et comptes courants la font tous les mois. Le Crédit mobilier avait pris, en se constituant, l'engagement de faire connaître sa situation tous les six mois. Depuis douze ans, cette publication n'a été faite par lui, à l'époque voulue, qu'une seule fois, au commencement de janvier, pour l'exercice 1864. Le *bilan* d'une institution de crédit doit, pour être sincère, donner l'indication nette et précise des résultats de chacune des opérations que cette institution est autorisée à faire. En se reportant aux statuts, on devra pouvoir trouver l'explication de chacun des chiffres donnés. La Banque de France est au nombre des rares établissements qui donnent, à cet égard, pleine satisfaction au public.

BILANCE s. f. (bi-lan-se — lat. *bilanx*, même sens). Balance. ‖ Bilan. ‖ Vieux mot.

BILATÉRAL, ALE adj. (bi-la-té-ral — de *bi* et *latéral*). Qui a deux côtés.

— Fig. Qui a deux aspects, deux faces, deux points de vue : *En littérature, chaque idée a son envers et son endroit; et personne ne peut prendre sur lui d'affirmer quel est l'envers : tout est* BILATÉRAL *dans le domaine de la pensée.* (Balz.)

— Hist. nat. Qui peut être séparé, par un plan médian, en deux sections symétriques : *Chez tous les autres chilopodes, les stigmates sont* BILATÉRAUX. (Walcken.)

— Jurispr. Qui engage les deux parties, réciproque : *Contrat* BILATÉRAL. *Obligation* BILATÉRALE. *La vente est un contrat* BILATÉRAL. *Gaudissart était Normand, et il n'y avait jamais pour lui d'engagement qui ne dût être* BILATÉRAL. (Balz.) *L'union contractée entre la France et l'empereur est un contrat* BILATÉRAL, *entraînant obligation réciproque et susceptible de divorce.* (Guéroult.) ‖ Fig. Dans le même sens : *La justice n'est pas* BILATÉRALE; *la défense, qui n'a ni espion, ni police, ne dispose pas, en faveur de ses clients, de la puissance sociale.* (Balz.) *Toute œuvre comique est nécessairement* BILATÉRALE; *l'écrivain, ce grand rapporteur de procès, doit mettre les adversaires face à face.* (Balz.)

— **Syn.** Synallagmatique.

— **Antonyme.** Unilatéral.

BILATÉRALEMENT adv. (bi-la-té-ra-le-man — rad. *bilatéral*). De chaque côté : *La carapace est souvent ailée* BILATÉRALEMENT. (Walcken.)

BILBAO, ville d'Espagne, ch.-l. de la province de Biscaye, à 290 kil. N.-E. de Madrid, sur la rive droite de l'Ansa, et à 8 kil. de l'embouchure de cette rivière dans le golfe de Gascogne; 15,500 hab. Ville riche et florissante, siége des autorités civiles et militaires de la province et d'un tribunal de commerce; consulats des principales puissances européennes; collége général de la Biscaye, école de dessin et de mathématiques. Industrie très-active : fabriques de toiles à voile, ancres, papier, cristaux, tabac et poterie; arsenal de construction navale. Le port, qui est à l'embouchure de l'Ansa, est très-fréquenté et facilite un grand commerce d'exportation, dont les principaux objets sont : les grains, les fruits, les fers et les laines. On remarque à Bilbao : l'hôtel de ville; un pont en bois d'une seule arche, dont l'élévation permet aux vaisseaux de remonter l'Ansa avec leurs voiles déployées; la cathédrale, antérieure à la fondation de la ville, et réédifiée en 1404, elle est dédiée à saint Jacques et de style gothique, mais gâtée à l'intérieur par les constructions modernes du chœur, le mauvais goût des tribunes et les proportions exagérées des orgues; l'église de la *Nuestra Senora de Begona*, et la sacristie, qui renferme de beaux tableaux; la Miséricorde; l'hôpital civil; le cimetière, qui est fort curieux; la place Neuvel; les promenades de l'Arsenal et du Campo Volantin, etc.

BILBILIS, une des principales villes des Celtibériens de l'Espagne Tarraconaise; elle venait immédiatement après la florissante cité de Segobriga. Son nom nous a été transmis sous les différentes formes de *Bilbilis*, *Bilbis* et *Belbili*. C'est là que naquit le célèbre poëte Martial, qui parle souvent, dans ses vers, de sa ville natale. La ville était située sur une hauteur, au pied de laquelle passait la rivière Salo, dont les eaux étaient renommées pour donner une excellente trempe à l'acier; aussi Bilbilis était-elle le siége d'une manufacture d'armes justement réputée. Non loin de là étaient situés des bains connus sous le nom de *Aquæ Bilbilianæ*. Sous l'empire, elle fut érigée en municipe, et reçut le surnom si fréquent d'*Augusta*. C'est aux environs de Bilbilis que se trouvait le théâtre de la lutte acharnée que soutint Sertorius contre Métellus. Bilbilis battait monnaie, et l'on a retrouvé sur son emplacement plusieurs pièces datant des règnes d'Auguste, de Tibère et de Caligula, et portant à l'exergue les mots : *Bilbili*, *Bilbilis*, ou *Mun. Augusta. Bilbilis*. Elle était située sur l'emplacement actuel de Bambola, non loin de la cité appelée par les Maures *Calatayoub*, le château de Job, et bâtie, en grande partie, de ses ruines.

Nous avons dit que Martial parle souvent, dans ses vers, de sa chère Bilbilis. Voici la traduction d'un passage où éclate l'amour qu'il portait à son pays natal :

« O Lucius, écrit-il à un poëte, son compatriote et son ami, ne permettons pas que notre vieux Ibère (l'Ebre) et notre Tage soient moins illustres que les contrées d'Italie. Laissons les autres vanter Thèbes, Mycènes et Rhodes. Nous, fils des Celtibères, nous ne rougirons pas de chanter dans nos vers ces noms, quoique barbares, de Bilbilis, où se prépare le métal propre aux armes; du Salon, dont les eaux donnent la trempe à l'acier; de Testilis, de Rixancar, de Choros, du Pétéron, fameux par ses jardins et par ses arbustes; de Molène, dont les habitants manient la lance avec tant d'adresse. Nous chanterons aussi le lac de Targa, Pétusie et Vétovisse, les bocages délicieux du Baradon et les fertiles campagnes du Mantinesse. Tu ris, lecteur, de tous ces noms barbares; j'aime mieux les prononcer que celui de Bitunte. » (Mart., *Epigr.*, l. VI, épigr. LV.)

Ecoutons encore le poëte lorsqu'il écrit, cette fois, de Bilbilis à Juvénal, à Juvénal son ami, qu'il a laissé à Rome. C'est après trente-cinq ans de vie tourmentée qu'il est retourné à Bilbilis, bien résolu à ne la plus quitter; il habitera les beaux jardins que Marcella, sa femme, de Bilbilis aussi, celle à qui il avait dit, dans une petite ode toute dans le génie d'Horace : « Toi seule me vaux toute la ville de Rome; » il habitera, disons-nous, les beaux jardins que lui a donnés Marcella, à Bilbilis. « Tandis que, tourmenté et inquiet, écrit-il à Juvénal (liv. XII, épigr. XVIII), tu parcours les rues tumultueuses de Rome, je me repose enfin dans ma chère ville natale; je jouis nonchalamment des agréments de la campagne à Bothroda et à Plutéa : ce sont les noms baroques de mes terres. J'y dors à mon aise, et je m'y repose enfin d'une veille de trente ans. Je n'y vois point de toge; pour me parer, on tire d'une armoire poudrée le premier vêtement venu. A mon lever, je trouve un bon feu; le chasseur m'attend, pendant que le fermier distribue l'ouvrage aux esclaves. Voilà comme je vis maintenant et comme je veux vivre jusqu'à la fin de mes jours. »

BILBOQUET s. m. (bil-bo-kè — de *bille*, boule de bois, et *bocquet*, fer de lance, en termes de blason). Jouet composé d'une boule percée d'un trou, attachée par une cordelette à une pièce amincie par l'un de ses bouts et concave par l'autre, le joueur devant enfiler la boule avec la partie amincie, après lui avoir fait décrire une courbe en l'air, ou la recevoir et la maintenir en équilibre sur la partie concave : *Un* BILBOQUET *de buis, d'ivoire. Henri III portait quelquefois à la main un* BILBOQUET, *dont il s'amusait dans les rues avec ses courtisans.* (Richelet.) *Joueur excessivement fort au* BILBOQUET, *la manie d'en jouer engendra chez le greffier une autre manie, celle de chanter ce jeu, qui fit fureur au* XVIII[e] *siècle.* (Balz.)

— Petite figure fabriquée d'une substance très-légère, et généralement de moelle de sureau, qui, au moyen d'une boule de plomb fixée dans les jambes, se met toujours debout, dans quelque position qu'on la place : *Le* BILBOQUET, *appelé aussi poussah, est un jouet qui amuse beaucoup les enfants.* ‖ Fig. Personne dont on se moque, dont on fait un jouet : *Ces petits* BILBOQUETS *de la fortune (les neveux de Mazarin) sont bien malheureux.* (Gui Patin.) *Cette idée fait de l'être pensant le* BILBOQUET *de la matière.* (Proudh.) ‖ Homme léger, sans consistance : *Ne comptez pas sur lui, c'est une girouette, un* BILBOQUET. *Polignac était un petit* BILBOQUET *qui n'avait pas le sens commun.* (St-Sim.)

— Loc. fam. *Se tenir droit comme un bilboquet*, Rester longtemps debout et immobile. ‖ *Etre toujours sur ses pieds, sur ses jambes, comme un bilboquet*, Retrouver toujours, après diverses épreuves, sa position, sa fortune, sa santé : *Je* ME RETROUVE TOUJOURS SUR MES JAMBES, COMME UN BILBOQUET. (M[me] de Coulanges.) *Je suis devenu un* BILBOQUET *à qui rien ne fait mal, et qui* SE TROUVE PARTOUT SUR SES PIEDS, *comme s'il n'avait jamais eu de goutte.* (M[me] de Coulanges.)

— Au jeu de paume, Partie de la chèvre où l'on place la balle que le paumier doit frapper.

— Typogr. Petit ouvrage de ville, comme affiches, adresses, cartes de visite, lettres de faire part, etc.

— Techn. Pièce de fer dans laquelle on ajuste le flan des monnaies. ‖ Petit morceau de bois arrondi par les deux bouts, aminci vers son milieu, et servant aux perruquiers à rouler les cheveux des perruques pour les friser. ‖ Outil employé par le doreur, pour placer l'or dans les endroits difficiles à atteindre.

— Constr. Pierre irrégulière et qui n'est bonne qu'à faire du moellon. Comme elle n'est bien stable dans aucune position, on l'a comparée au *bilboquet*, qui quitte de lui-même toutes les positions qu'on lui donne, pour reprendre la verticale.

— **Encycl.** Le *bilboquet* se compose d'une *boule* ou *bille*, de bois ou d'ivoire, percée d'un trou conique qui la traverse de part en part, et d'un *bâtonnet* de même matière, qui est pointu par un bout et muni à l'autre d'un disque plat ou creusé en forme de coupe. Les deux parties sont réunies par un cordonnet souple et solide. L'adresse du joueur consiste à tenir, avec la main droite, le bâtonnet dans une position à peu près verticale, puis, après avoir placé, avec la gauche, la boule dans une position bien perpendiculaire, à faire décrire à celle-ci une courbe calculée de telle sorte qu'elle vienne tomber et rester immobile sur le disque du bâtonnet, ou, ce qui est plus difficile, se fixer sur la pointe de ce dernier par le côté le plus large du trou. Le *bilboquet* n'est aujourd'hui qu'un jouet d'enfant; mais, à diverses époques, il a aussi servi à l'amusement des grandes personnes. « Au commencement d'août 1585, dit Pierre de l'Estoile, le roy commença de porter un *bilboquet*, dont il se jouoit par les rues; le duc d'Epernon et les autres courtisans firent le semblable, suivis de gentilshommes, pages, laquais et jeunes gens de toutes sortes, tant sont de poids et de conséquences, principalement en matière de folie, les actions et déportements des rois, princes et seigneurs. » Cette mode ridicule disparut au commencement du XVII[e] siècle. Toutefois, elle reparut au siècle suivant, et se maintint pendant plusieurs années. C'est alors que l'on vit les acteurs et les actrices jouer certains rôles des pièces de Molière, de Corneille et de Racine, un *bilboquet* à la main.

L'esprit frondeur et misanthrope de J.-J. Rousseau fait allusion au *bilboquet*, en parlant de ces conversations où l'on tue le temps à dire des choses frivoles et sans conséquence. Son opinion était que ces heures seraient aussi utilement employées, si chacun avait eu soin de se munir d'un *bilboquet* pour se livrer à cet exercice. Suivant Jean-Jacques, la médisance y aurait perdu, mais l'adresse et l'agilité de la main y auraient gagné.

BILBOQUET, principal personnage des *Saltimbanques*, pièce qui eut un long et retentissant succès, surtout à cause des nombreuses allusions auxquelles pouvait prêter le type de Bilboquet. V. SALTIMBANQUES.

BILEZA, bourg de l'empire d'Autriche (Galicie), gouvernement de Lemberg, cercle et à 28 kilom. S. de Czortkow, sur le Seret; 2,000 hab.

BILDERBECK (Louis-François, baron DE), romancier et auteur dramatique, né à Willembourg (Alsace) en 1764, mort au commencement du XIX[e] siècle. Il fut maréchal de la cour et conseiller intime de législation de Nassau-Saarbrück. Il publia divers ouvrages en allemand et d'autres en français, des pièces de théâtre, parmi lesquelles on peut citer : l'*Auberge des ruines*, mélodrame; *Augustine*, comédie; la *Petite Agathe* ou la *Sentinelle oubliée*, etc. Ses *Pièces de théâtre* ont été publiées à Leipzig (1801-1806, 2 vol. in-8°). Parmi les ouvrages allemands qu'il a traduits en français, nous citerons : le *Tableau de l'Angleterre et de l'Italie*, par Archenhotz (1788, 3 vol.); *Maurice*, roman de Schulz (1789, 2 vol.); les *Nœuds enchantés*; l'*Enthousiaste corrigé* (1802, 3 vol.), etc.

BILDERDIGK (Guillaume), poëte hollandais, né à Amsterdam en 1756, mort à Harlem en 1831. Doué d'une intelligence des plus vives et d'une facilité extraordinaire, il s'adonna à l'étude de presque toutes les parties des connaissances humaines; remporta, de 1776 à 1780, plusieurs prix dans les concours de poésie, et vint, en 1782 se fixer à La Haye pour y suivre la carrière du barreau. Lorsque l'armée française envahit la Hollande en 1795, Bilderdigk, qui était un des plus chauds partisans de la maison d'Orange, quitta ce pays, et, après avoir voyagé quelques années dans le nord de l'Allemagne, se rendit en Angleterre (1800), où il fit des cours de littérature comparée. En 1806, il regagna la Hollande. Le roi Louis-Napoléon, qui cherchait à se rendre populaire et qui avait entendu vanter le poëte, se le fit présenter, le nomma son professeur de néerlandais, membre de l'institut de Hollande, et lui donna une pension, qui assurait à Bilderdigk une vie paisible et à l'abri du besoin. Mais, quatre ans après, le roi Louis ayant abdiqué, le poëte, devenu suspect par la position qu'il avait occupée près de ce prince, perdit sa pension, se vit contraint d'abandonner Amsterdam, habita tour à tour différentes villes et termina sa vie près de Harlem, après avoir passé ses dernières années dans un état de misanthropie sombre et maladive. C'est à cet état malheureux, dû à sa vie agitée, à la perte de ses enfants, à l'exaltation de son imagination, qu'il faut attribuer ses bizarreries voisines de la folie, et ses déclamations, non-seulement contre les hommes les plus illustres de son temps, mais encore contre les améliorations de tout genre, politiques ou autres, introduites dans la société. Les compatriotes de Bilderdigk n'hésitent point à le placer à côté de Gœthe, de Schiller et de Byron. Pendant sa longue vie, il ne cessa jamais de produire, ce qui explique le nombre prodigieux de ses ouvrages; mais, s'il est vrai qu'il a publié d'excellents ouvrages, un certain nombre de ses compositions manquent de goût et d'intérêt; si on ne saurait trop le louer du grand art avec lequel il a manié une idiome aussi rebelle à la versification harmonieuse que le néerlandais, il s'en faut qu'on trouve en lui cette puissance de conception, cette originalité poétique, cette hardiesse d'images que possèdent les grands poëtes auxquels on l'a comparé. Bilderdigk s'est essayé dans tous les genres, depuis l'épigramme jusqu'à l'épopée. On lui doit des pièces fugitives, des tragédies imitées de Corneille et de Racine, des imitations ou traductions de poëtes grecs et latins; une imitation de l'*Homme des champs*, de Delille; une traduction d'Ossian, un poëme didactique sur l'*Astronomie;* un poëme épique sur la *Destruction du premier monde;* un *Traité de botanique;* une *Grammaire hollandaise*, fort estimée, etc., etc.

BILDERDIGK (Catherine-Wilhelmine,)

morte à Harlem en 1830, était la seconde femme du précédent. Comme lui, elle était poëte, et elle a composé plusieurs ouvrages qui ne sont pas sans mérite. On cite surtout les poëmes : la *Bataille de Waterloo*, l'*Inondation de la Gueldre en* 1809, et la traduction du *Rodrigue* de Southey.

BILDSTEIN s. m. (bild-stain). Minér. Syn. de *pagodite*.

BILE s. f. (bi-le — du lat. *bilis*, même sens. Nous empruntons cette étymologie à M. Littré, qui a pu l'emprunter lui-même à tous les lexicographes qui l'ont précédé; mais cette étymologie, est-il besoin de le faire remarquer, ne nous apprend absolument rien. Le *Grand Dictionnaire* discutera cette question à la partie encyclopédique de cet article.) Physiol. Matière liquide, amère, jaunâtre ou jaune verdâtre, sécrétée par le foie et coopérant à la digestion : *Avoir de la* BILE *sur l'estomac. Rendre de la* BILE. *Des yeux remplis de* BILE *font voir tout jaune.* (Boss.) *La seule affection qui paraisse tenir au trouble de la* BILE *est la jaunisse ou ictère* (Chomel.)

— *Bile noire* ou *atrabile*, Une des quatre humeurs cardinales d'Hippocrate et de Galien, qui la plaçaient dans la rate, et lui attribuaient la tristesse. V. ATRABILE. ‖ Tristesse, mélancolie : *Il ne faut pas que vous vous fassiez de la* BILE NOIRE. (Mme de Sév.) ‖ *Bile cystique*, Bile contenue dans la vésicule biliaire. ‖ *Bile jaune*, Une des quatre humeurs cardinales d'Hippocrate et de Galien. C'est la *bile ordinaire.* ‖ *Bile hépatique*, Bile contenue dans le foie ou le canal hépatique. ‖ *Bile répandue*, Nom vulgaire de l'ictère ou jaunisse.

— Fig. Colère, humeur chagrine, emportement : *D'où vient que les mêmes hommes qui ont un flegme tout prêt pour recevoir indifféremment les plus grands désastres s'échappent et ont une* BILE *intarissable sur les plus petits inconvénients?* (La Bruy.) *La* BILE *de l'auteur était encore animée par quelques contestations particulières avec les aristotéliciens.* (Fonten.) *Rousseau, dans ses accès de* BILE, *dit volontiers qu'il faut laisser chasser les princes, de peur qu'ils ne fassent pis.* (Grimm.)

Et quel homme si froid ne serait plein de *bile*
A l'aspect odieux des mœurs de cette ville?
BOILEAU.

Notre muse souvent, paresseuse et stérile,
A besoin, pour marcher, de colère et de *bile*
BOILEAU.

— *Echauffer, émouvoir, remuer la bile*, Exciter la colère : *Ne parlons point de cet homme davantage, cela m'*ÉCHAUFFE LA BILE. (Mol.) *Il n'y a que la méchanceté orgueilleuse et hypocrite qui m'*A *quelquefois* ÉMU LA BILE. (Volt.) *Laissons cela, ma* BILE SE REMUERAIT *trop violemment.* (Dider.)

Oui, ma *bile s'échauffe* à toutes ces fadaises.
MOLIÈRE.

Ce monsieur Clistorel m'a tout *ému la bile.*
REGNARD.

Vous m'*échauffez la bile*, avec vos airs posés.
BRUEYS.

Mes yeux sont trop blessés, et la cour et la ville
Ne m'offrent rien qu'objets à m'*échauffer la bile.*
MOLIÈRE.

Quand l'absurde est outré, l'on lui fait trop d'honneur
De vouloir, par raison, combattre son erreur;
Enchérir est plus court sans s'*échauffer la bile.*
LA FONTAINE.

‖ *Décharger, évaporer sa bile*, Se soulager en s'abandonnant à sa colère : *Une humeur chagrine* DÉCHARGE SA BILE *sur ceux qui l'approchent, par un superbe dégoût.* (Boss.)

Je n'étais point fâché d'*évaporer ma bile.*
MOLIÈRE.

‖ *Tempérer, modérer la bile*, Apaiser la colère, calmer l'emportement : *L'âge est venu* TEMPÉRER SA BILE. (Acad.)

Modérez votre bile et vous rendez traitable.
HAUTEROCHE.

. . . Lorsqu'une aventure en colère nous met,
Nous devons avant tout dire notre alphabet,
Afin que, dans ce temps, *la bile se tempère.*
MOLIÈRE.

‖ *Se faire de la bile*, Se tourmenter soi-même, s'inquiéter : *C'est un homme qui ne* SE FAIT *guère* DE BILE. *Amusez-vous, ne rêvez pas creux, ne* VOUS FAITES *pas* DE BILE. (Mme de Sév.)

— **Epithètes.** Noire, âcre, ardente, caustique, brûlante, mordante, amère, terrible, redoutable, impitoyable, échauffée, enflammée, allumée, émue, irritée, emportée, furieuse, déchaînée.

— **Encycl.** La digestion se compose essentiellement d'une série de transformations chimiques que subissent, dans l'intérieur d'un appareil spécial et sous l'influence des liquides sécrétés dans cet appareil, les matières alimentaires venues du dehors. Lorsque l'aliment, déjà transformé en partie par l'action des fluides salivaires et gastriques, s'échappe de l'estomac, sous forme d'une matière brune et pâteuse appelée *chyme*, il est reçu dans la première portion de l'intestin grêle, le duodénum. Là commencent à s'accomplir les dernières transformations digestives, celles qui doivent amener l'aliment à l'état de *chyle*, matière absorbable, capable de passer en nature dans le sang. La digestion intestinale, c'est-à-dire la transformation chimique du chyme en chyle, est donc le dernier acte modificateur qui s'accomplit dans le tube digestif. Trois liquides différents se sécrètent dans l'intestin et semblent concourir à l'accomplissement de cette transformation. Le mouvement de l'intestin n'agit ici que comme cause mécanique, pour brasser continuellement la matière, la faire cheminer et la mettre en contact avec les fluides modificateurs; mais quel est le rôle dévolu à chacun des liquides intestinaux dans cet acte complexe? comment distinguer la part qu'ils prennent dans l'action transformatrice? La lumière ne saurait se faire sur ce sujet qu'à la condition de pouvoir se rendre compte du mode d'action de chacun d'eux pris isolément. La *bile*, ou fiel, est un des trois liquides de l'intestin. Sécrétée par une glande volumineuse annexée au tube digestif, le foie, elle s'écoule d'une manière intermittente dans la première partie de l'intestin, au moment où commence à s'accomplir la digestion intestinale. L'étude du fluide biliaire comprendra trois divisions : la constitution de la *bile*, considérée anatomiquement comme une humeur normalement sécrétée dans l'économie, le rôle physiologique de ce fluide, enfin son rôle pathologique et médical.

I. — ANATOMIE. La constitution anatomique de la bile nous offre à considérer trois éléments : 1° les propriétés physiques; 2° les éléments micrographiques; 3° sa composition et ses réactions chimiques.

— *Caractères physiques.* Il est impossible, à moins de cas spéciaux et rares, de se procurer de la *bile* humaine fraîche. Il n'est pas même démontré que la *bile* obtenue dans les cas de fistules biliaires soit bien réellement de la *bile* normale. Par suite d'une erreur qui, du reste, n'entraîna aucune conséquence fâcheuse, un trocart capillaire, au lieu d'être enfoncé dans une tumeur hydatique du foie, fut plongé dans la vésicule biliaire, réservoir de la *bile* normale; il s'en écoula immédiatement un liquide clair, transparent, à peine coloré et présentant seulement quelques légers flocons nuageux; en un mot, une humeur fort différente de la *bile* que nous connaissons. Recueillie sur le cadavre, la *bile*, après un séjour prolongé dans la vésicule, n'a-t-elle pas également subi une modification profonde? Le contact de l'air, lors de son écoulement, n'est-il pas de nature à modifier le fluide biliaire? Il semblerait résulter d'une observation communiquée par M. Aran à la Société des médecins des hôpitaux, que la *bile* s'altère très-sensiblement au contact de l'air. Les physiologistes ont donc, presque toujours, été réduits à recueillir le fluide biliaire sur les animaux, soit en vidant la vésicule après les avoir sacrifiés, soit en établissant des fistules biliaires. Ils ont dû conclure des expériences faites sur les animaux à ce qui se passe chez l'homme.

La *bile* est un liquide mucilagineux, filant, qui se putréfie rapidement à l'air. Elle doit ces caractères au mucus de la vésicule et des canaux excréteurs; ils disparaissent lorsqu'on enlève le mucus, en versant le liquide dans de l'alcool fort qui le précipite. La *bile* dépouillée du mucus est alors un liquide vert, brun ou jaune, de saveur fade, un peu amère, d'odeur spéciale musquée. Elle est complétement soluble dans l'eau et présente une réaction alcaline aux réactifs; mais cette réaction peut devenir quelquefois neutre, plus rarement acide.

— *Caractères microscopiques.* A l'aide du microscope, on découvre dans la *bile* quatre éléments anatomiques : 1° des granulations moléculaires de couleur grisâtre, douées du mouvement spontané connu sous le nom de *mouvement brownien;* 2° des plaques jaune verdâtre dues à l'agglutination des granulations grises, et nécessairement d'un volume plus considérable; 3° des gouttelettes graisseuses bien caractérisées, mais peu nombreuses; 4° enfin, des cellules d'épithélium cylindrique.

—*Composition et réactions chimiques.* La composition chimique de la *bile*, quoique étudiée un grand nombre de fois par les plus habiles chimistes, tels que Thénard, Berzélius, Tiedemann, Gmelin, etc., est restée fort obscure jusqu'aux recherches de Demarçay et de Strecker. Le problème est d'ailleurs très-complexe. La composition de la *bile* varie dans les différentes espèces animales, même voisines, comme sont les espèces d'animaux mammifères. L'analyse ne donnera pas les mêmes résultats, selon qu'on étudiera la *bile* fraîche ou celle qui est depuis quelque temps sortie de la glande; enfin, la *bile* hépatique, c'est-à-dire celle qui s'écoule du conduit hépatique, n'est pas la même que celle qui a séjourné dans la vésicule. Les analyses suivantes se rapportent à la *bile* de bœuf, extraite de la vésicule après que l'on a sacrifié l'animal.

Analyse de Berzélius.

Eau.	90,44
Biline ou matière biliaire.	8,00
Mucus de la vésicule.	0,30
Extrait de viande, chlorure de sodium et lactate de soude.	0,74
Soude.	0,11
Phosphate de soude ou phosphate de chaux.	0,41
	100,00

Analyse de Thénard.

Eau.	87,56
Résine biliaire.	3,00
Picromel.	7,54
Soude.	0,50
Phosphate de soude	0,25
Chlorure de sodium.	0,40
Sulfate de soude.	0,10
Sulfate de chaux.	0,15
Traces d'oxyde de fer et perte.	0,50
	100,00

Analyse de Tiedemann et Gmelin.

Parties solides qui sont : substance volatile à odeur de musc, cholestérine, acide oléique et margarique, acide cholique, résine biliaire, taurine ou asparagine biliaire, sucre biliaire, matière colorante, osmazome, matière répandant l'odeur d'urine quand on la chauffe, matière analogue au gluten et à l'albumine, mucus, matière caséeuse, matière salivaire, bicarbonate de soude, carbonate d'ammoniaque, acétate de soude, acétate, margarate et cholate de soude, sulfates et phosphates de potasse et de soude, phosphate de chaux, chlorure de sodium :

En tout.	84,9
Eau.	915,1
	1,000.0

Analyse de M. Demarçay.

Eau.	875
Choléate de soude.	110
Matières colorantes, matières grasses diverses, mucus, etc.	5
Sels divers.	10
	1,000

Voici les résultats d'analyses tentées sur la bile humaine :

Analyse de Frérichs.

Bile humaine prise dans la vésicule.

Eau.	86,00
Cholates et choléates de soude	9,10
Cholestérine.	0,26
Margarine et oléine.	0,92
Mucus et matières colorantes.	2,95
Sels.	0,77
	100,00

Analyse de Gorup-Besanez.

Bile de deux suppliciés, extraite de la vésicule après la mort.

Eau.	89,7 et	82,1
Cholates et choléates de soude.	5,2	10,6
Matières grasses.	3,1	4,0
Mucus et matières colorantes.	1,4	2,2
Sels.	0,6	1,1
	100,0	100,0

Les différences assez notables que l'on remarque dans les tableaux précédents tiennent en grande partie à ce que quelques chimistes ont fait entrer en ligne de compte les produits de la décomposition des principes constitutifs de la *bile*. Il faut dire aussi que les expérimentateurs auxquels nous devons ces analyses ont imposé des dénominations souvent fort différentes à des composés identiques. M. Demarçay a le mérite d'avoir fixé et résumé les données des analyses précédentes, en nous présentant la *bile* comme essentiellement composée des principes suivants, que nous allons passer en revue : Eau, matière biliaire ou choléate de soude, matières colorantes, matières grasses et sels.

1° *Eau.* C'est l'élément commun de tous les tissus organiques, celui qui prédomine dans les humeurs et leur donne leur liquidité. La proportion de l'eau dans la *bile* change peu dans l'état physiologique; cependant la concentration du liquide peut varier sous l'influence de certaines conditions; lorsque, par exemple, le fluide biliaire a séjourné pendant un assez long temps dans la vésicule, la proportion de ses éléments solides se trouve plus forte, ce qui indique une proportion d'eau moins considérable.

2° *Matière biliaire ou choléate de soude.* La biline, ou matière biliaire de Berzélius, n'est autre chose que le choléate de soude de M. Demarçay. Pour Strecker, le choléate est lui-même composé de deux sels distincts : le cholate de soude, appelé par Lehmann glycocholate de soude, et le choléate de soude proprement dit, bilate de soude de Liebig, ou taurocholate de soude de Lehmann. En résumé, nous voyons que les anciens chimistes, qui regardaient la *bile* comme un savon, c'est-à-dire comme une combinaison d'acides gras à des alcalis, n'étaient pas très-éloignés de la vérité. La matière biliaire, qui forme la plus grande partie des éléments solides de la *bile*, n'est, en réalité, qu'une combinaison saline de soude, quelquefois de potasse, plus rarement d'ammoniaque, avec des acides résineux, spéciaux, caractéristiques de la *bile*, formant la presque totalité de ses matériaux organiques. Les plus importants de ces acides, ceux qu'on retrouve dans le plus grand nombre d'espèces animales, sont les acides taurocholique, $C^{52}H^{45}Az\,SO^{14}$, et glycocholique, $C^{52}H^{43}Az\,O^{12}$. Le premier de ces deux acides est, comme on le voit, un des rares principes immédiats sulfurés. Lehmann a imposé aux acides cholique et choléique de Strecker les dénominations d'acide taurocholique et glycocholique, en raison de la propriété dont jouissent ces acides de se dédoubler, en fixant de l'eau sous l'influence des alcalis : l'un en taurine et acide cholalique, l'autre en sucre de gélatine et acide cholalique. Ces deux réactions parallèles s'expriment par des formules comparables :

$$\underset{\text{Ac. taurocholique.}}{C^{52}H^{45}Az\,SO^{14}} + \underset{\text{Eau.}}{2HO} = \begin{cases} \underset{\text{Taurine.}}{C^{4}H^{7}Az\,SO^{6}} \\ + \underset{\text{Ac. cholalique.}}{C^{48}H^{40}O^{10}}. \end{cases}$$

$$\underset{\text{Ac. glycocholique.}}{C^{52}H^{43}Az\,O^{12}} + \underset{\text{Eau.}}{2HO} = \begin{cases} \underset{\text{Sucre de gélatine.}}{C^{4}H^{5}Az\,O^{4}} \\ + \underset{\text{Ac. cholalique.}}{C^{48}H^{40}O^{10}}. \end{cases}$$

Dans la *bile* des mammifères, l'acide taurocholique prédomine; il existe seul dans la *bile* du chien. La *bile* de porc fait exception et renferme deux autres acides, homologues des précédents, les acides hyotaurocholique et hyoglycocholique, qui peuvent donner, par leur dédoublement, l'un de la taurine, l'autre du sucre de gélatine. Enfin, la *bile* de l'oie renferme deux autres acides, les acides chénotaurocholique et chénoglycocholique, susceptibles d'éprouver des décompositions du même genre. Les relations frappantes qui réunissent tous ces composés n'échapperont à personne, malgré la différence de leur formule.

On peut regarder comme présumable que, si l'on avait examiné la *bile* d'un plus grand nombre d'animaux, on y aurait découvert toute une série d'acides résineux homologues entre eux et jouissant d'un grand nombre de propriétés communes. Quels que soient ces acides, ils forment en tous cas une combinaison saline avec des bases de nature inorganique. La soude prédomine beaucoup ou existe seule dans un grand nombre d'espèces animales; la potasse se présente, au contraire, en plus grande abondance dans la *bile* des poissons et des reptiles de mer. Strecker a signalé encore dans la matière biliaire une base puissante : la choline, $C^{10}H^{13}Az\,O^{2}$; il y a aussi trouvé la lécithine, matière phosphorée grasse, assez complexe, et l'acide sarcolactique.

Les combinaisons de la matière biliaire sont d'ailleurs très-instables; aussi trouve-t-on dans l'intestin un certain nombre de produits de décomposition, tels que la taurine, l'acide choloïdique, etc.

Les acides biliaires, l'acide taurocholique particulièrement, jouissent à un certain degré de la propriété de dissoudre les matières grasses; c'est ce qui justifie l'emploi si connu du fiel de bœuf pour détacher les étoffes de laine. Pettenkofer a signalé une réaction caractéristique des acides tauro et glycocholique, qui permet de retrouver la *bile* dans les différents liquides animaux auxquels elle pourrait être accidentellement mélangée. Après avoir isolé ces acides à l'état de combinaison alcaline de soude, dissoute dans l'eau, on verse quelques gouttes de cette solution dans une capsule de porcelaine, et on y ajoute deux à trois gouttes d'acide sulfurique hydraté et une pincée de sucre; en chauffant ensuite légèrement ce mélange, on fait apparaître une couleur pourpre violette, caractéristique des acides biliaires, ainsi que de l'acide oléique. Cette précieuse réaction est utilisée comme moyen de diagnostic médical.

3° *Matières colorantes.* La couleur foncée de la *bile* est due à diverses matières colorantes appelées *pigments biliaires*, et qui n'ont pas été isolées toutes à l'état de pureté. Deux principes, l'un brun et l'autre vert, ont particulièrement fixé l'attention. Le principe brun, ou bilifulvine, soluble dans le chloroforme, paraît identique à l'hématoïdine; le principe vert, ou biliverdine, n'est peut-être qu'un produit d'oxydation de la matière colorante brune. Les changements de coloration que subissent ces matières sous l'influence des vapeurs nitreuses ont encore fourni aux chimistes un moyen nouveau, et plus sensible encore que celui dont nous avons parlé, pour reconnaître la présence de la *bile* dans les liquides animaux. Si, dans un liquide contenant de la *bile*, on ajoute une petite quantité d'acide azotique chargé de vapeurs nitreuses, le liquide prend successivement une coloration vert foncé, bleue, violette et orangée. Si le réactif est versé au fond de la liqueur en expérience, à l'aide d'un entonnoir à long col qui plonge dans le liquide, les couleurs se produisent en zones superposées : la plus inférieure orangée, et les autres successivement rouge, violette, bleue et verte. C'est à l'aide de cette réaction qu'on diagnostique la présence de la *bile* dans le sang, dans les cas d'ictère.

4° *Matières grasses.* C'est la cholestérine, $C^{52}H^{44}O^{2}$, qui est la plus importante. Cette substance n'est pas spéciale à la *bile* comme celles dont nous venons de parler, puisqu'on la retrouve dans le sang et dans le cerveau; mais elle est très-abondante dans le liquide biliaire. C'est une matière fort comparable, par ses propriétés physiques, aux substances grasses, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther et se dissolvant dans la *bile* à la faveur des taurocholates alcalins. On doit comprendre que la moindre variation dans la proportion des acides biliaires peut déterminer le dépôt de la cholestérine et la formation de calculs cystiques. Les autres matières grasses de la *bile*, maintenues également en dissolution par les taurocholates, sont : l'oléine, la margarine et la stéarine. La proportion des prin-

cipes gras de la *bile* varie de 27 à 30 pour 100 du résidu solide.

5° *Mucus biliaire.* C'est à la présence de cette substance que la *bile* doit sa viscosité, ainsi que nous avons eu occasion de le dire.

6° *Matières salines.* 100 parties de cendres de *bile* de bœuf contiennent, d'après Weidenbusch :

Sel marin.	27,70
Phosphate de soude.	16,00
— de potasse. . . .	7,50
— de chaux.	3,02
— de magnésie. . .	1,52
Oxyde de fer.	1,32
Silice.	0,36

Le reste comprend les alcalis et les cholates.

Le sel marin prédomine, comme dans tous les tissus organiques, ainsi que le montre le tableau précédent. Les sels de la *bile* peuvent aussi, quoique plus rarement, être l'occasion de dépôts capables de servir de noyaux aux calculs cystiques.

Telle est la constitution chimique de la *bile*, et, dans l'état physiologique, elle ne varie point dans sa composition. Un séjour prolongé de cette humeur dans la vésicule biliaire a cependant pour effet, d'abord d'augmenter la concentration du fluide, puis de rendre la *bile* brune plus verte, ce qui indique un commencement d'oxydation de la bilifulvine dans la vésicule même.

II. — PHYSIOLOGIE. Au point de vue physiologique, nous avons à étudier dans la *bile :* 1° son trajet depuis le lieu de production jusqu'à son arrivée dans l'intestin; 2° la nature même de cette sécrétion; 3° le rôle physiologique du fluide biliaire.

— *Trajet de la bile.* La *bile* se produit dans les *acini* ou cellules du foie. Pour fournir les éléments de cette sécrétion, le foie reçoit du sang de deux sources : par les divisions hépatiques de la veine porte et par les ramifications de l'artère hépatique. Quelques physiologistes avaient pensé que le foie ne pouvait emprunter les éléments de la *bile* qu'au sang de la veine porte; mais aucun fait n'a pu justifier de la réalité de ces assertions. Il est vrai que la ligature de l'artère hépatique n'influe pas d'une manière notable sur la production de la *bile*, tandis que la ligature de la veine porte diminue considérablement la sécrétion. Mais, en raison de ce qu'une mort rapide est la conséquence de cette opération, en raison de ce qu'on n'a pu déterminer très-rigoureusement la quantité de *bile* sécrétée, il est impossible de tirer de cette expérience une conclusion sérieuse. Rappelons ce fait curieux, mentionné par Abernethey, d'un enfant dont la veine porte s'ouvrait directement dans la veine cave et dont le foie, alimenté par l'artère hépatique seule, sécrétait du fluide biliaire.

Produite dans les *acini* du foie, en vertu de ce pouvoir mystérieux qui n'appartient qu'aux glandes, la *bile* s'infiltre immédiatement dans les ramuscules infiniment ténus qui constituent les racines des canaux biliaires. Circulant dans les branches de ces canaux par la puissance de ce *vis a tergo* qui est la cause ordinaire de la progression des liquides humoraux, la *bile* arrive dans le canal hépatique, tronc commun dans lequel se rendent tous les canaux biliaires. A l'extrémité de ce conduit, deux voies se présentent : le canal cystique, qui conduit à la vésicule; le canal cholédoque, qui abouche directement dans l'intestin. Dans l'intervalle des digestions, l'orifice de dégorgement du canal cholédoque est assez resserré pour ne permettre qu'un très-léger écoulement du fluide biliaire; il en résulte que la *bile* s'accumule de proche en proche et rétrograde vers le canal hépatique, qui se remplit. Le canal cystique se présente à ce mouvement rétrograde dans une position aussi avantageuse que le canal hépatique, avec lequel il s'abouche à angle aigu; la *bile* reflue dans ce conduit et parvient enfin dans la vésicule biliaire, qui emmagasine la *bile* excédante. Dès que le moment de la digestion arrive, c'est-à-dire lorsque le chyme élaboré par l'estomac pénètre dans la première portion de l'intestin, de proche en proche cette excitation spéciale qui provoque les mouvements organiques involontaires parvient jusqu'à la vésicule; celle-ci se contracte activement et chasse la *bile* dans l'intestin. Cette contraction active des parois de la vésicule est un fait de démonstration et résulte des observations de MM. H. Meyer et E. Brücke, malgré l'impossibilité où se trouve l'anatomie de constater dans la vésicule biliaire de l'homme l'existence d'une tunique musculaire. Cette couche musculaire s'est retrouvée dans la vésicule biliaire du bœuf et de quelques autres mammifères.

— *Quantité de bile sécrétée.* Les expérimentateurs n'ont pas été d'accord sur la proportion de *bile* sécrétée en vingt-quatre heures par les différentes espèces animales; il est probable que cette quantité varie assez notablement sous l'influence de certaines conditions qui ne sont pas toujours appréciables. Cette sécrétion est continue; mais la quantité qui s'écoule des conduits hépatiques, en un moment donné, varie selon que la digestion est plus ou moins avancée. Elle augmente depuis la troisième heure après l'ingestion des aliments jusqu'à la quinzième heure environ; par l'abstinence prolongée, elle diminue au point de se réduire au quart de ce qu'elle était avant le repas. La nature des substances ingérées influe aussi sur la quantité de *bile* sécrétée. Cette sécrétion augmentera sous l'influence d'une grande quantité d'eau ou d'aliments ingérés; une nourriture exclusivement animale, l'administration du calomel, amèneront le même résultat. Au contraire, une alimentation végétale, l'état de fièvre, l'administration du carbonate de soude, diminueront la sécrétion biliaire.

— *Action physiologique de la bile sur les matières contenues dans l'intestin.* Par son élément liquide, l'eau, la *bile* contribue à la dissolution de certains éléments solubles du chyme; par la prédominance des alcalis, elle contribue également à neutraliser les liquides du duodénum, en saturant en partie les acides de l'estomac. Mais là ne se borne pas son mode d'action physiologique. Quoiqu'on ait aujourd'hui abandonné les hypothèses anciennes, qui attribuaient à la *bile* une influence de premier ordre sur la dissolution des matières grasses qu'elle était censée transformer en savons, on est bien obligé d'avouer qu'elle n'est pas privée de toute action sur les éléments du chyme.

« On a toujours pensé, dit Lehmann dans sa *Chimie physiologique*, que la *bile* jouit de la propriété de dissoudre les matières grasses. Cette propriété, alors même qu'elle ne l'aurait qu'à un faible degré, ne saurait être entièrement niée; d'ailleurs, on a démontré par des expériences directes que l'acide taurocholique, l'un des éléments de la *bile*, la possède en réalité. Malgré cela, le pouvoir dissolvant de la *bile* pour les matières grasses neutres est si faible, qu'il ne suffirait pas pour déterminer la solution de toutes les matières grasses destinées à être absorbées par l'intestin. Et cependant, le fait bien connu que la *bile* enlève facilement les taches de graisse indique assez que cette sécrétion doit avoir une certaine influence sur le transport des matières grasses dans l'organisme. Il résulte d'expériences plus récentes que la *bile* change les conditions d'adhésion entre les liquides huileux et les membranes imprégnées d'eau : ainsi, on a reconnu que les huiles s'élèvent à une hauteur bien plus grande dans des tubes capillaires humectés de *bile* que dans les mêmes tubes secs ou humectés d'eau; il est certain aussi que la graisse traverse bien plus aisément les membranes imprégnées de *bile* que les membranes mouillées avec de l'eau.

« Ces faits expliquent assez l'influence de la *bile* dans l'absorption des matières grasses; en voici d'autres qui montrent qu'en réalité cette absorption ne peut être que très-faible sans le concours de cette sécrétion. Chez les animaux dont toute la *bile* s'écoule au dehors par des fistules, on trouve que les quantités d'albuminates et d'hydrates de carbone (substances albuminoïdes et amylacées) qui sont absorbées sont les mêmes que si les fistules n'existaient pas. Il n'en est pas de même des substances grasses : une partie, il est vrai, en est encore absorbée, lors même que la *bile* n'arrive pas dans l'intestin, mais la quantité de matière grasse absorbée est deux fois et demie moins considérable que dans le cas où la *bile* s'épanche librement dans l'intestin. Ces expériences mettent hors de doute l'importance du mode d'action de la sécrétion biliaire dans l'absorption des matières grasses par les chylifères de l'intestin. »

En résumé, les physiologistes modernes n'accordent pas à la *bile* le pouvoir de dissoudre entièrement, de saponifier, comme on le pensait autrefois, les matières grasses de l'alimentation, mais reconnaissent cependant à la sécrétion biliaire une action spéciale sur les liquides gras, dont le résultat est de les amener à l'état où leur absorption est possible. Les corps gras doivent être émulsionnés, c'est-à-dire divisés à l'infini et suspendus dans le liquide de l'intestin. C'est à cette action émulsive que la *bile* vient prêter son concours, ainsi qu'il résulte des expériences de MM. Bidder et Schmidt, et de celles de M. Lenz.

M. Hoffmann a encore appelé l'attention des physiologistes sur une autre propriété de la *bile*, celle d'entraver la putréfaction des matières dans l'intestin. Les matières fécales décolorées des ictériques sont, en effet, douées d'une odeur repoussante, et MM. Bidder et Schmidt ont noté aussi une odeur cadavérique des plus désagréables aux fèces des chiens qui portent des fistules biliaires. MM. Scherer et Frerichs ont voulu reconnaître au fluide biliaire une autre action d'une importance très-considérable : selon ces expérimentateurs, l'albuminose ou peptone produit par la transformation des matières albuminoïdes dans l'estomac subirait, par l'action de la *bile*, une modification inverse qui la ramènerait à l'état d'albumine coagulable par la chaleur. Ce fait, qui contredit tout ce que l'on professe aujourd'hui sur la digestion des substances azotées, demande à être constaté de nouveau, et ces expériences n'ont pas encore été répétées.

— *Nature de la sécrétion biliaire.* Nous servant d'une expression consacrée par l'usage, nous avons dit que la *bile* était une sécrétion; mais les physiologistes de nos jours distinguent deux ordres de sécrétions : les sécrétions accrémentielles ou sécrétions proprement dites, et les sécrétions excrémentielles ou excrétions. Les premières sont des liquides formés de toutes pièces par la glande qui les sécrète; ils contiennent des principes qui leur sont spéciaux et ne préexistent pas dans le sang; ils sont destinés à être réabsorbés et à rentrer dans l'organisme après avoir rempli une fonction déterminée; enfin la glande qui les sécrète possède une action continue. Les excrétions, au contraire, sont toutes formées dans le sang. La glande ne fait qu'extraire du fluide sanguin les éléments de la sécrétion excrémentielle qui sont destinés à être rejetés au dehors; son action est continue, et le conduit du liquide est nécessairement interrompu par un réservoir placé sur son trajet. Pour donner un exemple de ces deux ordres de sécrétions, nous dirons que la plupart des liquides déversés dans l'intestin, tels que la salive, le suc gastrique, sont des liquides de sécrétion, tandis que l'urine est un liquide d'excrétion. Quel est, d'après ces données, le rôle de la *bile?* Est-elle un liquide de sécrétion ou un fluide excrémentiel? C'est ce que nous allons examiner. Les faits établissent que la *bile* ne prend naissance que dans le foie : chez les grenouilles auxquelles on avait enlevé le foie, on n'a pu retrouver dans le sang aucun des principes de la *bile*. Dans les maladies qui attaquent le parenchyme de la glande et entravent par conséquent la sécrétion biliaire, il ne se manifeste jamais de jaunisse; enfin, aucun des principes de la *bile* ne préexiste dans le sang de la veine porte ou de l'artère hépatique. Les choses ne se passent pas ici comme dans le rein. Le sang, qui contient en réalité tous les principes de l'urine, filtre, en quelque sorte, à travers le rein, qui en extrait ce qui devra composer l'urine. Le foie, lui, fait de toutes pièces le liquide biliaire, comme on peut s'en convaincre par l'examen comparatif du sang qui entre dans la glande par la veine porte et l'artère hépatique, et du sang qui en sort par la veine hépatique. La ligature des vaisseaux d'entrée n'empêche pas, d'ailleurs, la production de la *bile*.

Si nous tenons compte de ces faits, si nous considérons la part incontestable que prend la *bile* aux phénomènes de l'absorption intestinale, si nous nous représentons ce liquide se sécrétant dans l'intestin au moment même où le chyme y pénètre, y arrivant en même temps que le fluide pancréatique pour y apporter son concours aux actions digestives qui s'accomplissent dans le duodénum, il nous paraîtra hors de doute que le fluide biliaire doit être considéré comme un liquide de sécrétion accrémentitielle. Et cependant, cette manière de voir n'est pas partagée par le plus grand nombre des physiologistes modernes. Remarquons, en effet, que la *bile* n'est pas indispensable à l'accomplissement des phénomènes actifs de la digestion, au même titre que le suc gastrique ou le suc pancréatique, par exemple; qu'elle ne contient pas, en effet, un principe fermentescible capable d'agir chimiquement sur les éléments du chyme, comme font la diastase ou la pancréatine; qu'elle est rejetée en totalité au dehors, mêlée aux excréments, auxquels elle donne leur coloration; qu'elle s'accumule, avant son écoulement, dans un réservoir spécial, la vésicule biliaire;... nous verrons dans ces faits des motifs suffisants de regarder le fluide biliaire comme un liquide excrémentiel. Pour prendre un moyen terme entre ces opinions contraires, quelques physiologistes regardent la *bile* tout à la fois comme un produit de sécrétion et comme un produit d'excrétion, et nous nous rangeons à leur opinion. Cependant, la *bile* ne manque pas d'une certaine analogie avec l'urine, et l'anatomie comparée vient corroborer la justesse de cette assimilation. Dans les chenilles et les papillons, en effet, il existe près du pylore un certain nombre de petits cœcums qui servent à la fois à la production de la *bile* et à celle de l'urine; la réunion des deux fonctions dans le même organe semble bien indiquer qu'elles sont toutes deux excrétoires. Il ne faut pas se dissimuler, du reste, que l'étude physiologique de la *bile* est fort incomplète, et qu'elle demande de nouvelles recherches.

III. — PATHOLOGIE ET MÉDECINE. La *bile*, une des quatre humeurs cardinales des hippocratistes et des galénistes, était regardée, dans l'antiquité, comme exerçant une influence prépondérante sur la production des maladies. De nos jours, les médecins sont loin d'être aussi affirmatifs; mais la *bile* n'a pas déchu dans l'opinion du vulgaire, qui n'a pas cessé de lui attribuer la production de plusieurs états pathologiques des voies digestives. Il est juste de reconnaître que la sécrétion biliaire peut pécher par excès ou par défaut, et que ces altérations fonctionnelles se traduisent par un état morbide correspondant; mais les connaissances physiologiques que nous possédons aujourd'hui nous autorisent à admettre qu'il n'y a pas là maladie de la *bile*, mais maladie de l'appareil sécréteur. L'état bilieux, la fièvre bilieuse, l'ictère ou jaunisse, les calculs biliaires, le flux ou diarrhée bilieuse, et toutes les autres maladies qui s'accompagnent, soit de rétention biliaire, soit d'un écoulement surabondant du liquide, doivent être attribués à des altérations organiques, passagères ou durables, de l'organe de sécrétion ou de l'appareil d'excrétion. Nous parlerons donc de ces maladies à propos des organes (v. BILIAIRE), et nous n'entendrons ici, par maladies de la *bile*, que les altérations propres et spéciales au fluide biliaire lui-même.

Comme les autres liquides de l'économie, la *bile* éprouve des altérations dans sa composition chimique, et ces altérations constituent ce qu'on peut appeler les maladies de la *bile*. Depuis que l'attention des médecins physiologistes s'est portée sur les recherches de chimie pathologique, plusieurs analyses de la *bile* ont été tentées, portant spécialement sur le liquide bilieux extrait de la vésicule après la mort des malades. Des modifications profondes dans la constitution physique du fluide sécrété ont été signalées. Tantôt la *bile* est plus liquide, tantôt elle est épaisse comme du blanc d'œuf, poisseuse ou glutineuse; sa couleur, tantôt d'un jaune plus clair, tantôt d'un brun foncé, peut devenir noire comme de l'encre. Relativement à la composition chimique de la *bile* pathologique, plusieurs physiologistes ont fait connaître le résultat de leurs recherches : Chevalier a analysé la *bile* d'un poitrinaire; Bizio (*Brugnatelli Giornale*) et Scherer, celle des ictériques; Orfila, celle d'un individu atteint de fièvre bilieuse grave; Deidier, celle des pestiférés, etc., etc. Mais, si l'on réfléchit que la composition de la *bile* normale n'est connue, pour ainsi dire, que d'hier, c'est-à-dire depuis les recherches de Demarçay et de Strecker, on en conclura que les analyses tentées dans la première moitié de ce siècle ne présentent aucune valeur; nous croyons donc inutile de relater ici les résultats de ces analyses. Au reste, les altérations chimiques du liquide de sécrétion ne doivent pas être regardées, dans la plupart des cas, comme primitives; elles sont le plus souvent consécutives aux modifications pathologiques de l'appareil biliaire, et rentrent dans la classe des maladies dont nous avons parlé. (V. BILIAIRE.)

La *bile* de bœuf est depuis fort longtemps employée en médecine à titre de médicament. Cette matière était réputée fondante et incisive, et s'administrait dans les engorgements chroniques du foie; aujourd'hui, elle est rangée dans la classe des toniques amers. Elle s'emploie comme stomachique dans les maladies par défaut de *bile*, et réussit dans les constipations habituelles accompagnées de flatulence, d'éructation et de douleurs d'estomac pendant la digestion. Elle réussit encore dans les dyspepsies qui viennent à la suite de l'usage longtemps continué des boissons alcooliques. Peut-être, chez ces malades, la *bile* de bœuf agit-elle en rendant à la digestion une partie des sucs biliaires qui font défaut. On emploie enfin la *bile* de bœuf avec avantage comme sédatif de la circulation cardiaque dans les maladies du cœur.

La *bile* de bœuf ne s'administre que sous forme d'extrait, sous le nom d'extrait de fiel de bœuf, à la dose de 0 gr. 50 à 2 grammes, en pilules, et souvent associée avec l'aloès ou d'autres purgatifs.

IV. — LINGUISTIQUE. L'étymologie de notre mot *bile* se rattache incontestablement au latin *bilis ;* mais si l'on veut rechercher l'origine de ce dernier mot, on se trouve en présence de faits compliqués, qui demandent une certaine attention. On a de bonne heure reconnu l'analogie de forme qui existait entre le latin *bilis*, et *fel*, *fellis*, fiel; en effet, *bilis* peut supposer une orthographe primitive *billis*, dans laquelle nous voyons apparaître les deux *ll* radicaux de *fellis ;* quant au changement du *f* en *b*, il est, comme on le sait, très-fréquent, *ruber-rufus*, et n'offre par conséquent pas de difficulté. On peut donc admettre qu'à l'origine *fel*, *fellis* et *bilis* se confondaient en un seul et même mot, qui servait à désigner la sécrétion du canal cholédoque; plus tard, au moyen d'une légère modification phonétique, on aura créé deux mots très-voisins, dont l'un aura été appliqué à la *bile* elle-même, et l'autre au vaisseau qui contenait la *bile*, à la vésicule du fiel. On pourrait même, ce nous semble, donner de cette localisation de sens qui a conduit aux deux formes *bilis* et *fel* une autre explication qui rendrait encore mieux compte du phénomène. Il est à remarquer que, dans la bonne latinité, *fel*, qui non-seulement veut dire vésicule du fiel, mais encore *bile*, s'applique, dans ce dernier sens, exclusivement à la *bile* des animaux; on disait *fel gallinaceum*, *bile* de coq; *fel bubulum*, fiel ou, comme on dit vulgairement, *amer* de bœuf, tandis que *bilis* s'applique plus particulièrement à l'homme. Les anciens, qui ne faisaient pas d'études anatomiques, ne connaissaient guère la bile chez l'homme que par ses effets extérieurs; tandis que, chez les animaux qu'ils sacrifiaient et dont ils ouvraient les entrailles, ils la voyaient sous un autre aspect. Deux étymologies sont possibles pour ces deux mots *fel* et *bilis ;* les uns les rapprochent, non sans raison, du grec *cholê*, qui veut dire également *bile*, et ils font venir *cholê* lui même de *chenô*, verser; il faut avouer que ce serait une désignation bien vague que d'avoir caractérisé la *bile* par sa nature de liquide de sécrétion. Un caractère bien plus frappant de la *bile*, c'est plutôt sa couleur verte, qui donne même à la peau une coloration toute particulière et parfaitement sensible à la vue. Il est donc beaucoup plus naturel d'admettre qu'on a désigné primitivement la *bile* par son caractère de coloration; mais quelle racine peut donc nous fournir les mots *bilis*, *fel* et *cholê*, qui nous ramènent à un primitif ayant le sens de *vert?* C'est ici que la comparaison avec les autres idiomes européens va nous rendre un service signalé. Le sanscrit nous fournira ce radical demandé, qui doit rattacher entre eux *bilis*, *fel* et *cholê;* et en même temps nous donner le sens primitif dont nous avons besoin. Il existe, en effet, dans cette langue, un thème *hari*, *harit*, qui veut dire *vert*, et qui se rattache à la racine *hri*. Cette racine a

donné, dans les autres langues indo-européennes et en sanscrit même, de nombreux dérivés de la plus haute importance, que nous ne mentionnerons pas ici, mais que nous rencontrerons plus tard dans le cours de nos études étymologiques. Elle a, entre autres, au moyen de dérivations et de substitutions phonétiques parfaitement régulières, donné naissance à un mot *hila*, qui signifie semences, en les désignant plus particulièrement par leur couleur verte. *Bilis* et *fell-is* doivent être rapportés à cette racine sanscrite, et *hîla* nous fournit une forme intermédiaire nécessaire pour y arriver : le remplacement de *h* par une labiale *b*, *f* ou *v* est parfaitement dans les habitudes du latin. Quant à *cholê*, on peut admettre qu'il est de la même famille que *chloê*. Les autres langues indo-européennes collatérales se sont servies, pour désigner la *bile*, d'un mot identique aux mots grec et latin, non-seulement pour le sens, mais encore pour la forme ; l'allemand moderne appelle la *bile galle*, — rapprochez le grec *cholê*, *ch-g*, — l'ancien haut allemand, *galla* et *kalla;* le polonais, *zolc;* l'anglais, *gall*, etc.

Du reste, il est un fait qui vient à lui seul prouver la vraisemblance de cette étymologie; c'est qu'en arabe, par exemple, c'est-à-dire dans une langue qui n'a aucun rapport avec celles que nous venons d'examiner, on désigne également la *bile* par sa couleur caractéristique ; les Arabes, en effet, appellent la *bile safra*. Or, ce mot est tout simplement le féminin régulier de l'adjectif *asfar*, qui veut dire *jaune*. Par suite d'une coïncidence singulière, il se trouve précisément que ce mot a passé, par voie d'emprunt, dans notre langue, sous la forme bien reconnaissable de *safran*. Avant de terminer, nous voulons signaler le rôle que les différents peuples font jouer à la *bile* dans les sentiments humains ; ce n'est plus ici une étude de mots, mais une étude d'idées qui lui est intimement liée, et qui prouve que le domaine de la linguistique empiète souvent sur celui de la psychologie. Beaucoup de peuples s'accordent, en effet, à regarder la *bile* comme le siége des mouvements impétueux de colère et d'irritation. Ainsi, notre mot *colère* précisément vient du grec *cholos*, *bile*, et, au figuré, courroux. Le grec dit *cholèn kineïn tini*, remuer la *bile* à quelqu'un, l'échauffer. Le latin emploie *bilis* dans le sens de colère, mauvaise humeur, emportement, et dit : *Bilem id commovet*, cela soulève la *bile*. L'allemand dit, par exemple : *Die Galle laüf tihm über*, la *bile* le déborde, pour : il se met en colère, il ne peut plus y tenir. Enfin, puisque tout à l'heure nous avons fait, dans le monde oriental, une petite excursion à la suite des mots *safra* et *safran*, nous y retournerons encore et nous ferons remarquer que, dans les ouvrages orientaux, la *bile* et le foie jouent un très-grand rôle quand il s'agit d'émotions, soit violentes, comme la colère, soit intenses, comme l'amour. A chaque instant, on voit dans les ouvrages arabes des phrases comme celles-ci : « Et il pensa que la vésicule de son fiel allait se rompre ; » les Turcs disent, par exemple : « *Kelimâti murrè ilè safrasin boulandurdy*, par des paroles amères il lui troubla la *bile*. » Chez les Persans, le foie, qu'ils appellent *djiguèr* — comparez le latin *jecur* — joue un très-grand rôle, et ils en font le siége des sentiments placés par d'autres peuples, tout aussi arbitrairement, du reste, dans le cœur. Ainsi, comme terme d'affection, un Persan dira à son fils, au lieu de *mon cœur* : « *Ey gueuchèï djigisèrem*, ô lobe — littéralement *angle* — de mon foie ! »

BILÉDULGÉRID ou **BELAD-EL-DJÉRID** ou **BELUD-EL-DJERID** (en arabe, *terre des dattiers*), contrée de l'Afrique septentrionale, entre la chaîne de l'Atlas au N., le Sahara au S., le Maroc à l'O., le Fezzan et le territoire de Tripoli à l'E.; pays aride, habité par des Arabes et des Berbers nomades. Il correspond à la Gétulie des anciens.

BILEZIKDJI (Pascal-Arutin), architecte turc, né à Constantinople en 1814. Il a étudié son art à Paris, sous les auspices de M. Duban ; ses dessins n'auraient pas grande importance, s'il n'était le premier Ottoman qui se soit appliqué à un genre de culture intellectuelle dont la Turquie paraissait jusqu'ici peu soucieuse. Les *Dessins de faïences et décorations*, qu'il a envoyés de Constantinople à l'exposition de Paris (1855), ont été copiés dans des mosquées et des tombeaux. Il a présenté, à la même exposition, le *Projet d'un monument commémoratif du Tanzimat*.

BILFINGER (Georges-Bernard), théologien, philosophe et homme d'Etat allemand, né en 1693 à Canstadt, dans le Wurtemberg, mort à Stuttgard en 1750, adopta les idées de Wolf et de Leibnitz. Appelé à Saint-Pétersbourg par Pierre le Grand, en 1724, il y remporta un prix pour un perfectionnement important à l'art des fortifications, et un autre prix proposé par l'Académie de Paris pour un mémoire sur la *Cause de la pesanteur des corps*. Rappelé dans sa patrie, il y fut nommé, en 1735, conseiller privé, puis curateur de l'université de Tubingue, et il devint membre de l'académie de Berlin. Bilfinger est regardé comme un des plus grands hommes qu'ait produits le Wurtemberg. Esprit droit, travailleur infatigable, il ne fut pas seulement un savant distingué et un philosophe éminent; il ne fut pas seulement l'inventeur du système de fortification qui porte son nom et dans lequel la perte d'une partie fortifiée n'entraîne pas celle de toute la place, comme cela arrivait avant l'adoption de son système; il fut, et c'est là son plus beau titre de gloire, un des hommes d'Etat qui ont rendu le plus de services au Wurtemberg par les améliorations qu'il a apportées dans l'instruction publique, l'agriculture et le commerce de ce pays. On a de cet homme éminent de nombreux ouvrages, écrits en latin, sur la philosophie, la théologie et les sciences, parmi lesquels nous nous bornerons à citer ses *Elementa physices* (Leipzig, 1742); la *Citadelle coupée* (Leipzig, 1756), etc.

BILGORAJ, ville de la Russie d'Europe, gouvernement de Lublin, à 22 kil. S.-O. de Zamosc, sur la Lada· 3.027 hab.

BILGUER ou **BILGNER** (Jean-Ulric), célèbre chirurgien allemand, né à Coire en 1720, mort en 1796. Il exerça longtemps les fonctions de chirurgien général des armées prussiennes ; reçu plus tard docteur à Wittemberg, il soutint à cette occasion une thèse qui fut traduite dans toutes les langues de l'Europe. Elle est intitulée : *Dissertatio de membranorum amputatione rarissime administranda aut quasi abroganda* (1761). Il publia, en outre, en allemand, plusieurs ouvrages sur la médecine et sur la chirurgie.

BILIAIRE adj. (bi-li-è-re — rad. *bile*). Anat. et méd. Qui appartient à la bile : *Calculs* BILIAIRES. *Canaux* BILIAIRES. *Vésicule* BILIAIRE.

— *Appareil biliaire* ou *appareil de sécrétion biliaire*, Ensemble des organes qui concourent à la production et à la sécrétion de la bile. Cette double fonction suppose l'existence de deux organes distincts : le foie, organe producteur de la bile ; les voies biliaires, organes d'excrétion. ‖ *Conduits biliaires*, Canalicules ramifiés dans le foie et dont la réunion forme le canal hépatique. Ces conduits ont pour fonction de recueillir la bile et de la conduire dans le canal hépatique. Ils font partie de l'appareil d'excrétion du foie. ‖ *Fistule biliaire*, Ouverture anormale de la vésicule biliaire au dehors. ‖ *Sécrétion biliaire* ou *excrétion biliaire*, Double fonction du foie qui produit la bile, et des canaux excréteurs qui la portent dans l'intestin. Nous avons donné tous les détails que comporte ce sujet à l'article BILE, auquel nous renvoyons.

— **Encycl.** *Voies biliaires*. On entend quelquefois par ces mots l'ensemble des organes qui constituent l'appareil de sécrétion *biliaire*, c'est-à-dire, à la fois les organes de production de la bile et les organes d'excrétion de ce liquide; mais il est plus conforme aux idées universellement adoptées de regarder les *voies biliaires* comme l'ensemble des conduits d'excrétion du foie. Cet appareil comprend quatre parties : 1° les conduits *biliaires*, qui viennent récolter la bile au lieu de production ; 2° un canal commun auquel viennent aboutir, comme autant de racines, tous ces canaux, le canal hépatique ; 3° un diverticulum qui, né des parties latérales du conduit, se dilate en ampoule et récolte la bile qui s'est produite dans l'intervalle des digestions, la vésicule *biliaire* ou vésicule du fiel ; 4° enfin, le canal cholédoque, qui déverse dans l'intestin le liquide sécrété. Décrivons succinctement ces divers organes.

Les conduits *biliaires* partent en nombre considérable des lobules du foie ; chaque lobule donne naissance à dix ou douze canaux. A l'intérieur des lobules, il n'a pas été permis, même avec l'aide des plus puissants microscopes, de s'assurer de la communication directe de l'extrémité des conduits *biliaires* avec les *acini* qui composent le lobule ; mais l'analogie justifie amplement l'opinion des anatomistes modernes, qui pensent que les canaux *biliaires* se ramifient à l'infini et que leurs racines partent directement des éléments glandulaires producteurs de la bile. Partis des lobules, les ramuscules infiniment petits des canaux *biliaires* se réunissent comme les racines d'un arbre, et forment des rameaux dont le calibre va en s'accroissant ; enfin ces canaux s'abouchent pour donner naissance au canal hépatique. Durant leur trajet, les conduits *biliaires* accompagnent les ramifications de la veine porte et de l'artère hépatique, et s'anastomosent ensemble de diverses manières. Les glandes des conduits *biliaires* ne sont pas moins remarquables que leurs anastomoses. Elles constituent avec celles-ci, en faveur des voies *biliaires*, un double attribut d'autant plus caractéristique, qu'on en chercherait vainement un exemple dans aucun autre organe glanduleux de l'économie. Ces glandes sont de petits utricules simples ou multiples, accolés aux parois du conduit et s'ouvrant dans son intérieur, où ils déversent le produit spécial de leur sécrétion. Ce produit de sécrétion n'est autre que le mucus *biliaire* toujours mélangé à la bile en proportion notable.

Les conduits *biliaires* sont constitués par l'accolement de deux tuniques : une externe, de nature fibreuse ; une interne, formée d'un épithélium à cellules coniques et cylindriques. Des artères émanées des ramifications de l'artère hépatique, des vésicules qui abouchent dans la veine hépatique, des vaisseaux lymphatiques et des nerfs dont le mode de distribution est encore mal étudié, complètent la structure de ces conduits.

On voit quelquefois, sur certains points de la surface du foie, les lobules s'atrophier peu à peu, puis disparaître complétement, et laisser alors à découvert les conduits *biliaires* correspondants, qui deviennent au contraire le siége d'une hypertrophie considérable. C'est aux conduits ainsi mis à nu et hypertrophiés que s'applique la dénomination de *vasa aberrantia*, dénomination impropre, puisque ces conduits, au lieu de sortir de leur place naturelle, sont au contraire abandonnés, en quelque sorte, par la substance du foie atrophiée et résorbée. Dans la très-grande majorité des cas, la disparition des lobules a lieu sans cause apparente. Elle porte alors sur certains points très-circonscrits et presque toujours les mêmes ; le plus souvent sur les deux extrémités du foie, au niveau de l'attache des ligaments latéraux.

Le canal hépatique s'étend des racines des conduits *biliaires* à l'origine du canal cystique. Pour le constituer, les deux dernières branches de l'appareil excréteur, c'est-à-dire celles auxquelles sont venues successivement s'adjoindre presque toutes les autres, se rapprochent et s'unissent à angle obtus. Chacune d'elles reçoit encore plusieurs rameaux dans le trajet qu'elles parcourent au fond du sillon transverse du foie pour arriver à se fusionner. Le canal hépatique, né de ces deux branches, possède une longueur de 0m.02 à 0m.03 et un diamètre d'environ 0m.004. Situé d'abord en avant et au-dessus de la branche droite de la veine porte, il se place ensuite plus bas sur le côté droit du tronc de cette veine, et se rapproche peu à peu du canal cystique, auquel il s'unit inférieurement à angle aigu.

La vésicule *biliaire* ou vésicule du fiel, cholécyste, est un réservoir membraneux annexé au canal excréteur du foie. Elle occupe la fossette cystique et se trouve située, par conséquent, sur la face inférieure de la glande hépatique, à droite du sillon longitudinal dont elle est séparée par l'éminence porte antérieure. Elle s'étend du sillon transverse, auquel elle répond par son extrémité supérieure, au bord tranchant du foie, qu'elle déborde par sa grosse extrémité. Sa longueur est d'environ 0m.07 à 0m.08, et son plus grand diamètre de 0m.025 à 0m.030. Sa capacité, comme on le voit, n'est nullement en rapport avec le volume considérable du foie, mais c'est le cas ordinaire des réservoirs des glandes d'excrétion. La forme de la vésicule est celle d'un cône dont la base arrondie se dirige en bas et en avant, et dont le sommet, infléchi en arc de cercle, regarde en haut et en arrière. Le corps de cet organe répond par sa face supérieure à la fossette cystique du foie, et est uni à la glande par un tissu cellulaire peu serré et par quelques veinules sur les bords. La face inférieure du corps de la vésicule, tournée en bas et en arrière, est libre, unie, et repose, soit sur la seconde portion du duodénum, soit sur le colon transverse. Par suite d'adhérences anormales qui s'établissent entre la vésicule et la portion d'intestin avec laquelle elle est en rapport, on comprend que, dans quelques cas pathologiques, le contenu de la vésicule *biliaire* ait pu se vider dans le tube digestif, et des calculs plus ou moins volumineux s'éliminer par cette voie. Après la mort, la transsudation du fluide *biliaire* colore toujours en vert la portion d'intestin qui touche le réservoir de la bile. Le fond de la vésicule *biliaire* déborde le bord libre du foie et est recouvert par le péritoine, qui la sépare des parois thoraciques et abdominales. Dans la position horizontale, ce fond tend à s'abriter derrière la partie moyenne des fausses côtes droites ; mais dans la station verticale, il déborde la cage thoracique et répond à la paroi antérieure droite de l'abdomen au niveau du bord externe du muscle droit. A travers la peau de l'hypocondre droit, on a pu souvent apprécier au toucher la présence de calculs *biliaires* développés dans la vésicule hypertrophiée, et, dans certains cas, on a même espéré pouvoir établir des adhérences entre la paroi abdominale et la poche cystique et pénétrer avec l'instrument tranchant jusque dans l'intérieur de cet organe. Cette opération, qui a eu quelque succès, ne trouvera cependant que peu d'applications, en raison de la mobilité incessante du foie et de sa vésicule, et aussi de la grande difficulté que le chirurgien éprouvera souvent pour déterminer la position exacte de la vésicule. Le col de la vésicule *biliaire* termine supérieurement cet organe. Son diamètre moyen est de 0m.007 à 0m.008, sa longueur de 0m.015 à 0m.018. Sa direction est remarquable : il tourne obliquement autour d'un axe fictif en décrivant, comme la coquille du limaçon, deux tours ou deux tours et demi de spire.

Les parois de la vésicule *biliaire* sont constituées par trois tuniques : la première, séreuse, est une dépendance du péritoine ; la seconde, cellulo-fibreuse ou vasculaire, formée de tissu cellulaire disposé en fibres entre-croisées, est la plus résistante, et porte les vaisseaux sanguins de la vésicule ; la troisième est la membrane muqueuse intérieure. Cette dernière tunique est remarquable par la couleur jaune qu'elle revêt et qui n'est due qu'à la transsudation du fluide *biliaire*, et par des plis nombreux et de directions variées, qui tapissent sa surface intérieure. Ces plis, véritables villosités comparables à celles qui tapissent l'intestin, sont des organes d'absorption par lesquels peut s'opérer la résorption de la bile. Chez quelques mammifères, une quatrième tunique, musculaire, s'interpose aux deux premières ; mais son existence chez l'homme ne peut être démontrée. Des glandes très-développées, et semblables à celles que nous avons vues appliquées aux parois des canaux *biliaires*, sont également accolées à la vésicule et déversent dans sa cavité le mucus *biliaire*. Des artères émanant de l'artère cystique, des veines qui se jettent en partie dans la branche droite du sinus de la veine porte, des vaisseaux lymphatiques très-nombreux et des nerfs issus du plexus solaire complètent la structure de la vésicule.

Le canal cystique est un conduit de 0m.02 à 0m.03 de long, qui joint la vésicule *biliaire* au point de réunion des canaux hépatique et cholédoque. Sa direction, à partir du col de la vésicule, est d'abord flexueuse et transversale ; ensuite il devient rectiligne et se porte obliquement en bas et à gauche, pour s'unir à angle aigu au canal hépatique. Sa structure et sa conformation le rapprochent beaucoup de ce conduit.

Le canal cholédoque est le canal excréteur terminal du foie. Il est étendu de l'angle de réunion des canaux cystique et hépatique à la seconde portion de l'intestin duodénum, dans lequel il vient s'ouvrir ; sa longueur est de 0m.07 à 0m.08. Dirigé un peu obliquement, d'avant en arrière et de droite à gauche, il longe l'artère hépatique et le tronc de la veine porte dans l'épiploon gastro-hépatique. Arrivé au niveau du pancréas, il se place d'abord entre cette glande et la veine cave inférieure ; puis la glande se creuse d'une gouttière de plus en plus profonde, de manière à entourer le contour du canal, et ne tarde pas à l'embrasser complétement. A l'union du tiers supérieur avec les deux tiers inférieurs de la seconde portion du duodénum, il rencontre le canal pancréatique, qui s'applique à son côté interne. Les deux conduits cheminent ensemble pendant quelque temps, et enfin s'engagent tous deux dans la paroi de l'intestin et s'ouvrent, chacun par un orifice distinct, dans la partie supérieure de l'ampoule de Vater, à 0m.14 ou 0m.15 au-dessous du pylore. La structure du canal cholédoque est la même que celle des canaux cystique et hépatique ; l'aspect de la surface interne de la muqueuse présente aussi les mêmes caractères. Tout l'appareil excréteur du foie possède cette propriété remarquable de se laisser distendre à un point tel, qu'il peut arriver que le canal cholédoque prenne, en diamètre, les dimensions de l'intestin grêle.

Le foie, dans la série animale, est, parmi les appareils d'excrétion, celui dont la présence se montre la plus constante ; les formes seules de l'organe subissent d'importantes modifications. En ce qui concerne les *voies biliaires*, on doit s'attendre que les conduits *biliaires* et le canal de déversement dans l'intestin existeront constamment ; mais il n'en est pas de même du diverticulum latéral. La vésicule *biliaire* fait défaut dans un grand nombre d'espèces animales : plusieurs rongeurs, l'âne, le cheval, l'éléphant, le rhinocéros, le cerf, le chameau et tous les cétacés, parmi les mammifères, en sont dépourvus. Dans la classe des oiseaux, la vésicule fait encore défaut dans les perroquets, les coucous, la pintade, le pigeon, l'autruche d'Afrique et quelques autres ; mais elle existe dans les reptiles et chez presque tous les poissons.

Chez les vertébrés pourvus d'une vésicule *biliaire*, il arrive souvent que la bile se rend dans le diverticule latéral, non par l'intermédiaire du canal cystique, mais directement par des canaux étendus du canal hépatique à la vésicule. Ce cas, quoique rare chez les mammifères, a été signalé chez le bœuf, le loup, le chien, le hérisson et le lièvre. Plus rarement encore, les conduits de déversement prennent naissance dans le foie même : ce sont les canaux hépato-cystiques. Cette disposition s'observe chez les reptiles chéloniens, et surtout dans les poissons, chez lesquels il n'existe pas de canal hépatique proprement dit.

Les insectes n'ont point de foie. De longs tubes déliés qui flottent dans l'abdomen représentent l'organe sécréteur et produisent la bile. Ces canaux *biliaires* abouchent par leur extrémité ouverte dans le ventricule chylifique ; l'autre extrémité est libre et flottante, ou se fixe à l'intestin près de la première ouverture ou au voisinage du rectum. L'appareil *biliaire* des arachnides est conformé sur le même type, sauf chez quelques-uns, qui, comme le scorpion, sont pourvus d'un foie. Les mêmes dispositions se retrouvent chez les crustacés et les mollusques ; enfin, chez les animaux les plus inférieurs, le foie est remplacé par une agglomération de glandules entourant l'intestin et y déversant directement le produit de leur sécrétion.

Les *voies biliaires* sont le siége de plusieurs affections graves, et que rattachent des caractères communs, qui permettent de les réunir sous le titre de maladies des *voies biliaires*. Nous en donnerons ici le tableau résumé, renvoyant, pour de plus amples détails, aux articles spéciaux où il sera traité des plus importantes affections de l'appareil *biliaire*.

— *Atrophie de la vésicule biliaire*. Les auteurs ont recueilli un petit nombre d'observations, desquelles il résulte que la vésicule *biliaire* peut s'atrophier au point que sa cavité disparaît presque complétement. Cette affection n'a pas de symptôme qui lui soit propre. Une faible douleur dans l'hypocon-

dre droit, quelques dérangements dans la digestion et l'irrégularité des selles n'ont rien de caractéristique. Il n'y a pas plus de certitude dans le traitement que dans le diagnostic.

— *Blessures et ruptures des voies biliaires.* A la suite de coups et violences sur l'abdomen, la vésicule *biliaire*, et plus rarement les conduits excréteurs, ont pu être rompus ; les progrès d'une ulcération ou l'issue d'un calcul peuvent amener le même résultat. Ces plaies et ruptures s'accompagnent de l'écoulement de la bile dans la cavité du péritoine, écoulement qui a pour conséquence le développement presque immédiat d'une péritonite accompagnée d'ictère, qui amène la mort du malade du troisième au septième jour. Les rares observations de guérisons obtenues ne peuvent rien nous apprendre relativement au traitement, et, dans les cas de rupture des voies *biliaires*, il n'y a d'autre indication que de soigner une péritonite, qui, entretenue par le flux continuel d'un liquide irritant, ne peut, du reste, céder à aucune médication.

— *Calculs biliaires.* Sous les noms de calculs *biliaires*, concrétions *biliaires*, pierres cystiques, cholélithes on désigne les concrétions qui se développent anormalement dans la vésicule ou dans les voies *biliaires*. Leur origine est fort obscure. On a fait intervenir, pour expliquer la formation de ces calculs, les obstructions ou les dispositions vicieuses des voies *biliaires*, etc. Les pierres cystiques sont plus fréquentes chez les femmes que chez les hommes, chez les vieillards que chez les jeunes gens, ce qui peut provenir de l'habitude du repos après le repas, d'un sommeil habituellement trop prolongé, de la constitution lymphatique, etc. Certains aliments ne sont peut-être pas étrangers à la production de cette affection ; on a cité particulièrement les substances acides, les farineux et les spiritueux.

Les concrétions des *voies biliaires* empruntent les éléments de leur formation aux matériaux de la bile· cependant leur composition est très-variable. Les unes sont formées presque exclusivement de cholestérine, d'autres de carbonate de chaux uni à la matière colorante ; d'autres enfin de mucus *biliaire*. Les tableaux qui suivent donnent la composition de deux variétés de ces calculs :

Analyse d'un calcul biliaire de cholestérine, par Brandes.

Cholestérine	81,25
Résine *biliaire*	3,12
Matière colorante	9,38
Mucus	6,25
	100,00

Analyse d'un calcul biliaire calcaire, par MM. Bally et Henri Lejeune.

Carbonate de chaux avec trace de carbonate de magnésie	72,70
Phosphate de chaux	13,51
Mucus, matiere colorante, oxyde de fer	10,81

Les caractères physiques des pierres *biliaires* sont encore plus variables. Beaucoup de calculs sont blancs, allongés, cristallins, de forme arrondie, parfois anguleuse, pentagonale, pyramidale, cubique, globuleuse, piriforme ; ce sont ceux qui sont formés de cholestérine. Leur volume varie depuis la grosseur d'un grain de millet jusqu'à celle du pouce ou même davantage ; leur poids, qui ne dépasse pas ordinairement 50 centigr., a pu s'élever jusqu'à 125 gr. Leur densité varie dans les mêmes limites ; mais, le plus souvent, les calculs cystiques sont plus légers que l'eau. Quant à la couleur, les uns sont noirs ou bruns à l'extérieur, et jaunes à l'intérieur ; les autres sont jaune d'ocre, roux, fauves, jaune clair, enfin tout à fait blancs. La teinte dépend de la proportion relative de la matière colorante et de la cholestérine. Le nombre des calculs que l'on a trouvés réunis varie dans des limites très-étendues ; rarement uniques, ils peuvent se trouver au nombre de deux, cinq, dix et même plusieurs centaines et plusieurs milliers. La structure des pierres cystiques n'est pas moins remarquable : tantôt le calcul est homogène, semblable à de la bile concrétée ; tantôt il est composé de couches diversement colorées avec noyau blanc à l'intérieur, strié et lamellé. Les calculs composés exclusivement de cholestérine sont réguliers, d'une cristallisation parfaite, brillants, transparents et blancs. Ils sont insipides, inodores, solubles dans l'alcool chaud et volatilisables sans décomposition.

Différentes altérations de la muqueuse qui tapisse les *voies biliaires* accompagnent les calculs : la vésicule augmente ou diminue de capacité ; le plus souvent, elle se dilate d'une manière considérable, et les canaux *biliaires* qui sont le siége des cholélithes se dilatent également et arrivent à la dimension du canal intestinal. Les parois sont amincies ou hypertrophiées ; la muqueuse est lisse ou rugueuse, incrustée de petits calculs ; enfin les calculs sont libres ou enchatonnés.

Les symptômes de l'affection calculeuse des *voies biliaires* ne sont pas, au début, assez tranchés pour que le diagnostic puisse s'établir avec précision. Une douleur gravative et persistante, dans l'hypocondre droit ou dans l'épigastre, est le seul signe précurseur de l'accès ; puis tout d'un coup éclate la colique hépatique, objet d'une juste terreur pour ceux qui en ont été victimes une seule fois. Une douleur très-vive dans la région du foie, qui s'irradie vers l'ombilic, vers le sein droit, le cou et l'épaule du même côté, d'abord de courte durée, puis revenant avec persistance, par accès qui se rapprochent et finissent par se fondre en un seul, caractérise la colique hépatique. Cette douleur devient atroce et peut persister plusieurs jours ; elle s'accompagne d'une agitation extrême, d'une anxiété inexprimable, de soif vive, de sécheresse à la gorge, de vomissements et d'une constipation qui persiste pendant toute la durée de l'accès. Le pouls est petit, serré, fréquent ; un ictère peu intense et passager peut se déclarer ; enfin l'accès se termine brusquement, au bout d'un temps variable, par la cessation de la douleur et par l'expulsion par les selles d'un ou de plusieurs calculs. D'après ce mode de terminaison, on comprendra que la colique hépatique a précisément pour cause le passage des calculs cystiques par les *voies biliaires*. En dehors des accès, et outre les symptômes vagues qui peuvent persister dans les intervalles des accès aigus, les calculs hépatiques peuvent donner lieu à de nombreux accidents : la distension de la vésicule remplie de calculs ; la rupture des *voies biliaires* et le passage des cholélithes dans l'intestin, dans le péritoine, dans la veine porte même ; la formation d'abcès dans les parois de la vésicule ; des péritonites partielles, des phlegmasies du foie ; des obstructions intestinales dues à la présence de calculs volumineux dans les voies digestives, telles sont les complications que peut amener l'affection calculeuse des *voies biliaires*.

La durée de la maladie est indéterminée ; la production des pierres cystiques implique une prédisposition organique qui peut donner lieu à une série d'accès, tant que les causes productrices persisteront. Cependant, il arrive avec le temps, que les *voies biliaires* distendues deviennent assez larges pour laisser passer les plus gros calculs, et les accès de colique hépatique, qui sont de plus en plus fréquents, deviennent en même temps de plus en plus supportables. C'est là la consolation qui s'offre aux malheureux atteints d'une affection qui résiste le plus souvent aux ressources de l'art. Il est fort difficile, en effet, d'appliquer des moyens thérapeutiques efficaces à une maladie dont les causes sont inconnues ; on a conseillé d'éviter l'usage d'aliments trop animalisés et des végétaux amers, d'avoir recours à un exercice modéré, à de petites saignées fréquemment réitérées, et surtout à l'emploi du remède de Durande. Ce médicament, composé de 3 parties d'éther sulfurique et de 2 d'essence de térébenthine, s'est montré doué d'une véritable efficacité ; il agit probablement en dissolvant chimiquement les calculs *biliaires* dans la vésicule, comme il le ferait dans un verre à expérience. Le chloroforme alcoolisé, proposé par M. Bouchut, jouit des mêmes propriétés. Le bicarbonate de soude, les eaux minérales de Vichy, d'Ems ou de Carlsbad sont réputés très-utiles dans les affections calculeuses du foie. Il est indispensable de proscrire l'usage du vin, du café et des liqueurs fermentées ; les malades se soumettront à un régime spécial, composé de viandes maigres, de poisson, de légumes à l'eau, de fruits, de thé et d'eau vineuse, et éviteront l'emploi des aliments gras et de l'huile.

La colique hépatique, au moment de l'accès, réclame un traitement spécial et très-actif ; la douleur est ici tellement vive qu'elle expose les malades à des accidents sérieux, en sorte qu'il devient urgent de calmer la souffrance par tous les moyens possibles. L'opium et les préparations opiacées, le chloroforme en inhalations et en applications externes, la glace pilée, également employée en topique, sont préférés à juste titre, et, bien employés, amènent un prompt soulagement. Les bains prolongés, les cataplasmes, les fomentations chaudes et émollientes, les sangsues même, trouveront dans quelques cas leurs indications.

— *Cancer des voies biliaires.* Cette affection est sans doute fort rare. Quand elle ne coïncide pas, comme cela peut arriver, avec une affection cancéreuse du foie, elle se distinguera aux caractères suivants : tuméfaction douloureuse de la vésicule avec amaigrissement, diarrhée et ictère, sans hypertrophie du foie. Contre cette affection, on ne peut employer que des remèdes palliatifs.

— *Fistule biliaire.* La fistule *biliaire* est une ouverture anormale de la vésicule *biliaire* au dehors. Cette lésion peut résulter de l'opération tentée sur la vésicule dans un but curatif, ou, plus rarement, de l'ouverture spontanée à travers les téguments externes des ulcérations ou des abcès calculeux de la vésicule. Les parois de la fistule spontanée sont ordinairement calleuses, et les ouvertures des trajets fistuleux persistent tant que la cause qui leur a donné naissance n'a pas cessé d'exister. L'indication est donc, dans ces cas, d'agrandir l'orifice et d'extraire les calculs engagés. Si, par la présence d'autres obstacles, la bile ne peut reprendre son cours vers l'intestin, la fistule persiste sans incommoder, du reste, beaucoup les malades. Si, au contraire, la bile peut s'écouler librement vers l'intestin, on obtient rapidement la guérison de la fistule.

L'établissement d'une fistule de la vésicule *biliaire* est souvent tentée chez les animaux, dans le but de se procurer le fluide *biliaire* pour les expériences physiologiques.

— *Hydropisie de la vésicule biliaire.* L'oblitération des voies *biliaires* peut siéger exclusivement dans le canal cystique. Le flux de la bile n'est pas entravé et le liquide s'écoule dans l'intestin ; mais la muqueuse de la vésicule devient le siége d'une exsudation inflammatoire de sérosité : c'est ce qui constitue l'hydropisie de la vésicule. Cette affection s'accompagne d'une douleur obtuse, permanente ou revenant par accès, et, sous le rebord des fausses côtes, il se forme une tumeur fluctuante qui n'est autre que la vésicule distendue. Tantôt la maladie est presque supportable et n'entrave pas les occupations du malade ; tantôt, au contraire, les affections concomitantes du foie ou des canaux excréteurs compliquent l'hydropisie de la vésicule d'une ascite et d'un ictère dont l'apparition annonce une plus grande gravité de l'affection *biliaire*. La rupture de la vésicule est le résultat le plus ordinaire d'une distension portée à ses limites extrêmes, et, dans ce cas, une péritonite suraiguë amène une mort inévitable. Le diagnostic de cette affection est fort difficile ; la tumeur fluctuante de l'hypocondre droit et la douleur obtuse au niveau du point engorgé sont les seuls signes de l'hydropisie de la vésicule. Le seul moyen curatif qui puisse être proposé contre cette maladie est la ponction de la vésicule et l'évacuation du liquide. C'est au moyen des caustiques appliqués à l'extérieur qu'on pratique ordinairement cette ouverture ; les adhérences qui s'établissent entre les téguments et les parois de la vésicule *biliaire* assurent alors le succès de cette opération, en empêchant l'écoulement du liquide dans la cavité du péritoine.

— *Inflammation des voies biliaires.* L'inflammation de la vésicule *biliaire* ou cholécystite et celle des conduits excréteurs, du canal cholédoque en particulier, à laquelle on a donné le nom de cholédocite, accompagnent le plus souvent les lésions du foie et les calculs *biliaires*, et sont rarement des affections primitives. L'inflammation des *voies biliaires*, provoquée par les affections voisines de l'estomac et du duodénum, ou primitive, se caractérise plus facilement que les autres maladies spéciales aux *voies biliaires*. Le malade, aussitôt que l'altération inflammatoire a pris une certaine étendue, éprouve à la région de l'hypocondre droit une vive douleur accompagnée d'ictère, et qui diffère de la colique hépatique en ce qu'elle ne s'irradie pas dans le cou et dans l'épaule ; des vomituritions, des vomissements, une soif vive, une fièvre sans chaleur ni frissons remarquables, avec un pouls petit et serré, une constipation opiniâtre et les urines colorées des ictériques, achèvent de caractériser la maladie. L'affection dont nous parlons a pu guérir dans un petit nombre de cas ; mais elle se termine souvent par suppuration, gangrène, ulcération et perforation des parois de la vésicule ; la mort est alors le résultat ordinaire d'une péritonite suraiguë qui se développe. Il arrive aussi que l'inflammation de la vésicule passe à l'état chronique et amène l'atrophie de l'organe. Le traitement de la cholécystite aiguë doit être très-énergique ; les antiphlogistiques, les applications émollientes, les bains tièdes prolongés, l'emploi du calomel, sont les moyens les plus recommandés.

— *Obstruction et coarctation des voies biliaires.* Diverses causes peuvent produire ces accidents ; l'adhérence des parois des canaux, l'inflammation de la muqueuse des conduits, une compression extérieure occasionnée par un engorgement du foie, du pancréas ou de l'estomac, enfin la présence d'un calcul *biliaire* dans les canaux d'excrétion. Ce dernier cas est de beaucoup le plus fréquent. A quelque point que le cours de la bile soit entravé, le résultat sera le même : le fluide s'accumulera derrière l'obstacle et amènera une distension considérable des canaux de conduite. La vésicule peut atteindre le volume énorme de la tête d'un enfant ; les canaux hépatique et cholédoque peuvent se dilater au point d'admettre le doigt et même davantage ; mais la rupture des parois peut être aussi la conséquence de cette distension forcée, surtout si l'obstruction coïncide avec un commencement d'inflammation, auquel cas la partie enflammée n'offre plus une résistance suffisante et se perfore avec facilité.

Le résultat le plus ordinaire de l'arrêt d'écoulement de la bile, alors même que cet arrêt, tout à fait passager, n'aurait d'autre cause qu'une coarctation spasmodique des canaux d'excrétion, est l'accident connu sous le nom de *jaunisse* ou *ictère*. La bile, résorbée en plus ou moins grande quantité par les parois de la vésicule, pénètre dans le sang et colore les tissus, qui revêtent une teinte jaunâtre caractéristique. La coloration apparaît d'abord sur les conjonctives oculaires, puis sur la muqueuse du frein de la lèvre, et de là se répand sur toute la surface du corps. Les sécrétions, telles que la salive, le lait, etc., prennent également la teinte jaune ; les urines surtout sont chargées d'une grande quantité de la matière colorante de la bile, prennent une couleur rouge hyacinthe, tachent le linge en jaune, et accusent d'une manière très-évidente la présence de la bile, par l'emploi des réactifs dont nous avons parlé. (V. BILE.) Par contre, les selles sont décolorées, ne recevant plus de bile par la voie de l'intestin, et les matières fécales sont comparables à de l'argile. Cet accident persiste, avec une intensité variable, tout le temps que dure l'occlusion des voies *biliaires ;* il est donc le signe ordinaire de cette affection, mais ne suffit pas à lui seul pour la caractériser. La jaunisse, en effet, accompagne symptomatiquement plusieurs affections du foie et des voies *biliaires ;* elle est sympathique lorsqu'elle dépend d'une inflammation gastro-intestinale ou pulmonaire ; enfin elle se montre encore comme affection essentielle, déterminée alors par divers accidents : l'élévation de la température les excès de table une douleur vive, l'impression du froid, et parfois même une émotion violente, un accès de colère, une terreur subite, etc. C'est dans ce dernier cas que l'ictère est dit spasmodique, et généralement d'une durée limitée.

L'oblitération des voies *biliaires* ne pourra donc être constatée que si la teinte ictérique permanente des téguments coïncide avec le développement d'une tumeur fluctuante dans l'hypocondre droit débordant les côtes et pouvant être reconnue pour la vésicule *biliaire* distendue En analysant ces signes concomitants, on essayera de déterminer la nature de l'obstacle mais la plupart des altérations qui occasionnent les rétentions *biliaires* sont au-dessus des ressources de l'art. L'ouverture de la vésicule par les caustiques fournirait, au reste la seule chance de guérison.

— *Ossification de la vésicule biliaire.* Cette affection, certainement très-rare, a cependant été signalée par Baillie, Walter, Grandchamp, Sômmering, Hufeland et d'autres médecins ; mais il est impossible de diagnostiquer, pendant la vie, une maladie qui ne se manifeste que par des symptômes communs à plusieurs affections du foie.

BILIARSK, ville située chez les Baskirs, peuplade cosaque qui habite non loin du Volga. Quoique peu importante au point de vue du commerce et de l'industrie, Biliarsk présente un grand intérêt archéologique, tant par les ruines qu'elle contient que par les traditions locales qui s'y rattachent. Les Baskirs racontent que l'emplacement de Biliarsk fut autrefois celui d'une ville des Bulgares, appelée *Bulumer* ou *Buliar*. Elle était la résidence d'un roi belliqueux, qui s'était rendu très-célèbre par ses nombreuses conquêtes, et qui, ne trouvant pas ses descendants dignes de son héritage, se décida à enfouir ses trésors. Dans ce but, il fit construire sous terre un palais magique, où il les enferma tous, et qui, prétend-on, existe encore. Il est gardé par un énorme chien noir, qui empêche tout le monde d'y pénétrer. Non loin de Biliarsk, se trouve un cimetière musulman appelé *Balynguss*, que les tribus tartares ont en grande vénération, et qui est un lieu de pèlerinage très-fréquenté par ces peuples nomades.

BILICHÉNATE s. m. (bi-li-ké-na-te — de *bi* et *lichen*). Chim. Sursel qui contient deux équivalents d'acide lichénique.

BILIEUX, EUSE adj. (bi-li-eu, eu-ze — rad. *bile*). Qui abonde en bile, qui tient à la bile : *Teint* BILIEUX. *Personne* BILIEUSE.

— Par ext. Couleur de bile, c'est-à-dire d'un jaune un peu verdâtre. *Le ton de sa peau, un peu* BILIEUX *dans le jour, devenait, le soir, d'une blancheur mate admirable.* (G. Sand.) *Un vieux mouchoir de cotonnade bleue, serré autour de son front, fait ressortir davantage encore la pâleur* BILIEUSE *de son visage osseux.* (E. Sue.) *A tout prendre, le temps ne paraissait pas si mauvais que nous l'avions cru. A part cette lune* BILIEUSE, *à part ce nuage étrange, rien ne menaçait en réalité.* (Alex. Dumas.)

— Fig. Irascible, d'humeur acariâtre, emportée : *Je suis* BILIEUX *comme tous les diables.* (Mol.) *Est-il possible d'aimer un homme* BILIEUX *et colère qu'une vétille met en fureur?* (Destouches.) *Un législateur* BILIEUX, *sombre, capricieux et colère, fit de son Dieu un être aussi désagréable que lui-même.* (D'Holbach.) *Sans contredit, le plus* BILIEUX *des gens de lettres que je connus à Paris à cette époque était Chamfort.* (Chateaub.)

. . . . . Si jamais quelque ardeur *bilieuse*
Allumait dans ton cœur l'humeur litigieuse,
Consulte-moi d'abord.....

BOILEAU.

‖ Morose, mélancolique : *Travaillez sur votre humeur ; si vous pouvez la rendre moins* BILIEUSE *et moins sombre, ce sera un grand point de gagné.* (Mme de Maint.) *C'était un homme* BILIEUX *et mélancolique, grand, sec, anguleux, plein de lenteur, de majesté et de réflexion dans toutes ses manières.* (G. Sand.)

— Physiol. *Tempérament bilieux*, Tempérament dans lequel la bile prédomine ou est censée prédominer : *Les plus grands ambitieux que le monde connaisse avaient un* TEMPÉRAMENT BILIEUX ; *ainsi Alexandre, César, Richelieu, Napoléon.* (Bautain.) *Le* TEMPÉRAMENT BILIEUX *est peut-être celui de tous qui est le plus propre à frapper l'imagination des femmes.* (H. Beyle.)

— Méd. *Fièvre bilieuse*, Fièvre que certains médecins attribuent à la prédominance de la bile sur les autres humeurs. ‖ *Colique bilieuse*, Colique qui a une cause analogue.

— Substantiv. Personne qui a le tempéra-

ment bilieux : *Les* BILIEUX *ont ordinairement les cheveux noirs.*

— **Encycl.** *Fièvre bilieuse.* Les modernes s'accordent aujourd'hui pour rejeter du cadre nosologique les fièvres *bilieuses* dont parlaient les médecins du commencement de ce siècle, et qui n'étaient que des variétés de la gastro-entérite, de la gastro-duodénite et de la fièvre typhoïde. La dénomination de *fièvre bilieuse* ne s'applique plus qu'à une affection spéciale aux climats chauds, qu'on appelle aussi *fièvre rémittente bilieuse, grande endémique des pays intertropicaux*, et qui sévit dans la presqu'île de l'Inde, sur les bords du Gange, dans le sud des Etats-Unis et sur les côtes de l'Afrique. Cette maladie s'est répandue quelquefois en Espagne et en Italie, et est décrite par quelques médecins anglais sous le nom de *fièvre méditerranéenne;* enfin c'est encore, d'après M. Littré, la même affection dont parlent les médecins grecs, sous le nom de *kausos*, et à laquelle Hippocrate fait allusion dans un passage de ses livres. La *fièvre bilieuse* a sévi même dans les régions septentrionales; on l'a vue en France, en Allemagne, en Belgique, mais profondément modifiée et de nature beaucoup moins grave, tandis que, dans les pays chauds, elle se rapproche de la forme *bilieuse* de la fièvre jaune, avec laquelle elle a été quelquefois confondue.

La chaleur et l'humidité sont les causes constantes de l'affection qui nous occupe, et c'est pourquoi, sous l'influence de conditions exceptionnelles et locales, elle peut apparaître à l'état d'épidémie dans les pays les plus éloignés des tropiques Dans les climats chauds, elle est endémique et atteint de préférence les étrangers qui viennent des régions tempérées.

La fièvre *bilieuse* se déclare brusquement ou après quelques jours d'indisposition. Les malades éprouvent des douleurs dans les lombes, de l'anorexie et des alternatives de froid et de chaud. Bientôt survient une chaleur ardente, une soif vive, une céphalalgie intense et une tension douloureuse dans l'épigastre et les hypocondres; la langue est couverte d'un enduit jaunâtre; enfin, il survient des vomissements *bilieux* très-fréquents et en même temps de la constipation ou une diarrhée *bilieuse*, avec la teinte ictérique de la peau et des conjonctives oculaires. Le coma, la somnolence et le délire se joignent quelquefois à cet ensemble de symptômes graves, et mettent le malade en danger; mais le symptôme le plus caractéristique de la fièvre *bilieuse* est, avec le flux *bilieux* dont nous avons parlé, la rémittence des accidents qui se reproduisent souvent à intervalles réguliers, de sorte que la fièvre affecte le type double-quotidien ou tierce. La mort est fréquemment la conséquence de cette affection, moins grave pourtant que la fièvre jaune; elle arrive du quatorzième au vingtième jour. Quelquefois, la fièvre *bilieuse* se présente sous une forme plus légère, et ressemble à l'embarras gastrique fébrile s'accompagnant du supersécrétion de la bile.

Le traitement consiste dans l'emploi des purgatifs et surtout du jalap et du calomel; les vomitifs ne sont pas moins usités. L'usage des saignées est rarement avantageux, cependant quelques cas réclament les émissions sanguines. Les boissons fraîches et délayantes, les bains et les topiques émollients aident également à la guérison. Malgré l'intermittence de la fièvre, le quinquina est toujours inutile, souvent nuisible.

— *Flux bilieux.* Le *flux bilieux* est un symptôme qui accompagne plusieurs maladies et particulièrement le choléra. Dans cette dernière affection, on regardait même l'hypersécrétion de la bile comme le symptôme prédominant, et c'est ce qui justifie l'expression même de *choléra* (de *cholé*, bile et *rhéô*, je coule). Cependant, le flux *bilieux* se montre quelquefois comme maladie essentielle, et on lui donne le nom de *hépatirrhée* ou *polycholie.* C'est une affection fréquente, ordinairement précédée des signes d'un embarras gastrique ou intestinal. Elle se déclare par des vomissements *bilieux* et des déjections très-chargées de bile et de matières glaireuses; il n'y a ordinairement point de douleur dans le ventre, ou, si elle existe, elle se calme très-promptement. La durée du flux *bilieux* est très-courte; mais il se reproduit fréquemment, et, chez quelques personnes, d'une manière intermittente. Suivant l'opinion vulgaire, ces flux périodiques sont très-salutaires et font éviter, à celui qui les éprouve, une série de graves maladies. Il n'en est pas toujours ainsi; lorsque le flux *bilieux* se reproduit avec abondance pendant un trop long temps, il amène l'amaigrissement et l'épuisement des malades. Cette affection dépend de causes très-variables : les écarts de régime, la saison trop chaude, l'habitation d'un climat dont la température est élevée, un chagrin subit ou un violent accès de colère, etc., etc. Le traitement se borne à éloigner les causes qui pourraient arrêter ou augmenter considérablement le flux *bilieux.* S'il persiste trop longtemps, les boissons fraîches, acidulées et gazeuses seraient employées dans le but de le modérer; s'il s'établit à l'état chronique, les astringents, tels que le ratanhia et l'opium, sont indiqués.

— *Tempérament bilieux.* Le tempérament *bilieux* est celui dans lequel il y a prédominance du système *bilieux* sur le système lymphatique. Les anciens, qui attribuaient à la bile une influence de premier ordre sur l'accomplissement des fonctions organiques, et particulièrement sur le cerveau, reconnaissaient universellement le tempérament *bilieux* et lui accordaient une très-grande importance. Les physiologistes modernes sont très-éloignés de ces idées et n'admettent plus l'influence hypothétique de la bile sur le cerveau; mais ils ne peuvent nier l'influence des viscères sur cet organe, influence aujourd'hui démontrée en physiologie et qui s'exerce par l'intermédiaire du grand nerf sympathique. Pour quelques médecins, l'expression de tempérament *bilieux* n'est employée qu'au figuré et ne désigne pas un état déterminé de l'organisme; pour d'autres le tempérament *bilieux* n'est qu'une modification du tempérament nerveux auquel vient s'adjoindre une prédominance de l'appareil sécréteur de la bile pour d'autres enfin, les caractères que l'on attribue au tempérament *bilieux* ne sont que les traits physionomiques d'une prédisposition aux maladies du foie, ou même les premiers symptômes des affections organiques de ce viscère. Quelle que soit l'opinion à laquelle on se rattache, il n'en existe pas moins un état général de l'organisme bien distinct auquel on peut donner le nom de tempérament *bilieux* et dont voici les caractères : la peau est de teinte foncée et même jaunâtre; les cheveux habituellement noirs, roides; les yeux de couleur foncée; la physionomie, accentuée, annonce la fermeté du caractère et une intelligence développée; les formes sont rudes, sans embonpoint; la charpente osseuse est forte; les viscères principaux, très-développés, remplissent avec énergie leurs fonctions; le foie sécrète activement; la digestion est facile. Les passions, chez les personnes *bilieuses*, sont intenses et durables; la volonté ferme, décidée, persévérante; l'ambition et l'opiniâtreté forment le fond du caractère. Selon quelques auteurs, les attributs de ce tempérament ont appartenu à un grand nombre d'hommes illustres par la réussite de leurs projets ambitieux : Alexandre le Grand, Jules César, Brutus, Mahomet, Sixte-Quint, Cromwell, Pierre le Grand, Napoléon Ier.

L'influence du tempérament *bilieux* sur la production des états pathologiques a été aussi contestée que l'existence même de ce tempérament. Cependant, que l'état que nous venons de décrire par ses traits physionomiques les plus accentués soit le prodrome d'affections organiques des viscères du ventre, ou qu'il ne constitue que les signes idiosyncrasiques de ces affections, il n'en faut pas moins admettre que les individus auxquels appartiennent les caractères du tempérament *bilieux* seront prédisposés aux affections suivantes : maladies organiques du foie et des voies biliaires, inflammation des voies digestives et des organes génito-urinaires, constipation, goutte, gravelle, pierre, hémorrhoïdes, etc., etc.

Ces prédispositions morbides impliquent, pour les personnes douées d'un tempérament *bilieux*, la nécessité d'observer certaines pratiques hygiéniques qui auront pour résultat d'éloigner les imminences morbides. Les personnes *bilieuses* devront donc : 1° vivre avec sobriété, éviter les excès de table, les mets excitants, les boissons alcooliques, le café, etc.; 2° prendre un exercice répété; 3° éviter les émotions morales vives; 4° enfin, lutter contre la constipation par l'application de moyens hygiéniques et thérapeutiques appropriés.

BILIGULÉ, ÉE adj. (bi-li-gu-lé — de *bi* et *ligulé*). Bot. Qui est muni de deux ligules ou appendices en forme de bandelette. V. LIGULE.

BILIGULIFORME adj. (bi-li-gu-li-for-me — de *biligulé* et *forme*). Bot. Qui a la forme d'un organe biligulé : *Corolle* BILIGULIFORME.

BILIMBI s. m. (bi-lain-bi). Bot. Nom vulgaire du carambolier, espèce d'averrhoa de Madagascar.

BILIN (*Belina*), ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, sur la Bila, à 21 kil. O. de Leitmeritz, à 65 kil. N.-O. de Prague; 3,350 hab. Beau château des princes de Lobkowitz; exploitation de magnésie; sources minérales froides carbonatées sodiques et gazeuses. Ces eaux, dont on exporte annuellement plus de 100,000 bouteilles, émergent d'un terrain où dominent le gneiss et le basalte, par quatre sources dont une seule est employée. Densité, 1,0065 ; température, 11° 5 centigrades.

BILINE s. f. (bi-li-ne — rad. *bile*). Chim. Bilate de soude.

BILINGUE adj. (bi-lin-gue — lat. *bis*, deux fois; *lingua*, langue). Hist. nat. Qui a deux langues.

— Philol. Ecrit en deux idiomes différents, ou qui parle deux langues différentes : *La pierre de Rosette contient une inscription* BILINGUE. *Vous êtes* BILINGUE, *car vous parlez parfaitement l'italien. L'inscription* BILINGUE *du Pyrée semble contemporaine d'Alexandre.* (Renan.)

BILINONTIE s. f. (bi-li-non-sî). Bot. Syn. de *jusquiame.*

BILIONI (Catherine-Ursule BUSSA), femme du sieur Bilioni, maître des ballets de l'Opéra-Comique et de la Comédie-Italienne, cantatrice française, née à Nancy en 1751, morte à Paris le 10 juin 1783. Dès l'âge de quatorze ans, elle prit des leçons de chant et de danse, et entra à seize ans à la Comédie-Italienne, pour y jouer et danser les amoureuses italiennes en second. Elle égala bientôt Mlle Camille, l'une des meilleures actrices de l'Europe en ce genre; puis, après avoir été reçue, à demi-part, en 1769, elle doubla avec succès, dans les rôles lyriques, Mmes Laruette et Trial. « Comme musicienne, disait un biographe, le public a toujours applaudi et admiré, dans Mme Bilioni, de la justesse et de la finesse dans la voix, beaucoup de précision et d'adresse dans le chant; comme actrice, elle a toujours montré, dans les différents rôles, une grande intelligence de la scène. La nature l'avait favorisée d'une si excellente mémoire, qu'elle apprenait ses rôles avec une étonnante facilité. Née avec une âme sensible et une constitution délicate, pénétrée de douleur par la perte subite d'une partie de sa famille, affaiblie d'ailleurs par un excès de zèle et de travail, sa santé ne put résister au dépérissement inévitable que tant de révolutions devaient lui faire éprouver. »

BILIOSO-NERVEUX, EUSE adj. Physiol. Qui est à la fois bilieux et nerveux : *Tempérament* BILIOSO-NERVEUX.

BILIOTTI (Ivo), guerrier italien du XVIe siècle. Il fut l'un des derniers défenseurs de Florence, sa patrie. Il commandait le fort de Spello quand il fut attaqué par le prince d'Orange, général au service de Charles-Quint, et il força cet habile général à abandonner son entreprise. Il se distingua ensuite au siége de Florence, puis il passa au service de François Ier et fut tué au siége de Dieppe.

BILIQUE adj. (bi-li-ke — rad. *bile*). Chim. Syn. de *choléique.*

BILIS, démon de septième ordre, particulièrement reconnu par les Madécasses, qui lui attribuent le pouvoir de détourner le cours des fleuves et des rivières.

BILITÈRE adj. (bi-li-tè-re — lat. *bis*, deux fois; *littera*, lettre). Gramm. Composé de deux lettres : *Mot, syllabe* BILITÈRE. *Ma, ta, sa, la, de, te, ta, va, sont des mots* BILITÈRES. *Les verbes concaves et géminés restent* BILITÈRES *et monosyllabiques dans presque toute leur conjugaison.* (Renan.) *Dans leur premier état de rudesse, les Grecs se contentèrent de monosyllabes unilitères et* BILITÈRES *pour rendre des idées simples.* (J.-B. Gail.)

BILITIO, nom latin de Bellinzona.

BILIVERTI ou **BILIBERTI** (Giovanni), peintre italien, né à Florence en 1576, mort en 1644. Il eut pour maître le Cigoli, et fut jugé digne de terminer une peinture que ce dernier, en mourant, laissa inachevée. Cette peinture, représentant l'*Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem*, se voit encore dans l'église Sainte-Croix, à Florence. Biliverti continua le style maniéré de son maître et jouit, de son vivant, d'une grande réputation. Les églises et les palais de Florence sont remplis de ses ouvrages. Il nous suffira de citer : l'*Exaltation de la croix*, une de ses meilleures productions, dans l'église de San-Gaetano; *Saint Paul ressuscitant un enfant*, à Saint-Marc; le *Mariage de sainte Catherine*, dans l'église de la Santissima Annunziata; la *Vierge del Carmine*, à Sainte-Marie-Majeure; la *Chasteté de Joseph* et une *Vierge avec l'Enfant Jésus et saint Jean*, au musée des Offices; *Suzanne au bain*, dans la galerie de l'Académie; *Apollon écorchant Marsyas*, et l'*Ange refusant les présents de Tobie*, au palais Pitti; *Roger entouré de nymphes*, au palais Strozzi. Le palais Barberini, à Rome, possède une très-belle répétition de la *Chasteté de Joseph*, et l'église de Saint-Nicolas, à Pise, a deux bons ouvrages : une *Annonciation* et *Saint Charles Borromée.* Les tableaux de Biliverti sont assez rares hors de d'Italie. Le Louvre n'en a pas. Le Belvédère, à Vienne, en possède un seul : le *Christ et la Samaritaine.* A la vente de la galerie Pourtalès (1865), une composition représentant *Angélique se dérobant aux caresses de Roger*, a été payée 300 fr. Quelques auteurs donnent à Biliverti le prénom d'Antonio.

BILL s. m. (bil — mot angl.). En Angleterre et aux Etats-Unis, Projet d'acte du parlement, et quelquefois, loi rendue : *Présenter un* BILL. *La chambre haute a rejeté, a adopté le* BILL. *Il y a, dans les Etats où l'on fait le plus de cas de la liberté, des lois qui la violent contre un seul, pour la garder à tous : tels sont, en Angleterre, les* BILLS *appelés* d'attainder. (Montesq.) *L'Angleterre publia des* BILLS, *afin de défendre aux sujets de Sa Majesté Britannique de porter des secours aux Américains.* (Chateaub.)

Voici les derniers *bills* votés en parlement.
V. HUGO.

Du *bill* qu'on proposait adversaire ou soutien,
J'écoutais les raisons sans penser aux personnes,
Et votais pour les lois quand je les trouvais bonnes.
C. DELAVIGNE.

. . . . . En tout on singe l'Angleterre!
Un bal est un raout, une place est un square,
Un ministre demande un *bill* d'indemnité,
Et nous portons un toast au lieu d'une santé.
LAVILLE DE MIRMONT.

— *Bill d'indemnité*, Vote du parlement qui met les ministres à l'abri de toute poursuite, au sujet d'un acte considéré cependant comme irrégulier, mais que le gouvernement a jugé nécessaire pendant l'intervalle entre deux sessions. ‖ *Accorder à quelqu'un un bill d'indemnité*, Lui passer quelque méfait, l'excuser de quelque acte irrégulier : *La majorité* A ACCORDÉ *au ministère* UN BILL D'INDEMNITÉ.

— Général. En Angleterre, Engagement écrit, comme lettre de change, contrat de vente, etc. ‖ Prospectus, mémoire, note de fournisseur, carte de restaurant, et généralement tout papier imprimé servant d'avis.

— Par anal. Décret rendu par une autorité quelconque :

Après ce *bill* des myladys de l'ordre (des religieuses
Dans la commune arrive un grand désordre. [titrées),
GRESSET.

— *Bill de réforme*, Acte du parlement relatif aux réformes à introduire dans les lois réglant l'élection des membres de la Chambre des communes.

— *Bill des droits*, Acte du parlement qui résumait les droits du peuple anglais.

— *Bill des six articles* et *Bill des trente-neuf articles*, relatifs aux articles de foi admis par l'Eglise anglicane.

— *Bill d'attainder*, Acte ou déclaration de culpabilité; décision portant que tel accusé est convaincu d'avoir commis le crime pour lequel il est poursuivi.

— Hist. et polit. *Alien-bill*, Loi qui donne au gouvernement anglais le droit d'expulser les étrangers. V. ALIEN-BILL.

— **Encycl.** Polit. En Angleterre, dans les colonies anglaises où fonctionne une législature, et aux Etats-Unis, les projets de loi à l'état de préparation devant la législature s'appellent *bills.* En Angleterre, les *bills* peuvent être indifféremment portés par le gouvernement devant la Chambre des lords ou la Chambre des communes. L'usage fait venir les *bills* sur des matières importantes devant la Chambre des communes; cette chambre doit être la première saisie des lois d'impôts et des autorisations de dépenses. La courtoisie exige que les *bills* intéressant la pairie, des pairs ou fils de pair soient d'abord portés devant la Chambre de lords. La courtoisie exige également qu'en pareil cas les Communes ne fassent aucun amendement. Les deux Chambres ont le même droit d'amender, accepter ou rejeter les *bills* qui leur sont soumis. Le droit d'amendement de la Chambre des lords s'arrête aux lois fiscales. Sur ce point, les attributions respectives des deux chambres sont réglées beaucoup plus par la tradition que par des textes formels.

En 1860, la Chambre des lords maintint le droit sur le papier; la Chambre des communes ressentit cette mesure comme une atteinte portée à ses prérogatives, et elle adopta une résolution constatant qu'à elle seule appartenait le droit d'accorder des aides et subsides, d'en fixer la limite, la quotité et la durée. La Chambre des communes reconnaissait qu'à diverses reprises la Chambre des lords avait exercé le pouvoir de rejeter les *bills* relatifs aux taxes, mais que ce pouvoir avait toujours été considéré par la Chambre des communes avec une jalousie particulière. Cette résolution, à propos d'un événement qui faillit amener un conflit entre les deux Chambres, fut votée sur la proposition de lord Palmerston, qui, à sa qualité de premier ministre, joignait encore celle d'être le père de la Chambre, c'est-à-dire son membre le plus ancien.

Les *bills* sont de deux sortes, les *bills* publics (*public bills*), et les *bills* privés (*private bills*). Les *bills* publics émanent de la couronne ou des deux Chambres. La couronne ne peut mettre à exécution qu'un seul *bill* public, celui d'amnistie générale. Ce *bill* n'est soumis qu'à la simple formalité d'une lecture devant chacune des deux Chambres, et il est de tradition, en pareil cas, que les Chambres répondent par une adresse de remerciment.

Les autres *bills* publics, sans en excepter ceux qui émanent du gouvernement, sont présentés aux Chambres, au nom personnel du membre du gouvernement qui en fait l'exposé, ou, pour parler la langue parlementaire, qui demande la permission de les introduire. On donne auparavant avis du jour où se fera cette demande de permission d'introduire. Des jours spéciaux sont consacrés à la présentation et à la discussion des *bills* présentés par le gouvernement. « Il est de toute équité, dit à cet égard le rapport de 1862 sur la révision du règlement (*standing orders*), que ceux des membres de la Chambre qui ont, avec sa confiance, la charge et la responsabilité du gouvernement, aient la priorité pour la discussion de leurs mesures. »

Chacun des membres des deux Chambres jouit du droit d'initiative. Les propositions de *bill* émanées de simples membres de la Chambre des communes doivent être appuyées (*seconded*) par un collègue. Les pairs ne sont pas soumis à cette formalité. Ce droit d'initiative a cependant ses restrictions. Ainsi, aucun *bill* relatif à la religion, ou à la modification des lois sur la religion, ne peut être présenté avant que la proposition ait été préalablement prise en considération et approuvée par la Chambre des communes, réunie en comité général. Il en est de même des *bills* relatifs au commerce et à la législation commerciale. Ces restrictions à la faculté d'initiative datent d'avril 1772.

Une résolution, en date du 25 juin 1852, a également réduit le droit d'initiative en matière budgétaire; c'est à la couronne qu'est exclusivement réservé le droit de proposer les crédits nécessités pour les divers besoins du service public. En vertu d'une disposition

qui remonte à 1707, toute proposition relative à l'allocation d'une dépense nouvelle, à la modification ou à l'abolition d'une recette, doit, au préalable, avoir fait l'objet d'un examen en comité général.

Avant d'être soumis aux Chambres, les *bills* émanés, soit de l'initiative du gouvernement, soit de l'initiative parlementaire, sont examinés par un agent spécial du ministère de l'intérieur, nommé par ordonnance du conseil privé, lequel a pour mission de veiller à ce que la rédaction des dispositions de ces *bills* réponde bien aux vues et aux intentions de leurs auteurs, et en assure l'exécution pratique.

Ce travail achevé, l'auteur du *bill* demande la permission de l'introduire, c'est-à-dire fait connaître l'esprit, les motifs, les principales dispositions de son projet, ainsi que le but qu'il veut atteindre. Une fois la permission sollicitée obtenue, le *bill* est déposé sur le bureau. C'est en cela que consiste la première lecture. Postérieurement, la discussion s'engage sur les mérites généraux du *bill;* un des moyens les plus ordinaires d'en amener le rejet, c'est de demander que la seconde lecture n'ait lieu que dans six mois, c'est-à-dire à une époque où le parlement sera en vacances. Si le *bill* est adopté en principe, la Chambre en ordonne alors la seconde lecture. Le *bill* est ensuite examiné en comité, c'est-à-dire article par article. Le comité se compose de toute la Chambre; c'est, en réalité, une séance ordinaire; seulement le président (*speaker*) est alors remplacé au fauteuil par le président des comités (*the chairman of the committees*). Au lieu d'être examinés en comité général, les *bills* peuvent aussi l'être en comité spécial. Les membres désignés pour faire partie de ce comité doivent en avoir été avertis d'avance. Ce comité spécial siége à huis clos, mais il doit tenir un procès-verbal sténographique de ses délibérations; recueillir également de la même manière les dépositions des personnes étrangères à la Chambre (*wetnesses*), dont il croit le témoignage nécessaire. Il doit être également tenu procès-verbal des votes divers auxquels chaque article a donné lieu, ainsi que des noms des membres de la majorité et de la minorité. Les *bills* qui ont été envoyés à l'examen d'un comité spécial ne sont mis en discussion, devant le comité général, qu'autant qu'il y a divergence entre la Chambre et le comité. On passe ensuite à la troisième lecture. A cette phase de la besogne législative, il peut encore être présenté des amendements; mais ces amendements ne peuvent porter que sur des mots à changer, des formules de rédaction à modifier, sans pouvoir affecter le *bill*, soit au fond, soit même dans l'une de ses dispositions. Le *bill* est ensuite envoyé à l'autre Chambre, où la discussion subit les mêmes phases. Si les deux Chambres arrivent à être en désaccord sur des points secondaires, elles les règlent au moyen d'une conférence. Le *bill* est ensuite soumis à la sanction royale, et devient ce qu'on appelle un acte du parlement.

Viennent ensuite les *bills privés*, qui se rapportent à des questions locales ou à des intérêts particuliers, ainsi que l'indique leur titre. L'examen de ces *bills* est déféré, en vertu du règlement de la Chambre, à un certain nombre de comités : le comité de règlement, le comité de choix, le comité des chemins de fer et canaux, le comité des divorces. Les formalités à remplir pour l'obtention d'un *bill* privé sont détaillées avec une très-grande minutie dans un règlement *ad hoc* (*private bills standing orders*).

Les matières sur lesquelles les *bills* particuliers statuent sont assez ordinairement, dans les autres pays, du domaine de l'ordonnance beaucoup plus que de la loi. Ces *bills* se divisent en deux classes. La première se rapporte aux affaires suivantes : établissement, entretien, déplacement des cimetières; obtention et modification des chartes les bourgs et cités; établissement, construction, élargissement et réparation des églises; pavage, éclairage, police, embellissement des cités; établissement des taxes de comté, des maisons de comté; disposition et aliénation des propriétés domaniales, ecclésiastiques ou des corporations; disposition des autres propriétés possédées à titre de mandat pour services publics ou de bienfaisance; établissement des bacs, pêcheries, prisons, cours de justice locale, marchés, drainage, brevets d'invention; traitement des magistrats de police locale; pouvoir d'ester en justice. La seconde classe comprend : les travaux publics, tels qu'aqueducs, canaux, égouts, fossés, conduits de drainage, routes à barrières, chemins de fer. Tous les avis au public, toutes les communications à des tiers, tous les dépôts de pièces et de fonds, toutes les oppositions à ces *bills*, tout l'examen préalable de l'accomplissement de ces conditions, doivent être accomplis avant le 1er janvier. Ces formalités remplies, les *bills* sont distribués, selon leur nature, aux comités qui doivent en connaître. Les membres de ces comités certifient que ni eux ni leurs commettants n'ont aucun intérêt dans les *bills* qui leur sont soumis. Une fois que ces *bills* sont revêtus de la sanction royale, qui se donne en ces termes : *Soit fait comme il est désiré*, les personnes qui les ont obtenus sont armées pour leur exécution de toute la puissance de la loi. Le texte du règlement pour l'obtention d'un *bill* privé (*private bills standing orders*) est un document des plus curieux à consulter. C'est, à lui seul, tout un traité de *self-government;* on y voit qu'en Angleterre, une providence gouvernementale ne veille pas à donner aux villes les rues et boulevards dont elles ont besoin; aux localités, les chemins de fer, routes, canaux, ponts qui leur sont nécessaires. Chaque localité est en cela juge de ce qu'il lui faut. Ce règlement fait aussi comprendre comment, sans s'inquiéter de politique générale, un sujet anglais doué d'une certaine énergie peut trouver, dans la gestion des intérêts qui sont à sa porte, ample matière pour son intelligence et ses facultés.

— *Bill de réforme* (Reform bill). La langue politique désigne ordinairement sous ce nom l'acte voté par le parlement, le 7 juin 1832, et relatif à la réforme parlementaire. Des modifications dans le système suivi pour l'élection des membres de la Chambre des communes étaient réclamées depuis un demi-siècle. Il est difficile d'imaginer rien d'aussi confus, rien d'aussi contraire aux plus simples lois de l'équité, que le système de représentation nationale qu'il s'agissait de modifier. En principe, les comtés devaient envoyer au parlement deux *chevaliers*, les cités deux *bourgeois*, les bourgs deux *membres;* tels sont les noms divers sous lesquels était et est encore désigné le personnel dont se compose la Chambre des communes. Dans les comtés, le droit de suffrage reposait sur la propriété, et ne variait pas trop d'un comté à un autre. Il n'en était pas de même dans les bourgs et dans les cités. Là, ce droit était déterminé par la charte locale, et était exercé tantôt par les citoyens auxquels cette charte conférait le titre et les droits de *bourgeois* ou de *freeman*, tantôt par la *corporation*, c'est-à-dire par le conseil municipal. Dans quelques localités, le droit de choisir ceux qui devaient représenter le bourg au parlement était le privilége de certaines professions. La grande propriété était exclusivement maîtresse des votes des campagnes; un grand nombre des bourgs était aussi à sa disposition. En fait, la Chambre des lords nommait un tiers des membres de la Chambre des communes. Le gouvernement du pays se trouvait ainsi tout entier entre les mains d'une aristocratie ou plutôt d'une oligarchie, qui ne songeait qu'à maintenir ses priviléges.

Les inconvénients d'un mode de représentation nationale aussi défectueux avaient, dès le milieu du XVIIIe siècle, frappé bien des esprits, notamment celui du second Pitt. Cet homme d'Etat, qui croyait avec raison qu'une société a tout à gagner à ce que la base sur laquelle repose son gouvernement soit aussi large que possible, avait obtenu que la couronne donnât son adhésion à un plan de réforme parlementaire. Voici quelles en étaient les parties principales : on aurait augmenté l'influence des villes dans le parlement, en donnant le droit de suffrage à tous les propriétaires et principaux locataires de maisons, et on aurait enlevé le même droit à une quarantaine de ces localités qu'on appelait *bourgs pourris* (v. ce mot). Les abus que Pitt voulait réformer profitaient à des intérêts très-puissants; l'opinion publique ne s'était pas encore intéressée bien vivement aux questions de ce genre; aussi les projets de réforme, trois fois proposés, furent-ils trois fois rejetés. La Révolution française ayant éclaté, Pitt abandonna tous ses projets, ou du moins les ajourna indéfiniment. Pendant toute la lutte contre la Révolution française et l'Empire, la question de la réforme ne fut guère plus populaire dans le pays que dans le parlement. La paix devait y ramener les esprits. En 1819, lord John Russell prenait, sans succès il est vrai, l'initiative d'une mesure qui n'était qu'un commencement de réforme. Il s'agissait de donner à un certain nombre de grandes villes le droit de représentation au parlement. Le caractère partiel de cette mesure et son inopportunité, ce grand et éternel prétexte des résistances politiques, furent les motifs qu'on allégua pour la repousser. Mais la question, dès cette époque, ne cessa de faire du chemin, et, au commencement de 1830, il était évident que le parti qui venait d'imposer à ses adversaires l'émancipation des catholiques et le rappel des lois contre les dissidents, serait bientôt assez fort pour arriver au gouvernement et faire voter la réforme parlementaire. Le pays, faisant de plus en plus cause commune avec les partisans de la réforme, un des chefs les plus éminents et les plus autorisés du parti tory dans la Chambre des communes, le marquis de Blandford, fils aîné du duc de Marlborough, crut qu'il y avait beaucoup plus d'avantage à diriger le mouvement qu'à persister dans une résistance dangereuse. Les propositions de réforme du marquis de Blandford échouèrent encore. Elles avaient contre elles l'obstination des hommes du pouvoir, qui s'étaient toujours énergiquement prononcés contre toute espèce de modification du parlement; elles soulevaient aussi la jalousie des chefs réformistes, qui tenaient beaucoup à ce que des mesures de cette importance s'accomplissent par leurs propres mains, et non par celles de leurs adversaires. La révolution de Juillet eut, en Angleterre, pour contre-coup le renversement du ministère Wellington. Le ministère qui lui succéda fit de la réforme le premier mot de sa devise : Réforme, diminution des dépenses et paix (*reform, retrenchment and peace*).

A cette époque, tous les problèmes que soulèvent les questions de représentation nationale étaient posés : le scrutin secret et le suffrage universel avaient déjà leurs partisans. A ceux-ci, le ministère Grey déclara que les modifications dont il allait prendre la responsabilité s'éloigneraient autant de leurs idées que de celles des ennemis de toute atteinte portée au système établi.

Le projet de réforme fut apporté à la chambre le 1er mars 1831 par lord John Russell, qui était alors ministre de l'intérieur. Selon lui, les réformateurs avaient pour eux le droit et la tradition historique; dans un pays libre, aucun homme ne pouvait être taxé pour les besoins de l'Etat que par lui-même ou par son représentant; cette doctrine politique avait été, dès le moyen âge, proclamée par le fameux statut *De Tallagio non concedendo*, qui déclarait illégales toutes les taxes non votées par le parlement. Au moment de son établissement, le mode d'élection actuel du parlement avait pu donner une représentation fidèle des divers intérêts du pays; mais aujourd'hui il n'en était plus ainsi. Que pouvait-on penser d'un système de représentation nationale où un monticule en ruine, un village réduit à trois maisons, un parc sans aucun habitant, donnaient à leurs propriétaires le droit de se faire représenter au parlement par deux membres, tandis que nombre de centres manufacturiers et industriels, parmi lesquels se trouvaient des villes de 50, 60, 80, 100 et 120 mille habitants, n'étaient pas représentés. Une réforme était donc nécessaire. Les défauts les plus criants reprochés au système représentatif étaient ceux-ci : 1° un grand nombre de siéges parlementaires étaient à la disposition, non des électeurs, mais d'un petit nombre de familles aristocratiques, qui y faisaient nommer ou y nommaient qui bon leur semblait; 2° dans un très-grand nombre de localités, les élections étaient entre les mains, non des habitants, mais de corporations (conseils municipaux) qui se recrutaient d'elles-mêmes; 3° enfin les frais d'élection étaient ruineux pour les candidats. Le projet ministériel se flattait de donner une satisfaction suffisante à ces trois griefs : premièrement, en enlevant le droit de représentation aux localités où l'élection ne pouvait pas se faire d'une manière vraiment libre, c'est-à-dire à toutes celles qui avaient moins de 2,000 habitants. Soixante bourgs étaient dans ce cas; vingt-six d'entre eux avaient moins de 1,000 habitants, et il s'en trouvait trois où l'on n'en comptait pas un seul. En second lieu, le droit d'élection était enlevé aux corporations et placé entre les mains des citoyens. Enfin, on diminuait les frais des candidats en réduisant à trois jours dans les bourgs et cités, et à quatre jours dans les campagnes le temps des opérations électorales.

Quant à l'inégalité de répartition du droit de représentation entre les populations urbaines, voici comment on essayait d'y parer. En dehors des soixante bourgs auxquels le droit d'élection était retiré, ce droit devait être réduit dans quarante-sept bourgs ayant de 2,000 à 4,000 habitants. Le nombre des siéges supprimés s'élevait ainsi à 168; on proposait d'en disposer de la façon suivante : sept grandes villes, ayant une population de 35,000 à 100,000 habitants et plus, devaient avoir deux députés; vingt villes de moindre importance, dont la population variait de 10 à 30,000 âmes, obtenaient chacune un député; la représentation de Londres était doublée; celle des vingt-sept comtés anglais les plus populeux était également doublée; d'autres changements produisaient encore quelques députés de plus; enfin, il restait 62 siéges dont on proposait la suppression.

Quant au droit de suffrage, il était différent pour les villes et pour les campagnes : dans les bourgs, en dehors du privilége des francs tenanciers à 40 schellings de revenu, auquel on ne touchait pas, le droit de vote était accordé à tout propriétaire ou locataire d'une maison produisant plus de 10 livres de revenu par an. Dans les comtés, était électeur quiconque possédait une propriété territoriale donnant le même revenu annuel, ou avait à bail pour vingt ans au moins une propriété d'un revenu de 50 livres. Le but de ces diverses conditions du suffrage était de n'établir aucun mélange politique entre les populations des villes et celles des campagnes, et de les faire toujours voter séparément.

En Ecosse et en Irlande, le droit de représentation était à peu près illusoire. Dans les comtés, la propriété ne suffisait pas pour donner le droit de voter; ce droit était le privilége des terres seigneuriales. Dans les cités et bourgs, les élections étaient aussi entre les mains de corporations (conseils municipaux) se recrutant elles-mêmes. A cet état de choses, on proposait de substituer le régime électoral anglais.

Ce projet, œuvre dit-on de M. Demnams, gendre de lord Grey, souleva, tant en dedans qu'en dehors du parlement, de violents orages. La discussion qui sert de préliminaire à la première lecture dura neuf jours; quatre-vingt-sept orateurs y prirent part. Sir Robert Inglis, représentant de l'université d'Oxford, prit tout d'abord la défense des bourgs pourris : ces bourgs permettaient, disait-il, aux jeunes gens de talent d'entrer dans la chambre. Les plus grands hommes d'Etat, les deux Pitt, Canning, Burke, Fox, avaient commencé par représenter des bourgs pourris. L'argument qu'il donnait pour combattre l'extension du droit de suffrage est assez singulier : « Ces villes, disait-il, n'éliront que des hommes rattachés à leurs intérêts par leur naissance, leur résidence et leur fortune. Si par hasard leur choix tombe sur des étrangers, ce ne pourra être qu'au profit de ceux que la nature a doués de cette fatale et maudite éloquence, avec laquelle on soulève les passions des multitudes. »

M. Horace Twiss, que les tories comptaient au nombre de leurs orateurs et écrivains distingués, accusa le *bill* de vouloir réformer tout ce qu'il y avait de monarchique et d'aristocratique dans la constitution. Quant aux radicaux, en général, ils se montrèrent satisfaits. L'un des plus éminents et des plus autorisés d'entre eux, M. Joseph Hume, déclara que, si le projet ne donnait pas satisfaction à tous ses vœux, il dépassait du moins ce qu'il avait attendu des ministres. La première lecture fut votée par 302 voix contre 301. Le ministère était tout d'abord disposé à considérer cette majorité d'une seule voix comme un échec. Dans les usages parlementaires anglais, la première lecture ne portant que sur les questions de principe, il était à craindre que dans les autres phases de la discussion, bon nombre des membres qui, tout en adoptant le *bill* en principe, en réprouvaient quelques-uns des détails, ne se ralliassent à la minorité. Heureusement pour le ministère et pour la cause de la réforme, l'opinion publique, qui avait suivi les débats avec une préoccupation ardente, vint à la rescousse. Le soir même du vote, la capitale et toutes les grandes villes furent illuminées. Des adresses de félicitation furent, les jours suivants, votées dans des réunions de 100 à 150 mille personnes. Les organisateurs de ce mouvement en recueillirent le fruit. Les tièdes partisans du *bill* se trouvèrent obligés à persévérer dans leur première résolution; et les plus intelligents de ses adversaires durent songer à en tirer le meilleur parti possible. C'est en effet ce qui eut lieu.

Le marquis de Chandos, fils du duc de Buckingham, fit voter la fameuse clause à laquelle l'histoire a laissé son nom, celle qui donne dans les comtés un droit de vote à tous les fermiers ayant un bail d'une valeur de 1,250 fr. par an. Cette mesure, qui devait augmenter des deux cinquièmes le nombre des électeurs ruraux, électeurs que l'aristocratie territoriale faisait voter selon son bon plaisir, et qu'elle comptait bien toujours tenir à sa disposition, modifiait profondément le but que s'étaient proposé les auteurs du *bill*. La prépondérance des campagnes, qu'ils avaient voulu affaiblir, se trouvait ainsi presque rétablie. Aussi cette clause fut-elle énergiquement combattue. Mais le parti libéral comptant dans ses rangs presque autant de grands propriétaires que le parti tory, la clause passa.

Le général Gascoigne fit aussi voter la clause qui déclarait que le nombre des membres du parlement, attribué à l'Angleterre proprement dite, ne serait pas modifié. Cette mesure, inspirée par la jalousie que créait l'augmentation de la représentation donnée à l'Irlande et à l'Ecosse, obligea le ministère à revenir sur la suppression de soixante-deux siéges. Mais le parti tory n'a pas aussi bien profité de cette clause que de celle que fit insérer le marquis de Chandos; les siéges qu'elle fit conserver se sont trouvés remplis plutôt par des libéraux que par des conservateurs. Les autres dispositions sur la confection des listes électorales, la tenue des élections (v. les mots ELECTIONS et POLL), passèrent sans discussion; les deux partis s'accordèrent à les voter, et le *bill* fut en dernier lieu adopté par 345 voix contre 244. La majorité d'une voix, lors de la première lecture, s'était, à la troisième, transformée en une majorité de 101 voix.

Le *bill* fut immédiatement porté à la Chambre des lords. Ce jour-là, les places réservées dans les galeries aux membres de la Chambre des communes étaient occupées par les partisans les plus ardents du *bill*. Pendant la lecture qu'en donna le chancelier, ces messieurs appuyèrent, d'une façon aussi significative que le permettaient les convenances, les dispositions du *bill* qu'ils savaient les plus antipathiques à l'assemblée qui les écoutait. Les réunions populaires, qui avaient peu d'illusions sur les sentiments de la pairie, se demandaient ce qu'il y aurait à faire si le *bill* était rejeté. « Si la Chambre des lords, disait le colonel Torrens, ne veut pas consentir à la suppression de ses bourgs pourris, eh bien, dans le prochain *bill*, la cédule *a*, au lieu de proposer la suppression des bourgs pourris, devra demander la suppression de la Chambre des lords elle-même. » Ce fut sous ces auspices que commença la discussion, qui fut presque aussi vive qu'elle l'avait été aux Communes. On y défendit les bourgs pourris tant comme une question de propriété que comme une question d'équilibre politique. Le comte de Warncliff soutint que le droit de nomination servait de contre-poids aux élections populaires, qu'il n'y avait pas de meilleur moyen pour empêcher les grandes villes de prendre une trop grande part dans l'Etat, et pour ne pas donner à la Chambre des communes le caractère d'une simple réunion de délégués. Après cinq jours de débat, le *bill* fut repoussé à la première lecture par 199 voix contre 158. Deux des membres de la famille royale sur trois, et vingt-huit prélats sur trente votèrent contre. En somme, la majorité contre le *bill* était de 41 voix. « Il faut créer 82 pairs, » s'écrièrent aussitôt les journaux libéraux et les réunions populaires. » L'énorme appoint fourni par le banc des prélats fournit l'occasion de mettre en doute l'aptitude du clergé à comprendre les besoins nouveaux de la so-

ciété; des gens très-modérés parlaient sérieusement de supprimer le banc des évêques. Le lendemain du rejet du *bill*, la Chambre des communes votait une adresse au roi « pour déplorer le regret que Sa Majesté devait éprouver, en voyant ajourner l'accomplissement de ses vœux pour asseoir sur des bases plus équitables et plus larges la représentation de son peuple. » Des troubles éclatèrent à Londres et dans les grandes villes; les pairs les plus hostiles à la réforme furent insultés dans leurs personnes et dans leurs propriétés; à Londres, Aspley-House, la principale résidence du duc de Wellington, fut saccagée. A Birmingham, le banquier Attwood, membre de la Chambre des communes, formulait, en présence d'une réunion de 150,000 personnes, la proposition de supprimer la Chambre des lords. Pour calmer l'effervescence du pays, les ministres durent prendre l'engagement de présenter de nouveau le *bill* de réforme au commencement de la session suivante, et de se retirer en cas d'échec devant l'une ou l'autre des deux chambres.

Le projet présenté à la Chambre des communes dès le premier jour de la session de 1832, et qui devint l'acte du 7 juin 1832, ressemblait en principe et dans la plupart de ses détails au *bill* adopté en 1831. Le ministère s'était rallié aux deux importantes clauses Chandos et Gascoigne, que les tories avaient fait adopter. Les seuls changements consistaient dans la distribution des siéges. Le droit de représentation au parlement était enlevé à cinquante-six bourgs, au lieu de soixante. Ce droit était réduit de moitié dans trente bourgs, au lieu de quarante-sept. Le nombre des villes qui obtenaient le droit d'envoyer deux membres au parlement était élevé à vingt-deux; un siége était donné à vingt-deux autres villes. Onze bourgs du pays de Galles devaient s'adjoindre, pour voter, les électeurs de trente-neuf localités voisines. La représentation de vingt-cinq comtés anglais était doublée; celle de six autres était augmentée de moitié. Douze villes étaient, parlementairement parlant, mises au rang de villes comtés.

Le parti libéral, qui a fait voter ces mesures, n'a eu assurément qu'à s'en louer; elles ont eu pour effet de grossir constamment ses rangs. Voici les résultats que ces mesures ont donnés pour les bourgs, lors des élections de juillet 1865 : dans 22 bourgs dont on avait voulu réduire la représentation, 8 ont donné leurs voix à des libéraux, 6 à des conservateurs, 8 ont partagé leurs voix entre des libéraux et des conservateurs. Dans 30 bourgs dont la représentation a été réduite de moitié, il a été élu 13 conservateurs et 17 libéraux. Dans 20 villes qui ont obtenu le droit de nommer un député, 5 ont nommé des conservateurs, et 15 des libéraux. Les 22 grandes villes auxquelles il a été accordé deux siéges sont également acquises en grande majorité au parti libéral : 15 ont nommé des députés libéraux, 5 ont partagé leurs suffrages entre des libéraux et des conservateurs, 2 seulement ont nommé des conservateurs. Les 11 bourgs gallois remaniés ont élu 10 libéraux et 1 conservateur. Dans les 12 villes comtés, les trois quarts des siéges ont été donnés à des libéraux. Ces résultats montrent à merveille l'importance que chaque parti attache à remanier lui-même la loi électorale, et à ne pas laisser ce soin à ses adversaires; et ils expliquent également les ajournements indéfinis qu'ont subis tous les projets de remaniement tentés depuis quinze à vingt ans. La matière électorale manœuvrée en 1832 par des mains whigs a donné, en général, depuis trente-trois ans, des résultats whigs; il n'aurait pas été impossible que le projet de réforme élaboré en 1859 par M. Disraëli, eût donné des résultats favorables aux tories. On le craignait : aussi, sans s'inquiéter des avantages que pouvait leur offrir ce projet de réforme au point de vue purement théorique, les diverses fractions du parti libéral n'y ont vu que ce qui pouvait tourner à leur désavantage, et elles se sont accordées pour le rejeter. *Timeo Danaos* (lisez *tories*) *et dona ferentes*.

Cependant, l'acte de réforme de 1832 ne répond plus aux besoins de l'époque; en 1853 et 1854, des modifications à cet acte ont été présentées par l'un de ses principaux auteurs, lord John Russell lui-même. Cet acte n'était qu'une réforme partielle; il a laissé subsister de grandes anomalies; ces anomalies se sont accrues et multipliées avec le temps. Les localités auxquelles on avait pensé à retirer leur droit de représentation à cause de la décadence de leur population ou de leur richesse ne se sont pas relevées; mais, dans leur voisinage, on a vu naître et grandir des villes toutes nouvelles, de 15,000 à 50,000 habitants, qui ne jouissent d'aucune représentation spéciale, tandis qu'une quarantaine de bourgades de moins de 7,000 âmes ont deux représentants. La sagesse et l'équité relative dont le parlement issu de ce système, si plein d'anomalies, a fait preuve dans le maniement des intérêts généraux du pays a laissé sommeiller la question de réforme. L'approche des élections de 1865 l'avait réveillée; les professions de foi des candidats de tous les partis en ont fait mention. Il en a été également question dans les discours prononcés du haut des hustings. En général, conservateurs et libéraux se sont engagés à appuyer toute réforme élaborée sous la responsabilité du gouvernement, qui, tout en ouvrant l'accès du corps électoral aux classes ouvrières, laisserait encore aux classes supérieures leur prépondérance politique.

Au moment même où nous écrivons (septembre 1866), la question de la réforme électorale a pris, de l'autre côté du détroit, des proportions inquiétantes pour la prépondérance aristocratique; des meetings nombreux, dirigés par la Ligue de réforme, se sont réunis à Londres et dans les grandes villes manufacturières, pour forcer la main au ministère Derby. Dès aujourd'hui, il est facile de prévoir que le temps n'est pas éloigné où les classes ouvrières, en Angleterre, ne se contenteront pas de demander simplement l'extension du suffrage, mais imposeront l'établissement du suffrage universel, lequel est destiné, comme le drapeau tricolore, à faire le tour du monde.

— *Bill des droits*, nom donné par les Anglais à l'acte du parlement dans lequel sont énumérés les divers motifs pour lesquels la nation avait fait la révolution de 1688 et les résultats de cette révolution. Cet acte, qui règle l'ordre de succession au trône, commence par une récapitulation des crimes et des fautes qui ont rendu la révolution nécessaire; savoir : l'empiétement du roi sur le domaine législatif, le droit de pétition traité comme crime, l'oppression de l'Eglise au moyen d'un tribunal illégal, la levée des taxes sans le consentement du parlement, le maintien en temps de paix d'une armée permanente, le défaut de liberté des élections, la suspension illégale de l'exécution des arrêts des cours de justice, la dévolution à la cour du banc du roi de questions qui ne pouvaient être discutées qu'en parlement, la corruption et la captation des jurés, l'exigence de cautions excessives, l'imposition d'amendes exagérées, l'infliction de châtiments barbares et inutiles, et enfin la saisie des biens avant condamnation pour les concéder à des tiers. Le *bill* déclare que le souverain au nom duquel de pareilles choses se sont faites doit être considéré, par cela même, comme ayant abdiqué le gouvernement.

En vertu du même acte, il fut déclaré que les états du royaume, convoqués par le prince d'Orange, l'instrument choisi de Dieu pour délivrer la nation de la superstition, doivent avant tout se préoccuper des moyens de garantir la religion, les lois et la liberté. En conséquence, les lords et les communes votèrent l'acte connu sous le nom de *bill des droits*. Cet acte pose en principe que le pouvoir de se dispenser d'obéir aux lois et de les faire exécuter, récemment usurpé et exercé par la couronne, n'avait pas d'existence légale; que sans le vote du parlement le souverain ne pouvait ni lever des impôts, ni entretenir en temps de paix une armée permanente. Le droit de pétition pour tous les sujets, le droit de libre élection pour tous les électeurs, le droit de libre discussion dans le parlement et le droit de la nation à une justice intègre et miséricordieuse étaient en outre solennellement proclamés. Tous ces droits sont affirmés au nom de la nation entière, comme étant l'héritage de tout Anglais. Après avoir ainsi mis en évidence les bases des libertés anglaises, les états du royaume, réunis en convention, se déclarèrent convaincus que ces libertés seraient toujours sacrées pour celui qui en avait été le sauveur; en conséquence, ils décidèrent que le prince d'Orange serait déclaré roi d'Angleterre, et qu'après sa mort la couronne passerait, par ordre de primogéniture, à sa descendance protestante. La rédaction de cet acte, qui établit d'une manière si nette et si solennelle les droits de la nation anglaise, fut en grande partie l'œuvre d'une commission spéciale, dont le futur lord chancelier Somers, alors très-jeune avocat, était le président. Les deux chambres ayant approuvé cette déclaration, Guillaume d'Orange, qui ne régnait que par la volonté de la nation, dut ne pas trop marchander son assentiment et sa sanction royale. Tel est le point de départ de tous les progrès que, depuis cette époque, la Grande-Bretagne a faits dans la voie de la liberté.

— *Bill des six articles*, promulgué en 1539 par Henri VIII, qui s'était proclamé depuis cinq ans le chef de l'Eglise d'Angleterre, mais qui avait la prétention de se porter comme défenseur de l'orthodoxie. Ce *bill* prescrivait de croire à la présence réelle, de communier sous une seule espèce, imposait la chasteté et le célibat aux prêtres, la confession auriculaire et les messes privées.

— *Bill des trente-neuf articles*, publié en 1562. Il consomma définitivement la réforme en Angleterre, et organisa l'anglicanisme tel qu'il existe encore aujourd'hui.

BILL (Robert), mécanicien et inventeur anglais, né en 1754, mort en 1827. Il donna le premier l'idée de renfermer dans des barils en fer l'eau destinée aux navigations de long cours. Il contribua puissamment à surmonter les répugnances que souleva d'abord l'éclairage au gaz. Enfin, il proposa de construire des mâts en fer, invention qui n'eut qu'un succès incomplet; et il découvrit des procédés économiques pour donner au bois ordinaire la solidité des bois les plus durs.

BILLARD s. m. (bi-llar; *ll* mll. — rad. *bille*). Jeu qui se joue avec des boules ou billes d'ivoire, sur une table en forme de carré long, recouverte d'un tapis vert : *Jouer au* BILLARD. *Faire une partie de* BILLARD. *Le* BILLARD *n'a été connu à la cour que sous le règne de Louis XIV.* (Sallentin.) *Sa fortune fut d'exceller au* BILLARD. (St-Sim.)

Ci-gît le fameux Chamillard,
De son roi le protonotaire,
Qui fut un héros au *billard*,
Un zéro dans le ministère.
(*Epigr. du temps.*)

— Primitiv. La queue même avec laquelle on poussait la bille.

— Par ext. Table sur laquelle on pousse les billes : BILLARD *en acajou. Les blouses, les bandes d'un* BILLARD. *Ce* BILLARD *n'est pas de niveau, n'est pas droit. La basse-cour a été agrandie aux dépens des remises; à la place d'un vieux* BILLARD *délabré, l'on a fait un beau pressoir.* (J.-J. Rouss.) *Les deux hommes se heurtèrent si brusquement que tous deux reculèrent au choc, comme deux billes sur le tapis de* BILLARD. (L. Enault.)

— Salle consacrée au jeu de billard : *Monter au* BILLARD. *Le* BILLARD *a des rideaux de calicot gris, avec des bordures vertes, et deux divans.* (Balz.) *Depuis trente ans, il arrive à son bureau à dix heures moins cinq, il en sort à quatre heures cinq minutes, et dans l'intervalle, il ne se fait pas remplacer par son chapeau pour aller au* BILLARD. (Ed. About.) *Il n'y a pas un village en France, aujourd'hui, où l'on ne trouve trois ou quatre cafés et au moins un* BILLARD. (Picard.)

— A la paume, Fer qui sert à fixer la raquette.

— *Billard anglais*, Sorte de billard pour les enfants, dont la table, terminée en demi-cercle, est garnie de *ponts* sous lesquels il s'agit de faire passer la bille. ‖ *Billard de terre*, Sorte de jeu qui consiste à faire passer, sous un ou deux anneaux fichés en terre, de petites boules ou billes que l'on fait rouler avec une palette.

— Chass. Morceau de bois terminé en pointe à l'un de ses bouts, recourbé par l'autre, à l'usage des oiseleurs.

— Mar. Barre de fer assez semblable à une queue de billard, dont on se sert pour frapper les cercles en fer dont les mâts sont munis.

— Agric. Fosse au fond de laquelle on enterre les sommités des ceps de vignes.

— **Encycl.** Le meuble appelé *billard* consiste en une sorte de *table* rectangulaire, longue d'environ 4 m., large de 2 et haute de 0 m. 80 à 0 m. 98, qui est portée sur un bâti très-solide, nommé *pied*. Le dessus de cette table présente une surface parfaitement horizontale. Il est recouvert d'un *tapis* de drap vert, bien tendu et sans couture, et entouré de quatre rebords, deux grands et deux petits, que l'on appelle *bandes*, et qui lui servent d'encadrement. Enfin, dans sa forme primitive, il est percé de six trous, appelés *blouses*, qui sont placés, quatre aux quatre angles formés par la réunion des bandes, et les deux autres au milieu de la longueur des grandes bandes. Trois petites marques rondes, nommées *mouches* ou *points*, sont collées sur le tapis : l'une entre les deux blouses du milieu, et les deux autres à une certaine distance des petites bandes; elles sont toutes les trois sur une ligne imaginaire qui est parallèle aux grandes bandes et à une distance égale de chacune d'elles. A droite et à gauche de la mouche collée à l'extrémité du *billard* où le joueur doit se placer pour commencer la partie, se trouvent, sur une ligne parallèle à la petite bande, deux autres mouches qui circonscrivent l'espace qu'il est défendu de dépasser au début de la partie. Cet espace se nomme les *six pouces*. Le *quartier* est la partie de la table où l'on se place en commençant la partie. Il est limité par une ligne droite, appelée *corde*, qui est tracée sur le tapis dans toute la largeur de la table, à la hauteur d'une des mouches extrêmes. Le *bas* du *billard* est l'espace compris entre cette ligne et la petite bande qui l'avoisine : l'extrémité opposée en est le *haut*. Aujourd'hui, la plupart des *billards* n'ont plus de blouses.

Les instruments dont on se sert pour jouer sont des *billes* ou boules d'ivoire, et des espèces de bâtons, nommés *queues*, avec lesquels on pousse ou frappe les billes. Les billes doivent être parfaitement sphériques et dépourvues de *fèves*, c'est-à-dire de taches d'un blanc mat. Les queues ont une forme un peu conique; elles sont munies à leur petit bout d'une rondelle de cuir, que l'on appelle *procédé*, et les meilleures sont faites en bois de frêne.

Le *billard* dérive du jeu de boules, mais on ignore à quelle époque il a été inventé. On sait seulement qu'il était déjà assez répandu en France, et probablement ailleurs, dans la seconde moitié du XVI^e siècle. Toutefois, il ne commença à devenir à la mode que sous le règne de Louis XIV, à qui les médecins en avaient prescrit l'usage, après les repas, afin de faciliter la digestion. Dans le principe, on poussait les billes avec une queue appelée *masse* ou *billard*, qui était recourbée et très-grosse à une extrémité, et que l'on tenait par l'extrémité opposée. La queue actuelle n'est devenue d'un emploi général qu'après 1789. Quant au procédé, il ne remonte pas au delà de la Restauration. Cette dernière invention a révolutionné le jeu de *billard* en donnant le moyen de multiplier les coups et en permettant des *effets* de billes inconnus autrefois. On a beaucoup écrit sur la manière de faire ces coups et de produire ces effets; mais, en ceci comme en tant d'autres choses, la pratique en apprend plus que les explications théoriques les mieux exposées.

Ce ne fut qu'en 1610 que le privilége de tenir *billard* public fut accordé à des *billardiers paulmiers;* en 1766, on ne comptait à Paris que soixante-dix maîtres paumiers, dont treize tenaient des jeux de paumes, et cinquante-sept des *billards*. Au XVIII^e siècle, la partie ordinaire se jouait en seize points et se payait « deux sous six deniers au jour, et cinq sous à la chandelle. » La règle se composait de 74 articles, dont quelques-uns sont devenus inintelligibles, tels que celui-ci : « La queue du bistoquet sera toujours permise, pourvu toutefois qu'on en joue du bout, étant défendu de jouer d'aucun des côtés de quelque instrument que ce soit. » Et cet autre : « Défense de tenir les fers en jouant son coup, soit à pleines mains, avec ni entre ses doigts, à peine de perdre un point; on ne pourra y toucher que d'un seul doigt, lorsqu'on jouera de la queue. » Des ordonnances, lois et décrets furent souvent rendus sur cette matière et notamment les 8 novembre 1780, 28 juin 1786, 22 juillet 1791, 6 novembre 1812, 3 août 1819, 7 mars 1838. Sous Louis-Philippe, les règlements de police exigeaient que quiconque voulait tenir un *billard* se munît d'une permission spéciale, qui devait être annoncée par une inscription extérieure. Les règles du jeu devaient être affichées dans la salle, et, dans Paris, il était défendu d'y jouer après onze heures du soir. Ces dispositions ont été sensiblement modifiées, et les *billards* se sont implantés partout; il n'est si mince cabaret de village qui ne possède un *billard*, et, dans les villes, ils sont nombreux. A Paris, leur nombre a pris des proportions si considérables, que certains établissements publics possèdent non plus seulement un ou deux *billards*, mais dix, vingt, trente, qui sont constamment occupés par des amateurs de ce noble jeu auquel l'heureux Chamillard dut sa fortune. Il était conseiller au parlement, lorsque sa réputation de joueur de *billard* le fit appeler à la cour, où il parvint à devenir ministre. Il jouait au *billard* avec Louis XIV trois fois la semaine, et savait perdre à propos; en fallait-il davantage pour qu'il arrivât aux plus hautes destinées! Le carambolage avait suppléé au génie chez l'homme d'Etat; mais si Chamillard fit sa fortune politique en jouant au *billard* avec le grand roi, ce fut aussi en y jouant avec Chamillard qu'à son tour Samuel Bernard bloqua dans la blouse de son coffre-fort le premier million de sa prodigieuse richesse.

Le jeu de *billard* fut pendant longtemps le privilége presque exclusif des gens de cour et de la haute bourgeoisie, et il n'était guère de châteaux qui n'eussent une salle de *billard*. Ce noble jeu ou jeu de nobles, comme on voudra, finit par se démocratiser, et on trouverait aujourd'hui des Chamillard sous la blouse du paysan comme sous celle de l'ouvrier. La salle de *billard*, au club du Jeu de paume, jouit d'une grande célébrité. Certains cafés sont des écoles permanentes où les maîtres, à titre gratuit ou onéreux, ne manquent pas à celui qui désire se perfectionner. C'est ainsi qu'au café du Grand-Balcon, à l'estaminet de Lyon, au café des Mille-Colonnes, au café de l'Opéra, à l'estaminet de Paris, de valeureux champions se sont fait une réputation de joueurs de première force : Paysan, Berger, Désiré, Soret, Charles, Lucien, Eugène, Romain, Constant Noël, Raymond, Barthélemy sont les illustrations parisiennes du jeu de *billard*.

L'Angleterre peut nous opposer un joueur d'une rare habileté, M. Roberts, du club de Manchester, qui, il y a une dizaine d'années, gagna une partie célèbre dans les annales du *billard*. Il jouait contre un Américain, et l'enjeu était de 25,000 fr.; plus de 500,000 fr. étaient engagés dans des paris faits par des spectateurs qui avaient payé 75 fr. le droit d'obtenir une place et de former *galerie*.

Les diverses manières de jouer au *billard* sont très-nombreuses; elles sont désignées sous le nom de *parties*. Certaines parties se jouent avec des billes de différentes couleurs; d'autres, au contraire, n'emploient que des billes blanches, et sont, pour cette raison, appelées *parties blanches*. Les parties que l'on joue le plus souvent en France sont : la *Partie ordinaire* ou le *Même*, le *Doublé* ou *Doublet*, le *Carambolage*, la *Poule*, la *Partie de quilles* et la *Partie russe*. Nous allons exposer sommairement les règles qui les régissent; mais il est bon de faire remarquer que les joueurs y introduisent quelquefois des modifications conventionnelles qui peuvent varier à l'infini.

— *Partie ordinaire* ou le *Même*. Elle se joue ordinairement à deux et avec trois billes, deux blanches et une rouge. On va en 20 ou en 24 points, et l'on ne joue qu'un coup chacun. La bille rouge ayant été placée sur la mouche du haut, les joueurs prennent chacun une bille blanche et donnent ensemble l'acquit. *Donner l'acquit*, c'est pousser la bille d'un seul coup de queue vers le haut du *billard*, en jouant du *but* ou quartier. Après avoir touché la petite bande du haut, les billes descendent vers la partie inférieure, et celui dont la bille s'arrête le plus près de la bande du bas a le droit de *commander*, c'est-à-dire de choisir s'il veut jouer le premier ou faire jouer d'abord son adversaire. Toutefois, pour que l'acquit soit bon, il faut qu'après avoir touché la petite bande du haut, la bille dépasse en revenant les blouses du milieu. Si, en donnant l'acquit, un joueur envoie sa bille dans une blouse, il ne perd rien, mais sa bille est mise

en pénitence, c'est-à-dire placée au milieu de la petite bande du haut, à la distance de deux billes. Il en est de même si, après avoir lancé sa bille pour donner l'acquit, il la touche de nouveau, soit pendant qu'elle roule, soit quand elle s'est arrêtée. Celui qui commence le jeu doit toujours tirer sur la rouge. Après ce premier coup, chacun est libre de tirer sur la rouge ou sur la blanche, suivant les chances de gain qu'il croit avoir. On dit qu'une bille est *faite au même*, si elle est frappée par celle du joueur de manière à être poussée directement dans une des blouses. On appelle *faite au doublé* celle qui, ayant été choquée par la bille du joueur, ne tombe dans la blouse qu'après avoir touché une des bandes. La bille rouge fait marquer 3 points à celui qui l'a faite, et la bille blanche 2. Tout joueur qui manque de toucher perd 1 point, qui profite à son adversaire. Il en perd 2 s'il envoie sa propre bille dans une blouse. On donne le nom de *carambolage* à l'action de toucher les deux billes du même coup avec celle dont on joue; ce coup compte pour 2 points. On en marque 4, si, en même temps, il y a carambolage et bille blanche (*coup de* 4); 5 s'il y a carambolage et bille rouge (*coup de* 5); et 7 s'il y a carambolage et les deux billes (*coup de* 7). Quand un des joueurs a ramené sa bille et la rouge dans le quartier, si l'adversaire a sa bille en main, il ne peut toucher l'une ou l'autre qu'en touchant d'abord avec sa bille la petite bande du haut : c'est ce qu'on appelle le *coup de bas* ou *du bas*. Lorsque, la bille rouge étant faite, une bille blanche en occupe la place sur la mouche du haut, on met la rouge sur la mouche du milieu, entre les deux blouses, et le joueur peut battre aussitôt dessus. Celui qui fait sauter sa bille hors du *billard* perd 2 points, comme s'il l'avait envoyée dans une blouse. S'il fait sauter la rouge, il en perd 3. Enfin, s'il fait sauter celle de l'adversaire, ce qu'on appelle le *saut droit*, le coup est nul. Au lieu de se jouer à deux, la partie au même peut aussi se jouer à quatre. Dans ce cas, les joueurs s'associent deux contre deux, et chacun joue, soit alternativement, soit après bille faite. Elle peut encore se jouer à trois, chacun pour soi : le premier gagnant est alors celui qui arrive le plus tôt à 16 ou 20 points, suivant les conventions, puis les deux autres continuent la partie jusqu'à ce que l'un d'eux en marque 20 ou 24. Nous avons vu que chaque joueur ne joue qu'un coup. Quelquefois cependant, ce même joueur continue de jouer tant qu'il fait des points de suite, c'est-à-dire coup sur coup. La partie est dite alors *partie à suivre*, tandis que, dans le premier cas, elle est *sans suivre*. La partie au même est aujourd'hui bien abandonnée, à tel point qu'il est rare de rencontrer dans les villes un *billard* muni de blouses; après avoir fait les délices de la génération qui nous a précédés, la *partie au même* et le *billard* à blouses se sont réfugiés dans les infimes villages de nos provinces les plus reculées.

— *Doublé* ou *Doublet*. Cette partie se joue, comme la précédente, avec deux billes blanches et une rouge. On distingue le *doublé simple* et le *doublé composé :* 1° *Doublé simple*. Il se joue en 12 points sans suivre, et en 16 points à suivre. Pour qu'il y ait *doublé*, il faut comme on l'a déjà vu, que la bille touchée par celle du joueur frappe une bande et aille ensuite tomber dans une blouse opposée. On considère comme doublé le *contre-coup* et le *coup dur*. Il y a contre-coup, quand la bille choquée, ayant frappé une bande, rencontre une autre bille qui l'envoie dans une blouse de la bande frappée. Il y a coup dur quand une bille, touchant la bande, est frappée en plein par la bille du joueur, qui la fait entrer dans une blouse. Toute bille faite sans être doublée, c'est-à-dire faite au même ne compte pas. Alors on remet la rouge sur sa mouche spéciale, et la blanche joue en main. Sauf convention contraire, les carambolages comptent comme à l'ordinaire. 2° *Doublé composé*. Il se joue en 16 points et de trois manières. Dans la première, on ne compte que les billes faites par *bricole* ou *l'une par l'autre*. Une bille est faite par bricole quand, avant de la frapper, la bille du joueur a touché la bande. Une bille est faite l'une par l'autre quand, ayant été frappée par celle du joueur, elle en rencontre une autre dont le choc l'envoie dans une blouse. Toute bille faite au même est nulle, mais si c'est la bille blanche, elle se met sur le bord de la blouse où elle a été faite. Dans la seconde manière, l'on ne doit compter que les billes faites l'une par l'autre : les billes faites au même sont comptées comme des pertes. Enfin, dans la troisième manière, les bricoles et le coup de l'une par l'autre perdent comme faites au même. Du reste, ces règles peuvent être modifiées à l'infini. Les joueurs n'ont pour cela qu'à établir leurs conventions à l'avance. Nous ferons, pour la partie de *doublet*, des réflexions analogues à celles que nous avons faites pour la partie de *même;* elle a dû céder le pas, comme son aînée, au moderne *carambolage*.

— *Carambolage*. Il se joue avec trois billes, deux blanches et une rouge, et le plus souvent en 20 ou 30 points. La rouge se place sur la mouche du haut, et l'une des blanches sur celle du bas; mais celui qui joue le premier doit toujours tirer sur la rouge. Dans cette partie, les carambolages seuls comptent, et valent ordinairement un point. Aussi, dans les établissements où on la joue habituellement, emploie-t-on presque toujours des *billards* sans blouses. Les pertes et les manques de touche ne profitent ni ne nuisent à aucun des joueurs. Le même joueur continue de jouer tant qu'il fait des points. Il doit calculer ses coups de manière à se ménager un nouveau carambolage après celui qu'il vient de faire, mais sans cependant s'exposer à laisser la chance trop belle à son adversaire, dans le cas où il ne réussirait pas. Le carambolage est la partie presque universellement adoptée aujourd'hui; il a détrôné toutes les autres; le même et le doublet ont à peu près disparu : la partie de quilles a cependant quelquefois la préférence des joueurs, surtout quand ils sont de force inégale au carambolage.

— *Poule*. Cette partie se joue avec deux billes blanches seulement. Le nombre des joueurs est indéterminé. Avant de commencer, on tire des numéros pour établir l'ordre dans lequel chacun devra jouer. Pour cela, on met dans un panier d'osier fait en forme de bouteille autant de petites boules numérotées qu'il y a de joueurs : puis, après les avoir agitées afin de les mêler, et tous les joueurs étant rangés autour du *billard*, on les distribue une à une, en allant de droite à gauche. Cette distribution terminée, personne ne peut entrer dans la poule sans le consentement unanime des joueurs, et celui qui est admis à prendre part au jeu doit subir les conditions qui lui sont faites; mais aucune admission ne peut avoir lieu, sous aucun prétexte, quand un des joueurs est *mort*, c'est-à-dire hors du jeu. On joue ordinairement en trois points ou *marques*. Le joueur qui a le numéro 1 donne l'*acquit*. A cet effet, il pousse la bille vers la petite bande du haut, et cherche à la rapprocher le plus possible de cette bande. Toutefois, pour que l'acquit soit bon, il suffit que la bille dépasse les blouses du milieu. Tant que la bille roule, le joueur a le droit de préférer la *pénitence* à son acquit; mais, aussitôt qu'elle s'est arrêtée, il est obligé de s'en tenir à ce dernier. Quand le numéro 1 a donné son acquit, le numéro 2 joue sur l'acquit avec l'autre bille, le numéro 3 avec la bille de l'acquit, le numéro 4 avec la bille du numéro 2, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il y ait une bille faite, chaque joueur jouant toujours avec la bille qui a reçu le coup. Chaque fois qu'il y a une bille faite, c'est le numéro suivant qui donne l'acquit. Tout joueur dont la bille est faite, ou qui, en jouant, se perd ou manque sa bille, *prend une marque*, c'est-à-dire perd un point. Quand il a perdu trois fois, il se retire du jeu et l'on dit qu'il est *tué* ou *mort*. Cependant, il peut continuer de jouer, s'il trouve à acheter la bille d'un joueur qui existe encore et qui, alors, se retire. Nul ne peut jouer que sa propre bille. S'il veut jouer celle d'un autre, il doit en prévenir le propriétaire en disant à haute voix : *Je prends à faire;* et, par ces mots, il s'engage ou à faire la bille ou à prendre la marque. Si plusieurs joueurs veulent prendre à faire, le droit appartient au premier qui a parlé, et si l'on ne peut le distinguer, le sort doit en décider. Dans tous les cas, le propriétaire de la bille a le privilége de jouer, mais il est soumis à la même loi. Celui qui joue avant son tour sans avoir dit : *Je prends à faire*, prend une marque. S'il fait bille, celui à qui elle appartient en prend également une. Quand on a pris à faire, ou qu'on a joué hors tour, le coup compte pour le propriétaire de la bille sur laquelle il a été joué, et c'est au numéro suivant à donner l'acquit. Lorsque la plupart des joueurs ont succombé, et qu'il n'en reste plus que deux, ces derniers survivants sont libres de quitter la partie sans jouer, soit, s'il y a égalité entre eux, en prenant chacun la moitié de la *poule*, c'est-à-dire des enjeux, soit, s'ils n'ont pas le même nombre de marques, en se partageant ces enjeux à l'amiable. S'ils préfèrent continuer de jouer, c'est celui qui fait bille qui doit donner l'acquit. Ils peuvent *remettre la partie* deux fois de suite; mais à la troisième, ils sont tenus de *jouer à la mort*. Remettre la partie, c'est convenir qu'on pourra prendre chacun une marque de plus. Jouer à la mort, c'est décider que la première marque fera perdre la partie.

La poule à deux billes se joue souvent au doublet, à la perte, à la blouse défendue, etc. Dans ces différents cas, les règles sont les mêmes. Seulement, les joueurs y introduisent des modifications de détail qui peuvent varier à l'infini. Une autre variété de la poule est dite *à toutes billes*, parce qu'il y a autant de billes que de joueurs. On l'appelle aussi la *guerre*, parce qu'elle est comme l'image du fléau de ce nom. On joue sur la plus près, sur la plus éloignée, sur la dernière jouée, au doublet, etc., suivant les conventions. Les billes sont numérotées, pour que chaque joueur puisse reconnaître la sienne. La suppression des blouses a naturellement apporté des modifications à la *poule*, qui se joue alors avec trois billes, et prend le nom de *poule au carambolage*.

— *Partie de quilles*. La partie de quilles se joue de plusieurs manières; la plus générale est la suivante : Sur la mouche du milieu, on place une quille plus élevée que les autres, et, autour d'elle, à égale distance, calculée de façon à ce qu'une bille puisse passer juste dans les intervalles, quatre quilles plus petites. La bille rouge est, comme à l'ordinaire, placée sur la mouche du haut; le joueur qui commence la partie doit, tout en restant dans les six-pouces, toucher la rouge sans renverser les quilles; s'il manque de touche, il perd un point. Pour qu'une ou plusieurs quilles comptent au joueur, il faut qu'elles soient renversées par la bille de son adversaire doublée, ou par la rouge également doublée. Le carambolage compte un point; chaque quille abattue suivant la règle vaut aussi un point; à l'exception de celle du milieu qui en vaut cinq, si elle est abattue seule, condition indispensable. Si un joueur, après avoir abattu, avec la rouge ou la blanche doublées, une ou plusieurs quilles, vient à son tour renverser une ou plusieurs des quilles qui restaient debout, soit avec sa propre bille, soit même avec sa queue, les points faits comptent à son adversaire. Si la place d'une quille abattue est occupée momentanément par une bille, on relève la quille et on la pose sur une petite mouche, au haut du *billard*, à environ cinq centimètres de la bande; on la remet à sa place ordinaire aussitôt que cette place est devenue libre. Cette partie se joue ordinairement en 100 points. — On peut jouer aussi avec une seule quille, qui se pose sur la mouche du milieu et qui compte 10 toutes les fois qu'elle est renversée par une bille doublée; les règles sont d'ailleurs les mêmes que pour la partie à cinq quilles.

— *Partie russe* ou *à cinq billes*. Elle se joue à deux et avec cinq billes : deux blanches pour les joueurs, une rouge, une bleue, ou rose, ou verte, et une jaune : on joue ordinairement en 36 points. La rouge se met sur la mouche du haut, la bleue sur celle du milieu, et la jaune sur celle du bas. Le joueur qui commence donne son acquit hors du quartier, où bon lui semble, sans être tenu de toucher la bande. Si sa bille touche quelque bille de couleur, il perd un point pour chacune des billes qu'il a touchées, et ces billes restent à l'endroit où elles se trouvent. Si elles tombent dans une blouse, on les replace sur leurs mouches respectives. Celui qui joue le second, ou, comme on dit, *sur l'acquit*, doit battre la bille blanche de son adversaire, c'est-à-dire celle qui a donné l'acquit, et toujours sans toucher auparavant les billes de couleur, sous peine de perdre autant de points que de billes touchées. Après ce premier coup, on joue sur toutes les billes indistinctement, et celui qui fait des points continue de jouer. Les billes blanches donnent 2 points chacune : elles peuvent être envoyées dans toutes les blouses. La bille rouge compte pour 3 points, et la bleue pour 4 : elles ne peuvent se faire, l'une et l'autre, qu'aux blouses des coins. La bille jaune vaut 6 points : elle ne peut se faire qu'aux blouses du milieu. Toute bille qui tombe dans une blouse autre qu'une de celles qui lui sont spécialement destinées perd le nombre de points qu'elle aurait gagné, si elle avait été faite régulièrement. Le carambolage gagne deux points, sur quelque bille qu'il soit fait. Si, une bille étant faite, sa place spéciale est occupée, cette bille se met sur la mouche la plus éloignée du joueur. Si toutes les mouches sont occupées, on la pose sur la petite bande la plus éloignée, et dans la direction des autres billes. Quand tout autre que le joueur qui joue le coup arrête ou dévie une bille roulante, et que ce dernier ne s'est pas perdu, celui qui a arrêté ou dévié perd la bille touchée, et son adversaire continue. Enfin, quand le joueur en exercice touche; soit une bille de couleur, soit la sienne propre, il en perd la valeur; mais il ne fait aucune perte si la bille touchée est celle de l'adversaire : seulement, celui-ci est maître de la laisser où elle se trouve ou de la prendre en main.

La partie dite *de la mésangère* a beaucoup de rapports avec la partie russe. (V. MÉSANGÈRE.) On peut encore citer : la *partie sans passer la raie du milieu*. Il fallait, dans cette partie, que le joueur eût soin que les billes restassent, comme son nom l'indique, en deçà du milieu du *billard*; *la partie à qui perd gagne*, dans laquelle, chaque fois que le joueur blousait sa bille ou la faisait sauter, gagnait 2 points, etc.

Billard anglais. Il se compose d'une table inclinée garnie de *bandes* ou rebords, et terminée supérieurement en demi-cercle. Une planche verticale, qui s'arrête à la naissance de la partie circulaire, est fixée à une petite distance de la bande de gauche, de manière à former avec celle-ci une sorte de chemin. L'intervalle compris entre cette planchette et la bande de droite est garni de pointes et de *ponts*, c'est-à-dire de tiges de fil de fer ou de cuivre, plantées verticalement ou disposées en forme de fer à cheval et disséminées çà et là. Le joueur, placé devant la bande du bas, pousse une bille d'ivoire, avec une queue, dans le chemin. Après s'être élevée le long de la bande de gauche, la bille touche la bande circulaire, puis, descendant, par suite de son propre poids, passe dans les intervalles laissés par les tiges, ou bien sous les ponts, allant de l'un à l'autre, repoussée à gauche, repoussée à droite, et arrive enfin à la bande du bas, où elle s'arrête dans des cases numérotées destinées à la recevoir. Le second joueur répète la même manœuvre, et ainsi des autres. Le gagnant est celui qui a atteint ou dépassé le premier le nombre de points convenus. Au *billard anglais*, la difficulté consiste à pousser la bille de façon qu'elle aille toucher le milieu de la bande circulaire. Si l'impulsion est trop faible, la bille monte seulement le long de la bande de gauche et descend aussitôt par le même chemin; si, au contraire, elle a été poussée avec trop de force, elle fait tout le tour de la table sans pouvoir passer sous aucun pont. Dans les deux cas, il est impossible de faire des points.

Sous le nom de *billard chinois*, il existe un autre jeu qu'on rencontre dans les bals publics, et surtout dans les fêtes patronales. C'est une table inclinée au haut de laquelle se trouve placée une galerie à compartiments dans lesquels il s'agit de diriger les billes et de les y retenir. Une variété du billard chinois est un *billard* à table horizontale, sur laquelle on place une vingtaine de petites billes qu'il faut successivement toucher dans un nombre de coups déterminé à l'avance. Il existe encore d'autres variétés de ce jeu, qu'on peut modifier de mille manières.

BILLARD (Claude), sieur de Courgenay, poëte français, né à Souvigny (Allier) vers 1550, mort vers 1618. Ce personnage, élevé chez la duchesse de Retz, fut d'abord soldat, puis conseiller, et enfin secrétaire des commandements de la reine Marguerite de Valois. Il est auteur de quelques mauvaises tragédies et d'un poëme qui ne vaut pas mieux. Fort attaché à Marguerite, il ne voulut pas prendre d'emploi après la retraite de cette princesse. Billard de Courgenay, écrivain au-dessous du médiocre, mérite pourtant d'être cité parce qu'il est un des premiers poëtes français qui puisèrent leurs sujets de pièces dans nos annales nationales, trop longtemps négligées malgré leur richesse. Il est inutile de donner ici les noms de ses ouvrages dramatiques, qui n'obtinrent aucun succès, et qui sont tombés dans le plus profond oubli. *Henri le Grand*, tragédie avec chœurs, fut dédiée à Marie de Médicis, qui se montra indifférente à cet hommage intéressé; le public n'accorda pas plus d'attention au détestable poëme de *l'Église triomphante*, que Billard avait le naïf orgueil d'appeler « un chef-d'œuvre de poésie. »

BILLARD (Pierre), théologien français et prêtre de l'Oratoire, né à Ernée (Mayenne) en 1653, mort à Charenton, chez son neveu, en 1726. Il publia contre les jésuites un livre intitulé la *Bête à sept têtes* (Paris, 1693), qui fit beaucoup de bruit et qui lui attira de longues persécutions. On a encore du même auteur le *Chrétien philosophe* (Paris, 1701).

BILLARD (Etienne), poëte français plus renommé par l'étrange manière dont il voulut faire connaître ses œuvres que par ces œuvres mêmes. Comme le Théâtre-Français avait refusé plusieurs de ses comédies, il se rendit le 30 novembre 1772 au théâtre, et, avant que la représentation commençât, il monta sur une banquette, apprit au parterre le refus qu'il avait essuyé, demanda à faire lecture de sa pièce intitulée le *Suborneur*, et en obtint la permission. Mais un sergent vint s'emparer de sa personne, pour l'emmener au corps de garde, où il voulut aussi lire ses vers aux soldats du poste. On l'envoya passer quelques jours à Charenton, puis on le fit conduire dans sa famille à Nancy, où bientôt il mourut en 1785, après avoir eu de fréquents accès de folie. Il a publié : *Du Théâtre et des causes de sa décadence*, satire (1771); le *Joyeux moribond*, comédie (1779); le *Suborneur* (1780), etc.

BILLARD (Charles-Michel), médecin, né à Pélouaille, près d'Angers, en 1800, mort en 1832. Il étudia successivement la médecine à Angers et à Paris, où il fut reçu docteur en 1828, et mourut à la fleur de l'âge. Parmi ses ouvrages, on estime surtout ses traités *De la membrane muqueuse intestinale* (1825, 2 vol. in-8°); *Des maladies des enfants nouveau-nés* (1828, in-8°). On lui doit deux bonnes traductions de l'anglais : les *Principes de chimie de Thompson* (1825, 2 vol.) et les *Leçons sur les maladies des yeux, de Lawrence* (1830, in-8°).

BILLARD DU MONCEAU, trésorier général des postes qui, en 1772, fut condamné au pilori et au bannissement comme banqueroutier frauduleux. Il était parrain de la fameuse Mme du Barry, et il avait longtemps servi de complice à l'abbé Grisel, qui se faisait faire par ses pénitentes des legs considérables sous le nom de Billard, avec qui il partageait ensuite. Le trésorier infidèle comptait sur le crédit de sa filleule pour obtenir l'impunité; et il eut l'audace d'avouer les soustractions qui lui étaient imputées, en soutenant qu'il ne les avait commises que pour les employer en aumônes et en œuvres de piété. Il fut condamné néanmoins, et quand vint le moment d'être attaché au pilori, il se présenta en bas de soie, en habit noir, bien frisé et bien poudré; il voulut embrasser le bourreau, l'appela son frère, bénit Dieu de son humiliation et récita des psaumes pendant les deux heures qu'il resta au carcan. Ce tartufe de la finance alla ensuite passer le reste de ses jours à Rome, où il vécut largement avec les fonds qu'il avait eu la précaution de faire passer dans les pays étrangers.

BILLARDÉ (bi-llar-dé, *ll* mll.) part. pass du v. Billarder. *Cercles* BILLARDÉS.

BILLARDER v. n. ou intr. (bi-llar-dé, *ll* mll. — rad. *billard*.) Toucher deux fois sa bille avec la queue, ou pousser les deux billes directement, au lieu de ne pousser la seconde que par l'impulsion de la première : *Le joueur qui* BILLARDE *perd son coup*. ‖ On dit plus souvent QUEUTER. ‖ Au jeu de mail, Porter la lève sur une boule, pour la pousser en traînant.

— S'écarter beaucoup l'une de l'autre, en parlant des cornes d'un bœuf.

— Manég. Jeter, en marchant, les jambes de devant en dehors : *Ce cheval* BILLARDE.

— v. a. ou tr. Mar. Enfoncer en frappant

avec le billard : BILLARDER *les cercles d'un mât.*

— **Encycl.** Manég. On dit qu'un cheval *billarde* lorsque, pendant la marche, il jette en dehors ses pieds antérieurs, employant à cette action une force qui diminue celle de la progression véritable. Les chevaux à genoux de bœuf, les chevaux panards, sont sujets à *billarder*. Les chevaux dont le pied est plat et large, forcés d'écarter les pieds pour éviter de s'atteindre et de se couper, sont aussi sujets à ce défaut. Les grands mouvements qu'exécute en marchant le cheval qui *billarde* le fatiguent en pure perte, sans servir à la locomotion.

BILLARDIER s. m. (bi-llar-dié, *ll* mll. — rad. *billard*). Techn. Ouvrier qui fabrique des billards.

BILLARDIÈRE s. f. (bi-llar-diè-re, *ll* mll., de *Labillardière*, botaniste et voyageur français). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des pittosporées, comprenant un petit nombre d'espèces qui croissent dans l'Australie méridionale et la Tasmanie. ‖ On a donné aussi ce nom à deux autres genres, l'un de la famille des rubiacées (v. COUSSARÉE), l'autre de celle des verbénacées. V. VERVEINE.

BILLARDON DE SAUVIGNY (Edme-Louis), poëte, romancier et auteur dramatique, né à La Rochelle en 1736, suivant les uns; près d'Auxerre en 1730, suivant d'autres; mort en 1812. Cet écrivain laborieux, fécond et persévérant, fut rarement heureux, néanmoins, dans ses inspirations; mais il fit plusieurs fois preuve de talent, et il mérite d'être tiré de l'oubli. Nous empruntons, en grande partie, les détails qui suivent à l'excellente notice due à M. J. Ravenel. A peine âgé de vingt ans, Sauvigny obtint le grade de lieutenant de gendarmerie; mais il ne paraît pas qu'il eût consulté sa vocation en endossant l'uniforme. De petits vers de société, d'une tournure élégante et facile, et surtout des ouvrages consacrés à la défense de la religion lui valurent l'estime de Stanislas Leczinski, roi de Pologne, qui l'admit au nombre de ses gardes du corps. Le jeune homme employa ses nombreux loisirs à la composition de huit ouvrages, parmi lesquels il y a des livres de philosophie et de religion, des poëmes et une farce en vers (un acte), publiée à Genève sous le titre du *Masque enchanté*. Les *Odes anacréontiques* virent le jour en 1762, mais n'obtinrent aucun succès. Quelques-unes ne manquent cependant pas de naturel, et on a retenu celle-ci :

Je reposois sur un lit de fougère,
Morphée avoit fermé mes yeux,
Je croyois être avec Glycère,
Et le Plaisir m'ouvroit les cieux.

Minerve m'offrit la sagesse;
Vénus les grâces, la beauté;
Hébé la fraîcheur, la jeunesse;
Mars ses lauriers et sa fierté.

Bacchus dit : Bois, Apollon : Chante
Et prends ce luth s'il t'a charmé.
Tiens, dit Plutus, si l'or te tente.
Amour me dit : Aime!... Et j'aimai.

La même année, il fit recevoir au Théâtre-Français la *Mort de Socrate*, comédie en trois actes et en vers, dont la représentation fut d'abord interdite. On redoutait les allusions que pouvait présenter la situation du philosophe d'Athènes avec celle du philosophe de Genève, obligé de fuir après la publication d'*Emile*. L'année d'après (1763), l'interdiction fut levée et la pièce, bien que fort maltraitée par la censure, réussit pleinement. On avait supprimé une virulente tirade, évidemment à l'adresse de Palissot. Cette œuvre, dépourvue d'action et d'intérêt, d'un style inégal, n'eut aucun succès en volume. Vinrent ensuite les *Apologues orientaux*, qu'on accueillit avec l'indifférence qu'ils méritaient. Un joli pastiche romanesque, qui rappelle par la forme le *Petit Jehan de Saintré*, répara cet échec (1776); nous voulons parler de l'*Histoire amoureuse de Pierre le Long et de Blanche Bazu*, véritable chef-d'œuvre en miniature, perle précieuse montrant que Sauvigny s'était assimilé à un degré remarquable la manière ingénue de nos anciens poëtes et conteurs français. « Je n'ai jamais aimé ce genre d'imitation, dit Mme de Genlis; mais ici l'imitation est si parfaite, qu'elle a tout le mérite de l'originalité. Il y a dans ce roman de charmantes romances que Marot lui-même n'aurait pu faire plus naïves et plus agréables. C'est à s'y mépendre. On croirait lire un prosateur badin du temps de François Ier ou de Henri II. » L'ouvrage a eu, à notre connaissance, cinq éditions : celles de 1768 et 1778 sont intitulées : l'*Innocence du premier âge en France* ou *Histoire amoureuse*, etc.; celle de 1795 a pour titre : *Amour de Pierre le Long et de Blanche Bazu*. Enfin, en 1819, M. J. Ravenel a publié une nouvelle édition, qui donne les deux titres (Paris, in-32). Celle-ci est précédée de la notice que nous avons mise à contribution et contient d'excellentes appréciations. On a accusé Sauvigny, mais sur des bruits peut-être mensongers, de s'être approprié et d'avoir publié frauduleusement sous son nom le manuscrit de ce roman, qu'il aurait découvert dans la curieuse bibliothèques des pères Célestins de Sens. Il avait accès dans ce couvent par son oncle, l'un des religieux de la maison. Nous le répétons : ce n'est là qu'une allégation dénuée de preuves et, dans tous les cas, les nombreuses modifications successives apportées à l'œuvre valent une composition originale, et ont assuré le succès du roman. Il est rare qu'un auteur, qui a débuté avec bonheur au théâtre, renonce à un genre de littérature qui, plus que tout autre, rapporte de la gloire et de l'argent. *Hirza* ou les *Illinois*, tragédie dont Sauvigny refit jusqu'à cinq fois le dernier acte, tomba pour ne pas se relever. « La poésie, dit Palissot, n'en parut guère moins sauvage que le lieu de la scène. » Le *Persifleur*, comédie en trois actes et en vers, éprouva une chute semblable sur le Théâtre-Français (8 février 1771), malgré les talents réunis de Molé, Préville, Monvel et de Mlle d'Oligny. La pièce n'a ni intrigue ni dénoûment. Le marquis de Bièvre, infatigable faiseur de bons mots, prétendit que ce *père siffleur* avait bien des enfants au parterre.

Sauvigny se lia alors avec Mme de Genlis et passa pour avoir été *son premier instituteur littéraire*. « Les conversations et les conseils de M. de Sauvigny, dit-elle dans ses *Mémoires*, me furent très-utiles. Il avait en littérature un goût très-pur, et il a beaucoup contribué à former le mien. »

L'attachement de Billardon pour cette femme célèbre ne fut longtemps que de l'amitié; puis, chose peu ordinaire, se transforma en amour passionné. On n'y répondit nullement, et une rupture s'ensuivit.

Les autres pièces de Sauvigny ne purent se soutenir sur la scène; l'écrivain, dans un état voisin de la misère, se vit réduit à faire des compilations pour les libraires, et produisit alors le *Parnasse des Dames*, *choix de pièces de quelques femmes célèbres en littérature* (Paris, 1773, 10 vol. in-8°, édition rare et de grand luxe). Les cinq premiers tomes sont consacrés à la poésie, et on y trouve quelques détails intéressants, bons à recueillir. On lit, dans le deuxième volume, une ballade délicieuse, qu'Albanèze mit en musique, et qu'on a insérée à la fin du roman des *Amours de Pierre le Long*. Sauvigny l'avait d'abord attribuée à *belle et vertueuse demoiselle L. D. P. P.*; mais il en revendiqua la paternité. Il paraît que c'est une ancienne chanson refaite. M. Ravenel en donne l'original, fort inférieur, il faut le reconnaître, à l'arrangement de Sauvigny. Cela s'appelle la *Nouvellette*. La réputation littéraire de Sauvigny ne repose donc réellement que sur trois ouvrages : la *Mort de Socrate*, les *Amours de Pierre le Long* et la *Nouvellette*.

En 1777, le crédit de la duchesse de Chartres le fit nommer censeur de la police, place laissée vacante par la mort de Crébillon fils. Il remplit si mal cet emploi, dit La Harpe, qu'on dut lui adjoindre Suard, et ne le charger que du visa des affiches. Ayant approuvé l'*Almanach des honnêtes gens*, de Sylvain Maréchal, il fut exilé à trente lieues de Paris. La Révolution le rappela, et il devint commandant en chef de la cavalerie nationale. A partir de ce moment, il reprit sa plume, mais sans grand succès, et mourut oublié en 1812. Parmi ses dernières productions, on peut indiquer : la *Rose* ou la *Fête de Salency*, petit roman pastoral dédié à Mme de Genlis. Favart en dit du bien. *L'Ile d'Ouessant*, ouvrage du même genre; enfin l'*Histoire naturelle des dorades de la Chine* (1780, grand in-fol. avec planches coloriées).

Billardon de Sauvigny a laissé en manuscrit deux tragédies, un poëme et quelques fragments qu'on a insérés dans l'*Encyclopédie des dames*.

BILLAUD s. m. (bi-llô, *ll* mll. — rad. *bille*). Techn. Outil de ciseleur, pointu d'un bout, recourbé de l'autre.

BILLAUD-VARENNE (Jean-Nicolas), conventionnel, membre du comité de Salut public, né à La Rochelle le 23 avril 1756, mort à Port-au-Prince le 3 juin 1819. Fils d'un avocat, il étudia le droit, entra ensuite, comme pensionnaire laïque, au collége de Juilly, qui appartenait à l'Oratoire, et devint plus tard préfet des études, mais sans entrer dans les ordres, comme on l'a dit par erreur. Vers 1785, il vint à Paris, et fut reçu avocat au parlement. Il avait reçu une éducation solide, et il avait fait notamment une étude approfondie de l'histoire et du droit public. Suivant la tradition du XVIIIe siècle, il mêlait volontiers la littérature à la jurisprudence et à la philosophie. Jeune encore, il avait composé une comédie satirique : *Une femme comme il y en a peu*, qui fut représentée à La Rochelle. A Juilly, chose piquante, il avait broché un opéra intitulé *Morgan*, et nous voyons, dans une lettre autographe de lui (du 23 août 1784), qui nous fournit ce détail, qu'il était fort impatient de le faire représenter, et qu'il offrait à l'acteur Granger de lui abandonner ses droits d'auteur, ne se réservant que ses entrées au théâtre *pendant les vacances*. Il signait alors *Billaud, de l'Oratoire*.

Au commencement de 1789, il publia (Amsterdam, 3 vol. in-8°) un ouvrage intitulé : *Despotisme des ministres de France* ou *Exposition des principes et moyens employés par l'aristocratie pour mettre la France dans les fers*. Ce n'est pas un pamphlet de circonstance, comme on l'a répété, mais une accusation véhémente contre les ministres qui ont abusé de l'autorité à toutes les époques. On y remarque surtout une grande énergie de style et de pensées et une sérieuse érudition. Telles étaient les dispositions de Billaud quand la Révolution éclata. Il se jeta dans les premiers mouvements avec la fougue de son caractère, et publia successivement plusieurs brochures politiques : *Dernier coup porté aux préjugés et à la superstition* (1789); le *Peintre politique* (1789); *Plus de ministres!* (1790). Membre de la Société des amis de la constitution (Jacobins), il se prononça pour la république dès 1791, et publia à ce sujet un factum véhément intitulé *Acéphalocratie*, qui l'exposa à des poursuites judiciaires. Il fit partie de la commune insurrectionnelle du 10 août, et prit une part active au mouvement. On lui a reproché d'avoir contribué aux massacres de septembre; mais rien n'est moins établi. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il se présenta à l'Abbaye pour engager les massacreurs à déposer entre les mains de l'autorité les dépouilles des victimes, ce qui, dès ce moment, fut accompli fidèlement. Pour obtenir ce résultat, il dut nécessairement faire quelques concessions de langage, et parler de ces *coquins d'aristocrates*; mais qu'on se reporte à ce moment terrible, et qu'on se souvienne surtout que, de tous ceux qui depuis ont déclamé contre ces événements, pas un seul n'a osé faire seulement ce qu'ont fait Billaud et quelques municipaux, c'est-à-dire se jeter au milieu de la tuerie et essayer quelques tentatives pour en diminuer l'horreur.

Envoyé en mission à Châlons, dans les derniers jours de l'Assemblée législative, au moment de l'invasion des Prussiens, Billaud signala l'esprit contre-révolutionnaire de la municipalité de cette ville. Il avait été nommé substitut du procureur syndic de la Commune, en remplacement de Danton; enfin il fut appelé à siéger à la Convention nationale par les électeurs de Paris. Il prit place parmi les membres les plus ardents de la Montagne, proposa la peine de mort contre quiconque introduirait l'ennemi sur le territoire, combattit Louvet, accusateur de Robespierre, et provoqua à plusieurs reprises la mise en accusation du roi. Dans le procès, il se prononça contre toutes les formes dilatoires, et vota pour la mort dans les vingt-quatre heures. Le 5 mars suivant, comme on hésitait à rendre publiques les pièces relatives à la trahison de Dumouriez, il établit ce principe énergique que rien ne devait être caché au peuple, même les plus grands périls. Envoyé à Rennes au moment où éclatait la guerre de Vendée, il jugea d'un coup d'œil le caractère et l'intensité de cette insurrection, prit quelques mesures pour empêcher le mouvement de s'étendre sur la rive droite de la Loire, accusa le conseil exécutif d'impéritie, et pressa, mais inutilement, la Convention d'envoyer de nouvelles forces. De retour au sein de l'assemblée, il entra dans la lutte contre les Girondins, contribua à leur chute et proposa leur mise en accusation. Dès lors, il prit une part de plus en plus importante à toutes les grandes mesures révolutionnaires, et fut considéré comme un des chefs de la Montagne. Il avait contribué à l'institution du tribunal révolutionnaire, mais sans se dissimuler les dangers de cette redoutable juridiction; et, pour donner plus de garanties aux accusés, il avait proposé que les jurés fussent nommés par les départements et souvent renouvelés; mais sa proposition fut rejetée, et la Convention se réserva la nomination des jurés. En frimaire de l'an II, Billaud fut nommé membre du comité de Salut public, dont il ne cessa de faire partie jusqu'au 9 thermidor. Il participa à tous les travaux glorieux accomplis par le *grand Comité* pour la défense de la patrie et le salut de la Révolution, fit décréter que la Convention assisterait en corps à l'anniversaire de l'exécution de Louis XVI, fonda le *Bulletin des lois* et organisa le gouvernement révolutionnaire. Aussi véhément, d'ailleurs, contre les modérés que contre les *anarchistes*, il s'associa à la proscription des hébertistes, puis à celle de Danton et de ses amis. Jusqu'à la fête de l'Etre suprême, il avait été à peu près en communion de principes avec Robespierre, Saint-Just et Couthon, qu'on nommait dans le comité *les gens de la haute main*; mais, à partir de cette époque, il lui sembla voir que ce triumvirat tendait à une véritable dictature. Menacé d'ailleurs lui-même de proscription, il fut un des premiers à attaquer Robespierre et Saint-Just, dans la séance du 8 thermidor, interrompit le discours de ce dernier, et, le lendemain, se prononça avec son énergie ordinaire dans le sens de Tallien et contre Robespierre. On sait quel fut le résultat définitif de cette révolution nouvelle. La réaction en recueillit tous les fruits, et commença dès lors à menacer les révolutionnaires ardents, qui avaient contribué à la chute du colosse dans de tout autres vues que les thermidoriens purs. Peu de temps après, Billaud donna sa démission de membre du comité de Salut public. Attaqué sans relâche par Lecointre, par Legendre, par Fréron et autres, il se défendit vigoureusement, et resta à l'abri des vengeances jusqu'au commencement de 1795. Dans une séance des Jacobins, faisant allusion aux progrès de la contre-révolution, il avait parlé du lion populaire, qui n'était qu'endormi, et qui se réveillerait pour écraser les ennemis de la République. On prit texte de cette parole pour l'accuser de prêcher la révolte contre la Convention, et lors de la fermeture des Jacobins, en brumaire an III, la jeunesse dorée brûla un mannequin représentant un lion, c'est-à-dire Billaud, en braillant une chanson diffamatoire qui fit le tour des théâtres, le *Grand Lion des Jacobins*. Bientôt, le flot de la réaction montant toujours, l'assemblée nomma une commission de 21 membres pour examiner la conduite des membres des anciens comités, et, le 12 ventôse, le rapporteur de cette commission, Saladin, présenta des conclusions qui furent adoptées. La Convention décréta qu'il y avait lieu à accusation contre Billaud, Collot-d'Herbois, Barère et Vadier. Le 12 germinal suivant (1er avril 1795), ils furent condamnés à la déportation. Conduit à Cayenne avec Collot, Billaud supporta son exil avec une mâle fermeté, fut transféré à Sinnamari, s'occupa d'agriculture et améliora sa position par un travail opiniâtre. On a dit que sa principale occupation était d'élever des perroquets. En réalité, il vivait de la culture du giroflier et de l'élève du bétail. Le général B. Bernard, alors aide de camp du gouverneur de Cayenne, nous a laissé des détails pleins d'intérêt sur la vie de l'ancien membre du comité de Salut public à cette époque. (*Dictionnaire de la Conversation*, 2e édition.) Ce fut lui qui fut chargé de lui porter le décret d'amnistie rendu par les consuls en faveur des déportés. « Il était, dit-il, d'une haute stature; sa figure large et pâle ne révélait son âme énergique par aucun signe extérieur, sa physionomie était pleine de douceur; il portait une perruque rousse, taillée à la jacobin. Son accent, ses manières annonçaient de l'affabilité et une distinction que son costume, plus que simple, ne pouvait effacer. Un pantalon, une veste de toile grossière, un chapeau à larges bords, de gros souliers, tel était le costume du Spartiate. Il vivait paisiblement dans sa solitude. Les faibles produits de l'habitation suffisaient à ses besoins. Un hamac, une table de sapin, et trois chaises à moitié dépaillées composaient le mobilier de la pièce intérieure de cette maison, occupée par un des oligarques qui avaient gouverné la France. »

Billaud refusa l'amnistie à peu près en ces termes : « Je sais que les consuls romains tenaient du peuple certains droits; mais le droit de faire grâce, que s'arrogent les consuls français, n'ayant pas été puisé à la même source, je ne puis accepter l'amnistie qu'ils prétendent m'accorder. »

Malgré les prières du gouverneur, Billaud demeura inflexible. Il fut le seul des déportés qui refusa sa grâce. Sa femme, qu'il aimait passionnément, avait profité de la loi du divorce pour contracter un nouveau mariage qui l'avait enrichie. Devenue veuve, elle eut quelque remords de son action, et offrit au déporté d'aller vivre auprès de lui, en l'associant à sa fortune. Elle n'en obtint, après plusieurs années de supplications, que cette réponse, où se peignait l'âme inflexible de l'ancien tribun : « Il est des fautes irréparables! »

Lors de la restauration des Bourbons, Billaud abandonna la colonie et se retira à Port-au-Prince, où Pétion, président de la république d'Haïti, l'accueillit avec une bienveillance marquée, et où il acheva ses jours.

On a publié sous son nom, en 1823, des mémoires pleins de détails romanesques, mais qui sont entièrement apocryphes. D'autres ont prétendu qu'il avait, en effet, laissé des mémoires sur la Révolution, mais que le manuscrit en avait été caché par lui dans un mur de la maison n° 55 de la rue Saint-André-des-Arts. Nous ignorons ce qu'il faut penser de cette tradition, qui nous paraît bien un peu douteuse.

L'éloquence de Billaud, comme son style, était métaphorique, véhémente, mais le plus souvent empreinte d'un grand caractère. L'âpreté de son génie et l'ardeur de ses convictions lui firent jouer souvent le rôle d'accusateur. Outre les ouvrages que nous avons cités plus haut, il a encore écrit divers factums politiques : *Eléments du républicanisme* (1793); *Principes régénérateurs du système social* (an III); enfin le *Pour et le Contre*, manuscrit qu'il aurait composé à Cayenne en 1812.

BILLAUDEL (Jean-Baptiste-Basilide), ingénieur français, né à Réthel en 1793. Elève de l'Ecole polytechnique et de celle des ponts et chaussées, il fut employé sous l'Empire aux routes et aux fortifications, et plus tard associé à de grands travaux, notamment à la construction du pont de Bordeaux. Il a publié divers mémoires très-estimés : *Notice sur la cloche à plonger*; les *Landes en* 1826 ou *Esquisse d'un plan général d'amélioration des landes de Bordeaux* (1837, in-4°); *Notice historique sur le pont de Bordeaux* (1824); *Quelques aperçus sur la théorie des chemins de fer* (1837), etc.

BILLAULT (Auguste-Adolphe-Marie), homme d'Etat, né à Vannes le 12 novembre 1805, mort à Grésilières, près de Nantes, le 13 octobre 1863. Il étudia le droit à Rennes et se fit inscrire au barreau de Nantes, dont il devint bâtonnier à l'âge de 25 ans. Nommé membre du conseil général en 1834, il s'occupa de questions d'économie administrative et publia diverses brochures de circonstance. En 1837, il fut porté à la députation par les colléges électoraux de Nantes, de Paimbœuf et d'Ancenis. Il opta pour ce dernier, vint siéger au centre gauche, attaqua avec beaucoup de vigueur la corruption électorale, montra un talent souple et varié dans la discussion de questions spéciales, relatives au commerce et aux travaux publics, et remplit les fonc-

tions de sous-secrétaire d'Etat pendant le ministère Thiers (1er mars-29 octobre 1840). Il se retira avec le cabinet, et combattit dès lors le ministère Guizot sans relâche, moins peut-être avec l'énergie de la conviction qu'avec l'âpre véhémence d'une haute ambition de pouvoir et de renommée. Il se rapprocha en effet de ce ministère à la veille de la révolution de Février, notamment dans la question des mariages espagnols et dans la discussion de l'adresse, en janvier 1848, et il évita prudemment de se mêler à l'agitation des banquets réformistes. Nommé représentant à la Constituante, il vota avec la gauche, pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre le cautionnement des journaux et contre les deux chambres; avec la droite, dans un grand nombre d'autres questions. Au milieu des fluctuations de sa politique, il paraissait cependant sincèrement rallié à la constitution républicaine, et, vers la fin de la Constituante, il inclinait de plus en plus vers la démocratie. Non réélu à l'Assemblée législative, il demeura à Paris pour exercer sa profession d'avocat, et sans doute aussi pour observer les événements et conserver les relations politiques sur lesquelles il fondait ses espérances d'avenir. Dans cette période, le chef de l'Etat l'appela en effet souvent auprès de lui pour le consulter sur les divers remaniements ministériels. Après le 2 décembre, M. Billault, acceptant les arrêts de la victoire, acheva hâtivement l'évolution qu'il avait dès longtemps commencée, et consacra dès lors ses talents et son activité à consolider le pouvoir nouveau qui disposait des destinées du pays. Peut-être aussi certaines influences particulières ont-elles pesé sur l'esprit de cet homme, honorable après tout, que le libéralisme a compté dans ses rangs pendant de longues années de luttes courageuses. Elu, comme candidat officiel, député de Saint-Girons au Corps législatif, il reçut du gouvernement la présidence de cette assemblée, se fit l'interprète éloquent de la politique de compression qui prédominait alors, et fut appelé au ministère de l'intérieur en juillet 1854, puis au Sénat en décembre de la même année. En février 1858, il dut céder son portefeuille au général Espinasse, lors de la première application de la loi de sûreté générale. Mais quand le gouvernement crut devoir accorder à l'opinion les réformes politiques du 24 novembre, l'ancien député de l'opposition fut appelé à défendre la politique impériale devant les chambres, en qualité de ministre sans portefeuille. Ce fut l'époque la plus brillante de sa carrière, mais aussi la plus laborieuse; et ces luttes passionnées, ces fatigues multipliées l'épuisèrent rapidement. A l'époque des sessions, il était constamment sur la brèche, et chacun de ses discours était un triomphe. Sa tâche, d'ailleurs, était singulièrement facilitée par cette circonstance, qu'il prenait son point d'appui sur une majorité compacte, inébranlable, convaincue d'avance, et qu'il n'avait pour adversaires qu'un groupe imperceptible d'opposants; et, s'il faut dire ici toute notre pensée, sans partialité, mais avec l'indépendance et la bonne foi qui conviennent à l'histoire, nous croyons que M. Billault n'était pas à la hauteur de la renommée qu'on lui a faite. Sa vie politique n'eut ni l'unité qui naît des fortes convictions, ni la haute moralité que donnent la foi à une idée, l'inviolable fidélité à un principe. Avec un fond de libéralisme qui reparaissait parfois à travers de trop fréquentes éclipses, avec un caractère privé qu'on s'accorde à donner comme honorable et droit, il nous paraît évident qu'il a surtout recherché, au milieu des grands conflits de notre temps, les enivrements du pouvoir et de la réputation. Comme homme d'État, M. Billault représentait le gouvernement avec dignité, parfois même avec éclat; mais il n'a attaché son nom à aucune création de génie, à aucune de ces œuvres qui marquent pour la postérité. Comme orateur, malgré l'engouement dont il a été l'objet, il est certain qu'on ne saurait le placer au rang des maîtres de la tribune, et l'on pourrait demander à ses admirateurs les plus fervents ce qui restera de ses discours, esquisses légères et brillantes, plaidoyers pleins d'habileté, polémique de souplesse et de dextérité, mais qui rappelaient les tactiques oratoires, la dialectique captieuse du palais, bien plus que les passions énergiques et les entraînements du forum.

Comme nous l'avons déjà donné à entendre plus haut, le résultat des élections générales de 1863, qui allait le mettre en présence de grands orateurs armés de leurs anciennes convictions, et dont il avait été l'élève, ne fut peut-être pas étranger à sa fin: très-sensible à l'opinion que pouvaient porter sur son compte ses anciens amis, prévoyant que sa tâche allait être celle d'un Sisyphe parlementaire, il tomba tout à coup malade. Ce labeur pénible (l'orateur officiel ne partageait pas toujours les sentiments qu'il professait sur les mesures soutenues par lui) altéra gravement sa santé. Ce qui jettera peut-être quelques doutes sur la valeur des succès oratoires de M. Billault, c'est que sa position exceptionnelle lui donnait, à la tribune, le droit de tout dire, avec la faculté de se taire ou de répondre à sa convenance. Il réussissait à revêtir une cause faible ou un argument vicieux de couleurs favorables. Ecouté et applaudi, le succès lui étant garanti d'avance par les opinions faites de l'assemblée, il avait toujours recours, en dernière analyse, aux lieux communs sonores : ordre, gloire, honneur du drapeau, etc. M. Billault avait trop d'intelligence, de tact et de raison pour ne pas discerner le premier le vide de ces joutes oratoires.

Quoi qu'il en soit, M. Billault n'en reste pas moins l'orateur le plus habile qui ait soutenu dans les assemblées et devant le pays la politique du gouvernement impérial, et l'on peut dire que, malgré un incontestable talent (et aussi, ce qui vaut mieux encore, une conviction et une sincérité qu'aucun antécédent politique ne donne le droit de suspecter), l'orateur qui lui a succédé ne l'a pas encore complétement remplacé.

Sous le rapport des mœurs politiques de l'époque, cette biographie est incomplète : un épisode qui a eu du retentissement, même en haut lieu, brille ici par son absence. C'est une lacune que comblera sans doute plus tard quelque Taschereau *rétrospectif*.

BILLAUT (Adam). V. ADAM.

BILLBERGIE s. f. (bil-bèr-jî — de *Bilberg*, nom pr.). Bot. Genre de plantes vivaces, de la famille des broméliacées, comprenant une trentaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale, et dont plusieurs sont cultivées dans nos serres chaudes.

— **Encycl.** Les *billbergies* se distinguent par les caractères suivants : fleurs disposées en épis entourés de bractées colorées; périanthe à six divisions profondes disposées sur deux rangs; six étamines insérées à la base des divisions; ovaire infère, à trois loges pluriovulées; style filiforme, surmonté de trois stigmates roulés en spirale; fruit bacciforme, globuleux, couronné par le calice, à trois loges polyspermes.

Le genre *billbergie* se compose de plantes vivaces et souvent parasites, originaires de l'Amérique équatoriale. On les reconnaît à leurs feuilles roides, étroites, parfois armées de dents épineuses sur leurs bords, réunies en touffe au bas de la tige comme celles de l'ananas. La tige est tantôt nue, tantôt garnie de feuilles plus courtes; les fleurs sont grandes et variées dans leur coloration. Les *billbergies* se cultivent avec avantage dans nos serres; les espèces les plus recherchées, à cause de la beauté de leurs fleurs, sont : 1° La *billbergie pyramidale*, originaire du Brésil : feuilles longues, larges, concaves, épineuses sur les bords; hampe inclinée de 0 m. 40, cotonneuse au sommet, blanche, garnie de bractées lie-de-vin et de fleurs verdâtres; 2° La *billbergie à fleurs versicolores*. C'est une grande et belle espèce, à feuilles rigides, fasciées en dedans et en dehors de bandes blanches de largeur variable; fleurs d'un beau rose sur lequel se détachent les pointes légèrement azurées des pétales; 3° La *billbergie de Morel*, indigène au Brésil : hampe florifère d'un beau rose tirant sur le pourpre, ornée de grandes bractées pétaloïdes de la même couleur; fleurs tripétales, d'un bleu magnifique, sur lequel tranche agréablement la couleur jaune orangé des six étamines.

BILLE s. f. (bi-lle; *ll* mll. — Selon les uns, du lat. *bulla*, petite sphère de métal qui servait d'ornement aux jeunes patriciens; selon d'autres, de *pila*, balle à jouer). Boule d'ivoire avec laquelle on joue au billard et à la roulette : *La* BILLE *rouge. Les* BILLES *blanches. La partie russe se joue avec cinq* BILLES.

> Je les ai vus, penchés sur la *bille* d'ivoire,
> Suivre des yeux leur pain qui courait devant eux.
> A. DE MUSSET.

— *Faire une bille*, La pousser dans la blouse, en la frappant avec sa propre bille. ‖ *Faire une bille au même*, La frapper avec celle dont on joue, de telle façon qu'elle soit poussée directement dans la blouse. ‖ *Faire une bille par bricole*, Toucher la bande avec sa propre bille de manière à ce que celle-ci revienne sur la bille de l'adversaire et la blouse. ‖ *Coller une bille*, La pousser de manière qu'elle s'arrête contre la bande. ‖ *Bloquer une bille*, La faire au même en la frappant d'une manière si franche qu'elle tombe dans la blouse sans en toucher, pour ainsi dire, les bandes. ‖ *Doubler une bille*, La mettre dans la blouse après lui avoir fait toucher la bande. ‖ *Mettre une bille à la pénitence*, La placer sur la mouche la plus rapprochée de la petite bande du haut. ‖ *Partie à deux billes*, Partie qui ne se joue qu'avec deux billes. ‖ *Partie à toutes billes*, Partie qui se joue avec autant de billes qu'il y a de joueurs.

— Par anal. Petite boule en matière dure avec laquelle jouent les enfants : *Une* BILLE *de pierre. Une* BILLE *de marbre, d'agate. Jouer aux* BILLES. *Ils faisaient une partie de* BILLES. *C'est en Saxe que l'on fabrique presque toutes les* BILLES *de pierre, qui sont celles dont l'usage est le plus répandu. Les plus grosses* BILLES *se nomment des* calots, *de quelque matière qu'elles soient faites.*

— Prov. et fig. *Etre à billes égales, à billes pareilles*, N'avoir point d'avantage l'un sur l'autre : *Vous êtes ruiné, moi je n'ai rien : nous voilà à* BILLES ÉGALES.

— Argot. Monnaie. Ce mot est employé dans ce sens par nos anciens auteurs, et, entre autres, par Larivey. Il vient évidemment de *billon*, qui était et est encore aujourd'hui employé dans le même sens.

— Moll. *Bille d'ivoire*, Nom vulgaire d'une coquille bivalve, la lucine de Pensylvanie, qui est d'une blancheur éclatante.

— **Encycl.** Il existe un très-grand nombre de jeux de *billes*, mais dans les uns, on roule simplement les *billes*, comme on ferait une balle ou une boule, tandis que, dans les autres, on les lance les unes contre les autres, ce qui s'appelle *caler*.

Le jeu de *billes* remonte à une assez haute antiquité; l'historien Suétone raconte que l'empereur Auguste faisait venir de jeunes garçons esclaves avec lesquels il jouait aux *billes* en se servant de noix; plus tard, on remplaça les noix par de petits galets ronds qu'on ramassait sur le bord de la mer, et, enfin, les *billes* de grès remplacèrent à leur tour les cailloux. Les meilleures *billes* sont fabriquées en Hollande, où on les confectionne avec des fragments d'albâtre, de marbre ou de pierre au moyen d'une sorte de moulin de fer dans lequel elles s'arrondissent; elles sont projetées à travers des trous d'un diamètre différent. Des cargaisons de ces *billes* sont expédiées de Hollande dans toutes les villes d'Europe. Il existe aussi quelques fabriques de *billes* en Angleterre; mais ces *billes* sont en argile et d'une qualité très-inférieure. Les jeux de *billes* les plus usités sont : la *bloquette*, la *poursuite*, le *pot*, la *pyramide*, la *tapette*, le *triangle*, *cercle* ou *rangette*, le *tirer*, la *trime*, le *serpent*, les *villes*, les *transports*, les *neuf trous*, le *casse-billes*, les *billes à la file* et la *bille au dé*. Voici, brièvement, en quoi consistent quelques-uns de ces jeux : La tapette se joue avec un nombre illimité de joueurs; le joueur n° 1 jette sa *bille* contre un mur, elle rebondit, roule sur le sol et s'arrête; le n° 2 imite le premier, en cherchant à frapper le mur de manière à donner à sa *bille* une direction semblable à celle qu'a prise la première *bille*, pour qu'elle aille la toucher; un troisième joueur fait de même, et celui qui réussit à toucher une des *billes* les gagne toutes. — Au triangle, on trace cette figure sur le sol, et on place des *billes* dans l'intérieur; on marque un point de départ, et chaque joueur doit caler sa *bille* contre une de celles qui sont comprises dans le triangle, de manière à l'en faire sortir; s'il réussit, il la gagne; mais si, au contraire, sa propre *bille*, au lieu d'en faire sortir une autre par la force de projection, est restée dans le triangle, il est mis hors de jeu, ou il faut qu'il attende qu'un coup maladroit le fasse sortir du triangle. — La *bille* au pot est une lutte entre une *bille* que l'un des joueurs veut faire pénétrer dans un petit trou creusé en terre, et une autre *bille* que l'adversaire manœuvre de façon à défendre l'entrée de ce trou. Un joueur fait donc rouler sa *bille* vers le pot; si elle arrive près du bord sans y entrer, le second joueur, plaçant sa main au-dessus du pot, lance sa *bille* avec force contre celle de son adversaire et l'éloigne le plus qu'il peut du pot. La partie est gagnée quand la *bille* qui attaque a réussi à entrer dans le pot. — Le jeu de la promenade est des plus simples : chaque joueur essaye de toucher, en jouant à son tour, la *bille* de son adversaire. — Les trois pots forment un jeu plus compliqué. Il s'agit d'introduire successivement une *bille* dans trois pots ou trous placés en ligne droite à distance d'un mètre l'un de l'autre. Un but est tracé à deux mètres du premier trou, et chaque joueur essaye, à tour de rôle, de lancer de là sa *bille* dans le premier trou, puis du premier dans le second et du second dans le troisième, ce qui n'est pas sans difficulté. — Les neuf trous se jouent avec l'aide d'un morceau de bois auquel on donne la forme d'un pont à neuf arches numérotées; chaque *bille* passant sous l'une d'elles gagne autant de *billes* que représente le numéro; le joueur qui touche une pile perd une *bille*. — La pyramide est une variété du triangle, qui se trouve placé dans un cercle. — Le casse-*billes* consiste à casser la *bille* de son adversaire par la force du jet. Dix essais infructueux font perdre la partie. — Dans les *billes* à la file, le jeu consiste à marquer un but et à tracer une ligne droite à la distance de dix à douze mètres; chaque joueur pose ses *billes* sur cette ligne de façon à former une verticale. Il s'agit pour l'adversaire d'en toucher une avec la sienne : s'il y parvient, toutes les *billes* situées en deçà de celle qu'il a touchée, y compris celle-ci, lui appartiennent; si, au contraire, il touche la plus rapprochée du but, il ne gagne que celle-là. — Pour la *bille* au dé, on pose un dé à jouer sur un socle, le joueur a la faculté de se placer à son choix à un des quatre buts qui sont en regard des quatre faces du dé; quand, avec sa *bille*, il touche le dé, il en gagne à son adversaire un nombre égal au nombre de points marqués sur le dé; mais, s'il manque son coup, il perd un nombre de *billes* égal à celui qu'il aurait gagné.

BILLE s. f. (bi-lle; *ll* mll. — du bas lat. *billa*, *billus*, tronc d'arbre). Bloc de bois non équarri et terminé par deux sections plus ou moins parallèles : *Cette* BILLE *est irrégulière; il n'en restera plus rien, quand on l'aura équarrie.*

— Agric. Rejeton qui pousse au pied d'un arbre; branche d'arbre coupée par les deux bouts, propre à être plantée en terre pour y prendre racine.

— Chem. de fer. En Belgique, traverse destinée à maintenir les rails des chemins de fer; en France, pièce de bois de 5m 40 de longueur, destinée à être coupée en deux parties suivant le diamètre, quand l'épaisseur le permet, pour la confection des traverses.

— Tech. Instrument long et arrondi dont les chamoiseurs se servent pour tordre et égoutter les peaux, et qui sert aussi à égoutter les étoffes. ‖ Bâton très-fort dont on fait usage pour serrer les cordes des emballages, ou celles qui maintiennent le chargement des voitures de camionnage. ‖ Rouleau de bois avec lequel les boulangers aplatissent la pâte des biscuits de mer. ‖ Outil à percer de très-petits trous, particulièrement des trous d'aiguille. ‖ Pièce d'étoffe qui porte les agrafes d'une chape d'église. ‖ *Billes d'acier*, Pièces d'acier carrées destinées à être travaillées. ‖ *Billes à moulure*, Pièces de fer portant des empreintes, et dans lesquelles on tire l'or et l'argent pour y faire des moulures.

— Mar. Bout de corde terminé par une boule et un nœud.

— Navig. Bâton sur lequel sont attachés les traits d'un cheval qui remorque un bateau. ‖ Petit bachot employé au remorquage sur la Loire.

BILLE, petite rivière d'Allemagne, sépare le Lauenbourg du Holstein et se jette dans l'Elbe, près de Hambourg, après un cours de 45 kil.

BILLE, grande et ancienne famille du Danemark, formant trois branches principales et deux secondaires qui, depuis le XIVe siècle, a joué un rôle important dans l'histoire de ce pays et a fourni un nombre considérable de personnages remarquables dans tous les genres : généraux, amiraux, hommes d'Etat, diplomates, évêques, savants, etc.

BILLE (Steen-Andersen), marin danois, de la famille précédente, né à Copenhague en 1797, est fils d'un amiral distingué. Etant entré en 1819 dans la marine française, il fit la guerre d'Espagne en 1823, servit dans les stations du Pacifique, des Antilles et du Levant, et, de retour à Copenhague, reçut, outre la croix de Danebrog et le grade de lieutenant, le titre de gentilhomme de service de la princesse Caroline de Danemark. Reprenant la mer en 1845, il fit l'expédition de la *Bellone* dans les parages de l'Amérique méridionale, et, en 1840, obtint le commandement de la *Galatée*, chargée d'exécuter un voyage de circumnavigation dans un but à la fois scientifique et commercial. La campagne dura vingt-six mois. En 1848, le marin danois commanda l'escadre qui rendit effectifs les blocus de l'Elbe, du Weser et des duchés, durant la première guerre avec la Prusse et l'Allemagne. Ministre de la marine en 1852 et 1853, il fut nommé contre-amiral quelque temps après avoir quitté son portefeuille. On doit à ce brave marin un *Manuel de terminologie maritime française* (1831); la *Relation du voyage autour du monde de la* Galatée (1849-1851, 3 vol. avec cartes), et d'autres écrits.

BILLEBARDER v. n. ou intr. (bi-lle-bar-dé; *ll* mll.). Chass. Se dit des chiens qui chassent mal, qui chassent du change, ou qui rabattent leurs voies.

BILLEBARRÉ, ÉE (bi-lle-ba-ré; *ll* mll.) part. pass. du v. Billebarrer : *Etoffe* BILLEBARRÉE.

BILLEBARRER v. a. ou tr. (bi-lle-ba-ré; *ll* mll. — de *bille*, pièce de bois, et de *barrer*). Chamarrer, bigarrer de couleurs mal assorties : BILLEBARRER *un habit. On a* BILLEBARRÉ *ce mur de papiers bizarrement assemblés.*

BILLEBAUDE s. f. (bi-lle-bô-de; *ll* mll. — étym. douteuse : sans doute de *bille* dans le sens de *balle*, et du vieux franç. *baude*, folle, hardie. M. Littré préfère reconnaître dans *bille* une altération de *belle*, comme dans *billevesée*). Confusion, désordre : *Cette assemblée, cette société n'est qu'une* BILLEBAUDE. *Ici, quand on ne boit pas, on s'ennuie; c'est une* BILLEBAUDE *qui n'est pas agréable.* (Mme de Sév.) ‖ Vieux et fam.

— Art. milit. *Feu de billebaude*, Feu sans commandement, ce qu'on appelle maintenant *tir à volonté*.

— *A la billebaude*, Sans ordre convenu, à volonté, au hasard : *Tirer à la* BILLEBAUDE.

— Chass. *Chasser à la billebaude*, Chasser, sans avoir d'abord détourné le gibier : *On peut lancer tous les animaux* A LA BILLEBAUDE, *et c'est assez la chasse que l'on fait au chevreuil, quoiqu'il soit mieux de le détourner.* (J. Lavallée.) *Quand vous chassez la loutre* A LA BILLEBAUDE, *il faut avoir soin de commencer la quête bien au-dessous de l'endroit où vous supposez que l'animal peut être remis.* (J. Lavallée.)

BILLEBAUDER v. n. ou intr. (bi-lle-bô-dé; *ll* mll. — rad. *billebaude*). Chass. Se dit des chiens qui chassent en désordre, qui chassent mal : *Ces chiens ne font que* BILLEBAUDER.

BILLEBERG ou **BILLBERG** (Jean), mathématicien suédois, mort en 1717. Il fut professeur de mathématiques à Upsal et embrassa avec zèle la philosophie de Descartes. Charles XI l'envoya, avec Spole, aux confins de la Laponie, pour examiner le phénomène qu'y présente le soleil au solstice d'été. Plus tard, il étudia la théologie et devint évêque de Strengnes. On a de lui les ouvrages suivants : *Tractatus de cometis* (1682); *Elementa geometriæ* (1687); *Tractatus de refractione solis inoccidui*; etc.

BILLECOCQ (J.-B.-Louis-Joseph), jurisconsulte et littérateur, né à Paris en 1765, mort en 1829. Détenu comme suspect pendant la Terreur et proscrit le 13 vendémiaire comme président de la section de Saint-Roch, il reprit, en 1797, sa profession d'avocat au

barreau de Paris, qu'il avait abandonnée au commencement de la Révolution, et s'acquit rapidement une belle réputation. Honnête, éloquent et convaincu, il se distingua dans plusieurs causes restées célèbres et fut, en 1819, l'un des fondateurs de la Société pour l'amélioration du sort des prisonniers. Sans ambition, Billecocq ne remplit aucune fonction publique sous la Restauration, qu'il avait accueillie avec transport; bâtonnier de l'ordre des avocats de 1821 à 1822, il rétablit les conférences pour les jeunes stagiaires. On lui doit des traductions de voyages, des poésies latines et des écrits politiques. Nous citerons de lui : *Un Français à Wellington, sur la lettre du* 23 *septembre à lord Castlereagh* (1815, in-8°) contre l'enlèvement de plusieurs tableaux du Louvre.

BILLÉE s. f. (bi-llé; *ll* mll.). Entom. Genre d'insectes diptères, réuni au genre omalogastre.

BILLER v. a. ou tr. (bi-llé; *ll* mll.; rad. *bille*). Navig. Attacher à la bille les chevaux de remorquage.

— Techn. Mouvoir horizontalement une pièce de bois préalablement établie en équilibre sur un appui. ‖ Tordre des peaux au moyen de la bille, pour les égoutter. ‖ Serrer, au moyen d'une bille, les cordes d'un ballot ou celles d'un camion. ‖ Etendre et amincir la pâte à biscuits, au moyen de la bille.

— Argot. *Faire biller quelqu'un*, Lui faire donner de l'argent.

— v. n. Autref. Porter un bâton, et, par ext., quêter, mendier :

> Lors s'en peuvent aller *biller;*
> Ils sont à leur dernier millier.
> JEAN DE MEUNG.

BILLET s. m. (bi-llè; *ll* mll. — du bas lat. *billa*, rescrit, cédule). Lettre plus briève, plus simple, moins soumise à l'étiquette que les lettres ordinaires : *Je reçois souvent de petits* BILLETS *de ce cher cardinal; je lui en écris aussi.* (Mme de Sév.) *Louis XVIII avait un goût prononcé pour les* BILLETS *bien tournés.* (Balz.) *Le matin, de bonne heure, elle lui envoya sa voiture et un petit* BILLET *par lequel elle le priait de venir passer une heure avec elle.* (H. Beyle.)

> Madame, dois-je croire un *billet* de Maurice?
> CORNEILLE.

> Remets-lui ce *billet* que je viens de tracer.
> RACINE.

> J'ai trouvé ce *billet* enfermé dans son sein.
> RACINE.

— Par ext. Papier plié à la manière d'une lettre : *On jeta sur la scène un* BILLET *qui contenait des vers.* (Littré.)

— Circulaire imprimée ou écrite à la main, pour annoncer un événement de famille ou inviter à une réunion : BILLETS *de part*, BILLET *de mariage, de baptême, d'enterrement.* BILLETS *de convocation. Enfin, voilà donc nos* BILLETS *de faire part; comme c'est écrit! comme c'est moulé!* (Scribe.)

> . . . . . Mon *billet* de part
> Aurait trop exercé ton esprit goguenard.
> C. DELAVIGNE.

— Carte, petit morceau de papier attestant un droit fondé sur une invitation ou acheté à prix d'argent : BILLET *de spectacle.* BILLET *de l'Opéra, du Gymnase.* BILLET *des concerts Musard.* BILLET *d'une séance de l'Athénée.* BILLET *de chemin de fer. Il y a une réception à l'Académie, mais on n'entre pas sans* BILLET. *Je parle de vous à tout le monde, et j'ai déjà arrangé un concert par souscription : on s'arrachera les* BILLETS. (Scribe.)

> Vous pourrez disposer de quarante *billets.*
> C. DELAVIGNE.

‖ Bulletin qu'on délivre à ceux qui ont mis à une loterie, et qui porte le numéro qu'ils ont choisi : BILLET *gagnant. Prendre un* BILLET *de loterie.*

> . . . . . J'ai mis hier à la loterie,
> Et mon *billet* enfin pourrait bien être bon.
> C. D'HARLEVILLE.

‖ Petit morceau de papier portant un nom ou un numéro, qui sert à tirer au sort :

> Aussitôt trente noms, sur le papier tracés,
> Sont au fond d'un bonnet par *billets* entassés.
> BOILEAU.

— Petit papier sur lequel on inscrit son suffrage dans une élection, son vote dans une assemblée. En ce sens, on dit plus ordinairement *bulletin.* ‖ *Billet blanc*, celui qui ne porte aucun nom, ou l'expression d'aucun vote.

— *Billet doux, Billet d'amour, Billet amoureux*, Lettre galante : *Ne voilà-t-il pas un* BILLET DOUX *qu'elle laisse tomber de sa poche?* (Beaumarch.) *Il a fallu que ces demoiselles se compromissent jusqu'à t'écrire un* BILLET DOUX *sous ma dictée.* (G. Sand.)

> Billets de change étaient mes *billets doux.*
> VOLTAIRE.

> Pour tromper l'absence barbare,
> Vénus même inventa les *billets amoureux.*
> LEBRUN.

> On sait, pour lire un *billet doux*,
> Quel moyen prennent nos coquettes.
> BÉRANGER.

> Entre tant de métiers mis dans votre apanage,
> C'est celui de porter, je crois, les *billets doux*,
> Qui vous occupe davantage.
> REGNARD.

> Si le papier qui sert aux *amoureux billets*
> Coûtait comme celui qu'on emploie au palais,
> Cette ferme en un an produirait plus de rente
> Que le papier timbré ne peut rendre en quarante.
> REGNARD.

‖ Fig. *Billet doux*, Moyen de faire connaître des sentiments amoureux à la personne qui en est l'objet : *Les regards sont les premiers* BILLETS DOUX *des amants.* (Ninon de l'Enclos.)

— *Billet de banque*, Billet au porteur émis par une maison de banque et spécialement par la banque de l'Etat. *Les* BILLETS DE BANQUE *ne sont que des signes dont le gouvernement conserve la valeur.* (Raspail.) *Pour que les* BILLETS DE BANQUE *obtiennent la confiance, il faut qu'on soit libre de les refuser, et qu'on ait la certitude de les échanger.* (Droz.)

— *Billet de logement*, Ecrit qui donne à un militaire le droit de loger chez la personne qui y est désignée. ‖ *Billet de garde*, Billet imprimé portant ordre d'un service militaire, principalement dans la garde nationale. ‖ *Billet de santé*, Certificat déclarant que le porteur s'est conformé aux règlements sanitaires. ‖ *Billet de confession*, Attestation que donne un prêtre, dans certains cas, à la personne qu'il a entendue en confession.

— *Tirer au billet*, Choisir par le sort entre les noms de plusieurs personnes inscrites sur des billets :

> Que l'on *tire au billet* ceux que l'on doit élire.
> BOILEAU.

‖ Vieux. On dit aujourd'hui *tirer au sort.*

— *Faire courir le billet*, Signifiait autrefois donner quelque avis à chacun des membres d'une corporation : FAIRE COURIR LE BILLET *chez les orfèvres, pour leur signaler un objet volé qui leur sera probablement présenté.*

— Fam. *Prendre un billet de parterre*, Tomber, en parlant d'une personne : *Il glissa et* PRIT UN BILLET DE PARTERRE. Jeu de mot sur *parterre* (par terre).

— Pop. *Je vous en donne mon billet*, Je vous le certifie, j'y engage ma parole : *Il viendra,* JE VOUS EN DONNE MON BILLET. ‖ Souvent on donne à cette locution une forme plus triviale : *Tu me payeras ce mauvais tour;* JE T'EN F... MON BILLET.

— Comm. Ecrit sous seing privé, par lequel on s'engage à payer à quelqu'un une somme d'argent ou un objet appréciable, à une époque déterminée : *Souscrire un* BILLET. *Négocier un* BILLET. *Ce* BILLET *n'a pas été payé à l'échéance. Si les Phéniciens, comme on dit, ont inventé l'écriture, les Juifs presque aussitôt ont inventé le* BILLET. (Michelet.)

> . . . Retiré chez lui, le paisible marchand
> Va revoir ses *billets* et compter son argent.
> BOILEAU.

‖ *Billet simple*, Celui qui n'est payable qu'à la personne en faveur de laquelle il a été souscrit. ‖ *Billet au porteur*, Engagement de payer à présentation une somme déterminée : *Il m'a fait présent d'un* BILLET AU PORTEUR *de dix mille écus.* (Le Sage.) *En fait, le* BILLET AU PORTEUR *remplit l'office de monnaie.* (V. Bonnet.)

> Le duc et le prélat, le guerrier, le docteur
> Lisent, pour tous écrits, des *billets au porteur.*
> BOILEAU.

> C'est un style éloquent qu'un *billet au porteur*,
> Qui vaut mieux qu'un discours rempli de fariboles.
> REGNARD.

‖ *Billet à domicile*, Celui qui est payable en un lieu autre que le domicile du souscripteur, différant en ceci des billets ordinaires. ‖ *Billet à ordre*, Billet payable à celui en faveur de qui il est souscrit, et à toute personne à laquelle il aura été transmis par voie d'endossement : *Balzac demandant quel était l'objet qui arrivait le plus vite à son but : — C'est le boulet, disait l'un; — La dépêche télégraphique, répliquait l'autre. — Balzac, qui s'y connaissait, répondit : — C'est le* BILLET A ORDRE. ‖ *Billet de change*, Celui par lequel le preneur d'une lettre de change s'engage à en fournir la valeur à une époque déterminée. ‖ *Billet de l'épargne*, Autref. Rescription payable sur le trésor royal, qu'on appelait alors l'épargne.

— Eaux et for. *Billet d'afforestement*, Permis d'exploitation. ‖ *Billet de contentement*, Déclaration de caution suffisante que délivre le receveur des domaines.

— Jeux. Au jeu nommé la loterie, Nom des cartes que l'on tire du second jeu de cartes, et que l'on distribue aux autres joueurs pour servir de billets. V. LOTERIE.

— T. de théâtr. *Billets d'auteur*, Billets d'entrée que l'administration délivre aux auteurs pour en user comme ils l'entendent. ‖ *Billets de service*, Billets d'entrée que les directeurs de théâtre donnent aux artistes dont le nom figure sur l'affiche du jour.

— Mar. *Billet de souffrance*, Permission délivrée par la douane anglaise de naviguer d'un port à l'autre, sans payer de droits. ‖ *Billet lombard*, Billet que délivrait autrefois un armateur, pour servir de reconnaissance aux personnes intéressées à la cargaison du navire; l'usage en avait été emprunté à l'Italie : *Les* BILLETS LOMBARDS *étaient des bandes de parchemin coupées en angle aigu, de la largeur d'environ un pouce par le haut et se terminant en pointe par le bas.* (Chéruel.)

— Mar. *Passer au billet*, Aller chercher, auprès de l'officier comptable, le billet qu'il faut porter à la cambuse pour avoir sa ration, lorsque le bâtiment est dans le port, la chaudière se faisant à terre.

Epithètes. Doux, galant, amoureux, tendre, expressif, passionné, éloquent, consolant, important, précieux, révélateur, accusateur, tracé, ouvert, fermé, caché, secret, clandestin, anonyme, menteur, perfide, insolent, provocateur.

— **Encycl.** Comm. Tout *billet* doit être écrit en entier de la main de celui qui l'a souscrit : il faut au moins que le souscripteur, outre sa signature, écrive de sa main un *bon pour* ou *approuvé*, puis, en toutes lettres, la somme ou quantité de la chose; la signature suffit quand le *billet* émane de marchands, commerçants, artisans, laboureurs ou vignerons. (Code Napoléon, art. 1326.)

En général, les *billets* constituent une obligation purement civile, et ne rendent pas leurs souscripteurs justiciables des tribunaux de commerce. Toutefois, lorsqu'ils ont pour cause une opération commerciale, ou que, n'exprimant pas de cause, ils sont souscrits par un commerçant, receveur, payeur, percepteur ou autre comptable de deniers publics, ils sont réputés effets de commerce.

On distingue plusieurs espèces de *billets :* 1° le *billet simple*, qui n'est pas négociable, et dont le payement ne peut être exigé que par la personne au profit de laquelle il a été souscrit ou par son fondé de pouvoir; 2° le *billet à domicile*, qui diffère des autres en ce qu'il contient l'énonciation d'un domicile autre que celui du souscripteur, et où l'on devra se présenter pour recevoir le payement; 3° le *billet à ordre*, par lequel le souscripteur s'oblige, soit envers le créancier désigné, soit envers toute personne à l'ordre de qui la créance aura été dévolue par simple endossement; 4° le *billet au porteur*, qui devient la propriété de celui aux mains de qui il est transmis, sans aucune désignation nominale; cette dernière espèce de *billet* est presque entièrement tombée en désuétude.

Le droit de toucher la somme mentionnée dans un *billet* à ordre est transmis par un simple endossement, c'est-à-dire que, pour opérer cette transmission, le dernier possesseur du *billet* n'a rien autre chose à faire que d'écrire, au dos, et de signer l'ordre de payer à une personne désignée. Celui qui transmet ainsi la propriété d'un *billet* prend le nom d'endosseur, et quand le nombre des endosseurs est devenu tel que tout le verso du *billet* est couvert, l'usage permet de coller une bande de papier pour y faire de nouveaux endossements. Tout endossement doit être daté et contenir mention de la valeur fournie; cependant cette valeur peut être indiquée par des expressions vagues, comme *valeur reçue comptant*, ou *en marchandises*, ou *en compte*, ou même *en garantie*. Dans la pratique, l'endossement se fait quelquefois en blanc, c'est-à-dire que l'endosseur se contente de mettre au dos du *billet* sa signature en laissant au-dessus assez d'espace blanc pour que celui à qui le *billet* est transmis puisse écrire lui-même la formule de transmission. Cela est peu régulier, mais l'usage fait qu'on n'attache généralement aucune importance à cette irrégularité.

D'après l'article 140 du Code de commerce, à défaut de payement par le souscripteur du *billet*, celui qui le détient en vertu du dernier endos a son recours contre tous les endosseurs, qui sont tenus solidairement, c'est-à-dire que chacun d'eux peut être poursuivi en remboursement du capital et des frais en totalité, sauf le recours qu'il peut avoir lui-même contre d'autres endosseurs. Mais le détenteur du *billet* perdrait son droit de recours s'il n'en demandait pas le payement au jour même de l'échéance, et si, sur le refus du débiteur, il ne faisait pas dresser, le lendemain, un protêt par un officier ministériel (v. PROTÊT). Si le jour fixé pour l'échéance est reconnu par la loi comme jour férié, le *billet* doit être présenté la veille, et le protêt ne se fait que le lendemain. Si l'échéance arrivait la veille d'un jour férié, le protêt ne se ferait encore que le lendemain du jour férié. Le porteur du *billet* n'est dispensé du protêt que lorsque le *billet* porte la clause *retour sans frais*. Il peut recevoir un acompte, mais cela ne le dispense pas de faire protester pour le surplus.

Quoiqu'il y ait beaucoup d'analogie entre le *billet à ordre* et la *lettre de change*, il importe cependant de ne pas les confondre. V. LETTRE DE CHANGE.

— *Billet de banque.* Le *billet de banque* n'est pas une monnaie, ce n'en est que le signe; aussi, lorsqu'il n'est pas immédiatement remboursable, sa valeur subit-elle une dépréciation contre laquelle les pouvoirs publics sont impuissants, ainsi qu'on l'a vu tant de fois en France et en Angleterre. Tant qu'il suffit de se présenter à la banque pour se procurer de l'or, la différence de valeur entre le *billet*, qui est le signe de la monnaie, et les espèces métalliques que ce système représente, est nulle ou très-petite. Cependant, il n'y a jamais identité réelle entre le *billet de banque* et la monnaie. Voici en quels termes Huskesson, en 1810, mettait en relief cette différence : « Il est de l'essence de la monnaie d'avoir une valeur intrinsèque. Le *billet de banque* est évidemment dépourvu de valeur intrinsèque. Une promesse de payer (*promissory note*), quelle qu'en soit la forme, et de quelque part qu'elle soit émanée, ne représente pas une valeur; elle n'a ce caractère qu'autant qu'elle implique la volonté positive de payer en *monnaie* la somme qu'elle exprime. La monnaie en espèces métalliques est, par elle-même, une fraction du capital du pays; le *billet de banque* n'est pas, par lui-même, du capital; ce n'est que du crédit mis en circulation. Celui qui achète donne, et celui qui vend reçoit une certaine quantité d'or ou d'argent qui est l'équivalent de l'article acheté ou vendu : s'il donne ou achète du papier en place de monnaie, la chose donnée ou reçue ne vaut que parce qu'elle stipule le payement d'une quantité déterminée d'or ou d'argent. Aussi longtemps que cet engagement est ponctuellement observé, le papier circule parallèlement à la monnaie, avec laquelle il est constamment échangeable. La monnaie et le papier qui promet de la monnaie sont l'un et l'autre une mesure commune dans le commerce, et expriment tous deux la valeur de tous les produits; mais, seule, la monnaie est l'*équivalent universel;* à cet égard, le *billet de banque* ne fait que représenter la monnaie. »

Le *billet de banque* est, ainsi que le dit M. Michel Chevalier, la plus maniable des délégations imaginées pour la transmission des parcelles plus ou moins fortes dont se compose le capital de la société; mais ce n'est qu'une délégation, tandis que la monnaie est plus que cela, elle est une de ces parcelles elles-mêmes. Le *billet de banque* se distingue des autres délégations en ce qu'il est d'une circulation plus facile; cependant il est inférieur à quelques-unes des autres manifestations de crédit, en ce qu'il ne dispense pas au même degré que quelques autres de l'usage de l'or et de l'argent monnayé. Ainsi, en Angleterre, les bons à vue sur un banquier (chèques), que l'on délivre à un créancier, l'emportent sur les *billets de banque* pour économiser l'emploi des métaux précieux. Quand on paye en *billets de banque*, les appoints au-dessous de 5 liv. sterl. sont nécessairement en or ou en argent. Avec les chèques, tout, jusqu'au dernier denier, peut être payé en papier.

Selon un témoignage historique rapporté par Klaproth dans le *Journal asiatique* de 1822 (t. Ier, p. 226), l'invention du *billet de banque* serait due aux Chinois. Au commencement du règne de Hian-Tsoung, de la dynastie de Thang, en l'an 807 de notre ère, à l'occasion d'une grande disette, l'empereur ordonna à tous les marchands, négociants et personnes riches de verser tout leur argent au Trésor; en retour, il leur était délivré des *billets* appelés *fey thsian* ou *monnaie volante*. Trois ans après, cette monnaie fut supprimée dans la capitale, mais la circulation en resta autorisée dans les provinces. En 960, Thai-Tsa, le fondateur de la dynastie de Soung, fit revivre cette pratique, mais sans lui donner le caractère forcé qu'elle avait eu dans le siècle précédent. Faculté fut donnée aux négociants de déposer leurs espèces métalliques au Trésor, qui, en échange, leur remettait des *billets* appelés *pian thsian*, ou *monnaie courante*. Les avantages de cette monnaie furent trouvés si grands que la coutume s'en répandit rapidement. En 1021, le papier monnaie représentait une valeur de près de 3 millions d'onces d'argent. Dans cette même année, une compagnie composée de seize riches capitalistes obtint la permission d'émettre des *billets de banque* remboursables au bout de trois ans. L'échéance venue, la compagnie était en faillitte. Un décret abolit aussitôt sa circulation fiduciaire, et interdit en même temps la formation de banques par actions. Depuis, la faculté d'émettre des *billets* est restée entre les mains du gouvernement. Ces *billets*, appelés *kiao-tsa*, valaient une once d'argent. En 1032, leur chiffre représentait une valeur d'environ 1,257,000 onces d'argent. Plus tard, des banques ayant le droit d'émettre des *billets* de cette nature furent établies dans les provinces, et, comme plus tard aux banques départementales françaises, il fut interdit à ces banques d'avoir des relations entre elles, et de prendre ou donner d'autres *billets* que les leurs propres. Telle est l'origine des premiers *billets de banque*, c'est-à-dire des *billets* émis en échange d'argent monnayé et convertibles en espèces, lesquels *billets* n'avaient aucun rapport avec le papier monnaie, c'est-à-dire avec le papier créé sous la garantie préalable d'un dépôt d'espèces. En dehors de ces *billets de banque*, les Chinois ont aussi employé sur une très-grande échelle le papier monnaie.

— *Gravure des billets.* La valeur du *billet de banque*, comme représentant des métaux précieux, fait qu'on ne songe guère à l'apprécier comme objet d'art, quoique, sous ce dernier point de vue, il soit arrivé à une grande perfection, et que, par suite, il soit digne d'étude. Nous avons déjà, au mot BANQUE, donné quelques détails pour expliquer comment on fait les *billets*, comment on les émet, comment on les détruit; nous allons ici en ajouter d'autres sur les progrès que la gravure de ces *billets* doit aux Américains. On peut dire que chez eux le génie est venu en aide à l'intérêt bien entendu, et qu'à force de perfection ils ont rendu, pour ainsi dire, la contrefaçon impossible. Ce qui, aux Etats-Unis, arrête tout net la contrefaçon des actions au porteur, des obligations, des *billets de banque*, de toutes les valeurs en papier, c'est surtout le prix de revient d'exécution de ces titres. Si l'on emploie les premiers artistes pour dessiner les sujets et les premiers graveurs pour

les ciseler sur l'acier, non-seulement la contrefaçon devient difficile, mais elle est encore sans bénéfice pour son auteur.

Cette observation, dont personne, nous le croyons, ne contestera la justesse, fait ressortir l'avantage de l'alliance qui s'est conclue entre l'industrie et les arts, et qui est en vigueur chez la plupart des peuples civilisés. La gravure des *billets de banque* a pris un caractère spécial aux Etats-Unis, depuis la découverte, faite par un Américain, M. Jacob Perkins, d'une méthode de gravure sur acier qui donne aux productions de cet art une durée inconnue jusqu'alors, et qui permet de reproduire et de multiplier à l'infini l'œuvre de l'artiste. Voici en quoi consiste ce système : Quand une planche d'acier, convenablement préparée, a été gravée au burin ou à l'eau-forte, à la manière ordinaire, on la trempe; puis on y fait rouler, en avant et en arrière, un cylindre d'acier très-doux, de 0 m. 07 de diamètre environ, et l'on continue cette opération jusqu'à ce que le dessin se soit reproduit en haut-relief sur le cylindre. On trempe ce dernier, et on le fait rouler de la même manière sur une planche de cuivre ou d'acier très-doux ; on obtient pour résultat une copie parfaite de la planche originale. Ce système est très-économique, quand on veut tirer un nombre indéfini d'épreuves. En effet, avec une planche d'acier bien trempée, on tire plus d'un demi-million d'épreuves, tandis que 6,000 impressions suffisent pour user la meilleure planche de cuivre.

Mais la perfection de la gravure n'est pas le seul obstacle que les Américains aient opposé à la contrefaçon. Ils ont cru pouvoir mieux faire encore, se sont mis à l'œuvre, et nous ont donné un échantillon de plus du génie industriel qui les distingue si éminemment. Outre les médaillons et les vignettes, on remarque, sur les *billets de banque* des Etats-Unis, une grande variété de dessins circulaires, ovales, rectilignes, bizarrement entremêlés, et formant l'assemblage le plus curieux, le plus symétrique, le plus beau, de figures géométriques. *Tous ces dessins sont exécutés* par une machine due à M. Spencer, et qui, grâce à la faculté qu'elle possède de présenter un nombre indéfini d'images différentes, a été comparée, avec juste raison, au jouet scientifique dont la réputation est universelle, le *kaléidoscope*. On sait que le moindre mouvement de rotation communiqué à cet instrument, création d'un savant anglais, sir David Brewster, donne naissance à une image parfaitement régulière, et que cela permet d'obtenir un nombre illimité d'images de ce genre. Grâce au jeu d'une simple vis, la machine de M. Spencer offre la même particularité; mais les dessins qui se forment peuvent être fixés et perpétués par des moyens faciles. Cette machine ingénieuse a reçu le nom de tour géométrique (*geometrical lathe*). En examinant attentivement les dessins qu'elle produit, on y distingue un inextricable assemblage de points et de lignes, qui, pour un œil exercé, constitue le mode d'identification le plus sûr. On obtient par ces images l'effet d'une belle combinaison de gravure sur cuivre et de typographie, de la manière suivante : on laisse blanches les lignes d'une spirale et on rend noires celles de la spirale suivante, et ainsi de suite pour toute la série, dont les figures elles-mêmes sont parfaitement semblables, sauf dans la demi-teinte.

La première application du système de gravure américaine remonte à 1820, époque à laquelle M. Perkins traversa l'Océan et vint en Angleterre pour y exploiter son invention. Les Anglais, passés maîtres déjà dans l'art de la gravure sur acier, apprécièrent tout de suite le mérite de la découverte, la perpétuité qu'elle devait donner aux œuvres du burin et les avantages qui devaient nécessairement en découler. Aussi, la contrefaçon s'en empara-t-elle immédiatement. Dès 1820, sir William Congrève fit imiter, par des artistes du premier ordre, quelques-uns des spécimens exposés par M. Perkins. Mais cette tentative tourna à la honte de son auteur, qui, malgré ses efforts et le mémoire qu'il publia pour se disculper, vit ses compatriotes eux-mêmes stigmatiser son procédé du nom de *forfaiture*.

Pour la confection des planches, des cylindres, des matrices circulaires et autres, il est indispensable d'employer de l'acier fondu de première qualité. Lorsqu'il s'agit de gravures fines et délicates, on traite la planche par le carbone sur toute sa surface et sur une épaisseur égale à trois fois celle de la gravure. Cette opération, qui adoucit le métal et le rend *parfaitement propre, soit au transport*, soit à la gravure, exige une expérience consommée et une grande sûreté de main. Quand la pièce d'acier, planche, cylindre ou matrice, est gravée, il faut, avant de la mettre sous presse, la carbonater de nouveau ; en d'autres termes, la ramener à l'état d'acier susceptible d'être trempé. Ce second procédé s'accomplit au moyen du noir animal, et c'est encore une opération que peuvent seuls mener à bonne fin les ouvriers les plus expérimentés. Il est impossible de déterminer, pour ces deux opérations, le critérium de ton et de couleur dont dépend cette tâche délicate ; la pratique et l'attention la plus soutenue les font seules réussir : c'est un des mystères de l'art.

Grâce aux immenses progrès réalisés par la photographie, on pourrait obtenir actuellement une reproduction, exacte à s'y méprendre, des *billets de banque*, même quand ils sont imprimés en certaines couleurs. Aussi les Américains n'ont pas tardé à reconnaître que le système que nous venons de décrire présentait encore un côté défectueux. Ils l'ont perfectionné en nuançant les vignettes et les ornements géométriques de vert clair, une des couleurs que la photographie est, jusqu'ici, impuissante à rendre; d'où le nom de *greenbacks* (littéralement *dos verts*), appliqué au papier-monnaie émis depuis quelques années. C'est un obstacle infranchissable, au moins jusqu'à ce jour, pour la contrefaçon. C'est dans la même pensée que la couleur bleue, également réfractaire à la photographie, a été employée par la Banque de France dans l'impression de ses nouveaux *billets*.

En admirant les magnifiques échantillons du papier-monnaie américain, et en les comparant aux valeurs représentatives de toutes sortes qui circulent en France, il est permis de se demander pourquoi nous ne chercherions pas à atteindre la même perfection. La sécurité, au point de vue de la contrefaçon, n'y perdrait rien, et le bon goût y gagnerait certainement.

— Adm. milit. *Billet de logement*. Les *billets de logement* sont en usage depuis le XVIIe siècle; on les trouve mentionnés pour la première fois dans une ordonnance royale de 1665 : ils sont signés par un membre de la municipalité et enjoignent au propriétaire ou locataire d'une maison, désigné nominativement et présent à son domicile, de donner au porteur du *billet* les fournitures prescrites. Ces billets sont de deux espèces :

1° Les *billets de logement en route* sont fournis aux corps de troupes en marche et aux militaires isolés par les soins des maires des gîtes d'étape, et sur la présentation des feuilles de route. Pour qu'il n'y ait aucun retard dans l'établissement de ces *billets*, les sous-intendants militaires doivent, dès que cela leur est possible, indiquer aux maires l'époque de l'arrivée du corps de troupes : en outre, ce dernier est précédé, de deux jours au moins, par un officier qui, sans s'immiscer dans le choix des logements, donne à la municipalité tous les renseignements nécessaires pour que les hommes composant chaque fraction constitutive soient logés à proximité les uns des autres. Si la totalité du corps de troupes ne *peut être logée* dans le gîte d'étape, le maire doit s'efforcer de placer les détachements en avant ou à la hauteur de ce gîte, afin de leur éviter des marches inutiles : en outre, il envoie au-devant de la colonne, et jusqu'au point où le détachement doit quitter celle-ci, un guide chargé de le conduire au gîte annexe.

Les *billets de logement*, réunis en paquets, séparés pour chaque fraction constitutive, compagnie, escadron ou batterie, sont remis à l'officier qui est chargé de les distribuer et qui ne procède à cette opération qu'après avoir fait inscrire au dos de chacun d'eux le *numéro du bataillon*, *escadron ou batterie*, et celui de la compagnie ou du peloton : cette précaution est prise pour faciliter les réclamations des habitants.

Après cette distribution, un officier de la troupe et un membre de la municipalité doivent rester à la mairie pendant un temps déterminé, *pour recevoir les réclamations des* habitants et des militaires, et y faire droit, s'il y a lieu.

Il est dû, pour deux sergents ou maréchaux des logis, pour deux caporaux ou brigadiers, ou pour deux soldats, un lit garni d'une paillasse, d'un matelas, d'une couverture de laine, *d'un traversin et d'une paire de draps* propres : chaque adjudant sergent-major a droit à un lit pour lui seul. Toutefois, les hôtes ne sont jamais déplacés du lit ou de la chambre qu'ils occupent habituellement. Ils doivent donner aux militaires place au feu et à la chandelle, et leur prêter les ustensiles nécessaires pour faire et manger la soupe.

Les soldats ne doivent rien exiger de leurs hôtes, quand bien même ceux-ci refuseraient de leur donner ce qui leur est dû : dans ce dernier cas, ils présentent leur plainte à l'officier ou au sergent sous les ordres duquel ils sont placés, et qui s'adresse à la mairie pour leur faire rendre justice.

2° Les *billets de logement en garnison* sont donnés à la troupe quand il y a absence ou insuffisance de casernes : ceux des officiers ne peuvent leur servir que pour trois nuits, attendu qu'ils doivent, après ce délai, se loger à leurs frais. Lorsqu'un corps de troupes doit être logé dans ces conditions, le sous-intendant militaire en prévient le préfet du département, et indique au maire de la commune le nombre d'officiers, de sous-officiers, de soldats et de chevaux à loger, ainsi que les emplacements nécessaires pour les magasins du corps.

Quelques villes ont adopté une excellente mesure qui épargne aux habitants l'ennui du logement des militaires et contribue au maintien de la discipline, en affectant à ce service des bâtiments spéciaux appelés *casernes de passage*.

— *Billet d'hôpital*. Il y a deux espèces de *billets d'hôpital :* le *billet* d'entrée et le *billet* de sortie.

Lorsqu'un médecin militaire trouve que l'état d'un malade nécessite son admission dans un hôpital, il lui délivre un *billet* d'entrée sur lequel il indique sommairement la nature de la maladie; puis, s'il y a lieu, et surtout pour les vénériens, le traitement déjà suivi. Ce *billet* est ensuite signé : pour les militaires des corps de troupes, par l'officier commandant la compagnie, l'escadron ou la batterie, et par le trésorier ou l'officier payeur; pour les officiers sans troupe et les militaires isolés, par le commandant de la place ou, à défaut de celui-ci, par les autorités civiles de la localité; pour les employés militaires, par leur chef de service respectif. Enfin, il est visé par le sous-intendant militaire chargé de la surveillance administrative de l'hôpital : ce dernier ne donne sa signature qu'après s'être assuré que toutes les formalités ont été remplies, et que le *billet* porte les indications nécessaires relativement à la position du militaire malade ainsi qu'à son état civil, et l'état détaillé des effets d'habillement, d'équipement et d'armement dont il est porteur, ou qu'il laisse à son corps.

Lorsque le militaire se présente ensuite à l'hôpital, le médecin de garde le visite et inscrit, sur son *billet*, l'une des quatre mentions suivantes : *blessé*, *fiévreux*, *vénérien* ou *galeux*, qui indique la division dans laquelle le malade doit être placé.

Ce *billet* est ensuite remis à l'officier d'administration, qui en fait l'inscription sur le registre des entrées, puis en établit un autre, appelé *billet de salle*, qu'il remet au militaire, et sur lequel il reproduit les indications portées sur le *billet* d'entrée, en désignant les effets dont le dépôt doit être fait au magasin, et ceux qui sont laissés à la disposition du malade : en outre, si ce dernier a de l'argent ou des bijoux, il doit en faire le dépôt, et l'officier d'administration en donne reçu au dos du *billet* de salle.

Celui-ci est placé à la tête du lit du malade et y reste pendant tout le temps de son séjour à l'hôpital. Puis, en cas de guérison ou d'évacuation sur un autre hôpital, il devient *billet de sortie* quand il a été visé par le sous-intendant militaire, après avoir été revêtu du certificat de sortie signé de l'officier comptable et du médecin traitant : ce dernier y consigne toutes ses observations sur la marche et le traitement de la maladie. En cas de mort, le médecin traitant certifie, sur le *billet* de salle qui est remis au comptable, le décès, sa date et la maladie qui l'a occasionné.

— Théâtre. *Billets d'auteur*. Indépendamment des droits qu'ils touchent en argent, les auteurs dramatiques reçoivent, à chaque représentation d'un de leurs ouvrages, un certain nombre de *billets*, dits *billets d'auteur*, montant à une quantité déterminée. Ces *billets* sont vendus à forfait, pour la moitié de leur prix réel, à des industriels qui les revendent à prix réduits au public, et courent les chances diverses de ce genre de spéculation, dont on fait remonter l'origine à une époque encore peu éloignée de nous. Autrefois, les *billets d'auteur* se distribuaient gratuitement aux amis de celui dont on jouait la pièce. M. Scribe, *qui eut pendant longtemps* son nom inscrit chaque soir sur les affiches de plusieurs théâtres à la fois, imagina le premier de tirer parti de ces nombreux *billets* dont il ne savait que faire le plus souvent. Il s'entendit avec un industriel qui se chargea de les exploiter moyennant une redevance fixée de gré à gré. Cette innovation ne tarda pas à se répandre dans les habitudes théâtrales; aujourd'hui, elle constitue une industrie fort importante. Les directeurs de quelques scènes parisiennes ont vainement essayé de défendre aux auteurs d'utiliser leurs *billets*. Malgré la stipulation explicite de tous les traités, Delestre-Poirson, directeur du Gymnase, détermina, en 1842, toutes les autres administrations théâtrales à adopter une mesure qui tendait à la suppression de la vente dont nous parlons; mais la Société des auteurs dramatiques voulut qu'on respectât les droits de ses membres. Elle résista et mit les théâtres en interdit, s'engageant à ne donner aucun ouvrage tant que durerait l'excommunication. Défense fut faite, en outre, de jouer aucune pièce du répertoire courant ou ancien. Cette situation, pénible à la fois pour les auteurs et pour les théâtres, dura quatre mois. Enfin les directeurs, réduits aux essais dramatiques informes de débutants inconnus, finirent par céder. Poirson fut le seul qui continua la guerre, il aima mieux abdiquer que de faire la paix.

L'Administration de l'assistance publique, autorisée, aux termes d'une loi de frimaire an V, à prélever, sur les recettes des entreprises théâtrales, un droit connu sous le nom de *droit des pauvres*, a manifesté, dans ces derniers temps, la prétention négligée jusqu'alors de prélever ce droit sur les *billets* d'auteur, et, sur le refus des directeurs de théâtres, a fait délivrer, contre ces derniers, un certain nombre de contraintes pour assurer la perception de ce droit. Le directeur du Cirque a payé sous réserves; l'administrateur de la Comédie-Française s'est pourvu devant le conseil de préfecture; les directeurs des autres théâtres se sont pourvus en référé pour obtenir main-levée de la contrainte jusqu'à ce que la question de principe ait été tranchée. Le tribunal se déclara incompétent, attendu *qu'il s'agissait d'un acte administratif dont* il ne pouvait suspendre l'exécution. Enfin, le conseil de préfecture de la Seine rendit un arrêté qui déclara que l'Assistance publique réclamait la taxe à bon droit. Restait à savoir qui devait supporter cette taxe : les directeurs de théâtre ou les auteurs? Les directeurs voulurent retenir sur les droits qu'ils payent en argent aux auteurs la taxe qu'il leur fallait désormais acquitter sur les *billets* présentés au bureau ; mais la commission des auteurs dramatiques réclama et saisit le tribunal de la Seine d'une demande en restitution des sommes indûment retenues. Dans ses audiences des 8, 22 et 29 juin 1864, la première chambre du tribunal a rendu un jugement par lequel elle dit : « Que les défendeurs sont sans droit pour retenir aux auteurs dramatiques, sur les sommes qu'ils leur doivent en vertu de leurs traités, celles qu'ils ont payées pour le droit des pauvres sur les *billets d'auteurs...* » Ainsi la contestation a été tranchée au profit des auteurs. Le droit des pauvres doit être supporté par les directeurs de théâtres.

— Relat. soc. *Billet de faire part*, ou, par ellipse, *billet de part*, lettre, presque toujours imprimée, par laquelle on notifie à des parents ou à des amis, une naissance, un mariage ou un décès qui intéresse la personne qui écrit. « Une lettre de faire part est un bon à vue sur vous, dit la *Civilité puérile et honnête ;* vous devez payer en visite et dans la huitaine au plus tard. » On remplace assez souvent par l'envoi d'une carte cette visite prescrite par tous les *manuels du savoir-vivre*. D'autres fois, un *billet* autographe répond au *billet* imprimé et vient dire à un père, à une mère, à un époux ou à un parent toute la part que l'on prend à l'événement heureux ou malheureux qui vient d'être porté à votre connaissance. Nous trouvons dans nos notes quelques-unes de ces missives de l'amitié, échappées à des plumes illustres. On y voit *toujours, selon* le cas, un conseil ou une consolation, des vœux de bonheur ou des paroles d'espérance.

> Tous nos *billets* de mariage
> Sont des *billets* d'enterrement,

dit Béranger dans une chanson de noce, intitulée les *Billets d'enterrement :* de là, sans doute, ce ton grave et solennel qui se fait remarquer dans la plupart des compliments adressés par la poste à de nouveaux époux. Béranger, lui-même, quitte le ton léger de la poésie court-vêtue et devient sentencieux lorsqu'il écrit à M. Edouard Charton pour le féliciter à propos de son récent mariage : « Vous voilà donc marié. C'est une situation que j'ai évitée par suite de la position où j'ai toujours vécu, n'ayant ni présent ni avenir de fortune quelconque. Vous êtes plus heureux ; et, quoi que vous ayez la bonté de me dire, vous n'avez plus besoin des avis de mon expérience. Votre cœur est là, et vous savez, il *y a longtemps, quels sont les devoirs de l'hon*nête homme. Vous avez désormais de grands engagements à remplir, mais vous en serez récompensé par la stabilité qu'ils vont donner à votre vie et à vos pensées. Quand on a le bonheur des autres pour but, on cesse de flotter au hasard. C'est un but qui maintient notre ballon dans la région la *plus calme*. *On* prétend qu'elle est la moins poétique; moquez-vous de ceux qui mettent la poésie à toute sauce, et qui laissent la morale et le bonheur pendus au croc. Vous voilà dans le vrai ; soyez heureux en faisant des heureux ; vous méritiez un pareil sort : tous vos amis s'en féliciteront, et les vieux garçons comme moi, en voyant votre bonheur, regretteront de n'avoir pas su prendre la même route... » Ainsi parlait l'amant de Lisette, que M. Louis Veuillot appelle « le chantre des bohémiens, des concubinaires, l'Anacréon des boudoirs-omnibus. »

Ecoutons à présent Lamennais s'adressant à M. Victor Hugo qui épousait Mlle Foucher :

« A la Chênaie, le 6 octobre.

» Un événement qui fixe votre destinée, mon cher Victor, ne peut que m'intéresser bien vivement. Vous allez devenir l'époux d'une personne que vous avez aimée dès l'enfance. Dieu, je l'espère de tout mon cœur, bénira cette heureuse union qu'il semble avoir préparée lui-même par un long et invariable attachement, par une tendance mutuelle aussi pure que douce; mais, en goûtant le bonheur d'être lié pour toujours à celle que votre cœur avait choisie, et qui vous a gardé, dans le secret du sien, une foi si constante, sanctifiez ce bonheur même par des réflexions sérieuses sur les *devoirs* qui vous sont imposés. Ce n'est plus un amour de jeune homme qui convient à votre état présent, mais un sentiment plus solide et plus profond, quoique moins impétueux. Vous êtes époux, vous serez père; songez, songez souvent à tout ce que ces deux titres exigent de vous. Vous ne l'oublierez jamais, si vous vous souvenez que vous êtes chrétien, si vous cherchez dans la religion la règle nécessaire de votre vie, la force de supporter les peines dont nul n'est exempt, et celle même d'être heureux. La joie que vous ressentez est légitime, elle est dans l'ordre de Dieu, si vous la lui rapportez, et je me plais à en trouver dans votre lettre l'expression naïve et touchante. Mais entendez aussi que c'est une joie du temps, et fugitive comme lui. Il y a une autre joie dans l'éternité, et c'est celle-là qui doit être l'objet de tous les désirs de votre âme. Que le ciel cependant, cher *ami*, répande sur vous, *et sur celle* dont le sort ne sera plus désormais séparé du vôtre, tout ce qu'il y a de plus doux dans les grâces qu'il accorde aux jeunes époux. Qu'il

daigne écarter de votre route à travers ce monde ce qui pourrait affliger votre vie et en troubler l'aimable paix. Voilà les vœux que forme pour vous le plus sincère et le plus tendre de vos amis. »

Avons-nous besoin d'ajouter que ce fut Lamennais qui donna au poëte, alors très-jeune encore, le billet de confession dont il eut besoin pour se marier? Et puisque le nom de M. Victor Hugo est venu se placer sous notre plume, ne le quittons pas sans rapporter une lettre que le poëte des *Orientales* écrivait, il y a environ deux ans, au chantre des *Harmonies*, à l'occasion de la mort de la noble femme qui avait été sa compagne dévouée :

« Hauteville-House, 23 mai.

» Cher Lamartine,

» Un grand malheur vous frappe; j'ai besoin de mettre mon cœur près du vôtre. Je vénérais celle que vous aimiez. Votre haut esprit voit au delà de l'horizon; vous apercevez distinctement la vie future.

» Ce n'est pas à vous qu'il est besoin de dire : Espérez. Vous êtes de ceux qui savent et qui attendent.

» Elle est toujours votre compagne, invisible, mais présente. Vous avez perdu la femme, mais non l'âme. Cher ami, vivons dans les morts.

» *Tuus.*

» VICTOR HUGO. »

La vue de ce papier bordé de noir, annonçant en termes laconiques la mort d'une personne que l'on a connue, que l'on a aimée, a arraché plus d'une lettre touchante que nous pourrions citer, n'était la crainte d'allonger notre article.

Nous permettra-t-on de copier, à titre de spécimen du genre, une lettre que le poëte Voiture écrivait à la duchesse de Longueville au sujet de la mort du père de cette dernière, arrivée le 26 décembre 1646. Ce n'est plus le langage d'un ami parlant à un ami. La lettre est cérémonieuse, et l'on sent que son auteur s'applique à remplir un devoir de bienséance :

« Madame,

» N'ayant osé, par respect, écrire jusqu'ici à Votre Altesse, j'ai un extrême regret d'y être contraint par une si funeste occasion que celle qui m'y oblige à cette heure. Je ne doute pas, madame, que, ayant perdu monseigneur votre père, dans le temps que vous receviez le plus de preuves de son affection, cette perte ne vous soit infiniment sensible; et que, n'étant pas accoutumée à recevoir de pareils coups de la fortune, celui-ci ne vous ait extrêmement touchée. Mais j'espère que cette justesse d'esprit qui ne vous a jamais permis de rien faire ni de rien dire que dans la vraie mesure qu'il le fallait vous servira dans cette rencontre, et que vous réglerez votre douleur et vos larmes, comme vous avez su régler toutes les actions de votre vie. A dire le vrai, madame, il est bien juste qu'une personne aussi céleste que vous s'accommode aux volontés du ciel, et qu'ayant tout reçu de lui, vous souffriez qu'il vous ôte quelque chose. Encore semble-t-il qu'il ait voulu prendre le temps de votre absence, et qu'il ait permis que ce malheur soit arrivé pendant que vous étiez éloignée, pour ne pas faire voir à vos yeux le deuil qu'il voulait mettre dans votre maison. Je prie Dieu qu'il y mette bientôt la joie par votre retour, et qu'il nous rende la paix. » — M^me^ de Longueville, à l'époque où Voiture lui écrivait, était à Munster, avec le duc son mari, qui y avait été envoyé en qualité de plénipotentiaire.

Les *billets de faire part*, du moment où ils ne sont pas manuscrits, sont tous taillés sur le même patron. L'imprimeur a un cadre tout prêt dans lequel il n'y a plus qu'à faire entrer les noms, prénoms et qualités des personnes. Il en est pourtant qui s'éloignent de la forme ordinaire et contiennent des confidences plus ou moins inconvenantes ou simplement, excentriques. Il existe des collections (que ne collectionne-t-on pas?), il existe des collections de *billets* de naissance, de mariage et de mort, qui ont leur curiosité. Le *billet* d'enterrement du grand peintre Reynolds, gravé par Bartolozzi, est une rareté de cabinet que M. Feuillet de Conches ne manque pas de citer dans ses *Causeries d'un curieux*. Au temps de Louis XV et de Louis XVI, les *billets* de mariage portaient souvent, en tête, de charmantes vignettes au burin, représentant des scènes religieuses et domestiques de circonstance. Au commencement de ce siècle, les *billets* de mort étaient d'immenses placards à caractères majuscules, et dont les initiales, ornées d'attributs funéraires, étaient gigantesques. La province n'a pas tout à fait abandonné ce déploiement de papier à images. Certaines localités nous montrent encore des *billets* d'enterrement qui ont la dimension d'affiches de grand format. La Douleur, gravée sur bois, y pleure sur une urne soutenue par un V colossal. La formule de ces placards, qui se distribuent pliés en deux comme des prospectus, débute invariablement par ces mots : « Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de..... » Elle se termine non moins invariablement par le *De Profundis*, *S. V. P.* traditionnel. Le texte de quelques *billets* d'enterrement, où la vanité posthume s'étale dans tout son luxe, est quelquefois d'une étrangeté qui étonne et fait sourire, dit M. Feuillet de Conches. La correspondance littéraire de Grimm a conservé celui du duc de Lavauguyon, chef-d'œuvre en ce genre. Il y aurait des pages nombreuses, tout aussi étranges, à emprunter aux collections de *billets* de mariage et de mort : ouvrages d'une composition réfléchie, combinée, profonde et laborieusement ridicule.

Il nous est passé par les mains un *billet* d'enterrement où la fameuse ligne : « Muni des sacrements de l'Eglise » était suivie de celle-ci, arrachée sans doute à la douleur d'une épouse éplorée : « Sa veuve inconsolable continuera son commerce d'épiceries. Elle ose espérer que vous l'honorerez de votre confiance comme par le passé. *De Profundis.* » Ce n'est pas la seule excentricité funèbre dont nous ayons la preuve. On se figurerait difficilement combien de surprenantes variétés peut fournir le sujet en apparence le plus restreint. Voici, par exemple, une pièce imprimée à Arlon :

M.

« Monsieur J.-N. Nicolas, etc., etc., ont la douleur de vous faire part de la perte bien sensible qu'ils viennent de faire en la personne de leur sœur, belle-sœur et tante respective, Mademoiselle MARIE-FRANÇOISE-ELISABETH N.,

MAITRESSE DE PENSION,
MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE
DE PARIS,

décédée à L.-B, le 5 de ce mois, à l'âge de quarante ans, munie des secours de la religion. Quoiqu'une vie sans reproche leur fasse espérer qu'elle jouit du repos des élus, les secrets de la Providence étant impénétrables, ils la recommandent à vos prières.

» *L.-B, le* 20 *décembre* 1860. »

Quelle est cette *académie de Paris?* Mystère! mystère!

Autre spécimen :

« Monsieur et madame C... ont l'honneur de vous faire part de la douloureuse épreuve par laquelle Dieu, dans sa sagesse insondable, a trouvé bon de les faire passer en retirant à lui mademoiselle Rachel-Jédida C..., leur enfant, qui s'est endormie, en leur domicile, le 29 juin 1860, à l'âge de cinq ans.

» L'inhumation aura lieu le samedi 30.

» On se réunira à la maison mortuaire, à midi précis.

Elle ne reviendra pas vers nous,
mais nous irons vers elle.
(II, Samuel, XII, 23.)

O mort! où est ton aiguillon?
O sépulcre! où est ta victoire?
Grâces à Dieu, qui nous a donné la
victoire par N.-S. Jésus-Christ.
(I. Corinth., XV, 55, 57.) »

Nous pourrions multiplier ces citations. Encore un exemple :

« Mademoiselle A... et sa famille ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire dans la personne de M....., etc., etc., décédé à..., le..., après quinze mois de souffrances, provenant de sa dernière campagne d'Italie. Il avait écoulé jusque-là, avec une santé robuste, vingt-sept années de services, quatorze années de campagnes d'Afrique.

» Veuillez joindre vos prières, etc. »

On sait que les *billets* de mort contiennent souvent une longue liste de personnes touchant de près ou de loin à la famille du défunt. Si nous en jugeons par la pièce suivante, citée par la *Revue anecdotique* d'octobre 1861, le monde clérical paraît vouloir suivre *in extenso* cet usage séculier :

« Vous êtes prié d'assister aux convoi, service et enterrement de M. Ferdinand-Marie Poiloup, prêtre, vicaire général de Versailles, chanoine, etc.,

» Qui auront lieu le mardi 13 août courant.

» *De Profundis.*

» De la part de M. l'abbé G..., ami et compagnon de M. P..., depuis quarante-huit ans, et ancien directeur du collége de V...; de M. l'abbé F..., ancien professeur du collége, qui a suivi M. P... dans sa retraite des M..., et de M. l'abbé F..., ancien curé du diocèse de C..., auquel M. P..., avec l'autorisation de Monseigneur l'évêque de V..., avait confié le soin de desservir la chapelle qu'il avait ouverte au public, dans l'intérêt spirituel des nombreux habitants du voisinage. » C'est ici le cas de dire que la glose est plus lourde que le texte.

Dans un *billet* de mort qui fait partie de notre collection, nous avons compté jusqu'à cent treize noms de parents et alliés du défunt, qui, avec les titres et qualités qu'on y a joints, pompeusement n'occupent pas moins de cent vingt-neuf lignes de soixante-quatre lettres.

Les francs-maçons parlent un langage peut-être encore plus figuré, si nous nous en rapportons au document que nous avons sous les yeux :

T.·. C.·. F.·.,

« Un anneau de la chaîne maçonnique vient de se briser. Notre T.·. C.·. F.·. M... est décédé le... en son domicile, rue..., n°... Son convoi partira de la maison mortuaire, le lundi 18, à trois heures, pour se rendre directement au cimetière.

» Venez lui rendre les derniers devoirs, l'accompagner au champ du repos et jeter sur sa tombe une branche d'acacia.

« GÉMISSONS! GÉMISSONS! ESPÉRONS!

» De la part de la R.·. loge *la Ligne droite.* »

Mais il ne faut pas que l'originilaté de ce style nous étonne : on sait du reste que l'excentricité est un des attributs de la franc-maçonnerie, et qu'un franc-maçon ne salue pas, ne mange pas, n'éternue pas comme tout le monde. Et c'est justice; autrement, à quoi servirait d'être franc-maçon? « La mort sans phrases, » disait un farouche républicain. On voit bien que celui-là n'était pas franc-maçon.

A une époque où les mystifications de tout genre étaient à l'ordre du jour, le directeur de l'Opéra, M. Duponchel, fut victime d'une plaisanterie funèbre que rend d'ailleurs facile l'usage des *billets* d'enterrement imprimés. C'était vers 1835 ou 1836; des Cabrions restés inconnus avaient couvert les murs de Paris, de la France et de l'étranger de cette légende cabalistique : *Crédeville voleur*. Cinq amis, hommes que l'on aurait pu croire sérieux (l'un appartenait à la science, un autre aux lettres, le troisième au barreau, le quatrième était fonctionnaire et le cinquième portait un nom qui, dans le monde, jouit d'une certaine notoriété); cinq amis, disons-nous, renouvelèrent la *scie* et prirent pour plastron le nom du directeur de l'Opéra. Partout où surgissait un mur, on vit apparaître cette inscription tumulaire : *Feu Duponchel!* Il y avait des *feu Duponchel* écrits en lettres énormes, jaunes, blanches, rouges, jusqu'au sommet des édifices les plus élevés. Les profondeurs mêmes des Catacombes les répétèrent. M. Charles de Boigne, qui raconte l'aventure dans ses *Petits mémoires de l'Opéra*, affirme que *Crédeville voleur* avait baissé pavillon devant *feu Duponchel*. Quoi qu'il en soit, les amis de feu Duponchel ne furent pas peu surpris d'apprendre un matin par *billet de faire part* bordé de noir la mort du directeur de l'Opéra. En même temps, des employés des pompes funèbres arrivent rue Grange-Batelière, tendent la grande porte et dressent un catafalque. La besogne terminée, ils entrent dans la cour de l'Opéra et se trouvent face à face avec un monsieur qui, le lorgnon sur les yeux, sortait précipitamment. — Monsieur, lui demande l'un d'eux, voudriez-vous nous dire où nous pourrons trouver le corps? — Quel corps? — Le corps de M. Duponchel, parbleu! — Le corps de M. Duponchel! s'écrie le monsieur stupéfait. — Oui, du défunt. — Je suis défunt? — Vous, non; mais M. Duponchel. — Mais Duponchel, c'est moi. — Vous? — Moi! — M. Duponchel, directeur de l'Opéra? — Lui-même. — Alors, si vous êtes M. Duponchel, directeur de... — Eh bien? — Mon devoir est de vous enterrer. — M'enterrer! un instant, mon brave... » L'affaire s'échauffait, les croque-morts n'entendaient pas être venus pour rien; ils prenaient la mouche. M. Duponchel riait, croyant encore à un quiproquo, quand il se vit aborder par plusieurs invités qui, *tout de noir habillés*, arrivaient un à un, porteurs de figures de circonstance. Tous, à l'aspect de Duponchel, jettent un même cri, cri d'étonnement et d'effroi. — Quoi! c'est vous! vous n'êtes donc pas mort? lui dit-on dans un chœur qui, un instant, jette le doute en son esprit. Il se palpe, se frotte les yeux, s'assure qu'il est vivant, bien vivant, et répond que jamais il n'a été mieux portant. Alors, un cercle d'habits noirs l'entoure et vingt, trente, cinquante, cent mains font bruire à ses oreilles le papier fatal qui annonce qu'il n'est plus. Vatel, le futur directeur du Théâtre-Italien et ami de Duponchel, fait même remarquer que le défunt est mort *muni des sacrements de l'Eglise*. Peu à peu, la cour s'était remplie de gens qui venaient pieusement rendre les derniers devoirs au directeur de l'Opéra. « On finit pourtant, lisons-nous dans les *Petits mémoires de l'Opéra*, par comprendre qu'il devait y avoir là-dessous une plaisanterie un peu corsée, et que le mieux était d'en rire...; et cette journée, qui semblait devoir se passer au Père-Lachaise, se termina par un excellent dîner où M. Duponchel prouva qu'il n'avait nulle envie de se faire enterrer, pas même sous la table. » Restaient les croque-morts. Jaloux de conserver l'incognito, les auteurs de la mystification avaient eu la précaution de solder le compte d'avance, mais ils n'avaient pas pensé à *buona mano* des croque-morts, comme disent les Italiens. Ils montèrent à l'étage où M. Duponchel recevait les félicitations de ses amis, et l'un d'eux, parlant au nom de tous, demanda à M. Duponchel le pourboire dont on ne manque jamais de les gratifier à l'issue des funérailles. Duponchel voulut être bon vivant jusqu'au bout; il donna deux louis à MM. les croque-morts et leur dit : « Allez boire à ma santé; allez, et surtout ne revenez pas de sitôt. » Cette mystification de haut goût fit grand bruit. Duponchel avait été souvent attaqué par les journaux, mais devant cette mort subite, si imprévue, si terrible, toutes les rancunes s'éteignirent, et, le jour même de son enterrement, le directeur de l'Opéra put lire dans les feuilles publiques des regrets bien sentis sur *feu Duponchel*.

Quittons les *billets* d'enterrement et passons aux *billets* de mariage qui offrent moins de variétés amusantes. Nous en connaissons cependant qui ne manquent pas d'une certaine saveur; témoin celui-ci :

« Monsieur,

» Monsieur et madame Thibault ont l'honneur de vous faire part du mariage de mademoiselle Eugénie Thibault, leur fille, avec monsieur Georges Bertin-Bourdeau, médecin-vétérinaire, à Paris, rue de Charenton, 141.

» Monsieur Thibault a l'honneur de vous avertir, *en outre*, que monsieur Bertin continuera le procédé de castration de chevaux sans abattage, procédé importé en France, en 1815, par M. Frédéric Dubow, son beau-père, médecin-vétérinaire, Polonais-Russe. »

Il nous reste à citer un *billet* de faire part que nous croyons unique en son genre. Ce n'est ni un *billet* d'enterrement ni un *billet* de mort, c'est un *billet* de naissance... à la fortune.

M.

« Il est bien vrai, ainsi que l'ont déjà annoncé plusieurs journaux, que M. Alphonse Pupat, cocher de remise à la compagnie impériale, domicilié à Paris, rue du Champ-de-Mars, 15, a eu la chance de gagner le premier des deux lots de 100,000 fr., au premier tirage des obligations mexicaines.

» Madame veuve Pupat, Monsieur l'abbé Pupat, curé de Bièvres, Monsieur et Madame Alphonse Pupat et leurs enfants, et Mademoiselle Marie-Louise Pupat ont l'honneur de vous faire part de cette heureuse nouvelle, et de vous prier d'assister à la grand'messe d'actions de grâces et au *Te Deum* qui seront chantés très-solennellement en l'église de Bièvres, le mardi 18 juillet 1865, à dix heures et demie très-précises, pour remercier le Dieu tout-puissant, auteur de tout bien spirituel et temporel.

» *Bièvres, le* 14 *juillet* 1865. »

Le chroniqueur le plus ingénieux n'inventerait certes pas une circulaire de cette force, ou, s'il l'inventait, de toutes parts il entendrait crier au canard; or, il n'y a pas de canard en cette affaire, il y a mieux; mais qui se douterait jamais que la fortune inspirât à ce point les cochers de remise?

— *Billet doux.* C'est un *billet* d'amour ou simplement de galanterie. « *Billet de commerce s'acquitte quand on le peut. Billet d'amour est presque toujours certain d'être payé avant l'échéance.* » (Cousin d'Avallon.) Il y a dans l'amour des petites filles quatre âges bien distincts : d'abord, elles aiment tout le monde; première période. Vient ensuite le sentiment de leur petit mérite, et alors elles s'aiment elles-mêmes; deuxième période. Puis un feu inconnu s'allume dans leur sein, et alors elles aiment, elles aiment beaucoup; mais elles ne savent pas ce qu'elles aiment; troisième période. Enfin, l'énigme s'explique, l'intelligence s'éclaire, elles aiment quelqu'un; quatrième période. Dès lors, on est apte à recevoir des *billets doux* et capable d'en écrire. Ce qui s'applique aux filles peut s'appliquer aux garçons. Vous rappelez-vous le premier *billet doux* écrit mystérieusement, le front pâle, le cœur tout ému, d'une main tremblante? Vous rappelez-vous le premier *billet doux* reçu, décacheté avec anxiété? Celui-là ne s'oublie jamais. Vous souvenez-vous en quels termes vous adressiez vos vœux, en quels termes on répondait à votre exaltation juvénile? Un *billet* d'amour, n'est-ce pas? serait plus d'une fois singulièrement obscur, si les deux sexes n'avaient pris depuis longtemps la louable habitude de mettre à déchiffrer ces sortes de choses une extrême complaisance. Quelqu'un a dit : « Les amoureux sont dans la société ce que les fanatiques sont dans la religion. » Or, avez-vous remarqué combien le style des fanatiques religieux est incohérent, bizarre, incompréhensible, excepté toutefois pour les initiés et ceux que l'Ecriture sainte appelle les hommes de bonne volonté. Le style des amoureux ne brille pas moins, en général, par son étrangeté : le sens commun y trébuche, et un vent de franche folie y fait claquer l'adjectif avec un luxe inouï de mise en scène. Mais combien cette folie est délicieuse au cœur de celui qui la ressent! Elle est, de toutes les folies, la seule dont on ne veuille pas guérir. Elle est, selon les cas, la plus douce ou la plus terrible, la plus ridicule ou la plus noble; elle grandit l'âme ou elle l'abaisse, elle tue ou elle fait vivre. Aussi les rames de papier qu'elle livre aux vents affectent-elles les formats les plus divers; les flots d'encre bleue, noire, rose, quelquefois jaune, qu'elle fait couler, forment des ruisseaux où l'on gazouille, des lacs où l'on se berce, des océans où l'on se noie. Les chants, les soupirs et les cris, j'allais dire les rugissements qu'elle arrache, sont tour à tour les chants de l'oiseau, les soupirs de la brise, les cris de la brute; étonnez-vous après cela de la prodigieuse diversité des *billets* d'amour. L'air de bravoure y est varié à l'infini. Il est touchant ou burlesque, saisissant ou plat, écœurant ou sublime, selon que celui ou celle qui l'entonne s'appelle Roméo ou la Femme à barbe, Héloïse ou M. Prudhomme, le marquis de Sade ou Clarisse Harlowe. Werther ne s'exprime pas comme M. Jovial, ni Calino comme Mirabeau; Manon peut expliquer Lisette; la Dame aux Camellias peut expliquer Marion de Lorme; mais don Juan n'expliquera pas Othello, M. Mayeux n'expliquera pas Saint-Preux, Faublas n'expliquera pas don Quichotte. Le ventru qui fait sonner ses écus ne parle pas le langage de l'écolier qui fait sonner ses vingt ans. L'ingénue qui se donne et la courtisane qui se vend, M^me^ Putiphar et M^me^ Bovary, Cléopâtre et Dalila, Lucrèce et Messaline ne disent pas les mêmes choses; la femme sensuelle et la froide coquette, la fille d'auberge et la grande dame, la grisette et la bourgeoise, la vieille fille et la petite pension-

naire, pourront roucouler la même chanson, mais la musique sera différente; de là l'intérêt que peut offrir à un amateur la vue d'un *billet doux*, quel que soit le style dans lequel il est écrit, quelle qu'en soit l'orthographe. Certains *billets doux* sont restés célèbres; ceux des personnages illustres sont avidement recherchés, on les a mis quelquefois en volumes, on les a reliés en veau, et de jeunes lèvres, dans la fièvre printanière, en ont répété, admiré et pastiché les passages les plus brûlants. Tel qui, de son vivant, avait la réputation d'un philosophe ou d'un orateur de génie, acquiert, une fois mort, et grâce à quelques pages arrachées à la passion, une renommée à laquelle il était loin de s'attendre : ainsi d'Abailard et de Mirabeau; mais, à côté de ces précieux autographes où le cœur humain parle sa langue la plus émue, combien d'autres où se pourraient deviner de honteux marchés, des trafics odieux. Combien se transforment en accusateurs! combien deviennent des armes menaçantes! combien, après avoir distillé le breuvage enivrant, répandent le poison du désespoir et de la mort! Une courtisane célèbre, Henriette Wilson, après avoir honoré de ses sourires tout ce qu'il y avait d'illustre en Angleterre, le déshonora par ses révélations. Elle avait reçu des milliers de *billets* en sa vie aventureuse, et elle les avait collectionnés soigneusement, non pour se rappeler de doux instants, mais pour se ménager ce que les dames de sa sorte appellent *une poire pour la soif*. Elle publia deux volumes compactes de lettres et de biographies. Henriette Wilson y mettait d'ailleurs des formes : elle communiquait les épreuves de son ouvrage à ceux qui auraient pu n'aimer qu'à demi sa littérature, et, moyennant des prix honnêtes, on supprimait quelques pages au volume. On dit que de jeunes Françaises, aimables habitantes de Breda-street, ont quelquefois aussi fait à point nommé de petits retours vers le passé. Plusieurs ont en réserve certain coffre de Damoclès et le tiennent suspendu sur le front chauve d'un époux infidèle ou sur la tête exaltée d'un adolescent qui a des biens dans le Limousin ou ailleurs. Un de nos amis, collectionneur dont les intentions, hâtons-nous de le déclarer, sont moins criminelles, possède un immense recueil de *billets doux* composé avec une patience, une obstination sans pareilles. Que de choses dorment dans ce *tombeau de secrets!* Que de Sévignés en cornettes et de maritornes à grands noms! que de princes et de goujats, d'hommes de génie et de sots ont là, sans le savoir, leurs premiers soupirs et leurs premières larmes! Que de pétitions ridicules, que de promesses mystérieuses, que de grâce, que de grimaces, que de fange, que de turpitudes et que de rayonnements! Tout le cœur humain est là, nu, nageant dans l'éther et la boue, radieux, charmant et horrible. Que de comédies, que de drames dans ces liasses de toutes provenances! Il y a le sanglot de la victime et le rire cynique du bourreau; il y a le spasme du bonheur et le râle de l'agonie; il y a tous les vices et toutes les vertus de l'espèce humaine. Tirons le rideau. M. Feuillet de Conches, dans ses *Causeries d'un curieux*, a signalé un collectionneur plus intrépide encore que celui dont nous parlons. Fureteur de papiers secrets et de linge sale, l'oreille aux propos de l'antichambre et aux soupirs frelatés des boudoirs subalternes, le maniaque cité par le savant chercheur, fait collection de lettres d'amour de l'office, de *billets doux* fanés du bas-empire de la Courtille et de la rue, des chevaliers jonquille, des marquises rose-pompon, et autres breloques et fanfreluches, prose et vers, et quels vers! de la Vénus peu pudique : histoire poudrée à l'iris, carnets d'affaires en commandite, immondices du plus profond enseignement moral.

Nous ne pouvons clore cet article sans parler des *billets doux* au bas desquels une main prudente a écrit : « Brûlez cette lettre. » On pourrait certes trouver ici bien des choses à dire, parler longuement de l'angoisse qu'éprouve l'amant quand la flamme dévore une à une les pattes de mouche qu'il a baisées cent fois; mais comme tout le monde a passé par cette situation, dont les poëtes ont, d'ailleurs, abusé, nous nous bornerons à reproduire une chanson peu connue, fort jolie dans le genre précieux, adressée par Cubières à cette comtesse de Beauharnais qui, comme le dit un impromptu bien connu, faisait son visage et ne faisait pas ses vers :

> Vous m'ordonnez de la brûler
> Cette lettre charmante,
> Seul bien qui peut me consoler
> De vous savoir absente :
> Eh bien! au gré de vos désirs,
> Le feu l'a consumée.
> Et j'ai vu mes plus doux plaisirs
> S'exhaler en fumée!
>
> Un spectacle si douloureux
> Eût enchanté votre âme;
> Mais pour moi quel revers affreux
> Que votre lettre en flamme!
> Interprètes de mes douleurs,
> Et ne sachant point feindre,
> Mes yeux ont tant versé de pleurs
> Qu'ils ont failli l'éteindre.
>
> Quel que doive être mon destin
> Dont vous êtes l'arbitre,
> Si je reçois de votre main
> Une nouvelle épître,
> A vos ordres pleins de rigueur
> Empressé de me rendre,
> Je la poserai sur mon cœur
> Pour la réduire en cendre.

Il y a loin de ces vers à ceux de ce poëte de barrière qui dit à celle qu'il aime :

> J'paie un d'mi-s'tier dans un grand verre
> Si tu veux m'accorder ta main!

Qui sait pourtant si celui-ci n'est pas plus sincère que celui-là?

— *Billet d'invitation*, Lettre, *billet* par lequel on *invite* à un repas, à une soirée, etc. Comme les *billets* de mort et de mariage, les *billets d'invitation* sont assez généralement imprimés; des blancs, ménagés dans le texte, sont remplis à la main par le nom de l'invité et la date de la réunion à laquelle il est convié. Le monde officiel fait usage de cartes. Nous en possédons une qui est ainsi conçue :

« PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE.

« Le Président de la République prie M. M...., représentant, de venir passer la soirée au palais de l'Elysée, le samedi 21 avril 1849, à neuf heures.

« On dansera.

« On est prié de remettre cette carte en entrant. »

Un timbre sec, portant les initiales L. N. B. entrelacées, remplace la signature.

Tous les billets d'invitation sont taillés sur le même modèle. Quelques variantes manuscrites, un simple mot complimenteur, en rehaussent quelquefois l'intérêt. Nous en avons une de Gavarni où il est dit : *On est libre d'amener son amante;* une autre, d'un bohème fort connu, qui donne cette indication importante : « Un vêtement décent est de rigueur. Les hommes seront reçus en faux-col, les femmes en jarretières. » Donnant sa dernière soirée de la saison, un romancier célèbre, le vicomte d'Arlincourt, adressait à ses habitués une petite circulaire qui fit rire en son temps :

« Le vicomte et la vicomtesse d'A. prient M. le marquis et M^me^ la marquise de X... de leur faire l'honneur de venir passer la soirée chez eux, le vendredi 22 mai 18... *Ce sera leur dernier jour.* »

Une dernière citation. A une époque où M. Nadar ne portait guère plus de vingt ans sous sa blonde crinière, le futur écrivain-dessinateur-photographe-aéronaute *plus lourd que l'air*, le même qui devait inventer le *droit au vol*, recevait dans sa mansarde la misère avec des éclats de rire. Huché au septième étage de l'*hôtel du Vivarais*, rue Montmartre, il donnait des raouts à faire trembler les murs et le propriétaire, et, se conformant aux usages du meilleur monde, faisait circuler par avance des billets d'invitation dont voici le modèle, ornés de dessins à la plume représentant des sujets allégoriques :

« FÊTE DE L'ÉLYSEE NADAR.

« Vous êtes prié d'assister à la soirée qui aura lieu à l'Elysée-Nadar, samedi prochain.

« Il y aura du fromage d'Italie et du tabac à discrétion;

FLANS ET PÂTES FERMES POUR LES DAMES.

« On est prié d'apporter chacun sa pipe, et de ne pas emporter le paillasson.

« La fête sera composée de danses et de chants.

PREMIÈRE PARTIE.

M. CHARLES ASSELINEAU exécutera un pas de caractère en se servant d'une seule jambe, contrairement à ses habitudes.

« M. TOURNADAR chantera la grande *Symphonie des Punaises*.

« M. L....., poëte d'Orléans, vulgairement surnommé le *Rat maigre*, lira l'éloge de M. Ingres.

« M. HENRY MURGER imitera le cri de plusieurs animaux, tel qu'il est est exécuté journellement au Jardin des Plantes.

DEUXIÈME PARTIE.

« *Ouverture de Moïse*, par trois mirlitons.

« *La valse de Faust*, par des invités cagneux qui désirent conserver l'anonyme et leur caleçon.

« Exercices de force de M. Théodore de Banville, qui lèvera une tragédie de M. Viennet à bras tendu.

« *Chœur de Lodoïska*, chanté sans répétition par tous les invités.

« Danses et ballet final.

« Vu l'élévation de la température et l'embonpoint de certains convives, il y aura des ventilateurs.

« Une mise décente n'est pas de rigueur.

« Les gens décorés sont priés de mettre leurs croix au vestiaire.

« Les invités qui, par une raison quelconque, voudraient se déchausser pendant la fête sont prévenus qu'on ne répond pas des bottes. »

Depuis quelques années, il est de mode de lancer des invitations formulées de cette façon sommaire : « Monsieur et Madame X... resteront chez eux le... » En vain les journaux ont tonné contre ce ton cavalier de prévenir les gens que l'on désire recevoir; le théâtre a ridiculisé cette phrase saugrenue dans une opérette qui a fait les belles soirées des Bouffes-Parisiens : *M. Choufleury restera chez lui le....* La mode a eu raison, comme presque toujours, contre le sens commun dans ce pays de France qu'on dit le plus civilisé du monde, le plus poli; personne jusqu'ici n'a eu le courage de retourner à son auteur un *billet* conçu en de tels termes et d'y ajouter : « Restez chez vous, vos invités resteront chez eux. » Au mois de mars 1861, cette coutume était encore dans sa nouveauté. Des Américains, débarqués depuis peu chez nous, lancèrent une invitation *à dîner* avec cette formule des soirées : « M. et M^me^ X... dîneront chez eux le... etc., » pensant qu'il en était des dîners comme des réceptions, où l'on invite quatre fois plus de monde qu'on ne compte en recevoir. Cette originale invitation, suivie du R. S. V. P., amena cent vingt-sept adhésions. Se voyant trop bien compris et ainsi débordés, nos braves Américains racontèrent leur embarras à un Français de leurs amis, homme du monde, juge excellent dans tous les cas sociaux délicats et épineux, lequel conseilla aux imprudents d'emmener tout leur monde dîner aux Frères-Provençaux, ce qui eut lieu. Aux cent vingt-sept premières acceptations, il s'en était encore ajouté dix-huit la veille et le jour même du dîner, de sorte qu'on se trouva cent quarante-cinq personnes à table, ce qui était un véritable repas de corps. Nos Américains en eurent pour 5,400 fr.! Ils jurèrent, mais un peu tard... qu'à l'avenir ils feraient corriger leurs cartes d'invitation par un bachelier ès monde parisien.

— **Prov. littér. Ah! le bon billet qu'a La Châtre!** Saillie plaisante de Ninon de Lenclos, qui est devenue proverbe, et que l'on rappelle à propos d'une assurance peu solide, sur laquelle il ne faut pas compter. Voici l'origine de cette exclamation pittoresque. Le marquis de La Châtre était depuis quelques jours l'amant heureux de Ninon de Lenclos, lorsqu'il reçut l'ordre de se rendre à l'armée. Il n'envisagea cette séparation qu'avec une extrême terreur, car il pressentait le tort que devait lui faire l'absence auprès d'une belle habituée à regarder l'amour comme une sensation et non comme un sentiment. Pour avoir une garantie contre l'inconstance de sa maîtresse, il voulut qu'elle s'engageât par écrit à lui rester fidèle... Ninon lui signa alors ce fameux billet où elle faisait de tous les serments celui qu'elle était le moins en état de tenir, le serment de n'en jamais aimer d'autre que lui. Mais elle ne se crut pas liée un seul instant par un engagement si téméraire. Quelques jours après, au moment même où elle manquait à la foi jurée de la manière la moins équivoque, elle s'écria plusieurs fois, en riant comme une folle : « *Ah! le bon billet qu'a La Châtre!* »

M.-J. Chénier s'est bien gardé de laisser échapper ce trait dans les vers suivants, consacrés à cette belle et insoucieuse Ninon, qui

> En amour connaissait l'ivresse,
> Mais très-peu la fidélité;
> Pleine d'honneur, de probité,
> Si ce n'est en fait de tendresse;
> Bel esprit sans fatuité,
> Et philosophe sans rudesse.
> Paris tour à tour enviait
> Villarceau, Sévigné, Gourville,
> Et *La Châtre*, dormant tranquille
> *Sur la foi de son bon billet.*
> Affrontant la troupe hargneuse
> Des médisantes par métier,
> Elle osait être plus heureuse
> Que les prudes de son quartier.
> Tous les arts venaient lui sourire;
> Douce amitié, tendres amours
> Egayaient ses nuits et ses jours;
> Le trait jaloux de la satire
> Ne l'atteignit point dans leurs bras;
> Tartufe pouvait en médire,
> Mais Molière en faisait grand cas.
> Afin de varier la vie,
> Chemin faisant elle avait eu
> Mainte faiblesse fort jolie;
> On parlait peu de sa vertu,
> Mais on l'aimait à la folie.

Saint-Evremond a fait sur la belle hétaïre du XVII^e^ siècle le quatrain suivant :

> L'indulgente et sage nature
> A formé l'âme de Ninon
> De la volupté d'Epicure
> Et de la vertu de Caton.

Epicure, soit; mais

> On ne s'attendait guère
> A voir Caton en cette affaire.

En France, où la gaieté gauloise sait toujours trouver un côté plaisant aux calamités publiques, un journaliste du petit format voulut *rassurer* par les vers suivants les infortunés porteurs d'assignats :

> « *Ah! le bon billet qu'a La Châtre!* »
> Disait Ninon d'un air folâtre
> Dans ses ébats.
> Gardez-vous, détracteurs frivoles,
> D'appliquer jamais ces paroles
> Aux assignats.

Citons enfin cette épître charmante adressée par Doigny à une jeune femme de dix-huit ans, pièce qui fut insérée dans l'*Almanach des Muses* de 1785 :

> Ninon, tristement vertueuse,
> Pour son siècle n'eût rien été;
> Ninon, philosophe, est fameuse
> Et passe à la postérité.
> De tes talents sois idolâtre,
> Promets toujours, toujours trahis,
> Et que tes *billets* soient écrits
> Comme le *billet à La Châtre.*

Voici quelques applications du fameux mot de Ninon :

« Notre écolier jette à Louison sa croix de chevalier de Malte, que lui avait attachée, le matin même, son oncle le commandeur, en lui faisant jurer, en latin de capucin, les vœux d'humilité, de chasteté, de continence, et le renoncement aux sept péchés capitaux. « *Ah!* disait le nouveau néophyte, *le bon billet qu'a mon oncle!* Recevez cependant, madame, et ma croix et mon cœur. » J. JANIN.

« Une des anciennes lorettes de Gavarni, dans une explication avec son ridicule protecteur, dissipe les nuages d'une jalousie trop fondée par cet élan d'un beau lyrisme : « Me soupçonner! mais quelle femme ne serait pas heureuse et fière de vous appartenir, ô Arthur! » Arthur a soixante-dix ans, une perruque blonde et des besicles. Il n'en est pas moins très-flatté de cette séduisante et surtout très-sincère profession de foi. Il est tout prêt à fredonner, sur ce *bon billet*, le refrain du *Tableau parlant* :

> Il est certains barbons
> Qui sont encor bien bons. »

FÉLIX MORNAND.

« Vous savez que la petite Dufresne, étant à l'article de la mort, a signé un beau billet conçu en ces termes : « Je promets à Dieu et à M. le curé de Saint-Sulpice de ne jamais remonter sur le théâtre. » Tout le monde a dit : *Ah! le beau billet qu'a La Châtre!* »

VOLTAIRE, *Lettre à M. de Formont.*

« Et le décret qui garantissait l'organisation du travail? Remarquons ceci. Ce n'était pas la république qui garantissait; c'était le gouvernement provisoire. Mais qu'était-ce, nous vous le demandons, que la garantie d'un *provisoire?* N'était-ce pas le cas de dire : *Le bon billet qu'a La Châtre!* Qu'est-il arrivé? Que le gouvernement définitif a donné tort au gouvernement provisoire. » ALFRED DARIMON.

« Quoi, cher maître, parce qu'il a plu à un poëte affamé de verdure, à Valery Vernier, de déclarer que vous écoutiez causer vos roses, vous croyez être à la campagne, quand vous demeurez à Passy! *Ah! le bon billet* qu'on vous donne! » ANATOLE DE LA FORGE.

Billets doux (LES), comédie en un acte et en vers libres, de Boissy, représentée, pour la première fois, à Paris, sur le Théâtre-Italien, le 15 septembre 1734. Le plan de cette petite pièce, qui obtint un succès complet, est assez faible; mais les détails sont piquants. La dernière scène, surtout, parut très-adroite et très-intéressante. Il s'agit, au fond, d'une méprise d'Arlequin, qui donne à Damon une lettre de Marton pour une lettre de Julie. Au surplus, de très-petits moyens font le nœud et le dénoûment de cette bagatelle, qu'on a plus d'une fois imitée au théâtre.

Billet de loterie (LE), opéra comique en un acte, paroles de Roger et Creuzé de Lessar, musique de Nicolo, représenté à Paris, sur le théâtre de l'Opéra-Comique, le 14 septembre 1811. Cet ouvrage, dont l'intrigue était assez piquante, obtint, grâce surtout à la partition, un succès prolongé, à Paris et dans les provinces. On trouve, dans cet opéra, un air de soprano qui est devenu classique.

Billet de Marguerite (LE), opéra comique en trois actes, paroles de MM. de Leuven et Brunswick, musique de M. Gevaërt, représenté à Paris, au Théâtre-Lyrique, en octobre 1854. La scène se passe en Allemagne, aux environs de Bamberg, et toute l'intrigue roule sur une équivoque, sur une promesse de mariage consignée dans une sorte de billet à La Châtre qui n'amène que des scènes insipides et un dénoûment fort peu intéressant. L'auteur de la partition, jeune compositeur belge, s'était fait connaître chez nous, l'année précédente, en donnant au même Théâtre-Lyrique un petit opéra bouffe en un acte, *Georgette*, où il y avait du talent. Le *Billet de Marguerite*, beaucoup plus important, se distinguait moins par la nouveauté des idées que par l'habileté et le savoir-faire du maestro. Citons, au premier acte, un joli chœur dans la manière de Weber, un duo pour baryton et ténor, qui est bien coupé pour la scène; au second acte, un joli trio, spirituellement conçu, une romance d'un bon sentiment : *Gardez-moi*, un duo pour deux voix de femmes, dont le commencement est lourd, vulgaire, et qui s'achève par une sorte de nocturne plein de grâce; au troisième acte, les couplets du messager Jacobus, qui ont du piquant, et le finale, qui est un morceau d'ensemble rempli d'incidents fort savamment amenés. Ce finale méritait, d'après M. Scudo, un meilleur sort que la place qu'il occupe à la fin d'une histoire de village dont il dépasse le cadre par ses proportions et son développement. M. Scudo, parlant de cet ouvrage, que le public accueillit avec beaucoup de faveur, écrivait : « Il y a certainement de l'avenir dans le talent déjà remarquable de M. Gevaërt, s'il parvient à se dépouiller d'une foule de vieilles formules d'accompagnement dont son instrumentation est remplie. Il use et abuse, jusqu'à la satiété, d'une certaine pro-

gression ascendante qu'on trouve dans tous les opéras de M. Verdi, et dont Meyerbeer s'est parfois servi en grand maître. Il serait dommage qu'un musicien aussi distingué que M. Gevaërt employât son talent à rééditer des lieux communs. » Le *Billet de Marguerite* a servi de début, à Paris, à une cantatrice belge qui a partagé le succès de son compatriote, Mme Deligne-Lauters, élève du Conservatoire de Bruxelles, et qui depuis est devenue Mme Gueymard.

Billet doux (LE), tableau de Sigalon. V. COURTISANE (la).

BILLETÉ, ÉE (bi-lle-té; *ll* mll.) part. pass. du v. Billeter. Qui a reçu un billet de logement : *Des soldats* BILLETÉS.

BILLETÉ, ÉE adj. (bi-lle-té — rad. *billette*). Blas. Se dit pour *semé de billettes*, lorsque l'écu ou une pièce honorable est couverte de billettes sans nombre. *Famille de Marbœuf : D'or* BILLETÉ *de gueules, d'une bande d'azur.*

BILLETER, v. a. ou tr. (bi-lle-té; *ll* mll.— rad. *billet*, double le *t* devant une syllabe muette : *Il billette, il billettera*). Etiqueter, mettre une étiquette sur : BILLETER *des marchandises.* || Vieux mot.

— Administr. milit. *Billeter des soldats*, Leur distribuer des billets de logement. || Peu usité.

BILLETEUR s. m. (bi-lle-teur; *ll* mll.). Mar. Matelot chargé de distribuer la paye à ses camarades.

BILLETIER s. m. (bi-lle-tié; *ll* mll. — rad. *billette*). Fin. Commis des douanes chargé de l'expédition des billettes.

BILLETTE s. f. (bi-llè-te; *ll* mll. — dim. de *bille*, pièce de bois). Bûche, morceau de bois scié et fendu pour le chauffage; cotret : *Un fagot de* BILLETTES.

— Fin. Acquit que la douane délivre pour les droits d'expédition à l'étranger. || Poteau, enseigne que l'on plaçait anciennement aux lieux où il était dû péage, pour indiquer qu'on ne pouvait y passer sans payer le droit dû au roi ou au seigneur. || Marque semblable que l'on mettait sur les terres exemptes d'impôt.

— Comm. Nom que l'on donnait autrefois aux étiquettes attachées sur une marchandise, pour en faire connaître le prix et la qualité. || Ce sens a vieilli.

— Archit. Nom donné à de petites billes cylindriques, disposées sur un ou plusieurs rangs, de manière à présenter alternativement des saillies et des vides : *Les* BILLETTES *étaient employées aux* XIe *et* XIIe *siècles comme ornement, sur les corniches, les archivoltes et le nu des murs.*

— Techn. Rouleau des faïenciers propre à aplatir la pâte dont ils se servent pour leurs ouvrages. || Pièce de bois destinée à soutenir le plafond dans les mines de houille. || Cylindre ou bâton de jus de réglisse.

— Hist. relig. Nom donné à des moines de l'ordre des carmes, qui portaient des scapulaires appelés aussi *billettes*, parce que leur forme rappelait celle des billettes du blason : *L'église des* BILLETTES *sert aujourd'hui de temple aux protestants de la confession d'Augsbourg.*

— Blas. Pièce ordinaire de blason, de forme rectangulaire : *Famille de Chastelux : D'azur à la bande d'or, accompagnée de sept* BILLETTES *de même, mises en orle, quatre en chef, trois en pointe.* || *Billette couchée*, Billette placée horizontalement. || *Billette ajourée*, Billette percée en rond. || *Billette évidée suivant son trait*, Billette réduite à la forme d'un cadre : *Famille de Saint-Pern : D'azur à dix* BILLETTES *d'argent évidées suivant leur trait, percées* 4, 3, 2, 1. || *Billette renversée*, Celle qui charge une bande ou barre, et qui est alors placée obliquement.

Encycl. Blas. La *billette* est une pièce héraldique ordinaire qui figure dans la composition d'un blason, soit comme figure principale, soit comme chargement, soit comme accompagnement. Comme symbole, la *billette* représente la brique dont l'emploi était réservé aux seigneurs féodaux pour la construction de leurs châteaux et manoirs. Cependant des héraldistes anciens prétendent que la *billette* représente la petite bande d'étoffe dont on ornait les habits en signe de juridiction et de franchises seigneuriales. Quoi qu'il en soit, la présence des *billettes* dans les armoiries indique des fonctions et des charges de finance, telles que celles de maître-d'hôtel, de dispensier, de trésorier, de comptable de deniers, etc.

La position ordinaire de la *billette* dans un écu est la verticale; par exception, elle peut être *couchée*, c'est-à-dire placée horizontalement.

Lorsque la *billette* sert à charger une bande ou une barre, elle est placée dans le sens de la bande principale; mais ce cas est rare, et, d'ordinaire, elle conserve sa position verticale. Cette pièce sert également à semer un champ d'armoiries; les armes de la Hollande ont pour fond : d'azur, semé de *billettes* d'or; on l'emploie aussi en bordure, et, attendu le peu de place qu'elle tient, comme pièce de brisure. On rencontre un nombre assez considérable de *billettes* sur les écus des familles originaires de la Franche-Comté.

BILLEVESÉE s. f. (bi-le-ve-zé — de *bille*, bulle, balle, et du bourguign. *vèze*, sorte de musette, d'où *vesé* ou *vezé*, soufflé, gonflé). Chose frivole, vaine, chimérique : *Tout ce qu'il dit n'est que* BILLEVESÉE. (Acad.) *Il ferme l'oreille à toutes les remontrances qu'on peut lui faire, et traite de* BILLEVESÉES *tout ce que nous croyons.* (Mol.) *Toutes les* BILLEVESÉES *de la métaphysique ne valent pas un argument* ad hominem. (Dider.) *Que, dans le sein de la paix, il s'élève des guerres intestines pour des* BILLEVESÉES *incompréhensibles, de pure métaphysique, cela est barbare et absurde.* (Volt.) *Il vous a écrit ce matin un tas de* BILLEVESÉES *dont je n'ai pas voulu me charger.* (G. Sand.) *Plus les hommes sont sérieux, plus ils s'amusent de* BILLEVESÉES. (E. de Gir.) *Je n'ai jamais vu M. de S*** que comme vous le voyez aujourd'hui, froid, goguenard, avantageux, se passionnant pour des* BILLEVESÉES. (Th. Leclercq.)

Tous les propos qu'il tient sont des *billevesées* :
On cherche ce qu'il dit après qu'il a parlé,
Et je lui crois, pour moi, le timbre un peu fêlé.
MOLIÈRE.

BILLEWICZE. V. BIELOWITZ.

BILLIET (Alexis), cardinal et savant naturaliste, né à La Chapelle-en-Tarentaise (Savoie), le 28 février 1783; a été successivement vicaire général du diocèse de Chambéry, évêque de Maurienne et archevêque de Chambéry depuis 1840. Membre de l'académie de Savoie, il a publié, dans les mémoires de cette société, une foule de travaux historiques et scientifiques, mais particulièrement sur la botanique, la minéralogie, la climatologie, la météorologie, la géologie, la physique, etc. Il s'est particulièrement occupé de la question du goître et du crétinisme. M. Billiet a été nommé cardinal de l'ordre des prêtres le 27 septembre 1861.

BILLING (Archibald), médecin anglais, né en Irlande, en 1791. Agrégé du collége royal des médecins de Londres, en 1818, et attaché dès la même époque au London-hospital, il y institua des conférences cliniques. En 1836, lors de la création de la nouvelle université de Londres par le gouvernement, il fut appelé à en faire partie, et, depuis, il a reçu une foule de titres scientifiques. Il appartient, comme membre correspondant ou résidant, à plusieurs compagnies savantes, anglaises et étrangères. Le docteur Billing a pris une part active à la rédaction des revues médicales anglaises : *the Lancet, the Medical Gazette*, etc. C'est lui qui a découvert la *Cause des bruits du cœur*. Un de ses ouvrages les plus connus a pour titre : les *Premiers principes de médecine* (*First Principles of Medicine*). Ce traité élémentaire, souvent réimprimé en Angleterre et en Amérique, a été traduit en français et en allemand. On lui doit aussi des *Observations pratiques sur les affections des poumons et du cœur.*

BILLINGHAY, bourg et paroisse d'Angleterre, comté de Lincoln, à 6 kil. S.-O. de Tattershall; 2,403 hab. Ancienne église de style normand.

BILLINGS (Joseph), navigateur anglais, vivait à la fin du XVIIIe siècle. Il fut chargé des observations astronomiques pendant le dernier voyage de Cook, entra au service de Catherine II, et fut mis à la tête d'une expédition dans le nord (1787-1791). Il navigua surtout autour du Kamtchatka, explora une grande quantité d'îles, dont il détermina la vraie position, et fit des découvertes et des observations importantes. La curieuse relation de son voyage (en anglais) a été publiée à Londres en 1802, sous le titre de : *Account of a geographical and astronomical expedition to the northen parts of Russia, etc.* (in-4o).

BILLINGTON (Elisabeth WEICHSELL), fameuse cantatrice anglaise, née à Londres en 1765, morte en 1818. Elle prit des leçons de chant de Jean-Chrétien Bach, débuta à quatorze ans dans un concert à Oxford, et, à seize ans épousa son professeur de vocalisation, Billington le contre-bassiste, qui l'emmena avec lui à Dublin. Le début de Mme Billington eut lieu dans *Orphée*, où elle fut accueillie froidement, le public de Dublin réservant tout son enthousiasme pour miss Wheeler, cantatrice bien inférieure à Mme Billington, et dont le triomphe fut de courte durée. Quand miss Wheeler fut engagée au théâtre de Covent-Garden, à Londres, Mme Billington la suivit, décidée à détrôner sa rivale à tout prix. Elle accepta en frémissant un engagement dans des conditions humiliantes pour elle et débuta dans le rôle de Rosette de l'opéra *Love in village* (l'Amour au village), par Arne. Sa voix pure, souple, étendue, et sa vocalisation brillante excitèrent un tel enthousiasme et lui valurent un triomphe si éclatant que les directeurs du théâtre s'empressèrent à leur tour d'accéder à toutes ses exigences. Toutefois, artiste consciencieuse au suprême degré, Mme Billington étudiait assidûment avec Morelli, professeur de chant établi à Londres, et profita même de la fermeture de Covent-Garden pour venir à Paris prendre des leçons de Sacchini (1786). A son retour à Londres, elle trouva Mme Mara, qui lui disputa la faveur publique, et une inimitié à outrance s'éleva entre ces deux illustres artistes. A ce moment, la dilapidation de sa fortune, le scandale de ses liaisons et de ses mœurs, forcèrent, pour ainsi dire, Mme Billington à quitter l'Angleterre. Elle partit pour l'Italie, dont elle visita les principales villes. A Naples, elle débuta, en 1794, dans le rôle d'Inez de Castro, sur le théâtre de Saint-Charles, remporta un succès complet, fut parfaitement accueillie par la famille royale, grâce à la célèbre lady Hamilton, se signala par de nouveaux désordres, et perdit son mari frappé d'une apoplexie foudroyante. Cette mort donna lieu, à tort, à de graves soupçons, propagés par la presse anglaise contre la célèbre cantatrice, qui se rendit à Venise. Elle se trouvait à Milan, en 1798, lorsqu'elle épousa un fournisseur des armées françaises, M. Felissent. Elle n'en continua pas moins à porter pour le public son nom de Billington, et revint quelque temps après en Angleterre. Les directeurs des théâtres de Drury-Lane et de Covent-Garden se disputèrent avec tant d'acharnement l'engagement de cette cantatrice, que l'expert, choisi d'un commun accord par les deux rivaux, décida que Mme Billington chanterait alternativement aux deux théâtres. Ce double engagement lui valait 250,000 fr. par an. Alors, dans tout l'éclat de son prodigieux talent, qu'avaient encore développé ses études en Italie, Mme Billington put voir sans crainte la célèbre Banti chanter à ses côtés dans la *Mérope* de Nazzolini. L'enthousiasme soulevé par ces deux virtuoses hors ligne ne peut se comparer qu'aux fameuses soirées du Théâtre-Italien de Paris, quand Mmes Malibran et Sontag chantaient ensemble dans le *Tancredi* de Rossini. La réputation de Mme Billington avait atteint son apogée quand l'altération de sa santé lui fit abandonner le théâtre, en 1809. En 1817, elle quitta l'Angleterre et vint mourir, peu de temps après, aux environs de Venise. Le célèbre peintre Reynolds a laissé un beau portrait de Mme Billington en sainte Cécile, et l'on possède sur la vie de cette éminente cantatrice des mémoires intitulés : *Memoirs of Elisabeth Billington* (Londres, 1812), dont on lui attribue la rédaction, et qui ont été traduits en français par M. Adolphe Thiers (Paris, 1822).

BILLION s. m. (bi-li-on — du lat. *bis*, deux fois.) Arith. Série d'unités immédiatement supérieure à celle des millions : *Un* BILLION *vaut dix fois cent millions ou mille millions, ou un milliard; cette dernière expression a prévalu en termes de finance. La distance de la terre au soleil est de* 152 BILLIONS *de mètres.* (Arago.)

BILLIONI (madame), danseuse et actrice de la Comédie-Italienne, née à Nancy en 1751, morte à Paris vers 1780. Son nom de famille était *Buffa*. Fille d'un danseur de cordes, et sœur du fameux Placide et de la demoiselle Spinocuta, qui se firent une certaine réputation dans ce genre d'exercices, elle suivit à cinq ans les bateleurs. A huit ans, elle débuta à la Comédie-Italienne comme danseuse; à douze ans, elle parut devant la cour et exécuta un pas de deux avec la Guimard. En 1764, elle quitta la Comédie-Italienne et alla jouer et chanter les premiers rôles à Bruxelles, où elle était également première danseuse. Elle y épousa Billion, dit *Billioni*, ancien maître des ballets de l'Opéra-Comique et de la Comédie-Italienne. De retour à Paris, elle parut de nouveau sur le théâtre de ses premiers succès, le 8 mars 1766, dans le rôle d'amoureuse, d'*Arlequin, valet étourdi*, et elle doubla bientôt les premières chanteuses du Théâtre-Italien. Excellente musicienne, elle unissait à la justesse et à la finesse de la voix beaucoup de précision et d'adresse. Dans le chant et dans le jeu de ses différents rôles, elle montrait une grande intelligence de la scène. Ses moyens naturels étaient d'ailleurs merveilleusement servis par une mémoire extraordinaire. Partout admirée, la signora Billioni était restée vertueuse au milieu des séductions sans nombre qui l'enveloppaient. Un jour, hélas! elle rencontre Clairval, Clairval l'acteur applaudi, fêté sur les mêmes planches qu'elle... Elle s'en éprend subitement. A partir de ce jour, la malheureuse artiste était perdue. Son indigne amant, après l'avoir ruinée, l'entraîne et la fait admettre dans les bouges où se rassemblent tous les vices. N'importe, elle l'aime toujours! la nuit, elle le suivait sans qu'il la vît, pour éviter ses mauvais traitements. D'autres fois, cachée dans l'ombre, sous une porte, derrière un mur, elle attendait en grelottant, au cœur de l'hiver, sa sortie des tripots et des mauvais lieux; elle était heureuse de le voir passer! A ce triste métier, elle perdit son talent, son intelligence, sa beauté. A vingt-cinq ans, elle était flétrie et rongée par de honteuses maladies. Un soir, qu'il neigeait à flocons, elle expira sur un banc de pierre, sur lequel elle était montée pour voir encore une fois, à travers les vitres d'un cabaret, son misérable amant, qui soupait là joyeusement avec des filles! Les Placide, dont Mme Billioni était sœur, ainsi que nous l'avons déjà dit, furent la souche d'où sortit une célébrité théâtrale des premières années de ce siècle, la jolie et gracieuse Mlle Volnais, morte en 1837, après avoir épousé l'acteur Philippe.

BILLIS, sorciers qui, au dire des Arabes, empêchent le riz de croître ou de mûrir.

BILLITON, île de l'Océanie (Malaisie), dans l'archipel de la Sonde, au S.-O. de Bornéo et à l'E. de Banca; 90 kil. de long sur 72 kil. de large; elle fournit en abondance du riz, bois odorants, miel, cire, étain, fer qui sert à fabriquer les *criss* ou poignards malais. Les Hollandais ont pris possession de cette île en 1822.

BILLMARK (Charles-Jean), artiste suédois, né en 1804, à Stockholm, prit des leçons de Fossel, puis visita la France, l'Italie, la Russie, l'Allemagne et l'Angleterre. Après avoir d'abord cultivé avec succès le genre du paysage, il s'adonna à la lithographie et la porta à une perfection qui n'a été surpassée dans aucun autre pays. Il a publié : *Etudes de paysage* (100 pl.); *Vues d'Ecosse* (24 pl.); le *Parc royal de Stockholm* (27 pl.); les *Bords du Rhin* (20 pl.); *Voyage pittoresque de Stockholm à Naples* (100 vues); *Aquarelles lithographiques* (vues de la Suède), etc. Cet artiste a envoyé quelques dessins à l'Exposition universelle de 1855, notamment des vues de Rome et d'Amsterdam.

BILLOM, ville de France (Puy-de-Dôme), chef-lieu de canton, arrond. et à 25 kil. S.-E. de Clermont, sur une colline entourée de hautes montagnes; pop. aggl. 3,454 hab. — pop. tot. 4,598 hab. Fabriques de fils, toiles, serges, poteries, tuiles, chaux; broderies sur mousseline, chapes, nappes d'autel. Etablissement hydrothérapique. Tribunal de commerce. L'église de Saint-Cerneuf, très-ancienne, se fait remarquer par la délicatesse et l'élégance de sa coupole. Ruines du château du Grand et du Petit-Turluron.

BILLON s. m. (bi-llon; *ll* mll. — du bas lat. *billio*, même sens). Monnaie d'argent contenant une grande quantité de cuivre, ou de cuivre contenant un peu d'argent : *Sous le premier empire, on fabriquait du* BILLON *en pièces de* 10 *centimes, contenant* 2 *dixièmes d'argent.* || Monnaie de cuivre ou d'un métal beaucoup moins précieux que l'or et l'argent : *Nos monnaies de* BILLON *actuelles sont en bronze et valent* 1 *centime par gramme. La monnaie de* BILLON *n'a cours forcé que pour l'appoint de* 5 *francs.*

— *Haut billon*, Ancienne monnaie qui contenait au moins autant d'argent que de cuivre, étant au titre de 500 à 800 millièmes. || *Bas billon* ou simplement *billon*, Ancienne monnaie qui contenait plus de cuivre que d'argent.

— Par ext. Lieu où l'on porte la monnaie décriée et défectueuse : *Mettre, porter des monnaies au* BILLON.

— Fig. *Mettre au billon, Etre au billon*, Rejeter, être rejeté comme objet sans valeur : *Hors Paris, je* METS *tout* AU BILLON. (Trév.) *La médecine* EST *maintenant* AU BILLON. (Brueys.)

— Numism. Médaille de cuivre alliée d'un peu d'argent, que l'on appelle aussi *potin*.

— Techn. Argent fondu par des procédés qui lui donnent un très-bas titre.

Encycl. On donne le nom de *billon* aux pièces de cuivre ou de bronze qui font l'office de monnaie. En France, la monnaie de *billon* peut légalement (décret du 18 août 1810) être donnée en appoint des pièces de 5 fr.; mais, dans la pratique, le *billon* ne sert qu'à solder les appoints de 1 fr. et même ceux de 50 cent. Les caisses publiques ne donnent et ne reçoivent de *billon* qu'au-dessous de ce chiffre.

Autrefois, on comprenait encore sous ce même nom de *billon* toute monnaie d'or et d'argent alliée de cuivre dans une proportion plus considérable que celle qui était réglée par les lois et ordonnances sur le titre des monnaies. Les anciennes pièces de 30 et de 15 sous, fabriquées suivant le décret de 1791, au titre de 667 millièmes, et qui ne donnaient à l'essai que 664 millièmes de fin; les pièces de 6 liards, de 1738 et de fabrications antérieures, au titre de 208 millièmes, dont on ne retirait que 200 millièmes d'argent; les pièces de 2 sous à la lettre N, fabriquées d'après la loi du 15 septembre 1807, au titre *vrai* de 200 millièmes, étaient les dernières espèces de *billon* d'argent qui restassent en circulation en France en 1845, époque de leur démonétisation. A dater du retrait de ces espèces, il n'y eut plus d'autre *billon* que celui de cuivre, plus ou moins pur, liards, sous, décimes et centimes, qui furent à leur tour démonétisés en 1852 et remplacés par des espèces de bronze de 1, 2, 5 et 10 cent., du poids de 1, 2, 5 et 10 gr., et dont l'alliage est de 95 pour 100 de cuivre, 4 d'étain et 1 de zinc.

En Angleterre, la loi ne reconnaissait d'autre monnaie que l'or, et la moindre pièce d'or étant d'un demi-souverain ou de 12 fr. 60 cent., le *billon* dut avoir une plus grande importance; aussi a-t-on adopté deux *billons*, le premier d'argent, le second de cuivre.

L'essence du *billon*, quelle qu'en soit la substance, argent, cuivre, bronze, ou alliage d'argent et de cuivre, est de n'avoir cours légal qu'autant que cela est nécessaire pour parfaire un compte, ou qu'il s'agit d'une transaction trop minime pour qu'il y ait moyen de la solder avec la monnaie proprement dite. Ainsi, en Angleterre, les pièces d'argent ne peuvent être imposées par le débiteur au créancier qu'au-dessous de la somme de 2 liv. sterl., et le cuivre ne doit apparaître pour parfaire une somme qu'autant que les pièces d'argent ne peuvent la former intégralement.

Par cette raison, la quantité de *billon* que réclame un Etat, même étendu et peuplé, est peu considérable. Ce sont des pièces qui circulent sans cesse, personne ne les met en réserve, et par cette constante activité le *billon* se multiplie lui-même.

Le *billon* n'est pas frappé dans le même système que la monnaie. Si la valeur intrinsèque des pièces égalait la valeur nominale, le *billon* aurait l'inconvénient d'être très-lourd; il a donc fallu leur assigner une valeur de convention bien supérieure à celle de la matière employée. Il est vrai que ce système a un danger : il offre une prime à la contrefaçon, prime d'autant plus forte que l'écart est plus grand entre la valeur intrinsèque et la valeur nominale. Cet écart est communément du simple au double, ou au triple.

La plus vaste opération à laquelle ait donné lieu le *billon* en France est celle qu'entreprit le gouvernement en 1852 et dont nous avons déjà parlé. Les anciennes pièces de cuivre et de métal de cloche, qui étaient lourdes et mal frappées, ont été retirées de la circulation et remplacées par un *billon* d'une exécution supérieure et relativement léger, fait d'un bronze très-riche en cuivre. On a adopté pour le décime le poids de 10 gr. En 1839, 1842 et 1843, lorsque la question de cette refonte s'était déjà présentée, un très-grand nombre de personnes compétentes, dans les chambres et dans la haute administration, s'étaient prononcées pour un poids de 15 gr.

La grande différence qui existe entre la valeur nominale du *billon* et la valeur intrinsèque du métal en lingots exige qu'on s'abstienne de lui donner cours légal au delà de ce qui est strictement indispensable pour les appoints et pour les menus achats particuliers; car si le législateur déclare que, dans tout règlement de compte, une fraction déterminée, d'un dixième ou d'un quart par exemple, peut être payée en *billon*, c'est comme s'il altérait la monnaie d'un dixième ou d'un quart.

Plusieurs gouvernements, se trouvant dans des situations difficiles, ont frappé des masses de *billon*. C'était pour eux une ressource analogue à celle du papier-monnaie. D'une quantité de cuivre valant 1 million, ils faisaient 3, 4 ou 5 millions, tout comme avec des chiffons de papier imprimé, revenant peut-être à 50 cent., on fait 50 ou 500,000 fr. En 1835, à Mexico, on était inondé de petites pièces de cuivre appelées *quartilles*, qu'un gouvernement aux abois émettait sans mesure. En France, le gouvernement révolutionnaire fit fabriquer pour près de 39 millions de sous en métal de cloche, à effigie royale, et en cuivre à tête de Liberté. La Russie est un des pays où le gouvernement a le plus abusé du *billon*. De 1762 à 1811, on émit pour près de 90 millions de roubles de pièces de cuivre, pendant que les monnaies d'or et d'argent fabriquées n'allaient qu'à 137 millions. C'est-à-dire qu'il y avait 65 de *billon* pour 100 de monnaie. Il est vrai de dire qu'en Russie, les denrées de première nécessité étant à bon marché, les pièces de *billon* y ont un cadre plus large qu'ailleurs; mais si grand que soit ce cadre, il ne justifie pas la proportion de 65 pour 100. En France et en Angleterre, la proportion du *billon* est très-faible. La refonte de 1852 a émis en France pour 48 millions de *billon*, environ 3 millions de plus que le retrait des anciennes pièces n'avait fait rentrer. Cette quantité s'étant trouvée insuffisante, il en a encore été émis en 1860 pour 12 millions.

Les Etats européens ont trouvé un moyen de se garder de la contrefaçon en adoptant un monnayage très-soigné. La France et l'Angleterre ont été les premières à entrer dans cette voie. L'industrie du faux monnayage a, pour ainsi dire, disparu de ces deux pays. En France, avant 1852, dans les ateliers où les ouvriers avaient des matières de cuivre ou de laiton sous la main, il leur arrivait souvent de fabriquer des sous. La grossièreté de l'exécution des sous en métal de cloche, et même des pièces de 5 cent. ou d'un décime à tête de Liberté rendait cette contrefaçon très-aisée. De tous les pays de l'Europe, la Russie est celui qui a eu le plus à souffrir de la contrefaçon. A une certaine époque, c'est-à-dire vers la fin du règne de Pierre le Grand et sous les deux règnes suivants, cette contrefaçon avait pour elle l'appât d'un bénéfice énorme. C'était surtout l'étranger qui s'y livrait; selon une évaluation du comte Munnich, répétée par Storch, il serait alors venu de l'extérieur pour plus de 6 millions de roubles (24 millions de francs) d'espèces en cuivre.

Le mot *billon* s'entendait aussi du lieu où l'on devait porter la monnaie décriée, légère ou défectueuse, pour la mettre à la fonte et en recevoir la juste valeur; on disait alors envoyer au *billon*, porter au *billon*. On appelle aussi, par extension, *billon* toute monnaie dont le cours est défendu, quel que puisse être son titre. Quand on disait : Porter la monnaie au *billon*, cela signifiait la porter au lieu où elle devait être fondue pour servir à en fabriquer d'autre ayant cours. Le change des espèces retirées de la circulation s'opère aujourd'hui, dans les bureaux établis aux hôtels des monnaies, par les directeurs de la fabrication, sous la surveillance d'un contrôleur nommé par le ministre des finances, sur la proposition du président de la commission des monnaies.

BILLON s. m. (bi-llon; *ll* mll. — du bas lat. *billa*, pièce de bois, solive, poutre, par analogie avec la forme de ces objets). Agric. Ados que forme le passage de la charrue à droite et à gauche du sillon : *En exhaussant les* BILLONS, *on se débarrasse des eaux stagnantes qui nuisent aux récoltes.* (Math. de Dombasle.) ‖ Chevelu ou très-petites racines de la garance; garance de qualité très-inférieure. ‖ Nom vulgaire de la vesce, en Languedoc. ‖ Cep de vigne taillé d'une longueur de 0 m. 7 à 0 m. 8.

— Bot. Nom vulgaire de la vesce cultivée.

Encycl. On appelle *billons*, en agriculture, les ados plus ou moins larges et bombés qu'on exécute en labourant dans les terres argileuses ou argilo-siliceuses qui reposent sur un sous-sol imperméable. On distingue deux sortes de *billons* : les petits et les larges. Les petits *billons* se composent tantôt de deux raies seulement, tantôt de quatre bandes de terre. Les *billons* de deux raies ne sont guère en usage que dans les contrées où les terres sont pauvres, mais perméables; ils constituent ce qu'on appelle le *billonnage improprement dit.* Pour les formes, on exécute à environ 0 m. 20 du bord du champ une *enrayure* parallèle au côté extérieur. Parvenue à l'extrémité du rayage, la charrue tourne et renverse une seconde bande de terre sur la première : le premier *billon* est alors terminé. Une nouvelle raie tracée à côté de la dernière commence ensuite le second *billon*, qui se termine comme précédemment. De cette façon, chaque *billon* de deux raies est séparé du voisin par une sorte de *dérayure* qui constitue le sillon. Pour exécuter ce billonnage, on peut se servir de la charrue à un seul versoir, de l'*areau* ou du *buttoir*. Deux versoirs fixes ou mobiles abrégent le travail, pourvu que la terre soit préalablement bien préparée. Le petit billonnage à quatre bandes de terre, qu'on appelle aussi quelquefois le *billonnage proprement dit*, s'exécute ainsi, d'après M. Gust. Heuzé : « Sur un terrain préalablement labouré et hersé, et à l'aide d'une charrue munie d'un avant-train, on fait des ados éloignés les uns des autres de 0 m. 75 à 0 m. 80, et on laisse intact le terrain qui les sépare. Lorsque le champ a été ainsi labouré, les *billons* sont à moitié formés. Alors on dételle les animaux pour les fixer à une charrue à deux versoirs et munie aussi d'un avant-train. Quand l'attelage est prêt, on le fait avancer de manière que la charrue soit placée devant la portion située entre les *billons* commencés, et que les deux bœufs ou les deux chevaux marchent dans les raies que l'on observe à droite et à gauche de la partie qu'il faut fendre. Dès que la charrue a été réglée, on fait avancer l'attelage; alors la charrue divise le terrain en deux parties que soulèvent et renversent les deux versoirs sur les demi-*billons* situés à droite et à gauche de la ligne qu'on suit. Cette opération se répète pour chaque partie de terre laissée entre les *billons*. Quand toute la pièce a été ainsi labourée, on forme sur les deux *cheintres* ou *fourrières*, situées aux extrémités du *rayage*, un certain nombre de *billons*, dirigés en sens contraire des ados du centre de la pièce. »

Les larges *billons* sont moins difficiles à exécuter; ils n'obligent pas à avoir deux charrues différentes, ni à faire des tournées aussi nombreuses et aussi courtes. Les ados se commencent à partir de l'*enrayure* médiane autour de laquelle la charrue tourne jusqu'à ce que le *billon* soit terminé. Un champ ainsi labouré présente des planches très-peu convexes, dont la largeur varie entre 3 et 5 m., et qui sont séparées les unes des autres par des *dérayures* ordinaires. Lorsqu'on veut obtenir des planches plus convexes, il faut exécuter un second et même quelquefois un troisième labour. La partie médiane du *billon* peut ainsi parvenir à 0 m. 35 ou 0 m. 40 d'élévation.

La destruction des *billons* s'opère très-bien avec une charrue ordinaire. Si les planches sont peu bombées, on se contente de labourer le champ perpendiculairement à leur direction. Dans le cas contraire, on prend pour la destruction des *billons* une marche opposée à celle qu'on a suivie lors de leur formation; c'est-à-dire qu'on enraye d'abord sur l'un des côtés, de sorte que la destruction finit là où la formation avait commencé. Après ce premier labour, un hersage énergique suffit le plus souvent pour aplanir entièrement la surface du champ. Le billonnage a ses adversaires ardents et ses partisans dévoués; les uns lui attribuent toutes sortes d'inconvénients et ne lui accordent que peu ou point d'avantages; les autres ne se font pas faute de le préconiser comme la plus parfaite de toutes les formes de labour. De fait, on le rencontre à la fois dans des pays où la culture est très-avancée, et dans d'autres où elle est très-arriérée. Le billonnage ne doit donc être ni condamné absolument, ni exalté outre mesure. Dans les terres humides, peu inclinées, il est utile, indispensable même, si l'on n'a pas à sa disposition un mode plus parfait d'assainissement. Il peut encore être avantageux dans les terres qui manquent de profondeur, car il permet d'augmenter l'épaisseur de la couche meuble dans la portion qui correspond à l'axe des *billons* en y accumulant la terre prélevée sur les côtés. En regard de ces avantages, qui ne manquent pas d'une certaine importance, se présentent, il est vrai, des inconvénients sérieux : indépendamment du surcroît de travail qu'il exige, le mode de culture dont nous parlons offre parfois des difficultés considérables sous le rapport de l'orientation. Ainsi, tout le monde sait que les *billons* doivent être dirigés du nord au sud, sans quoi les récoltes sont inégalement impressionnées par la chaleur et la lumière. Malheureusement, il n'est pas toujours permis de conserver cette direction avantageuse, attendu que celle-ci est subordonnée à la configuration et à la pente du terrain. D'un autre côté, avec la culture en *billons*, la distribution convenable des engrais et la régularité des semailles deviennent de plus en plus difficiles à obtenir : tels sont, en résumé, les avantages et les inconvénients du labourage en *billons*. Ce qui ressort évidemment des indications qui précèdent, c'est que ce mode de culture, inférieur au labourage ordinaire, si l'on se place à un point de vue purement théorique, peut devenir indispensable dans une situation donnée. Ainsi posée, la question de savoir auquel des deux on doit donner la préférence devient trop complexe pour être traitée dans un ouvrage de la nature de celui-ci : la pratique et l'expérience peuvent seules la résoudre.

BILLON s. m. (bi-llon; *ll* mll. — rad. *bille*, pièce de bois). Mar. Pièce de bois de sapin de 17 m. au plus de longueur, équarrie ou arrondie : *Les* BILLONS *sont de fortes dimensions, et diffèrent des mâts bruts.*

BILLONETTE s. f. (bi-llo-nè-te; *ll* mll. — rad. *bille*). Morceau de menu bois préparé pour faire du charbon.

BILLONNAGE s. m. (bi-llo-na-ge; *ll* mll. — rad. *billon*). Trafic illégal sur les monnaies, tel que la mise en circulation de monnaies fausses, la destruction des monnaies qu'on transforme en matière première, etc. : *Le* BILLONNAGE *était qualifié crime, et puni comme la fabrication de fausse monnaie.* ‖ Vieux et inusité.

— Triage des monnaies de même valeur et de divers poids, pour mettre à la refonte celles qui ne sont pas dans les limites de la tolérance.

BILLONNAGE s. m. (bi-llo-na-je; *ll* mll. — rad. *billon*). Agric. Action de billonner : *Le* BILLONNAGE *n'est usité que dans les contrées où la pratique du drainage n'est pas encore suffisamment connue.* (Encycl.)

BILLONNÉ, ÉE (bi-llo-né) part. pass. du v. Billonner : *Champ* BILLONNÉ.

BILLONNEMENT s. m. (bi-llo-ne-man; *ll* mll. — rad. *billon*). Agric. Action de billonner. ‖ Peu usité.

BILLONNER v. a. ou tr. (bi-llo-né; *ll* mll. — rad. *billon*). Faire un trafic illégal sur les monnaies : *Vous ne faites que commuer, altérer et* BILLONNER *tout l'argent qui vient de France.* (Carloix.) ‖ Vieux et inusité.

— Absol. : *Il s'était enrichi à* BILLONNER.

— **Encycl.** Monn. Le mot *billonner*, pris en bonne part, signifiait rechercher les espèces décriées et les apporter au billon pour y être refondues, et cette fonction était confiée à des personnes nommées *ad hoc*. Mais, plus ordinairement, ce mot se prend en mauvaise part et veut dire trafiquer des monnaies de billon, substituer de mauvaises espèces aux bonnes, ce qui se pratiquait autrefois avec une certaine facilité, mais est devenu tout à fait impossible depuis la démonétisation de toutes les anciennes pièces de billon.

Il y avait neuf manières différentes de *billonner* : 1° acheter ou changer la monnaie pour une valeur moindre que celle qu'elle a dans le public, pour la remettre à plus haut prix, soit dans le même lieu, soit dans une autre province; 2° retenir les bonnes espèces d'or et d'argent reçues des contribuables (il s'agit ici des agents du Trésor), et n'envoyer au Trésor que des espèces de billon et de cuivre, ou bien retenir les pièces lourdes et ne faire les payements qu'en espèces au poids léger; 3° remettre dans le commerce des espèces défectueuses, étrangères et décriées, qui ont été changées; 4° ne recevoir les espèces qu'au prix de l'ordonnance et ne les remettre en circulation qu'au prix de surhaussement que leur a donné la faveur populaire; 5° trafiquer des monnaies étrangères et décriées, et leur donner cours dans le royaume; 6° se transporter dans les ports de mer pour y acheter les espèces à deniers comptants plus qu'elles ne valent, stipuler le payement des marchandises en ces sortes d'espèces, afin de les passer ensuite de ville en ville, à la faveur du commerce, jusqu'aux places frontières, et les transporter ainsi dans les pays étrangers, ou bien les vendre aux orfévres, qui les achètent à plus haut prix pour les employer en ouvrages de leur industrie, et qui se dédommagent de la perte par ces façons; 7° choisir les espèces les plus pesantes pour les fondre ou les vendre aux orfévres; 8° changer les espèces qu'on a reçues et en acheter d'autres pour faire les payements; 9° enfin, rechercher des espèces d'or ou d'argent dans une province et les remettre à plus haut prix en circulation dans une autre province.

Il y avait autrefois des billonneurs qui étaient des gens préposés pour recueillir et rassembler les espèces décriées à mettre au billon. Sous le règne de Charles VI, vers 1385, ces billonneurs avaient leurs boutiques dans la rue aux Fers, du côté du cimetière des Innocents : cet endroit se nommait le *billon*. Depuis, le nom de billonneur ne fut donné qu'à ceux qui faisaient un commerce illicite sur les monnaies. Les ordonnances de 1557 et 1559 portaient la peine de mort contre les billonneurs; celles de 1574, 1578 et 1629, la prison et la confiscation des biens. La déclaration du 17 novembre 1699 porte peine de mort contre les officiers et commis des monnaies qui seraient convaincus d'avoir diverti les deniers du roi, jusqu'à 3,000 livres et au-dessus. Les déclarations des 16 octobre 1703 et 1708 renouvellent les défenses de billonnage, à peine de confiscation des espèces et d'amende du double au moins pour la première fois, dont moitié au dénonciateur, et de punition corporelle en cas de récidive. La déclaration du 8 février 1716 « défend à tous sujets et étrangers étant dans le royaume, même à ceux qui jouissent des priviléges des régnicoles, de faire aucune négociation d'espèces, commerce ou trafic de matières d'or et d'argent, de les vendre, acheter ou marchander à plus haut prix que celui porté par les édits, déclarations et arrêts, et de faire aucune sorte de billonnage desdites espèces et matières, à peine, pour la première fois, du carcan, de confiscation desdites espèces et matières, d'amende, qui ne pourra être moindre du double de la valeur des espèces ou matières négociées, billonnées ou marchandées, applicable, un quart au profit du roi, et les trois quarts au dénonciateur; et, en cas de récidive, à peine de galères à perpétuité. Lesquelles peines ne pourront être modérées et auront lieu tant contre ceux qui auront donné que contre ceux qui auront reçu lesdites espèces à plus haut prix que celui pour lequel elles auront cours. — Art. 2. Veut néanmoins Sa Majesté que celui des billonneurs ou négociants qui aura déclaré ses complices à son procureur général en la cour des monnaies ou aux juges des lieux, soit exempt des peines et reçoive la part qui doit appartenir au dénonciateur. »

BILLONNER v. a. ou tr. (bi-llo-né; *ll* mll. — rad. *billon*). Agric. Labourer en billons : BILLONNER *une pièce de terre.*

— Econ. agric. Châtrer un animal domestique dans le but de l'engraisser : BILLONNER *un porc.*

BILLONNEUR s. m. (bi-llo-neur; *ll* mll. — rad. *billon*). Celui qui billonne, qui fait un trafic illégal sur les monnaies. ‖ Très-peu usité.

BILLOS s. m. (bi-lloss; *ll* mll.). Anc. cout. Droit d'un huitième ou d'un dixième, que l'on prélevait en Bretagne sur les vins.

— **Encycl.** Les *billos* étaient l'ensemble des droits qui faisaient partie du domaine des anciens ducs de Bretagne, et qui se sont perçus sur les boissons jusqu'en 1790. Dans l'origine, ces droits n'étaient pas une imposition générale perpétuelle, mais un simple octroi que les barons obtenaient sous les ducs de Bretagne pour lever des deniers sur ce qui se débitait dans les villes ou dans les seigneuries pendant un temps déterminé, à la charge d'en employer le produit à la fortification ou à la réédification des clôtures des villes, suivant un édit de Charles VIII du 14 juillet 1492; mais comme les seigneurs s'appliquaient ces droits, au lieu de satisfaire aux conditions sous lesquelles ils avaient été octroyés, les rois de France les réunirent au domaine de la couronne. En 1554, il fut ordonné une aliénation de 10,000 livres de rentes affectées sur les impôts et *billos*. Enfin, par arrêt du 9 juin 1771, les *billos* furent annexés définitivement au domaine du roi, et on les perçut jusqu'à la Révolution.

BILLOT s. m. (bi-llo; *ll* mll. — diminut. de *bille*). Gros tronçon de bois cylindrique ou taillé carrément, ordinairement à hauteur d'appui, et dont la partie supérieure est plane : *Un* BILLOT *de cuisine. Dépecer, hacher des viandes sur le* BILLOT. *Elle entra d'un pied furtif dans la cuisine, et s'en alla occuper un* BILLOT *vide.* (P. Féval.)

— Particul. Pièce de bois sur laquelle on tranchait autrefois la tête des condamnés : *Charles Ier retroussa ses cheveux sous un bonnet de nuit qu'on lui présenta, et, posant lui-même sa tête sur le* BILLOT, *il dit : « Ce* BILLOT *aurait dû être un peu plus haut; mais n'importe, tel qu'il est, il faut qu'il serve. »* (Ann. litt.) *A ces mots, il pencha sa tête sur le* BILLOT, *et le bourreau la lui trancha.* (Le Sage.) *Il se recueillit, leva les yeux au ciel, s'agenouilla et posa sa tête sur le* BILLOT. (Guizot.)

— Fam. Livre très-épais, relativement à son format : *Il a publié une encyclopédie en deux volumes, en deux* BILLOTS.

— Espèce de souricière ayant quelque analogie de forme avec un billot de bois.

— Par exagér. *J'en mettrais ma tête sur le billot, ma main sur le billot*, Je garantirais ce que j'avance au péril de ma vie, avec la perspective des plus graves inconvénients.

— Mar. Chacune des pièces de bois destinées à préserver les fourcats des navires en construction. ‖ Massif qui maintient le mât d'artimon sur le premier pont. ‖ Pile de bois pour supporter la quille au fond de la cale. ‖ Nom que l'on donnait autrefois aux chefs des coupes et des varangues.

— Manég. Morceau de bois, ayant à peu près la forme d'une bûche, dont on se sert pour préserver les flancs des chevaux neufs d'Allemagne, quand on les conduit d'un pays dans un autre.

— Chas. Bâton que l'on suspend au cou des chiens pour les empêcher de chasser ou d'entrer dans les vignes.

— Art vétér. Espèce de mors de bois enduit d'assa fœtida, que l'on met aux chevaux pour les faire saliver et pour réveiller leur appétit émoussé.

— Econ. agric. Pièce de bois qu'on attache au cou des bœufs et des vaches, pour les empêcher de sortir du pâturage.

— Techn. Masse de bois qui porte une enclume : BILLOT *de forgeron, d'orfévre, de ceinturier.* ‖ Masse de bois sur laquelle divers ouvriers battent ou fixent leur ouvrage : BILLOT *de cordonnier, de ferblantier, de charron, de tailleur, de rubanier, de paumier, d'artificier, de tabletier.* ‖ Petit morceau de bois plat ou cubique qui reçoit, dans les orgues, le pivot des rouleaux de l'abrégé, le porte-vent du sommier ou le pied d'un tuyau de montre. ‖ Bougie dont la mèche est en fil de Guibray, et qui sert à bougier la coupe des étoffes.

BILLOTÉE ou **BILLOTTÉE** s. f. (bi-llo-té ; *ll* mll.— probablement de *billot*, bloc de bois, qu'on aura pris pour bloc en général). Lot de menu poisson : *Une* BILLOTÉE *de tanches, de goujons. Vendre à la* BILLOTTÉE.

BILLOTTIE s. f. (bi-llo-tî ; *ll* mll.). Bot. Genre de plantes de la famille des myrtacées, comprenant quelques petits arbres ou arbrisseaux qui croissent en Australie. ‖ On a encore donné ce nom à un autre genre de la même famille, et à un troisième qu'on rapporte avec doute à celle des rubiacées.

BILLOU s. m. (bi-llou ; *ll* mll. — rad. *bille*. morceau de bois). Patois. Bâton de campagnard.

BILLUART (Charles-René), théologien et prédicateur français, né en 1685, mort en 1757. Il entra dans l'ordre des dominicains, dont il devint provincial en 1728. Il partagea son temps entre la prédication et l'étude de la théologie. Son principal ouvrage, intitulé : *Summa sancti Thomæ, etc.* (Liége, 1746-1751, 19 vol. in-8°), est un travail immense, rempli d'érudition et qui jouit d'une grande réputation dans les écoles.

BILLY, bourg et comm. de France (Allier), arrond. et à 16 kil. O. de la Palisse ; 994 hab. Comm. de vins et blés. Billy, jadis ville assez considérable, était défendu par une enceinte de murailles dont il ne reste que quelques traces, et par un château fort dont on admire les débris imposants. Cette construction du XVe siècle présente encore un donjon entouré de quatre tours élevées au-dessus de fossés escarpés et taillés dans le roc. Elle est située sur le versant sud de la vallée de la Juine, au milieu d'un parc d'une grande étendue que baigne et entoure la rivière d'Etampes. Avant 1500, c'était un château féodal, appartenant à la famille de ce nom; au XVIIIe siècle, il passa dans les mains du financier Cavin, qui enfouit ses trésors dans plusieurs endroits du parc, où de nombreuses découvertes d'or furent faites depuis. Acheté par le général marquis de Saint-Simon en 1812, ce château a été complétement restauré et augmenté de nouveaux bâtiments.

BILLY (le), petit pays de l'anc. prov. du Bourbonnais, où se trouvaient : Billy, dans le cant. de Varennes, et les villages de Billezois et de Saint-Didier-en-Billy.

BILLY (Jacques DE), ecclésiastique français, né à Guise en 1535, mort en 1581. Son frère Jean, à qui on doit quelques livres de piété et de controverse, lui résigna deux riches abbayes pour se faire chartreux. Parmi les travaux de Jacques de Billy, on doit citer ses traductions latines de plusieurs Pères grecs, et surtout ses *Sacrarum observationum libri duo*, ouvrage qui le mit au rang des hommes les plus savants de son temps, et qu'on trouve à la suite de sa traduction des *Lettres d'Isidore de Péluse* (1585, in-fol.).

BILLY (Nicolas-Antoine LABBEY DE), prêtre et historien français, né à Vesoul en 1753, mort à Besançon en 1825. Il adopta d'abord les principes de la Révolution, et prononça, en 1791, pour la bénédiction des drapeaux de la garde nationale de Besançon, un discours qui le rendit un instant très-populaire ; mais, comme il refusa ensuite de prêter le serment exigé des prêtres, il fut forcé de s'exiler. En 1809, il fut nommé professeur d'histoire à la faculté des lettres de Besançon. Son principal ouvrage est intitulé : *Histoire de l'université du comté de Bourgogne, et des différents sujets qui l'ont honoré* (Besançon, 1814, 2 vol. in-4°).

BILMA, ville d'Afrique, dans le Sahara, à 650 kil. S. de Mourzouk, et à 800 kil. N.-E. de Bournou, à mi-chemin du Fezzan au Bournou, habitée par des Berbers Tibbous, et visitée en 1823 par Chapperton. On tire de son territoire une grande quantité de sel qu'on exporte dans le Soudan.

BILOBÉ, ÉE adj. (bi-lo-bé — de *bi* et *lobé*). Bot. Qui est divisé en deux lobes. Les botanistes écrivent souvent ce mot 2-*lobé*.

BILOCATION s. f. (bi-lo-ka-si-on — du lat. *bis*, deux fois; *locatus*, placé). Théol. Présence miraculeuse d'une même personne, et en un même temps, dans deux endroits différents : *Le fait le plus célèbre de* BILOCATION *est celui de saint Lignore, qui se trouva à Rome en même temps que dans sa ville épiscopale.*

BILOCULAIRE, adj. (bi-lo-cu-lè-re — de *bi* et *loculaire*). Bot. Divisé en deux loges : *Anthère, ovaire, fruit* BILOCULAIRE.

BILOCULINE s. f. (bi-lo-ku-li-ne — du lat. *bis*, deux fois ; *loculus*, loge). Moll. Genre de coquilles microscopiques, appartenant à la classe des foraminifères, et renfermant quinze espèces vivantes ou fossiles.

BILOGIE s. f. (bi-lo-jî — du lat. *bis*, deux fois; gr. *logos*, discours). Néol. Œuvre qui contient deux parties tout à fait distinctes : *L'Odyssée, seconde partie de cette grande* BILOGIE *poétique, nous montre l'homme en rapport avec le monde imaginaire et le monde positif.* (Ch. Nod.) *C'est encore là une* BILOGIE *à admirer dans G. Sand, cette réunion de caractères si distincts et qui semblent s'exclure* (Fr. litt.)

BILON ou **PILON**, historien arménien, né à Dirag, dans la grande Arménie, en 643, mort en 711. Il obtint la protection de Nerseh, gouverneur général de cette contrée. Il a laissé une traduction en arménien de l'*Histoire ecclésiastique de Socrate*, et une *Histoire des patriarches d'Arménie.*

BILON (François-Marie-Hippolyte), médecin français, né à Grenoble en 1780, mort en 1824. Après avoir suivi les leçons de Bichat, il retourna se fixer à Grenoble, où il occupa la chaire de physique à la faculté des sciences de cette ville, tout en pratiquant la médecine avec beaucoup de succès. On a de lui : une *Dissertation sur la douleur* (Paris, 1803, in-4°); un *Eloge historique de Bichat* (Paris, 1802, in-8°); des articles insérés dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, et divers *Mémoires* et *Rapports.*

BILOPHE, adj. (bi-lo-fe — du lat. *bis*, deux fois, et du gr. *lophos*, aigrette). Ornith. Qui porte un faisceau de longues plumes derrière chaque œil.

BILOQUÉ, ÉE (bi-lo-ké) part. pass. du v. Biloquer : *Terre* BILOQUÉE.

BILOQUER v. a. ou tr. (bi-lo-ké — du lat. *bis*, deux fois; *locare*, placer). Agric. Labourer très-profondément avant l'hiver : BILOQUER *une terre.*

BILOROT s. m. (bi-lo-ro). Ornith. Un des noms du loriot.

BILOTTA, nom d'une famille illustre de Bénévent, qui a produit plusieurs jurisconsultes et des poëtes du XVIe au XVIIe siècle. Parmi les plus remarquables nous mentionnerons les suivants : Scipion BILOTTA, jurisconsulte, mort en 1581 ; il a laissé en latin des *Conclusions sur les questions féodales ;* — Jean-Baptiste BILOTTA, mort en 1636 ; il fut commissaire général dans le royaume de Naples, et composa sur la jurisprudence plusieurs ouvrages, notamment : *Communes conclusiones ex quæstionibus feudalibus, etc.* (Naples, 1657, in-fol.), où se trouvent imprimées les *Conclusions* du précédent ; — Vincent BILOTTA, mort au commencement du XVIIe siècle; il avait pour mère une Valois, descendante de l'ancienne maison royale de France. Il fut camérier intime du pape Paul V et s'adonna à la poésie. On cite de lui deux *Canzoni* (1598 et 1604, in-4°), et une tragi-comédie, intitulée *Paride* (Naples, 1638) ; — Barthélemy BILOTTA, connu sous le nom *del cavalier Alessandro Michele Sannito ;* il a publié, sous ce pseudonyme, un poëme singulier, où les vers latins se mêlent aux vers italiens, et qui a pour titre : *Pianto di Theone con* 350 *descrizioni dell' Aurora* (Naples, 1660, in-8°).

BILS ou **BILSIUS** (Louis DE), anatomiste hollandais qui, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, fit beaucoup parler de lui en s'annonçant comme inventeur d'une nouvelle méthode de disséquer sans effusion de sang. Bils a publié plusieurs ouvrages sur l'anatomie; mais le livre le plus curieux qui fut écrit à propos de sa prétendue découverte a pour titre : *L. de Bils inventa anatomica antiquo-nova cum clarissimorum virorum epistolis et testimoniis, ubi adnotationes Joannis ab Horne et Pauli Barbetti refutantur, interprete Gedeone Buenio* (Amsterdam, 1692, in-4°).

BILSAH, ville de l'Indoustan, province de Malwa, dans le royaume indépendant de Sindhya, à 50 kil. N.-E. de Bhopal; 12,797 hab. Place forte défendue par une enceinte continue et une forteresse entourée de fossés profonds; tabac très-renommé.

BILSEN, ville de Belgique, province de Limbourg, à 10 kil. O de Maestricht, ch.-l. de cant., sur la Demer; 3,972 hab. Coutellerie et poterie; source d'eau minérale ferrugineuse; châteaux de Schoonbeck et du Vieux-Jonc.

BILSON (Thomas), théologien anglais, mort en 1616. Un livre qu'il dédia à la reine Élisabeth lui valut l'évêché de Worcester, puis celui de Winchester. Il défendit avec vigueur l'Eglise anglicane dans la conférence d'Hamptoncourt, et fut chargé, conjointement avec le docteur Miles Smith, de reviser la traduction anglaise de la Bible. Le plus célèbre de ses ouvrages est *the Survey of Christ's sufferings for man's redemption*, c'est-à-dire : Tableaux des souffrances du Christ pour la rédemption de l'homme.

BILSTON, ville d'Angleterre, comté et à 28 kil. S. de Stafford, à 135 kil. N.-O. de Londres, sur le chemin de fer de Stafford à Birmingham ; 25,000 hab. Riches mines de houille et de fer, usines métallurgiques, manufactures de laques et d'émaux. Aux environs de Bilston est Bradley, hameau qui présente le singulier phénomène d'un feu souterrain qui brûle depuis des années, malgré les tentatives faites pour l'éteindre.

BILUNULÉ, ÉE adj. (bi-lu-nu-lé — de *bi* et *lunulé*). Qui est marqué de deux taches en forme de croissant.

BILVA s. m. (bil-va). Myth. ind. Nom donné dans l'Inde à une fleur consacrée exclusivement au culte de Siva, dont les autels sont ornés de chapelets de cette fleur, qui entre également dans les sacrifices faits en son honneur.

BILZAR ou **BILÇAR**, mot basque qui signifie réunion, assemblée des anciens. Le *bilzar*, ainsi que son nom l'indique, était une assemblée de propriétaires, de chefs de famille, qui se tenait autrefois dans le bois d'Haïtze, près d'Ustaritz, et où se réglaient les affaires administratives des communes du Labourd. Les membres du *bilzar*, appuyés sur leurs bâtons de néflier et adossés à de vieux chênes disposés circulairement, discutaient, délibéraient en liberté et rendaient ainsi leurs décisions. Deux blocs de pierre servaient de siéges au président et au secrétaire de l'assemblée ; un troisième bloc servait de table. L'origine du *bilzar* est tellement ancienne qu'on la croit antérieure à l'établissement du christianisme chez les Basques.

A la Révolution, le *bilzar* a disparu avec les autres *fueros* (priviléges) dont jouissait le Labourd.

BIMA, ville de l'île de Sumbava, sur la côte orientale, dans l'archipel de la Sonde (Océanie); c'est la capitale d'un petit Etat dont le sultan est tributaire des Hollandais. Grand commerce de riz, pistaches, bois de sapin, cire et chevaux.

BIMACULÉ, ÉE adj. (bi-ma-ku-lé — de *bi* et *maculé*). Marqué de deux taches.

BIMAH, rivière de l'Indoustan. V. BEEMAH.

BIMALATE s. m. (bi-ma-la-te — de *bi* et *malate*). Chim. Sel qui contient une double proportion d'acide malique.

BIMANE adj. (bi-ma-ne — du lat. *bis*, deux fois; *manus*, main). Qui a deux mains : *De tous les animaux, l'homme est le seul qui soit à la fois* BIMANE *et bipède.* (Buff.) *Ce jeune quadrumane n'est pas attaché à la selle, et il guide lui-même son cheval ; les exercices qu'il exécute sont à peu près ceux des écuyers* BIMANES. (Th. Gaut.)

— s. m. pl. Mamm. Premier ordre de la classe des mammifères, comprenant une seule famille, un seul genre, une seule espèce, l'espèce *homme.* ‖ Selon d'autres naturalistes, Premier genre de l'ordre des primates ou animaux pourvus de mains, comprenant une seule espèce, l'*homme.*

— Erpét. Genre de sauriens qui n'ont que deux membres, les membres antérieurs.

— **Encycl.** On peut considérer l'homme comme être intelligent, et alors son étude est du domaine de la philosophie; ou comme être organisé, comme animal, et, à ce second point de vue, il appartient au domaine des sciences naturelles. Tous les classificateurs s'accordent à le placer à la tête de la série animale, et à plus forte raison de l'échelle organique. Mais quelle est l'étendue de l'intervalle qui sépare l'homme de l'être le plus voisin? quelle est l'importance des caractères qui le distinguent? En d'autres termes, et pour employer les expressions scientifiques, quelle est la valeur du groupe taxonomique? C'est là un des points les plus débattus de l'histoire naturelle philosophique, un de ceux sur lesquels on est le moins d'accord. Sans parler des théories anciennes plus ou moins erronées, on a vu, dans des temps assez rapprochés de nous, soutenir cette opinion, que l'homme procédait d'un autre animal, d'un singe par exemple, qui, par des modifications successives se serait élevé à son rang actuel ; dans ce cas, l'homme ne constituerait pas même une espèce, dans le sens rigoureux du mot, mais une simple race perfectionnée ; il serait au singe à peu près ce que le chien est au chacal. Puis on a fait de l'homme une espèce distincte, et Linné est allé plus loin et plus haut en établissant le genre *homo* dans son ordre des *primates*, qui comprenait, en outre, les genres singe, maki et chauve-souris. Un grand et nouveau progrès a été accompli, lorsque l'homme a formé à lui seul l'ordre des *bimanes*, ainsi nommé à cause du caractère qu'il présente de posséder deux mains, c'est-à-dire deux extrémités à pouce opposable, par opposition aux *quadrumanes* (singes), qui ont quatre mains, et aux autres ordres de mammifères, chez lesquels cet organe disparaît complétement, et dont toutes les extrémités sont des appareils, non de préhension, mais de support ou de locomotion. Des *bimanes*, ou si l'on veut de l'homme, on a formé ensuite successivement une classe, un embranchement, et enfin un règne spécial, le *règne humain* ou *intelligent*. Le nom de *bimanes* restera néanmoins dans les classifications zoologiques, parce qu'il a une signification précise ; mais les détails qui concernent l'histoire de ce groupe trouveront mieux leur place au mot HOMME.

BIMARGARATE s. m. (bi-mar-ga-ra-te — de *bi* et *margarate*). Chim. Sel qui contient une double proportion d'acide margarique.

BIMARGINÉ, ÉE adj. (bi-mar-ji-né — de *bi* et *marginé*). Bot. Qui présente deux marges ou bords ailés.

BIMART s. m. (bi-mar). Hortic. Variété de poire.

BIMBELÉ s. m. (bain-be-lé). Ornith. Nom vulgaire d'une fauvette de Saint-Domingue.

BIMBELOT, s. m. (bain-be-lo — V. l'étym. de *bambin*). Jouet d'enfant : *Les* BIMBELOTS *d'Allemagne étaient autrefois les plus recherchés.*

— Par anal. Colifichet, bagatelle, objet sans importance : *Certains artistes ne produisent pas des œuvres d'art, mais des* BIMBELOTS.

BIMBELOTERIE s. f. (bain-be-lo-te-rî — rad. *bimbelot*). Fabrication, commerce de bimbelots, objet de ce commerce : *La* BIMBELOTERIE *est une branche importante du commerce allemand. Morok exerçait une certaine influence sur les catholiques du pays, et surtout sur leurs femmes, par son débit de* BIMBELOTERIES. (E. Sue.)

BIMBELOTIER s. m. (bain-be-lo-ti-é — rad. *bimbelot*). Fabricant ou marchand de bimbelots : *Le marmot bavarde sur une babiole, sur une bagatelle, sur le bilboquet pendu à l'étalage du* BIMBELOTIER. (Ch. Nod.) *Des boutiques de librairie et de* BIMBELOTIERS *sont installées sous toutes les arcades.* (V. Hugo.)

BIMBENET (Jean-Eugène), littérateur français, né à Orléans en 1801. Greffier en chef de la cour impériale d'Orléans, il devint en outre conservateur de la bibliothèque municipale, et fut un des fondateurs de la Société archéologique. On lui doit les publications suivantes : *Relation fidèle de la fuite du roi Louis XVI et de sa famille à Varennes* (1844, in-8°); *Monographie de l'hôtel de la mairie d'Orléans* (1851, in-8°); *Histoire de l'université de lois d'Orléans* (1853, in-8°). Il a fourni en outre des articles à plusieurs revues littéraires et scientifiques, notamment à la *Revue critique de législation.*

BIMENSUEL, ELLE adj. (bi-man-su-èl, è-le — de *bi* et *mensuel*). Qui se reproduit ou paraît deux fois par mois : *Une visite* BIMENSUELLE. *Quand on lit le second numéro d'une feuille* BIMENSUELLE, *le premier est oublié.* (L.-J. Larcher.)

BIMESTRE adj. (bi-mè-stre — lat. *bis*, deux fois; *mensis*, mois). De deux mois, qui dure deux mois ou qui a deux mois : *Espace, intervalle* BIMESTRE.

BIMÉTRIQUE adj. (bi-mé-tri-ke — du lat. *bis*, deux fois, et du gr. *metron*, mesure). Qui a deux mesures différentes.

— Minér. *Cristal bimétrique*, Cristal dans lequel deux décroissements font naître des faces relatives à des solides très-différents.

BIMINI. V. BEMINI.

BIMIXTE adj. (bi-mik-ste — de *bi* et *mixte*). Minér. Se dit d'un cristal qui est soumis à deux lois mixtes de décroissement.

BIMOLYBDATE s. m. (bi-mo-lib-da-te — de *bi* et *molybdate*). Chim. Sel qui contient une double proportion d'acide molybdique.

BIMORPHE adj. (bi-mor-fe — du lat. *bis*, deux fois, et du gr. *morphê*, forme). Qui peut prendre deux formes différentes. ‖ On dit mieux DIMORPHE.

BIMOUCHETÉ, ÉE adj. (bi-mou-che-té — du lat. *bis*, deux fois, et de *moucheté*). Hist. nat. Marqué de deux mouchetures.

BIMUCRONÉ, ÉE adj. (bi-mu-kro-né — de *bi* et *mucroné*). Armé de deux pointes.

BINAGE s. m. (bi-na-je — rad. *biner*). Agric. Action de biner; seconde ou dernière façon donnée aux cultures, dans l'intention d'ameublir la terre et de détruire les mauvaises herbes : *On donne ordinairement deux* BINAGES *aux pépinières et aux plantations forestières, l'une au printemps et l'autre en automne, ou l'une en hiver et l'autre en été.* (Baudrillart.) *Le* BINAGE *à la main est encore plus efficace que le hersage.* (Math. de Dombasle.) *Après l'exécution du* BINAGE *et du hersage, le froment n'a plus guère rien à attendre que des influences de l'atmosphère.* (Math. de Dombasle.)

— Discipl. eccl. Action du prêtre qui bine, qui dit deux messes dans la même matinée : *Le* BINAGE *est permis, dans certains diocèses, à cause de la rareté des prêtres.* (Acad.)

— **Encycl.** Agric. et jard. Le *binage* proprement dit n'est autre chose que le dernier labour donné aux terres avant de les ensemencer ; mais la signification de ce mot a été étendue, et, généralement, il sert à désigner toute opération agricole qui a pour but de nettoyer le sol des mauvaises herbes et de l'ameublir. On fait des *binages* à la main, avec une binette ou avec la houe à cheval. Cette opération est considérée aujourd'hui, et avec raison, comme une des plus utiles à l'agriculture. Un bon *binage*, exécuté en temps opportun, est souvent plus utile qu'un labour. Il ouvre la terre à la bienfaisante influence de l'atmosphère, et la dispose à boire la rosée des nuits, qui doit alimenter les racines des plantes. Bien plus, il n'est pas seulement utile, il devient indispensable lorsque le sol, tassé par les pluies, forme une couche impénétrable, sous laquelle toute végétation languit et meurt. Mais si le *binage*, pratiqué avec modération, produit d'excellents résultats, il ne faut pas oublier que, poussé à l'extrême, il peut, comme l'a fort bien démontré J. Sinclair, devenir dangereux. Utile aux plantes,

lorsqu'elles sont jeunes et ne courent pas risque d'être déracinées, il ne peut que leur être très-préjudiciable lorsque leur croissance est plus avancée. Il ne l'est pas moins dans les temps de sécheresse, parce qu'il contribue à dissiper l'humidité du sol. Cependant, même au milieu des plus grandes chaleurs de l'été, il ne faut pas craindre de pratiquer un *binage* superficiel, pour rompre la croûte qui s'est formée à la surface de la terre après une violente pluie d'orage.

Le *binage* est tout à la fois un travail de jardinage et une opération de grande culture. On l'emploie pour le maïs, la pomme de terre, le topinambour, le colza, la garance, la cardère, etc. Chaque année, on donne aux vignes trois ou même quatre *binages*, qui fouillent le sol jusqu'à une grande profondeur. Le *binage* est, en général, très-utile à la culture des arbres ; mais il est particulièrement avantageux aux pépinières et aux plantations, lorsque les plants sont assez enracinés et assez forts pour n'être pas facilement ébranlés; pratiqué avant cette époque, il peut être funeste. Dans la plupart des cas, le printemps est la saison où le *binage* doit s'exécuter, parce qu'alors il peut, sans être nuisible, extirper les mauvaises herbes, préparer l'ameublissement du sol et surtout activer la végétation. Cette opération, dont nous venons de voir les avantages, est malheureusement trop peu pratiquée, surtout dans la moyenne et la petite culture. Le manque de bras est sans doute pour beaucoup dans cet état de choses, mais il faut aussi tenir compte de la négligence qui arrête si souvent les progrès de l'agriculture. Espérons que le développement rapide des connaissances agricoles inspirera à tous les cultivateurs le désir de faire usage d'un moyen si propre à améliorer nos champs et à augmenter le produit des récoltes.

— Discip. ecclés. Avant 1827, le *binage*, pour un curé desservant ou vicaire, consistait à dire deux messes le même dimanche, dans deux paroisses différentes. Depuis cette époque, le mot *binage* a été remplacé par l'expression *double service*, qui, outre l'obligation de dire deux messes, implique le devoir, pour le prêtre autorisé à biner, de desservir réellement une seconde paroisse, en y allant faire des instructions, en visitant les malades et en administrant les sacrements. Ce double service donne droit à la jouissance du presbytère dépendant de la succursale et à une indemnité de 200 fr. Pour avoir droit à cette indemnité, il faut être desservant, curé ou vicaire de cure, et produire en outre une autorisation de l'évêque, et des attestations constatant la réalité du double service, délivrées par un curé du canton. Le *binage* ne peut avoir lieu que dans une succursale vacante, c'est-à-dire privée de titulaire recevant un traitement.

BINAIRE adj. (bi-nè-re — lat. *binarius*, même sens; de *bini*, deux). Composé de deux unités : *L'idée de nombre infini diffère du nombre* BINAIRE. (Desc.)

— Fig. Qui a deux faces, deux aspects, deux côtés : *Les idées sont* BINAIRES : *Janus est le mythe de la critique et le symbole de la pensée.* (Balz.)

— Arith. *Numération binaire*, Numération qui a pour base le nombre *deux*, comme la nôtre a pour base le nombre *dix*, et qui n'a par conséquent que deux caractères représentant l'un *zéro*, et l'autre l'*unité*. Cette numération est défectueuse, à cause de la quantité de caractères qu'elle exige pour figurer un nombre un peu élevé. Voici le nombre 150 figuré dans ce système : 10010110, dans lequel la valeur des chiffres comptés de gauche à droite est 0, 2, 4, 0, 16, 0, 0, 128. ‖ *Arithmétique binaire*, Arithmétique dont la numération est binaire, comme celle des Chinois : *Leibnitz a inventé une* ARITHMÉTIQUE BINAIRE, *qu'il communiqua à l'Académie.*

— Chim. Qui a deux éléments : *Composé* BINAIRE. *L'eau et l'air sont des composés* BINAIRES. *On détruit une combinaison* BINAIRE *par une substance qui a avec l'un des éléments plus d'affinité qu'ils n'en ont ensemble.* (Cuv.)

— Mus. Dérivé de la mesure à deux temps; composé de deux temps principaux subdivisés ou non : *Toutes les mesures composées de temps en nombre pair*, $\frac{2}{4}$, $\frac{2}{8}$, $\frac{6}{4}$, $\frac{6}{8}$, $\frac{6}{16}$ *sont des mesures* BINAIRES. ‖ *Temps binaire*, Temps qui se subdivise en fractions de temps dont le nombre est multiple de deux, comme dans les mesures $\frac{6}{4}$, $\frac{6}{8}$, $\frac{6}{16}$. ‖ *Coupe binaire*, Coupe d'un morceau musical en deux parties, dont l'une contient l'exposition et l'autre les développements.

— s. m. Philos. Dualisme, dualité : *Dans la théogonie valentinienne, Bythos et Sigé constituent le* BINAIRE *primitif des êtres.* (Complém. de l'Acad.)

— **Encycl.** Arith. D'après notre système de numération, nous construisons tous les nombres au moyen de dix caractères. Cette échelle décimale, qui nous vient de l'Inde, a été généralement adoptée, parce qu'elle était bien préférable à la numération grecque, mais elle est réellement moins favorable à la simplification du plus grand nombre des opérations, que ne le serait l'échelle duodécimale. Dans le système *binaire*, 1 s'exprimerait par 1; 2 par 10; 3 par 11; 4 par 100; 5 par 101, et ainsi de suite. Leibnitz, à qui nous devons la première idée de l'arithmétique *binaire*, pensait qu'elle pouvait, dans les recherches difficiles, nous conduire à des spéculations plus élevées que l'arithmétique ordinaire; mais les avantages qu'elle présente sont détruits par l'abondance des figures nécessaires pour exprimer des nombres même peu considérables.

BINAN, ville des Philippines espagnoles (Océanie), dans l'île de Luçon, province de la Lagune, diocèse de Manille; 10,948 hab. Territoire fertile en riz, canne à sucre, tamarins et oranges; commerce des produits agricoles et de quelques tissus fabriqués par les femmes.

BINARD ou **BINART** s. m. (bi-nar — du lat. *binus*, double, de *bis*, deux fois, à cause de la double paire de roues). Constr. Chariot bas et lourd, à quatre roues égales, attelé d'un ou trois chevaux, qui sert principalement au transport des pierres dans les chantiers.

BINASCO, ville du royaume d'Italie, prov. et à 16 kil. N. de Pavie, sur la route de cette ville à Milan; 4,200 hab. Vieux château modernisé où fut exécutée Béatrix Tenda, femme de Phil. Visconti, en 1418.

BINATELLE s. f. (bi-na-tè-le — du lat. *binatus*, joint deux à deux). Bot. Genre d'algues microscopiques, formant sur les feuilles des plantes submergées un léger enduit muqueux qui se détache facilement : *Les* BINATELLES *habitent les eaux douces.* (Brébisson.)

BÎNÂYI s. m. Chronol. L'un des mois lunaires de Zoroastre.

BINCHE, ville de Belgique, prov. de Hainaut, arrond. et à 25 kil. O. de Charleroi, ch.-l. de cant., sur la Haine; 5,000 hab. Raffineries de sel, distilleries, broderie sur tulle, tannerie, teinturerie, coutellerie, etc. Belle place ornée d'une fontaine; sur l'emplacement d'un château bâti par la régente Marie, sœur de Charles-Quint, et détruit par les Français en 1554.

BINCK ou **BINK** (Jacob), peintre et graveur allemand, né à Cologne en 1490, ou, selon quelques auteurs, en 1504. On ne sait pas quel fut son maître; mais, à en juger par ses gravures, on présume qu'il dut se former à Nuremberg, sous la direction d'Albert Dürer. On croit aussi qu'il étudia en Italie. Ce que l'on sait sur sa vie se réduit à peu de chose. En 1546, il travailla à la cour de Danemark : on conserve dans le garde-meuble de Copenhague les portraits qu'il fit de Christian III et de sa femme, la reine Dorothée. Il parut ensuite à Kœnigsberg, à la cour d'Albert de Hohenzollern, duc de Prusse, et fut envoyé en 1549 dans les Pays-Bas, afin d'y ériger un monument à la femme de ce prince. Il revint ensuite à Kœnigsberg, où il mourut, vers 1560 ou 1568. Les peintures de Binck sont très-rares. Son portrait figure au Belvédère de Vienne; c'est une œuvre d'un dessin énergique, d'un coloris froid, mais harmonieux. Ses gravures, au nombre de 100 environ, sont d'un mérite très-inégal. « Les meilleures, dit M. Waagen, annoncent un artiste de premier ordre, habile à combiner le sentiment germanique avec les formes plus nobles et le goût plus épuré des Italiens, et traitant avec une rare supériorité les sujets les plus variés. » On compte parmi ses meilleures planches : le *Christ et la Samaritaine; Bethsabée au bain;* la *Vierge sur un trône;* diverses autres *Madones; Saint Jérôme; Sainte Madeleine;* les *Divinités de la fable* (20 pièces numérotées); le *Hallebardier et la Mort;* la *Sorcière frappant le diable;* le *Porte-enseigne;* les *Soldats et leurs maîtresses;* le *Vendeur d'œufs;* le portrait de Christian II, roi de Suède, et celui de sa femme Elisabeth d'Autriche; le portrait de l'artiste lui-même, etc. Jacob Binck a reproduit en outre diverses estampes d'Albert Dürer, de Hans-Sebald Beham, de B. Beham, de Marc de Ravenne.

BINDA ou **LAMNÉE**, noms anciens de la Nerbudda, rivière de l'Indoustan. V. NERBUDDA.

BINDELLE s. f. (bain-dè-le). Ornement que l'on adaptait aux manches des vêtements. ‖ Vieux mot.

BINDELY s. m. (bain-de-li). Comm. Petit passement de soie et d'argent, qui se fabriquait autrefois en Italie.

BINDER (Guillaume-Christian), littérateur allemand, né à Weinsberg (Wurtemberg) en 1810. Il étudia successivement à Stuttgard et à Tubingue la théologie et l'histoire, devint professeur de littérature allemande à Biel (Suisse) à l'âge de vingt et un ans, fut attaché, en 1833, à la chancellerie de Vienne, et obtint dans cette ville une chaire d'économie politique. Bientôt après, il s'adonna avec une ardeur nouvelle à la théologie, et se convertit avec éclat au catholicisme en 1845. Ses écrits portent généralement l'empreinte de l'ardeur et de la partialité d'un néophyte. Il a publié en allemand, depuis 1831, plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : le *Prince de Metternich et son siècle;* la *Chute de la nationalité polonaise; Pierre le Grand et son siècle; Histoire du siècle philosophique et révolutionnaire;* le *Protestantisme dissous par lui-même*, etc. Il a fait paraître un grand nombre d'articles dans l'*Encyclopédie de l'Allemagne catholique*, et, à l'occasion de sa conversion, une brochure intitulée : *Ma justification et ma foi* (Augsbourg, 1845).

BINDÈRE s. f. (bain-dè-re — de *Binder*, botaniste hambourgeois). Bot. Genre d'algues, comprenant une seule espèce qui croît dans la mer des Indes et du cap de Bonne-Espérance.

BINDESBŒLL (Michel-Gottlieb), architecte danois, né en 1800, mort en 1856. Après avoir fait de fortes études artistiques, il visita, pour se perfectionner, la France, l'Allemagne, l'Italie et la Grèce. On lui doit, outre divers édifices civils ou religieux érigés, soit en Danemark, soit en Suède, le monument triomphal de Fredericia, le monument royal de Bornholm et le musée-tombeau de Thorvaldsen. Ses œuvres, où domine le style grec, rappellent souvent aussi les formes gothiques et celles de la Renaissance. Doué d'une riche imagination et d'un talent singulièrement original, Bindesbœll a exercé une grande influence sur l'art danois contemporain.

BINDRABUND, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Pendjab, province et à 56 kil. N.-O. d'Agra, sur la Djemna ou Jumna. Ce lieu est célèbre dans l'histoire de Krishna, divinité favorite des Indous, qui ont fait de cette ville un lieu de pèlerinage où l'on voit de nombreuses pagodes, dont la principale est un des plus beaux et des plus riches monuments de l'architecture des brahmanes.

BINE s. f. (bi-ne — rad. *biner*). Agric. Sorte de petite bêche.

BINÉ, ÉE (bi-né) part. pass. du v. Biner. Agric. Qui a reçu le second ou dernier labour : *Terre* BINÉE.

— Bot. Disposé par deux.

BINEAU (Jean-Martial), ingénieur et homme politique, né à Gennes (Maine-et-Loire) en 1805, mort en 1855. En sortant de l'Ecole polytechnique, il entra à l'Ecole des mines en 1826, devint ingénieur en chef en 1840, fut chargé vers la même époque de diriger la partie des chemins de fer au ministère des travaux publics, et fut élu, en 1841, député par le deuxième collége d'Angers. Quoique fonctionnaire public, M. Bineau siégea au centre gauche de 1841 à 1848, et s'occupa surtout des questions d'affaires, de travaux, de finances, etc., qu'il traita plusieurs fois devant la chambre avec un certain talent. Nommé membre de l'Assemblée constituante, dans le département de Maine-et-Loire, il devint rapporteur de la commission du budget de 1848, et se prononça pour la politique de l'Elysée après l'élection du 10 décembre. Réélu à la Législative, il appuya toutes les mesures de réaction, vota la loi de l'enseignement, celle du 31 mai, se rapprocha de plus en plus du président, et, lorsque Odilon Barrot tomba du pouvoir (31 octobre 1849), M. Bineau prit le portefeuille des travaux publics, où il fut remplacé, le 9 janvier 1851, par M. Magne. Après le coup d'État du 2 décembre, il devint membre de la commission consultative, puis (22 janvier 1852) fut nommé ministre des finances, poste qu'il conserva jusqu'à sa mort. Pendant ce dernier passage aux affaires, il présida à deux mesures financières hardies : la conversion de la rente 5 pour 100 en 4 1/2 (mars 1852) et l'emprunt national de 250 millions, ouvert à propos de la guerre d'Orient (mars 1854). Depuis 1852, M. Bineau faisait partie du sénat. Il a laissé la réputation d'un administrateur capable et d'un ministre laborieux; on lui reproche seulement d'avoir trop favorisé les grandes compagnies de chemins de fer. On a de lui plusieurs mémoires ou rapports publiés dans les *Annales des mines*, sur le travail du fer et de la fonte dans les hauts fourneaux, etc., et un ouvrage remarquable, publié à la suite d'un voyage en Angleterre, sous le titre de : *Chemins de fer d'Angleterre* (Paris, 1840).

BINEAU (Amand), chimiste français, né en 1812, à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), mort à Lyon en 1862, était parent du précédent. Après avoir suivi, de 1829 à 1832, les cours de l'Ecole centrale des arts et manufactures, il devint chef du laboratoire d'analyse de l'école (1832-1835), fut, en 1836, préparateur du cours de chimie de M. Dumas au Collége de France, et se fit recevoir docteur ès sciences en 1837. Appelé, dans le courant de la même année, à professer la chimie à la faculté de Lyon, il fut chargé par la suite du cours de chimie à l'Ecole municipale La Martinière, qui fournit chaque année une pléiade d'excellents sujets à l'industrie lyonnaise. En janvier 1848, il devint secrétaire général de l'académie de Lyon, pour la classe des sciences, et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en juin 1856. M. Bineau s'est adonné à d'ingénieuses et savantes études sur diverses combinaisons et réactions chimiques. Après avoir recueilli et publié (1837, in-8°) les leçons de M. Dumas sur la *Philosophie chimique*, il fit succéder à ce modeste début une série de notes et de mémoires, disséminés dans les recueils scientifiques spéciaux, et ayant pour sujet une foule de substances chimiques. On lui doit aussi divers rapports à l'académie des sciences de Lyon, et des publications exclusivement destinées aux élèves de l'Ecole La Martinière. M. Bineau est l'inventeur d'un procédé pour la détermination quantitative de l'ammoniaque et de l'azote des matières organiques, procédé qui, modifié dans quelques détails, a été nommé, à Paris du moins, *procédé de M. Péligot.* L'auteur vida la question de priorité par un second mémoire, inséré dans les *Mémoires* de l'académie de Lyon (t. Ier, p. 197).

BINÉE s. f. (bi-né). Econ. agric. Petite auge dans laquelle on donne à manger aux bœufs.

BINEMENT s. m. (bi-ne-man — rad. *biner*). Agric. Syn. peu usité de *binage*.

BINER v. a. ou tr. (bi-né — du lat. *binus*, double). Agric. Donner aux terres une seconde ou dernière façon : BINER *un champ*, BINER *des vignes. Je ne puis me courber pour* BINER *des légumes, ni fouiller l'air, en conduisant une charrette.* (Balz.)

— Hortic. Briser avec une binette la superficie de la terre, pour l'empêcher de durcir, et détruire les mauvaises herbes naissantes.

— En Bourgogne et dans quelques parties du Maine, Embrasser : BINER *une jeune fille sur les deux joues.*

— v. n. ou intr. Discipl. eccl. Dire deux messes le même jour, dans la même matinée : *L'évêque permet au curé de* BINER, *quand sa paroisse est trop étendue, ou qu'il y a pénurie de prêtres dans le diocèse. Le prêtre qui est autorisé à* BINER *ne doit point prendre d'ablution à la première messe, ni essuyer le calice.* (Gousset.)

BINÉRIL (bi-né-ril). Ornith. Un des noms du bruant commun. ‖ On dit aussi BINÉRY.

BINERVÉ, ÉE adj. (bi-nèr-vé — du lat. *bis*, deux fois; *nervus*, nerf, nervure). Bot. Se dit de tout organe foliacé qui présente deux nervures, comme la glume des graminées, les corolles des chicoracées, etc. Les botanistes écrivent souvent 2-*nervé*.

BINERVULÉ, ÉE adj. (bi-nèr-vu-lé — de *bi* et *nervulé*). Bot. Qui présente deux nervules ou petites nervures : *Placentaire* BINERVULÉ.

BINET s. m. (bi-nè — de *bis*, deux fois, parce que c'est une espèce de double bobèche). Petit appareil de forme variable, destiné à brûler les bouts de bougie qui ne dépasseraient point assez la bobèche.

— Fam. *Faire binet*, Brûler les bouts de bougie, pour économiser. ‖ Epargner, économiser : *Elle disait que Sauguin le médecin* FAISAIT BINET *de M. d'Elbœuf, parce qu'il le faisait vivre par miracle, après son apoplexie.* (Tall. des Réaux.)

. . . . Mon maître,
Sans s'en apercevoir est ruiné tout net.
Il brille, mais, ma foi, c'est en *faisant binet.*
DESTOUCHES.

BINET (Etienne), jésuite et auteur ascétique, né à Dijon en 1569, mort en 1639. Il fut recteur des principales maisons de son ordre en France. Un de ses ouvrages, intitulé *Essai sur les merveilles de la nature* (Rouen, 1621, in-4°), a eu plus de vingt éditions, mais il le publia sous le nom de René, traduction libre de Binet (*bis natus*). Un autre livre du P. Binet, la *Marque de la prédestination*, contenait cette maxime : « Qu'importe par où nous entrions dans le paradis, moyennant que nous y entrions? Soit de bond ou de volée, que nous en chaut-il, pourvu que nous prenions la ville de gloire? » Pascal cite ces paroles dans ses *Provinciales*.

BINET (René), littérateur français, né près de Beauvais en 1729, mort en 1812. Il fut le dernier recteur de l'ancienne université de Paris, et mourut proviseur du lycée Bonaparte. On a de lui d'estimables traductions d'*Horace* (1783, 2 vol. in-12); de *Virgile* (1805, 4 vol. in-12), et de l'ouvrage allemand de Meiniers, *Histoire de la décadence des mœurs chez les Romains* (1795, in-8°).

BINET (Louis), graveur français, né à Paris en 1744, mort à la fin du XVIIIe siècle. Il eut pour maître Beauvarlet et exécuta au burin, entre autres pièces : le *Bon Samaritain*, d'après Rembrandt; la *Défaite des ligueurs*, d'après P. Jos. Parrocel; le *Vaisseau foudroyé*, d'après Jos. Vernet; la *Maman*, le *Ménage ambulant*, *Annette et Lubin*, etc., d'après Greuze.

BINET (Jacques-Philippe-Marie), mathématicien et astronome, né à Rennes en 1786, mort en 1856. Professeur de mécanique à l'Ecole polytechnique, il fut destitué en 1830, mais garda sa chaire d'astronomie au Collége de France. En 1843, il succéda à Lacroix à l'Académie des sciences. Il a donné un grand nombre de mémoires importants sur la mécanique, les mathématiques pures ou appliquées et sur l'astronomie : *Sur un système de formules analytiques; Sur la détermination analytique d'une sphère tangente à quatre autres sphères; Sur les principes généraux de dynamique; Sur la détermination des orbites des planètes et des comètes; Sur les inégalités séculaires des orbites des planètes; Sur la composition des forces et la composition des moments; Sur la détermination approximative de la distance du soleil à la planète Leverrier*, etc. Tous ces mémoires sont répandus dans les comptes rendus de l'Académie des sciences et dans les journaux scientifiques, surtout dans le *Journal de l'Ecole polytechnique*.

BINET (Jean-Laurent-Alfred), médecin génevois, né en 1829, à Naples, d'une famille d'origine française. Il fut reçu, en 1849, maître ès arts de l'académie de Genève, et fit ses études médicales à Paris, de 1852 à 1855. Attaché, en 1854, au service spécial des cholériques à l'hôpital La Riboisière, il reçut une médaille d'honneur du gouvernement. En 1859, la Société de chirurgie de Paris lui décerna le

prix Duval. En avril 1860, à l'âge de trente et un ans, il fut nommé chirurgien en chef de l'hôpital de Genève. Il a publié : *Note sur l'opération césarienne par le caustique* (Union médicale, 1855); *Note sur les perforations spontanées de l'œsophage et de la trachée* (Bulletin de la Société anatomique, 1855); *Mémoire sur l'hémorragie méningée à forme convulsive* (Mémoires de la Société médicale d'observation, 1857); *Note sur le cancer mélanique, la mélanose et les tumeurs cartilagineuses condroïdes* (Bulletin de la Société anatomique, 1857); *Mémoire sur le traitement de la spermathorrée par le bromure de potassium* (Union médicale, 1858); *Mémoire sur les ruptures du tendon et du ligament rotuliens* (Archives de médecine, 1858); *Essai sur les varices et les plaies des lymphatiques* (Paris, 1858; 2e édition, Neuchâtel, 1859); *Note sur les hernies crurales étranglées de la femme enceinte* (Moniteur des hôpitaux, 1859); *Mémoire sur le goître cystique* (Gazette médicale, 1859); etc.

BINETTE s. f. (bi-nè-te). Agric. Instrument formé d'un fer façonné d'un côté en petite pioche, de l'autre en bident ou fer de lance, pour le binage des plantes et semis : *Les* BINETTES *sont destinées à donner un labour léger et à extirper les mauvaises herbes.* (Raspail.)

— Court bâton emmanché à un triangle de fer : *Là-dessus, le jeune gars mit sa* BINETTE *de porcher dans les mains de la statue.* (G. Sand.)

BINETTE s. f. (bi-nè-te — de *Binet*, n. pr.) Nom que l'on donnait aux perruques du temps de Louis XIV.

— Par ext. et pop. Visage, tournure grotesque et ridicule : *Voyez-moi donc cette* BINETTE! *Oh! la bonne vieille; elle a une bonne* BINETTE. (Cogniard.) *Voilà d'abord un portrait de femme; elle a une bonne petite* BINETTE. (Labiche.)

> Pendant ce chœur, saisissant mes lunettes,
> Qui reposaient à côté de mon lit,
> Je reconnus leurs affreuses *binettes* :
> Un créancier ne fut jamais poli.
> C. MONSELET.

— **Encycl.** Comme nous l'avons dit plus haut, le mot *binette* est un nom propre devenu commun. Binette, ou, suivant quelques-uns, Binet, était un coiffeur de Louis XIV, et c'est à lui que reviendrait l'idée de ces énormes perruques dont l'ampleur phénoménale donnait une idée du personnage qui en était affublé. Le premier qui porta perruque dut être un roi chauve, et alors tous les courtisans de se faire tondre à qui mieux mieux et de porter perruque pour plaire au souverain. Cette courtisanerie s'étend bien au delà de la perruque, et nous ne serions pas étonné d'apprendre que Titus était chauve comme le premier des Césars. On sait que l'impératrice Marie-Louise était douée d'une gorge opulente, et que sa taille était singulièrement réduite; de là la mode des tailles courtes, ramassées, et des corsets, qui mettaient en relief cette partie de la femme qui est l'attribut de la maternité.

Mais revenons à Binette. On montre encore à Versailles le *cabinet des perruques* du plus solennel de nos rois, le cabinet des *binettes*. Ce cabinet des perruques était une portion de ce qu'on appelle maintenant la *salle du Conseil*, salle qui sépare l'ancienne chambre à coucher de Louis XIV de l'ancienne chambre à coucher de Louis XV. « Là, dit M. Feuillet de Conches, dans ses intéressantes *Causeries d'un curieux*, là, dans une vaste armoire fermée à glaces, posaient avec dignité ces perruques solennelles; et à la place d'honneur figurait une *perruque dorée*, celle-là même que, le 7 février 1662, le roi avait portée, au palais des Tuileries, dans le rôle de Phœbus, à la représentation que célébra Loret. » Le peuple, qui fait de l'archéologie sans le savoir, a conservé ce mot de *binettes*, et il n'est personne qui n'ait entendu quelque malin gamin de Paris s'écrier à la vue d'un personnage à visage grotesque ou ridicule : « Oh! c'te *binette!* » *Binette* et *figure*, c'est tout un, dans la langue des faubourgs. On a une belle *binette* ou une laide *binette*, selon que l'on a une belle ou une laide physionomie. Mais dire de quelqu'un que c'est une *binette*, simplement et sans le secours d'aucune épithète, c'est déclarer que ce quelqu'un est tout bonnement une ganache, un vieillard absurde et radoteur, un idiot. Un littérateur facétieux, qui cache son esprit sous le pseudonyme de *Citrouillard*, M. Commerson, a fait un livre intitulé les *Binettes contemporaines*, où sont grotesquement parodiées les biographies de quelques contemporains célèbres.

BINETTO, bourg du royaume d'Italie, dans la Terre de Bari, à 12 k. S. de Bari; 3,900 h.

BINEUR s. m. (bi-neur — rad. *biner*). Agric. Instrument d'agriculture destiné au binage : *Cette brouette, selon la manière dont elle est armée, présente un rayonneur, une houe, un sarcloir, un* BINEUR. (Le Duc.)

BING (Isaïe-Beer), israélite français, né à Metz en 1759, mort à Paris en 1805. A l'âge de vingt-cinq ans, il traduisit le livre de Mendelssohn intitulé : *Phédon* ou *Traité sur l'immortalité de l'âme.* Ensuite il donna d'autres traductions d'ouvrages composés par des rabbins; puis il défendit vigoureusement ses coreligionnaires contre les attaques d'Aubert-Dubayet. La *Lettre* qu'il publia à cette occasion (1788) produisit une véritable sensation et attira sur lui l'attention de Mirabeau, de l'abbé Grégoire, de La Fayette et de Rœderer. Pour subvenir aux besoins de sa famille, Bing abandonna la carrière littéraire, qu'il était appelé à parcourir avec éclat, et fut nommé administrateur général des salines de l'Est.

BING (Valentin), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1812. Élève de J.-A. Kruseman, il a exposé des tableaux estimés, notamment : *Saint Marc*, *Isaac et Rébecca* et une *Femme de l'îlot de Schokland.* Ce dernier tableau a figuré à l'Exposition universelle de Paris, en 1855.

BINGEN (*Bingium*), ville de la Hesse-Darmstadt, dans la province du Rhin, à 24 k. O. de Mayence, au confluent de la Nahe et du Rhin; 6,700 hab. « Pressée à gauche par la rivière, à droite par le fleuve, dit Victor Hugo, Bingen se développe en forme de triangle autour d'une église gothique adossée à une citadelle romaine. » Elle possède un gymnase, des tanneries importantes et des fabriques de tabac. Récolte de vins estimés dans les environs; entrepôt d'un commerce de transit très-actif; exportation de grains, vins et bestiaux. Cette petite ville, de fondation romaine, a subi tant de vicissitudes pendant le moyen âge, durant les guerres de Trente ans et de la République, qu'elle n'a rien conservé de ses antiques constructions; on y remarque cependant une église du XVe siècle, dont la crypte byzantine et les fonts baptismaux attirent l'attention des antiquaires; les ruines de l'ancien château fort de Klopp, détruit par les Français en 1689; le Bingerloch (trou de Bingen) ou canal artificiel creusé en cet endroit dans le lit du Rhin, qui était obstrué par une digue rocheuse; enfin, le Mæusthurm ou la Tour des souris, dont nous devons dire quelques mots.

Sur un rocher qui domine le Rhin, on voit encore les débris d'une vieille tour carrée dont les légendaires du fleuve racontent ainsi l'histoire : Un archevêque de Mayence, nommé Hatto, spécula sur les blés, qui augmentèrent au point que les paysans mouraient de faim. Une émeute éclata, et le peuple entoura le palais de l'archevêque, demandant du pain. Hatto fit enfermer ces affamés dans une grange, où on les brûla tous, tandis qu'il disait en riant : « On me doit de grandes obligations d'avoir délivré le pays de ces souris qui mangeaient tout son blé. » Le lendemain, une multitude innombrable de souris pénétra dans la ville. Elles mangèrent d'abord le blé de l'avare archevêque, puis pénétrèrent dans son palais. Hatto s'enfuit alors dans la tour qu'il s'était bâtie sur un îlot du Rhin; mais elles l'y suivirent, grimpèrent sur la tour, y pénétrèrent en rongeant les portes et dévorèrent l'archevêque tout vivant. Depuis lors, d'après la légende, la tour s'est appelée Mæusthurm ou la Tour des souris.

BINGHAM, ville d'Angleterre, comté et à 13 kil. E. de Nottingham, à 198 kil. N. de Londres; 3,790 hab. Nombreuses fabriques de bas, étoffes et lainages.

BINGHAM (Joseph), théologien anglais, né à Wakefield, dans le Yorkshire, en 1668, mort en 1723. Il fut d'abord agrégé au collége de l'université d'Oxford; mais ayant été censuré pour un sermon qu'il prononça sur la Trinité, il alla occuper la modeste cure de Headbourn-Worthy, près de Winchester. Ce fut là qu'il composa son grand ouvrage intitulé : *Origines ecclesiasticæ* (10 vol. in-8°), où il traite, avec méthode, de tout ce qui a rapport au culte, à la liturgie, à l'administration des sacrements, etc., dans la primitive Eglise. Dans un des chapitres de ce livre, *De psalmitis seu cantoribus*, il démontre que l'orgue n'était point en usage chez les premiers chrétiens, et que, par le mot *organa*, on doit entendre, non des orgues, mais en général les instruments de musique des Hébreux.

BINGHAMPTON, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat et à 290 kil. N.-O. de New-York, sur le chemin de fer de cette ville à Erié; 5,000 hab. Industrie active; commerce et exportation de grains et bois de charpente.

BINGIUM, nom latin de Bingen.

BINGLEY, ville d'Angleterre, comté et à 60 kil. O. de York, West-Riding, sur l'Aire et le canal de Leeds à Liverpool; 11,900 hab. Filatures de coton et de laine, fabriques de bas de laine et de papier.

BINGLEY, célèbre acteur hollandais, né à Rotterdam en 1755, mort à La Haye en 1818. D'abord employé dans le commerce après avoir achevé ses études, il céda bientôt à son penchant pour le théâtre et débuta à Amsterdam vers 1779. Mal accueilli, parce qu'il était d'origine anglaise, il sut vaincre tous les préjugés qui s'élevaient contre lui, et devint, en peu de temps, le favori du public. Le genre tragique était celui qui convenait le mieux à son talent, ce qui ne l'empêcha pas de créer, avec grand succès, plusieurs rôles comiques. Bingley, qu'on a surnommé le *Garrick* de la scène hollandaise, savait notre langue presque aussi bien que la sienne. Il joua plusieurs rôles de notre répertoire avec un succès remarquable sur les théâtres français d'Amsterdam et de La Haye, notamment ceux de Philoctète et de Lear, en 1811. A partir de 1796, il devint directeur d'une troupe qui donnait des représentations dans les principales villes du royaume, principalement à Rotterdam et à La Haye.

BINGLEY (William), écrivain anglais, né dans le comté d'York, mort à Bloomsbury en 1823. Il avait embrassé l'état ecclésiastique et il se fit connaître d'abord par son *Voyage* ou *Tour dans le pays de Galles* (1800, 2 vol. in-8°). Il publia ensuite une *Animal biography*, anecdotes sur la vie, les mœurs et l'économie du règne animal (1802, 3 vol. in-8°), livre qui fut traduit dans plusieurs langues; puis, plusieurs autres ouvrages, entre autres, un *Dictionnaire biographique des compositeurs de musique* (1813, 2 vol. in-8°), dont la plupart des notices sont empruntées aux *Histoires de la musique* de Hawkins et de Burney, et dans lequel il a adopté l'ordre chronologique.

BINI NARAYAN, célèbre auteur indoustani, né à Lahore. M. Garcin de Tassy a publié sur lui une courte notice, dans son *Histoire de la littérature indoustani.* Parmi les principaux ouvrages de Bini Narayan, on cite le *Diwani Djihan*, ou recueil poétique du monde, anthologie des principaux poëtes indoustani, composée par notre auteur. Il y a joint plusieurs pièces de ses propres poésies. On lui doit des œuvres plus originales et plus personnelles, entre autres l'*Histoire du roi et du derviche*, dans laquelle on ne saurait méconnaître une influence persane.

BINIC, bourg maritime de France (Côtes-du-Nord), canton d'Etables, arrond. et à 15 k. N.-O. de Saint-Brieuc; pop. aggl. 1,090 hab. — pop. tot. 2,673 hab. Port sur la Manche, un des plus sûrs et des plus commodes de la Bretagne pour toutes les expéditions maritimes, surtout pour la grande pêche; chantier de construction; tanneries, corderies. Le mouvement de la navigation du port de Binic, en 1861, a été, entrées et sorties réunies, de 75 navires, jaugeant ensemble 11,547 tonneaux.

BINIE s. f. (bi-nî). Bot. Syn. de *norhonie.*

BINIFLORE adj. (bi-ni-flo-re — du lat. *binus*, double; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui porte deux fleurs très-rapprochées l'une de l'autre.

BINIOU s. m. (bi-ni-ou). Sorte de cornemuse très-populaire en Bretagne : *Elle exécuta, malgré l'absence du* BINIOU *national, les évolutions d'une danse improvisée, du caractère le plus original et le plus fantasque.* (Xav. de Montépin.) *Les conviés dansaient au son du* BINIOU *et de la bombarde.* (J. Sandeau.) *Mathurin était un joueur de* BINIOU *très-connu dans la Bretagne.* (Gér. de Nerv.) *Voyons, petit rustaud, enfle ton* BINIOU, *gonfle ta voix.* (Cogniard.) *D'autres écoutent le* BINIOU *sous les arbres du Bocage, et se rendent en pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray.* (Th. Gaut.)

BINITRATE s. m. (bi-ni-tra-te — de *bi* et *nitrate*). Chim. Sel qui contient une double proportion d'acide nitrique.

BINITRONAPHTALINE s. f. (bi-ni-tro-na-fta-li-ne). Chim. Produit dérivé du goudron de houille, par des réactions successives. Sa formule est $C^{20}H^{6}(AzO^{4})^{2}$.

BINKES ou **BYNKES** (Jacques), officier de marine hollandais du XVIIe siècle. Envoyé sur les côtes d'Amérique à la tête d'une escadre, il captura plusieurs vaisseaux français. Plus tard, l'amiral d'Estrées le vainquit devant Tabago, mais après avoir perdu lui-même plusieurs de ses vaisseaux. Revenu avec de nouvelles forces, l'amiral bombarda le fort que commandait Binkes, et, une bombe ayant mis le feu à la poudrière, celui-ci périt au moment où il était à table avec ses officiers (1676).

BINMALEY, ville de l'île de Luçon, dans l'archipel des Philippines (Océanie), province de Pangasinan, diocèse de Nueva-Segovia, sur la côte du golfe de Lingayen; 17,900 hab. Territoire fertile en riz, indigo, canne à sucre, coton, légumes et fruits; pêche très-active.

BINNEY (le rév. Thomas), théologien anglais, né en 1799 à Newcastle-sur-Tyne, fut élevé dans une institution non conformiste. Il fut appelé, en 1829, à exercer à Londres le ministère pastoral dans une chapelle d'*indépendants*; en 1845, il alla prêcher en Amérique et au Canada, et visita, en 1857, les colonies anglaises de l'Australie, où ses prédications lui acquirent une popularité bruyante, accrue par la publication de sa correspondance avec l'évêque d'Adélaïde. Les écrits théologiques et les sermons, adresses et lectures de ce controversiste, sont fort nombreux, mais dépourvus d'intérêt.

BINNITE s. f. (binn-ni-te — de *Binnen*, nom de localité). Minér. Arsénisulfure de cuivre cubique, qu'on trouve dans la vallée de Binnen, en Valais. ‖ Arsénisulfure de plomb rhombique, qui se trouve dans les mêmes lieux que le précédent, auquel il est souvent associé. Pour éviter de confondre les deux minerais, on a proposé d'appeler la binnite rhombique *dufrénoysite*, en l'honneur du minéralogiste français Dufrénoy, innovation que beaucoup de savants ont adoptée.

— **Encycl.** La *binnite* est formée, d'après les analyses de Wiser et de Muhrlaub, de cuivre, d'argent, de fer, d'arsenic et de soufre. Sa densité est égale à 4,47. Elle se rencontre dans la vallée de Binnen, en Valais, en petits cristaux ayant généralement la grosseur d'un pois, à faces très-brillantes, d'un noir de fer, dont la poussière est rougeâtre. Ces cristaux appartiennent au système cubique, mais ils s'allongent souvent de telle façon, dans le sens de l'un des axes, qu'ils prennent l'aspect de prismes quadratiques.

BINNY s. m. (binn-ni). Ichthyol. Nom vulgaire d'un barbeau du Nil.

BINO-ANNULAIRE adj. (du lat. *binus*, double, et de *annulaire*). Qui a deux anneaux.

— Minér. *Cristal bino-annulaire*, Celui qui affecte la forme d'un prisme hexaédrique, dont chaque base porte une rangée de facettes disposées en anneau.

BINOCHE s. f. (bi-no-che). Agric. Pioche à deux branches pour biner.

BINOCHER v. a. ou tr. (bi-no-ché — rad. *binocher*). Biner, cultiver avec la binoche.

BINOCHON s. m. (bi-no-chon — dim. de *binoche*). Hortic. Petit outil pour sarcler les oignons.

BINOCLE s. m. (bi-no-kle — du lat. *binus*, double; *oculus*, œil). Sorte de bésicles, dont on se sert en les maintenant devant les yeux avec la main, et dont les deux verres peuvent généralement se replier l'un sur l'autre : *Il agitait dans ses doigts un* BINOCLE *qu'il portait de temps en temps à ses yeux.* (L. Reybaud.) *Croyant sans doute du meilleur air de paraître avoir la vue basse, Bamboche, malgré l'éclat de ses grands yeux ouverts, joyeux et brillants, regardait de temps à autre, et fort gauchement, à travers un* BINOCLE *d'or.* (E. Sue.)

— Lorgnette double de spectacle. S'emploie rarement dans ce sens. ‖ On dit plus souvent JUMELLES.

— Lunette terrestre ou astronomique, et servant à la fois aux deux yeux, instrument aujourd'hui abandonné.

— Chir. Bandage destiné à maintenir un appareil sur les deux yeux, et qui a la forme d'un double X dont les branches se croisent sur la racine du nez et sur l'occiput. ‖ On l'appelle aussi DIOPHTHALME.

— Crust. Nom donné à plusieurs crustacés, appartenant aux genres ape, argule, calige et prosopistome.

BINOCLE adj. (bi-no-kle — du lat. *bini*, deux; *oculus*, œil). Méd. Qui s'étend, qui a rapport aux deux yeux : *L'amaurose peut être complète ou incomplète, monocle ou* BINOCLE.

BINOCULAIRE adj. (bi-no-ku-lè-re — du lat. *binus*, double; *oculus*, œil). Qui se fait par les deux yeux : *Vision* BINOCULAIRE.

— Opt. *Télescope binoculaire*, Télescope à double tube, propre à la vision binoculaire.

— Zool. Qui est pourvu de deux yeux : *Animal* BINOCULAIRE.

— **Antonyme.** Monoculaire.

BINOCULÉ, ÉE adj. (bi-no-ku-lé — lat. *binus*, double; *oculus*, œil). Zool. Qui a deux yeux, ou qui a deux taches en forme d'œil.

BINOIR s. m. (bi-noir). Agric. V. BINOT.

BINOM s. m. (bi-nom — du lat. *bis*, deux; *nomen*, nom). Gramm. Nom propre composé de deux noms, ou d'un nom et d'un prénom ou surnom : *Marc-Antoine*, *Charlemagne*, *Philippe-Auguste.*

BINÔME s. m. (bi-nô-me — du lat. *bis*, deux fois, et du mot fr. *nôme*). Expression algébrique à deux termes séparés par le signe + ou le signe —, comme les expressions $4a^2b - 5b^3$, $2a\sqrt{b} + 4\sqrt{bcd}$.

— *Binôme de Newton*, Célèbre formule par laquelle le géomètre anglais a donné la composition générale d'un binôme affecté d'un exposant quelconque. Cette formule a été gravée sur son tombeau à Westminster.

— Peut s'employer adj. : *Expression* BINÔME.

— Argot de collége, Nom par lequel, dans certaines écoles spéciales, les élèves désignent un camarade, un inséparable, un *copain.*

— **Encycl.** *Binôme de Newton.* On désigne sous ce nom la formule du développement d'une puissance d'un *binôme.* Newton l'a donnée en 1663; elle avait été entrevue avant cette époque par Viète et par Briggs; Pascal même avait imaginé son triangle arithmétique pour en calculer rapidement les coefficients, lorsque l'exposant, supposé entier, serait connu; mais Newton a le premier exprimé algébriquement ces coefficients; c'est pour quoi la formule porte son nom.

Si l'on forme, par multiplications directes, les puissances successives d'un binôme $x+a$, on reconnaît, tout d'abord, que chacune d'elles se développe en un polynôme homogène par rapport à x et à a, et du degré marqué par l'exposant de la puissance obtenue; c'est-à-dire que, dans un terme quelconque, la somme des exposants de x et de a reste constamment égale au degré de la puissance développée du binôme.

Cela résulte, d'une façon évidente, de ce que l'introduction d'un nouveau facteur $x + a$ donne naissance à deux produits partiels, l'un par x, l'autre par a, dans chacun desquels les exposants de x ou de a sont plus forts d'une unité que dans la multiplicande; de sorte que si, dans la puissance m du binôme, tous les termes sont du degré m, ils seront du degré $m + 1$ dans la puissance $m + 1$.

En second lieu, dans le polynôme développé, ordonné et réduit, aucun terme, compris entre le premier x^m et le dernier a^m, ne

peut manquer; car, dans chaque produit partiel, tous les termes ayant le même signe, +, la réduction n'en peut faire disparaître aucun.

Ainsi le développement de la puissance m du binôme $x+a$ peut recevoir la forme:

$$x^m + C_1 a x^{m-1} + C_2 a^2 x^{m-2} + C_3 a^3 x^{m-3} + \ldots\ldots + C_n a^n x^{m-n} + \ldots\ldots + a^m;$$

en sorte que ce qu'il faut découvrir, c'est la loi de formation des coefficients C_1, C_2, ... C_{m-1} qui, du reste, ne dépendent que de m.

On démontre facilement, sans l'aide d'aucune théorie, que C_1 est égal à m; quant aux autres coefficients, il serait impossible d'apercevoir la loi suivant laquelle ils se forment, *si l'on faisait à mesure* la réduction des termes semblables.

Nous rechercherons donc d'abord la loi de formation des coefficients des différentes puissances de x dans un produit de m binômes tous dissemblables:

$$x+a,\ x+b,\ x+c,\ldots\ldots,\ x+k.$$

Pour revenir ensuite à la puissance m du binôme $x+a$, il suffira de supposer $b, c, d,\ldots\ldots, k$ égaux tous à a.

Formons d'abord les premiers produits :

$$\begin{array}{l} x+a \\ x+b \\ \hline \begin{array}{r|l} x^2+a & x+ab \\ +b & \end{array} \end{array}$$

$$\begin{array}{l} x+c \\ \hline \begin{array}{r|r|l} x^3+a & x^2+ab & x+abc \\ +b & +ac & \\ +c & +bc & \end{array} \end{array}$$

$$\begin{array}{l} x+d \\ \hline \begin{array}{r|r|r|l} x^4+a & x^3+ab & x^2+abc & x+abcd \\ +b & +ac & +abd & \\ +c & +bc & +acd & \\ +d & +ad & +bcd & \\ & +bd & & \\ & +cd & & \end{array} \end{array}$$

L'inspection seule de ces différents produits permettrait d'affirmer que le coefficient du second terme est la somme des seconds termes des binômes facteurs; que celui du troisième terme est la somme des produits deux à deux *des seconds termes de ces binômes*; que le quatrième terme a pour coefficient la somme des produits trois à trois des mêmes seconds termes, et ainsi de suite; enfin, que le dernier terme est le produit des seconds termes des facteurs binômes.

On établira complétement la réalité de cette loi en l'étendant du cas de m binômes à celui de $m+1$.

Cela posé, si maintenant on suppose que les seconds termes de tous les binômes multipliés deviennent égaux, on reconnaîtra que le coefficient que nous avons désigné par C_n est le nombre des produits n à n qu'on peut *obtenir avec des lettres en nombre* égal à l'exposant de la puissance qu'on veut développer.

Ce nombre de produits (v. COMBINAISONS) est

$$C_{m,n} = \frac{m(m-1)(m-2)\ldots.(m-n+1)}{1\ .\ 2\ .\ 3\ \ldots.\ n},$$

en donnant donc successivement à n, dans cette formule, les valeurs 1, 2, 3..... $(m-1)$, on obtiendra les valeurs des coefficients

$$C_1,\ C_2,\ \ldots..\ C_{m-1}$$

du développement de la puissance m du binôme.

On trouvera ainsi :

$$(x+a)^m = x^m + max^{m-1} + \frac{m(m-1)}{1\ .\ 2} a^2 x^{m-2} + \ldots + \frac{m(m-1)\ldots(m-n+1)}{1\ .\ 2\ \ldots\ n} a^n x^{m-n} + \ldots + a^m.$$

Dans la pratique, pour former les valeurs numériques des coefficients, on se sert d'une règle fort simple au moyen de laquelle on déduit aisément chaque terme du précédent, à l'aide d'un calcul toujours facile : les deux termes de rangs n et $n+1$ sont:

$$\frac{m(m-1)\ldots(m-n+2)}{1\ .\ 2\ \ldots\ (n-1)} x^{m-n+1} a^{n-1}$$

et

$$\frac{m(m-1)\ldots(m-n+2)(m-n+1)}{1\ .\ 2\ \ldots\ (n-1)\ .\ n} x^{m-n} a^n,$$

on voit que le coefficient du second se forme de celui du premier en le multipliant par $\frac{m-n+1}{n}$, c'est-à-dire qu'on déduit chaque coefficient de celui qui le précède en le multipliant par l'exposant de x dans le terme qui précède, et le divisant par l'exposant de a dans celui qu'on veut former. Comme tous les coefficients du développement doivent être entiers, la division par n doit toujours être possible : on simplifie donc d'abord la *fraction* $\frac{m-n+1}{n}$; on divise ensuite le coefficient du terme précédent par le dénominateur de la fraction $\frac{m-n+1}{n}$ réduite, et enfin on multiplie le quotient trouvé par son numérateur.

Quand on donne à n ses premières valeurs 1, 2,..... le facteur $\frac{m-n+1}{n}$ est d'abord plus grand que 1; au contraire, il devient moindre que 1 lorsqu'on approche de $n=m-1$; par conséquent, les coefficients du binôme vont d'abord en augmentant, pour diminuer ensuite. Du reste, comme $\frac{m-n+1}{n}$ diminue toujours à mesure que n augmente de 1 à $m-1$, il en résulte que les coefficients n'ont qu'une seule période de croissance et une seule de décroissance, et puisque, par raison de symétrie, ils redeviennent égaux à égale distance des extrêmes, *on peut en conclure* qu'ils vont en augmentant jusqu'au terme du milieu, si m est pair, ou jusqu'aux deux termes du milieu, dans le cas contraire, et reprennent ensuite les mêmes valeurs en décroissant.

On voit ainsi qu'il n'est nécessaire de pousser le calcul direct des coefficients que jusqu'au terme du milieu ou jusqu'au premier des deux termes du milieu.

Si l'on avait déjà formé une puissance d'un binôme et qu'on eût besoin de la suivante, on ne devrait pas en calculer directement les coefficients; il serait plus simple de faire la multiplication, qu'on éviterait d'ailleurs de poser, en remarquant simplement que, dans le développement de $(x+a)^{m+1}$, chaque coefficient serait la somme du coefficient du terme de même rang dans $(x+a)^m$ et de son précédent.

Cette remarque fournit une formule souvent employée :

$$C_{m+1,n} = C_{m,n} + C_{m,n-1}.$$

Les coefficients des derniers termes du développement se simplifient comme on l'a vu : le dernier coefficient est 1, l'avant-dernier m, l'antépénultième $\frac{m(m-1)}{1\ .\ 2}$, etc. On indique le plus souvent ces simplifications dans la transcription de la formule. Dans les applications à *l'analyse générale, il est le plus* souvent préférable de noter le développement comme on ferait une *série* (v. ce mot) à termes régulièrement formés les uns des autres.

Ce développement, transcrit comme s'il devait être illimité, s'arrêtera de lui-même au $(m+1)^{ième}$ terme, puisque les numérateurs des suivants contiendraient le facteur $(m-m)$ ou zéro, et la formule sera plus symétrique.

Nous avons toujours expressément supposé dans ce qui précède l'exposant du binôme entier et positif. Newton avait étendu sa formule au cas où l'exposant deviendrait négatif ou fractionnaire, et Lagrange a cru pouvoir *en faire usage dans ces deux cas.*

La démonstration de Newton n'était pas excellente, ce qui importe peu, puisque la question se trouve résolue par la formule de Taylor, dont celle de Newton n'est qu'un cas particulier très-simple (v. SÉRIES); mais la hardiesse de Lagrange a été critiquée avec raison pour deux *motifs :* le premier, que le développement n'est pas toujours convergent, et le second que ce développement, non-seulement ne fournissait qu'une des valeurs que devait avoir la puissance m du *binôme*, lorsque m était fractionnaire, mais qu'on ne savait même pas laquelle il fournissait.

Ces difficultés, insurmontables à l'époque de Lagrange, ont été levées depuis par les recherches de Cauchy, d'Abel et de M. Maximilien Marie.

On sait aujourd'hui, par les travaux d'Abel et de Cauchy sur la série de Taylor, que la convergence du développement

$$(1+x)^m = 1 + \frac{m}{1}x + \frac{m(m-1)}{1\ .\ 2}x^2 + \ldots.,$$

illimité lorsque m est fractionnaire, *incommensurable, ou seulement* négatif, exige que le module de x soit moindre que 1.

D'un autre côté, Abel a établi le premier, mais par des considérations exclusivement propres à la question du développement du *binôme*, que celle des valeurs de la fonction

$$(1+x)^{\frac{m}{n}},$$

que représente la série, est, en désignant par ρ le module de $1+x$, et par φ son argument, *fournie par celle des formes de la formule*

$$\rho^{\frac{m}{n}}\left(\cos\frac{m\varphi}{n} + \sqrt{-1}\sin\frac{m\varphi}{n}\right),$$

que l'on obtient en ramenant $m\varphi$ dans les limites $-\pi$ et $+\pi$, par l'addition ou la soustraction d'un nombre convenable de circonférences.

M. Marie est arrivé au même résultat par application de théorèmes plus généraux sur le développement d'une fonction quelconque par la formule de Taylor (*Journal de Liouville*, 2e série, tome VI, 1861).

Voici la démonstration très-simple de M. Marie :

La *conjuguée* (v. ce mot) à abscisses réelles du lieu représenté par l'équation

$$y^n = (1+x)^m$$

a ses branches représentées, du côté des x plus grands que -1, par les équations

$$y = \sqrt[n]{(1+x)^m}\left(\cos\frac{2k\pi}{n} + \sqrt{-1}\sin\frac{2k\pi}{n}\right),$$

le radical représentant celle de ses valeurs qui est réelle et positive; et du côté des x moindres que -1, par les équations

$$y = \sqrt[n]{(-(1+x))^m}\left(\cos\frac{(2k+1)\pi}{n} + \sqrt{-1}\sin\frac{(2k+1)\pi}{n}\right);$$

la série pour $x=o$ donne $y=1$, c'est-à-dire l'ordonnée d'un point de la branche

$$y = \sqrt[n]{(1+x)^m}\left(\cos\frac{o}{n} + \sqrt{-1}\sin\frac{o}{n}\right),$$

et elle peut fournir celles des points infiniment voisins de cette même branche, puisqu'elle est continue.

D'ailleurs, il est aisé de voir qu'elle ne saurait donner l'ordonnée d'aucun point d'une des autres branches; car, dans une pareille hypothèse, si on faisait revenir x par valeurs réelles, de la valeur de l'abscisse réelle de ce point, à zéro, la série ne pouvant varier que d'une manière continue fournirait successivement les ordonnées de tous les points de la *branche où se trouve ce point de départ*; elle donnerait donc, pour $x=o$, une autre valeur que $y=1$, ce qui n'est pas.

Il résulte de là que la région de convergence, ou la portion du plan recouverte par l'ensemble de tous les points réels ou imaginaires (v. COORDONNÉES et CONJUGUÉES) que *peut fournir la série, tant qu'elle reste convergente*, cette région comprend l'arc de la branche

$$y = \sqrt[n]{(1+x)^m}\left(\cos\frac{o}{n} + \sqrt{-1}\sin\frac{o}{n}\right),$$

de la conjuguée à abscisses réelles, qui s'étend de $x=-1$ à $x=+1$, et s'épanouit autour de cet arc, mais n'entame aucune des autres branches de la conjuguée à abscisses réelles.

C'est bien à dire que l'argument de la valeur de y représentée par la série n'atteint même jamais, dans ses variations continues, les limites $+\frac{\pi}{n}$ et $-\frac{\pi}{n}$ qui correspondent aux deux branches de la conjuguée à abscisses réelles les plus voisines de la branche qui contient le point origine $x=o$, $y=1$ où l'argument de y est nul.

— *Equations binômes.* On nomme *équations binômes* les équations de la forme

$$x^m = A$$

où A peut être soit réel, soit imaginaire. Les racines de ces équations s'expriment très-aisément et de la manière la plus commode pour le calcul numérique, au moyen des fonctions circulaires, comme nous l'expliquerons bientôt. La résolution, par radicaux, de ces équations, ne présente donc plus guère qu'un intérêt historique; aussi ne nous y arrêterons-*nous que fort peu.*

Si a et b désignent deux racines de l'équation

$$x^m = A,$$

des égalités supposées

$$a^m = A \quad \text{et} \quad b^m = A,$$

on pourra tirer

$$\left(\frac{b}{a}\right)^m = 1,$$

ce qui signifie que les rapports des m racines de l'équation

$$x^m = A$$

à l'une d'entre elles sont les racines de

$$x^m = 1,$$

parmi lesquelles il s'en trouve nécessairement une qui ait pour valeur l'unité.

Ainsi, si l'on pouvait connaître une seulement des racines de l'équation

$$x^m = A,$$

on les obtiendrait ensuite toutes en multipliant celle-là par les m racines $m^{ièmes}$ de l'unité.

Or, quoique le calcul n'en soit pas toujours aisé, on pouvait supposer connue cette première racine $m^{ième}$ de A; car si A était positif, l'arithmétique élémentaire fournissait la *racine cherchée*; si A était *négatif* et que m fût impair, la racine $m^{ième}$ arithmétique de A, affectée du signe —, donnait la racine algébrique cherchée; si A étant toujours négatif, m était pair, on était ramené à des extractions de racines carrées d'imaginaires de la forme $a+b\sqrt{-1}$, opération que l'on savait effectuer; enfin, si A était imaginaire, on pouvait développer sa racine $m^{ième}$ par la formule du *binôme*.

Les géomètres s'étaient donc bornés à la recherche des racines des équations de la forme

$$x^m = 1 \quad \text{ou} \quad x^m - 1 = o$$

L'équation

$$x^2 = 1$$

donne immédiatement

$$x = \pm\sqrt{-1}.$$

Le premier membre de l'équation

$$x^3 - 1$$

est divisible par $x-1$, et l'équation peut se mettre sous la forme

$$(x-1)(x^2+x+1) = o;$$

en sorte que les deux racines cubiques imaginaires de l'unité sont fournies par l'équation

$$x^2+x+1=o,$$

qui donne

$$x = \frac{-1 \pm \sqrt{3}\sqrt{-1}}{2}:$$

la vérification donnera lieu à cette remarque: que le carré de l'une d'elles est égal à l'autre.

L'équation

$$x^4 - 1 = o$$

peut se décomposer en

$$x^2 - 1 = o \quad \text{et} \quad x^2 + 1 = o,$$

qui donnent

$$x = \pm 1 \quad \text{et} \quad x = \pm\sqrt{-1}.$$

L'équation

$$x^5 - 1 = o$$

se décompose en

$$x - 1 = o \quad \text{et} \quad x^4 + x^3 + x^2 + x + 1 = o$$

Pour résoudre cette dernière, on peut la mettre, en divisant tous les termes par x^2, sous la forme

$$\left(x^2 + \frac{1}{x^2}\right) + \left(x + \frac{1}{x}\right) + 1 = o;$$

si alors on pose

$$x + \frac{1}{x} = z,$$

il en résulte, en élevant au carré

$$x^2 + \frac{1}{x^2} = z^2 - 2;$$

la substitution conduit à l'équation

$$z^2 + z - 1 = o$$

qui donne

$$z = \frac{-1 \pm \sqrt{5}}{2},$$

de sorte que les valeurs de x, que devait fournir l'équation

$$x + \frac{1}{x} = z$$

seront données par

$$x^2 - \frac{-1 \pm \sqrt{5}}{2}x + 1 = o;$$

d'où l'on tire

$$x = \frac{-1 \pm \sqrt{5}}{4} \pm \frac{1}{4}\sqrt{10 \pm 2\sqrt{5}}\sqrt{-1}.$$

L'équation

$$x^6 - 1 = o$$

se décompose en

$$x^3 - 1 = o \quad \text{et} \quad x^3 + 1 = o,$$

or, les racines de

$$x^3 - 1 = o$$

sont connues, et celles de

$$x^3 + 1 = o$$

n'en diffèrent que par le facteur (-1).

L'équation

$$x^7 - 1 = o,$$

en divisant par $x-1$, se ramène à

$$x^6 + x^5 + x^4 + x^3 + x^2 + x + 1 = o,$$

d'où

$$\left(x^3 + \frac{1}{x^3}\right) + \left(x^2 + \frac{1}{x^2}\right) + \left(x + \frac{1}{x}\right) + 1 = o,$$

et, en posant comme plus haut

$$x + \frac{1}{x} = z,$$

ce qui donne

$$x^2 + \frac{1}{x^2} = z^2 - 2$$

et

$$x^3 + \frac{1}{x^3} = z^3 - 3z,$$

on tombe sur l'équation

$$z^3 + z^2 - 2z - 1 = o,$$

dont les racines devraient être substituées à z dans

$$x + \frac{1}{x} = z;$$

mais cette équation est du troisième degré.

L'équation

$$x^8 - 1 = o$$

se décomposerait en

$$x^4 - 1 = o \quad \text{et} \quad x^4 + 1 = o$$

dont les racines peuvent s'obtenir.

Quant à l'équation

$$x^9 - 1 = o$$

traitée comme l'équation

$$x^7 - 1 = o,$$

elle conduirait à une équation en z du quatrième degré.

Enfin l'équation

$$x^{10} - 1 = o$$

peut être considérée comme résolue, puisque ses racines sont les racines carrées de celles de l'équation

$$x^5 - 1.$$

On en était là, lorsque Vandermonde donna les racines de l'équation

$$x^{11} - 1 = o$$

dans un mémoire inséré parmi ceux de l'Académie des sciences (1771).

En 1801, Gauss donna une méthode générale pour résoudre toutes les équations de la forme $x^m - 1 = o$; enfin Lagrange mit la dernière main à l'œuvre (*Résolution des équations numériques*, note XIV); mais nous nous bornerons aux cas que nous avons examinés et qui sont les seuls pratiques.

Nous ne terminerons pas cependant sans présenter, au sujet des racines imaginaires de l'unité, quelques remarques dont on fait souvent usage.

En premier lieu, les racines de l'unité, quel qu'en soit d'ailleurs l'indice, ont toujours 1 pour module (v. ce mot), puisque les puissances correspondantes de leurs modules devraient reproduire le module 1 de l'unité.

Il en résulte que les racines des équations en z, auxquelles on ramène les équations

$$x^m - 1 = o,$$

en posant

$$x + \frac{1}{x} = z,$$

sont toujours toutes réelles; car, si l'une des valeurs de x est

$$x = \alpha + \beta\sqrt{-1},$$

comme $\alpha^2 + \beta^2 = 1$, la valeur correspondante de $\frac{1}{x}$ sera

$$\frac{1}{x} = \frac{1}{\alpha + \beta\sqrt{-1}} = \frac{\alpha - \beta\sqrt{-1}}{\alpha^2 + \beta^2} = \alpha - \beta\sqrt{-1},$$

de sorte que $x + \frac{1}{x}$ se réduisant à 2α sera réel.

En second lieu, les puissances d'une même racine de l'unité positive reproduisent d'autres racines de même indice de la même unité; car si $\alpha + \beta\sqrt{-1}$ est une des racines de l'équation $x^m = 1$, $(\alpha + \beta\sqrt{-1})^m = 1$, par suite,

$$(\alpha + \beta\sqrt{-1})^{mn} = \left[(\alpha + \beta\sqrt{-1})^n\right]^m = 1;$$

ce qui signifie que $(\alpha + \beta\sqrt{-1})^n$ est encore une racine $m^{ième}$ de l'unité.

Au reste, il ne faudrait pas interpréter le théorème en ce sens que les puissances d'une même racine $m^{ième}$ de l'unité pussent, quel que fût m, en reproduire toutes les autres racines $m^{ièmes}$; car si une puissance p, inférieure à m, d'une racine $m^{ième}$ de l'unité, pouvait donner 1, ce qui, à la vérité exigerait que m fût divisible par p, il est évident que toutes les puissances possibles de cette racine ne pourraient, en tout cas, fournir que p valeurs différentes, et n'en fourniraient même pas toujours p, si p à son tour était décomposable en d'autres facteurs.

Pour qu'une des racines $m^{ièmes}$ de l'unité pût reproduire toutes les autres, il faudrait qu'on ne pût retrouver l'unité avant de l'avoir élevée à la puissance m; car, d'un côté, si les puissances, de degré inférieur à m, de la racine considérée, sont toutes différentes de 1, deux d'entre elles ne pourront être égales, puisque l'égalité

$$(\alpha + \beta\sqrt{-1})^{m-p} = (\alpha + \beta\sqrt{-1})^{m-q}$$

entraînerait

$$(\alpha + \beta\sqrt{-1})^{q-p} = 1;$$

et, de l'autre, si les m premières puissances de la racine considérée diffèrent les unes des autres, il faudra bien qu'elles reproduisent toutes les racines $m^{ièmes}$ de l'unité, qui ne peuvent être qu'au nombre de m.

— *Résolution trigonométrique.* La résolution des équations *binômes* par les fonctions circulaires se déduit immédiatement de la formule de Moivre, que nous allons d'abord établir.

Si l'on effectue le produit

$$(\cos a + \sqrt{-1}\sin a)(\cos b + \sqrt{-1}\sin b),$$

on obtient

$$\cos a \cos b - \sin a \sin b + \sqrt{-1}(\sin a \cos b + \cos a \sin b),$$

ou

$$\cos(a + b) + \sqrt{-1}\sin(a = b);$$

on trouverait de même

$$(\cos a + \sqrt{-1}\sin a)(\cos b + \sqrt{-1}\sin b)(\cos c + \sqrt{-1}\sin c) = \cos(a + b + c) + \sqrt{-1}\sin(a + b + c),$$

et ainsi de suite.

En supposant $a, b, c, \ldots$ égaux entre eux, il en résulte :

$$(\cos a + \sqrt{-1}\sin a)^m = \cos(ma) + \sqrt{-1}\sin(ma);$$

c'est la formule de Moivre.

Cela posé, on remarque que toute quantité imaginaire de la forme $\alpha + \beta\sqrt{-1}$ peut toujours recevoir celle de

$$\rho(\cos\varphi + \sqrt{-1}\sin\varphi)$$

ρ étant positif; en effet, l'équation

$$\alpha + \beta\sqrt{-1} = \rho(\cos\varphi + \sqrt{-1}\sin\varphi)$$

donne

$$\alpha = \rho\cos\varphi \quad \text{et} \quad \beta = \rho\sin\varphi;$$

d'où

$$\rho = \sqrt{\alpha^2 + \beta^2} \quad \cos\varphi = \frac{\alpha}{\sqrt{\alpha^2 + \beta^2}}$$

et

$$\sin\varphi = \frac{\beta}{\sqrt{\alpha^2 + \beta^2}}.$$

ρ est le module de $\alpha + \beta\sqrt{-1}$ et φ en est l'argument.

Il résulte de là que l'équation *binôme* peut être présentée sous la forme

$$x^m = R(\cos A + \sqrt{-1}\sin A)$$

et que l'une quelconque de ses racines

$$\rho(\cos\varphi + \sqrt{-1}\sin\varphi)$$

sera donnée par l'équation

$$\rho^m(\cos m\varphi + \sqrt{-1}\sin m\varphi) = R(\cos A + \sqrt{-1}\sin A).$$

Cette équation se décompose en

$$\rho^m\cos m\varphi = R\cos A \quad \text{et} \quad \rho^m\sin m\varphi = R\sin A$$

qui donnent

$$\rho^{2m} = R^2 \quad \text{d'où} \quad \rho = \sqrt[m]{R}$$

et

$$m\varphi = 2k\pi + A, \quad \text{d'où} \quad \varphi = \frac{2k\pi + A}{m}$$

k désignant un nombre entier quelconque.

Les racines de l'équation proposée sont donc toutes fournies par l'expression

$$\sqrt[m]{R}\left(\cos\frac{2k\pi + A}{m} + \sqrt{-1}\sin\frac{2k\pi + A}{m}\right)$$

où l'on peut donner à k toutes les valeurs entières positives ou négatives.

Au reste, cette expression ne comporte que m déterminations distinctes, car si l'on donnait $(m + 1)$ valeurs entières consécutives à k, l'argument de x correspondant à la dernière valeur de k aurait une différence 2π avec l'argument correspondant à la première, et par suite les deux valeurs de x seraient égales.

On représente graphiquement les m racines de l'équation *binôme*

$$x^m = R(\cos A + \sqrt{-1}\sin A)$$

en portant, à partir de l'extrémité de l'arc $\frac{A}{m}$, les m divisions de la circonférence; les cosinus et sinus des arcs qui, commençant à l'origine de $\frac{A}{m}$, se terminent aux points de division, fournissent, au facteur constant près $\sqrt[m]{R}$, les parties réelles et imaginaires des m racines cherchées.

— *Différentielles binômes.* On nomme *différentielles binômes* les expressions de la forme

$$x^m(a + bx^n)^p\,dx.$$

On peut effectuer algébriquement l'intégration dans deux cas qu'il s'agit de reconnaître.

Remarquons d'abord qu'on peut toujours supposer m et n entiers, car si on faisait

$$m = \frac{m'}{m''} \quad \text{et} \quad n = \frac{n'}{n''},$$

en posant

$$x = z^{m''n''}, \quad \text{d'où} \quad dx = m''n''z^{m''n''-1}\,dz,$$

on serait ramené à la différentielle

$$m''n''z^{m'n''+m''n''-1}(a + bz^{m''n'})\,dz$$

dans laquelle il n'y aurait que p de fractionnaire.

Si, dans l'expression proposée, on remplace $a + bx^n$ par y, c'est-à-dire x par $\left(\frac{y-a}{b}\right)^{\frac{1}{n}}$ et dx par $\frac{1}{nb}\left(\frac{y-a}{b}\right)^{\frac{1}{n}-1}dy$, cette expression proposée se change en

$$\frac{1}{nb}y^p\left(\frac{y-a}{b}\right)^{\frac{m+1}{n}-1}dy;$$

si donc $\frac{m+1}{n}$ est entier, positif ou négatif, l'expression ne contiendra plus d'irrationnel que le facteur y^p et on la rendra facilement rationnelle. C'est le premier cas d'intégrabilité.

On en obtient un autre en mettant la différentielle proposée sous la forme

$$x^{m+np}(ax^{-n} + b)^p\,dx,$$

car si on applique le caractère trouvé précédemment, on voit qu'il conduit à la condition que $\frac{m+1}{n} + p$ soit entier.

BINONDO, nom de l'un des nombreux faubourgs de Manille, île de Luçon; résidence des principales autorités de la province, siége des tribunaux; 29,211 hab. Fabrique de tabac qui occupe plus de 8,000 personnes; fonderie de canons, fabriques d'armes; commerce considérable.

BINO-QUADRI-UNITAIRE adj. (du lat. *binus*, double; *quadrinus*, quadruple, et du fr. *unitaire*). Minér. Se dit d'un cristal résultant d'un décroissement par deux rangées, et de quatre décroissements par une rangée.

BINOSÉNAIRE adj. (bi-no-sé-nè-re — du lat. *binus*, double; *senarius*, sextuple). Minér. Se dit d'un cristal résultant d'un décroissement par deux rangées, et d'un décroissement par six rangées.

BINOT s. m. (bi-no — rad. *biner*). Agric. Sorte de petite charrue qui sert à biner et à recouvrir les semences : *Le* BINOT *a beaucoup d'analogie avec la charrue à deux versoirs.* (Math. de Dombasle.) ‖ Sorte de sarcloir. ‖ On dit aussi BINET et BINOIR.

— **Encycl.** Le *binoir* ou *binot* est particulièrement employé dans le nord de la France, en Belgique et dans l'Allemagne septentrionale. Il est employé soit pour donner au sol certaines façons exigées par les végétaux plantés ou semés en lignes, soit pour donner des labours légers, soit pour préparer ou effectuer les semailles sur ados, soit enfin pour nettoyer ou tracer les sillons destinés à faciliter l'écoulement des eaux surabondantes dans les terres cultivées. C'est à M. L. Gossin que l'on doit les détails les plus intéressants sur l'emploi de cet instrument; nous ne pouvons mieux faire que de le citer : « Si le laboureur incline l'instrument, il fait sortir de terre une oreille dont l'action se trouve annihilée, tandis que l'autre agit d'une manière complète. Pour labourer, en revenant toujours dans le même sillon, il suffit donc de faire pencher alternativement le *binoir* à droite et à gauche. Cet instrument ameublit très-bien la surface du sol, mais il ne donne pas une culture de profondeur uniforme, puisque le soc se trouve incliné, et il enterre imparfaitement les mauvaises herbes. Aussi ne doit-on considérer ce labour que comme un travail supplémentaire qui, très-utile dans certains cas, ne dispense pas de l'emploi d'autres charrues. Lorsqu'on se sert du *binot* sans l'incliner, on rejette la terre des deux côtés de la raie ouverte. Supposé qu'on trace de semblables sillons sur toute l'étendue du champ, celui-ci se trouve fouillé à moitié et divisé en un grand nombre de petits ados. Ce labour assainit très-bien la terre et l'expose fortement aux influences atmosphériques; mais on doit toujours le faire suivre ou précéder par d'autres labours, afin que le sol reçoive un ameublissement complet. Dans plusieurs parties de la France, c'est ainsi qu'on enterre les semences. Après la germination, le champ présente une suite de zones étroites séparées par autant de sillons qui restent vides. Comme la terre végétale est accumulée sur l'espace ensemencé, le végétal se trouve dans des conditions de réussite particulière; mais le sol n'étant alors productif que partiellement, il faut n'adopter cette disposition que pour les champs de qualité médiocre. »

BINOTAGE s. m. (bi-no-ta-je — rad. *binot*). Agric. Façon donnée à la terre avec le binot. ‖ On dit aussi BINOTIS.

BINOTÉ, ÉE (bi-no-té) part. pass. du v. Binoter. Labouré au moyen du binot : *Pièce de terre* BINOTÉE.

BINOTER v. a. ou tr. (bi-no-té — rad. *binot*). Agric. Biner au moyen du binot : BINOTER *une terre.*

BINO-TERNAIRE adj. (bi-no-tèr-nè-re — du lat. *binus*, double; *ternus*, troisième). Minér. Se dit d'un cristal qui résulte d'un décroissement par deux rangées, et d'un décroissement par trois rangées.

BINOTIS s. m. (bi-no-ti). Agric. Syn. de *binotage.*

BINO-TRIUNITAIRE adj. (du lat. *binus*, double; *tres*, trois, et du fr. *unitaire*). Minér. Se dit d'un cristal qui résulte d'un décroissement par deux rangées, et de trois décroissements par une rangée.

BINTANG, île de l'Océanie, dans la Malaisie, archipel de la Sonde, à l'extrémité S. de la presqu'île de Malacca, séparée de Singapour par le détroit de ce nom; longueur 28 kilom. sur 12 kilom. de large; 23,861 hab. dont les deux tiers chinois; ville principale Riouv; place de commerce importante et port franc. Récolte et exportation de poivre et de gambier. Cette île fait partie des possessions hollandaises.

BINTANGOR s. m. (bain-tan-gor). Bot. Nom malabare d'un arbre de la famille des guttifères, que les botanistes appellent *colophylle inophylle.*

BINTERIM (Antoine-Joseph), controversiste allemand, né en 1779 à Dusseldorf, mort en 1855. Elevé chez les jésuites, il fut reçu docteur en théologie en 1822, et resta toute sa vie simple curé du village de Bilk. L'ardente polémique religieuse qu'il soutint quelquefois avec raison contre certains abus, mais en des termes trop violents, lui suscita de puissantes inimitiés. Les plus importants de ses nombreux écrits sont : *Recueil des principaux écrits sur le divorce* (1807); les *Fastes de l'Eglise catholique* (1825-1832); *Histoire pragmatique des synodes nationaux, provinciaux et diocésains en Allemagne* (1835-1845); l'*Ancien et le nouveau diocèse de Cologne* (1828-1831); *Hermann II, évêque de Cologne* (1851), etc.

BINTINAYE (Agathon-Marie-René DE LA), marin français, né à Rennes en 1758, mort en 1792. Il était enseigne de vaisseau à bord de la *Surveillante*, au combat d'Ouessant en 1779, et il eut le bras fracassé d'un coup de mitraille au moment où il s'élançait sur le bord ennemi. A l'époque de la Révolution, il était parvenu au grade de major de vaisseau. Il périt dans un naufrage.

BINTU s. m. (bain-tu). Ornith. Nom de l'ortolan dans les départements de l'ouest.

BINUBE s. (bi-nu-be — du lat. *bis*, deux fois; *nubo*, je me marie). Anc. jurispr. Personne qui s'est mariée deux fois.

BINUNGA s. m. (bi-non-ga). Bot. Plante des îles Philippines.

BIOBIO, fleuve de l'Amérique du Sud, dans le Chili, sort du mont Tucapel dans les Andes, passe à Santa-Fé et à la Conception, coule de l'E. à l'O. et se jette dans l'océan Pacifique, après un cours de 350 kilom. Ses principaux affluents sont la Luxa et la Vergara; il forme la limite entre le Chili et l'Araucanie.

BIOCELLÉ, ÉE adj. (bi-o-sèl-lé — de *bi* et *ocellé*). Hist. nat. Qui est marqué de deux petites taches semblables à la prunelle de l'œil.

BIOCHIMIE s. f. (bi-o-chi-mî — du gr. *bios*, vie, et du fr. *chimie*). Partie de la chimie qui traite des substances produites par l'organisme vital.

BIOCHIMIQUE adj. (bi-o-chi-mi-ke — rad. *biochimie*). Qui appartient à la biochimie ou aux productions chimiques de l'organisme vital.

BIOCOLYTE s. m. (bi-o-ko-li-te — du gr. *bia*, force; *kôluô*, j'empêche). Hist. Officier de l'empire grec chargé de réprimer les désordres qui pouvaient se commettre.

BIOCULAIRE adj. (bi-o-ku-lè-re). Syn. de *binoculaire.*

BIOCULÉ, ÉE adj. (bi-o-ku-lé). Syn. de *binoculé.*

BIODYNAMIQUE s. f. (bi-o-di-na-mi-ke — du gr. *bios*, vie, et du fr. *dynamique*). Théorie des forces vitales.

BIŒRN ou **BIORN**, nom de plusieurs rois de Suède. — BIŒRN Ier fut surnommé *Côte de Fer*, et il régna dans le VIIIe siècle. — BIŒRN III, au IXe siècle, envoya une ambassade à Louis Ier le Débonnaire, et permit à saint Anschaire de prêcher l'Evangile aux peuples de la Scandinavie.

BIŒRNER (Eric-Jules), savant antiquaire suédois, né en 1696, mort en 1750. Il remplit les fonctions d'interprète du roi et celles de secrétaire du bureau des antiquités. Un voyage qu'il fit dans le nord de la Suède lui fournit l'occasion de recueillir de précieux renseignements sur les antiquités du pays et principalement sur les monuments runiques. On a de lui, en latin : *Prodromus geographiæ Scandiæ veteris* (1726); *Veterum hyperboreorum armillæ et annuli* (1739); *De orthographia linguæ sveo-gothicæ* (1742); *Schediasma historico-geographicum de Varegis heroibus et primis Russiæ dynastis* (1743), et quelques ouvrages du même genre en suédois.

BIOGÈNE adj. (bi-o-jè-ne — du gr. *bios*, vie; *gennaô*, j'engendre). Bot. Qui croît en parasite sur une plante : *Végétal* BIOGÈNE.

BIOGÉNIE s. f. (bi-o-jé-nî — du gr. *bios*, vie; *gennaô*, je produis). Physiol. Phase de la vie comprenant la série des phénomènes qui ont lieu depuis la conception jusqu'au développement complet du fœtus : *La* BIOGÉNIE *comprend l'ovogénie, l'embryogénie et la téléogénie.* (L. Laurent.)

BIOGÉNIQUE adj. (bi-o-jé-ni-ke — rad. *biogénie*). Physiol. Qui appartient, qui a rapport à la biogénie.

BIOGLIO, bourg du royaume d'Italie, prov. et à 8 kilom. N.-E. de Biella, chef-l. de mandement : 2,357 hab. Fabriques de draps et de bas.

BIOGRAPHE s. m. (bi-o-gra-fe — du gr. *bios*, vie; *graphô*, j'écris. V. BIOGRAPHIE). Auteur d'une ou de plusieurs vies particulières : BIOGRAPHE *impartial.* BIOGRAPHE *passionné. Nous n'avons pas un* BIOGRAPHE *à comparer à Plutarque.* (La Harpe.) *Il avait cherché des preuves à ses principes dans l'histoire des grands hommes dont l'existence, mise à jour par les* BIOGRAPHES, *fournit des particularités curieuses sur les actes de leur entendement.* (Balz.)

BIOGRAPHIE s. f. (bio-gra-fî. — L'étymologie immédiate de ce mot n'offre aucune difficulté, et ne présente aussi, on peut le dire, qu'un médiocre intérêt. Il suffit de le décomposer pour y retrouver les deux thèmes grecs *bios*, vie, et *graphein*, écrire. Mais si nous voulons faire l'histoire complète de chacun de ces éléments constitutifs, nous nous

trouvons en face d'un ordre de faits autrement compliqués, et beaucoup plus intéressants. Nous ne nous occuperons ici que du premier de ces mots, *bios*, vie; pour le second, *graphein*, nous renvoyons à l'article GRAPHIQUE.

Le premier sens de *bios*, en grec, c'est la vie considérée comme phénomène organique; plus tard, ce mot a pris de nombreux sens détournés, entre autres ceux de *vivres*, *subsistances*, *biens*, *fortune*, *humanité*, *société*, *civilisation*, *manière de vivre*, *état*, *condition*, *mœurs*, *conduite*, *vie écrite*, *biographie*, etc. Quant à l'origine du mot, nos dictionnaires classiques se bornent à mentionner *zaô*, vivre, avec un gros point d'interrogation. Voilà le bilan des recherches et des découvertes de l'ancienne école philologique; voyons si les procédés de la nouvelle nous conduiront à des résultats un peu plus complets. Plusieurs auteurs ont voulu rattacher le mot *bios* et le futur irrégulier de *zaô*, *beomai* ou *beiomai*, qui lui est intimement lié, au verbe *bainô*, marcher. Logiquement, cette hypothèse n'aurait rien d'invraisemblable; il est parfaitement admissible qu'à l'origine on ait désigné la vie par la fonction caractéristique de la locomotion. Malheureusement, plusieurs raisons phonétiques s'opposent à l'admission de cette hypothèse : pour justifier la filiation de *bios* et de *bainô*, il faudrait avoir recours à un radical *bi*, marcher, qui n'existe pas en grec, car *bainô* a pour radical *ba*. La seconde opinion, qui repose sur des considérations plus compliquées, est cependant beaucoup plus conforme aux exigences de la méthode scientifique. Dans cette seconde opinion, *zaô* et *bios* appartiendraient au même groupe étymologique, malgré leur dissemblance apparente. L'étymologie de *zaô* est parfaitement connue; ce mot se rattache à la racine sanscrite *djiv*, dont le latin a fait de son côté *vivere*, *vivus*, et sur laquelle nous reviendrons à propos des mots *diète* et *zoologie*. Si donc nous parvenons à saisir la transition qui relie *bios* à *zaô*, nous pourrons faire dériver *bios* de *djiv* et le rapprocher du latin *vivus*. Benfey, dans son *Griechisches Wurzellexicon*, a tenté cette opération délicate. En prenant *a priori* la racine sanscrite *djiv*, nous devrions avoir en grec, comme forme correspondante, *giF* — prononcez *giv* — par un digamma éolique. En ajoutant à *giF* la terminaison ordinaire *os*, nous aurions le mot *giFos;* nous savons d'autre part que le digamma éolique, qui joue un si grand rôle dans la formation de la langue grecque et que quelques dialectes ont fidèlement conservé, a été uniformément rejeté par le dialecte attique, le seul que nous connaissions bien. En conséquence, notre forme hypothétique *giFos* deviendra naturellement *gios*. Comparons maintenant ce mot parfaitement vraisemblable au mot *bios*. En quoi en diffère-t-il? Par la seule substitution du *g* au *b*. Si donc nous parvenons à rendre compte de cette substitution, nous pourrons dire que *bios* est le même mot que *gios*, qui, lui-même, se rattache à la racine sanscrite *djiv*, et correspond exactement au mot sanscrit *djivas*, vie. Nous connaissons tous la loi phonétique qui autorise le remplacement d'une gutturale primitive par une labiale, et dont nous avons dans notre langue de si frappants exemples. Or, le groupe initial *dj* du mot sanscrit suppose, d'après des règles particulières à cette langue, une gutturale primitive *g; djiv* aurait donc été plus anciennement *giv*. C'est de cette forme plus ancienne que le latin et le grec ont tiré leurs dérivés *vivo* et *bios*, pour *biFos*, caractérisés tous deux par la présence de la labiale *v* et *b;* que ce phénomène soit le résultat, comme le veulent certains philologues, de la substitution directe de la labiale à la gutturale, ou, comme l'expliquent plus ingénieusement certains autres philologues, le maintien du second élément d'un groupe primitif *gu* — gutturale et labiale — peu importe. Le fait est que le remplacement du *dj* et du *g* sanscrit, dans *giva* et *djiva*, par un *bêta* grec, n'a rien d'invraisemblable. Ainsi le *bios*, qui doit être régulièrement écrit *biFos*, est proche parent du latin *vivo*, du sanscrit *djiva;* et le futur dit irrégulier *beomai* ou *beiomai* — pour *biFejomai* — est de la même famille que *zaô*, dont on a voulu à tort le séparer; *zaô* appartient simplement à un autre thème de la racine *djiv*). Histoire de la vie d'une seule personne : *Dans la* BIOGRAPHIE, *le portrait est de droit : l'auteur n'a qu'un but, son modèle.* (Vitet.) *A l'histoire générale Plutarque substitua la* BIOGRAPHIE. (De Barante.) *Les femmes ne devraient jamais avoir de* BIOGRAPHIE, *vilain mot à l'usage des hommes.* (Ste-Beuve.)

— Science du biographe, écrits relatifs à la biographie : *S'occuper de* BIOGRAPHIE. *La* BIOGRAPHIE *occupe une grande place dans sa bibliothèque.* (Acad.) *La* BIOGRAPHIE *est le plus utile commentaire de l'histoire.* (E. Mennechet.) *Toute leur vie politique et littéraire tombe dans le ressort de la* BIOGRAPHIE. (Du Rozoir.)

— Recueil de vies particulières, dictionnaire biographique : *La* BIOGRAPHIE *universelle. La* BIOGRAPHIE *des contemporains.*

— **Encycl.** La *biographie* n'est pas, comme l'étymologie pourrait le faire entendre, la description de la vie en général; cette description est l'objet d'une science toute différente, que les philosophes et les naturalistes appellent *physiologie*. Ce dernier mot lui-même est assez mal formé, puisqu'il semble signifier la science de la nature dans son ensemble; tandis que le règne minéral, ou plutôt le règne inorganique tout entier est exclu du domaine qu'on lui assigne, le règne organique lui-même n'y étant considéré que dans ses rapports avec la vie des animaux ou des plantes. La *biographie* ne s'occupe que de la vie humaine, et elle ne l'étudie que dans les actions extérieures des individus; elle abandonne à l'histoire et à la politique l'étude de la vie humaine elle-même considérée dans ses grandes manifestations sociales; elle renonce aux grandes vues d'ensemble, aux déductions rationnelles qui peuvent faire tourner au profit de l'avenir la connaissance du passé, ou, si elle se permet quelquefois de courtes réflexions philosophiques, elle sort de son domaine propre pour hasarder quelques pas sur le terrain de l'histoire ou de la politique. La *biographie* proprement dite est une science très-modeste; elle n'a guère pour but que de satisfaire au sentiment de curiosité qui s'éveille en nous dès qu'un homme a pu attirer sur lui l'attention de ses contemporains, soit par ses vertus ou par ses crimes, soit par les fonctions publiques dont il a été revêtu, soit par ses écrits, ses travaux ou ses découvertes. Ainsi restreinte aux faits purement individuels, la *biographie* n'est pourtant point une science inutile; elle rend des services à l'histoire en lui fournissant des renseignements précis qui lui donnent quelquefois la clef de certaines énigmes souvent fort obscures; elle donne aux littérateurs et aux artistes des indications précieuses qui leur permettent de mieux apprécier le génie des poëtes, des écrivains, des peintres, des architectes, des sculpteurs dont ils étudient les œuvres. Enfin, si l'on considère la *biographie* sous le point de vue purement littéraire, on peut dire qu'elle offre quelquefois tout l'intérêt du roman joint à celui qu'elle tire de la vérité; mais, par cela même, on peut dire aussi qu'il faut moins de talent au biographe qu'au romancier, car il peut se passer d'imagination; tout ce qu'on lui demande, c'est de raconter les faits avec une clarté élégante, après qu'il a fait les recherches nécessaires pour distinguer la vérité de l'erreur.

Depuis que l'homme existe, son esprit a toujours marché du simple au composé; la *biographie* a donc nécessairement dû exister avant l'histoire, et l'on peut dire même qu'elle a existé avant l'invention de l'écriture; elle se présentait alors sous la forme de légendes qui se transmettaient oralement de génération en génération, et qui s'écartaient d'autant plus de la vérité qu'elles devenaient plus anciennes. Qu'était-ce au fond que toutes ces histoires merveilleuses dont l'ensemble forme ce que nous appelons la mythologie? Rien autre chose qu'une multitude de petites *biographies* ayant chacune un premier principe de vérité obscurci par l'ignorance des premiers observateurs, et mêlé plus tard à toutes les créations fantastiques d'imaginations ardentes qui se plaisaient à se tromper elles-mêmes. Tous les dieux ne furent en réalité que des hommes puissants divinisés par la crainte ou par la reconnaissance des générations, qui se transmettaient le souvenir de leurs noms. Bien des siècles plus tard, quand les hommes eurent découvert l'art d'écrire et purent donner à leurs récits une forme fixe, il serait difficile de déterminer si leurs premiers essais furent de l'histoire ou de la *biographie;* mais on peut du moins affirmer que les premières histoires durent participer beaucoup au caractère de la *biographie*, et qu'elles furent plutôt l'histoire de quelques hommes que celle des peuples. Parmi les écrivains de l'antiquité auxquels le titre de biographe semble le mieux convenir, nous pouvons citer : Xénophon, qui raconta la vie des philosophes et celle de Socrate en particulier; deux autres Xénophon, qui écrivirent les vies d'Epaminondas, de Pélopidas, d'Annibal; Théopompe de Chios, auteur d'une vie de Philippe, roi de Macédoine; Quinte-Curce, qui nous a laissé, après plusieurs autres, une histoire détaillée d'Alexandre le Grand; Suétone, à qui nous devons la vie des douze Césars, mais qui doit être compté parmi les historiens plutôt que parmi les biographes. Tacite, surtout pour sa vie d'Agricola. Plutarque pour ses *Vies parallèles des hommes illustres*. Il serait facile d'ajouter encore beaucoup d'autres noms, mais cela n'offrirait aucun intérêt. Nous remarquerons seulement que presque tous les biographes de l'antiquité ne méritent ce nom qu'en partie : pour eux, la vie d'un homme illustre est un thème où ils ne négligent jamais l'occasion de mettre en relief les principes de la vérité ou de la morale; sans être hommes de systèmes, ils rattachaient toujours les actions de leurs héros au bien de l'humanité ou au moins à celui de leur patrie; ils étaient plutôt des historiens partiels que des biographes; on peut les comparer à Voltaire écrivant les vies de Charles XII ou de Pierre le Grand, non-seulement pour offrir une lecture intéressante et pour montrer son talent de narrateur, mais encore pour glisser à l'occasion quelques traits propres à faire goûter ses idées. Dans la pensée de tous ces écrivains, une vie d'homme était plus qu'un article de *biographie*, c'était un livre. Nous considérerons encore bien moins comme des biographes ces écrivains qui, dominés par la volonté de mettre en lumière une pensée systématique quelconque, ont choisi pour sujet ou pour prétexte la vie de l'homme qui leur paraissait avoir le mieux réalisé cette pensée. Nous en avons, en ce moment même, un exemple frappant dans cette *Vie de César* qu'écrit sous nos yeux une plume couronnée. Le vrai titre du livre serait : *Histoire des evénements politiques dont César fut le principal moteur*, ou mieux encore : *Nécessité sociale des hommes divins ou fatals qui sont à eux-mêmes leur propre loi de justice, démontrée par l'exemple de César;* l'auteur trouverait certainement qu'on ne lui rendrait pas justice si on le mettait au rang des simples biographes.

Les anciens ne connaissaient point le mot *biographie*, ils n'avaient aucune idée nette de cette variété que les modernes seuls ont introduite dans le genre de l'histoire. Il y a lieu de croire que le mot fut créé par l'abbé Chastelain, auteur d'un *Martyrologe universel*, publié en 1709, et que ce mot a été plus tard consacré à l'œuvre de Bayle. Pourtant, ni l'abbé Chastelain ni Bayle ne furent encore de vrais biographes, au sens actuel du mot : l'auteur du *Martyrologe* ne voulait raconter que les vies des martyrs, et son but était bien moins de nous faire connaître leurs actes que d'exalter nos sentiments religieux; Bayle ne cherchait dans ses récits que l'occasion de mettre en lutte tous les systèmes les uns contre les autres, afin de nous entraîner forcément au doute. Les *Acta sanctorum* des bollandistes ne doivent pas non plus être rangés parmi les œuvres biographiques; tout cela est, si l'on veut, le passé de la *biographie*, ou plutôt c'est ce qui ressemblait le plus à la *biographie* dans un temps où cette branche de l'histoire n'existait pas encore. On en pourrait peut-être trouver une première application plus vraie dans le *Myriobiblon* de Photius et dans le *Lexique* de Suidas; mais le peu de *biographies* qu'on voit dans ces livres du IXe siècle s'y trouve comme noyé au milieu de choses tout à fait étrangères. Ce n'est qu'au XVIe siècle (1566) que Charles Etienne publia un dictionnaire latin où l'on trouve un assez grand nombre d'articles vraiment biographiques. Vint ensuite, en 1644, le *Dictionnaire théologique, historique*, etc., de Juigné Broissinière, sieur de Molière, etc., etc.

Nous allons donner, aussi complète que possible, mais en nous attachant de préférence aux œuvres principales, et surtout à celles qui ont été publiées dans notre pays, la liste des ouvrages biographiques les plus connus. Ensuite nous consacrerons à quelques-uns d'entre eux un article particulier.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE, par Conrad Gessner (Zurich, 1545).

VIES DES MEILLEURS PEINTRES, SCULPTEURS ET ARCHITECTES, par Vasari (Florence, 1550).

PROSOPOGRAPHIE OU DESCRIPTION DES PERSONNES INSIGNES QUI ONT ESTÉ DEPUIS LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQUES À PRÉSENT, AVEC LES EFFIGIES D'AUCUNS D'ICEUX, par Du Verdier de Vauprivas (Lyon, 1573).

VIES DES HOMMES ILLUSTRES ET GRANDS CAPITAINES FRANÇOIS. VIES DES GRANDS CAPITAINES ÉTRANGERS. — VIES DES DAMES ILLUSTRES. — VIES DES DAMES GALANTES, par Brantôme.

VRAIS PORTRAITS DES VIES DES HOMMES ILLUSTRES, par André Thevet (Paris 1584).

ELOGES ET VIES DES REYNES, DES PRINCESSES ET DES DAMES ILLUSTRES EN PIÉTÉ, EN COURAGE ET EN DOCTRINE, QUI ONT FLEURI DE NOTRE TEMPS ET DU TEMPS DE NOS PÈRES, AVEC L'EXPLICATION DE LEURS DEVISES, ETC., par le P. Hilarion de Coste (Paris, 1647).

TABLEAUX HISTORIQUES OÙ SONT GRAVÉS LES ILLUSTRES FRANÇOIS ET ÉTRANGERS, par Daret, Boissevin et Montcornet (Paris 1652-56).

PANÉGYRIQUES DES HOMMES ILLUSTRES DE NOTRE SIÈCLE, par de la Serre (1655).

GRAND DICTIONNAIRE HISTORIQUE de Moréri (Lyon, 1674).

VIES DES PHILOSOPHES, par Fénelon.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE de Pierre Bayle (1696). Pour le compte rendu, v. DICTIONNAIRE.

NOUVEAU DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE POUR SERVIR DE SUITE À CELUI DE BAYLE, par J.-G. de Chaufepié (La Haye, 1750).

DICTIONNAIRE DES FEMMES CÉLÈBRES, par Lacroix (1769).

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE PORTATIF, CONTENANT L'HISTOIRE DES PATRIARCHES, DES PRINCES, ETC., par l'abbé Ladvocat (Paris, 1777-1789).

NOUVEAU DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES GRANDS HOMMES, par une société de gens de lettres (Paris, 1789).

BIOGRAPHIE GÉNÉRALE, par Aikin.

NOUVEAU DICTIONNAIRE HISTORIQUE OU HISTOIRE ABRÉGÉE DE TOUS LES HOMMES QUI SE SONT FAIT UN NOM, par L.-M. Chaudon et F.-A. Delandine (Lyon, 1804).

DICTIONNAIRE DES MUSICIENS, par Choron et Fayolle (Paris, 1810-1811).

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE ANCIENNE ET MODERNE, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DE LA VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE DE TOUS LES HOMMES QUI SE SONT FAIT REMARQUER PAR LEURS ÉCRITS, LEURS ACTIONS, LEURS TALENTS, LEURS VERTUS OU LEURS CRIMES, par Michaud (Paris, 1811-1846).

BIOGRAPHIE DES CONTEMPORAINS, par Arnault, Jay, Jouy, Norvins, etc. (Paris, 1811 et ann. suiv.).

THE GENERAL BIOGRAPHICAL DICTIONARY, par Chalmers (Londres, 1812-1817).

BIOGRAPHIE DES HOMMES VIVANTS, par une société de gens de lettres et de savants (Paris, 1817-1818).

GALERIE HISTORIQUE DES CONTEMPORAINS OU NOUVELLE BIOGRAPHIE, par de Julian, Lesbroussart, etc. (Bruxelles, 1817-1819).

EXAMEN CRITIQUE ET COMPLÉMENT DES DICTIONNAIRES HISTORIQUES LES PLUS RÉPANDUS, DEPUIS LE DICTIONNAIRE DE MORÉRI JUSQU'À LA BIOGRAPHIE UNIVERSELLE INCLUSIVEMENT, par Barbier (Paris 1820).

DICTIONNAIRE HISTORIQUE OU HISTOIRE ABRÉGÉE DES HOMMES QUI SE SONT FAIT UN NOM PAR LE GÉNIE, LES TALENTS LES VERTUS, LES ERREURS, DEPUIS LE COMMENCEMENT DU MONDE JUSQU'À NOS JOURS, AVEC TABLES CHRONOLOGIQUES, par François-Xavier Feller (Lyon, 1823).

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE ET PORTATIVE DES CONTEMPORAINS, publiée sous la direction d'Alph. Rabbe et de Vieilh de Boisjolin (Paris, 1826-1830).

BIOGRAPHIE DES ROMANCIERS, par Walter Scott (Édimbourg 1829).

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE CLASSIQUE OU DICTIONNAIRE HISTORIQUE PORTATIF, CONTENANT, PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE, DES ARTICLES SUR L'HISTOIRE GÉNÉRALE DES PEUPLES, LES ORDRES RELIGIEUX, LES SECTES RELIGIEUSES, LES BATAILLES MÉMORABLES, LES GRANDS ÉVÉNEMENTS POLITIQUES, ET PARTICULIÈREMENT LA NÉCROLOGIE DES PERSONNAGES CÉLÈBRES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES TEMPS, ET DES AUTEURS CONNUS, AVEC L'INDICATION DE LEURS PRINCIPAUX OUVRAGES, ETC., ETC., par une société de gens de lettres (Paris, 1829).

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE DES MUSICIENS, par M. Fétis (Paris et Bruxelles, 1834-1844).

BIOGRAPHIE PORTATIVE UNIVERSELLE, par MM. Lud. Lalanne, L. Renier, Th. Bernard, etc.

GALERIE DES CONTEMPORAINS ILLUSTRES, PAR UN HOMME DE RIEN (M. de Loménie), AVEC UNE LETTRE PRÉFACE DE M. DE CHATEAUBRIAND (Paris, 1840-1847).

NOUVELLE BIOGRAPHIE GENERALE, sous la direction du docteur Hoefer (Paris, 1853-1866).

DICTIONNAIRE UNIVERSEL DES CONTEMPORAINS, par M. Vapereau (Paris, 1858).

Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle, par Pierre Larousse (Paris, 1864). — ...Nous avons longuement exposé le plan de cet ouvrage dans notre préface; nous n'avons donc pas à en parler ici; mais, comme nous aurions pu lui donner le titre de *Pan-Lexique*, qui n'est ambitieux qu'en apparence, il a quelque droit de figurer à l'article *Biographie*. Il comprend dans son vaste plan la biographie ancienne, contemporaine, universelle, dans la plus complète acception du mot. Sa rédaction, qui lui est propre, n'a rien à envier, nous le croyons, aux ouvrages antérieurs du même genre. Il a tout moissonné dans le champ immense dont nous venons de dérouler les aspects multiples et variés. Semblable à la mer, qui reçoit tous les fleuves, le *Grand Dictionnaire* absorbe, en quelque sorte, tous ceux qui l'ont précédé, jusqu'à cet excellent *Dictionnaire des contemporains* de M. Vapereau, sans le contrefaire, bien entendu, et sans lui rien ôter de sa valeur et de son utilité spéciales. Ainsi faisons-nous de tous les autres. Nous embrassons, comme eux, l'essence et l'esprit des matières dont chacun traite, mais à notre manière, et, pour ainsi dire, selon notre humeur. Comme l'eau des fleuves, qu'absorbe la mer, se transforme et s'imprègne, dans son vaste sein, de principes qui la font différente de ce qu'elle était auparavant, tout, en entrant dans nos colonnes, se transforme, s'imprègne de nos principes, et, si nous pouvons ainsi parler, de notre sel.

Maintenant nous allons consacrer un article particulier à quelques-uns des ouvrages biographiques énoncés plus haut.

Dictionnaire historique de Moréri. La première édition, intitulée *Grand dictionnaire historique*, ou *Mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, parut à Lyon en 1674; c'est une œuvre incomplète, sans doute, mais qui n'en doit pas moins être rangée parmi les publications les plus utiles du XVIIe siècle, car elle a ouvert la voie aux encyclopédies qui parurent depuis et qui s'inspirèrent de son plan. On avait bien déjà l'ouvrage de Juigné, publié en 1644; mais il était loin de présenter un cadre aussi étendu, et, relativement, aussi bien rempli que celui de Moréri. Ce dernier, dans son imperfection même, a donc mérité de servir de type aux œuvres de ce genre, et c'est pour combler les lacunes qu'il présente que Bayle a entrepris son fameux *Dictionnaire critique*, qui devait se transformer sous sa plume en une œuvre éminemment originale. Voici le jugement que le philosophe portait sur son devancier :

« J'entre dans les sentiments d'Horace à l'égard de ceux qui nous montrent le chemin. Les premiers auteurs de dictionnaires ont fait bien des fautes, mais ils ont mérité une gloire dont leurs successeurs ne doivent jamais les frustrer. Moréri a pris une grande peine, qui a servi de quelque chose à tout le monde, et qui a donné des instructions suffisantes à beaucoup de gens. Elle a répandu la lumière dans des lieux où d'autres livres ne l'auraient jamais portée. »

On a reproché vivement à Moréri d'avoir mêlé mal à propos, dans sa nomenclature, la mythologie à l'histoire ; ce reproche n'est nullement fondé. Outre qu'il devient parfois très-difficile de tracer une ligne de démarcation entre un personnage historique et un personnage mythologique, l'ordre alphabétique est toujours le plus clair s'il n'est pas le plus logique. Qu'importe de rencontrer Bacchus à côté de Bachaumont? Est-ce que la même anomalie apparente ne se produit pas constamment sur les rayons de nos bibliothèques? Le *Contrat social* et les billevesées du P. Hardouin reposent côte à côte. Il en est des livres comme des pièces d'un jeu d'échecs, qui, après avoir combattu les unes contre les autres sur l'échiquier, dorment paisiblement ensemble dans la boîte commune.

Doué d'une vaste érudition, Moréri laisse peut-être beaucoup à désirer sous le rapport du goût et de la critique ; mais on comprend ce défaut chez un homme que l'excès du travail épuisa prématurément, et que la mort emporta à trente-sept ans, sans lui laisser le temps de soumettre son œuvre à une révision sévère. Cette tâche échut à ses successeurs, qui transformèrent tellement le *Dictionnaire historique*, qu'il n'appartient pour ainsi dire plus à son auteur ; ce qui a fait dire à Voltaire que c'était « une ville nouvelle bâtie sur l'ancien plan. »

Le *Dictionnaire* de Moréri a obtenu les honneurs d'un grand nombre d'éditions, dont la meilleure est celle qui fut publiée à Paris en 1759, 10 vol. in-fol. C'est la vingtième et la dernière. Les étrangers ont plusieurs fois imité ce savant ouvrage, qui a été traduit en allemand, en anglais, en espagnol et en italien. Aujourd'hui encore, c'est une mine où les encyclopédistes puisent chaque jour à pleines mains ; la source est véritablement inépuisable, et le *placer* est si riche qu'on y trouve à chaque pas des pépites précieuses qui n'avaient pas encore été remarquées. On peut, sans exagération, comparer le *Dictionnaire* de Moréri à ces monuments de l'antiquité dont les ruines ont enrichi tous les musées, et où, cependant, les derniers venus trouvent toujours quelques débris de chef-d'œuvre à emporter.

Biographia Britannica, par divers auteurs (Londres, 1747-1766, 5 vol. in-fol. ; 2e édition, augmentée, 1778). Cet ouvrage, auquel prirent part des hommes marquants, renferme les vies des personnages les plus remarquables auxquels ont donné naissance les îles Britanniques depuis la période la plus reculée.

Dictionnaire historique portatif, par dom Chaudon, bénédictin, en collaboration avec Delandine (1766, 4 vol. in-8o ; 1804, 13 vol. in-18o) ; réédité, avec augmentation, par Prudhomme (1810-1812, 21 vol. in-8o). C'est le dictionnaire que Feller, mécontent de la modération dont s'honorait dom Chaudon, n'eut pas honte de s'approprier, pour le défigurer par un grand nombre d'articles qui respirent la haine que ce plagiaire émérite avait conçue pour les principes du XVIIIe siècle.

Dictionnaire historique, par le P. Feller. Comme nous venons de le dire, ce dictionnaire n'est qu'un plagiat de celui du bénédictin Chaudon. Ecrivant en Belgique, pays des libraires contrefacteurs, Feller alla plus loin qu'eux, et vola des ouvrages français qu'il donna sous son nom. C'est ainsi qu'en 1788 il s'appropria le *Dictionnaire géographique* de Ladvocat, que celui-ci avait publié sous le nom de Vosgien, comme traduit de l'anglais, et dans lequel les articles sur la Hongrie sont presque les seuls qu'il ait refondus. Mais le vol le plus large et le plus audacieux fut celui du *Dictionnaire historique* de Chaudon. Sous prétexte qu'il le trouvait trop philosophique, il le reprit en sous-œuvre : il ne changea rien à une foule d'articles, soit anciens, soit modernes, où l'esprit de parti n'avait rien à démêler ; mais il arrangea à sa manière tous les personnages dignes d'encourir le blâme ou l'éloge, la haine ou l'affection des membres de la Compagnie de Jésus. La première édition de ce plagiat effronté et de cette transformation parut en 1781 (6 vol. in-8o). Dans la préface, Feller a soin de décrier tous les dictionnaires antérieurs : celui de Moréri n'est qu'une *masse ;* celui de Ladvocat porte l'*empreinte de la passion et du préjugé ;* celui de Barral a été écrit par une *société de convulsionnaires ;* celui du bénédictin, qu'il s'approprie pour le gâter, est entaché des *défauts les plus graves*, et n'a été accueilli que *faute de mieux*. Il trouve partout des *marques insignes de mauvaise foi ;* les rédacteurs ne sont que des *compilateurs*, des *calomniateurs*, etc. ; enfin, le dictionnaire de Chaudon est *monstrueux*, et il faut lui attribuer « une très-grande part de la révolution qui se fait dans les idées humaines. » Dom Chaudon répondit en publiant sa cinquième édition (1783) : « On ne se contente pas aujourd'hui de *s'emparer* d'un ouvrage ; on le remplit de fautes ; en annonçant des corrections, on le défigure,... et d'une production impartiale et équitable on fait un livre rempli de déclamations et de faux jugements. » Le bénédictin, volé et injurié, se montrait modéré ; le jésuite voleur et injuriant était furieux ; mais il avait alors, comme aujourd'hui encore, ses partisans dans cette classe de gens qui ont pour axiome que *la fin justifie les moyens*, et, en multipliant ses éditions, il attaquait toujours les *chaudonistes*.

La *Biographie universelle* se montre très-indulgente envers Feller ; elle justifie presque ses violences en les attribuant à son zèle pour la religion. Dans le domaine de l'histoire, ce zèle même est coupable, et, à ce point de vue, il n'est permis d'en montrer que pour le triomphe de la vérité. La partialité de Feller pour la religion lui fait transformer souvent en génies supérieurs des personnages qui n'avaient eu d'autre mérite que celui de porter une robe de jésuite, tandis qu'il métamorphose en pygmées des hommes d'un incontestable talent, pour peu qu'ils aient été entachés de jansénisme ou qu'ils aient partagé les idées philosophiques du XVIIIe siècle. Quant aux grands hommes qui ont vécu avant le christianisme, leur nom seul fait frémir d'indignation la plume du jésuite pseudo-biographe. Il est avéré à ses yeux que l'ère païenne n'a pas vu éclore une seule vertu. Il met la continence de Scipion bien au-dessous de celle du *dernier* soldat chrétien ; il fait de Socrate un hypocrite, un orgueilleux, un ivrogne et un libertin ; Marc-Aurèle était faux, altier, égoïste, corrompu par système, tyran crapuleux, récompensant ceux qui s'accommodaient des amours de sa femme, et se couvrant lâchement d'une honte qu'un sauvage même n'aurait pu supporter... Quant aux *païens* qui appartiennent au christianisme, tels que Voltaire, Diderot, d'Alembert, Rousseau, etc., il est impossible à notre plume de reproduire toutes les aménités qu'il leur prodigue.

Biographie universelle ancienne et moderne, publiée par Michaud, avec la collaboration de plus de trois cents savants et littérateurs français ou étrangers (Paris, 1810-1828, 52 vol. in-8o), plus un supplément en 32 vol. Une deuxième édition in-4o, commencée en 1843, édition refondue, revisée et augmentée d'un grand nombre d'articles, est aujourd'hui terminée. Cette vaste publication, il est presque superflu de le rappeler, est une des plus importantes de la première moitié de ce siècle. C'est un monument auquel ont coopéré la plupart des illustrations scientifiques et littéraires de cette période. On y remarque principalement les travaux de géographie, de découvertes et de voyages, par Walckenaer, Malte-Brun et Eyriès ; — d'histoire et de langues anciennes, par Clavier, Daunou, Boissonade, Amar, Noël ; — d'histoire, de littérature et de langues orientales, par Sylvestre de Sacy, Abel Rémusat, Klaproth ; — de littérature et d'histoire d'Italie, par Ginguené et Sismondi ; — de littérature et d'histoire de la France, par Fiévée, Villemain, de Barante, Du Rozoir, Monmerqué ; — d'histoire, de littérature d'Allemagne et du nord de l'Europe, par Stapfer, Guizot, Depping et Schoell ; — d'histoire et de littérature anglaises, par Suard, Lally-Tollendal et de Sevelinges. Ajoutons, pour les sciences, la philosophie, les arts, etc., les noms de Emeric David, Quatremère de Quincy, Cuvier, Du Petit-Thouars, Visconti, Millin, Sicard, Chaumeton, Chaussier, Desgenettes, Percy, Richerand, Gence, Beuchot, Pillet, Weiss, Michelet, Cousin, Fourier, de Bonald, Chateaubriand, de Humboldt, Biot, de Gérando, Raoul-Rochette, et bien d'autres noms éclatants, dont presque tous faisaient l'orgueil de l'Institut et des premiers corps savants de l'Europe. On reconnaîtra qu'il est difficile, pour le *Grand Dictionnaire*, de parler avec indépendance d'une œuvre qui s'abrite sous l'autorité de si hautes renommées. Dans la crainte d'être taxé de présomption, on serait tenté de passer silencieusement, et en s'inclinant, devant cette armée de princes de l'intelligence et du savoir. Et cependant, pourquoi renoncerions-nous ici à notre drapeau, c'est-à-dire à la pratique du libre examen, qui est la vie de la science et l'auxiliaire de tout progrès? Ne pouvons-nous, sans manquer de respect aux maîtres, exprimer une opinion sincère sur l'œuvre qu'ils nous ont laissée? et si tout ne nous semble pas admirable, n'avons-nous pas le droit de le dire? Nous pensons, au contraire, que ce droit nous appartient, mieux encore, que ce devoir nous incombe, et que, dans notre situation, nous sommes appelé à l'exercer. Quand on prend la plume, moins pour rechercher des succès littéraires que pour propager des connaissances, en même temps que des principes et des idées, il n'est pas permis de se dérober à l'obligation de défendre ce qu'on croit être la vérité. Nous allons donc émettre quelques critiques sur la *Biographie universelle*, avec l'espoir que notre bonne foi nous préservera de toute accusation de dénigrement.

L'homme éminent qui fut la cheville ouvrière de ce grand ouvrage, M. Michaud jeune, y a consacré, pour ainsi dire, sa vie entière ; il s'y est absorbé pendant plus de trente années, à la fois comme éditeur et comme auteur d'articles nombreux. Cette persévérance énergique suffirait déjà seule à faire vivre son nom, indépendamment du mérite intrinsèque de l'œuvre. On sait qu'il a posé les premières assises de son édifice en 1810 ; or, si l'on s'arrête un instant à cette date, on ne pourra non plus refuser son admiration à une initiative aussi hardie, qui, à tous les points de vue, était une vraie témérité ; car, il faut bien le reconnaître, ce temps n'était rien moins que favorable, non-seulement à l'indépendance de la pensée, mais encore à l'exécution d'une entreprise littéraire de cette importance. Un succès aussi légitime qu'éclatant a récompensé la constance de ce mâle ouvrier, qui a su mener son labeur à bonne fin, et même tracer le plan de la seconde édition, lui donner l'impulsion et en diriger les parties principales.

Envisagée au point de vue purement littéraire, la *Biographie universelle* nous apparaît avec les qualités et les défauts de l'école académique et universitaire de l'Empire, qui a prolongé son existence jusque sous la Restauration. Les articles sont généralement rédigés avec sobriété et correction, mais sans grand éclat, nous dirons même sans originalité. En un mot, la lecture en est plus instructive qu'attachante, et on les parcourt moins pour y trouver du charme que pour y chercher des renseignements. Sans doute, le genre de la biographie ne comporte pas toujours les grands effets de style, qui même seraient déplacés dans une multitude d'articles courts et purement techniques ; mais, après tout, la banalité est autant à craindre que l'affectation, et la sobriété n'est une qualité réelle qu'à la condition de ne pas dégénérer en sécheresse. C'est ce qui arrive parfois à quelques-uns des collaborateurs de la *Biographie universelle*. Les plus renommés s'élèvent rarement ; ils semblent subir l'influence du milieu et s'attacher à ne pas dépasser un certain niveau moyen, qui est la limite commune. On dirait qu'ils se refusent à employer toutes leurs forces, pour ne pas nuire à l'ensemble, et qu'ils trouvent suffisant pour leur réputation de ne pas tomber dans le médiocre pur. On trouverait difficilement, parmi ces milliers d'articles, quelques-uns de ces morceaux d'éclat tels qu'on serait en droit d'en attendre des écrivains qui les ont signés.

La partie bibliographique est généralement traitée avec soin. Les recherches, quelquefois insuffisantes, sont le plus souvent exactes. Néanmoins, malgré les remaniements, les rajeunissements et les retouches, cet ouvrage, si remarquble à tant d'égards, a conservé une physionomie un peu surannée. Un grand nombre de progrès ont été accomplis dans les sciences historiques, dans la critique religieuse, dans la littérature, la philosophie, etc., dont les rédacteurs et les reviseurs eux-mêmes n'ont pas suffisamment tenu compte. Bien des points de l'histoire ancienne et de notre histoire nationale ont été traités à peu près exclusivement dans la manière de l'ancienne école historique, et sont demeurés à cet état embryonnaire, même dans la nouvelle édition.

Sous le rapport philosophique et politique, la *Biographie universelle* porte l'empreinte d'un esprit de parti dont l'aigreur a été un peu adoucie dans la réimpression, mais non pas d'une manière très-sensible. Il y a même eu aggravation en certaines parties. Ainsi Villenave a ajouté des notes à beaucoup d'articles consacrés à des hommes de la Révolution, notes où il semble avoir déversé toutes ses vieilles rancunes et qui renchérissent sur les malveillances et les appréciations haineuses des articles primitifs. Cependant lui-même avait été mêlé aux événements de la Révolution, et il avait joué un rôle actif, soit comme meneur des sociétés populaires de Nantes, soit comme substitut de l'accusateur public du tribunal révolutionnaire de cette ville. Mais il était de mode alors d'affecter un zèle excessif pour les idées monarchiques et religieuses. La réaction aveugle contre le XVIIIe siècle et la Révolution n'avait fait naturellement que s'accroître sous la Restauration, et les savants collaborateurs de Michaud, outre qu'ils subissaient dans une certaine mesure son énergique impulsion, étaient pour la plupart infectés de ce détestable esprit ; ils avaient perdu la tradition nationale, et ce n'est pas dans les bureaux de la *Biographie* qu'ils la pouvaient retrouver.

Tout ce qui concerne la Révolution est dans le sentiment qui dominait à cette époque : négation du droit, altération des faits, diffamation des hommes. Toute la philosophie de cette histoire se résumait alors, comme on le sait, dans cette théorie étrange qui faisait considérer l'ensemble de ces événements prodigieux comme une longue saturnale, une série de brigandages, et les acteurs comme de purs scélérats. Cette appréciation, qui nous semble si naïvement absurde aujourd'hui, était alors la doctrine officielle. C'est celle qui a généralement inspiré les rédacteurs de la *Biographie* dans leurs travaux, et c'est ce qui fait que leur œuvre a vieilli si vite. Ce n'est pas impunément qu'on peut mentir à l'histoire et outrager la vérité. Parmi cette génération de grands esprits, les uns avaient été égarés dans cette voie par des traditions de famille, par la fatalité des circonstances ; d'autres, par des calculs d'ambition ; d'autres encore, dont le talent avait grandi au milieu des événements pendant que leur caractère s'abaissait, répudiaient naturellement les passions et les idées de leur jeunesse, qui condamnaient les calculs de leur âge mûr. Mais tout ce qu'ils ont écrit contre la Révolution l'a été sur le sable, et cette partie de leur œuvre nous apparaît déjà comme de vaines imprécations contre la civilisation et la liberté.

En présence de ce dix-neuvième siècle, si éclatant malgré les éclipses, n'est-ce pas le cas de dire avec le poëte :

> Cris impuissants, fureurs bizarres ;
> Tandis que ces monstres barbares
> Poussent d'insolentes clameurs,
> Le dieu, poursuivant sa carrière,
> Verse des torrents de lumière
> Sur ses obscurs blasphémateurs.

Terminons par une révélation assez piquante : la vie de Michaud l'aîné, l'acrimonieux historien des croisades, est écrite dans un esprit à demi hostile et empreinte même, vers la fin, d'une singulière aigreur. Cet article, qui a paru dans le *Supplément*, est de M. Parisot ; et s'il n'a pas été inspiré par Michaud jeune, il n'a pas été non plus amendé par lui. Cependant, il ne se gênait nullement pour arranger et quelquefois pour mutiler le travail de ses collaborateurs, sans révérence pour leur célébrité. Cela est bien connu, et les auteurs n'étaient souvent prévenus des changements que par la réception du volume imprimé. Nous avons sous les yeux une lettre de Suard, appartenant au cabinet de M. Gabriel Charavay, où le célèbre académicien se plaint très-amèrement des mutilations que Michaud a fait subir à ses articles. « Je ne suis point, dit-il, habitué à ces légèretés-là ; mais la sottise est faite, il faut la boire. » La sottise est faite, cela signifiait qu'elle était imprimée.

Biographie des romanciers, recueil d'esquisses littéraires par Walter Scott, publié en 1829 (Edimbourg). Le titre de cet ouvrage semble annoncer une revue générale des conteurs célèbres de tous les pays. Il n'en est rien : Le seul romancier non anglais que W. Scott ait accueilli dans sa galerie de portraits, le seul nommé, est Le Sage. Cette galerie comprend des études sur Richardson, Fielding, Smollett, Stern, Johnstone, Goldsmith, Anne Radcliffe, Walpole, Mackenzie, Clara Reeve, Bage, Cumberland, Swift, Maturin, Charlotte Smith et Daniel de Foë.

Ces esquisses littéraires de Walter Scott sont ainsi appréciées par un littérateur anglais des plus distingués, M. Cunningham : « Elles portent la trace vive de ce talent pittoresque, naïf, rapide, de cette sympathie bienveillante, de cette facilité gracieuse qui caractérisent l'écrivain dont nous parlons. Les divers accidents d'ombre et de lumière dont l'existence de ces hommes célèbres offre le tableau se réflètent avec éclat dans les pages de Scott. Il sait aussi prendre la dimension exacte des facultés intellectuelles de chacun, et les mesurer, pour ainsi dire, dans tous les sens. Comme biographe, il n'est pas précis, vigoureux, compacte et solide comme Southey, dans sa *Vie de Nelson ;* mais il a de la variété et de l'élégance. Je suis beaucoup plus satisfait de sa *Biographie des romanciers* que de ses notices sur Swift et sur Dryden..... Quant à Smollett, Fielding et Richardson, dont le grand critique ne s'était pas encore occupé, c'est chez Walter Scott qu'il faut chercher leur portrait dans toute son exactitude, dans tous ses détails. Il est difficile de rien ajouter à ce que Walter Scott nous apprend. Nous les voyons tels qu'ils ont vécu, avec les mœurs, le costume, le langage de leur époque. C'est précisément le degré de civilisation, de délicatesse, de raffinement qui régnaient alors. C'est la teinte précise et exacte de l'époque ; rien de plus, rien de moins. Maître de son sujet, admirable romancier, il les peint admirablement parce qu'il les comprend bien. Quelques touches lui suffisent, touches pleines de finesse et de force, étincelantes et hardies. En dix lignes il donne l'analyse et comme la quintessence de ces talents supérieurs. Peu semblable aux écrivains prodigues de mots et avares d'idées, il concentre en quelques paroles expressives et caractéristiques tout ce qu'il nous est nécessaire de savoir, tout ce que nous désirons connaître... Quelquefois Scott s'écarte de son sujet ; les détails qu'il prodigue sont circonstanciés jusqu'à la minutie. Mais il a jeté tant d'intérêt sur son esquisse, le coloris est si agréable, et le résumé de chaque portrait littéraire si exact, que les *Vies* des romanciers se placent naturellement, dans nos bibliothèques, à côté des *Vies* des poëtes. » Il ne faut pas oublier que celui qui parle ainsi est anglais. Il n'en est pas moins à regretter que les traducteurs jurés des romans de W. Scott aient oublié d'importer dans notre langue les essais critiques du conteur écossais.

Biographie des musiciens, par Fétis (10 vol. in-8o). Ce livre est un des titres de gloire de M. Fétis, qui a conquis un brevet de science profonde, pour tout ce qui regarde la musique et les musiciens. On découvre çà et là, dans cette *Biographie*, quelques manques d'impartialité ; mais, néanmoins, elle fait autorité dans le monde musical. Une nouvelle édition, considérablement augmentée et revue avec le plus grand soin, vient d'être terminée par les soins de M. Firmin Didot.

Biographie universelle, publiée par la librairie Furne, sous la direction de M. Weiss (6 vol.). Comme la *Nouvelle biographie générale*, publiée par la maison Didot, cet ouvrage fut l'occasion d'un procès intenté par l'éditeur de la *Biographie* Michaud ; mais les juges reconnurent que l'accusation de plagiat n'était pas fondée. On ne pouvait guère douter cependant que les articles de la *Biographie* Michaud n'avaient servi de base au travail des nouveaux rédacteurs ; seulement, ils avaient tellement mutilé le texte primitif qu'il était devenu à peu près méconnaissable : il y avait la même différence entre les deux *Biographies* qu'entre une œuvre de longue haleine et un abrégé de cette œuvre fait à la hâte et

rempli de fautes nombreuses. Au reste, cette critique ne doit point retomber sur M. Weiss, et M. Charles Romey, à qui nous l'empruntons, fait remarquer que cet estimable littérateur n'a fait que prêter son nom à une entreprise toute commerciale qui aurait pris un autre caractère s'il en eût été le véritable directeur.

Biographie générale, *depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, publiée par MM. Firmin Didot, sous la direction de M. le docteur Hoefer. Cet ouvrage, qui touche aujourd'hui à la fin de sa publication, avait pris d'abord le titre de *Nouvelle biographie universelle*, qu'il dut quitter par décision judiciaire. Il y eut même, si nos souvenirs sont exacts, une condamnation à l'amende pour de larges emprunts faits à la *Biographie* Michaud. Cette collection, estimable sous certains rapports, nous paraît cependant, prise dans sa généralité, moins une œuvre de science et de littérature qu'une entreprise de librairie. Un certain nombre d'articles sont excellents, d'autres sont consciencieux; mais beaucoup sont purement et simplement compilés. Presque toutes les biographies de l'*Encyclopédie des gens du monde* ont passé, par un simple coup de ciseaux, dans la *Biographie générale*, allégées souvent du nom de leur auteur et saupoudrées de maigres additions. Le savant historien de la chimie, chargé de la direction de cet ouvrage, a peut-être un peu trop apporté dans cette mission ses habitudes germaniques. Il en résulte souvent un étalage d'érudition, très-sérieuse dans ses propres articles, quoiqu'un peu pesante et confuse, mais indigeste et de mauvais aloi chez certains de ses collaborateurs.

Les titres des ouvrages sont tous cités dans la langue originale, et le plus souvent sans traduction entre parenthèses; en sorte qu'il faudrait que les lecteurs fussent tous des polyglottes. Il est encore un autre défaut qui nous a souvent choqué, et qui a certainement produit la même impression sur une foule de lecteurs. Certains articles d'une importance très-secondaire, surtout la biographie des personnages espagnols, portugais et brésiliens, sont l'objet de développements tout a fait inattendus, parce qu'ils se rattachent à des noms obscurs, autour desquels ne s'est produit qu'un retentissement passager et local. On croirait volontiers d'abord que la biographie Didot vient combler des lacunes, réparer des injustices, exhumer de l'oubli des noms qui avaient les droits les plus incontestables à l'immortalité; et l'on reconnaît, en fin de compte, qu'on est en face de personnalités médiocres, qu'un rédacteur a mises sur le piédestal dans un but trop transparent pour que nous ayons à l'expliquer. Nous ne voyons pas ici un tableau rempli de figures vraiment historiques, mais un ouvrage dénué de toute proportion, avec la tête d'un géant sur les épaules d'un nain. Evidemment, ces articles ont été rédigés par des hommes trop versés dans l'histoire castillane, inconvénient ordinaire des spécialités dans ces sortes d'ouvrages.

Biographie universelle et portative des contemporains, ou *Dictionnaire historique des hommes vivants*, par Rabbe, Vieilh de Boisjolin et Sainte-Preuve (5 vol. in-8o, à 2 col., Paris, 1834). Entreprise en 1827 par Em. Babeuf, fils du fameux *Caïus Gracchus*, tribun du peuple, elle fut dirigée jusqu'à la lettre C par Boquillon, qui dut ensuite céder la rédaction en chef à Rabbe. Par son talent et par son expérience, Rabbe était capable de diriger une opération littéraire; mais la nature de son esprit, que dominait une vive imagination, le rendait médiocrement apte à gouverner une entreprise pleine de périls et d'embarras. Aussi, dès la dix-septième livraison, l'imprimeur-éditeur se crut-il obligé de décharger Rabbe de ce lourd fardeau, pour le confier à Vieilh de Boisjolin, qui déjà soutenait la publication par ses propres travaux. Le supplément, qui est compris dans le cinquième volume, fut publié sous ses auspices.

La *Biographie* de Rabbe et Boisjolin est, sans contredit, le plus vaste et le plus utile des Dictionnaires historiques contemporains qui ont paru depuis la Révolution; il est écrit dans l'esprit libéral et un peu chauvin de la Restauration. Le publiciste, l'historien, le biographe chercheraient vainement ailleurs les notes précises, les informations sûres, les aperçus judicieux, les innombrables articles que contiennent ces dix mille colonnes de texte serré. Tous les personnages marquants, français et étrangers, de 1788 à 1834, y figurent dans une mesure généralement proportionnée à leur mérite ou au rôle qu'ils ont joué. Quelques-uns, cependant, n'avaient pas des titres assez incontestables pour être admis dans ce vaste musée. Tous ces hommes furent les héros, les martyrs, les victimes, les défenseurs, les adversaires, les apostats ou les continuateurs de la Révolution. Beaucoup existent encore. Dans quel esprit, à quel point de vue ont-ils été jugés? Les directeurs de la *Biographie* nous paraissent les avoir appréciés, soit avec la sympathie, soit avec la réserve d'écrivains libéraux inclinant aux théories républicaines, et cette tendance n'est point ici une partialité systématique. Pour caractériser équitablement les hommes de la Révolution, le seul moyen était de demander à la vie de ces hommes dans quelle mesure et dans quel sens ils avaient servi, détourné ou combattu les principes et les conséquences de ce grand phénomène politique et social.

Ce dictionnaire est redevable à Rabbe d'un grand nombre d'excellents articles, entre autres ceux du ministre Canning, de Benjamin Constant, de Catherine II, et plus particulièrement encore celui du fameux peintre David. Les généraux et les géomètres y forment le domaine de Boisjolin; parmi ses articles, on distingue les suivants : Appert, Aubert de Vitry, Dampierre, Darmagnac, Decaen, Dejean, Didot, Duroc, Fourier, Fox, Jourdan, Lassus, Méchain, Montucla, Moratin, Prony, etc. On doit vérifier avec soin certaines dates et se mettre en garde contre certaines opinions, par suite des difficultés que les auteurs ont éprouvées pour obtenir des renseignements à la fois complets et exacts sur la vie des hommes remarquables de leur époque.

Dictionnaire universel des contemporains, publié en 1858, par M. Vapereau, et dont la troisième édition vient de paraître. La biographie contemporaine n'est pas nouvelle dans notre pays; mais cette littérature a trop souvent servi à la satisfaction des rancunes ou des sympathies personnelles. Toutefois, entre l'éloge aveugle et le dénigrement à outrance, il y a l'indépendance, qui prend pour drapeau la vérité.

Quel est le mobile qui a dû diriger ceux qui ont confié la rédaction de ce travail à M. Vapereau? Evidemment, ils ont fait miroiter à ses yeux cette épigraphe empruntée au fabuliste : *Contenter tout le monde et son père.* Si l'on en croit La Fontaine, cet accord est impossible; mais on sait que le Bonhomme était naïf, et qu'il n'y avait chez lui aucune des qualités de l'éditeur. Donc, M. Vapereau est hors de cause. C'est un écrivain distingué, sa plume a de la ressource; elle est diserte, habile, rhétoricienne, et, dans une question de bienveillance, aucune situation embarrassante ne l'embarrasse. Comme homme, cette bienveillance systématique est la plus précieuse des qualités; comme historien, c'est peut-être le plus fâcheux des défauts. On devine donc l'esprit dans lequel est rédigé le *Dictionnaire des contemporains*. M. Vapereau ne dit son fait à personne. Son livre est un almanach qui n'enregistre que le beau temps, afin que madame la Lune n'ait pas à s'en fâcher. Avec ce prudent dictionnaire, on peut être apostat, voire même renégat en religion, en politique, en philosophie, et dormir sur ses deux oreilles sans craindre les insomnies. Il enregistre vos noms et prénoms, ainsi que votre âge, question qui n'est délicate qu'à l'égard des dames; il dit si vous avez été préfet ou sous-préfet, vainqueur à Sébastopol ou vaincu à Castelfidardo, membre d'un congrès ou fondateur d'une société de tempérance, orthodoxe ou rationaliste, protectionniste ou libre-échangiste; mais tout cela prudemment et discrètement.

Ces sortes de biographies, on le comprend, servent peu à la critique, et encore moins à la philosophie de l'histoire contemporaine. Cette bienveillance systématique, répétons le mot, ne saurait entrer dans le plan du *Grand Dictionnaire*, qui appelle un chat un chat, et qui sait distinguer Cartouche de Montyon. Avec cette méthode, on se fait des ennemis; nous en savons déjà quelque chose, *sed magis amica veritas;* et cette compensation est de nature à consoler des attaques de la vanité froissée.

Comme tout ce qui sort de la plume de M. Vapereau, le *Dictionnaire des contemporains* est très-bien écrit; on y retrouve à chaque ligne le normalien qui s'est nourri de la moelle des génies de l'antiquité.

Cependant cette critique manquerait encore de justice si nous n'ajoutions pas que le *Dictionnaire des contemporains* est un des livres qui nous ont le plus aidé dans la partie de notre travail que son cadre embrasse. Il nous a épargné une correspondance pénible et fastidieuse. La biographie contemporaine est un champ que M. Vapereau a péniblement défriché à notre profit, et s'il ne l'a semé que de guimauves, s'il n'a pas jugé à propos de rompre un peu la monotonie du coup d'œil en l'émaillant de quelques bouquets de ces plantes aromatiques que l'art culinaire appelle assaisonnements, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que le *Dictionnaire des contemporains* est une œuvre éminemment utile, où l'on trouve une foule de renseignements précieux et presque toujours exacts.

BIOGRAPHIÉ, ÉE (bi-o-gra-fi-é) part. pass. du v. Biographier. Qui a fourni le sujet d'une biographie : *Hors de là, il n'y a qu'intrigants, brouillons, communistes abominables, dignes d'être férulés par M. Duvoyer et* BIOGRAPHIÉS *par M. Reybaud.* (Proudh.) *J'ai été prêché, joué, chansonné, placardé,* BIOGRAPHIÉ, *caricaturé, blâmé, outragé, maudit.* (Proudh.)

BIOGRAPHIER v. a. ou tr. (bi-o-gra-fi-é — rad. *biographie*). Néol. Faire une biographie. BIOGRAPHIER *quelqu'un. Comment est-il licite de* BIOGRAPHIER *un citoyen, soit en bien, soit en mal?* (Proudh.)

BIOGRAPHIQUE adj. (bi-o-gra-fi-ke — rad. *biographie*). Qui appartient, qui a rapport à la biographie : *Style* BIOGRAPHIQUE. *Aperçu* BIOGRAPHIQUE. *Détails* BIOGRAPHIQUES.

— Qui contient une ou plusieurs biographies : *Notice* BIOGRAPHIQUE. *Dictionnaire* BIOGRAPHIQUE. *C'est ce qui m'a empêché de vous remercier plus tôt du recueil* BIOGRAPHIQUE *que vous m'avez envoyé.* (Chateaub.)

BIOLCA s. f. (bi-ol-ka). Métrol. Mesure agraire italienne valant à Modène 28 ares 3, et à Parme 30, 76.

BIOLCO (Ange), poëte italien. V. BEOLCO.

BIOLÉATE s. m. (bi-o-lé-a-te — de *bi* et *oléate*). Chim. Sel qui contient une double proportion d'acide oléique.

BIOLOGIE s. f. (bi-o-lo-jî — du gr. *bios*, vie; *logos*, discours). Science des lois de l'organisme et des actes organiques : *La* BIOLOGIE *est constituée quand une vitalité essentielle aux tissus est constatée.* (E. Littré.) *Mon éducation biologique ne me permettait pas de ne pas renvoyer à la* BIOLOGIE *l'étude des facultés cérébrales.* (E. Littré.)

— **Encycl. I.** — DÉFINITION ET OBJET DE LA BIOLOGIE. « Lorsque l'on embrasse dans leur ensemble, dit M. Cournot, la prodigieuse variété des fonctions et des formes propres aux êtres vivants et organisés, on saisit de telles analogies entre les choses d'ailleurs les plus disparates, qu'on est inévitablement amené à admettre un principe d'action et une loi suprême d'où relèvent à la fois tant de manifestations diverses. De là l'idée de la *vie* et de l'*organisme* en général. » Cette idée générale et abstraite de *vie* et d'*organisation* devait donner naissance à une doctrine générale et abstraite des phénomènes que présentent les êtres vivants et organisés, et des lois qui régissent ces phénomènes. C'est cette science générale et abstraite des phénomènes de la vie et de l'organisation qui a reçu le nom de *biologie*. La *biologie* embrasse tous les êtres organisés : Définir ces êtres, c'est faire connaître l'objet et le champ de la *biologie*. La définition d'un corps doit être l'expression des caractères qui appartiennent à ce corps et n'appartiennent qu'à lui; de là la nécessité d'une comparaison méthodique entre les corps bruts et les êtres vivants pour arriver à définir ces derniers.

— *Comparaison des corps inorganiques et des corps organisés.* « Tous les corps, dit de Blainville, quelle que soit leur nature, peuvent être comparés sous deux points de vue différents : sous le point de vue *statique*, c'est-à-dire dans leur état fixe, sans mouvement, et sous le point de vue *dynamique*, c'est-à-dire lorsqu'ils sont en mouvement, en action. » Sous le premier rapport, on étudie : 1o la *matière*, c'est-à-dire les éléments chimiques et les principes immédiats qui résultent de la combinaison de ces éléments; 2o la disposition intime de cette matière, le mode de groupement des principes immédiats, c'est-à-dire la *structure;* 3o la *forme extérieure* que cet assemblage de matière affecte. Sous le point de vue *dynamique*, on étudie : 1o le mode de *formation* ou *naissance;* 2o le mode de *composition* d'où résulte l'augmentation ou l'accroissement du corps; la *décomposition* d'où résulte son décroissement ou sa destruction.

— *Comparaison des êtres vivants et des corps bruts au point de vue statique.* Buffon croyait qu'il existe deux matières différentes l'une de l'autre : une matière organique et une matière inorganique. C'était une erreur. Il est maintenant, et depuis longtemps démontré, que toutes les substances élémentaires ou corps simples sont identiques dans tous les êtres de la nature. Tous les corps simples qui existent dans les êtres vivants se trouvent également dans le monde inorganique. Mais la réciproque n'est pas vraie; un grand nombre de corps simples qui existent dans le monde inorganique n'entrent jamais dans la composition des êtres vivants. Nous trouvons dans les corps organisés du soufre, du phosphore, du chlore, du calcium, du magnésium, du sodium, du silicium, de l'iode, du brome, du fluor, du fer et du manganèse. Nous y trouvons surtout quatre métalloïdes importants : l'oxygène, l'hydrogène, le carbone et l'azote, qui forment la partie fondamentale et constante de tous les organismes. La variété de leurs combinaisons se prête à la magnifique et nécessaire variété des résultats et des produits de la vie. Aussi, pas d'organisation sans eux, pas de vie qui ne les appelle, et, par une sorte d'élection remarquable, ne les élève, pour ainsi dire, en dignité au-dessus de tous les autres.

Dans les corps inorganiques qui sont à la surface de la terre, les combinaisons ne sont presque jamais que binaires; de plus, elles présentent une grande stabilité, une grande fixité; les éléments combustibles de ces composés étant depuis longtemps unis à l'oxygène ou à un autre corps comburant, le chlore, l'iode, le fluor, il n'y a pas de raison pour que leur composition change, puisque, dans l'état de choses où ils sont placés, ils ont satisfait aux affinités les plus énergiques qui peuvent les solliciter. Dans les corps organisés, les combinaisons sont ternaires ou quaternaires, et toujours elles sont extrêmement *mobiles*, parce que la saturation est rarement complète, le principe comburant ou l'oxygène ne se trouvant presque jamais combiné en suffisante quantité avec les éléments combustibles pour empêcher qu'ils ne soient sollicités par d'autres affinités. « Si nous considérons les matières organiques, dit M. Chevreul, relativement à la stabilité de leur composition, nous verrons qu'elles sont plus altérables, surtout quand elles ont le contact de l'air et de l'eau, que ne le sont les matières inorganiques qui se rencontrent dans la nature; cela ne peut étonner, lorsqu'on se rappelle la composition des matières organiques. Les principes immédiats qui constituent ces dernières sont presque tous formés de trois ou quatre éléments : l'oxygène, l'azote, l'hydrogène, le carbone; les trois premiers, dans l'état libre, sont gazeux; le carbone est fixe, mais il forme avec l'oxygène et l'hydrogène des combinaisons gazeuses; en général, plus les éléments d'un composé sont nombreux, plus leur tendance à se réduire en gaz est grande, et plus est grande la disposition de ce composé à changer de forme. En outre, le carbone et l'hydrogène, éléments des principes immédiats organiques, tendent à former avec l'oxygène des composés très-stables, l'acide carbonique et l'eau. D'après cet état de choses, on conçoit sans peine pourquoi les matières organiques sont altérables, surtout à une température élevée, surtout lorsqu'elles ont à la fois et le contact de l'eau qui, en les ramollissant ou les dissolvant, donne plus de mobilité à leurs particules, et le contact de l'air qui fournit à leur carbone et à leur hydrogène l'oxygène qui leur manque pour que ces combustibles soient convertis en acide carbonique et en eau. » Remarquons que cette instabilité des composés organiques est en harmonie avec les conditions d'existence des êtres vivants; c'est elle qui explique cette facilité d'échange des matériaux, de transformations chimiques, sans laquelle le mouvement moléculaire intestin et continu qui caractérise la vie de nutrition serait absolument impossible.

Les corps bruts peuvent être souvent et complétement homogènes, c'est-à-dire formés d'une seule substance simple ou composée; jamais les corps organisés. Un corps brut peut être tout entier solide, liquide ou gazeux. Les corps vivants impliquent nécessairement la réunion des trois états généraux de la matière.

Si, dans les substances élémentaires qui constituent les corps inorganiques et les corps organiques, et dans les combinaisons que forment ces substances, il y a déjà des différences importantes, il s'en trouve encore de plus nombreuses et de plus élevées dans la disposition de leurs molécules, de leurs principes immédiats, dans la structure. Par leur mélange, ou leur combinaison, les principes immédiats forment, dans les êtres vivants, ce qu'on appelle les *éléments anatomiques* ou *organiques*. Ce sont des corps très-petits, de composition chimique peu stable et très-complexe et présentant un ensemble de caractères physiques qui, quoique très-variables de l'un à l'autre, n'appartiennent cependant qu'à eux, leur sont tout à fait propres. Ils constituent le premier mode du groupement des principes immédiats empruntés par les êtres vivants aux milieux qui les environnent, eau, air, sels, etc. Sous un autre point de vue, ce sont les derniers corps nettement déterminés auxquels on peut ramener les tissus organisés par séparation mécanique des tissus qui les constituent. C'est en effet par leur réunion, leur enchevêtrement en nombre plus ou moins considérable, que sont constitués nos tissus. M. Robin, le maître de l'histologie en France, a montré les caractères qui distinguent les éléments anatomiques des particules primitives des cristaux. Nous ne saurions mieux faire ici que de le prendre pour guide.

On remarque, dit-il, dans les éléments anatomiques, une forme, une couleur, une consistance et un ensemble de propriétés toutes spéciales qui n'existent chez aucun corps inorganique. Aussi reconnaît-on qu'un corps est organisé à la présence de ces petits corps et à leur arrangement réciproque. Leur forme de fibres, de cellules, de corpuscules arrondis ou ramifiés, ou de masse homogène, granuleuse, etc., leurs réactions diverses au contact des agents chimiques, empêchent de les confondre avec les dernières particules des corps inertes. Ces dernières particules, en effet, sont irrégulières, dures, à angles aigus, à arêtes tranchantes; quelquefois elles sont régulièrement cristallisées, et leur forme, la nature de leurs faces, de leurs angles, indiquent à quel type cristallin le corps pris en masse doit être rattaché, de même que, dans un grand nombre de cas, la forme des éléments anatomiques nous conduit à reconnaître si un être vivant est végétal ou animal. Ce cristal primitif est, pour les corps bruts cristallisés, ce que les éléments organiques sont pour les corps vivants. Dans le cas des cristaux, l'arrangement des particules primitives a lieu dans un ordre régulièrement mathématique, sans changer la forme de celles-ci, ce qui ne peut être comparé à l'arrangement des éléments anatomiques. La forme de ces derniers peut se modifier de diverses manières, par suite de la pression qu'ils exercent l'un sur l'autre. Chaque élément anatomique renferme un nombre plus ou moins considérable de principes immédiats, albumine, fibrine, graisse, etc., mélangés ou combinés ensemble. La multiplicité de ces principes est démontrée par l'action des réactifs, dont plusieurs appliqués successivement, d'après la nature des substances qu'ils ont la propriété de dissoudre, ou d'après l'ordre d'intensité de leur action, font disparaître chacun un principe ou un autre, jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien de l'élément étudié. Chaque corps organisé est formé de plusieurs espèces différentes d'éléments anatomiques qui, en se groupant, en s'entrelaçant de di-

verses manières, toutes déterminées, constituent les tissus de ce corps. Chez les corps bruts, les parties solides peuvent être homogènes ou hétérogènes. Quand elles sont homogènes, elles sont intimement cohérentes entre elles, sans arrangement déterminé, ou en couches superposées régulièrement, comme dans les cristaux. Lorsqu'elles sont hétérogènes, elles ne présentent pas cet arrangement spécial, cette texture, cet enchevêtrement de parties semblables ou différentes qui caractérise tous les tissus des êtres vivants.

Si l'on poursuit la comparaison sous le rapport de la forme extérieure et du volume, on observe que les corps bruts ne présentent que rarement une forme déterminée, et un volume que l'on puisse trouver constamment le même ou variable dans des limites peu étendues. Quand ils ont une forme déterminée, comme les cristaux, ce sont toujours des faces planes qui la circonscrivent, d'où résultent des lignes droites des angles ; en un mot, un solide géométrique et complétement commensurable. Le volume des corps vivants ne varie que dans des limites assez étroites; leur forme est constamment circonscrite par des faces courbes, dans l'un des deux sens au moins, et souvent dans tous les deux ; aussi est-elle plus ou moins régulièrement arrondie.

— *Comparaison des êtres vivants et des corps bruts au point de vue dynamique.* D'après ce que nous venons de dire, il est évident que les corps inorganiques et les corps organisés diffèrent entre eux, sous le point de vue statique d'une manière tranchée. Les différences ne sont pas moins sensibles lorsqu'on établit la comparaison entre ces deux ordres de corps sous le point de vue dynamique. Il faut reconnaître, avec de Blainville, qu'il y a dans le règne inorganique, comme dans le règne organique, *formation* ou *naissance;* mais il faut distinguer soigneusement la molécule intégrante des minéraux, du minéral proprement dit ou cristal, et celui-ci des masses minérales et des roches. La molécule minérale est une combinaison d'éléments déterminés, affectant une forme également déterminée. Le cristal est un assemblage de molécules affectant la même forme ou une forme qui en dérive. La masse minérale est un assemblage de molécules minérales de même espèce, mais non discernables, et n'affectant pas de forme fixe. Enfin, la roche est un assemblage de minéraux de différentes espèces, le plus souvent assez gros pour être discernés. La formation de la molécule minérale est régulière et peut mériter le nom de naissance; c'est là la genèse chimique : un certain nombre d'atomes se joignent par attraction réciproque et se disposent entre eux de manière à présenter une forme déterminée. Il y a réellement quelque chose de la vie dans le moment où les atomes agissent les uns sur les autres pour former la molécule minérale; mais cela n'a lieu que pendant le moment, extrêmement court, où cette attraction s'exerce; aussitôt que la combinaison est achevée, la molécule minérale est formée, et en même temps elle est *morte;* c'est un corps complétement brut, dans lequel il n'y a plus trace de mouvement. La formation du cristal résulte de la formation des molécules minérales et de leur groupement régulier. La formation des masses minérales et des roches n'est qu'une agrégation irrégulière de molécules minérales ou de cristaux.

Dans les corps organisés, la formation à laquelle on donne le nom de naissance n'est pas plus une *révolution* que dans les corps bruts ; l'hypothèse, longtemps soutenue, de la préexistence et de l'emboîtement des germes a fait place, dans la science, à la théorie, ou plutôt au fait constaté de l'épigenèse. Un certain nombre de molécules, de principes immédiats, se réunissent et se combinent de manière à former un corps doué de caractères particuliers. Ce corps est l'ovule qui naît spontanément en des circonstances d'autant plus circonscrites, d'autant plus limitées que l'on s'élève davantage dans l'échelle organique. C'est ainsi que, chez les êtres les plus complexes, cette genèse spontanée de l'ovule a lieu dans une région, dans un organe déterminé d'un individu et ne peut subir une évolution complète sans l'action ou l'introduction des molécules produites d'une manière analogue par un autre individu. Ajoutons que la formation des êtres vivants, bien que spontanée, en ce sens qu'elle résulte d'une réunion ou combinaison de principes immédiats véritablement nouvelle, ne s'est, jusqu'ici, jamais révélée à l'expérience que comme la suite plus ou moins nécessaire de la vie d'autres corps organisés (d'où le mot *épigenèse*), tandis que, dans le monde inorganique, les individus, dans leur succession, sont toujours indépendants les uns des autres.

La difference que présentent les deux classes de corps, sous le rapport de l'accroissement, est capitale. La molécule minérale une fois formée ne s'accroît plus; le minéral proprement dit ou cristal s'accroît d'une manière déterminée et régulière. Quant aux masses minérales et aux roches, elles s'accroissent d'une manière accidentelle, irrégulière et indéfinie. L'accroissement des minéraux a reçu le nom d'*accroissement par superposition* ou *par juxtaposition* : ce sont, en quelque sorte, autant d'individus nouveaux, semblables à la molécule cristalline primitive, qui viennent se grouper autour de celle-ci, en suivant des lois fixes et s'appliquent successivement les uns sur les autres. Ils atteignent ainsi des dimensions qui peuvent varier considérablement. L'accroissement des êtres organisés a reçu le nom de *développement ;* il se fait, comme on dit, par *intus-susception*, c'est-à-dire introduction de matière, molécule à molécule, dans l'épaisseur des tissus ; il a des limites déterminées. Il importe de se faire une idée nette du caractère qu'exprime ce mot *intus-susception*. Ce caractère existe pour les organes, pour les tissus, même pour les éléments anatomiques; il n'existe pas pour les principes immédiats. Considérés comme des assemblages de principes immédiats, les êtres organisés s'accroissent par juxtaposition, absolument comme les minéraux ; considérés comme des assemblages d'éléments anatomiques, les êtres organisés s'accroissent par intus-susception, mais aussi et surtout par juxtaposition, c'est-à-dire par multiplication de ces éléments ; le mot *intus-susception* ne devient rigoureusement exact que relativement à l'être organisé considéré comme un individu, un corps unique.

Sous le rapport du mode de décroissement, les corps bruts et les corps organisés ne sont pas moins différents que sous celui du mode d'accroissement. La molécule intégrante du minéral ne décroît qu'en se décomposant; elle ne se décompose que par l'action chimique des éléments d'un autre corps. Sa destruction n'est donc jamais ni spontanée ni nécessaire. Le minéral décroît par l'action, soit d'une force chimique, comme la molécule minérale, soit d'une force mécanique ou physique qui vient désagréger ses molécules ; il en est de même des masses minérales. Dans les corps organisés, la décomposition est spontanée, nécessaire, continue ; elle est liée régulièrement à la composition, et c'est lorsqu'elle l'emporte sur cette dernière que commence le décroissement, lequel est suivi de la mort. Le minéral constitue, comme les êtres vivants, un centre d'attraction à l'égard du milieu ambiant, mais il lui prend sans lui donner, ou, s'il arrive qu'il lui rende un jour ses éléments, c'est par l'action tout accidentelle d'une force extérieure. Nous voyons, au contraire, un continuel échange de matière entre les organismes et le milieu ; à la force d'attraction se joint ici comme une force de répulsion pour tout ce qui est devenu impropre à la vie. C'est à ces phénomènes complexes d'entrée et de sortie des matériaux qu'on a donné le nom expressif de *tourbillon vital.* Un corps inorganique décroît, se détruit, nous le répétons, *toujours accidentellement*, c'est-à-dire lorsque, décomposés par l'action plus forte des corps extérieurs, ses éléments se désassocient pour se joindre à d'autres, et donner ainsi naissance à de nouveaux composés ; ajoutons qu'il n'a pas la faculté de se reproduire, c'est-à-dire que les éléments qui le composent n'en sortent jamais dans l'état de combinaison où ils s'y trouvaient, de manière à former un individu semblable à celui d'où ils sortent. Un corps organisé décroît *naturellement*, par la prédominance du mouvement de décomposition sur le mouvement de composition ; mais, dans le cours ou à la fin de sa durée, une partie de ses éléments se réunissent de manière à produire un être semblable à lui ou qui pourra le devenir. En un mot, il y a reproduction dans les êtres vivants, tandis que les corps bruts, ainsi que le fait observer M. Robin, ne présentent jamais d'autre mode de génération que la génération spontanée.

— *Définition des corps organisés.* « La comparaison méthodique des corps bruts et des corps organisés, dit M. Robin, nous conduit à reconnaître que ces derniers sont des corps de volume et de forme déterminés, quoique très-divers, limités par des surfaces courbes; présentant un ensemble de caractères physiques qui résultent de la disposition des éléments anatomiques dont ils sont formés, et qui, bien que variables de l'un à l'autre, n'appartiennent pourtant qu'à eux; composés de principes immédiats gazeux, liquides et solides, dus à des combinaisons complexes et peu stables d'un petit nombre de substances simples. Placés dans des conditions convenables, les corps organisés ont la propriété d'y *vivre*, c'est-à-dire d'être soumis incessamment à l'action des corps extérieurs, et réciproquement de réagir sur eux; enfin, de croître, de décroître et de se reproduire par formation d'un germe dont l'évolution donne naissance à un être semblable à celui qui l'a produit. » M. Robin ajoute que la *propriété de vivre est une conséquence* de l'état statique des corps organisés. Il n'y a pas de vie, dit-il, sans corps organisé, mais il y a *des corps organisés sans vie.* L'idée de vie ne doit donc entrer que *conditionnellement* dans la définition des corps organisés, qui *peuvent être vivants ou non vivants.* En effet, en supprimant ou seulement en modifiant les conditions extérieures ou de milieu, la propriété de vivre disparaît, mais l'organisation ne disparaît pas nécessairement. On voit que M. Robin tranche, sans la discuter, dans le sens organicien et positiviste, la question des rapports de l'idée de vie et de l'idée d'organisation. Dans laquelle des deux, de la vie et de l'organisation, faut-il voir la raison de l'autre? M. Robin répond sans hésiter que la propriété de vivre est la *conséquence* de l'organisation, en d'autres termes que l'organisation est la condition préalable, l'*antécédent* nécessaire de la vie. Et la raison qu'il en donne est qu'il n'y a pas de vie sans corps organisé, et qu'il y a des corps organisés sans vie; en un mot, que les corps organisés peuvent être vivants ou non vivants. La belle preuve! De ce que l'organisation peut persister après la vie, a-t-on le droit de conclure qu'elle l'a précédée, qu'elle peut la précéder? Il est très-vrai que nous n'observons nulle part de vie sans organisme; mais l'observation et l'induction ne nous autorisent pas davantage à affirmer la formation d'un être organisé ou d'un appareil organique sans l'influence de la vie.

« Pour subordonner l'idée de la vie à celle de l'organisation, dit M. Cournot, il faut supposer quelque chose qui échappe absolument à nos observations; car, tandis que nous voyons clairement, dans tous les cas observables, que la vie se propage d'un être vivant à un autre, et que les organes, non-seulement se nourrissent, croissent, mais en quelque sorte se pétrissent sous l'influence de la vie qui les anime, nous n'avons aucun moyen d'atteindre par nos observations ce fait prétendu primitif, d'une formation organique opérée sans le concours d'aucun principe de vie; et d'où la vie jaillirait, uniquement par suite de la disposition des pièces organiques. » Il n'est pas nécessaire de repousser la génération spontanée, pour voir dans l'organisation le produit de la vie; spontanée ou non, la génération ne peut s'expliquer que par l'action d'affinités spéciales *organisant* la matière, produisant un mode de groupement atomique, de cristallisation *sui generis;* or, c'est l'action de ces affinités spéciales, quelles que soient les conditions dans lesquelles elle s'exerce, que j'appelle *action vitale.* M. Robin et l'école positiviste subordonnent l'idée de vie à l'idée d'organisation, parce qu'ils subordonnent l'idée de force à celle de matière, parce qu'ils subordonnent l'état dynamique à l'état statique. Ce n'est pas ici le lieu de montrer que l'idée de *matière* se résout nécessairement, pour le philosophe qui l'analyse, en celle de *forme* et en celle de *force*, et que la première doit être subordonnée à la seconde. Sans sortir du terrain biologique nous dirons : Naître, c'est-à-dire s'organiser, appartient incontestablement à l'état dynamique; c'est le premier moment de l'action vitale, c'est la vie en la plus essentielle de ses manifestations ; or, qui viendra dire sérieusement : la *propriété de naître, de s'organiser*, dépend de l'état statique, elle est la conséquence de l'organisation? La *propriété de naître!* M. Robin pousse, dit-on, l'horreur de la métaphysique, l'amour de la positivité, le besoin de substituer les *propriétés* aux *forces*, jusqu'à employer cette plaisante expression dans ses cours. Il y a en *biologie* deux états dynamiques que de Blainville, et après lui l'école positiviste, n'ont pas su distinguer ni mettre au rang qui leur convient : l'un, qui consiste dans l'évolution vitale à partir de la création organisatrice, et qui forme le domaine de l'embryogénie ou organogénie; l'autre, qui consiste dans le fonctionnement, l'activité de l'appareil organique, et qui appartient à la physiologie descriptive, à la physiologie des fonctions. La connaissance des éléments anatomiques a même fait passer du second au premier, la nutrition, en tant qu'elle est considérée comme génération de cellules. Or, il est évident que le dynamisme créateur, organisateur, évolutif, domine le dynamisme fonctionnel; il ne l'est pas moins que si celui-ci est la conséquence de l'organisation, conséquence qui même dans telles conditions peut cesser d'être nécessaire, celui-là en est le principe, et constitue essentiellement la vie. Ecoutons M. Cl. Bernard : « Ce qui est essentiellement du domaine de la vie, dit-il, ce qui n'appartient ni à la chimie, ni à la physique, ni à rien autre chose, c'est l'*idée directrice de l'évolution vitale.* Dans tout germe vivant, il y a une *idée créatrice qui se développe et se manifeste par l'organisation.* Pendant toute sa durée, l'être vivant reste sous l'influence de cette même *force vitale créatrice*, et la mort arrive lorsqu'elle ne peut plus se réaliser. » L'erreur d'Auguste Comte et de ses disciples est d'avoir envisagé l'état dynamique, en *biologie*, à peu près exclusivement comme la mise en mouvement, en activité, d'une sorte de machine préexistante, et de n'avoir pas accordé l'importance qu'il mérite à ce *devenir* continu de l'organisme qui détermine sans cesse l'état statique, et par là même a sur lui une prépondérance incontestable. Cette conception étroite et mécanique de la vie a lieu de surprendre chez l'auteur du *Système de philosophie positive*, si l'on songe que ce qu'il appelle état dynamique en *sociologie* (v. ce mot), c'est précisément le développement historique des sociétés, c'est-à-dire ce qui correspond exactement à l'évolution vitale.

— *Définition de la vie.* « On cherche, dit Bichat, dans des considérations abstraites, la définition de la vie ; on la trouvera, je crois, dans cet aperçu général : *La vie est l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort.* Tel est, en effet, le mode d'existence des corps vivants que tout ce qui les entoure tend à les détruire. Les corps inorganiques agissent sans cesse sur eux ; eux-mêmes exercent les uns sur les autres une action continuelle ; bientôt ils succomberaient s'ils n'avaient en eux un principe permanent de réaction. Ce principe est celui de la vie ; inconnu dans sa nature, il ne peut être apprécié que par ses phénomènes ; or, le plus général de ses phénomènes est cette alternative habituelle d'action de la part des corps extérieurs et de réaction de la part du corps vivant, alternative dont les proportions varient suivant l'âge. Il y a surabondance de vie dans l'enfant parce que la réaction surpasse l'action. L'adulte voit l'équilibre s'établir entre elles, et par là même cette turgescence vitale disparaître. La réaction du principe interne diminue chez le vieillard, l'action des corps extérieurs restant la même; alors la vie languit et s'avance insensiblement vers son terme naturel, qui arrive lorsque toute proportion cesse. La mesure de la vie est donc, en général, la différence qui existe entre l'effort des puissances extérieures, et celui de la résistance intérieure. L'excès des unes annonce sa faiblesse; la prédominance de l'autre est l'indice de sa force. » Toute la définition de Bichat se trouve dans ce mot *résister*, malheureusement ce mot contient une erreur. La vie est autre chose qu'un principe de résistance. Le milieu extérieur ne tend pas continuellement à détruire les êtres vivants qu'il entoure ; loin de là, c'est précisément ce milieu qui leur permet de naître, de se conserver et de se développer. Entre la nature vivante et le milieu inorganique, il ne faut pas voir seulement un état de lutte, mais encore et surtout un état d'harmonie et, pour ainsi dire, d'association. La force vitale est sans doute *distincte* des forces physico-chimiques; mais elle agit sur ces forces, moins en leur résistant qu'en les faisant servir à ses fins, moins en leur faisant équilibre, en les neutralisant, qu'en les dirigeant, qu'en les appelant, en quelque sorte, à exprimer ses pensées, à réaliser ses créations. Cette conception, d'un antagonisme absolu entre la nature morte et la nature vivante, est surtout irrationnelle en ce qu'elle supprime entièrement l'un des deux éléments inséparables dont l'harmonie constitue nécessairement l'idée générale de vie. La vie, en effet, suppose deux termes : un *organisme*, dont les molécules constituantes se renouvellent sans cesse; un *milieu*, c'est-à-dire un ensemble d'agents extérieurs chargés de fournir les matériaux de cette réparation continuelle. Vivre, pour un organisme, c'est, pour ainsi dire, émerger continuellement du milieu. Si, comme le supposait Bichat, tout ce qui entoure les corps vivants tendait réellement à les détruire, leur existence serait par cela même radicalement inintelligible : car où pourraient-ils puiser la force nécessaire pour surmonter même temporairement un tel obstacle? A la vérité, la vie de chaque être dans chaque milieu cesse d'être possible aussitôt que la constitution de ce milieu vient à subir, sous un rapport quelconque, de trop grandes perturbations : et, en ce cas, l'action extérieure devient, en effet, destructive ; mais cela empêche-t-il que, renfermée entre des limites de variations convenables, cette action ne soit habituellement conservatrice?

Cette erreur capitale de Bichat se lie à sa théorie des propriétés vitales. S'appliquant à établir une séparation tranchée entre l'activité vitale et l'activité générale de la matière, entre les sciences des êtres vivants et les sciences des corps bruts, il poussa l'idée de cette séparation jusqu'à celle d'antagonisme absolu. Par là même, il fut conduit à méconnaître, en ce qu'elle a d'essentiel, la différence qui existe entre la vie organique et la vie animale, et le caractère essentiellement chimique de la première, à laquelle il accorda des propriétés analogues à celles de la vie animale.

Depuis Bichat, c'est surtout le double mouvement qui compose et décompose sans cesse l'être vivant, le fait circulaire d'assimilation et de désassimilation, que les physiologistes ont introduit dans leur définition de la vie. « Si, pour nous faire une juste idée de l'essence de la vie, nous la considérons, dit Cuvier, dans les êtres où ses effets sont les plus simples, nous nous apercevrons promptement qu'elle consiste dans la faculté qu'ont certaines combinaisons corporelles de durer pendant un temps et sous une forme déterminée, en attirant sans cesse dans leur composition une partie des substances environnantes et en rendant aux éléments des portions de leur propre substance. La vie est donc un tourbillon plus ou moins rapide, plus ou moins compliqué, dont la direction est constante, et qui entraîne toujours les molécules de même espèce, où ces molécules entrent et d'où elles sortent continuellement, de manière que la forme du corps vivant lui est plus essentielle que sa matière. »

Cuvier avait très-bien vu deux choses : 1° que le phénomène qui caractérise universellement les êtres vivants est celui du double mouvement général et continu de composition et de décomposition que présentent ces êtres; 2° que ce double mouvement est tout à fait intime et moléculaire, que nos sens ne peuvent le saisir, et qu'il ne nous laisse voir que la permanence du principe et du résultat, de la *force organisatrice* et de la *forme organisée.* Il faut dire que ces deux faits n'avaient, du reste, pas échappé à Bichat. « Un *double mouvement*, dit-il, s'exerce dans la vie organique : l'un *compose* sans cesse, l'autre *décompose* l'animal... Son *organisation reste toujours la même; mais ses éléments varient à chaque instant.* Les molécules nutritives, tour à tour absorbées et rejetées, passent de l'animal à la plante, de celle-ci au corps brut, reviennent à l'animal et en ressortent ensuite. La vie organique est accommodée à cette circulation

continuelle de la matière. Un ordre de fonctions assimile à l'animal les substances qui doivent le nourrir, un autre lui enlève ces substances, devenues hétérogènes à son organisation après en avoir fait quelque temps partie. » Mais Bichat expliquait ces deux faits par ses propriétés de la vie organique, et n'entendait nullement rapprocher les phénomènes de nutrition des phénomènes chimiques. Après Bichat, même après Cuvier, il restait à marquer ce rapprochement d'une manière expresse : c'est ce que fit de Blainville. « Un corps vivant, dit-il, est une sorte de *foyer chimique*, où il y a à tous moments apport de nouvelles molécules, et départ de molécules anciennes, où la *combinaison n'est jamais fixe* (si ce n'est dans un certain nombre de parties véritablement mortes ou de dépôt), mais toujours, pour ainsi dire, *in nisu :* d'où mouvement continuel plus ou moins lent et chaleur. La vie est donc le résultat d'une combinaison chimique *in nisu* successivement répétée. »

Auguste Comte et ses disciples, notamment M. Robin, s'attachent à mettre en relief, à l'exemple de de Blainville, le caractère chimique des actes de la vie organique, c'est-à-dire des actes fondamentaux de la vie, en même temps qu'à montrer en quoi ces actes s'élèvent au-dessus des phénomènes chimiques ordinaires. « Au moment, disent-ils, où a lieu une combinaison chimique quelconque, il se passe réellement quelque chose d'analogue à la vie, mais avec cette différence que le phénomène est instantané ici et cesse dès qu'il est produit, tandis que dans tout organisme placé dans un milieu convenable il se renouvelle continuellement par la lutte régulière et permanente entre les mouvements de composition et de décomposition. C'est de là que résultent le maintien et le développement de l'état organique, en même temps que l'impossibilité d'un entier accomplissement de l'acte chimique. »

Nous reconnaissons que le mouvement de composition et de décomposition est un fait chimique, et que ce fait chimique est la condition fondamentale, le *substratum* de la vie. Il en constitue un caractère général et essentiel, mais il nous paraît insuffisant pour la définir. Chaque note prise isolément dans un morceau de musique est un fait purement physique, ce qui n'empêche pas le morceau de musique d'être autre chose. Ainsi doit-on considérer le mouvement moléculaire de composition et de décomposition, comme un procédé uniforme que la nature emploie pour réaliser ses idées, et reconnaître qu'à la fatalité chimique s'ajoute, pour constituer la vie, une irrécusable finalité. La vie ne maintient pas seulement l'état organique, elle le produit; elle ne renouvelle pas seulement l'organisme, elle le forme, elle le crée; même, cette rénovation n'est qu'une formation, qu'une création continue. C'est cette formation, cette création qui est le *but ;* le fait chimique de composition et de décomposition n'est que le *moyen*. Nous avons le plaisir de nous rencontrer ici avec notre éminent physiologiste, M. Cl. Bernard. « Ces *moyens* de manifestation physico-chimiques, dit-il, sont communs à tous les phénomènes de la nature, et restent confondus pêle-mêle, comme les lettres de l'alphabet dans une boîte où la force vitale créatrice va les chercher pour former les mécanismes les plus divers. »

D'après ces considérations, nous disons : le mot *vie* renferme l'idée d'une série de combinaisons chimiques et de décompositions successives et simultanées, *coordonnées* et *dirigées* dans leur mouvement, de façon à produire des *formes déterminées* et des *propriétés spéciales* qui se trouvent elles-mêmes en harmonie les unes avec les autres.

— *Définition de la biologie.* La *biologie* positive, dit Auguste Comte, et après lui M. Robin, doit être envisagée comme ayant pour destination générale de rattacher constamment l'un à l'autre, dans chaque cas déterminé, le point de vue anatomique et le point de vue physiologique, ou, en d'autres termes, l'état statique et l'état dynamique. Cette relation perpétuelle constitue son vrai caractère philosophique. Placé dans un système donné de circonstances extérieures, un organisme défini doit toujours agir d'une manière nécessairement déterminée; et, en sens inverse, la même action ne saurait être identiquement produite par des organismes vraiment distincts. Il y a donc lieu à conclure alternativement, ou l'acte d'après le sujet, ou l'agent d'après l'acte. Le double problème biologique peut être posé, suivant l'énoncé le plus mathématique possible, en ces termes généraux : *Etant donné l'organe, trouver la fonction ou l'acte, et réciproquement.* En un mot, la vraie *biologie* doit tendre à nous permettre de toujours prévoir comment agira, dans des circonstances données, tel organisme déterminé, ou par quel état organique a pu être produit tel acte accompli. Cette définition de la science biologique s'écarte beaucoup, il est vrai, des habitudes actuelles, en ce qu'elle a peu d'égards à la distinction vulgaire entre l'anatomie et la physiologie, qui s'y trouvent intimement combinées. C'est qu'il n'y a pas, en réalité, de motifs suffisants pour maintenir la séparation ordinaire entre ces deux faces rationnellement inséparables d'un problème unique. D'une part, en effet, s'il ne peut évidemment exister de saine physiologie isolée de l'anatomie, n'est-il pas réciproquement tout aussi certain que, sans la physiologie, l'anatomie n'aurait aucun vrai caractère scientifique, et serait même le plus souvent inintelligible ?

Comme on le voit, le caractère de la *biologie*, suivant l'école positiviste, est d'unir et de combiner intimement l'anatomie et la physiologie, tout en maintenant irréductible le dualisme : *organisation, vie.* Nous devons dire que cette conception de la *biologie* nous paraît singulièrement étroite. Il faut de la bonne volonté pour trouver qu'elle apporte un point de vue nouveau et qu'elle donne une véritable portée à ce mot nouveau *biologie*. On n'avait pas attendu Auguste Comte, M. Littré et M. Robin, pour se douter que l'anatomie et la physiologie étaient inséparables. Ne sait-on pas que la physiologie avait même reçu le nom d'*anatomie animée* (*anatomia animata*)? Ce qui justifie le mot *biologie*, ce qui constitue le caractère vraiment philosophique de la science désignée par ce mot, c'est d'abord de faire rentrer dans une physiologie agrandie, par l'embryogénie et l'histologie, non-seulement l'anatomie, mais la tératologie et la pathologie; c'est ensuite d'étendre à toute la hiérarchie organique, même aux végétaux, les lois les plus générales de cette physiologie. La *biologie* est née de l'anatomie comparée créée par Vicq-d'Azyr, de l'anatomie générale créée par Bichat, de l'anatomie philosophique et de la tératologie créées par E. Geoffroy Saint-Hilaire, de l'*élémentologie* (étude des éléments organiques) créée par Raspail et Schwan.

II. — DIVISIONS DE LA BIOLOGIE. L'école positiviste, d'après son maître Auguste Comte, divise la *biologie en biologie statique* et *biologie dynamique.* Nous n'avons pas besoin de revenir sur le sens qu'elle attache aux mots *statique* et *dynamique*, introduits dans la science des êtres vivants par de Blainville. La *biologie* statique comprend l'*anatomie* ou *biotomie* et la *biotaxie*. L'anatomie étudie l'organisation des êtres vivants. La biotaxie étudie les lois de la distribution des êtres vivants en groupes naturels d'après la conformité de leur organisation, qui se traduit au dehors par des *modifications correspondantes des organes* extérieurs. La *biologie* dynamique, qui constitue la physiologie proprement dite et à laquelle convient le nom de *bionomie*, comporte quatre subdivisions, mais moins tranchées que celles de la *biologie* statique; ce sont : 1° la science des relations des êtres vivants avec les milieux; 2° l'étude de la vie organique; 3° l'étude de la vie animale; 4° l'étude des fonctions intellectuelles et morales ou *phrénologie*. La nouveauté porte sur la première et la dernière de ces quatre branches. Voyons comment elles sont caractérisées dans le *Système de philosophie positive.* « Si l'idée de vie, dit Auguste Comte, est inséparable de celle d'organisation, l'une et l'autre ne sauraient s'isoler davantage de celle d'un milieu spécial, en relation déterminée avec elles. De là la nécessité d'une théorie générale des milieux, et de leur action sur l'organisme, envisagée d'une manière abstraite. Les philosophes naturistes de l'Allemagne contemporaine ont eu, ce me semble, un sentiment confus, mais irrécusable, de cette partie essentielle, lorsqu'ils ont ébauché leur célèbre conception d'une sorte de règne intermédiaire composé de l'air et de l'eau, servant de lien général entre le monde inorganique et le monde organique. Toutefois, personne ne me paraît en avoir nettement conçu une juste idée avant M. de Blainville, qui, le premier, a directement tenté de l'introduire dans son cours de physiologie comparée, sous le nom très-expressif d'étude des modificateurs externes, soit généraux, soit spéciaux. Malheureusement, cette partie, qui, après l'anatomie proprement dite, constitue le préliminaire général le plus indispensable de la *biologie* définitive, est encore tellement imparfaite et même si peu caractérisée, que la plupart des physiologistes actuels n'en soupçonnent pas l'existence distincte et nécessaire. » Notons, en passant, que M. C. Bernard a, de nos jours, enrichi la science des milieux, ou modificateurs externes de l'organisme, d'un grand nombre de belles découvertes.

Auguste Comte s'exprime très-catégoriquement sur la nécessité de soustraire à la psychologie et de restituer à la *biologie* l'étude des fonctions intellectuelles et morales. « En revenant, dit-il, aux premières notions du bon sens philosophique, il est d'abord évident qu'aucune fonction ne saurait être étudiée que relativement à l'organe qui l'accomplit, ou quant aux phénomènes de son accomplissement; et en second lieu, que les fonctions affectives, et surtout les fonctions intellectuelles présentent, par leur nature, sous ce dernier rapport, ce caractère particulier, de ne pouvoir pas être directement observées, pendant leur accomplissement même, mais seulement dans ses résultats plus ou moins prochains et plus ou moins durables. Il n'y a donc que deux manières distinctes de considérer réellement un tel ordre de fonctions : ou en déterminant, avec toute la précision possible, les diverses conditions organiques dont elles dépendent, ce qui constitue le principal objet de la physiologie phrénologique, ou en observant directement la suite effective des actes intellectuels et moraux, ce qui appartient plutôt à l'histoire naturelle proprement dite : ces faces inséparables d'un sujet unique étant d'ailleurs toujours conçues de façon à s'éclairer mutuellement. Ainsi envisagée, cette grande étude se trouve indissolublement liée, d'une part, à l'ensemble des parties antérieures de la philosophie naturelle et plus spécialement aux doctrines biologiques fondamentales; d'une autre part, à l'ensemble de l'histoire réelle, tant des animaux que de l'homme et même de l'humanité. Mais, lorsqu'au contraire, on écarte radicalement du sujet, par la prétendue méthode psychologique, et la considération de l'agent et celle de l'acte, quel aliment pourrait-il rester à l'esprit, sinon une inintelligible logomachie, où des entités purement nominales se substituent sans cesse aux phénomènes réels ? »

Jusqu'ici, nous n'avons parlé que de la *biologie abstraite*, qui constitue la *biologie* proprement dite. Mais, dit Auguste Comte, l'étude des phénomènes vitaux doit être exactement assujettie, comme celle de tous les autres phénomènes naturels, à la division scientifique moins tranchée, mais presque aussi indispensable, de nos recherches spéculatives en *abstraites* et *concrètes ;* les unes seules vraiment fondamentales, les autres purement secondaires, quelle que soit leur extrême importance. A côté donc de la *biologie* abstraite dont on a vu la distribution intérieure, vient se placer, dans la classification positiviste, la *biologie concrète*, qui se divise en *histoire naturelle* et *pathologie*. L'étude concrète de chaque organisme comprend, en effet, deux branches principales : 1° son histoire naturelle proprement dite, c'est-à-dire le tableau méthodique et direct de l'ensemble de son existence réelle; 2° sa pathologie, c'est-à-dire l'examen systématique des diverses altérations dont il est susceptible, ce qui constitue une sorte d'appendice et de complément de son histoire, et peut s'appeler son *histoire non naturelle.* Ces deux ordres de considérations sont, suivant Auguste Comte, étrangers, par leur nature, au vrai domaine philosophique de la *biologie* proprement dite ou abstraite. En effet, celle-ci doit toujours se borner à l'étude essentielle de l'état normal, en concevant l'analyse pathologique comme un simple moyen d'exploration. De même, quoique les observations d'histoire naturelle puissent fournir à l'anatomie et à la physiologie de très-précieuses indications, la vraie *biologie* n'en doit pas moins, tout en se servant d'un tel moyen, décomposer toujours l'étude, soit statique, soit dynamique de chaque organisme dans celles de ses diverses parties constituantes, sur lesquelles seules peuvent immédiatement porter les lois biologiques fondamentales; tandis qu'une telle décomposition est, au contraire, directement opposée au véritable esprit de l'histoire naturelle, où l'être vivant est constamment envisagé dans l'ensemble indivisible de toutes ses différentes conditions d'existence.

Enfin, à côté de la *biologie* concrète se place la *biologie pratique* ou *art biologique*, lequel comprend : 1° l'*éducation* des êtres vivants, végétaux et animaux, c'est-à-dire la direction systématique de l'ensemble de leur développement pour un but déterminé; 2° leur *médication*, c'est-à-dire l'action rationnelle exercée par l'homme pour les ramener à l'état normal, quand leurs organes sont altérés. A chacune de ces deux branches de la *biologie* concrète correspond une des deux branches de l'art biologique : à l'histoire naturelle, l'art de l'éducation; à la pathologie, l'art médical.

Cette division de la *biologie*, cette classification des sciences secondaires qu'elle comprend, ne nous paraît pas à l'abri de la critique. Nous y signalerons d'abord une grave lacune : l'embryogénie n'y figure pas. Il est inutile de faire remarquer que cette lacune tient à la conception positiviste de la vie et de la science biologique. Nous reprochons ensuite, à Auguste Comte et à M. Robin, de placer la biotaxie dans la *biologie* abstraite, et la pathologie dans la *biologie* concrète. Enfin, nous ne saurions admettre que l'étude des facultés intellectuelles et morales de l'homme doive être considérée comme une simple subdivision de la physiologie proprement dite ou bionomie. La psychologie nous paraît devoir être séparée de la *biologie*, au même titre que la *biologie* doit l'être de la chimie : 1° parce que l'étude des facultés mentales est indépendante de celle du centre ou des centres encéphaliques, l'esprit pouvant s'étudier lui-même, soit directement, quoi qu'en dise Comte, par l'observation intérieure et la mémoire, soit indirectement par l'examen de ses produits; 2° parce que, même en rejetant l'hypothèse spiritualiste, nous sommes fondés à dire que le cerveau, les sens et les organes d'expression, en donnant naissance à la *personne humaine*, produisent une réalité supérieure à sa source biologique, absolument comme les phénomènes chimiques de composition et décomposition produisent une réalité supérieure à sa base chimique, la vie. Nous reviendrons, du reste, sur ce sujet au mot PSYCHOLOGIE.

III. — HISTOIRE DE LA BIOLOGIE. V. ANATOMIE, PHYSIOLOGIE, etc.

BIOLOGIQUE adj. (bi-o-lo-gi-ke — rad. *biologie*). Physiol. Qui a rapport à la biologie ou à l'objet de cette science : *Etudes* BIOLOGIQUES, *phénomènes* BIOLOGIQUES. *Le savant anatomiste Daubenton avait compris que les progrès des sciences* BIOLOGIQUES *doivent se révéler industriellement comme ceux des sciences physiques.* (F. Pillon.) *Toute intervention de fluides ou d'esprit doit se traduire par la force* BIOLOGIQUE *de la vibration.* (Morin.)

BIOLOGISER v. n. ou intr. (bi-o-lo-ji-zé — rad. *biologie*). Néol. Faire de la biologie; pénétrer les secrets de l'organisme : *On prétend que l'attention concentrée suffit pour* BIOLOGISER. (A. de Gasparin.)

BIOLOGISTE s. m. (bi-o-lo-ji-ste — rad. *biologie*). Celui qui s'occupe de biologie : *Un* BIOLOGISTE *distingué.* ‖ On dit aussi BIOLOGUE.

BIOLYCHNION s. m. (bi-o-li-kni-on — du gr. *bios*, vie; *luchneus*, lampe). Physiol. Chaleur vitale. ‖ Peu usité.

BIOMANTIE s. f. (bi-o-man-tî — du gr. *bios*, vie; *manteia*, divination). Divination qui s'exerce sur ce qui se rapporte à la vie.

BIOMANTIQUE adj. (bi-o-man-ti-ke — rad. *biomantie*). Qui a rapport à la biomantie.

BIOMÈTRE s. m. (bi-o-mè-tre — du gr. *bios*, vie; *metron*, mesure). Méd. Nouvel instrument d'acoustique inventé par le docteur Collongues, pour être appliqué à l'étude de l'homme bien portant ou malade, et qui est destiné à évaluer ou à reproduire, par l'unisson et à volonté, les sons perçus par l'auscultation des doigts. A cet effet, le biomètre fait entendre des sons de différentes hauteurs, les traduit en notes et en nombre de vibrations, ce qui permet d'établir la comparaison des rapports des intervalles qui existent des deux côtés du corps, soit à l'état normal, soit à l'état anormal, et d'exprimer en chiffres les différents degrés de santé et de maladie.

— Sorte de recueil statistique, indiquant, heure par heure, l'emploi de la vie individuelle.

BIOMÉTRIE s. f. (bi-o-mé-trî — rad. *biomètre*). Méd. Science nouvelle qui traite de la recherche des lois des vibrations vitales, au moyen du biomètre.

BIOMÉTRIQUE adj. (bi-o-mé-tri-ke — rad. *biométrie*). Qui a rapport à la biométrie.

BION s. m. (bi-on). Techn. Outil employé par le verrier pour inciser et détacher de la canne la bosse ou verre soufflé.

BION s. m. (bi-on — gr. *bios*, vie). Hortic. Rejet d'une plante vivace : BION *d'artichaut.*

BION, nom d'un assez grand nombre d'hommes qui se sont rendus célèbres dans l'antiquité, comme poëtes, philosophes, savants, etc. On ignore l'origine de la plupart d'entre eux, ainsi que l'époque précise où ils ont vécu. Nous mentionnerons ici les plus connus.

BION, natif de Proconnèse, fut contemporain de Phérécyde de Syros, au VIe siècle avant notre ère. Diogène Laërce dit qu'on possède deux ouvrages de lui, mais il n'en donne pas le titre. On sait seulement que Bion fit un abrégé de l'ouvrage de Cadmus de Milet sur les antiquités de cette ville.

BION, poëte tragique, qui passe pour avoir, avec son frère Euphorion, retouché les pièces d'Eschyle, son père. On n'a point d'autre détail sur lui.

BION, poëte tragique, qu'il ne faut pas confondre avec le précédent, paraît avoir été le contemporain de Strabon, c'est-à-dire avoir vécu au Ier siècle avant notre ère. Diogène le range dans la classe des poëtes appelés *tarsiques*, ce qui fait supposer à Casaubon que Bion devait être un improvisateur, parce que les Tarsiens avaient le talent d'improviser sur tous les sujets qu'on leur proposait.

BION d'Abdère, mathématicien grec, issu de la famille de Démocrite, vivait, suivant l'opinion générale, dans le IVe ou le IIIe siècle avant notre ère. Il écrivit dans les dialectes attique et ionien. Diogène Laërce nous apprend que Bion, le premier, prétendit que dans certaines régions il y a six mois de nuit et six mois de jour, ce qui laisserait croire qu'il connaissait la sphéricité de la terre et l'obliquité de l'écliptique. Il est fâcheux que Diogène Laërce ne soit pas plus explicite et qu'on ne soit pas absolument sûr que Bion soit l'auteur de cette découverte, qui est un exemple des plus étonnants de l'état avancé des sciences expérimentales dans l'antiquité. Strabon l'appelle astrologue et dit qu'il faisait autorité dans la question des vents.

BION, philosophe grec, qui vivait au IIIe siècle avant notre ère. Il passa plusieurs années à la cour d'Antigone Gonatas, et dans un de ses fragments qui nous restent, il raconte à ce prince, d'une manière piquante, quels étaient ses parents et comment il devint philosophe. « Mon père, dit-il, était un *affranchi qui se mouchait du coude* (c'est-à-dire qu'il vendait des choses salées) et qui tirait son origine de Borysthène; il n'avait point de visage, car il l'avait cicatrisé de caractères, empreintes de la dureté de son maître. Ma mère, femme telle que mon père en pouvait épouser, gagnait sa vie dans un lieu de débauche. Mon père, ayant ensuite fraudé le péage en quelque chose, fut vendu avec sa maison; un rhéteur m'acheta parce que j'étais jeune et assez agréable. Il mourut et me laissa son bien. Je brûlai tous ses écrits, et ayant tout ramassé, je vins à Athènes et je devins philosophe. Voilà mon origine dont je me glorifie. Pour ce qui regarde ma personne, vous pouvez en juger en me voyant. » Bion était affranchi. Arrivé à Athènes, il commença par suivre les leçons de Cratès, alors de l'école

académique, et bientôt un des chefs de l'école cynique; il reçut aussi l'enseignement de Théophraste le péripatéticien; mais le maître qui exerça sur lui une influence dont Bion ne réussit point à se défaire, fut Théodore l'athée, qui venait de tirer des doctrines de l'école de Cyrène les conséquences qu'elles contenaient naturellement, et qui leur ont fait une si mauvaise réputation dans l'antiquité. Les contemporains de Bion le considéraient comme athée, dit la tradition, parce qu'il regardait comme indifférentes les questions qui traitent de la providence et de la nature des dieux. Diogène Laërce le range parmi les sophistes. Quoi qu'il en soit, il avait publié de nombreux ouvrages, dont il ne reste que des fragments épars dans Stobée, et quelques maximes rapportées par divers écrivains. Sa vie privée n'était pas estimable; elle n'était d'ailleurs que la mise en œuvre de ses opinions philosophiques : on rapporte qu'il reprochait à Socrate d'être vertueux. Cependant, bien que son talent manquât d'élévation et ses principes d'originalité, il passe pour avoir eu beaucoup d'esprit; il aimait à aiguiser ses pensées sous une forme sarcastique. Cicéron a conservé de lui une boutade ingénieuse : « Il est inutile de nous arracher les cheveux quand nous sommes plongés dans la douleur; en pareil cas, la calvitie n'est point un remède efficace. » Ses qualités humoristiques lui avaient fait de la réputation et Horace a pu dire en y faisant allusion : *Bioneis sermonibus et sale nigro.* Il avait coutume de dire que le méchant ne possédait point la fortune, mais qu'il en était possédé; que l'impiété était la compagne ordinaire de la superstition; l'avarice, la métropole du vice; les bons esclaves, des hommes libres en réalité, tandis que les méchants étaient en réalité des esclaves. Avec les principes qu'on lui connaît, par les méchants, il entendait sans doute les maladroits et les faibles d'esprit ou de corps.

Un envieux paraissait chagrin, Bion lui demanda si sa tristesse venait de ses propres malheurs ou du bonheur des autres.

L'impiété, disait-il, est une mauvaise compagne de la sécurité, puisqu'elle la trahit toujours.

Il disait à ses disciples : « Quand vous écouterez avec la même indifférence les injures et les compliments, vous pourrez croire alors que vous aurez fait des progrès dans la vertu. »

Il disait encore : « Honorons la vieillesse, puisque c'est le but où nous tendons tous. »

Bion mourut à Chalcis, en Eubée.

BION, poëte bucolique grec, originaire de Smyrne, vivait au IIIe siècle av. J.-C., sous le règne du roi d'Egypte Ptolémée II Philadelphe. Il était contemporain de Théocrite et de Moschus, son élève et son ami, auquel son nom est si fréquemment associé. On ne sait rien de la vie de ce charmant poëte. On croit qu'il vécut en Sicile, où, d'après une touchante élégie de Moschus, il mourut empoisonné fort jeune encore. « Bion et son élève Moschus, dit Schœll, sont bien inférieurs à Théocrite. La simplicité et la naïveté de celui-ci leur manquent, ainsi que la teinte satirique qui domine dans ses écrits. Ils sont trop ornés, et font quelquefois parade d'esprit. Ne réussissant pas à donner à leurs tableaux cette forme dramatique qui fait le charme des poésies de Théocrite, ils s'attachent de préférence aux objets qui se prêtent à des descriptions : le genre descriptif leur réussit parfaitement. En comparant ces deux poëtes entre eux, Moschus mérite la préférence par sa plus grande simplicité.

On a de Bion un *Chant funèbre* en l'honneur d'Adonis, qui est le pendant de celui de Théocrite. Dans ce dernier, la chanteuse argienne célèbre le retour du dieu; Bion déplore sa perte. Les autres idylles ont rapport à divers sujets : l'*Amour et le jeune oiseleur*, l'*Ecolier maître*, les *Muses compagnes de l'Amour*, la *Brièveté de la vie*, *Cléodame et Myrson*, l'épithalame d'Achille et de Déidamie (les trente et un premiers vers seulement), *Prière d'un berger à Vénus*, l'*Amitié*, *vrai bonheur de la vie*, et des fragments plus ou moins étendus. Ces idylles ou fragments d'idylle sont regardés comme de petits chefs-d'œuvre de grâce et de sentiment. On a donné un grand nombre d'éditions des poésies de Bion, qui ont toujours été réunies à celles de Moschus, et même à celles de Théocrite. La première édition qui ait paru est celle de Bruges (1565, in-4o), avec une traduction latine. Les plus estimées sont celles de Venise (1746, in-8o), d'Oxford (1748, in-8o), et de Leyde, par Walckenaer (1779, in-8o), etc. Parmi les traductions françaises, nous citerons celles de Poinsinet de Sivry, de Moutonnet de Clairfons et celle de Gail (Paris, 1794, in-18, avec figures).

BION (Cécilius), nommé par Pline parmi les écrivains qu'il a mis à contribution et qu'on croit avoir vécu dans le Ier siècle de notre ère. Il avait composé un ou plusieurs ouvrages perdus aujourd'hui, et dans lesquels il traitait des questions d'histoire naturelle, des propriétés des plantes, de certains remèdes tirés des animaux, etc. On voit aussi, d'après les citations de Pline, qu'il s'était beaucoup occupé de l'Egypte et de l'Ethiopie. Cécilius Bion a été souvent confondu avec Bion de Soles, qui a écrit également sur l'histoire naturelle et sur l'Ethiopie.

BION, le Rhéteur, est mentionné par Diogène Laërce comme ayant composé neuf livres portant le nom des neuf Muses, à l'imitation de l'ouvrage d'Hérodote.

BION de Soles, en Cilicie, avait composé un ouvrage intitulé *Ethiopiques*, en plusieurs livres, et il est un de ceux qui ont précisé l'étendue de l'Ethiopie. Varron le cite parmi les écrivains qui ont écrit sur l'histoire naturelle. On lui attribue aussi des *Assyriaques*, d'après un passage de Syncelle. On trouve des fragments de Bion de Soles dans la collection des *Historiens grecs* de Didot (t. IV, p. 350.)

BION de Syracuse est cité par Diogène Laërce, comme ayant composé un traité sur l'art de la rhétorique. On n'a point d'autres détails sur cet écrivain.

BION (Nicolas), ingénieur français, constructeur d'instruments de mathématiques, né en 1652, mort à Paris en 1733. Il joignit les connaissances théoriques à l'habileté du praticien. On lui doit les ouvrages suivants : *Usage des globes célestes et terrestres et des sphères, suivant les divers systèmes du monde* (1699, in-8o); *Traité de la construction et des principaux usages des instruments de mathématiques* (1752, in-8o); *Description et usage d'un planisphère nouvellement construit* (1727, in-12).

BION (Jean), prêtre catholique qui devint ensuite ministre protestant, né à Dijon en 1668. Nommé aumônier d'une galère qui servait de prison aux protestants persécutés, il fut touché de leurs sentiments religieux et embrassa leur doctrine : c'est le prêtre qui fut converti. Il alla faire abjuration à Genève (1704), puis il se rendit en Angleterre et de là en Hollande, où il remplit les fonctions de chapelain d'une église anglaise. Ses principaux ouvrages sont : *Relation des tourments que l'on fait souffrir aux protestants qui sont sur les galères de France* (Londres, 1708); *Essai sur la Providence et sur la possibilité de la résurrection* (1719); *Recherche sur la nature du feu de l'enfer et sur le lieu où il est situé*, traduit de l'anglais de Swiden (Amsterdam, 1728, in-8o), etc.

BION (Jean-Marie), conventionnel et membre du conseil des Cinq-Cents. Il était avocat à Loudun quand il fut nommé député aux états généraux. Il se montra l'ennemi des excès, tout en approuvant les principes de la Révolution. On a de lui l'*Inventaire des diamants de la couronne, perles, pierreries précieuses, tableaux, pierres gravées et autres monuments des arts et des sciences, existant au Garde-Meuble* (1791, 2 vol. in-8o, sortis des presses de l'Imprimerie nationale.)

BION (Louis-Eugène), sculpteur français, né à Paris en 1807, mort en 1860. Il fut élève de M. Desbœufs, et, après avoir obtenu une mention au concours de 1830, il s'adonna spécialement à la sculpture religieuse. Ses principales productions sont : la *Poésie chrétienne*, *Saint Vincent de Paul*, une *Sainte Famille*, groupe; *Saint Jean l'Evangéliste*, une *Chaire* pour l'église de Brou, etc.

Bion, opéra-comique en un acte et en vers, paroles d'Hoffmann, musique de Méhul, représenté pour la première fois, à Paris, sur le théâtre de l'Opéra-Comique, en 1801. Agénor, jeune Athénien, voyant que Bion est amoureux de Nisa, trouve plaisant de la lui enlever. Bion, à qui ce projet n'échappe point, mystifie d'abord Agénor, et finit par l'unir à celle dont il est aimé. Ce sujet offre peu d'intérêt, mais on y trouve de la fraîcheur dans les idées et de la grâce dans le style. La musique est digne du célèbre auteur de *Stratonice*, et nous ne comprenons pas pourquoi la plupart des biographes ont omis de citer cet ouvrage dans la liste de ses œuvres. Il nous a semblé juste de réparer cet oubli qui ne s'explique point.

BIONDELLA s. f. (bion-dèl-la — mot ital. qui signif. *blondine*). Bot. Nom italien de la petite centaurée et du bois-gentil.

BIONDI (Jean-François), littérateur italien et diplomate, né en 1572 à Liésena, île de la Dalmatie, mort en Suisse en 1644. Il fut d'abord secrétaire de légation en France pour la république de Venise, puis il passa au service de Jacques Ier, roi d'Angleterre, et fut chargé de diverses missions près du duc de Savoie et près de l'assemblée des protestants réunis à Grenoble en 1615. Biondi était membre de l'académie des *Incogniti* de Venise. Il a publié en italien trois romans et une *Histoire des guerres civiles entre les maisons d'York et de Lancastre* (Venise, 1637-1647, 3 vol. in-4o).

BIONDI (le comte Louis), marquis de Bardino, antiquaire italien, né à Rome en 1776, mort en 1839. Il se fit recevoir docteur en droit et devint président de l'académie archéologique de Turin. Ses œuvres se composent de : *Lettera sulla pittura delle Nozze aldobrandine* (Rome, 1815); *Vita di Ales. Tafoni* (1822), et d'une traduction italienne des *Géorgiques de Virgile* (1833).

BIONDO ou **BLONDUS** (Michel-Ange), médecin italien, né à Venise en 1497, mort vers 1560. Il prétendait que, dans le traitement des plaies, il fallait préférer l'application de l'eau simple à celle des médicaments excitants. Il est auteur de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *De partibus ictu sectis citissime sanandis et medicamento aquæ nuper invento* (1542); *Libellus de morbis puerorum* (1539); *De diebus decretoriis et crisi, eorumque verissimis causis in via Galeni contra neotericos libellus* (1544); *De canibus et venatione liber* (1544), etc.

BIONGUICULÉ, ÉE adj. (bi-on-gu-i-ku-lé — de *bi* et *onguiculé*). Zool. Qui a deux ongles : *Tarse* BIONGUICULÉ.

BIONIE s. f. (bi-o-nî — de *Bion*, nom propre). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, comprenant quelques arbrisseaux ou arbustes, qui croissent au Brésil.

BIONNER v. a. ou tr. (bi-o-né — rad. *bion*). Hortic. Dédoubler des plantes pour les fortifier, et replanter les bions : BIONNER *des artichauts*.

BIONOMIE s. f. (bi-o-no-mî — du gr. *bios*, vie; *nomos*, loi). Syn. de *biologie*.

BIONOMIQUE adj. (bi-o-no-mi-ke — rad. *bionomie*). Syn. de *biologique*.

BIOPHLŒE s. m. (bi-o-flé — du gr. *bios*, vie; *phloios*, écorce). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des xylophages, comprenant trois espèces, qui vivent dans les écorces des arbres.

BIOPHYTE s. f. (bi-o-fi-te — du gr. *bios*, vie; *phuton*, plante). Bot. Genre de plantes de la famille des oxalidées, réuni aujourd'hui, comme simple section, aux oxalides.

BIORNEBORG ou **BJORNEBORG**, ville de la Russie d'Europe, sur le golfe de Bothnie, province de Finlande, à 110 kilom. N. d'Abo, à l'embouchure du Kumo; 4,570 hab. Port de commerce, exportation de bois, planches et goudron; manufactures de toiles et tanneries.

BIOSPHÈRE s. f. (bi-o-sfè-re — du gr. *bios*, vie; *sphaïra*, sphère). Atome globuleux, d'une existence hypothétique, et qui serait la base unique de tous les corps organisés.

BIOT (LE), ch.-l. de cant. (Haute-Savoie), arrond. de Thonon; pop. aggl. 400 hab. — pop. tot. 843 hab. Tanneries; pont naturel d'une seule arche creusée dans le rocher de la Garde.

BIOT (Jean-Baptiste), astronome, mathématicien, physicien et chimiste français, né à Paris en 1774, mort en 1862. Après avoir fait de brillantes études au lycée Louis-le-Grand, il servit quelque temps dans l'artillerie; mais, cédant à sa passion pour l'étude, il quitta la carrière où il aurait pu se créer un brillant avenir, pour entrer à l'Ecole polytechnique, en 1794. Il en sortit pour aller occuper une chaire à l'Ecole centrale de Beauvais. En 1800, il fut nommé professeur de physique au Collége de France, et trois ans après, quoiqu'il fût encore bien jeune, il fut admis à l'Académie des sciences. En 1804, lorsque l'Institut fut appelé à émettre un vœu en faveur de l'établissement de l'empire, Biot, qui voulait conserver son indépendance, refusa de voter, et il agit de même, en 1815, à propos de l'acte additionnel. En 1804, il entra à l'Observatoire de Paris et fit bientôt partie du bureau des longitudes. Alors il s'associa aux travaux d'Arago sur les pouvoirs réfringents des gaz, ainsi qu'à ceux de Gay-Lussac, qu'il accompagna dans sa première ascension aérostatique. Les deux savants s'élevèrent dans l'air à une hauteur de près de 4,000 mètres et firent ensemble des observations du plus haut intérêt. En 1806, Biot partit avec Arago pour l'Espagne, afin de continuer l'opération de la triangulation de la méridienne, commencée par Méchain. Il revint à Paris vers la fin de l'année, mais bientôt il alla rejoindre Arago et l'assista dans son travail à Formentera. En 1809, il fut nommé professeur d'astronomie physique à la Faculté des sciences, et bientôt son cours attira de nombreux élèves. En 1817, un nouveau voyage aux îles Orcades fut entrepris pour corriger les erreurs qui avaient pu se glisser dans les observations astronomiques sur lesquelles on avait établi la mesure de la méridienne.

Quoique Biot eût surtout consacré sa vie à des travaux scientifiques, il y joignit quelquefois des productions littéraires fort remarquables. Dès 1812, il écrivit un *Eloge de Montaigne*, qui obtint de l'Académie française une mention honorable, et qui aurait sans doute remporté le prix, si M. Villemain ne s'était pas mis au nombre des concurrents. Tous ces écrits ont paru réunis, en 1858, dans les *Mélanges scientifiques et littéraires* (3 vol. in-8o). Ils lui avaient valu antérieurement sa réception à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et plus tard à l'Académie française, en 1856.

Il nous reste à citer plus en détail, parmi les nombreux travaux de Biot, ceux qui ont eu le plus d'importance; mais auparavant encore, nous rapporterons un fait qui a trait à ses débuts dans la carrière. Le jeune savant, à peine connu alors, avait présenté à l'Institut un *Mémoire* qui fut couronné, et qui renfermait la découverte d'une loi astronomique nouvelle. Après la séance de l'Académie, Laplace, qui avait chaudement appuyé le *Mémoire*, emmena Biot dans son cabinet, et mit sous ses yeux un vieux cahier écrit de sa main où la même loi se trouvait exposée d'une manière complète; et le savant astronome n'en avait rien dit à ses collègues pour laisser au jeune lauréat toute la gloire de sa découverte. Biot, du reste, imita le désintéressement de Laplace et se montra toute sa vie plein de bienveillance pour les jeunes gens qui entraient courageusement dans la lice sans autre appui que leur amour pour la science.

Le *Journal de l'Ecole polytechnique*, les *Mémoires de l'Académie des sciences*, les *Mémoires* d'Arcueil, le *Journal des savants*, les *Annales de physique*, et d'autres recueils contiennent une foule d'études où Biot discute l'intégration des équations aux différences partielles, les pouvoirs réfringents des gaz, les anneaux colorés des plaques épaisses, les phénomènes de coloration produits par la lumière polarisée, les propriétés optiques rotatoires du quartz, la polarisation lamellaire, l'invention de Daguerre et ses perfectionnements, les réfractions astronomiques, etc., etc. Outre cela, on doit à Biot les ouvrages suivants : *Analyse du traité de la mécanique céleste de Laplace* (1801); *Traité analytique des courbes et des surfaces du second degré* (1802), souvent réimprimé avec un léger changement dans le titre; *Essai sur l'histoire générale des sciences pendant la Révolution* (1803); *Traité élémentaire d'astronomie physique* (1805), dont la 3e édition a paru en 1850 avec des additions considérables, en 6 vol. in-8o; *Recherches sur les réfractions ordinaires qui ont lieu près de l'horizon* (1808); *Tables barométriques portatives* (1811); *Recherches expérimentales et mathématiques sur les mouvements des molécules de la lumière autour de leurs centres de gravité* (1814); *Traité de physique expérimentale et mathématique* (1816, 4 vol. in-8o); *Précis élémentaire de physique expérimentale* (1817); *Recherches sur plusieurs points de l'astronomie égyptienne* (1823); *Recueil d'observations géodésiques, astronomiques et physiques*, avec Arago (1821); *Notions élémentaires de statistique* (1828); *Lettres sur l'approvisionnement de Paris* (1835), etc.

BIOT (Edouard-Constant), sinologue, fils du précédent, né à Paris en 1803, mort en 1850. Elève de l'Ecole polytechnique, il fut un des premiers, en France, qui fut frappé des avantages des chemins de fer, et, pour propager ses idées dans le public, il fit paraître, en 1833, sous le titre de *Manuel du constructeur de chemins de fer*, une traduction du *Traité* de M. Babbage. Bientôt après, il s'adonna à des recherches historiques, puis à l'étude du chinois sous la direction de M. Stanislas Julien, et composa sur divers points de l'histoire des sciences en Chine des *Mémoires* du plus haut intérêt. Nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1847, il mourut prématurément par suite d'un travail excessif. Outre ses *Mémoires* publiés dans le *Journal des Savants*, le *Journal asiatique*, etc., on a de lui : *De l'abolition de l'esclavage ancien en Occident*, etc. (Paris, 1840), ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales; et *Dictionnaire des villes et arrondissements de l'empire chinois* (1845, grand in-8o).

BIOT (Gustave), graveur belge contemporain, né à Bruxelles; ses principaux ouvrages sont : les portraits de Pourbus, d'Overbeck, de Vanderhaert; les *Paysans romains dans l'admiration*, gravés en collaboration avec M. Calametta, d'après M. Madou. M. Biot a exposé aux Salons de Paris de 1855 et de 1857.

BIOTAXIE s. f. (bi-o-ta-ksî — du gr. *bios*, vie; *taxis*, ordre). Branche de la biologie qui s'occupe de la classification des organismes particuliers, pour en tirer des conclusions sur l'organisme en général.

BIOTAXIQUE adj. (bi-o-ta-ksi-ke — rad. *biotaxie*). Qui a rapport à la biotaxie : *Etudes* BIOTAXIQUES.

BIOTE s. f. (bi-o-te — du gr. *bios*, vie). Bot. Genre d'arbres résineux de la famille des conifères, établi aux dépens des thuyas, qu'on appelle vulgairement *arbre de vie*.

BIOTECHNIE s. f. (bi-o-tè-knî — du gr. *bios*, vie; *techné*, art). Art de vivre ou d'utiliser la vie : *L'absence ou le silence des instincts conservateurs exige la recherche des lois spéciales de l'hygiène; il nous faut un art, à défaut de nature, ou plutôt à cause de notre nature multiple; il y a pour elle seule une* BIOTECHNIE *anthropologique*. (Virey.)

BIOTECHNIQUE adj. (bi-o-tè-kni-ke — rad. *biotechnie*). Qui a rapport à la biotechnie.

BIOTHANATE s. m. (bi-o-ta-na-te — du gr. *bio*, violence; *thanathos*, mort). Hist. sainte. Nom donné à de saints personnages qui ont péri d'une mort violente. *Les pontifes nommèrent le lieu où les sept fils de sainte Symphorose furent jetés après leur mort les sept* BIOTHANATES. (Fleury.)

BIOTIE s. f. (bi-o-tî — de *Biot*, célèbre savant franç.). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, créé aux dépens des asters, renfermant un certain nombre d'espèces qui croissent aux Etats-Unis, et dont plusieurs sont cultivées dans les jardins comme plante d'agrément.

BIOTINE s. f. (bi-o-ti-ne — de *Biot*, n. pr.). Silicate double d'alumine et de chaux découvert par M. Gustave Rose dans les druses calcaires de la Somma, au Vésuve, où il est associé à l'eisspath, au pyroxène vert, au mica et à l'idocrase.

— Encycl. La *biotine* se présente en cristaux fort nets, quelquefois limpides et vitreux, ailleurs translucides avec un éclat plus ou moins perlé. Ces cristaux appartiennent au système klinorhombique. La *biotine* entre dans la constitution de certaines roches cristallines

anciennes ou modernes. M. Delesse l'a signalée dans le diorite orbiculaire de la Corse; MM. Forchammer et Damour l'ont retrouvée dans les laves de l'Islande, et M. Charles Sainte-Claire Devile dans celles de l'île Saint-Eustache, une des Antilles. Il est intéressant d'ajouter que, d'après M. Bammelsberg, la *biotine* fait partie de certaines pierres météoriques, par exemple des aérolithes de Stauners et de Juvénas. La dureté de la *biotine* est représentée par 6, et sa densité par 2,76.

BIOTIQUE adj. (bi-o-ti-ke — du gr. *bios*, vie). Physiol. Qui a rapport à la vie : *Principes* BIOTIQUES.

BIOTITE s. f. (bi-o-ti-te — de *Biot*, n. pr.). Minér. Espèce de mica magnésien dit à un seul axe optique.

— **Encycl.** La *biotite*, que Biot désignait sous le nom de *mica à un axe*, offre en réalité, comme tous les micas, deux axes optiques différents; seulement, ces axes sont si rapprochés que la matière dont nous parlons se comporte à peu près dans les appareils de polarisation comme si elle n'avait réellement qu'un axe. La formule chimique de la *biotite* est analogue à celle des grenats; le nombre de ses variétés est très-grand. Nous citerons, entre autres, le mica vert ou vert jaunâtre en cristaux brillants et transparents que Breithaupt désignait sous le nom de *méroxène*, et qui sont si abondants dans les déjections de la Somma, au Vésuve; les micas noirs des laves des basaltes et des trachytes des environs de Naples et de Rome; les micas vert foncé de Monroë et de Greenwood-Furnace dans l'Etat de New-York; les micas noirs ou d'un vert sombre du Zillesthal, en Tyrol, et de Dodenmais, en Bavière; enfin, les micas foliacés que l'on trouve aux Ourals et dans la Finlande en grandes lames brunes et vert noirâtre.

BIOTOLOGIE s. f. (bi-o-to-lo-jî — du gr. *bios*, vie; *logos*, discours). Science de ce qui est habituel dans la manière générale de vivre.

BIOTOMIE s. f. (bi-o-to-mî — du gr. *bios*, vie; *tomê*, division). Analyse des diverses formes affectées par la vie.

BIOTOMIQUE adj. (bi-o-to-mi-ke — rad. *biotomie*). Qui a rapport à la biotomie.

BIOUTÉ s. m. (bi-ou-té). Bot. Un des noms du peuplier.

BIOVULÉ, ÉE adj. (bi-o-vu-lé — de *bi* et *ovulé*). Bot. Qui a, qui contient deux ovules : *Loge* BIOVULÉE.

BIOXALATE s. m. (bi-ok-sa-la-te — de *bi* et *oxalate*). Chim. Sel qui contient une double proportion d'acide oxalique.

BIOXALHYDRATE s. m. (bi-ok-sa-li-dra-te — de *bi* et *oxalhydrate*). Chim. Sel qui contient une proportion double d'acide oxalhydrique.

BIOXYDE s. m. (bi-ok-si-de — de *bi* et *oxyde*). Chim. Oxyde du second degré.

BIPALÉOLÉ, ÉE adj. (bi-pa-lé-o-lé — de *bi* et *paléole*). Bot. Qui est formé de deux paléoles.

BIPALMÉ, ÉE adj. (bi-pal-mé — de *bi* et *palmé*). Bot. Dont les folioles et foliolules, au nombre de deux, naissent au sommet des pétioles et des folioles, et croissent en divergeant.

BIPALPÉ, ÉE adj. (bi-pal-pé — de *bi* et *palpe*). Entom. Dont la bouche n'a que deux palpes maxillaires.

BIPAPILLAIRE s. m. (bi-pa-pil-lè-re — de *bi* et *papillaire*). Genre de mollusques tuniciers, comprenant une seule espèce, qui vit sur les côtes de l'Australie, remarquable par deux papilles coniques, d'où l'animal peut faire sortir à volonté trois tentacules rigides qui lui servent à saisir et sucer sa proie.

BIPARASITE adj. (bi-pa-ra-zi-te — de *bi* et *parasite*). Hist. nat. Qui vit en parasite sur un autre parasite.

BIPARIÉTAL, ALE adj. (bi-pa-ri-é-tal — de *bi* et *pariétal*). Anat. Qui a rapport aux deux pariétaux. ‖ *Diamètre bipariétal*, Ligne qui mesure la distance maximum des deux pariétaux.

BIPARTI, ITE adj. (bi-par-ti, i-te — du lat. *bis*, deux fois; *partitus*, partagé). Hist. nat. Se dit d'un organe divisé en deux segments, presque à partir de sa base : *Feuille* BIPARTITE.

— s. m. pl. Entom. Groupe d'insectes coléoptères, formant une division de la famille des carabiques.

BIPARTIBLE adj. (bi-par-ti-ble — rad. *biparti*). Bot. Qui peut se diviser spontanément en deux, comme la capsule des scrofulaires.

BIPARTI-LOBÉ adj. (bi-par-ti-lobé). Bot. Qui est partagé en deux lobes.

BIPARTITION s. f. (bi-par-ti-sion — rad. *biparti*). Division en deux parties. V. BISSECTION.

BIPECTINÉ, ÉE adj. (bi-pèk-ti-né — de *bi* et *pectiné*). Entom. Se dit des antennes des insectes, quand elles sont pectinées des deux côtés.

BIPEDA s. f. (bi-pé-da — du lat. *bis*, deux fois; *pes*, *pedis*, pied). Antiq. rom. Sorte de brique ou de tuile longue de deux pieds romains, que l'on employait dans les constructions.

BIPÉDAL, ALE adj. (bi-pé-dal, a-le — lat. *bipedalis*, même sens, de *bis*, deux fois; *pes*, *pedis*, pied). Qui a une longueur de deux pieds. ‖ Pl. *Bipédaux*.

BIPÈDE adj. (bi-pè-de — du lat. *bis*, deux fois; *pes*, *pedis*, pied). Qui a deux pieds ou qui marche sur deux pieds : *L'oiseau est essentiellement* BIPÈDE; *le kanguroo a quatre pieds, mais il marche sur deux, ce qui l'a fait classer d'une part parmi les* QUADRUPÈDES, *et a fait dire à certains auteurs qu'il est* BIPÈDE. *De tous les animaux, l'homme est le seul qui soit bimane et* BIPÈDE. (Buff.)

— Qui a lieu, qui se fait avec les deux pieds : *Les seuls caractères qui distinguent d'une manière absolue l'homme de la brute sont la station* BIPÈDE *et directe, et l'angle facial*. (De Bonald.)

— Fam. et par plaisant. Un homme ou une femme : *C'est lui, le* BIPÈDE *que j'ai fait mettre au violon*. (Varin.) ‖ *Eugénie détestait Debray, non point parce qu'il était dans la maison paternelle une pierre d'achoppement et de scandale, mais parce qu'elle le rangeait tout bonnement dans la catégorie de ces* BIPÈDES *que Diogène essayait de ne plus appeler des hommes, et que Platon désignait par la périphrase d'animaux à deux pieds sans plumes*. (Alex. Dum.) ‖ *Là où le livre a brillé, là aussi s'est épanouie la civilisation, et où disparait le livre, l'homme n'est plus que le* BIPÈDE *sans plumes du philosophe*. (Edm. Texier.)

— Erpét. Genre de reptiles sauriens dont les membres postérieurs sont seuls visibles.

— Manég. Réunion de deux membres du cheval considérés ensemble. ‖ *Bipède antérieur*, Les deux pieds de devant. ‖ *Bipède postérieur*, Les deux pieds de derrière. ‖ *Bipède droit*, Les deux pieds du côté droit. ‖ *Bipède gauche*, Les deux pieds du côté gauche. ‖ *Bipède diagonal droit*, Le pied droit de devant et le pied gauche de derrière. ‖ *Bipède diagonal gauche*, Le pied gauche de devant et le pied droit de derrière.

Antonyme. Quadrupède.

BIPELTÉ, ÉE adj. (bi-pèl-té — du lat. *bis*, deux fois; *pelta*, bouclier). Crust. Syn. de *bicuirassé*.

BIPENNATIFIDE adj. Bot. V. BIPINNATIFIDE.

BIPENNE, adj. (bi-pè-ne — du lat. *bis*, deux fois; *penna*, aile). Entom. Qui a deux ailes seulement. On dit plus ordinairement DIPTÈRE. ‖ Groupe d'insectes dépourvus d'élytres, comprenant ceux qui n'ont que deux ailes. V. DIPTÈRES.

BIPENNE s. f. (bi-pè-ne — du lat. *bipennis*, même sens). Antiq. Hache à deux tranchants : *La* BIPENNE *était l'arme favorite des amazones*. (Compl. de l'Acad.) ‖ Doloire à deux tranchants.

BIPENNÉ, ÉE adj. Bot. V. BIPINNÉ.

BIPERFORÉ, ÉE adj. (bi-pèr-fo-ré — de *bi* et *perforé*). Hist. nat. Muni de deux ouvertures qui traversent d'outre en outre : *Organe* BIPERFORÉ.

BIPÉTALÉ, ÉE adj. (bi-pé-ta-lé — de *bi* et *pétalé*). Bot. Qui a deux pétales : *Fleur* BIPÉTALÉE.

BIPHORE s. m. Fausse orthographe de *Bifore*. V. ce mot.

BIPHORIDÉ, ÉE adj. Fausse orthographe de *Biforidé*. V. ce mot.

BIPHOSPHATE s. m. (bi-fo-sfa-te — de *bi* et *phosphate*). Chim. Sel qui contient une proportion double d'acide phosphorique.

BIPHOSPHITE s. m. (bi-fo-sfi-te — de *bi* et *phosphite*). Chim. Sel qui contient une proportion double d'acide phosphoreux.

BIPHOSPHURE s. m. (bi-fo-sfu-re — de *bi* et *phosphure*). Chim. Combinaison avec un corps simple de phosphore en proportion double d'une autre combinaison.

BIPHYLLE s. m. (bi-fi-le — du lat. *bis*, deux fois, et du gr. *phullon*, feuille). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des xylophages, comprenant deux espèces, qui vivent sous les écorces des arbres. ‖ On dit aussi, et plus correctement, DIPHYLLE.

BIPHYLLOCÈRE s. f. (bi-fil-lo-sè-re — du lat. *bis*, deux fois, et du gr. *phullon*, feuille; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, comprenant une seule espèce, qui vit dans l'Australie méridionale, et dont les antennes, chez le mâle, sont pectinées au dernier article comme celles du hanneton.

BIPINNATIFIDE adj. (lat. *bis*, deux fois; *pinna*, aile; *findo*, je divise). Bot. Se dit des feuilles partagées en deux lobes latéraux, atteignant presque jusqu'à la nervure moyenne, et divisés eux-mêmes profondément comme une feuille pinnatifide. Un grand nombre de fougères offrent cette disposition. ‖ On dit aussi BIPENNATIFIDE.

BIPINNÉ, ÉE adj. (bi-pin-né — de *bi* et *penné*). Bot. Se dit des feuilles composées, dont le pétiole commun porte, de chaque côté, un certain nombre de pétioles secondaires, sur lequel les folioles sont rangées comme dans une feuille pennée, c'est-à-dire disposées symétriquement de chaque côté du pétiole; telles sont les feuilles des féviers, celles de beaucoup de mimeuses et d'un grand nombre de papilionacées. ‖ On dit aussi BIPENNÉ.

BIPINNULE s. f. (bi-pin-nu-le — de *bi* et *pinnule*). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées, de la tribu des aréthusées, comprenant une seule espèce, qui croît dans l'Amérique australe.

BIPLEX s. m. (bi-plèkss — du lat. *bis*, deux fois; *plex*, désinence qui exprime la multiplication). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, formé aux dépens des rochers (*murex*), et syn. de *ranelle*.

BIPLIÉ, ÉE, adj. (bi-pli-é — de *bi* et *plié* ou *plissé*). Bot. Plié deux fois sur lui-même : *Cotylédons* BIPLIÉS. ‖ On dit aussi BIPLISSÉ.

BIPLOMBIQUE adj. (bi-plon-bi-ke — de *bi* et *plombique*). Chim. Se dit d'un sel qui contient deux fois autant de base que le sel neutre correspondant.

BIPLUMÉ, ÉE adj. (bi-plu-mé — du lat. *bis*, deux fois, et de *plumé*). Ornith. Qui a deux plumes.

BIPOINTU, UE adj. (bi-poin-tu — du lat. *bis*, deux fois, et de *pointu*). Hist. nat. Qui a deux pointes.

BIPOLAIRE adj. (bi-po-lè-re — de *bi* et *polaire*). Phys. Qui a deux pôles, qui jouit de la bipolarité : *Aimant* BIPOLAIRE.

BIPOLARITÉ s. f. (bi-po-la-ri-té — de *bi* et *polarité*). Phys. Etat ou propriété d'un corps qui a deux pôles.

BIPONCTUÉ, ÉE adj. (bi-pon-ktu-é — de *bi* et *ponctué*). Marqué de deux points enfoncés ou colorés.

BIPONTUM, nom latin de la ville de Deux-Ponts.

BIPORÉIE s. f. (bi-po-ré-î — du lat. *bis*, deux fois; *porus*, pore). Bot. Genre de plantes de la famille des simaroubées, réuni au genre samadère.

BIPOREUX, EUSE adj. (bi-po-reu, eu-ze — de *bi* et *poreux*). Bot. Qui a deux pores ou ouvertures.

BIPOTASSIQUE adj. (bi-po-ta-si-ke — de *bi* et *potassique*). Chim. Se dit d'un sel qui contient une double proportion de potasse.

BIPRORE s. m. (bi-pro-re — du lat. *bis*, deux fois; *prora*, proue). Mar. anc. Navire dont la poupe était effilée comme la proue, et qui pouvait naviguer de l'arrière comme de l'avant.

BIPUPILLÉ, ÉE adj. (bi-pu-pil-lé — de *bi* et *pupille*). Zool. Qui a deux pupilles à un œil.

— s. m. pl. Ichthyol. Tribu de cyprinides qui offrent ce caractère.

BIPUSTULÉ, ÉE adj. (bi-pu-stu-lé — de *bi* et *pustulé*). Hist. nat. Qui est marqué de deux pustules ou points rouges.

BIQUADRATIQUE adj. (bi-kou-a-dra-ti-ke — du lat. *bis*, deux fois; *quadratus*, carré). Math. Qui appartient au carré du carré, ou quatrième puissance : *Puissance* BIQUADRATIQUE.

— *Equation biquadratique*, Equation du quatrième degré, c'est-à-dire dont un terme au moins contient l'inconnue à la quatrième puissance.

BIQUE s. f. (bi-ke — corruption de l'italien *becco*, bouc; étym. inconnue). Nom familier de la chèvre : *Quand il faisait trop froid, ou par des temps de pluie, il mettait la peau de* BIQUE *en usage dans la Bretagne*. (Balz.)

La *bique*, allant remplir sa traînante mamelle,
Et paître l'herbe nouvelle,
Ferma sa porte au loquet.
LA FONTAINE.

— Pop. Rosse, mauvais cheval. ‖ Nom injurieux que l'on donne à une vieille femme : *Il faut qu'une vieille* BIQUE *comme moi ait quelque chose à aimer, à tracasser*. (Balz.)

BIQUET s. m. (bi-ké — rad. *bique*). Petit de la bique, nom familier du chevreau : *Une bique et son* BIQUET. *Il ne lui en coûterait qu'un litron de bonnes fèves pour sauver des générations innombrables de biquettes et de* BIQUETS. (Ch. Nod.)

Le *biquet* soupçonneux par la fente regarde.
LA FONTAINE.

— Trébuchet pour peser l'or et l'argent.

BIQUETÉ, ÉE (bi-ke-té) part. pass. du v. Biqueter. Qui a été pesé avec le biquet : *Des louis* BIQUETÉS.

BIQUETER v. n. ou intr. (bi-ke-té — rad. *biquet* — double le *t* devant un *e* muet : *Elle biquettera; elle biquetterait*). Mettre bas, en parlant de la chèvre : *Sa chèvre est sur le point de* BIQUETER.

— v. a. ou tr. Peser au moyen d'un biquet : BIQUETER *des louis, des écus de six francs*. ‖ Vieux et inus.

BIQUETTE s. f. (bi-kè-te — dim. de *biquet*). Nom familier de la chevrette ou jeune chèvre : *Elle est en danger de mourir, si vous ne lui portez aide, la malheureuse* BIQUETTE. (Ch. Nod.)

— Mar. Petit morceau de bois sur lequel les voiliers graduent des coches qui servent de mesure pour leur travail.

BIQUIER, IÈRE s. f. (bi-ki-é, i-è-re — rad. *bique*). Celui, celle qui garde les biques.

BIQUINTILE adj. (bi-ku-ain-ti-le — de *bi* et *quintil*). Anc. astr. Se disait de l'aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre des deux cinquièmes du cercle ou de 144 degrés.

BIQUOQUE s. m. (bi-ko-ke — de *biccoca*, même sens). Casque de forme ovoïde, muni d'une visière mobile et pouvant être considéré comme une variété du bassinet.

— **Encycl.** Cette coiffure militaire était en usage au XVe siècle. Un manuscrit de cette époque, attribué à Antoine de la Salle, dit : « Les *biquoques* sont de faczon à ce que sur la teste, en telle forme et manière comme anciennement les bacinez à camail souloient estre, et d'autre part vers les aureilles viennent joindre aval, en telle forme et faczon comme souloient faire les berniers. »

BIR ou **BIRADJIK**, ville de la Turquie d'Asie, à 100 k. N.-E. d'Alep, sur l'Euphrate; 3,000 hab. Fortifications en ruine, autrefois commerce important; lieu où les caravanes, qui vont d'Alep à Orta, traversent l'Euphrate.

BIRAGO (François), écrivain italien du XVIe siècle. Il était noble et possédait dans la Lomelline, près de Pavie, les deux fiefs de Metono et de Siciano. Il avait acquis une si haute réputation pour sa connaissance de tout ce qui tenait au point d'honneur, que de toutes les parties de l'Italie on venait le consulter et le prendre pour juge dans les affaires de cette nature. Tous les livres qu'il a publiés, sous le titre de conseils, discours ou décisions, se rapportent à ce qu'on appelait alors la *scienza cavallereșca*, c'est-à-dire la science chevaleresque. Ils ont été réunis sous le titre de : *Opere cavalleresche distinte in quattro libri, etc.* (Bologne, 1696, in-4°).

BIRAGO (Charles, baron DE), ingénieur italien, né à Cascinna d'Olmo en 1792, mort en 1845. D'abord employé comme géomètre du cadastre, il devint professeur de mathématiques à l'école des pionniers de Milan, et inventa, en 1825, les ponts de campagne qui portent son nom et qui furent adoptés, trois ans après, dans toute l'armée autrichienne. Birago a pris part aux travaux de fortification de Brescello, Linz, etc. Il a publié, en allemand : *Recherches sur les trains de ponts militaires en Europe et Essai d'un système de construction de ces ponts*, etc. (Vienne, 1839.)

BIRAGUE, ancienne famille du Milanais, représentée au XVe siècle par Pierre de Birague, seigneur d'Ottabiano, qui laissa, entre autres enfants, Galéas DE BIRAGUE et César DE BIRAGUE, d'où sont sortis les Birague de France et les comtes de Visques, perpétués jusqu'à ce jour en Piémont. Galéas de Birague, qui servit en France, s'empara, en 1523, de Valence sur le Pô, pour le compte du roi François Ier, et prit, dans la suite, le parti de l'empereur, qui le fit gouverneur de Pavie. Il eut, entre autres enfants, René DE BIRAGUE, cardinal, garde des sceaux et chancelier de France sous Charles IX et Henri III. V. l'art. suivant.

BIRAGUE (René DE), chancelier de France et cardinal, né à Milan en 1506, mort à Paris en 1583, appartenait à une des plus nobles familles du Milanais, qui s'était attachée à la fortune de la France pendant nos guerres d'Italie. Sa mère était la sœur de ce célèbre maréchal de Trivulce qui trouvait que trois choses étaient nécessaires pour bien faire la guerre : 1° de l'argent; 2° de l'argent; 3° de l'argent. Menacé de la vengeance de Louis Sforce, duc de Milan, René de Birague se réfugia en France à la cour de François Ier, qui le nomma successivement conseiller au parlement, surintendant de la justice, président du sénat de Turin, gouverneur du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais, puis l'envoya au concile de Trente, pour y faire approuver la paix conclue avec les huguenots. Charles IX lui confia les sceaux en 1570, et c'est en cette qualité qu'il assista au conseil secret où fut décidée la Saint-Barthélemy; on prétend même que la dignité de chancelier, qu'il obtint l'année suivante, fut le prix de sa complaisance. Inepte et corrompu, suivant la plupart des biographes, disciple de Machiavel, René de Birague aurait été un des plus odieux parmi ces intrigants Italiens qui acquirent à la cour des Valois un crédit si funeste à la France. La réputation qu'il avait de se débarrasser de ses ennemis par le poison était si connue, que le maréchal de Montmorency, arrêté en 1575, ne se gêna point pour dire publiquement : « Je suis averti de ce que la reine veut faire de moi, et il ne faut pas tant de façons; qu'elle m'envoie seulement l'apothicaire de M. le chancelier, je prendrai ce qu'il me baillera. » Le mot est sanglant, mais a-t-il été dit? Après la session des états de Blois, qui eut lieu en 1576, et où le chancelier, après le discours du roi, fit entendre une harangue longue et ennuyeuse, on fit courir à la cour et à la ville le quatrain suivant :

Tels sont les faits des hommes que les dits.
Le roi dit bien, d'autant qu'il sait bien faire;
Son chancelier est bien tout au contraire;
Car il dit mal, et fait encore pis.

Devenu veuf, Birague fut fait cardinal en 1578, par le pape Grégoire XIII. Comme Henri III, son maître, il appartenait à la confrérie des flagellants, et on le vit, avec le roi, les princes et les grands de la cour, parcourir les rues de Paris, revêtu d'un sac et le visage couvert. Ces momeries ridicules étaient alors dans les mœurs du temps, et il serait peut-être injuste de les livrer sans défense et

sans atténuation au scepticisme railleur de notre siècle.

Voilà à peu près tout ce que nous apprennent sur la vie de René de Birague les biographies les plus autorisées ; mais divers passages des historiens du temps et des documents particuliers nous autorisent à supposer que la physionomie du personnage a été, sinon entièrement défigurée, du moins très-altérée par la plupart de ses contemporains. N'oublions pas qu'étant étranger, vivant à une époque de passions ardentes, de luttes implacables auxquelles il s'est trouvé mêlé, il a dû soulever contre lui, de la part des partis opposés, des récriminations amères, des insinuations odieuses, des haines d'autant plus terribles, qu'elles puisaient leur aliment dans la conscience religieuse et les susceptibilités nationales. Des historiens du temps, aussi bien que des écrivains plus rapprochés de nous, mais qui se sont livrés à de longues recherches sur les événements qui signalèrent cette sanglante époque, ont essayé de prouver, par divers actes de la vie du chancelier, qu'il n'avait pu être au nombre des conseillers de la Saint-Barthélemy. Saint-Simon, d'accord en cela avec d'autres auteurs, a écrit que Catherine de Médicis ne mit dans le secret de ce terrible drame que le duc d'Anjou (depuis Henri III) et le maréchal de Retz. De Thou, dans son *Histoire universelle*, assure que le chancelier de Birague, qu'il avait connu personnellement, était un homme généreux, prudent, libéral, et le *Journal de Pierre de l'Estoile* dit de lui : « Il mourut pauvre pour un homme qui avoit servi les roys de France, n'étant aucunement ambitieux, et meilleur pour ses amis et serviteurs que pour soy. » Plusieurs actes de sa vie attestent un dévouement éclairé pour le souverain; car il adressa à Henri III des messages secrets, pour faire arrêter et juger par le parlement les chefs les plus fougueux des catholiques, qui préparaient la Ligue, et il répondit un jour à des courtisans qui parlaient légèrement du peuple : *N'aimer pas le peuple, ce n'est point aimer le roy, car il n'y a guère de roy sans peuple.*

D'un autre côté, divers historiens font honneur au chancelier de Birague de lois et d'ordonnances qui portent l'empreinte d'un esprit libéral et pénétrant. C'est ainsi que, le 14 mai 1576, parut l'édit *pour la pacification du royaume et pour la convocation des états généraux*, édit qui dépassa tous les autres par l'étendue des concessions faites aux réformés, et auquel on peut faire remonter la reconnaissance réelle des droits de la Réforme et son établissement en France. C'est également au chancelier de Birague que l'on doit l'édit qui établit au parlement de Paris une chambre composée de deux présidents et de seize conseillers, moitié de la religion réformée, pour juger les procès et différends des protestants. L'ordonnance de Blois (mai 1579) a aussi obtenu l'approbation des jurisconsultes et des historiens les plus distingués, et M. Duruy, dans son *Histoire de France*, reconnaît qu'elle renferme d'excellentes et libérales dispositions pour le droit civil. Parmi un grand nombre d'autres édits utiles dont le chancelier de Birague fut le promoteur, nous devons signaler ceux qui furent rendus au bénéfice de l'industrie nationale, en défendant l'exportation des laines, fils, filasses, chanvres, etc., et celui qui créait des receveurs des dépôts et consignations dans tout le royaume, « pour mettre fin aux abus qui se commettent dans le maniement et les dépôts des particuliers. » (Paris, juin 1578.) « Voilà, dit l'auteur du *Recueil des anciennes lois françaises*, M. Isambert, l'origine de la caisse des dépôts et consignations. »

Sans vouloir ici révoquer en doute les actes plus ou moins criminels que les biographes s'accordent à reprocher au chancelier de Birague, et qu'expliquent malheureusement trop les mœurs du temps, nous n'en sommes pas moins disposé à croire que ce personnage a été calomnié par ses contemporains, et qu'on a enflé son dossier aux yeux de la postérité. Quelquefois, ce n'est qu'un juste châtiment; d'autre fois aussi, ce n'est que la conséquence inévitable du jeu terrible des passions et des souvenirs qui se rattachent aux époques de troubles et de guerre civile.

Aujourd'hui, les descendants du chancelier de Birague, qui habitent la Suisse, font les plus louables efforts pour laver la mémoire de leur aïeul. Ces sortes de problèmes historiques passent ordinairement par trois phases successives : accusation, doute, réhabilitation. La vie du célèbre chancelier en est aujourd'hui à la seconde de ces périodes. Le *Grand Dictionnaire* saisit avec empressement l'occasion qui se présente de l'y faire entrer, et il serait heureux si, à une prochaine édition, il pouvait franchir le degré qui le sépare encore d'une complète justification; mais ces preuves irrécusables, il faut l'avouer, font défaut à ses dossiers.

BIRAGUE (Flaminio DE), poëte français de la fin du XVIe siècle. Neveu du précédent, il s'adonna à la poésie, en prenant Ronsard pour modèle, et devint gentilhomme ordinaire du roi. Il a publié : *Premières œuvres poétiques* (Paris, 1581), et un livre, aujourd'hui fort rare, qui porte ce titre : l'*Enfer de la mère Cardine, traitant de la cruelle et horrible bataille qui fut aux enfers entre les diables et les macquerelles de Paris, aux noces du portier Cerberus et de Cardine*, etc. (Paris, 1583).

BIRAGUE (Clément), graveur espagnol, né à Milan, habitait l'Espagne vers le milieu du XVIe siècle. C'est dans ce pays qu'il inventa l'art de graver sur diamant. Il exécuta ainsi, sur diamant, le portrait de don Carlos, fils de Philippe II, et grava de même les armes d'Espagne pour servir de cachet à ce prince.

BIRAMBROT s. m. (bi-ran-bro — du holl. *bier*, bière; *brood*, pain). Soupe au sucre, au beurre et à la muscade, trempée avec de la bière : *Adieu, mon cher mangeur de* BIRAMBROT *et de tartines; revenez vous mettre au beurre de Vanvres.* (Scarron.)

BIRAMÉ, ÉE adj. (bi-ra-mé — de *bi* et *ramé*). Ichthyol. Qui est muni de deux rames.

BIRAN, bourg et commune de France (Gers), arrond. et à 15 kil. N.-O. d'Auch ; 1,128 hab. Restes d'autels gaulois antérieurs à la conquête romaine. Biran était autrefois une baronnie de l'Armagnac, érigée en marquisat en 1630.

BIRAN (MAINE DE), philosophe français. V. MAINE DE BIRAN.

BIRASQUE s. f. (bi-ra-ske). Ancienne forme du mot *bourrasque*.

BIRAYÉ, ÉE adj. (bi-rè-ié — de *bi* et *rayé*). Hist. nat. Qui porte deux raies colorées.

BIRBARÉ, ÉE adj. (bir-ba-ré). Bigarré. ‖ Vieux mot.

BIRBASSE s. m. (bir-ba-se). Argot. Vieille femme : *La* BIRBASSE *fauche dans le point, c'est-à-dire la vieille donne dans le piége.* (E. Sue.)

BIRBE s. f. (bir-be — corrupt. de *barbon*). Pop. Terme de mépris, par lequel on désigne un vieillard : *C'est un* BIRBE, *un vieux* BIRBE. *Vous êtes trop bon, et vous êtes même joli, pour un* BIRBE *accablé de caducité.* (Th. de Banv.) *Ceux-là appellent les anciens compositeurs culottes, routiniers, vieux* BIRBES. (Journ.)

BIRCA, antique ville de la Suède, sur le lac Mælar, où saint Anschaire, l'apôtre du Nord, aborda pour la première fois, lorsqu'il vint prêcher l'Evangile aux Suédois. D'après Adam de Brême, Birca était un port excellent, une ville commerçante, fréquentée par les Danois, les Norvégiens, les Slaves et d'autres peuplades scythiques. Saint Anschaire raconte lui-même qu'elle était remplie de riches marchands, et que l'or et l'argent y abondaient. Suivant une hypothèse de Geijer, Birca ne serait autre que l'ancienne Sigtuna, où la *saga d'Ynglinga* nous apprend qu'Odin avait institué des sacrifices, établi sa résidence et bâti un château fort. Le nom de Birca, en effet, vient évidemment du mot scandinave *borg* (château fort), anglo-saxon *byric*, d'où les auteurs qui ont écrit en latin ont fait *Byrca* ou *Birca*. N'est-il pas curieux de voir l'apôtre du christianisme s'introduire tout d'abord, pour prêcher sa doctrine, dans le sanctuaire même du paganisme scandinave, dans la ville qu'Odin, son dieu suprême, avait choisie pour sa demeure et sa forteresse de prédilection ?

BIRCH (Thomas), historien anglais, né à Londres en 1705, mort en 1766. Quaker, puis ministre anglican, il se livra à des travaux de littérature et d'érudition, et devint membre de la Société royale, ainsi que de celle des antiquaires. Ses ouvrages, assez médiocres sous le rapport du style, de la critique et de la méthode, ont été utiles néanmoins à la littérature historique. Les principaux sont : *Dictionnaire général, historique et critique* (1734-1746, 10 vol. in-fol.), traduction fort augmentée de celui de Bayle; *Esquisses biographiques des personnages distingués* (1752, 2 vol. in-fol.); *Mémoires du règne d'Elisabeth* (1754, 2 vol. in-4o); *Histoire de la Société royale de Londres* (1756, 4 vol. in-4o).

BIRCH (Jean-George), littérateur danois, né en 1750, mort en 1795. Il avait embrassé la carrière ecclésiastique, et il publia, entre autres ouvrages, un *Dictionnaire provincial du Danemark* (1778); les *Principales vérités du christianisme* (1779); une *Biographie du roi de Prusse Frédéric II* (1789); des traductions de la *Vie de Luther*, par Schrock, du *Voyage sentimental*, de Sterne, etc.

BIRCH (Samuel), pâtissier, littérateur et patriote anglais, né à Londres en 1757. Il tenait, comme successeur de son père, la meilleure boutique de pâtisserie de la Cité de Londres, ce qui ne l'empêcha pas de composer des opéras-comiques pleins de gaieté, et un joli poëme intitulé l'*Abbaye d'Ambresbury*. Il fut ensuite membre du *Common council*, député à la Chambre des communes, alderman et shérif ; puis, quand l'Angleterre se vit menacée d'une invasion, il provoqua le premier la formation des milices bourgeoises, et s'occupa avec beaucoup de zèle d'aider à la réalisation de ce moyen de défense.

BIRCH-PFEIFFER (Charlotte PFEIFFER dame BIRCH, connue sous le nom de Mme), célèbre actrice allemande et auteur dramatique, née à Stuttgard en 1800. Fille d'un conseiller des domaines, elle débuta dès l'âge de treize ans au théâtre de Munich, et devint rapidement l'idole du public et surtout de la cour. De 1819 à 1823, elle joua successivement sur les scènes de Berlin, Vienne, Hambourg, etc., et recueillit dans toute l'Allemagne des applaudissements enthousiastes. Après son mariage (1825) avec le docteur Christian Birch, de Copenhague, connu depuis lors en Allemagne par une *Biographie de Louis-Philippe Ier, roi des Français*, en 3 vol. (1841-1843), elle parcourut la Russie, la Hongrie et la Hollande. En 1837, on la retrouve en Suisse, dirigeant le théâtre de Zurich, dont elle essaye de faire, pour toute l'Allemagne, une véritable académie d'artistes distingués ; mais le fameux acteur Seydelmann, devenu son ami, et dont les efforts éclairés s'étaient réunis aux siens, étant mort en 1843, elle abandonna cette entreprise et rentra au théâtre royal de Berlin. Cependant, à partir de ce moment, elle ne parut plus que rarement en public, et choisit de préférence les rôles de duègne dans ses propres ouvrages. Comme actrice, Mme Birch-Pfeiffer s'est fait une grande réputation, et on l'a citée comme un des maîtres de la scène; mais elle jouit d'une célébrité beaucoup plus grande encore à titre d'auteur dramatique, et ses pièces révèlent un talent scénique peu ordinaire. Parmi ses productions, celles qui ont obtenu le plus de succès sont : *Pfefferroesel* (Vienne, 1833) ; *Hinko;* les *Favoris*, considéré comme son meilleur ouvrage ; le *Sonneur de Notre-Dame ; Rubens à Madrid* (Zurich, 1839); *Johannes Gutenberg* (Berlin, 1836-1840); la *Marquise de Villette* (1845) ; la *Mort de Zwingle*, tragédie historique (1846); *Village et ville* (1848) ; *Steffen Langer de Glogau* (1848); *Une famille* (1849); *Anne d'Autriche* (1850) ; *Un billet* (1851). L'opéra de *Sainte-Claire*, dont la musique a pour auteur le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, et qui fut joué à l'Opéra de Paris en 1855, est tiré du théâtre de Mme Birch-Pfeiffer. On a accusé cette dame de se servir trop souvent de l'esprit des autres, et M. Auerbach, à qui elle avait emprunté le sujet de *Village et ville*, lui a fait un procès qui a eu du retentissement il y a quelques années. La vérité est que ses pièces sont restées au répertoire de tous les théâtres d'Allemagne. Mme Birch-Pfeiffer, que l'on peut comparer à notre Scribe, travaille avec une facilité extraordinaire, et montre partout une connaissance approfondie de la scène. On lui doit encore quelques ouvrages de genre et des romans sans qualité saillante, entre autres : le *Rubis* (Leipzig, 1829) ; *Contes* (1830) ; *Burrion-Castle* (Munich, 1834, 2 vol.), et *Contes romantiques* (Berlin, 1836). En 1847, Mme Birch-Pfeiffer avait commencé la publication de ses *Œuvres dramatiques complètes;* quelques volumes seulement ont paru.

BIRCKHART (Antoine), graveur allemand, né à Augsbourg en 1677, mort à Prague en 1748. Il travailla en Allemagne, en Hollande, en France, en Espagne et à Rome. Il a gravé au burin quelques sujets religieux et un assez grand nombre de papes, d'évêques, de chanoines, etc. Son fils, Karl BIRCKHART, né à Prague en 1721, mort en 1749, a gravé aussi quelques estampes.

BIRCKNER (Michel-Gottlieb), écrivain danois, né à Copenhague en 1756, mort en 1798. Il étudia la théologie, et remplit les fonctions de vicaire en Jutland, puis à Corsoer ; mais sa religion était éclairée, et il sut comprendre ce qu'il y avait de vrai dans la philosophie de son siècle. On a de lui des sermons et quelques écrits politiques, entre autres celui qui a pour titre : *De la liberté et des lois de la presse* (1797), dont il parut trois éditions dans une seule année.

BIRCOFELDA, nom latin de Birkenfeld.

BIRD (François), sculpteur anglais, né à Londres en 1667, mort en 1731. Il étudia son art à Rome sous la direction de Le Gros. Ses œuvres les plus remarquables sont : le *Tombeau du docteur Busby*, à Westminster; la *Conversion de saint Paul*, pour la cathédrale de ce nom ; et une *Statue de la reine Anne*.

BIRD (Edward), peintre anglais, né à Wolwerhampton en 1772, commença à peindre sur faïence dans les manufactures de sa ville natale et dans celle de Birmingham. Il s'établit ensuite maître de dessin à Bristol, et exposa à Bath des tableaux de genre qui attirèrent sur lui l'attention (1807). En 1813, étant à Londres, il fut présenté à la princesse Charlotte, qui le nomma son peintre, et, l'année suivante, il fut élu membre de l'académie royale. Dans les tableaux de cette première période, Bird montre beaucoup de naïveté, de finesse et d'observation humoristique, et apparaît, dit M. Bürger, comme un rival de Wilkie. Il ambitionna, vers la fin de sa carrière, de s'élever aux sujets religieux et historiques : ses tentatives ne furent pas heureuses. Une des dernières compositions qu'il entreprit de peindre fut le *Départ de Louis XVIII*, de son exil en Angleterre, pour Paris. Le nouveau roi de France et la duchesse d'Angoulême consentirent à poser devant lui et le patronnèrent chaudement; mais le tableau eut peu de succès à Londres. Bird mourut à Bristol. Ses meilleurs ouvrages sont à la National-Gallery, dans les collections de la reine, à Stafford-House, au Soane-Museum, etc. Plusieurs de ses compositions familières ont été gravées.

BIRD (William), compositeur de musique. V. BYRD.

Bird (LADY), roman anglais de lady Georgiana Fullerton, dont nous allons présenter une rapide analyse : Lifford-Grange est un de ces manoirs d'aspect féodal demeurés depuis plusieurs centaines d'années dans la même famille. L'aspect de ce château morose reflète fidèlement le caractère de son possesseur, M. Lifford, catholique fanatique, entiché de sa noblesse. Ce *gentleman* est marié à une Espagnole ; mais cette union, assortie seulement sous le rapport de la fortune et du rang, est loin d'apporter le bonheur à la pauvre femme, qu'une paralysie cloue bientôt sur un lit de douleur. Cependant une fille, Gertrude, est née de ce mariage. Son père la laisse grandir, sans s'occuper de son éducation. La jeune fille vit longtemps renfermée dans le triste château, n'ayant pour compagnon d'enfance que Maurice Redmond, qui lui donne le surnom de *lady Bird* (nom anglais de l'insecte communément appelé *bête à bon Dieu*) à cause de sa naïve étourderie. Comme on peut s'y attendre, Maurice devient amoureux de Gertrude, accomplie comme toutes les héroïnes de roman; mais cette dernière s'éprend, à son tour, d'un jeune Français, Adrien d'Arberg. Ce gentilhomme demande sa main à M. Lifford, qui, espérant marier sa fille plus avantageusement, refuse net, et fait croire à celle-ci que son amant est entré dans les ordres. Sur ces entrefaites, Maurice, toujours épris de Gertrude, lui fait l'aveu passionné de son amour, et la décide à s'enfuir de la maison paternelle et à le suivre en Amérique. Abîmée dans son désespoir, la jeune fille consent à tout et devient, presque sans y avoir pris garde, la femme de Maurice, qui espère la guérir de sa passion pour son rival. Mais sur le navire où ils s'embarquent, se trouve précisément Adrien d'Arberg. Les deux amants se retrouvent, et s'avouent qu'ils n'ont jamais cessé de s'aimer. Maurice, au désespoir d'une situation amenée par l'imprudence de son amour, meurt, entouré des soins respectueux de son rival et de sa femme, qui ne consent point à profiter de sa liberté, et retourne chez son père, que les malheurs de Gertrude ont rendu à des sentiments plus paternels. « L'action de *Lady Bird* est émouvante, dit M. Forcade, ou du moins lady Fullerton a dans le style une chaleur pénétrante qui se communique au récit, en redouble l'intérêt, et gagne la sympathie du lecteur. La morale de lady Fullerton me paraît universelle et humaine. Les douleurs infinies où aboutissent l'orgueil et le désir, voilà le critérium de la vérité morale qui force les vrais romanciers et les grands poëtes, et tous ceux qui ont étudié la pathologie des passions humaines, à conduire l'homme suppliant et humilié aux pieds de Dieu. Telle est la conclusion que lady Fullerton dégage de son œuvre, avec une sincérité, une conviction, une ferveur entraînantes, et il nous semble impossible de l'en louer suffisamment. »

BIRD-GRASS s. m. (bir-dgrass — mot anglais qui signifie *herbe d'oiseau*). Bot. Nom anglais d'une graminée importée, il y a un siècle, de la Virginie en Angleterre, mais encore si peu connue qu'il est difficile de déterminer l'espèce botanique à laquelle elle appartient ; on pense, toutefois, qu'elle fait partie du genre pâturin. ‖ Aux Etats-Unis, on donne le nom de *bird-grass* à toutes les graminées dont les graines peuvent servir à la nourriture des oiseaux.

BIRE s. f. (bi-re). Bière, cercueil. ‖ Vieux mot.

BIRE s. f. (bi-re — corrupt. de *buire*). Pêch. Grande nasse portant sur le côté une nasse plus petite. ‖ Sorte de bouteille en osier ou en roseau, que l'on emploie également à la pêche. On l'appelle *buire* ou *buiron* en Provence, et c'est là la véritable orthographe du mot. V. BUIRE.

BIRÉFRINGENT, ENTE adj. (bi-ré-frain-jan, an-te — de *bi* et *réfringent*). Phys. Qui possède une double réfringence.

BIRÈME s. f. (bi-rè-me — lat. *biremis*, même sens; formé de *bis*, deux fois, et *remus*, rame). Mar. anc. Galère à deux rangs de rames ou de rameurs.

— **Encycl.** Les anciens appelaient *birème* un petit bateau gouverné par un seul homme, qui tenait une rame en chaque main. Dans certaines fresques, où on en a retrouvé des modèles, l'on voit que ces embarcations étaient tout à fait semblables à celles dont nous nous servons aujourd'hui. Toutefois, le mot *birème* désignait plus communément un navire muni de deux rangs de rames. Ces rames, fixées de chaque côté, étaient placées en diagonales, les unes au-dessus des autres. Chaque rame était manœuvrée par un seul rameur, assis sur un siége à part, et non sur un banc, comme dans nos anciennes galères. Des sculptures de la colonne Trajane, et un bas-relief en marbre de la villa Albani, donnent de curieux spécimens de ces navires, surchargés de tours qu'on remplissait de soldats. Les historiens en font aussi mention, et Tacite a bien soin de distinguer les *birèmes* des navires où les rames étaient sur le même rang.

BIREN ou **BUREN** (Ernest-Jean DE), également connu sous le nom de BIRON, duc de Courlande, né dans cette contrée en 1690, mort en 1772. Fils d'un paysan, ou, selon quelques-uns, d'un capitaine, il joignait à un extérieur agréable un caractère audacieux et un esprit cultivé. Aussi ambitieux qu'insinuant, il parvint, bien qu'il ne fût pas noble, à obtenir une charge à la cour d'Anne Ivanovna, duchesse de Courlande et nièce du czar. Biren conquit en peu de temps les

bonnes grâces et la confiance de cette princesse, qui lui fit épouser, en 1722, une jeune fille de la plus vieille noblesse courlandaise. Lorsqu'en 1730, Anne fut appelée à monter sur le trône de Russie, une des conditions qui lui furent imposées était de ne point amener avec elle Biren en Russie. La nouvelle impératrice, devenue maîtresse du pouvoir, déchira l'acte restrictif qu'on lui avait fait signer, appela son favori, le nomma chambellan, comte de l'empire russe, lui laissa prendre le nom et les armes des ducs de Biron en France, et lui fit don de domaines considérables. A partir de ce moment, Biren exerça un empire absolu sur Anne et gouverna en son nom. Plein d'orgueil et d'ambition, il se montra dur, implacable et cruel, écrasa ses rivaux, notamment les princes Dolgorouski, fit livrer aux supplices environ 11,000 individus, en exila deux fois autant, et, pour justifier ces rigueurs cruelles, il avait l'habitude de dire que l'ordre ne pouvait être maintenu en Russie que par ce système. Plus d'une fois, dit-on, l'impératrice elle-même essaya vainement, par ses prières et par ses larmes, de le faire revenir sur ses déterminations sanglantes. Le duc de Courlande étant mort en 1737, Biren voulut obtenir ce titre. Anne ordonna aux Courlandais d'élire son favori, qui n'avait pu jadis se faire admettre parmi la noblesse de Courlande, et qui fut choisi à l'unanimité. Biren se vit reconnu duc par la Pologne, ainsi que par les cours étrangères, mais il n'en continua pas moins à rester en Russie. Bien qu'il consacrât presque toute son activité à accroître son pouvoir dans ce pays, où, malgré son despotisme, il anima et mit en vigueur toutes les parties de l'administration, Biren fit quelque bien à son duché, en y encourageant le commerce maritime et en fortifiant et faisant agrandir le port de Libau. Mais là, comme en Russie, il s'attira la haine des grands, par ses mesures violentes de compression. Lorsqu'il vit l'impératrice approcher de sa fin, il parvint à lui faire désigner pour successeur le prince Ivan, son petit-neveu, et se fit donner la régence. Après avoir hésité longtemps, Anne signa ce dernier acte en disant : « Je plains Biren, il sera malheureux. » L'impératrice étant morte en 1740, le duc de Courlande fut reconnu régent, et se fit prêter serment par les armées; mais il réclama vainement la surveillance de l'éducation du jeune empereur. Comprenant le besoin de prudence et de modération, il montra plus d'égards pour le sénat, qui lui conféra le titre d'altesse impériale, et fit accorder le même titre, avec une pension, au père du jeune Ivan, Ulrich de Brunswick. Il réussit à écarter tous ceux qui lui faisaient ombrage; mais alors, on le soupçonnait de vouloir faire passer sa famille sur le trône, en mariant son fils à la princesse Elisabeth, et bientôt une révolution de palais le précipita du pouvoir. Le maréchal Munnich, mécontent de ne point partager l'autorité avec de Biren, qu'il avait puissamment aidé à devenir régent, devint l'âme d'un complot, qui éclata le 20 novembre 1740. Pendant que la princesse Anne était proclamée régente, Biren fut arrêté, et condamné à mort, bientôt après, comme criminel d'Etat; toutefois, sa peine fut commuée en un exil perpétuel en Sibérie, où il fut envoyé avec sa famille (1741). L'année suivante, une nouvelle révolution de palais fit monter sur le trône Elisabeth, qui exila Munnich et rappela Biren. Les deux rivaux se rencontrèrent à Kasan, se saluèrent et se séparèrent sans prononcer une parole. Cependant, Biren ne put revenir à la cour; il dut s'établir, par ordre, à Yaroslaw, et ce ne fut qu'après un exil de vingt-deux ans (1762), qu'il fut rappelé par Pierre III, ainsi que Munnich. A son avénement, Catherine II rétablit Biren dans son duché de Courlande (1763). Corrigé par le malheur, Biren s'appliqua à gouverner son petit Etat avec autant de modération que de sagesse, et mourut à Mittau, en laissant le gouvernement de la Courlande à son fils aîné, Pierre.

BIREN (Pierre), duc de Courlande, né à Mittau en 1742, mort en 1800, était fils du précédent, auquel il succéda dans le gouvernement du duché de Courlande. Mais Catherine II, mécontente de ce qu'il s'était mis sous la protection du roi de Prusse, s'empara de la Courlande, paya à Pierre Biren 500,000 ducats pour ses domaines personnels, et lui assura une pension de 100,000 écus. A partir de 1795, il vécut comme simple particulier, tantôt à Berlin, tantôt dans son duché de Sagan ou sur ses autres propriétés.

BIREOUK s. m. Nom donné, dans le gouvernement d'Orel, en Russie, à tout homme silencieux, morose, qui vit à part et s'isole de tout le monde : *Le* BIREOUK *des Russes n'est autre que notre misanthrope.* (E. Clément.)

BIRER v. a. ou tr. (bi-ré — lat. *gyrare*, même sens). Virer, tourner. ‖ Vieux mot.

BIRET (Aimé-Charles-Louis-Modeste), jurisconsulte et littérateur français, né au Champ-Saint-Père (Vendée) en 1767, mort vers le milieu du XIXe siècle. Il remplit les fonctions de juge de paix à La Rochelle et publia de nombreux ouvrages de droit. Il a fourni à la collection Roret trois manuels : l'un, sur les *Actes sous signatures privées* (1836); le second, sur l'*Enregistrement et le timbre* (1836); le troisième, sur les *Octrois et les autres contributions indirectes* (1847). En outre, il fit paraître, en 1813, le *Christianisme en harmonie avec les plus douces affections de l'homme*, et, trois ans après, *De l'éducation* ou *Emile corrigé* (1816). Parmi ses ouvrages de droit, nous citerons : *Procédure complète et méthodique des justices de paix en France* (La Rochelle, 1820).

BIRETTE s. f. (bi-rè-te). Agric. Sorte de râteau de bois.

BIRGER, nom d'une famille suédoise célèbre au moyen âge, qui a fourni plusieurs personnages remarquables, dont les principaux sont les deux suivants :

BIRGER (DE BIELBO), régent de Suède, né vers 1210, mort vers 1266. Beau-frère du roi Eric le Bègue, il appartenait à la famille des Falkungar, la plus puissante du royaume, et s'acquit une grande réputation militaire en délivrant Lubeck, assiégée par les Danois (1236), en soumettant la Finlande, et en détruisant les pirates qui ravageaient les côtes de la Suède. Eric le Bègue étant mort (1250), Birger, qui depuis 1248 remplissait les fonctions de maire du palais, était le prétendant le plus sérieux à la couronne; mais ses rivaux, profitant de son absence, firent nommer par les électeurs un enfant de treize ans, Waldemar, le propre fils de Birger. Celui-ci dut se borner à exercer les fonctions de régent. Il les remplit jusqu'à sa mort, en s'appliquant à introduire et à maintenir l'ordre dans son pays. Après avoir raffermi le pouvoir du nouveau souverain, il établit des institutions et des lois qui lui valurent la reconnaissance publique, réforma la justice, abolit les ordalies et l'esclavage, accorda aux femmes le droit d'hériter, fonda la ville de Stockholm, commença la cathédrale d'Upsal, sur les plans d'artistes français, etc. On lui reproche, toutefois, d'être la cause des dissensions qui déchirèrent la Suède après sa mort, parce qu'il partagea par son testament ce pays entre ses quatre fils, dont l'aîné avait le titre de roi.

BIRGER, roi de Suède, petit-fils du précédent, né en 1281, mort en 1321, monta sur le trône en 1290. Pendant sa minorité, le royaume fut administré avec sagesse par *Torkel Kanutson* ou Thorgil Knutsson, qui prohiba la vente des esclaves, encouragea le commerce, et fit dresser un recueil des lois du pays. A peine Birger eut-il pris lui-même les rênes du gouvernement (1304), que ses deux frères, Eric et Waldemar, entrèrent en révolte contre lui. Après avoir fait mettre à mort Kanutson (1306), les princes révoltés s'emparèrent de la personne de Birger, qui perdit les deux tiers de son royaume; mais ayant réussi, en 1317, à ressaisir le pouvoir, il s'empara à son tour de ses frères au moyen d'un stratagème, les fit jeter dans un cachot du château de Nykjoping et les y laissa mourir de faim. Cette horrible vengeance souleva une indignation générale. Les partisans des ducs en profitèrent pour exciter une formidable révolte. Contraint d'abandonner son royaume, Birger se réfugia en Danemark près du roi Eric, son beau-frère, et ce fut là qu'il termina sa vie.

BIRGUE s. m. (bir-ghe). Zool. Genre de crustacés décapodes, famille des paguriens, comprenant une seule espèce, qui habite les mers d'Asie.

BIRHOMBOÈDRE s. m. (bi-ron-bo-è-dre — du lat. *bis*, deux fois, et de *rhomboèdre*). Minér. Solide résultant de l'association de deux rhomboèdres de même angle, placés inversement : *Le* BIRHOMBOÈDRE *n'est autre chose qu'un dodécaèdre triangulaire isocèle.*

— Adjectiv. : *Le corindon et le fer oligiste offrent des exemples de la forme* BIRHOMBOÈDRE.

BIRHOMBOÏDAL, ALE adj. (bi-ron-bo-i-dal, a-le — de *bi* et *rhomboïdal*). Minér. Se dit d'un cristal composé de deux rhombes.

BIRI, bourg de Norvége, diocèse d'Aggershuus, bailliage de Christiania, sur le lac Miœsen; 2,637 hab. Fonderie de verre.

BIRIBI s. m. (bi-ri-bi — de l'ital. *biribisso*). Sorte de jeu qui se joue au moyen d'un tableau divisé en 70 cases numérotées, et de 70 billets également numérotés et enfermés dans des étuis ou boules creuses : *Notre poëme n'avance guère. Il faut s'en prendre un peu au* BIRIBI, *où je perds mon bonnet.* (Volt.) *Le meilleur usage que le ministre pût faire de ces 900 millions, ce serait de les jouer au* BIRIBI. (P.-L. Cour.) *Je te crois plus propre à réussir au* BIRIBI *que dans l'inspection des jardins et des caféières.* (Rog. de Beauv.)

> Du *biribi* la déesse infidèle
> Sur mon esprit n'aura plus de pouvoir;
> J'aime encor mieux vous aimer sans espoir
> Que d'espérer nuit et jour avec elle.
>
> VOLTAIRE.

— Par ext. Lieu où l'on joue au biribi : *Les plus gueux montent au* BIRIBI *des Vertus, quai de la Ferraille.* (P. Boiteau.)

— **Encycl.** Le *biribi* est une simple modification du jeu appelé jeu de la *pelle*. Comme à ce dernier, il y a des *pontes* et un *banquier*. Les pontes mettent leurs enjeux sur un tableau composé de 70 numéros. Le banquier tient un sac dans lequel sont 70 petits étuis renfermant chacun un des numéros du tableau. Quand les enjeux sont faits, le banquier tire ou fait tirer du sac un seul étui, et proclame le numéro qui s'y trouve contenu. Les joueurs qui ont ponté sur ce numéro reçoivent 64 fois leur mise : tous les autres perdent. Au *biribi*, le banquier a un avantage certain, qui est égal à la treizième partie de tout l'argent exposé par les pontes. Ce jeu est prohibé en France depuis 1837.

BIRINGUCCIO (Vanuccio), savant italien, né à Sienne vers la fin du XVe siècle, mort vers le milieu du XVIe. Il s'occupa de l'art de fondre les canons, de fabriquer la poudre et de préparer les feux d'artifice. Les ducs de Parme et de Ferrare et la république de Venise mirent à profit ses connaissances, et il est le premier auteur italien qui ait écrit sur la pyrotechnie un livre qui eut plusieurs éditions, et qui fut traduit en latin et en français.

BIRIOUTSCH, ville de la Russie d'Europe, et à 148 kil. S.-O. de Voronéje, sur la Sosna; 6,000 hab.

BIRIUM, ville de l'Italie ancienne, dans le Latium; le village de Pimponara est construit sur l'emplacement de l'antique cité latine.

BIRKADER, village d'Afrique, dans la banlieue d'Alger, à 10 kil. E. de cette ville. Beau site, riches cultures en jardinages, vignes et mûriers; 1,567 hab.

BIRKBECH (George), médecin et philanthrope anglais, né dans le Yorkshire en 1776, mort en 1841. Ce fut à Glascow qu'il commença, dès 1790, à faire des cours gratuits de lecture pour les ouvriers. Il alla ensuite à Londres exercer la médecine, et il y ouvrit en 1820 des cours gratuits qui attirèrent de nombreux élèves. En 1827, il contribua à la fondation de la *Mechanic's institution*. Bentham, Wilkie et Cobbett l'encouragèrent et l'aidèrent à réaliser ses vues philanthropiques.

BIRKEN (Sigismond DE), poëte allemand, né à Wildenstein en 1626. Le poëme qu'il composa à l'occasion de la paix de Westphalie lui valut des lettres de noblesse, qui lui furent octroyées par l'empereur Ferdinand III. Il montra ensuite la fécondité de son imagination en écrivant diverses pièces allégoriques pour des fêtes ou pour des cérémonies publiques. Enfin, il a laissé en prose le *Miroir des gloires de la maison d'Autriche*, qui est un des bons ouvrages historiques du temps.

BIRKENFELD (*Bircofelda*), ville du grand-duché d'Oldenbourg, ch.-l. de la principauté et du district de Birkenfeld, à 30 kil. E. de Trèves, sur un petit affluent de la Nahe; 2,425 hab. Ecole latine; fabrication de toiles et cuirs; commerce de toiles et fil.

La principauté de Birkenfeld, division administrative du grand-duché d'Oldenbourg, enclavée entre la Prusse rhénane et la principauté de Meisenheim, a 371 kil. c. et 30,000 h.; elle est arrosée par la Nahe, renferme de riches forêts, et produit en abondance du lin, du chanvre et du houblon. Mines de fer, de cuivre et de plomb.

BIRKENFELD, nom d'une famille de princes allemands qui forment un rameau de la branche palatine de Bavière. Ce rameau a pour auteur CHARLES, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, cinquième fils de WOLFGANG, duc de Deux-Ponts et de Neubourg, lequel fut apanagé du comté de Birkenfeld. Ce premier prince de Birkenfeld mourut en 1600, laissant, entre autres enfants, GEORGE-GUILLAUME, dont la postérité mâle s'éteignit au deuxième degré, et CHRISTIAN, duc de Bavière. Celui-ci eut deux fils, dont le puîné, JEAN, forma le rameau de Gelnhausen, et dont l'aîné, CHRISTIAN II, a continué la filiation directe. Il entra au service de la France, commanda un régiment d'infanterie sous le nom d'Alsace, assista aux siéges de Cambrai et de Valenciennes, et fut nommé lieutenant général en 1688. Il est mort en 1717, laissant pour successeur CHRISTIAN III, prince de Birkenfeld, qui servit également sous les drapeaux français, et devint comme lui lieutenant général. A l'extinction de la branche des ducs de Deux-Ponts, en 1731, il fut mis en possession de ses domaines, et porta depuis lors le titre de duc de Deux-Ponts. V. ce nom.

BIRKENHEAD, ville d'Angleterre, comté et à 24 kil. N.-O. de Chester, sur la rive gauche de la Mersey, près de son embouchure dans la mer d'Irlande, vis-à-vis de Liverpool; 40,000 hab. Vastes docks; constructions navales; industrie active. Cette ville, de construction toute moderne, n'était, en 1821, qu'un bourg de 200 hab.; elle a été bâtie par une association de spéculateurs qui n'ont rien négligé pour en faire le centre d'un vaste mouvement commercial; aussi participe-t-elle de l'activité industrielle et mercantile de Liverpool.

BIRKENHEAD ou **BERKENHEAD** (Jean), publiciste anglais, né vers 1615, mort en 1676, était fils d'un cabaretier de Nortwich, et devint secrétaire de Laud, archevêque de Cantorbéry, puis fut mis à la tête d'un journal, le *Mercure aulique*, fondé pour défendre la cause royale au moment où Charles Ier se réfugia à Oxford. La réputation qu'il s'acquit comme publiciste, non moins que son attachement à la royauté, lui fit donner une chaire de philosophie morale. Destitué en 1648 par les commissaires du gouvernement, Birkenhead se rendit à Londres, publia de nombreux ouvrages contre les hommes au pouvoir, et fut mis plusieurs fois en prison. Après la restauration de Charles II, il fut nommé docteur en droit civil par l'université d'Oxford en 1661, créé chevalier, et élu membre du parlement et de la Société royale de Londres.

BIRKET-EL-HADJI (*l'étang du pèlerin*), lac d'Egypte, à 16 kil. E. du Caire; il est d'une petite étendue et n'offre rien d'intéressant. Son nom lui vient de ce que c'est sur ses bords que campe la caravane de la Mecque, à son départ et à son retour.

BIRKET-EL-KEROUN, lac d'Egypte, dans le Fayoum ou moyenne Egypte, à l'occident du Nil, et à 25 kil. O. de Medinet; il se développe du S.-O. au N.-E. sur une longueur de 50 kil. avec 8 kil. de largeur moyenne. On avait cru jusqu'à ces derniers temps que Birket-el-Keroun ne différait pas du lac Mœris, si fameux dans l'antiquité; mais les études topographiques et les fouilles qu'on a faites dans cette contrée ont démontré que ce lac a son niveau à 18 m. au-dessous du niveau du Nil, à Benisouef, et qu'à cette profondeur les eaux qu'y aurait versées le Nil pendant les crues n'auraient jamais pu retourner au fleuve, ce qui était précisément la destination du lac Mœris. D'ailleurs, l'emplacement de l'ancien lac artificiel a été rigoureusement déterminé.

BIRKHILL, bourg d'Ecosse. V. CRATHY.

BIRKS (le rév. Thomas RAWSON), théologien anglais, né en 1810, est agrégé de l'université de Cambridge et ministre dans le comté de Herts; il a publié les écrits suivants : *Premiers éléments de la prophétie*, les *Quatre Empires*, les *Deux dernières visions de Daniel*, l'*Astronomie moderne*, le *Rationalisme moderne*, l'*Etat chrétien*, *Horæ Apostolicæ*, supplément aux *Horæ Paulinæ* de Paley; *Horæ Evangelicæ*, traitant de l'évidence *intérieure* des Evangiles; *Trésors de la sagesse*, *Difficultés de la croyance*, et diverses brochures et sermons. Depuis 1850, il est secrétaire honoraire de l'Alliance évangélique.

BIRKSTEIN ou **BURGSTEIN**, bourg de l'empire d'Autriche, en Bohême, ch.-l. de la seigneurie de son nom, cercle, et à 42 kil. S.-E. de Leitmeritz; 1,109 hab.; importante manufacture de glaces et cristaux de Bohême, la plus ancienne du royaume. Beau château des comtes de Kinsky; ruines de l'ancien château fort de Birkstein.

BIRLAT, rivière des Principautés-Unies moldo-valaques, dans la Moldavie; elle prend sa source près du village de la Borde, à 10 k. S. de Jassy, baigne Wasloui, Birlat et se jette dans le Seret, à 30 kil. N. de Galatz, après un cours de 160 kil.

BIRLAT, ville des Principautés-Unies, dans la Moldavie, à 95 kil. S. de Jassy, sur la rive droite de la rivière du même nom, ch.-l. de district; 7,600 hab. Foires importantes pour grains et bestiaux.

BIRLOCHO s. m. (bir-lo-cho). Sorte de briska conduite à la Daumont, en usage à Manille.

BIRLOIR s. m. (bir-loir). Tourniquet servant à maintenir ouvert le châssis d'une fenêtre.

BIRMAH ou **BIRMAHAH**. Mythol. ind. Premier des anges créés par l'Etre suprême.

BIRMAN, ANE adj. et s. (bir-man). Qui est de l'empire birman; qui appartient, qui a rapport à cet empire; *Mœurs* BIRMANES. *Un* BIRMAN. *Une* BIRMANE.

Encycl. Linguist. La langue *birmane* est un des idiomes les plus importants des contrées indo-chinoises; elle est parlée jusqu'aux frontières de la Chine, dans la province de Vunan. Elle est monosyllabique; les mots polysyllabiques qu'on y rencontre sont dérivés du pâli (v. ce mot), ou formés de plusieurs syllabes réunies dans la transcription européenne, mais, en réalité, distinctes les unes des autres. Quoique la langue *birmane* possède tous les traits caractéristiques des langues monosyllabiques, on remarque cependant des commencements d'agglutination. Ainsi on peut, au moyen de la syllabe préfixe *a*, former un substantif d'un verbe; par exemple de *pio*, parler, l'on fera *apio*, mot, expression. Quoiqu'il existe plusieurs intonations gutturales et nasales presque impossibles à imiter pour un Européen, la langue ne manque pas de variété et de cadence, à cause de l'accent musical qui tombe sur le dernier mot de chaque phrase. Les groupes de deux et trois voyelles que l'on rencontre dans les transcriptions européennes doivent se rendre par un seul son, comme en chinois *yao* (prononcez *yô*). Les mots sont invariables; cependant, on forme souvent le pluriel dans les substantifs par l'adjonction de la syllabe *to* ou *do*. Chaque mot peut, comme en chinois, se prononcer d'après des intonations différentes, qui alors en modifient complétement le sens. Quelquefois, pour obvier aux obscurités qui peuvent résulter de cette synonymie vocale, et pour préciser exactement le sens d'un mot, on le joint à un autre qui a à peu près la même signification. Il existe encore un procédé ingénieux et métaphorique pour former des mots exprimant même des objets matériels. Ainsi *sii* veut dire lumière et beauté, et *pak*, bouche; *sii-pak* signifiera les lèvres, ou la beauté de la bouche. La fleur s'appelle la gloire du bois. On a reconnu des traces de conjugaison régulière dans les verbes, qui ont quatre modes : l'interrogatif, l'impératif, le gérondif et le mode commun, et trois temps : le présent, le prétérit et le futur. Ces différents modes et ces différents temps s'expriment au

moyen de particules monosyllabiques placées à côté du verbe primitif. On forme un verbe actif d'un verbe neutre ou passif, au moyen d'une aspiration ; ainsi *kia* signifie tomber, et *khia* signifiera jeter, faire tomber. Les adverbes se forment fréquemment par la répétition de l'adjectif : *kiat*, brave ; *kiatkiat*, courageusement. On emploie des prépositions et des postpositions. Contrairement aux règles de la syntaxe chinoise, l'adjectif suit son substantif. La construction est essentiellement inversive. Nous citerons comme exemple cette traduction des premiers mots du *Pater : Mo ma ne do ba*, Notre Père qui es au ciel, que nous transcrivons littéralement en latin : *Cœlo in est noster Pater*.

BIRMAN (empire) ou d'**AVA**, Etat de l'Asie, dans la presqu'île de l'Indo-Chine, compris entre 18° 30' et 27° 25' lat. N.; 90° 22' et 97° long. E.; borné au N. par l'Assam et le Thibet ; à l'E., par la Chine et le royaume de Siam, dont le sépare le Salouen ; au S. et à l'O., par les possessions anglaises de l'Indo-Chine. Cap. Ava ; villes principales : Umerapura et Mannipour. Longueur, du N. au S., 980 kil. ; largeur moyenne, 590 kil. ; superficie, 500,000 kil. carrés ; 4,000,000 hab.

— *Orographie et hydrographie*. La partie septentrionale de l'empire est montagneuse ; la partie centrale présente de larges vallées, tandis que vers le S., en approchant du Pégu, le sol s'abaisse peu à peu et n'est ondulé que par quelques collines peu élevées. La Birmanie est parcourue dans presque toute sa longueur, du N. au S., par des contre-forts du plateau thibétain. Les deux principaux forment, à l'E. et à l'O., les frontières de l'empire : les monts Anopectomou ou Youmadong, qui déterminent la limite occidentale, descendent jusqu'au cap Négrais ; les points culminants de cette ramification de l'Himalaya ne dépassent pas 2,500 m. La chaîne qui longe la partie orientale, en séparant les bassins de l'Iraouadi et du Salouen, se termine au golfe de Martaban, et, comme la précédente, va en diminuant, en approchant de la côte ; son point culminant, qui se trouve dans le massif du Phoungan, vers 27° lat. N., s'élève à 3,790 m. et est couvert de neiges perpétuelles. Quatre autres rameaux parallèles à ces deux chaînes principales, mais moins élevés, forment trois grandes vallées qui appartiennent toutes au bassin unique compris dans l'empire des Birmans, le bassin de l'Iraouadi. Ce fleuve, qui joue dans ces contrées le rôle du Nil en Egypte, traverse la Birmanie dans toute sa longueur ; il reçoit, à sa gauche, le Kin-Douen ou Iraouadi occidental. Les autres fleuves sont : le Salouen, qui marque la limite orientale de l'empire ; le Sittang, entre l'Iraouadi et le Salouen ; l'Aracan et le Kuladyne. Toutes ces rivières, comme conséquence nécessaire de la direction des montagnes, coulent du N. au S. et déversent leurs eaux dans les golfes du Bengale et de Martaban. La Birmanie contient plusieurs lacs ; le plus important est celui de Kandangyee, qu'on nomme le grand lac Royal, à 40 kil. N. d'Ava ; il a 48 kil. de long sur 15 de large, et est traversé par la Moo, un des principaux affluents de l'Iraouadi. Cet empire possédait avant 1852 plusieurs ports et 350 kil. de côtes, découpées par plusieurs golfes et promontoires ; mais, depuis les dernières conquêtes des Anglais, les Birmans ont perdu le Pégu, et les bouches de leurs nombreux cours d'eau ne sont pas libres.

— *Climat. Règnes minéral, végétal, animal.* Le climat de l'empire Birman est très-sain ; il présente les caractères particuliers à l'Inde orientale : dans les régions montagneuses du nord dominent les froids rigoureux qui sont le propre de tous les pays élevés, tandis que la chaleur ardente, étouffante de l'Inde, règne au midi dans les terres basses, et que les vallées profondes et abritées du centre jouissent d'une température douce et bienfaisante. Malgré ces contrastes frappants, le climat est sain ; les saisons y sont régulières ; la chaleur excessive qui précède les pluies est de si courte durée qu'elle n'incommode pas beaucoup.

En plusieurs endroits, près des frontières de la Chine surtout, les montagnes recèlent des mines d'or et d'argent, ailleurs des rubis, des saphirs et d'autres pierres précieuses, du fer, du plomb, de l'étain et d'autres métaux ; en creusant le sol, près des bords des fleuves, on a découvert de l'ambre jaune très-pur. Le marbre y est très-beau et très-commun, mais il s'emploie exclusivement pour la sculpture des idoles, et l'exportation en est rigoureusement défendue. Enfin, près des rives de l'Iraouadi, par 20° de latitude, il y a des sources de pétrole très-abondantes. Ajoutons, à cette liste des richesses minérales, le platine, qui y fut découvert en 1830 par le marchand anglais Lane. Malheureusement, l'organisation politique de ce pays, sa civilisation peu avancée et l'état stationnaire dans lequel le retiennent ses idées religieuses, n'ont point permis jusqu'ici une exploitation intelligente de tous ces trésors enfouis dans le sein de la terre.

Le sol est généralement très-fertile ; dans le sud de l'empire, il produit d'abondantes moissons de riz ; les vallées du nord et du centre sont fécondes en froment et produisent de gras pâturages. La canne à sucre, l'indigo, le coton, le tabac de qualité supérieure, le thé et tous les fruits des tropiques sont récoltés en grande abondance. Le magnifique bois de tek, excellent pour les constructions, peuple toutes les forêts ; enfin, dans les montagnes, à quatre journées de la capitale, on trouve des forêts de très-beaux sapins.

Parmi les animaux de ces contrées, l'éléphant tient le premier rang et s'y développe dans toute sa force ; il y fonctionne comme animal domestique, concurremment avec le bœuf, le buffle et le cheval ; mais, comme le souverain prend le titre de seigneur de l'éléphant blanc, et de tous les éléphants du monde, pour se servir de ce quadrupède, les sujets doivent préalablement en obtenir l'autorisation du prince. On y élève les grasses volailles de l'Inde, le ver à soie et l'abeille ; le mouton y fait défaut, mais on n'y rencontre ni loup, ni hyène, ni chacal ; en revanche, on y trouve le rhinocéros, le tigre, le sanglier, l'antilope, plusieurs espèces de perroquets, etc.

Comme le climat est très-humide, les insectes y abondent et sont fort incommodes ; quelques semaines avant la saison des pluies des légions de fourmis ailées, de punaises vertes, et d'autres insectes pénètrent dans les appartements, couvrent les meubles et les personnes. Il est vrai que les Birmans, très-friands de fourmis ailées, les regardent comme une manne envoyée du ciel et en font une ample provision.

— *Habitants, mœurs, religion, gouvernement*. Dans ces dernières années, les publications des voyageurs anglais et surtout les savantes recherches de Crawfurd ont jeté quelque lumière sur la Birmanie et ses habitants. On porte à huit mille le nombre des villes, bourgades, et *rouas* ou hameaux qui peuplent tout l'empire. Peu de Birmans vivent dans des demeures isolées, ils se rassemblent ordinairement en petites sociétés ou bien ils habitent dans les villes. Le type commun de ces peuples les place entre les Indous et les Chinois ; cependant, ils se rapprochent davantage de ces derniers par les traits du visage ; ils sont de taille médiocre, mais robustes et agiles ; ils ont les cheveux longs, noirs et touffus, et l'habitude de s'épiler le visage leur conserve longtemps un air de jeunesse. Les femmes, généralement bien faites, sont disposées à l'embonpoint, plus blanches que celles de l'Indoustan, mais de formes moins délicates. Le costume des hommes diffère peu de celui des Chinois : veste étroite à manches longues et robe de velours ou de satin qui descend jusqu'à la cheville du pied ; les ouvriers ont ordinairement un pantalon court pour tout vêtement. Quant au costume des femmes, il consiste en une grande chemise traînante qu'elles retroussent sous le bras ; les femmes de qualité y ajoutent une pièce d'étoffe de soie enroulée autour des reins et traînant jusqu'à terre. Au surplus, hommes et femmes se peignent les dents en noir, et les boucles d'oreilles font partie de la toilette des hommes. Vifs, hardis, entreprenants, curieux, impatients et colères, les Birmans montrent quelquefois la férocité des barbares, et d'autres fois l'humanité et la douceur des nations les plus civilisées. La piété filiale est une vertu religieusement observée ; parmi eux, on ne voit jamais de mendiants ; quand un homme est incapable de gagner sa vie, on prend soin de lui. La musique est très-cultivée en Birmanie ; il est rare de rencontrer un Birman qui ne joue pas de quelque instrument, harpe ou flageolet, guitare, violon ou flûte de Pan.

La religion des Birmans est le bouddhisme ; ils vénèrent Bouddha sous le nom de *Godama*, qu'ils représentent sous la figure d'un jeune homme d'une physionomie tranquille, et assis les jambes croisées sur un trône ; quelques-unes de ces statues sont d'une proportion colossale. Les temples de Godama ont généralement la forme d'une pyramide, sont dorés avec profusion et surmontés d'un parasol. Les prêtres birmans, appelés *rahans*, vont pieds nus, ont la tête rasée et toujours découverte, et mènent une vie fort austère ; ils vivent en communauté dans des *kioums* ou couvents d'une structure différente de celle des maisons ordinaires : la vue des passants peut plonger à chaque instant dans l'unique appartement qui compose ces couvents. Ils enseignent les préceptes de la religion bouddhique, les lettres et les sciences.

Le code des Birmans, qu'ils nomment *derma sath*, est un des nombreux commentaires des lois de *Menou ;* il a été importé de Ceylan, en même temps que le bouddhisme. La langue des Birmans, dite *klaproth*, qui contient quatre dialectes, s'éloigne beaucoup du siamois, et montre dans ses racines une grande ressemblance avec le thibétain ; elle abonde en mots dérivés du pâli, au milieu desquels on rencontre un grand nombre d'expressions monosyllabiques.

Le gouvernement est despotique comme dans toute l'Asie ; le souverain prend le titre de *boé* (empereur) ; il se montre rarement et donne ses audiences avec un grand faste ; dans ces occasions, il est surchargé de vêtements et d'ornements en or ; il paraît pendant quelques instants sur un trône que des volets ferment bientôt. Les principaux ministres sont au nombre de quatre et forment le *tolou* ou conseil suprême, chargé de l'administration sous le monarque ; enfin, comme dans tous les pays civilisés, il y a une hiérarchie de conseillers et d'officiers chargés de l'exécution des lois et de l'administration de la justice. Suivant la loi, le dixième de tous les produits appartient à l'empereur, qui prélève également un dixième sur toutes les marchandises qui entrent dans ses Etats. Les provinces, au nombre de huit, sont gouvernées par des vice-rois et par d'autres délégués du prince qui remplissent aussi les fonctions de juges. De même que les Chinois, les Birmans n'ont pas d'argent monnayé. Les lingots d'argent et le plomb sont les signes représentatifs des valeurs. Les balances et les poids nécessaires pour peser ces deux métaux se fabriquent dans la capitale et sont marqués d'une empreinte.

— *Origine et histoire*. Les Birmans se désignent eux-mêmes sous le nom ethnique de *Mranmâ*, dont on a diversement interprété la signification. Le père San Germano a donné à ce sujet quelques éclaircissements, dont Burnouf s'est servi pour essayer de résoudre la question. Quand on demande, dit-il, aux Birmans d'où ils viennent ; ils répondent que leur nom seul suffit pour indiquer la noblesse et l'antiquité de leur race. C'est qu'en effet les premiers *Mranmâs* furent, selon eux, des intelligences célestes qui, descendant sur la terre, s'y dégradèrent peu à peu et y restèrent à jamais attachées, pour y vivre et y mourir. Rien n'est d'ailleurs plus obscur que les premiers temps de l'histoire birmane, et le père San Germano rapporte qu'après avoir vainement cherché des livres d'un caractère réellement historique, il eut recours à un Birman très-instruit, qui n'hésita pas à lui avouer qu'il ne parviendrait pas à débrouiller les antiquités de l'histoire des *Mranmâs*. Ce qui complique la question, c'est que, comme tous les peuples de l'Asie, les Birmans ont cherché à rattacher leur origine à celle de la religion qu'ils ont adoptée. Or, comme cette religion est le bouddhisme, dont le siége primitif est l'Inde septentrionale, nous nous trouvons dès le commencement transportés hors du pays que nous désirons connaître. Burnouf rapproche ensuite avec beaucoup de vraisemblance le mot *Mranmâ*, de *Brâhmana*, terme sanscrit, circonstance qui indiquerait que le nord-ouest de la presqu'île transgangétique aurait reçu sa civilisation de l'Indoustan, ce qui est confirmé par toutes les données historiques.

L'histoire des Birmans, obscure et incertaine dans son origine, comme nous venons de le voir, commence par une cosmogonie semblable à celle des Indous et fondée sur les croyances du bouddhisme. Un tableau chronologique, traduit du birman par un agent anglais, fait remonter l'histoire positive de ce peuple à l'an 289 av. J.-C. Prome était alors le siége du gouvernement ; vers l'an 94 de notre ère, le dernier roi de Prome mourut ; une nouvelle dynastie s'éleva et porta la résidence de la cour à Pugan, qui fut pendant douze siècles la capitale de l'empire. Pendant les premiers règnes de cette dynastie, les Chinois envahirent le nord de la Birmanie et y dominèrent assez longtemps. En 1300, Panya devint à son tour le siége du gouvernement, qui fut transporté, en 1364, à Ava, où il resta pendant trois cent soixante-neuf ans, sous trente-neuf princes. Vers le milieu du XVI^e siècle, les Birmans s'emparèrent du Pégu, mais ils ne purent conserver paisiblement leur conquête ; les Pégouans, soutenus par les Européens, finirent par vaincre les Birmans, s'emparèrent d'Ava en 1752, et firent prisonnier le roi Dwipti, qui fut le dernier de sa race. A leur tour, les Birmans furent assujettis aux Pégouans.

L'année suivante, Alompra, homme de basse extraction, mais soldat heureux, forma le projet de délivrer sa patrie et de lui rendre, avec la liberté, son ancienne splendeur. Il se mit à la tête d'un soulèvement qu'il avait provoqué, se rendit maître du Pégu, combattit avec succès les Chinois et les Siamois, et fonda la dynastie qui occupe actuellement le trône d'Ava. Mais la Compagnie anglaise des Indes étendait chaque jour sa domination vers l'orient ; les Birmans se trouvèrent bientôt en présence de ce redoutable adversaire. En 1824, à la suite d'une querelle peu importante, le gouverneur des Indes, lord Amherst, qui ne cherchait qu'un prétexte, déclara la guerre aux Birmans. Cette guerre, qui dura deux ans, se termina le 2 janvier 1826 par le traité d'Yandabo, en vertu duquel la Compagnie obtenait la possession des territoires d'Arracan, Mergui, Tavoy et Yeh, avec une indemnité de 25 millions de francs pour frais de guerre. Ce traité fut suivi d'une convention commerciale très-avantageuse pour les Anglais, et de l'admission d'un agent de la Compagnie près de la cour d'Ava, pour assurer l'exécution des traités. Grâce aux rapports de ce résident anglais, les relations entre la cour d'Ava et la Compagnie devinrent peu à peu difficiles ; il y eut, de part et d'autre, des sujets de mécontentement et de plaintes. Cependant le gouvernement de la Compagnie, qui se voyait menacé dans le nord de l'Inde, jugea à propos, en 1840, de rappeler tout simplement le résident d'Ava, sans embarrasser sa politique par une nouvelle guerre avec les Birmans. Mais l'Angleterre n'est pas oublieuse ; en 1851, des avances faites à deux négociants anglais établis à Rangoun provoquèrent une demande impérieuse d'explications de la part du gouverneur général de l'Inde, lord Dalhousie ; la cour d'Ava ayant refusé toute satisfaction, la guerre fut déclarée en avril 1852. Un corps d'armée placé sous les ordres du général Godwin, et une escadre de trente-deux vaisseaux commandée par l'amiral Austin, commencèrent les hostilités contre les Birmans. Le port de Martaban fut occupé, Rangoun emporté d'assaut le 24 avril 1852, et Bassein placé sous le commandement d'un officier de la Compagnie. Le littoral était conquis ; les Anglais ne s'arrêtèrent pas à ce premier succès : l'année suivante, le corps d'occupation, porté à 16,000 hommes, occupa toute la province du Pégu, qu'une proclamation du gouverneur général de l'Inde annexa aux domaines de la Compagnie. Les troupes anglaises se préparaient à marcher vers la capitale de la Birmanie, lorsqu'une révolution de palais détrôna l'empereur, qui fut remplacé par son frère, le prince Mengdoun, partisan de la paix. Des négociations s'engagèrent entre les représentants de la Compagnie et les ministres du nouvel empereur ; mais celui-ci, tout en déclarant qu'il ne chercherait pas à reprendre par les armes les dernières conquêtes des Anglais, refusa obstinément de ratifier par un traité l'abandon du Pégu. Lord Dalhousie, désireux de mettre fin à une expédition très-coûteuse, se contenta de cette déclaration, et termina ainsi la guerre le 30 juin 1853. Depuis cette époque, la paix a été maintenue entre les Anglais et les [illegible]mans ; mais ceux-ci ont perdu tous les ports, et l'Angleterre, maîtresse de l'embouchure de l'Iraouadi, tient en réalité les clefs de ce vaste empire.

BIRMINGHAM, la plus grande ville manufacturière de l'Angleterre après Manchester, et la première du monde pour les industries métallurgiques ; située sur le penchant d'une colline près de la rivière de Rea, dans le comté de Warwick, à 175 kilom. N.-O. de Londres. Cette ville qui, il y a cent cinquante ans, avait à peine 5,000 habitants, en comptait plus de 70,000 à la fin du siècle dernier, et figure pour 233,000 dans le recensement de 1851. La fabrication du fer, de l'acier et de tous les autres métaux, pratiquée sur une immense échelle, a été portée à sa plus haute perfection à Birmingham. Dans aucune ville du monde, l'esprit manufacturier ne s'est montré plus inventif ; dans aucune, le travail industriel n'offre aux yeux des merveilles plus saisissantes que celles des usines cyclopéennes de Birmingham. Ajoutons cependant que cette ville est redevable d'une grande partie de sa prospérité aux avantages de sa position toute centrale ; à la proximité d'inépuisables mines de fer et de charbon, et à ses communications faciles et multiples avec tous les grands ports de l'Angleterre. Une aussi grande industrie entraîne nécessairement un grand mouvement d'affaires de tout genre ; aussi la banque d'Angleterre a-t-elle une succursale à Birmingham. Néanmoins, la physionomie de Birmingham et de ses environs est triste et monotone. A plusieurs kilomètres de distance, on aperçoit d'innombrables colonnes de fumée qui obscurcissent le ciel, habituellement terne et nuageux. En traversant la plaine que domine la ville, on est frappé de la stérilité complète du sol, entrecoupé de fosses profondes et béantes, d'où sortent des amas de houille qui donnent la vie à ses puissantes machines ; les routes qui sillonnent cette contrée, dite *plaine des Cyclopes*, pavées de scories, sont ensevelies sous une poussière noire qui s'attache aux vêtements, au linge et même à la peau des habitants. Cette ville, tout industrielle, offre peu de monuments remarquables. Nous devons cependant mentionner l'église Saint-Philippe, d'une belle architecture, le palais où se tiennent les assemblées du comté, un théâtre et deux bibliothèques.

BIRNBAUM, ville de Prusse, province et à 65 kilom. N.-O. de Posen, sur la rive gauche de la Wartha, ch.-l. du cercle de son nom ; 3,200 hab., dont 700 juifs. Fabriques de draps et de toiles.

BIRNBAUM (Jean-Michel-François), né à Bamberg en 1792, fut reçu docteur en droit à Wurtzbourg en 1815, devint professeur du comte de Westphalie, et occupa successivement une chaire de droit à Louvain, à Utrecht et à Giessen. Dans sa jeunesse, il a écrit pour le théâtre plusieurs pièces, maintenant oubliées. En Belgique, sous la Restauration, il fonda une revue, la *Bibliothèque du jurisconsulte*. A Giessen, il a publié des *Archives de droit criminel*. On a de lui : *Exposé des droits du duc de Looz Corswarem sur la principauté de Rheina-Wolbeck* (1830) ; la *Nature légale des dîmes* (1831) (*Commentatio de Hugonis Grotii in definiendo jure naturali vera mente* (1835).

BIRNEY (David BELL), général américain, né à Huntsville (Alabama) en 1825, mort en 1864. Il étudia d'abord la jurisprudence ; mais, avant de se livrer à l'exercice de sa profession, il se lança dans les affaires commerciales, resta quelque temps dans l'Ouest et s'établit enfin à Philadelphie, où il commença à plaider. Lors du premier appel de troupes, en 1861, Birney s'occupa activement de l'enrôlement des volontaires pensylvaniens destinés à former le 23e régiment de l'Etat, et il reçut une commission de lieutenant-colonel. En août 1861, il était nommé colonel, et le 2 février 1862, brigadier général. Il prit part aux campagnes de la péninsule virginienne, aux désastreuses opérations du général fédéral Pope, dans la vallée de la Shenandoah, et se distingua surtout aux combats de Fair-Oaks et à la seconde bataille de Bull's-Run. A Fredericksburg (décembre 1862), il com-

mandait une division du corps d'armée du général Stoneman. Sa belle conduite à la bataille de Chancellorsville (1er mai 1863) lui valut le grade de major général. En juin 1863, à Gettysburg, il fut chargé temporairement du commandement du corps d'armée du général Sickles, que les suites d'une grave blessure tenaient éloigné du service. Son activité et son dévouement durant les sanglantes étapes qui conduisirent l'armée fédérale jusqu'aux portes de Richmond, en 1864, attirèrent l'attention du lieutenant général Grant, qui, avec l'autorisation du président, lui confia le 10e corps, faisant partie de l'armée du général Butler, sur la rivière James. Ses opérations au nord du James ; ses vives, quoique infructueuses attaques contre les puissantes fortifications confédérées, son élan aux combats de Deep-Bottom et de Chapin's-Farm, mirent le comble à sa réputation militaire. Cette supériorité sur ses collègues, les généraux tirés comme lui de la vie civile, il la devait aux enseignements pratiques qu'il avait reçus à l'institut occidental militaire de Georgetown (Kentucky), où il avait fait ses études. Tout se réunissait pour présager à Birney une brillante carrière. Malheureusement, il contracta, au milieu des marais pestilentiels du Chickahomini, une maladie cruelle. Plus malheureusement encore, au moment où le mal allait peut-être céder devant les soins éclairés des médecins militaires, les confédérés effectuèrent une tentative pour tourner l'aile droite de l'armée fédérale (7 octobre 1864), et Birney, méprisant tous les conseils de la prudence, n'écoutant que la voix du devoir qui parlait plus haut que ses douleurs, s'élança à cheval et voulut diriger en personne les mouvements de son corps d'armée; mais ses forces trahirent son courage, et, vers le milieu du jour, on fut obligé de l'emporter du champ de bataille. Le 9 octobre, il se vit forcé de demander un congé, et il se retira à Philadelphie. Les fatigues du voyage redoublèrent le mal : quand il arriva, il eut à peine la force de descendre de sa voiture, et il se coucha pour ne plus se relever.

BIRNIE (Alexandre), littérateur écossais, né en 1826, mort en 1862. Il habitait Falkirk, où il fonda une revue hebdomadaire sous le titre de *Falkirk liberal*. Les articles qu'il y publia révélaient un rare talent de publiciste, et il n'était pas moins remarquable comme poëte. Malheureusement, les frais occasionnés par cette publication ne tardèrent pas à épuiser les ressources de Birnie. Il se rendit à Edimbourg pour y chercher un emploi; mais toutes ses tentatives furent vaines, et, réduit à la dernière extrémité, il s'empoisonna avec du laudanum. La haute dose de poison qu'il avala en détruisit l'effet. Il prit alors la route de Newcastle et fut trouvé inanimé près de Morpeth, mourant de fatigue et d'inanition : depuis douze jours il n'avait pris aucune nourriture. Transporté dans l'hôpital de cette ville, Birnie y expira bientôt après.

BIRNIE. V. BORNOU.

BIRŒIL s. m. (bi-reuill; *ll* mll.) Dans quelques pays de la France, Celui qui regarde en louchant.

BIROLI (Jean), naturaliste italien, né à Novare en 1772, mort en 1825. Après avoir étudié la médecine et les sciences naturelles, il devint professeur de botanique dans sa ville natale, où il fut mis à la tête du jardin de la Société d'horticulture, puis alla occuper à Pavie une chaire d'agriculture, qu'il conserva jusqu'en 1814. A cette époque, il fut appelé à Turin pour professer la botanique et la matière médicale à l'université de cette ville; mais, trois ans après, il se vit contraint par une attaque de paralysie de prendre sa retraite. Ses principaux ouvrages sont : *Del riso, trattato economico rustico* (Milan, 1807); *Flora Agoniensis*, etc. (1808, 2 vol. in-8o); *Trattato d'agricoltura* (1809, 4 vol. in-8o), etc.

BIROLIE s. f. (bi-ro-lî — de *Biroli*, nom pr.) Bot. Genre de plantes de la famille des élatrinées, réuni, comme syn., au genre élatrine.

BIRON, bourg et commune de France (Dordogne), arrondissement et à 50 kilom. S.-E. de Bergerac; 555 hab., chef-l. d'une ancienne baronnie érigée en duché-pairie par Henri IV, en faveur du maréchal de Biron, qui fut décapité en 1602. Remarquable château fondé au XIe siècle, et formé de constructions d'époques très-diverses.

BIRON (ducs DE). La baronnie de Biron, possédée par la maison de Gontaut, fut érigée en duché-pairie par Henri IV, en faveur de Charles de Gontaut, baron de Biron, fils de l'illustre maréchal de Biron; mais le titulaire ayant été décapité pour trahison en 1602, sans laisser de postérité mâle, la pairie de Biron se trouva éteinte. Ce n'est qu'en 1723 que Louis XV l'érigea de nouveau en pairie, en faveur de Charles-Armand, marquis de Biron, petit-neveu du premier titulaire. V. GONTAUT.

BIRON (Armand DE GONTAUT, baron DE), maréchal de France, d'une ancienne famille du Périgord, né en 1524, mort en 1592. Après avoir fait ses premières armes en Piémont sous les ordres du maréchal de Brissac, il combattit les huguenots dans les guerres de religon, se distingua à Dreux, à Saint-Denis et à Moncontour; fut élevé, en 1669, à la charge de grand-maître de l'artillerie, et négocia avec les chefs protestants la paix de Saint-Germain. Créé maréchal de France en 1577, il exerça ensuite divers commandements militaires en Guyenne, dans les Pays-Bas et en Saintonge, reconnut Henri IV l'un des premiers et le servit vaillamment aux batailles d'Arques, d'Ivry, et au siége de Paris. Il fut tué en 1592 au siége d'Epernay. Il était le parrain du cardinal de Richelieu.

BIRON (Charles DE GONTAUT, duc DE), fils du précédent, né vers 1562. Attaché dès 1589 à la fortune de Henri IV, il le servit avec autant de dévouement que d'intrépidité, à la journée d'Arques, à la bataille d'Ivry, aux siéges de Paris et de Rouen, au combat d'Aumale, et fut comblé d'honneurs par le roi, qui le nomma amiral de France en 1592, maréchal en 1594, gouverneur de la Bourgogne, et érigea en duché-pairie sa baronnie de Biron. Il représenta ensuite la France auprès de la reine Elisabeth et des cantons suisses. Brave jusqu'à la témérité, mais présomptueux jusqu'à l'arrogance, même envers le roi, Biron était de plus avide d'argent et dénué de tout principe de morale. Il ne croyait pas être assez récompensé de ses services, et il s'irritait surtout de ce que le roi n'épuisait pas pour lui le trésor public. Bientôt il passa du mécontentement au crime, s'aboucha au parti espagnol, promit son concours au roi d'Espagne, qui n'avait point renoncé à ses prétentions sur la France, et conspira même contre la vie d'un prince qui l'avait comblé de richesses et de dignités, et qui lui avait sauvé la vie à Fontaine-Française. Henri lui pardonna une première fois; mais Biron conspira de nouveau, et les preuves matérielles de son crime furent livrées par Lafin, agent secret de toutes ces intrigues. Le roi voulait encore user d'indulgence à son égard, à condition qu'il ferait l'aveu de son crime; mais le maréchal se renferma dans des dénégations absolues et la justice dut suivre son cours. Il fut condamné à mort et décapité dans la cour de la Bastille, le 31 juillet 1602.

BIRON (Charles-Armand, duc DE), petit-neveu du précédent, né en 1663, mort en 1756. Il servit sous Louis XIV et devint lieutenant général. Au siége de Landau, il fut blessé au bras et dut subir l'amputation. Louis XV le nomma maréchal de France.

BIRON (Louis-Antoine DE GONTAUT, duc DE), fils du précédent, né en 1700, mort en 1788. Il servit dans la plupart des guerres de son temps, fut nommé pair et maréchal de France, puis gouverneur général du Languedoc. Il a laissé en manuscrit un *Traité de la guerre*.

BIRON (Armand-Louis DE GONTAUT, duc DE), connu longtemps sous le titre de *duc de Lauzun*, général, neveu du précédent, né à Paris en 1747, mort en 1793. Beau, doué de brillantes qualités du côté de l'esprit, entouré de tout le prestige que donnent la naissance et la fortune, il se rendit, après une jeunesse des plus orageuses, en Amérique, où il prit part à la guerre de l'indépendance (1778), et s'y signala par sa brillante valeur ainsi que par sa conduite chevaleresque. De retour en France, il hérita du titre de duc de Biron, après la mort de son oncle le maréchal; mais il ne put obtenir la survivance de ce dernier comme colonel des gardes. Elu député de la noblesse du Quercy aux états généraux (1789), Biron s'y prononça chaudement dans le sens de la Révolution, et eut successivement le commandement en chef des armées du Rhin (juillet 1792), du Var et des côtes de La Rochelle (15 mai 1793). Il ouvrit la campagne contre les Vendéens par la prise de Saumur et de Parthenay; mais, déjà suspect pour ses anciennes liaisons avec le duc d'Orléans, il fut destitué, au mois de juillet, et mandé à Paris au sujet de l'arrestation illégale du révolutionnaire Rossignol, alors lieutenant colonel. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, il monta courageusement sur l'échafaud, après s'être fait servir des huîtres dans sa prison et avoir bu avec le bourreau, auquel il aurait dit, en lui présentant un verre de vin : « Prenez; vous devez avoir besoin de courage au métier que vous faites. » En 1822, on a publié sous son nom, en 2 vol. in-18, des *Mémoires* intéressants, rédigés sur les papiers trouvés après sa mort, mais qui s'arrêtent à la fin de la guerre d'Amérique (1783). En 1865, M. Maistre de Roger de La Lande, son descendant, a édité pour la première fois des *Lettres sur les états généraux de* 1789, adressées par le duc de Biron à un de ses amis de province. C'est une espèce de compte rendu assez curieux des séances de l'ordre de la noblesse avant sa réunion au tiers état.

BIRONCINÉ, ÉE adj. (bi-ron-si-né). Bot. Qui estronciné deux fois.

BIROS (vallée de), comprise dans l'ancien comté de Foix, actuellement dans le départ. de l'Ariége, arrond. de Saint-Girons.

BIROSTRÉ, ÉE adj. (bi-ro-stré — de *bi* et *rostré*). Hist. nat. Muni de deux becs ou rostres.

BIROSTRITE s. m. (bi-ro-stri-te — rad. *birostre*). Moll. Nom générique proposé pour désigner des coquilles fossiles, qu'on a reconnues plus tard être les moules intérieurs des radiolites et des sphérulites.

BIROTA s. f. (bi-ro-ta — mot lat. : de *bis*, deux fois; *rota*, roue). Antiq. rom. Chariot de guerre à deux roues, traîné par trois mulets : *Constantin défendit de charger la* BIROTA *de plus de deux cents livres.*

BIROTEAU (Jean-Baptiste), conventionnel, né à Perpignan, décapité en 1793. Il embrassa le parti des Girondins, demanda courageusement à plusieurs reprises la punition des assassins de septembre, proposa que la Convention fût entourée d'une garde départementale, et poursuivit de ses accusations la Montagne et la Commune de Paris. Il avait voté la mort du roi avec sursis et appel au peuple. Proscrit au 31 mai, il alla préparer la révolte de Lyon; mais, au lieu de partager les périls du siége, il courut se cacher à Bordeaux, où il fut découvert et exécuté.

BIROTINE s. f. (bi-ro-ti-ne). Comm. Sorte de soie du Levant : *Une robe de* BIROTINE.

Birotteau. V. CÉSAR BIROTTEAU.

BIROUCHE s. f. (bi-rou-che). Voiture légère pour la chasse dans le nord de la France et en Belgique.

BIROUCHETTE s. f. (bi-rou-chè-te — dim. de *birouche*). Petite birouche.

BIROUSA s. m. (bi-rou-za — nom de la turquoise en russe). Minér. Nom donné quelquefois aux turquoises, dans le commerce, parce que la plupart de ces pierres viennent de la Russie.

BIRR, ville d'Irlande, comté du Roi, à 105 kilom. S.-O. de Dublin, sur la petite Brosna; 6,400 hab. On y remarque : la place centrale, ornée d'une statue du duc de Cumberland; l'église et la chapelle catholique romaine; de vastes casernes qui peuvent loger trois régiments, et le château de Parsonstown, résidence de lord Ross.

BIRR (Antoine), savant suisse, né à Bâle en 1693, mort en 1762. Après s'être fait recevoir docteur en médecine, il devint professeur de grec à l'université de sa ville natale. Il a publié plusieurs traités sur la littérature ancienne, la philosophie, l'histoire, etc., notamment un *Essai sur l'histoire helvétique*, en latin (Bâle, 1730). On lui doit aussi une édition du *Thesaurus linguæ latinæ* de Robert Estienne (Bâle, 1741, 4 vol. in-fol.).

BIRRE s. m. (bi-re — lat. *birrus*, même sens). Antiq. Grosse capote à longs poils et à capuchon, qui fut en usage sous les derniers empereurs romains et chez les Grecs.

— **Encycl.** Le *birre* était une espèce de coiffure ou de cape des Romains et des Grecs, qui se plaçait ordinairement sur les épaules lorsqu'on sortait hors de la maison, et qui, quelquefois aussi, se mettait presque sur la tête. Dans le premier cas, il était classé par un ancien grammairien avec la *lacerna*, et, dans le second cas, avec le *cucullus*. Il était ordinairement fait en laine, et quelquefois aussi en poils de castor. Le nom de *birrus* dérive probablement du grec *purrhos*, à cause de la couleur rouge de la laine qui entrait dans sa confection. Du reste, le *birre* n'est mentionné que dans les écrivains de la dernière période.

BIRRETTE s. f. (bi-rè-te — espagn. *birrette*, béret). Bonnet terminé en pointe, que portaient les novices des jésuites.

BIRSE, rivière de Suisse, cantons de Berne et de Bâle; prend sa source au pied du Jura, à 8 kilom. N. de Bienne, traverse la vallée de Moutiers, entre dans le canton de Bâle, et, après un cours de 82 kilom., se jette dans le Rhin, à 2 kilom. E. de Bâle.

BIRSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement d'Orenbourg, ch.-l. du district du même nom, à 75 kilom. N.-O. d'Oufa, sur la Belaïa; 3,725 hab.

BIRTHA, nom ancien de Bir.

BIRTHELM, ville de l'empire d'Autriche, dans la Transylvanie, district et à 14 kilom. S.-E. de Médiasch; 3,300 hab. Récolte de vins, les meilleurs de cette contrée.

BIRTIRBUY, petite baie de la côte occidentale d'Irlande, comté et au N.-O. de Gallway; elle s'avance dans les terres sur une longueur de 5 kilom., et mesure 2 kilom. dans sa plus grande largeur.

BIS, BISE adj. (bi, bi-ze — du lat. *piceus*, de couleur de poix. Etym. dout.). Brun de teint ou de couleur : *Oh! si je pouvais vous la montrer droite, menue et souple comme un roseau, la peau un tantet* BISE, *mais nuée de fraiches couleurs!* (Ch. Nodier.) ‖ Peu usité dans ce sens général.

— Se dit presque exclusivement d'un pain ou d'une pâte de qualité inférieure et de couleur brune : *Pour vivre, je me contente de lait, de fromage, de pain* BIS *et de vin clairet.* (P.-L. Courier.) *A Paris même, le gros peuple vit de pain* BIS. (Proudh.)

Aussitôt de chez eux tout rôti disparut;
Le pain *bis* renfermé d'une moitié décrut.
BOILEAU.

J'ai faim, dit-il, et bien vite,
Je sers piquette et pain *bis*.
BÉRANGER.

— *Pain bis blanc*, Pain entre le bis et le blanc.

— Loc. fam. *Changer son pain blanc en pain bis*, Faire l'échange d'une chose avantageuse contre une autre qui l'est beaucoup moins :

Mon doux ami, je vous apprends
Que ce n'est point une sottise,
En fait de certains appétits,
De *changer son pain blanc en bis*.
LA FONTAINE, *le Pâté d'anguille.*

BIS s. m. (biss — lat. *bis*, deux fois). Dans le langage des sacristies, Permission de biner, de dire deux messes dans un jour : *Ce prêtre a le* BIS.

BIS (biss), préfixe qui a un sens péjoratif, comme dans BIS*tourner*, BIS*bille*, etc. ‖ Préfixe qui, devant un grand nombre de voyelles, indique répétition ou duplication, comme *bi* devant les consonnes. Ex. : BIS*aïeul*, BIS*annuel*, BIS*sextil*, etc.

BIS! interj. (biss — L'origine de ce mot latin, qui signifie littéralement *deux fois*, est une des plus certaines que nous offre la philologie comparée. De bonne heure, on avait remarqué l'analogie qui existait entre les deux mots latins *bis* et *duo*, deux, par l'intermédiaire d'une forme hypothétique *duis;* c'est ainsi qu'à côté de *bellum*, nous avons *duellum*, lesquels, originairement, avaient un seul et même sens, celui de *guerre;* nous avons plus tard localisé, dans *duellum*, l'idée de *duel*, de lutte à deux. En grec, nous trouvons, comme mot correspondant, *dis*, étroitement rattaché au latin *bis* par la signification et la similitude phonétique. *A priori*, en comparant *bis* à *dis*, on se rend difficilement compte de ce changement direct de *b* en *d;* mais, en considérant les choses de plus près, on s'aperçoit de la présence d'un nouvel élément phonétique, qui nous donne la clef de cette permutation, en apparence inorganique. La forme latine parallèle *duo*, et celle que nous en avons induite hypothétiquement, *duis*, se décompose naturellement en *d-u-is;* si nous comparons *b-is* à *duis*, nous remarquons que la labiale *b* du mot correspond, non pas à la dentale *d*, mais bien à la labiale *u* ou *v; d-u-is*, en vertu des lois phonétiques propres aux lettres de chaque ordre, peut se résoudre successivement en *d-v-is* et en *d-b-is*. Or, si nous comparons maintenant de nouveau *dbis* à *bis*, nous voyons immédiatement que les deux mots ne diffèrent l'un de l'autre que par la présence de la dentale *d*, qui est en plus dans le premier; elle est, par conséquent, en moins dans le second, et nous sommes autorisés à dire, non pas qu'elle s'est transformée en *b*, mais qu'elle a disparu, qu'elle est tombée et a démasqué la labiale *v* ou *b*. Et qu'on n'aille pas croire que ce soit là une hypothèse gratuite; il y a des observations corrélatives qui viennent confirmer pleinement cette explication, qui s'applique, du reste, aux groupes analogues du latin *duellum* et *bellum*, etc. Au premier abord, le grec *dis* semblerait devoir infirmer la théorie que nous venons d'exposer; en plaçant *bis* en face de *dis*, on est tenté de dire aussitôt : le *b* de l'un est le représentant du delta de l'autre, et réciproquement. Mais ici encore, si nous appliquons au mot qui nous occupe les procédés linguistiques qui rappellent ceux de la micrographie dans les sciences naturelles, nous aboutirons à une tout autre conclusion. Dans *dis*, il y a une lettre de perdue, exactement comme nous l'avons vu plus haut dans *bis*, et cette lettre disparue se trouve précisément être la labiale qui nous manque pour ramener la forme mutilée *dis* à la forme plus complète *duis*. Comparons *dis* à *duis :* quel est l'élément qui fait défaut dans le premier mot? C'est l'*u* de *duis;* or, nous savons que cet *u* équivaut à *v* et *b* (labiales). Eh bien, le grec a conservé toute une série de formes qui ont maintenu intact ce précieux élément de comparaison. Nous voulons parler des formes avec le digamma éolique, graphiquement *f*, phonétiquement *v*. Chez Homère, le mot *dis* doit toujours être écrit avec le digamma éolique *dFis*, dans les composés *dFi;* deux exemples suffiront : *All' ote dê dFis ala prèssontes apêmen* (*Odyssée*, IX, v. 491); — *Para de sphi Fekastôi dFizuges ippoi* (*Iliade*, V, v. 195). — Le doute n'est plus permis; le grec a laissé tomber, en conservant la dentale, le digamma, comme tout à l'heure le latin avait laissé tomber, en conservant la labiale, la dentale; de sorte qu'au besoin les deux formes *bis* et *dvis* se compléteraient et nous conduiraient par la seule induction à la forme primitive *duis, dvis, dbis. Bis, dis*, ainsi que leur proche parent *duo*, se rapportent à une forme sanscrite *dv, dvi, dva*, deux. Nous ferons même remarquer qu'il y a en sanscrit une forme identique, pour le sens et la valeur phonétique, à *bis* et à *dis*, qui nous présente le mot sous son aspect complet; c'est *dvis*, qui veut dire deux fois. Nous reviendrons encore sur les dérivés de cette racine féconde à propos de l'étymologie du nom de nombre *deux*). Une seconde fois, répétez, recommencez : *Toute l'assemblée, tout le parterre cria :* BIS! *Bravo! bravo!* BIS! BIS! *Le père enchanté frappa des mains, en criant :* BIS! BIS! (J.-J. Rouss.)

Le pasteur d'un village de Suède, par lequel passait le roi, crut devoir haranguer ce prince; mais, craignant qu'habitué aux discours louangeurs, il ne fît peu d'attention au sien, il prit le parti de chanter au monarque des vers de sa façon. Le roi, fort surpris, écouta les vers attentivement, et, les trouvant bons : « *Bis!* » dit-il au pasteur. Celui-ci ne se fit pas prier, et le prince, satisfait, lui donna 50 ducats. Alors le pasteur, s'inclinant profondément, dit à son tour : « *Bis!* » Le roi fut si content de cette saillie, qu'il doubla le cadeau.

Les Anglais se servent du mot français *encore*, absolument dans le même sens.

— Avertissement que l'on place dans un morceau de chant, pour indiquer que certaines paroles doivent être répétées : *Dans cette chanson, le dernier vers de chaque couplet est marqué* BIS.

Allons enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé.
Contre nous de la tyrannie
L'étendard sanglant est levé. (*bis.*)
ROUGET DE L'ISLE.

— s. m. Répétition des mêmes paroles chantées ou déclamées : *Ce couplet, cette tirade a eu l'honneur du* BIS. *Les* BIS *se redemandaient sans fin : on s'enthousiasmait de l'auteur, de l'acteur, de l'actrice.* (Dider.)

— Adverbial. S'emploie, dans une série de numéros, lorsqu'on est réduit à intercaler un numéro et qu'on ne veut pas changer toute la série, ce qui s'obtient en répétant le numéro prédédent et le faisant suivre de l'adverbe *bis : Il demeure au numéro* 6 BIS *de la rue Saint-Honoré. Cherchez folio* 12 BIS.

— Discipl. eccl. *Bis cantando*, littéral. en chantant deux fois, Permission de biner, de dire, de chanter deux messes le même jour, accordée, dans certains cas, à un prêtre. On l'appelait ainsi parce que la formule commençait par les mots latins : *Bis cantando missas*, etc.

— **Encycl.** Théâtre. Le public se sert fréquemment du mot *bis* au théâtre pour témoigner le plaisir que lui fait un morceau de musique, et pour demander qu'il soit dit une seconde fois. Nous trouvons dans une *Histoire de l'Académie royale de musique, depuis son établissement*, 1645, *jusqu'à* 1709, *composée et écrite par un des secrétaires de Lully*, la mention suivante, à propos de la représentation du *Bellérophon* de Thomas Corneille, Fontenelle et Boileau, mis en musique par Lully, représentation qui eut lieu à Saint-Germain-en-Laye, le mercredi 3 janvier 1680 : « Le roi parut très-content de cet opéra; on dit même qu'il en trouva des endroits si beaux, qu'il les fit répéter *deux fois* dans chaque représentation... » Voilà donc le *bis* bien installé à la cour. Il lui faudra juste un siècle pour prendre droit de cité à l'Opéra. Disons de suite à quelle occasion. Quatre mois après avoir donné l'*Iphigénie en Tauride*, son dernier triomphe, Gluck fit jouer à l'Opéra *Echo et Narcisse*, qui subit un échec assez rude, malgré le secours des ballets de Noverre. *Echo et Narcisse*, retouché, rajusté, reparaît le 8 août 1780 et tombe de nouveau; mais, en tombant, l'ouvrage nous lègue un usage qui s'est perpétué à l'Opéra jusqu'à nos jours. Le livret, froid et mal construit, était du baron de Tschudi, ministre du prince de Liége; la musique semblait lui disputer le soin de distiller l'ennui, sauf un air agité, d'un effet entraînant : *O transport, ô désordre extrême!* et l'*hymne à l'Amour*, chœur final devenu populaire, deux fragments précieux qui ont été dans la suite ajoutés à l'opéra d'*Orphée.* Après avoir salué l'*hymne à l'Amour* par un tonnerre d'applaudissements, le public voulut l'entendre une seconde fois, chose inouïe jusqu'alors à l'Académie royale de musique. Cette innovation fit gémir les anciens habitués de l'Opéra, qui, dit Castil-Blaze, regardèrent une telle complaisance des acteurs comme funeste, dégradant la majesté de ce théâtre, et les assimilant aux farceurs des spectacles forains. L'*hymne à l'Amour* d'*Echo et Narcisse* est donc le premier morceau de musique répété sur la demande générale de l'auditoire, sans aucun autre motif que la beauté de sa composition. Avant lui, on avait, il est vrai, redit le chœur d'*Iphigénie en Aulide*, chœur médiocre et vulgaire, mais seulement pour donner un témoignage d'affection à la reine. Le premier *bis* réclamé spontanément par les spectateurs enthousiasmés, et accordé par les chanteurs de l'Opéra, *remonte donc réellement* au 8 août 1780. L'*hymne à l'Amour* de Gluck méritait bien cet honneur insigne.

Depuis lors, l'usage du *bis* s'est généralisé, et plus d'une fois on en a abusé. Cédons un instant la parole à M. Alphonse Karr : « C'est la plus fâcheuse et la plus ridicule manie que de faire *bisser* les morceaux de chant; c'est aussi mauvais pour l'artiste que pour le public. Que pouvez-vous espérer de mieux que d'entendre une seconde fois le morceau bissé, précisément comme il l'a été la première? Supposons un moment que vous y réussissiez, et je vais vous expliquer tout à l'heure comment cela est à peu près impossible, vous n'aurez pas le même plaisir, pour deux causes : la première, c'est que vous perdez la part pour laquelle entraient la surprise et l'étonnement dans vos sensations; la seconde, c'est que les mêmes effets produits qui nous paraissaient venir de l'âme vous avouent eux-mêmes, s'ils sont identiques, qu'ils viennent de l'art et de l'étude. Maintenant, parlons de l'artiste : l'artiste pouvait trouver une certaine expression dans l'entraînement de la situation dramatique de son rôle; il s'oubliait et se croyait Guillaume Tell ou Norma; mais le *bis* le réveille; à la seconde fois qu'il chante le morceau, il n'est plus que Duprez ou Sophie Cruvelli qui chante devant un public. Autre point de vue : savez-vous combien de fois un grand artiste vous donne, dans une soirée, tout ce qu'il a d'âme et de force? Savez-vous combien de fois, la soirée finie, il tombe épuisé et anéanti par l'excessive dépense de fluide nerveux qu'il a faite? Autre point de vue : quelquefois, pour un morceau capital, le chanteur se prépare et se ménage pendant un acte entier; quelquefois pendant un morceau entier pour une seule note. Comment osez-vous lui demander une seconde fois et immédiatement cet effort suprême? Autre point de vue : si le chanteur est fatigué, ou s'il n'a plus la même émotion, il fera moins; si c'est une nature vigoureuse, ou s'il trouve dans les applaudissements une excitation suffisamment réparatrice, il voudra faire davantage et il dépassera le but. » Certes, voilà qui est parfaitement raisonné; mais retournons, s'il vous plaît, applaudir *Guillaume Tell* et *Norma;* nous crierons *bis!* tout en admirant le bon sens de M. Alphonse Karr, et personne n'en sera fâché, ni sur la scène ni dans la salle. Si, parmi les spectateurs, se trouve un Anglais, il enflera, je gage, sa voix pour s'écrier au moment capital : *Encore! encore!* car John Bull nous a pris ce mot, comme nous avons pris aux Latins le mot *bis :* mais John Bull ne nous doit rien pour cela, nous lui avons pris bien autre chose, sans compter sa passion pour l'écurie et ses affreux chapeaux. Le *bis* n'a pas fait élection de domicile sur les scènes lyriques seulement; il fleurit volontiers sur les scènes de vaudeville et se montre aussi sur les théâtres de drame. Une ronde intercalée à dessein dans telle pièce populaire ne manque jamais d'être *bissée.* La chose semble d'ailleurs être prévue, et l'acteur du boulevard, qui ne partage pas les préjugés de M. Alphonse Karr, est enchanté de rendre aux titis du paradis le petit service qu'ils réclament de lui lorsqu'ils entonnent le *bis* traditionnel. D'ailleurs, un comédien qui se refuserait à répéter deux fois la chanson mouvementée des *Bohémiens de Paris* serait étranglé net sous les yeux du préposé aux trognons de pommes. Certains sujets de la danse ont, mais cela est rare, les honneurs du *bis.* Le *bis* s'est introduit même à la Comédie-Française, et l'on se rappelle que Rachel se vit plusieurs fois *bisser* en déclamant la *Marseillaise.*

BIS DAT QUI CITO DAT, mots latins qui signifient : Qui donne vite donne deux fois.

Cette pensée de Sénèque a été exprimée dans toutes les langues :

« Ne dites point à votre ami : Allez et revenez, je vous le donnerai demain, lorsque vous pouvez lui donner à l'heure même. »
SALOMON.

— *Qui oblige promptement oblige doublement.* (*Proverbe français.*)

Ne dites jamais : à demain,
Pour adoucir une blessure;
Donnez aux pauvres du chemin,
Donnez sans compter : Dieu mesure.
H. CHEVREAU.

« Il y a de l'orgueil, pour ne pas dire plus, à faire attendre longtemps ce qu'on pourrait accorder tout de suite : *Bis dat qui cito dat.* »
(*Revue de Paris.*)

BIS REPETITA PLACENT, pensée d'Horace (*Art poét.*, v. 385) exprimée par ce vers :

Hæc placuit semel, hæc decies repetita placebit,

et dont voici la traduction libre : Les choses qui plaisent sont redemandées. Boileau a reproduit ainsi cette pensée :

Voulez-vous sur la scène étaler des ouvrages
Où tout Paris en foule apporte ses suffrages,
Et qui, toujours plus beaux, plus ils sont regardés,
Soient au bout de vingt ans *encor redemandés ?*

Le vers du poëte latin est dans nos auteurs, quoique défiguré et peu reconnaissable, d'une fréquente application :

« Pour parler avec plus de détail de quelques peintres de portraits, il faudrait reprendre notre étude sur l'école de leurs maîtres; mais le *bis repetita placent* n'est pas une devise à l'usage de toute espèce de critique. »
(*Revue de Paris.*)

« Heureux les auteurs qui produisent de ces ouvrages dont Horace a dit : *Decies repetita placebunt.* Ils n'obtiendront cet avantage que par l'alliage, si difficile à préparer, *de l'utile et de l'agréable.* » (*Galerie de littérature.*)

« Les *Harmonies* sont une reprise malheureuse des *Méditations;* versification lâche, incorrecte, pensée nulle. En poésie, on ne se répète pas : *Bis repetita non placent.* »
(P.-J. PROUDHON.)

BIS, ville d'Asie placée par Isidore dans la province d'Aria. Elle était aussi appelée *Anabon*. On pense qu'elle devait être située aux confluents des deux fleuves appelés actuellement Arkand-Ab et Helmend, dans un endroit qui porte encore aujourd'hui le nom de *Bost.* Dans un autre passage, Isidore la nomma *Buiut.* Peut-être doit-on voir dans ce nom le mot arabe *buyout*, tente, maison.

BIS (Hippolyte-Louis-Florent), auteur dramatique français, né à Douai, le 19 août 1789, mort aux Ternes, le 7 mars 1855. Au commencement de la Restauration, Bis habitait Lille et était attaché à l'administration des droits réunis. Il se signala, en 1816, par un article virulent inséré dans l'*Echo du Nord.* Cet article, empreint d'un libéralisme sincère, occasionna des querelles entre la garde nationale et la garnison. L'autorité, à laquelle le patriotisme de Bis portait ombrage, saisit avec empressement ce prétexte, et imposa au jeune homme un changement de résidence. On eut la singulière idée de l'envoyer à Paris. Bis, que de belles qualités et une aptitude réelle pour traiter le genre national appelaient à la carrière dramatique, fut heureux de subir un pareil exil. Il composa, en 1817, avec M. F. Hay, une tragédie en trois actes, intitulée *Lothaire.* Elle ne put obtenir les honneurs de la représentation, en dépit d'une versification souvent remarquable, mise au service d'idées élevées. En revanche, *Attila*, tragédie en cinq actes, obtint, le 26 avril 1822, un grand succès à l'Odéon, après avoir encouru les sévérités de la censure. Remplie de ces allusions si avidement saisies par la foule sous la Restauration, la représentation en fut suspendue pendant deux mois, à cause de certains vers supprimés par mesure administrative, et rétablis à la représentation par les acteurs, entre autres, ceux-ci :

Les Francs suivent un chef et braveraient un maître.
. . . .
La France, qu'à l'envi vous deviez protéger,
Se débat, chancelante, aux mains de l'étranger.
Il y règne, il ravage et nos champs et nos villes;
Il serait à nos pieds sans nos fureurs civiles.

Les vers suivants, épargnés par les censeurs, excitèrent l'enthousiasme :

Juge, pour les Français, si ma haine est profonde;
Ils osent conspirer la liberté du monde!

Cependant, la désaffection gagnait le peuple, et la chute des Bourbons ne paraissait plus qu'une affaire de temps; Bis devint un des favoris de la faction d'Orléans, et donna à la Comédie-Française, le 29 octobre 1827, *Blanche d'Aquitaine* ou le *Dernier des Carlovingiens*, tragédie en cinq actes et en vers. Le principe d'hérédité y était critiqué par les faits, et, au dénoûment, le héros principal, qui n'était autre que le duc d'Orléans, remplaçait sur le trône le *dernier* des Carlovingiens. L'allusion échappa, paraît-il, à la censure, qui se borna à exiger un changement, d'ailleurs assez ridicule. L'ouvrage finissait par ces vers :

HUGUES.
Le destin peut trahir ta superbe espérance
CHARLES.
J'en appelle à mes droits
HUGUES.
J'en appelle à la France.

On mit : « J'en appelle aux Germains!... »

Le talent déployé par Firmin dans le rôle de Louis V et le mérite littéraire de l'ouvrage, aidèrent au succès; mais il fut de peu de durée. L'Opéra représenta, le 3 août 1829, le *Guillaume Tell* de Rossini, dont les paroles sont de Bis et de Jouy. Le poëme, discutable au point de vue de l'art, respire un véritable patriotisme. La haine de la tyrannie l'anime et donne un prestige réel à la résurrection du peuple suisse. La collaboration de Bis au libretto de *Guillaume Tell* n'a pas beaucoup contribué à sa réputation littéraire, mais les nombreuses reprises du chef-d'œuvre de Rossini devinrent pour lui une source de fortune. Le duc d'Orléans, devenu roi, récompensa l'auteur de *Blanche d'Aquitaine* en le nommant chef de bureau de l'administration des douanes et des contributions directes. Bis composa la *Marseillaise du Nord*, chantée le 6 décembre 1830 dans un banquet de gardes nationaux de Lille et de Douai, après la réception des drapeaux donnés par Louis-Philippe, et il obtint la croix de la Légion d'honneur à la même époque. Il reparut de nouveau dans la carrière dramatique, et donna à la Comédie-Française, le 29 octobre 1845, *Jeanne de Flandre*, tragédie en cinq actes. La chute de cette pièce, qui ne fut jouée qu'une fois, fit évanouir les espérances académiques du poëte.

BISAAM ou **BIZAAM** s. m. (bi-za-amm). Mamm. Nom vulgaire de la genette commune.

BISAC s. m. (bi-sak). Ancienne forme du mot BISSAC.

BISACCIA, ville du royaume d'Italie, dans la principauté Ultérieure (ancien royaume de Naples), à 8 kil. N.-E. de San-Angelo-dei-Lombardi; 6,500 hab. Evêché.

BISACCIONI (Majolino, *comte*), guerrier et littérateur italien, né à Ferrare en 1582, mort en 1663. Il servit successivement la république de Venise, le pape, le duc de Modène, le prince de Corrége, celui de Moldavie et le duc de Savoie; mais, quoiqu'il eût toujours montré beaucoup de courage, il n'arriva point à la richesse. Il a écrit sur un grand nombre de sujets, a fait des opéras, des romans, des traductions, etc. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Mémoires sur les guerres d'Allemagne* (1633-1642), et *Istoria delle guerre civile di questi tempi* (1653-1655).

BISACÉE s. f. (bi-sa-sé). Quantité que peut contenir un bisac ou bissac. ‖ Vieux mot.

BISACQUIER s. m. (bi-sa-kié — rad *bisac*). Besacier, porteur d'un bisac ou bissac.

BISACQUINO, bourg du royaume d'Italie, dans la Sicile, province et à 32 kil. S. de Palerme, district de Corleone; 8,300 hab. Tissage de laine.

BISACRAMENTAL s. m. (bi-sa-kra-man-tal — de *bi* et *sacramental*). Hist. relig. Nom donné à des hérétiques qui n'admettent que deux sacrements : le baptême et l'eucharistie.

BISADDITIF, IVE adj. (bi-zad-di-tif — du lat., *bis*, deux fois, et de *additif*). Minér. Se dit d'un cristal qui, dans sa formule, a un exposant égal à la somme des autres exposants plus 2.

BISAGE s. m. (bi-za-je — rad. *biser*). Techn. Opération qui consiste à donner une nouvelle couleur à une étoffe déjà teinte.

BISAGO s. m. (bi-za-go). Ornith. Oiseau indéterminé du Japon.

BISAGUE s. f. (bi-za-ghe — du lat. *bis*, deux fois; *acutus*, aigu). Art mil. Ancienne arme d'hast dont la lame, en forme de serpe, était munie de deux crochets, un de chaque côté.

BISAÏEUL, EULE s. (bi-za-ieul, eu-le — du préf. *bis* et de *aïeul*). Père, mère de l'aïeul ou de l'aïeule : BISAÏEUL *paternel*, *maternel.* BISAÏEULE *paternelle*, *maternelle. Vos deux* BISAÏEULS. *A ce conseil furent appelés deux ou trois parents et le* BISAÏEUL *maternel de Louis.* (Balz.) *Son* BISAÏEUL *maternel avait été cordon-bleu.* (H. Beyle.)

— Adjectiv. Très-vieux, d'un âge très-avancé : *Je suis fâché que ma fille n'ait pu trouver le chemin de votre cœur; vous n'aimez que les beautés* BISAÏEULES. (Le Sage.)

. . . . . . Ah! beauté *bisaïeule!*
Si j'osais pour douceur te bien paumer la gueule,
Que je prendrais plaisir! . . . .
TH. CORNEILLE.

— **Antonymes.** Arrière-petit-fils et arrière-petite-fille.

BISAIGLE, BIZÈGLE ou **BISAIGUË**, formes diverses de *Besaiguë.* V. ce mot.

BISAILLE s. f. (bi-za-lle; *ll* mll. — rad. *bis*, *bise*). Farine très-bise et destinée à la fabrication du pain bis.

— Econ. agric. Mélange de pois gris et de vesces dont on nourrit la volaille.

BISAILLER v. n. ou intr. (bi-za-llé; *ll* mll. — rad. *bisaille*). Prendre une teinte grisâtre : *Cette farine commence à* BISAILLER.

BISALTERNE adj. (bi-zal-tèr-ne — du préf. *bis* et de *alterne*). Minér. Se dit d'un cristal ayant vers le sommet des faces à mesure d'angles.

BISALTIA, nom de la région septentrionale de l'ancienne Macédoine, sur les confins de la Thrace, arrosée par le Strymon (auj. *Karasou*). Cette contrée, célèbre dans l'antiquité par ses richesses minérales, était habitée par les *Bisaltæ*, peuple sauvage et cruel qui se nourrissait du lait de brebis mêlé au sang des chevaux.

BISAN s. m. (bi-zan — rad. *bis*, *bise*). Bot. Un des noms de l'ivraie.

BISANNUALITÉ s. f. (bi-zann-nu-a-li-té — rad. *bisannuel*). Etat de ce qui est bisannuel : *La* BISANNUALITÉ *est la condition d'un grand nombre de plantes.*

BISANNUEL, ELLE adj. (bi-zann-nu-èl, è-le — du préf. *bis* et de *annuel*). Qui revient tous les deux ans : *Fête, solennité* BISANNUELLE.

— Fam. Qui a duré deux ans, qui date de deux ans : *Combien de rubans invalides, de dentelles héréditaires, de vieilles fleurs plus artificieuses qu'artificielles, se présentèrent audacieusement sur des bonnets* BISANNUELS! (Balz.)

— Bot. Qui vit deux ans : *Plante* BISANNUELLE. *Le chou, la carotte, l'onagre, le bouillon-blanc sont des plantes* BISANNUELLES. *Les plantes* BISANNUELLES *ne fleurissent et ne fructifient que la seconde année, et par conséquent une seule fois, comme les plantes annuelles.* ‖ Les horticulteurs désignent les plantes bisannuelles par le signe ♂, usité chez les astronomes pour figurer la planète Mars, dont la révolution sidérale s'effectue en deux ans.

BISANTHE, anc. nom de Rodosto. V. ce mot.

BISAYA s. m. (bi-za-ia). Langue de l'Océanie, parlée aux îles Philippines.

BISBAL (LA), ville d'Espagne, province et à 33 kil. N.-E. de Girone, ch.-l. de juridiction civile; 5,200 hab. Fabriques de toiles, bouchons; briquerie, poterie et moulins à huile.

BISBILLE s. f. (bi-sbi-lle; *ll* mll. — de l'ital. *bisbiglio*, murmure). Petite brouillerie, querelle sur des objets futiles : *Ces gens-là sont toujours en* BISBILLE. *Je déplore la petite* BISBILLE *qui nous a brouillés.* (Balz.) *Après les mots d'amour et d'idolâtrie, glu trompeuse qui permet d'attirer et de plumer le galant, viennent les scènes de représailles et de ménage en* BISBILLE. (Edm. Robert.)

BISCACHO s. m. (bi-ska-cho). Mamm. Espèce de lièvre d'Amérique appelé aussi VISCACHE.

BISCAÏEN, IENNE s. et adj. (bi-ska-i-ain, iè-ne). Géogr. Habitant de la Biscaye; qui appartient, qui a rapport à cette contrée ou à ses habitants : *Les* BISCAÏENS *sont violents et vindicatifs. Les filles* BISCAÏENNES *vont tête nue et se coupent les cheveux, parce que, selon la coutume du pays, les vierges ne doivent pas les porter longs, ni être voilées.* (Th. Corneille.) *Voyant qu'il me mettait le marché à la main, vous connaissez la vivacité* BISCAÏENNE, *je lui répondis fièrement.* (Le Sage.)

— s. m. Linguist. Dialecte de la langue basque, parlé dans la Biscaye.

BISCAÏEN s. m. (bi-ska-i-ain — rad. *Biscaye*). Gros mousquet de rempart d'une longue portée : *Les places devraient être garnies de* BISCAÏENS, *afin de tuer un homme de trois cents pas.* (Manière de fortif. les places.)

— Grosse balle ou petit boulet en fer destiné à la charge du biscaïen, et dont on charge aussi les canons, soit sous forme de mitraille, soit en grappe de raisin : *Etre tué par un* BISCAÏEN.

— **Encycl.** Dans les premières années du XVII[e] siècle, quand on commença à alléger les armes à feu portatives, on consacra à la dé-

fense des places fortes les anciens mousquets dont le calibre était de quatre, de dix ou de douze balles à la livre, et qui étaient longs de sept à huit pieds : leur poids et leur longueur obligeaient à les tirer *sur appui*, en les plaçant soit sur une *fourchette*, soit sur la plongée des remparts; c'est à cause de ce dernier mode d'emploi que les armes qu'on leur substitua plus tard reçurent le nom de *fusils de rempart*. Comme c'était surtout en Biscaye qu'on fabriquait les gros mousquets, on les appela *mousquets biscaïens* pour les distinguer des mousquets légers, et leur projectile, par suite de ce besoin d'abréviation, de concision qui distingue la langue militaire, ne tarda pas à être nommé simplement *biscaïen :* l'adjectif devint donc alors un substantif.

Cette modification du langage fut sans doute adoptée au moment où ce projectile fut employé indépendamment de l'arme à laquelle il était destiné, c'est-à-dire dans le tir à mitraille. Après avoir fait usage de débris de fer, de clous, de chaînes, etc., on remarqua, avec raison, qu'on éviterait la dégradation des parois intérieures du canon et qu'on obtiendrait une plus grande justesse de tir, en employant des projectiles homogènes et de forme régulière; on commença alors par remplacer les débris de fer dont nous venons de parler par des balles de mousquet jointes avec de la poix et enfermées dans un sac de toile claire : c'est ce qu'on appelait la *grappe de raisin*. Puis vint la *pomme de pin*, composée d'un plateau en bois de forme circulaire et ayant un diamètre égal à celui du boulet; au centre de ce plateau se trouvait un piquet en bois haut d'un calibre et demi, et enfin, sur le tout, on dressait un cône de poix farcie de balles. Quelquefois on substituait au plateau le boulet lui-même, auquel on ajoutait, sur la partie opposée à la charge, un cône de poix goudronnée également farci de balles. Mais la grappe de raisin présentait un grave inconvénient, c'est qu'elle ne pouvait être employée que quand on se trouvait très-près de l'ennemi, attendu que les projectiles s'écartaient considérablement dès leur sortie de la pièce : cet inconvénient n'était que très-légèrement atténué par la pomme de pin, dont le plateau en bois devait bien rarement résister à l'effort des gaz produits par la déflagration de la poudre. Par suite de cette considération, on se décida à placer les balles sur un plateau en fonte de fer muni d'une tige centrale de même métal, et enfin on supprima l'emploi de la poix, en enfermant les balles dans un cylindre ou manchon de fer-blanc ou de tôle fermé aux deux extrémités. Dans la marine, où l'on ne tire généralement à mitraille qu'à courte portée, on a conservé l'usage de la grappe de raisin, qu'on appelle aussi *paquet de mitraille;* seulement, on a remplacé la poix en lui substituant, pour certaines bouches à feu, le goudron et le soufre, et pour les autres, la sciure de bois; en outre, on a récemment remplacé, pour le plateau et la tige, la fonte de fer par le fer forgé, parce que ce dernier, ayant plus de densité et de ténacité que la fonte, est moins susceptible de se briser dans la pièce. La marine n'emploie les *boîtes à balles* que pour les obusiers en bronze semblables à ceux de l'armée de terre, et pour les petites pièces appelées *pierriers* et *espingoles;* pour ces deux dernières pièces, la boîte à balles se compose d'un cylindre de fer-blanc dépourvu de *sabot*, avec deux *culots* de même métal, et contenant vingt et une balles irrégulières en plomb.

Les balles en fer, particulières à la marine, sont en fonte et de douze grosseurs différentes, suivant le calibre des pièces auxquelles on les destine : la plus grosse a 0 m. 066 de diamètre, pèse 1 kilogr. 06 et coûte 0 fr. 34, tandis que la plus petite a 0 m. 022 de diamètre, pèse 0 kilogr. 038 et ne coûte que 0 fr. 01. Les balles communes aux services des artilleries de terre et de mer sont en fer coulé et en fer battu, et il y en a huit espèces : la plus grosse a 0 m. 055 de diamètre, pèse 0 kilogr. 6 et revient à 0 fr. 19; la plus petite a 0 m. 0265 de diamètre, pèse 0 kilogr. 07 et revient à 0 fr. 04. La boîte à balles qui contient le plus de projectiles en reçoit 56 : celle qui en contient le moins, sauf celles du pierrier et de l'espingole, en reçoit 28. Les boîtes à balles pour canons ont un *culot*, et celles qui sont destinées aux obusiers ont un *sabot;* le poids total de chacune de ces dernières ne doit pas dépasser celui de l'obus correspondant.

On supplée au manque de tôle en noyant les balles dans du plâtre auquel on donne la forme cylindrique en le coulant dans un moule en fer-blanc, ou bien en formant un cylindre de carton revêtu de ficelle fortement serrée.

Au sortir de la pièce, et dès que l'enveloppe de tôle est déchirée, les balles s'écartent en formant une *gerbe* dont la projection verticale serait, par suite de l'effet de la pesanteur, une ellipse dont le grand axe serait parallèle au sol : généralement, ce grand axe est égal au dixième de la portée de la pièce. Mais ce n'est qu'à 300 mètres que les balles commencent à s'écarter assez pour donner des résultats appréciables; à 400 mètres, on atteint le maximum d'*efficacité* du tir; mais, au delà de cette distance, cette efficacité diminue assez rapidement et devient à peu près nulle à partir de 550 mètres. Pour l'obusier de montagne, l'efficacité cesse à partir de 200 mètres. Les balles de fer forgé ayant une densité plus considérable que celle des balles de fonte, conservent plus longtemps la vitesse acquise et, par suite, ont une plus grande force de pénétration.

Dans les terrains favorables, c'est-à-dire unis, secs et durs, les balles qui ricochent peuvent être redoutables jusqu'à 800 mètres. A bonne portée, on peut compter que le tiers des balles atteindra quatre compagnies rangées en bataille, et que la moitié frappera un escadron déployé.

On emploie encore un autre genre de mitraille, le *shrapnel* ou obus à balles; nous en parlerons au mot Obus.

BISCAÏENNE s. f. (bi-ska-iè-ne — rad. *biscaïen*, parce que cette embarcation a surtout été employée en Biscaye). Mar. Embarcation de grandeur variable, dont la proue et la poupe sont également terminées en pointe : *Les plus grandes* BISCAÏENNES *ont deux mâts.* ‖ Sur les côtes de de la Manche, on dit BISQUINE.

BISCAINO (Barthélemy), peintre et graveur italien, né à Gênes en 1632, mort en 1657. Fils d'un peintre médiocre, il prit des leçons de Valerio Castelli, et s'était déjà fait connaître par des œuvres très-remarquables, lorsqu'il mourut à l'âge de vingt-cinq ans, emporté par la peste qui ravageait sa ville natale. On cite parmi ses meilleurs tableaux un *Marsyas écorché* et une *Adoration des bergers*. Biscaino a laissé également des gravures fort estimées et aujourd'hui très-rares.

BISCAPIT s. m. (bi-ska-pitt — du lat. *bis*, deux fois, *capit*, il prend). Fin. Nom que l'on donnait autrefois, à la chambre des comptes, à une quittance répétée, à un acquit compté deux fois.

BISCARI, ville du roy. d'Italie, dans la Sicile, prov. de Notto, district et à 25 kil. N.-O. de Modica; 2,715 hab.

BISCARIÉ, ÉE adj. (bi-ska-ri-é). Brisé. ‖ Fatigué. ‖ Vieux mot.

BISCAYE ou **VIZCAYA** en espagnol, la plus septentrionale des trois anc. prov. basques de l'Espagne, et dont, en 1833, on a formé, avec quelques parties de l'Alava et de la Vieille-Castille, la province ou intendance de Bilbao. Elle était bornée au N. par le golfe de Biscaye, à l'O. par la Vieille-Castille, au S. par l'Alava et à l'E. par le Guipuscoa, et avait une superficie de 3,280 kil. c. Elle embrassait le versant septentrional de la chaîne occidentale des Pyrénées qui, sur certains points, s'avancent en terrasses couvertes de forêts jusqu'aux bords de l'Océan. De ces montagnes descendent d'impétueux torrents qui, conjointement avec l'Ansa, le Salado et le Queytis, arrosent de belles vallées où l'on récolte du maïs, des légumes et des fruits excellents; le blé manque, le vin n'y est pas de garde, mais les châtaignes abondent, et les pommes et les poires fournissent un cidre délicieux. Les côtes, très-échancrées, sont très-poissonneuses. Des montagnes de Mondragon et de Somorostro, on tire du plomb, du soufre, du fer et de l'alun; on exploite aussi de belles carrières de marbre. La population, composée de 160,470 hab., robuste, active, hospitalière, forme sur les côtes une pépinière de pêcheurs et de matelots intrépides, et, dans l'intérieur, des agriculteurs et des ouvriers qui se livrent à l'exploitation des mines, au tissage de grossières étoffes de laine et à la préparation des cuirs. Ces divers objets donnent lieu à un commerce très-actif. Après Bilbao, capitale, les villes les plus importantes de la Biscaye sont Portugalète, Olaviaga, Durango et Orduna.

Pendant les guerres puniques, les Vascons et les Cantabres, habitants de la Biscaye, furent les alliés fidèles d'Amilcar, et, après la chute de Carthage, ils résistèrent longtemps aux armes romaines; il fallut qu'Auguste vînt lui-même les soumettre. Plus tard, leur territoire appartint successivement aux Suèves, aux Goths et aux Francs. Après la bataille de Xérès, retranchés dans leurs montagnes, ils opposèrent aux Arabes une vigoureuse résistance, repoussèrent les envahisseurs et se rangèrent sous la protection du grand Eudes d'Aquitaine; leur territoire forma le comté de Biscaye, sur lequel l'histoire ne projette qu'une lumière incertaine jusqu'au xe siècle. En 996, Lope II, connétable et grand boutillier de Sanche le Grand, roi de Navarre, ceignit la couronne de comte de Biscaye, et depuis ce prince jusqu'en 1369, sous les dix-huit comtes qui se succédèrent, ces rudes montagnards mirent la même énergie à défendre leurs priviléges contre les rois des Asturies et de Castille, qu'à protéger leur territoire contre les attaques des musulmans. En 1369, Henri de Transtamare, roi de Castille, hérita du comté de Biscaye, à la mort de son frère Tello, et donna l'investiture de ce fief à son propre fils Juan V. L'avénement de ce dernier au trône de Castille opéra, en 1379, la réunion définitive de la Biscaye au domaine royal. Henri III, fils de Juan V, confirma aux Biscaïens leurs priviléges ou *fueros* qui, en 1527, reçurent de Charles-Quint une nouvelle confirmation. Dans la suite, tous les rois d'Espagne respectèrent ces priviléges, et si, en 1833, les populations de cette province embrassèrent avec empressement le parti de don Carlos, ce fut par attachement à ces vieilles libertés que le prétendant promettait de conserver, tandis que la constitution unitaire des cortès de Madrid assujettissait la Biscaye au régime commun à l'Espagne entière.

BISCAYE (golfe de). V. Gascogne (golfe de).

BISCAYE (NOUVELLE-), ancienne prov. du Mexique, comprise actuellement dans l'Etat de Durango.

BISCAYENNE s. f. Autre orthographe du mot BISCAÏENNE.

BISCÉGLIE, ville maritime du roy. d'Italie, dans la Terre-de-Bari, à 20 kilom. S.-E. de Barletta, sur l'Adriatique, avec un port pour petits bâtiments; 15,500 hab.; siége d'un évêché suffragant de Trani. Les vignobles du territoire de Biscéglie donnent des vins estimés.

BISCHE s. f. (biss-che). Méd. Nom que l'on donne, dans les Indes orientales, à une dysenterie endémique d'une nature fort maligne. ‖ On dit aussi BICCO.

BISCHÉ, adj. m. (bi-ché). Econ. rur. En parlant des œufs, Légèrement fracturé et sur le point de donner passage au petit qu'il renferme : *Œuf* BISCHÉ.

BISCHHEIM, comm. de France (Bas-Rhin), arrond. et à 4 kilom. N. de Strasbourg; pop. aggl. 3,350 hab. — pop. tot. 3,401 hab. Fabrique d'amidon et d'huile, distillerie, tuileries.

BISCHKURR s. m. (bich-kur). Mus. Sorte de longue flûte en usage chez les Tartares.

BISCHOF, BISCHOFF. V. Bichof.

BISCHOF (Charles-Gustave), géologue et chimiste allemand, né en 1792 à Nuremberg. Après avoir eu pour maître à l'université d'Erlangen le professeur Hildebrandt, il obtint, à l'université de Bonn, le cours de chimie et de technologie. Il a essayé d'expliquer certains faits de constitution géologique par les phénomènes d'action et de réaction moléculaires. Ses principaux travaux sont : les *Sources minérales d'origine volcanique en France, en Allemagne, etc.*; *Traité de la chaleur intérieure du globe terrestre*, couronné par la Société des sciences de Hollande; *Moyens de soustraire les mines de houille aux dangers des explosions*, mémoire couronné par l'académie de Bruxelles; *Lettres populaires à une dame sur les sciences naturelles* (2 vol.); *Traité de géologie chimique et physique*, etc.

BISCHOFF (Christophe-Henri-Esnest), savant allemand, né à Hanovre en 1780. Il a été appelé en 1819, lors de la fondation de l'université de Bonn, à y occuper une chaire de thérapeutique et de pharmaceutique. Les plus importants de ses ouvrages sont : *Doctrine des médicaments chimiques* (1825-1831); *Exposition de la doctrine de Gall sur le crâne et le cerveau* (1805); *Des rapports entre la médecine et la chirurgie* (1842).

BISCHOFF (Théodore-Louis-Guillaume), célèbre physiologiste allemand, fils du précédent, né à Hanovre en 1807, fit ses études sous la direction particulière de son père, professeur à Bonn, auteur lui-même de plusieurs ouvrages de médecine. Reçu docteur en philosophie en 1829, et docteur en médecine en 1832, il obtint une place de médecin-adjoint à la Maternité de Berlin. Ces fonctions le mirent souvent en rapport avec deux savants de premier ordre, le naturaliste Ehrenberg et le physiologiste Müller. Peu d'années après, il était reçu agrégé d'université. De 1835 à 1843, il fit à Heidelberg un cours d'anatomie pathologique comparée. De 1843 à 1855, il professa à Giessen la physiologie et l'anatomie; il y ouvrit un amphithéâtre d'anatomie et y institua une école de physiologie. Les universités allemandes se disputèrent son concours; il finit par accepter à Munich, l'Athènes germanique, la chaire d'anatomie humaine et de physiologie. L'illustre professeur a porté de préférence ses investigations sur les phénomènes de l'embryogénie chez les mammifères, au rang desquels l'homme est compris. Ces recherches ont étendu le domaine des faits acquis, et remplacé des hypothèses obscures par des notions déterminées. De ce groupe de travaux caractéristiques se détachent, toutefois, des mémoires d'un autre ordre physiologique, ainsi que des dissertations sur la *respiration*, sur l'*urée*, sur la *combustion spontanée*, phénomène pathologique enregistré dans les archives de la science, mais qu'il nia, de concert avec Liebig, dans le fameux procès criminel du comte de Gœrlitz (1850). Ses études d'embryogénie comparée, celles du moins que l'auteur a publiées séparément en corps d'ouvrage, sont : *Recherches sur les enveloppes de l'œuf du fœtus humain* (Bonn, 1834); *Histoire du développement de l'œuf de lapin* (1843), couronnée par l'académie des sciences de Berlin; *Histoire du développement de l'œuf de chien* (Bonn, 1844); *Maturation et détachement périodiques d'œufs chez les mammifères et l'homme* (Giessen, 1844); *Histoire de la formation du cochon d'Inde* (Giessen, 1852); *Histoire de la formation du chevreuil* (Giessen, 1854). D'autres travaux du docteur Bischoff se trouvent dans les *Annales de médecine légale* de Henke, dans les *Archives d'anatomie et de physiologie* de J. Müller, dans le *Dictionnaire de physiologie* de Rodolphe Wagner, ainsi que dans le septième volume de la nouvelle édition du *Traité d'anatomie* de Sœmmering, vaste répertoire refondu et publié par les notabilités de la science allemande (Leipzig, 1839-1844, 9 vol.).

BISCHOFF (Gottlieb-Guillaume), botaniste allemand, né à Dürckheim en 1797. Il a reçu des leçons de Martius et est devenu professeur de botanique à l'université de Heidelberg. Parmi ses ouvrages, écrits presque tous en allemand, nous citerons : *Eléments de botanique médicale* (1831); *Eléments de botanique et exposé du système de cette science* (1833-1844); *Vocabulaire de botanique descriptive* (1839).

BISCHOFF D'ALTENSTERN (Ignace-Rodolphe), médecin allemand, né a Kremsmunster en 1784, mort en 1850. Il fut professeur de clinique à Prague et à Vienne. Parmi ses nombreux ouvrages, en allemand, on peut citer : *Observations sur le typhus et la fièvre nerveuse* (1815); les *Maladies chroniques en général* (1817); *Principes de médecine pratique* (1823-1825); *Esquisse de l'histoire naturelle de l'homme* (1837-1839); *Traité de la phthisie pulmonaire* (1843), etc.

BISCHOFFIE s. f. (bi-cho-fî — de *Bischoff*, botan. allem.). Bot. Genre de plantes, rapporté d'abord à la famille des rutacées, mais appartenant aujourd'hui à celle des euphorbiacées : *Le genre* BISCHOFFIE *comprend cinq espèces originaires des Molluques et du continent indien.* (D'Orbigny.) *Les* BISCHOFFIES *sont, pour la plupart, des arbres qui atteignent une très-grande hauteur.*

BISCHOFSBURG, ville de Prusse, province de la Prusse orientale, régence de Kœnisberg, à 24 kil. S.-O. de Rœssel, sur la Dimmer; 2,300 hab. Commerce de fil et toiles.

BISCHOFSHEIM, ville du grand-duché de Bade, dans le cercle du Bas-Rhin, sur le Necker; 2,250 hab. Magnifique haras, filatures de laine et de chanvre, commerce de fruits. ‖ Dans le duché de Bade, cercle du Rhin central, il y a une autre localité du même nom, près des bords du Rhin; 1,785 hab.; ch.-l. d'un bailliage qui porte aussi le nom de Bischofsheim. ‖ Commune de France (Bas-Rhin), arrond. de Schelestadt, à 32 kil. S. de Strasbourg; 1,866 hab. Mines de fer en grains, fourrages, vins et céréales.

BISCHOFSHEIM (TAUBER-), ville du grand-duché de Bade, cercle du Bas-Rhin, à 65 kil. N.-E. de Heidelberg, sur la Tauber; 2,350 hab. catholiques; ch.-l. d'un bailliage du même nom. Commerce d'huile et de blé.

BISCHOFSTEIN, ville de Prusse, province de la Prusse orientale, régence de Kœnisberg, cercle et à 14 kil. N.-O. de Rœssel; 2,685 hab. Brasseries, distilleries, tanneries; commerce de fil.

BISCHOFSWERDA, ville de Saxe, cercle et à 20 kil. S.-O. de Bautzen; 3,000 hab. Fabrication de toiles, draps et passementerie. Incendiée en 1813 par les troupes françaises, cette ville reçut de Napoléon une indemnité de 100,000 fr.

BISCHOFSWERDER (Hans-Rodolphe, baron DE), homme d'Etat prussien, mort en 1803. Il jouit d'une grande faveur auprès de Frédéric-Guillaume II, qui lui confia de hautes missions, et qu'il accompagna en 1792 dans la campagne de Champagne; mais il perdit tout son crédit après la mort de ce souverain, et se retira dans sa terre de Marquats, près de Berlin. Il était de la secte des rose-croix, et se croyait possesseur d'une panacée miraculeuse, qui ne l'empêcha pas de mourrir dans un âge peu avancé.

BISCHOFZELL, petite ville de Suisse, dans le canton de Turgovie, ch.-l. de district, à 15 kil. S. de Constance, au confluent de la Thur et de la Sitter; 2,127 hab., en majorité protestants. Industrie active : fabriques de coton, teinturerie, important commerce de toiles. Eglise collégiale fondée au IXe siècle; bel hôtel de ville, vieux pont sur la Thur; restes d'un ancien château fort construit au IXe siècle par Salomon, évêque de Constance et fondateur de Bischofzell.

BISCHOP, en lat. *Episcopus* (Nicolas), imprimeur célèbre, né en Alsace, vivait à la fin du XVe siècle. Il s'établit à Bâle avec son beau-frère, le fils de Jean Froben, et donna un grand nombre d'éditions remarquables par une sévère correction et une grande pureté de caractères. On estime surtout son excellente édition de la *Collection des Pères grecs* (1529).

BISCHOP ou **BISSCHOP** (Jean DE), graveur hollandais, né à La Haye en 1646, mort à Amsterdam en 1686. Il étudia le droit, et fut procureur dans sa ville natale. Il a gravé quelques sujets religieux, entre autres la *Samaritaine*, d'après Annib. Carrache; mais son œuvre la plus importante est un recueil de dessins, composé de 102 pièces, qu'il publia à La Haye, en 1671, sous ce titre : *Paradigmata graphices variorum artificum* (in-fol.). Une seconde édition de ce recueil, renfermant 113 pièces, a été publiée à Amsterdam. Jean de Bischop s'est servi d'un monogramme composé d'un *J* et d'un *E* entrelacés, initiales de son nom latinisé *Johannes Episcopus*.

BISCHOP (Christian), graveur hollandais, travaillait au commencement de ce siècle à La Haye, où il était employé au ministère de la guerre. On a de lui une douzaine d'eaux-fortes, représentant des vaches, des chevaux, des scènes rustiques.

BISCHWILLER, ville de France (Bas-Rhin), ch.-l. de canton, arrond. et à 24 kil. N.-O. de Strasbourg, sur la Moder; pop. aggl. 7,987 h. — pop. tot. 8,780 hab. Fabriques de draps, de chaussons, de gants de laine; filatures de laine, tanneries; fabrication d'huiles, savons, chan-

delles; commerce de chanvre, garance. Bischwiller était autrefois une ville épiscopale, défendue par un château fort élevé dans le XV^e siècle, et démantelé en 1706. Elle avait, avant la Révolution, une foire célèbre, où se rendaient tous les ménétriers de la basse Alsace pour rendre hommage au roi des violons.

BISCIOLA (Lælius), savant italien, né à Modène vers 1545, mort en 1629 à Milan. Membre de l'ordre des jésuites, il professa successivement le grec, la théologie, la philosophie et l'éloquence. Son principal ouvrage est intitulé : *Horarum subsecivarum; hoc est rerum in omni philologiæ genere excellentium* (1611-1618, 2 vol. in-fol.). On a également de lui un *Traité des comparaisons et des similitudes*, des *Dissertations chrétiennes et morales*, etc.

BISCIONI (Antoine-Marie), littérateur italien, né à Florence en 1674, mort en 1756. Il entra dans les ordres, s'adonna à la prédication, devint curé de la basilique Saint-Laurent, fut élu en 1713 garde de la bibliothèque Mediceo-Laurentienne, nommé par le grand-duc bibliothécaire royal en 1741, et pourvu quatre ans plus tard d'un canonicat. Biscioni s'acquit une grande réputation, bien qu'il ait laissé peu d'ouvrages originaux. Ses principaux écrits consistent en notes, commentaires, préfaces, dissertations sur les éditions de Dante, de Boccace, etc.; une satire intitulée *Ecatombe*, une comédie sous le titre de *Regolo ossia lo Stitico*, une *Histoire de la famille des Pianciatichi* de Florence, restée manuscrite, etc.

BISCLE adj. (bi-skle — du lat. *bis*, deux fois; *oculus*, œil, à cause de la double direction du regard). Louche. ‖ Vieux mot.

BISCORNU, UE adj. (bi-skor-nu — du préf. *bis*, et de *cornu*). Qui a une forme bizarre, irrégulière, baroque : *Edifice* BISCORNU, *chapeau* BISCORNU, *visage* BISCORNU. *Elle était efflanquée du côté droit et toute* BISCORNUE *de l'autre.* (Hamilt.) *Voici venir la litière royale; ses rideaux s'écartent, et il en sort un nabot velu, tortu,* BISCORNU, *aux jambes en spirale, aux yeux en zigzag, au nez en trompette.* (P. de Saint-Victor.)

— Fig. Etrange, singulier, baroque : *Esprit* BISCORNU. *Raisonnement* BISCORNU. *Quel style* BISCORNU ! *Vous trouvez bon que je fasse tout mon possible pour rompre un mariage aussi* BISCORNU *que celui-là.* (Regnard.) *Elle vous met dans la tête des idées* BISCORNUES. (Scribe.) *Ce n'est pas que je fasse le moindre cas de ces grimauds, de ces gratte-papier; mais, quelquefois, parmi les saugrenuités que ces espèces tirent de leurs cervelles* BISCORNUES, *il se trouve des drôleries dont on peut rire sans conséquence.* (Th. Gaut.)

> Vos *Mercures* sont pleins. . . . .
> De noms si *biscornus*, s'il faut dire cela,
> Qu'on ne peut être noble et porter ces noms-là.
> POISSON.

BISCOTIN s. m. (bi-sko-tain — du lat. *bis*, deux fois; *coctus*, cuit). Petit biscuit ferme et cassant : *Des* BISCOTINS *d'Aix. Le roi mettait dans ses poches force* BISCOTINS *pour ses chiennes couchantes.* (St-Simon.) ‖ Sorte de biscuit de mer en forme de galette.

BISCOTTE s. f. (bi-sko-te — du lat. *bis*, deux fois; *coctus*, cuit). Tranche de pain au lait recuite au four : *Avec le café, on servit des* BISCOTTES. *Elle vous envoie des mots secs, comme des* BISCOTTES *de Bruxelles.* (Balz.)

— Dans le midi de la France, Marron cuit dans du vin blanc et passé au four.

BISCUIT, ITE, adj. (bi-skui — du lat. *bis*, deux fois, et *cuit*). Cuit deux fois : *Des briques* BISCUITES. *Un demi-kilogramme de terre de Montereau, mêlée à un demi-kilogramme de terre de Breteuil* BISCUITE, *produit à la cuite un corps blanc.* (Encycl.)

BISCUIT s. m. (bi-skui — du lat. *bis*, deux fois, et de *cuit*). Pain très-dur, très-sec, et peu levé, destiné à être conservé longtemps, et particulièrement employé dans les voyages sur mer : *S'approvisionner de* BISCUIT, *de* BISCUIT *de mer.* BISCUIT *avarié, moisi. Une ration de* BISCUIT. *Casser, tremper du* BISCUIT. *L'Armada emportait cent soixante-cinq mille sept cents quintaux de* BISCUIT. (V. Hugo.) *L'usage du* BISCUIT *s'est introduit dans les armées romaines, comme approvisionnement de campagne, vers le temps des Antonins.* (Gén. Bardin.)

— *Biscuit animalisé*, Biscuit d'embarquement dans lequel on fait entrer des matières animales, afin d'en augmenter les propriétés alimentaires : BISCUIT *au bouillon, à la gélatine, à la fibrine.*

— Pâtisserie faite avec de la fleur de farine, des œufs et du sucre : BISCUIT *glacé.* BISCUIT *à la vanille. Tremper un* BISCUIT *dans du vin. Les* BISCUITS *de Reims sont estimés. Les* BISCUITS *ordinaires se font avec des jaunes et des blancs d'œufs battus séparément, dans lesquels on mêle ensuite du sucre en poudre, un peu de vanille, du jus de citron, de l'eau de fleur d'oranger, que l'on mélange avec de la fleur de froment ou de la fécule de pommes de terre.* (Belèze.)

> Jardins, toilette, alcôves et *biscuits*,
> Pendant ce temps lui seront interdits.
> GRESSET.

— *Biscuit de Savoie*, Biscuit fait avec de la pâte à biscuit ordinaire, que l'on fait cuire dans un moule de fer-blanc ou de cuivre. ‖ *Biscuit à la cuiller*, Biscuit long, menu et fort léger. ‖ *Biscuit de carême*, Biscuit fort cassant, et qui se fait sans œufs, ce qui lui a valu son nom, les œufs étant autrefois prohibés en carême.

— *Biscuit de cire*, Sorte de lampion dont on se sert dans les illuminations.

— Loc. fam. *S'embarquer sans biscuit*, Se mettre en voyage sans provisions suffisantes, et fig., S'engager dans une entreprise sans avoir pris les précautions nécessaires : *Nous vous quittons pour aller faire porter à bord du vaisseau toutes les provisions nécessaires pour notre voyage, car nous ne sommes pas gens à* NOUS EMBARQUER SANS BISCUIT. (Le Sage.)

— Pharm. Préparation consistant en un biscuit ordinaire, auquel on a ajouté quelques substances médicamenteuses : BISCUITS *purgatifs*, BISCUITS *vermifuges*, BISCUITS *antisyphilitiques*.

— Techn. Brique ou tuile trop cuite. ‖ Partie dure et pierreuse qui se rencontre dans la chaux éteinte. ‖ Teinture qui ne résiste pas au débouilli. ‖ Ouvrage de porcelaine ou de faïence sans émail ni peinture, et par conséquent d'un blanc mat : *Le* BISCUIT *imite le grain du marbre. Figure de* BISCUIT. *Sa cheminée est chargée de magots de la Chine, de groupes de* BISCUIT *et de porcelaine de Saxe.* (Th. Gaut.) *Une pendule de* BISCUIT *de Sèvres, des meubles de bois de rose..... complètent l'ameublement de cette chambre.* (E. Sue.) ‖ Etat de cuisson des objets ainsi fabriqués : *Donner le* BISCUIT *à la pâte.*

— Moll. *Biscuit de mer*, Os friable de la seiche, dont on se sert pour polir les métaux, et qu'on met dans la cage des oiseaux pour qu'ils y aiguisent leur bec.

— **Encycl.** *Biscuit de mer.* C'est une espèce de pain sec, sans sel, se ramollissant et s'enflant à l'eau, fabriqué en forme de galettes rondes ou carrées, de 0 m. 036 d'épaisseur et de 0 m. 24 de largeur, avec de la farine pure de froment. A l'époque des Antonins, le *biscuit* était l'approvisionnement de campagne des Romains. Le soldat l'eut avec lui, dans des sacs de peau, jusque sous Alexandre-Sévère; il fut, à partir de ce moment, transporté à dos de bêtes de somme, à la suite des armées. Plus tard, le *biscuit* devint le fond des subsistances des armées vénitiennes. Au XVI^e siècle, on discuta chez nous, mais en vain, si l'on adopterait le *pain de pierre des Turcs*, comme on appelait le *biscuit*, pour la nourriture de nos troupes à la guerre; cette adoption n'eut pas lieu. Sous Louis XIV et sous Louis XV, les généraux en font bien fabriquer au commencement de chaque campagne, mais c'est un approvisionnement inutile, car on n'en fait presque jamais usage. Le règlement du 5 avril 1792 accorda du *biscuit* aux soldats, à défaut de pain de munition. Bonaparte voulait que les troupes pussent fabriquer elles-mêmes un pain aussi commode à tous égards; il désirait en faire leur nourriture spéciale, mais il manifesta malheureusement trop tard son intention. Le *biscuit* est presque exclusivement employé par la marine, exceptionnellement par les soldats en campagne. On ne réfléchit pas assez à l'immense avantage qui résulterait de ce qu'un homme pût emporter en *biscuits* sa nourriture de dix à douze jours. La milice anglaise l'a fait entrer avec raison dans son alimentation journalière.

Les meilleurs *biscuits* de la marine française se fabriquent à Honfleur et au Havre; l'Etat fait confectionner les siens dans ses arsenaux. Ceux de Warmer, près d'Amsterdam, jouissent d'une renommée méritée, et sont considérés comme une véritable pâtisserie. Une grande partie de la Suède se nourrit de *biscuit :* c'est son pain de chaque jour.

Le nom de *biscuit* semble indiquer que cet aliment est cuit deux fois. Il n'en est rien; il met deux fois plus de temps à cuire que le pain des boulangers, voilà tout. La température du four est la température ordinaire des fours de ces industriels. Cette cuisson prolongée a pour but de lui faire perdre toute l'eau qu'il tient de la fabrication, de le rendre moins volumineux, plus transportable et moins corruptible. La farine dont on se sert dans la préparation est une farine de choix parfaitement blutée, d'un blé de première qualité et bien moulu. On la pétrit deux fois, une fois avec les bras, c'est le *frasage*, et une seconde fois avec les pieds, enfermés dans des sacs. La pâte ainsi formée est coupée par morceaux, qu'on arrondit en boules, qu'on aplatit avec une bille, et que l'ouvrier perce d'une multitude de trous, avant de les mettre au four. A leur sortie, les galettes sont placées dans des caisses, pour les soustraire au contact d'un air trop souvent renouvelé. Quelque temps après la fabrication, on les empile dans des boucauts, espèces de barriques : on appelle cela les *emboucauter.* 800 grammes de pâte donnent environ 550 grammes de *biscuit*, c'est-à-dire une ration environ. Le bon *biscuit* est savoureux; il possède une odeur suave; sa cassure est nette et brillante; il s'imbibe facilement, mais ne se détache pas en morceaux. Placé dans un vase plein d'eau, il ne doit pas couler au fond. Le *biscuit* que les insectes ont attaqué redevient mangeable par une nouvelle cuisson et un nettoyage. La moindre durée du *biscuit* est d'un an. Nous sommes encore loin de ce pain de mer, *panis nauticus*, dont parle Pline le Jeune, et qui se conservait des siècles entiers dans les magasins.

En trempant le *biscuit* dans l'eau et en l'en retirant aussitôt, pour le renfermer pendant quelques heures dans un morceau de toile, il devient presque aussi tendre que du pain frais; mais beaucoup de capitaines défendent cette préparation sur leur navire, parce qu'on a remarqué que les marins coutumiers du fait étaient atteints du scorbut plutôt que leurs camarades.

— *Biscuit animalisé.* Ce genre de *biscuit* n'est guère usité qu'en Amérique, et c'est sans succès qu'on a essayé de l'introduire dans la nourriture des marins et des soldats d'Europe. Le *biscuit-viande*, en anglais, *meat-biscuit*, dont la consommation est très-grande aux Etats-Unis, en est la variété la plus importante. On l'obtient en pétrissant de la farine de froment avec un bouillon de bœuf débarrassé de la graisse surnageante et évaporé en consistance de sirop. La pâte ainsi préparée est ensuite découpée en galettes, que l'on fait cuire comme le *biscuit* ordinaire. « On a prétendu, dit le chimiste Girardin, que ce produit peut remplacer tout à la fois le pain et la viande, et que 150 grammes suffisent pour nourrir un homme pendant un jour; mais il y a exagération, car cet aliment ne peut équivaloir à la viande, puisqu'il ne contient de la chair que la portion soluble dans l'eau bouillante. »

— Céramique. On ne doit pas confondre le *dégourdi* avec le *biscuit;* en effet, le dégourdi est une cuisson incomplète, qui a simplement pour objet de solidifier suffisamment les pièces pour qu'elles ne puissent se dissoudre quand on leur appliquera la glaçure, tandis que le *biscuit* est une cuisson complète, après laquelle les objets peuvent être livrés au commerce. « Si, dit M. Salvétat, nous cherchons à préciser le sens du mot *biscuit*, nous croyons pouvoir admettre que sa signification dérive de la porosité, c'est-à-dire de la ressemblance de la poterie avec les *biscuits* de farine, et non d'une cuisson double, puisque les poteries dites *biscuitées* résultent, au contraire, d'un passage des pièces au seul feu, soit de dégourdi, soit de grand feu. »

BISCUITÉ, ÉE (bi-sku-i-té) part. pass. du v. Biscuiter : *Porcelaine* BISCUITÉE.

BISCUITER v. a. ou tr. (bi-sku-i-té — rad. *biscuit*). Techn. Faire cuire sans glaçure, amener à l'état de biscuit : *Four à* BISCUITER. *On* BISCUITE *surtout les pièces de porcelaine qui doivent conserver un aspect mat.*

BISCUTELLE s. f. (bi-sku-tè-le — du lat. *bis*, deux fois; *scutella*, écuelle). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, voisin des thlaspis, et renfermant une trentaine d'espèces, qui croissent sur les bords de la Méditerranée.

BISDÉCIMAL, ALE adj. (bi-sdé-si-mal — du préf. *bis*, et de *décimal*). Minér. Se dit d'un cristal prismatique, à dix pans, terminé par deux sommets à cinq faces.

BISDORÉ s. m. (bi-sdo-ré). Ornith. Pigeon dont le bec est jaune. ‖ On dit mieux BEC-DORÉ.

BISE s. f. (bi-ze. — On retrouve l'origine de ce mot dans l'ancien allemand *bissen*, siffler, qui a donné naissance au composé *biss-wind*, *wind*, vent. Le tudesque disait *bisa*, vent du nord; on retrouve différentes variantes de ce mot; en hollandais, *biezen*, siffler; en anglo-saxon, *hvistan*. L'articulation labiale aspirée *hv* remplace perpétuellement la labiale douce *b;* en anglais, *to whistle;* en suédois, *hwisla;* en danois, *hvidle*, etc.). Vent sec et souvent froid qui souffle du nord-nord-est : *Une* BISE *froide et aiguë sifflait à travers les branches dépouillées.* (Alex. Dum.) *Malgré une* BISE *assez piquante, il n'y avait point de feu allumé à l'âtre.* (Balz.) *Nous passâmes à Dax au milieu de la nuit, et traversâmes l'Adour par un temps affreux, une pluie battante et une* BISE *à décorner les bœufs.* (Th. Gaut.)

> Il soufflait un vent de *bise*
> Qui perçait jusqu'à la chemise.
> VOITURE.

> En dehors, cependant, la *bise* faisait rage,
> Et la neige à flocons aux vitres s'entassait.
> SAINTE-BEUVE.

> Je m'enfonçais, l'hiver, dans les bois sans chemin,
> Et j'écoutais siffler le souffle de la *bise*.
> LAMARTINE.

— Par ext. Tout vent froid du nord, et particulièrement vent violent du nord-nord-ouest, désigné en Provence et dans la vallée du Rhône par le nom de *mistral : Voudriez-vous, ma chère enfant, achever de vous abîmer à Aix, ou vous dessécher cet hiver à la* BISE *de Grignan?* (M^me de Sév.) *La* BISE *de Grignan me fait mal à votre poitrine.* (M^me de Sév.)

— Poét. Saison de la bise, hiver :

> La cigale ayant chanté
> Tout l'été,
> Se trouva fort dépourvue
> Quand la *bise* fut venue.
> LA FONTAINE.

— Fam. *Etre frappé du vent de bise*, Etre dans une situation très-malheureuse.

— Ichthyol. Poisson de mer qui ressemble au thon.

— **Epithètes.** Froide, glacée, glaciale, piquante, mordante, âpre, impétueuse, noire, orageuse. V. AQUILON, VENT.

— **Encycl.** La *bise* est un vent généralement froid, peu favorable à la végétation. Au printemps, elle fait souvent périr les fleurs des arbres fruitiers, et dans les lieux où l'on cultive le sarrasin, elle peut en une seule nuit compromettre les plus belles récoltes. Néanmoins, ce vent, quelquefois si terrible et dont il est si difficile de prévenir les atteintes, même sur un petit espace, peut dans certains cas rendre de grands services au cultivateur. Plus qu'aucun autre, pendant l'hiver, il agite et purifie l'air, dissipe les exhalaisons funestes et prépare la terre à produire de belles moissons. S'il souffle vers la fin de la saison rigoureuse, au moment où la nature commence à sortir de son engourdissement, il occasionne une recrudescence de froid qui contient la végétation et prévient une hâte souvent fatale; de sorte que la récolte, pour être plus tardive, n'en est que plus sûre.

BISÉ, ÉE (bi-zé) part. pass. du v. Biser. Reteint : *Drap* BISÉ.

BISEAU s. m. (bi-zô — espagn. *bisel*, bord). Bord taillé obliquement, au lieu de former arête vive : *Glace taillée en* BISEAU. *Corniche coupée en* BISEAU.

— Par ext. Outil dont le tranchant est taillé en biseau, et spécialement outil de tourneur qui diffère du ciseau, en ce que le tranchant n'est pas droit ou n'est pas perpendiculaire à l'axe de l'outil, mais rond, oblique à gauche, oblique à droite, etc.

— Typogr. Sorte d'épaisse règle en bois, droite dans un sens, oblique dans l'autre, dont on se sert pour entourer et consolider les caractères d'une forme. ‖ *Biseau-coin*, Biseau nouvellement inventé, qui sert en même temps à maintenir les pages et à serrer les formes.

— Techn. Face d'une pierre fine, contiguë à la table : *Les* BISEAUX *d'un brillant. Diamant épais de* BISEAU. ‖ Chez les boulangers, syn. de *baisure*.

— Numism. *Monnaie, médaille en biseau*, Monnaie, médaille antique de bronze, dont la tranche est en biseau, à cause de l'inégalité de la face et du revers : *La plupart des* MÉDAILLES EN BISEAU *ont été fabriquées en Egypte et en Syrie. On suppose qu'elles doivent la particularité qu'elles présentent à l'emploi de découpoirs imparfaits.*

— Mus. Morceau de plomb ou d'étain qui recouvre le sifflet dans les tuyaux d'orgue. ‖ *Instruments à biseau*, Instruments dans lesquels le son est produit par le souffle qui se brise sur un pieu en biseau, comme dans le flageolet, la flûte traversière, etc.

— Art vét. Sorte de gouttière creusée à la face interne, au bord supérieur du sabot et occupée par le bourrelet.

— Cristall. Surface qui remplace un angle ou une arête par deux facettes semblables et semblablement placées, qui se réunissent en une sorte de coin : *Un* BISEAU *est produit sur une arête, c'est-à-dire sur un angle dièdre, par deux plans sécants ou troncatures.* (Burat.)

BISEAUTAGE s. m. (bi-zo-ta-je — rad. *biseauter*). Techn. Taille en biseau qui rend les verres de montre propres à s'enchâsser dans la lunette.

— Action de biseauter les cartes, de les couper sur les bords pour les reconnaître et tromper au jeu.

— **Encycl.** On pratique le *biseautage* dans un but de tricherie, afin de pouvoir reconnaître certaines cartes dont la possession doit faire gagner la partie. Au lieu d'un seul biseau, on en pratique quelquefois deux. Dans ce cas, les cartes sont disposées de manière à offrir, soit des bords convexes, soit des bords concaves. Ce système est de beaucoup supérieur au premier. Du reste, plus les escrocs sont habiles, plus les biseaux sont faibles. Les bords sont même quelquefois si peu altérés qu'il faut une très-grande attention pour s'en apercevoir.

BISEAUTANT (bi-zô-tan) part. prés. du v. Biseauter : *Et voilà maître Andrea obligé de vivre comme un fils de famille parisien, en* BISEAUTANT *des cartes ou en pipant des dés.* (Alex. Dum.)

BISEAUTÉ, ÉE (bi-zô-té) part. pass. du v. Biseauter. Taillé en biseau : BISEAUTÉ *généralement dans les chapiteaux de l'époque romane, le tailloir affecte en projection horizontale la forme carrée.* (Viollet-le-Duc.)

— Se dit particulièrement des cartes auxquelles on a fait une légère découpure en biseau, afin de tromper au jeu : *La victime s'affaisse sur un escabeau, et tache de son sang les cartes* BISEAUTÉES *encore étalées sur la table.* (Th. Gaut.) *Les cartes* BISEAUTÉES *étaient une des principales tricheries du siècle dernier.* (Rob. Houdin.)

BISEAUTER v. a. ou tr. (bi-zô-té — rad. *biseau*). Tailler en biseau : BISEAUTER *un brillant.* BISEAUTER *un verre de montre.*

— *Biseauter des cartes*, Enlever, de chaque côté de certaines cartes d'un jeu entier, une bandelette aiguë en forme de triangle très-allongé, afin de pouvoir les reconnaître.

BISEAUTEUR, EUSE s. (bi-zô-teur, eu-ze — rad. *biseauter*). Celui, celle qui biseaute des cartes : *C'est un* BISEAUTEUR, *un escroc.*

BISÉCULAIRE adj. (bi-sé-ku-lè-re — de *bi* et *séculaire*). Qui a deux siècles, deux cents ans d'existence : *Cette futaie se composait principalement de hêtres* BISÉCULAIRES. (H. Castille.)

BISEGMENTABLE adj. (bi-sèg-man-ta-ble

— rad. *bisegmenter*). Qui peut être divisé en deux segments.

BISEGMENTATION s. f. (bi-sèg-man-ta-si-on — rad. *bisegmenter*). Etat de ce qui est divisé en deux segments, en deux parties.

BISEGMENTÉ, ÉE (bi-sèg-man-té) part. pass. du v. Bisegmenter.

BISEGMENTER v. a. ou tr. (bi-sèg-man-té — de *bi* et *segment*). Diviser, partager en deux segments.

BISEL s. m. (bi-sèl — de *bi* et *sel*). Chim. Sel qui contient une double proportion d'acide. Ce mot n'est pas usité dans la désignation des sels déterminés; on fait, dans ce cas, précéder le nom du sel du préfixe *bi*, et l'on dit : *Bisulfate, bioxalate*, etc.

BISÉLÉNIATE s. m. (bi-sé-lé-ni-a-te — de *bi* et *séléniate*). Chim. Sel de sélénium dans lequel l'acide sélénique contient une double proportion d'oxygène.

BISÉLÉNITE s. m. (bi-sé-lé-ni-te — de *bi* et *sélénite*). Chim. Sel de sélénium dans lequel l'acide sélénieux contient une double proportion d'oxygène.

BISÉLÉNIURE s. m. (bi-sé-lé-ni-ure — de *bi* et *séléniure*). Chim. Composé de sélénium avec un corps simple, dans lequel le sélénium se trouve en proportion double.

BISELLEMENT s. m. (bi-zé-le-man — rad. *biseau*). Cristallogr. Altération dans la forme principale, produite par deux nouvelles faces inclinées l'une sur l'autre et qui remplacent par une sorte de biseau un angle ou une arête.

BISELLIAIRE s. m. (bi-sèl-li-è-re — lat. *bisellium*). Celui qui avait le droit de siéger sur le bisellium.

BISELLIUM s. m. (bi-sèl-li-omm — mot lat. formé de *bis*; deux et *sella*, siége). Antiq. rom. Siége pliant à deux plans. ‖ Siége d'honneur accordé à des citoyens qui s'étaient distingués en quelque occasion. ‖ Siége d'honneur reservé aux augustaux dans les municipes et les colonies.

— **Encycl.** Le *bisellium* était un fauteuil d'apparat, qui n'avait ni appui ni dossier. Il était d'assez grande dimension, et deux personnes pouvaient s'y placer facilement; mais ordinairement il ne servait qu'à une seule, comme le prouvent ceux qu'on a retrouvés, et qui n'étaient accompagnés que d'un seul tabouret placé au milieu. C'était un siége d'honneur à l'usage des magistrats ou personnages consulaires, et où seuls ils avaient le droit de s'asseoir. Dans les provinces, les augustaux s'en servaient au théâtre et dans les autres lieux publics, comme d'une chaise curule. On voit, au musée de Naples, un *bisellium* trouvé dans les ruines de Pompéi; il est en bronze, supporté par quatre pieds d'une forme élégante, et orné de sculptures et d'arabesques.

BISENTI, bourg du royaume d'Italie, dans l'Abruzze Ultérieure I^re^, district et à 15 kil. N.-O. de Citta-San-Angelo; 2,945 hab.

BISENZ, ville de l'empire d'Autriche, dans la Moravie, régence de Brünn, district et à 15 kil. S.-O. de Hradisch; 2,675 hab. Vins très-estimés, grande quantité de maïs; beau château du XVIII^e^ siècle.

BISENZIO, rivière du royaume d'Italie, dans l'ancien duché de Toscane, prend sa source dans les Apennins, coule du N. au S., baigne Prato et se jette dans l'Arno à 6 kil. O. de Florence, après un cours de 60 kil.

BISÉQUÉ, ÉE adj. (bi-sé-ké — du lat. *bis*, deux fois; *secare*, couper). Didact. Qui est ou peut être partagé en deux parties.

BISER v. a. ou tr. (bi-zé — du lat. *bis*, deux fois). Reteindre, en parlant des étoffes : BISER *une pièce de drap*.

— Patois. Embrasser, donner un baiser.

— v. n. ou intr. Agric. Passer au bis, noircir, en parlant des grains qui se gâtent : *Les blés, les avoines* ONT BISÉ *cette année*.

BISERGOT s. m. (bi-zèr-go — du préf. *bis*, et de *ergot*). Ornith. Espèce de francolin à double ergot : *Le* BISERGOT *a plus de rapport avec les francolins qu'avec les perdrix*. (Buff.)

BISÉRIAL, ALE adj. (bi-sé-ri-al — de *bi* et *série*). Syn. peu usité de *bisérié*.

BISÉRIALITÉ (bi-sé-ri-a-li-té — rad. *bisérial*). Etat de ce qui est disposé en deux séries.

BISÉRIATION s. f. (bi-sé-ri-a-si-on — rad. *bisérié*). Disposition en deux séries.

BISÉRIÉ, ÉE adj. (bi-sé-ri-é — de *bi* et *série*). Hist. nat. Qui est disposé en deux séries, placé sur deux rangs : *Les pétales sont* BISÉRIÉS *dans plusieurs plantes de la famille des anonacées*. (A. Richard.)

BISERRULE s. f. (bi-sè-ru-le — du lat. *bis*, deux fois; *serrula*, petite scie). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, voisin des astragales, et comprenant une seule espèce, qui croît dans le midi de l'Europe et en Orient. ‖ On écrit aussi BISSÉRULE.

BISET s. m. (bi-zè — rad. *bis, bise*). Pigeon d'un gris ardoisé : *Je regarde le* BISET *comme la souche première de laquelle tous les autres pigeons tirent leur origine*. (Buff.) ‖ On le nomme aussi PIGEON DE ROCHE.

— Fam. Garde national qui fait son service sans porter l'uniforme : *Des* BISETS *zurichois font l'exercice dans une petite place voisine de l'hôtel de l'Epée, que j'habite*. (V. Hugo.)

> ... Deux *bisets* sous les armes
> Ramènent à Charenton
> *Cet orateur plein de charmes.*
> BÉRANGER.

— Comm. Etoffe de laine grossière : *Un habit de* BISET, *un manteau de* BISET. *Gérard Ségarelle laissa croître sa barbe et ses cheveux, se fit faire un habit de* BISET, *avec un manteau blanc d'une grosse étamine, et prit une corde pour ceinture*. (Fleury.)

— Constr. Caillou de couleur noirâtre : *Voûte de* BISET.

— Adjectiv. : *Pigeon* BISET. *Garde national* BISET.

BISET (Charles-Emmanuel), peintre flamand, né à Malines en 1633. Après avoir passé quelques années à Paris, il se fixa à Anvers et devint, en 1674, directeur de l'académie de cette ville. Ses tableaux, qui, pour la plupart, représentent des assemblées galantes, des bals, des concerts, etc., sont composés spirituellement, dessinés avec assez de correction et peints d'une couleur qui tire un peu sur le gris. Le plus important de ses tableaux représente *Guillaume Tell abattant d'un coup de flèche une pomme sur la tête de son fils*.

BISÉTACÉ, ÉE, adj. (bi-sé-ta-sé — de *bi* et *sétasé*). Entom. Dont l'abdomen est terminé par deux soies.

— s. m. pl. Famille d'entomostracés qui présentent ce caractère.

BISÉTIGÈRE adj. (bi-sé-ti-jè-re — du lat. *bis*, deux fois; *seta*, soie; *gero*, je porte). Entom. Qui porte deux soies.

BISETTE s. f. (bi-zè-te — dimin. de l'adj. fém. *bise*). Comm. Nom d'une espèce de petite dentelle très-étroite, demi-blanche, en fil de lin, qui se fabriquait anciennement dans plusieurs parties de la France, surtout aux environs de Paris : *La* BISETTE *était grossière, d'un très-bas prix, et ressemblait à la passementerie*. (F. Aubry.)

— Ornith. Nom vulgaire de la macreuse, oiseau de couleur noirâtre.

— Bot. Nom vulgaire des mousserons.

— Particul. Petit pain bis pesant 1/2 kilogramme : *Les matelotes du village d'Equihen qui vendent leur poisson en gros, à Boulogne, exigent souvent qu'au delà du prix on leur donne une* BISETTE; *c'est leur pot-de-vin*.

BISETTIÈRE s. f. (bi-zè-ti-è-re — rad. *bisette*). Ouvrière qui fait la dentelle commune appelée *bisette*.

BISEUR s. m. (bi-zeur — rad. *bis*). Techn. Teinturier en petit teint ou en faux teint. ‖ Vieux mot.

— **Encycl.** Sous le régime des corporations et des jurandes, on distinguait deux sortes de teinturiers : 1° ceux qui teignaient en couleurs solides; 2° ceux qui n'employaient et ne pouvaient employer que des couleurs fugaces. Les règlements appelaient les premiers *teinturiers en bon teint*, et les seconds *teinturiers en petit teint;* mais les teinturiers en bon teint donnèrent, par mépris, aux teinturiers en petit teint, le nom de *biseurs*, et cette expression passa dans le langage vulgaire. Elle a disparu au commencement de la Révolution, c'est-à-dire quand la liberté a été donnée à l'industrie.

BISEXE ou **BISSEXE**, **BISEXUÉ** ou **BISSEXUÉ, ÉE, BISEXUEL** ou **BISSEXUEL, ELLE** adj. (de *bi* et *sexe, sexué* ou *sexuel*). Bot. Qui réunit les deux sexes, c'est-à-dire qui a à la fois des étamines et des pistils : *Fleurs* BISEXUÉES.

— Fam. et par plaisant. Composé d'individus des deux sexes : *Le fameux comité* BISEXUEL *qui a reçu tant de vaudevilles languissants, pour avoir été transporté loin du sol natal, a cessé d'exister*. (F. Mornand.)

BISHNA s. m. (bich-na). Bot. Variété de maïs d'Afrique à grain blanc et rouge.

BISHOP ou **BISCHOP** (Guillaume), prélat anglais, né en 1553 à Brayles, dans le comté de Warwick, mort en 1624. Après avoir étudié à Oxford, à Rome et à Paris, il retourna en Angleterre pour y exercer les fonctions sacerdotales. Député à Rome au sujet de la nomination de Blackwell à la dignité d'archiprêtre, nomination qui avait soulevé des disputes très-vives entre les catholiques anglais, il revint sans avoir pu remplir sa mission. De retour dans sa patrie, Bishop refusa de prêter le serment d'allégeance exigé des catholiques par Jacques I^er^, après la conjuration des poudres, et fut mis en prison. Rendu bientôt après à la liberté, il partit pour Paris. Le clergé, espérant que Bishop pourrait rétablir le régime épiscopal dans l'Eglise catholique d'Angleterre, obtint qu'il fût sacré en 1623, sous le titre d'évêque de Chalcédoine. Bishop, âgé alors de soixante-dix ans, entreprit avec zèle une organisation régulière de l'Eglise catholique anglaise; mais il mourut avant d'avoir achevé son œuvre. Les principaux ouvrages de ce savant et vertueux prélat sont : *Défense de l'honneur du roi et de son titre au royaume d'Angleterre* et *Protestation de loyauté par treize ecclésiastiques, la dernière année du règne d'Elisabeth*.

BISHOP (Samuel), théologien et poëte anglais, né à Londres en 1731, mort en 1791. Il fut successivement pasteur à Headley, sous-directeur à Merchant-Taylor's-school à Londres, directeur de ce collége en 1783, lecteur à Saint-Christophe, recteur de Ditton. Tout en remplissant ses devoirs sacerdotaux, Bishop s'adonna à la poésie et excella surtout dans les sujets familiers. Les pièces de vers qu'il a composées dans ce genre sont remarquables par la variété des images, la vivacité du style, ainsi que par beaucoup de grâce et de sentiment. Ses *Poésies* anglaises ont été publiées à Londres (1796, 2 vol. in-4°). Il a aussi composé des poésies latines, qui ont paru sous le titre de *Feriæ poeticæ* (1763-1764).

BISHOP (sir Henry ROWLEY), célèbre compositeur anglais, né à Londres en 1782, mort à Oxford en 1855. Il étudia de bonne heure la musique avec François Bianchi, et débuta à vingt-quatre ans en collaborant au ballet de *Tamerlan et Bajazet*, représenté à l'Opéra italien de Londres. Il écrivit seul un peu plus tard les ballets de *Narcisse* et de *Caractacus*. Le 22 février 1809, fut exécuté à Drury-Lane son premier ouvrage important, la *Fiancée circassienne*, opéra qui obtint le plus éclatant succès; mais le théâtre ayant été incendié la nuit suivante, la partition devint, à l'exception de quelques morceaux, la proie des flammes. Engagé l'année d'après par les administrateurs de Covent-Garden, pour diriger et composer toute leur musique, il garda cet emploi jusqu'en 1824, et, dans l'espace de quatorze années, écrivit pour la scène à laquelle il était attaché environ soixante ouvrages qui réussirent pour la plupart et dont la moitié est entièrement de lui. Nous rappellerons les suivants, qui figurent encore au répertoire : les *Vendangeurs* (1809); la *Vierge du Soleil* (1810); le *Chevalier de Snowdown* (1811); le *Meunier et ses Garçons* (1813); *Guy Mannering* et l'*Esclave* (1816); la *Douzième Nuit* (1820); *Marianne* (1822); la *Terre natale* (1824). Lorsque parut l'*Obéron* de Weber à Covent-Garden, en 1826, Bishop fit exécuter sur la scène rivale de Drury-Lane un opéra ayant pour titre *Aladin*, imitation médiocre de la musique allemande et qui reçut du public un accueil assez froid. Dès lors, sir Bishop renonça au théâtre. Il avait été nommé directeur de la Société philharmonique, membre de l'académie royale de musique, chef d'orchestre de la Société d'ancienne musique, professeur à Edimbourg, enfin docteur d'art musical de l'université d'Oxford. On a de lui une grande quantité de duos, d'airs et de *glees* ou couplets avec chœur. Il a composé la musique des *Mélodies irlandaises*. La réputation de sir Bishop est très-grande parmi ses compatriotes; mais ses œuvres portent l'empreinte d'une extrême précipitation. Aussi, peu d'entre elles sont-elles dignes de vivre dans leur ensemble. On lui a reproché, en outre, d'avoir imité les compositeurs étrangers, dont il s'est borné trop souvent à arranger les productions pour les adjoindre à ses opéras.

BISHOP (George), astronome anglais, né en 1785, mort en 1862. D'abord fabricant de vin anglais, *English wine manufacturer*, ce qui est, comme on sait, une industrie spéciale en Angleterre, M. Bishop, devenu riche, s'adonna à l'astronomie. Il éleva dans Regent-Park un observatoire dont il confia successivement la direction à deux astronomes bien connus dans le monde savant, à M. Dawes en 1839, et à M. Hind en 1844. On doit à ce dernier la découverte de dix planètes. M. Bishop devint trésorier et président de la Société d'astronomie, et pendant vingt-cinq ans il fut l'un de ses administrateurs. Il était aussi membre du conseil du collége de l'université.

BISHOP (Anna, lady), cantatrice anglaise, née à Londres en 1814, reçut une bonne éducation musicale, et fit son début de cantatrice en 1837. L'année suivante, elle parut dans les concerts philharmoniques et dans les grands concours de musique des villes de Glocester, Worcester, York et Hereford. Dans cette première période, elle ne chanta que les morceaux classiques de Hændel, Haydn, Mozart et Beethoven; ce n'est qu'assez tard qu'elle aborda la musique italienne. Elle visita les grandes capitales de l'Europe, ainsi que l'Amérique et l'Australie, recueillant partout des applaudissements enthousiastes. De retour en Angleterre en 1858, elle partit l'année d'après pour l'Amérique. Cette artiste est membre de plusieurs sociétés philharmoniques ou académies de musique : Florence, Rome, Palerme, Copenhague, Saint-Pétersbourg, etc.

BISHOP'S-AUCKLAND, ville d'Angleterre, comté de Durham. V. AUCKLAND-BISHOP.

BISHOP'S-CASTLE, ville d'Angleterre, comté de Salop, à 29 kilom. S.-O. de Shrewsbury; 2,027 hab. Importants marchés et foires à bestiaux; restes de l'ancien château des évêques de Hertford.

BISHOP'S-STORTFORD, ville d'Angleterre, comté et à 18 kilom. N.-E. de Hertford, sur le Stort et le chemin de fer des comtés de l'E.; 4,000 hab. Grand commerce de grains et de malt. On y remarque une belle église monumentale, la place du marché et les ruines d'un vieux château à l'E. de la ville.

BISHOP'S-WALTHAM, ville d'Angleterre, comté de Hants, à 14 kilom. S.-E. de Winchester; 2,200 hab. Commerce de cuirs très-important; vestiges d'un palais qui appartenait autrefois aux évêques de Winchester, et qui fut détruit pendant les guerres civiles.

BISHOP'S-WEARMOUTH. V. WEARMOUTH.

BISI (Michele), peintre et graveur italien contemporain, né à Gênes en 1788; élève de J. Longhi. Il vint de bonne heure se fixer à Milan, où il remporta trois grands prix aux concours de l'académie des beaux-arts, et où il publia, en 1812, un recueil de gravures d'après les principaux tableaux de la pinacothèque (*Pinacoteca del palazzo reale delle scienze e delle arti di Milano;* in-4°, avec texte par Robustiano Gironi). Il fut aidé dans l'exécution de ce grand travail par sa femme, Ernesta BISI, peintre et graveur, née à Lugano. Deux de ses fils, MM. Luigi BISI et Guiseppe BISI, nés à Milan, sont au nombre des meilleurs peintres de cette ville : ils ont exposé à Paris, en 1855, le premier, trois *Intérieurs d'église* avec figures; le second, un paysage. M. Michele Bisi avait envoyé à cette même exposition une aquarelle représentant des *Baigneuses*, et une gravure de l'*Immaculée Conception*, d'après le Guide.

BISIGNANO, ville du royaume d'Italie, dans la Calabre Citérieure, district et à 22 kilom. N. de Cosenza; 5,899 hab. Evêché, récolte de soie.

BISILICATE s. m. (bi-si-li-ka-te; de *bi* et *silicate*). Chim. Silicate qui contient une double proportion d'acide silicique.

BISILICATÉ, ÉE adj. (bi-si-li-ka-té — rad. *bisilicate*). Chim. Qui est à l'état de bisilicate.

BISILLONNÉ, ÉE adj. (bi-si-llon-né; *ll* mll. de *bi* et *sillonné*). Qui est marqué de deux sillons.

BISILON s. m. (bi-zi-lon). Ornith. Petit oiseau aujourd'hui inconnu.

BISINUÉ, ÉE adj. (bi-si-nu-é — de *bi* et *sinué*). Marqué de deux échancrures, de deux sinuosités.

BISIPHITE adj. (bi-si-fi-te — du lat. *bis*, deux fois; *sipho*, siphon). Muni de deux siphons.

— s. m. Moll. Genre de céphalopodes fossiles munis de deux siphons, à ce qu'on avait cru. Ce fait ayant été reconnu faux, ces coquilles sont réintégrées dans le genre nautile.

BIS-ISCHIÒ-TIBIAL adj. et s. m. (bi-zi-ski-o-ti-bi-al). Anat. Se dit d'un muscle de la jambe de la grenouille.

BISKARA ou **BISKRA**, oasis et ville d'Afrique, dans l'Algérie, prov. et à 236 kil. S.-E. de Constantine, chef-l. de cercle, bureau arabe, sur le versant méridional des monts Aurès. Biskra, occupé en 1845 par les Français, est devenu un point très-important pour notre colonie; sa situation à l'entrée du Tell, au milieu d'une campagne peuplée de palmiers, abricotiers, figuiers, oliviers et grenadiers, arrosée par un canal et la petite rivière qui porte le même nom, lui réserve un brillant avenir commercial. La température de Biskra varie de 5° à 48° centigrades. On y fabrique des burnous, des tapis renommés, des poteries et de la chaux. Le marché, qui se tient tous les jours en hiver, est très-fréquenté. Les principaux objets d'échange sont les dattes, le blé, la laine et les bestiaux.

BISKOP (Jean DE), dessinateur hollandais. V. BISSCHOP.

BISKRI s. m. (bis-kri — de *Biskara*, n. pr.). Géogr. Habitant de Biskara ou de cette ville : *Les* BISKRIS *viennent exercer leur industrie sur le littoral et surtout à Alger; ils sont principalement portefaix ou bateliers, et se font remarquer par leur vigueur et leur adresse*. (***) *Le* BISKRI *est de moyenne taille, il a les membres grêles, mais nerveux, le teint brun, le front bombé, le poil rare et noir; quant au moral, le* BISKRI *est sobre, intelligent et fidèle*. (Alex. Dum.)

BISLEY, ville d'Angleterre, comté et à 14 kilom. S.-E. de Gloucester, sur le canal de Stroud, qui unit la Severn à la Tamise; 5,450 hab. Manufactures de draps et lainages.

BISLIJ, ville de l'Océanie, archipel des Philippines, dans l'île de Mindanao, sur la côte E., prov. de Nueva-Guipuzcoa; 4,796 hab.

BISLINGUA s. m. (bi-slain-goua — du lat. *bis*, deux fois; *lingua*, langue). Bot. Ancien nom d'une espèce de fragon.

BISMARK (Frédéric-Guillaume, comte DE), général allemand et écrivain militaire, né en 1783 à Windheim (Westphalie), mort à Constance en juin 1860. Il était issu d'une ancienne famille qui faisait, dit-on, remonter son origine jusqu'aux Vandales. Après avoir fait à l'école militaire de Hanovre ses premières études, il entra comme cadet, en 1796, au service anglo-hanovrien, et fut nommé officier en 1802. Il passa lieutenant aux grenadiers de la garde en 1803; mais, quittant l'Allemagne en 1804, il suivit ses premiers amis en Angleterre, où le duc de Cambridge formait la légion hanovrienne ou allemande. Officier au 4^e^ bataillon de ligne, il fit l'expédition du nord de l'Allemagne, commandée par lord Cathcart (1805 et 1806), puis entra dans l'armée wurtembergeoise. Son avancement fut rapide : colonel en 1814, il était lieutenant général en 1830. Dans les campagnes comprises entre les années 1809 et 1815 inclusivement, Bismark prit part à quatre-vingt-deux affaires et assista à dix-huit batailles rangées. Dans les loisirs de la paix, il n'oublia pas les armes. Il étudia l'art de la guerre, discipline, tactique et stratégie, et ses nombreuses pu-

blications sur ces matières ont été traduites en plusieurs langues. Dans l'année 1818, il fit paraître des études techniques presque toutes relatives aux manœuvres de la cavalerie et qui le firent nommer membre de l'académie royale des sciences militaires en Suède, et membre d'honneur de la Société française de statistique (1827 et 1830). Le comte de Bismark a exercé plusieurs charges de cour et diverses fonctions diplomatiques. Il siégeait à la Chambre des pairs du royaume de Wurtemberg.

BISMARK-SCHŒNHAUSEN (Otto-Edouard-Léopold, comte DE), homme d'Etat prussien, né en 1815 au château de Schœnhausen (province de Magdebourg). Issu d'une famille noble, qui paraît être d'origine slave, le jeune de Bismark fit de brillantes études aux universités de Gœttingue et de Berlin. C'était, à cette époque, un étudiant fort gai, d'humeur déjà tapageuse. Une anecdote, restée célèbre à l'université de Gœttingue, donne une idée trop caractéristique du futur homme d'Etat pour que nous la passions sous silence. La voici, telle qu'elle a été racontée par un de nos plus spirituels chroniqueurs :

« Le jeune Bismark, invité à une soirée du grand monde où il devait danser avec les plus jolies demoiselles de la ville, avait commandé pour la circonstance une paire de bottes vernies.

A mesure que le grand jour approchait, l'étudiant devint plus inquiet.

— Tu n'auras pas tes bottes! lui disaient malignement ses camarades.

— Je les aurai quand même! répondait le futur ministre.

La veille du grand jour, Bismark entra chez son fournisseur :

— Et mes bottes? demanda-t-il.

— Je suis au désespoir, monsieur; mais j'ai tant de commandes pour le bal de demain...

— Ah! c'est ainsi? s'écria le bouillant jeune homme; eh bien! nous verrons!

Il partit...; mais, au bout d'une demi-heure, il revint avec deux de ces énormes chiens que les étudiants allemands ont l'habitude de nourrir aux frais de leur association.

— Monsieur, dit le jeune Bismark, vous voyez ces chiens?

— Oui.

— Eh bien! je jure qu'ils vous déchireront en cinq cent mille morceaux si je n'ai pas mes bottes demain soir.

Et il sortit... Mais, d'heure en heure, un commissionnaire payé *ad hoc* s'arrêtait devant la boutique du bottier, et criait d'une voix lugubre :

— Malheureux! n'oublie pas les bottes de M. de Bismark!

Le bottier n'avait que la nuit pour terminer les chaussures qu'on exigeait de lui par ce singulier ultimatum. A dix heures, il ferme sa boutique et dit à sa femme en soupirant :

— Allons! allons, il faut passer la nuit!

Tout à coup, au milieu de la nuit, il entend l'aboiement des horribles chiens et la voix du jeune Bismark, qui crie dans la rue :

— Bottier de mon âme, ta vie est menacée. Pense à ta famille!

Le lendemain, l'étudiant eut ses bottes vernies, et il dansa comme un enragé. »

Son droit achevé, M. de Bismark fit quelque temps partie de l'armée, puis il entra dans l'administration. Son père étant mort, il se retira dans ses terres, où il s'occupa de perfectionnements et d'améliorations agricoles; mais un esprit aussi actif ne pouvait se complaire longtemps dans ce rôle de Cincinnatus. Il se fit élire député à la diète provinciale de la Saxe prussienne, et débuta dans la vie politique, où il devait acquérir une illustration si rapide, comme membre de la diète générale que le roi de Prusse convoqua en 1847. Le jeune député, qui avait alors trente-deux ans, se signala, dès le début, par une attitude nettement accusée. Plein de fougue et d'ardeur, il se posa comme un des champions les plus ardents de ce vieux parti féodal, arriéré, plein de morgue, de hauteur et de préjugés surannés, qui a la prétention, en Prusse comme partout ailleurs, de comprimer l'essor du droit populaire et des libertés modernes. On le vit alors, au milieu des interruptions et des sarcasmes, professer hautement les théories les plus absolutistes. A l'en croire, le roi était souverain par la grâce de Dieu, maître d'un pouvoir sans limites; l'Etat devait conserver un caractère religieux, et, à ce titre, M. de Bismark s'opposait formellement à l'émancipation politique des juifs. En 1848, malgré les événements qui semblaient conseiller tout au moins des tempéraments, il se prononça contre toutes les mesures proposées par M. Camphausen, le ministre libéral. Envoyé, l'année suivante, par la province de Brandebourg, à la deuxième chambre prussienne, M. de Bismark, devenu un des chefs de l'extrême droite, fut le promoteur de toutes les mesures réactionnaires. Chose curieuse à noter, il s'opposa alors à la constitution votée par le parlement de Francfort, parce qu'elle reposait sur le principe de la souveraineté du peuple et qu'elle admettait le suffrage universel et direct. Mais, en même temps, il affirmait les idées qui devaient caractériser plus tard sa politique. Il repoussait l'unité allemande, parce qu'elle tendait à absorber la nationalité prussienne. Ce qu'il demandait, c'était le contraire de cette absorption. Il voulait que la Prusse se mît à la tête de l'Allemagne, comme son chef naturel, et que, après avoir écrasé la révolution, elle imposât, de gré ou de force, une constitution au groupe germanique. A cette époque, M. de Bismark, qui ne soupçonnait guère les entraînements de sa politique future, « déplora, dit un savant publiciste, M. Scherer, que les troupes prussiennes fussent allées, dans le Sleswig, défendre la révolution contre le souverain légitime de ce pays, le roi de Danemark. Il déclara qu'on faisait à ce peuple « une véritable querelle d'Allemand; » qu'on lui cherchait noise « à propos de bottes; » il déclara enfin que la guerre portée dans les duchés de l'Elbe était « une entreprise émi» nemment inconsidérée, inique et désas» treuse. »

Au mois de mai 1851, M. de Bismark entra dans la diplomatie. Nommé par Frédéric-Guillaume IV premier secrétaire de légation à la diète de Francfort, il remplaça, deux mois plus tard, en qualité de ministre plénipotentiaire, le général Rochow. Il se signala par une incontestable habileté dans ce poste que, sauf une interruption de quelques mois, il occupa jusqu'en 1859, et se fit remarquer plus encore peut-être par son hostilité déclarée contre l'Autriche. Non content de contrecarrer de toutes les façons la politique du comte de Rechberg, ministre autrichien à Francfort, il fit paraître, dit-on, dans le *Charivari* de Berlin, le *Kladderadatsch*, des articles sarcastiques contre le gouvernement de Vienne, et poussa les choses au point de rendre nécessaire son changement. En 1859, il quitta Francfort pour se rendre à Saint-Pétersbourg. Trois ans plus tard, en 1862, il venait remplacer à Paris M. de Pourtalès, et signait, cette même année, un traité de commerce entre la France et la Prusse, au nom du Zollverein.

En ce moment même, la lutte entre le parlement et le roi de Prusse, au sujet des modifications que celui-ci voulait introduire dans l'organisation de l'armée, venait de commencer. Le roi appela à Berlin l'homme qui, par ses antécédents, semblait le plus propre à réaliser ses projets. Nommé ministre d'Etat le 23 septembre 1863, et, un mois plus tard, ministre des affaires étrangères avec la présidence du conseil, en remplacement du prince de Hohenlohe-Ingelsingen, M. de Bismark arriva au pouvoir avec l'intention bien arrêtée de mettre à exécution le plan qu'il avait depuis longtemps conçu, d'agrandir la Prusse par tous les moyens, d'établir par elle l'hégémonie dans l'Allemagne reconstituée, et de substituer, pour atteindre ce but, le gouvernement personnel au gouvernement parlementaire. Six jours après avoir formé son cabinet, il prononçait, au sein d'une commission de la chambre, ces paroles mémorables : « Ce n'est pas par des discours parlementaires et les votes des majorités, mais par le fer et le feu que se résoudront les grandes questions du temps. » Ce langage, auquel on ne saurait reprocher du moins de manquer de franchise, indiquait clairement la ligne de conduite du premier ministre. Au lieu de chercher, par de justes et sages concessions, à se concilier la majorité et à tenir compte de l'opinion, M. de Bismark, aussi profondément dédaigneux de la légalité que de la liberté, entra aussitôt en lutte avec la Chambre des députés, la presse et toutes les forces libérales de son pays. Un de ses premiers actes fut de retirer à la Chambre le projet de budget de 1863, déjà voté en partie, en disant que la majorité, ayant résolu de rayer du budget de 1862 les dépenses faites pour réorganiser l'armée, en ferait sans doute autant pour celui de 1863. Quelques jours après, lors de la discussion qui eut lieu à ce sujet, il prétendit que, si les Chambres ont un droit de contrôle sur les dépenses et les recettes de l'Etat, déterminées d'avance, chaque année, par le gouvernement, il n'est point rigoureusement nécessaire que ce contrôle s'exerce avant que les dépenses soient faites ou engagées. Une pareille théorie ne tendait à rien moins qu'à enlever aux représentants du pays le droit de régler le budget. Aussi, la majorité de la Chambre accueillit-elle ces prétentions exorbitantes en déclarant, sur la proposition de M. Forkenbeck, que le ministère violait la constitution. M. de Bismark ne tint aucun compte de ce vote. Il accepta la lutte avec la plus parfaite tranquillité, continua de poursuivre activement la réorganisation de l'armée, qui devait jouer un si grand rôle dans l'exécution de ses projets, et la résistance des représentants devint, en toute circonstance, l'objet de son dédain et même de ses railleries.

Lorsque, au début de l'année 1863, éclata l'insurrection de Pologne, M. de Bismark s'empressa de venir en aide à la Russie en rendant à ses troupes, sur les frontières, toutes sortes de bons offices, et, le 8 février, il conclut avec cette puissance une convention militaire qui souleva la réprobation universelle. « Sans doute, dit à ce sujet lord Russell, la prudence commandait à la Prusse de prendre les précautions nécessaires pour maintenir la tranquillité sur ses frontières et d'adopter des mesures de précaution et de vigilance; mais là ne s'est point bornée l'action de la Prusse, et, sans aller jusqu'à permettre aux troupes russes de poursuivre les Polonais sur son territoire, elle a fait tout ce qu'elle a pu, sans s'exposer tout à fait à ce qu'on l'accusât de violer la neutralité, pour aider la Russie à étouffer l'insurrection. » Cette politique provoqua de vives représentations de la part de la France et de l'Angleterre; mais elles restèrent sans effet, l'entente entre ces deux puissances n'ayant pu s'établir d'une façon sérieuse. L'Angleterre, décidée à la paix à tout prix et le proclamant tout haut, se borna à un échange de notes, qui ne devait amener pour elle que des humiliations; et M. de Bismark put acquérir alors la conviction que, quelles que fussent ses entreprises, il n'avait point à redouter en Allemagne une intervention anglo-française.

Cependant, le conflit entre la Chambre des députés et le premier ministre continuait. M. de Bismark, interpellé sur la politique étrangère, répondit nettement qu'il ferait la guerre, s'il le jugeait utile, avec ou sans l'assentiment des représentants. A la suite de la mémorable séance du 11 mai, pendant laquelle M. de Seybel somma les ministres, violateurs de la constitution, de déposer leur portefeuille, ce qui amena une vive altercation entre M. Bockum-Dolffs, qui présidait, et M. de Roon, ministre de la guerre, la majorité, par 239 voix contre 61, vota au roi une adresse dans laquelle elle s'exprimait ainsi : « La Chambre des députés n'a plus de moyens d'arriver à une entente avec le ministère... A l'intérieur et à l'extérieur, dans la forme et au fond, il subsiste entre les conseillers de la couronne et le pays un abîme qui, d'après notre ferme conviction, ne peut être comblé que par un changement de personnes et plus encore par un changement de système. » Le roi répondit à cette adresse en déclarant que le cabinet avait toute sa confiance et que la session était close. Mais si les députés étaient réduits à se taire, il n'en était pas de même de la presse. M. de Bismark résolut d'imposer silence aux organes de l'opinion libérale. Sous le prétexte, éternellement invoqué par les pouvoirs arbitraires, qu'il importe à la société de mettre obstacle aux menées des partis, le ministre fit paraître, le 1er juin 1863, une ordonnance qui autorisait les autorités administratives à interdire temporairement ou définitivement la publication des journaux ou écrits périodiques dont l'attitude serait une menace pour la prospérité publique. Six journaux de Berlin ayant protesté contre cette ordonnance, comme contraire à la constitution, furent poursuivis devant le tribunal criminel, qui les acquitta. En même temps, les conseils municipaux des principales villes du royaume envoyèrent au roi des adresses pour le supplier de supprimer des mesures aussi contraires à la constitution qu'aux vœux du pays. M. de Bismark fit interdire ces manifestations et prononcer la dissolution de la Chambre (12 septembre). Les électeurs envoyèrent au parlement un nombre encore plus considérable de députés libéraux. La session qui s'ouvrit ne différa point des précédentes. La majorité repoussa un projet d'emprunt, et, avant de se séparer, protesta contre le vote de la Chambre des seigneurs, qui rétablissait dans son intégrité le budget royal, réformé par elle.

La situation créée par M. de Bismark était on ne peut plus tendue. Le sommeil de tout autre ministre d'une monarchie constitutionnelle eût été vivement agité sans doute par le souvenir de M. de Polignac. M. de Bismark n'en fut nullement troublé. Lorsqu'on parlait devant lui d'une révolution possible, il répondait, dit-on, et nous ne le répétons certes pas à sa gloire, par des éclats de rire si francs et si communicatifs, que son interlocuteur, interdit d'abord, puis entraîné, finissait par partager, sinon ses idées, du moins sa conviction sur la patience sans limites de la nation prussienne. On peut conclure de là que M. de Bismark se fait une idée très-juste de la valeur relative de ces deux antagonistes éternels, la force et le droit : dans les gouvernements absolus, la force peut se passer du droit; mais le droit sans la force n'est qu'une chimère.

Sur ces entrefaites, la mort du roi de Danemark Frédéric VII (15 novembre 1863), et l'avénement de Christian IX vinrent mettre à l'ordre du jour cette question du Sleswig-Holstein, qui devait entraîner après elle des complications aussi graves qu'inattendues.

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer dans ses détails cette guerre de succession. Quelques mots cependant sont nécessaires pour donner l'intelligence de ce qui va suivre. En vertu du traité de Londres, signé le 8 mai 1852 par la Prusse et l'Autriche, sous l'inspiration de la Russie, les duchés de Sleswig et de Holstein avaient été réunis à la monarchie danoise avec Christian de Glucksbourg pour roi futur. La diète de Francfort refusa de reconnaître ce traité, en invoquant la loi de 1650, par laquelle l'union des duchés au Danemark est purement personnelle, et qui, dans le cas d'extinction de la descendance mâle, assigne la souveraineté au plus proche agnat, lequel, depuis la mort de Frédéric VII, est le duc d'Augustenbourg. Lorsque, en 1863, Christian IX monta sur le trône de Danemark, la diète de Francfort, représentant les instincts de nationalité et d'agrandissement qui s'étaient emparés de l'Allemagne, suspendit le vote de ce prince comme membre de la confédération, revendiqua notamment le Holstein comme faisant partie du groupe germanique, ordonna le 7 décembre l'exécution fédérale dans ce duché et le fit occuper par des troupes saxonnes et hanovriennes. C'est alors que M. de Bismark intervint à son tour. L'ère de fer et de sang dont il parlait jadis était enfin arrivée. « Reconstituer l'alliance du Nord, dit M. Klaczko dans ses *Etudes de diplomatie contemporaine*, amener l'Autriche à proclamer l'état de siége en Galicie, obtenir à ce prix le consentement tacite de la Russie à tout ce qui serait entrepris sur l'Eider, procéder résolûment à la spoliation du Danemark, tel fut le plan simple et hardi que conçut à l'instant le ministre du roi Guillaume Ier. Il l'exécuta avec une audace sans exemple et un bonheur qui, jusqu'ici, ne s'est point encore démenti. » N'ayant rien à craindre ni du côté de l'Angleterre, dont la politique avouée était contraire à toute intervention par les armes, ni du côté de la France, dont la politique, depuis quelque temps, est de ne rien entreprendre sans le concours de sa puissante voisine, et qui, de plus, était gênée dans la question danoise par ses principes en matière de nationalité, M. de Bismark, avec une habileté rare, entraîna dans ses projets l'Autriche, désireuse de montrer qu'elle avait à cœur, autant que la Prusse, les intérêts germaniques, rassura le parti féodal sur une politique qui avait son côté révolutionnaire, dissipa les scrupules du roi en lui montrant dans le Danemark un foyer de démocratie à éteindre, et enfin chercha pour lui-même, dans une guerre heureuse, une utile diversion à sa politique de compression à l'intérieur, et le seul moyen d'imposer silence à la Chambre des députés de Berlin.

Sous le prétexte apparent qu'elles avaient signé le traité de Londres à la condition que l'indépendance des duchés serait maintenue dans la monarchie danoise et leur nationalité respectée, la Prusse et l'Autriche, agissant de concert, sommèrent le roi Christian de retirer la constitution du 18 novembre, devenue commune à toutes les parties de la monarchie, demandèrent à la diète l'occupation du Sleswig, et déclarèrent qu'en cas de refus elles procéderaient à cette occupation comme puissances dégagées du lien fédéral, mais qu'elles n'avaient du reste nullement l'intention de démembrer le Danemark. La diète repoussa la demande des deux puissances, comme impliquant la reconnaissance du traité de Londres. M. de Bismark déclara alors, avec un sans-gêne presque brutal, et en vertu du principe que nous avons posé plus haut, que les questions politiques n'étaient pas des questions de droit, mais de force; que la Prusse, puissance européenne, ne se laisserait pas *majoriser* par quelques voix au sein de la confédération; et, le 1er février 1864, l'armée austro-prussienne, franchissant l'Eider, envahissait le Sleswig. Comme on le sait, cette guerre inique eut pour résultat d'amener le Danemark à abandonner, non-seulement le Holstein et le Lauenbourg, mais encore le Sleswig tout entier, y compris la partie purement danoise du pays. L'expédition terminée, que vont faire la Prusse et l'Autriche? Ayant pris les armes pour assurer, disaient-elles, l'indépendance des duchés, interrogeront-elles le vœu légitime des populations? Nullement. Les prétentions du duc d'Augustenbourg, appuyées par la diète, seront-elles du moins prises en considération? Pas davantage. On avait fait la guerre pour délivrer les duchés de leurs oppresseurs, on les garda par droit de conquête. C'est alors que commence un spectacle, peu nouveau sans doute dans l'histoire, mais toujours instructif. Marchant avec un parfait accord tant qu'il s'agit de spolier en commun, les deux puissances se trouvent soudainement divisées lorsqu'il s'agit de partager le fruit de leur spoliation : l'entente, en effet, n'était pas facile. La convention de Gastein, signée par les deux alliés, le 14 août 1865, n'apportait pas à la difficulté pendante une solution définitive. M. de Bismark avait bien accepté la coopération de l'Autriche, mais il n'entendait nullement partager le butin. Par le traité de Gastein, véritable acte de flibusterie politique, il avait mis la main sur le Sleswig, ainsi que sur le Lauenbourg, que sa complice de spoliation lui avait abandonné moyennant 139 fr. par tête d'habitants. Mais lorsqu'il voulut également incorporer le Holstein à la Prusse, l'Autriche résista. « L'Autriche comprit, dit M. Scherer, que l'annexion des duchés à la Prusse assurait tôt ou tard à celle-ci l'absorption des Etats intermédiaires, dans tous les cas une prépondérance décisive en Allemagne; et elle comprit en même temps que la prépondérance de la Prusse ne tendait à rien moins qu'à refaire la confédération sans elle et contre elle. C'était sa démission qu'on lui demandait. M. de Bismark, de son côté, irrité de l'obstacle qui s'élevait ainsi devant lui, et forcé d'agrandir ses desseins pour les réaliser, accepta la question dans les termes mêmes où elle se posait aux yeux de l'Autriche. »

Pouvant disposer d'une armée solidement organisée, il jugea que l'heure était venue de mettre à exécution le projet, depuis si longtemps conçu par lui, de reprendre l'œuvre du grand Frédéric, de former par la force des armes un grand royaume de Prusse parfaitement homogène, de dominer l'Allemagne reconstituée, d'en écarter l'Autriche humiliée et amoindrie. Ce vaste plan, bien arrêté dans son esprit, M. de Bismark l'a audacieusement exécuté, avec une persévérance et une prévoyance qu'il serait injuste de nier. Par sa politique passée, il s'était, il est vrai, aliéné l'esprit public en Allemagne comme en Prusse;

en outre, il avait à vaincre les hésitations du roi Guillaume, qu'effrayait la témérité de l'entreprise. Mais, sachant ce qu'il voulait et où il allait, il a fini par avoir raison de tout le monde, et il a entraîné le roi, la nation et une partie de l'Allemagne, à entrer, de gré ou de force, dans la ligne qu'il suivait avec sa confiance inaltérable et son indomptable énergie.

M. de Bismark employa les premiers mois de l'année 1866 à compléter ses préparatifs de guerre, à mettre sur pied toutes les forces vives du pays, à se rendre le gouvernement français favorable et à s'allier avec l'Italie, prompte à saisir cette occasion de compléter son unité et de purger son sol de la présence des Autrichiens. Un événement inattendu, l'attentat de Blind sur la personne du premier ministre, faillit mettre à néant son œuvre; mais M. de Bismark, toujours heureux, en fut quitte pour la peur. Il reçut à brûle-pourpoint quatre balles, qui s'amortirent sur l'épaisse doublure de son paletot.

Lorsque tout fut prêt pour commencer avec avantage les jeux sanglants de la force et du hasard, M. de Bismark envoya à la diète de Francfort son projet de réforme fédérale. Il demandait la dissolution immédiate de la confédération; l'expulsion de l'Autriche, qui, jusque-là, en avait eu la présidence; le commandement, pour la Prusse, des forces de terre et de mer de l'Allemagne reconstituée; enfin, la nomination d'un parlement national, destiné à remplacer la diète, et, chose singulière lorsqu'on songe que cette proposition émane de M. de Bismark, un parlement nommé par le suffrage universel, jadis tant bafoué par lui. Un tel projet de réforme, c'était évidemment la guerre, une guerre aux incalculables conséquences. Les puissances neutres intervinrent et proposèrent la réunion d'un congrès, appelé à résoudre les grandes questions en litige. M. de Bismark accepta; l'Autriche, moins habile, aveuglée sur sa force, refusa d'y prendre part. Le ministre prussien somma alors la diète de Francfort de se prononcer dans un court délai sur son projet de confédération, en faisant de son rejet un *casus belli*. La diète repoussa cette insolente sommation à une grande majorité, et décréta, le 14 juin, l'exécution fédérale. Deux jours après, les Prussiens entraient à Leipzig, et la guerre commençait. Nul n'ignore avec quelle sûreté et quelle rapidité de mouvements fut exécuté par l'armée prussienne le remarquable plan de campagne, dressé, dit-on, par le général Moltke. Vaincue dans tous les engagements partiels, l'Autriche vit son armée écrasée à la sanglante bataille de Sadowa (3 juillet). Deux jours après, elle abandonnait, mais trop tard, la Vénétie, et, le 22 juillet, sans avoir osé livrer une seconde grande bataille, elle acceptait l'armistice proposé par la France, en même temps qu'elle consentait à des préliminaires de paix, en souscrivant à cette condition *sine qua non*, imposée par M. de Bismark, son expulsion de la confédération germanique.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, M. de Bismark voit triompher complétement sa politique, pendant que le gouvernement autrichien, cet éternel champion de la réaction et du cléricalisme, expie sous les coups de la force — et c'est justice — ses longs abus de la force, son mépris des droits des peuples, et qu'il subit à son tour la plus sanglante des humiliations.

Lorsqu'on suit d'un œil attentif la carrière politique de M. de Bismark, il est impossible de ne pas reconnaître en lui un homme fortement trempé et d'une haute valeur. Audacieux et rusé, énergique et patient, concevant de vastes projets et mettant à les exécuter une persévérance et une ténacité incroyables, il a, certes, quelques-unes des grandes qualités de l'homme d'Etat; mais, par ses procédés hautains, par ses façons cavalières de traiter la représentation du pays, par son mépris de la légalité et de la liberté, par son dédain du peuple et de l'opinion publique, qu'il a souvent semblé prendre à tâche de heurter, par son ignorance profonde de l'esprit du siècle qui nous emporte, le ministre du roi Guillaume montre manifestement que de puissantes qualités peuvent s'allier à une grande étroitesse d'intelligence politique. Jusqu'ici, M. de Bismark a été un disciple de la vieille école : il a cru au pouvoir absolu, aux maximes de droit divin; il a cru à la possibilité de gouverner sans l'assentiment de la nation; il a été assez peu de son temps pour s'imaginer pouvoir fonder quelque chose de durable par la force; il a été assez aveugle pour n'avoir vu dans le droit public moderne et la morale sociale que des mots vides de sens. Cet homme, si remarquablement doué, n'a pas compris qu'en violant les formes constitutionnelles, qu'en foulant aux pieds la légalité, qu'en ne tenant aucun compte de l'opinion, qu'en croyant tout résoudre par la logique du sabre et la vertu du fusil à aiguille, il s'aliénait d'avance les sympathies de son pays et celles de l'Allemagne, à la tête de laquelle il prétend aujourd'hui marcher. Aussi, malgré le succès de son entreprise, malgré le prestige qu'exerce encore sur les masses ce qu'on appelle la gloire des armes, M. de Bismark n'excite-t-il que des défiances et n'a-t-il pu conquérir une réelle popularité. Son passé pèse sur lui de tout son poids. Vainement semble-t-il appelé à réaliser l'idée, si populaire outre-Rhin, de l'unité allemande; les Allemands, annexés par la victoire et nullement par le libre assentiment des populations, sentent qu'il s'agit beaucoup moins, aux yeux de M. de Bismark, de créer une Allemagne unifiée qu'une Prusse agrandie. Ils redoutent de voir s'inaugurer une ère de césarisme, qui ne saurait, il est vrai, s'implanter et vivifier, mais dont les résultats détestables amènent, tout au moins, un temps d'arrêt ou de lutte dans la vie des nations.

L'homme d'Etat prussien se décidera-t-il enfin à faire son choix entre les deux politiques qui se partagent l'empire du monde? Renoncera-t-il à la politique du passé, de la force, de l'arbitraire, du bon plaisir, pour se faire hardiment le champion de la politique de l'avenir, du droit des peuples et de la liberté? Comprendra-t-il la nécessité de se rapprocher du parlement et de gouverner en s'appuyant sur la volonté de la nation? S'apercevra-t-il que, pour convertir la Prusse à sa politique, pour lui faire oublier ce qu'on a appelé avec tant de raison les libertés nécessaires, il ne suffit pas d'agrandir son territoire et, qu'on nous passe le mot, de lui jeter de la poudre aux yeux? Finira-t-il par comprendre les véritables tendances de son siècle, les besoins de la société moderne, la grandeur et la force de la liberté? Voudra-t-il se mettre véritablement à la tête de l'Allemagne, en jouant un rôle analogue à celui qu'un ministre autrement intelligent, autrement grand que lui a joué en Italie? Sera-t-il tenté par le salutaire et magnifique exemple de Cavour, consumant sa vie à délivrer son pays et à le régénérer par l'exercice de la liberté, seule féconde? L'avenir répondra à ces questions; mais on peut affirmer que, s'il n'entre résolûment dans cette dernière voie, M. de Bismark ne fondera rien de solide ni de durable, et que la célébrité qui s'attache en ce moment à son nom sera aussi éphémère que son œuvre.

Les partisans de M. de Bismark, et il en a, surtout depuis que le fusil à aiguille lui a donné raison, cherchent à établir un parallèle entre le ministre prussien et le cardinal de Richelieu. Il y a dans cette comparaison un singulier anachronisme : au temps de Louis XIII, la force résidait moins dans la royauté que dans une féodalité toute-puissante. Richelieu intervertit cet ordre de choses : il rendit à la royauté tout le prestige qu'il enlevait aux grands seigneurs; mais, dans ce travail de nivellement, il était avant tout un ouvrier de l'avenir. Sa profonde pénétration était de force à entrevoir que la liberté, pour sa complète éclosion, doit passer par trois avatars successifs : aristocratie, monarchie, démocratie. Au commencement du XVIIe siècle, la royauté pouvait se promettre encore de beaux jours; alors le peuple n'était pas préparé à la vie politique; ce n'est que le 14 juillet 1789 que devait sonner cette heure solennelle, et l'œuvre de Richelieu aurait le droit de revendiquer une large part dans ce mouvement immense de tout un peuple. Aussi, est-ce à juste titre que tous les historiens philosophes considèrent le grand ministre comme un des plus glorieux ancêtres de notre immortelle Révolution. Y a-t-il une comparaison à établir entre M. de Bismark et le fameux cardinal? est-ce dans la libre et savante Allemagne, est-ce dans la seconde moitié du XIXe siècle, alors que toute la vieille Europe jette des regards d'envie sur sa jeune sœur, la belle Amérique, qu'il peut être question de préparer les voies à une royauté absolue? La politique de M. de Bismark a pour but de bouleverser complétement la triade que nous avons établie plus haut; mais l'avenir lui réserve des mécomptes, comme peut-être jamais ministre n'en a encore essuyé. Quoi qu'il fasse, l'autocrate prussien a son époque contre lui, et s'il arrive à l'histoire de le comparer à celui dont Pierre le Grand visita respectueusement le tombeau à la chapelle de la Sorbonne, ce ne sera jamais qu'avec le correctif si bien exprimé par le Cygne de Mantoue :

.... Si parva licet componere magnis.

Le comte de Bismark est grand, mince et blond. Une large balafre traverse son visage, dont les traits expriment une rare énergie. Bien qu'homme du monde, il est hardi d'allures, moitié étudiant et moitié soldat. Il parle avec une égale facilité l'allemand, l'anglais, le français, le russe et l'italien. Sa conversation est vive, brillante, souvent ironique pour tout le monde, sans en excepter les plus hauts personnages, et il a volontiers le mot pour rire. Malgré ses cinquante et un ans, il est encore l'homme bouillant et emporté des premiers jours. Il y a peu de mois que, se croyant personnellement insulté par un discours du député Virchow, qui est en même temps un savant des plus distingués, il lui envoya un cartel; mais celui-ci lui fit répondre qu'il avait pour mission de combattre le ministre à la Chambre, et non de le poursuivre sur le terrain. M. de Bismark est un travailleur infatigable et un intrépide chasseur; il jouit d'une santé de fer. V. BISMARCK, au *Supplément*.

BISME s. m. (bi-sme — du gr. *bussos*, fond, qui a donné le lat. *abyssus*, abisme et abîme). Abîme. ‖ Vieux mot.

BISMILLAH (*Au nom de Dieu*). Formule arabe qui est inscrite en tête de tous les livres musulmans, avec cette adjonction : *Bismillah errahman errahim*, Au nom du Dieu clément, miséricordieux. C'est à l'imitation du Coran, dont tous les chapitres commencent ainsi, que les mahométans emploient cette phrase. Ordinairement, le *bismillah*, qui se met souvent aussi en tête de simples lettres, est suivi de l'éloge de Dieu, quelquefois fort long, quelquefois contenant seulement deux ou trois lignes. Généralement même, l'auteur choisit dans les attributs de Dieu ceux qui s'appliquent le plus exactement au sujet qu'il traite. Ainsi, par exemple, un livre écrit sur le mariage, commencera très-bien par ces mots : *Louange au Dieu unique qui a créé l'espèce humaine et l'a faite mâle et femelle*, etc. Lorsqu'un musulman pieux est à la chasse ou à la guerre, il prononce, avant de lâcher la détente de son fusil, le *bismillah* sacramentel. Cette formalité le dispense quelquefois, à ses yeux, de saigner l'animal tué, ainsi que le lui prescrit la loi mahométane.

BISMUTH s. m. (bi-smutt — en all. *wismuth*, étym. inconnue). Chim. et minér. Métal d'un blanc gris, un peu rougeâtre, cassant, facile à réduire en poudre, de structure lamelleuse, cristallisant en trémies pyramidales qui dérivent du cube : *De tous les métaux, le* BISMUTH *est le plus fusible.* (Buff.)

— **Encycl.** Confondu pendant longtemps avec le plomb et l'étain, le *bismuth* était connu des anciens chimistes. Stahl et Dufay démontrèrent qu'il se sépare nettement de ces deux métaux. Sa fusibilité est très-grande; il fond en effet à 264°; sous forme liquide, il est plus dense qu'à l'état solide et présente le même phénomène que l'eau. Sa densité est égale à 9,9. A une température très-élevée, il se volatilise et se sublime en cristaux feuilletés. Il est très-cassant. Lorsqu'il est pur, c'est le métal qui cristallise avec la plus grande facilité; il fournit alors des cristaux cubiques qui se disposent entre eux de manière à représenter des arabesques; quelquefois les cubes s'ajoutent les uns aux autres et forment des prismes quadrangulaires sans pyramides. Cette cristallisation se fait de la manière suivante : On fond le *bismuth* dans un têt de terre bien sec; on le laisse figer à la surface, et lorsque la croûte est bien consistante, on la perce vers un de ses bords avec un fer rouge, et l'on décante immédiatement par cette ouverture tout le métal qui est encore liquide.

On brise le têt avec précaution, et l'on découvre ainsi une géode remplie de très-beaux cristaux irisés. Cette apparence tient à l'existence d'une pellicule excessivement mince d'oxyde, qui résulte de l'absorption de l'oxygène de l'air par le métal encore chaud, et produit le phénomène des anneaux irisés. Le *bismuth* n'éprouve aucune altération de la part de l'air sec ou humide. Abandonné au contact de l'eau dans un vase ouvert, il se recouvre d'une poussière blanche très-ténue d'oxyde de *bismuth*.

L'acide chlorhydrique concentré ne l'attaque que difficilement. L'acide sulfurique concentré et chaud l'attaque avec dégagement d'acide sulfureux. Son véritable dissolvant est l'acide nitrique. Comme ce métal existe à l'état métallique dans les mines qu'on exploite, l'extraction s'en fait facilement et à peu de frais. Il suffit de concasser le minerai et de le mettre ensuite dans de grands creusets qu'on entoure avec du bois allumé; le métal se liquéfie, abandonne sa gangue et va se réunir au fond des creusets.

Le *bismuth* que l'on trouve dans le commerce n'est jamais pur; il contient souvent du fer, de l'arsenic et d'autres métaux; on le purifie en le faisant fondre dans un creuset avec un dixième de son poids de nitre, en brassant continuellement le mélange. Le nitre, qui, d'abord, est devenu liquide, se solidifie graduellement, et forme avec les impuretés des scories qui se rassemblent à la partie supérieure du creuset.

Le *bismuth*, en se combinant à l'oxygène, forme deux composés : un oxyde, l'oxyde de *bismuth*, et un acide, l'acide bismuthique.

L'*oxyde de bismuth*, Bi^2O^3, s'obtient en chauffant le métal à l'air jusqu'au rouge blanc. Le moyen le plus simple consiste à décomposer par l'eau l'azotate de *bismuth* et à calciner le précipité blanc de sous-azotate. Ainsi préparé, il est jaune paille; obtenu par la décomposition du sous-azotate de *bismuth*, à l'aide de la potasse ou de l'ammoniaque, il se présente sous la forme d'une poudre blanche.

L'*acide bismuthique* s'obtient en faisant passer un courant de chlore dans une dissolution concentrée de potasse caustique tenant en suspension de l'oxyde de *bismuth* hydraté; bientôt, il se sépare une matière d'un rouge de sang, qui constitue un mélange d'acide bismuthique et d'oxyde de *bismuth*. On sépare ce dernier à l'aide de l'acide nitrique, qui ne dissout que l'oxyde. L'acide bismuthique forme, avec la potasse, un sel acide qui a pour formule :

$$Bi^2O^5, KO + Bi^2O^5, HO.$$

— *Sulfure de bismuth.* Le soufre forme avec le *bismuth* une combinaison qui s'obtient en faisant fondre ensemble, dans un creuset de terre, *1 partie de soufre et 2 parties de bismuth.* Un courant d'hydrogène sulfuré dans une dissolution d'un sel de *bismuth* donne un précipité noir de bisulfure hydraté. Le sulfure de *bismuth* a pour formule Bi^2S^3.

Chlorure de bismuth. — Quand on fait tomber du *bismuth* en poudre dans un flacon rempli de chlore sec, il se combine avec production de lumière. On l'obtient en distillant, dans une cornue de verre, un mélange de 1 partie de *bismuth* et 2 parties de bichlorure de mercure.

Le chlorure, ainsi produit, attire l'humidité de l'air; l'eau pure donne un précipité blanc d'oxychlorure de *bismuth*, qui a pour formule :

$$Bi^2Cl^3 + (Bi^2O^3)^2 + 3\ HO.$$

ou plus simplement :

$$Bi^2O^2Cl + HO.$$

Cet oxychlorure est connu sous le nom de *blanc de perle*, et il est employé dans la parfumerie et pour fabriquer la cire blanche à cacheter.

— *Sels de bismuth.* Le plus important est l'azotate, qu'on obtient en traitant directement le *bismuth* par l'acide nitrique. Ce sel, traité par une grande quantité d'eau, se décompose en un sous-azotate de *bismuth* connu sous le nom de *blanc de fard*.

Tous les sels de *bismuth* sont décomposés par un excès d'eau. L'azotate neutre de *bismuth* a pour formule :

$$Bi^2O^3, 3\ AzO^5, + 3\ HO.$$

Le sous-nitrate de *bismuth*, ou azotate de *bismuth*, est encore employé en médecine pour calmer plusieurs affections nerveuses, surtout celles qui dépendent de l'irritabilité de l'estomac.

— *Caractères des sels de bismuth.* L'eau en grand excès les décompose en un précipité de sous-sel, tandis qu'il reste dans la liqueur un sel très-acide. La *potasse* et la *soude* donnent des précipités blancs, insolubles dans un excès de réactif; les carbonates agissent de même. L'*hydrogène sulfuré* et les *hydro-sulfates* donnent un précipité noir insoluble dans un excès de réactif.

Le fer, le cuivre et le zinc précipitent le *bismuth* sous forme d'une poudre noire fondant au chalumeau, sous forme de globules métalliques.

— *Alliages.* Le *bismuth* peut s'allier à un grand nombre de métaux, et ces alliages sont remarquables par leur fusibilité. Le plus anciennement connu est celui qui a été découvert par Newton; il est formé de 8 parties de *bismuth*, 5 de plomb et 3 d'étain; il fond à 94°,5. Darcet a donné les proportions pour plusieurs autres alliages. Le plus connu, appelé *alliage fusible* ou *alliage de Darcet*, fond à 91°. Il est formé de 2 parties de *bismuth*, 1 de plomb et 1 d'étain. On emploie ces alliages pour clicher les médailles. On s'en servait autrefois pour faire les rondelles fusibles des soupapes de sûreté des machines à vapeur.

— *Bismuth natif.* Le *bismuth* se rencontre beaucoup plus communément à l'état de métal natif qu'à celui de minerai proprement dit, en quoi il diffère de la plupart des métaux susceptibles de s'oxyder facilement. Cependant il est rarement pur; le plus souvent, il renferme une plus ou moins grande proportion d'arsenic; on l'a même observé allié à du tellure, à du sélénium et à du soufre. Il ne se présente pas en cristaux bien nets, mais plutôt en lamelles ou en ramifications, offrant une structure palmée ou penniforme, à laquelle les anciens minéralogistes donnaient le nom de *tricotée*. Ces ramifications s'observent principalement dans le calcaire spathique, la barytine, le quartz et le jaspe. Les pays les plus riches en *bismuth natif* sont Joachimsthal, en Bohême; Saint-Sauveur, en France; Bisberg et Bastnaës, en Suède; enfin, Schneeberg, en Saxe. Dans ce dernier endroit, le métal est en rameaux engagés dans un beau jaspe rouge. On taille ce jaspe en forme de plaques, auxquelles on donne un poli qui fait ressortir agréablement les dendrites métalliques sur la couleur rouge qui sert de fond.

— *Bismuth oxydé.* Le *bismuth oxydé* se rencontre quelquefois à la surface des mines de *bismuth natif*. Il est d'un jaune paille qui passe quelquefois au jaune verdâtre ou grisâtre. C'est un minéral très-rare, qui se présente ordinairement disséminé et en couches, mais très-rarement en masses continues. Sa cassure est terreuse. Il est tendre, facile à casser et très-pesant. On le trouve dans les environs de Schneeberg, en Saxe.

— *Bismuth sulfuré* ou *bismuthine*. Le *bismuth sulfuré* est d'un gris de plomb; à la surface, il a souvent une couleur superficielle jaune ou bigarrée, offrant par accident de riches irisations. Il est presque toujours en masses amorphes; cependant, on le trouve en cristaux aciculaires, implantés. La cassure est lamelleuse et radiée, quelquefois un peu fibreuse. Il est très-mou, et se laisse couper au couteau. Sa pesanteur spécifique est de 6,131 à 6,467. Projeté sur des charbons ardents, il brûle avec une flamme bleue. Au chalumeau, il exhale une vapeur d'un jaune rougeâtre, qui se dépose sur le charbon; cette poussière devient blanche par le refroidissement et repasse à sa couleur primitive par la chaleur. D'après une analyse de Wehrle, le *bismuth sulfuré* est composé, sur 100 parties, de 80 de *bismuth* et 20 de soufre. On trouve le minéral qui nous occupe à Schneeberg et à Johann-Georgenstad, en Saxe, ainsi qu'à Bastnaës, en Suède. Sa gangue ordinaire est le quartz.

— *Bismuth sulfureux.* On a désigné sous le nom de *bismuth sulfureux* une variété de *bismuth natif* renfermant une proportion plus ou moins grande de soufre, à l'état de mélange. Ce n'est pas, à proprement parler, une espèce minérale particulière, mais seulement une variété.

— *Bismuth argentifère.* Le *bismuth argentifère* a été découvert à Schatzlach, dans la forêt Noire, et analysé par Klaproth. C'est une substance d'un gris de plomb clair, qui devient plus foncé à l'air. Il est ordinairement disséminé.

— *Bismuth Nadelerz.* Ce minéral, désigné aussi sous le nom de *bismuth sulfuré*, se trouve en Sibérie dans un quartz blanc aurifère. Il est d'un gris d'acier, qui passe quelquefois au rouge de cuivre. On le trouve disséminé en cristaux aciculaires appartenant au système du prisme hexagonal. Il est mou, semi-ductile et d'une densité égale à 6,13.

— *Bismuth tellurifère*, appelé aussi *bornine*, *tellurure de bismuth* et *tellure sélénié bismuthifère*. Le *bismuth tellurifère* résulte de la combinaison ou peut-être du simple mélange du *bismuth* avec le tellure, lesquels, comme on le sait, sont isomorphes. Ce minéral est très-rare et n'a encore été trouvé qu'en très-petites quantités. Il cristallise dans le système rhomboédrique. Sa densité est égale à 7,5. Sa dureté est représentée par 1,5. Il offre une couleur intermédiaire entre le gris de plomb et le blanc d'étain. On trouve à Deutsch-Pilsen une variété argentifère qui a très-improprement été appelée *argent molybdique*.

— *Bismuth carbonaté* ou *bismuthite.* Minéral très-rare, qui se présente en incrustations cristallines ou en masses amorphes, de couleur jaune ou verdâtre. Il est fort peu connu et n'a encore été rencontré qu'à Ullersreuth, près de Horschberg, dans le Voigtland, et à Schneeberg, en Saxe.

— *Bismuth silicaté* ou *eulitine*, composé encore plus rare que le précédent, car il n'a été trouvé qu'à Schneeberg et à Braundsdorf, en Saxe. Il renferme de l'acide phosphorique et diverses matières volatiles en proportions notables. Ses cristaux, qui sont d'un brun de girofle avec un éclat assez vif, presque adamantin, sont petits et appartiennent au système cubo-tétraédrique.

BISMUTHIDE adj. (bi-smu-ti-de — de *bismuth* et du gr. *eidos*, aspect). Minér. Qui ressemble au bismuth.

— s. m. pl. Famille de minéraux ayant pour type le bismuth.

BISMUTHIFÈRE adj. (bi-smu-ti-fè-re — du fr. *bismuth* et du lat. *fero*, je porte). Minér. Qui contient du bismuth.

BISMUTHINE s. f. (bi-smu-ti-ne — rad. *bismuth*). Minér. Substance d'un aspect métallique, d'un gris de plomb ou d'un gris d'acier clair, qui se présente sous forme de prismes allongés ou de longues aiguilles dérivant d'un prisme rhombique droit.

— **Encycl.** La *bismuthine* offre un aspect métallique. Elle est d'un gris plus ou moins foncé, offrant parfois des cristallisations plus ou moins brillantes. Elle cristallise, comme le sulfure d'antimoine, en prismes appartenant au système rhombique. Sa densité est égale à 6,5 ; sa dureté, représentée par 2,5 tout au plus, est inférieure à celle du calcaire. La *bismuthine* entre en fusion à la chaleur d'une bougie. Son traitement métallurgique serait très-simple, mais elle est trop rare pour être fructueusement exploitée. Elle se rencontre à Bastnaës, près de Riddorhytta, en Suède; à Johann-Georgenstadt, Altemberg et Schneeberg, en Saxe; à Joachimsthal, en Bohême; à Bieber, dans le Hainaut, dans le Cornouailles, dans le Cumberland, etc. C'est toujours dans les plans ou dans les couches des terrains primitifs qu'on rencontre la *bismuthine.*

BISMUTHOCRE s. m. (bi-smu-to-kre — de *bismuth* et *ocre*). Minér. Oxyde naturel de bismuth, qui provient vraisemblablement de la décomposition du sulfure de bismuth.

— **Encycl.** Le *bismuthocre* est formé par la combinaison de deux atomes de bismuth avec trois atomes d'oxygène. On ne l'a encore observé qu'en enduit pulvérulent, d'un jaune plus ou moins verdâtre, dans le voisinage des mines de bismuth. On l'a d'ailleurs trouvé dans la plupart des localités riches en minéraux bismuthifères, par exemple à Beresof, dans les monts Ourals ; à Joachimsthal, en Bohême; à Sainte-Agnès, dans le Cornouailles, et à Schneeberg, en Saxe.

BISMUTHIQUE adj. (bi-smu-ti-ke — rad. *bismuth*). Chim. Se dit d'un acide résultant de la combinaison du bismuth avec l'oxygène : *Acide* BISMUTHIQUE.

BISMUTHITE s. f. (bi-smu-ti-te — rad. *bismuth*). Minér. Nom donné par Breithaupt à un carbonate naturel de bismuth qui se rencontre à Nirchberg, dans le Voigtland, et à Schneeberg, en Saxe. C'est une matière d'un vert jaunâtre, qui forme des incrustations cristallines et qui se présente aussi quelquefois en masses amorphes plus ou moins volumineuses, quoique toujours peu considérables : *On n'a pas encore pu déterminer à quel système cristallin la* BISMUTHITE *doit être rapportée.*

BISNAGAR. V. BIDJANAGOR.

BISNI. V. BIDJNI.

BISNIE s. f. (bi-snî). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, réuni au genre philanthe.

BISNOT s. m. (bi-sno — de l'anc. fr. *bisner* pour biner). Corvée pour biner les terres. ‖ Vieux mot.

BISOC s. m. (bi-sok — de *bi* et *soc*). Agric. Sorte de charrue à double soc.

— **Encycl.** L'invention des *bisocs* et, en général, des charrues multiples, a dû suivre de très-près l'invention de la charrue simple. Dans quelques parties de la France et en Allemagne, des *bisocs*, de construction un peu arriérée, sont employés de temps immémorial. En Angleterre, vers la fin du XVIIIe siècle, lord Sommerville a perfectionné, le premier, les instruments de ce genre. Toutefois, depuis cette époque, l'usage s'en est peu répandu, et, malgré leurs avantages réels, on les verra longtemps encore lutter contre les préjugés, l'ignorance ou l'inertie des cultivateurs. Il est certain, néanmoins, que les *bisocs* économisent des laboureurs, des chevaux et du temps. En effet, d'un côté, les charrues multiples peuvent être faites moins lourdes qu'un nombre double de charrues simples, et leur assiette est plus solide que celle de ces dernières, d'où résulte une économie notable dans les moyens de traction, de sorte que trois chevaux attelés à un *bisoc* font l'effet de quatre chevaux sur deux charrues simples de mêmes dimensions; d'un autre côté, tandis que deux hommes sont nécessaires pour conduire deux charrues simples, un seul suffit aisément pour un *bisoc* ou même un *trisoc :* l'économie de laboureurs est donc de 50 pour 100. L'économie de temps résulte des deux précédentes, et, en outre, il faut moins de temps pour les tournées.

Il ne faudrait pas croire, pourtant, que l'emploi des *bisocs* pût être étendu indistinctement à tous les labours et à tous les sols; en général, on ne doit s'en servir que dans des terrains légers, ou pour des labours superficiels dans les terres compactes. « Partout où le sol n'est pas exceptionnellement difficile à labourer, dit M. Grandvoinet, professeur à Grignon, les déchaumages et labours superficiels doivent être faits par des *trisocs*, et les labours ordinaires par des *bisocs;* la charrue simple ou *monosoc* n'étant conservée que là où la terre, difficile à cultiver, exige de trois à quatre chevaux pour atteindre à la profondeur moyenne, et, dans les terres peu compactes, pour les labours profonds exigeant de trois à quatre chevaux. »

Les meilleurs *bisocs* employés jusqu'à ce jour sont ceux de MM. Ransome et Sims, et Howard, en Angleterre, et, en France, celui de M. François Bella, directeur de la Société agronomique de l'école impériale d'agriculture de Grignon. Les *bisocs* de MM. Ransome et Sims, et de M. Howard, sont en fer et en fonte, et ne diffèrent entre eux que par le mode d'attache de la tringle de traction. Le *bisoc* de M. Bella, actuellement employé à Grignon, est en fer et en fonte comme les précédents. L'*âge* se compose d'une seule pièce de fer deux fois courbée. Cette pièce est difficile à forger et à réparer; de plus, elle est moins résistante, à poids égal, que la pièce correspondante des charrues anglaises. Ces divers *bisocs*, de même que tous les instruments du même genre, coûtent un prix assez élevé, qui varie de 125 à 175 fr.; il serait à désirer qu'on pût en faire de moins coûteux, accessibles à la petite comme à la grande et à la moyenne culture.

BISOCHE ou **BISOQUE** s. m. (bi-zo-che, bi-zo-ke). Nom d'une secte du XIIIe siècle.

BISOCTOSEXVIGÉSIMAL, ALE adj. (du lat. *bis*, deux fois; *octo*, huit; *sex*, six; *vigesimus*, vingtième). Minér. Se dit des cristaux à 42 ($8 \times 2 + 6 + 20$) faces.

BISOGNE s. m. (bi-zo-gne, *gn.* mll.). Autref. Mauvais soldat; recrue. ‖ On disait aussi BESOGNE.

BISOGNO (Genaro DEL), médecin et philosophe italien, né à Naples au XVIIe siècle. Il professa la médecine dans sa ville natale, et on lui attribue un ouvrage qui a pour titre : *Doctrinæ morborum particularium censura sceptica.*

BISON s. m. (bi-zon — dérivé directement du lat. *bison*, même sens, venu lui-même du gr. *bisôn*, ayant pour rad. l'adj. *bistôn*, de *Bistonie*, ancienne contrée de la Thrace, où cet animal était très-commun. Les Allemands désignent par le nom de *wisent* tous les grands ruminants, et ce mot se trouve déjà dans les *Niebelungen*, ainsi que dans les ouvrages d'Albert le Grand). Mamm. Nom sous lequel on désigne aujourd'hui le bœuf originaire de l'Amérique du Nord, et que l'on donnait autrefois chez nous à l'animal appelé *aurochs.*

— **Encycl.** Les Espagnols donnèrent le nom de *bison* au *buffalo* des Anglo-Américains, qu'ils croyaient n'être qu'une simple variété de l'espèce européenne. Plus tard, on distingua les espèces; cependant, par une méprise singulière, le nom de *bison* demeura acquis au bœuf sauvage de l'Amérique du Nord, tandis que celui d'Europe fut plus particulièrement appelé *aurochs*. La confusion dont nous venons de parler, et qui a subsisté jusque dans le XVIIIe siècle, indique suffisamment les liens intimes qui unissent le *bison* à l'aurochs. Le principal caractère par lequel on les distingue est la différence du nombre des côtes : le *bison* d'Amérique en a quinze paires, tandis que l'aurochs n'en a que quatorze. Du reste, même conformation, mêmes habitudes, même caractère, à la fois timide et farouche. Cette similitude a porté les zoologistes les plus récents à réunir ces deux espèces du genre bœuf en un sous-genre qu'ils désignent sous le nom de *bonase*. Les bonases comprennent non-seulement le *bison* et l'aurochs, mais encore, suivant Duvernoy, deux espèces fossiles, trouvées, l'une en Europe, l'autre en Amérique, aux environs du pôle nord. Leurs caractères sous-génériques sont : la présence de plus de treize paires de côtes, ce qui ne s'observe pas chez les autres espèces de bœufs; orbites saillants et rapprochés de la base des cornes; front fuyant sur les côtés, un peu bombé en apparence. La partie postérieure du corps paraît grêle, ce qui est dû surtout au développement considérable du train antérieur, garni à droite et à gauche, au-dessus du garrot, de masses charnues souvent très-considérables.

Il n'y a qu'une seule espèce de *bison*. C'est un animal d'un naturel sauvage et d'une force musculaire redoutable. « Les mâles, dit M. A. Geoffroy-Saint-Hilaire, sont particulièrement dangereux quand ils sont attaqués. Leur manière de combattre est la même que celle des buffles et des autres bœufs sauvages; les mâles se rangent en cercle et présentent leurs cornes aux agresseurs, tandis que les femelles et les veaux, réunis au centre, sont protégés par ce rempart vivant. » Le *bison* est surtout remarquable par les longs poils qui couvrent toutes les parties antérieures de son corps, depuis les épaules jusqu'au milieu du front, et qui donnent à sa physionomie un aspect vraiment formidable. Cette espèce de crinière, qui atteint, surtout chez les vieux mâles, des dimensions énormes, est composée de deux éléments bien distincts : de longs poils grossiers, roides, très-rudes au toucher, et d'une laine fine et douce, réputée supérieure à celle des mérinos. La queue est courte et garnie à son extrémité d'un bouquet de poils assez longs. Les cornes sont également courtes, mais très-fortes. Les femelles sont, en général, plus faibles et présentent les traits saillants de l'espèce beaucoup moins accentués. L'époque du rut est en juin ; les mâles se livrent alors des combats terribles, et il est dangereux de les approcher.

A l'époque de l'arrivée des Européens en Amérique, le *bison* était, pour ainsi dire, le roi des savanes. Vivant en troupes nombreuses qui comptaient souvent plus de dix mille individus, il avait pour lui le nombre et la force. Les animaux féroces les plus redoutables osaient à peine l'attaquer, et la flèche du Peau-Rouge faisait seule de temps à autre quelques vides dans ses rangs. Mais alors les choses changèrent de face ; l'invention de la poudre fut fatale au *bison* comme à toutes les autres espèces d'animaux sauvages. Ce ruminant, qui occupait jadis la plus grande partie de la surface des Etats-Unis, ne se trouve plus que dans le territoire du Missouri, et il tend incessamment à se rapprocher des montagnes Rocheuses. C'est là que bientôt, les progrès de la civilisation aidant, il trouvera son dernier asile.

Malgré son naturel farouche, le *bison* peut être réduit en domesticité. Il en est ainsi, dit-on, dans le Kentucky, où on l'applique avec succès, soit au travail, soit à la production de la viande. On le croise même avec les autres bestiaux, et on obtient ainsi des métis d'une conformation particulière, qui se reproduisent entre eux. Il faut remarquer néanmoins que ce croisement est dangereux lorsqu'on fait saillir une vache ordinaire par un *bison*, à cause du développement de la tête et de l'avant-train du produit. Du reste, l'utilité du *bison* est évidente : à l'industrie, il fournit sa laine; à l'agriculture, une somme de travail au moins égale à celle de nos meilleures races de bœufs; enfin, à l'alimentation, une grande quantité de viande excellente. Cette viande, coupée en lanières d'environ un centimètre d'épaisseur, séchée et conservée en ballots dans un lieu sec, entre dans la consommation de la plupart des peuples civilisés de l'ancien et du nouveau continent. Afin de la rendre propre à être livrée au commerce, on la fait chauffer à un feu doux, mélangée à la graisse; puis on l'introduit dans un sac de peau de *bison* assouplie, que l'on ferme hermétiquement. La viande ainsi préparée peut se conserver durant des années entières sans aucune altération.

BISONNE s. f. (bi-zo-ne — rad. *bison*). Mamm. Femelle du bison : *Les taureaux européens ne saillissent pas volontiers les* BISONNES. (A. Geoffr.-St-Hil.)

BISONNE s. f. (bi-zo-ne — de *bis*, *bise*). Comm. Toile grise employée surtout comme doublure.

BISONTIN, INE s. et adj. (bi-zon-tain, i-ne — du lat. *Bisontium*, aujourd'hui Besançon). Géogr. Habitant de Besançon, qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* BISONTINS *sont généralement fiers et rogues.* (Encycl.) *La noblesse* BISONTINE *ne remonte pas à plus de deux siècles.* (Balz.) *Il passait la soirée dans les salons de l'aristocratie* BISONTINE, *à jouer au whist.* (Balz.) *C'est un membre de la famille* BISONTINE. (Proudh.)

BISONTIUM, nom latin de Besançon.

BISORIN, INE adj. (bi-zo-rain, i-ne — du lat. *bis*, deux fois; *os*, *oris*, bouche). Qui a deux bouches, deux ouvertures placées à des niveaux différents, de façon que le liquide écoulé par l'ouverture inférieure soit immédiatement remplacé par celui qui afflue par l'ouverture supérieure, mot qui n'est guère usité que dans les locutions *Encrier* BISORIN, *Bouteille* BISORINE : *La* BOUTEILLE BISORINE *sert à faire abreuver les oiseaux et les animaux domestiques.* (E. Clément.) *L'*ENCRIER BISORIN, *disposé d'une manière analogue à la* BOUTEILLE BISORINE, *préserve l'encre des altérations que produit le contact de l'air.* (E. Clément.)

BISOT ou **BIZOT** (Jean-Louis), savant français, né à Besançon en 1702, mort en 1781. Conseiller au bailliage de sa ville natale, il s'occupa beaucoup, dans ses heures de loisir, de pyrotechnie et de gnomonique; inventa, en 1752, une espèce de bombe à fusée; construisit en 1757, à Besançon, un cadran solaire des plus ingénieux; traça le méridien de l'hôtel de ville du même lieu (1771), et fit paraître divers mémoires et observations sur des points de météorologie et de physique. Bisot s'adonna également à la poésie, et composa en patois des poëmes et des chansons remarquables par la verve et par la gaieté. Parmi les premiers, nous citerons : *Arrivée dans l'autre monde d'une dame en paniers* (Besançon, 1735), et la *Jacqueminade*, poëme héroï-comique (1753).

BISOTTE s. f. (bi-zo-te). Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'agaric.

BISON, nom d'un petit royaume de l'Afrique, dans la Guinée septentrionale, compris entre les royaumes d'Asa et de Calbongas au N., le golfe de Guinée à l'O., le royaume d'Imbikie au S. et celui d'Okaykay à l'E. La capitale de ce petit Etat porte le même nom et est située sur la rive droite de la Mounda.

BISOUARD s. m. (bi-zou-ar — rad. *biset*, étoffe grossière). Dans certaines contrées, Porte-balle, colporteur.

BISOUTOUN, rocher gigantesque de la Perse, dans le Kourdistan, vers la limite occidentale de l'ancienne Médie, à une journée de Kirmanchah, sur la route de cette ville à Hamadân. Cette masse granitique, qui s'élève à près de 400 m., forme un monument antique qui, depuis longtemps, avait frappé les voyageurs, mais dont on n'a eu connaissance entière que dans ces derniers temps. Ce sont des figures accompagnées d'une longue suite d'inscriptions cunéiformes, trilingues, gravées sur une des faces du rocher, à 100 m. au-dessus du sol. En 1846, un officier de la Compagnie des Indes, le colonel Rawlinson, résident britannique à Bagdad, réussit le premier, à l'aide d'échafaudages élevés à grands frais, à prendre une copie complète des inscriptions. Elles appartiennent à Darius Hystaspes (521 av. J.-C.), qui remercie les dieux des victoires remportées sur les rebelles de son empire. (V. BEHISTOUN.

BISPATHELLÉ, ÉE adj. (bi-spa-tèl-lé — de *bi* et *spathellé*). Bot. Armé de deux spathelles.

BISPATHELLULÉ, ÉE adj. (bi-spa-tèl-lu-lé — de *bi* et *spathellulé*). Bot. Formé de deux spathellules.

BISPÉNIENS s. m. pl. (bi-spé-ni-ain — du lat. *bis*, deux fois; *penis*, verge). Erpét. Nom donné par de Blainville à un ordre de reptiles réunissant les sauriens et les ophidiens, à cause de la disposition double de l'organe excitateur du mâle.

BISQUAIN ou **BISQUIN** s. m. (bi-skain — de *Biskin*, pour *Basque*, homme de Biscaye). Peau de mouton garnie de sa laine, dont on couvre le collier des chevaux de trait, parce que cette coutume serait originaire de la Biscaye. ‖ C'est aussi le nom d'un mouton. V. BISQUIN.

BISQUE s. f. (bi-ske. — Ce mot a trois acceptions qui paraissent n'avoir entre elles aucun rapport; cependant, certains étymologistes ont essayé de les rattacher à une origine unique, et voici comment ils se sont tirés de ce pas difficile : *Bisque* vient du lat. *bis*, deux fois, et *coctus*, cuit; or, cette double coction donnant nécessairement au jus appelé *bisque* un goût amer, le sens du mot a passé du physique au moral, pour désigner la mauvaise humeur, la contrariété; de là aux chances qu'offre le jeu, la transition n'était pas difficile. Au jeu de paume, la *bisque* est un avantage de quinze points qu'un joueur rend à son adversaire, et l'on comprend qu'une telle concession ne doit pas être faite sans quelque mauvaise humeur. — Quant à nous, nous voyons dans ces trois acceptions trois origines différentes : *Bisque*, ragoût, de *bis* et *coctus; bisque*, contrariété, de l'ital. *bizza*, colère; *bisque*, au jeu de paume, de l'ital. *bisca*, académie de jeux, *biscazziere*, joueur de profession, formé du lat. *bis casus*, double chance. — A ceux qui ne trouveraient pas de leur *goût* notre étym. du mot *bisque*, nous répondrons : *Se non è vero, è bene trovato*). Art culin. Potage fort estimé autrefois, et qui se compose de bouillon gras ou maigre et de coulis, avec quenelles de volaille ou de gibier, écrevisses pilées, hachis de poisson, etc. : BISQUE *d'écrevisses, de gibier, de poulet.* BISQUE *au gras, au maigre. Une* BISQUE *à la normande. On servit deux potages, l'un de* BISQUE, *l'autre à la reine.* (Volt.) *J'ôtai la* BISQUE *quand il n'en voulut plus, et j'apportai une perdrix flanquée de deux cailles rôties.* (Le Sage.)

Qu'est devenu ce teint dont la couleur fleurie
Semblait d'ortolans seuls et de *bisque* nourrie?
BOILEAU.

— *Bisque à la reine*, Bisque de blanc de poulet. ‖ *Demi-bisque*, Bisque légère, dans

laquelle les mêmes ingrédients entrent en moindre proportion.

BISQUE s. f. (bi-ske — pour l'étym. v. le mot précédent). Avantage de quinze points qu'un joueur fait à un autre, au jeu de paume : *Donner* BISQUE, *donner deux, trois, quatre* BISQUES. *Il n'est plus temps de prendre ses* BISQUES *sur un coup terminé. Il faut savoir prendre une* BISQUE *à propos.*

— Loc. fam. *Prendre sa bisque*, Profiter de l'occasion, prendre un parti : *Il n'y a pas de quoi rire, je ne donnerais pas un décime de notre peau si nous ne* PRENONS *pas notre* BISQUE. (Balz.)

. . . Vous aurez fait une rude entreprise;
Vous n'y reviendrez plus, *votre bisque est* mal *prise.*
LA CHAUSSÉE.

Eh! croyez-moi, le quart des filles de votre âge,
Qui, du jeune imposteur séduites bien souvent,
Ont choisi par dépit l'asile du couvent,
Enragent d'*avoir pris* trop promptement leur *bisque.*
DESTOUCHES.

Signifie aussi quitter son travail pour aller se divertir. ‖ *Donner quinze et bisque à quelqu'un*, Lui accorder de grands avantages parce que l'on ne croit pas avoir à les craindre : *Il ne craint aucun de ses rivaux; il leur* DONNERAIT *à tous* QUINZE ET BISQUE. ‖ *Avoir quinze et bisque sur quelqu'un*, Avoir de grands avantages sur lui : *Souviens-toi qu'ils* (*les grands*) ONT QUINZE ET BISQUE *sur nous par leur état.* (Beaumarch.)

BISQUE s. f. (bi-ske — v. le mot BISQUE ci-dessus). Pop. Dépit, mauvaise humeur : *Avoir, prendre la* BISQUE. ‖ Ce mot n'est guère usité que dans le midi de la France. V. BISQUER.

BISQUER v. n. ou intr. (bi-ské — rad. *bisque*). Pop. Eprouver de la mauvaise humeur, du dépit, de la colère : *Il* BISQUAIT *dans son coin. Elle me fait toujours* BISQUER. *Ma toilette va les faire* BISQUER. *Les dames et les demoiselles en* BISQUÈRENT. (G. Sand.) *Eh! dis donc, Rosalie, va-t-on* BISQUER *au théâtre !* (Balz.)

BISQUIÈRE s. f. (bi-ski-ère — rad. *bique.*) Gardeuse de chèvres. C'est une corruption de BIQUIÈRE.

BISQUIN s. m. (bi-skain). Econ. agric. Variété de mouton normand. ‖ Mouton qui, dans certains cantons, vit habituellement dans les bois.

— Techn. V. BISQUAIN.

BISQUINDÉCIMAL, ALE adj. (biss-kuin-dé-si-mal — du lat. *bis*, deux fois; *quindecimus*, quinzième). Minér. Se dit d'un cristal formant un prisme à neuf pans et dont les sommets ont, l'un six faces et l'autre quinze.

BISQUINE s. f. (bi-ski-ne). Mar. V. BISCAÏENNE.

BISSA s. f. (bi-sa — rad. *bisse*). Art vétér. Nom égyptien de la pourriture des bêtes à laine, maladie que les troupeaux contractent dans les pâturages marécageux où croît la bisse.

BISSAC s. m. (bi-sak — de *bis* et *sac*). Sorte de sac ouvert par le milieu et fermé par les deux bouts, de façon que, porté sur l'épaule, il forme une double poche ou deux sacs : *Ils donnèrent l'assaut au* BISSAC, *et, sans cérémonie, maître et valet se mirent à manger ensemble.* (L. Viardot.) *Tous avaient sur l'épaule un gros bâton de chêne noueux, au bout duquel pendait un long* BISSAC *de toile peu garni.* (Balz.) *Leurs* BISSACS *paraissaient mieux fournis que ne l'étaient ceux de leurs compagnons.* (Balz.) *Pour toute nourriture, elle tira une croûte de son* BISSAC *et la mangea.* (Balz.) *Si vous avez faim, voilà mon* BISSAC *et mes petites provisions.* (G. Sand.) *J'avais couru la ville pour acheter des assiettes, des couverts, des casseroles, deux longs* BISSACS *en poil de chèvre pour le pain.* (E. About.)

— Fam. *Mettre au bissac, être au bissac*, Ruiner, être ruiné; réduire, être réduit à la mendicité :

. . . . . Et voilà ma famille *au bissac.*
MOLIÈRE.

— Fig. Somme des ressources, des malices, des ruses dont on dispose : *La mort a dans son* BISSAC *des tours d'un écolier narquois.* (Chateaub.)

Je n'ai qu'un tour dans mon *bissac*,
Mais je soutiens qu'il en vaut mille.
LA FONTAINE.

Syn. Bissac, besace. V. BESACE.

BISSAGOS ou **BIJUGAS**, groupe d'îles d'Afrique, sur la côte occidentale de la Sénégambie, à l'embouchure du Rio-Grande, entre le cap Rouge, au N., et le cap Verga, au S., entre 10° et 12° lat. N., 17° et 20° long. O. Ces îles, dont les principales sont Bussi, Bissao, Bulama, Formosa, Carache, etc., sont entourées de bancs de sable, mais fertiles en riz, millet, fruits, etc., et communiquent entre elles par de bonnes passes.

BISSAO, île du groupe des Bissagos, sur la côte de Sénégambie, la plus rapprochée du continent, arrosée par de nombreux cours d'eau, qui fertilisent un territoire produisant surtout du riz, des ananas et des citrons. Longueur, 70 kil. sur 34 kil. de large. La capitale porte le même nom et renferme 10,000 hab. En 1810, les Portugais cédèrent cette île aux Anglais pour quarante ans.

BISSARO ou **BISSARI** (Pierre-Paul), poëte et gentilhomme italien, natif de Vicence, vivait au XVII^e^ siècle. Il se fit recevoir docteur en droit et devint très-versé dans la science appelée chevaleresque. Il fut nommé, en 1647, président de l'académie des *Olimpici* et remplit plusieurs missions diplomatiques auprès de la république de Venise. Poëte facile et fécond, Bissaro a publié plusieurs recueils de poésie et composé un grand nombre de drames mis en musique, notamment la *Torilda* (1648); *Bradamante* (1650); *Angelica in India* (1656); la *Romilda* (1659), etc.

BISSAYAS (îles). V. PHILIPPINES (îles).

BISSCHOP ou **BISKOP** (Jean DE), dessinateur hollandais, né à La Haye en 1646, mort en 1686. Après avoir étudié la jurisprudence et être devenu procureur à la cour de Hollande, Bisschop s'adonna presque entièrement à ses goûts artistiques. Il fit, au lavis, les copies des œuvres les plus remarquables de Rubens, Van Dyck, Paul Véronèse, le Tintoret, et il reproduisait de la façon la plus remarquable, dans ses dessins, la manière de ces maîtres célèbres. Il exécuta de la même façon des compositions originales et grava, à l'eau-forte, des *Principes de dessin*, d'après les grands maîtres italiens.

BISSE s. m. Un des noms du rouge-gorge.

BISSE s. f. (bi-se — de l'allem. *biss*, morsure, ou de l'ital. *biscia*, que Ménage tire du lat. *bestia*, bête). Blas. Figure d'armoiries, qui représente un serpent posé verticalement, le corps formant plusieurs sinuosités et la tête tournée à dextre : *Famille Colbert : D'or, à la* BISSE *d'azur.* ‖ La *bisse* se nomme *guivre* quand elle dévore un enfant, comme dans les armes de la ville de Milan.

— Bot. Espèce de jonc qui croît en Egypte, dans les prairies marécageuses.

BISSE (Thomas), célèbre prédicateur anglais, mort en 1731. Nommé prédicateur en 1715, il devint successivement chancelier d'Hereford, recteur de Crudley et de Weston, et chapelain du roi. Bisse acquit la réputation d'un des plus éloquents prédicateurs de l'Angleterre. Parmi ses sermons imprimés, on cite : la *Défense de l'épiscopat* (1711); l'*Usage chrétien du monde* (1717); et ses deux sermons sur la musique (1727 et 1729). On a aussi de Bisse quelques poëmes latins, sous le titre de *Latina Carmina* (Londres, 1716).

BISSÉ, ÉE (bi-sé) part. pass. du v. Bisser. Redemandé après avoir été déclamé ou chanté : *Un couplet* BISSÉ. *Jamais une allusion au pouvoir n'a passé sur la scène sans être* BISSÉE. (A. Karr.) *La pièce est applaudie avec frénésie... Tous les couplets sont trissés ou* BISSÉS, *pour le moins.* (Th. Gaut.)

BISSECTÉ, ÉE (bi-sèk-té) part. pass. du v. Bissecter : *Angle* BISSECTÉ.

BISSECTER v. a. ou tr. (bi-sèk-té — du lat. *bis*, deux fois; *secare, secatum*, couper). Géom. Diviser, par une ligne droite, en deux parties égales : BISSECTER *un angle, un secteur de cercle.*

BISSECTEUR, TRICE adj. (bi-sèk-teur, tri-se — du préf. *bis*, et de *secteur*). Géom. Se dit d'un plan, d'une ligne qui divise un espace, une surface en deux parties égales : *Plan* BISSECTEUR. *Ligne* BISSECTRICE.

— s. f. Ligne bissectrice : *La* BISSECTRICE *d'un angle. Les* BISSECTRICES *des angles d'un triangle se coupent au centre du cercle circonscrit à cette figure.*

— **Encycl.** La *bissectrice d'un angle* est la perpendiculaire abaissée du sommet sur la corde d'un arc décrit de ce sommet comme centre entre les deux côtés.

— *Géom. descriptive.* Pour construire les projections de la *bissectrice de l'angle* de deux droites qui se coupent, et dont les projections sont données, on rabat le plan des deux droites autour de sa trace horizontale sur le plan horizontal; on trace la *bissectrice de l'angle* rabattu; le point d'intersection de cette *bissectrice* avec la trace horizontale du plan n'est autre chose que la trace horizontale de la *bissectrice de l'angle* dans l'espace : il ne reste donc qu'à joindre les projections de cette trace aux projections du sommet de l'angle.

Pour construire les traces du plan *bissecteur de l'angle* dièdre formé par deux plans dont les traces sont connues, on coupe ces deux plans donnés par un troisième, perpendiculaire à l'arête; on construit la *bissectrice de l'angle* des intersections des deux plans donnés par le troisième, angle qui n'est autre que l'angle plan de l'angle dièdre : le plan cherché devant contenir cette *bissectrice* et l'arête elle-même se trouve déterminé.

— *Géométrie analytique.* L'équation du système des *bissectrices des angles* de deux droites représentées en coordonnées rectangulaires par

$$Ax + By + C = o \text{ et } A'x + B'y + C' = o$$

est

$$\frac{Ax + By + C}{\sqrt{A^2 + B^2}} = \pm \frac{A'x + B'y + C'}{\sqrt{A'^2 + B'^2}}$$

Cette opération, en effet, exprime que le point $[x, y]$ est à égale distance des deux droites données.

De même, l'équation du système des plans *bissecteurs* des angles dièdres de deux plans représentés en coordonnées rectangulaires par

$$Ax + By + Cz + D = o$$

et

$$A'x + B'y + C'z + D' = o$$

est, par une raison semblable,

$$\frac{Ax + By + Cz + D}{\sqrt{A^2 + B^2 + C^2}} = \pm \frac{A'x + B'y + C'z + D'}{\sqrt{A'^2 + B'^2 + C'^2}}$$

BISSECTION s. f. (bi-sèk-si-on — du préf. *bis* et de *section*). Géom. Division en deux parties égales : *La* BISSECTION *d'un angle.*

— **Encycl.** *Bissection de l'angle.* Le problème de la *bissection de l'angle*, en trigonométrie, a pour objet, connaissant une des lignes trigonométriques de cet angle, d'en trouver une désignée de sa moitié, ou plusieurs.

Proposons-nous d'abord d'exprimer $\sin \frac{1}{2} a$ et $\cos \frac{1}{2} a$ en fonction de $\cos a$: la formule

$$\cos (a + b) = \cos a \cos b - \sin a \sin b$$

donne d'abord, en y remplaçant b par a,

$$\cos 2a = \cos^2 a - \sin^2 a;$$

d'où, en remplaçant a par $\frac{1}{2} a$

$$(1) \qquad \cos^2 \frac{1}{2} a - \sin^2 \frac{1}{2} a = \cos a;$$

d'ailleurs

$$(2) \qquad \cos^2 \frac{1}{2} a + \sin^2 \frac{1}{2} a = 1.$$

Telles sont les équations du problème. On en tire

$$\cos \frac{1}{2} a = \pm \sqrt{\frac{1 + \cos a}{2}}$$

et

$$\sin \frac{1}{2} a = \pm \sqrt{\frac{1 - \cos a}{2}};$$

la question admet donc quatre solutions, car les signes des valeurs de $\sin \frac{1}{2} a$ et de $\cos \frac{1}{2} a$ sont indépendants.

L'explication de la présence de ces quatre solutions est très-simple : comme l'angle a entre dans les données par son cosinus, les équations du problème devaient donner les sinus et cosinus des moitiés de tous les arcs ayant même cosinus que l'arc a lui-même. Or, ces arcs sont compris dans les deux progressions par différence dont les termes généraux sont (k désignant un nombre entier quelconque) :

$$2k\pi + a \quad \text{et} \quad 2k\pi - a,$$

et la raison commune 2π; leurs moitiés sont donc comprises dans les deux autres progressions par différence dont les termes sont représentés par les formules

$$k\pi + \frac{a}{2} \quad \text{et} \quad k\pi - \frac{a}{2}$$

et dont la raison est π.

Dans chacune de ces dernières, les arcs, de deux en deux, diffèrent de 2π et ont, par suite, mêmes extrémités et mêmes lignes trigonométriques. On devait trouver quatre solutions, et quatre seulement.

Il en serait de même, par des raisons semblables, dans le cas où l'on voudrait exprimer $\sin \frac{1}{2} a$ et $\cos \frac{1}{2} a$ en fonction de $\sin a$.

Les équations du problème seraient alors

$$(1) \qquad 2 \sin \frac{1}{2} a \cos \frac{1}{2} a = \sin a$$

et

$$(2) \qquad \sin^2 \frac{1}{2} a + \cos^2 \frac{1}{2} a = 1,$$

la première déduite de la formule

$$\sin (a + b) = \sin a \cos b + \cos a \sin b$$

en y remplaçant d'abord b par a et ensuite a par $\frac{1}{2} a$.

Ces équations (1) et (2), ajoutées et retranchées successivement, donneraient

$$\left(\sin \frac{1}{2} a + \cos \frac{1}{2} a\right)^2 = 1 + \sin a$$

et

$$\left(\sin \frac{1}{2} a - \cos \frac{1}{2} a\right)^2 = 1 - \sin a;$$

d'où

$$\sin \frac{1}{2} a = \pm \frac{1}{2} \sqrt{1 + \sin a} \pm \sqrt{1 - \sin a}$$

et

$$\cos \frac{1}{2} a = \pm \frac{1}{2} \sqrt{1 + \sin a} \pm \sqrt{1 - \sin a},$$

les signes qui occupent les mêmes places se correspondant.

Les quatre solutions, ou quatre systèmes de valeurs de $\sin \frac{1}{2} a$ et de $\cos \frac{1}{2} a$, se rapporteraient alors aux moitiés des arcs ayant le même sinus que a et représentés par les formules

$$2k\pi + a \quad \text{et} \quad (2k + 1)\pi - a;$$

les moitiés de ces arcs le seraient par les formules

$$k\pi + \frac{a}{2} \text{ et } k\pi + \frac{\pi}{2} - \frac{a}{2},$$

Dans chacune des progressions, dont ces expressions représentent les termes généraux, la raison serait encore π, de sorte que les termes, de deux en deux, croîtraient de 2π; ils auraient donc mêmes extrémités et, par conséquent, mêmes lignes trigonométriques.

Si l'on voulait avoir $\text{tang} \frac{1}{2} a$ en fonction de $\text{tang}\, a$, on se servirait de la formule

$$(1) \qquad \text{tg}\, a = \frac{2 \,\text{tg} \frac{1}{2} a}{1 - \text{tg}^2 \frac{1}{2} a},$$

que l'on tire de

$$\text{tg}\, (a + b = \frac{\text{tg}\, a + b}{1 - \text{tg}\, a \,\text{tg}\, b},$$

en y remplaçant b par a et ensuite a par $\frac{1}{2} a$.

L'équation (1) donne

$$\text{tg} \frac{1}{2} a = \frac{-1 \pm \sqrt{1 + \text{tg}^2 a}}{\text{tg}\, a};$$

le problème n'a que deux solutions, parce que les arcs qui ont même tangente que l'arc a étant représentés par $k\pi + a$, leurs moitiés le sont par $k \frac{\pi}{2} + \frac{a}{2}$, formule du terme général d'une progression par différence dont la raison est $\frac{\pi}{2}$, où les termes, par conséquent, diffèrent de π, de deux en deux, et ont par suite même tangente.

BISSECTRICE s. f. (bi-sèk-tri-ce). Géom. Ligne de bissection, qui divise un angle, un cercle, etc., en deux parties égales. V. BISSECTEUR.

BISSEL ou **BISSELIUS** (le P. Jean), théologien et littérateur allemand, né en 1601, à Babenhausen en Souabe. Entré dans l'ordre des jésuites, il se consacra tour à tour à l'enseignement et à la prédication, et composa, outre plusieurs écrits ascétiques complétement oubliés, des ouvrages sur divers sujets, en prose élégante ou en vers faciles. Les principaux sont : *Icaria* (1636), sorte d'histoire du haut Palatinat; *Deliciæ æstatis* (1644), recueil d'élégies; *Illustrium ab orbe condito ruinarum Decades* IV (Amberg, 1656-1664); *Palestina seu terræ sanctæ Topothesis* (1659); *Reipublicæ romanæ veteris ortus et interitus* (1664); *Medulla historica* (1675, 5 vol.), recueil de pièces historiques sur les vingt premières années du XVIII^e^ siècle.

BISSE-MORELLE s. f. (bi-se-mo-rè-le). Ornith. Nom vulgaire de l'accenteur, espèce de fauvette, qu'on appelle aussi *traîne-buisson.*

BISSEN (Herman-Guillaume), sculpteur danois, né dans le Sleswig, en 1798. Venu à Copenhague, en 1816, pour y poursuivre ses études artistiques, il parut d'abord vouloir se livrer à la peinture; mais son goût et ses aptitudes le portant de préférence vers la statuaire, il ne tarda pas à s'y consacrer exclusivement. En 1823, il obtint la grande médaille d'or, et partit pour Rome, où l'illustre Thorwaldsen le reçut au nombre de ses élèves. Les leçons d'un tel maître contribuèrent puissamment à développer dans Bissen ce sentiment profond de la nature et ce culte de la beauté idéale qui distinguent si éminemment son talent. Il donna d'abord la *Jeune fleuriste*, puis la *Valkyrie*, deux chefs-d'œuvre. Revenu à Copenhague, en 1835, et nommé membre de l'académie des beaux-arts, il sculpta pour la longue frise de la salle des chevaliers, au palais de Christiansborg, la *Marche civilisatrice de Cérès et de Bacchus à travers le monde;* il fit, en même temps, plusieurs bustes de grands personnages, et les deux statues mythologiques de *Pâris* et de *Narcisse*. En 1840, devenu professeur à l'académie, il fut chargé de sculpter pour le palais de Christiansborg dix-huit statues de femmes, prises dans la mythologie grecque et scandinave. Parti de nouveau pour Rome, en 1842, il modela l'*Amour aiguisant une flèche*, et le *Jeune pêcheur;* et, à son retour, en 1843, il fit pour l'université de Copenhague un *Apollon* et une *Minerve*. Thorwaldsen, qui avait déjà utilisé sa collaboration pour sa statue de Gutenberg, lui légua par testament la surveillance de son musée et l'achèvement des travaux qu'il laissait incomplets, tels que les quatre statues en bronze destinées au portail du palais de Christiansborg, une statue de la Victoire, etc. L'année 1848 provoqua dans le talent de Bissen une nouvelle manière. Il embrassa la cause de la nationalité danoise avec ardeur; et, quand il s'agit d'élever un monument à la gloire des vainqueurs de Fredericia, il sculpta cette belle et magistrale statue, d'une vérité si simple et d'une expression si saisissante : le *Soldat danois posant un pied triomphant sur les mortiers pris à l'ennemi*. Les bas-reliefs dont il entoura le monument ne sont pas moins élégants. Une imagination fulgurante se traduisit ensuite dans son *Oreste fuyant devant les Euménides*, dans son *Moïse* colossal; une douleur poignante dans son *Philoctète*. L'une de ses dernière œuvres, la statue *Œlenschlæger* est moins heureuse quant à l'idée, sinon quant à

l'exécution. On ne comprend pas le grand poëte national assis bourgeoisement dans un fauteuil, un burin à la main, comme un marchand à son comptoir. Les œuvres de Bissen, en bronze et en marbre, présentent dès aujourd'hui un chiffre que n'avait atteint jusqu'ici aucun autre sculpteur danois; son enseignement, comme professeur, n'est pas moins actif et fécond. M. Bissen, qui est directeur du musée et président de l'académie des beaux-arts de Copenhague, est le chef actuel de l'école danoise, et le seul artiste de ce pays qui ait produit des œuvres remarquées à l'*Exposition* universelle de Paris, où figuraient son *Oreste* et son *Philoctète.*

BISSENDORF (Jean), théologien allemand, mort en 1629. Pasteur de l'église de Godringen, il écrivit en allemand plusieurs ouvrages de controverse religieuse, qui lui firent des ennemis implacables, surtout parmi les jésuites, contre lesquels il publia divers écrits, notamment : *Jésuiten latein* (1613), et *Solatium jesuiticum* (1614). Son ouvrage intitulé *Nodi Gordii solutio* (1624), dans lequel il attaquait, avec la plus grande hardiesse, le clergé romain, fit éclater l'orage qui devait foudroyer Bissendorf. Conduit à Cologne, en 1626, il fut condamné au bûcher.

BISSEPTEMPUSTULÉ, ÉE adj. (bi-sèp-tain-pu-stu-lé — du lat. *bis*, deux fois; *septem*, sept, et du fr. *pustulé*). Hist. nat. Qui est marqué de quatorze points rouges.

BISSÉQUÉ, ÉE adj. (bi-sé-ké — du lat. *bis*, deux fois; *sectus*, coupé). Divisé en deux portions égales : *Angle* BISSÉQUÉ. *Feuille* BISSÉQUÉE. ‖ BISSECTÉ serait préférable.

BISSER v. a. ou tr. (bi-sé — lat. *bis*, deux fois). Néol. Redemander une tirade qui a été déjà déclamée, un morceau de musique qui a été chanté : *Le public a poussé l'enthousiasme jusqu'à l'indiscrétion, il* A BISSÉ *chaque morceau, et s'est retiré en laissant ses gants sur les banquettes.* (Th. Gaut.) ‖ Demander à un acteur, à un chanteur, de répéter ce qu'il a débité ou chanté : *Le parterre a* BISSÉ *tel acteur, telle actrice. On a* BISSÉ *le ténor dans le duo du second acte.*

BISSET ou **BISSETT** (Guillaume), théologien et polémiste anglais du XVIII[e] siècle. Recteur de Whiston dans le Northamptonshire, il s'acquit une certaine célébrité par ses controverses religieuses et par ses pamphlets. Ceux de ses écrits qui firent le plus de bruit sont : le *Franc anglais* (1704); le *Bon averti* ou *Essais récents du gouvernement français en Angleterre* (1710), contre le despotisme et les monarchies sans constitution et sans droits pour les individus; le *Moderne fanatique* (1710 et 1711), en deux parties, dans lequel il attaque le torysme et ses représentants, etc.

BISSET (Charles), médecin anglais, né à Glenalbert en 1717, mort en 1791. Après avoir été chirurgien militaire à la Jamaïque, il revint en Angleterre, devint ingénieur militaire, se distingua au siége de Berg-op-Zoom, puis rentra dans la vie privée et s'adonna à la pratique de la médecine. Ses principaux ouvrages sont : *Traité des fortifications* (1751); *Traité du scorbut* (1755); *Essai sur l'état de la médecine dans la Grande-Bretagne* (1762); *Essais et observations médicales* (1767).

BISSET (Jacques), littérateur anglais, né à Perth en 1752, mort en 1832. Il se fit surtout connaître par la création d'un cabinet de curiosités contenant des armes, des meubles, des ustensiles de sauvages, des pièces et des objets d'histoire naturelle, des moulages et des modèles en cire, une collection de tableaux, etc. Après avoir habité Birmingham, il vint se fixer à Leamington, où il mourut. Il portait depuis 1814 le titre de médecin du roi. Parmi les nombreux ouvrages de Bisset nous citerons : *Voyage poétique autour de Birmingham* (1800); *Chants sur la paix* (1802); le *Conducteur de Birmingham* (1808), etc.

BISSET (Robert), littérateur anglais, né en 1759, mort en 1805. Il fit ses études à l'université d'Edimbourg, et dirigea une école à Chelsea, près de Londres. On a de lui, en anglais, un *Essai sur la démocratie* (1796); une *Histoire du règne de George III;* la *Vie d'Edmond Burke* (1798), et quelques romans, entre autres, *Douglas*, ou le *Montagnard* (1800, 4 vol.).

BISSÊTRE, autre orthographe de *Bicêtre.* Malheur, désordre. V. ce mot.

BISSÊTREUX, EUSE adj. (bi-sê-treu, euze — rad. *bissêtre*). Malheureux, misérable. ‖ Vieux mot.

BISSETTE (Cyrille-Charles-Auguste), homme de couleur, publiciste, né au Fort-Royal (Martinique) en 1795, mort à Paris en 1858. Condamné au bannissement par la cour de la Guadeloupe, pour ses opinions abolitionnistes, il vint en France, où il publia un grand nombre d'écrits en faveur des hommes de couleur et des noirs. Il fonda, en outre, la *Revue des colonies*, la *Revue abolitionniste* et autres recueils. Nommé représentant à l'Assemblée législative, par la Martinique, il siégea parmi les adversaires les plus ardents de cette République qui avait aboli l'esclavage et consacré l'égalité des couleurs, et dont la chute le fit lui-même rentrer dans la vie privée.

BISSEX s. m. (bi-sèks — du lat. *bis*, deux fois; *sex*, six). Mus. Guitare à douze cordes, six sur le manche, six en dehors, qui fut inventée à Paris en 1770, et qui est depuis longtemps abandonnée.

BISSEXDÉCIMAL, ALE adj. (bi-sèks-dé-si-mal, a-le — du lat. *bis*, deux fois; *sex*, six, et de *décimal*). Minér. Se dit d'un cristal affectant la forme d'un prisme à seize pans, avec deux sommets à huit faces.

BISSEXE, BISSEXUÉ, BISSEXUEL, autre orthographe des mots : BISEXE, BISEXUÉ, BISEXUEL.

BISSEXTE s. m. (bi-sèk-ste; du lat. *bis* deux fois; *sextus*, sixième). Chronol. Vingt-neuvième jour ajouté au mois de février, tous les quatre ans : *Nous aurons un* BISSEXTE *cette année.* V. BISSEXTIL.

Bissexte (LE GRAND), tableau de M. Maurice Sand; Salon de 1857. Le Grand Bissexte est une sorte de génie malfaisant qui, selon une croyance répandue parmi les paysans des environs de La Châtre, se montre dans les années bissextiles. C'est le soir, dans les marais et les étangs, surtout pendant les inondations, qu'il apparaît et porte malheur à ceux qui l'aperçoivent. M. Maurice Sand a peint ce fantôme berrichon avec beaucoup de naïveté et de poésie. Le soleil a disparu derrière l'horizon, en laissant après lui une vapeur rouge qui ensanglante les nuages et se reflète sur la rivière endormie. Du fond des eaux se dresse un géant aux formes indécises, adossé à un vieux pilotis; c'est le Grand Bissexte!... A la vue du sinistre colosse, les pêcheurs épouvantés cherchent à s'enfuir; mais l'effroi les saisit et les fait choir. Le tableau de M. Maurice Sand a été acquis par le ministère d'Etat.

BISSEXTIL, ILE adj. (bi-sèk-stil — du lat. *bis*, deux fois; *sextilis*, sixième). Chronol. Usité seulement dans la locution *année bissextile*, année composée de 366 jours au lieu de 365, qui revient tous les quatre ans, et a pour but de corriger l'erreur d'environ 6 heures que l'on commet en donnant à l'année 365 jours solaires. Ce nom est dû à la manière dont les Romains intercalaient le jour supplémentaire : après le sixième jour d'avant les calendes de mars, ils en comptaient un autre qu'ils appelaient *sixième bis* (*bissextilis*). Ce jour s'ajoute chez nous au mois de février, qui n'a que 28 jours dans les années communes, et 29 dans les années bissextiles.

BISSING (Henriette KROHN, dame DE), femme de lettres allemande, née en 1798, à Worms, dans le Mecklembourg-Schwerin. Fixée sur les bords du Weser, avec son mari, lieutenant-colonel en retraite, elle a écrit des poésies, des nouvelles, des romans; elle a surtout réussi dans ce dernier genre. Depuis 1840, elle a fait paraître : *Werner*, la *Famille Steinfels*, *Victorine*, *Waldheim*, *Minoua*, *Ivan*, *Don Manuel Godoy*, *Lucretia Tornabuoni*, *Raimer Widdrik*, etc. Chacun de ces ouvrages est en deux ou trois volumes.

BISSOC s. m. Autre orthographe de BISOC. V. ce mot.

BISSOLITE ou **BISSOLITHE** s. f. (bi-so-li-te — du gr. *bussos*, lin; *lithos*, pierre). Minér. V. BYSSOLITE.

BISSOLO (Pier-Francesco), peintre vénitien, florissait vers 1520. D'après Lanzi, il eut plus de grâce et d'élégance que ses devanciers, et se rapprocha des modernes par le moelleux de sa peinture. On conserve des tableaux de lui dans les églises de Murano et de Trévise. Une de ses meilleures productions est un *Couronnement de sainte Catherine,* que possède l'académie de Venise.

BISSON (Louis-Charles), prélat et écrivain français, né à Geffosses (Manche) en 1742, mort à Bayeux en 1820. Ayant refusé de rendre ses lettres de prêtrise quand la Révolution eut supprimé le culte, il fut retenu dix mois en prison. Il devint évêque de Bayeux en 1799; mais, en 1801, il remit sa démission au cardinal Caprara, légat *a latere.* Ses principaux ouvrages sont : *Méditations sur les vérités fondamentales de la religion chrétienne* (1807); *Histoire ecclésiastique du diocèse de Bayeux pendant la Révolution; Dictionnaire biographique des trois départements de la Manche, du Calvados et de l'Orne.*

BISSON (P.-F.-J.-G.), général français, né à Montpellier en 1767, mort en 1811. Il fut élevé comme enfant de troupe et conquit tous ses grades par sa bravoure. Il se distingua à Marengo, au passage du Mincio, et, plus tard, dans les campagnes de Prusse et de Pologne. Ses blessures et son obésité le forcèrent ensuite à quitter le service, et il alla finir ses jours à Mantoue.

BISSON (Hippolyte), lieutenant de vaisseau, célèbre par sa mort héroïque, né à Guéménée (Morbihan) en 1796, servait en 1827 dans l'archipel de la Grèce, sous les ordres de l'amiral de Rigny. Ayant été chargé de conduire dans le port de Smyrne un brick capturé, il fut assailli par des pirates, et, ne pouvant résister, il mit lui-même le feu aux poudres et se fit sauter avec son navire plutôt que de se rendre, dans une baie de l'île Stampalia (nuit du 4 au 5 nov. 1827). Le gouvernement accorda une pension à sa sœur à titre de récompense nationale, et Lorient lui a érigé une statue.

BISSON (Louis-Auguste), photographe, né à Paris en 1814. Fils du peintre héraldique Louis-Fr. BISSON, il se fit d'abord architecte; mais, entraîné par son goût pour la chimie, il étudia cette science sous MM. Dumas et Becquerel, fut initié à la daguerréotypie par Daguerre lui-même, découvrit plusieurs perfectionnements relatifs à la photographie et trouva les procédés du laitonnage et du bronzage de la fonte de fer et du zinc. En 1840, M. Louis Bisson s'associa avec son frère AUGUSTE-ROSALIE, dans le but de perfectionner et d'exploiter l'art photographique. Les frères Bisson ont, depuis cette époque, exécuté d'importants travaux et de grandes publications, qui leur ont valu une première médaille à l'exposition universelle de 1855, et une médaille d'honneur à celle de Londres en 1862. Parmi leurs remarquables travaux, nous citerons surtout : la *Galerie des représentants à l'Assemblée nationale constituante*, comprenant neuf cents portraits; l'*Œuvre de Rembrandt* (1852, in-fol.), avec texte de Ch. Blanc; l'*Œuvre complet d'Albert Dürer* (1853); *Reproductions photographiques des plus beaux types d'architecture et de sculpture*, sous la direction de MM. Duban, Gisors, Lefuel, etc. (1853-1862), contenant plus de deux cents planches in-fol. Citons encore la collection des *Vues des Alpes* dues à M. Bisson jeune.

BISSOURDET s. m. (bi-sour-dè). Ornith. Un des noms du roitelet.

BISSUS s. m. (bi-suss — lat. *byssus;* du gr. *bussos*, lin). Lin ou chanvre. ‖ Vieux mot.

BISSY (Jacques-François), conventionnel et membre du conseil des Cinq-cents. Il vota la mort du roi avec sursis. Après le 18 brumaire, il fut nommé juge au tribunal d'appel d'Angers, et, quelques années après, il rentra dans la vie privée.

BISSY (le comte DE). V. THIARD DE BISSY.

BISTAGNO, bourg du roy. d'Italie, prov. d'Alexandrie, à 6 kilom. O. d'Acqui, ch.-l. de mandement, près de la Bormida; 2,000 hab. Récolte de vins et soie.

BISTARDE s. f. (bi-star-de). Syn. de *bitarde.*

BISTÉARATE s. m. (bi-sté-a-ra-te — de *bi* et *stéarate*). Chim. Sel qui contient une double proportion d'acide stéarique.

BISTI ou **BISTY** s. m. (bi-sti — mot persan). Nom d'une ancienne monnaie d'argent persane, fut d'abord, avec le schahi, la seule monnaie réelle de la Perse, et équivalait alors à 25 dinars. ‖ Vers l'époque d'Abbas le Grand, monnaie de compte, dont on se servait dans les écritures de commerce, en lui attribuant une valeur de 10 dinars.

BISTIPELLÉ, ÉE adj. (bi-sti-pèl-lé — de *bi* et *stipellé*). Bot. Qui est muni de deux stipules.

BISTONES, peuple de l'ancienne Thrace; il habitait le territoire compris entre la mer Egée et le versant méridional du mont Rhodope. Plusieurs colonies grecques: Maronée, Phalésine, etc., et une colonie phocéenne, Abdère, furent fondées sur le territoire des Bistones.

BISTONIS LACUS, lac de l'ancienne Thrace, chez les Bistones, près d'Abdère; c'est aujourd'hui le lac *Lagos.*

BISTOQUET s. m. (bi-sto-kè — du préf. *bis*, deux fois, et du vieux fr. *toquer*, toucher). Queue recourbée en forme de masse, dont on se servait autrefois au jeu de billard pour éviter de billarder.

— Petit bâton sur lequel les enfants frappent pour le faire sauter en l'air, au jeu du bâtonnet.

BISTORD s. m. (bi-stor). Mar. Syn. de *bitord.*

BISTORIE s. f. (bi-sto-rî). Ancienne espèce de poignard, d'où est venu le mot *bistouri.*

BISTORTE s. f. (bi-stor-te — du lat. *bis*, deux fois; *torta*, tordue). Bot. Plante du genre renouée, ainsi nommée parce que sa racine est tordue sur elle-même, ordinairement deux fois. Elle est employée en médecine comme astringent.

BISTORTIER s. m. (bi-stor-tié — du lat. *bis*, deux fois; *tortus*, tordu, à cause de la manière de se servir de l'instrument qui consiste à remuer, à tordre en quelque façon la matière). Pharm. Sorte de pilon spécialement destiné au mélange des substances molles, et à la préparation des électuaires.

BISTOURI s. m. (bi-stou-ri — selon les uns de *bis*, deux fois; *tortus*, tors, tordu; selon d'autres, de Pistoie, ville d'Italie renommée pour ses fabriques d'instruments en acier. M. Littré propose le bas lat. *bistoria*, sorte d'arme, de grand couteau, qui en serait venu à signifier un instrument de chirurgie). Chir. Instrument ayant la forme d'un petit couteau, et qui sert à faire des incisions dans les chairs : BISTOURI *droit* BISTOURI *recourbé.* BISTOURI *à deux tranchants. Donner un coup de* BISTOURI. *Enfoncer le* BISTOURI.

— Fig. *Les économistes sont des chirurgiens qui ont un excellent scalpel et un* BISTOURI *ébréché, opérant à merveille sur le mort et martyrisant le vif.* (Chamfort.)

— **Encycl.** Le *bistouri* est l'arme essentielle du chirurgien, à tel point que le nom seul de cet instrument réveille à l'instant, dans la pensée, l'idée d'une opération chirurgicale. Le *bistouri* ne quitte pas la trousse du praticien; il trouve son emploi dans les plus petites opérations comme dans les plus compliquées. il se compose essentiellement de deux parties : une lame et un manche. La lame est tranchante; le manche, en forme de gaîne, est destiné à la soutenir au moment de l'opération, à la recevoir et à la protéger dans les intervalles de repos. Le *bistouri* s'ouvre et se ferme comme nos couteaux de poche; il diffère ainsi du scalpel, dont le manche est fixe sur la lame, et de la lancette, dont la lame pivote en tous sens autour de son articulation. Dans la pratique chirurgicale, on emploie un grand nombre de *bistouris*, dont la forme et les dispositions ont été modifiées de diverses manières, afin de répondre à différentes indications. Le plus commun, le plus usité de tous est le *bistouri droit à lame pointue.* Le manche, ou châsse de cet instrument, est droit, long de 9 à 10 centimètres, et formé de deux plaques appelées jumelles, en corne, en ivoire, en écaille, en argent, etc., séparées par un intervalle qui reçoit la lame au repos. La lame est tranchante d'un seul côté et pointue par l'une de ses extrémités. L'autre extrémité, appelée *talon*, s'articule avec la châsse par l'intermédiaire d'un clou rivé autour duquel elle pivote. Le *bistouri* étant ouvert comme un coûteau de poche, le point essentiel était de fixer la lame, dans le prolongement du manche, assez solidement pour n'avoir pas à craindre qu'elle vînt à se fermer pendant l'opération. Divers moyens ont été employés pour atteindre ce but : un ressort ordinaire, appuyant sur le talon de la lame comme on le voit dans nos couteaux de poche; un petit bouton s'encastrant dans un prolongement du talon lorsque la lame est ouverte, comme cela existe dans les couteaux poignards; de petits coulants qui traversent le manche au voisinage du talon et fixent la lame dans la position ouverte ou fermée; tels sont les procédés le plus ordinairement mis en usage. Le *bistouri*, tel que nous venons de le décrire, est dit *à lame flottante;* il est le plus usité et figure dans la trousse de tous les chirurgiens. Le *bistouri à lame fixe* ou *dormante*, véritable scalpel, est plus incommode et moins employé; le *bistouri démontant de Charrière,* ou *à lame changeante,* est encore une solution récente de ce petit problème de la fixité de la lame sur le manche. Le manche de l'instrument est séparé de la lame, et celle-ci, par un mécanisme fort simple, s'encastre entre les deux jumelles de la châsse d'une manière assez solide. Le bistouri se monte au moment de s'en servir et se démonte après l'opération. Tel que nous venons de le décrire, le *bistouri* droit à lame pointue répond à un grand nombre d'indications; il sert à opérer la ponction, la division et la section des tissus, la dissection des tumeurs, le débridement des plaies, etc. Cependant, on a fait subir à cet instrument un assez grand nombre de modifications, dont nous avons à faire connaître les principales.

Le *bistouri droit boutonné* est muni d'une lame dont l'extrémité, au lieu d'être pointue, est terminée par un petit bouton mousse; il s'emploie chaque fois qu'on veut opérer par simple section et que l'on craint que la pointe acérée du *bistouri* ne blesse quelque vaisseau éloigné. Un *bistouri* dont la lame est coupée carrément à son extrémité répond à la même indication; au contraire, pour les débridements de plaies, on se sert quelquefois, avec avantage, d'un *bistouri*, pointu ou mousse, *à double tranchant.* Le *bistouri* peut être muni d'une lame étroite pour pénétrer dans de petites ouvertures. On connaît même un *bistouri aiguillé*, à lame très-étroite, qui servait à explorer les tumeurs dont le diagnostic laissait quelque incertitude : on lui préfère aujourd'hui le trocart explorateur. Le tranchant occupe ordinairement les trois quarts de la longueur de la lame, mais il peut être réduit à quelques millimètres, et la lame, courte ou longue, peut être portée à l'extrémité d'une partie longue et amincie, pour les opérations qui se pratiquent au fond de certaines cavités. Enfin le *bistouri* peut être à *lame courbe*, et le tranchant siége alors sur la concavité ou sur la convexité. Dans les *bistouris courbes*, le manche prend la forme de la lame et celle-ci est pointue, mousse ou boutonnée.

Après ces types principaux, nous n'avons plus à mentionner que quelques *bistouris*, bien moins importants, employés à des opérations spéciales : Le *bistouri de J.-L. Petit*, ou *bistouri à lime*, avait son tranchant fait à la lime et mal effilé, et ne pouvait ainsi couper que les parties fortement tendues, tandis que les parties mobiles et flasques, telles que les vaisseaux, les intestins, etc., éludaient son action et se dérobaient devant lui; le *bistouri ailé de Chaumas* écartait les parties en les divisant; le *bistouri de Pott*, employé dans le débridement des hernies, était courbe, tranchant sur sa concavité et boutonné; le *bistouri d'A. Cooper*, préféré aujourd'hui à celui de Pott, est de même forme; seulement il est mousse et arrondi vers son extrémité dans une étendue de 10 à 12 millimètres. Le *bistouri de Scarpa* est courbe, à tranchant convexe; le *bistouri de Dupuytren* est semblable au précédent, mais boutonné à la pointe sur une assez grande étendue. Le *bistouri royal*, qui fut employé pour opérer Louis XIV de la fistule à l'anus, était courbe, à tranchant concave, et terminé, à l'extrémité de la lame, par un stylet boutonné. Le *bistouri de Morand* est un instrument compliqué qu'on employait pour dilater les plaies du bas-ventre. Le *bistouri herniaire de Bienaise*, ou *attrape-lourdaud*, est un *bistouri* courbe dont la lame, cachée dans une gaîne, peut en sortir au moment

où l'on presse sur un ressort peu apparent. Le *bistouri de doigt de Rœderer* se compose d'une lame annexée à un anneau qui s'adapte au doigt : on s'en servait pour perforer le crâne du fœtus, lorsque l'accouchement était reconnu impossible; enfin, le *bistouri cerclé de Charrière* porte sur le dos de la lame une rainure peu profonde, à l'aide de laquelle on peut diriger cette lame le long d'un stylet dans les ouvertures fistulaires.

BISTOURISER v. a. ou tr. (bi-stou-ri-zé — rad. *bistouri*). Fam. Inciser, opérer avec le bistouri :

Il est des bistouris... — Des bistouris! au diable!
Cherche qui tu voudras pour le *bistouriser*.
HAUTEROCHE.

BISTOURNAGE s. m. (bi-stour-na-je — rad. *bistourner*). Art vét. Opération qui consiste à tordre le cordon testiculaire du taureau, ou d'autres animaux mâles en laissant intacte l'enveloppe scrotale : *Le* BISTOURNAGE *est un procédé de torsion sous-cutanée. On pratique le* BISTOURNAGE *dans le but de rendre les animaux plus dociles et plus aptes à l'engraissement.*

— **Encycl.** Olivier de Serres est le premier qui ait fait mention de ce mode opératoire, aujourd'hui si répandu. L'appareil nécessaire pour cette opération consiste simplement dans un lien de chanvre ou de laine ; ce dernier doit être préféré, parce qu'il exerce une pression plus douce et moins susceptible de produire des excoriations sur les parties qu'il doit étreindre. L'animal, une fois assujetti en position debout, l'opérateur, placé derrière les jarrets de taureau et fléchi sur ses genoux, applique les deux mains sur les testicules et dilacère le tissu cellulaire; qui unit le dartos à la tunique fibreuse, afin de rendre le testicule plus mobile dans le sac scrotal. Puis il fait basculer ce testicule de manière qu'il se trouve placé en arrière du cordon et parallèle, par son grand axe, à sa direction. Dans cette position, on imprime au testicule plusieurs mouvements de torsion, dont le nombre varie proportionnellement à la longueur du cordon : le minimum doit être de deux, le maximum de quatre à cinq. Une fois que les deux cordons sont ainsi tordus, on refoule les testicules dans la partie supérieure du sac des bourses; puis on enroule trois ou quatre fois autour du scrotum, immédiatement au-dessous des testicules, un lien de chanvre ou de laine; on serre suffisamment pour qu'il ne puisse glisser, sans cependant étrangler la partie, et on l'arrête par un double nœud. Après cette opération, il survient une infiltration œdémateuse et ecchymotique du tissu cellulaire sous-cutané des bourses, d'autant plus accusées l'une et l'autre que les manœuvres opératoires ont été plus longues à exécuter. Ensuite, le même tissu cellulaire devient le siége d'une infiltration plastique, qui s'y organise et détermine des adhérences intimes entre les testicules et leurs enveloppes. Enfin, l'obstruction de l'artère nourricière du testicule et, par conséquent, l'interruption du cours principal du sang vers cette glande, produit son atrophie. Les vaisseaux avec lesquels elle se trouve en communication par l'intermédiaire de ses enveloppes peuvent bien lui fournir encore assez d'éléments nutritifs pour l'empêcher de se mortifier, mais pas assez cependant pour suppléer à son artère principale et lui permettre de conserver sa structure normale et ses aptitudes fonctionnelles. Lorsque ce travail atrophique est achevé, les testicules sont réduits aux dimensions d'une noix ou d'un petit œuf de poule; leur substance est dure et résistante ; les canaux séminifères, adhérents entre eux, sont vides d'animalcules, et l'appareil vasculaire a presque complétement disparu. Alors les testicules n'existent plus comme glandes aptes à fonctionner, et, conséquemment, leur influence est nulle de toute manière. Mais si les testicules n'ont pas été suffisamment tordus, et si les bœufs ont conservé les attributs des animaux entiers, le but est manqué, car ils sont indociles, méchants même, difficiles à gouverner et inaptes à l'engraissement. Le *bistournage* est le meilleur procédé de castration pour le taureau, mais à une condition, c'est que la jeunesse des sujets et l'intégrité des organes en rendent l'exécution facile ; car, après l'âge de dix-huit à vingt mois, l'opération, en raison des adhérences des testicules, devient si difficile pour l'opérateur et si douloureuse pour l'animal, qu'on doit lui préférer la castration à testicules couverts, soit par la peau, soit par la tunique fibreuse. (V. CASTRATION.)

Le *bistournage*, d'après MM. Géraud, Festal et Delorme (d'Arles), peut être appliqué aux chevaux, quel que soit leur âge; mais l'exécution en est plus difficile que chez le taureau, en raison de la brièveté des cordons testiculaires du cheval. Tous les poulains de la Camargue sont émasculés par le *bistournage*, et, bien qu'abandonnés dans les pâturages immédiatement après l'opération, la castration n'est pas suivie de conséquences dangereuses. Il y aurait donc avantage à essayer le *bistournage* dans tous les pays d'élève, car, par ce moyen, on éviterait les accidents redoutables que les procédés traumatiques sont susceptibles d'entraîner après eux.

BISTOURNÉ, ÉE (bi-stour-né) part. pass. du v. Bistourner. Tordu : *Des jambes* BISTOURNÉES.

— Econ. agric. Châtré par l'opération du bistournage : *Bœuf* BISTOURNÉ. *La chair du bélier, quoique* BISTOURNÉ *et engraissé, a toujours un mauvais goût.* (Buff.)

— Fig. Privé de son énergie : *Les Français, domptés aujourd'hui, abattus, mutilés,* BISTOURNÉS *par Napoléon, se laissent ferrer et monter à tous venants.* (P.-L. Courier.)

BISTOURNÉE s. f. (bi-stour-né — rad. *bistourné*). Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre arche, l'arche tortueuse, dont quelques-uns ont fait le genre trisis.

BISTOURNEMENT s. m. (bi-stour-ne-man — rad. *bistourner*). Action de bistourner.

BISTOURNER v. a. ou tr. (bi-stour-né — du lat. *bis*, deux fois, et du fr. *tourner*). Tordre, courber en sens contraire de sa direction naturelle : BISTOURNER *une lame d'acier.*

— Art. vétérin. Tordre les vaisseaux testiculaires pour en produire l'atrophie, et, par suite, la castration de l'animal : BISTOURNER *un bœuf.* BISTOURNER *un cheval. Les Indiens* BISTOURNENT *les zébus.* (Cuv.)

— Fig. et fam. Réduire à l'impuissance : *A l'égard de ce dire, il était, à mon avis, de ceux qu'il ne fallait jamais* BISTOURNER, *mais bien laisser entiers ou écraser tout à fait.* (St-Sim.)

Se bistourner, v. pr. Se tordre, se contourner : *Cette épée* S'EST BISTOURNÉE. *Cette branche* SE BISTOURNE.

— Être bistourné, châtré par le bistournage : *Les chevaux* SE BISTOURENT *rarement.*

BISTRE s. m. (bi-stre). Couleur d'un brun noirâtre employée dans le lavis, et que l'on obtient le plus souvent avec de la suie détrempée et mêlée d'un peu de gomme : *Dessin au* BISTRE. *L'encre de Chine a généralement remplacé le* BISTRE.

— Par ext. Couleur imitant celle du bistre : *Son teint, hâlé naturellement, s'était encore couvert d'une nouvelle couche de* BISTRE, *par l'habitude que le pauvre diable avait prise de se tenir sur le seuil de sa porte.* (Alex. Dum.) *Tu n'aperçois les forêts de sapins que comme de légères lignes de* BISTRE. (Balz.) *Les panneaux étaient décorés d'un papier à scènes orientales coloriées en* BISTRE *sur un fond blanc.* (Balz.) *Un vieux bonhomme de négociant marseillais comprit, au* BISTRE *de mon teint, que je venais de plus loin que de Toulon ou d'Aix.* (F. Soulié.) *Ses yeux, largement cerclés de* BISTRE, *attestaient des larmes récentes.* (Nadar.)

— Adjectiv. Qui est couleur de bistre, bistré : *Un teint* BISTRE. *Son visage était de couleur* BISTRE. (V. Hugo.) *Son visage au teint mâle, au teint* BISTRE, *était sillonné de rides.* (Berthet.)

BISTRÉ, ÉE (bi-stré) part. pas. du v. Bistrer. Qui a la couleur du bistre : *J'aperçus cinq ou six personnages grotesquement accoutrés, faces* BISTRÉES, *avec des yeux d'émail.* (V. Hugo.) *La coquette était une femme d'environ quarante ans, de haute taille, grassouillette, ayant un nez à la Roxelane, la peau* BISTRÉE. (Balz.) *Je vis entrer un homme de haute taille, portant de longues moustaches grises sur sa figure* BISTRÉE. (E. Sue.) *Sous la teinte* BISTRÉE *de son mâle visage, on peut voir encore une fois le sang se retirer peu à peu pour affluer au cœur.* (Th. Gaut.) *Un teint* BISTRÉ *est ordinairement l'indice de la fatigue et de la souffrance.* (E. Clément.) *Les yeux* BISTRÉS *attestent l'abus des plaisirs génésiques.* (E. Clément.)

BISTRER v. a. ou tr. (bi-stré — rad. *bistre*). Donner une couleur de bistre, teindre en bistre : BISTRER *un dessin.*

BISTREUX, EUSE (bi-streu, eu-ze — rad. *bistre*). Qui a la couleur du bistre.

BISTRICA ou **BISTRITZA**, rivière de l'empire d'Autriche, dans la Galicie, naît des monts Karpathes, et se jette dans le Dniester après un cours de 85 kilom.

BISTRIÉ, ÉE adj. (bi-stri-é — de *bi* et *strié*). Conchyl. Qui présente des stries transversales doubles.

BISTRITZ, ville de l'empire d'Autriche, Transylvanie, dans le pays des Saxons, à 125 kilom. N.-E. de Carlsbourg, sur la Bistritz, affluent du Szamos, chef-l. du cercle du même nom; 9,600 hab. Filatures, tanneries. Le cercle de Bistritz, montagneux et très-boisé, appuyé au faîte des Karpathes, a une superficie de 500,600 hect. et une population de 38,600 hab. L'exploitation des forêts et des minéraux et l'élève du bétail sont les principales richesses de ce cercle.

BISTRITZ (NEW-), ville de l'empire d'Autriche, en Bohême, régence et à 57 kilom. S.-E. de Tabor; 2,547 hab. Fabrication de draps et toiles; aux environs, usines à fer, ancien château.

BISTRITZ-UNTERM-HOSTEIN, ville de l'empire d'Autriche, dans la Moravie, régence de Brünn, à 15 kilom. S.-E. de Weisskirch, au pied du Hostein; 2,500 hab. Château, mine d'or dans le voisinage, église de pèlerinage. ‖ Autre ville du nom de Bistritz, dans la Moravie, régence de Brünn, cercle et à 33 kil. N.-E. d'Iglau, sur la Schwarza; 2,700 hab.

BISULCE adj. (bi-sul-se — du lat. *bis*, deux fois; *sulcus*, sillon). Mamm. Qui a le pied fourchu, partagé en deux sabots principaux. ‖ On dit aussi BISULQUE.

— s. m. pl. Groupe d'animaux dont les pieds ont deux sabots principaux, comme les ruminants.

BISULFARSÉNIATE s. m. (bi-sul-far-sé-ni-a-te — de *bi* et *sulfarséniate*). Chim. Sel qui contient une double proportion de sulfide arsénique.

BISULFARSÉNITE s. m. (bi-sul-far-sé-ni-te — de *bi* et *sulfarsénite*). Chim. Sel qui contient une double proportion de sulfide arsénieux.

BISULFATE s. m. (bi-sul-fa-te — de *bi* et *sulfate*). Chim. Sulfate dans lequel l'acide sulfurique est en quantité double de celle qui entre dans les sulfates neutres.

BISULFITE s. m. (bi-sul-fi-te — de *bi* et *sulfite*). Chim. Sulfite dans lequel l'acide sulfureux est en quantité double de celle qui entre dans les sulfites neutres.

BISULFOBASIQUE adj. (bi-sul-fo-ba-zi-ke — de *bi* et *sulfobasique*). Chim. Se dit d'un sel combiné avec deux proportions de sulfosel.

BISULFOMOLYBDATE s. m. (bi-sul-fo-mo-lib-da-te — de *bi* et *sulfomolybdate*). Chim. Sel qui contient deux fois autant de sulfide molybdique que le sel neutre correspondant

BISULFOTUNGSTATE s. m. (bi-sul-fo-tong-sta-te — de *bi* et *sulfotungstate*). Chim. Sel qui contient deux fois autant de sulfide tungstique que le sel neutre correspondant.

BISULFURE s. m. (bi-sul-fu-re — de *bi* et *sulfure*). Chim. Sulfure qui contient une proportion de soufre double de celle qui entre dans le protosulfure : BISULFURE *d'hydrogène.*

BISULQUE adj. et s. V. BISULCE.

BISUNIBINAIRE adj. (bi-su-ni-bi-nè-re — du préf. *bis* et de *unibinaire*). Minér. Se dit des cristaux qui résultent de deux décroissements par une rangée.

BISUNISÉNAIRE adj. (bi-su-ni-sé-nè-re — du lat. *bis*, deux fois; *unus*, un; *seni*, six). Minér. Se dit des substances dont les cristaux ont deux décroissements, l'un par une et l'autre par six rangées.

BISUNITAIRE adj. (bi-su-ni-tè-re — du lat. *bis*, deux, et de *unité*). Minér. Se dit des substances dont les cristaux ont deux décroissements par une seule rangée.

BISZTRITZ (WAAG-), ville de l'empire d'Autriche, en Hongrie, sur la rive gauche de la Waag, dans le comitat et à 28 k. N.-E. de Trenczin; 2,790 h. Commerce de bois et de grains ; beau château avec parc.

BITANGENT, ENTE adj. (bi-tan-jan — du lat. *bis*, deux fois, et de *tangent*). Géom. Se dit de deux courbes ou de deux surfaces qui se touchent en deux points distincts : *Courbes* BITANGENTES.

— **Encycl.** L'équation générale des coniques *bitangentes* à une conique donnée

$$(1) \qquad A = 0$$

est

$$(2) \qquad A + P^2 = 0$$

P désignant un trinôme du premier degré de la forme $mx + ny + p$.

En effet, d'une part, l'équation (2) contient bien trois constantes arbitraires m, n, p, et de l'autre, les quatre points de rencontre des deux coniques (1) et (2) sont réunis sur les deux droites confondues $P = 0$, c'est-à-dire que les deux coniques n'ont d'autres points communs que les points d'intersection de la conique proposée et de la droite $P = 0$, doublés.

$P = 0$ représente donc la corde des contacts.

On tire de ce qui précède un moyen simple d'obtenir l'équation du système des deux tangentes menées d'un point extérieur (α, β) à une conique

$$Ax^2 + Bxy + Cy^2 + Dn + Eg + F = 0.$$

Il suffit, en effet, pour cela, de remplacer dans l'équation (2) P par le premier membre de l'équation connue de la corde des contacts des tangentes menées du point (α, β). Puisque cette équation est

$$\beta\,(Bx + 2Cy + E) + \alpha\,(2Ax + By + D - Dx - Ey - F = 0,$$

en appliquant à l'ellipse

$$a^2y^2 + b^2x^2 - a^2b^2 = o,$$

on trouvera donc, pour l'équation du système des deux tangentes,

$$a^2y^2 + b^2x^2 - a^2b^2 + (2a^2\beta y + 2b^2\alpha x + a^2b^2)^2 = 0$$

Deux surfaces du second ordre, bitangentes, se coupent suivant deux courbes planes. En effet, on sait que deux surfaces du second ordre qui ont une conique commune se coupent encore suivant une autre conique (réelle ou imaginaire). Or, si deux surfaces du second degré se touchent en deux points *a* et *b*, et que l'on fasse passer un plan par ces deux points et un autre *c*, choisi à volonté sur leur intersection, ce plan ne pourra couper les deux surfaces que suivant une même conique, puisque les deux intersections auraient trois points communs et mêmes tangentes en deux de ces points.

Les deux surfaces ayant donc une conique commune, leur intersection complète se composera de deux coniques.

La démonstration suppose que les deux surfaces n'admettent pas en commun la génératrice *ab*, autrement le plan *abc* couperait l'une et l'autre surface suivant un système de droites, et ces deux systèmes pourraient être distincts. Dans ce cas, l'intersection des deux surfaces se compose, en général, de la droite et d'une courbe gauche.

BITARDE s. f. (bi-tar-de — du portug. *betarda*, par aphérèse pour *abetarda*, formé du lat. *avis*, oiseau; *tarda*, lent). Ornith. Nom vulgaire de l'outarde. ‖ On dit aussi BISTARDE et BITAFRE.

BITARTRATE s. m. (bi-tar-tra-te — de *bi* et *tartrate*). Chim. Sel qui contient deux fois autant d'acide tartrique que le sel neutre correspondant.

BITAUBÉ (Paul-Jérémie), littérateur, né à Kœnigsberg en 1732, mort à Paris en 1808, est principalement connu par ses traductions de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* d'Homère. Sa réputation fut grande, à la fin du XVIII[e] siècle, en France et en Allemagne; mais les réputations, comme les livres, ont leur destin, *habent sua fata...* Celle de Bitaubé a beaucoup perdu de nos jours ; elle est tombée infiniment au-dessous, selon nous, du mérite réel de ce savant littérateur.

Né en Prusse de parents d'origine française, Bitaubé avait été destiné par eux au sacerdoce, dans un temps où plusieurs gentilshommes de la même colonie avaient embrassé cet état. Bitaubé prêcha comme les autres (Denina, *Prusse littéraire*, t. I[er], p. 261 et 262); mais son goût dominant le portait à la littérature, et, dès 1760, il publia, à Berlin, un *Essai d'une nouvelle traduction d'Homère*, écrit en français. Quoique né et élevé en Prusse, il tint toujours à honneur d'écrire dans la langue de Voltaire, et l'on pourrait presque dire de Frédéric le Grand. Cet Essai, contenant le premier livre de l'*Iliade*, fut très-bien accueilli, et, en 1762, Bitaubé publia, toujours à Berlin, et dans le format in-12, un petit volume intitulé : *Traduction libre de l'Iliade.* Il avait le goût des poëmes d'Homère, mais il n'en avait pas encore le sens profond, il n'en sentait pas toute la grandeur, et il apportait, dans sa façon de les comprendre alors, un peu de l'esprit de La Motte. Il hésitait, il cherchait; le dieu ne l'avait pas encore pénétré de ses rayons. Après bien des incertitudes et des tâtonnements, il avait pris le parti de donner une traduction libre du grand poëme d'Homère, et il croyait avoir pris le meilleur parti. Sa traduction, à proprement parler, était un abrégé, et il eût pu l'intituler : *Abrégé de l'Iliade.* En effet, les vingt-quatre livres d'Homère, dont, selon ses idées d'alors, la longueur rebute, sont réduits à vingt-deux assez courts. Bitaubé est, depuis, revenu de cette opinion, et, dans les éditions qui ont été publiées en France, il a donné la traduction complète de l'*Iliade*.

En 1763, il fit imprimer son *Examen de la profession de foi du vicaire savoyard.* Il paraît que c'est à peu près vers ce temps qu'il écrivit le poëme de *Joseph.* « Je le composai, dit-il lui-même, après la première édition de ma traduction de l'*Iliade* (Œuvres complètes, t. VII, p. 15). » Cependant, il ne compte les éditions de sa traduction de l'*Iliade* qu'à partir de celle qu'il publia à Paris en 1764 (2 vol. in-8°); la seconde parut en 1780; la troisième, en 1787; la quatrième, dans la collection de ses œuvres. Il en a été fait beaucoup d'autres depuis.

En 1767, Bitaubé fit imprimer une brochure : *De l'influence des belles-lettres sur la philosophie*, et le poëme de *Joseph*, dont nous avons parlé. Ce poëme a été traduit en espagnol, en anglais, et deux fois en allemand (Ersch, *France littéraire*). Il a eu beaucoup d'éditions en français. La septième se trouve dans ses œuvres.

En 1769, il donna l'*Eloge de Corneille*, et, en 1775, *Guillaume de Nassau*, poëme qu'il reproduisit en 1797, sous ce titre : les *Bataves*. La seconde édition est dans la collection de ses œuvres. Cette production n'eut pas autant de succès que le *Joseph*, par cette raison, si l'on en croit Denina, qu'un héros hollandais ou flamand, qui n'eut rien à faire hors de sa province, n'intéresse pas tous les Européens, comme Joseph intéresse tous les chrétiens (Denina, *loco citato*). Cette raison nous semble un peu forcée.

En 1785, Bitaubé fit imprimer sa traduction de l'*Odyssée* (3 vol. in-8°); la seconde édition fut publiée en 1788; la troisième, dans ses œuvres complètes. Depuis longtemps déjà, il était membre de l'académie royale de Berlin; mais il s'ennuyait dans cette ville, et venait passer des années entières à Paris, sans la permission du roi. Il avait l'âme française. Il est parlé de ces absences insolites, qui déplaisaient au roi, dans la *Vie de Frédéric II* (Strasbourg, 1787, in-12, t. IV, p. 71). Le grand Frédéric aimait à avoir sous la main les membres de son académie royale, comme ses soldats. Il y avait, pour Bitaubé, péril d'être effacé du nombre des académiciens de Berlin, et de perdre les prérogatives attachées à ce titre. Le margrave d'Anspach, dont il avait été le conseiller résident à la cour de Berlin, lui procura le moyen et la permission de résider à Paris, sans cesser d'être membre de l'académie de Berlin. Agrégé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres peu de temps après la publication de l'*Odyssée*, Bitaubé appliqua tous ses soins à donner une nouvelle édition de sa traduction complète d'Homère. Cette édition fut confiée aux pres-

ses de Didot, alors le plus célèbre imprimeur de Paris; elle est en 12 vol. in-18, et n'est pas aujourd'hui très-commune. C'est une des jolies éditions que l'on doit au Didot de ce temps-là.

Cependant, la Révolution arriva; la guerre fut déclarée à la Prusse, et Bitaubé, resté en France, fut privé de ses pensions, qui ne lui furent rendues qu'à la paix. Bitaubé était, il faut le dire, devenu tout à fait Français, par son long séjour en France, par ses sympathies pour la littérature française, et par les amitiés qu'il avait contractées à Paris avec la plupart des écrivains du temps, et particulièrement avec Ducis.

Lorsque, en l'an IV, l'Institut fut établi, Bitaubé en fut nommé un des premiers membres, et rendit, en l'an VI, comme président, compte aux deux conseils des travaux de cet illustre corps.

En l'an VIII, Bitaubé fit imprimer *Hermann et Dorothée, en neuf chants, traduit de l'allemand de Gœthe.* La collection de ses œuvres complètes contient la seconde édition. Cette collection, composée de 9 volumes in-8°, a été publiée à Paris en l'an XII (1804). Malgré son titre, elle ne contient ni son *Examen de la profession de foi du vicaire savoyard*, ni le discours *De l'influence des belles-lettres sur la philosophie*, ni l'*Eloge de Corneille*. Il ne les jugeait pas dignes, sans doute, d'en faire partie.

Bitaubé s'était marié en Prusse, à l'âge de vingt-huit ans (1758), avec une femme de la colonie française, qui mourut trois semaines avant lui, en 1808.

Bitaubé, qui connaissait parfaitement l'allemand, ne voulut jamais écrire qu'en français. Dans sa jeunesse, il y avait été encouragé par un illustre exemple : Frédéric n'écrivit jamais rien non plus dans aucune autre langue. Nous le répétons, Bitaubé nous semble placé dans l'opinion publique au-dessous du rang qui lui appartient, et qu'il a mérité d'occuper par son caractère honorable et par ses utiles travaux. Peut-être doit-il cette espèce de défaveur, où son nom est tombé, à son *Joseph*, poëme en prose, fait un peu à l'imitation de la *Mort d'Abel* de Gessner, genre tout à fait passé de mode aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, ses traductions ne sont point méprisables. Sans doute, elles ne font pas sentir, elles ne reproduisent pas toutes les beautés de l'original, son style abonde en expressions impropres; mais on sent qu'il était familier, qu'il avait longtemps frayé avec le génie d'Homère, et que plus d'un de ses rayons est passé dans l'œuvre du traducteur.

BITCHE, ville de France (Moselle), arrond. et à 32 kil. S.-E. de Sarreguemines, à 422 kil. N.-E. de Paris, ch.-l. de cant.; pop. aggl. 2,475 hab. — pop. tot. 2,965 hab. Verreries importantes aux environs. Place de guerre de 4e classe, avec une forteresse réputée inexpugnable et destinée à défendre les défilés des Vosges entre Wissembourg et Sarreguemines. Le noble dévouement de N. Belmont sauva cette ville et la forteresse, sur le point d'être surprise par les Prussiens dans la nuit du 15 octobre 1793 : ce courageux citoyen n'hésita pas à mettre le feu à sa maison pour éclairer les assiégés, attaqués à l'improviste au milieu des ténèbres les plus profondes. Le 17 novembre de la même année, les Autrichiens, à leur tour, furent défaits sous les murs de Bitche. Patrie du général Bizot.

BITCHEMARE s. m. (bitt-che-ma-re — corrupt. du portug. *bicho da mare*, chenille de mer). Ichthyol. Sorte de poisson de la Cochinchine.

BITENTACULÉ, ÉE adj. (bi-tan-ta-ku-lé — de *bi* et *tentaculé*). Zool. Qui est muni de deux tentacules.

BITEOUK s. m. Race de chevaux qu'on a obtenue ou multipliée en Russie, sur le Don, près des fameux haras de Khrénof, ancienne propriété du comte Orlof.

BITERNÉ, ÉE adj. (bi-tèr-né — du lat. *bis*, deux fois; *ternus*, triple). Bot. Se dit des feuilles composées, dont le pétiole commun se divise en trois pétioles secondaires, qui portent chacun trois folioles.

BITERRA SEPTIMANORUM, un des noms anciens de Béziers.

BITERROIS, OISE s. et adj. (bi-tèr-roi, oi-ze — du lat. *Biterra*, nom ancien de Béziers). Habitant de Béziers; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *La population* BITERROISE.

BITESCH (GROSS-), ville de l'empire d'Autriche, régence et à 32 kil. N.-O. de Brünn, 2,325 hab. Ville ancienne entourée de murailles et renfermant les restes d'un vieux château fort. ‖ KLEIN-BITESCH est un petit village situé tout près de Gross-Bitesch, et qui a une population de 1,350 hab.

BITESTACÉ, ÉE adj. (bi-tè-sta-sé — de *bi* et *testacé*). Zool. Qui est couvert d'un test à deux valves.

— s. m. pl. Crust. Groupe de crustacés branchiopodes, dont le corps est recouvert d'un double bouclier semblable à une coquille bivalve. Tels sont les cypris, les daphnies, etc.

BITETTO, ville du royaume d'Italie, district d'Altamura, à 16 kil. S.-O. de Bari; 4,650 hab. Belle cathédrale, renfermant quelques peintures murales remarquables.

BITHIES, sorcières fameuses chez les Scythes, lesquelles, suivant Pline, avaient le regard si fascinateur qu'il leur suffisait de fixer leurs yeux, dont l'un avait une prunelle double, et l'autre était marqué de la figure d'un cheval, pour tuer ou ensorceler les gens.

BITHYAS, général numide, qui fut conduit à Rome par Scipion et suivit le char du triomphateur; mais, contrairement à l'usage, il fut ensuite autorisé à résider dans une ville d'Italie.

BITHYNIE, province du N.-O. de l'ancienne Asie Mineure, comprise entre le Pont-Euxin et la Propontide au N., la Paphlagonie à l'E., la Galatie, la Phrygie au S., et la Mysie à l'O. Ses villes principales étaient : Pruse, Nicomédie, Nicée et Chalcédoine; le Sangarius, le Rhyndacus et le Parthénius arrosaient son territoire. Primitivement occupée par les Hébreux, les Mygdones et les Mariandyni, la Bithynie fut envahie dans le VIIIe siècle par un peuple d'origine thrace, les *Bithyni*, qui donnèrent leur nom à cette contrée. Cyrus fit la conquête de cette province, qui, sous Darius, forma, avec la Phrygie, la Paphlagonie et la côte de l'Hellespont, une satrapie dont le ch.-l. était *Dascilium*, sur la Propontide. Toutefois la Bithynie conserva ses rois et recouvra peu à peu son indépendance. Xénophon, pendant la retraite des dix mille, eut à combattre Dydaslus, roi de ce pays, qui fut plus tard momentanément soumis à Alexandre. Sous les successeurs de ce conquérant, la Bithynie eut à lutter contre les tentatives des Séleucides, et ne défendit son indépendance qu'en appelant à son secours les Gaulois qui venaient d'envahir la Thrace; ces auxiliaires s'établirent dans la contrée qui, de leur nom, fut appelée Galatie. De 192 à 148, le trône fut occupé par Prusias II, le plus illustre roi de Bithynie. Ce prince accueillit Annibal fugitif et consentit ensuite à le livrer aux Romains, ce qui força ce grand capitaine à s'empoisonner. Dès lors, l'influence romaine pesa de tout son poids dans les affaires de Bithynie, et Nicomède III, en mourant, légua ses Etats au peuple romain (75 av. J.-C.). Sous Auguste, la Bithynie devint une province proconsulaire; Pline le Jeune fut un des proconsuls qui la gouvernèrent. Au IIIe siècle, elle fut dévastée par les Goths, et, sous Dioclétien, elle forma une des sept provinces du diocèse de Pont. Au Ve siècle, on en fit deux provinces séparées par le Sangarius : 1° la *Bithynie propre*, à l'O.; 2° l'*Honorie*, à l'E. Au XIe siècle, les Seldjoucides s'emparèrent de cette contrée, qui, en 1327, devint le noyau de l'empire des Ottomans. Ceux-ci firent de Brousse, l'ancienne Pruse, la capitale de leurs Etats, jusqu'à ce que la persévérance de leurs efforts, secondée par la faiblesse des Grecs, les eût rendus maîtres de Constantinople. L'ancienne Bithynie correspond aujourd'hui au pachalik de Kastamouni, et au sandgiak de Brousse.

La population de la Bithynie était le résultat d'une immigration européenne. Strabon avoue qu'il était fort difficile de distinguer exactement les Bithyniens de leurs voisins les Mysiens, les Phrygiens, les Troyens, etc., parce que cette race avait des habitudes nomades qui ne lui permettaient pas de se fixer d'une manière stable dans une contrée. Les Bithyniens passaient pour être primitivement un peuple habitant les rives du Strymon, et portant à cette époque le nom de *Strymoniens*. Ce n'est que lors de leur passage en Asie qu'ils auraient reçu le nom de *Bithyniens*. Hérodote assure que leur émigration avait été déterminée par un mouvement des Tauriens et des Mysiens, qui les avaient refoulés. Les assertions de plusieurs écrivains grecs donneraient à penser que les *Thyniens* et les *Bithyniens* étaient deux tribus thraces. Hérodote les désigne même sous le nom générique de Thraces.

Soumis par Crésus, les Bithyniens passèrent, avec les autres provinces de ce roi, sous la domination de Cyrus et des Perses. On a remarqué que le nom des Bithyniens ne figurait pas, dans Homère, parmi ceux des autres peuples asiatiques qu'il a si complaisamment énumérés. On peut en induire qu'à l'époque où fut composée l'*Iliade*, les Bithyniens n'avaient pas encore effectué leur émigration.

BITHYNIEN, IENNE s. et adj. (bi-ti-ni-ain, i-è-ne). Géogr. anc. Habitant de la Bithynie; qui appartient à la Bithynie ou à ses habitants : *La mort d'Alexandre le Grand permit aux* BITHYNIENS *de conserver leur indépendance.* (L. Renier.) *Le trône fut occupé par Prusias II, le plus illustre des rois* BITHYNIENS. (Encycl.)

BITHYNIQUE adj. (bi-ti-ni-ke). Géogr. anc. Qui a rapport à la Bithynie ou à ses habitants.

BITHYNIUM, nom latin de *Bastan;* cette ville de l'ancienne Bithynie, fut la capitale de la province Honorie; elle est quelquefois appelée *Hadrianopolis*, parce qu'elle fut en grande faveur auprès de l'empereur Adrien.

BITI s. m. (bi-ti). Bot. Grand arbre du Malabar, de la famille des légumineuses, appelé *sophore hétérophylle* par les botanistes.

BITIOUG, rivière de la Russie d'Europe, gouvernement de Voronèze, formée de la réunion de plusieurs ruisseaux, baigne Bobrof, et se jette dans le lac Tcherkaskoé, après un cours de 190 kilom.

BITOME s. m. (bi-to-me — du lat. *bis*, deux fois, et du gr. *tomé*, section, division). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des xylophages, créé aux dépens du genre lycte, et comprenant huit espèces, dont les antennes ont une massue divisée en deux articles. ‖ On dit mieux DITOME.

— Moll. Nom donné à un genre de coquilles, qu'on prétend avoir trouvé dans la Manche, mais dont l'existence est problématique.

BITON, mathématicien grec, qui paraît avoir vécu à la même époque qu'Athénée le Mathématicien, a composé un ouvrage intitulé *De la construction des machines de guerre et des catapultes*, qu'il dédia à Attale, roi de Pergame, vers l'an 239 av. J.-C. Cet ouvrage, ou plutôt cet opuscule, car il est très-court, a été publié dans les *Mathematici veteres* (Paris, 1693, in-fol.), mais il est inintelligible pour la majeure partie. Le texte est très-altéré et incomplet; il demanderait presque un travail de divination. Le beau manuscrit grec des tacticiens anciens que Mynoïde Mynas a rapporté d'Orient, et qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Paris, a une très-grande valeur à cause de son antiquité. Il donne de nombreuses variantes et des additions pour le texte de Biton, qui peut-être, grâce à ce nouveau secours, deviendra un peu plus intelligible.

BITON, fils de Cydippe, prêtresse de Junon. V. CLÉOBIS.

BITONTO (*Butuntum*), ville du royaume d'Italie, province de la Terre-de-Bari, district et à 16 kilom. O. de Bari; 14,500 hab. Récolte de vins estimés dits *zagarello*. En 1734, les Espagnols vainquirent les Autrichiens sous les murs de cette ville.

BITOR s. m. (bi-tor — corrupt. de *butor*). Ornith. Nom vulgaire du butor. ‖ On dit aussi BITOUR.

BITORD s. m. (bi-tor — de *bi*, et *tordre*). Mar. et pêch. Petit cordage, composé de deux ou plusieurs fils de caret tortillés ensemble et goudronnés : *Un bout de* BITORD. *Réunir deux cordages avec du* BITORD.

BITPAK, steppe complétement stérile du Turkestan, à l'E. du lac Aral, entre le Syr-Daria au N., le district dépendant de la ville de Turkestan à l'O., et le Kizil-Daria au S. On y trouve des loups dont les fourrures sont l'objet d'un commerce important, du gibier de toute sorte, du gypse et des agates. Longueur, 200 kilom., sur 180 kilom. de large.

BITREMONT (château de), manoir féodal qui existait, il y a quelques années, près du village de Bury, à une trentaine de kilom. de Mons, en Belgique. Au XVIIe siècle, il appartenait à la famille Mérode; il devint plus tard la propriété des comtes de Bury et de Bocarmé, et c'est dans la salle à manger de ce manoir que fut commis, en novembre 1850, le crime qui a rendu ce dernier nom si tristement célèbre (v. BOCARMÉ). Il a été démoli depuis ce crime.

BITRICHE s. m. (bi-tri-che — du lat. *bis*, deux fois, et du gr. *thrix*, *trichos*, cheveu). Ornith. Nom scientifique du roitelet.

BITRIFLORE adj. bi-tri-flo-re — du lat. *bis*, deux fois; *tres*, trois; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui porte ou renferme deux ou trois fleurs.

BITRITTO, bourg du royaume d'Italie, province de la Terre-de-Bari, à 10 kilom. S. de Bari; 2,630 hab. Récolte et commerce de vins et amandes.

BITRU, grand prince des enfers, qu'on représente sous la forme d'un léopard, avec des ailes de griffon; il apparaît, au dire des démonomanes, sous la forme humaine avec une physionomie admirable, et sa mission est d'inspirer l'amour aux deux sexes; il excite aussi les femmes à se mettre nues et leur conseille le mépris de la pudeur. Selon Wierius, soixante-dix légions lui obéissent.

BITSCHWILLER, bourg et comm. de France (Haut-Rhin), cant. de Thann, arrond. et à 38 kilom. N.-E. de Belfort sur la Thur; pop. aggl. 3,075 hab. — pop. tot. 3,215 hab. Mines de fer, ateliers de construction; manufactures d'étoffes feutrées; tissage mécanique.

BITTACOMORPHE s. f. (bitt-ta-ko-mor-fe — de *bittaque*, et du gr. *morphé*, forme). Entom. Genre d'insectes diptères, voisin des tipules, comprenant une seule espèce, qui vit à Terre-Neuve.

BITTAQUE s. m. (bitt-ta-ke). Entom. Genre d'insectes névroptères, créé aux dépens des panorpes, et comprenant quatre espèces, dont l'une, le bittaque tipulaire, qui habite la France et le midi de l'Europe, présente l'aspect d'une tipule, insecte de l'ordre des diptères.

BITTBURG, ville de la Prusse rhénane, ch.-l. du cercle de même nom, régence et à 26 kil. N.-O. de Trèves; 2,473 hab. Tanneries et fabrication de draps; commerce de blé, élève de bétail; restes d'un vieux château.

BITTE s. f. (bi-te — de l'angl. *bit*, poutre transversale). Mar. Appareil de charpente composé de deux montants et d'une troisième pièce qui les croise, et servant à amarrer les ancres, quand elles sont au fond de l'eau : *La* BITTE *est toujours placée dans l'entre-pont inférieur, sur les navires qui ont plusieurs ponts.*

— *Bitte et bosse!* Commandement pour faire prendre au câble le tour de bitte, et pour le fixer ensuite au moyen de bosses. ‖ *Paille de bitte*, Grosse tige de fer qui traverse l'une des têtes de la bitte, et contient le câble autour de l'appareil.

— Navig. Gros billot de bois qui ferme à chaque bout les petits bateaux de rivière.

BITTÉ, ÉE (bi-té) part. pass. du v. Bitter : *Câble* BITTÉ.

BITTER v. a. ou tr. (bi-té — rad. *bitte*). Mar. Enrouler, arrêter sur la tête de la bitte, en parlant du câble : BITTER *un câble*.

BITTER s. m. (bi-tèr — mot holland. qui signifie *amer*). Liqueur de table qui paraît originaire de la Hollande ou de l'Allemagne, et qui s'obtient en faisant macérer dans du genièvre un mélange de gentiane, d'orangette, de cannelle, de calamus, de quinquina, d'aunée et de coriandre, et ajoutant du sucre au macéré. La composition de cette liqueur est souvent simplifiée.

BITTERFELD, ville de Prusse, province de Saxe, ch.-l. du cercle de son nom, régence et à 35 kil. N.-E. de Mersebourg, sur la Lobber, affluent de la Mulde; pop. 3,679 hab. Fabrication de draps et poteries.

BITTERN s. m. (bi-tèrn). Techn. Eau de cristallisation qui reste dans les salines après que le sel est précipité. ‖ On dit plus souvent EAU MÈRE.

BITTERSALZ s. m. (bi-tèr-salz — mot allem. qui signif. *sel amer*). Minér. Dolomie, carbonate de chaux et de magnésie.

BITTI, bourg du royaume d'Italie, dans l'île de Sardaigne, division de Sassari, à 25 kil. N de Nuoro; 2,321 hab. Elève de bétail.

BITTON s. m. (bi-ton — rad. *bitte*). Mar. Pieu pour amarrer les navires. ‖ Appareil analogue à la bitte, et servant d'appui à la tablette supérieure du râtelier qui renferme les poulies tournantes.

BITTON, ville et paroisse d'Angleterre, comté de Gloucester, à 9 kil. de Bristol, sur l'Avon et la Blyth; 9,745 hab.

BITTONNIÈRES s. f. pl. (bi-to-niè-re — rad. *bitton*). Mar. Rigoles destinées à amener à la pompe les eaux de la cale.

BITTURE ou **BITURE** s. f. (bi-tu-re — rad. *bitte*). Mar. Partie de câble qui doit se dérouler de la bitte et filer avec l'ancre. ‖ Manière dont le câble est retenu sur la bitte.

— Fam. Dans le langage des marins, Forte dose de liqueur ou de boisson spiritueuse.

— Pop. Repas copieux, régal : *Je peux me flatter de m'y être donné une* BITTURE *soignée.* (L. Desnoyers.) *Le cortége fait halte pour une* BITTURE *générale.* (E. de Labédollière.) *Je vous propose, pour faire nos adieux à Toulon, de prendre une* BITTURE *complète.* (E. Sue.)

BITUBERCULÉ, ÉE adj. (bi-tu-bèr-ku-lé — de *bi* et *tuberculé*). Hist. nat. Qui offre deux tubercules.

BITUBÉREUX, EUSE adj. (bi-tu-bé-reu, eu-ze — de *bi* et *tubéreux*). Hist. nat. Qui offre deux tubérosités.

BITUBULITE s. m. (bi-tu-bu-li-te — du lat. *bis*, deux fois; *tubulus*, tube). Moll. Genre de coquilles peu connu, et qui paraît être fossile.

BITUMAGE s. m. (bi-tu-ma-je — rad. *bitume*). Action de bitumer : *Décidément le* BITUMAGE *et le macadamisage vont envahir tout Paris.* (Fournier.)

BITUME s. m. (bi-tu-me — lat. *bitumen*, même sens, dérivé lui-même du gr. *pitus*, pin, parce que les anciens croyaient que le bitume de Judée était une substance poisseuse qui découlait des pins). Minér. et techn. Terme générique par lequel on désigne des matières combustibles, très-riches en carbone et en hydrogène, qui brûlent facilement, avec une flamme et une fumée épaisses, et en dégageant une odeur forte, toute particulière : *Mahomet II fit construire un mortier monstrueux qui vomissait sur Constantinople des torrents de* BITUME *et des blocs de rochers.* (V. Hugo.) *Les* BITUMES *semblent être des mélanges de carbone, d'hydrogène et d'oxygène.* (Maury.)

Le *bitume*, épaissi sur des fourneaux brûlants,
A la fureur des eaux le rend impénétrable.
THOMAS.

— Par ext. Couche de bitume étalée sur la voie publique; sol, trottoir, recouvert de bitume : *Le foyer des théâtres, les divers asphaltes et* BITUMES *élastiques des boulevards m'étaient interdits jusqu'à nouvel ordre.* (Th. Gaut.)

Il foule sous ses pieds des tapis de *bitume*.
BARTHÉLEMY.

— *Bitume élastique*. Syn. d'*élatérite*.

— *Bitume de Judée*, Nom donné au bitume solide ou asphalte proprement dit, parce qu'on le tirait autrefois et qu'on le tire encore en grande partie du lac Asphaltique, dans l'ancienne Judée.

— **Encycl**. Minér. Les *bitumes* sont des hydrocarbures qui diffèrent essentiellement des houilles en ce qu'ils renferment des quantités beaucoup plus grandes d'hydrogène. Ils dégagent tous, en brûlant, une odeur spéciale et caractéristique, appelée *odeur bitumineuse*. Toutefois, chez quelques-uns, cette odeur est assez agréable, tandis que, chez d'autres, elle est plus ou moins fétide. Ces produits sont tantôt liquides et plus ou moins transparents, tantôt mous comme de la poix, quelquefois solides. Ceux qui se présentent sous cette der-

nière forme sont très-friables, se réduisent facilement en poussière entre les doigts, et se ramollissent à une température peu élevée. La densité des uns et des autres varie entre 0,7 et 1,2, ce qui fait que, presque toujours, ils surnagent à la surface de l'eau. Enfin, ils sont généralement de couleur noire ou brune.

On distingue trois espèces principales de *bitumes*, qui néanmoins passent de l'une à l'autre par des degrés souvent insensibles. Ce sont : le *bitume liquide* ou *naphte*, appelé aussi *huile minérale*, dont le *pétrole* n'est qu'une variété; le *bitume visqueux* ou *malthe*, appelé aussi *pissasphalte*, *goudron minéral*, *poix minérale*, *pétrole tenace :* c'est l'asphalte du commerce; le *bitume solide* ou *asphalte*, appelé aussi *bitume de Judée* et *baume des momies :* c'est le véritable asphalte.

D'après le chimiste Boussingault, les *bitumes* sont des mélanges composés de deux substances distinctes, savoir : 1° d'un carbure d'hydrogène liquide, nommé *pétrolène*, qui bout à 280 centigrades et a pour formule $C^{40} H^{32}$; 2° d'une matière noire et solide, appelée *asphaltène*, dont la formule $C^{40} H^{32} O^{6}$ représente un oxyde de pétrolène qui a dû se former sous l'action de l'air. D'après cela, on comprend pourquoi la consistance des *bitumes* varie, pour ainsi dire, à l'infini. Il suffit, en effet, que l'un des deux principes domine dans le mélange pour que ces combustibles soient tout à fait solides ou aient, au contraire, tel ou tel degré de fluidité.

Les *bitumes* sont très-abondants dans la nature. Les naphtes, par exemple, accompagnent presque toujours les salses et les dégagements d'hydrogène carboné des terrains dits *ardents*. Dans les endroits où ces phénomènes existent, il suffit de creuser le sol à une certaine profondeur pour découvrir des sources de ces *bitumes* liquides. On connaît des sources de ce genre dans la plupart des contrées de l'Asie, surtout à Rangoan, dans l'Indo-Chine anglaise, en Chine, au Japon, en Perse et à Bakou, dans la presqu'île d'Apschéron, sur la côte orientale de la mer Caspienne. L'Europe en possède aussi de très-nombreuses. Il suffira de citer celles d'Amiano, de Sassuolo, de Barrigazzo et de Pietra-Mala, en Italie; de Gabian et de Beckelbrun, en France; de Coalbrookdale, en Angleterre; de l'île de Zante, en Grèce. Enfin, personne n'ignore le bruit que fit, il y a peu d'années, la découverte des innombrables sources de l'Amérique du Nord. Le malthe existe dans un grand nombre des localités où l'on rencontre le naphte. Tantôt il s'écoule par les fissures des roches, et forme souvent, à la surface du sol environnant, une croûte visqueuse et mamelonnée, d'une épaisseur plus ou moins considérable; tantôt, principalement dans les terrains tertiaires, il imprègne des roches et constitue ainsi ce qu'on appelle les grès, les calcaires, les schistes bitumineux, les argiles et les molasses bitumineuses. Cette variété de *bitume* présente des gisements d'une grande richesse à Seissel, dans l'Ain; à Lobsann, dans le Bas-Rhin; à Bastennes et à Caupenne, dans les Landes; à Pont-du-Château et au Puy-de-la-Poix, dans le Puy-de-Dôme; au val de Travers, près de Neufchâtel, en Suisse, etc. L'asphalte proprement dit est la moins commune des trois espèces de *bitumes*. Il abonde particulièrement dans le lac Asphaltite ou mer Morte, en Judée. Il s'élève continuellement du fond de ce lac à la surface des eaux, où il arrive à l'état pâteux, et ce n'est que par l'exposition à l'air qu'il prend de la consistance. On le trouve aussi dans plusieurs autres lieux, où il se produit également à la surface des eaux. Tel est, entre autres, le cas d'un lac de l'île de la Trinité, une des Antilles anglaises. L'asphalte de ce lac est solide et froid sur les bords, mais à mesure qu'on s'éloigne de la rive, il s'échauffe et se ramollit de plus en plus jusqu'au centre, où il est liquide et bouillant.

De temps immémorial, les *bitumes* ont reçu une foule d'utiles applications. Les naphtes servent à l'éclairage. On emploie le malthe et les roches qui en sont imprégnées pour faire des enduits, des mastics et des ciments propres aux constructions, aux travaux de pavage et de carrelage, à la conservation des charpentes, à l'imperméabilisation de certaines étoffes, etc. Enfin, l'asphalte proprement dit entre dans la préparation de plusieurs vernis, de plusieurs couleurs. Les anciens en tiraient également parti pour faire des ciments, ainsi que pour embaumer les morts. C'est même à ce dernier usage, qui était très-répandu en Egypte, qu'il doit le nom de *baume de momie*, sous lequel on le désigne quelquefois dans les arts.

Quelle est l'origine des *bitumes?* Après beaucoup de discussions, on a paru s'arrêter à cette opinion, que la plupart de ces substances, tant liquides que visqueuses ou solides, proviennent du règne végétal, et sont le résultat d'une sorte de distillation naturelle des houilles et des lignites. « La ressemblance qui existe entre certains *bitumes* naturels et les matières bitumineuses qu'on extrait de la houille et du lignite, la rencontre fréquente de sources ou d'amas de *bitume* au milieu même ou dans le voisinage des terrains qui renferment ces combustibles, appuient fortement cette idée; mais elle est sujette à d'assez grandes difficultés, par l'impossibilité où l'on se trouve d'expliquer d'une manière satisfaisante l'immense quantité de *bitumes* répandue à la surface de la terre, l'existence de ces matières dans les roches ignées, les filons, les terrains antérieurs à la houille, et enfin les rapports constants qu'on remarque entre le gisement des *bitumes* et les dépôts de sel gemme, de gypse et de soufre, les salses, les éruptions gazeuses, les sources thermales et minérales : aussi, beaucoup de géologues pensent-ils aujourd'hui que les *bitumes* sont, comme les substances que nous venons de nommer et les filons des dépôts métallifères, des produits volcaniques indirects, ou une nouvelle manifestation de l'activité de ces causes souterraines qu'on désigne ordinairement sous le nom d'*agents plutoniques.* » (Delafosse.)

A la suite des *bitumes* se placent divers hydrocarbures naturels dont les gisements sont très-rares et ordinairement très-peu abondants, tels que l'*élatérite* ou *caoutchouc fossile*, l'*ozokérite* ou *cire minérale odorante*, l'*idrialine* et l'*hatchétine* ou *suif de montagne*. Enfin, on considère comme formant des produits intermédiaires entre les *bitumes* et les résines fossiles plusieurs substances tout aussi peu communes que les précédentes, et dont les principales sont : la *fichtélite*, la *hartite*, la *koenlite* et la *schéérérite*.

Nous terminerons ici ces notions générales sur les *bitumes*, en renvoyant pour les détails aux articles spéciaux qui ont été consacrés à chacun de ces composés. V. surtout les mots ASPHALTE, NAPHTE et PÉTROLE.

— Photogr. Le *bitume de Judée* forme la base impressionnable du procédé de la gravure héliographique. M. Niepce de Saint-Victor, dans des recherches spéciales sur le *bitume de Judée*, a cru remarquer qu'il en existait au moins deux variétés : l'une noire, à cassure vitreuse, conchoïde; l'autre rousse, à cassure résineuse. Leur sensibilité à la lumière diffère comme leur forme et leur couleur.

La valeur héliographique des *bitumes* varie selon leur provenance : le meilleur vient de Judée incontestablement; mais, dans le commerce, il est souvent mélangé. On le reconnaît à sa cassure vitreuse et brillante; à ce qu'il n'exhale presque aucune odeur, à moins qu'on ne le chauffe. Pulvérisé, il est d'un brun marron foncé. Rien n'est difficile comme le choix photographique du *bitume*. Certains morceaux donnent une solution trop sensible, d'autres en donnent une qui ne l'est pas assez.

Le plus sensible, bon dans la chambre obscure, mais produisant quelquefois des voilés, est noir rougeâtre; sa cassure est conchoïde et très-luisante : il est très-sec; sa poudre, brun rouge, n'a aucune odeur d'asphalte. Densité, 1,11 : fusible à + 170° ou + 175°; ne donne, à la distillation, presque pas de matières huileuses; soluble en totalité dans la benzine, soluble lentement dans l'essence de térébenthine; en général, en petits morceaux et rare.

Le moins sensible est noir rouge jaunâtre; sa cassure paraît mate, terne et résineuse; il est légèrement poisseux, et sa poudre, d'un brun jaune, exhale une forte odeur d'asphalte et de résine. Densité, 1,10 : fusible à + 90°; donne, à la distillation, plus de la moitié de son poids d'une huile claire, tachant le papier. Soluble en totalité dans la benzine; soluble instantanément dans l'essence de térébenthine, qu'il colore en brun immédiatement. Très-répandu dans le commerce, se trouve en gros morceaux.

Cette distinction des *bitumes* rapides ou lents est très-utile dans la pratique, puisque les premiers s'appliquent aux opérations faites dans la chambre noire à travers l'objectif, tandis que les seconds servent aux impressions par contact, la lumière arrivant à travers un positif sur verre ou sur papier. M. Niepce de Saint-Victor a remarqué que, lorsqu'on se sert d'un *bitume* lent, on peut en activer la sensibilité d'une manière remarquable, en exposant le vernis qui le contient au soleil ou, tout au moins, à la lumière. Mais alors se présentent des phénomènes très-remarquables et jusqu'à présent inexpliqués.

En se servant d'un vernis à base de *bitume* résinoïde très-peu sensible, mais dont la faculté réductive est exaltée par une exposition d'une heure au soleil, par exemple, on obtient d'abord de bonnes épreuves, non voilées, présentant des demi-teintes parfaitement accusées et des lignes découpées nettement sur les endroits irisés des surfaces nues. Mais le phénomène se complique au bout de quelques jours, même le vernis étant tenu à l'obscurité, les épreuves viennent couvertes d'un voile gris, les demi-teintes ne sont plus aussi complètes, et déjà une auréole irisée s'étend autour des plus grands noirs.

Après quelques jours encore, on n'obtient plus que des épreuves singulières, dans lesquelles toutes les lignes sont baveuses, entourées d'une auréole intense, et telles qu'on les obtiendrait sur papier d'un négatif dont la glace serait en contact avec le papier, et le collodion en dessus. Il existe donc une action persistante de la lumière au sein de la solution de *bitume*, action d'abord favorable, puis exagérée. On manque d'expériences positives pour savoir si cet ébranlement moléculaire irait en s'affaiblissant, et si un flacon de vernis exalté et surexcité, tenu assez de temps à l'obscurité, reprendrait son état primitif, ou si, une fois influencé, il irait se décomposant ou se modifiant jusqu'à l'insensibilité par excès de sensibilité.

Certaines variétés de *bitume* ne peuvent jamais donner un vernis limpide. Malgré la décantation et le filtrage souvent répétés, il se forme au sein du liquide une sorte de précipité granuleux à l'état de suspension, qui rend l'usage de ce vernis impossible. Quelques flacons produisent constamment des épreuves *auréolées*, dont les parties les plus minces, naturellement celles qui forment les demi-teintes, sont entraînées par le fixateur et restent accrochées en pellicules aux lignes moins fortement adhérentes, par suite de leur impressionnement profond et complet. Ce vernis doit être rejeté.

Il ne faut pas oublier, enfin, que si un *bitume* en dissolution devient trop sensible après excitation par le soleil, il peut servir de levain pour en exciter d'autre de même espèce non encore sensibilisé.

Le *bitume de Judée* forme encore la base des vernis épais noirs, que l'on coule derrière les positifs sur verre pour faire ressortir les images. Voici la formule de ce vernis :

Essence de térébenthine. . .	100 gr.
Bitume de Judée.	20
Cire blanche.	4
Noir de bougie ou d'ivoire. .	2

Portez à une douce chaleur, au bain-marie, et incorporez avec soin. Quelques opérateurs préfèrent la méthode suivante :

Solution de *bitume de Judée* dans l'huile de naphte. . .	125 gr.
Baume de Canada.	10

Ce mélange sèche en dix minutes sur la glace et ne se fendille jamais.

BITUMÉ, ÉE (bi-tu-mé) part. pass. du v. Bitumer : *Trottoirs* BITUMÉS.

— Techn. *Papier*, *carton bitumé*, Papier, carton dans la fabrication duquel on a fait entrer du bitume, pour le rendre propre à certains usages.

BITUMER v. a. ou tr. (bi-tu-mé — rad. *bitume*). Enduire de bitume. V. BITUMINER, qui est beaucoup plus usité.

BITUMEUX, EUSE adj. (bi-tu-meu, eu-ze — rad. *bitume*). Qui contient du bitume : *Il trouvera une plaine, où un gouffre noir et* BITUMEUX, *bouche de l'enfer, bouillonne en sortant de la terre.* (Chateaubr.)

BITUMIER s. f. (bi-tu-mié — rad. *bitume*). Techn. Ouvrier qui travaille à la confection des trottoirs en bitume.

BITUMINÉ, ÉE (bi-tu-mi-né) part. pas. du v. Bituminer : *Trottoir* BITUMINÉ. *Tuyaux* BITUMINÉS. *Ce qui enchante le plus le Parisien, c'est le nouvel éclairage au gaz des boulevards, ces allées* BITUMINÉES, *longées de candélabres*. (Ed. Texier.)

BITUMINER v. a. ou tr. (bi-tu-mi-né — rad. *bitume*). Enduire de bitume, couvrir d'une couche de bitume : BITUMINER *des tuyaux*. BITUMINER *un trottoir*, *une cour*.

BITUMINEUX, EUSE adj. (bi-tu-mi-neu, eu-ze — rad. *bitume*). Qui contient du bitume; qui a les qualités du bitume : *Eaux* BITUMINEUSES. *Vapeurs* BITUMINEUSES. *Odeur* BITUMINEUSE. *Flamme* BITUMINEUSE. *C'était une vase* BITUMINEUSE *que l'on trouvait au fond d'une source voisine, sous une eau saumâtre chargée de soufre.* (G. Sand.)

— Minér. *Marbre bitumineux*, Marbre qui donne, quand on le brise ou qu'on le frotte, une odeur de bitume plus ou moins prononcée. Tel est le cas du marbre noir de Dinant.

BITUMINIFÈRE adj. (bi-tu-mi-ni-fè-re — du lat. *bitumen*, *inis*, bitume; *fero*, je porte). Qui contient du bitume : *Roche*, *schiste*, *calcaire* BITUMINIFÈRES.

BITUMINISATION s. f. (bi-tu-mi-ni-za-si-on — rad. *bitume*). Chim. Transformation en bitume.

BITUMINISÉ, ÉE (bi-tu-mi-ni-zé) part. pas. du v. Bituminiser : *Substance* BITUMINISÉE.

BITUMINISER v. a. ou tr. (bi-tu-mi-ni-zé — rad. *bitume*). Chim. Transformer en bitume.

Se Bituminiser v. pr. Se transformer en bitume.

BITUNGSTATE s. m. (bi-tung-sta-te — de *bi* et *tungstate*). Chim. Sel dans lequel l'acide tungstique contient deux fois autant d'oxygène que la base.

BITUNIQUÉ, ÉE adj. (bi-tu-ni-ké — de *bi* et *tuniqué*). Bot. Qui est revêtu de deux tuniques ou enveloppes.

BITURE s. f. V. BITTURE.

BITURIGES, peuple de l'ancienne Gaule, dans l'Aquitaine, divisé en deux grandes familles : les Bituriges Cubiens, dans l'Aquitaine Ire, entre les Aurélieus au N. et les Lémovices au S.; leur ch.-l. était Avaricum (Bourges), et le territoire qu'ils occupaient, quoique plus étendu, forma depuis le Berry et le Bourbonnais; les Bituriges Vivisques, dans l'Aquitaine IIe, au S. des Santons et des Pétrocoriens; la capitale de ces derniers était Burdigala (Bordeaux).

BITURITÆ, nom latin de Bédarrides.

BITZIUS (Albert), célèbre romancier suisse, plus connu sous le nom de *Jérémie Gotthelf*, né en 1797 à Murten, dans le canton de Fribourg, mort en 1854. Fils d'un pasteur protestant, il fit ses études théologiques à Gœttingue, et devint, à partir de 1832, pasteur de Lutzelfluh, non loin de Berne. Outre plusieurs pamphlets contre les démocrates allemands, entre autres la *Fromagerie*, le *Docteur Dorbach*, etc., Bitzius a fait paraître un grand nombre de romans, qui lui ont acquis une légitime réputation et le surnom d'*historien des paysans*. Dans ses récits, il s'est attaché surtout à peindre la vie et les mœurs des classes inférieures de la société, à attirer vers elles la sympathie, et à concourir à leur amélioration intellectuelle et morale. Remarquables par la vérité de l'observation, ces romans, écrits dans le dialecte suisse, ne le sont pas moins par le style, à la fois vigoureux et familier, énergique et coloré. Parmi les plus populaires, nous citerons la *Misère des pauvres;* le *Jour de payement;* le *Miroir des paysans* (1836); les *Peines et les Joies d'un maître d'école* (1838, 4 vol.); *Uli, le valet de ferme* (1841); *Tableaux et légendes de la Suisse* (1842-1846, 6 vol.); *Comment Anna Bæbi fait son ménage* (1843); *Dursli, le buveur d'eau-de-vie* (1846); *Jacob, le compagnon du tour de Suisse* (1847); *Uli, le fermier* (1849); *Kathi la grand'mère* (1848, 2 vol.); *Récits et tableaux de la vie du peuple en Suisse* (1850, 2 vol.).

BIUMI (Paul-Jérôme), médecin italien, mort à Milan en 1731. Reçu docteur à l'université de Pavie, il professa l'anatomie à Milan. Il publia un assez grand nombre d'ouvrages en latin et en italien; et ce qui lui valut surtout sa célébrité fut celui où il soutenait que les vaisseaux chylifères portaient de l'estomac au foie le chyle, afin qu'il y éprouvât une nouvelle élaboration. Cet ouvrage est intitulé : *Esamina di alcuni canaletti chilifferi, etc.* (Milan, 1717).

BIURATE s. m. (bi-u-ra-te — de *bi* et *urate*). Chim. Sel qui contient deux fois autant d'acide urique que le sel neutre correspondant.

BIUS s. m. (bi-uss — du gr. *bios*, vie). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des ténébrionites, fondé sur une seule espèce empruntée au genre boros.

BIVAC s. m. V. BIVOUAC.

BIVAI s. m. (bi-vè). Ornith. Nom vulgaire du pivert.

BIVALVE adj. (bi-val-ve — du lat. *bis*, deux fois; *valva*, valve). Moll. Se dit des coquilles formées de deux pièces distinctes, ou de deux battants unis par une charnière.

— s. f. pl. Groupe de mollusques à coquille bivalve, appelés aussi conchifères, et qui correspond à peu près à la classe des mollusques acéphales. V. ce mot.

— Bot., Se dit de certains organes formés de deux parties, ayant quelque analogie avec des coquilles, comme la capsule du lilas, la coque de la noix, la glume et la glumelle de la plupart des graminées, etc.

BIVALVULAIRE adj. (bi-val-vu-lè-re — de *bi* et *valvulaire*). Qui a la forme d'une double valvule.

BIVALVULÉ, ÉE adj. (bi-val-vu-lé — de *bi* et *valvulé*). Hist. nat. Qui est pourvu de deux valvules.

BIVANADATE s. m. (bi-va-na-da-te — de *bi* et *vanadate*). Chim. Sel dans lequel l'acide vanadique contient deux fois autant d'oxygène que la base.

BIVAQUÉ, ÉE. V. BIVOUAQUÉ.

BIVAQUER. V. BIVOUAQUER.

BIVAR (Rodrigue DE). V. CID (le).

BIVAR (François), théologien espagnol, mort à Madrid en 1636. Il appartenait à l'ordre de Cîteaux, et il professa la philosophie et la théologie. Outre plusieurs *Vies de saints*, il a laissé un *Traité des hommes illustres de l'ordre de Cîteaux;* un *Traité de l'Incarnation;* un *Commentaire sur la philosophie d'Aristote*, etc.

BIVARIQUEUX, EUSE adj. (bi-va-ri-keu, eu-ze — de *bi* et *variqueux*). Physiol. Qui est muni de deux varices ou bourrelets.

BIVEAU s. m. (bi-vo). Techn. Sorte d'équerre à côtés mobiles, qui sert aux tailleurs de pierres pour mesurer des angles de toute ouverture. ‖ Equerre de forme analogue, à l'usage des fondeurs de caractères d'imprimerie.

BIVENTER s. m. (bi-vain-tèr — du lat. *bis*, deux fois; *venter*, ventre). Anat. Nom d'un muscle de la mâchoire inférieure, qui a deux ventres ou renflements. ‖ On dit aujourd'hui DIGASTRIQUE.

BIVENTRE adj. (bi-van-tre — de *bi* et *ventre*). Anat. Qui a deux ventres ou renflements.

BIVERO ou **BIVER** (Pierre DE), écrivain ascétique espagnol, né à Madrid en 1572, mort en 1656. Membre de l'ordre de Saint-Ignace, il se livra d'abord à l'enseignement, puis fut envoyé à Bruxelles (1616) en qualité de prédicateur de l'infant Albert, gouverneur des Pays-Bas; de retour en Espagne, il devint recteur du collége de sa ville natale. On a de lui plusieurs sermons et de nombreux écrits ascétiques, dont quelques-uns sont encore fort recherchés à cause des belles gravures qui les ornent. Nous citerons notamment : *Emblemata in psalmum Miserere; Sacrum sanctuarium crucis*, etc. (1634); *Sacrum oratorium piarum imaginum Mariæ, etc.* (1634).

BIVERRUQUEUX, EUSE adj. (bi-vèr-ru-keu, eu-ze — de *bi* et *verruqueux*). Hist. nat. Qui a deux petites élévations ou verrues.

— Entom. Qui a les élytres marquées de deux taches rouges.

BIVET s. m. (bi-vè). Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre cancellaire.

BIVIAIRE adj. (bi-vi-è-re — du lat. *bis*, deux fois; *via*, chemin). Auquel aboutissent deux chemins : *Place* BIVIAIRE.

BIVIAL, ALE adj. (bi-vi-al, a-le — du lat. *bis*, deux fois; *via*, chemin). Syn. peu usité de *biviaire*.

BIVITTÉ, ÉE adj. (bi-vitt-té — du lat. *bis*, deux fois; *vitta*, bandelette). Hist. nat. Qui porte deux bandelettes longitudinales.

BIVOCALE s. f. (bi-vo-ca-le — de *bi* et *vocal*). Gramm. Réunion de deux signes voyelles ne représentant qu'un seul son, comme *au*, *ei*, *ou*. On a proposé ce mot pour remplacer le mot impropre de *diphthongue;* mais il n'est pas moins impropre, puisque les deux mots ne diffèrent en réalité que par la forme, qui est grecque dans l'un et latine dans l'autre.

BIVOIE s. f. (bi-voî — de *bi* et *voie*). Lieu où deux chemins aboutissent.

BIVONA, ville du royaume d'Italie, en Sicile, province et à 34 kil. N.-O. de Girgenti, ch.-l. du district de même nom; 3,237 hab.

BIVONÉE s. f. (bi-vo-né — de *Bivona*, botaniste sicilien). Bot. Genre de la famille des crucifères, créé aux dépens des thlaspis, et comprenant une petite plante annuelle à fleurs jaunes, qui croît en Sicile. ‖ On a donné aussi ce nom à deux genres appelés aujourd'hui cardionème et cnidoscole.

BIVOUAC s. m. (bi-vou-ak — allem. *beiwacht*, même sens; de *bei*, auprès, et *wacht*, garde). Autref. Garde de nuit en plein air; aujourd'hui, campement provisoire et en plein air : *Les* BIVOUACS *ne datent que des guerres de la République. Les* BIVOUACS *d'Afrique déciment nos soldats bien plus que les balles des Arabes. Dans les guerres civiles, on établit des* BIVOUACS *sur les places, dans les rues.* ‖ Lieu où est établi le bivouac : *Durant nos guerres modernes, les piquets des troupes campées passaient quelquefois la nuit au* BIVOUAC. (Gén. Bardin.) *On fit quelques pas, pour trouver un* BIVOUAC *commode.* (Alex. Dum.) ‖ On écrit aussi et l'on prononce BIVAC.

— Par ext. Troupe bivouaquée : *Le* BIVOUAC *prit les armes. Nous faisions partie du* BIVOUAC.

J'ai d'un géant vu le fantôme immense
Sur nos *bivacs* jeter un œil ardent.
BÉRANGER.

— Par anal. Etablissement, demeure qui a tout le désordre ou les inconvénients d'un campement provisoire : *Il avait trois chambres livrées à tout le désordre d'un ménage de garçon, un vrai* BIVOUAC. (Balz.) *Ces maisonnettes de carton sont les pièges les plus dangereux; comme on vient aux grandes chaleurs, on accepte ce* BIVOUAC. (Michelet.)

— **Encycl.** Le *bivouac* était une veille, une garde de nuit, faite par un poste, une division, pour protéger les abords d'un camp. On disait : monter et descendre le *bivouac*. Quelquefois, dans des occasions périlleuses, une armée entière bivouaquait. Depuis les guerres de la Révolution, le mot *bivouac* est employé pour signifier un gîte en plein air, un établissement à la belle étoile, un campement sans baraque ni tente, situation nuisible à cause des maladies qu'elle occasionne, et presque inévitable dans les campagnes modernes, le succès dépendant presque toujours de la rapidité et de la facilité du mouvement des masses. Le *bivouac* dispense de traîner après soi tout l'attirail du campement. Les feux tolérés dans un *bivouac*, à cause du froid, des vents et de la pluie, sont distribués comme le seraient des tentes ou des baraques. Dans les *bivouacs* de cavalerie, il faut surtout avoir soin de placer ces feux à des distances et sous des directions de vent telles que la fumée ne puisse être portée sur les chevaux, qui en seraient très-gravement incommodés.

Bivouac arabe (LE), tableau de M. Eugène Fromentin, collection de M. Edouard Delessert. Au milieu d'une plaine immense, les tentes sont dressées; quelques Arabes, les uns accroupis, les autres étendus sur le sol, dorment en plein air, ayant près d'eux leurs chevaux et leurs moutons. Çà et là brillent quelques feux, dont la fumée monte droit vers le ciel. L'horizon commence à se colorer des lueurs indécises de l'aube; les étoiles pâlissent, la lune s'efface. Au premier plan, où les figures sont nettement accusées, une femme, vêtue d'une robe de cotonnade bleue, les cheveux dénoués et tombant sur les épaules, étrille avec un bouchon de paille un magnifique cheval. Deux autres chevaux, de cette couleur gris bleuâtre que M. Fromentin sait unancer avec une merveilleuse finesse, attirent encore l'attention. « Cette scène est bien simple, a dit M. Maxime Du Camp, mais elle a été rendue de main de maître, par un effet à la fois mystérieux et puissant, qui est certainement le résultat d'une vive impression à jamais fixée dans le souvenir : l'air frais du matin, imprégné de rosée, glisse sur la plaine et fait frissonner le cheik, qui se réveille en prononçant la formule sacrée de sa foi. Quel voyageur ayant visité l'Orient ne s'est arrêté devant cette toile, en se rappelant avec émotion des aubes pareilles qui l'ont réveillé sur la terre nue, où il avait dormi près de son bagage et sous les étoiles? La facture est solide et fine, de cette délicatesse exquise et comme vaporeuse qui crée à M. Fromentin une incontestable et sérieuse originalité. » Ce beau tableau a été exposé au Salon de 1863, sous le titre de *Bivouac arabe au lever du jour*.

Bivouac en 1812 (UN), tableau de M. Th. Devilly, Salon de 1857. Cette composition, qui a valu à l'auteur une médaille de 3e classe, représente un épisode de la lamentable retraite de Russie. Les grandes toiles militaires de Versailles, où l'on voit des combattants, en magnifiques uniformes, qui luttent et succombent avec une noblesse un peu théâtrale, parfois même avec grâce, sont faites pour inspirer l'admiration, l'amour de la guerre : le tableau de M. Devilly est bien propre à faire concevoir l'horreur de ces luttes insensées. Qu'on en juge plutôt par la description suivante que M. Maxime Du Camp a donnée de cette peinture : « La neige s'étend à perte de vue, le ciel est gris, l'aube est froide et meurtrière; la veille au soir, après une journée de marche, de combats et de famine, des soldats réunis par les hasards de la misère et de la défaite se sont abrités sous un arbre; le feu s'est éteint, et ils se sont tous endormis pour ne plus se réveiller. Se pressant les uns contre les autres, s'enveloppant de leurs effroyables guenilles, la main sur le sabre ou le bras sous la bretelle du fusil, ils sont morts, et ceux qui, dans la patrie, les attendent depuis de longs jours ne les reverront jamais. Abattus par la faim et par le froid, les héros d'une cause qu'ils ne comprenaient pas sont tombés en cercle, sans gloire, énervés et vaincus sans bataille, pâture prochaine des corbeaux, inutiles et désespérés. La facture habile de cette grande toile rend son aspect encore plus violent; c'est horrible comme le désastre lui-même : c'est la guerre! » Suivant M. About, l'aspect général du tableau est excellent; M. Devilly a rendu en véritable coloriste les deux effets de la neige éclairée et de la neige dans l'ombre.

BIVOUAQUÉ, ÉE (bi-vou-a-ké) part. pass. du v. Bivouaquer. Etabli dans un bivouac : *Troupes* BIVOUAQUÉES. ‖ On écrit aussi BIVAQUÉ.

BIVOUAQUER v. n. ou intr. (bi-vou-a-ké — rad. *bivouac*). Camper en plein air, en parlant des troupes : *Vous* AVEZ BIVOUAQUÉ *sans eau-de-vie, et souvent sans pain.* (Napol.) *Certes, quand je* BIVOUAQUAIS *sur les bords du Danube, mon domicile n'était pas là.* (P.-L. Courier.)

Le Cosaque
Qui *bivouaque*
Croit, sur la foi des Anglais,
Se loger dans nos palais.
BÉRANGER.

‖ On écrit aussi BIVAQUER.

— Par anal. S'établir, passer un certain temps en plein air, et dans le même lieu : *La nuit nous surprit, et nous obligea à* BIVOUAQUER *sur la route. Il sortit du palais et chemina dans les plaines incultes, sans prendre garde si les loups n'y* AVAIENT *pas insolemment* BIVOUAQUÉ, *pour le menacer d'un blocus.* (Ch. Nod.)

— Fig. Se fixer provisoirement : *Les temps de vicissitudes politiques font du monde un champ de bataille où la vérité* BIVOUAQUE *avec l'erreur.* (Lacordaire.)

BIWALD (Léopold), savant allemand, né en 1731 à Vienne, mort vers la fin du siècle, était membre de la société de Jésus. Il professa successivement la philosophie à Gratz et à Vienne. On a de lui quelques ouvrages écrits en latin, notamment : *Physica generalis et particularis* (Gratz, 1763); *Dissertatio de studio physicæ naturalis, etc.* (Gratz, 1767).

BIWANO-OUMI, grand lac du Japon, au centre de l'île de Niphon, au N. de la ville de Miaco; ses eaux sont douces et poissonneuses. Les Japonnais prétendent que ce lac fut formé en une nuit par un tremblement de terre.

BIXA s. f. (bi-ksa). Bot. Nom scientifique du rocouyer, dont on a fait un genre qui sert de type à la famille des bixacées. C'était autrefois le nom vulgaire du même végétal.

— **Encycl.** Cet arbrisseau se distingue particulièrement par ses fleurs disposées en panicule terminal, par son calice à cinq divisions grandes, arrondies, colorées, offrant à l'extérieur cinq glandes ou tubercules; par ses étamines nombreuses, à filets longs; enfin par une capsule conique, acuminée, couverte de poils très-roides. L'espèce principale est le *rocou* ou *rocouyer*, que l'on trouve dans les contrées les plus chaudes de l'Amérique et de l'Inde, surtout à Cayenne. Son fruit fournit une matière colorante rouge, employée dans la peinture et la teinture sous le nom de *rocou*. Les sauvages s'en servent pour se tatouer lorsqu'ils vont à la guerre.

BIXACÉ, ÉE adj. (bi-ksa-sé — rad. *bixa*). Bot. Qui ressemble à la bixa, ou rocouyer.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, voisine des tiliacées, composée d'arbres ou d'arbrisseaux qui croissent dans les régions tropicales des deux continents, et renfermant un certain nombre d'espèces alimentaires, médicinales ou tinctoriales. Nous citerons particulièrement les genres *bixa* ou *rocou*, *flacourtie*, *ludie*, *prockie*, *oncoba*, etc. ‖ On dit aussi BIXINÉES.

— **Encycl.** Les *bixacées* sont des végétaux à feuilles alternes, simples, marquées très-souvent de points transparents; à stipules géminées, très-caduques, souvent nulles; à fleurs hermaphrodites, régulières, quelquefois unisexuées par avortement. Le plus souvent, la plante est glabre; lorsqu'elle se couvre de poils, ils sont ordinairement étalés. Les caractères botaniques de cette famille peuvent se résumer ainsi : calice de trois, quatre ou cinq sépales distincts ou légèrement soudés à la base; pétales nuls ou égaux en nombre aux sépales; étamines en nombre défini ou indéfini, fertiles ou stériles, à filets libres, insérés, ainsi que la corolle, autour d'un disque hypogyne et annulaire qui manque rarement; ovaire sessile ou stipulé, globuleux, uniloculaire, à deux ou plusieurs placentas pariétaux, style terminal simple ou divisé en plusieurs branches; stigmate obtus ou capité; fruit capsulaire ou bacciforme, généralement uniloculaire, déhiscent; graine pourvue d'albumen, à tégument, propre ordinairement pulpeux.

BIXIO (Jacques-Alexandre), savant et homme politique français, né en 1808 à Chiavari, dans l'ancien département des Apennins, mort à Paris en 1865. Venu fort jeune en France, il termina ses études au collége Sainte-Barbe, se fit recevoir docteur en médecine vers 1830, et prit une part active à la révolution de Juillet. Peu de temps après, en 1831, il fonda, avec M. Buloz, la *Revue des Deux-Mondes*, qui, depuis, est devenue le premier recueil littéraire français. Toujours occupé de questions scientifiques, M. Bixio publia la *Maison rustique du XIXe siècle*, excellent guide de l'agriculteur moderne, et enfin créa et dirigea pendant onze ans, conjointement avec M. Barral (1837-1848), le *Journal d'agriculture pratique et de jardinage*, Nous ne citerons que pour mémoire l'*Almanach du jardinier*, publié depuis 1844; l'*Almanach du cultivateur et du vigneron*, et l'*Annuaire de l'horticulteur*, publiés également à partir de la même année. Rédacteur du *National*, et, partant, en relations assez intimes avec les principaux écrivains de l'opposition libérale, il était président du comité des électeurs du Xe arrondissement, où il exerçait une grande influence, lorsque la révolution de 1848 survint. M. Bixio se prononça vivement pour la régence, et fit de vains efforts pour empêcher l'insertion au *Moniteur* du décret qui proclamait la république. A sa prière, MM. Crémieux, Lamartine, Dupont (de l'Eure) et Garnier-Pagès lui donnèrent un ordre signé de leurs noms pour retirer de l'Imprimerie nationale la déclaration du gouvernement provisoire; mais une heure après elle paraissait, grâce à l'intervention des autres membres. Cependant, deux jours plus tard, M. Bixio accepta de M. Pagnerre les fonctions de chef du cabinet : l'esprit démocratique avait passé dans ce cœur aux aspirations généreuses. Lors de la révolution italienne, il fut nommé envoyé extraordinaire auprès de la cour de Turin, et, durant cette mission, élu membre de la Constituante par le département du Doubs, avec 23,863 voix. Il revint immédiatement siéger à l'Assemblée, où il fit partie du comité des affaires étrangères. Lors des événements de juin, M. Bixio combattit l'insurrection et fut atteint d'une balle dans la poitrine au moment où il guidait les soldats à l'attaque d'une barricade. Rétabli de sa blessure, il vint reprendre sa place à la Chambre, dont il fut, à sept reprises consécutives, élu vice-président. Après l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte comme président de la république, M. Bixio accepta du nouveau pouvoir le portefeuille de l'agriculture et du commerce, mais il ne le garda que peu de jours (20-29 décembre 1848), et se retira à la suite d'une scission qui amena la démission momentanée du récent cabinet. Il vota, durant la Constituante, contre le droit au travail, pour les deux chambres, pour la proposition Rateau et contre la diminution de l'impôt du sel. Il appartenait, à cette époque, au parti républicain modéré, qui se réunissait à l'Institut. A la Législative, où il fut élu par les départements de la Seine et du Doubs, il vota la nouvelle loi contre les clubs et repoussa l'état de siége, ainsi que toutes les demandes en autorisation de poursuites. C'est vers l'époque de l'élection présidentielle qu'eut lieu son duel avec M. Thiers. Enfin, en 1851, lors du coup d'Etat, il fut incarcéré avec tous ceux de ses collègues qui avaient pris part à la réunion du Xe arrondissement, et se retira de la scène politique, après avoir subi un mois de captivité. Toutefois, il ne fut pas compris dans le décret d'expulsion et put rester en France.

L'année précédente, M. Bixio, qui s'occupait toujours de sciences, avait opéré, avec M. Barral, deux ascensions aérostatiques dans des conditions très-dangereuses. Depuis 1851, M. Bixio s'est surtout occupé d'affaires industrielles; il a créé la *Librairie agricole*, au succès de laquelle il dut une partie de sa fortune, et il était, au moment de sa mort, administrateur du Crédit mobilier. Cet homme éminent a succombé après une courte maladie, durant laquelle il conserva tout son calme et toute sa présence d'esprit. Il est mort en libre penseur, causant avec ses amis les plus intimes, qu'il avait fait appeler lorsqu'il sentit sa fin prochaine.

Alexandre Bixio laisse quatre enfants : deux filles et deux fils, dont l'un, après avoir été aide de camp du roi Victor-Emmanuel, est aujourd'hui employé du Crédit mobilier, et l'autre voyage en Amérique. Comme homme politique, on ne peut se dissimuler que M. Bixio n'ait tout fait pour ne pas ressembler à « l'homme absurde » de Barthélemy; mais il a du moins pour excuse une entière bonne foi, et l'honnêteté de l'homme privé est un sûr garant de sa sincérité politique. En tant que savant, M. Bixio n'a fait aucune découverte importante; toutefois, il a eu le rare mérite de vulgariser et de répandre les connaissances acquises, par ses nombreuses publications, qui, bien que s'adressant aux masses, n'en étaient pas moins estimées des hommes de science. Nous terminerons cet article en citant quelques lignes de la notice que son ami Barral lui a consacrée dans le *Journal d'agriculture pratique* du 5 janvier 1866 : « Quelles que fussent les préoccupations de Bixio, il s'inquiétait avant tout du progrès agricole, qu'il regardait, avec tous les hommes qui ont médité sur les causes de la grandeur et de la décadence des nations, comme le signe nécessaire de la puissance et de la vitalité d'un peuple. L'instruction étant le moyen le plus énergique d'assurer ce progrès, il consacra une grande partie de sa vie à propager des livres qui fussent de nature à se répandre parmi les populations des campagnes... M. Bixio a laissé partout l'empreinte de son esprit de sagacité ardent au bien, devinant avec une perspicacité remarquable les avantages, les dangers, les ressources de toute entreprise. »

En mourant, M. Bixio avait demandé formellement que ses restes fussent portés directement à la nécropole commune sans l'intermédiaire des prières de l'Eglise; sa famille et ses amis respectèrent ses dernières volontés. M. Labrouste, directeur du collége Sainte-Barbe, dont Bixio s'était toujours montré le soutien et l'ami, ne s'en crut pas moins obligé de conduire ses élèves au cimetière. Les journaux catholiques virent dans cet acte une sorte de sacrilége. L'incident eut un grand retentissement. Sans nous expliquer plus qu'il ne convient sur la volonté testamentaire du libre penseur, nous croyons que l'honorable directeur de la célèbre institution avait, dans cette circonstance, un devoir sacré à remplir : l'obligation de la reconnaissance qui domine toutes les religions, et que chacune est tenue, sous peine d'exhérédation, d'inscrire en tête de sa *Bible* ou de son *Evangile*.

BIXIO (Girolamo, dit *Nino*), général italien, frère du précédent, né à Gênes en 1821. Il entra d'abord dans la marine militaire sarde, qu'il quitta pour prendre le commandement d'un navire marchand. Lorsque, en 1848, éclata la guerre de l'indépendance italienne, Bixio, esprit libéral et ardent patriote, prit part à la glorieuse lutte de Venise contre l'Autriche, et attira surtout l'attention lorsqu'une armée française fut chargée, en 1849, d'aller renverser la république romaine. Bixio, qui était venu se joindre à Garibaldi, commandait les troupes romaines qui repoussèrent la première attaque du général Oudinot. Après la chute de cette république, il navigua dans les mers du Sud comme capitaine d'un bâtiment génois, et revint, en 1859, se ranger de nouveau sous les ordres de Garibaldi, qui le nomma commandant d'un bataillon de chasseurs des Alpes, puis colonel vers la fin de cette campagne. L'année suivante, au printemps de 1860, Garibaldi, partant pour son aventureuse et célèbre expédition de Sicile, choisit Bixio pour son premier lieutenant et lui donna le commandement de l'un des navires (le *Piemonte*) qui amenèrent à Marsala le premier corps de la petite armée des *Mille*. Bixio se conduisit brillamment à Calatafimi et devant Palerme, fut nommé par le dictateur major-général, puis fut élevé au grade de lieutenant général après la prise de Reggio et la bataille du Volturno, où il s'était également signalé. Elu par la ville de Gênes député au premier parlement italien (février 1861), il y défendit les intérêts de ses frères d'armes de l'armée méridionale, et ne fut pas étranger au rapprochement de Garibaldi et du comte de Cavour. Depuis cette époque, il employa l'influence de sa parole brillante et de son caractère estimé pour concilier les tendances du parti d'action avec la prudence du parti modéré. Il est entré dans l'armée italienne avec son grade de lieutenant général en 1862. Depuis lors, il a reçu le commandement militaire d'Alexandrie.

BIZANNET ou **BIZANET** (Guilin-Laurent), général français, né à Grenoble en 1755, mort en 1836. Il remplissait en 1814 les fonctions de commandant d'armes à Berg-op-Zoom, lorsqu'il battit les Anglais commandés par le général Cook. Sous la Restauration, il fut successivement nommé commandant supérieur de Marseille, gouverneur de Toulon, et enfin lieutenant général.

BIZARDIÈRE (Michel-David, sieur DE LA), écrivain français de la dernière moitié du XVIIe siècle. Ses publications historiques sont assez nombreuses; on peut citer : *Histoire des diètes de Pologne pour les élections de rois* (1697); *Histoire de Pologne* (1715); *Histoire de Louis le Grand* (1712); *Histoire d'Erasme, sa vie, ses mœurs, sa religion* (1721); et enfin *Historia gestorum in Ecclesia memorabilium ab anno* 1517 *ad annum* 1546 (1701).

BIZARRE adj. (bi-za-re — On a proposé pour ce mot l'étymologie latine *bis*, *varius*, outre que le sens offert par ces deux mots n'est pas bien compréhensible, il y a des considérations phonétiques qui s'opposent à ce qu'on admette la dérivation de *bizarre* venant de *bis varius*. Comment, en effet, rendre compte, dans cette hypothèse, de la

suppression de *v* et du redoublement de *r*? Tout ce que l'on peut faire, c'est de constater que ce mot se retrouve en italien sous la forme *bizzarro*, en espagnol et en portugais sous celle de *bizarro*, mais avec des acceptions bien différentes dans chacune de ces langues. En italien, *bizzarro* veut dire colère, acariâtre, irrité, bilieux; en espagnol et en portugais, *bizarro* est pris en bonne part, dans le sens de chevaleresque, magnifique, noble, etc. En italien, il existe un mot *bizza*, voulant dire colère; mais, comme le fait fort justement remarquer Diez, ce ne saurait être là un mot radical; c'est évidemment un vocable extrait de l'adjectif *bizzarro*, car le suffixe *arr* est inconnu en italien. En basque, on retrouve ce mot avec une signification analogue à celle qu'il a en espagnol; à côté, il existe un autre mot: *bizarra*, barbe, que Larramendi décompose en *biz-arra*, qu'il soit viril, et autour duquel il groupe toutes les significations dérivées du *bizarro* espagnol). Fantasque, singulier, extravagant, en parlant des personnes et des choses. *Rien de plus flatteur que de dire à une femme galante qu'elle est* BIZARRE. (Th. de Viaud.) *Les plus sages sont souvent menés par les plus fous et les plus* BIZARRES. (La Bruy.) *Personne, caractère* BIZARRE. *Goût* BIZARRE. *Homme* BIZARRE. *Evénement* BIZARRE. *Le caprice de notre humeur est encore plus* BIZARRE *que celui de notre fortune*. (La Rochef.) *Je sais bien que ma conduite a l'air* BIZARRE *et choque toutes les maximes communes*. (J.-J. Rouss.) *Ah! la mode est vraiment une chose* BIZARRE! (G. Sand.) *Ce qui est de bon ton à Venise est* BIZARRE *à Paris : donc rien n'est* BIZARRE. (Beyle.) *La pire réputation est celle d'être* BIZARRE *sans talent*. (St-Marc-Gir.)

De ce refus *bizarre* où seraient les raisons?
RACINE.

D'où vous vient du néant cette crainte *bizarre*?
L. RACINE.

Une humeur un peu *bizarre*
Sert de ragoût en amour.
Mme DE LA SABLIÈRE.

— Par ext. Etrange, extraordinaire, étonnant : *Voilà qui est* BIZARRE. *Je suis persuadé que vous avez été témoin de cent aventures aussi* BIZARRES. (Vol.) *Les mots tudesques s'allièrent aux mots latins, les altérèrent, les déformèrent, et de ce mélange* BIZARRE, *irrégulier, naquit la langue romane, mère de la langue française*. (Boissonade.)

— Substantiv. Personne bizarre : *C'est un* BIZARRE. *Je suis avec le roi sur le pied d'une* BIZARRE *qu'il faut ménager*. (Mme de Maint.) *Le* BIZARRE *est celui qui est dirigé dans sa conduite et dans ses jugements par une affectation de ne rien dire ou faire que de singulier*. (Girard.)

— s. m. Le genre bizarre : *Donner dans le* BIZARRE. *Les petits esprits prennent toujours le* BIZARRE *pour le grand*. (Buff.)

— **Syn. Bizarre, étrange, extraordinaire, singulier.** Ce qu'il y a d'extraordinaire ou de singulier dans un objet *bizarre* tient du caprice, de la fantaisie; cela fait rire ou cela étonne sans indigner, sans exciter un blâme bien prononcé. Ce qui est *étrange* choque, mérite le blâme, cause un étonnement fâcheux. *Extraordinaire* se prend souvent en bonne part; mais, quand il est simplement synonyme des trois autres mots, il marque l'excès en quelque chose, sans éloge ni blâme. *Singulier* signifie proprement qu'un objet est seul de son espèce, qu'il n'a pas de semblable; l'esprit en tire souvent la conséquence qu'on y trouve quelque chose de *bizarre* ou d'*étrange*, mais le mot ne signifie cela que d'une manière indirecte.

BIZARREMENT adv. (bi-za-re-man — rad. *bizarre*). D'une façon bizarre : *Etre* BIZARREMENT *accoutré. Parler et penser* BIZARREMENT. *La fortune dispose bien* BIZARREMENT *de moi*. (Volt.)

De notre amour *bizarrement* jaloux,
Il veut, peut-être, en se jouant de nous,
Nous effrayer . . . .
MALFILATRE.

BIZARRERIE s. f. (bi-za-re-rî — rad. *bizarre*). Caractère bizarre, fantasque, capricieux; manière d'être de ce qui est bizarre, fantasque, capricieux : *La* BIZARRERIE *consiste à s'écarter sans raison des règles communes, et à se conduire par des caprices déraisonnables*. (Nicole.) *Nous croyons que la* BIZARRERIE *est continuelle et le caprice par intervalles*. (Bussy-Rabut.) *La* BIZARRERIE *ne connait personne; elle s'en prend sans choix à tout le monde*. (Fénel.) *Telle est la* BIZARRERIE *de notre cœur misérable, que nous quittons avec un déchirement horrible ceux près de qui nous demeurons sans plaisir*. (B. Const.) *La* BIZARRERIE *est une folie plus ou moins avouée et presque toujours incurable*. (Beauchêne.) *Dans l'affection mentale appelée* BIZARRERIE, *se trouve une altération du goût, qui vise trop à la singularité*. (Descuret.) *La* BIZARRERIE *est, pour ainsi dire, un mauvais geste de l'âme*. (St-Marc-Gir.) *Il se laissa glisser sur la pente bien savonnée de la* BIZARRERIE. (E. Feydeau.)

— Caractère de ce qui est étrange, surprenant, inattendu : *La* BIZARRERIE *des événements. La* BIZARRERIE *du hasard. Il y a de la* BIZARRERIE *dans beaucoup d'ouvrages de la nature*. (Trév.) *Il est des succès qu'on doit à la* BIZARRERIE *du hasard plus qu'à la sagesse des mesures*. (Mass.)

— Action, procédé bizarre, chose bizarre : *Il fallait essuyer les* BIZARRERIES *d'un peuple flatté*. (Boss.) *Nous cherchons notre bonheur hors de nous-même, et dans l'opinion des hommes que nous connaissons flatteurs, pleins d'envie, de caprices et de préventions; quelle* BIZARRERIE! (La Bruy.) *Toutes ces* BIZARRERIES, *ces inconséquences de la nature féminine sont d'une observation excellente*. (Ste-Beuve.)

— **Encycl.** *Bizarreries historiques, littéraires*, etc. V. SINGULARITÉS.

BIZART s. m. (bi-zar). Ornith. Un des noms vulgaires de la mésange charbonnière. On dit aussi BIZERT.

BIZE, bourg de France (Aude), arrond., et à 22 kil. N.-O. de Narbonne; 1,210 hab. Récolte d'excellents vins; mines de fer et de houille, carrières de marbre; fabriques de draps, de chandelles et de tuiles. A peu de distance de Bize, dans une vallée appelée *las Fons*, se trouvent trois cavernes spacieuses qui renferment une quantité considérable d'ossements fossiles, au milieu desquels on rencontre aussi des poteries grossières, des instruments en silex, des coquilles percées d'un trou fait de main d'homme et des ustensiles faits avec des os, des bois de cerf, etc.

BIZÉ s. m. (bi-zé). Techn. Outil qui sert aux cordonniers à régler la trépointe. ‖ V. BISAIGLE.

BIZEBAN s. m. (bi-ze-ban). Nom sous lequel les Turcs désignent les esclaves muets chargés du service intérieur du sérail impérial. Ce mot n'est ni turc ni arabe, comme l'affirment certains lexicographes; il est formé de deux mots persans : *bi*, sans, et *zeban*, langue. Quelquefois les Turcs se servent, pour désigner ces esclaves muets, d'une autre expression purement turque et formée exactement comme *bizeban*, c'est *dilsiz* : littéralement *langue-sans*. Par suite des lois propres à l'organisme de la langue ottomane, l'ordre des éléments composants est, comme on le voit, complétement interverti.

BIZÈGLE. V. BISAIGLE.

BIZEMONT-PRUNÉLÉ (André-Gaspard-Parfait, comte DE), dessinateur et graveur français, né en 1752 au château de Tignonville, près d'Etampes, mort vers 1830. Il eut pour maître Et. Gaucher, et grava à l'eau-forte, au lavis et sur bois un assez grand nombre de pièces, parmi lesquelles nous citerons : *Agar et Ismaël; Céphale et Procris*, d'après le Guerchin; la *Vierge et l'Enfant*; un *Amour couché*, d'après le Guide; une *Pieta*, d'après Ribeira; *Apollon endormant Argus*, d'après Aug. Carrache; l'*Enfance d'Hercule*, d'après Ann. Carrache; la *Confession*, d'après Crespi; le *Grand prévôt en campagne* et le *Cuirassier*, d'après de La Rue; un *Mousquetaire*, d'après Jos. Parrocel; la *Nourrice*, d'après Natoire; une *Allégorie sur la mort de Louis XVI et de Marie-Antoinette*; divers paysages et scènes de genre, d'après Kobell, Naiwjnx, Swanevelt, Wynants, F. Hackert, Jean Cats, Pinacker, Gab. Perelle, Van der Meulen, Hubert Robert, Victor Bertin, Desfriches, Cassas, Rabigot, etc. M. de Bizemont a été pendant plusieurs années directeur du musée d'Orléans, où l'on voit de ses dessins, et de ceux de son fils, le comte Adrien DE BIZEMONT, né à Orléans, en 1785.

BIZERT s. m. (bi-zèr). Ornith. V. BIZART.

BIZERTE, ville maritime de la régence de Tunis, à 54 kil. N.-O. de Tunis, sur le petit golfe de même nom. Port de mer, place forte entourée de murailles et défendue par plusieurs forts; 10,000 hab. Territoire fertile; exportation de grains. Sous la domination romaine, cette ville, dont le port était un des plus importants de l'Afrique, portait le nom de Hippo-Zarytos, ou Zarrhytus, ou encore Diarrhytus.

BIZET, littérateur français, mort en 1842. On lui doit des romans : le *Tombeau*, traduit d'Anne Radcliffe; le *Pacha* ou les *Coups du hasard et de la fortune; Contes de l'ermitage*, traduits de l'anglais, et plusieurs vaudevilles faits la plupart en collaboration avec Fulsonot ou avec Chaussier, entre autres : les *Boites* ou la *Conspiration des mouchoirs* (1796); *Gilles tout seul* (1799); les *Diableries* ou *Gilles ermite* (1799); le *Débutant* (1801), etc.

BIZIA ou **BYZIA**, ville de l'ancienne Thrace, située au pied des montagnes, à 120 kil. O. de Byzance. C'est aujourd'hui Viza.

BIZINCIQUE adj. (bi-zain-si-ke — de *bi* et *zincique*). Chim. Se dit d'un sel qui contient deux fois autant d'oxyde de zinc que le sel neutre correspondant.

BIZIRCONIQUE adj. (bi-zir-ko-ni-ke — de *bi* et *zirconique*). Chim. Se dit d'un sel qui contient deux fois autant de zirconium que le sel neutre correspondant.

BIZIURE s. f. (bi-zi-u-re). Ornith. Genre démembré du genre macreuse.

BIZONÉ, ÉE adj. (bi-zo-né — de *bi* et *zoné*). Hist. nat. Qui est marqué de deux zones ou bandes circulaires colorées.

BIZOT (Jean-Louis). V. BISOT.

BIZOT (Pierre), numismate français, né en 1630, mort en 1696. Il était chanoine dans le diocèse de Bourges, et il a publié une *Histoire métallique de la république de Hollande* (Paris, 1687, in-fol.). On lui doit aussi une traduction en vers latins du Ier et du Ve chant du *Lutrin*, de Boileau.

BIZOT (Michel-Brice), général français, né à Bitche, en 1795, tué au siége de Sébastopol en 1855. Elève de l'Ecole polytechnique, il prit part à la défense de Metz en 1814, à celle de Besançon en 1815, devint capitaine du génie en 1821, fit la campagne d'Espagne (1823), fut successivement chef du génie à Oran (1839), directeur des fortifications à Constantine (1849) et à Blidah (1850), général de brigade (1852) et commandant de l'Ecole polytechnique. Appelé au commandement de l'arme du génie dans l'expédition de Crimée, il périt, frappé d'une balle, dans la tranchée ouverte devant Sébastopol.

BIZY. V. VERNON.

BIZZARI (Pierre), historien italien, né à Sassoferato, en Ombrie, vers 1530. Après avoir habité quelque temps Venise, il se rendit, en 1565, en Angleterre, revint en Italie, puis passa dans les Pays-Bas, où, grâce à la protection du célèbre Hubert Langet, il reçut une pension de l'électeur de Saxe. On ignore l'époque de sa mort. Ses principaux écrits sont : *Senatus populique Genuensis rerum domi forisque gestarum annales* (1759, in-fol.); *Historia rerum persicarum* (1583, in-fol.); *Epitome insigniorum Europæ historiarum*, etc. (1573); *Cyprium bellum inter Venetos et Solymanum gestum* (1573); *Varia opuscula* (1565), etc.

BIZZELLI (Giovanni), peintre italien, né à Florence en 1556, mort en 1647. Il eut pour maître Alessandro Allori et travailla à Rome et à Florence. Il a exécuté, dans cette dernière ville, les peintures de l'église de Sainte-Agathe, représentant le martyre et la mort de cette sainte. Son propre portrait figure au musée des Offices, qui possède, en outre, une *Annonciation*, dont il est l'auteur.

BJARKE, le plus célèbre et le plus farouche des guerriers de Rolf Krage, roi de Danemark (l'an 600 après J.-C.), dont il épousa la sœur, après avoir égorgé son mari, le Suédois Agner, au milieu même de son festin de noces. Il prit part à beaucoup de combats, où il se distingua par sa force et sa valeur, et il aida notamment le roi d'Upsala, Adil, à vaincre Alé, roi de Norvége, qui voulait lui enlever sa couronne. Lors de la grande et fatale nuit pendant laquelle Rolf Krage, victime d'une trahison, succomba avec tous ses guerriers, Bjarke chanta un chant de guerre, dit *Bjarke maal*, qui se trouve dans la *Saga* de Rolf Krage, et dont l'historien danois Saxo Grammaticus a donné une traduction latine. Ce chant, qui se répétait encore au XIIIe siècle, fait partie du cycle des chants païens héroïques du Nord.

BJARMIE (Bi-ar-mie), région des bords de la Dwina septentrionale, au S.-E. de la mer Blanche, célèbre dans les antiques *Sagas* du Nord. Sa population, de race finnoise, était nombreuse et brave; ses armées puissantes et toujours sur pied pour défendre l'indépendance du pays. Enrichie par le commerce des Indes, qui la traversait pour gagner les marchés du nord et de l'ouest de l'Europe, elle voyait sans cesse grandir son opulence. Les habitants de la Bjarmie étaient gouvernés par des princes nationaux auxquels les étrangers donnaient le titre de rois. Ils avaient une organisation sociale particulière, et, plus que toutes les autres tribus finnoises, se distinguaient par la perfection de leur système religieux et de leur civilisation indigène.

D'après les *Sagas*, la Bjarmie renfermait, au milieu d'un bois, un lieu sacré entouré d'une palissade élevée, dont la porte était gardée toutes les nuits par six hommes. A l'intérieur se trouvaient d'immenses trésors souterrains, car lorsqu'un Bjarmien venait à mourir, ses biens étaient partagés entre lui et ses héritiers, et la part du mort enfouie dans le sanctuaire; à chaque naissance, en outre, on y jetait une poignée d'argent. Dérober ces trésors était regardé par les Bjarmiens comme un affreux sacrilége; par les Normands, au contraire, comme le plus grand des exploits. L'enceinte sacrée renfermait un temple superbe, dont le pavé resplendissait d'or et de pierreries. Devant le temple s'ouvrait un fossé rempli d'une eau empoisonnée; la prêtresse de Jumala, dieu des Finnois, y résidait; c'était la puissante magicienne Kolfrosta, qui dévorait à chaque repas une génisse de deux ans. Un esclave, un taureau et un vautour veillaient sur elle; le vautour étranglait de ses ailes ceux qui tentaient de l'approcher. Derrière un passage secret, fermé par une porte de fer, était la demeure de la prêtresse qui devait succéder à Kolfrosta; douze magiciennes étaient préposées à la garde du temple. Dans la partie la plus reculée et la plus mystérieuse de l'édifice, s'élevait la statue du dieu Jumala, assis sur un trône, le front ceint d'un diadème composé de douze pierres précieuses, le cou orné d'un collier du prix de 300 marcs, et tenant sur les genoux une coupe de l'or le plus pur; cette coupe était si grande que, lorsqu'on la remplissait de vin, quatre hommes robustes ne pouvaient la vider. Le manteau de fourrures qui enveloppait le dieu était estimé à la valeur de trois vaisseaux richement chargés.

Les pirates normands faisaient de fréquentes incursions en Bjarmie. En 1026, deux des plus fameux, Thorer Hund et Karli, s'y rendirent sur deux vaisseaux, avec une troupe de 500 hommes bien armés. Leur but, qu'ils déguisaient sous apparence de commerce, était de pénétrer violemment dans le sanctuaire de Jumala et d'en piller les trésors. En effet, à la faveur d'une nuit obscure, ayant réussi à tromper la vigilance des gardes, ils escaladèrent la palissade et se glissèrent jusqu'à l'endroit qui recélait l'or et l'argent. En même temps, Thorer enlevait la coupe de Jumala; mais Karli, voulant lui arracher aussi son collier, le frappa si violemment de sa hache que la tête du dieu roula par terre avec un bruit épouvantable. A ce bruit, les gardes accoururent, chassèrent les Normands sacriléges et les poursuivirent, avec tout le peuple ameuté, jusqu'à leurs vaisseaux, puis les perdirent tout à coup de vue, grâce aux voiles magiques sous lesquels Thorer Hund déroba ses compagnons.

Cependant les ennemis les plus dangereux des Bjarmiens étaient les Nowgorodiens. Sans cesse ils guerroyaient avec eux. En 1079, ils les battirent et tuèrent leur prince Gleb Pviatoslawitsch; en 1187, ils mirent également à mort tous les émissaires députés auprès d'eux pour leur réclamer le tribut; les *Sagas* mentionnent encore une bataille, en 1342, entre les Bjarmiens et les Nowgorodiens. Mais, depuis cette époque, le nom des Bjarmiens disparaît, ainsi que tout ce qui se rattache à leur merveilleuse histoire. Le commerce de l'Orient avait trouvé d'autres routes; et maintenant, là où s'élevait le temple de Jumala, où s'amoncelaient tant de trésors, on ne rencontre plus que des rives désertes, une population rare, grossière et pauvre. N'est-ce pas là la destinée de peuples beaucoup plus grands encore et plus illustres que les Bjarmiens? Ce qui prouve une fois de plus que la véritable richesse des peuples ne consiste pas dans des amas d'or et de pierres précieuses, mais dans des mœurs pures et la pratique de la vertu.

BJELINSKY (Wissarion-Gregoriéwitch), publiciste russe, né en 1812, mort à Saint-Pétersbourg en 1848. Après avoir fait ses études à Moscou, où il eut pour condisciple Herzen, il s'adonna à la philosophie, adopta successivement les idées de Schelling et de Hégel, et débuta dans le journalisme en prenant part à la rédaction du *Télescope moscovite*, de 1834 à 1836. Deux ans plus tard, il fonda l'*Observateur moscovite*, qui n'eut qu'une année d'existence; puis il se rendit à Saint-Pétersbourg (1840). Là il entra, comme critique, dans le journal intitulé les *Mémoires patriotiques*, où il se fit connaître par des articles fort remarquables, inspirés par un libéralisme sincère. Sous le gouvernement despotique du czar, Bjelinsky, ne pouvant attaquer de front les abus sans nombre de la société et du pouvoir, tourna habilement la difficulté en commentant en quelque sorte les romans de Herzen et de Dostojewsky, qui paraissaient dans son journal, et qui présentaient la peinture saisissante des mœurs et des institutions de la Russie. Quelle que fût l'habileté de Bjelinsky, l'administration ne tarda pas à comprendre le danger qu'il y avait pour l'autocratie à laisser se produire les idées de justice, de droit et de liberté. En conséquence, elle prit contre la presse les mesures les plus sévères, et, pendant que les collaborateurs de Bjelinsky étaient exilés ou jetés en prison, lui-même mourait à Saint-Pétersbourg à peine âgé de trente-six ans. Remarquablement instruit, possédant toutes les qualités du polémiste, Bjelinsky mit au service de la plus noble des causes sa brillante intelligence. Outre ses articles de journaux, il a publié la *Vie du poëte Kotzow* (1844) et une *Étude sur les œuvres de Polewoi* (1846).

BJELKE, grande et ancienne famille de Suède, qui a fourni toute une suite de personnages illustres : hommes politiques, administrateurs, généraux, amiraux, savants, magistrats, etc., et trois femmes, dont l'une, Anna BJELKE, protégea les desseins libérateurs de Gustave Wasa; les deux autres, Brita et Gunilla BJELKE, épousèrent, la première, le roi Charles Knutsson; la seconde, le roi Jean III. Parmi les membres de cette famille, Nils BJELKE eut une carrière assez extraordinaire. Né en 1706, il quitta la Suède vers l'âge de vingt ans, pour se rendre en France, où il se fit naturaliser et se convertit au catholicisme. Le gouvernement français lui accorda alors une pension. Puis il partit pour Rome, devint camérier du pape et sénateur romain, charge honorifique qui donne à celui qui en est investi le rang de cardinal. Bjelke la conserva pendant vingt-huit ans, et se concilia la faveur du pape en même temps que l'affection du peuple, qui, à sa mort (1765), parut le regretter sincèrement. Bjelke avait été nommé chevalier de Malte en 1740.

BJERKEN (Pierre DE), chirurgien et oculiste suédois, né à Stockholm en 1765, mort en 1818. Après avoir été reçu docteur à l'université d'Upsal, il alla perfectionner ses connaissances à Londres. Ensuite il revint dans sa patrie et fut successivement nommé médecin de plusieurs hôpitaux, chirurgien-major et médecin du roi. On a de lui deux traités, l'un sur l'opération d'un *Prolapsus linguæ*, l'autre sur l'*Effet spécifique de l'arsenic sur les chancres*.

BJŒRN. La Suède compte quatre rois de ce nom, de 860 à 933. Le plus célèbre est Bjœrn *aux flancs de fer* (*Jernsida*), fils de Ragnar Lodbrok, qui entreprit de nombreuses expéditions sur mer et fit une guerre implacable à Ella, roi d'Angleterre. Sous Bjœrn III, saint Anschaire pénétra en Suède pour y prêcher le christianisme.

BJŒRNKLOU (Mathias), homme d'Etat suédois, né vers 1607, mort en 1671. Il fut d'abord précepteur du célèbre Magnus-Gabriel de la Gardie, puis professeur à l'université d'Upsal, d'où il fut appelé par Axel Oxensjerne pour être attaché à la chancellerie des affaires étrangères. Nommé, en 1643, secrétaire de la représentation suédoise près le congrès de Westphalie, il s'y attira l'estime et la considération générales. La reine Christine lui délivra des lettres de noblesse en 1646, et depuis cette époque jusqu'à 1660, il fut successivement ministre de Suède en France, en Autriche, et près d'autres petites cours allemandes. En 1664, il fut promu à la dignité de conseiller ou pair du royaume.

BJŒRNSTJERNA (Magnus-Frédéric-Ferdinand), diplomate, général et écrivain suédois, né à Dresde en 1779, mort en 1847. Entré fort jeune au service militaire, il prit part à la guerre de Finlande en 1808 et fut un des plus ardents promoteurs de la révolution qui, en 1809, renversa du trône de Suède la dynastie des Wasa. Après avoir rempli, à cette occasion, une mission secrète auprès de l'empereur Napoléon, il servit avec éclat dans la guerre contre ce dernier, devint lieutenant général en 1820 et fut nommé, en 1828, ministre de Suède à Londres, où il séjourna jusqu'en 1846. Bjœrnstjerna s'éleva par son mérite aux plus hautes dignités du royaume; il se fit également un nom comme écrivain politique et comme économiste. On a de lui : *Principes de la formation et de la simplification de la représentation nationale*, ouvrage dans lequel il se prononce en faveur du suffrage universel; *Des bases de l'impôt ; l'Empire britannique dans les Indes*; *Théogonie, philosophie et cosmogonie des Indous, etc.* (1843).

BJOERSON (Bjoernstjerne), poëte et littérateur norvégien, né en 1832 à Quikne (Œsterdal). Après avoir débuté par des articles et des feuilletons, publiés dans divers journaux, il se rendit à Copenhague, qu'il habita en 1856 et 1857, et où il étudia la littérature danoise et les principaux écrivains, Œlenschlaeger, Baggesen, etc. Les romans et les nouvelles qu'il fit alors paraître mirent en évidence le jeune auteur et lui acquirent une certaine célébrité. Parmi les récits de Bjoerson, on cite surtout ceux qui sont intitulés : *Ole Stormsen*, *Danum*, *Throud*, *Arne*, etc., et notamment *Synnoeve Solbakken*, où il décrit, avec autant de fidélité que de charme poétique, les mœurs des habitants et la nature pittoresque des Alpes norvégiennes. Bjoerson a composé, en outre, plusieurs pièces de théâtre, dont une des meilleures est sa tragédie de *Marie Stuart*.

BJORKNA s. m. (bjor-kna). Ichthyol. Espèce de brème que l'on trouve dans les lacs, en Suède.

BJORNEBORG, ville de Russie. V. BIORNEBORG.

BJOVULF, héros danois. V. BEOWULF.

BLAAGE s. m. (bla-a-je — du lat. *bladum*, blé). Ensemble des grains possédés par une personne : *Payer l'onzième de tout son* BLAAGE. ‖ Vieux mot.

BLAARER (Jean DE WARTENSÉE), savant et administrateur suisse, né à Zurich en 1685, mort en 1757. Après avoir voyagé pour son instruction en France, en Hollande et en Allemagne, il revint à Zurich et y composa des mémoires sur les causes de la décadence des lettres; il y critiqua les méthodes d'enseignement suivies dans les écoles et proposa des réformes qui furent réalisées plus tard. Il s'occupa ensuite de l'exploitation des mines de houille; puis il entra au conseil d'Etat, où ses lumières et sa modération lui valurent une grande influence. Il prit une grande part à la conclusion du traité par suite duquel un régiment zurichois entra au service de la France.

BLAAS (Carl), peintre autrichien contemporain, né à Inspruck, professeur à l'école impériale des beaux-arts de Vienne, s'est fait connaître en France, à l'exposition universelle de 1855, par un tableau représentant : *Charlemagne visitant les écoles de garçons*. Cet ouvrage, d'une composition bien entendue, et d'un coloris satisfaisant, valut à l'auteur une médaille de 3e classe. M. Blaas a envoyé à l'exposition universelle de Londres, en 1862, de belles esquisses peintes à l'huile d'après les mosaïques de l'église Saint-Marc, de Venise, et une toile intitulée : les *Nouvelles mariées de Venise*. Il a exposé, au Salon de Paris de 1865, une peinture religieuse représentant la *Trinité*.

Parmi les autres œuvres de cet artiste, on peut citer : la *Séparation de Jacob et de Laban*, au musée de Vienne; la *Vie de Jésus-Christ*, fresques de l'église de Foth, en Hongrie, et ses fresques dans la nouvelle cathédrale de Vienne.

BLAAUW (William-Henry), archéologue anglais, né en 1793, fit ses études à Eton et à Oxford; il est magistrat (juge de paix) du comté de Sussex, dont il a été grand shériff. Membre de la Société des antiquaires de Londres, il a fondé dans le Sussex une Société archéologique. Il est auteur de divers opuscules et d'une étude historique intéressante, la *Guerre des Barons*, qui comprend les combats de Lewes et d'Evesham (1844).

BLABÈRE s. m. (bla-bè-re — rad. *blaberos*, nuisible). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des charançons, comprenant une seule espèce, qui vit dans la Cafrerie. ‖ On a aussi donné ce nom à un genre d'orthoptères, qui paraît devoir former une simple division du genre blatte : *Les blabères sont les plus gros insectes de la famille des blattiens.* (Blanchard.)

BLABIA, nom latin du Blavet.

BLAC s. m. (blak — du gr. *blax*, *blakos*, indolent). Ornith. Espèce de milan d'Afrique, appelé aussi *couhièh* et appartenant au genre élanoïde.

— Dans le vieux langage, a signifié *blé*.

BLACARET, île de la Guyane française, à 40 kilom. en remontant le cours du fleuve Maroni.

BLACAS, seigneur et troubadour provençal, mort en 1229. Blacas est le type et le modèle de ces hauts barons, galants, braves, fastueux, se faisant fiers de cette fleur de bon ton appelée courtoisie, et qui formaient une vivante antithèse avec les barons du Nord, lesquels ne se glorifiaient pas moins de leur ignorance que de leur valeur. Ces seigneurs provençaux tenaient dans leurs châteaux des cours nombreuses; ils accueillaient avec magnificence les chevaliers, les dames, les poëtes, comblaient ceux-ci de présents, et composaient eux-mêmes des vers. « Blacas, dit l'auteur de sa vie, aimait les femmes, la galanterie, la guerre, la dépense, les cours, la magnificence, le bruit, le chant, le plaisir et tout ce qui donne du relief et de la considération. Personne n'eut jamais autant de satisfaction à recevoir qu'il en éprouvait à donner; il fut le protecteur des faibles, le soutien des délaissés, et plus il vécut, plus aussi s'accrurent son savoir, sa sagesse et même sa galanterie. » C'est là que les romanciers allaient chercher leurs modèles pour peindre les héros de leurs épopées, et non chez les seigneurs du Nord, où ils ne rencontraient souvent qu'un accueil brutal et grossier. Blacas ne se contentait pas de se lier avec les troubadours et de les combler de présents, il composait des tensons avec eux, et luttait à armes égales : il en composa avec Peyrols, avec Cadenet et plusieurs autres encore; aussi, tous l'ont célébré à l'envi. Pierre Vidal, donnant des instructions à un jongleur, lui dit : « En Provence sont des hommes qui ne connaissent pas l'avarice; n'allez pas y oublier Blacas. » Les poésies laissées par Blacas ne peignent pas moins son temps que ses propres sentiments. Ainsi, il avoue franchement que l'amour platonique n'est point son fait : « Et d'elle, il me plaît qu'elle me fasse don d'amour, dit-il à Pierre Vidal; à vous je laisse la longue attente sans jouissance; sachez-le bien, ce sont joies perdues, dont aucune ne se retrouve. » Une autre fois, il dit à Rambant : « Rambant, sans qu'on le sache, bonne dame vous fera jouir d'amour accompli, ou bien, pour vous donner de la gloire, elle fera croire à la gent, *sans rien de plus, qu'elle est votre amie*; qu'aimez-vous mieux? — Rambant aime mieux jouissance toute suave et sans bruit que vaine opinion sans plaisir. » Ce n'est point l'avis de Blacas, qui n'estime point un honneur caché, ni une escarboucle sans luisant. Plus tard, Bassompierre dira de même : il y a plus de plaisir à le dire qu'à le faire! Blacas ne se croisa point, retenu par l'amour de sa dame. « Je ferai ma pénitence, dit-il, de ce côté, entre mer et Durance, auprès de sa demeure. » On voit que, s'il aimait les dames, il connaissait leurs défauts. Il faut croire que Blacas fut valeureux, puisque Sordel, dans l'éloge funèbre qu'il en a fait, veut que son cœur soit partagé entre les princes qui en manquent. L'empereur en mangera le premier, afin de recouvrer les pays que les Milanais lui ont enlevés; et le noble roi de France, Louis XI, en mangera aussi, pour reprendre la Castille, perdue par sa sottise.

BLACAS, plus connu sous le nom de **BLACASSET**, fils du précédent, seigneur et troubadour comme lui, né en 1200 et mort vers 1265. Le fils fut digne du père, et les historiens contemporains disent qu'il l'égalait par sa noblesse chevaleresque, sa générosité et son talent poétique. Blacasset vécut longtemps à la cour de Raymond Béranger, et il aima sa femme Béatrix, mais d'un amour purement idéal et respectueux, comme l'attestent tous les vers qu'il composa pour elle. « Bonne dame, que j'aime si fidèlement, lui dit-il, je préfère mille fois attendre de vous posséder, sans autre jouissance, et dans un désireux tourment, que d'obtenir d'une autre ce que je voudrais avoir de vous. Consentez que je vous appartienne, je ne demande rien de plus; et si c'est trop encore, si l'excès de mon désir égare ma raison, que ma demande ne me tourne point à mal. » On voit qu'on n'avait pas tort d'appeler chevaleresque l'amour de ces anciens preux. Cette passion remplit toute la vie et les œuvres de Blacasset. Un passage très-spirituel de ce poëte pourrait bien s'appliquer à la plupart de ceux de nos jours. « Ami, dit-il à un autre poëte, en comparant votre dame à la lune, c'est dire que sa beauté, son éclat ne sont qu'empruntés; quand la lune a pris sa croissance, elle diminue, tandis que votre dame voit au contraire son rare mérite s'accroître chaque jour. » Marivaux eût fait son profit de cette idée ingénieuse.

BLACAS D'AULPS, noble et ancienne famille originaire de la Provence, a fourni plusieurs personnages historiques.

BLACAS D'AULPS (Pierre-Jean-Louis-Casimir, duc DE), né en 1770, mort en 1839, est le membre le plus célèbre de la famille du même nom. Il émigra en 1789, et s'attacha dans la suite à Monsieur, depuis Louis XVIII, le suivit à Saint-Pétersbourg et à Londres pendant son exil, et rentra avec lui en 1814. Il fut alors nommé secrétaire d'Etat, ministre de la maison du roi; accompagna Louis XVIII à Gand pendant les Cent-Jours, et entra à la chambre des pairs en 1815. Il alla ensuite à Naples pour y négocier, en qualité d'ambassadeur, le mariage du duc de Berry avec la princesse Caroline des Deux-Siciles, puis à Rome, pour conclure le concordat de 1817. Il occupa une seconde fois l'ambassade de Naples, de 1823 à 1830, époque de la chute de Charles X. Toujours fidèle à la royauté, il suivit ce prince dans son exil, et mourut à Prague. Le duc de Blacas fut un ministre impopulaire; c'est avec juste raison qu'on a pu dire de lui que, dans son exil, il n'avait « rien appris ni rien oublié. » Partisan outré de l'ancien régime, et lié d'ailleurs avec les plus incorrigibles et les plus maladroits d'entre les émigrés, il dut, pendant la seconde restauration, se retirer devant les exigences de l'opinion publique. Archéologue distingué, il protégea Champollion le Jeune et forma une riche collection d'antiquités, que M. Reinaud a décrite en partie (Paris, 1828).

BLACCE s. f. (bla-kse). Sorte de pourpre.

BLACHE s. f. (bla-che). Agric. Dans le Dauphiné, terre arable plantée d'arbres assez écartés pour ne pas empêcher le labour. ‖ On dit aussi BLACHÈRE.

BLACHE (Antoine), né à Grenoble en 1635, mort en 1714. Après avoir suivi quelque temps la profession des armes, il embrassa l'état ecclésiastique et devint curé de Rueil, puis directeur des calvairiennes du Luxembourg. Il publia une *Réfutation de l'hérésie de Calvin* (Paris, 1787), et composa contre la société des jésuites un libelle violent dont circulèrent des copies partielles, ce qui le fit mettre à la Bastille, où il mourut après avoir légué tous ses biens à l'Hôtel-Dieu. Les *Mémoires de l'abbé Blache* ont été publiés par la *Revue rétrospective*.

BLACHE (Jean-Gaston-Marie), médecin français, né à Senlis en 1799. Il se fit connaître d'abord par une dissertation sur la coqueluche, qui fut couronnée par la Société de médecine de Lyon. Il a publié des articles dans les *Archives générales de médecine*, dans le *Répertoire général des sciences médicales*, et dans les *Mémoires* de l'Académie de médecine, dont il est membre. Il a rempli les fonctions de médecin à l'hôpital Cochin, puis à celui des Enfants.

BLACHÈRE (LA), bourg de France (Ardèche), canton de Joyeuse, arrond. et à 16 kilom. S.-O. de Largentière; 2,675 hab. Vins estimés, soies, huiles d'olive, céréales.

BLACHURE (Louis DE LA), théologien protestant français du XVIe siècle. Il devint pasteur de l'Eglise protestante de Niort, qu'il dirigeait encore en 1603. Louis de la Blachure eut pour élève le célèbre André Rivet, et fit assez grand bruit par la vive polémique qu'il eut à soutenir, en 1595, contre le P. Boulenger, jésuite de Loudun. Ses principaux écrits, à l'exception de ses *Lettres envoyées à l'église de Niort et de Saint-Gelais* (1585), ont trait à cette polémique et ont pour titre : *Dispute faite par escrit, en laquelle Loys de la Blachure, etc.* (1595), et *Seconde dispute faite par escrit, etc.* (1596).

BLACK (Joseph), célèbre chimiste anglais, né en 1728 à Bordeaux, de parents écossais établis en France, mort à Edimbourg en 1799, se rendit très-jeune en Ecosse, étudia la médecine à Glasgow, et y fut chargé, en 1756, de la chaire de Cullen, dont il avait été l'élève, et auquel il succéda également, en 1765, comme professeur de chimie à l'université d'Edimbourg. La renommée de son enseignement attira en Ecosse une nombreuse jeunesse, qui applaudissait ses leçons avec enthousiasme. C'est lui qui propagea le goût de la chimie dans la Grande-Bretagne. Il a enrichi la science de sa belle doctrine de la chaleur latente, et d'une remarquable découverte sur la nature des alcalis carbonatés et des alcalis caustiques. Black était membre étranger de l'Académie des sciences de Paris, où Fourcroy l'appelait le *Nestor de la révolution chimique*. Il a laissé des *Leçons de chimie*, publiées en 1803.

BLACK (John), journaliste et traducteur anglais, né en 1783, en Ecosse, mort en 1855, était fils d'un simple manœuvre. Après avoir travaillé pendant dix ans chez un avoué d'Edimbourg, il fit à pied le voyage de Londres (1810), et obtint un emploi de traducteur au *Morning Chronicle*, dont il devint le principal éditeur en 1821. Bien que cette position l'eût mis en relations avec les notabilités du parti libéral, il fut loin d'y trouver, à l'exemple de ses prédécesseurs, une aisance indépendante. Lorsqu'il se retira du journalisme en 1844, lord Melbourne et d'autres chefs du parti whig lui firent accepter une pension viagère. Il reste de Black ses traductions de l'allemand et de l'italien : *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, du baron de Humboldt; *Voyages en Norvége et en Laponie*, de L. de Buch; *Mémoires de Goldoni; Leçons sur le drame et la littérature*, de Fr. Schlegel, etc.

BLACK (Adam), éditeur et homme politique anglais, né en 1784, à Edimbourg, fit ses études à l'université de sa ville natale, et entra dans le commerce de la librairie. Au nombre de ses grandes publications figure l'*Encyclopœdia Britannica*, vaste monument littéraire et scientifique, dont les récentes éditions lui doivent quelques articles personnels. Il est aussi propriétaire de plusieurs romans de Walter Scott, ainsi que de la célèbre *Revue d'Edimbourg*, qu'il mit au service du parti libéral. M. Black s'est occupé avec ardeur des réformes politiques. Elu, à deux reprises, lord prévôt (maire) d'Edimbourg, il succéda, en 1856, à Macaulay, dans son mandat parlementaire. Il a refusé le titre de chevalier, qui confère la noblesse à vie.

BLACKALL (Offspring), théologien et prélat anglais, né à Londres en 1654, mort en 1710. Il fut successivement recteur de Sainte-Marie-Aldermary, à Londres, chapelain du roi Guillaume et évêque d'Exeter en 1707. On a de lui de nombreux *Sermons*, publiés à Londres (1723, 2 vol. in-fol.), et dont l'un, composé pour l'anniversaire de l'avénement de la reine Anne, en 1708, jouit d'une grande réputation.

BLACKBURN, ville d'Angleterre, comté de Lancastre, à 50 kil. N.-O. de Liverpool, sur la petite rivière du même nom; 70,000 hab. Cette ville, dont la fondation remonte à Guillaume le Conquérant, est célèbre par ses manufactures de mousselines et de calicots de toute espèce; 12,000 ouvriers sont employés dans ses fabriques, dont les produits annuels sont évalués à 70 millions de fr. Patrie de l'ouvrier Hargraves, l'inventeur de la *spinning-Jenny* (1797), machine à filer qui a donné une si grande impulsion à l'industrie du coton.

BLACKBURN (sir Colin), jurisconsulte anglais, né en 1813, fut reçu avocat par la faculté de Middle-Temple, et exerça dans le Northern-Circuit. Pendant huit ans, il recueillit et publia, avec M. Ellis, les rapports présentés à la cour du Banc de la Reine. Il est auteur d'un traité sur les *Ventes* (on Sales). En 1859, il a été nommé juge assesseur à la cour du Banc de la Reine.

BLACKBURNE (Jean), philologue anglais, né en 1663, mort en 1741. Ayant perdu la place qu'il occupait au collége de la Trinité, à Cambridge, pour avoir refusé de prêter serment à Guillaume III, il se fit correcteur d'épreuves dans l'imprimerie de Bowyr. De son exil, Jacques II lui envoya des lettres d'institution épiscopale, dont le caractère était purement illusoire. A la fois jacobite et anglican plein de zèle, l'évêque *in partibus* attaquait avec la même ardeur catholiques et presbytériens, et il était très-flatté, dit-on, lorsqu'on l'appelait le marteau des papistes et des novateurs. Blackburne a publié une édition de la *Chronique concernant sir Jean Oldcastle* (1729), et une excellente édition des *Œuvres* de Bacon (1740).

BLACKBURNE (François), théologien anglais, né à Richmond en 1705, mort en 1787. Membre du ministère évangélique, il devint, en 1739, recteur de sa ville natale, puis fut nommé par l'archevêque d'York, dont il avait été chapelain, chanoine de Bitton (1750) et archidiacre de Cleveland. Partisan de la liberté religieuse, il se prononça en ce sens dans plusieurs de ses écrits. Ses opinions parurent tellement opposées à la doctrine de l'Eglise anglicane, qu'un certain nombre de dissidents voulurent le prendre pour pasteur; mais Blackburne, qui tenait à garder ses bénéfices, refusa, et continua à faire partie d'une Église dont il était loin d'approuver les pratiques et les idées. Ses principaux ouvrages sont : *Apologie des auteurs d'un livre intitulé :* Recherches libres et sincères relatives à l'Eglise d'Angleterre (1750); *Considérations sur l'état actuel de la controverse entre les protestants et les catholiques, etc.* (1762); le *Confessionnaire* ou *Libre et entier examen du droit, de l'utilité, de l'édification et de l'avantage de l'établissement des professions systématiques de foi et de doctrine dans les Eglises protestantes* (1766), le plus célèbre de ses ouvrages, etc.

BLACKBURNE (Francis), magistrat anglais, né en 1782, en Irlande, fit de fortes études à Dublin, et fut reçu avocat en 1805. Il a occupé les plus hautes fonctions de la magistrature. Avocat du roi (1822) et conseiller de la couronne (depuis 1831), il fut procureur général sous deux administrations tories (1831-1834, 1841-1842), conservateur des archives judiciaires (1842-1845), président de la cour du Banc de la Reine (1845-1852), et chancelier d'Irlande sous le dernier ministère de lord Derby.

BLACKBURNIE s. f. (blak-bur-nî — du nom de *Blackburne*, amateur de botanique anglais). Bot. Genre de plantes zanthoxyllées fondé sur un arbre de l'île de Norfolk.

— **Encycl.** La seule espèce que contienne ce genre est un arbre de l'île de Norfolk, dont les feuilles, composées de deux ou quatre paires de folioles entières et d'une impaire terminale, forment des panicules serrées, ter-

minales et axillaires. Les fleurs sont monoïques par avortement. Les mâles ont quatre étamines, plus courtes que les pétales, à anthères introrses, biloculaires, portées sur des filets très-courts qui entourent un ovaire à peine formé. Les femelles ont un ovaire unique à une seule loge vers le sommet de laquelle est suspendu un ovule. Le fruit, capsulaire, globuleux, sessile, s'ouvre à moitié en deux valves. La graine est couverte d'un test osseux et noir doublé d'une peau membraneuse; elle contient, dans l'axe d'un endosperme charnu, un embryon à cotylédons plans, foliacés et articulaires.

BLACK-DROPS s. m. pl. (blak-dropss — mots angl. qui signifient *gouttes noires*). Pharm. Calmant très-usité en Angleterre et fait avec de l'opium et un acide acétique : *Six gouttes de* BLACK-DROPS *dans une potion contiennent un grain d'opium.*

BLACKET (Joseph), poëte anglais, né en 1786 dans le comté d'York, mort à Seaham en 1810. Douzième fils d'un pauvre ouvrier, il se rendit, vers 1798, à Londres, près de son frère, qui était cordonnier, et sentit naître en lui la vocation poétique en voyant représenter une tragédie de Shakspeare sur le théâtre de Covent-Garden. Tout en exerçant sa profession de cordonnier, Blacket donna à l'étude et à la composition tout le temps qu'il put dérober à son travail manuel. Sa contention d'esprit, jointe au chagrin que lui avait fait éprouver la perte de sa femme, hâta sa fin et le conduisit au tombeau, à peine âgé de vingt-quatre ans. Ses œuvres ont été recueillies par M. Pratt, son protecteur, et publiées sous le titre de *Remains of J. Blacket* (Londres, 1811).

BLACK-HAWK, chef des Indiens Sacs et Renards, né vers 1768 au principal village des Sacs, sur la rive orientale du Mississipi, au confluent de la rivière Rock, succéda en 1788 à son père, assassiné par un Indien Cherokee. En 1804, par un traité conclu à Saint-Louis (Missouri) avec le général Harrison, les Sacs et les Renards vendirent aux Etats-Unis leurs terrains de chasse, qui se développaient le long du Mississipi sur une étendue d'environ 1,100 kil., pour une rente annuelle de 25,000 fr.; mais Black-Hawk soutint que les chefs qui avaient signé ce traité se trouvaient alors en état d'ivresse. Le traité fut néanmoins ratifié en 1815, après la guerre de 1812, pendant laquelle Black-Hawk, avec quelques Sacs, combattit dans les rangs anglais, puis, en 1816, par un troisième traité, signé par Black-Hawk lui-même. En 1823, au terme de ces traités, presque tous les Sacs et les Renards, sous la conduite d'un chef nommé Keokuk, se transportèrent au delà du Mississipi; mais Black-Hawk et ses adhérents ne voulurent pas abandonner leur sol. En 1829, la terre sur laquelle était établi le village sac fut vendue à des colons blancs qui, dans le printemps de 1831, moissonnèrent le blé qu'avaient semé les Indiens. Black-Hawk menaça d'user de représailles. Le gouverneur Reynolds, de l'Illinois, appela aussitôt la milice de l'État, le général Gaines occupa le village, et Black-Hawk se retira au delà du Mississipi, après avoir signé un nouveau traité par lequel il s'engageait à ne pas rentrer dans l'Illinois sans autorisation. Malgré cet arrangement formel, comptant sur l'appui de quelques autres tribus, et espérant que les Anglais, dont il s'était toujours montré l'ami, ne l'abandonneraient pas, Black-Hawk repassa le Mississipi avec les siens dans le printemps de 1832, et remonta la rivière Rock jusqu'à un village winnebago. Là, une troupe de 50 de ses guerriers fut attaquée par 300 miliciens montés, qui avaient assassiné un parlementaire envoyé par le chef indien. Les miliciens furent battus, et Black-Hawk, divisant sa troupe en petites bandes, commença à attaquer les établissements et à massacrer les colons. Bientôt l'alarme se répandit dans l'Illinois et le Wisconsin. Le gouvernement des Etats-Unis prit alors des mesures vigoureuses, envoya des troupes sous les ordres du général Scott, et Black-Hawk fut deux fois battu, d'abord sur les bords du fleuve Wisconsin par le général Dodge (21 juillet 1832), puis près de la rivière Badax par le général Atkinson, le 2 août. Black-Hawk était parvenu à échapper à la mort; mais, dans sa fuite, il tomba dans les mains de quelques Indiens Winnebagoes, qui le livrèrent au général Scott (27 août 1832). Un nouveau traité fut conclu, le 21 septembre, à Rock-Island, aux termes duquel les terres des Sacs et des Renards, situées à l'ouest du Mississipi, furent vendues, et les tribus, comptant environ 3,000 individus, furent transportées dans la région voisine du fort des Moines. Black-Hawk, ses deux fils et sept autres guerriers principaux, retenus comme otages, furent promenés en triomphe dans les principales villes des Etats de l'Est, et enfin enfermés dans la forteresse Monroë jusqu'au 6 juin 1833, époque où la liberté leur fut rendue, et tous regagnèrent leur tribu.

BLACK-HOLE (mots angl. qui signifient *trou noir*), nom donné par les historiens anglais à l'un des cachots du fort William, à Calcutta.

Dans la seconde moitié du dernier siècle, Sourajah-Dowla, vice-roi du Grand Mogol pour le Bengale, surprit Calcutta et pénétra dans le fort William, qui sert de citadelle à la ville. Pour s'assurer des prisonniers qu'ils avaient faits, les Indous les conduisirent dans la forteresse; puis, la nuit venue, les entassèrent, au nombre de 146, dans un réduit de 6 m. en carré, à peine éclairé par d'étroites lucarnes. Le lendemain, 38 seulement conservaient un souffle de vie; tous les autres avaient péri d'asphyxie, après des souffrances inouïes. Dès ce moment, cette prison acquit une horrible célébrité; les écrivains anglais ne trouvèrent pas d'expressions assez énergiques pour stigmatiser ce qu'ils appelaient l'atrocité des Indous; aujourd'hui même, les étrangers de toutes les nations répètent avec exécration le nom de *Black-Hole*. La vérité est que rien n'avait été prémédité par les vainqueurs. « Quand vint le soir, dit à ce sujet James Mill, le plus sage des historiens de l'Inde, il fut question de s'assurer des prisonniers pendant la nuit. On chercha un appartement convenable, mais on n'en trouva pas. Alors on apprit qu'il existait un lieu que les Anglais eux-mêmes employaient pour prison, et on y fit entrer les captifs sans avoir l'idée de l'espace qu'il offrait. » En effet, le cachot noir n'était autre chose que la prison dans laquelle l'administration britannique de Calcutta reléguait ses prisonniers civils, sans avoir pour eux la moindre pitié. Comme cela fut constaté par une enquête, elle y entassait jusqu'à 170 malheureux, blancs et noirs, indigènes et européens, dans un affreux pêle-mêle. « C'était la prison la plus malsaine qu'on eût jamais vue, dit un des témoins entendus par les commissaires. Il était impossible qu'un Européen y vécût longtemps. » « Quel besoin, s'écrie James Mill, quel besoin les Anglais avaient-ils d'un cachot noir au fort William? S'il n'avait pas existé, et aucun cachot de cette espèce ne devrait exister nulle part, au Bengale surtout, dans un climat humide, insalubre et torride, les Anglais qui périrent dans la prison de Calcutta auraient éprouvé un autre sort... Si, ajoute-t-il, nous devions accuser les Indous de cruauté pour cette action irréfléchie, nous devrions aussi en accuser les Anglais qui, voulant embarquer 400 cipayes destinés pour Madras, les mirent dans des bateaux sans vivres, et finalement les laissèrent engloutir par les ressacs de la mer de Madras; tous moururent, et moururent après être restés trois jours sans rien manger. »

BLACKIE (John-Stuart), écrivain écossais, né en 1810 à Aberdeen. D'abord professeur d'humanités au collége Marischal de cette ville, il est actuellement professeur de grec à l'université d'Edimbourg. C'est un sincère admirateur de la littérature et de l'éducation allemandes. On lui doit une traduction en vers du *Faust* de Gœthe, un *Essai sur Platon*, et plusieurs volumes de poëmes et de ballades, où éclate un énergique sentiment de la nationalité écossaise. Il a écrit diverses brochures sur des questions à l'ordre du jour, et notamment sur la réforme des universités en Ecosse.

BLACKLOCK (Thomas), poëte et théologien écossais, né en 1721 à Annan, dans le comté de Domfries, mort à Edimbourg en 1791, était fils d'un maçon. Il devint aveugle à six mois, par suite de la petite vérole. Son père, qui l'aimait tendrement, lui lisait souvent, dans l'intervalle de ses travaux, des morceaux des meilleurs poëtes anglais. Ces lectures formèrent rapidement l'intelligence et le goût du jeune Blacklock, qui, à douze ans, s'essaya, non sans succès, dans la poésie. A dix-neuf ans, il perdit son père, et composa sur cette perte, qui le frappait si douloureusement, une élégie des plus touchantes. Un médecin distingué d'Edimbourg, le docteur Stephenson, ayant vu par hasard à cette époque quelques-unes des compositions du jeune aveugle, l'emmena dans la capitale de l'Ecosse (1741), lui fit faire ses études dans une école, puis à l'université, et le mit en relation avec plusieurs personnages éminents, entre autres avec David Hume. Doué d'une sensibilité extrême, il aimait passionnément la musique, et prétendit, dans une dissertation imprimée, que la musique était le langage primitif des hommes. En 1745, il publia à Glascow un recueil de *Poésies*, qui furent rééditées à Edimbourg et à Londres. Ces poésies, où l'on remarque plus d'élégance que de force, plus de facilité que de correction, eurent un véritable succès, et procurèrent à Blacklock une sorte d'aisance. Vers 1759, il se voua au ministère évangélique, se fit une réputation comme prédicateur, et se maria en 1762. Deux ans plus tard, il ouvrit à Edimbourg une sorte de pension pour les élèves de l'université dont il dirigeait les études. Outre le recueil dont nous avons parlé, Blacklock a publié : *Paraclesis* ou *Consolations tirées de la religion naturelle et révélée* (1767); *Graham*, ballade héroïque en 4 chants (1774); *Remarques sur la nature et l'étendue de la liberté* (1776), et diverses traductions.

BLACKLOE (Thomas), théologien anglais du XVII^e siècle. Il professa la théologie au collége anglais de Douai, puis il devint chanoine du chapitre fondé par Bishop à Londres; mais il mit la discorde dans ce chapitre par son esprit de tracasserie. Un de ses ouvrages, intitulé *De medio animarum statu*, fit beaucoup de bruit à cause de la nouveauté des opinions qui y étaient soutenues.

BLACK-MAIL s. m. Tribut que les propriétaires et fermiers des frontières d'Angleterre et d'Ecosse payaient autrefois aux *borderers* ou maraudeurs, pour être exempts de leurs attaques.

BLACKMORE (Richard), médecin et littérateur anglais, mort en 1729. Guillaume III le nomma son médecin ordinaire, et lui conféra le titre de baronnet. Il publia quelques ouvrages de médecine; plusieurs poëmes, dont l'un, intitulé la *Création*, fut souvent réimprimé, et fut beaucoup loué par Addison et par Johnson; des *Essais* (1716) en prose, où il se permit d'attaquer Pope, qui s'en vengea en le peignant dans sa *Donciade* sous des traits ridicules, etc.

BLACK-RIVER, rivière des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, prend sa source dans le comté d'Herkimen, se dirige à l'ouest, baigne Watertown et se jette dans le lac Ontario, après un cours de 180 kil. Un canal unit cette rivière au lac Erié. ‖ Rivière des Etats-Unis d'Amérique, dans les Etats du Missouri et de l'Arkansas, prend sa source dans la partie S.-E. du premier de ces Etats, et, se dirigeant vers le S., va se perdre dans la rivière Blanche (White-River), au-dessous de Batesville, dans l'Arkansas; cours de 480 kil.; très-poissonneuse et navigable jusqu'à 150 kil. de son embouchure. ‖ Plusieurs autres rivières portent le même nom : une, dans l'Etat de Wisconsin, coule vers le S.-O., et se jette dans le Mississipi; une autre dans l'île de la Jamaïque : cours de 50 kil.

BLACK-ROCK, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de York, comté d'Erié, près des sources du Niagara; c'est un faubourg de la ville de Buffalo; 2,000 hab. Nombreuses usines.

BLACKSTONE (Guillaume), savant jurisconsulte anglais, né à Londres en 1723, mort en 1780. Il quitta la littérature pour le droit; mais le peu de succès qu'il obtint au barreau l'engagea à se consacrer à l'étude et à l'enseignement de la jurisprudence. Il se retira à Oxford, et y ouvrit le premier un cours très-suivi sur le droit civil et politique anglais; cette innovation obtint le plus grand succès. De nombreux auditeurs se pressèrent autour de Blackstone, et, en 1758, une chaire de droit civil ayant été fondée à l'université, par suite d'une dotation faite dans ce but par le jurisconsulte Viner, Blackstone fut élu professeur à l'université. Ne se bornant plus alors à un simple commentaire des lois, le savant professeur remonta à leur origine, en chercha l'esprit, montra l'influence qu'elles avaient eue sur les mœurs et éclaira la législation en ne la séparant point de la morale. L'enseignement de Blackstone eut un grand retentissement. Le roi d'Angleterre lui fit demander ses leçons écrites, qui servirent à l'instruction du prince de Galles, depuis George III. Il en publia le résumé sous le titre de *Commentaires sur les lois d'Angleterre*, ouvrage dans lequel il parut se proposer Montesquieu pour modèle. En 1761, il fut nommé membre de la Chambre des communes, puis juge au tribunal des plaids communs. Ses *Commentaires* ont eu un grand nombre d'éditions, et ont été traduits en français par Chompré (1823, 6 vol.).

BLACKSTONIE s. f. (blak-sto-nî — de *Blackstone*, n. pr.). Bot. Nom donné à deux genres de plantes, appartenant l'un à la famille des gentianées, l'autre à celle des clusiacées ou guttifères.

BLACKWALL, bourg d'Angleterre à l'E. de Londres, dont il est regardé comme un faubourg, sur la rive gauche et à l'embouchure de la Lea dans la Tamise; 4,700 hab. Chantiers de construction, bassins très-spacieux; docks de la compagnie des Indes, dans l'île des Chiens.

BLACWALL (Antoine), théologien et critique anglais, né vers 1674 dans le comté de Derby, mort en 1730. Après avoir été maître d'école à Derby et à Market-Bosworth, il devint, en 1726, recteur de Clapham. Ses principaux écrits sont : une traduction des *Sentences morales* de Théognis; une *Introduction aux classiques* (1718); les *Classiques sacrés défendus et éclaircis* (1725-1731, 2 vol.).

BLACKWATER, rivière d'Angleterre, comté d'Essex, prend sa source au N. du comté, non loin du comté de Cambridge, coule du N. au S.-E., baigne Braintree, Witham, et se jette dans la mer du Nord à Maldon, après un cours de 68 kil. ‖ Rivière d'Irlande, naît dans le comté de Kerry, au milieu des montagnes de Knocnagossy, coule d'abord du N. au S., près des frontières du comté de Cork, entre dans ce comté, puis se dirige vers l'E., baigne Cappoquin, reprend ensuite la direction du S., et se jette dans l'Océan, à la baie de Youghal, entre les comtés de Cork et de Waterford; cours de 95 kil. ‖ Plusieurs autres rivières d'Irlande portent le même nom : une prend sa source dans le comté de Cavan et se jette dans la Boyne, comté de East-Meath; une autre se jette dans le lac Neagh, après avoir arrosé les comtés de Monaghan et d'Armagh.

BLACKWELL (George), prêtre catholique anglais, né en 1545 dans le comté de Middlesex, mort à Rome en 1613. Il exerça, sous le titre d'archiprêtre, les pouvoirs les plus étendus sur tout le clergé catholique d'Angleterre. Il prêta le serment d'allégeance exigé par Jacques I^er; mais le pape Paul V désapprouva cette démarche, et Blackwell fut destitué de sa dignité d'archiprêtre. On a de lui : *Relatio turbarum jesuitarum Anglórum cum G. Blackwellio; Epistolæ ad Anglos pontificios; Epistolæ ad cardinalem Bellarminum*, etc.

BLACKWELL (Alexandre), économiste et botaniste anglais, né à Aberdeen en Ecosse, mort en Suède en 1749, est auteur d'u recueil de plantes médicinales : *Curious herbal* (1737-1739, 2 vol. in-fol.), que sa femme dessina, grava et coloria elle-même. Appelé en Suède pour y faire l'application de ses théories agricoles, il fut impliqué dans une conspiration, et périt du dernier supplice. On doit également à Blackwell quelques ouvrages utiles aux agronomes, publiés en anglais et en danois, entre autres sa *New method of improving cold wet and barren land, etc.* (1741).

BLACKWELL (Thomas), savant littérateur écossais, professeur de langue grecque à l'université d'Aberdeen, né dans cette ville en 1701, mort en 1757. Il a publié : *Recherches sur la vie et les écrits d'Homère* (1735); *Mémoires de la cour d'Auguste* (1753-1754, 3 vol.); *Lettres sur la mythologie* (1748). Ces ouvrages ont été traduits en français.

BLACKWELL (Miss Elisabeth), femme médecin américaine, née à Bristol en 1821. Son père, raffineur de sucre, partit pour les Etats-Unis en 1832, à la suite d'un désastre commercial, et y mourut en 1838, laissant une femme et une nombreuse famille qui n'eurent d'autre ressource que le dévouement des filles aînées. Miss Elisabeth, jalouse d'étendre la sphère de l'activité féminine, se fit professeur de musique à Charleston, de 1844 à 1847, afin de tirer de ses leçons des ressources suffisantes pour l'étude de la médecine, appliquée aux maladies des femmes et des enfants, et dans le but d'établir un précédent favorable à son sexe. Tous ses loisirs furent consacrés à la lecture des livres de médecine, sous la direction du docteur Dickson. En 1847, elle suivit un cours particulier de dissection et d'accouchement auprès des docteurs Allen et Warrington, de Philadelphie, ne cessant de demander son admission sur les bancs de divers colléges de médecine. Douze de ces institutions refusèrent; mais le collége médical de l'université de Genève finit par accéder à ses vœux. Elle avait appris en deux années le grec et le latin; elle fit un cours complet d'études médicales et suivit la clinique d'un hôpital. En 1849, elle passait les examens du doctorat à New-York, et la faculté faisait imprimer sa thèse inaugurale sur les *Maladies des gens de mer*. C'était le premier diplôme de ce genre conféré à une femme. La jeune *doctoresse* voulut compléter encore ses études par une pratique et par une observation plus étendues. Visitant Londres et Paris, elle ne put que fréquenter les hôpitaux d'accouchement; les cours publics lui restant fermés, à moins de revêtir un costume d'homme, condition à laquelle elle refusa toujours de se soumettre. Etablie médecin à New-York depuis 1851, elle a ouvert un dispensaire pour les femmes et les enfants indigents, et un hôpital ou école médicale pour son sexe, qui ne reçoit absolument que des femmes et des enfants. Sa sœur cadette, Emilie, a imité son exemple; elle a obtenu le diplôme de docteur en 1854; comme Elisabeth, elle a fréquenté les hôpitaux de Philadelphie, New-York, Edimbourg, Londres et Paris. Les deux sœurs dirigent ensemble leur institut médical. Elisabeth a publié, en 1853, un ouvrage intitulé les *Lois de la vie considérées dans leurs rapports avec l'éducation physique des filles* (The Laws of Life considered in reference to the physical education of Girls).

BLACKWELLIACÉ, ÉE adj. (bla-kouèl-li-a-sé — rad. *blackwellie*). Bot. Qui ressemble à une blackwellie.

— s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre *blackwellie*.

BLACKWELLIE s. f. (bla-kouèl-lî — de *Blakwell*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des homalinées, renfermant une dizaine d'arbrisseaux qui croissent à Madagascar et à la Réunion. Quelques-uns font de ce genre le type d'une famille, celle des *blackwelliacées*. ‖ Certains auteurs écrivent BLACOUEL.

BLACKWOOD (Adam), théologien et historien écossais, né en 1539, mort en 1613. Il négocia le mariage de Marie Stuart avec le dauphin (depuis François II), professa la philosophie à Paris, et obtint ensuite une charge de conseiller au présidial de Poitiers. Il a laissé de nombreux écrits, qui ont été réunis et publiés par G. Naudé, sous le titre de *Opera omnia* (Paris, 1644). On y trouve, entre autres ouvrages, sa relation du *Martyre de Marie-Stuart, reine d'Ecosse et douairière de France*, plusieurs fois réimprimée, et dans laquelle il déclare que, si les rois de l'Europe ne vengent pas la mort de cette princesse, ils sont indignes de régner.

BLACKWOOD (Henri), amiral anglais, né en 1770, mort en 1832. Entré en 1781 dans la marine royale, il assista à plusieurs combats, fut nommé lieutenant en 1790, fit deux ans après un voyage à Paris, où il fut arrêté et rendu presque aussitôt à la liberté. Forcé de regagner l'Angleterre lorsque les hostilités recommencèrent entre ce pays et la France, Blackwood montra autant de bravoure que de capacité dans le commandement de différents navires, se signala surtout dans le combat qu'il soutint avec le *Brillant*, en 1798, contre les frégates françaises la *Régénérée* et la

Vertu, auxquelles il échappa après les avoir en partie désemparées. Nommé commandant de la *Penelope* en 1799, il fut employé à divers blocus, notamment à celui de Malte, où il prit une part importante à la prise du *Guillaume-Tell*, qui portait le pavillon amiral. Lorsque la guerre recommença en 1803, Blackwood fut mis à la tête de l'*Euryale*, et chargé, en 1805, avec une petite escadre, de surveiller la flotte hispano-française et de l'empêcher de franchir le détroit de Gibraltar. Pendant la bataille de Trafalgar, le commandant de l'*Euryale* justifia la confiance que Nelson avait dans ses talents, et ce fut sur son navire que Collingwood transféra son pavillon lorsque le vaisseau amiral eut été démâté. En récompense de sa brillante conduite pendant cette journée célèbre, Blackwood reçut le commandement de l'*Ajax*, vaisseau de 80 canons, qui fut dévoré par un incendie près des Dardanelles, en 1807. Après avoir pris part aux blocus de Toulon, de Brest et de Rochefort, Blackwood fut nommé amiral de la flotte en 1814, et fut chargé d'amener Louis XVIII en France, puis de conduire de France en Angleterre les souverains alliés. Créé successivement baronnet, contre-amiral, aide de camp du prince régent, il reçut, en 1819, le commandement des forces navales des Indes orientales, qui lui fut enlevé peu de temps après par l'Amirauté, et il fut chargé en dernier lieu de commander la station de Chatham (1827-1830).

BLACKWOOD (John), libraire-éditeur, né à Edimbourg en 1818. Fils de William Blackwood, qui fonda en 1817 la célèbre revue littéraire, politique et philosophique, connue sous le nom de *Blackwood's Magazine*, il continua l'œuvre de son père, et, par son habile direction, il a su maintenir ce recueil au premier rang. John Blackwood est un esprit distingué, orné de connaissances solides et variées, que les voyages ont encore mûries. L'article suivant va faire mieux connaître l'œuvre à laquelle les Blackwood ont attaché leur nom.

Blackwood's Magazine (LE), revue anglaise qui compte aujourd'hui près de cinquante années d'existence, puisque son premier numéro a paru le 1er avril 1817. Il a eu pour fondateur un libraire d'Edimbourg, Blackwood, homme d'esprit et de sens, excellent juge des œuvres littéraires, qui a été pour beaucoup d'écrivains un ami véritable et un bienfaiteur. Ce recueil est le premier qui ait fait une place à la politique : il a été créé au moment où le rétablissement de la paix générale, en ranimant les espérances des whigs, fit sentir au parti tory la nécessité de défendre par la presse la prépondérance qu'il possédait encore dans le parlement. Blackwood s'entoura donc de l'élite des écrivains tories, Walter Scott et le gendre de celui-ci, Lockhart, Sym, Hogg, etc. La direction fut confiée à John Wilson, dont le gouvernement récompensa bientôt les services par une chaire de philosophie morale à l'université d'Edimbourg, et qui est beaucoup plus connu sous son pseudonyme de Christophe North. Poëte de quelque mérite, Wilson était surtout un critique plein de finesse et de malice : il était merveilleusement secondé par Lockhart, homme de mœurs douces et faciles, qui, la plume à la main, devenait le plus âpre et le plus mordant des écrivains. Le nouveau *Magazine* commença, aussitôt après sa naissance, une campagne en règle contre la *Revue d'Edimbourg*, dont il combattit à la fois les opinions politiques et les jugements littéraires. Le début fit grand bruit, et le succès du *Magazine* fut décidé par les *Noctes Ambrosianæ*, série d'articles en forme de dialogues où figurent comme interlocuteurs la plupart des rédacteurs, et où les questions courantes de politique et de littérature étaient traitées avec une verve malicieuse et une intarissable gaieté. Outre les écrivains qu'on vient de nommer, le *Blackwood's Magazine* eut encore pour collaborateurs assidus M. Thomas Hamilton, auteur de quelques romans et d'un excellent ouvrage sur les Etats-Unis, et le docteur Maginn, un des plus charmants esprits que l'Irlande ait produits, qui savait Rabelais par cœur, et dont les articles sur Shakspeare formeraient le plus brillant et le plus solide commentaire dont le grand poëte anglais ait jamais été l'objet. Maginn, que la misère devait conduire à l'ivrognerie, et l'ivrognerie à la folie et à la mort, a publié dans le *Blackwood's Magazine*, sous le pseudonyme de l'*enseigne O'Doherty*, une multitude d'articles humoristiques et de parodies en prose et en vers. Il est mort dans un grenier en 1843, le lendemain du jour où une pension venait de lui être accordée par sir Robert Peel. Le recueil à la fortune duquel Maginn avait contribué se soutient encore honorablement aujourd'hui, quoiqu'il soit loin d'avoir l'éclat et le succès qui marquèrent ses premières années. Nous citerons encore parmi les collaborateurs du *Blackwood's Magazine*, Bulwer, qui y publia les *Caxton*, *Mon roman*, et *Qu'en fera-t-il?* Quincey, qui, sous le pseudonyme du *mangeur d'opium*, fit paraître ses remarquables essais; Coleridge, Lewes, l'auteur de la meilleure *Vie de Gœthe* et d'ouvrages de philosophie très-connus au delà du détroit; miss Evans, qui, sous le pseudonyme de *George Eliot*, y a publié ses admirables *Scènes de la vie cléricale* (1858), qui attendent encore un traducteur, etc.

BLACODE s. m. (bla-ko-de — du gr. *blakodés*, paresseux). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, comprenant sept espèces, qui vivent toutes au Cap de Bonne-Espérance.

BLACQUE (Alexandre), publiciste, né à Paris en 1794, mort en 1837. Il a fondé le *Courrier de Smyrne* et le *Moniteur ottoman*, où il a indiqué à la Turquie les réformes propres à sa régénération. Le nom de Blacque est très-populaire en Orient, surtout parmi les musulmans éclairés. Sa veuve a reçu une pension, et son fils a été élevé à Paris aux frais de la Porte.

BLAD s. m. (blad — bas lat. *bladum;* blé). Nom que l'on donne encore au blé dans le midi de la France. ‖ On dit aussi BLADET.

BLAD (Claude-Antoine-Auguste), conventionnel, député du Finistère, vota pour la mort de Louis XVI et l'expulsion de tous les Bourbons, embrassa le parti des Girondins, signa la protestation contre les événements des 31 mai-2 juin, et fut un des soixante-treize députés mis en arrestation, et réintégrés en l'an III. Il figura parmi les plus ardents réacteurs, entra au comité de Salut public, fut envoyé en mission dans l'Ouest avec Tallien, lors de l'affaire de Quiberon, siégea aux Cinq-Cents jusqu'en mai 1798 et rentra ensuite dans l'obscurité.

BLADAGE s. m. (bla-da-je — rad. *blad*, blé). Anc. droit cout. Droit sur les grains, réglé sur le nombre de bêtes employées au labour, qui se percevait dans l'Albigeois, et se payait en outre de la censive, lorsqu'il était établi par titre.

BLADE s. f. (bla-de — rad. *blad*). Agric. Variété de froment.

BLADENSBURG (COMBAT DE), livré le 24 août 1814, entre les Anglais et les Américains, et où ces derniers furent battus. La veille de l'entrée des Anglais à Washington, le général américain Winder put réunir cinq à six mille hommes, avec lesquels il prit une forte position à Bladensburg, séparé de l'ennemi par une des branches du Potomac. Le 24 août, le combat eut lieu, et l'issue n'en fut pas douteuse; les miliciens américains furent culbutés, et, quoiqu'un petit corps de marins et de soldats réguliers eût fait une défense qui coûta aux Anglais près de mille hommes, ces derniers n'en restèrent pas moins maîtres du champ de bataille. Ils étaient commandés par l'amiral Cochrane et le général Ross.

BLADERIE s. f. (bla-de-rî — rad. *blad*). Marché au blé. ‖ Vieux mot.

BLADETTE s. f. (bla-dè-te — dim. de *blad*). Agric. Variété de froment.

BLADHIE ou **BLADIE** s. f. (bla-dî — de *Bladh*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des myrsinées, réuni, comme simple division, au genre ardisie.

BLADIER, IÈRE adj. (bla-dié, iè-re — rad. *blad*). Qui a rapport au blé. ‖ Qui est fertile en blé. ‖ Vieux mot. On disait plus anciennement BLADOIER.

BLÆDIE s. f. (blé-dî). Entom. Genre de coléoptères pentamères brachélytres, comprenant près de cinquante espèces, qui toutes vivent en Amérique sur les bords des rivières ou de la mer.

BLAEN-AVON, bourg d'Angleterre, comté de Monmouth dans la principauté de Galles, à 6 kil. O. d'Abergavenny; 2,200 hab.; riches mines de fer.

BLAER v. a. ou tr. (bla-é — rad. *blad*). Ensemencer en blé. ‖ Vieux mot.

BLAERIE s. f. (bla-e-rî — rad. *blad*). Redevance en blé. ‖ Vieux mot.

BLAES (Arnold-Joseph), clarinettiste belge, né à Bruxelles en 1814. Il entra en 1827 au conservatoire de sa ville natale, où il reçut les leçons de Bachman, professeur de clarinette, et obtint le premier prix au concours de 1834. Blaes fit un voyage à Paris, et les conseils qu'il y reçut de Beer agrandirent sa manière et son talent. De retour à Bruxelles, il fut nommé professeur honoraire au conservatoire et clarinette solo de la musique du roi. En 1839, il revint à Paris et s'y fit entendre à une séance de la Société des concerts. L'opinion de la presse fut unanime sur son mérite, et, quelques jours après la séance, la Société des concerts lui offrit une médaille d'honneur. Des succès non moins éclatants l'ont accueilli dans tous ses voyages à l'étranger.

Depuis la mort de Bachman, M. Blaes exerce le professorat au conservatoire de Bruxelles. — Mme BLAES, sa femme (Elisa Meerti), chanteuse distinguée, qui s'est fait applaudir sur les principales scènes de Belgique, d'Allemagne et de Russie, enseigne actuellement le chant à Bruxelles.

BLAESUS, nom de plusieurs personnages appartenant à l'histoire ancienne :

Le premier est un vieux poëte italique dont Athénée cite deux pièces tragi-comiques; le second est un jurisconsulte romain cité dans le *Digeste;* le troisième, Caïus Sempronius BLAESUS, fut plusieurs fois consul dans le IIIe siècle av. J.-C.; le quatrième, Junius BLAESUS, gouvernait la Pannonie à la mort d'Auguste et fut la cause immédiate de la révolte des légions si difficilement comprimée par Drusus. Il eut le gouvernement de l'Afrique sous Tibère, et il reçut les honneurs du triomphe pour sa victoire sur les Numides; mais il se donna la mort après la disgrâce de Séjan, en même temps que son fils.

BLAEU ou **BLAEUW** (Guillaume), savant imprimeur-géographe, élève de Tycho-Brahé, né à Amsterdam en 1571, mort en 1638. Il a publié un *Grand atlas* (Theatrum mundi); *Instruction astronomique de l'usage des globes et sphères célestes et terrestres*, et *Theatrum urbium et munimentorum*. Ces travaux ont rendu de grands services à la science, mais sont aujourd'hui dépassés.

BLAEU ou **BLAEUW** (Jean), fils du précédent, mort en 1680, aida son père dans ses travaux, et en publia lui-même de remarquables. Ce sont : *Atlas major*, et un nombre considérable de planches topographiques, connues sous le nom de *Théâtre de Belgique*, *d'Italie*, *de Piémont*.

BLAFARD, ARDE adj. (bla-far, ar-de — Ce mot est le résultat d'une contraction d'un composé d'origine germanique, *blasse farbe;* littéralement, *pâle couleur*. Ces deux radicaux se retrouvent, à quelques différences de prononciation près, dans les idiomes germaniques : en ancien haut allemand, *bleih* et *farwa;* en anglo-saxon, *blac* et *færbu;* en danois, *bleege* et *farve;* en hollandais, *bleck* et *verw;* en suédois, *blek* et *færy;* l'allemand dit aussi *bleich*. C'est à ce dernier radical que nous devons encore notre mot *blême*, même sens que *blafard*). Pâle, terne, décoloré : *Couleur, teinte* BLAFARDE. *Lumière, lueur* BLAFARDE. *Visage, teint* BLAFARD. *Que les teintes des nuages sont* BLAFARDES *et livides!* (Chateaub.) *Son visage avait repris sa teinte* BLAFARDE. (E. Sue.) *Ses lèvres étaient toujours pâles et* BLAFARDES. (E. Sue.)

> Sur le pavé noirci, les *blafardes* lanternes
> Versaient un jour douteux plus triste que la nuit.
> A. DE MUSSET.

‖ Qui a le teint blafard, en parlant des personnes : *Comme je montais les degrés du perron, je me rencontrai nez à nez avec le mari, plus* BLAFARD, *plus livide que le jour qui se levait.* (J. Sandeau.) *Don Carlos était* BLAFARD *de visage, avait une épaule plus haute que l'autre, et le pied droit plus court que le gauche.* (Th. Gaut.)

> Toujours ces sages hagards,
> Maigres, hideux et *blafards*,
> Sont souillés de quelque opprobre.
> RACINE.

> . . . La nature. . . . . .
> A fait, sans le secours du fard,
> D'un Vendôme un peu trop *blafard*,
> Un Vendôme plus beau qu'un ange.
> CHAULIEU.

— Fig. Sombre, triste : *J'étais dans une de ces situations d'âme où tout est gris et* BLAFARD, *au dedans comme au dehors.* (V. Hugo.) ‖ Sans vigueur, sans énergie : *La splendeur d'une peinture inaccoutumée offense tous ces yeux ternes et ces imaginations* BLAFARDES. (Ste-Beuve.) *Avec quel plaisir revenais-je à ces fades pastorales de Salomon Gessner, dont la* BLAFARDE *moralité me paraissait le dernier terme du bon goût et de l'élégance!* (Ph. Chasles.)

— **Syn. Blafard, blême, hâve, livide, pâle.** Le dernier de ces mots est le seul qui puisse exprimer l'absence ou l'effacement du coloris sans y ajouter nécessairement l'idée de quelque chose de choquant : une personne *pâle* peut être belle et intéressante, quoique sa pâleur provienne peut-être de sa mauvaise santé ou des circonstances fâcheuses où elle se trouve. Ce qui est *blafard* est pâle jusqu'à l'affadissement, cela tire sur le blanc, mais la blancheur se présente alors comme ayant quelque chose de sale ou de désagréable à la vue. *Blême* a vieilli, cependant il se dit encore quelquefois d'un visage devenu très-pâle par l'effet d'une maladie, de longues macérations ou d'une peur ridicule. *Hâve* ajoute à l'idée de pâleur celle de maigreur et de décharnement. *Livide* marque une pâleur où l'on distingue des points ou des lignes plombées, bleuâtres, c'est la pâleur des cadavres.

BLAFARDEMENT adv. (bla-far-de-man — rad. *blafard*). D'une façon blafarde : *Une lumière sulfureuse et* BLAFARDEMENT *bleue illumine comme une gueule d'enfer la baie du port d'Anvers.* (Th. Gaut.)

BLAFÈME s. m. (bla-fè-me). Ancienne forme du mot blasphème. ‖ On disait aussi BLAFÉMIE.

BLAFFIR v. a. ou tr. (bla-fir). Ternir, flétrir. ‖ Vieux mot.

BLAGDEN (sir Charles), savant anglais, né en 1748, mort à Arcueil en 1820. Il était ami du célèbre naturaliste Banks, et devint médecin en chef des armées. Il enrichit la science de faits nouveaux en physique et en chimie et fit de belles expériences, surtout sur la chaleur et la glace. Possesseur d'une grande fortune augmentée par un legs de Cavendish, il fit de longs voyages, mais s'attacha surtout à la France, où, à partir de 1814, il venait passer six mois chaque année et où il mourut subitement chez Berthollet. Ses *Mémoires* ont été publiés pour la plupart dans les *Transactions philosophiques*.

BLAGRAVE (Jean), mathématicien anglais, mort à Reading en 1611. Il passa la plus grande partie de sa vie à Southcote-Lodge, cultivant les mathématiques et écrivant des ouvrages sur cette science. Les principaux sont : *Bijou mathématique* (Londres, 1582, in-fol.); *De la construction et de l'usage du bâton géométrique* (Londres, 1590); l'*Art de faire des cadrans solaires* (1609), etc.

BLAGRAVE (Joseph), médecin et astrologue anglais, né à Londres en 1610, mort en 1679, était parent du précédent. Il se livra avec passion aux études ou plutôt aux chimères astrologiques et publia plusieurs ouvrages, notamment : *Supplément à l'herbier de Culpeppes, suivi d'un nouveau traité de chirurgie* (Londres, 1666); la *Médecine astrologique* ou *Exposition de la nouvelle méthode à suivre pour guérir toutes les maladies par des herbes et des plantes*, etc.

BLAGRE s. m. (bla-gre). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de pygargue.

BLAGUE s. f. (bla-ghe — de l'allem. *blagh*, outre, vessie, soufflet. Pour l'étymologie du mot dans le sens de *hâblerie, mensonge*, v. plus loin l'encyclopédie). Petit sac dans lequel les fumeurs renferment leur tabac : *Une* BLAGUE *en vessie, en cuir, en toile*, etc.

> Ensuite sont brossés, d'un zèle intelligent,
> Les *blagues* de velours, les couvercles d'argent.
> BARTHÉLEMY.

— Pop. Mensonge, hâblerie, charlatanisme; chose qui n'est pas sérieuse, ou de sa nature, ou dans l'intention de celui qui la dit : *Conter des* BLAGUES. *Quelle* BLAGUE! BLAGUE *à part. La* BLAGUE *est vieille comme le monde.* (J. Noriac.) *Pour parler comme je pense, et sans* BLAGUE, *il me faut la persuasion que je ne serai lu que de celui à qui j'écris.* (V. Jacquem.) *La France fourmille de Bohémiens, et les autres nations, qui toutes copient celle-là, accueillent fort bien tous les aventuriers d'esprit, de talent ou de* BLAGUE. (G. Sand.) *Je ne suis pas de ceux qui se payent de mots sonores vulgairement appelés* BLAGUES *de sentiment.* (G. Sand.) *Faire des phrases sur la majesté du mugissement du lion n'est tout simplement qu'une* BLAGUE *majestueuse.* (Livingstone.) *De nos jours, la* BLAGUE, *insolente parvenue, remplace souvent la plaisanterie.* (L. Gozlan.)

— Par ext. Facilité à parler, à débiter des hâbleries : *Quelle* BLAGUE *a ce commis-voyageur! Ce garçon a de l'esprit, mais il manque de* BLAGUE. *Il faut que je domine mon homme par les plus hautes considérations, par ma* BLAGUE. (Balz.) *Tout dépend de la* BLAGUE. (P. Féval.)

— **Encycl**. Quelle est l'origine du mot *blague* signifiant hâblerie, mensonge, gasconnade? c'est-à-dire d'où ce mot vient-il, et quel rapport sa constitution graphique offre-t-elle avec le sens qu'il exprime? C'est un terme gaulois, français, parisien par excellence : Villon ou Rabelais aurait dû l'inventer. Il est une peinture exacte de notre caractère national; le Français n'est pas seulement né malin, il est surtout né *blagueur*. Robert Macaire est le type du *blagueur*, et quand Proudhon, qui était un Gaulois de vieille roche, a voulu stéréotyper d'un seul mot les chefs d'école qui lui étaient opposés, Considérant, Cabet, *e tutti quanti*, il leur a dit, avec cette énergie brutale qu'on lui connaît : « Vous n'êtes tous que des *blagueurs*. » Puisque ce mot est si national, traitons-le donc avec toute la sympathie qu'il doit nous inspirer. Dans ses *Excentricités du langage*, M. Lorédan Larchey dit : « Voici un des mots les plus importants de notre dictionnaire. » Il le fait remonter à Ménage, et voit du rapport entre cette expression et les mots *blèche*, *blaque*, par lesquels on désignait un homme de mauvaise foi; Albert Monnier le tirerait volontiers du *braguer* de Rabelais, qui voulait dire s'amuser, se réjouir. MM. Aug. Luchet et Francisque Michel sont beaucoup plus affirmatifs : suivant eux, les premières *blagues* à tabac se fabriquaient avec cette sorte de poche que le pélican porte sous son bec. Or, le pélican, on le sait, n'est pas aussi commun chez nous que le pinson à gros bec, et il n'y avait guère que les grands seigneurs qui pouvaient se procurer une *blague* authentique; l'industriel, qui, comme Guzman, ne connaît pas d'obstacle, se mit alors à fabriquer des *blagues* avec des vessies de cochon. Telle serait, suivant ces messieurs, l'origine de notre *blague* moderne. D'autres étymologistes, tels que M. Marty-Laveaux, se sont lancés avec la même ardeur à la poursuite de ce chastre étymologique. Le *Grand Dictionnaire* ne les suivra pas dans cette course au clocher, car il sait par expérience que rien n'est plus difficile à découvrir que l'étymologie de quelques-uns de nos termes vulgaires. D'où vient le mot *zut?* d'où le mot *four* dans le sens d'insuccès, de non-réussite? Mais où sont les neiges d'antan? Nous nous contenterons donc de parler de l'usage et de l'abus qu'on fait aujourd'hui du mot *blague*.

Dans un ouvrage intitulé : les *Mœurs d'aujourd'hui*, M. Aug. Luchet cite l'opinion de M. de Maussion, qui appelle la *blague* « l'art de se présenter sous un jour favorable, de se faire valoir et d'exploiter pour cela les hommes et les choses. On peut être à la rigueur homme de mérite et *blagueur*. La *blague* n'est pas le charlatanisme : le charlatanisme est étranger, grossier et vil; la *blague* est nationale, délicate et polie. Le Français est essentiellement *blagueur*, le Parisien surtout. On peut être forcé de soutenir un mensonge par amour-propre et respect tardif de soi; on abandonne une *blague* sans scrupule... — Mon beau-père, vous n'êtes qu'un vieux *blagueur!* dit Robert Macaire au baron de Wormspire; et ils s'embrassent. Il n'y a que *vieux* de désagréable dans le propos de Macaire... Au lieu que si vous remplaciez cela par : « Monsieur, vous en avez menti! » l'amant

d'Eloa irait peut-être, pour l'honneur des escrocs, se battre contre le père de sa maîtresse. »

Mais ici M. Aug. Luchet s'insurge complétement contre l'optimisme de l'auteur qu'il cite : « Comme M. de Maussion, dit-il, j'admets une *blague* française, délicate et polie, tout à fait impersonnelle et désintéressée; mais n'a-t-elle pas l'inconvénient énorme de produire tôt ou tard le scepticisme de tous à votre endroit? N'est-il pas déshonorant qu'un homme, avant d'entamer quoi que ce soit avec un autre homme, soit obligé de lui dire : *Ah ça! pas de blague!* quand il s'agit de la fortune, de l'honneur ou de la vie? » Et l'auteur ajoute en se voilant la face : « N'est-ce pas tout un temps, toute une génération, toute une race avilis dans un mot? » Ici, nous nous insurgerons à notre tour, et nous dirons à M. Aug. Luchet : « Voyons, monsieur, pas de gros mots; votre conclusion est forcée et renforcée. Comme va nous le dire M. Lorédan Larchey, « l'invention » et le succès du mot *blague* n'empêcheront » jamais qu'il y ait des choses et des hommes » sérieux. Le caractère distinctif de la *blague* » est d'être complétement inoffensif : c'est une » douce raillerie à laquelle on se laisse prendre si l'on veut, mais qui ne ruinera personne; et quand M. Aug. Luchet range » dans la catégorie des *blagueurs* un inventeur » véreux, il commet un crime de lèse-argot; » il ne connaît pas ou ne veut pas connaître le » *faiseur*. » En effet, dirons-nous de notre côté, *blagueur* a dans ses différents sens la simple valeur de *farceur*, pourtant avec une nuance de raillerie; dire à quelqu'un : Tu es un *blagueur*, cela signifie généralement : Tu nous débites des contes bleus. *Il a de la blague* se dit d'un homme qui cause avec entrain, avec gaieté et même avec esprit; quand quelques amis se disent entre eux : Voyons, *blaguons;* cela signifie tout simplement : Causons en toute liberté, disons toutes les drôleries qui nous passeront par la tête. En un mot, nous sommes convaincu que la moutarde ne monterait nullement au nez de notre Alex. Dumas si on lui disait : Vous êtes le plus charmant *blagueur* de notre temps. Sans doute, il ne faudrait pas risquer le même compliment à l'égard de M. Guizot ou de M. Dupanloup : là, tout est grave, sérieux, antique et solennel.

BLAGUÉ, ÉE (bla-ghé) part. pass. du v. Blaguer. Qui a été raillé, dont on s'est moqué : *Il est continuellement* BLAGUÉ *par ses amis. Esaü est un imbécile* BLAGUÉ *jusqu'à la corde.* (J. Noriac.)

BLAGUER v. n. ou intr. (bla-ghé — rad. *blague*). Pop. Mentir, se vanter, faire le hâbleur : *Drôles! que venez-vous faire dans le sanctuaire des lois? — Parbleu, nous venons apprendre à* BLAGUER. (Balz.) *Ah ça! ne* BLAGUONS *plus, dit-elle; que diable! nous sommes en affaires, monsieur et moi.* (Balz.) *Farceur que vous êtes, voyons, ça finira-t-il? assez* BLAGUÉ *comme cela.* (E. Sue.) *Et à propos de quoi choisis-tu ce beau jour pour venir ainsi* BLAGUER *morale?* (E. Sue.) *C'est vous qui demandez le tarif des annonces? dans cette forêt commune, on* BLAGUE *à prix fixe.* (Ed. Laboulaye.) ‖ Médire, jaser : *Lorsqu'on ne peut plus* BLAGUER *des hommes, on* BLAGUE *des quartiers, des rues, des maisons; on se plaît à les gratifier d'exécrables réputations.* (Privat d'Anglemont.) *Je* BLAGUE *sur tout ce qu'on voudra : les rois, la politique, la finance... mais l'Eglise, mais Dieu!... oh! là, moi, je m'arrête.* (Balz.)

— v. a. ou tr. Narguer, plaisanter, railler : *Elle t'*A BLAGUÉ, *et elle se fiche de toi* (***) *Je l'*AI BLAGUÉ *sur ses décorations* (Balz.) *Continuez, agréable vieillard;* BLAGUEZ-*nous; cela se fait dans les meilleures sociétés.* (Balz.) *Assez* BLAGUÉ *l'autorité, vieux farceur!* (E. Sue.)

— *Blaguer la situation,* Montrer de la gaieté dans un moment sérieux, triste ou sombre : *Les gens qui* BLAGUENT LA SITUATION *sont généralement des gens mal élevés ou de petits imbéciles qui viennent faire, en hommes forts, les fanfarons de canaillerie.* (J. Noriac.)

Se blaguer, v. pr. Se plaisanter, se railler mutuellement : *Ils* SE SONT BLAGUÉS *à qui mieux mieux.*

BLAGUEUR, EUSE s. (bla-gheur, eu-ze — rad. *blague*). Pop. Celui, celle qui blague, qui a l'habitude de blaguer : *Ne l'écoutez pas, c'est un* BLAGUEUR. *Défiez-vous de cette* BLAGUEUSE. *Un* BLAGUEUR *est un menteur, mais un menteur qui a moins pour but de tromper que de s'amuser ou de se faire valoir.* (Burnouf.) *A la première halte, le* BLAGUEUR *a la parole; il fait des contes, amuse ses camarades et leur fait oublier leur fatigue.* (Etienne.) *Son prince russe m'a l'air d'être un fier* BLAGUEUR. (Balz.) *Comment, si j'en suis sûr! est-ce que vous me prenez pour un* BLAGUEUR, *par hasard?* (Alex. Dum.) *Il ne se passe pas un événement un peu saillant à Paris, en province ou à l'étranger, sans que la tribu des* BLAGUEURS *ne se lève comme un seul homme.* (J. Noriac.)

— Adjectiv. Qui appartient, qui est propre aux blagueurs : *Un air* BLAGUEUR. *Des propos* BLAGUEURS. *Le valet lisait son journal avec un petit sourire* BLAGUEUR *sur le bout des lèvres.* (F. Soulié). *Ses moustaches grises cachaient une énorme bouche* BLAGUEUSE, *s'il est permis d'employer ce mot soldatesque.* (Balz.)

BLAICHE adj. (blè-che — du gr. *blax*, mou). Lâche, paresseux. ‖ Vieux mot qui s'est conservé dans l'argot des ouvriers typographes.

BLAICHER v. n. (blè-ché — rad. *blaiche*). Faiblir, reculer, se dédire :

> Et devant le naïf garde-toi de *blaicher*.
>
> LA HARPE.

‖ Vieux et inus.

BLAIERIE ou **BLAIRIE** s. f. (blè-rî). Féod. Droit que l'on payait au seigneur pour faire paître les bestiaux sur les terres et prés dépouillés, dans les bois et héritages non clos.

BLAIGNÈS ou **BLAYEZ** (le), nom d'un petit pays de l'ancien Bordelais, autour de Blaye.

BLAIN, ville de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kil. N.-E. de Savenay, à 37 kil. N.-O. de Nantes, sur l'Isac et le canal de Brest à Nantes; pop. aggl. 1,160 hab. — pop. tot. 6,781 hab. Elève de bétail, tanneries, fabriques de produits chimiques; entrepôt des bois de la belle forêt du Gâvre; commerce de laines et cuirs. Blain, ville fort ancienne, était autrefois défendue par un château fort construit en 1105 par Alain Fergent, duc de Bretagne, et rasé en partie, en 1629, par Richelieu. Il ne reste plus de ce vaste édifice, antique demeure des souverains de Bretagne, séjour d'Olivier de Clisson et lieu de naissance du duc de Rohan, que quelques pans de murs, deux tours en ruine, avec pont-levis, où les chaînes sont encore en place, et les larges fossés qui entourent ces débris de la féodalité. Aux environs, on voit les restes d'une voie romaine, un tumulus, et sur un rocher, la chapelle Saint-Roch, construction du XV^e siècle.

BLAINEY, bourg d'Angleterre, comté de Brecknok, à 8 kil. N.-O. de Crickowell; 2,110 hab. Elève de bétail.

BLAINVILLE (Jean DE MAUGENCHY DE), maréchal de France, né en 1322, mort en 1391. Charles V le chargea, en 1364, de défendre le château de Rouen. Il fut créé maréchal de France après la mort de Boucicaut. Il battit les Anglais dans le Maine en 1370, commanda l'avant-garde à la bataille de Rosbecq, et accompagna le connétable de Clisson en Bretagne, où il contribua à la prise de Bécherel.

BLAINVILLE (Charles-Henri), violoncelliste et musicographe français, né en 1711 près de Tours, mort à Paris en 1769. Il eut pour élève la marquise de Villeroy, publia des symphonies et des sonates médiocres, et fit paraître plusieurs ouvrages peu estimés, entre autres : l'*Esprit de l'art musical* (1754); *Histoire générale, critique et philologique de la musique* (1767); et une brochure intitulée *Essai sur un troisième mode* (1751), dans laquelle il annonçait la découverte d'un mode nouveau, appelé par lui *mode mixte* ou *hellénique;* mais Serre de Genève ne tarda pas à démontrer que ce prétendu mode mixte était simplement le plagal du troisième ton du plain-chant.

BLAINVILLE (Henri-Marie DUCROTAY DE), célèbre naturaliste, né à Arques le 12 septembre 1777, mort à Paris le 1^er mai 1850. Après avoir passé quelques années à l'école militaire de Beaumont, puis quelques mois à Rouen dans une école de dessin, il vint à Paris, dissipa son patrimoine, fut successivement musicien au Conservatoire, élève peintre dans un atelier, etc. A vingt-sept ans, il ne s'était pas encore occupé de science, lorsqu'une leçon de Cuvier, qu'il entendit par hasard, décida de sa vocation. Deux ans après, il était docteur en médecine, se plaçait au premier rang des élèves et des collaborateurs de Cuvier, et bientôt devenait son suppléant au Collége de France et au Muséum d'histoire naturelle. Mais le caractère irritable et contradicteur de Blainville n'était pas fait pour une situation subordonnée. « Demandez à M. de Blainville son opinion sur quoi que ce soit, disait Cuvier, ou même dites-lui seulement bonjour, il vous répondra *non.* » Nommé, au concours, professeur d'anatomie et de zoologie à la Faculté des sciences (1812), Blainville put, en toute liberté, combattre les idées et les travaux de son maître. En 1825, l'Académie des sciences le choisit pour remplacer Lacépède. En 1830, il occupa au Muséum la chaire de conchyliologie, et, en 1832, celle d'anatomie comparée, que la mort de Cuvier laissait vacante. Comme professeur, Blainville s'est placé au premier rang par la netteté des idées, l'abondance facile et le tour animé des paroles. Ses travaux ont embrassé la taxonomie zoologique, l'anatomie comparée, la physiologie générale, la paléontologie, la philosophie de l'histoire naturelle. Le premier, il a introduit dans l'analyse de l'organisme la considération des *éléments* et des *produits*, et attaché l'importance qu'elle mérite à ce qu'on appelle la *science des milieux*, c'est-à-dire à l'étude de l'action des modificateurs externes sur l'organisation. Blainville voyait dans le règne animal entier une *série continue* d'êtres devenant à chaque degré plus animés, plus sensibles, plus intelligents; il donnait à cette idée de série, qui appartient à Leibnitz et à Bonnet, des développements très-originaux, intercalait dans son *échelle* les espèces perdues, qui se trouvaient ainsi reliées aux espèces vivantes. « Les espèces fossiles dont nous ne connaissons pas les analogues, disait-il, ne sont que des termes éteints de la série animale et nullement, comme on l'a dit trop souvent et comme on le répète tous les jours, les restes d'une ancienne création qui aurait fait place à une nouvelle plus parfaite. » Ainsi, l'idée de série le conduisait à l'unité du règne animal, et l'unité du règne animal à l'unité de création. Il admettait que la création, complète au moment où elle sort de la main de Dieu, présente aujourd'hui des lacunes parce qu'elle a perdu des espèces; que cette extinction d'un certain nombre d'espèces est due aux causes les plus naturelles, les plus simples, et qu'il n'est pas besoin pour l'expliquer d'avoir recours à des révolutions générales, extraordinaires, à des cataclysmes. Les principaux ouvrages de Blainville sont : *Manuel de malacologie et de conchyliologie* (1825); *Manuel d'actinologie* (1834); *Prodrome d'une nouvelle distribution du règne animal* (1816); *De l'organisation des animaux* (1822), traité inachevé; *Ostéographie* (1839), ouvrage très-important, malheureusement resté incomplet; *Histoire des sciences de l'organisation prise pour base de la philosophie* (1845). MM. Hollard et Maupied ont publié, l'un ses leçons sur la *Physiologie générale et comparée,* l'autre celles sur les *Principes fondamentaux de zoologie.*

BLAINVILLÉE s. .. (blain-vil-lé — de *Blainville*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant un certain nombre d'herbes annuelles, qui croissent presque toutes dans l'ancien continent.

BLAINVILLIE s. f. (blain-vil-lî — de *Blainville*, n. pr.) Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des mésomydes, fondé sur une seule espèce trouvée dans les marais de Saint-Sauveur. ‖ Genre d'insectes du même ordre, famille des philomides, comprenant deux espèces du même pays placées d'abord dans le genre otite.

BLAIR (Jean), chroniqueur et poëte écossais du XIV^e siècle. Il fut chapelain du célèbre Wallace et assista à presque tous les exploits du héros de l'indépendance écossaise. Après la bataille de Bannockburn, Blair obtint, par la protection du comte de Murray, une petite cure, où il termina sa vie. Il a laissé sur la mort de Wallace un poëme latin, traduit en anglais par Hume. On a aussi de Blair un fragment d'une chronique latine sur la vie du héros écossais.

BLAIR (Patrice), médecin et botaniste écossais, né à Dundee, mort à Boston (comté de Lincoln) vers 1728. Persécuté pour son attachement à la maison des Stuarts, il se retira à Londres, où il fut reçu membre de la Société royale, puis à Boston. Ses principaux ouvrages sont : une *Ostéographie de l'éléphant;* des *Observations diverses sur la pratique de la médecine, de l'anatomie et de la chirurgie;* un *Essai de botanique;* une *Pharmaco-botanologie,* etc.

BLAIR (Robert), poëte, physicien et prédicateur anglais, né à Edimbourg en 1699, mort en 1746. Il fit des recherches sur l'optique, sur l'usage des microscopes, et poussa fort loin ses connaissances en physique et en histoire naturelle. Il publia aussi un recueil de poésies, dont la plus célèbre, intitulée le *Tombeau,* a souvent été imprimée avec l'élégie de Gray sur un cimetière de campagne.

BLAIR (Jean), chronologiste écossais, mort vers 1782. Nommé membre de la Société royale de Londres (1755), puis de celle des antiquaires, il devint, en 1757, chapelain de la princesse douairière de Galles, et, l'année suivante, maître de mathématiques du duc d'York. Ses principaux ouvrages sont : une *Chronologie et histoire du monde* (1753); et des *Tables chronologiques* (1790, in-fol.), traduites en français et continuées par Chantereau (1795). Ces tables sont peu exactes.

BLAIR (Hugues), célèbre littérateur et prédicateur écossais, né à Edimbourg en 1718, mort en 1800, entra dans les ordres à vingt-trois ans, et devint, en 1758, pasteur presbytérien de l'église cathédrale d'Edimbourg, après s'être déjà acquis une brillante réputation comme prédicateur. Il opéra une révolution dans l'éloquence de la chaire en abandonnant les discussions métaphysiques pour le développement des vérités morales, en appliquant les principes de l'art d'écrire à la chaire, et en substituant au langage bizarre et trivial des prédicants de sa nation le style pur, élégant et correct des prédicateurs français. Nommé, en 1761, professeur à l'université de Saint-André, il y fit un *Cours de leçons sur les principes de la composition littéraire*, et le succès en fut tel, que le roi créa pour Blair une chaire de littérature et de belles-lettres à l'université d'Edimbourg. Pendant vingt ans, le Quintilien écossais réunit autour de lui un auditoire qu'il charma par la clarté de sa parole, la richesse de son érudition et l'exquise délicatesse de son goût. C'est le résumé de ces leçons qu'il publia, vers 1783, sous le titre de *Cours de rhétorique et de belles-lettres*, ouvrage dont le succès fut européen, et qui a été traduit en français par Cantwell, par Prévost et par Quénat. Nous en rendrons compte dans un article spécial, parmi les ouvrages les plus célèbres dont le titre commence par le mot *Cours*. (Voir ce mot.) On doit aussi à Blair une *Dissertation critique sur les poésies d'Ossian*, qu'il écrivit pour encourager Macpherson dans ses recherches. Ses *Sermons*, qui ont eu de nombreuses éditions et ont été traduits en français, lui valurent une pension de 200 liv. sterl.

BLAIR (Montgomery), homme d'Etat américain, né vers 1815. Elève de l'école de West-Point, à New-York, il y passa ses examens avec distinction. Il étudia plus tard le droit à Saint-Louis, fut appelé aux fonctions de conseiller à la cour des requêtes, par le président Pierre, et perdit cette charge à l'avénement du président Buchanan. Après quelques années d'un séjour à la campagne, dans le Maryland, il fut nommé, en 1861, ministre de la marine par le président Lincoln.

BLAIR-ATHOL, bourg et paroisse d'Ecosse, dans le comté de Perth, à 126 kil. N.-O. d'Edimbourg; 2,400 hab. Beau château des ducs d'Athol; chutes de Bruard, décrites par le poëte R. Barns.

BLAIREAU s. m. (blè-ro — Etym. douteuse : suivant quelques-uns, du rad. cymrique *blawr*, gris de fer, qui se retrouve dans le gallois, le bas breton et le celtique, avec le sens de loup, lynx, etc.; suivant M. Littré, d'une forme latine *bladarellus,* diminutif de *bladarius,* marchand de blé; le *blaireau* aurait été nommé ainsi parce qu'il est avide de blé, destructeur des céréales. Pour une raison à peu près semblable, les Anglais appellent le *blaireau, badger*, corruption de *bladger*). Petit mammifère de l'ordre des carnassiers, famille des plantigrades : *Le* BLAIREAU *est un animal défiant, paresseux et solitaire.* (Buff.)

— Pop. *Puer comme un blaireau,* Exhaler une odeur infecte.

— Techn. Pinceau en poils de blaireau, dont on se sert souvent pour l'aquarelle. ‖ Gros pinceau en poils très-fins, avec lequel on savonne la barbe avant de la couper. ‖ Sorte de brosse employée par les doreurs, pour épousseter les pièces dorées.

— Argot milit. Conscrit, terme employé par dénigrem. : *Il se garde bien de se vanter d'avoir forcé un ancien à se rétracter devant un* BLAIREAU. (Gandon.)

— **Encycl.** Le genre *blaireau* appartient à l'ordre des carnassiers, et forme avec le genre ours la section des plantigrades. Les diverses espèces qui le composent ont le corps épais, bas sur jambes, le museau peu prolongé, les oreilles courtes, arrondies et cachées dans les poils, les yeux petits, la langue lisse, les poils rudes, longs, rares et de trois couleurs; la queue très-courte, six mamelles, dont deux pectorales et quatre ventrales. Les pieds sont terminés par cinq doigts armés d'ongles très-robustes, engagés dans la peau. Le système dentaire comprend trente-six dents, dont six incisives à chaque mâchoire, huit molaires à la mâchoire supérieure et douze à l'inférieure. L'ensemble du squelette d'un *blaireau*, aussi bien dans la nature que dans le nombre et la forme des os qui le composent, aussi bien dans les courbures que dans les proportions des régions de la colonne vertébrale et des parties des membres qui la soutiennent, montre les grands rapports que les animaux de ce genre ont avec les ours. Toutefois, le *blaireau* a généralement les os de son squelette plus courts proportionnellement à leur longueur, et, par *conséquent*, plus robustes que ceux de tous les autres carnassiers, à l'exception de la loutre.

On ne connaît que trois espèces du genre *blaireau :* le *blaireau ordinaire,* le *carkajou* et l'*ursitaxe.*

Les mœurs du *blaireau* sont bien connues; Buffon en a tracé un portrait fort exact que nous allons reproduire. « Le *blaireau*, dit l'éloquent naturaliste, est un animal paresseux, défiant, solitaire, qui se retire dans les lieux les plus écartés, dans les bois les plus sombres, s'y creuse une demeure souterraine; il semble fuir la société, même la lumière, et passe les trois quarts de sa vie dans ce séjour ténébreux, dont il ne sort que pour chercher sa subsistance. Comme il a le corps allongé, les jambes courtes, les ongles, surtout ceux des pieds de devant, très-longs et très-fermes, il a plus de facilité qu'un autre pour ouvrir la terre, y fouiller, y pénétrer et jeter derrière lui les déblais de son excavation, qu'il rend tortueuse, oblique, et qu'il pousse quelquefois fort loin. Le renard, qui n'a pas la même facilité que lui pour creuser le sol, profite de ses travaux; ne pouvant le contraindre par la force, il l'oblige par la ruse à quitter son domicile, en l'inquiétant, en faisant sentinelle à l'entrée, en l'infectant même de ses ordures; ensuite, il s'en empare, l'élargit, l'approprie et en fait son terrier. Le *blaireau*, forcé à changer de manoir, ne quitte pas le pays; il ne va qu'à quelque distance travailler sur nouveaux frais à se pratiquer un autre gîte, dont il ne sort que la nuit, dont il ne s'écarte guère, et où il revient dès qu'il sent quelque danger. Il n'a que ce moyen de se mettre en sûreté, car il ne peut échapper par la fuite; il a les jambes trop courtes pour pouvoir bien courir. Les chiens l'atteignent promptement lorsqu'ils le surprennent à quelque distance de son trou; cependant il est rare qu'ils l'arrêtent tout à fait et qu'ils en viennent à bout, à moins qu'on ne les aide. Le *blaireau* a le poil très-épais, les jambes, la mâchoire et les dents très-fortes, aussi bien que les ongles; il se sert de toute sa force, de toute sa résistance et de toutes ses armes en se couchant sur le dos, et il fait aux chiens de profondes blessures. Il a, d'ailleurs, la vie très-dure, il combat longtemps, se défend courageusement et jusqu'à la dernière extrémité. Autrefois, que ces animaux étaient plus communs qu'aujourd'hui, on dressait des bassets pour les chasser et les prendre dans leurs terriers. Il

n'y a guère que les bassets à jambes torses qui puissent y entrer aisément; le *blaireau* se défend en reculant, éboule de la terre, afin d'arrêter ou d'enterrer les chiens. On ne peut le prendre qu'en faisant ouvrir le terrier pardessus, lorsqu'on juge que les chiens l'ont acculé jusqu'au fond; on le serre avec des tenailles, et ensuite on le muselle pour l'empêcher de mordre. Les jeunes s'apprivoisent aisément, jouent avec les petits chiens et suivent comme eux les personnes qu'ils connaissent et qui leur donnent à manger; mais ceux que l'on prend vieux demeurent toujours sauvages; ils ne sont ni malfaisants ni gourmands, comme le renard et le loup, et cependant ils sont animaux carnassiers; ils mangent de tout ce qu'on leur offre : de la chair, des œufs, du fromage, du beurre, du pain, du poisson, des fruits, des noix, des graines, des racines, etc., et ils préfèrent la viande crue à tout le reste. Ils dorment la nuit entière et les trois quarts du jour, sans cependant être sujets à l'engourdissement pendant l'hiver, comme les marmottes et les loirs. Ce sommeil fréquent fait qu'ils sont toujours gras, quoiqu'ils ne mangent pas beaucoup, et c'est par la même raison qu'ils supportent facilement la diète, et qu'ils restent souvent dans leur terrier trois ou quatre jours sans en sortir, surtout dans les temps de neige. Ils tiennent leur domicile propre et n'y font jamais leurs ordures. On trouve rarement le mâle avec la femelle; lorsque celle-ci est prête à mettre bas, elle coupe de l'herbe, en fait une espèce de fagot qu'elle traîne entre ses jambes jusqu'au fond du terrier, où elle fait un lit commode pour elle et ses petits. C'est en été qu'elle met bas, et la portée est ordinairement de trois ou de quatre petits. Lorsqu'ils sont un peu grands, elle leur apporte à manger; elle ne sort que la nuit, va plus au loin que dans les autres temps; elle déterre les nids de guêpes, en emporte le miel; elle détruit les rabouillères des lapins, prend les jeunes lapereaux, saisit aussi les mulots, les lézards, les serpents, les sauterelles, les œufs d'oiseaux, et porte tout à ses petits, qu'elle fait sortir souvent sur le bord du terrier, soit pour les allaiter, soit pour leur donner à manger. Ces animaux sont naturellement frileux; ceux qu'on élève dans la maison ne veulent pas quitter le coin du feu, et souvent s'en approchent de si près, qu'ils se brûlent les pieds et ne guérissent pas aisément. Ils sont aussi fort sujets à la gale; les chiens qui entrent dans leur terrier prennent le même mal, à moins qu'on n'ait grand soin de les laver. Le *blaireau* a toujours le poil gras et malpropre; il porte, entre l'anus et la queue, une ouverture assez large, mais qui ne communique point à l'intérieur et ne pénètre guère qu'à un pouce de profondeur; il en suinte continuellement une liqueur onctueuse d'assez mauvaise odeur, que cet animal se plaît à sucer. »

La chair du *blaireau* n'est pas absolument mauvaise à manger; sa peau a quelque valeur, elle sert à faire des fourrures grossières, des colliers pour les chiens et des couvertures pour les chevaux. Son poil a la singulière propriété de ne pas se feutrer; c'est pourquoi on s'en sert avantageusement pour la fabrication des pinceaux employés par les peintres et des brosses à dents. Sa graisse passait autrefois pour avoir de grandes vertus médicales, mais elle n'est d'aucun usage aujourd'hui.

Le *blaireau* commun habite l'Europe, les régions tempérées de l'Asie et le nord de l'Amérique; mais la chasse incessante qu'on lui fait contribue à le rendre de plus en plus rare. On l'accuse, mais à tort probablement, de commettre des dégâts considérables sur le gibier, et de consommer beaucoup de raisin en automne. Ces dommages, s'ils étaient réels, seraient plus que compensés par les services qu'il rend à l'agriculture en détruisant les mulots, les guêpes, les hannetons et beaucoup d'autres insectes. En somme, il paraît être une espèce plutôt utile que nuisible, et l'on ignore pour quel motif il a pu être classé au nombre des animaux malfaisants, par l'arrêté du 19 pluviôse an V, et le règlement du 1er germinal an XIII.

La chasse du *blaireau* n'est pas aussi commune aujourd'hui qu'elle l'était autrefois. Elle se pratiquait avec un certain appareil, comme on le voit par un passage de Jacques du Fouilloux, l'un de nos plus anciens auteurs de vénerie. On peut chasser le *blaireau* de plusieurs manières : à l'affût, au fusil, aux piéges, avec des chiens bassets. On ne peut guère tuer les *blaireaux* au fusil qu'en les guettant à la sortie du terrier, par le clair de lune, depuis la fin du jour jusque vers minuit. Lorsqu'on sait qu'une femelle a mis bas, on se met à l'affût en plein jour, attendu que les petits, dès qu'ils commencent à marcher, viennent, comme les renardeaux, s'ébattre au bord du terrier, le plus souvent sous la surveillance de leur mère. La chasse au piége est plus difficile : le *blaireau* est un animal plein d'intelligence, rusé, très-défiant, il ne donne que rarement dans les piéges qu'on lui tend. « Si l'on a tendu, dit M. Boitard, un lacet à l'entrée de son terrier, il s'en aperçoit aussitôt, rentre dans sa demeure et y reste enfermé cinq à six jours, s'il ne peut, à travers des rochers, se creuser une autre issue; mais, pressé par la faim, il finit par se déterminer à sortir. Après avoir longtemps sondé le terrain et observé le piége, il se roule le corps en boule aussi ronde que possible; puis, d'un élan, il traverse le lacet en faisant ainsi trois ou quatre culbutes, sans être accroché, faute de donner prise au fatal nœud coulant. »

On chasse le *blaireau* avec des chiens bassets ou avec des limiers et des chiens courants. Dans le premier cas, on emploie des bassets à jambes torses, qu'on introduit dans les terriers avec des sonnettes. Ces sonnettes servent en même temps à faire fuir le *blaireau* au fond de sa demeure, à l'*acculer*, comme on dit en terme de chasse, et à faire connaître la marche ainsi que l'endroit où ils s'arrêtent, après avoir acculé la bête. En partant pour la chasse, on a dû se munir d'instruments propres à fouiller la terre. Lorsque le *blaireau* est acculé, on ouvre le terrier et on s'empare de l'animal, en le saisissant par la mâchoire inférieure avec de fortes et longues tenailles de fer. Encore aujourd'hui, les Allemands ont pour la chasse du *blaireau* la même passion que les Anglais pour celle du renard; mais ils satisfont leur goût avec bien plus de simplicité. Cette chasse se fait avec un chien courant et un limier, qu'on dresse uniquement à cet effet.

BLAIREAUTÉ, ÉE (blè-rô-té) part. pass. du v. Blaireauter. Léché, poli, minutieusement fini au blaireau, en parlant d'une peinture : *Certains amateurs ont du goût pour la peinture pointillée*, BLAIREAUTÉE. (F. Wey.) *Pourquoi ne faites-vous pas de jolies têtes de femmes dans de grands médaillons? C'est très-demandé.—J'en ai, mais ça ne vous irait pas; ce n'est pas assez* BLAIREAUTÉ *pour vous.* (J. Rouss.) *La vue de Rotterdam, le marché aux poissons, doivent avoir été payés fort cher; car, à leur pyrotechnie, ils joignent une exécution* BLAIREAUTÉE, *polie, léchée et sans la moindre épaisseur*. (Th. Gaut.)

BLAIREAUTER v. a. ou tr. (blè-rô-té — rad. *blaireau*). Peint. Abuser du blaireau, peindre, frotter, polir avec un soin minutieux et recherché : *Gérôme* BLAIREAUTE *trop ses tableaux*. (P. de St-Victor.)

BLAIR-GOWRIE, petite ville d'Ecosse, comté de Perth, à 8 kil. N.-O. de Cupar, sur la rive occidentale de l'Ericht; 3,795 hab. Filature et tissage de coton pour le marché de Dundee; fabrication de toiles. On remarque dans les environs Graighall-Rattray, château très-pittoresque, bâti au sommet d'un rocher à pic d'une grande hauteur.

BLAIRIE s. f. (blè-rî — de *Blair*, botaniste anglais). Bot. Genre de plantes de la famille des éricinées, comprenant une douzaine d'arbustes, qui ont le port des bruyères, et croissent au Cap de Bonne-Espérance. ‖ On a aussi donné ce nom à un genre de la famille des verbénacées, plus connu sous celui de *prive*.

BLAISE s. f. (blè-ze). Techn. Soie que l'on enlève autour du cocon, avant le dévidage des fils qui le composent.

BLAISE (la), petite rivière de France (Haute-Marne), naît au-dessus du village de Gillancourt, cant. de Juzennecourt, arrond. de Chaumont, passe à Juzennecourt, Blaise, Duvant, Vassy, entre dans le département de la Marne et tombe dans la Marne, en face de Larsicourt, après un cours de 80 kil., du S. au N.-O. ‖ Autre petite rivière de France (Eure-et-Loir), prend sa source un peu au-dessus de Senonches, arrond. de Dreux, arrose Senonches, Maillebois, Blévy, Crécy, Dreux, et se décharge dans l'Eure, à 4 kil. au-dessous de cette dernière ville, après un cours de 50 kil., du S.-O. au N.-E.

BLAISE (saint), évêque arménien, martyrisé en 316. Les cardeurs l'ont choisi pour patron parce que, suivant ses *Actes* (d'une authenticité douteuse), les bourreaux le dépecèrent avec des peignes de fer. L'Eglise célèbre sa fête le 3 février.

Blaise (MARTYRE DE SAINT), tableau de Michel Cocxie, musée d'Anvers. Le saint est suspendu à un tronc d'arbre, les genoux ployés, les bras étendus, le haut du corps fortement incliné en avant. Le bourreau, armé d'une espèce d'étrille de fer à long manche, lui racle la peau. Un aide du bourreau attache les pieds du martyr, un autre s'efforce de soulever un panier de sel, et un nègre répand cette matière corrosive sur les plaies sanglantes de la victime. Un groupe d'arbres occupe le fond du tableau, et des nuages couvrent le ciel. Cette scène horrible, qui a beaucoup d'analogie avec le martyre de saint Barthélemy, tant de fois représenté par Ribera, a inspiré plusieurs autres peintres, notamment Carle Maratte (église de Carignan, à Gênes) et Gaspard de Crayer. Le tableau de ce dernier est au musée de Bruxelles; il porte la signature : *G. D. Crayer*, 1668, *Æ*. 86. Cet ouvrage, d'un artiste âgé de quatre-vingt-six ans, est d'une grande vigueur d'exécution : il a été gravé par F. Pilsen et par M. Gauchard, dans l'*Histoire des peintres*.

Une estampe gravée par J. Sadeler, d'après Martin de Vos, représente saint Blaise retiré dans une grotte, à l'entrée de laquelle se tiennent diverses bêtes fauves : un renard, un ours, un lion, un loup, un porc-épic, etc. Une légende latine nous dit que le saint trouva, au milieu des animaux sauvages, le calme qu'il n'avait pu goûter parmi les hommes.

BLAISE (ORDRE DE SAINT-), ordre religieux et militaire, fondé au XIIe siècle par un roi chrétien d'Arménie, dont on ignore absolument le nom, et qui le plaça sous l'invocation de saint Blaise, patron de ses Etats. C'était une institution analogue à celle des Templiers. Il disparut, cent ans environ après sa création, à la suite de la conquête de l'Arménie par les Turcs.

BLAISE (Barth.), statuaire, né à Lyon en 1738, mort en 1819. Il fit partie de l'Institut comme membre associé et exécuta quelques ouvrages estimables : *Saint Etienne* et *Saint Jean-Baptiste*, dans la cathédrale de Lyon; le *Mausolée du comte de Vergennes*, à Versailles; les bustes de *Jules Romain* et de *Poussin*, au musée du Louvre, etc.

BLAISE (Adolphe-Gustave), économiste, né à Epinal (Vosges) en 1811. Il a publié beaucoup d'écrits dans divers journaux et revues, notamment dans le *Journal des économistes*. Il appartient à l'école libérale. Ses travaux détachés les plus recommandables sont : l'*Assistance publique* (1849); *Bordeaux, son commerce et son industrie* (1854).

Blaise et Babet, opéra-comique en deux actes, paroles de Monvel, musique de Dezède, représenté pour la première fois à Paris sur le théâtre de la Comédie-Italienne, le 30 juin 1783. Les mêmes auteurs avaient donné, en 1777, les *Trois fermiers*, pièce tirée d'un fait historique. Ces trois fermiers, afin d'empêcher leur seigneur de vendre sa terre, lui prêtent 100,000 écus. Ce trait, consigné dans les *Ephémérides* de l'année 1769, avait été fort bien accueilli au théâtre; aussi Monvel songea-t-il à lui donner une suite dans *Blaise et Babet*, qui obtint un succès très-considérable. Babet, levée de grand matin, fait, en attendant Blaise, son prétendu, des bouquets pour la fête de son grand-père Mathurin. Piquée du retard de son amoureux, elle rentre chez elle au moment où elle le voit venir. Blaise l'appelle; mais Babet veut se venger : elle se cache; il l'appelle encore, elle ouvre enfin sa fenêtre. Mais où donc est Blaise? A son tour, elle appelle Blaise, mais en vain : alors elle prend le parti de descendre. A la vue du bouquet que tient Babet, Blaise devient jaloux; Babet voit un ruban à la boutonnière de Blaise, et Babet devient jalouse. Enfin, nos deux jeunes gens se brouillent et jurent de n'être jamais l'un à l'autre. Cependant on annonce l'arrivée du seigneur qui vient rembourser les trois fermiers des sommes qu'ils lui ont généreusement prêtées, pour conserver sa terre qu'il allait être obligé de vendre. Il ajoute 12,000 livres destinées à doter six jeunes filles, et deux années du revenu de sa terre pour marier Blaise à la petite-fille du père Mathurin. Hélas! Blaise et Babet ont juré de ne plus s'aimer... Babet apprend heureusement que le ruban dont Blaise était porteur lui était destiné; de son côté, Blaise découvre que le bouquet de Babet avait été cueilli à son intention; les deux amants s'embrassent, et la pièce finit par un mariage, comme cela devait être. Cet ouvrage est fort supérieur à celui dont il est la suite. Les querelles d'amour sont très-communes au théâtre; mais celle qui fait le fond de cette bluette est, disent les *Annales dramatiques*, filée avec tant d'art, le caractère des deux jeunes villageois est d'une candeur et d'une naïveté si attachantes, que la situation paraît absolument neuve. La musique de Dezède, de ce compositeur charmant qui excellait dans le genre pastoral, et que l'on surnomma avec raison l'*Orphée des champs*, cette musique joint à une expression vraie, toujours locale, le mérite d'une mélodie douce et gracieuse, souvent naïve. De ses ouvrages, *Blaise et Babet* est celui qui obtint le plus de vogue. Il peut être considéré comme son chef-d'œuvre. —Mme Dugazon, très-belle femme, et Michu, fort bel homme, jouaient Blaise et Babet.

Blaise le savetier, opéra-comique en un acte, paroles de Sedaine, musique de Philidor, représenté pour la première fois à Paris, au théâtre de l'opéra-comique de la foire Saint-Laurent, le 7 mars 1759. Blaise va se rendre au cabaret, malgré les remontrances de sa femme Blaisine, quand des recors, soutenus de la femme d'un huissier, propriétaire de la maison où il demeure, viennent saisir ses meubles. Blaise confie à sa femme l'amour de l'épouse de l'huissier pour lui, et Blaisine lui confie à son tour l'amour de l'huissier pour elle. Tous deux s'accordent pour duper l'huissier. Une armoire, sur le théâtre, se prête merveilleusement au stratagème qu'ils imaginent et dont la réussite est complète. L'huissier en est pour sa courte honte, et madame, de son côté, se voit démasquée. *Blaise le savetier* est le premier ouvrage dramatique que donna Philidor, après avoir vainement sollicité la place de surintendant de la musique du roi. On y trouve de la franchise, du rhythme surtout, et une certaine tenue de style assez rare parmi les musiciens d'instinct qui alimentaient alors l'Opéra-Comique. Mais la reprise de *Blaise le savetier* serait aussi impossible aujourd'hui que celle des autres partitions de l'auteur d'*Ernelinde*, dont plusieurs ont joui autrefois d'une si grande vogue. On remarque surtout dans cette pièce un quintette écrit avec une verve et un talent hors ligne.

BLAISEMENT s. m. (blè-ze-man). Syn. de *blésité*.

BLAISER v. n. ou intr. (blè-zé). Syn. de *bléser*.

BLAISOIS ou **BLÉSOIS, OISE** s. et adj. (blé-zoi, oi-ze — rad. *Blois*). Celui, celle qui est originaire de Blois; qui tient à la ville de Blois ou à ses habitants : *Nous taillerons donc des bavettes, en style de* BLÉSOIS. (Balz.) *L'orchestre, composé d'exécutants de l'Opéra-Comique, auxquels on avait adjoint quelques amateurs* BLÉSOIS, *était conduit par M. Cadaux.* (H. de Villemessant.)

BLAISOIS ou **BLÉSOIS** (*Blesensis pagus*), ancien pays de France, dans l'Orléanais, compris actuellement dans le département de Loir-et-Cher. Les villes principales du Blaisois, qui avait 80 kilom. de long sur 56 de large, étaient : Blois, capitale; Romorantin, Mer, Chambord. Ce pays formait un comté, qui appartint pendant longtemps à la maison de Champagne; un membre de cette famille le céda, en 1192, à Louis d'Orléans, fils de Charles V, et depuis cette époque le Blaisois suivit les destinées de l'Orléanais.

BLAISONNEAUX (Jacques), ou le *Centenaire de la rivière d'Oyapok*, dans la Guyane française, vieux soldat de Louis XIV, né en 1667, mort en 1779, à l'âge de cent douze ans. On le désignait à la Guyane sous le nom de Jacques des Sauts, à cause de sa prédilection singulière pour le bruit des cascades ou des sauts de l'Oyapok, sur les bords duquel il s'était établi. Malouet, qui fit à Cayenne, après 1774, un voyage d'étude et d'exploration dans les forêts de la Guyane, parle dans les termes suivants du centenaire de l'Oyapok :

« A six lieues du poste d'Oyapok, je trouvai, sur un îlot placé au milieu du fleuve, qui forme dans cette partie une magnifique cascade, un soldat de Louis XIV, qui avait été blessé à la bataille de Malplaquet, et avait obtenu alors ses invalides. Il avait 110 ans en 1777, et vivait depuis quarante ans dans ce désert. Il était aveugle et nu, assez droit, très-ridé; la décrépitude était sur sa figure, mais point dans ses mouvements; sa démarche, le son de sa voix, étaient d'un homme robuste : une longue barbe blanche le couvrait jusqu'à la ceinture. Deux vieilles négresses composaient sa société et le nourrissaient du produit de leur pêche, et d'un petit jardin qu'elles cultivaient sur le bord du fleuve : c'est tout ce qu'il lui restait d'une plantation assez considérable et de plusieurs esclaves qui l'avaient successivement abandonné. Les gens qui m'accompagnaient l'avaient prévenu de ma visite, qui le rendit très-heureux; car il m'était facile de pourvoir à ce que ce bon vieillard ne manquât plus de rien, et terminât dans une sorte d'aisance sa longue carrière. Il y avait vingt-cinq ans qu'il n'avait mangé de pain ni bu de vin; il éprouva une joie extrême du bon repas que je lui fis faire. Il me parla de la perruque noire de Louis XIV, qu'il appelait *un beau et grand prince*, de l'air martial du maréchal de Villars, de la contenance modeste du maréchal de Catinat, de la bonté de Fénelon, à la porte duquel il avait monté la garde à Cambrai. Il était venu à Cayenne en 1730; il avait été économe chez les jésuites, qui étaient alors les seuls propriétaires opulents, et il était lui-même un homme aisé lorsqu'il s'établit à Oyapok. Je passai deux heures dans sa cabane, étonné, attendri du spectacle de cette ruine vivante. La pitié, le respect imposaient à ma curiosité; je n'étais affecté que de cette prolongation des misères de la vie humaine dans l'abandon, la solitude et la privation de tous les secours de la société. Je voulus le faire transporter au fort; il s'y refusa : il me dit que le bruit des eaux dans leur chute était pour lui une jouissance, et l'abondance de la pêche une ressource; que, puisque je lui assurais une ration de pain, de vin et de viande salée, il n'avait plus rien à désirer. »

Alibert, dans sa *Physiologie des passions*, parle de la singulière vie de Jacques Blaisonneaux, qui, après avoir été intendant chez les jésuites de la mission, s'était adonné avec passion aux travaux agricoles, avait cultivé un petit domaine et était devenu presque riche, lorsque, frappé de cécité, il était tombé peu à peu dans l'état de dénûment où Malouet l'avait trouvé en 1777. Bien qu'aveugle, il prenait part à la culture de son petit jardin et y dirigeait les travaux de ses deux vieilles et fidèles négresses. Blaisonneaux mourut à l'âge de cent douze ans. Cabane et jardin furent alors abandonnés. « Les arbres, dit Alibert, qu'un reste d'industrie entretenait finirent par se flétrir, et la terre reprit sa stérilité. »

BLAISY ou **BLÉSY**, petit pays de France, dans l'anc. prov. de Champagne, compris actuellement dans le départ. de la Haute-Marne. Les principales localités du Blaisy étaient : Chapelle-en-Blaisy et la Mothe-en-Blaisy.

BLAISY-BAS, village de France (Côte-d'Or), arrond. et à 30 kilom. N.-O. de Dijon, sur le chemin de fer de Paris à Lyon, à l'entrée de la vallée de Loze; 560 hab. — Ruines d'un vieux château sur la montagne voisine; admirable tunnel, creusé pour le passage du chemin de fer. Cette galerie souterraine, par laquelle on passe du bassin de la Seine dans celui du Rhône, n'a pas moins de 4 kilomètres 100 mètres de longueur; sa hauteur est de 7 m. 50, et sa largeur de 8 mètres; on y arrive par une chaussée longue de 650 mètres. On a pourvu à son aération par le forage de quinze puits, dont deux ont jusqu'à 200 mètres de profondeur. Ce tunnel, qui se trouve à 405 mètres au-dessus du niveau de la mer, est le plus élevé de la ligne de Paris à Lyon; à cet endroit, les eaux se séparent : les unes vont à l'Océan, tandis que les autres s'écoulent vers la Méditerranée. La galerie souterraine de Blaisy est si droite, si bien percée, qu'on voit le jour d'une extrémité à l'autre. Sa con-

struction, qui a duré trois ans et quatre mois, a coûté dix millions, dont deux pour les puits seulement. On n'a pas employé moins de 150,000 kilogr. de poudre de mine pour l'exécution des travaux. La durée du trajet est d'environ *cinq ou six minutes*.

L'antiquité savait également se frayer un passage à travers les montagnes. Le tunnel du Pausilippe, qui va de Naples à Pouzzoles, fait l'admiration de tous les voyageurs. Il n'a rien à envier à celui de Blaisy pour la régularité, puisque, à la fin de février et d'octobre, *le soleil couchant le traverse de ses* rayons, et il l'emporte de beaucoup en hauteur. Les imaginations crédules du moyen âge faisaient honneur de ce percement à Virgile, dont les cendres reposent sur le Pausilippe, et qui, à cette époque, passait pour un magicien. ‖ A 3 kilom. de Blaisy-Bas se trouve le village de Blaisy-Haut, situé sur le sommet de la montagne qui traverse le souterrain; 212 h. Vieille église.

BLAIZE (Ange), publiciste et administrateur français, né à Saint-Malo en 1811. Il entra d'abord dans le barreau de Rennes, puis il revint à Paris, où il fit dans les journaux de l'*opposition des articles sur les questions* d'économie et d'assistance publique. Il publia ensuite deux ouvrages sur les monts-de-piété, et, en 1848, il fut nommé directeur du mont-de-piété de Paris, position qu'il occupa jusqu'en 1851. Depuis, il a fait paraître un *Essai biographique sur Lamennais* (1858), dont il est le neveu.

BLAKE (Robert), célèbre amiral anglais, né à Bridgewater en 1599. Il soutint le Long Parlement contre les royalistes, à la tête d'un régiment de dragons qu'il avait levé à ses frais, désapprouva néanmoins le procès du roi, et mécontenta ainsi Cromwell, qui, pour *l'éloigner, l'improvisa amiral en 1649, quoi*qu'il ne connût point le service de mer, ni même les plus simples détails de la manœuvre. Ses débuts furent des victoires. Il poursuivit sur les côtes de Portugal les princes Rupert et Maurice, qui commandaient la flotte royale, et brûla presque tous leurs vaisseaux à Carthagène et à Malaga. En 1652, il résista aux forces supérieures de Ruyter et de Tromp, dans la guerre avec la Hollande, et les chassa de Portland en 1653. Envoyé en 1654 dans la Méditerranée, il répandit la terreur dans les Etats barbaresques, força les régences de Tunis, d'Alger et de Tripoli à rendre la liberté aux esclaves anglais et à demander la paix; revint ensuite bloquer Cadix, et, avec l'amiral Montague, s'empara de deux flottes espagnoles chargées de trésors; *il mourut* au retour de cette glorieuse expédition (1657), en arrivant à Plymouth. Cromwell honora sa mémoire par des funérailles magnifiques, et le fit enterrer dans l'abbaye de Westminster.

BLAKE (William), peintre, graveur et littérateur anglais, né à Londres en 1757. Son père, qui était bonnetier, le destinait au commerce; mais, de bonne heure, le jeune Blake montra un goût très-décidé pour le dessin et pour la poésie. Un graveur, nommé Basire, chez lequel il fut placé en apprentissage, fut son premier maître. Il reçut aussi des leçons et des conseils de John Flaxman, le statuaire, et du peintre Fuseli. A vingt-six ans, il se maria et monta un magasin d'estampes, en société avec un certain Parkes, qui avait aussi été apprenti chez Basire. Le commerce ne réussit pas, les associés se brouillèrent. Blake se mit alors à dessiner et à graver des compositions d'un caractère extrêmement original, auxquelles *il joignait un texte en vers. Son* premier ouvage en ce genre fut une série de soixante-dix scènes qu'il intitula : *Chants d'innocence et d'expérience*. Bientôt, dit un de ses biographes (W. Bürger), il s'imagina qu'il subissait des influences surnaturelles, qu'il communiquait avec un monde idéal, qu'il voyait et qu'il entendait les grands hommes des anciens temps, que le passé et l'avenir n'avaient point de secrets pour lui. Ces hallucinations devinrent chroniques, et il ne vécut plus que dans une continuelle rêverie. « *C'est à cet* état de somnambulisme lucide que ses créations doivent leur originalité et quelquefois leur beauté naïve, mais aussi une sorte de sauvagerie et de démence, souvent une obscurité impénétrable. » Ses productions les plus connues sont : les *Portes du paradis* (seize *planches*), *petites estampes teintées* avec des couleurs brillantes, par un procédé qui est resté inconnu, et que Blake assurait lui avoir été révélé par l'âme de son père; *Urizen*, suite de vingt-six pièces presque incompréhensibles, mais dans lesquelles on croit démêler quelque chose comme la chute de Lucifer et la création de l'homme; des dessins pour la *Vie et les œuvres de Cooper*, pour le *Tombeau* de Blair, pour le *Livre de Job;* une série de trente-cinq planches concernant les *Prophètes*, etc. Bien qu'il fût d'une prodigieuse fécondité, Blake le visionnaire, le précurseur des *médiums* spirites, vécut presque toujours dans le plus grand dénûment; mais soutenu, consolé, encouragé par une compagne dévouée, qui ne cessa de lui témoigner la plus grande admiration. Il mourut en 1828, à l'âge *de soixante et onze ans*. On a dit avec raison de cet artiste excentrique : « C'est un homme de génie qui extravague. » Un jour qu'il montrait une de ses œuvres les plus bizarres à Fuseli : « Quelqu'un vous a sans doute dit que c'était superbe? demanda ce dernier. — **Oui, vraiment**, répondit Blake; la vierge Marie m'est apparue et elle m'a assuré que c'était très-beau. Vous n'avez rien à dire contre cela, j'imagine. — Pourquoi pas? s'écria Fuseli. J'ai à dire que sa seigneurie la Vierge *n'a pas un goût immaculé.* »

BLAKE (Joachim), général espagnol, d'origine irlandaise, né à Malaga en 1759, mort en *1827, encouragea plutôt* les Espagnols par sa constance que par ses victoires, bien qu'il fût doué de véritables talents militaires. Commandant en chef de l'armée de Galice, lors de l'invasion des Français, il perdit avec Cuesta la bataille de Medina-del-Rio-Secco, reprit l'offensive après le désastre de Baylen, et fut vaincu de nouveau à Espinosa, puis à Murviedro. Obligé alors de se jeter dans Valence, et assiégé par le maréchal Suchet, il fut forcé de capituler quelques jours après (1812), fait prisonnier avec toute sa garnison et conduit au château de Vincennes, où il resta en captivité jusqu'à l'entrée des alliés à Paris. De retour en Espagne, il obtint la direction du corps du génie militaire. Ayant secondé la révolution libérale de 1820, il tomba en disgrâce lorsque Ferdinand eut triomphé de la résistance des cortès.

BLAKÉE s. f. (bla-ké — de *Blake*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des mélastomacées, *comprenant une quinzaine* d'espèces, qui sont des arbres ou des arbrisseaux des régions tropicales de l'Amérique, remarquables par leurs belles fleurs roses.

BLAKENEY (sir Edward), général anglais, né en 1778, à Newcastle-sur-Tyne, est fils d'un colonel, qui fut membre du parlement; le général Blakeney est gouverneur de l'hôtel des invalides de Chelsea, membre du conseil privé de l'Irlande, chevalier grand-croix de l'ordre du Bain, etc. Ce vétéran, un des plus anciens de l'armée anglaise, entra au service en 1794, suivit son régiment, le 8e dragons, en Hollande, à la Nouvelle-Ecosse, aux Indes occidentales, etc., rejoignit, avec le grade de lieutenant-colonel, l'armée de Wellington dans la Péninsule, se fit remarquer et fut blessé deux fois dans les nombreux combats auxquels il prit part. Il fut ensuite envoyé, en 1814, à la Nouvelle-Orléans à la tête d'un corps d'élite, passa en Portugal en 1826 pour appuyer la régence constitutionnelle, et occupa le commandement supérieur des forces militaires de l'Irlande, de 1832 à 1855. En 1848, il prit des mesures qui prévinrent l'explosion d'une insurrection redoutable.

BLAKESLEY (le rév. Joseph-William), humaniste anglais, né à Londres en 1808, a fait de brillantes études à l'université de Cambridge, dont il est agrégé et bénéficier. Il est collaborateur du *Times*. On lui doit une *Vie d'Aristote*, suivie de l'examen critique de quelques questions d'histoire littéraire. Il a aussi publié des *Conciones academicæ*, et donné une édition d'*Hérodote*, etc.

BLAKEY (Robert), philosophe et critique anglais, né en 1795, à Morpeth, en Northumberland. Il se consacra de bonne heure aux études littéraires et philosophiques, et publia en 1829 son premier ouvrage : la *Liberté des volontés divine et humaine* (1 vol.), qui le classa d'emblée parmi les penseurs. En 1833, il donna l'*Histoire de la science morale* (2 vol.), qui obtint les suffrages de Southey, W. Hamilton, etc. En 1834, il mit au jour son *Essai sur la logique*, écrit en vue des masses. A ces débuts succédèrent : *Vies des premiers Pères de l'Eglise; Histoire de la philosophie de l'âme* (4 vol.), ouvrage approuvé par M. Cousin, Gioberti, M. Gruyer et autres savants allemands; *Esquisse historique de la logique; Histoire de la littérature politique* (1855 et 1862), en 4 volumes où se trouvent analysés les écrits des auteurs qui ont vécu jusqu'à nos jours. M. Blakey a également produit des ouvrages d'un autre ordre (sur la pêche et le sport), et collaboré à l'*Encyclopédie britannique*. L'état de sa santé l'a forcé de renoncer à une chaire de logique et de métaphysique qu'il occupait à Belfast.

BLAKOULLE, surnom de Niord, dieu des eaux, dans la mythologie scandinave.

BLÂKULLA (pr. Blo-koulla), colline située, en Suède, dans les environs de Calmar, et célèbre, au moyen âge, pour avoir été la résidence du diable. C'est là, d'après les croyances superstitieuses du peuple, que les sorcières se réunissaient pour fêter leur grand sabbat, depuis le jeudi saint jusqu'au jour de Pâques. *Blâkulla* signifie littéralement *colline bleue*, mais il est devenu peu à peu synonyme d'enfer.

Les sorcières se rendaient à *Blâkulla* avec un nombreux cortége d'enfants qu'elles enlevaient par des moyens magiques. Elles pénétraient dans les maisons à l'aide d'une aiguille qui, plantée dans un mur, ouvrait un si grand trou que l'on pouvait y passer à cheval et même en voiture. Puis le trou se refermait. Eclairées par un baume lumineux qu'elles portaient dans une corne de bouc, les sorcières allaient droit au lit des enfants, et les réveillaient sans que personne s'en aperçût. Elles les invitaient alors à les accompagner à *Blâkulla*. Comment pouvaient-ils refuser ou appeler du secours? Elles les enlevaient et les déposaient sur les toits, en attendant que le nombre d'enfants demandé par le diable fût complet. Ceci était de rigueur, autrement les sorcières s'exposaient à d'affreux traitements. La monture dont elles se servaient pour leur voyage infernal était, soit un manche à balai, soit une poule, une vache, un renne ou même un homme. Les Islandais prétendent qu'elles allaient à califourchon sur des tibias de cheval et que tous les autres ossements qui se trouvaient dans les champs se pulvérisaient à leur approche. Comme toutes les sorcières d'un pays devaient entrer ensemble à *Blâkulla*, elle se donnaient rendez-vous à la cime des clochers. N'y restassent-elles qu'un seul instant, elles en profitaient pour casser un morceau de cloche, et, l'emportant avec elles à travers les airs, elles le lançaient de là dans l'espace en prononçant cette formule blasphématoire : « Que Dieu ne laisse jamais approcher mon âme plus près de lui que ce morceau de métal n'approchera de la cloche à laquelle il a été enlevé! »

En arrivant à *Blâkulla*, les enfants étaient introduits dans une salle éclatante de lumière. Satan les recevait assis sur son trône ou couché sous une table à laquelle il était enchaîné. Chaque sorcière le saluait et le complimentait; puis, se prosternant à genoux, lui présentait les pupilles. Satan demandait aux enfants s'ils voulaient entrer à son service. Tous répondaient : Oui! car le prince de *Blâkulla* rayonnait de tant de majesté qu'ils en étaient fascinés. Alors, il leur promettait joie et bombance pendant leur vie et félicité sans fin après leur mort. Une poignée de main scellait leur pacte; après quoi Satan, ayant marqué ses nouveaux clients en les mordant au front ou au petit doigt, inscrivait leur nom en lettres de sang, sur un grand livre, et leur donnait à chacun, comme arrhes de ses bienfaits futurs, une pièce d'argent si énorme qu'elle eût pu servir de bouclier de guerre.

En ce moment, les sorcières s'évertuaient à brasser la bière, à distiller l'eau-de-vie, à apprêter les boudins et autres plats du banquet infernal. Les convives se rangeaint autour d'une vaste table ronde; on mangeait, on buvait, on chantait, on se livrait au jeu et à la danse, et quelle danse! Tout cela entremêlé de mille folies et d'agréables tours de force que Satan exécutait lui-même avec sa queue. Le sabbat terminé, l'intendant de *Blâkulla* donnait le signal du départ et indiquait le jour et le lieu de la prochaine réunion. Ces réunions, en effet, n'étaient point invariablement fixées à *Blâkulla*. Elles se tenaient tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, suivant les circonstances et le caprice de Satan; par exemple, sur les rochers de l'île de *Jungfru*, dans le détroit de Calmar, sous les poteaux de *Skaustull*, près de Stockholm, à la cime d'un grand clocher, etc.

Les enfants voués à Satan étaient de sa part l'objet d'un soin particulier. Ils recevaient à *Blâkulla* les leçons d'un maître qui leur apprenait à parodier le *Pater* et le *Credo*, à blasphémer le ciel et la terre, à maudire la mémoire et le cœur, les prêtres, les semences et tous les oiseaux, excepté la pie, dont les sorcières prenaient quelquefois la forme. Les enfants renouvelaient le pacte qu'ils avaient conclu avec Satan à toutes les grandes fêtes de l'année. Rarement on voyait les sorciers à l'église; une botte de paille ou un cochon y tenait leur place, ce qui n'était remarqué, du reste, que par les familiers de *Blâkulla*. Ce qui préoccupait surtout ces derniers, c'était la délivrance de leur prince; ils avaient sans cesse les yeux attachés sur la chaîne de fer qui le retenait captif, prêts à briser, par un dernier effort, ceux des anneaux que le temps aurait déjà rongés; mais, au moment où ils croyaient toucher à leur but, le grand archange, descendant du ciel, remettait à neuf les fers de l'ennemi de Dieu.

BLÂMABLE adj. (blâ-ma-ble — rad. blâme). Digne de blâme : *Homme* BLÂMABLE. *Action* BLÂMABLE. *Ce qui est bien en soi n'est jamais* BLÂMABLE. (Bouvin.)

Jamais leur passion n'y voit rien de *blâmable*.
MOLIÈRE.

La modestie, au fond, a son côté *blâmable*.
C. DELAVIGNE.

C'est en quoi mon offense est plus *blâmable* encore,
De tromper lâchement un mari que j'adore.
MAIRET.

— **Antonyme**. Louable.

BLÂMANT (blâ-man) part. prés. du v. Blâmer : *En louant tout le monde, on loue les méchants; en* BLÂMANT *tout le monde, on blâme aussi les bons*. (Ménage.)

En les *blâmant*, enfin, j'ai dit ce que je croi,
Et tel qui me reprend en pense autant que moi.
BOILEAU.

BLAMARÉE s. f. (bla-ma-ré — du lat. *bladum*, blé; *maris*, de la mer). Bot. Nom vulgaire du maïs, dans quelques départements du midi de la France.

BLÂME s. m. (blâ-me — anc. esp. *blasmo*, même sens, sans doute dérivé de *blasphème*). Sentiment de désapprobation; expression de ce sentiment : *Un* BLÂME *sévère. Un* BLÂME *injuste. Encourir le* BLÂME. *Jeter, faire retomber le* BLÂME *sur quelqu'un. Le* BLÂME *pique au vif les cœurs généreux.* (Boss.) *L'expérience du monde nous apprend bien vite que les hommes distribuent sans discernement et le* BLÂME *et la louange*. (Vauven.) *La fausse honte et la crainte du* BLÂME *inspirent plus de mauvaises actions que de bonnes.* (J.-J. Rouss.) *On doit craindre le* BLÂME *et éviter le ridicule.* (La Rochef.-Doud.) *Le* BLÂME *par le silence est le plus expressif.* (Mme C. Bachi.) *Le* BLÂME *se tourne facilement contre les victimes.* (Mme de Staël.) *Le* BLÂME *ne nous fait pas pires ni l'éloge meilleurs.* (Petit-Senn.) *Il y a presque toujours de l'envie dans le* BLÂME. (Boiste.)

Oh ciel! un jour de noce, oublier une femme!
Cette erreur me paraît un peu digne de *blâme*.
Pour le lendemain, passe.....
REGNARD.

— Jurispr. Peine infamante qui, dans notre ancienne législation, consistait à réprimander publiquement le coupable, et qui n'est plus aujourd'hui qu'un moyen de discipline intérieure employé à l'égard des officiers ministériels soumis à des chambres ou conseils chargés de surveiller la manière dont ils exercent leurs fonctions : *La plus lâche accusation m'a livré à un procès criminel, suivi d'un jugement portant condamnation au* BLÂME. (Beaumarch.) ‖ Contredit que donnait un cohéritier, à cette fin de faire réformer des lots qui, selon lui, étaient mal établis.

— Féod. Contredit formulé par un seigneur sur un dénombrement présenté par son vassal, et prévenu d'être incomplet.

— **Antonymes**. Apologie, approbation, éloge, louange, panégyrique.

BLÂMÉ, ÉE (blâ-mé) part. pass. du v. Blâmer. Qu'on a blâmé, qui a encouru un blâme : *Etre* BLÂMÉ *de quelqu'un, par quelqu'un. Sa conduite est généralement* BLÂMÉE. *Ne vaut-il pas mieux être gêné que trompé, averti que* BLÂMÉ? (E. de Gir.)

Que je sois de ton peuple applaudie ou *blâmée*,
Ta seule opinion sera ma renommée.
VOLTAIRE.

Si le pouvoir suprême est *blâmé* par Auguste,
César fut un tyran et son trépas fut juste.
CORNEILLE.

Lise avec le sot Clidamant,
L'autre jour sortant du bocage,
Lui dit : On va croire au village
Que vous avez de moi parfait contentement;
Il est bien cruel, et j'enrage
D'être *blâmée* injustement.

BLÂMER v. a. ou tr. (blâ-mé — du gr. *blasphêmein*, diffamer). Juger mauvais ou injuste, désapprouver : *La nature de l'homme le rend beaucoup plus prompt à* BLÂMER *qu'à louer les actions d'autrui.* (Machiavel.) *Je* BLÂME *également et ceux qui prennent le parti de louer l'homme, et ceux qui prennent le parti de le* BLÂMER. (Pasc.) BLÂMONS *le peuple où il serait ridicule de vouloir l'excuser.* (La Bruy.) *Pourquoi continuer à vivre pour être chagrin de tout et pour* BLÂMER *tout, du matin au soir?* (Fén.) *Par testament du moins, les tyrans mêmes ne peuvent s'empêcher de* BLÂMER *le despotisme.* (Mme de Staël.) *On* BLÂME *l'orgueil, mais on méprise l'hypocrisie.* (La Rochef.-Doud.) *Ici, il y a un esprit détracteur qui se refuse d'admirer et qui* BLÂME *même ce que les autres admirent.* (J. de Maistre.) *Ce que nous* BLÂMONS, *ce sont les corrections qui altèrent le style des grands écrivains.* (V. Cousin.) *Ils* BLÂMENT *et louent tout à contre-sens.* (Balz.) *Quand les hommes me semblent se tromper, je suis moins porté à* BLÂMER *leurs sottises qu'à admirer qu'ils n'en fassent pas davantage.* (A. Karr.) *Il n'est permis de* BLÂMER *un malheureux qu'après l'avoir secouru.* (Laténa.)

Je ne puis te *blâmer* d'avoir fui l'infamie.
CORNEILLE.

Loin de *blâmer* vos pleurs, je suis près de pleurer.
RACINE.

Tout louer est d'un sot, tout *blâmer* est d'un fat.
M.-J. CHÉNIER.

Aimez qui vous résiste, et croyez qui vous *blâme*.
C. DELAVIGNE.

Madame, on peut, je crois, louer et *blâmer* tout,
Et chacun a raison, suivant l'âge et le goût.
MOLIÈRE.

..... Que dorénavant on me *blâme*, on me loue,
Q'on dise quelque chose ou qu'on ne dise rien,
J'en veux faire à ma tête.....
LA FONTAINE.

— Absol. Infliger un blâme : *Le sénat savait* BLÂMER *et louer quand il fallait.* (Boss.) *La plupart des hommes n'osent ni louer ni* BLÂMER *seuls.* (Duclos.) *La vérité qui* BLÂME *est plus honorable que la vérité qui loue.* (J.-J. Rouss.) *Sans la liberté de* BLÂMER, *il n'est point d'éloge flatteur.* (Beaumarch.) *Pour pouvoir louer avec fruit, il faut savoir* BLÂMER *avec courage.* (Mme E. de Gir.)

Avant que de louer, j'examine longtemps;
Avant que de *blâmer*, même cérémonie.
GRESSET.

— Jurispr. Réprimander publiquement, à titre de peine, l'auteur d'un délit ou un officier ministériel qui s'est écarté de son devoir.

Se blâmer v. pr. Etre blâmé : *Cette conduite ne saurait* SE BLÂMER.

— Se reprendre, se désapprouver soi-même : *Je* ME BLÂME *d'avoir eu la faiblesse de le croire.*

— **Syn. Blâmer, censurer, condamner, critiquer, désapprouver, épiloguer, fronder, improuver, reprendre, réprimander, réprouver, trouver à redire.** De tous ces verbes, *blâmer* a le sens le plus général, il est directement opposé à *louer*. *Censurer*, c'est blâmer publiquement et avec autorité; *critiquer* suppose aussi la publicité du blâme et, en même temps, un jugement motivé qui a pour but d'influencer l'opinion des autres; les Romains avaient des *censeurs* qui infligeaient le blâme *comme une peine; nous avons des critiques* qui jugent les œuvres de la littérature ou des arts et qui blâment plus souvent qu'ils n'approuvent. *Désapprouver*, *improuver* et *réprouver* expriment tous le contraire de l'approbation; mais *désapprouver* est moins fort que les

deux autres, et *réprouver* est le plus fort des trois; on *désapprouve* ce qui serait mieux autrement, on *improuve* ce qu'on trouve mauvais ou inconvenant, on *réprouve* ce qu'on juge odieux, intolérable. *Epiloguer*, *fronder* et *trouver à redire* supposent la malice, le dépit, le désir de blâmer; celui qui *épilogue* descend jusqu'aux minuties, celui qui *trouve à redire* ne le trouve que parce qu'il l'a cherché, et celui qui *fronde* parle en ennemi ou en factieux, comme les *frondeurs* qui attaquaient Mazarin et voulaient le renverser du ministère. Enfin, *reprendre* et *réprimander* expriment le blâme d'un supérieur à un inférieur, mais le dernier est plus fort que l'autre, il contient une menace implicite et suppose le désir de corriger par la crainte.

—**Antonymes.** Applaudir, approuver, encourager, exalter, flatter, louanger, louer, préconiser, vanter.

BLAMONT, bourg de France (Doubs), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kil. S.-E. de Montbéliard; pop. aggl. 617 hab. — pop. tot. 645 hab. Défendu autrefois par un château fort, détruit en 1814 par l'invasion étrangère. ‖ Ville de France (Meurthe), arrond. et à 30 kil. E. de Lunéville, sur la Vezouze; pop. aggl. 2,166 hab. — pop. tot. 2,298 hab. Elève de bétail, tissage de calicot, broderie, distillerie, taillanderie. Patrie de Regnier, duc de Massa.

BLAMONT (Fr.-Colin DE), compositeur de musique, né à Versailles en 1690, mort en 1760. Fils d'un musicien du roi, il entra, à dix-sept ans, dans la musique de la duchesse du Maine, et se fit connaître en mettant en musique la fameuse cantate de *Circé* de J.-B. Rousseau. Il a composé beaucoup de *ballets* et de *divertissements*, des *cantates*, des *airs*, etc., et fut nommé, en 1719, surintendant de la musique du roi. Ses principaux ouvrages sont, outre de nombreux ballets joués seulement à la cour, les *Fêtes grecques et romaines*, représentées à l'Opéra en 1723, et qui fondèrent sa réputation; les *Fêtes de Thétis; Diane et Endymion* (1731); les *Caractères de l'amour* (1738); *Jupiter vainqueur des Titans* (1745); les *Amours du printemps*, etc. Citons aussi un écrit intitulé : *Essais sur les goûts anciens et modernes de la musique française* (Paris, 1754), où il se prononce pour l'ancienne musique contre la musique italienne et surtout contre J.-J. Rousseau.

BLAMPIN (Thomas), théologien français, né à Noyon en 1640, mort en 1710. Il entra dans l'ordre des bénédictins de Saint-Maur, et, après avoir professé la philosophie et la théologie à l'abbaye de Saint-Remy à Reims, il devint successivement prieur de Saint-Nicaise, puis de Saint-Ouen et visiteur de la province de Bourgogne. C'est au P. Blampin qu'on doit la belle édition de saint Augustin, commencée par le P. Delfau, et qui a paru sous le titre de *Sancti Aurelii Augustini, Hipponensis episcopi, opera, etc.* (Paris, 1679-1700, 8 vol. in-fol.).

BLAMPOIX (Jean-Baptiste), théologien français, né en 1740 à Mâcon, mort en 1820. Etant entré dans les ordres, il devint d'abord curé de Vandœuvres, puis, ayant prêté le serment exigé des ecclésiastiques sous la Révolution, il fut élu évêque de Troyes, assista à ce titre au concile national de 1801, et donna sa démission lorsque le concordat fut signé. L'abbé Blampoix passa dans le diocèse de Dijon, où il fut quelque temps curé d'Arnay. Il était venu se fixer près de sa famille lorsqu'en 1804, Pie VII ayant traversé Mâcon, l'abbé Blampoix lui fut présenté et reçut de lui le plus bienveillant accueil. On a de ce théologien plusieurs lettres pastorales ou *mandements* et divers articles insérés dans les *Annales de la religion*.

BLAMUSE s. f. (bla-mu-ze). Soufflet, tape, coup donné avec la main. ‖ Vieux mot.

BLAMUSE s. f. (bla-mu-ze). Métrol. Monnaie d'argent du pays de Liége, qui vaut 32 cent. ‖ On dit aussi BLAMUYSER.

BLAMUSER s. m. (bla-mu-zer). Métrol. Monnaie du nord de l'Allemagne qui vaut un huitième de thaler.

BLANA s. f. (bla-na). Sorte de pelisse fourrée que l'on porte en Valachie.

BLANC, BLANCHE adj. (blan, blan-che — Nous retrouvons dans l'ancien haut allemand *blanch*, blanc; dans l'irlandais, le danois, le hollandais et l'anglais, *blank;* dans le suédois et l'allemand *blanck*. Les autres langues néo-latines se sont également assimilé ce radical germanique; l'espagnol dit *blanco*, et l'italien, en vertu de ses lois particulières d'euphonie, *bianco* : *casa bianca*, maison blanche. *Blanc* se dit en anglais *white;* — comparez l'allemand *weisz* — en hébreu, *laban;* en arabe, *abiadh;* en chinois, *pė;* en polonais, *byali;* en russe, *bièleï;* en persan, *sefyd*, etc. Quant au mot germanique *blanck*, il se rattache au verbe allemand *blinken*, luire, dérivé lui-même de *blicken*, qui a le sens actif de voir, regarder. *Blicken* se rattache d'un côté à *flagro* — *f* remplace *b*, et *g* se substitue au *ck* — et, d'un autre côté, au grec *phlox*, flamme, passé en français dans les mots *phlogistique*, *antiphlogistique, flegme*. Un fait assez curieux, c'est que quelques auteurs veulent faire dériver le mot latin *flavus*, jaune, *flag-vus*, de *flagrare*. La même racine aurait donc donné naissance à deux noms de couleurs aussi distinctes que le jaune et le blanc. Bien mieux, il faudrait également rattacher au même groupe l'anglais *black*, noir, l'ancien allemand *blich*, *bleich*, blême, et le suédois *black*, fauve, toutes formes qui ne diffèrent de *blanck* que par l'absence de la nasale *n*. De *blich*, en allemand, pâle, transformé en *bilih*, serait venu le mot *belette*, petit carnivore digitigrade au poil roussâtre, par l'intermédiaire d'une forme diminutive *bilchetta*). Se dit des objets qui ont une couleur particulière impossible à définir en soi, et qui est celle de beaucoup de corps répandus dans la nature, comme la neige, le lait, la fleur du lis et celle d'une multitude d'autres fleurs : *Cheval* BLANC. *Dents* BLANCHES. *Barbe* BLANCHE. *Cheveux* BLANCS. *Robe* BLANCHE. *Satin* BLANC. BLANCHES *épaules. Les corps* BLANCS *sont ceux qui réfléchissent la lumière sans lui faire subir aucune décomposition.* (Encycl.) *Celui qui dit froidement de soi qu'il est bon n'ose dire qu'il est vif, qu'il a les dents* BLANCHES, *et une belle peau.* (La Bruy.) *Les ours* BLANCS *ont le museau allongé.* (Buff.) *Soit politesse, soit instinct, le chien se mettait sous les jupes* BLANCHES *des jeunes créoles.* (B. de St-P.) *L'église était décorée de roses* BLANCHES *et de fleurs d'aubépine.* (Mme de Staël.) *Les cheveux* BLANCS *d'un vieillard vertueux sont une couronne dont le temps a orné sa tête.* (Beauchêne.) *Les étoffes noires absorbent bien plus vite la chaleur que les étoffes* BLANCHES. (Rion.)

> *Blanc* est leur casque, et *blanche* leur armure,
> Et *blancs* encor sont leurs coursiers divins.
> PARNY.

> Des Cappadociens il apprit le secret
> De faire des gâteaux aussi *blancs* que le lait.
> BERCHOUX.

> La mouche au bord du vase puise
> Les *blanches* gouttes de mon lait
> LAMARTINE.

> De cent taureaux choisis on formait l'hécatombe,
> Et l'agneau sans souillure ou la *blanche* colombe
> Engraissaient leurs autels.
> LAMARTINE.

> C'est mon avis qu'en somme un bas *blanc* bien tiré,
> Sur une robe *blanche* un beau ruban moiré
> Et des ongles bien nets sont le bonheur suprême.
> A. DE MUSSET.

— Fam. Qui a les cheveux blancs : *A quarante ans, j'étais déjà tout* BLANC.

— Par ext. Qui a une couleur relativement claire et tirant sur la couleur blanche : *Raisin* BLANC. *Groseilles* BLANCHES. *Poivre* BLANC. *Vin* BLANC. *Bière* BLANCHE. *L'homme*, BLANC *en Europe, noir en Afrique, jaune en Asie et rouge en Amérique, n'est que le même homme teint de la couleur du climat.* (Buff.) *C'était l'instant du crépuscule : le ciel était* BLANC, *l'eau de la rivière était* BLANCHE. (V. Hugo.) *Les vins* BLANCS *du Bordelais méritent véritablement et personnellement leur célébrité européenne.* (A. Luchet.) ‖ Qui est moins ou qui n'est pas assez foncé : *Cette étoffe est devenue* BLANCHE *à la lessive. Cette encre est bien* BLANCHE. ‖ Pâle, blême : *Etre* BLANC *de peur*, BLANC *de colère. Etre* BLANC *comme un linge. Je lui ai dit que j'aimais Bathilde, et il est devenu tout* BLANC. (Balz.)

— Sur quoi il n'y a rien d'écrit ni d'imprimé : *Papier* BLANC. *Livre* BLANC. *Page* BLANCHE. *Feuillet tout* BLANC. *Il y a bien du papier* BLANC *dans le monde, et nul ne peut dire ce qu'y écrira le génie ou la sottise de l'homme.* (Prévôt-Paradol.) ‖ Fig. *Page blanche*, Temps de la vie qui n'est pas rempli par des actes, et spécialement qui n'est point souillé de crimes : *Dans cette vie qui paraît si pleine, il y a beaucoup de* PAGES BLANCHES.

> Ah! grâce aux passions que mon cœur se retranche,
> Puisse toute ma vie être une page *blanche!*
> LAMARTINE.

‖ Qui est propre, net, pur; qui a été blanchi, nettoyé, lavé, rincé : *Linge* BLANC. *Mouchoir* BLANC. *Verre* BLANC. *Draps* BLANCS. *Bas* BLANCS. *Vaisselle* BLANCHE. *Nappe* BLANCHE. *Chemise* BLANCHE. *Serviettes* BLANCHES. *Donnez un verre* BLANC, *des assiettes* BLANCHES. (Acad.)

— *Blanc de*, Blanc comme le : BLANC DE *lait. Du linge* BLANC DE *neige.* ‖ *Blanc de lessive*, Qui sort de la lessive et n'a point encore été porté : *Ces draps, ces rideaux sont* BLANCS DE LESSIVE.

— *Gelée blanche*, Gelée en forme de poudre blanche, qui se forme, dans les matinées froides, de la rosée ou du brouillard congelés.

— *Eau blanche*, Eau dans laquelle on mêle du son pour faire boire les chevaux et les rafraîchir. ‖ Mélange d'eau et d'extrait de Saturne : *Il faut y mettre une compresse imbibée d'*EAU BLANCHE.

— *Pain blanc*, Pain de qualité supérieure, fabriqué avec de la farine de froment bien blutée : *Le dernier ouvrier mange du* PAIN BLANC; *mais celui qui fait venir le blé ne le mange que noir.* (Michelet.) ‖ *Argent blanc*, *monnaie blanche*, Pièce d'argent : *Il tira de son escarcelle une* PIÈCE BLANCHE *qu'il tendit au poëte.* (Th. Gautier.) ‖ *Billet blanc*, Billet mis dans l'urne du scrutin, et sur lequel on n'a écrit aucun nom, exprimé aucun vote : *Au dépouillement, on trouva dans l'urne des* BILLETS BLANCS. On dit plutôt *bulletin blanc.* ‖ *Arme blanche*, Arme qui n'a pas d'autre force impulsive que celle que lui communique la main, telle que sabre, épée, baïonnette, etc. : *Combattre à l'*ARME BLANCHE. ‖ *Armes blanches*, Armes d'un jeune chevalier dont l'écu n'était orné d'aucune pièce d'armoirie. ‖ *Drapeau blanc*, Drapeau qu'arborent des assiégés qui demandent à capituler. ‖ Drapeau qu'avaient adopté les Bourbons de France. ‖ *Nuit blanche*, Nuit que l'on passe sans dormir : *Passer une* NUIT BLANCHE. *Dans les noces, il y a de rigueur trois* NUITS BLANCHES, *qu'on ne regrette point.* (G. Sand.) *Après une* NUIT BLANCHE, *passée à forger et à détruire mille projets ridicules, le jeune Millet sortit de chez lui.* (Ad. Paul.)

— Fam. *Etre tout blanc*, *Etre blanc comme neige*, Etre tout à fait innocent ou regardé comme tel :

> Le mal est qu'en rimant, ma muse un peu légère
> Nomme tout par son nom, et ne saurait rien taire.
> C'est là ce qui fait peur aux esprits de ce temps,
> Qui, *tout blancs* au dehors, sont tout noirs au dedans.
> BOILEAU.

‖ *N'être pas blanc*, Courir grand risque d'être grondé, puni, condamné, ou de s'attirer une mauvaise affaire : *Il se dirige vers le kursaal d'un pas triomphant, et je l'entends murmurer à mi-voix : La banque n'a qu'à bien se tenir et son directeur* N'EST PAS BLANC. (H. de Villemessant.) ‖ *Rendre quelqu'un blanc, le rendre blanc comme neige*, Le disculper, le justifier, le faire paraître innocent : *Leur conduite n'a pas toujours été irréprochable, et j'entreprendrais en vain de les* RENDRE BLANCS COMME NEIGE. (Le Sage.)

> Selon que vous serez puissant ou misérable,
> Les jugements de cour vous *rendront blanc* ou noir.
> LA FONTAINE.

‖ *Dire tantôt blanc, tantôt noir*, N'être pas conséquent, affirmer, soutenir le pour et le contre, changer d'avis d'un instant à l'autre : *S'il les soutient, il se coupera*, DIRA NOIR, DIRA BLANC. (Beaumarch.) *Nous autres paysans, nous n'avons pas d'esprit, nous ne sommes pas comme ces gens d'affaires qui* DISENT TANTÔT BLANC, TANTÔT NOIR. (Scribe.) ‖ *L'un dit blanc, l'autre dit noir*, Ils sont en contradiction complète sur une question : *C'est quelque chose d'assez fâcheux que de se voir ainsi le jouet d'une science conjecturale et où* L'UN DIT BLANC *et* L'AUTRE NOIR. (Rac.)

> Quand je veux *dire blanc*, la quinteuse *dit noir.*
> BOILEAU.

> *L'un dit blanc, l'autre noir;* voilà comme ils sont tous.
> LAMARTINE.

‖ *Si on lui dit blanc, il répond noir*, Se dit de quelqu'un qui répond, à dessein ou non, à l'opposé de la question :

> C'est un homme étonnant et rare en son espèce,
> Qui rêve fort à rien et s'égare sans cesse;
> Il cherche, il tourne, il brouille, il regarde sans voir;
> Quand on lui *parle blanc*, soudain il *répond noir.*
> REGNARD.

‖ *Voir blanc où d'autres voient noir*, Voir les choses tout autrement que les autres; être d'un avis tout différent : *Ils* ONT VU NOIR OU VOUS VOYEZ BLANC; *vous êtes seul contre tous, la vraisemblance est-elle pour vous?* (J.-J. Rouss.)

— *Donner, laisser carte blanche à quelqu'un*, Lui donner pleine liberté, plein pouvoir; l'autoriser à faire tout ce qui lui plaira : *Le prince* A DONNÉ CARTE BLANCHE *à ce général.* (Acad.) ‖ *Avoir carte blanche*, Etre autorisé à faire ce que l'on voudra : *Vous* AVEZ CARTE BLANCHE; *faites ce qu'il vous plaira.* Dans ces deux locutions, *carte blanche* a le sens figuré de *blanc-seing*, papier signé où l'on peut écrire ce que l'on veut.

— *Sortir d'un emploi le bâton blanc à la main.* V. BÂTON.

— *Faire blanc, se faire blanc, se faire tout blanc de son épée*, Se vanter ou se promettre de faire quelque chose en s'attribuant un pouvoir, un crédit que l'on n'a pas, mais que l'on croit avoir : *Il jeta les yeux sur Cérisante, qui* SE FAISAIT TOUT BLANC *de son épée.* (Tallem. des Réaux.) *Il n'y a guère aux affaires que des marchands, des banquiers, des agioteurs, qui veulent la paix, mais qui aiment à* FAIRE BLANC DE LEUR ÉPÉE. (A. Karr.)

> Homme ayant l'âme en Dieu tout occupée,
> Et *se faisant tout blanc de son épée.*
> LA FONTAINE.

— Loc. prov. *Il a mangé son pain blanc le premier*, Il a été plus heureux d'abord qu'il ne l'est maintenant : *Mais, comme ils le disaient dans leur langage, ils* AVAIENT MANGÉ LEUR PAIN BLANC LE PREMIER. (Balz.) ‖ *C'est bonnet blanc et blanc bonnet*, Ce sont deux choses identiques ou semblables, comme ces deux locutions dont le sens n'est pas modifié par la place de l'adjectif. ‖

> *Rouge soir et blanc le matin,*
> *C'est la journée du pèlerin,*

Quand le ciel est rouge le soir et blanc le matin, c'est signe de beau temps.

— Pros. *Vers blancs*, Vers qui ne riment pas : *Poëme en* VERS BLANCS. *Les* VERS BLANCS *sont inusités dans la poésie française. J'aurais souhaité pouvoir, à l'exemple des Italiens et des Anglais, employer l'heureuse facilité des* VERS BLANCS. (Volt.)

— Anthropol. *Race blanche*, L'une des races humaines, celle à laquelle appartiennent les Européens, une grande partie des Asiatiques et qui s'est étendue par la conquête sur presque tout le globe.

— Pathol. *Perte blanche* ou *fleurs blanches*, Leucorrhée, écoulement puriforme qui se déclare chez un grand nombre de femmes :

> La marquise a bien des appas;
> Ses traits sont fins, ses grâces franches,
> Et les fleurs naissent sous ses pas,
> Mais, hélas!... ce sont des *fleurs blanches.*

(Quatrain *adressé* à la marquise de Pompadour par un poëte qui ne jugea pas à propos de se faire connaître.)

— Hist. *Reine blanche*, Nom donné, en France, aux reines veuves, parce qu'elles portaient le deuil en blanc, usage qui fut adopté par les dames veuves de la cour. Anne de Bretagne, à la mort de son premier époux, prit le deuil en noir, mais les reines revinrent au blanc au XVIe siècle. ‖ *Terreur blanche.* V. TERREUR.

— Hist. relig. *Cure blanche*, Dans l'Orléanais, cure administrée par les chanoines réguliers de Saint-Augustin, religieux qui portent des robes blanches. ‖ *Moines blancs*, Moines réguliers des chanoines de Saint-Augustin des abbayes de Prémontré et des Feuillants. ‖ *Blanches dames*, Religieuses dont l'ordre fut établi en 1120 dans le diocèse d'Avranches. ‖ *Blancs manteaux*, Nom que l'on donnait à Paris aux servites ou religieux serfs de la Vierge. ‖ *Blancs-battus*, Pénitents dont la confrérie fut établie par Henri III.

— Polit. Légitimiste, à cause de la couleur blanche du drapeau des Bourbons de France : *Le parti* BLANC. *Les journaux* BLANCS. *Les brochures* BLANCHES. *J'ai vu la Restauration et les trahisons* BLANCHES, *les trahisons tricolores, les lâchetés en guenilles et les lâchetés dorées.* (F. Soulié.)

— Bot. *Blanche épine*, Aubépine :

> La *blanche épine* en fleur
> Aux pommiers blancs refleurit enlacée
> C. DELAVIGNE.

> Il allait par les prés cueillant les églantines
> Et de frais boutons d'or et de *blanches épines.*
> BRIZEUX.

— Comm. *Verre blanc*, Verre ordinaire qui n'est point coloré. ‖ Verre ordinaire, mais plus pur et plus transparent que le verre commun, qui a toujours une teinte plus ou moins verdâtre.

— Eaux et for. *Blancs bois*, Bois d'une contexture légère et peu solide, mais qui croissent promptement, comme le saule, l'aune, le tremble et le bouleau. ‖ *Bois blancs*, Bois de couleur blanche, comme le sapin, le tilleul, le frêne, le peuplier et le châtaignier. ‖ *Faire une coupe de bois à blanc estoc* ou *à blanc être*, En couper tout le bois, sans laisser de baliveaux. ‖ *Couper un arbre à blanc estoc*, Le couper au pied, sur la souche. ‖ *Coupe blanche*, Coupe faite à blanc estoc. ‖ Fig. *Etre réduit à blanc estoc*, Etre entièrement ruiné.

— Mar. *Cordage blanc*, Cordage dont les fils n'ont pas été goudronnés.

— Art cul. *Sauce blanche*, Sauce faite avec du beurre ou de l'huile qui n'a pas roussi, de la farine et un jaune d'œuf : *Choux-fleurs, asperges à la* SAUCE BLANCHE. ‖ *Viande blanche*, Viande du veau, de la volaille, du lapin, par opposition à la viande du sanglier, de la bécasse, du lièvre, etc., qui sont plus colorées et sont dites *viandes noires;* mais, par opposition à *viande blanche*, on entend le plus souvent les *viandes rouges*, comme la viande de bœuf ou de mouton : *aux poitrines faibles, les médecins interdisent les* VIANDES BLANCHES *pour ne prescrire que les* VIANDES ROUGES, *comme bifteck, rosbif, côtelettes de mouton, etc.* ‖ *Boudin blanc*, Boudin fait avec du lait et des blancs de volailles hachés et assaisonnés.

— Econ. domest. *Œuf blanc*, œuf couvé qui n'a pas été fécondé. On dit aussi *œuf clair.*

— Jeux. *Cartes blanches*, Cartes qui ne portent point de figure : *Avoir* CARTES BLANCHES. *Compter dix de* CARTES BLANCHES. ‖ Aux quilles et à quelques autres jeux, *Faire chou blanc*, Ne rien abattre du tout, et fig. N'obtenir aucun succès.

— Subtantiv. Homme et femme de la race blanche, dont le teint est blanc : *Un* BLANC *et un nègre. Une* BLANCHE *et une négresse. Il y a sept lunes que les* BLANCS *de la Virginie se sont emparés de nos terres.* (Chateaub.) *Dans les Etats qui avoisinent le plus les tropiques, il n'y a pas un* BLANC *qui travaille.* (De Tocqueville.) *Les races du nouveau monde s'effacent devant le progrès des* BLANCS. (Proudh.) *La psychologie ne saisit aucune différence de constitution entre la conscience du nègre et celle du* BLANC. (Proudh.) *Le mulâtre ressemble plus à un nègre qu'à un* BLANC. (Maquel.) ‖ *Petits blancs*, Nom que l'on donnait dans les colonies à des planteurs qui ne possédaient que des établissements peu importants ou même à des blancs qui, sans rien posséder, exerçaient pour vivre quelque métier manuel.

— Gramm. L'adjectif *blanc* devient invariable quand il est suivi d'un autre adjectif ou d'un complément qui le modifie sous le rapport de la nuance, parce qu'alors *blanc* est pris substantivement au masculin singulier; on le fait alors ordinairement précéder du déterminatif d'*un*, mais l'invariabilité subsiste même lorsque ce déterminatif est sous-entendu : *Des étoffes d'un* BLANC *sale* ou *des étoffes* BLANC *sale.*

— **Syn. Blanc, net, propre.** *Blanc* n'est synonyme des deux autres mots qu'en parlant du linge, et plus généralement de tout ce qui, pour être *net*, a besoin de passer à la lessive; il signifie donc en réalité qu'une chose conserve encore la netteté que la lessive lui a donnée. *Net* fait penser à ce qui pourrait souiller et ternir, et il signifie qu'il n'y a rien de tel, que toute souillure, toute matière étrangère a été soigneusement écartée. *Propre* ajoute à l'idée de netteté celle d'être mis

en bon état ou dans l'état convenable; il est le seul aussi qui puisse se dire d'une personne pour marquer l'habitude de la netteté et du soin dans la manière de se vêtir.

— **Antonymes.** Noir; sale, malpropre.

— **Allus. littér. Marquer un jour d'une pierre blanche, d'une pierre noire,** Le considérer comme un jour heureux ou malheureux. V. ALBO LAPILLO DIEM NOTARE et NIGRO NOTANDA LAPILLO.

— **Allus. littér.**

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront BLANC *ou noir.*

Allusion à la morale de la fable les *Animaux malades de la peste.* V. ANIMAL.

BLANC s. m. (blan — rad. *blanc* adj.). Couleur blanche : *Un* BLANC *éclatant. Un* BLANC *pur. Un* BLANC *terne, sale, grisâtre. Le* BLANC *ou la couleur blanche a toujours passé pour la couleur la plus pure; c'est le symbole de l'innocence et de la simplicité.* (Encycl.) *La gorge et tout le dessous du corps étaient d'un* BLANC *sale.* (Buff.) *Pour les peintres, le* BLANC *est la première des couleurs simples, bien que les philosophes ne mettent au nombre des couleurs ni le* BLANC *ni le noir.* (Delécluze.) *Le* BLANC *de la marguerite a quelque chose de celui de la cornette d'une bergère.* (G. Sand.) *Il n'y a rien de plus gai à Alger que l'uniformité du* BLANC *sous l'uniformité du bleu.* (Feydeau.)

— Matière colorante de couleur blanche : *Donner une couche de* BLANC *à une muraille.* ‖ Fard de couleur blanche, que l'on étend sur la peau : *Mettre du* BLANC. *Point d'autre rouge sur son visage que celui que causait la pudeur, ni de* BLANC *que celui que donne l'abstinence.* (Boss.) *Le* BLANC *et le rouge rendent les femmes affreuses.* (La Bruy.) *Elle est obligée alors d'enlever à grand renfort de cosmétique son rouge et son* BLANC, *de se dépoudrer si elle a joué un rôle du* XVIIIe *siècle.* (Balz.)

Mais elle met du *blanc* et veut paraître belle.
MOLIÈRE.

Loin ces études d'œillades,
Ces eaux, ces *blancs*, ces pommades,
Et mille ingrédients qui font des teints fleuris.
MOLIÈRE.

‖ Craie : *Faire une croix à une porte avec du* BLANC. *Faire, tracer une raie avec du* BLANC. ‖ Vêtements blancs : *Ne porter que du* BLANC. *Etre vêtu de* BLANC. *S'habiller en* BLANC. *Etre en* BLANC. *Ils étaient tous vêtus de* BLANC. (Fén.) *Jésus marchait seul vêtu de* BLANC, *ainsi qu'un mort de son linceul.* (A. de Vigny.)

— Comm. Terme général sous lequel on désigne les étoffes en fil ou en coton, telles que calicot, mousseline, percale, dentelle, etc.: *Magasin de* BLANC. *Le* BLANC *a baissé de prix, depuis la fin de la guerre d'Amérique.*

— Marge, endroit d'un imprimé ou d'un manuscrit sur lequel il y a rien d'écrit ou d'imprimé : *Il aurait fallu laisser plus de* BLANCS. *Dans une lettre, les* BLANCS *sont proportionnés à la dignité de la personne à qui l'on écrit.* ‖ Espace libre laissé à dessein dans une pièce d'écriture, et qui doit être rempli plus tard : *Le code ne permet pas que les actes de l'état civil renferment aucun* BLANC. (Acad.)

— *Blanc de l'œil*, Sclérotique, cornée opaque, partie externe du globe de l'œil qui est d'une coloration blanche plus ou moins pure : *Dans certaines convulsions, on ne voit plus que le* BLANC DES YEUX. ‖ *Rougir jusqu'au blanc des yeux*, Devenir tout rouge, être tout à fait confus : *Aramis* ROUGIT JUSQU'AU BLANC DES YEUX, *renfonça sa lettre et reboutonna son pourpoint.* (Alex. Dum.) *Le duc de Chevreuse* ROUGIT JUSQU'AU BLANC DES YEUX; *il s'embarrassa, il balbutia.* (St.-Sim.) ‖ *Regarder quelqu'un dans le blanc des yeux*, Le regarder en face, fixement et avec attention : *Tu as bien dormi, me dit-il en me* REGARDANT, *comme on dit*, DANS LE BLANC DES YEUX? (G. Sand.) *Les deux voyageurs se* REGARDÈRENT *jusque* DANS LE BLANC DES YEUX. (Balz.) ‖ *S'arracher, se manger le blanc des yeux*, Se quereller violemment, chercher à se nuire cruellement : *Pourquoi vous et moi nous* MANGEONS-NOUS LE BLANC DES YEUX *pour des aventures si antiques?* (Volt.) *On* SE MANGE *à Paris* LE BLANC DES YEUX *fort mal à propos.* (Volt.) *Ils se querellent comme s'ils voulaient* S'ARRACHER LE BLANC DES YEUX. (Hauteroche.) ‖ *Celui qui n'a pas de blanc dans l'œil*, Nom populaire du diable qui passe pour avoir l'œil tout noir.

— *Blanc d'œuf*, Albumine, substance transparente et glaireuse qui entoure le jaune, et devient blanche par la cuisson : *Battre des* BLANCS D'ŒUFS. (Acad.) *Je ne vois partout que* BLANCS D'ŒUFS, *lait virginal et mille autres brimborions que je ne connais point.* (Mol.) *L'albumine du sang est de la même nature chimique que la portion soluble du* BLANC D'ŒUF. (Raspail.)

— *Petit blanc*, Vin blanc léger : *Elle se conciliait par son verbe d'ophicléide l'estime des charretiers qui lui apportaient ses marchandises, et avec lesquels ses castilles finissaient par une bouteille de* PETIT BLANC. (Balz.)

— *Tirer sur le blanc*, Etre blanchâtre, approcher du blanc sans être blanc : *Cette couleur* TIRE SUR LE BLANC. (Acad.)

— *Vouer un enfant au blanc*, Le consacrer à la Vierge en faisant vœu de ne lui faire porter que des vêtements blancs jusqu'à un certain âge.

— Loc. fam. *Blanc et noir*, Termes de comparaison entre deux objets tout à fait opposés : *Il y a entre eux la différence du* BLANC *et du* NOIR, *du* NOIR *au* BLANC.

On se levait trop tard, on se couchait trop tôt;
Puis du *blanc*, puis du *noir*, puis encore autre chose.
LA FONTAINE.

‖ *Mettre du noir sur du blanc*, Ecrire, faire des livres : *Depuis qu'il* MET DU NOIR SUR DU BLANC, *il se croit un personnage.* (Acad.) ‖ *Aller, passer, changer du blanc au noir*, Passer d'un extrême à l'autre, d'une opinion à une opinion tout opposée : *Tout d'un coup, tout* A CHANGÉ DU BLANC AU NOIR : *on a eu horreur de ce qu'on estimait et l'on a décrié Paris.* (Mme de Sév.)

Voilà l'homme en effet : il *va du blanc au noir;*
Il condamne au matin ses sentiments du soir.
BOILEAU.

— Arg. *Manger du blanc*, Soutenir des filles, vivre de l'argent qu'elles donnent en échange de la protection qu'elles obtiennent.

— *Voir en blanc*, Se dit des femmes qui sont affectées de leucorrhée ou perte blanche. ‖ *Voir tout en blanc*, Voir toutes choses sous un aspect favorable : *Le duc de Chevreuse, toujours équanime, toujours espérant, toujours* VOYANT TOUT EN BLANC. (St.-Sim.)

— Loc. prov. *Mettre quelqu'un à blanc, au blanc*, Lui gagner tout son argent, le dévaliser, le ruiner. ‖ *Etre entre le blanc et le clairet*, Etre entre deux vins, légèrement ivre.

— Politiq. Légitimiste, partisan de l'ancienne monarchie, de la dynastie des Bourbons : *C'est un* BLANC.

— Hist. *Faction des blancs*, L'une des deux factions secondaires du Cirque, à Rome et à Constantinople. ‖ Dans le moyen âge, *Les blancs*, Les gibelins de Florence.

— Art culin. *Mets au blanc*, Mets accommodés à la sauce blanche : *Tendons de veau* AU BLANC. *Tourte* AU BLANC. ‖ *Rôtisseur en blanc*, Marchand de viandes crues, mais lardées et prêtes à être rôties. ‖ *Blanc de volaille*, ou simplement *Blanc*, Chair de couleur blanche qui tient à l'estomac et à la poitrine d'une volaille cuite : *Un* BLANC *de poulet, de chapon. Une tourte garnie de* BLANCS DE VOLAILLE. *La poularde entièrement dépecée, les deux amis gardèrent un religieux silence; ils ne parlèrent que lorsque les deux ailes, les* BLANCS, *l'entre-cuisse et le sot-l'y-laisse eurent entièrement disparu.* (Roques.) *Madame A*** nourrissait ses chiens avec du* BLANC *de poulet; à côté d'elle, madame B*** n'avait pas de pain à donner à ses enfants.* (L.-J. Larcher.)

— Jeux. Au billard, Craie avec laquelle on frotte le bout de la queue pour l'empêcher de glisser sur la bille : *Mettez du* BLANC *à votre queue. Passez-moi le* BLANC. ‖ Aux dés, Coup dans lequel les deux dés présentent la face qui n'est marquée d'aucun point : *Faire un* BLANC. *Amener* BLANC. ‖ Au tir, Marque blanche faite dans la cible pour s'exercer à tirer l'arc ou le fusil; et, fig., Point de mire, but : *Tous ces beaux talents l'avaient rendu sans contredit le* BLANC, *si je l'ose ainsi dire, de tous les désirs amoureux des servantes.* (Scarron.) ‖ *Tirer au blanc*, Tirer à la cible : *M. le dauphin* TIRAIT AU BLANC. (Mme de Sév.) *Tantôt on dispute un prix en* TIRANT AU BLANC. (J.-J. Rouss.)

Il ne levait de ban
Que pour *tirer* quatre fois l'an
Au blanc. BÉRANGER.

et, fig., Viser à quelque but : *J'ai vu où allaient tes pensées et deviné à quel* BLANC *tu* TIRES *avec les innombrables flèches de tes proverbes.* (Damas-Hinard.) ‖ *Faire un blanc*, Atteindre le blanc de la cible, frapper dans le blanc.

— Art milit. *Blanc d'eau*, Inondation artificielle de peu de profondeur, que l'on produit en avant d'un ouvrage, au moyen de digues et de barrages : *La profondeur d'un* BLANC D'EAU *ne dépasse pas cinquante centimètres.*

— Artill. *Tirer de but en blanc*, Viser en ligne droite, ce qui doit avoir lieu lorsque le but se trouve à l'intersection de la courbe décrite par le projectile, avec la droite menée par l'axe de la pièce; plus loin, on doit viser au-dessus, et, plus près, au-dessous du but. ‖ Fig. *De but en blanc*, Directement, brusquement, sans ménagement, sans mesure, sans raison : *Je refusai les propositions de M. Servien... je ne le rebutai pas de* BUT EN BLANC : *j'en usai toujours honnêtement avec lui.* (De Retz.) *Il alla le quereller de* BUT EN BLANC. (Mol.) *S'aller marier de* BUT EN BLANC *avec une inconnue.* (Mol.) *Pensez-vous aller de* BUT EN BLANC *exposer votre ouvrage au salon?* (J.-J. Rous.)

— Pêch. Hareng salé et prêt à être mis en caque. ‖ Menu fretin que les pêcheurs emploient comme appât. ‖ On dit plus souvent BLANCHAILLE.

— Manég. *Ce cheval boit dans le blanc, boit dans son blanc*, ou, adverb., *boit blanc*, Cheval qui a le tour de la bouche blanc et le reste d'une autre couleur.

— Art vétér. Maladie des chevaux qui leur fait blanchir le poil.

— Eaux et for. *Couper à blanc*, Couper complétement, ne pas laisser un arbre. ‖ Fig. Dissiper, détruire complétement : *Essentiellement dissipatrices, les premières impressions, de même que les jeunes gens*, COUPENT LEURS FORÊTS À BLANC *au lieu de les aménager.* (Balz.)

— Comm. et techn. Chez les batteurs d'or, Argent que l'on mêle à l'or comme alliage. ‖ Chez les facteurs d'orgues, Mélange de colle, d'eau et de blanc d'Espagne, dont on se sert pour blanchir les parties que l'on veut souder. ‖ Chez les doreurs, Plâtre broyé, passé dans un tamis très-fin, séché et mis en pain, pour servir comme préparation pour recevoir l'or. ‖ Terre dont on a extrait le salpêtre. ‖ Dépôt qui se forme au fond des tonneaux de l'amidonnier. ‖ *Passer au blanc, donner le blanc*, Dans les fabriques de faïence, Passer dans une eau chargée d'émail blanc la pièce sur laquelle on veut mettre une couverte, avant de la faire passer au feu.

— On donne le nom de *blanc* à un grand nombre de substances de couleur blanche, dont on fait usage dans les arts. ‖ *Blanc d'albâtre*, Chaux réduite en poudre qu'on emploie dans la peinture en détrempe. ‖ *Blanc d'argent*, Nom que l'on donne dans le commerce au plus beau blanc de plomb ou céruse (sous-carbonate de plomb). ‖ Dans l'industrie des tissus, on appelle *blanc d'argent, blanc azuré, blanc de Chine, blanc des Indes, blanc de pâte*, différents degrés de blancheur que l'on donne à la soie et à quelques autres matières textiles, dans l'opération du blanchiment, pour les rendre propres aux usages spéciaux qu'on en veut faire. ‖ *Blanc de baleine*, Matière grasse et blanche que l'on extrait de la tête du cachalot pour l'employer à la confection des bougies. On la produit artificiellement en traitant, par l'acide nitrique, le gras des cadavres. ‖ *Blanc de baryte*, ou *blanc fixe*, Nom vulgaire du sulfate de baryte, qui possède la propriété de ne pas changer de nuance sous l'influence de l'acide sulfhydrique. Les marchands de couleurs l'emploient journellement pour falsifier la céruse. ‖ *Blanc de bismuth*, Sous-azotate de bismuth. C'est une substance en poudre blanche que l'on emploie surtout pour faciliter la fusion de quelques émaux, pour remplacer certaines qualités de fausses perles, et pour servir de véhicule à diverses matières colorantes. Les femmes en font aussi quelquefois usage, sous le nom de *blanc de fard*, pour se blanchir la peau, mais il a l'inconvénient de rendre la peau rugueuse et de noircir au contact des émanations sulfureuses. ‖ *Blanc de Bougival*, Variété de blanc de craie. ‖ *Blanc de Bourgogne, blanc de Rouen*, Blancs de craie d'un prix assez modique, mais qui ne peuvent servir que pour peindre à la colle ou à la détrempe. ‖ *Blanc de céruse* ou *blanc de plomb*, Nom commercial d'un carbonate de plomb qui a de nombreux usages dans les arts, et que l'on appelle vulgairement *céruse.* (V. ce mot.) ‖ *Blanc de Briançon*, syn. de *craie de Briançon.* (V. CRAIE.) ‖ *Blanc de Champagne*, Variété de blanc de craie. ‖ *Blanc de craie*, Blanc qui est à peu près de la même nature que le blanc d'Espagne, mais qui est un peu plus dur et plus compacte. ‖ *Blanc d'Espagne*, Nom commercial du blanc de craie, épuré avec soin par plusieurs décantations. Dans le langage vulgaire, on emploie quelquefois cette expression pour désigner le blanc de craie dans quelque état qu'il se trouve, même quand il sort de la carrière. ‖ *Blanc de fard*, Un des noms vulgaires du *blanc de bismuth*, à cause de l'usage qu'en font les femmes pour se blanchir la peau. On donne aussi ce nom à tous les fards employés au même usage. ‖ *Blanc à fleur*, Degré de blancheur que, dans l'opération du blanchiment, l'on donne aux matières textiles végétales et aux étoffes qui en sont faites, quand les unes et les autres doivent être livrées blanches à la consommation. On appelle *blanc d'impression, blanc grand teint, petit teint*, les divers degrés ou états de blancheur que, dans la même opération, on donne à celles de ces matières ou de ces étoffes qu'on destine à l'impression ou à la teinture. ‖ *Blanc de Gênes*, Céruse falsifiée par le sulfate de baryte, mélange analogue au blanc de Venise. ‖ *Blanc de Hambourg*, Céruse falsifiée par le sulfate de baryte, mélange composé ordinairement de deux parties en poids de baryte et d'une de céruse. ‖ *Blanc de Hollande*, Céruse falsifiée par le sulfate de baryte. Dans ce mélange, la proportion de sulfate de baryte s'élève depuis trois jusqu'à sept parties en poids contre une de céruse. ‖ *Blanc de Krems*, Céruse de qualité supérieure, ainsi appelée du nom d'une petite ville de la basse Autriche qui, autrefois, avait le privilége d'en approvisionner presque toute l'Europe. C'est la variété de céruse que l'on emploie pour les peintures fines et les décorations de luxe. ‖ *Blanc métallique*, Nom commercial d'un mélange de sulfure de zinc et de sulfate de baryte que l'on emploie comme couleur, pour la peinture à l'huile, et dont les éléments sont obtenus en précipitant par le sulfure de baryum le sulfate de zinc résultant du travail des piles électriques. Ce produit a été introduit dans l'industrie par M. de Douhet vers 1853. ‖ *Blanc de Meudon*, Variété de blanc de craie. ‖ *Blanc de Montereau*, Variété de blanc de craie presque aussi tendre que le blanc d'Espagne, et ayant sur ce dernier l'avantage de ne pas jaunir. ‖ *Blanc de neige*, Nom d'une variété de blanc de zinc. ‖ *Blanc d'Orléans*, Variété de craie qu'on trouve à 36 kilom. d'Orléans sur les bords de la Loire. ‖ *Blanc de Paris*, Nom donné par les Anglais au blanc de craie parfaitement épuré, c'est-à-dire au produit que l'on appelle, en France, *blanc d'Espagne.* ‖ *Blanc de perle*, Un des noms vulgaires du *blanc de bismuth*, à cause de l'usage qu'on en fait pour la fabrication de certaines perles fausses. ‖ *Blanc de Senlis* ou *blanc des Carmes*, Chaux réduite en poudre très-fine, et dont le luisant est le seul mérite. ‖ *Blanc de Troyes*, Variété de blanc de craie. ‖ *Blanc de Venise*, Céruse falsifiée par le sulfate de baryte. Il y a généralement, dans ce mélange, moitié de chacune des deux substances. ‖ *Blanc de zinc*, Oxyde de zinc que l'on obtient en brûlant du zinc au contact de l'air, et qui depuis quelques années est très-fréquemment employé par les peintres, à la place de la céruse ou blanc de plomb. On en distingue deux sortes principales : l'une, à l'état floconneux, que l'on appelle *blanc de neige*, l'autre, à l'état pulvérulent, qui est le *blanc de zinc* proprement dit.

— Const. *Blanc en bourre*, Mortier de chaux et de sable, ou quelquefois de chaux et d'argile marneuse, dans lequel on jette de la bourre de poils pour faire les plafonds, dans les pays où le plâtre manque ou serait d'un prix trop élevé : *Le* BLANC EN BOURRE *sert très-bien pour faire des moulures et des corniches, mais il faut une certaine habitude pour l'employer, car il résiste un peu au calibre, par suite du feutrage des poils.* (***) *Aucune pièce de la maison n'avait de plafond, toutes présentaient ces solives blanchies à la chaux, dont les entre-deux sont plafonnés de* BLANC EN BOURRE. (Balz.) ‖ *Blanc de chaux*, Dissolution de chaux vive dans de l'eau, qui sert à badigeonner, à blanchir l'intérieur ou l'extérieur des maisons.

— Typogr. Nom donné aux cadrats et espaces, parce que, dans la composition, ils représentent les places qui resteront en blanc au tirage. ‖ Intervalle exceptionnel qui sépare deux mots entre eux ou deux lignes entre elles, et qui est plus grand que celui de l'espacement ou interlignage ordinaire : *Mettre deux lignes de* BLANC. ‖ *Grands blancs*, Marges extérieures ou marges de pied. ‖ *Petits blancs*, Fonds et têtières. ‖ *Etre en blanc, Tirer en blanc*, Imprimer un seul côté de la feuille. ‖ *Presse en blanc*, Presse spéciale pour un tirage de cette nature. ‖ *Faire son registre en blanc*, Le faire sans toucher la forme, en couvrant d'une maculature la feuille sur laquelle on observe le foulage. ‖ *Porter son blanc*, Se dit d'un caractère dans lequel l'œil est plus petit que le corps. ‖ *Porter des blancs*, Se dit des caractères conformés de façon à laisser des blancs considérables entre eux et les caractères contigus. ‖ *Avoir blanc dessus, dessous, dessus et dessous*, Se dit des caractères qui doivent laisser en blanc, dans l'impression, le dessus ou le dessous de la ligne, ou l'un et l'autre à la fois, comme la lettre *p* pour le premier cas; la lettre *d* pour le second; la lettre *m* pour le troisième.

— Métrol. Ancienne pièce de douze et puis de six deniers, dont le nom a été longtemps conservé dans celui de *six blancs* donné à une valeur de deux sous et demi ou trente deniers : *Adieu, adieu, monsieur, vous me faites brûler ici pour cinq sols de flambeau, et tout ce que vous me dites ne vaut pas* SIX BLANCS. (Malherbe.) *Je m'acheminai gaiement vers la ville, résolu de mettre à un bon déjeuner deux pièces de* SIX BLANCS *qui me restaient encore.* (J.-J. Rouss.) *Maintenant je n'ai plus un* BLANC; *j'ai vendu ma nappe, ma chemise et ma touaille; plus de joyeuse vie!* (V. Hugo.) *Il jeta un petit* BLANC *dans le feutre gras que le mendiant tendait de son bras malade.* (V. Hugo.) *Vrai Dieu! grommela Phœbus, des targes, des grands* BLANCS, *des petits* BLANCS, *des mailles d'un tournois les deux, des deniers parisis! de vrais liards à l'aigle! c'est éblouissant!* (V. Hugo.)

Tiens, voilà ton couteau. La pièce est riche et rare;
Il te coûta six *blancs* lorsque tu m'en fis don.
MOLIÈRE.

. . . . Faire des tours de toute sorte,
Passer en des cerceaux, et le tout pour six *blancs.*
LA FONTAINE.

— Agric. Maladie des plantes généralement attribuée aujourd'hui à la présence de certains champignons, et qui est caractérisée par la couleur blanche, l'aspect enfariné que prennent les feuilles des végétaux attaqués : BLANC *sec.* BLANC *mielleux. Le pêcher est sujet au* BLANC. *Sur les arbres, le* BLANC *est communément une maladie locale n'attaquant que quelques feuilles.* (Rozier.) Cette maladie est désignée sous le nom de *blanc sec*, qui sert à la distinguer de la suivante. ‖ *Blanc mielleux, lèpre* ou *meunier*, Maladie des végétaux déterminée par un suc blanchâtre et visqueux, qui découle des pores des feuilles, et détermine le plus souvent l'avortement des bourgeons chez les arbres fruitiers. ‖ *Blanc des raisins*, Maladie qui attaque la vigne. (V. OÏDIUM.) ‖ *Blanc de fumier*, Moisissure que contracte le fumier privé d'air et trop tassé, et qui lui fait perdre la plus grande partie de ses qualités en détruisant les parties animales et azotées qu'il contient. On l'emploie surtout pour faire des couches à champignons.

— Hortic. *Blanc de Paris*, Variété d'œillet. ‖ *Blanc de champignon*, Nom que l'on donne à des filaments blanchâtres, que les botanistes appellent *mycelium*, et dont les jardiniers se servent pour reproduire artificiellement l'*agaricus campestris* ou *champignon de couche.*

— Bot. *Blanc d'eau*, Nom vulgaire du nénuphar à fleurs blanches. ‖ *Blanc de Hollande*, Nom vulgaire du peuplier blanc ‖ *Blanc de*

lait, Nom vulgaire de plusieurs agarics. ‖ *Blanc d'ivoire*, Nom vulgaire d'un agaric.

— Loc. adv. *A blanc*, De manière à devenir ou à rendre complétement blanc : *Poudrer des cheveux* À BLANC. *On voit Caton* POUDRÉ À BLANC *et Brutus en panier*. (J.-J. Rouss. ‖ *Chauffer à blanc*, Chauffer un métal jusqu'à ce que la chaleur soit assez forte pour le faire passer du rouge au blanc. ‖ *Geler à blanc* ou *Geler blanc*, Faire une gelée blanche : *Il* A GELÉ À BLANC, *il* A GELÉ BLANC *cette nuit*. ‖ *Saigner quelqu'un à blanc, jusqu'au blanc*, Le saigner jusqu'à ce que le sang devienne moins rouge; et, fig., Lui enlever ses dernières ressources : SAIGNER À BLANC *la Pologne pour cinquante ans, telle paraît être la combinaison logique qui se réalise à l'heure qu'il est*. (H. Martin.) ‖ *Chevalier armé à blanc*, Chevalier armé de pied en cap. ‖ *Etre tout à blanc armé*, N'avoir aucune pièce d'armoirie sur ses armes.

— *En blanc*, Sans écriture et propre à être écrit : *Laisser la signature* EN BLANC. *Signer une procuration* EN BLANC. *Peu de gens sont disposés à signer une confession de foi* EN BLANC. (Pasc.)

> Monsieur, par la présente il vous plaira payer
> Deux mille écus comptants, aussitôt lettre vue,
> A damoiselle, *en blanc*, d'elle valeur reçue.
>
> REGNARD.

— **Encycl.** Comm. *Blanc de baleine*. Le *blanc de baleine*, qui tient le milieu entre la graisse et la cire, et qu'on trouve dans le commerce sous forme de pains d'une blancheur parfaite, s'extrait d'une matière grasse et fluide renfermée principalement dans la tête de certains cétacés appartenant au genre *cachalot*. Cette graisse est filtrée dans de grands sacs pour séparer l'huile de baleine; puis on comprime fortement à chaud le résidu, au moyen d'une presse hydraulique horizontale, dont les diaphragmes, placés entre les sacs, sont chauffés par une circulation de vapeur. On fait digérer les gâteaux ainsi obtenus avec une dissolution de potasse peu concentrée. Le *blanc de baleine* ne se saponifiant que difficilement sous l'action des alcalis, l'action de la potasse se porte sur les matières animales étrangères qu'il contient et qui le colorent; il se forme des écumes savonneuses et noirâtres qui viennent à la surface du bain et qu'on enlève au moyen d'écumoires. Quand le liquide est ainsi rendu parfaitement limpide, on le lave à l'eau bouillante, puis on le transvase dans des cristallisoirs, où il se fige par refroidissement. Le *blanc de baleine* purifié est inodore et translucide, d'un aspect cristallin; sa pesanteur spécifique est de 0,943; il fond à 49°, et, quand il brûle, il donne une flamme éclatante.

Le *blanc de baleine* est pour certains pays l'objet d'un commerce important. L'Amérique envoie tous les ans environ 150 navires à la pêche du cachalot; l'Angleterre 90 à 100; en France, au contraire, cette industrie est peu développée, nos baleiniers se bornant à la pêche des baleines proprement dites; il en résulte que nous tirons de l'étranger de l'huile de cachalot et même du *blanc* tout pressé, dont l'importation s'élève à plus de 150,000 kilogr. par an. Cette industrie donne lieu à un mouvement annuel de 18 à 20 millions de francs en Angleterre, et de 40 millions en Amérique.

— *Blanc de craie*. Le *blanc de craie*, variété de carbonate de chaux, à tissu lâche, à cassure terreuse, s'exploite dans une foule de localités pour les besoins de l'industrie; c'est la substance que, dans le langage vulgaire, on appelle *craie*. On l'emploie comme crayon et dans toutes les peintures en détrempe; on s'en sert aussi pour nettoyer les objets de verre et de métal, pour extraire la soude du sulfate de soude, pour faire le mastic des vitriers, etc. Afin de pouvoir servir à ces divers usages, la craie doit être débarrassée du sable et des autres matières étrangères qu'elle contient habituellement. Pour l'amener à cet état, on la délaye dans l'eau, on laisse précipiter les matières étrangères, puis on décante le liquide qui la tient en suspension; elle ne tarde pas à se déposer. On fait alors sécher ce dépôt, et, quand il est en consistance convenable, on le moule en forme de pains ou de cylindres dont on achève la dessiccation à l'air. En opérant plusieurs décantations successives, on obtient des produits dont le degré de pureté et de finesse va toujours en augmentant. Le *blanc de craie*, tel qu'il sort de la carrière, se nomme *blanc naturel;* grossièrement épuré par une seule décantation, il s'appelle *blanc lavé brut;* enfin, épuré par plusieurs décantations, il prend le nom de *blanc fin* ou *blanc en petits pains*. Il reçoit, en outre, des dénominations particulières, comme celles de *blanc de Bougival*, *blanc de Champagne* ou *blanc de Troyes*, *blanc de Meudon*, *d'Espagne*, etc., suivant les localités qui le fournissent au commerce.

— *Blanc de fard*. On trouve dans la parfumerie diverses préparations destinées à servir de *fard blanc*, et qui, toutes, sont composées d'une pâte grasse servant d'excipient à de la céruse, du sous-nitrate de bismuth, du *blanc* de zinc, du sulfate de baryte ou du talc; on donne une légère coloration rose en ajoutant un peu de carmin. Les *blancs* obtenus au moyen de la céruse sont avantageux pour la facilité de l'application, autant que pour la beauté et la vérité des teintes; mais ils présentent l'inconvénient de brunir subitement sur la peau, par l'action des émanations sulfureuses. De plus, l'emploi de ce *blanc* offre de sérieux dangers; car, appliqué sur la peau, il introduit dans la circulation un véritable poison qui pénètre par les pores. Le *fard blanc de céruse*, ainsi que le *blanc commun pour le théâtre*, le *fard blanc de Krems*, le *blanc d'albâtre* et le *blanc fin*, qui sont à base de *blanc de plomb*, doivent être proscrits pour la même raison.

Le *blanc de Circassie*, qui est fait avec du talc, ne peut nuire, mais il produit peu d'illusion et il tient mal à la peau. Le *blanc de fleurs de zinc* et le *blanc Thénard*, qui sont à base de *blanc* de zinc, ainsi que le *blanc fixe*, qui est obtenu au moyen du sulfate de baryte, présentent peu d'inconvénients. Le *blanc de fard* et le *blanc de perles*, qu'on fabrique avec du sous-nitrate de bismuth, sont peut-être les plus innocents et les plus beaux de tous; mais, comme les *blancs* de plomb, ils noircissent sous l'action des émanations sulfureuses.

Tous ces fards, d'ailleurs, même les plus inoffensifs, empêchent la respiration cutanée et, par suite, irritent la peau, qui se flétrit et durcit.

— *Blanc de plomb, Blanc d'argent, Blanc de Clichy, Blanc de Krems*. Le *blanc de plomb* n'est autre chose que du carbonate de plomb, qu'on appelle aussi *céruse*. C'est la couleur qu'on emploie le plus en peinture, par suite de la facilité avec laquelle on la mêle à l'huile, qu'elle rend siccative. Elle s'étend très-bien au pinceau, et recouvre parfaitement les surfaces qu'on veut en enduire; on l'emploie soit seule pour peindre en blanc, soit avec d'autres couleurs, auxquelles elle sert d'excipient et donne du corps. Le carbonate de plomb est blanc, pulvérulent, insoluble dans l'eau pure, légèrement soluble en présence de l'acide carbonique.

La céruse du commerce est rarement pure; elle contient souvent du sulfate de baryte et du sulfate de plomb, quelquefois même de la craie. On reconnaît facilement ces falsifications en traitant la matière par l'acide azotique ou l'acide acétique : la craie et le carbonate de plomb sont dissous, tandis que les sulfates de plomb et de baryte restent intacts, ce qui permet de constater leur présence et d'en préciser le dosage. Dans la dissolution on verse un sulfure alcalin, qui précipite tout le plomb à l'état de sulfure noir insoluble, ensuite on précipite la chaux par l'oxalate d'ammoniaque.

Le *blanc de plomb* est une substance vénéneuse; aussi les ouvriers qui le préparent et ceux qui l'emploient sont-ils sujets à des coliques saturnines, qui les font souffrir très-longtemps et qui déterminent souvent la mort. La forme pulvérulente sous laquelle on l'emploie généralement est cause de la difficulté qu'on éprouve à le manier sans qu'il s'en introduise dans les voies respiratoires, d'où résulte une véritable intoxication, lente, mais inévitable. Les personnes qui, par suite de leur profession, sont exposées à cet inconvénient, doivent le combattre au moyen de boissons acides, soit de l'eau légèrement aiguisée d'acide sulfurique, soit de la limonade; mais on ne peut constamment user de pareilles boissons sans qu'il en résulte d'autres inconvénients pour l'organisme; aussi ce traitement n'est-il qu'un palliatif insuffisant. On combat encore l'action toxique de la céruse par des bains sulfureux.

Le *blanc de plomb* noircit rapidement sous l'action des émanations sulfureuses, ce qui explique l'altération rapide des peintures dans les pièces éclairées au gaz, et surtout dans les cafés et magasins; on sait, en effet, que le gaz d'éclairage contient de l'acide sulfhydrique. Les conseils de salubrité ont voulu, pendant quelque temps, exiger que les murs des cabinets d'aisances fussent peints à la céruse, afin d'obliger ainsi les propriétaires à faire la dépense d'appareils s'opposant aux émanations, qui seraient accusées d'une façon incontestable par l'état des peintures; mais cette prescription est actuellement peu suivie.

Le *blanc de Clichy* n'est autre chose que le *blanc de plomb* préparé par une méthode spéciale, qui fut appliquée pour la première fois dans l'usine de M. Roard, à Clichy.

Les variétés de *blanc* connues sous les noms de *blanc d'argent* ou *blanc de Krems* s'obtiennent en choisissant les écailles de céruse les plus blanches et les plus compactes, qu'on soumet à un broyage plus long et plus soigné. On les vend en pains carrés.

— *Blanc de zinc, Blanc de neige*. A la fin du siècle dernier, un manufacturier de Dijon, nommé Courtois, ayant fait connaître à Guyton de Morveau la possibilité de remplacer les sels de plomb dans leurs applications à la peinture et à la fabrication des papiers peints, l'illustre chimiste préconisa et patronna la substitution du *blanc de zinc* à la céruse; mais la difficulté d'obtenir ce *blanc* à un prix assez minime, jointe à l'impossibilité de trouver un siccatif ne contenant pas de plomb, fit échouer cette tentative. Le problème, en effet, ne pouvait être résolu complétement qu'en trouvant le moyen de rendre siccative l'huile employée en peinture, sans y mélanger de sel de plomb. Dans ces derniers temps, on a proposé de supprimer l'emploi des huiles siccatives, en mélangeant les couleurs avec un *siccatif sec*, avant de les livrer au commerce. Parmi ces siccatifs, préparés comme les huiles siccatives ordinaires, les uns sont à base de plomb, les autres à bases de peroxydes métalliques, tels que peroxyde de manganèse, de fer, etc. Les premiers présentent l'inconvénient, inévitable avec le plomb, d'être insalubres, et de rendre altérables les couleurs avec lesquelles on les emploie; aussi n'offrent-ils aucun avantage sur l'huile de lin lithargirée, qui permet d'arriver aux mêmes résultats plus simplement. Au contraire, les siccatifs à bases de peroxyde de fer, de manganèse, etc., ne présentent aucun des inconvénients inhérents à l'emploi du plomb, et sont d'ailleurs aussi satisfaisants que ceux dans la composition desquels entre ce dernier corps. C'est la découverte de ces siccatifs qui a permis d'employer le *blanc de zinc* à la peinture, comme on l'emploie aujourd'hui, grâce aux laborieuses recherches de M. Leclaire, qui est l'inventeur : 1° de procédés par lesquels on fabrique du *blanc de zinc* qu'on peut livrer au même prix que la céruse; 2° d'un siccatif dans lequel il n'entre pas de plomb; 3° de procédés permettant de préparer une série de couleurs jaunes et vertes, à base de zinc, inoffensives et inaltérables, pouvant remplacer avec avantage toutes les couleurs à base de plomb, cuivre et arsenic.

Le *blanc de zinc*, qui n'est autre chose que de l'oxyde de zinc, s'obtient à l'état floconneux; il présente souvent une teinte un peu jaune ou verdâtre, suivant la qualité des zincs qui ont servi à le fabriquer. Cette teinte est due à la présence d'oxydes métalliques colorés, tels que l'oxyde de fer et surtout l'oxyde de cadmium; mais cette proportion est tellement faible qu'il suffit de mélanger le *blanc de zinc* avec un liquide pour la faire disparaître. Ce *blanc* s'incorpore moins bien aux huiles que la céruse, mais il présente l'avantage de ne pas noircir sous l'influence des émanations sulfureuses.

On trouve dans le commerce deux qualités de *blanc de zinc :* le *blanc de neige*, fait avec les zincs les plus purs, qui remplace le *blanc d'argent*, et le *blanc de zinc* ordinaire, qui remplace les céruses de première qualité.

Le *blanc de zinc*, comme les couleurs qui en dérivent, s'emploie à l'huile pure et mélangée d'essence, à la colle, au vernis à l'esprit-de-vin, au vernis à l'essence et au vernis gras, etc., soit pour la peinture artistique, soit pour la peinture en bâtiments. On s'en sert également dans la fabrication des papiers peints, et, en parfumerie, pour préparer un fard blanc, légèrement coloré avec du carmin, qui est inoffensif et n'expose pas au ridicule les personnes qui, en faisant usage, vont visiter des établissements d'eaux sulfureuses. Employé seul, ou mélangé avec un peu de gris de zinc, il sert à faire un mastic pour les joints des chaudières et machines à vapeur; il sert aussi pour la fabrication des papiers lissés et des cartes dites *de porcelaine*. Enfin, à la cristallerie de Clichy, on l'a employé pour fabriquer de magnifiques cristaux à base de zinc. D'après M. Maes, directeur de cette cristallerie, les qualités inférieures de *blanc de zinc*, que l'on peut avoir au prix de 55 fr. les 100 kilogr., donnent encore de plus beaux cristaux que le minium. Ces cristaux sont des borosilicates, plus durs et plus beaux que les cristaux à base de plomb.

Pour la peinture à l'huile en bâtiment, on prépare le *blanc de zinc* de la manière suivante : on mélange, en parties égales en poids, du *blanc* d'une part, et un mélange d'huile de lin ou d'huile blanche, d'essence et de siccatif, d'autre part; si, toutefois, la surface à recouvrir est très-absorbante, comme le plâtre neuf, on augmente la proportion du mélange oléagineux jusqu'à obtenir 4 kilogr. de peinture avec 1 kilogr. de *blanc*. La proportion d'essence est de la moitié du mélange pour les premières couches, et d'un quart seulement dans les dernières, sauf dans les peintures sur bois, où elle va, au contraire, en augmentant jusqu'à en former à la fin les deux tiers. La proportion de siccatif est toujours plus forte pour les premières couches, moindre en été qu'en hiver, plus faible avec les huiles anciennes qu'avec celles dont la fabrication est récente; elle dépasse rarement 5 à 6 pour 100 du poids de l'huile employée.

En général, le *blanc de zinc* se délaye facilement dans le mélange d'huile et d'essence; cependant quelquefois, au lieu de le prendre sec pour le délayer, on le réduit d'abord en une pâte ferme en y incorporant environ 25 pour 100 d'huile, soit au rouleau, soit au moyen de machines analogues à celles qu'on emploie pour broyer les couleurs.

Le *blanc de zinc* ne couvre pas moins que la céruse, bien que beaucoup de personnes croient encore le contraire; mais il couvre d'une manière différente, suivant sa préparation. Le *blanc de zinc* floconneux, dit *blanc de trémie*, qu'il ait été pressé à sec ou non, couvre moins que toute autre variété de *blanc de zinc*, mais aussi se dissout mieux dans l'huile, sans broyage préalable. Le *blanc de zinc* lavé, ou le *blanc* obtenu en mouillant le *blanc de trémie* et le moulant en pains, est plus long à broyer, mais aussi couvre beaucoup mieux; enfin le *blanc de zinc* calciné couvre encore mieux que le *blanc* lavé, à tel point qu'avec deux couches on peut obtenir les mêmes résultats qu'avec trois couches de *blanc* de trémie.

— Hortic. *Blanc de champignon*. Le *blanc de champignon* apparaît à la surface des vieux tas de fumier sec ou dans de vieilles couches. Il se lève par plaques et forme un réseau ressemblant à de la moisissure. Le meilleur *blanc* se récolte sur du fumier ayant une légère teinte bleuâtre; les filaments doivent être blanchâtres et bien entremêlés. Pour multiplier le *champignon de couche*, on emploie du *blanc* vierge, c'est-à-dire celui qui n'a pas encore produit. Ce *blanc* peut s'obtenir de deux manières, ou bien en démolissant une couche ou meule de champignons avant que ceux-ci soient formés, et faisant sécher par plaques, ou bien en formant une nouvelle couche destinée uniquement à la production du *blanc*. V. COUCHES.

Pour faire sécher le *blanc de champignon*, on choisit un endroit obscur, très-sec, à l'abri des grands courants d'air. On le conserve dans un lieu sec, assez frais, surtout pendant l'été. Il peut servir pendant trois ou quatre ans.

— Agric. *Blanc* ou *meunier*. On donne les noms de *blanc* ou *meunier* à des efflorescences blanchâtres, d'apparence farineuse, qui couvrent quelquefois les feuilles des végétaux. Ces efflorescences sont dues à la présence d'une multitude de champignons microscopiques, qui appartiennent au genre *érysiphe*. Il paraîtrait même que l'*oïdium*, devenu si célèbre par les ravages qu'il a opérés dans les vignobles, ne serait que le premier état d'un érysiphe et que, par conséquent, la maladie de la vigne ne serait elle-même qu'un cas particulier du *blanc*. Le *blanc* peut se montrer aux deux surfaces des feuilles, mais c'est particulièrement à la supérieure qu'on l'observe. Suivant qu'il est plus ou moins étendu, il altère plus ou moins la couleur des organes affectés; mais son influence est toujours fâcheuse, et, dans certains cas, qui ne sont malheureusement pas rares, elle devient funeste. Il n'a attaqué jusqu'à ce jour ni les végétaux aquatiques, ni les plantes grasses, ni celles qu'on cultive dans les serres, ni les conifères. Au contraire, il affecte très-souvent les rosacées, les légumineuses, les cucurbitacées, mais surtout le houblon, pour lequel il constitue un véritable fléau. La récolte de cette plante, si importante dans quelques localités, se trouve fréquemment amoindrie ou même complétement annihilée par les ravages de l'érysiphe. « En effet, dit M. Duchartre, sous l'action du *blanc*, la végétation des plantes se ralentit, s'arrête même; la floraison ne se fait pas ou se fait mal, et, par une conséquence nécessaire, la fructification manque. Les pieds atteints fortement languissent et meurent même; si, au contraire, ils ont été plus légèrement envahis, ils sont simplement entravés dans le développement de leurs feuilles, qui restent rabougries et qui tombent de bonne heure. » Les divers remèdes proposés pour combattre cette maladie sont ou d'une application difficile, ou d'une utilité plus que problématique. Le *soufrage* est encore celui qui a donné les meilleurs résultats.

— Métrol. Le *blanc*, ancienne monnaie de billon, fut fabriqué d'abord sous le règne de Philippe de Valois, qui, manquant d'argent fin et voulant affaiblir la monnaie, diminua le titre, de telle sorte que les *blancs*, émis à la valeur de dix deniers, n'en valaient quelquefois pas deux. Pour tromper le peuple, on blanchissait ces espèces, afin qu'elles parussent être d'argent, et pour les distinguer des doubles et des deniers qu'on appelait communément *monnaie noire*. Sous le règne du roi Jean, on fabriqua des *blancs* qui valaient cinq deniers, et sous Charles V, qui mit plus d'ordre et d'honnêteté dans la fabrication des monnaies, les *blancs* furent, à la valeur de quatre deniers d'argent, émis pour cinq deniers. Charles VI et Charles VII firent des *blancs* à la valeur de dix deniers, et des *demi-blancs* qui en valaient cinq. Les *blancs* de Charles VI à l'écu sont très-recherchés des numismates, de même que ceux de Charles VII, qu'on appelle *karolus*, à cause de la lettre K gravée sur cette monnaie, qui valait dix deniers. Sur la fin du règne de Louis XI, pendant ceux de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier, les *grands blancs* valurent douze deniers. On fit à leur place des douzains, et il ne resta plus que les *demi-blancs*, qui conservèrent leur cours à la valeur de cinq deniers. Il n'y a pas encore très-longtemps qu'on disait six *blancs* pour deux sous et demi, soit trente deniers, à douze deniers au sou. Ces *blancs* avaient complétement disparu de la circulation qu'on s'en servait encore comme monnaie de compte.

— Hist. *Blanc national*. Le *blanc* fut pendant des siècles la couleur nationale de la France. Depuis Louis IX, il figura comme couleur spéciale aux aspirants d'armes, aux écuyers, aux croix représentées sur quelques drapeaux et pavillons et aux écharpes militaires. Tour à tour le *blanc* fut triomphant ou proscrit. En 1413, on vit les chaperons l'adopter et en faire la couleur de la révolte contre l'autorité royale, tandis que les Armagnacs l'arboraient de leur côté, à la grande irritation du duc Jean, qui considérait le choix de cette couleur comme une offense à la majesté royale. Jeanne d'Arc portait un pennon *blanc*, emblème de sa virginité et symbole de la cause qu'elle défendait, le *blanc* étant la couleur adoptée par Charles VII. Le roi d'Angleterre, compétiteur de Charles VII au trône de France, avait renoncé au *blanc*, qui était la couleur anglaise depuis les premières croisades, pour adopter le rouge. A partir de ce

moment, les deux nations rivales conservèrent ces deux couleurs. Toutefois, jusqu'à Charles VIII, la flamme de toutes les lances fut écarlate; seule, la cornette royale était *blanche*. Le *blanc* devint, sous François Ier, couleur de colonel, c'est-à-dire qu'avoir du *blanc* au casque ou à la lance et monter un cheval *blanc*, c'était exercer un commandement principal et le manifester ostensiblement. De là vint l'usage du pavillon *blanc* ou pavillon amiral. « Le *blanc*, dit le général Bardin, cessa d'être arboré comme couleur royale ou couleur de chef légitime d'armée sous Charles IX et sous Henri III; ces rois reprirent le rouge et laissèrent le *blanc* aux huguenots; aussi le *blanc* redevint séditieux, comme il l'avait été au temps des chaperons; mais il se réhabilita, grâce à l'écharpe de Henri IV, et, sous son règne, la casaque *blanche* des huguenots cessa d'être le signe d'un parti; cependant, le *blanc* ne fut pas reconnu par ce monarque comme couleur unique et prédominante; c'est ce que prouve le pavillon qu'il donna aux Hollandais. Le *blanc* n'était pas regardé non plus par Louis XIV comme la couleur du roi, puisque ce prince s'attribuait la couleur du feu. Au XVIIIe siècle, le *blanc* parut redevenir la couleur nationale, car ce fut la nuance dominante de l'uniforme de l'infanterie française, nuance qu'elle conserva jusqu'en septembre 1793. On sait que la Révolution adopta les trois couleurs : bleu, *blanc*, rouge; l'Empire les promena sur tous les champs de bataille de l'Europe. La Restauration se hâta de proscrire ce drapeau qui lui rappelait tant de défaites, et, revenant à l'étendard *blanc*, refit de cette couleur la couleur nationale, jusqu'au moment où le gouvernement issu de la révolution de 1830 releva, pour toujours sans doute, les trois couleurs, symbole si cher au peuple, qui les regarde comme le signe de son triomphe et de son affranchissement.

BLANC (LE), ville de France (Indre), ch.-l. d'arrond., à 56 kil. S.-O. de Châteauroux, à 295 kil. S.-O. de Paris, sur la Creuse; pop. aggl. 4,501 hab. — pop. tot. 5,822 hab. L'arrond. a 6 cant., 56 comm. et 59,086 hab. Tribunal de 1re instance, justice de paix; filature de lin et d'étoupe, blanchisserie, fabriques de draps. Jadis place forte, défendue par une enceinte flanquée de tours et protégée par trois châteaux forts, dont il ne reste que quelques vestiges, cette ville, admirablement située, renferme une église romane du XIIe siècle, dédiée à Saint-Genitour, apôtre de Le Blanc.

BLANC (mont), la plus haute montagne de France et d'Europe, dans le départ. de la Haute-Savoie, près des frontières de l'Italie. Le point culminant de ce géant des Alpes, situé par 45° 50′ lat. N. et 4° 32′ long. E., s'élève à 4,810 m. Presque taillé à pic du côté S.-E., il présente au N. et au S. la forme d'une pyramide dont le sommet est perpétuellement couvert de neiges et de glaciers. La constitution géologique du mont Blanc est en grande partie granitique; cependant, le calcaire et le gypse se rencontrent au N.-O., tandis que dans le S.-O. on trouve du schiste argileux de transition et du schiste micacé.

Elle n'est pas encore bien ancienne, cette mode qui attire chaque année des masses de touristes au pied du mont Blanc et vers les montagnes de la Suisse. Le sentiment de la nature, le goût de ses beautés pittoresques ne datent que de la fin du siècle dernier, et furent répandus surtout par les écrits de Bernardin de Saint-Pierre et de J.-J. Rousseau. Gœthe est le premier qui, dans ses *Lettres écrites de la Suisse*, ait parlé du mont Blanc, qu'on ne connaissait encore que par les descriptions scientifiques de Bourit et de Grumer : « Il faisait sombre quand nous approchâmes de la vallée de Chamounix, écrivait-il le 2 novembre 1779. Les étoiles parurent les unes après les autres, et nous aperçûmes sur les cimes, à notre droite, une lumière que nous ne pouvions pas expliquer. Claire, sans éclat, comme la voie lactée, plus épaisse cependant, ressemblant presque aux Pléiades, elle absorba notre attention, jusqu'à ce qu'enfin, quand nous changeâmes de position, ainsi qu'une pyramide éclairée par une mystérieuse lumière intérieure, qui ne saurait mieux être comparée qu'à un ver luisant, elle domina les cimes de toutes les autres montagnes, et se révéla à nous comme la cime du mont Blanc. La beauté de ce spectacle était extraordinaire; car, tandis qu'entourée d'étoiles, cette cime brillait, sur un développement immense, elle semblait appartenir à une sphère plus élevée, et nous avions peine à rattacher dans notre pensée ses racines à la terre. Devant elle nous aperçûmes une suite de sommets neigeux se détachant sur des pins noirs, et d'immenses glaciers qui, du milieu de sombres forêts, descendaient dans la vallée. » La vallée de Chamounix était alors aussi ignorée et solitaire qu'elle est aujourd'hui bruyante et animée. Saussure, l'ayant visitée dans ses excursions scientifiques, eut l'idée de gravir le mont Blanc pour en mesurer la hauteur exacte et y faire diverses expériences. Ses premières tentatives ne furent pas couronnées de succès; il eut même beaucoup de peine à trouver des guides pour l'accompagner dans cette aventureuse excursion. Mais son idée avait germé, et plusieurs guides cherchèrent un chemin vers cette cime escarpée. Un d'eux, Jacques Balmat, réussit le premier, et, au mois d'août 1786, en compagnie du docteur Paccard, il alla planter un drapeau sur le sommet du mont Blanc. Saussure, ayant appris cette prise de possession, renouvela sa tentative, et, dans l'été de 1787, il fit sur le mont Blanc une ascension couronnée de succès et très-fructueuse pour la science. « Le mont Blanc, dit-il dans sa relation, est la montagne la plus élevée de l'ancien continent. L'Amérique méridionale, seule, renferme dans la chaîne des Cordillières des pics d'une plus grande hauteur. Le plus élevé que l'on connaisse est le Chimboraço, qui a 3,217 toises au-dessus de la mer, et, par conséquent, 767 toises de plus que le mont Blanc. Mais jamais aucun homme n'en a atteint la cime. M. de La Condamine dit que le Pitchincha et le Coraçon n'ont, l'un que 2,430, et l'autre 2,470 toises de hauteur absolue; et que c'est la plus grande hauteur où l'on sache que l'on soit jamais monté. Le mont Blanc est donc encore la cime la plus élevée du monde où l'homme soit parvenu. » Depuis l'ascension de Saussure, bien d'autres l'ont imité, et, dans ces derniers temps surtout, gravir le mont Blanc est devenu à la mode. Des femmes mêmes l'ont tenté avec succès; mais les Anglais sont toujours les plus nombreux parmi ces touristes aventureux, séduits par ce qu'il y a d'étrange et d'insolite dans cette expédition. Il faut le dire aussi, les difficultés sont devenues bien moins grandes; au lieu de dix-huit guides que Saussure menait avec lui, trois suffisent aujourd'hui, et il ne faut que deux jours là où il en a mis quatre; quelques-uns même ont accompli l'expédition en un seul jour, mais c'est une exception très-rare. Le chemin est connu comme une grande route, et les seules modifications qu'éprouve la marche des voyageurs sont celles qu'apportent les crevasses et les avalanches, qui transforment sans cesse ce sol mouvant. Si l'on pouvait gravir en ligne droite les flancs de la montagne, on en atteindrait facilement la cime, séparée à peine par une distance de 9 kilom. du fond de la vallée de Chamounix; mais les détours nécessités par les crevasses qui barrent souvent la route, la difficulté de marcher sur un sol tantôt glissant, tantôt mouvant, enfin la lassitude et la fatigue causées par la raréfaction de l'air à mesure qu'on approche du sommet, rendent très-longue une marche qui, dans la plaine, ne serait qu'une simple promenade. La première journée de l'ascension est la moins longue et la moins pénible; sept ou huit heures suffisent pour conduire à la *Cabane des grands mulets*, où l'on passe la nuit au milieu des glaces et des neiges. En quittant la vallée de Chamounix, on gravit une forêt de sapins, puis des pâturages escarpés. Après avoir passé le *Chalet de la Para* et la *Pierre pointue*, où un pavillon de refuge a été construit, on pénètre dans une région plus solitaire et plus déserte; il faut longer les moraines, se frayer une route sur ces blocs énormes de granit, que le glacier a disjoints dans son mouvement continu. Les difficultés sérieuses ne tardent pas à se présenter : après avoir dépassé la *Pierre de l'Echelle*, bloc d'environ 15 m. de haut, et qui forme une caverne sous laquelle on abritait jadis l'échelle qui servait aux excursions, on arrive au *Couloir de l'avalanche de l'aiguille du Midi;* ce passage est très-dangereux, et on le franchit le plus rapidement possible, à cause des avalanches qui le traversent incessamment. Dès ce moment, guides et voyageurs sont tous attachés ensemble à une corde, destinée à retenir celui qui ferait un faux pas, ou sous les pieds duquel le sol viendrait à s'effondrer. Les vastes plaines de neige qu'il faut traverser sont semées d'écueils et de précipices; souvent ce tapis, d'une blancheur éblouissante, recouvre une crevasse d'une effrayante profondeur; parfois même le pont de neige qui a supporté les premiers passants cède sous l'effort des derniers, et l'échelle, jetée d'une crevasse à l'autre, est indispensable pour assurer le passage. La route tout entière est semée de petits lacs aux ondes azurées; malheur à celui qui ne saurait résister à la tentation de s'en approcher! ce sont les orifices de crevasses gigantesques, dont les abords sont recouverts d'une neige sans consistance, qui s'affaisse sous le poids le plus léger. Après avoir traversé la région des *Séracs*, énormes blocs de glace d'une forme à peu près cubique, et qui se dressent menaçants comme les gardiens de ces solitudes, on arrive, après avoir eu une pente rapide à gravir, à la *Cabane des grands mulets*. Cette cabane, ou plutôt ce refuge, est située à une hauteur de 3,050 m., sur des rochers isolés, et à l'abri des grands vents qui soufflent sur ces sommets. On n'y trouve ni le confortable ni même le nécessaire; mais au moins on peut s'y reposer, reprendre des forces, s'y mettre à l'abri et même y dormir, halte que les premiers excursionnistes étaient obligés de faire sur la neige. Une seconde cabane à deux compartiments (côté des hommes et côté des femmes) vient d'y être établie, et, pour peu que le nombre des voyageurs augmente, on y verra bientôt un hôtel; car, pour les Savoyards, dès qu'il s'agit de gagner de l'argent, le mot *impossible* n'est pas français. Une étrange impression s'empare du voyageur parvenu à ces hauteurs désertes, où toute vie semble suspendue, où règne un silence solennel, où aucune trace de végétation n'apparaît, et où quelques phalènes apportées par les vents et gisant sur le sol rappellent seules la nature animée. La vue est immense et magnifique : la vallée de Chamounix, le lac de Genève, le Jura s'étendent sous vos yeux comme sur un plan en relief, tandis que sur votre tête de nombreuses cimes de rochers semblent défier vos efforts et vous faire douter de la possibilité de les gravir. Parfois, des phénomènes naturels viennent ajouter à la magnificence du spectacle, comme dans le coucher du soleil, qu'il fut donné à Saussure de contempler : « La vapeur du soir qui, comme une gaze légère, tempérait l'éclat du soleil et cachait à demi l'immense étendue que nous avions sous nos pieds, formait une ceinture du plus beau pourpre qui embrassait toute la partie occidentale de l'horizon, tandis qu'au levant les neiges des bases du mont Blanc, colorées par cette lumière, présentaient le plus grand et le plus singulier spectacle. A mesure que la vapeur descendait en se condensant, cette ceinture devenait plus étroite et plus colorée; elle parut enfin d'un rouge de sang, et, dans le même instant, de petits nuages, qui s'élevaient au-dessus de ce cordon, lançaient une lumière d'une si grande vivacité, qu'ils semblaient des astres ou des météores embrasés. Je retournai là lorsque la nuit fut entièrement close; le ciel était alors parfaitement pur et sans nuages, la vapeur ne se voyait plus que dans le fond des vallées; les étoiles, brillantes mais dépouillées de toute espèce de scintillation, répandaient sur les sommets des montagnes une lueur excessivement faible et pâle, mais qui suffisait pourtant à faire distinguer les masses et les distances. » Après un repos plus ou moins long pris dans cet étroit espace, où l'on étouffe quand on ne gèle pas, on se remet en marche à une heure du matin. Une fois le glacier de Tacconay franchi, on arrive à des pentes de neige, appelées les *Petites montées*, que l'on gravit en zigzag, et qui vous conduisent au *Petit plateau*, au *Second plateau*, puis enfin au *Grand plateau*. Ce grand plateau est une plaine de glace qu'on met une heure à traverser; elle est renfermée entre le dôme du Gouter, le mont Blanc et les monts Maudits, et terminée par des pentes de glace abruptes, d'immenses crevasses et des escarpements de granit appelés les *Rochers rouges*. De fréquentes avalanches balayent cette plaine glacée et ont déjà causé plus d'un accident. MM. Martin, Bravais et Le Pileur dressèrent une tente en cet endroit au mois de juillet 1844, et passèrent plusieurs jours à faire des observations scientifiques.

Pour arriver au sommet des *Rochers rouges*, il faut gravir une pente roide et dangereuse, le *Mur de la côte*, montagne de glace dans laquelle la hache doit tailler les degrés où se poseront les pieds des voyageurs. C'est à ce moment que l'ascension offre son caractère le plus pittoresque et le plus terrifiant. Le long d'une muraille escarpée, quelques hommes, attachés les uns aux autres, sont là se cramponnant à ces parois glacées, quelquefois ébranlés par la chute d'un d'entre eux, à qui le pied a glissé. Les guides vont intrépidement taillant des degrés dans la glace vive, soutenant ceux dont les pas chancellent, ou portant des provisions sur leur dos. Pendant ce temps, mille télescopes, braqués du fond de la vallée, suivent anxieusement ces hardis voyageurs dans leur lutte avec la nature. Des *Rochers rouges*, on arrive promptement aux *Petits mulets*, situés à 4,666 m. A peine 150 m. vous séparent du sommet du mont Blanc; et pourtant il faut une heure pour les franchir. C'est surtout dans cette dernière partie de l'ascension que se produisent les phénomènes physiques les plus singuliers : la respiration devient très-pénible, à cause de l'extrême raréfaction de l'air; on avance très-lentement, et l'on est haletant comme si l'on venait d'arriver au but d'une course précipitée. Les poumons réclament toujours leur ration d'air ordinaire, et chaque aspiration ne leur en apporte qu'une faible quantité. Des picotements et même des douleurs assez vives se produisent dans l'intérieur des membres et jusque sur la peau. Chez la plupart, des saignements de nez, des vomissements violents se déclarent; les plus robustes résistent, il est vrai, à ces accidents, mais ils sont atteints d'une fatigue, d'une lassitude invincible; ils respirent péniblement; un sommeil de plomb les sollicite à s'étendre sur la neige; une soif ardente les dévore, et ils sont obligés de s'arrêter toutes les deux ou trois minutes pour reprendre des forces. Mais aussi, quand ils sont arrivés au terme de leur course, quel magnifique panorama se déroule sur leur tête, à leurs pieds, et surtout à l'horizon! Mais ici encore laissons la parole à Saussure, qui décrit, il est vrai, plutôt en physicien qu'en poëte, mais dont la description mérite cependant d'être rapportée : « Je pus jouir sans regret du grand spectacle que j'avais sous les yeux. Une légère vapeur suspendue dans les régions inférieures de l'air me dérobait, à la vérité, la vue des objets les plus bas et les plus éloignés, tels que les plaines de la France et de la Lombardie; mais je ne regrettais pas beaucoup cette perte : ce que je venais de voir et ce que je vis avec la plus grande clarté, c'est l'ensemble de toutes les hautes cimes dont je désirais depuis longtemps connaître l'organisation. Je n'en croyais pas mes yeux; il me semblait que c'était un rêve, lorsque je voyais sous mes pieds ces cimes majestueuses, ces redoutables aiguilles, le *Midi*, l'*Argentière*, le *Géant*, dont les bases même avaient été pour moi d'un accès si difficile et si dangereux. Je saisissais leur rapport, leur liaison, leur structure, et un seul regard levait des doutes que des années de travail n'avaient pu éclaircir. On ne trouve point de plaine sur la cime du mont Blanc; c'est une espèce de dos d'âne ou d'arête allongée, dirigée du levant au couchant, à peu près horizontale dans sa partie la plus élevée, descendant à ses deux extrémités sous des angles de 28 à 30°. Cette arête est très-étroite, presque tranchante à son sommet, au point que deux personnes ne pourraient pas y marcher de front; mais elle s'élargit et s'arrondit du côté de l'est, et elle prend du côté de l'ouest la forme d'un avant-toit saillant au nord. Toute cette sommité est entièrement couverte de neige; on n'en voit saillir aucune arête de rocher, si ce n'est à 60 ou 70 toises au-dessous. Des deux faces de l'arête, celle du nord descend rapidement, d'abord sous un angle de 40 à 50°; mais elle devient ensuite plus rapide, et finit par aboutir à d'affreux précipices. Au midi, au contraire, cette pente est fort douce, de 15 à 20° au plus; et, plus bas, elle forme un berceau en se relevant en sens contraire, du côté du sud, où elle va former du côté de l'*Allée Blanche* une pointe assez élevée, sous laquelle est un avant-toit de neige. Cette saillie au midi est cause que, quand on regarde la cime du mont Blanc de profil, du côté de l'est ou de l'ouest, du Saint-Bernard, par exemple, ou de Lyon, on voit au-dessous de cette cime une espèce de crochet ou de nez retroussé qui se relève du côté du midi. La surface de la neige sur la cime est couverte d'un vernis mince de glace qui devient écailleux en s'éclatant. Des coups de soleil fondent la neige à sa surface, et comme elle se regèle bientôt après, cela forme une espèce de vernis. Dès qu'il s'élève un vent un peu fort, ce vent déchire ce vernis, soulève ces écailles et les fait voler à une grande hauteur. Il s'y joint des neiges en poussière que le vent entraîne encore plus facilement. On aperçoit alors des vallées voisines une espèce de fumée que l'on prendrait pour un nuage qui s'élève de la cime en suivant la direction du vent. Les gens du pays disent alors que le *mont Blanc fume sa pipe*. Cette neige volante se teint en rouge au soleil couchant, et ressemble quelquefois à la flamme d'un volcan. Sous ce vernis de glace, la neige est assez ferme, et quoiqu'on puisse y enfoncer un bâton, elle présente cependant assez de résistance. Les pentes au-dessous de la cime, qui sont exposées à une action plus forte des rayons du soleil, se fondent à une plus grande profondeur, et, en se regelant ensuite pendant la nuit, elles forment une croûte plus épaisse, qui, dans quelques endroits, soutient un homme sans se rompre, mais dans d'autres se brise sous ses pieds. Au-dessous de cette croûte on trouve, surtout dans les pentes rapides, une neige folle et incohérente, dans laquelle on n'enfonce pourtant ordinairement que jusqu'à mi-jambe, parce qu'on rencontre alors une autre croûte qui soutient; car, lorsqu'on trouve, comme je l'ai éprouvé en hiver, des neiges absolument en farine, on y enfonce jusqu'à la ceinture. La grande pureté et la transparence de l'air, qui sont les causes de l'intensité de la couleur bleue du ciel, produisent vers le haut du mont Blanc un singulier phénomène, c'est que l'on peut y voir les étoiles en plein jour; mais pour cela il faut être entièrement à l'ombre, et avoir même au-dessus de sa tête une masse d'ombre d'une épaisseur considérable; sans quoi l'air, trop fortement éclairé, fait évanouir la faible clarté des étoiles. Un autre effet singulier de la pureté de l'air et de la couleur foncée du ciel, qui en est la suite, fut un mouvement de terreur qu'il inspira à quelques guides dans une des premières tentatives qu'ils firent pour atteindre la cime. Comme ils gravissaient une pente de neige rapide, ils virent tout d'un coup le ciel par une espèce d'embrasure qui terminait le haut de cette pente. La couleur noire du ciel leur fit prendre cette embrasure pour un gouffre; ils rebroussèrent d'épouvante et rapportèrent à Chamounix qu'ils n'avaient pas pu avancer parce qu'ils avaient vu un gouffre horrible s'ouvrir devant eux. » Il n'est pas donné à tous ceux qui font l'ascension de jouir du magnifique spectacle qu'on aperçoit du haut du mont Blanc; un temps serein, sans nuages, est chose très-rare à cette hauteur; et la plupart, pour prix de leurs efforts surhumains, doivent se contenter de voir les nuages abaissés à leurs pieds. Ceux que le temps a favorisés restent deux ou trois heures sur ce sommet, occupés à contempler le panorama qui se déroule sous leurs yeux. Au lieu de s'asseoir, ils se couchent sur le ventre, cette position étant la plus commode pour respirer dans cette atmosphère où l'air est si rare. Malgré la fatigue qu'ils ont éprouvée, aucun aliment ne les tente, et leur unique soin est de faire fondre de la neige pour apaiser la soif qui les dévore. Quelques heures suffisent pour effectuer la descente; mais, chose qui semblera étrange à tous ceux qui n'ont jamais fait d'ascension, cette descente est plus fatigante et plus périlleuse que la montée. Le corps, entraîné par son poids, a besoin d'une grande force de résistance pour ne pas se laisser aller sur ces pentes roides et glissantes. Les parties neigeuses sont promptement franchies; on n'a qu'à se laisser glisser, et l'extrémité inférieure est bien-

tôt atteinte. Souvent, la route suivie le matin n'est plus praticable le soir; le soleil a fondu la neige, et là où était un pont solide et résistant, on ne trouve plus qu'une crevasse béante. Là est le danger : sur ces neiges ramollies, le passage est devenu difficile, et, dans certains endroits surtout, il est besoin de la plus grande prudence. Les avalanches, enfin, sont une dernière menace dont l'effet est heureusement plus rare. Quand on a échappé à tous ces dangers, on arrive à Chamounix un peu éclopé, quelquefois le nez ou l'orteil gelé, le visage enflammé par la réverbération du soleil; mais l'amour-propre est satisfait, et on peut mettre sur sa carte de visite qu'on a fait l'ascension du mont Blanc. Toutes ces excentricités ne sont que futiles; seules les courageuses excursions de la science ont du prix à nos yeux, et c'est elles principalement que nous avions en vue en écrivant ce long article. Un dernier détail à noter, c'est la différence qui distingue les hauts sommets des Alpes de ceux des Cordillières. D'après Bouguer et La Condamine, les hauts pics de la partie de la chaîne qui est au-dessous de l'équateur ont tous des formes coniques ou en pain de sucre, plus ou moins émoussés, et qui sont ou ont été des volcans. Au contraire, ni le mont Blanc, ni les montagnes voisines ne présentent de vestige de volcan ou de pierres qui aient subi l'action de feux souterrains. Autre différence pour la limite de la végétation et des neiges éternelles. Au Pérou, les neiges éternelles ne commencent qu'à 2,434 toises, ce qui est à peu près la hauteur du mont Blanc, tandis que chez nous elles descendent à 1,000 toises plus bas, et même plus bas encore, dans les montagnes couvertes, comme le mont Blanc, de grandes pentes de neiges perpétuelles. Quant à la végétation, les mousses, les gramens, les petites plantes fleuries se rencontrent au Pérou à une hauteur de 2,300 toises, tandis qu'au mont Blanc on n'en trouve plus guère passé 1,800 toises. La même différence existe pour les arbustes et les arbres qui croissent dans les Cordillières à une hauteur bien plus considérable que dans les Alpes. La température ambiante en est la cause, car cette température est bien plus élevée sous l'équateur que dans la Savoie.

Terminons cet article par une petite histoire, qui a non-seulement le mérite d'être touchante, mais encore celui d'être authentique.

Au mois de juin 1842, un jeune touriste, le dernier rejeton d'une des plus nobles familles de la Suède, opérait l'ascension périlleuse du mont Blanc. Arrivé à la montagne de glace, il aperçoit dans les fentes d'un rocher escarpé une délicieuse petite fleur connue sous le nom de *violette des Alpes*. Il se dispose à grimper pour la cueillir; mais ses compagnons s'y opposent. « C'est un souvenir que je veux envoyer à ma mère. » A ces mots, il s'élance; mais, au moment de la saisir, il est précipité entre deux glaçons, à une profondeur de cinquante pieds. Les guides, avec des cordes, parvinrent au fond du précipice, après des peines infinies : ils trouvèrent le corps du malheureux jeune homme complétement gelé. On fit savoir cet événement à la mère, qui arriva en toute hâte. Profondément émue du récit de la mort de son fils, elle essuya ses larmes, et, par un de ces élans du cœur dont une mère seule est capable, elle résolut d'aller cueillir elle-même cette fleur et d'exécuter ainsi la dernière volonté de son enfant. Rien ne put la faire renoncer à son projet. « Je l'aurai, dit-elle, puisqu'elle m'était destinée. » Les guides les plus renommés du pays furent requis, et la courageuse mère cueillit elle-même la fleur fatale. Après ce dernier effort, elle s'évanouit; mais sa main pâle et crispée ne lâcha pas la *violette des Alpes*. Le même jour, elle retournait en Suède, emportant avec elle deux reliques : une fleur et un cercueil!

BLANC (cap), nom donné à plusieurs promontoires de l'anc. continent : 1° petite pointe de terre de l'île de Corse, à 12 kilom. O. du cap Corse; 2° cap des îles Ioniennes, à l'extrémité S.-E. de Corfou, par 39° 21′ lat. N., et 17° 46′ long. E.; 3° cap de la côte septentrionale d'Afrique, dans la régence et au N.-O. de Tunis, par 37° 19′ lat. N., et 7° 27′ long. O. C'est le *Candidum promontorium* des Romains; les Arabes l'appellent *Raz-el-Abiad*. Deux autres caps, sur la côte occidentale d'Afrique, portent le même nom : un, sur la côte occidentale du Maroc, par 33° 15′ lat. N., et 10° 50′ long. O.; un autre sur la côte du Sahara, au N. de la côte de Sénégambie, par 20° 46′ lat. N., et 19° 22′ long. O.; ce cap, d'un abord difficile, fut doublé par les Portugais en 1441; 4° cap de la Turquie d'Asie, sur la côte de Syrie, entre Acre et Sour; autre, sur la côte occidentale de l'Anatolie; il forme l'extrémité S.-O. de la presqu'île qui s'avance dans l'archipel, vis-à-vis l'île de Chio.

BLANC (fleuve). V. BAHR-EL-ABIAD.

BLANC (Jean-Denis-Ferréol), jurisconsulte français, né à Besançon en 1744, mort en 1789. Il exerça avec éclat la profession d'avocat dans sa ville natale et fut chargé, dans la célèbre affaire de l'enlèvement de Mme de Monnier par Mirabeau, de rédiger plusieurs mémoires contre ce dernier. Lorsque les Etats de Franche-Comté se réunirent, Blanc reçut la mission de rédiger les cahiers du tiers état; il s'en acquitta avec beaucoup de talent, fut élu député aux états généraux, et mourut au début de la Révolution.

BLANC (Antoine), dit **Le Blanc de Guillet**, littérateur français, né à Marseille en 1750, mort en 1799. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire à Avignon, et y professa les humanités et la rhétorique. Il vint ensuite à Paris, et collabora au *Conservateur*, journal périodique. Il a publié les *Mémoires du comte de Guines*, roman qui eut du succès; des odes, des traductions en vers, et un assez grand nombre de tragédies peu conformes aux règles, mais où l'on trouve de beaux vers. Sa tragédie de *Manco-Capac* est celle dont le souvenir est resté le plus longtemps, à cause de ce vers malsonnant :

Crois-tu de ce forfait Manco-Capac capable?

BLANC (François-Joseph), conventionnel et membre du conseil des Cinq-Cents. Il avait d'abord été nommé administrateur du département de la Marne. De 1805 à 1814, il fut maire de Vitry, et plus tard il obtint une sous-préfecture.

BLANC (Louis-Godefroi), philologue et littérateur allemand, né à Berlin en 1781, d'une famille de réfugiés français, devint ministre de la cathédrale de Halle et professeur de langue romane à l'université de cette ville. Suspect de conspiration contre Jérôme, roi de Westphalie en 1811, il fut arrêté et détenu en prison pendant deux ans. Il dut la liberté à un général russe et fit les deux campagnes de 1814 et 1815, comme aumônier dans l'armée prussienne. Outre des *Prédications*, on lui doit une *Grammaire italienne* (1844); un *Manuel des merveilles de la nature et de l'histoire* (5e édit., 1849), et deux travaux sur Dante; les *Deux premiers chants de la Divine Comédie*, d'après tous les commentaires faits à ce sujet (1832), et un *Dictionnaire dantesque* (*Vocabolario dantesco*, 1851). Il a fourni plusieurs articles remarquables à l'*Encyclopédie allemande* d'Ersch et Grüber.

BLANC (Jean-Alphonse-Gustave), homme politique et industriel français, né à Grenoble en 1796. S'étant rendu à Paris pour y étudier la médecine, il entra en relation avec Biot et Arago, remplit quelque temps un emploi à l'Observatoire, puis revint dans sa ville natale, où il s'adonna à l'industrie. M. Blanc, physicien habile, inventa vers la même époque une machine destinée à fabriquer des compas. Ardent démocrate, il fut un des fondateurs du journal de l'opposition le *Dauphinois*, et se trouva naturellement désigné en 1848 aux suffrages de ses concitoyens de l'Isère, qui l'envoyèrent siéger à la Constituante. M. Blanc vota avec les républicains avancés, fut, après l'élection de Louis-Napoléon comme président, un des constants adversaires de sa politique, et, lors de l'expédition française contre la république romaine, adhéra à la proposition ayant pour objet de décréter d'accusation le chef du pouvoir exécutif et son ministère. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative.

BLANC (Julien), littérateur français, né en 1796, mort à Paris en 1865, était fils d'un consul général à Naples sous le premier empire, allié aux plus grandes familles de Marseille. Né dans l'opulence, il perdit sa fortune lors de la révolution de 1830, et dut demander au travail le pain quotidien. Le saint-simonisme, dont il avait suivi les premiers débuts, ne l'avait pas satisfait. La lecture des ouvrages de Charles Fourier vint répondre à toutes ses aspirations. Ami du célèbre réformateur et plus tard de Victor Considérant, d'Allyre Bureau et de Cantagrel, il fut bientôt leur collaborateur et leur émule, participant à tous les organes de publicité qui, de 1833 à 1852, répandirent les doctrines du maître. Avec eux, il fonda successivement la *Phalange*, le *Phalanstère*, la *Démocratie pacifique*, ces trois publications fouriéristes, dont la dernière disparut après le coup d'Etat du 2 décembre. Grammairien, littérateur, logicien, il était, pour ainsi dire, le censeur de la rédaction; c'est lui qui disciplinait la syntaxe et la fougue de style de tous ces journalistes improvisés qui écrivaient avec l'épée d'officier d'artillerie, le pinceau du peintre ou le crayon de l'architecte. A ce labeur gratuit, il dépensait un dévouement sans bornes. Champion modeste, mais infatigable de la démocratie, Julien Blanc a consacré toute sa vie à son triomphe. On lui doit, entre autres travaux, l'*Enseignement méthodique de l'orthographe d'usage*, ouvrage recommandé par le conseil de l'instruction publique, et qui a été l'objet de récompenses et d'éloges de la part de plusieurs sociétés protectrices de l'enseignement.

BLANC (Adolphe-Edmond), homme politique français, né à Paris en 1799. Après avoir été, de 1825 à 1830, avocat à la cour de cassation, il devint successivement secrétaire général du ministère de l'intérieur et inspecteur général de la liste civile. Nommé, en 1837, par l'arrondissement de Rochechouart, membre de la Chambre des députés, il y siégea jusqu'en 1848, et vota constamment avec l'épaisse phalange des conservateurs. Il a publié un écrit intitulé : les *Affaires de la Plata* (1849).

BLANC (Etienne), avocat et jurisconsulte, né à Lyon en 1805. Inscrit au barreau de Paris, il s'est occupé spécialement de la propriété industrielle et artistique. Ses principaux ouvrages sont : *Traité de la contrefaçon et de sa poursuite en justice* (1837); *Code des inventions et des perfectionnements* (1844); *Propriété des ouvrages d'art* (1831); *Code général de la propriété industrielle, artistique et littéraire* (1854, in-8°).

BLANC (Jean-Joseph-Louis), publiciste, historien et homme politique, né à Madrid en 1812, d'une famille française. Son père, Jean-Charles Blanc, né à Saint-Affrique du Rouergue, était inspecteur général des finances en Espagne sous le roi Joseph, et sa mère, Marie-Estelle Pozzo di Borgo, née à Ajaccio, était parente du comte Pozzo di Borgo, ministre et confident de l'empereur Alexandre de Russie. Il fit au collége de Rodez des études brillantes, qu'il put compléter à Paris, grâce à la protection d'un de ses oncles, ancien conseiller d'Etat, M. Ferri-Pisani. Sans la révolution de 1830, qui ruina sa famille, il est vraisemblable que M. Louis Blanc eût suivi la carrière diplomatique. Mais une dure nécessité le livra, encore adolescent, aux plus tristes réalités de la vie. Il fut d'abord clerc dans une étude, puis donna des leçons de mathématiques. Les vicissitudes de sa laborieuse existence le conduisirent enfin à Arras comme précepteur des enfants d'un célèbre constructeur de machines. Dans ses heures de loisir, il s'occupait de littérature et de poésie, et l'académie d'Arras couronna quelques-uns de ses essais, notamment un poëme sur *Mirabeau* et un éloge de *Manuel*. Ces débuts heureux lui ouvrirent les colonnes du journal républicain le *Progrès du Pas-de-Calais*, où il préluda avec talent à son avenir de publiciste et à son orageuse célébrité. De retour à Paris, et désormais engagé dans les rangs de la démocratie militante, il collabora à divers journaux politiques, succéda à Rodde comme rédacteur en chef du *Bon Sens*, et fonda, en 1839, la *Revue du Progrès*, destinée à servir d'organe aux fractions les plus avancées du parti. Sa renommée commençait à grandir, et ses articles excitaient dans le public ces rumeurs passionnées, qui, sous un régime de libre discussion, sont le triomphe du journaliste. En 1840, il publia son livre fameux : *De l'organisation du travail*, où il jeta les bases de son système économique et socialiste, puis l'*Histoire de dix ans*, qui eut le plus éclatant succès. Ce dernier ouvrage, écrit avec une éloquence passionnée, est un véritable réquisitoire contre le gouvernement de Louis-Philippe, dont il augmenta l'impopularité et dont il prépara la chute. Le jeune et ardent publiciste fut porté au gouvernement provisoire après les journées de Février, d'abord comme secrétaire, et presque aussitôt comme membre en titre. Mis en demeure par les événements et par les impatiences populaires d'appliquer ses théories sur l'organisation du travail, il demanda la création d'un *ministère du progrès*. Ses collègues, étonnés, et ne se rendant pas un compte bien exact de ce que pourraient être les attributions d'un service administratif aussi vaguement défini, craignant d'ailleurs que ce titre philosophique ne servît à couvrir une dictature réelle, repoussèrent assez rudement cette innovation. En revanche, on donna à M. Louis Blanc la présidence d'une *commission pour les travailleurs*, chargée d'élaborer les questions sociales, et qui siégea sur les bancs des anciens pairs, au Luxembourg. Il est vraisemblable que la partie modérée et quelque peu royaliste du gouvernement provisoire ne songeait qu'à éluder ces formidables questions de travail et de prolétariat soulevées par l'éloquent tribun, et à le réduire lui-même à l'impuissance. Toutefois, si ces questions ne furent pas résolues, elles furent posées avec beaucoup de hardiesse et d'éclat devant cette commission du Luxembourg, que M. Louis Blanc appela ingénieusement les *Etats généraux du peuple*, comme il nomma les délégués ouvriers qui la composaient les *pairs du travail*. Ces conférences, objet de tant d'attaques passionnées, ne pouvaient avoir de bien grands résultats pratiques; mais elles déterminèrent en partie le mouvement d'associations ouvrières qui fut un des faits caractéristiques de la république de Février. (V. ASSOCIATIONS FRATERNELLES.) La doctrine économique du jeune réformateur, déjà formulée dans l'*Organisation du travail*, et qui prit alors tous ses développements, repose sur la théorie du droit et du devoir. Elle est fortement empreinte de l'idée communiste. L'antagonisme des intérêts, la concurrence, l'individualisme, sont funestes à la société et aux travailleurs; l'association humaine ne doit pas être un combat permanent, où le faible est écrasé, mais une harmonie, une vaste solidarité enveloppant tous les êtres, et où la liberté individuelle trouve son compte précisément parce qu'elle échappe à la faiblesse de l'isolement. Dans l'atelier social, chacun donne suivant ses facultés et reçoit suivant ses besoins; l'égalité est la règle; le dévouement et le sentiment du devoir sont les mobiles; le point d'honneur, l'émulation, la honte qui couvrirait l'égoïste ou le paresseux, les aiguillons du travail; le faible et l'incapable donnent ce qu'ils peuvent; celui qui a reçu de la nature des facultés plus puissantes doit plus à ses semblables. Cette conception idéale a été trop souvent critiquée pour qu'il soit nécessaire d'en faire ressortir les côtés faibles et utopiques. Dans la position douloureuse que les événements ont faite au tribun du Luxembourg, il convient plutôt de rappeler sa profonde conviction, son désintéressement, son dévouement à la cause des travailleurs, et ajoutons aussi sa modération, car sa popularité lui eût permis, notamment au 17 mars, de s'emparer de la dictature et de renverser ses collègues, dont la plupart étaient hostiles à ses idées. On sait qu'au contraire il couvrit le gouvernement provisoire et s'efforça d'en maintenir l'intégralité, alors qu'il n'eût eu qu'un mot à dire pour le briser à son profit. Il faut rappeler encore que son nom est attaché au noble décret qui abolit la peine de mort en matière politique; il faut surtout démentir une fois de plus l'allégation fausse qui met à sa charge la création des ateliers nationaux, formés, au contraire, moins peut-être pour soulager les ouvriers sans travail que pour élever en face de la tribune du Luxembourg *un autre autel*, suivant l'expression du principal fondateur, M. Marie. Cependant, les prédications de M. Louis Blanc, ses théories, défigurées par l'esprit de parti, avaient alarmé les intérêts et soulevé des haines qui se réveillèrent avec un nouvelle violence après la réunion de l'Assemblée constituante, où il avait été porté par les électeurs de Paris et de la Corse. Lors de l'envahissement de l'Assemblée, au 15 mai, tour à tour jouet de l'enthousiasme de la foule, qui le porta en triomphe, de la fureur de certains gardes nationaux, qui le maltraitèrent lâchement et l'eussent massacré si on ne l'eût arraché de leurs mains, il subit encore, lorsqu'il put rentrer dans la salle des séances, les cheveux arrachés, le corps meurtri et les vêtements en lambeaux, les clameurs insultantes de la majorité, qui dès lors le harcela sans cesse, l'écrasant d'accusations ineptes, et l'accusant ironiquement de personnalité lorsqu'il voulait se défendre. Mais avec un adversaire de cette valeur, ces moyens grossiers ne pouvaient suffire. Des hommes dont on voudrait pouvoir oublier les défaillances politiques imaginèrent l'enquête sur le 15 mai, dans le but manifeste de proscrire quelques hommes ardents et populaires qui les effaçaient. Marrast affirma une chose dont la fausseté fut démontrée, à savoir que Louis Blanc avait accompagné Barbès à l'Hôtel de ville. M. Jules Favre, un peu maltraité dans l'*Histoire de dix ans*, et cédant sans doute à des rancunes personnelles, lut à l'assemblée un rapport qui concluait à l'autorisation de poursuites, et dont le journaliste Ribeyrolles caractérisa l'aigreur doucereuse par l'expression de *jatte de lait empoisonné*. Cependant, accablé de témoignages, Marrast reconnut son *erreur*, et l'autorisation fut repoussée à une faible majorité. Mais quand juin eut noyé dans le sang les derniers scrupules, l'enquête fut reprise sur une plus vaste échelle, et l'autorisation enfin accordée (26 août). Cédant aux instances de ses amis, Louis Blanc évita l'arrestation en se retirant à l'étranger. Il a vécu depuis à Londres, où il a repris ses travaux de publiciste et d'historien. En 1849, par une inspiration malheureuse, l'autorité fit placarder son nom sur l'un des poteaux dressés autrefois pour les expositions publiques de condamnés, en même temps que celui d'autres contumaces, hommes politiques pêle-mêle avec des galériens. Mais le peuple indigné se porta en foule à la place du Palais-de-Justice et inonda de fleurs le hideux échafaud.

M. Louis Blanc a publié dans sa retraite un journal mensuel, le *Nouveau-Monde*, qui a paru pendant deux ans (juillet 1849-juillet 1851), ainsi que divers écrits politiques. Mais son exil sera surtout marqué par un vaste et beau travail, l'*Histoire de la Révolution française*, dont il avait commencé la publication avant la révolution de Février. On y retrouve ses grandes qualités d'historien et de publiciste, l'élévation des sentiments et des pensées, la conviction ardente, des recherches laborieuses, des aperçus neufs, un style plein d'énergie, d'éloquence et d'éclat, mais qui tourne volontiers à la pompe oratoire. On a reproché à M. Louis Blanc d'avoir, à l'exemple de M. Buchez, quoiqu'à un autre point de vue, fait de Robespierre un héros. Il en résulterait que son histoire aurait le grave défaut de ressembler le plus souvent à un plaidoyer, quelquefois un peu choquant d'exclusivisme et de partialité, et de reposer sur cette théorie aujourd'hui bien surannée qui incarne toute une époque dans un homme, qui subordonne une génération entière à une seule individualité. Malgré ces prétendues imperfections et quelques autres qu'on signale encore, cet ouvrage n'en restera pas moins comme un des plus importants qui aient été écrits à notre époque sur la période révolutionnaire, et, nous n'hésitons pas à le déclarer en terminant, comme un des plus impartiaux.

Malgré son séjour à l'étranger, M. Louis Blanc envoie encore de temps en temps à la mère-patrie quelques échos de cette voix éloquente et sympathique que ses amis, et ils sont nombreux, écoutent toujours avec bonheur.

BLANC (Auguste-Alexandre-Philippe-Charles), littérateur et graveur français, frère du précédent, est né à Castres, le 15 novembre 1813. Passionné pour l'art, dont il apprit de bonne heure à connaître l'histoire en même temps que les procédés techniques, il reçut de MM. Calamatta et Mercuri des leçons de gravure. Les seuls ouvrages qu'il ait exécutés comme graveur amateur sont : la copie du *Janus Lutma*, célèbre eau-forte de Rembrandt, qu'il fit, moins pour arriver au difficile succès d'une imitation parfaite, que dans le but de découvrir le prétendu secret

de gravure de Rembrandt; le portrait en taille-douce de M. Guizot, d'après Paul Delaroche, gravure qui se trouve dans l'édition illustrée du *Livre des orateurs*, de Timon, et dans l'*Histoire de dix ans*, de M. Louis Blanc; le portrait à l'eau-forte de Rembrandt, inséré dans la *Gazette des Beaux-Arts;* le portrait de Musard, le célèbre chef d'orchestre; celui de Broussais mort, et celui du docteur Duval. Par ses nombreux écrits, M. Charles Blanc a su se placer au premier rang des critiques et des historiens de l'art. Il débuta par des comptes rendus du Salon dans le *Bon Sens*, dont son frère était rédacteur en chef. Il écrivit ensuite dans la *Revue du Progrès*, dans le *Courrier français*, dans l'*Artiste*, et fut chargé de la direction du *Propagateur de l'Aube*, en 1841. Il fut ensuite appelé par Dupont de l'Eure et Garnier Pagès à diriger le *Journal de l'Eure.* De retour à Paris, il commença la publication d'une *Histoire des peintres français au* XIX^e^ *siècle* (1845, in-8°), ouvrage dont il n'a paru que le premier volume. Appelé par la révolution de 1848 à la tête de l'administration des Beaux-Arts, M. Charles Blanc sut, dans cette position difficile, se concilier l'estime générale et rendit de grands services. Un des premiers actes de son intelligente administration fut de demander au gouvernement le rétablissement des allocations qui, sous la royauté, étaient affectées à l'encouragement des beaux-arts. Il rédigea, à cet effet, un rapport très-ferme et rempli des idées les plus généreuses. « Le résultat indirect de la révolution, disait-il au ministre, a été d'enlever aux beaux-arts les ressources dont ils disposaient sous la royauté. En supprimant la liste civile, on a supprimé, du même coup, une somme de près de 500,000 fr., qu'elle affectait à l'encouragement des artistes. L'Assemblée nationale ne saurait consacrer cette conséquence fatale des événements politiques, qui rejetterait dans la misère tout un peuple d'élite. Refuser de rendre aux beaux-arts la somme qui leur revenait dans la liste civile, ce serait frapper d'une main ceux qu'on a voulu relever de l'autre. Je crois donc, citoyen ministre, qu'en se bornant à demander à l'Assemblée de rétablir le crédit des beaux-arts, tel qu'il était sous la monarchie, on ne fait qu'en appeler à la plus stricte équité. Quand l'avenir aura donné à la République des jours plus heureux; quand la France, opulente et forte, sortira régénérée de ses épreuves, ce qui semble une lourde tâche pour le temps présent ne paraîtra plus qu'une générosité insuffisante. » La situation des artistes était, en effet, des plus critiques au lendemain des événements de Février. Les commandes des particuliers, comme celles du gouvernement, étaient devenues insignifiantes. Sous l'impulsion de M. Charles Blanc, les travaux d'art reprirent une certaine activité dans les monuments publics. Grâce à lui, la plus grande partie des sommes (900,000 fr.) votées par l'Assemblée pour la fête du Champ-de-Mars fut employée à des travaux qui occupèrent une légion de peintres décorateurs et de statuaires. A la suite du Salon de 1848, comme on ne pouvait offrir aux exposants que des mentions honorifiques, le directeur des Beaux-Arts eut l'heureuse pensée de demander au ministre du commerce pour 80,000 fr. de porcelaines de Sèvres, qui furent distribuées aux artistes à titre de récompenses. En qualité de commissaire du gouvernement, M. Charles Blanc prit plusieurs fois la parole devant l'Assemblée, notamment pour combattre la proposition faite par le comité des finances de réduire les dépenses des musées nationaux, en supprimant les ateliers de moulage du Louvre, l'emploi de conservateur de la chalcographie et celui de conservateur des dessins (séance du 22 novembre 1848). Il s'éleva aussi avec force contre le projet de réduction du personnel de l'école des Beaux-Arts de Paris, défendit l'école de Rome menacée dans son existence, et contribua au maintien de cet établissement. Malgré ces services éminents, M. Charles Blanc ne put trouver grâce devant la réaction qui s'opéra dans la marche du gouvernement dès le commencement de 1850. La nouvelle de sa retraite fut accueillie avec déplaisir par la plupart des artistes et des hommes qui s'intéressaient à l'art. Quelque temps auparavant, M. Alphonse de Calonne s'était plu à faire ressortir, dans l'*Opinion publique*, les titres incontestables que cet homme éminent avait pour être maintenu à la tête de l'administration des Beaux-Arts. « Dans la position épineuse qu'il occupe, disait-il, le directeur des Beaux-Arts a su se faire aimer de tous les artistes et détester de toutes les médiocrités indignes de porter ce nom. C'est là, ce nous semble, un résultat assez satisfaisant. Il faut, pour l'avoir atteint, que M. Charles Blanc se soit montré singulièrement intègre et prodigieusement homme de goût. M. Charles Blanc est accepté par tous les artistes sérieux, parce qu'il est lui-même homme sérieux. Il a commencé une *Histoire de la peinture*, que nous regrettons d'avoir vu interrompre par l'exercice de ses nouvelles fonctions. Il publie depuis quelque temps une *Histoire des peintres de toutes les écoles*, qui sera l'un des plus beaux livres d'art de notre époque. Son érudition est fine, ses connaissances spéciales sont étendues, son goût s'est plus d'une fois manifesté dans des articles de critique de haute valeur; enfin, il est artiste lui-même, il comprend et interprète par le burin les œuvres des maîtres. En un mot, il est connu dans les arts par de bons et utiles travaux. Dans son administration, nous l'avons toujours trouvé dévoué au talent, quelle que fût d'ailleurs sa nuance politique; nous l'avons toujours vu accueillir avec joie les idées qui paraissaient porter dans leur sein un germe d'utilité; nous l'avons souvent rencontré à la recherche du progrès, et il s'est toujours efforcé d'aplanir aux artistes cette route difficile et ardue qui s'ouvre si péniblement devant eux. En ce moment encore, il s'élabore, à son instigation, un projet d'exposition permanente et bisannuelle, qui doit, à nos yeux, porter d'heureux fruits pour les arts; c'est à lui que l'on doit la fondation du prix de 4,000 fr. pour l'œuvre la plus remarquable produite dans l'année; c'est à lui que les dessinateurs et les graveurs doivent l'idée première du grave et excellent travail qu'ils vont accomplir en reproduisant au trait les dessins les plus importants des maîtres. Ce sera l'origine d'un musée de gravures, et les musées des départements pourront, à défaut des originaux, prendre une collection de *fac-simile* précieux. » Un éloge aussi complet du frère de Louis Blanc a d'autant plus de prix qu'il vient de l'écrivain qui est placé aujourd'hui à la tête de la *Revue contemporaine.* Rendu à la vie privée, M. Charles Blanc reprit avec ardeur ses travaux sur l'histoire de l'art. L'œuvre la plus importante à laquelle il ait attaché son nom est l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*, vaste répertoire biographique, édité avec le plus grand luxe par la maison Renouard. Cette magnifique publication, rédigée par divers écrivains spéciaux (MM. Charles Blanc, W. Bürger, Delaborde, P. Mantz, Philarète Chasles, Wauters, Marius Chaumelin), et illustrée par des dessinateurs et des graveurs du plus grand mérite, formera onze volumes in-4°, dont sept ont déjà paru. M. Charles Blanc a écrit à lui seul toutes les monographies des peintres de l'école hollandaise et de l'école française. On lui doit encore les ouvrages suivants : l'*Œuvre de Rembrandt*, décrit et commenté, avec une introduction sur la vie du maître et 100 planches photographiques, les premières qui aient paru dans un ouvrage publié avec texte (1853, in-fol.); les *Trésors de l'art à Manchester* (1857, in-8°); *De Paris à Venise, notes au crayon* (1857, 1 vol. in-18); le *Trésor de la curiosité* (2 vol. in-8°), recueil d'indications tirées des catalogues des ventes de tableaux, dessins, estampes, marbres, etc., depuis 1730 jusqu'à nos jours; ouvrage du plus grand intérêt pour les amateurs et les antiquaires; l'*Œuvre complet de Rembrandt*, décrit et commenté; catalogue raisonné de toutes les eaux-fortes du maître et de ses peintures (1859-1863, 2 vol. in-8°). C'est à M. Charles Blanc, enfin, qu'est due la fondation de la *Gazette des Beaux-Arts*, la revue la plus sérieuse et la plus *artistique*, dans toute l'acception du mot, qui existe de nos jours en France et même en Europe. M. Charles Blanc a publié dans cet important recueil plusieurs articles remarquables, parmi lesquels nous nous contenterons de citer les chapitres d'une *Grammaire des arts du dessin*, ouvrage destiné à l'enseignement, et qui, aujourd'hui terminé, va paraître en volume, et sera un livre de haute éducation sur l'architecture, la sculpture, la gravure en pierres fines et en médailles, la peinture, la gravure en taille-douce, l'eau-forte, la manière noire, la gravure en bois, le camaïeu et la lithographie. Nous ajouterons que ces divers ouvrages sont écrits dans un style clair, chaleureux et pur, et que l'auteur sait donner du charme aux sujets les plus arides.

Il serait difficile, on en conviendra, de trouver une vie plus utilement, plus honorablement et plus austèrement remplie, et M. Charles Blanc pourrait, sans fausse ostentation, adopter cette devise du plus grand artiste de l'antiquité : *Nulla dies sine linea.*

BLANC (Adolphe), compositeur et violoniste français, né à Manosque en 1828. Il fut envoyé fort jeune à Paris, où il entra au Conservatoire et obtint deux prix, l'un de violon, l'autre de solfége; puis il prit des leçons de composition d'Halévy. M. Adolphe Blanc, qui, en 1862, a reçu de l'Institut le prix Chartier, a produit un assez grand nombre de compositions, pour la plupart dans le genre sérieux. Ce sont des *trios*, des *quatuors*, des *quintettes*, des *sonates*, etc. On a également de lui des chœurs pour les orphéons, des morceaux de chant, notamment les *Danses chantées*, un petit opéra intitulé les *Deux Billets*, etc.

BLANC DU FUGERET (Honoré), littérateur français, né en 1766 au Fugeret, dans les Basses-Alpes. Il fut professeur de littérature et publia, entre autres écrits : *Okygraphie* ou *Nouvelle méthode pour suivre, en écrivant, la célérité de la parole* (1801); le *Guide des dîneurs* (1814); des pièces de théâtre : le *Triple engagement*, le *Colin-Maillard*, etc.

BLANC LA GOUTTE, poëte populaire, qui vivait à Grenoble dans la première moitié du XVIII^e^ siècle. C'était, à ce qu'on croit, un jovial épicier de la place Claveyson, voisine du marché aux légumes. On pense qu'il devait son surnom à une maladie que Chamfort appelle « la croix de Saint-Louis de la galanterie. » Ne serait-ce pas plutôt à cette habitude de boire sur le comptoir qu'ont, en général, les petits débitants de liquides?

On n'a aucun détail touchant la vie du rimeur grenoblois, dont les vers originaux, coulants, variés, sont depuis longtemps en possession de la popularité. Ses principaux écrits sont : *Epître en vers, en langage vulgaire de Grenoble, sur les réjouissances qu'on y a faites pour la naissance de monseigneur le Dauphin* (Grenoble, 1720); *Grenoblo malhérou, à monsieur...* (Grenoble, 1733); *Coupi de la lettra escrita per Blanc dit La Goutta, à un de sos amis u sujet de l'inoudation arriva à Garnoblo la veillé de Saint-Thomas*, 20 *decembro* 1741 (Grenoble, 1741). Cette dernière pièce a été insérée par M. Champollion-Figeac dans ses *Nouvelles recherches sur les patois* (Paris, 1809), in-12.

Le *Grenoblo malhérou* a été, dans les temps modernes, réédité à Grenoble, avec luxe et illustrations, par Baratin et Dardelet.

BLANC-PASCAL (de Nîmes), remplissait un office de judicature avant la Révolution, et devint, en 1788, un des chefs des protestants, avec les frères Rabaut et Griolet. Deux ans plus tard, il était à la tête de l'association connue sous le nom de *Pouvoir exécutif*, dont le but était de résister aux violences des catholiques de Nîmes, et dont les membres portaient, comme emblème significatif, un nerf de bœuf pendu à la boutonnière avec un ruban tricolore. Nommé accusateur public, il dénonça, en 1792, une conspiration de prison et se montra un révolutionnaire fort ardent; mais l'année suivante, par un de ces revirements brusques qui sont familiers à la fougue méridionale, il se prononça, ainsi que ses amis, contre la journée du 31 mai, organisa, avec Griolet et les autres, un comité de salut public, des bandes armées, et fut un des directeurs des mouvements fédéralistes du Midi. Après la défaite de l'armée contre-révolutionnaire, au Pont-Saint-Esprit, il se réfugia à Gênes, rentra en 1795, fut de nouveau nommé accusateur public, et s'enfonça de plus en plus dans les voies de la réaction. En 1806, il devint avoué près la cour d'appel.

BLANC SAINT-BONNET (Antoine-Joseph-Elisée-Adolphe), philosophe français, né à Lyon vers 1815. Disciple et admirateur de Ballanche, il s'est fait connaître par un ouvrage intitulé : *De l'union spirituelle* (1841, 3 vol. in-8°), dans lequel, s'appuyant sur les idées du maître et sur son système de palingénésie, il cherche à exposer les lois qui président à la constitution de la société et à indiquer la marche qu'elle est appelée à suivre. Depuis lors, il est devenu un des rédacteurs de la *Revue des Deux-Mondes.*

M. Blanc Saint-Bonnet, ardent catholique, est un des esprits les plus rétrogrades de ce temps. Comme pour de Maistre et Donoso Cortès, cette magnifique revendication du droit, de la justice et de la liberté, qui s'appelle la Révolution française, est à ses yeux essentiellement satanique et ne peut conduire la société qu'aux abîmes. Comme eux, il ne voit qu'un sauveur dans les bras duquel il faut nous précipiter au plus vite, c'est l'Église. Pour opérer ce qu'il considère comme la restauration française, M. Blanc Saint-Bonnet propose quatre moyens trop curieux, trop instructifs, lorsqu'on songe qu'ils représentent en effet l'idéal de tout un parti, pour que nous les passions sous silence. Ces moyens ingénieux sont : 1° la liberté illimitée pour l'Eglise; 2° la liberté limitée pour tout le reste de la nation; 3° l'instruction supérieure donnée à l'aristocratie et par l'Eglise; 4° le peuple maintenu dans une ignorance complète et définitive. Pour achever l'œuvre fondée sur ces bases, on saisira tous les mauvais livres (on comprend sans peine ce que M. Blanc Saint-Bonnet entend par là), et tous les instituteurs sortant des écoles normales seront immédiatement congédiés. Ces prémisses posées, les conclusions se tirent d'elles-mêmes. Il serait puéril, pour ne pas dire ridicule, d'en montrer l'inanité. L'esprit humain ne retourne pas en arrière. Le grand mot de Gœthe mourant : « Plus de lumière, plus de lumière encore! » est devenu en quelque sorte le mot d'ordre de l'humanité présente. Ce n'est pas, comme on le voit, l'idéal de M. Blanc Saint-Bonnet, qui a découvert, après de profondes méditations, le seul spécifique capable de guérir la société gangrenée : les ténèbres et l'abêtissement.

BLANC DE VOLX (J.), publiciste et poëte français, né à Lyon. Il fut directeur général des douanes du royaume de Naples sous le roi Joachim. Il a composé deux comédies en vers : le *Français à Madrid* et le *Corrupteur*, et, de plus, il a publié les ouvrages suivants : *Des causes des révolutions et de leurs effets* (1800, 2 vol. in-8°); *Coup d'œil politique sur l'Europe à la fin du* XVIII^e^ *siècle* (1800, 3 vol. in-8°); *Du commerce de l'Inde* (1802); *Etat commercial de la France au commencement du* XIX^e^ *siècle* (1803, 3 vol. in-8°), etc.

BLANCA, bourg d'Espagne, province et à 39 kilom. N.-O. de Murcie; 2,945 hab. Fabrication de toiles communes et moulins à huile.

Blancandin, roman d'aventures du XIII^e^ siècle. On ne connaît ni le nom ni la patrie de l'auteur de ce poëme, qui ne compte pas moins de 3,240 vers. *Blancandin* n'a pas été oublié par les savants, qui rassemblent tous les monuments de notre ancienne poésie française. Toutefois, celui-ci ne renferme rien qui mérite de le sortir de l'obscurité où il avait dormi jusqu'à ce jour. Il faut croire pourtant qu'il a eu une grande vogue dans son temps, puisqu'au XV^e^ siècle on en a fait en Angleterre une imitation en prose.

BLANCARD s. m. (blan-kar — rad. *blanc*). Comm. Toile de lin, blanche et légère, fabriquée dans l'ancienne Normandie et en Silésie. ‖ On dit aussi BLANCHARD.

BLANCARD ou **BLANKAERT** (Nicolas), érudit hollandais, né à Leyde en 1625, mort en 1703. Dès l'âge de vingt ans, il fut nommé professeur d'histoire au gymnase de Steenfort; plus tard, il occupa la chaire d'histoire et d'antiquités au gymnase de Middelbourg, puis celle de langue et d'histoire grecques à l'université de Franeker. Il publia, avec de savantes notes, un grand nombre d'éditions d'auteurs anciens, notamment *Quinte-Curce* (1649); *Florus* (1650); l'*Histoire d'Alexandre* d'Arrien (1668); l'*Enchiridion* d'Epictète (1683); le *Lexicon* d'Hippocrate (1683), etc.

BLANCARD (Etienne), fils du précédent, médecin hollandais, né à Middelbourg. Ses principaux ouvrages sont : *Collectanea medico-physica* (1680-1688); une *Anatomie réformée* (1686), qui fut traduite en plusieurs langues; *De circulatione sanguinis* (1676); *Institutiones chirurgicæ verioribus fondamentis superædificatæ* (1701); *Lexicon medicum græco-latinum* (1679), etc. Les œuvres les plus importantes de ce savant ont été publiées sous le titre de *Opera medica, theoretica, etc.* (Leyde, 1701).

BLANCARD (Pierre), voyageur français, né à Marseille en 1741, mort à Aubagne en 1826. Il entra dans la marine marchande; visita, dans ses nombreux voyages, les factoreries, les établissements et les comptoirs des Européens en Orient, dans les Indes, en Chine, etc., et, de retour dans sa ville natale, il fut nommé membre du conseil d'agriculture, des arts et du commerce. Blancard a publié un *Manuel du commerce des Indes orientales et de la Chine*, avec une carte hydrographique (Paris, 1805). Cet ouvrage est un des meilleurs qu'on puisse consulter sur la matière; il abonde en renseignements précieux, est d'une lecture attachante, et, selon l'expression de Charpentier Cossigny, il mérite d'être étudié par les hommes d'Etat, par les négociants, par les philosophes et par tous ceux qui aiment à s'instruire.

BLANCARD, général de division, né à Loriol (Drôme) en 1794, mort en 1853. Fils d'un membre de l'Assemblée constituante, il entra au service en 1731 en qualité de sous-lieutenant de cavalerie, se distingua à Austerlitz, Eylau, Friedland, en Russie et pendant la campagne de 1813. A Waterloo, où il commandait une brigade de carabiniers, il fut blessé. Pendant la Restauration, le général Blancard resta dans la retraite, mais il rentra en activité après la révolution de 1830.

BLANCAS (Jérôme), historien espagnol, né à Saragosse, mort en 1590. Il succéda à Zurita dans la charge d'historiographe du roi. Son ouvrage le plus important est intitulé : *Aragonensium rerum commentarii* (1588, in-fol.)

BLANC-AUNE s. m. Bot. Un des noms de l'alizier commun. ‖ Pl. BLANCS-AUNES.

BLANC-BEC s. m. Mot employé familièrement pour désigner un jeune homme sans expérience, par assimilation à un oiseau qui a le bec blanc, parce qu'il est encore tout jeune : *Ce n'est qu'un* BLANC-BEC, *un vrai* BLANC-BEC. *Ce* BLANC-BEC *voudrait-il nous en remontrer? Ah! ces* BLANCS-BECS, *vouloir se jouer du vieil ami de leur père! ils me le payeront.* (Al. Duval.) *Ce n'est pas à un* BLANC-BEC *comme toi à juger une personne comme elle.* (Scribe.) *Pour ne pas être un* BLANC-BEC, *j'aurais, dans ce temps-là, cassé cent bras et reçu cent balles dans le corps, sans me plaindre.* (G. Sand.) *Lui! dit le conducteur avec un sourire de dédain, un* BLANC-BEC *qui n'a pas tiré à la conscription, se frotter à un vieux, à un de la garde, à un grognard de Moscou et de Waterloo!* (F. Soulié.) ‖ Pl. BLANCS-BECS.

BLANC-BOIS s. m. Eaux et for. V. BLANC adj.

BLANC-BOURGEOIS s. m. Contract. de *blanc pour le bourgeois.* Techn. Farine de première qualité.

BLANC-CUL s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du bouvreuil. ‖ Pl. BLANCS-CULS.

BLANCE adj. f. (blan-se). Ancien féminin du mot *blanc.*

BLANC-ÉTOC ou **BLANC-ESTOC** (blan-ké-tok-èss-tok). Eaux et for. Sorte de coupe dans laquelle on abat tout, sans rien réserver : *Faire une coupe à* BLANC-ÉTOC. ‖ On dit aussi *blanc-être.* V. BLANC adj.

BLANCHA (Juan), premier magistrat de Perpignan dans la dernière moitié du XV^e^ siècle. Il regardait Juan II, roi d'Aragon, comme son légitime souverain, et quand les Français vinrent assiéger Perpignan en 1474, il défendit cette ville avec un courage indomptable. Son fils ayant été fait prisonnier dans une sortie, les assaillants lui firent savoir que, s'il ne leur ouvrait les portes de la ville, ils massacreraient ce fils sous ses yeux. Blancha répondit que sa fidélité à son souverain lui était plus chère que ses affections de famille, et son fils fut tué. Cependant la ville fut obligée de se rendre après huit mois d'une résistance glorieuse.

BLANCHAILLE s. f. (blan-cha-lle; *ll* mll. — Fréquent. de *blanc*). Pêch. Nom générique de diverses espèces de menus poissons que les pêcheurs emploient comme appât, pour prendre les espèces carnassières, et dont les

uns, particuliers aux eaux douces, appartiennent au genre cyprin, les autres, ceux de mer, au genre clupe. Ces derniers s'appellent aussi BLAQUETS ou BLANCHETS.

BLANCHARD s. m. (blan-char — rad. *blanc*). Homme blond, dont le teint est blanc. ‖ Vieux mot qui est devenu un nom propre fort répandu.

— Comm. Toile blanche de Normandie appelée aussi BLANCARD.

— Agric. *Blanchard velouté*, Plante fourragère fort estimée, surtout pour les vaches laitières.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce d'aigle-autour d'Afrique.

BLANCHARD (Alain), courageux citoyen de Rouen, qui commandait les arbalétriers pendant le siége de cette ville par Henri V, roi d'Angleterre, en 1418. Ce prince, après la reddition de Rouen, irrité de la résistance que lui avaient opposée les habitants, animés par Alain Blanchard, condamna un certain nombre d'entre eux à périr du dernier supplice. Plusieurs rachetèrent leur vie à prix d'argent; mais Alain marcha intrépidement à la mort, protestant que, « s'il avait de la fortune, il ne voudrait point la sacrifier pour empêcher qu'un Anglais se déshonorât. » C'est pousser un peu loin l'anglophobie. Nous voulons bien admettre que ce fait est héroïque, mais est-il vrai?

BLANCHARD (Jacques), peintre français, né à Paris en 1600, mort en 1638, étudia d'abord la peinture à Paris et à Lyon, puis se rendit à Rome et de là à Venise, où il s'attacha surtout à l'imitation du Titien, du Tintoret et de Paul Véronèse. Son meilleur tableau est une *Descente du Saint-Esprit*, qu'il peignit pour Notre-Dame de Paris. On cite encore de lui *Saint André à genoux devant sa croix*, une galerie à l'ancien hôtel de Bullion et un plafond à Versailles. Il soigna surtout son coloris, ce qui l'a fait appeler quelquefois le *Titien français*.

BLANCHARD (François), jurisconsulte français mort en 1660. Il fut avocat à Paris et publia plusieurs ouvrages : *Eloges de tous les premiers présidents du parlement de Paris* (1645, in-fol.); les *Présidents à mortier du parlement de Paris depuis* 1631 (1647, in-fol.); *Histoire des maîtres des requêtes depuis* 1260 (1670, in-fol.). — Son fils, Guillaume BLANCHARD, se fit recevoir avocat au parlement de Paris en 1674; on lui doit une *Compilation chronologique des ordonnances des rois de France* (2 vol. in-fol.).

BLANCHARD (Elie), archéologue français, né à Langres en 1672, mort en 1756. Il fut élève de Dacier, et devint membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il a composé, pour être insérées dans les Mémoires de l'Académie, des *Recherches sur les animaux respectés en Egypte*, sur les *Sybarites* et sur la ville de *Mégare* en Achaïe.

BLANCHARD (Esprit-Joseph-Antoine), musicien français, né à Pernes en 1696, mort à Versailles en 1770. Il reçut des leçons de Guillaume Poitevin à Aix, et devint à vingt et un ans maître de musique du chapitre de Saint-Victor à Marseille. Etant parvenu à faire chanter en 1737 devant Louis XV son motet *Laudate Dominum*, le roi le nomma maître de la chapelle royale, directeur des pages de la cour, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et lui donna un prieuré ainsi qu'une pension sur une abbaye. On trouve à la Bibliothèque impériale un recueil manuscrit des motets de ce musicien.

BLANCHARD (Jean-Baptiste), pédagogue français, né à Vouziers (Ardennes) en 1731, mort en 1797. Il professa d'abord la rhétorique chez les jésuites de Metz et de Verdun. Il se retira ensuite en Belgique, et fit diverses publications pour l'instruction de la jeunesse. Les principales sont : *Préceptes pour l'éducation des deux sexes* (1803, 2 vol. in-12); le *Poëte des mœurs* ou les *Maximes de la sagesse* (1772, 2 vol. in-12), réimprimés plus tard sous le titre de *Maximes de l'honnête homme;* le *Temple des Muses fabulistes, choix des plus belles fables* (1766, 2 vol. in-12).

BLANCHARD (Charles-Antoine), historien français, né à Rethel en 1737, mort à Caen en 1797, était membre de la congrégation des bénédictins de Saint-Maur et de l'académie de Caen. Il a composé une *Histoire de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen*, qui est encore manuscrite, mais qui renferme des documents du plus haut intérêt sur l'origine et les mœurs des Armoricains.

BLANCHARD (François, ou, selon quelques-uns, Jean-Pierre), célèbre aéronaute, né en 1753 aux Andelys, mort en 1809, était fils d'un tourneur. Il montra de bonne heure une vaste aptitude pour les arts mécaniques. Dès l'âge de seize ans, grâce à son esprit inventif, il avait construit une voiture mécanique; mais ce qui le préoccupait surtout, c'était de créer une machine avec laquelle il pût s'élever et se diriger dans les airs. Dans ce but, il imagina une sorte de navire volant, muni d'un gouvernail et de six ailes ayant 10 pieds d'envergure sur 10 de large. Le 5 mai 1782, Blanchard, encouragé par les plus grands personnages, voulut faire une ascension publique; il ne réussit qu'à s'élever à environ 7 mètres au-dessus de terre. Vainement il avait essayé de perfectionner sa voiture aérienne, lorsque Montgolfier inventa le ballon aérostatique. Le moteur tant cherché par Blanchard était enfin trouvé. Il ajouta à l'appareil de Montgolfier des ailes, dans l'espoir qu'elles produiraient sur l'air la même action que les rames sur l'eau; mais elles n'eurent aucun effet appréciable sur la locomotion. Le 2 mars 1784, au moment où Blanchard allait faire son ascension au Champ de Mars, un jeune élève de l'Ecole militaire nommé Dupont, et non Bonaparte comme on le répète à tort, ayant été repoussé au moment où il voulait s'élancer dans la nacelle, brisa une des ailes de l'aérostat et blessa le mécanicien. Blanchard ne fit pas moins son ascension, et après avoir passé et repassé quelques heures au-dessus de la Seine, il descendit à Sèvres. Comme il avait mis sur une banderole ces mots prétentieux : *Sic itur ad astra*, « C'est ainsi qu'on s'élève jusqu'aux astres, » un plaisant fit cette épigramme, qui courut Paris :

> Au Champ de Mars il s'envola;
> Au champ voisin il resta là;
> Beaucoup d'argent il ramassa.
> Messieurs, *sic itur ad astra*.

L'année suivante, Blanchard s'étant rendu en Angleterre, traversa la Manche de Douvres à Calais dans son aérostat, en compagnie du docteur Jeffries. Cette ascension, qui lui valut le surnom de *Don Quichotte de la Manche*, fit le plus grand bruit, bien qu'il n'eût point atteint le but qu'il se proposait, la direction des aérostats, et Louis XVI lui accorda, outre une gratification de 12,000 livres, une pension de 1,200 fr. Ce fut cette même année que Blanchard inventa le parachute, si habilement perfectionné depuis par Garnerin. L'intrépide aéronaute continua ses excursions aériennes, dont le nombre ne s'élève pas à moins de 66, non-seulement en Europe, mais encore aux Etats-Unis (1793). Frappé d'apoplexie dans une ascension qu'il fit près de La Haye, en 1808, Blanchard se trouva hors d'état d'entretenir le feu de son fourneau, fut précipité d'une hauteur de plus de vingt mètres, et mourut au commencement de l'année suivante. Il a publié une *Relation de sa cinquante et unième et dernière ascension faite à Nantes* (1800).

— Sa femme, Marie-Madeleine-Sophie ARMANT, née en 1778, prit part aux voyages aérostatiques de Blanchard, puis en fit seule et devint d'une telle intrépidité qu'il lui arriva fréquemment de s'endormir dans sa nacelle pendant la nuit, attendant ainsi le jour pour opérer sa descente. Laissée par son mari dans un état de complet dénûment, elle continua de faire des ascensions, dont quelques-unes furent aussi brillantes que lucratives. La dernière, qui lui fut fatale, eut lieu le 6 juillet 1819, dans le jardin de Tivoli, à Paris. A dix heures et demie du soir, elle s'éleva dans une nacelle pavoisée, de laquelle elle lançait des fusées romaines; bientôt, soit que l'une de ces fusées eût traversé le ballon, soit qu'elle eût enflammé le gaz qui s'échappait par la soupape, que Mme Blanchard n'avait point fermée, dans l'intention où elle était d'opérer prochainement sa descente, une vive lueur annonça tout à coup que le ballon était en flammes. Un cri terrible s'éleva de toutes parts; des femmes s'évanouirent, la fête fut interrompue. Au même instant, la courageuse, mais imprudente aéronaute était précipitée du milieu des airs, au coin des rues Chauchat et de Provence, sur une maison dont elle enfonça le toit.

BLANCHARD (Pierre), littérateur français, né à Dammartin en 1772. Après avoir servi quelque temps sous la République, il publia quelques petits romans moraux, exerça, de 1808 à 1832, la profession de libraire à Paris, et fonda à Chaillot, vers 1832, une institution à laquelle il donna le nom d'*Elysée des enfants*. M. Pierre Blanchard s'est fait connaître surtout par de nombreux ouvrages destinés à l'enfance et à la jeunesse et dont beaucoup ont eu un très-grand succès. Nous citerons particulièrement : *Petite bibliothèque des enfants* (14e édition, 1840); le *Buffon de la jeunesse* (6e édition, 1835); la *Mythologie* (13e édition, 1835); *Petit voyage autour du monde* (14e édition, 1842); les *Accidents de l'enfance* (21e édition, 1855); le *Trésor des enfants* (30e édition, 1853); *Histoire des batailles, siéges et combats français de* 1792 *à* 1815 (1808, 4 vol.); les *Promenades de Fénelon* (1845); *Mélanges d'histoire et de littérature* (1854), etc.

BLANCHARD (Henri), auteur dramatique et compositeur français, né à Bordeaux le 7 février 1787, mort en décembre 1858, à Paris, remplit, de 1820 à 1829, aux Variétés, les fonctions de chef d'orchestre. Les vaudevillistes de ce théâtre lui durent pendant cette période une foule de compositions gracieuses, d'airs aux allures originales et enjouées. Nous citerons, entre autres, *Tra la la* et *Guernadier, que tu m'affliges*, que tout le monde chantonne en France depuis plus de trente ans, sans savoir, très-probablement, le nom de leur auteur. Lorsqu'il eut déposé l'archet du violoniste et cessé d'accompagner Aldegonde et Cuizot, Marchetti et Flore, Vernet, Brunet, Bosquier-Gavaudan, Odry et tant d'autres célébrités depuis longtemps éteintes, Henri Blanchard écrivit, en collaboration avec Julien Mallian, un drame en cinq actes sur l'époque révolutionnaire, *Camille Desmoulins* ou les *Partis en* 1794. Représenté au Théâtre-Français le 18 mai 1831, ce drame obtint un succès de vogue et donna naissance aux *gilets à la Camille Desmoulins*, gilets blancs à grands revers, qui reproduisaient la mode de 1793. La même année, il donna presque coup sur coup, au théâtre Molière, une modeste scène qui tenta de renaître après la révolution de Juillet; *Don Pedro, roi de Portugal*, mélodrame (en société avec MM. Alboize et Paul Foucher): l'*Homme libre*, comédie (avec Mallian), et la *Corbeille d'oranges*, vaudeville (avec Alboize). Cependant la véritable place de Blanchard n'était pas au théâtre; elle était à la *Gazette musicale*, à la rédaction de laquelle il fut attaché dès sa fondation. Pendant un quart de siècle, il y fit autorité par sa science de la matière et ses jugements, pleins de droiture et de bienveillance.

BLANCHARD (Claude-François), administrateur, né à Paris en 1798, est depuis 1848 directeur de la comptabilité générale au ministère de la marine. Il a publié plusieurs ouvrages, notamment : *Correspondance particulière de M. Boursaint* (1834); *Manuel financier à l'usage du département de la marine* (1847); *Répertoire général des lois, décrets, règlements sur la marine* (1849-1854, 2 vol. in-8°).

BLANCHARD (Henri-Pierre-Léon-Pharamond), peintre, né à Lyon en 1805. Il a exécuté de longs voyages dans toutes les parties du monde, et, depuis 1833, a envoyé aux expositions annuelles une foule de tableaux dont les sujets sont pour la plupart empruntés aux pays qu'il a parcourus. Les plus connus sont : *Courses de taureaux;* les *Contrebandiers;* le *Désarmement de la Vera-Cruz;* les *Funérailles d'un Maure; Musicien arabe; Joueurs mexicains; Vasco Nunez de Balboa découvrant la mer du Sud;* la *Vallée de Josaphat*, etc. Il a fourni aussi un nombre considérable de dessins aux recueils illustrés, notamment à l'*Illustration*. On lui doit encore un *Itinéraire historique et descriptif de Paris à Constantinople* (1855).

BLANCHARD (Auguste-Thomas-Marie), graveur français, né à Paris en 1819. Il a obtenu trois médailles dont une première en 1857. Ses principales productions sont : le *Repos en Egypte*, d'après Bouchot; *Tête de Christ* et l'*Ange Gabriel*, d'après Paul Delaroche; le *Christ rémunérateur* et *Faust et Marguerite*, d'après Ary Scheffer; les *Fumeurs*, d'après Meissonier.

BLANCHARD (Emile), naturaliste, né à Paris en 1820. Aide naturaliste au Muséum, il a souvent suppléé M. Milne-Edwards dans son cours d'entomologie et a classé la plus grande partie de la collection entomologique du Muséum, dont il a publié le *Catalogue* (1850-1851). La science lui doit, en outre, de remarquables travaux sur les animaux articulés, notamment : *Recherches sur l'organisation des vers*, ouvrage qui obtint, en 1854, un prix de l'Académie des sciences; *Histoire naturelle des insectes* (1850, in-8°); *Description des insectes de l'Amérique méridionale, recueillis par A. d'Orbigny* (1846); *Histoire des insectes, traitant de leurs mœurs et de leurs métamorphoses en général, et comprenant une nouvelle classification fondée sur leurs rapports naturels* (1843-1845); *Du système nerveux chez les animaux invertébrés* (1849, in-8°). Il a publié en outre : la *Zoologie agricole* (1854 et suiv., in-4°, avec planches); *Organisation du règne animal* (1851 et suiv., in-4°), et plusieurs mémoires imprimés dans les *Comptes rendus* de l'Académie des sciences et dans les *Annales des sciences naturelles*. Membre de plusieurs sociétés savantes, M. Blanchard a été appelé à faire partie de l'Académie des sciences en 1861, et nommé, en 1862, professeur administrateur au Muséum d'histoire naturelle pour la zoologie.

BLANCHARD DE LA MUSSE (François-Gabriel-Ursin), littérateur français, né à Nantes en 1752, mort en 1836. Après avoir étudié la jurisprudence, il devint conseiller au parlement de Rennes. Emprisonné pendant la Terreur, il fut rendu à la liberté après le 9 thermidor, et nommé, sous le Consulat, commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de Trèves, puis juge à Nantes. Après 1815, il alla au Mans comme juge d'instruction. Il a publié, outre un grand nombre de poésies dans l'*Almanach des Muses* et autres recueils, divers écrits : *De l'influence des arts sur le bonheur et la civilisation* (Paris, 1801); *Promenades à Carquefoux* (in-8°), etc.

BLANCHARDISME s. m. (blan-char-di-sme — de *Blanchard*, n. pr.). Hist. relig. Doctrine des partisans du curé Blanchard.

BLANCHARDISTE s. m. (blan-char-di-ste — rad. *blanchardisme*). Hist. relig. Partisan des doctrines du curé Blanchard, qui était anticoncordiste.

BLANCHÂTRE adj. (blan-châ-tre — de *blanc* et *âtre*, terminaison péjorative). Dont la couleur est voisine du blanc sans être blanche : *Couleur* BLANCHÂTRE. *Liqueur* BLANCHÂTRE. *Lumière* BLANCHÂTRE. *Une écume* BLANCHÂTRE. *Le lérot est d'un assez beau blanc; le loir n'est que* BLANCHÂTRE (Buff.) *Des barbouilleurs italiens arrivèrent à Paris, il y a une cinquantaine d'années, et la religieuse obscurité de nos monuments publics disparut sous leur enluminure* BLANCHÂTRE. (Audiffret.)

— s. m. Couleur blanchâtre : *Teinte tirant sur le* BLANCHÂTRE.

BLANCHE s. f. (blan-che — rad. *blanc*). Mus. Note qui vaut deux temps, c'est-à-dire deux noires ou la moitié de la ronde.

— Jeux. Bille blanche, au billard : *Tirer sur la* BLANCHE.

— Ornith. Oiseau du genre sterne. ‖ Espèce d'hirondelle de mer.

— Hortic. *Blanche printanière, Blanche tardive*, Variétés blanches de tulipes. ‖ *Blanche d'Andilly*, Variété de poire.

BLANCHE s. f. (blan-che). Balance. ‖ Vieux mot.

BLANCHE (mer), le *sinus Granvicus* des anciens, et le *Beloe-more* des Russes, grand golfe formé par l'océan Glacial arctique, sur les côtes septentrionales de la Russie d'Europe, gouvernement d'Arkhangel, entre 63° 48' et 68° 50' lat. N. et entre 29° 20' et 43° 15 long. E.; longueur, du N.-E. au S.-O., 600 kil. sur 100 kil. de largeur moyenne. Les côtes de la mer Blanche sont découpées par quatre baies ou golfes assez considérables : celui de Mezen, celui de la Dwina, celui de l'Onéga, situés aux embouchures des rivières dont ils portent le nom, et celui de Kandalaks. Pendant trois mois de l'année au plus, de juillet à octobre, cette mer est ouverte à la navigation; mais le reste du temps le port d'Arkhangel est fermé par les glaces.

BLANCHE (rivière), appelée *White-River* par les Américains, rivière des Etats-Unis d'Amérique, dans le territoire de la Nebraska; prend sa source dans les *Côtes Noires*, coule de l'O. à l'E. et se jette dans le Missouri au-dessous du fort aux Cèdres, après un cours de 435 k. ‖ C'est aussi le nom de deux autres rivières des Etats-Unis : l'une, affluent de la Wabash, dans l'Etat de l'Indiana; l'autre, affluent du Mississipi, dans l'Etat de l'Arkansas, prend sa source dans l'Etat de Missouri; cours de 370 kil.

BLANCHE (Esprit), médecin français, né à Rouen en 1796, mort en 1852. Fils d'un médecin, il suivit la carrière paternelle, se fit recevoir docteur à Paris en 1819, et s'adonna surtout à l'étude des maladies mentales. En 1821, il se mit à la tête d'une maison de santé qui, grâce à lui, ne tarda pas à acquérir une grande réputation, et où il ne reçut que des aliénés. Partisan des idées de Pinel, le docteur Blanche a pris rang parmi nos plus célèbres aliénistes. « Il a puissamment contribué par ses efforts, a dit Béclard, à opérer dans le traitement des maladies mentales une révolution aujourd'hui à peu près accomplie. Au régime de l'intimidation, régime commode pour le médecin, mais désastreux pour le malade, il a fait succéder celui de la persuasion, de la patience et de la bonté. Doué d'une remarquable énergie, que tempérait, d'ailleurs, un cœur sensible et tendre, M. Blanche savait se faire aimer et se faire obéir. Dévoué à l'œuvre qu'il avait entreprise; vivant, lui et les siens, au milieu de ses malades, partageant leurs repas, leurs promenades, leurs distractions, M. Blanche a donné à l'établissement qu'il dirigeait un caractère qui lui est propre et qui restera comme un de ses bienfaits. Lorsque, rendus à la santé, les malades se séparaient de cette nouvelle famille devenue la leur, ils revenaient la visiter souvent. Jamais, peut-être, médecin n'inspira une reconnaissance plus vive et plus sincère. » La clientèle toujours croissante du docteur Blanche le força, en 1847, à transporter son établissement de Montmartre à Passy. C'est là qu'il mourut, après avoir prodigué pendant trente-trois ans ses soins aux malades des classes les plus diverses de la société, s'attachant surtout, selon les expressions de Jules Janin, à rechercher les intelligences d'élite, à guérir les esprits distingués, à rasséréner les grandes âmes qui sont plus facilement et plus cruellement malades que toutes les autres. On doit au docteur Blanche, entre autres écrits : *Du danger des rigueurs corporelles dans le traitement de la folie* et *De l'état actuel de nos connaissances sur le traitement de la folie* (1840). — Son fils, Antoine-Emile BLANCHE, né à Paris en 1820, se fit recevoir docteur en médecine en 1848, et partagea avec son père, depuis cette époque, la direction médicale de la maison de santé de Passy, à la tête de laquelle il se trouve seul depuis 1852. On a de lui, outre sa thèse, intitulée : *Du cathétérisme œsophagien chez les aliénés*, la *Description d'un mandrin articulé*, qu'il a inventé pour l'usage de ses malades.

BLANCHE (Alfred), administrateur français, né à Rouen vers 1806. Il remplit successivement les fonctions de directeur de l'Ecole d'administration, fondée en 1848, et de secrétaire général du ministère de l'Algérie et des colonies. Il est aujourd'hui conseiller d'Etat et secrétaire général de la préfecture de la Seine. Il a publié plusieurs ouvrages remarquables, entre autres le *Répertoire d'administration départementale et communale* (1846). — Son frère, Antoine-Georges BLANCHE, né à Rouen en 1808, est entré dans la magistrature après avoir passé son doctorat en droit en 1832, et a été nommé avocat général à la cour de cassation en 1855.

BLANCHE (Auguste-Théodore), littérateur, homme politique et jurisconsulte suédois, né à Stockholm en 1811. Après avoir passé ses examens de droit, il exerça des fonctions judiciaires; puis se livra exclusivement à la littérature. Comédie, vaudeville, roman, nouvelle, etc., il a cultivé tous ces genres avec un égal succès. Ses comédies et ses vaudevilles, dont les plus estimés sont : le *Médecin*, l'*Oncle riche*, *Jenny* ou le *Voyage en bateau à vapeur*, *Maître Blackstadius*, l'*Enfant*

trouvé, etc., se distinguent par la verve comique et l'habile entente de la scène. Comme auteur de romans et de nouvelles, Blanche fait preuve d'une grande richesse d'imagination et d'une pénétrante sagacité. Il choisit de préférence ses sujets dans la vie réelle. On a de lui, entre autres : le *Spectre*, le *Fils du Nord et du Midi*, *Tableaux de la réalité*, les *Récits d'un cocher de fiacre*, les *Récits du sacristain de Dandery*, etc. Il s'est essayé aussi dans la poésie lyrique; mais, contrairement à ce qu'on devait attendre d'un esprit aussi vif et aussi brillant, il s'y montra lourd et terne. Blanche est propriétaire et principal rédacteur de l'*Illustration* de Stockholm, un des journaux les mieux rédigés et les plus répandus de la Suède. Depuis quelques années, il est entré dans la vie politique, et siége à la diète, où il défend avec éloquence la cause de la liberté et du progrès; mais sa participation aux affaires de l'Etat interrompt à peine ses travaux d'écrivain, et il ajoute sans cesse de nouveaux titres à sa renommée littéraire.

BLANCHE ou **BIANCA CAPELLO**. V. CAPELLO.

BLANCHE (comtesse DE LA MARCHE). V. MARCHE.

BLANCHE D'ARTOIS, reine de Navarre, morte vers 1300. Fille de Robert, frère de saint Louis, elle épousa, en 1270, Henri Ier, roi de Navarre, puis, en secondes noces, Edouard, comte de Lancastre et frère du roi d'Angleterre. Elle fonda l'abbaye d'Argensoles, en France.

BLANCHE DE BOURBON, reine de Castille, née vers 1338, morte en 1361. Fille de Pierre, duc de Bourbon, elle avait quinze ans lorsqu'elle épousa, en 1353, le roi de Castille, Pierre le Cruel. Le frère naturel du roi, don Frédéric, vint la recevoir à Narbonne et la conduisit en Espagne; mais, dès le lendemain de son mariage, le roi la délaissa pour revenir à sa maîtresse, Maria de Padilla, qui lui avait inspiré une passion violente. Pour expliquer cet abandon, on prétendit que la jeune reine, éprise subitement de don Frédéric, avait eu avec lui des relations coupables avant son arrivée à la cour de Castille; mais cette accusation, propagée par des bouches intéressées à pallier la conduite du roi, paraît n'avoir reposé sur aucun fondement. Quoi qu'il en soit, Blanche offensée se ligua avec les frères du roi. Pierre le Cruel, dont l'antipathie s'était changée en haine, fit arrêter la reine, qui fut conduite, en 1354, à l'Alcazar de Tolède. Pendant le trajet, Blanche s'échappa, chercha un refuge dans la cathédrale, et implora le secours du peuple, qui se souleva en sa faveur. Vainement Frédéric accourut pour la défendre; Tolède fut prise d'assaut, Blanche retomba entre les mains du terrible Pierre et fut emprisonnée au château de Medina-Sidonia, où elle mourut de chagrin selon les uns, empoisonnée selon d'autres, à l'âge de vingt-quatre ans. Duguesclin tira une éclatante vengeance de la mort de cette princesse, aussi célèbre par sa beauté que par ses malheurs. Sa fin tragique a inspiré de nombreuses compositions poétiques, notamment celle qui parut dans le *Saragossa Cancionero* de 1550, sous le titre de : *Dona Maria de Padilla*. Dans sa remarquable *Histoire de don Pèdre*, M. Prosper Mérimée a mis en pleine lumière la sympathique et infortunée Blanche de Bourbon.

BLANCHE DE BOURGOGNE, fille d'Othon IV, comte palatin de Bourgogne, mariée en 1307 au plus jeune des fils de Philippe le Bel, a laissé une triste célébrité dans l'histoire par les débauches auxquelles elle se livra dans la fameuse tour de Nesle, avec sa sœur Jeanne et sa belle-sœur Marguerite. Enfermée au château Gaillard d'Andelys, elle en sortit quelque temps après pour prendre le voile à l'abbaye de Montbuisson, où elle mourut en 1325.

BLANCHE DE CASTILLE, reine et régente de France, fille d'Alphonse IX, roi de Castille et d'Eléonore, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre, née en 1188, d'après Bollandus; en 1184, d'après Sismondi et la plupart des historiens, morte le 1er décembre 1252. Rappelons d'abord brièvement les circonstances qui précédèrent et amenèrent l'élévation de Blanche de Castille au trône de France, puis à la régence, en dépit de toutes les lois féodales. Le 13 janvier 1199, Richard Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste s'étaient rencontrés entre les Andelys et Vernon, et, par ordre du chef de la chrétienté, représenté par le cardinal Pierre de Capoue, les deux rivaux superbes, les deux implacables ennemis avaient consenti à une trêve de cinq ans.

Le 16 avril de la même année, Richard tombait sous la flèche de Bertrand de Gourdon, Jean Sans-Terre montait sur le trône d'Angleterre, et Philippe-Auguste, prétendant que le traité conclu avec le frère ne le liait pas avec l'autre frère, reprenait les hostilités en s'emparant d'Evreux et de deux châteaux du voisinage.

Mais Philippe n'était point prêt pour recommencer la guerre; en outre, il était distrait, préoccupé, inquiété par sa querelle avec le saint-siége : l'impérieux Innocent III voulait l'obliger à reprendre comme femme Ingelburge, qu'il avait répudiée pour Agnès de Méranie; enfin, la défection de Guillaume de Roches venait de le forcer à lever le siége de Lavardin et à évacuer le Maine; et lorsque Jean, prince léger, inconséquent, lâche même, fit proposer une trêve à son rival, celui-ci n'eut garde de la refuser, ou mieux, et pour arracher de plus grandes concessions, il voulut bien y consentir. Un armistice fut donc signé entre les deux rois au mois d'octobre 1199, et le traité de paix au mois de mai de l'année suivante. La clause la plus importante de ce traité, et, à bien des égards, singulière, fut celle par laquelle on arrêtait le mariage de Louis, fils aîné de Philippe-Auguste, avec Blanche, fille d'Alphonse IX et d'Eléonore, sœur de Jean Sans-Terre. Le roi d'Angleterre dotait lui-même sa nièce, accordant à Louis en fief Issoudun, Graçay et tout ce qu'il possédait dans le Berry, avec une somme de « 20,000 marcs d'argent au prix de 13 sols 4 deniers sterl. le marc. »

Eléonore de Guyenne, mère de Jean Sans-Terre, et, partant, aïeule de Blanche, fut chargée des négociations; il y avait alors soixante-quatre ans qu'elle avait été mariée à Louis le Jeune; elle était octogénaire, mais les années ne lui avaient rien ôté de la vivacité de son esprit, et cet ascendant, cette supériorité qu'elle avait toujours su garder sur les personnes qui l'entouraient, étaient augmentés du respect dû à son grand âge. Elle partit donc pour l'Espagne et revint bientôt après, ramenant avec elle sa petite-fille. Arrivée à Bordeaux, elle la confia à l'archevêque de cette ville, et celui-ci, suivi des grands d'Espagne qui faisaient cortége à la fille de leur roi, conduisit Blanche en Normandie, où le roi Jean et Philippe-Auguste l'attendaient. Le 23 mai 1200, à Pont-Audemer, le mariage fut béni, tandis que celle qui l'avait négocié, Eléonore de Guyenne, renonçant pour toujours au monde, se retirait à l'abbaye de Fontevrault, pour y mourir quatre années après.

Ce n'est point encore le lieu de faire le portrait de Blanche. Durant le règne de Philippe-Auguste et celui de son mari, elle n'est qu'une figure assez effacée, sauf cependant dans une circonstance que nous allons raconter, et où elle laissa deviner cette hauteur de caractère, cette volonté de fer qui, plus tard, fera tout courber devant elle. Nous avons montré le roi Jean Sans-Terre, faible, lâche même, méprisable et méprisé aussi, haï de ses sujets. En 1216, poussés à bout, les Anglais chassent leur roi et envoient des députés, avec des lettres munies des grands sceaux des barons, vers Louis, pour lui offrir la couronne d'Angleterre. Mais Jean était protégé par Innocent III, et Louis était dévot; en outre, le roi d'Angleterre avait des enfants, et celui qui fut Henri III pouvait, avec plus de droits que le mari de la nièce de Jean sans Terre, prétendre à la couronne. Philippe-Auguste n'osa pas intervenir, ne voulant pas se brouiller avec le saint-siége lorsqu'il venait à peine de se réconcilier avec lui... Cependant Louis, s'étant tout à coup décidé, part à la tête des barons confédérés, et se dirige vers Calais. Qui avait secoué la torpeur de ce prince, fait circuler le sang dans ce corps débile? qui lui avait donné l'audace d'aller contre les ordres du saint-père, contre la justice elle-même? A coup sûr, c'est un peu Philippe-Auguste, son père, et Blanche de Castille, surtout cette dernière, et en voici la preuve : Un an après, Jean était mort; le jeune enfant de onze ans, son fils, avait été reconnu pour son successeur par une partie de l'Angleterre. Louis n'en tenait pas moins dans Londres, mais avec des forces qui tous les jours diminuaient, et qui, après le désastre de Lincoln, étaient devenues insuffisantes. Le prince s'adressa alors à Philippe-Auguste; celui-ci, toujours sous le coup des menaces du saint-siége, refusa d'envoyer des secours à son fils. Alors Blanche de Castille, toute dévote qu'elle était et toute scrupuleuse, ne craignit point d'aller au-devant de l'excommunication dont on la menaçait, et d'aider son mari à soutenir des droits qu'elle savait bien n'être pas fondés. Elle rassembla trois cents chevaliers accompagnés de leurs sergents d'armes, et en donna le commandement à Robert de Courtenay; puis quatre-vingts vaisseaux, qu'elle mit sous la conduite d'Eustache Le Moine. On sait, et nous n'avons pas besoin de la raconter ici, la défaite de la flotte française près de Douvres (24 août 1217), après laquelle Louis revint en France, ayant régné quinze mois sur l'Angleterre sans avoir osé prendre le titre de roi.

Tandis que le fils de Philippe-Auguste guerroyait au delà de la Manche, une autre occasion se présenta qui faillit placer sur sa tête la couronne après laquelle il courait de par l'ordre de Blanche, et cette fois d'une façon plus légitime : l'infant Henri, roi de Castille, seul fils d'Alphonse IX et d'Eléonore d'Angleterre, étant mort, la succession appartenait à Louis, mari de sa sœur aînée; mais Bérengère, sa sœur cadette, déjà régente de Castille et reine de Léon, fut préférée par les Castillans à celle qui leur était devenue étrangère par son mariage avec un prince français. Plusieurs grands d'Espagne vinrent cependant solliciter Louis; mais celui-ci refusa de prendre les armes. Cette fois encore, l'ambition de Blanche fut déçue. Bientôt elle pourra pleinement la satisfaire : le 14 juillet de l'année 1223, Philippe-Auguste mourut à Mantes, et Louis, fils de sa première femme, Isabelle de Hainaut, monta sur le trône. Louis VIII, nous l'avons dit, était débile de corps autant que d'esprit, et le surnom de *Lion* qui lui a été donné semble un contre-sens, peut-être est-il une ironie. Nous l'avons vu dominé, absorbé par son père d'abord, qui ne l'associa jamais à la couronne, puis par les prêtres, enfin par sa femme, qui l'envoie en Angleterre.

On se demande si le grand royaume de Philippe-Auguste ne va pas, après lui, être démembré; mais une main plus forte que la main tremblante de Louis VIII va protéger l'héritage légué par le roi défunt. Blanche de Castille a mis enfin la couronne sur sa tête, elle saura la porter et la garder. L'influence de Blanche sur son époux reste cependant cachée et occulte, si bien que plusieurs historiens ont pu la nier; voilà pourquoi nous ne ferons point ici l'histoire du règne de Louis VIII, règne très-court du reste, de trois années à peine. Cette influence est visible pourtant pour qui regarde de près. Ce n'est point Louis, certes, qui eût refusé d'accepter de Henri III le renouvellement du traité de Londres, et qui eût pris de nouveau les armes. On sait à quoi aboutit cette nouvelle campagne : à la prise de l'imprenable La Rochelle, à la possession du Poitou, dont Savary de Mauléon, le traître, fit hommage au roi de France. C'est aussi et certainement par l'influence de Blanche de Castille que furent reprises les hostilités contre le comte de Toulouse et les Albigeois; de Blanche de Castille, influencée elle-même par Romain Bonaventure, cardinal de Saint-Ange, légat du pape. Cet homme, envoyé par Honoré III à la cour de France pour engager le roi à recommencer la guerre contre les hérétiques du Midi, vit bien vite à son arrivée que c'était à la reine qu'il devait s'adresser, qu'elle seule gouvernait; il chercha donc à lui plaire, et, jeune encore, beau, noble, élégant, surtout habile, il réussit... « Alors s'éleva, dit Mathieu Pâris, un bruit inénarrable et sinistre, que ce légat se conduisait avec elle autrement qu'il n'était décent; bruit, ajoute l'historien, qu'il serait impie de croire, car c'étaient ses rivaux qui le répandaient. »

Quoi qu'il en soit, Louis VIII met ordre aux affaires de l'Etat, prend la croix de la main du prélat, qu'on disait son rival, et part avec une innombrable armée. Après avoir, au mépris de son serment, passé au fil de l'épée la garnison d'Avignon; après avoir bousculé, rasé, anéanti tout ce qui voulait lui résister; après avoir brûlé, à Narbonne, en grande pompe, un pauvre vieillard à cheveux blancs, tout courbé, tout perclus, parce qu'il avait été autrefois prédicateur des Albigeois, il expire le 8 novembre 1226, dans un château de l'Auvergne, à Montpensier, en recommandant aux seigneurs qui l'entouraient son fils, âgé de douze ans, et qui sera célèbre sous le nom de saint Louis.

Nous avons montré, à la mort de Philippe-Auguste, un orage se formant contre la monarchie; il n'eut cependant pas le temps d'éclater durant le règne très-court de son fils; mais, à la mort de ce prince, on voit l'orage se reformer à l'horizon, grossir, devenir menaçant, et on se prend à craindre que le royaume ne retombe dans l'anarchie d'où l'avait retiré Philippe. Les rênes de l'Etat revenaient, en effet, aux mains d'un enfant; mais derrière cet enfant, il y a Blanche de Castille, et, au nom de cet enfant, cette femme va dissiper l'orage, briser la féodalité. La tutelle du jeune Louis IX, de par les lois féodales, appartenait à son oncle Philippe le Hurepel (le grossier); mais Philippe était né d'Agnès de Méranie, que le pape avait toujours refusé de considérer comme femme de Philippe-Auguste. Blanche était étrangère, et, de même que les Castillans lui avaient préféré sa sœur Bérengère, les Français se méfiaient d'elle. Enfin, c'était chose nouvelle de voir une femme gouverner un si grand royaume, commander à tant d'hommes. Blanche avait à l'avance prévu toutes les objections, mis à néant tous les obstacles; elle avait, dès longtemps, préparé son avénement. Louis VIII mort, elle fut proclamée régente de par le testament du feu roi. Nous avons encore ce testament, et chacun peut le consulter aux Archives de l'Empire (J., carton 403). Il n'y est fait aucune mention de cette régence; mais les créatures de la reine-mère, le légat du pape, Romain Bonaventure, l'archevêque de Sens, l'évêque de Beauvais, surent l'y faire lire, et l'on vit venir tour à tour et faire hommage et serment de fidélité à Blanche de Castille, Thibaut, comte de Champagne, Robert, comte de Dreux, Mathieu de Montmorency, connétable de France, et jusqu'à Philippe le Hurepel.

Le premier acte de souveraineté de Blanche de Castille fut pour consolider cette souveraineté. Au nom de son fils Louis IX, elle disposa des palais royaux et des châteaux forts pour ceux qui lui avaient été fidèles; elle mit en liberté le comte de Flandre; elle donna le comté de Boulogne à son beau-frère, non qu'elle le craignît beaucoup, mais pour se l'attacher tout à fait. Puis elle nomma Montmorency et le sire de Nesles, gentilshommes de Picardie, gouverneurs de son fils; quoique peu lettrée, elle sentait tout le prix de l'instruction, et elle entoura le jeune roi de pédagogues, auxquels elle avait donné le droit, dit l'historien de la *Vie de saint Louis*, d'administrer la férule à leur royal élève. On s'occupa ensuite du sacre du jeune roi, qui eut lieu à Reims le 29 novembre 1226. Cette cérémonie montra bien que le coup d'Etat de Blanche de Castille n'avait point reçu la sanction de tous les seigneurs; la plupart s'abstinrent d'y paraître, même de s'y faire représenter, entre autres les comtes de Champagne, d'Angoulême et de Bretagne. On augura qu'ils ne s'en tiendraient pas à cette protestation muette, que bientôt allait éclater leur mécontentement. Les choses étaient plus avancées qu'on ne le croyait. La ligue était formée; elle avait pour chef Pierre de Dreux, duc de Bretagne, homme habile, connu de son temps sous le nom de *Mauclerc*, et qui attira bien vite dans son parti Hugues de Lusignan, Henri II, comte de Bar, Hugues de Châtillon, Simon de Dammartin, etc. Le prétexte du soulèvement était, nous l'avons dit, l'incapacité de Blanche en sa qualité d'étrangère à gouverner le royaume.

Celui qu'on est le plus surpris de trouver dans les rangs des ligueurs, c'est Thibaut IV, comte de Champagne, huit ans après roi de Navarre. Ce gentilhomme troubadour avait, en effet, disait-on, captivé par ses vers la belle et tendre Blanche de Castille, qui n'avait point su, dit-on, plus qu'au légat du pape, lui refuser ses faveurs. Thibaut n'aima pas la reine seulement en amoureux timide, comme il nous le dit par les vers suivants :

> Il est d'aucuns qui me veulent blâmer
> Quand je ne dis à qui je suis ami;
> Mais nul déjà ne saura mon penser,
> Nul qui soit né, hors vous à qui le dis
> Couardement, à pavour, à doutance :
> Vous pûtes bien alors, à ma semblance,
> Mon cœur savoir.
> Dame, merci! donnez-moi l'espérance
> De joie avoir.

Il l'aima follement, plus encore... peut-être jusqu'au crime. On a pu dire, avec quelque vraisemblance, que, par les ordres de sa dame, il avait hâté la mort du roi Louis VIII.

Ce fut contre l'amant perfide que la régente porta d'abord les armes. Il n'osa pas combattre, quoique ayant fait de grands préparatifs de guerre et juré fidélité aux ligueurs; il envoya vers Blanche des députés qui lui apportèrent sa soumission.

Nous n'avons pas à raconter ici les péripéties de cette guerre civile qu'on pourrait nommer guerre folle, aussi bien que celle que les seigneurs soutiendront contre Anne de Beaujeu; Blanche de Castille, soit par les armes, soit par des faveurs, eut l'adresse de détacher successivement de la ligue tous les seigneurs. Le comte de Champagne, nous l'avons vu, s'était soumis à la reine-mère; il fit davantage : il devint traître; Raymond de Provence, à son tour, abandonna les confédérés, sous la promesse que le jeune roi serait un jour l'époux de sa fille Marguerite; enfin, et tandis qu'elle mettait obstacle au mariage du comte de Champagne avec la fille de Mauclerc, Blanche corrompit le favori de Henri III, et, par lui, empêcha que l'argent promis par l'Angleterre parvînt au chef des conjurés. Alors, Blanche de Castille voulut frapper un dernier coup, et somma le comte de Bretagne d'avoir à comparaître devant les pairs. Abandonné des barons, qui avaient séparément traité avec la régente, Mauclerc fut comme eux obligé de faire sa soumission. Mais c'est alors que tous se tournèrent contre le comte de Champagne, qui, pour rentrer en possession de ses biens, promit de prendre la croix, *en expiation de la mort de Louis VIII.*

Tout étant rentré dans l'ordre, le légat du pape, Bonaventure Romain, qui continuait à avoir la confiance de la reine-mère, lui persuada d'entreprendre une seconde croisade contre les Albigeois. Raymond VII, qui venait d'emporter d'assaut Castel-Sarrazin, mettait à contribution tout le pays du midi, et mutilait les prisonniers, se vit à son tour, et cette fois justement, poursuivi, traqué dans sa capitale de Toulouse. La régente usa de clémence à l'égard des vaincus; Raymond, seul, outre qu'il fut contraint de céder la haute Provence à l'Eglise, fut obligé de venir à Paris, nu-pieds et en chemise, recevoir la discipline en l'église Notre-Dame; puis se constituer prisonnier à la tour du Louvre (1228). De cette époque date aussi l'établissement de l'inquisition à Toulouse.

L'habileté et la fermeté de Blanche de Castille avaient ramené la paix. Tous les grands étaient soumis, tous les mécontents se taisaient. « Heureux, a-t-on dit, le peuple qui n'a point d'histoire. » Après la trêve de Saint Aubin-du-Cormier (4 juillet 1231) et jusqu'à la majorité de Louis IX, la France semble ne plus avoir d'histoire. « Blanche, remarque Sismondi, désirait sans doute que les années passassent en silence jusqu'à la majorité de son fils, et que rien ne fît connaître ou à la nation française, ou à l'Europe, l'état d'impuissance où la monarchie était réduite par l'extrême jeunesse de son chef. Elle évitait, en conséquence, d'attirer l'attention, d'éveiller l'opposition, par l'annonce d'aucun projet, la publication d'aucune ordonnance, l'extension d'aucune prérogative qui pussent donner occasion de révoquer en doute son autorité : la majesté royale se faisait oublier, la France entière sommeillait, et les anciens historiens gardent sur ces cinq années un silence presque absolu, qui représente avec vérité le silence des passions politiques pendant cette même période. »

Tel était l'état de la France à la majorité de Louis IX; Blanche de Castille, par sa ferme et habile politique, et malgré la féodalité, anéantie maintenant ou du moins endormie, transmettait intact à son fils aîné l'héritage que lui avait légué son père, Louis VIII, et qu'avait amassé Philippe-Auguste.

Cependant, jalouse de l'autorité qu'elle s'é-

tait acquise, la fière et orgueilleuse Espagnole ne va pas, d'un coup, abdiquer le pouvoir pour le faire tomber dans les mains de son fils; Louis IX a vingt et un ans (1236), il vient d'être déclaré majeur; mais il est encore en tutelle, et il est curieux de lire dans Joinville jusqu'où Blanche de Castille poussa les droits que s'arrogeait la mère du jeune roi. Louis était marié depuis le 27 mai 1234 à Marguerite de Provence, à laquelle il était depuis longtemps destiné. « Les duretés que la reine Blanche *fit à la* reine Marguerite, dit Joinville, furent telles qu'elle ne vouloit souffrir à son pouvoir que son fils fût en la compagnie de sa femme, sinon le soir, quand il alloit coucher avec elle. Les hôtels où il plaisoit mieux au roi et à la reine à demeurer, c'étoit à Pontoise, pour ce que la chambre du roi étoit dessus, et la chambre de la reine dessous; et avoient ainsi accordé leur besogne, qu'ils tenoient leur parlement en un escalier à vis, qui descendoit de l'une chambre en l'autre. Et avoient ordonné que quand les huissiers voyoient venir la reine Blanche en la chambre du roi son fils, ils battoient les portes de leurs verges, et le roi s'en venoit courant en sa chambre, pour que sa mère l'y trouvât; et ainsi refaisoient les huissiers de la chambre de la reine Marguerite, quand la reine Blanche y venoit, pour qu'elle y trouvât la reine Marguerite. Une fois étoit le roi auprès de la reine sa femme, et étoit en trop grand péril de mort, pour ce qu'elle étoit blessée d'un enfant qu'elle avoit eu. Là, vint la reine Blanche et prit son fils par la main, et lui dit : *Venez-vous-en, vous ne faites rien ici*. Quand la reine Marguerite vit que la mère emmenoit le roi, elle s'écria : *Hélas! vous ne me laisserez voir mon seigneur ni morte ni vive*, et lors elle se pâma, et on cuida qu'elle fût morte, et le roi, qui cuida qu'elle se mouroit, retourna; et à grand peine la remit-on *en point*. »

Blanche de Castille avait, de bonne heure, élevé ses enfants à lui obéir; Louis IX ne pensait que par elle, et cette influence, cette autorité presque jalouse qui vient de nous être révélée par Joinville, nous pourrions, en regardant bien, la voir s'exercer dans tous les actes du nouveau roi, aussi bien, mieux encore que nous l'avons aperçue déjà sous Louis VIII. Mais nous serions entraîné trop loin s'il nous fallait refaire l'histoire du règne de Louis IX. Franchissons donc quelques années et arrivons à l'époque où, entre les mains seules de Blanche de Castille, sont remises à nouveau les rênes de l'Etat.

Nous sommes au 12 juin 1248. Saint Louis, malgré les prières de sa mère et les larmes de sa femme Marguerite, et obéissant au vœu qu'il avait fait lors d'une violente maladie, quatre années auparavant, s'en va à Saint-Denis prendre le bourdon et la bougette, insignes du pèlerin; puis, suivi de ses deux frères Robert et Charles, il se dirige vers Aiguemortes, où il s'embarque pour la Terre sainte.

Alors commence cette expédition funeste à tous égards pour la France, et à laquelle Blanche, politique habile autant que mère aimant ses enfants avec passion, s'était si grandement opposée; mais la guerre entreprise, elle la soutint de tous ses efforts et de tout son courage. Une fois déjà, elle avait envoyé à Louis IX son frère et de l'argent; l'argent avait été dépensé, Alphonse de Poitiers était mort; c'était en 1249.

En 1250, elle envoie de nouveaux secours au roi de France. « Il y avoit, disent les chroniqueurs, de l'argent autant que onze charrettes attelées de plusieurs chevaux en pouvoient porter. »

Une nouvelle mort royale, celle du comte d'Artois, une nouvelle défaite devant La Masoure, plus encore la prise du roi et de ses deux frères, les comtes de Poitou et d'Anjou, exigent de nouveaux secours, et Blanche fait effort encore, ruine la France, mais tout en lui conservant l'apparence de la paix qu'elle lui avait donnée, et envoie en Egypte les sommes demandées pour la rançon du monarque et de ses frères.

En 1251, enfin, saint Louis demande encore des hommes et de l'argent. Blanche n'en avait plus; les finances étaient épuisées. Alors, elle se souvient de son audace au temps où Louis VIII était en Angleterre; elle fait inviter, puis sommer tous les seigneurs du royaume d'avoir à faire le voyage de la Terre sainte, à aller se ranger sous la bannière de leur seigneur et maître.

Saint Louis n'avait point douté de l'habileté politique et de la fermeté de sa mère, lorsqu'en partant il lui avait donné le poids d'un royaume à supporter, et ce n'était point le seul fils respectueux, craintif même qui parlait, lorsque, dans les ordres à donner, Louis IX appelait la régente « sa dame et mère chérie, Blanche, illustre reine des Français. »

Une anecdote, qui raconte un fait arrivé en l'année 1252, va nous montrer encore la reine-mère hautaine Espagnole, souveraine jalouse de ses droits, digne de porter le sceptre.

Le chapitre de Paris retenait en ses prisons du cloître Notre-Dame, et pour quelque redevance impayée, des paysans de Châtenay. Ils étaient là, nombreux, si nombreux, si serrés les uns contre les autres, que l'air manquait et que, la mauvaise nourriture aidant, chaque jour il en mourait quelques-uns. La régente fut informée de ces actes arbitraires, criminels, et fit faire des remontrances au clergé; mais celui-ci répondit qu'il était le maître chez lui, que la reine n'avait rien à voir dans la juridiction de l'Eglise. A cette réponse, le sang de la fière Castillane rougit son front, que sillonnaient les rides, mais qui portait la couronne de France. Elle se leva de son fauteuil, et, ayant commandé aux seigneurs qui étaient présents de la suivre, elle se dirigea vers Notre-Dame; arrivée devant la prison, elle en frappa la porte d'un bâton, puis ordonna à ceux qui l'accompagnaient de l'enfoncer. « On vit alors, dit La Chaise, sortir de la prison une foule d'hommes, de femmes et d'enfants, avec des visages défigurés, qui, se jetant à ses pieds, la supplièrent de les prendre sous sa protection, sans quoi la grâce qu'elle leur faisait leur coûterait bien cher. »

Nous avons vu maintes fois, durant cette étude, Blanche de Castille dévote jusqu'à la superstition, mais à cette dévotion tout espagnole elle savait ne pas subordonner à son respect pour l'autorité de l'Eglise son orgueil blessé et son autorité, nous venons de le voir, son ambition, nous l'avons vu, lorsque, bravant l'excommunication, elle envoya des secours à son mari guerroyant en Angleterre. Telle, en quelques traits, se montre en l'histoire la figure de Blanche de Castille.

Les années cependant s'accumulent sur la tête de la mère de saint Louis; elle sent sa vigoureuse santé chanceler, ses forces faiblir. Elle mande près d'elle l'abbesse de Maubuisson, et entre ses mains fait profession comme religieuse de l'ordre de Cîteaux. Cinq jours après, elle meurt. C'était le 17 décembre 1252 selon quelques historiens, 1253 d'après Guillaume de Nangis.

BLANCHE DE NAVARRE, reine de France, née en 1331, morte en 1398, était fille du roi de Navarre Philippe III. Elle fut envoyée en France à l'âge de dix-huit ans pour y épouser Jean, duc de Normandie, fils de Philippe de Valois. Ce dernier, étant devenu veuf sur les entrefaites, fut séduit par la beauté de la fiancée de son fils, et l'épousa en 1349. L'année suivante, Philippe de Valois mourut. Blanche, qui était enceinte, se rendit au château de Naples, accoucha d'une fille, et passa dans la retraite le reste de sa vie. Le roi de Castille Alphonse XI, ayant recherché sa main, elle fit à l'envoyé de ce prince cette fière réponse : *Les reines de France ne se remarient pas.*

BLANCHE DE NAVARRE, fille du roi de Navarre Charles III, morte en 1441, Elle épousa successivement Martin, roi de Sicile, en 1402, et Jean d'Aragon en 1420. A la mort de son père, elle prit possession du trône de Navarre (1425), sur lequel elle fit asseoir son époux. Elle régna seize ans, laissant pour successeur son fils don Carlos, à qui elle recommanda par son testament de ne pas monter sur le trône sans l'agrément de Jean d'Aragon.

BLANCHE DE NAVARRE, fille de la précédente et de Jean d'Aragon, épousa en 1440 le roi de Castille Henri IV, surnommé l'*Impuissant*. Après douze ans de mariage, l'évêque de Ségovie, avec l'autorisation de Nicolas V, annula l'union de Blanche de Navarre et du roi Henri, qui déclarèrent que jamais leur mariage n'avait été consommé, et Blanche se retira en 1453 à la cour de son père, où elle se vit aussitôt en butte à la haine de sa belle-mère Jeanne Henriquez. Devenue l'héritière du trône de Navarre par la mort de son frère don Carlos, Blanche fut livrée, en 1462, par son propre père, à la comtesse de Foix, sa sœur, qui avait conçu contre elle une haine violente. Vainement l'infortunée Blanche fit appel à celui dont elle avait été l'épouse; elle fut enfermée dans le château d'Orthez, où presque aussitôt elle fut empoisonnée par la comtesse de Foix.

Blanche, roman par Mme la duchesse Junot d'Abrantès (Paris, 1839). Un tableau de la vie réelle, des observations justes, des pensées morales, telles sont les qualités qui ont fait distinguer cette production. Blanche est une jeune chrétienne mariée à un juif artiste qu'elle seconde dans ses travaux avec un talent et un dévouement remarquables. Le père de son mari est un fanatique, ennemi des disciples du Christ, qui blâme hautement l'union de son fils avec une infidèle, et les tourmente l'un et l'autre avec un acharnement infatigable. Il y a dans le caractère de Blanche, dans sa résignation pieuse, dans son amour pour son mari, quelque chose de touchant et de noble. Unie à un homme vaniteux, faible, inférieur à elle sous tous les rapports, et dont les écarts remplissent sa vie d'amertume, elle ne se lasse point de suivre le sentier difficile du devoir, et demeure, jusqu'au bout, fidèle à la vertu.

Blanche de Provence, ou la *Cour des fées*, opéra en trois actes, paroles de Théaulon et Rancé, musique de Berton, Boïeldieu, Chérubini, Kreutzer et Paër, représenté pour la première fois, à Paris, sur le théâtre de l'Opéra (salle Favart), le 21 mai 1821. De cette pièce de circonstance, composée à l'occasion de la naissance et du baptême du duc de Bordeaux, fils posthume du duc de Berry, il n'est resté que le magnifique chœur final de Cherubini :

> Dors, cher enfant, tendre fleur d'espérance!

Ce morceau, qui est encore exécuté dans les concerts du Conservatoire, méritait seul d'être distingué des nombreux hommages en vers et en chansons qui répétaient à l'héritier des Bourbons les belles promesses déjà faites, sur un ton non moins chaleureux, à l'héritier impérial. Pour le duc de Bordeaux comme pour le roi de Rome, les prédictions de messieurs les faiseurs d'opéras ne désarmèrent point le destin, qui ne se montra pas moins rigoureux pour l'un que pour l'autre. Ce qu'il y a de plus piquant, c'est que l'Italien Paër, un des compositeurs qui prirent part à la confection de cet ouvrage, avait été ramené de Vienne en France par Napoléon, qui l'avait comblé de faveurs, qui l'avait fait son maître de chapelle. Louis XVIII, il est vrai, se montra également bon prince à son endroit, et, de la chapelle impériale à la chapelle royale, notre compositeur n'eut qu'un saut à faire. Cette collaboration à une pièce de circonstance appela sur Boïeldieu les faveurs du gouvernement : il reçut la croix de la Légion d'honneur, et fut attaché à la maison de la duchesse de Berry en qualité de compositeur.

Blanche et Guiscard, tragédie en cinq actes et en vers, de Saurin, représentée à la Comédie-Française le 25 septembre 1763. Guillaume *le Bon*, roi de Sicile, ordonne en mourant que sa sœur Constance épouse Guiscard, jeune orphelin qu'il désigne pour son héritier. Ce dernier, qui n'est autre que le neveu de Guillaume, a été élevé par le grand chancelier Siffredi, dont il aime la fille, nommée Blanche. Il lui a fait une promesse de mariage par écrit. Cette promesse tombe entre les mains de Siffredi, qui, esclave de la raison d'Etat, substitue le nom de Constance à celui de sa fille. Blanche, se croyant trahie, consent à s'unir au connétable Osmont. Plus tard, Guiscard, cherchant à se justifier, est surpris par le mari jaloux en tête à tête avec Blanche. Le dénoûment est doublement tragique. Osmont, blessé mortellement par Guiscard, plonge son épée dans le sein de Blanche. Cette pièce est imitée de la tragédie anglaise de Thompson, intitulée : *Tancrède et Sigismonde*, qui, elle-même, avait été inspirée par un épisode du roman de *Gil Blas* ayant pour titre : le *Mariage de vengeance*. L'exposition est brève et le début excite un grand intérêt. Petitot blâme l'auteur d'avoir accumulé les situations, et lui reproche des combinaisons qui blessent les convenances de la tragédie. Ces défauts sont précisément des qualités dramatiques, et le théâtre moderne se fait gloire de les accueillir. Saurin pressentait déjà un genre plus dégagé des entraves de convention. Le dénoûment est émouvant, et cependant, à l'origine, le succès de la pièce ne répondit pas complétement à l'attente des comédiens. C'est que, si le dévouement et le fanatisme peuvent être de bons moyens dramatiques, il y a néanmoins un choix à faire, et rarement, il faut l'avouer, un fanatisme politique, comme celui de Siffredi, pourra toucher profondément les spectateurs. Le public est de son avis quand il dit :

> . . Quelque fin qu'un grand cœur se propose,
> L'artifice peut-être est toujours criminel.

En effet, ce stratagème machiavélique, quoiqu'il tende à un but honnête et qui pourrait même sembler héroïque, jette une certaine défaveur sur le caractère d'ailleurs si noble du grand chancelier. Sa position a quelques rapports avec celle de Pauline et d'Alzire. Saurin a eu moins de précautions que Voltaire, et moins de réserve que Corneille, pour amener un entretien de Guiscard et de Blanche, immédiatement après son mariage. Celle-ci consent presque aussitôt à recevoir un billet de son amant. Le procédé est hardi pour une héroïne de tragédie. Il y a néanmoins des traits de sentiment admirablement rendus, et le rôle de Blanche inspire le plus vif intérêt. « L'avertissement qui précède cette tragédie nous apprend, dit le *Mercure de France*, qu'elle est imitée de l'anglais; ainsi, les critiques qui ont porté sur l'intrigue, sur les moyens et sur une partie de la conduite, ne peuvent regarder l'auteur français, qui a cru devoir ne changer que les noms des deux principaux personnages dans une pièce qui avait eu le plus grand succès en Angleterre. Le public de Paris ne pense, ne juge et ne s'affecte pas toujours de même que celui de Londres. Les Anglais, dans leurs plus grandes tragédies, n'emploient souvent que de fort petites machines pour en nouer toute l'intrigue. Le fameux *Othello*, de Shakspeare, dans lequel un mouchoir de cou fait la cause et le mobile de toute l'action tragique, en est, entre autres, une preuve assez remarquable. Dans *Tancrède et Sigismonde*, dont *Blanche et Guiscard* est l'imitation, un lecteur français se prête difficilement à la supercherie d'un grand chancelier qui abuse du blanc-seing de son roi. M. Saurin a voulu nous faire jouir d'un sujet qui enrichit le théâtre anglais. Pouvait-il nous le faire connaître sans en laisser subsister la principale machine? C'eût été en changer la constitution. Ce n'aurait plus été le même sujet ni la même pièce... On ne peut contester qu'il résulte de l'imprudence hardie du grand chancelier les situations les plus touchantes et des incidents fort tragiques. Sans cette imprudence, sans l'abus du blanc-seing, Guiscard et Blanche ne se trouveraient pas dans une sorte de nécessité, l'un de paraître perfide aux yeux d'une amante adorée, l'autre de se livrer au dépit qui doit naître d'une erreur si fatale. Le pathétique de cette situation a ému jusqu'aux larmes... Pourquoi, demandera-t-on, cette impression, cette émotion momentanée n'a-t-elle pas influé sur l'effet général de l'ouvrage dans l'opinion et même dans le sentiment de quelques spectateurs? Cela vient peut-être, il est important de le remarquer, de ce que les personnages sur lesquels porte le principal intérêt ne sont pas d'abord connus. On ne sait pas seulement le nom du bon prince dont on déplore la perte au commencement de la pièce, de ce roi dont le sort et les vertus donnent lieu à de très-beaux détails, mais, ce qu'il y a de plus essentiel, dont les dernières volontés occasionnent le premier mouvement de l'action. L'origine de Guiscard reste obscure pour bien des gens, qui ne connaissent pas assez l'histoire de Sicile, et cette obscurité persiste trop longtemps après l'exposition. Dans le drame, c'est à l'imagination que l'on parle; c'est par elle que naît la première cause de l'émotion. Il faut donc commencer par la séduire, par lui imprimer une sorte de vénération presque machinale pour les objets qu'on veut rendre intéressants; sans quoi les moyens les mieux concertés n'ont souvent que peu d'effet. Tous ces inconvénients sont d'une difficulté presque insurmontable dans les sujets de fiction moderne ou puisés dans des histoires particulières. Il n'en est pas de même lorsque les noms seuls, quelquefois même les sites de la scène, suffisent pour disposer l'âme à se laisser facilement émouvoir. » Mlle Clairon joua admirablement le rôle de Blanche. Saurin lui adressa les vers suivants en lui envoyant un exemplaire de sa tragédie :

> Ce drame est ton triomphe, ô sublime Clairon!
> Blanche doit à ton art les larmes qu'on lui donne;
> Et j'obtiens à peine un fleuron
> Quand tu remportes la couronne

Blanche et Guiscard tenait encore honorablement sa place au répertoire de la Comédie-Française pendant les premières années de la Restauration. Lors de son apparition, cette pièce disparut de l'affiche après la troisième représentation. L'influence de l'archevêque de Paris ne fut pas étrangère à ce retrait précipité. On sait quelle activité prodigieuse M. de Beaumont apportait dans sa lutte contre les philosophes et les écrivains qui battaient en brèche les prétentions de l'Eglise. Le théâtre, lui aussi, s'inspirait des idées nouvelles, et osait enfin s'attaquer aux abus trop longtemps soufferts en silence. Aussi encourait-il souvent les colères de monseigneur. La tragédie de *Blanche et Guiscard* avait, pour l'époque, une grande portée; elle cachait de grandes audaces; qui le croirait aujourd'hui? Cette tragédie, qui nous semble si anodine, signifiait beaucoup alors, et Voltaire lui-même en témoigne. La lettre suivante, que le patriarche de Ferney écrivait à Saurin en 1764, est significative; elle est, a dit l'auteur de l'*Histoire de la censure*, le boute-selle qui se sonnerait, le matin d'une bataille décisive, devant la tente du commandant en chef. Saurin venait d'envoyer à Voltaire *Blanche et Guiscard*, où se trouvait glorifié Mainfroi, le roi sicilien, célèbre par ses démêlés avec la papauté. « Je vous sais bon gré, répondit Voltaire, d'avoir donné des louanges à ce Mainfroi, dont les papes ont dit tant de mal, et à qui ils en ont tant fait. Un temps viendra, sans doute, où nous mettrons les papes sur le théâtre, comme les Grecs y mettaient les Atrée et les Thyeste qu'ils voulaient rendre odieux. Un temps viendra où la Saint-Barthélemy sera un sujet de tragédie, et où l'on verra le comte Raymond de Toulouse braver l'insolence hypocrite de Montfort. L'horreur pour le fanatisme s'introduit dans tous les esprits éclairés. Si quelqu'un est capable d'encourager la nation à penser sagement et fortement, c'est vous sans doute. Je ne suis plus bon à rien; je suis comme ce Danois qui, étant las de tuer à la bataille de Hoschstedt, disait à un Anglais : *Brave Anglais, va-t'en tuer le reste; car je n'en peux plus.* » Le cri du Danois a été entendu, mais il a besoin d'être entendu encore. La guerre entre la lumière et l'ombre dure toujours, et l'ennemi semble parfois renaître de ses cendres. Reviens, Voltaire!

Blanche et Montcassin, ou les **Vénitiens**, tragédie en cinq actes et en vers, de M. Arnault père, représentée sur le Théâtre-Français de la République, le 25 vendémiaire an VII (16 octobre 1798), publiée avec cette épigraphe significative :

> *Et chez eux la justice a l'air de la vengeance.*

Nous croyons devoir reproduire une partie de la dédicace qui précède la pièce imprimée; c'est une curiosité tout à la fois littéraire et politique : « A Buonaparte, membre de l'Institut. Voici le nouvel enfant de mon cœur. Il prétend moins à étonner qu'à attendrir, à séduire par de nouvelles idées qu'à toucher par l'expression ingénue des sentiments qui seront de tous les temps. Intéresser est toute son ambition. Ami des arts, c'est à vous que je l'offre. Membre de la première société savante et littéraire de l'Europe, n'en faites vous pas votre plus beau titre? Pendant le court intervalle qui sépara les victoires de l'Italie des conquêtes de l'Egypte, sans cesse entouré d'artistes et de savants, ne vous plaisiez-vous pas à vous enrichir de leurs lumières, en les éclairant de vos réflexions? à jouir de la confidence de leurs travaux, perfectionnés souvent par vos observations judicieuses et profondes? Rappelez-vous ces doux

moments. Tantôt le vénérable auteur de *Paul et Virginie* remplissait l'une de vos utiles soirées par l'éloquente peinture des derniers moments de Socrate; tantôt l'auteur d'*Agamemnon* vous éblouissait des nouvelles richesses qu'il a conquises sur cette Memphis que vous avez subjuguée depuis; tantôt le chantre d'*Abel* vous faisait applaudir à ces vers immortels où sont peints les avantages du *Souvenir* et les charmes de la *Mélancolie*, tandis que l'énergique et bon Ducis encourageait les efforts des jeunes rivaux avec cette chaleur et cette franchise qui caractérisent sa *jeunesse sexagénaire*. Il me fallut descendre aussi dans l'arène; j'y parus avec cette *Blanche* que j'avais rapportée d'Italie. Jamais l'appareil d'une première représentation ne m'imposa davantage que l'aspect de l'assemblée qui devait prononcer sur la sœur d'*Oscar*. Blanche séduisit ses juges; ses larmes firent couler les leurs. *Vous pleurâtes vous-même*... Cependant une catastrophe terrible ne terminait pas alors le cinquième acte. Mon héroïne, au désespoir, offrait à Capello, pour prix du salut de son amant, une main que ce héros avait le courage de refuser en sauvant son rival. « Je regrette mes larmes, me dîtes-vous. Ma douleur n'est qu'une émotion passagère, dont j'ai presque perdu le souvenir à l'aspect du bonheur des deux amants. Si leur malheur eût été irréparable, la profonde émotion qu'il eût excitée m'aurait poursuivi jusque dans mon lit. Il faut que le héros meure. » Je le sentais aussi; mais comment rendre cette mort dramatique, si je ne conservais à Capello la générosité de son caractère? Maître de sa passion, mais esclave de sa probité, il fallait que son devoir lui fît une nécessité de la rigueur. Depuis longtemps j'en cherchais vainement le moyen; votre génie échauffa le mien. Un conseil de Buonaparte devait produire une victoire. C'est avec ce seul changement que mon ouvrage a été offert au public, qui l'a honoré d'un accueil semblable à celui qu'il reçut de vous. Je vous l'adresse. Puisse-t-il vous parvenir parmi ces peuples que vous avez soumis, ou vous atteindre au milieu de ces déserts que vous traversez sur l'aile de la victoire! Puisse-t-il rendre un instant le cœur du héros aux jouissances paisibles de l'homme privé, aux sentiments des arts et de l'amitié! C'est une source d'eau fraîche que vous aurez rencontrée au milieu des sables ardents. Ne dédaignez pas de vous y désaltérer; ce n'est pas perdre son temps que de se délasser. Vous n'en poursuivrez pas moins cette route que votre génie pouvait seul se frayer, et que vos seules forces peuvent parcourir. Quels que soient vos projets, soit que vous menaciez en Asie les établissements qui font la source de l'opulence britannique, soit que l'inconcevable politique des nouveaux alliés de la Russie vous rappelle en Europe, sous les murs de leur capitale, tout vous réussira. Vous savez concevoir et vouloir. Il n'existe pour vous d'autres obstacles que ceux que ne pourraient surmonter les forces humaines que vous avez étendues. Adieu, je vous aime comme je vous admire, ARNAULT. Paris, ce 24 brumaire an VII. » L'auteur de cette dédicace avait mis, on le voit, un peu d'*eau* dans son républicanisme. Quoi qu'il en soit, sa tragédie, d'une simplicité antique, méritait le légitime succès qu'elle obtint. Une loi de la république de Venise portait: « Toute sorte de correspondance avec les ambassadeurs et les autres ministres étrangers est défendue aux nobles, sous peine de la vie. » Cette loi sert de base à cette pièce, dont le fond est tiré d'une anecdote très-connue, insérée dans les *Soirées littéraires*, recueil périodique du temps. L'action se passe en 1618, lors de la découverte de la conspiration du marquis de Bedmar, ambassadeur d'Espagne, qui étendit ses intelligences jusque dans les conseils. « Les modifications que j'ai fait éprouver à l'anecdote sont fondées sur l'histoire, fait observer Arnault. Montcassin, gentilhomme normand, fut en effet un des deux Français qui coururent dénoncer au sénat la fameuse conspiration de Bedmar, le jour même qu'elle devait éclater. J'ai substitué Montcassin à Antonio Foscarini, véritable héros de l'aventure tragique liée à cette conspiration. J'ai pensé que, sur un théâtre de Paris, le malheur d'un Français inspirerait plus d'intérêt que celui d'un étranger. » Le dénoûment primitif de cette tragédie est d'une sauvage grandeur. Montcassin, reconnu conspirateur, est étranglé derrière un rideau par ordre des inquisiteurs; ils font lever ce rideau lorsque Blanche vient demander la grâce de son amant, et lui montrent leur victime. « Il y a là un effet puissant, dit M. Hippolyte Lucas. Ce qui aurait dû attirer des éloges à Arnault fut, au contraire, ce que les critiques du temps blâmèrent le plus. Le talent de Talma et de la citoyenne Vanhove (devenue Mme Talma) éleva à la hauteur de la poésie un style singulièrement défectueux. »

Blanche et Vermeille, opéra-comique en trois actes, paroles de Florian, musique de Rigel, représenté sur le Théâtre-Italien le 5 mars 1781. On retrouve dans cette pièce l'esprit et la grâce de l'auteur des *Nouvelles* et de *Jeannot et Colin*. La musique est agréable et bien écrite; le style et l'harmonie sont dignes d'un élève de Richter et de Jomelli. Les compositions de Rigel réussirent mieux aux concerts spirituels qu'au théâtre.

Blanche de Nevers, opéra anglais en trois actes, livret de J. Brougham, musique de Balfe, représenté au théâtre de Covent-Garden à Londres dans le mois de décembre 1863. Le sujet a été tiré du drame français le *Bossu*; la musique se distingue par la mélodie facile et la touche légère et gracieuse de l'instrumentation. Les interprètes de cet opéra ont été Harrison et Weiss, Mlles Pyne et Heyvood.

BLANCHE-BLEUE s. f. Techn. Sorte d'ardoise d'un blanc tirant sur le bleu. ‖ Pl. BLANCHES-BLEUES.

BLANCHECAPE (Pierre), jurisconsulte français du XVIIe siècle, était professeur à l'école de droit de Caen. Il a publié, outre quelques traités sur la réforme de l'orthographe, *Réformation des écoles de droit en France, Allemagne, Italie, etc.* (1669, in-4o).

BLANCHE-COIFFE s. m. Ornith. Nom vulgaire de la pie à coiffe blanche : *Le* BLANCHE-COIFFE *est à peu près de la grosseur de notre geai commun.* (Buff.) Pl. BLANCHES-COIFFES.

BLANCHE-FERME, s. f. Anc. cout. Nom sous lequel on désignait, en Normandie, les fermes dont le produit se payait entièrement en argent. ‖ Pl. BLANCHES-FERMES.

Blanchefleur. V. FLEUR ET BLANCHEFLEUR.

BLANCHEFORT (Guy DE), quarantième grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, né au château de Boulancy (Creuse), mort en 1513 dans l'île de Prodane, était fils d'un chambellan de Charles VII et neveu du grand maître d'Aubusson. Il entra dans l'ordre des chevaliers de Saint-Jean, fut chargé par son oncle de conduire en France Zizim, frère de Bajazet; il se comporta avec éclat lors du siége de Rhodes en 1480. Il était, depuis 1494, grand prieur d'Auvergne, lorsqu'il fut élu, en 1512, grand maître de l'ordre, à la place d'Emery d'Amboise. Bien que malade, Guy quitta aussitôt Bourganeuf, s'embarqua à Nice; mais, trahi par ses forces, il se vit contraint de se faire débarquer dans une petite île, où il mourut.

BLANCHEFORT. V. CRÉQUI.

BLANCHELANDE (Philibert-François ROUSSEL ou ROUXEL DE), général français, né à Dijon en 1735, mort en 1793. Il servit dans les colonies, et il était gouverneur de Saint-Domingue; mais les troubles amenés par l'admission des nègres aux droits politiques provoquèrent sa mise en accusation, et des commissaires envoyés par l'Assemblée nationale le firent partir pour la France. A son arrivée à Paris, il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, condamné et exécuté. Son fils fut aussi exécuté peu de temps après.

BLANCHEMENT adv. (blan-che-man — rad. *blanc*). D'une manière propre, et particulièrement en linge blanc : *Ses enfants sont toujours tenus* BLANCHEMENT. ‖ Peu usité.

BLANCHE-MÉLIE s. f. Pêch. Menu fretin employé pour appât. ‖ On dit plus souvent BLANCHAILLE.

BLANCHEOUR s. m. (blan-che-our — rad. *blanchir*). Blanchisseur. ‖ Vieux mot.

BLANCHE-QUEUE, s. m. Ornith. Un des noms du faucon, appelé aussi *Jean-le-Blanc*. ‖ Pl. BLANCHES-QUEUES.

BLANCHER s. m. (blan-ché — rad. *blanc*). Techn. Ouvrier qui tanne les petits cuirs.

BLANCHE-RAIE s. f. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce d'étourneau. ‖ Pl. BLANCHES-RAIES.

BLANCHÈRE s. f. (blan-chè-re — rad. *blanc*). Comm. Variété de châtaigne des environs de Périgueux.

BLANCHERIE s. f. (blan-che-rî — rad. *blanchir*). Tech. S'est dit pour *blanchisserie*. ‖ Atelier où l'on nettoie les feuilles destinées à la fabrication du fer-blanc.

— Econ. domest. *Blancherie de cuivre*, a signifié Batterie de cuisine.

— Techn. *Blancherie de cuir*, Nom que la douane de Lyon donnait aux peaux passées en blanc.

BLANCHE-ROUSSE s. f. Techn. Sorte d'ardoise d'un blanc tirant sur le roux. ‖ Pl. BLANCHES-ROUSSES.

BLANCHES (montagnes), en anglais *White-Mountains*, chaîne de montagnes des Etats-Unis d'Amérique, dans le New-Hampshire; le point culminant de cette chaîne, qui s'étend du N. au S., est le mont Washington; altitude, 2,078 mètres.

BLANCHET, ETTE adj. (blan-chè-è-te — dim. de *blanc*). Blanc et agréable; blanc et propre : *Une petite main* BLANCHETTE. *Une chemise* BLANCHETTE. *Il ne s'est jamais trouvé sur cette terre une petite vieille plus* BLANCHETTE, *plus proprette et plus parfaite en tous points.* (Ch. Nod.) *Je songeais à cette poularde de Bresse si* BLANCHETTE, *si joliette, qu'on nous a présentée à dîner.* (Brill.-Sav.)

BLANCHET s. m. (blan-chè — rad. *blanc*). Autref. Sorte de camisole en drap blanc, que portaient les paysans. ‖ Etoffe d'étamine avec laquelle, dans certaines congrégations, les religieuses faisaient leurs chemises.

— Pathol. Maladie de la bouche chez les enfants, la même que le *muguet*.

— Pharm. Carré de molleton de laine servant à filtrer les sirops et autres liquides épais.

— Techn. Longue pièce de gros drap dont les raffineurs se servent pour filtrer les sirops.

— Typogr. Pièce de drap, de flanelle, de casimir ou de soie, dont on garnit le tympan de la presse manuelle pour amortir le coup de la platine, diminuer le foulage et garantir l'œil de la lettre.

— Ornith. Espèce de pie-grièche d'Afrique.

— Erpét. Serpent du Brésil, qui est d'un blanc rosé.

— Ichthyol. Poisson du genre silure.

— Bot. Nom vulgaire d'un agaric.

BLANCHET (Pierre), poëte français, né à Poitiers vers 1459, mort en 1519. On ne saurait rien de la vie de Pierre Blanchet si son compatriote, Jean Bouchet, n'avait eu le soin de composer son épitaphe et de donner quelques indications sur sa vie. Il nous apprend que Blanchet,

> En son vivant, poëte satirique,
> Hardy sans lettre et fort joyeux comique,

commença par étudier le droit, puis s'adonna à la poésie, composa des lais, des rondeaux, etc., et s'acquit surtout de la réputation en faisant représenter par les clercs de la basoche des *farces* satiriques qui eurent un grand succès, et dans lesquelles il attaquait avec une grande hardiesse les vices, les abus et les scandales de son temps. A l'âge de quarante ans, il entra dans les ordres, mais n'en continua pas moins à se livrer à son goût pour la poésie. On ne possède rien des œuvres de Pierre Blanchet, du moins avec certitude; il ne nous reste aucun fragment de ses

> .....satires proterveuses,
> Farces aussi qui n'estoient ennuyeuses,

dont Pierre Gervaise a fait mention dans une de ses épîtres. Cependant, on lui attribue généralement, d'après une simple hypothèse avancée par Beauchamps, la paternité de la célèbre *Farce de Pierre Pathelin*, dont l'édition la plus ancienne est de 1490. M. Génin a vivement combattu cette opinion et donné, entre autres raisons, la preuve que le verbe *patheliner* était déjà passé dans la langue en 1469, c'est-à-dire à une époque où Pierre Blanchet n'avait encore que dix ans.

BLANCHET (Thomas), peintre français, né à Paris en 1617, mort à Lyon en 1689, alla étudier son art en Italie, où il se lia avec Poussin et l'Algarde. De retour dans sa patrie, il s'établit à Lyon, et fonda, avec Coysevox, en 1667, l'école de dessin de cette ville. La plupart de ses productions n'existent plus, et on ne les connaît que par la gravure. Le magnifique plafond de la grande salle de l'hôtel de ville, peint par Blanchet, fut détruit lors de l'incendie de 1674; ses autres tableaux périrent à l'époque du siége de Lyon, en 1793.

BLANCHET (François), littérateur français, né à Angerville, près de Chartres, en 1707, mort en 1784. Il entra au noviciat des jésuites, mais il en sortit bientôt pour se livrer à des éducations particulières. Après avoir été quelque temps chanoine à Boulogne-sur-Mer, il revint à Paris et fut nommé censeur royal et garde des livres du cabinet du roi. L'abbé Blanchet était lié d'une étroite amitié avec son compatriote Bouvart, très-bon médecin et excellent homme. Ils se connaissaient depuis l'enfance. Quoique désintéressé, Bouvart avait déjà réalisé une petite fortune dans l'exercice de la médecine, lorsqu'il tomba malade vers 1750. Se voyant à toute extrémité, Bouvart dit à son ami Blanchet : « Du caractère dont je te connais, tu ne feras jamais rien pour ta fortune : il y a grande apparence, mon ami, que je n'irai pas loin; et, quand je serai mort, que deviendras-tu? » L'abbé voulait répondre; mais le malade lui imposa silence et dicta ses volontés. « J'entends que, ta vie durant, tu jouisses des dix mille écus que j'ai gagnés... Ne t'effarouche point, le fonds retournera à ma famille. » Bouvart revint à la suite. Quelque temps après, l'abbé raconta ce trait à Mme la duchesse d'Aumont, qui en fut si ravie qu'elle le pria de recommencer. « Bon, madame! ce que je viens de vous dire n'est rien en comparaison de ce qui suivit. Quand mon pauvre Bouvart fut hors d'affaire, est-ce que je ne le trouvai pas tout honteux d'en être revenu? »

L'abbé Blanchet est connu surtout par des ouvrages qui n'ont été publiés qu'après sa mort : *Variétés morales et amusantes* (1784, 2 vol. in-12); *Apologues et Contes orientaux*, où se trouve le charmant apologue de l'*Académie silencieuse* (1785, in-8o); *Vues sur l'éducation d'un prince* (1784).

BLANCHET (Jean), littérateur français, né à Tournon en 1724, mort en 1778. Après avoir été professeur au collége des jésuites de la Flèche, il renonça à embrasser l'état ecclésiastique et partit pour Paris, où il se livra à l'étude des sciences et passa son doctorat en médecine. Il a publié les ouvrages suivants : l'*Art* ou les *principes philosophiques du chant* (Paris, 1756); *Idée du siècle littéraire présent réduit à six vrais auteurs* (1761), écrit qu'on a attribué à Aquin de Châteaulyon; l'*Homme éclairé par ses besoins* (1764); *Logique de l'esprit et du cœur à l'usage des dames* (1760).

BLANCHET (Antoinette). Cette femme, un peu effacée dans l'ombre à côté de Mme de Donissan et de Mme de La Rochejaquelein, sa fille, et de Mlle de Combray, de Mme de La Rochefoucauld, de Mmes de la Seigneuraie et Mme de Bonchamps, mérite cependant que son nom obscur, roturier, soit placé à côté des noms retentissants que nous venons de dire, sur la page sublime et insensée — disons impie — où est racontée l'histoire de la Vendée. On sait que les généraux de l'armée insurrectionnelle avaient défendu aux femmes de suivre leur armée, sous peine, pour celle qui enfreindrait cette défense, d'être chassée honteusement; beaucoup cependant eurent le courage de désobéir. Une d'elles fut Antoinette : pleine d'un dévouement aveugle, d'un fanatisme ardent pour les idées monarchiques et catholiques, elle gémissait depuis qu'autour d'elle elle entendait raconter que les républicains avaient chassé les dieux et les rois. Un jour qu'elle vit passer sous ses fenêtres la petite troupe que venait de lever Lescure, elle ne put y tenir, et, ayant échangé ses vêtements de femme contre l'uniforme du soldat, sa quenouille contre un fusil, elle se mêla aux insurgés.

Antoinette Blanchet porta la croix sur sa poitrine tout le temps que durèrent les guerres de la Vendée, et sans cesse on la vit en avant, au plus fort de la mêlée, où était le danger. Successivement, et toujours par une action d'éclat, hardie, téméraire, folle, elle gagna ses grades militaires; quand elle fut obligée de déposer les armes, elle était lieutenant. On ignore la date de sa mort.

BLANCHET (Alphonse), mathématicien et pédagogue français, né en 1813. A sa sortie de l'École polytechnique, il entra dans l'armée avec le grade d'officier d'artillerie, mais il donna bientôt sa démission pour se livrer à l'enseignement En 1840, il fut appelé à diriger les études mathematiques à l'école préparatoire annexée au collége de Sainte-Barbe. Il a publié une édition modifiée et annotée des *Eléments de géométrie* de Legendre (1845).

BLANCHET (Alexandre-Louis-Paul), médecin français, né à Saint-Lô en 1819. Reçu docteur à Paris en 1842, il s'est fait connaître surtout par ses travaux sur les maladies de la vue, de l'oreille et de la surdi-mutité. Nommé chirurgien en chef de l'institution des sourds-muets, il a essayé sur ces déshérités de la nature un traitement dont la musique est la base, et qui a reçu la complète approbation de l'Académie de médecine. En 1847, le docteur Blanchet a fondé une société pour l'assistance et l'éducation des sourds-muets, ainsi que des aveugles en France, et il a fait les plus louables efforts pour étendre l'éducation à tous ces infortunés sans qu'on soit obligé de les séparer de leurs familles et des autres enfants jouissant de tous leurs organes. De 1849 à 1852, le savant docteur a visité, aux frais de l'Etat, les établissements de sourds-muets de l'Allemagne, de la Belgique, etc., afin d'étudier les procédés qui y sont en vigueur, tant au point de vue pédagogique qu'au point de vue du traitement et des procédés de guérison. Le principal ouvrage de M. Blanchet est son *Traité philosophique et médical sur la surdi-mutité* (1850-1852, 2 vol.). Il a publié, en outre, un grand nombre d'intéressants mémoires, parmi lesquels nous citerons : *Sur la théorie des ondes sonores; Sur les maladies de l'oreille externe;* la *Musique employée chez le sourd-muet au développement de l'appareil vocal et de l'audition; Plan d'éducation dans une institution de sourds-muets, etc.; De la possibilité de faire percevoir le son au sourd-muet incurable, etc.; Sur les moyens d'universaliser l'éducation des sourds-muets et des aveugles; De l'éducation pratique des sourds-muets; De l'éducation pratique des aveugles*, etc.

BLANCHE-TAILLE s. f. Eaux et for. Façon de couper un arbre horizontalement et à fleur de terre : *Couper un arbre à* BLANCHE-TAILLE. ‖ Pl. BLANCHES-TAILLES.

BLANCHÉTIE s. f. (blan-ché-tî — de *Blanchet*, botaniste génevois). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des vernoniées, comprenant une seule espèce de sous-arbrisseaux, qui croissent à Babia.

BLANCHETON s. m. (blan-che-ton). Hortic. Variété de raisin.

BLANCHETON (Marc-Antoine), médecin français, né en 1784 à Vervaison, mort en 1830. Après avoir pris des leçons d'un chirurgien, il vint continuer ses études médicales à Paris, fut reçu docteur à vingt-trois ans, et nommé, en 1809, médecin militaire de première classe. Pendant les campagnes d'Autriche et de Portugal, il se signala par son zèle autant que par son savoir, en soignant nos soldats atteints du typhus. Blancheton a publié plusieurs ouvrages, notamment : *Essai sur l'homme, considéré dans ses rapports géographiques* (Paris, 1808), ébauche d'un grand ouvrage qu'il ne put terminer, dans laquelle il cherche à déterminer l'influence des agents externes, des climats, de l'éducation, des mœurs, de la religion, de la civilisation sur l'homme, envisagé au point de vue médical et social; *Souvenirs d'un aveugle* (1827); *Vues pittoresques des principaux châteaux et maisons de plaisance des environs de Paris et des départements, etc.* (2 vol. in-fol.).

BLANCHETTE s. f. (blan-chè-te — rad. *blanchet*). Bot. Un des noms de la valérianelle, plante qui se mange en salade, et que l'on appelle aussi *blanquette*, *mâche*, *doucette*, etc. ‖ Nom vulgaire d'un agaric, appelé aussi *blanchotte*. ‖ Nom vulgaire d'une ansérine des rivages, qu'on appelle aussi *blanquette*.

BLANCHEUR s. f. (blan-cheur — rad. *blanc*). Couleur blanche : *La* BLANCHEUR *de la neige. La* BLANCHEUR *du lis. La* BLANCHEUR *de l'ivoire. La* BLANCHEUR *du teint, de la peau. Robe, voile d'une* BLANCHEUR *éblouissante. La mort ne l'a pas changée; l'éclatante* BLANCHEUR *de son teint est le symbole de son innocence et de la candeur de son âme.* (Boss.) *Son teint offrait un heureux mélange de l'incarnat des roses et de la* BLANCHEUR *des lis.* (Estienne.) *Il est difficile de réunir dans les pains de luxe tant de* BLANCHEUR, *de saveur et de légèreté.* (Brill.-Sav.) *Son teint avait la* BLANCHEUR *mate des robes du lévite.* (Balz.)

Elevé sur sa tige et rempli de fraîcheur,
Le lis à mes regards étale sa *blancheur.*
ROSSET.

— Marque, place blanche : *On observe, dans diverses parties du ciel, de petites* BLANCHEURS *qui semblent être de la même nature que la voie lactée.* (Laplace.)

— *Les blancheurs de l'aube*, Les premières lueurs de l'aube : *Lorsqu'aux premières* BLANCHEURS DE L'AUBE, *les trompettes du camp venaient à sonner l'air de Diane, j'étais étonné d'ouvrir les yeux au milieu des bois.* (Chateaub.)

— Fig. Innocence, candeur :

Des champs, ô jeune fille! aime l'obscurité.
Les cités à ton âme offriront plus d'un piége;
Là tu perdras, comme la neige,
Ta *blancheur* et ta pureté.
LACHAMBEAUDIE.

— Alchim. *Blancheur capillaire*, Petits filaments blancs qui paraissent lorsque le régime de Jupiter est achevé.

BLANCHI, IE (blan-chi) part. pass. du v. Blanchir. Rendu, devenu blanc : *Maison, muraille* BLANCHIE *à la chaux. Champs* BLANCHIS *par le givre, par la neige. Nos chambres,* BLANCHIES *au lait de chaux, étaient d'une propreté parfaite.* (Th. Gaut.) *Au loin se déployait la vallée incertaine et* BLANCHIE *par la lune.* (G. Sand.) *Je sens ses larmes qui inondent ma poitrine, ses lèvres pressent sur mon front mes cheveux* BLANCHIS *avant le temps.* (Ballanche.)

D'un poil déjà *blanchi* mélangeant la noirceur,
Ta barbe étale aux yeux son inculte épaisseur.
DELILLE.

Le Rhône altier m'appelle, et je porte mes pas
Jusqu'à ces monts *blanchis* par d'éternels frimas.
LA HARPE.

Bientôt le jour s'étend, et verse ses couleurs
Sur l'humide horizon *blanchi* par les vapeurs.
LÉONARD.

Un jour, sur les coteaux le vigneron paisible,
Mariant les ormeaux et la vigne flexible,
Roulera sous ses pas des ossements *blanchis.*
MASSON.

Ah! la mer est terrible au fort de la tempête,
Lorsque, levant aux cieux sa vaste et lourde tête,
Elle retombe et jette aux pâles riverains,
Parmi les flots *blanchis*, des cadavres humains.
A. BARBIER.

— Se dit des personnes dont les cheveux sont devenus blancs : *Il est merveilleux combien vous êtes* BLANCHI *depuis deux jours.* (La Bruy.)

— Par ext. Qui a vieilli dans quelque fonction et y a acquis de l'expérience, de l'habileté : *Les papes sont presque toujours des Italiens* BLANCHIS *dans les affaires.* (Volt.) *Ces magistrats sont* BLANCHIS *dans la pourpre et sur les tribunaux.* (J.-J. Rouss.)

... Ne suis-je *blanchi* dans les travaux guerriers
Que pour voir en un jour flétrir tous mes lauriers?
CORNEILLE.

..... Ces guerriers sous les armes *blanchis*
Ont vu d'un œil tranquille égorger Polyxène.
VOLTAIRE.

‖ On dit, dans le même sens, *Blanchi sous le harnois.*

— Qui a été lavé, rincé, nettoyé : *Linge bien* BLANCHI. *Chemise, robe mal* BLANCHIE.

— Fam. Qui n'est guéri qu'en apparence et momentanément : *Il n'est pas guéri, il est seulement* BLANCHI.

— Dans le style de l'Ecrit., *Sépulcre blanchi*, Hypocrite, parce qu'il est pur au dehors ou en apparence, corrompu au dedans, c'est-à-dire en réalité.

— Techn. Qui a été passé à la lime ou à la meule, en parlant d'une pièce de métal.

BLANCHIE s. f. (blan-chî — rad. *blanc*). Techn. Planche que le menuisier a blanchie à la varlope.

BLANCHIER s. m. (blan-chié — rad. *blanc*). Commis chargé spécialement de la vente du *blanc*, dans les magasins de nouveautés.

BLANCHIMENT s. m. (blan-chi-man — rad. *blanchir*). Techn. Action de blanchir, de rendre blanc, de dépouiller de la matière colorante : *Le* BLANCHIMENT *du chanvre, du coton. Le* BLANCHIMENT *des toiles. Le* BLANCHIMENT *de la cire. Le* BLANCHIMENT *de l'argenterie. Le* BLANCHIMENT *du sucre par le terrage est sûr, mais il a le très-grand inconvénient de convertir en sirop près d'un cinquième du sucre sur lequel on opère.* (Chaptal.) *L'application du procédé de* BLANCHIMENT *par le chlore à l'art de la papeterie a produit les plus heureux résultats.* (Cuv.) ‖ Procédé particulier usité dans chaque pays ou province pour blanchir les toiles : *Le* BLANCHIMENT *de Belgique. Le* BLANCHIMENT *du Nord, de Caen.* ‖ Impression des plafonds et des murs en blanc de détrempe.

— Chez les orfévres, Baquet contenant l'eau-forte étendue d'eau, destinée à blanchir l'argenterie. ‖ Opération par laquelle on nettoie le flan avant de frapper les monnaies ou médailles.

— **Encycl.** Outre certains procédés particuliers constituant, par exemple, le *blanchiment* de la cire, on peut diviser le *blanchiment* en deux grandes classes : le *blanchiment* des matières végétales et le *blanchiment* des matières animales. De là, d'un côté, le *blanchiment* du coton, du lin, du chanvre, du china-grass, du sparte, de la paille des céréales pour chapeaux, de l'amidon, etc., etc.; de l'autre, le *blanchiment* de la laine, de la soie, de l'ichthyocolle, des membranes animales, des éponges, des plumes, de la gomme adragante, de la gélatine, des cordes à instruments, etc., etc.

On conçoit que les procédés doivent varier dans beaucoup de détails, suivant la substance qu'on se propose de soumettre au *blanchiment*. Nous allons décrire ici les procédés généraux et leur application à quelques exemples particuliers. Nous prendrons pour exemple le *blanchiment* des matières textiles végétales et animales, et, parmi elles, nous choisirons encore celles qui sont le plus généralement employées : le coton, le lin, le chanvre, parmi les matières végétales; la laine et la soie, parmi les matières animales. Pour étudier les diverses autres opérations de *blanchiment*, que nous avons signalées, on devra se reporter aux articles qui traitent des industries dont ces opérations ne constituent qu'un détail.

I. MATIÈRES TEXTILES VÉGÉTALES. A une exception près, les éléments employés dans le *blanchiment* des matières végétales sont encore ceux dont on faisait usage il y a soixante ans, au moment où Berthollet indiqua l'application de l'action décolorante du chlore. Mais la pratique du *blanchiment* s'est singulièrement perfectionnée. On peut distinguer deux procédés de *blanchiment* : 1° procédé hollandais, qui consiste en *lessives alcalines*, servant à expulser les matières étrangères et à préparer la décoloration de la fibre; en *lavages* et *oxydation* obtenue par l'exposition des toiles sur le pré et opérant la décoloration; 2° *blanchiment* par le chlore, où l'on retrouve les mêmes lavages, les mêmes lessives, mais où l'oxydation est produite directement ou indirectement par l'action du chlore. Nous verrons d'ailleurs que, dans la pratique, ces deux procédés s'emploient simultanément. Nous en confondrons aussi la description, puisqu'ils ont des parties communes.

Nous étudierons donc les procédés de lessivage et de lavage, et ceux de décoloration par exposition sur le pré et par l'action du chlore.

Les étoffes de lin, de chanvre ou de coton, renferment, outre la fibre végétale : 1° des matières résineuses propres à la fibre; 2° des matières grasses inhérentes à la fibre; 3° des matières grasses provenant des métiers à filer ou à tisser; 4° une matière neutre, farine, colle ou amidon, suivant qu'on s'est servi de l'une ou de l'autre de ces substances pour l'encollage; 5° de diverses autres impuretés accumulées pendant les opérations.

Toutes ces impuretés, qu'il importe d'enlever, protégent une autre matière étrangère, la *matière colorante* inhérente à la fibre. C'est pour cela que, par des lessivages et des lavages appropriés, on doit les enlever avant de procéder à la décoloration.

Voici la suite des opérations à effectuer : 1° lessivage à la chaux suivi d'un lavage à grande eau (*dégorgeage* ou *décreusage*); 2° lessive alcaline suivie de lavages à grande eau; 3° bain acidulé pour décomposer les savons formés dans les précédentes opérations et mettre les corps gras en liberté; 4° lessive carbonatée pour enlever les acides gras mis en liberté; 5° dégorgeage parfait.

Nous avons dit qu'à une exception près les matières employées au *blanchiment* étaient celles dont on faisait usage il y a soixante ans. Cette exception provient de l'introduction de la lessive à la chaux, préconisée déjà au commencement du siècle par M. Dona. La chaux saponifie mieux les résines et a l'avantage d'attaquer moins que les alcalis la fibre végétale. Dans le tableau que nous avons donné plus haut des opérations à effectuer, nous avons indiqué une lessive préparatoire à la chaux : c'est en cela surtout que la méthode actuelle diffère de l'ancienne, où l'on n'employait guère que la soude et la potasse. Nous devons, en outre, ajouter que, suivant les cas, on répète une ou plusieurs fois les lessivages et les lavages.

Les diverses opérations dont nous venons de parler se font dans des appareils spéciaux qu'il serait trop long de décrire ici. On trouvera la description de quelques-uns d'entre eux au mot BLANCHISSAGE. Disons seulement qu'au simple cuvier autrefois employé on substitue un appareil dû à Widmer et à Laurie, de Glasgow, et perfectionné par Bardel, Descroizilles et Duvoir, dans lequel la circulation de la lessive est continue. Pour dégorger un tissu, on opère de diverses façons, soit au moyen de l'*espart*, simple bâton fixé horizontalement, dans lequel on engage la *pante* qu'on tord en la saisissant de l'autre côté avec un bâton qu'on fait tourner; soit au moyen de l'essoreuse, sorte de turbine dans laquelle on place le linge : quand on fait tourner l'appareil, l'eau est chassée par l'action de la force centrifuge.

Pour que l'action oxydante et décolorante de l'air se produise, il faut le concours de la radiation solaire et de l'humidité. On expose les toiles sur des prairies destinées exclusivement à cet usage. L'action oxydante se produit à la surface de la matière colorante; en outre, il est probable qu'il se forme de l'eau, ce qui est encore une oxydation. Les lessives et les lavages appropriés enlèvent la couche décomposée de la matière colorante; on rapporte ensuite la toile sur le pré et on enlève ainsi la matière colorante par couches successives. L'action de l'oxygène est évidente. Quant à l'influence de l'humidité et de la radiation solaire, elle doit avoir des effets multiples, que nous allons indiquer. On peut d'abord admettre que la lumière agit ici comme le ferait la chaleur pour activer l'action chimique. L'influence mécanique de l'eau, qui prépare la fibre à l'action chimique et qui sert à dissoudre l'oxygène, est également incontestable. Mais la découverte, par M. Schœnbein, de l'*ozone* ou *oxygène électrisé* est venue jeter sur la question un jour nouveau qui a dû nécessairement échapper aux anciens auteurs. Les propriétés de l'ozone sont celles de l'oxygène notablement renforcées : il oxyde à froid les métaux oxydables; sous l'influence de l'eau, il oxyde directement le chlore, le brôme, l'iode; sous l'influence des bases, il se combine avec l'azote et engendre des azotates. On conçoit donc l'importance du dégagement de l'ozone pour la décoloration des tissus. Or, dans la *respiration des plantes*, on sait que, sous l'influence de la radiation solaire, l'acide carbonique est décomposé, le carbone est absorbé et l'oxygène se dégage. Cet oxygène, à l'état naissant, a les propriétés de l'ozone.

On sait maintenant, grâce aux recherches de M. Houzeau, que tout oxygène qui se dégage à froid est ozonisé. Par suite, l'oxygène qui se trouve dissous dans la rosée, et qui se dégage quand celle-ci s'évapore, a aussi les propriétés de l'ozone.

Il faut, pour que la décoloration marche bien, et nous venons d'expliquer pourquoi, que l'opération se fasse par un soleil ardent et avec de fortes rosées.

— *Décoloration par le chlore.* C'est en 1729 (*Annales de chimie*) que Berthollet, profitant de la découverte par Scheèle de la propriété décolorante de l'*acide muriatique oxygéné*, indiqua l'application du chlore au *blanchiment.* Suivant Berthollet, l'oxygène, plus condensé dans l'*acide muriatique oxygéné* que dans l'air, produisait plus aisément la décoloration. Le rôle du chlore était ainsi assimilé à celui de l'air. On dut rejeter cette explication quand on connut la vraie nature de l'*acide muriatique oxygéné.* Alors l'affinité du chlore pour l'hydrogène fit admettre son action directe et la formation d'eau et d'acide chlorhydrique. On vit bientôt que cette explication ne satisfaisait pas à tous les cas, et on arriva à penser que l'action du chlore était surtout indirecte et qu'elle consistait en la mise en liberté de l'oxygène par suite de la décomposition de l'eau. Le rôle du chlore est ainsi assimilé à celui des parties vertes des plantes servant à décomposer l'acide carboniqne et à mettre en liberté l'oxygène.

Quoi qu'il en soit de ces explications, l'emploi du chlore, après bien des tâtonnements, est aujourd'hui général. On chercha d'abord à l'utiliser à l'état gazeux; mais on pouvait alors difficilement limiter son action : il attaquait non-seulement la matière colorante, mais la fibre elle-même. On pensa à l'employer en solution dans l'eau; mais il y est peu soluble; on dut, par suite, opérer sur de grandes masses et multiplier les points de contact; mais alors il devint difficile de se mettre à l'abri de l'odeur suffocante de ce gaz. Ces difficultés retardèrent beaucoup l'adoption du procédé nouveau. L'appareil employé par Berthollet à l'usine de Javel était un *appareil de Wolf*, composé d'un ballon en verre dans lequel se fabriquait le gaz, d'un flacon laveur et d'une cuve à eau pour laver et dissoudre le gaz.

On chercha, pour éviter de donner aux appareils de grandes dimensions, à augmenter la solubilité du chlore en opérant à haute pression; mais les nombreux inconvénients des hautes pressions ne sont pas compensés par la faible augmentation de la solubilité du gaz.

Widmer installa à Jouy, dans la fabrique d'Oberkampf, un appareil dont Welter avait indiqué la disposition. La solution de chlore y séjourne dans de grandes cuves fermées, en maçonnerie, avec un enduit composé de térébenthine, résine et cire jaune. On pouvait renouveler la solution de chlore au moyen d'un siphon.

On employa aussi des cuves garnies d'agitateurs et de diaphragmes, des tubes en plomb percés d'un nombre infini de petits trous par lesquels s'échappait le gaz et une foule d'autres dispositions. On peut signaler celle de Clément, qui employait un autre artifice pour augmenter la solubilité du gaz. Il faisait tomber l'eau sur une *cascade*, formée de boules de verre ou de porcelaine de 0 m. 10 de diamètre environ, disposées dans une colonne verticale. Le gaz suivait un chemin inverse de celui de l'eau. On voit que l'artifice de cette disposition est de multiplier les points et la durée du contact de l'eau et du gaz.

Aujourd'hui, on a reconnu l'avantage de l'emploi des *chlorures décolorants.* En présence d'un acide, même de l'acide carbonique, le *chlorure de chaux* se décompose et fournit du chlore. On peut donc dire que c'est ce dernier qui agit directement, et indiquer ainsi qu'il suit la série des décompositions :

$$\underset{\text{Chlorure de chaux.}}{(CaO,ClO + CaCl)} + \underset{\text{Acide.}}{A} = \underset{\text{Sel de chaux.}}{CaO,A} + \underset{\text{Acide hypochloreux.}}{ClO} + \underset{\text{Chlorure de calcium.}}{CaCl}$$

$$CaCl + ClO = CaO + 2Cl.$$

Il s'ensuit qu'il faut prendre des précautions, puisqu'une solution de *chlorure de chaux* attaquera les fibres comme le ferait le chlore, et pourra même détruire les étoffes. On obtient la décoloration au moyen de dissolutions étendues, et les opérations sont lentes et répétées, ou au moyen de dissolutions concentrées qui agissent beaucoup plus rapidement.

La première manière d'opérer est exempte de dangers pour les ouvriers et les étoffes : le mode varie beaucoup. Il consiste toujours à faire passer l'étoffe dans un bain de *chlorure de chaux*, dans un bain acide pour dégager le chlore, puis dans un bain d'eau après égouttage. L'important est de renouveler les points de contact avec uniformité. C'est ce qui doit faire rejeter les appareils où l'on fait circuler la solution décolorante sur l'étoffe : il y a des points non atteints où la décoloration ne se produit pas, et d'autres où les tissus sont altérés par une action trop prolongée du chlore. Le mieux est de faire passer les étoffes dans des bains chlorurants, acides et aqueux, et d'interposer des rouleaux presseurs qui servent au dégorgeage. C'est aussi ce dernier moyen qu'on emploie avec les solutions concentrées. Il faut ensuite soumettre les étoffes à une lessive et à un dégorgeage parfait.

Que la toile ait été blanchie par l'exposition sur le pré ou par l'action du chlore, on termine la série des opérations par le *vitriolage*, ou passage dans un bain acide.

L'emploi de ce bain acide a pour principale fonction d'enlever le carbonate calcaire produit par la réaction de l'alcali sur les sels contenus dans l'eau, l'alcali qui aurait pu se fixer dans le tissu, la résine qui a résisté aux alcalis, et de dissoudre certains oxydes métalliques qui salissent la matière végétale, particulièrement celui de fer.

Autrefois, on se servait pour cette opération de petit-lait aigri. Home fut le premier à recommander l'emploi de l'acide sulfurique qui peut se régler d'une façon plus certaine. On se sert d'une solution au plus à 1°. Il faut avoir soin de préparer la solution avant de mettre le linge dans le cuvier; car, si on versait l'acide dans le bain, le mélange serait imparfait et il y aurait des parties brûlées. Il ne reste plus alors qu'à opérer un savonnage, un lavage et un dégorgeage parfaits.

Pour de plus amples détails sur les préparations des lessives et des bains décolorants, nous renvoyons aux mots LESSIVE, ALCALIMÉTRIE, CHLOROMÉTRIE. Quant à la pratique du *blanchiment*, elle varie suivant l'étoffe et suivant l'usine. Nous allons nous contenter maintenant de donner un résumé succinct des opérations dans une usine de Rouen.

— *Blanchiment des fils de coton :*

Ebullition avec un lait de chaux; ébullition pendant deux heures (*macérage*) dans l'eau; lavage à grande eau (*dégorgeage* ou *décreusage*); rinçage, tordage (à l'espart, à la machine à tordre ou à l'essoreuse); bain de chlorure de chaux à 2°; suspension à l'air pour *déverdir* (quelques heures); lavages à l'eau courante; bain d'acide sulfurique à 4°; lavage; azurage (passage dans une solution faible de bleu de Prusse ou d'outremer pour relever le blanc); séchage.

— *Blanchiment des fils de lin :*

Macération dans de vieilles lessives peu colorées (25 à 30 heures); dégorgeage, passage à la presse; lessivage : 1° avec soude à 1°, à la température de 45 à 55°; 2° avec soude à 1° 1/2, à la température de 60°; bain de chlorure de chaux à 1 ou 2°; lavage, passage à l'acide; dégorgeage à eau courante; exposition sur le pré; vitriolage à 1°; dégorgeage parfait.

— *Blanchiment des tissus de coton :*

Débouillage à la chaux : 300 litres d'eau et 10 kilogr. de chaux pendant 12 heures; bain d'acide chlorhydrique à 1° 1/2; lessive carbonatée à 1° 1/2 pendant 15 heures; bain de chlorure de chaux; *bain d'acide chlorhydrique*; dégorgeage parfait.

Il ne reste plus qu'à apprêter les étoffes ou à les envoyer à la teinture ou à l'impression.

A cet exposé de la théorie et de la pratique, de méthodes qu'on peut encore considérer comme générales, il faudrait, pour être complet, ajouter les procédés de *blanchiment* de certaines étoffes qui demandent des précautions particulières. Ainsi, pour blanchir les mousselines, on commence par les placer dans une faible solution de potasse, portée à l'ébullition : on leur fait subir un lavage à l'eau, une ébullition dans l'eau de savon, un bain d'acide sulfurique très-étendu, une seconde ébullition dans l'eau de savon, puis des bains de chlorures de potasse et de chaux alternant avec des ébullitions dans l'eau de savon. Les batistes, toiles fines de lin, sont blanchies à peu près de la même façon.

II. Matières textiles animales. Nous avons ici à nous occuper : 1° du *blanchiment* de la laine ; 2° du *blanchiment* de la soie.

La pratique du *blanchiment* est, dans ce cas, beaucoup moins régulière qu'avec les matières végétales. Les procédés, les recettes varient à l'infini. Nous en donnerons quelques-unes ; mais nous indiquerons la marche générale et nous parlerons d'abord des agents employés au *blanchiment*.

L'opération se divise également en deux parties. Dans la première, on enlève les matières étrangères; c'est un *savonnage*. Dans la seconde, on enlève la matière colorante; l'agent par excellence de cette décoloration, c'est l'acide sulfureux.

La théorie de l'action de l'acide sulfureux sur les substances colorantes n'est pas encore bien établie. Quelques chimistes pensent que l'acide sulfureux absorbe simplement l'oxygène de la substance colorante; il est toutefois certain que, dans beaucoup de cas, l'acide sulfureux ne fait que s'allier à la matière colorante pour former un sel incolore. C'est ce qui arrive pour la rose qui, décolorée par l'acide sulfureux, reprend sa couleur par immersion dans l'ammoniaque.

On emploie l'acide sulfureux gazeux en faisant brûler du soufre dans de grandes chambres (*soufroirs*) qui contiennent les étoffes à blanchir. On l'emploie à l'état de dissolution dans les appareils dont on fait usage pour la décoloration par le chlore.

— *Blanchiment de la laine*. La laine est recouverte d'une matière grasse qu'il faut préalablement enlever. Cet enduit naturel, auquel on donne le nom de *suint*, est une matière grasse, onctueuse, très-odorante, qui a sa source dans la transpiration cutanée du mouton, mais qui se trouve modifiée par les influences extérieures. Il résulte des recherches de Vauquelin que le suint est formé : 1° d'un savon à base de potasse, qui en constitue la majeure partie; 2° d'une quantité assez notable d'acétate de potasse; 3° d'une faible proportion de carbonate de potasse et de chlorure de potassium; 4° d'un peu de chaux dont on ne connaît pas l'état de combinaison; 5° d'une matière sébacée acide; 6° d'une essence animale à laquelle Vauquelin attribue l'odeur du suint; 7° de matières particulières qui ne sont pas essentielles à la composition du suint, qui n'existent pas sur toutes les laines et qui proviennent du milieu où les animaux ont vécu.

M. Chevreul a encore extrait de la laine désuintée 17 pour 100 de matières grasses, solubles dans l'alcool, divisées par l'éther en ce qu'on nomme principe solide et principe liquide des laines, l'un cristallisable et fusible à 60°, l'autre liquide à la température ordinaire. La perte des laines au désuintage, y compris l'humidité, les poussières et les ordures, est de 45 pour 100 pour les qualités supérieures, de 35 pour 100 pour les laines plus grossières. Le suint, en raison de sa nature savonneuse, se dissout dans l'eau, sauf une portion de matière graisseuse, qui, d'ailleurs, se détache également de la laine, et reste en suspension dans l'eau. Il semblerait, d'après cela, que l'on devrait soumettre les laines à un lavage d'eau courante. La pratique a démontré qu'on réussit beaucoup mieux en suivant la méthode adoptée généralement, et qui consiste à laisser séjourner les laines pendant quelque temps dans une petite quantité d'eau tiède (au-dessous de 60°, parce que les laines sont altérées par des températures voisines de l'ébullition), ou dans de l'eau mêlée d'un quart d'urine putréfiée; quinze à vingt minutes suffisent dans ce dernier cas, si l'on a soin de chauffer à un degré que la main puisse à peine supporter. On agite fréquemment les laines avec des bâtons, on les enlève et on les met égoutter; puis on les place dans des corbeilles, de manière à pouvoir achever le lavage à l'eau courante. L'urine fraîche ne doit pas être employée, parce qu'elle contient un acide libre qui décomposerait le savon, base du suint, et fixerait la matière grasse sur la laine. D'après Vauquelin, l'action de l'urine serait due à l'urée ; cependant, on admet généralement qu'elle est due à l'ammoniaque contenue dans l'urine, et que cette ammoniaque saponifie la portion de matière grasse non combinée avec la potasse. Ainsi, les laines sont mieux désuintées par macération dans une petite quantité d'eau que par un lavage à l'eau courante : cela vient de la nature même du suint, qui, se trouvant en dissolution concentrée, agit comme une matière savonneuse, pour enlever la portion de substance grasse adhérente à la laine.

On emploie aussi au lavage des laines les solutions alcalines et savonneuses. On rejette alors l'eau de suint, qui ne sert que pour commencer le lessivage des laines surges. Néanmoins, le procédé que nous venons de décrire est encore le plus généralement suivi, et paraît donner les meilleurs résultats. Il faut bien se souvenir qu'un trop long séjour dans l'eau chargée de suint nuit à la laine ; elle s'attendrit, se gonfle, finit par se fendre, et, ayant perdu beaucoup de sa force, est, comme on dit, *sans nerf*. On doit, enfin, pour les déplacer dans le vase qui les contient, se contenter d'imprimer aux laines un mouvement giratoire, ou les soumettre à la compression, par un piétinement, si l'on ne veut que renouveler le liquide interposé ; on évite ainsi le *feutrage*, qui mettrait la laine hors d'état d'être filée sans déchirures.

Le *désuintage* de la laine est souvent commencé en eau courante sur le dos même des moutons. Dans certains pays, en Suède, par exemple, on commence par un lavage à dos avec de l'eau chaude additionnée d'urine. On complète le désuintage de cette *laine lavée au dos* par les opérations que nous venons d'indiquer pour la laine *surge*, celle qui provient d'animaux non lavés. On a soin d'employer, pour le désuintage de ces laines lavées au dos, l'eau qui a servi à la macération de la laine surge, à laquelle on ajoute de l'urine putréfiée. Le désuintage a lieu, tant par l'action de l'urine que par celle des matières savonneuses abandonnées par la laine surge.

Tantôt on blanchit la laine en toison, et on a constaté que la laine de certaines parties du corps, celle des aines notamment, est toujours plus difficile à nettoyer, on doit la mettre à part; tantôt on ne procède au *blanchiment* que lorsque la laine est déjà filée, et on obtient des produits d'un plus beau blanc.

La pratique du *blanchiment* des étoffes de laine paraît varier beaucoup : chacun prétend posséder un procédé particulier, et se vante qu'il est supérieur aux autres. Toutefois, la base en est toujours l'action du carbonate de soude et celle de la vapeur de soufre; les alcalis et la chaux doivent, en effet, être rejetés ici : les premiers dissolvent, la seconde désorganise la fibre animale. Pour faire passer les étoffes dans les bains savonneux, puis dans les bains d'eau où elles sont lavées, on fait usage de la machine à *foularder :* les étoffes y sont toujours tendues, afin d'éviter des plis qui nuiraient à la teinture : ainsi tendues sur des cylindres, les étoffes passent dans des auges contenant l'eau de lavage ou les cendres appropriées, et y restent le temps nécessaire; au sortir des auges contenant le savon ou le carbonate de soude, elles passent entre deux rouleaux qui expriment la lessive excédante.

Pour les couvertures de laine ou de flanelle, le *blanchiment* se fait de la même façon; seulement, on opère un foulage avec de la terre glaise, qui supplée au savonnage, le feutrage n'étant pas à redouter dans ce cas. On opère ensuite un *tirage à poil*. Une fois la laine désuintée, on procède à la décoloration par l'acide sulfureux, et aussi, dans certains cas, par l'exposition sur le pré.

Les objets qui doivent être soumis à l'action de l'acide sulfureux sont humectés, puis placés dans une chambre bien close, dans laquelle arrive l'acide sulfureux gazeux, pendant un temps qui varie avec la nature de ces objets. Souvent l'acide sulfureux est produit dans la chambre même par la combustion du soufre. Quand l'opération est terminée, on chasse l'acide sulfureux, à l'aide d'une puissante ventilation, avant de pénétrer dans le *soufroir*.

On emploie, comme nous l'avons dit, l'acide sulfureux liquide et même, avec avantage, au moins quant à la qualité des produits, un sulfate alcalin à dose titrée.

Quelques personnes, excitées par la cupidité, trempent les laines avant de les livrer au commerce, dans un lait de beurre ou dans de l'eau tenant en suspension de la craie; une partie de la matière caséeuse ou de la craie vient augmenter le poids et la blancheur de la laine.

Il résulte des recherches de M. Chevreul qu'on trouve du soufre comme partie constitutive dans la laine; elle a pu aussi en entraîner dans les opérations précédentes. Il importe d'enlever ce soufre avant d'envoyer la laine à la teinture : on y arrive par des lavages à l'eau de chaux étendue. Notons, en terminant, que la graisse des eaux savonneuses provenant du suint ne devrait pas être abandonnée, comme elle l'est trop souvent. Traitée par l'acide sulfurique, elle fournit un magma qui se vend très-bien. C'est en chauffant ce produit dans des cornues qu'on a obtenu à Reims un gaz d'éclairage parfait.

— *Blanchiment de la soie*. Le *blanchiment* de la soie comprend, comme celui de la laine, deux genres d'opérations qui ont pour objet, l'un son *dégraissage* ou *décrassage*, l'autre sa *décoloration*. Certaines espèces de soie, comme celle qui provient de l'espèce de vers à soie nommée *sina* servant à la fabrication des blondes, naturellement blanches par elles-mêmes, n'ont pas besoin d'être soumises à la décoloration. Cette opération ne peut que leur faire perdre de leurs qualités. L'agent de dégraissage le plus généralement employé est le savon. L'agent de décoloration est, comme pour toutes les matières animales, l'acide sulfureux, dont nous avons précédemment expliqué le mode d'action.

Le dégraissage comprend généralement deux opérations : le *dégommage* et la *cuite*.

Pour procéder au *dégommage*, on immerge la soie dans un bain d'eau de savon, contenant 30 pour 100 de savon. Pendant une heure et demie, on maintient la température à près de 100°. Les écheveaux de soie sont suspendus sur des *lissoirs*, longs bâtons disposés horizontalement au-dessus des chaudières. La partie inférieure de l'écheveau plonge dans l'eau de savon, et, perdant le vernis qui recouvre toujours la soie écrue, devient souple et blanche. On fait alors tourner l'écheveau de façon à faire plonger la partie de la soie qui, précédemment, était à cheval sur le lissoir. On tord ensuite les écheveaux à l'espart, et on procède à la *cuite*. Pour cette opération, la soie est renfermée dans des sacs de gros canevas et plongée dans une chaudière renfermant une dissolution très-étendue de savon. On maintient la température à 100° pendant deux ou trois heures. On procède ensuite au dégorgeage, au rinçage, à un lavage à l'eau chaude, puis à l'eau courante, et on répète, d'ailleurs, ces diverses opérations ainsi que la *cuite* autant de fois qu'il le faut. En effet, pour beaucoup de soies, ces opérations de *blanchiment* sont suffisantes, et même on les abrége de beaucoup dans certains cas. C'est ainsi qu'on livre à la teinture, puis au tissage, des soies qui n'ont subi qu'un simple lavage à l'eau bouillante. Ces soies *assouplies* servent à former les parties non apparentes ainsi que la trame de certains tissus.

Quand les soies doivent rester blanches ou être faiblement teintées, on procède pourtant, mais avec de grandes précautions, à la décoloration par l'acide sulfureux, sauf les cas parculiers, que nous avons déjà signalés, de soies naturellement blanches.

La théorie du *blanchiment* des soies ne souffre donc aucune difficulté. Quant à la pratique, elle est très-délicate et varie d'ailleurs beaucoup suivant les provenances de la soie. Il est avantageux de restreindre l'emploi du savon, toutes les fois qu'on n'a pas besoin d'un blanc parfait, parce qu'à la chaleur de l'ébullition, dans des bains trop forts, la soie perd les qualités de souplesse qu'elle avait acquises, et devient terne, roide et cassante. C'est pour cela qu'on obtient bien plus facilement les soies ternes que les soies luisantes. Ce cas se présente surtout pour la teinture en noir où la chaleur de l'ébullition est nécessaire. Pour obtenir les soies dans un grand état de blancheur, on leur donne souvent, après le *dégommage* et la *cuite*, un léger bain de savon, si l'on veut avoir le *blanc de Chine*, ou un peu de carmin d'indigo, additionné d'orseille ou de cochenille, pour les blancs dits *blanc des Indes*, *blanc de pâte*, *blanc azuré*. En Chine, d'après Michel de Grublens, qui a résidé longtemps à Canton, on décrasse la soie dans un bain composé de :

25 parties d'eau de source;
6 — de farine de blé;
5 — de sel marin;
5 — d'une espèce particulière de fèves blanches lavées.

Baumé a conseillé de blanchir les soies écrues en les faisant macérer, pendant quarante-huit heures, dans un bain d'alcool à 36°, additionné de un trente-deuxième d'acide chlorhydrique pur. On dissout ainsi la cire, la graisse et la matière colorante de la soie. On a aussi employé, pour le même objet, un bain très-étendu d'eau régale; mais ces procédés ne se sont pas répandus. En général, on blanchit la soie en fils, de sorte que, pour le *blanchiment* parfait des étoffes, on n'a plus qu'à opérer un trempage à eau courante, une ébullition dans un bain très-faible d'eau de savon, et un dégorgeage à l'eau froide. Pour les tissus laissés en couleur blanche ou pâle, on procède à un léger soufrage.

— *Blanchiment des chiffons et en général de la pâte à papier*. Après avoir examiné le *blanchiment des fils*, puis des tissus, nous terminerons cette étude du *blanchiment* des matières textiles par l'exposé des procédés à l'aide desquels on amène les résidus de ces textiles, les chiffons, à être propres à la fabrication des papiers blancs ou devant être ensuite colorés de diverses teintes.

C'est principalement du *blanchiment* des chiffons de lin et de coton que nous aurons à parler. Toutefois, on tend à substituer à ces chiffons des succédanés dont le *blanchiment*, généralement plus difficile, se fait à peu près de la même façon.

C'est ainsi que la Société des textiles mexicains fabrique au Mexique, puis expédie en France, des pâtes fibreuses et assez longues, formées avec les textiles du pays. La Société des papeteries réunies et la Société dite *Pentagène* réunies aujourd'hui, exploitent, pour le même objet, en France et en Algérie, les plantes de ce dernier pays, le sparte, l'aloès, le *diss*, etc., etc., et aussi le topinambour, riche en moelle formée de cellulose à peu près pure. La Société de la cellulose, partant de ce principe que l'estomac des ruminants désagrége les corps étrangers à la cellulose, remplace de cette façon l'action des cylindres et des lessives, et prétend ainsi fabriquer du papier avec le fumier recueilli, chauffé dans une lessive de chaux et de soude, puis trituré dans des piles appropriées. Enfin, au moyen de la *défibreuse*, machine qui broie la matière comme les *cylindres* (v. plus loin), et l'écrase dans un laminoir, comme on faisait autrefois avec les pilons, on fabrique une pâte à papier avec toutes sortes de bois, la paille, le tan, la chènevotte, etc., etc.

Il faut avouer, d'ailleurs, qu'on n'est jusqu'ici arrivé qu'à de maigres résultats par l'emploi de ces succédanés. Beaucoup, comme les topinambours, les tiges d'asperges, les feuilles, etc., etc., paraissent devoir être rejetés tout d'abord, par la raison qu'on n'obtiendrait pas leur production aussi économiquement qu'on peut se procurer les chiffons. Les procédés qui ont fait naître ces choix bizarres de matières premières pour la fabrication du papier ne méritent donc guère qu'on s'en occupe. Outre les chiffons de lin, de chanvre et de coton, les seuls textiles végétaux qui aient donné jusqu'ici des résultats satisfaisants sont : le *sparte* ou *alfa*, le *diss*, l'*aloès*, le *jute*, le *phormium tenax* et l'écorce de quel ques arbres.

Les procédés employés au *blanchiment* de la pâte à papier comprennent trois phases ou moyens d'opérations : un *broyage* mécanique qui enlève les corps étrangers en laissant libres les fibres végétales ; un *lessivage* qui, sans attaquer les fibres, dissout les matières étrangères, prépare et commence la décoloration ; la *décoloration* par le chlore.

Broyage. Les chiffons, triés suivant leurs degrés de finesse et de propreté, puis passés au blutoir pour les ouvrir et enlever les poussières, sont soumis à un lessivage à chaud avec un sel de soude, puis à un rinçage. On les fait égoutter en les plaçant dans des paniers en toile métallique, puis on les jette dans des appareils désignés sous les noms de *cylindres*, *piles* ou *défileuses*, où devra se produire le déchirement des fibres dont nous avons parlé plus haut. Cet appareil est formé d'une caisse en bois, dans laquelle se meut un cylindre garni de lames tranchantes d'acier. Les chiffons introduits dans cette caisse, où un courant d'eau les lave sans cesse pendant l'opération, sont entraînés par le mouvement du cylindre, et forcés de passer entre les lames d'acier qu'il porte et des lames semblables disposées au fond de la caisse et formant ce qu'on nomme la *platine*. Après ces opérations, répétées le nombre convenable de fois à la *défileuse*, puis à la *raffineuse*, où les lames du cylindre et de la platine sont plus nombreuses et plus rapprochées, le chiffon sort en pâte grossière, qu'on fait égoutter. On termine par un lavage à la raffineuse.

Lessivage. Les lessiveurs employés aujourd'hui ont leur construction basée sur un mouvement de rotation qui, mettant en contact toutes les parties du chiffon avec la lessive, les frotte les uns contre les autres et multiplie les points de contact. Ces lessiveurs rotatifs, pouvant généralement contenir 1,000 kilogr. de chiffons, sont cylindriques, mais la forme sphérique paraît la plus rationnelle. Un trou d'homme permet d'introduire, puis d'évacuer les chiffons et la lessive : le chauffage de la lessive se fait au moyen de la vapeur, qui arrive par deux tuyaux placés dans l'axe du cylindre horizontal ou de la sphère, un joint parfait étant établi entre eux au moyen de *stuffing-boxes*.

Les alcalis employés à la lessive sont le sel de soude et la chaux ; le prix élevé du sel de soude fait seul obstacle à son emploi général. La chaux a l'inconvénient de former des savons peu solubles, dont on se débarrasse difficilement sans déchets de chiffons, et qui, s'ils n'étaient pas parfaitement enlevés, pourraient altérer certains papiers colorés et empêcher la dissolution des savons de résine, dans l'opération du *collage*. Un mélange de sel de soude et de chaux paraît très-convenable. La pression de la vapeur a une influence considérable dans le lessivage. Généralement, on lessive à 3 atmosphères. La lessive doit occuper la moitié du volume du lessiveur, et, pour permettre aux chiffons d'être suffisamment remués et frottés les uns contre les autres, on doit s'arranger pour, qu'après l'action de la vapeur, l'appareil ne soit pas rempli au delà des deux tiers.

Après le lessivage, un lavage est nécessaire pour enlever les savons solubles, les sels calcaires et les crasses qui finiraient par s'incorporer de nouveau aux chiffons. On effectue ce lavage dans une grande pile munie d'un cylindre en bois, ou à la machine *américaine*, sorte de laveur conique, dont une partie plonge dans une caisse où l'on fait arriver de l'eau. L'appareil tourne lentement et les chiffons, entrant par une extrémité, sortent par l'autre.

Décoloration. C'est après le lessivage que les chiffons passent au *défilage*, comme nous l'avons indiqué plus haut. Ils sont ensuite, après égouttage, blanchis soit au chlorure de chaux, soit au chlore gazeux. Le *blanchiment* au gaz se fait dans des *caisses de blanchiment* généralement en briques, avec un enduit intérieur en ciment; on ne doit pas faire ces caisses trop hautes, pour qu'il n'y ait pas tassement de la pâte, et que le chlore puisse facilement en pénétrer la masse.

Quelques usines persistent à employer ainsi le chlore gazeux, le jugeant indispensable. Il est probable que leurs essais de *blanchiment* au chlorure de chaux ou les lessives préparatoires n'ont pas été bien faits; car, comme nous l'avons déjà dit pour le *blanchiment* des tissus, l'emploi de ce chlorure décolorant, qui évite les inconvénients dus au dégagement du gaz, est préférable. Remarquons de plus que l'opération ne pouvant pas être conduite dans la *caisse de blanchiment*, cela force à employer le chlore en excès. L'introduction du chlorure de chaux dans les défileuses laisse l'ouvrier maître de régler parfaitement l'opération et la sortie du défilé, à mesure qu'il est blanchi.

On doit donner tous ses soins au lavage qui suit le *blanchiment* par le chlore. Le chlore resté dans la pâte tendrait, en effet, sous l'influence de l'humidité, à se transformer en acide chlorhydrique, qui brûle les fibres et les désagrége. C'est ce qui fait dans beaucoup de cas jaunir le papier. Le chlore, resté dans la

pâte, attaque, pendant le séchage, les cylindres en fonte sur lesquels passe le papier : il se produit du chlorure de fer, qui forme ces taches qu'on remarque dans certains livres, surtout ceux qui sont restés exposés à l'humidité. Pour empêcher la formation de cet acide chlorhydrique, on emploie le sulfite de soude. Une partie du chlore fournit de l'acide chlorhydrique ; le reste forme du chlorure de sodium, tandis que le sulfite passe à l'état de sulfate.

BLANCHIN (Jean-Baptiste), écrivain français, né à Lagnieu, mort en 1836. Il appartint quelque temps à l'ordre des oratoriens et consacra sa vie à l'enseignement. Blanchin a composé plusieurs ouvrages élémentaires estimés, entre autres : le *Disciple de Lhomond* (1810) ; *Eléments de géographie* (1816) ; *Nouvelle cacographie historique, morale et religieuse* (1830), etc.

BLANCHININE s. f. (blan-chi-ni-ne — contract. de *blanche* et de *quinine*). Chim. Alcali trouvé dans le quinquina blanc.

BLANCHIR v. a. ou tr. (blan-chir — rad. *blanc*). Rendre blanc : *De la pâte pour* BLANCHIR *les mains. Cette poudre* BLANCHIT *les dents. Le soufre* BLANCHIT *la laine. Les frimas ne* BLANCHISSENT *plus les prairies. Par leur élévation extraordinaire, les étoiles ne font que* BLANCHIR *cette voûte des cieux où elles sont placées.* (La Bruy.) *Les flots qui venaient battre les rochers les* BLANCHISSAIENT *de leur écume.* (Fén.) *A peine la lumière* BLANCHISSAIT *le fond du vallon.* (B. de St.-P.) *Impatient, le cheval hennit, il se cabre, fouille le sol, mâche son mors et le* BLANCHIT *d'une écume argentée.* (E. Sue.)

> Et du temple déjà l'aube *blanchit* le faîte.
> RACINE.

> L'éclat du jour qui naît *blanchit* le firmament.
> SAINT-LAMBERT.

> Cependant le jour vient, et du ciel moins obscur
> L'aurore, en souriant, *blanchit* déjà l'azur.
> DELILLE.

> Enfin l'aube attendue et trop lente à paraître
> *Blanchit* le pavillon de sa douce clarté.
> C. DELAVIGNE.

— Couvrir, enduire d'une couleur blanche, étendre du blanc sur : BLANCHIR *une muraille, un plafond.* BLANCHIR *un mur avec de la chaux.* BLANCHIR *une buffleterie.* BLANCHISSEZ *vos murs au lait de chaux au moins une fois par an.* (Encycl.) *Espérons qu'il ne viendra pas dans l'idée à nos bureaucrates des travaux publics de faire gratter et* BLANCHIR *les obélisques et de transformer deux graves monuments de l'antique Egypte en gentils biscuits de porcelaine de Sèvres.* (H. Audiffret.)

— Rendre pâle, blême : *La maladie, l'émotion* BLANCHISSENT *le teint, le visage. La colère* BLANCHISSAIT *vos lèvres, des éclairs partaient de vos yeux.* (J. Sandeau.)

— Rendre blancs en parlant des cheveux : *L'âge* A BLANCHI *mes cheveux. Louis XIII disait : Les longs discours qu'il m'a fallu entendre m'*ONT BLANCHI *les cheveux de bonne heure.* (A. Karr.) ‖ Absol. en ce sens : *Le chagrin nous* BLANCHIT *vite. Oh! j'ai bien vieilli.—Oui, et qui t'*A *ainsi* BLANCHI *avant le temps?* (Laya.)

— Laver, nettoyer, rendre propre, en parlant du linge : BLANCHIR *des rideaux, des chemises. Donner du linge à* BLANCHIR. *Le blanchissage à la vapeur est de beaucoup supérieur à la manière ordinaire de* BLANCHIR *le linge.* (Teyssèdre.) ‖ Laver, nettoyer le linge de : *C'est cette femme qui nous* BLANCHIT. *Par qui vous faites-vous* BLANCHIR? ‖ Absol.

> Jeune comme je suis, monsieur, je sais tout faire ;
> Je rase, je *blanchis*, je couds, je sais saigner.
> SCARRON.

— Fam. Pallier une maladie, en masquer pour un temps les symptômes. On le dit surtout en parlant de la syphilis, des maladies de la peau chez l'homme, de la morve chronique chez le cheval : *Ce traitement ne l'a pas guéri, il n'a fait que le* BLANCHIR.

— Fig. Revoir, corriger, retoucher l'ouvrage d'un autre : *Je connais particulièrement celui qui* A BLANCHI *son livre,* BLANCHI *ses vers. Tout mon temps, à Grandval, s'en va à* BLANCHIR *les chiffons des autres.* (Diderot.) ‖ Justifier, disculper, faire paraître innocent : *Il s'élevait des soupçons assez graves contre lui ; mais ses amis sont venus à bout de le* BLANCHIR. (Acad.) *Il est selon mon cœur de hasarder une opinion qui tende à* BLANCHIR *un personnage illustre.* (Dider.) ‖ Corriger, redresser, purifier : *Les mœurs d'une vieille nation sont aussi difficiles à* BLANCHIR *que l'ébène.* (Boiste.) *Il ne fallait pas une moindre lessive que ce déluge universel pour laver la terre et* BLANCHIR *l'espèce humaine.* (Piron.)

— Econ. dom. *Blanchir l'eau*, Y ajouter un peu de farine ou de recoupe, afin de la rendre plus rafraîchissante et plus agréable pour les animaux.

— Art culin. Passer à l'eau bouillante pour attendrir et enlever l'âcreté : BLANCHIR *de la viande.* BLANCHIR *des fruits pour les confire.* BLANCHIR *du céleri, des choux, de la chicorée, de l'oseille.* ‖ Chez les confiseurs, Plonger certains fruits dans une lessive, pour les débarrasser de l'espèce de bourre ou de duvet dont ils sont revêtus : BLANCHIR *des amandes.* BLANCHIR *du brou de noix.*

— Techn. Dépouiller les matières textiles des substances colorantes dont elles sont naturellement imprégnées : BLANCHIR *du lin, du chanvre.* BLANCHIR *de la toile. On* BLANCHIT *les toiles sur les prés, en les exposant la nuit à la rosée. Le célèbre Berthollet est auteur d'un procédé remarquable pour* BLANCHIR *les toiles au moyen du chlore.* (Teyssèdre.) ‖ Fourbir, donner de l'éclat, du brillant à : BLANCHIR *des couverts, des gobelets d'argent. Sitôt que nous nous mîmes à table, il alla emprunter trois cuillers de bois, et nous dit qu'il avait donné les siennes d'argent à* BLANCHIR. (Regnard.) ‖ Dégrossir, donner la première façon à un ouvrage, l'ébaucher : BLANCHIR *une planche.* BLANCHIR *une barre de fer.* ‖ Etamer, couvrir d'une légère couche d'étain : BLANCHIR *une poêle, des fourchettes de fer.* ‖ Donner au laiton une couleur blanche. ‖ Enduire de plusieurs couches de blanc une pièce qu'on veut dorer.

— *Blanchir les métaux.* Les nettoyer à l'aide du recuit et du passage à l'eau acidulée. ‖ *Blanchir la fonte*, La décarburer dans l'affinage, ou empêcher la formation du graphite par un refroidissement subit. ‖ Dans les fabriques de fromage de Gruyère, *Blanchir le petit-lait*, Jeter du lait nouvellement trait sur le petit-lait dont on veut composer un second fromage. ‖ *Poudre à blanchir*, Nom donné par les ouvriers au chlorure d'argent, dans les ateliers d'argenture au pouce.

— Typogr. En composition, Augmenter le nombre des interlignes afin d'obtenir des blancs plus considérables, comme on fait toujours pour les pages où il se trouve des titres, et souvent pour celles où le texte est en dialogue : *Je n'ai pas assez de composition pour faire la colonne.* — BLANCHISSEZ BLANCHISSEZ!

— Art vétér. *Blanchir la sole*, La parer et la débarrasser de l'excès de corne et de celle qui a été brûlée en appliquant le fer chaud pour l'ajusture.

— Eaux et for. *Blanchir un arbre*, Enlever une portion de l'écorce pour y appliquer l'empreinte du marteau.

— Hortic. Décolorer les feuilles de certains végétaux, en les soustrayant à l'action de la lumière, soit qu'on les enterre ou qu'on lie les feuilles ensemble.

— Alchim. *Blanchir la matière*, La cuire jusqu'à ce qu'elle soit parfaite.

— v. n. ou intr. Devenir blanc : *Cette toile* BLANCHIRA *peu à peu. Vos cheveux commencent à* BLANCHIR. *Déjà nous remarquons les eaux de la mer, qui* BLANCHISSENT *par le mélange de celles du Nil.* (Fén.) *L'or* BLANCHIT *dès qu'il est touché par le mercure.* (Buff.) *Ses cheveux commencent à* BLANCHIR *par la pointe.* (Buff.) *Sa peau se ride, ses yeux se cavent, ses cheveux* BLANCHISSENT. (V. Hugo.) *La toile et le fil* BLANCHISSENT *naturellement par les lavages et l'exposition à l'air.* (Hoefer.) *Les milliards de bénédictions que j'ai recueillies ont fait que pas un seul cheveu n'*A *encore* BLANCHI *sur ma tête.* (Raspail.)

> Mes cheveux *ont blanchi* dans mon saint ministère.
> C. DELAVIGNE.

> L'eau *blanchit* sous la rame et le vaisseau fend l'onde.
> DELILLE.

> Craignez d'avoir un jour à pleurer tel brave homme,
> Tel vaillant, de grand cœur, dont à l'heure qu'il est
> Le squelette *blanchit* aux chaînes du gibet.
> V. HUGO.

‖ Apparaître, en parlant d'un objet de couleur blanche : *L'aube* BLANCHIT *à l'horizon.*

> A peine au loin la voile
> *Blanchit* en ramenant le paisible pêcheur.
> LAMARTINE.

— Par anal. Apparaître de loin, par allusion à la lueur blanchâtre qui précède le jour : *La lueur de la civilisation* BLANCHISSAIT *dans le lointain.* (Salvandy.)

— Par ext. En parlant des personnes, Commencer à avoir des cheveux blancs : *Cet homme commence à* BLANCHIR. *Il* A *beaucoup* BLANCHI.

> Il voit, sans s'affaiblir, les pères, les enfants,
> *Blanchir* et succomber sous le fardeau des ans.
> CASTEL.

> Bonne maman, consolez-vous ;
> Vous ne *blanchissez* pas encore.
> BÉRANGER.

— Passer de longues années dans une fonction, dans un emploi, dans une occupation : *Il* A BLANCHI *sous les armes.* BLANCHIR *dans le service. C'est un savant qui* A BLANCHI *sur les livres.* (Acad.) *J'*AI BLANCHI *dans les veilles et dans les travaux.* (Fén.) *Un vieillard qui* A BLANCHI *dans les vanités de ce monde.* (Boss.) *Ces saintes filles* ONT BLANCHI *dans la pratique de la miséricorde chrétienne.* (Fléch.)

> Ces pères des Romains, vengeurs de l'équité,
> *Ont blanchi* dans la pourpre et dans la pauvreté.
> VOLTAIRE.

‖ On dit, dans le même sens : *Blanchir sous le harnois.*

— *Ne faire que blanchir*, Perdre sa peine, ne produire aucun effet, n'aboutir à rien : *Tous ses efforts n'*ONT FAIT QUE BLANCHIR. (Acad.) *Voilà des raisons qui ne valent rien ; tout cela* NE FAIT QUE BLANCHIR. (Mol.) *Sa rhétorique* NE FIT QUE BLANCHIR *auprès du beau sexe.* (Hamilt.)

> Va, va, petit mari, ne crains rien de ma foi ;
> Les douceurs *ne feront que blanchir* contre moi.
> MOLIÈRE.

> Jamais rien n'a pu le fléchir :
> Vers, prose, soins et complaisance,
> Discrétion, persévérance,
> Tout cela *n'a fait que blanchir.*
> PAVILLON.

‖ Etre éclipsé par quelqu'un, lui demeurer inférieur. *Ce jeune présomptueux* N'A FAIT QUE BLANCHIR *devant vous. J'ai honte d'écrire des lettres si folles, sachant que vous les devez voir, vous devant qui les précieuses* NE FONT QUE BLANCHIR. (Bussy-Rab.) ‖ Ces deux derniers sens ont vieilli.

— Prov. *Tête de fou ne blanchit jamais* Un fou est exempt des soucis, des peines qui font blanchir les cheveux. Vauvenargue a protesté contre ce proverbe : *Les cheveux de la folie* BLANCHISSENT *comme ceux de la raison.* (Vauven.)

Se blanchir, v. pron. Etre blanchi : *L'argent* SE BLANCHIT *quand on le fait bouillir avec de l'eau-forte très-étendue.* ‖ Devenir blanc : *Dans les cours, le déshonneur est comme la fumée, qui* SE BLANCHIT *en s'étendant au large.* (Helvét.)

— Blanchir soi, se salir avec quelque chose de blanc : *Il* S'EST BLANCHI *contre la muraille.*

— Blanchir son linge : *Elle* SE BLANCHIT *elle-même.*

— Blanchir à soi, se couvrir quelque partie du corps d'une poudre blanche, d'un enduit blanc : *Elle* S'EST BLANCHI *le visage. Elle* S'EST BLANCHI *les cheveux avec de la poudre. Les femmes employaient autrefois la céruse pour* SE BLANCHIR *le teint.*

— Fig. Se disculper, prouver son innocence, confondre ses accusateurs : *Vous aurez de la peine à* VOUS BLANCHIR. *Il est parvenu à* SE BLANCHIR. (Acad.)

— **Antonymes.** Noircir, salir.

BLANCHIS ou **BLANCHI**, s. m. (blan-chi — rad. *blanchir*). Eaux et for. Entaille faite avec la serpe aux arbres qui doivent être abattus. ‖ On dit aussi MIROIR.

BLANCHISSAGE s. m. (blan-chi-sa-ge — rad. *blanchir*). Action de nettoyer, de laver le linge ; résultat de cette action : *S'occuper de son* BLANCHISSAGE. *Un bon, un mauvais* BLANCHISSAGE. *Grâce aux frais de* BLANCHISSAGE, *on achète, à Paris, cinq fois son linge en un an. Elle avait mis sa robe lilas, qu'un dernier* BLANCHISSAGE *avait rendue presque rose.* (G. Sand.) *Il donnait à ce garçon des gants de coton blanc, le* BLANCHISSAGE *et trente-six francs par mois.* (Balz.)

— Opération du raffinage, en parlant du sucre : *Il m'a fallu deux fois plus de sucre, pour former les sirops employés au* BLANCHISSAGE, *qu'il n'en faut pour le terrage ordinaire.* (Chaptal.)

— **Encycl.** L'art de blanchir le linge diffère essentiellement de l'art du blanchiment des toiles écrues. Dans le blanchiment, il s'agit de dépouiller les tissus d'une matière colorante qui leur est inhérente à l'état naturel ; le *blanchissage* a pour objet de les débarrasser de certaines substances qui les salissent accidentellement. Toutefois, comme nous le verrons, les procédés ne diffèrent pas beaucoup en principe de ceux que nous avons étudiés au mot BLANCHIMENT.

Les peuples de l'antiquité nous ont transmis tous les moyens et procédés ordinaires dont nous nous servons aujourd'hui pour dégraisser, blanchir et laver les tissus de laine. Les peuples modernes ont inventé et perfectionné le *blanchissage* du linge par les lessives alcalines et chaudes. Ainsi, du temps d'Homère, les Grecs nettoyaient leurs vêtements en les foulant sous les pieds dans des citernes préparées pour cet usage. Cette pratique familière, qui n'est peut-être pas la plus mauvaise, subsiste encore de nos jours en Ecosse ; elle est particulièrement usitée parmi les laveuses d'Aberdeen. Les Egyptiens et les Hébreux employaient pour le *blanchissage* des habillements le *nitrum* ou *natrum*, qui n'est autre chose que le sesquicarbonate de soude des chimistes, et l'herbe de Borith, qui, d'après le témoignage des meilleurs interprètes, est la même que la saponaire ou herbe des foulons.

Les foulonniers romains, qui n'étaient, au moins avant l'ère chrétienne, que de simples dégraisseurs ou blanchisseurs, se servaient généralement d'urines humaines putréfiées pour dégraisser les laines brutes et les vêtements. Il y avait même, du temps de Pline, une telle consommation de l'urine pour cet objet, qu'on avait imaginé divers moyens de la recueillir ou de s'en procurer. Zarottus tire de ce fait, dit Ramazzini, une supposition qui paraît assez probable : il croit que ce fut là la cause qui engagea Vespasien à mettre un impôt sur l'urine, comme le rapporte Suétone. Le *blanchissage* à l'urine se pratique encore de nos jours en Islande, où les femmes l'emploient mélangée avec de la cendre. En Angleterre, les pauvres la mêlent avec des cendres de fougères, dont ils forment des boules pour dégraisser les vêtements. Chez les Romains, on se servait en outre du plâtre, de la saponaire ou d'une autre plante analogue, enfin de la craie. Pline cite plusieurs espèces de craies ou terres grasses, la *craie d'Ombrie*, la *craie de Cimolie*, la *craie sarde*, la *craie de Lydie*, comme étant en usage de son temps pour blanchir les vêtements de laine. Il cite surtout, pour en opérer le *blanchissage* complet, l'emploi des fumigations de soufre, qui avait été ordonné par une loi *Metella*, dite *aux foulons*.

Il est probable que l'usage de blanchir le linge par la lessive alcaline et chaude ne s'est introduit en France qu'après le XVe siècle. Auparavant, en effet, l'usage des tissus de toile était peu répandu, puisque nous voyons sous le règne de Charles VI, la reine Isabeau taxée de luxe extraordinaire parce qu'elle possédait deux chemises de lin. Au commencement du XVIIe siècle, l'usage du linge de toile était devenu presque général dans les hautes classes de la société, et dès lors la manière de le blanchir était à peu près la même qu'aujourd'hui.

Comme la plupart des industries, le *blanchissage* s'est particulièrement amélioré pendant le XIXe siècle. Il faut avouer pourtant qu'il est loin d'avoir atteint, nous ne dirons pas toute la perfection désirable, mais même ce degré de perfection relative auquel on est arrivé dans beaucoup d'autres professions. L'industrie du *blanchissage* est intimement liée à l'hygiène publique, et occupe une classe nombreuse de travailleurs qu'il est urgent de protéger contre les inconvénients et les dangers inhérents à leur profession. La question économique mérite aussi quelque considération. Or, il est certain que, par l'emploi de méthodes ou procédés nouveaux, on pourrait diminuer la dépense et obtenir une propreté très-favorable à la santé publique.

De nos jours, ainsi qu'autrefois, dit M. Rouget de Lisle dans une remarquable étude sur le *blanchissage*, les dégraisseurs d'habits emploient la craie, le plâtre, la terre de pipe et l'argile. Dans la plupart des cas, l'urine humaine est remplacée par l'ammoniaque mélangée avec 8 à 12 parties d'eau tiède. Pour le dégraissage des laines brutes, on se sert toujours d'urine putréfiée, ou de savon vert mêlé avec de l'eau tiède à 35° ou 40° centigrades. Les tissus légers en laine fine, en laine et coton, en laine et soie, en soie et coton, sont nettoyés parfaitement dans une décoction chaude de saponaire ou dans une solution savonneuse tiède, à laquelle on ajoute, pour neutraliser le savon, une quantité égale de fiel de bœuf, ou, à son défaut, de jaunes d'œuf. Les lessives alcalines et savonneuses, même faibles et tièdes, altérant sensiblement la solidité des tissus animaux et le caractère propre de certaines teintures, les décoctions mucilagineuses de la saponaire sont généralement préférées par les dégraisseurs habiles. L'eau de son, l'écorce de quillai, les feuilles de l'aloès, les racines et les fruits du savonnier, les tiges et les bulbes de l'arum ou pied-de-veau, peuvent remplacer au besoin les tiges et les racines de la saponaire. Ces diverses substances sont employées seules et en décoction chaude. Les farines de marrons d'Inde, de riz, de seigle, les fécules de blé et de pommes de terre, les pommes de terre cuites à l'eau ou à la vapeur, la gélatine liquide, la dextrine, les fécules torréfiées, la gomme arabique et celle de cerisier, les mucilages de graines de lin, de pepins de coing et de la racine de guimauve, ont été mainte fois préconisés pour remplacer les lessives alcalines et savonneuses. Il n'est pas douteux, en effet, que les gommes, les fécules et les farineux, mêlés avec un peu d'alcali ou du savon, facilitent beaucoup le *blanchissage* du linge fin, ainsi que le dégraissage des tissus de laine. Voilà pourquoi les ménagères soigneuses mêlent souvent les orties avec les cendres à lessive. La décoction de cette plante aide puissamment au *blanchissage* du linge et lui communique ce bel œil bleu qu'on cherche par l'*azurage* ou passage au bleu. Toutefois, un fait non moins certain, c'est que les solutions mucilagineuses, employées seules, sont impuissantes à blanchir convenablement le linge de corps, et, à plus forte raison, le linge de cuisine, toujours imprégné de corps gras, huileux et résineux, qu'on ne peut enlever que par la saponification, c'est-à-dire par la dissolution complète de ces corps au moyen des lessives alcalines, à la température de plus de 80° centigrades.

Ces considérations générales exposées, nous allons étudier les divers procédés de *blanchissage* du linge, usités aujourd'hui. Les impuretés à enlever consistent en matières grasses, en matières colorées, autres que celles de la teinture. Pour les opérations ménagères, un simple savonnage peut être suffisant, et on supprime souvent la lessive pour les linges fins, qui n'ont pas été trop salis par l'usage. Après avoir enlevé le savon par un lavage dans l'eau, on fait disparaître les taches au moyen de réactifs particuliers. C'est ainsi que l'eau de Javel enlève les taches de fruits ; l'acide oxalique ou le sel d'oseille, les taches d'encre, etc., etc. Ces procédés ne pourraient être employés pour le gros linge, pour celui qui est plus encrassé, et, dans tous les cas, on n'en pourrait faire usage, à cause de leur lenteur, quand on a une certaine quantité de linge à blanchir. On blanchit alors au moyen de lessives alcalines.

Supposons une assez grande quantité de linge pour que toutes les opérations ordinaires doivent avoir lieu. Ces opérations sont les suivantes :

1° Le *triage*, dans lequel on range les diverses pièces suivant leur degré de finesse et de saleté.

2° Le *trempage*, première imbibition d'eau froide.

3° L'*essangeage*, ou lavage à l'eau froide, opération souvent nuisible au linge, par la brutalité, qu'on nous passe ce mot, avec laquelle elle est faite au moyen de *battes* ou *battoirs*

en bois. Le linge ainsi décrassé salit moins la lessive qui doit suivre, et se nettoie plus facilement. Toutefois, on a prétendu que le linge ainsi imbibé d'eau ne se laisse plus pénétrer aussi facilement par la lessive, et que la partie de lessive qui arrive jusqu'à la fibre se trouve singulièrement étendue et affaiblie. Cette observation paraît très-plausible et justifie l'usage où l'on est, dans certaines maisons, d'essanger le linge et de le sécher dès qu'il est sali. On peut cependant remarquer que, par le procédé le plus généralement suivi, l'action de la lessive, qui ne remplace que peu à peu l'eau d'imbibition, n'est pas instantanée ; ce qui doit amoindrir son action destructive sur la fibre.

4º Le *coulage*, qui est l'opération la plus importante, et sur lequel nous reviendrons.

5º Vient ensuite le *savonnage*, dont le but est d'enlever les taches qui ont résisté aux opérations précédentes.

6º Le *rinçage*.

7º L'*égouttage*.

8º Le *séchage*.

9º Le *pliage* et le *repassage*, opérations dont le nom indique suffisamment l'objet, et dont nous reparlerons aussi plus loin.

Nous devons d'abord nous occuper de l'opération principale du *blanchissage*, le coulage. Le procédé le plus ordinaire et le plus ancien, celui que l'on emploie dans les maisons particulières et chez les petits blanchisseurs, consiste à entasser le linge, aussitôt après l'essangeage et lorsqu'il est encore mouillé, dans un cuvier élevé de 0 m. 50 à 0 m. 60 au-dessus du sol, et percé au fond, sur le devant, d'un trou muni d'un robinet. On couvre le tout d'une grosse toile appelée *charrier*, sur laquelle on étend les cendres qui doivent fournir le carbonate de potasse. On fait alors chauffer dans une chaudière la quantité d'eau qu'on juge nécessaire. Cette eau, quand elle est bouillante, est versée sur les cendres, dont elle dissout l'alcali, et traverse peu à peu le linge en dissolvant et en entraînant les substances étrangères qui le salissent. Arrivée au fond, elle tombe par le robinet dans un seau ou dans tout autre vase, d'où on l'enlève pour la réchauffer dans la chaudière et la reverser sur les cendres. L'opération continue ainsi pendant un temps qui varie de douze à vingt heures. Dans certains pays, au lieu de recevoir l'eau dans des seaux pour la reporter ensuite dans la chaudière, on a recours à un moyen assez ingénieux : on adapte au robinet de la cuve un conduit ou rigole en fer battu et quelquefois en bois, de sorte que la lessive se rend d'elle-même, au fur et à mesure de son écoulement, dans la chaudière où elle doit être réchauffée. C'est là sans doute l'embryon du procédé de *coulage à circulation continue*, dont nous parlerons tout à l'heure.

Ce procédé est très-économique sous le rapport de l'installation première, circonstance qui le fera vivre longtemps encore, mais il a de graves inconvénients : 1º il exige un temps très-long, des soins continuels et un travail très-pénible ; 2º la quantité de lessive, et partant d'alcali employé, doit être très-considérable, car la chaudière doit en être toujours presque pleine pendant qu'une autre portion traverse peu à peu le linge; 3º le transvasement si fréquent de la lessive, les surfaces présentées à l'air par le liquide déterminent l'évaporation d'une grande quantité d'eau, et partant la dispersion de près des trois quarts de la chaleur fournie par le combustible; 4º le dégagement considérable de vapeur, qui remplit l'atmosphère de la salle où l'on opère, dégrade les murs et les plafonds, fatigue la poitrine et les yeux des femmes employées au coulage, outre que leurs mains sont rongées et rendues très-douloureuses par leur contact fréquent avec la lessive chaude; 5º la température de la lessive, refroidie par le linge, n'est jamais de 100 degrés dans les parties moyenne et intérieure de la cuve, et partant la saponification des matières grasses reste incomplète; aussi, beaucoup de taches exigent-elles dans le lavage l'emploi d'un excès de savon qui augmente la dépense.

La nécessité de perfectionner ce mode de coulage a conduit à quelques améliorations de détail, mais il a été impossible de faire disparaître les défauts les plus importants que nous venons de signaler. On s'est mis alors à la recherche de nouvelles dispositions, et l'on a été ainsi amené à l'invention des systèmes dont nous allons parler.

— *Lessivage par affusions produites par la pression de la vapeur.* Ce système a été imaginé, en 1801, par un manufacturier français appelé Bardel, et non, comme on le croit généralement, par Widmer, directeur de la manufacture d'Oberkampf, à Jouy. Il consiste à forcer la lessive, à l'aide de la pression exercée par la vapeur sur sa surface libre, à s'élever dans un tube vertical placé au centre du cuvier, puis, à se déverser, du haut de ce tube, sur le linge. On peut obtenir ce résultat de plusieurs manières. Tantôt le cuvier est placé sur la chaudière qui contient la lessive, tantôt il en est distinct. Quelquefois, la chaudière contenant la lessive est la même que celle qui produit la vapeur, ou bien elle en est séparée. Dans tous les appareils construits pour appliquer ce lessivage, le linge disposé autour du tube se trouve chauffé au point d'en être souvent altéré. De plus, dans quelques-uns, le liquide projeté est à une température trop élevée, en sorte qu'il recuit les taches et les rend indélébiles. Enfin, d'autres sont très-encombrants et entraînent à beaucoup de dépenses. Adoptés dans le principe par de grands établissements, ils ont été successivement abandonnés partout où l'on se préoccupe de la conservation du linge, en même temps que du *blanchissage* parfait et économique.

— *Lessivage par la vapeur.* Ce système est originaire de l'Inde, où il paraît avoir servi de bonne heure au blanchiment du coton. Le père Turpin l'avait décrit, en 1718, dans une lettre datée de Pondichéry. Suivant la description qu'il nous en donne, la toile de coton, après avoir été imprégnée d'une solution aqueuse de fiente de vache, était roulée en forme de cylindre concave et placée sur l'ouverture d'une grande chaudière remplie d'eau bouillante. Lorsque la vapeur avait suffisamment pénétré la toile, on trempait celle-ci et on la foulait dans une lessive rendue caustique par la chaux, on la plaçait enfin de nouveau sur la chaudière. De là au *blanchissage* du linge par la vapeur il n'y avait qu'un pas. C'est Monnet, à Bercy, avant la Révolution, qui, le premier, a eu l'idée d'employer dans ce but l'action de la vapeur. Chaptal, en vulgarisant cette méthode, n'a fait que lui prêter l'appui de son autorité scientifique. Le procédé de Monnet, comme celui des Indiens, repose tout entier sur l'emploi de la vapeur libre, agissant directement sur le linge imbibé d'une lessive sodique marquant de 2º à 6º au pèse-sel et rendue caustique par la chaux. L'industriel de Bercy a perfectionné le système indien en plaçant le linge à blanchir sur un cône de cuivre percé à jour, et en recouvrant le tout avec un autre cône non percé. Cet appareil peut être employé avec avantage dans les ménages et dans les buanderies publiques, pourvu qu'on ait soin de recouvrir le cône troué d'un ou plusieurs doubles d'une toile claire, afin d'éviter les taches d'oxydation et les brûlures qui pourraient être produites par le contact du linge avec le métal.

On doit à Curandeau (Paris, 1806) la description complète de ce procédé, dont nous allons dire quelques mots :

On commence par imprégner de lessive le linge préalablement essangé, en trempant d'abord le linge fin, puis les draps et les serviettes, et enfin le linge de cuisine, généralement dans une lessive un peu plus forte. On foule alors chaque lot de linge, pour que la lessive se répartisse uniformément. On laisse ainsi le linge pendant douze heures : cette macération achevée, on le dispose dans le cuvier à vapeur, en suivant l'ordre inverse de celui que l'on a mis pour l'imprégner de lessive; remarquons qu'en opérant ainsi, on évite le défaut de l'ancienne méthode, qui reporte sur le linge le moins sale une partie des impuretés de celui qui l'est le plus. On a disposé un *charrier* sur le fond et sur les côtés du cuvier; on recouvre également le linge d'un charrier assez large pour que les bords tombent en dehors du cuvier. On place alors le couvercle et on allume le feu. Nous ne pouvons rien dire de bien exact sur la manière de conduire le feu; le mieux est de déterminer, une fois pour toutes, ce qu'il faut de charbon ou de bois pour que, l'opération durant huit heures, la température au moment où on ouvre le cuvier soit d'environ 80º. Alors on arrête le feu, et on ne décuve le linge que le lendemain pour le laver. Ce système a d'abord séduit par la facilité et l'économie qu'il procure; de plus, le linge ne subissant aucun frottement, car le savonnage même est dans ce cas la plupart du temps superflu, paraissait devoir être bien moins attaqué dans sa durée. Mais on a ensuite prétendu que, sous l'action de la vapeur, le linge pénétré de lessive alcaline se trouve promptement corrodé.

Le *blanchissage* à vapeur ne s'est donc pas autant généralisé que le pensaient les hommes illustres, Darcet, Berthollet, etc., qui l'ont protégé à ses débuts. On l'a supprimé à l'hôpital Saint-Louis et dans d'autres établissements. Toutefois, il ne faut pas être trop affirmatif à ce sujet. Ainsi, à l'hôpital Cochin, M. Guillaume a, au contraire, organisé le *blanchissage* à vapeur. Il explique le choix qu'il a fait de ce mode par la possibilité de substituer aux alcalis, sans nuire à la blancheur du linge, des cristaux de sel de soude, qui attaquent beaucoup moins les tissus. Cet architecte a proposé d'établir ainsi des lavoirs dans lesquels, la macération se faisant de 4 heures du soir à 1 heure du matin, puis l'action de la vapeur étant produite à 2 heures du matin, on peut, à l'ouverture de l'établissement, livrer le linge au rinçage ; de sorte que, en comptant 20 minutes pour le rinçage et l'essorage, 20 pour le séchage, 40 pour le repassage, 40 pour aller porter le linge au lavoir et le rechercher (deux fois), on arrive à réduire à 2 heures le temps du *blanchissage*, qui est ordinairement de 7 heures.

On peut citer la magnifique installation d'appareils à vapeur de MM. Charles et Cᵉ, à l'École militaire, où l'on blanchit 900 kilogr. de linge par jour. Le lavoir Napoléon III, au square du Temple, installé il y a quelques années, détruit en 1864 pour l'édification d'une mairie, était aussi installé pour le *blanchissage* à la vapeur. M. Humbert, ingénieur des ponts et chaussées, dans le service duquel rentrait cet établissement, conclut dans son rapport, inséré au *Moniteur*, à la supériorité du *blanchissage* à la vapeur. On voit que les avis des homms les plus compétents sont partagés, et qu'il est jusqu'ici difficile de rien affirmer.

Quoi qu'il en soit, après un moment d'engouement général, une réaction a eu lieu, et beaucoup de ceux qui s'occupent du *blanchissage* sont revenus aux anciennes méthodes, mais en les perfectionnant. On a cherché naturellement à éviter les inconvénients que nous avons indiqués dans le coulage ordinaire, et, pour cela, à rendre continue la circulation de la lessive. Le résultat obtenu est dû aux efforts successifs de Darcet, Descroizilles, Chevalier, Widmer, René Duvoir et Muller, etc., etc. Nous ne décrirons que les deux derniers procédés, qui sont jusqu'ici les plus parfaits : le premier est un coulage à circulation continue, où la lessive est mise en marche par pression, comme dans le *cuvier à projection* de Laurie, ou mieux par pression de vapeur, comme dans l'appareil de M. Gaudry, dont nous avons parlé au mot BLANCHIMENT; dans le second, le coulage est de plus méthodique.

— *Coulage à circulation continue.* L'appareil de M. Duvoir se compose d'une chaudière et d'un *cuvier à projection*. La chaudière est munie à sa partie supérieure d'une soupape *a* à flotteur, qui ne s'ouvre que lorsque le niveau du liquide dans la chaudière est descendu à un point déterminé : elle communique avec le cuvier par le tube d'ascension de la lessive A, et par un autre conduit B, qui, partant du fond de la chaudière, vient aboutir dans le cuvier, au-dessous du double fond à jour. Ce dernier tube est fermé en *b* par une soupape qui s'ouvre de haut en bas.

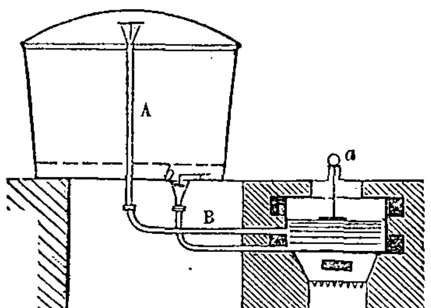

Voici comment marche l'opération : on chauffe la lessive alcaline dans la chaudière; la pression de la vapeur fait monter la lessive par le tube d'ascension; elle s'épanouit sur la cuvette renversée qui surmonte ce tube, et se répand sur le charrier. Cette lessive traverse le linge; elle ouvre de plus la soupape *b*. Mais le niveau baissant dans la chaudière, la soupape *a* s'ouvre aussi. La lessive revient donc à la chaudière, d'où elle remontera par le tube d'ascension, et ainsi de suite; de sorte que l'opération est continue. Par ce procédé, la main-d'œuvre est de beaucoup diminuée; l'opération se fait avec régularité, et le temps de la lessive est réduit de moitié, quoique le linge soit mieux nettoyé, ce qui évite encore des frais de savonnage et de rinçage. Ces appareils sont maintenant très-répandus; nous pouvons citer ceux de l'hôpital Saint-Louis, de la Salpêtrière, de l'hôpital militaire du Gros-Caillou, des maisons centrales de Poissy, Gaillon, Clermont (Oise), etc., etc. Cependant ils présentent l'inconvénient de verser sur le linge des lessives trop chaudes : il vaut mieux graduer la température des lessives successives. C'est ce à quoi l'on arrive par le procédé de MM. Bouillon et Muller.

Dans ce nouveau procédé, on verse la lessive à des températures graduées sur le linge. Pour cela, on la puise dans la chaudière au moyen d'une pompe dans la plupart des cas. On ne la fait arriver à 100º qu'après que le linge a passé par ces températures successives. L'emploi de la pompe, déjà introduit par Widmer en 1804, n'est nécessaire qu'au commencement de l'opération. On peut adapter cette disposition à de très-petits appareils, qui conviennent très-bien pour les ménages. L'expérience semble devoir faire donner la préférence à ce système. On a installé des appareils Muller à la blanchisserie générale des hospices, à la Salpêtrière, depuis quelques années. Les six cuviers installés peuvent contenir 800 kilogr. de linge, qui seront blanchis dans la même journée. Nous ne parlons pas de la disposition générale de cet établissement de *blanchissage*, parce que nous allons nous étendre plus au long sur la disposition de la blanchisserie de la Compagnie immobilière, établie à Courcelles, et où l'on a adopté le système de MM. Bouillon et Muller. Elle occupe 3,000 mètres superficiels. Au rez-de-chaussée, on procède au *triage* dans la salle de réception; le linge passe dans des bassins de *trempage* à parois revêtues de zinc, puis sur des bancs d'*égouttage*. On le place ensuite dans des cuviers de *lessivage* en fonte, où il reste 4 ou 5 heures. On procède à un nouveau *triage*, où les draps et torchons sont placés dans des *tonneaux à laver*, les serviettes dans une *roue à laver* en bois, le linge fin dans une roue en cuivre. Le linge est ensuite envoyé aux bassins de *rinçage* : on savonne les cols et les poignets des chemises; puis on passe le linge au bleu dans des bassins appropriés. Trois *hydro-extracteurs* enlèvent au linge 60 pour 100 de son eau. En bas sont aussi disposées la *machine à calandrer*, la presse hydraulique, servant au lustrage et à la marque des plis du linge de table, et la salle de *pliage*.

Un monte-charge élève le linge au premier étage, où se font le repassage et le raccommodage.

Quand le temps le permet, le *séchage* se fait à l'air libre : c'est toujours la façon la plus économique d'y procéder. A cet effet, le linge est étendu aux étages supérieurs dans des salles basses, garnies de nombreuses ouvertures fermées par des jalousies, sur des fils de fer galvanisé, placés dans la direction des courants d'air. Mais quand le temps n'est pas favorable, le linge est placé dans le *séchoir à air chaud*. Ce séchoir est formé de deux parties : une *chaufferie*, établie en contre-bas à hauteur des chaudières, où l'air est amené par un conduit débouchant à l'extérieur et chauffé par trois foyers distincts, continués par des tuyaux en tôle; des *chambres de séchage*, au nombre de dix, où l'air chaud s'introduit à 80º, et sort, chargé d'humidité, par des carneaux placés au bas des murs. L'étendage se fait facilement hors du séchoir sur des tringles à coulisse. Un ventilateur à hélice sert à enlever les buées dans les salles de lessivage. Une machine à vapeur de 15 chevaux met en mouvement les tonneaux, les roues, le ventilateur, etc., et aussi une pompe qui puise l'eau dans un puits, les conduites de la ville n'en fournissant que le tiers.

C'est là que se blanchit le linge du Grand Hôtel et de l'Hôtel du Louvre. On peut blanchir 3,000 pièces, soit 12,000 kilogr. de linge par jour, et on n'emploie que 150 ouvriers.

Le matériel a coûté. . . .	250,000 fr.
Terrain et bâtiments. . .	400,000
	650,000

Les machines accessoires sont toutes parfaitement disposées. Ainsi, le tonneau à laver en bois tourne d'un côté, par un axe central, sur un palier ordinaire, de l'autre sur une trémie en fonte, par laquelle se fait le chargement. Le rebord intérieur tourné, faisant partie du fond, roule sur deux galets qui empêchent l'usure de la trémie. Le linge et l'eau de savon s'avancent au moyen de barrettes, qui règlent à 10 minutes le séjour dans le laveur.

La machine à calandrer est formée de trois cylindres, dont deux en papier comprimé; le troisième, creux et chauffé par la vapeur à cinq atmosphères, est placé entre les deux autres. Pour lustrer les étoffes, on donne aux cylindres des vitesses différentes, de manière à produire un glissement. On pourrait encore citer la machine à tuyauter, la machine à gaufrer, etc., etc.

De l'étude que nous venons de faire il résulte que l'on possède maintenant plusieurs procédés de *blanchissage* qui, bien appliqués, donnent de bons résultats. Il serait difficile de dire quel est le meilleur; il est probable qu'ils ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients, qui devraient faire préférer l'un plutôt que l'autre dans certains cas particuliers. Du reste, c'est en France que les procédés de lessivage paraissent généralement le mieux entendus; souvent, en Angleterre et en Allemagne, on se contente d'une simple ébullition prolongée avec l'eau de savon. Or, le savon, nous dit Berzélius, agit comme dissolution émulsive d'abord, mais aussi par l'alcali qu'il abandonne et avec lequel se combinent les matières grasses. Il y a donc économie à se servir directement de cet alcali, au lieu de savon. Si l'emploi de l'alcali peut user le linge, il y a dans l'emploi du savon une autre cause d'usure inévitable, qui résulte des lavages trop prolongés qu'on est ensuite forcé de faire subir au linge.

En Amérique, on ménage moins le linge : ce qu'on cherche à éviter, c'est la perte de temps. Aussi y voit-on des établissements de bains qui se chargent de laver, d'empeser et de repasser votre chemise, pendant le temps que vous mettez à vous laver vous-même. On peut, par suite, diminuer de beaucoup sa garde-robe, représentant de l'argent qui *dort*, comme on dit; mais ces procédés, par trop expéditifs, diminuent aussi considérablement la durée du linge.

Revenons maintenant sur les opérations du *blanchissage* qui restent encore à faire après le coulage, dans la méthode commune.

— *Savonnage.* Le lessivage laisse presque toujours sur le linge des taches qui n'ont pas été atteintes par la lessive, et qu'il faut ensuite enlever en frottant avec du savon. C'est en cela que consiste le savonnage. La meilleure manière de faire cette opération est de froisser simplement les tissus entre les mains. Comme cette main-d'œuvre est très-longue, très-pénible et consomme beaucoup de savon, on a imaginé plusieurs moyens pour l'effectuer avec plus de rapidité et à moins de frais. C'est ainsi que, suivant les localités, on se sert de brosses, de battoirs ou de planches cannelées. Par ces auxiliaires, on économise notablement le temps et le savon; mais, d'un autre côté, on accélère beaucoup l'usure du linge. Nous en dirons autant des appareils plus ou moins ingénieux, appelés *machines à laver*, que l'on a imaginés dans ces dernières années pour remplacer les instruments qui

précèdent. « A l'aide de ces machines, dit un médecin hygiéniste, on parvient, il est vrai, à nettoyer les tissus les moins résistants sans les déchirer, mais non sans les user et sans diminuer leur résistance; de sorte qu'on les rend sans trous à leurs propriétaires, mais ils cèdent au premier effort et se déchirent entre leurs mains avec une désolante facilité. » Un autre inconvénient des mêmes appareils, c'est de soumettre à une égale friction ou compression, partant à une égale usure, toutes les pièces de linge et toutes les parties de ces pièces, aussi bien celles qui sont sorties parfaitement propres du cuvier que celles qui sont le plus tachées.

— *Rinçage*. Après le savonnage, toutes les saletés et toutes les matières grasses se trouvant bien dissoutes, il ne reste plus qu'à les enlever par un lavage à l'eau pure, et c'est ce lavage que l'on désigne sous le nom de *rinçage*. L'opération ne présente rien de particulier. La seule condition à remplir pour qu'elle soit parfaite est de pouvoir agiter le linge dans une eau claire et abondante. Nous ajouterons que, lorsqu'il s'agit de gros linge, elle suit immédiatement le lessivage, parce que, dans ce cas, on supprime le savonnage. La même suppression a également lieu, et pour tous les tissus sans exception, dans le lessivage par la vapeur. Après le rinçage, on passe généralement le linge fin et mi-fin dans une dissolution très-étendue de bleu d'azur (*azurage*), afin de remplacer la teinte jaunâtre qu'il a presque toujours par une teinte blanche plus agréable à l'œil.

— *Egouttage*. C'est par la torsion (*tordage*) que l'on expulse ordinairement la plus grande partie de l'eau contenue dans le linge après le rinçage; mais cette opération, avec quelque soin qu'on la fasse, a toujours l'inconvénient d'allonger, de déplacer et de désagréger les fibres du tissu. Il vaut mieux la remplacer par l'*essorage*, procédé de dessiccation consistant à soumettre le linge à un mouvement de rotation très-rapide dans une caisse annulaire, grillagée, que fait tourner un homme ou une machine.

— *Séchage*. Au tordage ou à l'essorage succède le *séchage* proprement dit, lequel a pour objet l'évaporation des dernières portions d'eau que le linge retient. Le mode de séchage le plus ordinaire et le plus simple consiste uniquement à étendre le linge, à l'air libre, sur des cordes ou sur des perches; mais il est très-irrégulier, puisqu'il dépend des variations atmosphériques, souvent même il est impossible en hiver. Dans les buanderies importantes, on le remplace généralement par le séchage à l'air chaud. Ce mode est infiniment plus cher, mais il a le double avantage de pouvoir être régularisé à volonté et de donner, en toute saison, les mêmes résultats. Comme l'étendage exige des emplacements très-considérables, on a fait de nombreuses expériences pour s'assurer s'il ne pourrait pas être supprimé, s'il ne serait pas possible de faire sécher le linge en le plaçant en paquets dans des appareils d'une capacité restreinte, où il occuperait le moindre volume, et qui seraient chauffés à 100° et plus. On a reconnu qu'à une température même très-élevée, l'eau renfermée dans l'intérieur des paquets ne se vaporise pas, tant le linge de la surface oppose d'obstacles au dégagement de la vapeur. Jusqu'à présent donc, il n'existe aucun moyen d'opérer promptement le séchage du linge sans l'étendre.

— *Repassage et pliage*. Ces deux dernières opérations n'ayant pour but que de donner une belle apparence au linge devenu blanc, c'est-à-dire déchargé de toutes ses impuretés, nous n'en dirons rien ici. Le lecteur désireux d'en connaître les détails devra les chercher aux mots REPASSAGE, EMPOIS.

— *Lavoirs et bains publics*. Dans le but de propager les soins de propreté, dont l'hygiène physique et morale profite toujours, on a établi des lavoirs publics, où les classes ouvrières peuvent venir laver leur linge à peu de frais, ou même gratuitement. A ces établissements sont habituellement adjoints des cabinets de bains; nous les décrirons avec tous les détails nécessaires au mot LAVOIRS; nous nous bornerons ici à donner quelques chiffres. C'est en Angleterre surtout que ces établissements se sont répandus. Le gouvernement les subventionne, ou plutôt prête de l'argent aux communes pour les établir. Un arrêt du parlement de 1846 réglemente le tarif qu'on doit exiger des classes ouvrières : Bain, compris la serviette, en bassin de natation, 0 fr. 05; froid en baignoire ou douche, 0 fr. 10; chaud ou vapeur, 0 fr. 20. Pour quatre enfants au-dessous de huit ans, on peut ne prendre qu'une baignoire, en doublant les prix précédents. Lavoirs : un baquet et usage d'une chaudière, y compris le séchage, première heure, 0 fr. 10; et pour que la même personne ne retienne pas trop longtemps le lavoir, deuxième heure, 0 fr. 20. On peut tripler les prix quand on n'a plus affaire aux classes pauvres.

En Angleterre, chaque laveuse opère, tant bien que mal, un coulage particulier dans la petite chaudière qui est devant elle; elle porte ensuite son linge, après rinçage, à l'hydro-extracteur, puis au séchoir à air chaud. Cette méthode présente des inconvénients : le coulage n'est pas bien fait, et le temps que la laveuse a à passer au lavoir est trop grand, ce qui est en contradiction avec la manière d'appliquer le tarif.

Toutefois, ces établissements se sont répandus en Angleterre. A Londres, où pourtant beaucoup de familles blanchissent leur linge chez elles, voici les résultats :

Années	Lavoirs	Bains	Totaux
1848	2,000 fr.	19,000 fr.	21,000 fr.
1852	54,500	428,500	483,600

En France, ces établissements ont plus de peine à se propager, malgré la loi du 3 février 1851, qui autorise le gouvernement à subventionner les communes qui voudront les installer, et quoique la manière d'opérer le coulage en commun présente des avantages réels. On a pourtant fait des progrès en ce sens depuis quelques années, dans les grands centres. Sans parler des établissements de charité installés au Gros-Caillou par l'Association philanthropique qu'a fondée M. de Cormenin, ni de l'obligation où les principaux maîtres baigneurs, stimulés par l'exemple, se sont imposée de fournir à cette association un certain nombre de bains à 0 fr. 30 au maximum (1853), on a fondé des établissements de ce genre à Paris, à Marseille et surtout à Mulhouse. On pensait surtout les installer dans les *cités ouvrières*, qu'on songea un moment à répandre, mais qui n'ont guère réussi. C'est ainsi qu'ont été établis des bains et lavoirs publics dans la cité Napoléon, rue Rochechouart, fondée principalement par le président de la seconde république et par M. Emile de Girardin. On y peut prendre un bain pour 0 fr. 65 ou 0 fr. 45, ainsi répartis :

Bain simple	0,40
Serviette	0,05
Peignoir	0,20
Total	0,65

La dépense au lavoir est, pour une heure, de 0 fr. 05; pour un jour, de 0 fr. 40; pour la demi-journée, 0 fr. 20. L'eau de lessive et l'eau chaude coûtent 0 fr. 05 le seau. L'eau froide est distribuée gratuitement et à discrétion.

On apporte le linge par paquets : les pièces sont cousues ensemble, de manière que chaque paquet équivaille à peu près à une paire de draps. Le coulage se fait la nuit et coûte 0 fr. 10.

La laveuse vient, le matin, faire le savonnage et le rinçage de son linge, aux prix indiqués plus haut. Elle a à sa disposition un baquet, deux petits cuviers, un chevalet, une planche à laver et une boîte en bois pour se garantir de l'eau.

Il est fâcheux que, la plupart du temps, les laveuses soient obligées d'emporter chez elles leur linge mouillé. C'est un travail pénible et malsain, pour elles d'abord, et pour toute leur famille, l'insalubrité des logements, qui n'est déjà que trop grande, étant encore augmentée par les vapeurs humides qui se dégagent du linge.

Dans les lavoirs publics, il y avait déjà, en 1853, à Paris, 8,300 places de laveuses, dont moitié sur bateaux. La plupart du temps, le séchage et le repassage se font en dehors des lavoirs, ce qui est incommode et pénible pour les ouvrières. Malgré l'existence de ces lavoirs, le *blanchissage*, surtout celui des gens qui, ne manquant pas de linge, peuvent ne le donner à blanchir que toutes les semaines, se fait surtout aux environs de Paris, à Sèvres, Boulogne, Suresnes, etc., etc. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les établissements des blanchisseurs de ces communes suburbaines pour voir que les procédés perfectionnés y sont encore souvent peu en honneur.

BLANCHISSANT (blan-chi-san) part. prés. du v. Blanchir : *Les vagues* BLANCHISSANT *de plus en plus, on peut craindre une vraie tempête*.

Voyez tout l'Hellespont *blanchissant* sous vos rames,
Et la perfide Troie abandonnée aux flammes.
RACINE.

BLANCHISSANT, ANTE adj. (blan-chi-san, an-te — rad. *blanchir*). Qui a pris une couleur blanche :

. . . . J'aime à voir ton eau
Versant parmi les rocs ses vagues *blanchissantes*.
DELILLE.

Et le saule incliné sur la rive penchante,
Balançait mollement sa tête *blanchissante*.
LA HARPE.

BLANCHISSERIE s. (blan-chi-se-rî — rad. *blanchir*). Etablissement où l'on blanchit la toile, la cire, le linge : *Brignolles possède des* BLANCHISSERIES *de toile*.

BLANCHISSEUR, EUSE s. f. (blan-chi-seur, eu-ze — rad. *blanchir*). Celui, celle qui fait profession de blanchir du linge : *Donner du linge à la* BLANCHISSEUSE. *Le poëte Dufresny épousa sa* BLANCHISSEUSE. *Souvent le battoir déchire le linge; il serait à désirer que les* BLANCHISSEUSES *en abandonnassent l'usage*. (Lenormand.) *La population du Gros-Caillou est toute composée de* BLANCHISSEUSES, *une rude population de femmes armées de battoirs*. (Michelet.) *Joseph Platon, étant commis aux gabelles, avait épousé Mlle Rosette,* BLANCHISSEUSE *et empeseuse, logeant à l'entrée des Porcherons*. (R. de Beauvoir.) *Le pape Sixte-Quint était d'une origine très-modeste, ainsi que l'indique suffisamment le surnom de* Pâtre de Montalte, *sous lequel il est si connu dans les biographies. Il fit venir à Rome et installa dans un palais sa sœur, qui était auparavant* BLANCHISSEUSE. *Quelques jours après, on vit la statue de Pasquin couverte d'une chemise sale; puis Marforio lui demanda, dans un écrit que tout le monde put lire, le motif d'une pareille négligence. Le lendemain Pasquin répondit : « C'est que ma* BLANCHISSEUSE *est devenue princesse. »*

Que la presse vous mette au rang d'homme célèbre,
Vous vendrez à prix d'or, si vous êtes auteur,
Vos mémoires de *blanchisseur*.
VIENNET.

Attends, discret mari, que ta belle en cornette
Le soir ait étalé son teint sur sa toilette,
Et dans quatre mouchoirs, de sa beauté salis,
Envoie au *blanchisseur* ses roses et ses lis.
BOILEAU.

— *Blanchisseuse de fin*, Celle qui ne blanchit que le linge fin, comme bonnets de femme, cravates, cols, fichus, chemises, etc. ‖ *Blanchisseur, blanchisseuse de gros*, Celui, celle qui ne blanchit que le gros linge, les grosses pièces, telles que draps, serviettes, torchons.

— Pop. *Blanchisseuse de tuyaux de pipe*, Femme qui n'a pas de métier avouable, femme de mauvaise vie.

— Prov. *Il porte le deuil de sa blanchisseuse*, Il a du linge tellement sale qu'on dirait que sa blanchisseuse est morte, et qu'il a mis du linge noir en signe de deuil.

— Argot. Avocat, parce qu'il *blanchit* les accusés, les fait paraître innocents.

BLANCHŒUVRIER s. m. (blan-cheu-vri-é — de *blanc* et *œuvre*). Comm. Celui qui fabrique, qui vend de gros outils tranchants, blanchis à la meule et portant le nom d'*œuvres blanches*.

BLANCHOIER v. a. ou tr. (blan-choi-ié — rad. *blanc*). Blanchir. ‖ Vieux mot.

— v. n. ou intr. Paraître ou devenir blanc. ‖ Vieux mot.

BLANCHON s. m. (blan-chon). Art. milit. Ancienne espèce de pique.

BLANCHON (Joachim), poëte français, né à Limoges, vers 1553. On a de lui un recueil dédié à Henri III, roi de France et intitulé : *Premières œuvres poétiques* (Paris, 1583, in-8°). L'auteur, dans son *Adieu aux Muses*, avoue qu'il eût mieux fait de s'appliquer à des choses utiles qu'à la poésie, et l'on partage volontiers son avis lorsqu'on a lu ses vers.

BLANCHOT (Pierre), jurisconsulte français, né à Arnay-le-Duc en 1591, mort en 1632. Ses principaux ouvrages sont : la *Justice, vraie image de Jésus-Christ* (Lyon, 1627); *De la justice distributive, journal des rois et conseillers d'Etat* (1635), etc.

BLANCHOT, OTTE adj. (blan-cho, o-te). Syn. de BLANCHET, BLANCHETTE. ‖ Peu usité.

BLANCHOT s. m. (blan-cho). Ornith. Espèce de pie-grièche.

BLANCHOTTE s. f. (blan-cho-te). Bot. Espèce de champignon.

BLANCHOYER v. n. ou intr. (blan-choi-ié — rad. *blanc*; — change *y* en *i* simple devant un *e* muet : *Tu blanchoies, il blanchoiera, nous blanchoierions, qu'ils blanchoient*; prend un *i* après *y* aux deux prem. pers. pl. de l'imparf. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous blanchoyions, que vous blanchoyiez*). Prendre une teinte blanchâtre : *On voit* BLANCHOYER *la crête des montagnes aux premières clartés de l'aurore*.

L'on voit avec horreur d'antiques ossements
Blanchoyer à travers de pompeux ornements.
MASSON.

— Hortic. Se dit des arbres dont les fleurs blanches commencent à s'entr'ouvrir : *Les cerisiers* BLANCHOIENT *souvent avant la fin de mars*.

BLANC-JAUNE s. m. Ichthyol. Poisson du genre salmone. ‖ Pl. BLANCS-JEUNES.

BLANCKHOF (Antoine), surnommé **Jean Maet**, peintre hollandais, né à Alkmaer en 1628, mort en 1670. Il eut pour maître César van Everdigen, et composa des tableaux de marine si vrais qu'on croit y entendre siffler les vents et gronder le tonnerre.

BLANC-MADAME s. m. Agric. Variété de raisin blanc.

BLANC-MANGER s. m. Art culin. Gelée animale, sucrée, aromatisée et combinée avec une émulsion d'amandes douces qui la colore en blanc : BLANC-MANGER *au rhum, à la vanille. Le* BLANC-MANGER *est un aliment convenable pour les poitrinaires. Depuis six mois il ne vit que de* BLANCS-MANGERS. *La duchesse, remarquant que le cardinal aimait fort le* BLANC-MANGER, *en fit apprêter un qui était empoisonné*. (H. Beyle.)

— Fig. Choses délicates : *Nous sommes de bien grossiers personnages, et ce beau monde qui vit de* BLANC-MANGER *littéraire a bien raison de nous mépriser*. (Ste-Beuve.)

BLANCMESNIL, magistrat. V. POTIER.

BLANC-NEZ s. m. Mamm. Nom donné à une espèce de singe dont le nez porte une tache blanche. ‖ Pl. BLANCS-NEZ.

BLANCO, nom donné à plusieurs caps : 1° sur la côte méridionale de l'île de Majorque, au S.-E. de la baie de Palma; 2° dans l'Amérique du Sud, sur la côte orientale de la Patagonie, au S. du golfe Saint-Georges; 3° dans l'Amérique du Sud, sur la côte du Pérou, par 4° 15' lat. S. et 83° 19' long. O.; 4° sur la côte septentrionale de la république de Venezuela, à l'O. de Caracas; 5° enfin le cap BLANCO ou OXFORD, près de la partie S.-O. de l'Etat d'Orégon (États-Unis d'Amérique), sur la côte de l'océan Pacifique, non loin de l'embouchure de la rivière Rogoe.

BLANCOA s. m. (blan-ko-a). Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des hémodoracées, comprenant une seule espèce qui a le port des barbacénies, et croît en Australie.

BLANÇOR s. f. (blan-sor — rad. *blanc*). Ancienne forme du mot BLANCHEUR.

BLANC-OR s. m. Ichthyol. Sorte de raie des mers du Canada, dont le dos est blanc et or.

BLANC-PENDARD s. m. Ornith. Nom donné à la pie-grièche grise, à cause de ses déprédations. ‖ Pl. BLANCS-PENDARDS.

BLANC-PLOYANT s. m. Métall. Etat ou défaut d'un fer qui ne peut supporter sans rupture l'action de la filière.

BLANC-POUDRÉ, ÉE adj. Poudré à blanc; poudré de blanc : *Cheveux* BLANC-POUDRÉS. *Chevelure* BLANC-POUDRÉE.

— Substantiv. Personne qui se poudre à blanc : *Mon Dieu! que je fus aise quand j'appris que le théâtre était purgé de* BLANC-POUDRÉS *coiffés à l'oiseau royal!* (Volt.)

Nos *blanc-poudrés* sont convaincus
De tout ce que vous savez faire.
VOLTAIRE.

BLANC-RAISIN s. m. (corrupt. de blanc *Rhasis* ou *Rhasès*, nom d'un méd. ar.). Pharm. Onguent de cire blanche et d'oxyde de plomb, employé pour les brûlures et quelques affections de la peau. ‖ On dit encore quelquefois BLANC-RHASIS, BLANC-RHAZÈS et BLANC DE RHAZÈS.

BLANCS-BATTUS. V. FLAGELLANTS.

BLANC-SEING s. m. (blan-sain). Mandat, papier en blanc au bas duquel on met sa signature, et que l'on confie à quelqu'un pour qu'il le remplisse à sa volonté : *Donner un* BLANC-SEING, *son* BLANC-SEING. *Les* BLANCS-SEINGS *sont des armes perfides dans les mains d'un fripon*. (Marmontel.) *Celui qui a eu la faiblesse de livrer un* BLANC-SEING *ne doit s'en prendre qu'à lui-même si l'on en abuse*. (Merle.) ‖ Pl. BLANC-SEINGS.

— Fam. *Donner blanc-seing*, Donner toute liberté. ‖ On dit plutôt aujourd'hui *Donner carte blanche*.

— **Encycl**. Gramm. Nous faisons de *blanc-seing* un substantif composé, parce que, sur dix phrases où l'on trouve ce mot dans les livres ou dans les actes de procédure, neuf lui donnent le trait d'union, et nous croyons devoir suivre l'usage, ce maître absolu en fait de langage. Nous savons bien que l'Académie rejette ici le trait d'union; mais, en vérité, quand nous en cherchons la raison, nous ne la trouvons pas, et il nous est facile, au contraire, de deviner pourquoi la plupart de ceux qui ont écrit l'expression dont il s'agit se sentent instinctivement portés à faire usage du trait d'union : ils désignent une chose bien distincte, une chose qu'on a souvent l'occasion de nommer quand on est dans les affaires; ils sentent que cette chose devrait avoir son nom spécial, et, puisque ce nom n'a pas été créé, ils le créent eux-mêmes, pour ainsi dire, en soudant ensemble les deux termes qu'ils sont obligés d'employer.

Mais ce n'est pas tout; une autre difficulté se présente encore, celle de savoir comment on doit écrire *blanc-seing* au pluriel. L'Académie écrit *blancs seings;* plusieurs grammairiens, de ceux même qui croient le trait d'union nécessaire, influencés sans doute par cette autorité, mettent *s* à *blanc* et à *seing;* mais d'autres, et ce sont les plus nombreux, ajoutons les plus logiques, écrivent des *blanc-seings*. Nous croyons que ceux-ci ont raison, et que, pour le comprendre, il suffit de se rendre compte de la valeur des mots. Qu'est-ce qu'un *blanc-seing?* C'est un seing, une signature donnée en blanc ou sur papier blanc; qu'est-ce que des *blanc-seings?* des seings donnés en blanc; *en blanc* forme ici une locution adverbiale, qui doit évidemment rester invariable. Il est vrai que l'Académie, dans sa définition de *blanc seing* donne à *seing* la valeur de parchemin ou papier signé, ce qui lui permet de considérer *blanc* comme un adjectif servant à marquer que le papier est resté blanc, net, exempt de toute écriture autre que la signature; mais on sent qu'il y a dans cette explication quelque chose de forcé qu'un juge impartial ne peut admettre.

Nous résumerons cette petite discussion en disant : L'Académie est restée au point de vue primitif où se sont placés ceux qui ont fait, pour la première fois, usage de l'expression *blanc seing*, et elle ne s'est pas même rendu un compte bien exact de chacune des parties de cette expression; ceux qui admettent le trait d'union sont en progrès sur elle; et l'avenir nous réserve probablement un dernier progrès, qui consistera à écrire en un seul mot *blancseing*, et peut-être *blanseing*. C'est ainsi qu'on a commencé par écrire *gens d'armes*, qu'ensuite probablement on a mis *gens-d'armes*, et qu'enfin nous disons aujourd'hui *gendarme;* de même à *porte feuilles* a succédé *porte-feuilles*, puis *portefeuille*. Quand une langue manque d'un mot pour désigner une chose que tout le monde voit, elle la nomme d'abord avec plusieurs mots; puis elle réunit ces mots sans les confondre, pour en faire un substantif composé, et enfin elle les confond en un seul mot qui vient enrichir son dictionnaire, et toutes les exceptions qui

pouvaient résulter du défaut de simplicité de l'expression disparaissent. Telle est la marche ordinaire que suit l'usage dans les modifications qu'il impose journellement à toutes les langues vivantes.

C'est pour une raison à peu près analogue que nous voudrions voir tous les mots de notre langue orthographiés comme ils se prononcent; par exemple, ces mots *beau temps*, qui se composent de deux sons et de deux articulations, représentés au moyen de quatre signes au lieu de neuf. Le seul inconvénient que les partisans des longues études pourraient y voir, c'est qu'alors nos enfants apprendraient à lire couramment en 24 heures; mais n'empiétons pas dans ce champ de l'économie scolaire, sociale et politique, et contentons-nous de renvoyer au mot ORTHOGRAPHE.

BLANCS ET BLEUS, noms que l'on appliquait, le premier aux insurgés vendéens, à cause de la couleur de leur drapeau; le second, aux soldats de la République, dont l'habit était bleu. Par extension, ces appellations désignèrent en général les royalistes et les républicains. Quand les soldats de la République apparaissaient dans un lieu de la Vendée, on criait partout : *Voilà les bleus!* Ce cri de ralliement se changea ensuite en cri de mort. Malheur à qui portait un uniforme bleu et qui s'écartait! il était impitoyablement égorgé par les chouans. Sous la deuxième république, on nommait *bleus* les républicains modérés, par opposition aux *rouges* ou républicains socialistes, et *blancs* les partisans de la légitimité; cette dernière expression était fort en usage sous le règne de Louis-Philippe.

BLANC-SIGNÉ s. m. Vieux syn. de BLANC-SEING : *Je revins à Paris avec trente-deux* BLANC-SIGNÉS *de M. le comte.* (De Retz.)

. . . . C'est un *blanc-signé*,
Qu'autrefois par larcin je pris au roi mon père.
MAIRET.

‖ Pl. BLANC-SIGNÉS.

BLANCS-MANTEAUX. Les moines de ce nom, qui furent ainsi désignés à cause de la couleur des longs manteaux qu'ils portaient, s'appelaient aussi *servites* ou *serfs de la vierge Marie*, et c'est pour cela qu'ils s'habillaient de blanc, emblème de virginité. Leur ordre s'établit à Marseille en 1252. Ceux qui vinrent à Paris y furent attirés par la faveur universelle dont jouissaient auprès du roi Louis IX tous les moines des divers ordres religieux et mendiants, et ils n'eurent qu'à s'en féliciter, puisque, selon Joinville, « le roy leur acheta une meson et vielz places en tour pour eulz herberger, de lez la viex porte du Temple à Paris, assés près des tissarans. » Or, le clergé de Paris voyait toujours avec déplaisir des moines étrangers s'installer et puiser dans la bourse des fidèles et pieuses personnes les fonds nécessaires à leur existence, et saint Louis dut faire une rente au curé de la paroisse de Saint-Merri, sur laquelle les Blancs-Manteaux étaient venus s'établir en 1258. En 1274, un concile supprima tous les ordres religieux mendiants, à l'exception des quatre qu'on désigna depuis sous le nom des *quatre mendiants*, et qui étaient les carmes, les cordeliers, les jacobins et les augustins. Les serfs de la Vierge Marie durent donc aller chercher fortune ailleurs; mais, en 1297, un cinquième ordre mendiant fut autorisé : celui des guillemites; or, comme les religieux de cet ordre vinrent prendre possession du monastère des Blancs-Manteaux, on les désigna sous le même nom et ils y restèrent jusqu'en 1790, époque à laquelle l'ordre fut supprimé. La rue de Paris où s'établirent les Blancs-Manteaux a conservé leur nom jusqu'à nos jours.

BLANC-SOUDANT s. m. (de *blanc* et *souder*). Métall. Dernière teinte que prend une barre de fer avant la fusion.

— Adj. et inv. *Donner une chaude* BLANC-SOUDANT.

BLANC-TAPIS s. m. Maison où l'on donne à jouer. Vieux mot. ‖ Pl. BLANCS-TAPIS.

BLANCULET, s. m. (blan-cu-lè — de *blanc* et *cul*). Ornith. Un des noms vulgaires du motteux, appelé aussi CUL-BLANC.

BLAND (le rév. MILES), mathématicien anglais, docteur en théologie, ancien professeur et examinateur à l'université de Cambridge, né en 1786. Il a beaucoup écrit sur les mathématiques, et il a publié, entre autres ouvrages : *Problèmes de mécanique et de physique; Éléments d'hydrostatique; Traité d'algèbre* et *Traité de géométrie.* Il est membre de plusieurs sociétés savantes : Royale de Londres, des Antiquaires, Astronomique, etc.

BLANDA, ville de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise, chez les Lacétons; aujourd'hui Blanès, en Catalogne. ‖ Il y avait aussi en Italie, dans la Lucanie, une ville qui portait le même nom, et dont il ne reste que le petit village de San-Biasio.

BLANDAIN, comm. de Belgique, prov. de Hainaut, arrond. et à 60 kilom. O. de Tournay; 2,768 hab. Importantes tuileries, filatures de lin, élève d'abeilles.

BLANDE adj. (blan-de — lat. *blandus;* de *blandiri*, cajoler) Flatteur, séduisant. ‖ Vieux mot.

BLANDE s. f. (blan-de). Erpét. Nom donné à la salamandre terrestre, dans une partie du midi de la France.

BLANDFORD-FORUM, ville d'Angleterre, comté de Dorset, à 25 kilom. N.-E. de Dorchester, sur la Stour; 3,400 hab. Grande manufacture de boutons de chemise, dentelles renommées; commerce de chevaux, bétail et fromage. Bel hôtel de ville, église d'une construction élégante.

BLANDFORDIE s. f. (bland-for-dî — rad. *Blandford*, nom de ville). Bot. Genre de plantes monocotylédones, famille des liliacées, comprenant un petit nombre d'espèces, qui toutes croissent en Australie. ‖ On dit aussi BLANDFORTIE.

BLANDICES s. f. pl. (blan-di-se — lat. *blanditiæ*, même sens; de *blandiri*, flatter). Caresses, cajoleries, flatteries, dans le but d'attirer, de séduire : *Toutes ces* BLANDICES *ne sont qu'autant de piéges à leur liberté.* (Montaigne.) ‖ Vieux mot. Quelques écrivains modernes ont essayé avec raison de le rajeunir : *Je trouvais à la fois, dans ma création merveilleuse, toutes les* BLANDICES *des sens et toutes les jouissances de l'âme.* (Chateaubr.) *Je résistai longtemps aux* BLANDICES *de la buvette.* (Balz.)

BLANDIE s. f. (blan-dî — lat. *blanditiæ*, même sens; de *blandiri*, cajoler). Cajolerie, flatterie, caresse insinuante. ‖ Vieux mot.

BLANDIN (Philippe-Frédéric), célèbre chirurgien français, né à Aubilly (Cher) en 1798, mort à Paris en 1849. Disciple de Breschet et de Dupuytren, Blandin appartient à cette génération médicale de la Restauration, qui a produit Bouillaud, Andral, Bouvier, Velpeau et tant d'autres. Aide d'anatomie en 1821, prosecteur et docteur en médecine trois ans après, il entrait au bureau central des hôpitaux en 1825, et soutenait sa thèse d'agrégation en 1827. A cette époque, les médecins des hôpitaux et les professeurs de l'école étaient reçus avant trente ans. Nommé à l'hôpital Beaujon, Blandin y rencontra un de ces hommes supérieurs, qui, sans jalousie pour leurs jeunes rivaux, aiment, au contraire, à les protéger et à les guider dans une route difficile, où l'expérience et la pratique sont des qualités si nécessaires : Marjolin ne fut pas seulement un collègue pour le jeune professeur, il fut son maître et son ami. Sous ce puissant patronage, Blandin vit s'aplanir devant lui tous les obstacles, et une série de mémoires publiés sur les faits les plus curieux qui s'étaient passés dans son service prouva qu'il avait su mettre à profit les leçons du savant praticien. Peu de temps après, arrivait 1830, glorieuse date pour la Faculté. Le concours fut rétabli pour le professorat, et, disons-le, à la gloire de Blandin, qui donnait en cela un exemple de désintéressement, puisque ses services dans les hôpitaux lui constituaient des droits que le concours allait remettre en question, il fut un des premiers à le réclamer. En 1831, Blandin concourut une première fois pour une chaire de pathologie externe. Refusé, il se représenta successivement en 1833, 1834, 1836, tantôt pour la section d'anatomie, tantôt pour celle de pathologie, mais sans plus de succès; il lui fallut attendre un septième concours pour franchir définitivement les portes de l'école. En 1841, Richerand mourut, et, grâce à une thèse remarquable sur les accidents des opérations, Blandin arrivait à la chaire de médecine opératoire. Dans cette période de quinze ans, pendant laquelle le jeune savant luttait avec courage contre d'illustres et nombreux adversaires, il ne faudrait pas croire que son génie eût été entièrement absorbé par les épreuves des concours. Quoique ces derniers nous aient valu des travaux pleins d'intérêt sur la taille, la lithotritie, les plaies d'armes à feu, la structure et le développement des dents, c'est aussi à la même époque qu'il donnait un *Traité d'anatomie descriptive*, un *Traité d'anatomie des régions*, des *Recherches sur la distribution des deux nerfs laryngés*, sur le *Volume des racines antérieures et postérieures des nerfs rachidiens;* sur la *Texture de la langue, les membranes et glandes linguales*. De toutes ces études, la plus remarquable est, sans contredit, son *Anatomie topographique* ou des régions du corps humain (1826). Jamais livre ne fut plus pratique. Son but est de préparer à la chirurgie, et surtout aux opérations, par l'anatomie. Il apprend au chirurgien à diriger l'instrument au sein des parties profondes avec autant de certitude que si ces parties étaient superficielles et visibles. Il décompose le corps en régions, ou groupes naturels de parties, dont chacune est étudiée à part, dans sa forme, son étendue, ses limites et ses fonctions. Cette œuvre est une de celles qui contribuèrent le plus à établir sa réputation. A la même époque, il écrivait, dans le *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, de nombreux et excellents articles sur l'anatomie, la chirurgie et la médecine opératoire. L'article *Amputation* est un véritable chef-d'œuvre de science et d'exposition. En 1828, Blandin lisait à la Société anatomique un mémoire sur les *Amputations médio-tarsienne et tarso-métatarsienne*, et montrait, par une suite d'observations et d'expériences qui lui étaient propres, l'incontestable supériorité de la première de ces opérations sur la seconde. Un peu plus tard, il tentait et conseillait la rhinoplastie. La lithotritie lui fournit également le sujet de deux mémoires intéressants sur les courbures de l'urètre et le cathétérisme. C'est vers cette époque de sa carrière, quelque temps avant sa nomination à la chaire de médecine opératoire, qu'il soutenait, en compagnie de Velpeau, Ribes, Maréchal, la doctrine des liquides dans les rapports de la phlébite avec l'infection purulente et les abcès métastatiques. Grâce à eux, les saines idées reparurent, et les solidistes, Bichat et Pinel, furent vaincus. Dès qu'il fut professeur, Blandin cessa complétement d'écrire. Il préparait dans un recueillement absolu un grand traité de médecine opératoire, qui, malheureusement, n'a pas vu le jour. Nous disons *malheureusement*, car, à cette même époque, le savant chirurgien se livrait à des travaux pratiques qui eussent été une éclatante confirmation de ses théories : il inventait sa sonde à résection, ses attelles immédiates pour la fracture du fémur, son procédé pour la contre-ouverture des abcès profonds de la mamelle, l'excision d'une partie du sphincter de l'anus substituée à la simple excision des plis cutanés pour remédier à la chute du rectum; la ligature de la langue, celle du voile du palais, des amygdales et du col utérin; la résection du cornet inférieur hypertrophié, la section sous-muqueuse du sphincter anal, l'ablation d'une partie de la cloison des fosses nasales. Au milieu de ces travaux, la mort le surprit. Sa santé, déjà ébranlée par l'épidémie cholérique de 1849, déclina rapidement, et, le 13 avril, Blandin mourait, âgé seulement de cinquante et un ans, et emporté par une bronchite capillaire. Il était alors professeur de la Faculté de médecine de Paris, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie de médecine et officier de la Légion d'honneur.

Nous avons montré Blandin anatomiste et chirurgien; il nous reste quelques mots à dire sur le caractère de sa vie privée et sur ses relations avec ses malades ou ses élèves. Blandin était d'une taille moyenne, d'une figure avenante et douce; familier avec ceux-ci, et bienveillant pour ceux-là, il montrait dans ses rapports avec tous ceux qui l'entouraient une mansuétude et une bonhomie qui lui conciliaient tous les esprits. On cite, à ce propos, une pièce de vers que lui adressa une pauvre femme à laquelle il avait prodigué les soins les plus bienveillants; on y remarque les vers suivants :

. . . . Vous m'avez conservée
A mon époux si tendre, à ma famille en pleurs;
Et toujours votre nom sera cher à nos cœurs.
A mon petit enfant, qui vous devra sa mère,
Je le dirai bientôt, pour que, dans sa prière,
Elevant vers le ciel ses innocentes mains,
Il implore pour vous le père des humains;
Dieu toujours exauça la prière des anges,
Leurs voix montent vers lui pures de tous mélanges;
Il entendra mon fils, et longtemps ici-bas,
Sèmera le bonheur et la paix sous vos pas.

On peut dire que Blandin mourut victime du dévouement dont il avait fait preuve toute sa vie. En 1830, lors de la guerre civile; en 1832 et en 1849, lors des épidémies qui ravagèrent la capitale, il ne cessa de prodiguer ses soins, même au milieu des souffrances qu'il éprouvait lui-même. Jamais l'hôpital ne le vit absent un seul jour, et ce n'est que quelques heures avant sa mort qu'il cessa d'y paraître.

BLANDINE s. f. (blan-di-ne). Entom. Espèce de papillon.

BLANDINE (sainte), jeune esclave chrétienne, qui fut martyrisée à Lyon, sous Marc-Aurèle, l'an 177. En même temps que Blandine, quarante-huit victimes furent sacrifiées aux dieux du paganisme ou à la politique des empereurs romains, et, comme elle, descendirent dans l'arène, affrontant les dents des lions, les tenailles du bourreau avec résignation, avec héroïsme, avec ivresse : c'est Pontique, un enfant de quinze ans; c'est Pothin, un vieillard de quatre-vingt-dix ans, le premier évêque de la Gaule, et qui, à cette demande ironique du gouverneur : « Quel est le Dieu des chrétiens? » répond fièrement : « Tu le connaîtras quand tu en seras digne. »

Cependant l'Eglise a laissé dans l'ombre, oublié presque, tous les martyrs de Lyon, au profit de Blandine. La fête du 2 juin semble n'avoir été instituée qu'en son honneur, et les églises érigées en souvenir des quarante-huit héros qui, avec elle, moururent pour leur foi, ont été placées sous sa seule invocation. L'église de Vienne appelle encore la fête des martyrs de Lyon, la *fête de sainte Blandine* et ne nomme qu'elle dans l'oraison du jour. Au VIIe siècle, dans le Dauphiné, s'élevait, sous le nom de *Sainte-Blandine*, une église célèbre, servant de monastère à vingt-cinq veuves; chose singulière, car Blandine était vierge : du moins nous la voyons telle, dans la *Vie de saint Clair*, dans les *Acta martyrum sincera* de Ruinart, et, en cette qualité, elle est vénérée par l'Eglise; enfin, Eusèbe qui, sur la relation en langue grecque que lui avaient fait parvenir les témoins, pour la plupart compagnons des victimes de Lyon, avait écrit les *Actes des martyrs* et longuement parlé de Blandine, ne peut pas s'empêcher d'y revenir quand il compose son *Histoire ecclésiastique*. C'est que Blandine est plus qu'une sainte, plus qu'une martyre; elle est la personnification des saintes, des martyres. Elle est femme et toute délicate, elle est esclave et ignorante..... Un rêve vient la visiter durant son sommeil, une vision lui montre les joies du ciel..... Et voilà que tout à coup elle sent en elle, pour atteindre à ces joies, l'audace de renverser les idoles païennes, le courage de braver la mort; dans son désir, dans son impatience du bonheur céleste, elle va, elle court au-devant de cette mort..... C'est de l'ivresse, du délire, de la folie.

Le martyre de Blandine fut horrible; il est affreux à raconter : une première fois, elle fut mise en croix dans l'arène, livrée aux bêtes; mais les bêtes, rassasiées déjà, l'épargnèrent; une seconde fois, ce fut au tour des bourreaux; mais, rassasiés aussi, sans doute, et las, ils ne purent pas l'achever; une troisième fois, enfin, elle fut amenée dans le Cirque, fouettée, tenaillée, placée sur une chaise ardente; mais son âme ne voulait pas quitter son corps. Alors on l'enferma dans un filet et on la jeta à des taureaux furieux qui, de leurs cornes, en jouèrent comme les enfants d'un volant. Elle n'était pas morte encore! enfin, car il fallait bien en finir, on égorgea la pauvre esclave, dont la dernière parole fut pour braver encore ses meurtriers en disant : « Je suis chrétienne. »

Corneille n'a eu qu'à se souvenir de Blandine pour créer *Polyeucte* et nous donner ce vers immortel :

Je vois, je sais, je crois, je suis désabusée.

Le corps de Blandine fut inhumé dans une crypte sous l'église d'Ainay de Lyon.

BLANDIR v. a. ou tr. (blan-dir — lat. *blandiri*, même sens). Cajoler, flatter, caresser. ‖ Vieux mot.

BLANDITEUR s. m. (blan-di-teur — lat. *blanditor* : de *blandiri*, cajoler). Cajoleur, flatteur. ‖ Vieux mot.

BLANDONA, ville de l'ancienne Liburnie, auj. Dalmatie, au S.-E.

BLANDRATA (Georges), médecin et sectaire italien, né dans le marquisat de Saluces, mort à la fin du XVIe siècle. Il embrassa d'abord les croyances religieuses de Luther, puis celles de Calvin; ensuite il voulut lui-même se faire chef de secte. Il voyagea en Allemagne, en Pologne, en Transylvanie, fut successivement le médecin d'une reine et d'un roi de Pologne, et mourut étouffé dans son lit par un de ses neveux, qu'il avait menacé de déshériter à cause de sa persistance à rester catholique.

BLANDY, village et comm. de France (Seine-et-Marne), arrond. et à 11 kilom. N.-E. de Melun, sur le coteau qui borde la rive gauche du ruisseau d'Ancœur; 672 hab. Le château de Blandy, construction du XIVe siècle, est un type de forteresse féodale : aux cinq angles s'élèvent cinq tours réunies par des courtines; le donjon, dont les murs ont 3 m. d'épaisseur, s'élève à 33 m. sur 14 m. de diamètre, et communique avec des souterrains débouchant sur la campagne; le tout est entouré de fossés profonds et larges de 20 m. Ce château, qui appartint au chevalier Dunois, plus tard au prince de Condé, fut habité par Villars et, après la mort du vainqueur de Denain, tomba peu à peu en ruine. Ce qui reste de cette ancienne demeure princière est aujourd'hui transformé en une des plus belles fermes des environs.

BLANE s. m. (bla-ne). Erpét. Nom donné à l'amphisbène roux ou cendré, appelé aussi amphisbène à queue aiguë, ophidien propre au Portugal.

BLANE (sir Gilbert), médecin anglais, né en 1749, mort en 1834. Il fut médecin en chef de la flotte anglaise dans les Indes, puis chef du bureau médical de la marine à Londres, et membre de la Société médico-chirurgicale. Il publia de nombreux ouvrages en anglais, notamment : *Mémoire sur les moyens les plus efficaces pour préserver la santé des marins* (1780); *Observations sur les maladies des marins* (1785); *Lettres sur la quarantaine* (1799); *Sur la pratique de la vaccination* (1811); *Éléments de logique médicale, etc.* (1819); *Dissertations choisies sur divers sujets de science médicale* (1822); *Sur l'introduction du choléra asiatique* (1832).

BLANENSTEIN (Nicolas). V. BLAUENSTEIN.

BLANGE s. f. (blan-je). Fraude, tromperie. ‖ Vieux mot.

BLANGINI (Joseph-Marie-Félix), compositeur italien, né à Turin en 1781, mort près d'Orléans en 1841, fut d'abord enfant de chœur à la cathédrale de Turin. L'abbé Ottani, maître de chapelle de cette église, lui donna les premières notions de musique et d'harmonie. Le jeune élève profita si habilement des leçons de son professeur, qu'à l'âge de douze ans il composa un motet et un *kyrie*, dignes d'être exécutés à l'église de la Trinité de Turin. Blangini était un de ces hommes auxquels peuvent s'appliquer les poétiques paroles d'Alexandre Dumas : « Dieu a mis dans leur berceau tous les biens de cette vie! » Les malheurs de sa patrie devinrent l'origine de sa fortune. Les Français ayant envahi le Piémont, en 1797, la famille royale abandonna Turin, et les parents de Blangini crurent devoir émigrer et se réfugier en France. Le jeune Blangini arriva à Paris en 1799, et ne tarda pas à publier quelques recueils de romances qu'il chantait fort agréablement. Un succès extraordinaire couronna ses premières compositions; partout on se disputait l'auteur d'aussi jolies choses, le chanteur qui les rendait si bien et le professeur qui enseignait à les exécuter. Alors, les théâtres étaient à peu près les seuls lieux de réunion, mais ils ne pouvaient suffire au besoin de rapprochement que chacun éprouvait sans oser faire le premier pas : Blangini eut l'idée de donner chez lui, rue Basse-du-Rampart, des

matinées musicales tous les décadis. C'était précisément ce que l'on désirait alors : un lieu de réunion assez public pour qu'on pût, sans se compromettre, renouer d'anciennes relations ou en contracter de nouvelles, assez intimes pour qu'une connaissance fût censée faite par cela seul qu'on s'y était rencontré. Ces matinées musicales eurent un succès prodigieux, et la vogue survécut au motif qui les avait fait naître. Il faut dire aussi qu'on y exécutait d'excellente musique, et que, sans parler du maître de la maison, on y entendait Garat et toutes les célébrités musicales du temps. Vers 1801, Blangini publia quelques romances à deux et à trois voix, qu'il intitula : *Nocturnes*. Ce genre, qu'il a importé en France, n'a pas cessé d'être cultivé. Della Maria, l'auteur du *Prisonnier*, était mort laissant inachevé un opéra comique intitulé : la *Fausse Duègne;* Blangini, grâce à ses relations, eut la bonne fortune d'être chargé d'achever la partition. L'ouvrage, représenté en 1802, dut son succès aux regrets inspirés par la perte prématurée de Della Maria. Quant à Blangini, il eut toujours comme compositeur plus de savoir-faire que de talent. En 1805, il partit pour Munich, où il arriva muni de la recommandation de la margrave de Bade, et où il fit représenter un petit opéra en un acte intitulé : *Un Tour du calife*, qui lui valut son brevet de maître de chapelle de l'électeur, nomination qui n'entraînait pourtant pas la résidence, car il retourna presque sur-le-champ à Paris. Blangini faisait répéter à l'Académie impériale de musique son opéra de *Nephtali*, lorsque l'impératrice Joséphine, qui protégeait particulièrement Spontini, manifesta le désir que la *Vestale* fût représentée avant *Nephtali*. De pareils désirs équivalaient à un ordre, et déjà les répétitions de *Nephtali* étaient suspendues, lorsque Blangini en appela à l'empereur lui-même, alors engagé dans la campagne d'Austerlitz. Napoléon fit répondre courrier par courrier que *Nephtali* étant reçu avant la *Vestale* devait avoir le pas pour la représentation, et, dès lors, les répétitions reprirent avec une nouvelle activité. Le succès de *Nephtali* fut complet : les auteurs obtinrent les honneurs du rappel, ce qui, en ce temps-là, signifiait quelque chose. Plusieurs airs de la partition sont restés classiques. Cependant, la réussite de *Nephtali* fut totalement effacée par la vogue immense qu'obtint, l'année suivante, la partition de la *Vestale*. Blangini devint ensuite directeur de la musique de la princesse Borghèse (Pauline Bonaparte). « C'est à ce titre, raconte un biographe, qu'il dut refuser la place de compositeur de la chambre que lui offrait l'impératrice Joséphine, et qu'il alla rejoindre la princesse à Nice. Napoléon, qui avait l'œil à tout et qui n'avait pas trop trouvé à redire lorsque l'on se contentait de chanter des nocturnes et des romances en particulier, jugea d'assez mauvais goût une promenade que la princesse s'avisa de faire, en calèche découverte, avec son directeur de musique, et il eut le soin de donner à celui-ci un successeur, lorsqu'il organisa lui-même la maison du prince Borghèse à Paris. Mais la princesse ne se tint pas pour battue, et créa, de son autorité privée, une place de directeur de la musique *particulière*, dont les appointements furent prélevés sur le traitement du directeur de la musique *en général*, qui se trouva alors beaucoup moins rétribué que son confrère de la musique *particulière*. Blangini suivit donc la princesse à Turin, mais l'étiquette de la cour rendait si difficiles, si impossibles, les occasions de *faire de la musique*, que la princesse consentit enfin à se séparer de son directeur, qui retourna à Paris; mais ce ne fut pas pour longtemps, car, malgré les ordres de l'empereur, elle était de retour dans cette capitale un mois après. Le roi Jérôme, qui avait vu Blangini chez la princesse sa sœur, voulut le nommer son maître de chapelle en Westphalie, et la princesse eut la générosité d'y consentir (1809). C'est à Cassel que Blangini fit paraître divers ouvrages devant un public toujours disposé à approuver les compositions du maître de chapelle du roi. Blangini accompagna Jérôme Napoléon dans le voyage que celui-ci fit en France, en 1810, à l'époque du mariage de l'empereur son frère. En 1813, il fut chargé par le même prince de recruter, en France et en Italie, des chanteurs pour sa chapelle, et il ne retourna à Cassel que pour être témoin des désastres qui signalèrent les dernières années de l'empire. C'est en courant les plus grands dangers et déguisé en cosaque, que Blangini se réfugia à Munich, auprès de son ancien protecteur, le roi de Bavière. » Le fidèle serviteur de la famille impériale revint en France après la Restauration, pour se livrer à l'enseignement du chant. Il fut nommé, en 1816, professeur au Conservatoire, et, plus tard, directeur de la musique de la duchesse de Berry, à laquelle il donna des leçons. Quelques années s'écoulent, et nous retrouvons Blangini surintendant honoraire de la musique du roi, compositeur de la musique particulière de Sa Majesté, chevalier de la Légion d'honneur (1821), etc..... On se perd en énumérant tant de titres et de palinodies; car l'ancien serviteur du roi Jérôme et de la princesse Pauline trouve des accents pour fêter le duc de Bordeaux. Blangini perdit toutes ses places en 1830, et la faillite de ceux auxquels il avait confié ses capitaux le réduisit à une médiocrité de fortune pénible à son âge. Il supporta assez courageusement ses revers et travailla de nouveau pour le théâtre, mais sans beaucoup de succès lucratifs. Il avait, dès 1828, été admis à la retraite comme professeur au Conservatoire, et sa méthode n'inspirait plus qu'une médiocre confiance.

Blangini excella dans le genre de la romance, qui n'exige que de la grâce, un dessin mélodique plus distingué qu'inspiré, et une certaine habileté de facture ; mais sa musette, qui n'est qu'agréable, échoua constamment au théâtre. *Il est trop tard*, *M'aimeras-tu?* les *Souvenirs*, *Il faut partir*, mélodies que M. Fétis loue avec excès, ne durent leur succès qu'au défaut de termes de comparaison. Blangini n'avait pas grand'peine à triompher, car, à part un ou deux petits chefs-d'œuvre de Boïeldieu et de Martini, il n'avait pour rivaux que de plats compositeurs voués d'avance à l'oubli. Blangini a composé cent soixante-quatorze romances, cent soixante-dix nocturnes, dix-sept recueils de *canzonetti* pour une ou deux voix, six motets et quatre messes. Voici la liste de ceux de ses ouvrages que nous n'avons pas encore mentionnés : *Zélie et Terville*, opéra comique en un acte (Opéra-Comique, 1802); *Chimère et Réalité*, opéra comique en un acte, paroles d'Aignan (Opéra-Comique, 6 janvier 1803), réussite due aux interprètes : Elleviou, Mmes Gavaudan et Saint-Aubin; le *Sacrifice d'Abraham*, opéra en trois actes (Cassel, 1811); les *Femmes vengées*, opéra comique en un acte (Opéra-Comique, 1811); l'*Amour philosophe*, opéra en deux actes (Cassel, 1811); le *Naufrage comique*, opéra en deux actes (Cassel, 1812); la *Fée Urgèle*, opéra en trois actes (Cassel, 1812); la *Princesse de Cachemire*, opéra en trois actes (Cassel, 1812); *Trajano in Decia*, opéra italien en deux actes (Munich, 1814), représenté avec une pompe extraordinaire; le *Jeune Oncle*, opéra comique en un acte (Opéra-Comique, 1820), succès; *Marie-Thérèse*, opéra en quatre actes, répété à l'Académie royale de musique en 1820. La représentation fut empêchée par la censure, qui crut voir une allusion au roi de Rome dans le fils de Marie-Thérèse. Les paroles de cet opéra étaient pourtant de M. Bérard, qui fut depuis directeur du Vaudeville et des Nouveautés, et qui était déjà connu par l'exaltation de ses opinions ultraroyalistes; mais ni l'influence de l'auteur ni la protection de la duchesse de Berry ne purent faire lever le véto de la censure; le *Duc d'Aquitaine*, opéra en un acte (Opéra-Comique, décembre 1823), pièce de circonstance en l'honneur du duc d'Angoulême, qui revenait d'Espagne; la *Saint-Henri*, opéra en un acte (Théâtre de la cour, 1825); l'*Intendant*, opéra en un acte (Théâtre de la cour, 1826); le *Coureur de veuves*, opéra comique en trois actes (théâtre des Nouveautés, 1827), succès; le *Jeu de cache-cache*, opéra comique en deux actes (Nouveautés, 1827); le *Morceau d'ensemble*, opéra comique en un acte (Nouveautés, 1827), réussite; l'*Anneau de la fiancée* ou le *Nouveau don Juan*, pièce en trois actes, paroles de Brisset (Nouveautés, 28 janvier 1828), succès; le *Chanteur de société*, pièce en deux actes, mêlée de chants (Variétés, 1830); la *Marquise de Brinvilliers*, drame lyrique en trois actes, avec Boieldieu, Berton, Auber, Hérold, Batton, Carafa, Paër et Cherubini, paroles de Scribe et Castil-Blaze (Opéra-Comique, 31 octobre 1831). Blangini avait écrit un air et un duo pour le second acte de cet ouvrage, auquel on ne pouvait reprocher que le manque d'unité; le *Premier pas*, opéra comique en un acte, paroles de MM. Edouard Mennechet et Roger (Opéra-Comique, 24 novembre 1832), petit succès; les *Gondoliers*, opéra comique en deux actes (Opéra-Comique, 1833).

Un des amis de Blangini, M. de Villemarest, a rédigé, d'après ses indications, un volume intitulé : *Souvenirs de Blangini*, de 1797 à 1834 (Paris, 1834, in-8°), où l'on trouve de piquantes anecdotes sur les grands personnages que le compositeur a fréquentés dans le cours de sa carrière artistique. — M. BLANGINI, fils du précédent, est l'auteur de *Didon*, opéra bouffe en deux actes et en quatre tableaux, exécuté au théâtre des Bouffes-Parisiens en 1866.

BLANGY, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kil. N.-E. de Neufchâtel-en-Bray, près de la forêt d'Eu, sur la Bresle; pop. aggl., 1,320 h. — pop. tot., 1,699 hab. Tanneries, verrerie, savonnerie, papeterie, filature de coton; commerce de bestiaux, de bois et de tan. Eglise à trois nefs, construction des XIVe et XVe siècles; ruines d'enceintes fortifiées; restes du vieux manoir de Fontaine et de l'abbaye de Séry; château de Hottineaux, XVIe siècle. Cimetière franc découvert en 1862. ‖ Bourg de France (Calvados), ch.-l. de cant., arrond. et à 9 kil. S.-E. de Pont-l'Evêque; pop. aggl., 301 hab. — popul. tot., 728 hab. Ruines d'un château féodal; église de la dernière période ogivale, renfermant un beau retable sculpté du XVIIIe siècle.

BLANK s. m. (blan). Métrol. Nom donné à une subdivision du grain, autrefois usitée à Londres dans les pesées délicates. ‖ Monnaie fictive, en usage pour les comptes en Hollande, où elle vaut environ 8 cent.

BLANKAERT (Nicolas). V. BLANCARD.

BLANKARA s. m. (blan-ka-ra). Bot. Genre de mousses, formé aux dépens des polytries et des orthotries, et qui n'a pas été adopté.

BLANKEN (Jean), ingénieur hollandais, né en 1755. Dès l'âge de vingt ans, il était premier inspecteur des îles de Voorne, Gœdereede et Over-Flackee; plus tard, il fut appelé à l'inspection générale du *waterstaat*, c'est-à-dire de l'administration des ponts et chaussées. C'est à lui que la Hollande doit des bassins à caréner, des digues, des écluses à inondations et des batteries établies sur beaucoup de points de côtes.

BLANKENBOURG, ville du duché de Brunswick, ch.-l. d'un cercle qui porte le même nom, et qui est enclavé entre la province prussienne de Saxe et le royaume de Hanovre, à 55 kilom. S.-E. de Brunswick, au pied du Harz; 3,745 hab. Exploitation de fer, marbre et ocre; beau château ducal, ancienne résidence des princes de Blankenbourg, habité par Louis XVIII de 1796 à 1798. Cette petite ville, entourée de murailles dès le Xe siècle, fut détruite par Frédéric Barberousse en 1182, rebâtie quelques années plus tard, assiégée par Wallenstein en 1625 et incendiée en partie en 1836. ‖ Petite ville d'Allemagne, dans la principauté de Schwarsbourg-Rudolstadt, à 6 kilom. S.-O. de Rudolstadt, au confluent de la Rinne et de la Schwarza; 1,400 h. Grande papeterie, tanneries; environs très-pittoresques; ruines d'un vieux château.

BLANKENBURG (Christian-Frédéric DE), littérateur allemand, né à Colberg (Poméranie), en 1744, mort en 1796. Il servit dans l'armée prussienne jusqu'à l'âge de quarante ans, et prit sa retraite avec le grade de capitaine. Il se livra ensuite à la littérature, publia diverses traductions, ainsi que les ouvrages suivants : *Essai sur le roman* (1774); *Supplément à la Théorie des beaux-arts*, de Sulzer (1786); *Sur la langue et la littérature allemandes* (1784).

BLANKENESE, bourg du Holstein, comté de Pinneberg, à 10 kilom. O. de Hambourg, sur la rive droite de l'Elbe; 3,000 hab. Port de pêche considérable.

BLANKENSTEIN (Ernest, comte DE), général autrichien, né à Reindorff (Thuringe), en 1733, mort à Battelau en 1816. Issu d'une ancienne et noble famille d'Allemagne, il débuta comme cornette dans les cuirassiers de Schmerzing, se distingua à Breslau, Hochkirck, Maxen, Troppau, etc.; fut nommé colonel de chevau-légers en 1768, et général en 1771. Après avoir battu les Prussiens aux Trois-Maisons pendant la guerre de la succession de Bavière, il fit, en qualité de lieutenant-feld-maréchal, la guerre contre les Turcs, se signala surtout devant Berbir et Belgrade, et prit part aux campagnes de 1793 et de 1794, contre les Français. Les hussards de Blankenstein s'acquirent alors une grande réputation. En 1795, Blankenstein, dont la santé était affaiblie, quitta le service et se retira en Moravie.

Blankflos. V. FLEUR ET BLANCHEFLEUR.

BLANKIL s. m. (blan-kil). Métrol. Petite monnaie de billon d'argent, qui a cours dans le royaume de Fez et le Maroc, et qui vaut environ 13 centimes. ‖ On dit aussi BLANKEEL et BLANQUIL.

BLANOT, village de France (Saône-et-Loire), arrond. et à 23 kilom. N.-O. de Mâcon, au milieu de hautes montagnes; 572 h. Carrières de belles pierres de taille; bons vins ordinaires. Ruines d'une chapelle et d'un ermitage sur le sommet de la montagne de Saint-Romain; dans les flancs de cette montagne, grottes curieuses, composées de plusieurs salles pleines de stalactites et de stalagmites aux formes les plus bizarres. Le clocher de l'église, remarquable par son élévation et sa belle architecture, date du Xe siècle.

BLANPAIN (Jean), chroniqueur français, né à Vignot en 1704, mort en 1765. Il entra dans l'ordre des prémontrés et enseigna successivement la rhétorique, la philosophie, la théologie et le droit canon à l'abbaye d'Estival, dont il fut nommé prieur. Blanpain fut quelque temps le collaborateur du savant Hugo, pour son recueil intitulé : *Sacræ antiquitatis monumenta*, et il a travaillé aux *Annales de l'école des prémontrés*. On lui doit, en outre : *Chronicon Balduini de Ninove cum notis* (1729); *Chronique inédite de l'abbaye de Vicagne; Jugement des écrits de M. Hugo, évêque de Ptolémaïde* (1736, in-8°), etc.

BLANQUART DE BAILLEUL (Henri-Joseph, baron), homme politique et magistrat français, né à Boulogne-sur-Mer en 1758, mort en 1841. Avocat, puis procureur du roi avant la Révolution, il adopta les principes de 1789, devint successivement procureur de district, président d'administration départementale, maire de Boulogne, etc., resta étranger aux excès révolutionnaires et fut nommé membre du Corps législatif en 1801. Réélu à cette assemblée, dont il devint questeur, il fut créé baron par Napoléon. Après la chute de ce dernier, Blanquart de Bailleul s'empressa de manifester une subite tendresse pour la Restauration, fut membre de la Chambre des députés de 1814 à 1826, vota constamment avec tous les ministères sans acception de personnes ou de systèmes, et exerça les fonctions de procureur général à la cour de Douai de 1816 à 1827, époque où il prit sa retraite.

BLANQUART DE BAILLEUL (Louis-Edmond-Marie), prélat français, né à Calais en 1795, mort en 1869. Peu de temps après sa sortie du séminaire, il devint vicaire général de l'évêque de Versailles, et ensuite évêque de Versailles lui-même. En 1844, il fut appelé à l'archevêché de Rouen, et résigna ce siége en 1858. Il est, depuis lors, chanoine de premier ordre au chapitre de Saint-Denis. M. Blanquart de Bailleul s'est prononcé en 1852 pour la conservation des auteurs classiques dans l'enseignement, contrairement aux doctrines émises par M. Gaume dans son *Ver rongeur*. Cet homme respectable était très-aimé à Versailles, où son souvenir est encore vivace.

BLANQUE s. f. (blan-ke — de l'ital. *bianca*, blanche). Sorte de jeu de hasard qui offre plusieurs combinaisons, et où la couleur blanche est signe de perte : *Avoir* BLANQUE. *Tirer* BLANQUE. *Avoir un bon billet à la* BLANQUE. (Acad.)

> Le monde est un brelan où l'on est confondu ;
> Tel pense avoir gagné, qui souvent a perdu.
> Ainsi qu'en une *blanque* où par hasard on tire,
> Et qui voudrait choisir souvent prendrait le pire.
> RÉGNIER.

— Fig. Hasard, mauvaise chance : *Nos enfants sont tels que le hasard de leur naissance nous les donne, qui est cause que nous recevons d'eux plus de* BLANQUE *que de bénéfice.* (Pasquier.)

> Est-il un financier noble depuis un mois,
> Qui n'ait son dîner sûr chez madame Guebois?
> Et que de vieux barons pour le leur trouvent *blanque !*]
> BOURSAULT.

— **Encycl.** Le jeu de *blanque*, l'étymologie du mot nous le dit, est un jeu de hasard où la couleur blanche domine et où cette couleur donne aux joueurs un résultat négatif. Ce jeu, on le comprend, peut s'exécuter de plusieurs manières : On prend un livret fabriqué *ad hoc*, dont toutes les pages sont blanches, à l'exception de quelques-unes sur lesquelles figurent des numéros 1, 2, 3, 4, 5, etc. Chacun des joueurs, ce sont le plus souvent de jeunes enfants, met à la masse un certain nombre d'épingles. On ferme le livre, et chaque joueur, prenant une épingle, l'enfonce à tour de rôle dans la tranche du livret. S'il amène blanc ou *blanque*, il ne tire rien de la masse; si, au contraire, il pique aux pages marquées 1, 2, 3, 4, 5, etc., il tire de la masse 1, 2, 3, 4, 5, etc., épingles, et l'on recommence jusqu'à ce que la masse soit entièrement épuisée. Au lieu d'épingles, on peut mettre des billes, des pastilles, des dragées, de la monnaie de billon, des pièces d'argent et même des pièces d'or; mais, dans ces derniers cas, on le comprend, il ne s'agit plus d'enfants.

La *blanque* se joue aussi dans les foires, et surtout dans les fêtes villageoises. Alors, celui qui tient la *blanque* est un industriel quelconque. Le livret est généralement remplacé par un jeu complet de cinquante-deux cartes. Chaque carte est roulée dans un petit tube de bois, et le tout est jeté dans un sac; chacun tire, moyennant une certaine rétribution, un des cylindres; s'il amène une basse carte, il fait *blanque*, et, par conséquent, ne gagne rien; si, au contraire, c'est un valet, une dame ou un roi qui sort du sac, il gagne un objet d'une valeur proportionnée à l'importance de la carte. Le roi de cœur donne droit au gros lot.

— *Blanque des emblèmes et devises*, Jeu de salon qui n'est autre que le précédent perfectionné. On s'y sert d'un livret composé de feuillets blancs, de feuillets ornés de devises et de feuillets portant un ordre à exécuter. Ce livret étant tenu bien fermé, chacun l'ouvre avec une épingle. Si le feuillet piqué est blanc, il n'arrive rien au tireur; s'il présente un ordre, le tireur est tenu de s'y conformer; s'il n'offre qu'une devise, le contraste ou le rapprochement de cette devise avec l'âge, le sexe, les goûts ou le caractère de celui qui a tiré, donne lieu à des observations plus ou moins piquantes.

BLANQUEFORT, bourg de France (Gironde), ch.-l. de canton., arrond. et à 8 kilom. N.-O. de Bordeaux; pop. aggl. 2,098 hab. — pop. tot. 2,498 hab. Vins blancs et rouges très-estimés; place restée la dernière au pouvoir des Anglais en Guyenne, prise par Dunois en 1453; ruines d'un château du moyen âge; aux environs, tumulus avec débris romains.

BLANQUET s. m. (blan-kè — anc. forme de *blanchet*). Pêch. Syn. de BLANCHAILLE, menu poisson blanc.

— Agric. Maladie des jeunes oliviers.

— Hortic. Variété de poire plus souvent appelée BLANQUETTE. V. ce mot.

BLANQUET (Samuel), médecin et naturaraliste, né dans la dernière moitié du XVIIe siècle dans le diocèse de Mende, mort en 1750. Il se fit recevoir docteur en médecine à Montpellier, et fut chargé, en 1722, de combattre la peste qui s'était déclarée dans le Gévaudan. On a de lui : *Examen de la nature et vertu des eaux minérales du Gévaudan* (Mende, 1718); *Discours pour servir de plan à l'histoire naturelle du Gévaudan* (1730); *Lettre à M. Dodart au sujet de la peste* (Paris, 1722), etc. — Son petit-fils, Antoine-Athanase BLANQUET, né à Mende en 1734, mort en 1803, introduisit dans le Languedoc de bonnes méthodes de culture et composa des poëmes latins qui sont restés inédits.

BLANQUET (Théodore-Xavier-Albert), littérateur, né à Paris en 1826, est issu d'une vieille famille noble de la Lozère, dont plusieurs membres se sont distingués dans l'armée, la marine, l'Eglise et la magistrature. Son

père, chef d'une usine importante, le destinait à lui succéder; mais les goûts de M. A. Blanquet, qu'avivèrent encore des revers de fortune, le décidèrent à entrer dans le journalisme. Outre un grand nombre d'articles insérés dans des journaux littéraires, artistiques et politiques, M. Albert Blanquet a publié de nombreux romans, parmi lesquels nous citerons : les *Amours de d'Artagnan;* la *Belle ferronnière;* la *Mie du roi;* le *Roi d'Italie;* le *Parc aux cerfs;* la *Reine du tapis vert;* les *Compagnons de l'as de pique;* les *Belles dames du Pré aux Clercs;* la *Giralda de Séville;* les *Enfants du curé;* le *Château des spectres;* les *Amazones de la Fronde;* la *Terre d'or*, etc. Citons encore de ce fécond écrivain : *Amour et Caprice*, comédie en un acte et en vers, jouée à l'Odéon, et la *Citoyenne*, chant patriotique composé en 1848.

BLANQUET DU CHAYLA (Armand-Simon-Marie DE), vice-amiral, né à Marvejols (Lozère) en 1759, mort en 1826. Il était contre-amiral lors de la bataille d'Aboukir et déjà connu par les plus brillants services. N'ayant pu détourner l'amiral Brueys de sa funeste résolution de combattre en ligne d'embossage, il lutta lui-même sur le *Franklin* avec héroïsme jusqu'à ce qu'il ne lui restât plus qu'un seul canon en état, et, quoique grièvement blessé, ne se rendit qu'après une des plus belles défenses dont s'honore la marine française.

BLANQUETTE s. f. (blan-kè-te — anc. forme de *blanchette*). Petit vin blanc mousseux que l'on fait dans le Languedoc : BLANQUETTE *de Limoux. Sous prétexte d'un verre d'eau et de vin, je lui arrangeai une petite boisson amalgamée de roussillon, de* BLANQUETTE *de Limoux et d'eau-de-vie.* (F. Soulié.) *A Limoux, par exemple, on se trouve dans la nécessité de mettre la fameuse* BLANQUETTE *au-dessus du vin de Champagne.* (A. Karr.)

— Espèce de bière blanche très-mousseuse.

— Art culin. Sorte de ragoût de viandes blanches, accommodées au blanc, avec garniture de champignons, et quelquefois de morilles, de truffes : BLANQUETTE *de veau.* BLANQUETTE *d'agneau, de volaille.* BLANQUETTE *à la financière. Le peuple qui a inventé la soupe à la tortue et la* BLANQUETTE *de veau aux confitures est capable de tout.* (Toussenel.)

— Comm. Sorte de soude qui se prépare en France. ‖ Liquide obtenu par la première distillation de l'eau-de-vie.

— Hortic. Variété de vigne et de raisin avec lequel on fait le petit vin blanc connu sous le même nom : *La feuille de la* BLANQUETTE *est recouverte d'un duvet cotonneux plus abondant que celui des autres espèces. La* BLANQUETTE *est aussi appelée* chasselas doré. ‖ Variété de poire hâtive à peau blanche : *Petite* BLANQUETTE. *Grosse* BLANQUETTE. On dit aussi, mais moins souvent, BLANQUET. ‖ Variété de figue de couleur blanchâtre, peu sensible aux gelées, mais des plus médiocres : *La* BLANQUETTE *mûrit à la mi-août, dans les environs de Paris.* ‖ *Blanquette à longue queue*, Variété de la grosse blanquette.

— Bot. Nom vulgaire d'une ansérine des rivages.

BLANQUI (Jean-Dominique), conventionnel, né à Nice en 1759, mort en 1832, était magistrat dans sa ville natale lorsque les Français y entrèrent en 1792. Il est un de ceux qui travaillèrent le plus activement à la réunion de ce pays à la France. Nommé par ses compatriotes député à la Convention nationale, il vota avec les Girondins, fut un des signataires de la protestation du 6 juin contre la journée du 31 mai 1793, et, comme tel, décrété d'arrestation le 3 octobre avec soixante-douze autres députés. En vain confessa-t-il, dans une lettre écrite au Comité de sûreté générale, qu'il avait cédé à un moment d'entraînement, il resta en prison jusqu'après le 9 thermidor. Élu au conseil des Cinq-Cents après la session conventionnelle, il y siégea jusqu'en 1797. Il remplit les fonctions de sous-préfet à Puget-Théniers depuis le 18 brumaire jusqu'en 1814, et à Marmande pendant les Cent-Jours. Depuis lors, il vécut à Paris, dans la retraite, tout entier livré à l'étude, et conservant toute la verdeur de ses sentiments républicains. Il disait souvent qu'étant à la Convention il partageait les vues des Montagnards, mais que ce qui l'avait éloigné d'eux, c'était leur violence et la rudesse de leurs manières. On a de lui, outre des rapports sur les monnaies et les poids et mesures, une curieuse histoire de sa détention, brochure in-8°, publiée en 1794 sous ce titre : *Mon agonie de dix mois.*

BLANQUI (Jérôme-Adolphe), célèbre économiste français, fils du précédent, né à Nice en 1798, mort à Paris en 1854. D'abord simple répétiteur dans une institution de Paris, il suivit avec assiduité les leçons de J.-B. Say, et devint son principal disciple. Un cours public qu'il professa à l'Athénée commença à le faire connaître en 1825, et lui valut la chaire d'histoire et d'économie industrielle à l'Ecole spéciale du commerce, établissement dont il eut la direction en 1830. En 1833, il succédait à son maître dans cette chaire d'économie politique du Conservatoire des arts et métiers, à laquelle il devait donner un nouvel éclat. Adolphe Blanqui a fait de nombreux voyages en Europe, presque toujours avec des missions du gouvernement, et toutes ses courses ont été fécondes en résultats pour la science économique. Il a été chargé aussi de plusieurs enquêtes industrielles dans les départements manufacturiers de la France, et il a toujours déployé dans ces occasions les talents d'un profond observateur. Son enquête de 1840 dans le département du Nord produisit une vive émotion, par les révélations lamentables qu'elle offrait sur la condition des pauvres ouvriers tisserands. C'est ainsi que, tout attaché qu'il était à la dynastie d'Orléans, il troubla souvent sa quiétude en lui faisant entendre de dures vérités, *vérités inexorables de la statistique.* Comme doctrine, il n'allait guère au delà de J.-B. Say, et il appartenait à l'école de la liberté commerciale. Ce n'était point un génie créateur, mais il a observé mieux que tout autre, et, par une merveilleuse clarté d'exposition, il a rendu l'économie politique populaire. Nommé membre de l'Institut en 1838, Blanqui a été député de la Gironde de 1846 à 1848. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Voyage en Angleterre* (1824, in-8°); *Voyage à Madrid* (1829, in-8°); *Histoire de l'économie politique en Europe* (1837-1842, 5 vol. in-8°); *Rapport sur la situation économique de l'Afrique française* (1840); *Considérations sur l'état social des populations de la Turquie d'Europe* (1841); *Rapport sur l'Exposition universelle de Londres* (1851), fait par ordre de l'Institut.

BLANQUI (Louis-Auguste), homme politique, deuxième fils du conventionnel et frère de l'économiste, né à Nice en 1805, alors que cette ville faisait partie du département des Alpes-Maritimes. Il reçut une éducation très-soignée, fut d'abord précepteur particulier, puis étudia le droit et la médecine à Paris, et se jeta bientôt avec ardeur dans les luttes politiques. Blessé d'une balle au cou dans le combat qui eut lieu rue Saint-Denis, en 1827, à propos des élections, il combattit de nouveau en 1830, et prit dès lors une part très-active à toutes les entreprises du parti républicain contre le gouvernement de Louis-Philippe. Très-influent dans ce parti, il en représentait l'élément révolutionnaire, la fraction ardente, exaltée, follement héroïque, enfin cette poignée d'hommes audacieux toujours prêts à livrer bataille à des armées, cent fois vaincus, jamais domptés, et dont les luttes impossibles sont un sujet d'étonnement et semblent les épisodes dramatiques de quelque légende d'héroïques aventuriers. M. Blanqui a gardé le pli de ce temps et de cette génération. Il n'a jamais eu qu'une foi médiocre dans la puissance de l'idée *seule.* La force lui a toujours paru l'élément pratique par excellence, et c'est par les armes, par les tentatives d'insurrection qu'il a constamment poursuivi le triomphe de ses principes. Membre de la Société des Amis du peuple, après la révolution de Juillet, et impliqué dans le procès des Dix-Neuf, il se défendit avec cette éloquence *passionnée qui semble un mélange des tristesses* de Dante et des emportements et des amertumes de Marat, parla des droits et des misères du peuple, et se constitua le tribun du prolétariat contre l'oligarchie bourgeoise, qui avait recueilli seule les fruits de la dernière révolution et qui allait devenir le *pays légal* du règne. Le jury étonné, fasciné peut-être, acquitta ce terrible apôtre; mais la cour le condamna à un an de prison pour délit d'audience. Dans le procès d'avril, il reparut sur la scène comme défenseur des accusés, subit une nouvelle condamnation en 1836, et enfin prépara et commanda avec Barbès et Martin Bernard l'insurrection du 12 mai 1839, qui fut promptement réprimée. Après avoir pendant six mois échappé aux recherches, il fut arrêté et condamné à mort par la cour des pairs. Sa peine fut commuée, comme l'avait été celle de Barbès, en une détention perpétuelle. Emprisonné au Mont-Saint-Michel, et soumis au régime cellulaire, il y subit, comme les autres prisonniers politiques, les traitements les plus durs, pendant que sa jeune femme, artiste distinguée, expirait dans la solitude et le désespoir. Transféré malade à l'hôpital de Tours, il *y était encore lors de la révolution de Février.* Le 25, il était à Paris, où les révolutionnaires ardents se groupèrent autour de lui. Mécontent de la composition du gouvernement provisoire, il eût pu dès lors le modifier ou le renverser; mais il craignit sans doute d'ébranler la République en frappant ce pouvoir d'un jour. Il se borna à le combattre dans la Société républicaine centrale, qu'il avait fondée, et qui, habilement calomniée dès son origine, inspira une terreur profonde au gouvernement et au public. Lors de la manifestation des 200,000 hommes, au 17 mars, Blanqui, en demandant l'ajournement des élections, voulait cette fois, à ce qu'on a prétendu, transformer le gouvernement de l'Hôtel de ville en une dictature radicale. Mais l'opposition de Louis Blanc, de Cabet et de Barbès fit échouer ce projet, dont la réalisation eût singulièrement modifié les destinées de la révolution en France et en Europe. Il est difficile, d'ailleurs, de démêler ce qu'il peut y avoir de vrai dans les bruits qui ont été répandus à ce sujet. Peu de temps après, on essaya d'écraser ce retoutable ennemi en publiant, dans la *Revue rétrospective*, de Taschereau, une sorte de rapport sur *l'émeute de 1839 et sur le personnel du parti* républicain. Cette pièce fut attribuée à Blanqui, bien qu'il pût paraître étrange que de telles complaisances eussent été récompensées par la prison perpétuelle. Quoi qu'il en soit et malgré les protestations d'un grand nombre d'anciens membres des sociétés secrètes, le coup porta, en ce sens que le puissant agitateur, transformé en accusé, fut obligé d'abandonner un moment l'attaque pour la défense. Sa réponse est un morceau plein d'éclat et l'un des modèles de sa manière ironique, amère, mordante et colorée. Après avoir rappelé ses luttes, ses longues souffrances, une partie de sa vie consumée dans les cachots, il s'écrie : « Et c'est moi, triste débris qui traîne par les rues un corps meurtri sous des habits râpés, c'est moi qu'on foudroie du nom de vendu, tandis que les valets de Louis-Philippe, métamorphosés en brillants papillons républicains, voltigent sur les tapis de l'Hôtel de ville, flétrissant du haut de leur vertu, nourrie à quatre services, le pauvre Job échappé des prisons de leur maître! »

Cette affaire fit beaucoup de bruit à cette époque. Un jury d'honneur fut institué, mais ses délibérations n'aboutirent à aucun résultat. Quoi qu'il en soit, on ne put jamais, et pour cause, produire l'original de la pièce; et s'il est vrai que Barbès crut à la culpabilité de son ancien compagnon, il ne faut pas oublier l'inimitié qui séparait ces deux chefs révolutionnaires, inimitié qui tenait sans doute à une rivalité d'influence et qui ne date pas de ce temps, comme on le croit communément, mais remonte beaucoup plus haut, et dont l'origine se perd dans la nuit des sociétés secrètes. Blanqui contribua à la manifestation du 16 avril, dont le but était, dit-on, d'emporter le gouvernement provisoire, et que Ledru-Rollin fit avorter en ordonnant de battre le rappel. Lors du mouvement du 15 mai, il y fut entraîné plus qu'il ne le dirigea, parla au nom du peuple à la tribune de l'Assemblée constituante, *demanda la reconstitution de la Pologne*, rappela le sang récemment versé à Rouen, et s'occupa de diverses questions incidentes. On sait le résultat de cette journée, à la suite de laquelle furent arrêtés les principaux chefs révolutionnaires. Traduit devant la haute cour de Bourges, Blanqui excita l'intérêt par une défense qui eut un grand éclat; mais il n'en fut pas moins condamné à dix ans de prison. Pendant qu'il subissait sa peine à Belle-Ile-en-Mer, il tenta plusieurs évasions, dont une surtout fit beaucoup de bruit et rappela les plus célèbres expéditions de ce genre. Il l'avait préparée avec un de ses compagnons. A l'heure de la fermeture des cellules, les deux fugitifs, après avoir disposé à leur table et devant un livre ouvert des mannequins vêtus de leurs vêtements, et dont la vue trompa complétement l'œil exercé des gardiens, parvinrent à se glisser dans le puits du préau, suspendus à une corde dont la longueur avait été mal calculée. Ils flottèrent ainsi, le corps à demi submergé, jusqu'à une heure assez avancée de la soirée, sortirent enfin presque morts de froid, escaladèrent néanmoins les murailles et les palissades presque sous les yeux des *sentinelles, errèrent dans l'île à travers les* rochers et les fondrières, par une nuit très-orageuse choisie à dessein, et finirent par gagner la cabane d'un pêcheur avec qui des intelligences avaient été ouvertes, et qui, après avoir reçu d'eux une assez forte somme pour les passer sur le continent, les livra de grand matin à l'autorité, à l'heure même où il devait les embarquer sur son canot. Transféré à Corte, en Corse, lors de la fermeture de la prison politique de Belle-Ile, Blanqui fut, à l'expiration de son temps, déporté en Afrique par mesure de sûreté. L'amnistie de 1859 lui permit, quelques mois plus tard, de rentrer en France. En 1861, il fut de nouveau arrêté, comme chef vrai ou supposé d'une société secrète, et condamné à quatre ans de prison. Malade, épuisé, il acheva sa peine gardé à vue dans un hôpital de Paris.

A l'heure qu'il est, près de vingt-cinq années de la vie du célèbre agitateur ont été consumées dans les prisons. Dévasté par les souffrances morales et physiques, par les malheurs publics et les douleurs privées, exténué par une vie plus qu'ascétique, par la séquestration, par de vastes espérances déçues, abreuvé d'amer*tumes et d'outrages*, vaincu, écrasé, anéanti, il est resté inflexible dans ses convictions, inébranlable dans sa foi. Cette curieuse physionomie, ce profil accentué du révolutionnaire moderne, offrirait encore des traits dignes d'être étudiés, sinon par l'histoire, au moins par la biographie, à cause des contrastes singuliers qu'on y rencontre. Ainsi, cet être chétif, souffrant, débile et maladif, cet éternel vaincu n'estime guère que la force, ou du moins c'est par la force, par l'insurrection qu'il a toujours voulu résoudre le problème de la démocratie. Intelligence évidemment supérieure, nourri de fortes études, il a constamment cherché son point d'appui sur les masses incultes et les hommes d'action. Enfoui une partie de sa vie dans les cachots, il est passionné pour les relations de voyages et l'étude de la géographie; il connaît la France, notamment, avec une étonnante précision et mieux que la plupart de ceux qui en ont dressé la carte. Espèce de cénobite politique, vivant de laitage et d'eau, il aime la lecture d'Horace presque autant que celle de Tacite. Ecrivain singulièrement vigoureux et original, aux heures où il a voulu l'être, il n'a presque rien publié, soit calcul, soit dédain, soit qu'il visât plus haut que la réputation de ces scribes, de ces parleurs dont il raillait avec amertume l'impuissance gouvernementale. Nous croyons savoir cependant qu'il a beaucoup écrit, sans doute sur des questions de politique et d'histoire, et qu'une partie de ses manuscrits a été accidentellement détruite. Nous savons aussi que cette perte l'affecta profondément.

Quant à la terreur qui est restée attachée à son nom, elle est due en partie aux nombreuses attaques dont il a été l'objet, et lui-même n'a pas pris assez le soin de la dissiper. Mais il est vraisemblable que ce n'était là qu'une de ces fantasmagories créées par les partis dans les temps de révolution, espèce de robe de César qu'ils agitent aux yeux des foules pour perdre leurs ennemis. Nous ne voyons point que M. Blanqui ait jamais prêché les théories sanguinaires qui pourraient justifier cet effroi. Aujourd'hui que les passions sont apaisées, on peut juger avec plus de froideur et d'équité, et il nous semble inutile et cruel de surcharger la légende des vaincus d'accusations imaginaires. En Février, quand la question sociale est venue compliquer le problème du gouvernement, Blanqui n'a point formulé de programme, n'a point donné le fond de sa pensée, si tant est qu'il eût à ce sujet des idées systématiquement arrêtées. Il ne s'est prononcé pour aucune des écoles socialistes qui se partageaient la faveur populaire, et tout ce qu'il a dit sur ces questions brûlantes se borne en définitive à des généralités sympathiques en faveur de l'émancipation des classes ouvrières. Mais cette réserve même augmenta les défiances; on voulut voir une dissimulation machiavélique où il n'y avait peut-être que prudence politique ou incertitude d'esprit; et il n'apparut plus aux imaginations effrayées que comme l'énigme de la guerre sociale, comme une sorte de sphinx révolutionnaire qui se préparait en silence à dévorer la société. Nous pensons qu'en réalité, chef *populaire, aspirant visiblement à devenir le* tribun des multitudes, l'instrument nécessaire de la révolution, l'homme d'Etat du prolétariat, il songeait surtout à l'action, et se préoccupait médiocrement de théories économiques; qu'enfin il y avait encore pour lui un intérêt capital à ne point embrasser exclusivement un système quelconque, afin de ne choquer aucune des fractions du parti radical, que sa main tenait unies, et sur lesquelles il prenait son point d'appui.

En résumé, doué d'aptitudes supérieures, M. Blanqui, en se jetant dans les luttes révolutionnaires, pour parler le langage des habiles, a évidemment manqué sa vie, et nul ne doute qu'il ne fût allé très-loin s'il n'eût dédaigné le grand chemin des existences bourgeoises et la *tactique des ambitions vulgaires.* Mais il est à croire que lui-même n'en éprouve aucun regret, et qu'à l'heure qu'il est, rejeté dans l'exil, il n'échangerait pas sa vie de lutte et de souffrances pour une de ces positions brillantes qu'il lui eût été certainement facile de conquérir.

BLANQUIER s. m. (blan-kié — rad. *blanc*). Techn. Ouvrier qui fait des mouvements d'horlogerie en blanc, c'est-à-dire seulement ébauchés.

BLANQUILLA, île de la république de Venezuela, dans l'archipel des Petites-Antilles, à 70 kil. N.-O. de l'île de Santa-Margarita, à 150 kil. de la côte; habitée par quelques familles de pêcheurs. Périmètre, 25 kil.

BLANQUINETTE s. f. (blan-ki-nè-te — rad. *blanc*). Comm. Sorte de petit bouracan blanc.

BLANQUININE s. f. (blan-ki-ni-ne). Chim. Syn. de BLANCHININE.

BLANSKO, bourg de l'empire d'Autriche, dans la Moravie, gouvernement et à 18 kil. N. de Brünn, district de Boskowitz, sur la Zwitawa; 1,574 hab. Centre industriel très-important; riches mines de fer, grandes usines, construction de machines, fonderies.

BLANTYRE, bourg et paroisse d'Ecosse, comté de Lanark, à 12 kil. S.-E. de Glasgow, à 60 kil. O. d'Edimbourg, près de la Clyde; 3,000 hab. Mines de fer, carrières, commerce de tissus et cotons.

BLANVILLAIN, littérateur français, né à Orléans vers 1758, mort dans la première moitié de ce siècle. Après avoir séjourné pendant quelque temps à Rome, il s'adonna à l'enseignement, entra dans l'université et devint principal du collége de Pontoise, puis professeur à Orléans en 1814. On a de lui : *Morale* ou l'*Art d'être heureux* (1796); *Tableau de Paris en l'an XII* (1804), et diverses traductions de l'italien en français, entre autres le *Voyage en Grèce* de Scrofani (1800, 3 vol. in-8°), ainsi que des traductions du français en italien, notamment de *Paul et Virginie*, de Bernardin de Saint-Pierre; *Atala*, de Chateaubriand.

BLANZAC, bourg de France (Charente), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kil. S.-O. d'Angoulême, sur la rive droite de la Nay; pop. aggl. 893 hab. — pop. tot. 952 hab. Vins rouges estimés; commerce considérable de bestiaux, fil et toile. Eglise du XIII^e siècle; restes d'un ancien château des seigneurs de La Rochefoucauld.

BLANZÉ s. m. (blan-zé — rad. *blanc*). Agric. Variété de blé cultivée dans le nord de la France.

BLANZY, bourg de France (Saône-et-Loire), arrond. et à 38 kil. d'Autun, sur la Bourbine qui longe le canal du Centre; pop. aggl. 2,199 hab. — pop. tot. 3,480 hab. Riches mines de houille, verreries importantes, fours à chaux, huileries; commerce de bétail; aux environs, ancien château, débris de briques et poteries romaines.

BLAPIDE s. f. (bla-pi-de — du gr. *blaptô*, je nuis). Entom. Genre de coléoptères hété-

romères, famille des ténébrionites, ayant pour type une espèce noire du Brésil.

BLAPS s. m. (blaps — du gr. *blapsis*, action de nuire). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, voisin des ténébrions, aux dépens desquels il a été établi, et comprenant quarante-cinq espèces, dont deux vivent en Europe : *Les* BLAPS *ont le corps oblong.* (Duponchel.) *Lorsqu'on saisit les* BLAPS, *ils répandent par l'anus une liqueur d'une odeur très-fétide et analogue à celle qu'exhalent les* BLATTES *des cuisines.* (Duponchel.) *Les sultanes de l'Orient, des pays voluptueux où l'amour cherche les contours arrondis, se font apporter des* BLAPS, *et, oisives dans les jardins, au bruit des eaux jaillissantes, puisent dans le succulent insecte une jouvence éternelle.* (Michelet.)

BLAPSIDE adj. (bla-pside — de *blaps* et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble au blaps.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères, mélasomes, ayant pour type le genre blaps. ‖ On dit aussi BLAPSIDAIRES.

BLAPSIGONIE s. f. (bla-psi-go-nî). Nom donné par les anciens à une maladie des abeilles qui arrêtait la reproduction des essaims.

BLAPSITE adj. (bla-psi-te — rad. *blaps*). Entom. Qui ressemble à un blaps.

— s. m. pl. Groupe de la tribu des blapsides, ou, selon d'autres, division de l'ordre des coléoptères ayant pour type la tribu des blapsides. D'autres en font une tribu de la famille des collaptérides.

BLAPSTIN s. m. (blap-stain — rad. *blaps*). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, comprenant quinze espèces, qui toutes vivent en Amérique.

BLAQUE s. m. (bla-ke — du gr. *blax*, mou, indolent). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des ichneumons, comprenant quelques espèces qui vivent en Europe.

BLAQUERNES, nom d'un des anciens faubourgs de Constantinople, situé sur l'une des six collines qui s'élèvent le long du côté septentrional de la ville, et compris actuellement dans l'enceinte de Stamboul. Dans ce quartier de la ville, on voit les ruines de Tékir-Seraï, ou palais des Blaquernes, ancienne résidence des empereurs d'Orient. V. CONSTANTINOPLE.

BLAQUET s. m. (bla-kè). Pêch. Nom collectif par lequel les pêcheurs désignent diverses espèces de petits poissons qui restent engagés dans les filets et qu'ils emploient comme appât. On dit plus souvent BLANCHAILLE.

BLAQUIÈRE (Edouard), historien anglais, né vers la fin du siècle dernier. Il entra dans la marine, et, entraîné par son amour pour la liberté, il a pris une part active à toutes les tentatives d'indépendance qui ont eu lieu sur le continent : aux révolutions d'Espagne, de Naples et de Turin, ainsi qu'à l'insurrection de la Grèce. On a de lui plusieurs ouvrages, entre autres : *Examen historique de la révolution espagnole, suivi d'observations sur l'esprit public, la religion, les mœurs et la littérature d'Espagne* (1823, 2 vol. in-8°) ; *Histoire de la révolution actuelle de la Grèce, son origine, ses progrès, et détails sur la religion, les mœurs et le caractère national des Grecs* (1823, in-8°) ; *Rapport sur l'état actuel de la confédération grecque* (1823), etc. Tous ces ouvrages ont été traduits en français.

BLAQUIÈRE (Paul), compositeur français, né à Clairac (Tarn-et-Garonne) en 1833, mort à Paris en 1868. La vocation de cet artiste fut irrésistible; car, malgré sa famille tout entière, il s'adonna à l'étude de la musique, et vint tout jeune à Paris chercher la consécration d'un talent aujourd'hui devenu populaire. Là, il apprit à connaître toutes les misères qui attendent les débutants dans la carrière artistique, et l'adage latin : *Per aspera ad astra*, fut pour lui une inexorable vérité. Avec cette fécondité qui distingue la jeunesse, il produisit romances, études de piano, chansons, sans que le succès vînt mettre son nom en relief, sans que ses honoraires, arrachés à la cupidité d'éditeurs intéressés, pussent assurer son existence quotidienne. Quelques opérettes jouées sur les petits théâtres de Paris, notamment les *Belles de nuit* aux Folies-Dramatiques, prouvèrent qu'il avait un talent sérieux et un fond d'inspiration qui ne demandait qu'à se produire dans des conditions favorables. Désespérant du succès, il tenta un jour de se rendre célèbre par l'excentricité, comme Alcibiade coupant la queue à son chien. Il composa alors ces chansons que successivement tout Paris a fredonnées, et dont la longue série commence par : *Dansez, Canada, Titi lariti*, le *Chapeau de Marguerite*, pour finir, à l'heure où nous écrivons, par la *Vénus aux carottes*, la *Femme à barbe* et la *Déesse du bœuf gras*. Les prétendus artistes qui figurent dans les cafés-concerts en sont les interprètes ordinaires et leur sont redevables de la meilleure part de leur célébrité. Sceptique comme un homme qui a passé par toutes les épreuves de la vie, Paul Blaquière est le premier à railler son succès; il est bon pourtant de constater le tour original de sa mélodie, et la connaissance parfaite, l'intuition peut-être de ce rhythme particulier que l'oreille la moins musicale retient facilement, et qui, pour cela, est appelé à devenir populaire. Avec ses dons naturels, ses études antérieures, M. Blaquière peut certainement s'élever au-dessus du genre dont il est pour le moment le spécialiste attitré et en vogue. Il en fournira certainement la preuve dès que sa notoriété présente lui aura fait ouvrir la porte d'une de nos grandes scènes lyriques. C'est là ce qui lui a manqué, ce qui lui manque encore pour que son talent prenne la bonne voie, hors de laquelle l'art n'est qu'un métier détestable. Jusqu'à présent, il n'a fait que de la musique de limonade, imprégnée d'une nauséabonde odeur de caporal mêlée à l'écœurant parfum du musc ; il est temps qu'il déserte la chanson panachée et qu'il nous donne des œuvres. On peut offrir son talent pour un jour à Thérésa, mais Thérésa ne saurait être épousée pour la vie, quels que soient d'ailleurs son mérite comme marraine du *Sapeur* et de la *Gardeuse d'ours*, et ses vertus comme chanteuse à barbe. Il faut une union plus élevée, si l'on tient à faire figure dans le monde des Boieldieu, des Auber et des Hérold.

BLARE s. m. (bla-re). Métrol. Petite monnaie de billon qui se fabriquait à Berne, et dont la valeur était de 25 deniers de France (environ 12 cent.).

BLAREL s. m. (bla-rèl). Mamm. Ancienne forme du mot BLAIREAU.

BLAREMBERG (DE), antiquaire russe, né vers la fin du XVIII^e siècle. Il s'est surtout occupé de recherches archéologiques sur les villes et les monuments de la Tauride, et a publié : *Notice sur quelques objets découverts en Tauride* (Paris, 1822) ; *Choix de médailles antiques d'Olbiopolis ou Olbia, etc.* (Paris, 1822).

BLARRU (Pierre DE), en latin *Petrus de Blarrorivo*, poëte latin, né à Pairis, en Lorraine, en 1437, mort à Saint-Dié en 1505. Il entra dans les ordres, devint chanoine de Saint-Dié et fut frappé de cécité dans sa vieillesse. Il avait la passion des oiseaux, qu'il chassait à la pipée et qu'il nourrissait en volière. Blarru était très-versé dans le droit civil et dans le droit canon. Son nom a mérité d'échapper à l'oubli par une grande composition, la *Nancéide* (*Insigne Nanceidos opus*, 1518, in-fol.), poëme qui a pour sujet la défaite et la mort de Charles le Téméraire sous les murs de Nancy, et qui a été traduit en français par M. Schütz (Nancy, 1840, 2 vol. in-8°), avec texte en regard. Ce poëme, dont la versification est facile et naturelle, est rempli de détails précieux et intéressants, mais il ne justifie point l'admiration excessive des contemporains de Blarru, qui le comparaient emphatiquement à Virgile et à Homère.

BLARS, village et comm. de France (Lot), arrond. et à 32 kil. de Cahors ; 564 hab. Sur le territoire de cette commune se trouve la curieuse grotte de Marcillac, qui s'ouvre par un portique de 3 m. d'élévation. Elle se compose de trois grandes salles garnies de stalactites et de stalagmites, et ayant une longueur totale de 460 m. La seconde salle renferme une magnifique colonne de 19 m. de hauteur sur 0 m. 50 de diamètre, qui semble soutenir la voûte.

BLAS s. m. (blâss). Anc. méd. Principe de mouvement organique, indépendant de l'âme immatérielle, et qui se subdivise en autant de principes secondaires qu'il existe d'organes : *Les* BLAS, *que Vanhelmont se félicite d'avoir inventés, sont, à ce qu'il paraît, l'essence, ou la force première, ou le principe d'action de la chose à laquelle il les fait présider.* (Broussais.)

BLAS (SAN-), ville du Mexique, dans le dép. de Xalisco, à 280 kil. O. de Guadalaxara, sur une île, à l'embouchure du Rio-Grande dans l'océan Pacifique; 3,750 hab. Port, arsenal maritime ; climat très-insalubre.

BLASCHE (Bernard-Henri), pédagogue allemand, né à Iéna en 1766, mort en 1852. Il étudia sous Salzmann et alla s'établir à Waltershausen, près de Gotha. On lui doit de nombreux ouvrages pédagogiques, dont les principaux sont : *Principes d'éducation industrielle* (1804) ; l'*Ami technologique de la jeunesse* (1804, 5 vol.) ; l'*Artiste en papier* (1819); *Education naturelle* (1815) ; *Manuel de la science pédagogique* (1822-1824, 2 vol.); le *Mal en harmonie avec l'ordre universel* (1827) ; la *Philosophie de la révélation* (1829) ; *Critique de la foi aux esprits à l'époque moderne* (1830) ; les *Attributs divins dans l'unité* (1831), etc.

BLASCO NUNÈS VÉLA, navigateur espagnol. V. VÉLA.

BLASCO (Nicolas), poëte et grammairien italien, né à Chiusa, en Sicile, florissait au commencement du XVII^e siècle. Ses principaux ouvrages sont : *De Verborum constructione* (Palerme, 1610), et divers poëmes, notamment : *Contrasto di un vecchio ed una vecchia* (1621); *Trofei del asino* (1641); *Il vecchio inamorato* (1648).

BLASÉ, ÉE (bla-zé) part. pass. du v. Blaser. Qui est privé de sensibilité, en parlant d'un sens; dont quelque sens est émoussé, en parlant des personnes : *Des sens* BLASÉS. *Un estomac* BLASÉ. *Un jeune homme* BLASÉ. *Avoir le goût* BLASÉ, *le palais* BLASÉ. *Vous ne ramènerez pas au vin de Bourgogne des gens* BLASÉS, *qui s'enivrent de mauvaise eau-de-vie.* (Volt.) *Je frémis lorsque j'entendis un de ces citoyens* BLASÉS *sur les plaisirs se dire : Je m'ennuie.* (Dider.) *Aujourd'hui, la faim est peu coûteuse, c'est l'appétit* BLASÉ *qui ruine.* (La Grange.) *Leur palais est* BLASÉ, *doublé de fer-blanc : ils avalent l'alcool comme du petit-lait.* (P. Féval.) *Il n'est rien de plus flatteur pour une femme que de réveiller un palais* BLASÉ. (Balz.) *Un millionnaire, qui était* BLASÉ *sur tout, même sur les plaisirs de la table, qui avaient eu jadis les plus grands charmes pour lui, fut rencontré un jour par un pauvre diable qui lui cria : « La charité, monsieur, s'il vous plaît, je meurs de faim !... — L'heureux coquin ! » s'exclama le richard, envieux d'un si bel appétit.*

— Fig. Se dit des sensations, des sentiments, des facultés de l'âme, et des personnes chez qui ces sentiments et ces facultés se trouvent émoussés par l'abus : *Louis XV avait besoin du sel du scandale pour assaisonner ses goûts* BLASÉS. (Lamart.) *Gœthe, qui n'est ni catholique, ni protestant, est doué d'une impartiale facilité qui charme l'indifférence universelle des âmes* BLASÉES (Ph. Chasles.) *Dans son palanquin, il recevait avec une indolence* BLASÉE *les tristes caresses de deux des jeunes filles dont il avait peuplé son harem.* (E. Sue.) *Les gens* BLASÉS *ne rient jamais.* (E. Sue.) *L'audace triviale et populaire du Caravage charmait une foule d'esprits* BLASÉS. (Vitet.) *Le pire de l'affaire, c'est que je ne veux rien, que je ne désire rien; c'est que je suis un peu* BLASÉ. (G. Sand.) *Aujourd'hui, nos fils sont sceptiques et* BLASÉS *sur les bancs du collége.* (G. Sand.) *Les individus* BLASÉS *deviennent, principalement dans leur vieillesse, hargneux et mécontents de tout.* (Virey.) *Le plus terrible ennui et le plus difficile à guérir est celui d'une âme* BLASÉE *et dégoûtée de tout.* (Beautain.)

BLASEMENT s. m. (bla-ze-man — rad. *blaser*). Néol. Etat d'une personne blasée ; affaissement, dégoût, satiété, soit au moral, soit au physique : *J'en suis venu à ce degré de* BLASEMENT, *de n'être plus chatouillé que par le bizarre ou le difficile.* (Th. Gaut.)

BLASER v. a. ou tr. (bla-zé — du gr. *blax*, indolent). Emousser, affaiblir, user les sens et particulièrement les organes du goût : *L'excès des plaisirs l'a* BLASÉ. *L'usage des liqueurs fortes lui a* BLASÉ *le goût.* (Acad.) *Voilà de quoi mener des enfants au bout du monde, sans risquer de leur* BLASER *le palais.* (J.-J. Rouss.) *L'abus des parfums* BLASE *le sens de l'odorat, énerve et amollit le corps.* (Maquel.) *L'ivresse, les narcotiques, à force de sensations multipliées,* BLASENT *les sens et jusqu'au cœur.* (Virey.)

— Fig. Rendre froid, insensible, incapable d'émotion, de sensation vive : *Il ne rougit plus de rien ; la honte l'*A BLASÉ. (Acad.) *Rien ne* BLASE *et n'éteint plus le goût que les voyages sans fin.* (Ste-Beuve.)

— **Se blaser**, v. pr. Devenir blasé, émoussé, altéré : *Le goût* SE BLASE *par l'usage d'aliments trop épicés.* (Rostan.)

— Fig. Devenir indifférent, insensible : *Il* S'EST BLASÉ *sur les plaisirs, sur les spectacles.* (Acad.) *Nous ne* NOUS BLASIONS *point sur notre plaisir.* (G. Sand.) *Voilà pourquoi je ne veux pas* ME BLASER *sur les agréments de ce séjour.* (G. Sand.) *Elles* SE BLASENT *ainsi d'elles-mêmes en fatiguant leurs désirs dans le vide.* (Balz.)

BLASIACÉ, ÉE adj. (bla-zi-a-sé — rad. *blasie*). Bot. Qui ressemble à la blasie.

— s. f. pl. Groupe de plantes cryptogames, de la famille des hépatiques, ayant pour type le genre *blasie*.

BLASIE s. f. (bla-zî — du gr. *blaisos*, impotent). Bot. Genre de plantes cryptogames, famille des hépatiques, voisin des jongermannes, et comprenant une seule espèce qui croît sous les climats tempérés de l'hémisphère boréal : *La* BLASIE *vit sur la terre humide.*

— **Encycl.** Le genre *blasie* se distingue par les caractères suivants : fructification d'abord immergée dans la nervure de la fronde, ensuite portée par un pédoncule qui dépasse l'orifice du tube; pistils stériles, nus et dispersés à la superficie de la nervure, un seul fertile et placé dans sa cavité ; capsule elliptique, tronquée à sa base, calleuse et divisée ordinairement en quatre valves ; élatères à double spirale, fixées autour du fond de la capsule ; anthéridies sessiles, granuleuses à l'intérieur, globuleuses ou ovales et couvertes par une écaille dentée. Ce genre ne comprend jusqu'à présent qu'une seule espèce indigène, dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal. Elle croît sur la terre humide. Ses frondes, d'un vert gai, rayonnées, à bords sinués ou pinnatifides, sont traversées longitudinalement par une côte ou nervure peu apparente. C'est au-dessous de cette côte que naissent les radicelles de la plante.

BLASIMONT, bourg de France (Gironde), arrond. et à 20 kil. de La Réole; 1,000 hab. Belle église dont la façade est surtout remarquable; ancienne abbaye de bénédictins et vieux château de la maison de Bouillon.

BLASIUS (Ernest), chirurgien allemand distingué, né à Berlin en 1802. Après avoir fait des études spéciales à l'institut médical de cette ville, il fut reçu docteur en 1823, exerça la chirurgie militaire, et obtint, en 1834, les fonctions de professeur titulaire de chirurgie à Halle, ainsi que la direction de la clinique chirurgicale. Le docteur Blasius, qui a reçu du roi de Prusse le titre de conseiller intime de médecine, s'est fait en Allemagne une double réputation de professeur praticien et d'écrivain. Des mémoires, des articles de revues, des brochures et différents ouvrages sont sortis de sa plume expérimentée. Ses principaux travaux sont : *Manuel de médecine opératoire* (3 vol., 2^e éd., 1842), ouvrage traduit en plusieurs langues ; *Atlas de médecine opératoire* avec texte (2^e éd., 1844) ; *Leçons de médecine opératoire*, abrégé des précédents (2^e éd., 1846) ; *Dictionnaire général de chirurgie et d'ophthalmologie* (1838, 4 vol.); l'*Incision diagonale*, nouvelle méthode d'amputation (1838) ; *Etudes de chirurgie pratique* (1848).

BLASIUS ou **BLAES** (Gérard), médecin flamand du XVII^e siècle. Il fut professeur de médecine à l'université d'Amsterdam, médecin de l'hôpital et bibliothécaire. Il se rendit utile surtout par les éditions nombreuses qu'il donna des meilleurs ouvrages connus alors sur la médecine, et il en publia lui-même plusieurs en latin et en flamand, notamment : *Anatome medullæ spinalis* (1666) ; *Observationes anatomicæ selectiores* (1667); *Observata anatomica, etc.* (1674); *Medicina generalis* (1661) ; *Institutionum medicarum compendium* (1667) ; *Observationes medicæ rariores* (1667); *Medicina curatoria, etc.* (1680), etc.

BLASIUS (Julie), jeune aventurière allemande, née au village de Wesilherbach, près de Kirn, célèbre par ses amours avec Schinderhannes, le fameux chef de brigands des bords du Rhin. C'était une jolie fille, brune, avec des yeux fendus en amande, de l'humeur la plus gaie et la plus enjouée. Elle jouait du violon, chantait les *lieder* du pays, faisait des armes, se déguisait en amazone, et, au besoin, commandait elle-même la troupe de brigands, qu'elle conduisit un jour à une expédition qui eut l'issue la plus heureuse. Dès le premier jour que Schinderhannes la vit, il s'en éprit passionnément; pour la suivre, il abandonna toutes ses anciennes maîtresses, qui étaient nombreuses, et, pour se l'attacher plus solidement, il résolut de l'épouser. Le mariage eut lieu, et ce fut un mariage sérieux. Le brigand conduisit Julie sur la rive droite du Rhin, dans un village éloigné, où il ne pouvait être connu sous son nom véritable de Jean Buckler. L'union y fut solennellement célébrée, selon le rit luthérien, et de joyeuses fêtes suivirent cette noce. Dès ce jour, Julie Blasius accompagna la bande dans la plupart de ses expéditions; elle avait le grade de lieutenant, et à ce titre elle se faisait attribuer une part dans le butin; ce qui paraît prouver qu'unie de corps avec son mari, elle en était probablement séparée de biens. Schinderhannes, fou d'amour pour elle, composa en son honneur une chanson, qui se chante encore dans les fêtes du village de Hundsbruck; en voici un couplet : « A mon fusil je demande l'indépendance; à ma bouteille, de rafraîchir mes lèvres; à l'herbe des bois, de me servir d'oreiller; les yeux, les bras, les lèvres de Julie me donnent aussi tout cela. » Julie Blasius avait appris de Schinderhannes à haïr les juifs; aussi les poursuivait-elle impitoyablement. Un jour, ou plutôt une nuit, elle parut tout à coup dans la maison d'un négociant juif de Veyerbach, nommé Nephtali Sender. Elle était travestie en homme et tenait un pistolet à la main. « Nephtali, lui dit-elle, pourquoi n'as-tu pas encore payé la contribution de 2 louis à laquelle tu as été taxé? » A cette demande, le juif ne sut que balbutier. « Tant pis pour toi, continua l'amazone, c'est 25 louis que ta négligence te coûtera. Et elle lui mit le pistolet sur la gorge, pendant que sa femme allait chercher l'argent, jurant de faire feu au premier mot, au plus léger bruit. La peur n'empêcha pas le juif de trouver Julie Blasius charmante sous son costume d'homme, comme il le dit quelque temps après dans sa déposition à la cour d'assises de Mayence.

On prétend que les femmes sont gênantes dans toutes les positions de la vie; en tout cas, elles le sont bien plus pour les brigands que pour les autres hommes; Julie Blasius avait beau prendre le costume, les manières, les habitudes des brigands, partager avec eux la bonne comme la mauvaise fortune, sa présence n'en était pas moins embarrassante pour la troupe, que ses imprudences ou ses faiblesses avaient mise plusieurs fois en danger d'être découverte. Un jour, un bracelet, qu'elle avait perdu, faillit livrer les brigands aux émissaires de Jean-Bon-Saint-André, commissaire de la République à l'armée du Rhin. Une autre fois, elle avait eu sur la destinée de Schinderhannes une influence d'un genre différent. La bande des bords du Rhin était en partie dissoute par les désertions ou les morts; on vint proposer au chef de se réunir à la troupe de Picart, fameux brigand, qui remplissait la Belgique de ses exploits; Schinderhannes refusa, en apprenant que ce Picart aimait fort les femmes, et ne se ferait aucun scrupule de lui enlever Julie Blasius. Aussi son lieutenant, qui était en même temps son ami fidèle et dévoué, lui avait dit plus d'une fois : « Prends garde, Schinderhannes, les femmes te perdront, et ton amour pour Julie Blasius te sera funeste. » Cette prophétie devait se réaliser. Un jour, en passant dans un champ, Schinderhannes fut arrêté comme rôdeur, ceux qui l'avaient pris ne se doutaient pas de l'importante capture qu'ils ve-

naient de faire; lui-même se chargea de le leur apprendre. Lassé de se déguiser ainsi et de cacher sa célébrité, il demanda du papier et de l'encre pour écrire à la belle Julie Blasius, dont le nom n'était pas moins connu que le sien. Un paysan, qui l'avait entendu, alla aussitôt le dénoncer au grand bailli de l'électeur de Trèves, ce qui lui enleva toute chance de salut. Il fut aussitôt transporté à Mayence, pour être livré à Jean-Bon-Saint-André. Sur la route, la fidèle Julie Blasius vint essayer de séduire le chef du détachement pour obtenir son évasion, tout fut inutile : Schinderhannes fut livré aux autorités françaises. Sa mort, dès ce jour, devint certaine. L'instruction de l'affaire eut lieu avec une grande solennité; la bande du Rhin faisait depuis si longtemps trembler le pays, que toute la population de Mayence se porta pour voir défiler les soixante-quatre accusés, parmi lesquels figurait Julie Blasius. Sa contenance devant les juges fut pleine de fermeté; pendant toute la durée du procès, Schinderhannes ne cessa d'implorer pour elle la pitié des juges : « Messieurs, disait-il, cette fille est innocente, c'est moi qui l'ai séduite. » Aussi sa satisfaction fut-elle grande quand il apprit qu'elle n'était condamnée qu'à deux ans de détention. Après la mort de Schinderhannes, qui périt sur l'échafaud, Julie Blasius rentra dans l'obscurité. On prétend que, toute sa vie, elle resta fidèle à la mémoire de l'homme dont elle avait porté le nom.

BLASON s. m. (bla-zon — Ce mot français, ainsi que ses congénères des autres langues néo-latines, en espagnol *blason*, en portugais *blasão*, est d'origine germanique, comme la majorité des termes qui se rapportent à l'art de la guerre ou à la chevalerie. Diez le rapproche de l'anglo-saxon *blœse* et de l'anglais *blaze*, qui veulent dire torche brillante; dans cette hypothèse, le *blason* aurait été primitivement *l'éclat*, la gloire attachée à un nom. Nous préférons cependant, avec d'autres linguistes, rapprocher *blason* de l'allemand *blasen*, souffler, donner du cor, jouer de la trompette, et de l'ancien haut allemand *blâsa*, trompette. *Blasen*, ayant signifié, par extension, proclamer, célébrer, finit par s'appliquer exclusivement à la proclamation faite par le héraut, à l'ouverture et à la clôture du tournoi. Peu à peu, le nom de *blason* fut donné aux armoiries qui jouaient exactement le même rôle, et qu'on a si justement appelées des armes *parlantes*. Le mot *blason* se rattache à une racine primitive *plu*, qui, entre autres significations, a précisément celle de souffler. Comme le fait très-judicieusement remarquer M. Delâtre en s'appuyant sur une analogie concluante, l'expression de science *héraldique* ne signifie pas autre chose que la science des hérauts, en anglais *herald*, les hérauts sonnant du cor pour proclamer les vainqueurs, et publier les faveurs que le roi leur accordait. A l'appui de son interprétation, M. Delâtre cite ce passage curieux d'Addison : « *King Edward gave to them the coat of arms which I am not* HERALD *enough to* BLAZON *into english.* » C'est-à-dire : Le roi Edward leur octroya des armoiries que je ne suis pas assez versé dans la science *héraldique* — littéralement assez *héraut* — pour *dépeindre* en anglais — littéralement pour *blasonner, proclamer*). Ensemble des armoiries ou des signes, devises et figures qui composent un écu armorial : *Peindre des* BLASONS. *Déchiffrer des* BLASONS. *Sur les anciens tombeaux on trouve les* BLASONS *de plusieurs maisons illustres.* (Acad.) *Le* BLASON *de la France, les fleurs de lis, sont les meubles les plus illustres qui se rencontrent dans les* BLASONS *des Français.* (Baron.)

. . . . Vous mettez la grandeur
Dans les *blasons;* je la veux dans le cœur.
VOLTAIRE.

Ces *blasons* frauduleux ajoutés à des vitres,
Contre les droits du roi sont autant de faux titres,
Et l'intervalle est bref de faussaire à pendu.
BOURSAULT.

L'étranger briserait le *blason* de la France!
On verrait, enhardi par notre indifférence,
Sur nos fiers écussons tomber son vil marteau.
V. HUGO.

D'après mon *blason*,
Je crois ma maison,
Plus noble, ma foi,
Que celle du roi.
BÉRANGER.

— *Blason funèbre*, Représentation des armoiries d'une personne défunte, que l'on appose sur le catafalque ou les tentures de la maison mortuaire et de l'église. ‖ *Blason funéral*, Epitaphe, armoiries représentées sur un tombeau.

— Connaissance des armoiries, de tout ce qui se rapporte à l'art héraldique : *Savoir, enseigner le* BLASON. *Vous pouvez apprendre à ces demoiselles ce que vous savez d'arithmétique, de la carte et de l'histoire : le* BLASON *est moins que rien.* (Boss.) *Jusqu'à la renaissance des lettres, on ne connut dans le monde que trois choses en vogue : la guerre, les fastes militaires et le* BLASON. (Lainé.) *Tout l'artifice du* BLASON *consiste principalement à savoir bien annoncer en termes propres tout ce qui se voit dans les armoiries.* (Le P. Ménétrier.) *La science du* BLASON *peut être appelée la science de la gloire.* (Baron.) *La connaissance du* BLASON *est la clef de l'histoire de France.* (G. de Nerval.) *Le* BLASON *est pourtant une science charmante et que les dames cultivaient autrefois avec succès.* (G. Sand.)

Des armes le *blason* est la noble science.
DE CHEVIGNY.

Aussitôt maint esprit, fécond en rêveries,
Inventa le *blason* avec les armoiries.
BOILEAU.

— Par ext. Noblesse elle-même, titre, qualité de noble : *Honorer son* BLASON. *Ah! vous avez pensé que vous pourriez impunément souffleter mon* BLASON! (J. Sandeau.) ‖ Titre, qualité en général : *Le bourgeois est fier de son* BLASON *de citoyen.* (De Soubiran.) *Est-ce un reproche sur l'humilité de ma naissance? Faut-il un* BLASON *à votre amour?* (Balz.) *La plupart des contemporains qui étalent les plus beaux* BLASONS *de l'art ont été des bohémiens.* (H. Murger.)

— Loc. fam. *Redorer son blason*, Relever sa fortune, la mettre en rapport avec le nom que l'on porte : *Il n'aime en moi que les millions avec lesquels il pourra* REDORER SON BLASON *moisi.* (F. Soulié.) ‖ *Ternir, salir son blason*, Déshonorer son origine par quelque action honteuse ou par quelque mésalliance : *A. Manfred paraissait avoir brisé la longue chaîne des coupables folies qui* AVAIENT *quelque peu* TERNI SON BLASON. (A. Paul.)

— Jeux. Nom d'un jeu de cartes spéciales, où les valets étaient changés en princes, les as en chevaliers; le roi de cœur représentait le blason du roi de France; la dame de cœur, celui du dauphin et des fils de France; les basses cartes, les blasons des duchés, des comtés, etc. ‖ Autre jeu qui se jouait avec des dés sur un carton nommé chemin de l'honneur, et qui était imité du jeu d'oie.

— Mar. Petit morceau de bois de chêne en forme de lame, destiné à être passé dans une râblure, pour s'assurer de l'égalité de sa profondeur.

— **Encycl.** Le *blason* fut longtemps regardé comme une science, et même, à une certaine époque, c'était la première de toutes les sciences aux yeux de ceux qui occupaient les premiers rangs dans la société. Cette science avait pour objet la description et la composition des armoiries que chaque famille noble se transmettait de père en fils comme le signe éclatant de sa noblesse et de son ancienneté. Elle était enseignée par les hérauts d'armes, qui avaient pour principale fonction de décrire l'écu des chevaliers lorsqu'ils se présentaient pour combattre dans les tournois. Or, comme il s'y présentait des chevaliers de toutes les nations, il s'en est suivi que les termes employés par les hérauts devinrent identiques, aussi bien en France qu'en Allemagne, en Italie qu'en Prusse.

Il est certaines figures, en *blason*, qui ont une valeur supérieure à toutes les autres et qui sont considérées comme plus honorables. Les plus belles armoiries sont, en général, les plus simples, et la raison en est facile à donner : le premier chevalier qui voulut faire remarquer son écu n'eut besoin que de le peindre d'une couleur uniforme, rouge par exemple; le second le peignit en bleu; un troisième en noir; puis, quand les sept couleurs possibles eurent été employées, le huitième imagina de peindre son *blason* mi-parti rouge et blanc, noir et jaune, en le divisant du haut en bas; un autre coupa l'écu, toujours en deux parties, mais horizontalement, puis obliquement, puis en trois parties, puis en quatre, puis en huit; et enfin, lorsque toutes les combinaisons de ce genre eurent été épuisées, vinrent les croix, les barres, etc., qui furent peintes sur un fond de couleur.

Tout *blason* se compose essentiellement d'un fond ou champ, et de la représentation sur ce champ de diverses figures.

Les couleurs employées sont au nombre de sept; elles se divisent en deux groupes : les *métaux* et les *émaux*. Les métaux sont : l'or et l'argent, équivalant le premier au jaune et le second au blanc. En gravure, ils sont représentés, savoir : l'*or* par un pointillé, l'*argent* par un fond uni. Les émaux sont : l'*azur*, ou bleu, représenté par des hachures horizontales; le *gueules*, rouge, par des hachures verticales; le *sable*, noir, par des hachures croisées; le *sinople*, vert, par des hachures de gauche à droite; le *pourpre*, couleur de ce nom, par des hachures de droite à gauche. Il faut y joindre les *pannes* ou fourrures, qui sont : l'*hermine*, représentée par des mouchetures noires à trois pointes, et le *vair*, figuré par des espèces de cloches bleues et argent rangées en échiquier. Chacune de ces fourrures donne naissance à une autre disposée en sens contraire : l'hermine à la contre-hermine; le vair au contre-vair. Toutes les parties du corps humain peuvent être représentées sous leur couleur naturelle, dite de *carnation*, ainsi que les plantes, les animaux et la terre. C'est ce que l'on nomme le *naturel*. Les Anglais ajoutent à ces diverses couleurs l'orangée et la sanguine, qui ne sont employées que par eux.

En *blason*, une règle absolue veut qu'on ne mette jamais émail sur émail, ou métal sur métal; si le champ est d'argent, les pièces seront d'azur, de gueules, etc., *et vice versa*. L'écu, ou *blason*, est simple ou composé : le simple n'a qu'un seul émail ou métal; le composé peut avoir plusieurs émaux ou métaux, et par conséquent plusieurs divisions, qui sont établies par des règles, et qu'on nomme *partitions*. Il y a quatre partitions qui servent, en les combinant entre elles, à former toutes les autres : le *parti*, qui coupe verticalement l'écu en deux parties; le *coupé*, qui le coupe horizontalement; le *tranché*, qui le coupe en biais par une diagonale de gauche à droite, et le *taillé*, qui le coupe aussi en biais à l'aide d'une diagonale de droite à gauche. Les deux premières réunies forment l'*écartelé*, les deux dernières l'*écartelé en sautoir*, ou croix de Saint-André; les quatre ensemble, le *gironné*. Elles servent aussi à établir les quartiers : un *blason* partagé en douze parties par deux lignes verticales et trois horizontales établit douze quartiers, de même que le contre-écartelé en produit seize. La position occupée par les diverses pièces d'un *blason* se détermine par des expressions consacrées. Ainsi, toute pièce ou figure qui occupe le centre de l'écu est dite posée en *abîme;* celle qui est au haut est dite en *chef;* en bas, en *pointe;* au haut et à gauche, au *canton dextre;* à droite, au *canton senestre;* de côté, en *flanc dextre* ou *senestre;* dans les coins du bas, au *canton de la pointe* dextre ou senestre, etc.

On appelle le côté gauche *côté dextre* ou droit, parce qu'on est censé tenir le *blason* devant soi, comme on tient un bouclier; et le côté droit, *côté senestre* ou gauche.

Les figures qui couvrent l'écu se divisent en quatre catégories : figures dites héraldiques, exclusivement empruntées à l'art du *blason;* figures naturelles, représentant des astres, des animaux, des plantes, etc.; figures artificielles, telles que les châteaux, les instruments de guerre, de chasse, les outils, etc., et enfin, figures de fantaisie ou de caprice, les chimères, les monstres, les diables, etc. Les figures héraldiques sont elles-mêmes de deux sortes : les pièces honorables et les pièces ordinaires. Les pièces honorables sont : le *chef*, qui occupe la partie supérieure de l'écu; la *fasce*, qui est placée horizontalement au milieu; le *pal*, qui remplit perpendiculairement le tiers de l'écu; le *champagne*, qui en occupe la partie inférieure; la *bande*, posée obliquement de gauche à droite; la *barre*, posée de même de droite à gauche; la *croix*, dont les branches traversent le tiers de l'écu; le *sautoir*, formé par une bande et une barre; le *chevron*, ouvert comme les branches d'un compas; le *franc-quartier*, premier quartier de gauche; le *canton*, diminutif du quartier; la *bordure*, qui entoure l'intérieur de l'écu; la *pile*, triangle aigu posé sur sa base; le *giron*, figure triangulaire posée en équerre; l'*orle*, semblable à la bordure, mais ne touchant pas les bords de l'écu; le *trescheur*, orle fleuronné sur toutes ses faces; le *pairle*, qui a la forme d'un *y*, et le *gousset*, qui ne diffère du pairle que parce qu'il est plein dans sa partie inférieure. Lorsque les pièces n'ont pas la dimension ordinaire, celle du tiers de l'écu, elles changent de nom : le pal s'appelle alors *vergette;* la fasce, *burèle;* la bande et la barre, *cotice;* le chef, *comble;* le franc-quartier, *franc-canton;* le chevron, *étai;* la croix, *filet en croix*, et *croisette*, si elle est très-petite. Des termes nouveaux se produisent encore lorsque les pièces honorables sont multipliées sur un *blason*, qui est parfois ainsi *bandé, barré, palé, fascé*, c'est-à-dire couvert de bandes, de barres, etc.; ce qu'il ne faut pas confondre avec le *tiercé* en bande, en barre, en fasce, c'est-à-dire partagé en trois parties de couleur différente, et dans le sens de ces pièces.

Les pièces héraldiques ordinaires sont : la *losange;* la *fusée*, losange mince et allongée; le *macle*, losange percée d'un jour aussi en losange; le *rustre*, macle percé d'un jour rond; le *besant*, pièce de monnaie d'or et d'argent; le *tourteau*, pièce de monnaie de couleur; le *gulpe*, tourteau pourpre; l'*ogoesse*, tourteau noir; le *besant-tourteau*, pièce ronde, mi-métal, mi-émail; le *tourteau-besant*, mi-émail, mi-métal; la *billette*, brique; le *treillis*, bandes et barres entrelacées et clouées aux points d'intersection; la *frette*, treillis sans clous; l'*échiquier;* les *points équipollés*, neuf carrés d'échiquier; l'*emmanché*, dentelure d'un émail différent de celui du champ; le *lambel*, filet placé horizontalement, ayant plusieurs pendants, et servant à indiquer les brisures.

Les pièces honorables sont souvent chargées de pièces ordinaires : c'est ainsi qu'on voit une fasce ou une bande chargée de tourteaux ou de toute autre pièce. Le nombre des figures héraldiques étant trop restreint pour suffire à la composition du *blason*, il a fallu recourir à l'emploi des corps naturels et autres; les plus usités sont : les étoiles, les comètes, les croissants, un buste, une tête de maure avec tortil, un dextrochère, un sénestrochère, etc. Les figures d'animaux regardent souvent à gauche, c'est-à-dire du côté dextre de l'écu; autrement, l'animal est dit contourné. Le lion, le léopard, le cheval, le chien, le bœuf, le mouton, le cerf, le sanglier, sont les quadrupèdes dont l'emploi est le plus fréquent. Parmi les oiseaux, c'est l'aigle, le coq, le paon, la cane, la grue, le pélican. Les poissons fournissent le dauphin et les bars. Les insectes sont souvent usités, particulièrement les abeilles, les papillons, les mouches et les sauterelles. Les serpents sont souvent représentés dévorant un enfant. Le règne végétal donne au *blason* le chêne, l'olivier, le pin, le créquier (prunier) et les fleurs, les feuilles, les épis de toute espèce. Quant aux figures artificielles, elles varient à l'infini; cependant quelques-unes sont plus particulièrement du domaine héraldique : ainsi, les crosses, marques d'autorité pastorale, les bâtons pommetés, les badelaires, les houssettes, les cornières, les bouterolles, les molettes, les fermaux, les vires, les trabes, les stangues, les gumènes, les bris, les broyes, les hies, les rocs, les proboscides, etc. Enfin, parmi les figures chimériques : la harpie, le centaure, la mélusine, l'hydre, le griffon, le dragon, la sirène, sont les plus ordinaires.

Toutes les pièces ou figures que nous venons de désigner sont soumises à des règles très-nettement déterminées; elles peuvent être placées de telle ou telle façon, présenter telle ou telle configuration qu'explique l'*attribut* de chacune d'elles. Voici les attributs qui s'appliquent à l'écu et aux pièces héraldiques : abaissé, abouté, accolé, accompagné, accosté, adextré, aiguisé, ailé, ajouré, alésé, alterné, ancré, anglé, anillé, appaumé, appointé, armé, bandé, barré, bastillé, besanté, bigarré, billeté, bordé, bouclé, bourdonné, bretessé, brisé, burelé, câblé, cannelé, cantonné, carnelé, casqué, champé, chapé, chargé, chatelé, chevronné, cléché, cloué, comèté, componé, contourne, contre-bandé, contre-barré, contre-bretessé, contre-chevronné, contre-componé, contre-écartelé, contre-émaillé, contre-émanché, contre-fascé, contre-fleuré, contre-fleuronné, contre-herminé, contre-palé, contre-pointé, contre-potencé, contre-vairé, coticé, coupé, courbé cousu, cramponné, croiseté, de l'un à l'autre, de l'un en l'autre, denché, dentelé, denticulé, diapré, diffamé, écartelé, échiqueté, écimé, éclaté, éclopé, émanché, embouté, embrassé, enchaussé, enclavé, endenté, enfilé, engoulé, engrêlé, enhendé, enlevé, enté, équipollé, étayé, étincelé, failli, fascé, faux, fiché, figuré, flambant, flanqué, fleuré, fleureté, fleuronné, florencé, fourché, frangé, fretté, fuselé, gironné, givré, gringolé, haussé, herminé, jumelé, losangé, l'un sur l'autre, mal ordonné, moucheté, mouvant, nébullé, nillé, nuagé, ombré, ondé, paillé, palé, palissé, papelonné, patriarcale, patté, pavillonné, pendant, percé, pignonné, plumeté, potencé, rebrassé, recercelé, recoupé, recroiseté, rempli, renversé, resarcelé, semé, senestré, sommé, soutenu, supportant, sur le tout, sur le tout du tout, surmonté, taillé, tiercé, timbré, tourné, tranché, tréflé, treillissé, vairé, vergetté, versé, vêtu, vidé, vivré.

Attributs particuliers aux astres : caudé, couchant, éclipsé, horizonté, naissant, rayonnant.

Attributs particuliers au corps humain : casqué, chevelé, habillé, issant.

Attributs particuliers aux animaux : accorné, accroupi, affronté, ailé, allumé, animé, armé, arraché, arrêté, assis, bâillonné, barbé, bardé, becqué, cabré, chaperonné, chathuané, chevillé, clariné, colleté, contre-issant, contre-passant, contre-rampant, coupé, couplé, courant, courbé, couronné, crêté, démembré, denté, diadémé, diapré, diffamé, dragonné, écaillé, écorché, effaré, effrayé, élancé, embarroqué, emmuselé, empiétant, en défense, ensanglanté, entravaillé, éployé, essorant, éviré, fierté, forcené, fourché, furieux, gai, gorgé, grilleté, hérissonné, houssé, issant, lampassé, langué, léopardé, levé, lionné, loré, mantelé, marchant, mariné, masqué, membré, miraillé, monstrueux, morné, naissant, nervé, noué, onglé, oreillé, paillé, paissant, pâmé, parti, passant, peautré, perché, piété, plié, posé, ramé, rampant, ravissant, regardant, rouant, saillant, sanglé, sellé, sommé, tortillant, vif, vilené, virolé.

Attributs particuliers aux plantes, fleurs et objets divers : abaissé, agité, allumé, anché, ardent, armé, arraché, bataillé, bouclé, boutonné, câblé, calme, ceintré, cerclé, cloué, cordé, coulissé, couvert, crénelé, croisé, décussé, désarmé, donjonné, ébranché, éclaté, écoté, embouché, embouclé, embouté, emmanché, empenné, empoigné, encoché, englanté, enguiché, entrelacé, entretenu, épanoui, équipé, essoré, étincelant, ferré, feuillé, fleuri, flottant, flotté, frangé, fruité, fusté. garni, girouetté, glandé, gringolé, habillé, haut, hersé, maçonné, mal taillé, montant, moucheté, nervé, noueux, nourri, ouvert, pavillonné, rebrassé, renversé, surmonté, terrassé, tigé, versé, voguant, volté.

Outre ces divers attributs, qui forment une des parties principales de l'art du *blason*, il en est d'une autre sorte, qui ont pour objet d'indiquer les titres, les dignités ou les fonctions des possesseurs de *blasons :* tels sont les couronnes, les casques, les manteaux, les drapeaux et plusieurs autres figures spéciales, qui s'emploient tant à l'intérieur de l'écu qu'à l'extérieur.

L'ensemble d'un *blason* comprend encore certains accessoires et ornements, qu'on désigne sous les noms de pavillon, manteaux, cimiers, bourrelets, tenants, supports et lambrequins (v. ces diff. mots), et il est d'usage que les membres d'un ordre de chevalerie entourent leur *blason* du collier de l'ordre, ou suspendent sous l'écu la croix, quand ils ne la posent pas droite dessous. De plus, dans le déchiffrement du *blason* est compris la désignation et l'appellation du cri de guerre et de la devise de la famille, qui se placent habituellement sur un liston étendu sous l'écu.

Histoire générale du blason. S'il fallait en croire les vieux auteurs qui ont écrit sur la matière, le *blason* aurait une origine aussi ancienne que le monde. On alla jusqu'à en attribuer l'invention à Noé, et les moins déraisonnables affirment que les douze tribus portaient des armoiries : celle de Juda, un lion; celle de Zabulon, une ancre; celle de Joseph, un soleil,

une lune et des pommes d'or, etc. Philippe d'Aquin, dans ses *Explications du camp des Israélites*, donne les *blasons* de ces tribus, reproduits sur le pectoral du pontife; le père Petra-Sancta prétend que c'est aux Assyriens qu'il faut remonter pour trouver les premiers éléments de l'art héraldique, et il s'appuie sur le bélier de Nemrod, le chien passant d'Anubis, et l'aigle d'or du roi des Mèdes. Eschyle décrit les écus des sept chefs qui combattirent devant Thèbes et cite celui de Tydée, qui porte sûr son bouclier un ciel flamboyant d'étoiles, au milieu duquel brille l'œil de la nuit. Les Argonautes, partant pour la conquête de la toison d'or, adoptèrent des signes de reconnaissance particuliers. Alexandre le Grand accorda à ses soldats des marques d'honneur dont il se réservait exclusivement la distribution, et enfin chaque peuple ancien nous montre l'emploi de certains symboles figurés et d'enseignes nationales qu'on voit briller à la tête des légions; mais ce ne sont là que des représentations emblématiques qu'il faut bien se garder de confondre avec le *blason*. Celui-ci n'a réellement pris naissance qu'au moyen âge ; il est devenu un art régulier, une science formulée qui, établissant une sorte de lien mystérieux entre les diverses familles nobles, leur a permis de se reconnaître de génération en génération. Au retour de la croisade, les armes du gentilhomme ornaient la bannière qui flottait sur la plus haute tour de son manoir, et ces armes, peintes sur vitraux, sculptées au-dessus des portes, gravées sur son tombeau, étaient religieusement conservées par tous ses descendants. La plupart des pièces héraldiques figurant dans les écus des anciennes familles sont des souvenirs des croisades: par exemple, les merlettes, les coquilles, les croix, les besants, etc., les couleurs elles-mêmes : ainsi sinople (vert) rappelle Sinope, dont la vue plut si fort aux croisés, frappés de la magnificence de ses arbres au feuillage d'un vert d'émeraude; sable (noir) prit son nom du *sabellina pellis*, petit animal qui pullulait dans les environs des lieux saints.

Le *blason* fut fort en honneur pendant toute l'époque féodale, et il joue un grand rôle dans l'histoire, dont il facilite l'étude. On attribue la réglementation de ses dispositions à Geoffroy de Preuilly ; toutefois, ce ne fut que sous Philippe-Auguste que parut le premier traité de *blason*, qui lui fut dédié. Depuis lors, on le vit s'imposer partout et briller dans toutes les cérémonies où la noblesse était appelée à figurer, et le premier soin que prenait le chevalier désireux d'entrer en lice était de justifier de sa noblesse par la production de son *blason*.

La Renaissance le maintint en honneur, et nous voyons les pages portant les armes du seigneur, les objets d'ameublement ornés du *blason* du châtelain, qui l'appose sur tous les actes pour tenir lieu de signature ou pour en confirmer l'authenticité. Sous Louis XIV, le *blason* était devenu d'un usage universel; à l'exemple des gentilshommes, les nouveaux anoblis voulurent avoir un *blason;* les corps de métiers et les corporations religieuses eurent le leur, les bourgeois firent de même, et enfin, en 1696, parut un édit qui, sous le prétexte de réglementer le port des armoiries, cachait une mesure fiscale, et offrait le moyen d'obtenir un *blason* moyennant le payement d'un droit de 20 livres, et de 40 pour les *blasons* contenant des fleurs de lis.

Jusqu'à la Révolution de 1789, le *blason* fut en grand honneur; les hérauts qualifiaient leur science de sublime, et la manie du *blason* était telle que les auteurs s'ingéniaient de cent façons pour en donner aux jours de la semaine, aux éléments, aux âges. Un d'eux décrit complaisamment le *blason* de Jésus-Christ, auquel il donne une couronne de marquis.

La Révolution, dans sa haine contre tout ce qui pouvait rappeler le régime des priviléges de naissance, fit la guerre aux *blasons*, et, non contente d'en proscrire l'usage, elle s'attacha à les détruire et à les effacer sur tous les monuments, sur tous les objets qui en étaient revêtus. Mais cette passion d'égalité perdit bientôt de son énergie; avec l'Empire, les *blasons* reparurent, en affectant certaines allures nouvelles; en d'autres termes, le gouvernement impérial voulut introduire des modifications dans la science héraldique; l'empereur Napoléon Ier, en créant une nouvelle noblesse, voulut qu'elle se distinguât de l'autre par des armoiries qui rappelleraient les hauts faits modernes de ses soldats anoblis, jugeant avec raison que c'était un non-sens d'introduire les merlettes ou les besants des croisés sur les écus des vainqueurs de Wagram ou d'Eylau. Ce furent donc des pyramides, des casques, des lances, des étendards, qui couvrirent les nouveaux écus, tandis que les couronnes elles-mêmes disparaissaient pour faire place à des toques spéciales. Mais ces innovations n'eurent qu'une durée très-limitée; peu à peu, les nouveaux *blasons* se composèrent à l'imitation des anciens, et la Restauration vint mettre un terme à l'emploi des tenants en uniforme et des toques à panache. Les quelques armoiries établies sous Louis-Philippe furent soumises aux règles héraldiques. La révolution de 1848, se fiant au progrès de l'esprit démocratique, et persuadée que le dédain public suffirait pour faire tomber ce dernier débris d'un âge qui ne peut plus revivre, laissa les *blasons* en paix. La science héraldique, après avoir excité une admiration portée jusqu'au culte, n'est plus regardée aujourd'hui que comme une partie assez curieuse de l'archéologie, et quand on a voulu composer les armoiries d'un duc de Malakoff ou d'un comte de Palikao, c'est à la science de nos archéologues qu'on a dû avoir recours; car si le nom de d'Hozier est encore connu, on n'a pas songé à lui donner un successeur.

Bibliogr. Voici la liste des ouvrages les plus importants qui ont trait aux règles du *blason* et à son histoire générale :

Abrégé méthodique des principes héraldiques, ou du véritable art du blason, par Claude-François Menestrier, jésuite (Paris, 1661, 1663, 1670, 1680, in-12);

L'*Art héraldique* ou *Manière d'apprendre le blason*, par Jules Baron, écuyer, avocat au parlement (Paris, 1672, 1678, 1682, 1688, in-12);

L'*Art du blason justifié* ou les *Preuves du véritable art du blason*, par Claude-François Menestrier, jésuite (Paris, 1671, in-12);

La *Science héroïque*, traitant de la noblesse, de l'origine des armes, de l'art du blazon, simbol, timbre, boulets et autres ornements de l'écu, de la devise, du cri de guerre, de l'écu pendant, des pas et autres prises des anciens chevaliers, des formes différentes de leurs tombeaux, et des marques extérieures de l'écu de nos roys, roynes et enfants de France, et officiers de la couronne et de la maison du roy, par Marc Vulson de la Colombière (Paris, Cramoisy, 1644, 1669, in-fol.);

La *Vraie et parfaite science des armoiries*, de feu Lovvan Géliot, advocat au parlement de Bourgogne, apprenant et expliquant sommairement les mots et figures dont on se sert au blason des armoiries et l'origine d'icelles. Avgmenté de nombre de termes et enrichy de grande multitude d'exemples des armes des familles, tant françoises qu'estrangères, des institutions des ordres et de leurs colliers, des marques des dignités et charges, des ornements des escus; de l'office et des roys, des hérauds, des poursuivants d'armes et autres curiosités despendantes des armoiries, par Pierre Palliot, Parisien, imprimeur du roy (Dijon, 1660, 1661, 1664; Paris, 1661, in-fol. Le savant auteur de la *Bibliothèque héraldique*, M. Joannis Guigard, s'exprime ainsi au sujet de ce livre : « L'ouvrage de Louvan Géliot, avec les augmentations de Pierre Palliot, est très-estimé; c'est, de tous les ouvrages de ce genre, celui qui mérite encore aujourd'hui d'être le plus consulté. »

Le *Palais de l'honneur* ou la *Science héraldique du blazon*, contenant l'origine et l'explication des armoiries, l'institution des ordres de chevalerie, avec les armes gravées en taille-douce, pour en donner l'intelligence. Ensemble, les généalogies historiques des illustres maisons de France et autres nobles familles du royaume; les cérémonies observées en France aux sacres des roys et des roynes, leurs entrées solennelles, les baptesmes des fils et des filles de France, et autres choses très-curieuses pour l'histoire, par le P. Anselme (Paris, 1686, in-4o).

Nouveau manuel complet du blason ou *Code héraldique*, par J.-F. Pautet du Parois (Paris, 1843, in-18);

Histoire du blason et science des armoiries, par G. Eysenbach (Tours, 1848, in-8o);

Dictionnaire héraldique, contenant l'explication et la description des termes et figures usités dans le blason, des notices sur les ordres de chevalerie et les marques des charges et dignités, etc., par Charles Grandmaison (Paris, 1852, gr. in-8o);

Résumé des principes généraux de la science héraldique, par Oscar de Watteville (Paris, Didot, 1857, in-12);

Grammaire héraldique, contenant la définition exacte de la science des armoiries, suivie d'un vocabulaire explicatif, par H. Gourdon de Genouillac (Paris, Dentu, 1854, 1858, 1860, in-18);

La *science du blason*, accompagnée d'un armorial général des familles nobles de l'Europe, par le vicomte de Magny (Paris, Aubry, 1860, deux parties en 1 vol., grand in-8o);

Bibliothèque héraldique de la France, par Joannis Guigard, de la Bibliothèque impériale (Paris, Dentu, 1861, in-8o). (V. ci-dessous, au mot BIBLIOTHÈQUE, l'analyse de cet important ouvrage);

Armorial général de la France, par Louis-Pierre d'Hozier et par Ant.-Marie d'Hozier de Serigny fils (Paris 1738-1768, 10 vol. in-fol.);

Armorial des principales maisons et familles du royaume et particulièrement de celles de Paris et de l'Ile-de-France, contenant les armes des princes, seigneurs, grands officiers de la couronne et de la maison du roi, celles des cours souveraines..., avec l'explication de tous les blasons. Ouvrage enrichi de près de quatre mille écussons, gravés par Du Buisson et Gastelier de la Tour (Paris, 1757-1760);

Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique, contenant l'origine et l'état actuel des premières maisons de France, des maisons souveraines, etc., par Aubert de la Chesnaye-des-Bois (Paris, 1757-1765, 7 vol. in-8o);

Dictionnaire de la noblesse, etc., par A. de la Chesnaye-des-Bois (Paris, 1770-1786, 15 vol. in-4o). (V. l'analyse);

Nobiliaire universel de France, par V. de Saint-Allais et M. de la Chabeaussière (Paris, 1814-1848, 21 vol. in-8o), avec un grand nombre de blasons gravés;

Dictionnaire universel de la noblesse de France, avec blasons, par M. de Courcelles (Paris, 1820-1821, 5 vol. in-8o);

Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France, ou *Recueil de preuves, etc.*, par Lainé (Paris, 1828-1850, 11 vol. in-8o, avec blasons, pennons et tableaux généalogiques);

Livre d'or de la noblesse de France, publié sous la direction de M. (Charles Drigon), de Magny (Paris, 1844-1852, 5 vol. in-4o, avec blasons gravés et grandes armoiries coloriées;

Armorial historique de la noblesse de France, par H. de Milleville (Paris, 1845, in-4o, avec un grand nombre de blasons gravés);

Armorial de la noblesse de France, par M. d'Auriac et Acquier (Paris, 1855-1860, 7 vol. gr. in-4o, avec blasons intercalés dans le texte);

Annuaire de la noblesse de France, publié par Borel d'Hauterive (Paris, 1843-1865, 22 vol. in-8o, avec blasons);

Recueil d'armoiries des maisons nobles de France, par H. Gourdon de Genouillac (Paris, Dentu, 1860, in-8o). Description de plus de 10,000 blasons appartenant à des familles françaises;

Légendaire de la noblesse de France, par le comte O. de Bessas de la Mégie (Paris, 1865, gr. in-8o).

Bibliothèque héraldique de la France, par Joannis Guigard. Ce livre comprend la nomenclature systématique et raisonnée de tous les ouvrages qui ont paru sur le blason, les ordres de chevalerie, la noblesse, les fiefs, la féodalité et les généalogies, relatifs à la France. C'est un ouvrage sans précédent, qui rend d'immenses services à tous ceux qui s'occupent de science héraldique. La méthode qui a été suivie pour l'établir, l'exactitude des renseignements qu'il contient, le nombre des ouvrages cités, les notes critiques, bibliographiques et littéraires qui accompagnent la plupart des articles, l'ont fait devenir un véritable manuel.

Dictionnaire de la noblesse, par A. de La Chesnaye-des-Bois. C'est une histoire singulière que celle de la destinée de cet ouvrage : peu de livres ont moins de valeur réelle que celui-ci, et on ne sait comment cela s'est fait, peu sont plus souvent cités comme faisant autorité. Voici le jugement porté par M. Guigard : « La plupart des généalogies composant cette lourde et volumineuse compilation ont été produites par les intéressés. Il en est bien peu que La Chesnaye-des-Bois ait rédigées lui-même. Dénué de critique et de scrupule, ce capucin besoigneux prenait tout ce qui pouvait grossir la matière de son livre. C'est ainsi que nous y voyons figurer la généalogie d'Haudicquier de Blancourt, de ce faussaire indigne... Malgré cela et malgré les erreurs sans nombre qu'on y trouve, cet ouvrage est excessivement recherché aujourd'hui, et le prix en est fort élevé. A la vente de la bibliothèque de M. Solar, en novembre 1860, un exemplaire fut vendu 1,815 fr. Il est, du reste, très-rare, la majeure partie des exemplaires ayant été détruite pendant la Révolution. » — « Les deux ouvrages le plus demandés à la Bibliothèque impériale, disait un jour l'un des employés de cet établissement, c'est l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* de M. Thiers, et le *Dictionnaire de la noblesse*, de La Chesnaye-des-Bois! »

Blason des couleurs en armes, livrées et devises (LE) (Paris, 1582, in-8o). Selon M. Brunet, ce livre, rarissime et curieux, serait de Sicille, héraut d'armes d'Alphonse V, roi d'Aragon. Nous ferons observer à l'auteur du *Manuel*, d'ordinaire si exact, que Sicille n'est pas le nom du véritable auteur de cet ouvrage. Les hérauts d'armes avaient la coutume de changer de nom. Tantôt ils prenaient celui d'un animal fabuleux, comme *Dragon-Rouge* en Angleterre; tantôt celui d'un ordre de chevalerie, comme *Toison-d'or* en Espagne et dans les Flandres; tantôt aussi un cri de guerre, comme *Montjoie* en France. Mais plus particulièrement, ils prenaient le nom d'une ville, d'une province ou d'un royaume, que, par ce fait, ils représentaient dans les pompes chevaleresques du moyen âge. « Cette production singulière, dit M. Joannis Guigard, n'a selon nous d'autre mérite que sa rareté et son ancienneté. Il y a des livres moins prisés, sous ce rapport, et qui cependant sont plus anciens et n'ont pas autant d'éditions connues. Quoiqu'il fût très-populaire en son temps, il ne paraît pas toutefois qu'il ait offert alors tout le degré d'intérêt que les siècles semblent lui avoir donné aux yeux des bibliophiles modernes. » Rabelais, qu'on ne sera guère tenté d'accuser d'ignorance, s'exprime ainsi sur ce livre et sur son auteur anonyme. « ... Qui vous meut? qui vous poinct? qui vous dict que le blan signifie foi, et bleu fermeté? Ung, dictes-vous, livre trepelu, qui se vend par les bisouarts et porteballes au titre : le *Blason des couleurs*. Qui l'ha faict? Quiconques il soit, en ce ha esté prudent, qu'il n'y a point mis son nom. Mais au reste, je ne sçai quoi premier en lui je doibve admirer, ou son oultrecuidance ou sa besterie. » Malgré la sévérité de Rabelais, ce livre est fort célèbre, et, tout récemment, M. H. Cocheris vient d'en donner une nouvelle et charmante édition (Paris, Aug. Aubry, 1860, petit in-8o), en l'attribuant au héraut du roi d'Aragon.

BLASONNÉ, ÉE (bla-zo-né) part. pass. du v. Blasonner. Peint, représenté selon les règles du blason : *Sur presque tous ces portraits étaient* BLASONNÉES, *dans un cartouche, les armes de cette ancienne maison.* (E. Sue.)

— Par ext. Noble, décoré d'un titre de noblesse : *Le marquis était enfermé à Sainte-Pélagie, et ne pouvait plus continuer sa vie d'aigrefin* BLASONNÉ. (F. Soulié.) *Elles portent toutes les trois des noms aussi* BLASONNÉS *que les vôtres.* (F. Soulié.)

Quelque fat insolent,
Mendiant *blasonné* qui, sans cœur, sans talent,
Amoureux d'une dot à millions, l'infâme!
M'a volé mon bonheur, mon nom, toute mon âme.
C. OSTROWSKI.

BLASONNEMENT s. m. (bla-zo-ne-man — rad. *blasonner*). Action de blasonner, de représenter des armoiries suivant les règles du blason, ou d'en donner l'explication.

BLASONNER v. a. ou tr. (bla-zo-né — rad. *blason*). Représenter des armoiries en couleurs, selon les règles du blason : *Le peintre a fait ces armoiries en grisaille, il fallait les* BLASONNER. (Acad.)

— Déchiffrer, expliquer des armoiries, les interpréter avec des termes propres à l'art héraldique : *Quand cet homme parle d'armoiries, il les* BLASONNE *très-bien.* (Acad.) *Pour bien* BLASONNER *un écu, on commence toujours par le champ.* (Trév.)

— Par ext. Relever, rehausser : *Les perles et le riche éclat de l'or y* BLASONNAIENT *les armes et les trophées séraphiques.* (Chateaubr.)

— Ironiq. Tourner en ridicule, bafouer :

Ainsi l'ont dit les malins huguenots
Qui du papisme *ont blasonné* l'histoire.
VOLTAIRE.

A la cour, à la ville on l'a tant *blasonné*,
Hué, sifflé, berné, brocardé, chansonné,
Qu'enfin, ne pouvant plus tenir tête à l'orage,
Avec sa Pénélope il a plié bagage.
LA CHAUSSÉE.

Ce sens ironique, encore usité, est dû à un sens oublié du même verbe, celui de louer, vanter, glorifier.

— Grav. Représenter en gravure, avec les pointillements et les tailles de convention : *Le graveur n'a pas bien* BLASONNÉ *les armoiries sur cette vaisselle.* (Acad.)

Se blasonner, v. pr. Etre expliqué suivant les règles du blason : *Les armes de France* SE BLASONNAIENT *ainsi : Trois fleurs de lis d'or en champ d'azur, deux en chef et une en pointe.* (Trév.)

BLASONNEUR, EUSE s. (bla-zo-neur, eu-ze — rad. *blasonner*). Qui blasonne, qui donne l'explication des armoiries, qui s'occupe du blason : *Au dernier siècle, les bons* BLASONNEURS *étaient encore recherchés.*

. . . Les *blasonneurs*, presque tous ridicules,
Donnent des fleurs de lis à qui veut les payer.
BOURSAULT.

— Ironiq. Médisant, critique : *Fatigué de brocards, il résolut de fuir les* BLASONNEURS *et de partir pour ses terres.*

. . . Tant plus sont aigres les *blasonneurs*,
Plus le constant ami a de los méritoire.
C. MAROT.

‖ A aussi signifié Flatteur, louangeur.

BLASPHÉMANT (bla-sfé-man) part prés. du v. Blasphémer :

C'est cette vertu même à nos désirs cruelle.
Que vous louiez alors en *blasphémant* contre elle.
CORNEILLE.

BLASPHÉMATEUR, TRICE s. (bla-sfé-mateur, tri-se — rad. *blasphémer*). Qui blasphème, qui prononce des blasphèmes : *Ce roi publia un édit contre les* BLASPHÉMATEURS. (Acad.) *Les Juifs se bouchaient les oreilles et déchiraient leurs vêtements quand ils entendaient un* BLASPHÉMATEUR. (De Genoude.)

Ce cœur si pur, cet esprit si fervent,
Vous le dirai-je? il n'est plus qu'un brigand,
Lâche apostat, *blasphémateur* indigne.
GRESSET.

Mais du Dieu trois fois saint, notre injure est l'injure;
Faut-il l'abandonner au mépris du parjure,
Aux langues du sceptique ou du *blasphémateur ?*
LAMARTINE.

Tandis que ces monstres barbares
Poussaient d'insolentes clameurs,
Le dieu, poursuivant sa carrière,
Versait des torrents de lumière
Sur ses obscurs *blasphémateurs*.
LEFRANC DE POMPIGNAN.

‖ On a dit anciennement BLASPHÉMEUR et BLASPHAMEUR.

— Adjectiv. Qui blasphème : *Le peuple, de nos jours, est loin d'être* BLASPHÉMATEUR *et sacrilége.* (Proudh.) ‖ Qui a le caractère d'un blasphémateur : *Des paroles* BLASPHÉMATRICES.

— Allus. littér.

Le dieu, poursuivant sa carrière,
Versait des torrents de lumière
Sur ses obscurs BLASPHÉMATEURS.

Allusion à une strophe fameuse de l'*ode sur la mort de J.-B. Rousseau*, par Lefranc de Pompignan. V. LUMIÈRE.

BLASPHÉMATOIRE adj. (bla-sfé-ma-toi-re — rad. *blasphème*). Qui contient un blasphème, des blasphèmes : *Ecrit, livre impie et* BLASPHÉMATOIRE. *Proposition* BLASPHÉMATOIRE (Acad.) *Ne crains point les paroles* BLASPHÉMATOIRES *du roi d'Assyrie.* (Volt.) *Berthe devint plus pâle ; était-ce qu'elle comprenait le sens* BLASPHÉMATOIRE *des paroles du vieillard?* (P. Féval.) ‖ Qui prononce des blasphèmes : *Il s'était servi sans succès de toutes les interjections mal sonnantes qu'il eût jamais recueillies de la*

bouche BLASPHÉMATOIRE *des voituriers et des muletiers.* (Ch. Nod.)

BLASPHÉMATOIREMENT adv. (bla-sfé-ma-toi-re-man — rad. *blasphématoire*). D'une manière blasphématoire : *Et cela, après avoir pris* BLASPHÉMATOIREMENT *Dieu à témoin de leur prétendue vérité.* (Journ.)

BLASPHÈME s. m. (bla-sfè-me — du gr. *blasphêmein*, blasphémer; de *blaptein*, léser, nuire, et *phêmi*, je dis, je parle). Parole ou discours impie, qui outrage la divinité, la religion : *Dire, proférer, lancer un* BLASPHÈME. *Vomir des* BLASPHÈMES. *Il réprimait l'impiété et les* BLASPHÈMES. (Fléch.) *La philosophie moderne est un amas hideux de* BLASPHÈMES *stupides.* (Ventura.) *Des* BLASPHÈMES *mielleux, ou plutôt des ordures vernissées, d'où le* BLASPHÈME *découle avec douceur comme un miel empoisonné, voilà Parny.* (Joubert.) *Misérable! ne craignez-vous pas de faire écrouler cette maison sous ce* BLASPHÈME? (A. de Gondr.) *Hier, on ne trouvait de poésie que dans la foi, aujourd'hui on n'en trouve que dans le doute et le* BLASPHÈME. (L. Veuillot.)

Combien, contre le ciel, il vomit de *blasphèmes!*
CORNEILLE.

Laisse au fils de la nuit le doute et le *blasphème.*
LAMARTINE.

. . . . L'ange du *blasphème*
Est, de tous les déchus, le plus audacieux.
A. DE MUSSET.

Le temps par qui tout se consume,
Sous cette pierre a mis le corps
De l'Arétin, de qui la plume
Blessa les vivants et les morts :
Son encre noircit la mémoire
Des monarques, de qui la gloire
Est vivante après le trépas;
Et s'il n'a pas contre Dieu même
Vomi quelque horrible *blasphème*,
C'est qu'il ne le connaissait pas.
(*Epitaphe sur l'Arétin.*)

— Par exagér. Discours, propos injuste, injurieux, outrageant, attaque en paroles contre une personne ou une chose respectable : *On ne peut médire de cet homme-là sans* BLASPHÈME. (Acad.) *C'est à une bouche savante que ce* BLASPHÈME *était réservé.* (J.-J. Rouss.) *Sénèque, un petit auteur! si je le disais, je croirais faire un* BLASPHÈME *littéraire.* (Mariv.) *On n'a pu dire sans* BLASPHÈME *la* fraternité ou la mort, *car la mort, à cette place, c'était le fratricide.* (Portalis.) *Le système des erreurs utiles est un* BLASPHÈME. (A. de Gasparin.) *Chacune de tes paroles est un* BLASPHÈME. (E. Sue.)

Mais ne soutenez pas cet horrible *blasphème.*
BOILEAU.

Rien n'est beau que le vrai, dit un vers respecté;
Et moi, je lui réponds, sans crainte d'un *blasphème :*
Rien n'est vrai que le beau, rien n'est vrai sans beauté.
A. DE MUSSET.

— Par ext. Attentat à quelque droit, à quelque devoir sacré : *Un pape, vicaire de Jésus-Christ, qui règne par le sabre, est le* BLASPHÈME *sous la tiare.* (Proudh.)

— S'est employé autrefois pour blasphémateur : *Etre sacrilége et* BLASPHÈME.

— **Epithètes.** Outrageant, injurieux, sanglant, odieux, impie, sacrilége, affreux, horrible, épouvantable, exécrable, effroyable.

— **Encycl.** Pendant des siècles, les hommes se sont arrogé le droit de venger la divinité des injures qui lui étaient faites, et des lois furent édictées contre ceux qui juraient et blasphémaient. Dès les temps antiques, on trouve la trace de peines établies contre les blasphémateurs; la loi de Moïse dit : « Celui qui blasphémera le nom du Seigneur, que toute la multitude l'écrase à coups de pierres. » Chez les Athéniens, quiconque blasphémait était aussi puni de mort, et si le *blasphème* atteignait la déesse de l'agriculture, l'aréopage jugeait les accusés, à moins qu'ils ne se pourvussent devant les Eumolpides, famille attachée de temps immémorial au culte de Cérès.

A Rome, et jusqu'à Justinien, aucune peine n'était portée contre le *blasphème;* mais ce législateur le punit de mort à son tour : « Celui qui jure par quelque membre de Dieu, ou par les cheveux de Dieu, celui qui *blasphème* contre Dieu, est puni du dernier supplice. » Ce qui l'engagea à se montrer si sévère envers ceux qui blasphémaient fut que, selon lui, le *blasphème* attirait sur la terre la famine, les tremblements de terre, la peste et tous les fléaux qui désolent l'humanité.

En France, les ordonnances des rois, comme les lois canoniques, qualifièrent le *blasphème* crime capital, et le divisèrent en trois classes : la première comprenait la simple *énonciation* d'une pensée mauvaise attribuée à Dieu, d'un fait où Dieu jouerait un rôle indigne de sa nature divine; la seconde était le *blasphème* proprement dit, c'est-à-dire l'injure directe, la parole grossière, l'imprécation, l'exécration, la malédiction; c'était ce qu'on appelait aussi le péché des désespérés; enfin, la troisième était l'outrage et la dérision. Cette distinction fut solennellement érigée en principe aux conférences d'Angers.

Ce fut sous Louis le Débonnaire que fut édictée la première loi qui condamnait, en France, les blasphémateurs à mort, et, grâce aux exhortations des prêtres, qui saisirent avec empressement les bonnes dispositions de la couronne, il fut désormais résolu que, non-seulement tout blasphémateur du nom de Dieu serait condamné au dernier supplice par le principal magistrat de la ville, mais encore que toute personne connaissant le coupable et ne l'ayant pas dénoncé serait également punie de mort, et qu'enfin le magistrat qui aurait négligé de poursuivre et de faire poursuivre le coupable encourrait l'indignation du prince et serait déclaré responsable devant Dieu. « Si quelqu'un, de quelque façon que ce soit, *blasphème* contre Dieu, qu'il soit condamné au dernier supplice par ordre du magistrat de sa ville, et que le témoin de ce *blasphème* qui ne l'aura pas dénoncé reçoive le même châtiment. »

Charles le Chauve, son successeur, déclara les blasphémateurs infâmes, et leur infligea la peine des échelles. Jusqu'au XIIIe siècle, ces lois furent en vigueur, et Philippe-Auguste, en montant sur le trône, jugea à propos de les rendre plus sévères encore en appliquant la peine du *blasphème* à ceux qui auraient prononcé les mots : *têtebleu, corbleu, ventrebleu, sangbleu.* Les coupables, s'ils étaient nobles, payaient l'amende; s'ils ne l'étaient point, on les mettait dans un sac et on les jetait à la rivière. Louis IX se montra très-sévère en matière de *blasphème;* il eût désiré que quiconque avait juré ou blasphémé fût mis à mort sans autre forme de procès, et le pape Innocent IV dut intervenir pour modérer un zèle qu'il poussait au delà des bornes; la douce reine Blanche de Castille, sa mère, avait montré les mêmes sentiments en condamnant au supplice de l'échelle un orfévre de Saint-Césaire, accusé d'avoir juré. Une ordonnance de Louis IX, modifiant les premières dispositions, porta que, pour la première fois, les blasphémateurs seraient marqués au front, avec un fer chaud, et qu'à la seconde, on leur couperait la langue ou les lèvres; et, afin que le supplice se fît dans toutes les règles, il avait eu le soin de faire fabriquer tout exprès un fer rond contenant au milieu une baguette de même métal. On appuyait ce fer rougi au feu sur les lèvres du patient attaché à l'échelle, ayant autour du cou des boyaux de bête pleins d'ordures.

Cette ordonnance fut appliquée pour la première fois à un bourgeois de Paris, et, de nouveau, le pape, par un bref du 12 juillet 1264, tout en félicitant le roi de France d'avoir si bien pris la défense de Dieu en châtiant ceux qui l'injuriaient, l'exhorta à modérer encore les pénalités qu'il avait imaginées, et le pria dorénavant de n'imposer aux blasphémateurs condamnés que des peines corporelles, sans mutilation ni flétrissure des membres. Louis IX, il faut le reconnaître, se hâta de suivre ce conseil, en substituant aux mutilations une amende à son profit, et au profit des seigneurs, de l'Eglise et du dénonciateur; mais cette nouvelle ordonnance, en date de 1268, est trop curieuse pour que nous n'en transcrivions pas ici les principales dispositions, sans aucun autre changement que celui de l'orthographe : « Il sera crié par les villes, par les foires et par les marchés, une fois au moins chaque mois, que nul ne soit si hardi qu'il jure par aucun des membres de Dieu ni des saints, ni qu'il fasse chose par manière de blâme, et ne dise vilaine parole, ni par manière de jurer ni autrement, qui tourne à dépit de Dieu, de Notre-Dame ni des saints; et s'il le fait ou dit, l'on en prendra vengeance, telle qu'elle a été établie, et celui qui l'entendra ou saura est tenu de le faire savoir à la justice, ou il sera à la merci du seigneur, qui pourra lever telle amende comme il verra que bien sera. Si aucune personne, de l'âge de quatorze ans ou plus, fait chose ou dit parole en jurant, ou autrement, qui tourne à dépit de Dieu ou de Notre-Dame ou des saints, et qui fût si horrible qu'elle fût vilaine à entendre, il payera 40 livres ou moins; mais que ce ne puisse être moins de 20 livres, selon l'état et condition de la personne et la manière de la vilaine parole ou du vilain fait, et à ce sera contraint; si homme de métier est et s'il était si pauvre qu'il ne pût payer la peine susdite, et qu'il ne se trouvât personne qui la voulût payer pour lui, il sera mis à l'échelle « l'er- » reur d'une luye », au lieu de notre justice où les gens ont la coutume de s'assembler, et puis sera mis en la prison pour six jours ou huit jours, au pain et à l'eau. Si il advenait que quelqu'un de cet âge dît ou fît chose qui tournât en dépit de Dieu, de Notre-Dame ou des saints, qui fût très-horrible, sans toutefois être aussi horrible que dessus, il payera 10 livres ou moins, mais que ce ne puisse être moins de 20 sous, selon la manière du vilain fait, etc., ou mis à l'échelle, puis mis en prison trois jours. Si, enfin, il disait une parole qui fût encore moins vilaine que celle ci-dessus, il payerait 40 sous ou moins, pourvu que ce ne puisse être moins de 5 sous, où un jour et une nuit de prison au pain et à l'eau. Et si cette personne, qui aurait ainsi méfait ou médit, soit de l'âge de dix ans ou de plus jusqu'à quatorze ans, elle sera battue par la justice du lieu, tout à nu, de verges, selon la gravité du méfait ou de la vilaine parole, savoir, l'homme par les hommes, et la femme par des femmes, sans présence d'homme, s'ils ne se rachètent de la batterie en payant convenable peine selon la forme susdite.

» Même peine contre quiconque n'aurait pas dénoncé le coupable.

» Et de la peine d'argent qui sera levée pour tel méfait, le dénonciateur aura le quart, le seigneur de la terre l'autre quart. »

Mais ces peines ne tardèrent pas à paraître trop douces; Philippe de Valois fut plus sévère, et par lettres patentes du 22 février 1347, il ordonna que quiconque proférerait le *vilain serment*, ou dirait des paroles mauvaises et injurieuses contre Dieu ou Notre-Dame serait, pour la première fois, attaché au pilori depuis *prime* jusqu'à *none*, avec permission aux assistants de lui jeter aux yeux des ordures qui, néanmoins, ne pussent le blesser, et qu'ensuite, il jeûnerait un mois au pain et à l'eau; que, pour la seconde fois, il serait attaché au pilori pendant tout un jour de marché et qu'on lui fendrait la lèvre supérieure avec un fer chaud; que, pour la troisième fois, on lui fendrait en outre la lèvre inférieure; que, s'il récidivait encore, on lui couperait les deux lèvres, et qu'une cinquième fois, on lui couperait la langue de façon qu'il ne pût « médire de Dieu ni d'aucun autre. » L'ordonnance porte, en outre, que quiconque entendrait proférer des *blasphèmes* sans venir sur-le-champ le déclarer à la justice serait passible d'une amende de 6 livres, ou condamné à la prison, au pain et à l'eau.

Louis XII, par un édit du 9 mars 1510, réduisit les pénalités à l'amende et à l'emprisonnement, réservant le pilori pour la récidive. François Ier se montra plus sévère encore; sous son règne, le parlement de Paris condamna un clerc à être conduit au parvis Notre-Dame dans un tombereau servant à l'enlèvement des immondices de la ville, pour y faire amende honorable, et de là au Marché aux pourceaux, où il fut brûlé vif comme blasphémateur. Ce fut aussi François Ier qui défendit aux soldats et à tous gens de ses légions de blasphémer le nom de Dieu et de la sainte Vierge, à peine d'être mis au carcan pendant six heures pour la première fois, et, en cas de double récidive, d'avoir la langue percée d'un fer chaud et d'être chassé des légions.

Henri II, Charles IX et Henri III publièrent des ordonnances qui abolissaient l'usage des mutilations; mais le parlement de Paris, entiché de superstition, tenait bon pour les maintenir, et sous Henri IV, un arrêt de ce parlement enjoignit aux juges royaux ressortissant en la cour, de procéder contre les délinquants de grands et exécrables *blasphèmes*, comme criminels de lèse-majesté divine.

Henri IV, par une déclaration du 6 avril 1594, défendit de blasphémer le nom de Dieu, ni de proférer aucun jurement ni *blasphème*, sous peine de 10 écus d'amende pour la première fois, et de 20 pour la seconde, applicables aux hôpitaux; et, en cas de troisième récidive, il établissait des punitions corporelles.

Toutefois, le *ventre-saint-gris* royal n'était pas plus compris dans la prohibition que le *par la mort Dieu* si familier à Charles IX ne l'avait été dans les prohibitions antérieures.

Qui aurait pu croire que Louis XIV, dit le *Grand*, rétablirait les mutilations? Ce fut cependant ce qui arriva, suivant la déclaration du 30 juillet 1666, dont voici les termes : « Nous avons, en confirmant et autorisant les ordonnances des rois nos prédécesseurs, même notre déclaration dudit jour 7 septembre 1651, défendu et défendons très-expressément à tous nos sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de blasphémer, jurer et détester le saint nom de Dieu, ni proférer aucunes paroles contre l'honneur de la très-sainte Vierge, sa mère, et des saints; voulons que ceux qui y contreviendront soient condamnés, pour la première fois, en une amende pécuniaire, selon leurs biens, grandeur et énormité du serment et *blasphème;* les deux tiers de l'amende applicables aux hôpitaux des lieux, et où il n'y en aura, à l'Eglise, et l'autre tiers au dénonciateur; et si ceux qui ont été ainsi punis retombent à faire lesdits serments, seront pour la seconde, tierce et quatrième fois, condamnés en amende double, triple et quadruple; et pour la cinquième fois, seront mis au carcan aux jours de fêtes et dimanches ou autres, et y demeureront depuis huit heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi, sujets à toutes injures et opprobres, et, en outre, condamnés à une grosse amende; pour la sixième fois, seront conduits et menés au pilori et auront la lèvre de dessous coupée, et si, par obstination et mauvaise coutume invétérée, ils continuent, après toutes ces peines, à proférer lesdits jurements et *blasphèmes*, voulons et ordonnons qu'ils aient la langue coupée tout juste, afin qu'à l'avenir ils ne puissent plus les proférer; et, en cas que ceux qui se trouveront convaincus n'aient pas de quoi payer lesdites amendes, ils tiendront prison pendant un mois au pain et à l'eau ou plus longtemps, ainsi que les juges le trouveront plus à propos, selon la qualité et l'énormité desdits *blasphèmes;* et sera fait registre particulier de ceux qui auront été pris et condamnés. Voulons que tous ceux qui auront ouï lesdits *blasphèmes* aient à les révéler dans les vingt-quatre heures ensuivants, à peine de 300 livres parisis d'amende, et plus grande s'il y échet. Déclarons que nous n'entendons comprendre les énormes *blasphèmes* qui, selon la théologie, appartiennent au genre d'infidélité et dérogent à la bonté et grandeur de Dieu et ses attributs. Voulons que lesdits crimes soient punis de plus grandes peines que celles que dessus, à l'arbitrage du juge et selon leur énormité. Si donnons, etc. »

Cette latitude laissée au juge de punir de plus grandes peines certains *blasphèmes* devait fatalement amener de terribles abus. Ce fut ce qui arriva; et un siècle plus tard, le chevalier de La Barre, convaincu d'avoir renversé à terre une image sainte et chanté des couplets impies, fut livré au bourreau, qui commença par lui appliquer la torture du chevalet; après quoi on lui donna pour confesseur ou pour assistant un dominicain ami de sa tante l'abbesse, dit M. Adrien van Morseel, avec lequel il avait souvent soupé dans le couvent. On leur servit à dîner; le dominicain ne pouvait manger. « Prenons un peu de nourriture, lui dit le chevalier, vous aurez besoin de force autant que moi pour soutenir le spectacle que je vais donner. » Le spectacle, en effet, fut horrible : on avait expédié de Paris cinq bourreaux pour l'exécution. Lorsque la nouvelle de sa mort fut connue à Paris, le nonce du pape dit publiquement qu'il n'aurait point été traité de la sorte à Rome, et que, s'il eût avoué ses fautes au tribunal de l'Inquisition, il en eût été quitte pour une pénitence de quelques années.

La Révolution, est-il besoin de le dire, abolit toutes les lois sur le *blasphème*, et des peines correctionnelles furent encourues seulement par ceux qui outrageaient les objets d'un culte reconnu, ou ses ministres en fonctions. L'article 262 du code pénal punit d'une amende de 16 fr. à 500 fr., et d'un emprisonnement de quinze jours à six mois, l'outrage par paroles ou gestes dirigé contre les objets d'un culte dans les lieux où ce culte s'exerce, ou contre ses ministres dans l'exercice de leurs fonctions.

Vers la fin du règne de Charles X (15 mai 1827), le gouvernement fit voter par la Chambre des députés la loi dite du *sacrilége*, qui punissait de peines infamantes et afflictives le *blasphème* et l'inobservation du dimanche. La révolution de Juillet ne tarda pas à faire justice de cette loi surannée « dont l'abrogation, dit naïvement l'*Encyclopédie catholique*, fut la première faveur que l'impiété et le protestantisme obtinrent d'un gouvernement qui n'accordait aucune distinction particulière à l'ancienne religion de l'Etat. »

La même sévérité, que nous avons signalée dans l'ancienne législation française contre les blasphémateurs, se retrouve dans tous les pays chrétiens.

En Russie, les blasphémateurs furent punis de mort. La même peine fut prononcée par le code de Savoie, de 1770, contre les juifs coupables d'insultes contre la religion de l'Etat. Les chrétiens, dans le même cas, furent punis de la prison et même des galères. En Corse, ils encoururent, en vertu des statuts de 1561, des amendes, le fouet, et même le percement de la langue.

En vertu d'un règlement qui date du siècle dernier et du règne de George II, on continue, en Angleterre, à punir les blasphémateurs. Une association de bonnes âmes s'est formée à Londres, vers 1863, dans le but de perpétuer cette pieuse tradition; et cette même année 1863, un habitant de Buck, le nommé Scott, a été condamné à 40 schellings d'amende, pour avoir proféré *vingt* jurons. Scott appartenait à la classe des petites gens; car, d'après la vieille loi, chaque juron, payé 2 schellings par un *gentleman*, n'en coûte qu'un aux hommes du peuple. En Suisse, au moyen âge, on coupait aux blasphémateurs le nez et la lèvre jusqu'aux dents. Tout récemment (voir les journaux d'avril 1864), la justice espagnole a frappé de onze ans de galères, pour *blasphèmes* contre Dieu, un pauvre homme de Madrid, qui, étant ivre, avait refusé d'ôter son chapeau au passage d'une procession; de plus, comme cet homme avait distribué quelques coups de poing à ceux qui lui faisaient de sages remontrances, on ajouta à sa peine : vingt mois de prison pour voies de fait envers un membre de l'Eglise; puis vingt jours d'arrêt supplémentaires et 20 piastres d'amende envers le sacristain. Quelques mois auparavant, à Vienne (Autriche), un boucher était traduit devant la justice pour avoir frappé du poing, dans un moment de désespoir causé par la fuite de sa femme, une image de la Vierge, qui se trouvait suspendue dans sa chambre, et lui avoir adressé de grossières injures. (V. la *Presse* du 12 février 1864.)

Ainsi voilà où peuvent conduire les excès du fanatisme et tout ce qui ne relève pas de la justice éternelle, de ces sentiments de justice dont chaque homme porte en soi le germe, qu'une morale indépendante peut seule faire fructifier.

BLASPHÉMÉ, ÉE (bla-sfé-mé — rad. *blasphème*) part. pass. du v. Blasphémer. Outragé par des blasphèmes : *Les choses les plus saintes ont été* BLASPHÉMÉES.

Que vous dit cette loi? — Que Dieu veut être aimé,
Qu'il venge tôt ou tard son saint nom *blasphémé.*
RACINE.

BLASPHÉMER v. n. ou intr. (bla-sfé-mé — rad. *blasphème* — l'accent aigu de *é* de la pénultième syllabe se change en accent grave devant une syllabe muette : *Je blasphème, qu'ils blasphèment;* excepté au fut. et au condit. : *Je blasphémerai, nous blasphémerions*). Proférer un blasphème ou des blasphèmes : *On ne saurait dire cela sans* BLASPHÉMER. (Acad.) *On peut rester incrédule après avoir lu Pascal, mais il n'est plus permis de railler ni de* BLASPHÉMER. (Ste-Beuve.) *La bouche qui s'ouvre pour* BLASPHÉMER *est un soupirail de l'enfer.* (Lamenn.)

Quand Brutus s'écria, sur les débris de Rome :
« Vertu, tu n'es qu'un nom! » il ne *blasphéma* pas.
A. DE MUSSET.

— Par exagér. Tenir des discours, des pro-

pos déplacés, inconvenants, injurieux, contre des personnes ou des choses respectables : *C'est* BLASPHÉMER *que de médire de cet homme, que de critiquer cet ouvrage.* (Acad.)

Quoi ! contre votre sang vous osez *blasphémer !*
REGNARD.

— v. a. ou tr. Proférer des blasphèmes contre : BLASPHÉMER *le nom de Dieu. Cet homme ne cesse de* BLASPHÉMER *Dieu et ses saints.* (Acad.) *Les impies* BLASPHÈMENT *la religion chrétienne, parce qu'ils ne la connaissent pas.* (Pasc.) *Ces hommes* BLASPHÈMENT *tout ce qu'ils ignorent.* (Fléch.)

... C'est bien à vous d'oser ainsi nommer
Un Dieu que votre bouche apprit à *blasphémer.*
RACINE.

Ton Dieu que tu trahis, ton Dieu que tu *blasphèmes,*
Pour toi, pour l'univers est mort en ces lieux mêmes.
VOLTAIRE.

— Par exagér. Outrager, insulter une personne ou une chose digne de respect : *Opposition, ce que vous* AVIEZ BLASPHÉMÉ, *pouvoir, vous l'exaltez.* (E. de Gir.) *Après* AVOIR BLASPHÉMÉ *le moyen âge, on se met aujourd'hui à l'étudier avec ardeur.* (V. Cousin.)

BLASPHÉMEUR, EUSE adj. (bla-sfé-meur, eu-ze — rad. *blasphémer*). Blasphématoire. ‖ Vieux mot.

BLASQUETS, groupe d'îles d'Angleterre, sur la côte occidentale de l'Irlande, comté de Kerry, à l'entrée de la baie de Dingle. Ce groupe comprend douze îles dont la plus grande, *Great-Blasquet*, a 5 kilom. de longueur.

BLASSENT, s. m. (bla-san). Ornith. Un des noms donnés au canard sauvage.

BLASSER v. a. ou tr. (bla-sé). Arroser, asperger. ‖ Vieux mot.

BLASSET (Nicolas), sculpteur français, né à Amiens, mort en 1659. Un des meilleurs ouvrages de cet artiste est le tombeau du chanoine Lucas, qui se voit dans la cathédrale de cette ville.

BLASTANGIER v. a. ou tr. (bla-stan-ji-é). Blâmer. ‖ Vieux mot.

BLASTARÈS (Mathieu), moine et canoniste grec, vivait dans le XIVe siècle. Il a composé en 1335 un *Syntagma alphabétique de droit canonique*, qui a été d'un usage très-fréquent dans l'Église d'Orient, comme l'attestent les nombreux manuscrits qu'on possède de cet ouvrage. Le *Syntagma* de Blastarès, publié dans le recueil de Beveridge, peut être en effet considéré comme le manuel du clergé des derniers temps du Bas-Empire. C'est vers la même époque que l'auteur a écrit en vers deux catalogues des dignités de la cour et de l'Église de Constantinople, catalogues publiés pour la première fois par Goar, d'après un manuscrit de la bibliothèque du cardinal Mazarin. Blastarès est encore auteur de quelques autres ouvrages qui sont restés inédits, notamment cinq livres contre les juifs, dont la Bibliothèque impériale de Paris possède trois manuscrits.

BLASTE s. m. (bla-ste — du gr. *blastos*, germe). Partie d'un embryon qui se développe par l'effet de la germination.

BLASTÈME s. m. (bla-stè-me — du gr. *blastêma*, bourgeon). Bot. Nom donné à la graine tout entière dépouillée de ses enveloppes, et aussi à la fronde des lichens, mais qui n'a été adopté ni dans l'un ni dans l'autre sens.

— Méd. Ecoulement qui se produit à l'intérieur ou à la surface des tissus.

BLASTÈSE s. f. (bla-stè-ze — rad. *blaste*). Bot. Développement des lichens, c'est-à-dire formation de leur thalle ou fronde.

BLASTOCARPE adj. (bla-sto-kar-pe — du gr. *blastos*, germe ; *carpos*, fruit). Bot. Se dit de la graine qui germe et se développe avant d'être sortie du péricarpe.

BLASTODERME s. m. (bla-sto-dèr-me — du gr. *blastos*, germe ; *derma*, peau). Physiol. Membrane située sous la cicatricule de l'œuf, et qui est formée de deux lames dont l'une doit devenir la peau de l'embryon, et l'autre son intestin.

— **Encycl.** Le *blastoderme* est l'élément primitif de la formation de l'embryon, et l'histoire de son origine et de sa transformation n'est autre chose que l'histoire de l'évolution de l'œuf humain : c'est l'ovologie tout entière, premier chapitre de l'embryogénie.

Aussitôt que l'œuf humain a été fécondé, il devient le siége de modifications nombreuses, dont la première est la segmentation du jaune. Ce phénomène consiste en une fragmentation spontanée du jaune de l'œuf ou vitelline, qui se divise en une quantité de petites sphères, dont l'ensemble prend le nom de *masse muriforme.* Le liquide albumineux qui occupe le centre de cette masse, et dont la quantité augmente incessamment, refoule les sphères du centre à la circonférence, et les applique contre la paroi interne de l'œuf sous forme de couche. Peu après, ces petites sphères se soudent entre elles, constituent, par leur fusion, une membrane mince, sphérique comme l'œuf, et dont la cavité est remplie de liquide : cette membrane est le *blastoderme* ou *membrane proligère.* Sur un point de la surface de cette membrane existe un épaississement, formé par un amas plus grand des sphères vitellines : c'est la tache embryonnaire de Coste, l'*area germinativa* de Bischoff; c'est le point même où l'embryon va prendre naissance. La rapidité de l'évolution permet bientôt de constater que le *blastoderme* se compose de deux feuillets accolés qu'il est possible de séparer avec la pointe d'une fine aiguille. L'un de ces feuillets est le feuillet interne, séreux ou animal. Entre ces deux feuillets apparaît enfin un réseau vasculaire très-délié, entre les membranes, et improprement appelé feuillet intermédiaire ou vasculaire.

Nous venons de faire connaître l'origine du *blastoderme*, il nous reste à décrire les transformations successives par lesquelles il passe durant la période embryonnaire du fœtus. Les premiers anatomistes qui décrivirent les trois feuillets du *blastoderme* regardèrent en même temps ces trois feuillets comme les origines distinctes de systèmes organiques différents; c'est ainsi que le feuillet muqueux ou végétatif était censé donner naissance aux organes splanchniques de la vie végétative, et le feuillet séreux à l'enveloppe externe et au système organique de la vie animale. Dans l'état actuel de la science, il est impossible de regarder cette délimitation comme absolue; mais elle est généralement conservée pour les besoins de l'étude, et nous décrirons successivement les transformations des trois feuillets de la membrane blastodermique, conformément à la division adoptée dans l'enseignement.

— *Feuillet séreux.* Il donne naissance à l'enveloppe extérieure du corps de l'embryon et à la plus grande partie de ses annexes. Dès le huitième ou le neuvième jour de la conception, la tache embryonnaire s'est dessinée à la surface du feuillet externe. Presque immédiatement, cette tache augmente, s'allonge en prenant la forme elliptique, s'incurve, se soulève enfin, de manière à présenter, du dehors, une convexité en forme de carène avec renflement aux deux extrémités, et en dedans une concavité. Le pourtour de cette petite protubérance se resserre alors peu à peu, de telle sorte que l'œuf ne tarde pas à être constitué par l'ensemble de deux bourses : une, plus petite, qui répond à la tache germinative, et formera l'embryon; l'autre, plus grande, qui est encore la poche vitelline remplie du liquide albumineux vitellin dont nous avons parlé; le collet étranglé du feuillet séreux n'est autre chose que l'ombilic futur du fœtus. Voici l'embryon déjà distinct; il va maintenant se séparer des autres parties de l'œuf. Au pourtour même du resserrement ombilical, le feuillet séreux se soulève, coiffe et embrasse l'embryon de tous côtés, finit enfin, par l'accolement des bords soulevés, par entourer la masse embryonnaire d'une double enveloppe : l'une est la poche de l'amnios qui isole le fœtus des parois de l'œuf; l'autre est une membrane qui, doublant intérieurement la poche vitelline, est destinée à remplacer cette dernière et à former le deuxième chorion.

— *Feuillet muqueux.* Le feuillet interne ou muqueux, qui doublait intérieurement le feuillet externe séreux, prend part aux premières modifications que subit ce dernier. Lorsque la tache embryonnaire s'est soulevée pour donner naissance au rudiment de l'embryon, le feuillet séreux, qui la recouvre, devient alors un tégument externe, la peau future du fœtus, tandis que le feuillet muqueux qui tapisse l'intérieur, devient la muqueuse interne, et se contourne en donnant naissance à l'intestin. Au niveau de l'étranglement ombilical, les deux feuillets sont désormais séparés : le premier, réfléchi autour de l'embryon, forme l'amnios; le second forme l'enveloppe intérieure du liquide vitellin. L'ouverture ombilicale du feuillet séreux est donc traversée d'un canal qui fait communiquer l'intestin embryonnaire avec la poche vitelline : c'est le canal vitello-intestinal, par lequel l'embryon absorbe le liquide vitellin qui lui sert de nourriture, et rejette en même temps les parties élaborées. A ce moment de son existence, l'embryon est tout à fait comparable à ces animaux inférieurs qui ne possèdent qu'un seul orifice intestinal, faisant à la fois fonction de bouche et d'anus.

Vers le vingt-cinquième jour après la conception, tout ce travail est accompli : l'embryon est isolé des autres parties de l'œuf par l'amnios rempli de liquide; au niveau de son ombilic il porte, comme un sac suspendu à sa partie ventrale, la poche vitelline, désormais appelée vésicule ombilicale, et y puise les éléments de son développement; enfin, l'ancien feuillet séreux du *blastoderme* enveloppe le tout, et, sous le nom de deuxième chorion, sert à fixer l'œuf aux parois de l'organe gestateur. Dès lors, il ne peut plus être question, à proprement parler, du *blastoderme ;* les organes embryonnaires qui ont été formés de ses feuillets séreux et muqueux poursuivent la série de leurs transformations successives; mais l'élément primitif, le *blastoderme*, considéré comme membrane de l'œuf, a été tellement modifié dans sa structure première, qu'il ne serait plus possible de le reconnaître si l'on n'avait assisté, heure par heure, à ses métamorphoses.

— *Feuillet vasculaire.* Nous n'avons pas parlé du feuillet intermédiaire ou vasculaire. A vrai dire, ce n'est pas un feuillet distinct. Presque aussitôt après que la division du *blastoderme* en deux feuillets est effectuée, on voit apparaître entre eux le premier vestige du système vasculaire. Qu'on admette ou qu'on rejette l'existence d'un feuillet intermédiaire distinct, peu importe; toujours est-il que le réseau des vaisseaux sanguins primitifs est pariculièrement annexé au feuillet muqueux du *blastoderme*, et que, comme celui-ci, il se divisera en deux parties, l'une intrafœtale, dont l'extension et l'accroissement seront constants jusqu'au terme de la gestation; l'autre, extrafœtale, dont l'existence sera temporaire. Ainsi, au moment où l'embryon s'alimente à l'aide de la vésicule ombilicale, une couche de vaisseaux sanguins tapisse les parois de cette vésicule : elle est fournie par le feuillet vasculaire appliqué à la surface interne de la membrane enveloppante. Plus tard, le feuillet viscéral ou muqueux de l'embryon émet un appendice extrafœtal, l'allantoïde; en même temps, le système vasculaire du feuillet intermédiaire blastodermique jette sur cette allantoïde un réseau extrafœtal : les vaisseaux ombilicaux ou placentaires, qui établissent bientôt les connexions sanguines entre la mère et le fœtus.

Tel est, en résumé, le rôle des trois feuillets du *blastoderme.* L'histoire des développements successifs des organes du fœtus appartient plus spécialement à l'embryologie, et nous renvoyons à ce mot pour de plus amples renseignements.

BLASTODERMIQUE adj. (bla-sto-dèr-mi-ke). Anat. Qui appartient au blastoderme.

BLASTOGÉNÉSIE s. f. (bla-sto-jé-né-zî — du gr. *blastos*, bourgeon; *génésie*, génération). Bot. Multiplication des plantes au moyen des bourgeons.

BLASTOGRAPHIE s. f. (bla-sto-gra-fî — du gr. *blastos*, bourgeon; *graphô*, je décris). Didact. Branche de la botanique qui traite spécialement du bourgeon, de son développement.

BLASTOGRAPHIQUE adj. (bla-sto-gra-fi-ke — rad. *blastographie*). Qui a rapport à la blastographie.

BLASTOGRAPHISTE s. m. (bla-sto-gra-fi-ste — rad. *blastographie*). Botaniste qui s'occupe spécialement de la blastographie.

BLASTO-PHÉNICIENS, peuple de l'anc. Espagne, *le même que les Bastitans.*

BLASTOPHORE s. m. (bla-sto-fo-re — du gr. *blastos*, bourgeon; *phoros*, qui porte). Bot. Partie de l'embryon macrorhize qui porte le blaste.

BLASTOSPORES s. m. pl. (bla-sto-po-re — du gr. *blastos*, rejeton; *spora*, semence). Bot. Section de l'ordre des lichens gymnospores, comprenant les pulvériacées et les coniocarpées.

BLASTURES, peuple de l'Espagne ancienne, le même que les Bastitans.

BLATÉ, ÉE (bla-té) part. pass. du v. Blater : *Grains* BLATÉS.

BLATER v. a. ou tr. (bla-té — du lat. *bladum*, blé). Comm. Falsifier le blé en le mélangeant, en lui faisant subir des préparations. ‖ On dit aussi BLATRER.

BLATÉRER v. n. ou intr. (bla-té-ré — bas lat. *blaterare*, même sens). Crier, en parlant du bélier et du chameau. ‖ On a dit aussi BLATIR ; l'un et l'autre sont inusités.

BLATIER s. m. (bla-ti-é — du bas lat. *bladarius*, de *bladum*, blé). Celui qui fait le commerce des blés en petit, qui en vend au détail sur les marchés : *Les* BLATIERS *achètent à des fermiers pour revendre.* (Condill.) ‖ On dit aussi BLADIER.

— Adjectiv. : *Un marchand* BLATIER.

— **Encycl.** On désignait autrefois sous le nom de *blatier* toute personne faisant le commerce des grains. Aujourd'hui, ce nom ne s'applique plus qu'aux débitants de grains et de farines en détail, et particulièrement aux gens qui, dans les pays de petite culture, parcourent les campagnes afin d'acheter aux métayers et aux petits propriétaires les grains qu'ils veulent vendre. Les *blatiers* de la première catégorie, c'est-à-dire les simples débitants, ont été souvent l'objet des méfiances des législateurs, qui, à tort ou à raison, les accusaient de spéculer sur la misère publique dans les temps de disette. Ce sentiment subsistait encore à l'époque de la Révolution, et l'on en trouve des traces dans la loi du 11 septembre 1798, qui oblige les *blatiers* à faire à la municipalité de la commune où ils résident la déclaration de l'état qu'ils exercent, et leur défend d'acheter des grains ou des farines sur des marchés publics. Aujourd'hui, ces prohibitions ont heureusement disparu, et tout *blatier* peut exercer sa profession en payant la patente à laquelle il est assujetti. Quant aux *blatiers* qu'on pourrait appeler ruraux, parce que leur industrie ne peut être exercée que dans les campagnes, ils disparaissent à mesure que les voies de communication s'étendent et se multiplient. « On les trouve encore cependant, dit M. Pommier, au centre de la Bretagne, dans quelques-uns de nos départements du centre, et dans les contrées divisées en petites métairies, où les producteurs, qui n'ont que de très-petites quantités de grains à vendre, ont plus d'avantage à vendre chez eux aux *blatiers*, qui les payent comptant, que de se déplacer pour aller au marché le plus voisin.

BLATIN s. m. (bla-tain). Moll. Coquille du genre buccin, trouvée au Sénégal.

BLATIN (Henri), médecin français, né à Clermont-Ferrand en 1808. Après s'être fait recevoir docteur en 1839, il adopta la spécialité des accouchements, et il inventa plusieurs instruments pour les cas difficiles. Il a publié un *Essai sur le traitement médical et chirurgical des scrofules* (1840); *Des enveloppes du fœtus et des eaux de l'amnios* (1840); *Traité des maladies des femmes* (1842), en collaboration avec M. Nivet. M. Blatin est l'un des fondateurs de la Société protectrice des animaux en France, et l'un de ses membres les plus actifs. C'est un de ces hommes généreux qui se dévouent à une idée qu'ils croient utile, et qui n'hésitent pas à y consacrer leur fortune, leur activité et leur intelligence.

BLATO, petit lac de la Turquie d'Europe, dans la Bosnie, sandgiak d'Herzegowine, à 4 kilom. O. de Mostar; il a 12 kilom. de long. sur 2 kilom. de large, et s'écoule dans la Narrenta.

BLATON, village de Belgique, prov. de Hainaut, arrond. et à 23 kilom. S.-E. de Tournai; 2,476 hab. Fabrication de bas, serges et lainages.

BLATRIER s. m. (bla-tri-é). Syn. de BLAVIER. V. ce mot.

BLATT (François-Thaddée), musicien allemand, né à Prague en 1793. Après s'être adonné quelque temps à la peinture, il se livra entièrement à l'étude de la musique, entra au conservatoire de sa ville natale, et commença en 1814 de longs voyages dans le nord de l'Europe et en Allemagne. De retour à Prague il a été nommé, en 1820, professeur, puis directeur adjoint du conservatoire. Blatt s'est acquis une grande réputation comme clarinettiste, par son jeu expressif et brillant. Il a écrit pour son instrument de prédilection une *Méthode complète*, des trios, des caprices, des variations, des études et autres compositions estimées.

BLATTA, bourg de l'empire d'Autriche, en Dalmatie, cercle de Raguse, sur la côte N. de l'île Curzola; 2,650 hab. Petit port, pêche active.

BLATTAIRE adj. (bla-tè-re — rad. *blatte*). Entom. Qui ressemble à la blatte. ‖ On dit aussi BLATTÉ, BLATTIDE et BLATTIEN.

— s. m. pl. Groupe d'insectes orthoptères, ayant pour type le genre BLATTE. ‖ On dit aussi BLATTÉS, BLATTIDES et BLATTIENS.

BLATTAIRE s. f. (blat-tè-re — rad. *blatte*). Bot. Espèce de molène que l'on nomme aussi BOUILLON BLANC, et vulg. HERBE AUX MITTES.

BLATTE s. f. (bla-te — du lat. *blatta ;* du gr. *blaptô*, je nuis). Entom. Genre d'insectes orthoptères, qui, malgré les démembrements qu'il a subis, renferme encore un grand nombre d'espèces : *La* BLATTE *orientale est répandue dans l'Europe entière.* (Blanchard.) *Il fut épouvanté de la multitude de* BLATTES *qui couraient dans sa chambre avec une odeur infecte.* (Michelet.)

— Anc. pharm. *Blatte de Byzance*, Nom qui servait à désigner les opercules cornés de diverses coquilles, auxquels on a attribué de grandes vertus, même contre l'épilepsie.

— **Encycl.** Le genre *blatte* est ainsi caractérisé par M. Emile Blanchard : « Corps allongé, oblong ou linéaire, plus ou moins déprimé en dessus; antennes glabres; disque des élytres ayant à sa base une strie très-prononcée; élytres se recouvrant obliquement à leur suture; palpes à dernier article tronqué dans sa longueur. » Ce genre, qui comprenait originairement tous les insectes formant aujourd'hui la famille des *blattiens*, contient encore, d'après les entomologistes les plus récents, une cinquantaine d'espèces propres à toutes les parties du globe. On pourrait le diviser en deux sous-genres, les *blattes proprement dites* et les *phyllodromies*, caractérisés l'un et l'autre par la forme de l'abdomen et celle des segments qui le composent, ainsi que par la disposition des plaques sous-anales.

Les espèces les plus remarquables sont : dans le sous-genre des *blattes* proprement dites, la *blatte de Madère*, répandue sur toutes les régions intertropicales du globe; la *blatte égyptienne*, type du genre *polyphaga*, dont les larves, par une exception remarquable, sont courtes, bombées et presque hémisphériques. Dans le sous-genre des phyllodromies, on distingue la *blatte livide*, petite, très-commune aux environs de Paris sur les arbres et les mousses; la *blatte hémyptère*, particulièrement répandue en Provence; la *blatte germanique* et la *blatte laponne.*

Nous donnerons quelques détails sur ces dernières, dont les ravages s'étendent jusque dans les contrées les plus septentrionales de l'Europe. La *blatte germanique* est longue, les ailes fermées, d'un peu moins de 0 m. 02; sa tête, d'un jaune pâle, est marquée d'une bande noire sur le vertex; le corselet, également jaune, porte deux lignes noires longitudinales; les élytres sont lisses, glabres, jaunes sans aucune tache; les ailes, grisâtres, ne dépassent point l'abdomen; les pattes sont déliées, d'un jaune clair; l'abdomen est de la même couleur. La femelle est lourde; le mâle, plus léger, se sert quelquefois de ses ailes. L'accouplement a lieu quelque temps après la dernière métamorphose, à peu près de la même manière que dans les forficulaires; c'est-à-dire que les deux individus s'approchent l'un de l'autre à reculons, et que le mâle, étant le moins fort, est souvent traîné

par la femelle et forcé de suivre ses mouvements. L'abdomen de la femelle se gonfle en peu de jours, et, après une semaine, la coque est déjà visible au bout du ventre. Cette coque reste ainsi suspendue une quinzaine de jours, beaucoup plus, par conséquent, que dans la *blatte orientale*, qui ne porte la semence que sept ou huit jours. Les mâles paraissent être beaucoup moins nombreux que les femelles : la proportion entre les deux sexes paraît être de 1 sur 9. Cette *blatte* habite les maisons et mange à peu près de tout; elle préfère cependant le pain, et même, assure-t-on, le pain blanc au pain bis. Elle ne recherche ni la farine ni la viande, mais l'huile est pour elle un mets délicat : on la voit se jeter avidement dans les flacons qui en contiennent quelques gouttes. Le citron, et, en général, tous les acides végétaux, font aussi ses délices. Elle se nourrit même d'encre et mange assez souvent le cirage des bottes, qu'elle ronge en pénétrant jusqu'au cuir.

La *blatte laponne*, à peu près de la même taille que la précédente, a la tête et les antennes d'un noir uniforme, le corselet gris jaunâtre, avec une large bande noire sur son milieu, les ailes pâles et sans taches, enfin l'abdomen noir avec un bord jaunâtre. Cette *blatte* s'est excessivement multipliée dans les habitations des Lapons, où elle mange le poisson qu'ils mettent sécher pour leur provision d'hiver.

BLATTERSTEIN s. m. (bla-tèr-stain — de l'all. *blatter*, bouton; *stein*, pierre). Minér. Nom donné à des roches amygdaloïdes.

BLATTI-ACIDE s. m. (bla-ti-a-si-de). Bot. Espèce de myrte propre au Malabar.

BLATTIEN, IENNE adj. (bla-ti-ain, i-è-ne — rad. *blatte*). Entom. Syn. de BLATTAIRE.

— n. m. pl. Famille d'insectes de l'ordre des orthoptères, ayant pour type le genre blatte.

— **Encycl.** Les entomologistes modernes désignent sous le nom de *blattiens* une nombreuse famille d'insectes qui a pour type le genre blatte, et qui se distingue par les caractères suivants : corps plat, déprimé en dessous, un peu allongé, ovalaire ou sous-ovalaire; tête à peu près triangulaire, aplatie sur la face et très-inclinée; antennes très-longues, insérées dans un sinus interne des yeux, formées d'un grand nombre d'articles courts et serrés; yeux aplatis, un peu en croissant, placés de chaque côté de la tête; mâchoires ciliées, terminées en pointe, un peu arquées, et munies chacune d'une galette aussi longue que la mâchoire; lèvre presque membraneuse, aplatie, bifide; palpes maxillaires allongés de cinq articles; corselet demi-circulaire, clypéiforme, s'avançant sur la tête et la cachant souvent entièrement; élytres horizontales, coriacées, très-grandes, en recouvrement oblique à leur suture, portant un grand nombre de nervures; ailes amples, membraneuses, horizontales, pliées longitudinalement en éventail dans le repos, ordinairement de la longueur des élytres; abdomen large, aplati en dessus et convexe en dessous, composé le plus souvent de sept segments dans les mâles et de six dans les femelles, non compris le segment anal, qui est apparent chez les mâles et caché chez les femelles; jambes longues, hérissées d'épines fortes et mobiles, légèrement aplaties; tarses composés de cinq articles, dont le dernier est terminé par deux crochets ayant parfois une petite pelote dans leur entre-deux.

L'anatomie des *blattiens* a été surtout étudiée par Ramdohr, Marcel de Serres, Léon Dufour et Emile Blanchard; nous nous contenterons d'indiquer ici ce qui concerne les organes digestifs et reproducteurs de la *blatte orientale*, si commune dans nos cuisines. Le canal alimentaire n'a pas, dans cet insecte, tout à fait le double de la longueur totale du corps; l'œsophage, tubuleux et court, se dilate insensiblement vers le mésothorax en un jabot expansible, de forme oblongue, glabre à l'extérieur et présentant seulement quelques plissures à l'intérieur. Le gésier, très-distinct du jabot, a une forme conico-ovoïde et des parois d'une certaine épaisseur, très-lisses à l'extérieur : il communique par un col tubuleux avec le ventricule chylifique. Ce dernier organe consiste en un tube assez long, plus ou moins flexueux, garni à son origine de huit bourses ventriculaires de forme cylindroïde, et, à son extrémité, d'un bourrelet autour duquel sont implantés les vaisseaux hépatiques au nombre de soixante environ, tous excessivement déliés et capillaires. L'intestin proprement dit forme une circonvolution sur lui-même et se termine par un rectum présentant six bandelettes musculeuses longitudinales. Les vésicules séminales sont nombreuses, très-petites, oblongues ou coniques, et disposées en deux pelotes arrondies. Les ovaires se composent seulement de huit gaînes multiloculaires, formant un faisceau conoïde. Un appareil particulier, portant le nom de *glande sérifique*, est destiné à la sécrétion de la matière qui sert à former l'enveloppe des œufs.

A l'époque de la ponte, on voit sortir de l'abdomen des femelles une sorte de capsule, semblable pour la forme à une petite fève ou à un abricot, et présentant sur une des arêtes par où doit se faire l'ouverture une série de dentelures très-serrées. Pendant quelque temps, cette capsule reste suspendue à l'abdomen; puis elle tombe, et la femelle l'abandonne au hasard. Au moment de l'éclosion, les petites larves ramollissent l'enveloppe qui les retient captives, au moyen d'un liquide qu'elles dégorgent et qui en facilite la déhiscence.

On reconnaît les sexes dans les *blattiens* au développement de l'abdomen : dans les mâles, il est grêle, formé de huit segments ventraux, tandis que, dans les femelles, il est plus épais et composé de six à sept segments seulement. Les mœurs des *blattiens* et surtout leurs mues successives ont été décrites avec le plus grand soin par M. Hummel. Nous extrayons des observations de ce savant entomologiste les passages suivants, qui se rapportent à la *blatte germanique* : « J'avais déjà, dit M. Hummel, depuis plus d'une semaine, enfermé sous un verre une femelle de *blatte germanique* portant un œuf ou plutôt une masse d'œufs à l'extrémité de son abdomen, lorsque le matin du 1er avril on m'apporta un grand œuf tout frais (la capsule renfermant les œufs), qui venait apparemment d'être jeté à l'instant même par quelque autre femelle... A peine eus-je introduit cet œuf sous le verre, que ma prisonnière s'en approcha, le tâta et le retourna en tout sens. Elle le prit enfin entre ses pattes de devant et lui fit une ouverture longitudinale d'un bout à l'autre. A mesure que cette fente s'élargit, je vis sortir de l'œuf de petites larves blanches, roulées et attachées deux à deux. La femelle présidait à cette opération; elle les aidait à se développer, en les frappant doucement avec ses antennes, et en les touchant avec ses palpes maxillaires. Les larves commencèrent par remuer leurs longues antennes, puis leurs pattes, puis se détachèrent les unes des autres, et, en quelques secondes, elles furent en état de marcher... Toutes les jeunes *blattes* une fois sorties, la femelle ne s'en occupa plus. Je comptai alors trente-six larves, toutes blanches et transparentes, n'ayant que les yeux noirs et un point foncé sur l'abdomen, qui indiquait les intestins; mais, en peu d'instants, elles prirent une autre couleur, au commencement verdâtre, et bientôt noire et nuancée de gris jaune. Elles se mirent à courir et s'attachèrent aux miettes de pain qui se trouvaient sous le verre : tout cela fut l'affaire de vingt minutes. La *blatte* germanique doit changer six fois de peau avant de parvenir à l'état d'insecte parfait. La première mue a lieu huit jours après la sortie de l'œuf. La larve est de nouveau toute blanche après avoir jeté sa vieille peau; mais elle reprend bien vite ses véritables couleurs : elle paraît déjà plus grande, plus arrondie par derrière. Dix jours plus tard, j'observai la seconde mue. Toutes les larves ne l'ont cependant pas faite en même temps; il a fallu plusieurs jours à ma colonie pour subir cette métamorphose. La troisième mue s'opéra au bout de deux semaines. La larve sortit lentement, mais avec assez de facilité de son étui, après s'être attachée à quelque chose de fixe. En sortant, elle était très-mince, fort allongée et pour ainsi dire cylindrique; mais, en quelques minutes, elle reprit une forme oblongue et aplatie : elle avait plus de volume que la peau qu'elle venait de quitter. » La quatrième mue arrive environ un mois après la troisième. Un mois plus tard, lorsque la cinquième transformation a eu lieu, les larves deviennent nymphes. La nymphe est moins longue que l'insecte parfait; mais elle est beaucoup plus plate et un peu plus large. Les pattes ont à peu près toute la grandeur et toute la consistance qu'elles doivent recevoir. Au bout d'un mois ou six semaines, la nymphe perd de sa vivacité, elle mange moins, ne court plus, recherche l'ombre et la solitude; tout à coup elle s'accroche, la peau s'ouvre et il en sort une *blatte* parfaite, blanche comme la neige, avec des yeux noirs; mais cette blancheur éclatante, qui la rend fort jolie, ne dure pas longtemps. A vue d'œil, l'insecte reprend ses couleurs naturelles; les antennes et les pattes brunissent les premières, puis l'abdomen. En trois heures, le corselet a ses lignes noires parallèles; les élytres se colorent les dernières, et, dans l'espace de dix à douze heures, toute la toilette est achevée : c'est la sixième et dernière métamorphose. Si une larve ou nymphe casse ou endommage quelqu'un de ses membres, la nature n'a pas la force de réparer entièrement cette perte; le membre endommagé restera toujours plus ou moins imparfait.

En général, les *blattiens* sont des insectes nocturnes d'assez grande taille, doués d'une agilité surprenante et courant avec une extrême vitesse. Ils exhalent une odeur fétide, qui s'attache à tous les objets salis par leur contact. Toutes les substances végétales et animales leur servent de nourriture. Ils s'attaquent aux provisions de bouche de toute espèce, aux cuirs, aux vêtements et même au bois, qu'ils parviennent à ramollir au moyen d'un liquide particulier qu'ils sécrètent en assez grande abondance. On a vu quelquefois les larves et les nymphes manger la peau que l'une d'entre elles avait laissée, ou dévorer la matière intérieure des coques en état imparfait; néanmoins, on n'a jamais vu les *blattiens* s'entre-tuer ou se manger les uns les autres. Ils peuvent supporter très-longtemps la faim, et on les rencontre souvent en grande quantité dans les endroits où, selon toutes les apparences, ils n'ont rien pour se nourrir. Les *blattiens* sont essentiellement cosmopolites; la nature même de leur alimentation indique qu'ils sont répandus sur toutes les parties du monde. Transportés par les navires, ils se perpétuent dans presque tous les lieux où ils sont amenés. C'est pour cela que beaucoup d'espèces portent des noms de pays qui paraissent être en contradiction avec leur habitat actuel. Ainsi, la *blatte orientale*, connue vulgairement sous le nom de *blatte des cuisines*, s'est naturalisée dans nos maisons au point d'y parvenir, pour ainsi dire, à l'état domestique. Il en est de même de la *blatte germanique*, qui pullule maintenant dans les pays du nord. Les Russes pensent que cette espèce leur a été importée de la Prusse par leur armée, à son retour d'Allemagne, après la guerre de Sept ans. On assure qu'avant cette époque elle était inconnue à Saint-Pétersbourg, où maintenant elle n'est que trop commune. La *blatte américaine*, très-commune en Amérique dans les champs et les habitations, attaquant et rongeant toutes sortes de substances, se trouve maintenant en Europe, où sans doute elle est venue dans des tonnes de sucre, car on la trouve fréquemment dans nos raffineries.

Les *blattiens* sont des rongeurs insatiables; dans les lieux où ils sont abondants, les murs, les planchers, les lits, les tables même, tout en est infecté, et l'on a bien de la peine à préserver les mets de leur contact repoussant. Sur les vaisseaux, on les trouve en si grand nombre, que maintes fois des barriques qu'on supposait pleines de substances alimentaires ont été trouvées remplies par ces insectes, qui en avaient dévoré le contenu. Ils sont un véritable fléau pour les pays chauds. Dans les colonies, où ils sont connus sous les noms de *kakerlacs*, *cancrelats*, *bêtes noires*, *ravets*, etc., on prétend qu'ils peuvent en une seule nuit percer des malles, des caisses, et que, en outre, leur forme aplatie leur donnant la facilité de se glisser dans les plus petits interstices, ils détruisent souvent des objets qu'on croyait avoir mis hors de leurs atteintes.

Les *blattiens* se tiennent en général dans l'intérieur ou autour des habitations; on les trouve quelquefois dans la campagne, mais ils y font peu de dégâts. Quelques espèces, cependant, font exception; ce sont celles qui composent les genres corydia et phoraspis. On les rencontre dans les régions intertropicales de l'Asie et de l'Amérique, sur les feuilles de certaines plantes, loin des lieux habités. Ces espèces présentent encore une autre particularité; elles se font remarquer par leurs vives couleurs.

La multiplication des *blattiens* est très-rapide, bien que chaque femelle ne fasse pas ordinairement plus d'une ponte par an. Heureusement pour nous, la nature leur a créé des ennemis mortels : les oiseaux de basse-cour en sont très-friands. Une espèce de sphégiens, le *chlorion compressum*, en approvisionne son nid. Cet insecte s'introduit dans les maisons, et, dès qu'il aperçoit un *blattien*, il vole à sa rencontre et l'attire dans son trou, après l'avoir percé de son aiguillon. Le *blattien* ne meurt pas, mais il demeure dans un état d'engourdissement complet : le sphex pond ses œufs dans le même trou, et les larves qui en sortent bientôt après trouvent à leur portée un aliment convenable. Certaines espèces d'*evania* les attaquent également, et, parfois, de petites *chalidiées* vivent aux dépens de leurs œufs. On a souvent cherché à détruire ces hôtes incommodes de nos habitations; mais, si dans quelques cas on y est parvenu, on n'a pu le faire jusqu'ici d'une manière générale. Il y a quelques années, M. le professeur Waga de Varsovie a indiqué la *poudre persane* comme un excellent moyen de faire périr ces insectes. Cette poudre, connue du reste depuis fort longtemps, se compose essentiellement des fleurs broyées de deux espèces de *pyrethrum* (*caucacicum* et *roseum*) : elle est actuellement répandue partout, car c'est elle que l'on vend sous différents noms, comme propre à détruire les punaises et autres insectes. Les *blattiens* ont attiré depuis les temps les plus reculés l'attention des naturalistes. Les auteurs grecs, depuis Aristote, les désignent sous le nom de *sylphes* et parfois sous celui de *spondyles*. Les Latins en connaissaient plusieurs espèces, qu'ils désignaient sous le nom collectif de *blattes*. On a longtemps attribué à ces insectes des propriétés curatives imaginaires. Le Grec Dioscoride prétend que leurs entrailles, pétries avec de l'huile, sont très-efficaces pour guérir l'ophthalmie. Chez les Latins, Pline préconisait leur graisse mêlée à l'huile comme un remède contre plusieurs maladies. Ces erreurs subsistaient encore au commencement du XVIIe siècle, puisque Mouffet, dans son *Théâtre des insectes*, les a reproduites comme des faits positifs.

BLAU (Félix-Antoine), théologien allemand, né en 1714, mort à Mayence en 1798. Il fut d'abord professeur de théologie. Mis en prison pour avoir adopté avec trop d'ardeur les idées de la Révolution, il fut délivré par les Français et nommé juge au tribunal criminel. Il est connu surtout par son *Histoire critique de l'infaillibilité ecclésiastique* (1791, in-8°), ouvrage rempli d'attaques violentes contre l'Eglise catholique. Il a également publié des *Essais sur le développement de l'homme* (1795), et *Critique des ordonnances relatives à la religion, rendues en France depuis la Révolution* (1797).

BLAU (Jean), littérateur et érudit français, né à Nancy en 1767, mort en 1842; fut professeur, puis inspecteur d'académie dans sa ville natale. Il a composé, outre divers éloges, des *Mémoires sur deux monuments géographiques conservés à la bibliothèque de Nancy* (1837, in-8°), et il a fait diverses traductions de l'allemand.

BLAUBEUREN, ville du Wurtemberg, ch.-l. du bailliage de son nom, dans le cercle du Danube, à 15 kil. O. d'Ulm, sur la Blau; 2,100 h. Tissage et commerce de toiles et lainages; beaux restes d'une ancienne abbaye fondée en 1085.

BLAUDE s. f. (blô-de). V. BLOUSE, seul usité maintenant.

BLAUENSTEIN (Nicolas), chroniqueur suisse, surnommé *Gérung*, vivait au XVe siècle et était chapelain à Bâle. On a de lui une *Chronique abrégée des évêques de Bâle*, et une *Histoire de la guerre des Suisses contre Charles le Hardi, duc de Bourgogne* (3 vol.), qui est restée inédite.

BLAUFUSS (Jacques-Guillaume), théologien allemand, né en 1723 à Iéna, mort en 1758. Il appartenait à la religion protestante et a publié, entre autres ouvrages : *Disputatio de jure et officiis hominis erga bruta* (1740); *De transmigratione animarum secundum Judæorum explicationem* (1744, in-4°).

BLAUSPATH s. m. (blo-spat — all. *blau*, bleu; *spath*, spath). Minér. Syn. de KLAPROTHITE.

BLAVELLE s. f. (bla-vè-le). Bot. Nom vulgaire du bluet. ‖ On dit aussi BLAVÉOLE et BLAVEROLLE.

BLAVET s. m. (bla-vè). Bot. Nom donné, dans le midi de la France, à un agaric comestible, l'agaric palomet. On dit aussi BLAVETTE, BLAVELLE, BLAVÉOLE et BLAVEROLLE s. f. ‖ Un des noms du bluet.

BLAVET (*Blabia*), rivière de France; prend sa source dans l'étang du même nom (Côtes-du-Nord), passe à Napoléonville, Hennebon, Lorient, et se jette dans l'océan Atlantique à Port-Louis, après un cours de 150 kil., dont 60 sont canalisés entre Hennebon et Napoléonville.

BLAVET (Michel), flûtiste et compositeur français, né à Besançon en 1700, mort à Paris en 1768, était fils d'un tourneur et embrassa d'abord la profession paternelle. Il consacrait ses loisirs à s'exercer sur une chétive flûte, et dont il tirait, au hasard, des sons plus retentissants qu'harmonieux. Le duc de Levis eut, par hasard, l'occasion d'entendre le virtuose; étonné de son habileté, le grand seigneur lui procura les moyens de se rendre à Paris. Peu de temps après son arrivée dans cette capitale, Blavet fut admis à l'orchestre de l'Opéra, où il put utiliser ensuite son rare talent sur le basson. Heureux de sa position, il s'empressa de demander à l'étude le secret des nuances qui donnent au talent son véritable cachet, et publia diverses œuvres dont le succès fut complet. Le désir de voyager s'empara de l'artiste, qui, quelques années plus tard, se rendit à Berlin. Le prince royal de Prusse, devenu Frédéric II, s'escrimait sur la flûte avec plus d'acharnement que de talent. Il eut le bon goût d'apprécier le mérite exceptionnel de Blavet et l'engagea à se fixer à Berlin, l'assurant, en outre, de sa protection; mais Blavet, peu ambitieux de sa nature, regrettait déjà la France, et il déclina respectueusement les offres du prince. De retour à Paris, Blavet fut accueilli par le prince de Carignan, qui le pensionna et lui donna un logement dans son hôtel. Plus tard, il fut appelé à occuper le doste de surintendant du comte de Clermont, prince de la maison de Bourbon-Condé.

Blavet a composé la musique des ouvrages suivants : *Eglé*, pastorale héroïque en un acte, en collaboration avec de la Garde, paroles de Laujon (Académie royale de musique, 18 février 1751), pièce qu'il mit en musique, dit M. Fétis, pour le comte de Clermont. Aucun recueil ni almanach ne cite le nom de Blavet comme compositeur d'*Eglé*; mais M. Fétis doit savoir ce qu'il dit; les *Jeux olympiques*, ballet du comte de Senneterre (1753); la *Fête de Cythère*, paroles du chevalier de Laurès; le *Jaloux corrigé*, opéra bouffon en un acte, parodié sur des airs italiens, par Florian et Collé, divertissements et récitatifs de Blavet (Académie royale de musique, le 1er mars 1753), beau succès.

BLAVET (Jean-Louis), agronome et traducteur français, fils du précédent, né à Besançon en 1719, mort à Paris en 1809. Il entra d'abord dans l'ordre des bénédictins, mais il en sortit bientôt et obtint sa sécularisation. Il devint bibliothécaire du prince de Conti et censeur royal. Il traduisit de l'anglais la *Théorie des sentiments moraux* d'Adam Smith (1775), les *Recherches sur la nature et les causes des richesses des nations* du même auteur (1781), et d'autres ouvrages. En outre, on lui doit un *Essai sur l'agriculture moderne* (1755, in-12), composé avec le chanoine Molin.

BLAVETTE s. f. (bla-vè-te). Hort. Variété de figue dont la peau est d'un violet grisâtre, la chair rouge, et qui est l'une des meilleures parmi celles que l'on mange fraîches : *Les* BLAVETTES *de la première récolte*

sont plus grosses et plus estimées que celles de la seconde. ‖ Syn. de BLAVET.

BLAVIA, nom latin de Blaye.

BLAVIER s. m. (bla-vié — rad. *blad*). Marchand de blé. ‖ Vieux mot.

BLAVIER (N.), ingénieur et mathématicien français, né dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, fut ingénieur en chef des mines. Il s'est fait connaître par la publication d'un assez grand nombre d'ouvrages, notamment : *Tarif général de toutes les contributions décrétées par l'Assemblée nationale en* 1790 *et* 1791 (1791); *Nouveau Barême* ou *Nouveaux comptes* (1798); *Arithmétique décimale* (an VII); *Jurisprudence générale des mines en Allemagne*, ouvrage traduit de l'allemand, et de nombreux *Barêmes* sur les mesures de capacité, de longueur, de poids, etc.

BLAVIER (Edouard), ingénieur et minéralogiste, né à Paris en 1802, fils du précédent. Il a fait partie de l'Ecole polytechnique et est aujourd'hui ingénieur en chef des carrières de la Seine. Il a publié une *Notice sur les mines et le terrain à anthracite du Maine* (1834), ainsi qu'un *Essai de statistique minéralogique et géologique de la Mayenne* (1837).

BLAVIN s. f. (bla-vain). Argot. Mouchoir.

BLAVINISTE s. (bla-vi-ni-ste — rad. *blavin*). Argot. Voleur, voleuse de mouchoirs.

BLAVOIER v. n. ou intr. (bla-voi-ié — rad. *blad*). Verdoyer comme les blés en herbe. ‖ Vieux mot.

BLAVOYER (Joseph-Arsène), homme politique français, né à Troyes en 1815. Après avoir fait ses études de droit à Paris, il retourna dans son département, où il s'occupa surtout d'agriculture et où il fut nommé, en 1848, représentant à l'Assemblée constituante. M. Blavoyer se rangea parmi les membres de la droite, fut réélu à la Législative, vota la loi du 31 mai et se sépara de la politique de l'Elysée peu de temps avant le coup d'Etat du 2 décembre. Après cet événement, M. Blavoyer est rentré dans la vie privée.

BLAWE-STAAR s. m. (de l'all. *blau*, bleu; *staar*, oiseau). Ichthyol. Poisson de la famille des spares, connu sous le nom d'ÉTOILE BLEUE.

BLAXIUM s. m. (bla-ksi-omm — du g. *blax*, mou). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, voisin des soucis, comprenant une seule espèce.

BLAYE (*Blavia*), ville maritime de France (Gironde), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur la rive droite de la Gironde, à 33 kil. N.-O. de Bordeaux et à 565 kil. S.-O. de Paris; pop. aggl. 3,547 hab. — pop. tot. 4,972. L'arrond. a 4 cant., 56 comm., 58,926 hab. Port sur la Gironde, large en cet endroit de 4 kil.; place de guerre de 4e classe; tribunaux de 1re instance et de commerce; école d'hydrographie, comice agricole, hospice civil et militaire. Fabriques de toiles, étoffes, distilleries, faïenceries, construction de navires, vins renommés; important commerce de cabotage. Blaye, bâtie dans une situation très-agréable au pied et sur la croupe d'un rocher escarpé, se divise en ville basse et ville haute. Le commerce et une grande partie de la population sont concentrés dans la ville basse. La ville haute, nommée Citadelle, occupe le sommet du rocher : c'est une fortification, élevée en 1632 par Vauban, autour d'un château gothique flanqué de quatre bastions et entouré de fossés. Le système de défense de la ville est complété par le fort *Médoc*, sur la rive gauche de la Gironde, et par le *Pâté*, tour fortifiée, élevée sur un îlot au milieu du fleuve.

L'origine de Blaye est très-ancienne; les Romains, qui appelaient cette ville Blavia, y entretenaient une garnison. Charibert, fils de Clovis, y mourut en 570 et fut enterré dans l'abbaye de Saint-Romain, qui reçut, deux siècles plus tard, le corps de Roland, tué à Roncevaux. Au moyen âge, pendant la guerre de Cent ans, les Anglais s'emparèrent de Blaye, que les Français reprirent en 1339. Pendant les guerres de religion, les protestants surprirent cette ville, ruinèrent les églises et détruisirent le tombeau de Charibert. Plus tard, Blaye embrassa le parti de la Ligue, et soutint victorieusement un siége de plusieurs jours contre le maréchal de Matignon. En 1814, les Anglais tentèrent vainement de s'emparer de cette place. En 1832, la duchesse de Berry, arrêtée en Vendée, fut transférée à Blaye et enfermée dans la citadelle, sous la garde du général Bugeaud. Au bout de huit mois, la royale prisonnière fut conduite en Sicile.

BLAYER s. m. (bla-ié — de *blad*, anc. nom du blé). Dr. cout. Nom donné au seigneur haut justicier qui avait droit de blairie.

BLAYEZ. V. BLAIGUÈS (le).

BLAYMARD ou **BLEYMARD**, bourg de France (Lozère), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kil. E. de Mende; pop. aggl. 414 hab. — pop. tot. 553 hab. Fabriques de serges et autres étoffes de laine.

BLAYNEY (Benjamin), philologue anglais, mort en 1801 à Polshot. Il professa l'hébreu à l'université d'Oxford, devint recteur de Polshot, chanoine de l'église du Christ, et fut longtemps un des prédicateurs de Whitehall. Blayney a fait des travaux très-estimés pour l'étude et la critique de la Bible. On cite surtout la *Dissertation tendant à fixer le véritable sens et l'application de la vision relatée dans Daniel* (1775), et ses traductions des *Prophéties de Jérémie et ses lamentations* (1784), et de *Zacharie.* Il a laissé manuscrits plusieurs ouvrages très-importants : une traduction des *Psaumes*, un commentaire sur les *Psaumes*, etc.

BLAYZEY (SAINT-), bourg et paroisse d'Angleterre, comté de Cornouailles, à 6 kil. N.-E. de Saint-Austle; 3,200 hab.

BLAZE, famille de musiciens et d'écrivains distingués, qui a produit les quatre personnages suivants :

BLAZE (Henri-Sébastien), musicien français, né en 1763 à Cavaillon, mort en 1833. Étant venu à Paris pour terminer ses études et pour y apprendre le notariat, Blaze, qui avait de grandes dispositions pour la musique, prit de Séjan des leçons de piano et d'orgue, puis retourna dans sa ville natale, où il se fit notaire. Il n'en consacra pas moins ses moments de loisir à son art favori, et ses compositions obtinrent beaucoup de succès à Marseille, où elles furent jouées. Obligé de fuir pendant la Terreur, Blaze fut nommé, après le 9 thermidor, administrateur de son département, puis il se rendit en 1799 à Paris, où il entra en relation avec Méhul et Grétry, se fit connaître en publiant des sonates, des duos, qu'il dédia à Joséphine, femme du premier consul (1800), et composa un opéra, *Sémiramis*, qui ne fut point représenté, mais qui lui valut néanmoins d'être nommé correspondant de l'Institut. En 1805, Blaze alla se fixer à Avignon, où il se livra de nouveau au notariat. Outre les compositions citées plus haut, on connaît son *Requiem*, exécuté en 1809, pour les funérailles de Lannes; des *Messes*, et deux ouvrages : *De la nécessité d'une religion dominante en France* (1796); *Julien* ou le *Prêtre* (1805, 2 vol.).

BLAZE (Fr.-Henri-Joseph, dit **CASTIL-**), compositeur et littérateur français, né à Cavaillon (Vaucluse) en 1784, mort à Paris, le 11 décembre 1857, fils du précédent. Destiné de bonne heure à endosser la robe d'avocat, mais passionné pour la musique, il suivit à Paris les cours du Conservatoire, où il fit de sérieuses études avec Perne et Catel. Plus fort sur le solfége et l'harmonie que sur le code, il passa néanmoins sa thèse, puis regagna la maison paternelle. Tour à tour peintre, employé, chef de bureau à la préfecture du département de Vaucluse, inspecteur de la librairie, marchand de vins en gros, il occupait ses loisirs à jouer de plusieurs instruments et composait une foule de romances et pièces fugitives, publiées sous un nom qui, tout en rappelant le sien, ne pouvait le compromettre aux yeux de l'administration. C'est ainsi qu'il prit à Le Sage celui de Castil-Blazo, premier maître de Gil Blas. Il le francisa et le conserva jusqu'à la fin de sa carrière. Marié et déjà père de plusieurs enfants, il vint à Paris en 1819, et débuta, l'année suivante, par deux volumes ayant pour titre : *De l'opéra en France.* Dans cet ouvrage, il attaquait avec une certaine vivacité les habitudes routinières de notre musique dramatique. Ce livre lui donna entrée au *Journal des Débats.* Il en a rédigé la chronique musicale du 7 décembre 1820 à l'année 1832, d'une façon érudite et surtout piquante. Ses articles, signés XXX, fondèrent sa réputation et contribuèrent beaucoup à répandre dans le public le goût des études musicales. En 1821, Castil-Blaze publia son *Dictionnaire de musique moderne* (2 vol. in-8o, avec planches gravées), qui lui valut, l'année suivante, sa nomination de directeur du Conservatoire, emploi périlleux, qu'il crut devoir refuser, voulant conserver une entière liberté d'action qui lui permît de réaliser son rêve favori : propager en France, à l'aide de traductions plus ou moins littérales, les chefs-d'œuvre des grands maîtres. Cette noble ambition, réalisée en partie, est, à nos yeux, le plus beau titre de gloire de Castil-Blaze. Grâce à ces traductions arrangées par lui, les départements, qui s'en emparèrent, furent initiés à la connaissance de ces œuvres impérissables qui élèvent à la fois l'âme et le goût des spectateurs. Après avoir quitté le *Journal des Débats*, Castil-Blaze écrivit pendant quelque temps au *Constitutionnel;* il passa ensuite à la *Revue de Paris*, puis il publia les ouvrages suivants : *Chapelle-musique des rois de France* (1832, in-18); la *Danse et les Ballets*, depuis Bacchus jusqu'à Taglioni (1838, in-18); le *Piano* (1840); les *Prologues de l'Opéra* (1844); le *Mémorial du Grand Opéra* (1847, in-8o), brochure qui contient la nomenclature des compositeurs, paroliers, chanteurs et danseurs de l'Académie de musique, depuis son origine jusqu'à nos jours; *Molière musicien* (1852, 2 vol. in-8o), ouvrage qui contient des notes sur les œuvres de cet illustre maître, et sur les drames de Corneille, Racine, Quinault, Regnard, Montluc, Mailly, Hauteroche, Saint-Evremont, Dufresny, Palaprat, Dancourt, Le Sage, Destouches, Jean-Jacques Rousseau, Beaumarchais, etc., et où se mêlent des considérations sur l'harmonie de la langue française; l'*Académie impériale de musique*, histoire littéraire, musicale, chorégraphique, pittoresque, morale, critique, facétieuse, politique et galante de ce théâtre, de 1645 à 1855 (2 vol. in-8o). Les erreurs de dates, chose étrange, sont presque continuelles dans cet ouvrage spécial, dû à un érudit. Nous citerons comme exemple, dans le répertoire de l'Académie de musique, la date du 5 décembre 1749, attribuée *à la fois* à deux opéras en cinq actes de Rameau, *Naïs* et *Zoroastre*, le premier de ces ouvrages fut joué le 22 avril 1749. Un reproche encore plus grave à adresser à Castil-Blaze, c'est de juger avec une malveillance systématique tous les opéras représentés de 1838 à 1852. Il n'accorde pas une ligne d'appréciation à la musique du *Lac des fées*, d'Auber (1er avril 1839). L'ouverture est pourtant restée célèbre, et la partition charme encore le public allemand. Même dédain à l'égard du *Charles VI*, d'Halévy, et de bien d'autres œuvres estimables. *Dom Sébastien, roi de Portugal*, qui *coûta* la raison à Donizetti, ne paraît à Castil-Blaze qu'un enterrement en cinq actes!... Castil-Blaze a collaboré, en outre, à la *Revue et Gazette musicale*, à la *Revue française*, à la *France musicale*, au *Dictionnaire de la conversation*, etc., travaillant sans relâche et avec une certaine audace à réhabiliter, « d'une manière éclatante et pompeuse, cette langue française que l'on accuse d'impuissance musicale, par la seule raison que des écoliers maladroits ne savent pas jouer d'un instrument dont ils ignorent la gamme et le doigté! »

Castil-Blaze, malgré des saillies heureuses, n'a laissé qu'un nom d'anecdotier et de journaliste fantaisiste. La critique sérieuse a peu de chose à démêler avec ses productions littéraires et musicales. Ses admirations vacillantes, se portant alternativement du genre italien au genre allemand, n'ont pas de base solide; et ses antipathies personnelles lui dictèrent trop souvent des articles fâcheusement passionnés. Aussi s'attira-t-il parfois de rudes représailles. Berlioz, entre autres, dont il avait attaqué les tendances romantiques, a pris une terrible revanche dans les *Grotesques de la musique*, livre où il a cloué Castil-Blaze, comme une chauve-souris, aux portes du temple de l'art musical.

Voici la liste des œuvres de cet infatigable travailleur : les *Folies amoureuses* comédie de Regnard, arrangée en opéra comique, musique de Mozart, Cimarosa, Rossini, Pavesi, Steibelt, etc. (Gymnase, avril 1823), grand succès; le *Barbier de Séville*, opéra de Rossini (traduction), représenté à l'Odéon (6 mai 1824; la *Pie voleuse*, opéra de Rossini (traduction, 1822), représentée à l'Odéon, le 2 août 1824); *Robin des bois* ou les *Trois balles*, opéra fantastique en trois actes, en société avec Scribe et M. Thomas Sauvage, musique de Weber (Odéon, 7 décembre 1824). — (Ici, ouvrons une parenthèse, car l'histoire de ce scénario mérite d'être racontée à titre de curiosité anecdotique : en 1822, Loève-Weimar traduisit en français le poëme allemand de Kind, qu'il vendit à M. Sauvage; celui-ci, s'étant assuré la collaboration de Scribe, et celle de Castil-Blaze, chargé de faire les vers qui devaient figurer sous la musique, présenta le *Chasseur noir* au Gymnase. Il avait fallu mutiler l'admirable partition de Weber et la réduire aux proportions exiguës du cadre où elle allait entrer. La pièce était en un acte. L'obstacle suprême consistait à improviser chanteurs des gens ne connaissant pas une note de musique, et pour lesquels le genre allemand présentait d'énormes difficultés. Castil-Blaze leur serina d'abord les trios, dont l'exécution exigeait le plus d'études; mais, après un mois de répétitions, il fallut y renoncer. La direction avait commandé des décors, et celui du ravin, préparé pour l'évocation infernale, servit au *Dîner sur l'herbe*, vaudeville de Scribe. C'est alors que *Robin des bois* fut composé avec Sauvage et Castil-Blaze, toujours en société avec Scribe, qui voulut garder l'anonyme. Des intrigues, qu'il ne nous appartient pas de juger, amenèrent le désistement complet de Scribe, ce qui n'empêcha pas Eric-Bernard, directeur de l'Odéon, de recevoir l'ouvrage et de le monter avec un grand luxe. L'ouverture fut très-applaudie, mais les beautés mêmes de la partition déroutèrent les oreilles *moutonnières* des spectateurs. Leur nouveauté fit cabrer les partisans de l'eau claire musicale, et l'ouvrage s'acheva au bruit de nombreux sifflets. Le directeur était désespéré. Quant à Castil-Blaze, son énergie grandissait dans l'adversité. Il coupa habilement les passages qui n'avaient pas été compris, rajusta le scénario tant bien que mal, et présenta le tout au public le 16 décembre 1824. Cette fois, l'ouvrage alla aux nues, et trois cents représentations fructueuses prouvèrent le mérite de l'opéra allemand. *Robin des bois* fut repris au théâtre de l'Opéra-Comique, le 15 janvier 1835, avec un brillant succès... interrompu après la quatre-vingtième représentation, à cause des réclamations des compositeurs français. La traduction, donnée à l'Opéra le 7 juin 1841, ne produisit, en revanche, qu'un effet médiocre. Madame Stoltz se montra très-faible dans le rôle principal. Le Théâtre-Lyrique fut plus heureux à la reprise du 24 janvier 1855. Rousseau de Lagrave chanta de la manière la plus remarquable le rôle de Tony, et madame de Ligne-Lauters (Gueymard) se montra on ne peut plus séduisante sous les traits d'Anna. Nous sera-t-il permis, à nous profane, de railler un peu ici ce qu'on est convenu d'appeler les *habiles* directeurs! Madame Gueymard, aujourd'hui première chanteuse de l'Opéra, après avoir fait ses preuves au Théâtre-Lyrique, était tombée dans l'oubli, et, en 1857, c'est un *hasard* qui lui a permis de créer le rôle de Léonore du *Trouvère.* Celui qui dirigeait l'Opéra ne connaissait pas cette chanteuse-là. Il ne savait à qui confier la responsabilité d'une pareille création et était à bout d'expédients; quelqu'un prononça le nom de madame de Ligne-Lauters, et quand Verdi eut entendu cette voix charmante, l'avenir de la cantatrice fut assuré. Le public ratifia, par ses bravos enthousiastes, le jugement du célèbre maestro); la *Partie de chasse d'Henri IV*, comédie de Collé, arrangée en opéra comique (Odéon, 1826); *Monsieur de Pourceaugnac*, de Molière, arrangé en opéra-comique (Odéon, 1827); la *Forêt de Sénart*, pastiche, arrangé en opéra-comique; *Don Juan*, opéra en quatre actes, imité de Molière, musique de Mozart, *arrangée* par Castil-Blaze (Odéon, 24 décembre 1827), succès; *Eurianthe*, opéra en trois actes, musique de Weber (Opéra, 6 avril 1831). Voici de quelle façon Castil-Blaze raconte les péripéties de cet ouvrage. « M. Meyerbeer avait écrit un opéra comique, intitulé *Robert le Diable*, que l'insuffisance des acteurs ne permit pas de mettre en scène à Ventadour. Réduit aux formes d'un drame lyrique avec récitatifs, le livret perdit beaucoup sous le rapport de l'intérêt, de la clarté... *Robert*, arrangé de cette manière, allait être mis à l'étude au moment où l'Académie changea de gouverneur. En attendant que le nouvel opéra fût prêt à se mettre en route, on répétait *Eurianthe*, de Weber, que j'avais traduit en français. La première représentation de ce chef-d'œuvre était fixée au 1er avril. M. Meyerbeer est averti, quitte Berlin en poste, arrive à Paris, nous trouve à l'œuvre et se fâche tout cramoisi, de ce qu'un tour de faveur ou de caprice allait faire passer *Eurianthe* avant *Robert.* Il réclame contre cette licence. On lui demande s'il est prêt. Sur la réponse négative de ce musicien, nous continuons les répétitions d'*Eurianthe.* M. Meyerbeer, toujours courroucé, me prie de lui céder le pas; je refuse. — « Faites donc attention, me dit-il, qu'en succédant à *Robert*, *Eurianthe* arrive juste à la belle saison d'hiver. — On se noie dans la rivière, dans le fleuve d'oubli. Je n'ai pas six cent mille écus de rente, et suis, par conséquent, bien pauvre d'esprit et de talent. C'est par nécessité que l'on vient à moi, je dois prendre à propos ma bisque; si j'abandonne ma place, je la perds. » Le débat s'anime et va *crescendo*, les violons escaladent les sommités de leur diapason, la timbale est près de clore son roulement. Alors une de ces imbécillités bipèdes, crétins inévitables que l'on rencontre dans nos administrations théâtrales, tire de sa poche un écrit, et me dit avec une grotesque solennité : — « Monsieur, puisque vous tenez à conserver vos droits, veuillez bien signer ce dédit, portant obligation de payer 25,000 francs, si l'opéra de Weber n'est point représenté le 1er avril. — Soit fait ainsi qu'il est requis. — Vous signez bien gaiement? — S'il plaisait à Votre Excellence de porter la somme à cent mille livres, j'approuverais l'addition et la rature. — Vous n'êtes donc pas solvable? — Moi, je suis plus riche que Rothschild. — J'ai votre signature. — C'est ma parole qu'il faudrait avoir; ma signature ne vaut rien. — Et c'est vous qui le dites! — Oui, lorsque cela peut me faire honneur. — Les tribunaux... — Vous n'irez pas si loin. — Qui m'en empêchera? — La pudeur. — Vous croyez donc que l'on ait de grands ménagements à garder envers vous? — Non pas, ce serait me faire injure; je me plais à recevoir le feu de toutes les colères : je ne vis que de ça. — Singulière pitance! — Parlons raison, si c'est possible. Votre Excellence n'ira pas de but en blanc au tribunal, présenter elle-même cet acte solennel où ma signature et ma clef de sol, vivement jetée en parafe, se dessinent. Votre Grâce aura soin de passer préalablement par le cabinet d'un avoué. Si le patron est absent, Votre Altesse y trouvera le premier, le deuxième ou le troisième clerc. Si le trio, tant soit peu vagabond, s'est permis de faire l'école buissonnière, Votre Seigneurie ne peut manquer d'y rencontrer le saute-ruisseau. Virtuose en herbe, ce bambin de la pratique va pouffer de rire à l'exhibition de ce titre de créance. Frais émoulu des écoles, peut-être encore sur les bancs, le gamin vous dira que votre acte est du genre de ceux que les Romains appelaient *obligations contraires aux bonnes mœurs;* que nul ne peut être condamné pour des faits indépendants de son service et de sa volonté; la partition d'*Eurianthe* est, par moi, déposée chez M. Leborne, bibliothécaire de l'Opéra; les rôles sont dans les mains des chanteurs, les choristes tiennent leurs parties, les cahiers s'ouvrent sur les pupitres de l'orchestre, le régisseur et le machiniste sont munis de livrets imprimés. Afin de remplir mon office en entier, il ne me reste qu'à suivre les répétitions, la mise en scène, et chaque jour on me voit au poste le premier. Or, maintenant, si vos danseurs, arrêtés par une collection d'entorses et de rhumatismes, vos chanteurs affligés par une infinité de fluxions et de catarrhes, sont obligés de prendre et de garder la position horizontale, éminemment contraire à leurs exercices dramatiques; si de pareils accrocs retardent jusqu'à l'année prochaine la représentation d'*Eurianthe*, il n'est en France aucun tribunal qui me condamne à payer le dommage. Voilà pourquoi je vous ai donné ma signature pour 25,000 francs, avec autant de prestesse que j'en aurais mis à tracer mes XXX au bas d'un feuilleton. Les prémisses détruisaient la conséquence, votre prose annulait ma signature. Avant de me jeter dans le fastidieux labeur

des traductions, avant d'orner les opéras étrangers de vers mal rimés, bien rhythmés, que l'on me paye jusqu'à mille écus pièce; avant d'être musicien, j'étais avocat, je le suis encore, *sacerdos in æternum :* à quelque chose malheur est bon, vous le voyez. Heureux si la petite consultation que j'improvise peut vous épargner le désagrément, suite nécessaire de l'exhibition d'un acte ridicule. — Monsieur, je vous connaissais de réputation, maintenant je vous ai vu, soyez certain que si vous êtes de quelque chose, je me garderai bien d'en être. — L'arrêt est dur, monseigneur, mais je sais me résigner et je l'accepte. Je ris de tout, de tous et de moi-même; la gaieté n'est-elle pas un trésor? Le baron de Rothschild est-il plus riche que moi? — *Eurianthe* ne fut représentée que le 6 avril, cinq jours après le terme fatal, et je ne reçus aucune sommation relative aux 25,000 francs ci-dessus mentionnés. »

Le succès fut des plus médiocres, et Castil-Blaze ajoute avec raison : « *Eurianthe* voulut paraître avant *Robert; Eurianthe* fut immolée. Fin connaisseur, le public de Paris juge la musique d'après les décors, les habits, les chevaux caparaçonnés, le satin, les cuirasses et tout le luxe de la représentation; négligez ces pompeux accessoires, et le talent du musicien s'évanouira devant un auditoire merveilleusement incapable de l'apprécier. » — Tout cela est un peu long, nous sommes obligé d'en convenir; mais c'est curieux et surtout caractéristique. Le Théâtre-Lyrique ne fut pas plus heureux en 1857, lorsqu'il essaya de familiariser son public, qui avait applaudi le *Bijou perdu*, avec un des plus purs chefs-d'œuvre de Weber. Castil-Blaze donna ensuite l'*Italienne à Alger*, opéra de Rossini (traduction), au théâtre des Nouveautés, grand succès à Paris et dans les provinces; *Don Juan*, opéra en cinq actes, de Mozart (traduction) avec M. Henri Blaze de Bury et Emile Deschamps (Opéra, 10 mars 1834); *Pigeon vole*, opéra en un acte, paroles et musique (12 août 1843, Théâtre-Italien), grand succès d'hilarité, dans le sens ironique. L'auteur avait flagellé tant de *lépreux* de la musique, qu'il devait s'attendre à toutes sortes d'humiliations. On *égorgea* son œuvre sans l'entendre.

On doit encore à Castil-Blaze les ouvrages suivants : Traductions de la *Flûte enchantée*, de Mozart; d'*Othello*, de Rossini, et du *Mariage secret*, de Cimarosa; *Huon de Bordeaux* (Obéron), grand opéra en cinq actes, musique de Weber; *Léonore* (Fidelio), grand opéra en trois actes, suivi d'un épilogue, d'après Bouilly, musique de Beethoven; *Bernabo*, opéra bouffe en un acte, d'après Molière, paroles rajustées sur la musique de Cimarosa, Salieri, Paisiello, Guglielmi et Farinelli.

Castil-Blaze a aussi mis en dialecte provençal les airs de Figaro, de Basile, de Bartholo du *Barbier de Séville*, de Rossini, et publié les *Chants populaires de la Provence*, avec accompagnements de piano. On lui doit encore *Choriste et Liquoriste*, opéra bouffon en trois actes (1837), joué en province (non publié); *Belzébuth* ou les *Jeux du roi René*, grand opéra en quatre actes (1841), accepté pour le drame à l'Académie de musique, refusé pour la partition, et représenté sur le théâtre de Montpellier; une messe à voix récitantes, que soutient un orchestre vocal; un recueil de cantiques, antiennes et motets, avec accompagnement de piano; divers autres morceaux de musique religieuse, des quatuors de violon, des sonates, des romances, etc. Il a, en outre, tiré des œuvres de Rossini une *messe* avec accompagnement d'orgue, et publié un *recueil* de musique de l'année 1100 à 1856 (1 vol. de 450 p. grand format, avec portraits); enfin, lorsque la mort est venue le frapper, il se proposait de faire paraître les ouvrages suivants : *Histoire de l'Opéra-Comique* (1753-1856); les matériaux étaient tout prêts. M. Blaze de Bury n'a pas jugé à propos de publier cet ouvrage, que son père avait préparé avec amour....; le *Livre des pianistes*, histoire du clavecin, du piano, des clavecinistes, des pianistes, des pièces écrites pour ces instruments (in-8o); les *Musiciens illustres*, biographies choisies (in-18); *Musiciana*, salade légèrement assaisonnée (2 ou 3 vol. in-8o); *Curiosités musicales et galantes sur le Grand Opéra* (1 vol. in-8o).

Il nous semble encore voir ce petit vieillard, toujours vert malgré ses soixante-dix ans, l'œil chargé d'ironie, se promenant chaque matin sur le boulevard; sa tenue et sa mise étaient irréprochables : bottes vernies, gants jaunes, habit barbeau à la dernière mode, deux fines moustaches relevées en crocs et annonçant des intentions assassines, regardant à droite et à gauche pour dire un mot aimable ou lancer une œillade aux jolies femmes qu'il croisait; trait impuissant, *telum imbelle sine ictu.* Tout en lui était fin, narquois, agressif; au demeurant, le meilleur homme du monde, sachant jouir de son esprit sans en faire trop souffrir les autres.

BLAZE (Elzéar), littérateur et écrivain cynégétique, frère de Castil-Blaze, né à Cavaillon vers 1786, mort en 1848, fit partie de la grande armée, et se retira avec le grade de capitaine, à l'époque de la Restauration. On doit à cet écrivain plein de verve et d'une sorte d'humour méridional : le *Chasseur au chien d'arrêt* (1836); la *Vie militaire sous l'Empire* (1837); le *Livre du roi Modus* (1839); le *Chasseur conteur* (1840), etc. Il a aussi fourni des articles au *Journal des Chasseurs.*

BLAZE DE BURY (Ange-Henri BLAZE, dit), littérateur français, fils de Castil-Blaze, né à Avignon, au mois de mai 1813. Ses études une fois terminées, il se fit connaître par des poésies et des fragments critiques et littéraires, insérés sous le pseudonyme de *Hans Werner* dans la *Revue des Deux-Mondes.* Ce recueil ne passe pas, en général, pour accueillir à la légère les jeunes écrivains; mais le directeur du journal, M. Buloz, avait épousé Mlle Christine Blaze, et il se montra *coulant* à l'égard de son jeune beau-frère. Au reste, cette faveur n'était que justice, car plusieurs de ses articles ont été tirés à part, ce qui parle plus haut que tous les éloges. La *Revue de Paris* s'acquit alors la collaboration du spirituel écrivain. Après ses débuts, qui attirèrent l'attention des artistes sérieux, M. Blaze fut attaché à une cour du Nord, où la distinction de ses manières, son ton parfait de gentilhomme, non moins que ses connaissances profondes et variées, lui valurent de nombreuses décorations et le titre de baron. De retour à Paris, M. Blaze reprit ses travaux littéraires. Il a accepté, en 1864, la succession, assez lourde à porter, du critique musical Scudo, et s'est montré, sous le pseudonyme nouveau de *F. de Lagenevais*, admirateur presque exclusif de Meyerbeer, ménageant peu les maîtres italiens et quelques-uns des plus illustres compositeurs français, entre autres, Hérold. Cette réserve faite, on doit louer le style ferme et pur de M. Blaze, et son érudition profonde. Sa critique, dédaigneuse du banal, est toujours vivement exprimée, et ses idées, empreintes d'une sorte de germanisme adouci, sont constamment puisées aux sources mêmes du grand et du beau.

Voici la liste des œuvres principales de M. Blaze : *Etudes sur Beethoven* (1833, *Revue des Deux-Mondes*); *Musique des drames de Shakspeare* (1835, *Revue des Deux-Mondes*); *Poëtes et Musiciens de l'Allemagne* (1835, *Revue de Paris*); *Meyerbeer* (1835, *Revue de Paris*); *Lettres sur la musique française* (1836, *Revue de Paris*); *De l'Ecole fantastique et de M. Hector Berlioz* (1838, *Revue de Paris*); *Adolphe Nourrit* (1839, *Revue de Paris*); *Rosemonde*, légende illustrée (1841); *Mademoiselle Sophie Lœve* (1841, *Revue de Paris*); la *Reine de Chypre*, opéra d'Halévy (1842, *Revue de Paris*); la *Vestale* de Mercadante et le *Stabat Mater* de Rossini (1842, *Revue de Paris*); un *Recueil de Poésies* (1842, in-18); une traduction des *Poésies* de Gœthe (1843, in-18); *Ecrivains et poëtes de l'Allemagne* (1846, 2 vol. in-12). Ce livre charmant, ému, plein d'idées gracieuses et élevées, mériterait d'être placé parmi les ouvrages classiques. Il est indispensable à tous ceux qui veulent connaître l'histoire de la littérature moderne en Europe; la *Nuit du Walpurgis* (1850); *Souvenirs et récits des campagnes d'Autriche* (1854, in-18); les *Kœnigsmark*, épisode de l'histoire du Hanovre (1855); les *Musiciens contemporains* (1856, in-18), *Etudes sur Weber, Mozart, Rossini, Beethoven et quelques chanteurs et chanteuses célèbres*; les *Amies de Gœthe* (in-18); *Intermèdes et poëmes* (1859, in-18); le *Chevalier de Chasot*, mémoires du temps de Frédéric le Grand (1862, in-18); *Rossini et son temps* (in-18); *Meyerbeer et son temps* (1865, in-18). M. Blaze a publié aussi une brochure ayant pour titre : *M. le comte de Chambord, Un mois à Venise.* On cite encore, comme étant de lui, un article signé *Guy d'Estrées*, publié par le *Figaro* du 15 septembre 1860, et dirigé contre le compositeur allemand Wagner, alors très-vivement attaqué par la plupart des critiques parisiens.

Si nous passons à son théâtre, nous trouvons : *Don Juan*, opéra en cinq actes, avec M. Emile Deschamps, musique de Mozart (Opéra, 10 mars 1834). On prétend que Castil-Blaze collabora au livret d'une manière assez habile; le *Décaméron*, comédie en un acte et en vers (Odéon, 1861), joli conte un peu tendre, un peu ironique, que les dévots de la Muse ont été applaudir, mais qui n'a tenu que fort peu de temps l'affiche.

M. Blaze de Bury n'a pas cru devoir publier un ouvrage auquel son père travaillait avec amour lorsque la mort vint l'atteindre. Cet ouvrage était l'*Histoire de l'Opéra-Comique* (1753-1856). Il restait fort peu de chose à faire pour mettre en lumière un livre utile, mais dont l'impression exigeait une certaine dépense. Or, le résultat *financier* de l'*Histoire de l'Académie royale de musique* et de l'*Opéra-Italien* effraya M. le baron, qui sait compter et qui craignit un nouveau déficit. — Mme Henri BLAZE, née Marie-Pauline-Rose Stewart, d'une ancienne famille d'Ecosse, a débuté dans la carrière des lettres, dès l'âge de dix-huit ans, par un certain nombre d'articles de critique et des nouvelles, insérés dans la *Revue des Deux-Mondes*, et dans la *Revue de Paris*, sous le pseudonyme d'*Arthur Dudley* et de *Maurice Flassan.* En 1851, elle a fait paraître sous son nom la relation d'un *Voyage en Autriche, en Hongrie et en Allemagne*, accompli pendant les événements révolutionnaires de 1848, en compagnie de son mari.

BLAZER s. m. (bla-zer). Ichthyol. Poisson du genre du poupon.

BLÉ et autref. **BLED** (blé — L'histoire de ce mot est une des preuves les plus remarquables des résultats qu'on peut obtenir en philologie au moyen de l'induction étymologique. L'ancienne forme *bled* nous dévoile immédiatement l'existence d'une finale très-importante, disparue depuis peu, et le mot encore usité de *blatier* — marchand de blé — nous fournit la transition nécessaire pour remonter au *bladum* de la basse latinité. Arrivés là, en rappelant que la basse latinité a eu pour principale mission de donner droit de cité aux mots étrangers et transfuges, nous allons entrer dans une nouvelle série étymologique, qui nous est ouverte par les idiomes germaniques. L'ancien haut allemand nous donne, en effet, les termes *blad*, *blead*, *blet*, récolte sur pied, céréales en herbe ou en tuyaux; l'anglo-saxon, à son tour, nous montre, avec des significations analogues, les formes similaires *blada* et *blæda*. Le radical commun à ces deux langues congénères a le sens originaire de *feuille*. Le mot de la basse latinité *bladum* fut adopté primitivement avec la signification générale que nous avons fait connaître plus haut; ce n'est que plus tard qu'on le prit dans une acception plus restreinte et identique à celle qu'il possède actuellement. La justification de ce que nous avons avancé nous est fournie par les quelques exemples suivants, empruntés à plusieurs idiomes germaniques. En ancien haut allemand, *feuille* se dit *plet* — *p* est convertible en *b*, et réciproquement; — en anglo-saxon, *blæd* et *bled;* en islandais, *blad;* en hollandais, en danois et en suédois, *blad* pareillement; en allemand *blatt;* en anglais *blade;* — aujourd'hui encore, l'anglais dit *corn*-BLADE, pour blé sur pied, en tuyaux. — Par l'intermédiaire de la langue d'oc, le radical germanique, emprunté par nous, a été transmis aux langues néo-latines, et il est devenu le *bledo* et le *biedola* de l'espagnol et de l'italien — dans le sens du français *blette*, nom de la betterave poirée. Du reste, comme le fait justement remarquer M. Pictet, dans ses *Origines indo-européennes*, rien de plus vague que les termes primitifs servant originairement à désigner les différentes espèces de céréales; de même que *blé* ne signifie proprement que *feuille*, de même le mot allemand *korn*, même sens, désigne littéralement du grain; *getraide*, même sens, possession, rapport; *frumentum*, froment, le produit dont on jouit, etc. Le sanscrit possède, pour le mot *blé*, une assez riche synonymie qui a donné naissance aux différents termes employés dans les langues aryenne, slave, celtique, pélasgique, germanique, latine, persane, etc.). Bot. Nom vulgaire d'une plante de la famille des graminées, dont le grain est universellement employé pour la fabrication du pain : *Tige de* BLÉ. *Epi de* BLÉ. *Grains de* BLÉ. *Champ de* BLÉ. BLÉS *verts.* BLÉS *mûrs. Moissonner le* BLÉ. *Battre le* BLÉ. *A la ville, on distingue à peine le* BLÉ *froment d'avec les seigles, et l'un ou l'autre d'avec le méteil.* (La Bruy.) *Un épi de* BLÉ *mûrit plus tôt dans une moisson qu'isolé.* (B. de St.-P.) *Le* BLÉ *est cosmopolite, comme l'homme.* (B. de St.-P.) *C'est la civilisation qui a donné le* BLÉ *au monde.* (A. Martin.) *Nous eûmes une récolte en* BLÉ *qui parut miraculeuse aux gens du pays.* (Balz.) *Le* BLÉ *est la plus noble des plantes, le pain le plus pur des aliments.* (G. Sand.) *Le dernier ouvrier mange du pain blanc, mais celui qui fait venir le* BLÉ *ne le mange que noir.* (Michelet.)

Le *blé* germe et périt, de nielle infecté.
DESAINTANGE.

Le *blé*, le pur froment, c'est la moelle de l'homme.
A. BARBIER.

Il n'observe des vents les sinistres présages
Que pour le soin qu'il a du salut de ses *blés.*
RACAN.

Cérès a, la première, apporté dans le monde
Des *blés* aux gerbes d'or la semence féconde.
DESAINTANGE.

Mais il ne connaît pas les plantes dont l'essaim
A de ses jeunes *blés* envahi le terrain.
CASTEL.

Ces *blés* sont mûrs, dit-il, allez chez nos amis,
Les prier que chacun, apportant sa faucille,
Nous vienne aider demain dès la pointe du jour.
LA FONTAINE.

Le *blé*, pour se donner, sans peine ouvrant la terre,
N'attendait pas qu'un bœuf, poussé par l'aiguillon,
Traçât à pas tardifs un pénible sillon.
BOILEAU.

Le *blé* mûrit sous le ciel bleu,
C'est faire pleurer le bon Dieu
Que de casser la moindre tige.
BARRILLOT.

‖ Grain de la même plante séparé de l'épi : *Un sac de* BLÉ. *Un hectolitre de* BLÉ. *Un marchand de* BLÉ. *L'exportation des* BLÉS. *Le* BLÉ *est devenu un des plus grands objets du commerce et de la politique.* (Volt.) *On calcule qu'il faut trois hectolitres de* BLÉ *pour l'alimentation d'un homme.* (Bastiat.) *Le sol de l'île de Wight est fertile et produit sept fois plus de* BLÉ *que les habitants n'en consomment.* (M.-Br.) *Sous la meule, les* BLÉS *tendres ou blancs se réduisent plus facilement en farine que les* BLÉS *durs, et donnent une substance plus fine.* (Payen.) *Les* BLÉS *ne manquaient pas en 1792; mais la récolte avait été retardée par la saison.* (Thiers.)

Les *blés* sont chers et la misère est grande.
VOLTAIRE.

— On donne diverses qualifications aux diverses variétés de blés : *Blé d'abondance, de miracle, de Smyrne*, Espèce de froment à épis rameux. ‖ *Blé amidonnier*, Variété de blé qui fournit un bel amidon. ‖ *Blé avrillet*, Variété de froment qu'on sème en avril dans certains pays. ‖ *Blé barbu*, Froment dont les épis sont garnis de barbes. On donne improprement le même nom à une espèce de millet dont les épis sont également garnis de barbes plus ou moins longues, et donnent un grain plus abondant et plus gros que le millet commun. ‖ *Blé blanc*, Variété de froment qui donne une très-belle farine. ‖ *Blé à chapeaux*, Variété de blé cultivée en Italie, et dont la paille fine sert à fabriquer des chapeaux très-recherchés. ‖ *Blé cornu*, Blé ou seigle ergoté. (V. ERGOTÉ.) ‖ *Blé cotonneux*, Espèce de blé anciennement connu sous le nom de *blé français*, et qui n'est plus cultivé aujourd'hui que dans les départements du Haut et du Bas-Rhin.

— On donne vulgairement le nom de blé à diverses plantes céréales distinctes du blé proprement dit : *Blé de Guinée*, Sorgo à épi. ‖ *Blé de la Saint-Jean*, Seigle semé en juin. ‖ *Blé locular*, Epeautre. ‖ *Blé noir, blé rouge*, Sarrasin. ‖ *Blé rouge, blé de vache*, Mélampyre. ‖ *Blé de Turquie, blé d'Inde, blé d'Espagne*, Maïs. ‖ *Grands blés*, Le froment et le seigle. ‖ *Petits blés*, L'orge et l'avoine. ‖ *Blé méteil*, Mélange de froment et de seigle.

— Par ext. Champ ensemencé de froment : *Se cacher dans un* BLÉ. *Chasser dans les* BLÉS. *La caille s'est réfugiée dans un* BLÉ *et je n'ai pu l'atteindre.* (Alex. Dum.)

— Loc. prov. *Etre pris comme dans un blé*, Etre attrapé de manière à ne pouvoir s'échapper. ‖ *Battre quelqu'un comme blé vert*, Le battre violemment et sans pitié, parce que, lorsque les épis ne sont pas assez mûrs, il faut les battre plus violemment pour détacher le grain. ‖ *Manger son blé en herbe* ou *en vert*, Anticiper sur son revenu, le dépenser d'avance : *Je vous vois, monsieur, ne vous en déplaise, dans le grand chemin justement que tenait Panurge pour se ruiner, prenant argent d'avance, achetant cher, vendant à bon marché, et* MANGEANT SON BLÉ EN HERBE. (Mol.) *Un Gascon qui avait dissipé en très-peu de temps sa fortune tomba malade. Il fut saigné et il pria son médecin de voir son sang. Celui-ci, le regardant, dit : « Voilà du sang qui est bien vert. — Il peut bien être vert, répondit notre Gascon, j'*AI MANGÉ MON BLÉ EN HERBE. » (***)

... Je ne veux plus *manger mon bled en herbe.*
DESTOUCHES.

Manger son bled en vert est grande extravagance.
REGNARD.

‖ *Crier famine sur un tas de blé*, Se plaindre quand on est dans l'aisance, quand on est riche. ‖ *C'est du blé en grenier*, C'est une chose dont la garde est avantageuse, dont le profit est sûr. ‖ *Ne nous mettez pas au gland quand nous avons du blé*, Ne cherchez pas à ramener un état pire que celui où nous sommes : *De tous les proverbes que cette production de la nature et de nos soins a fournis, il n'en est point qui mérite plus l'attention des législateurs que celui-ci :* NE NOUS REMETS PAS AU GLAND QUAND NOUS AVONS DU BLÉ. (Volt.) ‖ *Bon champ semé bon blé rapporte*, La bonne éducation profite à ceux qui la reçoivent. ‖ *Neige au blé est bénéfice, comme au vieillard la pelisse*, La neige sert à préserver le blé, comme la pelisse ou manteau à préserver le vieillard.

— Jurispr. *Blé en vert*, Blé pendant par racines, blé encore sur pied.

— **Encycl.** Agric., hortic. et écon. soc. V. CÉRÉALES.

BLÉ (Nicolas DU), marquis d'Uxelles, maréchal de France et diplomate, né en 1652, mort en 1730. Il fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, et ce ne fut qu'à la mort de son frère aîné qu'il embrassa la carrière des armes. Il prit part à la plupart des guerres de son temps, fut blessé au siége de Philisbourg, et défendit pendant quatre mois la ville de Mayence, assiégée par une armée de cent mille hommes. Il fut créé maréchal de France en 1703, assista, comme ministre plénipotentiaire, aux conférences d'Utrecht, et, quelques années après, fut nommé gouverneur général de l'Alsace.

Bleak-House, roman anglais de Charles Dickens. Ce livre est une satire des plus cruelles et, disons-le, des plus justes contre le système judiciaire de la Grande-Bretagne, et, en général, contre ceux de tous les pays. Le procès des deux cousins Jarndyce, sur lequel roule tout l'intérêt du récit, se termine à peu près comme la fable de l'*Huître et les plaideurs;* il s'agit d'une succession considérable, qui se trouve absorbée tout entière par les frais de justice, et la cause s'évanouit faute d'argent pour la poursuivre. Au début de son roman, l'auteur nous introduit dans la haute cour : « Celle qui, dans chaque comté, a ses murailles en ruine et ses terrains en friche; ses maniaques dans toutes les maisons de fous; ses morts dans chaque cimetière; ses plaideurs ruinés, endettés et mendiants, traînant de porte en porte leurs souliers éculés; celle qui donne à l'argent le pouvoir d'anéantir le droit à force de le lasser; qui épuise la bourse, la patience, le courage, l'espoir, détruit la raison et brise le cœur; si bien qu'il n'est pas un homme honorable parmi les praticiens qui ne vous donne ce conseil : Supportez tout le tort que l'on pourra vous faire, plutôt que d'entrer ici pour demander justice. » Voilà un de ces portraits peints de main de maître, comme le célèbre romancier anglais a l'art d'en esquisser dans tous ses ouvrages. Un vice

social à faire ressortir et à montrer dans toute sa hideur, c'est-à-dire une *idée*, voilà, en résumé, quel est le fond de tous les romans de Dickens. Est-ce à dire que le drame, que l'accessoire manque chez lui? Nullement; souvent même la forme semble l'emporter sur le fond. Mais, quelque épaisse que soit l'enveloppe, l'amande existe toujours pour qui sait casser le noyau. Et, pour donner un sens pratique à cette petite digression, nous ajouterons que c'est en cela que Dickens se distingue de tous ses confrères de ce côté-ci de la Manche, qui visent avant tout aux aventures épicées, au bouffon, et souvent au trivial. Dans ce roman, il est question de confier à un certain M. Jarndyce, leur tuteur naturel, deux orphelins, ses cousins, Richard Carstone et Eva Clare; auprès de cette dernière est placée, comme demoiselle de compagnie, Esther Summerson, l'héroïne principale du roman, dont la naissance est entourée d'un mystère impénétrable. L'autorisation accordée par le lord chancelier, ces trois personnages partent pour Bleak-House, la propriété de M. Jarndyce, située dans le Hertfordshire. Ce dernier, homme très-original, qui cache un grand fond de bonté sous une brusquerie apparente, reçoit ses deux pupilles et leur compagne comme un père, et, par sa franchise et ses affectueux sentiments, captive leur affection dès le premier abord. Richard et Eva, tous deux jeunes, beaux et pleins d'espérance, ne peuvent mieux faire que de s'aimer, et c'est ce qu'ils font du meilleur de leur cœur. M. Jarndyce approuve cette affection; mais il fait sentir à Richard que, pour mériter sa cousine, il faut qu'il songe à se créer une position, et, après s'être consulté, le jeune homme se décide à étudier la médecine, qu'il abandonne pour étudier la jurisprudence, dont il se dégoûte également en faveur de l'art militaire. Cependant, non loin de Bleak-House demeurait une fière lady, la femme de lord Leicester Dedlock, un tory pur sang, admirateur des lois de son pays, du gouvernement de son pays, et trouvant que tout va le mieux du monde dans le plus beau pays possible. Noble, riche, ayant tout à souhait, lord Leicester se range parmi les satisfaits. Sa femme, plus jeune que lui de vingt années au moins, donne à Londres les modes et le ton; mais elle semble blasée de tous les succès que le monde peut lui offrir, et cache sous un aspect glacial un profond ennui ou quelque peine secrète. Elle rencontre un jour, en se promenant dans son parc, Esther Summerson, et paraît frappée de la figure de cette jeune fille, pour laquelle elle quitte un instant de froideur habituelle. Malheureusement, la beauté qui attirait tous les regards vers miss Summerson disparaît en partie à la suite d'une atteinte de la petite vérole, qu'elle a contractée en soignant un malheureux Irlandais nommé Jo et la petite bonne de M. Jarndyce, tous deux frappés par cette terrible affection. Durant la maladie d'Esther, lady Leicester apprend par un jeune clerc d'avoué qu'un enfant qu'elle a eu secrètement, étant jeune fille, d'un certain capitaine Hawdon, existe encore; que sa fille, dont on lui avait annoncé presque en même temps la naissance et la mort, n'est autre que miss Summerson, et que M. Tulkinghorn, avoué de son mari, un assez vilain personnage. possède des lettres qui peuvent la perdre en rendant sa faute publique. La malheureuse femme est à la discrétion de l'avoué; mais l'amour maternel se réveille : elle veut au moins embrasser son enfant, et se fait connaître d'elle en lui recommandant de garder un secret qui, divulgué, causerait sa honte et le déshonneur de son mari. Mais ces recommandations sont vaines, car M. Tulkinghorn n'est plus lui-même maître du secret; une *femme de chambre* de lady Dedlock l'a surpris; elle veut se venger de sa maîtresse, et informe de tout lord Leicester. Bien plus, cette malheureuse, qui a également des motifs d'en vouloir à Tulkinghorn, l'assassine et dénonce sa maîtresse comme coupable de ce crime. Cette calomnie est rendue inutile, grâce à une ruse intelligente de l'agent de police Bucket, qui découvre la vraie coupable. Mais lady Dedlock s'est enfuie, et son mari, décidé à lui pardonner une faute antérieure à son mariage, la fait en vain chercher. On la trouve morte de froid, de fatigue et de douleur près du cimetière des suicidés, qui renferme le cadavre de son ancien amant, le capitaine Hawdon, mort dans la misère et dans l'abandon. C'est la pauvre Esther qui, conduite par Bucket, trouve le cadavre de sa mère. Bientôt le tableau s'assombrit encore. Richard Carstone, qui a épousé Eva, et qui a englouti dans la poursuite du procès Jarndyce contre Jarndyce le peu qu'elle possédait, meurt de désespoir en apprenant l'issue de cette déplorable affaire, qui a fait la fortune de douze avoués, de quinze procureurs et de plus de cent avocats, mais qui a ruiné les héritiers Jarndyce. Esther est sur le point d'épouser l'excellent M. Jarndyce, lorsque celui-ci s'aperçoit que sa pupille aime en secret un jeune médecin, Allan Woodcourt, et qu'elle en est aimée malgré la perte de sa beauté. Le digne homme, voyant que les jeunes gens sont dignes l'un de l'autre, s'oublie lui-même, les unit et leur donne Bleak-House. Quant à la pauvre Eva, elle reviendra chez son tuteur avec le fils posthume de Richard, dont M. Jarndyce fera sans doute un homme sage et bon comme lui.

On trouve dans cette œuvre, une des plus récentes de Charles Dickens, outre les qualités de style habituelles à ce grand écrivain, des caractères admirablement tracés, même pour les figures du second et du troisième plan : mistress Jellyby, espèce de virago fort occupée de la colonisation africaine et de la région de Bowiobaula-gha, qui laisse son ménage en désordre et ses enfants dans la fange, qui n'achète point de souliers à ses filles et trouve de l'argent pour envoyer des outils aux colons du Niger; M. Turveydrop, professeur de maintien, toujours mis comme Brummel ou Dorsay, étalant ses grâces à Regent-Park ou dans le Strand, pendant que son fils s'exténue à donner des leçons de danse pour entretenir la royale fainéantise de son père, qu'il admire naïvement; la femme de chambre provençale de lady Dedlock, sinistre et dangereuse créature qui rappelle la Carconte de *Monte-Cristo;* Guppy, le clerc amoureux; Smalweed, l'avare; Jo, le pauvre boulanger irlandais, etc., etc. Il y a, en outre, dans *Bleak-House*, des scènes d'une grande beauté, parmi lesquelles nous citerons la reconnaissance entre Esther Summerson et sa mère, l'arrestation de la servante française, la poursuite de lady Dedlock, la mort de Richard Carstone, et celle du pauvre Jo, qui est un chef-d'œuvre. Il n'en faut pas davantage, croyons-nous, pour classer ce roman au nombre des meilleurs de Dickens, avec *David Copperfield*, avec *Martin Chuzzlewit*, etc.

BLÉCEURE s. f. Ancienne forme du mot BLESSURE.

BLÊCHE ou **BLAICHE** adj. (blê-che — du gr. *blax*, *blakos*, mou, faible). Qui manque de caractère, d'énergie : *Il faut se défier des gens* BLÊCHES. ‖ N'est plus usité que chez les ouvriers imprimeurs.

— Chez les imprimeurs, au jeu de cadratins : *Coup blêche*, ou substantiv. *blêche*, Coup où l'on n'amène aucun point : *C'est un coup* BLÊCHE. *Faire* BLÊCHE.

— Pop. *Banque blêche*, Banque, c'est-à-dire paye, où l'on n'a rien à toucher.

— Par ext. : *Poire* BLÊCHE, Poire molle. On dit plus souvent et moins bien *poire blette*.

BLÈCHE s. m. (blè-che — gr. *blêchôn*, nom d'une plante inconnue). Bot. Genre d'acanthacées de l'Amérique tropicale et des îles Manilles, dont deux espèces sont cultivées dans nos jardins d'agrément. ‖ On dit aussi BLÈGNE.

BLÉCHIR v. n. ou intr. (blé-chir — rad. *blêche*). Pop. Manquer de fermeté, de décision; mollir : *Il aurait dû résister, et il a* BLÉCHI *de suite*.

BLECHNE, s. m. (blèk-ne — du gr. *blechnon*, sorte de fougère). Bot. Genre de fougères appartenant à la tribu des aspléniacées. ‖ On dit aussi BLÈGNE.

— **Encycl.** Les *blechnes* sont essentiellement des fougères à feuilles allongées, composées de folioles simples, aiguës et à une seule nervure. Ils se rapprochent un peu des *lomaria* sous-arborescents. La base des pétioles est généralement couverte d'écailles noires, sétacées et assez roides. Les nervures sont simples ou bifurquées et réunies sur les *frondes fertiles* par des *nervures transversales* parallèles à la nervure moyenne. Les capsules, qui naissent le long des nervures transversales, sur leur côté interne, sont couvertes d'une indusie superficielle, s'ouvrant de dedans en dehors. Le genre *blechne* comprend un grand nombre d'espèces, qui appartiennent à des régions fort différentes, mais plus spécialement à la zone équatoriale, et surtout aux régions australes. Le type du genre est le *blechne spicant*, que l'on trouve dans nos contrées.

BLECHNOÏDE adj. (blèk-no-i-de — de *blechne* et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble au blechne.

— s. m. pl. Groupe de fougères ayant pour type le genre *blechne*.

BLÉCHROPYRE s. f. (blé-kro-pi-re — du gr. *blêchros*, lent; *pûr*, feu). Méd. Fièvre lente nerveuse.

BLECKER, BLEEKER ou **BLEKER** (Jean-Gaspard), peintre et graveur hollandais, né à Harlem vers 1600, travaillait encore dans cette ville en 1666. Ses tableaux sont excessivement rares. Il a gravé à l'eau-forte des sujets historiques et religieux : *Jacob donnant un baiser à Rachel*, la *Résurrection de Lazare*, *Saint Paul et saint Barnabé à Lystre*, et des paysages avec animaux : le *Vacher*, la *Laitière*, le *Chariot*, etc. — Jean-Baptiste BLEEKER, qui florissait en Hollande vers 1645, et qui peignait des sujets d'histoire, était sans doute de la famille du précédent.

BLÉCOURT s. m. (blé-cour). Comm. Sorte d'étoffe de laine.

BLÉCOURT, village de France (Haute-Marne), arrond. et à 19 kil. S.-E. de Vassy-sur-Blaise; 228 hab. Remarquable église du XIII[e] siècle, classée au nombre des monuments historiques.

BLED s. m. (blé). Anc. orthogr. du mot BLÉ.

BLEDA (Jayme), historien espagnol, né vers 1550 à Algemesi, dans le royaume de Valence. Il exerça les fonctions de curé dans une paroisse où se trouvaient encore beaucoup de descendants des anciennes familles maures. Convaincu qu'ils n'étaient chrétiens que de nom, il travailla à les faire chasser de l'Espagne, et Philippe III ordonna qu'ils fussent expulsés en 1609. On a du père Bleda, qui était entré dans l'ordre des dominicains : *Defensio fidei in causa neophytorum* (Valence, 1610); *Tractatus de justa Moriscorum ab Hispania expulsione*, et *Coronica de los Moros de Espana*, ouvrage que Lenglet-Dufresnoy déclare très-utile pour l'histoire d'Espagne.

BLÈDE s. f. (blè-de). Bot. Un des noms vulgaires de la poirée.

BLÉDIE s. f. (blè-dî). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des brachélytres, comprenant une cinquantaine d'espèces, dont la plupart vivent en Europe.

BLEECK ou **BLEEK** (Pierre VAN), peintre et graveur hollandais, né à La Haye en 1700, mort à Londres en 1764. Il passa la plus grande partie de sa vie en Angleterre, où il avait été conduit fort jeune par son père Richard van Bleeck, peintre de portraits et de sujets de genre. Il a gravé à la manière noire quelques scènes religieuses : le *Sauveur du monde*, d'après van Dyck; le *Repos en Egypte*, d'après van der Werff, et un assez grand nombre de portraits, entre autres celui de son père Richard, du sculpteur François Quesnoy, d'après van Dyck; de Rembrandt, d'après lui-même, et de plusieurs actrices anglaises.

BLEEK (Frédéric), théologien protestant allemand, né en 1793 dans le Holstein, mort en 1859. Il avait eu pour maîtres Wette, Schleiermacher et Neander, à Lübeck, Kiel et Berlin. Depuis 1829, il était professeur titulaire de théologie à l'université de Bonn. Outre un grand nombre d'articles fournis à diverses revues théologiques, il a laissé un grand ouvrage : *Epître aux Hébreux* (1828-1840, deux parties en 4 vol.); une étude d'analyse critique : *De libri Geneseos origine atque indole historica* (1836), et des *Recherches critiques sur l'Evangile* (1846).

BLÉER v. a. ou tr. (blé-é — rad. *blé*). Agric. Ensemencer en blé : BLÉER *une terre*.

BLEFKEN (Dithmar), voyageur et historien allemand du XVI[e] siècle. Il visita l'Islande en 1563, et y recueillit des matériaux pour la première description de cette île qui ait été publiée; mais, dans un de ses voyages postérieurs, il tomba entre les mains d'une bande de voleurs qui lui firent vingt-trois blessures et lui enlevèrent son manuscrit; cependant on retrouva plus tard ce dernier à Bonn, et il fut publié sous le titre suivant : *Islandia, sive populorum et mirabilium quæ in ea insula reperiuntur accuratior descriptio, cui de Groenlandia sub finem quædam adjecta* (Leyde, 1607). Cet ouvrage eut beaucoup de succès, quoiqu'il ait été critiqué amèrement par l'Islandais Aræ-grim Jonas.

BLEGBOROUGH (Ralph), médecin anglais né en 1769 à Richmond, mort en 1827. Il était très-versé dans la connaissance des sciences physiques et naturelles et bon praticien, et il a publié quelques écrits, entre autres : *Description d'une nouvelle machine pour les bains de vapeur* (1802), et *Faits et observations sur l'emploi des bains de vapeur, etc., dans la goutte, les rhumatismes et autres maladies* (1803).

BLÉGIER DE PIERREGROSSE (le comte Marie-Charles-Jean-Louis-Casimir DE), biographe et archéologue français, né en 1806 à Dieu-le-Fit. Il s'est surtout occupé des antiquités et des hommes illustres du comtat Venaissin. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Recherches historiques sur les vicomtes d'Avignon* (Toulouse, 1839, in-4°); *Notice sur l'origine de l'imprimerie à Avignon* (1840), et ses notices biographiques sur *Louis de Pérussis* (1839); sur d'*Allemand*, ingénieur à Carpentras, etc.

BLÈGNE s. m. (blè-gne, *gn* mll.) Bot. V. BLECHNE.

BLEGNO ou **BLENIO**, vallée de la Suisse, canton du Tessin, arrosée par la petite rivière qui porte le même nom; riche en pâturages, elle produit d'excellentes châtaignes, des céréales, des fruits et du vin; elle est partagée *en trois cercles, dont la population* est de 8,040 hab., qui s'occupent en grande partie de l'élève du bétail et de la fabrication des fromages.

BLEGNY (Nicolas DE), chirurgien français, né en 1652, mort en 1722. Il n'était d'abord que bandagiste herniaire; mais, à force d'intrigues et de charlatanisme, il parvint à se faire une réputation usurpée et à obtenir les titres de chirurgien de la reine, du duc d'Orléans et du roi. Il se fit ensuite condamner à la prison pour délit d'escroquerie. Il publia de nombreux ouvrages, qui ne sont que des compilations sans valeur. Nous citerons : l'*Art de guérir les maladies vénériennes* (1673); l'*Art de guérir les hernies* (1676); *Histoire anatomique d'un enfant qui a demeuré vingt-cinq ans dans le ventre de sa mère* (1679); *Nouvelles découvertes sur toutes les parties de la médecine* (1673, 3 vol.); *Secrets concernant la beauté et la santé* (1688, 2 vol.).

BLEIBERG, ville de l'empire d'Autriche, gouvernement de Carinthie, cercle et à 12 kil. O. de Villach; 3,517 hab. Mines de plomb les plus importantes et les plus riches de l'Europe.

BLEICHERODE, ville de Prusse, prov. de Saxe, régence d'Erfurth, cercle et à 15 kilom. S.-O. de Nordhausen; 2,970 hab. Commerce de toiles et laines.

BLEIME s. f. (blè-me — du gr. *blêmenos*, lancé). Art vétér. Contusion, meurtrissure ou rougeur chez le cheval, suivie d'épanchement de sang et de suppuration.

— **Encycl.** La *bleime* est une meurtrissure des tissus sous-ongulés, qui se produit au bout extrême de la sole des chevaux, dans le pli des arcs-boutants. On distingue les *bleimes*, d'après leur nature, en accidentelles et en essentielles; et, d'après le degré de l'altération qui les caractérise, en *bleimes* foulées, sèches, humides et suppurées. Les *bleimes* accidentelles sont les plus communes et les plus faciles à guérir. La prédisposition aux *bleimes* accidentelles résulte de la conformation des sabots; telle est celle des pieds larges, plats, à talons bas, évasés, dans lesquels la surface inférieure des branches de la sole se trouve sur le même niveau que le bord plantaire des quartiers et des arcs-boutants. De toutes les causes déterminantes des *bleimes*, l'application du fer est la plus fréquente. Ainsi, lorsque les éponges s'appuient sur le bout des branches de la sole, lorsque le fer est mal ajusté et que ses branches sont trop *relevées en bateau* (v. FERRURE), il exerce sur les talons une pression constante qui peut produire la *bleime*. Elle peut encore être occasionnée par l'introduction de pierres ou graviers entre le fer et la sole, et par la marche sur des routes pavées, ferrées ou caillouteuses; c'est dans ces conditions, en effet, que la pression du fer sur la sole s'exerce avec le plus d'énergie. Les *bleimes* essentielles se remarquent surtout chez les chevaux dont les sabots sont massifs, hauts ou serrés en talons, encastelés; ou bien encore chez ceux dont cet organe a acquis, faute d'usure, une longueur trop considérable. Les *bleimes* essentielles sont beaucoup plus fréquentes dans les saisons sèches et chaudes que dans les conditions inverses de température. L'émigration paraît aussi avoir une influence sur le développement des *bleimes* essentielles. Ainsi, les chevaux d'Afrique, généralement exempts de cette maladie tant qu'ils restent dans leur pays natal, en sont au contraire très-souvent atteints lorsqu'ils sont transportés en France. Les *bleimes* se rencontrent bien plus fréquemment dans les pieds antérieurs que dans les pieds postérieurs; et, considérées dans un même pied, c'est ordinairement le talon interne qui en est affecté, parce qu'il supporte, à chaque temps de l'appui, plus de pression que le talon externe. Les symptômes rationnels des *bleimes* consistent dans l'attitude anormale du membre au repos, dans la boiterie et dans la sensibilité à l'exploration de la région où la *bleime* a son siége. Les symptômes objectifs varient suivant les degrés de la maladie. Le seul symptôme qui puisse faire reconnaître la *bleime* du premier degré, ou *bleime* foulée, est la sensibilité; les *bleimes* sèches sont accusées par l'infiltration dans la corne du sang qui a transsudé du tissu sous-ongulé irrité, ou qui s'est épanché des vaisseaux meurtris; dans les *bleimes* humides ou du troisième degré, les tissus sous-ongulés sont le siége d'une inflammation avec exsudation séreuse. Enfin, dans la *bleime* suppurée ou du quatrième degré, l'inflammation est devenue pyogénique. Le pus sécrété par le tissu velouté, au-dessus des branches de la sole, se fait place en désengrenant la corne des tissus sous-ongulés, et, suivant une marche ascendante, pénètre jusqu'à l'origine de l'ongle : c'est ce que l'on exprime en disant que la *matière souffle aux poils*. Les *bleimes* essentielles sont toujours plus graves que les *bleimes* accidentelles. Lorsque les pieds sont larges, plats, à talons bas et évasés, on peut les mettre à l'abri des foulures par l'application d'un fer ajusté droit, à branches couvertes. On complétera avec avantage cette action protectrice du fer couvert en interposant entre lui et la sole une plaque de tôle, de fer ou de caoutchouc. Lorsque, par le fait même de leur conformation, les pieds sont exposés aux *bleimes*, le meilleur moyen de diminuer les chances d'apparition de cette maladie est de parer très à fond ces sortes de pieds, au moins tous les quinze jours, et de les ferrer à plat, la concavité de la sole ne nécessitant pas d'ajusture. Le traitement curatif consiste à supprimer la cause déterminante de la *bleime :* amincir la corne sur les parties foulées ou comprimées, en évitant, si la *bleime* est sèche, que les tissus vifs soient mis à nu. Lorsque la *bleime* est suppurée, il faut ouvrir au pus, du côté de la surface plantaire, une voie libre d'écoulement, mettre à découvert les tissus malades et agir suivant la nature des lésions; soustraire le talon *bleimeux* aux pressions de l'appui, jusqu'à ce qu'il soit revenu à son état normal, et le protéger contre les pressions extérieures. Le fer dit à *planche*, dont les deux branches sont associées l'une à l'autre, remplit parfaitement cette indication.

BLEIN (Ange-François-Alexandre), général du génie, baron de l'empire, né au Bourg-lès-Valence (Drôme) en 1767. Il prit une part brillante aux guerres de la République et de l'Empire, fut mis à la retraite par la Restauration et rappelé un moment à l'activité après 1830. Lors de l'attentat de Fieschi, il fut blessé à la main aux côtés de Louis-Philippe. Il a beaucoup écrit sur les sujets les plus divers, politique, économie, fortifications, art mili-

taire, musique, etc. On estime surtout de lui les ouvrages suivants : *Notice sur les canaux* (1819); *Quelques idées sur l'organisation de l'armée française* (1820); *Exposé de quelques principes nouveaux sur l'acoustique et la théorie des vibrations* (1827); *Principes de mélodie et d'harmonie déduits de la théorie des vibrations* (1832); *Paris imprenable, garanti du bombardement et du blocus* (1841); *Observations sur divers projets d'utilité publique*, etc.

BLEINIÉRITE s. f. (blé-ni-é-ri-te — de l'allemand *blei*, plomb). Minér. Substance jaune ou brune que l'on rencontre dans le Cornouailles, ainsi qu'à Nertschinsk, en Sibérie.

— **Encycl.** L'analyse prouve que la *bleiniérite* est formée par la combinaison d'un équivalent d'acide antimonique, de trois équivalents de protoxyde de plomb et de quatre équivalents d'eau. C'est donc de l'antimoniate de plomb hydraté. Les échantillons obtenus jusqu'ici n'ont donné aucune notion sur le système cristallin auquel la *bleiniérite* appartient.

BLEISWICK (Pierre VAN), grand pensionnaire de Hollande, né à Delft en 1724, mort à La Haye en 1790. Il fut d'abord conseiller pensionnaire de Delft, et, en 1772, il fut élu grand pensionnaire de Hollande, fonction qu'il remplit jusqu'en 1787. Avant d'occuper ces emplois, il s'était fait connaître par une excellente dissertation intitulée : *De aggeribus* (Leyde, 1745), c'est-à-dire *Sur les digues*, sujet si important pour la Hollande.

BLEKING, prov. méridionale de la Suède, baignée par la Baltique à l'E. et au S., et limitée au N. par le Smalank et à l'O. par la Scanie; ch.-l. Carlskrona; superf. 2,941 kil. c. 110,000 hab. Cette contrée est montagneuse, boisée, coupée par une multitude de lacs et de cours d'eau, et remarquable par la douceur de sa température. Le Bleking est une des parties les plus pittoresques de la Suède et des plus riches en souvenirs historiques. Les femmes y sont d'une rare beauté. La chasse, la pêche, l'agriculture, l'industrie forestière, le commerce du bois, y forment la principale occupation des habitants. Le Bleking, sauf une interruption de 1332 à 1360, appartint au Danemark jusqu'à 1658, époque à laquelle il fut réuni à la Suède.

BLÊME adj. (blê-me — allem. *bleich*, mot qui, adopté par la basse latinité, a pris la terminaison *imus*, caractéristique des adjectifs, et est devenu *blecimus*, puis, par transformation, *blecime*, *blesime* et par contraction *blesme* et *blême;* l'accent circonflexe nous prouve la présence antérieure du *s*). Très-pâle, d'un blanc mat, livide, en parlant du visage, du teint : *Figure* BLÊME. *Teint* BLÊME. *Devenir* BLÊME *de saisissement, de peur. Cette figure* BLÊME *annonçait la patience, la sagesse commerciale et l'espèce de cupidité rusée que réclament les affaires.* (Balz.)

A cet objet d'horreur, l'œil troublé, le teint *blême*,
J'ai demeuré longtemps plus morte que lui-même.
ROTROU.

Nos premiers mouvements ne sont pas à nous-mêmes,
Souvent les plus hardis deviennent les plus *blêmes*.
GOMBAUD.

. . . . . . Il partit plus défait et plus *blême*
Que n'est un pénitent sur la fin du carême.
BOILEAU.

Je crois que, se dressant devant la foule *blême*,
Un tribunal vengeur, un tribunal suprême
S'ouvrira dans les lieux prédits.
TURQUETY.

La Pauvreté, sèche, pâle, au teint *blême*,
De porte en porte allait traînant ses pas.
VOLTAIRE.

— Par ext. Faible, terne : *Lumière, lueur* BLÊME.

Il dit : un souffle impur exhalé sur l'autel,
Des cierges allumés chasse la flamme *blême*.
MASSON.

— **Syn. Blême, blafard, hâve,** etc. V. BLAFARD.

— **Antonymes.** Coloré, fleuri, frais, rose, rouge, rougeaud, vermeil.

BLÈME s. m. (blè-me). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des carabiques, dont une espèce a la propriété de pouvoir vivre assez longtemps dans l'eau de mer, grâce à l'air que retiennent les poils de son corps, et qui, dans l'eau, forment autour de lui une sphère dans laquelle il respire.

BLÊMI, IE (blê-mi — rad. *blême*) part. pass. du v. Blêmir. Devenu blême : *Il ne fallut pas qu'il regardât deux fois pour s'apercevoir qu'elle avait les yeux rouges et la figure toute* BLÊMIE. (G. Sand.) *Un pâle sourire se dessina sur ses lèvres* BLÊMIES. (Alex. Dum.)

Il porte un cœur de sang dessous un front *blêmi*.
REGNARD.

Ma joue est-elle creuse ou mes lèvres *blêmies?*
A. DE MUSSET.

BLÊMIR v. n. ou intr. (blê-mir — rad. *blême*). Pâlir, devenir blême : *Vous lui avez dit quelque chose qui l'a fait* BLÊMIR. *C'est un comédien, il rougit, il* BLÊMIT *quand il lui plaît.* (Acad.) *Le navire touchait et talonnait : il se fit un silence profond; tous les visages* BLÊMIRENT. (Chateaub.) *Mon Dieu, se dit-il, il y a un malheur dans la maison, et il se mit à* BLÊMIR *et à trembler.* (G. Sand.) ‖ Ce mot a été créé par Mercier.

— Par ext. S'affaiblir, devenir terne, en parlant de la lumière : *Le jour s'éteignait derrière moi; je montais lentement à cette lueur. Peu à peu elle* BLÊMIT, *puis s'effaça.* (V. Hugo.)

BLÊMISSANT (blê-mi-san) part. prés. du v. Blêmir : *Bien des gens n'envisagent la mort qu'en* BLÊMISSANT.

BLÊMISSANT, ANTE adj. (blê-mi-san, ante — rad. *blêmir*). Qui est ou devient blême : *Voyez ces figures* BLÊMISSANTES.

— Par. ext. Pâle, terne, sombre : *La lumière manque à cette latitude, et avec la lumière, la vie, tout est éteint, hyémal,* BLÊMISSANT. (Chateaub.)

BLÊMISSEMENT s. m. (blê-mi-se-man — rad. *blême*). Néol. Action de devenir blême : *Le* BLÊMISSEMENT *progressif est un symptôme de maladie.*

BLÊMITIF, IVE adj. (blê-mi-tif, i-ve — rad. *blêmir*). Blême, pâle. ‖ Vieux mot.

BLEMMIDA, savant abbé du mont Athos. V. NICÉPHORE BLEMMIDAS.

BLEMMYES, ancien peuple de l'Ethiopie. V. BLEMYES.

BLÉMOMÈTRE s. m. (blé-mo-mè-tre — du grec *blêménos*, lancé; *metron*, mesure). Techn. Instrument inventé, au commencement du siècle, par le mécanicien Edme Regnier, pour déterminer la force relative des ressorts des platines des petites armes à feu.

BLEMUR (Marie-Jaqueline BOUETTE DE), théologienne française, née en 1618, morte en 1696. Elle entra presque enfant à l'abbaye de bénédictines de la Sainte-Trinité à Caen, où elle prononça plus tard ses vœux et dont elle fut ensuite nommée prieure. Sa remarquable intelligence et sa vertu la firent choisir par la duchesse de Mecklembourg pour organiser un monastère de bénédictines à Châtillon. Ses principaux écrits sont, outre divers ouvrages de piété : l'*Année bénédictine* (7 vol. in-4°); l'*Eloge des personnes distinguées en vertu qui ont vécu au dernier siècle dans l'ordre de Saint-Benoît* (2 vol. in-4°).

BLEMYES ou **BLEMMYES**, ancien peuple de l'Ethiopie, sur les frontières méridionales de l'Egypte. Les Grecs et les Latins nous ont transmis sur cette nation des récits fabuleux propres à faire ranger les Blemyes parmi les peuples imaginaires, tels que les Atlantes, les Pygmées, etc. Les Blemyes étaient une nation de race éthiopienne dont la position géographique a beaucoup varié. Sous la dynastie macédonienne et à l'époque des Antonins, nous les trouvons au sud et à l'est de l'Egypte, dans les plaines désertes situées entre l'Astapus et l'Astaboras. On les plaçait plus anciennement dans les régions avoisinant la Libye, non loin des oasis. Vers le milieu du IIe siècle de notre ère, les Blemyes firent une invasion dans l'Egypte, et il fallut envoyer contre eux une armée régulière. Smith pense qu'ils appartenaient à cette famille des tribus de pasteurs de la Nubie, aujourd'hui les Arabes Barabra et Bichari, qui errent, suivant la saison, des collines de l'Arabie aux bords du Nil. Ils vivaient de brigandages et faisaient beaucoup de mal aux caravanes de marchands qui s'engageaient dans ces parages; aussi avaient-ils dans l'antiquité une réputation de férocité proverbiale. Peu à peu, les rapports des voyageurs effrayés aidant, ainsi que les assertions de Pline et de Pomponius Mela, on s'habitua à les confondre avec ces races fabuleuses des tribus atlantides et garamantides, composées de monstres ayant la tête dans la poitrine et formant avec les Pygmées la transition entre le nègre et le singe. Sous Décius, les Blemyes vinrent porter la terreur jusqu'à Philæ et Eléphantine. Dioclétien leur fit quelques concessions, afin d'obtenir d'eux quelques garanties pour les caravanes. Les Blemyes exerçaient encore leurs brigandages à l'époque de l'invasion arabe, au VIIe siècle de notre ère, et ils venaient faire des razzias de prisonniers dans la Thébaïde.

BLENDA, héroïne scandinave, dont les exploits, racontés par une antique et curieuse *saga*, rappellent ceux de Judith et de Jeanne Darc. Cette *saga*, qui vit encore aujourd'hui dans la mémoire du peuple, a servi de thème, depuis ces dernières années surtout, à d'intéressants travaux de la part des historiens et des érudits suédois. Nous en donnerons une courte analyse. Dans les temps anciens, alors que le puissant Alle, roi de Smaland, faisait la guerre aux Norvégiens, les Danois, brûlant de venger les défaites qu'il leur avait infligées peu auparavant, profitèrent de son absence pour envahir son territoire. Ils y arrivèrent en armée nombreuse, sous la conduite de leur roi Taxe, et commencèrent le pillage. Bientôt Taxe mourut, écrasé par un énorme bloc de pierre qui se détacha du haut d'une montagne au pied de laquelle il s'était endormi. Tumlinger prit sa place et pénétra plus avant dans le pays, mettant tout à feu et à sang, massacrant les hommes, déshonorant les femmes. Bientôt, les régions de Werestad, de Stenbrohult et d'Agunnaryd ne présentèrent plus qu'un immense amas de ruines; et les sauvages envahisseurs attendaient encore les Danois de Scanie, qui devaient leur amener de nouveaux renforts. Or, dans le district de Konga, se trouvait une femme illustre et à l'âme virile, nommée *Blenda*. Elle résolut de sauver le pays de la dévastation qui le menaçait, et envoya des messagers à toutes les femmes des environs, et même des lieux les plus éloignés, en les invitant à se réunir à Gemla. Elles avaient ordre d'apporter avec elles la meilleure bière et les meilleurs vivres qu'elles possédaient dans leurs maisons. Les femmes accoururent de Konga, d'Albo, de Kindevald, de Norrvidinge et d'Uppvidinge, en foule si nombreuse qu'il ne resta plus derrière elles que les enfants et les vieillards. Elles étaient armées de pieux, de haches et d'autres instruments. Arrivées à Gemla, sur le vaste plateau d'Oija, qui servait alors pour les assemblées populaires et les cours de justice, elles se rangèrent autour de Blenda, qui leur tint un discours où, après les avoir exhortées à la confiance et au courage, elle leur exposa le plan qu'elle avait conçu pour la destruction de l'ennemi; puis, elles se dirigèrent vers l'endroit qui leur parut le plus commode pour mettre ce plan à exécution, et elles établirent leur camp partie sur les bords du lac Salen, partie sur ceux d'un autre petit lac un peu plus éloigné, dans la plaine de Bravalla. Là, en plein air et dans les maisons fut dressé un grand festin.

Ces préparatifs terminés, Blenda, au nom de toutes ses femmes, fit inviter les Danois, campés à quelques milles de distance, à renoncer à leurs projets sinistres et à venir les rejoindre. Elles voulaient, disaient-elles, devenir leurs épouses, car elles avaient été depuis si longtemps abandonnées de leurs maris, qu'elles désespéraient de leur retour; et, pour preuve de la sincérité de leurs intentions, un grand festin avait été disposé par leurs soins, et elles les priaient de venir y prendre part. A cette invitation, les Danois, leur roi en tête, s'empressèrent de quitter leur camp et arrivèrent le même soir à la plaine de Bravalla. Le festin était servi, en effet, mais personne ne se trouvait autour des tables. Pensant que les femmes effrayées n'avaient osé les attendre, les Danois, sans autrement s'en préoccuper, se mirent à manger et à boire; et comme ils savaient qu'aucun homme n'était dans le pays, leur sécurité était complète. Ainsi, ils se gorgèrent jusqu'à ce qu'enfin, rassasiés et repus, ils tombèrent tous en proie à un lourd sommeil.

Cependant Blenda, qui, à l'approche des ennemis, s'était cachée avec ses femmes dans un bois voisin, divisa sa troupe en trois bandes, afin de les attaquer de tous les côtés à la fois; et, quand vint l'heure de minuit, elle s'élança sur les Danois endormis, qui furent tués jusqu'au dernier. Mais il restait encore une troupe de cavaliers qui, quelques jours auparavant, s'était séparée de l'armée, sous le commandement de Baste Stark, et dévastait tout le pays situé entre les lacs Asnen et Salen. Leur perte fut aussi résolue. Pour mieux tromper leur vigilance, Blenda choisit l'heure la plus matinale et fit prendre à chacune de ses femmes, en s'avançant contre eux, une branche de sapin très-touffue, en sorte que son armée avait l'air d'une forêt ambulante. Surpris ainsi à l'improviste, les cavaliers ne purent rejoindre leurs chevaux, qui paissaient dans les prés voisins, et ils succombèrent tous. Baste Stark fut enterré sous un tertre auquel on donna le nom de *tertre de Baste, Basta-hæg;* quant à ses compagnons, on les laissa en pâture aux chiens et aux vautours. Un seul survécut et porta dans son pays la nouvelle de ce tragique événement.

Après ces glorieux exploits, les vaillantes Smalandaises retournèrent à Konga, chargées d'un riche butin; Blenda marchait à leur tête, vêtue en guerrier, et portant le casque et le bouclier enlevés au roi des Danois. Elles firent une halte de quelques jours sur les bords d'un lac, dans un lieu consacré à Odin, où elles se livrèrent à divers jeux et offrirent des sacrifices à leurs dieux et à leurs déesses.

Peu de temps après, le roi Alle, revenu victorieux de son expédition contre les Norvégiens, apprit ce qui s'était passé dans la plaine de Bravalla et en fut rempli de joie. Il institua aussitôt un grand *ting* (assemblée nationale) auquel il convoqua tout le peuple de son royaume, et là, rendant un hommage solennel de reconnaissance à Blenda et à ses braves compagnes, il accorda aux cinq districts d'où elles étaient parties, outre un dégrèvement fiscal considérable, divers priviléges, d'après lesquels, en tout ce qui concerne la condition civile, les femmes étaient placées absolument sur le même rang que les hommes. En outre, le pays occupé par ces cinq districts reçut le nom de *Wærnsland*, ou rempart du royaume. Alle dota aussi celles des héroïnes qui n'étaient pas encore mariées et fit célébrer leurs noces avec magnificence, statuant, à cette occasion, que désormais les jeunes fiancées des districts privilégiés seraient précédées de tambours, de trompettes et de tout un appareil de guerre. La plupart des priviléges émanés du roi Alle en faveur des femmes de Blenda ont traversé les siècles et ont été confirmés successivement par les rois de Suède, notamment par Charles XI, en 1685, et par Gustave III, en 1772. Le rescrit promulgué à cet effet par ce dernier roi présente, entre autres, ce motif remarquable : « Attendu qu'il est reconnu par l'histoire que les mères des habitants de *Wærend* (*Wærnsland*) ont mérité cette distinction... »

BLENDE s. f. (blain-de. — Suivant M. Littré, de l'allem. *blenden*, aveugler, parce que, dit-il, ce minerai est dépourvu de l'éclat métallique. Sans doute, *blende* vient de l'allem. *blenden;* mais *blenden* signifie tout à la fois *aveugler* et *tromper*, et M. Littré se trompe évidemment lui-même quand il s'en tient à la première acception; le rapport qu'il en déduit n'est pas plus juste, car il ne suffit pas qu'une chose soit terne pour qu'elle nous aveugle. Voici la véritable explication de cette étymologie : de *blenden*, tromper, parce que les anciens mineurs ont pris longtemps la *blende* pour de la galène, dont l'exploitation donne de beaux résultats, tandis que ceux de la *blende* étaient à peu près nuls, en sorte que cette méprise les conduisait à une grande déception). Minér. Minerai de zinc très-répandu dans la nature : *Presque toujours les* BLENDES *accompagnent le sulfure de zinc.* (Maupied.)

— *Blende charbonneuse*, Variété d'anthracite. ‖ *Blende de Marmato*, Syn. de MARMATITE.

— **Encycl.** La *blende* est le minerai de zinc le plus répandu dans la nature. Malheureusement, il est souvent trop disséminé pour donner lieu à des exploitations bien fructueuses. Pendant longtemps, il a été rejeté des travaux métallurgiques, parce que les anciens mineurs ignoraient l'art de le réduire. Aujourd'hui, le sulfure naturel de zinc est devenu une véritable richesse minéralogique, grâce à la facilité actuelle de son traitement. La *blende* se trouve à peu près dans tous les étages géologiques : ainsi, on la rencontre, bien que peu fréquemment, dans les terrains de cristallisation, surtout dans les filons qui traversent le gneiss, le micaschiste et les schistes argileux; au mont Saint-Gothard, elle est associée à des dolomies; dans la vallée de Brune, en Valais, on la trouve avec le réalgar. C'est surtout dans les terrains de transition que la *blende* devient abondante : les schistes argileux et les roches calcaires en sont extrêmement riches. Les terrains de sédiment sont moins zincifères que les précédents; cependant, ils contiennent souvent de la *blende*. On la trouve encore dans les grès du terrain houillier et dans la houille elle-même en grains disséminés; dans les arkoses et dans le calcaire pennéen. On la retrouve dans les calcaires à gryphites et jusque dans les lits pyriteux de l'argile plastique situés à la base des terrains tertiaires. Nous devons ajouter qu'on a observé la même substance, disséminée en petites lames noirâtres, dans les roches de dolomie cristalline de la *blende* de la Somma du Vésuve. La cristallisation de la *blende* appartient au système cubique, mais elle est hémiédrique; ses formes dominantes sont le tétraèdre et le rhombododécaèdre. Sous le rapport de l'aspect, la *blende* offre une exception à la règle générale suivie par les sulfures métalliques : tandis que ceux-ci sont opaques et doués de l'éclat métallique, elle est translucide, parfois tout à fait transparente, d'un aspect vitreux et d'un éclat gras. A l'état de pureté, elle est jaune verdâtre; mais, par suite de mélanges en proportions diverses avec les autres sulfures métalliques, elle offre accidentellement les couleurs les plus variées. La dureté de la *blende* est très-faible; on l'exprime par le nombre 3,5; sa densité varie de 3,9 à 4,2. Certaines variétés, surtout celles de couleur jaune, sont excessivement phosphorescentes dans l'obscurité : il suffit, pour les faire luire, de les frotter avec une barbe de plume. Nous n'énumérons pas ici les formes cristallines sous lesquelles la *blende* a été rencontrée dans la nature : leur grand nombre dépasserait les bornes de cet article. Disons seulement que les cristaux, quelle que soit leur forme, ont une tendance très-marquée à l'hémitropie. Les mineurs ont divisé, sous le rapport de la coloration, les *blendes* en trois groupes principaux : 1° la *blende jaune*, qui est la plus pure et qui se trouve en beaux cristaux à Kapnick en Transylvanie; en France, à Baigorry dans les Pyrénées et dans une foule d'autres localités; 2° la *blende brune*, beaucoup plus commune que la précédente, formant quelquefois des masses considérables; elle est susceptible de cristallisation, mais on l'observe le plus souvent à l'état de masses laminaires, fibreuses ou radiées. Elle contient quelquefois du cadmium : c'est ce qui a lieu à Freiber, en Saxe. On a découvert de la *blende* brune dans la mine de plomb de Chatelaudren (Côtes-du-Nord); 3° enfin la *blende noire*, moins commune que la brune, et offrant des teintes variant du noir de velours au noir grisâtre ou rougeâtre. Elle est opaque et se présente en cristaux et en masses laminaires. On l'a observée dans les mines de la Bohême, de la Hongrie, de la Sibérie et de la Saxe.

M. Sidot, préparateur de physique et de chimie au lycée Charlemagne et à l'Association philotechnique, a obtenu des cristaux de *blende* hexagonale en soumettant à une température très-élevée et longtemps soutenue du sulfure de zinc amorphe contenu dans un creuset de terre bien cuite, et il est parvenu à rendre ces cristaux phosphorescents dans l'obscurité en les exposant à un courant d'acide sulfureux bien pur, après les avoir placés dans un tube de porcelaine très-fortement chauffé pendant 4 à 5 heures au moins.

BLENDE (Barthélemy DE), missionnaire jésuite, né à Bruges en 1675, mort en Amérique vers 1715. Lorsqu'il se rendait en Amérique, en compagnie de l'archevêque de Lima, il fut pris en mer par les Hollandais; mais dès qu'on lui eut rendu la liberté, il repartit pour Buenos-Ayres. Ensuite, on le chargea d'aller rejoindre la mission des Chiquites en remontant la rivière du Paraguay, et il fut massacré par les Layaguas, auxquels il s'efforçait de prêcher l'Evangile.

BLENDIUM, ville de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise.

BLÉNEAU, bourg de France (Yonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kil. S.-O. de Joigny, sur le Loing. Pop. aggl. 1,260 hab. — pop. tot. 1,892 hab. En 1652, les environs de Bléneau furent le théâtre de deux combats entre les frondeurs et les troupes royales : dans le premier, Condé vainquit Hocquincourt, et dans le second, il fut vaincu par Turenne, qui sauva ainsi la cour retirée à Gien.

Bléneau (COMBAT DE). Mazarin, obligé de quitter la France pendant les troubles de la Fronde, venait d'y rentrer les armes à la main, prêt à faire face à ses ennemis. Renforcé de deux maréchaux de France, Hocquincourt et la Ferté-Senneterre, il avait rejoint la cour dans les provinces du centre, où elle s'était rendue pour raffermir les incertains et dompter les rebelles (1652). Dans les premiers jours de février, elle reprit le chemin de la Loire, et se plaça, avec l'armée *mazarine*, entre ce fleuve et la Seine, qu'elle remonta dans la direction d'Orléans. Du côté des frondeurs, le duc de Nemours, avec 6 ou 7,000 soldats, venait d'opérer sa jonction avec le duc de Beaufort, son beau-frère, qui commandait la troupe du duc d'Orléans, cantonné dans Paris, dont il était moins le maître que le parlement. Après un combat livré à Jargeau, où Turenne, avec quelques soldats seulement, repoussa le duc de Beaufort, la cour alla s'installer à Gien, tandis que les généraux frondeurs tenaient conseil dans Orléans. Ils avaient 11 à 12,000 hommes contre 8 à 9,000 ; mais, aussi malhabiles que peu d'accord, ils étaient complétement incapables de profiter de cette supériorité contre un adversaire tel que Turenne.

Tout à coup, les rebelles reçurent comme par miracle l'appui d'un chef tout autrement redoutable. Le 1er avril, le bruit se répandit dans le camp que *M. le Prince* était arrivé. La nouvelle était vraie : Condé, dégoûté de la guerre de Guyenne, où tout son génie ne pouvait parvenir à faire tenir ses nouvelles levées contre les vieux soldats du comte d'Harcourt, était accouru au nord de la Loire. Déguisé en simple cavalier, il partit d'Agen le 24 mars, avec La Rochefoucauld et sept autres personnes, franchit en sept jours, à travers mille dangers, tout le pays entre la Garonne et la Loire, et prit le commandement de l'armée à Lorris en Gâtinais.

Mettant aussitôt à l'œuvre sa prodigieuse activité, il se jeta sur Montargis, qu'il occupa sans résistance, feignit de vouloir se diriger vers la Bourgogne, puis marcha droit sur les quartiers de l'armée royale, qui avait passé la Loire à Gien et s'était campée, en deux divisions, sous Hocquincourt et Turenne, à Bléneau et à Briare. Croyant n'avoir à redouter aucune surprise, le maréchal d'Hocquincourt avait commis la faute de trop disperser ses quartiers. Condé, rapide comme la foudre, les coupa en deux, les pilla, les incendia, répandit partout la terreur et la confusion, et rejeta l'infanterie dans Bléneau après avoir mis la cavalerie en pleine déroute. A cette nouvelle, Mazarin, consterné, vole à Gien au milieu de la nuit, réveille le roi, et lui annonce que le vainqueur de Rocroi marche sur la cour l'épée à la main. La panique est à son comble, et la cour parle déjà de couper le pont de Gien et de s'enfuir à Bourges. Si ce parti eût été adopté, et que les troupes royales eussent repassé la Loire en désordre, nul ne saurait dire quelles eussent été les conséquences de la victoire de Condé, dans l'état de fluctuation universelle où la France se trouvait alors. Mais l'immortel capitaine qui avait déjà arraché le jeune roi à un grand péril allait le sauver de cette humiliation. A la première nouvelle des événements qui se passaient à Bléneau, il était accouru de Briare à la tête de 3,500 hommes seulement, tandis que Condé en comptait 14,000 sous ses ordres. En même temps, il envoyait rassurer la cour, l'engageait à rester à Gien et répondait de sa sûreté. Puis, avec un coup d'œil et une célérité admirables, il s'établit dans une grande plaine entre un bois, un marais et des collines. Au milieu, s'élevait une chaussée de terre, où deux escadrons pouvaient à peine marcher de front. Condé abandonna aussitôt la poursuite d'Hocquincourt pour faire face à ce nouvel ennemi. Il observa la position de Turenne, qui l'attendait avec impassibilité ; comme un lion furieux, il portait partout des regards dévorants, cherchant un endroit favorable par où il pourrait déboucher dans la plaine, pour écraser un adversaire qui n'avait qu'un soldat à lui opposer contre trois. Condé ne vit que la chaussée, et il s'y engagea résolûment. Turenne laissa quelques corps s'avancer, feignant lui-même de battre en retraite pour exciter l'imprudente confiance de l'ennemi. Mais faisant tout à coup volte-face, il tomba sur les troupes de Condé et les mit dans une effroyable confusion. En même temps, il fit pointer ses canons sur la chaussée, où, en quelques instants, 400 hommes trouvèrent la mort. Le prince, reconnaissant trop tard sa faute, se hâta de faire sonner la retraite, pour échapper à un désastre complet. La nuit suivante, les deux armées se tournèrent le dos et se retirèrent, les rebelles à Châtillon-sur-Loing, les troupes royales à Briare.

Jamais la cour ne s'était trouvée exposée à un danger si imminent ; mais jamais non plus elle ne prodigua tant d'éloges à Turenne. Dans l'excès de sa joie, la reine mère lui dit publiquement : *Vous venez de mettre une seconde fois la couronne sur la tête de mon fils* (7 avril 1652).

BLENHEIM ou **BLINDHEIM**, village de Bavière, cercle de Souabe-et-Neubourg, sur le Danube, à 35 kil. N.-O. d'Augsbourg ; 600 hab. Célèbre par la victoire des Anglais et des impériaux, commandés par Marlborough et le prince Eugène, sur les Français et les Bavarois, le 13 août 1704. On donne communément à cette victoire le nom de bataille d'Hochstædt.

Blenheim (BATAILLE DE). Nom que les Anglais donnent à la célèbre victoire que Marlborough a remportée sur les Français en 1704, et qui, dans notre histoire, a pris le nom de bataille de *Hochstædt*. Les deux articles suivants montreront toute l'importance que les Anglais attachent au nom dont ils ont baptisé cette sanglante journée ; mais plusieurs batailles qui portent exclusivement dans notre histoire le nom de *Hochstædt* s'étant livrées au même lieu, nous renvoyons le lecteur à ce dernier mot.

Blenheim (LA CAMPAGNE DE), poëme d'Addison, composé en mémoire de la bataille de Blenheim. La description de cette bataille est la partie la plus remarquable de cette composition, que termine une image par laquelle le poëte compare la Grande-Bretagne à un messager céleste, qui, sur un signe du Très-Haut, s'élance au milieu des orages et, gardant son calme et sa sérénité, dirige et apaise la tempête en fureur. Cette comparaison flatta beaucoup l'orgueil national, et le lord trésorier, sans attendre l'achèvement du poëme, gratifia l'auteur d'une charge lucrative. Les vers de cette pièce sont des vers rimés ; la diction est correcte et cadencée, comme il convient à une production de l'âge classique. C'est ce qu'Addison a fait de mieux en poésie, et M. Taine a peut-être été un peu trop sévère dans le jugement qu'il a porté sur ce poëme : « Son principal morceau, la *Campagne*, est un excellent modèle de style convenable et classique. Chaque vers est plein, achevé en lui-même, muni d'une antithèse habile, ou d'une bonne épithète, ou d'une figure abréviative. Les pays y ont leur nom noble : l'Italie s'appelle l'Ausonie ; la mer Noire s'appelle la mer Scythique ; il y a des montagnes de morts et un fracas d'éloquence autorisé par Lucien ; il y a de jolis tours d'adresse oratoire imités d'Ovide ; les canons sont désignés par des périphrases poétiques, comme plus tard dans Delille. Le poëme est une amplification officielle et décorative, semblable à celle que Voltaire arrangea plus tard sur la victoire de Fontenoy. » Sans doute, la *Campagne de Blenheim*, qui charma si opportunément le lord trésorier Godolphin, n'est qu'un bulletin versifié (*gazette in rhyme*) ; et ce morceau, comme les autres productions poétiques de cette période (1689-1727), est empreint du goût français ; mais la correction et l'élégance du style, le nombre et la vigueur du vers, un tour d'imagination agréable et fin, sont des qualités qui ne méritent le dédain d'aucun homme de goût.

BLENHEIM-PARK, village d'Angleterre, comté d'Oxford, à 96 kil. N.-O. de Londres ; 107 hab. Ce village fait partie du domaine sur lequel le parlement anglais fit construire un magnifique château pour l'offrir à John Churchill, duc de Marlborough, en récompense de la victoire qu'il avait remportée, en 1704, sur les armées française et bavaroise, près des villages de Blenheim et d'Hochstædt. L'architecte fut John Vanbrugh. Le parlement accorda un demi-million sterling pour la construction de cette résidence, et, pour sa part, la famille du duc consacra aux embellissements des sommes considérables. Du côté de Woodstock, l'entrée de Blenheim est formée par un arc de triomphe d'ordre corinthien, érigé en l'honneur du duc de Marlborough par sa femme, la duchesse Sarah. En pénétrant dans le parc, on voit, à droite, une colonne de 40 mètres de haut, y compris le piédestal, sur laquelle est placée la statue du duc, portée par des captifs et entourée de trophées. En face, un pont d'une belle architecture est jeté sur une vaste pièce d'eau, et au bout se déroule la façade principale de l'édifice, dont le centre est occupé par un superbe portique décoré de six colonnes d'ordre corinthien. L'intérieur est distribué avec goût. Malheureusement, un incendie a détruit, en 1861, une partie des trésors d'art renfermés au château de Blenheim. Avant ce sinistre, on y remarquait, outre un grand nombre de salles magnifiquement décorées, le salon principal, orné de peintures exécutées par James Thornhill, et représentant d'une façon allégorique les victoires du duc de Marlborough. La galerie de tableaux de maîtres, une des plus riches de l'Angleterre, comptait plusieurs œuvres capitales de Rubens, de van Dyck, de Wouwermans, de Kneller, de Rembrandt, de Teniers, du Guaspre, de Paul Véronèse, du Titien, de Carle Maratte, etc. On y voyait encore une belle collection de chinoiseries, et une bibliothèque fort riche. Les jardins et le parc sont très-pittoresques. On assure que les arbres ont été plantés suivant la disposition des troupes à la bataille de Blenheim.

BLENIO. V. BLEGNO.

BLENKER (Louis), révolutionnaire allemand, puis général au service des Etats-Unis, né à Worms, dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt, en 1812, mort en 1863 dans l'Etat de New-Jersey. Fils d'un ouvrier orfévre, il fit son apprentissage dans le même corps de métier, et, à l'âge de vingt et un ans (1833), il s'engagea parmi les 3,500 hommes levés par Othon de Bavière, lorsque ce prince alla occuper le trône de Grèce. Blenker resta pendant quelques années dans ce pays comme soldat de la légion bavaroise, et atteignit avec beaucoup de peine le grade de sergent. Lorsque cette légion fut licenciée, en 1837, il reçut le brevet de lieutenant et revint à Worms, où il suivit d'abord des cours de médecine, puis fit le commerce de vins et se maria. Nommé commandant de la garde civique de sa ville natale lorsque éclata la révolution de 1848, Blenker, intrépide soldat, sinon tacticien habile, rejoignit l'armée nationale et réussit à battre l'armée badoise le 10 mai 1849. Beaucoup de soldats du grand-duc renforcèrent les rangs de sa troupe. Après avoir occupé Worms deux fois et dirigé une démonstration contre Landau, il rallia tous les éléments de la défense dans le pays, soutint contre les Prussiens un rude engagement à Bobenheim, puis intervint dans la lutte sanglante qui mit en péril la ville de Bade. Tandis que deux chefs polonais, Twinski et Mieroslawski, opéraient, l'un sur le Necker, l'autre vers Strasbourg, il couvrit Carlsruhe, à la tête de toutes les troupes de l'insurrection. Il se battit encore, mais sans succès, à Durlach, à Mühlbourg et à Knielingen. Forcé de se retirer et de fuir sur la ligne du Danube, il dut songer à mettre en sûreté sa vie et celle de sa femme, qui, pendant toute la lutte, avait intrépidement combattu près de lui. Blenker se rendit alors en Suisse, qu'il se vit contraint de quitter vers la fin de l'année 1849, et il s'embarqua pour New-York. A son arrivée dans le nouveau monde, il acheta des terres et se fit fermier. Il ne fut pas heureux dans son exploitation agricole, et il revint à New-York, où il vécut d'une manière précaire. La guerre civile de 1861 le fit rentrer dans la seule carrière qui fût dans ses goûts. Il leva le 8e régiment de volontaires de New-York et en fut nommé colonel. A la bataille de Bull's-Run (21 juillet 1861), alors que l'armée nordiste, saisie d'une terreur subite, fuyait dans toutes les directions, Blenker, qui commandait l'arrière-garde, soutint l'honneur du pavillon fédéral, et ses troupes, disposées en ligne de bataille, reculèrent en bon ordre et en opposant aux confédérés vainqueurs une contenance ferme, qui contrasta avec la panique du reste de l'armée. Cette belle conduite valut à Blenker le grade de brigadier général de volontaires et le commandement d'une division. Quand l'armée du Potomac fut organisée en corps sous le général Mac-Clellan, les troupes allemandes furent concentrées en une seule division de trois brigades, sous les ordres du général Blenker, et composèrent la 2e division du 2e corps d'armée, commandé par le général Sumner. Il fit ensuite partie du corps d'armée du général Frémont, qui opérait dans la Virginie occidentale, et assista à la bataille de Cross-Keys (8 juin 1862). Ses dissentiments avec le général Frémont lui avaient fait un ennemi de ce général. D'un autre côté, le peu de flexibilité de son caractère l'avait fait mal noter dans les bureaux de la guerre. Ces causes réunies ne lui permirent pas de garder longtemps son commandement. Peu après la bataille de Cross-Keys, il fut remplacé à la tête des Allemands par le général Siegel et rappelé à Washington. Il quitta définitivement le service le 31 mars 1863, rentra dans la vie privée et mourut bientôt après.

BLENNE s. f. (blè-ne — du gr. *blenna*, mucus). Ichthyol. Nom spécifique de certains poissons, dont la peau, nue et sans écailles, laisse suinter une mucosité.

BLENNÉLYTRIE s. f. (blènn-né-li-trî — du gr. *blenna*, mucus ; *élutron*, gaîne). Pathol. Catarrhe vaginal, écoulement de mucosités par le vagin.

BLENNENTÉRIE s. f. (blènn-nan-té-rî — du gr. *blenna*, mucus ; *enteron*, intestin). Pathol. Catarrhe des intestins.

BLENNIE s. f. (blènn-nî — du gr. *blenna*, mucus, à cause des mucosités dont le corps de ces poissons est couvert). Ichthyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, dont le corps est couvert de mucosités, et qui comprennent plus de trente espèces, dont quelques-unes, qui vivent sur nos côtes, sont connues sous le nom vulgaire et expressif de *baveuses* : *La chair des* BLENNIES *est blanche et tendre*. (Valenciennes.)

— Ornith. *Blennie gallérite*, Alouette crêtée.

BLENNIOÏDE adj. (blènn-ni-o-i-de — de *blennie*, et du gr. *eidos*, aspect). Ichthyol. Qui ressemble à une blennie.

— s. m. pl. Famille de poissons ayant pour type le genre blennie. ‖ Sous-division de la famille des gobioïdes, ayant pour type le genre blennie. ‖ On dit aussi BLENNOÏDES.

BLENNISTHMIE s. f. (blènn-ni-stmî — du gr. *blenna*, mucus ; *isthmos*, pharynx). Pathol. Catarrhe du larynx et du pharynx.

BLENNOCYSTITE s. f. (blènn-no-si-stite — du gr. *blenna*, mucus ; *kustis*, vessie). Pathol. Catarrhe chronique de la vessie.

BLENNODERME s. m. (blènn-no-dèr-me — du gr. *blennos*, morveux ; *derma*, peau). Bot. Genre de plantes de la famille des onagrariées, tribu des épilobiées, qui paraît devoir être réuni au genre onagraire (*œnothera*).

BLENNOGÈNE adj. (blènn-no-jè-ne — du gr. *blenna*, mucus ; *gennaô*, j'engendre). Méd. Qui engendre, produit des mucosités : *Glandes* BLENNOGÈNES.

BLENNOÏDES s. m. pl. (blènn-no-i-de). Syn. de BLENNIOÏDES.

BLENNOPHTHALMIE s. f. (blènn-no-ftal-mî — du gr. *blenna*, mucus ; *ophthalmos*, œil). Pathol. Nom générique de toutes les affections ou inflammations de l'œil, qui déterminent une émission de mucosités par la membrane palpébrale.

BLENNOPHTHALMIQUE adj. (blènn-no-ftal-mi-ke — rad. *blennophthalmie*). Pathol. Qui appartient, qui a rapport à la blennophthalmie.

BLENNOPYRIE s. f. (blènn-no-pi-rî — du gr. *blenna*, mucus ; *pûr*, feu). Pathol. Fièvre muqueuse.

BLENNORIE s. f. blènn-no-rî — du gr. *blenna*, mucus). Bot. Genre de champignons gélatineux, comprenant une seule espèce qui vit sur les feuilles du buis.

BLENNORINE s. f. (blènn-no-ri-ne — du gr. *blenna*, mucus). Groupe de lichens gélatineux, faisant partie du genre *verrucaire*.

BLENNORRHAGIE s. f. (blènn-nor-ra-jî — du gr. *blenna*, mucus ; *rhêgnumi*, je chasse dehors). Pathol. Ecoulement produit par l'irritation des muqueuses des organes génito-urinaires, chez l'homme et chez la femme : *Quelques médecins ont vu dans l'usage de la bière une cause de* BLENNORRHAGIE. (Chomel.)

— **Encycl.** Le mot *blennorrhagie*, adopté depuis Swédiaur dans le langage nosologique, n'exprime que l'idée restreinte d'un écoulement de mucus à la surface d'une membrane muqueuse quelconque ; mais l'usage a prévalu de regarder cette dénomination insuffisante, comme s'appliquant aux sécrétions inflammatoires et muco-purulentes des muqueuses génitales chez l'homme et chez la femme. La *blennorrhagie* répond donc à la *gonorrhée* des anciens auteurs, et prend aussi le nom de *blennorrhagie urétrale* ou *urétrite* chez l'homme, de *blennorrhagie urétro-vaginale* ou *vaginite*, chez la femme. Dans le langage vulgaire, on emploie le mot *échauffement* pour désigner cette maladie à un degré léger, et le mot *chaudepisse* indique encore la *blennorrhagie* urétrale et rappelle un des symptômes les plus saillants de cette affection, le sentiment de cuisson qui accompagne l'émission des urines ; les Allemands la désignent sous le nom de *tripper*, et les Anglais sous celui de *clap*, du vieux mot français *clapier*, en raison des mauvais lieux où cette affection est habituellement contractée. La maladie dont nous allons faire connaître les principaux éléments a, de tout temps, été l'objet de confusions regrettables dans la partie la plus éclairée du public ; tantôt on a attaché une importance exagérée aux conséquences de l'affection blennorrhagique, tantôt, au contraire, la négligence la plus déplorable préside aux rapports sexuels, cause ordinaire de cet état morbide. D'après une statistique, peut-être exagérée, du docteur Lisfranc, dans une grande ville comme Paris, sur cent personnes adultes, quatre-vingt-dix-neuf ont eu, ont, ou auront une *blennorrhagie* ; s'il est vrai que ce chiffre ne soit pas fort éloigné de la vérité, on voit de quelle importance il est de se faire une idée nette d'une affection aussi communément répandue, véritable épée de Damoclès, toujours menaçante.

La *blennorrhagie* est aussi ancienne que l'homme, plus ancienne peut-être, puisque les animaux, créés avant l'homme, peuvent en être atteints. Le quinzième chapitre du Lévitique fait certainement allusion à cette maladie. « 2. Parlez aux enfants d'Israël et dites-leur : L'homme qui souffrira du *fluxum feminis* sera regardé comme impur. 4. Et vous jugerez qu'il est attaqué de ce mal, lorsqu'à chaque moment il s'amassera une humeur impure, qui s'attachera à sa chair. » Ces expressions *fluxum feminis* ont été rendues dans quelques versions par le mot : *perte*, ce qui lui donnerait la signification de *spermatorrhée*, ou même simplement celle de pollution nocturne ou perte séminale involontaire, accident compatible avec la santé. Mais quelques autres traducteurs ont rendu *fluxum feminis* par gonorrhée, et ce mot, quoique ayant, au sens étymologique, la même acception que spermatorrhée, n'était pas moins, pour les anciens, synonyme de *blennorrhagie* ; ceux-ci croyaient, en effet, que le mucus blennorrhagique n'était autre chose que la liqueur séminale altérée. Il doit être hors de doute que le Lévitique a voulu désigner la maladie vénérienne ; car il ajoute, dans les versets suivants, que l'impureté du malade s'étend au lit sur lequel il couche, au siége sur lequel il s'assoit, à tous les objets qui sont à son usage et à toutes les personnes qu'il touche ou qui l'auront touché ; ces détails ne peuvent s'entendre que d'un mal contagieux ou reconnu tel, de la *blennorrhagie*, peut-être même de la syphilis. Hippocrate, Celse, Galien, Avicenne en ont fait mention dans tous leurs écrits, et Jean Harden, qui vivait au XIVe siècle, en a donné, sous le nom d'*arsure*, une description très-exacte. C'est surtout depuis le XVe siècle que cette maladie a été bien étudiée, mais avec des interprétations différentes relativement à son origine et à sa nature.

L'organisation, la forme et la structure des organes génito-urinaires n'étant pas les mêmes

dans les deux sexes, il est nécessaire d'étudier la *blennorrhagie* séparément chez l'homme et chez la femme.

I. Blennorrhagie chez l'homme. *Causes de la blennorrhagie.* Ces causes sont excessivement nombreuses. Le développement de l'organe génital, l'agrandissement du méat urinaire, l'hypospadias, c'est-à-dire l'ouverture anormale du canal de l'urètre sous la verge, sont regardés comme les causes prédisposantes de l'affection blennorrhagique; les mets trop épicés ou excitants, le café, les liqueurs, plus particulièrement la bière et les asperges ont été signalés comme des aliments propres à développer les écoulements muco-purulents de l'urètre; enfin la goutte, le rhumatisme, les hémorroïdes, les vices dartreux et scrofuleux exerceraient encore une action, cette fois très-contestable, sur la production de ces sécrétions morbides. Les causes directes sont plus importantes. On signale plus spécialement : le passage d'un calcul dans l'urètre, le cathétérisme, les injections de liquides irritants, tels que l'ammoniaque liquide (ainsi qu'il résulte d'une expérience de Swédiaur), le suc de certaines euphorbiacées et de la chélidoine (procédé bien connu des militaires qui désirent séjourner dans les infirmeries), un coït trop fréquent, la masturbation, le sang des règles à leur déclin, les écoulements ichoreux du cancer, les lochies après la couche, et surtout les flueurs blanches, c'est-à-dire la sécrétion catarrhale si commune chez les femmes : tellès sont les causes directes les plus ordinaires des écoulements inflammatoires de l'urètre. Cependant, il faudra placer en premier lieu, et regarder comme la cause la plus commune, et surtout la plus déterminante, les rapports sexuels avec une personne atteinte d'une *blennorrhagie* urétro-vaginale à la période aiguë. Ce fait établit d'une manière incontestable que la *blennorrhagie* est, avant tout, une affection contagieuse par voie d'application directe. Toutefois, si nous voulons nous mettre à l'abri de ces erreurs étiologiques si communes, et qui peuvent occasionner des perturbations regrettables dans les rapports sociaux, il ne faut pas oublier que, comme le dit M. le professeur Ricord, « une femme peut communiquer une *blennorrhagie* sans l'avoir elle-même. » Il suffit qu'elle soit à son époque menstruelle, ou atteinte d'un catarrhe utérin caractérisé par des flueurs blanches.

Il y a quelques années, un très-grand nombre de praticiens reconnaissaient encore une cause plus spéciale de *blennorrhagie*, la syphilis. Ils entendaient par là que la *blennorrhagie* était, comme le chancre, un accident syphilitique. Cette doctrine a soulevé de violentes discussions; la presse médicale et les académies se passionnèrent sur cette question controversée; M. Ricord, soutenu par les élèves qu'il avait formés, par M. Diday de Lyon, en particulier, protesta énergiquement contre les prétentions de ceux qui voulaient identifier la syphilis et la *blennorrhagie.* On ne peut se dissimuler l'intérêt pratique que présente cette question. Il importe, au plus haut point, au malheureux atteint de *blennorrhagie*, de savoir si cette maladie compromet son avenir, sa postérité, son existence même. L'école de M. Ricord a eu le mérite de déterminer avec la plus grande précision les différences essentielles qui séparent la syphilis de la *blennorrhagie.* Ces deux affections n'ont d'autres points communs que les circonstances au milieu desquelles elles ont été contractées; quant au reste, elles diffèrent par les caractères les plus tranchés. La syphilis est une maladie à la fois contagieuse et virulente, qui se contracte par voie d'inoculation, c'est-à-dire par le passage du virus dans le sang, comme il arrive pour la rage, la vaccine, etc.; il se produit, comme résultat de l'infection, un vice constitutionnel du sang, qui se manifeste par une série d'accidents dont la durée est presque indéterminée, et qui compromet à la fois la vie et la santé du sujet affecté, ainsi que de sa postérité même. La *blennorrhagie*, au contraire, est une maladie inflammatoire, contagieuse par application directe, mais non virulente, non inoculable, ordinairement localisée à la muqueuse urétrale affectée d'un simple catarrhe, d'un « rhume de culotte, » selon l'expression pittoresque de M. Ricord. Cette affection n'entraîne aucune suite fâcheuse, ne peut vicier les humeurs, et disparaît, comme tout catarrhe muqueux, sans laisser de traces, au bout d'un temps quelquefois assez long, mais toujours limité. « Certains écoulements, dit Lagneau, sont constitués par un virus particulier, essentiel, *sui generis*, le virus blennorrhagique, dont l'action s'épuise entièrement sur le canal, sans entraîner de suites fâcheuses pour la santé des malades. »

Expliquons comment a pu naître la confusion entre deux états morbides aussi nettement distincts. Il est hors de contestation qu'un grand nombre d'individus, affectés en apparence d'une simple *blennorrhagie*, présentaient, après un temps d'incubation variable, les symptômes caractéristiques de l'affection syphilitique. Ces individus étaient aptes à communiquer le vice constitutionnel; enfin, le muco-pus récolté sur leurs muqueuses enflammées s'inoculait par la lancette, et donnait lieu à l'apparition des accidents primitifs de la syphilis. C'est à ce genre de *blennorrhagie* que les anciens médecins donnaient le nom de *blennorrhagie syphilitique.* C'est, comme nous l'avons déjà dit, à M. Ricord qu'appartient l'honneur d'avoir, par ses nombreuses expériences, éclairé cette question, jusqu'alors fort obscure. De ses observations nombreuses il résulte que, dans un grand nombre de cas de *blennorrhagies* prétendues syphilitiques, il existait, chez le sujet en expérience, une double maladie vénérienne; une *blennorrhagie* à la période aiguë et un chancre syphilitique. Quant aux circonstances qui avaient permis de méconnaître l'accident primitif, elles étaient toujours les mêmes : le chancre était larvé ou urétral, c'est-à-dire logé dans le canal de l'urètre, ou bien il avait fait élection de domicile dans une localité inusitée; il fallait toute la sagacité des chercheurs de problèmes pour les y découvrir. L'expérience de ces quinze dernières années n'a fait que confirmer la théorie si ingénieuse, si claire et si précise de M. Ricord; les chancres larvés, presque inconnus autrefois, deviennent plus fréquents aujourd'hui qu'on les cherche, et la plupart des syphilographes modernes, se conformant, sur ce point du moins, aux idées du chef de l'école, admettent que les *blennorrhagies* dites syphilitiques et de leur nature virulentes, inoculables, sont dues à la concomitance accidentelle d'un chancre syphilitique larvé ou dissimulé et d'une *blennorrhagie* ordinaire. Quelques praticiens, mais en petit nombre, se refusent encore à reconnaître cette vérité; ils objectent que la *blennorrhagie* est au moins susceptible d'atteindre des degrés divers qui en font une maladie complexe et autorisent à reconnaître des espèces différentes de *blennorrhagie.* Il n'y a cependant, entre les différentes sortes d'écoulements blennorrhagiques, que les différences qu'on peut retrouver dans une grande quantité de flux inflammatoires. Il est certain que, lorsque la *blennorrhagie* est due à l'action directe d'une substance simplement irritante, comme l'alcali injecté dans l'urètre, elle est alors fort bénigne, facile à guérir et de peu de durée; tandis que la *blennorrhagie* qui vient à la suite d'un commerce sexuel avec une personne contaminée revêt des caractères de malignité qui en font une affection sérieuse, rebelle aux traitements les plus rationnels, et toujours très-aisément contagieuse. C'est à cette dernière espèce qu'on a donné le nom, peut-être impropre, de *blennorrhagie virulente*, par opposition à la *blennorrhagie simple.*

— *Symptômes de la blennorrhagie.* Dans le plus grand nombre des cas, les *blennorrhagies* d'origine vénérienne s'accusent par des symptômes tellement caractéristiques qu'il est impossible de confondre cette affection avec toute autre. Le malade éprouve, vers le méat urinaire, un sentiment de cuisson qui augmente et se convertit bientôt en une vive douleur, surtout au moment de l'émission des urines; une mucosité limpide, incolore ou légèrement trouble, de peu de consistance, ou filante et laissant sur le linge de petites taches grises, plus foncées à leur circonférence qu'au milieu, s'écoule du canal et forme croûte à l'orifice de ce conduit, de telle sorte que le premier jet d'urine cause une très-vive douleur en brisant cette croûte, qui se reproduit, du reste, bientôt après. Ces symptômes apparaissent ordinairement de vingt-quatre heures à trois jours après les rapports sexuels suspects. Cependant les bords du méat urinaire deviennent rouges et gonflés, l'émission de l'urine s'accompagne de cette douleur cuisante qui a fait donner à l'affection que nous décrivons le nom de *chaudepisse.* Au cinquième jour de la maladie, l'inflammation est établie dans toute la longueur du canal; le jet de l'urine est toujours modifié, il se bifurque ou, tout au moins, diminue de volume; quelquefois, il y a véritable rétention, si l'inflammation a gagné la prostate.

Le liquide sécrété est toujours un mélange de mucus et de pus, le *muco-pus*, suivant l'expression adoptée aujourd'hui; il est d'abord d'un blanc terne, d'une consistance crémeuse, d'une couleur jaune, puis jaune verdâtre, teint de sang dans les cas suraigus. Sous l'influence d'une inflammation un peu considérable, l'irritation se communique au corps caverneux; alors les érections sont fréquentes, elles tourmentent d'autant plus les malades que ceux-ci gardent une abstinence devenue nécessaire. Cependant l'urètre, ayant perdu toute sa souplesse, ne peut se prêter à l'allongement de la verge, il semble le tirer en bas comme ferait une corde tendue : de là l'expression de *chaudepisse cordée.* A côté de cette forme, la plus ordinaire de la *blennorrhagie* urétrale, on a observé, mais dans des cas beaucoup plus rares, tous les symptômes que nous venons de relater à l'exception de l'écoulement muco-purulent; cette dernière forme a été désignée sous le nom de *blennorrhagie sèche;* mais il est peu probable que cette affection soit ainsi privée de la sécrétion urétrale à toutes ses périodes.

Les symptômes de la *blennorrhagie* catarrhale persistent ordinairement pendant dix, quinze, vingt jours même, puis ils s'amendent; alors les douleurs ne sont ressenties par les malades qu'au moment de l'émission des urines, les érections sont moins fréquentes, et la matière sécrétée diminue de quantité. De verte, elle devient jaune, puis d'un blanc sale; elle tend enfin à prendre les caractères d'un mucus, et c'est là le signe de la terminaison la plus heureuse. Mais quand, après la disparition des principaux symptômes, la matière sécrétée ne revêt pas ces caractères, il y a tendance à la production d'un état chronique. Alors l'écoulement prend quelquefois une forme intermittente; il cesse pour revenir encore; il est, comme on dit, à répétition, et consiste parfois en une goutte qui sort tous les matins, si l'on presse le gland avant d'uriner (V. Blennorrhée).

— *Complications et accidents de la blennorrhagie chez l'homme.* La *blennorrhagie* s'accompagne très-communément d'accidents et de complications graves, qu'il est fort important de connaître; leur histoire se rattache trop directement à celle de l'écoulement inflammatoire de l'urètre pour que nous puissions les passer sous silence; car ils reconnaissent pour cause à peu près exclusive cet écoulement même. Nous distinguerons, comme accidents provenant de la *blennorrhagie* urétrale de l'homme, et par ordre de fréquence : l'épididymite, la prostatite, les rétrécissements urétraux, l'ophthalmie blennorrhagique, la cystite du col de la vessie, etc., etc.

1° *Épididymite.* Cette maladie, autrefois connue sous le nom d'*orchite blennorrhagique* et appelée vulgairement chaudepisse tombée dans les bourses, est caractérisée par un gonflement inflammatoire des testicules. Le siége apparent de la maladie est, en effet, la glande testiculaire elle-même; mais, en réalité, on a reconnu que le gonflement inflammatoire siégeait, presque entièrement, dans la première région du canal excréteur de la glande, dans cette partie enroulée sur le bord supérieur et la face externe du testicule, et qui porte le nom d'*épididyme*, ainsi que dans le tissu cellulaire environnant. Cette affection reconnaît pour cause essentielle, et à peu près exclusive, l'inflammation blennorrhagique de la muqueuse urétrale; c'est cette même inflammation qui, gagnant de proche en proche, a atteint le canal déférent. Elle est rare au début de la *blennorrhagie;* son apparition coïncide toujours avec la suppression ou la diminution de la sécrétion muco-purulente. Elle se manifeste sans cause apparente, soit après une fatigue trop considérable, une marche longue, une course à cheval, soit après un froissement du testicule, un excès de table, etc. Les deux épididymes peuvent être attaqués à la fois, ou seulement un seul, et plus fréquemment alors le gauche. L'inflammation de l'épididyme est souvent précédée d'un peu de chaleur et de douleur à la région périnéale, ou le long du canal inguinal; puis la douleur se manifeste dans les bourses, au niveau du testicule malade, souvent sans fièvre, mais toujours très-vive, et s'exaspère par la pression. Un gonflement œdémateux et une rougeur vive des bourses l'accompagnent; l'épididyme est dur, bossué, augmenté du double et du triple de son volume, souvent de bien davantage; la peau du scrotum est rouge et épaisse; le testicule participe quelquefois au gonflement; il peut même s'y joindre un épanchement dans la tunique vaginale; la tumeur peut prendre le volume du poing ou même celui d'un œuf d'autruche. Cependant, vers le troisième, le quatrième ou le sixième jour, la douleur diminue, la peau reprend sa souplesse et sa couleur, le tissu cellulaire sous-jacent se dégorge; enfin, du dixième au vingt-cinquième jour, tout gonflement inflammatoire apparent a disparu, mais l'épididyme reste ordinairement bosselé, induré à l'une de ses extrémités, et cette induration persiste des mois, des années, et durant l'existence entière dans quelques cas.

2° *Prostatite.* Dans le cours de la *blennorrhagie*, après des excès de table, des fatigues excessives, l'abus des rapports sexuels, etc., il se déclare brusquement une douleur et une pesanteur à la région périnéale, des envies d'uriner fréquentes, et enfin une rétention plus ou moins complète des urines dans la vessie. Par le toucher rectal, le chirurgien constate une hypertrophie de la glande prostate; le cathétérisme, ordinairement facile, produit au niveau de la tumeur plutôt une douleur vive que la sensation d'un obstacle : la présence de ces symptômes annonce la *prostatite* blennorrhagique, affection rare et qui cède ordinairement à un traitement antiphlogistique bien appliqué.

3° *Rétrécissements de l'urètre.* Cette dénomination indique suffisamment une diminution des diamètres du canal de l'urètre, de laquelle résulte une difficulté plus ou moins grande dans l'émission des urines. La cause la plus ordinaire de cette désagréable infirmité est une *blennorrhagie* négligée; la *blennorrhagie chronique*, ou blennorrhée, dont nous allons parler, est elle-même un vrai rétrécissement. Il peut exister dans la longueur du canal un ou plusieurs rétrécissements; en tout cas, ils se manifesteront par la difficulté dans l'émission des urines, difficulté qui pourra aller jusqu'à la rétention complète. Ils se distingueront de la prostatite en ce que le toucher rectal ne permettra pas au chirurgien de constater l'hypertrophie de la glande prostate, tandis qu'à l'aide du cathétérisme, il pourra facilement établir la présence d'un ou de plusieurs obstacles à l'intérieur de l'urètre.

4° *Ophthalmie blennorrhagique.* C'est le plus redoutable accident qui puisse compliquer la *blennorrhagie.* Pour expliquer la production de cette terrible affection, on a invoqué bien des causes : la métastase, l'infection, la sympathie et la contagion; mais la plupart des chirurgiens modernes se rattachent à la dernière opinion : ils admettent que, le plus souvent, l'ophthalmie blennorrhagique se développe après qu'un malade atteint de *blennorrhagie* a porté ses doigts, souillés de muco-pus blennorrhagique, à ses yeux, comme il arrive trop souvent le matin, au réveil. La même affection a pris naissance chez des individus qui s'étaient lavé les yeux avec des éponges ayant servi à des malades atteints d'écoulement urétral, ou qui avaient employé, comme collyre, l'urine de ces malades.

L'œil est ordinairement rouge dans toutes les ophthalmies, mais ici la rougeur est on ne peut plus prononcée; le gonflement est considérable, l'œil est couvert d'un chémosis très-étendu, la muqueuse des paupières boursouflée fait hernie et écarte les deux bords ciliaires. La peau des paupières participe au gonflement, qui s'étend au loin, et la paupière supérieure recouvre l'inférieure. L'écoulement est aussi plus abondant que dans toute autre ophthalmie; c'est un muco-pus d'abord sanguinolent et liquide, qui s'épaissit, devient verdâtre et absolument semblable à l'humeur blennorrhagique. La douleur est fort vive, excessive, brûlante; enfin, le malade éprouve une grande horreur de la lumière, une agitation extrême, de l'insomnie, quelquefois du délire et de la stupeur. Une réaction fébrile plus ou moins vive accompagne cette terrible inflammation. Quelle que soit la marche de l'affection, le danger n'en est pas moins très-considérable; la perte de l'œil est la conséquence ordinaire de l'ophthalmie blennorrhagique, et cet accident peut se produire moins de trois heures après le début de l'inflammation : de là l'obligation absolue d'intervenir le plus promptement possible par un traitement chirurgical des plus actifs.

5° *Arthrite blennorrhagique.* Dans la production des maladies articulaires qui compliquent la *blennorrhagie*, on ne saurait invoquer que la métastase, c'est-à-dire la transposition de l'affection blennorrhagique; en effet, l'écoulement urétral disparaît au moment où s'établit l'arthrite blennorrhagique. Nous avons décrit cette affection dans un article précédent, auquel nous renvoyons. V. Arthrite.

6° La *cystite du col* ou inflammation du col de la vessie. Les *hémorragies urétrales*, les *phlegmons* de la région périnéale et périurétrale sont encore des complications accidentelles de la *blennorrhagie* chez l'homme; nous ne leur accordons pas ici de description spéciale, parce que ces accidents n'ont rien qui soit particulier à l'affection qui nous occupe. Nous en dirons autant de la *balanite* et de la *balano-posthite.* V. Balanite.

Traitement de la blennorrhagie. Nous aurons à considérer successivement le traitement préventif et le traitement curatif, tant de la *blennorrhagie* elle-même que des accidents qui la compliquent : 1° *Traitement préventif.* Le traitement préventif, ou plutôt prophylactique ou préservatif, n'est que l'ensemble des précautions à prendre pour éviter la maladie. La première de toutes ces précautions est nécessairement d'éviter l'action de toutes les causes occasionnelles et directes de l'affection blennorrhagique; malheureusement, la plus déplorable négligence préside aux rapports sexuels, et les règles hygiéniques les plus simples et les plus connues, entre autres les ablutions, ne sont aucunement observées. Le fabuliste a dit avec raison :

> Amour, amour! quand tu nous tiens,
> On peut bien dire : adieu prudence.

Rappelons-nous donc que tout commerce sexuel avec une personne contaminée doit être évité, et qu'il faut même s'abstenir en présence de certaines circonstances qui autorisent la suspicion. N'oublions pas que les pertes blanches, l'époque menstruelle même, peuvent être l'origine de la maladie; ce qui fait mentir le proverbe : « Que la plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a. » Multiplions les soins de propreté qui devront précéder et suivre les rapports sexuels; ne craignons jamais de pécher par excès de précaution. Dédaignons toutefois cet intermédiaire honteux auquel l'inventeur anglais Condom a laissé son nom, qu'on appelle vulgairement aussi *capote* et *redingote anglaise*, ce préservatif trompeur, sujet à des déchirures qui en font, suivant l'expression d'un spirituel syphilographe, « une cuirasse contre le plaisir et une toile d'araignée contre le danger. » En effet, la baudruche avec laquelle il est fabriqué est poreuse, elle se déchire facilement et elle ne protége qu'incomplétement les organes qui sont mis en action. Au point de vue purement anecdotique, il ne sera peut-être pas hors de propos de rappeler qu'un bref du pape (1826) frappe les *condoms* d'anathème, sous le prétexte que leur emploi « contrarie les décrets de la Providence, d'abord en contrevenant à l'ordre : « Croissez et multi- » pliez, » puis en entravant le châtiment, car on sait que la créature doit être punie par où elle a péché. »

(Cependant, malgré ces prescriptions papales et chirurgicales, qu'il soit permis ici à un modeste correcteur d'ajouter, entre parenthèses, qu'il n'est pas impossible d'obtenir des baudruches véritablement préservatrices, et que, en résumé, prudence est mère de sûreté; au reste, nous comprenons jusqu'à un certain point la proscription des *condoms* par la Faculté : le prêtre vit de l'autel.)

— *Traitement abortif.* Le traitement abortif ou jugulant a pour but de couper la *blennorrhagie* à son début; c'est un moyen d'abréger la maladie, de se mettre à l'abri des inconvénients qu'elle entraîne et des complications graves dont elle peut être la cause. Cette méthode, proposée en Angleterre par Carmichel, a été adoptée et suivie en France par un bon nombre de chirurgiens, parmi lesquels nous citerons : MM. Ricord, Debeney, Diday et Ed. Langlebert. Elle consiste dans l'emploi simultané d'antiphlogistiques puissants, tels que les sangsues, la saignée, la diète et des injections urétrales cautérisantes, à l'aide d'une solution assez concentrée d'azotate d'argent. Ces injections, dites *abortives*, constituent la partie la plus essentielle du traitement. Leur administration est, en effet, suivie très-souvent d'une suppression complète de la sécrétion muco-purulente de l'urètre, et la *blennorrhagie* est coupée; mais, de l'aveu même des partisans les plus convaincus de l'efficacité de cette méthode, elle n'est pas *complétement privée d'inconvénients. En premier* lieu, le succès ne peut être obtenu qu'à la condition expresse de saisir la maladie dès son premier début; et, dans les conditions ordinaires, il est bien rare que le chirurgien soit consulté à une époque assez voisine de l'origine de l'écoulement. Dans les cas même où l'application du traitement abortif a paru le plus rationnelle et le mieux appliquée, elle n'a pas toujours amené le résultat qu'on en espérait : après trois, cinq ou six jours de suppression de l'écoulement, il reparaissait avec les caractères ordinaires du flux blennorrhagique, et le bénéfice du traitement était perdu. Cette médication, qui n'a cependant rien d'irrationnel, ne peut agir sur la muqueuse urétrale qu'à la condition de produire sur la surface malade ce que les chirurgiens appellent l'inflammation substitutive, c'est-à-dire une inflammation très-énergique, mais de nature franche, et qui, au moment où elle disparaît, entraîne avec elle l'inflammation spécifique. C'est là le mode d'action ordinaire des agents substitutifs, dont l'usage est justifié en médecine par d'importants succès; mais le bénéfice de cette médication ne s'obtient qu'au prix de quelques sacrifices pénibles. L'injection abortive occasionne une douleur atroce; elle est souvent suivie de syncopes graves, d'hémorragies urétrales, de cuissons violentes pendant la miction, de rétention d'urine passagère; on a même accusé ce traitement de la production de rétrécissements permanents du canal de l'urètre. Peut-être y a-t-il ici exagération. La plupart des accidents qui se développent à la suite de l'injection abortive se dissipent au bout de vingt-quatre heures; mais, en présence des insuccès qu'amène une méthode curative d'une application si douloureuse et si répugnante, un grand nombre de chirurgiens ont repoussé cette pratique et préfèrent s'en rapporter à la médication ordinaire, que nous allons *faire connaître.*

— *Traitement ordinaire.* Dans son état aigu, la *blennorrhagie* est très-facilement et très-rapidement guérissable. Cette proposition semble paradoxale au premier abord. Qui ne sait avec quelle facilité cette maladie s'éternise, et quelle succession d'accidents de toute nature elle entraîne? Il est regrettable de dire que ces tristes résultats ne sont que le fruit de la profonde incurie des malades, de leur obstination à s'écarter de l'observation des *règles hygiéniques les plus simples, et de* leur répugnance à suivre un traitement rationnel. On peut affirmer que, tant qu'elle demeure à l'état aigu, la *blennorrhagie* est une des maladies les plus faciles à faire disparaître. Un célèbre professeur de l'école de Lyon, le savant M. Diday, regarde la guérison de cette affection comme un des exemples les plus probants de l'efficacité des moyens thérapeutiques; c'est sur ce terrain qu'il a autrefois porté le défi aux empiriques, et particulièrement aux homœopathes, auxquels il était désireux de démontrer la puissance d'une médication rationnelle.

Dans la méthode ordinaire, on distingue deux sortes de médications : la première, qui s'applique au début, pendant la période inflammatoire la plus aiguë; et la seconde, qui lui succède. Dans la première période, on se propose de calmer l'irritation locale et d'attendre le moment propice pour une thérapeutique plus directement active. Ces temporisations mécontentent très-souvent les malades, et c'est ce qui rend la tâche si difficile au chirurgien. Il est de règle de prescrire pendant les premiers jours l'usage des boissons délayantes, mucilagineuses et adoucissantes, les bains locaux tièdes, les cataplasmes, un régime rafraîchissant, l'abstention complète de tout excitant, tel que le vin, le café, les liqueurs; enfin, on cherche à obtenir par ces moyens des urines copieuses et privées de toute âcreté. La miction devient, en effet, plus facile dans ces conditions et moins douloureuse; l'urine n'apporte pas dans un canal enflammé une irritation permanente et dangereuse. Contre les érections douloureuses, on prescrira le camphre et l'opium en pilules, moyen très-efficace; contre les douleurs locales, le repos, les bains et les opiacés. Quelques cas, qui s'accompagnent d'une inflammation plus violente, réclament cependant l'emploi des saignées générales et locales, de la diète, du repos le plus complet et des bains de siége.

Dès que la période inflammatoire est passée, le malade se trouve en état de supporter une médication plus active, et l'on commence à attaquer la maladie plus directement par l'emploi des spécifiques. Ces spécifiques, si tant est qu'ils méritent ce nom, appartiennent à la série des médicaments balsamiques : ce sont le baume de copahu, le poivre cubèbe, la térébenthine, le goudron, le styrax, etc.

Le baume de copahu est, de tous ces médicaments, le plus employé. Son efficacité est incontestable; mais, par malheur, il est souvent, pour les malades, l'objet d'un dégoût insurmontable, ou l'occasion d'accidents qui forcent le médecin à associer ce médicament de diverses manières pour le rendre plus supportable, ou même à renoncer à son emploi. Le copahu, en effet, provoque assez communément des renvois, des crampes d'estomac, des vomissements, de la diarrhée et des éruptions cutanées; jusqu'à un certain point, les correctifs auxquels on l'associe le rendent plus supportable. Nous citerons, parmi les *principales préparations* : le copahu en capsules, c'est-à-dire enfermé dans une enveloppe de gomme et de gélatine, de gluten, etc., l'eau cohobée de copahu, l'émulsion de copahu, le sirop, la mixture oléo-résineuse, le copahu solidifié, l'opiat balsamique, les pilules de Cadet, de Most et de Gall, le lavement au copahu de Ricord, etc. Le poivre cubèbe est regardé comme un adjuvant très-efficace du baume de copahu et lui est associé dans l'opiat balsamique; l'eau de goudron, les préparations de térébenthine, le cachou, les essences, quoique moins employés, jouissent des mêmes vertus.

On a voulu tenter d'expliquer l'action curative des préparations balsamiques. Ces médicaments jouissent, en général, de la propriété de modifier les sécrétions muqueuses, et trouvent leur emploi dans le traitement des catarrhes bronchiques, du catarrhe de la vessie et de toutes les affections sécrétantes des muqueuses; mais cela ne rend pas compte de l'action élective et spéciale des préparations de copahu dans les affections des organes génito-urinaires. Quelques médecins, remarquant l'odeur particulière que prennent les urines des malades soumis au traitement antiblennorrhagique, ont pensé que le copahu avait la propriété de rendre les urines moins âcres, et plus éminemment propres à laisser guérir l'inflammation urétrale; d'autres voient dans le copahu un spécifique antiblennorrhagique; l'école italienne le regarde comme un contro-stimulant; enfin, quelques praticiens le considèrent comme un dérivatif portant son action sur la muqueuse intestinale et provoquant une diarrhée salutaire. Quoi qu'il en soit de ces explications passablement contradictoires, on peut affirmer que le copahu est un médicament héroïque, et pour ainsi dire spécifique, dans les *blennorrhagies*, et que le praticien ne se privera jamais volontairement de son secours.

Quelques chirurgiens emploient concurremment, ou à titre de médication spéciale, les agents substitutifs, révulsifs et dérivatifs. Il est assez commun de voir administrer des purgatifs dans le but de dériver l'inflammation du côté de l'intestin, des vésicatoires et emplâtres stibiés sur le bas-ventre ou sur les reins, à titre de révulsifs; enfin, et surtout, les injections urétrales, qui constituent quelquefois une méthode exclusive de traitement. Les injections urétrales sont des solutions liquides que l'on introduit dans le conduit de l'urètre, *à l'aide d'une seringue appropriée* à cet usage. Ces solutions renferment des substances ordinairement astringentes, toniques ou toniques astringentes, empruntées au règne végétal et au règne minéral, et tellement nombreuses qu'il serait impossible d'en faire une énumération complète. C'est au praticien à choisir, dans cette interminable liste, celles qui paraissent le mieux appropriées à l'état de la muqueuse urétrale, et à en varier les doses et le mode d'administration suivant les indications spéciales qu'il rencontre. On a employé successivement comme détersifs astringents de la muqueuse urétrale enflammée : les sulfates de zinc, de cuivre, d'alumine, le sublimé corrosif, l'acétate de plomb, l'azotate d'argent, l'extrait de ratanhia, le cachou, la gomme kino, l'alcool, l'eau de Cologne, la teinture alcoolique d'aloès, la teinture d'iode, le perchlorure de fer, l'eau de goudron, la glycérine, l'acide phénique; comme toniques ou toniques astringents : l'eau de Cologne étendue d'eau, la décoction d'angusture, le vin miellé, le gros vin, l'eau commune, l'eau de mer, l'eau glacée, l'oxycrat, la liqueur iodo-tannique, le tannate manganique, le tannin, etc.; comme dessiccatif, le sous-nitrate de bismuth mélangé avec l'eau et formant une pâte molle.

Quel que soit le traitement curatif employé, on ne saurait oublier que l'observation des règles hygiéniques est de rigueur. On a vu l'affection blennorrhagique guérir sans traitement; on ne l'a jamais vue guérir chez ceux qui avaient mis en oubli les prescriptions hygiéniques. Les malades s'abstiendront de toute fatigue corporelle un peu forte, de boissons excitantes, d'excès de table, et surtout de tout commerce sexuel; la guérison n'est obtenue qu'au prix de ces sacrifices. Dans le cas contraire, quelque rationnel que soit le traitement, la *blennorrhagie* passe à l'état chronique et devient rebelle à toute médication, ou bien des complications sérieuses viennent aggraver la position du malade. La *blennorrhagie chronique* est désignée sous le nom de *blennorrhée*, de *suintement*, de *goutte militaire;* elle dépend, soit du relâchement de la membrane du canal, soit de la faiblesse des organes digestifs, fatigués par l'excès des boissons mucilagineuses. Dans le cas d'atonie du canal de l'urètre, les injections astringentes réussissent le plus ordinairement; mais il faut en faire cinq ou six dans la journée et les continuer longtemps encore après la cessation de l'écoulement. Quand la *blennorrhagie* est entretenue par une débilité de tout l'organisme ou seulement de l'estomac, on emploiera, outre les injections dont nous venons de parler, les préparations de fer ou de quinquina, les bains froids et l'immersion fréquente des bourses dans l'eau froide. A ce traitement on associera un régime fortifiant, et particulièrement l'usage des viandes noires et du bon vin.

— *Traitement des complications.* Les complications intercurrentes de la *blennorrhagie* réclament souvent un traitement spécial, et qui sera, comme pour cette dernière maladie, préventif ou curatif. Les précautions hygiéniques que nous avons indiquées doivent être d'observation plus rigoureuse pour le malade qui redoute l'épididymite blennorrhagique, et on aura lieu de la craindre lorsque, dans le cours d'une *blennorrhagie* antérieure, on aura déjà été victime de cet accident. Il sera de nécessité absolue d'éviter la moindre fatigue, de porter habituellement un suspensoir, espèce de petit bandage destiné à soutenir les bourses (v. BANDAGE), et de garder le repos au lit dès la première apparition des symptômes. Lorsque l'épididymite est déclarée, les saignées locales, les bains, les fomentations et les applications émollientes et narcotiques forment la base du traitement. Sous l'influence de cette médication, les symptômes inflammatoires disparaissent, les testicules reprennent leur volume habituel; mais, ainsi que nous l'avons dit, une induration des épididymes persiste après cette apparente guérison pendant plusieurs mois et même plusieurs années. La présence de cet engorgement ne s'accompagne d'aucune douleur et paraît compatible avec la plus parfaite santé; pourtant, les observations modernes de plusieurs chirurgiens éminents, de M. Gosselin en particulier, ont établi que cet engorgement était souvent de nature à entraver la fécondité. Il faut cependant, pour que cette sorte d'infirmité temporaire se produise, que les deux épididymes soient engorgés à la fois; en ces conditions, le *sperme* paraît sécrété en même quantité, mais sa nature semble altérée, puisque ce liquide, examiné au microscope, ne montre plus de spermatozoïdes. Doit-on admettre que le canal déférent obstrué ne laisse plus passer le produit de la sécrétion du testicule, ou doit-on supposer plutôt une altération dans la nature du liquide sécrété? Toujours est-il que cet état morbide d'infécondité se prolonge ordinairement tant que persiste l'induration double, et qu'il appelle un traitement spécial. L'usage de l'iodure de potassium, dont l'action résolutive sur les glandes est si puissante, et les frictions mercurielles fondantes sont les moyens ordinaires à opposer à cet engorgement chronique.

On évitera l'ophthalmie blennorrhagique en ayant la précaution de ne pas s'exposer au froid humide, qui semble favoriser l'explosion de cette maladie, et, surtout, en prenant soin de ne pas porter les mains à la figure, comme on le fait habituellement le matin au réveil, avant de les avoir lavées.

On se mettra à l'abri des rétrécissements urétraux en ne permettant pas à la *blennorrhagie* de passer à l'état chronique, et en évitant l'usage d'injections astringentes trop énergiques. L'observation des règles hygiéniques générales que nous avons mentionnées à plusieurs reprises suffira pour se mettre à l'abri des accidents qui peuvent compliquer la *blennorrhagie;* un traitement antiphlogistique, d'autant plus rigoureux que l'accident est plus redoutable, sera habituellement appliqué, et dès le début, si l'on veut en retirer tout le profit possible.

II. Blennorrhagie chez la femme. La *blennorrhagie* chez la femme ne diffère de la *blennorrhagie* de l'homme que par son siége. Ce siége est la membrane muqueuse du vagin et de la vulve; quelquefois celle de l'urètre ou celle qui recouvre le col utérin. De là les dénominations de *vaginite*, *vulvo-vaginite*, *utéro-vaginite* et *urétro-vaginite* par lesquelles on désigne l'affection blennorrhagique de la femme. Après ce que nous avons dit de l'écoulement urétral de l'homme, il nous restera peu de chose à dire ici. La muqueuse vaginale enflammée sécrète chez la femme un mucus purulent et tout pareil au muco-pus blennorrhagique que nous connaissons. La douleur est moins vive chez la femme; cependant, à un certain degré d'inflammation, la malade éprouve une grande difficulté dans la marche, et lorsqu'elle est assise, il se manifeste au pudendum une sensation pénible de tension et de chaleur accompagnée de démangeaisons. La *blennorrhagie* du vagin (vaginite) est la forme la plus commune. N'occupant quelquefois qu'une portion limitée de cet organe, elle peut se propager à toute la surface et s'étendre jusqu'à l'utérus. L'urétrite est toujours, chez la femme, le résultat d'un coït impur, tandis que les autres formes peuvent, comme chez l'homme, être déterminées par d'autres causes, auxquelles il faut en ajouter de particulières aux personnes du sexe, telles que : l'orgasme qui précède la menstruation, les tentatives de viol, les titillations fréquentes du clitoris, les premières approches conjugales, l'état de grossesse, la suppression des règles, etc. La marche de la maladie est la même que chez l'homme, seulement avec des symptômes d'acuité beaucoup moins prononcés.

Il est souvent fort difficile de reconnaître la *blennorrhagie* contagieuse des écoulements qui résultent d'une irritation simple de la muqueuse génito-urinaire ou du catarrhe utéro-vaginal (*leucorrhée*, *flueurs blanches*). Dans ces derniers temps, on a prétendu que la *blennorrhagie* contagieuse persistait pendant la menstruation, tandis que l'écoulement qui n'a point ce caractère cessait pendant toute la durée du flux sanguin. Ce signe de diagnostic différentiel ne nous paraît pas avoir toute la valeur que quelques médecins lui attribuent.

— *Traitement.* Boissons délayantes, bains, repos, lotions et injections *émollientes*, guimauve, graine de lin : tels sont les moyens qui doivent être employés pendant la période inflammatoire. Aussitôt après, on pratiquera des injections astringentes, dont voici une formule : sulfate d'alumine et de potasse, sulfate de zinc, 4 grammes de chacun; sulfate de fer, 1 gramme; eau, 1 litre; injections pratiquées trois fois par jour. Le baume de copahu et le poivre cubèbe n'ont, dans la *blennorrhagie* de la femme, aucune efficacité.

Comme pour l'homme, une hygiène sévère est indispensable pour arriver à une prompte guérison. Pendant tout le traitement, la malade devra s'abstenir de vin, de café, en un mot, de toute boisson excitante, et surtout du coït.

La *blennorrhagie* chronique, assez fréquente chez la femme, et qu'elle croit souvent n'être que des flueurs blanches, ne réclame que l'emploi des injections indiquées plus haut.

— *Blennorrhagie du gland.* Cette affection, qui a été appelée *gonorrhée* ou *chaudepisse bâtarde, fausse blennorrhagie,* est aujourd'hui le plus souvent désignée sous le nom de *balanite* (*balanos*, gland). Elle consiste en un écoulement muqueux, puriforme, siégeant dans l'espèce de cavité formée par le gland et le prépuce. La balanite reconnaît quelquefois pour cause un coït impur, mais ordinairement on l'observe chez les individus dont le gland est naturellement recouvert et qui laissent séjourner sous le prépuce la matière irritante que sécrètent les glandes de cette région (v. BALANITE).

BLENNORRHAGIQUE adj. (blènn-nor-ra-ji-ke — rad. *blennorrhagie*). Pathol. Qui a rapport à la blennorrhagie; qui tient de la blennorrhagie : *Ecoulement* BLENNORRHAGIQUE.

BLENNORRHÉE s. f. (blènn-nor-ré — du gr. *blennax*, mucus; *rhéô*, je coule). Pathol. Ecoulement purulent, sans inflammation, qui se produit dans les organes génito-urinaires de l'homme et de la femme.

— **Encycl.** Chirurg. Lorsque, dans la blennorrhagie, tout symptôme inflammatoire a disparu et que l'écoulement persiste, la maladie est passée à l'état chronique; c'est à cette période de l'affection blennorrhagique qu'on a donné le nom de *blennorrhée.* A cet état, l'écoulement n'est plus inflammatoire; il consiste en un suintement séreux, qui a fait donner encore à la maladie qui nous occupe la dénomination de *suintement habituel* ou de *goutte militaire.* Cette affection reconnaît donc pour cause le développement d'une blennorrhagie antérieure, soit que la blennorrhagie ait été mal soignée ou que le malade ait mis en oubli les prescriptions hygiéniques essentielles, soit qu'il existe chez lui un vice scrofuleux, dartreux ou rhumatismal, qui entretient la maladie. La *blennorrhée* peut cependant débuter d'emblée, c'est-à-dire qu'un écoulement urétral peut s'établir avec les caractères de la chronicité dès son début. Cet écoulement est dans tous les cas séreux, peu abondant, augmentant quelquefois de consistance et de viscosité, continu ou intermittent, le plus ordinairement non contagieux. La *blennorrhée* ne doit pas, pour cela, être négligée et regardée comme une maladie sans importance. Elle expose constamment les malades à des rechutes. Sous l'influence du moindre écart de régime, des boissons excitantes, d'une fatigue légère et des rapports sexuels, l'écoulement blennorrhagique reparaît avec les caractères de l'état aigu, et, souvent, en même temps, les accidents ordinaires qui le compliquent. Quoique ordinairement indolente, la *blennorrhée* est une affection désagréable, et quelques exemples semblent prouver qu'elle est parfois contagieuse. Rien ne justifie donc l'incurie regrettable avec laquelle cette affection est considérée par quelques malades insouciants; mais rien non plus ne justifie les terreurs étranges, les alarmes continuelles au milieu desquelles vivent certaines personnes atteintes de goutte militaire.

L'urétrite chronique est bien plus difficile à guérir que la blennorrhagie, et le traitement variera suivant les causes qui ont amené l'état de suintement chronique. Si la *blennorrhée* reconnaît pour cause un vice rhumatismal, l'habitation d'un pays chaud, les bains de vapeur, les modifications dans le régime et les habitudes, seront indiqués. Si le vice dar-

treux paraît prédominer chez le malade et peut être regardé comme la cause productrice de son affection, on ordonnera avec avantage les révulsifs, les purgatifs et les préparations arsénicales; enfin, si la *blennorrhée* est entée sur un vice scrofuleux ou développée sur un sujet lymphatique, les bains de mer, les ferrugineux, les toniques amers, l'iode et ses préparations seront employés de préférence. Il est des cas, fort nombreux, où la *blennorrhée* succède à une blennorrhagie mal soignée ou insuffisamment guérie; ce sera l'occasion d'employer les antiblennorrhagiques. Les préparations balsamiques ne donneront pas ici des succès aussi certains que dans les blennorrhagies franchement aiguës ou subaiguës, mais les injections astringentes détersives, substitutives ou même cautérisantes sont bien mieux indiquées et donnent de meilleurs résultats dans une affection si évidemment locale. Les substances astringentes employées en injections urétrales sont encore celles que nous avons indiquées à l'article BLENNORRHAGIE; les doses et le mode d'administration seront seuls différents. Le sulfate de zinc, l'alun, le vin rouge au quinquina, l'iodure et le perchlorure de fer, la liqueur iodo-tannique et le tannin, le goudron et l'acide phénique, sont, parmi les substances astringentes et toniques, celles dont l'emploi est le plus fréquent en injections urétrales. La cautérisation au nitrate d'argent, à l'aide d'un porte-caustique introduit dans l'urètre, a donné de bons résultats dans les cas où l'écoulement était entretenu par une ulcération intérieure. Il ne faut pas oublier enfin que la *blennorrhée* est ordinairement compliquée d'un rétrécissement du canal de l'urètre; qu'elle n'est même, à proprement parler, qu'un léger rétrécissement. On comprendra alors de quelle utilité sera le cathétérisme à l'aide de sondes nues ou de bougies enduites d'onguents résolutifs; c'est un des plus puissants moyens curatifs des écoulements chroniques qui ont résisté à toute médication.

BLENNORRHÉIQUE adj. (blènn-nor-ré-i-ke —rad. *blennorrhée*). Méd. Qui appartient, qui a rapport à la blennorrhée : *Ecoulement* BLENNORRHÉIQUE.

BLENNORRHINIE s. f. (blènn-nor-ri-nî — du gr. *blenna*, mucus ; *rhin*, nez). Ecoulement des mucosités par les fosses nasales, coryza, ou vulgairement *rhume de cerveau.*

BLENNOSE s. f. (blènn-nô-ze — du gr. *blenna*, mucus). Pathol. Nom générique des catarrhes ou affections des membranes muqueuses.

BLENNOSPERME s. m. (blènn-no-sper-me — du gr. *blenna*, mucus; *sperma*, semence). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionidées, comprenant une petite herbe annuelle, qui croît au Chili. Syn. présumé d'UNXIE.

BLENNOSTASE s. f. (blènn-no-sta-ze — du gr. *blenna*, mucus; *stasis*, arrêt). Pathol. Cessation des fonctions des membranes muqueuses.

BLENNOTHORAX s. m. (blènn-no-to-raks — du gr. *blenna*, mucus; *thorax*, poitrine). Pathol. Catarrhe pulmonaire.

BLENNOTORRHÉE s. f. (blènn-no-tor-ré — du gr. *blenna*, mucus; *oûs*, *ôtos*, oreille; *rhéô*, je coule). Pathol. Catarrhe de l'oreille. ‖ On dit aussi OTORRHÉE.

BLENNURÉTHRIE s. f. (blènn-nu-ré-trî — du gr. *blenna*, mucus; *ourêthra*, urètre). Méd. pathol. Syn. de BLENNORRHAGIE.

BLENNURIE s. f. (blènn-nu-rî — du gr. *blenna*, mucus; *ouron*, urine). Pathol. Catarrhe de la vessie.

BLÉONE, rivière de France (Basses-Alpes), prend sa source au pied des montagnes de Prads, arrond. de Digne, reçoit la Besse, arrose Digne, se grossit de l'Edruye et va se jeter dans la Durance à 4 kilom. en amont de Mées, après un cours extrêmement torrentueux de 70 kilom.

BLÉPHARACANTHE s. f. (blé-fa-ra-kan-te — du gr. *blepharis*, cil, et du fr. *acanthe*). Bot. Genre de plantes de la famille des acanthacées, comprenant quelques arbrisseaux qui croissent au Cap de Bonne-Espérance et ont le port des acanthes.

BLÉPHARANTHE s. f. (blé-fa-ran-te — du gr. *blepharis*, cil; *anthos*, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des passiflorées.

BLÉPHARE s. m. (blé-fa-re — du gr. *blepharon*, paupière). Bot. Nom donné aux cils qui entourent le péristome de certaines mousses.

BLÉPHARIDE s. m. (blé-fa-ri-de — du gr. *blepharis*, cil). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, voisin des altises et des chrysomèles, et comprenant cinq espèces, dont aucune ne vit en Europe.

BLÉPHARIPAPPE s. m. (blé-fa-ri-pa-pe — du gr. *blepharis*, cil; *pappos*, aigrette). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionées, comprenant une seule espèce, qui croît en Amérique.

BLÉPHARIPE s. m. (blé-fa-ri-pe — du gr. *blepharis*, cil; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, voisin des guêpes, comprenant une dizaine d'espèces, toutes européennes.

BLÉPHARIPTÈRE s. m. (blé-fa-ri-ptè-re — du gr. *blepharis*, cil ; *pteron*, aile). Entom. Genre de mouches, insectes diptères, de la famille des athéricères, comprenant une douzaine d'espèces, dont la plupart vivent en Europe, dans les bois, où leurs larves se développent dans les champignons. On les trouve souvent aussi sur les vitres de nos fenêtres.

BLÉPHARIQUE adj. (blé-fa-ri-ke — du gr. *blepharis*, cil). Anat. Qui appartient aux cils ou aux paupières.

BLÉPHARIS s. m. (blé-fa-riss — du gr. *blepharis*, cil). Entom. Genre d'insectes orthoptères, famille des mantiens, comprenant une seule espèce, qui vit en Orient et dans l'Afrique occidentale.

— Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des scombéroïdes, voisin des vomers, comprenant trois espèces exotiques, qui toutes ont leur seconde dorsale munie de longs filaments, ce qui leur a valu leur nom.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des acanthacées, renfermant plusieurs espèces, originaires de l'Inde et du Cap de Bonne-Espérance, et dont plusieurs sont cultivées dans nos jardins.

BLÉPHARITE s. f. (blé-fa-ri-te — du gr. *blepharon*, paupière). Pathol. Inflammation aiguë ou chronique des paupières. ‖ On dit aussi PALPÉBRITE.

— **Encycl.** Chir. Les paupières forment en avant de l'œil deux voiles mobiles. Ce sont des organes complexes, dans la structure desquels entrent plusieurs organes simples. On distingue : 1° au centre, une charpente formée d'une membrane fibreuse et d'un cartilage qui longe le bord palpébral; 2° une couche musculaire, dépendance du muscle orbiculaire des paupières; 3° une enveloppe à deux feuillets, savoir : en dehors, la peau; en dedans, la membrane muqueuse appelée conjonctive palpébrale; 4° enfin, les glandes de Meïbomius, follicules sébacés situés à la face postérieure des paupières, entre la conjonctive et les cartilages tarses, dans des sillons creusés sur ces cartilages. Ajoutons à ces éléments spéciaux les nerfs, les vaisseaux et le tissu cellulaire, et nous nous ferons une idée suffisante de la structure des paupières. L'inflammation palpébrale, la *blépharite*, peut atteindre un ou plusieurs de ces tissus, à l'exclusion des autres; elle peut aussi, ayant débuté sur l'un d'eux, s'étendre successivement à tous ou à quelques-uns. De là les distinctions importantes de *blépharites locales* et *blépharites générales;* dans ces dernières, le tissu cellulaire et les parties organiques qu'il environne sont intéressés à la fois. Nous décrirons successivement les variétés de la *blépharite* générale et des *blépharites* locales sous les dénominations qui rappellent la nature du tissu affecté.

— *Blépharite générale.* Elle reconnaît pour cause l'impression d'un courant d'air, les piqûres des insectes, les coups, les plaies, enfin la propagation des inflammations et des érysipèles des régions voisines. Le tissu cellulaire de la paupière s'enflamme facilement, et donne lieu à une tuméfaction considérable qui s'étend au loin sur le front et sur les joues; le globe de l'œil est entièrement recouvert par les paupières boursouflées, et les bords palpébraux, collés ensemble, ne laissent plus écouler les larmes et le mucus, qui irritent l'œil et occasionnent une vive douleur dans cette région. Après un temps plus ou moins long, cette inflammation se termine par résolution, rarement par la formation d'abcès dans le tissu cellulaire, plus rarement encore par gangrène. Le traitement antiphlogistique est ordinairement indiqué au début de cette affection; on applique des sangsues au pourtour de l'orbite et aux tempes, et des topiques émollients et astringents sur les parties enflammées. Il est d'usage de se hâter d'ouvrir de bonne heure les abcès qui se forment dans la paupière, afin d'éviter les déformations qu'ils peuvent occasionner. C'est à cette espèce de *blépharite* qu'appartiennent les variétés décrites sous le nom de *blépharite érysipélateuse* et *blépharite phlegmoneuse.*

— *Blépharite muqueuse.* Dans la *blépharite muqueuse*, l'inflammation est bornée à la membrane muqueuse des paupières, la conjonctive palpébrale. Elle est provoquée par l'action d'une lumière vive et vacillante, la contemplation d'objets de trop petite dimension, l'air froid, etc. Elle se manifeste par une vascularisation rougeâtre disséminée sur la muqueuse en plaques irrégulières. La sécrétion muqueuse, d'abord diminuée, augmente ensuite; quelquefois limpide, l'humeur est le plus souvent épaisse et grisâtre et s'accumule vers le grand angle de l'œil. Le malade éprouve la sensation de graviers inclus entre l'œil et la paupière ; au reste, cette inflammation n'est ni grave ni de longue durée. Des collyres légèrement astringents et détersifs, ou des cautérisations légères de la muqueuse palpébrale avec le crayon de nitrate d'argent, suffisent à amener la guérison.

— *Blépharite granuleuse.* Cette affection est plus grave et plus durable que la précédente. Elle se reconnaît à la présence de granulations très-fines sur la muqueuse palpébrale; la sécrétion est moins abondante, plus consistante et demi-visqueuse. Le malade n'éprouve plus la sensation de graviers, mais celle d'une fine poussière répandue entre l'œil et la paupière. Le traitement antiphlogistique échoue quelquefois dans cette forme de la *blépharite;* les collyres au deutochlorure de mercure et au nitrate d'argent doivent, en tout cas, lui être associés. La cautérisation directe avec un cristal de sulfate de cuivre ou le crayon de nitrate d'argent sera encore préférée aux collyres astringents, surtout si ceux-ci ont échoué.

— *Blépharite furonculeuse.* Il se développe très-communément sur le bord libre des paupières de petites tumeurs franchement inflammatoires, qui arrivent rapidement à suppuration, se reproduisent avec facilité, et ont enfin l'apparence de petits furoncles de la grosseur d'un grain d'orge. Ces petites tumeurs sont connues sous les noms d'*orgelet*, *compère Loriot*, *orgeolet*, etc., et leur production caractérise la *blépharite* furonculeuse. L'orgeolet se développe chez les individus lymphatiques sous l'influence de causes locales ou de la malpropreté. Il siége dans une des glandes de Meïbomius et forme une petite tumeur dure, allongée, rouge, qui s'accompagne d'un gonflement douloureux de la paupière et de l'hypersécrétion des glandes palpébrales. Après quelques jours, la suppuration a lieu, la tumeur s'ouvre, et avec le pus sort un très-petit bourbillon. A ce moment, l'inflammation et la douleur cessent en même temps. Quelquefois cependant l'inflammation n'est pas franche, la tumeur n'arrive pas à suppuration, elle s'indure et constitue une petite dureté persistante, le *chalaze* ou *grêlon.* Les applications émollientes et résolutives sont les seuls topiques à employer contre l'orgeolet à l'état aigu. Quant aux chalazes qui auraient résisté à l'action des résolutifs, on pourra les exciser à l'aide de ciseaux courbes. On peut aussi les cautériser avec une petite quantité de pâte de Vienne introduite dans la tumeur à l'aide d'une aiguille à inoculation. Une minute suffit pour cette petite opération.

— *Blépharite glanduleuse.* La muqueuse palpébrale est encore le siége de cette affection, mais ici l'inflammation s'est étendue aux glandes de Meïbomius. Elle se présente plutôt à l'état chronique et sur des sujets mous, lymphatiques ou scrofuleux; chez les hommes de lettres adonnés au travail de cabinet; chez les ouvriers exposés à des émanations insalubres ou travaillant dans des ateliers bas et humides, tels que vidangeurs, tanneurs, boulangers.

A l'inspection de la paupière enflammée, on aperçoit les vaisseaux formant des stries à l'union de la conjonctive et de la peau, au rebord des paupières coloré en rouge; l'œil est baigné dans une humeur abondante, qui s'accumule le matin vers l'angle des paupières; ce liquide est épais et jaunâtre, et colle les cils entre eux. Le plus souvent, la maladie n'est pas douloureuse; en d'autres cas, l'inflammation est beaucoup plus vive et le rebord des paupières, rouge et boursouflé, est le siége d'une douleur brûlante très-incommode. Il existe une variété chronique de cette maladie, à laquelle on a donné le nom de *flux palpébral*, *lippitude* ou *yeux d'anchois :* c'est une affection commune chez les vieillards, caractérisée par le renversement en dehors du bord enflammé de la paupière.

La *blépharite glanduleuse*, bien souvent chronique, est rebelle aux traitements les plus actifs. La plupart des malades refusent de se soustraire aux conditions qui entretiennent cette espèce d'infirmité, et c'est cependant l'éloignement des causes productrices qui est la principale et la plus essentielle indication. Les révulsifs à la nuque, tels que le séton, l'injection des conduits lacrymaux pour éviter la fistule lacrymale, la cautérisation du bord libre des paupières à l'aide d'un cristal de sulfate de cuivre ou du crayon de nitrate d'argent, sont des moyens plus actifs et plus avantageux que les pommades ophthalmiques, dont l'emploi est si rarement couronné de succès.

— *Blépharite ciliaire* ou *glandulo-ciliaire*, *blépharite tarsienne*, *psorophthalmie* ou *teigne des paupières.* C'est une affection chronique, siégeant principalement au bord libre des paupières, et caractérisée par une rougeur légère de la muqueuse et de la peau au voisinage du bord palpébral. Il n'y a ni douleur ni inflammation réelle; mais, à la base des cils, se forment de petites plaques furfuracées jaunâtres, qui s'accompagnent d'une desquamation furfuracée de la peau de la paupière affectée. On voit assez souvent les glandes sébacées du bord palpébral s'hypertrophier, s'enflammer et former à la racine des cils de petites tumeurs grosses comme des grains de millet, qui s'ouvrent en laissant un petit ulcère. L'humeur jaunâtre qui suinte de ces petites ulcérations agglutine les cils et provoque leur chute. La perte des cils est le seul accident fâcheux que les malades aient à redouter; mais on n'en considère pas moins ce résultat comme désastreux, surtout chez les femmes, et l'on doit faire tout pour l'éviter. Les causes de la *blépharite ciliaire chronique* sont, comme pour les précédentes, le tempérament lymphatique et le vice scrofuleux, le séjour des habitations humides, les mauvais soins donnés aux enfants; enfin la maladie succède quelquefois à la conjonctivite chronique ou à la conjonctivite varioleuse chez les sujets scrofuleux.

Les moyens à employer contre la *blépharite ciliaire* sont : la cautérisation du bord ciliaire ou les onctions avec les pommades ophthalmiques si vantées du Régent, de Janin, de Desault, etc. Ces pommades ont pour base la tutie et l'oxyde rouge de mercure; elles s'emploient en onctions et en frictions sur le bord libre des paupières. Le calomel, le nitrate d'argent, le deutochlorure de mercure sont employés au même titre en pommades ou en collyres; le goudron convient dans les *blépharites* qui succèdent à une affection eczémateuse; le glycérolé d'amidon s'emploie dans les *blépharites* varioleuses. Des lotions d'eau chaude, de grands soins de propreté et des pansements, toutes les vingt-quatre heures au moins, sont indispensables au succès. L'état général et le vice scrofuleux réclament un traitement spécial approprié.

— *Blépharite diphthéritique.* On a donné ce nom à une complication particulière de la *blépharite glanduleuse.* Un liséré blanchâtre pseudo-membraneux occupe le bord libre des paupières et annonce une plasticité particulière de la sécrétion des glandes de Meïbomius. Il ne faut pas confondre cette affection avec celle qui n'est que l'extension de la conjonctivite diphthéritique.

BLÉPHAROCHLOÉ s. f. (blé-fa-ro-klo-é — du gr. *blepharis*, cil ; *chloê*, herbe). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, formé aux dépens du genre zizanie et comprenant une seule espèce à tiges velues.

BLÉPHARODON s. m. (blé-fa-ro-don — du gr. *blepharon*, paupière ; *odous*, *odontos*, dent). Bot. Groupe de plantes, formant une section du genre aplopappe, créé aux dépens des astères, dans la famille des composées, et comprenant des espèces dont le fruit est couvert de poils longs et soyeux.

BLÉPHARONCOSE s. f. (blé-fa-ron-ko-se — du gr. *blepharon*, paupière; *ogkos*, tumeur). Pathol. Tuméfaction des paupières.

BLÉPHAROPHIMOSIS s. m. (blé-fa-ro-fi-mo-ziss — du gr. *blepharon*, paupière; *phimôsis*, ligature). Pathol. Rétrécissement congénital de la fente palpébrale.

BLÉPHAROPHORE adj. (blé-fa-ro-fo-re — du gr. *blepharon*, paupière; *phoros*, qui porte). Zool. Qui porte des cils ou des paupières.

— Bot. Qui a des feuilles ciliées.

BLÉPHAROPHTHALMIE s. f. (blé-fa-ro-ftal-mî — du gr. *blepharon*, paupière; *ophthalmos*, œil). Pathol. Ophthalmie palpébrale, inflammation des paupières.

BLÉPHAROPLASTIE s. f. (blé-fa-ro-pla-stî — du gr. *blepharon*, paupière; *plassô*, je forme). Chir. Opération par laquelle on forme à l'œil une nouvelle paupière, au moyen des membranes voisines.

— **Encycl.** Chir. L'art de reconstituer les paupières par les procédés autoplastiques remonte à Celse, qui fit connaître l'opération très-simple à l'aide de laquelle il pouvait augmenter la hauteur des paupières. Lorsqu'une perte de substance avait raccourci ou bridé sur le globe de l'œil un des deux voiles mobiles qui le recouvrent, il suffit, d'après le procédé chirurgical du médecin romain, de pratiquer une incision dans l'épaisseur des tissus et de maintenir écartées les lèvres de la plaie; la production des bourgeons charnus et la cicatrice secondaire viennent ensuite combler le déficit. Ce procédé se rattache, comme nous le voyons, au quatrième genre d'autoplastie de Roux, autoplastie par granulation. Les détails que nous avons donnés à l'article AUTOPLASTIE (v. ce mot) feront très-aisément comprendre ce que nous allons dire de la *blépharoplastie.*

Celse regardait l'opération de la *blépharoplastie* comme impraticable du moment que les tissus de la paupière étaient absents; il ignorait les procédés tout modernes de l'autoplastie par emprunt aux tissus voisins; mais ne nous exagérons pas l'importance de la *blépharoplastie* par emprunt. Si réellement les tissus de la paupière sont absolument détruits, s'il n'existe ni muscle pour les mouvements, ni cartilages tarses pour soutenir les bords du voile palpébral, l'autoplastie des paupières ne présentera qu'un faible avantage. Pour la paupière supérieure, particulièrement, il ne sera pas toujours très-profitable de créer en avant de l'œil un repli cutané immobile, qui conserve l'œil en empêchant la vision. Cependant la *blépharoplastie* reprend tous ses avantages si la charpente fibro-cartilagineuse de la paupière et le muscle orbiculaire sont conservés.

La *blépharoplastie* n'est pas une opération de luxe. On pourrait la considérer comme telle lorsqu'elle est employée à remédier à une légère difformité, simplement désagréable à la vue; mais elle devient une opération nécessaire lorsque le globe de l'œil est à découvert. L'action de l'air sur la cornée mise à nu ne tarde pas, en effet, à produire des ulcérations qui entraînent souvent la perte de l'œil. Tel était, du moins, le résultat amené et recherché par les anciens, lorsqu'ils inventèrent l'horrible supplice de l'excision des paupières, auquel Régulus fut soumis par les Carthaginois et que les musulmans infligeaient aux croisés. L'ectropion, c'est-à-dire le renversement des paupières, occasionné par la rétraction des tissus à la suite de plaies, d'ulcères, de brûlures ou de gangrène; les pertes de substance résultant d'un cancer, du charbon ou de tumeurs érectiles, telles sont les circonstances, qui, en rendant la paupière impropre à jouer le rôle physiologique qui lui est dé-

volu, décident le chirurgien à l'opération de la *blépharoplastie*. Exposons très-succinctement les procédés opératoires appliqués par les chirurgiens modernes à la restauration des paupières.

— *Méthode française, procédé Ledran.* Ayant à diminuer l'écartement des deux paupières vers le grand angle de l'œil, Ledran père, après avoir excisé et avivé les bords palpébraux, les réunit par suture, et rétablit l'ouverture des paupières dans leur dimension normale.

— *Méthode par déplacement du lambeau, procédé Dieffenbach.* Pour remédier à une perte de substance de la paupière inférieure, Dieffenbach procéda de la manière suivante. Il excisa et enleva au niveau de la perte de substance une portion de la peau en forme de V, la pointe tournée en bas; ensuite, par deux incisions, il entailla sur la peau de la pommette un lambeau de même forme, mais un peu plus large, et qu'il laissa adhérent à sa pointe. Il suffit alors de déplacer le lambeau, qui vint s'appliquer sur la plaie triangulaire et restaurer la perte de substance. Il est vrai que, par ce procédé, on occasionne une autre perte de substance à l'endroit où a été emprunté le lambeau; mais sur l'os de la pommette cette solution de continuité est beaucoup moins préjudiciable, et, d'ailleurs, le tissu cicatriciel ne tarde pas à venir combler la plaie.

— *Méthode par glissement, procédé Jones.* Ce procédé est applicable à l'une ou à l'autre paupière, et a pour résultat de rendre à ces voiles mobiles leur étendue et leur souplesse. Le chirurgien entaille encore un lambeau sur la joue ou sur le front; il est en forme de V, dont la base, tournée vers la paupière affectée, reste adhérente, tandis que la pointe et les deux branches sont excisées et que le lambeau est disséqué et soulevé. Le lambeau ainsi séparé se rétracte, et par des points de suture on rapproche la partie inférieure des branches du V, tandis que leur partie supérieure, laissant une ouverture triangulaire plus évasée, se soude avec les bords du lambeau.

— *Méthode indienne.* Cette méthode, qui se rapporte au septième genre des autoplasties de Roux, consiste à emprunter au voisinage de la paupière malade un ou plusieurs lambeaux cutanés, et à les employer à réparer la perte de substance. A cette méthode se rattachent un grand nombre de procédés. Dans le procédé de Graefe attribué à Fricke, l'emprunt se fait par un seul lambeau sur la peau de la région temporo-frontale et s'applique à la restauration de la paupière supérieure. Les bords de la solution de continuité ayant été avivés avec soin, on dessine sur la région qu'on a choisie vers l'angle externe de l'œil le lambeau à enlever; on excise avec précaution cette languette cutanée, en ayant soin de lui conserver une dimension plus grande que la plaie à recouvrir. Le lambeau détaché conserve une base adhérente, plus ou moins large, du côté de la paupière affectée; c'est sur cette base qu'il subit une torsion et vient s'appliquer sur la solution de continuité, où on le fixe par des points de suture. Ce procédé, modifié de mille manières, a donné naissance à tous ceux qui sont usités de nos jours. On comprend qu'il est applicable à la paupière inférieure et que le lambeau peut être emprunté à la peau de la joue, de la région malaire, etc.; on peut également tailler deux lambeaux, un externe et un interne. Quels que soient la méthode et le procédé que le chirurgien ait employés (ce qui variera suivant la nature et le siége de la difformité), l'adaptation des bords affrontés doit être surveillée avec soin; les lambeaux sont sujets à la mortification, et cet accident compromet nécessairement les résultats de l'opération. On traite comme une plaie simple la plaie qui résulte de la *blépharoplastie*, et l'on tente d'obtenir, sur la paupière restaurée, une réunion par première intention.

BLÉPHAROPLÉGIE s. f. (blé-fa-ro-plé-jî — du gr. *blepharon*, paupière; *plêgê*, coup). Pathol. Paralysie des paupières.

BLÉPHAROPTOSE s. f. (blé-fa-ro-ptô-ze — du gr. *blepharon*, paupière; *ptôsis*, chute). Pathol. et art vétér. Relâchement, abaissement de la paupière supérieure, qui recouvre la paupière inférieure en partie et quelquefois totalement.

— **Encycl.** Chir. Au muscle releveur de la paupière supérieure est dévolu le rôle physiologique que son nom indique : il relève la paupière. Sous l'influence de causes très-multiples, ce muscle cesse de relever le voile palpébral : c'est la *blépharoptose*. Il n'y a pas là, comme on le dit ordinairement, chute de la paupière, il y a impossibilité de la relever. Cette impossibilité peut dépendre soit d'un défaut d'innervation du muscle, soit d'une augmentation du poids de la paupière. Dans le premier cas, la puissance est diminuée; c'est la paralysie de la paupière ou blépharoplégie; dans le second cas, c'est la résistance qui est augmentée.

La *blépharoptose* du premier cas, ou blépharoplégie, reconnaît des causes très-nombreuses : 1° l'absence acquise ou congénitale des fibres musculaires; 2° les plaies profondes, les gangrènes et toutes les pertes de substance; 3° plusieurs maladies cérébrales : l'hystérie, l'hypocondrie, les épanchements apoplectiques, les tumeurs cérébrales voisines de l'origine du nerf de la troisième paire, ou placées sur son trajet; 4° la présence de vers intestinaux; 5° enfin, une affection rhumatismale de la paupière elle-même.

Lorsque la *blépharoptose* dépend d'une cause traumatique dont l'action a cessé de se faire sentir, d'une cause interne qui a été éloignée ou d'une affection en quelque sorte idiopathique de la paupière, elle réclame un traitement spécial. Les frictions excitantes avec le baume de Fioravanti ou l'ammoniaque, les douches de vapeurs aromatiques, les eaux minérales sulfureuses en lotions externes, les vésicatoires promenés autour de l'orbite et suivis de l'application de la poudre de strychnine, enfin la noix vomique et la strychnine à l'intérieur, sont les médicaments les plus employés à la guérison de la *blépharoptose*. On a opéré la résection des téguments trop lâches dans quelques cas de *blépharoptose* atonique; enfin, M. Hunt a réussi à guérir quelques cas de blépharoplégie par une opération qui consiste à disséquer la peau de la paupière supérieure d'une commissure à l'autre, et à ramener ce lambeau sous les fibres du muscle occipito-frontal disposé pour le recevoir. Dans ce cas, c'est le muscle occipito-frontal qui relève lui-même la paupière et découvre l'œil. Lorsque la *blépharoptose* est symptomatique et dépend d'une affection cérébrale interne ou de la présence de vers intestinaux, nous n'avons pas besoin de dire que le traitement s'adressera à ces affections; il ne nous reste à parler que de la *blépharoptose* par augmentation du poids de la paupière. Un œdème, tout autre engorgement passif des tissus palpébraux, ou une hypertrophie de la paupière, sont les causes ordinaires de cette *blépharoptose;* le poids du voile palpébral est augmenté et surmonte la puissance du muscle releveur. La première indication sera d'éloigner la cause qui amène dans les tissus de la paupière la stagnation des liquides; les topiques astringents, tels que l'eau blanche, la décoction de roses de Provins, la pommade au ratanhia, seront ensuite employés avec avantage. L'excision d'une portion de la paupière deviendra quelquefois nécessaire; dans tous les cas, et quelque forme qu'affecte la *blépharoptose*, c'est une affection rebelle et qui fatigue souvent la patience du malade et du médecin.

BLÉPHAROSPERME s. m. (blé-fa-ro-spèrme — du gr. *blépharis*, cil; *sperma*, semence). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant deux espèces, qui croissent aux Indes orientales, et dont les fruits sont bordés de longs cils.

BLÉPHAROTIS s. f. (blé-fa-ro-tiss). Pathol. Syn. de BLÉPHARITE.

BLÉPHAROXYSTE s. m. (blé-fa-ro-ksi-ste — du gr. *blépharon*, paupière; *xuston*, grattoir). Anc. chir. Instrument dont on se servait pour débarrasser la surface interne des paupières des mucosités ou callosités développées par une ophthalmie.

BLÉPHILIE s. f. (blé-fi-lî). Bot. Genre de labiacées voisines des monardes, dont deux espèces sont cultivées dans les jardins.

BLEPSIAS s. m. (blèp-si-ass). Ichthyol. Genre de scorpènes des mers du Kamtschatka.

BLÈQUE adj. (blè-ke — du gr. *blax*, mou). Attaqué de blettissure. ‖ Vieux mot.

BLÉRA, ville de l'Italie ancienne, dans l'Apulie, à l'E. de Venusia. ‖ Ville de l'ancienne Etrurie, près de Tarquinies.

BLÉRÉ, ville de France (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kil. S.-E. de Tours, sur le Cher; pop. aggl. 1,923 hab. — pop. tot. 3,477 hab. Bons vins rouges, dits *vins du Cher*. Eglise de la fin du XII^e siècle, avec chœur de la fin du XI^e. Aux environs, restes d'un aqueduc romain.

BLÉRIE s. f. (blé-rî). Eaux et for. Syn. de BLAIRIE.

— Ornith. Nom vulgaire de la poule d'eau.

BLÉRY (Eugène), dessinateur et graveur français, né à Fontainebleau en 1808. Après avoir reproduit à la plume et au crayon des *Vues* et des *Sites* du Dauphiné, de la Suisse, de l'Auvergne, il a gravé des *Forêts* et des *Paysages* d'après Ruysdaël, Hobbema, etc.; les *Environs de Fontainebleau*, des plantes et des groupes divers. Il a obtenu trois médailles, dont une première en 1842, et il a été décoré en 1846.

BLES (Henri) ou **BLESSIUS**, peintre français, né à Bovines, près de Dinant, vers 1480, mort vers 1525 selon les uns, selon d'autres en 1550, à l'âge de soixante-dix ans. S'emparant d'un calembour d'atelier, les biographes flamands écrivent *Henri met de Bles* (Henri à la houppe), soit à cause d'une toque italienne qu'il portait habituellement, ou bien, s'il faut en croire van Mander, à cause d'une touffe de cheveux blanchis prématurément, qu'il avait au sommet du front. Les Allemands et les Anglais en font un Flamand et le nomment *van Bles;* les Italiens l'appellent *Civetta* ou le *Maître à la Chouette*, parce qu'il choisit cet oiseau sinistre pour monogramme; enfin, les biographes français lui appliquent tour à tour ces diverses dénominations. Né aux bords de la Meuse, aux portes de Dinant, dans l'ancienne principauté de Liége, terre française que les événements politiques ont détachée du vieux tronc celtique, notre peintre porte en réalité un vieux nom de la langue d'oil, et encore répandu dans le nord de la France; Bles, en patois wallon, signifie affaissement, défaillance, d'où le mot français actuel *Blette*. L'altération presque générale du nom de ce peintre est d'autant plus étrange, qu'on le trouve bien écrit dans plusieurs ouvrages de son temps. Un vieux chroniqueur liégeois, Cronendal de Namur, et l'historien Guichardin le nomment *Bles* tout court; lui-même a signé *Henricus Blessius* l'*Adoration des mages*, tableau conservé à la Pinacothèque de Munich. Ce point établi, traçons plus rapidement les faits généraux de la vie et de l'œuvre du maître. Bles joue un rôle important dans les origines de l'art; car il fut, avec son compère et voisin Joachim Pâtenier, l'initiateur des écoles du Nord dans la peinture de paysage, honneur souvent attribué à Breughel le Vieux. Certes, le paysage existait avant lui; mais, d'accessoire qu'il était, notre artiste en fit un sujet principal, et y subordonna ses personnages. C'est dans ce genre qu'il a multiplié les productions originales de son génie essentiellement naturaliste, bien plus que dans ses sujets religieux, reflets affaiblis de Gossart, de Memling et d'autres maîtres flamands alors en vogue. Ses agrestes perspectives sont celles de son pays natal; ses horizons représentent presque toujours la vallée de la Meuse, pays accidenté, riche de végétation, alternativement boisé et rocheux. Son moderne historiographe et compatriote, M. Alfred Bequet, énumérant les sites où il disposait ses personnages, nous les montre placés aux alentours de sa ville natale et dans les prés où, enfant, il s'ébattait. Forêts, montagnes ou gazons sont traités avec un soin et un fini qui n'altèrent que peu la largeur de l'exécution. Henri Bles travailla longtemps à Venise, où Lanzi a vu de lui et cité avec éloge « des tableaux peuplés de petites figures fantastiques, de celles qu'on appelle chimères et fantômes, et dans lesquelles, ajoute-t-il, il montra beaucoup de talent. » Bles développa donc, s'il n'en fut le créateur, le genre caractéristique de Jérôme Bosch, son contemporain, genre dans lequel s'illustrèrent plus tard Breughel le Vieux, Téniers et Jacques Callot. Parmi ses *Diableries*, finement et fortement touchées, M. Alfred Bequet cite et décrit : l'*Enfer de Dante*, au palais ducal de Venise (salle des Inquisiteurs d'Etat), grande composition représentant les damnés torturés par les vices qui les ont perdus; la *Tentation de saint Antoine*, au nouveau musée Correr, et un autre panneau plus petit à l'Académie des beaux-arts, conçu dans un sentiment moins fantastique et représentant la *Tour de Babel*. Les anciens biographes mentionnent en outre, dans l'église Saint-Nazaire, à Brescia, une *Nativité de Jésus-Christ*, tableau qui n'existe plus ou dont on a perdu la trace. Rentré dans son pays, Bles dut se livrer avec ardeur au travail; car son œuvre, dispersé aujourd'hui dans tous les grands musées d'Europe, est considérable. La mémorable exposition de Manchester comptait trois panneaux importants prêtés par le prince Albert : un *Calvaire*, une *Descente de croix* et un *Triptyque*. La Pinacothèque de Munich a deux panneaux : l'un, l'*Adoration des mages*, signé *Henricus Blessius*; l'autre, la *Salutation angélique*, dont le musée du Louvre possède une répétition portée parmi les inconnus, après avoir été attribuée dans les anciens catalogues à Lucas de Leyde. Dans ce panneau, qui a le n° 596 (école flamande), se reflète l'imitation visible de Memling. Dans ses paysages apparaît, nous l'avons dit, une individualité marquée; nous citerons : *Un colporteur dépouillé par des singes*, cité par van Mander et recueilli par le musée de Dresde; cinq *Paysages historiques* à l'Académie des beaux-arts de Venise, un autre à la galerie des Uffizi à Florence. Anvers, Berlin, Bruxelles, Copenhague, Liége, Madrid, Namur, Nuremberg et Vienne montrent également des œuvres plus ou moins importantes de ce maître. On ignore où il se fixa après son long séjour en Italie. Lomazzo le fait mourir à Ferrare; mais Mariette, dans son *Abecedario*, relève cette erreur flagrante. Alber Dürer, dans son *Voyage aux Pays-Bas* (1520-1521), rapporte qu'il logea à Malines à l'auberge de la *Tête-d'or*, « chez maître Henri le peintre. » On a conclu que le peintre aubergiste était Bles, hypothèse, selon nous, bien hasardée. Suivant l'opinion générale et la plus probable, il se fixa à Liége, capitale de la principauté de ce nom, et, à cette époque, foyer d'un actif mouvement d'art et de civilisation. C'est dans cette ville qu'il mourut.

BLES (David), peintre hollandais contemporain, né à La Haye, élève de C. Kruseman. Il a obtenu une médaille de 3^e classe, à la suite de l'exposition universelle de 1855, à laquelle il avait envoyé, outre son propre portrait, trois tableaux de genre : le *Jeune ménage*, le *Directeur de femmes* et les *Trois mères*. Les deux premiers de ces ouvrages, pour lesquels l'artiste s'était inspiré de Boileau, témoignaient d'une grande finesse d'observation. M. Bles a exposé depuis, à Paris : en 1855, la *Jolie bouquetière*, la *Diane en peinture et la Diane vivante;* en 1863, le *Roman défendu;* en 1864, la *Correspondance clandestine*. Il a pris part aussi à presque toutes les expositions qui ont eu lieu, dans les quinze dernières années, à Amsterdam, à Bruxelles, à Anvers. Sept peintures de lui figuraient à Londres en 1862 : une *Salle à manger allemande en* 1795, un *Lovelace précoce*, le *Poisson d'avril*, l'*Amateur de musique*, le *Roman défendu*, etc. Les tableaux de M. Bles sont généralement composés avec esprit et exécutés d'une façon habile; mais il arrive aussi parfois qu'à force d'ingéniosité, l'artiste tombe dans le maniérisme et la mièvrerie. Il n'en mérite pas moins d'être compté au nombre des meilleurs peintres de l'école hollandaise contemporaine.

BLESCHERIE s. f. (blè-che-rî). Fourberie, tromperie. ‖ Vieux mot.

BLÈSE adj. (blè-ze — lat. *blæsus*, même sens). Pathol. Affecté de blésité : *Etre* BLÈSE.

BLÉSEMENT s. m. (blé-ze-man — rad. *bléser*). Action de bléser, résultat de la blésité.

BLESENSIS PAGUS, nom latin du pays de Blois.

BLÉSER v. n. ou intr. (blé-zé — lat. *blæsus*, bègue, change *é* en *è* quand la syllabe qui suit est muette : *Je blèse, qu'il blèse;* excepté au fut. de l'ind. et au prés. du condit. : *Je bléserai, il bléserait*). Parler en blésant; être affecté de blésité.

BLÉSINARDER v. n. (blè-zi-nar-dé — rad. *Blésinard*, personnage du vaudeville de *Vénus à la fraise*). Argot de théâtre. Flâner, muser.

BLESINUM, ville de l'ancienne Corse, située à l'extrémité de la presqu'île septentrionale de l'île; c'est aujourd'hui le village de *Vescovato*.

BLÉSITÉ s. f. (blé-zi-té — rad. *bléser*). Pathol. Vice de prononciation qui consiste à substituer une consonne faible ou douce, à une consonne forte, et réciproquement, comme lorsqu'on prononce *sanson* ou *zanzon*, *jeval*, *seval* ou *zeval*, pour *chanson*, *cheval* : *La* BLÉSITÉ, *ridicule chez les gens avancés en âge, est pleine de grâce chez les enfants, et quelquefois chez les jeunes femmes.* (Encycl.)

— **Encycl.** La *blésité* s'observe le plus souvent chez les femmes, qui croient donner ainsi plus de grâce à leur langage. Sous Louis XV, il était de bon ton de bléser, de même que sous le Directoire il a été à la mode de grasseyer. Quand la *blésité* est occasionnée par un vice de l'articulation des sifflantes, on l'appelle *zézayement*. « Dans ce cas, dit le docteur Violette, il arrive souvent que l'air s'échappe de chaque côté de la langue; il faut faire en sorte que ce fluide glisse avec lenteur et sans effort sur le milieu de cet organe; on arrivera à ce résultat en articulant isolément les consonnes sifflantes, *s*, par exemple, sans les joindre aux voyelles qui les accompagnent pour former les syllabes. » Quand la *blésité* provient de la substitution d'une lettre rude à une lettre douce, on doit porter la langue dans l'arrière-bouche vers le voile du palais, et alors, en faisant une forte expiration, cet organe vibrera de manière à accentuer convenablement la syllabe.

BLESLE, bourg de France (Haute-Loire), ch.-l. de canton, arrond. et à 21 kil. O. de Brioude; pop. aggl. 1,071 hab. — pop. tot. 1,715 hab. Commerce de bestiaux et de laine.

BLÉSOIS. V. BLAISOIS.

BLESSANT (blè-san) part. prés. du v. Blesser : *En* BLESSANT *un loup, on ne fait que l'irriter; il faut le tuer pour l'empêcher de nuire.*

Malheur à qui, du ciel *blessant* les priviléges,
Foule aux pieds ses décrets, arbitres des humains!
VOLTAIRE.

BLESSANT, ANTE adj. (blè-san, an-te — rad. *blesser*). Qui blesse, qui mortifie, qui offense : *Discours* BLESSANT. *Expression* BLESSANTE. *Rien de plus* BLESSANT *que votre procédé. L'enthousiasme des salons est une protection qui finit par être* BLESSANTE. (Vacquerie.) ‖ Se dit en parlant des personnes dont les actions ou les paroles ont ce caractère : *Un homme* BLESSANT. *Une femme* BLESSANTE *dans son langage, dans ses manières.*

Ah! c'est à qui de vous sera le plus *blessant*,
Et vous vous unissez tous deux contre un absent!
PONSARD.

— **Antonymes.** Conciliant, charmant.

BLESSÉ, ÉE, (blè-sé) part. pass. du v. Blesser. Qui a reçu une blessure : *Les soldats* BLESSÉS *reçurent les soins les plus empressés. Au siége d'Argos, Pyrrhus fut mortellement* BLESSÉ *par une tuile qu'une vieille femme lui lança d'un toit. Quand le chat sauvage est* BLESSÉ, *il devient un agresseur redoutable.* (L. Ardant.)

. . . Quel est ce guerrier qui se traîne à pas lents?
Il est *blessé;* vers nous il tend ses bras sanglants.
C. DELAVIGNE.

— Par anal. Endommagé, atteint d'une lésion, en parlant des plantes : *Un végétal* BLESSÉ *dans une de ses parties prospère dans toutes les autres.* (B. de St-P.)

— Par ext. Désagréablement affecté : *Certaines fleurs ont des parfums si pénétrants que l'odorat en est* BLESSÉ. *On est* BLESSÉ *par toutes ces odeurs d'officine.* (Balz.)

— Fig. Qui a reçu une atteinte fâcheuse : *Avouer une faute, ce n'est pas là se diffamer : c'est s'honorer, au contraire, et réparer sa réputation* BLESSÉE. (Boss.) *Chez les civilisés, l'homme qui se marierait dans toute la fleur de son innocence serait* BLESSÉ *à mort par le ridicule.* (E. Sue.)

— Atteint de quelque passion, touché de quelque pénible sentiment : *Le cœur tendre*

de la princesse fut profondément BLESSÉ *par cette mort.* (Boss.)

Par de pareils objets les âmes sont *blessées*,
Et cela fait venir de coupables pensées.
MOLIÈRE.

‖ Affligé, piqué, offensé, outragé : *Etre* BLESSÉ *dans ses affections. Etre* BLESSÉ *dans son honneur, dans sa dignité. Une envie basse est* BLESSÉE *de la prospérité d'autrui.* (Mass.) *Lorsque l'honneur est* BLESSÉ *mortellement, on ne doit songer à garder aucune mesure.* (Mol.) *Une femme laide est* BLESSÉE *par le seul aspect d'une belle femme.* (Balz.)

D'une vive douleur elle paraît *blessée*.
CORNEILLE.

Seul d'un honteux affront notre frère *blessé*
A-t-il droit de venger son amour offensé.
RACINE.

— Atteint de quelque folie, de quelque manie : *Avoir le cerveau* BLESSÉ. *Sur cet article, leur imagination est* BLESSÉE *comme celle de Pascal, qui voyait continuellement un précipice auprès de son fauteuil.* (Volt.)

Monsieur, ce galant homme a le cerveau *blessé*.
MOLIÈRE.

Jadis certain bigot, d'ailleurs homme sensé,
D'un mal assez bizarre eut le cerveau *blessé*.
BOILEAU.

— Substantiv. Personne qui a reçu une ou plusieurs blessures : *Soigner les* BLESSÉS. *Donner des secours aux* BLESSÉS. *Les* BLESSÉS *étaient emportés dans des litières, et ceux qu'on ne pouvait enlever étaient recouverts d'un peu de terre et devenaient d'ordinaire la proïe des loups.* (Suger.) *Les malades et les* BLESSÉS *manquent de force.* (Fén.) *Un* BLESSÉ *entend la raison mieux qu'un homme bien portant.* (Scribe.) *Les Anglais comptaient onze cents morts ou* BLESSÉS, *sur cinq mille qui avaient débarqué.* (Thiers.)

— Fig. Personne dont l'âme a reçu quelque atteinte : *Le premier soir de l'inauguration de notre tendresse, je n'avais point l'air d'un* BLESSÉ *de l'amour.* (H. Castille.)

— **Encycl.** Chir. Le sens du mot *blessé*, pris substantivement, est au moins aussi vague que celui du mot blessure. Dans le langage vulgaire, on réserve souvent cette dénomination à ceux qui portent des plaies provenant de violences extérieures ; en médecine légale, en jurisprudence et en hygiène publique, le *blessé* est un individu qui s'est trouvé victime accidentellement, non-seulement de plaie, mais de contusion, de fracture, luxation, brûlure, etc. ; dans les ambulances militaires, ce sont ceux que le combat a mis hors d'état de porter les armes pendant un temps plus ou moins long ; dans les hôpitaux, on désigne sous le nom de *blessés* tous ceux qu'une affection chirurgicale retient dans les salles, par opposition aux malades qui sont atteints d'affections internes, ou du moins du domaine de la pathologie interne. Les femmes, pendant la période menstruelle, sont dites *blessées*, et les individus atteints de hernies se désignent de même dans le langage vulgaire.

Nous ne mentionnerons dans cet article que ce qui se rapporte aux soins dont les *blessés* sont ou doivent être l'objet, nous réservant de nous étendre davantage à propos des blessures. Trois points principaux appelleront notre attention : 1° Les secours à donner aux *blessés* en cas d'accident survenu sur la voie publique, ou, tout au moins, en l'absence d'un homme de l'art ; 2° le transport des *blessés* ; 3° la disposition à donner aux lits qui doivent recevoir les *blessés*.

1° *Soins et secours à donner aux blessés.* Nous conformant à la marche que nous avons cru devoir suivre à propos de l'asphyxie, nous ne pouvons mieux faire que de rapporter ici, en l'abrégeant, l'*Instruction du conseil de salubrité sur les secours à donner aux blessés*, publiée par le préfet de police pour le département de la Seine, le 17 septembre 1850, et qui peut recevoir partout une utile application. « Lorsqu'une personne est trouvée *blessée*, sur la voie publique, les premiers secours à lui donner, en attendant l'arrivée de l'homme de l'art, qu'il faut toujours appeler immédiatement, sont : 1° dans tous les cas, relever le *blessé* et le faire porter, avec les précautions nécessaires, dans le lieu où il pourra recevoir les secours ; 2° en cas de plaie, si le médecin tarde à arriver, découvrir la blessure et la laver avec une éponge ou un linge imbibé d'eau fraîche ; 3° s'il n'y a qu'une simple coupure, rapprocher et réunir les bords de la plaie à l'aide d'un taffetas adhésif tel que le taffetas d'Angleterre, ou à l'aide de bandelettes de sparadrap ; 4° en cas de bosse ou contusion, appliquer des compresses d'eau blanche (20 gouttes d'extrait de Saturne pour un verre d'eau), ou d'eau fortement salée ; envelopper la partie lésée d'un mouchoir ou d'un bandage modérément serré, et arroser fréquemment les compresses ; 5° s'il y a hémorragie ou perte de sang abondante, on cherchera à arrêter cet écoulement en appliquant des compresses d'amadou ou des gâteaux de charpie, soutenus au moyen d'un mouchoir, de la main, ou de quelque bandage qui comprime suffisamment et sans exagération. Si le sang s'échappe par un jet rouge, saccadé, vermeil, ce qui indique la lésion d'une artère, on comprimera assez fortement sur le point lésé afin d'empêcher tout écoulement, surtout si le *blessé* est pâle, abattu, défaillant. Cette compression s'exerce à l'aide de la main ou d'un tampon d'amadou, de charpie, de linge, etc., maintenu par un bandage plus serré, sans cependant étrangler le membre ; 6° si le *blessé* crache ou vomit du sang, il faut le placer sur le dos ou sur le côté correspondant à la blessure, la tête et la poitrine élevées, doucement soutenues, et lui faire prendre par petites gorgées de l'eau fraîche. On pourra encore appliquer des compresses froides sur la poitrine et le creux de l'estomac ; 7° dans les cas de brûlure, il faut conserver et replacer avec le plus grand soin les parties d'épiderme soulevées, ou en partie arrachées. On percera les cloches ou ampoules avec une épingle et l'on en fera sortir le liquide. On couvrira ensuite la partie brûlée d'un linge fin enduit de cérat ou trempé dans l'huile d'amandes douces, et l'on placera par-dessus des compresses imbibées d'eau fraîche, que l'on arrosera fréquemment ; 8° dans les cas de foulure ou d'entorse, il faut plonger, s'il est possible, la partie *blessée* dans un vase rempli d'eau fraîche, et l'y maintenir pendant très-longtemps, en renouvelant l'eau à mesure qu'elle s'échauffe. Si la partie lésée ne peut être plongée dans l'eau, on la recouvrira de compresses imbibées du liquide, et on arrosera continuellement pour entretenir la fraîcheur ; 9° dans les cas de luxations ou de déboîtement, il faut éviter de faire exécuter au membre *blessé* le moindre mouvement brusque ou étendu. On se contentera de placer le membre dans la position la plus supportable pour le malade, en attendant l'arrivée du médecin ; 10° dans les cas de fracture, on prendra les mêmes précautions de ne pas imprimer au membre *blessé* un mouvement brusque et violent. Si c'est au bras ou à l'avant-bras que siége la lésion, on rapprochera doucement le membre supérieur du corps et on le soutiendra, légèrement plié, à l'aide d'une écharpe. Si la fracture existe à la cuisse où à la jambe, on placera le *blessé* sur un lit ou sur le brancard, le membre malade appuyé sur un oreiller, et, à l'aide de quelques liens modérément serrés, on fixera l'oreiller au membre fracturé. Dans d'autres cas, on pourra, à l'aide de mouchoirs, lier ensemble le membre sain et le membre malade, de manière à soutenir l'un par l'autre ; en tous cas, on soutiendra le pied de manière à éviter son renversement en dedans ou en dehors ; 11° dans les cas de syncope ou de perte de connaissance, il faut d'abord desserrer le cou et ouvrir les vêtements et tout ce qui peut gêner les mouvements de la poitrine ou du ventre. On couchera ensuite le *blessé* horizontalement, la tête peu élevée, et on s'efforcera de le ranimer au moyen d'aspersions d'eau fraîche sur le visage, et en tamponnant les tempes et les joues au voisinage du nez avec du vinaigre. On pourra passer un flacon d'ammoniaque sous les narines, sans l'y laisser séjourner ; on frictionnera la région du cœur avec l'alcool camphré ou tout autre liquide spiritueux. Si le malade a perdu beaucoup de sang et s'il est froid, il faut pratiquer sur tout le corps des frictions avec la flanelle, le couvrir avec soin et réchauffer son lit. Il ne faut pas perdre de vue que ces soins doivent être prodigués aux *blessés* quelquefois pendant un temps assez long avant de les rappeler à la vie. »

Nous pensons que les prescriptions formulées dans cette instruction sont très-suffisantes et peuvent répondre à toutes les exigences, lorsqu'un accident imprévu met en présence d'un *blessé* quelques personnes peu expérimentées, et nous sommes persuadé que l'observation rigoureuse et raisonnée de ces prescriptions rendrait d'importants services, si elles étaient connues et vulgarisées ; c'est ce qui nous a engagé à les reproduire ici.

2° *Transport des blessés.* La pratique militaire a sanctionné des règles et des habitudes qu'adopte aujourd'hui la pratique civile. Hors les cas d'urgence, toute opération doit se faire au domicile du *blessé* ou dans un endroit où ne pourront manquer ni les soins ni les secours en cas d'accident. Il est donc nécessaire de transporter les *blessés*, soit à leur domicile, soit dans un hôpital ou ambulance, et ce transport doit s'effectuer avec toutes les précautions nécessaires pour ne pas aggraver la blessure par de fausses manœuvres.

Sur les champs de bataille, les *blessés* sont enlevés par les ambulances volantes et portés, à l'aide de brancards, au dépôt de l'ambulance active placée derrière les lignes, à une distance qui les met à l'abri des projectiles, et cependant assez rapprochée pour que le transport soit facilement exécutable. C'est également à l'aide des brancards déposés dans les postes de secours que les *blessés* ramassés sur la voie publique à Paris sont portés à leur domicile ou aux hôpitaux. Lorsque les *blessés* doivent être amenés plus loin, comme il arrive pour les militaires *blessés* qu'on évacue des ambulances actives sur les réserves ou sur les hôpitaux, c'est à l'aide de voitures, de fourgons d'ambulances, de litières et de cacolets portés à dos de mulets que s'opère ce transport. Le fauteuil des *blessés* de Tober et les cacolets ne peuvent servir que lorsqu'il n'y a pas de blessures au tronc ou aux membres inférieurs ; en toute autre circonstance, le malade doit être transporté couché.

Les brancards sont les moyens vecteurs les plus usités. On en distingue de plusieurs sortes : le brancard de Coercke se compose d'une pièce de coutil garnie de deux coulisses, dans lesquelles on introduit deux pièces de bois que l'on maintient ensuite écartées à l'aide d'un double crochet ; le brancard d'Assalini est une simple table de bois percée à ses angles de quatre trous pour pouvoir être portée ; le brancard de Percy se compose de deux pièces de coutil, garnies, d'un côté, d'une coulisse destinée à recevoir les bras du brancard, et de l'autre, d'un certain nombre d'œillets recevant les lacets qui réunissent les deux pièces ; le brancard de Crichton est composé d'un cadre garni d'une sangle et suspendu à l'aide de cordes qui lui permettent d'osciller dans tous les sens ; il est porté sur les épaules à l'aide de deux montants auxquels sont appendues les cordes ; le brancard des hôpitaux est un cadre sanglé portant quatre pieds et quatre bras ; une portion de la sangle est relevée à une extrémité et forme un plan incliné destiné à recevoir la tête du *blessé*.

Quel que soit le moyen de transport adopté, le *blessé* sera toujours porté avec précaution, la tête plus élevée que le corps et bien couché sur le dos ou le côté. Les montées et les descentes demandent une disposition telle, que le brancard reste horizontal entre les mains des brancardiers. Si le *blessé* est gravement malade, il peut être nécessaire de le faire reposer de temps en temps ou de le soutenir par l'administration de quelques cordiaux. S'il survient en route un accident qui demande de prompts secours, le brancard devra s'arrêter jusqu'à ce que le *blessé* ait pu les recevoir.

3° *Lit de blessés.* La nature de certaines blessures exige très-souvent que le *blessé* soit couché sur un lit spécial et qui permette de lui donner tous les soins médicaux et tous les soins de propreté que réclame son état. Il est certain que ces sortes de lits, compliqués et d'un prix élevé, ne sont pas à la disposition de tous les *blessés*, surtout dans les campagnes éloignées ; mais il suffit cependant de se rendre compte de leur mode de construction, pour réussir à les imiter plus ou moins parfaitement. C'est cette considération qui nous a décidé à en dire un mot dans cet article.

Tout *blessé* qui ne peut pas être remué sans éprouver de vives douleurs, tous ceux qui sont atteints de fractures du tronc et qui doivent, pour arriver à une prompte guérison, conserver l'immobilité la plus parfaite, tous ceux enfin qui sont atteints d'infirmités qui les mettent dans l'impossibilité de se mouvoir pendant un temps fort long, et qui cependant appellent des soins de propreté de tous les instants, seront placés sur un lit de *blessé* dont la construction se rapprochera plus ou moins de ceux que nous allons succinctement décrire.

Le lit de Dunjon est un coutil percé au niveau du siége d'une ouverture circulaire de six à huit pouces de diamètre ; ce coutil est fixé sur un cadre de bois que supportent quatre cordes ; ces cordes s'enroulent sur deux treuils à manivelle supportés par un échafaudage. Le malade repose sur le coutil, ou sur un matelas troué placé sur le coutil ; au-dessous est une literie ordinaire. Lorsque le malade demande a être changé ou à satisfaire ses besoins, on fait agir les manivelles qui le suspendent au-dessus du lit, et on peut lui donner les soins qu'il réclame. On peut substituer au matelas ordinaire le matelas d'eau d'Arnott, en caoutchouc, pour les malades qui salissent trop fréquemment leur literie. Enfin, au lit précédent on peut substituer celui-ci : deux matelas sont repliés en deux et laissent entre eux un intervalle que remplit une boule à air en caoutchouc ; une plaque de caoutchouc percée d'un trou repose sur cette boule et le *blessé* est placé sur ce lit, le siége correspondant à l'intervalle des deux matelas. En cas de nécessité, rien n'est plus facile que de retirer la boule à air qui comble l'anfractuosité et de nettoyer le siége du malade.

— Chir. milit. En général, on nomme *blessé* tout soldat atteint un jour de bataille par les coups de l'ennemi ; en terme d'hôpital, un soldat ayant une maladie chirurgicale, survenue tout à coup. Son billet d'hôpital est timbré du mot *blessé*, ce qui le met dans une catégorie spéciale, différente de celles des fiévreux et des vénériens.

Dès l'origine, on a perfectionné à la guerre les moyens offensifs et défensifs, mais peu les moyens de secours. Pourtant, on peut certainement dire avec Odier que le respect des morts et les soins des mourants sont, pour les vivants, des causes incroyables de valeur et de dévouement. » (*Cours d'administration.*) Bien plus, l'histoire est pleine de ces mots de *blessés* vaillants, que la souffrance n'affaiblit pas ; de ces mots étonnants qui frappent d'autant plus l'imagination et exaltent plus le courage, que l'état de celui qui les prononce est quelquefois désespéré. Je citerai ce chasseur, dont le nom mériterait d'être connu, auquel un boulet autrichien emporta le bras au combat de Binche (20 avril 1794) : « Canonniers, s'écria-t-il, mettez ce bras dans la bouche du canon, et envoyez-le aux Autrichiens, pour qu'il les frappe encore une fois. »

Les Athéniens emportaient les *blessés* sur des lances croisées ; les Spartiates, sur leurs boucliers ; les Celtes, sur la croupe de leur cheval ; les Francs, sur leurs pavois, comme un véritable trophée ; les Romains, dans leurs bras, comme un dépôt précieux : un peu plus tard, le préfet du camp fut chargé de surveiller le transport des hommes tombés dans la bataille, et il avait sous ses ordres des soldats choisis dans les cohortes. A côté de ce respect antique et de ces pieux soins, on voit les *bouges*, les *coutelas*, les *mails*, les *masses*, les *miséricordes*, etc., dont la destination principale était le massacre des *blessés*, qu'on dépouillait alors plus facilement. On peut lire les ordonnances de Jean V, duc de Bretagne, à la date de 1425, qui arment l'infanterie d'une *bouge*. Un prince catholique, l'évêque Vangalen, forcé en 1672 de lever le siége de Groningue, n'hésite pas à faire égorger sous ses yeux tous les *blessés* qu'il abandonnait sur le champ de bataille, cruauté bien inutile et indigne d'un chrétien. Ne pouvant prendre Perpignan (1473), une armée de Louis XI mit le feu au camp, et, dit Barante « livra aux flammes une quantité de pauvres malades et *blessés*, n'ayant nul moyen de les emmener. » Et, s'il faut en croire M. Ballyet (1817) parlant de la guerre de Russie, combien ne devrions-nous pas être étonnés en lisant ce passage : « Avant tout, on voulait du canon ; on eut de l'artillerie, mais point d'ambulances. Nos *blessés*, abandonnés sur les routes après la victoire, envièrent le sort des vaincus recueillis par leur arrière-garde. » Le général de Ségur raconte, ce qui n'a besoin d'aucun commentaire, qu'à Borodino, un malheureux, privé de ses deux cuisses, s'est traîné vivant, pendant cinquante jours, sur un lit de cadavres. Nous avons choisi ces faits entre mille ; mais après ces quelques paroles qui n'ont pour but que de montrer combien il était besoin d'établir un service de santé en campagne, et combien il serait peut-être besoin de le perfectionner même de nos jours, nous allons indiquer comment il a été peu à peu organisé.

Avant Henri IV, les armées n'avaient pas d'ambulances : c'est à ce roi populaire que revient l'honneur de les avoir créées ; Sully en fit l'essai au siége d'Amiens en 1597, siége que l'on nomma, à cause de cela, le *siége de velours*. Sous son règne, on secourait tous les estropiés par suite de blessures reçues dans les combats, et on ne les abandonnait pas à la charité des passants quand ils avaient été mutilés au service de la patrie. Ce prince avait l'intention de créer un signe distinctif pour eux, projet qui fut imparfaitement réalisé par la création de l'ordre de Saint-Louis.

C'est sous Louis XIII qu'on vit les premiers hôpitaux ambulants. On les plaçait trop loin du champ de bataille ; et il en fut ainsi jusqu'à la fin du siècle dernier. Percy et Larrey eurent la douleur de voir périr plusieurs de ceux qu'ils soignaient, à cause des retards occasionnés par l'éloignement de ces hôpitaux. Chacun de ces deux médecins célèbres imagina alors un système de service de santé, dont on peut voir la description dans les ouvrages de l'époque.

Pour établir un bon service de santé en campagne, il faut compter sur un nombre de *blessés* égal au douzième de l'armée. Ce chiffre n'a rien d'exagéré : A la bataille de la Trebia, où il y avait 30,000 combattants environ, à peu près un corps d'armée, nous avons laissé à l'ennemi 4,000 *blessés* ; à Wagram, un peu plus du dixième de notre effectif ; à Eylau encore plus : un corps d'armée fut écrasé dans cette dernière bataille, et on pouvait lire sur une tombe : *Les officiers du quatorzième régiment.*

En campagne, chaque bataillon a ses officiers de santé avec ses cantines d'ambulance ; chaque division, une ambulance divisionnaire, composée d'un personnel d'officiers de santé et d'infirmiers proportionné au nombre d'hommes dont elle est formée. Chaque division d'infanterie, dans la dernière guerre d'Italie, avait 50 officiers de santé, 17 infirmiers et 4 ou 5 caissons d'ambulance, contenant 2,000 pansements. Chaque corps d'armée possède une section d'ambulance, organisée comme pour une division. Dans certains cas, il peut avoir son personnel et le matériel pour un hôpital de 500 lits. Enfin, auprès du général en chef se trouvent les chefs du service de santé, avec des moyens proportionnés aux besoins du service, tant en personnel qu'en matériel, en pansements, médicaments, ustensiles et effets mobiliers.

Dès qu'une rencontre est prévue, le général en chef réunit tous les chefs de service : on discute, on donne des ordres. Pour ce qui le concerne, le médecin en chef procède tout de suite à la recherche des locaux les plus convenables pour recevoir et abriter les *blessés* : couvent, ferme, église, château, caserne, en un mot tous les bâtiments qui se trouvent dans le voisinage de l'endroit où le combat sera livré. Un drapeau rouge est placé sur le point le plus élevé de ces habitations. Il annonce à l'ennemi la présence d'un personnel d'ambulance. Cette recherche se fait souvent au milieu de l'action : dès qu'un homme est frappé dans les rangs, il se rend de lui-même, s'il le peut, dans les ambulances volantes, ou on l'y transporte au moyen de brancards. Point n'est besoin de billet d'entrée, comme pour entrer à l'hôpital en temps de paix. Tous sont reçus, admis ; tous sont soignés, secourus et nourris ; on comprend qu'aucune formalité n'est à exiger, aucune formalité n'est donc exigée. Seulement, le lendemain, les commis aux écritures se rendent avec une main-courante auprès des malades, et recueillent tous les renseignements qu'il est possible d'obtenir sur le nom, le domicile, les parents et le régiment de ceux qui sont arrivés la veille.

Les ambulances volantes, une par régiment,

fonctionnant séparément ou conjointement avec celle qui fait partie du quartier général, sont établies à proximité des champs de bataille, souvent derrière un simple pli de terrain. C'est là qu'on fait les opérations urgentes, les pansements qui ne peuvent attendre. Les hommes en état de marcher sont immédiatement dirigés sur les ambulances de seconde ligne en arrière de l'armée, en lieu sûr, ordinairement dans une ville ou dans un village. Les *blessés* sont soumis alors à une nouvelle visite : on achève les pansements commencés, on complète les opérations improvisées. Pour éviter l'encombrement, des évacuations journalières refoulent les *blessés* jusque dans les hôpitaux sédentaires où la guérison s'achève. Ainsi les officiers de santé peuvent se diviser en deux classes : le personnel militant et le personnel hospitalier sédentaire. Aux uns les épidémies, aux autres le risque des projectiles et de la captivité, et à tous le dévouement.

Dans la dernière guerre entre la Prusse, l'Italie d'une part, et l'Autriche de l'autre, ce qu'on ne saurait trop louer, c'est l'organisation donnée au service de santé de l'armée prussienne ; organisation aussi simple et aussi parfaite que possible. En dehors des ambulances, on a créé à Berlin et dans d'autres villes des infirmeries militaires, nommés *lazarets;* elles sont confiées à des associations libres formées *ad hoc;* l'Etat se contentant de leur payer la petite somme que le budget alloue pour chaque *blessé* ou chaque malade, et de n'exercer que la surveillance nécessaire pour constater la présence des hommes ou leur décès. Cette institution utilise, on le voit, le dévouement des citoyens, en faveur d'une armée composée de leurs plus proches parents.

— **Allus. hist. Je ne me sens point blessé,** Allusion à une belle réponse de l'empereur Constantin, et qui exprime le pardon ou le dédain d'une injure. Constantin flottait entre le catholicisme et les sectateurs d'Arius. Ces derniers, furieux de ce que l'empereur n'embrassait pas leurs opinions, brisèrent ses statues. Ses courtisans lui conseillaient la vengeance. « Alors, dit saint Chrysostome, l'empereur, en se tâtant la tête et les joues : « Pour moi, dit-il avec un doux sourire, *je ne » me sens aucune blessure,* ni au front, ni au » visage, et tout me paraît sain et entier. »

« D'ailleurs, les femmes sont très-bonnes; elles excusent presque toujours les pierres que la colère d'un ami jette à leur statue, et disent volontiers, avec l'indulgent sourire de l'empereur romain : *Je ne me sens pas blessée!* »

CHARLES DE BERNARD, *Gerfaut.*

Blessés (LES DEUX), tableau de M. Protais, Salon de 1861. Deux soldats, un Français et un Autrichien, gisent sur le champ de bataille faiblement ondulé, qu'éclaire un ciel clair, limpide, parsemé d'étoiles : ils vont mourir. Tout à l'heure ennemis, ils ne sont plus que des hommes, des frères, maintenant que la rage du combat s'est apaisée et qu'ils vont partir ensemble pour la patrie commune. Le Français, étendu sur le dos, pâle, presque éteint, tend sa gourde à l'Autrichien, qui se traîne jusqu'à lui sur les genoux et sur les mains. M. Protais a rendu avec beaucoup de sentiment cette scène touchante, qui a été traitée par une foule d'autres artistes et a servi de prétexte à maintes banalités. L'exécution du tableau, un peu faible dans les fonds, offre dans l'ensemble des qualités sérieuses.

Blessés de Magenta (LES), tableau de M. Loyer, Salon de 1861. Le sujet est le même au fond que celui de la composition décrite dans l'article précédent. Une charrette, couverte d'une toile blanche formant voûte, suit un chemin poudreux, sous un soleil ardent. Deux blessés, un Autrichien et un zouave, sont couchés à l'ombre de la toile; celui-ci s'est soulevé péniblement et exprime le jus d'une orange sur les lèvres de l'Autrichien, dont la face pâle semble déjà envahie par les affres de la mort. « Ce tableau est émouvant sans effort et sans mélodrame, a dit M. Victor Fournel; il y a là de très-jolis accords de ton, et la couleur générale est d'une excellente harmonie. Le cercle dessiné au centre par la toile blanche de la charrette forme un tableau dans le tableau, et attire immédiatement les yeux pour diriger toute l'attention sur la scène; celle-ci se détache, dans ce cadre lumineux, sur la pénombre de l'intérieur, qui l'adoucit sans la voiler, et les accessoires, touchés d'une main sobre, accompagnent le sujet, mais ne l'étouffent pas. »

BLESSEBOIS (Pierre-Corneille), écrivain de la deuxième moitié du XVII^e siècle, qu'on croit originaire de Bourgogne. C'est un personnage énigmatique sur lequel se sont élevées des controverses fort vives et qui n'ont rien appris. Il est un exemple de l'étrange manie des bibliomanes. Ses ouvrages sont aussi méprisables pour le fond que pour la forme ; ce sont des pièces diffamatoires, d'ignobles satires, des comédies absurdes, des romans orduriers, le tout sans aucune espèce de mérite littéraire : et cependant ils sont fort recherchés, et tel bouquin qui ne serait même pas *bon à mettre au cabinet* s'est vendu, à cause de sa rareté, jusqu'à 250 fr., et brille, couvert de maroquin et de dorures sur la tablette de quelque riche maniaque, qui se croit un amateur éclairé des livres. Charles Nodier n'a pas dédaigné de se mêler aux polémiques sur la vie et les ouvrages de cet écrivain. Outre ses *Œuvres satiriques* (1678), mentionnons : les *Soupirs de Siffroi* ou l'*Innocence reconnue* (tragédie, 1675); la *Victoire spirituelle de la glorieuse sainte Reine, remportée sur le tyran Olibre* (1686); la *Corneille de mademoiselle de Sçay*, comédie pour l'hostel de Bourgogne (1678); le *Livre d'Angélie*, histoire amoureuse et tragique (1678), etc. On a attribué à ce plat et cynique écrivain deux autres romans : *Lupunie*, histoire amoureuse de ce temps (1668); et le *Zombi du grand Pérou* ou la *Comtesse de Cocagne* (1697).

BLESSEMENT s. m. (blè-se-man — rad. *blesser*). Néol. Action de blesser, violation : *Le mal moral n'est pas autre chose que le* BLESSEMENT *de la loi de justice absolue.* (P. Leroux.)

BLESSER v. a. ou tr. (blé-sé — du gr. *plêssein*, frapper, blesser). Frapper d'un coup qui produit fracture, plaie ou contusion : BLESSER *quelqu'un, le* BLESSER *dangereusement, le* BLESSER *à mort.* BLESSER *un homme d'un coup de pistolet, d'un coup de sabre, d'un coup de bâton; le* BLESSER *à la tête, à l'épaule. Je suis Diomède, qui* BLESSAI *Vénus au siége de Troie.* (Fén.)

On venait de *blesser* ce guerrier généreux,
DE BELLOY.

— Par anal. Occasionner, par la pression ou le frottement, une blessure, une contusion, une écorchure, une gêne douloureuse : *Ces souliers me* BLESSENT. *Le lien* AVAIT BLESSÉ *ses poignets. La selle* A BLESSÉ *votre cheval. Vous m'avez fait faire des souliers qui me* BLESSENT *furieusement.* (Mol.)

. . . Plus d'un héros
Dans le soulier qui le *blesse*
Peut regretter ses sabots. BÉRANGER.

— Affecter désagréablement les sens : *Le son de cet instrument* BLESSE *l'oreille. C'est une saveur qui* BLESSE *le goût. Les couleurs trop éclatantes* BLESSENT *la vue.* (Acad.)

Je ne sais où je suis; l'éclat du jour me *blesse*
REGNARD.

Phèdre ici vous chagrine et *blesse* votre vue.
RACINE.

— Fig. Atteindre, toucher, impressionner, en parlant d'une passion ou d'un sentiment désagréable : *L'amour vous* A BLESSÉ. *La douleur lui* A BLESSÉ *l'âme. La vie est pleine de choses qui* BLESSENT *le cœur.* (M^me de Sév.)

La main qui me *blessait* a daigné me guérir.
CORNEILLE.

Vous voulez rendre compte à l'objet qui vous *blesse*
De la bonté d'Octave et de votre faiblesse.
CORNEILLE.

Mon pauvre cœur qu'un ancien amour *blesse*
De sa constance est-il récompensé?
H. CANTEL.

. . . . Quelle voix amie
Consolera ce cœur que ce doute *a blessé?*
A. DE MUSSET.

— Fig. Choquer, piquer, offenser, irriter : BLESSER *son meilleur ami. Je ne vois rien là qui puisse le* BLESSER. (Acad.) *On appréhende de* BLESSER *ceux dont l'affection est utile et l'aversion dangereuse.* (Pasc.) *La vérité* BLESSE *assez les rois.* (Fén.) *La première chose qu'il faut éviter dans le monde, c'est de* BLESSER *la vanité.* (M^me Necker.) *L'ingratitude des indifférents effleure, et celle d'un ami* BLESSE *mortellement.* (La Rochef.-Doud.) *Tout ce qui* BLESSE *la moralité et la dignité de l'homme* BLESSE *la loi de la nature.* (A. Martin.) *Le genre humain refuse des applaudissements unanimes à ce qui* BLESSE *la morale.* (Chateaub.) *Pour faire fortune en littérature,* BLESSONS *tout le monde, même nos amis.* (Balz.) *L'ingrat* BLESSE *vivement en nous le sentiment de l'équité.* (Bautain.) *On doit éviter de choquer un indifférent, et craindre de* BLESSER *un ami.* (La Rochef.-Doud.)

Ici tous les objets vous *blessent*, vous irritent.
RACINE.

Tout éloge imposteur *blesse* une âme sincère.
BOILEAU.

Ah! je ne pensais pas vous *blesser*, sur ma vie!
V. HUGO.

— Violer, offenser, porter atteinte à : BLESSER *la justice, la vérité.* BLESSER *la pudeur.* BLESSER *l'intérêt général.* BLESSER *l'honneur, la réputation de quelqu'un. La clause de cette transaction* BLESSE *mes intérêts.* (Acad.) *Puissent ces discours licencieux ne jamais* BLESSER *l'innocence de vos oreilles!* (Mass.) *Il faut adoucir l'éclat de sa supériorité : tout mérite* BLESSE *l'égalité.* (A. d'Houdetot.) *On ne peut faire la guerre à la propagation de la pensée sans* BLESSER *la pensée elle-même.* (J. Simon.) ‖ Etre contraire ou opposé à, aux règles de : *Rejeter une expression qui ne* BLESSE *ni le son, ni le sens, ni le bon goût, ni la clarté, est un purisme ridicule.* (Joubert.)

— Absol. dans ces divers sens : *L'intention de celui qui* BLESSE *ne soulage pas celui qui est blessé.* (Pasc.) *La persécution a deux tranchants, elle* BLESSE *à droite et à gauche.* (Lamenn.)

Eh quoi! dans un âge si tendre,
On ne peut déjà vous entendre,
Ni voir vos beaux yeux sans mourir!
Ah! vous êtes pour nous et trop jeune et trop belle;
Attendez, petite cruelle,
Attendez pour *blesser* que vous puissiez guérir.
(*Anonyme.*)

— *Savoir où blesse le soulier, où blesse le bât,* Connaître des inconvénients personnels, qui échappent à ceux que la chose n'intéresse pas : *Bon! l'on me croit heureux, mais je* SAIS OÙ LE BÂT ME BLESSE. *On s'étonnait qu'un mari dont la femme était d'une grande naissance et passait pour avoir beaucoup de mérite s'en fût séparé. Il répondit en montrant son soulier : « Vous voyez qu'il est bien fait, mais vous ne* VOYEZ PAS OÙ IL ME BLESSE. »

Ce n'est pas là, coquine, *où le bât* m'*a blessé.*
REGNARD.

Se blesser, v. pr. Se faire à soi-même une blessure : SE BLESSER *en tombant. Prenez garde de* VOUS BLESSER *en maniant cette arme* (Acad.) *Si nous n'éprouvions pas la douleur, nous* NOUS BLESSERIONS *à tout moment sans le sentir.* (Volt.)

— Particul. Se dit d'une femme enceinte qui, par suite d'accident, accouche avant terme : *On lui fait garder le lit de peur qu'elle ne* SE BLESSE. (Acad.) *Lorsqu'elle apprit que l'électeur s'était fait catholique, elle en fut outrée au point qu'elle* s'en BLESSA. (St.-Sim.)

— Fig. S'offenser, se piquer, se formaliser : *Celui qui blesse la vérité offense les autres et* SE BLESSE *lui-même.* (Fén.) *Les hommes* SE BLESSENT *de l'indifférence.* (B. Const.) *L'honneur est tendre et* SE BLESSE *de peu.* (Rivarol.) *Vouloir le mal, faire le mal, c'est s'en vouloir à soi-même; c'est* SE BLESSER *au cœur.* (Scipion Pinel.)

— Réciproq., Se faire mutuellement une blessure : *Deux adversaires qui* SE BLESSENT *dans un duel.* ‖ S'offenser l'un l'autre : *Ils ont voulu disputer, et ils* SE SONT BLESSÉS *l'un l'autre.*

BLESSI, IE ou **BLETTI** (blè-si, blè-ti) part. pass. du v. Blessir ou Blettir : *Fruits* BLESSIS. *Poires* BLETTIES.

BLESSIG (Jean-Laurent), théologien protestant français, né à Strasbourg en 1747, mort dans cette ville en 1816. Quoique fils d'un pauvre pêcheur, Blessig fit néanmoins de bonnes études, fortifiées par un voyage de trois ans à travers l'Italie, la Bohême, la Saxe et la Hongrie. Il entendit, pendant ce voyage, les professeurs les plus distingués, se créa beaucoup de relations parmi les personnages distingués de cette époque, et revint à Strasbourg, où il obtint une place de professeur au gymnase de Saint-Guillaume. Dans la suite, il fut successivement professeur de philosophie (1778), prédicateur au Temple-Neuf et professeur de théologie (1783). Dans un voyage qu'il fit à Paris vers ce temps, il entra en rapports avec d'Alembert, Thomas, Arnaud, l'éloquent prédicateur Elisée, etc. Blessig salua la Révolution française avec enthousiasme; il voyait la liberté se lever avec elle, et l'heure de la justice enfin venue pour les protestants si longtemps persécutés. Il avait prononcé sur ces persécutions un discours qui lui avait valu des poursuites judiciaires. Les nouveaux événements y mirent un terme. Il fut élu notable; mais, devenu suspect en 1792, il dut quitter Strasbourg et sortir même de l'Alsace. Rentré dans sa ville natale, après avoir payé une amende de 8,000 fr., il fut de nouveau désigné comme suspect, arrêté et jeté en prison. La chute de Robespierre l'en arracha. Pendant ses heures de captivité, il avait étudié la Bible; et quand la Convention lui permit de remonter dans sa chaire de professeur, il initia ses nombreux auditeurs à ses recherches solitaires. Mais, désormais, il se tint éloigné de la politique, se consacra à la réorganisation du culte public, au rétablissement de la discipline, et rendit de grands services à l'Eglise protestante. Nous lisons dans la *France protestante* qu'il garda pendant tout l'Empire un silence prudent et une réserve *peut-être excessive.* Nous ne saurions l'en blâmer.

Nous avons de lui près de quarante ouvrages, dont voici les principaux : *Origines philosophiæ apud Romanos* (1770, in-4°); *Discours prononcé à l'occasion de la translation du corps de M. le maréchal de Saxe dans l'église de Saint-Thomas* (1777, in-4°); *Ueber Unglauben, Aberglauben und Glauben* (Strasbourg, 1786, in-8°); *Zwei Predigten, durch Christum wird mir Glück in aller Ewigkeit* (Strasbourg, 1788, in-8°); *De l'influence de la religion protestante sur les relations de la vie civile et domestique* (Strasbourg, 1808, in-8°); *Sermons prononcés au commencement du* XIX^e *siècle* (Strasbourg, 1816).

BLESSINGTON, ville et paroisse d'Angleterre, en Irlande, comté et à 35 kilom. N.-O. de Wicklow, sur la Liffey; 2,168 hab. Carrières de granit.

BLESSINGTON (miss POWELL GARDENER, comtesse DE), femme auteur anglaise, née en 1789 dans le comté de Waterford (Irlande), morte à Paris en 1849. Elle était déjà veuve lorsqu'elle épousa lord Blessington et acquit ainsi une haute position dans l'aristocratie anglaise. A la fois femme du monde et auteur, lady Blessington a, en quelque sorte, deux personnalités très-tranchées. Elle s'est acquis une grande célébrité par le rôle brillant qu'elle joua longtemps dans les hautes sphères de la société anglaise, comme reine de la mode, de la fashion et du bon goût. Mais cette renommée, qui lui a survécu, reposait sur un mérite plus solide; les femmes qui savent réunir dans leur salon un cercle d'esprits éminents, d'hommes illustres, à l'exemple de M^me Geoffrin, de M^me Récamier et de M^me de Girardin, ces femmes se détachent assurément du vulgaire; elles aussi sont des esprits d'élite. La résidence de lady Blessington, à Gore-house, faubourg de Kensington, fut le trait d'union de l'aristocratie anglaise et des étrangers de distinction. Il est vrai que sa maison fut enfin presque désertée par les dames anglaises, blessées dans leur amour-propre par les romans où ce spirituel écrivain persiflait impitoyablement la pruderie britannique et son puritanisme hypocrite. Amie de lord Byron, du comte d'Orsay, de Dickens, elle a peint avec une grande vérité, dans ses romans, dans ses nouvelles, etc., les classes aristocratiques de la Grande-Bretagne. Douée d'un esprit délicat et fin, observateur et pénétrant, indépendant et d'une distinction rare, lady Blessington occupe un rang à part dans la littérature anglaise contemporaine. Nous citerons parmi ses ouvrages : la *Lanterne magique* (1823); *Conversations de Byron* (1834), si intéressantes pour les admirateurs de ce poëte; *Confessions d'un vieux gentleman* (1836); *Confessions d'une dame sur le retour* (1838); *Loisirs d'une femme en France et en Italie;* les *Victimes de la société* (1837); la *Loterie de la vie* (1842); *Meredith* (1843); les *Mémoires d'une femme de chambre* (1846). Ses premières œuvres ont été publiées sous le titre de *Works of lady Blessington* (1838, 2 vol.).

Blessington (MÉMOIRES DE LADY), publiés en anglais sous ce titre : *The literary life and correspondence of the countess of Blessington* (Londres, 1855, 3 vol.). Une femme remarquable par son esprit et par sa grâce, jeune encore au seuil de la vieillesse, qui était à peine pour elle la maturité; une grande dame de la société anglaise, qui, pendant plus d'un quart de siècle, avait eu le privilége d'occuper la curiosité publique par ses aventures, par ses talents et par son influence sociale; une personne enfin dont le goût était le régulateur de la mode, du caprice et du ton du jour, ne pouvait s'éclipser comme un météore fugitif sans laisser des traces de son passage. La publication de ses *Mémoires* excita donc le plus vif intérêt, et cet intérêt fut justifié par les renseignements intimes et exacts qu'on y trouva sur sa vie, comme par la variété et le mérite des correspondances qui y sont contenues, et qui proviennent, la plupart, des plus illustres personnages de l'Angleterre et de quelques étrangers distingués. Nous négligerons ici la partie de ces *Mémoires* qui se rapporte à la vie de lady Blessington; nous détacherons toutefois, de la biographie tracée par le docteur Madden, le portrait de la divinité, à l'âge de vingt-huit ans :

« Dans la maturité accomplie de sa beauté, ses formes, admirablement proportionnées et arrondies, inclinaient déjà à la plénitude sans avoir dépassé la limite de la grâce. Ce qu'il y avait en elle de particulièrement attrayant, c'était le rapport harmonieux de ses traits avec les émotions de son âme. A l'instant même où une pensée joyeuse s'était emparée de sa fantaisie, on la lisait dans le scintillement de ses yeux, sur ses lèvres souriantes, on l'entendait dans la sonorité de son rire, clair et doux comme les éclats de la gaieté enfantine... Il y avait tant de naturel dans l'ardeur irlandaise de ses sentiments, tant d'abandon, tant d'insouciance apparente du pouvoir de ses charmes, que la bienveillance du sourire, de l'esprit, de la gaieté de cette femme aimable a été rarement surpassée. Sa voix était harmonieusement modulée, douce, claire, argentine. Auprès de l'incomparable douceur de cette voix, de ses intonations enchanteresses, tous ses autres charmes n'étaient que des attractions secondaires... »

La partie des *Mémoires* qui offre un intérêt général, ce sont les lettres qui furent adressées à lady Blessington par un grand nombre des hommes remarquables de ce siècle. On y trouve une poésie inédite de Byron sur la mort d'une femme. On y remarque des lettres de M. Walter Savage Landor, le seul, avec Tennyson, qui soit resté vivant de cette pléiade où figuraient Southey, Coleridge, Scott, Byron, Wordsworth, Moore.

Parmi les correspondants de lady Blessington, il en est qui n'appartiennent pas à la littérature : de ce nombre sont lord John Russell et celui que les Anglais appelaient le *duc de Fer*, dont la brusquerie se mélangeait de galanterie pour la noble dame. Mais la littérature reprend ses droits avec sir E. Bulwer Lytton, Charles Dickens, Casimir Delavigne, Alfred de Vigny, Eugène Sue, l'excentrique vicomte d'Arlincourt, miss Lætitia Landon, la Sapho anglaise, etc. La diplomatie échange à son tour des *notes* et des *protocoles* avec la belle correspondante : elle est représentée par le comte Matuszewicz, le prince de Schwarzenberg, le duc d'Ossuna, et ces messieurs écrivent tout aussi bien que des hommes de lettres de profession.

La lecture de ces *Mémoires*, si intéressante par tous les points qui se rattachent à des faits historiques, à des personnalités éminentes, amène un sentiment d'ennui et même de dégoût pour un monde stérilement affairé, prétentieusement oisif, où les choses les plus sérieuses et les plus instructives prennent des airs de futilité, tandis que la mode et les convenances, le sport et la fashion y sont regardés et traités comme de graves affaires.

BLESSIR v. n. ou intr. (blè-sir). V. BLETTIR

BLESSISSEMENT s. m. (blè-si-se-man). V. BLETTISSEMENT.

BLESSISSURE s. f. (blè-si-su-re). V. BLETTISSURE.

BLESSON s. m. (blè-son — rad. *blessir*). Bot. Sorte de petite poire sauvage : *Tout le iour, je me remplissais de mûres, de prunelles,* BLESSONS, *alizes, merises.* (Proudhon.)

BLESSON (Louis-Jean-Urbain), écrivain militaire allemand, né à Berlin en 1790. Il a été professeur à l'école militaire de cette ville, de 1815 à 1829, et s'est fait connaître par une longue collaboration à la *Gazette militaire* (1820-1857) et à la *Revue de l'art, de la science et de l'histoire de la guerre*, ainsi que par des ouvrages spéciaux : *Etude pour servir à l'histoire de la guerre de* 1815 (1818) ; *Histoire de l'expédition de Russie*, traduction allemande (1825) ; *De la fortification de campagne pour toutes les armes* (1825), ouvrage traduit en français (1848) ; *Aperçu sur la fortification* (1827 et 1834, 2 parties) ; la *Science du défilement graphique* (1828) ; *Histoire des grandes fortifications* (1830) ; *Traité des grandes fortifications à l'usage de toutes les armes* (1830-1835, 3 vol.).

BLESSURE s. f. (blè-su-re — rad. *blesser*). Plaie, déchirure, faite dans les chairs par une arme, par un instrument tranchant ou contondant : *Légère* BLESSURE. BLESSURE *dangereuse, mortelle. Recevoir une* BLESSURE. *Etre criblé de* BLESSURES. *On a guéri ses* BLESSURES. *Il n'a pas reçu de* BLESSURES, *il a seulement une contusion.* (Acad.) *Il n'a reçu qu'une légère* BLESSURE. (La Bruy.)

> . . . . . D'un dard lancé d'une main sûre,
> Il lui fait dans le flanc une large *blessure.*
> RACINE.

> Et le soir on t'a vu, sur un brancard couché,
> Pour rendre, en la voilant, ta lâcheté plus sûre,
> Grimacer les douleurs d'une feinte *blessure.*
> Mme DE GIRARDIN.

— Poétiq. Déchirure, écorchure faite sur un objet quelconque :

> La terre, vierge encor, fertile sans culture,
> Du soc qui la déchire ignorait la *blessure.*
> DESAINTANGE.

— Particulièrem. Accident survenu à une femme pendant sa grossesse, et qui provoque ou menace de provoquer l'avortement.

— Par ext. Mal durable :

> L'Espagne, l'Italie et la Pologne en pleurs
> Viennent de nous montrer le sang de leurs *blessures.*
> A. BARBIER.

— Fig. Atteinte morale, douleur, vif déplaisir : *Les* BLESSURES *faites à l'honneur, à l'amour-propre sont plus sensibles que les autres.* (Acad.) *L'envie fait au cœur de ceux qui l'éprouvent de profondes* BLESSURES. (Acad.) *Les traits qui partent d'en haut font des* BLESSURES *plus profondes.* (Mass.) *Les plaisirs de la pensée sont des remèdes contre les* BLESSURES *du cœur.* (Mme de Staël.) *Vous m'aiderez à mettre un appareil sur les* BLESSURES *de cette jeune âme.* (J.-J. Rouss.) *Les* BLESSURES *faites à l'honneur sont les plus profondes.* (La Harpe.) *Les* BLESSURES *qu'on me fait ne se guérissent jamais.* (Chateaub.) *La plus cruelle* BLESSURE *est celle qu'un père reçoit de la mauvaise conduite de ses enfants.* (St-Prosper.) *Sachez-le bien : de toutes les* BLESSURES, *celles que font la langue et l'œil, la moquerie et le dédain, sont les plus incurables.* (Balz.) *Il y a deux sortes de jalousies : l'une est une* BLESSURE *du cœur ; l'autre, de l'amour-propre.* (Laténa.)

> Têtebleu ! ce me sont de mortelles *blessures*,
> De voir qu'avec le vice on garde des mesures.
> MOLIÈRE.

> . . . . . . , Il est des *blessures*
> Dont un cœur généreux peut rarement guérir.
> VOLTAIRE.

> Je reviens sur les bords que ton large flot baigne,
> Défatiguer mon cœur, dont la *blessure* saigne.
> TURQUETY.

— *Rouvrir une blessure*, En séparer les lèvres, qui commencent à se réunir. ‖ Fig. Raviver une passion éteinte, renouveler une douleur amortie : *Si vous voyez cette femme, vos* BLESSURES *ne manqueront pas de* SE ROUVRIR. (St-Evrem.)

> Je sais que vos regards vont *rouvrir ma blessure,*
> RACINE.

> Il va percer mon cœur et *rouvrir ma blessure.*
> VOLTAIRE.

> Quelque reproche amer qui *rouvre ma blessure,*
> Pourquoi me l'épargner ? . . . . . .
> C. DELAVIGNE.

— Jurispr. *Coups et blessures*, Crime et délit prévu par la loi et puni de peines diverses, suivant les cas.

— **Syn. Blessure, plaie.** Le mot *blessure* peut signifier l'action même de blesser, le moment où l'on est blessé : *L'instant de la* BLESSURE *de Charles XII fut celui de sa mort.* (Volt.) Mais il désigne plus souvent le résultat de cette action, et c'est alors seulement qu'il est synonyme de *plaie*. La *blessure* peut consister dans une simple contusion ou dans la fracture d'un os caché sous la chair ; la *plaie* suppose toujours une ouverture faite à la peau. Une *blessure* a toujours une cause extérieure ; une *plaie* peut être le résultat d'un désordre intérieur qui a produit l'enflure d'abord, puis la rupture de la peau pour laisser passage aux humeurs corrompues. Au figuré, une *blessure* est un mal reçu et dont la cause est présente dans la pensée ; une *plaie* est un mal dont la société souffre cruellement, une calamité, un fléau public ; on dit : *Les* PLAIES *de l'Egypte ; Le désordre des finances est une grande* PLAIE *pour l'Etat.*

— **Epithètes.** Large, béante, profonde, mortelle, faible, petite, légère, insignifiante, imperceptible, saignante, sanglante, dangereuse, douloureuse, cruelle, vive, affreuse, horrible, effroyable, épouvantable, incurable, inguérissable, récente, fraîche, ancienne, fermée, cicatrisée, rouverte, aigrie, irritée, envenimée, empoisonnée, gangrenée, honorable, éclatante, illustre, salutaire. Des blessures fécondes, nombreuses, fréquentes, répétées, multipliées, redoublées.

— **Encycl.** Chir. Le mot *blessure* ne désigne pas seulement une plaie, comme cela est admis dans le langage vulgaire ; il désigne toute espèce de lésion locale produite par une violence extérieure, et s'applique non-seulement aux solutions de continuité des téguments, mais aux contusions, commotions, fractures, luxations, entorses, etc., lors même qu'il n'y a pas complication de plaie extérieure. Les hernies, qui se produisent ordinairement sous l'influence d'efforts intérieurs, les pertes durant la grossesse, portent encore, dans le langage vulgaire, le nom de *blessures*. Enfin, par une extension moins justifiée, on comprend sous cette dénomination toutes les maladies de nature chirurgicale : c'est ainsi que, dans les hôpitaux, les salles affectées au service de la chirurgie sont désignées sous le nom de salles de *blessés*.

Nous nous contenterons d'avoir précisé le sens qu'il faut attacher au mot *blessure ;* les différentes lésions comprises sous cette dénomination trouveront leur description aux articles spéciaux que nous leur consacrons dans ce dictionnaire. Quant aux secours qu'il est urgent d'administrer dans les cas de *blessures* occasionnées par accident ou malveillance sur la voie publique, quant aux soins généraux qu'il convient d'apporter dans le traitement des blessés, nous en avons parlé plus haut. (V. BLESSÉ.)

— **Méd. lég.** En médecine légale, le mot *blessure* a le sens le plus étendu ; car les tribunaux regardent et jugent comme telles, non-seulement toute lésion locale, avec ou sans solution de continuité, produite instantanément par l'action d'une violence extérieure, mais encore les maladies qui sont les conséquences de ces violences et les maladies communiquées. Au premier type se rattachent les commotions, les contusions, les distensions, les luxations, les fractures, les brûlures, les plaies d'armes à feu, et généralement toutes les plaies, quels que soient leurs caractères et leurs complications. Au second type répondent l'innombrable série des maladies qui peuvent être les conséquences d'une lésion externe, et les maladies communiquées directement, telles que la rage, la syphilis, la morve et le farcin.

On doit comprendre que, dans la classification des *blessures*, les médecins légistes se basent sur des caractères tout différents de ceux qu'on adopte en médecine. Les tribunaux ne considèrent que la gravité absolue ou relative de la *blessure*, de sorte que, pour se conformer aux textes de nos codes, il faut adopter la classification suivante : 1° *Blessures légères*. Ce sont celles qui n'intéressent que la peau ou les muscles superficiels : plaies sans complications, contusions légères, brûlures au premier degré, etc., en un mot toute lésion qui n'entraîne pas une incapacité de travail de plus de vingt jours. 2° *Blessures graves*. Ce sont les contusions violentes, les plaies compliquées et suppurantes, telles que les plaies par armes à feu, les brûlures profondes accompagnées d'escarres, etc. Dans l'appréciation de la gravité de ces *blessures*, on doit considérer les conséquences de la lésion. Il est des *blessures complétement curables*, c'est-à-dire guérissables sans laisser subsister ni infirmités ni dérangements dans les fonctions ; il en est d'autres, *incomplétement curables*, qui entraînent une infirmité ou un dérangement de fonction temporaire ou permanent. On comprend encore qu'il y aura lieu de déterminer si l'infirmité est guérissable, soit par l'effet du temps, soit par les soins donnés au malade, ou si elle est complétement incurable. On déterminera enfin la nature même de cette difformité, car il en est de plus désagréables et de plus pénibles les unes que les autres. 3° *Blessures mortelles*. A cette classe appartiennent les lésions ordinairement mortelles : telles sont les plaies pénétrantes des organes essentiels à la vie, du cerveau, du cœur, du poumon, des organes digestifs. Cependant le médecin légiste ne doit pas oublier que la prudence lui conseille de ne jamais déclarer qu'une *blessure* est absolument mortelle, tant que le malade vit encore et que l'autopsie n'a pas démontré que la mort a été la conséquence de la lésion incriminée. Il faut, en effet, se rappeler qu'il est arrivé bien des fois que des *blessures* d'une gravité considérable ont été néanmoins suivies d'une guérison inespérée, tandis que, dans d'autres circonstances, des lésions d'une très-faible gravité ont eu pour conséquence une mort fort inattendue.

Le médecin expert, appelé à éclairer la justice de ses lumières dans un cas de *blessure* accidentelle, doit successivement s'attacher à déterminer : 1° la nature même de la lésion ; 2° le siége qu'elle affecte ; 3° enfin, les différentes circonstances qui ont précédé, qui accompagnent, suivent ou suivront la *blessure*, et qui sont ainsi directement liées à l'action de la cause vulnérante. Nous examinerons rapidement ces divers éléments de la question médico-légale des *blessures*.

1° *Nature* ou *mode de lésion*. Il peut arriver qu'à la suite d'un coup ou d'une chute il se produise un ébranlement intérieur du cerveau, ou même, ce qui est plus rare, des déchirures simples ou multiples dans des organes tels que le foie, la rate, le poumon, etc. ; c'est à cet accident qu'on donne le nom de commotion. Au contraire, une lésion extérieure, occasionnée par le choc d'un corps dur, sans perte de substance, mais s'accompagnant de dilacération et d'écrasement des parties sous-jacentes à la peau et d'extravasation de sang, c'est la contusion. La contusion tire sa gravité de l'intensité avec laquelle a agi la cause vulnérante, et se désigne sous les noms de contusion légère et de contusion profonde ou attrition ; si une plaie accompagne et complique la contusion, il y a plaie contuse ; si ce n'est qu'une légère excoriation, il y a meurtrissure.

Il y a distension toutes les fois que les parties placées en contact sont désunies violemment, écartées ou tirées dans un sens contraire à leurs mouvements naturels. L'accident connu sous le nom d'entorse est une de ces lésions : c'est la distension des ligaments d'une articulation. La luxation est une distension plus étendue encore, amenant un déplacement d'une ou plusieurs parties osseuses dont les surfaces articulaires ont perdu, en totalité ou en partie, leurs rapports mutuels. La fracture est une solution de continuité complète ou incomplète des os, des dents ou d'autres parties dures du squelette. Les plaies sont aussi des solutions de continuité, mais siégeant dans les parties molles ; leur profondeur varie depuis la plus légère écorchure jusqu'à l'amputation d'une portion du corps. Elles se distinguent par la cause qui les a occasionnées, et se rapportent ainsi à cinq classes : 1° plaies faites par instrument tranchant ; 2° plaies faites par instrument piquant ; 3° déchirures ou plaies par arrachement ; 4° plaies contuses ou plaies faites par un instrument contondant ; 5° plaies d'armes à feu.

Enfin, un dernier genre de lésion renfermé sous la dénomination de *blessure*, c'est la brûlure, lésion déterminée dans les parties vivantes par l'action du calorique : charbons ardents, flamme d'un foyer, eau bouillante, etc. On étend encore le nom de brûlure aux lésions analogues occasionnées par l'action des corps caustiques : les acides concentrés, tels que l'acide sulfurique, et les alcalis caustiques, tels que la chaux vive, etc.

Le légiste expert, appelé à éclairer la justice de ses lumières dans un cas de *blessure*, devra donc, en premier lieu, s'enquérir de la nature de la lésion, et déterminer s'il y a commotion, contusion, distension, luxation, fracture, plaie, brûlure, ou tout ensemble plusieurs de ces lésions. Il devra s'informer de la cause qui a pu produire la *blessure*, déterminer à quelle profondeur elle a agi et à quel degré d'intensité peut se mesurer son action vulnérante.

Entrant alors plus profondément dans son sujet, l'expert précisera quelle était la forme, la nature, la dimension de l'instrument qui a occasionné la *blessure ;* si c'est une lame, un instrument piquant, quelle est la forme et la dimension de la lame ou de l'outil et à quelle profondeur ces instruments ont pénétré. Les plaies d'armes à feu, particulièrement, donnent lieu à une série de questions de la plus haute importance et dont la solution est vivement sollicitée par les parquets d'instruction.

Une arme ayant été chargée à balle, le coup a-t-il été tiré à bout portant (en prenant cette expression à la lettre), à brûle-pourpoint, c'est-à-dire à une très-faible distance, ou de loin ? Quelle était la position du blessé au moment où il a été frappé, à quel endroit la balle a-t-elle pénétré, quels désordres a-t-elle causés, quelle en est l'ouverture d'entrée, quelle en est l'ouverture de sortie ? Le projectile est-il une balle de plomb, de fer ou de cuivre, un caillou, un bouton, etc. ? La balle a-t-elle été mâchée, forcée, empoisonnée ? Quelle en était la forme primitive ? Dans le cas où l'arme était chargée avec des projectiles multiples, à quelle distance le coup a-t-il été tiré ? Dans le cas où l'arme n'était chargée qu'à poudre, quel désordre a pu produire sur les tissus la bourre changée ainsi en projectile, ou la poudre, qui est alors l'agent d'une combustion si le coup a été tiré de très-près ? La solution de ces questions résulte de l'étude chirurgicale des plaies d'armes à feu, dont nous avons esquissé les principaux traits dans l'article que nous leur avons consacré. (V. ARME.)

A ces déterminations ne se borne pas le rôle du médecin légiste. Autant que les circonstances le permettront, l'expert doit déterminer encore les suites naturelles des *blessures* qui sont soumises à son examen ; par exemple, suivant la nature d'une fracture, quel temps sera nécessaire à la consolidation complète ; suivant la nature, le siége et l'étendue d'une plaie, quel temps sera nécessaire à la complète cicatrisation, quelles conséquences futures entraîne l'existence même de la plaie ou de la cicatrice qui en sera la suite, etc. ? Dans cette appréciation, le médecin légiste ne négligera pas de préciser quelles conditions nouvelles peuvent apporter l'âge du malade, sa constitution, les vices dont il peut être atteint, en un mot les conditions physiologiques et pathologiques au milieu desquelles se trouve le blessé. L'expert précisera encore, s'il le peut, le moment où la *blessure* a été faite, les circonstances au milieu desquelles elle s'est produite et les soins consécutifs dont elle a été l'objet.

2° *Blessures considérées quant à leur siége.* La léthalité d'une *blessure* ne dépend pas seulement de sa nature et de sa profondeur, elle dépend encore de la nature de l'organe lésé, c'est-à-dire du siége qu'occupe la lésion. Ainsi, les *blessures* du crâne, même les plus légères en apparence, exposent les blessés à des accidents sérieux en raison de la commotion et surtout de la contusion cérébrale qui les accompagnent. On sait de même que toute plaie ou perte de substance de la pulpe cérébrale doit être considérée comme mortelle, à part de biens rares exceptions. Les plaies de la face sont particulièrement remarquables par l'importance des mutilations et le caractère de laideur repoussante qu'elles donnent au visage. Toute plaie de tête, du reste, si elle est de nature à guérir assez rapidement, expose aussi au danger sérieux des érysipèles. Les *blessures* du cou tireront leur gravité de la nature des organes lésés ; il y a sous ce rapport une grande différence entre les plaies de la trachée-artère, par exemple, qui guérissent avec rapidité, et celles des gros vaisseaux du cou, qui sont toujours mortelles. Ces considérations sont applicables aux plaies de la poitrine et de l'abdomen. Les *blessures* pénétrantes et qui intéresseront les viscères importants, ceux qui président aux fonctions les plus essentielles de la vie, seront ordinairement mortelles, tandis que les plaies superficielles pourront présenter une gravité moindre. A l'égard des organes génitaux de l'homme, la loi a pris des dispositions particulières, et jusqu'à un certain point exceptionnelles, en prévision du crime de castration ; l'expert légiste devra donc s'attacher à déterminer, lorsqu'il y a lésion de ces organes, s'il y a castration dans le sens indiqué par la loi. Les lésions des membres sont toujours, à intensité égale, moins graves que celles du tronc ; mais ici tout dépendra encore de la nature des organes intéressés. La douleur qu'occasionnent les *blessures* profondes, ou l'hémorragie qui les accompagne, peuvent rendre ces lésions très-graves ; on sait enfin que les *blessures* du pied et de la main exposent au tétanos et à la mort, qui en est la conséquence presque inévitable.

3° *Circonstances concomitantes et consécutives de la blessure.* Il ne suffit pas à l'expert légiste de déterminer les altérations qui caractérisent la *blessure* en tant qu'affection morbide, il doit encore préciser les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi l'acte de violence dont le blessé a été victime. C'est là la partie la plus importante de l'examen légal des *blessures*. Ainsi, les indications que fournissent les lésions relativement au caractère de l'événement ; le degré de gravité, qui, indépendant de la *blessure* même, résulte de conditions particulières qui appartiennent soit au blessé, soit à l'agresseur ; les conséquences directes et indirectes de la lésion, ce qu'on peut appeler le pronostic légal de la *blessure ;* enfin, les particularités qui, appartenant à la *blessure* même, seraient de nature à mettre la justice sur les traces du coupable ; tels sont les principaux éléments de cette question complexe, qui réclame toute la sagacité de l'expert et souvent une expérience consommée. Nous ne pouvons entrer dans les détails que comporte un si vaste sujet, et nous appesantir sur les divers éléments de conviction que peut rencontrer le légiste expert dans l'examen des *blessures ;* nous nous contenterons d'indiquer sommairement quelles sont les questions que soulève la jurisprudence en ces matières.

Si l'instrument vulnérant a été représenté, l'expert examinera si sa longueur, sa largeur, sa forme coïncident bien avec les dimensions de la plaie. L'examen des vêtements peut fournir, sur la nature et la forme de l'arme, et sur la direction qui lui a été imprimée, des données souvent plus exactes que l'inspection des plaies elles-mêmes. L'expert doit donc, dans tous les cas, noter exactement les rapports ou les différences qui peuvent exister entre les trous, les coupures ou les déchirures des vêtements, et la direction, la forme et l'étendue des plaies. Une précaution également importante pour juger comment et dans quelle circonstance une *blessure* a été faite, et pour apprécier à leur juste valeur les dépositions des témoins et du blessé, c'est de bien se représenter quelle a dû être la position de celui-ci au moment où il a été frappé, et quelle a dû être celle de l'auteur de la *blessure*. L'expert précisera encore, avec toute la rigueur qu'il pourra apporter en cette matière, si la *blessure* incriminée peut être attribuée à une tentative de suicide, à des mutilations volontaires qu'on voudrait ensuite imputer à des mains étrangères, enfin à des violences exercées contre le blessé, ou simplement à un accident fortuit. Dans le cas de lésions accomplies par le fait de violences extérieures, il ne suffira pas au médecin légiste de déterminer le degré de léthalité de la *blessure* d'après ses caractères propres, il faudra encore indiquer si la lésion a été aggravée par des circonstances indépendantes de la nature ou de la violence de l'agression :

certaines conditions pathologiques inhérentes au sujet blessé, sa mauvaise constitution, un tempérament nerveux à l'excès, l'état moral, certaines prédispositions acquises ou héréditaires, certaines habitudes et l'état d'ivresse surtout, enfin les soins consécutifs à la *blessure*, les conditions dans lesquelles s'est trouvé le blessé à la suite de son accident, le refus qu'il a pu faire d'une opération devenue nécessaire, etc., etc., telles sont les circonstances antérieures et postérieures à la *blessure* et sur lesquelles l'expert devra fournir son appréciation, pour permettre au juge de préciser le degré de culpabilité de l'auteur de l'attentat.

Les conséquences les plus éloignées des lésions soumises à l'examen du médecin légiste ne doivent pas davantage être omises. L'expert indiquera donc quelles seront les suites naturelles des *blessures*, le degré de gêne dans le travail ou les infirmités qu'elles occasionneront; en un mot, toutes les conséquences probables de l'accident, conséquences qui varieront, du reste, non-seulement suivant le siége et l'intensité de la *blessure*, mais suivant la constitution, le tempérament, les habitudes, l'âge, le sexe et la profession du blessé. Si l'expert n'est consulté que plus ou moins longtemps après l'accident, nous devons supposer qu'il existe des traces de la *blessure*. La cicatrice, par exemple, appellera toute l'attention de l'expert. Le médecin légiste devra déterminer la forme, la grandeur, la couleur, la solidité de cette cicatrice; comme pour une *blessure* encore existante, il s'efforcera de préciser toutes les circonstances qui ont dû accompagner la lésion, les conséquences actuelles qu'elle entraîne, les conséquences futures qu'elle entraînera, la gêne que pourra apporter la cicatrice à l'accomplissement des fonctions ou au travail habituel du blessé, enfin les difformités apparentes ou réelles qu'elle occasionne.

Nous n'avons fait qu'énumérer très-rapidement les questions de médecine légale qui se rattachent à l'examen juridique des *blessures;* mais cette énumération suffit pour nous faire embrasser d'un rapide coup d'œil l'étendue et l'importance des problèmes qui se rattachent à ce sujet. Il est même difficile de formuler des règles générales applicables à ce genre d'examen. Le médecin légiste ne réussira à résoudre ces difficiles questions qu'en unissant une parfaite connaissance de l'anatomie et de la pathologie externe à une expérience éprouvée. C'est cette expérience, unie au savoir le plus étendu, qui fait aujourd'hui la célébrité de quelques experts légistes réputés auprès de nos tribunaux.

Ce que nous venons de dire ne s'applique qu'aux véritables *blessures*, qu'elles soient suivies de mort ou de guérison; mais il existe encore d'autres espèces de lésions que l'on pourrait appeler de fausses *blessures*, et sur lesquelles on consulte encore les experts médecins : ce sont les lésions que l'on trouve sur des cadavres et que l'on soupçonne avoir été faites sur ces cadavres dans le but de donner le change sur les véritables causes de la mort. Réciproquement, il est un certain nombre de phénomènes cadavériques qui pourraient en imposer au chirurgien et passer pour le résultat de violences exercées pendant la vie; enfin, il est des cas où, un cadavre ayant été retiré de l'eau ou d'un précipice, portant des *blessures*, on demande à l'expert de dire si ces *blessures* ont déterminé la mort avant la submersion, la chute, etc. L'examen des lésions cadavériques ne se rattache qu'accessoirement au sujet qui nous occupe, et nous renvoyons, pour les détails que comporte cette question, à un autre article. V. AUTOPSIE.

BLESTIUM, ville de l'ancienne Grande-Bretagne, chez les Silures, au N.-O. de Londres.

BLESTRISME s. m. (blè-stri-sme). Pathol. Inquiétude, agitation fébrile qui ne permet pas de rester en place.

BLESUM, nom latin de Blois.

BLESUS. V. BLÆSUS.

BLÉSY. V. BLAISY.

BLET, BLETTE adj. (blè, è-te. — Ce mot dérive d'une racine germanique qui a le sens de tendre, mou, lâche, peureux, etc., et qu'on retrouve avec cette signification première, principalement dans les idiomes scandinaves : en suédois, *blæt*, *blæta;* en danois, *blœd*, *blœde*. L'allemand et le hollandais n'ont conservé que la signification secondaire et figurée dans *blæde*, pusillanime, et *bloode*, même sens). En parlant d'un fruit, Ramolli par un commencement de décomposition, qui, chez certains fruits, est un signe de maturité : *Fruit* BLET. *Poire, nèfle, corme* BLETTE. *On ne mange les nèfles que lorsqu'elles sont* BLETTES. (Acad.) *Après la maturation, le fruit subit un autre genre d'altération qui le fait changer de nature : il devient* BLET *ou il se pourrit*. (Chaptal.) *Si on laisse le fruit trop longtemps sur l'arbre, il devient* BLET. (Raspail.)

BLÈTE ou **BLETTE** s. f. (blè-te — du gr. *bliton*, même signif.). Bot. Genre de plantes, de la famille des chénopodées, comprenant plusieurs espèces originaires de l'Europe ou de l'Asie, dont quelques-unes sont cultivées dans nos jardins, notamment celle à laquelle ses beaux fruits rouges ont fait donner le nom d'épinard-fraise : *On emploie quelquefois la teinture rouge des fruits de la* BLÈTE *pour donner de la couleur aux vins trop pâles*. (Gouas.) ‖ Nom que l'on donne, dans certains pays, à la bette ou carde poirée.

BLÉTHISE s. f. (blé-ti-ze). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, dont une espèce se rencontre dans le Calvados et dans les environs de Lille.

BLÉTIE s. f. (blé-tî). Bot. Genre d'orchidées comprenant une vingtaine d'espèces du Pérou, du Mexique et des îles australes de l'Afrique.

BLETISA, ville de l'Espagne ancienne, dans la Lusitanie, chez les Vettons.

BLETTERANS, bourg de France (Jura), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kil. N.-O. de Lons-le-Saunier; pop. aggl. 1,021 hab. — pop. tot. 1,163 hab. Fabrique de poterie et tuyaux de drainage; commerce important de céréales et de bétail. Eglise de la fin du XIIIe siècle.

BLETTERIE (Jean-Philippe-René DE LA), littérateur et historien français, né à Rennes en 1698, mort en 1772. Membre de la congrégation de l'Oratoire, il enseigna d'abord la rhétorique, puis l'histoire ecclésiastique au séminaire de Saint-Magloire, délaissa la poésie, à laquelle il s'était livré quelque temps, pour s'adonner à l'étude de l'hébreu, et vint habiter l'oratoire Saint-Honoré, à Paris, où il composa la *Vie de l'empereur Julien* (1735), ouvrage aussi curieux qu'instructif, aussi impartial que bien écrit, qui fonda sa réputation. Ayant dû, par la suite, quitter sa congrégation, il fut nommé professeur d'éloquence au Collége royal et élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1742. S'étant présenté à l'Académie française concurremment avec Louis Racine, il fut exclu par la cour ainsi que ce dernier, parce qu'ils passaient l'un et l'autre pour partisans du jansénisme. Les académiciens, dit à ce sujet le président Hénault, ne considérèrent pas moins le savant et judicieux abbé « comme un collègue qu'ils n'avaient pas. » Outre l'ouvrage précité, la Bletterie a publié une *Histoire de l'empereur Jovien* (1748, 2 vol.), qui n'eut pas le succès du premier; *Lettres à un ami au sujet de la relation du quiétisme* (1733); la traduction des *Mœurs des Germains et vie d'Agricola* de Tacite (1755, 2 vol.), et la traduction des *Annales* de Tacite (1768, 3 vol.). La première de ces traductions est estimée; il n'en est pas de même de la seconde, qui est assez exacte, mais mal écrite, et dans laquelle la Bletterie,

En bourgeois du Marais a fait parler Tacite.

Elle fut surtout vivement critiquée par Linguet et par Voltaire, dont on connaît les vers épigrammatiques :

Hier on m'apporta, pour combler mon ennui,
Le Tacite de la Bletterie.

On doit, en outre, à cet écrivain, divers mémoires, insérés dans le recueil de l'Académie des inscriptions, une édition de la grammaire hébraïque de Mascleff, dont il avait adopté le système de lecture, etc.

BLETTIR v. n. ou intr. (blè-tir — rad. *blet*). Devenir blet : *Les fruits de l'alizier perdent leur âcreté quand ils commencent à* BLETTIR. *Les sorbes ne peuvent se manger que lorsqu'elles* BLETTISSENT. *Les fruits du sapotillier sont connus dans toute l'Amérique méridionale sous le nom de nèfles d'Amérique; on les mange quand ils* ONT BLETTI. (Richard.) ‖ On dit aussi BLESSIR.

BLETTISSEMENT s. m. (blè-ti-se-man — rad. *blettir*). Modification que subissent certains fruits charnus, et qui consiste en un commencement de décomposition nécessaire à la maturation de quelques-uns : *Le* BLETTISSEMENT *des nèfles, des alizes. Le* BLETTISSEMENT *des poires. Les oiseaux n'attaquent certains fruits que lorsque le* BLETTISSEMENT *les avertit qu'ils sont mangeables*. (Encycl.) ‖ On dit aussi BLESSISSEMENT.

BLETTISSURE s. f. (blè-ti-su-re—rad. *blet*). Etat d'un fruit blet : *La* BLETTISSURE *de la nèfle et de la corme est nécessaire pour rendre ces fruits mangeables*. ‖ On dit aussi BLESSISSURE.

BLETTON s. m. (blè-ton). Syn. peu usité de BÉTON.

BLETTON (Jean-François), écrivain religieux français, né en 1791, près de Valence. Il entra dans les ordres, devint en 1816 vicaire de Saint-Vallier, et s'adonna, pendant ses heures de loisir, à l'étude de l'histoire ecclésiastique et de l'Ecriture sainte. On lui doit, outre plusieurs écrits ascétiques, la *Vie de saint Augustin* (1828); la *Vie de saint Louis* (1828); la *Vie de sainte Catherine de Sienne* (1829); *Abrégé des preuves de la religion* (1829); *Motifs de consolations que la religion procure à l'homme* (1841).

BLEU, BLEUE adj. (C'est une racine germanique qui a donné naissance au mot *bleu*. On la retrouve dans l'ancien haut allemand *blao*, *blaw;* dans l'anglo-saxon *bleo*, *blac;* dans l'allemand *blau;* dans l'anglais *blue;* dans l'islandais *blar*, *bla;* dans le danois *blaa;* dans le suédois *blæ;* dans le hollandais *blaauw*. Peut-être doit-on rapprocher le mot *bleu*, *blau*, des autres noms de couleurs, tels que *blanc*, *black*, *flavus*, etc., qui, avec des significations spéciales bien distinctes et souvent même incompatibles, paraissent néanmoins dériver originairement toutes d'une racine commune ayant le sens de briller, et qu'on retrouve dans l'allemand *blinken*, le latin *flagrare*, le grec *phlegô*, le sanscrit *bhraj*, *bhraç*, *bhlaç*, etc.). Se dit d'une couleur particulière impossible à définir en soi, mais dont les diverses nuances se rencontrent fréquemment dans la nature, notamment dans un ciel sans nuage, dans la mer par un ciel serein, dans la fleur du bluet, etc., etc. : *La mer étendait sa nappe* BLEUE, *et le ciel déroulait au-dessus un autre champ d'azur*. (Chateaubr.) *L'eau et l'air nous paraissaient* BLEUS. (A. Martin.) *Les anciens avaient remarqué la couleur* BLEUE *des eaux des Thermopyles*. (Maury.) *Le Jardin d'acclimatation possède une paire de faisans* BLEUS *de la Cochinchine*. (L.-J. Larcher.)

Laisse une douce larme, au bord de tes yeux *bleus*,
Briller en s'écoulant comme une étoile aux cieux.
A. DE MUSSET.

De quel éclat brillaient dans la bataille
Ces habits *bleus*, par la victoire usés!
BÉRANGER.

. . . Heureux pêcheur! il te reste la mer,
Une plaine aussi *bleue*, aussi large que l'air.
A. BARBIER.

. . . Après bien des jours, bien des ans révolus,
Le ciel restera *bleu* quand nous ne serons plus.
SAINTE-BEUVE.

— Livide, en parlant de la peau ainsi colorée par l'effet d'une contusion, d'une cause physique ou d'une émotion quelconque : *Avoir les joues* BLEUES *de froid. Ce cadavre est déjà* BLEU. *Je suis tombé, j'en ai le genou tout* BLEU. *Elle s'effraya tellement, qu'elle en devint* BLEUE.

— Par ext. S'applique à l'émotion même qui rend bleu : *Avoir des colères* BLEUES. *Le patient, franc-comtois et roux, deux garanties d'impatience irascible, lancé et relancé ainsi en manière de balle, était arrivé à la fureur* BLEUE. (E. Souché.)

— *Cordon bleu*, Large ruban de tabis bleu que portaient les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit : *Le roi envoya le* CORDON BLEU *à tel prince*. (Acad.) ‖ Celui même qui est revêtu de la dignité de chevalier du Saint-Esprit : *Il fut nommé* CORDON BLEU. ‖ Dignitaire, grand personnage quelconque : *Il y avait là des ministres, des généraux, des* CORDONS BLEUS.

L'argent d'un *cordon bleu* n'est pas d'autre façon
Que celui d'un fripier ou d'un aide maçon.
RÉGNIER.

Ils laissent passer Cornélie,
Les ducs et pairs, le chevalier
Et les *cordons bleus* d'Italie.
VOLTAIRE.

‖ Par plaisant. Cuisinière très-habile : *Nous n'avons rien à désirer sous le rapport de la table, nous avons pris un* CORDON BLEU.

— *Bas-bleu*, Femme auteur. (V. BAS-BLEU.)

— Pop. *Vin bleu*, Gros vin de couleur violette : *Boire du* VIN BLEU. *S'abreuver de* VIN BLEU.

Le peuple, c'est la fille de taverne,
La fille buvant du *vin bleu*,
Qui veut dans son amant un bras qui la gouverne.
A. BARBIER.

V. ci-après BLEU subst.

— *Conte bleu*, Histoire incroyable et faite à plaisir, discours en l'air : *C'est un* CONTE BLEU *que vous nous faites là*.

Voilà les *contes bleus* qu'il vous faut pour vous plaire.
MOLIÈRE.

Et vous-même, ma mère, êtes-vous ivre ou folle,
De me baliverner avec vos *contes bleus*,
Et me faire enrager depuis une heure ou deux?
REGNARD.

‖ *Faire des coups bleus*, Faire des efforts inutiles.

— Anc. mar. *Officier bleu*, Celui qu'un capitaine de vaisseau créait à son bord pour remplacer un autre officier.

— Hist. Se disait des républicains, par opposition aux Vendéens ou royalistes, qu'on appelait les *blancs* : *Le capitaine Hamelin n'était pas tellement capitaine* BLEU, *qu'il eût tout à fait oublié les vieilles coutumes hospitalières du terroir breton*. (J. Janin.) *Les hommes et les femmes les plus* BLEUS *dans le fond de l'âme furent surpris en trouvant au milieu d'eux un débris de cette vieille société française*. (J. Janin.) V. BLEU subst.

— Hist. relig. *Filles bleues*, Les annonciades, parce qu'elles étaient vêtues de bleu.

— *L'homme au petit manteau bleu*, *Le petit manteau bleu*, Nom populaire du philanthrope Champion.

— Pathol. *Maladie bleue*, Nom vulgaire de la cyanose.

— Anc. chim. *Cendres bleues*, Carbonate de cuivre artificiel.

— Minér. *Pierres bleues*, Nom donné en Belgique, dans nos départements du Nord et dans la Prusse rhénane, à des calcaires compactes d'un gris bleuâtre ou violacé, qui appartiennent aux calcaires carbonifères et fournissent d'excellents matériaux de construction. On estime surtout les pierres bleues de Soignies ou des Ecaussines, en Belgique. Elles peuvent recevoir toutes les formes, se sculptent avec la plus grande facilité, se polissent comme le marbre, et résistent parfaitement aux influences atmosphériques.

— Gramm. Suivi d'un adjectif ou d'un autre mot qui le qualifie, *bleu* forme une locution composée dont les deux éléments restent invariables. On doit donc écrire : *Une robe* BLEU FONCÉ, *des rubans* BLEU CLAIR, *des rideaux* BLEU DE CIEL, etc., parce que ces locutions sont elliptiques et signifient *d'un bleu foncé, d'un bleu clair, d'un bleu de ciel*, etc. : *Elle était grande, blanche, les yeux* BLEU FONCÉ, *les dents comme de l'émail*. (Mérimée.) *Elle avait les cheveux d'un blond très-pâle, les yeux* BLEU CLAIR *et les joues très-roses*. (E. Sue.) *Toute sa toilette consistait en deux vieilles douillettes, dont l'une,* BLEU SAPHIR, *pour les dimanches*. (Fr. Soulié.) *De grands yeux* BLEU ARDOISE, *enfouis sous d'épais sourcils blonds, lui donnaient un regard presque farouche*. (Fr. Soulié.) *La pauvre femme, qui s'était plâtrée avec du mauvais blanc, avait une teinte* BLEU DE CIEL. (Th. Gaut.) *Cette pièce est délicieuse, dit-elle, en admirant une tenture* BLEU DE CIEL *relevée par des perles*. (Balz.) On dit quelquefois elliptiquement *bleu ciel*, *bleu faïence*, *bleu ardoise*, etc. *Vous avez là un très-beau lit à rideaux* BLEU CIEL, *monsieur*. (A. de Muss.) *Ce gros petit homme, pelotonné dans son coin, ouvrait de temps en temps ses petits yeux* BLEU FAÏENCE. (Balz.)

BLEU, s. m. (même étym. que l'adj.) La couleur bleue : *Un beau* BLEU, *un* BLEU *clair, un* BLEU *foncé, un* BLEU *gris. Le* BLEU *du ciel. Le* BLEU *des veines. Faire teindre une étoffe en* BLEU. *Je bénissais mon abandon et me trouvais heureux de pouvoir rester dans le jardin à jouer avec des cailloux, à observer des insectes, à regarder le* BLEU *du firmament*. (Balz.) *Je n'aime que le* BLEU; *il me va très-bien*. (Scribe.) *Le ciel reprend son* BLEU *changeant*. (V. Hugo.) *Il y a trente* BLEUS *clairs différents et autant de* BLEUS *foncés*. (A. Karr.) *Le* BLEU *est la seule couleur que la nature ait refusée à la rose*. (A. Karr.) *Ses grands yeux étaient d'un* BLEU *gris*. (Fr. Soulié.)

— Fam. Marque livide résultant d'un coup, d'un meurtrissure : *Elle se plaît à le pincer, à lui faire des* BLEUS. *Je me trouve presque autant de noirs et de* BLEUS *sur le corps que monseigneur*. (L. Viardot.)

— Matière colorante dont on se sert pour peindre ou teindre en bleu : *Mettre du* BLEU. *Passer une teinte de* BLEU.

— Pop. Vin de mauvaise qualité, de couleur violette, ainsi nommé parce que ce bourgogne apocryphe tache de bleu les nappes des cabarets : *Boire du* BLEU. *Chez Paul Niquet on boit du* BLEU *et de l'eau d'aff, par excès de civilisation*. (Th. Gaut.) ‖ *Gros bleu*, Bleu plus chargé encore de couleur que le bleu ordinaire : *Peu à peu les paysans avaient pris l'habitude de joindre à leur consommation hebdomadaire de* GROS BLEU, *d'abord un morceau sur le pouce, puis plusieurs morceaux sur la table*. (X. Boni.) ‖ *Petit bleu*, Bleu plus léger, moins chargé en couleur : *C'était un* PETIT BLEU *extrêmement réjouissant*. (A. Dum.) *En causant, la franchise, arrosée par les libations d'un* PETIT BLEU, *les avait poussés l'un et l'autre à se faire leur biographie*. (H. Murger.)

— *Passer au bleu*, Tremper le linge blanc, déjà lessivé ou savonné, dans une eau imprégnée d'une substance bleue, pour lui donner une teinte légèrement azurée. ‖ Fig. et fam. Faire disparaître, dissiper, consommer : *Je lui avais prêté ma montre, je crains bien qu'il ne l'*AIT PASSÉE AU BLEU. *Son héritage est depuis longtemps* PASSÉ AU BLEU.

— *N'y voir que du bleu*, N'y rien voir, n'y rien comprendre : *Il m'a refait au même, que je* N'Y AI VU QUE DU BLEU. *Madame son épouse se moque de lui, qu'il* N'Y VOIT QUE DU BLEU.

— *Jurer en bleu*, Prononcer, dans l'impatience, la colère, les jurements adoucis qui se terminent en *bleu : Corbleu, morbleu, parbleu, palsambleu, ventrebleu, têtebleu*, etc.

Têtebleu! ce me sont de mortelles blessures
De voir qu'avec le vice on garde des mesures.
MOLIÈRE.

Etes-vous l'envoyé de Dieu?
Arrivez-vous de ce beau lieu
Où tout est tapissé de *bleu?*
En vous tout nous l'atteste :
Têtebleu!
Ventrebleu!
Vous êtes céleste.
Si j'avais gagé, *palsambleu!*
J'aurais perdu, mais de bien peu,
Avec quelle adresse, *morbleu!*
Vous nous donnez le change!
Car *parbleu*,
Ce corps *bleu*
Loge un esprit d'ange.
(Le chev. de Boufflers à Mme de Lauzun, vêtue tout en bleu.)

— Art cul. Manière de faire cuire certains poissons dans un court-bouillon où l'on a mis du vin, ce qui donne à la sauce une teinte bleuâtre : *Truite, brochet, carpe au* BLEU. *Ce turbot est trop petit pour que vous le mettiez au* BLEU. *La marquise de Pompadour, dont le nom de famille était Poisson, sollicitait vivement son royal amant d'élever son frère à la dignité de cordon bleu. Louis XV ne refusa pas positivement, mais il crut devoir consulter un des seigneurs de sa cour, qui lui répondit spirituellement : « Je ne crois pas, sire, que ce poisson-là soit assez gros pour être* MIS AU BLEU. »

— Hist. Conducteurs de chars vêtus de bleu, dans les cirques de Rome et surtout de Constantinople, formant l'une des factions de ces cirques : *La faction des* BLEUS. ‖ Nom que les Vendéens donnaient aux soldats de la République, à cause de la couleur de leur uniforme : *C'est un* BLEU, *ce sont des* BLEUS, était, parmi les premiers, le signal de la proscription et des massacres. Au commencement de ces luttes fratricides, les aristo-

crates avaient coutume de dire dédaigneusement, en parlant des jeunes conscrits de la République : *C'est de la faïence bleue, cela ne va pas au feu.* Le jeune tambour Barra et les autres ne devaient pas tarder à leur prouver le contraire. ‖ Nom donné à des orphelins élevés par les religieux de la Trinité, à Paris, parce qu'ils portaient une sorte d'uniforme bleu. ‖ *Les bleus et les rouges*, Nom donné aux différents corps dont se composait la maison du roi.

— Ichthyol. Poisson du genre des chiens de mer.

— Hort. Anémone dont les pétales légèrement colorés en bleu sur le bord passent graduellement au gris de lin. ‖ On l'appelle aussi QUASI-BLEU.

— Minér. et techn. Nom donné à un grand nombre de substances en usage dans le commerce, et dont voici la nomenclature :

Bleu anglais, Nom commercial d'une variété d'azur en boules, qui jouit d'une grande réputation pour l'azurage du linge, et dont les Anglais passent pour avoir créé la fabrication. Il ne contient pas de véritable azur, comme on le croit communément, mais de l'indigo dissous dans de l'acide sulfurique très-concentré, et précipité par la potasse. ‖ *Bleu d'aniline*, Matière colorante artificielle, que l'on obtient en faisant réagir une petite quantité de chlorate de potasse dissous dans l'acide chlorhydrique sur une dissolution alcoolique de chlorhydrate d'aniline. On produit la même matière en ajoutant au même sel d'aniline du chlore dissous, de l'acide chloreux liquide ou de l'acide chromique. Le bleu d'aniline est employé en teinture. Il donne aux tissus une teinte bleue intense très-solide; mais, comme il est insoluble dans les véhicules ordinaires, on est obligé, au lieu de l'appliquer directement sur les étoffes, de le former sur ces dernières elles-mêmes. ‖ *Bleu d'azuline*, Matière colorante artificielle, dérivée de l'aniline, dont la découverte a été faite, à la fin de 1860, par des chimistes lyonnais, qui en ont jusqu'à présent tenu la fabrication secrète. Cette substance est très-usitée en teinture, surtout pour la laine et la soie. Les inventeurs la fournissent au commerce, en solution dans l'esprit de bois. ‖ *Bleu d'azur*, Substance colorante artificielle, qui reçoit, dans les arts et dans l'économie domestique, des applications très-variées, et que, dans le langage vulgaire, on appelle simplement *azur*. ‖ *Bleu de Berlin*, Nom commercial d'une des plus belles sortes de bleu de Prusse. Il est en petits pains réguliers, durs, compactes, à cassure nette, et d'un bleu nuancé de reflets violets et même rougeâtres, qui lui donnent un aspect cuivreux très-prononcé. ‖ *Bleu au campêche*, Décoction de bois d'Inde additionnée de sulfate ou d'acétate de cuivre, qu'on emploie souvent en teinture. Cette préparation donne des teintes douées de beaucoup d'éclat, mais n'ayant aucune solidité. ‖ *Bleu chimique*, Syn. de *bleu de composition*. ‖ *Bleu de cobalt* ou *de Thénard*, Substance colorante minérale, ainsi appelée du nom du chimiste qui en a indiqué la préparation. On l'obtient en calcinant un mélange composé d'une partie de phosphate de cobalt et d'un cinquième de partie ou de deux ou trois parties d'alumine en gelée. La peinture en fait un très-fréquent usage. Malheureusement, il noircit à la longue sous l'action de la lumière. ‖ *Bleu de composition*, Dissolution d'indigo dans l'acide sulfurique concentré, que l'on emploie très-souvent en teinture. On l'appelle aussi *bleu en liqueur*, parce qu'il est à l'état liquide; *bleu de Saxe*, parce que c'est un Saxon, le conseiller Barth de Grossenhayn, qui en a introduit l'usage dans l'industrie (1740); et, enfin, *bleu chimique*, parce qu'il est le résultat d'une réaction. Pour préparer cette couleur, on choisit de l'indigo en poudre impalpable et parfaitement sèche, et de l'acide sulfurique aussi concentré que possible; on ajoute la poudre par petites portions dans l'acide, et, quand le mélange est bien opéré, on ferme le vase qui le renferme, et on laisse reposer, pendant vingt-quatre à quarante-huit heures, à la température de 30 à 40° au-dessus de zéro. Il ne reste plus alors qu'à le conserver pour l'emploi. Quand on veut s'en servir, on le délaye dans une quantité d'eau qui s'élève quelquefois jusqu'à vingt fois son volume; puis on filtre, et c'est le liquide résultant de cette dernière opération qui sert pour la teinture. Le *bleu de composition* donne aux tissus une teinte verdâtre désagréable. De plus, il ne fournit que des nuances faibles et peu solides; mais il existe plusieurs moyens de remédier à ce double inconvénient. ‖ *Bleu de cuivre*, Syn. de *Bleu de montagne*, et plus particulièrement de *Bleu de montagne artificiel*. ‖ *Bleu de cuve*, Nom donné, dans les ateliers de teinture, aux dissolutions de l'indigo dans les alcalis, à cause des récipients ou cuves qui servent à les préparer. Les bains de teinture s'appellent eux-mêmes *cuves d'indigo*, et l'on en distingue plusieurs espèces (cuve au pastel, cuve à la potasse, cuve à l'urine, etc.), dont chacune est montée d'une manière différente et est appliquée à un genre particulier de fabrication. ‖ *Bleu de cyanine*, Syn. de *Bleu de quinoléine*. ‖ *Bleu distillé*, Dénomination impropre par laquelle on désigne une variété de *bleu de composition* qui fournit des nuances infiniment plus belles que le bleu ordinaire. ‖ *Bleu d'émail*, Nom donné au bleu d'azur, parce qu'il sert à colorer les émaux et les verres. ‖ *Bleu d'empois*, Nom donné au bleu d'azur, à cause de l'usage qu'on en fait pour colorer l'empois qui sert à donner de la fermeté au linge. ‖ *Bleu d'Eschel*, Qualité supérieure de bleu d'azur. On l'appelle ainsi du nom d'un fabricant allemand qui en a longtemps alimenté le commerce. ‖ *Bleu Guimet*, Bleu d'outremer artificiel, lequel est ainsi appelé du nom du fabricant qui l'a produit le premier. ‖ *Bleu d'indigo*, Couleur bleue fournie par l'indigo. Dans l'art de la teinture, on en distingue deux espèces. Dans l'une, appelée *bleu de composition*, l'acide sulfurique est le dissolvant de l'indigo, tandis que, dans l'autre, nommée *bleu de cuve*, ce dissolvant est un alcali. ‖ *Bleu en liqueur*, Syn. de *Bleu de composition*. ‖ *Bleu Milori*, Variété de bleu de Prusse, laquelle est ainsi appelée du nom de l'industriel qui l'a fabriquée le premier. ‖ *Bleu minéral*, Nom commercial d'une variété de bleu de Prusse, dont la nuance est plus pâle que celle du bleu de Prusse ordinaire, et qui se prépare avec des matières colorantes blanches, telles que le carbonate de magnésie et l'oxyde de zinc, au lieu d'alumine. ‖ *Bleu de montagne*, Carbonate tribasique de cuivre hydraté que l'on rencontre dans la nature sous forme de cristaux bleus. C'est la même substance que l'*azurite*. Dans les arts, on remplace très-souvent le *bleu de montagne* naturel par un produit factice que l'on obtient en mélangeant de la chaux, du sulfate de chaux et de l'hydrate de bioxyde de cuivre, et que l'on appelle *bleu de montagne artificiel*. ‖ *Bleu à la naphtaline*, Matière colorante artificielle qui a été découverte en 1860 par le chimiste Troost, et que l'on obtient en traitant la binitronaphtaline par le sulfhydrate de sulfure de sodium. Elle a été employée en teinture, où elle a donné des teintes bleues très-agréables; mais, jusqu'à présent, tout s'est borné à des essais. ‖ *Bleu de nerprun*, Matière colorante violette, que fournit la baie de nerprun. Les fruits du nerprun contiennent au centre quatre nucules accolées, qui sont remplies d'un suc rouge violet très-foncé. Ce suc devient rouge par les acides, vert par les alcalis, et offre un bon réactif pour reconnaître la plus petite quantité de ces corps. C'est en combinant le suc de nerprun avec la chaux qu'on obtient la couleur connue sous le nom de *vert de vessie*. ‖ *Bleu d'outremer*, Substance colorante qui s'obtient par la pulvérisation des plus belles variétés de lapis-lazuli, tirées de la Tartarie, du Thibet et de la Chine. Elle fournit aux arts, spécialement à la peinture, une couleur bleue d'une richesse incomparable. Malheureusement, son prix a toujours été très-élevé. Du reste, on n'en fait presque plus usage aujourd'hui, parce qu'on est parvenu à fabriquer un *bleu d'outremer artificiel*, ou *bleu Guimet*, qui possède toutes les qualités du bleu naturel, et a une valeur commerciale relativement insignifiante. ‖ *Bleu de Paris*, 1° Nom commercial d'une des plus belles sortes de bleu de Prusse : il est en morceaux irréguliers, plus petits que ceux du bleu de Berlin, et offrant moins de reflets métalliques que ces derniers; 2° Substance colorante artificielle, qui a été découverte au commencement de 1861 par les savants français Persoz, de Luynes et Salvétat. Pour l'obtenir, on chauffe un mélange d'aniline et de bichlorure d'étain anhydre, dans un tube fermé, pendant trente heures, et à la température de 170 à 180°. Recueillant alors le produit de l'opération, on le traite par l'eau bouillante, qui dissout le principe bleu, et par le sel marin, qui le précipite. Des lavages à l'eau acidulée, puis à l'eau pure, suivis d'une cristallisation dans l'alcool bouillant, donnent enfin ce principe sous forme d'aiguilles nettes et brillantes qui rappellent par leur aspect le sulfate de cuivre ammoniacal. ‖ *Bleu de Prusse*, Matière colorante artificielle, qui a été ainsi appelée du nom du pays où l'on a commencé à la fabriquer, et qui est employée, dans les arts et dans l'industrie, pour produire des bleus d'une infinité de nuances. ‖ *Bleu de Prusse natif*, Nom vulgaire de la vivianite, ou fer phosphaté bleu. ‖ *Bleu de quinoléine*, Matière colorante artificielle, qui a été découverte en 1860 par le chimiste Greville Williams, et que l'on obtient, soit en distillant la cinchonine ou la quinine avec la potasse caustique, soit en faisant réagir l'iodure d'amyle sur la quinoléine. On lui donne aussi le nom de *bleu de cyanine*. Cette substance a été employée en teinture, où elle a produit des bleus magnifiques. Malheureusement, les nuances qu'elle fournit sont si peu solides qu'on a dû renoncer à s'en servir. ‖ *Bleu de safre*, Syn. de *Bleu d'azur*, lequel est ainsi appelé du nom de l'oxyde de cobalt, qui sert à le fabriquer. ‖ *Bleu de Saxe*, Nom donné quelquefois : 1° au bleu d'azur; 2° au bleu de composition, parce que c'est en Saxe que ces deux substances ont été employées pour la première fois. ‖ *Bleu de smalt*, Syn. de *Bleu d'émail*, *smalt* étant une ancienne forme du mot *émail*. ‖ *Bleu soluble*, Syn. de *Carmin d'indigo*. ‖ *Bleu de tournesol*, Substance colorante d'origine végétale, dont il existe deux espèces : le *tournesol en drapeaux*, préparé avec le suc de la maurelle, que les Hollandais emploient pour la coloration de leurs fromages; et le *tournesol en pains*, préparé avec divers lichens, qui sert de réactif aux chimistes, et dont on fait aussi usage pour teindre en bleu les cordes de certains instruments de musique. ‖ *Bleu de Turnbull*, Variété commerciale de *bleu de Prusse*, qui a une nuance et une composition différentes de celles du bleu de Prusse ordinaire, et qui est ainsi appelée du nom d'un fabricant de Glasgow dans l'usine duquel elle a été produite pour la première fois. On l'obtient en versant dans une dissolution de couperose du prussiate rouge, ou bien un mélange de prussiate jaune et d'hypochlorite de soude avec addition d'acide chlorhydrique. ‖ *Bleu turquin*, Nom donné à une variété de marbre bleuâtre, présentant des veines noires d'un effet très-varié.

— **Encycl.** *Bleu d'azur*. Le *bleu d'azur*, qui est le nom général donné au *bleu de smalt*, *bleu de Saxe*, *bleu de safre*, *bleu d'émail*, *bleu d'empois*, et enfin *verre de cobalt*, a été considéré pendant longtemps comme un verre coloré par de l'oxyde de cobalt; mais les expériences de M. Ludwig permettent de le regarder comme un silicate double de potasse et de cobalt, de la formule :

$$2\,SiO^3 + KO + (SiO^3) + CoO,$$

mélangé avec des quantités très-variables d'oxydes terreux et métalliques, tels que la chaux, l'alumine, l'oxyde de fer et l'oxyde de nickel.

Le *bleu de smalt* fut découvert, vers le milieu du XVIe siècle, par un verrier saxon, qui l'obtint en faisant fondre du verre avec du minerai de cobalt. Toutefois, cette couleur avait été employée par les peintres de l'antiquité, car les Grecs et les Romains s'en servaient, sous le nom de *fritte d'Alexandrie*, pour décorer leurs vases.

D'après M. Ludwig, l'intensité de la couleur du smalt dépendrait de l'abondance plus ou moins grande du silicate double de potasse et de cobalt. La plus grande partie du smalt employé tant en France qu'à l'étranger se fabrique en Saxe et dans la Hesse. Les matières premières sont : du minerai de cobalt, du sable et de la potasse.

Le minerai de cobalt, ordinairement le speiss ou arséniure de cobalt et de fer, est réduit en morceaux peu volumineux et jeté dans un fourneau à réverbère, chauffé au rouge. Cette opération a pour but de volatiliser l'eau et l'arsenic, de suroxyder les oxydes de cobalt et de fer. La mine refroidie est réduite en poudre et passée au tamis de soie. Dans cet état, elle porte le nom de *safre*.

Le sable provient du quartz, aussi pur que possible; on calcine la pierre, et, lorsqu'elle est rouge, on la plonge dans l'eau froide; puis on la réduit en poudre fine, on la lave avec de l'acide chlorhydrique étendu, on la fait sécher et on la passe au tamis.

La potasse employée est ordinairement celle qui provient de la calcination du tartre blanc, parce qu'elle est plus dure.

Les matières premières préparées, on procède au mélange. Cela fait, on place la matière dans des pots faits d'argile et de sable et percés à leur partie inférieure d'un trou qu'on bouche à volonté. On en place ainsi un certain nombre dans un four à verrerie ordinaire, que l'on chauffe au rouge blanc pendant cinq à six heures. La matière entre alors en fusion et forme trois couches : la couche intermédiaire constitue le *verre bleu*. Au moyen de grandes cuillers de fer chaudes, on enlève avec précaution la couche supérieure appelée *fiel*, puis on débouche les trous pour faire couler la couche inférieure formée par le speiss fondu. On rebouche aussitôt, et, avec la cuiller de fer, on prend le verre fondu, qu'on verse dans une auge contenant de l'eau froide. On recharge de nouveau les pots et on procède à une nouvelle opération.

Le smalt que l'on retire de l'eau est séché, puis pulvérisé sous des meules horizontales. On le lave par décantation, ce qui permet de l'obtenir sous plusieurs degrés de finesse, qu'on désigne sous les noms de smalt de premier, de second, de troisième et de quatrième feu. Le smalt possède une couleur *bleue* d'autant plus foncée que le minerai de cobalt contient moins d'arsenic; aussi le prépare-t-on quelquefois avec de l'oxyde de cobalt pur.

Il existe une variété de smalt appelée *bleu de blanchisseuse* ou *bleu d'Eschel*. On l'obtient de toutes pièces en mélangeant du safre en poudre avec du smalt de bonne qualité.

Propriétés du smalt. La teinte varie depuis le *bleu* clair jusqu'au *bleu* foncé. Il supporte une très-haute température sans se décomposer; il fond à 1,200°. Le smalt de bonne qualité doit s'agglomérer comme de la farine et être exempt de matières étrangères, telles que plâtre, sable, outremer, etc.

Usages du smalt. La variété la plus grosse sert, comme sable, à sécher l'écriture. Comme couleur, il est d'un emploi journalier pour le papier, le linge et les étoffes blanchies. Comme couleur d'application, il a quelquefois l'inconvénient de verdir et de noircir; sa nature siliceuse s'oppose à ce qu'on puisse le mélanger d'une manière convenable avec les huiles; mais pour le badigeonnage, il donne une couleur très-belle et très-résistante.

— *Bleu de cobalt* ou *bleu de Thénard*. M. Thénard fit connaître une couleur *bleue* qu'on pouvait livrer à un prix aussi bas que l'outremer artificiel, et qui, de plus, possède des qualités fort estimées; en effet, elle garde fort longtemps son éclat et sa belle teinte, et couvre parfaitement les objets sur lesquels on l'applique. Cette substance possède une composition chimique qui varie avec le procédé employé pour l'obtenir. M. Thénard l'obtient de la manière suivante : On prépare d'abord du phosphate de cobalt, en traitant la mine de cobalt par l'acide nitrique, et décomposant le nitrate formé par le phosphate de soude. D'autre part, on précipite une solution d'alun par de l'*ammoniaque*; l'*hydrate* d'alumine est lavé avec soin et réduit à l'état de gelée. On mélange ensuite une partie de phosphate de cobalt avec deux ou trois parties d'alumine; on broie dans un mortier, de manière à obtenir un mélange parfait, on fait sécher le mélange, puis on l'introduit dans un creuset et on le chauffe au-dessus du rouge cerise. Après refroidissement, on le réduit en poudre fine et on le livre au commerce.

La beauté du produit dépend uniquement de la quantité d'alumine ajoutée. Ainsi, parties égales de phosphate de cobalt et d'alumine donnent un *bleu* vert, et avec quatre ou cinq parties d'alumine, pour une de phosphate, la couleur passe au *bleu* clair. M. Boullai Marillac remplace l'alumine par la chaux; il obtient alors du phosphate de chaux et de l'oxyde de cobalt, qui, selon lui, possède une couleur *bleue* plus riche. Sous cette forme, du reste, il convient très-bien pour la peinture en miniature. Il est probable que l'acide phosphorique n'est pas nécessaire à la production du *bleu de Thénard*; car, en calcinant au rouge cerise un mélange à parties égales d'alumine gélatineuse et de nitrate de cobalt, on obtient une couleur *bleue* aussi belle que la précédente. Le *bleu* Thénard ne serait donc qu'une combinaison d'alumine et d'oxyde de cobalt.

Le procédé que M. Binder a publié récemment semble confirmer cette manière de voir. Ce procédé consiste, en effet, à chauffer au rouge pendant deux heures, dans des creusets de terre, un mélange intime d'alumine précipitée de l'alun par la potasse, et d'oxyde de cobalt provenant de la précipitation par l'ammoniaque du chlorure de cobalt.

Usages. Le *bleu Thénard* se vend dans le commerce en poudre et en masse solide. Sa couleur résiste parfaitement à l'action de la chaleur, à la lumière, aux acides, à l'acide sulfhydrique, au chlore et aux alcalis. Broyé avec de l'huile, il couvre aussi bien que l'outremer, avec une nuance légèrement violacée.

— *Bleu de montagne*. Ce *bleu*, nommé encore *azurite* et *pierre d'Arménie*, est un carbonate de cuivre basique qui ne diffère du *vert de montagne* ou *malachite* que par des proportions d'eau et d'acide carbonique.

Il a la composition suivante :

$$2\,(CO^2) + 3\,(CuO) + HO.$$

Cette substance se trouve dans la nature à l'état terreux, ou bien engagée dans le quartz; dans le premier cas, elle porte plus particulièrement le nom de *bleu de montagne* ou *chrysocolle bleu*, tandis que, dans le second, on lui réserve le nom de *pierre d'Arménie*.

On rencontre le *bleu de montagne* dans les montagnes stratifiées en Sibérie, dans les monts Ourals, dans le Tyrol, où il sert à peindre les jouets d'enfants; en Bohême, en Saxe, au Hartz, dans la Hesse, à Salzbourg, en Angleterre, et enfin en France, à Chessy, près de Lyon. Il possède une teinte *bleu* céleste très-riche, qu'il conserve dans l'huile. Celui qu'on emploie dans les arts nous vient en partie du Tyrol; pour l'extraire, on réduit le minerai en poudre fine dans des moulins, on le délaye dans l'eau et on sépare par décantation les matières étrangères.

La beauté de ce *bleu* a fait rechercher les moyens de le préparer artificiellement. On n'est pas encore parvenu en France à le préparer parfaitement pur. Quelques industriels anglais ont seuls le secret de cette fabrication, et le produit qu'ils nous livrent possède à très-peu près la même composition que celui qu'on trouve dans la nature, tandis que le *bleu de montagne* français, nommé *cendres bleues*, *bleu de chaux*, *bleu de cuivre*, contient toujours de la chaux caustique et du sulfate de chaux.

En 1791, Pelletier publiait à l'Académie des sciences le procédé suivant : On dissout à froid du cuivre dans de l'acide nitrique affaibli, puis on ajoute de la chaux en poudre, en remuant constamment. On lave à plusieurs reprises le précipité qui s'est formé, et on le jette sur un linge pour le faire égoutter. Ce précipité est d'un vert tendre. On le place sur une pierre à broyer, et, par la trituration avec de la chaux vive en poudre, il prend instantanément une couleur *bleue* très-vive. La quantité de chaux employée est de 7 à 10 pour 100 de précipité.

Le procédé suivant, le plus généralement employé, est dû à M. Payen. On se sert de chlorure de cuivre obtenu par double décomposition entre le chlorure de calcium et le sulfate de cuivre. Il faut 240 litres de solution de sulfate de cuivre, à 36° de l'aréomètre, pour 180 litres de chlorure de calcium marquant 40° à l'aréomètre Baumé. Le sulfate de chaux est bien lavé. On obtient ainsi une liqueur verte, qui marque 20° et que l'on place dans quatre cuves ou tonneaux défoncés par le bout. D'autre part, on délaye, dans 300 litres d'eau, 90 ou 100 kilogr. de chaux caustique, que l'on broie de manière à obtenir un lait de chaux sans grumeaux. On prend environ 80 kilogr. de ce lait de chaux, et on les répartit dans les quatre cuves de chlorure de cuivre, en agitant longtemps avec un râble

en bois. Le précipité est lavé par décantation, puis jeté sur des filtres placés sur des châssis en toile. On obtient 500 à 550 kilogr. d'une pâte molle, verte, qui est un carbonate bibasique de cuivre.

L'opération suivante a pour but de mettre en liberté une certaine quantité d'oxyde de cuivre hydraté. Pour cela, on se sert d'un lait de chaux fait dans les proportions que nous avons indiquées, et d'une solution de potasse du commerce, marquant 15° Baumé. Mais il faut auparavant connaître la quantité d'eau que la pâte contient. On en prend 10 à 20 gr., on la fait sécher vers 90° ou 100°. Une pâte bien préparée ne doit pas perdre au delà de 73 à 75 pour 100 d'eau. Lorsque le résidu s'élève à 25 ou 27 pour 100, on en met 12 kilogr. dans un baquet de bois dont la capacité est de 20 litres environ, on y ajoute 1 kilogr. de bouillie de chaux, et on brasse vivement. Lorsque le mélange a une teinte uniforme, on verse 0 litre 7 de la solution de potasse et on agite de nouveau. Le mélange est porté dans un moulin à couleur et broyé vivement. Le produit est d'autant plus beau que ce broyage se fait plus rapidement. On fait couler la pâte broyée dans une tourille en grès ou une grande bouteille en verre, puis on y ajoute deux solutions formées de 500 gr. de sulfate de cuivre et 250 gr. de sel ammoniac dans 4 litres d'eau. On bouche le vase avec un bouchon de liége, on le mastique et on le secoue fortement. Au bout de quatre à cinq jours de repos, on débouche la bouteille et on verse le contenu dans un tonneau doublé de plomb et rempli aux deux tiers d'eau limpide. On brasse le tout et on laisse reposer. On soutire le liquide et on lave par décantation, jusqu'à ce que l'eau décantée ne fasse plus virer au rouge la couleur du papier de curcuma. Le précipité suffisamment lavé, et que les Anglais nomment *verditer* en pâte, est mis à égoutter sur des filtres en toile de chanvre.

La fabrication des papiers peints l'emploie en très-grande quantité dans cet état. Pour l'obtenir sec, on le fait dessécher à l'ombre et à une douce chaleur; il porte alors le nom de *cendre bleue en poudre*.

Cette fabrication nécessite les plus grands soins, les plus grandes précautions, si l'on veut obtenir de beaux produits. L'atelier doit être très-bien aéré et éloigné des émanations sulfureuses.

Toutes les cendres *bleues* en pâte qu'on prépare en France sont destinées à la peinture du papier de tenture; en poudre, il n'y a guère que les peintres de décors qui les emploient. Elles sont à peu près inusitées dans la peinture à l'huile, car elles ne conservent pas leur teinte *bleue* et se délayent assez mal.

— *Bleu d'outremer*. L'outremer naturel était connu des Grecs et des Romains, qui le désignaient sous le nom de *saphir;* mais, comme couleur, il ne paraît avoir été employé que vers la fin du XV^e siècle.

Il existe tout formé dans le lapis-lazuli ou *lazulite bleu d'azur*, minéral appartenant aux terrains granitiques que l'on trouve en certaine quantité en Perse, en Chine et surtout dans la Grande Bucharie.

On commence par trier à la main les morceaux de lapis-lazuli en rejetant la gangue; on les introduit dans un creuset, on les chauffe jusqu'au rouge sombre, on les jette encore chauds dans du vinaigre, et on les laisse pendant plusieurs jours dans cette liqueur acide qui dissout la chaux contenue dans le lapis-lazuli; après ce traitement, le lapis-lazuli est porphyrisé et mêlé avec des corps gras, de la cire et des matières résineuses.

La pâte est ensuite lavée à 32° environ; l'eau enlève l'outremer, qui se dépose ensuite; le résidu, qui est à peine coloré en *bleu*, porte le nom de *cendres d'outremer*. L'outremer ainsi préparé est d'un prix très-élevé.

En 1827, M. Guimet obtint artificiellement de l'outremer d'un *bleu* magnifique; depuis cette époque, plusieurs chimistes, entre autres MM. Gmlin, Robiquet, Brunner, ont fait connaître les moyens d'obtenir cette substance. Le procédé publié par M. Gmlin, en 1829, consiste à chauffer au rouge sombre du sulfate de sodium (préparé en fondant deux parties de soufre et une partie de carbonate de soude anhydre), avec un mélange de silicate et d'aluminate de soude obtenus en dissolvant de l'alumine et de la silice gélatineuse dans la soude caustique et évaporant la dissolution à siccité. Ce mélange doit contenir parties égales de silice et d'alumine anhydres; la masse calcinée est reprise par l'eau, qui enlève le sulfate de sodium en excès et laisse de l'outremer d'une teinte un peu verte.

On prépare, dans une usine montée en 1841 à Nuremberg, de l'outremer artificiel par des méthodes que nous ferons connaître sommairement. On commence par purifier de l'argile, en la lavant pour la débarrasser du sable. Dans la fabrique de Nuremberg, on emploie surtout une terre sigillée blanche, qui vient du haut Palatinat. On prépare ensuite du sulfure de sodium en chauffant dans un fourneau à réverbère un mélange formé de 100 parties de sulfate de soude, calciné, 33 parties de charbon de bois pulvérisé et 10 parties de chaux éteinte à l'air. Le sulfure de sodium une fois fondu est coulé dans des moules métalliques; on le dissout dans l'eau, et on laisse reposer pour que le charbon se dépose complétement; la plus petite quantité de ce corps s'opposerait à la production de l'outremer. On décante la liqueur claire et on la fait bouillir avec du soufre, afin de transformer le monosulfure en polysulfure. Ce polysulfure est évaporé dans des chaudières en fonte jusqu'à consistance sirupeuse; on y ajoute de l'argile lavée et du sulfate de fer. Le mélange se fait dans les proportions de 50 kilogr. de sulfure pour 12 kilogr. 5 d'argile et 150 gr. de sulfate de protoxyde de fer exempt de cuivre : il se forme aussitôt du sulfure de fer; la masse devient verte. On l'évapore à siccité, et on la réduit en une poudre aussi fine que possible. Cette poudre est introduite dans des moufles d'une construction spéciale et soumise à un grillage qui dure plusieurs heures; on a soin de la remuer de temps en temps; elle devient alors successivement brune, rouge, verte et *bleue*. Ce grillage demande beaucoup de soin; une température trop élevée détruirait l'outremer, une température trop basse ne donnerait pas une couleur *bleue* à toute la masse. La poudre ainsi obtenue est traitée par l'eau, qui dissout les sels de soude solubles et le sulfure de sodium en excès; il reste une poudre insoluble d'un *bleu* noirâtre. Cette poudre desséchée, soumise à un second grillage, donne de l'outremer d'une teinte *bleue* magnifique.

On peut encore obtenir l'outremer par le procédé suivant, dont M. Brunner a donné la description. On calcine au rouge sombre, pendant une heure et demie, dans un creuset de terre surmonté de son couvercle, un mélange intime de 70 parties de sable très-fin, 240 parties d'alun calciné, 48 parties de poussière de charbon, 144 parties de soufre et 240 parties de carbonate de soude anhydre. La masse refroidie est épuisée par l'eau, et le résidu bien séché est mêlé intimement avec son poids de soufre et une partie et demie de carbonate de soude. On chauffe, et le résidu est de nouveau épuisé par l'eau; on répète cette opération encore une fois, on lave le résidu et on le tamise à travers un tissu de mousseline, après l'avoir séché. La partie tamisée est étendue sur une plaque de fer au-dessus d'une couche de soufre qu'on brûle lentement. Cette opération, répétée trois à quatre fois, donne une très-belle couleur *bleue*.

M. Tiremois a publié le procédé suivant : On fond 1,075 parties de carbonate de soude cristallisé, auquel on ajoute 5 parties de trisulfure d'arsenic en poudre; quand ce mélange est en partie décomposé, on introduit successivement dans la masse de l'alumine en gelée représentant 7 parties d'alumine calcinée et 100 parties d'argile de Dreux, préalablement mélangée avec 255 parties de fleur de soufre. Le mélange desséché est mis dans un creuset ouvert et chauffé graduellement jusqu'au rouge, sans toutefois fondre la matière. Après refroidissement, on chauffe le produit pour en chasser le soufre, puis la masse est broyée, délayée dans l'eau et recueillie sur un filtre. Le produit desséché, sans être lavé, est d'un vert tendre, tirant sur le bleuâtre; on le chauffe alors dans un têt couvert, en le remuant de temps en temps et en élevant la température jusqu'au rouge sombre.

Quant à la cause de la coloration *bleue* de l'outremer, elle est encore inconnue. Les avis à ce sujet sont partagés.

L'outremer est d'un usage journalier pour l'azurage du papier, des tissus, des bougies, du savon, de l'amidon, du sucre; il sert dans l'impression sur étoffes et sur papier. Enfin, il est employé pour la peinture à l'huile et pour l'aquarelle. L'outremer du commerce est souvent falsifié, soit avec des cendres *bleues*, soit avec de l'amidon. Les cendres *bleues* se reconnaissent au moyen de l'ammoniaque, qu'elles colorent en *bleu* intense. L'outremer pur, au contact de ce réactif, ne fournit rien de semblable. La fécule se décèle au moyen de la teinture d'iode, qui la colore en *bleu*. En 1828, l'outremer naturel valait 200 fr. les 30 gr.; aujourd'hui, le commerce en possède depuis 2 fr. jusqu'à 50 fr. le kilogr.

— *Bleu de Prusse*. La découverte du *bleu de Prusse* est le résultat du hasard. En 1710, Diesbach, fabricant de couleurs à Berlin, préparait des laques de cochenille, en précipitant avec de la potasse une décoction de cochenille, additionnée d'alun et de sulfate de fer. Manquant un jour d'alcali, il en demanda au pharmacien Dippel, qui lui envoya du carbonate de potasse dont il s'était servi pour rectifier de l'huile animale. En faisant usage de ce sel, Diesbach, au lieu d'un précipité rouge comme d'habitude, obtint un magnifique précipité *bleu*. Dippel, ayant eu connaissance de ce phénomène, soupçonna que la formation du précipité *bleu* était due à l'action de sa potasse altérée sur l'alun et le sulfate de fer, et les expériences auxquelles il se livra montrèrent qu'il avait deviné juste. La fabrication du *bleu de Prusse* fut dès lors assurée; mais Dippel la tint secrète, ce qui lui valut une grande fortune. Cependant, les chimistes de toutes les parties de l'Europe se mirent à chercher le moyen de produire la nouvelle couleur. Enfin, en 1724, l'Anglais Woodward parvint à résoudre le problème, et il s'empressa de publier le procédé qu'il avait trouvé. Ce procédé est encore, sauf quelques modifications de détail, celui que l'on suit dans les fabriques de produits chimiques.

Les améliorations introduites sont dues aux recherches de MM. Hoffmann, Græger, Kamrodt, etc., etc. Dans toutes les manières de procéder, on cherche à décomposer, en présence de corps alcalins, les matières animales en cyanogène et en cyanure, qu'on transforme ensuite en cyanoferrure au moyen d'un sel de fer. Nous commencerons par donner la théorie de la formation du *bleu de Prusse*, et, pour cela, il nous faut connaître les prussiates de potasse. Le prussiate jaune de potasse peut être considéré comme un cyanure double de fer et de potassium, ainsi que le fait voir la décomposition de sa formule brute $K^2\,Fe\,Cy^3$ en $2KCy$, $FeCy$. Suivant Liebig et d'autres chimistes, on devrait le considérer comme la combinaison d'un radical $FeCy^3$, le ferrocyanogène, avec le potassium, ce qui lui ferait donner le nom de *ferrocyanure de potassium*. Les probabilités sont pour cette dernière hypothèse. Ce qui doit faire rejeter la première, c'est que les alcalis ou les sulfhydrates alcalins ne précipitent pas le fer du prussiate jaune à l'état de cyanures. Dans la seconde hypothèse, on explique les précipités par la formation de ferrocyanures métalliques insolubles, dont la formule générale serait $M^2, Fe\,Cy^3$, M représentant le métal. De plus, par l'action de l'acide sulfhydrique, on a obtenu une substance acide soluble, cristallisable, qui se comporte comme un hydracide, l'acide ferrocyanhydrique :

$$K^2, Fe\,Cy^3 \;+\; 2HCl \;=\; H^2, Fe\,Cy^3 \;+\; 2KCl$$

Prussiate jaune de potasse. — Acide chlorhydrique. — Acide ferrocyanhydrique. — Chlorure de potassium.

On prépare le prussiate jaune de potasse en calcinant, dans des vases de fer placés dans des fourneaux à réverbère, un mélange de matières azotées, corne, débris de peaux, sang desséché, etc., etc., et de carbonate de potasse. Souvent, en France, on se procure un charbon azoté par la calcination des matières précédemment citées, et on le projette dans le carbonate de potasse en fusion. Il se forme dans les deux cas du cyanure de potassium.

La masse, ainsi fondue, est remuée avec des ringards en fer, dissoute dans de l'eau et chauffée avec du fer très-divisé, la plupart du temps à l'état de carbonate natif (fer spathique). Quelquefois, le fer des chaudières et des ringards suffit, et il n'y a pas besoin d'en ajouter. Dans tous les cas, le cyanure de potassium absorbe l'oxygène de l'air en présence du fer, auquel il cède une partie de son cyanogène. Il y a formation de potasse et de cyanure de fer qui, avec le cyanure de potassium, fournit la combinaison cherchée. On évapore la dissolution, et il se dépose des prismes octaédriques de prussiate jaune de potasse, soluble dans quatre fois son poids d'eau froide et deux fois son poids d'eau bouillante.

Le prussiate rouge de potasse peut être nommé, pour les mêmes raisons que nous venons d'exposer, cyanure double de fer et de potassium, ou, suivant Liebig, *ferricyanure* de potassium, en admettant l'existence du radical F^2Cy^6, le ferricyanogène engendrant l'acide ferricyanhydrique et les ferricyanures $M^3, Fe^2\,Cy^6$. On lui donne aussi, pour la même raison, le nom de *ferri-cyanide de potassium*.

Entre ces diverses appellations, *cyanure double*, *cyanoferrure*, *ferrocyanure*, *ferricyanure*, *ferricyanide*, il y a un peu de confusion; mais, les explications précédentes bien comprises, il n'y a plus moyen de se tromper.

On obtient le prussiate rouge en faisant passer un courant de chlore dans une dissolution aqueuse de prussiate jaune. Le chlore s'empare d'une partie du potassium : il se forme du chlore et du ferricyanure de potassium. On arrête l'opération quand les sels de sesquioxyde de fer ne donnent plus de précipité dans la liqueur. On évapore, et on obtient de beaux prismes rhomboïdaux rouge jaunâtre de prussiate rouge, solubles dans l'eau, dont la formule chimique est $K^3, Fe^2\,Cy^6$. Ajoutons que les deux prussiates de potasse fournissent, avec la plupart des dissolutions métalliques, des précipités de couleur caractéristique, ce qui leur donne une très-grande importance parmi les réactifs de l'analyse qualitative.

Occupons-nous maintenant du *bleu de Prusse*. On désigne sous ce nom plusieurs matières bleues à base de cyanogène et de fer. Plus on ira, plus on augmentera les procédés de fabrication, plus la confusion sera grande; car, suivant les matières premières employées industriellement et la manière de procéder, on arrive nécessairement à des différences de composition, et aussi à l'introduction de substances étrangères, quand les matières employées sont impures.

Théoriquement, le vrai *bleu de Prusse* serait celui qu'on préparerait en versant une dissolution de prussiate jaune de potasse dans une dissolution d'un sel de peroxyde de fer. On peut le considérer comme une double cyanure de fer, et le formuler :

$$(Fe\,Cy^3), (Fe^2\,Cy^3)^2$$

ou comme un sesquiferrocyanure correspondant au sesquioxyde, le *ferrocyanogène* se comportant comme l'oxygène dans ses combinaisons avec le fer. On se rend compte de ce rapprochement et de la manière de formuler le *bleu de Prusse* qui en résulte, par les deux égalités suivantes :

$$2\,(Fe\,O) \;+\; O \;=\; Fe^2\,O^3$$

Protoxyde de fer. — Oxygène. — Sesquioxyde de fer.

$$2\,(Fe^2, Fe\,Cy^3) + Fe\,Cy^3 = (Fe^2)^2, (Fe\,Cy^3)^3$$

Protoferrocyanure de fer. — Ferrocyanogène. — Sesquiferrocyanure de fer ou bleu de Prusse.

Pour l'école unitaire fondée par Ghérardt et Laurent, la notation du *bleu de Prusse* est encore plus simple; mais il faut admettre que, dans sa combinaison avec le ferrocyanogène, le fer se trouve à un état particulier, tel que son équivalent soit seulement les deux tiers de son équivalent ordinaire. Si, comme l'a fait Laurent, nous formulons par Feβ cet état particulier où le fer se trouverait, désigné par lui sous le nom de *ferricum*, la formule du *bleu de Prusse* devient : $(Fe\beta)^4, (Fe\,Cy^2)^3$, ce qui s'accorde parfaitement avec la biatomicité précédemment reconnue du ferrocyanogène. Remarquons qu'alors l'analogie la plus complète de composition existe entre le *bleu de Prusse* et les cyanures dont nous nous sommes précédemment occupé. On les formule en effet : Acide ferrocyanhydrique : $H^2, Fe\,Cy^2$; cyanoferrure de potassium : $K^2, Fe\,Cy^2$; *bleu de Prusse :* $(Fe\beta)^2, Fe\,Cy^2$.

Le *bleu de Prusse* se présente dans le commerce tantôt en pâte, tantôt en tablettes d'un beau *bleu*, variable suivant les procédés de préparation et les impuretés qu'ils ont introduites. Il est insoluble dans l'eau et l'alcool. Inattaquable par les acides étendus, il se combine avec l'acide sulfurique concentré; les alcalis le décomposent, en s'emparant du ferrocyanogène et en isolant le sesquioxyde de fer. Ce résultat du traitement par les bases solubles doit être une considération pour regarder le *bleu de Prusse* comme un sesquiferrocyanure de fer. Ajoutons que le *bleu de Prusse* s'allume au contact de la flamme, et qu'il continue à brûler doucement en donnant encore du sesquioxyde de fer comme résidu. Il se décompose par la chaleur en carbure de fer, vapeur d'eau, cyanhydrate et carbonate d'ammoniaque. L'acide sulfurique concentré se combine avec lui en formant une masse blanche; mais la régénération du *bleu de Prusse* a lieu par une simple addition d'eau. L'acide chlorhydrique le dissout. Après un lavage ménagé par l'hypochlorite de chaux, l'acide chlorhydrique, puis l'eau, il devient soluble dans un sixième de son poids d'acide oxalique, et sert à constituer l'*encre bleue*.

Nous avons dit que les *bleus de Prusse* du commerce n'étaient pour ainsi dire jamais identiques à eux-mêmes, et que cela tenait aux procédés de préparation. C'est ainsi qu'à Berlin le carbonate de potasse du cyanoferrure employé est neutralisé par l'alun, et non par un acide comme en France : de là l'introduction de l'alumine dans le produit, qui s'en trouve un peu blanchi. Indépendamment de ces variations, qu'on peut regarder comme des impuretés, les ferrocyanures forment d'autres composés *bleus* auxquels on applique souvent, mais improprement, le nom de *bleu de Prusse*. L'un de ces composés, quelquefois désigné sous le nom de *bleu de Prusse basique*, est celui qu'on obtient par l'action du prussiate jaune sur une dissolution d'un sel de protoxyde de fer. Ce composé *bleu*, soluble dans l'eau, se précipite de sa dissolution par l'addition de sulfate de potasse. On peut le considérer comme une combinaison de *bleu de Prusse* avec le sesquioxyde de fer, ainsi que l'indique sa formule :

$$(Fe^2)^3\,(Fe\,Cy^3)^4, Fe^2\,O^3.$$

Un second *bleu de Prusse*, que sa formule chimique

$$(Fe^2)^2\,(Fe\,Cy^3)^4, K^2\,Fe\,Cy^3$$

peut faire considérer comme une combinaison du *bleu de Prusse* avec le cyanoferrure de potassium ou prussiate jaune de potasse, se produit toujours pendant la formation du *bleu de Prusse* par l'action du ferrocyanure de potassium sur les sels de sesquioxyde de fer, quand le sel de potassium est en excès. Ces deux *bleus* solubles ne se forment jamais en présence des acides qui, s'emparant du sesquioxyde de fer dans le premier cas, du potassium à l'état de potasse dans le second, laissent le *bleu de Prusse* seul se précipiter. On devra tenir compte de cette observation, nous l'avons déjà fait pressentir, dans la fabrication du *bleu de Prusse* qui, employé en teinture, doit être insoluble dans l'eau. Une dernière espèce de *bleu de Prusse* se produit par l'action des sels de protoxyde de fer sur le prussiate rouge de potasse. C'est ce qui constitue le *bleu Turnbull*, et on peut le formuler :

$$(Fe^2)^2(FeCy^3)^3, (Fe^2, FeCy^3).$$

Pour fabriquer le *bleu de Prusse*, on opère comme nous l'avons indiqué pour la préparation du prussiate jaune de potasse. Dans des creusets en fer, disposés dans un four à réverbère, on chauffe une partie de potasse avec une et demie environ de charbon animal et une petite quantité de limaille de fer. On maintient le tout au rouge pendant six heures, et on continue à chauffer pendant deux heures : on brasse la masse avec des ringards en fer. Pendant la calcination, il se dégage des gaz combustibles, et la fin de la production de ces gaz indique à peu près le terme de l'opération. Autrefois, et on agit encore ainsi quelquefois, on n'ajoutait pas de fer. Dans ce cas, c'est le creuset ou la canne qui le fournissent : ils ne tardent pas à être hors de service, ce qui augmente la dépense.

Autrefois surtout, au lieu de fabriquer d'abord le charbon animal, on mélangeait la potasse à des matières animales telles que les vieux cuirs, les débris de corne, etc., etc., ou, mieux, comme le faisait Woodward, avec le sang desséché. Il vaut mieux produire d'abord le charbon, parce qu'on peut alors recueillir le carbonate d'ammoniaque qui se dégage en grande quantité. La préparation du *bleu de Prusse* devient ainsi, dans beau-

coup de cas, une annexe de la fabrication des sels ammoniacaux.

La calcination terminée, on jette la masse dans une chaudière remplie d'eau, qu'on échauffe pour dissoudre la partie soluble, le prussiate jaune de potasse. On filtre la liqueur, et on précipite le *bleu de Prusse* au moyen d'une dissolution de trois parties d'alun et une de sulfate de fer. On obtient un précipité d'un beau *bleu*. On le lave, on le filtre, on le laisse égoutter, et, après l'avoir soumise à l'action de la presse, on divise la pâte obtenue en petites masses tabulaires, qu'on sèche dans l'obscurité, à une douce chaleur. La dissolution de prussiate jaune dont on précipite le *bleu de Prusse* renferme encore du carbonate de potasse, de sorte que, outre ce *bleu*, il se précipite de l'oxyde de fer qui s'unit à la couleur, en même temps que peuvent se former les *bleus* solubles signalés plus haut. Dans la fabrication des *bleus de Berlin*, le carbonate de potasse est neutralisé par l'alun ; dans la fabrication des *bleus de France*, on ajoute, peu de temps après la précipitation, de l'acide azotique.

Depuis quelques années, on a essayé différents autres modes de production du *bleu de Prusse*, que nous devons signaler. C'est ainsi que MM. Possoz et Boissière se sont proposé de le fabriquer par l'absorption de l'azote de l'air en présence du charbon et du carbonate de potasse chauffés au rouge. Un autre procédé, breveté en Angleterre, substitue dans le même cas à l'air l'emploi de l'ammoniaque. On fabrique aussi le *bleu de Prusse* en formant d'abord du cyanhydrate d'ammoniaque. Ce cyanure d'ammonium, produit en faisant passer du gaz ammoniac sur du charbon chauffé au rouge, est ensuite transformé en ferrocyanure de potassium. C'est également aux mêmes transformations que M. Gauthier-Bouchard a recours dans sa fabrique d'Aubervilliers, pour utiliser les résidus de la fabrication du gaz de l'éclairage à la production du *bleu de Prusse*. Ce procédé a déjà pris une importance qui mérite de nous arrêter. Dans la distillation des matières qui fournissent le gaz, il se produit toujours du sulfhydrate ou du cyanhydrate d'ammoniaque : ces composés solubles et volatiles restent dissous en partie dans les liqueurs ammoniacales que l'on condense et que l'on recueille. Une autre partie est entraînée par le courant gazeux et est enlevée dans l'épuration du gaz. Dans cette épuration, par le procédé de M. Mallet, on fait passer le gaz à travers un mélange de sulfate de fer, de sesquioxyde de fer et de sable siliceux. Il se forme du soufre libre, du protoxyde de fer et du cyanure de fer. Le protoxyde de fer, transformé à l'air en sesquioxyde, permet de se servir de la même matière un nombre considérable de fois. Pour nous, les produits importants qui s'accumuleront ainsi seront le sulfate d'ammoniaque, qu'on séparera par l'eau, et le sulfoferrocyanure de fer, qu'on enlève par des lavages appropriés. On mélange ensuite avec de la chaux vive, et on traite à froid dans le cuvier de lessivage, par de l'eau qui s'est chargée de prussiate de chaux. On pourrait obtenir ce produit à l'état cristallin et le substituer au prussiate de potasse; mais on peut aussi le transformer en prussiate de potasse, au moyen du carbonate de potasse. Pour transformer le prussiate de chaux en *bleu de Prusse*, on opère, comme d'ordinaire, par une suroxydation accompagnant l'action d'un sel de fer, le sulfate de fer le plus souvent.

On voit, en résumé, que les efforts des chimistes tendent, par des raisons d'économie, à substituer la formation des cyanures, ou si l'on veut de l'ammoniaque, par l'azote de l'air, à la production de cette ammoniaque et des cyanures par l'emploi des matières azotées. En d'autres termes, suivant ces idées, la production économique de l'ammoniaque doit précéder celle du *bleu de Prusse* et des autres produits accessoires. On essaye aussi, par la même raison d'économie, comme MM. Marguerite et Sourdeval, comme M. Gauthier-Bouchard, de substituer l'emploi de la chaux et de la baryte à celui de la potasse.

Les applications des *bleus de Prusse* sont nombreuses et variées. Nous avons déjà signalé la préparation des encres bleues. Le *bleu de Prusse* est employé dans la peinture à l'aquarelle, dans la fabrication des papiers peints, etc., etc.; son application principale se rapporte à la teinture et à l'impression des tissus. Delormois fut le premier à l'appliquer à l'impression des tissus : il employa, pour le fixer, la dissolution du *bleu de Prusse* dans l'acide chlorhydrique, dont on fait encore usage dans certains cas particuliers ; mais c'est à J.-M. Haussmann qu'on doit d'avoir introduit dans l'industrie des procédés pratiques et variés d'application du *bleu de Prusse* sur les tissus. Il le produisit directement sur l'étoffe, en fixant d'abord un mordant de fer, qu'on teignait ensuite dans un bain faiblement acidulé de prussiate jaune de potasse, ou bien il employait une dissolution acide de chlorure stanneux de *bleu de Prusse*. C'est par des moyens analogues que Raymond produisit directement sur les étoffes le *bleu* auquel il a laissé son nom : *bleu Raymond*. Ce procédé Raymond consiste à mordancer l'étoffe par un mordant composé de :

Eau.	300 litres
Acide sulfurique.	30 kilogr
Acide azotique.	30 —
Sulfate de protoxyde de fer.	180 —

On mélange les acides et l'eau, et on y projette le sulfate de fer jusqu'à ce que l'effervescence terminée indique la dissolution complète du sel. On fait ensuite bouillir le liquide, et on y ajoute le mélange suivant :

Crème de tartre. . .	75 kilogr.
Acide sulfurique. . .	33 —
Eau.	50 litres.

On laisse refroidir et on décante.

Quand les pièces ont été imbibées de ce mordant, on les lave, on les rince et on procède à leur teinture en les plongeant dans une cuve contenant une dissolution de prussiate jaune de potasse. On voit que c'est une continuation des procédés de Haussmann, que nous avons décrits avec quelques détails, parce que c'est généralement l'origine de la propagation des procédés de teinture au *bleu de Prusse*, et que le nom de *bleu Raymond* a subsisté dans l'industrie, bien que ces procédés soient abandonnés. Aujourd'hui, la production des *bleus* dits *bleus de France* vient de l'emploi du prussiate d'étain, produit de la précipitation du prussiate jaune de potasse par un sel d'étain. On décompose alors, au moyen d'acides énergiques en présence de ce sel d'étain, les prussiates jaune et rouge de potasse. Il se forme un ferrocyanure double de fer et de potassium, qui se fixe sur le tissu combiné avec un ferrocyanure d'étain; il se dépose de la potasse, qu'on enlève par des lavages, et il se dégage de l'acide cyanhydrique. C'est vers 1836 qu'a commencé cette industrie des *bleus de France*, qui a pris depuis une si grande importance. On trouvera les détails pratiques aux mots TEINTURE et IMPRESSION SUR ETOFFES. Nous ajouterons seulement un mot, pour indiquer ces procédés d'impression. On peut distinguer deux manières de procéder. La première, qui est la plus ancienne, et qu'on emploie rarement aujourd'hui, consiste à immerger dans une dissolution de *bleu de Prusse* avec l'acide chlorhydrique. C'est le procédé de Haussmann. La seconde, qui s'emploie pour former les *bleus* d'impressions dits *bleu de France*, *bleu Marie-Louise*, *bleu Napoléon*, etc., etc., consiste dans l'emploi d'un mordant ferrugineux, et en une teinture au prussiate jaune. C'est le procédé que nous avons indiqué avec quelques détails. La formation du *bleu*, dans ce cas, se produit de la même manière que pendant la teinture des tissus, par la décomposition du ferrocyanure de potassium par les acides et la chaleur.

BLEU (fleuve). V. BAHR-EL-AZREK et YANG-TSÉ-KIANG.

BLEUÂTRE adj. (bleu-â-tre — rad, *bleu*). Dont la couleur tire sur le bleu : *Clarté* BLEUÂTRE. *Flamme* BLEUÂTRE. *La pleine lune, à l'orient, s'élevait sur un fond* BLEUÂTRE, *aux planes rives de l'Euphrate.* (Volney.) *La vue n'est bornée que par les riches coteaux du Cher, horizon* BLEUÂTRE, *chargé de parcs et de châteaux.* (Balz.) *Ses tempes* BLEUÂTRES *semblaient ardentes et concaves.* (Balz.) *Les nuits de Syrie ne sont qu'un jour* BLEUÂTRE. (Gér. de Nerv.)

C'est le vieux lac *bleuâtre* où tu guidais Elvire.
TURQUETY.

Et tout à coup le nocturne séjour
Sembla rempli d'une clarté *bleuâtre*.
MILLEVOYE.

Tandis qu'au haut des ceps les jeunes gens folâtres,
Font pleuvoir les raisins *bleuâtres*,
Les filles au-dessous tendent leurs tabliers.
A. BARBIER.

BLEUE (mer). V. ORIENTALE (mer).

BLEUES (montagnes), nom commun à plusieurs chaînes de montagnes, situées : dans l'île de Melville, au milieu de la mer Polaire d'Amérique; dans la Jamaïque; dans les Etats-Unis d'Amérique, et dans la partie orientale du continent australien.

Les montagnes Bleues de l'Amérique du Nord (*Blue-Ridge*) composent la chaîne la plus orientale des monts Apalaches ou Alléghanys, et s'étendent du S.-O. au N.-E., depuis la source du grand Catawba, dans la Caroline du Nord, jusqu'à la moitié du cours de la Delaware, c'est-à-dire sur la Virginie, le Maryland et la Pensylvanie ; le point culminant est à Otterpik, 1,300 m. ‖ Les montagnes Bleues de l'Australie s'élèvent à l'extrémité occidentale de la plaine de Sidney, qu'elles séparent du plateau de Bathurst, et forment une chaîne, élevée d'environ 1,000 m., très-escarpée et traversée par deux routes : le défilé du *Mont-York*, découvert en 1813, et celui de *Bell* au N., ainsi nommé du nom de celui qui le découvrit en 1822. ‖ Dans la Jamaïque, la chaîne qui porte ce nom traverse l'île de l'E. à l'O., et ses sommets les plus élevés ne dépassent pas 2,000 m.

BLEUET s. m. (bleu-è — rad. *bleu*). Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur d'Europe, oiseau de couleur bleue.

— Bot. V. BLUET.

BLEUETTE s. f. (bleu-è-te — rad. *bleu*). Syn. peu usité de BLUETTE.

— Comm. *Bleuette du Rhin*, Laine allemande, de qualité inférieure.

BLEUEUR s. m. (bleu-eur — rad. *bleu*). Techn. Ouvrier qui trempe la pointe des aiguilles, et lui fait prendre une teinte bleuâtre.

BLEUI, IE (bleu-i) part. pass. du v. Bleuir. Devenu, rendu bleu : *Ses lèvres étaient* BLEUIES *par le froid.* (E. Sue.) *Jeanne, assise sur son lit, les joues* BLEUIES *et les yeux étincelants, caressait son chien.* (G. Sand.) *Un froid et blanc rayon de jour pénétrait dans l'antre et glissait sur les dalles* BLEUIES. (V. Hugo.) *Tout le monde a remarqué combien les montagnes éloignées sont* BLEUIES *par l'interposition de l'air.* (Babinet.)

BLEUINE s. f. (bleu-i-ne—rad. *bleu*). Techn. Substance colorante artificielle, découverte en 1860 par les chimistes français Girard et Delaire, et qui sert pour la teinture en bleu. On l'obtient en chauffant, pendant plusieurs heures, et à une température de 150° à 155°, un mélange de fuchsine (4 parties) et d'aniline (1 à 1/2 partie), et purifiant le produit de l'opération des principes étrangers qu'il renferme, au moyen de lavages et d'ébullitions successifs, avec l'acide chlorhydrique.

BLEUIR v. a. ou tr. (bleu-ir — rad. *bleu*). Rendre bleu : *Vous rougirez la première de votre laid carnaval, dont le froid* BLEUIT *les joues.* (Balz.)

— Techn. *Bleuir un métal*, Le chauffer jusqu'à ce qu'il ait pris une couleur bleue : *Les doreurs* BLEUISSENT *leurs ouvrages d'acier avant d'y appliquer les feuilles d'or ou d'argent.*

— v. n. ou intr. Devenir bleu : *Quelle que soit la quantité d'eau employée pour délayer la gomme adragante vermiculée, il en reste toujours environ la moitié qui ne se dissout pas, et qui* BLEUIT *fortement par l'iode.* (A. Mangin.) *La journée avait été orageuse, et de grands éclairs faisaient, par intervalles,* BLEUIR *la verdure des marronniers.* (G. Sand.)

L'œil embrasse au matin l'horizon qu'il domine,
Et regarde, à travers les branches de noyer,
Les bois lointains *bleuir* et la plaine ondoyer.
LAMARTINE.

— Apparaître dans le lointain, en parlant d'un objet de couleur bleue : *A ma gauche, derrière une colline sombre, l'orient* BLEUISSAIT *vaguement.* (V. Hugo.) *Dans le lointain* BLEUIT *l'archipel de l'île des Princes.* (Th. Gaut.)

Loin des cités, l'auberge et l'atelier des crimes,
Tu regardes, couché sous les grands lauriers verts,
Des Alpes tout là-bas *bleuir* les hautes cimes.
THÉOPHILE GAUTIER.

Se bleuir v. pron. Se mettre du bleu : SE BLEUIR *en touchant de l'indigo.*

BLEUISSAGE s. m. (bleu-i-sa-je — rad. *bleuir*). Techn. Action de bleuir et résultat de cette action : *Le* BLEUISSAGE *de l'acier.*

BLEUISSANT (bleu-i-san) part. prés. du v. Bleuir : *Cet acide,* BLEUISSANT *au contact de l'air, doit être conservé dans un flacon bien bouché. Leurs paniers leur coupent les bras, qui se gonflent en* BLEUISSANT. (Champfleury.) *L'éloignement,* BLEUISSANT *les objets, rend gracieuses les choses les plus tristes.* (G. Sand.) *Mais au sud monte* BLEUISSANT *le cap de Circé, avec sa lointaine chapelle dédiée à la Vierge de la Garde.* (Ad. Meyer.)

BLEUISSANT, ANTE adj. (bleu-i-san, an-te — rad. *bleuir*). Qui bleuit, qui prend une nuance bleue : *On pouvait déjà voir l'horizon* BLEUISSANT. *Le lecteur ne se prenait qu'à un hameçon amorcé d'un petit cadavre déjà* BLEUISSANT. (Th. Gaut.)

BLEUISSEMENT s. m. (bleu-i-se-man—rad. *bleuir*). Passage d'une couleur à la couleur bleue. ‖ Peu usité.

BLEUISSOIR s. m. (bleu-i-soir — rad. *bleuir*). Techn. Outil qui sert à faire prendre la couleur bleue à l'acier : *Passer un ressort au* BLEUISSOIR.

BLEULAND (Jan ou Janus), médecin hollandais, né à Utrecht vers le milieu du XVIIIe siècle. Il professa l'anatomie, la chirurgie et l'obstétrique à Harderwyck et à Leyde, et publia en latin plusieurs ouvrages, notamment : *De difficili aut impedita alimentorum depulsione* (1780) ; *De sana et morbosa œsophagi structura* (1785) ; *Icon hepatis fœtus octimestris* (1789).

BLEU-MANTEAU s. m. Ornith. Nom vulgaire du goëland à manteau gris ou *larus vert*.

BLEU-PRUSSIATE s. m. (de *bleu* et *prussiate*). Techn. Toute couleur bleue obtenue avec le bleu de Prusse. *Les* BLEUS-PRUSSIATES *sont produits directement par voie chimique sur la laine, la soie et le coton. Le bleu Raymond, le bleu Marie-Louise, le bleu de France, etc., sont des* BLEUS-PRUSSIATES.

BLEUS. V. BLANCS ET BLEUS.

BLEUS ET LES VERTS (les), en lat. *Veneti* et *Prasini*. On appelait ainsi, à Constantinople, deux factions auxquelles avait donné naissance la couleur des vêtements des conducteurs de chars dans le Cirque. Bornées d'abord à l'intérêt qu'elles prenaient au triomphe des cochers bleus ou des cochers verts, ces factions devinrent bientôt politiques. Justinien s'étant déclaré pour les premiers, en 532, il en résulta une sédition formidable, excitée par les Verts, qui, s'appuyant sur le mécontentement causé dans le peuple par les exactions de Jean, préfet du prétoire, et du questeur Tribonius, proclamèrent Hypatius empereur et assiégèrent Justinien dans son palais. Bélisaire et Mundus, préfet d'Illyrie, assurèrent son triomphe par le massacre de trente mille des séditieux. Hypatius fut décapité, et son cadavre jeté dans le Bosphore.

BLEUTÉ, ÉE adj. (bleu-té — rad. *bleu*). Néol. Légèrement coloré en bleu : *Des besicles* BLEUTÉES. *C'est le plus frais épanouissement de tons blancs, roses,* BLEUTÉS *blonds, transparents.* (Th. Gaut.)

BLEU-VERT s. m. (bleu-vèr). Ornith. Nom vulgaire du guêpier à croupion bleu.

BLÈVE s. f. (blè-ve). Ancienne forme du mot BLÉ.

BLEVILLE (Jean-Baptiste-Thomas), économiste français, né en 1692 à Abbeville, mort en 1783. Ses principaux ouvrages sont : le *Banquier* ou la *Pratique des lettres de change, etc.* (1724) ; *Traité des banques* (1754) ; *Traité des changes et comptes faits* (1754) ; le *Banquier et négociant universel* (1760, 2 vol. in-4°).

BLEY-FAHLERZ s. m. (blé-ï-fâ-lèrz). Minér. Sulfure d'antimoine, de plomb, de cuivre et de fer.

BLEYMARD. V. BLAYMARD.

BLIAUD s. m. (bli-ô). Sorte de blouse en usage au moyen âge, et commune aux deux sexes.

BLIAUX s. m. (bli-ô). Robe, justaucorps, manteau. ‖ Vieux mot.

BLICHER (STEEN, STEENSEN), un des plus célèbres poëtes nationaux du Danemark, né dans le Jutland, en 1782, mort en 1848. Après avoir terminé ses études à l'université de Copenhague, il occupa pendant deux ans l'emploi de précepteur dans une famille de l'île de Falster. Cette circonstance eut une grande influence sur sa vie. L'exercice de la chasse, auquel il se livra avec ardeur dans ce pays giboyeux, lui procura, en même temps que des émotions, une foule d'aventures qu'il décrivit plus tard ; il put ensuite, à la faveur de la solitude dont il jouissait, faire une étude assidue des poëtes, se familiariser avec leur langue harmonieuse et se nourrir de leur génie. Ossian, surtout, avait pour lui un charme inexprimable. A son retour à Copenhague, il en publia une traduction danoise, qui n'a pas encore été surpassée. Vivant dans la capitale au milieu des livres et des bibliothèques, suivant les cours de théologie, sans abandonner ses études de prédilection, auxquelles il joignit celle de la langue anglaise, il y fut surpris, en 1807, par le bombardement qui détruisit tout ce qu'il possédait. Il retourna alors dans sa famille, où il vécut quelque temps; puis, après avoir exercé les fonctions de vicaire, dans une paroisse du Jutland, il fut enfin, en 1819, nommé pasteur. Sa vie, dès ce moment, ne fut plus qu'une suite de vicissitudes douloureuses. Prêtre sans vocation, il remplit sans goût les devoirs de son état. Il se maria, devint père de onze enfants, et eut, dans une situation voisine de la misère, la douleur de trouver dans sa compagne une épouse infidèle. Ses chagrins domestiques, sa santé délabrée, ses dettes, tout contribua à le faire tomber dans une sorte de sauvagerie. Il lui arrivait souvent d'errer longtemps au hasard à travers les régions incultes et solitaires du Jutland. C'est alors qu'il commença à composer des romans et des nouvelles, qui devaient lui mériter le surnom de *Walter Scott danois*. Vers la fin de sa vie, il adhéra avec passion aux idées, alors très-populaires, de l'union politique des Scandinaves et parcourut dans ce but la Suède et le Danemark en faisant de la propagande par ses éloquentes improvisations. Il finit par perdre presque entièrement ses facultés intellectuelles, et mourut au milieu des rigueurs de cette triste destinée, le 26 mars 1848. Blicher était déjà d'un âge avancé lorsqu'il aborda la carrière poétique, et les obstacles contre lesquels il eut à lutter n'ont pas été étrangers, sans doute, à ce caractère sombre, grave et élégiaque qui distingue ses poésies. Publiant ses œuvres dans une province éloignée, il eut d'abord beaucoup de peine à se faire connaître. L'attention ne se porta guère sur lui qu'en 1827, grâce à un journal mensuel fondé à Banders, sous le titre de : la *Lumière du Nord*, dans lequel il publia un grand nombre de chants et de récits nationaux d'un éclat incomparable. Mais sa réputation grandit vite à l'apparition de son *Recueil de nouvelles* (1833-1836, 5 vol.), recueil qui fut aussitôt dans toutes les mains. Puis vinrent son *Recueil de poésies* (1835-1836, 2 vol.) ; ses *Poëmes en dialecte jutlandais* (1842-1854), ouvrage resté jusqu'ici sans rival ; enfin des récits de voyages en Suède et dans les duchés, parmi lesquels le *Profil occidental de la presqu'île cimbrique* eut un succès considérable. Blicher est le poëte par excellence de la vie nationale. Avec quelle vérité, quelle profondeur, et en même temps avec quelle grâce, quelle fraîcheur, quel sentiment naturel et simple il peint les landes, les prairies, la mer, les vastes et anciens domaines, tout ce qui se rattache à la vie des champs, au foyer domestique! C'est dans le Jutland qu'il se plaît de préférence, et il l'avait étudié avec amour dans ses excursions de voyages et dans ses chasses. Sa langue est demeurée classique. Ses poésies, cependant, de même que ses nouvelles, sont loin d'être toutes d'une perfection égale. On y rencontre parfois de l'embarras, de la lourdeur, un plan mal conçu, une trame brisée. Pouvait-il en être autrement au milieu de cette détresse implacable qui a désolé sa vie?

BLIDAH, ville d'Algérie, prov. et à 50 kil. S. d'Alger, au pied du petit Atlas, et sur la lisière méridionale de la fertile et fameuse

plaine de la Metidjah, ch.-l. de sous-préfecture et de division militaire; 8,619 hab. dont la moitié européens. Nombreuses tanneries, teintureries, préparation du maroquin, horticulture très-développée.

Blidah est une des villes les plus florissantes de l'Algérie. Située au pied du petit Atlas, dont elle est séparée par l'Oued-el-Kébir, elle est entourée de tous côtés par des jardins plantés de mimosas, de caroubiers, de figuiers et d'orangers. Du côté opposé à la montagne, dont les flancs boisés lui fournissent des eaux fraîches et abondantes, la ville s'étend sur la plaine de la Metidjah. Joinville, Montpensier, Dalmatie et une foule d'autres villages s'étagent dans la Metidjah, à quelque distance de Blidah, d'où on les distingue à peine, cachés dans des bois d'orangers et de citronniers.

Le marabout voyageur et poëte, Mohamed-ben-Yussef, a dit de Blidah : « On t'appelle une petite ville (*Blidah*), mais moi, je veux t'appeler une petite rose (*ourida*). » Au temps de la domination turque, Blidah avait une grande réputation dans toute l'Algérie. C'était une sorte de Capoue musulmane, où l'on aimait surtout à venir pour se reposer, dormir au frais, respirer l'air salutaire de la montagne, et s'amuser le plus possible. Aussi les Arabes l'appelaient : Kabah, la Courtisane. En 1825, un terrible tremblement de terre détruisit la ville et ensevelit sous les décombres plus de la moitié de ses habitants. Blidah est maintenant un mélange de constructions arabes et françaises, comme la plupart des villes algériennes, avec des places plantées, des rues bien alignées, quelques édifices importants.

BLIECK, peintre hollandais du XVI^e siècle, auteur d'un tableau du musée de Berlin, signé et daté de 1553, et représentant un *Intérieur d'église* éclairé par un grand nombre de flambeaux.

BLIELKASTEL, petite ville de la Bavière, dans le Palatinat, sur la Blies, à 8 kilom. O. de Deux-Ponts; 1,900 hab. Combat entre les Français et les Prussiens en 1793.

BLIÈME s. m. (bli-è-me). Ichthyol. Espèce de scare de la mer des Indes.

BLIGH (William), navigateur anglais, né en 1753, mort en 1817. Appelé au commandement d'une expédition destinée à importer dans les Antilles l'arbre à pain et d'autres plantes qui croissent dans les îles de l'océan Pacifique, il découvrit en 1788, au sud de la Nouvelle-Zélande, un groupe d'îles qu'il nomma *îles du Bounty ;* mais, quelque temps après, l'équipage de son navire se révolta, et Bligh fut déposé dans une chaloupe avec dix-huit hommes qui n'avaient pas voulu prendre part au complot. Il navigua plus d'un mois sur cette chaloupe au milieu des plus grands périls, découvrit sur sa route un nouveau groupe d'îles, appelées depuis *îles de Bligh*, et atteignit enfin l'île de Timor, où le gouverneur hollandais Coupang l'accueillit avec empressement. Bligh fit encore d'autres voyages et découvrit l'île du Lagon, puis l'archipel du duc de Clarence. Il fut enfin nommé gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud; mais son excessive sévérité provoqua un soulèvement général, et on le força à s'embarquer pour l'Angleterre en 1808. Il a publié une relation de ses *Voyages dans la mer du Sud* (1790), dont Soulès a donné une traduction en français (1792, in-8°).

BLIGH (sir John DUNCAN), diplomate anglais, né en 1798, est le deuxième fils du quatrième comte de Darnley. Il fit ses études à Eton et à Oxford, fut nommé attaché d'ambassade à Vienne (1820), et devint successivement, à partir de 1829, secrétaire de légation et chargé d'affaires à Florence, secrétaire d'ambassade à La Haye, chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg pendant quatre ans, et envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Stockholm. Transféré avec les mêmes fonctions à Hanovre, en 1838, il conserva ce poste pendant huit ans, et reçut à son retour en Angleterre une pension et la croix de chevalier commandeur de l'ordre du Bain. Il est docteur en droit civil de l'université d'Oxford, et gouverneur adjoint du comté de Kent.

BLIGHIE s. f. (bli-ghî — de *Bligh*, nom propre). Bot. Genre de sapindacées des Antilles, dont le fruit contient une substance blanche et charnue, recherchée comme aliment.

BLIGNI s. m. (bli-gni; *gn* mll.). Art culin. Pâté de poisson fort estimé des Russes.

BLIGNIÈRES (Jean-Jacques-Célestin-Pantaléon LE BARBIER DE), écrivain pédagogique, né à Paris en 1797. Chef d'institution de 1820 à 1849, il a publié quelques ouvrages d'éducation; mais il s'est fait connaître surtout par de nombreuses éditions refondues des ouvrages de l'abbé Gaultier, son maître, faites en collaboration avec Demoyencourt et autres. — Son fils, Auguste de BLIGNIÈRES, mort en 1853, a laissé, entre autres écrits, un remarquable *Essai sur Amyot*, couronné par l'Académie; et des *Essais et mélanges littéraires* (1854).

BLIGNY-SUR-OUCHE, bourg de France (Côte-d'Or), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kil. N.-O. de Beaune; pop. aggl. 1,151 hab. — pop. tot. 1,393 hab. Fabriques de chapeaux, tanneries. Restes d'un château fort ruiné en 1478; vestiges de voie romaine; célèbre colonne haute de 8 mètres, que l'on croit avoir été élevée en l'honneur de Constance Chlore.

BLIN s. m. (blin — v. fr. *belin*, bélier, machine à frapper). Mar. Sorte de bélier, machine avec laquelle on enfonce les coins, lorsqu'on veut qu'un vaisseau quitte le chantier pour se lancer à la mer; on s'en sert aussi pour assembler les pièces des mâts. ‖ Cercle de fer placé sur l'avant des vergues, pour soutenir les bouts-dehors. ‖ On dit aussi BELIN.

— Techn. Une des pièces de l'ourdissoir.

BLIN (SAINT-), bourg de France (Haute-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 31 kilom. N.-E. de Chaumont; pop. aggl. 581 hab. — pop. tot. 597 hab.

BLIN (F.), dessinateur et graveur français, travaillait dans la première moitié du XVIII^e siècle. Sa manière, selon M. Le Blanc, se rapproche de celle de Mauperché. On connaît de lui cinq eaux-fortes : *Jacob et l'ange*, *Tobie et l'ange*, un *Paysan au pied d'un arbre*, un *Pêcheur* et un *Berger*.

BLIN (Fr.-Pierre), constituant, né à Rennes en 1758, mort en 1834. Il vota constamment avec la gauche et contre le parti de la cour, ce qui ne l'empêcha point, en 1814, de se rallier avec enthousiasme à la Restauration, qui le nomma conseiller de préfecture.— Son frère, Joseph BLIN, né en 1763, mort en 1834, fut député au conseil des Cinq-Cents, s'opposa avec énergie au coup d'Etat du 18 brumaire, et remplit, jusqu'en 1815, les fonctions de directeur des postes à Rennes.

BLIN (François), paysagiste français contemporain, né à Rennes en 1827, mort en juillet 1866. Il eut pour maître M. Picot, l'un des chefs de l'école académique; mais il n'apprit de lui que le maniement du pinceau, et il suivit sa propre inspiration dans les paysages qu'il exécuta le plus souvent d'après nature. Il exposa pour son début, au Salon de 1852, une *Vue des côtes de Bretagne* et un autre paysage animé par une troupe de *Bohémiens*. Il prit part à toutes les expositions qui eurent lieu à Paris, de 1852 à 1866, sauf à celle de 1855. Les deux tableaux qu'il envoya au Salon de 1859, le *Matin dans la lande* et *Après l'orage*, furent très-remarqués et méritaient de l'être, pour leur facture sobre et ferme et surtout pour leur expression pénétrante de solitude et de silence. M. Blin avait trouvé la direction la plus favorable à son talent. Il s'attacha, dès lors, à reproduire sur la toile la poésie des sites les plus âpres, la mélancolie des plages de la Bretagne, la tristesse solennelle des grands bois, la désolation des landes de la Sologne. Ce sont là, il faut l'avouer, des motifs peu intéressants pour le vulgaire et peu propres au développement des qualités prisées par les académies. Aussi M. Blin n'obtint-il pas les faveurs des membres de la quatrième classe de l'Institut. Ce ne fut qu'en 1865, après la reconstitution du jury des expositions, qu'il fut médaillé. A dire vrai, le tableau qui lui valut cette récompense, un *Soir d'été en Sologne*, était le meilleur qu'il eût encore produit. Parmi ses autres ouvrages, nous devons citer encore : un *Souvenir de la Creuse*, commandé par le ministère d'Etat et exposé en 1863, et une *Châtaigneraie*, exposée en 1864.

BLIN DE SAINMORE (Adrien-Michel-Hyacinthe), littérateur et poëte, né à Paris en 1733, mort en 1807. Issu d'une famille ruinée par le système de Law, le jeune Blin commença sa carrière dans les conditions les plus tristes, les moins favorables, et le malheur imprima à son caractère timide et peu expansif une certaine défiance sombre et farouche, bien faite pour repousser quiconque ne le connaissait point. On ne sait rien de ses débuts dans la vie, sinon qu'il fut élève du collége du cardinal Le Moine avant de se vouer à la culture des lettres, de la poésie légère. Son premier ouvrage, qui date de 1752, est un poëme des plus médiocres, intitulé la *Mort de l'amiral Byng* ; puis il publia des héroïdes : *Sapho à Phaon* (1760) ; *Biblis à Caunus* (1760) ; *Gabrielle d'Estrées à Henri IV* (1761), etc. Les jeunes poëtes, vers ce temps-là, encouragés par le succès de ce genre de poésie, mis à la mode par Colardeau, débutaient volontiers par des héroïdes, genre faux, même chez celui qui en fut le maître. Ovide, en effet, n'en rachète la fausseté que par quelques vers heureux. Blin, qui s'en était engoué comme tant d'autres, eut l'idée d'adresser à l'auteur de la *Henriade* son héroïde de *Gabrielle d'Estrées*, et il reçut de Voltaire une réponse en remercîment, dont quelques traits formulent le reproche que l'on peut faire à toutes les héroïdes. Le goût fin du grand écrivain devait naturellement être choqué du ton obligé de ces sortes de poëmes; mais il était sensible aux hommages des jeunes débutants, et il leur répondait toujours gracieusement, non toutefois sans indiquer d'une main légère ce qui lui déplaisait dans les vers qui lui étaient adressés. Dans le miel paraît quelquefois l'aiguillon de l'abeille, comme on en peut juger par la réponse que Voltaire fit à Blin :

Mon amour-propre est vivement flatté
De votre écrit; mon goût l'est davantage.
On n'a jamais, par un plus doux langage,
Avec plus d'art *blessé la vérité.*
Pour Gabrielle, *en son apoplexie,*
Aucuns diront qu'elle parle longtemps ;
Mais ses discours sont si vrais, si touchants,
Elle aime tant, qu'on la croirait guérie.
Tout lecteur sage avec plaisir verra
Qu'en expirant, l'aimable Gabrielle
Ne pense point que Dieu la damnera
Pour aimer trop un amant digne d'elle.
Avoir du goût pour le roi Très-Chrétien,
C'est œuvre pie; on n'y peut rien reprendre.
Le paradis est fait pour un cœur tendre,
Et les damnés sont ceux qui n'aiment rien.

Blin n'en continua pas moins à composer des héroïdes : *Jean Calas à sa femme et à ses enfants* (1765) ; *Lettre de la duchesse de La Vallière à Louis XIV* (1773), etc. Tous ces fades petits poëmes ont été réunis et publiés sous le titre d'*Héroïdes* ou *Lettres en vers* (1774, in-8°).

En 1771, Blin publia une *Epître à Racine*, qui fut louée avec exagération par quelques critiques, et traitée par La Harpe d'œuvre vide de sens, de galimatias. Le critique, irrité de ce qu'on avait osé dire que cette épître à Racine était écrite dans la langue de Racine, prit la massue d'Hercule pour terrasser un mulot. Ce fut bien pis encore lorsque Blin, aspirant à se faire un nom au théâtre, eut fait jouer, en 1773, sa tragédie d'*Orphanis*, qui fut assez goûtée. La pièce ayant réussi, La Harpe ne se contint plus. Etait-ce un rival qui s'annonçait? Il s'attaqua au plan d'*Orphanis*, qui est mal conçu en effet ; mais avec quelle rage! Quant au style, il en parle avec cette insolence qui lui était ordinaire, quand il s'agissait d'un auteur peu à craindre et qu'il voulait empêcher de le devenir. « On remarque, dit-il, dans cet *Orphanis*, des vers plus ineptes et plus ridicules les uns que les autres... L'auteur ne sait, le plus souvent, ni ce qu'il veut ni ce qu'il doit dire. Dans la scène de Sésostris avec l'envoyé crétois, ce dernier dit, en parlant de la fille d'Idoménée :

Le sang de Jupiter peut prétendre, je crois,
A l'honneur de s'unir au sang des plus grands rois.

L'auteur n'a pas songé que ce n'est pas *un honneur* pour le sang de Jupiter de s'unir au sang des rois, mais que c'en serait un au sang des rois de s'unir au sang de Jupiter. S'il n'y avait dans un ouvrage qu'une faute de cette espèce, on pourrait la pardonner, mais en commettre à tout moment de pareilles, ce n'est pas seulement manquer de talent, c'est manquer d'esprit. » Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps sur ce genre de critique, aussi outrecuidante que platement pédante, dont La Harpe usait fréquemment dans son *Mercure* contre les auteurs qu'il voulait écarter de la scène.

Le succès d'*Orphanis*, dû en partie à la jeune et belle actrice M^lle Raucourt, n'enrichit pas plus Blin de Sainmore que ses héroïdes. Il avait largement et courageusement payé son tribut à la misère, cette compagne presque inséparable de la poésie, quand, en 1776, la fortune se lassa de lui être contraire. Il fut alors nommé censeur royal et obtint une pension sur la *Gazette de France*. En 1779, il fonda la *Société philanthropique* et en devint le secrétaire perpétuel. Blin se dévoua vaillamment à cette bonne œuvre et obtint la souscription du roi Louis XVI. Ne connaissant que trop le malheur, il eût pu prendre pour devise ce vers que Virgile met dans la bouche de Didon :

Haud ignara mali, miseris succurrere disco.

Cette institution de bienfaisance et les lettres de Blin dans le *Journal de Paris* mirent notre personnage en évidence. En 1786, il devint garde des archives, secrétaire, historiographe, et on le décora des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

La Révolution, bientôt après, arrêta le cours de cette prospérité, et Sainmore, créature de l'ancien régime, retomba dans la misère. Fort heureusement pour lui, une somme de 2,000 écus fut envoyée au *pauvre* et *doublement pauvre* poëte par la grande-duchesse de Russie, dont il avait été, durant quatorze ans, le correspondant littéraire à Paris. C'était, on peut le dire, un secours tout à fait providentiel. Le gouvernement impérial l'arracha à cette situation précaire en le gratifiant d'une agréable sinécure, d'une de ces places qui seront toujours fort recherchées par les gens de lettres, parce que, sans parler de la feuille d'émargement, elles conviennent on ne peut mieux à la nature de leurs travaux. Sainmore fut nommé, en 1805, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal. Désormais à l'abri du besoin, il se remit à rimer sur toute sorte de sujets, et inonda de ses boutades les recueils littéraires du temps. De cette époque datent aussi diverses traductions; citons celle des psaumes, des pastorales de Gessner, des idylles de Bion, des odes d'Horace et de Sapho. Le talent de Sainmore manque de souffle et d'ampleur ; il est doux, facile, mais un peu compassé et monotone. Vieille poétique, abus de la mythologie, des *Ris et des Grâces*, timidité, étroitesse, rien des hardiesses modernes, une grâce terre à terre, voilà l'écrivain en quelques mots. Blin de Sainmore, homme de bien, remarquable par ses qualités morales, son désintéressement, la noblesse de son caractère, littérateur dont Voltaire faisait cas, n'eut point la douleur de voir l'avénement du romantisme et « mourut paisiblement, la plume à la main, » fort à propos, d'ailleurs, car alors il avait, dit-on, la malheureuse pensée de publier ses *Œuvres complètes*. Mieux vaut, après tout, l'oubli que le ridicule! Tout, du reste, dans son œuvre, n'est pas à mépriser. Il savait le grec, et il a laissé une traduction du premier acte d'*Œdipe roi*, de Sophocle, qui n'est pas sans mérite.

A propos de l'héroïde de *Biblis à Caunus*, Sainmore adressa des vers à une demoiselle qui savait

. . . Briller tour à tour
Dans les soupers et sur la scène.

Nous soupçonnons qu'il s'agit ici de M^lle Raucourt. La pièce finit fort galamment, comme on va le voir :

Vous qui joignez l'esprit à la beauté,
Et l'enjoûment folâtre au don touchant des larmes,
Si Biblis avait eu vos talents et vos charmes,
Caunus à ses transports n'eût jamais résisté.

Un des meilleurs morceaux de Blin est peut-être cette épigramme contre l'ambition d'une reine anonyme et intruse :

La Maintenon dit un jour à son frère :
Le croirois-tu? le trône, la grandeur
Dont j'ai jadis tant brigué la chimère
Ne laissent plus que vide dans mon cœur;
La mort peut seule, en ma triste misère,
Me rendre heureuse. — Ah! dit l'autre, en fureur,
Vous comptez donc épouser Dieu le Père!

Blin de Sainmore n'osa pas d'abord signer cette pièce, et, dans l'*Elite des poésies fugitives* (tome IV), le nom de M^me de Maintenon n'est indiqué que par une pudique initiale, assez transparente d'ailleurs.

Malgré la médiocrité de son talent, Blin fut sur le point, quelques mois avant sa mort, d'être élu membre de l'Institut; c'était en 1807. Portalis venait de mourir; on manquait de candidats ayant des titres suffisants pour le remplacer, et la classe de grammaire et de littérature n'avait à choisir qu'entre d'assez maigres sujets. Blin, qui s'était déjà présenté deux fois, se présenta de nouveau. Il ne fut pas élu ; mais, en revanche, on le chansonna en compagnie de ses concurrents, y compris le concurrent heureux, le chansonnier Laujon. Beuchot, le savant bibliographe, qui joignait à ses connaissances étendues le talent de fort bien tourner le couplet, mit en petits vers l'histoire de cette embarrassante élection dans une pièce intitulée : *Chanson sur la nomination de Laujon à l'Institut*, sur l'air : *Toujours seule, disait Nina* (chanson de Laujon). On y lisait :

Nous avions au sénat savant
Un fauteuil de vacant
Quand,
Pour le remplir, s'offrent soudain
Ximénès, Piis, Blin,.
Gin.

Cournant aussi se présenta.
Laujon vint, qui les repoussa;
Il s'avança,
Et dit comme ça :
Dame! me voilà,
Me voilà
Là.

Laujon l'emporta sur Blin et fut nommé; peut-être était-ce avec justice, car, plus que Blin, il avait une sorte d'originalité dans son genre; mais on dut être assez étonné de voir un tel successeur donné à Portalis.

Citons de Blin, outre les écrits dont nous avons déjà parlé : la *Requête des filles de Salency à la reine* (1774) ; des *Epîtres* à Voltaire, au duc de Richelieu, au cardinal de Bernis, à M^lle Raucourt et à divers personnages; *Joachim* ou le *Triomphe de la piété filiale*, drame en trois actes, en vers, suivi d'un choix de poésies fugitives (1775, in-8°); *Histoire de Russie, depuis l'an* 862, *etc.* (1798-1799, 2 vol. in-4°) ; *Eloge historique de Phelippeaux d'Herbault, archevêque de Bourges.* Sainmore nous a donné une collection, souvent consultée par les amateurs de l'ancien Parnasse, c'est l'*Elite des poésies fugitives* (Paris, 1769 et suiv., 5 vol. in-12). La matière des deux derniers tomes a été recueillie par Luneau de Boisgermain. Quelques pièces de Blin, assez médiocres, figurent dans cet ouvrage, où il y a un peu de tout, et quelques perles dans beaucoup de fumier.

BLIND (Charles), révolutionnaire badois, né à Manheim vers 1826. Il participa quelque temps à la rédaction des feuilles libérales qui se publiaient à Manheim. Après la révolution de Février 1848, il fut mêlé aux troubles qui éclatèrent à Carlsruhe. Plus tard, il se joignit à l'expédition de Struve. A Stauffen, il combattit sur les barricades, fut arrêté, puis condamné aux travaux forcés. Rendu à la liberté, il fut envoyé à Paris par le gouvernement provisoire, se mêla aux luttes des partis, fut mis en prison, puis expulsé de France. Alors il se retira en Amérique.

BLINDAGE s. m. (blain-da-je — rad. *blinde*). Art milit. et mar. Action de blinder, assemblage de blindes : *Faire un* BLINDAGE. *Réparer un* BLINDAGE. *Le* BLINDAGE *d'une batterie, d'un vaisseau de guerre.*

— Ponts et chauss. Appareil en charpente au moyen duquel on consolide les parties ébouleuses d'une tranchée ou d'une galerie de mine.

— Encycl. Fort. On peut distinguer deux espèces de *blindages :* les *blindages de tranchée* et les *blindages de place assiégée*. Les *blindages* de tranchée sont les *blindages* proprement dits, ceux qui se construisent avec des blindes. Par ce travail, l'assiégeant se met à l'abri des feux de l'ennemi, alors qu'il est trop près du corps de place pour pouvoir se défiler. Les tranchées sont ouvertes en galeries et couvertes par un toit en fascines et en terre, sur une épaisseur suffisante pour pouvoir arrêter les projectiles. Ce toit est soutenu par des blindes verticales, dont le plan est parallèle à l'axe de la descente, et placées deux à deux dans une position symétrique par rapport à cet axe. Elles laissent entre elles la largeur du passage. Deux sys-

tèmes successifs de blindes sont reliés entre eux par une blinde horizontale s'appuyant sur leur partie supérieure. C'est sur cette espèce de charpente que reposent les fascines de *blindage*, dont la longueur est de 2 m. 60. Elles sont généralement sur trois rangs, et recouvertes d'une couche de terre de 0 m. 50 à 0 m. 60. Les terres, de droite et de gauche, sont également soutenues par des fascines, que les blindes maintiennent. C'est surtout lorsqu'on n'est plus qu'à 25 à 30 m. des chemins couverts qu'il convient d'assembler les *blindages*, pour se préserver des pierres et des grenades à main de l'ennemi. On fait aussi des descentes de fossés blindées. V. DESCENTE DE FOSSÉS.

Les *blindages* de place assiégée comprennent les différentes dispositions que l'on emploie, les travaux que l'on exécute pour mettre à l'abri des feux de l'assiégeant les établissements militaires, principalement les magasins à poudre, quelquefois les maisons, les ports, les écluses, etc. « Au siége d'Ath, on emploie trois mortiers Comminge (bombe de 490 livres, contenant 45 livres de poudre, chambre de 12 livres de poudre, poids du mortier, 5,000 livres). Une de ces bombes écrase une écluse couverte d'un *blindage* en charpente et de fumier.» (1697, Moritz Meyer, *Manuel historique de la technologie des armes à feu.*)

Ces *blindages* ne sont que des espèces de toits horizontaux ou inclinés. Suivant Cormontaigne, un *blindage* horizontal à l'épreuve de la bombe est formé de deux pleins de bois de charpente de 0 m. 30 d'équarrissage; de deux autres pleins de bois de corde, recouverts de 1 m. 50 à 2 m. de terre et de 0 m. 80 de fumier. Ce toit est supporté par des poutres que l'on soutient avec des piliers. Les deux pleins de bois de charpente peuvent être remplacés par deux pleins de bois en grume de 0 m. 30, surmontés de deux couches de saucissons recroisés et d'une couche de 1 m. de terre. Des expériences récentes ont permis de réduire un *blindage* à une seule couche de gros bois de 0 m. 30 d'équarrissage sur 5 m. de portée, et espacés de 0 m. 15, que l'on a le soin de recouvrir soit de deux rangs de saucissons, de palissades de bois de corde recroisés, quelquefois de 0 m. 80 à 1 m. de terre; ou d'une seconde couche de bois jointifs.

On blinde les édifices, les bâtiments, etc. Il est nécessaire pour cela que leurs murs de façade et de pignon aient une épaisseur de 0 m. 90 à 1 m. On n'arc-boute pas les murs; on les entoure d'un *blindage* incliné construit comme précédemment, et ce *blindage* sert à la fois de contre-fort et de communication. Il faut se garder d'enlever les toits, qui préservent les bâtiments de l'humidité. On blinde aussi les batteries, que l'on recouvre d'un toit en charpente et de terre, sous lequel les servants sont à l'abri des projectiles de l'ennemi. Paixhans « propose pour la défense des places des batteries de mortiers défilées et blindées, tirant d'enfilade contre les batteries de brèche des bombes, des obus ou de la grosse mitraille.» (1809, Moritz Meyer.)

Bardin dit que les *blindages* sont surtout en usage depuis 1716.

On nomme aussi *blindage* l'armature des vaisseaux cuirassés. V. NAVIRE.

BLINDE s. f. (blain-de — Ce mot et ses dérivés *blinder*, *blindage*, ont été empruntés par le français aux langues germaniques. La signification primitive de *blinde* est *aveugle ;* parce que les retranchements auxquels on donna ce nom avaient pour but d'empêcher d'être aperçu par l'ennemi. Comme le fait très-justement remarquer M. Chevallet, la déviation que le mot germanique a subie dans sa signification est analogue à celle qu'éprouve en français l'adjectif *sourd* dans ces expressions : une salle, une église *sourde*, c'est-à-dire *où l'on n'entend pas*. Nous retrouvons le mot *blinde* dans l'ancien haut allemand *blint*, aveugle; dans le gothique *blinds ;* dans l'islandais *blindr;* dans l'allemand, l'anglo-saxon, l'anglais, le danois, le suédois, et le hollandais *blind*). Art milit. Châssis rectangulaire en bois que l'on emploie à la guerre, principalement dans les siéges, à soutenir une voûte de fascines ou d'autres objets, au moyen de laquelle on soustrait certains travaux de sape, tels que les descentes et les passages de fossé, aux coups plongeants de l'ennemi. Les blindes sont composées de deux montants et de deux traverses assemblées à tenons et mortaises ou à mi-bois, et solidement chevillées. Elles ont 1 mètre de largeur et environ 1 mètre 80 de hauteur : *Une* BLINDE, *suivant Saint-Remy, est un entrelacement de branchages.* (Gén. Bardin.) *Les* BLINDES *forment un réduit ou corridor obscur, destiné à cacher ou à garantir les hommes.* ‖ L'Académie n'admet ce mot qu'au fém. pl.

— Mar. Ouvrage qui a pour but de garantir le bordage et de mettre à l'abri ceux qui travaillent ou qui combattent sur le pont.

BLINDÉ, ÉE (blain-dé) part. pass. du v. Blinder : *Un magasin* BLINDÉ. *Une voûte* BLINDÉE. *Un navire* BLINDÉ.

BLINDER v. a. (blain-dé — rad. *blinde*). Art milit. Recouvrir un ouvrage de sape de fascines chargées de terre et soutenues par des blindes, pour le soustraire aux coups plongeants de l'ennemi : BLINDER *la descente du fossé.* ‖ Mettre un édifice à couvert contre la chute des bombes et autres projectiles : *On* BLINDE *un magasin à poudre en chargeant le plancher des étages supérieurs d'une couche épaisse de fumier ou de terre.* ‖ BLINDER *une porte*, Etablir au-devant une espèce de toit incliné, avec de grosses pièces de bois recouvertes de fumier ou de terre.

— Mar. *Blinder un vaisseau*, Couvrir le pont ou le bordage d'étoupes, de vieux câbles, etc., pour amortir la chute des bombes. ‖ Aujourd'hui, Revêtir la coque du navire de plaques métalliques destinées à résister au boulet : *Les usines de Guérigny, dans la Nièvre, viennent d'être affectées à la fabrication de plaques de fer pour* BLINDER *nos vaisseaux et nos canonnières.* (Journ.)

— Ponts et chauss. Disposer des pièces de bois pour empêcher que des éboulements ne se produisent pendant le cours de l'exécution d'une excavation quelconque.

BLINDHEIM. V. BLENHEIM.

BLINÉ, ÉE (bli-né) part. pass. du v. Bliner : *Mât* BLINÉ.

BLINER v. a. ou tr. (bli-né — rad. *blin*). Mar. Frapper avec le blin, enfoncer au moyen du blin : BLINER *un mât.*

BLINI s. m. (bli-ni). Art culin. Mets russe consistant en de minces galettes de gruau, que l'on mange, surtout pendant le carnaval, dans du beurre fondu et du caviar.

BLINKWORTHIE s. f. (blain-kouor-tî). Bot. Genre de convolvulacées des Indes, fondé sur un seul arbrisseau.

BLIOUL (Jean DU), théologien flamand, né dans le Hainaut au XVIe siècle. Il entra dans l'ordre des cordeliers, fit un pèlerinage à Jérusalem, puis vint habiter Besançon, où il exerça assez longtemps l'office de grand pénitencier. Il a publié : *Voyage à Hiérusalem et pèlerinage des saints lieux de la Palestine, etc.* (Cologne, 1600, in-8°). On lui attribue quelques ouvrages en latin, entre autres : *Oratio philippica, quæ inter hujus seculi tenebras veritatis domicilium demonstratur* (1597).

BLISE ou **BLIES**, rivière qui prend sa source dans la Prusse rhénane, au N. de Saint-Wendel; arrose Neuenkirchen et Blieskastel dans le Palatinat, entre en France et se jette dans la Sarre, près de Sarreguemines; cours de 85 kil.

BLITE s. f. (bli-te). Bot. Syn. de BLETTE. V. ce mot.

Blithedale, roman philosophique anglo-américain par Nathaniel Hawthorne. Ce roman, l'un des plus curieux de l'auteur et l'une de ses dernières productions, est presque une autobiographie. Il est fondé sur un épisode de sa vie, qui n'est pas très-connu; nous voulons parler de sa retraite dans l'association de Brook-Farm, à Roxbury, près de Boston. Vers l'année 1840, un groupe de rêveurs avait formé, sous la direction du docteur George Ripley, une association quelque peu fouriériste à Roxbury dans le Massachusetts. Une foule de jeunes enthousiastes, dont Hawthorne nous a nommé quelques-uns dans sa préface, M. Channing, M. Parker, le poëte Dana, des utopistes, des philanthropes, quelques jeunes femmes, composaient cette association. C'est, ainsi que nous venons de le dire, du souvenir de son séjour à Brook-Farm que l'auteur a tiré les éléments de son livre. Il nous en donne le roman et nous dit moins ce qui s'est passé que ce qui aurait pu se passer. Si cet ouvrage contient une moralité, incontestablement c'est celle-ci : ces sortes de sociétés sont plus impossibles encore pour les lettrés que pour le reste du genre humain, par la simple raison que les hommes cultivés, plus prompts à s'illusionner que les autres hommes, sont aussi plus prompts à s'apercevoir de leurs sottises et persistent moins dans l'absurde. Quatre personnages dominent tout le roman : un poëte, Miles Coverdale — c'est-à-dire Hawthorne lui-même; — un utopiste, Hollingsworth; une femme libre, Zénobie, — dans laquelle l'auteur a voulu peindre Marguerite Fuller; — une victime de tous les maléfices et de toutes les charlataneries modernes, Priscilla. Il est à peu près impossible de faire comprendre par une simple analyse tout le mérite de ce livre, qui n'est, à proprement parler, qu'une étude psychologique. La trame en est extrêmement subtile et légère; les personnages y parlent un langage et y expriment des sentiments qui ne sont pas le langage et les sentiments du monde ordinaire. Dans ce roman, les hypothèses scientifiques et le magnétisme animal tiennent lieu de la religion et du monde surnaturel; la croyance au fluide électrique remplace la croyance aux idées éternelles; partout les lois du monde matériel se substituent à celles du monde moral, les attractions passionnelles de Fourier tiennent lieu du sacrement de mariage, l'idée du devoir le cède à l'idée du bonheur; des velléités de dévouement envers ses semblables sont fondées sur un désir égoïste de bien-être individuel; en un mot, c'est l'application raffinée, subtile, quintessenciée de cette maxime de Sganarelle : « Quand j'ai bien bu et bien mangé, je veux que tout le monde soit soûl dans ma maison. » On y voit en action un nouveau genre d'exploitation de l'homme par l'homme, non plus au profit d'intérêts, mais pour le bénéfice d'une idée fixe abstraite, d'une manie systématique, d'un *dada* philosophique.

Comme nous l'avons dit, les personnages sont des lettrés, et, heureusement pour lui, le monde ne sait pas que tout homme qui s'est élevé à un certain degré de culture littéraire a des délicatesses, des subtilités, des appréhensions singulières. L'esprit arrive à avoir des perceptions d'une inconcevable finesse; les notions nécessaires de la morale, tous ces éternels et indestructibles lieux communs sont considérés sous des aspects nouveaux et à travers des instruments d'optique qui en modifient le caractère. La soumission absolue aux lois éternelles s'affaisse un peu; mais, par compensation, les susceptibilités de la conscience augmentent. On est alors capable d'établir un système *à priori* sur des principes absurdes et de vouloir, comme dit Descartes, mettre ses désirs à la place des lois du monde; mais, dans l'application, pas un détail n'échappe, pas un incident ne passe inaperçu. Telle est souvent la nature des lettrés, et telle est celle des habitants de Blithedale. Leurs plans de réformation sont absurdes, mais ils en reconnaissent très-vite toutes les difficultés. Tantôt ce sont deux caractères qui se heurtent et dont l'opiniâtreté fait douter de la possibilité d'établir l'harmonie; tantôt c'est une femme libre qui revendique pour son sexe les droits du sexe masculin, et dont la volonté se trouve cependant moins forte que les passions. D'autres fois, on s'aperçoit qu'en poursuivant un but incertain, on laisse sans culture la meilleure portion de soi-même, et qu'au lieu de travailler à établir l'Eden, on travaille à s'abrutir; le poëte ne fait plus de vers, le philosophe n'a plus une seule idée, la femme enthousiaste n'a plus d'élans : inévitable résultat d'une vie sacrifiée à un but chimérique. S'il y a une leçon qui ressorte de ce livre, c'est que les systèmes de reconstruction *à priori*, absolument incapables d'être appliqués par des êtres incultes et ignorants, peuvent l'être encore moins par des hommes lettrés et de mœurs douces. Inutiles au peuple, qui n'agit que par instinct naturel, et non par réflexion et volonté, ils sont encore plus inutiles aux esprits analytiques, défiants et toujours en garde contre la sottise. Ce roman n'en est donc pas un, à proprement parler; l'analyse y a le pas sur le récit. S'il nous fallait absolument le définir, nous dirions avec M. Montégut « que c'est un ballet *philosophico-humanitaire* dansé par quatre personnages principaux. Ces personnages font des entrechats socialistes et des faux pas logiques; ils brouillent les figures, ne dansent pas en mesure avec la musique de leurs systèmes, se moquent d'eux-mêmes : voilà, en résumé, le roman de *Blithedale*. Ce qui s'y passe et ce qui s'y dit est fort singulier, mais d'une singularité tout analytique. » Nous avons essayé de donner une idée de ce livre subtil et qui se dérobe à l'analyse. Le roman de *Blithedale* a des parties excellentes, mais il est trop métaphysique, et l'élément dramatique du roman est pris dans un monde trop exceptionnel. Sous ce rapport, nous préférons certains autres livres du même auteur; mais ce qui est digne de tout éloge, c'est le style. D'un bout à l'autre du récit, il court tantôt rapide, tantôt capricieux, tantôt voluptueux et immatériel. Jamais Hawthorne n'a déployé autant de qualités descriptives et de puissance d'expression. Tous ces lieux vulgaires par eux-mêmes prennent, décrits par la plume d'Hawthorne, des apparences de palais, des aspects tels que ceux que pourraient représenter les retraites aériennes de Puck et d'Ariel. Son style est pour ainsi dire *impersonnel;* il enveloppe sa pensée, mais il ne lui impose pas un vêtement nécessaire; il est mystérieux quand la pensée est mystérieuse, subtil quand la pensée est subtile, ferme enfin quand elle est ferme. Ce roman a paru simultanément en Amérique et à Londres en 1852.

BLITILDE, reine des Francs. V. CHILDÉRIC II.

BLITTERSDORF (Frédéric-Landolin-Charles, baron DE), homme d'Etat allemand, né en 1792 à Mahlberg (Bade), mort en 1861. D'excellentes études d'histoire, de philosophie et de droit, ainsi que la connaissance de plusieurs langues vivantes, le préparèrent à son insu au rôle qui lui était réservé. Un moment avocat, il fut bientôt nommé secrétaire d'ambassade à Stuttgard (1813), et chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg (1818), après avoir servi de secrétaire à l'envoyé du grand-duc de Bade près la diète de Francfort. En 1821, il obtint lui-même ce poste diplomatique et devint le gendre d'un opulent magistrat de cette ville libre. Il mena à bonne fin des négociations avantageuses avec les divers Etats de la Confédération représentés à la Diète, au sein de laquelle il proposa, d'accord avec les mandataires de l'Autriche, une restriction de la liberté de la presse. Symphatique au grand-duc par ses idées rétrogrades, il succéda au baron de Türkheim, comme ministre d'Etat et des affaires étrangères. Il adopta et soutint vis-à-vis du pays et des chambres badoises, jusqu'en 1843, une ligne politique d'arbitraire et de résistance obstinée. Dissolution des chambres, soulèvements de la population, retraite successive de ses collègues, rien ne déconcerta le ministre réactionnaire. Cependant, force lui fut de capituler (1843). Envoyé de nouveau à l'assemblée de Francfort, il y préconisa son système antilibéral, mais sut aussi réclamer avec talent et vigueur une position extérieure plus satisfaisante et plus digne. Rejeté à l'écart des affaires par les événements de 1848, qui agitèrent fortement le grand-duché de Bade, il recourut à cette même liberté de la presse qu'il avait voulu proscrire, et publia, sous le titre de : *Quelque chose du portefeuille du baron de Blittersdorf (Francfort, 1849)*, un curieux ouvrage dans lequel il s'efforça de justifier les actes de sa vie politique.

BLITTERSWICK (Guillaume DE), littérateur et jurisconsulte flamand, né à Bruxelles, mort en 1680. Nommé successivement échevin, membre du conseil supérieur de Gueldre et vice-chancelier, il se démit de ces dignités et devint membre du grand conseil de Malines. Il a publié : *Symbola politica christiana* (1649, in-fol.), traduction d'un ouvrage espagnol de D. de Saavedra; *Dissertatio de Rebus publicis, etc.* (1666, in-fol.)

BLITTERSWICK (Jean DE), parent du précédent, né à Bruxelles, mort en 1661, se fit chartreux et composa en flamand un grand nombre d'ouvrages de dévotion : *Soupirs spirituels vers Dieu; Trésor de prières à la Vierge, etc.*

BLIZARD (William), médecin anglais, né en 1743, mort en 1835. Lorsqu'il remplissait les fonctions de chirurgien à l'hôpital de Londres, il annexa à cet établissement la première école d'anatomie qui ait existé en Angleterre. Il fut dix fois président de la société royale des chirurgiens de Londres. Il a laissé : une *Nouvelle méthode pour traiter la fistule lacrymale* (1780); *Observations sur l'emploi de l'électricité contre la surdité* (1790), et plusieurs autres ouvrages.

BLOC s. m. (blok.—A propos de la prononciation de ce mot, M. Littré déploie un grand luxe d'explications, d'où il résulte, en fin de compte, que le *c* est nul dans certains cas, et qu'il faut dire, par exemple, un *blo de marbre*. Nous ne saurions partager cet avis, et nous maintenons la prononciation complète dans tous les cas. Ce mot a une origine mixte et se rattache à la fois aux idiomes germaniques et aux langues celtiques. L'ancien haut allemand dit *bloch;* l'allemand moderne *block ;* l'anglais, le suédois et l'islandais *block* également; le hollandais et le danois *blok*. D'un autre côté, le breton nous montre *bloc'h ;* l'irlandais et le gallois *ploc ;* l'écossais, les différentes formes *ploc*, *bloc*, *pluic*, *bluic*. Les langues néo-latines proprement dites n'ont pas adopté cette racine étrangère, et *bloc* est rendu par l'espagnol *trozo*, et par l'italien *masso* ou *ceppo*). Masse considérable et pesante : *Un* BLOC *de marbre, de pierre. Ce n'est pas l'étendue de la toile ou du* BLOC *qui donne de la grandeur aux objets.* (Grimm.) *Leibnitz croit que toutes les idées sont en nous comme une statue est dans le* BLOC *de marbre dont elle doit être tirée.* (De Bonald.) *La cheminée avait pour ornement une pendule contenue dans un* BLOC *d'acajou surmonté d'une coupe.* (Balz.) *Dans un* BLOC *de marbre, il y a toujours une belle statue; la difficulté est de l'en tirer.* (Opinion d'un auteur italien.) *Le sculpteur emprunte au monde réel une masse d'argile et un* BLOC *de marbre, pour manifester sa manière de comprendre le beau.* (Th. Gaut.) *Toute l'Irlande n'est qu'un* BLOC *de charbon.* (H. Taine.)

> Un *bloc* de marbre était si beau,
> Qu'un statuaire en fit emplète.
>
> LA FONTAINE.

— Par ext. Amas, réunion : *Un* BLOC *de marchandises. Acheter un* BLOC *de livres. Chillon est un* BLOC *de tours posé sur un* BLOC *de rochers.* (V. Hugo.) *C'étaient des* BLOCS *d'huîtres et de coquillages de toutes sortes.* (Gér. de Nerv.)

— Fig. Quantité considérable; masse accablante : *Que dirait de moi M. de Goezman si, repoussant sur lui le* BLOC *dont il veut m'écraser, je m'égarais aussi dans les conjectures?* (Beaumarch.) *Il est quelquefois difficile de démêler ce qu'il y a de véritablement répréhensible dans ce* BLOC *de propositions et la vérité précise qui doit résulter de la condamnation.* (Turgot.)

— Loc. pop. *Emporter le bloc*, Se dit d'une dame qui sort d'un bal sans avoir été invitée à danser : *Elle* EMPORTE LE BLOC.

— Sorte de cangue, instrument de torture usité autrefois dans les colonies, pour punir les esclaves, et construit de manière à ce qu'on puisse graduer la douleur, en raison de la gravité de la faute.

— Sorte de piége à rats, que l'on nomme plus ordinairement ASSOMMOIR.

— Argot. Prison : *Prenez trois hommes, et menez cette fille au* BLOC. (V. Hugo.) ‖ Les marins se servent de la même expression pour désigner la prison, les fers ou les arrêts : *Il est au* BLOC.

— Techn. Masse de métal fondu composant la base de la presse hydraulique, au centre de laquelle est le cylindre faisant corps avec elle et qui s'enfouit presque complétement dans le sol ou la fondation. ‖ Billot de plomb sur lequel les graveurs fixent la pièce à buriner. ‖ Base d'une enclume de grosse forge. ‖ Mandrin en bois du ciseleur. ‖ Billot de bois sur lequel les ouvriers raffineurs frappent les moules pour en détacher le pain de sucre. ‖ Planche de bois dur dont on se sert pour l'impression de certains tissus. ‖ Presse à l'usage des tabletiers. ‖ Morceau de bois portant un ciseau au moyen duquel on coupe le fil de fer des hameçons.

— Constr. *Blocs artificiels,* Masse de béton coulée en forme de bloc de pierre pour servir dans certaines constructions.

— Mar. Massif ou crapaud sur lequel repose un mortier dans une bombarde. ‖ Chouquet qui maintient deux pièces assemblées, comme tenons de mâts, bâton de pavillon, etc. ‖ *Mettre un palan à bloc,* En rapprocher les parties jusqu'au contact.

— Jeu. Au billard. Action de bloquer la bille de son adversaire : *Faire un* BLOC.

— Fauconn. Perche recouverte de drap, sur laquelle on mettait l'oiseau de proie.

— Géol. *Blocs erratiques,* Fragments considérables de roches qui se trouvent isolés de leur gisement primitif : *Les blocs transportés à de grandes distances de leurs véritables gisements géologiques sont appelés* BLOCS ERRATIQUES. (Figuier.) *La plupart des glaciers portent à leur surface des blocs de pierres qui sont tombés des montagnes voisines, et, dans leur mouvement de progression, ils les entraînent avec eux et finissent par les déposer à leurs pieds. Ce sont ces blocs de pierres qu'on nomme* BLOCS ERRATIQUES. (Ch. Martins.)

— Loc. adv. *En bloc,* En gros, en masse, sans entrer dans un examen détaillé : *Acheter, vendre* EN BLOC *des marchandises. Il y a des moments où je regrette* EN BLOC *le méchant dîner et le magnifique paysage.* (V. Hugo.) *Il est impossible de ne pas trouver que la société prise* EN BLOC *est pauvre.* (Mich. Chev.) *Mettez* EN BLOC *vos deux fortunes, et vous pourrez vivre honorablement.* (Michelet.) ‖ *En bloc et en tâche,* Ensemble, en parlant de travaux à exécuter : *Faire marché* EN BLOC ET EN TÂCHE. (Acad.)

— Mécan. *A bloc,* Se dit d'une moufle, quand les poulies sont rapprochées au point de rendre les mouvements impossibles.

— **Encycl.** Constr. Pour fabriquer des *blocs* artificiels, on forme avec des planches des caissons dont les parois sont mobiles. On coule dedans le béton, et quand il est solidifié, on retire les bois qui constituaient cette espèce de moule. L'usage des *blocs* artificiels était connu des Romains. Les modernes n'ont commencé à le connaître que dans la seconde moitié du dernier siècle ; mais il n'est devenu pratique que depuis une trentaine d'années, après les recherches de l'illustre ingénieur Vicat sur la chaux et les ciments. Aujourd'hui, on y a généralement recours pour l'exécution des travaux à la mer, notamment pour l'établissement des jetées, des môles, des bassins, des forts, etc. On les fabrique sur le rivage, puis on les transporte sur les lieux où ils doivent être employés. On calcule leurs dimensions de manière qu'ils ne puissent être ébranlés par les vagues, et, pour augmenter leur résistance, on coule dans leurs intervalles des ciments qui, en les liant ensemble, transforment la construction entière en une masse monolithe.

— Techn. Le *bloc* de l'imprimeur sur étoffes est disposé de manière à pouvoir être manœuvré par un seul homme. Une de ses faces porte, gravé en relief ou formé avec de petites lames de cuivre, le dessin à reproduire, tandis que la face opposée présente des trous destinés à recevoir les doigts de l'ouvrier. Pour *imprimer au bloc,* celui-ci saisit la planche, l'appuie légèrement sur un châssis recouvert de mordant ou de couleur, puis l'applique sur le tissu à imprimer, et il continue ainsi, portant alternativement le *bloc* sur le châssis et sur le tissu, jusqu'à ce que toute la longueur de ce dernier soit imprimée.

— **Allus. litt. Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille,** Allusion à un vers de la fable de La Fontaine : le *Chat et le vieux Rat.* Un chat, qui avait usé de toutes les ruses envers le peuple souriquois,

> Blanchit sa robe et s'enfarine ;
> Et, de la sorte déguisé,
> Se niche et se blottit dans une huche ouverte.
> Ce fut à lui bien avisé :
> La gent trotte-menu s'en vient chercher sa perte.
> Un rat, sans plus, s'abstient d'aller flairer autour ;
> C'était un vieux routier, il savait plus d'un tour ;
> Même il avait perdu sa queue à la bataille.
> *Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille,*
> S'écria-t-il de loin au général des chats :
> Je soupçonne dessous encor quelque machine.
> Rien ne te sert d'être farine ;
> Car, quand tu serais sac, je n'approcherais pas.

Se dit, dans l'application, de tout piége que l'on soupçonne :

« Cette extravagante conception des chefs de la majorité, sur le succès de laquelle on comptait et qui s'écroula devant le vote de l'assemblée, pourquoi a-t-elle échoué ? — Parce qu'elle aboutissait à une dictature blanche.

» Les montagnards, qu'on avait depuis quelques jours sondés et caressés, avaient flairé le danger caché sous ce *bloc de farine.* Ils y avaient vu ce qu'il y avait en effet, un dictateur dont la mission, tracée à l'avance, consistait à déporter le socialisme et à supprimer violemment la république. »

GRANIER DE CASSAGNAC, *Constitutionnel* du 24 novembre 1851.

BLOCAGE s. m. (blo-ka-je — rad. *bloc*). Constr. Petites pierres, débris de moellons, cailloux, qui servent à remplir des fondations, à combler un espace vide, comme l'entre-deux d'un mur ; à macadamiser une route, une grande rue, etc. ‖ Genre de maçonnerie qui consiste à assembler le mieux possible des pierres, sans mortier, sur la surface des talus ou sur le sol d'un chemin de halage.

— Jeu. Au billard. Action de pousser avec force et en droite ligne une bille dans la blouse.

— Typogr. Emploi d'une lettre renversée, pour tenir lieu, jusqu'à la correction, d'une lettre dont on manquait. Ex. : N'ayant pas de *r,* on compose de cette manière le mot *déterrer : déteɹɹeɹ.* ‖ Emploi d'un mot renversé pour tenir lieu, dans la composition, d'un mot qu'on n'a pas pu lire sur la copie, ou que l'on croit avoir mal lu. Ex. : N'ayant pas pu lire le mot *gemmule,* on compose comme il suit ce que l'on a lu sans en être sûr : *ǝlnɯɯǝƃ.*

BLOCAGEUX, EUSE adj. (blo-ka-jeu, eu-ze — rad. *blocage*). Constr. Qui est formé de blocage.

BLOCAIL s. m. (blo-kall : *ll* mll). Agric. Nom que l'on donne au blé sarrasin, dans les environs de Paris.

BLOCAILLE s. f. (blo-ka-lle ; *ll* mll — rad. *bloc*). Constr. Débris provenant de la taille des pierres, dont on fait usage pour le béton.

BLOCAILLEUX, EUSE adj. (blo-ka-lleu ; *ll* mll. — rad. *blocaille*). Constr. Syn. de BLOCAGEUX.

BLOCAL s. m. (blo-kal). Ancienne forme du mot BLOCKHAUS.

BLOCH (George-Castaneus), botaniste danois, né en 1717, mort en 1773, était évêque de Ripen. Il s'adonna à la botanique et l'étudia surtout dans ses rapports avec l'érudition et la littérature sacrée. Il a publié, sur le palmier-dattier de la Palestine, un ouvrage plein de curieuses recherches, sous le titre de : *Tentamen phœnicologices sacræ, seu dissertatio emblematico-theologica de palma* (Copenhague, 1767, in-8°).

BLOCH (Marc-Eliézer), naturaliste et médecin allemand, né en 1723 à Anspach, d'une famille juive, mort en 1799. A vingt ans, il se trouvait encore dans un état de complète ignorance ; il apprit l'allemand d'un chirurgien de Hambourg, le latin d'un catholique de Bohême, et s'adonna alors à l'étude avec une ardeur passionnée. S'étant rendu à Berlin, il apprit l'anatomie ainsi que les sciences naturelles, se fit recevoir docteur à Francfort-sur-l'Oder, et retourna dans la capitale de la Prusse, où il se fixa pour y exercer son art. Ce savant distingué fit partie de la Société des curieux de la nature et y acquit une grande réputation. Ses principaux ouvrages sont : *Traité sur la génération des vers intestinaux et sur les moyens de les détruire* (1772, traduit en français, 1788) ; *Histoire naturelle économique des poissons de l'Allemagne* (1782-1784, 3 vol., avec 108 planches) ; *Histoire naturelle des poissons étrangers* (1785 et suiv., 12 vol. in-4°, traduite en français par Lavaux et réimprimée en 1795). Ce dernier et magnifique ouvrage est considéré comme un des plus remarquables qui aient été publiés en ce genre.

BLOCH (Maurice), philologue hongrois, connu dans son pays sous le nom de BALLAGI, né en 1815 à Ternova, de parents israélites, termina à Paris ses études commencées à Pesth. En 1848, il fut un moment secrétaire au ministère de la guerre. Dès 1840, il publia un mémoire concluant à l'émancipation de ses coreligionnaires (Pesth). A la même date, il donna une traduction en langue magyare des *Livres de Moïse et de Josué.* Nommé professeur dans un collége en 1844, il composa en allemand une *Grammaire théorique et pratique de la langue magyare* (Pesth, 3e édit., 1850). Il compléta ce premier travail philologique par un *Dictionnaire des langues hongroise et allemande* (Pesth, 1846, 2 vol.), et par une *Anthologie magyare* (1847). En dernier lieu, il a donné un *Recueil des proverbes magyares* (1850, 2 vol.).

BLOCHET s. m. (blo-chè). Const. Pièce de charpente aux angles de la toiture d'une construction, mortaisée dans la sablière, et recevant aussi quelquefois le pied des arbalétriers.

— *Blochet mordant,* La même pièce assemblée en queue d'aronde avec le chevron. ‖ *Blochet de recrue,* Celui qui est droit dans les angles.

BLOCHMANN (Charles-Juste), pédagogue allemand, né en 1786, mort en 1855. Il fit ses études à Bautzen et à l'université de Leipzig, lia connaissance avec Pestalozzi, et le seconda pendant huit ans (1809-1817) dans son collége d'Yverdun. Devenu directeur adjoint de l'école Frédéric-Auguste, à Dresde, il obtint du roi et de son principal ministre une adhésion favorable à son système d'éducation. Il fonda alors un institut pédagogique, où les élèves retrouvaient presque la vie de famille, et le divisa en trois sections principales (subdivisées en sept classes) : l'*école primaire,* le *collége* et l'*école pratique* ou *professionnelle.* Cette institution obtint un grand succès. On doit à Blochmann quelques écrits : *Principes, but et moyens de mon institution pédagogique* (1826) ; *De la manière de développer l'art de la parole ; Traits de la vie de Henri Pestalozzi.*

BLOCHWITZ (Martin), médecin et naturaliste allemand, né à Oschatz, en Saxe, florissait dans les premières années du XVIIe siècle. On a publié de lui, après sa mort, sous le titre de *Anatomia Sambuci, etc.* (Leipzig, 1631), un ouvrage sur le sureau, qui a été traduit en anglais et en allemand.

BLOCK (Jacques REUGERS), savant et peintre flamand, né à Gouda vers 1580, excella surtout dans la peinture d'architecture et de perspective, et acquit des connaissances étendues sur l'architecture militaire. Après avoir été quelque temps directeur des fortifications du roi de Pologne, il entra au service de l'archiduc Léopold, qu'il accompagna dans ses campagnes. Il visitait un jour les fortifications de Berg-Saint-Vinox, lorsqu'il tomba de cheval ; peu de jours après, cette chute occasionna sa mort. Rubens considérait Jacques Block comme l'artiste le plus savant de son temps.

BLOCK (Jeanne KOERTEN), femme artiste, née à Amsterdam en 1650, morte en 1715. Elle apprit dans sa jeunesse à modeler, à graver avec le diamant sur le cristal, à copier des tableaux avec de la soie et des couleurs ; mais elle devint surtout habile dans la découpure, et elle exécutait ainsi, avec des ciseaux, des paysages, des marines, des fleurs, des animaux et des portraits très-ressemblants. Ses ouvrages furent recherchés par des princes et des princesses ; elle eut l'honneur de recevoir la visite de Pierre le Grand.

BLOCK (Magnus-Gabriel DE), savant suédois, né à Stockholm en 1669, mort en 1722. Après avoir terminé ses études à Upsal, il fit de longs et nombreux voyages en Italie, où il fut quelque temps secrétaire du grand-duc de Toscane, en Angleterre, en Hollande, passa son doctorat en médecine à Harderwik, et, de retour dans sa patrie, se fixa dans sa ville natale. Block devint membre du conseil de médecine de Stockholm et fut anobli. Ses principaux ouvrages, écrits en suédois, sont : *Traité des phénomènes de la rivière de Motala* (1708), et *Observations sur les prédictions des astrologues et des enthousiastes* (1708).

BLOCK (Albert), agronome allemand, né à Sagan en 1774, mort en 1847. Il mit en pratique, sur son domaine de Carolath en Silésie, les procédés de culture qu'il recommanda dans ses ouvrages, parmi lesquels on peut citer : *Documents théoriques et pratiques agricoles* (1830) ; *Documents pour servir de base à l'estimation des biens ruraux* (1840) ; *Sur l'engrais animal* (1835), etc.

BLOCK (François-Eugène DE), peintre belge, né à Grammont (Flandre) en 1812. Il a obtenu une troisième médaille au Salon de 1841, et a été décoré en 1846. Voici les principaux tableaux qu'il a exposés, soit à Paris, soit à Bruxelles : *Ce qu'une mère peut souffrir ; Ferme flamande ; Intérieur d'une ferme ;* le *Vieux braconnier ; Kermesse flamande ;* la *Sortie de l'école.*

BLOCK (Maurice), économiste français, né à Berlin en 1816, de parents protestants et non israélites, comme on l'a dit, a été jusqu'en 1862 sous-chef du bureau de statistique générale au ministère de l'agriculture et du commerce. Ses principaux écrits sont : *Des charges de l'agriculture dans les divers pays de l'Europe* (Paris, 1850, ouvrage couronné par l'Institut et par la Société impériale et centrale de l'agriculture) ; *Etat du bétail en France* (Paris, 1847) ; *Du commerce des grains* (traduit de l'allemand) ; *Lettres à mon ami Jacques* (le budget, l'impôt, etc., Paris, 1849) ; l'*Espagne en* 1850 (Paris, 1851) ; *Annuaire de l'économie politique et de la statistique* (années 1856 à 1863) ; *Annuaire de l'administration française* (années 1853 à 1866, Paris et Strasbourg) ; *Statistique de la France comparée avec les divers Etats de l'Europe* (Paris, 1860), un des meilleurs ouvrages qui aient paru en ce genre, et qui a été couronné par l'Institut ; *Puissance comparée des divers Etats de l'Europe,* avec 13 grandes cartes (Gotha, 1862). M. Block a dirigé, en outre, la publication d'ouvrages importants, tels que le *Dictionnaire de l'administration française* (1856, in-8°), qui en est à sa 7e édition, et le *Dictionnaire général de la politique* (1862, 2 vol.), à la rédaction duquel il a pris la plus grande part. Enfin il a publié de nombreux travaux dans le *Journal des Economistes,* dans l'*Annuaire de l'économie politique,* dans le *Bulletin de la Société centrale d'agriculture,* etc., et il est devenu un des collaborateurs du journal le *Temps* pour les questions de finances et de commerce.

Comme on le voit, tous les travaux de M. Block sont marqués au coin d'une utilité réelle, incontestable. M. Block appartient à la famille trop peu nombreuse de ces écrivains modestes et laborieux qui se dévouent à la propagation des connaissances indispensables aux hommes pratiques : son but est de vulgariser, de répandre partout, pour ainsi dire, la science encore si nouvelle de l'économie politique et sociale.

BLOCKHAUS s. m. (blo-koss — de l'allem. *block,* bloc ; *haus,* maison). Fortif. Petit ouvrage isolé, réduit en charpente formé le plus souvent d'un simple rez-de-chaussée porté au-dessus du sol par une grosse poutre, ou d'un étage qui fait saillie sur un rez-de-chaussée, pour permettre les feux plongeants : *Les* BLOCKHAUS *de la Jamaïque, de Saint-Domingue. Les* BLOCKHAUS *de l'Algérie. Au siége de Dantzig, en* 1807, *un* BLOCKHAUS *exigea presque à lui seul les efforts d'un siége.* (Norvins.) *Le château servit de donjon, la chapelle servit de* BLOCKHAUS ; *on s'extermina.* (V. Hugo.) *Ce village, d'après les renseignements que j'ai pris, est fortifié comme un grand* BLOCKHAUS, *et a quatre portes.* (Méry.)

— **Encycl.** Le *blockhaus* sert à mettre à l'abri des balles et quelquefois des obus un petit nombre d'hommes. Le *blockhaus* le plus simple est le *blockhaus* représenté par la figure ci-dessous. Les murs sont formés de pièces

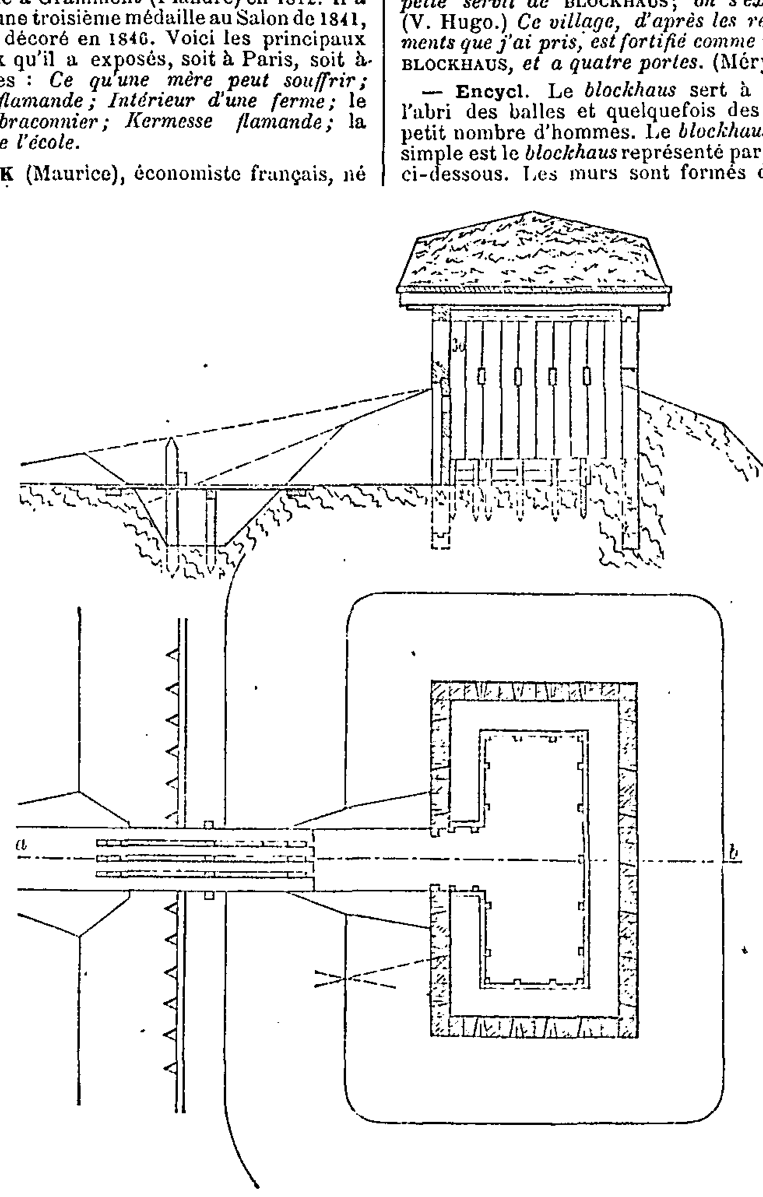

de bois de 0 m. 30 à 0 m. 33 d'équarrissage. Ces murs résistent facilement aux balles. Une double épaisseur serait suffisante pour garantir des obus. Pour résister aux boulets d'artillerie de campagne, il faudrait trois et même quatre épaisseurs de bois. Dans ce cas, il vaudrait mieux couvrir le *blockhaus* par des terrassements assez élevés pour le défiler des coups de l'ennemi. Les pièces de bois formant les murs sont enterrées de 1 m. au moins, et

supportées par une semelle. Ces pièces de bois jointives sont assemblées, à tenons et ramure, avec leurs semelles et avec un chapeau qui les couronne et s'étend au-dessus d'elles en formant le pourtour du *blockhaus*. Le ciel est formé de pièces jointives, reposant sur les chapeaux, et de même équarrissage que celui des pièces des murs. De mètre en mètre, servant à assurer l'écartement de ces murs, on place des pièces d'un équarrissage plus considérable, assemblées par entailles avec les chapeaux, et faisant saillie au-dessus du plafond. Des madriers croisent ces pièces de ciel, pour empêcher les terres fines de tamiser par leurs joints. Ces pièces de ciel débordent les parements extérieurs de 0 m. 80, et supportent un terrassement de 1 m. d'épaisseur. On remblaye autour du *blockhaus* jusqu'à la hauteur de la plongée des créneaux. Un fossé palissadé entoure ce remblai, et se trouve lui-même derrière un petit glacis vu par les créneaux. Le fossé a 1 m. de profondeur environ. La porte du *blockhaus*, large de 0 m. 70 à 0 m. 80, a son battant, s'ouvrant de dehors en dedans, formé de madriers de 0 m. 10 d'épaisseur, et percés de deux ou trois créneaux. Un pont léger permet de franchir le fossé. A l'intérieur existe une banquette de 0 m. 50 à 0 m. 60, remblayée en terre et soutenue par des planches et des piquets. Elle permet aux défenseurs de tirer plus facilement par les créneaux, entaillés sur les faces des joints des pièces à 1 m. 30 au-dessus de la banquette. Un *blockhaus* pour de l'infanterie doit avoir 4 à 5 m. de largeur intérieure, et 3 m. de hauteur. Un *blockhaus* défendu par l'artillerie a 8 m. de largeur intérieure; il est promptement enfumé, quelques précautions que l'on prenne.

On a parfois adopté des *blockhaus* ayant en plan la forme indiquée ci-dessous.

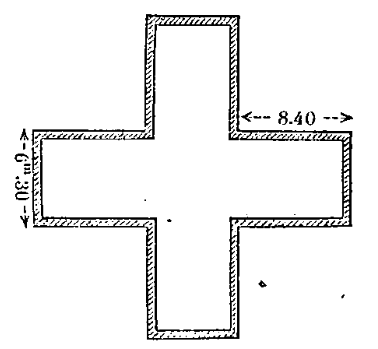

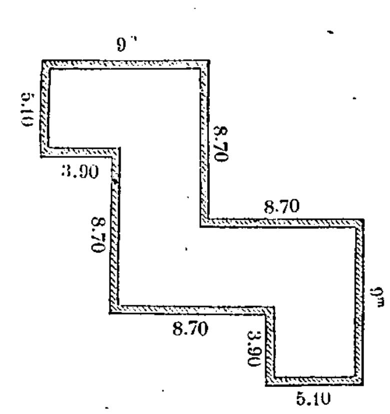

En 1830, lors de l'expédition d'Alger, le général Valazé employa des *blockhaus* à étage. L'étage augmente la capacité du *blockhaus*, et, comme il déborde le rez-de-chaussée, sur tout le pourtour, il donne des feux verticaux voyant le pied des murs. Ces *blockhaus* étaient en bois de chêne. On les avait construits en France et embarqués pour être montés en Afrique. En 1840, le général Berthois modifia ce système pour la défense de Mtidjah. Il inclina en arrière les murailles du rez-de-chaussée. Ce *blockhaus*, qui est un *blockhaus* portatif, a été employé depuis dans notre colonie.

BLOCK-ISLAND, île des Etats-Unis d'Amérique, dans l'océan Atlantique, non loin des côtes de l'Etat de Connecticut. La côte N.-O. de cette île, qui a 9 kil. de long sur 4 de large, porte deux phares à feux fixes de 15 m. d'élévation.

BLOCKSBERG. V. BROCKEN.

BLOCUL s. m. (blo-kull). Ancienne forme du mot BLOCKHAUS.

BLOCUS s. m. (blo-kuss — rad. *blockhaus*). Art milit. Investissement d'une ville assiégée, d'un camp, d'un port ou de toute position ennemie, opéré pour empêcher d'en sortir, d'y pénétrer, d'y faire parvenir des secours d'hommes et de munitions : *Faire le* BLOCUS *d'une place, en lever le* BLOCUS. *Convertir un siége en* BLOCUS. *La première manière d'attaquer une place, c'est le* BLOCUS. (Rollin.) *Louis XIV fit lever le* BLOCUS *de Luxembourg en* 1682. (Volt.)

. . . . . Le *blocus* laissé devant Utique
Répond de cette place à notre république.
CORNEILLE.

— Droit des gens. Interdiction de toute transaction commerciale avec une nation ennemie : *Napoléon, sans posséder une barque, déclare les îles Britanniques en état de* BLOCUS. (Chateaubr.)

— Par anal. Précautions prises pour empêcher quelqu'un de sortir : *Il sortit du palais et chemina dans ces plaines incultes, sans prendre garde si les loups n'y avaient pas insolemment bivouaqué pour le menacer d'un* BLOCUS. (Ch. Nod.)

— **Encycl.** Art milit. Le *blocus* est une opération de guerre au moyen de laquelle on occupe toutes les approches d'une place, d'un camp, de manière à ce que personne ne puisse en sortir, à ce qu'aucun renfort, aucun secours en vivres ou en munitions, aucune nouvelle, aucun avis ne puissent y pénétrer. En isolant ainsi et en affamant soit une garnison, soit un corps de troupes, on a pour but de les forcer à se rendre, pressés par la famine, les maladies de toutes sortes, et les pertes d'hommes atteints par les bombardements. Quelquefois le *blocus* n'est que la préparation d'un siége; mais, le plus souvent, on fait le *blocus* d'une ville à cause de la grande difficulté ou de l'impossibilité d'en faire le siége, et le *blocus* d'un camp par la crainte de perdre trop de monde dans une attaque des positions ou des retranchements. Les *blocus* les plus remarquables sont ceux d'Alise, de Paris par les Normands, puis par Henri IV, de Mézières, de Calais, de Metz, de Maubeuge, de Dantzig, et surtout celui de Gênes. Cette dernière ville (avril 1800) était bloquée du côté de la terre par les Autrichiens, et du côté de la mer par la flotte anglaise. Le 21 mai, il ne restait plus à la garnison que du pain noir, malsain, pour deux jours. Masséna tint jusqu'au 5 juin, et lorsqu'il consentit à évacuer la ville et à se retirer sur le Var, les rues de Gênes étaient jonchées de blessés, de mourants et de morts. On avait été jusqu'à manger de l'herbe, des souliers, des havre-sacs et des gibernes. « Je vous jure ma parole d'honneur, dit gaiement Masséna aux officiers autrichiens en signant la capitulation, qu'avant vingt jours je serai devant Gênes. » — « Vous y trouverez des hommes auxquels vous avez appris à la défendre, » répondit courtoisement l'un d'eux à l'Enfant chéri de la victoire. Le général Mélas avait écrit à Masséna durant le blocus : « La fortune n'a pas secondé votre valeur, qui vous rend digne de l'estime de l'univers..... Je vous offre la plus honorable capitulation..... » Le héros français traversa le port de Gênes dans une barque à nos couleurs. Du reste, ces détails peuvent être considérés ici comme un double emploi, car le blocus de Gênes, comme tous les faits d'armes importants, a sa place marquée dans le *Grand Dictionnaire*. V. GÊNES (siége de).

— *Blocus maritime*. On appelle *blocus maritime* l'opération de guerre consistant à bloquer un port, une côte, de façon à ce qu'on ne puisse y entrer, y aborder ou en sortir, sans le consentement de la puissance qui bloque, ou sans courir un danger évident. Telle est la définition que deux autorités éminentes en matière de droit des gens, de Marsens et Schmidlin, donnent du *blocus*. Les conditions du *blocus* peuvent être modifiées par des conventions passées entre la puissance qui fait le *blocus* et les puissances neutres. Ainsi, le traité de commerce conclu en 1742 entre la France et le Danemark établissait pour règle que nul port ne pouvait être considéré comme bloqué si l'entrée n'en était fermée par au moins deux vaisseaux, ou par une batterie de canons placée sur la côte, de manière à ce que les navires n'y pussent entrer sans un danger manifeste. Les traités conclus entre la Hollande et les puissances étrangères exigent au moins six vaisseaux de guerre, placés seulement un peu au delà de la portée du canon de la place assiégée, et de façon à ce qu'on ne puisse entrer sans passer sous le canon des assiégeants. Un lieu déclaré en état de *blocus*, et accepté comme tel par les neutres, doit être considéré par ceux-ci comme étant au pouvoir de la puissance qui le tient bloqué. Selon l'opinion de la plupart des auteurs, cette puissance est en droit d'interdire aux sujets des Etats neutres toute relation de navigation ou de commerce avec ce même lieu. La déclaration officielle du *blocus* suffit, en général, pour obliger les neutres. Cependant, pour les navires et gens de commerce, il est admis que le *blocus* ne commence réellement qu'après qu'ils en ont été individuellement instruits. Dans certains traités, on trouve la stipulation expresse que les bâtiments naviguant vers un port bloqué ne pourront être considérés comme ayant contrevenu au *blocus* qu'autant qu'après avoir été avertis par le commandant du *blocus* de l'état du port, ils auraient tâché d'y pénétrer en employant la force ou la ruse.

La théorie du *blocus* sur le papier ou de cabinet, imaginée par l'Angleterre dès 1773, pratiquée par elle pendant toute la Révolution française et ressuscitée de nos jours par les Etats-Unis dans leur lutte contre la confédération du Sud, n'a jamais été acceptée par les puissances maritimes du continent. Tous les écrivains qui font autorité en matière de droit international l'ont combattue et la combattent encore. Le système de *blocus* anglais et américain, qui consiste à déclarer en état de *blocus* des côtes et des pays entiers, remonte à la guerre que les colonies anglo-américaines entreprirent contre la Grande-Bretagne afin d'arriver à l'indépendance. La France étant intervenue dans cette guerre, la cour de l'Amirauté britannique déclara que les ports de France étaient, par suite de leur position, tenus naturellement en état de *blocus* par les ports d'Angleterre. En 1792, cette déclaration fut renouvelée. Cette extension donnée par l'Angleterre à la définition du *blocus*, les procédés arbitraires, et très-préjudiciables aux neutres, à l'aide desquels la Grande-Bretagne mit en pratique ses théories, amenèrent la Russie à établir, dès 1780, en faveur de la navigation et du commerce des neutres, un système qui plus tard devait s'appeler *système de neutralité armée*. En voici les principes : 1° les bâtiments neutres peuvent naviguer librement de port en port et sur les côtes des nations en guerre; 2° les effets appartenant à des sujets de puissances en guerre sont libres sur les navires neutres, à l'exception de la contrebande de guerre; 3° sont considérées seulement comme contrebande de guerre les marchandises qui ont été expressément déclarées telles dans les traités; 4° un port n'est bloqué que lorsque, en vertu de la disposition de la puissance qui l'attaque avec des vaisseaux stationnés et suffisamment proches, il y a un danger évident d'y entrer; 5° ces principes doivent servir de règle dans les procédures sur la légalité des prises. Ces principes furent formellement notifiés aux puissances belligérantes et aux puissances neutres. Celles-ci y adhérèrent immédiatement. La France et l'Espagne, qui étaient alors en guerre avec la Grande-Bretagne, s'y rendirent aussi. Seule, la Grande-Bretagne déclara s'en tenir à ses principes sur la matière et aux dispositions de ses traités de commerce. Cependant, il est à remarquer que son propre intérêt l'empêcha, dans la plupart des cas, d'inquiéter la navigation et le commerce des neutres, d'autant plus que ce commerce se trouva bientôt protégé par des navires de guerre, et que les puissances neutres se montraient disposées à défendre en commun leurs légitimes prétentions.

Pendant la guerre contre la Révolution française, la Russie et la Prusse s'éloignèrent quelquefois de ces règles; mais cet éloignement ne fut que transitoire, et toujours on finit par revenir aux maximes généralement admises. Les conventions imposées par l'Angleterre pour faire reconnaître à ses vaisseaux de guerre le droit de visiter les navires neutres, même ceux qui naviguaient sous convoi, dès qu'ils donneraient lieu à quelque soupçon, furent la cause de nombreuses contestations et faillirent plus d'une fois allumer la guerre. Ce fut seulement sous le ministère de M. Guizot, qu'un traité conclu entre la France et l'Angleterre réglementa ou plutôt abolit cet odieux droit de visite que s'arrogeait depuis si longtemps l'Angleterre, et grâce auquel elle était réellement la reine des mers.

Tandis que les puissances neutres, dont le commerce avait beaucoup à souffrir de la lutte entre la France et l'Angleterre, cherchaient à faire prédominer ces maximes dans un code maritime universel, de son côté, l'Angleterre cherchait, dans l'intérêt de sa prépondérance maritime, à faire prévaloir contre les neutres le principe établi déjà dans plusieurs de ses traités, notamment avec les États-Unis d'Amérique et les villes hanséatiques, que le pavillon ne couvre pas la marchandise. Elle prétendait en même temps que les navires marchands naviguant sous convoi devaient se soumettre à la visite de ses vaisseaux de guerre et même de ses armateurs. Elle soutint même que des côtes et des provinces entières, dans le sens le plus étendu, pouvaient être mises en état de *blocus* par une simple notification publique, sans qu'il fût nécessaire d'envoyer des navires de guerre sur les lieux. Elle prétendit enfin que tout bâtiment neutre naviguant vers les côtes ou ports désignés devait être considéré comme ayant rompu le *blocus*, du moment qu'il était probable que la mise en état de blocus était parvenue à sa connaissance avant ou pendant sa course. C'est là ce qu'on a appelé le *blocus* sur papier. Napoléon devait y répondre par le *blocus continental*. V. l'article suivant.

Dans les négociations qui, après la guerre de Crimée, aboutirent au traité du 30 mars 1856, entre la France, l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse, la Russie, la Sardaigne et la Turquie, la question du *blocus* fut l'objet d'un examen attentif, afin d'éviter le retour des contestations regrettables dont le droit maritime avait été si souvent l'objet dans les guerres précédentes. Les puissances qui prirent part à ce traité arrêtèrent les déclarations suivantes : Le pavillon neutre couvre la marchandise ennemie, à l'exception de la contrebande de guerre; les *blocus*, pour être obligatoires, doivent être effectifs, c'est-à-dire maintenus par une force suffisante pour interdire réellement l'accès du littoral ennemi. Tous les Etats maritimes et autres d'Europe et d'Amérique, à l'exception des Etats-Unis, adhérèrent à cette déclaration. Dans une dépêche restée célèbre, le secrétaire des Etats-Unis, M. Marcy, fit ses réserves sur tous les points, et lorsque, cinq ans plus tard, la sécession entre les Etats du Nord et ceux du Sud éclatait, la doctrine de l'efficacité du *blocus* sur papier, qui devait tant contribuer au rétablissement de l'Union, était maintenue intacte.

Le *blocus* reconnu, il est admis que la puissance qui tient le *blocus* peut user de force et se faire droit envers les neutres qui, contre la déclaration expresse, ont sciemment fait ou tâché de faire le commerce avec le lieu bloqué. Ordinairement, on se contente de la confiscation du navire et de la cargaison; quelquefois les tribunaux de prise prononcent des peines corporelles, mais ce cas est très-rare.

BLOCUS CONTINENTAL ou **SYSTÈME CONTINENTAL**, noms sous lesquels on a désigné l'ensemble des mesures adoptées par Napoléon pour isoler l'Angleterre du continent, la frapper dans sa puissance maritime, et la contraindre à restituer les colonies qu'elle avait enlevées à la France, à la Hollande et à l'Espagne.

L'idée n'était pas absolument nouvelle. Il paraît qu'en 1793 le comité de Salut public avait déjà songé à fermer à l'Angleterre les marchés de l'Europe, afin de la ruiner; mais, pour obtenir un tel résultat, il eût fallu ou une marine formidable, ou l'abstention volontaire ou forcée des Etats du continent. Il était clair aussi qu'en excluant de cette manière les Anglais de l'Europe, au moyen d'efforts surhumains, c'était leur assurer en quelque sorte le monopole du globe et séquestrer l'Europe elle-même du reste du monde. La haute raison pratique des hommes de 1793 les préserva de cette idée grandiose et chimérique.

En 1806, dans la fermentation d'esprit que produisit chez lui le succès extraordinaire de la guerre de Prusse, Napoléon, dominé en outre par les projets les plus gigantesques, se détermina à appliquer une pensée qui, depuis quelque temps déjà, occupait son esprit : *vaincre la mer par la terre*, c'est-à-dire frapper cette Angleterre, à qui l'océan permettait d'échapper à son joug, en la privant de tous ses alliés et en lui fermant tous les ports du continent. Déjà, par lui-même ou par la Prusse, il avait fermé les bouches de l'Ems, du Wéser et de l'Elbe, mesure bien insuffisante pour le but qu'il se proposait, car les marchandises anglaises n'en pénétraient pas moins dans le Hanovre, la Hollande et la Belgique.

L'Angleterre elle-même avait d'ailleurs violé les droits des neutres en outrepassant les limites du blocus réel et en osant défendre tout commerce sur les côtes de France et d'Allemagne, depuis Brest jusqu'aux bouches de l'Elbe.

Cet abus de la force fournit à Napoléon le prétexte qu'il cherchait pour appliquer au commerce anglais les mesures les plus rigoureuses. Le 21 novembre 1806, il rendit ce formidable décret, dit *de Berlin*, qui déclarait les îles Britanniques *en état de blocus*. Ce décret était applicable non-seulement à la France, mais encore aux pays occupés par ses armées ou alliés avec elle, c'est-à-dire à la Hollande, à l'Espagne, à l'Italie et à l'Allemagne tout entière.

Tout commerce avec l'Angleterre était absolument interdit;

Toute marchandise provenant de l'Angleterre ou de ses colonies devait être confisquée, non-seulement dans les ports, mais à l'intérieur même et chez les négociants qui en seraient dépositaires;

Toute lettre provenant d'Angleterre, ou y allant, adressée à un Anglais ou écrite en anglais, devait être arrêtée dans les bureaux de poste et détruite;

Tout Anglais saisi en France, ou dans les pays alliés ou soumis, était prisonnier de guerre;

Tout bâtiment ayant seulement touché aux colonies anglaises ou à l'un des ports des trois royaumes ne pourrait aborder aux ports français ou soumis à la France; et s'il faisait une fausse déclaration à ce sujet, il était déclaré de bonne prise.

Telles étaient les dispositions principales du *décret de Berlin*, conçu et rédigé par Napoléon lui-même, sans la participation de Talleyrand. Il fut immédiatement signifié à la Hollande, à l'Espagne, à l'Italie, et le maréchal Mortier reçut l'ordre de s'emparer des villes hanséatiques, des ports du Mecklembourg et de la Poméranie suédoise jusqu'aux bouches de l'Oder, et d'appliquer partout le décret.

Le gouvernement anglais, de son côté, usa de représailles en aggravant encore les mesures qu'il avait déjà prises pour le *blocus maritime*; en sorte qu'on eut le spectacle inouï des deux nations les plus puissantes du monde s'interdisant mutuellement l'une la terre, et l'autre la mer !

Le 2 septembre 1807, le roi de Prusse est contraint d'adhérer au blocus continental, rendu plus rigoureux encore par les décrets des 17 décembre 1807 et 11 janvier 1808.

Le Danemark avait refusé de prendre part à la coalition : les Anglais bombardent Copenhague. Cet acte d'odieux vandalisme avait tellement indigné l'Europe contre eux, que, si Napoléon eût montré plus de modération, il eût sans doute détaché la plupart des nations de leur alliance; mais c'est par la menace de la guerre qu'il prétend entraîner l'adhésion des princes et des peuples; par ses sommations hautaines, il blesse les plus justes susceptibilités nationales et il rejette dans le parti de ses ennemis ceux que la barbarie anglaise en avait un instant détachés.

Toutefois, le czar avait accédé au système continental. Le Portugal tardant à se prononcer, par crainte de l'Angleterre qui menaçait ses possessions d'Amérique, Napoléon décrète que *la maison de Bragance a cessé de régner*, et il charge Junot d'exécuter le Portugal (novembre 1807). Désormais, toute la

politique de Napoléon est subordonnée à son *Système :* c'est là ce qui explique l'occupation de Rome, les annexions italiennes, la déplorable et funeste guerre d'Espagne, etc. Il rend des décrets (août, septembre, octobre 1810) pour ordonner de brûler partout *les marchandises de provenance* anglaise, et pour frapper de droits élevés les denrées coloniales, dont le prix atteignit des chiffres inouïs. Les peuples souffrent, les alliés et les vaincus s'irritent d'être soumis à ces exigences despotiques, qui ruinent leur commerce, les réduisent à la misère et blessent si profondément leur dignité : mais l'empereur poursuit imperturbablement la réalisation de son plan ; le Système va toujours, ou plutôt la France s'épuise en efforts surhumains pour l'appliquer. Mais la force des choses conspire contre l'œuvre insensée; la contrebande se joue des décrets; ce que le sabre a lié, le commerce le délie; et jusque dans le palais impérial, dit-on, l'Angleterre s'ouvre des débouchés. Louis Bonaparte, roi de Hollande, impuissant à faire observer dans ses Etats le blocus continental, abdique, et la Hollande est incorporée à l'empire. L'annexion du duché d'Oldenbourg à la France (février 1811), sans autre motif ni prétexte que l'intérêt du Système, mécontente la Russie et amène enfin la rupture entre les deux empereurs. On sait le résultat : cette campagne tragique de Russie, les terribles guerres de 1813 et 1814, enfin la chute de l'empire. Au milieu de ces événements, le rêve gigantesque était devenu de plus en plus impossible, irréalisable, et le fameux blocus était tombé en désuétude même avant le dénoûment fatal.

BLŒDITE s. m. (blè-di-te — du nom du minéralogiste *Blœde*). Minér. Substance saline, tendre, d'un rouge pâle, que l'on rencontre dans les mines d'Ischel, en Autriche.

BLOEMAERT ou **BLOMART** (Abraham), peintre et graveur hollandais, né à Gorcum, en 1564, selon Houbraken; en 1567, selon Sandrart; en 1569, suivant d'autres; mort à Utrecht en 1647. Son père, Cornélis Bloemaert, sculpteur et architecte habile, lui fit d'abord copier des dessins de Frans Floris et lui donna ensuite pour maîtres quelques artistes médiocres. Abraham Bloemaert ne dut guère ses progrès qu'à lui-même. A dix-neuf ans, il vint à Paris, où il travailla pendant trois ans. De retour en Hollande, il s'arrêta quelque temps auprès de Hieronymus Franck, dont les conseils ne lui furent pas inutiles; il alla ensuite à Amsterdam, et, après la mort de son père, il vint se fixer définitivement à Utrecht. Il peignit un grand nombre de sujets religieux ou mythologiques, des portraits, des paysages et des animaux. Ses œuvres, jadis très-estimées, sont peu recherchées aujourd'hui. « Malgré l'affectation de son style, dit M. Waagen, malgré son coloris criard, qui trahit la période sans goût dans laquelle il vécut, ses derniers tableaux présentent une touche plus large et un aspect général plus satisfaisant que ceux des ouvrages de ses contemporains. » Ses principales productions sont : la *Salutation angélique*, la *Nativité* et un portrait d'homme, au Louvre; l'*Adoration des bergers* et l'*Apparition de l'ange à Joseph*, au musée de Berlin; le *Festin des dieux*, à La Haye; le *Crucifiement de saint André*, d'après le Caravage, à Dresde; la *Résurrection de Lazare* et *Diogène montrant le coq plumé*, à Munich; la *Madeleine repentante*, au musée de Nantes, etc. Abr. Bloemaert a gravé à l'eau-forte et en clair-obscur une trentaine de planches, parmi lesquelles : *Saint Jérôme*, *Saint Roch*, *Saint Simon*, une *Femme debout et drapée dans un manteau*, d'après le Parmesan; un *Enfant nu*, d'après le Titien; divers sujets religieux et des paysages originaux. Il laissa quatre fils : Henri BLOEMAERT l'aîné, mort vers 1647, artiste médiocre, à qui l'on attribue quelques estampes; Frédéric BLOEMAERT, né à Utrecht, vers 1600, auteur de plus de 200 estampes, exécutées d'après les dessins d'Abraham, figures de saints, paysages, animaux, allégories, éléments de dessin et croquis de figures; Cornélis BLOEMAERT (v. l'article suivant); Adrien BLOEMAERT, qui voyagea en Italie et en Allemagne, où il fut tué en duel, dit-on, à Salzbourg, et qui a gravé quelques portraits, entre autres ceux de Jacques Ier, roi d'Angleterre, de l'empereur Léopold, du prince de Furstemberg, etc.

BLOEMAERT (Cornélis), graveur hollandais, troisième fils d'Abraham Bloemaert, né à Utrecht en 1603, mort à Rome en 1680. Il reçut les premières leçons de son père et travailla ensuite sous la direction de Crispin de Passe. En 1630, il vint à Paris et y grava avec Matham 59 pièces in-folio pour le livre du *Temple des Muses*, de l'abbé de Marolles, d'après les tableaux et dessins d'Abr. Diepenbeck, qui faisaient partie de la collection de M. Favereau. Il se rendit ensuite en Italie et se fixa à Rome, où il forma plusieurs artistes devenus célèbres et où il produisit un nombre considérable d'estampes. Suivant l'abbé de Fontenay, il a su rendre avec autant de pureté que d'exactitude et d'agrément le goût et la manière des différents maîtres d'après lesquels il a gravé. D'après Malaspina, il fit faire de grands progrès à l'art de la gravure; il fut le premier qui sut bien rendre le passage des lumières aux ombres et qui entendit la juste dégradation des plans; il pèche toutefois par trop d'uniformité dans la disposition de ses tailles; il ne sait pas les varier suivant la nature et la position des objets, ce qui donne à ses estampes un peu de mollesse et de froideur. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : la *Chasteté de Joseph*, d'après J. Blanchard; la *Vierge entourée de saints*, d'après le Baroche; la *Sainte Famille*, le *Christ en croix*, *Saint Pierre*, *Saint Paul*, *Sainte Marguerite*, d'après Ann. Carrache; la *Vierge et l'Enfant*, d'après L. Carrache; la *Nativité*, *Sainte Martine*, *Deucalion et Pyrrha*, et divers sujets allégoriques, d'après le Cortone; la *Trinité*, d'après Fr. Mola; l'*Age d'or*, *Tirsenia changée en citronnier*, le *Prophète Elie*, *Enée rompant le rameau d'or*, etc., d'après Romanelli; la *Présentation de Jésus*, d'après Carle Maratte; diverses scènes de la vie du Christ et des allégories, d'après Ciro Ferri; la *Vierge adorant l'Enfant Jésus*, et deux autres *Madones*, d'après le Titien; l'*Adoration des bergers*, d'après Raphaël; les *Hespérides*, d'après l'Albane; *Méléagre et Atalante*, d'après Rubens; *Saint Pierre ressuscitant Tabithé*, d'après le Guerchin; les *Hespérides*, d'après Poussin; divers sujets religieux, des têtes d'étude, des paysanneries et des paysages, d'après Abr. Bloemaert; 49 planches d'après l'antique, pour la *Galleria Giustiniana ;* 8 planches pour les *Documenti d'amore*, de Fr. Barberini (Rome, 1640, in-4°); une trentaine de portraits de souverains, de papes, de cardinaux, etc.

BLOEMEN (Pieter VAN), surnommé **Standaert**, peintre et graveur flamand, né à Anvers vers 1649, mort dans la même ville en 1719. On ignore quel fut son maître. Il travailla pendant quelques années en Italie, et il peignit avec succès des bambochades et surtout des batailles, d'où lui vint le surnom de *Standardo*, en flamand *Standaert* (l'Etendard). De retour dans son pays natal, il fut nommé directeur de la gilde des peintres d'Anvers, en 1699. Il représentait avec talent les animaux et particulièrement les chevaux. « Compositeur habile, dessinateur consommé, il possède, en outre, une touche très-ferme, dit M. Waagen. Bon nombre de ses tableaux ont de la puissance et une clarté suffisante; mais, en général, ils sont lourds, froids et d'un coloris sombre. Il affectionne le ton rouge brique dans les chairs, et par moments sa peinture frise le décor. » Le Louvre n'a rien de ce maître; mais on voit de ses tableaux dans les musées de Lyon, de Valenciennes, d'Avignon et de Nantes. La galerie de Dresde ne compte pas moins de six ouvrages de lui : le plus remarquable représente une *Famille normande*. Une de ses meilleures productions est une *Halte de cavaliers*, signée P. V. B., au musée de Berlin. Pieter van Bloemen a gravé à l'eau-forte de petits paysages, qui sont très-rares, et cinq vues de Rome.

BLOEMEN (Johann ou Julius-Franz VAN), surnommé l'**Orizzonte**, peintre et graveur flamand, frère du précédent, né à Anvers en 1656, mort à Rome en 1748, ou, selon quelques auteurs, en 1740. Mariette lui donne pour maître un certain Antoine Gheban, qui, suivant toutes probabilités, est le même qu'Antoine Goubau. La plupart des biographes s'accordent à dire que Franz s'attacha d'abord à la manière de van der Kabel. Il vint fort jeune en Italie, attiré sans doute par son frère aîné Pieter. On ne sait pas s'il connut le Guaspre, qui mourut en 1675 ; mais, ce qui est certain, c'est qu'il prit ce maître pour modèle et qu'il devint un de ses plus habiles imitateurs. Il se fixa à Rome, où, pendant sa longue carrière, il produisit un grand nombre d'ouvrages qui prirent place dans les meilleures galeries. Il exécuta diverses peintures dans les palais, notamment deux grands paysages pour la décoration du *casino* pontifical de Monte-Cavallo. Ses tableaux, qui représentaient d'ordinaire des vues de la campagne romaine, étaient surtout estimés pour la profondeur et la légèreté de leurs horizons : de là le surnom d'*Orizzonte* qui lui fut donné, et sous lequel il est presque toujours désigné par les auteurs italiens. « S'il est inférieur au Guaspre par la grandeur de la conception et la beauté de la ligne, il le surpasse, dit M. Waagen, par le sentiment plus exquis des distances. En revanche, il est souvent lourd et sombre dans ses premiers plans, parfois insipide et froid de couleur. » Selon l'observation judicieuse de M. Mantz, « van Bloemen était un paysagiste de cabinet; il étudia son art bien moins devant les spectacles de la nature ou dans les émotions de son cœur que dans les ouvrages de maîtres consacrés; c'est là qu'il chercha, pendant toute sa vie, son inspiration et son idéal. » L'*Orizzonte* jouit encore d'une très-grande réputation en Italie; mais ses ouvrages y sont devenus assez rares. On en trouve, au contraire, un grand nombre dans les autres pays. Le Louvre a de lui six tableaux, dont les deux plus remarquables (les nos 37 et 38), longtemps attribués au Guaspre, ont été restitués par M. Waagen à leur véritable auteur. On trouve aussi des ouvrages de van Bloemen dans les musées de Caen, de Lyon, de Nîmes, de Toulouse, de Montpellier, de Grenoble, de Cherbourg; dans les galeries de Dresde, de Berlin, de Vienne; au musée Brera, à Milan, et dans diverses collections particulières de l'Angleterre. Comme son frère Pieter, Franz s'est essayé dans la gravure à l'eau-forte; on connaît de lui six pièces très-rares, dont cinq portent la signature : *Fran. van Bloemen det. Horizonti.*

BLOEMEN (Norbert VAN), peintre flamand, frère des précédents, né à Anvers en 1672. Il fit, comme ses frères, le voyage d'Italie, et alla ensuite se fixer à Amsterdam, où il mourut en 1746. On ne sait rien autre chose de sa vie, et il ne paraît pas avoir eu grande réputation. Il peignit des portraits et des scènes de la vie intime, que déparait, dit-on, une couleur fausse et crue.

BLOIS (*Blesum*), ville de France, ch.-l. du départ. de Loir-et-Cher, et de deux cantons, ancienne capitale du Blaisois, à 175 kil. S.-O. de Paris, sur la rive droite de la Loire et le chemin de fer de Paris à Nantes, par Orléans, Blois, Tours, Angers; pop. aggl. 14,514 h. — pop. tot. 20,331 hab. L'arrond. a 10 cant., 139 comm. et 137,699 hab. Evêché, tribunaux de 1re instance et de commerce, grand et petit séminaire, collége communal, bibliothèque, cabinet d'histoire naturelle et de physique, école normale primaire, chambre d'agriculture. Ganterie, coutellerie, tannerie, fabriques de jus de réglisse; commerce de chevaux, bestiaux, grains, fourrages, vins, cuirs, laines et merrains.

Bien que le nom de Blois ne se trouve ni sur la Table de Peutinger, ni sur les itinéraires anciens, des débris de constructions antiques qu'on y a découverts, des vestiges d'une voie romaine allant de Bourges à Chartres, tout porte à croire que cette ville existait à l'époque de la conquête de Jules César. Quoi qu'il en soit, nous trouvons son nom, pour la première fois, dans Grégoire de Tours, qui, au règne de Chilpéric, parle de Blois comme d'un *castrum*, ou lieu fortifié, gouverné par un comte. Charles le Chauve, dans un de ses capitulaires, en fait mention ; c'était déjà une ville importante. Pendant les guerres de la féodalité, elle tomba entre les mains de Thibaut, comte de Champagne. Marguerite de Champagne, comtesse de Blois, porta le comté en dot à son mari, Gauthier d'Avesnes. Marie d'Avesnes, leur fille unique et héritière, le fit passer dans la maison de Châtillon, en épousant Hugues de Châtillon, comte de Saint-Paul. Celui-ci laissa, entre autres enfants, Jean de Châtillon, comte de Blois, dont la fille unique, Jeanne, épousa le comte d'Alençon, fils puîné du roi Louis IX, et laissa le comté de Blois à son cousin, Hugues de Châtillon, fils de Guy, lequel Guy était le frère puîné de Jean, ci-dessus nommé. Ce Hugues, marié à Béatrix de Flandres, de la maison de Dampierre, laissa pour fils aîné Guy, comte de Blois et de Dunois, qui épousa Marguerite de Valois, sœur du roi Philippe VI, et en eut Louis, comte de Blois, dont la postérité s'éteignit en 1391, et Charles de Blois, qui, par suite de son mariage avec Jeanne de Penthièvre, nièce de Jean III, duc de Bretagne, disputa le duché de Bretagne au comte de Montfort, et fut tué en 1364, à la bataille d'Auray, laissant pour successeur Jean de Blois, comte de Penthièvre, dont la descendance mâle finit vers 1430. En 1491, Guy II de Châtillon vendit la ville avec tout le comté au duc d'Orléans, depuis Louis XII. Ce prince fit reconstruire la partie E. du château, qui devint le séjour favori des rois de France jusqu'à Henri III. Les états généraux s'y assemblèrent deux fois, en 1577 et 1588. En 1619, Marie de Médicis, prisonnière au château de Blois, s'évada pendant la nuit. Enfin, en 1814, pendant que les alliés menaçaient Paris, l'impératrice Marie-Louise et le conseil de régence se retirèrent au château de Blois.

Blois, assis en amphithéâtre sur le penchant d'un coteau escarpé, dans une situation admirable sur la rive droite de la Loire, se divise en basse et haute ville. La partie supérieure, la plus ancienne des deux, renferme plusieurs hôtels et maisons particulières du XVe et du XVIe siècle; mais les rues sont étroites, mal percées et inaccessibles aux voitures; quelques-unes sont même de véritables escaliers. La ville basse présente une suite de maisons modernes, qui s'alignent le long d'un quai superbe et très-étendu; sur ce quai s'ouvre un pont en pierres de taille, bâti sous Napoléon Ier; ce pont, soutenu par onze arches, décoré d'une pyramide quadrangulaire surmontée d'une boule dorée, met la ville en communication avec le faubourg de Vienne, qui s'étale sur la rive gauche du fleuve.

Patrie de Louis XII, de Papin, des frères Augustin et Amédée Thierry.

Parmi les principaux monuments de Blois nous mentionnerons :

Le CHÂTEAU. Le château de Blois n'est pas seulement intéressant par les nombreux souvenirs historiques qu'il rappelle, c'est aussi une des curiosités architecturales les plus remarquables de notre pays. Il est bâti sur le plan d'un carré irrégulier, et se compose de constructions irrégulières elles-mêmes et d'époques différentes. Le corps de logis qui est tourné vers l'est, et qui forme la façade principale, a été construit sous Louis XII; il offre un heureux mélange de briques et de pierres; les chambranles des fenêtres, les balcons, les lucarnes, les hautes cheminées sont décorés de délicates sculptures, dont quelques-unes ne brillent pas précisément par la décence; la porte d'entrée, qui s'ouvre dans le milieu de cette façade, entre deux colonnes engagées, est surmontée d'une niche qui contenait, avant la Révolution, une statue équestre en bronze doré de Louis XII, et que couronne un dais travaillé avec une extrême délicatesse. Quand on a franchi cette porte, on arrive par un passage voûté à une galerie de colonnes alternativement rondes et quadrangulaires, qui était autrefois ornée d'une danse macabre peinte à fresque et qui aboutit à deux escaliers d'inégale grandeur, par lesquels on monte aux appartements. A droite, dans la cour, est la partie la plus ancienne du château, celle qui date du XIIe siècle, et où se trouve la *salle des Etats*. Cette salle a 20 m. de longueur sur 40 m. de largeur; elle est divisée en deux parties par une rangée de huit belles colonnes surmontées d'un mur percé d'arcades ogivales et qui soutient tout le système de la charpente.

Le corps de logis du nord, appelé l'*aile de François Ier*, était déjà bien avancé lorsque Louis XII mourut; il fut achevé de 1515 à 1518. On ignore les noms des architectes de cette magnifique construction, qui appartient au style le plus brillant de la Renaissance. La façade du côté de la cour offre trois rangées de pilastres superposés, et est couronnée par une corniche massive qui enveloppe une admirable tour d'escalier pentagone à jour, placée en avant-corps; au-dessus de la corniche sont des lucarnes historiées et deux coffres de cheminée sculptés. La façade extérieure, décorée de pilastres et de balcons circulaires à pendentifs de la plus riche ornementation, présente quatre élégantes tourelles à pans formant saillie, et une galerie supérieure avec balustrade à hauteur d'appui. Les appartements de l'aile de François Ier se recommandent particulièrement aux amateurs de souvenirs historiques; on trouve, au premier étage, deux salles des gardes, la galerie de la reine, le cabinet de toilette de Catherine de Médicis, la chambre où elle est morte, son oratoire et son cabinet de travail ornés de délicates boiseries; au deuxième étage, la salle des gardes, qui servit de salle du conseil le jour de l'assassinat de Henri de Guise, une autre salle dans le mur de laquelle est pratiqué l'escalier secret par lequel montèrent les *quarante-cinq*, la galerie du roi, le cabinet du roi, où se tenait Henri III pendant l'assassinat du duc de Guise, la chambre à coucher du roi dans laquelle le duc vint tomber, l'arrière-cabinet où il reçut les premiers coups, le cabinet de toilette du roi, où deux moines priaient Dieu, dit-on, pour le succès de l'entreprise, et le cabinet de Catherine de Médicis. De la galerie des gardes, on pénètre dans la tour dite des *moulins* ou des *oubliettes*, où se trouve une prison encore armée de sa lourde porte de fer; c'est dans la salle basse de cette prison que fut enfermé et assassiné le duc de Lorraine. Dans les combles de l'aile de François Ier, on a installé, en 1850, un musée comprenant des objets d'histoire naturelle et de curiosité, des médailles, des gravures et quelques tableaux, parmi lesquels une *Allégorie*, de Jean Mosnier, peintre blésois; une *Toilette de Vénus*, attribuée à Le Brun; une *Vénus*, de Boucher; la *Reine Blanche délivrant les prisonniers*, d'Al.-Evariste Fragonard; la *Peste d'Elliant*, de M. Duveau; un *Paysage*, de M. Ciceri; une *Vue d'Avignon*, de M. Leconte de Roujou; l'*Atelier du Bourguignon*, de M. Couder.

L'aile occidentale, ou *aile de Gaston*, a été construite par ce prince, exilé à Blois, sur les dessins de François Mansard; elle a la grandeur et la froide majesté des édifices de l'époque. Sur le côté sud du château s'élève la chapelle en style ogival, bâtie sous Louis XII; à l'époque de la Révolution, elle a perdu sa façade, deux travées de la nef, et a été divisée en trois étages pour être affectée au casernement militaire.

Après bien des mutilations dues aux malheurs des temps et à l'incurie des administrations, le château de Blois a été, dans ces dernières années, l'objet d'importantes restaurations, qui font le plus grand honneur au savant architecte à qui on les a confiées. C'est avec un goût parfait et une profonde intelligence de l'art de la Renaissance que M. Duban a restitué, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, les ornements détruits ou altérés par les vandales. On peut consulter, pour plus de détails, l'excellent livre qu'a inspiré à M. de la Saussaye le *Château de Blois* (Blois, 1840).

Les autres édifices de Blois perdent beaucoup de leur intérêt à côté du château. La CATHÉDRALE, d'abord simple chapelle dédiée à saint Pierre, consacrée ensuite à saint Solenne, après qu'elle eut été mise en possession des reliques de ce saint, en 589, a subi plusieurs reconstructions totales ou partielles, en 650, 1016, 1106, 1390 et 1544. Dévastée par les calvinistes en 1568, elle fut ravagée en 1678 par une horrible tempête, qui ne laissa debout que le porche et la tour. Sur les instances de Marie Charron, femme de Colbert, qui était Blésoise, Louis XIV ordonna de relever l'église, qui fut de nouveau consacrée en 1730 et quitta son ancien nom de Saint-Solenne pour celui de Saint-Louis; elle n'était devenue église épiscopale qu'en 1697. En l'état actuel, la cathédrale de Blois présente les caractères de l'architecture froide et compassée du grand siècle; elle se compose d'une large nef, de deux collatéraux garnis de chapelles et d'une nef déambulatoire. Sa longueur est de 60 m. dans œuvre; sa largeur totale, de 30 m. 80; la hauteur de la grande nef sous clef de voûte, de 18 m. 70. Les piliers, beaucoup trop massifs et dépourvus de chapiteaux, sont surmontés d'une bande saillante ornée de sculptures. Dans une des chapelles sont deux beaux bas-reliefs en marbre blanc, la

Mémoire et la *Méditation*, provenant du tombeau de la mère du roi Stanislas, qui se trouvait dans l'église des jésuites avant la Révolution.

L'église de SAINT-NICOLAS (autrefois Saint-Laumer) est le plus bel édifice religieux de Blois. Bâtie par les bénédictins du couvent de Saint-Laumer, de 1138 à 1215, elle fut pillée par les calvinistes en 1568, saccagée de nouveau et fermée en 1793; elle a été entièrement restaurée depuis quelques années par MM. Delton et de la Morandière, architectes. La façade est flanquée de deux tours carrées, percées de petites portes ogivales; le portail central présente, sur ses trois rangs d'archivoltes, des figures d'anges, de rois, de prophètes; au-dessus est une galerie couverte, formée d'arcades ogivales, et surmontée de quatre baies très-allongées et d'une belle rosace moderne. L'intérieur de l'église est disposé en forme de croix latine, avec trois nefs et un rond-point dont la coupole est soutenue par de belles colonnes isolées à chapiteaux pseudo-corinthiens. La longueur totale est de 86 m., et la hauteur sous la coupole de 67 m. L'abside, le chœur et le transsept appartiennent au style ogival de transition; la nef septentrionale est de l'époque romane.

L'église de Saint-Vincent-de-Paul, bâtie par les jésuites en 1626, sur les dessins de Mansard, et restaurée, il y a quelques années, par M. de la Morandière, a une nef assez spacieuse, avec coupole en forme de lanterne. On y voyait, avant la Révolution, le tombeau de la mère du roi Stanislas. Le monument élevé par Mlle de Montpensier à Gaston d'Orléans, son père, existe encore en partie. L'église de Saint-Saturnin, restaurée et rebâtie par Anne de Bretagne et par Catherine de Médicis, a une chapelle dédiée à Notre-Dame-d'Ayde, où affluaient jadis les pèlerins et où se trouve un intéressant *ex-voto* peint par Jean Mosnier.

Parmi les autres édifices de Blois, il faut citer : le palais épiscopal, qui a été bâti sous Louis XIV, et dont les magnifiques terrasses ont été transformées en promenade publique; l'hôtel de ville, reconstruit en 1777, et où se trouve une bibliothèque composée d'environ 25,000 volumes; le palais de justice, achevé en 1841; la halle aux blés, construite en briques et en pierres, dans le style du moyen âge, par M. de la Morandière; divers hôtels particuliers de l'époque de la Renaissance, au nombre desquels on remarque : l'hôtel d'Alluye, bâti pour Florimond Robertet, ministre et secrétaire des finances de Louis XII et de François Ier; l'hôtel d'Amboise, qui a servi de résidence au cardinal de ce nom; l'hôtel Hurault ou de Cheverny, appelé encore le *Petit-Louvre*, bâti vers 1477, et décoré d'une profusion de sculptures dont il subsiste encore de beaux restes, etc.

BLOIS (le) (*Pagus Blesensis*), petit pays de France, dans l'ancienne province de Lorraine, compris aujourd'hui dans le départ. de la Meuse. Les principales localités de ce petit pays étaient : Nives-en-Blois, Rozières-en-Blois, etc.

BLOIS (Pierre DE), homme d'Etat, historien et théologien français, né à Blois vers 1130, mort en Angleterre vers 1200, est un des écrivains les plus distingués du XIIe siècle. Comme il a été mêlé à la plupart des affaires de son temps, il a laissé, dans ses nombreuses lettres, des renseignements très-intéressants sur cette époque encore si peu connue. Issu d'une famille noble de la basse Bretagne, il fit ses humanités à Tours, puis alla étudier la jurisprudence à Bologne, déjà célèbre par ses écoles. De retour à Paris, il étudia la théologie, en donnant des leçons pour vivre et en attendant l'occasion d'utiliser sa science et son talent.

Vers l'an 1165, Etienne du Perche ayant été appelé en Sicile par sa parente la reine Marguerite, veuve du roi Guillaume Ier, Pierre de Blois le suivit avec plusieurs autres Français. Etienne fut fait chancelier et archevêque de Palerme, et Pierre, chargé de l'éducation du jeune roi Guillaume II, eut une large part aux affaires. Mais Etienne du Perche ayant été forcé par ses intrigues de quitter la Sicile, Pierre de Blois, en butte aux mêmes tracasseries, ne tarda pas à suivre son exemple, malgré le roi, qui voulait le retenir.

Quelques années après, l'évêque de Syracuse lui ayant écrit pour l'engager à revenir, Pierre lui répondit par la lettre suivante, trop caractéristique pour ne pas être reproduite : « Nous étions au nombre de trente-sept, qui arrivâmes en Sicile avec le seigneur Etienne du Perche, et tous y sont morts en peu de temps, excepté moi et maître Roger de Normandie, homme savant, industrieux et modeste. Je ne veux point retourner dans une terre dont je puis dire ce que le renard disait de l'antre du lion : « Je vois bien comment » on y entre, mais ne vois pas comme on en » sort. » Deux choses m'ont rendu le séjour de la Sicile odieux : le mauvais air qu'on y respire et la méchanceté des naturels du pays. Cette île devrait être inhabitée, comme elle est inhabitable selon moi; car qui peut demeurer en sûreté dans une terre où, sans compter les autres inconvénients qu'on y souffre, on voit les montagnes vomir un feu d'enfer et exhaler une odeur de soufre qui vous étouffe? Ah! c'est là sûrement qu'est la porte de l'enfer! Ajoutez à cela le caractère de la nation sicilienne : s'il est vrai, comme l'expérience le prouve, que tous les insulaires sont gens de mauvaise foi, on peut assurer que les Siciliens sont les amis les plus faux, les plus traîtres, les plus dissimulés et les plus dangereux qu'il y ait au monde. » Le lecteur peut comparer cette description avec celle des voyageurs modernes, et voir si la Sicile a fait de grands progrès depuis le XIIe siècle. Peu après son retour à Paris, Pierre de Blois passa en Angleterre (1175), où il devint chancelier de l'archevêque de Cantorbéry et archidiacre de Bath (1176), et dès lors fut mêlé aux affaires publiques. Henri II, qui l'avait nommé son chapelain, apprécia bientôt sa capacité; il en fit son conseiller privé, et se servit souvent de lui pour ses négociations. Pierre ne fut pas ingrat; il défendit toujours la mémoire de son protecteur, et voici le portrait qu'il en a tracé, portrait précieux pour l'histoire : « Il aime la lecture et se plaît à converser avec les savants lorsqu'il a expédié les affaires; il est réservé dans ses paroles, sobre dans ses repas, libéral envers tout le monde. » Il finit en protestant que l'ordre d'assassiner Thomas Becket n'a jamais pu sortir de sa bouche. Ce témoignage est à noter, surtout de la part d'un écrivain aussi consciencieux.

Après la mort de Henri II, Pierre devint le secrétaire de la reine Eléonore; puis, obligé d'abandonner son archidiaconat de Bath, où il s'était fait beaucoup d'ennemis dans le clergé, dont il censurait les mœurs, il obtint celui de Londres, ainsi que le doyenné d'un chapitre de Chester; mais il trouva les chanoines si déréglés, si peu susceptibles de correction, qu'il donna sa démission de doyen. Voici la peinture qu'il fait de leurs mœurs dans sa lettre au souverain pontife : « Les chanoines, concubinaires publics, épousent sans scrupule et en face de l'Eglise les nièces et les filles de leurs confrères. Le reste de leur conduite répond à leur licence. »

Le recueil de ses *Lettres*, au nombre de cent quatre-vingt-trois, est son ouvrage le plus intéressant et le plus considérable : sa fécondité en ce genre est étonnante, et voici ce qu'il répondait, non sans un sentiment de vanité très-accentuée, à un détracteur : « Non, je ne craindrai pas d'avancer, et je puis sur cela produire bon nombre de témoins, que j'ai toujours dicté mes lettres avec plus de rapidité qu'on ne pouvait les écrire. L'archevêque de Cantorbéry et plusieurs autres ne m'ont-ils pas vu dicter à trois écrivains à la fois des lettres sur différents sujets, et suivre la vitesse de leur plume, tandis que moi-même (ce qui n'est arrivé qu'à Jules César), j'en écrivais en même temps une quatrième. »

Dans ces lettres si facilement écrites, les détails curieux abondent sur une époque dont nous sommes séparés moins encore par le temps que par nos habitudes et notre civilisation. Pierre de Blois est bien de son temps, et, malgré les abus, les scandales qu'il reprend chaque jour dans la conduite du clergé, il soutient vivement la cause de ses immunités, le confondant avec l'Eglise et prétendant que le dépouiller ou lui imposer une dîme, même pour aller combattre les idolâtres, c'est dépouiller Jésus-Christ. C'était l'exagération de cette doctrine qui avait conduit Thomas Becket à sa perte. Pour Pierre comme pour tout son siècle, la vie parfaite par excellence, c'est la vie du cloître; à un novice qui voulait obtenir un prieuré-cure, il répond : « Croyez-moi, restez dans votre cloître; s'il y a un paradis sur la terre, ce n'est que là qu'on le trouve ou dans les écoles; partout ailleurs, tout est plein d'anxiété, d'amertumes, de plaintes, de sollicitudes et de souffrances. » Ceux pour qui le nom de chevalerie est resté l'idéal de l'honneur, de la bravoure, du courage, de la galanterie, seront bien désillusionnés en voyant la peinture que Pierre de Blois fait des chevaliers de son temps : « S'il faut se mettre en campagne, dit-il en parlant d'eux, ils sont plus soigneux de se munir de batteries de cuisine que de bonnes armes; ils ont des boucliers dorés, cherchant plutôt à faire du butin qu'à combattre leurs ennemis, et ils les rapportent, s'il est permis de parler ainsi, vierges et intacts. Ils font peindre des combats et des batailles sur leurs écus et les harnois de leurs chevaux, uniquement par ostentation et pour le plaisir de les regarder, car ils évitent tant qu'ils peuvent d'en venir aux mains. » Il fait aussi une critique très-juste et très-sensée de l'éducation vide et subtile dont on chargeait la mémoire des écoliers : « Vous vantez la grande pénétration de Guillaume sur ce que, sans avoir étudié ni la grammaire ni les auteurs classiques, il a passé tout d'un coup aux subtilités de la logique. Ce n'est point là le fondement d'une solide instruction, et cette subtilité que vous nous vantez tant est souvent l'écueil de ceux qui en font l'objet capital de leurs études. A quoi sert-il, en effet, d'employer son temps à apprendre des choses qui ne sont d'aucune utilité dans l'usage de la vie civile, ni pour les armes, ni dans les cloîtres, ni pour le barreau, ni dans la cour des princes, ni dans l'Eglise, et dont on ne fait cas que dans l'école? Il est des élèves à qui, avant que d'être imbus des premiers principes des lettres, on apprend à chercher ce que c'est que le point, la ligne, la superficie, la quantité de l'âme, le destin, les inclinations de la nature, le hasard, le libre arbitre, la matière, le mouvement, les principes des corps, les combinaisons des nombres, les diverses sections de l'étendue; ce que c'est que le temps, le lieu, l'identité et la diversité, le divisible et l'indivisible, la substance et la forme de la voix, l'essence des universaux, l'origine, l'usage et la fin des vertus; quelles sont les causes de tout ce qui existe, le principe du flux et reflux de l'océan, les sources du Nil, les secrets les plus cachés de la nature, les diverses manières d'envisager les questions de droit; enfin, l'origine du monde et une infinité d'autres questions qui demandent un grand fonds de connaissance et un esprit supérieur. » On voit ce qu'était à cette époque l'enseignement donné dans les écoles et sur quelles bases fausses il reposait. Il faudrait tout citer vraiment; car, comme les hommes instruits de son siècle, Pierre de Blois embrasse toutes les sciences à la fois, il parle aussi bien des dégoûts qu'on trouve à la cour que de la médecine, qu'il exerce en praticien consommé. Nous nous bornerons à la lettre qu'il écrivit au pape Célestin III, au nom de la reine Eléonore, pour l'engager à concourir à la délivrance de Richard Cœur-de-Lion, lettre qui a un véritable intérêt historique : « C'est un grand sujet d'affliction pour l'Eglise, dit-il, de scandale pour le peuple, d'étonnement pour tous; c'est en même temps une tache considérable pour votre réputation, que, dans un si grand péril, ni les larmes, ni les prières des provinces, n'aient encore pu vous décider à envoyer un nonce à ces perfides tyrans (l'empereur Henri VI et Léopold d'Autriche). Qui peut ne pas accuser ici de partialité votre conduite? Souvent, pour des objets de peu de conséquence, vos cardinaux vont, en grand cortége et avec de pleins pouvoirs, exercer leurs fonctions de légats dans des pays barbares, tandis que, pour une cause si grave, si déplorable, qui intéresse tant de monde, vous n'avez pas daigné dépêcher un sous-diacre ou bien un acolyte. Certes, vous n'eussiez pas beaucoup compromis la dignité du siége apostolique si, pour la délivrance d'un si grand prince, vous fussiez descendu en personne dans la Germanie. » Comme on le voit, on parlait assez librement à la cour de Rome; c'est qu'on savait que là toute question était une question d'argent, et Pierre de Blois, écrivant de ce pays à un de ses amis, lui dit : « Sachez que la cour de Rome, à son ordinaire, m'a fait contracter beaucoup de dettes; mais, si Dieu me fait la grâce de m'en dépêtrer, je ne retomberai plus dans ce gouffre. »

Parmi ses ouvrages, son opuscule l'*Instruction sur la foi* offre seul une particularité intéressante. Le soudan de Qoni ayant témoigné le désir de se convertir, Alexandre III lui envoya un catéchisme avec le livre de Pierre de Blois, qui, paraît-il, eut un plein succès, puisque le soudan se fit baptiser secrètement.

Tout en rendant justice à la haute capacité et au grand savoir de Pierre de Blois, qui fut de son temps l'homme le plus estimé et le plus employé de l'Angleterre, dom Brial porte sur lui ce jugement, dans son *Histoire littéraire de la France* : « Avec d'excellentes qualités de cœur et surtout un grand zèle pour l'honneur de la religion, il était sujet à de grands défauts, inégal dans sa conduite, vain, passionné, ne gardant point de modération ni dans ses haines ni dans ses amitiés. » Les *Œuvres complètes* de Pierre de Blois ont été publiées à Paris (1519, in-fol.). Il faut se garder de le confondre avec son homonyme, archidiacre de Chartres, et connu seulement par les lettres que Pierre lui adressa. — Guillaume DE BLOIS, frère puîné de Pierre, le suivit dans presque toutes ses vicissitudes. Aucun de ses ouvrages ne nous est parvenu. Selon le goût du temps, il avait, mêlant le sacré au profane, composé des œuvres théologiques, un poëme de la puce et de la mouche, et une tragédie sur une célèbre courtisane du XIIe siècle.

BLOIS (A. DE), graveur au burin, travaillait à Amsterdam au commencement du XVIIIe siècle. Il a gravé : l'*Agneau pascal*, *Moïse et Aaron*, d'après G. de Lairesse; le *Combat des Amalécites; Melchisédech bénissant Abraham*, et divers autres sujets bibliques, d'après Gérard Hoet; les *Cinq Sens*, d'après And. Both; la *Femme malade*, d'après Steen; divers portraits de personnages anglais, d'après P. Lely et G. Kneller; des planches pour les œuvres de Fréd. Ruysch (Amsterdam, 1737, in-4o).

BLOIS (François-Louis DE), théologien flamand. V. BLOSIUS.

BLOISER v. n. ou intr. (bloi-zé). Ancienne forme du mot BLÉSER.

BLOM (Charles-Magnus), médecin et naturaliste suédois, né à Kafswik en 1737, mort en 1815. Il fut élève du célèbre Linné. Après s'être fait recevoir docteur à Upsal, il alla exercer la médecine en Dalécarlie. Il devint plus tard membre de l'Académie des sciences de Stockholm. C'est à lui que la Suède doit l'introduction de la vaccine. Ses principaux ouvrages sont : *Descriptiones quorumdam insectorum nondum cognitorum ad Aquisgranum anno* 1761 *detectorum; Essai de l'*aconitum napellus *en médecine; Remèdes et préservatifs contre la dyssenterie*, etc.

BLOMBERG, ville de l'Allemagne, dans la principauté de Lippe-Detmold, à 14 kilom. E. de Detmold, sur la Distel, dans une enclave de la Lippe-Schaumbourg; 2,000 hab. Fabrication de lainages, tanneries. Ancien château fort aux princes de Schaumbourg.

BLOMBERG (Barbe), née à Nuremberg au commencement du XVIe siècle, devint la maîtresse de Charles-Quint et passa pour mère de don Juan d'Autriche, qu'elle reconnut et qui ne cessa de se croire son fils. Sur le point de mourir, don Juan recommanda à Philippe II Barbe Blomberg et Pyrame Conrad, que cette dernière avait eu de son mari, et que Juan regardait comme son frère utérin. Le roi Philippe fit venir en Espagne Barbe Blomberg, et lui accorda une forte pension. Tout porte à croire que ce fut sur les sollicitations de Charles-Quint que Barbe reconnut don Juan, dont la véritable mère était une très-grande princesse de la cour.

BLOMBERG (DE), historien anglais du XVIIIe siècle, s'est fait connaître en publiant en 1701 une *Description de Livonie*, qui a été traduite en français (Utrecht, 1705).

BLOMBERG (Charles-Alexandre-Louis-Jean, baron DE), poëte allemand, né à Iggenhausen en 1788, mort en 1813. Il embrassa la carrière des armes, se signala par son ardent patriotisme, par sa haine contre Napoléon, et prit part, en 1809, à l'aventureuse expédition de Ferdinand de Schill, qui, sachant quelle fermentation régnait alors dans les esprits, s'efforça, mais en vain, d'en provoquer l'éruption. Blomberg échappa au désastre de Stralsund et périt en combattant lors de la reprise de Berlin. Les *Poésies* de Blomberg ont été publiées en 1820.

BLOMFIELD (Charles-James), humaniste et prélat anglais, né en 1786 à Bury-Saint-Edmunds, comté de Suffolk, mort en 1857. Fils d'un maître d'école fort lettré, il acquit de son père une connaissance approfondie des auteurs grecs et latins, et fit ses études ecclésiastiques à l'université de Cambridge. Après avoir desservi plusieurs cures, de 1810 à 1824, il fut élevé au siége épiscopal de Chester. Transféré, en 1828, sur celui de Londres, il eut titre et rang de pair. Ses fonctions épiscopales lui attirèrent des tribulations qu'il ne méritait peut-être pas. Sur la fin de sa vie, l'intolérance du bigotisme protestant, fortement intéressé au maintien de l'Eglise officielle, l'accusa de puséysme, doctrine qui tendait à se rapprocher du catholicisme. Voulant imposer silence aux cris de ses détracteurs, il destitua quelques ministres de son diocèse, coupables de certaines irrégularités dans la pratique du culte anglican, et protesta contre la bulle de Pie IX (1850). Parmi ses travaux sur les lettres grecques, on connaît surtout ses études sur *Eschyle*, dont il a donné une édition avec commentaire (1810-1825). Il a édité aussi les poésies de *Callimaque*, avec notes et variantes (1815), et a publié divers autres travaux, les *Musæ Cantabrigienses* (1812), avec T. Rennel; les *Posthumous Tracts of Porson* (1812), avec Monk, etc. — Son frère, Edouard-Valentin BLOMFIELD, né en 1788, mort en 1816, s'est également fait connaître comme philologue par des travaux remarquables insérés dans le *Museum criticum*, et par des traductions du dictionnaire grec-allemand de Schneider et de la grammaire grecque de Mathiæ.

BLOM-KRABBE s. m. (blomm-kra-be). Crust. Espèce de crabe des îles Moluques.

BLOMMAERT (Philippe), écrivain flamand, né à Gand (Belgique) vers 1809, a mis ses loisirs et sa fortune au service d'une cause respectable, mais fatalement condamnée, la résurrection de la langue flamande, descendue désormais au rang de patois. Par une singulière contradiction, cet ennemi des lettres françaises se sert, pour combattre leur influence, de la langue de Voltaire, et pour sauvegarder la nationalité flamande, il veut rattacher à l'Allemagne les Pays-Bas! Moins heureux que Henri Conscience, dont les œuvres wallonnes ont été popularisées par des traductions françaises, M. Blommaert n'en reste pas moins un écrivain distingué. Il a écrit avec énergie et simplicité des poésies flamandes, et traduit en vers ïambiques les *Niebelungen*. Son principal ouvrage, l'*Histoire des Belges*, résume ses idées antifrançaises. La littérature de son pays lui doit la publication, avec glossaires et annotations, d'anciennes chroniques et poésies : *Theopilus* (Gand, 1836); *Vieilles poésies flamandes* (1838-1841, 2 vol.), dont l'intérêt est purement archéologique, témoin ces annotations et ces glossaires.

Cet écrivain, estimable, d'ailleurs, n'est, nous regrettons de le dire, ni de son temps ni de son pays. Ses tentatives de restauration de l'idiome flamand sont d'un patriotisme dévoyé. Pense-t-il que nos voisins les Belges auront moins de valeur aux yeux de l'histoire quand ils adopteront franchement et sans arrière-pensée la langue qu'ont parlée et écrite Racine, Voltaire et Rousseau? Cicéron, qui plaçait la langue grecque au-dessus de la langue latine, expliquait lui-même l'*Iliade* et l'*Odyssée* à son fils; c'est en grec que Brutus poussa sa dernière exclamation. En étaient-ils moins Romains pour cela? Nous en restons à cette interrogation.

BLOND, BLONDE adj. (blon, blon-de — La couleur blonde des cheveux, qui était particulière aux Germains, devait naturellement être exprimée dans notre langue par un terme emprunté aux idiomes de ces peuples,

Le mot latin *flavus* n'était pas propre à rendre exactement ce qu'on entendait primitivement par *blond;* c'était la couleur rougeâtre, *rutilans*, que les Germains donnaient artificiellement à leurs cheveux au moyen d'une teinture spéciale, comme on peut le voir dans les historiens romains. En effet, le mot *blond* dérive d'une racine germanique qui signifie proprement *mélange*, *mixtion*, etc. En anglo-saxon, *blendan*, mélanger; *bland*, mélange, composition; *blonde*, mélangé; *blonden*, enduit de teinture, coloré, fardé; ancien haut allemand, *blantan;* anglais, *to blond;* danois, *blande*; suédois et islandais, *blanda*, etc. Les langues néo-latines se servent également du radical germanique; l'espagnol dit *blondo* et l'italien *biondo*, l'articulation initiale *bl* se changeant toujours en *bi* dans l'italien). Qui est d'une nuance moyenne entre le doré et le châtain clair; se dit plus particulièrement de la couleur des cheveux et du poil : *Des cheveux* BLONDS. *Une barbe* BLONDE. *Une perruque* BLONDE. *Sur ses épaules, qu'enveloppe un étroit et chaste manteau, ses* BLONDS *cheveux retombaient en nappes ondoyantes.* (Vitet.) *Nous pouvons, sans offenser la loi, nous désaltérer du généreux sang de la vigne, ou de la* BLONDE *liqueur de l'orge.* (G. de Nerval.) *Sa figure était belle et douce, sa chevelure* BLONDE. (H. Beyle.)

Soyez beau, bien disant, ayez perruque *blonde*.
LA FONTAINE.

Toujours la barbe grise aime la tête *blonde*.
V. HUGO.

Vous êtes-vous rendue, avecque tout le monde,
Au mérite éclatant de sa perruque *blonde?*
MOLIÈRE.

‖ Qui est d'un jaune qui se rapproche de la nuance blonde : *Les* BLONDS *épis. Les* BLONDES *collines. Il serait facile de conserver à nos monuments, non pas la couleur* BLONDE *et dorée des monuments de l'Italie, mais une teinte égale et harmonieuse, quoique sévère.* (Vitet.)

Tantôt les *blonds* épis dont la tige vacille
Se foulent onduleux dans un lointain mobile.
BOISJOLIN.

‖ Blanc pâle, par opposition à brun :

La lune dans les champs montrait son *blond* visage;
Sa lueur argentée, à travers le feuillage,
Descendait mollement, comme un regard ami.
H. CANTEL.

— Par ext. Qui a les cheveux blonds : *Un homme* BLOND. *Une femme* BLONDE. *Les hommes* BLONDS *du nord jetaient l'épouvante sur les côtes.* (Encycl.) *Les héroïnes de roman, qui sont ce qu'il y a de plus beau dans l'imagination, sont presque toujours* BLONDES. (Fonten.) *A l'hôtel de Rambouillet, on appelait* lionnes *les jeunes femmes* BLONDES : *rien de nouveau sous le soleil.* (Chateaubr.)

La vierge qui m'aime est plus *blonde*
Que les sables sous les flots bleus.
TH. DE BANVILLE.

. . . . Elle était pâle et *blonde;*
Jamais deux yeux plus doux n'ont du ciel le plus pur
Sondé la profondeur et réfléchi l'azur.
A. DE MUSSET.

C'est Anna, riante et *blonde*,
Anna, qu'on voit tour à tour
Mirer ses grands yeux dans l'onde
Et chanter un chant d'amour.
ED. TURQUETY.

— Poét. Epithète donnée aux divinités que l'on représente avec une chevelure blonde : *Le* BLOND *Phébus. La* BLONDE *Cérès. La* BLONDE *Vénus.*

Le Soleil à la tête *blonde*
A déserté le firmament.
BARBIER.

La *blonde* Aurore,
En quittant le rivage maure,
Nous avait à table trouvés.
LA FONTAINE.

— Art culin. *Sauce blonde*, Sauce faite avec de la farine et du beurre. ‖ *Friture blonde*, Friture d'un beau jaune doré.

— Substantiv. Personne blonde : *Un grand* BLOND. *Une jolie* BLONDE. *J'ai fait une remarque, je ne sais si elle est juste : il ne nait plus de* BLONDES; *tout le monde est brun.* (L. Gozlan.)

— Fam. *La brune et la blonde*, Toute sorte de femmes, indistinctement : *Courtiser* LA BRUNE ET LA BLONDE. *Aller de* LA BRUNE À LA BLONDE.

Je dis quelques gaîtés à *la brune*, à *la blonde*.
AL. DUVAL.

J'ai longtemps parcouru le monde
Et l'on m'a vu de toute part,
Courtisant *la brune et la blonde*,
Aimer, soupirer au hasard.
ETIENNE.

— Couleur blonde : *Un beau* BLOND. *Ses cheveux sont d'un* BLOND *doré, d'un* BLOND *de filasse. D'Antin était d'un fort beau* BLOND. (St-Sim.) *Ses cheveux étaient d'un* BLOND *parfait.* (Hamilt.) *Elle était brune de cheveux, ce qui ne semblait point alors une beauté; c'était le* BLOND *qui régnait.* (Ste-Beuve.)

Le *blond* de ses cheveux tire un peu trop sur l'or.
***

— *Blond ardent*, Blond chaud, tirant sur le roux. ‖ *Blond hasardé*, Se dit familièrement au lieu de roux.

— Art culin. Jus de viande concentré, que l'on ajoute à certaines sauces pour leur donner du corps : BLOND *de jambon.* BLOND *de veau. Il manque à votre sauce quelques cuillerées de* BLOND.

— Hist. Les Arabes désignent sous le nom de les *Blonds* (*Beni Asfar* — littéralement les *fils du jaune*) les différents peuples germaniques, et même les chrétiens en général, Russes, Allemands, Anglais, Français, etc.

— **Gramm.** Cet adjectif est employé substantivement, au masculin singulier, quand il est suivi d'un autre adjectif modifiant la couleur dans sa nuance. Mais, dans tous les exemples que donne l'Académie, on voit dans ce cas *blond* précédé du déterminatif *d'un : Cheveux d'un* BLOND *cendré, d'un* BLOND *ardent.* Il semble donc qu'elle n'ait pas voulu autoriser formellement les locutions elliptiques : *cheveux* BLOND *cendré*, BLOND *doré*, etc., et si l'on se reporte à un exemple qu'elle cite au mot *brun*, l'analogie pourrait faire conclure qu'en parlant d'une femme, on devrait plutôt dire : *Une femme* BLONDE *ardente* que *une femme* BLOND *ardent.* Mais les écrivains sont moins timides que l'Académie, comme le prouvent les exemples suivants : *Ses cheveux* BLOND *cendré étaient longs et soyeux.* (Lamart.) *Sa belle chevelure* BLOND *cendré, naturellement ondée, s'était à demi répandue sur son épaule.* (G. Sand.) *Ses cheveux étaient* BLOND *pâle, et ses favoris roux.* (E. Sue.) *Ses longs cheveux* BLOND *roux tombaient sur ses épaules.* (Méry.) Reste seulement la difficulté relative au cas où le mot *blond* suit immédiatement le substantif *femme* ou *fille :* ici, l'oreille serait peut-être choquée si elle entendait *femme blond*, parce qu'elle a si souvent entendu dire *femme blonde*, que l'habitude contractée mérite peut-être d'être prise en considération. Cependant, nous ne prendrons pas sur nous de trancher la question d'une manière absolue; nous ne dirons pas que BLOND *ardent* ou BLOND *cendré* après *femme* serait une faute, nous remarquons seulement que *femme* semble attirer BLONDE et que la forme féminine est celle que tout le monde se sent instinctivement porté à juger la plus correcte.

— **Antonymes.** Brun, châtain, noir, rouge.

— **Encycl.** Mœurs et cout. On a souvent mis en question à qui devait revenir la pomme : à la beauté brune ou à la beauté *blonde*. Depuis longtemps, cependant, Pâris a tranché la difficulté en faveur de la *blonde* Vénus contre la brune Junon; quant à la figure refrognée de la sage Minerve, ce n'était, sans doute, qu'une ombre ajoutée au tableau. Mais l'opinion du jeune et beau Troyen nous paraît suspecte : la mythologie en fait un berger, et, il est probable que son goût a été dénaturé par le spectacle journalier de ses *blonds* épis et de ses moutons à la toison dorée. Cependant, il est juste d'en convenir, c'est à la *blonde* que les poëtes donnent la palme :

En vain la brune a de l'esprit,
En vain le sel de la saillie
Se mêle à tout ce qu'elle dit;
De ses attraits je me défie :
Qu'elle inspire la volupté
Par une grâce sans seconde,
Je lui dis : « Belle, en vérité,
Vous méritez bien d'être *blonde*. »

Le *blond* ajoute à la beauté
Un doux attrait qui nous enchante;
Pour nous peindre la volupté,
On peint une *blonde* touchante :
On vit les *blondes* constamment
Soumettre les vainqueurs du monde;
Et quand l'Amour se fit amant,
Ce fut en faveur d'une *blonde*.

Mais voici, en faveur de la brune, l'opinion d'une *blonde* qui, par cela même, ne nous sera pas suspecte. Donnons la parole à Fontenelle : « Ne trouvez-vous pas, madame, que le jour même n'est pas si beau qu'une belle nuit? — Oui, répondit la marquise, la beauté du jour est comme une beauté *blonde* qui a plus de brillant; mais la beauté de la nuit est comme une beauté brune qui est plus piquante. » Ici, Fontenelle, toujours aimable et galant, même à cent ans, reprend : « Vous êtes bien généreuse de donner cet avantage aux brunes, vous qui ne l'êtes pas. Il est pourtant vrai que le jour est ce qu'il y a de plus beau dans la nature, et que les héroïnes de romans, qui sont ce qu'il y a de plus beau dans l'imagination, sont presque toujours *blondes*. — Ce n'est rien que la beauté si elle ne touche. Avouez que le jour ne vous eût jamais jeté dans une rêverie aussi douce que celle où je vous ai vu près de tomber tout à l'heure, à la vue de cette belle nuit. — J'en conviens; mais, en récompense, une *blonde* comme vous me ferait encore mieux rêver que la plus belle nuit du monde avec toute sa beauté brune. » On voit que Fontenelle en tenait pour la *blonde;* peut-être, en compagnie d'une brune, son opinion eût-elle été tout autre. Faisons ce que sans doute il eût fait : si nous avions un compliment à adresser à une *blonde*, nous lui dirions avec le comte de Viermes :

Entre la brune et la *blonde*
Quand l'Amour était flottant,
Vous n'étiez pas de ce monde,
Comme aujourd'hui, l'ornement.
L'incertitude est finie,
Depuis qu'on voit vos attraits;
Pour le temps de votre vie,.
La *brune* perd son procès.

Si le compliment s'adressait à une brune, nous changerions la ritournelle et nous dirions :

Entre la brune et la *blonde*
Quand l'Amour était flottant,
Vous n'étiez pas de ce monde,
Comme aujourd'hui, l'ornement.
L'incertitude est finie,
Depuis qu'on voit vos attraits;
Pour le temps de votre vie,
La *blonde* perd son procès.

Mais il peut se présenter un cas plus embarrassant; c'est ce qui arriva un jour à M. de Talleyrand dans un autre ordre d'idées : Il se trouvait en promenade vénitienne sur un des beaux lacs de la Suisse, entre Mme de Staël et une autre personne qu'il affectionnait particulièrement. Tout à coup, la brûlante Corinne l'interpelle et dit : « Si notre gondole venait à chavirer, quelle est celle des deux que vous sauveriez la première? — Ah! méchante, répliqua sans hésiter le malin diplomate, je gage que vous nagez comme un ange. »

Eh bien, pareille chose arriva à un poëte avec deux sœurs, dont l'une était brune et l'autre *blonde*. Contraint de formuler un choix, il répondit par le quatrain suivant :

Vous êtes belle, et votre sœur est belle;
Entre vous deux tout choix serait bien doux :
On dit qu'Amour était *blond* comme vous,
Et qu'il aimait une *brune* comme elle.

Quoi qu'il en soit des opinions diverses sur la beauté de la brune et de la *blonde*, il n'en est pas moins vrai que le mot qui sert à désigner cette dernière est devenu le synonyme de *maîtresse*, ce qui a fait dire à notre H. Monnier : *Voilà une brune dont je ferais bien ma* BLONDE.

Deux Vénitiens de Paris (MM. Armand Baschet et Feuillet de Conches), dans un livre qui a pour titre les *Femmes blondes*, sont de notre avis. Ces deux érudits, après avoir recherché la raison de tant de *blondes*, à l'époque du Titien et plus tard, et avoir reconnu que l'art de blondir (*l'arte biondeggiante*) était alors dans toute sa vogue, terminent en conseillant aux brunes de rester brunes, et aux *blondes* de se souvenir que plus d'une d'entre elles a pu envier les triomphes de sa rivale.

BLOND, bourg et comm. de France (Haute-Vienne), canton, arrond. et à 3 kilom. de Bellac, sur la rive gauche de l'Issoire; pop. aggl. 211 hab. — pop. tot. 2,380 hab.

BLOND (Jacques-Christophe LE). V. LEBLOND.

BLONDASSE adj. (blon-da-se — rad. *blond*). D'un blond fade : *Le duc de Lauzun était un petit homme* BLONDASSE, *bien fait dans sa taille.* (St-Sim.) *Adolphe est un Allemand* BLONDASSE, *qui ne se sent pas la force de tromper Eléonore.* (Balz.) *Chétif,* BLONDASSE *et pâlot, Agénor partageait ses loisirs entre les désœuvrés du pays et les acteurs du théâtre.* (F. Wey.)

— Substantiv. Personne qui a des cheveux d'un blond fade : *Un* BLONDASSE. *Une* BLONDASSE. *Que de bruit pour une petite* BLONDASSE *que j'ai connue autrefois dans un cinquième étage!* (A. Frémy.) *Cette petite* BLONDASSE *est maintenant une des femmes les plus à la mode.* (A. Frémy.)

BLONDÂTRE adj. (blon-dâ-tre — rad. *blond*). D'un blond fade, sans expression : *Homme* BLONDÂTRE.

BLONDE s. f. (blon-de — rad. *blond*, parce que cette dentelle se faisait autrefois avec de la soie écrue). Comm. Dentelle faite au fuseau avec de la soie plate : BLONDE *blanche, noire, rose. Un bonnet, un fichu de* BLONDE. *Une garniture de* BLONDE. BLONDE *d'Angleterre.* BLONDE *de Caen, de Chantilly. Le département du Calvados emploie près de cent mille femmes à la fabrication des* BLONDES. (Encycl.) *Votre Majesté fournira les coiffures de* BLONDE *aux dames du palais.* (Volt.)

— **Encycl.** La *blonde* a été ainsi appelée parce que, dans le principe, on la faisait exclusivement avec de la soie de couleur naturelle, c'est-à-dire jaune nankin. La soie employée aujourd'hui est ordinairement blanche ou noire, mais quelquefois rose, bleue, verte ou marron. En France, on fait le fond de la *blonde* noire avec de la soie grenadine, et les fleurs avec de la soie d'Alais. Pour la *blonde* blanche, on se sert aussi de cette dernière variété de soie pour les fleurs, mais on exécute le fond avec la soie dite *trame nankin*. Nos principaux centres de production sont Le Puy, Chantilly, Bayeux, Caen et Mirecourt. Anciennement, on donnait quelquefois le nom de *blonde de fil* à la dentelle appelée ordinairement *mignonnette*.

BLONDE (André), publiciste français, né à Auxerre en 1734, mort en 1794. Après avoir professé la philosophie dans la congrégation de l'Oratoire, il en sortit pour se faire recevoir avocat. S'étant prononcé en 1771 contre les innovations du chancelier Maupeou, il fut contraint de se réfugier en Hollande. Rentré en France, il fut un des signataires d'un *Mémoire à consulter*, dirigé contre les décrets de l'Assemblée constituante; puis il fut un des rédacteurs des *Nouvelles ecclésiastiques*. Plus tard, il fut mis à la Bastille pour sa *Lettre d'un profane à M. l'abbé Baudran, très-vénérable de la scientifique et sublime loge de la Franche-Economie.* On compte enfin parmi ses ouvrages une *Lettre à M. Bergier* sur un ouvrage intitulé : le *Déisme réfuté par lui-même* (1770).

Blonde d'Oxford et Jehan de Dammartin, roman d'aventures, par Philippe de Reims, poëte du XIIIe siècle. Notre proverbe *Pierre qui roule n'amasse pas mousse* n'était pas vrai autrefois, à ce qu'il paraît, et Philippe de Reims a écrit son poëme pour prouver qu'honneur et richesse ne viennent qu'à celui qui va bien loin les chercher. Jehan de Dammartin, qui a quitté la France pour chercher fortune en Angleterre, devient l'écuyer tranchant de Blonde, fille du comte de Sénefort, et en tombe amoureux au point d'en mourir. Blonde le ramène à la vie en lui engageant sa foi, et quand il repart pour la France, elle lui promet de l'attendre un an entier. Cet intervalle écoulé, Jehan revient et fait route avec le comte de Glocester, qui se rend à Oxford pour épouser Blonde. Tout en gardant l'incognito avec son rival, Jehan lui dit qu'il va enlever une jeune fille qu'il aime, et Glocester se moque de lui, sans se douter qu'il s'agit de sa fiancée; il ne l'apprend que plus tard, quand les deux amants se sont enfuis. Il s'empresse alors de se mettre à leur poursuite; mais Jehan n'est pas moins vaillant qu'amoureux, il défend sa maîtresse, et parvient enfin à l'épouser du consentement même du père, et comme un bonheur n'arrive jamais seul, il est fait comte et armé chevalier par le roi Louis,

BLONDEAU (Claude), jurisconsulte français, né à Paris au commencement du XVIIe siècle. En 1672, il fonda avec Guéret le *Journal du palais*, dont il composa seul ensuite les tomes XI et XII. Il publia aussi, sous le titre de *Bibliothèque canonique*, une nouvelle édition de la *Somme bénéficiale* de Laurent Bouchel.

BLONDEAU (Charles), jurisconsulte français, né au Mans, mort en 1680. Il exerça la profession d'avocat dans sa ville natale et publia plusieurs ouvrages, notamment : *Portraits des hommes illustres de la province du Maine* (Le Mans, 1666), et l'*Invasion de la ville du Mans par les religionnaires en* 1562 (Le Mans, 1667).

BLONDEAU (Jacques), graveur français, né à Langres en 1649, mort en 1687, ou, suivant quelques biographes, en 1695. Il travailla pendant la plus grande partie de sa vie à Rome, et y grava, entre autres ouvrages : la *Circoncision* et les *Vertus*, d'après Ciro Ferri; le *Martyre de saint Laurent* et les plafonds du palais Pitti (8 pièces), d'après le Cortone; la *Chaire du Vatican*, d'après le Bernin; un assez grand nombre de portraits de princes et de cardinaux.

BLONDEAU (Jacques, baron), général français, né à Châteauneuf (Côte-d'Or). Il s'enrôla volontairement en 1788 dans le 6e régiment de dragons, et gagna tous ses grades sur les champs de bataille. Il fut blessé à Rivoli, et, plus tard, à la Trebia. Il fut chargé successivement de commander les places de Mantoue, de Brescia, de Coni, d'Alexandrie, et les villes de Livourne, de Madrid et de Tolède.

BLONDEAU (Antoine-François-Raymond), général français, né à Baume-les-Dames en 1747, mort en 1825. Entré fort jeune au service, il était capitaine en 1791. Il fit la campagne du Rhin en 1793 et parvint au grade de maréchal de camp; en 1794, sous les ordres de Pichegru, il commanda une des brigades qui pénétrèrent en Hollande. Il continua de servir jusqu'en 1806, et il vint alors habiter la petite ville de Clerval, où il finit ses jours.

BLONDEAU (Jean-Baptiste-Antoine-Hyacinthe), jurisconsulte, né à Namur en 1784, mort en 1854. Après avoir terminé à Paris ses études de droit, qu'il avait commencées à Bruxelles, il devint successivement professeur suppléant à Strasbourg (1806) et à Paris (1808). Il échoua ainsi que Dupin aîné, Persil et Bavoux, au concours ouvert en 1810 pour une chaire de droit français, se fit recevoir la même année avocat à la cour royale de Paris, fut nommé en 1815 juge suppléant au tribunal de première instance de la Seine, et enfin, grâce à Royer-Collard, obtint une chaire de droit romain au concours de 1819. Depuis cette époque, le savant professeur a été nommé membre libre de l'Académie des sciences morales et politiques, correspondant des Académies de Turin et d'Anvers, et doyen de la faculté (1830-1844.) Il reçut en 1838 des lettres de grande naturalisation. Profondément versé dans la connaissance du droit romain, habile et judicieux critique, Blondeau a pris part, dans sa longue carrière, à la rédaction de presque tous les journaux de jurisprudence français. Ses principaux ouvrages sont : *Tableaux synoptiques du droit romain, suivant la législation de Justinien* (1811); *Tableaux synoptiques du droit privé, offrant l'essai d'une classification et d'une nomenclature nouvelle des droits privés* (Paris, 1818), ouvrage des plus remarquables; *Esquisse d'un traité sur les obligations solidaires* (1819); *Institutes de Justinien traduites en français, avec le texte en regard, etc.* (1839, 2 vol.); *Chrestomathie* ou *Choix de textes pour un cours élémentaire du droit privé des Romains*, précédé d'une *Introduction à l'étude du droit* (1830-1833), ouvrage qui a eu plusieurs éditions et dans lequel Blondeau a exposé sa méthode et ses idées; *Traité de la séparation des patrimoines* (1840); *Mémoire sur l'organisation de l'enseignement du droit en Hollande* (1846); *Essais de législation et de jurisprudence* (1850), etc.

BLONDEAU (Pierre-Auguste-Louis), compositeur et écrivain musical, né à Paris en 1784. Entré au Conservatoire en 1800, dans la classe de violon, sous la direction de Baillot, il étudia le contre-point avec Gossec et la composition dans la classe de Méhul. En 1808, il remporta le premier grand prix de composition au concours de l'Institut, et fit à Rome

le voyage obligé. De retour à Paris, il entra à l'Opéra comme alto et quitta ce théâtre en 1842. Blondeau a écrit et publié un assez grand nombre d'œuvres musicales de tout genre, des traités d'harmonie, des traductions d'ouvrages étrangers, et plusieurs volumes d'observations se rapportant à la politique, à l'esthétique, à la philosophie, etc. Nous citerons, entre autres, son *Histoire de la musique moderne* (Paris, 1847, 2 vol.).

BLONDEAU DE CHARNAGE (Claude-François), littérateur français, né à Châtelblanc, près de Pontarlier, en 1710, mort en 1776. Après avoir servi dans les milices avec le grade de lieutenant, il reçut une pension et alla vivre à Paris, où il publia un grand nombre de brochures assez médiocres, qui ont été réunies, au moins en partie, sous le titre de : *Œuvres du chevalier Blondeau* (Avignon, 1745, 2 v. in-12).

BLONDEEL (Lancelot), peintre flamand, né à Bruges, florissait dans cette ville de 1520 à 1574. Il est probable qu'il fit le voyage d'Italie, car ses tableaux semblent exécutés sous l'influence des maîtres de ce pays; il se plaisait à tracer sur fond d'or des édifices chargés de capricieux ornements dans le style de la Renaissance. Ses figures, au dire de M. Waagen, sont peintes avec soin, mais maniérées et d'un ton froid dans les chairs. Ses meilleurs ouvrages sont : *Saint Côme et saint Damien*, dans l'église de Saint-Jacques à Bruges; la *Vierge et l'Enfant avec saint Luc et saint Eloi*, dans la cathédrale de la même ville; la *Vierge et l'Enfant*, et un grand *Jugement dernier*, mélange du style italien et du style flamand, au musée de Berlin. En 1550, Blondeel fut chargé d'aider Jan Schoreel dans la restauration de la célèbre *Adoration de l'Agneau*, des van Eyck. Il fit aussi le dessin de la cheminée monumentale de la salle du conseil, à Bruges.

BLONDEL (Robert), poëte, historien et moraliste, né en Normandie vers 1390, mort vers 1461. Chassé de sa province et errant de ville en ville pendant la conquête anglaise, il composa un poëme patriotique en latin, la *Complainte des bons Français*, un *Discours historique* en faveur de la cause nationale et des droits de Charles VII, une relation de la reprise de la Normandie, sous le titre de *Reductio Normanniæ*, Le roi le nomma précepteur de son second fils, Charles, duc de Berry.

BLONDEL (David), pasteur de l'Eglise réformée, critique habile et savant historien ecclésiastique, né à Châlons-sur-Marne en 1591, mort à Amsterdam en 1655. Il était pasteur à Houdan quand il se fit remarquer par un écrit intitulé : *Modeste déclaration et vérité des églises réformées de France* (Sedan, 1619, in-8°). C'était une réponse aux accusations mensongères de certains écrivains catholiques touchant la doctrine des réformateurs. Désigné depuis ce jour à ses coreligionnaires, Blondel reçut d'eux les marques les plus éclatantes de leur confiance en ses talents. Il fut mainte fois nommé secrétaire de divers synodes provinciaux, et on lui confia, en 1619, la mission de député à l'assemblée politique de Loudun.

Blondel reçut du synode de Castres une somme de 1,000 francs pour acheter les livres dont il avait besoin en vue d'un grand travail qu'il préparait. Bayle croit qu'il s'agit d'une réfutation des *Annales* de Baronius. Les auteurs de la *France protestante* pensent qu'il ne peut être question que du *Pseudo-Isidorus et Turrianus vapulantes* (Genève, 1628, in-4°), réfutation du jésuite Torrès, qui avait défendu les *Fausses Décrétales*.

La province d'Anjou appela Blondel à une chaire de théologie dans l'académie de Saumur; mais le synode de Charenton ayant égard à l'opposition du comte de Roussy, dont il était le chapelain, refusa d'accéder à cette demande. Cependant Blondel quitta en 1644 ce seigneur, qui l'affectionnait beaucoup. Le synode de l'Ile-de-France lui vota une subvention annuelle de 1,000 livres pour qu'il résidât à Paris, où il trouverait plus qu'ailleurs les matériaux nécessaires à ses travaux et à la défense du protestantisme. Il ne s'y fixa pas pour longtemps. Appelé à Amsterdam pour remplacer Vossius dans la chaire d'histoire, il se rendit dans cette ville et y mourut. Il était devenu aveugle à force de travail.

Blondel fut considéré de son temps et a été considéré par tous ses biographes comme un savant de premier ordre. « C'était, dit Perrault, un homme d'honneur, d'une prodigieuse lecture et capable de grandes choses. » Bayle lui a rendu justice en disant qu'il fut un des hommes du monde qui avaient la plus grande connaissance de l'histoire ecclésiastique et de l'histoire civile. Il avait deux frères qui, sans avoir sa valeur, se montrèrent dignes de lui par de rares mérites. Ils furent tous deux pasteurs, l'un à Etaples, l'autre à Meaux. Parmi les nombreux ouvrages que nous a laissés Blondel, nous citerons : *Lettre à M. de La Haye touchant la prétendue nécessité de la puissance du pape en l'Eglise, proposée par La Milletière* (Charenton, 1630, in-8°) ; *Eclaircissements familiers de la controverse de l'Eucharistie* (Quévilly, 1641, in-12); *Traité historique de la primauté en l'Eglise, auquel les* Annales ecclésiastiques *du cardinal Baronius, les* Controverses *du cardinal Bellarmin, la* Réplique *du cardinal Du Perron sont confrontées avec la* Réponse *du sérénissime roy de la Grande-Bretagne* (Genève, 1641, in-fol.); *Familier éclaircissement de la question : Si une femme a esté assise au siége papal de Rome entre Léon IV et Benoist III* (Amsterdam, 1647, in-8°). Dans cet écrit, Blondel ruine totalement l'histoire de la papesse Jeanne. Les catholiques lui en témoignèrent une vive reconnaissance. *De Jure plebis in regimine ecclesiastico dissertatio* (Paris, 1648, in-8°); *Des sibylles célébrées tant par l'antiquité païenne que par les saincts pères* (Charenton, 1649, in-4°). Blondel repousse les oracles des sibylles et les taxe d'imposture. Les Pères savaient qu'il y avait imposture, mais ils s'en servirent pour leur propre compte, pensant que tous les moyens étaient bons pour arriver au triomphe de leur cause. *Actes authentiques des Eglises réformées de France* (Amsterdam, 1655, in-4°).

BLONDEL (François), médecin français, né à Paris, mort en 1682. Il fut un des adversaires déclarés de la secte iatrochimique, se prononça contre l'emploi de l'antimoine en thérapeutique, et fut doyen de la Faculté de médecine de Paris de 1658 à 1659. Il a publié plusieurs écrits, entre autres un traité intitulé *Epistola ad Alliotum, etc.* (1666), contre l'emploi de la levûre de bière dans le pain.

BLONDEL (François), médecin flamand, né à Liége en 1613, mort en 1682. Il fut médecin de l'archevêque de Trèves et alla terminer sa vie à Aix-la-Chapelle, dont il s'efforça de mettre en vogue les eaux minérales. Il a publié une *Lettre à Jacques Didier touchant les eaux minérales chaudes d'Aix et de Barset, etc.* (Bruxelles, 1662), qui a paru traduite en latin en 1671.

BLONDEL (François), architecte, né à Ribemont (Aisne) en 1617, mort en 1686. Il voyagea en Europe et en Orient, et fut nommé architecte de la ville de Paris. C'est lui qui construisit l'arc triomphal de la porte Saint-Denis. On a de lui des ouvrages estimés : *Cours d'architecture*, *Histoire du calendrier romain*, *Nouvelle manière de fortifier les places*, etc.

BLONDEL (Jacques-François), architecte, neveu du précédent, né à Rouen en 1705, mort en 1774. Il a construit à Metz le portail de la cathédrale, le palais épiscopal et l'hôtel de ville; à Strasbourg, l'hôtel de ville; à Cambrai, le palais archiépiscopal. Il a également publié d'excellents ouvrages sur son art.

BLONDEL (Jacques-Auguste), médecin anglais, mort à Londres en 1734. Il était d'origine française et devint membre du Collége royal de Londres. Blondel s'est surtout fait connaître par les longues discussions qu'il eut avec Turner au sujet de l'influence que peut avoir sur le fœtus l'imagination des femmes enceintes. Il se prononce pour la négative, dans un ouvrage qu'il écrivit à ce sujet, sous le titre de *The Strength of the imagination of pregnant women, etc.* (1727), et qui a été traduit en français par Albert Bruno, en 1737.

BLONDEL (Pierre-Jacques), littérateur français, né à Paris en 1674, mort en 1730. Il se mit surtout en évidence en publiant, de 1702 à 1710, les comptes rendus des séances de l'Académie des belles-lettres et des sciences, comptes rendus remarquables par leur exactitude et qui ont été publiés dans les mémoires de Trévoux. Parmi ses autres écrits, nous citerons : *Mémoire sur les vexations qu'exercent les libraires et imprimeurs de Paris* (1720, in-fol.); les *Vérités de la religion enseignées par principes* (1705), etc.

BLONDEL (Laurent), écrivain ascétique français, né à Paris en 1671, mort à Evreux en 1740. Pendant plusieurs années, il s'occupa de l'éducation des enfants, à Chaillot; ensuite il dirigea l'imprimerie de Desprez. On a de lui: *Vies des saints pour chaque jour de l'année, tirées des auteurs originaux; Epîtres et Evangiles des dimanches et des fêtes; Idées de la perfection chrétienne.* On lui doit aussi de nouvelles éditions de livres religieux devenus rares.

BLONDEL (Jean), jurisconsulte français, né à Reims en 1733, mort à Paris en 1810. Il fut nommé président à la cour impériale de Paris en 1803, et prit part à la rédaction du code criminel. On a de lui : *Loisirs philosophiques*, ou *Etudes sur l'homme* (1756) ; les *Hommes tels qu'ils sont et tels qu'ils doivent être* (1758); *Introduction à l'ouvrage de Necker sur l'administration des finances* (1785) ; *Discussion des principaux objets de la législation criminelle* (1789).

BLONDEL (Merry-Joseph), peintre français, né à Paris en 1781, mort en 1853. Il eut pour maître le baron Regnault et remporta le premier grand prix de Rome, en 1803. Il a exposé aux divers Salons qui ont eu lieu de 1812 à 1847 : *Homère à Athènes*, *Zénobie sur les bords de l'Araxe* (autrefois au Luxembourg), l'*Evanouissement d'Hécube* (musée de Dijon), en 1812; *Louis XIII à son lit de mort* (musée de Toulouse), en 1816; *Philippe-Auguste à Bouvines* (autrefois dans la galerie du duc d'Orléans), l'*Assomption* (pour l'église de ce nom, à Paris), l'*Ensevelissement du Christ* (pour un couvent de Bordeaux), en 1819; *Sainte Elisabeth de Hongrie déposant sa couronne aux pieds d'un crucifix* (église de Sainte-Elisabeth), l'*Assomption* (église de Rodez), en 1824; *Michel-Ange aveugle*, en 1831; le *Triomphe de la Religion* et *Napoléon visitant le Palais-Royal* (commande de la Liste civile), en 1834; *Pardon accordé à Charles le Mauvais par Jean le Bon*, en 1835; le portrait de l'architecte Percier, en 1839; la *Capitulation de Ptolémaïs* (galerie de Versailles), en 1841; *Judith*, en 1843; un *Ecce-Homo*, en 1844; des portraits en 1845 et 1847. Ces divers ouvrages, très-remarqués pour la plupart au moment de leur apparition, sont à peu près complétement oubliés aujourd'hui : recommandables tout au plus par la correction du dessin et par une certaine sagesse d'ordonnance, ils pèchent par l'indécision de la touche, la mollesse du modelé, l'extrême froideur du coloris. Les mêmes qualités et les mêmes défauts se retrouvent dans les grandes peintures décoratives exécutées par Blondel pour quelques-uns de nos principaux monuments : la *Chute d'Icare* et *Eole déchaînant les vents contre la flotte troyenne*, pour le plafond de la salle ronde qui précède la galerie d'Apollon (1822); *Dispute de Minerve et de Neptune*, la *Paix* et la *Guerre*, pour la salle de Henri II (1822); la *France recevant la charte constitutionnelle*, vaste composition entourée de divers épisodes de l'histoire des libertés françaises et de figures de législateurs et de Vertus, plafond de la grande salle du Conseil d'Etat (1827); la *France victorieuse à Bouvines*, plafond d'une autre salle du même édifice (1828); une suite de sujets mythologiques, dans la galerie de Diane à Fontainebleau; la *Justice protégeant le Commerce*, et six grisailles, dans l'ancien tribunal de commerce, à la Bourse. Blondel reçut une médaille de 1re classe en 1816, la croix de la Légion d'honneur en 1824, et il fut élu membre de l'Académie des beaux-arts en 1832, en remplacement de Lethière. Gustave Planche écrivait en 1840 : « M. Blondel est un peintre absolument nul, bien qu'il siége à l'Institut. » La boutade était par trop violente.

BLONDEL D'AUBERS, magistrat français, mort en 1830. Ancien conseiller au parlement de Paris, il émigra pendant la Révolution. Il entra à la Chambre des députés en 1815 et en 1820. Plus tard, il fut nommé conseiller à la cour de cassation; mais il se retira ensuite avec le titre de conseiller honoraire.

BLONDEL DE NESLES, trouvère du XIIe siècle, né à Nesles en Picardie, favori de Richard Cœur-de-Lion. Ce prince, à son retour de la Terre sainte, ayant été fait prisonnier et livré à Léopold Ier, duc d'Autriche, Blondel parcourut l'Allemagne pour découvrir sa prison, et s'en fit reconnaître en chantant une romance qu'ils avaient composée ensemble. Cette tradition, qui a servi de texte au charmant opéra-comique de Sedaine et Grétry, est d'une authenticité fort douteuse. La Bibliothèque nationale et celle de l'Arsenal possèdent quelques poésies médiocres de ce ménestrel.

BLONDELET, ETTE adj. (blon-de-lè, è-te — dimin. de *blond*). Un peu, légèrement blond. ‖ Vieux mot.

BLONDELET (Charles), acteur français, né à Paris en 1825, fut mis fort jeune en apprentissage chez un imprimeur, et se distingua, à peine âgé de douze ans, en sauvant la vie d'un de ses camarades, dans un incendie qui dévora les ateliers de son patron. Laissé sans emploi par suite de ce désastre, dont parlèrent tous les journaux d'alors en citant le courageux enfant, il entra comme jockey dans l'administration des voitures urbaines, et se fit en même temps figurant au théâtre du Panthéon, afin d'occuper ses soirées. Attaché ensuite à un théâtre de marionnettes, il entra peu après chez Comte, où il débuta avec quelque succès dans le *Nain jaune*. Son père étant mort, le jeune artiste fut chargé de le remplacer dans l'emploi de *sauvage* qu'il occupait depuis plusieurs années au café des Aveugles et qui lui avait valu une certaine vogue. Il endossa donc le maillot et la coiffure à plumes du défunt, et à l'aide de scènes dialoguées, composées par lui, il sut attirer la foule, qui raffola de ses lazzi et de ses coq-à-l'âne. Trois ans plus tard, on le retrouve au théâtre du Petit-Lazari dans l'emploi de jeune premier, jouant dans bon nombre de pièces de sa composition (1848). Engagé aux Délassements-Comiques, il s'y créa une personnalité dans le double emploi des ganaches et des financiers. Après une série de créations heureuses, qu'il termina par celle du bourgeois Coquéron des *Petites misères du carnaval*, il alla aux Folies-Dramatiques jouer *Guzman ne connaît pas d'obstacles*, et interpréta avec beaucoup de succès *Canuche* ou le *Chien de la chaumière*. Passant enfin aux Variétés, il y a créé, entre autres rôles, ceux de Duillius du *Joueur de flûte*, Belavoine de *Quel drôle de monde!* Poupardet de la *Boîte au lait*, Dardouillet des *Mémoires d'une femme de chambre*, Durando de la *Liberté des théâtres* (1864). Il a repris à ce théâtre le rôle de Beaupertuis dans le *Chapeau de paille d'Italie*, créé au Palais-Royal par Lhéritier. M. Blondelet est un acteur consciencieux et intelligent, dont la bonhomie spirituellement niaise amuse beaucoup le public. Il possède un talent à part pour se costumer et se composer une tête en harmonie avec ses rôles cocasses et excentriques, sait écouter, chose assez rare à la scène, lancer le mot ou faire valoir celui d'un autre. Il est l'auteur d'un assez grand nombre de vaudevilles représentés sur les petits théâtres, et il a collaboré, entre autres, à celui qui a pour titre : *Ah! il a des bottes Bastien*. Très-peu ont été imprimés.

BLONDÉLIE s. f. (blon-dé-lî). Entom. Genre de diptères calyptérés, très-voisin des ophélies.

BLONDERIE s. f. (blon-de-rî — rad. *blonde*). Couleur blonde : *Il ne lui parlait que de sa* BLONDERIE *et de ses yeux marcassins.* (Hamilt.) ‖ Vieux mot, qui n'a d'ailleurs jamais été employé sérieusement.

BLONDEVILLE ou **BLUNDEVILLE** (Thomas), mathématicien anglais du XVIIe siècle. Ses principaux écrits ont pour titre : *The four chiefest offices belonging to horsemanship* (1580); *Theories of the planets, etc.* (1600); *De Cosmographia, astronomia, geographia et navigatione* (1622).

BLONDIER, IÈRE s. (blon-dié, iè-re — rad. *blonde*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui travaille à la fabrication des blondes : *Les* BLONDIÈRES *travaillent aux fuseaux.*

BLONDIN, INE s. (blon-dain, i-ne — dimin. de *blond*). Personne qui a les cheveux blonds : *C'est un* BLONDIN, *une* BLONDINE. *Il a épousé une petite* BLONDINE.

— Par dénigr. Dameret, jeune efféminé : *Elle aime les* BLONDINS, *la compagnie des* BLONDINS. (Acad.) *Tous ces* BLONDINS *sont agréables et débitent fort bien leur fait, mais la plupart sont gueux comme des rats.* (Mol.) *Sont-ce des hommes que ces jeunes* BLONDINS, *et peut-on s'attacher à ces animaux-là?* (Mol.) *Les coquettes aiment fort les* BLONDINS, *ce sont de vrais séducteurs de femmes.* (Mol.)

> De tous ces beaux *blondins* écouter les sornettes
> Est un péché mortel des plus gros que vous faites.
> MOLIÈRE.

> Jadis s'était introduit un *blondin*.
> Chez des nonnains, à titre de fillette.
> LA FONTAINE.

> . . . . . Eh bien donc, tu sauras
> Que le jeune *blondin* pour qui je m'intéresse
> Brûle pour les appas de ma jeune maîtresse.
> HAUTEROCHE.

— Adjectiv. Qui est blond ou qui a les cheveux blonds : *Un enfant* BLONDIN. *Comment votre fils est-il devenu brun? Je le croyais* BLONDIN; *et vous me l'aviez vanté comme tel.* (Mme de Sév.) *C'était un grand, fade,* BLONDIN, *assez bien fait, le visage plat, l'esprit de même.* (J.-J. Rouss.) *Il peigne avec son peigne d'écaille sa belle chevelure* BLONDINE. (Th. Gaut.)

BLONDIN (Jean-Noël), grammairien français, né à Paris en 1753, mort en 1832. Il entra dans l'ordre des feuillants, y professa la théologie, et devint secrétaire interprète à la Bibliothèque royale. Pendant la Révolution, il ouvrit des cours de grammaire au Louvre et à l'Oratoire. Parmi ses nombreux ouvrages sur la langue française, ou sur d'autres langues vivantes, nous citerons sa *Grammaire française démonstrative*, qui, en 1796, lui mérita un prix décerné par le jury des livres élémentaires.

BLONDIN, acrobate célèbre, arrivé par ses exercices funambulesques à une popularité que le génie et la vertu peuvent rarement atteindre. Blondin, dont le nom véritable est Emile Gravelet, est né en 1823. Il fut longtemps attaché au théâtre de New-York, puis le quitta pour aller mettre à exécution un projet, aussi périlleux qu'original, qu'il venait de concevoir. Il s'avisa de tendre une corde au-dessus de la chute du Niagara et de traverser ainsi les cataractes. Les deux Amériques accoururent pour voir un spectacle si nouveau, auquel Blondin ajoutait chaque jour quelque variante. Tantôt c'était une omelette qu'il faisait cuire, assis sur une petite chaise, et qu'il mangeait en présence de la foule; tantôt c'était un homme (son fils la plupart du temps) qu'il chargeait sur son dos, et qu'il transportait en courant d'une rive à l'autre. Le prince de Galles étant venu à ce spectacle, Blondin lui proposa de le transporter sur ses épaules; le prince aima mieux se priver de ce plaisir, et, comme dit Boileau, sa grandeur l'attacha au rivage. Grâce aux annonces et aux réclames, ces excursions aériennes obtinrent un immense succès; le nom de Blondin devint populaire, et il eut les honneurs de la contrefaçon. De toute part surgirent de faux Blondins, qui se livrèrent à des exercices aussi périlleux que les siens et montrèrent que son habileté et son audace pouvaient sans peine être égalées. De plus, si Blondin a trouvé des rivaux parmi ses contemporains, il a été souvent surpassé par ses prédécesseurs; car les acrobates ne sont pas nouveaux dans le monde, et malgré l'admiration fanatique des Américains, Blondin n'occupe pas le premier rang dans l'histoire des danseurs de corde et des faiseurs de sauts périlleux. Les Grecs, à qui tous les exercices du corps étaient familiers, honoraient la danse de corde d'une singulière estime; ils avaient les *schœnobates*, qui se suspendaient par les pieds ou par le cou, et tournaient autour de la corde comme la roue autour de l'essieu; les *oribates* et les *neurobates*, qui dansaient sur la corde tendue horizontalement, et exécutaient au son de la flûte les pas les plus gracieux, les scènes de mimes les plus compliquées. Chez ce peuple ami du beau, l'acrobatisme fut un art véritable, et non un simple exercice d'adresse ou d'agilité; les Romains, chez qui les histrions et les saltimbanques furent si nombreux, ne purent rivaliser avec les Grecs pour la perfection de leurs danseurs de corde. Chez nous, les acrobates remontent à la plus haute antiquité; leur audace devait plaire à un peuple accoutumé à des jeux guerriers et quelquefois sanglants. Au moyen âge, les mé-

nestrels et les jongleurs dansaient sur la corde, et quelques-uns ont laissé une réputation qui a traversé les siècles. « Il y avait, dit Christine de Pisan, un homme à Paris, du temps du sage roi Charles, qui avait une telle industrie qu'il sautait merveilleusement, tombâit et faisait, sur des cordes tendues haut en l'air, plusieurs tours qui sembleraient chose impossible si on ne l'avait vu; car il tendait des cordes bien menues, allant depuis les tours de Notre-Dame de Paris jusqu'au palais et plus loin, et par-dessus ces cordes sautait et faisait des tours de souplesse, si bien qu'il semblait voler; aussi bien l'appelait-on le *voleur*. Je le vis, et beaucoup d'autres aussi. On disait qu'il n'avait jamais eu son pareil en ce métier. Il vola ainsi par plusieurs fois devant le roi; et comme, quelque temps après, le roi apprit que cet homme en volant avait manqué la corde qu'il devait prendre avec le pied, et qu'il était tombé de si haut qu'il s'était entièrement broyé : « Certes, dit-il, il est impossible qu'à la fin il n'arrive malheur à un homme qui présume trop de son sens, de sa force, de sa légèreté ou de toute autre chose. » Sous le règne de Charles VI, Paris jouit encore d'un spectacle extraordinaire, auprès duquel les audaces de Blondin ne sont que jeux d'enfant : en 1385, à l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris, un Génois se laissa couler en chantant du haut des tours de Notre-Dame jusqu'au pont au Change, sur lequel passait la reine; puis il entra par une fente pratiquée à l'étoffe de taffetas d'azur, semée de fleurs de lis d'or, dont le pont était recouvert, et, après avoir déposé une couronne sur le front de la jeune Isabeau, il repartit pour son voyage aérien. Comme à ce moment la nuit tombait, le Génois remonta vers les tours, tenant de chaque main une torche allumée, ce qui de loin devait faire un singulier effet, et donna sans doute lieu à plus d'un récit d'apparition fantastique. A une des nombreuses fêtes de Venise, un hardi marinier se mettait dans une nacelle qui glissait le long d'une corde attachée au sommet du campanile de Saint-Marc, il venait offrir un bouquet à la dogaresse assise sur le grand balcon du palais ducal, puis descendait jusqu'à la mer. Sous le règne de Louis XII, un funambule nommé Georges Menustre étonna la ville de Mâcon par son intrépidité et son adresse : deux soirs de suite, il exécuta les gambades les plus audacieuses, les danses en vogue, les *morisques* les plus échevelées, sur une corde élevée à vingt-six toises du sol, et qui allait de la grosse tour du château de Mâcon jusqu'aux clochers des Jacobins; de temps à autre, il feignait de se laisser tomber et se suspendait par les pieds ou par les dents. La France a toujours eu des saltimbanques, et il faudrait trop de temps pour énumérer tous ceux qui ont amusé le public, depuis le Génois du temps de Charles VI jusqu'à madame Saqui, dont les exercices étaient un accompagnement obligé de toutes les solennités de l'Empire.

Si nous avons jeté un coup d'œil rétrospectif sur le passé, c'est pour montrer que nous n'avons rien innové en ce genre, et que, si les acrobates d'aujourd'hui gagnent plus d'argent et obtiennent plus de popularité que ceux d'autrefois, il faut en chercher la cause, non dans leur supériorité, mais dans le mauvais goût de notre siècle, qui montre un penchant très-décidé pour tout ce qui est sauteur ou charlatan, pour ceux qui, comme le Paillasse du chansonnier, ne sautent *point zà demi* et savent sauter pour tout le monde.

BLONDINET, ETTE adj. (blon-di-nè, è-te — dimin. de *blondin*). Néol. Légèrement blond, syn. du vieux mot BLONDELET : *Une fille* BLONDINETTE.

— Substantiv. Personne légèrement blonde : *Si la petite Diane vient, nous verrons si c'est une brunette ou une* BLONDINETTE, *et si elle est gentille.* (E. Sue.) *Le temps n'est plus où le grand Frank, botté comme un gendarme, passant au bras d'une* BLONDINETTE, *lui ténorisait cette rengaine : « Aimez-moi! aimez-moi, ô Blanche! »* (Ed. Robert.)

BLONDIR v. n. ou intr. (blon-dir — rad. *blond*). Devenir blond : *La moisson commence à* BLONDIR. (Acad.) *Il fait croître les arbres, mûrir les fruits,* BLONDIR *les moissons.* (Val. Parisot.) *Son teint commençait à* BLONDIR. (Balz.) ‖ Etre blond : *Ses cheveux* BLONDISSAIENT *comme des fils d'or.* (Balz.)

— Apparaître, se montrer, en parlant d'un objet de couleur blonde : *Au milieu de sa chevelure noire, quelques cheveux, que pénétrait le soleil,* BLONDISSAIENT *comme des fils d'or.* (V. Hugo.)

BLONDISSANT (blon-di-san) part. prés. du v. Blondir : *Des épis* BLONDISSANT *de plus en plus.*

BLONDISSANT, ANTE adj. (blon-di-san, an-te — rad. *blondir*). Qui blondit, qui prend la teinte blonde : *Des épis* BLONDISSANTS. *Des campagnes* BLONDISSANTES *d'épis. C'est dans ce parc, après avoir erré au loin dans les campagnes, sous un ciel baissé,* BLONDISSANT *et comme pénétré de clarté polaire, que je traçai au crayon les premières ébauches des passions de René.* (Chateaubr.)

BLONDLOT (Nicolas), médecin français, né à Charmes (Vosges), vers 1810. Il se fit recevoir docteur à Paris en 1833, et il est professeur de chimie et de pharmacie à l'école de médecine de Nancy. Outre plusieurs brochures et mémoires, il a publié en 1843 un *Traité analytique de la digestion, considérée particulièrement dans l'homme et dans les animaux vertébrés.*

BLONDOIEMENT s. m. (blon-doi-man — rad. *blondoyer*). Action de blondoyer; effet de ce qui blondoie.

BLONDOYANT (blon-doi-ian) part. prés. du v. Blondoyer : *Des champs de blé* BLONDOYANT *dans la plaine.*

BLONDOYANT, ANTE adj. (blon-doi-ian, an-te — rad. *blondoyer*). Qui blondoie :

> Vallons bossus et plages *blondoyantes.*
> RONSARD.

BLONDOYER v. n. ou intr. (blon-doi-ié — rad. *blond*). Avoir un reflet blond. ‖ Peu usité.

BLONDUS (Michel-Ange), médecin italien. V. BIONDO.

BLONGIOS s. m. (blon-ji-oss). Ornith. Espèce de héron dont quelques-uns font une sous-division du genre héron : *Le* BLONGIOS *allonge le cou, et le jette en avant comme par ressort, en marchant ou lorsqu'il cherche sa nourriture.* (Buff.) ‖ On dit aussi BLONGION.

BLOOD (Thomas), conspirateur anglais, mort en 1680. Il avait fait partie de l'armée de Cromwell, et, après la restauration des Stuarts, il projeta de surprendre le château de Dublin. Le duc d'Ormond, par sa vigilance, ayant empêché l'exécution du complot, Blood voulut se venger en le faisant périr; mais lorsque le duc fut tombé entre ses mains, ses domestiques le délivrèrent. Plus tard, déguisé en ecclésiastique, il pénétra dans la Tour de Londres, où il voulait se saisir des joyaux de la couronne; il fut encore arrêté avec plusieurs de ses complices, mais il fit croire à Charles II que, si on le faisait périr, il aurait des vengeurs; il obtint donc non-seulement sa grâce, mais le don d'une propriété considérable en Irlande. Dix ans après, Blood fut mis en prison pour avoir accusé le duc de Buckingham d'une action scandaleuse, et il y mourut.

BLOOMER (mistress Amelia), dame excentrique américaine. Mariée à un avocat de Boston, elle inaugura, en 1850, la réforme du costume de son sexe, qui retenait la femme dans l'*esclavage social.* Les vêtements si gracieux de la femme élégante furent remplacés par une casaque, une tunique et un pantalon de zouave. Prônée dans les journaux, cette mode se fit un moment accepter en Amérique; mais... *habent sua fata... togæ!* L'auteur de cette réforme éphémère a dû s'arrêter en si beau chemin, et vit aujourd'hui oubliée.

BLOOMÉRISTES, association de femmes aux Etats-Unis pour l'amélioration du sort des personnes de leur sexe. Les blooméristes proclament, comme les saint-simoniens, l'égalité des sexes et les droits de la femme à remplir dans la société, à l'égal des hommes, toutes les charges et tous les emplois. Ils, ou plutôt elles accusent les hommes d'accaparer pour eux seuls toutes les fonctions lucratives et de ne laisser aux femmes que les travaux infimes, d'une culture abrutissante pour l'esprit et d'un rapport insuffisant aux besoins de celles qui les entreprennent. Il est inutile de faire remarquer qu'aux Etats-Unis, pas plus que chez nous, aucune loi ne s'oppose à ce que les femmes suivent telle ou telle carrière. Elles ont, sous ce rapport, absolument la même liberté que les hommes. C'est une simple question d'aptitude et de capacité. La propagande des blooméristes a poussé quelques femmes à embrasser des professions masculines, comme celles de médecin, d'avocat, etc. Mais jusqu'ici les résultats n'ont pas été très-brillants. Dans son ouvrage, *Trois ans aux Etats-Unis*, M. Oscar Comettant raconte à ce sujet une anecdote assez piquante. Un citoyen de New-York, dont la femme était malade, avait eu recours à une bloomériste qui pratiquait la médecine homœopathique, et qui, après avoir déclaré à la dame qu'elle était atteinte d'une maladie de foie, lui fit successivement avaler tous les globules de sa pharmacie, sans parvenir à rencontrer les bons. Impatienté, le mari fit venir un médecin, qui, après un examen de quelques minutes, se mit à rire et déclara que la malade était tout simplement dans une position intéressante. Quand on prévint la bloomériste de cette circonstance, en l'éconduisant, elle s'exclama naïvement : « Eh! que ne me l'avez-vous dit plus tôt? je ne lui eusse donné aucun remède. »

BLOOMFIELD, ville des Etats-Unis de l'Amérique, dans l'Etat de New-Jersey, à 80 kil. N.-E. de Trenton; 2,500 hab. Fabriques de papier, manufactures d'étoffes de coton et de laine. On trouve encore dans les Etats-Unis deux autres localités du même nom : une dans l'Indiana, l'autre dans l'Iowa.

BLOOMFIELD (Robert), poëte anglais, né à Honington en 1766, mort à Sheffort en 1823, était fils d'un pauvre tailleur qui le laissa de bonne heure orphelin. A l'âge de onze ans, ayant à peine reçu quelques notions d'écriture, il entra comme domestique chez un de ses parents par alliance, qu'il quitta bientôt pour rejoindre à Londres ses deux frères, George et Nathaniel, ouvriers cordonniers. L'enfant, d'une santé frêle et débile, apprit le métier de ses frères aînés, et très-souvent, pendant le travail, il lisait aux ouvriers réunis dans le même grenier les journaux ou d'autres écrits. Ces lectures éveillèrent l'imagination de Bloomfield, qui, dévoré de la soif d'apprendre, fréquenta les conventicules, les clubs, et eut le bonheur dans quelques occasions solennelles d'aller au théâtre de Covent-Garden. Un jour, il composa sur un vieil air une chanson, la *Laitière*, que son frère George porta au directeur du *London Magazine.* Les vers furent publiés, et le jeune poëte continua à composer des chants populaires, entre autres le *Retour du matelot*, qui révélaient un véritable talent poétique. Vers cette époque, il retourna dans le comté de Suffolk, où il était né, se trouva en présence des plus riches paysages, de ces scènes de la nature, dont il avait lu quelque temps auparavant dans Thompson d'agréables descriptions, et il résolut à son tour de les peindre. Etant revenu bientôt après à Londres, il continua son métier de cordonnier, se maria et composa dans sa triste mansarde son *Garçon de ferme* (Farmer's boy), sorte de géorgique, l'œuvre la plus colorée qui soit sortie de son imagination. Un homme de loi, nommé Capel Lofft, ayant lu par hasard des fragments du manuscrit, pour l'impression duquel Bloomfield avait vainement cherché un éditeur, fut frappé des beautés qu'il y trouva et le fit imprimer à ses frais en 1799. Le succès du *Garçon de ferme* fut immense; il s'en vendit en peu de temps 40,000 exemplaires, et le cordonnier poëte toucha 250 liv. sterl. Le poëme, qu'on a comparé aux *Saisons* de Thompson, est plein d'intérêt. Ecrit dans un style simple et coloré, il présente un tableau achevé de la vie des champs, des mœurs et des travaux des hommes de la campagne. On y respire un parfum agreste, on y trouve une grâce rustique, un accent de sincérité, une naïveté charmante, qu'on cherche vainement dans l'œuvre de Thompson. La versification en est harmonieuse et coulante, et l'inspiration part d'un cœur chaud. Le *Garçon de ferme* fit la réputation de Bloomfield, lui valut des gratifications et une pension modique; mais le poëte n'en resta pas moins dans une situation précaire. Il cessa de faire des souliers, mais il fut réduit plus tard à fabriquer pour vivre des harpes éoliennes; il ne tarda pas à perdre complétement la santé et la vue, et fut emporté par une attaque nerveuse au moment où l'on craignait pour sa raison. Il expira à Sheffort, dans le comté de Bedford, laissant sa femme et quatre enfants dans une position plus que médiocre. Outre les productions dont nous avons parlé, Bloomfield a publié : *Contes, ballades et chansons champêtres* (1802), *Fleurs sauvages* ou *Poésies pastorales et locales* (1806); les *Bords de la Wye* (1811); le *Premier du mois de mai avec les Muses* (1822); *Hazlewood-Hall*, comédie pastorale en 3 actes (1823), etc. Le *Garçon de ferme* a été traduit en français par Allard (Paris, 1800, in-12), et on doit à T.-B. Bertin une traduction d'un charmant petit poëme intitulé : l'*Histoire du chapeau neuf du petit Davy* (1818).

BLOOMFIELD (Charles-James), évêque de Londres, né en 1786, mort en 1857. Fils d'un maître d'école de Bury-Saint-Edmond, il commença ses études dans la maison paternelle, et les acheva à l'université de Cambridge. En 1805, il obtint une médaille d'or pour son ode latine sur la mort du duc d'Enghien, et, l'année suivante, il reçut la même récompense pour une ode grecque sur la mort de Nelson. Entré dans les ordres, il consacra une grande partie des loisirs que lui laissaient ses fonctions à la littérature. Il publia une édition annotée et commentée du théâtre d'Eschyle, ainsi qu'un lexique destiné à faciliter l'étude de ce poëte. Il entretint également avec les professeurs de Cambridge une correspondance littéraire, qui depuis a été publiée en deux volumes sous le titre de *Museum criticum.* Après avoir occupé plusieurs riches bénéfices, le docteur Bloomfield fut, en 1824, promu à l'évêché de Bath. Quatre ans après, il était appelé à l'évêché de Londres. Il avait alors quarante-deux ans. Le clergé de la métropole du monde britannique était, à cette époque, de la plus déplorable ignorance. Le docteur Bloomfield chercha par-dessus tout, pour parler son langage, à en *renforcer le calibre.* Il exigea des postulants à l'ordination que, en dehors des certificats et preuves ordinaires d'aptitude, ils lui fissent parvenir, six mois d'avance, les autres renseignements et les recommandations qu'ils pourraient lui offrir pour l'édifier sur leur valeur intellectuelle et morale. Grâce à ce système pratiqué pendant trente ans, le docteur Bloomfield parvint à s'assurer le concours d'un clergé d'une capacité incontestable. De l'aveu de ses contemporains, il était le plus éminent des prélats anglais. A la Chambre des lords, où il ne prenait la parole que dans les questions intéressant l'Eglise, il passait pour ce que les Anglais appellent un *debater* vigoureux et lucide. Comme prédicateur, il eut également de grands succès : quelque sujet qu'il traitât, son éloquence, d'une souplesse admirable, savait à la fois se mettre à la portée des masses et flatter les goûts délicats de la partie plus intelligente et plus éclairée de son auditoire. Il n'était pas moins remarquable comme administrateur, et un grand nombre d'institutions de bienfaisance durent leur création à son initiative; les églises ou chapelles qui furent agrandies ou construites sous son épiscopat se comptent par centaines.

BLOOMFIELD (John-Arthur DOUGLAS, baron), diplomate anglais, né en 1802. Il entra dans cette carrière en 1818, et fut secrétaire de légation à Vienne, Lisbonne, Stuttgard et Stockholm. Nommé secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, en 1839, il y obtint le poste d'envoyé extraordinaire près la cour de Russie (1844), fut accrédité au même titre à Berlin (1851) et appelé à l'ambassade de Vienne (1860). Il est chevalier commandeur de l'ordre du Bain.

BLOOMINGTON, ville des Etats-Unis d'Amérique, à 65 kil. S.-O. d'Indianopolis, au milieu des collines qui séparent le fleuve Blanc en deux branches; 2,220 hab.

BLOOMSBURG, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans la Pensylvanie, à 100 kil. N.-E. de Harrisburg; 3,122 hab. Minerai de fer, commerce considérable.

BLOOTELINGH ou **BLOTELINGH** (Abraham), dessinateur et graveur hollandais, né à Amsterdam en 1634, travailla d'abord en Hollande, ensuite à Londres, et revint enfin dans sa ville natale, où il mourut en 1690 ou 1695. On croit qu'il fut élève de Cornelis Visscher. Il a gravé à l'eau-forte, au burin et à la manière noire. Quelques biographes lui donnent le prénom d'Antoine. Ses estampes sont simplement signées : *A. B.* ou *A. Bloteling*, *A. Blootel*, *A. Blotel* et *Blotel.* Son œuvre se compose d'environ 250 pièces, parmi lesquelles nous citerons : *Saint Paul*, la *Madeleine*, une *Madone*, d'après van Dyck; *Daniel dans la fosse aux lions* et diverses études de *Lions*, d'après Rubens; la *Piété*, l'*Age d'or*, le *Temple de Janus*, *Hercule conduit par la Vertu au temple de Mémoire*, d'après Gérard de Lairesse; la *Sortie d'Egypte* et une suite d'*Animaux*, d'après Berghem; les *Plaies des Israélites*, d'après Gérard Hœt; la *Tentation de saint Antoine*, d'après Cam. Procaccini; *Actéon changé en cerf*, *Berger et bergère*, d'après Govaert Flinck; les *Cinq Sens* (5 pièces), les *Ages de l'homme* (5 pièces), un *Buveur*, d'après Cornelis Béga; les *Suites de l'orgie*, d'après Geraerts; le *Bon berger*, d'après P. Breughel; un *Fumeur*, d'après Fr. Hals; un grand nombre de portraits de personnages anglais, hollandais ou autres, d'après Holbein, P. Lely, F. van Mieris, J. Livens, J. Verkolie, G. de Lairesse, Maes, Maria Beale, Sydervelt, G. van Eeckhout, G. Zyll, H. Berckmann, A. Sanders, Musscher, L. de Jonghe, A. Stech, Netscher, Gov. Flinck, G. Dittmars, Sandrart, J. Greenhill, G. Terburg, P Nason, J. de Baan, H. Storch, etc. Blootelingh a gravé, en outre, d'après ses propres dessins, des portraits, des animaux, des bustes et des têtes d'étude; il a fait aussi des vignettes et des planches pour divers ouvrages.

BLOQUANT (blo-kan) part. prés. du v. Bloquer : *Ses troupes,* BLOQUANT *la place, commencèrent par l'affamer. Venise,* BLOQUANT *les Uscoques, avec cinq flûtes toujours armées et fièrement installées à Corfou, faisait résolûment obstacle au sultan.* (V. Hugo.)

BLOQUÉ, ÉE (blo-ké) part. pass. du v. Bloquer. Qui est en état de blocus : *Tous les ports sont* BLOQUÉS. *La ville est* BLOQUÉE *par des forces supérieures. La ville* BLOQUÉE *capitula.* (Chateaub.) *Aujourd'hui, l'empire turc est* BLOQUÉ *par les puissances chrétiennes.* (De Bonald.)

— Par ext. Retenu, enfermé, cerné : *Nous sommes toujours* BLOQUÉS *dans nos retraites couvertes de neiges.* (Volt.) *Leur flotte, en partie, est* BLOQUÉE *par les glaces.* (Chateaub.) *L'honnête homme,* BLOQUÉ *chez lui par la petite propriété, ne peut acquérir aux environs, s'étendre, s'arrondir.* (P.-L. Courier.)

— Jeu. Au billard, *Bille bloquée*, Bille poussée directement et avec force dans la blouse. ‖ s. m. Coup par lequel on a bloqué une bille : *Voilà un beau* BLOQUÉ.

— Constr. *Mur bloqué*, Mur dont l'entre-deux des parements a été comblé avec du blocage.

BLOQUER v. a. ou tr. (blo-ké — rad. *blocus*). Art milit. Faire le blocus de : BLOQUER *une place forte, une citadelle. On résolut de* BLOQUER *le port. Ce n'était rien pour lui de battre dix mille hommes et de les* BLOQUER *dans un poste, où bientôt, faute de vivres, ils seraient contraints de capituler.* (Mérimée.) *Si l'Angleterre* BLOQUE *le monde avec ses vaisseaux, le monde ne saurait-il* BLOQUER *l'Angleterre en lui fermant ses ports?* (Proudh.)

> Le prince nous *bloque*
> Et prend bicoque sur bicoque.
> SCARRON.

— Par ext. Cerner, enfermer : *Autour de lui s'étendait un demi-cercle de curieux qui* BLOQUAIENT *hermétiquement la porte.* (Alex. Dum.)

— Fig. Paralyser, réduire à l'inaction : *Puisque les travailleurs sont avec vous, vous êtes par cela seul maître de la production, vous* BLOQUEZ *le pouvoir, et vous foulez aux pieds le monopole.* (Proudh.)

— Jeux. Pousser une bille de billard avec celle dont on joue, d'une manière si franche et si énergique, qu'elle va tomber dans une blouse, directement et sans, pour ainsi dire, toucher les bandes de cette blouse : BLOQUEZ *la rouge. Je vais* BLOQUER *cette bille.* ‖ Aux billes, Lancer dans la bloquette le nombre de billes convenu : *Cet enfant* BLOQUE *très-adroitement. Combien* BLOQUONS-*nous?*

— Mar. Mettre entre deux bordages des tampons de bourre enduits de goudron, quand on double un vaisseau.

— Typogr. *Bloquer une lettre*, Mettre dans la composition une lettre de même épaisseur et renversée, pour remplacer jusqu'à la correction une lettre qui manque. ‖ *Bloquer un mot*, Composer avec des lettres renversées

un mot qu'on n'est pas sûr d'avoir bien lu sur la copie. ‖ Par ext. et fam. *Bloquer la banque*, Ne pas faire la paye aux ouvriers : *C'est désolant, le patron* A *encore* BLOQUÉ LA BANQUE.

— Constr. Remplir de blocage, ou même de moellons jetés sans ordre avec du mortier, les vides d'un ouvrage. ‖ Lever des murs de moellons fort épais, sans les aligner au cordeau.

— Fauconn. *Bloquer la perdrix*, Se dit de l'oiseau qui a remisé la perdrix et la tient à son avantage, en gagnant le haut d'un arbre voisin.

— V. n. ou intr. Au billard, Etre bien disposé pour les blocages : *Cette blouse* BLOQUE *bien*.

— **Se bloquer**, v. pron. Fauconn. Bloquer, rester comme suspendu en l'air, sans battre de l'aile : *L'oiseau* SE BLOQUE.

BLOQUETTE s. f. (blo-kè-te — rad. *bloquer*). Trou circulaire ou demi-circulaire que les enfants creusent dans la terre, contre un mur ou contre un arbre, pour jouer aux billes. ‖ Jeu que l'on joue avec la bloquette : *Jouer à la* BLOQUETTE. *Perdre, gagner une partie de* BLOQUETTE.

— **Encycl.** La *bloquette* se joue ordinairement entre deux joueurs. Après avoir creusé le trou et tracé une ligne ou *but* sur la terre, à une certaine distance, chacun des joueurs prend dans la main un nombre pair de billes, le plus souvent quatre, six ou huit. Celui qui doit commencer se place alors au but, et lance ses billes dans la *bloquette*. Si elles y entrent toutes, il gagne à son adversaire un nombre de billes égal à celles qu'il a *bloquées*, c'est-à-dire jetées. Il gagne encore si les billes bloquées se trouvent en nombre pair dans le trou et hors du trou. Si, au contraire, aucune bille n'est entrée dans la *bloquette*, ou s'il y en a dehors et dedans un nombre impair, c'est le second joueur qui reçoit l'enjeu. Celui-ci bloque ensuite à son tour, et la partie continue comme elle a commencé jusqu'à ce qu'on juge à propos de la terminer.

BLOQUIER s. m. (blo-kié). Ancienne forme du mot BOUCLIER.

BLOSIUS ou DE **BLOIS** (François-Louis), théologien flamand, né en 1506 au château de Donstienne dans le pays de Liége, mort en 1563 ou 1566. Issu de la maison de Blois, de Châtillon, alliée à plusieurs souverains, il fut élevé avec celui qui devait être plus tard l'empereur Charles-Quint, et entra à l'âge de quatorze ans chez les bénédictins de Liessies, dans le Hainaut, où il prit l'habit de religieux. Devenu abbé de ce monastère, en 1530, il refusa le siége archiépiscopal de Cambrai, sur lequel Charles-Quint voulait le placer, et s'occupa d'introduire dans son couvent des réformes, ainsi que de nouveaux statuts, qui reçurent l'approbation de Paul III en 1545. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Speculum religiosorum*, traduit en français par le P. Monbroux de la Nause, sous le titre de *Directeur des âmes religieuses* (1726); *Entretiens spirituels* (1741) et *Instruction spirituelle et Pensées consolantes, etc.* (1789).

BLOSSEVILLE-BONSECOURS, bourg de France (Seine-Inférieure), arrond. et à 5 kil. de Rouen, sur un coteau élevé qui domine la Seine; 1,411 hab. Belle église construite sur la montagne de Thuringe, dans le style du XIIIe siècle. Pèlerinage très-fréquenté et en grande vénération dans toute la Normandie.

BLOSSEVILLE (Bénigne-Ernest PORET, vicomte DE), publiciste et littérateur, né à Rouen en 1799. Il a collaboré aux journaux légitimistes la *Quotidienne*, le *Courrier de l'Europe*, etc., et a donné en outre divers ouvrages, parmi lesquels l'*Histoire des colonies générales de l'Angleterre dans l'Australie* (1831), qui obtint de l'Académie le prix Montyon. Il a traduit de l'espagnol l'*Histoire de la Révolution* de 1820-1824, par S. Minano, et, de l'anglais, les *Mémoires de John Tanner* ou *Trente années dans les déserts de l'Amérique du Nord* (1839), etc.

BLOSSEVILLE (Jules-Alph.-René PORET, baron DE), navigateur et géographe, frère du précédent, né à Rouen en 1802, mort vers 1833. Il entra très-jeune dans le service de mer, fit partie à vingt ans de l'expédition scientifique de la *Coquille;* fut chargé, en 1826, de sonder l'embouchure de la Seine et la côte depuis Cherbourg jusqu'à Dieppe, et fit l'année suivante un voyage dans les mers de l'Inde et de la Chine. En 1833, il partit pour un nouveau voyage scientifique, reconnut les côtes de l'Islande et du Groenland, s'enfonça dans les glaces, et depuis lors n'a plus donné de ses nouvelles. Le gouvernement envoya vainement plusieurs expéditions à sa recherche. On regarde comme probable que le malheureux Blosseville a eu le sort du capitaine Franklin. C'était un officier très-capable et qui avait devant lui le plus brillant avenir. Il a laissé divers écrits d'un haut intérêt sur les sciences nautiques, les découvertes et explorations maritimes, la géographie, etc.

BLOSSEVILLÉE s. f. (blo-se-vil-lé — de *Blosseville,* marin français). Bot. Genre de plantes marines, de la famille des algues, comprenant une vingtaine d'espèces propres aux côtes de l'Océanie.

BLOSSI, IE (blo-si) part. pass. du v. Blossir : *Des cormes* BLOSSIES. *Ces nèfles, ces poires sont* BLOSSIES.

BLOSSIR v. n. ou intr. (blo-sir). Syn. peu usité de BLESSIR OU BLETTIR.

BLOSSISSEMENT s. m. (blo-si-se-man). Syn. peu usité de de BLESSISSEMENT OU BLETTISSEMENT.

BLOSYRE s. m. (blo-si-re — du gr. *blosuros*, terrible à voir). Entom. Genre de curculionides des Indes orientales.

BLOT s. m. (blo). Tss. ‖ Vieux mot.

— Mar. Instrument qui sert à mesurer la marche d'un vaisseau.

— Fauconn. Chevalet sur lequel l'oiseau se repose.

BLOT (César DE CHAUVIGNY, baron DE), poëte et littérateur français, né en Auvergne, mort à Blois en 1655. Il était gentilhomme de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, et il contribua puissamment à la haute fortune de Mazarin en le signalant à Richelieu quand celui-ci voulut remplacer l'*Eminence grise*. Son protégé, devenu ministre, ne s'étant pas souvenu de ses bons offices, Blot le larda d'épigrammes et le chansonna sans merci. Lorsque, en 1651, le parlement mit à prix la tête de Mazarin, Blot et Marigny, surnommé le *Mazarineur*, firent afficher dans Paris une promesse de cinquante mille écus ainsi répartis : tant pour qui couperait le nez au cardinal, tant pour une oreille, tant pour un œil. On rit de cette plaisanterie : la proscription ne produisit pas d'autre résultat. Mazarin avisa au moyen de désarmer le rimeur : il pensionna Blot, qui cessa de fronder le cardinal, mais qui se rattrapa sur Gaston, Condé, Fontrailles et autres grands seigneurs. Quelqu'un avait dit au duc d'Orléans, pendant une maladie du baron : « Vous avez pensé perdre un de vos serviteurs. — Un beau fichu serviteur! » avait répondu le duc. Sur quoi Blot fit un couplet qui se terminait ainsi :

> S'il perd un fichu serviteur,
> Perdrais-je pas un fichu maître?

On le dit à Gaston, qui ne s'en fâcha nullement. Il n'aimait personne, mais il ne pouvait se passer d'un aussi bon compagnon, toujours en belle humeur et toujours prêt à tenir tête au buveur le plus intrépide. Les vers de Blot sont d'ordinaire très-gaillards, s'ils ne sont pas obscènes. Mme de Sévigné dit dans une de ses lettres : ils « ont le diable au corps, mais je n'ai jamais vu tant d'esprit. »

Blot, comme le poëte Boissat de Vienne en Dauphiné, avait été surnommé l'Esprit. On éprouve quelque surprise de ce jugement porté par des contemporains, lorsqu'on lit les vers, en général plus que médiocres, de Blot, qui n'en fut pas moins l'ami de Voiture, de Marigny, de Chapelle et de Bachaumont.

Il est beaucoup question de ce personnage dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux, qui nous le montre chansonnant le tiers et le quart, et d'une façon parfois plus que libre. « C'estoit un grand desbauché qui ne croyoit pas beaucoup de choses... »

Il fit des couplets sur la mort du cardinal; en voici un :

> Le cardinal est mort, je vous assure;
> Oh! le grand mal pour la race future!
> Mais
> La présente, je vous jure,
> Ne s'en faschera jamais.

On cite souvent l'impromptu à Voiture, bien qu'il n'ait aucun sel.

Saint-Pavin, ami du chansonnier, lui fit son épitaphe, dont voici les quatre premiers vers :

> Ci-gît un docteur non commun
> Qui, peu sçavant, mais fort habile,
> Prescha souvent, jamais à jeun,
> Et comprit tout, hors l'Evangile.....

De son côté, Scarron proposa d'inscrire sur sa tombe les deux vers suivants :

> Ici gît le pauvre de Blot,
> Qui fut l'antipode du sot.

BLOT (Maurice), graveur français, né à Paris en 1754, mort en 1818, élève d'Augustin de Saint-Aubin. Il a gravé avec talent plusieurs œuvres importantes : la *Vierge aux candélabres*, d'après Raphaël; les *Bergers d'Arcadie; Mars et Vénus;* des *Faunes en voyage,* d'après N. Poussin; le *Jugement de Pâris*, d'après Ad. van der Werff; la *Madeleine,* de la galerie des Offices, d'après le Titien; *Marcus Sextus,* d'après Guérin; l'*Enlèvement d'Io*, et *Jupiter séduisant Calisto,* d'après F.-B. Regnault; les *Bulles de savon,* d'après Miéris; la *Vanité,* d'après Léonard de Vinci; la *Méditation*, d'après le Guide. On lui doit encore divers sujets de genre, d'après P. de Hoogh, van Mol, Moreelse, L. Gauffier, J. Raoux, Fragonard, Et. Aubry; les portraits de Pie VI, de van Dyck, du Dominiquin, d'Ann. Carrache, de Ph. de Champaigne, du baron Corvisard, etc.; des vignettes pour les œuvres de Racine, de La Fontaine, de Voltaire.

BLOT-LEQUESNE (J.-B.-G.), publiciste français, né vers 1810. Il s'est fait recevoir avocat à la cour impériale de Paris en 1837, et il est un des rédacteurs de la *Gazette de France*. Il a publié : *Fragments de philosophie sociale* (1845); *De l'autorité dans les sociétés modernes* ou *Examen comparatif du principe révolutionnaire et du principe chrétien* (1855).

BLOTTI, IE (blo-ti) part. pass. du v. Se blottir. Ramassé en un tas, pelotonné : *Les oiseaux nocturnes se tiennent* BLOTTIS *tant que dure le jour*. (Buff.) *S'agiter violemment dans le vague de l'air ou rester* BLOTTIS *dans leurs trous, voilà la vie des martinets.* (Buff.) *La jeune enfant se tenait à quelques pas d'elle,* BLOTTIE *au fond d'un canapé, dans une attitude rêveuse et nonchalante.* (L. Enault.)

> Nos petits-fils sont si petits
> Qu'avec peine, dans cette glace,
> Sous leurs toits je les vois *blottis.*
> BÉRANGER.

BLOTTIR (SE), v. pr. (blo-tir — vieux fr. *blotte,* motte de terre, ou allem. *blotzen,* s'écraser; étym. incertaine). Ramasser son corps en un tas, se pelotonner, s'accroupir : SE BLOTTIR *dans son lit. Les perdrix* SE BLOTTISSENT *devant le chien.* (Acad.) *Milady referma la fenêtre, éteignit sa lampe, et alla* SE BLOTTIR *dans son lit.* (Alex. Dumas.)

> . . . . Notre maître Mitis,
> Pour la seconde fois les trompe et les affine,
> Blanchit sa robe et s'enfarine,
> Et, de la sorte déguisé,
> Se niche et *se blottit* dans une huche ouverte.
> LA FONTAINE.

— Par ext. Se cacher, se réfugier : SE BLOTTIR *dans un village, dans le fond d'une campagne. Je me sens à chaque instant ou prêt à défaillir, ou tenté de me glisser dans les endroits sombres, de* M'Y BLOTTIR, *et de m'y laisser oublier.* (G. Sand.)

Syn. Blottir (se), se tapir. *Se blottir*, c'est se mettre en boule, se replier sur soi-même; *se tapir,* c'est se coucher à plat pour n'être pas aperçu. L'animal *se blottit* dans un trou, dans les herbes, dans les feuilles, dans quelque chose qui l'enveloppe ou qui le couvre; il se *tapit* derrière une haie, une porte, et c'est toujours en s'étendant contre terre de manière à occuper le moins de place possible dans le sens de la hauteur.

BLOTZHEIM, commune du département du Haut-Rhin, arrond. de Mulhouse; pop. aggl. 2,272 hab. — pop. tot. 2,532 hab.

BLOUDOFF (le comte DE); diplomate russe. V. BLUDOW.

BLOUET (Jean-François-Nicolas), publiciste français, né à Metz en 1745, mort en 1809. Il se fit inscrire en 1764 au barreau de sa ville natale, mais s'occupa presque exclusivement de littérature, devint un des fondateurs de la réunion littéraire connue sous le nom de *Société des Philathènes*, et rédigea, pendant la Révolution, le *Journal de la Moselle*. Emprisonné sous la Terreur, il fut rendu à la liberté après le 9 thermidor. Blouet a composé de nombreux Mémoires, dont quelques-uns ont été couronnés par l'Académie de Metz, et dont un seul a été imprimé. Il a pour titre : *Mémoire sur cette question : Quels sont les obstacles politiques qui s'opposent aux progrès de la navigation, relativement au commerce, sur la rivière des Trois-Evêchés?* (1773, in-4°).

BLOUET (Guillaume-Abel), architecte français, né à Passy, près de Paris, en 1795, mort en 1853. Il eut pour maître Pierre-Jules Delespine, et remporta le premier grand prix de Rome en 1821, après avoir eu six médailles et le deuxième grand prix aux concours de l'école des Beaux-Arts. Pendant son séjour à Rome, il se livra à une étude assidue des monuments de l'antiquité. La restauration des thermes d'Antonin Caracalla vint montrer tout ce qu'on pouvait attendre de son habileté et de son intelligence de l'art antique. Apprécié comme il le méritait, ce travail fut, sur la demande de la section d'architecture de l'Académie, publié aux frais du gouvernement (1827-1830, gr. in-fol.); il valut de plus à Blouet les suffrages de l'Académie, lorsqu'il fallut désigner un chef capable de diriger les recherches des artistes attachés à l'expédition scientifique en Morée. Les trois volumes in-folio où furent consignées les découvertes de cette expédition permettent d'apprécier la sûreté de jugement et la science archéologique de Blouet. On conçoit que des travaux aussi considérables et que l'étude approfondie des chefs-d'œuvre de la Grèce aient dû avoir une influence décisive sur le goût et les idées de cet artiste, et, par suite, sur la direction qu'il imprima lui-même aux nombreux élèves qui fréquentèrent son atelier. Son amour de l'art antique ne le poussait point, d'ailleurs, à proscrire les œuvres des autres âges et à s'enfermer dans l'imitation des monuments gréco-romains; il professait un sage éclectisme, déclarant qu'en fait d'art tout ce qui est bien est bon à connaître et à étudier. Les lignes suivantes, qu'il a écrites en tête du troisième volume de l'ouvrage sur la Morée, résument tout son enseignement : « Etudions les modèles que nous ont laissés les anciens, non pour les copier servilement, mais pour en comprendre l'esprit et la pensée, et faire, s'il est possible, ce que les auteurs de tant de chefs-d'œuvre auraient fait de nos jours, avec le sens exquis qui les caractérisait, s'ils avaient eu à satisfaire à nos besoins, à nos goûts, à nos mœurs et aux climats où nous vivons. » Blouet eut des élèves dès son retour de Rome; mais, pendant vingt ans, il dut se borner à professer pour les jeunes artistes, en grand nombre, il est vrai, qui vinrent volontairement lui demander des leçons. En 1846, la chaire de théorie d'architecture de l'école des Beaux-Arts, devenue vacante par la mort de Baltard père, lui fut donnée. Il put alors généraliser son enseignement. Les principes qu'il inculquait à ses élèves, il en faisait d'abord l'application; ses divers ouvrages portent l'empreinte du goût le plus pur. Il nous suffira de citer : les tombeaux de Bellini et de Casimir Delavigne; les constructions de la colonie agricole de Mettray; les importants travaux de restauration et d'embellissements du palais et des jardins de Fontainebleau; de brillantes décorations pour les fêtes publiques; de laborieuses études sur les prisons, qui servirent de type à plus de 60 pénitenciers en France, et, enfin, l'achèvement de l'arc de triomphe de l'Etoile, œuvre capitale et qui suffirait pour assurer à Blouet une place parmi les plus célèbres architectes du XIXe siècle. (V. ARC DE TRIOMPHE.) MM. F. Halévy et Achille Hermant ont écrit d'intéressantes notices sur la vie et sur les travaux d'Abel Blouet.

BLOUNT (Henri), littérateur et voyageur anglais, né en 1602 à Tittenhanger, dans le comté d'Hertford, mort en 1680. Après avoir étudié la jurisprudence, il se mit à voyager, et ayant rencontré à Venise un janissaire, il partit avec lui pour la Turquie. De retour en Angleterre, Blount publia la relation de son voyage, laquelle eut beaucoup de succès et lui valut d'être anobli par Charles Ier. Pendant la guerre de ce dernier et du parlement, il embrassa la cause royale, assista à la bataille d'Edgehill, puis se rallia à Cromwell, qui l'employa dans diverses négociations; enfin, lors de la restauration de Charles II, il fut nommé grand shérif du comté de Hertford. Homme d'esprit et d'imagination, Blount a publié, outre son *Voyage dans le Levant* (1634, in-4°), qui a été traduit en français, un recueil de six comédies, intitulé : *Comédies de cour* (1632), et signé du pseudonyme de Jean Lilly; une *Epître à la louange du tabac et du café*, etc.

BLOUNT (Thomas-Pope), savant anglais, fils aîné du précédent, né à Upper-Holloway en 1649, mort en 1697. Il s'adonna à l'étude des lettres et des sciences, devint membre du parlement, reçut de Charles II le titre de baronnet (1679), et fit constamment preuve d'un esprit libéral et élevé. Il mourut à quarante-huit ans, après avoir eu quatorze enfants. Ses principaux ouvrages sont : *Censura celebriorum authorum* (Londres, 1690); *Sept essais sur différents sujets* (Londres, 1697), qui rappellent, par la libre allure des jugements, les essais de Montaigne; *Histoire naturelle, contenant nombre d'observations rares* (1693), etc.

BLOUNT (Charles), célèbre déiste anglais, né en 1654, mort en 1693, était frère du précédent. Il souleva l'opinion contre lui par la publication d'un ouvrage intitulé : *Anima mundi* (1679), dans lequel il exposait les opinions des anciens sur l'état de l'âme après la mort. Il écrivit aussi la *Vie d'Apollonius de Tyane* (1680), et l'accompagna de notes où la religion révélée était vivement attaquée. Ce livre fut supprimé en Angleterre. Son *Origine de l'idolâtrie* (1680) excita contre lui une nouvelle tempête. Enfin, un pamphlet qu'il écrivit en faveur de la révolution de 1688 fut condamné au feu par la Chambre des communes. Des chagrins de cœur égarèrent sa raison et le conduisirent au suicide. Ayant trouvé chez les théologiens des obstacles à son mariage avec sa belle-sœur, dont il s'était épris, et voyant celle-ci se ranger à leur avis, il se tira un coup de pistolet. Blount a publié en faveur de la liberté de la presse un traité qu'on regarde comme un de ses meilleurs écrits. Citons encore de lui : *Religio laici* (1683); *Janua scientiarum*, ou *Introduction à la géographie et à la chronologie, au gouvernement, à l'histoire, à la philosophie et à toutes les branches intéressantes de la science* (1684). Les *Œuvres mêlées de Charles Blount* ont été publiées en 1695.

BLOUNT (Thomas), littérateur anglais, né dans le comté de Worcester en 1618, mort en 1679. Quoiqu'il n'eût point fait d'études classiques dans sa jeunesse, il devint l'un des hommes les plus savants d'Angleterre. Ses pricipaux ouvrages sont : l'*Académie de l'éloquence* ou *Rhétorique anglaise; Glossographie* ou *Dictionnaire des mots dérivés de l'hébreu, du grec, etc.* (1656); *Dictionnaire des lois* (1671); la *Lampe de la loi et les lumières de l'Evangile* (1658); *Boscobel*, ou *Histoire de l'évasion de Charles II* (1660), etc.

BLOUSE s. f. (blou-ze — bas lat. *belosius*, sorte de drap, d'où *belouse,* première forme de ce mot). Sarrau de toile ou de cotonnade que certains ouvriers mettent par-dessus leurs vêtements, pour les préserver : *Sa* BLOUSE *bleue, brodée de rouge au collet, annonçait un roulier. Une vieille* BLOUSE *crottée, avec un bonnet de coton, voilà le postillon français.* (V. Hugo.) *Le premier tissu fabriqué devint probablement une* BLOUSE. (El. Blaze.) ‖ Pardessus de toile, de cotonnade, taillé en forme de blouse, qui a été adopté par beaucoup d'ouvriers et d'artistes, ou qui sert de vêtement de dessus pour les jeunes garçons : *Les peintres, les sculpteurs ont ordinairement des* BLOUSES *lorsqu'ils travaillent.* (Acad.) *Il avait une* BLOUSE *grise, à ceinture et à plis fixés sur sa taille courte, qui lui donnait l'aspect d'une barrique cerclée.* (G. Sand.)

— Par ext. La classe ouvrière, par opposition à la classe élevée et à la domesticité, personnifiées, l'une par l'habit, l'autre par la livrée : *La* BLOUSE *avait autrefois pour l'habit un mépris mêlé de quelque envie. La*

BLOUSE *est plus noble que la livrée.* (Mme E. de Gir.)

— *Blouse contre l'asphyxie*, Appareil au moyen duquel on peut pénétrer, sans inconvénients, dans un lieu infecté, soit pour secourir des personnes qui ont déjà subi l'influence délétère du mauvais air que ce lieu renferme, soit pour exécuter quelque opération absolument nécessaire.

— **Encycl.** La *blouse* contre l'asphyxie a été inventée, en 1834, par le colonel Paulin, des sapeurs-pompiers de Paris : de là le nom d'*appareil Paulin*, qu'on lui donne aussi quelquefois. Elle se compose d'une casaque en cuir de vache souple et léger, qui descend jusqu'aux reins, où elle est retenue par une ceinture. Des courroies, qui passent sous les cuisses, l'empêchent de remonter. D'autres courroies, plus petites, fixent les manches aux poignets. Cette casaque est munie d'un capuchon qui enveloppe complétement la tête, et dont le devant est fermé par une lame de verre courbée à travers laquelle l'homme voit pour se diriger. Une lampe est suspendue à la ceinture, quand il s'agit de pénétrer dans un lieu obscur. Un tuyau semblable à ceux des pompes à incendie, et communiquant par un bout à l'une de ces pompes, vient se visser à la casaque par l'autre bout. En faisant fonctionner la pompe à vide, elle lance l'air sous le vêtement, le ballonne et maintient l'homme dans une atmosphère fraîche et constamment renouvelée. Quant à l'air extérieur délétère, il ne peut s'introduire sous la *blouse*, parce qu'il est repoussé par celui qui s'échappe sans cesse des joints. Enfin, un sifflet est placé en avant du masque de verre, vis-à-vis de la bouche, pour faire des signaux. Des expériences multipliées ont constaté la complète efficacité de l'appareil Paulin. On l'emploie journellement pour éteindre les feux de cave, attaquer les incendies qui se déclarent dans la cale des navires, pénétrer dans les puits, dans les fosses d'aisances, dans les galeries de mines, partout enfin où l'air est devenu impropre à la respiration.

BLOUSE s. f. (blou-ze — de l'anc. flam. *blutz*, trou). Nom des trous ou enfoncements demi-circulaires que l'on pratique aux quatre coins de la table et au milieu des longues bandes d'un billard, pour recevoir les billes : *Les billards spécialement destinés à jouer la partie dite carambolage sont dépourvus de* BLOUSES.

> Là, sur un tapis vert, un essaim étourdi,
> Pousse contre l'ivoire un ivoire arrondi :
> La *blouse* les reçoit . . . .
>
> DELILLE.

‖ *Partie de la blouse défendue*, Partie dans laquelle chaque joueur indique à son adversaire une blouse où celui-ci ne peut faire la bille sans perdre des points. ‖ *Sauver une ou plusieurs blouses*, Convenir avec son adversaire de tenir pour nulles les billes qu'on y fera. ‖ *Blouse volante*, Celle que l'on sauve sur le choix qu'en fait l'adversaire à chaque coup.

— Au jeu de paume, Creux recouvert de gros barreaux de bois, pour recevoir les balles, à chaque extrémité de la galerie.

— Pop. Prison : *Mettre quelqu'un dans la* BLOUSE.

— Techn. Pièce qui sert de moule au potier d'étain.

BLOUSÉ, ÉE (blou-zé) part. pass. du v. Blouser. Poussé dans la blouse : *Bille* BLOUSÉE.

— Fig. et fam. Attrapé, trompé, pris au piége : *Vous voilà* BLOUSÉ.

BLOUSER v. a. ou tr. (blou-zé — rad. *blouse*). Jeux. Au billard, Faire entrer dans la blouse : BLOUSER *une bille.* ‖ Pousser dans la blouse la bille de : BLOUSER *son adversaire.*

— Fig. et fam. Tromper, faire tomber dans l'erreur ou dans un piége : *C'est ce qui m'*A BLOUSÉ. *Il cherche à me* BLOUSER.

— Musiq. *Blouser les timbales*, Battre les timbales.

Se blouser, v. pr. Jeux. Au billard, Pousser sa propre bille dans la blouse.

— Fig. et fam. Se tromper; tomber dans une erreur ou dans un piége : *Il craint de* SE BLOUSER. (Acad.) *L'ami des hommes, qui parle, qui décide, qui tranche,* SE BLOUSE *souvent.* (Volt.)

> *Un esprit de travers assez souvent se blouse.*
>
> DESTOUCHES.

> Qui rétrograde *se blouse.*
>
> BÉRANGER.

BLOUSSE s. f. (blou-se). Techn. Laine trop courte pour être cardée.

BLUCHER, ville de Prusse. V. BUDERICH.

BLÜCHER (Gerhard-Lebrecht DE), prince de Wahlstatt, feld-maréchal des armées prussiennes, né à Rostock, dans le Mecklembourg, en 1742, mort à Kriblowitz en 1819, était fils d'un capitaine au service de la Hesse-Cassel. A l'âge de treize ans, il fut envoyé dans l'île de Rugen, près d'une de ses parentes, Mme de Krakwitz. Là, il s'adonna à sa nature sauvage et fougueuse, se livra aux exercices du corps, qui seuls convenaient à ses goûts, et sentit s'éveiller en lui sa passion pour les armes en voyant dans l'île un régiment de hussards suédois. Malgré toutes les représentations, il s'engagea en qualité de porte-enseigne dans l'armée suédoise; mais, dès sa première campagne, il fut fait prisonnier à Suckow par les Prussiens, et incorporé presque de force, par le colonel Belling, dans les troupes de Frédéric (1760). D'abord cornette dans le régiment des hussards noirs, il acquit quelque réputation par son courage impétueux pendant la guerre de Sept ans, se signala à Kunersdorff et à Freiberg, où il fut blessé, et se fit un renom comme duelliste. Après la paix d'Hubertsbourg (1763), Blücher étudia l'art militaire sous la direction du major Poscharli, mais s'abandonna surtout à la vie désordonnée des soldats en garnison. Devenu capitaine en 1770, il prit part à la guerre de Pologne, s'attira le mécontentement du général Loskow par la cruauté avec laquelle il traita ses prisonniers, et, pour ce fait, il se vit préférer un subalterne dans une promotion. Blessé de ce qu'il considérait comme un passe-droit, Blücher donna sa démission, que Frédéric accepta en ces termes : « Le capitaine Blücher est congédié et peut aller au diable (1773). » Il se retira alors à la campagne, se maria avec la fille d'un riche fermier général, Mlle de Mehling, s'occupa d'exploitations agricoles et fut nommé membre du conseil de la noblesse; mais à peine Frédéric II fut-il mort (1786), que Blücher accourut à Berlin et reprit du service dans son ancien régiment. D'abord major, puis colonel en 1790, il se distingua par son sang-froid, son audace et sa farouche intrépidité pendant les campagnes de 1793 et 1794 contre les Français, notamment à Moorlautern, à Kaiserlautern, à Edesheim, à Neustadt, et fut nommé général major (1794). Après la paix de Bâle (1795), il se remaria, fut promu au grade de lieutenant général (1801) et devint gouverneur de Munster, de 1803 à 1806. A cette époque, la guerre ayant recommencé avec la France, Blücher prit part à la bataille d'Auerstædt, où il commença l'attaque à la tête de vingt-cinq escadrons. Ecrasé par la formidable artillerie de Davoust, il opéra vers la Poméranie une retraite qui lui a été vivement reprochée. Le prince de Hohenlohe, ne pouvant gagner Stettin sans cavalerie et ayant vainement donné l'ordre à Blücher de le rejoindre, se vit contraint de signer la capitulation de Prenzlau et de se rendre. Coupé et poursuivi dans tous les sens, Blücher échappa, avec 10,000 hommes, au général français Klein, en lui affirmant, contrairement à la vérité, qu'un armistice venait d'être signé; puis il entra dans le Mecklembourg, fit sa jonction avec le corps du duc de Weimar, et combattit entre Wahren et Vieux-Schwerin, mais sans succès. Poursuivi par le grand-duc de Berg, par Soult et Bernadotte, il se jeta dans la ville libre de Lubeck, et, après une sanglante et inutile défense, qui fit subir à cette cité neutre toutes les horreurs d'une place prise d'assaut, il se retira en désordre sur Schwartau, et se vit forcé de mettre bas les armes, ainsi que le duc de Brunswick-Æls et 16,000 officiers et soldats. Bientôt après, il fut échangé contre le général Victor et se rendit à Kœnigsberg, où, malgré les fautes qu'il avait commises dans cette campagne, il fut reçu avec distinction par la cour.

Après la paix de Tilsitt (1807), Blücher vécut dans l'inaction, mais sans dissimuler la haine profonde qu'il ressentait contre les Français. Ce fut avec une joie des plus vives qu'il apprit les résultats désastreux de la campagne de Russie, et qu'il vit arriver le moment de sortir de son repos. La Prusse entra dans la coalition (1813), et, bien que Blücher eût alors soixante et onze ans, il fut nommé commandant en chef de l'armée prussienne. A la tête de 40,000 Prussiens et Russes, il s'avança vers la Saxe, fit sa jonction avec le général Wittgenstein et rencontra, le 1er mai 1813, les Français à Lutzen. Le vieux Prussien, bien que blessé, ne quitta point le champ de bataille tant que dura l'action; il se distingua également aux journées de Bautzen et de Hanau, et remporta sur Macdonald, à la Katzbach, un avantage marqué. Après la suspension d'armes conclue le 5 juin, Blücher prit le commandement de l'armée russo-prussienne, dite de *Silésie*, qui était forte de 120,000 hommes. Reprenant alors l'offensive, il s'avança vers Dresde, et, malgré les efforts de Napoléon, il passa l'Elbe (3 octobre 1813), battit les corps de Ney, Marmont et Bertrand, et marcha sur Leipzig, où Napoléon attendait les alliés, et leur livra une bataille de trois jours, qui se termina par la retraite des Français, trahis par les Saxons. Nommé feld-maréchal le lendemain de son entrée à Leipzig, Blücher poursuivit l'armée française; mais il se trompa sur sa direction et marcha sur Coblentz, où il croyait que Napoléon se retirait. Arrivé sur les bords du Rhin le 1er janvier 1814, il le franchit près de Kaub, entra à Nancy le 17 du même mois, remporta sur Napoléon un avantage à la Rothière (1er février). Enflé de ce succès, Blücher, qui avait dit au moment où l'invasion avait été résolue : « Je veux planter mon drapeau sur le trône de Napoléon, » Blücher, voulant arriver le premier à Paris, se sépara de Schwarzemberg, s'engagea entre la Seine et la Marne, se fit battre à Champaubert et à Montmirail, et arriva à Soissons, qui se rendit, ce qui lui permit d'avancer encore et d'attendre près de Laon, dans une position formidable, Napoléon, qui l'attaqua avec des forces trop inférieures, et perdit la bataille. Après cette victoire, Blücher marcha sur Paris, fit, après le combat d'Arcis, sa jonction avec les alliés, et vint camper sur les buttes Montmartre. Le 31 mars, les armées alliées entraient à Paris. Nommé par le roi de Prusse prince de Wahlstatt, comblé d'honneurs et de dotations, Blücher fut néanmoins tenu à l'écart de la politique active par l'empereur Alexandre. Bientôt après, il accompagnait à Londres les souverains alliés, y était accueilli avec enthousiasme, nommé docteur en droit par l'université d'Oxford, honneur qui dut le toucher médiocrement, et, de retour sur le continent, il assistait au congrès, où il proposa de démembrer la France. Lorsque, en 1815, Napoléon débarqua à Cannes, accourut à Paris et reprit sa terrible épée, Blücher fut nommé de nouveau général en chef de l'armée prussienne. Battu à Ligny par Napoléon, qui tua 15,000 Prussiens dans cette journée (15 juin), Blücher décidait trois jours après, par son arrivée inopinée, le succès de la bataille de Waterloo. Une seconde fois, le général prussien entra à Paris. Là, il manifesta sa haine contre la France par ses manières brutales et par des actes de vandalisme dignes d'un sauvage. Non content de piller Saint-Cloud, où il établit d'abord son quartier général, il livra la Bibliothèque royale à la merci de ses officiers en disant : « Tous les livres sont prisonniers de guerre : ils sont en rang et en file, prenez, emportez tout ce que vous voudrez. » Il leva d'énormes contributions de guerre, accabla les populations de vexations inouïes, voulut faire prisonnière la garde nationale, parce qu'une partie avait combattu les envahisseurs, et ordonna de faire sauter par la mine le pont d'Iéna, parce que ce nom était injurieux pour la Prusse en rappelant une de ses défaites. Vainement la municipalité s'adressa à Wellington pour qu'il intervînt. Celui-ci se contenta de répondre : « Je suis le maître dans Paris, Blücher est le maître hors de Paris et le pont d'Iéna est en dehors, cela ne me regarde pas. » Blücher toutefois fit cesser les travaux de destruction, moyennant une somme de 300,000 fr. qu'on lui apporta. Bientôt après l'arrivée des souverains alliés, le général prussien transporta son quartier général à Rambouillet, répandit ses troupes dans les départements en deçà de la Loire, les autorisa à se livrer au pillage et à la dévastation et fit arrêter un assez grand nombre de citoyens, qu'il envoya peupler les forteresses prussiennes. Exécré des Français, désapprouvé par les souverains étrangers, et surtout par l'empereur Alexandre, le farouche général n'en reçut pas moins de nouvelles récompenses de Frédéric-Guillaume III, qui créa pour lui une décoration spéciale, une croix de fer entourée de rayons d'or. Après la paix de Paris, il retourna en Prusse, puis se fixa dans ses terres de Silésie, où, malade, sombre, irascible, il mourut, après avoir reçu la visite du roi. Un mois environ avant sa mort, la ville de Rostock avait fait ériger une statue colossale en bronze du feld-maréchal, pour célébrer l'anniversaire de la bataille de la Katzbach. C'était la première fois, en Allemagne, qu'on élevait une statue à un homme vivant. Les villes de Berlin et de Breslau suivirent l'exemple de Rostock, la première en 1826 et la seconde en 1827. Soldat intrépide et excellent officier de cavalerie, Blücher ne fut qu'un médiocre général. L'impétuosité de ses attaques lui avait mérité le surnom de maréchal *Vorwärts* (en avant); mais comme tacticien, il était d'une nullité complète. « Blücher, a dit un de ses compatriotes, est assez habile pour la petite guerre. Il fond sur l'ennemi, et ordinairement repoussé, rallie ses troupes, se met en embuscade, attaque de nouveau, et, par de nouvelles surprises, fatigue plus qu'il ne nuit. Grand joueur, il porte à la guerre l'esprit de la table de jeu; il est minutieux et s'isole, il ne se bat jamais d'ensemble avec le reste des troupes. C'est Blücher qui a causé la dévastation de Lubeck et du Mecklembourg. Il est brave, mais sans lumières, et, comme général, infiniment au-dessous de son siècle. » Exalté d'abord outre mesure, Blücher n'a pas tardé à être remis à son rang, même par les ennemis de cette France qu'il exécrait. Servi par les circonstances et par la fortune, il partagea avec Wellington la gloire d'avoir porté le coup suprême au plus grand homme de guerre des temps modernes; mais il ne fut, en réalité, qu'un intrépide et farouche partisan, dont la réputation militaire n'a pas survécu à l'enthousiasme excité en Allemagne à la nouvelle de nos revers.

Cette biographie est taillée dans les proportions que s'est tracées le *Grand Dictionnaire;* mais, eu égard à la personnalité toute particulière qui en fait le sujet, elle serait incomplète si nous en restions là. Le nom de Blücher joue un grand rôle dans notre histoire, disons mieux, dans notre amour-propre national. Certainement, le principe de la guerre trouve en nous un ennemi déclaré; nous acceptons les luttes fratricides comme une nécessité déplorable, et, forcé de capituler avec le mal, nous reléguons nos armées permanentes aux frontières. Cela posé, entrons résolûment en matière. Le nom de Blücher est singulièrement antipathique à notre pays; il sonne à nos oreilles françaises à peu près comme celui d'Erostrate aux oreilles des Delphiens. Dans cette France toujours si généreuse, le général prussien, en un jour de victoire, s'est conduit comme un sauvage, comme un lieutenant de Tamerlan ou d'Attila; nos soldats, nos officiers surtout s'en souviennent, et le mot *prussien* est très-impopulaire chez nous. Ce sentiment remonte même plus haut; il prend naissance à Rosbach, et le nom de Blücher est le dernier anneau de cette chaîne d'inimitiés. Qu'un de nos troupiers en belle humeur entonne dans la caserne le refrain du grand chansonnier :

> Et puis ce cher,
> Ce cher monsieur Blücher,

et au même instant il y a de l'écho. Il en est un peu ainsi vis-à-vis de John Bull; mais ici le caractère de la scène change : nos soldats et surtout leurs chefs se sentent pris d'une certaine estime pour la nation anglaise. C'est Jacques Bonhomme dans le cœur duquel un vieux levain reste toujours jeune et vivace; il songe encore à sa fille Jeanne, et il y pensera jusqu'à ce qu'une forte instruction populaire soit venue l'éclairer. Deux guerres sont donc, hélas! aujourd'hui *possibles* chez nous, nous soulignons ce mot, car il n'y a de possibles en France que les guerres nationales : guerre avec l'Angleterre, guerre avec la Prusse; et, dans ce dernier cas, le cri *sus à Blücher!* serait le mot de ralliement de nos chasseurs et de nos zouaves.

BLUDENZ, ville de l'empire d'Autriche, dans le Vorarlberg, gouvernement d'Innspruck, au pied du Katzenkopf, et dominée par le vieux château de Sternbach, à 32 kil. S.-O. de Brégenz; 2,180 hab.

BLUDOW ou **BLOUDOFF** (Dimitri-Nicolaïewitch, comte DE), homme d'Etat russe, né en 1783, mort en 1864. Après avoir fait ses études à l'université de Moscou, il entra dans la diplomatie, fut successivement secrétaire de légation à Stockholm et à Vienne, chargé d'affaires à Londres, et sut gagner toute la confiance de Karamsine, qui le chargea, avant de mourir, de terminer la publication de son *Histoire de Russie.* Lorsque, vers la même époque (1829), Nicolas monta sur le trône Bludow fut nommé secrétaire d'Etat et conseiller intime. Chargé du portefeuille de l'intérieur (1832), puis de celui de la justice (1839), il fut appelé presque aussitôt à remplacer Speransky comme président de la commission de législation, et reçut, en 1842, le titre de comte. Il se signala dans ces dernières fonctions, notamment en faisant promulguer des ukases ayant pour objet d'améliorer la situation des serfs, de leur permettre de passer des contrats avec leurs maîtres et de devenir propriétaires. En 1846, le comte de Bludow se rendit à Rome, où il négocia avec le saint-siége un traité réglant la situation du clergé catholique en Russie. Lorsque, en 1855, Alexandre II succéda à Nicolas, M. de Bludow ne vit diminuer en rien le crédit dont il avait joui sous le précédent empereur. Nommé, cette année même, président de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, il fut, trois ans plus tard, appelé à faire partie du comité institué pour prendre les mesures nécessaires à l'affranchissement des serfs et en devint un des membres les plus influents. Enfin, quand, en 1861, le prince Orloff quitta les affaires pour des raisons de santé, le comte de Bludow fut désigné par l'empereur pour prendre la présidence du conseil des ministres et celle du conseil de l'empire. Dans sa longue carrière, cet homme d'Etat est resté constamment le partisan de l'autocratie et du régime absolutiste; on s'accorde néanmoins à reconnaître en lui un excellent diplomate et un administrateur habile. — Son fils aîné, Andréï DE BLUDOW, a suivi la carrière diplomatique et a été successivement chargé d'affaires à Hanovre, conseiller d'ambassade à Londres et ministre de Russie à Athènes.

BLUE-BOOK s. m. (bloû-bouk — de l'angl. *blue*, bleu, *book*, livre). Mots anglais qui signifient *Livre bleu.* C'est, en Angleterre, le livre qui contient les actes de chaque session du parlement et toutes les pièces officielles publiées par les administrations publiques. Il doit son nom à la couleur de sa couverture.

Blue-Boy (THE), l'*Enfant bleu*, titre sous lequel on a coutume de désigner l'un des plus beaux portraits qu'ait peints l'Anglais Gainsborough. Ce chef-d'œuvre, qui appartient au marquis de Westminster, représente un jeune garçon de quinze ans tout habillé de soie bleu de ciel. Master Buttall, c'est le nom de ce gentil garçon, est debout, de face; sa main gauche est posée contre la hanche; la droite, tenant un chapeau à plume, pend le long de la jambe. Son costume de soie bleue, orné de rubans et de menus enjolivements de la même couleur, est le plus coquet du monde. Sur son visage frais et éveillé brillent la santé, la bonne humeur et la beauté. « Le *Blue-Boy*, dit M. Bürger, est un portrait de la plus haute et de la plus fine qualité; il aurait grand air entre un van Dyck et un Rubens. On sait que cette peinture fut un argument à l'adresse de Reynolds, qui protestait contre l'emploi de la couleur bleue, et s'était voué presque exclusivement au rouge, à un certain moment de sa carrière. Il est vrai que cette espèce de colibri chatoyant, que Gainsborough a su peindre, est comme enveloppé d'une atmosphère harmonieuse qui éteint ses trop vives couleurs. C'est à l'artifice d'un fond de paysage et de nuages, neutralisant par une heureuse combinaison de reflets et de clair-obscur les tons de la figure, que l'habile coloriste a dû de vaincre la difficulté. » Le *Blue-Boy* a figuré aux expositions de Manchester (1857) et de Londres (1862).

BLUE-LIAS, s. m. (blu-li-ass — de l'angl. *blue*, bleu; fr. *lias*). Géol. Nom anglais adopté

par les géologues français, pour désigner des couches de l'étage inférieur des terrains jurassiques, formées de calcaire marneux alterné avec l'argile, et contenant une grande quantité de débris fossiles : *C'est dans le* BLUE-LIAS *qu'on a trouvé des squelettes entiers de grands reptiles dont la race est perdue, ichthyosaures, plésiosaures.* (C. Prévost.)

BLUET s. m. (blu-è, dim. de *bleu*). Bot. Centaurée à fleurs bleues, très-commune dans nos blés; la fleur même de cette plante : *Cueillir des* BLUETS. *Se faire une couronne de* BLUETS. *Le* BLUET *et le coquelicot produisent ensemble une teinte pourpre dans le jaune doré de nos moissons.* (B. de St-Pierre.) *Elle avait un chapeau d'Italie orné de* BLUETS *et à grands bords.* (Balz.) *Les papillons dans l'air, les* BLUETS *dans les blés, le sable des rivages, la luzerne des champs, tout lui donne des plaisirs.* (A. Karr.) *Sur le fond jaune des blés mûrs se détachent le rouge des coquelicots et l'azur des* BLUETS. (F. Pillon.)

Allez, allez, ô jeunes filles,
Cueillir des *bluets* dans les blés.
V. HUGO.

Je n'ai pas épargné les blés du voisinage;
Ces touffes de *bluets* en rendent témoignage.
C. DELAVIGNE.

‖ On écrit aussi BLEUET.

— Nom vulgaire d'un agaric de couleur bleue.

— *Bluet du Canada*, Nom d'une espèce d'airelle. ‖ *Bluet du Levant*, Centaurée musquée.

— Ornith. Nom vulgaire d'un tangara. ‖ Nom donné à la poule sultane.

— Ichthyol. Un des noms du squale glauque.

— **Encycl.** Voici certainement une des plantes les plus populaires, et cela à juste titre. Qui de nous n'a souvent admiré ces fleurs élégantes d'un bleu si pur, qui font le plus bel ornement des champs de céréales? Le *bluet* rivalise avec les plus jolies fleurs de nos parterres et entre avec elles dans la confection des bouquets. Les jeunes filles qui se promènent dans la campagne le cueillent pour en tresser des couronnes et des guirlandes. Cette charmante espèce de centaurée, qui semble se cacher dans les blés, possède à la fois tant de grâce, tant d'élégance, tant de simplicité et de modestie! Son aspect est, on peut le dire, si sympathique! Aussi, malgré l'abondance avec laquelle elle se développe quelquefois dans les moissons, n'a-t-on pas le courage de la traiter comme ces autres plantes parasites ou pour mieux dire adventices, telles que la nielle, le coquelicot, le chardon, etc., qui infestent les céréales. Le tort qu'il cause aux moissons est d'ailleurs si faible! La mode n'a pas manqué de s'en emparer, et l'on sait qu'un bouquet ou une couronne de *bluets* orne très-bien une coiffure de dame. Introduite dans les jardins d'agrément, cette plante a produit de nombreuses variétés aux coloris les plus divers. Enfin, ses propriétés, qu'on a sans doute exagérées, lui ont fait obtenir une place dans la matière médicale, et c'est un remède populaire chez les habitants des campagnes.

BLUET D'ARBÈRES (Bernard DE), écrivain du commencement du XVII[e] siècle, que Charles Nodier, qui, le premier, en a donné la biographie, a très-justement placé dans le Charenton du Parnasse. Ce poëte, moitié fou, moitié sot, se qualifiait lui-même de *comte de permission* et de *chevalier des ligues des treize cantons suisses*. Né en 1566, au hameau d'Arbères, dans le pays de Gex, il avait commencé, comme Sixte-Quint, par être berger. Certaines visions apocalyptiques le firent d'abord passer pour inspiré aux yeux des pasteurs de son village; quelques gentillâtres savoyards s'en servirent ensuite comme d'un bouffon, et les grandes dames prirent plaisir à l'accabler d'avances peu compromettantes pour elles. Jusqu'où allèrent les choses? on n'en sait rien; mais comme, à cette époque, un berger n'était pas plus un homme qu'un valet, on peut croire que de nombreuses libertés lui furent permises. Le bruit de ses succès auprès des Savoyardes le précéda quand il vint à Paris, et assura son succès dans cette ville; les grands seigneurs se le disputèrent, comme l'avaient fait ses belles compatriotes, et ce sot, qui avoue lui-même dans ses ouvrages qu'il ne savait ni lire ni écrire et qu'il n'avait jamais rien appris, fit fortune dans un pays où Corneille allait mener une existence précaire et misérable. Il est vrai qu'il avait un secret, secret toujours infaillible; il flattait sans marchander ceux qui pouvaient lui faire du bien, et les enivrait d'un encens capable d'asphyxier les amours-propres les plus robustes. Cette bassesse, cette platitude servait de passe-port à ses ouvrages les plus insipides, qui étaient mieux accueillis que ne l'eussent certainement été des chefs-d'œuvre. Dans ses livres, on trouve le recensement de tous les cadeaux qu'il a reçus, et la plupart des personnages de la cour sont inscrits sur cette liste. Henri IV lui-même, si peu libéral d'ordinaire, finit par ouvrir sa bourse, et Bluet d'Arbères reçut une plus forte pension que Malherbe. On prétend que Bluet obtint la charge de censeur, et qu'il devait délivrer aux ouvrages l'autorisation de paraître; cette sinécure ne pouvait mieux convenir qu'à un homme qui ne savait ni lire ni écrire. Il s'éteignit à l'âge de quarante ans, au milieu de ses succès. Sa fortune ne doit étonner personne, plusieurs de ses contemporains n'avaient pas réussi autrement. Parmi eux, il faut citer Gaillard, qui, d'abord valet de pied, puis cocher, était devenu poëte de cour, envoyait des lettres adulatrices aux belles dames de son temps, et vivait des présents qu'il en recevait; mais, chose curieuse, ce palefrenier musqué, qui ne vivait que de mensonges et de basses flatteries, osa mépriser Corneille et Rotrou, qui vivaient péniblement de leurs ouvrages :

Corneille est excellent, mais il vend ses ouvrages;
Rotrou fait bien les vers, mais est poëte à gages,

disait cet impudent valet. Les ouvrages de Bluet d'Arbères sont devenus très-rares; aussi un exemplaire se vend-il jusqu'à 500 francs. Singulière contradiction de la bibliomanie! elle se procure au poids de l'or le livre d'un grotesque, parce que ce bouquin est introuvable, et elle se soucie peu du meilleur livre, s'il est entre les mains de fous.

BLUETTANT, adj. (blu-è-tan). Qui jette des étincelles, des bluettes de feu : *Je voyais les étoiles luire au ciel avec un feu* BLUETTANT. (Cyrano de Bergerac.)

BLUETTE s. f. (bluè-te — rad. *bleu*). Petite étincelle qui pâlit et s'éteint de suite : *Une* BLUETTE *de feu. Quand on frappe les tisons, on en fait jaillir des* BLUETTES.

— Par ext. Rayon lumineux, scintillement : *De plus, à l'index de la main gauche, un diamant d'une grosseur énorme, et qui lançait à droite et à gauche de folles* BLUETTES *de lumière.* (Th. Gaut.)

— Fig. Saillie, trait vif et léger : *Il y a quelques* BLUETTES *d'esprit dans cet ouvrage. On le disait homme d'esprit, mais il n'a que des* BLUETTES. (Acad.) ‖ Petit ouvrage d'esprit sans importance, mais finement écrit : *Il a fait imprimer l'an passé je ne sais quelle* BLUETTE *assez agréable.* (Acad.) *Sur cette* BLUETTE *sans importance, X*** a brodé une musique vive, spirituellement coquette, que l'on peut même trouver minaudière à l'excès.* (Th. Gaut.)

— Ardeur qui ne dure pas :

... Trop souvent les feux d'amour
Ne sont, au cœur d'une bergère
Qu'une *bluette* passagère,
Qui brille et s'éteint en un jour.
***

— Ornith. Nom vulgaire de la pintade, oiseau dont le plumage est bleu émaillé de points blancs.

— Comm. *Bluette du Rhin*, Lainage grossier qui vient d'Allemagne : *Une veste, une souquenille de* BLUETTE.

— **Syn. Bluette, étincelle.** La *bluette* a moins d'éclat que l'*étincelle :* elle ne brille un moment que pour s'éteindre, elle ne produit rien qu'un éclat passager. L'*étincelle* est plus vive, elle n'embrase pas toujours, mais elle peut le faire, et un incendie violent peut n'avoir d'autre cause que l'étincelle produite par le choc d'un caillou. Au figuré, *bluette* s'emploie toujours d'une manière absolue; il se dit d'un bon mot sans importance, d'une production littéraire qui doit plaire un moment pour tomber bientôt dans l'oubli; *étincelle* dit quelque chose de plus et peut avoir un complément : *Une* ÉTINCELLE *de génie*.

— **Epithètes.** Fig. Légère, passagère, vaine, futile, enfantine, puérile, vive, joyeuse, gracieuse, charmante, délicieuse, spirituelle, brillante.

Bluettes et Boutades, par J. Petit-Senn (Paris, 1855, 1 vol.). Ce recueil de réflexions est un écrin de perles de la plus belle eau. Ces pensées, aussi spirituelles que morales, ne sont pas des maximes aventurées par le premier venu; l'auteur est un poëte et un journaliste de talent, français par le style et par l'esprit, bien qu'il soit Génevois de naissance; un poëte acclamé par V. Hugo, Chateaubriand, Lamartine, Béranger, Casimir Delavigne. Son seul tort est de n'être jamais venu à Paris, où se scellent les réputations. Nous ne pouvons analyser un volume tel que le recueil des *Bluettes et Boutades;* il serait superflu de le louer; il vaut mieux détacher du livre quelques pensées : ce sera tout profit pour le lecteur :

« Un homme mécontent de tout le monde est rarement satisfait de lui-même.

« L'amour est un extrême : aimer moins, c'est déjà ne plus aimer.

« Les gens qui nous déclarent n'être d'aucun parti, à coup sûr ne sont pas du nôtre.

« Nous sommes toujours fort reconnaissants des services qu'on va nous rendre.

« Quand l'intérêt personnel plaide au tribunal de notre conscience, il gagne toujours ou sa cause ou son juge.

« Il semble qu'on diminue une faute en abrégeant le temps mis à la commettre.

« Qui donne fait une bonne action; qui prête, une mauvaise affaire.

« Si l'hypocrisie mourait, la modestie devrait prendre au moins le petit deuil.

« Les maux qui empêchent de vivre sont plus affreux que ceux qui font mourir. »

Le volume contient six cents pensées pareilles à celles que nous citons. Faut-il s'étonner que cette *anthologie* ait été contrefaite en Allemagne, et qu'elle ait obtenu une série d'éditions, après avoir enrichi les colonnes de divers journaux littéraires?

BLUETTER v. n. ou intr. (blu-è-té — rad. *bluette*). Produire des bluettes, de petites étincelles.

BLUF (Mathias-Joseph), médecin allemand, né à Cologne en 1805, mort à Aix-la-Chapelle en 1837. Ses parents étaient pauvres, et c'est le professeur Nees de Esenbeck qui lui procura les moyens d'étudier la médecine à Bonn et de se faire recevoir docteur à Berlin. On lui doit de nombreux ouvrages, entre autres : *Compendium floræ Germaniæ* (1825); *Médecine pastorale* (1827); *Des maladies considérées comme causes d'autres maladies* (1829); *Helcologie* (1822); les *Evénements et les progrès de la médecine en Allemagne* (1832), etc.

BLUFFIE s. f. (blu-fî). Bot. Genre de graminées du Cap, comprenant une seule espèce.

BLUHME (Christian-Albert), homme d'Etat danois, né à Copenhague en 1794. Après avoir terminé ses études de droit et rempli quelques fonctions judiciaires, il fut envoyé dans les Indes orientales comme membre du conseil de gouvernement, et y resta six ans. A son retour, en 1831, il entra dans la haute administration provinciale; fut nommé, en 1843, directeur des douanes et du commerce, ministre du commerce en mars 1848, puis membre du *Rigsdag*, où il vota la nouvelle constitution, et enfin secrétaire du cabinet en 1850, puis ministre des affaires étrangères de 1851 à 1854. A cette époque, il tomba avec le ministère Œrstedt et fut mis en accusation, ainsi que ses collègues : il fut acquitté le 28 février 1856. A l'occasion de la guerre entre la Russie et les puissances occidentales, en 1854, Bluhme s'unit à la Suède et à la Norvége pour observer la neutralité. En 1857, il conclut, avec les divers Etats de l'Europe, le traité qui a mis fin au péage du Sund. Rappelé au pouvoir par Christian IX, à l'issue de la dernière guerre, il a signé, comme ministre des affaires étrangères et président du conseil, le traité de Vienne du 30 octobre 1864, d'après lequel les duchés de Slësvig, de Holstein et de Lauenbourg ont été cédés par le Danemark à l'Autriche et à la Prusse.

BLUHME ou **BLUME** (Frédéric), juriste allemand, né à Hambourg en 1797. Il étudia le droit et la jurisprudence à Gœttingue, Berlin et Iéna, fut reçu docteur en 1820, devint conseiller à la cour d'appel des villes libres, à Lübeck (1833), et fut successivement appelé à professer le droit aux universités de Halle et à Gœttingue; puis, en dernier lieu, à Bonn, où il occupe encore sa chaire. En 1821, il fit en Italie un voyage scientifique, pendant lequel il visita un grand nombre de bibliothèques. Cette exploration a été féconde, et il en a consigné les résultats dans ses deux ouvrages : *Iter Italicum* (1824-1836, 4 vol.) et *Bibliotheca librorum manuscriptorum italica* (1834), ainsi que dans des notes ajoutées aux éditions de Gaïus, au *Corpus juris civilis* de Schrader, à l'*Histoire du droit romain au moyen âge* de Savigny, etc. Editeur de divers ouvrages de jurisprudence et collaborateur du *Musée de jurisprudence des provinces rhénanes*, M. Bluhme s'est fait une certaine réputation par ses travaux de juriste. Il est un des professeurs les plus éminents de l'Allemagne et un des érudits modernes qui ont enrichi la science des recherches les plus profondes sur le droit romain. Outre les ouvrages déjà mentionnés, il a publié sa thèse doctorale : *De geminatis et similibus quæ in digestis inveniuntur capitibus* (1820); un mémoire critique : *Ordre des fragments dans les titres des Pandectes* (journal de jurispr. hist.); le *Droit ecclésiastique des juifs et des chrétiens, particulièrement en Allemagne* (2[me] éd., 1851); *Précis des Pandectes* (2[me] éd., 1843); *Encyclopédie et système des droits en vigueur en Allemagne* (1847-1850, 2 vol.).

BLUM (Hans), architecte et graveur allemand, né à Lor-sur-le-Mein, travaillait à Zurich vers le milieu du XVI[e] siècle. On a de lui deux ouvrages enrichis de gravures sur bois, l'un sur divers restes d'architecture antique (*Ein kunstrych Buch von allerley antiquitaeten*), l'autre sur les cinq ordres de colonnes (*Vonden funf Saülen Gründlicher Berich, etc.*, 1567, 6 vol. in-fol.).

BLUM (Joachim-Christian), littérateur allemand, né à Rathenau en 1739, mort en 1790. Il était d'une constitution très-faible, et une chute de cheval qu'il fit dans son enfance rendit encore sa santé plus chancelante; cependant il vécut heureux dans la sphère modeste d'où il ne chercha jamais à sortir. Les *Poésies lyriques*, qu'il publia en 1765, commencèrent sa réputation; elles furent suivies des *Collines de Rathenau*, poëme descriptif, et d'un autre volume de *Poésies nouvelles*. Son drame historique intitulé la *Délivrance de Rathenau* (1775) fut représenté avec succès à Berlin. Il publia ensuite, en prose, plusieurs volumes de *Promenades*, où l'on trouve des morceaux remarquables, et un *Dictionnaire des proverbes allemands* (Leipzig, 1780).

BLUM (Charles), poëte et musicien allemand, né à Berlin en 1788, se fit d'abord acteur et étudia ensuite la composition musicale. En 1810, il donna à Berlin un premier opéra intitulé : *Claudine de Villa-Bella*, qui obtint une réussite complète; puis il composa, sous la direction du musicien Salieri, dont il avait pris les conseils et les leçons, le *Chapeau de roses*, opéra (1818), et *Aline*, ballet (1819), représentés l'un et l'autre à Vienne. Nommé, en 1820, compositeur de la cour de Prusse, il dirigea successivement l'Opéra de Berlin et celui de la Kœnigstadt. A partir de 1832, il entreprit la traduction d'ouvrages dramatiques qu'il arrangea pour la scène, tels que : *Zoraïde* ou la *Paix de Grenade*, les *Pages du duc de Vendôme*, le *Chanoine cordonnier*, la *Somnambule*, *Achille*, etc. Il a publié, en outre, diverses poésies fugitives, un grand nombre de chansons allemandes, la musique de plusieurs petits opéras ou vaudevilles. Citons encore une *Méthode complète pour la guitare*, instrument dont il a joué avec beaucoup d'habileté. Il a, de plus, inséré dans les journaux de musique des articles de critique et des variétés. Le style de Blum, comme compositeur, est gracieux et léger; mais il manque de force et d'originalité.

BLUM (Robert), célèbre révolutionnaire allemand, né à Cologne en 1807, fusillé à Vienne le 9 novembre 1848. Il commença à se faire connaître à Leipzig, en 1839, comme rédacteur du *Dictionnaire théâtral;* fonda, l'année suivante, dans la même ville, l'*Association de Schiller*, et prit une part active au mouvement catholico-libéral, par la publication des *Feuilles patriotiques saxonnes* et de l'*Arbre de Noël*, qu'il imprimait et vendait lui-même. Après la révolution de 1848, il fut nommé député au parlement de Francfort. Ame ardente, orateur entraînant, il se mit à la tête du parti républicain en Allemagne, fut un des promoteurs du soulèvement de Vienne, et montra une grande bravoure dans les luttes héroïques soutenues par la légion des étudiants. Lors de la reprise de la ville, il fut fait prisonnier et tomba sous les balles autrichiennes.

BLUM (Isaac-Auguste), mathématicien français, né en 1812. Il entra, en 1831, à l'Ecole polytechnique et en sortit lieutenant dans l'artillerie de marine; mais il abandonna bientôt la carrière militaire pour se livrer à l'enseignement. Il a publié des *Résumés d'algèbre* et *d'arithmétique*, en 2 vol. in-8°. Il fut vice-président de la commission du Luxembourg en 1848. En 1855, il fonda le journal la *Science*, et, depuis, il s'est tourné vers l'industrie.

BLUMAUER (Aloys), poëte surnommé **le Scarron allemand**, né à Steier (Autriche) en 1755, mort en 1798, fut d'abord jésuite et se fit libraire à la suppression de son ordre. On lui doit des poésies dans le genre de Burger; mais l'ouvrage qui a le plus contribué à sa réputation est l'*Enéide travestie* (Vienne, 1784), qui eut un immense succès en Allemagne; l'auteur y lutte de verve comique avec son modèle français; il l'égale parfois sous ce rapport, mais souvent aux dépens du bon goût, et son originalité ne rachète pas toujours une trivialité excessive; son style est vigoureux, mais incorrect. Ses œuvres complètes ont été publiées à Leipzig (1801, 8 vol.). On cite parmi ses pièces de poésie : l'*Imprimerie*, l'*Eloge de l'âne*, l'*Adresse au diable*, etc.

BLUMBERG (Chrétien-Gotthelf), théologien et philologue allemand, né à Ophausen en 1664, mort à Zwinckau en 1735. Il assista au siége de Mayence comme aumônier luthérien d'un régiment, puis remplit les fonctions de ministre dans plusieurs villes de la Saxe. Ses ouvrages sont : *Exercitium anti-Bossuetium de mysterio in corona papali; Fundamenta linguæ copticæ; Dictionarium linguæ copticæ; Grammatica turcica; Linguæ arabicæ institutiones; Dictionarium hebraïcum integritati suæ redditum;* la *Bible complète*, avec des remarques.

BLUMÉE s. f. (blu-mé — rad. *Blume*, n. pr.) Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionées, voisin des conyses, et comprenant une centaine d'espèces, toutes originaires de l'Inde ou de l'Afrique.

BLUMENBACH (Jean-Frédéric), médecin et naturaliste célèbre, né à Gotha le 11 mai 1752, mort le 22 janvier 1841. Son père était naturaliste et professeur au gymnase de Gotha. Il étudia la médecine à Iéna, puis à Gœttingue, où il reçut le grade de docteur en 1775. Il ne tarda pas à être nommé professeur extraordinaire de médecine dans cette ville et, un peu plus tard (1778), professeur ordinaire. Avant Cuvier, il comprit que la zoologie doit avoir l'anatomie comparée pour base. Il s'occupa surtout de l'histoire naturelle de l'homme et des races humaines. Sa collection de crânes appartenant à différents peuples a été regardée comme la plus complète qui ait existé; elle a été achetée, plusieurs années avant sa mort, par le gouvernement, et fait aujourd'hui partie du musée de Gœttingue. En comparant tous les caractères que peut fournir la forme des têtes osseuses, Blumenbach établit cinq races humaines : la caucasique ou blanche, la mongolique ou jaune, l'éthiopique ou noire, l'américaine ou rouge, et la malaise; mais il admet qu'entre ces races, qui diffèrent par des caractères tranchés, il y a une foule de variétés, de nuances intermédiaires qui les unissent les unes aux autres; en un mot, il se prononce pour l'unité de l'espèce humaine. Blumenbach a compté parmi ses élèves plusieurs hommes célèbres, entre autres Sœmmering, Hufeland, Rudolphi et Alexandre de Humboldt. Ses principaux ouvrages sont : *De generis humani varietate nativa* (1775 et 1794); *Specimen physiologiæ comparatæ* (1787 et 1789), *Manuel d'histoire naturelle* (1803), *Manuel d'anatomie comparée* (1805 et 1815); *Institutiones physiologicæ et pathologicæ* (1787 et

1798), *Introductio ad historiam medicinæ litterariam* (1786); *Bibliothèque médicale* (1793-1795). La seule nomenclature de ses nombreux écrits occupe 16 pages dans le *Dictionnaire des médecins vivants* du docteur Callisen, de Copenhague ; mais la lecture de ce catalogue montre que, parmi ces ouvrages, il y en a beaucoup qui n'ont qu'une importance tout à fait secondaire, et que nous avons eu raison de ne mentionner ici que les principaux.

BLUMENBACHIE s. m. (blu-min-ba-chî — de *Blumenbach*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des loasées, comprenant un petit nombre d'espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

BLUMENSTEIN (François), minéralogiste alsacien, né à Strasbourg en 1678, mort en 1736. Il fut chargé de la direction des mines du Lyonnais, et il découvrit les mines de plomb de Saint-Julien-Molin-Molette en Forez. On lui doit des *Mémoires sur la minéralogie*. — Un autre BLUMENSTEIN (Jean-Baptiste-François) s'est aussi occupé de minéralogie et de métallurgie. Il avait émigré en 1790, et avait servi dans l'armée de Condé, en Autriche et en Portugal. Il mourut en 1825.

BLUMENTHAL (Christophe-Gaspard), publiciste allemand, mort en 1689. Il exerça différentes fonctions dans le Brandebourg, voyagea beaucoup sur le continent et publia plusieurs ouvrages, notamment : *De Pacis conservandæ mediis* (1651), *De præcipuis belli ac pacis artibus* (1654), etc.

BLUMENTHAL (Jacques), pianiste et compositeur allemand, né à Hambourg en 1829. Il vint à Paris en 1846, pour achever au Conservatoire ses études de composition sous la direction d'Halévy, et écrivit à cette époque quelques morceaux de piano, dont le plus remarquable, la *Source*, obtint un légitime succès. Après les événements de 1848, Blumenthal se rendit en Angleterre, où, dès son arrivée à Londres, la fortune lui sourit. Distingué par la reine d'Angleterre et par le prince Albert, il devint le pianiste à la mode et fut recherché par toute l'aristocratie anglaise. Depuis lors, il n'a plus quitté Londres que temporairement. On a publié de lui des *Fantaisies, nocturnes*, *mélodies pour piano*, et un *trio* pour piano, violon et violoncelle, qui est son œuvre principale.

BLUMENTROST (Laurent), médecin russe, né à Moscou, mort dans la même en ville en 1755. Il fut archiâtre ou premier médecin de Pierre le Grand, qui lui confia, en outre, la présidence du département médical de l'empire et celle de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Il a exercé une grande influence sur la marche et le développement des sciences physiques en Russie.

BLUMIE s. f. (blu-mî). Bot. Genre de plantes peu connu, de la famille des orchidées. ‖ Nom donné à deux genres appartenant, l'un à la famille des magnoliacées, l'autre à celle des théacées.

BLUMRŒDER (Auguste-Frédéric DE), publiciste allemand, né en 1776, mort en 1860. Il s'occupa de théologie et de sciences mathématiques. Il servit dans l'artillerie prussienne, de 1798 à 1815, fit avec distinction les campagnes de 1814-1815 contre les Français. A la paix, il reçut un emploi honorable et des lettres de noblesse, puis il devint conseiller provincial. Ses écrits politiques et philosophiques accusent un tempérament batailleur ; quelques-uns furent saisis : les *Revenants de l'Etat et de l'Eglise* (1823), l'*Application de la morale à la politique* (1827), imité de l'ouvrage de Droz ; *Dieu, nation et liberté* (1827), le *Suicide* (1837), la *Religion d'après son idée et son développement historique* (1839), *Passé, présent et avenir de l'Allemagne* (1847), les *Tirailleurs littéraires* (1847). Outre des *Poésies* (Gedichte, 1812), il a composé des romans en vers : *Irène* (1816) ; le *Messager secret de la patrie* (1822, 2 vol.) ; *Méphistophélès en habit et en blouse* (1847), etc.

BLUNDELL (James), médecin anglais, né vers 1800. Docteur en médecine de l'université d'Edimbourg, professeur d'obstétrique et de physiologie aux hôpitaux de Guy et de Saint-Thomas, il est auteur des ouvrages suivants : *Recherches physiologiques et pathologiques*, *Leçons sur la théorie et la pratique de l'art de l'accouchement*, etc.

BLUNT (le rév. John-James), théologien anglais, né en 1794, à Newcastle-sur-Tyne, mort en 1855 à Cambridge, où il professait la théologie depuis 1839. Il a laissé 5 vol. de *Sermons et Discours* (1845-1852), ainsi qu'un mémoire archéologique, d'après des documents nouveaux : *Mœurs et coutumes de l'antiquité* (1823). Il a également écrit des livres de morale ou de synthèse religieuse, dont quelques-uns sont fort répandus : *Esquisse de l'Eglise anglicane* (15e éd., 1853), la *Véracité des Evangiles* (1828), *Principes pour bien comprendre les écrits mosaïques* (1833), l'*Eglise dans les deux premiers siècles après Jésus-Christ* (1836), *Coïncidences naturelles entre l'Ancien et le Nouveau Testament* (3e éd., 1850).

BLUNT (Edmond), géographe américain, né vers la fin du siècle dernier. Il a publié un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux ont été traduits en français. Nous citerons notamment : le *Guide du navigateur dans l'océan Atlantique* (1822), et le *Pilote américain* (1827).

BLÜNTSCHLI (Jean-Gaspard), jurisconsulte et historien suisse, né à Zurich en 1808. Professeur titulaire à l'Ecole de droit de cette ville depuis 1836, il est correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques de Paris, etc. La nomination du docteur Strauss à la chaire de théologie dogmatique de Zurich, en 1839, ayant provoqué en Suisse une véritable révolution, M. Blüntschli, déjà membre du Grand Conseil, intervint activement en faveur du parti conservateur soutenu par l'esprit public, et fut élu, à la suite du mouvement, conseiller d'Etat, membre du gouvernement et du directoire fédéral, et député à toutes les diètes qui se succédèrent. Disciple de Savigny et de Niebuhr, il a adopté dans la composition de ses ouvrages de jurisprudence, qui sont le fondement de sa réputation, le système de l'école dite historique, bien que l'un de ses travaux soit consacré à la fusion des deux méthodes. Son premier essai, le *Traité sur la succession d'après le droit romain* (1831), lui valut le diplôme de docteur en droit et le prix de l'Académie des sciences de Berlin. Dans les *Systèmes modernes des juristes allemands* (1841), il cherche à établir un compromis entre l'école philosophique et l'école historique. Le *Droit politique général* (1850) est son œuvre principale. Comme historien, il a publié une *Histoire civile et politique de la ville de Zurich et des environs* (1838); les *Trois pays d'Uri, de Schwitz et d'Unterwald et leur première alliance* (1847); *Histoire de la république de Zurich* (1849).

BLUTAGE s. m. (blu-ta-je — rad. *bluter*). Action de bluter la farine, résultat de cette action : *Le* BLUTAGE *ne coûte que les frais de l'installation; il est mis en mouvement par la force perdue*. (V. Borie.)

BLUTÉ, ÉE (blu-té) part. pass. du v. Bluter : *Les meuniers rendaient alors la farine toute* BLUTÉE. (P. Vinçard.)

BLUTEAU s. m. (blu-to). Tamis à bluter la farine.

— Techn. Paquet de laine avec lequel les corroyeurs essuient les cuirs qu'ils ont chargés de bière aigre. ‖ Chez les cartiers, Gravure apposée sur l'enveloppe de chaque jeu de cartes.

BLUTEAU (don Raphaël), lexicographe portugais, d'origine française, né à Londres en 1638, mort à Lisbonne en 1734. Après avoir fait ses études en Angleterre, il entra dans l'ordre des théatins, devint prédicateur de la reine Henriette, épouse de Charles Ier, se rendit en Portugal, puis à Paris, et finit par se fixer à Lisbonne, où il fut nommé qualificateur du saint-office et membre de l'Académie. Très-versé dans la langue portugaise, il publia un dictionnaire portugais-latin estimé : *Vocabulario portuguez e latino, etc.* (1712-1721, 8 vol. in-fol.), avec 2 vol. de supplément, et précédé de cinquante préfaces pour autant de sortes de lecteurs.

BLUTEL (Ch.-Aug.-Esprit-Rose), conventionnel, né à Caen en 1757, mort en 1806. Il se prononça contre le jugement du roi par l'assemblée, puis vota pour la réclusion et le sursis. Après le 9 thermidor, chargé de diverses missions dans les départements, il fit mettre beaucoup de prisonniers en liberté, siégea obscurément aux Cinq-Cents, et mourut directeur des douanes à Anvers.

BLUTER v. a. ou tr. (blu-té. — Le vieux français nous donne *buleter*, ce qui nous conduit à la basse latinité *buletare*. De *buletare* à *beuteln*, il n'y a qu'un pas. *Beuteln* a le sens de tamiser, *bluter*, et dérive de *beutel*, tamis, dont nous retrouvons des formes analogues dans l'anglais *bolter*, le hollandais *buidel*, le danois *bydle*, etc. La forme anglaise *bolter, to bolt*, se rapproche singulièrement du français. L'italien dit *buratto*, en changeant *l* en *r*, d'après les règles d'équivalence des liquides). Passer la mouture par un sas ou tamis, afin de séparer la farine du son.

— v. n. ou intr. Se balancer, comme le blutoir : *Le temps était horrible; mon hamac craquait et* BLUTAIT *aux coups du flot qui, crevant sur le navire, en disloquait la carcasse.* (Chateaubr.) ‖ Inusité.

BLUTERIE s. f. (blu-te-rî — rad. *bluter*). Techn. Lieu où l'on blute la mouture : *Porter la mouture à la* BLUTERIE.

— **Encycl.** On se servait autrefois, pour séparer les diverses espèces de farines, d'un instrument nommé *bluteau*. « C'était, dit M. Pommier, un sas fait avec une étoffe de laine nommée *étamine*, d'un tissu plus ou moins serré. Dans le premier tiers de la longueur du bluteau, l'étamine était à mailles plus fines, au travers desquelles passait d'abord la farine la plus fine. Les deux autres tiers de la longueur donnaient une farine plus ronde. Ce bluteau était suspendu dans une huche en bois, et recevait son mouvement au moyen d'un appareil nommé *babillard*, qui portait à la fois une baguette liée au bluteau par des attaches en cuir, et une batte qui frappait sur une *croisée* à trois ou quatre branches, montée sur le gros fer du moulin, et imprimait ainsi au bluteau une secousse régulière qui faisait passer la farine dans l'intérieur de la huche. Ce sont les coups de cette batte qui déterminaient les fameux *tic-tac* du moulin. De ce premier bluteau, les résidus autres que la fine farine descendaient dans un second appelé *dodinage*, placé sous le premier plancher de la huche, et mis en mouvement de la même manière que le bluteau supérieur. »

Aujourd'hui, dans les moulins à blé perfectionnés, la farine se tamise dans des *bluteries* cylindriques indépendantes du mouvement des meules. Ces *bluteries*, dont la longueur est communément de 6 à 7 mètres, et le diamètre de 80 à 90 centimètres, sont disposées horizontalement ; elles ont une vitesse de vingt-sept à trente tours par minute. On les divise en douze compartiments ou lés, formés par des soies de différents numéros à mailles plus ou moins serrées. Chaque *bluterie* est renfermée dans un coffre en bois entièrement fermé, et divisé en autant de cases qu'on veut avoir d'espèces de farines. Outre le mouvement de rotation qu'on lui imprime, on lui communique un mouvement alternatif de percussion dans le sens vertical, pour empêcher que la farine ne se gomme sur les parois. Pour recouvrir les *bluteries*, on se sert d'une soie spéciale qui se fabrique dans les environs de Montauban. On a voulu y substituer des toiles métalliques en fil de fer ou en fil de cuivre, mais les essais qui ont été faits dans ce but n'ont jamais complétement réussi. Les toiles métalliques sont plus solides que la soie, mais elles fournissent une farine moins fine. On ne s'en sert guère en France que pour le nettoyage des blés; en Angleterre, on les emploie pour les farines destinées au pain de ménage.

BLUTEUR s. m. (blu-teur — rad. *bluter*). Techn. Ouvrier chargé du blutage de la farine : *Le* BLUTEUR *est très-nécessaire dans une boulangerie, parce que la farine arrive souvent coagulée dans les sacs.* (V. Borie.)

BLUTOIR s. m. (blu-toir — rad. *bluter*). Techn. Sorte de grand tamis cylindrique, où l'on fait passer la farine brute pour la séparer du son et des matières étrangères : *Ce* BLUTOIR *n'est pas assez fin; il ne rend pas la farine assez blanche.* (Acad.) *L'appareil digesteur peut être considéré comme un moulin muni de ses* BLUTOIRS. (Brill.-Sav.) ‖ On dit aussi BLUTEAU.

— Fig. Moyen d'examen et de choix : *Là était le* BLUTOIR *où l'on tamisait les propositions.* (Balz.)

BLYENBURG (Damase VAN), poëte hollandais, né à Dordrecht en 1558. Il fut garde de la monnaie de Hollande, passa au nouveau monde et devint premier conseiller du vice-roi de Virginie. Ayant perdu sa femme, il en éprouva un tel chagrin qu'on lui conseilla de voyager. Il revint en Europe, partit en 1606 pour la Bohême, et, depuis lors, on n'entendit plus parler de lui. Il a publié : *Cento ethicus ex ducentis poetis* (Leyde, 1599); et *Veneres Blyenburgicæ, sive Amorum hortus* (Dordrecht, 1600). Ces deux recueils, où Blyenburg a réuni les meilleurs morceaux des poëtes latins modernes, sont rares et estimés. — Son neveu, Adrien VAN BLYENBURG, né à Dordrecht en 1560, mort en 1599, cultiva également la poésie latine, et publia un recueil intitulé *Poemata varia* (1582, in-8o).

BLYTH (SOUTH-), ville et port d'Angleterre, comté de Northumberland, sur la rivière Blyth, à 12 kil. N. de l'embouchure de la Tyne; 2,755 hab. Le port n'est accessible qu'à des navires de 200 à 250 tonneaux; on y charge les charbons des mines de Hartley, Blyth, Bedlington, Cowpeu, Bedside et Netherton, ainsi que les produits des grandes verreries de Seaton-Sluice. Fabrique de fer et chantiers de construction. En 1855, ce port a expédié pour la France 549 navires chargés de houille.

BLYTH (Robert), dessinateur et graveur anglais, né vers 1750, mort à Londres en 1783. Il a gravé à l'eau-forte une trentaine de pièces, la plupart d'après J. Mortimer, dont il reproduit assez bien le charme. Nous citerons particulièrement : *Nabuchodonosor recouvrant la raison*, les *Pêcheurs*, le *Captif*, *Marius sur les ruines de Carthage*, *Homère récitant ses vers aux Grecs*, la *Vie et la mort d'un soldat* (suite de 4 pièces), diverses études dans le goût de Salvator Rosa et de Gérard de Lairesse. Blyth a gravé aussi plusieurs portraits, entre autres : celui de Mortimer, d'après lui-même; celui du comte de Kelly, d'après R. Home; celui de Sarah Siddons, d'après W. Hamilton, etc.

BLYTIE s. f. (bli-tî). Bot. Genre de jongermanniacées terrestres.

BLYXE s. f. (blik-se — du gr. *bluzo*, je fais couler). Bot. Genre de plantes aquatiques, de la famille des hydrocharidées, comprenant quelques espèces, qui croissent dans l'Inde et à Madagascar.

B MI s. m. (bé-mi). Anc. mus. Nom que l'on donnait à la septième majeure d'*ut*, aujourd'hui appelée *si*.

B.-MOL. Orthographe primitive du mot BÉMOL.

BNINSKI (Alexandre, comte DE), officier et tacticien polonais, né à Cracovie en 1788, mort en 1831. Il entra en 1807 dans les légions polonaises au service de la France, et parvint au grade de major général. Lors de l'insurrection polonaise en 1830, il joignit ses efforts à ceux de ses compatriotes; il fut élu sénateur, puis chargé de l'approvisionnement de l'armée. Il a publié dans sa langue maternelle un *Traité sur l'exercice de l'infanterie polonaise* (Varsovie, 1810), et un *Traité sur la cavalerie* (1811).

BÔ (J.-B.-Jérôme), conventionnel, né à Laussignac (Aveyron), en 1753, mort en 1811. Il siégea à la Montagne, vota la mort du roi, montra une grande énergie dans ses missions et fut emprisonné à Marseille par les fédéralistes. Délivré par Carteaux, il remplit encore diverses missions, fut envoyé à Nantes après le rappel de Carrier, et, de concert avec son collègue Bourlotte, s'attacha à guérir les maux causés par le trop fameux proconsul, fit mettre en liberté un grand nombre de prisonniers, et envoya au tribunal révolutionnaire de Paris les membres du comité révolutionnaire de Nantes qui avaient secondé Carrier dans ses excès. Pendant la réaction thermidorienne, il fut emprisonné et ne recouvra la liberté qu'à l'amnistie de brumaire an IV. Après la révolution du 18 brumaire, il se retira à Fontainebleau, où il reprit l'exercice de sa profession de médecin. Il a laissé une *Topographie médicale de Fontainebleau*.

BOA s. m. (bo-a — nom lat. d'une espèce de serpent). Nom commun à des serpents qui appartiennent à divers genres, tous redoutables par leur taille et leur force prodigieuse : *Le plus grand de tous les serpents du genre* BOA *est le* BOA *constrictor*. (Encycl.) *Les* BOAS *vivent dans les lieux aquatiques; ils se placent en embuscade sur le bord des rivières où les animaux viennent se désaltérer.* (Duméril.) *On reconnaît toute la monarchie espagnole dans les possessions de la Grande-Bretagne, comme on retrouve un jaguar à demi digéré dans le ventre d'un* BOA. (V. Hugo.) ‖ *On a pensé que l'énorme serpent tué en Afrique par l'armée de Régulus aurait pu être un* BOA; *ce ne peut être qu'un python dont la longueur paraît avoir été exagérée par Pline.* (Bouillet.)

Les *boas* monstrueux, les crocodiles verts
Glissaient parmi les blocs superbes.
V. HUGO.

— Par ext. Personne, ou être personnifié, d'un caractère envahissant : *Gobseck fut donc l'insatiable* BOA *de cette grande affaire.* (Balz.) *Le Turc est devenu la proie de la diplomatie européenne, qui le dépècera un jour, à moins que le* BOA *constrictor russe, qui l'enlace de ses mille replis, ne parvienne à l'avaler.* (H. Castille.)

— Sorte de fourrure cylindrique, longue, étroite, que les femmes portent au cou pendant les grands froids : *Un* BOA *de martre. Elle avait une robe de velours violet, avec un* BOA *et un petit manchon d'hermine.* (G. Sand.) *En hiver, elle a un* BOA *par-dessus une pèlerine en fourrure.* (Balz.)

— Techn. Vase pour le vin, à large ventre, qu'on appelle aussi BUIRE.

— Pathol. Affection qu'occasionne quelquefois une marche forcée, et qui est caractérisée par des plaques rouges qui envahissent le visage.

— Art. vétér. Maladie particulière aux bœufs.

— **Encycl.** Le nom de *boa* a été donné depuis fort longtemps à des serpents remarquables par leur grande dimension, mais qui appartiennent à des genres très-différents. Les anciens appelaient ainsi une couleuvre de très-forte taille, et c'est là probablement le prétendu *boa* de Pline. On a voulu voir aussi un *boa* dans le *dragon* dont parle saint Jérôme. Mais les véritables *boas* n'ont pu être connus dans l'antiquité, car ils ne se trouvent qu'en Amérique. L'ancien continent possède, il est vrai, des serpents dont la taille atteint et dépasse même celle des *boas*; mais ils appartiennent à d'autres genres, *eunecte*, *python*, *molure*, etc. On a donc attribué aux *boas* ce qui, en réalité, appartient à des ophidiens qui en diffèrent plus ou moins, mais qui ont de commun avec eux une taille gigantesque. M. d'Orbigny dit qu'il existe des couleuvres longues de 4 m., et Lémery assure qu'on en trouve de telles dans la Calabre, d'où provenait le serpent de Pline; mais Daubenton conteste avec raison l'existence, en Europe, d'ophidiens de cette dimension. La taille des *boas* a même été singulièrement exagérée; Duméril ne croit pas que les plus grandes espèces dépassent 4 m. (l'anaconda, qui est plus grand, a été retiré de ce genre pour former celui des eunectes). D'après M. d'Orbigny, la taille du *boa* devin ou constrictor peut aller jusqu'à 8 m. Quoi qu'il en soit, il y a loin de là au *boa* de 60 pieds de longueur dont parle Richard; et surtout à ce gigantesque serpent long de 120 pieds, qui arrêta, dit-on, l'armée de Régulus. Les *boas* forment un genre voisin des couleuvres, dont ils se distinguent par des crochets situés près de l'anus, et surtout en ce qu'ils ont sous la queue des plaques simples, tandis qu'elles sont doubles chez les couleuvres. Le *boa* devin ou étouffeur (*boa* constrictor de Linné) est l'espèce la plus connue et la plus grande du genre. Ses couleurs sont assez variées et agréables à la vue. Ces ophidiens sont les seuls auxquels on ait attribué une véritable voix. Les *boas* ne sifflent pas, comme les autres serpents; mais ils font entendre, du moins dans certaines circonstances, un cri comparé par quelques auteurs à celui du jars, par d'autres à une sorte de grognement. L'histoire de ces animaux, même expurgée des fables dont on l'a surchargée, offre beaucoup d'incertitudes, car les voyageurs et même les naturalistes ont souvent confondu

des espèces et des genres bien distincts. Le *boa* devin, comme tous ses congénères, habite les régions équatoriales de l'Amérique. On le trouve dans les anfractuosités des rochers, les creux des vieux arbres, ou dans des sortes de terriers qu'il pratique au-dessous des racines. Il grimpe souvent sur les arbres. Quoique non venimeux, les *boas* n'en sont pas moins des animaux redoutables; mais, par suite sans doute de l'aversion instinctive que nous avons pour tous les serpents, on a beaucoup exagéré leurs mauvaises qualités, et surtout leur voracité. Ainsi, on a représenté ce reptile comme capable d'avaler un bœuf, et c'est même de là qu'on a voulu faire dériver le nom de *boa*. Il est vrai que, grâce à l'énorme dilatabilité de sa gueule, faculté qui, du reste, lui est commune avec tous les serpents, il peut avaler une proie beaucoup plus grosse que lui; mais il n'est pas démontré qu'il attaque des animaux d'une dimension supérieure à celle de la chèvre. Il fait sa nourriture ordinaire de petits mammifères, tels que pacas, agoutis, cabiai, etc. En captivité, on le nourrit de lapins, de rats, de poules ou de viande de boucherie, dont il avale quelquefois des morceaux qui pèsent plusieurs kilogrammes. On n'a pas oublié l'histoire du *boa* du Muséum de Paris, qui, pressé par la faim, avala sa couverture de laine, ce qui donna lieu à un plaisant de proposer le nouveau nom spécifique de *boa couverturiphage*. Un fait analogue s'est reproduit récemment à la ménagerie de Londres. La manière dont le *boa* mange les grosses proies est assez connue; il s'élance sur sa victime, l'entoure de ses longs replis, l'étrangle ou l'étouffe (d'où son nom de *constrictor*, étouffeur), brise ses os; l'inonde, pour l'avaler plus aisément, d'une salive gluante et fétide; puis, dilatant démesurément son gosier, il l'engloutit la tête la première et la hume péniblement; il ne mâche pas ses aliments, et ses dents ne lui servent qu'à les retenir. La digestion commence dans l'œsophage; elle est lente et pénible, au point que la chair commence quelquefois à se décomposer avant d'être entièrement avalée, et répand une odeur fétide. Pendant ce long et fatigant travail, il tombe dans une sorte de léthargie, qui permet de l'approcher et de le tuer sans danger. Du reste, le *boa* paraît être d'un naturel timide; il semble fuir l'homme; comme il n'attaque d'ailleurs que les petits animaux, son voisinage est peu redouté, et on ne le chasse guère que par désœuvrement. En captivité, il est très-doux et l'on n'a pas de peine à l'apprivoiser. Il est ordinairement peu actif, surtout pendant le jour. La chair des *boas* est comestible et analogue, pour la saveur, à celle du poisson; les indigènes la recherchent comme aliment, et on la vend sur les marchés. La graisse est assez abondante; on la regarde comme un bon remède contre les meurtrissures. On préconise l'emploi, dans beaucoup d'affections abdominales, de sa peau appliquée sur le ventre aussitôt après qu'elle a été détachée, ce qui est fort difficile, à cause de la contraction que conservent, même après la mort, les fibres musculaires. Cette peau, tannée, sert aux mêmes usages que nos cuirs; on dit même que les Indiens la recherchent, à cause de ses couleurs bigarrées, pour s'en faire des habits. Les autres espèces sont peu connues; leurs mœurs ne diffèrent probablement pas beaucoup de celles du *boa* devin.

BOA s. m. (bo-a). Bot. Mot malais qui veut dire *fruit*, et que l'on place devant un certain nombre de mots pour désigner diverses espèces de fruits : BOA-*lansa*, BOA-*malacca*, BOA-*massi*, etc.

BOA, Dieu créateur et souverain chez les Tungouses.

BOABAB ou **BOABAD** s. m. Bot. Orthogr. vicieuse de BAOBAB. V. ce mot.

BOABDIL ou **BOABIL** ou **ABOU-ABOULLAH**, dernier roi maure de Grenade. Fils de Mulei-Hassem, il entra en révolte contre lui et s'empara de son trône en 1481; mais bientôt après il se vit attaqué lui-même par Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille, qui voulaient s'emparer de Grenade. Vaincu et fait prisonnier, il fut néanmoins remis en liberté à la condition qu'il se reconnaîtrait vassal de l'Espagne. Boabdil accepta et marcha contre son père, qui, pendant son absence, avait repris la couronne, et qui mourut de chagrin sur ces entrefaites. Boabdil rentra à Grenade, où il eut à lutter contre divers partis qui se disputaient la possession de cette ville. Profitant de cet état d'anarchie, Ferdinand et Isabelle vinrent assiéger Grenade, où Boabdil ne régnait que par la terreur (1491). Réduit à la dernière extrémité, battu dans plusieurs sorties, ce prince négocia la reddition de sa capitale, qu'il livra presque aussitôt, en voyant la population révoltée contre lui. En s'enfuyant avec sa famille, il contemplait, dit-on, du haut du mont Padul, avec des yeux baignés de larmes, cette ville délicieuse qu'il ne devait plus revoir. « *Pleure*, lui dit sa mère Ayescha, *pleure comme une femme cette ville que tu n'as pas su défendre en homme!* » Le malheureux prince passa en Afrique, où il fut tué en combattant pour le roi de Fez contre celui de Maroc. La prise de Grenade avait mis fin à la domination des Maures en Espagne.

BOAC ou **BOAG**, ville de l'Océanie, dans l'archipel des Philippines, province de Mindoro, dans une belle vallée fertile en riz, maïs, cannes à sucre, café et cacao; 10,500 hab.

BOACK, V. BOCK.

BOAD, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Calcutta, prov. d'Orissa, à 200 kil. O. de Cuttack, sur la rive droite du Mahanaddy, au milieu d'un pays couvert de montagnes, entre lesquelles s'étendent de grandes et belles vallées; 12,700 hab. Le territoire de cette ville, gouverné par un rajah, est peuplé de nombreux villages protégés par des murailles de bambous.

BOADICÉE, femme de Prasutagus, roi des Icéniens, dans la Grande-Bretagne. En mourant, Prasutagus avait légué à Néron tous ses États, à la condition que sa veuve lui succéderait comme reine et transmettrait ensuite le sceptre à ses deux filles. Il espérait ainsi préserver son royaume de l'envahissement des armées romaines. L'empereur accepta l'héritage; mais, au lieu de protéger la reine, il l'abandonna aux violences des généraux et des soldats romains. Le territoire des Icéniens fut ravagé comme un pays dont on fait la conquête; les richesses de Prasutagus furent dispersées, et Boadicée, qui était cependant sous la protection des lois romaines, eut à supporter les plus indignes traitements. Elle fut livrée avec ses filles à une troupe de soldats, qui lui arrachèrent ses vêtements royaux, la frappèrent de verges, et, au milieu de son supplice, lui offrirent le spectacle le plus affreux pour une mère, le viol de ses deux filles. A la nouvelle de ces horreurs, la nation entière se souleva pour venger l'affront qu'on lui faisait dans la personne de la reine; les Trinobantes et autres peuples, qui supportaient avec peine leur esclavage, se joignirent aux Icéniens. Boadicée, à la tête de ses sujets, excitait leur haine et leur fureur.

La colonie romaine établie depuis peu en Bretagne fut entièrement dispersée, les temples furent pillés et réduits en cendres, les forteresses détruites. Le temps des représailles était venu, et elles furent terribles : les Romains, poursuivis avec acharnement, expiraient dans les supplices, car les barbares ne voulaient pas de prisonniers. D'après Tacite, le nombre des victimes monta à 70,000 hommes, citoyens ou alliés. La 9e légion, commandée par Pitilius Cérialis, fut presque entièrement détruite, et si Paulin Suétone ne s'était hâté d'accourir, Rome eût pour toujours perdu la Bretagne. Les deux armées se trouvèrent bientôt en présence. Boadicée, revêtue des insignes de la royauté, montée, avec ses filles, sur un chariot de guerre, parcourut les rangs de ses soldats et excita leur courage par des paroles enflammées, puis elle donna le signal du combat. Les Bretons, selon leur coutume, ne gardèrent aucun ordre dans leur attaque; chacun se laissant emporter par son courage, un grand nombre d'entre eux furent percés par les traits des Romains avant qu'ils pussent en venir aux mains. Les légions s'ébranlèrent à leur tour, elles s'avancèrent, les rangs serrés et en bon ordre. La mêlée fut terrible, mais le courage impétueux des Bretons dut enfin céder à la valeur disciplinée des Romains. Plusieurs fois Boadicée ramena ses soldats à la charge, les excitant par ses paroles et par son exemple. Tout fut vain : la victoire resta aux Romains et les vaincus entraînèrent la reine dans leur fuite.

Boadicée ne voulut pas survivre à la liberté de sa patrie; elle versa du poison dans une coupe, but la première, puis, le présentant à ses filles : « Buvez, leur dit-elle, le poison est moins cruel que la tyrannie. »

BOADJA s. m. (bo-a-dja). Bot. Genre de plantes de Java, appartenant à la famille des malvacées.

BOAGE s. m. (bo-a-je — du gr. *bous*, bœuf). Féod. Droit prélevé par le seigneur sur chaque paire de bœufs que l'on employait au labourage.

BOAISTUAU (Pierre). V. BOISTUAU.

BOALA s. f. (bo-a-la — mot nubien qui signifie *maladie*). Pathol. Affection dartreuse observée en Nubie, et que plusieurs confondent avec la syphilis commune.

BOANDAH s. m. (bo-an-dâ). Instrument de musique birman, formé de plusieurs tambours de divers diamètres, assemblés en cercle.

BOANDUS, nom latin de la Boyne.

BOANIPOUR, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Calcutta, dans le Bengale. Le 17 avril, fête d'un saint mahométan, il se tient dans cette ville une foire qui attire plus de 100,000 marchands, pèlerins, religieux, mendiants, jongleurs, etc. Les affaires qui s'y traitent sont évaluées à plus de 4,000,000 de roupies (la roupie du Bengale vaut 2 fr. 75 c.).

BOARDING-SCHOOL s. m. (bôr-dinng-skoul). Mots angl. qui signifient *nourrissant* et *école*, et qui, écrits au-dessus de la porte ou sur l'enseigne de beaucoup de pensionnats, à Paris et dans d'autres grandes villes de France, indiquent qu'on y apprend l'anglais ou que le régime est à l'anglaise, ou enfin qu'on y reçoit de jeunes Anglais.

BOARETTI (François), littérateur italien, né à Padoue en 1748, mort à Venise en 1799. Il fut pendant dix ans professeur d'éloquence sacrée au gymnase ecclésiastique de Venise, et lorsque ce gymnase fut supprimé, il en éprouva tant de chagrin, qu'il eut une attaque d'apoplexie, à la suite de laquelle il ne fit plus que languir jusqu'à sa mort. Il a traduit en vers italiens plusieurs tragédies de Sophocle et d'Euripide, l'*Iliade*, le livre des *Psaumes*, et a publié divers ouvrages en prose.

BOAR-HOUND s. m. (bôr-haound — de l'angl. *boar*, sanglier; *hound*, chien courant). Véner. Chien pour la chasse du sanglier.

BOARIA ou **BOARIS**, nom ancien d'une petite île, voisine de la Sardaigne, et qu'on nomme aujourd'hui île Madeleine, près des Bouches de Bonifacio.

BOARINE s. f. (bo-a-ri-ne). Ornith. Un des noms d'une certaine espèce de bergeronnette et de la farlouse.

BOARIUM FORUM. V. FORUM, au *Supplém.*

BOARMIA (*bous*, bœuf; *arma*, char), surnom de Minerve chez les Béotiens, à qui elle avait enseigné l'art de dompter et d'atteler les bœufs.

BOARMIE s. f. (bo-ar-mî — du gr. *bous*, bœuf; *arma*, char, ou de *Boarmia*, surnom de Minerve). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, créé aux dépens des phalènes, et comprenant une trentaine d'espèces parmi lesquelles l'une des plus remarquables est la *boarmie du chêne*. Les chenilles appartiennent au groupe des arpenteuses : *Les* BOARMIES *sont loin de se faire remarquer par l'éclat de leurs couleurs.* (Duponchel.)

BOARO s. m. (bo-a-ro). Agric. Variété de raisin.

BOASSICA, lac situé près de Rio-Janeiro, mesurant 5,280 m. de longueur sur 1,100 m. de largeur. Ses eaux sont saumâtres et très-abondantes en poisson.

BOATE (Gérard), médecin hollandais. V. BOOT.

BOATON (Pierre-François DE), littérateur suisse, né à Longiraud, canton de Vaud, en 1734, mort à Berlin en 1794. Il servit d'abord, avec le grade de capitaine, dans un régiment suisse au service de Sardaigne, puis fut nommé gouverneur de l'école militaire de Berlin. Il fonda dans cette ville un établissement d'éducation qui prospéra, et qu'il abandonna cependant pour s'adonner entièrement à ses goûts littéraires. Il devint membre de l'Académie de Berlin. Boaton a publié : *Essais en vers et en prose de M. le capitaine de B...* (Berlin, 1782), et des traductions en vers français des *Idylles*, du *Daphnis*, de la *Mort d'Abel*, de Gessner, et de l'*Oberon* de Wieland.

BOAULIA. V. BAULI.

BOAVIAGEM, îlot de la baie de Rio-Janeiro, formé d'un seul roc granitique très-élevé. Cet îlot porte des batteries fixées dans le rocher, une caserne et quelques maisons. La cime en est couronnée par une chapelle dédiée à Notre-Dame des Navigateurs.

BOAVISTA, île du Cap-Vert, sur la côte occidentale d'Afrique; c'est la plus orientale du groupe, et la plus grande après San-Yago; elle a 72 kil. de circonférence, et produit en abondance du coton et de l'indigo; 10,000 h. C'est la première île du Cap-Vert découverte par les Portugais, en 1450.

BOBA s. m. (bo-ba). Bot. Grand arbre des Moluques.

BOBA (Georges), graveur à l'eau-forte, élève de Frans-Florio, travaillait, selon M. Le Blanc, dans la deuxième moitié du XVIe siècle. On lui attribue une suite de six paysages avec scènes antiques, d'après le Primatice. Il signait des quatre lettres de son nom entrelacées en forme de monogramme.

BOBADILLA (Francesco DE), administrateur espagnol, vivait vers la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle. Chargé, en 1498, d'aller rétablir l'ordre à Haïti, alors troublé par de déplorables dissensions, il usa, à l'égard de Christophe Colomb, d'un traitement odieux, justement flétri par l'histoire. C'est lui qui, en 1500, fit charger de fers l'illustre navigateur et ses frères, et les renvoya ainsi en Europe, exécutant, à ce que l'on croit, l'inflexible vengeance de l'évêque Fonseca, ennemi irréconciliable de Colomb. Ferdinand et Isabelle, indignés de la conduite de Bobadilla, le rappelèrent en Espagne, où il vécut dès lors dans la disgrâce et mourut dans l'obscurité.

BOBAK ou **BOBAQUE** s. m. (bo-bak). Mamm. Espèce de marmotte du nord de l'Europe : *Le* BOBAK *ne diffère de la marmotte que par les couleurs du poil; il est d'un gris moins brun ou d'un jaune plus pâle.* (Buff.) ‖ Rongeur de l'Amérique du Sud, qui ressemble au lapin d'Europe.

BOBALI, nom porté par plusieurs auteurs dalmates, qui ont écrit en latin et en italien : Sabinus BOBALI, né à Raguse d'une famille noble. Après sa mort, qui arriva en 1585, Alde imprima ses œuvres en italien, sous le titre de : *Rime amorose*, et *Pastorali e satire* (Venise, 1589). — François BOBALI, né également à Raguse, a composé différentes poésies latines qui ont été réunies par P. Georgi. — Matthieu BOBALI est mis par Martin Rosa au nombre des meilleurs poëtes latins du XVIe siècle. D'après le témoignage d'Orbini, il aurait traduit en latin toutes les œuvres de saint Basile le Grand; mais cette traduction est restée inédite.

BOBART (Jacques), botaniste et médecin allemand, né à Brunswick, mort à Oxford en 1679. Il fut le premier surintendant du jardin botanique créé, en 1632, à Oxford, par le comte de Derby, et en publia le catalogue sous le titre de : *Catalogus plantarum horti medici Oxoniensis* (1648). — Son fils, Jacques BOBART, lui succéda dans la surintendance du jardin botanique, et publia le deuxième vol. de l'*Histoire des plantes d'Oxford*, par Morison (1698, in-fol.), qu'il fit précéder d'une histoire chronologique de la botanique. Linné a donné le nom de ces botanistes au genre de plantes appelé *bobartie*.

BOBARTIE s. f. (bo-bar-tî — de *Bobart*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des iridées, qui n'est pas admis par tous les botanistes. ‖ On a désigné aussi sous ce nom un genre de la famille des composées.

BOBAX s. m. (bo-baks). Petit quadrupède rongeur, du genre marmotte.

BOBBIO (*Bobium*), ville du royaume d'Italie, à 60 kil. N.-E. de Gênes, sur la Trebbie; 4,275 hab. Évêché suffragant de Gênes; célèbre couvent fondé en 612 par saint Colomban, abbé de Luxeuil. Bobbio est le ch.-l. d'un arrondissement de la province de Pavie.

BOBE s. m. (bo-be). Nom que l'on donnait, à Lyon, à des espèces de courtiers qui servaient d'intermédiaires entre les commissionnaires et les voituriers ou rouliers, avant l'établissement des chemins de fer. ‖ On les appelait aussi GARDE-CHOPINE, GAGNE-CHOPINE ou GALOPE-CHOPINE.

BOBE s. f. (bo-be — ce mot semble avoir la même origine que *moue*, qui se dit *bèbe* en provençal). A Lyon, sorte de moue ou de grimace moqueuse, qui consiste à avancer la lèvre supérieure au-dessus de la lèvre inférieure : *Faire la* BOBE.

— Plaisanterie, badinage, bagatelle. ‖ Vieux en ce sens.

BOBÈCHE s. f. (bo-bè-che — Quelques étymologistes font dériver ce mot de *bobine*, par assimilation de forme; Ducange donne le vieux mot *bobaiche* dans le sens de guêtre, qui se met par-dessus le soulier. La bobèche entourant la chandelle rappelle, si l'on veut, une idée analogue; mais ce rapport nous paraît un peu forcé). Pièce cylindrique et à rebord, percée au milieu, que l'on adapte au-dessous de la bougie ou de la chandelle, pour recueillir la matière fondue et l'empêcher de couler plus bas : BOBÈCHE *de cuivre.* BOBÈCHE *de cristal. Il faut une* BOBÈCHE *à ce chandelier. La bougie avait brûlé dans la* BOBÈCHE *du flambeau.* (Balz.) *Il peut laisser brûler son feu allumé dans sa cheminée, et sa bougie dans les* BOBÈCHES. (Balz.) ‖ Partie supérieure d'un chandelier, qui a la forme et remplit les fonctions d'une bobèche.

— Techn. Petite lame d'acier fin, en forme de coin, que les couteliers appliquent contre une lame d'acier commun ou de fer, pour en fabriquer une lame d'instrument tranchant.

BOBÊCHE s. m. (bo-bè-che — du nom d'un célèbre bouffon). Plaisant trivial, bouffon, et, par ext., Niais, sot, imbécile : *C'est un* BOBÊCHE, *un vrai* BOBÊCHE. *Il devait avoir l'air d'un fameux* BOBÊCHE! (F. Soulié.)

BOBÊCHE, pitre français sous l'Empire et la Restauration, et dont le vrai nom était *Antoine*, selon les uns, *Mardelard* ou *Mandelard*, selon les autres, probablement *Antoine Mardelard* ou *Mandelard*. Fils d'un tapissier du faubourg Saint-Antoine, à Paris, il se lia avec un jeune apprenti menuisier habitant le même faubourg, natif d'Orléans, et nommé Guérin, avec lequel il s'engagea, en 1809, dans la troupe de Dromale, qui exploitait alors Versailles, et qui ne tarda pas à venir diriger le *théâtre des Pygmées* sur le boulevard du Temple. Guérin prit, comme son camarade, un nom de guerre, et s'appela *Galimafré*. Bobèche et Galimafré débutèrent donc à la porte du *théâtre des Pygmées*. Le premier fut bientôt proclamé le roi de la parade. Il alla trôner, non devant le Petit-Lazari, comme on l'a dit par erreur, mais devant la porte de l'ancien théâtre des Délassements-Comiques. Les Délassements-Comiques étaient voisins du Cirque ou Théâtre-National; ils tenaient le milieu entre le Cirque et le *Café des Artistes*, à l'endroit qui était occupé par une grille avant les dernières démolitions. C'est là que brilla Bobèche, dont le seul nom fait tressaillir encore les vieux amateurs du genre, et que les littérateurs de l'Empire allaient entendre, Charles Nodier entre autres. Tandis que Galimafré, avec sa figure longue et son rire bête, se montrait bruyant, gros rieur et populacier, Bobèche, pitre distingué, cachait sous la niaiserie obligée de l'emploi un esprit fin et mordant, s'attirant les félicitations du comédien Monvel, de l'acteur Potier et autres, qui se plaisaient à l'aller voir. C'était, d'après le portrait qu'en a tracé M. Victor Fournel, un beau garçon blond, de moyenne taille, d'un sang-froid inaltérable et de physionomie impassible, d'un léger et agréable embonpoint, soigneux de sa personne, et coquettement mis avec sa veste rouge, son chapeau gris à cornes, sur lequel se détachait un papillon symbolique, ses culottes jaunes, ses bas bleus, sa cravate noire et sa perruque rousse. Nous avons dit qu'il avait beaucoup d'esprit; la police dut l'inviter plus d'une fois à en montrer moins; car, avec Chateaubriand et Mme de Staël, Bobèche était le seul qui osât faire de l'opposition au maître. Sa causticité s'essayait volontiers sur les choses graves de

la politique, et, véritablement, il lançait le trait avec adresse. A une époque de crise commerciale, qu'on imputait à la marche du gouvernement impérial, il disait dans une parade : « On prétend que le commerce ne va pas ; j'avais trois chemises, et j'en ai déjà vendu deux. » On connaît ce mal illustré par Molière, et dont un poëte disait : « C'est un mal d'imagination ; peu en meurent, beaucoup en vivent. » Bobêche en donnait sur ses tréteaux la définition suivante : « Le cocuage est une plante qui prend racine dans le cœur de l'homme et étend ses branches sur son front. » Bobêche *allait en ville*, comme les artistes célèbres. Plus d'une fois un grand personnage le fit venir à ses soirées pour amuser la compagnie. On l'utilisait dans les fêtes nationales de la Restauration, malgré sa nuance *libérale*, ajoute l'auteur des *Spectacles populaires ;* et, quand il paraissait à Tivoli, il prenait sur les affiches le titre ambitieux de premier *bouffon du gouvernement*. Il lui arrivait aussi d'aller en représentation devant diverses salles du boulevard, qui l'engageaient pour leurs parades. La *Petite chronique de Paris*, du 11 novembre 1816, nous apprend que le spectacle devant lequel se montrait alors Bobêche s'intitulait l'*Académie des singes savants*. Toujours à l'exemple des célébrités de la rampe, il faisait à de certaines époques des tournées dans les départements, et la même *Petite chronique de Paris* de l'année 1816 annonce ses rentrées comme celles des artistes en possession de la faveur du public. Mais il paraît qu'un jour, jour néfaste, Bobêche ne revint pas, et l'on apprit que, gagné par l'ambition directoriale, il s'était mis à la tête d'un petit spectacle de Rouen. « Depuis cette abdication, s'écrie M. Victor Fournel, répètent MM. Jules Janin et Brazier, on n'a plus entendu parler de lui. »

Nous ne pouvions nous accoutumer à l'idée de ce silence, succédant presque sans transition à tant de bruit, et nous cherchions d'un œil curieux et avide à percer le voile qui recouvrait un nom si justement illustre, lorsque le hasard vint nous prouver une fois de plus qu'il ne faut pas toujours s'en rapporter aveuglément aux autorités. Brazier, MM. Janin et Fournel font certes autorité en bien des cas, notamment en celui qui nous occupe. Eh bien, jugez de notre satisfaction lorsqu'il nous fut donné de retrouver la trace, par eux perdue, du grand, du fameux, du célèbre Bobêche. Nous feuilletions un jour le *Monde dramatique* de 1837, lorsque, à propos d'un compte rendu de *Bobêche et Galimafré*, parade qui se jouait alors au Palais-Royal avec Alcide Tousez, Leménil et Levassor, nous lûmes ceci : « Quant à Bobêche, dont le vrai nom est *Mardelard*, il est mort depuis longtemps, et repose au cimetière du Père-Lachaise, où l'on peut voir son tombeau avec cette inscription : « *Mardelard, dit Bobêche, roi de la farce, inventeur des queues rouges, mort dans l'exercice de ses fonctions, regretté sincèrement par sa famille, s'il en avait, et par les nombreux amis de la gaieté française.* » Mais il était écrit là-haut que Bobêche aurait jusqu'à la fin la destinée des hommes de mérite, que l'on fait généralement mourir deux ou trois fois à titre d'essai, et l'idée nous étant venue fort heureusement de pousser nos recherches jusqu'à la fin du volume, nous rencontrâmes, à la page 43, une lettre qui nous plongea dans une jubilation extrême. Cette lettre était adressée *ah mossieu le Directeur du Monde Dramatic, pour remetre à lui-meme*, dâtée de *toulouse, le quainze de jeulet de la prezente anée*, et signée *Mandelard, dit le fammeu Bobêche*. Nous ne pouvons résister au plaisir de tirer de l'oubli ce document précieux, qui servira plus tard à la solution d'un des grands problèmes de notre histoire politique :

« Mossieu, jé lu pare le plus gran des zazars votre areticle sur Bobêche et Galimafré ou en rendan conte de cette piesse de mossieu Cagniar fraire vous dite que je sui dessédé, bien plus que je sui entéré, bien mieu au Paire La Chèze, bien mieu avec une hépigraphe. Je vous écri la presente pour vous avertire que je suit toujour vivan et bon vivan encore. A la verrité j'ai menqué de mourir du cholerrat morebistique en Espagne, mé je né pas été entéré jamé de ma vie ni de mes jour. Ceci est teleman vré que jé zété trouvé mossieu le mère de cete vile pour afin quille me donat un sertifica de vie que je vous enverrai par la premmière ocazion afin d'évité des frès de poste. Vous véré par la, mossieu, que je respire encore lèr embômé de la Garone en calité de chanteur des rus; que jen ai la médailhe sous le numairo soissante cinc. Oui, mossieu, tel est mon existansse o jour dojourdui, ausi brihante quele aie pue être à Paris et dans tou les lieu de lunivert. Quand jé quité Paris la gran vil, javai la bource bien garnie, et mon caustume jone et rouge. Je sui fégnan par carataire et au lieu de travailhé je me miz à bambocher come vous oriez put le fère vous même, come lorèt fet tout aindividu qui se serèt santi lèr de la liberté dan ses poumon et de largean dan sa pâuche. Mé cela ne fesèt pas zaller les afères. Bientau je navé plus le sou. Je repri mon premiair éta de peintre distoire, et je me mi za fère des portrèt d'annimos curieus tel que les poule, coc, cheval, chiain, lyon, hours et otres annimos daumestic, car jété daigoutté de la gloire des thretos. Jétèt alors à Diaipe pour prendre les bens de mair : un paintre de la vil me subaurna oprais de ma cliantèle et me la fi perdre antiereman. Un escammoteur qui me connéset sou mon veridique non de Bobêche me proposa de mangajer à trois fran dis sou par semène, jaccepté. Nous fime le tour de cète belle France, ma patri et la vautre, je me plès za le croire; mé la mizaire me forssa de la quitté et je passé en Espagne. La, je vi les Zandalouzes au thins bruni, etc. »

Mais la révolution éclate : la France déclare la guerre à l'Espagne, et alors Bobêche dit à l'antique Ibérie : « Mon païs zavan tou. » Reconnu par les soldats français, il suit l'armée en qualité de paillasse. Après avoir couru de grands dangers, il rentre dans sa patrie et sollicite l'autorisation de rétablir ses anciens tréteaux; il ne l'obtient pas. « Les troi glorieuse commenssèrent la dansse à Paris, moi je lachevé en provainsse et jetabis la liberté dans le departeman de la Aute Garone ou je me trouvai dans ce moman. Ceci est a la connoissansse de tou le maunde... Jorai put a cete épauque atrapé une bone plasse come tan dôtres, et revennir à Paris sur mais boulvar, mè je métés fai à ma modesste existance dans le midy et je ne voulait plusse le quitté. J'en navais zacés de la gloire et des onneurs. Je sui resté dan mon obsqurité, allan chânté dans les kafé, jouan pare foi des petis prauverbe de ma compozission et couran les foire du païs. — Tout cela vou prouve, ajoute la lettre, que je vit encor, nétan pas mor jusca présan. Vou pouvais vous zainformé, je demeure a toulouse ru Riquepels numerau neuffe, au cinquiaime étage. Jé un fiss mâle qui a plu de dispozisson a la bétize que moiméme; je lélaive pour la postairité, il surpacera un jour son onoré père. » La lettre se termine par le *Poste-escripton* suivant : « Le directeur du téatre de cète vil va monté la pïesse de *Bobêche et Galimafré*. Il ma fai parlé et j'ai concenti à joué moi mê-me mon raule. »

Ainsi s'exprimait Bobêche, devenu chanteur des rues à Toulouse, en juillet 1837, c'est-à-dire au moment même où le Palais-Royal le mettait en scène. (V. ci-après BOBÊCHE ET GALIMAFRÉ.) Nous ignorons, toutefois, s'il faut croire à la parfaite authenticité de cette missive, rédigée, en plus d'un endroit, avec un esprit de critique recouvert de niaiserie apparente, et dont nous avons dû passer une partie de peur de fatiguer le lecteur. Emane-t-elle véritablement du pitre fameux, ou est-elle l'œuvre de quelque mystificateur bien instruit des faits et gestes de Bobêche. Quoi qu'il en soit, Bobêche, comme son collègue Galimafré, a inspiré divers ouvrages, dont plusieurs ont été joués par lui-même dans ses parades. Dès 1814, nous avons la *Résurrection de Bobêche*, parade héroï-comique, par J. Guignon; *Monsieur Bobêche*, ou les *Parades du faubourg du Temple*, farce de Cadot. On a publié, en 1835, les *Grandes parades de Bobêche*, et quelque temps auparavant avait paru le *Nouveau théâtre des boulevards, collection choisie de scènes et parades nouvelles, jouées en plein vent par les sieurs Bobêche, Galimafré, Gringalet, Faribole et autres célèbres farceurs de la capitale*, dédié aux amateurs, par C. O. D. L'ouvrage est sans date, et il contient quatre parties, souvent réunies en un volume. La première pièce de ce recueil, devenu rare, livre d'or de la parade, sténographiée sans doute en plein vent, a pour titre : le *Dépôt*, ou *Bobêche voleur et commissaire*, et se termine par la moralité ordinaire de ces sortes de choses : « C'est ça, mais n'oublions pas d'aller manger la soupe. » Cette parade est jolie, et Bobêche y était désopilant. La suivante, intitulée : l'*Amant femme de chambre et nourrice* est une bouffonnerie quelque peu haute en saveur, où Bobêche remplissait encore le principal rôle; *Pierrot sentinelle perdue*, ou la *Ronde chit-chit*, qui vient ensuite, n'est pas faite pour les délicats. Il faut se boucher hermétiquement le nez pour la lire. Disons, pour terminer, que Bobêche et Galimafré, parfois séparés, jouèrent souvent ensemble sur les mêmes tréteaux et dans la même pièce. Il est à peu près certain que Gringalet leur donna aussi la réplique en quelques occasions, car une farce au gros sel, insérée dans le *Nouveau théâtre des boulevards*, nous le montre en scène avec Galimafré : elle porte le titre caractéristique de : *Gringalet homme de lettres et Galimafré homme d'esprit*. En 1849, un grand poëte qui, dans sa jeunesse, avait sans doute apprécié *de visu* l'incomparable farceur du boulevard du Temple, se vengea des railleries de M. Dupin, alors président de l'Assemblée législative, et célèbre par ses bons mots, en l'appelant le *président Bobêche*. L'épithète fit fortune.

Bobêche et Galimafré, vaudeville-parade en trois tableaux, par MM. Cogniard frères, représenté à Paris, sur le théâtre du Palais-Royal, le 3 juillet 1837. Les auteurs supposent que deux puissants rivaux, tels que Bobêche et Galimafré, devaient se haïr mortellement, et c'est dans cette haine jalouse qu'ils ont puisé le sujet de leur pièce. Au premier acte, Bobêche ne porte pas encore ce surnom glorieux; il vit obscur sous la simple dénomination de Christophe; il est orphelin et n'a pas encore essayé son talent. Jusque-là, peintre en bâtiments, il a mis toute son ambition à barbouiller des enseignes, et Galimafré lui a commandé un tableau dont l'exposition doit avoir lieu le jour même devant sa baraque. Christophe travaille avec ardeur à ce chef-d'œuvre, car la nièce de Galimafré sert de modèle. Chinchilla est une délirante acrobate : Christophe est fou de Chinchilla; il veut se faire saltimbanque et se livre en secret à toutes les études préliminaires. Malheureusement, la nature lui a refusé les dispositions; c'est en vain qu'il essaye d'avaler des épées; son estomac repousse ce genre d'aliment; le jeu du cerceau ne lui réussit pas mieux; son corps passe facilement au travers, mais son nez forme un point d'arrêt impossible à franchir. Cependant Christophe espère obtenir de Galimafré la main de Chinchilla. Tout conspire en sa faveur, lorsqu'un rival inattendu vient entraver ses projets. M. Ortolan, jeune homme fort à son aise, et qui possédera un jour 1,500 livres de rente, offre ses hommages à l'intéressante Chinchilla. Celle-ci le reçoit d'abord avec un dédain superbe; mais elle apprend qu'il est le fils du maire, ce qui l'engage à le ménager. D'un autre côté, Galimafré a besoin de l'autorisation du maire pour dresser ses tréteaux; Ortolan lui fait obtenir cette permission, et n'exige en retour que l'expulsion immédiate de Christophe, qui lui porte ombrage; Galimafré n'hésite pas, il chasse Christophe. « Va, lui dit-il, tu n'es qu'un Bobêche! — Bobêche! répond Christophe; je retiens ce nom, je m'en baptise, il te portera malheur! » Au deuxième acte, la scène se passe chez un marchand de vin. Galimafré est en décadence; il a éprouvé désastres sur désastres. Il ne dépense que 7 fr. par semaine chez le marchand de vin, quoiqu'il y prenne tous ses repas. Un concurrent redoutable lui enlève chaque jour sa gloire et son public, et ce concurrent, c'est Bobêche, qui a élevé tréteaux contre tréteaux. Galimafré est rongé de soucis et de dettes. On le poursuit pour un effet de 100 écus qu'il lui est impossible d'acquitter. Bobêche et Ortolan continuent à persécuter Chinchilla, dont le cœur est tout entier à Bobêche; mais Ortolan est riche; il propose à Galimafré de payer l'effet de 100 écus s'il consent à lui accorder sa nièce. Galimafré accepte avec reconnaissance; le pacte est conclu; Ortolan partira le soir même avec Chinchilla, après la représentation annoncée. Bobêche est instruit de ce marché; il arrive furieux et veut tuer Galimafré. Une lutte s'engage, ils vont s'exterminer, lorsque le bruit d'une cloche les rappelle à leurs devoirs. Le public les attend; la parade va commencer; le combat est remis au lendemain. On retrouve Galimafré sur ses tréteaux. A peine celui-ci est-il monté sur ses planches que la foule s'éloigne pour aller entendre Bobêche. Un seul homme reste devant la baraque de Galimafré; c'est un garde du commerce qui vient l'appréhender au corps. Galimafré va être traîné en prison, lorsque Bobêche, le généreux Bobêche, intervient avec sa recette du jour; il paye l'effet de 100 écus et veut se dérober à la gratitude de son rival; mais Galimafré abjure sa haine, se réconcilie franchement avec Bobêche, et lui propose une association dont la main de Chinchilla sera un gage de durée. Alors tous deux montent sur les planches et débitent une parade à la foule enthousiasmée. On se précipite dans la baraque, et la fortune des deux farceurs est désormais certaine.

Cette pièce, qui ne souffre pas l'analyse, obtint un grand succès de fou rire, grâce surtout à Alcide Tousez jouant Bobêche, à Leménil jouant Galimafré, à Levassor en fils de maire, fat, ridicule et poltron, à Mlle Pernon, jambes, épaules et bras nus. Alcide Tousez faisant la parade avec Leménil et dansant sur la corde roide offrait le tableau le plus désopilant qui se pût voir. Çà et là des mots spirituels, beaucoup de gros sel, voilà certes plus qu'il n'en fallait pour assurer une vogue bien soutenue à cette nouvelle production des frères Cogniard.

BOBÉE s. f. (bo-bé). Maladie des yeux. ‖ Vieux mot.

BOBÉE s. f. (bo-bé — de *Boubée*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées.

BOBELIN s. m. (bo-be-lin). Ancienne chaussure, espèce de brodequin à l'usage des gens du peuple.

— Bouvier. ‖ Vieux mot.

BOBELINER v. a. ou tr. (bo-be-li-né — rad. *bobelin*). Raccommoder, en parlant d'une chaussure. ‖ Vieux mot.

BOBELINEUR s. m. (bo-be-li-neur — rad. *bobelin*). Fabricant, marchand de bobelins. ‖ Savetier. ‖ Vieux mot.

BOBER, rivière de Prusse; prend sa source près du village du même nom, dans les monts Kieser, en Silésie; baigne Liebau, Landshut, Lœwenberg, Naumbourg, Bobersberg, et se jette dans l'Oder, à Crossen, après un cours de 252 kil.

BOBERSBERG, ville de Prusse, province de Brandebourg, à 14 kil. S. de Crossen, sur le Bober; 2,115 hab. Fabrication de draps, lainages et poterie.

BOBI s. m. (bo-bi). Moll. Coquille univalve du genre des volutes.

BOBILLE s. f. (bo-bi-lle; *ll* mll.). Techn. Petit cylindre de bois, dont l'axe est formé par un arbre de fer, et qui sert à la fabrication des épingles.

BOBIN adj. m. (bo-bain — abrév. de *bobine*). Techn. Usité dans l'expression *tulle bobin*, Nom donné au plus ancien tissu du genre tulle de coton, parce qu'on le fabriquait, dans le principe, avec une machine appelée *métier à bobines*.

— Substantiv. : *Un fichu de* BOBIN.

BOBINAGE s. m. (bo-bi-na-je — rad. *bobiner*). Techn. Action de bobiner, de dévider sur une bobine : *Une des opérations préliminaires pour les étoffes ornées, simples ou doubles, c'est le* BOBINAGE. (Alcan.)

BOBINE s. f. (bo-bi-ne — selon les uns, du lat. *bombus*, bruit, à cause du bruit que font les bobines en tournant; selon d'autres, de *bombycinus*, fil de soie). Petit cylindre à rebords qui figurent une *bobèche,* sur lequel on dévide des fils d'une matière textile quelconque ou des fils métalliques : BOBINE *de rouet. Métier à* BOBINES. *Charger une* BOBINE. *Dévider sur une* BOBINE *de la soie, du coton, du fil de fer, de cuivre, d'or ou d'argent.*

> O mon cher rouet, ma blanche *bobine!*
> Je vous aime mieux que l'or et l'argent;
> Vous me donnez tout, lait, beurre, farine,
> Et le gai logis, et le vêtement ;
> Je vous aime mieux que l'or et l'argent,
> O mon cher rouet, ma blanche *bobine!*
> LECONTE DE L'ISLE.

— *Mandrin bobine*, Mandrin de tour à pointes qui reçoit la corde lorsqu'on ne peut la poser sur l'objet que l'on tourne.

— Fig. La vie entière, par allusion au *fil* de nos jours que dévidaient les Parques, dans la croyance des païens :

> Crains, pour le fil de nos jours,
> Que le vin et les amours
> N'usent trop tôt la *bobine*. BÉRANGER.

— Min. Nom donné, dans les mines, à cause de sa forme, au tambour d'enroulement des câbles des grands appareils d'extraction : *Ce n'est que par l'emploi des* BOBINES *que l'on peut régulariser le mouvement des câbles.*

— Argot. Figure ridicule, grimaçante : *Quelle* BOBINE! Malgré l'étymologie donnée au mot *binette*, étymologie qui paraît authentique, on ne peut s'empêcher de trouver un rapport frappant entre ces deux mots, qui ont le même sens, dans la bouche des mêmes personnes, surtout si l'on remarque que le diminutif *bobinette* est usité, et qu'une abréviation comme *binette* pour *bobinette* est tout à fait dans les habitudes du peuple.

BOBINÉ, ÉE (bo-bi-né) part. pass. du v. Bobiner : *Cette soie a été parfaitement* BOBINÉE. *Les fils mis en écheveaux sont ensuite* BOBINÉS.

BOBINER v. a. ou tr. (bo-bi-né — rad. *bobine*). Dévider sur une bobine : BOBINER *du fil, de la soie, etc. Les fabricants de mouchoirs font* BOBINER *leur coton par les enfants et par les vieillards.*

— Absol. : *Les machines à* BOBINER *peuvent présenter quelques modifications, sous le rapport de la disposition des bobines.* (Alcan.)

BOBINETTE s. f. (bo-bi-nè-te — diminut. de *bobine*). Petite pièce de bois mobile qui servait autrefois à fermer les portes, dans les campagnes : *Tirez la chevillette, la* BOBINETTE *cherra.* (Perrault.)

BOBINEUR, EUSE s. (bo-bi-neur, eu-ze — rad. *bobiner*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui, dans les manufactures d'étoffes, dévide sur des bobines le fil destiné à former la chaîne. Ce travail est généralement confié à des femmes ou à des enfants.

— s. f. Machine à dévider les fils sur des bobines. ‖ On l'appelle aussi BOBINOIR : *Nous nous bornerons à indiquer la disposition d'un des* BOBINOIRS *les plus répandus dans le tissage mécanique.* (Alcan.) *La fabrique à vapeur du Havre emploie, outre les métiers à filer, des* BOBINOIRS *ou tourets mécaniques, où les fils de caret sont enroulés avec célérité.* (Laboulaye).

BOBINIÈRE s. f. (bo-bi-niè-re — rad. *bobine*). Techn. Partie supérieure du rouet à filer l'or, qui fonctionne comme une bobine.

BOBINO ou du **LUXEMBOURG** (théâtre de), salle de spectacle située rue de Madame, à Paris, à deux pas du jardin du Luxembourg, de ce jardin qui fut longtemps, qui est encore, *mais qui doit bientôt cesser d'être, hélas!* le plus beau jardin de l'Europe. Cette petite scène a subi bien des transformations depuis le jour où s'ouvrit, à peu près sur l'emplacement qu'elle occupe maintenant, une baraque devant laquelle son fondateur, un certain Saix, dit *Bobino*, faisait la parade, monté sur quatre planches. C'était vers la fin de 1816; les habitants de la rive gauche trouvèrent dans Bobino un pitre de race, fort capable de prendre rang parmi les farceurs en renom de la rive droite, si fort en honneur à cette époque, tels que le père Rousseau, Louis le Borgne, le paillasse des Ombres chinoises, Gringalet, Bobêche et Galimafré. Sa renommée fut grande de 1818 à 1820, et d'illustres badauds vinrent plus d'une fois s'épanouir la rate au feu roulant de ses saillies. Aussi la tradition littéraire a-t-elle fait un acte de reconnaissance en conservant au théâtre du Luxembourg le sobriquet fameux du rival des paradistes du boulevard du Temple. Spectacle forain à son origine, le théâtre de Bobino ne s'éleva que plus tard, et non sans de grandes difficultés, jusqu'aux hauteurs du vaudeville. La danse de corde, les combats au sabre et les pantomimes, à peine quelques scènes dialoguées, saupoudrées de gros sel et débitées sur cette même corde, tel était le programme que Saix, dit Bobino, s'était tracé, programme alléchant, et dont sa verve faisait en partie les frais. Mais,

dès 1817, l'autorité ne permit plus que les danses de corde avec ou sans balancier; en 1819, le retour au premier genre fut toléré. Tout alla bien pendant huit ans. Un jour, hélas! la parole fut ôtée de nouveau à la petite scène du Luxembourg, et l'autorisation préfectorale porta que, dans ses pantomimes, figurerait toujours un Arlequin. La Restauration craignait-elle que la race des arlequins ne se perdît?..... On joua donc force arlequinades, et quand une situation n'était pas assez claire, un écriteau donnait au public le mot de l'énigme. Ceci se passait en 1827. L'année précédente, un épisode tragi-comique avait failli mettre en désarroi toute la troupe funambulesque. Le Deburau de l'endroit, un certain Blanchard qui, le matin, était tambour de la garde nationale, et, le soir, revêtait la casaque de Pierrot, s'éveilla un jour tout gonflé d'ambition. Blanchard (le beau nom pour un pierrot!) Blanchard, las enfin de se blanchir le museau au bénéfice d'un directeur, avait rêvé de devenir directeur à son tour. En conséquence, il loua un galetas dans le cul-de-sac Coquenard, et y dressa, à la face de Dieu et des hommes, un spectacle de marionnettes; machines et décorations étaient fabriquées de ses propres mains; la scène, représentant une place publique, avait été barbouillée par l'impressario lui-même, avec un luxe inusité, sur des feuilles de carton et quelques voliges. Plein d'une sage défiance envers les artistes en chair et en os, ses camarades, et redoutant les exigences exorbitantes de tout jeune premier, de toute grande coquette et de tout père noble, il trouva plus simple de dégrossir dans quelques bûches son personnel chantant et dansant. Cinquante écus furent engloutis dans cette entreprise hardie; cinquante écus! notre Pierrot, qui ne possédait rien que ses baguettes de tambour, avait dû emprunter cette somme importante. Il comptait la rembourser sur les recettes étonnantes qu'il espérait réaliser; malheureusement, les spectateurs se montrèrent peu nombreux; les échéances arrivèrent beaucoup plus vite que le public; Pierrot se jeta aux pieds de ses créanciers; mais les créanciers de Pierrot se montrèrent impitoyables. Les rosser à la façon de son Polichinelle, c'était une ressource à laquelle il n'osa pas recourir. Cependant, comme il avait plus d'imagination que d'argent, il répandit le bruit d'une mort violente, et quitta furtivement Paris... On fit des recherches sans nombre; Pierrot avait disparu, comme le prophète Elie, âme et corps. Il était oublié du public et de ses créanciers, quand, après les journées de juillet 1830, le mélancolique Blanchard apparut un beau jour à son ancien capitaine, et supplia ce dernier de le réintégrer dans la milice citoyenne, et de lui donner ainsi l'occasion de mettre ses baguettes au service de l'ordre et de la liberté.

Le jour où le théâtre de Bobino avait perdu Blanchard, il avait craqué sur sa base fragile, car Blanchard était alors une des premières colonnes de ce temple élevé à la pantomime. Il sut parer toutefois le coup imprévu que lui portait ce départ funeste. Au mois de février 1828, on lui concéda le droit de jouer des pantomimes à grand spectacle, ainsi que des vaudevilles et pièces comiques à quatre personnages parlants; puis, pour lui comme pour Blanchard, 1830 arriva; après les trois journées, tous les spectacles se trouvèrent un instant débarrassés des entraves qui, sous le précédent régime, pesaient sur eux. Comme les autres théâtres, celui du Luxembourg secoua le joug et se lança dans les représentations du vaudeville et du drame, qui lui ont été conservées. De jeunes auteurs s'essayèrent alors sur la modeste scène de Bobino, et préludèrent aux succès qu'ils devaient obtenir plus tard sur des théâtres d'un ordre plus élevé. Parmi eux se faisait remarquer un tout jeune homme qui, dès l'âge de dix ans, vers 1821, avait débuté sous l'œil paternel par l'interprétation de quelques bouts de rôles sur les planches de Bobino; nous avons nommé M. Clairville, le plus fécond de nos vaudevillistes. Son père s'était fait acteur; il administra assez longtemps pour une société d'actionnaires la petite salle qui nous occupe, et son fils y remplit, grâce à lui, tous les emplois, depuis celui de contrôleur et de souffleur, jusqu'à celui de jeune premier ou de père noble. En 1829, le futur auteur de *Gentil Bernard* y fit représenter sa première pièce, et devint dès lors le principal pourvoyeur de l'endroit. Il se distinguait surtout par les pièces de circonstance qu'il improvisait du soir au matin. Une seule a été imprimée, *Quatorze ans* ou la *Vie de Napoléon*, en quatre actes (1830, in-8°).

Bobino était alors, comme aujourd'hui, fréquenté par une population d'ouvriers, d'employés, d'artistes et de grisettes, et particulièrement d'étudiants en droit et en médecine, qui, habitant le Quartier latin, trouvaient à ce spectacle un plaisir peu coûteux. Plus d'un grave magistrat, plus d'un docteur en renom pourrait se rappeler combien les lambris peu dorés de Bobino se montrèrent propices à ses premières armes.

> Type charmant, grisette sémillante,
> Au frais minois, sous un pimpant bonnet,
> Ou donc es-tu, gentille étudiante,
> Reine sans fard de nos bals sans apprêt?...

Où elle était? au théâtre de Bobino, croquant oranges, galette et sucre d'orge. Des flammes du punch infidèle vestale, elle ne s'était pas encore envolée vers la Chaussée-d'Antin.

Avons-nous besoin de dire que, de la baraque de 1816, depuis longtemps il ne restait plus le moindre vestige? D'importantes améliorations avaient été successivement apportées dans les dispositions intérieures et extérieures de la salle, qui, après 1830, passa rapidement en des mains diverses. Après avoir eu pour administrateur M. Molé, ancien fondeur en caractères d'imprimerie, et M. Hippolyte Baudouin, aujourd'hui propriétaire du *Moniteur de l'armée*, elle a été dirigée par MM. de Villeneuve, Anténor Joly, de Tully et Nestor Roqueplan, qui y firent quelques constructions utiles et l'exploitèrent concurremment avec le théâtre Beaumarchais. M. Hostein leur succéda; puis MM. Leroy et Tournemine, hommes de lettres, achevèrent ce que leurs prédécesseurs avaient commencé; mais le théâtre du Luxembourg n'existait alors qu'en vertu d'une simple tolérance du préfet de police, et n'était considéré que comme spectacle. A la mort de M. Tournemine, en mai 1846, le ministre de l'intérieur, voulant créer une scène de genre dans le faubourg Saint-Germain, en accorda le privilége à M. Coleuille, ancien artiste et ancien directeur de théâtre en province. Sous l'habile gestion de M. Coleuille, le théâtre du Luxembourg prospéra; la salle se métamorphosa complétement et prit même des allures coquettes. Aux pièces nouvelles écrites pour lui, le nouveau directeur joignit des pièces à succès empruntées aux répertoires du Gymnase, du Vaudeville, des Variétés, du Palais-Royal. Le fils de M. Coleuille, jeune comique qui réussissait dans le répertoire d'Arnal, tenait le premier rang dans la troupe, composée d'acteurs expérimentés. Le public, appréciant les efforts constants de l'administration, se porta volontiers à ce spectacle, auquel il ne manquait plus qu'un local spacieux pour prendre rang parmi nos meilleurs théâtres secondaires. A M. Coleuille succéda M. Gaspari. Ce dernier, ancien directeur des théâtres de Batignolles et Beaumarchais, ancien artiste de l'Odéon et du Théâtre-Historique, a travaillé avec ardeur à donner une certaine importance à l'humble voisin de l'Odéon. Depuis quelques années, Bobino est décidément devenu digne de s'appeler le théâtre du Luxembourg. Des revues fort gaies, bien montées, jouées avec un ensemble parfait, y attirent, non pas seulement les habitants du quartier, mais aussi la population du centre de Paris. Ces revues, genre dont M. Gaspari semble avoir adopté la spécialité, amènent la foule et donnent une vogue méritée à une scène qui, jusque-là, avait peu fait parler d'elle hors de son quartier. Le Molière de l'endroit, M. Saint-Agnan Choler, a fait les beaux jours du théâtre avec *Gare l'eau! Roule ta bosse; Cocher, à Bobino! Paris qui danse! Tire-toi d'là! V'lan, ça y est!* et autres parodies rétrospectives, qui ont eu quelquefois le succès populaire le plus prolongé. Des auteurs en vogue n'ont pas dédaigné de risquer un voyage à la rive gauche pour répondre aux désirs du directeur actuel. C'est ainsi que M. Edouard Plouvier a donné au théâtre du Luxembourg, le 22 octobre 1858, la *Servante maîtresse*, drame en trois actes, et que, le 8 octobre 1859, M. Paul de Kock y a fait représenter une comédie-vaudeville en cinq actes, *Monsieur Gogo*. Parmi les bonnes pièces de ces dernières années, nous citerons les *Petits-fils de Rabelais*, vaudeville en trois actes de MM. Paul de Lascaux et Antonio Watripon, repris avec succès à la fin de 1863. Excellent comédien en même temps que directeur habile, M. Gaspari a souvent figuré avec succès dans les ouvrages représentés chez lui. Sa femme, actrice d'un talent réel, qui joint aux plus précieuses qualités dramatiques un physique agréable, de la sensibilité, une voix charmante, beaucoup de grâce et de distinction, brille au premier rang parmi les artistes composant la troupe du Luxembourg. Mme Gaspari a joué au Cirque, il y a quelques années, et s'appelait Mlle Amélie Cavalier; elle s'est fait applaudir à la Gaîté dans l'*Aveugle*, et au théâtre Beaumarchais dans une foule de créations et de reprises. Au nombre des acteurs qui ont brillé ou brillent encore à l'ancienne salle de Bobino, nous citerons : Détroges, Leriche, Markais, Mmes Esther, Hortense Cavalier, sœur de Mme Gaspari, etc.

Il a été question de démolir le théâtre du Luxembourg pour des nécessités de voirie, et de le reconstruire sur un autre emplacement. Il faudrait dire alors un adieu définitif au nom de Bobino, que le public s'obstine à conserver. Le modeste spectacle populaire, seul endroit où l'étudiant de première année puisse encore espérer de rencontrer le type presque éteint de la grisette, gagnerait-il beaucoup à devenir un édifice théâtral? Il est permis de se poser cette question et d'exprimer un doute. Bobino s'en irait, hélas! où s'en sont allées les neiges d'antan.

BOBINOIR s. m. Syn. de BOBINEUSE. V. BOBINEUR.

BOBISATIO ou **BOBISATION**. Syn. de BEBISATIO.

BOBIUM, place forte de l'Italie ancienne, chez les Ligures. Aujourd'hui, Bobbio.

BOBLINE s. f. (bo-bli-ne). Entom. Nom vulgaire de la taupe-grillon ou courtillière.

BOBLINGEN, ville du Wurtemberg, cercle du Necker, à 17 kilom. S.-O. de Stuttgard, ch.-l. du bailliage de son nom; 3,450 hab. Fabrication de produits chimiques, brasseries, vinaigres.

BOBO s. m. (bo-bo). Mal, dans le langage des enfants : *Avoir* BOBO, *du* BOBO, *un petit* BOBO, *beaucoup de* BOBO. *Faire* BOBO, *du* BOBO.

— Par ext. Mal insignifiant, et propre seulement à tirer des plaintes à un enfant : *Ce n'est qu'un* BOBO. *M. Du Bois a un petit* BOBO *à la jambe.* (Mme de Sév.) *Il pourrait s'élever jusqu'à l'héroïsme, il ne supporte pas un* BOBO. (G. Sand.)

> Dieu! que la médecine est belle!
> Jugez-en par deux aperçus :
> Les *bobos* sont au-dessous d'elle,
> Et les maux graves au-dessus.
>
> PONS DE VERDUN.

> Puis, vous aurez baisemains et parades,
> Discours et vers, feux d'artifice et fleurs;
> Puis, force gens qui se disent malades
> Dès qu'un *bobo* cause au roi des douleurs.
>
> BÉRANGER.

> Votre *bobo* croît chaque jour,
> Et votre âme s'en inquiète;
> Croyez-moi, pour toute recette,
> Leclair, satisfaites l'Amour.
> Quand par vos traits ce dieu nous frappe,
> Pour nous vous êtes sans pitié;
> S'il vous a prise par le pié,
> C'est qu'il veut que l'on vous attrape.

(Vers adressés à Mlle Leclair, de la Comédie-Italienne, sur un *bobo* qu'elle avait au pied.)

BOBOLI (jardins de), magnifiques jardins du palais Pitti, à Florence, ouverts au public, comme le sont ici ceux des Tuileries et du Luxembourg. Ils furent dessinés par Tribolo et Buontalenti; les fontaines, les grottes, les statues y abondent. Parmi ces dernières, il faut citer l'*Enlèvement d'Hélène*, de Vincenzo de' Rossi, une *Vénus* de Jean de Bologne, deux statues de Bandinelli, et deux autres que Michel-Ange n'avait fait qu'ébaucher. Sous la domination française, on voulut changer la destination de ce jardin, qui avait servi de modèle au parc de Versailles, et le transformer en jardin anglais; mais la tentative ne fut pas heureuse, et, en 1814, sa forme primitive lui fut rendue. Les grands-ducs y pratiquèrent divers essais de culture : François Ier le planta de mûriers, afin de propager ces arbres par son exemple, et Ferdinand II y sema des pommes de terre. Les giroflées de Boboli sont renommées, et passent pour les plus belles de l'Europe. Sa fontaine de l'*Isoletto*, avec le groupe colossal des *Trois Fleuves*, est un chef-d'œuvre de Jean de Bologne. Du haut des terrasses de ce jardin, on jouit d'une vue magnifique sur Florence; la cité s'offre tout entière aux regards, avec ses monuments qui ont quelque chose de dur et d'austère, et qui contrastent merveilleusement avec les collines riantes et fertiles qui l'entourent.

BOBOLINA, héroïne grecque, morte en 1825. Elle avait épousé un riche armateur de Spetzia, qui fut mis à mort à Constantinople en 1812. Dès lors, elle jura une haine éternelle aux Turcs, et, en 1821, elle arma trois vaisseaux à ses frais pour soutenir la cause de l'insurrection grecque. Elle assista au siége de Tripolitza, concourut au blocus de Nauplie et montra en toute occasion un courage égal à celui des plus illustres guerriers. Elle fut tuée d'un coup de fusil dans un rassemblement tumultueux provoqué par la conduite d'un de ses frères, qui avait séduit une jeune Grecque.

BOBON, ville de l'Océanie, dans l'archipel des Philippines, île et province de Samar; 2,135 hab. Exportation de riz, cire, cacao et toiles.

BOBONAX s. m. (bo-bo-naks). Bot. Arbuste de la famille des palmiers, qui croît dans l'Amérique méridionale, et principalement au Pérou. Il a cette particularité que ses feuilles, dans leur jeunesse, sont repliées sur elles-mêmes; elles ont une couleur jaune tendre, et, découpées en minces lanières, servent à faire les chapeaux appelés *panamas*.

BOBONNE s. f. (bo-bo-ne — rad. *bonne*, avec répétition enfantine de la première syllabe). Expression dont se servent les enfants pour désigner la domestique, la gouvernante chargée de veiller sur eux : *Voilà bientôt trois heures,* BOBONNE *va venir me chercher pour ma leçon; c'est ennuyeux.* (E. Sue.) ‖ Terme d'amitié d'un mari à l'égard de sa femme : BOBONNE! *dit-il à sa femme, je vais sortir.* (Balz.)

BOBOS s. m. (bo-boss). Erpét. Grand serpent des îles Philippines.

BOBR ou **BOBRA**, rivière de la Russie d'Europe, gouvernement de Grodno; prend sa source à 18 kilom. S.-E. de cette ville; forme, sur une grande partie de son cours, qui est de 800 kilom., la limite entre la Pologne et la Russie; reçoit à droite la Netta et le Syk, et se jette dans le Narew, au-dessus de Wizna.

BOBRKA, ville de l'empire d'Autriche, Gallicie, gouvernement de Lemberg, cercle et à 55 kilom. N.-O. de Brzezany; 2,700 hab. Fabrication de toiles communes.

BOBROF, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 92 kilom. S.-E. de Voronéje; ch.-l. d'un district de même nom, sur la rive droite du Bitioug; 5,625 hab. Le nom de cette ville vient de la grande quantité de castors (*bobry*) que l'on chassait autrefois dans ses environs.

BOBROUISK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 161 kilom. S.-E. de Minsk, ch.-l. du district de même nom, sur la rive droite de la Bérézina; 5,750 hab. Vainement assiégée par les Français en 1812.

BOBRUN (Henri et Charles), peintres français du XVIIe siècle. V. BEAUBRUN.

BOBYNET (Pierre), savant jésuite français, né à Montluçon en 1593, mort à Orléans en 1668. Il enseigna la théologie et la philosophie, et fut nommé successivement recteur des colléges de Moulins et de Quimper-Corentin. La plupart de ses ouvrages roulent sur l'horographie. Nous citerons entre autres : l'*Horographie curieuse* ou des *Horloges et des cadrans* (1644); l'*Horographie ingénieuse* (1647); la *Longimétrie industrieuse* (1647); le *Cadran des cadrans universels* (1649); les *Secrets du calendrier rendus faciles aux curieux* (1665).

BOC s. m. (bok). Mamm. Ancienne forme du mot BOUC.

— Argot. Lieu de débauche. ‖ On dit aussi BOCARD, BOCCARD ou BOXON.

BOCACCINO (Camille), peintre italien, né à Crémone en 1511, mort en 1546. Les principaux tableaux de cet artiste sont à l'église Saint-Sigismond de Crémone. On y admire surtout une figure de saint Jean, dont le corps, rejeté en arrière par un mouvement de surprise, forme une courbe contraire à l'arc de la voûte où elle est peinte, et deux grandes compositions où les personnages n'ont pas d'yeux et ne tirent leur expression que de la pose.

BOCAGE s. m. (bo-ka-je. — L'étymologie de ce mot doit être cherchée dans les radicaux empruntés aux idiomes germaniques. V. l'article BOIS). Petit bois, lieu agréablement ombragé : *Un* BOCAGE *épais. Un riant, un frais* BOCAGE. *Un nombre infini d'oiseaux faisaient résonner ces* BOCAGES *de leurs doux chants.* (Fén.) *Tout feu divin s'est éteint dans les* BOCAGES *où Platon fut si souvent inspiré.* (Chateaub.)

> L'oiseau qui charme le *bocage*,
> Hélas! ne chante pas toujours.
>
> LAMARTINE.

> Que deviendrai-je, hélas! au fond de nos *bocages*,
> Moi qui n'ai pour tous avantages
> Que ma musette et mon amour?
>
> LA FONTAINE.

> De la dépouille de nos bois
> L'automne avait jonché la terre;
> Le *bocage* était sans mystère,
> Le rossignol était sans voix.
>
> MILLEVOYE.

— **Épithètes**. Frais, agréable, délicieux, charmant, fleuri, riant, parfumé, embaumé, odorant, odoriférant, vert, verdoyant, ombragé, feuillu, touffu, épais, sombre, obscur, silencieux, mystérieux, tranquille, calme, paisible, désert, solitaire, sauvage, isolé, retiré, antique, épineux.

BOCAGE ou **BOCCAGE** s. m. (bo-ka-je — rad. *bocard*). Métall. Fonte retirée en petits morceaux des laitiers soumis à un bocardage. ‖ On dit aussi FONTE DE BOCAGE.

BOCAGE (le), ancien petit pays de France qui formait la partie méridionale du Bessin, dans l'ancienne province de Normandie; il était situé entre l'Orne et la Vire, et avait pour capitale Vire; il fait maintenant partie du département du Calvados. ‖ C'était aussi le nom d'un petit pays, dans l'ancienne province du Poitou, compris actuellement dans le département de la Vendée. Les habitants de ce pays, qui tirait son nom du grand nombre d'arbres dont il est couvert, prirent une part active à la guerre civile qui désola l'ouest de la France pendant les premières années de la Révolution.

Nous allons donner quelques détails sur le Bocage de Vendée, sa situation, son aspect et ses productions.

« Le *Bocage*, dit M. Ch. de Sourdeval, essentiellement différent des deux contrées qui l'enserrent (le *Marais* et la *Plaine*), repose tout entier sur un prolongement du massif granitique et schisteux qui constitue la péninsule armoricaine. Son aspect est rude comme les saillies du schiste et du granit; ses champs sont divisés en parallélogrammes de un à deux hectares, invariablement entourés de haies composées de chênes, de houx, que l'on entrelace sur pied. Le sol du Bocage varie de la terre la plus fertile à la plus ingrate : la première a pour indice une admirable végétation du chêne; la seconde, la spontanéité, la ténacité de la bruyère et l'air chétif des arbres. Partout, le sol du Bocage a besoin, pour produire, d'être soigneusement travaillé. Il n'a de prairies naturelles que sur les bords encaissés de ses ruisseaux. L'industrie, en outre, a formé artificiellement un assez grand nombre de prairies gazonnées dans les dépressions du sol susceptibles de conserver quelque fraîcheur en été; elles reçoivent un engrais de fumier et de terreau, et une simple irrigation d'eau pluviale en hiver. Des terrains très-arides, voués à la bruyère depuis l'origine des siècles, ont été, de la sorte, convertis en excellentes prairies par l'industrie vendéenne. La chaîne de collines qui, venant de Lusignan, passe par Vouvant, la Châtaigneraie, Pouzauges, les Herbiers, et va encadrer les bords de la Sèvre-Nantaise, est irriguée, sur certains points, par les eaux vives avec le même art, le même succès qu'en Suisse. Le trèfle est la seule légumineuse de prairie qui prospère dans le Bocage; mais le chou a été, de temps immémorial, la base de la culture fourragère du pays; on en distingue plusieurs espèces : le chou

multicaule, qui est surtout cultivé dans l'est, et le chou cavalier dans l'ouest. A cette culture, on ajoute maintenant celle des pommes de terre, des betteraves, turneps, etc.

Il résulte de cette agriculture que la race bovine du Bocage n'est pas, comme celle du Marais, une race de prairie uniquement façonnée par le sol ; elle est, au contraire, rassemblée de très-près sous la main de l'homme ; elle passe à l'étable la majeure partie de son temps, y reçoit sa nourriture la plus substantielle, en sort tous les jours pour aller aux champs faire une promenade de santé plutôt que d'alimentation. Le bœuf vit ainsi dans la société continuelle de son maître; il est élevé, traité doucement par lui; au travail même, les mauvais traitements lui sont soigneusement épargnés; ils sont remplacés par une série interminable de termes d'amitié, de paroles encourageantes et persuasives. Lors même que deux bœufs se battent, le bouvier, au lieu de les séparer en les frappant de son aiguillon, commence par déposer cet instrument; il se précipite sans armes entre les cornes qui s'entre-croisent, les saisit de ses mains, les détourne de leur direction hostile, et renvoie les deux adversaires pacifiés, non effarouchés à force de coups. La race bovine du Bocage porte éminemment les caractères d'une race homogène et ancienne; toutefois, elle diffère de taille et de qualité suivant les lieux, c'est-à-dire suivant les ressources que lui offrent le sol, l'agriculture et surtout les soins. Il semble que le foyer le plus pur de la race occupe les deux versants de ces petites alpes vendéennes, aux sommets boisés, aux pentes verdoyantes et arrosées, aux fraîches vallées qui s'étendent de Vouvant à Tiffauges, passant par la Châtaigneraie, Pouzauges, les Herbiers; encaissant, au midi, le bassin de la Sèvre-Nantaise. Nulle part, en effet, la race n'offre plus de distinction, de finesse, plus de sang, en un mot, que dans cette fertile et pittoresque contrée; nulle part elle n'est élevée avec plus de soins et plus d'amour. »

Ce n'est pas là cependant qu'il faut chercher le point le plus actif de la production et le centre du plus grand commerce d'élève; c'est plutôt dans l'arrondissement de Parthenay. De temps immémorial, le reste du Bocage élève une grande quantité de bétail appartenant à la même souche; mais, bien que la conformation et la robe restent les mêmes, la nuance varie selon le territoire, les soins et la culture. Les tribus qui vivent sur un sol aride, qui paissent la bruyère, perdent leur taille, l'ampleur de leurs muscles, le brillant de leur robe. Le bétail du Bocage est l'objet d'un commerce très-actif, surtout à l'intérieur. Les animaux passent rarement leur vie entre les mains d'un même maître : nés chez l'un, souvent ils sont élevés par un second, qui les cède à un troisième pour le commencement du travail, puis celui-ci à un quatrième pour le travail sérieux; de là ils passent à l'herbager ou à l'engraisseur.

Le type de cette race se reconnaît à un front large et plat, à un nez droit, gros et court, à des cornes longues et effilées, blanches dans la plus grande partie de leur longueur, noires à l'extrémité. Ces cornes, à la forme desquelles on attache beaucoup d'importance, doivent, pour être dites bien plantées, s'écarter au sortir de la tête, puis revenir en avant, et enfin remonter en se contournant de telle sorte que leur pointe soit dirigée en haut. La peau doit être fine, douce, moelleuse. On n'admet dans tout le Bocage que la *robe froment* exempte de taches blanches. Cette robe varie seulement d'un ton plus vif à un ton plus pâle ; ce dernier est appelé *clairet*, l'autre *poil rouge*. Le tour des yeux, du mufle, ainsi que la culotte, présente le duvet blanc perlé que l'on retrouve aux yeux, au nez et à la culotte du chevreuil. Les yeux et le mufle rouges, les cornes blondes, les robes blanches, noires ou mélangées, sont inconnus dans la race et rejetés comme autant d'intrus. La vache est toujours beaucoup plus petite que le bœuf; elle donne peu de lait et n'est presque jamais employée aux travaux de la ferme. « Les vaches de la Vendée, dit M. de Sourdeval, ne vont pas, comme les mâles, courir les aventures d'un commerce lointain ; modestes ménagères, elles restent au village, où leur fonction unique est de perpétuer et d'étendre la famille dans tous les priviléges de sa race. »

Tout porte à croire que la race du Bocage, telle que nous venons de la décrire, existe depuis des siècles. Les éleveurs de ce pays professent pour elle un véritable culte, et, en général, pour rien au monde ils ne consentiraient à la transformer par des croisements. Il faut avouer que, dans l'état actuel de l'agriculture, leur méthode de perfectionnement par la *sélection* est encore la meilleure sous tous les rapports. D'ailleurs, malgré sa taille relativement petite, la race du Bocage est excellente, soit pour le travail, soit pour la boucherie, et il serait difficile d'en trouver une mieux appropriée aux conditions particulières dans lesquelles doit s'écouler son existence. Les pays qu'elle occupe sont situés entre le *Marais*, la *Plaine* et la Loire ; ils comprennent non-seulement tout le Bocage de la Vendée, mais encore celui des Deux-Sèvres, de Maine-et-Loire et de Loire-Inférieure.

Comme dernier trait caractéristique, nous ferons remarquer que cette race privilégiée ne prospère réellement qu'entre les mains des adeptes, des initiés du Bocage. Pour la conserver dans tout son lustre, il faut être soi-même, en quelque sorte, disent les Vendéens, un *Bocageon* pur sang. Entre les mains des profanes, elle est *incomprise*, elle languit et se dénature.

Bocage royal, recueil d'épîtres de Ronsard, adressées à des rois, reines et hauts personnages contemporains du poëte, dont le nom ne fait plus sourire, grâce aux études critiques de MM. Sainte-Beuve et Ph. Chasles. Le discours qui ouvre le *Bocage royal* est adressé à Henri III; le poëte, après avoir dit que, dans la politique, la douceur fait plus que la violence, traduit et éclaire sa pensée par la comparaison suivante :

Ne vois-tu ces rochers, remparts de la marine?
Grondant contre leurs pieds, toujours le flot les mine,
Et, d'un bruit écumeux à l'entour aboyant,
Forcené de courroux, en vagues tournoyant,
Ne cesse de les battre, et d'obstinez murmures
S'opposer à l'effort de leurs plantes si dures,
S'irritant de les voir ne céder à son eau.
Mais quand un mol sablon par un petit monceau
Se couche entre les deux, il fléchit la rudesse
De la mer, et l'invite, ainsi que son hôtesse,
A loger en son sein : alors le flot, qui voit
Que le bord lui fait place, en glissant se reçoit
Au giron de la terre, apaise son courage,
La caresse, et se joue aux abords du rivage.

Cette période assez longue est bien conduite ; la marche en est soutenue par l'heureuse variété des coupes, par la beauté des images et la pureté continue de l'expression. Les vers de ce genre ne sont pas rares dans le *Bocage royal*.

Ronsard, adressant les épîtres de ce recueil aux rois Charles IX, Henri III, aux reines Catherine de Médicis, Elisabeth d'Angleterre, etc., n'y a pas ménagé la louange, dans l'espoir évident de s'attirer quelque faveur. « Dans nos idées actuelles de dignité morale, fait observer M. Sainte-Beuve, et surtout quand on réfléchit à quels odieux personnages était vouée une si humble adulation, on a peine d'abord à ne pas s'indigner. Pourtant, à une seconde lecture, on découvre parmi ces flatteries d'étiquette plus d'un sage conseil, plus d'une leçon courageuse, et le poëte est pardonné. Ce que veut, ce que réclame avant tout Ronsard, c'est la paix, l'union dans le royaume, et à la cour un loisir studieux et la protection des Muses. »

Le *Bocage royal* n'est pas le chef-d'œuvre de Ronsard; cependant, il y a des passages fort remarquables. Il peut contribuer à relever le poëte de la flétrissure que lui infligèrent Malherbe et Boileau, les géomètres du Parnasse. On a diverses éditions anciennes de Ronsard ; mais il suffit de connaître le recueil des *Œuvres choisies* imprimé de nos jours (1862). M. Sainte-Beuve a donné un choix de ces poésies dans son *Tableau de la poésie française au* XVI[e] *siècle* (1[re] édit.).

BOCAGE (Pierre-Martinien TOUSEZ, dit), célèbre acteur français, né à Rouen en 1797, mort à Paris le 30 août 1863. M. Félicien Mallefille a consacré à Bocage une étude à laquelle nous croyons devoir faire des emprunts dont nos lecteurs ne se plaindront pas : « Quand, pour la première fois, Bocage s'est senti pris du désir de monter sur un théâtre, et comme possédé du démon dramatique, il était ouvrier cardeur dans une fabrique de Rouen, gagnant trois francs par *semaine*, couvert de haillons, nichant dans un galetas, moitié mourant de faim. C'est de là qu'il est parti. Et depuis, il a monté degré par degré toute l'échelle des contrariétés et des misères. Il s'est sauvé de la maison paternelle; il a parcouru en vagabond la route de Paris; il est allé frapper à la porte du Conservatoire, qui ne s'est pas ouverte; et il allait en finir avec la vie, quand la main d'un frère l'arrêta au bord de l'abîme. Alors il fut obligé de payer son salut par de la complaisance, et dut se rendre aux soi-disant sages conseils de son libérateur. Il fit de son mieux, et tenta tous les moyens possibles de devenir un homme positif. Tour à tour garçon épicier, commis à la guerre, clerc d'huissier, il essaya dix fois de devenir quelque chose, et ne put rien être que ce que la nature l'avait fait, comédien! » Certains biographes ont affirmé que Bocage s'était présenté au théâtre du Luxembourg, et qu'il avait été repoussé. La vérité est que Bocage fit partie d'une troupe ambulante qui explorait les infimes théâtres de province. Il acquit par de rudes labeurs ce qu'on appelle le métier, et revint à Paris, le cœur gonflé d'ambition. On ne sait par quel miracle le jeune cabotin parvint à attendrir le duc de Duras, gentilhomme de la chambre; mais, enfin, Bocage obtint la faveur de se présenter à la Comédie-Française, où il débuta, le 24 juin 1821, par le rôle de Saint-Alme, dans l'*Abbé de l'Epée*. L'*Almanach des spectacles* rend compte en ces termes laconiques de cette tentative infructueuse : « De l'âme, de la chaleur; mais une trop grande taille, peu de soin et d'élégance dans la tenue. Le débutant n'a pas été reçu. » Ce jugement, juste dans sa sévérité, ne découragea pas le jeune homme, qui se résigna à retourner momentanément en province, sûr que le travail lui donnerait les qualités qui lui manquaient. Il revint à Paris, cinq ans plus tard, et débuta à l'Odéon, le 9 avril 1826, par le rôle de Tartufe. L'effet de cette tentative, sans être bien éclatant, permit à l'artiste de rester au théâtre et de se fortifier par certaines créations. Son talent se révéla enfin dans l'*Homme du monde*, drame d'Ancelot. La critique lui reconnut alors, peut-être un peu légèrement, ce bon ton qu'il ne posséda jamais complétement. L'organisation de Bocage brillait par une force qui exclut en partie la grâce. Après avoir paru dans l'*Homme habile*, comédie de d'Epagny, et dans le *Dernier jour de Missolonghi*, drame d'Ozaneaux, musique d'Hérold, Bocage quitta l'Odéon, et débuta au théâtre de la Gaîté, le 24 octobre 1829, par le rôle de sir Jack, dans *Alice* ou les *Fossoyeurs écossais*, mélodrame en trois actes, de M. Charles Desnoyers. Bocage créa, le 20 novembre suivant, avec un grand succès, le rôle de Wilfrid, dans *Newgate* ou les *Voleurs de Londres*, mélodrame en quatre actes, de MM. Thomas Sauvage et D***; puis il débuta au théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 27 février 1830, dans la reprise de l'*Homme du monde*. Bocage se fit applaudir ensuite dans *Shylock*, où, interprétant de pâles imitateurs, il sut retrouver Shakspeare, et il aida puissamment au succès du drame intitulé : *Napoléon* ou *Schœnbrunn et Sainte-Hélène*. Quelques mois plus tard, il créa le rôle du vieux curé de l'*Incendiaire* ou la *Cure et l'archevêché*. Ce drame était d'une grande audace. On y voyait un archevêque exciter une malheureuse femme à devenir incendiaire. En face de ce prélat par trop moyen âge se dessinait une sainte et vénérable figure, celle du curé, représenté par Bocage. « C'était bien là, dit M. Félicien Mallefille, le prêtre de l'Evangile, le vrai serviteur de Dieu, toujours prêt comme son maître à soulager le pauvre, à consoler l'affligé, à soutenir le faible, à relever le pécheur tombé, mais inexorable pour le méchant endurci; simple et humble avec les paysans, bonhomme avec les petits enfants, mais inflexible, ferme devant l'orgueil des grands; ne tenant à rien qu'au presbytère où s'est écoulée toute sa vie de dévouement, n'aimant rien que son troupeau, qui ne retrouvera pas un pareil pasteur, et renonçant à tous deux plutôt que de capituler avec son devoir. » Puis vint *Antony*. Il était impossible de saisir plus vivement et de rendre plus poétiquement la pensée de l'auteur. Bocage avait courbé sa tête sous le poids d'une fatalité terrible; il s'était enveloppé d'un sombre voile de mystère et de mélancolie, et il traversait la foule sans faire attention à personne, sans se manifester à personne. Il ne voyait qu'Adèle, n'aimait, ne voulait, ne comprenait qu'Adèle; et il se faisait ainsi pardonner l'égoïsme, la violence, la férocité de sa passion. En donnant tout, il conquérait le droit de tout exiger. Et quand l'heure fatale sonnait, quand il fallait qu'Adèle choisît entre le déshonneur et la mort, on le voyait sans horreur et sans étonnement donner un coup de poignard à sa maîtresse, parce qu'on savait d'avance qu'il l'aimait assez pour l'assassiner, et trop pour lui survivre. Après *Antony* vint la *Tour de Nesle*. Tout le monde a encore devant les yeux la physionomie si multiple et en même temps si homogène du capitaine Buridan. Courage de lion, insouciance d'enfant, générosité de chevalier, férocité de bandit, rouerie de courtisan, tendresse de père, tous les sentiments les plus opposés de la nature humaine se trouvaient réunis sans confusion dans le cœur du même homme, et se succédaient sans cesse sur son visage sans s'y heurter jamais. Comment l'acteur était-il arrivé à amalgamer des éléments aussi hétérogènes? Comme l'auteur, par un procédé très-habile, et cependant très-simple. De même que l'artiste met à son tableau un fond harmonieux pour marier ensemble les couleurs les plus disparates, de même les deux créateurs de Buridan avaient mis au fond de son caractère, pour en expliquer tous les contrastes, une nature en tout point excessive, capable de toutes les vertus comme de tous les vices, et que les circonstances poussaient tantôt au mal, tantôt au bien. » Bocage devint alors l'acteur par excellence, et fut proclamé le plus intelligent, le plus chaleureux des *amoureux* de théâtre; il fut établi, dans un certain monde, qu'on ne pouvait être beau qu'à la condition de ressembler à Bocage dans *Antony*. Aussi, de toutes parts, vit-on paraître tout à coup des jeunes hommes pâles, aux longs cheveux noirs, promenant leur mélancolie rêveuse de salons en salons : tous s'essayaient à copier *Bocage-Antony*. Alors la critique vint, qui attaqua le comédien, et pendant que les idolâtres de son talent le posaient comme réalisant de la façon la plus absolue l'idéal du temps, et l'élevaient par-dessus tout, les raisonneurs s'insurgèrent contre un enthousiasme aussi exclusif. C'était alors le bon temps du romantisme. On nia l'acteur, parce qu'on niait l'école nouvelle qu'il personnifiait; la lutte fut ardente et dura longtemps. Les défenseurs de Bocage répondaient avec raison que l'artiste savait au besoin élever et poétiser son talent. Ils citaient comme exemple le rôle du baron Delaunay dans *Térésa*, drame d'Alexandre Dumas, représenté, en 1832, à l'Opéra-Comique, et orné de mélodies classiques qui charmaient l'oreille des amateurs pendant les entr'actes. Bocage fut engagé à la Comédie-Française en 1832, et ce fait donna lieu à un singulier scandale. Une partie des comédiens français protesta contre cette décision du comité, et Bocage n'en débuta pas moins dans le rôle de Danville de l'*Ecole des vieillards*. Les habitués de l'orchestre ne trouvèrent pas le jeu de l'artiste *assez classique :* ils daignèrent cependant applaudir Bocage dans le rôle de Christian de *Clotilde*, drame de Frédéric Soulié. Le *Misanthrope* et *Nicomède* furent joués faiblement par Bocage, qui créa le personnage de Lovelace dans *Clarisse Harlowe*, drame de Dinaux. « Bocage, écrivait-on avec raison, ne saurait prendre l'allure puissante, simple et monotone des figures antiques : ce qu'il lui faut, c'est le frac, c'est le pourpoint; varié dans son jeu, souple, intime, passionné, il excelle à représenter les types compliqués et changeants de la vie moderne. Ce n'est point un demi-dieu armé de la foudre, ce n'est point un héros taillé dans le marbre; c'est un homme de chair et d'os, qui porte en lui tous les sentiments, tous les désirs, toutes les agitations de la nature humaine. Il aime, il hait, il croit, il doute, il menace, il tremble, il gronde et il pleure! » L'hostilité de ses *camarades* de la Comédie-Française engagea Bocage à retourner au théâtre de la Porte-Saint-Martin. Il y obtint de nouveaux succès dans *Angèle*, d'Alexandre Dumas; la *Vénitienne;* la reprise de *Pinto*, de Lemercier; le *Brigand et le philosophe;* les *Sept infants de Lara*, de Félicien Mallefille; *Don Juan de Marana*, et *Riche et pauvre*. Bocage, après avoir créé à l'Ambigu, en 1838, le rôle de Christophe le Suédois, eut l'idée malencontreuse d'accepter un engagement au Gymnase. « Maintenant, écrivait en 1840 M. Félicien Mallefille, Bocage est posé, comme on dit : il est marié, il est père de famille, et même, je crois, garde national... C'est pourtant toujours l'homme d'autrefois, bon, loyal et dévoué; seulement, son enthousiasme s'est refroidi. Quand on le rencontre un rôle sous le bras, il ne vous dit plus avec une joie orgueilleuse : « Je vais jouer la comédie! » mais avec un ton tranquillement découragé : « Je vais faire mon métier. » Le pauvre lion est emprisonné dans la petite cage du Gymnase, où on le nourrit bien, où on le peigne soigneusement, mais où il ne peut ni s'ébattre, ni bondir, ni rugir à son aise, et où on lui préfère ouvertement de jolis épagneuls, mignons, parfaitement dressés, qui savent donner la patte et danser sur le train de derrière. » Le drame, en effet, se jouait à mi-voix, au Gymnase, comme dans une chambre de malade. Bocage néanmoins s'y fit admirer dans diverses pièces et surtout dans l'*Interdiction*, où il retrouvait quelques-uns de ses élans d'autrefois. Préparé par ce noviciat semi-classique, Bocage accepta un engagement à l'Odéon, en 1843, et ramena la foule, qui désertait ce théâtre, en jouant dans la *Lucrèce*, de M. Ponsard, et l'*Antigone*, de MM. Paul Meurice et Vacquerie. L'acteur romantique par excellence sortait ainsi de son élément. Le 1[er] juin 1845, Bocage obtint la direction de l'Odéon avec une subvention de 60,000 fr., puis de 100,000 fr. *Diogène*, de M. Félix Pyat; *Agnès de Méranie*, de M. Ponsard; *Echec et mat*, de MM. Octave Feuillet et Paul Bocage, lui valurent de nouveaux succès. Bocage, remplacé comme directeur, devint pensionnaire de la Comédie-Française, où il reparut, le 2 novembre 1848, par le rôle de Richelieu dans la *Vieillesse de Richelieu*, comédie en cinq actes et en prose, de MM. Octave Feuillet et Paul Bocage. Bocage n'avait aucune des qualités nécessaires pour personnifier, même à son déclin, l'homme qui parvint à force de séduction physique à donner au vice le plus crapuleux un vernis pernicieux. Les auteurs, de leur côté, avaient échoué en essayant de peindre un roué et un monde dont ils ne paraissaient pas connaître le premier mot. L'ouvrage ne manquait pas d'intérêt, mais son titre l'écrasait. Le succès fut très-éphémère. L'année suivante, Bocage, renonçant définitivement à son rêve favori : s'acclimater à la Comédie-Française, reprit la direction du théâtre de l'Odéon. Appelé à faire partie de la commission chargée de préparer un projet de loi sur les théâtres, il se prononça énergiquement contre la censure, qui avait, en 1835, interrompu son succès dans *Ango*. Il développa un système de théâtres ambulants qui, parcourant les campagnes, porteraient partout des idées civilisatrices. Le passage de Bocage à l'Odéon fut marqué par l'immense succès de *François le Champi*, que George Sand avait mis à la scène d'après ses conseils. Révoqué pour avoir tenté de réduire le prix d'entrée au moyen de *billets de famille*, Bocage alla jouer à la Porte-Saint-Martin le rôle du père Rémy de la *Claudie* de George Sand. En 1854, il parut au Vaudeville dans le *Marbrier*, d'Alexandre Dumas, et, l'année suivante, il remplit plusieurs rôles à la Porte-Saint-Martin dans le *Paris* de M. Paul Meurice. Il a créé, au Cirque impérial, l'amiral Bing, dans le mélodrame de ce nom (1857). En 1859, il prit la direction du théâtre Saint-Marcel. C'est dans ce petit théâtre, qui avait peine à porter ce grand artiste, qu'il trouva une de ses plus magnifiques inspirations dans le *Barde gaulois* (mai 1860). Bocage eut ce bonheur, après bien des traverses, de mourir en pleine lumière, après un succès qui montra à la nouvelle génération surprise ce qu'il était et ce qu'il avait dû être de 1830 à 1840. Les *Beaux messieurs de Bois-Doré*, représentés pour la première fois à l'Ambigu, le 26 avril 1862, lui fournirent une magnifique et dernière création, et le bruit des applaudissements le suivit dans la tombe.

La grande période romantique fut le beau temps de Bocage. Alors il luttait de talent avec le génie de Frédérick-Lemaître, la passion de M[me] Dorval, la majesté épique de M[lle] Georges, et les rôles qu'il a créés sont si bien marqués à son sceau que nul n'a pu les reprendre et s'y faire accepter après lui. Grand, mince, élancé, d'une beauté mélancolique et byronienne, comme on disait en ce temps-là, il était su-

perbe dans Antony avec sa redingote noire boutonnée sur son gilet blanc, ses abondants cheveux bruns, ses yeux d'un bleu sombre, son teint pâle. Henri Heine écrivait dans ses lettres sur la France : « Bocage, beau comme Apollon ! » Il était ardent, passionné, d'une sensibilité maladive, et personne n'a exprimé l'amour avec plus de flamme, d'énergie, de puissance et de fascination. C'était un comédien plein de respect et de passion pour son art. Hors du théâtre, c'était de plus un homme intelligent, probe, honnête, s'arrêtant avec conviction et réflexion sur toutes les grandes questions de littérature, d'art et de politique qui agitaient son époque. Il avait des opinions républicaines très-ardentes. On a de lui, à la date d'avril 1848 : le *Citoyen Bocage, artiste dramatique, au citoyen Lamartine*, circulaire électorale publiée avec la *Réponse de M. de Lamartine* (in-8°).

BOCAGE (Paul), auteur dramatique et littérateur français, neveu du précédent, né à Paris en 1822, fut placé au collége Louis-le-Grand, où se trouvait M. Octave Feuillet, dont il devint l'ami intime. Les deux jeunes gens firent paraître, en 1845, un roman intitulé : le *Grand vieillard*. On y trouva, à défaut d'expérience, un certain mérite de style et d'imagination. Le 25 mai 1846, le théâtre de l'Odéon représentait *Echec et mat*, drame en cinq actes et en prose, qui donna une excellente opinion de l'avenir réservé à ses auteurs. Bocage jouait le rôle principal, et Monjauze, que Ponchard n'avait pas encore improvisé ténor, se fit remarquer à côté du grand comédien. MM. Paul Bocage et Octave Feuillet donnèrent encore en société : *Palma* ou la *Nuit du vendredi saint*, drame en cinq actes (théâtre de la Porte-Saint-Martin, 1847), et la *Vieillesse de Richelieu*, comédie en cinq actes et en prose (Comédie-Française, 2 novembre 1848). Bocage débutait par le rôle principal. L'ouvrage parut plus intéressant que littéraire. Les caractères manquaient de vérité. Richelieu n'était qu'un type de fantaisie. Bocage n'y déployait pas cette élégance que le personnage exige impérieusement. Le succès fut médiocre. Depuis cette époque, M. Paul Bocage a donné les ouvrages suivants : *Une nuit blanche*, comédie représentée au théâtre de l'Odéon, le 10 février 1850, sous le pseudonyme de Boquillon; le *Chariot d'enfant*, drame en cinq actes et sept tableaux, en vers, avec Méry et Gérard de Nerval (Odéon, 13 mai 1850); *York*, spirituel vaudeville, joué au théâtre du Palais-Royal, en 1852; *Romulus*, comédie en un acte et en prose, avec Alexandre Dumas (Comédie-Française, 5 janvier 1854). A part la scène dite des *feuilles de roses*, l'idée et les détails de la pièce ont été pris dans le premier volume du *Village de Lobenstein* ou le *Nouvel enfant trouvé*, roman d'Auguste Lafontaine. « Après avoir arrangé ce roman pour le théâtre, raconte M. de Mirecourt, M. Paul Bocage pria Alexandre Dumas de signer son plagiat, et celui-ci fut mandé aux répétitions sans connaître un mot de la pièce. Il était à Bruxelles lors de la réception de *Romulus* par le comité de lecture. » *Romulus* obtint plus de cent représentations. Régnier, Monrose et Mlle Favart jouaient avec talent les principaux rôles. Après ces pièces, M. Paul Bocage fit ensuite représenter : le *Marbrier*, drame en trois actes, avec Alexandre Dumas (théâtre du Vaudeville, 1854), où Bocage créa avec plus de génie que de succès le personnage qui donne son nom à l'ouvrage; *Maître Wolfram*, opéra-comique en un acte, avec MM. Méry et Théophile Gautier, musique de M. Ernest Reyer (Théâtre-Lyrique, 20 mai 1854), œuvre remarquable et bien préférable, au double point de vue littéraire et musical, à un grand nombre de *longues* partitions; *Janot chez les sauvages*, vaudeville en un acte, avec Théodore Cogniard (Variétés, 1856); l'*Invitation à la valse*, comédie en un acte, avec Alexandre Dumas (Gymnase, 1857), un spirituel vaudeville... sans couplets; la *Question d'amour*, comédie, avec M. Aurélien Scholl (Gymnase, 1864). M. Paul Bocage a du style, une imagination féconde et l'art d'exciter l'intérêt de ses auditeurs. Il a appliqué avec succès ses qualités au genre du roman, dans la *Duchesse de Mauves* (1860) et dans les *Puritains de Paris* (1862). Quelques personnes le croient le véritable auteur des *Mohicans de Paris*, signés par Alexandre Dumas, roman interminable dont les premiers volumes ont été publiés dans le journal le *Mousquetaire*, où M. Paul Bocage a fait paraître de nombreuses fantaisies et nouvelles sous le titre de *Bric-à-brac*.

BOCAGE (Mme DU), femme poëte. V. DU BOCAGE.

BOCAGE (BARBIÉ DU). V. BARBIÉ.

BOCAGÉ, ÉE adj. (bo-ka-jé — rad. *bocagée*). Bot. Qui ressemble à une bocagée.

— s. f. pl. Plantes de la famille des anonacées, ayant pour type le genre bocagée.

BOCAGÉE s. f. (bo-ka-jé — rad. *Bocage*, nom propre). Bot. Genre de plantes de la famille des anonacées, renfermant quelques arbres ou arbrisseaux, qui croissent au Brésil.

BOCAGER, ÈRE adj. (bo-ka-jé, è-re — rad. *bocage*). Poét. Qui hante les bocages, les bois; qui appartient, qui a rapport aux bocages : *Les dieux* BOCAGERS. *Les nymphes* BOCAGÈRES. *Des rives* BOCAGÈRES. *Des fêtes* BOCAGÈRES. *Depuis la Tour-du-Pin jusqu'à Pont-de-Beauvoisin, le pays est frais et* BOCAGER. (Chateaub.)

. . . . Vers les monts *bocagers*
Fuit, à l'aspect du loup, la biche aux pieds légers.
DESAINTANGE.

A votre suite, ô nymphes *bocagères*,
J'irai fouler les naissantes fougères.
MALFILATRE.

Imitez le Poussin : aux fêtes *bocagères*,
Il nous peint des bergers et de jeunes bergères.
DELILLE.

La bienfaisante fée et la nymphe légère
Cueillent le gui divin ou la fleur *bocagère*.
MASSON.

— Par ext. Pastoral : *Ces fadeurs amoureuses et* BOCAGÈRES *ne vont pas au rude génie de Molière*. (Th. Gaut.)

. . . . Les chants des bergères
Se mêlent aux accords des flûtes *bocagères*.
LA FONTAINE.

BOCAGER, ÈRE s. et adj. (bo-ka-jé, è-re — rad. *Le Bocage*). Géogr. Habitant de la partie de la Vendée qu'on appelle le Bocage; qui concerne ce pays ou ses habitants : *Le* BOCAGER *est rusé et défiant. Les* BOCAGÈRES *sont généralement épouses et mères dévouées. La ténacité* BOCAGÈRE *est fort connue*. ‖ On dit aussi BOCAIN, AINE.

BOCAL s. m. (bo-kal — du gr. *baukalis* ou *baukalion*, sorte de vase; ou du lat. *bucca*, bouche). Vase de forme cylindrique, à goulot très-large et très-court : *Un* BOCAL *de verre, de grès, de porcelaine. Les pharmaciens mettent la plupart des substances sèches dans des* BOCAUX. *Les* BOCAUX *des chimistes servent à contenir les matières solides ou pulvérulentes*. (Fourcroy.) ‖ Contenu du même vase : *Un* BOCAL *d'olives vertes, de thon mariné, de fruits à l'eau-de-vie*.

— Mus. Embouchure en forme de godet, propre à certains instruments : BOCAL *d'un trombone, d'un ophicléide. Aujourd'hui, les* BOCAUX *sont presque tous en argent, parce que le cuivre est trop oxydable*. ‖ Dans les instruments à anche, Pièce en forme de baril que l'on place auprès de l'embouchure.

BOCALO s. m. (bo-ka-lo). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, qui croît sur les côtes du Malabar.

BOCAMBRE s. m. (bo-kan-bre). Métall. Syn. de BOCARD.

BOCAMELLE s. f. (bo-ka-mè-le). Mamm. Un des noms du putois.

BOCAN, maître à danser des reines de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Pologne et de Danemark, pendant la première moitié du XVIIe siècle. Digne pendant du coiffeur Champagne, dont les femmes payaient follement les talents et supportaient les impertinences, il était goutteux, cagneux; il avait les pieds tors, les mains crochues; mais il enseignait à ravir, et, de seize à soixante-dix ans, il fut sans rivaux, ne donnant ses leçons qu'aux dames, et aux plus grandes, aimant passionnément ses élèves, voulant qu'elles fussent belles, qu'elles lui plussent et souffrissent ses caresses : on se l'arrachait, et il célébrait effrontément ses bonnes fortunes, vraies ou fausses. Sauval parle de cet original dans ses *Antiquités de Paris* (t. I, p. 329). Bocan a doté la langue d'un substantif qui n'est plus employé aujourd'hui. On disait autrefois un *bocan* pour désigner un danseur. Il a aussi donné son nom à une sorte de danse grave, depuis longtemps oubliée, la *bocane*, qui a partagé la vogue des tricotets, de la pavane, de la cassandre, si fort vantés sous Louis XIII et sous Louis XIV, et qui ont fait fortune jusqu'en Suède.

BOCANA SILVA, nom latin de Buchau.

BOCANDÉ (Bertrand), naturaliste et géographe, né à Nantes vers 1804. Il a enrichi la géographie et l'histoire naturelle d'une foule d'observations précieuses, recueillies pendant un séjour de seize ans dans la Sénégambie méridionale. Actuellement, il s'est fixé de nouveau en Afrique, où il se prépare à de nouvelles explorations. Il a rapporté de ses premières courses plus de quarante-cinq mille insectes. Outre divers mémoires insérés dans le *Bulletin de la Société de géographie*, il a donné un travail plein d'intérêt : *Notes sur la Sénégambie méridionale*.

BOCANE s. f. (bo-ka-ne — du nom de *Bocan*, maître de danse). Chorégr. Danse grave et figurée, qui était à la mode vers le milieu du XVIIe siècle : *Quelle danse voulez-vous? La courante, la* BOCANE, *la sarabande?* (Encycl.) *La* BOCANE, *ancienne courante figurée, n'est plus en usage*. (Rameau.)

BOCANGEL (Nicolas), médecin espagnol, d'origine génoise, né à Madrid, vivait au XVIIe siècle. Il fut médecin de Philippe III. Il a publié en espagnol, puis en latin, un ouvrage intitulé : *Des fièvres, des maladies malignes et de la peste* (Madrid, 1600).

BOCARD s. m. (bo-kar). Métall. Appareil dont on se sert dans les usines métallurgiques pour broyer le minerai, et qui sert aussi à diverses industries pour produire des poudres très-fines : *Passer la mine au* BOCARD. *Pour réduire les os en poudre grossière et les employer comme engrais, il faut se servir de* BOCARDS. (Math. de Domb.)

— Argot. Lieu de débauche. ‖ On dit aussi BOCCARD, BOC et BOXON.

— **Encycl.** Métall. Le *bocard* se compose : de pilons armés d'une masse de fer à leur extrémité inférieure, et maintenus dans des guides ou prisons, entre lesquels ils peuvent glisser verticalement. Un mentonnet fixé à chacun des pilons permet à des cames conduites par un arbre tournant de les soulever, de les animer d'un mouvement rectiligne, et de les abandonner à leur propre poids pour produire l'écrasement du minerai, que l'on étale dans une auge en métal. Les cames abordent le mentonnet avec une vitesse acquise et produisent un choc qui consomme beaucoup de travail; mais ce choc paraît inévitable, puisque les pilons doivent être abandonnés à eux-mêmes pour effectuer l'écrasement. L'action des cames contre le mentonnet est telle, que les montants des pilons se déversent du côté opposé au mentonnet, en tournant autour du centre de la prison inférieure, et, si l'on admet que la came agisse à droite, les montants des pilons presseront la prison supérieure du côté gauche et l'inférieure du côté droit. Non-seulement les frottements que font naître ces pressions sont grands, mais il en est encore de même des chemins que parcourent leurs points d'application. Le choc et le frottement rendent très-vicieuse la disposition du mentonnet extérieur.

Dans ces appareils, on a cherché à réduire les frottements en supprimant le mentonnet, et en faisant saisir par les cames les pilons dans la verticale qui passe par leur centre de gravité. On a cherché de même s'il ne serait pas possible de rendre moins influentes les pertes occasionnées par le choc des cames contre le mentonnet, en construisant les cames tangentiellement à la circonférence de l'arbre tournant et au mentonnet, au moment où elles rencontrent ce dernier à l'état de repos. On conçoit qu'à cet instant, au lieu du choc, il se produit un glissement pendant lequel le mentonnet et, par suite, les pilons sont graduellement soulevés; mais, dans ce cas, la came devant recevoir plus de développement, le frottement, en parcourant plus de chemin, consomme une quantité de travail à peu près égale à celle qu'absorbe le choc. L'adoption de ce système évite des secousses qui sont nuisibles à la solidité de la machine. Les cames qui servent à la levée des pilons sont des développantes de cercle, afin que le bras de levier de la résistance soit constant, et que, par suite, les vitesses se transmettent dans un rapport convenable. Les points de contact des cames et du mentonnet doivent être aussi rapprochés que possible de l'axe du pilon, pour diminuer la tendance au déversement; et la distance verticale des guides ou prisons doit être la plus grande possible, pour réduire les résistances à vaincre.

La partie inférieure du mentonnet du pilon complétement abaissé doit se trouver sur l'horizontale qui passe par le centre de l'arbre à cames. Le chemin vertical que chaque came fait parcourir au pilon est égal à la longueur absolue de l'arc décrit dans le même temps par la circonférence génératrice de la développante des cames. La longueur développée de l'arc compris entre deux cames consécutives doit être au moins égale à l'arc décrit pendant la levée du pilon, augmenté de l'arc décrit pendant la retombée. Si l'on nomme φ l'arc décrit pendant la chute du pilon, h la hauteur de la chute, t le temps de la chute et v la vitesse de l'arbre à cames, on a pour l'arc décrit pendant la descente :

$$\varphi = vt \ldots\ldots \qquad (1)$$

le temps de la chute, t, étant égal à $\sqrt{\frac{2h}{g}}$; g accélération de la vitesse due à la pesanteur, l'équation (1) devient :

$$\varphi = v\sqrt{\frac{2h}{g}};$$

l'arc total compris entre deux cames consécutives étant égal à celui décrit pendant la levée h, plus celui décrit pendant la retombée, on a pour sa valeur :

$$\varphi_1 = h + v\sqrt{\frac{2h}{g}}. \qquad (2)$$

En divisant la circonférence génératrice des cames par cette valeur de φ_1, on obtient le nombre de cames que l'on peut placer sur l'arbre. De plus, si l'on remarque que le développement de cette circonférence de rayon R est égal à

$$c = 2\pi R,$$

on trouve pour le nombre de cames à placer sur ce développement :

$$n = \frac{2\pi R}{h + v\sqrt{\frac{2h}{g}}}. \qquad (3)$$

Toutefois, on ne doit prendre que la partie entière du quotient, pour qu'il se passe un certain temps entre la fin de la chute et la reprise du soulèvement.

Pour déterminer le rayon qu'il serait convenable de donner à la circonférence qui porte les cames, connaissant la levée h du pilon, le nombre N de tours que l'arbre à cames doit faire par minute, et le nombre n de cames que l'on se propose d'y placer, de manière qu'il n'y ait pas d'intervalle entre la chute et l'instant ou une came viendra saisir le pilon, on renverse les équations précédentes et l'on trouve, en remarquant que la vitesse absolue v est égale à $\frac{\pi RN}{30}$, l'équation suivante, qui donne pour la valeur du rayon R :

$$R = \frac{nh}{2\pi - \frac{\pi Nn}{30}\sqrt{\frac{2h}{g}}}, \qquad (4)$$

qui, résolue pour $\pi = 3$ m. 14 et $g = 9$ m. 81, donne, pour le cas considéré :

$$R = \frac{nh}{6{,}28 - 0{,}047\, Nn\sqrt{h}} \qquad (4\ bis)$$

Dans les cas ordinaires de la pratique, on augmente l'arc décrit pendant la retombée d'un sixième de sa valeur, pour donner le temps au pilon d'opérer son travail d'écrasement sur la matière; dans ces conditions, les équations (3) et (4) deviennent :

$$n = \frac{6{,}28\, R}{h + 0{,}055\, RN\sqrt{h}} \qquad (3\ bis)$$

$$R = \frac{nh}{6{,}28 - 0{,}055\, RNn\sqrt{h}} \qquad (4\ ter).$$

— *Recherche de la puissance à appliquer à l'extrémité du mentonnet pour soulever le pilon.* Soient : P, la puissance agissant verticalement à l'extrémité du mentonnet; Pf, le frottement de la came sur le mentonnet, effort perpendiculaire à P et dirigé vers l'axe vertical qui passe par le centre de l'arbre à cames; Q, le poids du pilon et de sa tige; N, la pression normale contre la prison supérieure, perpendiculaire à P, parallèle à Pf et dirigée dans le sens de cette dernière force; Nf, le frottement contre cette prison, effort parallèle à P et dirigé dans le sens contraire de cette force; N′, la pression contre la prison inférieure, perpendiculaire à P, parallèle à Pf et à N, mais dirigée dans le sens opposé à cette dernière force; N′f, le frottement contre cette prison, effort parallèle et opposé à P et ayant la même direction que Nf; l, la distance de l'axe de la tige du pilon à l'extrémité du mentonnet; h, la course du pilon; e, l'épaisseur de la tige du pilon; b, la distance du point de rotation de l'appareil supposé placé au centre de la prison inférieure, au-dessous du mentonnet, lorsque le pilon est au repos; g, la distance qui existe entre les points d'application des deux forces N et N′.

Les points d'application des forces parcourant le même espace h dans le même temps, le travail des forces donnera :

$$Ph = Qh + Nfh + N'fh \qquad (1)$$

le travail des forces perpendiculaires à P étant nul.

Cette équation (1) devient, en faisant disparaître h,

$$P = Q + Nf + N'f \qquad (1\ bis).$$

Pour établir une relation entre les travaux des forces P et Q, il faut éliminer N et N′ de l'équation (1 *bis*). Si l'on projette toutes les forces P, Q, Nf, N′f sur une ligne qui leur soit perpendiculaire, les projections de ces forces seront nulles, et il ne restera que celles N, N′, Pf, pour lesquelles la somme des projections donne :

$$N + Pf - N' = o$$

ou

$$N' = N + Pf. \qquad (2)$$

D'un autre côté, la somme des moments de toutes les forces prise autour du point de rotation supposé placé au centre du guide inférieur fournit l'équation d'équilibre suivante :

$$Pl - Pf\left(b + \frac{h}{2}\right) - Ng + Nf\frac{e}{2} - N'f\frac{e}{2} = o. \qquad (3)$$

Le bras de levier de Pf variant dans des limites qui diffèrent entre elles de la quantité h dont le pilon s'élève, on adopte, pour exprimer ce bras de levier, la moyenne arithmétique entre ces deux valeurs, soit $b + \frac{h}{2}$.

Les forces Q et N′ étant appliquées directement au point de rotation n'ont pas de bras de levier et, par suite, ont un moment nul dans l'équation d'équilibre.

L'équation (3) simplifiée devient

$$P\left[l - f\left(b + \frac{h}{2}\right)\right] - Ng + Nf\frac{e}{2} - N'f\frac{e}{2} = o$$

en remplaçant N′ par sa valeur (2), on a :

$$P\left[l - f\left(b + \frac{h}{2}\right)\right] - \quad + Nf\frac{e}{2} - (N + Pf)f\frac{e}{2} = o.$$

ou

$$P\left[l - f\left(b + \frac{h}{2}\right) - f^2\frac{e}{2}\right] - Ng = o \qquad (4)$$

équation de laquelle on tire la valeur de N

$$N = \frac{P\left[l - f\left(b + \frac{h}{2}\right) - f^2\frac{e}{2}\right]}{g}. \qquad (5)$$

Cette valeur de N transportée dans l'équation (2) donne

$$N' = P\,\frac{fg + l - f\left(b + \frac{h}{2}\right) - f^2\frac{e}{2}}{g}. \qquad (6)$$

Ces valeurs de N et de N′, substituées dans l'équation (1 *bis*) fournissent pour la valeur de P, toute simplification faite :

$$P = Q\,\frac{g}{g - f\left[2l - 2f\left(b + \frac{h}{2}\right) - f^2 e + fg\right]}. \qquad (7)$$

Cette relation permet d'obtenir immédiatement la puissance qu'il faut appliquer à l'extrémité du mentonnet quand la résistance Q est connue, et que l'on admet que les coefficients de frottement de la came sur le mentonnet, et de la tige du pilon sur les guides, sont les mêmes.

On obtient de même pour Q, la puissance étant connue :

$$Q = P \frac{g - f\left[2l - 2f\left(b + \frac{h}{2}\right) - f^2 e + fg\right]}{g}. \quad (8)$$

Ordinairement, on fait $b + \frac{h}{2} = \frac{g}{2}$; cette disposition donne pour P :

$$P = Q \frac{g}{g - 2lf + f^2 e}. \quad (9)$$

Dans le cas où les coefficients de frottement ne sont pas les mêmes pour les matières employées, on a, en appelant f le frottement de la came sur le mentonnet, et f_1 celui de la tige du pilon sur les prisons :

$$P = Q \frac{g}{g - f_1\left[2l - 2f\left(b + \frac{h}{2}\right) - f f_1 e + fg\right]} \quad (10)$$

Le travail moteur que doit transmettre l'arbre à cames pour une élévation h s'obtient en considérant le travail dépensé par le frottement de la came contre le mentonnet égal à celui qui résulte du frottement d'une dent d'engrenage dont le rayon est r, sur une crémaillère, soit à : $Ph \frac{fh}{2r}$; le travail moteur total est donc

$$T_m = Ph + Ph\frac{fh}{2r} = Ph\left(1 + \frac{fh}{2r}\right).$$

et en remplaçant P par sa valeur on a :

$$T_m = Qh \frac{g(2r + fh)}{2r\left[g - f\left[2l - 2f\left(b + \frac{h}{2}\right)\right] - f^2 e + fg\right)} \quad (11)$$

n étant le nombre de coups de pilon donnés pendant une révolution de l'arbre à cames, et P la force motrice tangentielle qui agit à l'extrémité du rayon r, on a pour l'équilibre dynamique :

$$n T_m = 2\pi r P$$

d'où

$$P = \frac{n T_m}{2\pi r} = \quad (12)$$

$$n Qh \frac{g(2r + fh)}{4\pi r^2\left[g - f\left[2l - 2f\left(b + \frac{h}{2}\right)\right] - f^2 e + fg\right]}$$

Dans ce qui précède, on n'a pas tenu compte du choc de la came contre le mentonnet, ni du frottement des tourillons de l'arbre à cames. M. Poncelet, dans son cours de machines industrielles à l'École d'artillerie et du génie de Metz, a donné la théorie complète des effets dynamiques des *bocards*. Ce savant ingénieur partage les effets d'une même came en trois périodes : la *première* est celle de la durée du choc, pendant laquelle l'arbre à cames consomme, pour chaque choc, une certaine quantité de travail ; la *deuxième* commence quand le choc est terminé et que le pilon marche avec la vitesse de la came, et finit quand la came l'abandonne pour le laisser retomber ; et enfin, la *troisième période* commence à l'instant où le pilon a été abandonné par une came, et à celui où il est choqué par une autre.

M. Tom Richard donne un moyen pratique de déterminer rapidement et avec assez d'approximation le travail que le moteur doit développer pour faire marcher un *bocard*. Au produit du poids Q du pilon avec la hauteur h de la levée et le nombre n de levées par seconde, ajoutez les quatre cinquièmes de ce produit, et le résultat fournira la quantité de travail cherchée, on a donc

$$T_m = Qhn\left(1 + \frac{4}{5}\right) = 1{,}80\, Qhn.$$

Le travail obtenu au moyen de cette équation empirique est un peu plus élevé que celui déterminé par la théorie de M. Poncelet ; mais il s'en approche tellement que l'on peut l'utiliser dans les recherches les plus sérieuses.

Aux forges d'Hayange, un double *bocard* ayant trente-deux pilons du poids de 80 kilogr. chacun, produit en vingt-quatre heures, en matières concassées, par pilon :

En mine.	2,500 kilogr.
Castine..	2,500 —
Cailloux fins.	250 —
Laitiers.	1,500 —

La levée de chaque pilon en charge est de 0 m. 295, et le nombre de levées de chacun d'eux, en une minute, est de 50 ; la quantité de travail transmis par le moteur s'élève à 698 kilogrammètres ou 9 chevaux 36 c. ; l'effet utile de chaque levée, mesurée par l'élévation d'un pilon, est de 80 kil. × 0,295 = 3,60 kilogrammètres, et le travail transmis par le moteur pour chaque levée est égal à : $\frac{698}{32} \times \frac{60}{50} = 26{,}14$ kilogrammètres, soit 2,60 km. pour le travail des résistances nuisibles.

Un *bocard* comprend généralement trois ou quatre batteries, composées chacune de trois ou quatre pilons. On distingue les *bocards* en *bocards à eau* et *bocards à sec*, suivant qu'ils opèrent avec ou sans l'intervention de l'eau. Les *bocards* à eau se nomment *bocards à auge* quand la caisse destinée à recevoir le minerai a toutes ses parois pleines, et *bocards à grille* quand une des parois de cette caisse est remplacée par une grille : ce sont les plus usités. Les *bocards* à sec ne sont employés que pour les minerais qui ne doivent pas être lavés. Le minerai y est placé sur de fortes grilles installées horizontalement au-dessous des pilons, et à travers les barreaux desquelles la matière broyée est chassée, pour être ensuite soumise à un tamisage approprié.

Les *bocards* sont aussi employés dans l'industrie pour pulvériser une foule de substances. Quand on veut obtenir des poudres d'une extrême finesse, pour ainsi dire impalpables, on fait alors usage du *bocard vaporisateur*, ainsi appelé parce qu'on laisse la substance sous le pilon jusqu'à ce qu'elle ait une ténuité telle, qu'un courant d'air qui traverse le mortier l'entraîne dans des chambres où elle se dépose à différentes hauteurs, selon les degrés de finesse.

BOCARDAGE s. m. (bo-kar-da-je — rad. *bocard*). Métall. Action de bocarder : BOCARDAGE *à sec*. BOCARDAGE *à eau*. *L'opération du* BOCARDAGE *doit avoir pour but, non-seulement l'écrasement du minerai et sa réduction en poudre d'une ténuité proportionnée à la plus ou moins grande finesse des particules de minerai disséminées dans les gangues, mais elle doit encore être dirigée de telle sorte, que le minerai pulvérulent soit immédiatement classé suivant la grosseur des grains.* (Burat.) *L'argent est dégagé des gangues pierreuses par un* BOCARDAGE, *puis concentré par le lavage.* (L. Figuier.) *Le* BOCARDAGE *se fait à sec ou à l'eau ; dans ce dernier cas, l'opération est une combinaison du cassage et du lavage.* (Pelouze.)

BOCARDANT (bo-kar-dan) part. prés. du v. Bocarder : *En* BOCARDANT *le minerai, on en sépare les matières inutiles.* (Péclet.)

BOCARDÉ, ÉE (bo-kar-dé) part. pass. du v. Bocarder. Broyé au bocard : *Minerai* BOCARDÉ.

BOCARDER v. a. ou tr. (bo-kar-dé — rad. *bocard*). Techn. Broyer avec le bocard : BOCARDER *du minerai*. BOCARDER *des os*.

BOCARDEUR s. m. (bo-kar-deur — rad. *bocarder*). Techn. Ouvrier qui travaille au bocardage.

BOCARDO (bo-kar-do). Anc. log. Mot barbare forgé pour désigner une espèce de syllogisme dans lequel la majeure est particulière négative, aussi bien que la conclusion, et la mineure universelle affirmative. Voici un exemple d'argument en bocardo : *Quelques despotes n'ont pas été haïs ; or, tout despote est haïssable ; donc, quelques hommes haïssables n'ont pas été haïs.*

BOCARMÉ (DE), nom d'une famille noble de la Belgique, qui est surtout connue depuis le crime horrible commis, en 1850, par un de ses membres.

Le comte Hippolyte Visart DE BOCARMÉ, le héros déplorable du drame que nous allons raconter, était né, en 1819, sur le navire qui portait son père à Java, où celui-ci allait remplir les fonctions d'inspecteur général des domaines. Il avait ensuite passé plusieurs années dans l'Arkansas, au pied des montagnes Rocheuses, où, après avoir quitté la colonie hollandaise, son père avait acheté une concession considérable. Dans cette nouvelle résidence, le jeune Bocarmé avait contracté toutes les allures violentes du squatter américain, et il les avait apportées en Europe, lorsque, à la suite de spéculations malheureuses, sa famille avait été obligée d'abandonner les États-Unis, et de venir se retirer dans sa terre de Bitremont, à quelques lieues de Mons. Deux passions le dominaient entièrement : les appétits sensuels et la soif de l'or. Pour assouvir la première, il convoitait toutes les femmes, ce qui le faisait appeler le *bouquin*. Pour satisfaire la seconde, il se livrait à des expériences agricoles, aussi ineptement conçues que ridiculement conduites, et qui étaient presque toujours désastreuses, circonstance qui lui avait valu le surnom de *sot-comte* ou de *fin-fou*. On disait également, en parlant de lui : *C'est un losse*, c'est-à-dire un homme de mauvaise foi, parce qu'on lui reprochait de n'apporter aucune loyauté dans ses relations. On ajoutait même que, toutes les fois qu'une discussion s'élevait entre lui et quelque fournisseur au sujet d'une quittance, il demandait à revoir la pièce, et qu'alors il s'efforçait de l'escamoter. Enfin, et c'était là un fait très-grave aux yeux de la population religieuse qui l'entourait, il affichait l'impiété la plus outrée ; on ne le voyait jamais à l'église, et, depuis qu'il habitait le pays, la chapelle du château n'avait jamais été ouverte à un prêtre.

Ainsi donc, en 1843, au moment où va commencer notre histoire, la réputation du comte Hippolyte de Bocarmé était des plus mauvaises. Quant à sa fortune, elle était tout à fait compromise. Le 5 juin de cette même année, il épousa Lydie Fougnies, jeune fille élégante et remplie de distinction naturelle, mais au cœur sec, qu'il avait remarquée dans la petite ville de Peruwelz. Lydie était fille d'un ancien épicier de Mons, qui passait pour très-riche, et que semblait dévorer la manie des distinctions nobiliaires. L'ancien épicier consentit avec empressement à un mariage qu'il regardait comme un honneur pour sa famille. De Bocarmé n'y vit, au contraire, qu'un moyen propre à relever ses affaires. Le beau-père avait une santé mauvaise. Gustave Fougnies, frère unique de Lydie, était malingre et souffreteux. Atteint d'un mal incurable à la suite d'une chute de cheval, qui avait nécessité l'amputation de la jambe droite, il ne vivait qu'à force de régime. Sa mort paraissait ne pas devoir tarder longtemps.

Fougnies père mourut en 1846. Sa fortune avait été beaucoup exagérée. Néanmoins, en réunissant leur avoir, les deux époux possédaient encore près de 7,000 francs de rente. C'eût été suffisant sans leurs habitudes désordonnées de luxe, et surtout sans les folies agricoles et les débauches d'Hippolyte, qui, à peine marié, avait installé l'adultère au foyer conjugal.

En attendant, les dettes s'accumulaient de plus en plus, et les créanciers se présentaient en foule. D'un autre côté, au lieu de mourir, Gustave se rétablissait ; il se disposait même à épouser une demoiselle de Dudzeele. Ce projet contrariait vivement de Bocarmé, qui réussit plusieurs fois à le rompre, en adressant à son beau-frère des lettres anonymes remplies d'imputations calomnieuses contre la jeune fille et sa mère ; mais, malgré tout, le mariage fut arrêté pour le 21 novembre 1850.

Ainsi, le comte de Bocarmé voyait s'évanouir ses espérances. Jamais, cependant, l'héritage des Fougnies ne lui eût été plus nécessaire, car il avait vendu des biens de sa femme pour 90,000 francs, il devait plus de 100,000 francs, et, pour se procurer quelque argent, il était obligé de mettre les bijoux du ménage au mont-de-piété.

Tout à coup, un changement s'opéra à Bitremont. Ne pouvant s'opposer au mariage, les époux Bocarmé parurent s'y résigner ; mais, pour ne pas y assister, ils annoncèrent que des intérêts importants réclamaient immédiatement leur présence en Allemagne. Cependant, comme ils avaient des affaires à régler avec Gustave, ils lui demandèrent une entrevue. Ils désiraient aussi, prétendirent-ils, lui remettre une procuration pour les représenter pendant leur absence.

Gustave Fougnies arriva au château le 20 novembre, à dix heures du matin. Il y passa toute la journée. La nuit venue, il manifesta l'intention de se retirer ; ordre fut même donné d'atteler sa voiture. Alors il se trouvait dans la salle à manger, avec son beau-frère et sa sœur. Emerence Bricourt, femme de chambre de la comtesse, le vit dans ce moment : il était debout, près d'une table, dans l'attitude d'un homme qui va boire le coup de l'étrier ; une demi-bouteille de vin de Champagne était placée sur la table. Quelques minutes après, une autre domestique, Justine Thibaut, entendit dans la salle à manger le bruit d'une chute et des cris lamentables, comme ceux d'une personne qu'on étrangle. Enfin, après diverses allées et venues, les époux Bocarmé appelèrent au secours et demandèrent du vinaigre. Les domestiques, qui accoururent à ces cris, aperçurent Fougnies étendu par terre près de la fenêtre ; le comte l'inondait de vinaigre et le frottait. Emerence Bricourt voulut remplacer son maître, mais elle reconnut bien vite qu'elle n'avait dans les mains qu'un cadavre. Sur l'ordre de la comtesse, on monta le corps dans la chambre d'Emerence ; puis, au grand étonnement de leurs gens, le comte et la comtesse firent eux-mêmes disparaître toutes les traces de l'événement : ils prétendaient que Gustave était mort d'une attaque d'apoplexie.

Le bruit d'une mort si imprévue fit naître aussitôt des soupçons. « On parle de coup de sang, disait dans la soirée du 21 le juge de paix de Peruwelz au procureur du roi de Tournay, mais le public n'en croit rien ; on pense qu'il y a eu empoisonnement. Il y a là de mauvais antécédents, une fortune délabrée ; on parlait d'un mariage gênant ; j'ai des inquiétudes. » Le procureur du roi n'hésita pas ; dès le lendemain, le juge d'instruction se rendit à Bitremont, et les époux Bocarmé furent mis en état d'arrestation. On trouva dans diverses parties du château de nombreux papiers attestant le désordre des accusés ; une foule d'autres avaient été brûlés avant l'arrivée du magistrat. En même temps, on procédait à l'examen et à l'autopsie du cadavre. A l'aspect de la bouche, qui portait des traces d'un puissant caustique, les hommes de l'art déclarèrent sans hésiter qu'il y avait eu empoisonnement, mais ils ne purent d'abord découvrir avec quelle substance il avait été produit. Le chimiste Stas, chargé de la recherche du poison, fut mis sur la voie par les révélations d'un domestique du comte de Bocarmé, nommé Deblicquy. Ce domestique raconta que, depuis quelques mois, son maître se livrait à des distillations, et que c'était lui qui lui servait d'aide dans ces opérations : Bocarmé prétendait fabriquer de l'eau de Cologne. Deblicquy reconnut parfaitement, dans le laboratoire de M. Stas, les diverses substances qu'il avait vues à Bitremont ; puis, à l'une d'elles qu'on lui plaça sous le nez, il s'écria : « Voilà l'eau de Cologne de M. le comte ! » C'était de la nicotine. Désormais sûr du poison qui avait donné la mort à Fougnies, M. Stas l'eut bientôt trouvé dans les restes de ce malheureux. D'un autre côté, la justice recueillait de précieux renseignements. Elle constatait qu'en 1849, de Bocarmé avait cultivé des plantes vénéneuses et du tabac ; qu'en février 1850, il s'était présenté, sous un faux nom, chez un professeur de chimie, et l'avait prié de lui indiquer les moyens d'extraire les huiles essentielles des végétaux, particulièrement celles du tabac ; et qu'enfin, au mois de mars de la même année, il avait acheté des appareils distillatoires à un chaudronnier. Un événement imprévu vint compléter ces découvertes. A force de chercher on trouva, sous le parquet d'une des salles du château, tous les instruments dont le comte s'était servi pour ses manipulations. Dès ce moment, les époux Bocarmé ne purent plus nier la fabrication de la nicotine à Bitremont. Ils durent adopter un moyen de défense. Le mari prétendit d'abord que Gustave s'était involontairement empoisonné ; puis, apprenant que sa femme riait de cette déclaration, il soutint que c'était elle-même qui avait assassiné son frère. Alors la comtesse déclara que son mari avait seul prémédité et exécuté le crime.

Le 27 mai 1851, les deux accusés comparurent devant la cour d'assises de Mons. Ils avaient l'un et l'autre trente-deux ans. Dans l'acte d'accusation, le comte était signalé comme auteur principal, et la comtesse seulement comme complice.

Après avoir avoué l'état désespéré des affaires du ménage et l'ignoble conduite privée de son mari, Lydie convint que, dans les premiers jours de novembre 1850, celui-ci lui avait raconté qu'il fabriquait de la nicotine pour *faire l'affaire à ce coquin* : c'était ainsi qu'il appelait Gustave. Elle déclara ensuite que, le jour du meurtre, le comte s'était approché de sa victime, l'avait terrassée, puis lui avait versé de force de la nicotine dans la bouche. A ce moment, elle avait fermé la porte et s'était enfuie vers la cuisine ; mais elle était restée dans une pièce voisine de la salle à manger, et de là elle avait entendu son frère qui criait : « Aïe ! aïe ! pardon, Hippolyte ! — Il fallait prévenir votre frère, lui dit le président, car vous saviez le sort qui lui était réservé ; un seul mot eût suffi. » Elle répondit : « On espère toujours qu'un malheur, même redouté, n'arrivera pas. J'avais bien l'intention de le faire. »

Le comte de Bocarmé soutint, avec un sang-froid qui ne se démentit pas, que la mort de son beau-frère était le résultat d'une erreur et non d'un crime. « Avant de partir, dit-il, Gustave demanda à boire un verre de vin. Ma femme se trompa de bouteille ; elle nous versa de la nicotine, qui était enfermée dans une armoire à côté de bouteilles de vin. Gustave avala son verre tout d'un trait, et s'écria aussitôt : « Sacré nom ! » J'allais boire le mien, mais, à ce cri, je le posai aussitôt, en disant à ma femme : « Tu nous as empoisonnés ! » Alors, Gustave se mit à crier : « Hippolyte, vite, à mon secours ! » Je le saisis de la main droite sur l'épaule gauche, et je mis ma main gauche sur sa bouche, pour que ses cris ne pussent être entendus, afin d'éviter un scandale. A ce moment, ma femme se sauva, et je tombai sur le parquet à côté de Gustave. Quelques instants après, en revenant à moi, j'entendis le râle d'un mourant. Je me relevai, et j'allai prévenir ma femme du triste résultat de son imprudence. — Si la chose s'est passée ainsi, lui demanda le président, pourquoi votre femme ne dit-elle pas la vérité ? — Elle n'ose pas, parce que cette vérité peut la perdre si l'on n'y croit pas, tandis que si l'on croit ce qu'elle dit, je suis condamné et elle est sauvée. » Interpellée sur ce que vient de raconter son mari, la comtesse déclare qu'il n'y a pas un mot de vrai. « Je trouve que ma femme a raison, dit alors le comte. La vérité est tellement impossible à croire, qu'on n'y croirait pas. Son système la sauvera. »

L'accusation fut soutenue par M. de Marbaix, procureur du roi. Nous citerons quelques passages de son réquisitoire, parce qu'ils résument parfaitement la pensée dont étaient pénétrés tous ceux qui suivaient sans parti pris le procès. « Ce crime, dit ce magistrat, n'est pas le résultat d'une haine et d'une vengeance. Il faut en rechercher la cause dans un sentiment plus vil et plus méprisable : la soif de l'or ! Et, moins généreux en cela, si je puis me servir de cette expression en parlant de pareils êtres, moins généreux que les bandits, ils n'ont pas laissé à la victime l'alternative de la bourse ou de la vie ; ils ont pris la vie d'abord, pour s'emparer ensuite de la bourse... Ce crime est épouvantable, parce qu'il a été commis après que la victime avait mangé à la même table que les assassins, goûté au même sel ! Il est lâche, parce que la victime n'a pas pu se défendre ! Il est horrible, enfin, à raison de la qualité de parent qui unissait la victime à ses bourreaux, et il est d'autant plus horrible que, sans cette qualité, il *n'eût pas été commis !* »

La défense de Bocarmé fut présentée par Me Lachaud, du barreau de Paris, et Me Paepe, du barreau de Mons. Deux autres avocats belges, Mes Toussaint et Harmignies, s'étaient chargés de celle de la comtesse.

Le 14 juin, le jury rapporta un verdict négatif en faveur de la comtesse, et de culpabilité sans circonstances atténuantes à l'égard du comte. Celui-ci fut condamné à la peine de mort. Mise immédiatement en liberté, Lydie s'empressa de se retirer, sans même jeter un regard sur son mari, ce qui excita de violents

murmures dans l'auditoire. Quant au comte, il accueillit son arrêt avec le même calme qu'il avait conservé pendant les débats. « Du moins, ma femme est acquittée, dit-il; elle sera là pour ses enfants » (deux filles et un garçon). Puis, après avoir remercié Me Harmignies, il ajouta : « J'ai gagné la moitié de ma cause, puisqu'elle est acquittée. »

Le condamné se pourvut en cassation. Le 16 juillet, son pourvoi fut rejeté, et, quatre jours après, il subit la peine capitale sur la place publique de Mons. Jusqu'au dernier moment, quelques personnes avaient cru pouvoir espérer une commutation de peine; mais la nature du crime et la position sociale du coupable n'avaient pas permis à la clémence royale d'intervenir. Le conseil des ministres, consulté par le souverain, avait conclu à l'unanimité qu'il fallait une expiation solennelle à un si grand forfait.

BOCAS s. m. (bo-kâss). Comm. Toile de coton de Surate.

BOCASSIN s. m. (bo-ka-sain). Syn. de BOUCASSIN. V. ce mot.

BOCAVI, ville de l'Océanie, dans l'archipel des Philippines, île de Luçon, province de Bulacan, diocèse de Manille; 9,540 hab. Riz, cannes à sucre, fruits, légumes; filatures de coton, tissage de toiles exportées à Manille.

BOCAYRENTE, ville d'Espagne, province d'Alicante, à 18 kil. S. de San-Felipe; 6,000 h. Distilleries d'eau-de-vie; manufactures de papier; fabriques de draps et étoffes de laine; savon.

BOCCABADATI (Louise), cantatrice italienne, née à Parme, débuta en 1817 sur le théâtre de cette ville avec un grand succès, puis chanta sur plusieurs scènes italiennes, et fut engagée à Munich, où les connaisseurs apprécièrent favorablement sa voix et sa méthode. De retour en Italie, elle se fit entendre à Rome, Venise, Milan et Naples, et partout elle rencontra un accueil chaleureux. La Boccabadati excellait dans la musique bouffe; et sa verve étincelante, sa gaieté de bon aloi faisaient oublier sa figure disgracieuse et l'exiguïté de sa taille. De 1838 à 1845, elle fut appelée à Londres, Turin, Lisbonne, Gênes et Palerme; puis elle disparut tout à coup de la scène italienne. — C'est probablement sa fille, Augustine BOCCABADATI, qui vint vers 1855 débuter sans succès au Théâtre-Italien de Paris.

BOCCACE (*Jean*), un des plus grands écrivains de l'Italie, naquit à Paris en 1313, d'un marchand florentin, venu dans cette ville pour y trafiquer. Il était le fruit d'une union illégitime. Encore enfant, il fut conduit à Florence, où il commença ses études et montra, dès l'âge de sept ans, dit-on, un goût invincible pour la poésie. Son père le plaça successivement chez divers marchands pour y apprendre le commerce, et le fit dans ce but séjourner huit ans à Naples, où il se lia avec les savants et les littérateurs que la protection du roi Robert y avait attirés, et où il étudia les langues et la littérature des anciens, manifestant une répugnance insurmontable pour les occupations auxquelles on l'avait destiné. L'amour de la princesse Marie, fille naturelle du roi Robert, qu'il a souvent célébrée sous le nom de *Fiammetta*, la présence de Pétrarque à Naples et l'accueil éclatant qu'il y reçut, une visite au tombeau de Virgile, la lecture de Dante, ce séjour sur la terre classique de la poésie, fixèrent à jamais ses goûts, fécondèrent son inspiration et hâtèrent l'éclosion de son génie. Dès cette époque, il composa un grand nombre de poésies italiennes; mais plus tard, l'étude des poésies de Pétrarque le détermina à livrer aux flammes tous ses vers de jeunesse. Après un séjour de deux ans à Florence, il revint à Naples, où la reine Jeanne l'accueillit favorablement. On croit même que ce fut pour complaire à cette princesse, autant qu'à sa chère Fiammetta, qu'il composa le *Décaméron*. Après la mort de son père, il alla se fixer à Florence, et n'eut plus dès lors d'autre distraction dans ses études et ses travaux littéraires que le plaisir et quelques missions dont le chargèrent ses concitoyens. Ce fut lui qui fut choisi pour aller porter à Pétrarque la nouvelle de son rappel et de la restitution de ses biens patrimoniaux. C'est à ce moment qu'il se lia avec le grand poëte d'une amitié que le temps cimenta, et qui ne fut brisée que par la *mort*.

Il joignit ses efforts à ceux de son ami pour ranimer en Italie le goût des lettres anciennes, entretint chez lui pendant trois ans Léonce Pilate pour se perfectionner dans la langue grecque, fit venir de Grèce, à ses frais, les premières copies de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, dépensa une partie de sa fortune à exhumer et à faire copier des manuscrits, et se servit enfin de toute son influence pour engager ses contemporains à substituer l'étude de l'antiquité aux sciences scolastiques. Sa générosité naturelle et ses dépenses excessives pour les lettres avaient ruiné sa fortune; Pétrarque lui vint en aide de la manière la plus généreuse, et le combla de plus de bienfaits qu'il n'en voulut recevoir. Le grand poëte lui fut encore utile par d'excellents conseils pour ses écrits et pour sa conduite; et quand Boccace, entraîné par les exhortations d'un chartreux, voulut renoncer entièrement au monde et aux lettres, ce fut Pétrarque qui l'empêcha de réaliser cette résolution outrée. Retiré à Certaldo, près de Florence, d'où sa famille était originaire, Boccace y continua ses travaux et ses études, et y composa un grand nombre de ses ouvrages latins. Il fut choisi par les Florentins pour remplir la chaire publique qui venait d'être fondée pour l'interprétation de Dante, dont il était un des admirateurs les plus passionnés. Déjà il avait commencé un commentaire de ce poëte; mais l'ardeur qu'il y mit acheva de ruiner sa santé, qu'une longue maladie avait fortement ébranlée; la nouvelle de la mort de son cher Pétrarque lui porta le dernier coup, et il mourut lui-même l'année suivante (1375), à l'âge de soixante-deux ans.

Boccace était poëte par l'imagination, la verve et la passion; et cependant tout ce qu'il a écrit en vers est médiocre. Comme Pétrarque, il crut que ses titres à l'immortalité étaient dans ses ouvrages sérieux, écrits en latin, tandis que la postérité a réservé toute son admiration pour le recueil de nouvelles de l'un et pour les rimes d'amour de l'autre.

Les principaux ouvrages latins de Boccace sont : *De genealogia deorum*, fruit d'une immense lecture, où se trouvent pour la première fois rassemblées toutes les notions mythologiques répandues dans les auteurs anciens; *De montium, sylvarum, lacuum, fluviorum... nominibus; De casibus virorum et fœminarum illustrium; De claris mulieribus;* 16 *Eglogues*, etc. Les plus connus de ses ouvrages en italien sont : la *Teseide*, premier essai d'épopée en italien, écrit en *octaves*, forme poétique dont Boccace passe pour le créateur; *Amorosa visione*, poëme singulier sur le triomphe de la Sagesse, de la Gloire, de la Richesse, etc., et qui contient en acrostiches les louanges de la princesse Marie; *Il Filostrato*, poëme romanesque, récit des amours de Troïle, fils de Priam, avec Chryséis; *Nimfale Fiesolano*, fiction pastorale; ces poëmes ne se lisent plus aujourd'hui. *Il Filocopo* est le récit emphatique des aventures chevaleresques de Florio et de Blanchefleur; la *Fiammetta* est, dit-on, une allégorie aussi longue qu'ennuyeuse des amours de Boccace et de la princesse Marie; l'*Ameto* (Admète) est une pastorale médiocre, mêlée de prose et de vers. *Il Corbaccio* ou le *Labyrinthe d'amour* est une satire mordante et quelquefois grossière contre les femmes. Le *Commentaire* sur Dante, quoique surchargé de détails pédantesques, est précieux pour l'interprétation d'un grand nombre de passages difficiles. Enfin le chef-d'œuvre de Boccace, le *Décaméron* (v. ce mot), est en même temps le chef-d'œuvre de la prose italienne, qu'il a fixée, ennoblie, enrichie et réglée. On regrette seulement qu'à la grâce naïve des vieux fabliaux se mêle trop souvent le cynisme des mœurs du temps et du pays. Le tableau de la peste de Florence, qui forme l'introduction, est un admirable morceau qu'on a souvent comparé à la description de la peste d'Athènes par Thucydide. Le *Décaméron* a été traduit par Sabatier de Castres (1779) et par Mirabeau (1802). Les *Œuvres complètes* de Boccace ont été publiées à Florence (1827, 17 vol. in-8°).

Une école de critiques italiens a voulu voir des allégories politiques dans quelques-uns des poëmes et des romans de Boccace. C'est ainsi que, suivant une opinion récente et qui semble bien un peu paradoxale, Fiammetta serait la personnification de la puissance impériale. Cette dame ardemment désirée qu'on retrouve dans toute poésie italienne au moyen âge ne serait que l'emblème, l'espoir d'un meilleur avenir politique; et les fictions amoureuses des poëtes de ce temps n'auraient été qu'une sorte de jargon symbolique employé par le parti gibelin dans sa guerre contre la puissance pontificale.

Bocca della verità, figure de marbre antique. V. BOUCHE DE LA VÉRITÉ.

BOCCA-DI-FERRO, ou **BUCCA-FERRI**, ou **BUCCA FERRA** (*Louis*), *médecin italien, né* à Bologne en 1482, mort en 1545. Il étudia la médecine sous la direction d'Achillini, puis professa avec éclat la logique et la philosophie dans sa ville natale, où il eut pour élèves J.-C. Scaliger, Fr. Piccolomini, etc. En 1522, il se rendit à Rome avec le cardinal de Gonzague. Les cours qu'il y fit sur la philosophie d'Aristote lui valurent la réputation de premier professeur de philosophie de son temps. Après la prise de Rome par les troupes de Charles-Quint, Bocca-di-Ferro alla reprendre sa chaire à Bologne, et entra ensuite dans les ordres. On lui doit des *Commentaires* écrits en latin sur les livres d'Aristote.

BOCCA-DI-FERRO (Jérôme), jurisconsulte italien, né à Bologne en 1552, mort en 1623, était neveu du précédent. Il professa le droit dans sa ville natale et s'acquit une telle réputation, qu'en 1598, Clément VIII le choisit pour prononcer sur un différend qui s'était élevé entre les magistrats de Bologne et l'archevêque de Milan, Frédéric Borromée. Ses principaux ouvrages sont : *Consultations* (Bologne, 1623); et *Leçons sur les matières ordinaires du droit civil.*

BOCCA-DI-LUPO, nom moderne des Thermopyles.

BOCCAGE (Manoel-Maria BARBOSA DU), poëte portugais, né à Setuval en 1776, mort en 1806. Il eut un succès prodigieux comme improvisateur, et, chose remarquable, ses vers n'ont rien perdu à être imprimés. Il a réussi surtout dans l'idylle, l'élégie, le sonnet, l'épître et la satire. Il a donné aussi d'excellentes traductions en vers des *Jardins*, de l'*Imagination*, de Delille; de la *Colombiade*, de Mme du Boccage, sa parente, car sa famille était d'origine française. Ses œuvres ont été publiées à Lisbonne (1796-1805).

BOCCAGE (DU). V. DU BOCCAGE.

BOCCALE s. m. (bok-ka-lé — mot ital. formé de *bocca*, bouche). Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, en usage à Rome et dans quelques autres contrées de l'Italie. ‖ Pl. BOCCALI.

BOCCALINI (Trajan), écrivain satirique italien, né à Lorette en 1556, mort en 1613. Il fut nommé gouverneur de plusieurs villes des États du pape; mais l'indépendance de ses opinions et la liberté de ses écrits lui firent des ennemis implacables qui le forcèrent à quitter Rome et à se retirer à Venise, où il mourut d'une colique selon les uns, et, selon d'autres, assommé à coups de sacs remplis de sable. Son principal ouvrage est *Ragguagli di Parnaso* (Nouvelles du Parnasse, Venise, 1612-1613), où il juge avec une liberté très-hardie les questions ainsi que les personnages politiques et littéraires. T. Fougasse a traduit en français la première centurie des *Ragguagli*, sous le titre de les *Cent premières nouvelles et avis du Parnasse* (Paris, 1615). Parmi les autres écrits de Boccalini, nous citerons *Tr. Boccalini quinquaginta relationes ex Parnasio de variis Europæ eventibus, etc.* (1683); *Pietra del paragone politico* (1615, in-4°), traduit en plusieurs langues, et en français par Giry, sous le titre de *Pierre de touche politique tirée du mont de Parnasse* (1626), ouvrage où il attaqua vivement l'Espagne. Citons encore ses *Commentaires sur Tacite* (1669); la *Segretaria d'Apollo* (1653, etc.)

BOCCANERA, nom d'une famille patricienne de Gênes, dont les principaux membres sont : Guillaume BOCCANERA, qui vivait au XIIIe siècle, et qui devint le chef du parti démocratique dans la ville de Gênes, lorsqu'elle se révolta, en 1257, contre la tyrannie des nobles. La dictature lui fut confiée pour dix ans, avec le titre nouveau de *capitaine du peuple*. Il abusa du pouvoir, et fut déposé en 1262. — Simon BOCCANERA, petit-fils du précédent, fut comme lui le chef du parti démocratique, s'acquit une grande popularité, et fut proclamé doge de Gênes en 1339. Il était le premier qui eût reçu ce titre. Boccanera s'appliqua à développer la puissance maritime de sa patrie, fit respecter le pavillon génois par les Turcs et les Maures, et comprima les factions. Assiégé dans la ville, en 1347, par les Doria, les Spinola, les Grimaldi et les Fieschi, chefs du parti guelfe, il ne put résister à leurs forces réunies et se retira à Pise, d'où il revint en 1356 pour ressaisir le pouvoir. Il y réussit; mais fut empoisonné en 1362. Sous son administration, les Génois s'emparèrent de l'île de Chio et remportèrent divers avantages sur les Turcs dans la mer Noire, et sur les Tartares de la Crimée. — Gilles BOCCANERA, frère du précédent, entra en qualité d'amiral au service du roi Alphonse XI de Castille, combattit les Maures à la tête de quinze galères, vainquit à deux reprises la flotte du roi de Maroc et concourut puissamment à la prise d'Algésiras (1344). Nommé comte de Palma pour ces brillants faits d'armes, Boccanera ne se distingua pas moins sous le règne d'Henri II. Après avoir battu une escadre portugaise (1371), il fut envoyé la même année à la tête de sa flotte au secours des Français, et remporta sur l'amiral Pembrocke, qu'il fit prisonnier, une éclatante victoire en vue de La Rochelle. Boccanera avait, lorsqu'il mourut, la réputation d'être le plus grand homme de mer de son siècle. — Baptiste BOCCANERA, fils du doge Simon, mourut en 1401. Gênes, après s'être donnée à la France, s'étant révoltée contre le gouverneur français, Colard de Calleville, nomma pour chef Baptiste Boccanera. Celui-ci envoya des députés à Charles VI, pour lui demander d'accéder au choix du peuple; mais le roi de France ordonna au maréchal de Boucicaut de se rendre à Gênes, et à peine celui-ci fut-il arrivé qu'il donna l'ordre de décapiter Boccanera. — Marin BOCCANERA, de la même famille que les précédents, fut un architecte distingué, construisit des aqueducs, acheva l'arsenal des galères, agrandit le port et commença le grand môle avec d'énormes blocs de pierres détachés des montagnes voisines.

BOCCARD s. m. (bo-kar). Argot. Lupanar, mauvais lieu.

BOCCARDO (Jérôme), économiste italien, né à Gênes vers 1820, professeur d'économie politique à l'université de Gênes. Il a publié un *Traité théorique et pratique d'économie politique* (Trattato teorico-pratico d'economia politica), qui est le travail le plus complet qui ait paru en Italie sur cette science; et un *Dictionnaire des sciences économiques* (Dizionario delle scienze economiche), aussi remarquable par l'ordre et la clarté que par l'érudition. Ce dernier ouvrage n'est pas encore entièrement terminé.

BOCCHERINI (Louis), compositeur de musique, né à Lucques en 1740, mort en 1806 à Madrid. Il eut pour maître Vannucci, et fit de tels progrès, surtout sur le violoncelle, son instrument favori, que son père l'envoya compléter à Rome ses études musicales. De retour dans sa ville natale, Boccherini se lia d'une vive amitié avec un violoniste distingué nommé Manfredi et vint avec lui en France (1771). De là les deux virtuoses se rendirent à Madrid, où le bruit de leurs éclatants succès les avait précédés. Les compositions de Boccherini, trios, quatuors, etc., excitèrent à tel point l'enthousiasme, que le roi d'Espagne voulut se l'attacher et lui paya une pension, *en échange de laquelle* le célèbre artiste devait fournir par an neuf morceaux. Boccherini se fixa à Madrid, où le prince des Asturies lui donna la direction de sa musique particulière; il se maria et vécut de la vie d'artiste, au jour le jour, insoucieux du lendemain, trouvant ses plus pures jouissances dans le culte de l'art. Il se trouvait relativement heureux, lorsqu'en 1780 son ami Manfredi vint à mourir. Boccherini fut vivement affecté de cette perte, qui causa une profonde perturbation dans sa vie. Il présenta, pour remplacer Manfredi comme premier violon, un artiste nommé Brunetti, et celui-ci parvint en peu de temps à le supplanter lui-même et à le forcer à se démettre de ses fonctions de compositeur de la cour. Boccherini se trouva alors dans la situation la plus précaire. Il n'avait, pour se loger, lui et sa famille, qu'une seule chambre, dans laquelle il avait fait construire une sorte de loge élevée, où il montait à l'aide d'une échelle quand il voulait travailler. Bien qu'il manquât quelquefois du nécessaire, il était d'une probité à toute épreuve. C'est ainsi qu'il refusa un jour de donner pour 100 louis un *Stabat* qu'il venait de composer, parce qu'il avait promis à une autre personne de le lui livrer moyennant 280 francs. Pendant dix-huit ans, le marquis de Benaventi lui paya une pension qui l'aidait à nourrir sa famille; mais après la mort de celui-ci, Boccherini termina sa vie dans la misère et dans l'isolement. Lorsque ce grand et doux artiste mourut, la cour, qui semblait l'avoir oublié, tint à honneur d'assister à ses funérailles. On a dit que, si Dieu voulait parler en musique aux hommes, il se servirait de celle de Haydn, et que, s'il voulait en entendre, il choisirait celle de Boccherini. Les compositions de cet artiste ont en effet une grâce mélancolique et une suavité qui leur donnent un caractère céleste et qui justifient cette hyperbole poétique. On admire surtout *son Stabat mater, ses trios et ses quintettes.* Aussi fécond qu'original, Boccherini n'a pas produit moins de 370 compositions instrumentales.

BOCCHETTA (la), nom donné à un défilé des Apennins, à 10 kilom. N. de Gênes, sur la route de cette ville à Novi; le revers de la montagne incliné vers Gênes, beaucoup moins abrupt et moins sauvage que celui qui descend vers Novi, est couvert d'oliviers, de citronniers et d'orangers. Altitude, 800 mètres. Vue magnifique.

BOCCHI (Achille), en latin **Bocchius**, littérateur italien, né à Bologne en 1488, mort en 1562. Attaché d'abord au célèbre comte de Carpi, il se signala, non-seulement par sa profonde érudition, mais encore par son habileté dans la pratique des affaires, et devint successivement orateur impérial en cour de Rome, chevalier et comte palatin. De retour dans sa ville natale en 1522, Bocchi professa tour à tour les littératures grecque et latine, la rhétorique et la poésie, fut appelé à de hautes fonctions dans la cité, et institua en 1546, dans le palais qu'il s'était fait construire, une académie qui prit le titre d'*academia Hermathena*, à cause des figures de Mercure et de Minerve, gravées sur la devise, mais qui est surtout connue sous la dénomination d'*academia Bocchiana* ou *Bocchiale*, du nom de son fondateur. Les membres de cette compagnie s'occupaient principalement de la correction des ouvrages imprimés dans le palais même de Bocchi. Celui-ci, qui était très-versé dans les langues anciennes, dans l'archéologie et dans l'histoire, fut nommé historiographe de Bologne. Il a composé des poésies latines, des ouvrages d'histoire et de philologie, et une *Histoire de Bologne* restée en manuscrit et dont la bibliothèque impériale de Paris possède une copie.

BOCCHI (François), littérateur italien, né à Florence en 1548, mort en 1618. Il eut pour protecteur Laurent Salviati, le Mécène de ce temps, et il publia de nombreux ouvrages, en latin et en italien, sur les hommes célèbres de son siècle et sur une foule de sujets divers.

BOCCHI ou **BOCCHINI** (Faustino), peintre italien, né à Brescia en 1659, mort vers 1742. Élève du Fiamminghino, suivant Lanzi; il excella dans les sujets religieux, et fit preuve d'une imagination inépuisable pour composer des tableaux dans lesquels il mettait des nains en scène; le même écrivain cite comme spécimens de ce genre bizarre un *Sacrifice antique* et une *Fête populaire*, qui figuraient dans la galerie Carrara, à Bergame. Faustino Bocchi appartenait par malheur à la secte des peintres appelés *Tenebrosi*, parce qu'ils firent usage d'impressions sombres et huileuses, dont l'effet fut d'altérer en peu de temps leurs ouvrages. — Un autre peintre de ce nom, Luca BOCCHI, a exécuté avec Galetti les fresques d'une chapelle de l'église de Saint-Gaëtan, à Florence.

BOCCHIGLIERO, ville du royaume d'Italie, dans la Calabre citérieure, district de Rossano; 3,400 hab. Commerce important de manne, térébenthine et bois.

BOCCHORIS ou **BOCCHYRIS**, roi et législateur d'Egypte, mort vers l'an 812 av. J.-C.

Il se fit une telle réputation de sagesse et d'incorruptibilité, que, pour désigner une sentence juste, on disait dans l'antiquité : *Voilà un jugement de Bocchoris.* Il fut renversé par Sabacan, roi d'Ethiopie, qui le fit brûler vif. Quelques historiens le confondent avec le Pharaon sous lequel les Hébreux quittèrent l'Egypte sous la conduite de Moïse.

BOCCHUS, roi de Mauritanie, beau-père de Jugurtha, prit les armes avec celui-ci contre les Romains et fut vaincu deux fois par Marius. Il livra ensuite son gendre à Sylla, et reçut en récompense le pays des Massésyliens (106 av. J.-C.).

BOCCHUS, roi de Mauritanie, mort vers l'an 33 av. J.-C., était, selon toute vraisemblance, le fils du précédent. Pendant la guerre civile qu'alluma la rivalité de César et de Pompée, Bocchus se déclara en faveur de ce dernier; mais plus tard, s'étant rangé du parti d'Octave, pendant que son frère embrassait celui d'Antoine, il put, grâce à cette circonstance, régner seul sur la Mauritanie.

BOCCIARDO (Clément), peintre italien, né à Gênes en 1620, mort en 1658, à Pise, suivant les uns, à Florence, suivant les autres. Son style était correct et idéal; la cathédrale de Pise et plusieurs autres églises de cette ville offrent de cet artiste des ouvrages estimés. Son portrait, peint par lui-même, fait aujourd'hui partie de la galerie iconographique de Florence.

BOCCOMINI (Pietro), artiste dramatique italien, né à Rome en 1819, mort à Amsterdam en 1860. Fils de Jean Boccomini, acteur distingué de Turin, il fit ses études dans cette ville, et, après la mort de son père, il fut admis successivement dans les troupes dramatiques de Carlo-Re (1836), d'Angelo-Rosa et des comédiens sardes. Plus tard, il fut engagé par Mme Adèle Ristori, qu'il suivit à Paris (1855). Depuis lors jusqu'à sa mort, il a joué constamment avec cette grande actrice, et l'a accompagnée dans ses diverses excursions en France et à l'étranger. Il avait été frappé en 1849, dans une rue de Turin, par une main restée inconnue, de deux coups de poignard, à quatre doigts au-dessous du cœur et ne s'était jamais rétabli complétement. Ses créations principales sont celles de Ciniro dans *Mirrha*, Ugo dans *Pia de Tolomei*, Mortimer dans *Maria Stuarda*, et Orfeo dans *Medea* (mai 1856).

BOCCONE (Paul), naturaliste, né à Palerme en 1633, mort en 1704. Il parcourut une partie de l'Europe, occupé surtout de recherches botaniques, professa l'histoire naturelle à Padoue, et mourut après s'être fait moine de l'abbaye de Cîteaux, sous le nom de *Silvio* ou *Silvius*. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont le plus important est une description des plantes de la Sicile, de l'Italie et de la France, sous le titre d'*Icones et Descriptiones variarum plantarum, etc.* (Lyon, 1674). Nous citerons, en outre, de Boccone, qui avait reçu le titre de botaniste du grand-duc de Toscane Ferdinand II, et qui était membre associé de l'Académie des Curieux de la nature, les écrits suivants : *Recherches et observations naturelles touchant le corail, la pierre étoilée, l'embrasement du mont Etna* (1672), pleines de curieuses observations; *Osservazioni naturali* (1684), renfermant 36 observations intéressantes; *Museo di fisica e di esperienza, etc.* (1697); *Museo di piante rare della Sicilia, Malta, etc.* (1697), contenant 133 planches; etc.

BOCCONIE s. f. (bok-ko-nî — de *Boccone*, botaniste sicilien). Bot. Genre de plantes, de la famille des papavéracées, comprenant deux espèces qui croissent au Pérou, et sont cultivées dans nos jardins. ‖ On dit aussi BOCCONE.

BOCCONIÉ, ÉE, adj. (bok-ko-ni-é — rad. *bocconie*). Bot. Qui ressemble à la bocconie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des papavéracées, ayant pour type le genre *bocconie*.

BOCCONIO (Marino), Vénitien, mort en 1299. Il conspira pour empêcher le grand conseil de se transformer en oligarchie héréditaire et rétablir l'ancienne égalité; mais ses projets ayant été découverts et révélés au doge Gradenigo, il périt sur l'échafaud avec Michel di Giada et Baldovino, qu'il avait associés à son entreprise.

BOCCUCI (Joseph), littérateur espagnol. V. Bocous.

BOCE s. f. (bo-se). Anc. orthographe du mot BOSSE.

— Syn. de BOCLE. V. ce mot.

BOCEREUX, EUSE adj. (bo-se-reu, eu-ze — rad. *boce*). Bossu, noué. ‖ Vieux mot.

BOCERUS (Jean BŒDEKER ou BOCKER, connu sous le nom de), historien-poëte allemand, né à Hansberg (Westphalie) en 1525, mort en 1565. Il souffrit dans sa jeunesse toutes les angoisses de la pauvreté, et il a décrit lui-même ses misères dans des élégies pleines d'intérêt. Il parvint cependant à faire de bonnes études et à occuper une chaire de droit à l'université de Rostock. Ses poésies latines sont nombreuses; on peut citer, outre ses élégies : *De origine et rebus gestis ducum Megapolensium libri tres* (1556), *Carminum de origine et rebus gestis regum Daniæ, et ducum Holsatiæ libri quinque* (1557), *Brevis illustratio urbis Hagensis* (1560), etc.

BOCH (Jean), poëte flamand, né en 1555 à Bruxelles, mort en 1609. Ayant accompagné en Italie le cardinal Radziwill, il reçut à Rome des leçons de théologie du célèbre Bellarmin, puis voyagea en Pologne et en Russie. On raconte qu'en se rendant à Moscou, il eut les pieds gelés. Il était sur le point d'être amputé quand le quartier des Livoniens, où il habitait, fut soudain attaqué par l'ennemi. Dans sa frayeur, Boch fit, dit-on, de suprêmes efforts pour s'enfuir et retrouva l'usage de ses jambes. Il a composé des *Poésies* fort estimées de son temps et qui ont été publiées à Cologne (1615).

BOCHART (Samuel), théologien et philologue français, né à Rouen en 1599, mort à Alençon en 1667. Il était fils d'un pasteur protestant, René Bochart, qui lui inspira dès sa plus tendre enfance la passion de la philologie; mais son père, ne pouvant le pousser bien avant dans ces études qu'il ne possédait pas lui-même à fond, l'envoya à Paris auprès de son oncle Pierre du Moulin. Le jeune Samuel, voulant embrasser la carrière pastorale, se rendit à Sedan, et, de là, à l'académie de Saumur, où il se lia avec le célèbre Caméron, qu'il accompagna en Angleterre. Il passa ensuite à Leyde et s'y perfectionna dans la connaissance des langues orientales, sous la direction d'Erpénius.

Bochart était revenu en France, et il était attaché en qualité de pasteur à l'église de Caen, lorsque le jésuite Véron le provoqua à une discussion publique. La discussion dura neuf jours et se continua dans des écrits, avec une violence telle de la part du jésuite, que le parlement de Rouen dut lui imposer silence (1631). Bochart aimait avant tout les travaux paisibles. Il préparait depuis longtemps une *Géographie sacrée*, qui parut enfin en 1646 et valut à son auteur les distinctions les plus flatteuses. En effet, la reine de Suède Christine en fut si charmée, qu'elle appela Bochart auprès d'elle. Il partit pour Stockholm en 1652 et y séjourna un an. Une académie venant d'être fondée à Caen, on s'empressa de lui offrir une chaire de professeur, qu'il occupa glorieusement jusqu'à sa mort. Les dernières années du célèbre savant protestant furent profondément attristées par la mort de sa fille unique, par sa rupture avec Huet, son disciple et son ami, enfin par les persécutions qu'éprouvèrent ses collaborateurs. Il mourut d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

Samuel Bochart jouit auprès de ses contemporains d'une immense réputation comme théologien, géographe, philologue et naturaliste. Les témoignages de l'admiration qu'il inspirait sont à peu près unanimes. Nous lisons en effet, dans la *France protestante*, les lignes suivantes, qui peuvent se passer de commentaires : « Tanneguy Le Fèvre l'appela la plus vive lumière des lettres sacrées et profanes; Vossius, le plus docte de tous les hommes vivants; Guy Patin, le savant le plus instruit dans les langues orientales; Gassendi, l'homme de l'érudition la plus vaste; Fabricius, le miracle de son siècle; Casaubon, un homme d'un génie divin; Huet, enfin, déclare que son siècle et même les siècles passés ont eu peu de personnes dont le savoir pût être comparé au sien. » Bochart a laissé les ouvrages suivants : *Lettre de M. Bochart à M. Morley, chapelain du roi d'Angleterre, pour répondre à trois questions, etc.* (Paris, 1650, in-8°); la *Géographie sacrée*, déjà mentionnée (1646 et 1651, in-fol.), ouvrage d'une profonde érudition, qui lui coûta vingt ans de travail; *Réponse à la lettre de M. de La Barre, jésuite, en laquelle est réfuté ce qu'on objecte touchant l'admission des luthériens paisibles à la communion des calvinistes* (Genève, 1662, in-12); *Hierozoïcon, sive De animalibus sanctæ Scripturæ* (Londres, 1663, 2 vol. in-fol.), ouvrage précieux sur les animaux mentionnés dans l'Ecriture sainte, et dont Cuvier faisait grand cas; *Samuelis Bocharti opera omnia* (Lugd., 1675, 2 vol. in-fol.). On y trouve des dissertations sur les sujets les plus étranges : sur le serpent qui tenta Eve, sur les diverses espèces de manne, sur le poids de la chevelure d'Absalon, etc., questions importantes qui pouvaient offrir un intérêt capital à cette époque de graves discussions, mais qui aujourd'hui, dans notre siècle frivole, courraient grand risque de n'être accueillies que dans les colonnes du *Tintamarre*.

BOCHART (Mathieu), théologien protestant, cousin du précédent, mort en 1662. Il était pasteur à Alençon et il s'est acquis, au XVIIe siècle, une grande réputation de controversiste. On a de lui : *Traité de l'origine du service des reliques, de l'invocation des saints, des images et de leur culte* (Saumur, 1656, in-8°); Mathieu Bochart dut payer une amende de 50 livres pour avoir parlé des reliques dans un esprit opposé au catholicisme; *Traité contre le sacrifice de la messe* (Genève, 1658, in-4°); *Eclaircissement de la question : Pourquoi le synode national de Charenton, l'an* 1631, *a admis à la communion les luthériens, plutôt que ceux de l'Eglise romaine* (Charenton, 1658, in-12).

BOCHART DE SARRON (Jean-Baptiste-Gaspard), premier président du parlement de Paris, né à Paris en 1730, mort sur l'échafaud en 1794, était de la même famille que les précédents. Il cultiva l'astronomie avec beaucoup de succès, et reconnut le premier que le nouvel astre découvert par Herschell était une planète, et non une comète, comme on l'avait cru d'abord. Il forma un précieux cabinet d'instruments astronomiques, et fit imprimer à ses frais le *Traité de la figure de la terre*, de Laplace (1784). Traduit au tribunal révolutionnaire pendant la Terreur, il périt victime du zèle qu'il avait montré pour les prérogatives du parlement en 1789. Il avait été admis à l'Académie des sciences en 1779.

BOCHAT (Charles-Guillaume-Loys DE), historien suisse, né à Lausanne en 1695, mort en 1753. Après avoir étudié la philosophie et le droit naturel sous Crousas et Barbeyrac, il s'adonna quelque temps à l'étude de la théologie, mais il n'entra point dans les ordres. A la suite d'un concours, il fut nommé professeur de droit naturel dans sa ville natale, en remplacement de Barbeyrac (1716), puis fut successivement assesseur (1720), lieutenant de bailliage et contrôleur général dans son canton. Bochat fut un des principaux fondateurs du recueil intitulé la *Bibliothèque italique*, et s'efforça de faire ériger en université l'académie de Lausanne, à laquelle il légua sa riche bibliothèque. Ce savant distingué a fait preuve d'autant d'érudition que de profondeur dans ses travaux sur les antiquités de la Suisse et sur diverses questions relatives à l'histoire ancienne. On a de lui : *Mémoires critiques sur divers points de l'histoire ancienne de la Suisse* (1747-1749, 3 vol.), ouvrage un peu diffus, mais plein de recherches curieuses; *Lettres sur le culte des dieux égyptiens* (1741); *Essai sur l'influence de la réforme de Luther*, manuscrit; *Mémoire pour servir à l'histoire des différends entre le pays et le canton de Lucerne* (1727), écrit qui rappelle, bien qu'avec moins de verve mordante, le spirituel pamphlet de Courier au sujet des paysans qu'on empêche de danser; *Ouvrages pour et contre les services militaires étrangers, considérés du côté du droit et de la morale* (1739), etc.

BOCHER (Henri-Edouard), administrateur et homme politique, né à Paris en 1811. Il entra jeune au conseil d'Etat, fut successivement sous-préfet d'Etampes, préfet du Gers et du Calvados. En 1849, les électeurs de ce dernier département l'envoyèrent à l'Assemblée législative, où il siégea dans les rangs de la droite. Le roi Louis-Philippe le choisit pour administrer les biens de la famille d'Orléans, et, après la levée du séquestre, Bocher s'opposa par toutes les voies légales à l'exécution des décrets relatifs aux biens de l'ex-famille royale. A l'occasion de ces procès, il fut condamné à un mois de prison pour colportage et distribution illégale d'imprimés.

BOCHERON s. m. (bo-che-ron). Ancienne forme du mot BÛCHERON.

BOCHET s. m. (bo-chè). Anc. pharm. Seconde décoction des bois sudorifiques : *On ajoute au traitement local les tisanes dépuratives, les sirops antiscrofuleux, les* BOCHETS *et les eaux minérales.* (Pétrequin.) ‖ On disait aussi BOCHETUM.

BOCHEZ s. m. (bo-ché). Ancienne forme du mot BOSQUET.

BOCHIER s. m. (bo-chié). Ancienne forme du mot BOUCHER.

BOCHIR s. m. (bo-chir). Erpét. Nom vulgaire d'une couleuvre d'Egypte.

BOCHNIA, ville de l'empire d'Autriche, dans la Gallicie, gouvernement et à 240 kil. O. de Lemberg, ch.-l. du cercle de son nom, près de la Raba; 4,745 hab. Riche exploitation de sel gemme.

BOCHOLT, ville de Prusse, province de Westphalie, régence et à 70 kil. O. de Munster, cercle de Borken, sur l'Aa; 4,775 hab. Fabriques de bonneterie, draps et soieries, distilleries, grandes usines à fer; belle église gothique, château des princes de Salm-Salm.

BOCHOLT (François DE), graveur allemand, né à Bocholt vers 1434, commença, comme Giotto, par garder les troupeaux. Sa manière de graver a beaucoup d'analogie avec celle d'Israël de Mechenen. Quelques auteurs, parmi lesquels Heinecken et Murr, pensent qu'il imita ce dernier; mais il y a plutôt lieu de croire, avec Quadt et Bartsch, qu'il le précéda et qu'il fut son maître. François de Bocholt a souvent signé de ses initiales. Il a gravé au burin une quarantaine d'estampes de sa composition; les principales sont : *Samson luttant contre un lion*, le *Jugement de Salomon*, l'*Annonciation*, la *Vierge et l'Enfant*, le *Christ en croix*, les *Douze Apôtres*, *Saint Antoine*, *Saint Georges*, *Sainte Catherine*, des *Soldats combattant*, le *Moine et la fileuse*, *Deux paysans en querelle*, etc.

BOCHSA (Robert-Nicolas-Charles), compositeur français, né à Montmédy (Meuse), le 9 août 1789, mort en Australie au mois de juin 1856, était fils d'un musicien, distingué qui fut son premier maître. Dès l'âge de sept ans, il exécutait en public un concerto de piano, et se montrait d'une certaine habileté sur la flûte. A onze ans, il s'essaya à la composition sans avoir jamais pris de leçons d'harmonie. A seize ans, il mit en musique un opéra de *Trajan*, que Napoléon entendit, lors de son passage à Lyon. Il reçut ensuite, à Bordeaux, de François Beck des conseils pour la composition; puis il vint à Paris, en 1807, étudier l'harmonie au Conservatoire, dans la classe de Catel. La même année, il remporta le premier grand prix. Déjà il avait écrit, outre le *Trajan* que nous avons cité, un ballet, la *Dansomanie*, et un oratorio, le *Déluge universel*. A peine sorti du Conservatoire, il produisit un grand nombre de morceaux de musique, dont plusieurs se ressentent de la trop grande précipitation qu'il mit à les écrire. Harpiste aussi habile que pianiste consommé, flûtiste de premier ordre, il écrivait surtout pour son instrument de prédilection, la harpe. A vingt-quatre ans, Bochsa avait composé plus de cent ouvrages, *concertos, sonates, duos, nocturnes, fantaisies*. Ce fut à cette époque, c'est-à-dire en 1813, qu'il aborda l'opéra-comique. En trois ans, il donna à la salle Feydeau neuf pièces qui eurent, pour la plupart, du succès, et dans lesquelles on retrouve, au milieu de négligences inséparables d'une telle fécondité, des mélodies heureuses, des morceaux d'un mérite hors ligne : les *Héritiers de Paimpol*, *Alphonse d'Aragon*, les *Héritiers Michau*, paroles de Planard (1814), à-propos pour célébrer le retour des Bourbons; les *Noces de Gamache*, le *Roi et la Ligue*, 2 actes (1815), paroles de Théaulon et Dartois, autre à-propos composé à l'occasion de la seconde rentrée de Louis XVIII, et qui figura au premier rang parmi les pièces royalistes d'alors; la *Lettre de change*, la *Bataille de Denain*, un *Mari pour étrennes*. Devenu alors un des compositeurs les plus renommés du moment, il épousa Mlle Georgette Ducrest, nièce de Mme de Genlis. Outre son habileté comme virtuose, Bochsa possédait les brillantes qualités physiques qu'on recherchait fort dans le monde parisien de cette époque. Elégant cavalier, il était ce qu'on appelait un *beau* dans toute l'acception du mot; applaudi, choyé des salons, il vivait dans le désordre, et son existence aventureuse eut un triste dénoûment. Pendant une soirée musicale qu'il donnait chez lui, et où se pressaient les femmes les plus brillantes, il s'éclipsa de la fête, emportant tous les riches cachemires que le gracieux auditoire avait déposés à l'antichambre.

Une fugue en musique est un morceau bien fort,

dit le Crispin des *Folies amoureuses*. La fugue de cette soirée permit à Bochsa de se réfugier en Angleterre, où il put vivre tranquille, l'extradition pour crimes et délits ordinaires n'existant pas encore.

Cette interprétation, que la plupart des biographes donnent au départ précipité de Bochsa, nous semble difficile à admettre; un tel oubli de la probité, de l'honneur, de la délicatesse de la part d'un artiste, quelque désordre qu'il apporte dans sa vie privée, serait tout simplement un acte de folie. Aussi, nous sommes-nous livré à de nouvelles recherches sur les causes d'un départ si inexplicable, et il est devenu évident pour nous que Bochsa a exécuté sa *fugue*, puisque fugue il y a, devant les embarras de sa position, sans emporter le moindre cachemire. Ce dernier détail s'appliquerait à un juif, pseudo-comte ou duc, qui, vers la même époque, se serait esquivé prestement avec la défroque brillante d'une nombreuse société qu'il avait réunie sous prétexte de bal. Un juif, à la bonne heure! Nous ne croyons cependant pas que les cachemires des belles invitées de M. de Rothschild courent le moindre risque.

Quoi qu'il en soit, Bochsa retrouva, dans les cercles de Londres, les succès dont il avait joui à Paris. On ne vit que son talent, et l'on oublia ou l'on feignit d'ignorer la cause de son expatriation, ce qui vient à l'appui des doutes que nous venons d'exprimer. Mais la vogue fructueuse qui l'accueillit ne lui profita guère, car il n'eut pas une existence plus régulière à Londres qu'à Paris. Il passa plus tard aux Etats-Unis, puis en Californie, puis en Australie, quand les mines d'or appelèrent dans ces contrées lointaines les déclassés et les aventuriers du monde entier. C'est en Australie qu'il termina malheureusement une existence d'artiste des plus favorisées, mais compromise et perdue par l'inconduite. Il avait alors soixante-sept ans.

Bochsa, âgé de plus de soixante ans, épousa une cantatrice estimable et qui a figuré avec quelque succès sur les scènes lyriques de San-Francisco, Mme Anna Bishop, veuve en premières noces de sir Henri Bishop, l'auteur de la célèbre mélodie anglaise : *Home, sweet home*, que Donizetti a mise dans son *Anna Bolena*. Cette dame, si l'on en croit une correspondance datée de Lima, et insérée dans l'*Art musical* du 21 décembre 1855, « a depuis longtemps conquis ses droits à une honorable retraite; » elle n'en persiste pas moins, « avec plus de constance que de bonheur, à défier du temps l'irréparable outrage, » et continue encore aujourd'hui à faire partie des troupes italiennes qui parcourent les grands centres de l'Amérique.

BOCHTOR ou **BOCTHOR** (Ellious ou Elie), orientaliste, né à Siout, en Egypte, en 1784, mort à Paris en 1821. Il suivit l'armée française à son retour d'Egypte, et professa l'arabe à partir de 1819, à l'école des langues orientales. On a de lui un excellent *Dictionnaire arabe et français*, publié en 1828 (2 vol. in-4°) par M. Caussin de Perceval, et divers autres travaux pour l'enseignement de la langue arabe. On lui doit encore : *Alphabet arabe accompagné d'exemples* (1820), *Abrégé des conjugaisons arabes* (1820), etc. Bochtor, qui, après avoir appris la langue française, avait été attaché comme interprète au Dépôt général de la guerre, a traduit les pièces arabes conservées à ce dépôt.

BOCHUM, ville de Prusse, province de Westphalie, régence et à 50 kil. O. d'Arnsberg, ch.-l. du cercle de même nom; 4,250 h. Fabrication de casimirs, draps, quincaillerie, moulins à café.

BOCK s. m. (bok — mot angl.). Quantité de bière équivalant environ à un quart de litre. Ce mot a été récemment adopté en France, où l'on s'en sert habituellement pour désigner l'ancienne chope : *Boire un* BOCK *de bière. Devant les cafés, s'accoudent aux petites tables, le cigare à la bouche, les buveurs de* BOCKS *et de grogs américains.* (Th. Gaut.)

BOCK (Jérôme), nommé aussi **Tragos**, traduction grecque de son nom (en français *bouc*), né dans le bas Palatinat en 1498, mort en 1554. Il doit être considéré comme un des pères de la botanique, et il fut aussi médecin et ministre protestant. Il parcourut les Ardennes, les Vosges, le Jura, la Suisse, les bords du Rhin, et en rapporta une ample moisson de plantes de toute espèce. Au moyen de rapprochements et de comparaisons, il divisa en familles les plantes, qu'on ne connaissait avant lui que dans leur ordre alphabétique, et chercha, sous les noms modernes, celles qui avaient été mentionnées par les anciens. Son ouvrage, dans lequel il jeta les fondements de la méthode naturelle, parut sous le titre de : *Nouvel herbier des plantes qui croissent en Allemagne* (1559). Dévoué à la science, il passait des nuits entières dans les forêts pour surprendre les mystères de la végétation et vérifier en même temps certaines superstitions sur la floraison et la fructification des plantes.

BOCK (Hans), peintre suisse, florissait vers le milieu du XVIe siècle. Les fresques dont il a décoré l'intérieur et l'extérieur de l'hôtel de ville de Bâle sont un peu confuses; mais il a fait preuve d'une grande vigueur d'exécution dans son tableau de la *Calomnie d'Apelles*, que l'on conserve dans le même hôtel de ville, et dans divers portraits qui sont au musée. Il a exécuté aussi quelques gravures sur bois, qui sont très-rares. — On ne doit pas le confondre avec Jérémias BOCK, né à Hirschberg, en Silésie, dont on connaît deux gravures, un *Calvaire* et un portrait de l'empereur Rodolphe II, daté de 1598.

BOCK (Frédéric-Samuel), savant allemand, né à Kœnigsberg en 1716, mort en 1786. Il fut professeur de grec et de théologie à l'université de sa ville natale. On lui doit : *Specimen theologiæ naturalis* (1743), *Historia socianismi prussici* (1753), *Historia antitrinitariorum* (1771-1784, 3 vol.), et, en allemand, *Manuel d'éducation* (1780), *Essai d'une histoire naturelle de la Prusse* (1782-1784, 5 vol. in-8°), *Histoire naturelle et commerciale des arengs* (1766), etc.

BOCK (Jean-Nicolas-Etienne, baron DE), littérateur, né à Thionville en 1747, mort en 1809. Il suivit d'abord la carrière des armes, puis se fixa à Metz et consacra la plus grande partie de ses loisirs à des travaux littéraires. Profondément affligé de la mort successive de sa femme et de sa fille, le baron de Bock voyagea quelque temps et commença à publier des ouvrages. Lorsque la Révolution éclata, il l'accueillit avec sympathie; plus tard, il se réfugia en Allemagne, fit, pour vivre des éducations particulières et des traductions; après dix années d'exil, il put revenir en France, où il reçut une place de conseiller de préfecture à Luxembourg. Bock a publié un grand nombre d'ouvrages, la plupart oubliés : des traductions de l'allemand, notamment de la *Vie de Trenck* (1788), inférieure à celle de Letourneur, et qui eut cependant une grande vogue; *Mémoires sur Zoroastre et Confucius, Essai sur l'histoire du sabéisme* (1787), *Histoire du tribunal secret les Francs-juges* (1801), travail intéressant; *Recherches philosophiques sur l'origine de la pitié et divers autres sujets de morale* (1787), *Mémoire historique sur le peuple nomade appelé en France Bohémiens*, traduit de l'Allemand Gellmann; *Histoire de la guerre de Sept ans en Allemagne* (1789), traduite d'Archenholz, et un assez grand nombre d'autres ouvrages traduits de l'allemand : romans, drames, opuscules, etc.

BOCK (Christophe-Guillaume), graveur allemand, né en 1754 à Nuremberg, mort au commencement de notre siècle. Il fut élève de Reissler et de Nussbiegel, et travailla à Nuremberg, à Leipzig et à Vienne. Il a gravé à l'eau-forte, au pointillé et au burin, une scène historique représentant : le *Cadavre du prince de Brunswick retrouvé dans l'Oder* (1785); des paysages, d'après Bemmel; des sujets de genre, d'après A. Van Dyck et Naumann; un assez grand nombre de portraits de célébrités allemandes, d'après Mesmer, Rudiger, Weniger, Urlanb, Burker, Mansinger, Keckel, Schweppe, H. Hessell, J. Hickel, etc. — Son frère, Jean-Christophe BOCK, né à Nuremberg en 1752, a laissé quelques portraits, entre autres ceux de Nelson et de Pichegru. — Un autre graveur allemand, du nom de BOCK (Frédéric-Guillaume), né à Potsdam en 1759, travaillait à Berlin, vers la fin du XVIIIe siècle; il était aussi peintre et s'était formé sous la direction de Casanova.

BOCK (Charles-Auguste), anatomiste allemand, né à Magdebourg en 1782, mort en 1833. Il était prosecteur à l'université de Leipzig. Ses principales publications, en allemand, sont : *Description des nerfs de la cinquième paire* (1817), *Manuel d'anatomie pratique du corps humain* (1819-1822), les *Nerfs de la moelle épinière* (1827).

BOCK (Charles-Ernest), anatomiste allemand, né à Leipzig en 1809, fils du précédent. Il fit ses études à l'université de sa ville natale, se rendit en 1831 à Varsovie, où le gouvernement insurrectionnel accepta ses services comme médecin d'ambulance; devint, en 1839, professeur suppléant à l'université de Leipzig, et fut nommé directeur de la clinique en 1850. Dans ses écrits, il s'est appliqué à vulgariser les théories de l'école anatomique de Vienne, et à obtenir, en Saxe, la réorganisation des établissements de médecine. Entre autres ouvrages, on a de lui : *Manuel d'anatomie et de physiologie* (2 v., 4e éd. 1849), *Petit manuel d'anatomie* (4e éd., 1851), *Atlas de l'anatomie de l'homme*, avec un manuel explicatif d'anatomie (3e éd., 1850); *Traité de pathologie et de diagnostic* (4e éd., 1851).

BOCKAU, bourg du royaume de Saxe, cercle de Zwickau, bailliage et à 7 kil. N.-O. de Zwarzenberg; 1,950 hab. Mines de cobalt, d'argent et de fer. Fabrication très-active d'acides, d'essences aromatiques. Important commerce d'herboristerie, angélique, rhubarbe, thé des montagnes et poudre sternutatoire dite *tabac de Schneeberg*.

BOCKEL (Pierre VAN), géographe et peintre flamand du XVIe siècle. Il fut élevé à Hambourg, où sa famille avait été obligée de chercher un refuge à cause des persécutions auxquelles les protestants étaient exposés. On lui doit une *Carte du pays des Thetmurses* (1569) et une *Carte du Danemark*. Il devint le peintre du duc de Mecklembourg-Schwerin, et mourut à Weimar.

BOCKEL (Charles VAN), graveur hollandais, travaillait au XVIIe siècle. Il a gravé, d'une pointe sèche et dure : des *Ermites* et des *Anachorètes*, d'après Martin de Vos et d'après Jean Sadeler, et a exécuté encore, d'après ce dernier, conjointement avec Briot, une suite de 12 pièces représentant les *Mois de l'année*.

BOCKELIUS ou **BOECKEL** (Jean), médecin flamand, né à Anvers en 1535, mort à Hambourg en 1605. Il poursuivit successivement le cours de ses études médicales en Allemagne, en Italie et en France, et se fit recevoir docteur à Bourges (1564). Il fut d'abord médecin de la ville de Hambourg, puis nommé professeur à l'université de Helmstaedt. Ses principaux ouvrages sont : *De Peste Hamburgi* (1565); *Synopsis novi morbi* (1565); *Anatome, sive descriptio corporis humani* (1585); *De Philtris* (1599).

BOCKENBERG (Pierre VAN), également connu sous le nom de **Petrus Cornelissonius Buckenburgius**, chroniqueur hollandais né en 1548 à Gouda, mort en 1617. Il entra dans les ordres, fut d'abord professeur de théologie, curé de Saint-Nicolas de Cassel, puis se fit admettre dans la compagnie de Jésus, devint chapelain du duc de Bavière Guillaume, et passa en Hollande, où il obtint la cure de Varick. Quelque temps après, il abjura le catholicisme, se maria et devint historiographe des Etats de Hollande et de West-Frise. Bockenberg, qui était fort instruit, surtout dans les antiquités de son pays natal, a publié de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Catalogus, genealogia et brevis historia regulorum Hollandiæ, Zelandiæ, etc.* (1584); *Historia et genealogia Brederodiorum* (1587); *Prisci Bataviæ et Frisiæ reges* (1589), etc.

BOCKENEM, ville de Hanovre, dans la principauté et à 22 kil. S.-E. de Hildesheim, sur la Nette; 2,400 hab. Manufactures de tabac, commerce de fil, de toiles et d'ouvrages en bois.

BOCKENHEIM, ville de la Hesse électorale, province de Hanau, près de Francfort-sur-le-Mein; 3,375 hab. Cette petite ville, très-fréquentée par les Francfortois, les jours fériés, possède un théâtre d'été et de belles promenades.

BOCKHORST (Jean VAN), peintre de l'école flamande, surnommé **Langen-Jan**, à cause de sa haute taille, naquit à Munster (Westphalie), en 1610, vint de bonne heure étudier la peinture à Anvers, sous la direction de Jordaens, et se fixa dans cette ville, où il mourut en 1668. Sa manière tient beaucoup plus de celle de Van Dyck que de celle de Jordaens. Il a peint des sujets de religion et de mythologie et des portraits. Le *Martyre de saint Maurice*, daté de 1661, que l'on voit au musée de Lille, est le seul ouvrage que nous ayons de lui en France. Son œuvre capitale est un triptyque de l'église du Béguinage à Anvers : la *Résurrection du Christ* est peinte au centre; l'*Annonciation* et l'*Ascension* occupent les volets. Citons encore : le *Couronnement de la Vierge*, au musée d'Anvers; la *Conversion de saint Hubert*, dans l'église de Saint-Michel, à Gand; l'*Assomption*, dans la galerie Bridgewater, à Londres; des tableaux mythologiques, à Vienne et à Munich, etc.

BOCKING, ville et paroisse d'Angleterre, comté d'Essex, à 3 kil. N. de Blaintree, à 65 kil. N.-E. de Londres; 3,750 hab. Fabrication de soieries et crêpes, moulins à farine.

BOCKLER (George-André), mécanicien allemand. V. BOECKLER.

BOCKLET, village de Bavière, province de la basse Franconie, gouvernement de Kissingen; 425 hab. Eaux minérales et bains fréquentés. Les eaux de Bocklet, froides, chlorurées sodiques, carbonatées calcaires et magnésiennes, iodo-bromurées, ferrugineuses et gazeuses, connues depuis 1720, émergent d'un terrain qui présente, au-dessous de roches hétérogènes et d'une couche d'argile grise, un mélange de basalte, de sable et de silex. Elles sortent par deux sources; leur densité est de 1,0117 et leur température varie de 10° à 15°.

BOCKMAN (George), graveur anglais, travaillait à Londres pendant la première moitié du XVIIIe siècle. Il a exécuté divers portraits de princes et de grands personnages de son pays, d'après E. Seeman, G. Beare, J. Peters, J. Worsdale, T. Gibson, Dalh, Amiconi, Van Dyck, etc.

BOCKMANN (Charles-Guillaume), savant allemand, né dans le duché de Bade en 1773. Il quitta le service militaire pour se livrer entièrement à l'étude des sciences, et fut nommé, en 1802, professeur de mathématiques et de physique au gymnase de Carlsruhe, et conseiller de cour en 1806. Nous citerons parmi ses travaux : *Expériences physico-chimiques sur le phosphate renfermé dans les différentes espèces de gaz* (1800, in-8°); *Observations sur la puissance calorifique des rayons du soleil, etc.*

BOCKOLD. V. JEAN DE LEYDE

BOCKOLTZ-FALCONI (Anna), cantatrice allemande, née à Francfort en 1820. Elle débuta, en 1844, au concert du Conservatoire à Bruxelles, puis vint se fixer à Paris, en 1845, comme professeur de chant. Après la révolution de 1848, elle passa en Angleterre, chanta ensuite en Italie, fut engagée pendant plusieurs années au théâtre de Cobourg, et enfin, elle revint à Paris, où elle reprit le professorat.

En 1863, Mme Bockoltz-Falconi, mal conseillée et oubliant l'inexorable arithmétique du temps, a fait, au Théâtre-Italien, dans l'opéra d'*Ernani*, une tentative malheureuse de début, qu'elle a eu le bon esprit de ne pas renouveler.

BOCKREUSS (Jean-Henri). V. BOCRIS.

BOCKSBERGER (Melchior), graveur alsacien, travaillait au milieu du XVIe siècle. Il a gravé sur bois une suite de cinq pièces représentant les *Différents âges de l'homme*, des portraits et des planches pour divers ouvrages, entre autres pour un traité d'escrime, publié à Strasbourg sous ce titre : *Grundliche Beschreibung der kunst des Fechtens*. — Son fils, Hans BOCKSBERGER, né à Strasbourg en 1540, exerça son art dans diverses villes de l'Allemagne, notamment à Munich, vers 1560. Il peignait soit à l'huile, soit à la fresque, des compositions représentant des batailles, des chasses, etc., que le temps a détruites ou profondément altérées. On citait parmi ses peintures celles qui représentaient l'*Histoire de Frédéric Barberousse*. Comme graveur sur bois, il a exécuté de nombreux travaux fort estimés. On lui doit, entre autres illustrations, celles de la *Bible* de Francfort (1569), d'un *Tite-Live* et d'une *Histoire naturelle* de G. Schaller.

BOCKUM-DOLFFS (Florent-Henri-Godefroy), homme d'Etat prussien, né en 1802. Il étudia à Heidelberg et à Berlin la jurisprudence et les sciences politiques, embrassa la carrière administrative, devint sous-préfet (landrath) de Soest, et fut nommé en 1848 membre de la chambre des députés. La part qu'il prit à la loi communale du 13 mars 1850 et ses idées décentralisatrices le firent mettre en non-activité en 1852; toutefois, lorsque le prince de Prusse eut été appelé à la régence, M. Bockum-Dolffs, bien qu'il eût fait preuve d'un esprit libéral et indépendant, fut nommé conseiller de régence à Munster. En 1862, époque où les tendances anticonstitutionnelles du pouvoir s'accusèrent de plus en plus, M. Bockum-Dolffs tomba de nouveau en disgrâce; mais la chambre, dont il était toujours membre, le nomma son vice-président. Il occupait le fauteuil lors de la séance du 11 mai 1863, restée fameuse par la rupture qui éclata entre la chambre et les ministres. M. de Seybel, député libéral, déclara, dans un discours au sujet de la loi militaire, que les ministres violaient la constitution et leur donna le conseil de se retirer devant la réprobation du pays. A ces mots, M. de Roon, ministre de la guerre, se leva et taxa d'arrogance une telle assertion. Le vice-président, M. Bockum-Dolffs, interrompit le ministre, qui protesta contre l'interruption, prétendit qu'il avait la parole au nom de la constitution et que le président n'avait nul droit de la lui enlever. Les clameurs de la chambre vinrent étouffer sa voix. M. Bockum-Dolffs, avec une grande fermeté, déclara que les ministres, comme les députés, devaient obéir au règlement et se taire quand le président jugeait convenable d'intervenir dans la discussion. M. de Roon protesta de nouveau avec violence et soutint que les droits du président s'arrêtaient devant le banc des ministres. A ces mots, le vice-président se couvrit, les ministres quittèrent l'assemblée, la séance fut suspendue, et, à la suite de ce conflit, la chambre, dans une adresse au roi, votée par 239 voix contre 61, annonça au souverain que le ministère présidé par M. de Bismark avait perdu sa confiance. La chambre fut dissoute (1863); mais les électeurs confirmèrent dans son mandat M. Bockum-Dolffs, qui fut nommé vice-président par les députés, presque tous réélus.

Depuis cette époque — car ceci a été écrit en 1866 — il s'est passé en Prusse des choses qui ont dû démontrer à MM. les membres de la chambre législative que le banc des ministres de Sa Majesté Prussienne jouit de plus d'immunités qu'ils ne se l'étaient imaginé d'abord, et qu'il n'est pas toujours vrai que les armes doivent le céder à la toge.

BOCLE s. f. (bo-kle). Art milit. anc. Partie saillante au milieu d'un bouclier.

BOCOGNANO, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kil. N.-E. d'Ajaccio; pop. aggl. 2,130 hab. — pop. tot. 2,140 hab. Maïs, châtaignes; nombreux troupeaux de gros et menu bétail; bois de construction.

BOÇOIER v. n. ou intr. (bo-soi-ié — rad. *boce*). Faire bosse, être saillant, s'élever au-dessus d'une surface. ‖ Vieux mot.

BOCOROS, nom d'une divinité phénicienne, qui nous est parvenu, sous cette forme probablement très-défigurée, par l'intermédiaire des transcriptions grecques. Movers, dans son *Antiquité phénicienne*, pense avec beaucoup de raison que le *b* initial remplace un *m* sémitique; cette opinion est d'autant plus plausible que les Grecs n'attachaient probablement pas à leur *bêta* le son de notre *b*. Le nom ainsi modifié se retrouve en effet très-fréquemment en phénicien; c'est probablement celui de l'Hercule égyptien et libyen que Pausanias nomme *Makeris*. Des monuments phéniciens d'une authenticité incontestable, entre autres deux monnaies, nous donnent la transcription graphique et originale parfaitement exacte du nom de cette divinité : c'est *Ma'kar*. C'était une divinité nationale des plus populaires chez les Numides, et autres peuples de même race. Son nom a été transcrit de différentes manières; on le retrouve entre autres sous la forme plus reconnaissable de *Milichus*. Une circonstance qui peut faire facilement comprendre l'extension considérable du culte de ce dieu, c'est qu'on retrouve son nom dans une foule de contrées. Ainsi, Tite-Live parle d'un roi de Mauritanie qui porte le nom de *Bocchar* ou *Bocchus*. Photius mentionne un Syrien appelé *Bochorosius*; Polybe, un délégué de Mauritanie dans le traité d'Annibal et de Philippe, nommé *Bar-mokar*, et un fleuve portant le même nom. Sur toutes les côtes et dans toutes les îles de la Méditerranée, depuis la Phénicie jusqu'à la Grèce et à la Sicile, nous rencontrons le nom de ce dieu. Movers pense qu'il n'était autre que le dieu figurant dans les légendes locales sous le nom de *Saturne* ou de *Kronos*.

BOCOURT (Marie-Firmin), dessinateur français contemporain, né à Paris vers 1830, élève de Drolling et d'Abel de Pujol, a exécuté un nombre considérable de dessins, le plus souvent d'après des tableaux de maîtres, pour diverses publications illustrées, notamment pour l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*, de M. Ch. Blanc; pour l'*Illustration*, etc. Il a fait aussi, pour la collection des vélins du Muséum d'histoire naturelle, plusieurs aquarelles, dont quelques-unes ont figuré aux Salons de 1861 et 1863.

BOCOUS ou **BOCCUCIº** (Joseph), littérateur espagnol, né à Barcelone en 1775. Il passa une partie de sa jeunesse en Italie, et écrivit même dans plusieurs journaux de ce pays. Revenu en Espagne, il entra dans l'armée et fit les campagnes de 1793 et de 1794. En 1808, il habitait Florence, lorsque l'empire français porta la guerre en Espagne, et Bocous fut arrêté et interné à Dijon. Quelque temps après, il vint à Paris, où il publia en français des brochures de circonstance et un roman intitulé : *Amélie et Clotilde* (1813, 4 vol.). Il fournit aussi des articles à la *Biographie universelle*. Pendant son séjour en Espagne, il y avait fait paraître des poésies, *Racolta di varie poesie* (1792); des comédies et des drames en espagnol.

BOCOYA s. f. (bo-ko-ia). Métrol. Poids en usage à la Havane, surtout pour la vente du miel, et valant 138 kilogr.

BOCQUET s. m. (bo-kè — du bas lat. *boquetum* pour *bosquetum*, pieu, morceau de bois). Blas. Fer de pique.

BOCQUET (Nicolas), graveur français, travaillait à Paris et à Rome à la fin du XVIIe siècle. Il a gravé au burin : *Adam et Eve*, et le *Jugement de Salomon*, d'après Raphaël; la *Sainte Famille*, d'après Mignard; *Saint Bruno*, d'après Bon Boulogne; des costumes romains, etc.

BOCQUILLON-WILHEM, compositeur et inventeur de l'enseignement mutuel appliqué à la musique. V. WILHEM.

BOCQUILLOT (Lazare-André), théologien français, né en 1649 à Avallon, mort en 1728. Après avoir séjourné deux ans à Constantinople, où il avait suivi l'ambassadeur de France, M. de Nointel, il fit ses études de droit à Bourges, et prit place au barreau de sa ville natale. Il mena une vie dissipée, qui ne tarda pas à lui inspirer un profond dégoût. Il se retira alors chez les chartreux, d'où il sortit pour entrer dans les ordres (1675). Devenu, quelque temps après, curé de Chasteleux, il alla habiter Paris en 1683, puis fut pourvu d'un canonicat à Montréal et à Avallon. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Homélies* ou

Instructions familières (1688-1702, 6 vol.); *Traité historique de la liturgie sacrée ou de la messe* (1701); *Histoire du chevalier Bayard* (1702); *Dissertation sur les tombeaux de Quarrée, village de Bourgogne* (1724), etc.

BOCRIS ou **BOCKREUSS** (Jean-Henri), littérateur allemand, né à Eberbach, en Franconie, en 1687, mort en 1716. Il professa la philosophie et devint co-recteur du gymnase de Schweinfurt et membre de la Société royale des sciences de Berlin. Il a publié plusieurs dissertations historiques et littéraires, notamment : *De claris Franconiæ viris*, *De doctis apostolis*, *De eruditione Caroli Magni*, etc., qui ont paru dans les *Miscellanea* de Leipzig.

BOCRIS ou **BOCKREUSS** (Jean-Henri), fils du précédent, né à Schweinfurt en 1713, mort à Vienne en 1776. Il fit ses études de jurisprudence à Altdorf et à Iéna, subit les épreuves du doctorat à Erfurth, et devint professeur au gymnase de sa ville natale. S'étant converti au catholicisme vers 1739, Bocris obtint une chaire de droit à l'université de Bamberg, d'où il passa à celle de Vienne (1753), pour y remplir les mêmes fonctions. Bocris, qui avait acquis une grande réputation, fut nommé conseiller impérial. On cite surtout parmi ses ouvrages : *Dissertation sur l'origine et la généalogie des margraves de Schweinfurt.*

BOCSKAÏ (Etienne), guerrier hongrois, mort en 1606. Il se mit à la tête de l'insurrection hongroise en 1604, et battit le général Pecz. L'année suivante, la diète de Scerencse le proclama prince de la Hongrie; le sultan Achmet Ier voulut même lui conférer le titre de roi, mais Bocskaï refusa. Enfin, l'empereur Rodolphe fut obligé de traiter avec lui; il fit droit aux plaintes du pays, assura aux protestants la liberté du culte et reconnut Bocskaï comme prince héréditaire de Transylvanie; mais celui-ci ne jouit de cette dignité que très-peu de temps, car il mourut d'hydropisie dans la même année.

BOCTHOR (Ellious). V. BOCHTOR.

BOÇUEMENT adv. (bo-su-man — rad. *boce*). De travers : *Répondre* BOÇUEMENT. ‖ Vieux mot.

BOCYDIUM s. m. (bo-si-di-omm). Entom. Genre d'insectes hémiptères, renfermant quelques jolies petites espèces, qui vivent au Brésil.

BOCZA, bourg de l'empire d'Autriche en Hongrie, comitat de Liptau, sur la rivière de son nom; 1,560 hab. Riche exploitation de cuivre et fonderie royale de cuivre de Maluszina; mines d'or, autrefois importantes, aujourd'hui inondées et de peu de rapport.

BOD, divinité indienne à laquelle les femmes demandaient la fécondité. Les filles obtenues par son intervention lui étaient consacrées et vendaient leurs faveurs dans son temple, au profit du prêtre qui le desservait.

BOD (Pierre), historien et savant transylvain, né en 1712 à Felschœ-Csernaton, mort en 1768. Après avoir été bibliothécaire du gymnase protestant d'Eugel, et y avoir enseigné l'hébreu, il se rendit en 1740 à Leyde, y étudia la théologie, puis fut nommé chapelain de la comtesse douairière Tékéli, et pasteur à Héviz. Ce savant distingué a publié en hongrois et en latin de nombreux ouvrages, qui prouvent autant de sagacité que d'érudition. Les principaux sont : *Dictionnaire hongrois* (1743, in-4°), souvent réédité; *Histoire de la Bible* (1748); *Biographie des saints inscrits au calendrier* (1757); *Judiciaria fori ecclesiastici praxis* (1757); *Biographies des personnages hongrois de la religion réformée* (1765); *Magyar Athenas, etc.* (1766), ouvrage qui fut supprimé à cause des opinions exprimées par l'auteur sur le catholicisme; *Historia unitariorum in Transylvania* (1776).

BODÆUS A STAPEL (Jean), botaniste et médecin hollandais, mort en 1636. Reçu docteur en médecine, il s'établit à Amsterdam, et mourut encore fort jeune. Il avait une prédilection toute particulière pour Théophraste, qui lui fournit le sujet de commentaires remplis de discussions savantes. Ces commentaires ont été publiés, avec le texte et la traduction de Théophraste, sous le titre de *Theophrasti Eresii de historia plantarum libri X, græce et latine*, etc. (Amsterdam, 1644, in-fol.).

BODAMI CASTRUM, nom latin de Bodmann.

BODARD (Pierre-Henri-Hippolyte), médecin français, mort au commencement du XIXe siècle. Il fut reçu docteur à l'université de Pise, et devint médecin expert près du tribunal de 1re instance du département de la Seine. Il a publié, entre autres ouvrages : *Des engorgements des glandes, vulgairement connus sous le nom de scrofules, écrouelles ou humeurs froides* (1816); *Cours de botanique médicale comparée* (1810); *Propriétés médicinales de la camomille noble* (1810), etc.

BODARD DE TEZAY (Nicolas-Marie-Félix), littérateur français, né à Bayeux en 1757, mort à Paris en 1823. Il cultiva d'abord la poésie et la littérature; son *Ode sur l'électricité* fut couronnée par l'académie de Caen. Il donna ensuite le *Siècle des ballons*, satire, et plusieurs comédies qui furent représentées sur divers théâtres de Paris. Il entra alors dans la carrière administrative, fut nommé vice-consul à Smyrne, commissaire civil à Naples, puis consul général à Gênes. Nous citerons, parmi les comédies de Bodard : le *Ballon* ou la *Physicomanie* (1783, 1 acte, en vers); les *Trois Damis* (1781, 1 acte, en vers); le *Rival par amitié* (1784, 1 acte); *Arlequin, roi dans la lune* (1786, 3 actes); les *Saturnales modernes* (1787, 2 actes); le *Duc de Monmouth* (1788, 3 actes); *Pauline et Valmont* (1787, 2 actes). Ces dernières comédies sont en prose.

BODASCH (Jean), naturaliste allemand, né en Bohême, mort en 1772. Il fut professeur de botanique et d'histoire naturelle à Prague, et publia, entre autres ouvrages, une *Description de plusieurs plantes utiles pour l'économie domestique* (Prague, 1755-1758), et un traité *De quibusdam animalibus marinis* (Dresde, 1761).

BODDAERT s. m. (bo-da-èr — du naturaliste *Boddaert*). Ichthyol. Espèce de gobie des Indes. ‖ On écrit aussi BODDART.

BODDAERT (Pierre), poëte hollandais, né à Middelbourg en 1694, mort en 1761. Il occupa, à partir de 1718 jusqu'à la fin de sa vie, le poste de secrétaire de l'Amirauté, et, après avoir débuté dans les lettres par une traduction en vers de l'*Atrée et Thyeste* de Crébillon, il fit paraître un recueil de *Récréations poétiques*, en collaboration avec Pierre de la Rue et Jean Steengracht (1717). Il publia depuis lors des *Poésies sacrées et édifiantes* (1726-1738, 3 vol. in-8°), qui furent favorablement accueillies, bien qu'elles aient peu de valeur littéraire; enfin, il a laissé des *Mélanges*, qui ont été mis au jour en 1761.

BODDAERT (Pierre), médecin et naturaliste hollandais, né vers 1730, mort vers la fin du siècle, était de la même famille que le précédent. Il fit ses études de médecine à Leyde, puis alla se fixer à Flessingue, où, tout en pratiquant son art, il s'adonna à son goût pour les sciences naturelles, et devint membre du conseil de cette ville. Afin d'étendre ses relations et ses connaissances, Boddaert se mit à voyager et se lia d'amitié avec Schlosser, qu'il connut à Amsterdam et qui mourut en 1769, laissant une riche collection d'histoire naturelle. Boddaert se chargea alors de continuer la description de cette collection. Il était membre de plusieurs Académies, entre autres de celle des Curieux de la nature. Ce savant distingué a publié des traductions en hollandais de l'*Elenchus zoophytorum* et des *Mélanges de zoologie* de Pallas, de l'*Histoire naturelle des dents* de Jean Hunter (1770), de l'*Histoire géographique de l'homme et des quadrupèdes* de Zimmermann (1787). On a de lui en outre : *De chætodonte Argo* (1770); *Elenchus animalium* (1785), et de nombreuses dissertations.

BODE (Jean-Elert), célèbre astronome allemand, né à Hambourg le 19 janvier 1747, mort à Berlin le 23 novembre 1826. Fils d'un instituteur, il fit ses premières études chez son père, et, dès l'âge de dix-sept ans, il le seconda en se consacrant à l'enseignement; mais il continuait en même temps d'étudier les mathématiques et surtout l'astronomie, vers laquelle il se sentait entraîné par un goût particulier. Manquant d'instruments, il s'en créa lui-même : la boule d'un jeu de quilles lui servit pour dessiner une sphère, il se fit un rapporteur de carton, monta un télescope avec des verres de lunettes et transforma le grenier de son père en observatoire. Il était parvenu à calculer et à dessiner une éclipse de soleil, lorsque son travail fut aperçu par hasard par le docteur Reimakus, qui le montra au professeur Busch, et celui-ci commença dès lors à protéger le jeune savant, qui ne tarda pas à se faire connaître par diverses publications astronomiques. Bientôt il entra en relations suivies avec les savants les plus illustres : Lalande, Reimakus, Ebeling, Claudius, Klopstock. Nommé astronome pratique de l'Académie de Berlin, il fut ensuite appelé dans cette ville par Frédéric II, devint membre titulaire de l'Académie de belles-lettres et directeur de l'observatoire. Dès 1769, il avait découvert une comète dans la constellation du Taureau, et, pour témoigner sa reconnaissance à Frédéric II, il nomma *Friedrichs Ehre* (Gloire de Frédéric) un groupe d'étoiles placé auprès de Céphée, de Cassiopée, de Pégase, etc. En 1781, il aperçut la planète Uranus, qu'on avait prise longtemps pour une étoile et dont Herschell avait déjà reconnu la vraie nature. En 1798, il se rendit à l'assemblée des astronomes réunis à l'observatoire de Gotha, et contribua par ses travaux à étendre les connaissances astronomiques. Devenu justement célèbre, il fut admis parmi les membres de presque toutes les sociétés savantes des principales villes de l'Europe, et reçut plusieurs décorations. En 1822, à l'occasion de son jubilé comme fonctionnaire de l'Etat, puis comme littérateur, il reçut une coupe en argent et fut comme accablé des témoignages de l'estime et de l'admiration universelles. Malgré son âge avancé, il continua ses travaux jusqu'à la fin, et le jour même de sa mort, il s'entretenait encore avec Enke d'une éclipse de soleil qui devait avoir lieu prochainement.

De tous les travaux de Bode, celui qui a le plus contribué à rendre son nom illustre, c'est la loi à laquelle il a donné son nom et dont nous allons parler à l'article suivant. Voici quelles furent ses principales publications : *Introduction à la connaissance du ciel étoilé*, avec une préface de Busch (1768); *Introduction à la connaissance de la situation et du mouvement de la lune et des autres planètes*, feuille mensuelle qui parut de 1770 à 1777; *Eléments d'astronomie*; *Ephémérides astronomiques* ou *Annuaire astronomique*, ouvrage périodique auquel il travailla jusqu'à sa mort; *Uranographe* ou *Grand Atlas céleste*, en 20 cartes; *Représentation des astres sur trente-quatre planches* (1782, 2e édit, 1805); *Système planétaire du soleil* (1788), et un grand nombre de dissertations et de notices en français, publiées dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin.*

BODE (bo-de). Astr. Usité dans la locution *Loi de Bode*, Loi ou plutôt coïncidence assez remarquable, qui permet, en combinant certains nombres, de définir grossièrement les distances relatives des planètes au soleil.

— **Encycl.** Depuis que l'on connaît les distances respectives des planètes au soleil, il n'est sorte d'artifices et d'ingénieuses combinaisons que l'on ait essayés pour découvrir si ces distances ne croissent pas dans un ordre déterminé, et pour manifester cet ordre d'accroissement, s'il existe. Rien de satisfaisant n'avait encore été publié à cet égard, lorsque Bode fit connaître la célèbre loi qui porte son nom, et qu'il avoue avoir été remarquée déjà avant lui.

Voici en quoi elle consiste :

Si l'on écrit à la suite les uns des autres les nombres

0, 3, 6, 12, 24, 48, 96, 192, 384.....

qui sont tels que chacun d'eux, à partir du troisième, est double du précédent; et si à chacun de ces nombres on ajoute 4 unités, on obtient la série suivante, qui constitue la *loi de Bode* :

4, 7, 10, 16, 28, 52, 100, 196, 388....

Or, il se trouve *par hasard* que chacun de ces nombres est à peu près le décuple des nombres qui expriment les distances respectives des planètes au soleil, en prenant pour unité la distance de la terre à cet astre. Comparons en effet les distances données par la *loi* avec les distances réelles :

Planètes :	Dist. réelles :	Dist. d'après la loi :
Mercure . .	0,39	0,4
Vénus . . .	0,72	0,7
La Terre. .	1	1
Mars	1,52	1,6
Cérès. . . .	2,80	2,8
Jupiter. . .	5,20	5,2
Saturne . .	9,54	10
Uranus. . .	19,18	19,6
Neptune . .	30,04	38,8

Quand fut signalée la *loi de Bode*, on ne connaissait pas encore les petites planètes, de sorte que le nombre 28 de la série accusait une lacune entre Mars et Jupiter, ou un vice de la loi. Qu'on juge donc de la surprise des astronomes, et en particulier du plaisir de Bode, lorsque, dans la première nuit de notre siècle, Piazzi découvrit Cérès précisément à la place que la formule lui assignait. Cette découverte fut bientôt suivie de celles de Pallas, Junon et Vesta, parcourant toutes les trois des orbites très-voisins de celui de Cérès : circonstance qui suggéra à Olbers l'idée que ces quatre planètes ne sont que des fragments d'une planète plus considérable qui, circulant primitivement dans l'intervalle qu'elles embrassent, a été brisée dans un cataclysme dont la cause est inconnue. Olbers ajoutait qu'il devait exister d'autres fragments analogues que l'on découvrirait plus tard; et de fait, on a depuis découvert, toujours entre Mars et Jupiter, plus de 80 petits corps planétaires, dont la moyenne distance au soleil n'est pas très-éloignée de 2,8. Par contre, la récente découverte de Neptune, à une distance du soleil marquée par 30,04, infirme notablement l'autorité de la *loi de Bode*, qui allonge cette distance de près de 9 unités.

Jupiter, Saturne et Uranus ont plusieurs satellites; il est intéressant de vérifier si les distances de ces planètes à leurs satellites suivent une loi analogue à celle des distances du soleil aux planètes. Seulement, il faut ici faire attention que l'unité des distances est représentée par le rayon équatorial de la planète. Pour les quatre satellites de Jupiter, ces distances sont :

1er satellite.	2e satellite.	3e satellite.	4e satellite.
6,05	9,62	15,35	27

Si, pour ramener, par exemple, la distance du 3e satellite au 3e terme de la série de Bode, on divise chacun des quatre nombres ci-dessus par 1,535, il vient la suite

3,9 6,2 10 17

qui, sans différer beaucoup des quatre premiers termes 4, 7, 10, 16, s'en écarte cependant assez pour achever d'ôter à la *loi de Bode* toute valeur scientifique. Pour Saturne et Uranus, la vérification est encore moins concluante. Aussi M. Faye n'hésite pas à traiter la fameuse loi de « jeu d'esprit. » « La » loi des distances des planètes au soleil, » ajoute-t-il, dépend de ce qui s'est passé » à l'origine même du monde solaire; sans » doute, elle se dérobera à toutes nos tentatives. »

BODE, rivière de Prusse, prend sa source dans le Hartz, province de Mersebourg, baigne Quedlinburg, Groningen, Egeln, Strasfurt, et se jette dans la Saale à 5 kil. N. de Bernbourg, après un cours de 165 kil.

BODE (Christophe-Auguste), orientaliste allemand, né à Wernigerode en 1722, mort en 1796. Il suivit à Leipzig les leçons de Hebenstreit sur les langues orientales. Il fit ensuite à Halle des cours publics sur les livres saints et sur la langue hébraïque. Enfin, il fut nommé professeur de langues orientales à Helmstædt. Ses principaux ouvrages sont : *Evangelium secundum Matthæum, ex versione Persici interpretis* (1749); *Item secundum Marcum, Lucam et Johannem* (1751); *Novum Testamentum, ex versione Æthiopici interpretis* (1752-1755); *Pseudo-critica Millio-Bengeliana* (1767), etc.

BODE (Jean-Joachim-Christophe), musicien et littérateur allemand, né à Brunswick en 1730, mort en 1793, était fils d'un pauvre fabricant de tuiles dans un village. D'une santé débile, le jeune Bode se montra complétement inhabile aux travaux rustiques; aussi avait-il reçu le surnom d'*imbécile*, lorsqu'il fut placé, à l'âge de quinze ans, chez un musicien de Brunswick, nommé Kroll. Christophe révéla alors une remarquable aptitude musicale, reçut des leçons et en profita si bien qu'à l'âge de vingt-deux ans, il jouait de presque tous les instruments. Vers cette époque il se maria, et, désireux de se perfectionner sur le basson, il se rendit à Helmstædt. Là, il ne se borna point à étudier la musique; en même temps qu'il acquérait une grande variété de connaissances, il apprenait le français, l'anglais, l'italien, etc., et, étant allé se fixer à Celle pour y professer le hautbois, il fit paraître deux recueils lyriques sous le titre d'*Odes et chansons plaisantes et sérieuses*. Ayant perdu sa femme et son enfant, il se rendit à Hambourg, donna des leçons, traduisit en allemand des pièces de théâtre et des romans étrangers, devint rédacteur du *Correspondant hambourgeois* (1762-1763), se fit recevoir franc-maçon et bientôt après entra dans la secte des illuminés. Bode se maria de nouveau avec une de ses riches et jeunes écolières, qu'il perdit presque aussitôt, puis il épousa en troisièmes noces la fille d'un libraire. Il avait fondé une imprimerie et s'était associé avec Lessing; mais leur entreprise ne tarda pas à échouer. Bode chercha alors des ressources dans des travaux littéraires, puis il devint homme d'affaires de la comtesse Bernstorf, qu'il accompagna à Weimar en 1778. A partir de cette époque, il fut successivement conseiller de la cour de Saxe-Meiningen, conseiller de légation de Saxe-Gotha et conseiller privé du margrave de Hesse-Darmstadt. En 1787, il fut nommé député des loges maçonniques de l'Allemagne près de la loge des Philalèthes à Paris, et, après la fuite de Weishaupt, son ami, il devint le véritable chef de la secte des *illuminés*. Outre divers écrits, il a donné des traductions allemandes de *Sterne*, du *Vicaire de Wakefield*, des *Essais* de Montaigne, des *Incas* de Marmontel, etc. Ses compositions musicales, solos, concertos, symphonies, sont nombreuses et estimées en Allemagne.

BODÉE s. f. (bo-dé). Techn. Petit banc sur lequel le verrier dépose ses outils, pendant qu'il introduit les pots dans le four.

BODEGA Y QUADRA (don Juan-Francisco), navigateur espagnol, mort en 1794. C'est lui qui, concurremment avec Vancouver, donna son nom à l'île Quadra-et-Vancouver. La Bibliothèque du dépôt de la marine possède un manuscrit de Bodega y Quadra, où il fait le récit de ses voyages. Il a pour titre *Comento de la navigacion y descubrimientos hechos en dos viages de orden de Su Majestad, etc.*, et mériterait d'être publié.

BODEGRAVE, bourg de Hollande, province de la Hollande méridionale, à 20 kil. S.-E. de Leyde, sur la rive droite du Rhin; 2,190 hab. Ruiné par les Français en 1672.

BODEL (Jehan ou Jean), célèbre trouvère, né à Arras, mort dans une léproserie au commencement du XIVe siècle, était attaché, en qualité de ménestrel et peut-être de héraut d'armes, au service de sa ville natale. A l'exemple des poëtes d'alors, il menait une vie joyeuse et insouciante, lorsqu'un malheur terrible vint l'atteindre. Jean Bodel se préparait à prendre part à la croisade (1269), comme *serjans* de la commune d'Arras, quand apparurent sur ses mains et sur son visage les signes irrécusables de la lèpre. Il dut alors renoncer à son pieux pèlerinage et fuir la société de ses parents et de ses amis. Telle était la coutume, et elle avait force de loi. Ses concitoyens, émus de pitié, lui constituèrent une rente destinée à payer son entretien à la léproserie de Meulan.

Jean Bodel est surtout célèbre par son *Jeu dramatique de saint Nicolas*, traduit par Le grand d'Aussy dans le *Recueil* de ses fabliaux. La pièce débute par un prologue, où se trouve une légende apocryphe sur saint Nicolas.

Dans cette pièce, écrite en vers de huit et de douze syllabes, il y a beaucoup de vie, de mouvement, d'incidents plus ou moins dramatiques; il y a même des tirades d'un pittoresque qui n'est pas sans mérite. Nous citerons la suivante, comme donnant une idée du genre de l'auteur et des mœurs du temps. Raoulès, crieur de vin, va chantant par les rues : « Le vin nouvellement en perce, à pleine pinte! à pleine tonne! Vin discret, potable, plein et corsé, grimpant comme écureuil en bois, sans arrière-goût d'aigre ou de pourri; vin léger, sec et vif, clair comme larme de pécheur; voyez comme il tire son rideau de mousse, comme on le voit monter, étinceler et frire! Gardez-le sous le palais, vous en sentirez le goût passer au cœur! » La plupart des trouvères excellaient dans de semblables peintures, car on les rencontrait plus souvent à la taverne qu'à l'église. Jean Bodel a encore composé une chanson de geste,

Guiteclin de Sassoigne, qui est le récit de la seconde campagne de Charlemagne contre les Saxons.

BODELSCHWINGH-VELMEDE (Ernest DE), homme d'Etat prussien, né en 1794 à Velmede, près de Hamm, mort en 1854. Après avoir fait, comme volontaire, les campagnes de 1813 et 1814, il entra dans la carrière administrative, fut quelque temps chargé de gouverner la province rhénane, puis appelé au ministère des finances et à celui de l'intérieur. En 1849, il fut nommé député, et devint l'un des chefs de l'opposition de 1850 à 1852. Nommé plus tard président de la régence à Arnsberg, il mourut à Medebach dans l'exercice de ces fonctions.

BODEM (André-Joseph), peintre français, né à Paris en 1791. Il eut pour maître le peintre Regnault, et s'occupa surtout à peindre des tableaux d'église. L'église Saint-Louis, à Paris, possède de lui un *Saint Louis de Gonzague*, et le musée de Versailles un *Tancrède* et une *Herminie*.

BODEMER (Jacques), émailleur allemand, né en 1777 à Nœttingen, près de Carlsruhe, mort à Vienne en 1824. Il s'adonna d'abord à la peinture à l'huile, se rendit à Genève, où il s'initia à la peinture sur émail; puis alla se fixer à Vienne en 1799, et se perfectionna dans son art sous la direction de Lampi, de Fuger, etc. Bodemer a laissé des productions estimées, parmi lesquelles on cite surtout la *Madone en oraison*, d'après Holbein; un *Amour*, d'après Paul Véronèse; une *Vierge à l'enfant*, un *Portrait de l'impératrice Caroline*, etc.

BODEN s. m. (bo-dènn). Métall. Fonte ou fer cru de seconde fusion, qui a été décarburé.

BODENEHR, nom d'une famille de graveurs allemands, qui travaillaient au XVIIe et au XVIIIe siècle. Le chef de cette famille, Jean-George BODENEHR, né en 1631, fut chargé d'aller à Modène recevoir des mains du duc les cent tableaux que le roi de Saxe avait achetés de ce prince au prix de cent mille ducats. On a de lui un portrait au burin du peintre saxon Stribell. Il eut trois fils: GABRIEL, né en 1664, mort en 1758, qui a gravé principalement des plans et des vues de villes allemandes; MAURICE, né à Fribourg en 1665, mort en 1749, qui travailla à Dresde, et grava un assez grand nombre de portraits de princes, de théologiens, de jurisconsultes, de médecins, d'artistes allemands; GEORGE-CONRAD, né en 1673, mort en 1710, qui a exécuté des planches pour l'*Architecture civile*, de Paul Decker (Augsbourg, 3 vol. in-f°). — Gabriel BODENEHR, le jeune, fils de Gabriel le vieux, a gravé des portraits de divers personnages allemands de son époque. A la même famille appartiennent Jean-George-Frédéric BODENEHR (1691-1730), et Jean-Godefroy BODENEHR (1696-1743), qui ont aussi exécuté des portraits.

BODENHEIM, bourg de la Hesse rhénane, à 8 kil. N.-O. d'Oppenheim, près de la rive gauche du Rhin; 2,000 hab. Récolte de vins très-estimés.

BODÉNITE s. f. (bo-dé-ni-te — de *Boden*, nom de lieu). Minér. Substance d'un noir brunâtre et à cassure résineuse, qui a une certaine analogie avec l'orthite, et se trouve engagée dans l'oligoclase de Boden, en Saxe.

BODENSCHATZ (Jean-Christophe-George), orientaliste allemand, né en 1528, mort en 1577. Il se livra à l'étude des antiquités judaïques, et publia, entre autres ouvrages: *Constitution ecclésiastique des juifs modernes, et principalement des juifs allemands* (1748-1749, 4 parties, in-4°); *Explication des livres saints du Nouveau Testament, d'après les antiquités judaïques* (1756, in-8°).

BODEN-SEE, nom allemand du lac de Constance.

BODENSTEDT (Frédéric-Martin), écrivain et voyageur allemand, né en 1819, à Heine (Hanovre). Il entra en 1840, comme précepteur, dans la maison du prince Galitzin, à Moscou; fut nommé, en 1844, professeur de latin et de français au collége de Tiflis; puis parcourut la région du Caucase, et revint en Allemagne par un long détour à travers la Crimée, la Turquie d'Asie, les îles Ioniennes. Bodenstedt fit ensuite d'autres voyages, dont il publia des relations ou des souvenirs dans les feuilles allemandes. Fixé à Brême depuis 1850, il parut au congrès de la paix de Francfort. Il a pris part à la rédaction des journaux le *Lloyd*, la *Gazette du Weser*, l'*Ausland*, le *Morgenblatt* et l'*Allgemeine Zeitung*, publié un choix de poésies russes de Kaslow, Puschkin et Lermontow, et donné une traduction libre des poésies persanes de Mirza Shaffy (1843 et 1850). On lui doit en outre: l'*Ukraine poétique* (1845); les *Peuplades du Caucase et leurs guerres d'indépendance contre les Russes* (1848), étude très-complète et très-intéressante; *Mille et un jours dans l'Orient* (2 vol., 1850), traduit en anglais (1851); l'*Introduction du christianisme en Arménie* (1850).

BODENSTEIN. V. POTTENSTEIN.

BODENSTEIN (André), théologien luthérien. V. CARLOSTADT.

BODENSTEIN (Adam DE), médecin et alchimiste allemand, né en 1528, mort en 1577, était fils d'André Bodenstein, plus connu sous le nom de Carlostadt. Il étudia la médecine, embrassa avec ardeur les idées de Paracelse, et fit tous ses efforts pour les propager. Bodenstein se flattait de posséder tous les secrets de son maître, de pouvoir faire de l'or et de prolonger la vie humaine. Lors d'une peste qui ravagea Bâle, Bodenstein prétendit qu'il guérirait tous ceux qui se serviraient d'un remède de sa composition. Son remède eut médiocrement de succès, et lui-même succomba à l'épidémie. Il mourut pauvre et jeune encore, après avoir acquis une certaine célébrité. Ses œuvres, publiées à Bâle en 1581, in-fol., contiennent, entre autres écrits, un traité intitulé *De lapide philosophorum*.

BODEREAU s. m. (bo-de-ro). Ichthyol. Nom vulgaire de la jeune vive.

BODEREAU (Julien), jurisconsulte. V. BODREAU.

BODERIE (LEFÈVRE DE LA). V. LEFÈVRE.

BODIAN s. m. (bo-di-an). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre serran, qui vit sur les côtes du Brésil.

BODIANITE adj. (bo-di-a-ni-te — rad. *bodian*). Ichthyol. Qui ressemble à un bodian.
— s. m. pl. Famille de poissons ayant pour type le genre bodian.

BODICHON (Eugène), médecin, né à Nantes vers 1810. Il subit les épreuves du doctorat à Paris en 1835; puis alla se fixer à Alger, où il étudia le climat, les mœurs et les races de l'Afrique. Il a publié sur ces sujets des travaux intéressants: *Considérations sur l'Algérie* (1845, in-8°); *Etudes sur l'Algérie et l'Afrique* (1847, in-8°); *Sujet d'une exploration politique, commerciale et scientifique d'Alger à Tombouctou* (1849, in-8°); *Hygiène à suivre en Algérie, acclimatement des Européens* (1850, in-12); *Hygiène morale* (1851, in-16), etc. On doit en outre au docteur Bodichon un *Tableau synoptique représentant les noms, les émigrations, les filiations, l'origine, les caractères physiques et moraux des races de l'Afrique septentrionale* (Nantes, 1844, in-fol.).

BODIN (Jean), célèbre publiciste, né à Angers en 1530, mort à Laon en 1596. « Il était d'une bonne famille, » dit Nicéron d'une façon laconique. Son père n'est nommé nulle part. Une tradition lui donne pour mère une juive issue d'une de ces malheureuses familles qui, expulsées de l'Espagne en 1492 par le fanatisme aveugle de Ferdinand et d'Isabelle, étaient venues chercher un refuge dans le midi de la France. « Cette tradition, dit M. Frank, paraît digne de confiance. Elle explique à la fois cette sympathie mêlée de respect, cette tendresse presque filiale que Bodin, dans tous ses ouvrages, laisse apercevoir pour le judaïsme, et la connaissance profonde qu'on rencontre chez lui, non-seulement du texte de l'Ecriture sainte, mais de la *Mischna*, du *Talmud*, du *Midrasch*, de tous les monuments importants de la théologie et de la littérature rabbinique. » En quittant les bancs du collége, Bodin fut envoyé à l'université de Toulouse, où, après avoir terminé son cours de droit, nous le voyons professer lui-même cette science en 1559. Il commença, vers la même époque, sa carrière d'écrivain, d'abord par un discours latin sur l'éducation publique, qu'il prononça avec beaucoup de succès devant le peuple et le sénat de Toulouse: *De instituenda in republica juventute* (1559, in-4°); ensuite, par un traité de jurisprudence, *De decretis*, auquel il fait allusion dans un passage de sa *Méthode historique*, et qu'il détruisit, au rapport de Ménage, comme une œuvre indigne de lui; et par une traduction en vers latins du poëme d'Oppien sur la chasse: *Cynegetica Oppiani* (Toulouse, 1560, in-4°).

Vers 1561, Bodin partit pour Paris, dans l'espérance de se faire un nom comme avocat. C'était le moment où Pierre Séguier, Christophe de Thou, Charles Dumoulin, François de Montholon, les frères Pithou, illustraient le barreau de la capitale et de toute la France. Bodin « réussit peu dans les plaidoiries, » à ce que nous apprend Loysel, dans son *Dialogue sur les avocats au parlement*. Colomiès affirme qu'il se dégoûta des chicanes du palais: *Contentiosæ illius militiæ pertæsus*. Il ouvrit dès lors les yeux sur sa véritable vocation, et, tout en exerçant différentes fonctions judiciaires, se livra à l'étude des questions les plus élevées de l'histoire, de la politique, de l'économie politique et du droit. C'est ainsi qu'il devint un grand publiciste, faute peut-être d'avoir été un bon avocat.

Le premier fruit de ses méditations fut sa *Méthode de l'histoire* (*Methodus ad facilem historiarum cognitionem*), publiée en 1566. Le but de ce livre était de réformer l'étude du droit par celle de l'histoire, en appliquant la philosophie à l'une et à l'autre. Suivant Bodin, science juridique, histoire, politique et philosophie ne devaient point être séparées; en l'union de ces sciences consistait sa *Méthode*. Ce n'est point, dit-il, dans le commentaire littéral du code de Justinien, des Institutes et des Pandectes, que l'on peut puiser l'intelligence vraie du droit, c'est « en s'attachant à cette *essence de justice* qui ne change pas suivant les caprices des hommes, mais qu'a réglée une loi éternelle. » En un mot, pas de science du droit sans philosophie du droit; pas de science du droit non plus sans l'histoire universelle du droit. « Il est absurde de conclure du droit romain au droit universel. » Pour tracer un tableau du droit universel, « nous n'avons pas moins besoin de l'autorité des historiens que de celle des jurisconsultes, afin que les Perses, les Grecs, les Egyptiens, les Hébreux, les Espagnols, les Anglais, les Italiens, les Allemands, trouvent auprès des Romains la place qui leur est due. » Pas de science du droit sans la science du gouvernement, sans la politique. Comment apprécier judicieusement les lois, si l'on n'a des idées arrêtées sur les fondements de l'Etat? et comment avoir des idées arrêtées sur les fondements de l'Etat, si l'on n'a étudié, par l'histoire, « ses développements, ses formes, ses révolutions et sa fin? » La politique, ainsi appuyée sur l'expérience historique, peut seule nous faire comprendre « quelles lois sont nécessaires avec le pouvoir royal, quelles avec l'Etat populaire, quelles avec l'aristocratie; car la diversité des législations suit celle des gouvernements. » C'est une absurdité, d'autre part, d'étudier isolément l'histoire en la séparant de la politique, la philosophie en la séparant de l'histoire; car, dit Bodin, « la première utilité de l'histoire n'est-elle pas de servir à la politique? » Quant à la philosophie, il est évident « qu'elle mourrait d'inanition au milieu de ses préceptes, si elle ne les vivifiait par l'histoire. » La *Méthode historique* contient une curieuse ébauche de ce que nous appelons aujourd'hui la philosophie de l'histoire, et nous montre en son auteur le précurseur de Vico, de Herder et de François Bacon. Bodin repousse hautement cette idée rendue classique par les poëtes, que le genre humain dégénère, présente une décadence successive de l'âge d'or à l'âge de fer. Une telle opinion, dit-il, veut être combattue: car si on consulte, non des autorités de poëtes, mais des témoignages d'historiens, on jugera certainement que la révolution des choses humaines et de la nature entière est toujours la même, et que, comme l'a dit le maître de la sagesse, il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Si l'on compare à notre époque l'âge qu'on appelle d'or, il paraîtra un véritable âge de fer. C'est pendant ces siècles prétendus d'or et d'argent que les hommes, dispersés dans les champs et les forêts comme les bêtes sauvages, possédaient tout ce que pouvaient leur assurer la violence et les moyens criminels, jusqu'au moment où ils furent appelés du sein de cette barbarie à cette civilisation et à cette société légitime, que nous voyons. Si les choses humaines *rétrogradaient et empiraient*, depuis longtemps nous serions tombés au dernier degré des vices et de l'ignominie. Or nous pouvons, et avec avantage, soutenir la comparaison avec l'antiquité, même en ce qu'elle a produit de plus admiré. La république chrétienne n'a pas à envier les mœurs de Sparte et de Rome. Bodin ne veut pas même que les hommes de son temps aient dégénéré quant aux lettres. « Les Barbares, s'écrie-t-il, ont eu à leur tour leurs savants, comme si la nature avait voulu réparer le mal fait aux lettres et aux sciences par les mains mêmes qui leur avaient porté les plus cruelles blessures. Oui, telle est l'infaillible révolution de toutes choses: ce qui arrive des champs, auxquels une fécondité plus grande est donnée en retour d'un temps de repos, se reproduit pour le génie. » Il cite la boussole, l'Amérique découverte, les prodigieux accroissements du commerce, le monde changé en une république, et l'humanité transformée, pour ainsi dire, en une cité unique. Il signale les progrès de la géographie, de l'astronomie, de la médecine. Quant à la guerre, les machines des anciens lui paraissent auprès des nôtres de véritables « jouets d'enfants. » Rien ne le frappe autant que les progrès de l'industrie. « La seule imprimerie, dit-il, peut supporter le parallèle avec toutes les découvertes de tous les peuples de l'antiquité. » Il compare les érudits qui pensent que l'humanité dégénère à ces vieillards « malades, affaiblis, attristés par le sentiment de leurs maux, qui pensent que depuis leur jeune âge les hommes ont perdu toute vertu, toute bonté et toute bonne foi. Au retour, pour ainsi dire, d'un long voyage, ils racontent aux jeunes gens les merveilles de l'âge d'or. Les navigateurs, quand ils quittent le port pour la pleine mer, s'imaginent que ce sont les maisons et les villes qui s'éloignent: telle est l'illusion de ces esprits qui pensent que la culture, l'humanité, la justice vont rejoindre le ciel et abandonnent la terre. »

En 1568, Bodin publia un ouvrage intitulé: *Réponse aux paradoxes de M. de Malestroit, touchant le fait des monnaies et l'enchérissement de toutes choses*. « Cet écrit, dit M. Baudrillart, contient quelques-unes des idées essentielles de l'économie politique, exprimées pour la première fois avec netteté, avec ampleur, avec un exact sentiment de l'existence des lois économiques naturelles, supérieures aux arrangements et aux combinaisons arbitraires de l'autorité. » M. de Malestroit supposait que l'or et l'argent ont une valeur constante, à l'abri des variations du marché; il en inférait, d'accord avec le préjugé de son temps, que l'accroissement du numéraire dans un pays est nécessairement et toujours un accroissement de richesse, et n'a pas de rapport avec la cherté des marchandises; il soutenait que cette cherté, dont on se préoccupait, n'était qu'apparente, et venait uniquement de ce que le titre légal de la monnaie ne représentait plus la même quantité d'argent ou d'or fin qu'autrefois. Bodin, dans sa *Réponse*, commence par démontrer qu'il existe bien un enchérissement réel de toutes choses. Cet enchérissement, il l'explique par plusieurs causes, dont la principale, « que personne jusqu'ici, dit-il, n'a touchée, » est l'augmentation de la quantité d'or et d'argent qui circule dans le pays. Il établit par des faits irrécusables que « l'abondance de l'or et de l'argent cause le *mépris de ces métaux*, et par là même la *cherté des choses prisées*. » D'où est venue cette abondance des métaux précieux, que Bodin constate en France de son temps? Elle doit être attribuée, dit-il, à la découverte d'une nouvelle route des Indes par les Portugais, à la découverte d'un nouveau monde, de *terres neuves pleines d'or et d'argent*, par les Espagnols, à la paresse de ces derniers, au commerce de l'Orient, qui nous a été ouvert par l'alliance de la maison de France avec les Ottomans du temps de François Ier, enfin, à la fondation de la banque de Lyon, qui a offert un placement avantageux aux épargnes des Florentins, des Lucquois, des Genevois, des Suisses et des Allemands. Faut-il remédier à l'enchérissement en prohibant la sortie des marchandises, en supprimant le commerce avec l'étranger? « Non, dit Bodin, car nous avons affaire des étrangers, et ne saurions nous en passer; car ce qui entre au lieu de ce qui sort cause le bon marché de ce qui défaillait; croit-on que le marchand donne son bien pour néant, ou que les richesses des Indes et de l'Arabie Heureuse croissent en nos landes? » Il demande, toutefois, qu'on mette un impôt sur la traite foraine du vin, du sel et du blé. Ce serait, dit-il, un moyen pour que l'étranger qui en manque nous l'achetât plus cher, et pour que nous l'eussions à meilleur compte, parce qu'il y en aurait davantage sur le marché. Ce serait une erreur de voir dans Bodin un libre échangiste; il est très-vrai qu'il repousse la prohibition, l'isolement, mais c'est en invoquant la charité universelle plutôt que le droit de l'individu. Il regarde comme parfaitement légitime la protection du consommateur contre la cherté résultant de l'exportation.

L'auteur des deux écrits que nous venons d'analyser s'était acquis une haute réputation de jugement et de savoir. Dès 1568, les habitants de sa ville natale l'envoient à l'assemblée des états de Narbonne. En 1571, nous le voyons, avec la qualité de maître des requêtes et l'office de conseiller, au service du duc d'Alençon, quatrième fils de Henri II et chef du parti des politiques. Chargé quelques mois après, dans un conflit survenu entre le domaine royal et quelques riches particuliers, de défendre les intérêts de la couronne, il n'échoua que devant la faiblesse et la timidité de Charles IX. Partisan connu de la tolérance, sourdement accusé de calvinisme, Bodin devait être désigné au poignard des fanatiques pendant la nuit de la Saint-Barthélemy. Il faillit y être tué. Soit qu'il ait dû son salut à l'asile du président de Thou, soit que, suivant une autre version, il n'ait pu se soustraire aux meurtriers qui avaient pénétré dans sa chambre qu'en s'échappant par la fenêtre, il vécut quelque temps loin de Paris, où il reparut, la tempête passée. Henri III l'admit à sa cour, en fit son commensal, et conçut pour lui une telle affection, qu'il fit jeter en prison un gentilhomme provençal nommé Michel de la Serre, pour une brochure injurieuse publiée contre Bodin.

Entre un roi faible et un sujet qui était un citoyen, les rapports d'intimité ne pouvaient durer longtemps. Bodin, aux yeux de qui la royauté devait être une grande magistrature, non une domination arbitraire, eut bientôt l'honneur de perdre la faveur de Henri III. Investi depuis quelque temps de la charge d'avocat ou procureur du roi dans la ville de Laon, il fut député en 1576 aux états de Blois, par le tiers état du Vermandois. Le rôle qu'il joua dans cette assemblée, et qu'il a eu soin de nous exposer lui-même (*Recueil de tout ce qui s'est négocié en la compagnie du tiers état en France en l'assemblée générale des trois états, assignée par le roi en la ville de Blois, au* 15 *novembre* 1576, *par J. Bodin*, dans le Recueil des états généraux, t. XIII), est complétement digne des principes exposés et défendus dans ses ouvrages, notamment dans son livre de la *République*. Partisan décidé de la liberté de conscience, il combattit de toute son énergie, malgré les passions bien connues de l'assemblée et les protestations de ses commettants, la requête adressée au roi « de réunir tous ses sujets à la religion catholique et romaine, d'ôter tout autre exercice de religion prétendue réformée, tant en public qu'en particulier, et de forcer les ministres dogmatisants, diacres, surveillants, à vider le royaume dans un temps déterminé. Ennemi juré du despotisme, il défendit les états contre eux-mêmes et les empêcha de se dessaisir de leurs droits pour les remettre, selon le vœu de la cour, entre les mains d'un petit nombre de délégués. Enfin, ami déclaré de la monarchie, dont la cause se confondait dans sa pensée avec celle de l'unité nationale, et ne comprenant pas de monarchie solide sans un fonds inaliénable, il fit rejeter la proposition présentée par le roi de vendre une partie de son domaine.

Tombé en disgrâce auprès de Henri III, Bodin s'attacha plus étroitement au duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou, qui l'emmena avec lui en Angleterre, à la cour de la reine Elisabeth (1580). Il reçut, dit-on, de cette princesse le sobriquet de *Badin*, parce qu'elle trouvait qu'il s'était exprimé sur les femmes, dans

plusieurs passages de ses écrits, en des termes railleurs et peu séants. Son grand ouvrage de la *République*, qu'il avait publié trois ans seulement avant ce voyage (1577), avait déjà franchi le détroit : il eut la satisfaction de le voir commenté et étudié dans les universités d'Oxford et de Cambridge. Ce serait ici le lieu d'analyser ce livre, qui est le principal monument de Bodin. Un article spécial lui étant consacré dans le *Grand Dictionnaire* (v. RÉPUBLIQUE), nous nous bornerons à dire que Bodin s'y montre le précurseur de Montesquieu ; qu'il y examine les diverses formes de gouvernement que l'histoire des nations nous présente, et s'efforce d'y fixer leurs principes et leurs caractères ; qu'il manifeste sa préférence pour ce qu'il appelle la monarchie *royale*, ou tempérée par les lois ; en un mot, qu'il envisage la politique comme une *science*, la science du bien commun de la *chose publique*, des intérêts généraux, des conditions les plus favorables à la réalisation des fins de la société, et non, à la façon de Machiavel, comme un *art* fondé sur la connaissance des passions et sur le calcul de leur jeu.

Après la mort du duc d'Anjou (1584), Bodin retourna à Laon, où bientôt il succéda à son beau-frère dans les fonctions de procureur général. En 1589, il adhéra à la Ligue et entraîna par son exemple l'adhésion de la ville de Laon, donnant ainsi un démenti à la conduite qu'il avait tenue aux états de Blois, et aux convictions de toute sa vie. On excusera cette faiblesse, si l'on songe qu'il y eut alors un mouvement d'entraînement général vers la Sainte-Union, que le roi ne l'était plus que de nom, qu'on ne savait plus, à vrai dire, où était le gouvernement, que les chances du Béarnais étaient douteuses, et que Paris était ligueur, et, avec Paris, les villes les plus importantes du royaume. Bodin put très-bien croire, comme il l'écrivit au président Brisson, qu'un mouvement aussi général ne pouvait pas être appelé « rébellion, mais révolution, » et qu'il était sage de se soumettre à la majorité de la France, soulevée contre un prince souillé de deux meurtres. Du reste, ligueur du lendemain, il lutta courageusement, comme magistrat, dans la ville de Laon, contre les passions des ligueurs de la veille. Plusieurs habitants ayant été emprisonnés comme suspects de royalisme, la foule essaya de pénétrer dans la prison pour les massacrer. Le procureur général, malgré le conseil de la ville, malgré les commissaires envoyés de Paris pour exciter l'esprit révolutionnaire, s'opposa à cette criminelle tentative et osa même diriger une enquête contre ceux qui l'avaient provoquée. Mais le torrent déchaîné se tourna contre lui. Ses opinions religieuses n'avaient jamais passé pour une pure orthodoxie ; on a vu qu'il avait failli, dans la nuit de la Saint-Barthélemy, être massacré comme huguenot. L'accusation d'hérésie se dressa de nouveau contre lui, et il vit, en 1590, sa maison envahie par une perquisition domiciliaire, ses livres brûlés sur la place publique, son nom et sa personne en butte aux outrages de la foule. Malgré cet orage, Bodin resta debout sur son siége de magistrat. Vers la fin de 1593, il rompit ouvertement les faibles liens qui l'attachaient à la Ligue, quand il y avait encore du courage à le faire, quand les habitants de Laon continuaient d'opposer une énergique résistance à Henri IV, et revint au parti qui représentait ses principes, la nationalité et la tolérance. Malheureusement, il ne lui fut pas donné de voir l'édit de Nantes, et il ne put que saluer l'aurore d'un nouveau règne. Il mourut de la peste en 1596, après avoir publié, dans l'année même de sa mort, un ouvrage de mauvaise physique qui a pour titre : le *Théâtre de la nature* (*Universæ naturæ theatrum, in quo rerum omnium effectrices causæ et fines contemplantur et continuæ series quinque libris discutiuntur* (Lyon, 1596, in-12); traduit en français par Fougerolles (1597, in-4o) ; et en laissant après lui un écrit beaucoup plus important, le plus hardi certainement de tous ceux qu'il a produits, l'*Heptaplomeres* ou dialogue sur la religion entre sept personnages d'opinions différentes (v. HEPTAPLOMERES). Il avait publié en 1580 un ouvrage intitulé : *Démonomanie des sorciers*, traité sur la sorcellerie, et réquisitoire contre les sorciers, où l'érudition s'applique à fournir des armes au plus ridicule et au plus odieux des fanatismes.

Terminons cette biographie par les jugements de quelques écrivains sur Bodin.

« Jehan Bodin est un bon autheur de notre temps, accompagné de beaucoup plus de jugement que la tourbe des escrivailleurs de son siècle, et mérite qu'on le juge et le considère. » (Montaigne.)

« Laissons à Bodin sans controverse un grand génie, un vaste savoir, une mémoire et une lecture prodigieuses. » (Bayle.)

« Bodin et Montesquieu sont, dans la science politique, les plus grands philosophes de ceux qui ont autant pensé. » (Hallam.)

« Bodin doit être regardé comme le père de la science politique en France, et même, si l'on excepte Machiavel, en Europe. Ses ouvrages, peu consultés aujourd'hui par le public, à cause de leur style vieilli, de leur forme peu attrayante et des divagations fatigantes dont ils sont semés, ont cependant exercé une influence considérable dans le monde. Entourés, dans le temps de leur nouveauté, d'une faveur singulière, ils ont rempli la France; et, traduits dans presque toutes les langues, ils se sont établis, pour ainsi dire, sur tous les points de l'Europe. Partout ils ont servi à donner l'exemple d'une étude sérieuse des questions politiques, et, placés au premier rang dans les bibliothèques des publicistes, ils n'ont pas été inutiles aux écrits plus modernes derrière lesquels ils sont maintenus éclipsés. » (Jean Reynaud.)

« Bodin, malgré les qualités supérieures de son génie, et souvent à cause de ces qualités, est tout à fait un esprit du XVIe siècle; un esprit de la Renaissance; c'est-à-dire un composé bizarre de nouveauté et de routine, de hardiesse et de timidité, de curiosité indiscrète et de grossière superstition..... Il doit être compté au nombre de ces rares esprits qui résument avec autorité toute la pensée d'une époque, en même temps qu'ils préparent la route aux âges suivants. Il a été, par son livre de la *République*, le Montesquieu du XVIe siècle; il en a été le Vico et le Herder par son admirable traité de la *Méthode pour étudier l'histoire*. Il en a été le Turgot et le Malesherbes en cherchant, dans sa vie politique, à prévenir les révolutions par les réformes, et à concilier ensemble le respect de la monarchie et l'amour de la liberté. Il en a été le Quesnay et l'Adam Smith, en préparant ou plutôt en créant, par sa *Réponse à M. de Malestroit*, la science de l'économie politique. Par son dialogue sur la religion connu sous le nom d'*Heptaplomeres*, il en a été, dans une certaine mesure, le Bayle et le Voltaire. Mais hélas! nous trouvons aussi en lui l'avocat convaincu et impitoyable de la plus odieuse superstition de son temps, lorsqu'il a écrit son triste livre de la *Démonomanie*. » (Franck.)

Bodin et son temps : *Tableau des théories politiques et des idées économiques au* XVIe *siècle*, par Henri Baudrillart. Cet ouvrage, publié en 1853, et qui valut à son auteur le grand prix Montyon, a pour objet d'exposer les origines de la politique considérée comme science, en y rattachant la philosophie de l'histoire, du droit et de l'économie politique, lesquelles y sont étroitement unies. Il se divise en trois parties. Dans la première, M. Baudrillart étudie concurremment le développement des théories politiques et des idées économiques; il les suit depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'au moment où écrit Bodin. Dans la seconde partie, il raconte la vie privée et politique de ce publiciste. Il cherche à résoudre le problème controversé de ses opinions philosophiques. Il analyse ses écrits : la *Méthode historique*, premier essai déjà considérable de la philosophie de l'histoire; la *Réponse sur les monnaies et l'enchérissement*, excellente critique des erreurs qui régnaient au XVIe siècle sur la question de la monnaie; l'*Heptaplomeres*, ouvrage inédit, tentative audacieuse et savante d'exégèse, dont Leibnitz avait demandé, à plusieurs reprises, la publication; la *Démonomanie*, monument élevé au plus absurde des fanatismes par les mains savantes de l'érudition. La troisième partie est consacrée à une analyse très-étendue, très-complète du principal ouvrage de Bodin, la *République*, analyse qui nous en offre les idées principales, dégagées du sein des immenses développements dans lesquels elles demeurent trop souvent comme étouffées.

Nous n'analyserons pas l'œuvre de M. Baudrillart, qui est purement d'érudition et de critique. Nous n'entreprendrons pas, à sa suite, ce voyage dans la politique du passé. Nous nous bornerons à examiner quelques-uns de ses jugements. Après avoir, en un passage remarquable, signalé les causes qui ont favorisé la renaissance de la science politique au XVIe siècle, il s'applique à montrer les traits, les caractères nouveaux que cette science renaissante ne pouvait manquer de présenter; ces caractères nouveaux, dont le principal est la liberté personnelle ou la négation de l'esclavage, il les rapporte au christianisme, qui, dit-il, avait creusé un abîme entre les temps anciens et les temps modernes, qui avait créé une société vraiment nouvelle des débris de l'antiquité combinés avec le jeune élément barbare, qui avait organisé, constitué la puissance de l'esprit dans le monde. « Comment, ajoute-t-il, ces idées et ces sentiments de *justice*, de *liberté*, de *charité* et d'*égalité*, que le christianisme avait fait prévaloir, n'eussent-ils pas, en dépit des causes extérieures qui pesaient sur le développement de leurs conséquences, trouvé leur expression plus ou moins parfaite, ou leur contre-coup plus ou moins lointain dans la politique spéculative? » Il est évident qu'ici M. Baudrillart sacrifie au lieu commun, et qu'il ne se soucie pas d'une précision rigoureuse dans les expressions qu'il emploie. Nous n'entendons nullement contester le rôle que le christianisme a joué dans la transformation de l'esclavage en Europe. Seulement il faudrait déterminer ce rôle, en un mot accorder au christianisme ce qui appartient au christianisme, et rendre à la raison moderne et à la philosophie ce qui appartient à la raison moderne et à la philosophie. Le christianisme a apporté au monde païen deux choses qui ont été deux sources de bienfaits : la *charité* et la *sainteté;* c'est comme principe de charité et de sainteté qu'il a agi sur les institutions. Mais son action, il faut le reconnaître, s'est bornée là. Au point de vue juridique, sa faiblesse, sa pauvreté originelle est incurable; il n'a pas apporté même le germe d'une nouvelle conception de la justice; il a abandonné à la tradition païenne ce qui constitue la base de la conscience, si bien qu'il lui a fallu plus tard, pour s'appliquer aux rapports sociaux, emprunter aux jurisconsultes romains les principes de droit qui lui manquaient. Qu'on ne parle donc pas des idées et des sentiments de justice et de liberté que le christianisme a fait prévaloir. La justice et la liberté telles que nous les comprenons ne sont pas nées des enseignements de l'Eglise. Ne sait-on pas que les théologiens ont toujours reconnu l'aliénabilité de la liberté personnelle, c'est-à-dire la légitimité de l'esclavage? Est-ce l'Eglise ou la philosophie rationaliste du XVIIIe siècle qui a prononcé cette grande parole : « Nul homme n'a le droit de se vendre à un autre homme? »

M. Baudrillart a raison de fixer au XVIe siècle la naissance de la science économique. C'est au XVIe siècle, en effet, qu'apparaissent les *lois* économiques, ces lois objectives, fatales, qui échappent à l'arbitraire législatif et gouvernemental, tendent à le limiter et à le dominer, et justifient si bien la définition de Montesquieu. Au XVIe siècle, le développement de la richesse mobilière prend une importance considérable et devient une des grandes préoccupations des gouvernements. Au XVIe siècle, la découverte de l'Amérique, en jetant sur le marché une immense quantité d'or et d'argent, pose tous les problèmes relatifs à la monnaie. C'est alors que se produisent le système mercantile et le système protectionniste. Nous regrettons de ne pas trouver dans le livre de M. Baudrillart plus de développements sur l'origine de ces systèmes, qui nous offrent les premiers essais d'une théorie des richesses. M. Baudrillart ne pouvait, il est vrai, attacher l'importance qu'ils méritent à des systèmes dans lesquels ses préjugés ne lui permettent de voir que de pures aberrations; il a, selon nous, le tort de s'en tenir au point de vue étroit de l'orthodoxie économique et au jugement beaucoup trop sommaire de ses maîtres sur le passé de leur science. Par amour du libre échange, il se plaît à faire de Bodin un libre échangiste... inconséquent en certains points. N'est-ce pas là donner une idée inexacte des conceptions économiques du célèbre publiciste? Bodin n'est certainement ni prohibitionniste ni mercantiliste. Il combat la prohibition, l'isolement, au nom de la paix, de la bienveillance, de la charité universelle, et aussi au nom de l'intérêt national; nulle part au nom du droit de l'individu. Il fait justice en partie du système mercantile, en réfutant cette erreur que la valeur de la monnaie est constante et ne peut se déprécier par l'abondance. Mais il est protectionniste, il protége le consommateur contre l'exportation des substances alimentaires; il protége le producteur contre l'exportation des matières premières et contre l'importation des produits fabriqués. Son économie politique ne fait pas abstraction de la nationalité; elle n'est pas individualiste et cosmopolitique comme celle d'Adam Smith, de J.-B. Say et de Bastiat.

Autre appréciation, selon nous, également erronée. Le génie de Bodin, d'après M. Baudrillart, serait plein de contrastes, de contradictions, manquerait d'harmonie. « Aucun écrivain, dit-il, ne paraît avoir mieux marqué la limite de deux âges, avec ce trait particulier qu'en lui ils se juxtaposent sans se confondre et coexistent sans se combattre. » Nous cherchons des contradictions en Bodin et nous n'en trouvons pas. Son érudition l'empêche d'être un écrivain, mais ne l'empêche pas d'être un penseur, et un penseur très-systématique et très-original. En sa philosophie, tout nous semble parfaitement lié et cohérent. La métaphysique de l'*Heptaplomeres* est celle de la *Démonologie*, et elle s'explique par la physique du *Théâtre de la nature*. Quelle est cette philosophie de Bodin? C'est un monothéisme rigide, absolu; c'est un supernaturalisme général, fondé sur la raison, qui cherche sa confirmation non dans une *autorité*, une *Eglise*, une *Ecriture* particulière, mais dans les traditions de tous les peuples, et qui met sur le même plan les miracles de toutes les religions. C'est la philosophie d'un homme qui, versé dans les sciences morales, dans les sciences qui se rapportent à la catégorie de *liberté*, ignore les sciences physiques, repousse le système de Copernic et les découvertes de Galilée, n'a pas la moindre idée de ce que nous appelons *force* ou *cause naturelle* et *loi scientifique*, et ne voit dans la nature que des fins et des volontés, un ensemble d'actions libres.

Nous terminerons en signalant le jugement de M. Baudrillart sur Machiavel : c'est, à notre avis, le passage le plus remarquable de son livre, tant pour le fond que pour la forme. « Machiavel, dit-il, est un écrivain tout païen. C'est un ancien plein d'enthousiasme, malgré son sang-froid d'homme d'Etat, pour la patrie d'abord, ensuite pour la beauté de la forme. Quelle précision dans ce langage politique! Quel emploi judicieux, quoique perpétuel, des exemples que fournit l'histoire! Quel sentiment de la mesure!... Mais ce n'est pas seulement par la forme que l'écrivain florentin est un homme de la Renaissance, c'est par le fond le plus intime. Quel mépris, quel oubli de tout ce moyen âge qu'il a derrière lui! Aristote et Thucydide, Tite-Live et César n'éprouvaient pas plus de dédain pour les Barbares... Rien de ce qui s'est fait dans le monde depuis la chute de l'Empire ne semble compter pour Machiavel... Machiavel a considéré la politique plutôt comme *art* que comme *science*. Que ce soit oubli ou scepticisme, peu importe: il a laissé de côté à peu près complétement ce qui fait de la politique une science dans l'acception philosophique du mot, je veux dire l'étude des fondements mêmes de la société et la comparaison rationnelle des législations. »

BODIN (Laurent), médecin français, né à Saint-Paterne (Indre-et-Loire) en 1762. Il exerça la médecine dans sa ville natale, et publia les ouvrages suivants : le *Médecin des goutteux* (1795); *Bibliothèque analytique de médecine, journal abréviateur des meilleurs ouvrages nouveaux* (1799-1801, 3 vol.); *Réflexions sur les absurdités du système de M. Gall* (1813); *Précis sur le choléra-morbus* (1831). Il inventa des pilules stomachiques qui portent son nom.

BODIN (Pierre-Joseph-François), conventionnel, mort en 1810. Il exerçait la chirurgie à Lymerais, en Touraine, lorsqu'il fut élu maire de Gournay. Le département d'Indre-et-Loire l'envoya ensuite à la Convention, où il siégea au côté droit. Il fut aussi membre du conseil des Cinq-Cents. Après le 18 brumaire, il fut nommé commandant de la gendarmerie du département de Loir-et-Cher.

BODIN (Jean-François), administrateur et historien français, né à Angers en 1776, mort en 1829. Il étudia d'abord l'architecture, et remplit ensuite les fonctions de payeur de l'armée et de receveur des finances. En 1796, il envoya à l'Institut national un projet d'arc de triomphe qui devait être érigé à l'endroit même où est celui de l'Etoile; mais ce projet fut jugé trop dispendieux. En 1820, le département de Maine-et-Loire le nomma député; en 1823, il abandonna la carrière politique et ne s'occupa plus que d'études historiques. On lui doit : *Recherches historiques sur Saumur et le haut Anjou* (1821, 3 vol. in-8o); *Recherches historiques sur Angers et le bas Anjou* (2 vol. in-8o).

BODIN (Félix), publiciste, né à Saumur en 1795, mort à Paris en 1837. C'est à lui qu'on doit la première idée des résumés historiques. Il en écrivit lui-même plusieurs, et collabora à un grand nombre de feuilles périodiques. C'est sous ses auspices que M. Thiers, alors inconnu, commença son *Histoire de la Révolution française*. Bodin proposa aux éditeurs Lecointe et Durey, pour continuer l'*Histoire de France* d'Anquetil, celui qui devait faire plus tard une si brillante fortune. M. Lecointe exigea que Félix Bodin signât l'ouvrage avec le jeune avocat d'Aix, et les premiers volumes de l'*Histoire de la Révolution* parurent avec les noms de Bodin et de Thiers. Félix Bodin devint membre de la chambre des députés après la Révolution de 1830. Ses principaux ouvrages sont : *Résumé de l'histoire de France* (1821, 1 vol. in-18); *Résumé de l'histoire d'Angleterre* (1823); *Etudes historiques sur les assemblées représentatives* (1824); le *Roman de l'avenir* (1825), etc.

BODINCOMAGUS, ville de la Gaule Cisalpine, nommée aussi *Industria*, aujourd'hui *Casal*.

BODINCUS, nom ancien du Pô, dans la partie supérieure de son cours.

BODINE s. f. (bo-di-ne). Mar. Nom donné, sur certaines côtes, notamment en Normandie, à la quille d'un vaisseau.

BODINERIE s. f. (bo-di-ne-rî — rad. *bodine*). En Normandie, Prêt à la grosse aventure, assuré sur la *bodine* ou la quille d'un bâtiment.

BODINIER (Guillaume), peintre français contemporain, né à Angers, acheva ses études à Rome sous la direction de Pierre Guérin, alors directeur de l'Ecole française dans cette ville, et envoya, pour son début, au Salon de 1827, des scènes familières et des types empruntés à l'Italie. Ces tableaux furent remarqués et valurent une médaille à l'auteur. Il exposa depuis aux Salons de 1831 à 1837, de 1846, 1853 et 1857, obtint une nouvelle médaille de 1re classe en 1846, et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1849. Ce n'est qu'après un assez long séjour à Rome qu'il vint se fixer dans sa ville natale. Ses meilleurs ouvrages sont : la *Famille*, les *Environs de Gaëte* et la *Demande en mariage* (1827); les *Femmes de Nettuno* (1833); les *Femmes de Velletri* (1834); les *Joueurs de luth* et les *Bords du Tibre* (1835); la *Femme napolitaine pleurant sur l'endroit où l'on a assassiné son mari* (1846); la *Jeune fille des Apennins* (1853); le *Repos des voyageurs* (1857), et surtout l'*Angelus dans la campagne de Rome* (1836). Ce dernier tableau, qui a été payé 7,800 fr. à la vente du duc d'Orléans, obtint un très-grand succès lors de son apparition. « La composition en est très-heureuse et d'un grand effet, dit Gustave Planche. Les figures ne sont pas irréprochables; mais le ciel et la terre sont bien fondus ensemble; il règne sur la toile entière un si profond sentiment de paix et de piété, que la pensée admire tandis que le regard analyse. » M. Bodinier a peint aussi des portraits estimés.

BODINURE s. f. (bo-di-nu-re). Mar. Syn. de BOUDINURE.

BODIOCASSES. V. BAJOCASSES.

BODIONTICI ou **BODIONTII**, peuple de la Gaule, dans la Narbonnaise; leur capitale était *Dinia* (Digne); ils faisaient partie de la grande famille des Ligures.

BODLÉIEN, IENNE adj. (bo-dlé-iain, iè-ne — du nom de *Bodley*). Qui appartient, qui a rapport à Bodley. Il n'est guère usité que dans la locution : *Bibliothèque Bodléienne.*

BODLÉIENNE (bibliothèque). V. à l'article *Bibliothèque* : BIBLIOTHÈQUES D'ANGLETERRE.

BODLEY (sir Thomas), diplomate anglais, né à Exeter en 1544, mort en 1612. Il se consacra entièrement aux arts et aux sciences, après avoir été chargé par la reine Elisabeth de plusieurs négociations importantes auprès des princes d'Allemagne et des états de Hollande. Retiré à Oxford, il légua à l'université de cette ville vingt-quatre mille volumes, qui forment ce qu'on appelle encore la *Bibliothèque Bodléienne* (v. BIBLIOTHÈQUE), et un revenu de 200 livres sterling, destiné au traitement des bibliothécaires.

BODMANN (*Bodami castrum*), bourg du duché de Bade, cercle de See, bailliage et à 7 kilom. S.-E. de Stockach, sur le lac de Constance; 900 hab. Commerce de grains, fruits et bois. Ruines de l'ancien château royal, autrefois résidence des lieutenants des rois carlovingiens.

BODMANN (François-Joseph), jurisconsulte et historien allemand, né en 1754 à Auen-Trimberg, en Franconie, mort en 1820. Il fut successivement professeur de droit à l'université de Mayence, conseiller de l'électeur à la cour de justice, et conseiller de la cour et du gouvernement en 1788. Lors de l'invasion française en 1792, Bodmann obtint la chaire de législation à l'École centrale, où il fit un cours en français. Très-versé dans la connaissance de l'histoire et de la législation du moyen âge, il a publié un assez grand nombre d'ouvrages et de dissertations, dont les principaux sont : *Codex epistolaris Rodolphi primi, etc.* (1806, in-8°); *Explication théorique et pratique des principes d'après lesquels on doit estimer, répartir et restituer les dommages occasionnés par la guerre* (1797, in-8°); *Un mot sur la charte de Schwardern de* 1243 *et sur l'époque où l'on a commencé à se servir, dans les chancelleries, du papier de chiffons* (1805), etc.

BODMER (Jean-Jacques), littérateur et poëte allemand, né près de Zurich en 1698, mort en 1783. Chargé, à vingt-sept ans, d'enseigner l'histoire de la Suisse au collége de Zurich, il fut dix ans plus tard nommé membre du Grand Conseil de cette ville. Il s'associa avec Breitinger pour réformer la littérature allemande par une critique nouvelle et hardie, et fut le chef de l'école suisse. Partisan déclaré de la poétique anglaise, il combattit l'imitation des écrivains français, défendus par Gottsched, ramena les Allemands à leurs traditions nationales, et prépara ainsi la révolution qui se fit vers la fin du siècle dans la littérature allemande. Ses principaux ouvrages sont : la *Noachide* (Zurich, 1752), poëme médiocre en douze chants; des traductions d'Homère, d'Apollonius et de Milton; des *Lettres critiques.* Il a aussi publié : *Bibliothèque helvétique* et *Collection des minnesingers.*

BODMER (George), mécanicien suisse, né à Zurich en 1786, mort en 1864, a imaginé et appliqué une foule d'inventions et de perfectionnements mécaniques. Il a établi et dirigé des ateliers de construction et des filatures en Suisse; dans le duché de Bade, où il fut nommé capitaine d'artillerie en 1816, et directeur des fabriques d'armes du grand-duc; à Manchester (1824); à Vienne (1847), où son activité se porta sur la construction des chemins de fer. Le nombre des machines qu'il a conçues ne s'élève pas à moins de quatre-vingts types. Nous citerons surtout son canon à grenades creuses, et sa roue hydraulique de 22 mètres de diamètre, qu'il construisit à Bolton. Il s'est occupé tour à tour d'armes et d'artillerie, de métallurgie, de la filature du coton, des roues hydrauliques, des machines-outils à tourner, forer, laminer, etc., des machines à vapeur de la marine, des roues à vis, de la construction des locomotives, où il a appliqué le *principe de la compensation* des masses, etc. La grande fabrique de Manchester fut révolutionnée en 1824 par le nouveau système de filature qu'il y introduisit. Plus heureux que beaucoup d'autres inventeurs, il a réussi dans ses entreprises, parce que chez lui la théorie procédait d'une longue expérience.

BODMER (Karl), peintre, graveur et lithographe suisse contemporain, né à Zurich vers 1805, vint de bonne heure en France, et s'y forma sous la direction de M. S. Cornu. Il suivit, comme dessinateur, le prince Maximilien de Wied en Amérique, et, à son retour, il exposa, aux Salons de Paris (1836 à 1847), des aquarelles représentant des vues du nouveau monde, principalement des vues de forêts vierges. Il fit ensuite des études d'après nature dans les forêts voisines de Paris, à Saint-Germain, à Compiègne, à Fontainebleau. Un *Intérieur de forêt pendant l'hiver*, qu'il exposa au Salon de 1850, attira sur lui l'attention et lui valut une médaille de 2e classe. Ce tableau, qui est resté son meilleur ouvrage, a été acquis par l'Etat et placé au Luxembourg. M. Bodmer a exposé depuis d'autres intérieurs de bois, auxquels on a pu reprocher parfois une exécution un peu lourde, mais dans lesquels on reconnaît toujours une grande vérité d'observation. Nul n'a étudié avec plus de soin, avec plus d'amour, les profondeurs mystérieuses des grands bois. « Aussi, a dit Th. Gautier, connaît-il admirablement les remises cachées et rend-il avec une exactitude irréprochable les vieux troncs plaqués de mousse, les cimes demi-chauves, les branchages menus s'enchevêtrant comme les réseaux brouillés d'une dentelle sur le ciel qui scintille par points à travers les fils, tous les accidents de pluie ou de soleil, qui varient aux yeux attentifs la physionomie des bois. » M. Bodmer a fait aussi des eaux-fortes et des lithographies reproduisant ses sujets favoris. Une nouvelle médaille de 2e classe lui a été décernée en 1863, pour des aquarelles représentant des animaux et des sites de l'Amérique du Nord.

BODMER (Théophile), peintre et lithographe allemand, né à Munich, vers 1808. Son œuvre la plus connue est un gracieux sujet : *Jeune fille accoudée à une fenêtre tapissée de pampres.* Ses lithographies reproduisent des compositions des maîtres italiens et des peintres français.

BODMIN ou **BOSSUENNA**, ville d'Angleterre, comté de Cornouailles, à 48 kilom. N.-O. de Plymouth, à 375 kilom. S.-O. de Londres, ch.-l. du comté; 6,000 hab. Tribunaux, assises du comté; église très-ancienne; commerce de laine, dentelles et chaussures.

BODO s. m. (bo-do). Infus. Genre d'animalcules infusoires peu connu, et qu'on regarde comme étant voisin des monades.

BODOBRIA. V. BAUDOBRIGA.

BODONAL, bourg d'Espagne, province et à 97 kilom. S.-E. de Badajoz, non loin de la rive gauche de l'Ardilla; 2,375 hab. Moulins à blé et à huile.

BODONENSIS VALLIS, nom latin du val Benoît.

BODONI (Jean-Baptiste), célèbre imprimeur, né en 1740 à Saluces (Piémont), mort en 1813 à Padoue, était lui-même fils d'un imprimeur. Il apprit le dessin et la gravure, puis se rendit à Rome pour se perfectionner dans ce dernier art, et, se trouvant sans ressources, il entra comme compositeur dans l'imprimerie de la *Propagande.* Sa vive intelligence le fit remarquer du directeur de cet établissement, l'abbé Ruggieri, qui lui conseilla d'apprendre les langues orientales. Bodoni sut bientôt l'arabe et l'hébreu, et, chargé de mettre en ordre les beaux poinçons gravés par Lebé et Garamond, il apprit à en graver lui-même de semblables. Le duc de Parme, Ferdinand, ayant fondé dans sa capitale une imprimerie analogue aux établissements de ce genre qui existaient à Paris, à Turin, etc., en confia la direction à Bodoni (1768), qui, ne se bornant pas à introduire dans l'imprimerie ducale tous les perfectionnements nouveaux, grava ou fit graver des caractères du plus beau modèle. Il porta son art au plus haut degré de perfection, et donna d'admirables éditions des classiques grecs, latins, italiens et français, qui rendirent aussitôt son nom célèbre. Malgré les encouragements de toute espèce qui lui furent accordés, Bodoni travailla plus pour la gloire que pour la fortune. En 1803, la ville de Parme inscrivit son nom sur le livre de la noblesse; Murat lui donna la croix de l'ordre des Deux-Siciles en 1811; Napoléon, à qui il avait fait présenter en 1810 un exemplaire sur vélin de l'*Iliade* de 1808 (3 vol. in-fol.), le gratifia d'une pension de 3,000 francs, et, quelque temps après, d'une récompense de 18,000 francs. Parmi les plus belles éditions de Bodoni, on cite surtout, outre sa magnifique édition de l'*Iliade*, *Horace* (1791, in-fol.); *Virgile*, (1793, 2 vol. in-fol.); *Catulle, Tibulle, Properce* (1794, in-fol.); les *Annales de Tacite* (1795, 3 vol. in-4°); *Anacréon* (1793, in-4°); *Télémaque* (1812, in-fol.); *La Fontaine* (1814); *Boileau* (1814), etc. Les éditions de Bodoni sont surtout remarquables par la beauté typographique; mais on leur reproche de manquer de correction, de recherches littéraires sur les auteurs et d'éclaircissements sur les ouvrages. On cite encore de ce célèbre imprimeur ses *Epithalamia linguis exoticis reddita* (1775, in-fol.); son *Oratio Dominica in CLV linguis versa* (1806, in-fol.), et son excellent *Manuale tipografico* (1788, in-4°), dont il a paru une seconde édition, en 1818, 2 vol. in-folio, dans lequel sont présentés des échantillons de plus de deux cent cinquante caractères différents. Bodoni, doué de talents très-variés, a aussi écrit des sonnets fort agréables, et publié une *Lettre au marquis de Cubières* (1785, in-4°), dans laquelle il donne d'intéressants détails sur les travaux typographiques.

BODONITZA, ville forte du royaume de Grèce, dans la division administrative ou nomarchie de Phocide et Phtiotide, au débouché des Thermopyles; 3,700 hab. C'est une position stratégique importante, que l'on suppose être l'emplacement de l'ancienne *Thronium.*

BODOTRIA ÆSTUARIUM, nom latin du golfe de Forth. C'est dans ce golfe que l'on place le *Trutulensis portus*, où aborda Agricola, qui venait de faire le tour de la Calédonie. Le mur de Sévère aboutissait au Bodotria.

BODRAT s. m. (bo-dra). Comm. Etoffe d'Egypte et du Levant.

BODREAU ou **BODEREAU** (Julien), jurisconsulte français, né au Mans en 1590, mort entre 1660 et 1666. On lui doit : les *Coustumes du païs et comté du Maine* (1645); *Illustrations et remarques sur les coustumes du Maine* (1658), etc.

BODROG, rivière de l'empire d'Autriche, en Hongrie, comitat de Zemplin, formée près de cette ville par la réunion des eaux de plusieurs petites rivières; baigne Patak et Bodrog-Keresztur, et se jette dans la Theiss, à Tokay, après un cours peu considérable, 38 kilom.

BODROG-KERESZTUR, bourg de l'empire d'Autriche, Hongrie, comitat de de Zemplin, sur le Bodrog, à 5 kilom. N.-O. de Tokay; 4,728 hab. Récolte et commerce de vins estimés, vendus sous le nom de vins de Tokay; élève de bétail.

BODROUN. V. BOUDROUM.

BODRUCHE s. f. (bo-dru-che). Anc. orthogr. de BAUDRUCHE.

BODSON (Joseph), graveur français, né à Paris en 1768. Il prit une part active à la Révolution, et fut membre du conseil général de la commune de Paris, commissaire du pouvoir exécutif, juge suppléant et administrateur de police. Désigné par le sort pour garder la famille royale, détenue au Temple, il la traita avec les égards dus au malheur, et Louis XVI lui témoigna sa confiance en le chargeant secrètement de remettre 1,000 écus en or à M. de Malesherbes.

BODUNNI, ancien peuple de la Grande-Bretagne; habitait le pays qui forme aujourd'hui le comté de Worcester, et une partie de celui de Glocester. Ptolémée donne à ce peuple le nom de *Dobuni.*

BOE s. f. (bô). Anc. forme du mot BOUE.

BOÉ, BOHÉ ou **BOHÉA** adj. m. (bo-é, bo-é-a). Comm. Se dit d'une qualité de thé noir de Chine : *Thé* BOÉ. *Thé* BOHEA.

BOË (François DUBOIS, DE LE), en latin **Sylvius**, anatomiste, né à Hanau (Hesse) en 1614, mort à Leyde en 1672. Après s'être fait recevoir docteur à Bâle en 1637, il visita l'Allemagne, la France, la Hollande, se fixa à Amsterdam, où il pratiqua la médecine avec beaucoup de succès, et se fit une telle réputation que l'université de Leyde l'appela à occuper une chaire de médecine pratique. Boë, auquel la science doit quelques découvertes anatomiques, enseignait un système de médecine où l'âcreté des humeurs était considérée comme une des principales causes des maladies. Il fut un des premiers à adopter l'opinion émise par Harvey sur la circulation du sang. Ses principaux ouvrages sont : *Disputationum medicarum decas, primarias corporis humani functiones naturales ex anatomicis, etc.* (Amsterdam, 1663). Ses œuvres complètes ont été publiées à Amsterdam (1679, in-4°).

BOË (François-Didier), peintre norvégien contemporain, né à Bergen en 1820, élève de l'Académie des beaux-arts de Copenhague, vint se fixer à Paris, en 1849, et s'y perfectionna sous la direction de M. Grœnland, peintre danois. Comme ce dernier, il s'est adonné spécialement à la peinture de fleurs et de fruits. Il a exposé des tableaux de ce genre en 1850, 1852, 1853, 1855, 1857. Il envoya aussi au Salon de cette dernière année un tableau représentant des *Faisans et des perdreaux*, et, en 1863, un *Aigle dévorant un renard*, au milieu d'un paysage polaire, et des *Gelinottes norvégiennes.* Les ouvrages de cet artiste, exécutés avec beaucoup de soin, sont très-estimés en Norvége; on en voit plusieurs dans la galerie de Christiania.

BOE, médecin français. V. DUBOIS (Jacques).

BŒA, ville de la Grèce ancienne, dans le Péloponèse, sur la côte de la Laconie, à l'extrémité méridionale, près du cap Malée; non loin se trouvait un temple de Minerve, bâti, disait-on, par Agamemnon.

BŒBE, ville de l'ancienne Thessalie, dans la Pélasgiotide, au N.-E. de Larisse, près d'un petit lac nommé *Bœbeis.* Démétrius transporta les habitants de Bœbe dans la ville de Démétriade, qu'il venait de fonder.

BŒBÈRE s. f. (bé-bè-re). Bot. Genre de plantes composées, de la famille des corymbifères.

BOËCE ou **BOETHIUS** ou **BOETIUS** (Anicius-Manlius-Severinus), philosophe et homme d'Etat romain, né à Rome, probablement l'an 470 de notre ère, mort en 526. Plusieurs manuscrits de ses ouvrages lui donnent encore le surnom de Torquatus, et son père, qui fut consul en 487, s'appelant Flavius Boethius, on a supposé que ce nom devait aussi appartenir au fils. La *Gens Anicia*, dont Boëce était issu, était depuis deux siècles l'une des plus illustres de l'aristocratie romaine, et quelques-uns de ses membres avaient occupé avec éclat les plus hautes fonctions de l'empire. Peut-être faut-il compter parmi eux Flavius Boëthius mis à mort par Valentinien III en 455. Dans la personne de Boëce finit la philosophie classique, et commence celle du moyen âge. Après avoir reçu à Rome une éducation complète, à laquelle eurent part Festus et Symmaque, il fut envoyé, dit-on, à Athènes, le centre des plus hautes études de l'époque, et il y entendit les meilleurs maîtres, entre autres Proclus. A son retour, malgré son jeune âge et par égard pour sa famille, il fut nommé patrice. Ce fut sans doute en cette qualité que le sénat le chargea de haranguer Théodoric, lors de l'entrée solennelle du prince dans la ville de Rome. Le roi goth, charmé de l'élévation de ses sentiments, de l'étendue de ses connaissances, l'attacha à sa personne et lui accorda aussitôt sa confiance. Boëce était dès lors un homme considérable. D'une famille illustre, pourvu de tous les dons de la fortune, joignant à ces avantages un mérite personnel incontestable, qu'il s'efforça de rendre populaire par sa libéralité envers les pauvres, il avait, en outre, épousé Rusticiana, femme d'un grand caractère, qui a laissé des souvenirs historiques, et qui était la fille de Symmaque. Boëce en eut deux fils : Aurelius-Anicius Symmachus et Anicius-Manlius-Severinus Boethius, qui devaient être élevés en même temps à la dignité consulaire en 522. En 510, Boëce fut nommé consul et prince du sénat, c'est-à-dire président de cette assemblée. Enfin Théodoric lui conféra la charge de *magister palatii*, qui correspond à celle de maire du palais chez les rois mérovingiens, en même temps que celle de *magister officiorum*, maître des offices. C'étaient les deux charges les plus importantes de l'Etat. Son habileté à fabriquer ou perfectionner des instruments de mathématiques le fit aussi nommer directeur des monnaies. Sa réputation était au niveau de sa prospérité. On le voit en relation avec Clotaire, roi des Francs, à qui il envoie de la musique; avec Gondebaud, roi des Burgondes, à qui il fait don d'une clepsydre de son invention. Cette clepsydre sans roues, sans poids et sans ressorts, indiquait, disent les chroniqueurs, le cours du soleil, de la lune et des astres, au moyen de l'eau enfermée dans une boule d'étain qui tournait sans cesse, emportée par son propre poids. Mais la gloire littéraire de Boëce était beaucoup au-dessus de celle du savant. Il avait traduit des ouvrages entiers de Platon, d'Aristote et de plusieurs autres philosophes grecs. Cassiodore préférait les versions de Boëce au texte original, sans doute parce que les lettres grecques ne lui étaient pas très-familières. Le jour où ses deux fils reçurent les insignes du consulat (522), il fut admis à prononcer devant le sénat le panégyrique de Théodoric. Quand il eut fini, on lui posa sur la tête une couronne d'or et on le proclama prince de l'*éloquence.* Le soir, il donna des jeux au peuple dans l'ancien Cirque. Tant de bonheur devait se terminer d'une manière tragique. Boëce avait voulu réaliser la parole de Platon, disant que « le monde serait heureux le jour où les princes deviendraient philosophes, ou les philosophes rois. » Il se mit à protéger les provinciaux contre les exactions des fonctionnaires. Sous ses auspices, s'organisa une police destinée à défendre la vie et les biens des citoyens contre les bandits devenus nombreux depuis l'invasion qui avait désorganisé tous les services de l'administration impériale; d'autre part, il prêchait la tolérance. Quoiqu'il ne fût point catholique, il engagea Théodoric, qui était arien, à empêcher qu'on n'inquiétât les catholiques. L'empire des Ostrogoths, sous l'impulsion de Boëce, tendait à faire de l'Italie un pays plus prospère et mieux administré qu'il ne l'avait été sous les empereurs. On diminua les impôts, on restreignit les dépenses nécessaires; on entretint en temps de paix une armée disciplinée et toujours prête à faire la guerre. Boëce entendait qu'on ne donnât d'emplois qu'au mérite et que la justice fût égale pour tous; il favorisait les lettres et les beaux-arts. Tant que Théodoric fut jeune, il défendit Boëce contre les insinuations malveillantes de gens intéressés à le perdre; mais il devint vieux, mélancolique et bizarre. D'autre part, son ministre s'efforçait peut-être trop de réagir contre les habitudes prises par les barbares, et cela au profit des mœurs romaines. Il tenait aussi trop peu de compte du pouvoir des grands dignitaires d'origine gothique. On le voit soutenir les Campaniens, qui ont à se plaindre du préfet du prétoire; une autre fois, il sauve Paulinus de la dent des « dogues du palais. » On désignait ainsi l'entourage du roi. Il réprime les concussions de deux généraux de race barbare, Triguilla et Conigastus. Depuis longtemps les Goths le haïssaient sourdement. Un délateur, du nom de Cyprien, ayant intenté un procès pour cause de trahison à un innocent, Boëce défendit l'accusé avec une hauteur que ses ennemis, c'était toute la nation gothique, ne lui pardonnèrent point. Ils l'accusèrent, avec Symmaque, son beau-père, de vouloir soustraire Rome au joug des Goths, et d'entretenir des intelligences avec l'empereur grec Justin. En même temps, on l'accusait du crime de sacrilége et de magie, dont il s'était rendu coupable en sa qualité de philosophe et de savant. Les motifs invoqués étaient réels dans une certaine mesure. Le Goth Théodoric, qui représentait une race hostile à la race romaine, dont Boëce était l'appui, crut facilement aux accusations portées contre ce dernier. Les biens du philosophe furent confisqués, et un arrêt de mort prononcé contre lui sans qu'il eût été admis à se défendre. Il était inutile d'entendre sa défense. Sa chute était une mesure politique, indépendante de ses actes personnels. Néanmoins, la sentence de mort ne fut pas exécutée sur-le-champ. Boëce fut enfermé à Ticinum, dans le baptistère d'une église qui existait encore à Pavie en 1584. Plus tard, il fut exécuté à Calvenzano, ou, suivant une opinion plus accréditée, à Ticinum (Pavie). Au dire d'une tradition presque unanime, *il aurait subi un supplice horrible.* S'il faut en croire cette tradition, on lui serra une

corde autour de la tête, jusqu'à ce que ses yeux sortissent de leur orbite, puis on l'étendit sur une poutre, où il fut frappé de verges et achevé à coups de hache. L'événement eut lieu le 23 octobre 526. Symmaque fut décapité, et Rusticiana privée de ses biens. Après la mort de Théodoric cependant, sa veuve Amalasonthe fit relever les statues de Boëce et de Symmaque, et rendit à Rusticiana les biens de sa famille; mais, en 541, lors du sac de Rome par les Ostrogoths, Rusticiana ayant employé toute sa fortune à nourrir les assiégés, les vainqueurs l'auraient massacrée sans l'intervention de Totila, à qui elle dut la vie. La renommée de Boëce fut consacrée par son supplice. En 722, Luitprand, roi des Lombards, lui fit élever un mausolée dans l'église de San-Pietro Cielo d'Oro, et deux siècles et demi plus tard, en 990, l'empereur Othon III lui en fit élever un plus magnifique, orné d'une épitaphe due au pape Sylvestre II.

La mémoire de Boëce n'a guère conservé de prestige. On ne le lit plus; il a cessé d'avoir de l'autorité, d'influer sur les mœurs; mais il n'en a pas toujours été ainsi. Son rôle, du VIe au XIIIe siècle, pourrait sans désavantage être comparé à celui qu'ont joué depuis, à divers titres, Aristote, Platon et Descartes. En 1300, il était encore un des quatre auteurs classiques de l'Université de Paris. A côté du Boëce historique, il y a le Boëce de la légende. D'après cette légende, il aurait séjourné dix-huit ans à Athènes; il y aurait été le disciple de Proclus, et, avant d'être l'époux de Rusticiana, il aurait eu pour femme une Sicilienne du nom d'Elpis, sorte d'héroïne de la philosophie et de la poésie, auteur présumé de deux hymnes du bréviaire, que les uns disent être: *Decora lux* et *Beate pastor*; d'autres: *Aurea luce* et *Felix per omnes*. Elle aurait donné à Boëce deux fils, Patricius et Hypatius, consuls d'Orient en l'an 500. Paul Diacre attribue la mort du philosophe à une ambassade du pape Jean Ier à Constantinople, où il allait porter les doléances des catholiques persécutés par les Ostrogoths ariens. Le pape aurait été, dans cette circonstance, un émissaire du ministre de Théodoric. De fait, Boëce fut longtemps honoré dans plusieurs églises particulières comme un saint et un martyr. Les bollandistes lui donnent ce titre, et Ferrarius, notamment, a inséré son nom dans son calendrier. La tradition affirme qu'il fut l'ami de saint Benoît et son hôte au Mont-Cassin. Elle raconte les miracles opérés sur sa tombe, le représente comme saint Denis portant sa tête dans ses mains, ce qui est purement un symbole relatif à son genre de mort. Quoi qu'on dise, il n'était pas chrétien. Il n'est pas question du christianisme dans son livre célèbre: *De la Consolation*. On a conjecturé que l'ouvrage devait avoir un sixième livre, dans lequel il eût fait une profession de foi explicite, s'il avait eu le temps de l'écrire; l'argument ne mérite pas d'être examiné. Les théologiens et les hagiographes du moyen âge lui attribuent aussi des œuvres théologiques que rien n'autorise à croire émanées de sa plume. Un critique moderne, Hand, pense qu'elles appartiendraient à un autre Boëce, son contemporain. Il y a eu beaucoup de Boëces à cette époque, et on oublie volontiers les personnalités inférieures au profit d'autres plus élevées, sur lesquelles on réunit les titres de tous. Il ne déplaisait pas non plus à l'Eglise catholique d'avoir Boëce parmi les siens. En réalité, Hincmar de Reims, qui vivait plus de 300 ans après la mort du ministre de Théodoric, est le premier qui lui attribue formellement des œuvres théologiques. Tout ce qu'on peut dire de lui, c'est qu'il n'était pas hostile aux idées chrétiennes. Il vint au déclin d'une civilisation et à l'aurore d'une civilisation différente; il les comprenait toutes les deux, et s'en tint à égale distance, c'est-à-dire qu'il acceptait chacune sous bénéfice d'inventaire, sans vouloir prendre parti entre elles. Ce fut aussi le cas de Clodien et de Zosime. Si on le considère au point de vue littéraire, il a le même caractère. Il a le goût des lettres classiques dans lesquelles il était profondément versé; car il est le dernier auteur occidental de quelque valeur à qui la langue et le goût des Grecs aient été chers. Mais il estimait aussi la littérature chrétienne, la poésie biblique, les idées accréditées dans l'empire par l'invasion des systèmes orientaux. Cette physionomie, à la fois mixte et si pure, couronnée par une fin tragique; ce talent si élevé, auquel aucun autre talent n'avait succédé, expliquent suffisamment l'influence colossale qu'il exerça durant la première moitié du moyen âge, où il régna en maître dans les écoles et dans les intelligences cultivées. La renommée de Boëce diminue graduellement à partir de l'avénement d'Aristote, introduit par les Arabes dans les universités dès le XIIe siècle.

Outre le livre *De la Consolation*, on doit à Boëce un grand nombre de traités didactiques, par exemple un traité d'*Arithmétique* en deux livres, un traité de *Géométrie* également en deux livres, des commentaires sur plusieurs ouvrages célèbres de philosophie en usage dans les écoles de l'antiquité, notamment sur les *catégories*, les *syllogismes*, l'*interprétation*, etc., d'Aristote, les *topiques* de Cicéron, etc. Son traité de *Musique*, en cinq livres, résume les connaissances positives de l'antiquité sur la matière, et a joui jusqu'à la Renaissance d'un crédit extraordinaire.

La première édition complète des œuvres de Boëce a été publiée à Venise en 1491.

Boëce recevant les adieux de sa famille, tableau de M. Schnetz, exécuté en 1827 pour l'une des salles du Conseil d'Etat et placé depuis au musée du Luxembourg. Le vieux Boëce, enfermé dans la tour de Pavie et sur le point d'être conduit au supplice, reçoit à travers sa prison les adieux de sa fille et de son petit-fils. La femme élève l'enfant dans ses bras pour qu'il atteigne avec ses lèvres et ses petites mains le visage de son aïeul. Une vieille négresse, qui avait apporté de la nourriture au prisonnier et qui vient d'apprendre que le jour du supplice est arrivé, s'est laissée tomber au pied de la tour et donne un libre cours à ses larmes. Cette dernière figure est, sous le rapport de l'expression, la meilleure du tableau. Les autres parties de l'ouvrage sont traitées avec l'habileté ordinaire à M. Schnetz, mais on y remarque aussi un peu de dureté. Quant à la manière dont le sujet a été conçu par l'artiste elle nous semble avoir été critiquée avec plus de vivacité que de justice: « Cet épisode du prisonnier embrassé par son enfant au travers des grilles de la prison, a dit Jal, m'a bien l'air d'une scène d'après nature, que l'auteur a ornée d'un nom historique pour avoir le droit d'en remplir une grande toile. M. Schnetz aura vu quelque captif visité par sa femme, son fils, son chien et une vieille amie, et il aura conçu l'idée d'un tableau de genre; mais, forcé par la nécessité d'exécuter promptement le tableau qui lui était commandé pour le Conseil d'Etat, il aura, sans rien changer à ses dispositions, grandi ses figures et fait un *Consul Boetius* de ce qui n'était qu'un brigand ou un condamné correctionnel. » Cette critique est exagérée, et nous ne saurions y souscrire. Qu'importe qu'il y ait là une réalité ou un pastiche. Tout ce que l'on a le droit d'exiger de l'artiste, c'est la vérité, une vérité idéale si l'on veut; et le nom de la victime est assez illustre, son supplice fut assez barbare, pour que l'on n'accuse pas d'exagération l'imagination du peintre, et, ici, l'intervention du brigand nous paraît tout au moins inutile.

BOËCE ou **BOETIUS** (Christian-Frédéric), graveur allemand, né à Leipzig en 1706, mort en 1778 ou 1783. Il eut pour maître P.-C. Zinck et C.-A. Wortman, et fut nommé, en 1764, graveur de la cour de Cassel. Il a gravé, à l'eau-forte, au burin, au lavis et à la manière du crayon, un assez grand nombre de pièces, parmi lesquelles nous citerons: la *Vierge et l'Enfant Jésus, adorés par la famille de Jacob Meyer*, d'après le tableau d'Holbein, de la galerie de Dresde; la *Nuit*, d'après le Corrége, planche restée inachevée; le *Distillateur*, d'après Téniers; la *Femme tenant un pot rempli de charbons allumés*, d'après Rubens; le *Cabaretier des chasseurs*, d'après Ph. Wouwerman; un *Paysage avec animaux*, d'après Karel Dujardin; le *Bon père de famille*, d'après Schenau; le *Souvenir du jubilé de* 1730, d'après Haydt; divers paysages, des fac-simile, d'après des dessins de Paul Bril, Winckenlooms, Jacob Beyer, Bemmel; une vingtaine de portraits, entre autres le sien, d'après Klengel, et ceux de Raphaël Mengs, de Casanova, de Ch. Hutin, du poëte Froemer, de Leibnitz, du marquis de Ganges, du duc Maximilien; 34 planches pour le *Museum Richterianum*, etc.

BŒCKEL (Jean), v. BOCKELIUS.

BOECKH (Christian-Godefroi), écrivain pédagogique bavarois, né à Memmingen en 1732, mort en 1792. Il était diacre à Nordlinde la *Bibliothèque universelle pour l'éducation publique et particulière* (1774-1786). On lui doit en outre: le *Journal hebdomadaire pour améliorer l'éducation de la jeunesse* (1771-1772, 4 vol.); *Des principales difficultés de la discipline des écoles* (1776); *Gazette des enfants* (1780-1783); *Chronique de la jeunesse* (1785-1788; *Recueil d'ancienne littérature nationale* (1791-1792).

BOECKH (Frédéric DE), homme d'Etat allemand, né à Carlsruhe en 1777, mort en 1855. Il occupa, de 1803 à 1846, les plus hautes fonctions dans le gouvernement. En 1828, il devint ministre des finances, et président du conseil en 1844. Frédéric de Boeckh se montra dévoué à la réforme des abus et au progrès des institutions libérales; ce ne fut que sur la fin de son ministère qu'il se rallia à ses anciens adversaires politiques, par crainte des excès révolutionnaires. Il introduisit dans les divers services des finances des améliorations importantes.

BOECKH (Auguste), célèbre philologue allemand, frère du précédent, né à Carlsruhe en 1785, est le chef le plus éminent de la grande école philologique moderne. Ses ouvrages et ses théories font autorité dans la science, bien que des érudits de premier ordre les aient combattus. Elève de Wolf à l'université de Halle, d'où il passa au séminaire pédagogique de Berlin (1806), il devint bientôt professeur à l'université d'Heidelberg. Ses premiers travaux lui firent une telle réputation, qu'il se vit appelé, dès 1811, à l'université de Berlin. Sa célébrité ne tarda pas à devenir européenne. Tous les titres, tous les honneurs universitaires ou académiques que l'homme de science peut ambitionner, récompensèrent ses studieux efforts. M. Boeckh est membre associé de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France, membre correspondant des grandes Sociétés savantes de l'Europe, secrétaire de la classe d'histoire et de philosophie de l'Académie des sciences de Berlin. Conseiller intime du gouvernement de Prusse, il a été à plusieurs reprises recteur de l'université, où il occupe la chaire d'éloquence et de littérature anciennes, tout en dirigeant le séminaire philologique et l'Ecole normale de Berlin.

Au lieu de considérer la philologie comme la science de la grammaire générale ou de la linguistique comparative, M. Boeckh posa ce principe: « La philologie doit être une méthode historique, ayant pour objet de restituer toute la vie sociale et politique d'un peuple durant une période déterminée. » Il semble que cette définition ait le tort de sacrifier à l'histoire la philologie, qui ne serait pour la première qu'un instrument; mais la définition du réformateur renfermait la grande conception qu'il avait élaborée. Il divisa la philologie en deux sections: d'un côté, l'*Herméneutique* et la *Critique*; d'autre part, la *Vie pratique* et la *Vie théorique* des anciens. La *Vie pratique* embrasse: 1° l'étude de la *Vie publique* (histoire politique, monuments politiques, chronologie et géographie); 2° l'étude de la *Vie privée* (agriculture, industrie, commerce, mariage, éducation, famille, domesticité). La *Vie théorique* résulte: 1° de la manifestation extérieure de la pensée (culte, arts politiques, musique, orchestrique); 2° de la connaissance de la pensée ou raison (en d'autres termes, de l'*état scientifique* des peuples). Ce système heurtait singulièrement les théories grammaticales alors en honneur. L'illustre philologue Hermann critiqua la nouvelle méthode, à propos surtout des inscriptions grecques; mais l'érudition allemande se rallia à l'école de M. Boeckh. Outre une longue collaboration aux *Comptes rendus* et *Mémoires* de l'Académie des sciences de Berlin, aux *Dissertations de la Société philologique*, à la *Revue de la science historique*, aux *Programmes* universitaires de Berlin, etc., M. Boeckh, doué d'une infatigable activité intellectuelle, a écrit considérablement sur l'antiquité. Le lecteur peut reconnaître, au titre seul, les ouvrages plus importants que les autres: *Commentatio in Platonis qui vulgo fertur Minoëm* (1806); *Græcæ tragœdiæ principum, Æschyli, Sophoclis, Euripidis, etc.* (1806); les *Mesures des vers de Pindare* (1809); *De Platonis systemate cœlestium globorum et de vera indole astronomiæ philoloicæ* (1810); *De Platonica corporis mundani fabrica conflati, etc.* (1810); *Observationes criticæ in Pindaris primum Olympicum carmen* (1811); *Développement de la philosophie du pythagoricien Philolaos et fragments de son œuvre* (1819); *Œuvres* de Pindare, texte avec variantes, scolies, traduction latine, commentaire perpétuel, notes et prosodie grecque (1811-1822, 4 vol.); c'est l'édition critique la plus remarquable et la plus complète qui existe sur ce poëte; *Economie politique des Athéniens* (1827, 2 vol. in-8°; 1851-1852, 2e édition, 3 vol. in-8°); c'est l'ouvrage capital de M. Boeckh, et il a été traduit en plusieurs langues, notamment en français, par M. Laligant (1828, 2 vol. in-8°). Dans ce travail, qui offre un tableau de la situation politique, financière, industrielle et commerciale de la Grèce ancienne, le célèbre philologue a fait preuve de l'érudition la plus étendue et d'une merveilleuse sagacité. *Corpus inscriptionum græcarum auctoritate et impensis Academiæ regiæ Borussiæ* (1824-1850, 3 vol. in-fol.), vaste recueil destiné à contenir, d'après un classement géographique, toutes les inscriptions grecques connues; *De la Critique des poésies de Pindare* (1825); *Recherches métrologiques sur les poids, étalons et mesures de l'antiquité* (1838); *Documents sur l'état de la marine attique* (1840); *Recherches sur le système cosmique de Platon* (1852); les *Cycles lunaires des Hellènes* (1855). On doit encore à M. Boeckh des écrits d'un autre ordre: *Leibnitz et les académies d'Allemagne* (1835); *d'Alembert et Frédéric le Grand, rapports entre la science et l'Etat; Oraison funèbre de Frédéric-Guillaume III* (1840); les *Rapports entre la science et la vie* (1845). Le système philologique de ce savant critique est exposé ou apprécié dans un *Discours* prononcé en 1850, à Berlin, devant l'assemblée des philologues allemands; dans les *Biographies d'humanistes célèbres*, par Hoffmann; dans un ouvrage de H.-F. Elze, la *Philologie considérée comme système*, et dans celui de Hans Reichhardt, *Des Divisions de la philologie*. Parmi les élèves de ce savant, il faut citer surtout le célèbre Otfried Muller.

BOECKHN ou **BOECKEN** (Placide), canoniste allemand, né à Munich en 1690, mort en 1752, était membre de l'ordre des bénédictins. Il doit sa réputation à son *Commentarius in jus canonicum universum* (Saltzbourg, 1735, 3 vol. in-fol.), réimprimé à Paris en 1776.

BOECKHOUT (Jean-Joseph VAN), publiciste flamand, né à Bruxelles, mort en 1827, professa de bonne heure les idées philosophiques qui régnaient en France vers la fin du siècle dernier, et, par conséquent, se montra hostile à l'influence cléricale. S'étant prononcé vivement, après la chute de l'empire, pour la réunion de la Belgique à la Hollande, il fut nommé inspecteur de l'enregistrement et des domaines quand cette réunion fut accomplie. On a de Boeckhout, entre autres écrits: *Renonciation de la souveraineté des Pays-Bas, faite prétendûment par Vander Noot, etc.*; la *Réunion de la Belgique à la Hollande serait-elle avantageuse ou désavantageuse?* le *Réveil d'Epiménide*, spirituelle facétie; *Discours sur la civilisation*, etc., (1820). Van Boeckhout publia en 1815 un recueil périodique intitulé: les *Ephémérides de l'opinion*.

BOECKING (Edouard), jurisconsulte allemand, né en 1802 à Traebach (Prusse). Il a eu pour maîtres Schleiermacher, Hégel, Savigny et Hugo, dans les universités de l'Allemagne du Nord. Depuis 1830, il professe le droit à l'université de Bonn. Il a donné des éditions de divers ouvrages classiques de droit, avec ce luxe de notes et de commentaires qui distingue les publications allemandes. Ce sont: *Institutiones Gaï et Justiniani* (1829), avec Klenze; *Institutiones Gaï* (3e édition, 1850); *Corpus legum seu Brachylogus, etc.* (1829); *Fragmenta Ulpiani* (3e édition, 1845). Il a fait également paraître 13 volumes les *Œuvres complètes* de A. Schlegel (1845-1847); mais son principal titre scientifique est un grand travail: *Notitia dignitatum utriusque imperii* (1838-1850, 3 vol.), qui lui a coûté vingt-cinq années de recherches.

BOECKLER (George-André), architecte et mécanicien allemand du XVIIe siècle. Il fut nommé architecte de la ville de Nuremberg, et il publia en allemand un recueil contenant des dessins de moulins et autres inventions mécaniques, qui fut traduit en latin par Henri Schmitz, sous le titre de *Theatrum machinarum* (1661, in-fol.) On lui doit un traité curieux d'*Architecture hydraulique* (1663), et l'*Ecole d'économie domestique* (Francfort, 1666).

BOECKLIN (Johann-Christophe), peintre et graveur allemand, né à Augsbourg. Il a gravé des planches pour divers ouvrages, notamment pour l'*Architecture civile* de Paul Decker, et un grand nombre de portraits de personnages allemands et anglais de son époque, théologiens, jurisconsultes, médecins, poëtes, savants, prélats, princes, souverains.

BOECKLIN (David-Ulrich), graveur, fils ou neveu du précédent, travaillait à Leipzig au milieu du XVIIIe siècle. On a de lui un portrait du général Jacques Stanhope, et une *Allégorie* à l'occasion du mariage de Frédéric-Auguste et de Marie-Joséphine d'Autriche.

BOECKMANN (Jonas), médecin suédois, né à Windberg en 1716, mort en 1760. Il fut nommé, en 1747, professeur de médecine à l'université de Greifswald, et plus tard médecin du roi. Il a écrit en latin quelques dissertations sur la philosophie des stoïciens, et des traités sur plusieurs questions de médecine.

BOECKMANN ou **BOECMANN** (Jean-Laurent), savant allemand, né à Lübeck en 1741, mort en 1808, devint professeur de mathématiques et de physique au gymnase académique de Carlsruhe, s'acquit la bienveillance du margrave Charles-Frédéric, qui le nomma conseiller intime, et rendit de grands services à l'instruction publique dans le pays de Bade. Boeckmann fit de nombreux essais sur l'électricité comme agent thérapeutique. On a de lui divers traités, entre autres: *Premiers éléments de mécanique* (1769); *Physique descriptive entièrement réformée* (1775).

BOECKMANN (Charles-Guillaume), savant allemand, fils du précédent, né à Carlsruhe en 1773, mort en 1821, montra de bonne heure de remarquables dispositions pour les sciences physiques et mathématiques. Professeur de sciences physiques à l'université d'Heidelberg, il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on cite: *Sur la proportion du phosphore dans diverses espèces de gaz* (1800); *Guide pour l'enseignement et l'étude de la physique* (1805); *Description physique des eaux minérales de Briesbach, Petersthal, etc.* (1810); *Essai sur la chaleur donnée à divers corps par les rayons du soleil, etc.* Il était membre de vingt et une sociétés savantes, allemandes ou étrangères.

BOECLER (Jean-Henri), érudit allemand, né en 1611 à Cronheim en Franconie, mort en 1692, fut nommé à vingt ans professeur d'éloquence à Strasbourg. Il acquit une grande réputation par l'étendue et la variété de ses connaissances, non-seulement dans les lettres hébraïques, grecques et latines, mais encore en droit public et en histoire. Il fut pourvu d'un canonicat en 1640, et, en 1648 appelé à Upsal par Christine, reine de Suède, qui lui donna une chaire d'éloquence, le gratifia d'une pension de 800 écus et le nomma historiographe du royaume. Sa santé n'ayant pu supporter le climat de la Suède, Boecler revint à Strasbourg, tout en conservant ses pensions et ses titres. Il fut nommé bientôt après professeur d'histoire et comblé d'honneurs par l'électeur de Mayence, qui le créa conseiller; par l'empereur Ferdinand III, qui en fit un comte palatin, et par Louis XIV, qui lui offrit une pension de 2,000 livres. Boecler a laissé, autre des commentaires sur un grand nombre d'auteurs dont il a donné des éditions: *Hérodien, Suétone, Manilius, Térence, Cornelius Nepos, Polybe, Virgile, Hérodote, etc.*, plusieurs ouvrages d'histoire, de politique, de critique, de morale, etc., parmi lesquels nous citerons: *De jure Galliæ in Lotharingiam* (1663); *Ad Grotium de jure belli et pacis dissertationes quinque* (1663); *Dissertatio de scriptoribus græcis et latinis ab Homero usque ad initium* XVIII *sæculi* (1674); *Bibliographia historico-politico-philologica* (1677); *Historia belli Sueco-Danici* (1676); *Historia universalis ab orbe condito ad Jesu-Christi nativitatem* (1680); *Notitia sacri imperii romani* (1681); *Historia universalis* IV *sæculorum post Christum*; *Bibliographia critica*, un recueil de dissertations, pièces, etc. (4 vol. in-4°, etc.)

BOECLER, nom d'une famille de Strasbourg qui a fourni plusieurs médecins distingués. Son chef, Jean BOECLER, né à Ulms en 1651, mort en 1701, vint s'établir à Strasbourg, où il exerça et professa avec succès la médecine. Il reçut les titres de comte palatin et de chanoine de Saint-Thomas. — Son fils, Jean BOECLER, né à Strasbourg en 1681, mort en 1733, professa successivement la médecine, la chimie et la botanique dans sa ville natale. Il a publié un grand nombre de dissertations : *De potu frigido* (1700); *De cataracta* (1711); *De vino* (1716); *De ira* (1716); *De vera vitæ et sanitatis moderatione* (1721); *De venenis* (1729), etc., etc. On lui doit en outre : *Historia instrumentorum deglutitionis*, etc. (1705); *Quæstiones physicæ* (1709); *Recueil des observations qui ont été faites sur la peste de Marseille.* (1721), et une édition de l'ouvrage de Herman, intitulé *Cynosura materiæ medicæ* (1726), qu'il augmenta de deux volumes (1729 et 1731). — Jean-Philippe BOECLER, fils du précédent, né en 1710, mort en 1759, devint professeur de physique en 1734, puis remplaça J. Salzmann dans sa chaire de chimie, de botanique et de matière médicale. Il a publié plusieurs écrits, entre autres : *Oratio de præstantia physices* (1734); *Quæstiones medicæ varii argumenti* (1745), etc. — Philippe-Henri BOECLER, frère du précédent, né en 1718, mort en 1759, s'adonna d'abord avec succès à l'étude de la philosophie et des mathématiques, puis se fit recevoir docteur en médecine en 1742. Après avoir visité les écoles de Paris, de Montpellier et d'Aix, il alla se fixer dans sa ville natale, acquit une grande réputation comme praticien, et fut appelé en 1756 à occuper la chaire d'anatomie et de chirurgie. On a de lui un assez grand nombre de dissertations en latin, entre autres : *Disserta › sistens decades thesium medicarum controversarum* (1741, in-4°); *Dissertatio de somni meridiani salubritate* (1742); *De medicina Virgilii* (1744); *De statu animarum hominum ferorum, etc.* (1756).

BOECLER (Jean-Wolfgang), théologien allemand, né en Livonie, mort en 1717 à Cologne. Après avoir été longtemps pasteur luthérien, il abjura le protestantisme à Cologne en 1697, et bientôt après se fit prêtre catholique. Son principal ouvrage a pour titre : *Rites superstitieux des pauvres Esthoniens* (Cologne, 1691, en allemand).

BOEDIKER (Jean), poëte allemand, né en 1641, mort en 1695. Il fit ses études à Berlin, où il devint plus tard directeur du gymnase. Il a composé des vers allemands et latins qui sont estimés. Nous citerons ses recueils intitulés : *Epigrammata juvenilia* et *Boedikeri Opuscula*, ainsi que ses *Principes de la langue allemande*, qui ont eu de nombreuses éditions.

BOÉDROMIEN adj. m. (bo-é-dro-mi-ain — de *boedromion*, mois dans lequel on célébrait des fêtes en l'honneur du dieu). Myth. gr. Surnom d'Apollon à Thèbes et à Athènes. ‖ On dit aussi BOEDROMIUS.

BOÉDROMIES s. f. pl. (bo-é-dro-mî — rad. *boedromion*). Ant. gr. Fêtes en l'honneur d'Apollon, qui se célébraient à Athènes et à Thèbes, dans le mois de boédromion.

BOÉDROMION s. m. (bo-é-dro-mi-on — mot gr. formé de *boé*, clameur, et *dromein*, courir). Chronol. Nom du troisième mois de l'année athénienne, lequel correspondait à une partie du mois d'août et du mois de septembre de notre calendrier.

BOÉDROMIUS, surnom d'Apollon. V. BOÉDROMIEN.

BOEF s. m. (bo-èf). Ancienne orthographe du mot BŒUF.

BOËGE, bourg de France (Haute-Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kil. S.-O. de Thonon, près de la Menoge; pop. aggl. 560 h. — pop. tot. 1,402 hab. Poulardes très-renommées.

BOEGERT (Jean-Baptiste), moraliste allemand, né à Kaisersberg en Alsace, mort à Mulhouse en 1832. Il entra dans les ordres et fut chargé de la direction des études au séminaire de Molsheim. Le principal de ses ouvrages a pour titre : *Méditations philosophiques* ou la *Philosophie conduisant l'homme à la religion et au bonheur* (Strasbourg, 1823).

BŒHL DE FABER (Nicolas), littérateur espagnol, né à Hambourg en 1770, mort en 1836. Sa ville natale l'ayant envoyé à Cadix en qualité de consul, il s'y maria avec une Espagnole, Françoise de Larrea, et, de cette union, naquit une fille qui devait se rendre célèbre sous le nom de Fernan Caballero. Bœhl s'est adonné à la littérature espagnole. On a de lui deux recueils intitulés : *Floresta de rimas antiquas castellanas* (Hambourg, 1821-1825, 3 vol.) et *Teatro espanol anterior a Lope de Vega* (Hambourg, 1832).

BOEHM (André), philosophe et mathématicien allemand, né à Darmstadt en 1720, mort en 1790. Il fut professeur de philosophie et de mathématiques à Giessen. Comme philosophe, il s'attacha constamment aux principes de Wolf, et comme mathématicien il se tint au niveau des progrès de son temps. On lui doit : *Logica ordine scientifico in usum auditorum conscripta* (1749); *Metaphysica* (Giessen, 1763); et le *Magasin pour les ingénieurs et les artilleurs* (1777-1785, 2 vol. in-8°). Il prit aussi part à la rédaction de l'*Encyclopédie* de Francfort.

BOEHM (Amadeus-Wenzel), graveur autrichien, né à Prague en 1769 ou 1771, mort en 1823, était élève de Schumzer et Kuhl. Il se fixa à Leipzig, où il produisit un nombre considérable de gravures pour des publications illustrées, notamment pour le *Recueil de costumes*, de Spallard, et pour les *Antiquités*, de Becker. Ses meilleures estampes sont une *Sainte Vierge*, d'après le Guide; *Saint Paul*, d'après le tableau de Carl Screta, qui est au musée de Dresde; le portrait du roi de Danemark et celui de Klopstock.

BOEHM (Jean-Daniel), sculpteur hongrois, né à Wallendorf en 1794, reçut d'abord les leçons de Cervara, puis se rendit en Italie, où il eut pour maîtres Thorwaldsen et Canova. Le ciseau de cet artiste a de la correction, de la grâce et de la souplesse. Parmi ses compositions les plus estimées, on cite un *Faune*, appartenant au prince de Metternich, et une *Danseuse*, au comte de Lemberg.

BOEHM (Joseph), musicien et compositeur hongrois, né à Pesth en 1798, mort à Vienne en 1863. A l'âge de huit ans, il fut présenté, en Pologne, au célèbre violoniste Rode, qui, charmé des dispositions de l'enfant, voulut bien lui donner des leçons. En 1815, Boehm vint à Vienne, où il obtint la place de professeur au conservatoire, puis le titre de violoniste de la chapelle de la cour. Dans l'année 1823, il entreprit un grand voyage artistique en Allemagne, en Italie et en France. Il revint au bout de deux ans à Vienne, et, de là, il se rendit, vers 1837, à Saint-Pétersbourg, où il exerça pendant de longues années le professorat. Boehm a publié environ vingt œuvres pour le violon.

BOEHM (Théobald), célèbre flûtiste allemand, né en Bavière en 1802. Par la brillante facilité de son exécution et l'expression profonde dont il sait l'accentuer, Boehm s'est acquis la réputation de premier flûtiste de l'Allemagne. Après un voyage en Angleterre, en 1834, il alla se fixer à Munich, où il est devenu membre de la musique particulière du roi de Bavière. Quel que soit néanmoins son talent d'exécutant, Boehm est encore plus connu aujourd'hui par les importantes modifications qu'il a fait adopter dans la construction de la flûte et par ses nombreux travaux pour le perfectionnement de cet instrument. Boehm a composé et publié une vingtaine d'œuvres fort appréciées des flûtistes, des *Concertos*, des *Variations*, des *Polonaises*, des *Fantaisies*, etc. Il a fait paraître un écrit intitulé : *De la fabrication et des derniers perfectionnements des flûtes* (1847), qui a été traduit en français (Paris, 1848).

BOEHM (Charles-Léopold), violoncelliste allemand, né à Vienne en 1806; fut admis au conservatoire de sa ville natale, où il suivit les leçons de Merk pour le violoncelle; puis il vint, en 1849, s'établir à Strasbourg, entra à l'orchestre du théâtre de cette ville et y donna des concerts fort goûtés. En 1851, il quitta Strasbourg pour retourner en Allemagne. Boehm passe pour l'un des violoncellistes les plus distingués de son pays. Quelques compositions de ce brillant artiste ont été publiées à Vienne et à Leipzig.

BOEHM (Barthélemy et Jean SEBALD), peintres et graveurs allemands. V. BEHAM.

BOEHME ou **BOEHM** (Jacob), théosophe célèbre, un des plus grands représentants du mysticisme moderne, né en 1575, dans une petite ville de la haute Lusace, nommée le Vieux-Seidenburg, près de Gœrlitz, mort à Gœrlitz en 1624. Ses parents, qui étaient de pauvres paysans, le laissèrent jusqu'à l'âge de dix ans privé de toute instruction et occupé à garder les bestiaux. Il se fit dès lors remarquer, disent ses biographes, par la vivacité et le tour mystique de son imagination. Après avoir été initié, dans l'école de son village, à quelques connaissances très-élémentaires, il fut mis en apprentissage chez un cordonnier de Gœrlitz, et il exerça cette profession dans la même ville jusqu'à la fin de sa vie.

Voici comment, selon le récit d'un de ses disciples, Abraham de Frankenberg, la vocation théosophique de Boehme fut décidée. Pendant qu'il était en apprentissage, son maître et sa maîtresse étant absents, un étranger, vêtu très-simplement, mais ayant une belle figure et un aspect vénérable, entra dans la boutique, et, prenant une paire de souliers, demanda à l'acheter; mais Boehme n'osa pas la vendre; l'étranger insistant, il les lui fit un prix excessif, espérant par là se mettre à l'abri de tout reproche de la part de son maître, ou dégoûter l'acheteur. Celui-ci donna le prix demandé, prit les souliers et sortit. Il s'arrêta à quelques pas de la maison, et là, d'une voix haute et ferme, il dit : « Jacob, Jacob, viens ici ! » Le jeune homme fut d'abord surpris et effrayé d'entendre cet homme, qui lui était tout à fait inconnu, l'appeler ainsi par son nom de baptême; mais, s'étant remis, il alla à lui. L'étranger, d'un air sérieux, mais amical, porta ses yeux sur les siens, fixa sur eux un regard étincelant, le prit par la main droite et lui dit : « Jacob, tu es peu de chose, mais tu seras grand et tu deviendras un autre homme, tellement que tu seras pour le monde un objet d'étonnement. C'est pourquoi, sois pieux, crains Dieu et révère sa parole! surtout lis soigneusement les Ecritures saintes, dans lesquelles tu trouveras des consolations et des instructions, car tu auras beaucoup à souffrir : tu auras à supporter la pauvreté, la misère et des persécutions; mais sois courageux et persévérant, car Dieu t'aime et t'est propice. » Sur cela, l'étranger lui serra la main, le regarda encore avec des yeux perçants et s'en alla, sans qu'il y ait eu d'indices qu'ils se soient jamais revus.

Abraham de Frankenberg a soin de nous dire que Boehme lui-même lui avait raconté cette circonstance de sa vie. Dans l'état mental qu'elle suppose, Boehme ne devait pas tarder à avoir des visions. Il en eut trois, séparées l'une de l'autre par de longs intervalles. La première le surprit à l'âge de dix-neuf ans; elle laissa peu de traces dans son esprit, quoiqu'elle eût duré huit jours. La seconde lui fut accordée en 1600, au moment où il venait d'atteindre sa vingt-cinquième année. Il avait les yeux fixés sur un vase d'étain, quand il éprouva tout à coup une vive impression, et, au même instant, il se sentit ravi dans le centre même de la nature invisible; sa vue intérieure s'éclaircit; il lui semblait que l'essence de toutes choses était révélée à ses regards. Enfin, dix ans plus tard (1610), il eut la dernière vision, et c'est afin d'en conserver le souvenir qu'il écrivit, sous l'influence même des impressions extraordinaires qui le dominaient, son premier ouvrage, intitulé : *Aurora* ou l'*Aube naissante*. Cet écrit, condamné par le clergé de Gœrlitz, attira sur son auteur une petite persécution dont le seul résultat fut de faire connaître le nom de Boehme dans toute l'Allemagne. En 1619, Boehme fit paraître son second ouvrage : *Description des trois principes de l'essence divine*, puis successivement : *De la triple vie de l'homme, réponse aux quarante questions de l'âme* (1620); *De l'incarnation du Christ, de sa passion, de sa mort et de sa résurrection, et de l'arbre de la foi* (1620); *Du mystère céleste et terrestre* (1620); *De l'empreinte des choses* (*De signatura rerum*, 1621); *De la vraie repentance* (1622); *De la providence et du choix de la grâce* (1623); le *Grand mystère* (1623); *De la contemplation divine* (1623), etc., etc.

Boehme mourut en 1624, au retour d'un voyage à Dresde, où il était allé défendre, devant une commission de théologiens, l'orthodoxie de ses principes.

Les disciples de Boehme lui ont fait une réputation d'alchimiste et de philosophe chrétien qui n'est pas fondée. Il connaît l'alchimie, mais il emploie constamment les termes que l'alchimie lui fournit dans un sens figuré; il y puise des comparaisons qui, destinées à élucider sa pensée, la rendent, au contraire, plus difficile à pénétrer par les lecteurs du XIX^e siècle. Il ne peut nullement passer pour chrétien, bien qu'il affecte de s'étayer constamment sur l'Ecriture sainte et qu'il défende son orthodoxie contre ceux qui veulent le persécuter comme hérétique. Il donne aux textes bibliques une signification entièrement figurée et fort éloignée de celle qui a été adoptée par les diverses sectes chrétiennes.

Les doctrines de Boehme sont restées à peu près inconnues jusqu'au jour où quelques-uns des grands philosophes allemands révélèrent leur valeur au monde philosophique. Hégel n'hésite même pas à dire que, depuis Aristote et Platon jusqu'à Hégel, Boehme est le seul qui ait fait faire un progrès vraiment sérieux à la philosophie.

Quelles sont ces doctrines? Quand on perce l'enveloppe alchimique, mystique, surnaturaliste qui les recouvre, on aperçoit un vaste système de métaphysique qui présente de nombreuses analogies avec les grandes constructions philosophiques de l'Allemagne contemporaine. Boehme, le *philosophe teutonique*, comme on l'a appelé, est vraiment le père de la philosophie allemande, du panthéisme allemand, le précurseur de Spinosa, de Schelling, de Hégel. Dieu, selon Boehme, est à la fois le principe, la substance et la fin de toutes choses. En créant le monde, il n'a fait autre chose que sortir des ténèbres pour se produire à la lumière, que secouer l'indifférence d'une éternité immobile pour donner carrière à son activité, et ouvrir en lui toutes les sources de la vie. Il est donc indispensable, pour le bien connaître, de le considérer sous un double aspect : tel qu'il est en lui-même, caché dans les profondeurs de sa propre essence, et tel qu'il se montre dans la nature et dans la création. Considéré en lui-même, en dehors de la nature, Dieu est inaccessible à nos facultés; il ne peut être défini par aucun attribut. Il n'est ni bon ni méchant; il n'a ni volonté ni désir, ni joie ni douleur, ni haine ni amour. Le bien et le mal, les ténèbres et la lumière sont confondus dans son sein; il est *tout* et, en même temps, il n'est *rien*. Il est tout, car il est l'origine et le principe des choses; il n'est rien, car rien n'est encore réalisé, déterminé, car rien n'a encore pris vie, forme, qualité. Ne reconnaît-on pas ici l'*absolu* de Schelling, d'où tombent la matière et l'esprit, l'*idée* de Hégel, dans sa primitive indétermination, l'identité initiale de l'être et du néant? C'est cet être sans conscience et sans personnalité, l'*être pur*, comme dit Hégel, que Boehme appelle Dieu le Père. Dieu le Fils, c'est la lumière qui luit au milieu des ténèbres, la *volonté* divine qui sort de l'indifférence, se connaît, se prend elle-même pour objet. Enfin, la manifestation continue de la lumière, l'expression continue de la volonté, c'est le *Saint-Esprit*.

Tel est le Dieu de Boehme considéré en lui-même. Voyons ce qu'il devient dans la nature. Selon Boehme, il y a deux natures qu'il ne faut pas confondre : l'une est éternelle, invisible, directement émanée de Dieu, formée par la réunion de toutes les essences qui entrent dans la composition des choses, et qui, par la diversité de leurs rapports, donnent naissance à la diversité des êtres; l'autre est la matière visible et créée, l'univers proprement dit. Les deux natures de Boehme ne ressemblent pas mal à la nature *naturante* et à la nature *naturée* de Spinosa. Les essences, ou, comme nous dirions aujourd'hui, les forces, dont l'ensemble constitue la première nature, la nature éternelle, existent d'abord confondues et identifiées dans l'essence suprême, dans la puissance indéterminée que Boehme nous représente comme Dieu le Père; mais la volonté divine, en s'objectivant, en se regardant, conçoit un désir irrésistible par l'effet duquel elle se trouve en quelque sorte divisée en deux et mise en opposition avec elle-même. Il y a d'abord opposition entre la lumière et les ténèbres; puis ces deux principes, ou plutôt ces deux aspects de la nature divine, se divisent à leur tour, ce qui produit les sept *essences* de la nature créatrice ou naturante.

Nous n'énumérerons pas ces sept essences, et nous passerons à la nature visible ou naturée, qui est une émanation et une image de la première. Les essences de celle-ci deviennent des existences en celle-là. Les corps qui nous environnent ne sont qu'un *écoulement* du monde spirituel, et, malgré leur diversité apparente, ils sont tous sortis du même principe, ils participent tous de la même substance. « Si tu vois, dit Boehme, une étoile, un animal, une plante, ou toute autre créature, garde-toi de penser que le créateur de ces choses habite loin d'elles. Il est dans la créature même. Quand tu regardes les étoiles, la terre, alors tu vois ton Dieu, et toi-même tu as en lui l'être et la vie. » Donc, il ne faut pas prendre à la lettre le dogme de la création *ex nihilo;* ce néant, ce rien dont la Genèse nous apprend que Dieu a tiré tous les êtres, ce n'est pas autre chose que sa propre substance.

Si Dieu est la substance commune de tout ce qui existe, il est nécessairement le principe du mal. Boehme ne recule pas devant cette conséquence. Le mal est nécessaire en Dieu, parce que la scission, l'opposition y est nécessaire; sans le mal, il serait impossible à l'intelligence divine de concevoir le bien. La nécessité du mal est plus évidente encore dans la nature; car le désir, les obstacles et la souffrance sont les conditions mêmes des biens qui nous arrivent tant dans l'ordre moral que dans l'ordre physique. « S'il n'existait, dit Boehme, aucune contradiction dans la vie, il n'y aurait pas de sensibilité, pas de volonté, pas d'activité, pas d'entendement, pas de science; car une chose qui ne rencontre pas de résistance capable de la provoquer au mouvement demeure immobile. Il est clair que sans la douleur nous ne connaîtrions pas la joie, et que la jouissance sort toujours des angoisses du désir. Aussi Boehme, dans son langage imagé, a-t-il appelé le démon, ou le mal personnifié, le *cuisinier de la nature;* car, dit-il en continuant la métaphore, sans les aromates, tout ne serait qu'une fade bouillie. »

Les œuvres de Boehme, toutes écrites en allemand, ont été réimprimées plusieurs fois. La première édition complète a été imprimée en Hollande en 1675, par les soins de Henri Betke. La plus complète est celle d'Amsterdam, publiée par Gichtel, un sectateur de Boehme, en 10 vol. in-8° (1682). L'*Aurore*, la *Triple vie* et les *Trois principes* ont été traduits en français par Saint-Martin.

BOEHME (Jean-Eusèbe), historien allemand, né à Wurtzen en 1717, mort à Leipzig en 1780. Il occupa une chaire d'histoire dans cette dernière ville, et fut nommé conseiller aulique et historiographe de l'électorat de Saxe. Il composa dans un latin élégant les ouvrages suivants : *Dissertationes duæ de Iside Suevis olim culta* (1749); *De commerciorum apud Germanos initiis commentatio* (1751); *De ortu regiæ dignitatis in Polonia* (1754), etc.; et en allemand : *Matériaux pour servir à l'histoire de Saxe* (Augsbourg, 1782, in-8°).

BOEHME (Charles-Guillaume), peintre et graveur allemand, né à Grosborte, en Saxe, élève de Dietrich, travaillait vers le milieu du XVIII^e siècle. Il fut d'abord employé dans la manufacture de porcelaine de Meissen, et ensuite à celle de Berlin. Il a gravé à l'eau-forte une quinzaine de paysages et de marines.

BŒHMER (Just-Henning), jurisconsulte et publiciste allemand, né à Hanovre en 1674, mort en 1749. Il professa d'abord le droit à Halle, puis fut nommé successivement directeur de l'université de cette ville, chancelier de la faculté de droit, chancelier du gouvernement dans le duché de Magdebourg (1743), et conseiller d'Etat de Frédéric le Grand. Cet homme éminent s'est surtout appliqué à l'étude du droit civil et du droit ecclésiastique. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Traité de droit paroissial* (Halle, 1701, in-4°); *Introduction au droit des* Pandectes (1704, 2 vol. in-8°); *Introduction au droit public universel* (1709), qui n'a été dépassée que par les travaux modernes, et dans laquelle, non-seulement il fait preuve d'une connaissance profonde de

l'histoire et des monuments de la législation, mais encore d'un esprit aussi élevé qu'indépendant. Il y proteste contre tous les principes absolutistes de Hobbes et de Machiavel, et défend la liberté civile et religieuse contre les prétentions de l'Eglise et de l'Etat. Citons encore son *Corps du droit canonique* (1748, in-4o), où il vérifie les *décrétales*, et qui a servi de règle pendant près d'un siècle; son *Traité de la simonie* (1719, in-4o); ses *Dissertations sur les antiquités du droit ecclésiastique* (1711), etc.

BŒHMER (Jean-Samuel-Frédéric), fils du précédent, jurisconsulte allemand, mort en 1772. Il remplit les charges de conseiller du roi de Prusse, de comte palatin et de directeur de l'université de Francfort. Ses principaux ouvrages sont : *Elementa jurisprudentiæ criminalis* (1732); *Disputatio de executionis pœnarum capitalium honestate* (1738); *De legitima cadaveris occisi sectione* (1747); *De parricidarum supplicio* (1762), etc. — Son frère, George-Louis BŒHMER, né à Halle en 1715, mort en 1797, a laissé des dissertations sur le droit féodal, sur le droit canonique, etc., et il fut nommé conseiller aulique et doyen de la faculté de droit de Gœttingue. Ses principaux ouvrages sont : *Principia juris canonici* (1762, in-8o); *Principia juris feudalis* (1764); *Electa juris civilis* (1767-1778, 3 vol. in-8o); *Electa juris feudalis* (2 vol.), etc. — Philippe-Adolphe BŒHMER, troisième fils de Just-Henning, né à Halle en 1717, mort en 1789, étudia la médecine dans sa ville natale et à Strasbourg. Nommé premier médecin du duc de Saxe-Weimar, Bœhmer fut appelé à Berlin en 1741. Il y devint successivement professeur d'anatomie en remplacement de Cassebohm, doyen de la faculté de médecine, premier professeur, et enfin conseiller du roi de Prusse en 1787. Ce savant distingué a donné, en latin, un nombre considérable d'ouvrages et de dissertations sur son art. Nous nous bornerons à citer : *Dissertatio medica de præcavenda polyporum generatione* (1736); *Institutiones osteologicæ* (1751); *Observationum anatomicarum rariorum fasciculus* (Halle, 1752-1756, 2 vol. in-fol.); *Dissertatio de fluoris albi benigni in malignum transitu* (1761); *De cancro occulto et aperto* (1761); *De febre scarlatina* (1764); *Brevis medicinæ sciagraphia* (1776), etc.

BOEHMER (Jean-Benjamin), médecin allemand, né à Liegnitz en 1719, mort en 1753. Il se fit recevoir docteur en médecine à Leipzig et obtint, en 1748, une chaire d'anatomie et de chirurgie à l'université de cette ville. Nous citerons parmi ses ouvrages : *De Psyllorum, Marsorum et Ophiogenum adversus serpentes eorumque ictus virtute* (Leipzig, 1754); *De Hydrocele* (1745); *De Ossium callo* (1748); *De radicis rubiæ tinctoriæ effectibus in corpore animali* (1751), etc.

BOEHMER (George-Rodolphe), médecin et naturaliste allemand, né à Liegnitz en 1723, mort en 1803. Il suivit d'abord les leçons de Ludwig et de Platner à Leipzig, se fit recevoir docteur en médecine en 1750, et devint, en 1752, professeur de botanique et d'anatomie à Wittemberg. Depuis cette époque, il fut nommé successivement médecin du cercle, professeur de thérapeutique (1783), et doyen de la faculté de médecine, ainsi que de l'université. Savant distingué, il forma un cabinet d'anatomie, entretint presque constamment à ses frais le jardin de botanique de Wittemberg, et composa un nombre considérable d'ouvrages sur la physique végétale, la botanique, etc. Les principaux sont : *Flora Lipsiæ indigena* (Leipzig, 1750); *Programma de Plantis fascialis* (1752); *Spermatologia vegetalis* (1777-1784, 7 parties in-4o), présentant un traité complet des graines, envisagées sous le rapport de la physique, de la botanique et de l'économie rurale; *Répertoire systématique de tous les ouvrages sur l'histoire naturelle, l'économie rurale et les autres sciences qui s'y rattachent* (Leipzig, 1785-1789, 9 vol. in-8o), publication faite avec grand soin et très-complète; *Histoire technique des plantes qu'on emploie dans les métiers, les arts et les manufactures, ou qui pourraient y être employées* (Leipzig, 1791), ouvrage d'un grand intérêt, écrit en allemand comme le précédent; *Commentatio botanico-litteraria de plantis in memoriam cultorum nominatis* (Leipzig, 1797), remarquable par l'érudition; *Lexicon rei herbariæ tripartitum* (1802, in-8o), etc.

BOEHMER (Jean-Frédéric), historien allemand, né en 1795 à Francfort-sur-le-Mein. Ce savant auteur résigna successivement plusieurs emplois élevés, et ne conserva que sa place de conservateur-directeur de la bibliothèque municipale de Francfort, afin de pouvoir se livrer exclusivement à ses études et à ses recherches sur le moyen âge, travaux qui l'amenèrent à faire annuellement des voyages en Italie, en France et dans les Pays-Bas, contrées dont il explora les bibliothèques et les archives. Ce qu'il a découvert et recueilli en documents historiques, en pièces diplomatiques du plus haut intérêt, atteste un labeur de bénédictin. Il a publié les ouvrages suivants : *Documents relatifs à l'histoire des rois et empereurs romains depuis Conradin Ier jusqu'à Henri VII*, 911-1313 (Francfort, 1831); *Lois de l'Empire de* 900 *à* 1400 (Francfort, 1832); *Documents relatifs à l'histoire des Carlovingiens* (Francfort, 1833); *Recueil diplomatique de la ville libre de Francfort* (1836, 1er vol.) : *Documents relatifs à l'histoire de Louis le Bavarois, du roi Frédéric le Beau et du roi Jean de Bohême* (Francfort, 1839), ouvrage embrassant dans l'histoire germanique la période de 1314 à 1347, suivi de deux suppléments (1841 et 1846); *Chroniques de l'Empire sous Henri Raspe, Guillaume, Richard, etc., de* 1246 à 1313 (Stuttgard, 1844, avec supplément, 1849); *Chroniques de l'Empire sous Philippe, Othon IV, etc., de* 1198 *à* 1254 (Stuttgard, 1847-1849, 2 vol.); *Chroniques de la maison de Wittelsbach depuis l'acquisition du duché de Bavière, etc.*, 1180-1340 (Stuttgard, 1854); *Fontes rerum germanicarum* (Stuttgard, 3 vol., 1843-1853). Ce dernier ouvrage contient des relations historiques du XIIe et du XIIIe siècle.

BOEHMER (George-Guillaume-Rodolphe), érudit et théologien protestant allemand, né en 1800, près de Magdebourg, fit de solides études aux universités de Berlin et de Greifswald. Il a professé successivement la théologie à Halle (1828), à Greifswald (1830), et à Breslau (1832). Professeur éminent, écrivain de premier ordre, il a embrassé dans son enseignement et dans ses ouvrages la théologie, l'exégèse, la dogmatique, le droit canon, et s'est donné pour but de prouver scientifiquement et rationnellement le christianisme, au point de vue protestant. Outre des opuscules de circonstance, des articles de revues, etc., M. Boehmer a publié d'importants ouvrages, notamment : *De Hypsistariis* (1824); *Isagoge in Epistolam a Paulo ad Colossenses datam* (1829); *Hermogenes Africanus* (1832); *Symbolæ biblicæ ad dogmaticam christianam* (1833); l'*Antiquité chrétienne ecclésiastique* (1836-1839, 2 vol.), un des plus importants de ses écrits; la *Dogmatique chrétienne et la science de la foi chrétienne* (1840-1843, 2 vol.); *Ethique théologique* (1848, 1 vol.).

BŒHMER, un des joailliers de Marie-Antoinette, associé de Bassenge. V. COLLIER (affaire du).

BŒHMÈRE s. f. (bé-mè-re — de *Bœhmer*, botaniste allemand). Bot. Genre de la famille des urticées, comprenant un grand nombre d'espèces, qui croissent, en général, dans les régions intertropicales du globe. Les plus connues sont deux espèces qui croissent, l'une en Chine, l'autre dans l'Inde, et que l'on confond sous les noms collectifs de *china-grass* ou d'*ortie blanche.* ‖ On dit aussi BŒHMÉRIE.

BŒHMÉRIÉ, ÉE adj. (bé-mé-ri-é — rad. *bœhmérie*). Bot. Qui ressemble à une bœhmérie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des urticées, ayant pour type le genre *bœhmère.*

BŒHMERLE ou **BÉEMERLE** s. m. (bé-mèr-le). Ornith. Nom allemand du jaseur de Bohême.

BŒHMERWALD, mot allemand qui signifie *Forêt de Bohême*, et qui désigne une chaîne de montagnes de l'Allemagne centrale. Cette chaîne, qui tire son nom des forêts qui la couvrent, s'étend du N.-O. au S.-E., sur la limite de la Bohême et de la Bavière, depuis le pied méridional du Fichtelgebirge jusqu'à Lintz, dans l'archiduché d'Autriche, et forme ainsi la ligne de partage des eaux du Danube et de l'Elbe. Les principales rivières qui descendent du Bœhmerwald sont : l'Eger, la Moldau, la Nab, la Regen, le Chambach et l'Ilz. La partie moyenne de cette chaîne, dont le squelette est formé de granit et de gneiss, porte sur son dos escarpé les cimes les plus élevées : le Kubani, 1,330 m.; le Rachelberg, 1,400 m., et le Gross-Arber, 1,473 m. Le Bœhmerwald, sur toute son étendue, qui est de 185 kil., est sauvage, âpre, presque inaccessible; ses sommets laissent voir la roche nue avec ses formes anguleuses; ses flancs, jusqu'à la hauteur de 1,000 m., sont couverts d'épaisses forêts et sillonnés de crevasses sombres, où mugissent les eaux de ses nombreuses rivières. Il ne présente qu'un petit nombre de passages fort difficiles : le défilé de Frauenberg, entre Pilsen et Nuremberg; celui de Waldmünchen, sur la route de Pilsen à Ratisbonne; le passage de Neumark, entre Klattau et Ratisbonne; le défilé d'Eisenstein, sur la route de Pilsen à Passau; celui de Philippsreuth, entre Prague et Passau; enfin, au S.-E., quelques passages jusqu'à la tranchée du chemin de fer qui rattache le Danube à la Moldau, de Lintz à Budweis.

BOEHTLINGK (Otton), célèbre orientaliste russe, né à Saint-Pétersbourg en 1815. Il séjourna pendant sept ans en Allemagne, où il se livra à de fortes études philologiques, sous la direction des premiers orientalistes de Berlin et de Bonn. De retour en Russie, il a été nommé membre du conseil de l'empire et de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Outre des dissertations publiées dans les *Mémoires* et le *Bulletin* de cette Académie, et un grand travail sur la *Langue des Yakutes* (Saint-Pétersbourg, 1849-1851, 3 vol.), ce savant a publié sur la grammaire et la lexicologie de la langue sanscrite des ouvrages estimés. On lui doit : une édition des *Huit livres des règles grammaticales de Panini* (Bonn, 1840, 2 vol.); la traduction allemande avec le texte indien de *Sakuntala* (Bonn, 1842); un mémoire sur l'*Accent en langue sanscrite* (Bonn, 1843); une *Chrestomathie sanscrite* (Saint-Pétersbourg, 1845); une nouvelle édition de la *Grammaire* de Vopadeva (Saint-Pétersbourg, 1846), d'après l'édition de Calcutta (1826); la traduction avec texte original du *Dictionnaire* de Hematschandra (Saint-Pétersbourg, 1847); enfin, un *Dictionnaire de la langue sanscrite* (Saint-Pétersbourg, 1853-1855), en collaboration avec Rodolphe Roth, l'éditeur du *Nirukta*, de Yaska.

BOEKEL (Guillaume), celui qui inventa l'art de saler les harengs, et dont le nom s'écrit plus ordinairement *Beuckels.* V. BERKELSZOON.

BŒKELSZOON. V. BERKELSZOON.

BŒKLER (George-André), mécanicien allemand. V. BOECKLER.

BOEL (Cornélis), graveur flamand, né vers 1576 à Anvers, florissait au commencement du XVIIe siècle. On le croit élève des Sadeler. Il travailla dans les Pays-Bas et en Angleterre, et exécuta au burin, entre autres pièces : la *Prise de Rome par le connétable de Bourbon*, l'*Entrée de Charles-Quint à Rome*, *Charles-Quint faisant bâtir des monastères*, d'après Ant. Tempesta; une *Sainte Famille*, d'après P. Isaac; la *Vierge et l'Enfant Jésus*, d'après Corn. Ketel; les portraits de divers princes d'Angleterre; ceux de Juste Lipse et de l'évêque Jean Mirœus, d'après Otto Venius; des planches pour un recueil de *Fables* et pour la *Vie de saint Thomas d'Aquin* (Anvers, 1610), d'après le même.

BOEL (Coryn ou Quirinus), graveur flamand, probablement de la famille du précédent, avec lequel la *Biographie universelle* l'a confondu, né vers 1622 à Anvers, travaillait encore en 1664. On a de lui : *Deux centaures enlevant chacun une femme*, d'après Rubens, et 29 pièces gravées à l'eau-forte et au burin, d'après divers maîtres italiens, pour le *Théâtre des peintures*, de David Téniers.

BOEL (Pieter), peintre et graveur flamand, né à Anvers en 1622 ou 1625, était fils de Jan Boel, graveur et éditeur d'estampes, qui, suivant toutes probabilités, appartenait lui-même à la famille des précédents. La biographie de Pieter est des plus obscures. On ignore quel fut son maître, mais on a des raisons pour supposer qu'il se forma à l'école de Snyders, avec lequel il a beaucoup d'affinité. Il alla ensuite se perfectionner en Italie, sous la direction de son oncle Cornélis de Wael, habile peintre de sujets historiques et d'animaux, qui jouissait à Gênes d'une grande réputation. Il travailla aussi quelque temps à Rome, au dire de Cornélis de Bie, et l'on croit qu'il traversa la France en revenant dans son pays. M. Paul Mantz ajoute qu'il se maria à Anvers en 1650 et qu'il eut deux enfants de sa femme, Marie Blanckaert. La plupart des biographes le font mourir dans la même ville en 1680; mais des renseignements consignés dans le catalogue du musée d'Anvers autorisent à penser qu'il dut mourir seulement en 1702 ou 1703. A une date que l'on ne saurait préciser, mais que M. Mantz dit être postérieure à 1663, Pieter Boel vint à Paris et fut employé à peindre, pour la manufacture des Gobelins, des cartons de tapisseries représentant des animaux, des fruits, des fleurs. M. Théodore Lejeune (*Guide de l'amateur de tableaux*) avance, sur la foi de je ne sais quels documents, qu'il mourut à Paris en 1677; qu'il imita Desportes, mais que ses animaux sont plus grêles, ses plans plus *lavés;* que ses imitations d'Oudry, au contraire, ont de la hardiesse, mais que sa couleur est plus rousse et ses groupes mal agencés. Ailleurs, le même auteur parle d'un peintre du nom de *Boule*, qui épousa la veuve de Snyders, son maître, qui vint à Paris, où il fut employé aux Gobelins et où il mourut, et qui a laissé de grands tableaux « presque tous imparfaits et sentant la tapisserie par leurs tons *lavés* et leur couleur blafarde. » Dans sa notice sur la manufacture des Gobelins, M. Lacordaire ne mentionne aucun artiste du nom de Boule, parmi ceux qui furent attachés à cet établissement; mais il cite un « Boëls » comme ayant peint des animaux. Il n'est pas douteux pour nous que Boule ne soit le nom francisé de Boel. Quant à savoir si ce dernier épousa réellement la veuve de Snyders (mort en 1657), nous laissons à de plus érudits le soin d'éclaircir cette question. A coup sûr, M. Lejeune n'a pas inventé ce fait, mais où a-t-il puisé le renseignement qu'il nous donne? Où a-t-il vu aussi des tableaux de Boule pour les apprécier avec autant d'assurance? Les œuvres de Pieter Boel sont extrêmement rares. Le Louvre n'en possède pas. Le musée d'Anvers en a deux : le *Repas de l'aigle*, énergique peinture longtemps attribuée à Fyt, et un tableau représentant diverses pièces de gibier et des attirails de chasse réunis à l'entrée d'un parc (payé 407 fr. à la vente van den Schrieck). Les musées de Munich et de Madrid ont chacun une toile représentant des *Chiens de chasse gardant du gibier*. Ces divers ouvrages justifient l'éloge suivant que M. Waagen a fait de Pieter Boel : « Cet artiste égala Snyders par la beauté de la composition, et ne lui fut inférieur ni par le dessin ni par la vérité; parfois même il rivalise avec lui pour la clarté de la couleur et l'habileté de la touche. » Boel a gravé à l'eau-forte quelques pièces d'une exécution spirituelle et hardie, et qui sont devenues presque aussi rares que ses tableaux : la plus estimée représente une *Chasse au sanglier*, dont il a été tiré plusieurs épreuves à Paris. — Un frère de Pieter, Jean-Baptiste BOEL, se distingua aussi comme peintre d'animaux et de nature morte; le musée d'Anvers a de lui un tableau riche de composition et de couleur, intitulé *Vanitas* (cygne, paon, objets d'art, attributs).

BOELDICKE (Joachim), moraliste allemand, né en 1704 à Plœnitz, mort en 1757. Il remplit diverses fonctions ecclésiastiques et publia plusieurs ouvrages, notamment : *Essai d'une théodicée sur l'origine du mal dans le meilleur des mondes* (Berlin, 1746); *Essai de bonne foi pour découvrir le véritable point de vue de Nic. Machiavel.*

BOELLE s. f. (bo-è-le). Boyaux, masse des intestins. ‖ Vieux mot.

BOËLY (Jean-François), musicographe français, né à Picquigny en 1739, mort en 1814, obtint d'abord une place de chanteur à la Sainte-Chapelle de Paris, et devint plus tard chanteur de la chapelle du roi à Versailles. Il termina ses jours à la maison de Sainte-Périne de Chaillot. Il a publié : le *Partisan zélé du célèbre fondateur de l'harmonie aux antagonistes réformateurs de son système fondamental, etc.*, écrit dans lequel il défend contre Catel le système de Rameau, et les *Véritables causes dévoilées de l'état d'ignorance des siècles reculés, etc.* (1806), livre dirigé contre Gossec et, comme le précédent, écrit en fort mauvais style.

BOËLY (Alexandre-Pierre-François), musicien et compositeur, fils du précédent, né à Versailles en 1785, mort à Paris en 1858. Après avoir reçu de son père, fervent admirateur de Rameau, les premières notions musicales, il entra au Conservatoire, où, sous la direction de Ladurner, il fit de remarquables progrès sur le piano. Bientôt après, il complétait les quelques leçons d'harmonie qu'il avait reçues en étudiant les vieux maîtres Frescobaldi, Couperin, Hændel, Sébastien Bach, puis il s'adonna spécialement à l'étude de l'orgue et devint organiste à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Artiste sérieux et probe, qui avait conservé intacte la tradition de l'école de Sébastien Bach, voué tout entier et presque exclusivement au culte de ce grand compositeur, dont le portrait ornait seul les parois dégarnies de sa pauvre demeure, Boëly a résisté obstinément à toutes les innovations qui se sont produites dans la musique religieuse depuis un demi-siècle. Peut-être exagérait-il un peu l'application de principes excellents; peut-être la résistance qu'il a apportée aux modifications exigées par le goût des nouvelles générations fut-elle médiocrement raisonnable. A coup sûr, elle ne pouvait le conduire à la fortune. Vivant à l'écart, d'un caractère tenace et fort bizarre, profondément pénétré du sentiment de sa mission d'artiste, il est resté inébranlable dans sa foi et dans l'idéal qu'il s'était formé d'un organiste classique. La mort est venue le trouver, âgé de soixante-quatorze ans, misérable, abandonné du clergé, qu'il avait servi toute sa vie, convaincu de cette vérité que les artistes qui dépendent de l'Eglise sont les plus à plaindre. C'est du moins ce qu'a fait observer M. Scudo, en rappelant la perte que faisait en Boëly la musique religieuse. Il y avait plusieurs heures que le vieil organiste gisait mourant sans proférer une syllabe, lorsqu'un ami vint savoir de ses nouvelles; c'était un artiste distingué, M. Sauzay, le gendre de Baillot. Le visiteur interpella le moribond à haute voix. « C'est moi, Sauzay... de la Société des concerts! — *En quel ton?* » répondit le pauvre musicien, en qui survivait une dernière étincelle de l'art. « — En *ut*, » répliqua M. Sauzay pour suivre la pensée expirante de son ami. « — *Bon... et les basses?* » et le vieillard rendit le dernier soupir. Les compositions de Boëly, qui appartiennent toutes au genre religieux, seront toujours étudiées avec fruit.

BŒMYCE s. m. (bé-mi-se — du gr. *boûs*, bœuf; *mukês*, champignon). Bot. V. BÉOMYCE.

BOËN, bourg de France (Loire), arrond. et à 18 kil. N. de Montbrison, ch.-l. de cant., sur le Lignon; pop. aggl. 1,734 hab. — pop. tot. 1,895 hab. Papeterie, fabrication de cartons pour les métiers à la Jacquart; commerce de grains, bois et vins. Patrie de l'abbé Terray.

BŒNDE s. m. Hist. Homme libre chez les peuples scandinaves.

BOENER (Jean-Alexandre), graveur allemand, né à Nuremberg en 1647, mort en 1720; élève de Somer. Il a exécuté au burin les planches de l'*Histoire de l'empereur Ferdinand III*, de Galeazzo Stampa, et celles de l'ouvrage de Sandrart, intitulé : *Sculpturæ veteris admiranda...* On lui doit aussi 450 pièces environ représentant des vues et des costumes de Nuremberg, et une centaine de portraits de souverains, de jurisconsultes, de théologiens, de médecins, d'hommes d'Etat, de peintres et de sculpteurs allemands et étrangers.

BOENING (Georges), un des chefs de l'insurrection badoise en 1849, né à Wiesbaden en 1787. En 1813, il fut nommé officier de la landwehr; de 1820 à 1826, il alla combattre pour l'indépendance des Grecs. En 1848, il prit part au mouvement révolutionnaire de Bade. Pendant le siége de Rastadt, il reçut le commandement en chef des volontaires, et quand la place se fut rendue, malgré son énergique opposition, il fut traduit devant un conseil de guerre, condamné à mort et exécuté le 17 août 1849.

BŒNNINGHAUSÉNIE s. f. (bé-nain-gô-

zé-nî). Bot. Espèce de rue du Népaul, dont on a fait un genre.

BOEO (cap), situé en Sicile, dans la province de Trapani, à la pointe occidentale de l'île, à 2 kilom. O. de Marsala. C'est le cap Lilybée, ou *Lilybeum Promontorium* des Romains, l'un des trois caps qui firent donner à la Sicile le nom de Trinacrie.

BŒO, de Delphes, poëtesse grecque, qui a fait des hymnes pour les Delphiens. Pausanias nous en a conservé quatre vers, où il est dit que l'oracle fut établi par des gens venus du pays des Hyperboréens, et qu'Olen, entre autres, y prononça le premier des oracles et chanta des vers hexamètres.

BOER, fils de Bieri, l'homme sorti en trois jours d'un glaçon léché par une vache, épousa Besla, la fille de Bœlthom, et devint le père d'Odin, de Vili et de Vi. C'est l'ancêtre des dieux et de la race des Ases.

BOER (Joseph), musicien allemand. V. BEER.

BOERHAAVE (Hermann), l'un des plus célèbres médecins des temps modernes, né le 31 décembre 1668 à Woorhout, petit bourg près de Leyde, en Hollande; son père, ministre de ce bourg et homme instruit, fut son premier précepteur. Il reconnut bientôt ses heureuses dispositions, et le destina à suivre comme lui la carrière du ministère ecclésiastique. Grâce aux leçons paternelles, le jeune homme, dès l'âge de onze ans, traduisait les auteurs latins et grecs. Vers l'âge de quatorze ans, il fut atteint d'un ulcère à la cuisse, et tourmenté pendant quatre ans, dit Requin, « et du mal et des remèdes. » Après avoir épuisé toute la science des chirurgiens, il réussit à se guérir seul, en imaginant de se faire de fréquentes lotions avec de l'urine dans laquelle il avait dissous du sel de cuisine. Ses études ne furent presque pas entravées par cette longue maladie. Entré à quatorze ans dans les écoles publiques de Leyde, il y fit les progrès les plus rapides, et put suivre les cours de l'université. Boerhaave n'avait que quinze ans lorsque son père mourut, le laissant sans aucune fortune. Bien que la théologie fût son objet principal d'études, il s'adonna aux mathématiques, vers lesquelles le portait l'amour désintéressé de la science. Il en retira bientôt une utilité qu'il n'avait pas prévue. C'est en enseignant les mathématiques à des jeunes gens de condition qu'il trouva le moyen de subsister à Leyde, après la mort de son père. A l'âge de vingt et un ans, il soutint une thèse dans laquelle il établissait que la doctrine d'Epicure sur le souverain bien avait été bien comprise et complétement réfutée par Cicéron. Il montra dans cet exercice tant d'érudition et d'éloquence, qu'une médaille d'or lui fut décernée par la ville. Quelque temps après, une dissertation inaugurale intitulée *De Distinctione mentis a corpore* lui valut le titre de docteur en philosophie (1690).

En même temps qu'il continuait ses études théologiques pour se vouer au ministère, il voulut, à vingt-deux ans, embrasser la médecine. Il apprit l'anatomie dans les ouvrages de Vésale, de Fallope, de Bartholin, de Ruysch, disséqua sous la direction de Nuck, suivit les leçons de médecine théorique de Drelincourt, lut Hippocrate, qui lui inspira une admiration vive et passionnée. Le goût des connaissances positives ne tarda pas à lui faire prendre en dédain les controverses théologiques; il en vint à se persuader que la prétendue science des théologiens n'avait fait qu'altérer, par un alliage vicieux de subtilités inutiles, la simplicité de la religion naissante. Il voulait traiter dans un acte public cette question : « Pourquoi le christianisme, prêché autrefois par des ignorants, avait fait tant de progrès, et en faisait aujourd'hui si peu, prêché par des savants. » Poser une telle question, ce n'était pas seulement nier la théologie scolastique, c'était éveiller le doute sur le principe divin et surnaturel de conservation et d'expansion dont la foi suppose le christianisme animé. On voit que Boerhaave n'avait pas impunément mordu au fruit de l'arbre de la science : en cet esprit curieux et ouvert à toute vérité, *ceci* menaçait fort de tuer *cela*. Pouvait-il maintenant persister à suivre la carrière ecclésiastique? Il hésitait cependant encore à changer de vocation, lorsqu'une circonstance fortuite l'y détermina. Dans un voyage, il prit part à une conversation sur le spinosisme, et blessa au vif un inconnu qui attaquait fort mal ce système, en lui demandant tout simplement : « Mais, monsieur, avez-vous lu Spinosa? » L'adversaire du spinosisme fut convaincu d'ignorer ce dont il parlait; humilié, il se vengea en répandant que Boerhaave était un partisan de Spinosa, un incrédule, un athée. A son retour à Leyde, celui-ci trouva ce bruit accrédité. Il résolut dès lors d'abandonner un état où des préventions de cette nature ne pouvaient que lui être fâcheuses, et se livra exclusivement à la médecine. Il fut reçu docteur en 1693, à l'âge de vingt-cinq ans. Il composa sa thèse sur l'*Utilité d'examiner les excrétions comme signes chez les malades* (*De utilitate inspiciendorum in ægris excrementorum ut signorum*). En 1701, il fut associé à la chaire de médecine théorique de Drelincourt; il débuta dans ses fonctions par un discours *De commendando Hippocratis studio*, dans lequel il préconise la méthode d'Hippocrate et soutient que nous ne pouvons rien connaître que par le moyen de l'observation et de l'expérience.

Devenu professeur public, Boerhaave fit en outre chez lui des cours particuliers, tant sur la chimie et la botanique que sur la médecine proprement dite. Ses leçons eurent un succès extraordinaire et attirèrent chaque année à Leyde une affluence prodigieuse d'élèves. Tous les Etats de l'Europe lui fournissaient des disciples qui propagèrent de tous côtés ses doctrines. En 1708, il publia ses *Institutiones rei medicæ*, et, en 1709, ses *Aphorismi de cognoscendis et curandis morbis*, deux chefs-d'œuvre de méthode et de style, qui eurent dans leur temps la plus grande vogue, et assurèrent à jamais la gloire de l'auteur. Les *Institutions* considèrent, en cinq sections distinctes : 1° les *fonctions des diverses parties*; 2° les altérations auxquelles ces parties sont sujettes; 3° les signes de la santé et des maladies; 4° l'hygiène; 5° la thérapeutique. Les *Aphorismes*, auxquels un article spécial est consacré dans le *Grand Dictionnaire* (V. APHORISMES), nous offrent, exposés dans un style concis, l'étiologie, les symptômes, la marche, le pronostic et la thérapeutique des maladies aiguës et chroniques. Van Swieten en a donné un volumineux commentaire, « qui n'est, pour ainsi parler, dit Requin, que l'image morte du commentaire vivant qu'y ajoutait, dans la chaire professorale, la parole animée et brillante de Boerhaave. » *Aureus in summa brevitate libellus* (petit livre d'or dans son extrême laconisme), a dit Haller des *Aphorismes*.

Dans le cours même de l'année 1709, Boerhaave devint professeur titulaire de médecine théorique, et fut de plus nommé à la chaire de botanique. Il trouva dans le jardin public de Leyde trois mille espèces de plantes; ses soins en doublèrent le nombre en moins de dix ans. Par son *Index plantarum quæ in horto academico Lugduni-Batavorum reperiuntur*, il a servi la botanique en décrivant avec précision les plantes connues, en en faisant connaître de nouvelles, et surtout en employant, un des premiers, comme caractère, la considération de leurs étamines et de leurs pistils.

En 1714, Boerhaave fut chargé de la chaire de médecine pratique en remplacement de Bedlov; deux fois par semaine, il faisait au Collége pratique des leçons dans lesquelles les malades étaient mis sous les yeux des élèves : ce fut l'origine de l'enseignement clinique dans les temps modernes. En 1718, malgré ses occupations, l'université lui confia encore la chaire de chimie. Ainsi formait-il *à lui seul*, comme l'a dit un de ses biographes, *toute une faculté*. Il publia en 1732 ses leçons de chimie, sous le titre d'*Elementa chimiæ*, ouvrage où il faisait connaître un grand nombre de faits nouveaux dus à ses expériences, confirmait par des recherches multipliées la plupart des faits déjà découverts, et jetait les bases d'une chimie positive et complétement affranchie du mysticisme alchimique. En 1731, il avait reçu de l'Académie des sciences de France le titre d'associé étranger. Il fut aussi, mais un peu plus tard, membre de la Société royale de Londres. Il partagea également sa reconnaissance entre ces deux compagnies savantes, en adressant à chacune la moitié de la relation de ses travaux sur le mercure, travaux dont le résultat donnait un démenti à l'espérance des alchimistes, en établissant que la transmutation du mercure en un autre métal est impossible.

La renommée de Boerhaave comme praticien ne fut pas moins grande que celle que lui avait value son brillant enseignement. De toutes parts, les malades se rendaient à Leyde pour recevoir ses avis; le pape Benoît XIII le fit, dit-on, consulter; le czar Pierre le Grand vint en personne lui rendre visite. Enfin, on a cité souvent, comme preuve de l'étonnante célébrité attachée à son nom cette lettre qu'il reçut d'un mandarin de la Chine, et qui portait pour toute suscription : *A M. Boerhaave, médecin en Europe.*

Boerhaave ne devait point parvenir à une extrême vieillesse. Atteint d'une affection organique du cœur, il fut forcé à plusieurs reprises d'interrompre ses travaux. Dès 1729, il avait dû renoncer à ses chaires de botanique et de chimie. La maladie s'étant aggravée, il mourut le 23 septembre 1738, après plusieurs mois de souffrances, à l'âge de soixante-dix ans. La ville de Leyde, qu'il avait honorée, lui fit élever, dans l'église de Saint-Pierre, un monument avec cette inscription : « *Salutifero Boerhaavii genio sacrum.* »

Ce qui caractérise la philosophie médicale de Boerhaave, c'est l'explication des phénomènes physiologiques et morbides par le naturisme hippocratique uni aux théories mécanico-chimiques. Il ne faut pas, comme on le fait souvent, séparer en Boerhaave ces deux termes *mécanisme* et *naturisme*; le considérer, par exemple, comme naturiste hippocratiste en pratique, et comme iatro-mécanicien en théorie. Pour le médecin de Leyde, l'action de la nature dans les corps vivants est tout à la fois téléologique et mécanico-chimique; en d'autres termes, il faut distinguer dans cette action le *mode* et la *fin*, le mode (*modus agendi*) qui est mécanico-chimique, et la *fin* qui est coordinatrice, conservatrice et curative. Boerhaave demande aux sciences inorganiques l'explication du *comment*; il met à profit pour cette explication, en les combinant et en les tempérant, les théories de Sylvius et celles de Borelli; mais il n'entend pas supprimer le *pourquoi*. Voyez ce qu'il dit de la fièvre. La fièvre, dit-il, conçue d'une manière générale, est caractérisée par trois symptômes : accélération des battements du pouls, chaleur, frissons; un de ces trois symptômes, l'accélération du cours du sang, constant, existe depuis le commencement jusqu'à la fin; on doit, par conséquent, le considérer comme la cause des deux autres, comme la cause prochaine de la fièvre. Faut-il s'arrêter là? Non, dit Boerhaave, cette accélération du cours du sang, des contractions du cœur, cause prochaine de la fièvre, a une *signification*, une *fin*. Elle est un *moyen* qu'emploie la *nature* pour lutter contre le mal. De là cette définition : *La fièvre est une affection de la vie s'efforçant de prévenir ou d'empêcher la mort*. Entre l'intention de la nature et son mode d'action mécanique, le rapport est d'une clarté parfaite. C'est la circulation du sang, le mouvement du cœur, c'est-à-dire un *fait mécanique*, qui entretient la vie; l'arrêt de la circulation, le repos du cœur, c'est la mort; quand un *obstacle menace d'arrêter le cours du sang, et par suite les mouvements du cœur dont le repos produit la mort*, l'action conservatrice de la nature doit nécessairement consister dans l'accélération des contractions du cœur, seul moyen de vaincre cet obstacle. Voici maintenant l'observation qui vient justifier la théorie. Ne sait-on pas que, dans les maladies aiguës, l'accélération des contractions du cœur est d'autant plus grande que la mort est plus prochaine, c'est-à-dire que l'obstacle à vaincre est plus grand lui-même. L'explication du *froid* et de la *chaleur* fébriles ne présente pas de difficulté. Le froid vient de l'obstacle; il dépend de la stagnation du sang dans les extrémités des vaisseaux. La chaleur résulte de la réaction provoquée dans le cœur par cette stagnation. Ainsi l'idée de la fièvre donne à l'analyse deux faits mécaniques : l'*augmentation de la résistance de la part des capillaires, et l'augmentation de la vélocité des contractions du cœur;* mais le rapport de ces deux faits n'est pas un fait mécanique, c'est un rapport de finalité.

On voit que le naturisme s'accommode fort bien, dans la pensée de Boerhaave, des théories mécaniques et chimiques par lesquelles il cherche à se rendre compte des maladies et des médications. Boerhaave n'est pas un esprit exclusif, absolu, d'une seule pièce et d'une seule idée, ne voyant et ne marchant que dans une seule direction; c'est un éclectique, et non un systématique; il cherche une large synthèse qui relie et embrasse tous les faits. C'est ainsi que, classant les maladies d'après leur nature, il fait la part égale à la mécanique et à la chimie. Il y a des maladies *par débilité et relâchement de la fibre*, des maladies *par excès de force, de rigidité, de tension*, des maladies *par excès du mouvement circulatoire*, des maladies *par défaut du mouvement circulatoire :* voilà pour la mécanique. A la chimie se rapportent les maladies *par vice simple et spontané des humeurs;* elles consistent dans l'état *acide*, *glutineux* ou *alcalin* des liquides de l'économie.

Pour s'expliquer la physiologie et la pathologie générale de Boerhaave, il faut en saisir la filiation, il faut comprendre les antécédents du médecin de Leyde. Parmi ces antécédents se place, en première ligne, le système de mécanisme appliqué par Descartes à la nature vivante comme à la nature inanimée qui, en biologie, prend son point d'appui dans la découverte fondamentale de Harvey et dans la révolution produite par cette découverte. « Le mouvement fondamental imprimé par notre grand Descartes à l'ensemble de la raison humaine, dit Auguste Comte, a produit, en physiologie, l'illustre école de Boerhaave, qui, entreprenant une opération philosophique alors prématurée, fut entraîné par un sentiment exagéré et même vicieux de la subordination nécessaire de la biologie envers les parties antérieures et plus simples de la philosophie naturelle, à ne concevoir d'autre moyen de rendre enfin positive l'étude de la vie que sa fusion à titre de simple appendice, dans le système de la physique inorganique. » On peut dire que l'esprit de Boerhaave et de son école est l'esprit cartésien; car, ce qui caractérise l'esprit cartésien, c'est de porter dans les sciences supérieures les données, les résultats acquis, le langage des sciences inférieures et de ramener aux phénomènes plus simples et plus clairs de celles-ci les phénomènes plus complexes et plus obscurs de celles-là; c'est de poursuivre l'unité de force, de loi, de science, en montant, c'est-à-dire en partant des phénomènes mécaniques pour s'élever, s'il se peut, jusqu'aux phénomènes intellectuels. Nous n'avons pas besoin de dire que cette tendance n'est légitime qu'à la condition de s'arrêter devant l'irréductible. Ajoutons que les progrès de la physique et de la chimie l'*ont, en partie, justifiée en physiologie*, malgré les efforts de Stahl, de Bordeu, de Barthez, de Bichat, tout en condamnant les premières hypothèses qu'elle a suggérées.

BOERHAAVIE s. f. (bo-é-ra-a-vî — de *Boerhaave*, médecin hollandais). Bot. Genre de plantes de la famille des nyctaginées, comprenant un assez grand nombre d'espèces, presque toutes herbacées et vivaces, qui croissent dans les régions intertropicales du globe. On en cultive une dizaine dans nos jardins d'agrément.

BOERIO (Joseph), magistrat et jurisconsulte italien, né à Lendinara en 1754, mort en 1832. Dès l'âge de vingt-deux ans, on le donna comme coadjuteur à son père, magistrat fort distingué. En 1800, il fut nommé juge à la cour de justice de l'Adriatique. En 1814, il remplit la même fonction à Rovigo, puis à Padoue; enfin il fut nommé conseiller à Venise. Il publia en italien de très-bons ouvrages, dont les principaux ont pour titre : *Racolta delle leggi venete* (1761 et 1793, 2 vol. in-8°); la *Pratica del processo criminale* (1815); *Repertorio del codice criminale austriaco* (1815); *Dizionario del dialetto Veneziano* (1827), etc.

BOÉRIE s. f. (bo-é-rî — rad. *boe*). Ferme, métairie. ‖ Vieux mot.

BOERJESSON (Jean), poëte suédois, né à Tanum en 1790. Il fit ses études à l'université d'Upsal, reçut les ordres en 1816, et fut nommé prédicateur de la cour en 1821. Il publia d'abord le poëme de la *Création* (1820), puis les tragédies d'*Eric XIV*, du *Fils d'Eric XIV*, et une autre intitulée le *Soleil décline* (1857).

BOERNE (Louis), célèbre publiciste allemand, né à Francfort en 1786, mort à Paris en 1837. Après avoir abjuré le mosaïsme pour le protestantisme, en 1818, il mit sa plume au service de la cause libérale et fit une guerre à outrance au vieux parti allemand dans divers journaux, entre autres la *Balance*, l'*Essor* et le *Journal de Francfort*. En 1819, puis en 1822, il se vit forcé de venir chercher en France un refuge contre les persécutions. Pendant ce dernier voyage, il publia dans les journaux des *Tableaux de Paris*, charmants articles qui l'ont mis au nombre des meilleurs écrivains humoristiques. Après 1830, parurent ses *Lettres sur Paris*, qui ont eu beaucoup de succès en France dans le parti révolutionnaire, et ont contribué à agiter l'Allemagne; puis il publia une traduction des *Paroles d'un croyant*, de Lamennais, en 1834. Boerne écrivit, en 1835, dans le journal républicain le *Réformateur*. Ses amis politiques lui ont élevé un monument, qui fut exécuté par David d'Angers. Outre les écrits précités, nous mentionnerons son *Histoire curieuse de la censure de Francfort*, et *Menzel le Gallophage*, qui passe pour le meilleur de ses ouvrages.

BOERNER (Christian-Frédéric), théologien allemand, né à Dresde en 1683, mort à Leipzig en 1753. Il professa la théologie dans cette dernière ville, et composa en latin beaucoup d'ouvrages de polémique religieuse ou d'érudition classique, notamment : *De exulibus græcis in Italia* (Leipzig, 1750); *De Ortu atque progressu philosophiæ moralis* (1707); *Institutiones theologicæ symbolicæ* (1751); *Dissertationes sacræ* (1752), des écrits sur Luther, etc.

BOERNER (Frédéric), médecin allemand, fils du précédent, né en 1723 à Leipzig, mort en 1761. Il s'adonna d'abord à l'étude de la théologie, qu'il délaissa pour se livrer à son goût pour la médecine et les sciences physiques; se fit recevoir docteur à Helmstædt en 1743; puis il alla se fixer à Wolfenbüttel, où il se maria. Il occupait depuis 1754 une chaire de médecine extraordinaire à Wittemberg, lorsque, la guerre ayant éclaté, il se retira dans sa ville natale, où il termina ses jours. Ses principaux ouvrages sont : *Dissertatio de arte gymnastica nova* (1748); *Bibliothecæ librorum variorum physico-medicorum historico-criticæ* (Helmstædt, 1751-1752, in-4°), où il rend compte de 35 ouvrages rares sur la médecine et l'histoire naturelle; *Programma de vera medicinæ origine, etc.* (1754); *Noctes guelphicæ, sive opuscula argumenti medico-literarii, etc.* (1755, in-4°); *Dissertatio de statu medicinæ apud veteres Hebræos* (1755); *Relationes de libris physico-medicis* (1756); *Antiquitates medicinæ ægyptiacæ* (1756, in-4°), ouvrage rempli de curieuses et savantes recherches; *Institutiones medicinæ legalis* (1756); *Notices sur la vie et les écrits des médecins et naturalistes les plus distingués de l'Allemagne et de l'étranger* (1756, in-8°), en allemand, etc. — Son frère, Christian-Frédéric BOERNER, né à Leipzig en 1736, mort en 1800, médecin distingué, est connu surtout par une publication intitulée : *Conseils pour prévenir les suites fâcheuses de l'onanisme* (Leipzig, 1769, in-8°), et rééditée sous le titre de *Traité pratique de l'onanisme.*

BOERNER (Nicolas), médecin allemand, né à Schmieritz dans la Thuringe en 1693, mort à Neustadt vers 1770. Après avoir consacré plusieurs années à l'étude de la pharmacie, il se fit recevoir docteur à Iéna, et alla pratiquer la médecine à Neustadt. Il publia les ouvrages suivants : *Traité rationnel des sciences naturelles* (1735, in-8°); le *Médecin de soi-même* ou *Traité d'hygiène domestique* (1744), un des meilleurs livres de médecine populaire; et *Manuel des enfants* (1752, 2 vol. in-8°).

BOERS ou **BOORS**, colons hollandais du Cap de Bonne-Espérance : le mot *boer*, en hollandais, veut dire paysan ou fermier. Les premiers établissements hollandais dans l'Afrique méridionale remontent au commencement du XVIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque où la Hollande était la première nation maritime du monde. Plus tard, quand cette nation eut perdu une grande partie de sa puissance, elle n'entretint plus de relations suivies avec les Boers d'Afrique, et ceux-ci durent s'accoutumer à regarder comme leur patrie définitive cette terre lointaine où ils se trouvaient confinés. Ils s'y créèrent une existence indépendante et toute patriarcale, qui dura sans trou-

ble jusqu'en 1814, époque où ils passèrent sous la domination anglaise. Mais cette domination ne fut jamais acceptée de bonne grâce par les Boers; ils cherchèrent constamment à contrarier les mesures des autorités anglaises, qui, de leur côté, leur montrèrent souvent du mauvais vouloir, et, vers 1833, ils résolurent de transporter leurs pénates dans quelque partie éloignée du pays, où ils pussent vivre indépendants, sans renoncer à leurs vieilles coutumes, auxquelles ils tenaient plus qu'à la vie. Ils se proposaient de gagner Port-Natal; mais, mal renseignés sur la route, ils eurent à subir bien des catastrophes, jusqu'à ce qu'enfin une partie d'entre eux, ayant pour chef l'héroïque Prétorius, parvinrent à fonder l'établissement de Pieter-Maritsburg. Les Anglais alors soutinrent que leurs possessions devaient comprendre le nouvel établissement, et ils employèrent la force pour le soumettre. Quelques Boers cédèrent à la nécessité, mais d'autres voulant rester leurs maîtres repassèrent les montagnes et se fixèrent dans la région de Vaal; ils y furent encore poursuivis par les Anglais et se virent obligés de s'avancer au nord, au delà de la rivière Klipp. Là, ils durent soutenir une lutte acharnée de trois ans contre les Zulas, et quand ils furent parvenus à vaincre cette tribu cafre, une proclamation du gouvernement du Cap déclara soumis à la domination anglaise le lieu où ils s'étaient fixés. Après de nouvelles luttes et de nouvelles émigrations, Prétorius, suivi de la majorité des Boers, se réfugia dans le nord au delà de la rivière Vaal, et y fonda la république Transvaalienne; douze mille environ restèrent dans la vallée de la rivière Orange et ne cessèrent de montrer leur hostilité au gouvernement qu'ils étaient forcés de subir. La guerre des Cafres, qui éclata en 1851, fit sentir aux Anglais la nécessité d'établir une entente cordiale entre toute la population blanche; ils se décidèrent donc à abandonner aux Boers le pays baigné par l'Orange, et ils reconnurent la république de l'Orange comme un Etat indépendant. Depuis cette époque, les deux républiques sœurs de Transvaal et de la rivière Orange ont grandi rapidement en force et en puissance. Celle-ci compte environ 15,000 blancs; elle a pour chef un président électif, et le pouvoir législatif appartient à un congrès nommé *volksrad*. La république Transvaalienne a une organisation plus militaire, mais qui n'en est pas moins démocratique. Prétorius, devenu la terreur des Cafres, et Potgieter en étaient les deux chefs principaux jusqu'en 1853, époque de leur mort. Elle compte 40,000 habitants blancs.

Tous ceux qui sont allés chez les Boers disent qu'ils sont francs, honnêtes, religieux, hospitaliers, mais pleins de défiance pour les étrangers, surtout pour les Anglais. Ils vivent sur leurs *plaats* ou fermes de la façon la plus patriarcale. Après l'élève des bestiaux, leur occupation favorite est la chasse. Il n'y a point chez eux d'auberges ni d'hôtelleries; les voyageurs trouvent un asile chez les habitants, qui se font un devoir de les recevoir dans leurs demeures.

BOERS (Lucas-Joseph). V. BOOGERS.

BŒRSCH, bourg de France (Bas-Rhin), arrond. et à 28 kilom. N. de Schélestadt; 1,844 h. Fabriques de garance, raffinerie de cuivre avec martinet; près de Bœrsch, grande et importante fabrique d'armes blanches, de faux et de faucilles. Bel hôtel de ville du XV^e^ siècle; fontaine remarquable de la fin du XIV^e^ siècle.

BOESCHENSTEIN (Jean), philologue allemand, né en 1471. Il enseigna la langue hébraïque à Augsbourg et à Wittemberg, et compta Philippe Melanchthon parmi ses élèves. On a de lui une *Grammaire hébraïque* (1514, in-4°), qui eut un grand succès et fut réimprimée plusieurs fois; on lui doit aussi une version allemande et latine des *Psaumes de la pénitence*.

BOESCHÈPE, bourg et commune de France (Nord), cant. de Steenvoorde, arrond. et à 18 kil. N. d'Hazebrouck; pop. aggl. 525 hab. — pop. tot. 2,011 hab. Moulins à blé, brasseries, balais.

BOÉSIE s. f. (bo-é-zî). Métrol. Sorte de coquille dont les nègres de la basse Ethiopie se servent en guise de monnaie.

BOËSSE s. f. (bo-è-se). Techn. Outil dont le ciseleur se sert pour ébarber son ouvrage. ‖ Instrument composé de plusieurs fils de laiton réunis en forme de brosse ronde, avec lequel on ébarbait autrefois, dans les hôtels des monnaies, les lames d'or, d'argent et de cuivre, au sortir des moules ou lingotières, pour les mettre en état d'être passées aux laminoirs. ‖ On dit aussi GRATTE-BOËSSE.

BOËSSÉ, ÉE (bo-è-sé) part. pass. du v. Boësser : *Ciselure* BOËSSÉE.

BOESSEL (Georges-Daniel), médecin allemand, né à Suhla vers le commencement du XVIII^e^ siècle. Il pratiqua son art à Flensbourg et publia dans cette ville plusieurs écrits sur l'art des accouchements : *Eléments de l'art obstétrical* (1753, in-8°); *Abrégé de l'art obstétrical* (1770, in-8°).

BOËSSER v. a. ou tr. (bo-è-sé — rad. *boësse*). Techn. Ebarber avec la boësse un métal sculpté ou ciselé.

BOESSIÈRE (Guillaume, comte DE CHAMBORS DE LA), général français, né à Paris en 1609, mort en 1649. Il servit sous les ducs de Rohan et de Longueville. Au combat de Saint-Laurent-de-la-Roche, il enleva aux Espagnols un drapeau qui fut placé dans l'église de Chambors en Vexin et qui y resta jusqu'en 1770. Fait prisonnier à la bataille de Thionville, il fut privé de son commandement et se retira à la cour de Savoie. Il revint en France après la mort de Richelieu, prit part aux batailles de Rocroy, de Nordlingue, et fut tué à celle de Lens. — Son petit-fils, LOUIS-JOSEPH-JEAN-BAPTISTE, fut nommé maréchal de camp en 1791, puis émigra et fit partie de l'expédition de Quiberon. Il prit ensuite du service dans l'armée du Portugal. Rentré en France avec le duc d'Abrantès, il servit sous les maréchaux Soult et Marmont. En 1820, il fut nommé lieutenant général.

BŒSWILLWALD (Emile), architecte français, né à Strasbourg en 1815. Elève de l'Ecole des beaux-arts, il a été chargé de la reconstruction d'un grand nombre de monuments historiques dans les départements; et nommé, en 1845, inspecteur des travaux de Notre-Dame, puis architecte de la cathédrale de Luçon, et architecte diocésain en 1849. Il a exposé beaucoup de dessins de monuments et a reçu plusieurs médailles aux expositions annuelles.

BOÉTARQUE s. m. (bo-é-tar-ke — du gr. *bouotarchês*, même sens). Hist. Premier magistrat de Carthage : *Le* BOÉTARQUE *Asdrubal avait réuni vingt mille hommes sur le territoire extérieur*. (D'Avezac.)

BOETHIUS, BŒCE ou **BŒIRS** (Hector), historien écossais, né à Dundee vers 1470, mort vers 1550. Il fut chanoine et principal du collége fondé par Elphinston, évêque d'Aberdeen. Erasme, avec qui il entretint une correspondance, parle de lui avec éloges. Ses principaux ouvrages sont : *Vitæ episcoporum Murthlacensium et Aberdonensium* (1522, in-4°); *Catalogus Scotiæ regum; Historia Scotorum* (1575, in-fol.).

BOETHIUS (Jacques), littérateur et théologien suédois, né en 1647 à Kila-Sockn, mort à Vesteras en 1718. Après avoir professé le grec et la théologie à Upsal, il devint pasteur à Mora, en Dalécarlie. Le roi Charles XII ayant été déclaré majeur à quinze ans au lieu de dix-huit, Boethius fit à ce sujet un sermon en prenant pour texte ces paroles de l'Ecriture : *Malheur au pays gouverné par un enfant*, et publia un mémoire contre le gouvernement absolu introduit par Charles XI. Condamné pour cet écrit à une détention perpétuelle, il fut délivré en 1702 par les Russes; emprisonné de nouveau bientôt après, il n'obtint sa liberté que peu d'années avant sa mort. On a de lui quelques écrits, entre autres : *De orthographia linguæ suecanæ tractatus*.

BOETHIUS. V. BOÈCE.

BOETHUS, en grec **BOETHOS**, et communément **BOETHE**, nom d'un certain nombre de personnages de l'antiquité, qui ont marqué dans les arts, la philosophie et les lettres, et qui, pour la plupart, ont vécu à une époque incertaine. Nous allons mentionner les principaux :

BOETHUS, célèbre sculpteur carthaginois, qui, suivant Pausanias, est auteur de diverses œuvres très-vantées par Pline, lequel cite, comme existant encore de son temps dans l'île de Rhodes, plusieurs morceaux remarquables. On attribue également à Boethus une admirable ciselure représentant un enfant qui étrangle une oie, et une statue d'Esculape, mentionnée dans deux épigrammes de Nicomède.

BOETHUS, philosophe stoïcien, qui vivait antérieurement à Chrysippe. Il avait composé plusieurs ouvrages, dont deux sont cités par Diogène Laërce : le premier, intitulé *De la nature*, à propos de la doctrine de Boethus sur la divinité; le second, *De la destinée*, qui renfermait au moins onze livres. Diogène Laërce dit que l'auteur prétend, dans ce dernier ouvrage, que la divine substance ressemble à celle des étoiles fixes. Cicéron nous apprend aussi que Boethus avait cherché à expliquer les phénomènes maritimes et célestes.

BOETHUS, grammairien, avait composé deux opuscules sur la langue de Platon. L'un, intitulé *Recueil alphabétique des mots employés par ce philosophe*, était beaucoup plus utile que celui de Timée, suivant l'opinion de Photius; l'autre opuscule était consacré aux *Mots difficiles* que l'on rencontre dans les œuvres de Platon. On attribue aussi au grammairien Boethus un commentaire sur les *Phénomènes*, d'Aratus.

BOETHUS, géomètre et philosophe épicurien, est introduit dans les entretiens de Plutarque comme ayant tourné en ridicule les vers de la Pythie. Il croyait que les comètes sont une simple apparence de lumière causée par un air très-raréfié.

BOETHUS (Flavius), personnage consulaire, né au II^e^ siècle à Ptolémaïs, fut un des zélés défenseurs de la doctrine péripatéticienne, dont il étudia les principes sous Alexandre de Damas. Il était contemporain de Galien, qui le nomme plusieurs fois.

BOETHUS de Sidon, disciple d'Andronic de Rhodes, professa la philosophie péripatéticienne à Alexandrie. Il avait été le condisciple de Strabon, lorsque ce dernier étudiait la philosophie d'Aristote, probablement sous Xénarque de Séleucie. Boethus avait composé un ouvrage intitulé *De la nature de l'âme*, aujourd'hui perdu, aussi bien que celui de Porphyre, qui l'avait réfuté. Strabon le cite au nombre des plus grands philosophes de son temps.

BOETHUS, de Tarse en Cilicie, que Strabon qualifie de mauvais poëte et de mauvais citoyen, et sur lequel il nous donne quelques détails. Antoine avait contribué à l'élévation de ce démagogue, en faveur des vers que celui-ci avait composés pour célébrer la victoire de Philippes. Ayant promis aux habitants de Tarse d'établir chez eux la charge de gymnasiarque, Antoine revêtit Boethus de cette dignité et lui confia l'administration des dépenses pour le gymnase; mais on découvrit qu'il y volait jusqu'à l'huile. Il fut accusé; mais, grâce aux sollicitations de quelques amis, il parvint à se soustraire au châtiment sans cesser pour cela de vexer la ville jusqu'à la mort d'Antoine. Enfin Athénodore, se servant du pouvoir qu'Auguste lui avait confié, parvint à bannir Boethus et ceux de sa faction. On trouve, dans l'*Anthologie*, une épigramme de ce poëte sur le pantomime Pylade. C'est là seule chose que l'on connaisse de lui.

BOËTIE (Etienne DE LA), magistrat et écrivain français, né à Sarlat (Dordogne) le 1^er^ novembre 1530, mort à Germinac, près de Bordeaux, le 18 août 1563. Baillet l'a placé au nombre des enfants célèbres, mais il est connu surtout par un de ses ouvrages et par l'amitié qui le liait à Montaigne. Il était encore en bas âge lorsque son père, Antoine, seigneur de la Motte, mourut lieutenant du roi au siége de Sarlat, le laissant orphelin. Ce fut Etienne de Bouilhounas, son oncle paternel et aussi son parrain, qui servit de père au jeune La Boëtie, ainsi qu'à ses deux sœurs. L'enfant fut mis au collége de Bordeaux, où, sans être son condisciple, il reçut des leçons des mêmes professeurs que Montaigne. Nommé, en 1552, conseiller au parlement de Bordeaux, il prêta serment le 17 mai 1553, lorsqu'il eut atteint l'âge requis pour tenir son office, et devint, dit un biographe, l'oracle de cette compagnie. Il est probable que c'est vers cette époque qu'il épousa Marguerite de Carle, veuve d'un certain d'Arsac, dont elle avait déjà deux enfants, un fils et une fille, qui s'allièrent tous deux à la famille de Montaigne. En 1557, la cour des aides de Périgueux, dont l'auteur des *Essais* faisait alors partie, ayant été réunie à la chambre des requêtes du parlement de Bordeaux, Montaigne se trouva par ce fait le collègue de La Boëtie, et c'est alors que se forma cette belle amitié, dont Montaigne nous a tracé le touchant tableau dans son livre, et dont on ne retrouve guère d'autre exemple, à moins de remonter jusqu'à la célèbre liaison de Cicéron et d'Atticus. On sait combien était profond le culte de Montaigne pour les lettres anciennes; La Boëtie marcha sur ses traces : non content d'admirer les modèles classiques, il voulut, comme lui, tenter de les reproduire. Dès sa plus tendre jeunesse, il s'efforça d'acquérir une connaissance approfondie des langues anciennes; on voit qu'il en poussait l'étude et le goût jusqu'à transcrire des auteurs entiers de sa main, et il les envoyait à ses amis. On le citait surtout parmi ceux qui possédaient le mieux la littérature grecque. Ce fut à cette littérature qu'il emprunta les ouvrages sur lesquels il s'exerça, pour ainsi dire, à penser : de là quelques traductions qui, en le préparant à des compositions originales, ne furent pas sans influence sur la formation du style français. Son premier essai en ce genre eut pour objet un fragment d'Aristote; il payait un tribut à la réputation, à l'autorité imposante de l'écrivain qu'admiraient le plus ses contemporains. Séduit par l'attrait de ce grand nom, La Boëtie entreprit de traduire le *Traité de l'économique;* mais il laissa cette œuvre inachevée, rebuté, sans doute, par la difficulté et la sécheresse du style. Xénophon se prêtait mieux à la nature de son esprit; il tourna vers lui ses efforts et traduisit l'ouvrage qu'on appelait à cette époque la « *Mesnagerie de Xénophon*, » et qui est un vrai traité d'économie, plus complet, plus méthodique et surtout plus authentique que celui qu'on attribue à Aristote. Bientôt l'attrait d'une imagination sensible, le charme d'une expressien pittoresque, qui donne, pour ainsi dire, un corps à la pensée, attirèrent La Boëtie vers Plutarque, dont il traduisit deux de ces petits traités si gros de pensées, deux chefs-d'œuvre : les *Règles du mariage* et les *Consolations à sa femme* au sujet de la perte d'une fille encore au berceau. Dans ces deux traductions, La Boëtie a rivalisé d'élégance et de grâce avec Amyot; le texte est fidèlement étudié, reproduit avec exactitude, et l'on dirait que le traducteur a écrit sous la dictée de Plutarque, tant il entre dans la pensée de l'auteur. Tels étaient les travaux de La Boëtie, ses paisibles études, lorsque les événements politiques en troublèrent brusquement le cours. Nous ne retracerons point l'histoire de la sédition de la Guyenne et de l'horrible répression qui en fut la suite; l'historien de Thou a peint éloquemment cette triste phase de notre histoire provinciale. « On vit alors, dit ce grand écrivain, combien les princes ont les mains longues, et combien les coups qu'ils frappent, par la multitude des bras dont ils disposent, sont sûrs et inévitables. » Ce fut pour le prouver, ajoute de Thou, qu'à cette occasion, La Boëtie composa son *Discours de la servitude volontaire* (v. SERVITUDE), vive et hardie protestation contre la tyrannie des rois, où toutefois l'auteur affecte partout les formes d'une dissertation philosophique, sans aucune allusion aux affaires du temps. Mais les passions politiques ne s'y trompèrent pas; l'ouvrage fut réimprimé fréquemment et devint une sorte d'Evangile politique.

Le goût de la poésie est aussi l'un des traits distinctifs du caractère de La Boëtie. Toutefois, avant de signaler la part que prit La Boëtie à la culture, au progrès de notre poésie, il faut exprimer le regret d'avoir perdu une partie de ses titres comme prosateur. Il avait, en effet, composé des mémoires que nous ne possédons plus, et entre autres ceux qui se rapportaient à l'édit de 1562, qui accordait aux calvinistes la liberté limitée de pratiquer leur culte publiquement. Outre ces précieux matériaux de l'histoire du temps, beaucoup de vers de La Boëtie ont disparu : ceux qui restent, bien que composés en grande partie dans sa première jeunesse, doivent les faire vivement regretter. Selon le goût du siècle, La Boëtie versifia en français et en latin, mais il ne doit pas être placé parmi les vulgaires versificateurs. Il est poëte d'imagination, plein de grâce et de verve dans sa langue comme dans celle de Virgile. Il nous reste de lui, comme poésie française, d'abord une pièce assez étendue, *en rime tierce*, pour parler comme les critiques du temps; ensuite une traduction d'un fragment de l'Arioste (XXXII^e^ chant de *Roland furieux*), et enfin des sonnets qui se distinguent eux-mêmes en deux parties. Nous ne citerons qu'un de ces sonnets, mais un petit chef-d'œuvre, un *rara avis*, qui donne la note poétique de La Boëtie :

Pardon, amour, pardon; ô seigneur! je te voue
Le reste de mes ans, ma voix et mes escrits,
Mes sanglots, mes soupirs, mes larmes et mes cris :
Rien, rien tenir d'aucun que de toy, je n'avoue.

Hélas! comment de moy ma fortune se joue!
De toy n'a pas long temps, amour je me suis ris,
J'ai failly, je le voy, je me rends, je suis pris.
J'ay trop gardé mon cœnr, or je le désavoue.

Si j'ay pour le garder retardé ta victoire,
Ne l'en traicte plus mal, plus grande en est ta gloire;
Et si du premier coup tu ne m'as abattu,

Pense qu'un bon vainqueur, et nay pour estre grand,
Son nouveau prisonnier, quand un coup il se rend,
Il prise et l'ayme mieux, s'il a bien combattu.

Ces travaux littéraires ne furent, d'ailleurs, pour La Boëtie que le délassement de travaux plus graves. On a peine à comprendre comment il put les concilier avec les longues et difficiles études du légiste, qu'il poussa si loin. « On eût dit, s'écrie M. Feugère, à le voir exceller dans toutes ces parties qu'il avait embrassées à la fois, poésie, langues, antiquité, politique, jurisprudence, que chacune d'elles avait eu toute son application : c'est que l'heureuse vigueur de son génie se jouait des difficultés. »

La Boëtie vivait donc ainsi partagé entre ses études littéraires, l'accomplissement de ses devoirs de citoyen, et son amitié pour Montaigne, lorsqu'une maladie vint inopinément clore cette belle et trop courte existence. « Comme je revenais du palais, écrit Montaigne à son père, j'envoyai convier à disner chez moy M. de La Boëtie; il me manda qu'il me mercioit; qu'il se trouvoit un peu mal et que je lui ferois plaisir, si je voulois estre une heure avecque luy, avant qu'il partist pour aller en Médoc. » Le mal empira bientôt, et Montaigne s'assit au chevet de ce tendre ami que la mort allait lui ravir. La Boëtie mourut comme un sage de l'antiquité. Lorsqu'il vit qu'il ne pouvait plus être sauvé, il en prévint son ami, et, le consolant, lui légua pour dernier gage de son attachement la leçon et le souvenir de la fin la plus courageuse et la plus belle. Ainsi s'éteignit soudainement une de ces existences dont on regrette, pour le bien de la chose publique, que l'action précieuse se soit exercée dans une sphère trop étroite. Aussi la nouvelle de sa mort fut-elle accueillie par ses concitoyens comme un malheur public. La perte de La Boëtie fut vivement ressentie, et l'on peut voir dans les écrivains du temps quelle préoccupation douloureuse elle excita et quelle éclatante justice fut rendue à sa mémoire. Après les larmes de Montaigne, le deuil de ses concitoyens fut son plus bel éloge. « Les qualités qui brillaient en lui, dit M. Léon Feugère, imprimaient à toute sa personne un cachet distingué et un charme sévère. L'égalité d'une âme réglée par le devoir; une vertu rigide pour lui, douce et indulgente pour les autres; une inaltérable franchise; une piété éloignée de toute superstition, sans mollesse comme sans roideur; beaucoup de poids et de sûreté dans le jugement; une élévation habituelle de vues et de pensées; une humeur facile et agréable; beaucoup de savoir joint aux grâces d'une imagination vive et féconde; la pénétration et la vigueur, si rarement réunies; un tendre attachement pour cette « misérable patrie » alors livrée aux ennemis du dedans et du dehors; un amour ardent de ses semblables et de la liberté; une aversion profonde pour tous les vices, surtout pour ce trafic odieux de la justice qui en usurpe et déshonore le nom; une modestie singulière, qui s'attachait à couvrir tant de richesses, et qui, en les voilant, rehaussait leur éclat, tels étaient les traits de l'esprit et du caractère de ce grand homme

de bien, comme l'appelle Montaigne. L'enthousiasme qui rêve la perfection trouvait, dans la sagesse et la droiture de ses sentiments, son contre-poids et sa règle. A une époque où l'ardeur des réformes était téméraire et aveugle, il sut demeurer l'ennemi de ces nouveautés « qui coustoient si cher au pauvre Estat de France. » Enfin l'homme privé, le citoyen, le magistrat, le littérateur se montrèrent constamment en lui dignes l'un de l'autre. Parmi les travaux les plus remarquables consacrés à La Boëtie, nous citerons ceux de MM. Feugère, Lamennais, Vermorel, Hallam et Payen, dont nous nous sommes servi pour cette notice.

BOETIUS (Sébastien), théologien protestant, né à Guben en Lusace en 1515, mort en 1573. Après avoir étudié quelque temps la théologie sous Mélanchthon et Luther, à l'université de Wittemberg, il dirigea quelques années l'école d'Eisenach, puis fut nommé surintendant à Mulhausen. Ardent luthérien, il combattit à la fois les catholiques et les anabaptistes, se vit obligé de résigner sa place, et, s'adressant à ce sujet aux habitants de Mulhausen, il leur dit, entre autres choses, ces paroles caractéristiques : « Puisque vous avez résolu de ne pas suivre la parole de Dieu et du Christ notre Seigneur, mais celle des hommes, que le diable soit votre pasteur. » Il mourut après une vie agitée et remplie par de vaines querelles théologiques. On a de lui, outre une oraison funèbre de l'archevêque Sigismond, un index intitulé : *Cingliänorum quorumdam errorum in catechesi Wittebergensi, etc.* (1571, in-4°).

BOETIUS (Christian-Frédéric). V. BOÈCE.

BOETIUS-ÉPO, jurisconsulte flamand, né à Roorda en 1529, mort à Louvain en 1599. Il s'adonna avec passion à l'étude, fit à vingt ans des leçons publiques sur Homère, se convertit au calvinisme, qu'il ne tarda pas à abandonner, et composa un grand nombre de traités, principalement sur le droit civil et le droit canonique. Son ouvrage le plus important a pour titre : *Antiquitates ecclesiasticæ.*

BOETTCHER (Jean-Frédéric), inventeur de la porcelaine de Saxe, né près de Reuss en 1685, mort en 1719. Étant entré fort jeune chez un nommé Zorn, pharmacien à Berlin, et ayant entre ses mains un ouvrage sur la pierre philosophale, Boettcher s'adonna avec passion à l'alchimie, et passa bientôt pour avoir trouvé le secret de faire de l'or. Forcé de fuir pour ne pas être arrêté, il se rendit en Saxe. L'électeur Frédéric II, ayant entendu parler de Boettcher, le fit venir à Dresde, lui demanda de faire de l'or, et, pour s'assurer de sa personne, il ordonna de l'enfermer dans la forteresse de Konigstein. Après trois ans d'inutiles essais, Boettcher réussit à s'évader (1704), mais fut repris, ramené à Dresde, et parvint, vers 1705, à fabriquer avec une espèce d'argile rouge des environs de Meissen une porcelaine peu inférieure à celle de la Chine, déjà connue en Europe. Ce fut lui qui établit la célèbre manufacture de Meissen (1710). Comblé de présents et anobli, Boettcher s'occupa jusqu'à sa mort du perfectionnement de ses procédés.

BOETTCHER (Jean-Frédéric), médecin allemand du XVIII^e siècle. Il exerça son art à Berlin, puis dans la Prusse orientale, et publia en allemand plusieurs ouvrages, notamment : *Traité sur les maladies des os, des cartilages et des tendons* (1782-1792, 3 vol. in-8°); *Divers écrits de médecine et de chirurgie* (1791, in-8°); *Observations sur l'organisation médicale, les hôpitaux* (1800, in-8°).

BOETTCHER (Christian), peintre allemand, né en 1818, près d'Aix-la-Chapelle, étudia le dessin à l'Académie de Dusseldorf. Après avoir essayé ses forces dans la peinture de genre, cet artiste laborieux adopta définitivement les scènes rustiques et pastorales, et ce que l'on pourrait appeler le genre enfantin. La campagne et la forêt, les paysans et les enfants, lui ont inspiré une foule de petits tableaux et de grandes compositions, où le naturel et le sentiment dominent. Quelle que soit l'importance de la peinture historique, le *genre* ainsi compris ne lui est pas inférieur. Citons : *Un soir dans la forêt Noire;* le *Soir de combat;* le *Retour de la fête;* les *Jeunes villageois du Rhin*, etc.

BOETTGER ou **BOETTICHER** (Christophe-Henri), médecin allemand, né à Cassel en 1737, mort en 1781. Il pratiqua son art dans sa ville natale, s'occupa beaucoup de botanique, et fut chargé d'enseigner cette science à Cassel, où il termina sa vie. Nous citerons, parmi ses ouvrages : *Description des eaux minérales et des bains de Hofgeissmar* (1772); *Description du jardin de botanique de Cassel* (1777); *Catalogue des arbres et des arbustes étrangers et indigènes que l'on trouve dans les parcs et les jardins anglais établis à Weissenstein* (1777).

BOETTGER ou **BOETTIGER** (Johann-Gottlieb), graveur allemand, né en 1763, élève de J.-G. Schulz, travailla à Leipzig et à Dresde, et mourut en 1825. Il a gravé au burin : l'*Amour et Psyché*, d'après Schenau; la *Madeleine*, d'après le Corrége; un *Bivouac de cosaques*, d'après Geisler; *Calliope*, d'après Ang. Kauffmann; *Ganymède* et une *Vestale*, d'après Vogel; le portrait de l'empereur Rodolphe, etc.

BOETTGHER (Adolphe), poëte et traducteur allemand, né en 1815 à Leipzig, est le fils du lexicographe de ce nom. Auteur de plusieurs recueils de poésies, souvent réimprimés, il n'a pas obtenu un moindre succès par les belles traductions qu'il a données de la littérature anglaise. Ses poésies sont pleines de grâce et d'élégante facilité. Parmi ses œuvres originales, nous citerons : *Agnès Bernarner*, drame (1845, 3 éd.); *Poésies* (1846, 6 éd.); *Chant de la Saint-Jean* (1847); *Sur le Wartbourg* (1847); *Un conte de printemps* (1849, 3 éd.); le *Pèlerinage des esprits des fleurs* (1851); les *Ombres* (1856), etc. Ses traductions des grands poëtes anglais comprennent : les *Œuvres complètes* de Byron (1840-1850, 12 vol.); plusieurs pièces de Shakspeare : *Tout ce qu'il vous plaira*, le *Songe d'une nuit d'été*, *Beaucoup de bruit pour rien* (1848-1853); les poésies de Pope (1842, 4 vol.), de Goldsmith (1843), de Milton (1846), d'Ossian (1847).

BOETTICHER (André-Jules), médecin allemand, né en 1672 à Wolfenbüttel, mort en 1719. Après avoir professé l'anatomie, la chirurgie et la botanique à Giessen, il fut chargé d'occuper une chaire de pathologie à Helmstædt. Il a laissé plusieurs écrits en latin, entre autres des *Dissertations sur les os* (1698-1700); *De Fatis medicorum* (1701, in-4°); *De Respiratione fœtus in utero* (1702); *De Peste* (1712), etc.

BOETTICHER (Jean-Théophile), médecin allemand, qui florissait à Hambourg au XVIII^e siècle. Il a publié plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *De pestilentia* (1705, in-4°); *Morborum malignorum explicatio* (1713); *De vera fluidi nervei existentia* (1721, in-4°); *Description de la peste et de la maladie des bêtes à cornes régnant dans les provinces danoises et allemandes* (1743, in-8°).

BŒTTIGER (Charles-Auguste), savant allemand, né à Reichenbach (Saxe) en 1760, mort en 1835. A la suite de quelques revers de fortune, Bœttiger fut obligé de chercher des ressources dans l'enseignement, d'abord à Dresde, puis à Guben. Herder lui fit obtenir la direction du gymnase de Weimar; dans cette ville, il connut Wieland, Schiller, Gœthe, et surtout Meyer, qui décida de sa vocation pour l'archéologie. C'est à ce genre de travail qu'appartiennent les travaux qui l'ont fait connaître dans le monde savant. Parmi les principaux, il faut citer une dissertation sur les *Noces aldobrandines*, belle peinture antique, actuellement à la bibliothèque du Vatican; un *Essai des Furies, d'après les poëtes et les artistes anciens;* et enfin *Sabine*, ou la *Matinée d'une dame romaine à sa toilette, à la fin du premier siècle de l'ère chrétienne.* Cet ouvrage, rempli d'érudition, est à la fois intéressant et spirituel; il donne des détails très-curieux sur l'art de la toilette à cette époque, art qui a toujours été le principal objet des préoccupations féminines. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, et surtout à nos lectrices, en mettant sous leurs yeux quelques-uns de ces tableaux si agréablement tracés; ils verront que les femmes d'aujourd'hui ont les mêmes préoccupations que celles d'autrefois, que les mêmes inventions se retrouvent à vingt siècles de distance, et que Salomon a eu raison de dire qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, pas plus pour les Romaines que pour nos contemporaines. Déjà la toilette était une question de la plus haute importance, et le boudoir du I^er siècle ressemble fort à celui du XIX^e. Voici ce que dit Lucien des femmes de son temps. Cette critique de Lucien, le Voltaire de son siècle, fera sans doute plaisir à nos petites dames à la mode, en leur prouvant que le maquillage, qui leur est si souvent et si amèrement reproché, est aussi vieux que le monde; qu'il a des rides et des cheveux gris : « Si quelqu'un voyait ces dames au moment où enfin elles se réveillent, il croirait rencontrer un singe ou un babouin, ce que nous regardons comme de mauvais augure à notre première sortie. Aussi se renferment-elles alors avec tant de soin, qu'il est impossible que l'œil d'un homme puisse pénétrer jusqu'à elles. Elles s'entourent d'un cercle d'esclaves et de vieilles complaisantes, qui s'empressent de faire revivre sur le visage de leur maîtresse les attraits que la nuit a détruits. Se laver les yeux avec de l'eau fraîche en se levant, et courir gaiement à ses affaires de ménage, serait regardé comme une affectation ridicule du bon vieux temps. Il faut avant tout employer les poudres, les pommades, les peintures; tout cet attirail ressemble à un cortége; chaque femme de chambre, chaque esclave, porte un des objets nécessaires à la toilette. L'une tient un bassin d'argent, l'autre tient un vase de nuit, la troisième un pot à eau; d'autres encore le miroir, et autant de boîtes qu'il peut y en avoir dans une pharmacie; et toutes ces boîtes ne contiennent que des choses que l'on ne voudrait laisser voir à personne. Dans l'une sont des dents et des drogues pour les gencives; dans l'autre des paupières et des sourcils, et de quoi donner un nouveau crépi à la beauté déchue. Mais c'est surtout à la coiffure qu'on emploie le plus d'art et de temps. Quelques femmes, qui ont la manie de changer leurs cheveux noirs en blonds, ou même en couleur d'or, les frottent avec une pommade qu'elles font ensuite sécher au soleil le plus ardent. D'autres, à qui leurs cheveux noirs plaisent encore, prodiguent la fortune de leur famille pour les oindre avec les parfums de l'Arabie Heureuse. On fait chauffer des fers, pour avoir des boucles que la nature a refusées. Les cheveux doivent retomber sur le front presque jusqu'aux sourcils, afin que ce siége des folâtres amours ne soit pas trop grand. Ceux de derrière flottent très-bas sur les épaules. » Est-ce d'une Romaine ou d'une Parisienne que parle Lucien? Si la Parisienne, le soir en se couchant, s'enduit la figure d'une couche épaisse de cold-cream, la Romaine a mis sur son visage une pâte faite de pain détrempé dans du lait d'ânesse, invention de la fameuse Poppée. Ce cataplasme s'était desséché pendant la nuit, et, au moment de son réveil, elle semblait avoir, comme le dit Juvénal, une tête de plâtre couverte de gerçures et de crevasses; quant au reste du visage, il était aussi méconnaissable, les dents, les sourcils, les cheveux, ayant été laissés sur la table de nuit. C'est cette ruine qu'il faut transformer en visage séduisant, art dans lequel ont excellé les femmes de tous les siècles. La Romaine a toutefois une supériorité que bien d'autres lui enviaient; elle a deux cents esclaves occupées uniquement à mener à bonne fin une œuvre aussi difficile. Les unes, appelées *cosmètes*, étaient chargées de porter le fard, de mettre le rouge et le blanc, de peindre les sourcils, de nettoyer et de poser les dents. D'autres, tenant un bassin plein de lait d'ânesse encore chaud, en frottaient doucement le visage avec une éponge. Le lait d'ânesse jouait dans la toilette le même rôle qu'aujourd'hui notre poudre de riz. Certaines femmes s'en lavaient le visage soixante-dix fois par jour, nombre cabalistique et d'un heureux présage, selon les pythagoriciens. Quant aux pommades, aux essences qui servaient pour adoucir la peau, et que Varron appelait des pinces à tendre le cuir, elles étaient sans nombre, et laissent bien loin derrière elles les boutiques de nos parfumeurs, malgré tous les progrès de la chimie moderne. Les sourcils se teignaient au moyen d'une poudre faite avec de la galène de plomb, de l'antimoine ou bismuth, comme on l'emploie encore à présent dans le Levant pour la composition du *surmé*, usité dans les harems turcs. Quant aux dents postiches, elles étaient en ivoire, et des cercles d'or les fixaient dans les gencives. Leur usage n'était pas moins fréquent qu'aujourd'hui, et celles qui s'en servaient y avaient même ajouté un raffinement qui était loin d'être superflu : elles mâchaient un mastic de l'île de Chio, qui communiquait une bonne odeur à la bouche, et conservait aux dents leur éclatante blancheur. Ce mastic est encore employé à Constantinople, et l'île de Chio est grevée d'une redevance de plusieurs milliers de livres de cette précieuse gomme que fournit son sol. Une fois la figure faite, il fallait s'occuper de la tête, et songer à la coiffure; détail très-important dans une toilette de femme. On pourrait compter aujourd'hui celles de nos contemporaines qui ne portent pas de faux cheveux. Les Romaines furent longtemps avant d'arriver à cet abus; ce ne fut que sous l'empire que l'usage s'en établit. Chose curieuse, ce ne fut pas pour orner une tête trop dégarnie de cheveux, mais pour obéir à la mode, qui proclama la supériorité des chevelures blondes sur les brunes. Comme les Romaines actuelles du Transtévère, les Romaines d'autrefois avaient de magnifiques cheveux noirs; elles devinrent jalouses des blondes tresses des filles de la Germanie, depuis surtout que Poppée eut couvert ses cheveux d'une poudre d'or; dès ce moment, le commerce des cheveux prit de grands développements à Rome, et les Gauloises et les Germaines des bords du Rhin vendirent les leurs pour orner les matrones romaines, comme naguère les esclaves des colonies anglaises se voyaient arracher leurs dents, qui allaient orner la bouche des pâles filles d'Albion. Les anciens ne connaissaient ni nos pommades ni nos cosmétiques, si malpropres et si repoussants; une aiguille d'argent, artistement ciselée, suffisait pour retenir les cheveux dans les coiffures les plus capricieuses; des coiffeuses, la bouche remplie de nard et de parfums précieux, les insufflaient sur la tête des dames avec une grande habileté. Quant aux coiffures elles-mêmes, elles revêtaient les formes les plus variées et les plus singulières. « Dans les temps les plus anciens de Rome, où rien ne portait l'empreinte du luxe et de la recherche, la coiffure la plus simple, et probablement aussi la plus ordinaire, consistait à tordre les cheveux, après les avoir séparés sur le front, et à en faire un bourrelet autour de la tête, quelquefois même sans les avoir séparés. Ce bourrelet était maintenu par une bandelette étroite, comme on le voit dans beaucoup de têtes de femme. Cette manière d'enrouler les cheveux était très-commode pour placer les couronnes, dont les dames mêmes ornaient leurs têtes pendant les sacrifices et aux jours de fête. La couronne était retenue par ce bourrelet naturel, et les monuments antiques prouvent que c'était la coiffure la plus habituelle des femmes grecques, qui savaient toujours unir la grâce à la simplicité. Les cheveux ainsi relevés, on les réunissait par derrière, ou sur le devant de la tête, par une espèce de nœud. Quelquefois aussi, après qu'on les avait noués derrière la tête, ils venaient encore se réunir sur le front, où ils formaient une élévation qui, dans les statues antiques, ressemble tantôt à un simple tortillon, tantôt à une ganse. Les vestales étaient les modèles que les femmes romaines affectaient d'imiter; et, comme elles portaient un voile qui, partant du haut de la tête, cachait leurs cheveux et retombait sur les épaules, les femmes mariées avaient adopté cette parure, avec la seule différence qu'elles laissaient paraître sur le front quelques boucles de cheveux, arrangées avec art. La mode, cependant, vint bientôt ajouter à ce costume un nouvel ornement. On inventa, ou plutôt on emprunta des Grecs, une espèce de demi-cercle ou bandeau placé sur le front et entouré de cheveux avec tant d'art, qu'on ne voyait que la partie la plus saillante du demi-cercle sortir du milieu des cheveux pour former le diadème. » Les modes se multiplièrent bientôt à l'infini, et Ovide dit qu'il eût mieux aimé compter les glands d'un gros chêne que de faire l'énumération de toutes les coiffures usitées de son temps. Les épingles destinées à maintenir ces coiffures n'avaient pas moins de sept à huit pouces de long.

Les ongles ne réclamaient pas moins de soins et n'occupaient pas une moindre place dans la toilette d'une Romaine; comme les chaussures laissaient le dessus du pied à découvert, et comme des gants ridicules n'emprisonnaient pas les mains jusqu'au milieu des fêtes et des repas, le soin apporté aux pieds et aux mains était extrême. Les riches avaient un esclave spécialement destiné à ce service; pour les autres, ils avaient recours au barbier. Celui qui se faisait lui-même les ongles était plus ridicule que ne le serait chez nous celui qui cirerait ses souliers. Durant toute cette longue et minutieuse toilette, l'élégante se contemplait dans un magnifique miroir d'argent qu'une esclave tenait devant elle. Ceux qui savent le caractère difficile, l'humeur insupportable de toute femme à sa toilette, plaindront le sort des malheureuses créatures obligées de faire chaque jour l'impossible pour ramener les grâces de la jeunesse sur un front vieilli, sur une face usée par les années et les débauches. Ils les plaindront surtout en pensant au pouvoir despotique des maîtres sur les esclaves, qu'ils ne regardaient pas comme des hommes. Les esclaves d'une dame romaine la servaient nues jusqu'à la ceinture, afin qu'elles pussent sentir plus vivement les coups de leur capricieuse maîtresse. Une boucle allait-elle mal, un pli de la robe était-il de travers, la coquette impérieuse enfonçait dans les bras, quelquefois dans les seins de son esclave la longue aiguille qui servait à retenir ses cheveux; quelquefois, emportée par la colère, elle se jetait sur elle, la frappait, la battait, la foulait aux pieds, ou bien la faisait châtier, puis elle continuait froidement sa toilette aux cris de la malheureuse, dont le sang jaillissait quelquefois jusque sur elle. Si mille historiens n'affirmaient ces atrocités, on se refuserait à les croire; mais les preuves sont irrécusables, et un fait certain, c'est que les esclaves ont eu beaucoup plus à souffrir des cruautés de la femme que des violences du maître le plus barbare. Il paraît qu'aujourd'hui encore le traitement infligé par les grandes dames russes et par les créoles aux esclaves qui leur servent de femmes de chambre ne diffère guère de celui qui nous révolte si fort chez les Romaines.

La garde-robe la mieux fournie de nos élégantes eût paru bien mesquine à côté de celle d'une grande dame romaine, qui comptait des centaines d'esclaves occupées à filer, à tisser, à confectionner ses vêtements, et avec qui elle pouvait se montrer cent fois plus exigeante et plus difficile que ne le sont nos beautés modernes avec leurs couturières, ce qui n'est pas peu dire. Au reste, il y avait plus d'abondance que de variété, car le blanc était la seule couleur permise aux dames de distinction; porter une tunique de couleur eût été se confondre avec les femmes du peuple, ou d'une condition inférieure. Mais aussi que de recherche dans cette blanche tunique, à laquelle on donnait l'éclat de la neige, et que l'or, la pourpre, les perles, enrichissaient de mille façons! Voici de quoi se composait le vêtement d'une dame romaine : une tunique de dessous, qui répondait à notre chemise, et qui était d'une toile de coton très-fine, avec des manches qui ne couvraient qu'une partie du haut du bras; le sein était entouré d'une bandelette de pourpre très-étroite, qui tenait lieu aux femmes de l'antiquité de buscs et de corsets élastiques. Par-dessus se mettait la tunique; elle était en laine de Milet, tissée avec du coton d'une blancheur éblouissante. Les manches, qui ne couvraient que le haut du bras, étaient ouvertes sur le devant dans toute leur longueur, et rattachées par des agrafes d'or; à l'échancrure, au-dessus du sein, était une bordure de pourpre large de deux doigts; le bas, qui descendait jusque sur le pied, était orné d'une large bande de pourpre, sur laquelle on appliquait des lames d'or ou des fils de perle. Cette tunique était serrée par une bandelette blanche unie, et retombait avec ces mille plis gracieux qu'on retrouve dans les statues de l'antiquité. Reste le manteau, partie la plus délicate et la plus difficile de l'ajustement, car il fallait le draper d'une manière élégante. On n'employait pour l'attacher ni rubans, ni agrafes, ni épingles, cette invention barbare de nos temps modernes. Il fallait que, sans le secours de ces moyens, le manteau fût arrangé de manière que, passant sous le sein droit, il laissât libre et à découvert le bras droit, tandis que le bras gauche, qui était recouvert, tantôt en entier, quelquefois seulement jusqu'à la main par l'autre pan du manteau, devait le relever avec grâce. Les dames romaines cherchaient

tous les moyens possibles de draper ce vêtement avec élégance, et il n'y a pas de doute qu'elles ne fussent tout aussi riches en inventions que les dames de nos jours dans la manière de tenir leur châle ou la queue de leur robe. Inutile de demander si elles avaient des bijoux. La forme en était admirable, le nombre immense, puisqu'il y avait les bijoux d'été et les bijoux d'hiver, et la matière d'une grande richesse. Les colliers étaient ornés de ces grosses perles que Cléopâtre faisait fondre dans du vinaigre. Les boucles d'oreilles étaient formées d'une girandole de trois perles, si lourdes parfois que leur poids était fatigant. Les bracelets affectaient les formes les plus variées et les plus capricieuses. Quant aux bagues, on ne pouvait les compter. La plupart étaient ornées de pierres gravées, et une élégante romaine en portait quelquefois deux à chaque doigt, celui du milieu excepté, ce qui ne lui faisait pas moins de seize bagues. Nos contemporaines regretteront sans doute que la mode ne leur permette pas une semblable exhibition. Si la femme a toujours été la même, si elle a toujours plus compté sur le pouvoir de ses artifices que sur celui de ses charmes, c'est une erreur où elle est tombée bien volontairement. Les écrivains, les poëtes de tous les temps lui ont répété sans cesse que le fard n'était pas la beauté. A ces Romaines, qui dépensaient *tant* d'heures pour se déguiser, Martial disait : « Galla, tu n'es composée que de mensonges; pendant que tu vis à Rome, tes cheveux croissent sur les bords du Rhin. Le soir, en quittant tes vêtements de soie, tu quittes aussi tes dents, et deux tiers de ta personne restent, pendant la nuit, enfermés dans des boîtes. Tes joues, les sourcils avec lesquels tu nous fais des signes agaçants, sont l'ouvrage d'une de tes esclaves. Aussi un homme ne peut-il pas te dire : « Je t'aime, » car tu n'es pas ce qu'il aime, et personne n'aime ce que tu es. » La Bruyère, à son tour, répétait aux élégantes de la cour de Versailles : « Mais si c'est aux hommes que les femmes désirent plaire, si c'est pour eux qu'elles se fardent ou qu'elles s'enluminent, j'ai recueilli les voix, et je leur prononce, de la part de tous les hommes ou de la plus grande partie, que le blanc et le rouge les rendent affreuses et dégoûtantes, que le rouge seul les vieillit et les déguise; qu'ils haïssent autant à les voir avec de la céruse sur le visage, qu'avec de fausses dents en la bouche et des boules de cire dans la mâchoire; qu'ils protestent sérieusement contre tout l'artifice dont *elles usent pour se rendre laides...* » Enfin, un de nos poëtes, qui a le plus aimé les femmes, leur a dit de sa voix jeune et enchanteresse :

> Dans un objet aimé, qu'est-ce donc que l'on aime?
> Est-ce du *taffetas*, ou du *papier gommé*?
> Est-ce un bracelet d'or, un peigne parfumé?
> Non. Ce qu'on aime en vous, madame, c'est vous-même;
> La parure est une arme, et le bonheur suprême,
> Après qu'on a vaincu, c'est d'avoir désarmé.

Les femmes n'ont jamais voulu croire à ces protestations; elles ont plus de confiance dans une robe de soie que dans le charme de leur sourire, et tant que le monde subsistera on pourra dire avec Alphonse Karr : « La femme est un être qui s'habille, babille et se déshabille. »

Il est inutile, après ces détails, de dire combien l'ouvrage de Bœttiger offre de charme et d'intérêt. Il a été traduit en français par Clapier (1802, in-8°). Les notices littéraires et les poésies de Bœttiger ont été recueillies et publiées sous le titre de *Bættigeri opuscula et carmina latina* (Dresde, 1837, in-8°), et ses articles archéologiques ont été réunis sous le titre de *Bættigers Kleine Schriften* (Dresde, 1837-1838, 3 vol., in-8°). Ses œuvres posthumes ont paru par les soins de son fils, sous le titre de *Littérature et littérateurs contemporains* (Leipzig, 1838, 2 vol.).

BŒTTIGER (Charles-Guillaume), historien et littérateur allemand, fils du précédent, né à Bautzen en 1790, mort en 1862. Après s'être adonné quelque temps à la théologie, il se rendit à Gœttingue en 1814, afin d'y suivre les leçons du savant Heeren, puis il se fit agréger à l'université de Leipzig (1817), et publia, deux ans plus tard, sa thèse, de beaucoup augmentée, sous le titre de *Henri le Lion, duc des Saxons et des Bavarois* (Leipzig, 1819). Appelé cette même année à Erlangen, comme professeur extraordinaire d'histoire et de littérature, il fut nommé en 1821 professeur ordinaire, et, en 1822, second conservateur de la bibliothèque de l'université. Il termina ses jours dans cette ville. Bœttiger a écrit en allemand de nombreux ouvrages qui ont beaucoup contribué à répandre la connaissance de l'histoire en Allemagne, et qui font de lui un historien véritablement populaire. Les principaux, qui ont eu pour la plupart de nombreuses éditions, sont les suivants : *Histoire naturelle* (11e éd., 1849), *Histoire d'Allemagne* (1838, 3e éd.), *Histoire du peuple et du territoire allemand* (3e éd. 1845, 8 vol.), *Histoire de l'électorat et du royaume de Saxe* (1830-1831, 2 vol.), pour l'*Histoire de l'Europe*, de Heeren et Ukert; l'*Histoire universelle en biographies* (1839 et suiv., 9 vol.). On lui doit aussi : une *Esquisse biographique* sur son père, l'archéologue Ch.-Aug. Bœttiger, dont il a édité les œuvres posthumes, etc.

BŒTTIGER (Charles-Guillaume), poëte et littérateur suédois, né à Westeraes en 1807. Il se fit connaître, étant encore simple étudiant, par un recueil de poésies intitulé : *Souvenirs poétiques de ma jeunesse* (Upsal, 1830), qui, en peu de temps, eut quatre éditions. Après s'être fait recevoir docteur en philosophie à l'université d'Upsal, il publia ses *Nouveaux chants*, ainsi que des traductions d'Uhland et d'autres poëtes étrangers. L'Académie suédoise le couronna plusieurs fois. A son retour d'un long voyage en Italie, il donna ses *Morceaux lyriques*, qui, avec plusieurs autres de ses compositions, ont été traduits en allemand. Comme auteur dramatique, Bœttiger a fait jouer le *Divertissement national* et un *Jour de mai à Værend*, accueillis favorablement du public. Plusieurs mélodies, tirées de ces deux pièces et rangées aujourd'hui parmi les mélodies nationales, furent adoptées par Jenny Lind, qui les chantait avec une prédilection marquée. On a encore du même poëte : le *Chant funèbre du roi Charles XIV*, et des traductions de la *Divine comédie* et de la *Jérusalem délivrée*. Bœttiger s'est distingué, en outre, comme prosateur et comme professeur de littérature moderne à l'université d'Upsal. En 1844, il épousa une fille du grand poëte suédois Esaias Téquer, des œuvres duquel il a publié une édition complète, précédée d'une étude biographique regardée comme un chef-d'œuvre.

BOETTO (Juvénal), peintre et graveur italien, né à Fossano vers 1610, mort à Turin en 1676. Les seules peintures que l'on connaisse de lui sont douze fresques dans la maison Garbolli, à Fossano : les sujets sont empruntés à l'histoire des arts et des sciences; le plus remarquable est la *Dispute entre les thomistes et les scotistes*. Ces peintures sont dignes d'éloges, suivant Lanzi, sous le rapport de l'invention, de la vérité des portraits, de la vigueur du clair-obscur. Boetto a gravé à l'eau-forte et au burin : 6 planches pour une pastorale de l'abbé Scoto, intitulée : *Il Gelone* (Turin, 1656, in-4°); plusieurs portraits, entre autres celui de Christine de France, duchesse de Savoie, etc.

BŒTUS, poëte sicilien, né probablement à Syracuse, et chassé de sa patrie par Agathocle, est rangé parmi ceux qui ont composé des parodies homériques, tels qu'Hégémon de Thasos, Sopater et Matron de Pitane. Il est cité par Athénée d'après Polémon le Périégète.

BŒTZBERG (le) (*Mons Vocetius*), montagne de la Suisse, dans le canton d'Argovie; la route de Bâle à Rhinfelden passe par le col du Bœtzberg, à une altitude de 879 m. C'est dans les environs de cette montagne que les Helvétiens furent battus par Cécina, partisan de Vitellius.

BOETZLAER (le baron DE), général hollandais, né vers 1720, mort vers la fin du siècle. Il était major général et commandant de la place de Willemstadt, lorsque Dumouriez vint mettre le siége devant cette ville en 1793. Boetzlaer, secondé par un officier du génie nommé de Verclay, qui avait été au service de la France, soutint sans se rendre deux assauts et un bombardement. L'armée française, ayant été obligée d'opérer sa retraite, leva le siége de Willemstadt. En récompense de sa brillante défense Boetzlaer reçut, outre le grade de lieutenant général, une épée d'honneur des états de la Hollande, qui accordèrent une pension de 1,000 florins à chacune de ses filles.

BŒUF s. m. (beuf; cependant le *f* ne se prononce ni dans *bœuf gras* — *beu* gras, — ni au pl. : de *beaux bœufs*, des *bœufs robustes* — beaux *beu*, *beu* robustes — lat. *bos*, *bovis*, même sens; gr. *bous*, même signif.). Taureau que l'on a châtré dans son jeune âge pour le rendre plus doux et plus propre au travail et à la nourriture de l'homme : *Un* BŒUF *de labour. Un* BŒUF *à l'engrais. Une couple, une paire de* BŒUFS. *Un troupeau de* BŒUFS. *Tuer un* BŒUF. *Du cuir de* BŒUF. *C'est sur le* BŒUF *que roulent tous les travaux de la campagne.* (Buff.) *Le vallon retentissait du mugissement des* BŒUFS. (B. de St-P.) *Elle avoua sérieusement un jour qu'elle ne savait pas quelle différence il y avait entre les* BŒUFS *et les taureaux.* (Balz.) *Le* BŒUF *Durham est le type du* BŒUF *de boucherie.* (F. Pillon.) *Le* BŒUF *est l'animal dont la chair est la plus employée dans nos climats.* (Rostan.)

> Le *bœuf* au pas tardif a la force en partage.
> ROSSET.

> Une grenouille vit un *bœuf*
> Qui lui sembla de belle taille.
> LA FONTAINE.

> Quatre *bœufs* attelés, d'un pas tranquille et lent,
> Promenaient dans Paris le monarque indolent.
> BOILEAU.

> J'aime un gros *bœuf*, dont le pas lent et lourd,
> En sillonnant un arpent dans un jour,
> Forme un guéret où mes épis vont croître.
> DELILLE.

— Par anal. Gros lourdaud, personne épaisse de corps et d'esprit; grand brutal : *Courson, fils de Basville, pensa plus d'une fois être assommé dans son intendance; c'était dehors et dedans un gros* BŒUF *fort brutal, fort insolent, et dont les mains n'étaient pas nettes.* (St-Simon.) *Son Moustapha n'était qu'un gros* BŒUF *appelé sultan.* (Volt.) *Je tombe d'accord que c'est un* BŒUF. (Hamilt.) *Elle ne voyait plus en moi qu'une espèce de* BŒUF *stupide et laborieux.* (G. Sand.) ‖ Personne très-vigoureuse, et aussi grand travailleur : *C'est un* BŒUF. *Vous êtes un* BŒUF *pour le travail.*

— Ornith. *Bœuf des marins*, Le butor.

— *Bœuf de mer*, Nom vulgaire donné à l'hippopotame, au lamantin et à plusieurs phoques. ‖ *Bœuf gras*, Bœuf engraissé et remarquable par sa grosseur, que les bouchers promènent dans Paris et dans quelques autres villes, au milieu d'une brillante cavalcade, le dimanche, le lundi et le mardi gras : *La marche, le cortége du* BŒUF GRAS. *Aller voir le* BŒUF GRAS. ‖ *Bœuf violé, viellé* ou même *villé*, Se disait anciennement du bœuf gras, parce qu'on le promenait au son des violes ou vielles. ‖ *Bœuf de Lucanie*, Nom donné à l'éléphant par les Romains.

— *Nerf de bœuf*. V. NERF.

— Loc. fam. *Etre le bœuf*, Supporter habituellement pour les autres la peine, le dommage ou les frais. ‖ *Mettre la charrue devant les bœufs*, Mettre devant ce qui devrait être après, commencer par où l'on devrait finir. ‖ *Donner un œuf pour avoir un bœuf*, Faire un petit présent dans l'espoir d'en recevoir un plus considérable, rendre un léger service, pour en tirer un grand avantage.

— Prov. *Dieu donne le bœuf et non pas la corne*, Dieu nous fait des grâces, mais il faut que nous nous aidions. ‖ *Bœuf saignant, mouton bêlant*, La viande rôtie de bœuf, aussi bien que celle de mouton, doit se manger très-peu cuite. ‖ *Il est de la paroisse de Saint-Pierre-aux-Bœufs, le patron des grosses bêtes*, Se dit à Paris d'une personne qu'on donne comme stupide.

— Arg. Dans l'argot des faubourgs, *Bœuf* s'emploie adjectivement et signifie alors colossal, imprévu, extraordinaire : *Avoir un toupet* BŒUF, Avoir beaucoup d'aplomb. ‖ Dans le langage des typographes, *Avoir son* BŒUF, c'est être contrarié, en colère, par suite des reproches qu'on a reçus ou de tout autre motif, sans le manifester autrement que par la mauvaise humeur ou par un monologue contenu.

— Art. culin. Chair du bœuf considérée comme aliment : *Rôti de* BŒUF. *Aloyau de* BŒUF *braisé. Filet de* BŒUF *aux champignons, au madère. Cervelle de* BŒUF *au beurre noir. Langue de* BŒUF *à la sauce piquante. Dans le Nord, on sale et on fume le* BŒUF *en grande quantité.* (Buff.) ‖ Absol. Morceau de bœuf bouilli : *Servir le* BŒUF. *Ne manger que la soupe et le* BŒUF. *Du bouilli! Personne ne se sert de cette expression : on demande du* BŒUF, *et non point du bouilli.* (Berch.) ‖ *Un bœuf*, Dans le langage des restaurants, une pièce de bœuf et plus particulièrement une portion de bœuf pour une personne : *Vous avez demandé un* BŒUF? *Servez le* BŒUF *de Monsieur. Deux* BŒUFS *pour ces Messieurs, deux. Un bon* BŒUF *rôti, doré, bien brun, est une pièce indispensable et admirable.* (De Custine.) Du reste, nous devons faire remarquer que cette façon de parler s'applique aussi à tout autre objet que celui qui nous occupe, et que les habitués de restaurants demandent *un gigot à la sauce piquante, une raie au beurre noir, une tête de veau en tortue, une pomme frite, un haricot sauté, une cerise, une marmelade d'abricots*, etc., etc., pour demander une portion de ces divers mets. ‖ Fig. et fam. *C'est la pièce de bœuf*, C'est ce qui est la matière principale, le fondement, comme le rôti de bœuf dans certains repas. On le dit aussi de ce qui revient invariablement tous les jours, comme le bœuf bouilli au commencement des dîners d'autrefois. ‖ *Bœuf à la mode*, Pièce de bœuf piquée de gros lard, assaisonnée, garnie de carottes et cuite très-lentement dans son jus : *Le cuisinier du marquis de... lui étant venu demander comme il voulait qu'on accommodât un canard sauvage : « Faites-m'en, dit le marquis, du* BŒUF A LA MODE. » (***)

— Archit. *Œil-de-bœuf*, Petite baie ronde ou ovale que l'on pratique dans certaines parties d'un bâtiment, pour lui donner de l'air ou de la lumière.

— Numism. gr. Monnaie d'Athènes, de la Phocide, etc., qui avait pour type un bœuf ou une tête de bœuf.

— Mar. Sorte de bateau qui, sur les côtes de la Méditerranée, sert pour la pêche et pour le cabotage : *Il fallut employer un grand nombre de* BŒUFS *comme bateaux de transport, dans l'expédition d'Alger.* (J. Le Comte.)

— Pêch. Sorte de pêche qui se fait avec un filet à mailles très-fines, traîné par deux bateaux. Ce mot est provençal; mais il est à remarquer que l'homonymie du nom du ruminant (*buou*, en provençal) et du nom de cette pêche (*boou*, dans le même dialecte), n'existe pas dans cette langue. La traduction exacte du mot provençal serait *beul* ou *bol*, plutôt que bœuf; ce dernier a cependant prévalu.

— Techn. Dans les salines, Ouvrier qui décharge le bois et fait différents gros ouvrages.

— Jeu. *Pied de bœuf*. Jeu dans lequel les enfants cherchent à se saisir les mains, en s'écriant : *Je tiens mon* PIED DE BŒUF.

— **Epithètes**. Lourd, pesant, nerveux, robuste, infatigable, laborieux, lent, tardif, docile, patient, indolent, insensible, stupide, calme, paisible, tranquille, insouciant, mugissant, ruminant, agricole, agreste, domestique, agriculteur, champêtre, rustique, sauvage, furieux, menaçant.

— **Encycl.** Zool. Le mot *bœuf*, en histoire naturelle, a une signification bien plus étendue que dans le langage ordinaire. Il désigne un genre de mammifères ruminants, dont les deux sexes sont pourvus de cornes creuses, arrondies, coniques, plus ou moins recourbées en avant. Le mufle est très-large; la peau qui entoure les narines est mamelonnée et garnie de nombreux cryptes qui versent sans cesse à la surface un mucus abondant. Ces animaux ont quatre mamelles inguinales, le corps épais, une queue de dimension médiocre, terminée par un flocon de poils; les membres forts, et des onglons derrière les sabots. Dépourvus de dents canines, ils ont huit incisives, toutes à la mâchoire inférieure et vingt-quatre molaires, situées six de chaque côté à chaque mâchoire. Leur taille est élevée. Les *bœufs* sont en général des animaux grands et forts; leurs cornes, plus ou moins longues, constituent une arme redoutable qui leur permet de se défendre avec avantage contre leurs ennemis, même contre les plus grands carnassiers. Quand une troupe de ces ruminants est attaquée, elle se range en un cercle compacte et présente les cornes à l'agresseur. A l'état sauvage, ils vivent par bandes dans les forêts; leur régime est entièrement herbivore. Les espèces qui composent ce genre sont réparties dans les diverses régions du globe. Quelques-unes ont été, dès les temps les plus reculés, réduites en domesticité et rendent à l'homme d'éminents services. Enfin, on connaît un certain nombre d'espèces fossiles. Le genre *bœuf* se divise en deux grandes sections : les *bœufs* proprement dits et les *buffles*. Les premiers ont des cornes lisses, arrondies, un peu plus grosses à la base; la langue rude, couverte de papilles aiguës et cornées. Ils vivent ordinairement dans les prairies élevées et au voisinage des forêts. Nous allons dire un mot des principales espèces que renferme ce groupe. Le *bœuf* domestique (*bos taurus*) a le pelage ras, les cornes arrondies, arquées et le plus souvent déjetées en dehors; elles manquent complétement chez certaines races. Cette espèce, dont le type primitif est inconnu, sera spécialement décrite plus loin. Le *jungli-gau* (*bos frontalis*) diffère du précédent par ses cornes implantées au bout de la crête occipitale, et par une légère proéminence graisseuse qui forme une bosse rudimentaire. Il habite dans l'Inde, au pied des montagnes du Sylhet, ce qui l'a fait nommer *bos Sylhetanus* par Frédéric Cuvier. Le *zébu* (*bos indicus*), regardé par plusieurs auteurs comme une simple variété ou même comme la souche primitive de notre *bœuf*, s'en distingue par sa taille plus petite et par une ou deux bosses graisseuses sur le garrot. Il habite les parties chaudes de l'Asie et de l'Afrique. Le *bœuf à fesses blanches* (*bos leucoprymnus*), qui vit à Java, ressemble aussi beaucoup au *bœuf* domestique. Le *yack*, appelé *bœuf grognant* ou *bœuf à queue de cheval* (*bos grunniens*) se reconnaît à sa queue garnie de longs poils dans toutes ses parties, comme celle d'un cheval. Il ressemble par ses formes au buffle. On le trouve à l'état sauvage dans les montagnes du Thibet; il a été domestiqué par divers peuples asiatiques. L'*aurochs* (*bos urus*), le plus gros des mammifères terrestres, après l'éléphant et le rhinocéros, était autrefois très-commun en Europe, d'où sa race a presque complétement disparu aujourd'hui. Le *bison* ou *bœuf* sauvage d'Amérique (*bos bison*) est un animal à formes trapues, à tête courte et grosse, confondu à tort par Buffon avec l'aurochs; il habite les régions tempérées de l'Amérique du Nord, et surtout les bords du Mississipi. Les *bœufs à large front* (*bos latifrons*) et *à front bombé* (*bos bombifrons*) sont des espèces fossiles trouvées en Europe et en Amérique. Les *buffles* sont caractérisés par leurs cornes, dont la base toujours élargie recouvre une partie du front et qui sont aplaties au côté interne et arrondies au côté externe seulement; de plus, leur langue est douce au toucher et dépourvue de papilles. Ce sont des animaux presque aquatiques, vivant dans les marais ou près des rivières, et restant plongés dans l'eau une partie de la journée. Le *buffle* ordinaire (*bos bubalus*), originaire des régions humides de l'Inde, s'est de là répandu dans diverses contrées de l'ancien continent; il est aujourd'hui très-commun en Grèce et en Italie. L'*arni* (*bos arni*), que plusieurs zoologistes regardent comme une simple variété de buffle, s'en distingue surtout par la longueur démesurée de ses cornes (elles ont 1 m. 50 en moyenne). Il habite les montagnes de l'Indoustan et les îles de l'Archipel indien. Le *buffle du Cap* (*bos caffer*), espèce terrible par sa férocité, a des cornes énormes; il vit sur les côtes de l'Afrique australe, depuis la Guinée jusqu'au Cap de Bonne-Espérance. Le *gour* (*bos gour*), assez semblable à l'arni, vit dans l'intérieur de l'Inde. Enfin, le *gayal* (*bos graveus*) est une espèce très-voisine, peut-être même une simple variété du précédent. Les anciens auteurs rapportaient encore à ce genre le *bœuf musqué* (*bos moschatus*), qui vit en Amérique, et dont les modernes ont fait un genre particulier, sous le nom d'*ovibos* (v. ce mot). Nous nous bornons à ces indications sommaires sur les espèces, et nous renvoyons, pour de plus amples détails, à la plupart des noms spécifiques mentionnés dans cet article.

— Econ. agric. *Bœuf commun*. Ce *bœuf* est le plus répandu du genre. Il comprend toutes les races et variétés de races domestiques longtemps désignées sous le nom de bêtes à

cornes, et aujourd'hui par l'appellation générique de bêtes bovines. « Le *bœuf* commun nous appartient depuis tant de siècles, dit M. Moll, qu'on n'en retrouve plus nulle part *le premier type*; *on ne parvient même pas* à déterminer d'une manière précise le point du globe sur lequel il a pris naissance. Par contre, on le voit sur tous les points où l'homme s'est établi, et il semble si bien être chez lui, en tous lieux, que chacune de ses nouvelles patries paraît être celle de l'espèce. » Instrument docile, il nous offre comme de lui-même ses forces et ses facultés; il supporte, avec une patience et une soumission admirables, les fatigues et les privations que l'homme lui impose. Aussi, chez tous les peuples, fut-il regardé comme un animal précieux dont il était nécessaire de protéger la propagation. A l'époque où le *bœuf* n'était pas encore assez multiplié, la nécessité de pourvoir à sa conservation fit souvent limiter et même prohiber la consommation de sa chair. Ainsi, il était défendu aux Indous de répandre son sang; les Egyptiens ne le faisaient que pour les sacrifices, et d'autres nations encore furent contraintes à la même abstinence.

On se demande depuis longtemps quelle est l'origine de notre *bœuf* domestique. On l'a dit européen. Le grand naturaliste Cuvier avait cru pouvoir le rattacher à une espèce fossile (*bos primigenius*) dont les restes ont été découverts dans les terrains géologiques de l'époque qui a précédé la nôtre; mais des observations plus récentes tendraient à prouver que son origine est asiatique, car depuis plus de quarante siècles les Chinois attellent le *bœuf* commun.

Indépendamment des caractères de la famille et du genre, voici ceux de l'espèce domestique la plus répandue : Des cornes arrondies, relevées en pointe; un pli de la peau pendant sous le cou entre les jambes de devant, pli nommé fanon; deux grosses lèvres qui ne permettent à l'animal de saisir que les herbes hautes; front grand, aplati, couvert d'un poil crépu; cou gros et court, dirigé horizontalement; corps massif; jambes courtes, portant à leur partie inférieure une *touffe* de poils; hanches larges et saillantes; genoux gros; jarrets larges; ligne cervico-dorso-lombaire presque horizontale; pelage variant du noir au rouge. Les cornes croissent tant que l'animal vit; elles portent des nœuds annulaires qui indiquent son âge; mais les observations fournies par l'inspection des dents sont plus certaines; elles ne tombent jamais, et, si elles se cassent, elles ne repoussent plus. A l'âge de trois ans, une lame très-mince de leur surface se gerce et tombe au moindre frottement.

La voix de ces animaux se nomme mugissement, elle est forte chez les mâles, qu'on nomme taureaux; elle se modifie selon que l'animal est agité par l'amour ou par la colère, et, dans ce dernier cas, elle a un accent terrible. Quand la vache a peur, elle mugit d'un ton rauque, et d'un ton plaintif quand elle a perdu son veau. Le *bœuf* court quelquefois vite et nage bien. Son sommeil est court et léger : il se couche ordinairement du côté gauche. Le *bœuf*, quoique moins intelligent que le cheval, est susceptible d'éducation, il obéit à la voix et s'attache à un bon maître. Des *bœufs* attelés ensemble peuvent se prendre de la plus vive amitié; on connaît aussi la tendresse de la vache pour son petit. Le taureau a la verge très-longue; elle franchit la fleur épanouie et pénètre dans l'intérieur de l'utérus; il peut engendrer à un an. La femelle est encore plus précoce, mais c'est plus tard qu'il convient de les accoupler. La chaleur se montre ordinairement au printemps; il n'est pas rare de voir des vaches en chaleur plusieurs fois l'année. La vache porte neuf mois; elle met bas deux petits plus souvent que la jument. La parturition est souvent accompagnée d'accidents. On appelle *veau* le mâle impubère; *vêle*, la femelle du même âge; *génisse*, la femelle pubère qui n'a pas encore trois ans; le *bouvillon* est un *bœuf* du même âge. Sur les *montagnes* d'Auvergne, on nomme *bourrets* et *bourrettes* les jeunes bêtes qui ont moins de deux ans. Les *bœufs* comme les vaches prennent en deux ans à peu près tout leur accroissement. Ils possèdent leur plus grande force de cinq à neuf ans, et le terme naturel de la durée de leur vie est de quinze à dix-huit ans.

La nourriture des bêtes à cornes varie suivant leur destination, mais surtout suivant la nature des produits du sol. Les bêtes d'engrais exigent une nourriture substantielle; les vaches laitières ont besoin d'aliments plus délayés. On nourrit les bêtes bovines, ou à l'étable pendant toute l'année, ou uniquement au pâturage du printemps à l'automne, ou bien enfin au pâturage et à l'étable. Le pâturage est la manière la plus naturelle, la plus facile et, dans certaines contrées, la plus économique et la plus convenable. « Les aliments des vaches, dit Villeroy, influent non-seulement sur la quantité, mais aussi sur la qualité et le goût du lait. Le beurre des vaches mal nourries est blanc et maigre. En hiver, la même quantité de crème produit moins de beurre qu'en été, et le beurre est moins bon. Le meilleur lait, en hiver, est produit par de très-bon foin. Les racines de persil donnent au beurre un goût agréable; les carottes, une belle couleur. Les feuilles de céleri contribuent à parfumer le lait. » Le bétail à cornes, on l'a dit avec raison, est la base la plus solide de la prospérité agricole. Les produits qu'on en obtient proviennent du lait, de l'engraissement, du travail, de l'élève et du fumier. Dans plusieurs exploitations agricoles, on s'attache spécialement à l'un de ces produits; mais d'autres sont organisées de manière à pouvoir les obtenir tous simultanément. Dans tous les cas, le point essentiel est de choisir une bonne race. Mais ici, on a souvent l'embarras du choix; les races bovines sont très-nombreuses; elles peuvent se ranger dans deux grandes divisions : 1° la race de la plaine ou hollandaise, qui a peuplé les riches pâturages des bords de la mer, depuis la Hollande jusqu'au Danemark, qui est aussi la souche de la race flamande, et, selon toute probabilité, des races normandes et anglaises; 2° la race de montagne ou suisse, qui, partie des Alpes comme point central, a peuplé la plus grande partie de l'Europe centrale. La race podolienne, qui habite les vastes steppes de la Russie méridionale, ne rentre dans aucune de ces deux divisions. Les races se modifient en bien ou en mal suivant les circonstances dans lesquelles elles vivent. Le sol, la nourriture, le régime, les travaux auxquels sont soumis les animaux, influent beaucoup sur leur conformation; l'éducation, les bons ou mauvais traitements modifient aussi leur caractère. On compte, parmi les principales subdivisions, les races agénaise ou garonnaise, limousine, auvergnate ou de Salers, *ardennaise, bretonne, flamande, normande,* charolaise, bressane, morvandelle, parthenaise, celle de Durham pour l'Angleterre, etc. Chacune de ces races se distingue par quelques qualités particulières : les unes donnent des animaux plus robustes pour le travail, les autres fournissent plus de lait ou plus de viande de boucherie? Les éleveurs croisent ensuite ces races entre elles pour les améliorer et pour en obtenir de plus riches produits.

Vers l'âge de deux ans et demi à trois ans, le *bœuf* est dressé au labour, ou bien habitué à porter le harnais; de cinq à dix ans, il atteint sa plus grande force; c'est aussi l'époque de ses travaux les plus fatigants et les plus lucratifs; à douze ans, il quitte ordinairement la charrue pour passer à l'engraissement et de là à la boucherie. « Sans le *bœuf*, dit Buffon, les pauvres et les riches auraient beaucoup de peine à vivre, la terre demeurerait inculte, les champs et même les jardins seraient secs et stériles; c'est sur lui que roulent tous les travaux de la campagne; il est le domestique le plus utile de la ferme, le soutien du ménage champêtre; il fait toute la force de l'agriculture; autrefois, il faisait toute la richesse des hommes, il est encore aujourd'hui la base de l'opulence des Etats, qui ne peuvent se *soutenir et fleurir* que par *la culture des terres* et par l'abondance du bétail, puisque ce sont les seuls biens réels. » Le *bœuf* n'est pas moins utile après sa mort, car on n'en laisse rien perdre. Sa chair joue un rôle considérable dans l'alimentation. Sa peau, tannée, hongroyée, chamoisée ou simplement salée, comme en Amérique, sert à de nombreux usages. Le poil, les cornes, les os, la graisse, le sang, les issues, les sabots, etc., sont susceptibles de nombreuses applications économiques, agricoles ou industrielles. Ces divers produits forment, dans plusieurs localités, des branches de commerce très-importantes.

Aujourd'hui, ce qu'on se propose surtout en agriculture dans l'élève du *bœuf*, c'est la production du lait et de la viande. Autrefois, on considérait plutôt le *bœuf* comme devant produire du travail; mais le cheval et les machines sont maintenant substitués au *bœuf* dans la plupart des travaux auxquels on appliquait ce dernier animal. Cependant, comme cette substitution n'est pas encore établie partout, nous allons indiquer quelle est la force du *bœuf*, considéré comme agent de travail.

Un *bœuf*, attelé à un manége et allant au pas, exerce un effort de 60 kilogr., lorsque sa vitesse n'excède pas 0 m. 60 par seconde; le travail qu'il produit par seconde est donc de : 60 kilogr. × 0 m. 60 = 36 kilogrammètres, la durée du travail journalier, dans ces conditions, pouvant être de 8 heures; la quantité de travail total que cet animal peut fournir par jour est de :

36 k. × 3,600″ × 8 h. = 1,036,800 km.

Lorsque le *bœuf* est employé dans les mines comme moteur pour la traction des bennes, on lui fait traîner deux bennes contenant 440 kilogrammes, à une distance de 230 mètres; dans ces conditions, cet animal peut faire 20 voyages par jour et développer un travail de 35 kilogrammètres par seconde, correspondant approximativement à celui qu'il exerce lorsqu'il est attelé à un manége.

La préférence que l'on donne au *bœuf* sur le cheval, dans les exploitations minières, résulte de la grande différence qui existe dans les prix d'achat, de ferrage, de bourrelage, et de nourriture, de ces deux animaux, ainsi que sur celle de leur constitution et des soins qu'ils demandent.

— Jeux. Le *pied de bœuf* est un jeu d'action qui est très-amusant. Les joueurs, s'étant assis en rond, placent leurs mains en tas les unes sur les autres, sur les genoux d'une personne. Alors, celui dont la main se trouve dessous la retire en disant : *un*, et la pose sur celle qui couronne l'édifice. Le suivant de droite en fait autant, en disant : *deux*, et l'on continue de la même manière jusqu'à ce qu'on arrive au nombre neuf. Le joueur qui atteint ce nombre s'efforce de saisir la main d'un de ses camarades, en s'écriant : *Neuf, je tiens mon pied de bœuf;* mais comme ce dénoûment est prévu, chacun se tient sur ses gardes dès qu'on a dit : *huit*, en sorte qu'au moment où celui qui va jouer retire sa main, les mains de tous les autres s'envolent aussitôt. Toutefois, il y a presque toujours un maladroit qui se laisse prendre. Le vainqueur, prenant alors un air grave, dit à son prisonnier : *Pied de bœuf, de trois choses en ferez-vous une? — Oui*, répond l'autre, *si je peux et si je veux*. Les deux premières pénitences sont ordinairement inexécutables, et n'ont d'autre objet que de faire rire. Quant à la troisième, elle doit toujours être accomplie; elle consiste, en général, à embrasser quelqu'un, à toucher quelque chose, etc. Assez souvent, on modifie le jeu de la manière suivante, pour le rendre plus attrayant : Tous les joueurs s'assoient en rond, sauf un, qui se tient debout au centre du cercle. Celui-ci est le *vendeur* ou le *marchand du pied de bœuf*. Pour figurer sa marchandise, il prend un objet quelconque, et le présente à chaque joueur successivement, sans suivre aucun ordre, et en disant : *Combien donnez-vous de mon pied de bœuf?* Le joueur interpellé doit offrir aussitôt un prix, mais en ayant soin de ne prononcer ni le nombre neuf, ni aucun multiple de ce nombre, comme dix-huit, vingt-sept, trente-six, quarante-cinq, etc. Il est également interdit de prononcer un nombre déjà nommé. Celui qui viole l'une ou l'autre de ces règles donne un gage ou devient marchand à son tour.

Bœuf gras. Le cortége du *bœuf* gras est une ancienne coutume imitée de celles dont le paganisme était prodigue, et sa raison d'être a plus d'une fois exercé l'esprit des chercheurs d'origines et d'étymologies; aujourd'hui on est à peu près d'accord pour reconnaître que l'usage de cette cérémonie remonte aux Egyptiens, qui avaient institué cette fête à l'effet de rappeler les services rendus par le *bœuf* à l'agriculture. De l'Egypte, la fête du *bœuf* passa en Grèce et à Rome. Elle se célébrait jadis lors de l'équinoxe du printemps, époque à laquelle le soleil entrait dans le signe du Taureau. Le *bœuf* représentait, aux yeux des anciens, le *taureau* équinoxial, et un jeune homme, symbolisant la force du soleil, plongeait un poignard dans le cou de l'animal, qui était orné de guirlandes comme toutes les victimes destinées aux sacrifices. Les Gaulois, qui avaient un culte particulier pour le zodiaque, égorgeaient aussi, à la même époque, un taureau revêtu d'une étole sacerdotale, et les Francs, chez qui le *bœuf* était également fort en honneur, adoptèrent le même usage. Au fur et à mesure que le christianisme avait pénétré dans les Gaules, la coutume du *bœuf gras* avait perdu *son caractère sacré*, et *sous* Charles V, on la voit métarmorphosée en simple divertissement, auquel les bouchers ne prenaient aucune part directe. Ce ne fut qu'au XV^e siècle, et lorsqu'on eut rétabli la grande boucherie de la porte de Paris, que les maîtres bouchers commencèrent à fournir le *bœuf* destiné à être promené dans la ville. Il n'y avait alors dans la ville de Paris que quatre boucheries qui fussent privilégiées; bientôt il s'en forma une multitude de nouvelles, entre autres par lettres accordées en février 1587. Alors ces nouvelles boucheries, pour rivaliser avec les anciennes, tinrent à honneur de fournir le *bœuf* et de donner tout l'éclat possible au cortége. Un peu plus tard, les bouchers furent unis en corporation, et ce fut alors cette corporation qui prêta le *bœuf* et donna l'argent nécessaire aux garçons qui figuraient dans la mascarade. Au XVIII^e siècle, la marche du *bœuf gras* était un véritable événement; elle avait lieu le jeudi qui précédait le premier jour de carême, et, en 1739, dit un historien contemporain d'alors, les garçons bouchers de la boucherie de l'Apport-Paris n'attendirent pas le jour ordinaire pour faire leur cérémonie du *bœuf gras*; le mercredi matin, veille du jeudi gras, ils s'assemblèrent et promenèrent par la ville un *bœuf* qui avait sur la tête, au lieu d'aigrette, une grosse branche de laurier-*cerise*; *il était couvert d'un tapis* qui lui servait de housse. Ce *bœuf*, paré comme les victimes que les anciens allaient immoler, portait sur son dos un enfant décoré d'un ruban bleu passé en sautoir, tenant de la main gauche un sceptre, et de la droite une épée nue : cet enfant représentait le roi des bouchers. Une quinzaine de garçons de cette profession, magnifiquement vêtus de casaques rouges, avec des trousses blanches, coiffés de turbans ou de toques rouges bordées de blanc, accompagnaient le *bœuf gras*, et d'eux d'entre eux le tenaient par les cornes. Cette marche était joyeusement précédée, suivant l'usage, par des violons, des fifres, des tambours. Ils parcoururent en cet équipage plusieurs quartiers de Paris, se rendirent aux maisons des divers magistrats, et ne trouvant pas dans son hôtel le premier président du parlement, ils se décidèrent à faire monter dans la grand'salle du Palais, par l'escalier de la Sainte-Chapelle, le *bœuf gras* et son escorte. Et après s'être présentés au président, ils promenèrent le pauvre animal dans les diverses salles du palais, et le firent descendre par l'escalier de la cour Neuve, du côté de la place Dauphine, et ils continuèrent ensuite leur cérémonie dans Paris. Le lendemain jeudi, les maîtres bouchers exécutèrent une seconde promenade d'un autre *bœuf*, mais ils s'abstinrent de le faire monter dans l'intérieur du palais — ce qui la veille avait attiré une telle affluence de populaire aux alentours du palais, que la place et les rues environnantes étaient littéralement encombrées. « On n'avait point encore vu le *bœuf gras* dans les salles du palais, ajoute le narrateur, lesquelles sont au moins à la hauteur d'un premier étage; et on aurait peine à le croire, si un grand nombre de personnes n'avaient assisté à ce spectacle singulier. »

La promenade du *bœuf gras*, qui avait traversé sans encombre les mauvais jours de la Ligue et de la Fronde, qui avait passé pardessus la Saint-Barthélemy et résisté à toutes les grandes commotions politiques qui avaient bouleversé la France aux diverses époques de la royauté, devait s'arrêter devant la proclamation de la République. Elle cessa d'avoir lieu en 1790; mais cette suppression, dont on ne s'aperçut guère pendant la durée de la période révolutionnaire, si fertile en incidents et en événements de toute nature, ne fut que passagère. Bonaparte savait que les masses aiment tout ce qui est apparat et représentation, et une ordonnance du 23 février 1805 rétablit la promenade du *bœuf*, à la satisfaction générale des Parisiens. Il fut permis aux bouchers de promener le *bœuf* par la ville pendant trois jours, l'ordre du cortége fut fixé, on détermina le nombre des personnages et le choix de leurs costumes, et un jeune enfant reprit place sur le *bœuf* richement harnaché. Toutefois, ce n'était plus le roi des bouchers qu'il représentait, c'était l'Amour, un petit Amour joufflu, transi de froid, qui était assis dans un fauteuil de velours rouge attaché sur le *bœuf*, ce qui n'empêcha pas qu'en 1821, l'Amour dégringola et se cassa le nez à terre. Douze garçons bouchers, costumés en druides et en sauvages, entouraient le *bœuf*, qui était escorté d'autres masques et suivi par tous les polissons et les badauds de Paris.

Vers 1816, dit M. de la Bédollière dans son *Nouveau Paris*, les maîtres bouchers se firent un honneur de fournir le *bœuf* pour la promenade. Cette émulation gagna les herbagers, et le choix du *bœuf gras* fut l'objet d'une sorte de concours. Ce furent alors les maîtres bouchers eux-mêmes qui demandèrent l'autorisation de faire promener leur *bœuf gras*, et cette permission leur fut accordée par le préfet de police sur l'avis du syndicat. L'administration, pour encourager l'apport des bestiaux de choix sur les marchés, fit insérer dans trois journaux, à partir de l'année 1821, une note dans laquelle étaient mentionnés les éleveurs et les bouchers acquéreurs, qui trouvaient dans cette satisfaction d'amour-propre une compensation aux sacrifices qu'ils s'étaient imposés. Vers la même époque, un jury fut organisé au marché de Poissy pour désigner l'animal qui devait figurer dans la cérémonie. Ce jury se composait des préposés de l'administration, des *membres* du *syndicat* et de quelques bouchers et herbagers; il a fonctionné en se régularisant jusqu'en 1848. Rien ne fut négligé pour augmenter, autant que possible, une émulation favorable à l'agriculture. Les bouchers fournisseurs étaient souvent autorisés, malgré l'établissement des abattoirs généraux, à conserver jusqu'au jour de la promenade, dans des écuries près de leur étal, les *bœufs* choisis, afin qu'ils fussent exposés plus longtemps aux yeux du public. Pendant les vingt ans qui avaient précédé l'institution de ce concours, la fourniture du *bœuf gras* était en quelque sorte le privilége exclusif de MM. Cornet père et fils; mais depuis, les autres éleveurs se sont piqués d'émulation et leur ont disputé vivement l'honneur de présenter cette victime aux folies du carnaval. En 1848, — il paraît que les républiques sont funestes aux *bœufs gras*, — le cortége carnavalesque fut suspendu, et supprimé par ordonnance ministérielle de 1849; mais l'avenir devait le rétablir. En 1850, M. Arnault, directeur de l'Hippodrome, offrit d'en faire les frais, et sa proposition ayant été acceptée, le *bœuf gras* reparut. Depuis lors, il n'a plus cessé de figurer parmi les divertissements du carnaval. Les dépenses qu'entraînait la fête furent d'abord exclusivement supportées par les bouchers parisiens. En 1810, l'empereur avait *donné 600* fr. aux *garçons composant le* cortége, et depuis 1834, l'administration de la police municipale accorde une indemnité annuelle de 2,000 fr. aux bouchers entrepreneurs de la promenade. Aujourd'hui, les bouchers dépassent de beaucoup l'allocation donnée; mais leurs dépenses se trouvent compensées par les dons que le cortége reçoit des grands personnages qu'il va visiter pendant son parcours dans les rues de Paris. Depuis 1855, on s'est appliqué à rehausser l'éclat du cortége : aux quelques sacrificateurs accompagnant le *bœuf* se joint une escorte considérable de guerriers romains, de chevaliers du moyen âge, de gardes françaises, de reîtres, etc., tous exactement costumés, et une musique militaire, des tambours, en un mot, tout l'attirail d'une calvacade historique renforce ce cortége, qui a toujours le privilége d'attirer un grand nombre de curieux sur son parcours.

Le *bœuf* le plus pesant qui ait été promené dans Paris fut celui de 1842. Son poids était de 1,900 kilogr. Enfin, dans les dernières années, ce n'a pas été seulement un *bœuf* que l'on a promené dans les rues de Paris, mais plusieurs *bœufs*, montés sur des chariots qui défilent au son des instruments, tandis que viennent derrière des chars superbement ornés des divers attributs de l'agriculture et dans lesquels se prélassent toutes les divinités de l'Olympe; sur le dernier char, sous une

sorte de dôme, se tient le jeune enfant qui jadis était monté sur le *bœuf*.

Depuis vingt ans environ, on a pris la coutume de donner au *bœuf gras* un nom emprunté soit au succès littéraire de l'année, soit à l'événement politique le plus saillant; c'est ainsi qu'en 1845, il fut appelé le *Père Goriot*, du titre d'un roman de Balzac; puis l'année suivante, *Dagobert*, du nom d'un des personnages du *Juif errant*, le roman alors en vogue d'Eugène Sue; après *Dagobert*, ce fut *Monte-Cristo;* puis vinrent : *Liberté*, *Manlius*, le *Père Tom*, *d'Artagnan*, *Porthos*, *Aramis*, *Sébastopol*, *Bomarsund*, le *duc Guillaume*, *Succès*, *Progrès*, *Turlututu*, le *Père Cornet*, *Turin*, *Faust*, *Fanfan*, *Bastien*, *Solferino*, *Magenta*, *Villafranca*, etc.

Ce n'est pas seulement à Paris qu'on voit là promenade du *bœuf gras;* cet usage est répandu dans un certain nombre de villes de province, où le *bœuf* prend quelquefois le nom de *bœuf violet*, par corruption de l'ancien mot *viellé*. Jadis, le *bœuf* était escorté par des vielleurs, qui jouaient de leur instrument pendant la marche de l'animal, et c'était pourquoi on l'appelait le *bœuf viellé,* dont on a fait *villé* et même *violet*.

En province, comme à Paris, la fête finit par le trépas du héros de la journée, et lorsque l'animal est entré à l'abattoir, pour n'en sortir qu'à l'état de victuailles, les bouchers, les chevaliers romains et les déesses olympiennes terminent joyeusement le carnaval par un bal, qui ne finit qu'aux premiers rayons du jour.

— Linguist. Les différents noms que porte le bœuf chez les peuples indo-européens présentent un double intérêt, au point de vue linguistique et au point de vue historique. M. Pictet, dans ses *Origines indo-européennes*, a consacré à cette monographie quelques pages contenant de très-curieux renseignements, que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs en les résumant rapidement. M. Pictet démontre, au moyen de rigoureuses investigations étymologiques, que tous les peuples de race aryenne ont possédé le *bœuf* de temps immémorial, et que les troupeaux de gros bétail ont constitué pendant longtemps leur principale richesse. Le taureau, dit-il, dompté par la castration, et la vache laitière, ont été partout pour eux deux puissants auxiliaires du travail et de l'alimentation. Cela résulte déjà de la grande variété des noms par lesquels les langues aryennes, en général, désignent le *bœuf* et la vache suivant leur âge, leur caractère particulier, leur aspect, leur couleur. Cette synonymie est, en sanscrit surtout, d'une richesse étonnante, et, en Europe même, l'islandais n'a pas moins d'une trentaine de noms pour le taureau, le *bœuf*, la vache, la génisse, le veau. L'ensemble de ces différents noms des représentants de la race bovine peut se répartir en douze groupes différents, que nous passerons rapidement en revue aux mots BŒUF, VACHE, VEAU, TAUREAU, BUFFLE. Le premier groupe, à la tête duquel se trouve le sanscrit *gô, gâus*, taureau et vache, mérite ici une attention toute spéciale, parce que c'est à lui que doit être rattaché le mot français *bœuf*, qui fait l'objet du présent article. La double forme sanscrite *gô*, *gâus*, suppose un thème primitif, *gava* et *gu;* sous ce dernier aspect, on peut rapprocher *gu* de la racine verbale *gu*, sonner, qu'on retrouve dans le grec *goaô*, dans le lithuanien *gauti,* hurler; dans l'islandais *gubha*, lamentation, *gabh,* chant; dans le cymrique, *gwb*, cri, *gubain*, hurler. Dans cette hypothèse, l'étymologie de ce mot serait une onomatopée rappelant le beuglement caractéristique de l'animal. Il y a lieu, du reste, de remarquer le parallélisme significatif que nous offre le grec dans *bous*, *bœuf*, et *boaô*, mugir, et le latin dans *bos* et *boare*. Quoi qu'il en soit, le latin *bos*, *bovis*, et le grec *bous* sont évidemment proches parents du sanscrit *gô et gâus*. Le remplacement du *g* par *b* est conforme à toutes les lois étymologiques, soit qu'on l'explique par la substitution directe de la labiale à la gutturale, soit par la résolution double d'un groupe complexe *gv*, donnant une forme primitive hypothétique *gvô*. Dans cette dernière supposition, le sanscrit aurait supprimé la labiale *v*, et le latin, au contraire, la gutturale *g*. Les langues celtiques se rapprochent ici singulièrement de la branche gréco-latine, en ce qu'elles ont également conservé la labiale et laissé tomber la gutturale dans ce mot; ainsi, l'islandais dit *bô*, le cymrique *bu*, l'armoricain *bû*. Il faut seulement remarquer que, dans les idiomes asiatiques, les différentes variantes de ce mot désignent la vache, et non le *bœuf*. M. Pictet rappelle à ce propos que les Latins possédaient anciennement une forme féminine *boa*, qui avait le sens de vache. M. Pictet signale encore l'analogie de l'annamite *bo* avec la racine indo-européenne. Il y voit le résultat d'un emprunt. Si nous passons dans la branche iranienne, nous retrouvons notre radical sous la forme zend *gaô*, et, en composition, *gava;* le persan *gau*, le boukhare *gaô*, le kurde *gha*, l'afghan *guai*, et l'arménien *kov* ou *gov*, lui sont étroitement liés. Les langues germaniques ont conservé à cette racine le sens féminin seulement : l'ancien allemand dit *chuo*, l'anglo-saxon *cû;* l'allemand moderne, *kuh;* l'anglais *cow*, vache, etc. Dans les langues slaves nous retrouvons les dérivés de l'ancien slave, *goviado*, de l'illyrien *govedo*, bœuf; du russe *goviadina*, viande de bœuf; du bohémien *howado*, bétail, etc. Le celtique appelle la vache *gows*. Avant d'en finir avec ce premier groupe étymologique, nous ferons observer, avec M. Pictet, que le thème secondaire sanscrit *gava* se retrouve dans quelques composés très-anciens du grec et du latin, où il n'est plus reconnaissable que pour le linguiste. C'est ainsi que le mot grec *galax, galaktos*, lait, a été analysé par Grimm comme un mot composé dont le premier élément, *ga*, est contracté de *gava*, et est combiné avec le radical du latin *lac, lactis*, lait; de sorte qu'en réalité *galax* est un mot composé voulant dire lait de vache. M. Pictet rapproche encore de ce groupe le mot *ceva*, cité par Columelle comme désignant une petite race de vaches. M. Pictet fait encore remarquer que l'analogie présentée par l'annamite avec les langues indo-européennes n'est pas isolée, mais qu'elle existe dans toute la série chinoise et indochinoise; c'est ainsi que le siamois dit *vov*, *vuv* et *vu* pour bœuf, et *kwai* pour buffle; il est même digne de remarque que ce dernier mot, *kwai*, nous offre le groupe initial constitué par une gutturale *k* et une labiale *w*, dont nous avions plus haut admis l'existence hypothétique pour expliquer la double forme, sanscrite *go*, et gréco-latine *bous*, et *bos*. En chinois, nous trouvons *ngow*, *gu*, *gü*, *giu*. Il faut voir dans ces analogies soit le résultat d'emprunts directs, soit la coïncidence fortuite d'onomatopées. Une troisième espèce, dit en terminant M. Pictet, le *bos gavæus*, en sanscrit *gavaya*, tire encore son nom de la même racine que *gô* et *gava;* mais cette espèce n'est pas sortie de l'Inde et du Thibet. Le second groupe étymologique des noms du bœuf dans les langues indo-européennes nous est ouvert par le mot allemand moderne *ochs*, identique à l'anglais *ox*, au hollandais *os*, au danois et au suédois *oxe*, bœuf. En remontant de proche en proche la série de filiation de ce mot, nous rencontrons successivement l'ancien allemand *ohso*, le scandinave *oxi* et *uxi*, l'anglo-saxon *oxa*, et enfin la forme plus complète du gothique *auhsan*. Cette forme nouvelle nous permet de franchir le domaine européen pour entrer dans le domaine asiatique, où nous rencontrons le zend *ukhshan*, et la forme similaire sanscrite *ukshan*. Ici, nous sommes arrivés sur un terrain fécond et solide, où nous pouvons découvrir les racines mêmes du mot, dont nous n'avons relevé jusqu'ici que les différentes modifications phonétiques. *Ukshan*, comme le démontre très-bien M. Pictet, en s'appuyant sur l'autorité de Bœthlingk et de Roth, signifie littéralement celui qui asperge, qui féconde la vache, le taureau, de la racine *uksh*, *compergere, semen effundere*. Les autres idiomes aryens — à l'exception de l'arménien, qui dit *ezn;* du cymrique, qui dit *ych;* de l'armoricain, qui dit *ochen*, et de l'irlandais, qui dit *ès* — ne semblent pas avoir conservé ce thème. Mais, par contre, il paraît, dit M. Pictet, avoir pénétré très-loin dans les idiomes caucasiens et finno-tartares. Le lesghien *os*, *is;* le wotiak *osh;* le tyrénien *ysh*, rappellent l'irlandais *ès*. L'ostiak, *ukys*, *ohus*, intercale une voyelle entre la gutturale et la sibilante, de même que le *ökus*, *ogus*, *ugus*, etc., des nombreux dialectes turcs; le hongrois *ökör;* le toungouse *ukur*, bœuf; le mongol *üker*, gros bétail, ont *r* pour *s*. Ce vieux mot aryen, aurait même, ajoute M. Pictet, voyagé jusqu'au fond de l'Asie, si le mandchou *ichan*, taureau, et le japonais *usi*, *ushi*, bœuf et vache, appartiennent bien au même groupe. Comme les autres groupes étymologiques dont nous avons parlé se rattachent à des définitions plus spéciales des représentants de la race bovine, nous renvoyons les lecteurs aux articles VACHE, TAUREAU, BUFFLE, VEAU, GÉNISSE, etc... M. Pictet conclut de la multiplicité des noms donnés par les peuples de notre race à ces animaux, et empruntés par les peuples appartenant à d'autres familles anthropologiques, que les Aryas pasteurs ont précédé beaucoup d'autres peuples pour la possession de la race bovine; car eux, de leur côté, paraissent n'avoir rien emprunté, en fait de noms étrangers.

— Iconogr. Le *bœuf* était, chez les anciens, l'emblème du labourage, du travail et de la patience; en Egypte, Osiris était adoré sous la forme d'un *bœuf;* chez nous, cet animal est devenu le symbole du travail lent, patient et opiniâtre. Bossuet, étudiant au collége des jésuites de Dijon, se livrait au travail avec une telle assiduité, que ses camarades le désignaient sous le nom de *bos aratro assuetus,* bœuf attelé à la charrue.

« La profonde méditation à laquelle se livrait saint Thomas d'Aquin, dans le temps de son noviciat chez les dominicains de Paris, le rendait taciturne, ce qui lui fit donner par ses confrères le nom du *Bœuf muet*. Un jour, ils lui dirent qu'on voyait un *bœuf* voler dans les airs. Thomas sortit de sa cellule, comme pour voir, et ceux-ci de rire et de l'en railler. « Je savais bien, leur dit-il, qu'il eût été étrange « de voir un *bœuf* voler par les airs; mais je « trouvais cela moins surprenant que de voir « tant de religieux se concerter pour mentir. »

Bœufs (LES), titre d'une des chansons les plus populaires de notre France agricole, paroles et musique de M. Pierre Dupont, composée en 1845. Quand on entonne cette chanson, on respire le parfum des blés mûrs, et la senteur embaumée des foins coupés; c'est champêtre, c'est bucolique, et digne des pipeaux de Virgile.

Les *Bœufs* ont révélé Pierre Dupont, jusqu'alors enfermé dans le petit cénacle de la camaraderie, et l'ont fait, d'un seul bond, arriver aux honneurs de la popularité. Ce chef-d'œuvre vivra comme un impérissable modèle de poésie agreste et du sentiment vrai de la nature. Le paysan y est pris sur le fait. On dirait que Dupont a composé son poëme au retour d'une excursion dans les belles vallées et sur les pittoresques coteaux du Morvan, où il aurait étudié sur le vif l'amour du paysan pour les bestiaux, notamment pour la race bovine, les soins paternels dont il les entoure; la propreté, le luxe même de l'écurie, les toilettes des animaux, à côté de la malpropreté *grandiose* — ce mot est bon à souligner — qui s'épanouit sur les hommes et qui règne en souveraine dans les maisons.

2e COUPLET.

Les voyez-vous, ces belles bêtes;
Creuser profond et tracer droit,
Bravant la pluie et les tempêtes,
Qu'il fasse chaud, qu'il fasse froid?
Lorsque je fais halte pour boire,
Un brouillard sort de leurs naseaux;
Et je vois sur leur corne noire
Se poser les petits oiseaux.
S'il me fallait les vendre, etc.

3e COUPLET.

Ils sont forts comme un pressoir d'huile,
Ils sont plus doux que des moutons;
Tous les ans on vient de la ville
Les marchander dans nos cantons,
Pour les mener aux Tuileries,
Au mardi gras, devant le roi,
Et puis les vendre aux boucheries.
Je ne veux pas; ils sont à moi!
S'il me fallait les vendre, etc.

4e COUPLET.

Quand notre fille sera grande,
Si le fils de notre régent
En mariage la demande,
Je lui promets tout mon argent :
Mais si pour dot il veut qu'on donne
Les grands bœufs blancs marqués de roux,
Ma fille, laissons la couronne,
Et ramenons les bœufs chez nous.
S'il me fallait les vendre, etc.

Bœufs près d'une chaumière, tableau de Paul Potter, peint sur bois; il porte, à côté de la signature du peintre, la date de 1652. C'est un des plus beaux tableaux de ce maître. Il représente simplement quatre bœufs en liberté auprès d'une chaumière, mais rendus avec une saisissante vérité. L'un d'eux rumine, couché magnifiquement sur l'herbe épaisse qui vient de lui fournir sa pâture; un second s'éloigne à pas lents, et broute encore en marchant quelques brins tendres du riche gazon qu'il foule; les deux autres se dirigent évidemment vers un lac prochain, bordé de roseaux, qui leur offre son eau claire. Aucun berger ne se montre qui puisse troubler leur repos; ils sont les rois du pâturage. Tandis qu'une sorte d'ombre environne les arbres et la chaumière, et dérobe le ciel dans le lointain, la lumière, qui frappe sur la prairie et sur les bœufs avancés vers le lac, appelle vers cette partie du tableau l'attention principale. Des reflets bien ménagés nuancent, comme dans la nature, la robe de ces robustes animaux. L'un étale la blancheur de sa peau, çà et là marquée de teintes dorées; l'autre, d'un brun violâtre jaspé de noir, fait paraître plus clair le vert du feuillage. Etendue au pied d'un vieux saule, une truie, que pressent ses nourrissons avides, rend encore les bœufs plus majestueux par le contraste de ses formes disgracieuses. Ce tableau est un des plus beaux sans contredit, si ce n'est le plus beau, de l'œuvre de Paul Potter, un de ceux qui éveillent le plus l'attention par la fermeté du dessin, par la vérité et l'entente des effets du clair-obscur, par la chaleur du ton, par la vie qu'il communique aux animaux, et que l'artiste a pour ainsi dire traduite sur la toile. Les têtes semblent la respirer, les regards en sont illuminés; on la sent jusque dans les ondulations et dans les détails de la peau. Les anciens auraient dit : « Ce n'est pas une imitation, c'est la nature même. Ne voyez-vous pas ces animaux se mouvoir? » C'est l'éloge que, devant les tableaux de Paul Potter, répètent également les plus fins connaisseurs, et les hommes qui ne jugent des arts que par le sentiment. Les poëtes grecs, qui ont célébré en cent variantes la vache du statuaire Myron, ont exprimé d'avance ce qu'il faut inscrire au-dessous de ce tableau, comme au-dessous de tous les tableaux de ce maître, au pinceau si naturellement bucolique : « Berger, mène paître tes vaches plus loin, de peur que tu n'emmènes avec elles celles de Paul Potter. »

Bœufs allant au labour (LES), tableau de Troyon, musée du Luxembourg. L'aube vient à peine de naître; sa clarté blanchissante commence à percer les brumes matinales; des gouttes de rosée perlent sur les chardons et sur les feuilles des saules. Quatre bœufs, déjà courbés sous le joug, et lançant par leurs naseaux de longs jets de fumée que la froidure du matin condense en brouillard, s'avancent pesamment, droit au spectateur, conduits par un bouvier à moitié endormi. Ils sont suivis de deux autres compagnons de travail, arrêtés à quelque distance devant une touffe de luzerne. « Cette toile est complète, a dit M. Du Camp; elle est absolument d'un maître, et je ne vois pas comment elle pourrait être poussée à un degré de perfection plus élevé. » Le paysage offre une impression de fraîcheur matinale admirablement rendue; les animaux sont traités avec une égale supériorité : « Les têtes aux mufles carrés, dit M. Th. Gautier, les fanons pendants, les genoux cagneux, l'encolure épaisse et lourde des braves bêtes qui vont ouvrir le sillon où germera le pain de l'homme, et qu'on récompensera par la boucherie, tout cela est rendu avec une largeur et une simplicité magistrale. » Les *Bœufs allant au labour* ont figuré à l'exposition universelle de 1855.

BOEUM ou **BOEON**, ville de la Grèce ancienne, dans la Doride, près du mont Œta; c'était une des quatre villes qui firent nommer Tétrapole le pays occupé par les Doriens.

BŒUS, poëte grec qui avait composé un poëme intitulé *Ornithogonia* (De la naissance des oiseaux). Athénée, qui le mentionne, est incertain si l'auteur était homme ou femme et s'appelait Bœus ou Bœo. Pline (x, 3) cite Bœus à propos du *morphnos*, espèce d'aigle qui passait pour avoir des dents, être muet et sans langue, le plus noir de tous et celui dont la queue avait le plus d'étendue. Hoffmann (*Lexic, Bibliogr.*) mentionne une dissertation de G.-L. Melmann : *De Boeo, metamorphosium scriptore.*

BŒUVONAGE s. m. (beu-vo-na-je — rad. *bœuf*). Econ. rur. Castration de la vache opérée pour prolonger la durée de la sécrétion du lait, et faciliter ensuite l'engraissement.

BOFFOI s. m. (bo-foi). Gonflement. ‖ Orgueil, vanité. ‖ Vieux mot.

BOFFRAND (Germain), architecte et ingénieur, né à Nantes en 1667, mort en 1754. Il construisit un grand nombre d'hôtels à Paris, le palais de Nancy, le château de Lunéville, le fameux puits de Bicêtre (1733-1735), les ponts de Sens et de Montereau, etc. Il a aussi publié sur son art divers ouvrages estimés.

BOG. V. BOUG.

BOG s. m. (bog — de l'ital. *boga*). Jeu de cartes qui se joue ordinairement à cinq personnes, avec un carton circulaire coupé à pans égaux et formant six compartiments distincts, sur l'un desquels est écrit le mot *bog : Jouer au* BOG. *Gagner, perdre une partie de* BOG. *Faire un* BOG. ‖ Chacune des six cases dont se compose le carton ou tableau qui sert à jouer au bog : BOG *du roi*, *de la reine*, *de l'as*. ‖ Se dit plus spécialement de la case où est écrit le mot *bog : Mettre un jeton dans le* BOG, *sur le* BOG. ‖ Enjeu des joueurs après la donne : *Je fais un* BOG *de deux jetons*. ‖ Réunion de deux cartes de même valeur, comme de deux as, de deux rois, de deux dix, etc. : *Le* BOG *d'as est supérieur au* BOG *de rois*.

— *Lever le bog*, Renvier l'enjeu. ‖ *Bog de retourne*, Bog de sept au moins quand la retourne est aussi un sept. ‖ Dans toutes ces acceptions, on écrivait autrefois POQUE.

— **Encycl.** Le *bog* se joue ordinairement à cinq personnes; toutefois, il en admet un nombre moindre, comme aussi un nombre plus grand, mais jamais moins de trois ni plus de dix. Quand il y a de trois à six joueurs, on se sert d'un jeu de piquet. Au delà de six, il faut un jeu complet. Avec le jeu de piquet et à trois joueurs, on retire les quatre sept et deux huit, et l'on donne huit cartes à chacun. A quatre joueurs, on ôte également les quatre sept et les deux huit, et l'on donne six cartes à chacun. A cinq joueurs, on retire les quatre huit et un sept seulement, et l'on donne cinq cartes à chacun. Enfin, à six joueurs, on n'ôte rien du jeu, et chaque joueur reçoit cinq cartes. Avec le jeu complet, on ne retranche rien du jeu, et l'on donne sept cartes, s'il y a sept joueurs, six cartes s'il y a huit joueurs, cinq cartes, s'il y a neuf ou dix joueurs. Il reste au talon trois cartes dans le premier cas, quatre dans le second, sept ou deux dans le troisième.

Au milieu de la table est placé un carton circulaire coupé à angles égaux de manière à former six cases ou compartiments. Sur l'une de ces cases est écrit le mot *bog*, et les autres portent, en allant de droite à gauche, le roi de carreau, le dix de cœur, le valet de trèfle, l'as de carreau et la dame de pique.

Avant de commencer, tous les joueurs prennent un même nombre de jetons auxquels ils attribuent une valeur de convention : ils en mettent un ou deux dans chaque case. Celui que le sort a désigné pour donner en met deux autres dans la case du *bog*. La donne a lieu une par une, deux par deux, ou trois par trois, en commençant par la droite. Quand elle est terminée, le donneur dépose sur la table les cartes qui forment le talon; il retourne la première, et il a le droit de l'échanger contre une des siennes. De plus, si cette carte est une de celles qui sont figurées sur le carton, il prend l'enjeu déposé sur la case de cette carte.

Après la distribution, les joueurs examineront leurs cartes sans les montrer, et annonceront à haute voix s'ils veulent *boguer*, c'est-à-dire faire un enjeu, lequel doit être plus fort, au moins d'un jeton, que la première mise. Celui qui est placé à la droite du donneur parle le premier, en disant : *Je bogue de tant de jetons*, et il fait son enjeu. Les autres joueurs qui veulent également boguer parlent successivement à leur tour : ils tiennent cet enjeu ou en font un plus grand. Ceux qu'effraye l'élévation des renvis ou qui craignent de rencontrer un jeu plus élevé que le leur sont libres de *s'en aller*, en d'autres termes, de renoncer à la lutte : ils abandonnent alors leur mise, et payent en outre deux jetons à la case du *bog*. Une fois les enjeux faits, tous les joueurs qui ont bogué abattent leurs cartes, et celui qui possède la combinaison la plus forte gagne le *bog* et tous les enjeux. — Les combinaisons usitées sont les suivantes : le *bog*, qui consiste dans la réunion de deux cartes de même valeur, comme deux as, deux rois, deux dix, etc.; le *misti*, ou le valet de trèfle joint à deux cartes de même valeur; le *brelan simple*, réunion de trois cartes semblables, comme trois as, trois dames, etc.; et le *brelan carré*, réunion de quatre cartes semblables, comme quatre rois, quatre valets, quatre neuf, etc. Le misti l'emporte sur le *bog*, même sur deux *bogs* se trouvant réunis dans la même main. Le brelan simple l'emporte sur le misti, et le brelan carré sur le brelan simple. Quand il y a deux ou plusieurs *bogs*, deux ou plusieurs brelans, le *bog* ou le brelan composé des cartes les plus fortes a l'avantage sur le *bog* ou le brelan d'une valeur moindre. Enfin, si deux joueurs ont chacun un *bog* de même valeur, c'est le premier en cartes qui est le gagnant.

Lorsqu'on a bogué, c'est-à-dire réglé les *bogs*, le premier en cartes joue une carte à son choix, et continue tant qu'il a des cartes qui se suivent dans la même couleur. S'il est forcé de s'arrêter, la main passe à celui des joueurs qui a la carte supérieure à la dernière carte qui a été jouée. Si personne n'a cette carte, le premier joueur continue de jouer, soit dans la même couleur, soit dans toute autre qui lui convient le mieux. Du reste, ce droit appartient à chaque joueur, à mesure qu'il a la main. Celui qui, en jouant, abat un roi, est libre de recommencer dans la couleur qu'il juge à propos. Enfin, quand un des joueurs joue une des cartes figurées sur le carton, il prend l'enjeu déposé sur cette carte. La partie se poursuit ainsi, jusqu'à ce que l'un des joueurs ait réussi à jeter sa dernière carte. Elle est alors terminée, et celui qui a obtenu ce résultat reçoit de tous les autres autant de jetons qu'il leur est resté de cartes dans les mains. De plus, si, parmi ces cartes, il en est une ou plusieurs de celles du tableau, le joueur ou les joueurs qui n'ont pu s'en débarrasser sont tenus de mettre dans les cases de ces cartes autant de jetons qu'il y en a déjà.

BOGAERT (VAN DEN), sculpteur hollandais. V. DESJARDINS.

BOGAERTS (Félix), littérateur belge, né à Bruxelles en 1805, mort à Anvers en 1851. Il fut professeur à l'Athénée d'Anvers. On lui doit : la *Bibliothèque des antiquités* (1834), ouvrage plein d'érudition; le drame de *Ferdinand Alvarez de Tolède*, représenté en 1834 sur le théâtre royal de Bruxelles; des nouvelles et des romans; une *Histoire du culte des saints en Belgique* (1848); une *Histoire civile et religieuse de la colombe depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (1847, in-8°); *Epigrammes et poésies épigrammatiques* (1849). Citons également : *De la destination des pyramides* (1845).

BOGAHA, arbre dieu de l'île de Ceylan. On conte que cet arbre traversa les airs afin de se rendre d'un pays très-éloigné à Ceylan, et qu'il y enfonça ses racines dans le sol pour servir d'abri au dieu Budhou, qu'il couvrit de son ombrage tant que ce dieu demeura sur terre. Quatre-vingt-dix-neuf rois furent ensevelis à ses pieds; ses feuilles sont un préservatif contre les sortiléges et les maléfices; il ne produit aucun fruit et est encore l'objet d'un culte spécial dans l'Inde, où les habitants plantent de petits bogahas sous lesquels ils placent l'image de leurs idoles et allument des lampes.

BOGAN (Zacharie), philologue et théologien anglais, né dans le Devonshire en 1625, mort en 1659. Profondément versé dans la connaissance des langues, il jouit d'une grande réputation et publia, outre divers traités ascétiques et des *Additions à l'archéologie attique de Francis Rous* (1685, in-4°), un remarquable et savant ouvrage, bien que systématique sous le titre de *Homerus ἑβραΐζων, sive Comparatio Homeri cum scriptoribus sacris, etc.* (Oxford, 1658, in-8°).

BOGARMILES s. m. pl. (bo-gar-mi-le). Hist. relig. Hérétiques du XIe siècle, qu'on appelle aussi BOGOMILES. V. ce mot.

BOGARRA, bourg d'Espagne, prov. et à 59 kilom. S.-E. d'Albacète, sur la rive gauche de la Madera; 2,730 hab. — Fabrication de toiles communes et étoffes de laine; exportation de soie et toiles.

BOGATZKY (Charles-Henri DE), écrivain ascétique protestant, né à Jankowa en 1690, mort à Halle en 1774. Ses principaux ouvrages sont : *Manuel des enfants de Dieu* (1748); *Considérations sur l'incarnation et la naissance de Jésus* (1753); *Vie de Jésus-Christ sur la terre* (1754); *Pensées sur la sainte Trinité* (1754.)

BOGDAN LE NOIR (*Bogdan Negrul*), vaïvode de Moldavie dans la première moitié du XVIe siècle. Il succéda à son père Etienne le Grand, et d'après ses conseils se soumit au sultan Soliman, afin de conserver à son pays une ombre d'indépendance, qui n'eut guère de durée.

BOGDANOWITCH (Hippolyte-Fédorowitch), poëte surnommé par ses compatriotes l'**Anacréon russe**, né à Perevoltchno en 1743, mort en 1803. Il faisait ses études à l'université de Moscou et se préparait à entrer dans la carrière militaire, lorsque, ayant assisté à la représentation de quelques œuvres dramatiques, il sentit naître en lui une irrésistible vocation pour la littérature. Quelques poésies lyriques, suivies d'un petit poëme en trois chants, l'*Ile de la Félicité* (1765), attirèrent l'attention sur le jeune poëte, qui fut nommé inspecteur de l'université de Moscou, traducteur au collége des affaires étrangères, puis secrétaire de légation à Dresde. Ce fut dans cette ville qu'il composa son poëme de *Dauchenka*. De retour en Russie vers 1776, il rédigea pendant quelques années le *Courrier de Saint-Pétersbourg*, puis fut nommé président de la commission des archives de l'empire. Cet aimable et charmant esprit s'est acquis une réputation durable par son poëme de *Psyché*, publié en 1775, et que les Russes, dans leur enthousiasme national, ne craignent pas de mettre au-dessus des ouvrages du même nom d'Apulée et de La Fontaine, qu'il a pris pour modèles. L'impératrice Catherine avait appris ce poëme par cœur. On y trouve en effet de l'originalité et une certaine couleur locale. L'auteur a su peindre, sous de fines allégories, les mœurs dissolues de l'aristocratie russe; enfin le style en est agréable et sans prétention. Outre ce gracieux poëme, le premier en ce genre de la littérature russe, Bogdanowitch a publié un volume intitulé *Tableau historique de la Russie* (1777, in-8°); des *Proverbes dramatiques* (1785, 3 vol., in-8°); un *Recueil de poésies lyriques* et une traduction des *Révolutions romaines*, de Vertot.

BOGDANUS (Martin), médecin allemand, né à Driesen, dans le Brandebourg, au XVIIe siècle. Il se fit recevoir docteur à Bâle en 1660, et eut pour maître Bartholin, qui revendiquait contre Rudbeck la découverte des vaisseaux lympathiques. Bogdanus prit le parti du premier dans divers écrits polémiques, entre autres dans son *Apologia pro vasis lymphaticis Bartolini, etc.* (Copenhague, 1654, in-4°). Il a publié en outre divers ouvrages, notamment : *Tractatus de recidiva morborum ex Hippocrate, etc.* (1660, in-4°); *Observationes medicæ* (1665, in-8°).

BOGDA-OOLA, montagne de la Russie d'Europe, dans le gouvernement d'Astrakan, à 55 kilom. N.-E. de Tchernoï-jar; elle forme un pic isolé au milieu d'un steppe immense, ce qui permet de l'apercevoir à sept journées de chemin. Cette montagne est devenue un objet de vénération pour les Kalmouks.

BOGDINSKOÉ, lac salé de la Russie d'Europe, gouvernement d'Astrakan, district de Tchernoï-jar. Placé au pied du Bogda-Oola, il a une circonférence de 40 kilom.; ses eaux salées fournissent aux habitants des environs une grande quantité de sel.

BOGE s. f. (bo-je). Habitation misérable. ‖ Vieux mot.

BOGENHAUSEN, village de Bavière, gouvernement et à 3 kilom. de Munich; 345 hab. Beau château royal; observatoire construit en 1817 et l'un des plus beaux du monde entier.

BOGENSIS PAGUS, petit pays de France, dans l'ancien Bordelais, compris actuellement dans le département de la Gironde. La Teste-de-Buch, Cazau et Sanguinet, étaient les principaux centres de population de ce *pagus*.

BOGÈS ou **BUTÈS**, général persan. Lorsque Xerxès eut été vaincu par les Grecs, Bogès fut chargé de défendre Eionê, ville de Thrace, contre Cimon, fils de Miltiade. Voyant l'impossibilité de prolonger la résistance, il tua sa femme et ses enfants, mit le feu à la ville et se jeta lui-même dans les flammes.

BOGESUND, ville de Suède. V. ULRICEHAMN.

BOGGEVELD. V. BOKKEVELD.

BOGHAR, ville de l'Algérie, prov. d'Alger, à 76 kilom. S. de Médéah, à 1,150 m. au-dessus du niveau de la mer, position élevée qui a fait surnommer Boghar le *Balcon du Sud*, ch.-l. de bureau arabe; 725 hab. Ancienne colonie romaine, cette ville fut pendant longtemps le boulevard d'Abd-el-Kader, qui la fortifia en 1839; elle fut incendiée en 1841 par les Français, qui l'ont relevée depuis et en ont fait un avant-poste, sur la limite du Tell et du Sahara.

BOGHAZ, nom donné à un passage ouvert par les eaux du Nil, à travers la barre formée à l'embouchure du fleuve par des bancs de sable et de limon; les navires n'arrivent à Rosette qu'en franchissant ce passage, dont l'ouverture est très-variable et présente, par conséquent, de grandes difficultés à la navigation.

BOGHAZ-KEUI, c'est-à-dire *village du défilé*, bourg de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, sandjiak de Kaisarieh, à 20 kilom. N.-O. de cette ville et à 25 kilom. S. de Yousgat. Ce village, dont la population s'élève à 560 hab., est dominé par des hauteurs que couronnent les ruines d'une grande ville très-ancienne, sur le nom de laquelle les antiquaires ne sont pas d'accord. La partie la plus intéressante de ces ruines est une enceinte de rochers naturels, aplanis par l'art et couverts de sculptures du temps des Perses; la principale scène, qui représente une entrée du Grand Roi, se compose de soixante figures, dont quelques-unes sont colossales. Quelques critiques regardent cette ruine comme l'emplacement de l'antique *Ptérium*, détruit par Crésus, tandis que d'autres l'identifient avec *Tavia*.

BOGHDAN, nom que les Turcs donnent à la Moldavie; ce mot n'est autre que le nom du premier hospodar de cette province, qui s'appelait *Bohdan*, équivalant exactement à notre Déodat ou Dieudonné. Par extension, ce mot a servi à désigner la province gouvernée par cet hospodar.

BOGHEAD s. m. (bo-ghèd — mot angl.). Minér. Nom d'un schiste bitumineux que l'on exploite en Ecosse, sur une grande échelle, pour servir à la fabrication du gaz d'éclairage et à la préparation d'hydrocarbures liquides ou solides, qui ont de nombreuses applications dans les arts industriels : *Le gaz de l'éclairage tiré du* BOGHEAD *est doué d'un remarquable pouvoir éclairant.* (L. Figuier.)

BOGHEI ou **BOGUET** s. m. (bo-ghè — de l'angl. *bog*, bourbier). Sorte de petit cabriolet découvert, à deux roues : *Se promener en* BOGHEI. *Louer deux* BOGHEIS. *La vieille jument était attelée à une sorte de* BOGHEI *découvert, qu'il avait bien raison d'appeler brouette.* (G. Sand.)

BOGIN (Jean-Baptiste), homme d'Etat italien, né à Turin en 1701, mort en 1784. Il fut d'abord grand chancelier de Victor-Amédée, roi de Sardaigne, puis ministre d'Etat sous Charles-Emmanuel. C'est à lui que le Piémont doit l'amélioration des écoles militaires et la fondation de l'école de minéralogie.

BOGLIPOUR. V. MONGHIR.

BOGMOTTY, rivière de l'Indoustan, prend sa source dans le Népaul, à l'E. de Catmondore, reçoit plusieurs affluents, passe dans la province de Bahar, où, après un cours de 365 kilom., elle se jette dans le Gange à l'E. de Boglipour.

BOGNE DE FAYE (Pierre-François-Jean), diplomate et homme politique français, né à Clamecy en 1778, mort en 1831. Il fut chargé de diverses missions diplomatiques sous le Directoire, devint plus tard secrétaire de légation à Munich, prit une part importante aux négociations qui eurent lieu entre la Bavière et la France de 1805 à 1809, et fut nommé, pendant la première Restauration, secrétaire de légation à Vienne, puis chargé d'affaires à Hesse-Darmstadt. Tombé en disgrâce après les Cent-Jours, il vécut dans la retraite jusqu'en 1818, époque où il fut nommé membre de la chambre des députés. M. Bogne siégea au côté gauche et défendit avec ardeur la cause de la liberté. Il insista sur la nécessité de rendre les ministres responsables, demanda le rappel des bannis, vota pour l'admission de Grégoire, combattit les prétentions du clergé, etc., et ne fut point réélu aux élections de 1825.

BOGODOUKHOF, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 42 kilom. N.-O. de Kharkof, sur la rive droite du Merlo; 10,000 h. Pelleteries, récolte de fruits très-renommés.

BOGOMILES s. m. pl. (bo-go-mi-le). Hist. relig. Nom donné à des hérétiques du XIe siècle qui niaient la transsubstantiation, condamnaient le mariage et professaient une confiance absolue en la miséricorde de Dieu. ‖ On les appelle aussi BOGARMILES.

— **Encycl.** Les *bogomiles*, hérétiques de Bulgarie, étaient les sectateurs d'un certain Basile, médecin, qui tenta de faire revivre la doctrine des pauliniens, sous le règne d'Alexis Comnène. Nous avons dit, en racontant la vie de ce sectaire, quelle était sa doctrine et comment on l'empêcha bientôt de la propager. V. BASILE, hérésiarque.

BOGORIS, roi des Bulgares, mort en 896. A peine maître du pouvoir, il déclara la guerre à l'impératrice grecque Théodora, qui lui députa un évêque par lequel il fut converti au christianisme vers 853. La nouvelle de cette conversion provoqua une révolte parmi les Bulgares. Bogoris ne se borna pas à la comprimer, il imposa de force la nouvelle religion à ses sujets, demanda des prêtres et des évêques, et envoya son fils à Rome. Bogoris, ainsi que les Bulgares, se rangea du côté de l'Eglise grecque, lors du schisme de Photius, et ne tint aucun compte des excommunications du pape Jean VIII. Il abdiqua en faveur de son fils aîné, qu'il renversa ensuite, à cause de ses débauches et de son impiété, et auquel il fit crever les yeux. Ce terrible néophyte, après avoir couronné son second fils, rentra pieusement dans le monastère qui était devenu sa retraite et où il termina ses jours.

BOGORODITZK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 54 kilom. S.-E. de Toula, ch.-l. du district de ce nom; 7,000 h. Commerce de grains et miel; château impérial.

BOGOTA (**SANTA-FE-DE**), ville de l'Amérique méridionale, capitale de la république de la Nouvelle-Grenade, et de l'Etat de Cundinamarca, près de la rivière de Bogota, et sur un plateau au pied du Chingasa, par 4° 37′ lat. N. et 76° 30′ long. O.; 50,000 hab. Siége du gouvernement, de la cour suprême de justice et d'un archevêché; université, trois colléges, bibliothèque, musée, jardin botanique, observatoire, école de peinture, monnaie. Fabrication de savons, draps, toiles, cuirs; imprimeries, travail des métaux précieux. Climat très-humide, et néanmoins agréable et salubre. Tremblements de terre fréquents. Fondée en 1538, elle fut pendant plus de trois siècles la capitale de la vice-royauté espagnole; après la déclaration de l'indépendance, elle fut prise par les Espagnols en 1816; reprise par Bolivar en 1819, elle devint la capitale de la république de la Colombie jusqu'à la division de cette république en trois Etats (1831). A cette époque, elle fut capitale de la république de la Nouvelle-Grenade, et depuis 1858, elle est restée le siége du gouvernement de la Confédération grenadine.

BOGOTA, rivière de l'Amérique du Sud, dans la Confédération grenadine, prend sa source dans le lac de Guatavista, à 24 kilom. N. de Santa-fé-de-Bogota, baigne cette ville et se jette dans le Magdalena, après un cours de 200 kilom.

BOGROS (Annet-Jean), anatomiste français, né à Bogros, comm. de Messeix (Auvergne), en 1786, mort en 1823. Il fut aide d'anatomie et prosecteur à la faculté de médecine de Paris, où Béchard a plus d'une fois proclamé son habileté et sa science. On lui doit : *Considérations sur la squelettopée* (1819); *Essai sur l'anatomie chirurgicale de la région iliaque et description d'un nouveau procédé pour faire la ligature des artères épigastriques et iliaque externe* (1823), etc.

BOGSCH (Jean), agronome allemand, né à Deutschendorf en 1745, mort à Presbourg en 1821. Il exerça la profession d'instituteur à Sautschau et à Presbourg, et se fit connaître par des traités d'agronomie très-estimés. Tels sont : *Manuel abrégé contenant des préceptes fondés sur l'expérience relativement à l'art de faire croître les arbres fruitiers utiles, etc.* (Vienne, 1795); *Instruction abrégée pour l'éducation des abeilles* (Vienne, 1795).

BOGUD, roi de la Mauritanie Tingitane. Il embrassa le parti de César, qu'il suivit en Espagne, et contribua à la victoire de Munda. Après la mort de César, il se déclara pour Antoine. Il se rendit ensuite en Grèce et fut tué par Agrippa à la prise de Méthone.

BOGUE s. m. (bo-ghe). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des sparoïdes, renfermant quatre espèces, dont une est abondante dans la Méditerranée, et se fait remarquer par sa fécondité et par la qualité de sa chair *Les* BOGUES *vivent de plantes marines.* (Valenciennes.) *Les Provençaux croient rendre la pêche meilleure en suspendant à leur navire une figure argentée de* BOGUE. (Valenciennes.)

— Argot. Montre. ‖ *Faire bogue*, Voler une montre. ‖ On dit aussi TOQUANTE, à Paris, et BOBINE, dans d'autres localités.

BOGUE s. f. (bo-ghe — anc. haut allem. *bouga*, bracelet). Enveloppe extérieure de la châtaigne, qui est armée de piquants.

— Métall. Gros anneau à tourillons, qui est fixé à l'extrémité du manche des marteaux

à soulèvement, et qui contient l'axe de rotation du système. ‖ On l'appelle aussi BAGUE ou HURASSE.

— Techn. Pelle dont on se sert pour enlever les boues.

BOGUE (David), ministre anglican, né à Holydown en 1750, mort à Brighton en 1825. Il fut, en 1793, un des éditeurs du *Magasin évangélique*, et contribua à la fondation de la Société des missions de Londres. On lui doit: *Considérations sur la distribution des traités religieux*, un livre sur le *Caractère inspiré du Nouveau Testament*, une *Histoire des dissidents*, etc.; enfin, un ouvrage publié en français après sa mort sous ce titre : la *Paix universelle durant le millénium* (1829).

BOGUER v. n. ou intr. (bo-ghé — rad. *bog*). Au jeu du bog, Faire un enjeu : *Je* BOGUE *d'un, de deux jetons. Celui qui ne veut pas* BOGUER *se retire du jeu en abandonnant sa mise.* ‖ On disait et on écrivait autrefois POQUER.

BOGUER v. a. ou tr. (bo-ghé — rad. *bauque*). Agric. Faire mûrir sur la paille : BOGUER *des fruits.*

BOGUET s. m. (bo-ghè). Syn. de BOGHEI.

BOGUET (Henri), grand juge de la terre de Saint-Claude à la fin du XVIe siècle. Outre une *Vie de saint Claude* (1591), et un *Commentaire* latin sur la coutume du duché de Bourgogne (1604), il publia un livre intitulé : *Discours des sorciers, avec six advis en fait de sorcellerie* (Paris, 1600, in-8o). Ce dernier ouvrage est curieux, en ce qu'il montre sur quels faibles indices on condamnait alors les malheureux qu'on soupçonnait d'avoir des rapports avec le diable.

BOGUETTE s. f. (bo-ghè-te). Agric. Nom vulgaire du blé sarrasin.

BOGUISTE s. m. (bo-ghi-ste — rad. *bogue*). Argot. Horloger, faiseur de bogues ou de montres.

BOGUPHAL, chroniqueur polonais, évêque de Posnanie, mort en 1253. Il a écrit en latin une *Chronique de Pologne*, où sont racontés tous les événements importants jusqu'à l'an 1253, et qui a ensuite été continuée par Godislas Bacsko.

BOGUSLAWSKI (Albert), auteur et artiste dramatique polonais, né en 1752, mort en 1829, fut le véritable créateur de l'art théâtral dans sa patrie. Nommé en 1790, par le roi Poniatowski, directeur du théâtre royal, il composa lui-même son répertoire, en traduisant du français, de l'anglais, de l'allemand, de l'italien et de l'espagnol, les pièces les plus en vogue, puis des opéras, et introduisit la musique italienne sur la scène polonaise. En 1809, il fonda à Varsovie une école dramatique. Il a composé un grand nombre de pièces de théâtre, qui ont été réunies pour la plupart sous ce titre *Dziela Dramatyczul* (Varsovie, 1820, 9 vol. in-8o).

BOGUSLAWSKI (Palm-Henri-Louis DE), astronome allemand, né à Magdebourg en 1789, mort en 1851. Il servit comme officier d'artillerie depuis 1806 jusqu'après la bataille de Waterloo. Nommé en 1829 conservateur et, en 1831, directeur de l'observatoire de Breslau, il a surtout observé les comètes et il découvrit en 1834 celle qui porte son nom. On a de lui un recueil astronomique, l'*Uranus* (Glogau, 1846-1848, 3 vol.).

BOHACZ (Thomas), graveur autrichien, né à Olmutz, obtint à Vienne le titre de graveur de l'université et mourut en 1764. On cite, parmi les pièces qu'il a exécutées au burin : une *Sainte famille* et un *Saint-Jean Népomucène.*

BOHADE s. f. (bo-a-de — rad. *bœuf*). Féod. Corvée de deux bœufs ou d'une charrette, due par certains vassaux, pour le transport des vins ou la culture de la vigne du seigneur.

BOHADSCH (Jean-Baptiste), médecin et naturaliste allemand, mort en 1772 à Prague, où il occupa une chaire de botanique et d'histoire naturelle. Il a publié en latin et en allemand plusieurs ouvrages dont voici les principaux : *Dissertatio de utilitate electrisationis in arte medica* (Prague, 1751, in-4o); *Description de quelques plantes découvertes dans un voyage triennal en Bohême, plantes qui peuvent être utiles dans l'économie domestique et l'art de la teinture* (Prague, 1753); *Exposé de l'avantage peu commun que le royaume de Bohême peut retirer annuellement des végétaux* (1758); *De quibusdam animalibus marinis eorumque proprietatibus* (1761); *De l'usage du pastel dans l'économie domestique* (1766).

BOHADSCHIE s. f. (bo-ad-chî — de *Bohadsch*, n. pr.) Echin. Genre d'échinodermes, voisin des holothuries, comprenant plusieurs espèces imparfaitement connues, qui vivent près des côtes de l'île Célèbes.

BOHA-EDDAULAH ou **BOHE-EDDAULAH**, prince de Bagdad, de la dynastie des Déilémites, mort en l'an 1012 (403 de l'hégire). Il agrandit ses Etats par la conquête de Farès, du Kerman et de l'Ahwaz.

BOHA-EDDIN ou **BOHADIN** (Aboul-Mahassen Youssouf Ibn Scheddah), historien arabe, né à Mossoul en 1145, mort en 1232. Son véritable nom était Youssouf, et la dénomination de *Boha-Eddin*, sous laquelle il est surtout connu, est un surnom honorifique, qui signifie *Gloire de la religion.* Il s'était adonné avec ardeur à l'étude du Coran, de la jurisprudence et des traditions de l'islamisme, lorsqu'il partit vers 1172 pour Bagdad. Il entra comme répétiteur dans le collége de Nidham-al-Moulk, puis fut nommé en 1174 professeur à Mossoul. Ayant entrepris en 1187 le pèlerinage de Médine et de La Mecque, Boha-Eddin résolut de visiter en même temps Jérusalem en passant par Damas. Il se trouvait dans cette dernière ville lorsque le célèbre sultan Saladin, qui avait entendu parler du savant professeur, le manda près de lui et le nomma bientôt après juge de l'armée, puis juge de Jérusalem. A partir de cette époque, Boha-Eddin vécut à la cour du sultan et fut chargé de quelques missions importantes, notamment auprès du calife de Bagdad. Après la mort de Saladin, il alla habiter près d'un de ses fils, Al-Melik, à qui était échue la principauté d'Alep, et devint cadi de cette ville. Il y passa les dernières années de sa vie, y fonda à ses frais un collége, ainsi qu'une école destinée à l'enseignement des traditions musulmanes, et fut enterré dans une chapelle qu'il avait fait construire lui-même. Boha-Eddin a composé : un *Traité de la guerre sacrée*, dont il fit hommage à Saladin lors de sa première entrevue avec lui, et dans lequel il groupait les raisons qui devaient pousser les mahométans à faire la guerre à tous les peuples qui ne professent pas leur religion; un traité intitulé : *Ressource des magistrats dans les questions obscures*, dans la préface duquel se trouvaient relatées diverses circonstances de sa vie. Ces deux traités ne nous sont pas parvenus, mais il nous reste de lui un ouvrage d'un haut intérêt pour l'histoire des croisades, c'est la *Vie de Saladin*. Ce livre curieux a été publié en arabe et en latin par Schultens, sous le titre de : *Vita et res gestæ sultani Saladini* (Leyde, 1732, in-fol.).

BOHAIN, ville de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. N.-E. de Saint-Quentin, sur le canal des Torrents; pop. aggl. 4,671 hab., pop. tot. 5,051 hab. Fabriques de châles, gazes, mérinos, horlogerie. Située au milieu des bois, cette ville était jadis une place forte, dont Philippe-Auguste s'empara en 1181; elle fut prise par les Anglais en 1329 et en 1523, et reprise par La Trémouille la même année. En 1703, Louis XIV érigea en comté le domaine de Bohain. Ruines du château du comte de Saint-Pol, connétable de France, décapité sous le règne de Louis XI.

BOHAIN (Alexandre-Victor), littérateur français, né à Paris en 1805, mort dans la même ville en 1856. Il abandonna l'étude du droit, et acheta en 1827, pour 30,000 francs, la propriété du journal le *Figaro*, dirigé alors par Lepoitevin de Saint-Alme, qui, lui-même, en était devenu acquéreur moyennant la somme de 300 francs. Bohain donna une direction politique à ce léger *Figaro*, auquel l'esprit littéraire eût dû suffire, et il contribua dans la mesure de ses forces à cette guerre de plume qui hâta la chute du roi Charles X. Bohain signa la protestation des journalistes contre les ordonnances de juillet 1830, et fut nommé ensuite préfet de la Charente. Il fut un des quatre écrivains qui obtinrent la faveur d'exploiter concurremment le Vaudeville, le Gymnase, les Variétés et les Nouveautés, et il dirigea ce dernier théâtre pendant quelque temps. Après la mort du *Figaro* et l'éphémère exploitation de son privilége dramatique, Bohain fonda, en 1833, l'*Europe littéraire*. Il fut aussi éditeur du *Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français*, par Napoléon Landais, publié en 1834, et enfin du *Courrier de l'Europe*, journal français qu'il fonda lui-même à Londres. Le 3 novembre 1831, il fit jouer à l'Odéon *Mirabeau*, drame en cinq actes et en prose. Cet ouvrage offrait quelques belles scènes, mais il n'excita qu'un intérêt assez faible. Le succès fut vivement contesté, et la pièce disparut de l'affiche après la troisième représentation, malgré le talent déployé par Frédérick-Lemaître dans le rôle de Mirabeau.

BOHAIRE-DUTEIL, littérateur et auteur dramatique français, né à Reuil près de la Ferté-sous-Jouarre, vers 1750, mort en 1825, était, avant la Révolution, avocat au parlement de Paris; le peu de succès qu'il eut au barreau et son goût pour les lettres le poussèrent à devenir écrivain et à composer des pièces pour le théâtre, mais il ne put jamais s'élever au-dessus de la médiocrité. Nous nous bornerons à mentionner : *Eulalie* ou les *Préférences amoureuses*, drame en cinq actes (1777); le *Siége de Paris et les vers de la* Henriade *distribués en une tragédie* (1780); *Jésus-Christ* ou la *Véritable religion*, tragédie en vers (1792); la *Nouvelle Héloïse*, tragédie (1792); les *Mondes de Fontenelle* ou les *Amours de Nelson et de Céphise*, poëme en six chants (1814), etc.

BOHAN (François-Philippe LOUBERT, baron DE), tacticien français, né à Bourg en 1751, mort en 1804. Il suivit d'abord la carrière militaire et parvint au grade de colonel de dragons, puis à celui de major général de la gendarmerie. Il a publié un ouvrage remarquable intitulé : *Examen critique du militaire français* (3 vol. in-8o); le troisième volume, contenant les *Principes pour monter et dresser les chevaux de guerre*, fut ensuite réimprimé à part. On lui doit encore un *Mémoire sur les haras considérés comme une nouvelle richesse de la France, etc.*

BOHAN (Alain), conventionnel, né à Hanvec (Finistère), mort en 1815. Il vota la mort du roi avec appel au peuple, fut un des soixante-treize signataires de la protestation contre le 31 mai, siégea aux Cinq-Cents, puis se fixa à Rennes, où il se fit une certaine réputation comme avocat consultant.

BOHÉ ou **BOÉ** adj. m. (bo-é — de *Bohé*, nom d'une montagne de la Chine où l'on récolte beaucoup de thé). Comm. Sorte de thé noir de Chine : *Thé* BOHÉ. ‖ On dit aussi BOHÉA et THÉ BOUI.

BOHEMAN (Charles-Adolphe ANDERSON), personnage mystérieux, né en Suède en 1770, mort vers 1830, quitta fort jeune son pays et y revint inopinément en 1802, possesseur d'une fortune considérable dont personne ne connaissait la source. On supposait qu'il la devait à des moyens peu honorables, et on l'accusait, soit d'avoir volé l'écrin de la reine Marie-Antoinette, au moment où la famille royale s'enfuit de Paris (Boheman était alors attaché comme secrétaire au comte de Fersen), soit d'avoir soustrait à un riche Anglais une cassette renfermant sa fortune et ses papiers; mais aucune de ces accusations n'a pu être prouvée. Ce qui est certain, c'est que Boheman était affilié à la secte des illuminés, qu'il se donnait le titre de chef des *Frères asiatiques*, qu'il revint en Suède pour épouser une jeune fille pauvre avec laquelle il s'était fiancé avant son départ, qu'il était d'un commerce agréable, et que sa bienfaisance envers les nécessiteux et les établissements publics était sans bornes. Par ses profondes connaissances des mystères cabalistiques, il réussit à dominer beaucoup d'esprits faibles; il exerça même une grande influence sur de hauts personnages, entre autres sur le duc Charles, qui avait une tendance marquée vers l'illuminisme. Craignant qu'il ne parvînt aussi à envelopper le roi dans ses filets, on le représenta comme un homme politiquement dangereux, ce qui détermina Gustave-Adolphe à l'exiler. Ayant obtenu, après la révolution de 1809, la permission de rentrer dans le royaume, Boheman y reprit bientôt tout son crédit sur son ancien protecteur, alors le roi Charles XIII; mais, en 1814, victime de nouveaux et injustes soupçons, fomentés par des ennemis jaloux, il fut arrêté et conduit hors de la frontière. En vain réclama-t-il contre ce traitement arbitraire, on ne l'écouta point. Il se retira en Allemagne, où il passa le reste de sa vie.

BOHÊME, royaume autref. indépendant, auj. réuni à l'empire d'Autriche et faisant, avant la guerre de 1866, partie de la Confédération germanique; compris entre 48° 30′ — 51° 5′ lat. N. et 9° 45′ — 14° 25′ long. E.; borné au N. par la Saxe et la Prusse; à l'E., par la Moravie; au S., par l'Autriche propre, et à l'O., par la Bavière; étendue : du N. au S., 269 kil.; de l'E. à l'O., 311 kil.; périmètre, 1,278 kilom.; superficie, 52,365 kilom. carr.; 4,721,313 hab., dont les trois quarts appartiennent à la race slave, établis surtout dans la partie orientale; les Allemands forment, avec les juifs, le reste de la population. Cap. Prague.

— *Orographie* et *hydrographie*. Le territoire de la Bohême, quadrilatère irrégulier, forme un plateau élevé qui s'incline vers le N., et qu'enferme une ligne continue de montagnes : le Fichtelgebirge et l'Erzgebirge au N.-O., les monts de Lusace au N.; le Riesengebirge au N.-E.; les Sudètes et les monts de Moravie à l'E. et au S.-E., et le Bœhmerwald à l'O. Entre l'Erzgebirge et le Riesengebirge se trouve la gorge par laquelle s'écoule l'Elbe; c'est la seule interruption que présente la ceinture de la Bohême. Les points culminants de ces diverses chaînes sont : dans le Fichtelgebirge, le Schneeberg, 1,040 m.; dans le Bœhmerwald, le Heidelberg, 1,409 m.; dans la chaîne du Riesengebirge, le Schneekoppe, 1,646 m.; enfin, dans les montagnes de Moravie, les pics dominants ne dépassent pas 1,000 m. Toutes ces chaînes projettent dans l'intérieur du pays de nombreux contre-forts qui le sillonnent dans tous les sens et forment plusieurs vallées, dont les principales sont celles de l'Elbe et de la Moldau, les deux seules rivières navigables de la Bohême. Plusieurs autres cours d'eau moins importants, recevant le superflu de beaucoup d'étangs, arrosent et fertilisent le sol, ce sont : la Sazawa, la Luschniz, l'Ottawa et la Beraun, affluents de la Moldau, qui se jette elle-même dans l'Elbe, près de Melnik; l'Iser, l'Aupe, la Mettau, l'Adler, l'Eger et la Bila, autres affluents de l'Elbe.

— *Climat*. Le climat de la Bohême est généralement salubre; la température moyenne est de 7° 5 centigrades; cependant la configuration du sol contribue beaucoup à produire des phénomènes particuliers; ainsi, le froid est plus âpre dans les parties montagneuses du sud que dans le nord. Les vents de l'O., du S.-O. et du N.-O. dominent le plus souvent, secs en hiver, mais accompagnés de pluies en été; ceux de l'E. et du N.-E. amènent presque toujours des orages.

— *Constitution géologique et productions minérales et agricoles*. La conformation géologique du pays varie fréquemment avec la forme extérieure du sol. Les parties méridionales, plus élevées que celles du nord, sont composées de masses de granit, de syénite et de gneiss; les parties centrales, entre Prague et Klattau, présentent du porphyre à base de quartz, du quartz schisteux et micacé, et enfin de l'argile schisteuse de calcaire primitif; à l'ouest, dans le bassin de l'Elbe, des masses de craie. La Bohême septentrionale offre encore une plus grande variété dans sa constitution géologique : le grès prédomine au N.-E. de l'Elbe, tandis qu'au N.-O. il alterne avec un sol rouge et une couche tertiaire de molasse; dans le Fichtelgebirge, on retrouve les formations primaires du sud mêlées de schiste micacé. De plus, partout, dans cette région, les produits volcaniques percent au travers des masses basaltiques.

Les productions du règne minéral sont depuis bien des siècles l'une des richesses de la Bohême. Les mines de Joachimstal donnent annuellement, outre une petite quantité d'or, 8,400 kilogr. d'argent; les plus productives sont ensuite celles de Przibam; dans l'Erzgebirge, on exploite des mines d'étain qui produisent 490 quintaux métriques par an. Des forêts on retire beaucoup de potasse et de goudron; des sources alcalines et amères, on extrait de la magnésie, des sulfates de soude et de magnésie. Partout on rencontre de la pierre meulière, de la pierre de taille, du marbre et du graphite; dans plusieurs localités, de l'alun, du soufre, du zinc, du bismuth, du cinabre, du quartz, des grenats, des améthystes, des topazes, des saphirs, etc. Le fer et la houille abondent et sont exploités sur plusieurs points. Ce pays manque absolument de sel; mais, par contre, il possède un grand nombre de sources minérales chaudes et froides, qui alimentent des établissements de bains, renommés parmi les plus célèbres de l'Europe. Les plus connus sont ceux de Marienbad, Carlsbad, Tœplitz et Sedlitz.

L'activité des habitants, secondée par la fertilité du sol, sait multiplier les productions du règne végétal. Après les céréales, qui sont la récolte principale du pays, viennent les pommes de terre, beaucoup de fruits, lin et houblon de qualité supérieure et particulièrement recherchés. On y récolte aussi du maïs, de la garance, du colza et d'autres graines oléagineuses. La vigne donne des produits estimés, mais peu considérables; on ne la cultive que dans la vallée de l'Elbe, depuis Melnik jusqu'à Aussig, et dans les environs de Prague. Les pâturages sont excellents; mais l'élève du bétail est peu soignée, on la néglige pour celle de la volaille et des vers à soie. Les forêts donnent annuellement plus de 18 millions de stères de bois, et sont peuplées de gibier : lièvres, lapins, faisans, perdrix, etc. Les animaux sauvages, tels que loups, ours, chats sauvages, disparaissent à mesure que le pays se cultive; mais on rencontre beaucoup de blaireaux, de hamsters, etc.

— *Industrie et commerce*. La Bohême est depuis longtemps, par son industrie, un des gouvernements les plus importants de l'empire d'Autriche. Les districts du N. et du S.-E. sont comme un immense atelier de filage et de tissage, d'où sortent des toiles qui jouissent d'une réputation méritée; la fabrication des dentelles, des glaces, des verres, du papier, des rubans et de quelques articles en métal donnent des produits recherchés sur tous les marchés de l'Autriche. La verrerie de Bohême, si connue de toute l'Europe, occupe plus de 50,000 ouvriers; enfin, la faïence, la porcelaine, les cuirs, quelques produits chimiques, la taille des pierres fines et les ouvrages en bois donnent du travail à plus de 200,000 artisans. Le commerce, favorisé par la position centrale de ce pays entre le nord et le midi de l'Allemagne, par plusieurs établissements de crédit et par d'excellentes et nombreuses voies de communication, exporte annuellement pour 47,500,000 francs de produits et n'en importe que pour 39 millions de francs. Les exportations consistent en produits du sol et de l'industrie déjà énumérés, les importations en denrées coloniales; à ces deux branches du commerce vient s'ajouter le transit des marchandises entre le Nord de l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche et l'Italie.

— *Institutions et organisation administrative*. La Bohême forme un gouvernement provincial de l'empire d'Autriche; elle a le titre de royaume et jouit de certains droits politiques qui lui sont particuliers. Ce royaume est héréditaire dans la ligne masculine et féminine de la famille impériale; mais, en cas d'extinction, les états de Bohême ont le droit d'élire un roi. La capitale, Prague, a le privilége d'être la ville où les empereurs d'Autriche se font couronner rois de Bohême; le titre de grand burgrave est donné au chef du gouvernement provincial. La population se divise en quatre classes : les *nobles*, les *propriétaires libres*, les *bourgeois* et les *paysans*. Les nobles, exerçant tous les droits seigneuriaux d'administration, de police et de justice, ne peuvent être astreints au service militaire et remplissent exclusivement certains emplois; les propriétaires libres possèdent des propriétés non vassales, mais ne peuvent exercer aucun des droits seigneuriaux; les bourgeois habitants des villes sont régis par leurs municipalités et ont la faculté de posséder des propriétés libres et d'exercer des métiers et professions; les paysans, dont la plupart sont vassaux, doivent à leur seigneur une redevance en argent et en corvée, mais ils ont la jouissance viagère de la propriété sur laquelle ils sont établis. Les trois premières classes peuvent envoyer des députés à l'assemblée des états, qui se compose de quatre ordres : clergé, haute noblesse, basse noblesse, bourgeoisie,

Les états, convoqués une fois par an, ont pour attributions de répartir et de percevoir l'impôt foncier et d'administrer la dette provinciale. Les revenus publics s'élèvent à 42,700,000 fr., et la dette provinciale à 35 millions. La justice est rendue par une cour suprême avec la *procuratie* générale siégeant à Prague, 13 tribunaux provinciaux, 43 tribunaux correctionnels de district et 210 tribunaux de cercle. Le royaume de Bohême compte un grand nombre d'établissements d'instruction publique : l'université de Prague, une des plus célèbres de l'Allemagne; l'Institut polytechnique de Prague; les séminaires établis dans les villes épiscopales; 22 gymnases, réorganisés presque complétement depuis 1850; 3,500 écoles primaires, et les écoles d'agriculture de Tetschen et de Libingitz. Depuis que l'administration a été séparée de la justice, l'ancienne répartition en 16 *kreis* ou cercles a été supprimée. Le pays est auj. divisé sous le rapport administratif en 13 cercles, subdivisés en 207 bailliages; il renferme 287 villes, 277 bourgs, 11,951 villages et hameaux, fournissant une armée de 70,000 hommes, qui se recrute par engagement et par enrôlement. Prague, Theresienstadt et Kœnigingrætz sont ses places fortes les plus importantes. La religion catholique est la religion de l'Etat et de la majorité des habitants; elle a un archevêché à Prague et trois évêchés à Leitmeritz, Kœnigingrætz et Budweiss; mais tous les autres cultes sont tolérés.

— *Histoire.* La Bohême a reçu son nom d'un peuple gaulois, les *Boïens*, qui en furent expulsés par les Marcomans au commencement de l'ère chrétienne; ces derniers subirent le même sort, et, vers le milieu du Ve siècle, nous trouvons établis en Bohême les Tchèques, peuple d'origine slave qui s'y est maintenu jusqu'à ce jour. Le pays fut alors divisé en une foule de petites principautés, qui furent momentanément réunies et formèrent une monarchie redoutable sous Samo, en 627; mais, à la mort de ce prince, son œuvre fut détruite. Les campagnes de Charlemagne contre les Tchèques n'eurent aucun résultat durable, et l'armée de l'empereur Louis fut presque anéantie par eux en 849. Sous le duc Borziwog Ier, descendant de Libussa, célèbre dans les traditions du pays, et de son époux Przemysl, le christianisme fut prêché en Bohême. Toujours en guerre avec la Pologne ou avec les empereurs d'Allemagne, les descendants de Borziwog Ier obtinrent de Henri IV, en 1092, l'érection de leur duché en royaume. La royauté, élective jusqu'en 1230, fut ensuite héréditaire, et le roi de Bohême était un des sept électeurs de l'empire germanique. Il tenait sous sa domination la Moravie, la Lusace, la Silésie, et Ottokar II semblait être sur le point de rendre la Bohême prépondérante en Allemagne, lorsqu'il perdit ses conquêtes et la vie en combattant Rodolphe de Habsbourg. Le petit-fils d'Ottokar, Wenceslas III, qui s'était fait élire roi de Hongrie, fut assassiné à Olmutz en 1306. En lui s'éteignit la famille des Przemysl. De 1310 à 1437, la Bohême fut gouvernée par des princes de la maison de Luxembourg. Vers la fin de cette seconde dynastie et au commencement du XVe siècle, des guerres civiles furent suscitées en Bohême par les doctrines et le supplice de Jean Huss et de son disciple Jérôme de Prague, précurseurs de Martin Luther; ces guerres, trop longtemps entretenues par le fanatisme de Jean Ziska et de Procope, ne furent étouffées que vers la fin du règne de Sigismond (1437). La Bohême passa alors par mariage à Albert d'Autriche, et, en 1440, à son fils Ladislas. Après lui, elle échut à Georges Podiebrad, gentilhomme bohémien (1458), puis aux Jagellons de Pologne en 1471. Mais, après la bataille de Mohacz, en 1526, la Bohême revint à l'Autriche, dans la personne de l'archiduc Ferdinand Ier, frère de Charles-Quint, élu roi; elle perdit sa nationalité, et le trône fut déclaré héréditaire dans la maison d'Autriche. Sous le règne de l'empereur Mathias, de nombreuses atteintes portées à la liberté des cultes occasionnèrent la fameuse *défénestration* de Prague, signal de la guerre de Trente ans, et faillirent enlever la Bohême à la maison d'Autriche, qui a pu la conserver jusqu'à nos jours, malgré quelques efforts tentés par les Bohémiens pendant la guerre de Sept ans pour échapper au joug autrichien.

SOUVERAINS DE LA BOHÊME.

	Années
Samo	627
....	..
Przemysl, duc	722
....	...
Borziwog Ier, duc	894
Spitihnew Ier	902
Wratislas Ier	907
Wenceslas Ier	916
Boleslas Ier	936
Boleslas II	967
Boleslas III	999
Jaromir	1002
Udalrich	1012
Brzétislas Ier	1037
Spitihnew II	1055
Wratislas II, duc en	1061
— roi en	1092
Conrad Ier	1092
Brzétislas II	1093
Borziwog II	1100
Swatopulk	1107
Wadislas Ier	1109
Sobeslas Ier	1125
Wadislas II	1140
Sobeslas II	1174
Fréderic	1178
Conrad II	1190
Wenceslas II	1191
Henri-Brzétislas	1193
Wadislas III	1196
Ottokar Ier	1197
Wenceslas III, le Borgne	1230
Ottokar II	1253
Wenceslas IV	1278
Wenceslas V	1305
Rodolphe d'Autriche	1306
Henri de Carinthie	1307
Jean de Luxembourg	1310
Charles IV, empereur	1346
Wenceslas VI, empereur	1378
Sigismond	1419
Albert d'Autriche	1438
Ladislas le Posthume	1440
Georges Podiebrad	1458
Ladislas II	1471
Louis	1516
Ferdinand Ier d'Autriche	1526

Malgré une domination de trois siècles rarement troublée, les princes de Habsbourg purent craindre un instant, en 1848, pour leur couronne de Bohême : la bourgeoisie de Prague revendiqua la liberté politique et nationale; les Tchèques menaçaient les Allemands; mais, à la suite d'un malheureux conflit entre l'armée et le peuple, le 15 juin 1848, la ville fut bombardée et *l'ordre régna à Prague.*

— *Linguistique.* La langue bohême appartient au groupe slave et est parlée principalement en Bohême, en Moravie, en Silésie, en Hongrie, etc. Elle se divise en plusieurs dialectes, dont le principal et le plus pur est le bohême proprement dit, parlé à Prague. Il prend le nom de *tchèque* en Bohême, de *hannaque* en Moravie, de *slovaque* en Hongrie. Ces différents dialectes sont plus ou moins mêlés d'expressions étrangères (allemandes, hongroises, etc.), suivant les nationalités avec lesquelles les peuples qui les parlent se trouvent en contact. On regarde généralement le bohême comme la langue slave qui est arrivée la première à l'état d'idiome complet et formé; mais cette perfection précoce fut achetée au prix de concessions faites à des langues étrangères, et c'est à cette époque qu'il faut faire remonter l'origine d'un assez grand nombre de germanismes et de latinismes qui se glissèrent dans la langue tchèque à la faveur de la propagande religieuse. A différentes reprises même, la langue allemande essaya de supplanter complétement la langue bohême; mais celle-ci résista énergiquement, et grâce à la protection que lui accordèrent Charles IV et plus tard les archiducs d'Autriche Rodolphe et Mathias, elle parvint à se maintenir à peu près jusqu'à nos jours. Ce fut au XVIe siècle, et particulièrement sous le règne de Rodolphe II, que le tchèque atteignit son point culminant de perfection; cette époque coïncide naturellement avec une des phases les plus brillantes de la littérature nationale. Actuellement, le tchèque, avec ses dialectes et ses sous-dialectes, représente, après le russe et le polonais, un des idiomes slaves les plus importants et les plus perfectionnés. Voici quels en sont les traits caractéristiques :

L'alphabet tchèque se compose de quarante-six lettres ou groupes de lettres. Les caractères sont empruntés à la langue allemande; plusieurs d'entre eux, surmontés d'un signe particulier, possèdent une intonation spéciale (ainsi le *c* pointé équivaut au *c* italien dans *certo* — prononcez *tcherto*). Les lettres ont la plupart du temps une prononciation invariable et, à chaque mot est attaché un accent tonique, qui est ordinairement sur la première syllabe. La grammaire tchèque comprend toutes les parties du discours grec et de l'allemand, à l'exception de l'article défini. Les substantifs sont masculins, féminins ou neutres, et ont les trois nombres: singulier, duel et pluriel; ils sont déclinables et peuvent affecter sept cas différents : le nominatif, le génitif, le datif, l'accusatif, le vocatif, le locatif et l'instrumental (ces deux derniers représentent l'ablatif latin décomposé). Les déclinaisons sont au nombre de huit, caractérisées par le genre des substantifs. Les adjectifs sont entièrement déclinables. Le superlatif se forme à l'aide du suffixe *egssi* ou *ssi*, et le comparatif au moyen du préfixe *ney.* Les cinq premiers nombres cardinaux, ainsi que *cent* et *mille* sont déclinables. Comme en latin et dans la plupart des langues synthétiques, la conjugaison peut avoir lieu sans le secours des pronoms personnels. En tchèque, les verbes sont actifs, passifs, neutres, réciproques et inchoatifs. On y retrouve la plupart de nos temps et de nos modes. Le futur, cependant, se rend analytiquement, d'après le procédé germanique. Le participe joue un rôle beaucoup plus important que dans nos langues, et est susceptible de recevoir les trois temps : présent, passé et futur, et les trois genres: masculin, féminin et neutre. Les prépositions se partagent, comme en allemand, en séparables et en inséparables. La langue tchèque est aussi indépendante dans sa construction que le latin; cependant, dans l'usage, elle suit généralement l'ordre logique des idées. Comme remarques générales sur le génie de cette langue, nous ferons observer qu'elle possède un mécanisme fort ingénieux qui lui permet, au moyen de quelques modifications apportées au radical, de rendre les nuances les plus délicates; en outre, son vocabulaire est fort riche et offre une nombreuse synonymie. Nous terminerons cette notice par un aperçu de la prosodie tchèque, qui repose sur la quantité des syllabes. Toute syllabe sur laquelle porte l'accent tonique est longue, toute syllabe sur laquelle il ne porte pas est brève, toute syllabe sur laquelle il peut tomber ou ne pas tomber, suivant les cas, est douteuse. Les monosyllabes sont généralement douteux. On combine les syllabes longues et brèves de manière à en former des pieds analogues à ceux du latin, du grec et de l'allemand (dactyles, trochées, ïambes). On admet comme licences poétiques l'élision des lettres finales *e* et *i* dans certaines circonstances, et la suppression de *l* caractéristique du passé dans les verbes (*moh*, *leh*, *sed*, au lieu de *mohl*, *lehl*, *sedl*). Concurremment avec les règles de la métrique, le tchèque a accepté l'emploi de la rime. Tout vers qui se termine par un trochée doit faire rimer les deux syllabes finales. Lorsque le vers se termine par une syllabe accentuée, la rime peut ne porter que sur cette syllabe. Les voyelles accentuées ne peuvent pas rimer avec des voyelles non accentuées, et réciproquement. Ainsi *znâm* et *dâm*, *wes* et *les* rimeront parfaitement, tandis que *krâl* et *zwal*, *mâlo* et *dalo* ne rimeront pas. On voit que la prosodie tchèque repose entièrement sur des principes d'harmonie rigoureuse; aussi, les poésies tchèques sont-elles cadencées, musicales et très-agréables à l'oreille. Nous achèverons en donnant comme exemple un vers dactylique :

W krwawém bogi, w té hrdinské době.

— *Littérature.* L'histoire littéraire de la Bohême peut se diviser normalement en six périodes principales (c'est la classification adoptée par Dobrowski). Nous allons passer rapidement en revue ces six périodes, en signalant ce que chacune d'elles renferme de remarquable.

Première période, commençant à l'apparition du christianisme en Bohême et finissant avec sa propagation presque complète (550-900). Dans ce temps, les habitants de la Bohême. étaient encore à l'état sauvage, et, loin de posséder une littérature quelconque, ils n'avaient même pas les notions élémentaires d'un gouvernement régulier, puisqu'ils ne connaissaïent seulement pas la royauté, avant l'apparition de Charlemagne, dont le nom servit plus tard à désigner un roi en général (*kral*, formé du mot allemand *Karl*, Charles). Les Turcs eux-mêmes emploient ce terme quand ils parlent, dans leurs anciennes chroniques, des rois chrétiens). Cependant on sait que la langue était déjà à peu près formée, à en juger d'après les noms d'anciennes idoles, de villes, de montagnes, de fleuves, que nous a transmis Kosmas dans le premier livre de sa *Chronique.* Comme cette période ne possède aucun monument réellement sérieux, nous ne nous y appesantirons pas plus longtemps.

Deuxième période, commençant à partir de l'extension complète du christianisme en Bohême et s'arrêtant au règne du roi Jean. Avec le grand-duc Borziwog, le christianisme monta sur le trône et ne tarda pas à se répandre rapidement dans la Bohême entière. Comme la propagande venait de l'Allemagne, elle apporta à la langue tchèque, encore sauvage et grossière, deux éléments destinés à l'enrichir: l'élément latin et l'élément germanique. Presque tous les mots liturgiques furent empruntés aux deux langues nommées ci-dessus, et d'autres nouveaux furent créés de racines nationales à l'instar des procédés de ces deux langues. Le plus ancien monument de la littérature tchèque est un vieux chant du Xe siècle, dont on est redevable à Adalbert, évêque de Prague. Il fallut une autorisation spéciale du pape pour chanter cet hymne national dans les églises de Bohême. On en a conservé plusieurs manuscrits fort anciens. Bolelucki l'a transcrit dans sa *Rosa Bohemica.* C'est le seul morceau important que nous ayons du XIe et du XIIe siècle. Au XIIIe siècle, l'influence allemande se fait sentir avec une nouvelle recrudescence et donne à la Bohême tout entière une impulsion qui a pour résultat un progrès considérable dans les arts, les sciences et les lettres. Naturellement, la langue allemande primait la langue tchèque, et les poëtes souabes étaient plus goûtés par la noblesse que les poëtes nationaux; cependant cette époque nous a légué : un fragment de légende rimée sur les douze apôtres, une lettre religieuse conservée en manuscrit dans la bibliothèque de Prague; un psaume tout entier, sur parchemin; le vocabulaire rimé latin-bohémien, connu sous le nom de *Bohemarius* et comprenant huit cent quatre-vingt-six hexamètres; une traduction de la Bible, l'hymne célèbre de Wenceslas; une longue poésie épique de deux mille vers sur Alexandre le Grand, intitulée *Alexander Bohemicalis;* différents fragments contenant des légendes, des cantiques, des ouvrages ascétiques, etc., etc.

Troisième période. Sous le règne du roi Jean, avec lequel s'ouvre cette période, l'esprit d'imitation des institutions allemandes fait de nouveaux progrès; mais Charles IV commença à restituer à la langue nationale la place qu'on lui avait enlevée, et la rendit obligatoire pour l'administration et la rédaction de certaines pièces officielles. Son fils Wenceslas imita sa conduite; aussi cette époque est-elle plus féconde en productions originales que les deux précédentes. Les principaux ouvrages dont nous ferons mention sont les suivants : *Kronika ceska*, chronique bohémienne rimée par Dalimil Mezericky, monument précieux pour l'histoire de la langue tchèque; malheureusement, on a à différentes reprises rajeuni le style et fait plusieurs interpolations; un fabliau intitulé la *Délibération des animaux;* une comédie anonyme, le *Charlatan;* une élégie de Louis Tkadleczek; un ouvrage de droit d'André de Duba; une collection de poésies religieuses qui indiquent un progrès évident pour la forme comme pour la pensée. Les vers riment entre eux et contiennent chacun quatre trochées; la traduction des prophéties d'Isaïe, de Jérémie et de Daniel; l'enseignement chrétien de Thomas de Sztitny, composé spécialement pour ses enfants, et différents autres traités religieux, peu intéressants en eux-mêmes; le récit du couronnement de Charles IV; la *Chronique bohémienne* traduite sur la version latine d'un anonyme, par Pribyk Pultawa; la traduction de l'ouvrage latin *De vita et moribus philosophorum;* la traduction du *Voyage du chevalier Jean de Mandeville en terre sainte;* une *Chronique des empereurs romains*, traduite du latin; différents ouvrages de Laurentius, un des hommes les plus remarquables de cette époque, etc., etc. Nous passons encore une foule de livres de tout genre, et nous arrivons à la fin de cette période, qui se termine vers l'an 1406.

Quatrième période. Le quatrième période, qui commence avec les premières années du XVe siècle, peut être considérée comme une des plus fécondes. et peut-être comme la plus féconde de la littérature bohême. C'est à ce moment que vont surgir ces discussions passionnées des théologiens et que se place l'épisode terrible de Jean Huss. On remarque, comme presque partout à cette époque, une activité extraordinaire qui se porte principalement vers la scolastique. La langue, au milieu de ces luttes de la plume, gagne une souplesse et une force qu'elle ne connaissait pas jusque-là; elle se dépouille peu à peu de son ancienne rigidité et simplifie son alphabet en donnant à l'orthographe plus de fixité et plus de régularité. Après la mort de Jean Huss, en 1415, plusieurs ouvrages parurent pour faire l'apologie de sa doctrine, et l'un des plus remarquables d'entre eux fut écrit par une femme. Puis arrivent les taborites, qui veulent faire du bohême une langue liturgique. Un des morceaux les plus curieux de cette époque est le chant de guerre de cette secte, qui respire l'enthousiasme le plus ardent. Une réaction violente ne tarde pas à avoir lieu contre les Allemands, qui sont expulsés en grande partie. Plusieurs hommes éminents se produisent : Kristann, célèbre par ses écrits sur la médecine; Jean de Rokyczan, par ses sermons; Wenceslas Walekowsky, Pierre Chelcicky, Kopyra, Martin Lupac, etc. L'introduction de l'imprimerie vient encore accélérer le mouvement. Dès l'année 1475, on avait imprimé le Nouveau Testament. Parmi les principaux ouvrages dont nous sommes redevables à cette époque, nous citerons : la traduction complète de la Bible, par Jean Huss; un dictionnaire latin-bohême intitulé *Mammotrectus latino-bohemicus;* les œuvres de Jean Huss, dont quelques-unes furent imprimées un peu plus tard; les ouvrages sur la médecine de Kristann; l'*Histoire d'Alexandre*, traduite du latin; l'*Histoire de Troie*, également traduite du latin; un long poëme de six mille vers contenant les *Aventures de Tristram*, chevalier célèbre; une *Chronique* rimée de Bohême, de Prokop (*Prokopowa nowa kronika*); divers traités ascétiques et religieux; un roman, l'*Histoire d'Apollonius;* plusieurs autres romans imités de l'allemand (*Walter et Griselde*, *Melusina*, *Till Eulenspiegel* ou *Tyll l'Espiègle*, etc.); la *Vie des Saints;* plusieurs ouvrages de droit; les œuvres du duc Hyneck de Podiebrad; différents livres grammaticaux et lexicologiques, etc., etc. Nous sommes obligé d'abréger considérablement et de passer sous silence un grand nombre d'ouvrages intéressants à divers titres; cependant, nous ne pouvons terminer ce résumé d'une des périodes les plus fécondes de l'histoire tchèque sans rappeler les noms suivants : Babaknik, qui a écrit un *Voyage à Jérusalem;* Gregor Hruby, Nicolas Konac de Hodisskow, Ulrich Welensky, etc., etc.

Cinquième période (1520-1620). La cinquième période, peut-être moins fertile matériellement que la quatrième, lui fut néanmoins supérieure au point de vue littéraire proprement dit. Au XVIe siècle, l'imprimerie s'étend de plus en plus et multiplie l'émulation. L'instruction élémentaire, la lecture, et, par suite, la pensée deviennent populaires. La langue bohême, qui est alors la langue de l'administration et de la cour, à l'exclusion de l'allemand, se perfectionne et se polit. Les luttes religieuses, tout en revêtant un autre caractère, continuent toujours à passionner les esprits. Luther arrive, et son influence se fait sentir en Bohême. Cette époque a produit une foule d'écrivains originaux, parmi lesquels nous nous bornerons à citer les quelques noms suivants : Nicolas Konak, dont les œuvres appartiennent aussi à la période précédente; Martin Kuthen, auquel nous devons la première chronique bohême imprimée; Brykcy

de Licko, auteur de différents ouvrages de droit; Sixt von Ottersdorf, Wenceslas Hagek, surnommé le *Tite-Live tchèque*, historien célèbre dont les œuvres ont été traduites en allemand; Jean Augusta; Simon Zomnicky, poëte fécond, mais peu harmonieux, dont le principal talent consistait dans la satire et le genre comique; Georges Wetter, qui a composé des psaumes; Adam Daniel de Weleslawina, qui a surpassé tous ses devanciers par l'importance de ses œuvres et la correction de son style, etc. A côté de ces auteurs originaux, nous citerons quelques noms de traducteurs plus modestes, mais néanmoins très-remarquables : Jean Aquilinas, Jean Stranensky, Thaddeus de Hagek, Wenceslas Placelius, Abraham Gynterod, etc.

Sixième période. Cette période, dont le point initial peut être fixé en 1620, époque à laquelle fut livrée la célèbre bataille de la *Montagne blanche*, présente des signes non équivoques de décadence. L'expulsion de tous les habitants qui n'étaient pas catholiques eut pour résultat immédiat le dépeuplement, et, par suite, la ruine morale de la Bohême, ravagée encore par la désastreuse guerre de Trente ans. On poussa la fanatisme jusqu'à anéantir les livres non orthodoxes, légués par les siècles précédents; cependant, quoique essentiellement destructive, cette période produisit encore quelques ouvrages, en majeure partie traduits de l'allemand ou du latin, et, pour la plupart, ne traitant guère que de polémique religieuse. Les exilés fondèrent une imprimerie dans les pays où ils avaient trouvé refuge, et envoyèrent de temps en temps dans leur patrie des livres sortis de leurs presses. La plupart des ouvrages parus depuis 1627 sont plus souvent écrits en allemand et en latin qu'en tchèque. Citons parmi les productions les plus remarquables : les *Commentaires historiques* du chancelier Wilhelm Slawata; l'*Histoire générale de l'Eglise*, de Paul Skala de Hore; différents ouvrages de Simon Eustache Kapihorsky, Thomas Pessina, Jean Korinek, Zywalda, Pucalka. Un côté réellement neuf de la littérature tchèque, et datant de cette époque, est celui des études linguistiques, auxquelles on commence à s'adonner sérieusement (Georges Ferus, Jean Drackowsky, Mathias Steyer, etc.). Au XVIIIe siècle, la langue allemande fait de nouveaux progrès parmi les classes élevées de la société, et, par conséquent, à l'exception de quelques traités ascétiques peu intéressants, les ouvrages originaux sont rares. Il y a peu de noms à citer, si ce ne sont ceux de Wessely, Nitsch, Kelsky, Bilowsky, Taborsky, etc. En 1775, on commença à créer à Vienne des chaires pour l'enseignement de la langue tchèque et, dans le but d'en faciliter l'étude, on publia différents livres pédagogiques plus complets que ceux qu'on avait écrits jusque-là. Cette protection accordée à la langue tchèque eut pour résultat une recrudescence dans le mouvement littéraire. A côté de livres techniques, comme ceux de Hanke et de Karl Tham, nous trouvons enfin quelques œuvres plus originales et plus intéressantes. En 1785 paraissent, sous le titre de *Básne w reci wazané*, les poésies de Wenceslas Tham; l'année suivante, Krameryus commence à publier un journal tchèque. C'est aussi en 1785 que la langue bohémienne a sérieusement, pour la première fois, les honneurs du théâtre, grâce à la représentation du *Déserteur par amour filial*, qui eut lieu le 20 janvier sur le théâtre national. Encouragée par ce succès, une société d'acteurs se forma demanda et obtint la permission de donner des représentations alternativement en allemand et en tchèque, dans un local qu'elle fit construire à ses frais sur la place du Marché aux chevaux. Outre quelques pièces empruntées aux répertoires étrangers, on joua quelques morceaux de circonstance. A partir de ce moment, la littérature bohême devint plus féconde que jamais. Tous les genres eurent de dignes représentants : pour l'histoire, nous trouvons Pelzel et Prochazka; dans la poésie, Puchmayer, Negedly, Hujewkowsky, Rautenkranz, etc. Parmi les auteurs contemporains, nous pourrions en citer un nombre considérable qui ont dignement continué cette glorieuse tradition : il suffira de rappeler les ballades de Schneider, le théâtre de Tyl, les poésies de Czelakowsky, Kollar, Polak, Holly; les travaux historiques de Palacky et de Tomek; les recherches archéologiques de Wocel; les ouvrages scientifiques de Hoenke, Sieber, Presl, Amerling, etc.

BOHÊME s. f. (bo-è-me. — L'Académie écrit dans ce sens *Bohème* par un *è*. Pourquoi? La raison de cet *è* nous échappe; aussi ne ferons-nous aucune distinction pour l'orthographe entre le substantif commun et le nom propre qui lui a évidemment donné naissance. Nous ne pouvons attribuer la substitution du *è* au *ê* qu'à une distraction de MM. de l'Académie). Nom donné, par comparaison avec la vie errante et vagabonde des Bohémiens, à une classe de jeunes littérateurs ou artistes parisiens, qui vivent au jour le jour du produit précaire de leur intelligence : *La* BOHÊME *alimente les petits journaux de la rive gauche. Les autres misères, celles du poëte, de l'artiste, du comédien, du musicien, sont égayées par les jovialités naturelles aux arts, par l'insouciance de la* BOHÊME, *où l'on entre d'abord, et qui mène aux thébaïdes du génie.* (Balz.) *Le vocabulaire de la* BOHÊME *est l'enfer de la rhétorique et le paradis du néologisme.* (H. Mürger.) *En descendant l'échelle des âges, la* BOHÊME *moderne retrouve des aïeux dans toutes les époques artistiques et littéraires.* (H. Mürger.) *Lelio hésita un instant, remplit son verre, fit un profond soupir; puis un éclair de jeunesse et de gaieté jaillissant de ses beaux yeux noirs, humides de larmes, il chanta d'une voix tonnante, à laquelle nous répondîmes en chœur : Vive la* BOHÊME! (G. Sand.) *Narguons l'orgueil des grands, rions de leurs sottises, dépensons gaiement la richesse quand nous l'avons, recevons sans souci la pauvreté si elle vient; sauvons avant tout notre liberté, jouissons de la vie quand même, et vive la* BOHÊME! (G. Sand.) ‖ Genre littéraire ou artistique de la même classe d'individus : *Il ne faut pas, à force de se mettre en garde contre la* BOHÊME, *s'abstenir de toute littérature actuelle et vivante.* (Ste-Beuve.) ‖ Mœurs, habitudes, genre de vie des mêmes individus : *La* BOHÊME *n'est pas une patrie, c'est un mal dont je meurs.* (H. Mürger.)

— s. m. Se dit de celui qui pratique la vie de bohême : *Je suis un pauvre* BOHÊME *comme Callot et Salvator Rosa, tenant un pinceau d'une main, une plume de l'autre, raillant, crayonnant, griffonnant.* (Al. Dum.) *Le divan Lepelletier a vu passer sous ses plafonds enfumés des littérateurs de toutes les espèces; les* BOHÊMES *de lettres y abondaient.* (P. d'Ivoi.) *Dix mille francs! un* BOHÊME *pris à la gorge par cette nécessité implacable les inventerait s'ils n'existaient pas.* (P. de St-Vict.) *On disait l'autre jour à un incorrigible* BOHÊME : *Pauvre garçon! comment! tu portes un paletot auquel il manque toute une rangée de boutons!* (J. Rousseau.) *Les vrais talents, les vocations réelles traversent la vie de* BOHÊME, *mais ne s'y arrêtent pas.* (J. Levallois.)

Je te retrouve, après quatre ans, toujours le même,
Joyeux comme un enfant, libre comme un *bohême*.
V. Hugo.

‖ Adjectiv. Dans le même sens: *Style* BOHÊME. *Genre* BOHÊME. *Mœurs* BOHÊMES. *La population* BOHÊME *du quartier latin. Depuis dix ans, vous avez bien été convoqué une fois l'an à quelque banquet bruyant et* BOHÊME : *dîner d'actionnaires, dîner de journalistes, déjeuner de comédiens, souper de courtisanes.* (A. Villemot.) *En philosophie, la démocratie s'est faite transcendantaliste, éclectique, apriorique, fantaisiste, bavarde et* BOHÊME. (Proudh.) *Je n'ai, pour répondre à votre délicate charité, que ma franchise* BOHÊME. (Oct. Feuillet.)

Il faut des noms nouveaux pour ces nouveaux ar- [tistes,
Ils se nomment entre eux *bohêmes* fantaisistes.
Viennet.

— Par anal. Homme gai et insouciant, qui supporte en riant tous les maux de la vie : *En France, avant d'être un grave magistrat, on commence par être un* BOHÊME. *Pour le moral, le compositeur est le* BOHÊME *de la vie ouvrière; car, comme lui, il sait passer gaiement les mauvais jours; comme lui aussi, il a une nature généreuse et sympathique; jamais une infortune ne l'a invoqué en vain : il ne s'informe même pas si celui qui demande a besoin.* (Le Gutenberg.)

— Loc. adv., *A la bohême*, A la manière des bohêmes : *Elle voulut me coiffer* À LA BOHÊME, *elle releva mes cheveux, que je portais fort longs, et les noua par derrière.* (E. Sue.)

— **Encycl.** Béranger a fait sur les Bohémiens une chanson, ou plutôt un charmant poëme. Il nous dit, en ses couplets aux fines ciselures, la vie errante et bizarre de ces hommes au teint bruni, aux yeux brillants, à la stature d'athlète, de ces êtres beaux d'une si singulière, si étrange beauté, dont l'origine est encore une énigme pour les savants; il chante leur insouciance, leur vie commune, leurs amours faciles, leur sommeil près de la borne d'un champ durant les nuits d'été. Certes, Béranger ne songeait nullement alors à une analogie entre les poëtes ou les artistes en quête d'un souper et d'un gîte, et les singuliers mendiants dont il poétisait l'existence et les haillons. Ce rapprochement pourtant ne tarda pas à être fait. Un sens nouveau, singulier et charmant, fut donné au mot *Bohême*; il apparut pour la première fois, ce nous semble, sous la plume de George Sand, qui finit son roman intitulé la *Dernière Aldini* par ce cri : *Vive la bohême!*

Qu'est-ce donc que la *bohême* et qu'un *bohême?* Ecoutons Balzac, dans sa nouvelle intitulée *Un prince de la bohême* : « La *bohême*, qu'il faudrait appeler la doctrine du boulevard des Italiens, se compose de jeunes gens tous âgés de plus de vingt ans, mais qui n'en ont pas trente, tous hommes de génie dans leur genre, peu connus encore, mais qui se feront connaître et qui seront alors des gens fort distingués. Il se trouve dans la *bohême* des diplomates capables de renverser les projets de la Russie, s'ils se sentaient appuyés par la puissance de la France. On y rencontre des écrivains, des administrateurs, des militaires, des journalistes, des artistes. » Mais voici maintenant ce que dit Xavier de Montépin, dans ses *Confessions d'un bohême* :

« Enfant perdu de ce grand Paris, où tous les vices ont des temples et toutes les mauvaises passions des autels et des pontifes, le *bohême* exploite avec une dangereuse adresse les mauvais côtés de l'humanité. Parfois il est vraiment habile, il vient à bout de tromper tout le monde, qui l'accepte pour un instant; alors il est brillant et fier, il est ganté de paille et chaussé de vernis, il a des chevaux, des maîtresses, de l'or. Demain peut-être, il ne restera pas pierre sur pierre de l'édifice menteur si laborieusement construit. » On voit par ces contradictions que le pays de *Bohême* a grand besoin de délimitations géographiques.

L'idée nouvelle n'est jamais reçue avec bonheur, à son entrée dans le monde. On ne lui sourit point. Il n'y a ni chansons ni carillon joyeux à son baptême. Pourquoi serait-elle fêtée? Elle a pour ennemis les idées décrépites qu'elle va remplacer, et la raillerie des sots qui ne peuvent la comprendre. Celui qui l'a enfantée veille avec sollicitude sur les premiers pas de cet enfant de ses entrailles; mais il doit attendre longtemps l'heure du triomphe. Il lui faut traverser des années de luttes et de privations, avoir soif, avoir faim. Pourtant il soutient le combat, car il a une foi ardente en lui-même, et possède l'espérance, qui est sa religion. Ainsi qu'un croyant des anciens jours, il affirme qu'il atteindra l'éden tant désiré. Cette vie âpre a pourtant son côté séduisant, sans lequel l'âme la plus fortement trempée ne saurait la supporter : de longues heures d'illusion, le bonheur de l'étude, des mirages profonds plus beaux qu'un soleil couchant, la joyeuse amitié de ceux qui soutiennent la même lutte, un champ libre laissé aux explosions charmantes de la jeunesse et aux amours faciles..... Puis encore, des heures de découragement et d'angoisse, des batailles perdues, la trahison de faux amis, la force physique moins grande que le courage, le désespoir, la mort! Tout cela constitue la vie de *bohême*. La vie de *bohême*, nous a dit Mürger, c'est le stage de la vie artistique; c'est la préface de l'Académie, de l'Hôtel-Dieu ou de la Morgue. Quelques écrivains ont, à l'exemple de Xavier de Montépin, choisi d'autres analogies dans l'existence des zingari. Comme les sujets du roi de Thunes ont toujours été brouillés avec la maréchaussée, ils ont appelé *bohêmes* ces industriels qui, sans autre patrimoine que l'audace, passent du jour au lendemain du Capitole à la roche Tarpéienne, et changent le régime de la Maison-Dorée contre celui moins confortable de Clichy et de Mazas. « Mais les *bohêmes* de la littérature n'ont aucun rapport, dit encore Henri Murger, avec les *bohêmes* dont les dramaturges du boulevard ont fait les synonymes de filous et d'assassins. Ils ne se recrutent pas davantage parmi les montreurs d'ours, les avaleurs de sabres, les marchands de chaînes de sûreté, les professeurs d'*à tout coup l'on gagne*, les négociants des bas fonds de l'agio, et mille autres industriels mystérieux et vagues dont la principale industrie est de n'en point avoir, et qui sont toujours prêts à tout faire, excepté le bien. »

Notre siècle a vu deux générations de *bohêmes* qui laisseront leur trace dans l'histoire des arts et des lettres; deux hommes également remarquables et également dignes de commisération, Gérard de Nerval et Henri Mürger, les personnifient. Le premier groupe avait fait son nid dans une maison de la rue du Doyenné, aujourd'hui démolie, et dont l'emplacement est recouvert par les bâtiments du nouveau Louvre. Rien n'était sombre, triste comme cette rue, une des plus laides du vieux Paris. Pourtant, les enfants perdus qui s'y étaient réfugiés avaient sous les yeux tout ce que l'imagination la plus jalouse, la plus délicate pouvait désirer. C'était d'abord les vestiges de l'ancien hôtel Rambouillet, berceau des lettres françaises; puis les ruines du dôme italien de la chapelle du Doyenné, dont l'écroulement rappelait un drame sinistre; la façade du Musée, couverte des resplendissantes sculptures de la Renaissance; enfin, au milieu de cet assemblage bizarre, de grands arbres, presque un bois, où les oiseaux, autres *bohêmes*, chantaient leur liberté et leurs amours. Les murs de la maison étaient vieux et nus; mais les habitants les eurent bientôt revêtus de décors splendides et qu'auraient enviés les plus riches palais. Corot y peignit des paysages de Provence, Chasseriau des bacchantes. Là Arsène Houssaye écrivit de sa plume, quelquefois un peu trop fantaisiste, ses premières nouvelles, Théophile Gautier cisela ses premières poésies, Nerval composa ses pages si fines, si délicates, que les fins gourmets en littérature aiment tant à savourer. Jamais zingari campés sous la feuillée, au milieu de la senteur des bois, ne menèrent vie plus charmante. Il y avait une reine de Saba ou du sabbat (on ne sait lequel il faut dire); il y avait aussi Cydalise Ire, et bien d'autres. On y jouait la comédie, on donnait des bals masqués, on narguait le propriétaire et les bourgeois scandalisés. Les années s'écoulèrent, et les *bohêmes* de la rue du Doyenné firent enfin accepter du public leur théorie d'art et de littérature; ils furent choyés, fêtés, adorés par tous ceux qui les prenaient autrefois pour des fous; la fortune leur sourit enfin. Seul, le pauvre Nerval s'acharna à vivre de l'existence bizarre que nous venons de dire. Un matin, était-ce un crime, était-ce un acte de folie? on le trouva pendu à un réverbère.

L'autre groupe se forma longtemps après le premier; il comprenait, entre autres, Privat d'Anglemont, Auguste Vitu, Schanne, Mürger, Alfred Delvau, Champfleury, et bien d'autres que j'oublie. On se réunissait au café Momus, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois. Le café Momus a disparu, il y a deux années environ; un marchand de couleurs et un mont-de-piété ont pris sa place. Depuis longtemps, du reste, il ne retentissait plus de l'éclat de rire, de la gaieté insoucieuse, folle, des *bohêmes* que nous venons de nommer. La gloire ou le malheur était venu frapper à la porte, et tour à tour faire l'appel de chacun des membres de la tribu. Privat d'Anglemont, le premier, entra à la Maison municipale de santé et y mourut; Mürger, quelques mois après, fut porté dans ce même hôpital, et ce fut aussi pour y mourir. Il laissait, dans un ouvrage que nous analysons plus loin, le poëme, l'*Iliade de la bohême contemporaine*. Les deux jeunes hommes qui, à coup sûr, furent les plus originaux entre ceux qui firent partie du turbulent cénacle s'en sont allés. L'un, Mürger, quoique un peu tard, a été compris et aimé. Tout ce que la littérature compte de représentants illustres l'accompagna à sa dernière demeure. La tombe qu'on lui a élevée est bien digne du poëte qu'elle recouvre. L'autre, Privat d'Anglemont, repose tout auprès; mais une pierre n'indique pas même à ses amis où ils doivent venir déposer des couronnes. Que sont devenus les survivants? Ecoutez : L'un, Schanne, est aujourd'hui marchand de jouets d'enfants, rue Saint-Denis, et vous ne vous doutez point qu'à lui les enfants doivent l'invention de ces lapins mécaniques qui frappent sur un tambour à chaque mouvement du petit char qui les porte. Un autre, nommé Champfleury, a tenté de fonder une école littéraire dite *réaliste*. Un troisième, M. Auguste Vitu, est rédacteur en chef, pour la partie... financière! d'un journal officiel! Notons en passant un simple trait pour servir à qui voudrait faire un jour le portrait de ce ci-devant *bohême*. Notre dictionnaire doit tout savoir et tout dire. Après MM. E. Thierry et Deslandes, M. Auguste Vitu voulut, lui aussi, prononcer un discours sur la tombe du regretté Mürger; c'était bien; mais ce qui fut mal, ce qui dénota chez le soidisant ami de celui qui reposait à ses pieds et l'absence de goût et le vide de cœur, ce fut la révélation que, sous forme de conseils aux jeunes gens, il fit de la maladie qui avait emporté prématurément le poëte.

Musette, disons-le pour les curieux à venir, la Musette de Mürger a voulu, elle aussi, faire une fin : elle vient de se marier avec un pharmacien. C'est M. Alfred Delvau qui nous l'affirme dans l'un de ses derniers livres : *Henri Mürger et la Bohême*, monographie un peu écourtée, un peu sévère aussi, de l'amant de Musette. Nous venons de prononcer le nom de M. Alfred Delvau. C'est le seul des survivants du cénacle qui n'ait point renoncé à ses premiers rêves, renié ses premiers dieux. Il est resté littérateur, et, chaque jour, il fait un pas en avant à la conquête d'une réputation de bon aloi. Il est de la même famille que Privat d'Anglemont pour les sujets qu'il a choisis; mais il a plus de vigueur que lui dans la pensée, plus de netteté et de correction dans le style. L'histoire littéraire de notre époque le placera l'un des premiers entre les seconds.

Donc, Henri Mürger, Privat d'Anglemont, Alfred Delvau, voilà, de tous les noms pleins de promesses qui retentirent au cénacle du café Momus, les seuls dont on se souviendra dans quelques années. La *bohême* de la rue du Doyenné a été plus féconde.

Nous avons dit que le travail, la persistance, la foi dans l'avenir, étaient, ou mieux, doivent être les traits distinctifs de la véritable *bohême*. Il existe une autre *bohême*, *bohême* incomplète, qui n'a pas ces qualités, qui ne sait ni souffrir longtemps ni attendre, qui croit qu'un sonnet bien fait, un coup de crayon heureux, l'inspiration d'un instant, peuvent et doivent donner la gloire et la fortune. Ceux qui font partie de ce groupe traitent de marâtre et maudissent une société à laquelle ils ne savent pas s'imposer. Ils s'asphyxient ou meurent de misère. Alfred de Vigny n'a-t-il pas entrepris une tâche inutile, disons plus regrettable, en essayant, dans une œuvre célèbre, *Chatterton*, de faire de ces infortunés des héros méconnus, des génies incompris?

Il est une autre *bohême* encore, la *bohême* ignorée, composée de rêveurs pratiquant la théorie de l'art pour l'art, oubliant que être et paraître sont deux choses également nécessaires, ne sachant pas forcer le public à regarder leur œuvre, hommes dont le talent égale la misère, mais dont l'orgueil empêche le succès. C'est là qu'on voit tant d'auteurs qui sollicitent inutilement la représentation de leur premier drame ou l'insertion d'un article dans un grand journal; de peintres toujours refusés aux expositions; de musiciens réduits à donner leurs concerts à huis clos. Dans ce monde, sans cesse aux prises avec la misère, ce n'est point le talent qui manque, c'est l'énergie nécessaire pour sortir de cet état; c'est aussi, et surtout, l'absence de relations dans les sphères plus élevées et plus fortunées de la société. Le *bohême* ne connaît que des *bohêmes* aussi pauvres, aussi insouciants que lui; ils s'encouragent mutuellement à mener sans faiblir cette vie de misère, de paresse et d'illusions.

Une autre encore : « Elle a pour type, dit Jules Janin, le *bohême* amateur, c'est-à-dire une centaine de braves jeunes gens sans mérite, qui se plaisent à tâter du pain de la misère, à mener, comme ils disent, la vie d'artiste, et, quand, au bout d'une année de cette

vache enragée, ils ont jeûné tout leur soûl, quand leur habit est un haillon et leur chemise une loque, aussitôt les voilà qui retournent au foyer domestique, implorant la pitié maternelle. Alors, malheur au veau gras! on le tue; en même temps, l'enfant prodigue est peigné, lavé, restauré, toutes choses dont il a grand besoin. On lui achète une humble étude en quelque province éloignée, où il s'amuse à donner le jour à quantité de petits *bohêmes* de sa composition. »

Nous ne dirons qu'un mot, en passant, de la fausse *bohême*, formée des fruits secs de toutes les carrières. Ceux qui la composent, paresseux et lâches, laissent voir, comme Antisthène, leur orgueil à travers les trous de leurs vêtements. Ils vivent parfois au milieu des membres courageux de la vraie *bohême;* ils y acquièrent un mauvais vernis d'art et de littérature. Souvent, sentant leur impuissance et dévorés par la jalousie, ils appellent à leur aide le charlatanisme et coiffent le casque de Mengin. On en a vu réussir.

La *bohême* a son Livre d'or, près duquel celui tant vanté de l'aristocratique Venise a bien peu d'intérêt. Comme tous les pays, elle compte parmi ses héros des hommes légendaires dont le nom n'est jamais prononcé qu'avec respect. Homère, ce vieillard aveugle qui échangeait ses vers sonores contre un morceau de pain, n'était-il pas un de ces hommes dont nous venons de parler? N'était-il pas un *bohême,* celui qui écrivit cette *Iliade* rayonnante qui devint la Bible du polythéisme? Si nous l'osions, nous placerions auprès de lui les pêcheurs de Galilée et leur maître, qui léguèrent au monde, au prix de leur tranquillité ou de leur vie, le grand principe de la solidarité humaine. Ecoutons M. Renan dans la *Vie de Jésus*: « La troupe heureuse, se reposant sur le Père céleste pour la satisfaction de ses besoins, avait pour première règle de regarder le souci de la vie comme un mal qui étouffe en l'homme le germe de tout bien. Chaque jour, elle demandait à Dieu le pain du lendemain. Trois ou quatre Galiléennes suivaient sans cesse le jeune prophète et le servaient. Quelques-unes étaient riches et le mettaient, par leur fortune, en position de vivre sans exercer le métier qu'il avait professé jusqu'alors. » Mais de la légende fantaisiste de M. Renan passons à l'histoire.

Bohême était Socrate, qui ne pouvait même remplir d'amis sa misérable et toute petite maison, qui, nu-pieds, parcourait l'Attique pour y prêcher des doctrines chrétiennes. *Bohêmes*, ces galants troubadours qui, la malette au côté et la vielle en bandoulière, parcouraient, comme Homère leur premier maître, les villes et les châteaux, chantant les exploits des guerriers et l'amour, aujourd'hui s'emparant du cœur d'une grande dame, demain partageant le lit de paille des valets, ou, comme Tyrtée, conduisant les soldats à l'ennemi. *Bohêmes*, Pierre Gringoire et Villon; l'un, toujours mal avec les gens du Châtelet et fuyant devant la potence; l'autre, sans cesse affamé et subodorant le parfum des rôtisseries. *Bohême* aussi, cette pauvre fille des Marches de Lorraine, qui vint sauver la France et que les Anglais brûlèrent à Rouen. La liste, si on la dressait tout entière, serait interminable. Voici d'Alembert, ramassé une heure après sa naissance sur les marches de Saint-Jean-le-Rond, près de Notre-Dame, et qui, devenu illustre entre tous, refusa de reconnaître la grande dame qui était sa mère. *Bohême* des plus illustres et des plus lamentablement malheureux, l'auteur d'*Emile*, Rousseau, persécuté, vivant parfois dans les forêts, mettant ses enfants à l'hôpital. *Bohême*, Chateaubriand, errant affamé dans les rues de Londres et méditant son grand ouvrage sur le christianisme. *Bohême* enfin, le grand penseur P.-J. Proudhon, bouvier à douze ans, mangeant dans les bois des prunelles et des pommes sauvages « à faire crever le fils d'un bourgeois. »

Arrêtons-nous, et résumons l'esquisse que nous venons de faire de la vie de *bohême*, par ces lignes de celui qui en a été l'historien le plus charmant à la fois et le plus vrai : « Vie de patience et de courage, où l'on ne peut lutter que revêtu d'une forte cuirasse d'indifférence, à l'épreuve des sots et des envieux; où l'on ne doit pas, si l'on ne veut trébucher en chemin, quitter un seul moment l'orgueil de soi-même, qui sert de bâton d'appui; vie charmante et vie terrible, qui a ses victorieux et ses martyrs, et dans laquelle on ne doit entrer qu'en se résignant d'avance à subir l'impitoyable loi du *væ victis!*

» Telle est, en résumé, cette vie de *bohême*, mal connue des puritains du monde, décriée par les puritains de l'art, insultée par toutes les médiocrités craintives et jalouses qui n'ont pas assez de clameurs, de mensonges et de calomnies pour étouffer les voix et les noms de ceux qui arrivent par ce vestibule de la renommée en attelant l'audace à leur talent. »

Bohême (SCÈNES DE LA VIE DE), par Henri Mürger (Paris, Michel Lévy, éditeur). Henri Mürger était, il y a quelque vingt ans de cela, rédacteur au *Corsaire*, une feuille toute petillante d'esprit, toute pleine d'humour, le *Figaro* d'alors. Il allait très-irrégulièrement au bureau de la rédaction, et toujours effaré, toujours fatigué comme un homme qui arrive de bien loin. C'est qu'il venait de cette contrée inconnue de la *Bohême*, que lui seul a su décrire; il apportait un article, qu'il échangeait contre une pièce de 20 fr. (c'était la haute paye du journal), puis disparaissait. L'ouvrage célèbre qui a pour titre *Scènes de la vie de Bohême* est, en grande partie, composé d'articles du *Corsaire*. Chaque page n'en est pas moins le résultat d'un travail lent et continu; car, ainsi que l'a si bien dit Paul de Saint-Victor, « une nouvelle à la main, jetée dans le courant du journal, coûtait souvent à Mürger toute une nuit de veilles. La moindre de ses flèches était ciselée. » Rien n'est charmant comme le premier chapitre du livre : la description du cabaret de la mère Cadet, derrière le théâtre Montparnasse; cette prima donna qui, coiffée de fleurs d'oranger, vient pendant un entr'acte de *Lucie* manger un artichaut, paye ses neuf sols et regagne la coulisse en fredonnant les cadences de Donizetti; la rencontre de Schaunard et de Rodolphe dans le bosquet que vient de quitter la cantatrice; tout cela étonne, transporte dans le monde extraordinaire dont l'étrangeté saisit et enchante. Un peu de désenchantement arrive pourtant; ce charmant portique ne conduit pas à un grand monument. La façon même dont le livre est composé fait qu'il ne contient nulle intrigue. A mesure, cependant, qu'on avance, on s'aperçoit que les divers chapitres forment, sans liaison apparente, un tout assez complet, plein à la fois de gaieté et de naïveté. On ne quitte le volume qu'après avoir fait le plus délicieux voyage à travers les domaines de la fantaisie.

Dans ce pays de la *bohême*, dans cette contrée ravissante à la fois et triste, que Mürger n'a pas découverte, mais qu'il explore à nouveau, les jeunes hommes mènent si joyeusement une vie pleine de privations et de désirs inassouvis; ils supportent si fièrement la pauvreté; le plus mince bonheur amène de telles explosions de joie; Musette est si charmante et si franche dans ses infidélités... que tout ce monde inconnu, et qui vit pourtant en plein Paris, nous captive, nous éblouit, nous charme; oui, nous charme, quoique sur ce tableau se répande une grande tristesse, douce il est vrai, qu'on ne sait s'il faut repousser ou désirer, et de laquelle on se demande si elle n'est pas à la fois sœur du sourire et des larmes. On a reproché à Mürger d'être revenu trop souvent à ce monde excentrique; mais il connaissait si bien les mœurs, les points de vue, les moindres sentiers de la contrée qu'il chantait, dont il ne pouvait s'éloigner, où il est né, où il devait mourir! S'il eût moins cultivé ce genre, les lettres n'auraient peut-être pas une grande œuvre de plus, mais elles auraient à coup sûr de charmantes pages de moins.

Terminons par quelques lignes de Jules Janin : « Aussi bien, il est partout ce livre de la *bohême*. Il a déjà charmé la jeunesse de deux générations. La troisième arrive, et déjà le sait par cœur. La *bohême* de Henri Mürger et les chansons de Béranger sont les vrais premiers chapitres du Code civil et des leçons de Galien. Vous aurez beau faire et déclamer, le livre existe, il est adopté, rien ne saurait en distraire les hommes de la génération qui s'en va, moins encore les hommes de la génération prochaine... »

Bohême galante (LA), par Gérard de Nerval (Michel Lévy, éditeur, 1 vol.). Ce livre, écrit pour les délicats, est un de ceux qui résument le mieux le talent si fin, les goûts si excentriques de son auteur. S'il fallait en faire une analyse complète, on éprouverait certainement quelque embarras. Nulle action, en effet, qui naisse, se déroule et tienne le lecteur en haleine jusqu'à l'instant du dénoûment. Chaque chapitre pourrait être détaché de celui qui le précède et de celui qui le suit. Et pourtant, une fois le volume ouvert, on ne saurait le refermer sans l'avoir lu en entier; toute ligne étincelle, toute page fait rêver. Ce charme tient à la fois au talent de l'écrivain et à la triste destinée de l'homme. La *Bohême galante* renferme huit chapitres, qui sont : la *Bohême galante*, la *Reine des poissons*, la *Main enchantée*, le *Monstre vert*, *Mes prisons*, les *Nuits d'octobre*, *Promenades et souvenirs*, le *Théâtre contemporain*. La *Bohême galante*, qui a servi de titre à tout le volume, est un retour de l'auteur vers les temps heureux où un cénacle d'amis, parmi lesquels Arsène Houssaye, Théophile Gautier, Édouard Ourliac, Célestin Nanteuil, Corot et tant d'autres, se réunissait dans un logement de la rue du Doyenné pour y parler littérature, arts, poésie, chanter, rire et jouer de vieilles comédies, dans lesquelles « Mlle Plessy, encore débutante, ne dédaignait pas d'accepter un rôle. » On y voit une description de la fameuse maison de la rue du Doyenné, que tous ces jeunes enthousiastes de la littérature et des arts appelaient le dernier château du roi de *bohême:*

> Rebâtissons, ami, ce château périssable
> Qu'un premier coup de foudre a jeté sur le sable;
> Replaçons le sofa sous les tableaux flamands,
> Et pour un jour encor relisons nos romans.

Il essaye de le relire, en effet, ce roman des premières années; mais il ne peut aller jusqu'au bout et se prend à pleurer sur la ruine irrémédiable de cette joyeuse demeure, remplacée par un pavillon du Louvre. La *Reine des poissons* est une légende fantastique, racontée en deux pages, et dont les héros sont un sylphe et une ondine. On pense si le poëte a dû parler d'eux avec amour, lui qui ne voyait tout le monde qu'à travers un rêve, et dont la vie réelle se passait au milieu des lutins et des fées dont était rempli son cerveau. La *Main enchantée* est l'histoire de l'infortuné Eustache Bouteroue, commis drapier chez le sieur Godinot Chevassut, marchand établi sous les piliers des Halles en 1609. Il y est raconté comme quoi le jeune Eustache, tout innocent et candide qu'il paraissait, était destiné au gibet, et comme quoi, en effet, il fut amené à faire le *grand saut sur rien*, c'est-à-dire à être pendu haut et court sur la place des Augustins, en tête du pont Neuf. Le *Monstre vert* contient la spirituelle explication du vieux proverbe : *C'est au diable Vauvert! Allez au diable Vauvert!* proverbe que le peuple arrange d'ordinaire à sa façon en disant : *C'est au diable aux vers.* Dans *Mes prisons*, on apprend enfin pour quelle raison, longtemps inconnue, un poëte, un amant du soleil et des étoiles, comment Gérard de Nerval a pu, à un moment de sa vie, avoir à démêler quelque chose avec la justice. Il soupait gaiement avec des amis..... et voilà pourquoi, le lendemain, il était envoyé à Sainte-Pélagie, sous la prévention de complot contre l'Etat; c'était en 1832. Les *Nuits d'octobre* et les *Promenades et souvenirs* sont le récit de diverses pérégrinations de l'auteur à travers les quartiers interlopes de la capitale et des environs. Il nous emmène nuitamment dans les carrières de Montmartre, qui servaient, dans ce temps, de dernier refuge aux vagabonds. Puis nous passons à la description d'agapes populaires du plus bas étage, et auxquelles pourtant l'écrivain a le courage d'assister; est-ce un désir d'étudier le réalisme dans tous ses secrets? Est-ce folie? Il y avait, hélas! de l'un et de l'autre. La vie de bohême avait altéré la raison de Nerval, qui aimait les courses aventureuses et sans but, d'où il revenait joyeux comme celui qui rapporte la description de pays magnifiques et inconnus. La relation de ces étranges voyages est un chef-d'œuvre d'observation et de style; elle ne le cède en rien aux premiers chapitres du livre; mais ces pages curieuses, produit d'une imagination égarée, ont coûté cher à la littérature contemporaine. L'auteur a trouvé la mort en cherchant, une nuit, de pareilles inspirations. Enfin, le *Théâtre contemporain* renferme des critiques théâtrales judicieuses et où l'esprit est semé à pleines mains. Elles avaient paru dans l'*Artiste*, de 1844 à 1848.

Bohême dorée (LA), par M. Charles Hugo, publiée d'abord en feuilletons par le journal la *Presse* en 1859, éditée par Michel Lévy. Il serait, nous croyons, assez difficile, même à l'auteur, de justifier le titre du roman que nous allons brièvement analyser. En effet, le héros mis en scène et que M. Charles Hugo appelle un bohême, n'a pas moins de 25,000 livres de rentes, un coupé, des maîtresses qu'il paye et une stalle aux Italiens. Si Maurice de Vic (c'est son nom) remet à son groom un billet doux, il ajoute 40 fr. de pourboire; « s'il y a réponse, dit-il, je double. » Ce qui caractérise le vrai bohême, croyons-nous, c'est que, vêtu de haillons comme le zingaro, comme lui il a la gaieté insouciante qui éloigne tout souci du lendemain. Rien de pareil dans la vie du héros de M. Charles Hugo, et certainement l'auteur a voulu tout simplement donner à son livre un titre fort en vogue en ce temps, et par là attirer l'attention du public. Quant au roman lui-même, il débute par l'usage d'un de ces moyens si souvent employés dans les livres de Ducray-Duminil ou de Mme Cottin : Une grande dame a besoin d'un enfant pour conserver un immense héritage. Elle se rend dans les Pyrénées et enlève la fille d'une pauvre femme qu'elle croit mourante. La mère de l'enfant volé se fait plus tard actrice et recherche sa fille. Bientôt, elle la retrouve à Paris, habitant le faubourg Saint-Germain sous le nom de Mlle de Neilles... mais poursuivie par un Lovelace. Les péripéties qui découlent de cette situation forment la plus grande partie du roman de M. Charles Hugo. L'ouvrage est bien écrit; mais on s'aperçoit qu'une main amie a corrigé les épreuves; dans certains endroits, on retrouve l'empreinte de la griffe du lion.

Bohême (LES CONFESSIONS D'UN), par M. Arnould Frémy (Paris, 1855). Parmi toutes les compositions littéraires dont le sujet est emprunté à la bohême, celle-ci se fait remarquer par un cachet particulier. L'auteur a laissé de côté les intrigues embrouillées qui distinguent les ouvrages de MM. Charles Hugo et Montépin, pour faire, lui, un roman d'analyse. La tâche qu'il a choisie était plus difficile à remplir que celle de ses confrères. Le roman d'analyse, en effet, par cela même qu'il est écrit pour une classe délicate de lecteurs, demande des qualités spéciales qui sont le partage des privilégiés. Une grande finesse d'observation, un style dont le charme constant attache le lecteur, que ne retiennent point les péripéties de l'action absente, une pensée philosophique élevée, qui domine l'ouvrage; telles sont les qualités de ce genre de composition, dont *René*, de Chateaubriand, demeure le type le plus parfait. Le bohême de M. Frémy est un simple « donneur de leçons. » Malheureux en France, il adresse un long adieu à son pays, une longue invocation à la nébuleuse Allemagne, vers laquelle il se dirige pour chercher fortune. Il trouve un jour pour élève une écuyère d'un cirque ambulant, et devient éperdument amoureux de celle qu'il a pour mission d'instruire. Son amour est partagé; mais il souffre horriblement des familiarités de sa maîtresse avec des danseurs de corde et des gens de bas étage. Malade, trahi, il se traîne péniblement vers la France et regagne son lieu natal, pour y mourir en pardonnant à la ballerine.

Le héros d'Arnould Frémy est un René moins distingué que celui de Chateaubriand, mais dont les misères physiques et morales sont présentées d'une façon intéressante. Le style du livre mérite un grand éloge à notre époque, où l'on met moins de temps à bâcler dix volumes de roman qu'à écrire un sonnet.

Bohême (LES CONFESSIONS D'UN), par Xavier de Montépin (Paris, 1849; Alexandre Cadot, éditeur). M. de Montépin nous apprend dans un prologue comment il reçut un soir la visite d'un mystérieux inconnu, comment cet inconnu lui présenta un gros manuscrit et le fit accepter par le romancier aux conditions suivantes : 20 fr. pour la remise entre ses mains; 100 fr. après la lecture; 500 fr. avant la publication. Le porteur du manuscrit était le vicomte Louis Raphaël, demeurant à Paris, 17, rue de la Grande-Truanderie. M. de Montépin fit ce jour-là, croyons-nous, une excellente affaire... d'argent. Son livre, le manuscrit de l'inconnu, nous fait assister à de joyeux soupers, à d'ardentes mêlées de jeu et d'amour; il nous conduit au milieu du monde parisien... d'un certain monde parisien, et ces joyeux soupers ne sont rien moins que des orgies; ces jeux et ces amours, des crimes. Il y a le chapitre de l'enlèvement, celui de la séduction, celui de l'accouchement chez une sage-femme, la veuve Labrador, qui demande « s'il faut que l'enfant vive; » rien n'y manque.

Et tout cela écrit d'un style coloré, entraînant, irrésistible. Résistons-y cependant, et n'allons pas plus avant, quoique l'auteur nous avertisse que, seulement à la seconde partie de son œuvre, il entrera réellement « dans le récit des splendeurs et des misères de la vie bohémienne au milieu des éblouissements de Paris. »

Résistons-y et fermons le livre, mais non sans adresser à l'auteur deux critiques. Voici la première : L'auteur, sans en faire mystère d'ailleurs, a choisi deux types créés par Balzac : un baron de Maubert, qui n'est autre que Vautrin cherchant l'attachement filial d'un homme plus jeune que lui; et un vicomte Raphaël, c'est-à-dire un Lucien de Rubempré lancé par son protecteur au milieu d'une vie brillante et dorée qui aboutit au crime. Donc, rien d'original chez le héros du drame de notre auteur. Notre seconde critique est plus sérieuse, c'est plus qu'une critique même, c'est une protestation contre la théorie au moyen de laquelle le romancier croit excuser la violence mélodramatique de certains tableaux de son roman : « Il faut, dit-il, au lecteur blasé des faits au lieu de pensées. » A notre avis, cependant, la gloire des grands écrivains est de former le goût du public et non de flatter ses mauvais penchants; à notre avis encore, la littérature est un enseignement, le plus élevé de tous, et non une salle de restaurateur où le passant trouve les mets épicés qu'il désire.

Quand on possède le talent de M. de Montépin, on est d'autant plus coupable, si l'on oublie, que « l'écrivain a charge d'âmes. »

Bohême (HENRI MURGER ET LA), par M. Alfred Delvau (Paris, février 1866).

M. A. Delvau a vécu dans ce pays de bohême, chanté par Mürger; il a connu ses héros, ses martyrs aussi; il a fait partie de leur cénacle. Pour épigraphe à son livre, né d'hier, il aurait pu prendre cette réflexion d'Enée racontant à Didon la prise de Troie : *Et quorum pars magna fui.* Heureusement, M. Delvau n'est pas un vaincu. Pour lui, la bohême n'a été qu'un « passage, » suivant la définition de Mürger; elle a été un apprentissage, un baptême, et il en est revenu fort, courageux, son diplôme de maître ès lettres dans la poche. Aujourd'hui, par une fantaisie semblable à celle qui fit écrire à Villon sa délicieuse ballade des *Belles dames du temps jadis*, et sans doute aussi sollicité par le souvenir d'amis disparus, M. Delvau reporte sa pensée en arrière, et, les pieds sur les chenets, parcourt à nouveau le monde étrange qu'il a habité et connu si bien. Mais ce n'est point avec des regrets comme le bohémien du XVe siècle; loin de là. Il ne trouve le long de sa route que fleurs sans parfum, gens de mauvaise mine, auberges mal famées... oui, vraiment. « Des Grieux, dit-il, trichait au jeu; Rodolphe et ses amis trichaient aussi d'une autre façon, en faisant à leurs créanciers ces aimables plaisanteries que le code appelle crûment des escroqueries. » Et un peu plus loin : « D'ailleurs, — et voilà la condamnation la plus éloquente de toutes les belles et vicieuses épopées que l'on nous donne à admirer et que nous admirons, — d'ailleurs, les modèles de la *vie de Bohême*, Schaunard et Musette en tête, pensent exactement comme moi : Musette est une brave bourgeoise qui a épousé un pharmacien, je crois; Schaunard est un brave bourgeois qui a succédé à son père, honnête commerçant du quartier Saint-Denis. » C'est qu'il y a peu longtemps que l'auteur a quitté le pays de bohême. Plus tard, vous le verrez, il ne parlera pas ainsi. A vingt ans, à trente ans même, quand on reporte sa pensée vers les années de collége, ce n'est que pour se rappeler la férule du pédagogue et maudire le méchant homme. A soixante ans, on

ne se souvient plus que des bons tours qu'on jouait à ce pauvre diable, et l'on en rit. Mais qui sait? M. Delvau a fait peut-être une bonne action en écrivant ce livre; car, après l'avoir lu, ceux qui n'ont pas vraiment «quelque chose là» hésiteront à mettre le pied dans la cité dolente.

Bohème (LA VIE DE), pièce en cinq actes et en prose, par Henri Mürger et Th. Barrière, représentée au théâtre des Variétés. Ayant parlé longuement des *Scènes de la vie de Bohême*, nous sommes dispensé d'analyser le drame que, plus tard, en fit sortir Th. Barrière, et où l'on retrouve tout entier, découpé en tirades et en dialogues, le livre de Mürger. «C'est toujours, dit M. Paul de Saint-Victor, le bûcher du supplice transformé en feu d'artifice, l'esprit niant la douleur, l'amour embrassant la misère, c'est le roman tragi-comique de la Jeunesse enfermée dans la tour de la Faim et y chantant ses tortures.» Ce fut aussi même succès : bonne fortune que n'ont pas la plupart des romans que leurs auteurs servent une seconde fois au public sous une forme nouvelle. M. Th. Barrière était alors à peine connu; cette collaboration lui porta bonheur, elle commença cette réputation dramatique qui depuis a atteint son plus haut degré dans les *Faux bonshommes* et *Malheur au vaincu*. La *Vie de Bohème* est constamment reprise sur l'une ou l'autre des scènes parisiennes. Il y a quelques mois, les bohêmes d'aujourd'hui se pressaient chaque soir au parterre de l'Odéon pour y voir jouer leur drame. *Leur* drame, disons-nous? est-ce bien leur drame? Comprennent-ils bien ces bohêmes d'autrefois, fiers en leur misère, ou plutôt n'y songeant pas, leur pensée planant plus haut? Savent-ils bien, après avoir chanté avec Musette, la fille du plaisir, pleurer avec Mimi, la fille de la douleur? Ne sont-ils pas étonnés autant qu'effrayés à la vue de cette mansarde nue, froide, et dont la fenêtre aux carreaux cassés laisse voir, se profilant morne dans le brouillard, l'Hôtel-Dieu ou la Morgue? Ah! c'est que la jeunesse d'aujourd'hui a bien changé! Se faire une position, voilà le rêve, voilà l'idéal! A-t-elle gagné à ce changement? Les manieurs d'argent disent oui; les poëtes pensent non.

Bohême (CHANSON DE LA VIE DE), paroles de MM. Th. Barrière et Murger, musique de Nargeot. Cette chanson obtint le succès de la pièce, qui avait déjà eu le succès du livre. Ce n'est pas ici le cas de discuter le plus ou moins d'à-propos de la théorie communiste, en amour, bien entendu, émise dans le second couplet. Qu'est-ce que peut être l'amour dans le royaume de la bohême? C'est une chaîne de fleurs où le souci se marie agréablement à la marguerite, mais où celle-ci, quand on se prend imprudemment à l'effeuiller, répond plus souvent *pas du tout* que *passionnément*. Ne nous livrons donc point à un cours d'esthétique, où l'idéal resterait à l'état de théorie, et disons simplement que, dans cette chanson, les vers, des vers de vrai poëte, sont aussi bons à lire qu'à chanter, et que la musique de Nargeot satisfait aux plus sévères exigences.

DEUXIÈME COUPLET.

Si la maîtresse choisie,
Qui nous aime par hasard,
Fait fleurir la poésie
Aux flammes de son regard,
Lui sachant gré d'être belle
Sans nous faire de tourments,
Aimons-la, même infidèle,
La jeunesse n'a qu'un temps!
Notre avenir, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Puisque les plus belles choses,
Les amours et la beauté,
Comme le lis et les roses,
N'ont qu'une saison d'été;
Quand mai tout en fleurs arbore
Le drapeau vert du printemps,
Aimons et chantons encore,
La jeunesse n'a qu'un temps!
Notre avenir, etc.

Bohême (UN PRINCE DE LA), fragment de la *Comédie humaine* de Balzac. Le comte de la Palferine a vingt-trois ans, de la beauté, de l'esprit; mais il ne lui reste guère, du patrimoine de ses aïeux, qu'un blason dédoré et des traditions d'honneur. Un jour, il rencontre sur le boulevard des Italiens, dont il a fait son domicile, une femme dont l'élégance attire ses regards et qu'il lui prend fantaisie de suivre. Vainement l'inconnue, pour se débarrasser de lui, entre chez sa marchande de modes; le comte de la Palferine y entre aussi, s'assied près d'elle et donne son avis sur toute chose. Elle sort, il la suit encore; elle rend visite à une vieille parente, il l'accompagne. A force d'audace, le désœuvré gentilhomme arrive à ses fins. L'inconnue de la veille est sa maîtresse; c'était une danseuse, jadis célèbre, devenue la femme d'un vaudevilliste que la faveur du public avait fait riche. Bientôt le bohême annonce à ses amis qu'il veut rompre avec sa maîtresse. «Au bout de trois jours, dit-il, la femme qu'on n'aime pas et le poisson gardé sont bons à jeter par la fenêtre.» Alors la pauvre femme s'accroche à lui; douceur, soumission, tendresse absolue, elle met tout en œuvre pour le retenir; et lui, qui n'aime pas, qui est profondément ennuyé de sa conquête, est cependant touché et n'ose renvoyer celle qu'il a séduite. Il garde donc cette femme, mais c'est pour en faire sa victime, pour la tourmenter sans cesse. Un jour, il déclare n'aimer que les femmes ayant équipage; il faut que le mari en achète un, bon gré mal gré. Un autre jour, il fait solliciter par sa maîtresse la *croix du Sud*, dont il lui prend fantaisie d'orner la boutonnière de son habit. Claudine, c'est le nom de cette héroïne, brode une bourse, et, tout heureuse, l'apporte pleine d'or, amassé de ses économies, dans la mansarde qu'habite son amant; le bohême fait le geste de lui jeter son or à la figure, et la jeune femme, de désappointement, d'effroi, se recule et va heurter sa belle tête contre l'angle d'une cheminée. Une opération est devenue nécessaire, mais il faut couper les cheveux de Claudine, et celle-ci envoie docilement et secrètement en demander la permission à Palferine. «Couper les cheveux de Claudine, s'écrie-t-il d'une voix péremptoire; non, j'aime mieux la perdre.» Claudine se croit aimée et résiste à sa famille en larmes, à son mari à genoux.

Tels sont les caractères principaux de la nouvelle de Balzac. Ainsi qu'il arrive souvent à l'auteur, il sacrifie l'intrigue à l'étude de mœurs. On le voit, le comte de la Palferine est un bohême d'une espèce toute particulière : il a quelque point de ressemblance avec don César de Bazan. C'est bien l'héritier d'une noble famille, portant gaiement la misère; mais il diffère du fier Espagnol en ce qu'il est fidèle aux traditions d'honneur de sa race; aussi Palferine nous semble un type sorti tout entier de l'imagination du romancier. De nos jours, le fils de famille ruiné n'a pas la philosophie du héros de Balzac; il épouse l'héritière d'un épicier pour mettre «du fumier dans ses terres,» ou bien prête son nom à des commandites véreuses et finit par la police correctionnelle.

BOHÉMIEN, IENNE adj. (bo-é-mi-ain) i-è-ne). Qui appartient à la Bohême, à ses habitants, ou à la vie de bohême : *La population* BOHÉMIENNE. *La langue* BOHÉMIENNE. *Après dix ans de cette vie* BOHÉMIENNE, *pleine de hauts et de bas, de fêtes et de saisies, Raoul fut entraîné vers un amour chaste et pur.* (Balz.)

— Hist. relig. *Pactes bohémiens*, Convention qui permettait aux hussites la communion sous les deux espèces.

— Substantiv. Habitant de la Bohême : *Les* BOHÉMIENS. *Une* BOHÉMIENNE. ‖ Nom donné en France à des vagabonds que l'on croyait originaires de la Bohême, et qui parcouraient les villes et les campagnes en disant la bonne aventure, le plus souvent en mendiant, et même en volant; *bohême* se dit rarement en ce sens : *Une troupe de* BOHÉMIENS. *Ils rencontrèrent quelques* BOHÉMIENNES *qui dansaient avec des tambours de basque.* (Mérimée.) *Toutes ces histoires de* BOHÉMIENS *qui enlèvent les enfants n'ont plus de vogue chez nous.* (Alex. Dum.)

Sorciers, bateleurs ou filous,
Reste immonde,
D'un ancien monde,
Gais *bohémiens*, d'où venez-vous?
BÉRANGER.

‖ On a dit plus anciennement *Egyptien*. On se sert aussi de leur nom italien *Zingari*. ‖ Syn. de bohême dans le sens littéraire : *Nous autres* BOHÉMIENS, *nous ne nous laissons pas beaucoup imposer par les usages du monde et par les lois de la convenance.* (G. Sand.) *Il est une autre espèce de* BOHÉMIENS, *non moins charmants, non moins poétiques; c'est cette jeunesse folle qui vit de son intelligence, un peu au hasard et au jour le jour.* (Th. Gaut.) ‖ Personne adroite et intrigante : *Cette fille est une* BOHÉMIENNE *qui s'est emparée de l'esprit de ce bonhomme.* (Acad.)

— Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Bohême au XVe siècle, par un cordonnier du nom de Kélésiski. ‖ Nom que l'on donnait aux Vaudois, en Allemagne.

— **Encycl.** Cette race étrange à laquelle, en France, on a donné le nom de *bohémiens*, parce qu'on a cru que c'étaient des hussites chassés de leur patrie, est appelée aussi *tsiganes*, *gitanos* en Espagne; *zingari*, en Italie; *gypsies*, en Angleterre; *ziguener*, en Allemagne; chez les peuples arabes, *charami* (voleurs); en Hongrie, *Pharaoh nepek* (peuple de Pharaon); en Valachie et en Moldavie, *cyganis;* en Turquie, *tchingenès*, etc. Il est à présent hors de doute que les *bohémiens* ou tsiganes sont d'origine indienne et viennent du Sindy, où l'on retrouve encore des peuples, tels que les Bazigours, les Pontchipiris et les Correwas, qui ont toujours le même type et parlent la même langue qu'eux. Les *bohémiens* s'appellent eux-mêmes *Roma* (pluriel de *Rom*), les hommes; ou bien *Kola*, les noirs; ou bien encore *Sinte*, mot dans lequel il n'est pas difficile de reconnaître le nom de leur patrie originaire, les bords de l'Indus ou du Sind. Les Persans les désignent sous l'appellation significative de *Siah Hindou*, les Indiens noirs.

Les *bohémiens* apparurent en masse en Europe au commencement du XVe siècle. On attribue la cause de cette émigration aux cruautés exercées contre les Indous lors de la conquête de l'Inde par Timour Lenk (Tamerlan) en 1400. On les a aussi regardés comme des parias, caste impure qui se serait exilée volontairement. On a principalement basé cette supposition sur les mœurs actuelles des *bohémiens*, qui sont contraires aux lois hygiéniques des religions indiennes, et, entre autres, sur leur habitude de manger la chair des animaux morts de maladie. Le capitaine David Richardson les croit identiques aux Bazigours, peuple indien appelé ordinairement *Nouts*.

Plusieurs auteurs prétendent que les tsiganes existaient en Europe bien avant l'époque à laquelle on fixe généralement leur première apparition. Ainsi, ils veulent voir les tsiganes actuels dans les Sigynes d'Hérodote, les Siginnes de Strabon et d'Apollonius. Hérodote et Apollonius plaçaient ces peuples sur les rives du Danube; Strabon, au contraire, les considérait comme habitant le Caucase. Les auteurs modernes qui suivent cette opinion prétendent que la présence des tsiganes aurait été remarquée en Europe vers le XVe siècle, à cause des invasions des Turcs, qui les refoulèrent de toutes parts. Quelle que soit leur origine, le fait est que les tsiganes se sont répandus dans le monde entier, et qu'il n'y a peut-être que l'Amérique où on ne les retrouve pas. Malgré les persécutions multipliées dont ils furent victimes au moyen âge, leur nombre est encore assez considérable. La Hongrie et les pays slaves sont peut-être les pays qui en contiennent le plus.

Au moyen âge, on regardait généralement les *bohémiens* comme des Egyptiens. Ils prétendaient eux-mêmes accomplir un pèlerinage en expiation de certains crimes; il est probable qu'ils en agissaient ainsi pour exploiter la crédulité superstitieuse de cette époque et se faire tolérer. A propos de ces fables, nous rapporterons encore quelques légendes sur l'origine présumée de ce peuple. Des auteurs les regardent comme les descendants de la secte des Atingants, hérétiques grecs; d'autres les prennent pour des habitants de l'ancienne province d'Afrique appelée *Zengitane;* d'autres affirment que ce sont les fugitifs chassés par Julien l'Apostat de Singara, ville de Mésopotamie; d'autres les font descendre des Ziches, du Palus-Méotide; d'autres, prenant le nom de tsiganes, ou de *tsiganener*, pour une altération du mot Sarrasins, les considèrent comme les descendants des adversaires des croisés; d'autres même, allant plus loin encore, prétendent que ce sont les Chanaanites qui, chassés par Josué, se virent refoulés en Europe. D'après une autre autorité, les tsiganes seraient identiques aux Chouschim, ou fils de Chus, de la Bible. D'Herbelot les faisait émigrer du Zanguebar. Il serait fastidieux d'énumérer toutes les hypothèses absurdes que l'on a bâties à ce sujet; on a successivement regardé les tsiganes comme des fakirs, les restes des Huns d'Attila, des Avares soumis par Charlemagne, des descendants de Caïn, des Chaldéens, des débris des colonies romaines de Trajan, etc.

On connaît la vie que mènent actuellement ces hordes de *bohémiens* disséminées dans toute l'Europe. Leur métier favori, principalement en Hongrie, est celui de forgeron. Ils s'occupent aussi de l'élève et du commerce des chevaux, occupation dans laquelle ils déploient une habileté prodigieuse pour tromper les acheteurs. Un assez grand nombre d'entre eux sont charpentiers et tourneurs. Ils ont une grande répugnance pour les travaux d'agriculture. On sait qu'ils pratiquent également la chiromancie, la bonne aventure et la guérison des bestiaux malades au moyen d'amulettes et de formules magiques. En outre, ils tiennent souvent des hôtelleries, principalement en Espagne. En Transylvanie, en Valachie et en Moldavie, on les emploie à laver l'or. En Hongrie et en Turquie, ils exercent la profession de ménétriers ambulants, et ils ont généralement le sentiment musical très-développé. A toutes ces industries ils joignent encore le vol, et principalement l'enlèvement des bestiaux.

En Espagne, on rencontre des troupes errantes à travers les Castilles, l'Aragon, la Manche, l'Estramadure et surtout l'Andalousie; Saragosse est la résidence du roi élu des gitanos; certains quartiers de Valence et de Murcie, le grand faubourg de Triana, à Séville, et les environs de la Porte-de-Terre, à Cadix, sont presque entièrement peuplés de *bohémiens*. De même, à Moscou, surtout au delà de la Moskwa, la race bohémienne est très-répandue. Les tsiganes russes sont restés parfaitement semblables, de type et de mœurs, aux gitanos espagnols. Chez les femmes surtout, les caractères de la race sont très-prononcés. Toutes portent le *peplum* grec, de coton ou de soie, attaché sur les épaules. Mais c'est par les mœurs et les usages, encore plus que par les traits de la physionomie, que les *bohémiens* de Moscou ressemblent à ceux de Séville.

Les tsiganes moscovites vivent également en tribus ou corporations nommées *tabors*, sous l'autorité d'un chef électif. Leur gain est mis en commun; les individus valides nourrissent les enfants, les vieillards, les malades. Les hommes ont pour principales professions le maquignonnage, le colportage de la menue mercerie. Les femmes disent aussi la bonne aventure. Enfin, les uns et les autres sont les musiciens du peuple. Leurs troupes de chanteurs font des excursions jusqu'à Saint-Pétersbourg, où ils sont bien accueillis. Leurs chants nationaux offrent un rapport frappant avec ceux des gitanos espagnols. «Il y a, dit M. Viardot, des morceaux lents et tendres qui ressemblent aux *polos* et aux *tiranas* de l'Andalousie; d'autres sont animés, vifs et sémillants comme les *seguidillas* de la Manche ou la *jota* de l'Aragon. Sur ces mouvements rapides, les femmes se lèvent, jeunes ou vieilles, et se mettent à danser, ou plutôt à glisser sur le parquet, en donnant à leurs bras et à leurs épaules, à leurs hanches, à tout leur corps, des frémissements bizarres, des mouvements désordonnés, qui les jettent peu à peu, comme les bayadères et les almées de l'Orient, dans une sorte de transport et d'ivresse. C'est que, pour dernière ressemblance, en Russie comme en Espagne, le même air est à la fois un chant et une danse.»

A l'égard des autres races, parmi lesquelles ils vivent dispersés, les *bohémiens* n'ont pas des principes irréprochables sous le rapport de la probité. Ils ont l'instinct naïf du vol. En revanche, dans les rapports des sexes, leurs mœurs sont incorruptibles, si la femme est mariée. Quant aux filles, quelquefois, avec la permission des chefs et des anciens, elles se marient à des Russes, mais seulement après de longues épreuves de fidélité mutuelle. Quelquefois aussi, les filles sont, de leur consentement, vendues au profit de la communauté, qui les recueille lorsqu'elles sont abandonnées de leurs riches amants.

Ainsi, au physique et au moral, sans correspondre, sans se connaître, ces tribus ont gardé leurs traditions originelles.

Pallas remarque que la langue parlée par les *bohémiens* offre de grandes ressemblances avec celle des marchands indiens du Moultan, qu'il a eu occasion de voir à Astrakan. Il est incontestable que leur langage paraît être un idiome indien. Leurs mots sont ou radicaux, ou dérivés, ou composés. L'article existe, mais il est assez rarement employé. La déclinaison comprend huit cas, et il existe un double accusatif et un double ablatif. Le génitif se termine comme en indoustani, par *o* ou par *i*, selon que le substantif qui le régit est féminin ou masculin. La terminaison du génitif sert même souvent à faire d'un nom un véritable adjectif; ainsi *berch*, année; *berchiskero*, de l'année ou annuel. Le comparatif se forme en ajoutant au positif la terminaison *idir*, et le superlatif en plaçant devant le comparatif le mot *kohn* (quel? qui?). Par exemple : *kamlo*, cher; *kamlidir*, plus cher; *kohn kamlidir*, le plus cher (mot à mot : Qui *est* plus cher? — Sous-entendu : personne). La conjugaison s'opère au moyen de modifications dans les terminaisons; chaque personne a une forme propre, de sorte que les pronoms peuvent se supprimer. Il n'y a que deux temps, le présent et le passé; il y a trois modes conjonctifs, qui répondent à ces trois formes latines : *Ut faciam, ut facerem, ut fecissem.* Il n'existe pas, à proprement parler, d'infinitif; pour l'exprimer, on fait précéder le verbe de la particule *te;* ainsi : *Me kamava te tchinav*, je veux écrire (mot à mot : Je veux que j'écrive). Il n'y a pas non plus de forme spéciale pour le futur, et il faut se servir, pour l'exprimer, d'un auxiliaire, tel qu'*aller*, *venir*. Au moyen de quelques légères modifications, on rend les idées de savoir, pouvoir, devoir, etc. L'impératif est la racine du verbe.

La langue des *bohémiens* contient forcément un nombre considérable de termes étrangers, empruntés à tous les pays du monde par lesquels ils ont passé. Les idiomes auxquels elle a le plus emprunté sont : le turc, le grec, le latin, l'italien, le valaque, le hongrois, l'allemand, l'esclavon, etc. Mais, au milieu de ces éléments étrangers, il est facile de reconnaître, dans la syntaxe et dans le lexique même de cette langue, une affinité irrécusable avec les idiomes indiens dérivés du sanscrit, et principalement avec le persan. Pour donner un exemple de cette ressemblance frappante, nous allons comparer quelques-uns des mots les plus usuels : le soleil, en bohémien *cham*, en indoustani *kam;* l'argent, en bohémien *rup*, en indoustani *ruppa;* les cheveux, en bohémien *bal*, en indoustani *bal;* la tête, en bohémien *tchéro*, en indoustani et en persan *ser;* la main, en bohémien *wast*, en persan *dest;* le doigt, en bohémien *guzhdo*, en persan *engucht;* la fortune, en bohémien *baxt*, en persan *bakht;* une tente, en bohémien *tchater*, en indoustani *tchater*, en persan *tchadir*, etc.

On pourrait multiplier ces exemples à l'infini. On ne connaît point d'écriture aux *bohémiens;* on a cependant prétendu que quelques tsiganes de Hongrie en possédaient une. Quoiqu'il n'existe pas de littérature fixe, les *bohémiens* aiment cependant beaucoup la poésie, et ont de nombreux improvisateurs qui composent des vers en chantant. Les vers contiennent des allitérations, des rimes et des assonances, et, à cause des difficultés de l'improvisation, comportent de nombreuses licences poétiques. Nous citerons, comme échantillon, les deux vers suivants :

Mitidika, mitidika, wién ũng qudtsch!
Ba nu, ba nu, n'am tsche fdtsch.

Petite, petite, viens ici!
Non, non, je n'ai rien à faire là!

Bohémiens de Paris (LES), drame en cinq actes et huit tableaux de MM. Adolphe Dennery et Grangé, représenté à Paris, sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, le 27 septembre 1843.

Un artiste épris du pittoresque demanderait compte aux auteurs du titre qu'ils ont donné à leur drame : Quoi! leur dirait-il, ces grinches, ces escarpes, ces caroubleurs, ces pégriots, ces rôdeurs de nuit, ces compagnons de la pince et du croc, tous ces marchands de chaînes de sûreté, tous ces ramasseurs de bouts de cigares, tous ces négociants en allumettes chimiques à un sou le paquet, tous ces filous qui se réfugient sous les ponts, tous ces hideux crapauds qui sautillent dans les ruisseaux de Paris, vous les appelez des bohémiens! N'avez-vous donc jamais vu les véritables bohémiens, les bohémiens authentiques, les bohémiens pur sang, que l'on rencontre aux alentours de Grenade ou de Séville, longeant le chemin blanc de poussière, silencieux et recueillis, nobles et fiers comme des rois d'Orient, mystérieux et mélancoliques comme la vieille Egypte, qu'ils regrettent sans doute, ces grands drôles aux noires prunelles, aux narines ouvertes, à la peau bronzée? Il y a loin des gitanos d'Espagne, des gypsies d'Ecosse, des zigueners d'Allemagne, seuls bohémiens reconnus, à ces affreux et ignobles *voyous* que vous nommez Plure-d'oignon, Chalumeau, l'Abruti. Les enfants de la bohême ont toutes sortes d'industries suspectes, il est vrai; ils logent avec leur sauvage famille dans des tanières ou en plein vent, et, au besoin, ils donneraient peut-être quelques coups de navaja au voyageur attardé, mais ils ont leur hiérarchie, leur religion, leurs rites; leur origine se perd dans la nuit des temps; la poésie a jeté son manteau complaisant sur leur épaule fauve où brille une amulette; elle a idéalisé cette race orgueilleuse, restée pure et sans mélange à travers les siècles. Béranger lui-même a chanté leurs migrations; Decamps les suivait un crayon à la main, Callot les regardait avec une sorte d'admiration, Théophile Gautier n'a pas trop de paillettes à sa plume pour en semer leurs haillons portés avec tant de majesté... Et voilà que soudain (mais il est écrit que les dramaturges ne respecteront rien et feront choir un à un, dans l'encre épaisse de leurs conceptions, nos fantaisies et nos rêves), voilà que soudain M. Dennery, prenant la plume, nous dit, hélas! non pas comme l'eût fait Musset, ni Gérard de Nerval non plus, ce qu'il entend par bohémiens. On aurait pu croire encore que par ces mots : *Bohémiens de Paris*, il comprenait, lui et son collaborateur, une autre espèce de bohémiens non moins charmants, non moins poétiques que ceux dont nous parlions tout à l'heure, jeunesse folle esquissée par Henri Mürger, et qui vit de son intelligence un peu au hasard et au jour le jour : poëtes, journalistes, peintres, acteurs, musiciens, bataillon souriant et de belle humeur, qui aime mieux le plaisir que l'argent, et qui préfère à tout, même à la gloire, la paresse et la liberté, race aimable et facile, pleine de bons instincts, prompte à l'admiration, qu'un rien enlève et détourne, et qui oublie aisément le pain du lendemain pour la causerie du moment... Mais non, la bohême du boulevard est tout autre, et voici de quelle façon le drame nous dépeint la plèbe et l'aristocratie qui composent, selon lui, les bohémiens de Paris. C'est Montorgueil qui parle, Montorgueil, un prince de la haute pègre, qui est la cheville ouvrière de la pièce. Il est flanqué de son ami et complice Digonard, un fameux faiseur de mauvaises affaires, celui-là : les deux font la paire... de bohémiens : « J'entends, dit-il, par bohémiens, cette classe d'individus dont l'existence est un problème, la condition un mythe, la fortune une énigme, qui n'ont aucune demeure stable, aucun asile reconnu, qui ne se retrouvent nulle part, et que l'on rencontre partout! qui n'ont pas un seul état, et qui exercent cinquante professions; dont la plupart se lèvent le matin sans savoir où ils dîneront le soir; riches aujourd'hui, affamés demain; prêts à vivre honnêtement s'ils le peuvent, et autrement s'ils ne le peuvent pas... Les bohémiens, vous les coudoyez à chaque pas dans Paris; les uns tiennent le haut bout de l'échelle, ils s'intitulent jurisconsultes, ex-préfets de l'Empire, ou chevaliers de l'Éperon d'or... On les trouve à Tortoni, aux courses, et dans les coulisses de l'Opéra; les autres gravitent au milieu de l'échelle... Ce sont les prétendus réfugiés, les pique-assiettes et les mendiants à domicile,... pauvres diables que l'on rencontre à la Bourse, au Palais-Royal ou près des poêles des cafés... Enfin, tout au bas, au pied de l'échelle, se tiennent les infiniment petits, la menue monnaie de l'espèce; ceux-là vendent des cannes, des chaînes de sûreté, ouvrent les portières..., *et cætera...*, *et cætera....* Enfin, il y a, tant de petits que de grands, cent mille bohémiens à Paris..., cent mille oiseaux parasites, alléchés par le grain d'autrui..., araignées de la civilisation, qui tendent leurs toiles pour y prendre les dupes.... Ce spéculateur qui vous propose une affaire d'un million, et finit par vous emprunter cent sous..., bohémien...; l'éditeur de ce journal qui ne paraît jamais..., bohémien...; ce prétendu banquier qui vous invite à dîner chez Véry et qui s'aperçoit au dessert qu'il a oublié sa bourse..., bohémien...; enfin, cet homme que vous connaissez à peine et qui vous appelle son cher ami, en vous serrant la main..., bohémien, bohémien..., toujours bohémien... Et le soir, tout ce monde-là a déjeuné, dîné, a vécu, après s'être réveillé sans un sou. » Voilà, si vous le permettez, qui ressemble à s'y méprendre à une page détachée des *Mystères de Paris*. Les *Mystères de Paris* ont inspiré les *Bohémiens de Paris*. M. Dennery a l'habitude de prendre le succès où il le trouve.

Ce Montorgueil, qui s'exprime en si parfait connaisseur, se promenait, un soir que l'argent manquait à son porte-monnaie, dans la campagne, aux alentours d'une petite maison dont il venait de voir sortir les habitants. Il franchit une haie, grimpe le long d'un arbre et pénètre dans l'appartement du premier étage; il y avait là un secrétaire bien fermé pour un autre, mais presque ouvert pour lui, et dans ce secrétaire deux piles d'écus, qu'il enveloppe à la hâte dans la première feuille de papier qu'il sent sous sa main; une heure après, attablé dans un restaurant de la ville, il déroulait ses écus, et il découvrait que l'enveloppe était une lettre... Cette lettre était datée des grandes Indes, et signée Didier. Il résultait de son contenu ce qui suit : Didier, négociant de Tours, avait été rejoindre son fils aîné, presque son fils unique, puisque le plus jeune était, disait-il, perdu pour le monde et pour son père... Le vieillard écrivait à son lit de mort; il s'adressait à son meilleur ami, un millionnaire, Desrosiers, et acceptait l'offre que celui-ci avait faite d'unir leurs deux enfants. Montorgueil, en lisant ces détails, se rappela un certain Paul Didier, qu'il avait connu à Tours; c'était le plus jeune des deux frères; mais, comme la lettre lui apprenait que Desrosiers, parti depuis longtemps de sa ville natale, ne connaissait ni l'un ni l'autre des enfants Didier, une pensée subite s'empara de son esprit, un vaste plan se déroula tout entier devant ses yeux; les deux cents francs qu'il venait de voler, il les avait enveloppés dans un million. Le lendemain même, plus décemment vêtu, il se présente chez Desrosiers. « J'arrive des Indes, lui dit-il, et je vous annonce le retour de votre futur gendre. Il est en ce moment à Paris, où le retiennent quelques affaires... » Cela fait, notre homme se met vite en campagne pour retrouver Paul Didier, qu'il sait être à Paris; ce dernier a été conduit par ses propres fautes à un état de misère et de honte tel qu'il en est réduit à venir coucher dans les bateaux où se réfugient sous l'arche d'un pont les infiniment petits de l'échelle de bohême. Le désir de briller, une ambition au-dessus de ses moyens l'ont entraîné à contracter des dettes. Délaissé, abandonné par ses amis, poursuivi par ses créanciers, il n'ose plus rentrer à son logis, où l'attendent un désespoir plus poignant que le sien, des reproches plus cruels encore que ceux de sa conscience. Huit jours déjà de ce cruel supplice se sont écoulés. Il a cherché du travail, mais on lui a demandé l'emploi de sa vie passée...; chaque soir le ramène parmi ces misérables cent fois moins à plaindre que lui, car, pendant qu'ils dorment, eux, de cruels souvenirs le tiennent éveillé... Une pauvre fille nommée Louise, qu'il a séduite, a dû tant souffrir de son abandon!... C'est dans ce lieu singulier que Montorgueil retrouve Paul Didier, le fils cadet du négociant de Tours; c'est au moment où le désespoir le brise que la fortune est proposée au malheureux. Il peut sortir de la fange où il est tombé, par un procédé qui est encore le secret de Montorgueil. Il se laisse emmener. A peine a-t-il disparu, qu'une femme traverse le pont et s'élance... C'est Louise! Louise que sauve de la mort, devinez qui? le frère aîné de Paul Didier, Charles Didier; lequel est aussi à la recherche du jeune homme. On devine que toute l'action va reposer sur une tentative de substitution. Marier Paul au lieu de Charles à la fille de Desrosiers, qui a cinq cent mille francs de dot, telle est la combinaison plus ingénieuse que morale du sieur Montorgueil, qui n'exige pour ses honoraires que la bagatelle de deux cent mille francs. Mais Paul est honnête, il résiste. Pourtant, on lui arrache sa signature au bas d'un papier. Le frère aîné paraît à temps et s'empare de ce papier, qui lui est repris au tableau suivant, dans un cabaret borgne où il a la naïveté de venir. Une trappe se trouve sous ses pas, on l'y fait tomber. Puis le drame se déroule au milieu des invraisemblances de toutes sortes, invraisemblances que le spectateur a à peine le temps d'apercevoir, tant il y a de mouvement sur la scène; les mots plaisants, les situations comiques, les effets dramatiques se mêlent et se croisent de façon à ne pas laisser à la réflexion le temps de protester, si bien qu'au dénoûment on est tout satisfait de voir (n'importe par quel enchantement, car c'est surtout au théâtre que la fin justifie réellement les moyens), on est satisfait de voir Charles Didier échapper à la mort cruelle que Montorgueil lui avait destinée, Paul Didier réparer sa faute envers Louise, qui a retrouvé son père, Montorgneil et les « petits bohémiens » ses complices saisis par les soldats et dirigés vers les assises.

Ce drame a été le plus grand succès de l'année 1843, année féconde pourtant en solennités dramatiques, année où M. Ponsard, le dieu Ponsard s'est révélé, où l'on a vu briller tour à tour sur l'affiche les noms de ce qu'il y avait de plus illustre, de plus charmant, de plus spirituel, de plus habile, Victor Hugo, Alexandre Dumas, Scribe et Balzac. En mettant de côté toute question d'art, et prenant les *Bohémiens de Paris* uniquement pour ce qu'ils ont la prétention d'être, nous ne dirons pas que rien ne justifie la faveur extrême qu'ils ont obtenue du public; les applaudissements de la foule ont toujours au moins une raison de se produire, et, malgré les sifflets aigus qui accueillirent le premier soir l'ouvrage en question, connaissant les instincts des habitués du boulevard, on s'explique une vogue que justifie la mise en scène : la foule veut être prise surtout par les yeux, et la preuve, c'est qu'il n'y a pas de féerie à décorations, à costumes et à feux de Bengale qui n'ait fait merveille. Le peuple de Paris est amoureux du beau, du brillant, du pompeux, précisément parce que son existence est précaire, obscure, misérable. Or, plusieurs tableaux des *Bohémiens* sont réellement magnifiques. Celui du deuxième acte, qui représente une perspective de la Seine prise au bas d'un pont par un clair de lune, a produit surtout un grand effet. Un panorama de Paris, vu des hauteurs de Montmartre, termine dignement le cinquième acte. Une ronde chantée par les bohémiens, au deuxième acte, n'a pas peu contribué à populariser le drame de MM. Dennery et Grangé. Les orgues de Barbarie l'ont serinée au monde entier pendant plusieurs années. Voici les paroles de cette ronde pittoresque :

Fouler le bitume
Du boulevard, charmant séjour;
Avoir pour coutume
De n'exister qu'au jour le jour;
Lorsque l'on voyage,
Sur son dos, comme un limaçon,
Porter son bagage,
Son mobilier et sa maison;
Vivre d'industrie, (*bis*)
Avoir sa gaîté pour tout bien,
Et voilà la vie
Du vrai bohémien
Parisien.
Et voilà la vie,
Oui, voilà la vie,
Du vrai bohémien parisien,
Voilà la vie,
Voilà la vie
Du vrai bohémien parisien.

Oiseau de passage,
Il fréquente tous les quartiers;
Sans apprentissage,
Il fait plus de vingt p'tits métiers;
Mais l' pain qu'il soutire
Aux bons jobards, aux gens bien mis,
Le soir, sans rien dire,
Il l' partage avec ses amis.
Vivre d'industrie, etc.

Auprès de nos belles,
Comme un volcan il est cité;
Pourtant avec elles
Il a très-peu de fixité.
Qu'un' brune en ce monde
Lui fass' des traits et des noirceurs,
Il en prend un' blonde
Afin de varier les couleurs.
Vivre d'industrie, etc.

Les *Bohémiens de Paris* ont été l'objet de fréquentes reprises. Une des dernières et des mieux montées a eu lieu au théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 4 février 1865; mais elle a prouvé que le drame avait bien vieilli.

Acteurs qui ont créé les *Bohémiens de Paris :* MM. Chilly, Montorgueil; Albert, Charles Didier; Lacressonnière, Paul Didier; Matis, Crévecœur; Philippe, Bagnolet; Laurent, Chalumeau; Prosper, Poplard; Adalbert, Plure-d'oignon; Mmes Deslandes, Louise; Hortense Jouve, Artémise, etc. Acteurs de la reprise à la Porte-Saint-Martin : MM. Dumaine, Crévecœur; Latouche, Montorgueil; Laurent, Bagnolet; Charly, Charles Didier; Alexandre, Plure-d'oignon; Mmes Juliette Clarence, Louise; Adorcy, Artémise.

Bohémien gentilhomme (LE), roman anglais par George Borrow. Ce roman appartient au genre picaresque, dont Fielding et Smolett ont laissé en Angleterre d'impérissables modèles. L'auteur, érudit, curieux observateur et anglican décidé, est la preuve vivante de l'intérêt que ne manque jamais d'éveiller le sentiment de la réalité. Avec son expérience, son savoir philologique, sa vie aventureuse, il aurait pu donner naissance à quelque traité sérieux sur le protestantisme et l'Église de Rome, à quelque système plausible de philologie comparée, ou enfin à quelque roman à grands épisodes, où il aurait transformé les bohémiens, les fripons et les types populaires de son livre; mais le traité politique, le système philosophique ou le roman prétentieux serait peut-être allé dormir dans la poussière de l'oubli. M. Borrow a été mieux inspiré : il a raconté simplement ce qu'il avait vu, pensé, senti. Au lieu de présenter ses préjugés anglicans sous une forme dogmatique, il nous les a donnés pour ce qu'ils sont, des répugnances qu'il éprouve instinctivement contre l'Eglise romaine. Des préjugés, insupportables dans une œuvre abstraite, n'ont rien de choquant lorsqu'ils se présentent comme l'opinion d'une créature humaine qui a ses convictions particulières. Le roman en lui-même n'est autre chose que le récit des aventures d'un certain Lavengro, pseudonyme qui cache l'auteur lui-même; et ces aventures sont tellement nombreuses, que l'analyse en est impossible. Nous citerons, parmi les principales, la visite de l'*homme noir*, espèce de courtier en matière religieuse, qui fait pour le compte de l'Eglise romaine ce que M. Borrow devait faire lui-même plus tard pour le compte de l'Eglise anglicane. Cet homme noir a autant de manières de convertir son prochain que Panurge avait de moyens de manger son blé en herbe, et l'exposé de son système de propagande est des plus divertissants. Viennent ensuite des descriptions prises sur le vif de bohémiens nomades, dans lesquelles on voit tour à tour défiler les plus curieux personnages : Gaspard Petulengro, Tacono Chikno et sa femme, etc. Les *gypsies* sont un sujet inépuisable pour l'auteur, qui ne tarit point en détails curieux et en remarques ingénieuses sur les mœurs et la langue de ce peuple singulier, sur ses origines et ses migrations. Après un séjour assez long au milieu des bohémiens, Lavengro éprouve le besoin de changer de société et de reprendre sa vie errante. Nous voyons alors se succéder des apologues moraux, sous forme d'aventures, et d'où l'auteur tire d'ingénieuses leçons. C'est un cabaretier timide, qui n'ose pas demander à ses pratiques le prix de leurs consommations et dont la ruine est imminente. L'auteur lui donne le conseil de se servir de ses poings contre ceux qui ne le payent pas, et la fortune sourit au pauvre diable dès qu'il a suivi cet avis : image de la lâcheté et de l'admiration des hommes devant le succès et la force. Ensuite, c'est l'histoire d'un âne volé que Lavengro fait restituer par un voleur subtil comme ceux des facéties populaires de notre ancienne littérature. Puis, celle de l'homme qui n'a trouvé d'autre remède contre l'insomnie que la lecture des poésies de Wordsworth; la mésaventure du postillon rossé par un vénérable vieillard qu'il a insulté; l'histoire de ce vieux sinologue, qui s'est guéri d'un violent chagrin en tendant toutes ses facultés vers l'étude du chinois, qu'il a appris, non dans des livres, mais sur des porcelaines; et enfin celle de Murtagh, le séminariste irlandais, petit chef-d'œuvre que l'on peut comparer sans trop de désavantage aux meilleures pages du *Baron de Fæneste :* toutes ces anecdoctes sont autant de petits tableaux, de petits drames moraux vivement racontés et simplement écrits. « M. Borrow, dit M. Emile Montégut, a ressuscité un genre littéraire inconnu depuis longtemps, et il l'a ressuscité, non pas artificiellement, comme on ressuscite telle forme rhythmique ou comme on remet à la mode le rondeau ou le sonnet, mais naturellement, et comme étant le seul cadre convenable où pussent se ranger les observations et les acteurs de sa vie errante. Pour un esprit sain et judicieux, l'observation de la vie populaire, surtout l'observation de la vie vagabonde et des mœurs équivoques, entraînera toujours nécessairement la forme du roman picaresque... M. Borrow n'a pas adopté cette forme de parti pris, car aucune de ses pages ne trahit cette préoccupation. Il l'a retrouvée d'instinct, par le seul fait qu'il avait à exprimer des sentiments d'une certaine nature; il l'a retrouvée par la même raison qui la fit inventer jadis à Cervantes et à Mendoça, c'est-à-dire en vertu de cette nécessité qui fait trouver à l'esprit la forme naturelle à ses conceptions. Seulement, il faut, pour cela, que l'esprit ne soit pas faussé par l'ambition et préoccupé du désir du succès. C'est ainsi que M. Borrow est devenu, sans y songer, en quelque sorte le Quevedo et le Mendoça de l'Angleterre contemporaine. » Le *Bohémien gentilhomme* parut à Londres en 1857, mais ce roman n'a point encore été traduit en français.

Bohémienne de Madrid (LA), nouvelle de

Cervantes, qui est l'original charmant de la *Esmeralda* de V. Hugo. Cette nouvelle de l'illustre manchot de Lépante est un vrai tableau de mœurs, aussi exact aujourd'hui qu'au XVIe siècle. Quel a été le dessein de Cervantes? Il s'est proposé de peindre les mœurs de cette race étrange, de ces tribus nomades, que nous appelons *bohêmes* ou *bohémiens*. Mais, si brillante, si animée, si pittoresque que soit l'esquisse crayonnée par Cervantes, elle nous intéresse moins par elle-même que par ses rapports psychologiques avec un chef-d'œuvre de l'esprit humain : *Notre-Dame de Paris*.

« M. Victor Hugo, dit M. Eugène Baret, ayant vécu en Espagne dans son enfance, dut sans doute à cette circonstance la connaissance de la langue espagnole. Ses premiers ouvrages, *Hernani*, par exemple, portent la trace d'études approfondies de la littérature des Castillans. Un simple coup d'œil jeté sur *Notre-Dame de Paris* découvre également la trace des études espagnoles de M. V. Hugo. Parmi les titres des chapitres, plusieurs sont en espagnol. Ailleurs, on voit Esmeralda chanter un fragment de romance espagnole. Esmeralda est un mot qui signifie émeraude, et semble avoir été inspiré à l'auteur par le nom de l'héroïne de Cervantes, ou peut-être par le jeu de mots que renferme le couplet suivant :

Jitanica, que de hermosa
Te pueden dar parabienes,
Por lo que de piedra tienes
Te llama el mundo Preciosa.

» Tout cela montre assez clairement, ce me semble, les teintes espagnoles qui coloraient l'imagination de M. V. Hugo au moment de composer *Notre-Dame de Paris*. Est-il probable que l'auteur de ce célèbre ouvrage, dans ses longues investigations à travers les monuments de la littérature espagnole, n'ait pas rencontré la nouvelle de Cervantes? Et s'il est vrai qu'il ait étudié la *Jitanilla*, type si original et si tranché, est-il probable qu'il n'en soit demeuré aucune trace dans son ouvrage? Je ne le pense pas. » Le cadre étroit d'un article ne nous permet pas de reproduire les citations du texte espagnol faites par M. Baret; nous renvoyons le lecteur à la traduction des *Nouvelles* de Cervantes faite par M. Louis Viardot. Toutefois, nous saisirons au vol ce curieux rapprochement (c'est Cervantes qui écrit) :

« La première apparition que Preciosa (la Esmeralda) fit à Madrid, ce fut un jour de sainte Anne, patronne et avocate de la ville, dans un ballet où figuraient huit bohémiennes, conduites par un bohémien, grand danseur. Quoiqu'elles fussent toutes propres et bien requinquées, Preciosa était mise avec tant de goût et d'élégance, que peu à peu elle amouracha les yeux de tous ceux qui la regardaient. Du bruit que faisaient les castagnettes et le tambourin, et de l'ardeur de la danse, il s'éleva une rumeur d'éloges sur la beauté et la grâce de la jeune bohémienne, si bien que les petits garçons accouraient la voir, et les hommes l'admirer... Quand on en vint à faire la fête dans l'église Sainte-Marie, devant l'image de la glorieuse sainte Anne, Preciosa, après avoir dansé son pas, prit un tambour à grelots, au bruit desquels, traçant un long cercle en légères pirouettes, elle chanta la romance suivante : etc. » Ne pourrait-on pas reconnaître dans cette scène charmante la description de la journée du 6 janvier 1482? « M. Victor Hugo a modifié avec beaucoup d'érudition et d'art les circonstances du récit. Il fait revivre, il ranime à nos yeux, le Paris du XVe siècle, mais il n'en conserve pas moins le dessin original de la scène de Cervantes. Il brode sur le canevas espagnol. » Mais quelle broderie! quelle touche, quelle transformation! Le type, en germe dans l'espagnol, n'est-il pas devenu je ne sais quoi d'éthéré et d'aérien qui symbolise la grâce dans la femme et la femme dans l'amour? La Jitanilla de Cervantes est un être réel, une figure historique; Esmeralda est l'image indéterminée d'un idéal poétique : c'est une aurore boréale, illuminant de ses rayons les ténèbres de cette nuit sombre du moyen âge, où le cœur et l'esprit de l'homme, enchaînés à l'autel, ployaient sous le faix d'une fatalité théocratique et sociale que la pensée du poëte a combattue, au nom de la personnalité humaine, de la liberté et de la conscience. La Jitanilla excite en nous plus d'intérêt réaliste, mais Esmeralda, adoptée et célébrée par tous les arts et par toutes les muses, s'impose à notre admiration enthousiaste.

Bohémiens (LES), par Pouchkine, traduit du russe par Prosper Mérimée. V. DAME DE PIQUE (la).

Bohémien (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Ducis et de Meun, musique de Chancourtois, représenté le 5 juillet 1818 à Feydeau. On substitue à ce titre celui de la *Ceinture magique*. Aucun des ouvrages de Chancourtois ne réussit au théâtre, quoique l'auteur eût fait de très-bonnes études musicales au Conservatoire de Paris. Après avoir fait représenter quatre opéras infructueusement, il échangea volontiers la qualité de compositeur contre le titre d'inspecteur général des finances.

Bohémienne (LA JEUNE), *The bohemian Girl*, opéra anglais en trois actes, musique de Balfe, représenté à Londres en 1844. Cet ouvrage est un des mieux écrits du compositeur. Il a été joué successivement à Hambourg, sous le titre de la *Gitana;* à Vienne, sous celui de *Die Zigeunerin*, et enfin à Strasbourg en 1863, interprété par Koubly, Marchot, Mmes Strauski et Rozès.

Bohémienne (LA), ou la *Diseuse de bonne aventure*, tableau du Caravage; musée du Louvre. Bellori rapporte qu'un jour le Caravage interrompit des prôneurs de l'art antique, en leur disant : « Qu'ai-je besoin de vos statues? La nature ne me fournit-elle pas assez de modèles? » Et, voulant mettre immédiatement la pratique d'accord avec la théorie, le terrible réaliste entra dans un cabaret et y peignit une bohémienne, prétendant que ce sujet valait tous ceux que nous a légués l'antiquité. On croit que le tableau exécuté dans cette circonstance par le Caravage est celui que possède le Louvre. Une bohémienne, coiffée d'un turban blanc, lit l'avenir dans la main d'un jeune seigneur, qui l'écoute attentivement; celui-ci est vêtu avec élégance et a pour coiffure un chapeau noir orné d'une plume blanche. Cette composition a été gravée par Benoît Audran. Il en existe une répétition au Capitole, à Rome.

Bohémiens se rendant à une fête, tableau de M. Diaz; Salon de 1844. Les bohémiens de M. Diaz n'ont rien de commun avec ceux de Callot; ce sont de charmants viveurs, vêtus de brillants oripeaux, tout rayonnants de joie, d'insouciance, de poésie. Ils descendent un chemin creux dans un désordre pittoresque. Ce n'est, du reste, ni par l'expression des figures, ni par l'ordonnance de la composition que se distingue cette toile, une des plus séduisantes de M. Diaz : ce qui plaît en elle, c'est une couleur magique, qui rayonne et scintille. « Il y a là, a dit M. Saint-Martin (*Revue indépendante*), des jeux de clair et d'ombre, des demi-teintes d'une suavité, d'un charme particuliers. Avisez-vous donc de critiquer le dessin, la forme? Dites qu'il n'y en a pas; vous auriez raison, si c'était un tableau, mais c'est une vision évoquée par la fée votre marraine. Admirez tranquillement ce pays d'émeraudes, de rubis, de saphirs, d'or et d'opales, peuplé d'odalisques ou de bohémiens; vous vous réveillerez assez tôt pour voir que tout cela n'était qu'un mirage. » M. Diaz a peint plusieurs autres tableaux représentant des *bohémiens;* un de ces tableaux a figuré au Salon de 1850.

Bohémiens (LES), tableau de M. Knauss; exposition universelle de 1855. Les zingari ont établi dans un bois leur campement. Des paysans se sont effrayés d'un pareil voisinage et ont dénoncé les nomades à l'autorité du lieu. Le magistrat rural est accouru avec toute la célérité compatible avec sa dignité : roide et guindé dans une vaste redingote sévèrement boutonnée, chaussé de lourdes bottes tout à fait majestueuses, flanqué de son sabre et escorté de son chien, il épelle, à travers ses lunettes, le passe-port crasseux que lui présente une vieille gitane ridée, bronzée, enveloppée d'un tartan bleu. Près de celle-ci et appuyé contre un chêne se tient un grand escogriffe, vêtu d'une veste de velours rouge éraillée et de culottes effilochées, coiffé d'un feutre défoncé et chaussé de bottes avachies; à sa ceinture pendent une poule et un lapin, gibier de provenance suspecte, et il tient au bout d'une corde un singe, en jaquette rose, qui grince les dents, écarquille les yeux et semble injurier le chien de l'officier municipal. Ce chien, propret et renfrogné, comme il sied à un quadrupède administratif, s'arrête gravement et hésite avant de se commettre avec la canaille qui pourrait bien le mordre et le griffer. Derrière ce groupe principal, un jeune adolescent vigoureux, étendu sur le gazon et tenant un bâton au bout des doigts, lève vers le magistrat un regard vague et endormi; mais on devine que, d'un bond, le dormeur peut être debout et qu'au besoin le bâton jouera un terrible rôle. A côté, une brune fillette tend curieusement la tête en peignant avec ses doigts son abondante chevelure noire; une jeune femme assise donne le sein à un nourrisson bistré comme elle; deux autres marmots, presque nus, se roulent à terre, et le cheval de la troupe, pauvre vieille rosse blanche, chargée d'une lanterne, d'un violon et de quelques hardes, broute mélancoliquement l'herbe roide et coriace, poussée à l'ombre des grands arbres. Au second plan, les villageois, retranchés prudemment derrière une mare et armés, qui d'un fusil, qui d'une fourche, qui d'une trique, attendent, avec leurs chiens démuselés, les résultats de l'interrogatoire. Cette composition, pleine de détails spirituellement observés, est peinte avec beaucoup d'ampleur et de finesse à la fois; il serait à désirer seulement que le coloris, poussé dans des tons généralement trop bleus, fût moins monotone, et que la perspective fût plus nettement accusée.

Bohémiens (LES), série de quatre planches que l'on doit au burin de Jacques Callot. Ce n'est pas seulement l'histoire fantaisiste de ces vagabonds, à la suite desquels le jeune Callot, obéissant à sa passion pour les arts, s'en alla, malgré la volonté de son père, en Italie; c'est l'histoire, la vie de trente mille familles protestantes, qu'en 1627 l'empereur Ferdinand II chassait de l'Allemagne, après sa victoire de la Montagne blanche, et qui, jetées dans l'Europe entière, ont mené une existence devenue synonyme de vie nomade, vagabonde, vie de hasard. Les scènes si diverses, si nombreuses de ces quatre gravures, *l'Arrivée au village*, la *Halte dans la forêt*, etc., échappent à l'analyse. Aux *Bohémiens* on peut aussi rattacher les *Gueux*, les *Hideux*, les *Misérables gueux*, dont le premier porte une enseigne sur laquelle on lit ces mots : *Capitano di Baroni*. Voy. M. Meaumé, *Vie et œuvre de Callot* (2 vol.); M. Ch. Blanc, *Vie des peintres célèbres*, au point de vue de l'art, et M. A. Feillet, la *Misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul*, comme interprétation historique des œuvres de Callot, qui servent pour l'historien d'introduction à son triste récit.

BOHÉMILLON s. m. (bo-é-mi-llon — *ll* m.). Petit bohémien. ‖ Inusité.

BOHÉMOND (Marc), guerrier célèbre et prince d'Antioche, mort en 1111. Il était fils du Normand Robert Guiscard; devenu duc de Pouille et de Calabre. Dès sa plus tendre jeunesse, il montra sa valeur dans les combats où il suivait son père, qui lui transmit toute sa haine contre les Grecs, qui avaient alors pour empereur Alexis. Robert Guiscard étant mort laissa toutes ses possessions à Roger, son fils préféré; Bohémond indigné commença contre son frère une guerre sanglante, et le força à lui céder la principauté de Tarente. Bientôt, ayant appris qu'une armée de croisés, commandée par Godefroi, se rendait en Palestine, Bohémond voulut s'unir à eux, et il parvint à former une troupe nombreuse qui le reconnut pour chef; Tancrède, son parent, en faisait partie. Bohémond essaya d'entraîner Godefroi à diriger toutes ses forces contre l'empereur Alexis, mais il ne put y parvenir, et, contenant sa haine, il alla, comme les autres croisés, rendre ses hommages à ce prince, qui lui fit d'ailleurs un accueil splendide. Quand les croisés furent arrivés devant Antioche, Bohémond, qui s'était ménagé des intelligences avec un renégat exerçant un commandement dans la place, parvint sans peine à s'en emparer, et sut si bien conduire les événements, qu'il se fit reconnaître comme prince d'Antioche, et que cette principauté fut conservée à ses descendants pendant cent quatre-vingt-dix ans. Quelque temps après, il tomba entre les mains des Turcs, qui le retinrent prisonnier deux ans; mais, pendant sa captivité, le vaillant Tancrède avait su lui conserver ses possessions, et même les étendre. Bientôt le prince d'Antioche, qui n'avait jamais cessé de détester l'empereur grec, vint en France pour y lever des soldats. Il y fut reçu avec de grands honneurs par le roi Philippe, qui lui donna sa fille Constance en mariage. Il défit les troupes impériales en plusieurs rencontres; mais la peste s'étant mise dans son armée, il fut obligé de demander la paix. Une conférence eut lieu entre les deux princes ennemis, et Anne Comnène, qui eut occasion de voir Bohémond, fut singulièrement frappé de sa bonne mine, où quelque chose de terrible se trouvait mêlé à une douceur pleine de charme. Bohémond mourut dans la Pouille lorsqu'il se disposait, dit-on, à recommencer une nouvelle guerre contre Alexis.

BOHER (François), peintre et littérateur français, mort à Villefranche en 1825. A la fois peintre, statuaire et architecte, il devint directeur de l'école de dessin et d'architecture à Perpignan, et composa plusieurs ouvrages, notamment : *Leçons de l'école gratuite de dessin de Perpignan, ouvrage sur le beau idéal et sur le beau sublime dans l'art du peintre et du statuaire* (Perpignan, 1819-1822, 2 vol. in-8o); *Dialogue entre la Peinture et la Sculpture*, en vers (1821), et des recueils de vers : *Poésies* (1822); *Odes* (1825), etc.

BOHIC (Henri ou Hervé), jurisconsulte, né en 1310 à Saint-Mathieu (Finistère), mort vers 1390. Il fut l'un des conseillers de Jean IV, duc de Bretagne, et il a laissé, entre autres ouvrages : *In quinque decretalium libros commentaria* (1520, in-4o). On écrit aussi son nom BOICH, BOYCH, BOUHIC, et même BOUENCO.

BOHIER (Nicolas DE), en latin *Boerius*, jurisconsulte français, né à Montpellier en 1469, mort en 1539. Il enseigna le droit à Bourges, puis il fut nommé successivement conseiller au grand conseil et président à mortier au parlement de Bordeaux. Ses ouvrages, écrits dans un latin barbare, sont : *Tractatus de officio et potestate legati a latere in regno Franciæ* (1509); *Tractatus de seditiosis* (1615, in-fol.); *Commentaria in consuetudines biturienses* (1543); *Decisiones in senatu Burdigalensium discussæ ac promulgatæ* (1547, 2 vol. in-4o), le plus estimé de ses ouvrages.

BOHINUM, mot dérivé de l'hébreu *bohu;* désolation. Idole arménienne, faite d'un métal noir, symbole de la nuit, et qui, considérée comme le démon du mal, était l'objet d'un culte fervent.

BOHKAT s. m. (bo-katt). Ichthyol. Espèce de raie de la mer Rouge.

BOHL (Jean-Chrétien), médecin allemand, né à Kœnigsberg en 1703, mort en 1785. Il fut médecin du roi de Prusse et professeur à l'université de Kœnigsberg. Il publia de savantes dissertations, en latin et en allemand, sur les vaisseaux lactés, les tendons et d'autres questions d'anatomie.

BOHLEN (Pierre DE), orientaliste allemand, né à Wuppels en 1796, mort en 1840. Il était d'une famille pauvre, et fut réduit dans sa jeunesse à servir comme domestique. Mais quelques hommes généreux, frappés de ses heureuses dispositions, lui fournirent les moyens d'entrer au gymnase de Hambourg, où il s'appliqua surtout à l'étude des langues orientales. En 1830, il fut nommé professeur à l'université de Kœnigsberg. On a de lui, entre autres ouvrages : l'*Inde antique* (2 vol.); les *Sentences de Bhartrihari*; la *Genèse éclaircie sous le point de vue de l'histoire et de la critique*.

BOHN ou **BOHNIUS** (Jean), médecin allemand, né à Leipzig en 1640, mort en 1718. Il fut professeur de thérapeutique et doyen de la faculté de sa ville natale. Parmi d'assez nombreuses publications en latin, on cite surtout les deux suivantes, qui peuvent encore être consultées avec fruit : *De officio medici duplici, clinici nimirum ac forensis* (1689-1704, 4 vol. in-4o), et *De renunciatione vulnerum lethalium examen* (1689, in-8o).

BOHN (Henry-George), éditeur anglais, d'origine allemande, né vers 1796. Désirant mettre entre les mains du public de bons ouvrages à bon marché, il créa une collection de mille volumes environ, divisée en bibliothèque historique, scientifique, illustrée, classique, ecclésiastique et archéologique. Antiquaire zélé et membre de la Société des arts, M. Bohn ne s'est pas contenté d'éditer les œuvres d'autrui, il a traduit en anglais plusieurs ouvrages de Schiller, donné des *éditions* de la *Bibliotheca Parriana* et du *Manuel bibliographique* de Lowndes, publié un choix polyglotte de *Proverbes étrangers*, et rédigé un *Manuel de géographie*.

BOHN (Auguste-Gaermann), peintre allemand contemporain, né à Stuttgard vers 1810, a terminé ses études artistiques à Rome, d'où il envoya au Salon de Paris de 1842 un tableau représentant *Cléopâtre*. Il vint se fixer à Paris l'année suivante, et il a exposé à la plupart des Salons qui ont eu lieu depuis cette époque. Il a obtenu une médaille de 3e classe en 1844, une médaille de 2e classe en 1849, et a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1852. Ses meilleurs ouvrages sont : *Saint Martin ressuscitant un mort* (commande du ministère de l'intérieur, 1844); la *Femme du peuple* (1846), composition pour laquelle l'artiste s'est inspiré d'un passage de G. Sand; *Hamlet et Ophélia* (1849), scène d'une étrangeté pleine de charme; *Roméo et Juliette* (commande du ministère de l'intérieur, 1850); la *Desdémone chantant la romance du Saule;* la *Sérénade*, sujet tiré de Uhland (1855); la *Toilette de Marguerite* (1859); *Sainte Elisabeth de Hongrie* (1866), etc. Un coloris un peu pâle, mais plein de finesse et d'harmonie, un dessin élégant et un sentiment poétique distinguent la plupart de ces ouvrages.

BOHOL, île de l'Océanie, dans l'archipel des Philippines, entre les îles de Leyte et de Zébu, et au N. de Mindanao; de forme ovale, elle mesure 100 kil. de l'E. à l'O., et 65 kil. du N. au S. Sol pierreux, peu fertile, produisant seulement du cacao, du riz, du coton et du chanvre. On compte dans cette île douze villes ou villages peuplés de 115,000 hab. Pêche, fabrication d'étoffes de coton et de chanvre.

BOHOMOLEC (François), littérateur polonais, mort en 1790. Il était entré dans l'ordre des jésuites, et il a publié trois volumes de *Comédies* à l'usage de la jeunesse, des *Entretiens sur la langue polonaise* (1758), une *Vie de Jean Zamoyski* (1775), et celle de *George Onolinski* (1777), etc.

BOHORDER v. n. ou intr. (bo-or-dé). Jouter, faire un tournoi. ‖ Vieux mot.

BOHORQUES (Pedro), aventurier espagnol, mort en 1667. Après avoir servi comme soldat au Chili, il persuada à une tribu d'Indiens qu'il était un descendant des Incas et se mit en quête du Païtiti, espèce d'Eldorado qui devait renfermer d'immenses trésors. Il se donna le titre d'empereur du Païtiti, et, après avoir joui deux ans de cette dignité parmi les pauvres Indiens, il les abandonna. Il finit par être pendu sur une des places publiques de Lima.

BOHOURT s. m. (bo-hour). V. BEHOUR.

BOHRAS, secte religieuse, existant en grande partie dans la province du Radjpout. Cette secte, d'origine musulmane, prétend descendre des partisans du chaïkh el Djebel, plus connu chez nous sous le nom de *Vieux de la montagne*. Ils obéissent tous à un chef spirituel suprême, et se livrent en général à un commerce étendu.

BOHRER, famille d'artistes allemands célèbres, dont les principaux sont Gaspard BOHRER, chef de la famille, né à Manheim en 1744, bon exécutant sur la contrebasse. Il devint premier contrebassiste de l'orchestre de la cour de Munich vers 1778, et mourut en 1809; — Antoine BOHRER, fils du précédent, né à Munich en 1783, mort en 1852. Il prit des leçons de violon de R. Kreutzer dans un voyage qu'il fit à Paris, et eut pour maître de composition François Danzi. En 1810, il entreprit avec son frère Maximilien un grand voyage musical qu'ils rêvaient depuis plusieurs années. Après avoir visité les principales villes de l'Allemagne, ils parcoururent la Hollande, la Hongrie, la Bohême, la Pologne et la Russie; puis se rendirent en Finlande, en Suède et en Danemark, d'où ils gagnèrent Hambourg pour se diriger sur Londres. En 1815, après leur retour en Allemagne, les frères Bohrer vinrent à Paris et y donnèrent des concerts, où ils firent entendre des fantaisies sans accompagnement, pour violon et violoncelle, composées

par Antoine, et dont le succès était dû autant à l'originalité des idées qu'au fini de l'exécution. Cette même année, Antoine fut nommé maître des concerts de la cour de Berlin, pendant que son frère devenait premier violoncelliste de la chambre. Comme virtuose, Maximilien Bohrer surpassa Antoine, qui se bornait à seconder admirablement son frère dans les ensembles. En 1827, après diverses excursions à Berlin, en Italie et à Munich, les frères Bohrer revinrent à Paris, où ils donnèrent des séances de quatuors et quintettes, dans lesquelles furent exécutés pour la première fois, avec le concours de MM. Tilmant et Urhom, les derniers quatuors de Beethoven, dits les *quatuors rouges*. Après la Révolution de 1830, les deux frères se séparèrent. Antoine fut nommé, en 1834, maître des concerts à la cour de Hanovre, position qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie. Antoine a laissé de nombreuses compositions, symphonies, concertos, quatuors, etc., qui se distinguent par le goût et la pureté du style. — Maximilien BOHRER, violoncelliste remarquable, autre fils de Gaspard, né en 1785. Elève de Ant. Schwartz, il fut admis, dès l'âge de quatorze ans, à l'orchestre de la cour de Bavière. Ayant entendu jouer Romberg à Vienne, il apporta une modification importante dans son style, sans perdre toutefois ses qualités personnelles. Lorsqu'en 1815, il suivit son frère Antoine à Paris, son jeu correct, son irréprochable justesse, la pureté du son et son aisance à se jouer des difficultés, étonnèrent les auditeurs. On pouvait cependant lui reprocher un style un peu étroit, et parfois insuffisant pour l'interprétation des grandes œuvres classiques. Après l'année 1832, pendant laquelle il fut nommé premier violoncelliste et maître des concerts de la cour de Stuttgard, Bohrer entreprit des voyages jusqu'en Amérique. Enfin, depuis 1847, il s'est retiré du monde musical. On a publié de Maximilien Bohrer trois *concertos* pour violoncelle, des *Airs variés*, une *Fantaisie* avec orchestre sur des airs russes, des duos pour violoncelle et violon, et un *Rondoletto* avec quatuor.

BOHTORI (Alvalide), poëte arabe, né à Manbedj (ancienne Hiérapolis), vers l'an 821, mort à la fin du IXe siècle. Il composa la plupart de ses poésies à Bagdad, où il avait obtenu les bonnes grâces du calife Motavakkel et de son vizir Fath; on désignait ses vers sous le nom de *chaînes d'or*. On a de lui un *divan*, où ses poésies sont rangées selon l'ordre alphabétique des rimes, et un recueil d'anciennes poésies, intitulé *Hamasa*.

BOHTZ (Auguste-Guillaume), philosophe allemand, né à Stettin en 1799. Il suivit les cours de hautes études aux universités de Halle, de Berlin, de Dresde et de Gœttingue. Attaché, en 1837, à cette dernière, il y obtint une chaire en 1842. Dans son cours, il s'est principalement occupé d'esthétique. Il a publié sur la philosophie du beau plusieurs ouvrages : *De Aristophanis Ranis* (1828); *Leçons sur l'histoire de la nouvelle poésie allemande* (1832); *Idée du genre tragique* (1836); le *Comique et la comédie* (1844). Il professe ce principe, que le beau dans l'art repose sur la loi des contrastes, doctrine qui est assurément insuffisante.

BOHUN, ancienne famille normande, représentée au XIe siècle par Humphroy de Bohun, surnommé le **Barbu**, qui suivit Guillaume à la conquête de l'Angleterre. De ce Humphroy est descendu, au 10e degré, un autre Humphroy de Bohun, comte d'Hereford, qui eut deux filles, dont l'aînée épousa le duc de Glocester, et dont la cadette fut la première femme du roi d'Angleterre Henri IV, et par conséquent la mère de Henri V.

BOHUN (Edmond), théologien et historien anglais, né à Ringsfield au XVIIe siècle. Il a publié en anglais plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Patriarcha*, ou le *Pouvoir naturel des rois* (1685); *Doctrine de l'obéissance passive* (1705); *Défense de la déclaration du roi Charles II; Dictionnaire historique, géographique et poétique* (1694, in-fol.); *Histoire de la désertion* ou *Récit de toutes les affaires publiques en Angleterre depuis* 1688, etc.

BOHUS (château de), une des forteresses les plus colossales de la Suède, bâtie en 1308 sur un bras du fleuve de Gothie, a soutenu des siéges mémorables en 1502, 1521, 1563, 1570 et 1678. Tombée depuis en ruine, elle menaçait de disparaître tout à fait, par suite de la permission octroyée aux habitants du voisinage d'en enlever les pierres, lorsque le roi Charles XIV Jean, frappé de la grandeur imposante de cet antique monument, ordonna de le conserver.

BOHUSZ (Xavier), historien polonais, né en 1746, mort en 1825. Il passa de longues années en Sibérie, où les Russes l'avaient relégué. Il a écrit, outre l'*Histoire de la confédération de Bar*, le *Philosophe sans religion* (1786), et les *Recherches sur les antiquités de l'histoire et de la langue lithuaniennes* (1808).

BOÏANE, l'un des plus anciens et des plus célèbres bardes slavons, vivait à une époque qu'aucun document ne permet de préciser. Son nom se rencontre souvent dans les anciens monuments de la littérature slavonne, où il est également appelé le *Grand-père* (ded), le *Rossignol du bon vieux temps*, le *Loup gris* (seryï-volk), l'*Aigle au plumage bleuâtre* (siyï-orel). Boïane est l'Ossian des tribus slaves, mais ses chants guerriers n'ont pas eu leur Macpherson.

BOÏANUS (Louis-Henri), anatomiste allemand, né à Buschwiller (Haut-Rhin), en 1776, mort à Darmstadt en 1827. Il enseigna l'anatomie comparée et l'art vétérinaire à l'université de Wilna, et il a publié sur ces deux sciences des ouvrages intéressants.

BOÏARD s. m. (bo-iar). Pêch. Sorte de civière pour transporter la morue.

BOÏARD. V. BOYARD.

BOIARDO, poëte italien. V. BOJARDO.

BOÏARIEN, IENNE s. et adj. (bo-ia-ri-ain, i-è-ne). Géogr. Se disait autrefois pour BAVAROISE, OISE. V. ce mot.

BOÏASSE s. f. (bo-ia-se). Servante, ouvrière.

BOICEAU (Jean), jurisconsulte, né à Poitiers, mort en 1589. Il est auteur d'un commentaire sur l'article 54 de l'ordonnance de Moulins, concernant la preuve testimoniale, publié sous ce titre : *Ad legem regiam Molinæis habitam de abrogata testium probatione* (Poitiers, 1582, in-4°). Cet ouvrage, fréquemment réimprimé avec des additions, a servi de base à tous les ouvrages qui, depuis, ont été publiés sur cette matière. Il a été traduit en français par Gabriel Michel. On a aussi de lui le résumé de ses consultations sur la coutume du Poitou, et quelques opuscules littéraires, entre autres le *Monologue de Robin qui a perdu son procès* (1555).

BOICHE s. f. (boi-che). Ancienne forme du mot BOUCHE.

BOICHER v. a. ou tr. (boi-ché — rad. *boiche*). Ancienne forme du mot BOUCHER.

BOICHOT (Guillaume), sculpteur français, né à Chalon-sur-Saône en 1738, mort en 1814. Après avoir complété ses études en Italie, il revint en France, fut nommé en 1789 membre de l'Académie de sculpture, et se fit, pendant la Révolution, professeur de dessin à l'école centrale d'Autun. Lors de la réorganisation de l'Institut, Boichot en devint membre correspondant. Parmi ses meilleures productions, on remarque les bas-reliefs des *Fleuves* de l'arc du Carrousel, et la statue de *Saint Roch* à l'église de ce nom, le groupe de *Saint Michel*, la statue colossale d'*Hercule assis*, *Télèphe blessé par Achille*, etc. Artiste aussi consciencieux que modeste, Boichot allia l'élégance à la sévérité du style et s'attacha surtout à la manière de Jean Goujon.

BOICHOT (Jean-Baptiste), homme politique, né à Villiers-sur-Suize (Haute-Marne) en 1820. Il était sergent-major en 1849, lorsqu'il fut désigné par ses camarades comme l'un des deux candidats militaires que le parti démocratique de Paris voulait porter à l'Assemblée législative. Elu représentant du peuple, il siégea à la Montagne, prit une part active à la journée du 13 juin suivant, dut s'enfuir à l'étranger, publia depuis divers écrits politiques et fut un des chefs de la Société de réfugiés français fondée à Londres depuis le coup d'Etat, sous le nom significatif de *Commune révolutionnaire*. Envoyé à Paris en 1854, sans doute avec une mission politique, il fut découvert par la police, frappé d'une nouvelle condamnation et emprisonné à Belle-Ile-en-Mer. Il ne recouvra la liberté que lors de l'amnistie de 1859. Depuis cette époque, M. Boichot s'est fixé à Bruxelles. On a de lui, outre ses adresses *Aux démocrates socialistes du département de la Seine* (1850, in-8°), et *Aux électeurs de l'armée* (1850, in-16), un *Petit traité de connaissances à l'usage de tous* (1862, in-18).

BOICININGA s. m. (boi-si-nain-ga). Nom sous lequel on désigne, au Brésil, le serpent à sonnettes.

— **Encycl.** Sûr de la puissance mortelle de son venin, le *boicininga* se contente de faire simplement une morsure aux petits animaux auxquels il donne la chasse; puis, guidé par son odorat, il les suit jusqu'à ce que la victime s'arrête, succombant sous l'effet du poison. Comme le lion, le *boicininga* est paisible et dormeur; mais si on le trouble dans son repos, son irascibilité n'a plus de bornes, et s'il ne peut pas satisfaire sa vengeance, il se donne la mort en se mordant à plusieurs reprises. Ce reptile, très-beau du reste, atteint de 2 à 3 mètres de longueur. Ses sonnettes, sortes de grosses écailles hérissées, disposées en anneaux à la queue, et dont le nombre s'augmente avec l'âge, sont espacées sur une longueur qui atteint jusqu'à 12 centimètres; il peut y en avoir de vingt à vingt-quatre, que le serpent agite avec une force incroyable. La graisse du *boicininga* se fond à la température de l'air et produit une huile très-fine, employée dans la médecine domestique.

BOICUABA s. m. (boi-ku-a-ba). Erpét. Très-grand serpent estimé des Brésiliens comme aliment. ‖ On le nomme aussi BOICUPÉCANGA.

BOÏDÉ adj. (bo-i-dé — de *boa*, et du gr. *eidos*, aspect). Erpét. Qui ressemble au boa.

— s. m. pl. Famille d'ophidiens ayant pour type le genre boa.

BOIE s. f. (boi — rad. *boe*). Cloaque, égout. ‖ Vieux mot.

BOIE s. f. (boï). Comm. Etoffe de laine que l'on fabriquait autrefois à Amiens.

— Antiq. Collier de fer ou de bois que les Romains mettaient au cou des criminels et des esclaves.

BOIELDIEU (François-Adrien), compositeur français, né à Rouen le 15 décembre 1775, mort à Grosbois, près de Bordeaux, le 8 octobre 1834, était fils d'un secrétaire de l'archevêché, dont la femme tenait un magasin de modes fréquenté par l'élite de la société rouennaise. Broche, organiste de la cathédrale, faisait chaque jour une visite à madame Boieldieu, qui avait, à ses yeux, le mérite de ne recevoir que les gens du bel air. Il eut le tact de deviner l'avenir réservé au jeune garçon de six ans, qui fredonnait avec une maestria sans pareille certains morceaux des opéras de Grétry et de Monsigny. « Savez-vous, dit un jour Broche à madame Boieldieu, que Boiel (on désignait ainsi le jeune Adrien) a une voix de chérubin, comme il en a la figure; je reconnais en lui une organisation musicale des plus prononcées. — Chargez-vous de son éducation, dit un colonel, assis dans un coin du magasin. — Je ne demande pas mieux, si madame consent à me confier son fils. — Vous êtes trop brusque, monsieur Broche, répondit la mère du jeune Boiel, vous maltraiteriez le pauvre Adrien. D'ailleurs, il n'a pas atteint sa septième année. — En attendant, répliqua l'organiste, je vous conseille de le faire recevoir enfant de chœur à la cathédrale; cela vous sera facile; votre mari est secrétaire de l'archevêché, et ma protection vous est acquise... « Le soir, raconte M. Cayla, un des biographes du compositeur, il y eut conseil de famille, et il fut décidé que Boiel serait enrôlé dans le bataillon des enfants de chœur. Six mois après, Broche demanda une entrevue au père et à la mère d'Adrien. — « Mon cher monsieur Boieldieu, dit-il, vous savez que je porte le plus vif intérêt à votre fils... Vous êtes son père selon la chair, je veux acquérir sur lui les droits d'une paternité musicale; oui, Boiel sera mon fils dans l'art. Rouen a donné le jour à Pierre Corneille et à plusieurs autres grands hommes; il manque à sa gloire un compositeur; c'est moi qui veux le lui donner. Consentez-vous à me confier Boïel? — J'accepte avec reconnaissance votre proposition... Mais vous savez que nous ne sommes pas riches, et vous faites payer cher vos leçons. — Aux riches, aux ignorants, aux sots, qui étudient la musique comme la danse et l'escrime. Boiel sera mon élève sans que vous ayez à dépenser un liard; il me payera plus tard en disant aux admirateurs de ses ouvrages : « Broche fut mon premier maître. » La famille accepta ces propositions, et Boiel entra chez l'organiste. Cet homme qui, dans le monde, dissimulait la brusquerie de son caractère au point de paraître aimable, se dédommageait amplement de cette contrainte dans son intérieur. Jamais professeur ne tyrannisa ses élèves avec plus de persistance. « Mon cher Boiel, dit-il au fils de la modiste dès le premier jour, tu es l'enfant gâté de la nature, qui t'a prodigué les dons d'harmonie. Il ne faut donc pas t'étonner si je te traite plus sévèrement que les autres. Les jésuites savaient bien ce qu'ils faisaient, lorsqu'ils administraient le fouet à leurs élèves les plus distingués. Vois-tu, mon petit Boiel, les maîtres sévères procréent les grands hommes; aussi, à la moindre faute, tu seras rudement châtié. » Les faits ne tardèrent pas à suivre les menaces. Le pauvre Boiel fut même astreint à remplir auprès de Broche les fonctions de valet de chambre. L'enfant n'osait pas trop se plaindre à ses parents, émerveillés de ses progrès rapides; en effet, à sept ans, il touchait le clavecin avec une supériorité réelle, et deux ans après, il improvisait sur l'orgue. « Boiel est un petit prodige, disait Broche à la mère attendrie; il apprend par mode de passe-temps les règles les plus difficiles de l'harmonie... Mais je vous en supplie, madame, gardez-vous bien de lui dire que je suis satisfait... » « La présence de Broche, dit M. Cayla, un geste, un coup d'œil, suffisaient pour lui inspirer la terreur la plus profonde. Il le redoutait tellement, qu'il n'osait hasarder la moindre observation. Un jour, pendant l'absence du maître qui l'avait laissé seul dans son cabinet, il laissa tomber par mégarde une tache d'encre sur un livre. — Je suis perdu, s'écria Adrien, M. Broche va me tuer, c'est sûr. » L'enfant, n'écoutant que sa frayeur, prit la fuite sans savoir où il allait. Il eut bientôt franchi l'enceinte de la ville. « Où conduit ce chemin? demanda-t-il à un charretier. — A Paris, mon garçon. » Boiel réfléchit quelques instants, en suivant de l'œil la charrette qui disparaissait déjà dans le lointain. « Eh bien! se dit-il résolûment, je pars pour Paris... M. Broche sera bien fin s'il parvient à me trouver » Il se mit donc en route, et arriva le soir, accablé de fatigue, à une petite ferme où on lui accorda l'hospitalité. Le lendemain, il poursuivit son chemin sans autre souci que celui de voir à ses trousses l'impitoyable organiste armé de son fouet si redouté. Grande fut l'alarme de la famille de Boieldieu lorsque le soir, on ne vit pas arriver le petit Adrien; on courut chez Broche, qui ne put fournir aucun renseignement. La police, les soldats du guet parcoururent la ville dans tous les sens. On apprit, le lendemain seulement, qu'on avait vu un petit garçon sur la route de Paris.... Aussitôt des émissaires furent expédiés dans cette direction, et, le quatrième jour après son départ, l'enfant prodigue rentrait sous le toit paternel... Le père fit subir au petit fugitif un interrogatoire, et acquit la conviction que l'organiste maltraitait et humiliait son fils. « Ah! ah! dit-il, M. Broche veut faire de toi son valet de chambre... Eh bien! tu n'iras plus chez lui... Nous trouverons un autre professeur. L'organiste entra au même instant. « Je viens d'apprendre l'incartade de Boiel, ne le grondez pas trop, insinua-t-il, car j'ai quelques torts à me reprocher. — Vous en convenez... c'est fort heureux, en vérité... répondit le père. — Je suis un peu brusque; allons, mon petit Boiel, viens m'embrasser, et qu'on ne parle plus de ton escapade. L'enfant, au lieu de répondre à cette invitation, alla se blottir derrière sa mère. « Monsieur Broche, s'écria le père, vous avez imposé à mon fils des fonctions de valet de chambre... C'est une indignité. Il n'y a jamais eu de domestiques dans notre famille, entendez-vous?» L'organiste tenait par-dessus tout à sa réputation de professeur, et il comptait beaucoup sur les rares aptitudes du petit Boiel pour accroître cette réputation; il se montra donc très-accommodant, et jura ses grands dieux qu'il ne maltraiterait plus son élève. Boiel, cédant aux instances de sa mère, qui lui promit aide et protection, consentit enfin à rentrer chez Broche, qui ne se montra plus si sévère à son égard. » A l'âge de douze ans, Boieldieu composait déjà des airs et de petits morceaux d'ensemble, sans bien connaître encore les règles de l'harmonie. L'amour du théâtre se manifesta bientôt chez lui avec des symptômes qui alarmèrent ses parents, car ils le destinaient à une maîtrise de cathédrale, et Broche avait laissé entrevoir qu'il lui céderait sa place d'organiste. En 1792, Boïeldieu assista pour la première fois à la représentation d'un nouvel opéra de Grétry. La mise en scène, l'orchestre, les acteurs, lui révélèrent un monde tout nouveau. Dès ce jour, il ne s'occupa plus que de théâtre, et employa ses petites épargnes à se procurer les moyens d'aller entendre les partitions de Grétry, de Méhul et de Dalayrac. Mais très-souvent sa bourse se trouvait à sec. « J'irai au spectacle sans argent, » se dit-il un soir qu'il n'avait pu applaudir la *Caverne*, opéra de Lesueur. Il avait remarqué que les portes du théâtre restaient ouvertes le matin, pendant que les garçons balayaient la salle et remettaient tout en ordre. Lorsqu'il prévoyait que, le soir, il n'aurait pas la somme nécessaire pour franchir, tête levée, la barrière du contrôle, Boieldieu se glissait dans la salle, dès le matin, se cachait sous une banquette ou dans une loge, et attendait l'heure du spectacle. Aussitôt que le public commençait à entrer, il allait prendre sa place au parterre, et entendait ainsi, sans bourse délier, les chefs-d'œuvre lyriques de l'époque. « Un jour, raconte M. Cayla, le machiniste découvrit Boieldieu blotti dans une loge; persuadé qu'il avait affaire à un larron en herbe, il le conduisit auprès du directeur : « Voici un petit voleur que j'ai trouvé caché » dans une loge, lui dit-il. » — Je ne suis pas un voleur, s'écria Boïeldieu. — Pourquoi t'es-tu caché dans mon théâtre? lui demanda le directeur. — Pourquoi... pourquoi... fit le jeune homme intimidé... C'est difficile à dire. — Qu'on le mène en prison, s'écria le directeur. — Grâce! je vous en supplie!... je ne suis pas un voleur. — Ton nom? — Adrien Boieldieu, élève de M. Broche. — Petit vaurien! tu oses invoquer le nom de mon meilleur ami... Je vais te confondre... M. Broche se trouve par hasard dans les coulisses. Qu'on fasse venir le célèbre organiste. » Celui-ci arriva quelques instants après et tendit la main à son élève de prédilection : « Que fais-tu ici et à cette heure, mon petit Adrien? lui dit-il — Vous connaissez donc ce voleur? s'écria le directeur. — Boiel, un voleur!... Allons donc, vous êtes fou, mon cher. — Qu'il nous dise au moins pourquoi et comment on l'a trouvé caché dans mon théâtre. — M. le directeur a raison, mon cher Boiel; explique-toi; il doit y avoir quelque malentendu. — Je n'avais pas d'argent pour payer ma place, dit Boieldieu; je me suis caché dans une loge pour attendre le commencement du spectacle; cet expédient m'a déjà réussi plusieurs fois. — En vérité! s'écria le directeur, en riant aux éclats... C'est par trop fort. Passer ainsi une journée sans manger ni boire! Tu as donc la passion du théâtre? — Oui, monsieur le directeur. — Ecoute, mon cher, lorsque tu n'auras pas d'argent, tu viendras me trouver, et je te donnerai un billet d'entrée. En voici un pour ce soir. — Grand merci, monsieur le directeur, fit Boieldieu au comble de la joie. » Il se sentait déjà tourmenté du besoin de composer; mais, pour écrire un opéra, il fallait un poëme. Désespérant d'en trouver un, il décida son père à écrire un libretto en deux actes, intitulé : la *Fille coupable*. Cette pièce fut représentée avec succès, au théâtre des Arts de Rouen, le 2 novembre 1793; on applaudit l'ouverture et plusieurs morceaux. « Le jeune élève des Muses, disait un journal de la ville, a reçu des gages non équivoques de la satisfaction publique. » A la seconde représentation, Boieldieu, plus sévère pour lui-même que ses juges apporta à son œuvre quelques modifications qui en accrurent encore la réussite.

Broche se montra très-empressé à féliciter son élève, et lui conseilla de partir pour Paris avec sa partition. L'organiste était très-riche, mais d'une avarice sordide, et l'idée ne lui vint pas de venir pécuniairement en aide à son *cher* Boiel. A cette époque, la diligence mettait deux jours à parcourir la route de Rouen à Paris, et le prix des places était élevé. Boïeldieu, fermement résolu à tenter

fortune, et plein de confiance en l'avenir, partit un jour avec *trente* francs dans sa poche, sa partition et *l'espérance*. Il marcha vite et fit quinze lieues la première journée. Le lendemain, il arriva à Paris, crotté jusqu'à l'échine; il ne lui restait que dix-huit francs!...» Nous ne savons quel auteur a dit que Paris est un désert habité par un million d'hommes. Boieldieu, comme tous les provinciaux qui voient pour la première fois la grande capitale, se trouva dans l'isolement le plus complet... Il se présenta néanmoins au secrétaire de l'Opéra-Comique. On lui assigna un jour pour l'audition de son opéra, qui fut jugé d'une faiblesse extrême, et refusé à la presque unanimité. Loin de se décourager, Boieldieu se mit à donner des leçons au cachet chez les familles riches, et se fit accordeur de pianos. Un autre échec bien plus sérieux faillit ruiner entièrement ses plus chères espérances. Qu'on nous permette de rapporter à ce sujet une anecdote authentique. Quatre des plus éminents compositeurs de l'époque, Cherubini, Méhul, Kreutzer et Jadin, avaient l'habitude de se réunir toutes les décades dans un dîner d'amis, où ils discutaient à cœur ouvert sur leurs projets et leurs ouvrages futurs. Boieldieu obtint la faveur de soumettre sa partition à ces juges si compétents. Au commencement du repas, où il avait été admis, Boieldieu, ému, gêné, écrasé par l'ascendant de ses illustres convives, ne put donner qu'une pauvre idée de son intelligence, répondant par de timides monosyllabes aux avances que lui faisait l'indulgent Kreutzer, plein de pitié pour l'embarras du pauvre jeune homme. Enfin, il finit par prendre courage, et Kreutzer et lui se trouvèrent, à la fin du repas, les meilleurs amis du monde. La glace rompue, l'entretien étant devenu général, et Cherubini paraissant presque aimable, Kreutzer engagea Boieldieu à se mettre au piano pour faire entendre son opéra à ses futurs collègues. Le jeune homme s'exécuta de bonne grâce. Mais hélas! de temps à autre (trop fréquemment au gré du compositeur), le doigt terrible de Cherubini vint se poser sur la partition et stigmatiser d'assez nombreux passages. Boieldieu, qui ne possédait qu'une très-faible notion des lois de l'harmonie, n'avait pas la conscience des fautes qu'on lui signalait. Il se doutait cependant qu'il devait avoir commis quelque énormité musicale, et son angoisse était extrême. Il parvient néanmoins à vaincre sa frayeur; les morceaux succèdent aux morceaux, et le doigt fatidique cesse entièrement de marquer la partition. « Allons, se dit l'artiste, il paraît que le milieu de mon œuvre vaut mieux que le commencement. J'espère que la fin réussira encore davantage. » Et il va toujours. Enfin, au moment où il vient de terminer un des morceaux les plus acclamés à Rouen et qui devait, selon lui, entraîner les applaudissements de ses juges, il se retourne! Hélas! il est seul! Ses auditeurs se sont esquivés et l'ont laissé achever pour lui seul l'exécution de son œuvre. Jugez de la honte et du désespoir de l'artiste. Ses larmes vont couler, quand une voix se fait entendre. Cette voix de salut, c'est celle de Jadin, qui dit à Boieldieu : « Mon jeune ami, à tort on vous a fait croire que vous étiez compositeur. Je n'ai pas à juger le mérite de votre œuvre; mais, avant d'exercer un art, il faut l'apprendre, et vous ne possédez même pas l'*A b c* de la composition musicale. Cependant, on peut faire un artiste fort estimable, sans être capable d'écrire la partition d'un opéra. Vous êtes bon pianiste, vous avez une jolie voix : donnez des leçons de piano et faites des romances; puis, si vous voulez travailler pour le théâtre, apprenez la composition et vous recommencerez l'épreuve; mais je dois vous prévenir que la carrière de compositeur dramatique est pénible, que beaucoup l'ont tentée, et qu'un bien petit nombre a réussi. » Le conseil pouvait être bon, mais il était, certes, plus facile à donner qu'à suivre. Boieldieu, presque inconnu, végéta quelques mois. Puis, par l'entremise d'une personne qui le protégeait, il eut le bonheur d'être admis chez Erard, qui occupait dans le monde musical un rang des plus élevés; il avait tellement perfectionné le piano et la harpe, que les plus célèbres musiciens le regardaient, non comme un inférieur, mais comme leur égal. « Par une belle soirée du mois de mai 1795, raconte M. Cayla, Boieldieu était assis dans le salon d'Erard, à quelque distance de Méhul et du violoniste Rode. Il écoutait avec une attention respectueuse les conseils que lui donnaient ces deux célébrités musicales, lorsqu'on entendit une magnifique voix qui chantait dans l'avenue de l'hôtel Villeroi une romance alors populaire : *Vivre loin de ses amours*. — C'est notre ami Garat, dit Rode. — Attendez donc, j'ai une idée, se mit à dire Méhul. Au même instant, le célèbre chanteur entra en costume d'incroyable, en oreilles de chien, avec une cravate d'une ampleur démesurée, des breloques à la ceinture, et la canne phénoménale. — Bonsoi, ché Méhul, dit-il en s'adressant au compositeur... bonsoi, mon ché Ode, ajouta-t-il en se tournant vers le violoniste, comment vous potez-vous? En véité, il fait une chaleu topicale. — Mon cher Garat, lui dit Méhul; si vous étiez arrivé un peu plus tôt, vous auriez entendu un morceau délicieusement exécuté par notre ami, M. Boieldieu, de Rouen. — C'est vous, monsieu, qu'on appelle Boieldieu, dit Garat en lorgnant le jeune Rouennais..... Tiens, tiens, mais vous n'êtes pas mal du tout... Vote figue me evient... Touchez là, mon ché... le gand Gaat vous tend la main... Le pauvre Boieldieu ne savait trop s'il rêvait ou s'il était éveillé; il répondit machinalement à l'invitation de l'illustre chanteur. — Tès-bien, mon ché, fit Garat en riant, vous ougissez comme une ceise! Je suis de l'avis de Diogène le cynique : Ougis, mon enfant, c'est la couleu de la vétu. — Garat, lui dit Rode, M. Boieldieu se destine à la composition lyrique, il a déjà fait quelques essais qui promettent beaucoup, tu devrais le prendre sous ta protection... — J'y pensais, répondit Garat. Jeune homme, avez-vous déjà composé quelque omance? — Oui, monsieur, répondit Boieldieu en tirant d'un carton deux feuilles de papier de musique. Garat lut les titres suivants : *S'il est vrai qu'être deux; O toi que j'aime!* le *Ménestrel*. Il chanta immédiatement la première de ces trois romances. Méhul et Rode applaudirent à plusieurs reprises, et l'artiste, émerveillé de l'effet qu'il venait de produire, dit au jeune compositeur : « Mon ami, vous êtes mon protégé, je chanteai vos omances dans le beau monde, et dans moins de quinze jous, les éditeus seont à vôte pote. » Garat tint parole; les romances de Boieldieu firent fureur, et l'éditeur Cochet lui acheta toutes ses petites productions *douze* francs pièce!... Fiévée, rédacteur, du *Journal des Débats*, fréquentait aussi la maison Erard; il y rencontra Boieldieu, et, après l'avoir complimenté sur le succès de ses romances, il lui dit : « Il me semble, jeune homme, que vous pourriez mieux faire : aborder, par exemple, la scène de l'Opéra-Comique. — Il n'a pas de poëme, dit madame Erard. Ah! monsieur Fiévée, si vous vouliez lui venir en aide. — Y songez-vous, madame! Vous voulez me travestir en faiseur d'opéras-comiques! — Pourquoi pas? J'ai relu dernièrement, pour la vingtième fois, votre joli roman la *Dot de Suzette*. Il y a là le sujet d'un charmant poëme. — Vous croyez? — J'en suis persuadée. — Il faut donc mettre la *Dot de Suzette* en opéra-comique, dit Fiévée. J'y consens. Je parlerai de cela à mon ami Déjaure. Monsieur Boieldieu, dans quinze jours vous aurez votre poëme. Le jeune compositeur se mit à l'œuvre avec enthousiasme, et, comme il se présenta sous le patronage de Déjaure, les sociétaires de l'Opéra-Comique daignèrent accepter la *Dot de Suzette*, qui fut représentée le 5 septembre 1795. Mme Saint-Aubin, chargée du rôle principal, aida puissamment au grand succès de l'ouvrage. Le 11 février 1797, Boieldieu donna au théâtre Feydeau la *Famille suisse*, élégante partition que traverse le souffle idyllique de Gessner; les *Deux Lettres*, opéra en un acte, tombèrent lourdement le 4 août 1796. *Montbreuil et Merville*, représenté en 1797, avec peu de succès, précéda l'*Heureuse nouvelle*, pièce composée à l'occasion du traité de Campo-Formio, et dont la réussite, due aux circonstances, fut bien éphémère. Boieldieu présenta, cette même année, *Zoraïme et Zulnar* au comité de l'Opéra-Comique. Les sociétaires reçurent la pièce, qui resta plusieurs mois dans les cartons. Elle ne leur inspirait que peu de confiance. Mais, pris au dépourvu, par suite des changements à faire à un opéra de Méhul, ils montèrent *Zoraïme et Zulnar*, œuvre qui fut applaudie avec enthousiasme le 10 mai 1798.

Mais Boieldieu ne borna pas ses victoires au théâtre. Quelques productions de musique instrumentale, *concertos* et *sonates* pour piano, quatre *duos* pour harpe, piano et violoncelle, lui valurent, en outre, une grande vogue de salon, l'estime sérieuse des connaisseurs, et décidèrent sa nomination de professeur de piano au Conservatoire de Paris. Le professorat fut le côté faible de Boieldieu, qui ne put jamais s'astreindre à ce travail presque mécanique; mais sa conversation était si instructive, si pleine d'aperçus très-fins sur l'art du piano, que les élèves retiraient toujours de ses leçons parlées savoir et profit. Les *Méprises espagnoles*, imbroglio mouvementé, mais peu favorable à la musique, fut accueilli avec indifférence au théâtre Feydeau, le 19 avril 1799. *Beniowsky*, représenté à l'Opéra-Comique, le 8 juin 1800, n'obtint qu'un succès de haute estime. Ce ne fut que vingt-six ans après, lors de la reprise solennelle de cet ouvrage, que le public comprit la valeur de la partition, et rendit justice à l'énergie des morceaux d'ensemble, dont le souffle patriotique n'a jamais été surpassé. Le *Calife de Bagdad*, représenté le 16 septembre 1801, est le premier des opéras *populaires* de Boieldieu. Sept cents représentations ne purent épuiser sa vogue. L'ouverture restera à tout jamais célèbre. Quelques biographes ont avancé que Boieldieu, reconnaissant, malgré son succès, l'insuffisance de son éducation musicale, s'adressa alors à Cherubini et prit de lui des leçons de fugue et de contre-point; mais M. Fétis, qui fut l'élève de l'auteur de la *Dame blanche*, conteste ce fait et assure que Bioeldieu avouait ingénument son ignorance de la partie technique de la composition musicale. Seulement, à dater de l'opéra du *Calife*, Boieldieu employa beaucoup de temps à revoir et à corriger ses ouvrages. On le vit souvent refaire trois fois le même morceau et exagérer la mise en pratique du conseil de Boileau, sans parvenir à se contenter lui-même. *Ma Tante Aurore*, représentée le 13 janvier 1803, subit, à la première représentation, un terrible échec, dû au ridicule d'un absurde troisième acte. A la seconde soirée, on supprima ce hors-d'œuvre, et le succès fut complet. Boieldieu avait épousé par amour Clotilde, une des célèbres danseuses de l'Opéra, qui, par légèreté sans doute, faillit à la *gravité* du lien conjugal. Boieldieu, désespéré, reçut un jour la visite de Rode, qui était sur le point de partir pour la Russie avec un magnifique engagement. « Mon cher Boieldieu, dit-il au compositeur, tu n'es pas heureux à Paris... Viens avec moi à Saint-Pétersbourg... — Quitter la France et l'Opéra-Comique! répondit Boieldieu en soupirant..... » Il finit pourtant par se décider à ce pénible voyage, et s'exila au mois d'avril 1803. Arrivé aux frontières russes, il reçut un message de l'empereur Alexandre, qui le nommait son maître de chapelle. « Quelques jours après son installation à Saint-Pétersbourg, raconte M. Cayla, Boieldieu conclut avec le directeur du théâtre impérial un traité par lequel il s'engageait à écrire tous les ans trois opéras, dont l'empereur devait lui fournir les poëmes. — Vous pouvez compter sur mon exactitude, monsieur le directeur, dit Boieldieu, pourvu que vous me fournissiez les *librettos*. Je vous avoue que cette dernière clause me paraît bien difficile à remplir. — Soyez sans crainte, il n'y a rien d'impossible pour l'empereur de toutes les Russies, répondit le directeur. — Sa Majesté a-t-elle à son service des faiseurs de poëmes? — Nous vous donnerons l'exemple de l'exactitude et de la ponctualité, monsieur Boieldieu; dans quelques jours vous pourrez vous mettre à l'œuvre. Cependant le compositeur attendit plusieurs mois, et, en désespoir de cause, il tira sa première partition d'un vaudeville intitulé : *Rien de trop*, ou les *Deux paravents*. Elle valut à l'auteur une gratification de l'empereur Alexandre. Cette bluette fut reçue très-froidement à la reprise qui eut lieu à l'Opéra-Comique, le 21 avril 1811. La *Jeune femme colère*, comédie de M. Etienne, applaudie à Paris en 1812, et *Amour et mystère*, vaudeville, furent transformés en opéras-comiques par Boieldieu. De grands ouvrages succédèrent à ces sortes d'impromptus : *Abderkan* (paroles d'Andrieux, ancien acteur de Favart), tragédie lyrique, tombée; *Calypso*, sujet déjà mis en musique par Lesueur, sous le titre de : *Télémaque; Aline, reine de Golconde* (qui ne valait pas l'opéra de Berton), et la musique des chœurs d'*Athalie*, de Racine. Puis vinrent, dans le genre léger, les *Voitures versées*, vaudeville reconstruit en opéra-comique, et enfin un *Tour de soubrette*. En 1810, Rode quitta Saint-Pétersbourg, en conseillant à Boieldieu de suivre son exemple. « Je suis lié par un traité, lui répondit le compositeur. — Demande un congé, on ne te refusera pas. — L'expédient me paraît bon; tu peux annoncer mon prochain retour à Paris. »

En effet, Boieldieu obtint ce congé tant désiré et quitta la Russie en 1811. *Jean de Paris*, représenté avec un éclatant succès le 4 avril 1812, fut suivi du *Nouveau seigneur de village*, petit diamant musical qui, depuis le 29 juin 1813, fait les délices du public. *Bayard à Mézières*, opéra de circonstance, fut représenté le 12 février 1814. Catel, Nicolo et Cherubini avaient pris part à la *confection* de cette œuvre éphémère. Le *Béarnais* (1814), écrit en société avec Kreutzer, et *Angélina*, ou l'*Atelier de Jean Cousin* (11 juin 1814), en collaboration avec Mme Gail, ne méritent pas qu'on s'y arrête. Dans ce dernier ouvrage Boïeldieu n'avait écrit qu'un *duo;* mais ce morceau, le seul applaudi, portait l'empreinte de la griffe du lion. A ces pâles ouvrages succédèrent la *Fête du village voisin* (5 mars 1816), froide comédie que Boieldieu réchauffa par la vivacité et le petillement de sa musique. Tout le monde sait par cœur le cantabile : *Simple, innocente et joliette!* Boieldieu protégea les débuts d'Hérold, en l'admettant aux honneurs de la collaboration pour l'opéra de *Charles de France*, représenté le 18 juin 1816, à l'occasion du mariage du duc de Berry. L'air des *Chevaliers de la fidélité* est digne de l'auteur de la *Dame blanche*. Aussi a-t-il survécu à la dynastie en l'honneur de laquelle il avait été composé. Boieldieu, poursuivant sans trêve sa marche ascendante et l'agrandissement de son faire, travailla pendant deux ans, avec acharnement, à la partition du *Petit Chaperon rouge*, représenté le 30 juin 1818. Ce fut, a-t-on dit, son *discours de réception* à l'Institut, où il venait de remplacer Méhul. Un immense succès récompensa les efforts du musicien, et les acclamations du monde entier ratifièrent le jugement des dilettantes parisiens. La partition fut achetée 6,000 fr. par M. Boieldieu jeune, éditeur de musique. C'est aux instances de Ponchard qu'on doit la célèbre romance : *Le noble éclat du diadème*. L'artiste, peu satisfait de son rôle, qu'il trouvait inférieur *musicalement* à celui de Martin, demanda à Boieldieu un solo quelconque. Celui-ci lui répondit qu'il était fatigué et incapable de rien trouver de passable. Ponchard insista, et enfin, un jour, de guerre lasse, Boieldieu tira de sa poche un brouillon, et dit à l'artiste : « Tenez, mon ami, voici une romance, c'est la douzième que je fais à votre intention, et je n'en suis pas plus content que des onze autres. Je vous la donne cependant, en vous engageant à n'y pas tenir plus que moi. Maintenant que je vous ai prouvé ma bonne volonté, promettez-moi, quoi que vous décidiez, de ne plus me tourmenter. ». Ponchard, en effet, ne lui parla plus de rien. Le jour de la répétition générale arriva. L'artiste prit Boieldieu à part, et lui dit : « Voulez-vous que je vous fasse entendre votre romance au foyer? — Volontiers, répondit le compositeur. » Ils entrèrent alors au foyer, en compagnie de l'accompagnateur et de Levasseur, la célèbre basse de l'Opéra. Ponchard se mit à chanter la romance : *Le noble éclat du diadème*. « Oh! mais à présent, j'y tiens autant qu'à aucun autre de mes morceaux! s'écria Boieldieu enthousiasmé. Et puis, ajouta-t-il avec une modestie charmante, elle vous appartient autant qu'à moi. »

Il retoucha son opéra des *Voitures versées* et y ajouta quelques nouveaux morceaux. La première représentation, donnée le 29 avril 1820, fut assez orageuse. Dupaty, l'auteur du livret, blessé de l'accueil du public, voulait retirer sa pièce. Il était en pourparlers à ce sujet avec les sociétaires du théâtre de l'Opéra-Comique, lorsque Boieldieu survint à l'improviste. « Que viens-je d'apprendre? s'écria-t-il, tu veux retirer ta pièce. — Oui, je passe condamnation. Le public s'est trop clairement prononcé. — Qu'est-ce que tu dis! Je veux que notre ouvrage ait cent représentations et qu'il reste au répertoire. Il en est des pièces comme des plantes et des fleurs, ajouta-t-il; les premières demandent du temps pour croître, et les secondes pour s'épanouir. » Il composa ensuite, en collaboration avec Kreutzer, Berton, Cherubini et Paër, *Blanche de Provence*, ou la *Cour des Fées*, opéra en trois actes, joué le 3 mai 1821, à l'Académie royale de musique, à l'occasion du baptême du duc de Bordeaux. Le chœur : *Dors, mon enfant*, dû à la plume de Cherubini, a seul survécu à cette œuvre éphémère. On l'a applaudi avec enthousiasme aux concerts du Conservatoire, en 1863 et en 1864. Boieldieu fut nommé, en 1821, compositeur de la maison de la duchesse de Berry et chevalier de la Légion d'honneur. Il parut vivement contrarié, raconte Adolphe Adam, que le compositeur Catel n'eût pas obtenu la croix en même temps que lui; il se mit alors à faire pour son confrère toutes les démarches qu'il n'avait pas voulu faire pour lui-même, et il réussit. Catel n'était point ambitieux de cette distinction, et ne s'en montra pas fort reconnaissant. « C'est un mauvais service que vous m'avez rendu, dit-il à Boieldieu; on ne saura plus comment me distinguer à l'Institut : j'étais le seul qui ne l'eût pas, et quand on voulait me désigner à quelqu'un qui ne me connaissait pas, on lui disait : « Tenez, M. Catel, c'est ce » monsieur là-bas; celui qui n'a pas la croix » d'honneur. » Maintenant, je serai perdu dans la foule. — Eh bien! lui répondit Boieldieu, portez-la par amitié pour moi. Je n'osais plus sortir avec vous : j'étais trop humilié lorsqu'on nous rencontrait ensemble, et qu'on voyait que l'homme de mérite ne portait pas la croix que j'avais. » Boieldieu fut nommé, en 1822, professeur de composition au Conservatoire. Atteint d'une maladie de poitrine, dont il avait ressenti les premiers symptômes sous le climat glacé de la Russie, Boieldieu se réserva la faculté de donner ses leçons chez lui. Il passa le temps qu'il pouvait dérober à l'enseignement dans sa petite propriété, située près de Grosbois; heureux de présider à l'établissement de ce petit nid, qu'il avait acheté afin d'y trouver le repos et la solitude, si nécessaires aux santés ébranlées. Boieldieu a écrit à peu près seul un acte de *Pharamond*, opéra représenté à l'Académie royale de musique, le 10 juin 1825, à l'occasion du sacre de Charles X. Adolphe Adam raconte de la façon suivante l'événement qui hâta l'apparition de la *Dame blanche* : « La répétition générale de *Fiorella*, opéra d'Auber, venait d'avoir lieu (1825), à la satisfaction générale, et la première représentation était fixée au surlendemain, lorsque, dans la nuit, Mme Pradher, chargée du rôle principal, et subissant déjà les inconvénients d'une position intéressante, éprouva un accident qui devait l'éloigner pendant plusieurs mois du théâtre. Aucun ouvrage n'était prêt. Guilbert de Pixérécourt, le directeur de l'Opéra-Comique, convoqua les sociétaires consternés. « Une ressource nous reste encore, leur dit-il, allons demander un opéra à Boieldieu... » Un morne silence accueillit ces paroles, dont le commencement avait fait naître quelque espérance. C'est que chacun connaissait Boieldieu, qui, avec une extrême facilité, était devenu le compositeur le plus long à produire. Dès qu'il avait ses paroles, il composait et écrivait son morceau, puis il le faisait entendre à sa famille, à ses élèves, à ses amis, à ses connaissances, aux visiteurs, à ses fournisseurs, à tous ceux enfin qu'il pouvait amener à son piano : s'il surprenait sur la figure d'un seul le moindre signe de désapprobation : « Je savais bien, disait-il, que les autres n'étaient que des flatteurs; décidément, ce morceau ne vaut rien. » Et, sur-le-champ, son ouvrage était mis au rebut, pour être recommencé; cela se renouvelait plus d'une fois, et l'on était sûr que, lorsque Boieldieu terminait une partition, son panier avait englouti la valeur de dix autres opéras. Comment espérer, avec de tels précédents, d'obtenir de Boieldieu cette *Dame blanche*, dont il s'occupait depuis un an à peine? « N'importe, dit Pixérécourt, il faut tenter l'aventure; rendons-nous en corps chez Boieldieu; prouvons-lui que le salut de l'Opéra-Comique est entre ses mains, et peut-être consentira-t-il à nous sauver. » La démarche est faite sur-le-champ; elle obtient un plein succès. Mme Boieldieu (Mlle Philis cadette, devenue la seconde femme du célèbre maestro), s'engage à retirer à son mari chaque morceau dès qu'il

sera terminé, sans lui permettre d'en refaire une note; un dédit est signé, et trois semaines après, jour pour jour, on joue la *Dame blanche*. A la répétition générale, les sociétaires offrent une magnifique tabatière à Boieldieu; on lui fait jurer de donner dans un an les *Deux Nuits*, opéra qu'il avait interrompu pour la *Dame blanche*, et dont près de deux actes étaient écrits : il prononce le serment solennel, et livre ses *Deux Nuits*... trois ans et demi après. » La *Dame blanche* fut terminée, apprise, répétée et jouée en vingt et un jours.

Boieldieu se récria, dit-on, le jour où Guilbert de Pixérécourt décida que la pièce serait jouée le surlendemain. Son ouverture n'était pas faite, et certainement il n'aurait pas le temps de la composer. « Cela ne me regarde pas, répliqua Pixérécourt. On se passera d'ouverture s'il le faut, mais l'ouvrage est prêt, et le traité formel. On jouera la *Dame blanche* après-demain. » Désolé de cette rigueur insolite, Boieldieu rentra chez lui, et, appelant à son aide ses deux élèves favoris, Adolphe Adam et Théodore Labarre, il vint à bout d'orchestrer en une nuit cette ouverture qui, malgré sa popularité, n'est pas le meilleur morceau de l'ouvrage, et que Boieldieu avait, dit-on, l'intention de refaire plus tard, si la mort ne fût venue l'enlever.

Un an après l'éclatant succès de la *Dame blanche*, quand cent cinquante représentations eussent dû épuiser la vogue de l'opéra, la salle Feydeau ne pouvait suffire à l'empressement des spectateurs. C'est aussi que jamais Boieldieu n'avait déployé tant de variété dans le style, tant de jeunesse et de nouveauté. Il sut produire les plus grands effets sans recourir à l'abus et à l'étrangeté des modulations, et en observant partout l'unité tonale. Son harmonie est simple dans sa richesse. En un mot, cette partition porte le cachet des œuvres impérissables. Le motif du chant de la tribu d'Avenel, au troisième acte, est celui d'une ballade écossaise, ce qui n'ôte rien au mérite de Boieldieu; car, en pareil cas, la mise en œuvre est tout : or, le maestro en a tiré une mélodie admirable.

L'âme de Boieldieu était à la hauteur de son génie. Aussi fut-il un des premiers à applaudir aux triomphes de Rossini, à l'époque où il était de mode de critiquer l'auteur futur de *Guillaume Tell*. « On ne parlait alors au Conservatoire, rapporte Adolphe Adam, que des *turlututu* de Rossini; on riait à gorge déployée de ses crescendo et de ses triolets en tierces dans les violons : il fallait alors, non-seulement de la conscience, mais encore du courage à un compositeur français, pour se mettre en hostilité avec ses confrères en rendant justice à l'immense génie de Rossini, dont on ne connaissait encore, en France, que deux ou trois partitions. Sitôt qu'il en paraissait une nouvelle, Boieldieu convoquait toute sa classe; l'un de nous se mettait au piano, et on exécutait, d'un bout à l'autre, le nouveau chef-d'œuvre, tandis que notre professeur nous en faisait remarquer les légères taches et les nombreuses beautés. « Mes enfants, » nous disait-il ensuite, voici la meilleure le- » çon que je puisse vous donner : il faut, avant » tout, étudier les auteurs qui ont du chant, et » on ne reprochera pas à celui-là d'en man- » quer. » Boieldieu montrait peu d'empressement à aborder de nouveau la scène après son triomphe de la *Dame blanche*. « Les succès » m'ont toujours fait peur, disait-il; le public » est comme la fortune, il ne veut pas qu'on re- » vienne trop souvent à la charge. » Mais enfin il céda, quoique très-souffrant, aux sollicitations de Pixérécourt, à condition que le poëme (un des derniers péchés littéraires de Bouilly), fût remanié complétement par Scribe, « auteur qui ne touche à rien sans en faire un succès, » disait un critique du temps. Ce poëme (confié d'abord au compositeur Daussoigne) ressemblait bien plus à un cadre de comédie d'intrigue qu'à un canevas d'opéra-comique. Il contenait une surabondance d'incidents peu développés, et l'action était insuffisante pour remplir trois actes. Il avait, de plus, ce parfum de *vétusté*, apanage des ouvrages relégués dans les cartons. Puis, il fallait aussi adapter au talent de Chollet et de Mme Pradher des rôles écrits en vue de Martin et de Mlle Prévost. Scribe ne réussit pas entièrement à vaincre les obstacles. Il put bien mouvementer l'action, saupoudrer les scènes de mots spirituels, mais l'*ours* montrait toujours le bout de l'oreille. Cet opéra était promis et attendu depuis longtemps, lorsqu'un débat survenu entre M. Ducis, le nouveau directeur de l'Opéra-Comique, et Ponchard faillit encore retarder son apparition. Voici un fragment de la lettre que le ténor adressa à divers journaux à cette occasion : « Loin d'avoir reculé devant le rôle que M. Bouilly m'avait confié, ou de l'avoir abandonné légèrement, j'ai fait, pour le conserver, tout ce qu'il m'était possible de faire. Il n'a pas dépendu de moi qu'une heureuse transaction ne me laissât la création d'un rôle auquel je n'ai renoncé que forcément. Après avoir obtenu gain de cause dans une discussion relative à mon congé, et dont le motif était le retard que j'ai apporté involontairement à la représentation des *Deux Nuits*, j'ai proposé à M. Ducis de lui abandonner, à titre de dédommagement, la moitié de ce congé, dont la durée doit être de deux mois et demi, et de lui céder la seconde moyennant la somme de 7,500 fr.; cette proposition n'a pas été acceptée. Malgré les instances des auteurs, rien n'a pu amener M. Ducis à un accommodement; il exige l'abandon entier de mon congé : mes intérêts ne m'ont pas permis d'aller jusque-là. » Ni sa reconnaissance pour Boieldieu, auquel il devait son plus beau rôle!... Lemonnier se chargea du personnage de lord Fingar. Des malveillants ayant tenté, le premier soir, de manifester quelque opposition dès le commencement de l'ouvrage, une voix cria : « A bas les stipendiés de Ponchard! » et le calme se rétablit jusqu'à la fin de l'opéra. Quelques manifestations hostiles accueillirent alors les noms des paroliers, livrés aux spectateurs par Chollet. Le public ayant demandé le compositeur, l'artiste vint dire qu'il était parti *fort indisposé*. L'enthousiame des dilettantes insistant, Boieldieu parut enfin, *chancelant* sous le poids de l'émotion. Cette partition, qui se maintint plusieurs années au répertoire, n'exerça jamais une très-grande influence sur les recettes; ce qui n'a pas empêché nombre de morceaux de rester populaires. Nous citerons entre autres les couplets : *Le beau pays de France;* le grand air de Victor; le finale du premier acte; le fabliau : *Prends garde à toi, me répète mon père;* la romance : *Dans les beaux vallons de Clarence*, où se trouve une phrase délicieuse : *Pour la patrie, quitter sa mie*, et le finale du deuxième acte, avec son : *La belle nuit, la belle fête*. Le découragement s'empara de Boieldieu, qui s'exagéra la faiblesse relative de sa dernière partition. Il demanda et obtint sa retraite comme professeur du Conservatoire. « Le gouvernement, dit M. Cayla, régla généreusement sa pension, et le roi Charles X lui en accorda une sur sa cassette particulière. La révolution de Juillet lui enleva toutes ses ressources, et, pendant près d'un an, Boieldieu se trouva sous le coup d'embarras matériels qui aggravèrent sa maladie. Atteint d'une phthisie laryngée qui résistait à tous les remèdes, il alla passer quelques mois à Pise, et revint plus faible qu'avant son départ. » Le ministre de l'intérieur accorda enfin au célèbre compositeur une pension de 3,000 fr. sur les fonds destinés aux beaux-arts. Il partit aussitôt pour aller prendre les eaux, mais la maladie le terrassa à Bordeaux. M. Cartigny, alors directeur du théâtre de Bruxelles, mal renseigné sur la position de Boieldieu, proposa, avec une générosité qui l'honore, de donner une représentation au bénéfice de Boieldieu, qui se hâta d'écrire au directeur pour lui apprendre la vérité. Quelque temps après, il revint à Paris presque mourant. « Qu'on me conduise à Grosbois, dit-il, c'est là que je veux rendre le dernier soupir. »

Le corps de Boieldieu repose au Père-Lachaise, à côté de Grétry et de Dalayrac. Aussitôt que la mort du célèbre compositeur fut connue, tous les théâtres lyriques français donnèrent une représentation à bénéfice pour contribuer aux frais du monument qu'on devait élever à l'auteur de la *Dame blanche*. Le ministre de l'intérieur souscrivit pour 1,000 fr. et commanda au sculpteur Dantan un buste pour la salle des séances de l'Institut. La ville de Rouen demanda à la veuve désolée le cœur de son mari, pour le déposer dans le cimetière, où une colonne lui fut élevée aux frais de la cité. Le conseil municipal vota une somme de 12,000 fr., destinée à l'érection d'une statue de l'illustre maestro, qui est placée à l'extrémité de la promenade appelée Petite-Provence. Le même conseil décida, en outre, que cette promenade porterait désormais le nom de *cours Boïeldieu*.

BOIELDIEU (Adrien-Louis-Victor), compositeur français, né à Paris, le 3 novembre 1816, fit ses études musicales sous la direction du célèbre compositeur auquel il devait le jour. A la mort de ce dernier, le gouvernement français accorda au jeune Adrien une pension de 1,200 fr. Boieldieu fils débuta dans la carrière musicale, le 18 juin 1838, par *Marguerite*, partition en trois actes, paroles de Scribe et Eugène de Planard, représentée à l'Opéra-Comique. Le poëme, un peu trop mélodramatique, offrait d'assez nombreuses situations musicales. La musique, irréprochable au point de vue scolastique, manquait d'originalité. Trois morceaux (un dans chaque acte) donnaient cependant quelques espérances. Malheureusement, M. Adrien Boieldieu montrait dès lors une tendance fâcheuse à copier son père : on n'hérite pas du génie comme d'un immeuble, et c'est la plus noble partie de lui-même qu'un père illustre ne peut pas léguer.

L'*Opéra à la cour*, opéra-comique en quatre actes, de Scribe et de M. de Saint-Georges, musique arrangée par MM. Grisar et Adrien Boieldieu, et représenté à l'Opéra-Comique le 16 juillet 1840, n'était qu'un pastiche disposé avec habileté pour faire briller la voix de Botelli et de Mme Eugénie Garcia. A la fin de la première partie se trouvait une invocation à tous les grands noms de la musique moderne, chantée par Chollet. Ce morceau, sorte de pot-pourri, rappelait les motifs les plus saillants d'une foule de partitions. Les auteurs n'avaient pas ménagé la louange aux compositeurs vivants :

> Vous dont je veux envahir le domaine,
> O divin Rossini!
> Et vous, Cherubini,
> Vous à qui de bons airs jadis coûtaient si peu.
> Méhul, Berton, Hérold et Boieldieu,
> Vous tous qui maintenant régnez sur notre scène,
> Vous, savant Halévy,
> Vous aussi,
> Vous, puissant Meyerbeer;
> Vous, surtout, gracieux, inépuisable Auber...

La seconde partie formait une espèce de grand opéra avec récitatif. On y applaudit l'ouverture du *Jeune Henri*, de Méhul; le petit chœur de femmes du *Freyschütz*, auquel on avait ajouté quelques mesures; le duo de *Don Giovanni*, de Mozart; l'air des *Chevaliers de la fidélité*, de *Charles de France*, opéra de Boieldieu et d'Hérold; un duo d'*Elisa e Claudio*, de Mercadante, et l'air final du deuxième acte de l'*Otello*, de Rossini. MM. Grisar et Boieldieu fils avaient composé, au premier acte, une introduction suivie de couplets chantés par Mme Garcia, et se terminant par le motif du *Roi Dagobert*, habilement présenté. On avait intercalé, au milieu de ces couplets, un fragment de boléro espagnol bien connu. Cet opéra, malgré son mérite, n'obtint qu'un médiocre succès. L'*Aïeule*, opéra-comique en un acte, paroles de M. de Saint-Georges, représenté à l'Opéra-Comique le 17 août 1841, fut mieux accueilli. Roger y jouait un travesti qui lui donna occasion de faire briller sa voix. La partition, sagement écrite, mérita l'estime des connaisseurs. M. Adrien Boieldieu fut plus heureux en cultivant le genre modeste de la romance. On lui doit plusieurs petits chefs-d'œuvre du genre, entre autres : *Povero*, le *Masque de fer*, l'*Ange des premières amours*, *Le voilà roi*, les *Oiseaux envolés*, etc. Après quelques années de silence, il donna le *Bouquet de l'infante*, opéra-comique en trois actes, de Planard et de M. de Leuven, représenté à l'Opéra-Comique le 27 avril 1847. Le succès fut médiocre. « M. Boieldieu, écrivait M. Henri Blanchard, n'en est pas à son coup d'essai, et on aimerait à lui voir frapper des coups de maître. Il a le faire facile, mais quelque peu arriéré par la simplicité trop claire de sa mélodie et la naïveté de ses modulations. A Dieu ne plaise que nous nous fassions l'avocat des idées romantiques en musique; mais il faut reconnaître que le chant est devenu plus passionné et les accompagnements plus complets qu'ils ne l'étaient jadis. Le naturel est une belle qualité; mais il y a le naturel insignifiant, niais, plat, comme il y a le naturel élégant, facile, noble, élevé. M. Boieldieu nous semble se tenir au milieu de ces deux naturels : c'est la pointe d'originalité, cet inattendu si nécessaire pour réveiller l'auditeur blasé par les styles si divers qu'on essaye à présent, qui fait défaut à M. Boieldieu. Sa muse est trop honnête fille, trop décente; elle ne se permet pas le plus petit écart. Elle nous fait l'effet de considérer les muses de Beethoven et de Weber comme ces dames trop hardies du temps de la Régence, qui ne suivaient que les caprices de leur imagination. » L'ouverture, après avoir débuté hardiment en *sol* mineur, ce qui présageait une sorte d'originalité de bon augure, se rabaisse en adoptant des allures de quadrille. L'introduction du premier acte mérite des éloges, ainsi que la *cachucha*, chantée avec un incomparable *brio* par Mlle Louise Lavoye. L'habile cantatrice dut bisser cet air. On remarqua la romance finale :

> Ah! le plus beau jour de ma vie
> Sera mon dernier jour.

Mais le critique que nous avons cité plus haut reprocha avec raison à Audran, qui interprétait ce morceau, d'abuser de la vibration. « Ce moyen d'expression, remarquait spirituellement M. Blanchard, fait tomber celui qui l'emploie trop fréquemment dans la sensiblerie musicale, et rappelle cette excellente plaisanterie d'Arnal : « J'ai beaucoup connu un » mouton qui chantait ainsi. » La *Butte des moulins*, opéra-comique en trois actes et quatre tableaux, de MM. Gabriel et Deforges, fut représentée au Théâtre-Lyrique, le 6 janvier 1852. Le poëme offrait d'habiles situations dont le compositeur profita avec intelligence. Par malheur, le peuple, à cette époque-là, n'avait guère le cœur à la chanson! Les couplets de Meillet, au deuxième acte : *A l'eau*, le finale et l'air de Mlle Rouvray, au troisième acte, furent vivement applaudis, et c'était justice. Encouragé par ce succès, M. Boieldieu donna au même théâtre, le 24 février 1854, la *Fille invisible*, opéra-comique en trois actes, paroles de MM. de Saint-Georges et Henri Dupin. Les trombones et les timbales étaient employés à profusion dans cet ouvrage, écrit, on le sentait, par un musicien expérimenté; mais toute la science ne saurait tenir lieu de ce joyau inestimable qui a nom mélodie. Toute la partie sérieuse de la partition, celle qui avait coûté sans doute de grands efforts au compositeur, ennuya le public, qui, dans sa justice, n'applaudit que deux morceaux, peu développés, mais agréables : les couplets de Conrad : *C'est un ami*, et un petit duo bouffe. L'ouvrage était très-bien monté. M. et Mme Meillet et Mlle Girard luttaient de talent et aidèrent au succès éphémère de cet opéra. M. Boieldieu a fait représenter à Bade, le 15 juillet 1858, le *Moulin du roi*, opéra-comique en deux actes, paroles de M. de Leuven. Monjauze, Mmes Carvalho et Meillet remplissaient les principaux rôles. Un trio, au premier acte, et un duo, au second, provoquèrent d'unanimes bravos. Mme Carvalho *couvrit* le reste de la partition du prestige de son talent merveilleux. Il est pour le moins étrange que M. Fétis, dans sa *Biographie des musiciens* (nouvelle édition), ne fasse mention ni de l'opéra de *Marguerite* ni de celui du *Moulin du roi*.

M. Adrien Boieldieu a publié, à l'époque des élections de 1849, une brochure intitulée : *Ce que tout le monde pense, ce que tout le monde veut*. Ce compositeur a été décoré en 1853.

BOÏENS, nation celtique de la Gaule, célèbre dans l'antiquité pour avoir porté son nom en différentes contrées de l'Europe. D'après les écrits de Tite-Live, Strabon, J. César et Pline, nous pouvons diviser la famille des Boïens en quatre branches : 1o les *Boïens de la Gaule*, établis les uns dans la Lyonnaise Ire, entre la Loire et l'Allier, les autres dans la partie de la Novempopulanie qui devint plus tard le pays de *Buch;* 2o les *Boïens d'Italie,* qui pénétrèrent dans cette contrée avec les *Lingones*, cinq siècles avant J.-C., et s'établirent au N. de l'Etrurie, sur la rive droite du Pô; leur capitale était *Bononia* (auj. Bologne). L'an 193 avant J.-C., ils furent vaincus par les Romains, et une partie d'entre eux alla s'établir en Germanie, sur les bords du Danube, dans le voisinage des *Taurisques* et des *Scordisques;* 3o les *Boïens de Germanie*, qui descendaient vraisemblablement des Boïens expulsés de l'Italie septentrionale, et qui s'étaient établis dans la contrée appelée, d'après eux, *Boïohemum* (Bohême), furent vaincus par les Marcomans et allèrent se fixer à l'ouest, dans le pays qui reçut d'eux le nom de *Boïoaria* ou *Boaria* (aujourd'hui Bavière); 4o les *Boïens* d'Asie Mineure, qui s'étaient établis dans une partie de la Galatie; on leur donnait aussi le nom de *Tolistoboïens*. D'après quelques érudits, les mots *Boïe*, *Boïa* signifient littéralement *homme;* d'après cette version, le mot *Boïen* ne serait qu'une appellation générique appliquée aux différentes migrations gauloises.

BOIER s. m. (bo-ié). Mar. V. BOYER.

BOIFFER v. n. ou intr. (boi-fé). Souffler; enfler ses joues. ‖ Se mettre en colère. ‖ Vieux mot.

BOIGA s. m. (boi-ga). Erpét. Espèce de couleuvre d'Amérique.

BOIGNE (Benoît LEBORGNE, comte DE), célèbre général au service de l'Inde, né à Chambéry en 1741, mort en 1830, était fils d'un marchand de pelleteries. Il suivit d'abord un régiment irlandais à l'île de France, servit ensuite dans un corps grec, fut fait prisonnier pendant le siége de Ténédos (1780), passa à Smyrne, en Egypte, puis dans l'Inde, et reçut du prince mahratte Sindiah le commandement en chef de ses troupes, qu'il eut bientôt dressées à la discipline et aux manœuvres européennes. Par son habileté et son courage, il remporta des victoires éclatantes, agrandit les domaines du rajah; mais lorsque celui-ci fut mort (1794), il revint dans sa patrie, possesseur d'une fortune colossale. Il en fit un noble usage : Chambéry lui doit des rues nouvelles, un théâtre, des hospices, un dépôt de mendicité et un collége.

BOIGNE (Charles DE), littérateur français, né vers 1810. Il a publié divers écrits, entre autres un récit de voyage : *Dans les Highlands* (1852), et les *Petits mémoires de l'Opéra* (1856), qui contiennent des renseignements assez curieux sur ce théâtre. Il a longtemps rédigé la revue parisienne dans le *Constitutionnel*.

BOIGUAÇU s. m. (boi-gou-a-su). Nom du boa constrictor, espèce particulière au Brésil.

— **Encycl.** Le *boiguaçu* habite les contrées sèches et établit sa demeure dans le creux des vieux troncs. Pour saisir sa proie quand il a faim, sans s'écarter de son gîte, le *boiguaçu* choisit une place commode, d'où il puisse s'élancer sur les animaux qui passent près de lui. Afin de mieux atteindre son but, il se dissimule dans une cavité de l'arbre ou sous les feuilles sèches, en prenant une précaution qu'il n'oublie jamais, et qui consiste à enrouler sa queue à un point d'appui résistant. Quand il est pressé par la faim et qu'aucune proie ne passe à sa portée, le *boiguaçu* va à la chasse. Lorsqu'il s'approche d'un sanglier, d'un chevreuil ou d'un agouti, sa nourriture habituelle, le monstre s'élance après avoir d'abord noué sa queue à un arbre, et enveloppe sa proie d'une pression si puissante que l'animal succombe instantanément comme foudroyé. Puis le serpent entoure sa victime de plusieurs replis, la broie en tous sens et la réduit en une masse informe qu'il couvre de bave pour l'avaler plus facilement. Lorsque cette pâture informe est en disproportion avec sa taille, il introduit d'abord un peu la tête de l'animal dans sa vaste gueule, la revomit, la broie de nouveau et l'avale enfin en se dilatant les articulations des os de la bouche et des côtes, augmentant ainsi la capacité du tube intestinal par l'élasticité de la peau. Ordinairement, le *boiguaçu* prend sa nourriture tous les six mois. Après sa digestion, qui est très-lente, le monstre passe encore des mois entiers sans manger et sans faire ses évacuations. Sa graisse suffit alors à l'entretien de son existence. La longueur du *boiguaçu* varie entre 5 et 6 m., mais il arrive quelquefois à une longueur de 10 m. Sa peau tannée est employée à quelques ouvrages de cordonnerie.

BOILAY (Antoine-Fortuné), publiciste et administrateur, né à Paris en 1802. Après avoir été longtemps employé aux travaux du cadastre dans le Puy-de-Dôme, il entra au

Constitutionnel sous le patronage de M. Thiers, dont ce journal était l'organe dévoué ; remplit, de 1842 à 1848, les fonctions d'inspecteur général des prisons, puis revint au journal pour combattre la nouvelle révolution, et entra, en 1852, au conseil d'Etat comme secrétaire général.

BOILEAU (Etienne). V. BOILESVE.

BOILEAU (Gilles DE BULLION), jurisconsulte et littérateur flamand du XVIe siècle. Il fit de nombreux voyages, acquit la connaissance de plusieurs langues et fut, pendant les guerres, commissaire et contrôleur de Cambrai. Outre quelques traductions, notamment : *Traduction des commentaires du seigneur don Loys d'Avila et de Cuniga, grand commandeur d'Alcantara, contenant les guerres d'Allemagne faites par l'empereur Charles-Quint, etc.* (1551, in-8o), il a publié la *Sphère des deux mondes avec un épithalame*, etc. (1555), *Traité des causes criminelles, extrait des lois impériales* (1555).

BOILEAU (Charles), théologien et prédicateur français, né à Beauvais, mort à Paris en 1704. Il s'adonna avec succès à la prédication, se fit entendre devant Louis XIV et devint membre de l'Académie française. L'abbé Boileau manquait d'onction et se laissait trop aller au désir de plaire et de briller, ce qui a fait dire à Bourdaloue qu'il avait deux fois plus d'esprit qu'il n'en faut pour bien prêcher. On a de lui : *Homélies et sermons sur les évangiles du carême* (1712, 2 vol.), *Panégyriques* (1718), *Pensées* (1733, in-12).

BOILEAU (Jean-Jacques), théologien et biographe français, né près d'Agen en 1649, mort en 1735, fut chanoine de la collégiale de Saint-Honoré, à Paris. Il a publié des *Lettres sur différents sujets de morale et de piété* (1737, 2 vol.), et diverses biographies.

BOILEAU (Gilles), greffier au parlement de Paris, né à Cosne en 1584, mort en 1657, s'acquit de la réputation par son extrême probité ainsi que par son habileté dans la pratique des affaires. De sa seconde femme, Anne de Nielle, il eut trois fils : Gilles, Jacques et Nicolas, le célèbre auteur de l'*Art poétique* et du *Lutrin*.

BOILEAU (Gilles), littérateur et poëte, fils aîné du précédent, né à Paris en 1631, mort en 1669. Il étudia d'abord la jurisprudence, et se fit recevoir avocat au parlement ; mais ayant peu de goût pour le barreau, il sollicita et obtint la place de payeur de rentes de l'hôtel de ville, et, en 1669, celle de contrôleur de l'argenterie du roi. Doué d'une grande facilité naturelle, il possédait, en outre, comme son illustre frère Despréaux, la verve satirique et épigrammatique, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même :

> Moi, d'ailleurs, dont l'humeur critique
> Aux plus huppés ferait la nique,
> Et qui, dès mes plus jeunes ans,
> Appris l'art de railler les gens ;
> Qui, de mon premier coup de foudre,
> Réduisis ce colosse en poudre,
> Ménage, qui, dans ses écrits,
> Censurait les plus beaux esprits...

Comme on le voit, Gilles cumulait l'humeur satirique avec une haute opinion de lui-même. Son extrême présomption l'empêcha toujours de travailler ses vers, de les retoucher et de leur donner ce degré de perfection qui rend les œuvres durables. La lenteur avec laquelle Despréaux écrivait ses productions était souvent l'objet de ses railleries. Sans cesse, il rabaissait son talent, qui lui inspirait une vive jalousie.

> Vous demandez pour quelle affaire
> Boileau le rentier, aujourd'hui,
> En veut à Despréaux son frère :
> C'est qu'il fait les vers mieux que lui,

a dit Linière avec toute apparence de raison. Les démêlés des deux frères furent des plus vifs. On a prétendu que l'origine en devait être attribuée à ce que Gilles avait relégué Despréaux, fort jeune alors, dans une *guérite* au-dessus d'un grenier. Que ce fait soit réel ou non, Despréaux paraît avoir eu contre Gilles de graves sujets de plainte, ainsi qu'on peut le voir dans deux passages de ses œuvres :

> En lui je trouve un excellent auteur,
> Un poëte agréable, un très-bon orateur ;
> Mais je ne trouve point un frère.

Et ailleurs :

> Enfin, je ne saurais, pour faire un juste gain,
> Aller, bas et rampant, fléchir sous Chapelain.
> Cependant, pour flatter ce rimeur tutélaire,
> Le frère en un besoin va renier son frère.

Despréaux, dans ces derniers vers, fait allusion aux louanges dont, à ses dépens, Gilles accabla l'auteur de la *Pucelle*, lorsque celui-ci fut chargé par Colbert de dresser la liste des auteurs qui méritaient une gratification. Despréaux ne fut pas le seul qui eut à souffrir de l'humeur difficile de Gilles. Celui-ci attaqua vivement Costar, Ménage et même Scarron, qui n'était pas homme à souffrir patiemment les épigrammes lancées contre lui et sa femme, et qui, par son esprit mordant, mit presque toujours les rieurs de son côté. Lorsque, après la mort de Colletet (1659), Gilles Boileau se présenta pour lui succéder à l'Académie française, son élection fut combattue avec une extrême vivacité par Pellisson et Ménage. Bien qu'il eût pour lui Chapelain, Cotin, Montor, etc., il eût échoué sans l'intervention du chancelier Séguier, qui fit cesser, selon l'expression de Chapelain, la guerre civile à laquelle était en proie la docte assemblée. Les infirmités précoces dont Gilles eut à souffrir, et qui le conduisirent au tombeau, à peine âgé de trente-huit ans, ne contribuèrent pas peu sans doute à aigrir son caractère. On peut s'en faire une idée par ces vers, où il décrit son état physique et moral :

> Avoir l'esprit chagrin et le visage blême ;
> Enrager dans le cœur, pester contre soi-même ;
> Se sentir consumé de mille et mille feux ;
> Voir un tas de parents s'opposer à ses vœux ;
> Etre toute la nuit tourmenté de colique ;
> Avoir à son lever six diables en pratique ;
> Ne parler que de lois, d'affaires, de fatras,
> C'est l'état où je suis ; et telle est ma posture,
> Qu'avoir Ménage sur les bras
> C'est le moins de mon aventure.

Les principaux écrits de Gilles Boileau sont : *Tableau de Cébès* (1653, in-8o), la *Vie d'Epictète* et la traduction de l'*Enchiridion* (1655, in-8o), dont Bayle a fait grand éloge ; *Diogène Laërce, de la vie des philosophes* (1668, 2 vol. in-12) ; *Avis à Ménage sur son églogue intitulée* Christine (1656, in-4o), fine et mordante satire, etc. On a de lui des poésies publiées dans les recueils de l'époque ; enfin, son frère Despréaux, avec qui il s'était réconcilié quelque temps avant de mourir, a publié ses *Œuvres posthumes* (1670, in-12), comprenant des poésies, des lettres, etc.

BOILEAU-DESPRÉAUX (Nicolas), né le 1er novembre 1636, à Paris, dans la rue de Jérusalem, comme cela est aujourd'hui prouvé, mort le 13 mars 1711. Il était le dernier des nombreux enfants de Gilles Boileau, greffier au parlement de Paris, qui prétendait descendre d'Etienne Boileau, prévôt de Paris. Cette prétention était peut-être fondée. Il est certain que cette famille était ancienne et appartenait à la noblesse de robe. Le jeune Despréaux (ce surnom lui venait, dit-on, d'un petit bien de famille) perdit sa mère à l'âge de deux ans, et il eut une enfance triste et solitaire ; tourmenté de la pierre et d'autres incommodités, un peu délaissé de sa famille, couchant dans un grenier, il grandit dans les souffrances physiques et la mélancolie. On a raconté, et nous ne rappelons cette anecdote qu'avec toutes les réserves possibles, qu'en son premier âge il fut victime d'un accident dont il est difficile de parler avec détail. Il avait été confié à une nourrice de campagne, qui l'emmena dans son village : on l'y laissa près de trois ans. Un jour, il voulait battre un dindon qui était en colère ; l'animal furieux s'élança sur lui, le jeta par terre, et, à grands coups de bec, le blessa à l'endroit où le malheureux Abailard fut puni avec tant d'injustice et de barbarie. Tous les secours de l'art ne purent rendre au jeune Boileau les *dons de la nature* ; en sorte qu'il se vit, presque en naissant, hors d'état de pouvoir jamais goûter les plaisirs de l'hymen. Comme le célèbre satirique ressentait de temps en temps des douleurs à la partie par laquelle il n'était pas un Achille, il découvrit son état au fameux médecin Gendron, qui était son ami, et dont il connaissait d'ailleurs la probité et la discrétion. C'est égal, il lui fit promettre le secret absolu sur cet accident, qui, tout tragique qu'il est, n'en prête pas moins à la plaisanterie. Boileau craignait, et non sans raison, les épigrammes et les couplets de tant *d'auteurs qu'il maltraitait* et qui n'auraient pas manqué d'attaquer l'agresseur titré en visant à l'endroit sensible. Ne trouverait-on pas dans cette fatale aventure la cause immédiate de l'humeur chagrine de Boileau, la sévérité de sa poésie et de ses mœurs, le fiel de sa plume, ses satires contre les femmes, son aversion pour l'opéra, son antipathie pour le tendre Quinault, qui ne faisait que des vers dictés par l'amour ? Helvétius attribuait à cet accident la *disette de sentiment* qu'on remarquait, suivant lui, dans les œuvres du poëte. On comprendra les motifs de notre brièveté à propos de cette *historiette*, d'ailleurs douteuse.

Ses premières études terminées, Boileau suivit les cours de droit, se fit recevoir avocat, puis essaya de la Sorbonne et de la théologie, et reçut la tonsure ; mais bientôt il sentit sa vraie vocation, renonça au petit collet, de même qu'il s'était éloigné du barreau, et annonça sa résolution de se consacrer entièrement aux lettres. La famille

> . . . En pâlit, et vit en frémissant,
> Dans la poudre du greffe un poëte naissant.

Son beau-frère Dongois déclara solennellement qu'il ne serait qu'un sot toute sa vie ; mais le jeune Despréaux eut le bonheur et l'esprit de ne tenir aucun compte de cette sagesse domestique, si souvent en défaut, et il persista dans sa détermination. Il avait vingt et un ans quand il perdit son père, qui lui laissa une fortune médiocre, mais suffisante pour assurer son indépendance. Il préluda par quelques compositions assez pâles, chansons, sonnets, odes, dont il a eu le tort de conserver une partie. Mais ses véritables débuts datent de 1660, époque où il publia ses premières satires : *les Adieux à Paris et les Embarras de Paris*, où il se montrait déjà versificateur habile, exact et scrupuleux, très-préoccupé d'exprimer avec élégance et correction certains détails rebelles à la versification, d'ennoblir les plus vulgaires, de faire valoir les mots par leur arrangement, de cadencer la période, enfin de rechercher tous les secrets de la langue poétique. Il n'abordait l'homme et la vie, comme le remarque M. Sainte-Beuve, *ni par le côté de la sensibilité*, comme Racine, ni par celui de l'observation moralement railleuse et philosophique, comme La Fontaine et Molière ; il l'envisageait sous un aspect moins étendu, sans doute, mais agréable, original et piquant. Ces pièces manuscrites coururent dans le monde et firent rechercher leur auteur. Admis à l'hôtel de Rambouillet, où trônaient Cotin et Chapelain, il ne fut rien moins qu'ébloui par les oracles littéraires de ce brillant cénacle, et il en sortit plus satirique qu'il n'y était entré, c'est-à-dire plus ennemi du faux goût et de la littérature en vogue. En 1666, il publia son premier recueil, composé du *Discours au roi* et des huit premières satires. La première de ces pièces, qui prouvait que le satirique possédait aussi *cet art de la louange*, dont l'idolâtrie monarchique du temps avait fait une vertu, était de nature à inspirer à Louis XIV des dispositions très-favorables ; mais les ennemis que déjà s'était faits le poëte lui fermèrent, pendant plusieurs années encore, l'accès de la cour, bien que le roi éprouvât une sympathie réelle pour cet esprit net et sévère, amoureux de discipline et de méthode. Ce premier recueil eut un succès prodigieux. « Personne encore, dit La Harpe, n'avait si bien écrit en vers. » On admira cette correction savante, cette verve malicieuse, *tempérée par l'enjouement, cet art infini, cette pureté* de style, ces idées ingénieuses, cette propriété d'expression, cette rectitude de goût, qui annonçaient un maître. C'est l'époque militante de la carrière de Boileau, celle où il engagea son grand combat contre les mauvais poëtes et les écrivains médiocres qui étaient en possession de la faveur publique : les Chapelain, les Pradon, les de Pure, les Pelletier, les Cotin, les Bonnecorse, et autres célébrités qui seraient fort oubliées aujourd'hui s'il ne leur avait donné dans ses vers l'immortalité du ridicule. On sait quel scandale causa cette audace du jeune poëte. Les Montausier, les Huet, les Pellisson, les Scudéry en frémirent d'horreur, et le vénérable hôtel de Rambouillet en trembla sur ses bases. Les beaux esprits, les rimeurs à la mode, les oracles du goût jetèrent les hauts cris ; mais ils étaient atteints, et ils ne devaient pas s'en relever. Du premier bond, en dehors de l'Académie, et contre les académiciens eux-mêmes, Boileau s'empara en maître de la police générale du Parnasse, en attendant qu'il en devînt le législateur. Continuateur de Malherbe, et en un certain sens de Pascal, il comprit et fit comprendre à ses amis eux-mêmes, Molière, La Fontaine et le jeune Racine, qui se négligeaient quelquefois, que « des vers admirables n'autorisent point à négliger ceux qui les environnent. » On a dit qu'il n'avait point de passion, de sensibilité ; d'abord, les genres qu'il a traités n'en comportent pas beaucoup, on en conviendra, et ce reproche paraît presque aussi mal fondé que si l'on s'étonnait de ne point trouver de traits d'esprit dans les tragédies de Corneille et de Racine ; mais, en réalité, il avait une passion très-ardente et que les glaces de l'âge n'affaiblirent jamais : *le vrai dans les ouvrages de l'esprit*, telle fut sa muse, et, suivant une expression charmante de M. Sainte-Beuve, « sa Bérénice, à lui, et sa Champmeslé. » Et si la *haine d'un sot livre* excitait sa verve mordante et son humeur satirique, les beaux ouvrages lui inspiraient un enthousiasme qui éclate et qui a bien tous les caractères de la passion ; quand il loue, c'est à plein cœur et avec l'accent le plus entraînant. Qu'on relise plutôt les beaux vers sur le *Cid* :

> En vain contre le *Cid* un ministre se ligue :
> Tout Paris pour Chimène a les yeux de Rodrigue !

Et l'*Epître à Racine* après *Phèdre*, admirable morceau qui est le chef-d'œuvre de la poésie *critique* ! La *sensibilité* de Boileau était donc dans sa raison, dans son sens critique, dans son amour du beau ; et ce sentiment était si vif chez lui que, dès ses débuts, il n'hésita pas entre sa fortune et les intérêts de l'art, car les écrivains qu'il avait si hardiment attaqués avaient un crédit imposant à la cour, dans les sociétés, dans les académies, et, par leur influence sur l'octroi des pensions, ils tenaient pour ainsi dire la feuille des bénéfices littéraires.

En 1669, malgré les coteries, le poëte fut enfin présenté à la cour et appelé au milieu de ce monde brillant, qui avait tant à profiter de son jugement exquis et de son goût sévère. Dans sa première période, on avait eu le satirique pur, une sorte de basochien de génie occupé surtout à siffler, en vers audacieux, les sots rimeurs, les méchants écrivains, ne ménageant personne, appelant hardiment

> . . . . Un chat un chat, et Rolet un fripon.

Le voici maintenant qui s'établit dans sa gloire, qui prend possession de son autorité en matière de goût, qui voit son influence s'étendre autour de lui. Il restera satirique, car la finesse moqueuse, la verve sarcastique est dans sa nature ; c'est un signe de race : le sang d'une vieille famille parisienne bouillonne dans son cerveau. Mais cet esprit satirique s'apaisera en lui ; il deviendra plus sagement critique, moins agressif, plus judicieux encore, et aussi plus philosophe dans sa vue agrandie de l'homme, comme on le voit en certaines de ses magistrales *Epîtres*.

En 1674, il publia à la fois son *Art poétique* et les quatre premiers chants du *Lutrin*. Le premier de ces ouvrages a été analysé dans ce Dictionnaire, avec les développements qu'il mérite, et le deuxième le sera également à son ordre alphabétique ; nous devons donc nous borner à renvoyer le lecteur à ces articles. L'*Art poétique*, comme cela est universellement connu, a valu à Boileau le nom de *Législateur du Parnasse*. C'est en effet le code de la littérature au XVIIe siècle et le résumé de toute la pensée du grand critique ; et l'influence qu'il a exercée est attestée par ce fait caractéristique, que cette œuvre semble aujourd'hui, à la lecture, un recueil de centons et de maximes, tant elle fourmille de vers devenus proverbes ; cette poésie a eu la *bonne fortune rare de devenir banale*, à force d'être judicieusement pensée et vigoureusement écrite. Les applications spéciales, les règles particulières ont été controversées, et l'on ne saurait méconnaître la justesse de certaines critiques qui en ont été faites ; de même, on a pu trouver, on trouvera encore des formes nouvelles ; mais on ne s'écartera jamais qu'aux dépens du goût des préceptes généraux, des exemples qu'a tracés le poëte de la raison, du bon sens supérieur, de la perfection du style et de l'élégance de la versification.

On sait quelle fut l'occasion première de la conception du *Lutrin*. Un pupitre placé et déplacé avait jeté la discorde dans un chapitre de Paris. Le président de Lamoignon défia le poëte de traiter ce sujet. De là le délicieux poëme héroï-comique, une des perles de notre littérature, et qui serait ainsi le résultat d'une espèce de gageure. Nous ne garantissons pas, bien entendu, cette anecdote dans tous ses détails. Le *Lutrin* n'est pas un poëme burlesque ; c'est même une réaction contre le genre burlesque, qui consiste le plus souvent à donner des formes bassement triviales à des sujets élevés. Boileau, au contraire, entreprit de traiter un sujet insignifiant avec une sorte de gravité épique, féconde en effets comiques et en contrastes piquants. C'était, quant aux *formes et aux procédés*, le contraire du burlesque, qui répugnait à l'auteur de l'*Art poétique* ; mais, au fond, il y avait bien une certaine analogie quant à l'effet produit. Rien de plus ravissant, d'ailleurs, que cette création, surtout dans les premiers chants ; mais, on l'a souvent remarqué, le travail est ici supérieur à la matière, *materiam superabat opus*, et il est peut-être regrettable que tant de trésors d'esprit, d'enjouement, de grâce et de style, aient été dépensés pour un aussi futile sujet. La fin de ce poëme, on le sait, ne répond pas aux autres parties.

En 1677, Boileau fut nommé, avec Racine, historiographe des campagnes du roi. Les courtisans s'égayèrent un peu de voir les deux poëtes suivre en carrosse les armées en Flandre et en Alsace, et firent sur leur compte mille histoires vraies ou fausses. Racine et Boileau se bornèrent d'ailleurs à rimer quelques compliments de cour. Tous deux avaient un sens trop droit et trop juste pour se hasarder à écrire des annales, travail austère, qui réclame impérieusement l'indépendance de l'esprit et de la position. Boileau disait à ce sujet, avec son bon sens vigoureux : « Quand je faisais le métier de satirique, que j'entendais assez bien, on m'accablait d'injures et de menaces. On me paye bien cher aujourd'hui pour faire le métier d'historiographe, que je n'entends pas. »

En 1683, à l'âge de quarante-sept ans, Boileau avait produit tous ses chefs-d'œuvre, et il n'était pas encore de l'Académie ; il portait ainsi la peine de ses premières satires. Louis XIV, dit-on, était un peu choqué qu'il n'en fût pas ; mais il avait à peine laissé entrevoir son sentiment, ne voulant point peser sur les suffrages de l'illustre compagnie. Quoi qu'il en soit, le désir plus ou moins secret du roi fut accompli, et le poëte fut admis l'année suivante ; l'Académie des inscriptions lui ouvrit également ses portes. Dans la dernière partie de sa carrière, il donna ses dernières épîtres et satires, la fin du *Lutrin* et quelques autres écrits.

Ami de Molière et de Racine, Boileau désigna noblement le premier à Louis XIV comme le plus grand écrivain de son règne, et releva le second du découragement où l'avait plongé le peu de succès d'*Athalie* : « C'est votre chef-d'œuvre, lui dit-il ; je m'y connais, le public y reviendra. » Cette raison supérieure, cette infaillibilité de goût, cette solennelle justice rendue aux génies de son temps, cette absence de jalousie et de rivalité sont des traits qui honorent son esprit et son caractère, autant que ses œuvres honorent son talent. On a parlé de l'omission qu'il a faite de la fable et du nom de La Fontaine dans l'*Art poétique*, et l'on a voulu expliquer ce silence par l'intention secrète de rabaisser et le poëte et le genre qu'il cultivait. On oublie qu'il professait pour le fabuliste une sincère estime, et que ce fut lui qui lui procura un libraire pour la première édition de ses fables, contenant les six premiers livres, et publiée en 1668 chez Denys Thierry, qui ne consentit à se charger de cette publication que sur la prière de l'auteur des *Satires*. Peut-être que l'apologue n'était pas à ses yeux un genre exclusivement poétique, et ne

rentrait pas dans son cadre. C'est ainsi que s'expliquerait une omission qu'il est, dans tous les cas, difficile de considérer comme un oubli. En tout état de cause, il est impossible d'attribuer cela à quelque sentiment de basse jalousie. Rien de plus éloigné du caractère de l'auteur du *Lutrin;* rien de plus inconciliable aussi avec son enthousiasme de la belle et bonne littérature. Il n'était point insensible au mérite du grand fabuliste; il l'eût voulu lui-même, que cela lui eût été impossible; son sens artistique, sa fibre délicate, son goût, son esprit, sa raison, se fussent révoltés. Doué comme il l'était, il ne pouvait être injuste; tout chef-d'œuvre lui arrachait des cris d'admiration; tout écrit remarquable emportait son suffrage.

D'ailleurs, il jouissait alors paisiblement de sa gloire; ses décisions faisaient autorité, et il n'avait rien à envier. Placé au centre du groupe des illustres poëtes du siècle, il jugeait même ceux qui étaient placés au-dessus de lui; il était, comme dit Montaigne, le *maître du chœur,* un de ces hommes qu'on écoute avec déférence et dont les sentences sont acceptées de tous. L'influence qu'il a exercée sur ses illustres contemporains n'est pas douteuse, et tout ce que nous connaissons nous autorise à dire que cette influence fut salutaire. Ecoutons sur ce sujet un maître en critique littéraire, M. Sainte-Beuve: « Sans Boileau et sans Louis XIV, qui reconnaissait Boileau comme son contrôleur général du Parnasse, que serait-il arrivé? Les plus grands *talents eux-mêmes* auraient-ils *rendu* également tout ce qui forme désormais leur plus solide héritage de gloire? Racine, je le crains, aurait fait plus souvent des *Bérénice;* La Fontaine moins de fables et plus de contes; Molière lui-même aurait donné davantage dans les Scapins, et n'aurait peut-être pas atteint aux hauteurs sévères du *Misanthrope.* En un mot, chacun de ces beaux génies aurait abondé dans ses défauts. Boileau, c'est-à-dire le bon sens du poëte critique, autorisé et doublé de celui d'un grand roi, les contint tous, et les contraignit, par sa présence respectée, à leurs meilleures et à leurs plus graves œuvres... » Nous n'aurions à reprendre, dans ce jugement magistral, que ce qui concerne le rôle de Louis XIV sur le développement des génies qui illustrèrent son règne bien plus que ses actions personnelles et que ses victoires. Nous croyons que ce rôle a été exagéré; mais ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question, et nous renvoyons à l'article SIÈCLE DE LOUIS XIV.

M. Sainte-Beuve, dont nous invoquons ici l'opinion, n'a pas toujours pensé absolument ainsi, nous ne l'ignorons pas. Au temps de sa jeunesse, dans l'effervescence des combats du *romantisme contre l'ancienne école,* il a contesté à Boileau sa qualité de *poëte,* tout en le reconnaissant comme un esprit sensé et fin, poli et mordant, comme un bon écrivain en vers. Mais, entre les *Critiques et portraits* et les *Causeries du lundi*, bien des années se sont écoulées, bien des expériences littéraires et artistiques ont été faites, et l'on peut constater que, sans amoindrir les mérites des écoles nouvelles, sans méconnaître les utiles réformes qu'elles ont accomplies, une réaction s'est produite en faveur des vieux maîtres. En ce qui touche Boileau, c'est encore M. Sainte-Beuve qui nous dit: « Nous ne fîmes point alors sur son compte le travail historique complet, et nous restâmes un pied dans la polémique. » On est bien moins exclusif aujourd'hui, et surtout les critiques sensés prennent mieux le soin de ne point juger un talent en dehors de son époque et de son milieu.

Boileau, d'ailleurs, fut aussi un novateur, un combattant, un véritable réformateur; il fit la guerre au vieux parti, représenté par des groupes bien plus puissants que les pâles classiques que l'école de 1830 eut à combattre. Sa révolution, à lui, fut de chasser de la poésie l'afféterie, l'emphase, l'érudition pédantesque, les pointes, les faux brillants, les fadeurs; en un mot de faire subir à la poésie française une réforme analogue à celle que Pascal avait faite dans la prose.

Que son mérite, que l'importance de son rôle aient été exagérés, on ne saurait le nier: mais le poëte doit-il payer l'ennui que nous ont causé les pédants de collége et les insipides commentateurs? N'est-il pas temps de le juger en lui-même et uniquement d'après les principes épurés de l'histoire littéraire et de la critique? A ce point de vue, et en ne s'obstinant point à voir en lui autre chose qu'un poëte didactique et satirique, qu'un critique exquis et magistralement judicieux, son rôle reste encore assez grand pour sa gloire, et il est incontestable qu'il ne subira point l'éclipse de J.-B. Rousseau et autres, et qu'il restera à jamais parmi les illustrations de l'école française. « Ne disons pas de mal de Nicolas; cela porte malheur. » Ce mot de Voltaire est resté profondément juste et vrai.

Il a méconnu notre vieille poésie nationale, cela est évident; mais l'école de 1830 n'a-t-elle pas, à son tour, un peu surfait Ronsard et tant d'autres? Toutes ces questions, que l'on croit jugées, n'ont pas été plaidées à fond. Ecoutons à ce sujet notre grand historien Henri Martin: « Dans les jugements dédaigneux de Boileau sur le passé, il montre une ignorance dédaigneuse de la vieille poésie nationale; il affirme que nos *vieux romanciers* ne connaissaient de règle que leur caprice, et ne prend pas la peine de s'assurer que troubadours et trouvères connaissaient fort bien le *nombre* et la *césure*, et la *mesure* aussi! On est disposé à s'irriter de cette légèreté superbe, lorsqu'un trait de lumière vous révèle le sens de l'aversion du critique pour le moyen âge: c'est la poésie féodale que le poëte repousse du pied dans les ténèbres. Il ne sauve du moyen âge qu'un seul nom; il ne s'y reconnaît qu'un seul ancêtre: ce n'est pas Thibaud de Champagne ou Charles d'Orléans; c'est le *truand* Villon, cette fleur poétique qui a germé dans les ruisseaux de Paris. La poésie populaire a fait un beau chemin, de la cour des Miracles au grand escalier de Versailles! Boileau ne brise donc pas, en fait, avec tout le passé de la France: s'il rejette les anciennes formes, il n'en hérite pas moins de l'esprit des écoles parisiennes, de l'esprit des fabliaux; il est l'héritier de Rutebœuf comme de Villon. Il garde l'esprit populaire français en retournant, non plus au nom de l'autorité, mais au nom de la raison, sous la discipline de nos vieux maîtres, les Grecs et les Latins; retour nécessaire pour assurer nos conquêtes intellectuelles et affermir notre esprit dans l'ordre, le goût et la lumière enseignés à la Gaule par la Grèce et Rome. »

Que pourrions-nous ajouter à cette magnifique appréciation?

Dans la fameuse querelle des anciens et des modernes, Boileau prit naturellement parti pour les écrivains de l'antiquité. Qu'il ait quelquefois erré, cela est indubitable; mais nous croyons que ce serait aller trop loin que d'en déduire, comme on l'a fait, qu'il était opposé à toute idée de perfectibilité. Il ne faut pas enfler les choses outre mesure, ni transformer un petit débat littéraire en une grosse question philosophique, à laquelle ne songeait aucun des deux partis.

Boileau passa une bonne partie de sa vie dans cette célèbre maison d'Auteuil, qu'il devait aux libéralités de Louis XIV, et qui était le rendez-vous de toutes les célébrités du temps. Il aimait la société, les réunions d'amis; et, dans son bon temps, avant les infirmités et la vieillesse chagrine, il était dans le monde plein de saillies, de bons mots, de joviale humeur et de franche gaieté; plein de feu surtout quand la causerie était sur les sujets qui lui tenaient le plus à cœur, c'est-à-dire sur les matières littéraires. Nous avons dit que le génie satirique et mordant était chez lui comme un héritage de famille. Mais la bonté de son cœur corrigeait la malice agressive de son esprit. *Il n'était cruel qu'en vers*, a dit M^{me} de Sévigné. Ce n'était pas assez dire. Il avait dans l'âme autant d'élévation que de bonté, comme on le remarque souvent chez les plus ardents et les plus terribles polémistes. On connaît de lui une foule de traits qui témoignent de la sensibilité de son cœur, de sa droiture et de sa générosité. Nul homme n'aima plus tendrement ses amis et n'en fut plus aimé. Racine lui laissait en mourant cet adieu infiniment touchant et tendre: « *Toute ma consolation est de mourir* avant vous. » Vers la fin de sa vie, il quitta sa solitude d'Auteuil et vint se fixer à Paris, où il acheva ses jours et où il mourut d'une hydropisie de poitrine. Ses restes, déposés à la Sainte-Chapelle, puis transférés au musée des Monuments français, ont été transportés à Saint-Germain-des-Prés. Ses œuvres comprennent: les *Satires,* les *Epîtres*, le *Lutrin*, les *Epigrammes*, quelques odes et pièces de vers médiocres, les *Dialogues* de la Poésie et de la Musique et des héros de roman, la traduction du *Sublime*, de Longin, avec les *Réflexions critiques* sur cet auteur, etc. Les meilleures éditions sont celles de Brossette (Amsterdam, 1708); de Daunou (1809 et 1825), et de Berriat Saint-Prix (1830), réimprimée en 1860, avec une notice de M. Sainte-Beuve. M. Auguste Laverdet a donné en 1858 la *Correspondance entre Boileau et Brossette,* d'après les manuscrits originaux. Cette correspondance avait été déjà publiée en 1773, mais d'une manière incomplète. V. BOLÆANA.

Boileau et Brossette (CORRESPONDANCE ENTRE), publiée sur les manuscrits originaux (Paris, 1858, 1 vol. in-8°). Outre la correspondance de Despréaux et de Brossette, ce recueil comprend d'autres lettres écrites par le premier ou à lui adressées. Les lettres de Boileau à Brossette sont au nombre de soixante-quinze; quatorze étaient restées jusqu'alors complétement inédites. En général, ces épîtres sont des billets assez courts. On y remarque ensuite quatre-vingt-seize lettres de Brossette à Despréaux, des lettres du même à l'abbé Boileau, avec les réponses de celui-ci; le testament du poëte, etc. On trouve enfin deux annexes, dont la dernière forme la partie la plus intéressante de la publication; ces deux *addenda* se composent d'un supplément reproduisant divers écrits de Despréaux et d'un appendice qui livre aux érudits et aux curieux un choix de notes écrites au jour le jour par Brossette, pendant un séjour qu'il fit à Paris à la fin de l'année 1703. Cet appendice constitue une sorte de commentaire littéraire sur Despréaux, sur Molière, sur Racine et autres contemporains. Toutes ces pièces sont d'un grand secours pour l'histoire littéraire du grand siècle.

Ces lettres seraient précieuses, quand bien même elles ne compléteraient pas la figure de Boileau, vieillissant au milieu des misères publiques, et sensible aux malheurs du temps. Toutefois, la curiosité banale ne doit pas y chercher des détails inédits sur la vie privée de Boileau. Cette correspondance entre un poëte célèbre et un bel esprit de province, qui l'importune à force de l'admirer, ne révèle que le caractère dominant du siècle, le goût littéraire, cette habitude d'idéaliser, de généraliser, qui jette un voile sur les traits particuliers, sur les détails intimes, sur les choses de la vie commune. Boileau y paraît comme homme de lettres, et Brossette y joue le rôle d'un amateur préparant un commentaire sur les œuvres du premier, du premier qui éclaire le second. Admiration respectueuse chez l'un, condescendance amicale chez l'autre; docilité timide d'un côté, supériorité polie de l'autre; subtilité consciencieuse dans les questions, justesse simple et lumineuse dans les réponses, tel est l'esprit de ces entretiens *à distance*, dont les acteurs résident à Paris et à Lyon. Boileau cause de la littérature de son temps et de ses propres ouvrages; un ami lettré, qui l'impatiente quelquefois, lui donne la réplique et représente l'opinion du temps à son égard; mais la correspondance roule souvent sur des sujets d'un intérêt médiocre, soit que Brossette n'ait pas su exciter la veine critique de Boileau, soit que Boileau, pénétré de sa supériorité, n'ait pas daigné se prêter à un commerce littéraire plus académique. C'est une conversation qui languit faute d'aliment. A mesure que Despréaux vieillit, il ménage ses billets. La correspondance reste stationnaire, et enfin elle cesse de se renouveler.

On peut recueillir dans ces lettres et dans les notes ou appendices qui les accompagnent quelques-uns de ces jugements pleins de sens et de netteté qui caractérisent Boileau critique, sur le *Télémaque* par exemple. Des anecdotes curieuses prêtent encore plus de charme à ces appréciations. Quand on voudra parler des tracas dont Molière fut abreuvé à l'occasion du *Tartufe,* c'est là qu'il faudra puiser. Citons un jugement et une anecdote: « Molière, disait Boileau, possédait si bien l'art de caractériser les hommes que, quand il savait un trait de quelqu'un sans le connaître, il était assuré de composer un caractère tout suivi et naturel de la même personne, et de lui faire dire et faire plusieurs choses conformes à ce trait original et à ce caractère. » Voici l'anecdote. C'est un propos de Boileau sur l'archevêque de Paris, Péréfixe, que Molière regardait comme le chef de la cabale liguée contre le *Tartufe.* Cette anecdote serait-elle une petite vengeance? « M. Péréfixe, quoique homme de bien, était accoutumé à jurer. Il voulut enfin se défaire de cette méchante habitude; pour cela, il se donnait la discipline; mais, quand il se frappait trop fort, et qu'il se faisait mal, c'était alors qu'il jurait de tout son cœur à chaque coup qu'il se donnait: « Ha! jarni! *morbleu! et pis que tout cela.* »

Maintenant, il reste à expliquer comment un avocat lyonnais, d'un génie médiocre, est entré en relation épistolaire avec Despréaux, et comment le recueil de ces lettres nous est parvenu. Dès sa jeunesse, Brossette avait voué une espèce de culte au célèbre satirique, et s'était proposé de recueillir sur sa vie et ses œuvres tous les renseignements possibles. L'enthousiaste avocat lyonnais fut présenté au poëte en 1698, et, depuis lors, il ne cessa d'être un admirateur fanatique, un questionneur importun jusqu'à l'obsession; absent, il l'accabla de ses lettres; présent, il l'assiégea de visites. Brossette préparait en réalité son *Commentaire des œuvres de Boileau*, et ce *fâcheux*, qui s'intéressait moins à la santé de son fétiche, déjà ruinée, qu'à des éclaircissements dont il avait besoin pour ses tablettes, s'est acquis le privilége de lier son nom à celui de Despréaux. En 1715, quatre ans après la mort de Boileau, l'impitoyable Brossette mit au jour quelques-uns des nombreux documents qu'il avait recueillis. Il donna de son poëte une édition accompagnée d'un commentaire qui a servi de source et de type à toutes les éditions postérieures. En 1770, les lettres échangées avec Boileau, de 1699 à 1710, *furent en partie* publiées par Cizeron-Rival. Acquéreur de tous les papiers donnés par l'abbé Boileau à l'avocat lyonnais, après la mort de son frère, M. Laverdet, a fait une nouvelle publication, plus complète, mais à laquelle on peut reprocher une exactitude trop servile à l'égard de l'orthographe du texte. Le volume est précédé d'une introduction de M. J. Janin, qui, par parenthèse, s'est rendu coupable d'une inadvertance singulière; de même que M. Villemain, dans une notice sur Plutarque, a découvert une *seconde* ville de Chéronée, de même M. J. Janin a doté la ville de Lyon d'un *savant* parlement... lequel n'a jamais existé.

BOILEAU (Jacques), théologien français, frère du précédent, né à Paris en 1635, mort en 1706. Il entra dans les ordres, se fit recevoir docteur en Sorbonne; et, après avoir été pendant vingt-cinq ans official et grand vicaire de Sens, il fut nommé chanoine de la Sainte-Chapelle, à Paris, en 1694. Jacques Boileau n'était pas seulement un érudit distingué; c'était un homme d'un esprit très-fin, très-mordant, quelque peu bizarre et tourné vers la satire. « S'il n'avait été docteur en Sorbonne, disait de lui son frère Despréaux, il aurait été acteur de la comédie italienne. » Il avait une profonde antipathie contre les jésuites, « gens qui, selon lui, allongent le Symbole et accourcissent le Décalogue. » Le chanoine Boileau a écrit sur la théologie et sur l'histoire de nombreux ouvrages, aussi remarquables par l'érudition et par la singularité des sujets que par la hardiesse de l'esprit et le tour piquant du style. Il les publia pour la plupart sous les pseudonymes de Jacques Barnabe, Claudius Fonteius et Marcellus Ancyranus. Il écrivit presque tous ces ouvrages en latin, « de peur, dit-il malicieusement un jour, que les évêques ne me lisent: ils me persécuteraient. » Nous citerons, parmi les plus curieux: *De antiquo jure presbyterorum* (Lyon, 1676); *Historia confessionis auricularis* (Paris, 1683, in-8°); *Disquisitiones duæ de residentia canonicorum* (Paris, 1695, in-8°); *Historica disquisitio de re vestiaria hominis sacri* (1704), sur les habits ecclésiatiques; *De antiquis et majoribus episcoporum causis* (Liége, 1678, in-4°); *Disquisitio theologica de sanguine corporis Christi, etc.* (1681, in-8°), ouvrage plein d'érudition; *Traité des empêchements dirimants du mariage* (1691, in-8°), etc. Mais les deux ouvrages de l'abbé Boileau qui méritent une mention toute spéciale sont une *Histoire des flagellants* (1709, in-12), et son *Traité sur l'abus des nudités de gorge* (1675). A l'article FLAGELLANTS, nous parlerons des sectes qui ont paru sous ce nom, et des désordres qu'elles favorisaient; nous ne voulons nous occuper ici que de l'ouvrage de l'abbé Boileau, qu'il avait composé pour s'opposer aux pénitences et aux macérations exagérées de certains chrétiens. Il commence par établir que, durant les dix premiers siècles de l'Eglise, la flagellation volontaire n'était point en usage, et qu'elle prit naissance seulement vers le milieu du XI^{e} siècle. Dès ce moment, elle fut à la mode; c'était la pénitence la plus usitée, et l'on sait qu'elle fut imposée à Henri II, roi d'Angleterre, en expiation du meurtre de Thomas Becket. Les doyens des chapitres ne la ménageaient pas aux chanoines, leurs administrés; les papes la faisaient infliger aux évêques; on s'en servait même comme d'un argument irrésistible dans la discussion, ainsi qu'on peut le voir dans la curieuse anecdote suivante. Un docteur en théologie ayant prêché en public contre la conception immaculée de la Vierge, un moine, qui n'était pas de son avis, le saisit à la descente de la chaire, et lui administra une correction complète: « Il le prit, dit l'historien, et le mit sur ses genoux; car il était fort et vigoureux. Il lui troussa la robe, et lui donna de grands coups avec la main pour le châtier de ce qu'il avait parlé contre le saint tabernacle de Dieu, et voulu diffamer la bienheureuse Vierge par une citation d'Aristote, tirée peut-être de son livre des *Priorités.* Toute l'assemblée, qui avait été scandalisée de la doctrine du prédicateur, se réjouissait beaucoup. Il y eut même une dévote qui dit à haute voix: « Ah! monsieur le moine, donnez-lui encore quatre coups pour moi. » Une autre vint dire ensuite: « Donnez-lui-en aussi quatre de ma part, » et plusieurs firent de même; de sorte que, si l'exécuteur eût voulu satisfaire à toutes leurs demandes, il n'aurait eu d'autre exercice de tout le jour. » Sylvestre Giraud, qui vivait vers l'année 1188, nous raconte une histoire qui n'est pas moins incroyable, ni moins divertissante que celle que nous venons de rapporter: « La concubine, du recteur de l'église de Hoeeden, située en Northumbrie, dans les parties septentrionales de l'Angleterre, s'assit un jour par dérision, sur le tombeau de sainte Osanne, sœur du roi Osrède, tombeau qui était de bois et élevé en forme de siége au-dessus du cimetière. Mais, quand elle voulut se retirer, elle ne put jamais se détacher du bois, même en présence du peuple qui était accouru; elle ne fut délivrée que par un miracle du ciel, après qu'elle eut déchiré ses habits, et que, dépouillée toute nue, elle eut reçu la discipline jusqu'au sang; que, touchée de componction, elle eut versé un torrent de larmes, et qu'enfin elle eut prié avec ardeur et se fut engagée à une pénitence pour le reste de sa vie. »

La secte des flagellants pénétra en France, et ajouta un attrait de plus aux processions fanatiques de la Ligue. Mais le retour de l'ordre fut le signal de sa décadence, et un arrêt du parlement défendit en 1601 les flagellations publiques. Après avoir épuisé le côté historique de la question, l'abbé Boileau touche au côté médico-théologique avec toute la licence du latin, qui, dans les mots, brave l'honnêteté. « La flagellation sur les épaules, dit-il, est dangereuse; il en peut résulter des fluxions et des maladies d'yeux; quant à celle qui est appliquée sur les reins et les régions lombaires, elle offre une autre espèce de danger: elle excite au plaisir brutal de la chair. On trouve une infinité d'exemples de certains hommes, d'un tempérament lascif, qui n'ont jamais goûté tant de plaisir à satisfaire leur passion et à s'enivrer de ces criminelles délices qu'après avoir été rudement fustigés à coups de fouet, ou avec des écourgées et des verges de bouleau. » A l'appui de ce qu'il avance, l'auteur cite plusieurs *faits qui trouveraient plus convenablement* leur place dans un livre de médecine que dans un traité théologique. Voici sa conclusion, qui contient des détails très-précis sur la manière dont on se donnait autrefois la discipline. « Quoi qu'il en soit de toutes ces histoires, que peut-on imaginer de plus indécent que d'exposer le derrière et les cuisses toutes nues au soleil? La seule idée d'une action si obscène suffit pour la faire trouver ridicule et impertinente. Où est celui qui ne craindrait de se fouetter les reins et les fesses à coups de verges, sur un lieu élevé et découvert, ou

devant une assemblée nombreuse? Il n'y a donc plus sujet de douter que les flagellations ne soient mauvaises. » Nous en passons, et des meilleurs. Ne crierait-on pas à la calomnie si l'on trouvait une page semblable chez un écrivain ennemi du catholicisme? L'usage de la flagellation n'est pas aboli dans l'Eglise catholique. A Rome, tous les jeudis soir, les partisans de cette pénitence se rendent dans une petite église voisine de la maison des jésuites; quand l'*Ave Maria* a sonné, c'est-à-dire quand la nuit est venue, on ferme les portes, on éteint les lumières, et chaque assistant, ayant mis habit bas, se donne sur le dos de grands coups de discipline pendant toute la durée du *Miserere*, récité très-lentement. Inutile de dire que les hommes seuls sont admis à cette cérémonie. L'auteur de cet article peut garantir le fait, pour y avoir assisté lui-même, et avoir reçu de ses voisins quelques coups de discipline qui se trompaient d'adresse.

Dans son *Histoire des Flagellants*, Jacques Boileau était sur un terrain historique; mais son *Traité sur l'abus des nudités de gorge* est tout entier du domaine de l'imagination, et l'on peut y voir jusqu'à quel point celle d'un docteur en théologie se donne carrière en semblable circonstance. Les canonistes aiment par goût ces sujets scabreux, sans doute pour avoir sujet de remporter sur eux-mêmes une victoire glorieuse; ils ressemblent à ce saint, dont parle Basile, qui couchait auprès de ses religieuses, et passait dévotement la nuit à lire son bréviaire. Il ne faut pas croire que les tentations soient moindres chez eux; au contraire, et quand l'auteur dit : « La vue d'un beau sein n'est pas moins dangereuse pour nous que celle d'un basilic; il n'y a ni âge ni qualité qui exempte un homme d'être tenté à la vue d'une belle gorge, et l'inclination que la nature nous inspire pour nos proches est souvent une disposition à l'amour déshonnête que le démon nous suggère, » on sent une profonde conviction dans ces paroles. A l'époque où écrivait l'abbé Boileau, les tentations étaient sans doute encore plus faciles que de nos jours; en effet, les portraits du temps nous montrent quelle libérale exhibition les femmes faisaient de leurs bras et de leurs épaules, et cela, non-seulement dans les bals ou les réunions, mais à la ville et à l'église : elles allaient au confessionnal, s'approchaient de la sainte table, décolletées de la façon la plus galante du monde. C'était ce qui arrachait des cris d'indignation au bon abbé Boileau, et lui faisait dire en style pittoresque : « C'est avec raison que le prophète Ezéchiel nous a appris que le sein découvert d'une femme était un lit, et un lit où l'impureté reposait et devenait féconde, en corrompant celle qui le découvre et celui qui le regarde. Je souhaiterais que toutes les femmes et toutes les filles fussent bien persuadées de ce qu'a dit saint Chrysostome, qu'une image ou une statue nue est le siége du diable. Elles concluraient de là que, par leur nudité, elles deviennent non-seulement le siége, mais le trône de Satan; que non-seulement il repose sur leur gorge, sur leurs épaules exposées aux yeux des hommes, mais qu'il y règne, qu'il y domine et qu'il y triomphe. Elles connaîtraient que leur corps à demi nu n'attire pas moins sur elles les démons que les yeux des hommes, et comme il y a d'ordinaire plusieurs hommes qui regardent leur sein, leurs épaules et leurs bras nus, il y a aussi plusieurs démons sur chacune de ces parties, dont ils prennent possession, et dont, pour ainsi parler, ils font leur retraite et leur fort. » Certes, il y avait de quoi effrayer les coquettes les plus effrénées. Le livre fut beaucoup lu; mais nous croyons qu'il produisit des résultats tout opposés à ceux que le naïf abbé se proposait. S'il en eut un, ce ne peut être que le suivant; l'auteur ayant dit : « Dieu n'a donné une longue chevelure aux filles et aux femmes que pour couvrir leur gorge et leurs épaules, et la nature même leur imprime un grand désir de conserver pour ce sujet la longueur de leurs cheveux, » toutes les femmes, pour obéir aux ordres de Dieu, s'empressèrent d'acheter de faux cheveux, dont elles se servirent à un tout autre usage. Le seul argument un peu vrai, argument répété bien des fois, dont se soit servi l'abbé Boileau, est le suivant : « Un mari, dit Tertullien, n'ignore pas quels sont les charmes de sa femme; il n'a pas besoin qu'elle les lui montre à toute heure, et peut-être même doit-il souhaiter qu'elle ne fasse pas voir à tout le monde, par la nudité de son sein, ceux qui ne devraient être connus que de lui seul. » A cette liberté d'expression qui règne dans tout l'ouvrage, celui qui ignorerait le nom de l'auteur reconnaîtrait facilement un théologien. Les partisans les plus déclarés de l'école réaliste n'oseraient écrire des phrases comme la suivante, de crainte de voir réléguer leurs ouvrages dans la bibliothèque pornographique : « Tous savent, par une funeste expérience, que l'amour profane se place sur une belle gorge comme sur une éminence, d'où il nous attaque avec avantage; qu'il y demeure comme sur un trône, où il domine avec plaisir; qu'il y repose comme sur un lit, où il combat sans peine, et où il triomphe sans employer d'autres armes que la mollesse même. Les hommes savent combien il est dangereux de regarder un beau sein; les femmes coquettes, combien il leur est avantageux de le montrer. Les hommes disent et redisent aux femmes combien ils ont été émus à la vue de leur gorge et de leur taille; les femmes et les filles connaissent les pernicieux effets que produisent dans l'esprit des hommes la beauté de leur taille et de leur gorge. L'idée de leur sein n'entre pas moins dans leur imagination que dans celle des hommes qui le considèrent attentivement et qui le louent, et comme ils joignent d'ordinaire l'idée de tout le corps à celle du sein, étant persuadés qu'on montre la beauté de l'un pour faire juger de la beauté de l'autre, elles entrent facilement dans les sentiments qu'elles ont voulu inspirer, et partagent les inclinations des libertins qui les regardent. » L'année même où parut le *Traité de l'abus des nudités de gorge*, on joua le *Tartufe;* plus d'une des lectrices de l'abbé Boileau dut lui appliquer ces vers de Dorine :

> Vous êtes donc bien tendre à la tentation,
> Et la chair sur vos sens fait grande impression?

De même que le style le moins noble a sa noblesse, la toilette la plus décolletée en apparence a sa pudeur et sa chasteté; tout dépend de la manière dont elle est portée. De tout temps, les femmes ont aimé à montrer la blancheur de leurs bras et de leurs épaules; le point juste où elles doivent s'arrêter est une affaire de délicate pudeur, mais encore plus de mode et de convention. Lady Montague raconte que les femmes turques n'éprouvent aucune honte à montrer leur gorge, tandis qu'elles mourraient plutôt que de laisser voir leur visage. L'antiquité, qui avait un culte pour la beauté, n'éprouvait pas de semblables scrupules; Sénèque parle de ces étoffes légères et transparentes, qu'on appelait du *vent tissu*, et dont les dames romaines de l'empire aimaient à s'habiller. Aussi un voyageur de cette époque écrivait-il dans sa relation : « On m'a assuré que les femmes étaient habillées, sans cela je ne l'aurais pas cru. »

BOILEAU (Marie-Louis-Joseph DE), jurisconsulte et littérateur français, né à Dunkerque en 1741, mort à Paris en 1817. Il suivit avec honneur la carrière du barreau; mais, s'étant séparé de sa femme, et n'ayant pu rembourser les sommes qu'il avait empruntées pour payer les frais de cette séparation et pour restituer sa dot, il passa plusieurs années en prison. Il a laissé, outre des comédies et des poëmes : *Recueil des règlements et recherches concernant les municipalités* (1785, 5 vol.); *Entretiens philosophiques et historiques sur les procès* (1803); *De la contrainte par corps, abus à réformer* (1814); *Droit d'appel des condamnations par corps prononcées par les juges de commerce* (1817), etc.

BOILEAU (Jacques), conventionnel, né à Avallon en 1752, décapité en 1793. Il embrassa le parti des Girondins, vota la mort du roi, attaqua avec violence la commune de Paris et la Montagne, appuya le projet d'une garde départementale pour entourer la Convention, et fit partie de la commission des Douze, dont les fautes précipitèrent l'insurrection du 31 mai. C'est lui qui fit l'extravagante proposition que la tribune fût purifiée chaque fois que Marat y serait monté. Enveloppé dans la proscription des Girondins, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire.

BOILEAU DE MAULAVILLE (Edme-François-Marie), archéologue français, né à Auxerre en 1759, mort en 1826. Il était maire d'une commune à l'époque des deux invasions étrangères, et il refusa de signer un ordre qui aurait ruiné ses administrés, malgré la mort dont on le menaçait. Il était membre de l'Académie celtique, et il travaillait à publier une nouvelle édition de l'ouvrage d'Etienne Boileau sur les métiers quand la mort vint interrompre ses recherches. On lui doit des notices sur plusieurs dictons populaires de Picardie, un *Nouveau mémoire sur le monument antique autrefois connu sous le nom de Marbre de Thorigny*, et plusieurs articles de la *Biographie universelle*, de Michaud.

BOILEAU (Mélanie DE), femme de lettres, née vers 1772 à Abbeville. Ses principaux ouvrages sont : *Elisa ou les trois chasseurs* (1808, 2 vol. in-12); la *Princesse de Chypre*, roman historique (1805, 5 vol. in-12), sous le pseudonyme d'Ursule Sckeutterie; *Cours élémentaire d'histoire universelle* (1809, 10 vol. in-12); *Trois nouvelles politiques* (1824, in-8°).

BOILEAU (Pierre-Prosper), ingénieur et hydraulicien français, né en 1811. Il est chef d'escadre d'artillerie et professeur de mécanique à l'école d'application de Metz. Le plus important de ses ouvrages est un *Traité de la nature des eaux courantes*, ou *Expériences, observations et méthodes concernant les lois des vitesses, le jaugeage, etc.* (Paris, 1854). Citons également : *Introduction à l'étude de la mécanique pratique* (1838); *Instruction pratique sur les sciences* (1855); *Jaugeage des cours d'eau à faible ou à moyenne section* (1850, in-4°).

BOILEAU (Louis-Auguste), architecte français contemporain, né à Paris en 1812, commença par être menuisier en bâtiments. En 1834, il fut chargé d'exécuter pour l'église Saint-Antoine de Compiègne une chaire à prêcher en style ogival. Le succès qu'obtint cet ouvrage le détermina à s'adonner exclusivement à la menuiserie d'art. Il fonda à cet effet un atelier ou, pour mieux dire, une école spéciale, d'où sont sortis quelques-uns des plus habiles sculpteurs sur bois de notre temps, et dans laquelle furent exécutées plusieurs œuvres remarquables, parmi lesquelles il nous suffira de citer le buffet d'orgues du chœur de Saint-Germain-l'Auxerrois et le jubé de Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys. M. Boileau consigna le résultat de ses études et de son expérience en ce genre de travaux dans les publications suivantes : *Mémoire sur les diverses améliorations apportées dans l'emploi des bois pour la menuiserie* (Mém. de la Soc. d'émulation des Vosges, 1846), et *Traité complet de l'évaluation de la menuiserie* ou *Méthode générale pour mesurer, détailler et mettre à prix les ouvrages de menuiserie en bâtiment et ceux de menuiserie d'art* (avec atlas), par Boileau et Bellot (1847). Après s'être ainsi familiarisé avec les détails de la pratique et avoir contribué à remettre en honneur une branche importante de l'art industriel, M. Boileau se sentit entraîné vers de plus hautes études : il voulut être architecte, et n'aspira à rien moins qu'à découvrir un nouveau système d'architecture, approprié aux goûts et aux besoins de notre époque. Après avoir appris sous la direction de Louis Piel les principes de l'art monumental, il débuta dans cet art par les travaux de restauration et de décoration de l'église de Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys. En 1843, il alla s'établir dans les Vosges, devint architecte de l'arrondissement de Mirecourt et construisit, près de cette dernière ville, à Mattaincourt, une église ogivale d'une élégante simplicité, dans laquelle il fit preuve d'un véritable talent de constructeur et de connaissances archéologiques sérieuses. Il publia quelque temps après un essai intitulé : *De l'art religieux et monumental, à propos de la restauration et de la construction d'églises gothiques dans les Vosges* (Nancy, 1847). Après avoir fait de nombreux voyages pour comparer entre eux les édifices de plusieurs contrées, M. Boileau revint se fixer à Paris et s'appliqua avec ardeur à réaliser le progrès qu'il rêvait depuis longtemps, la composition d'une nouvelle forme architecturale. Persuadé que le système ogival est le dernier terme connu de la progression de l'art de bâtir, en ce qu'il permet de produire les plus grands édifices avec le moins de matière, il imagina de développer le principe de l'ossature sur lequel ce système repose : exclure de la construction toute disposition mensongère, telle que la superposition des combles aux voûtes, des frontons aux arcs; supprimer les arcs-boutants si disgracieux et si peu durables, et les gros piliers si funestes à l'effet de la perspective; arriver, en un mot, à réaliser l'immensité et l'élancement, double but des architectes de la période ogivale, en économisant les matériaux faisant double emploi dans l'exécution; tel est le programme que M. Boileau s'est donné, et pour l'exécution duquel il a trouvé un puissant auxiliaire en appliquant la fonte et le fer à la construction des arcs des voûtes et des piliers. Ce nouveau système architectural, auquel on ne saurait refuser la nouveauté et l'unité des formes, et qui, entre autres avantages matériels, a ceux de présenter une grande économie dans la construction, d'offrir une lumière abondante dans toutes les parties où les édifices sont ordinairement obscurs et de permettre aux spectateurs, dès qu'ils ont franchi la porte d'entrée, d'embrasser d'un seul coup d'œil tout l'ensemble du monument; ce nouveau système, disons-nous, fut très-diversement jugé lors de son apparition. Vivement critiqué par quelques personnes, au nombre desquelles MM. Viollet-le-Duc et Didron se signalèrent par leur véhémence, il reçut les encouragements de plusieurs architectes et archéologues en réputation, notamment de MM. Léonce Reynaud, Albert Lenoir, Mérimée, Henri Labrouste, Vitet, Michel Chevalier, etc. Bientôt il fut donné à M. Boileau de réaliser ses idées dans la construction d'un édifice important. Il fut chargé, en 1854, de bâtir l'église Saint-Eugène, à Paris, et, par l'emploi de son système, il put exécuter ce travail dans l'espace de vingt mois et pour la somme relativement très-modique de 530,000 fr. Ce premier essai fut généralement apprécié d'une manière favorable. M. Boileau a construit depuis plusieurs églises, parmi lesquelles il nous suffira de citer celle du Vésinet (1864-1865) et celle de Saint-Paul, à Montluçon (1865-1866); des perfectionnements considérables ont été réalisés dans ces deux édifices, qui, dans leurs formes générales aussi bien que dans les détails de leur décoration, sont d'une remarquable élégance de dessin. M. Boileau a envoyé des plans et des dessins aux expositions des beaux-arts; il a obtenu une mention honorable en 1855 et une médaille de 2e classe en 1861. Il a publié, en 1853, un exposé de son système, sous ce titre : *Nouvelle forme architecturale composée par M. Boileau* (Paris, in-4°), et il a annoncé la publication prochaine d'un ouvrage intitulé : l'*Architecture monumentale économique, système d'ossatures en métal pour la construction des édifices voûtés.*

BOILESVE ou **BOYLESVE** ou **BOILEAU** (Etienne), prévôt de Paris, né vers 1200, mort en 1269. On sait peu de chose sur la famille et les premières années de Boilesve. Un partage noble qu'il fit en 1228 avec ses frères Geoffroi et Robert, la qualité de chevalier, qui lui est attribuée dans le contrat de mariage de son fils Foulques, indiquent clairement qu'il appartenait à la noblesse. D'ailleurs, la charge de prévôt qu'il exerça en serait à elle seule une preuve suffisante. A cette époque, les charges de prévôt, de bailli, de sénéchal, ne se donnaient qu'à des nobles. Etienne Boilesve accompagna saint Louis à la croisade de 1248, et, en 1250, il partagea la captivité de ce prince. Pour recouvrer sa liberté, il lui fallut payer une rançon de 2,000 livres d'or, somme considérable pour ce temps-là, et qui prouve une condition assez élevée chez celui de qui on l'exigeait. C'est probablement pendant cette croisade qu'il mérita l'estime du roi et se fit connaître de lui, puisque, après son retour (1258), ce monarque lui confia la charge de prévôt de Paris, charge très-importante, et où saint Louis voulait introduire de grandes modifications. A cette époque, la prévôté de Paris était vendue au plus offrant, et celui qui l'achetait avait bien plus à cœur son intérêt et celui de ses proches, que celui du peuple et de la justice. « Pour ceste chose, dit Joinville, estoit trop le menu peuple défoulé, ne pouvoient avoir droit des riches homes, pour les grans présens et dons qu'ils fesoient aus prevoz. Par les grans injures et par les grans rapines qui estoient faites en la prevosté, le menu peuple n'osoit demeurer en la terre le roy, ains alloient demeurer en autres prevostés et en autres seigneuries. Avec ce il avoit tant de maulfeteurs et de larons à Paris et en dehors, que tout le pays en estoit plein. » Saint Louis, voulant mettre un terme à de semblables abus, déclara que désormais la prévôté ne serait plus affermée, mais donnée à un officier public, qui recevrait des gages. Il faut croire que les prévôts ne valaient guère mieux sur le domaine des seigneurs que sur celui du roi, car il dut chercher longtemps un homme qui fît bonne justice. Son choix se fixa sur Boilesve, dont il avait probablement gardé le souvenir, et qu'il s'empressa de nommer à cette charge. Plusieurs témoignages contemporains attestent avec quel zèle et quelle intégrité Boilesve s'acquitta de ses fonctions. On rapporte « qu'il fit pendre un sien filleul, parce qu'on disoit qu'il ne pouvoit se tenir de voler; item un sien compère qui avoit nié (un dépôt). » La charge de prévôt était un mélange de fonctions judiciaires, militaires et administratives; ce magistrat remplissait à l'hôtel de ville les devoirs d'officier municipal; il allait faire le guet en personne avec les bourgeois; il siégeait au Châtelet pour rendre la justice. Saint Louis venait souvent s'asseoir auprès de Boilesve, afin d'encourager par cet exemple tous les juges du royaume au zèle et à l'assiduité. Boilesve a mérité la reconnaissance de ses contemporains pour toutes les améliorations qu'il introduisit dans le gouvernement de la ville de Paris. « Il s'appliqua d'abord à punir les crimes, dit le président Hénault; les prévôts fermiers avaient tout vendu, jusqu'à la liberté du commerce, et les impôts sur les denrées étaient excessifs; il remédia à l'un et à l'autre. Il rangea tous les marchands et artisans en différents corps de communautés, sous le titre de confréries; il dressa les premiers statuts et forma les premiers règlements, ce qui fut fait avec tant de justice et une si sage prévoyance, que ces mêmes statuts n'ont presque été que copiés ou imités dans tout ce qui a été fait depuis pour la discipline des mêmes compagnies, ou pour l'établissement des nouvelles. » Plusieurs écrivains ont vivement critiqué les réformes de Boilesve, et ont essayé d'en contester le mérite. Leur erreur vient de ce qu'ils jugent en se plaçant au point de vue de leur époque, et non de celle où vivait le célèbre prévôt.

Etienne Boilesve a laissé le *Livre des metiers*, ouvrage très-intéressant pour l'histoire de cette époque; il est divisé en trois parties : la première contient toutes les ordonnances pour la police de Paris, et les anciens statuts de tous les corps de métiers, distribués par ordre alphabétique; la seconde est composée de tous les règlements et des tarifs de tous les droits, qui se levaient en ce temps-là pour le roi, à Paris, sur toutes les denrées et les marchandises; la troisième concerne les justices subalternes alors en vigueur à Paris. On y trouve de curieux détails sur l'industrie, les mœurs, les coutumes et la législation criminelle, qui était alors d'une sévérité exagérée. On y voit, par exemple, que les boulangers ne pouvaient cuire ni le dimanche, ni le jour de Noël, ni le lendemain, ni même le surlendemain, mais seulement le quatrième jour. Les amateurs de pain frais ne devaient guère goûter cette ordonnance. Le jour des Morts, pourtant, il était permis de cuire des *eschaudés à donner par Dieu*. Cette manie de réglementation, qui confondait la police et la religion, se fait remarquer durant tout le cours de notre histoire : sous Louis XIV, le lieutenant de police faisait pendant le carême la visite de toutes les maisons, sans même excepter celles des plus grands seigneurs, pour s'assurer qu'elles ne renfermaient pas de viande. On a affirmé que le grand poëte Boileau Despréaux, inquiété par les commis de la taille, à l'époque où l'on faisait la recherche des faux nobles, put prouver qu'il descendait de l'ancien prévôt des marchands, et que, comme tel, il avait droit à la noblesse et à l'exemption. La statue de Boilesve est une de celles qui décorent la façade de l'Hôtel de ville de Paris.

BOILEUX (Jacques-Marie), magistrat et jurisconsulte français, né à Caen en 1803. Il fut nommé juge au tribunal civil de Vendôme en 1832, à celui de Blois en 1848, et il est,

depuis 1860, président du tribunal de Saint-Jean-de-Maurienne. On lui doit: *Commentaire sur le Code civil* (1828-1844, 3 vol. in-4°). Il a en outre refondu le *Traité des faillites et banqueroutes*, de Boulay-Paty (1839), et il a rédigé tous les articles de droit pour le *Complément du dictionnaire de l'Académie*.

BOILLE s. f. (boi-lle, *ll* mll). Cour, jardin. ‖ Taillis, buisson. ‖ Vieux mot.

BOINEMENT adv. (boi-ne-man). Ancienne forme du mot BONNEMENT.

BOILLOT (Joseph), architecte et ingénieur français, né à Langres en 1560. Henri IV l'employa dans son armée en qualité d'ingénieur. On lui doit: *Nouveaux portraits et figures de termes pour user en l'architecture, etc.; Modèles d'artifices de feu et de divers instruments de guerre.*

BOILLOT (Henri), littérateur français, né en 1698 en Franche-Comté, mort à Dôle en 1733. Il entra dans l'ordre des jésuites, et, après avoir enseigné la théologie, la philosophie et la rhétorique, fut successivement recteur des collèges de Grenoble et de Dôle. On a de lui, entre autres écrits : *Explication latine et française du second livre des satires d'Horace* (Lyon, 1710); le *Noyer, élégie d'Ovide expliquée en français* (1712); *Sermons nouveaux sur divers sujets* (1714, 2 vol.).

BOILLY (Louis-Léopold), peintre français, né à La Bassée en 1761, mort à Paris en 1845, était fils d'un sculpteur sur bois, et montra de précoces dispositions pour la peinture. Dès onze ans, il peignait un grand tableau représentant saint Roch guérissant les pestiférés. A l'âge de treize ans et demi, n'ayant pour toute fortune qu'un petit écu, il se rendit à Douai près d'un parent qui était prieur des Augustins, fit des portraits dans le couvent, puis en ville, exécuta en même temps de petits tableaux de genre, et partit en 1774 pour Arras. Il habita cinq ans cette ville, se perfectionnant sans cesse dans son art, et, sur les conseils d'un peintre décorateur qu'il connut alors, il alla se fixer à Paris en 1779. Depuis cette époque jusque vers la fin du siècle, Boilly s'adonna surtout à la composition d'une foule de tableaux de genre, représentant des scènes familières d'une exécution harmonieuse et très-soignée, surtout sous le rapport des draperies et des accessoires, à la manière des Terburg et des Metzu, dont il se distingue toutefois par la touche facile et spirituelle. Les tableaux qui datent de cette période de sa vie, et dont une cinquantaine ont été gravés, sont les meilleurs qu'ait peints Boilly et sont aujourd'hui les plus recherchés. Sans être jamais indécentes, les petites scènes qu'ils reproduisent sont gracieuses, piquantes et parfois un peu *décolletées*. Pendant la Terreur, un compatriote de Boilly, le peintre Wicar, le dénonça comme un corrupteur des mœurs. Averti par Gérard de cette accusation ridicule, mais dont les conséquences pouvaient être terribles, Boilly était dans la plus grande perplexité, lorsque soudain il lui vint une idée qu'il mit à exécution avec sa facilité de brosse habituelle. Lorsque les délégués chargés d'instruire contre lui se présentèrent à son atelier, ils trouvèrent Boilly achevant un tableau dont le sujet était le *Triomphe de Marat après son acquittement au tribunal révolutionnaire*. Cette composition, une des plus remarquables, d'ailleurs, de l'artiste, et que possède aujourd'hui le musée de Lille, était le plus éloquent des plaidoyers. Les délégués rendirent bon compte du patriotisme de Boilly, qui, depuis lors, ne fut plus inquiété. Il obtint une récompense décernée par le jury des arts pour les meilleurs ouvrages exposés de l'an II à l'an VI, et remporta, en 1799, un prix de 200 fr. A partir de cette époque jusque vers 1820, Boilly peignit en général des compositions plus vastes et contenant beaucoup plus de figures qu'il ne l'avait fait précédemment. Elles représentent des sujets populaires, des fêtes, des réunions publiques, des cafés, des entrées de spectacles, etc. Il y fait preuve d'une rare aptitude à saisir les groupes et à les reproduire avec une grande vérité; mais ces œuvres, remarquables par la fécondité de l'imagination aussi bien que par le naturel de la composition et des poses, n'ont pas le charme de ses premiers tableaux. La touche en est souvent un peu dure. C'est également pendant cette période qu'il exécuta une quantité prodigieuse de petits portraits (le nombre s'en élève à environ cinq cents), excellents quant à la ressemblance, mais d'une exécution trop sèche. Vers l'âge de soixante ans, Boilly s'adonna d'une façon particulière à la lithographie. Il montra dans ce nouveau genre de productions une verve intarissable, et la popularité qu'il acquit par ses petites scènes lithographiées a fait longtemps oublier les tableaux qu'il avait produits dans sa jeunesse. Doué d'un talent essentiellement spirituel et original, Boilly possédait une incroyable facilité, une sûreté de main et de coup d'œil qui lui permettait de peindre du premier coup et de donner à son œuvre tout le fini possible. Si ses têtes sont quelquefois négligées, les étoffes et les accessoires rappellent dans ses tableaux le bon temps de la peinture flamande. Il avait formé une intéressante et précieuse collection de peintures contemporaines, mais surtout de toiles flamandes et hollandaises de la bonne époque. Pendant longtemps, il s'occupa d'optique; son esprit inventif lui avait fait trouver des moyens d'éclairage qui, appliqués à des tableaux qu'il faisait exprès, produisaient des effets extraordinaires. Il sacrifia beaucoup de temps et d'argent dans ces recherches, dont il n'est rien resté, pas même les tableaux qui étaient peints par devant et par derrière, en transparents, ou découpés en plusieurs plans et que lui seul pouvait utiliser.

Le nombre des tableaux laissés par cet artiste est considérable. Nous nous bornerons à citer les principaux, qui ont été gravés par Tresca, Cazenave, Petit, etc., et dont les titres ont été donnés, pour la plupart, par ces derniers : les *Petites coquettes*, les *Petits soldats*, l'*Amour musicien*, l'*Amant poëte*, *Ça ira*, la *Toilette*, l'*Evanouissement*, la *Douce résistance*, la *Surprise*, la *Comparaison des petits pieds*, *Tu sauras ma pensée*, l'*Amant favorisé*, la *Douce impression d'harmonie*, le *Sommeil trompeur*, *Avant la toilette*, *Séparation douloureuse*, la *Folie du jour*, *Point de convention*, *Faites la paix* (ces trois derniers tableaux sont des compositions satiriques sur la Révolution), *Réjouissance publique*, l'*Arrivée d'une diligence* (au musée du Louvre), le *Départ des conscrits*, *Entrée du Jardin turc*, les *Déménagements de Paris*, le *Carnaval;* enfin, l'*Intérieur d'un atelier de peinture*, une des toiles les plus remarquables et les plus intéressantes de ce peintre si original et si fécond, car elle représente les portraits de vingt-cinq artistes, littérateurs, etc., réunis dans l'atelier d'Isabey. — Son fils et son élève, Julien-Léopold BOILLY, né à Paris en 1796, a produit un grand nombre de portraits et de tableaux de genre et d'histoire. Dans ses voyages à travers l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne, cet artiste, trop modeste et trop défiant de lui-même, a acquis une remarquable érudition artistique. Admirateur passionné de Murillo, il s'est attaché pendant de longues années à reproduire les œuvres de ce maître, dispersées en Europe, et est arrivé à se former une collection de copies aussi précieuse qu'intéressante.

BOIME adj. Mot essentiellement lyonnais, qui signif. Faux, hypocrite. Il est à peu près le syn. de notre SAINTE-NITOUCHE : *Avoir un air* BOIME.

BOIN s. m. (boain). Pop. Petite provision de fruits ou d'autres comestibles, mis en réserve par une personne ou un animal : *Cet enfant a fait son* BOIN. *Le* BOIN *d'un rat, d'un écureuil, en châtaignes, en noix, en noisettes.*

BOIN (Antoine), médecin français, né à Bourges en 1769. Il fut, pendant la Révolution, chirurgien militaire dans les armées du Nord et de la Hollande, puis il se fixa dans sa ville natale, où il devint, en 1801, membre du jury médical du Cher et conseiller général. Elu député en 1815, il vota d'abord avec la minorité, puis se rangea définitivement dans le parti ministériel. Il fut, en 1820, nommé inspecteur général des eaux minérales de France. Outre plusieurs mémoires et dissertations, M. Boin a publié : *Dissertation sur la chaleur vitale* (1802, in-8°); *Mémoire sur la maladie qui régna en* 1807 *chez les Espagnols prisonniers de guerre à Bourges* (1805); *Coup d'œil sur le magnétisme* (1814).

BOINDIN (Nicolas), littérateur et auteur dramatique, né à Paris en 1676, mort dans la même ville en 1751, était fils aîné de Nicolas Boindin, procureur du roi au bureau des finances, auquel il succéda dans cette charge. Il a placé en tête de ses œuvres imprimées un mémoire sur sa vie et ses ouvrages, mémoire dont nous extrayons le passage autobiographique suivant : « Nicolas Boindin naquit avec tous les signes d'une mort prochaine : aussi, les médecins avaient-ils jugé d'avance qu'il ne vivrait pas, et peu s'en fallut que la prédiction ne s'accomplît; car, à peine fut-il né, qu'il fut mis entre leurs mains, et, pour ainsi dire, voué aux remèdes. Cependant, malgré les remèdes dont on l'accabla, la nature prit heureusement le dessus. Ce ne fut pas, à la vérité, sans faire de grands efforts, et le jeune élève en demeura tellement affaibli, que tous les exercices du corps lui furent interdits pendant son enfance; mais il s'en dédommagea du côté de l'esprit (ne pas oublier que c'est l'auteur qui parle); car, faute de pouvoir sauter et courir comme les autres enfants, pour se dissiper, il s'amusa à penser et à réfléchir, et commença ainsi à devenir philosophe avant l'âge de raison. Curieux d'apprendre les causes de tout ce qu'il voyait, et peu satisfait de la plupart de celles qu'on lui donnait, il commença dès lors à se défier des lumières et de la bonne foi des hommes, et cette défiance ne fit qu'augmenter dans la suite, lorsqu'on voulut lui apprendre à connaître ses lettres; la contradiction qu'il trouvait entre la manière dont on les prononce séparément et la prononciation qui résulte de leur assemblage dans les mots qui en sont composés lui paraissait la chose du monde la plus absurde, et le révoltait à tout moment contre son maître. Il était aisé de juger qu'avec de telles dispositions, les études du collége ne seraient pas de son goût : aussi n'y donna-t-il que la moitie du temps qu'on a coutume d'y employer; encore ne s'occupa-t-il pendant tout ce temps-là qu'à lire et étudier les auteurs dramatiques, et surtout les comiques comme Plaute, Térence, Aristophane, par préférence aux tragiques, tels qu'Eschyle, Sophocle, Euripide; car, pour Cicéron, Virgile, Homère et les autres grands modèles de l'antiquité, il n'en fut que faiblement touché, et leur préférait sans façon Lucien, Tacite, Horace et les autres anciens qui pensent à la moderne. Parvenu enfin en philosophie, on crut qu'il s'y trouverait dans son élément; mais étant malheureusement tombé sous un professeur entêté des principes de l'école, il fut si indigné de n'y trouver que des mots et des termes barbares, au lieu des choses et des idées claires auxquelles il s'attendait, qu'il le quitta brusquement, pour faire avec la même rapidité son cours de droit, qui n'était guère de son goût, mais qui lui était nécessaire pour être en état de remplir un jour la charge de son père. Cependant, avant de se déterminer sur le choix d'un état, il voulut essayer du métier des armes, et fit une campagne, en 1696, dans les mousquetaires; mais la fatigue du cheval, jointe à la faiblesse du tempérament, ne lui permit qu'à peine de l'achever, et elle ne fut pas plus tôt finie, qu'il quitta le service pour venir goûter le repos du cabinet. Là, rendu à lui-même et maître de se choisir des occupations selon son goût, il se partagea entre les belles-lettres et la philosophie, et, après s'être nourri de ce que nous avons de meilleur en l'un et l'autre genre, et s'être bien rempli de la lecture de Descartes, Bayle et Fontenelle, il osa paraître, en 1698, dans la fameuse assemblée qui se tenait alors chez la veuve Laurent. C'était, en ce temps-là, le rendez-vous de tous les jeunes gens qui avaient du talent pour la poésie, l'éloquence, les sciences exactes ou les arts; en un mot, la pépinière de toutes les académies. » Le jeune homme, qui, on le voit, s'adorait lui-même, faisait profession publique d'athéisme. Il croyait néanmoins à l'amitié, et il se prit d'affection sincère pour Saurin et La Motte. Il composa, en collaboration avec ce dernier, les *Trois Gascons*, comédie en un acte et en prose, représentée à la Comédie-Française en 1701. Le *Port de mer*, autre comédie des mêmes auteurs, obtint en 1704 un très-grand succès, et resta plus de cent ans au répertoire, à Paris et dans les provinces. Boindin fut reçu, en 1706, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et, peu de temps après, nommé censeur royal par le chancelier Pontchartrain. Il composa alors différentes dissertations, qui sont énumérées plus bas. « Un accident domestique, raconte-t-il dans son mémoire, l'obligea d'interrompre ses fonctions académiques pour prendre soin des affaires de sa famille et se faire recevoir dans la charge de son père; ne pouvant alors être assidu aux séances comme auparavant, il ne voulut point garder une place dont il ne pouvait plus remplir les devoirs, et il demanda lui-même la vétérance en 1712. Mais il ne cessa point pour cela d'aimer les lettres et de leur consacrer tout le temps dont les affaires publiques lui permettaient de disposer. Il était même toujours prêt à écouter les jeunes auteurs qui venaient le consulter, et, non content de leur donner de bons avis, il les aidait souvent de sa plume. D'ailleurs, ils étaient sûrs du secret, et, qui plus est, dispensés de la reconnaissance; liberté dont ils ne manquaient pas de profiter. » Boindin possédait toutes les qualités requises pour prétendre à un fauteuil d'immortel; mais son athéisme le fit exclure de l'Académie française par le cardinal Fleury. A l'époque de la querelle des jansénistes et des molinistes, Boindin disait à un incrédule de ses amis : « On vous tourmente parce que vous êtes un athée janséniste; moi, on me laisse en paix parce que je suis un athée moliniste. » Quoiqu'il eût été insulté gravement dans les célèbres couplets attribués à Jean-Baptiste Rousseau, Boindin nia qu'ils fussent de cet auteur. Il laissa même un mémoire imprimé après sa mort, où il dénonce, comme coupables de cette vilenie, Saurin, La Motte et un joaillier nommé Malaffaire. Voltaire a pris parti contre Boindin dans son catalogue des écrivains du siècle de Louis XIV, à l'article La Motte. Boindin allait souvent au café Procope, où il s'érigea, assez mal à propos, en oracle philosophique et littéraire. Duclos, jeune alors, aimait à s'y trouver avec lui : « Boindin, écrit-il, avait beaucoup de sagacité, parlait avec une éloquence véhémente, sans en être moins correct dans la langue. Il ne montrait jamais plus d'esprit dans une dispute que lorsqu'il avait tort, ce qui lui arrivait assez souvent quand il ne parlait pas le premier, attendu qu'il était naturellement contradicteur... Le sage Fontenelle, qui l'estimait à beaucoup d'égards et qui en était respecté, lui ayant demandé pourquoi il se livrait si fort à la contradiction : « C'est, dit Boindin, que je vois des raisons contre tout. — Et moi, répondit Fontenelle, j'en vois pour tout, et j'aurais la main pleine de vérités, que je ne l'ouvrirais pas pour le peuple. » Boindin eut, dans ce même café Procope, une autre scène, également plaisante, avec le grave Marmontel. Ils étaient convenus entre eux d'employer une langue particulière, une espèce d'argot pour discuter librement de philosophie et de religion. Ainsi l'âme s'appelait *Margot*, la religion *Javotte*, la liberté *Jeanneton*, et Dieu *monsieur de l'Etre*. Un soir, un homme de mauvaise mine, qui les écoutait, dit à Boindin : « Serai-je trop osé de vous demander, monsieur, ce que c'était que ce M. de l'Etre, qui s'est si souvent mal conduit, et dont vous êtes si mécontent? — Monsieur, répondit Boindin après avoir toisé le curieux, c'était un espion de police. » Cet homme en était un lui-même; tous les habitués du café rirent aux éclats. Incommodé, sur la fin de ses jours, d'une fistule pour laquelle il souffrit en vain l'opération, et qui devint enfin incurable, Boindin mourut en proie à d'intolérables souffrances. Le curé de Saint-Nicolas des Champs refusa d'abord la sépulture au poëte qui faisait profession d'athéisme, mais il finit par céder aux prières des amis de Boindin, et ce dernier fut enterré incognito à trois heures du matin. Un anonyme composa pour le défunt cette épitaphe, que nous trouvons dans le recueil publié par M. de La Place :

> Sans murmurer contre la Parque,
> Dont il connaissait le pouvoir,
> Boindin vient de passer la barque,
> Et nous a dit à tous : « Bonsoir. »
> Il l'a fait sans cérémonie.
> On sait qu'en ces derniers moments
> On suit volontiers son génie :
> Il n'aimait pas les compliments.

Il a été servi à souhait par Voltaire, qui le peint dans le *Temple du goût*, sous le nom de Bardou :

> Un raisonneur, avec un fausset aigre,
> Criait : « Messieurs, je suis ce juge intègre,
> Qui toujours parle, argue et contredit;
> Je viens siffler tout ce qu'on applaudit. »
> Lors la Critique apparut et lui dit :
> « Ami Bardou, vous êtes un grand maître;
> Mais n'entrerez en cet aimable lieu.
> Vous y venez pour fronder notre Dieu :
> Contentez-vous de ne pas le connaître. »

Parfait l'aîné a publié les *Œuvres* de Boindin en 1753 (2 vol. in-8°). Voici la liste de ses travaux : *Discours sur les tribus romaines*, où l'on examine leur origine, l'ordre de leur établissement, leur situation, leur étendue et leurs divers usages suivant les temps, en trois parties (*Recueil de l'Academie des inscriptions*, t. Ier et IV, 1717-1723); *Discours sur la forme et la construction du théâtre des anciens*, où l'on examine la situation, les usages de toutes ses parties (*Recueil de l'Académie des inscriptions*, t. Ier et IV, 1717-1723); *Lettres historiques sur tous les spectacles de Paris* (1719, in-12); *Discours sur les masques et les habitudes du théâtre des anciens* (*Recueil de l'Académie des inscriptions*, t. IV, 1723); *Mémoire pour servir à l'histoire des couplets de* 1710 (imprimé à Bruxelles, 1752, in-12). On trouve à la suite un extrait des interrogatoires, récolements et confrontations de Guillaume Arnould, Ch. Olivier et Joseph Saurin, et la copie figurée des trop fameux couplets intitulés : le *Véritable paquet*. Les *Trois Gascons*, comédie en un acte et en prose, avec un divertissement (Comédie-Française, 4 juin 1701); le *Bal d'Auteuil*, comédie en trois actes et en prose, précédée d'un prologue et suivie d'un divertissement (représentée pour la première fois, en un acte, à la Comédie-Française, le 22 août 1702). « Le roi, dit la *Biographie Michaud*, chargea le marquis de Gesvres de réprimander les comédiens de ce qu'ils avaient joué cette pièce trop libre; elle fut retirée du théâtre après quelques représentations. C'est de cette époque, dit-on, que date la censure dramatique. » Le *Port de mer*, comédie en un acte et en prose, avec un divertissement (Comédie-Française, 29 mai 1704); le *Petit-maître de robe*, comédie en un acte et en prose, destinée à la Comédie-Française, et non représentée.

BOINEBOURG (Jean-Christian, comte DE), diplomate allemand, né à Eisenach en 1622, d'une famille ancienne, mort vers 1680. Il fut employé à des négociations importantes par le landgrave de Hesse et l'électeur de Mayence, dont il était conseiller intime, siégea à la diète de Ratisbonne, et acquit la réputation d'un des plus habiles négociateurs de son temps. Leibnitz fut son secrétaire. — Son fils, Philippe-Guillaume de BOINEBOURG, remplit aussi diverses missions diplomatiques, et la ville d'Erfurth, dont il fut gouverneur, lui dut de grandes améliorations.

BOIN-GOLI s. m. (boain-go-li). Bot. Espèce de pourpier des Indes.

BOIN-KAKÉLI s. m. (boain-ka-ké-li). Bot. Espèce de vanille des Indes.

BOINVILLIERS-DESJARDINS (Jean-Etienne-Judith FORESTIER, dit), grammairien français, né à Versailles en 1764, mort en 1830. Il fut successivement professeur de belles-lettres à l'école centrale de Beauvais, censeur des lycées de Rouen et d'Orléans, et inspecteur de l'académie de Douai. Il fut nommé, en 1800, membre correspondant de l'Institut. Travailleur infatigable, il a composé un grand nombre d'ouvrages : *Avantage de l'étude approfondie de la langue française et moyens de la perfectionner* (1796); *Manuel latin* (1797); *Grammaire latine* (1798); divers dictionnaires; *Grammaire raisonnée de la langue française* (1803, 2 vol.); *Cacologie* ou *Recueil de locutions vicieuses avec le corrigé* (1807); *Abrégé de l'histoire des antiquités romaines* (1810); enfin des traductions, des opuscules politiques ou littéraires, etc.

BOINVILLIERS (Eloi-Ernest FORESTIER), fils du précédent, né à Beauvais en 1799. Avocat dès 1822, il s'occupa fort activement de politique, conspira contre les Bourbons, fut aide de camp de La Fayette lors de la révolution de Juillet, et devint successivement avocat de la ville de Paris, juge suppléant, vice-président du comité consultatif du département, bâtonnier de son ordre en 1848 et représentant à l'Assemblée législative (1849), où il vota constamment avec la majorité monarchique. Après le 2 décembre, il a été appelé au conseil d'Etat, dont il fut un des membres

les plus distingués jusqu'en 1864. Depuis cette époque, M. Boinvilliers fait partie du Sénat. On a de lui : *Code moral* (1825); *Beautés de Tacite; Beautés des orateurs sacrés* (1826, 2 vol.); *Principes et morceaux choisis d'éloquence judiciaire* (1826). — Son fils aîné, Ernest BOINVILLIERS, né à Paris en 1822, est depuis 1845 avocat au barreau de Paris. — Son second fils, Edouard BOINVILLIERS, né à Paris en 1826, a embrassé la carrière administrative et a été nommé, en 1857, maître des requêtes au conseil d'Etat. Il a publié dans la *Revue contemporaine* de nombreux travaux pour appuyer les solutions que la politique impériale a données aux diverses questions économiques, industrielles, financières et gouvernementales. Ces travaux ont été ensuite réunis en deux volumes in-8o, intitulés : *Etudes politiques et économiques*. Dans son étude consacrée au régime de la presse, M. Boinvilliers s'est énergiquement prononcé contre toute modification législative tendant à replacer les journaux sous la seule juridiction des tribunaux ordinaires. Il a conseillé d'investir à ce sujet le conseil d'Etat d'une juridiction analogue à celle qui lui est attribuée sur le clergé. L'administration, a-t-il dit, se trouverait ainsi déchargée *d'un grand embarras, et on donnerait en même* temps une plus grande garantie et une plus ferme assiette aux intérêts légitimes des publicistes. A n'en pas douter, la législation française serait alors, ajoute-t-il, digne d'être enviée par plus d'un grand Etat de l'Europe.

BOÏOARII, nom latin des Boïens de Germanie.

BOÏODURUM, ville de l'ancienne Germanie, dans le Norique, sur l'Ister. Aujourd'hui Innstadt.

BOIORIX, chef des Boïens, leva avec ses deux frères, en 194 avant J.-C., l'étendard de la révolte contre les Romains. Il livra à Tibérius Sempronius une bataille qui resta indécise, et continua la lutte pendant plusieurs années.

BOIORUM AGER, nom latin du captalat de Buch.

BOIQUIRA s. m. (boi-ki-ra). Erpét. Nom indigène du serpent à sonnettes.

BOIRE v. a. ou tr. (boi-re — lat. *bibere*, même sens. *Je bois, tu bois, il boit, nous buvons, vous buvez, ils boivent; je buvais, nous buvions; je bus, nous bûmes; je boirai, nous boirons; je boirais, nous boirions; bois, buvons, buvez; que je boive, que nous buvions; que je busse, que nous bussions; buvant; bu, bue*). Avaler, en parlant d'un liquide : BOIRE *de l'eau, du vin, de la bière, du cidre.* BOIRE *du bouillon, du café, de la tisane. Les femmes tartares ne* BOIVENT *que du lait de jument.* (Buff.) *Dis-moi ce que tu* BOIS, *je te dirai ce que tu es.* (Em. Deschanel.)

> Je veux être pendu si j'*ai bu* que de l'eau.
> MOLIÈRE.

> Adieu, nous *boirons* pinte à la première vue.
> MOLIÈRE.

> . . Nous ne *buvons* qu'à prix d'or
> L'eau qui coule de nos fontaines.
> C. DELAVIGNE.

‖ Avaler méthodiquement, en connaisseur, en gourmet : *Nos pères aimaient le vin, et étaient les hommes de l'Europe qui le* BUVAIENT *le mieux.* (De Cussy.) ‖ Absol., dans le même sens : *Ceux qui s'indigèrent et qui s'enivrent ne savent ni* BOIRE *ni manger.* (Brill.-Sav.)

— Par ext. Avaler le contenu liquide de : BOIRE *un litre, un canon.* BOIRE *une bouteille* ou BOIRE *bouteille.* BOIRE *une bouteille de vin, une bouteille de bière.* BOIRE *un verre de cidre, un verre d'orgeat, un verre d'eau sucrée.* BOIRE *un petit verre d'eau-de-vie.* BOIRE *une tasse de café, un bol de tisane.* ‖ Dépenser en boissons : BOIRE *son héritage. Il* BOIT *tout son gain. Un homme qui me réduit à l'hôpital, un débauché, un traître, qui me mange tout ce que j'ai!... — Tu as menti! j'en* BOIS *une partie.* (Mol.)

> *Buvons* gaîment l'argent de mon tombeau.
> BÉRANGER.

> Il *but* ainsi son héritage;
> Que son âme soit en repos!
> BÉRANGER.

‖ Dévorer, consommer :

> Mais la Bourse, niais, pour ceux de ton espèce,
> Est un puits qui *boira* votre dernière pièce.
> PONSARD.

— Par anal. S'imbiber, s'imprégner de : *L'éponge* BOIT *l'eau. Ce papier* BOIT *l'encre. Desséchée par les chaleurs, la terre a déjà* BU *la pluie. Plongez à la mer une éponge saturée d'eau, elle n'en* BOIRA *pas une goutte de plus.* (Th. Gaut.)

> La graine, en se gonflant, *boit* le suc qui l'arrose.
> DELILLE.

> Filet d'eau du désert, que *boit* le sable aride.
> SAINTE-BEUVE.

> . . . . La terre humectée
> *But* à regret le sang des neveux d'Erechthée.
> RACINE.

‖ Absorber, surtout en parlant de l'action du soleil : *Le soleil* BOIT *toute l'humidité.* (Mme de Sév.) *Le soleil* AVAIT BU *la rosée du matin; les arbres ne donnaient plus d'ombre.* (J. Sandeau.)

> Les larmes d'ici-bas ne sont qu'une rosée
> Dont un matin, au plus, la terre est arrosée,
> Que la brise secoue et que *boit* le soleil,
> Puis l'oubli vient au cœur comme aux yeux le sommeil.]
> A. DE MUSSET.

‖ Engloutir, recevoir : *Ces antres à fleur d'eau qui* BOIVENT *les marées.* (V. Hugo.) *Un splendide cortége, dont la profonde nef* A *déjà* BU *la moitié, est en train de défiler.* (Th. Gaut.)

> Telle est Iris, quand un nuage obscur,
> Chargé de pluie, altéré de lumière,
> *Boit* le soleil, et vers notre paupière
> Réfléchit l'or et la pourpre et l'azur.
> MALFILATRE.

— Poét. Puiser, se procurer, se donner en buvant : BOIRE *la santé.* BOIRE *la mort dans une coupe empoisonnée. Le monde entier* BOIT *la joie à la coupe de la France, excepté le vigneron français.* (Michelet.)

> Le germe des douleurs infecte leurs repas
> Et dans des coupes d'or ils *boivent* le trépas.
> THOMAS.

> Partout le vin écume et coule à longs ruisseaux,
> Et le peuple en chantant *boit* l'oubli de ses maux.
> THOMAS.

> Si d'un miel savoureux le bord est humecté,
> Heureusement déçu l'enfant *boit* la santé.
> BAOUR-LORMIAN.

> Il faut d'un peu de miel, avec dextérité,
> Couvrir les bords du vase où l'on *boit* la santé.
> C. DELAVIGNE.

> Bacchus en vain m'offre ses charmes;
> Ma coupe s'emplit de mes larmes,
> Et c'est la douleur que je *bois*.
> LEBRUN.

> La céleste troupe,
> Dans ce jus vanté,
> *Boit* à pleine coupe
> L'immortalité.
> J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. Puiser, respirer, s'abreuver de : *Cette âme* A BU *les plaisirs du siècle.* (Boss.) *L'art est la coupe d'or où nous* BUVONS *la vérité.* (Ch. Dollfus.) *C'était effrayant et enivrant à la fois; on* BUVAIT *l'air, on embrassait la nature, on croyait avoir des ailes.* (Mme L. Collet.)

> Dante *a bu* lentement une agonie amère
> Et les chiens ont bavé sur les haillons d'Homère,
> HÉGÉSIPPE MOREAU.

> ... Depuis soixante ans, je *bois* à pleins poumons
> Le *parfum des genêts dans* la *brise des monts.*
> L. BOUILHET.

> Oui, c'est un vaste amour qu'au fond de vos calices
> Vous *buviez* à plein cœur, moines mystérieux.
> A. DE MUSSET.

> La nuit s'épaississait ainsi qu'une cloison
> Et mes yeux dans le noir devinaient tes prunelles,
> Et je *buvais* ton souffle, ô douceur! ô poison!
> BAUDELAIRE.

— Abs. dans ce sens : *Quand on* BOIT *à la coupe vertigineuse du meurtre, il faut avoir la tête forte.* (Th. Gaut.)

> Ah! qui corrompt les mœurs qu'un bon prince reçoit
> Empoisonne une source où tout le peuple *boit*.
> BENSERADE.

— Recueillir avidement, contempler avec amour, se livrer avec délices à l'influence de : BOIRE *les paroles de quelqu'un.* BOIRE *quelqu'un des yeux. Tous les yeux se clouèrent sur ceux de Martinet, toutes les oreilles* BURENT *ses paroles.* (Gér. de Nerv.) *Parfois le sentier se resserrait tellement que le voile vert de la jeune femme me fouettait le visage, et je* BUVAIS *le souffle de ses lèvres, aussi sur que la brise des monts.* (J. Sandeau.) *Il prit les cent ducats, et les distribua aux pauvres paralytiques qui* BUVAIENT *le soleil sur la place Saint-Marc.* (Méry.) *Quand une fois il a goûté du suc des mots, l'esprit ne peut plus s'en passer; il y* BOIT *la pensée.* (J. Joubert.)

> Et d'enfants à sa table une joyeuse troupe
> Semble *boire* avec lui la joie à pleine coupe.
> RACINE.

‖ Endurer, supporter : *Malheureux que je suis! il faut que je* BOIVE *l'affront!* (Mol.) *Si c'est là une honte, j'en suis fâché pour mes aïeux, mais il faudra bien qu'ils la* BOIVENT. (J. Sandeau.) *Il* AVAIT BU *dès longtemps la calomnie.* (Ste-Beuve.) *Mon déshonneur est public, j'*AI BU *toutes les hontes.* (J. Noriac.)

> Mon frère, doucement il faut *boire* la chose.
> MOLIÈRE.

> Il *boit* en expirant le plus honteux affront.
> MASSON.

> Moi! *boire* le dégoût d'une telle avanie!
> C. DELAVIGNE.

— Loc. poét. *Boire le calice, Boire le calice jusqu'à la lie,* Eprouver une humiliation complète, un malheur dans toute son étendue, une douleur que rien n'adoucit : *Il faut* BOIRE LE CALICE *tout entier, les consolations célestes en détremperont l'amertume.* (Boss.) *Ils* BOIVENT JUSQU'À LA LIE *toute l'amertume de leur calice.* (Massill.) *Elle* A BU *la coupe d'amertume* JUSQU'À LA LIE. (G. Sand.)

> Du désordre opulent qui m'était familier,
> Je descendis plus bas, je *bus jusqu'à la lie*
> De la taverne enfin la grossière folie.
> C. DELAVIGNE.

‖ *Boire la sueur de quelqu'un,* S'enrichir de son travail et le laisser dans la misère : *C'est un industriel avare et rapace, qui* BOIT LA SUEUR *de ses ouvriers. Les courtisans envahissent le pouvoir, et* BOIVENT LA SUEUR *du peuple.* (A. Karr.) ‖ *Boire un fleuve,* S'abreuver de ses eaux, habiter sur ses bords : *Les peuples qui* BOIVENT *le Gange.* C'est une belle métaphore empruntée à Virgile (*Egl.* I, v. 62) :

> *Aut* ARARIM *Parthus* BIBET, *an Germania* TIGRIM;

mais elle paraît trop hardie pour notre langue. Au reste, il ne faut pas toujours s'en rapporter aux apparences, c'est un vieux proverbe, et tel poëte qui se croirait autorisé à dire que les Parisiens boivent la Seine se tromperait du tout au tout. Il est vrai que les poëtes n'y regardent pas de si près. Pourtant, il est bien démontré que les Parisiens boivent, en attendant les ondes pures de la Dhuys, les eaux insalubres de la Marne, qui, en traversant les plaines crayeuses de la Champagne, s'est trop chargée de carbonates de chaux. Le fleuve qui traverse Paris est formé de deux courants, celui de la Seine et celui de la Marne, qui ne se confondent qu'au-dessous de la ville. Le premier coule à gauche, le second à droite. Or, à Paris, toutes les prises d'eau sont à droite, où coule la Marne, dont les eaux ont ainsi fait une très-mauvaise réputation à celles de la Seine. Voilà ce que c'est que la mauvaise compagnie.

— Loc. fam. *C'est la mer à boire,* C'est une affaire, une entreprise pleine de difficultés : *Etre aimable,* CE N'EST PAS LA MER À BOIRE, *être aimé, voilà la difficulté. S'en remettre au jugement de cent cinquante personnes qui veulent toutes opiner longuement,* C'ÉTAIT LA MER À BOIRE. (L'abbé de Choisy.)

> . . . . . Si j'arrondissais mes Etats!
> Si je pouvais remplir mes coffres de ducats!
> Si j'apprenais l'hébreu, les sciences, l'histoire!
> . . . . Tout cela, *c'est la mer à boire.*
> LA FONTAINE.

‖ *Il boirait la mer et les poissons,* Rien ne peut apaiser sa soif. ‖ *Le vin est tiré, il faut le boire,* La chose est trop avancée pour qu'on hésite, pour qu'on recule :

> Me voilà bien honteux. Que vous me haïrez!
> Mais, ma foi, quand la honte et *le vin sont tirés,*
> *Il faut boire.*
> DUFRESNY.

‖ *Il ne faut pas dire : Fontaine, je ne boirai pas de ton eau,* Il ne faut jurer de rien, engager en rien l'avenir par des protestations. ‖ *Croyez cela, et buvez de l'eau,* Se dit ironiquement d'une chose qui ne mérite pas de croyance. ‖ *Il en a plus bu que je ne lui en ai versé,* Se dit en parlant d'un homme ivre. ‖ *Boire le petit coup, son petit coup,* Faire une petite débauche : *Il aime à* BOIRE SON PETIT COUP. *Bellisle le cadet aimait à souper et à* BOIRE LE PETIT COUP, *mais sans excès et sans préjudicier aux occupations sérieuses auxquelles il avait toujours l'esprit bandé.* (St-Simon.) ‖ *Boire rasade, une rasade, un rouge bord,* Boire un verre plein de vin : *En quelque temps, en quelque lieu que tu* BOIVES *la cent seizième* RASADE, *tu mourras.* (J.-J. Rouss.) ‖ *Boire le coup de l'étrier, le vin de l'étrier,* Boire en signe d'adieu, avant de se mettre en route, avant de se séparer. ‖ *Boire le vin du marché,* Boire ensemble après la conclusion d'un marché, d'une affaire, en signe de ratification.

— Elliptiq. *Boire un doigt, un léger doigt de vin,* ou *boire un léger doigt,* Boire un petit coup, une petite quantité de vin ou de liqueur.

— Prov. *Qui fait la faute la boit,* Celui qui fait une faute, une folie, en subit les conséquences : *Ma foi, mademoiselle, puisque la* FAUTE EST FAITE, *il faut la* BOIRE *de bonne grâce.* (Destouches.) *Vous* AVEZ FAIT LA FOLIE, *il faut la* BOIRE. (G. Sand.)

> *Qui* gai *fait une erreur la boit* à repentance.
> RÉGNIER.

‖ *Un religieux fit un jour de ce proverbe une heureuse application. Le père gardien ayant trouvé dans sa chambre une grande bouteille pleine de vin : « Mon révérend père, lui dit-il, de quelle faute ne vous êtes-vous pas rendu coupable en vous permettant de rompre ainsi la règle! — Mon révérend père, reprit le religieux, je sais que j'*AI FAIT UNE FAUTE, *mais je* LA BOIRAI. » ‖ *Qui bon l'achète, bon le boit,* Celui qui achète une bonne marchandise s'en trouve toujours bien, y trouve toujours son profit.

— Absol. Avaler, absorber des liquides : BOIRE *chaud.* BOIRE *froid.* BOIRE *beaucoup.* BOIRE *très-peu. Bien* BOIRE. *Il* AVAIT BU *copieusement. J'ai soupé hier avec trois des plus jolies femmes de Paris; nous* AVONS BU *jusqu'au jour.* (Le Sage.) *Ne* BUVEZ *jamais jusqu'à vous échauffer la tête.* (Franklin.) *Quand on eut mangé, on se mit à* BOIRE, *et nous passâmes ainsi la soirée, devisant, causant, pots sur table, jusqu'à ce qu'il fût heure de se coucher.* (P.-L. Courier.) *A la suite d'un grand festin où il* AVAIT BU *largement, il tomba dangereusement malade et mourut presque subitement.* (Mérimée.) *On a observé que les oiseaux de proie se cachent pour* BOIRE. (H. Beyle.) *Il répondit pour eux auprès du marchand de bière chez lequel ses camarades* BUVAIENT *à crédit.* (Mignet.) *Ne* BUVEZ *jamais chaud en mangeant.* (Raspail.) *Il faut* BOIRE *beaucoup plus avec les aliments secs qu'avec les aliments aqueux.* (Maquel.) *Il est permis de* BOIRE, *et de* BOIRE *frais.* (Cruveilhier.) *Après quelques minutes d'arrêt pour faire* BOIRE *nos chevaux, nous nous remîmes en route.* (Alex. Dum.) *Les dieux de la naïve antiquité, participant aux besoins et aux plaisirs des hommes, mangent et* BOIVENT. (Renan.)

> J'ai *bu* chaud, mangé froid; j'ai couché sur la dure.
> RÉGNIER.

> Le zélé Gilotin fait apporter à *boire.*
> BOILEAU.

> *Buvons*, messieurs, et *buvons* frais.
> BOILEAU.

> Manger froid, *boire* chaud, dormir couché, debout,
> Un garçon comme moi s'accommode de tout.
> DESTOUCHES.

> J'ai bien *bu* cette nuit, et, sans fanfaronnade,
> A votre intention, j'ai versé maint rasade.
> REGNARD.

> Quelle personne es-tu? dit-il à ce fantôme.
> — La cellerière du royaume
> De Satan, reprit-elle; et je porte à manger
> A ceux qu'enclôt la tombe noire.
> Le mari repart, sans songer :
> — Tu ne leur portes point à *boire?*
> LA FONTAINE.

> L'homme *boit* dans la maladie,
> Il *boit* quand il est bien portant;
> De *boire* enfin telle est l'envie,
> Que l'on *boit* même en se noyant.
> DÉSAUGIERS.

> Aimons-nous, et quand nous pourrons
> Nous unir pour *boire* à la ronde,
> Que le canon se taise ou gronde,
> *Buvons, buvons, buvons*
> A l'indépendance du monde.
> P. DUPONT.

— Etre suffoqué dans l'eau, commencer à se noyer : *On est allé à son secours, il commençait à* BOIRE. *Il faillit se noyer et* BUT *beaucoup. Je commençais à* BOIRE *et à perdre le sentiment, quand une main vigoureuse me prit par les cheveux et me ramena sur l'eau à demi noyé.* (Lamart.)

— Avoir la passion du vin, l'habitude de s'enivrer : *Il est fâcheux que cet homme* BOIVE. *Cet homme a le défaut de* BOIRE. *Chez les peuples qui* BOIVENT, *la table est un des beaux meubles de la maison.* (L. Veuillot.)

— Se laisser pénétrer facilement par les liquides, les absorber en les attirant dans sa substance : *On colle le papier pour l'empêcher de* BOIRE. (Francœur.) *L'argile, qui ne* BOIT *pas, sert presque toujours de lit aux nappes d'eau souterraines. Mes souliers* BOIVENT. (V. Hugo.)

— *Boire à la santé de quelqu'un,* ou *la santé de quelqu'un,* ou elliptiq. *Boire à quelqu'un,* Exprimer, avant de vider son verre, des vœux pour la santé de quelqu'un : *Une fois un gentilhomme servant, au lieu de boire l'essai qu'on met dans le couvercle du verre, but en rêvant ce qui étoit dans le verre même; le roi ne lui dit autre chose, sinon : « Un tel, au moins deviez-vous* BOIRE À MA SANTÉ, *je vous eusse fait raison. »* (Tallem. des Réaux.) *Monseigneur, nous allons tous* BOIRE À LA SANTÉ *de Votre Grandeur.* (Mol.) *Je voudrais bien le remercier d'*AVOIR BU MA SANTÉ. (Mme de Sév.) *Le fait est, dit Barrois, que je meurs de soif, et que je* BOIRAIS *bien volontiers un verre de limonade* À VOTRE SANTÉ. (Alex. Dum.) *Je* BOIS *au docteur. — Et moi à son ordonnance, dit Horace.* (Scribe.)

> Et l'on *boit* à plein verre au vainqueur d'Italie.
> CASTEL.

> *A* lui vous allez *boire*, ou le ciel me confonde!
> C. DELAVIGNE.

> C'est *à* toi que je *bois*,
> *A* toi, qui fais le bonheur de ma vie.
> GILBERT.

> . . . . Son père a, je croi,
> Su qu'il *a* ce matin *bu la santé* du roi.
> V. HUGO.

‖ Se dit également en parlant des choses : *Je* BOIS À *votre prompt retour. Je cours à l'office, je fais voler un bouchon, je* BOIS À *vous,* À *vos succès, et je reviens.* (Etienne.)

> *Buvons au* temps qui passe, *à* la mort, *à* la vie.
> Oublions et buvons.
> A. DE MUSSET.

> Qu'on *boive* aux *maîtres de la terre,*
> Qui n'en boivent pas plus gaîment.
> BÉRANGER.

— *Donner à boire,* Tenir un cabaret, une maison où l'on boit en payant : *Il y au coin de la rue un homme qui* DONNE À BOIRE. (Acad.) ‖ *Donner pour boire à quelqu'un,* Lui donner quelque petite gratification en sus de ce qui lui est dû pour son travail ou pour un service qui n'est pas rétribué : DONNER POUR BOIRE *à un cocher, à un garçon de café. Mon gentilhomme,* DONNEZ, *s'il vous plaît, au garçon quelque chose* POUR BOIRE. (Mol.) *La plupart des dédicaces, en Angleterre, ont été faites pour de l'argent, comme les capucins chez nous viennent présenter des salades, à condition qu'on leur* DONNERA POUR BOIRE. (Volt.) ‖ *Faire boire,* Altérer, exciter à boire : *Le jambon* FAIT BOIRE.

> Le vieux fromage me *fait boire*,
> Et le pain frais me fait manger.

— *Chanson à boire,* Chanson de table, dans laquelle on fait l'éloge du vin : *Elle chanta vingt* CHANSONS À BOIRE. (Mme de Sév.) ‖ *Air à boire,* Air qui convient à des chansons à boire; la chanson elle-même : *Chanter un* AIR À BOIRE. (Mol.)

— Loc. poét. *Boire au Styx, à l'Achéron,* Mourir :

> Tous deux *au Styx* allèrent *boire*.
> LA FONTAINE.

‖ *Boire à la source d'Hippocrène,* Cultiver les Muses, s'adonner à la poésie.

— Loc. fam. *Boire sec,* Vider coup sur coup son verre sans y rien laisser, le mettre à sec : *C'est un gaillard qui* BOIT SEC. *J'ai fort mauvaise opinion de cet homme-là; il mange fort,* BOIT SEC *et parle la bouche pleine.* (Picard.)

> Vous *buvez sec*, dit-on; moi, je n'y laisse rien;
> Je suis impatient de vous verser rasade.
> DESTOUCHES.

‖ Quelquefois on donne à cette locution le sens de boire son vin sans eau : *On ne doit jamais permettre aux enfants de* BOIRE SEC. ‖ *Boire comme un trou, comme une éponge, comme un Polonais, comme un templier, comme un chantre, comme un sonneur,* Boire prodigieusement : *Je mangeai comme un diable, je* BUS COMME UN TROU. (De Coulanges.) *Il* BUVAIT COMME UN SONNEUR, *mangeait autant qu'un*

chanoine, et eût rendu des points à un carme pour la grâce et l'amabilité. (L.-J. Larcher.) L'orthographe primitive de *sonneur*, dans cette locution, était *sauneur*, parce que les sauneurs ou marchands de sel sont toujours très-altérés. Rabelais a dit : « Panocrates, remontrant que c'étoit mauvaise diète ainsi boire après dormir; c'est, répondit Gargantua, la vraie vie des Pères; car, de ma nature, je *dors salé.* » ‖ *Boire à tire-larigot*, Boire à longs traits, sans s'arrêter pour prendre haleine. V. LARIGOT. ‖ *Boire son soûl*, Boire tant qu'on peut, boire à l'excès. ‖ *Boire à sa soif*, Boire seulement quand on a soif, et rien que ce qu'il faut pour se désaltérer. ‖ *Boire sans soif*, Boire sans besoin, par passion, par ivrognerie. On dit même substantiv. : *Un* BOIT *sans soif*. Il n'est pas rare d'entendre une femme des faubourgs dire à son mari : *Tu n'es qu'un* BOIT *sans soif!* ‖ *Boire à la régalade* ou *au galet*, Se verser une liqueur dans la bouche, d'un peu haut, et en renversant la tête en arrière. ‖ *Boire d'autant*, Boire à satiété, boire beaucoup : *Nous mangeâmes comme quatre, et nous* BÛMES D'AUTANT.

Tous trois *burent d'autant* : l'ânier et le grison
Firent à l'éponge raison.
LA FONTAINE.

‖ *Il y a à boire et à manger*, Se dit proprement d'un liquide trop épais servi comme boisson, et fig. d'une affaire qui peut avoir de bons et de mauvais résultats, de tout ce qui est mélangé de bon et de mauvais : *Il y a* À BOIRE ET À MANGER *dans tout cela.* (Balz.) ‖ *Il n'y a pas de l'eau à boire*, ou *pas d'eau à boire*, Se dit d'une affaire peu lucrative, où il n'y a rien à gagner : *Moi qui connais l'entreprise, je soutiens qu'*IL N'Y A PAS D'EAU À BOIRE. (Scribe.)

— Loc. prov. *Qui a bu boira*, L'ivrognerie est un vice dont on ne peut se défaire, et généralement on ne se corrige jamais d'un défaut qui est devenu une habitude. ‖ *A petit manger bien boire*, Quand on a peu à manger, il faut s'en dédommager en buvant bien. Se dit pareillement d'une personne qui mange peu, mais qui boit beaucoup. ‖ *On ne saurait si peu boire qu'on ne s'en sente*, Boire un peu trop expose toujours à quelque sottise. ‖ *On ne saurait faire boire un âne qui n'a pas soif*, On ne saurait déterminer une personne entêtée à faire ce qui ne lui plaît pas.

— *Le roi boit! La reine boit!* Acclamation usitée le jour des Rois, chaque fois que le roi ou la reine de la fève se met à boire : *La Calprenède fit plusieurs tragédies, toutes oubliées, excepté celle de* Mithridate, *dont une anecdote singulière conserve le souvenir. Cette pièce fut représentée le jour des Rois. Mithridate, qui en est le héros, parut avec une coupe empoisonnée à la main, et, après avoir délibéré quelque temps, il dit en avalant le poison :*

Mais c'est trop différer...

Un plaisant acheva le vers en criant :

Le roi boit! le roi boit!

‖ *A boire!* loc. ellipt. par laquelle on demande à boire.

— Manég. *Boire dans son blanc*, Se dit d'un cheval bai alezan, qui a le nez blanc : *Le cheval* BOIT *dans son blanc.* ‖ *Boire la bride*, Se dit d'un cheval qui a le mors trop enfoncé dans la bouche.

— Mar. *Faire boire la voile*, Tenir la voile lâche, lui laisser du jeu lorsqu'on la coud à la ralingue.

— Techn. *Faire boire une étoffe*, La tenir lâche en la cousant. ‖ *Faire boire des peaux*, Les mettre dans la rivière pour les faire imbiber, comme font les chamoiseurs.

— v. n. ou intr. Etre bu : *Vin bon à* BOIRE. *Vin prêt à* BOIRE. *Liqueur agréable à* BOIRE.

Se boire v. pr. Etre bu : *Ce vin* SE BOIT *au dessert. Le café* SE BOIT *très-chaud.*

***

— **Anecdotes.** Les Romains, à la fin du repas, se faisaient apporter la coupe magistrale, et *buvaient* à la ronde autant de coups qu'il y avait de lettres dans le nom de leurs maîtresses.

***

« T'es gris, disait un ivrogne à un autre. — Comment, je suis gris? — Oui. — Allons donc, tu veux rire. Comment veux-tu que je sois *gris?* je n'*ai bu* que du vin *blanc.* »

***

Arlequin, *ayant bu* un jour plus que de coutume, s'écriait, de cette voix nasillarde que tout le monde lui connaît : « C'est bien singulier! On dit qu'un verre de vin donne des jambes; en voilà plus de quarante que je *bois*, et je ne peux plus me porter. »

***

Un riche financier, retiré à la campagne, s'ennuyait fort un soir de la fête des Rois. Tout à coup, il entendit de grands éclats de gaieté chez un pauvre bûcheron, son voisin, où il savait que l'ordinaire ne se composait que de pain noir et de fromage grossier, durci sous la cendre. Etonné de cette joie inaccoutumée, il voulut en connaître la cause. Il trouva ces pauvres gens, dépourvus de tout pour fêter les Rois, qui s'amusaient, le père, la mère et les cinq enfants, à plonger dans un seau d'eau les rois d'un vieux jeu de cartes, en criant chaque fois : Le roi *boit!* le roi *boit!* Le financier, ravi de cette gaieté de bon aloi, les félicita, rentra chez lui, et leur fit porter immédiatement un panier de son meilleur vin.

***

Quelle étrange folie!
S'écriait l'autre jour Colin,
Grégoire se marie,
Lui qui n'aime que le vin.
— Ah! cesse d'attaquer sa gloire,
Lui répondis-je, mon voisin;
Sa future a son caveau plein;
Il ne l'épouse que pour *boire.*

***

A Grégoire on disait un jour :
De la brunette et de la blonde
On voit les attraits tous les jours
Se partager les cœurs du monde.
Dis-moi laquelle, à ton avis,
Sur l'autre doit avoir le prix?
Peu m'importe, reprit Grégoire,
J'aime mieux *boire.*

***

Sur le midi, sortant de la taverne,
Certain ivrogne allait je ne sais où,
Mon homme tombe, et soudain on le berne,
Bien qu'il jouât à se casser le cou.
Quelqu'un pourtant lui dit : « Ami Grégoire,
Puisque le vin vous fait ainsi broncher
A chaque pas, vous avez tort de *boire,*
— Non, mon ami, mais j'ai tort de marcher. »
PONS DE VERDUN.

***

Ci-gît un enfant de Silène,
Qui soutint tant qu'il put l'honneur du cabaret;
Il *but* toute sa vie, et jamais sans sujet.
A vingt ans, il *buvait* pour oublier Climène;
A trente ans, par oisiveté;
A quarante, il noyait sa sombre inquiétude;
A cinquante, ce fut une vieille habitude
Qui devint, à soixante, une nécessité.
(*Epitaphe d'un buveur.*)

***

Tout *boit* dans la nature.
. . . .
La nature *boit* la pluie,
Et l'arbre en *buvant* l'air
Boit, aspire la vie;
Le soleil *boit* la mer,
Tout à soif, et, j'aime à le croire,
A *boire* si tout est soumis,
Pourquoi donc, mes bons amis,
Me quereller quand je veux *boire ?*
***

***

Pour trop bien *boire*, un seigneur de Bourgogne
De son pauvre œil se trouvait déferré;
Un docteur vient : « Voici de la besogne
Pour plus d'un jour! — Je patienterai.
— Ça, vous *boirez*...— Eh bien, soit, je *boirai.*
— Quatre grands mois...—Plutôt douze, mon maître.
— Cette tisane... — A moi? Voyez ce traître!
Vade retro! guérir par le poison!
Non, par ma soif! perdons une fenêtre,
Puisqu'il le faut; mais sauvons la maison. »
J.-B. ROUSSEAU.

***

Si toute génération
Est faite de corruption,
Il naîtra bientôt, comme on pense,
Un cep de vigne de la panse
Du bon biberon que voici
Au sein de ce monument-ci;
Car jamais, dit-on, la nuit noire,
Tant fût tard, ne l'a vu sans *boire*,
Et jamais le jour ne l'a vu,
Tant fût-il matin, qu'il n'*eût bu.*
Mais tandis qu'avec trois ou quatre,
Il *buvait* faisant le folâtre,
La Parque, qui ne *buvait* pas,
L'a fait aller *boire* là-bas.
(*Épitaphe plaisante d'un buveur.*)

— **Allus. litt. Quand Auguste avait bu, la Pologne était ivre,** Allusion à un vers de Frédéric II. V. AUGUSTE.

A boire! à boire! à boire! Chanson de buveurs émérites. Tous les départements vinicoles de la France l'entonnent à l'occasion, c'est-à-dire dans les grandes circonstances, et il faut un gosier et un estomac robustes pour résister aux rasades qu'appelle chaque couplet. Remarque caractéristique : Chaque pays s'approprie le troisième vers du refrain. Ainsi, en Bourgogne, au lieu de *les bons enfants*, on dit *les Bourguignons n'sont pas si fous*, etc., et aussi dans le Mâconnais, le Bordelais, l'Angoumois, etc.

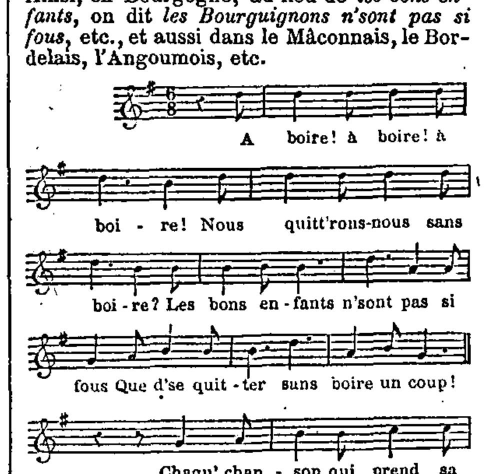

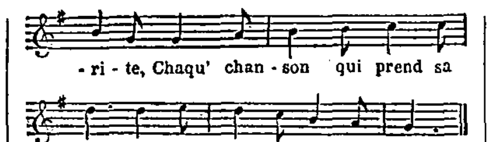

DEUXIÈME COUPLET.

Un coup, c'est trop peu, mon vieux,
Encore un, frère Grégoire,
Quand les bœufs vont deux à deux,
Le labourage en va mieux.
A boire, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Deux coups sont bientôt finis.
Verse encor, frère Grégoire,
A la santé des amis,
A la table réunis.
A boire, etc.

QUATRIÈME COUPLET.

Trois coups, ce n'est pas assez,
Allons donc, frère Grégoire,
En l'honneur de ces beautés
Dont les cœurs sont enchantés.
A boire, etc.

CINQUIÈME COUPLET.

Quatre coups! morguenne, holà!
Non vraiment, frère Grégoire,
A notre hôte que voilà,
Buvons encor celui-là.
A boire, etc.

SIXIÈME COUPLET.

Cinq coups, l'compte n'est pas fait,
Encore un, frère Grégoire,
Notre hôte se fâcherait
Si sa cave n'y passait.
A boire, etc.

SEPTIÈME COUPLET.

Mais la m'sure est au complet;
Merci bien, frère Grégoire,
Laissons reposer l'cornet
Et fermez le robinet.
A boire, à boire, à boire,
Nous quitt'rons-nous sans boire?
Les bons amis n'sont pas si fous
Que d'se quitter sans boire un coup.

BOIRE s. m. (boi-re — rad. *boire*, v.). Action de boire; liquide que l'on boit : *Le* BOIRE *et le manger. Ils souffraient sans peine que la qualité des viandes et la mesure du* BOIRE *et du manger leur fussent marquées.* (Boss.) *On apprend au chardonneret à tirer de petits seaux qui contiennent son* BOIRE *et son manger.* (Buff.) *En tout pays, mettez-vous peu à peu aux habitudes locales pour le* BOIRE *et le manger.* (Rasp.)

Et le financier se plaignait
Que les soins de la Providence
N'eussent pas au marché fait vendre le dormir,
Comme le manger et le *boire.*
LA FONTAINE.

— *Après boire*, Après avoir bu; après le repas : *Chanter, discuter* APRÈS BOIRE.

. . . Bon! il ne faut pas croire
Les divagations d'un rimeur *après boire.*
EM. AUGIER.

Eh bien! nous lirez-vous quelque chose aujourd'hui?
Me dit un curieux qui s'est toujours fait gloire
D'honorer les neuf sœurs et toujours, *après boire*,
Aime à dormir au bruit des vers psalmodiés.
A. CHÉNIER.

— Par exagér. *Il en perd, il en oublie le boire et le manger*, Se dit de celui qui est entièrement absorbé par une passion, par une occupation : *Il faut savoir paraître accablé d'affaires, savoir à propos* PERDRE LE BOIRE ET LE MANGER. (La Bruy.) *J'en* AI PERDU LE BOIRE, LE MANGER *et le sommeil.* (Dider.)

BOIRE s. f. (boi-re — du bas lat. *borra*, creux plein d'eau). Navig. Bras secondaire de la Loire. Ce mot n'est usité que dans les départements du Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure. Ainsi on dit : *La* BOIRE *de Chalonnes, la* BOIRE *de Saint-Florent*, au lieu de dire : *le bras de Chalonnes*, etc.

— Pêch. Espèce de mare, ordinairement très-profonde, qui se trouve dans un lieu bas, le long d'une rivière, et qui est formée par les eaux d'infiltration ou par celles des débordements : *Quelquefois, les* BOIRES *communiquent au lit de la rivière par des conduits souterrains.* ‖ Canal, rigole, à ciel ouvert ou en souterrain, qui met en communication une masse d'eau stagnante avec un cours d'eau : *Pratiquer des* BOIRES *pour assainir un étang.*

BOIREL (Antoine), chirurgien français, né en 1625. Il exerça son art à Argentan, en Normandie, et s'est fait connaître en publiant un *Traité des plaies de la tête* (Alençon, 1677, in-8°), ouvrage fort estimé, plein d'observations exactes et fait dans l'esprit du célèbre chirurgien Ambroise Paré.

BOIRIE (Jean-Bernard-Eugène CANTIRAN DE), dramaturge français, né à Paris en 1783, mort en 1837. Il fut successivement directeur du théâtre des Jeunes-Artistes et de celui de l'Impératrice (Odéon), puis régisseur de la Porte-Saint-Martin. Il composa, avec divers collaborateurs, un grand nombre de mélodrames, dont les plus connus sont : la *Femme à trois visages* (1806), l'*Homme de la forêt Noire* (1811), la *Marquise de Ganges* (1815), la *Fille maudite* (1817), le *Bourgmestre de Saardam* (1818), les *Deux forçats* (1822), etc.

BOIRIN s. m. (boi-rain — rad. *boire*). Mar. Nom du cordage auquel est attachée la bouée.

BOIRUDE, nom du sacristain de la Sainte-Chapelle, l'un des trois que désigna le sort pour enlever le lutrin, dans le *Lutrin* de Boileau.

Chacun croit que son nom est le dernier des trois.
Mais que ne dis-tu point, ô puissant porte-croix,
Boirude, sacristain, cher appui de ton maître,
Lorsqu'aux yeux du prélat tu vis ton nom paraître!
(Le *Lutrin*, chant Ier.)

BOIS s. m. (boi. — Le sens primitif de ce mot était celui de *forêt*, qu'il a encore, la *silva* des Latins; il vient directement des idiomes germaniques, en passant par les formes intermédiaires du vieux français *busch*, *bosch*, *busc*, dérivées elles-mêmes de la basse latinité *boschus*. Cette forme primitive se remarque encore fort bien dans nos mots *bosquet*, *bouquet*, *bûche*, — la présence de l'accent circonflexe indique la suppression du *s*, *busche*, — *buisson*, *bocage*, *embusquer* et *débusquer*, dont le verbe *déboucher* dans le sens neutre n'est vraisemblablement qu'une variante. Le *boschus* de la basse latinité est calqué sur le haut allemand *busch*, forêt, hallier, l'allemand *busch*, le hollandais *bosch*, le danois *busk*, le suédois *buska*, etc. Ce n'est que plus tard que le mot *bois* a été pris dans un sens plus restreint, dans l'acception du latin *lignum*. La racine germanique a passé dans les autres langues néo-latines, dans l'italien *bosco*, *boschetto*, dans l'espagnol *bosque*, etc. Le *bois*, considéré comme matière première, se dit en allemand *holz*, en anglais *wood*, en italien *legno*, — du latin *lignum*, — en espagnol *lena*, *lenoi*, — même origine, — *madera* — du latin *materia*, — bois de charpente, d'où le nom de l'île de *Madère*, etc.). Substance dure, compacte ou fibreuse, qui constitue la tige, les branches, la racine des grands végétaux : BOIS *vert.* BOIS *sec.* BOIS *vermoulu.* BOIS *de chêne, de noyer, de sapin, d'ébène, de citronnier, d'acajou.* BOIS *de construction, de charronnage.* BOIS *de chauffage. Une pièce, un morceau de* BOIS. *Une maison, un chalet de* BOIS. *Des meubles, des ustensiles de* BOIS. *Les forêts du mont Liban nous fournissaient le* BOIS *des vaisseaux.* (Fén.) *Les portes, en* BOIS *de rose, étaient rehaussées de moulures d'argent doré très-délicatement ciselées.* (E. Sue). *Les arbres qui croissent rapidement ont un* BOIS *moins dur et vivent moins longtemps.* (Maquel.) *Les Indiens allument du feu en frottant deux morceaux de* BOIS *l'un contre l'autre* (A. Rion.)

Certain païen chez lui gardait un dieu de *bois*,
De ces dieux qui sont sourds, bien qu'ayant des oreilles.
LA FONTAINE.

— Fragments de branches ou de troncs d'arbre destinés à alimenter un foyer : *Gros* BOIS. *Menu* BOIS. *Une voie, un stère de* BOIS. *Fendre, scier du* BOIS. *Faire sa provision de* BOIS. *Mettre du* BOIS *au feu. Les* BOIS *d'orme, de hêtre, de chêne, de charme, sont ceux qui jettent le plus de chaleur en brûlant.* (Francœur.)

Dans le fond d'un grenier on séquestra le *bois.*
BOILEAU.

Venait l'hiver, le *bois* manquait à l'âtre.
BÉRANGER.

— Par ext. Objet de la même matière; partie d'un objet qui en est faite : *Manger dans du* BOIS. *Le* BOIS *d'un instrument de musique. Le* BOIS *d'un outil. Le* BOIS *d'un fauteuil.*

. . . . Ce foudre ridicule
Dont arme un *bois* pourri ce peuple trop crédule.
CORNEILLE.

— Fam. Coups de bâton : *Charger de* BOIS *un homme. Gare le* BOIS, *si j'apprends quelque chose!* (Mol.)

— Couleur d'un bois travaillé : *Une table de sapin peinte en* BOIS *de noyer. Il fit venir un peintre qui s'engagea, dans la semaine, à blanchir les plafonds, nettoyer les fenêtres, peindre toutes les boiseries en* BOIS *de Spa, et mettre le carreau en couleur.* (Balz.)

— Réunion d'arbres couvrant un certain espace de terrain; terrain ainsi couvert : BOIS *épais, touffu.* BOIS *sombre.* BOIS *d'oliviers, de chênes, de sapins. Traverser un* BOIS. *Se promener, s'enfoncer dans un* BOIS. *Quand le soleil entre dans ma chambre, j'en sors, et je vais dans les* BOIS, *où je trouve un frais admirable.* (Mme de Sév.) *Le lièvre se tient en été dans les champs, en automne dans les vignes, en hiver dans les* BOIS. (Buff.)

Mes seuls gémissements font retentir les *bois.*
RACINE.

Belles, craignez les *bois* et leur vaste silence.
LA FONTAINE.

Les arbres ont leur vie, et les *bois* leurs prodiges.
DELILLE.

Salut, *bois* couronnés d'un reste de verdure.
LAMARTINE.

Le *bois* le plus funeste et le moins fréquenté
Est, au prix de Paris, un lieu de sûreté.
BOILEAU.

. . . . Dans le siècle où nous sommes,
Il faut fuir dans les *bois* et renoncer aux hommes.
REGNARD.

De la dépouille de nos *bois*
L'automne avait jonché la terre.
A. MILLEVOYE.

— Absol. *Le bois*, A Paris, le bois de Boulogne; se disait surtout lorsqu'il n'était composé que de taillis : *Une promenade au* BOIS. *Allons au* BOIS. *Tenez, Albert, lui dit-il, si vous m'en croyez, nous allons sortir; un tour au* BOIS *en phaéton ou à cheval vous distraira.* (Alex. Dum.)

— Particulièrem. Nom donné aux cornes rameuses de quelques animaux, comme le cerf, le chevreuil et le daim : *Un* BOIS *de cerf. Un* BOIS *de renne. Comme un vieux cerf, dans une forêt, porte son* BOIS *rameux au-dessus des têtes des jeunes faons.* (Fén.)

Ce cerf blâme ses pieds qui le rendent agile,
Il estime un *bois* qui lui nuit.
LA FONTAINE.

Au milieu de l'arène il s'élance et s'arrête,
Dresse le *bois* rameux qui couronne sa tête.
ROUCHER.

‖ Se dit par plaisanterie des cornes que l'on prête aux maris trompés : *Cette femme fait porter du* BOIS *à son mari.*

Il pourrait bien. . . . .
Charger de *bois* mon dos comme elle a fait mon front.
MOLIÈRE.

— Poétiq. *Les hôtes, les habitants des bois*, Oiseaux ou autres animaux qui vivent dans les bois :

Sans mentir, si votre ramage
Se rapporte à votre plumage,
Vous êtes le phénix des *hôtes de ces bois.*
LA FONTAINE.

— *En plein bois, sous bois*, Au milieu des bois : *Nous nous égarâmes et nous nous trouvâmes* EN PLEIN BOIS. (Acad.) *Les voitures partirent et les hommes accompagnèrent jusqu'à ce qu'ils fussent* SOUS BOIS. (E. Sue.)

— *Bouquet de bois*, Petite touffe d'arbres de haute futaie.

— *Bois d'une lance, d'une pique*, Hampe, bâton qui porte le fer d'une lance, d'une pique, et autrefois, par ext., Lance elle-même : *Les champions coururent l'un sur l'autre avec tant d'impétuosité que leurs* BOIS *volèrent en éclats.* ‖ *Bois d'un fusil, d'un pistolet*, Partie en bois sur laquelle est monté le canon de ces armes et qui porte leur batterie.

— *Bois de lit*, Ensemble des pièces de bois qui composent la menuiserie d'un lit : BOIS DE LIT *en acajou, en palissandre. Démonter, remonter un* BOIS DE LIT.

— Loc. fam. *Homme de bois*, Homme inerte, sans volonté, sans énergie, comme serait une statue de bois : *Dans votre propre famille, vous passez pour un* HOMME DE BOIS. *Sous le despotisme, les* HOMMES *nous semblent de* BOIS. (De Custine.) ‖ *Bois d'ébène*, Nom que ceux qui faisaient la traite donnaient ironiquement aux nègres, par allusion à leur couleur : *Bergoz allait acheter du* BOIS D'ÉBÈNE *au cap Sainte-Marie de Madagascar.* (Méry.) *Le* BOIS D'ÉBÈNE *était vivement demandé; il enleva quelques Indiens.* (X. Saintine.) *Le capitaine Ledoux devint un homme précieux pour les trafiquants de* BOIS D'ÉBÈNE. (P. Mérimée.) ‖ *Trouver visage de bois*, Se dit lorsque, venant chez quelqu'un, on trouve sa porte fermée, et par ext., lors même que, la porte étant ouverte, on ne trouve pas dans l'appartement la personne qu'on y venait voir. ‖ *Porter bien son bois*, Cheminer d'un pas régulier et en se tenant droit, comme faisaient les soldats quand ils portaient la pique haute, pour s'arrêter et pour saluer; on le dit, par analogie, des gens d'un certain âge qui ont conservé la fermeté de leur allure : *Ce vieillard est encore vert; il* PORTE BIEN SON BOIS.

— Loc. prov. *Faire flèche de tout bois*, Mettre tout en œuvre pour réussir, pour se tirer d'affaire. ‖ *Ne savoir plus de quel bois faire flèche*, Ne plus savoir à quel moyen recourir; être à bout de ressources : *Il* NE SAVAIT PLUS DE QUEL BOIS FAIRE FLÈCHE. (Villem.) ‖ *Tout bois n'est pas bon à faire flèche*, Il faut savoir distinguer, choisir les moyens, les agents que l'on emploie. ‖ *Etre volé comme dans un bois*, Etre la dupe de hardis fripons. ‖ *Etre du bois dont on fait les...*, Avoir les qualités requises pour devenir... : *Il* EST DU BOIS DONT ON FAIT LES *généraux, les ministres.* VOUS ÊTES DU BOIS DONT *l'empereur* FAISAIT LES *princes.* (J. Sandeau.) *L'homme* EST DU BOIS DONT ON FAIT LES *arcs : plus on le tient courbé, plus il se redresse.* (A. d'Houdetot.) « *Monsieur, demande un examinateur à un futur avocat, qu'est-ce qu'une caution? — Une caution? monsieur, répond l'étudiant en se grattant l'oreille, une caution... c'est... ce qui sert... à nous garantir... de... d'une éventualité fâcheuse.* » *Le vieux professeur sourit malignement.* « *En ce cas, reprit-il, un parapluie est une caution? — Oh! non, monsieur, reprit le jeune homme; un parapluie, ce n'est qu'une précaution. — Très-bien, mon ami,* VOUS ÊTES DU BOIS DONT ON FAIT LES *présidents.* »

Ce n'*est* pas *ce bois-là dont on fait* un mari.
A. DE MUSSET.

‖ *On verra de quel bois je me chauffe*, On verra ce que je puis faire, ce dont je suis capable : VOYANT DE QUEL BOIS *ce brave* SE CHAUFFAIT, *je m'en défis.* (St.-Sim.) ‖ S'emploie souvent sous forme de menace : *Je lui apprendrai* DE QUEL BOIS JE ME CHAUFFE. ‖ *La faim chasse le loup hors du bois; quand le loup a faim il sort du bois*, La nécessité contraint les hommes à faire des choses qui ne sont ni dans leurs habitudes ni dans leurs goûts : *Un pauvre diable était accusé d'avoir volé un pain à l'étalage d'un boulanger.* « *Messieurs, disait-il au tribunal pour s'excuser; messieurs,* QUAND LE LOUP A FAIM... — *Accusé, reprit sévèrement le président,* QUAND LE LOUP A FAIM *il travaille!* » ‖ *Aller au bois sans cognée*, Entreprendre une chose sans avoir les moyens nécessaires pour réussir. ‖ *Il n'est feu que de bois vert*, Pour l'ardeur, l'activité, rien de tel que les jeunes gens. ‖ *Il n'est bois si vert qui ne s'allume*, Quelque patient que soit un homme, il finit par s'emporter quand on le pousse à bout. ‖ *Qui a peur des feuilles n'aille au bois*, Quand on craint le danger, il ne faut pas aller dans les endroits où l'on peut le rencontrer. ‖ *Le bois tortu fait le feu droit*, Il est permis de recourir à des moyens détournés pour arriver à un but honnête. ‖ *Autrefois, crosse de bois, évêque d'or; aujourd'hui, crosse d'or, évêque de bois*, Quand les évêques vivaient dans la simplicité, ils étaient des saints; depuis qu'ils se sont livrés au luxe, ils ont perdu les vertus des premiers temps :

Au temps passé du siècle d'or,
Crosse de bois, évêque d'or;
Maintenant on change les lois,
Crosse d'or, évêque de bois.
FURETIÈRE.

— Eaux et for. Arbres en général, isolés ou réunis : *L'âge du* BOIS. *Couper du* BOIS. ‖ *Bois domaniaux*, Bois qui appartiennent à l'Etat. ‖ *Bois d'affouage*, Bois aménagé en coupes régulières. ‖ *Bois de demi-futaie*, Celui qui a de quarante à soixante ans. ‖ *Bois de haute futaie*, Celui qui est composé d'arbres arrivés au maximum de leur croissance, c'est-à-dire qui ont dépassé cent ans. ‖ *Bois de jeune futaie*, Celui qui a de soixante à cent ans. ‖ *Bois taillis*, Celui que l'on taille, que l'on coupe de temps en temps, et dont les arbres n'ont pas quarante ans. ‖ *Bois vif*, Arbre qui pousse des branches et des feuilles. ‖ *Bois de réserve*, Bois soumis à un aménagement exceptionnel. Se dit surtout de ceux que les communes font périodiquement exploiter pour faire face à leurs dépenses. ‖ *Bois mort*, Arbre séché sur pied. ‖ *Mort-bois.* V. ce mot à sa place alphabétique. ‖ *Bois recepé* ou *en recepage*, Taillis gâté que l'on recèpe, que l'on coupe par les pieds pour obtenir des pousses plus saines. ‖ *Bois de délit*, Arbres coupés en fraude. ‖ *Bois gisant*, Arbre renversé, abattu. ‖ *Bois arsin*, Arbres qui ont été endommagés par le feu. ‖ *Bois de brin*, Arbres venus de graine, par opposition à ceux qu'on a tirés des pépinières ou transplantés. ‖ *Bois chablis*, Arbres que les vents ont abattus. ‖ *Bois charmé*, Arbre qui est près de périr ou de tomber pour avoir reçu une lésion dont la cause n'est pas apparente. ‖ *Bois défensables*, Arbres que leur hauteur met à l'abri de la dent des bestiaux, et qui peuvent être utilement coupés ou taillés sans nuire à leur croissance. ‖ *Bois en défends* ou *défens*, Celui dont l'entrée est interdite aux bestiaux, et aussi celui qu'on laisse croître sans l'abattre, parce qu'il est reconnu de belle venue. ‖ *Bois éhoupé* ou *déshonoré*, Arbre dont la cime est coupée. ‖ *Bois encroué*, Arbre sur lequel un autre est tombé ou qui est très-rapproché d'un autre arbre et parfois presque *soudé* avec lui. ‖ *Bois en état*, Arbres debout. ‖ *Bois d'entrée*, Arbres qui ont quelques branches sèches et d'autres encore vertes. ‖ *Bois à faucillon*, Partie de bois qui ne se compose que de végétaux que l'on peut couper avec la faux, tels que bruyères, genêts, ajoncs, etc. ‖ *Bois en grairie* ou *gruerie*, Bois appartenant à des particuliers, mais sur lesquels on peut exercer certains droits, tels que la paisson, la glandée, etc. ‖ *Bois en pueil*, Arbres nouvellement coupés. ‖ *Bois de haut revenu*, Demi-futaie de quarante à soixante ans. ‖ *Bois en grume*, Celui qui est encore revêtu de son écorce. ‖ *Bois marmenteau*, Arbres qui servent à l'embellissement d'une ville, d'une propriété, et qu'il n'est pas permis d'abattre. Dans la fameuse discussion qui s'éleva entre Furetière et l'Académie française, Furetière reprocha à La Fontaine, qui avait été officier des eaux et forêts, de ne pas savoir distinguer le bois en grume du bois marmenteau; le Bonhomme saisit l'occasion d'une bastonnade qu'on disait avoir été administrée à Furetière, pour lui décocher l'épigramme suivante :

Toi, qui de tout as connaissance entière,
Ecoute, ami Furetière :
Lorsque certaines gens,
Pour se venger de tes dits outrageants,
Frappaient sur toi comme sur une enclume,
Avec un *bois* caché sous le manteau;
Dis-moi si c'était *bois en grume*,
Ou si c'était *bois marmenteau?*

Furetière répondit :

Çà, disons-nous tous deux nos vérités :
Il est du *bois* de plus d'une manière;
Je n'ai jamais senti celui que vous citez;
Notre ressemblance est entière,
Car vous ne sentez point celui que vous portez.

On sait que le Bonhomme vivait séparé de sa femme.

— Comm. *Train de bois*, Sorte de long radeau composé de bûches liées ensemble, et qu'on abandonne au courant d'eau qui doit les porter. ‖ *Bois flotté*, Celui qui est venu par eau en train ou à bûches perdues, à flot perdu. On dit fam., *Un visage de bois flotté*, pour dire, Un visage pâle, défait, décharné. ‖ *Bois à bûches perdues, à flot perdu*, Bois qu'on a jeté pêle-mêle dans des canaux ou des rivières, qui le portent au lieu où il doit être expédié. ‖ *Bois canard*, Celui qui, jeté à flot perdu, est submergé, égaré, n'arrive pas à sa destination. ‖ *Bois pelard*, Celui dont on a enlevé l'écorce pour faire du tan. ‖ *Bois de quartier* ou *de traverse*, Bois fendu par moitié, tiers ou quart. ‖ *Bois de refend*, Celui qui a été recoupé suivant le fil du bois pour faire des lattes, des échalas, quelquefois même du bois merrain. ‖ *Bois de sciage*, Celui qu'on tire des troncs gros et courts, en les sciant. ‖ *Bois blancs*, Bois tendres et peu colorés, comme ceux du peuplier, du tremble, du saule, du tilleul. Cette expression de *bois blanc* est tout à fait impropre, si on la prend comme l'opposé de *bois durs* : le charme a un bois très-blanc et très-dur, celui du tilleul est coloré et mou, etc.; aussi, quelques auteurs ont-ils proposé la qualification de *bois tendres*, qui n'a pas été adoptée dans le langage ordinaire. ‖ *Bois carré* ou *de charpente*, Celui qui est équarri pour la construction. ‖ *Bois de charpente*, Celui qui, par son essence, sa forme et son âge, a acquis les qualités nécessaires pour être utilisé dans la construction : *Le chêne, le sapin, le châtaignier, le peuplier sont les meilleurs* BOIS DE CHARPENTE. ‖ *Bois de charronnage*, Celui qui est employé par les charrons; tels sont le frêne, l'orme, le charme, l'érable, etc. ‖ *Bois d'équarrissage*, Celui qui a des dimensions suffisantes pour pouvoir être équarri sans trop de déchet. ‖ *Bois de fente*, Chêne scié, préparé pour la menuiserie. ‖ *Bois de marine*, Bois choisi, d'une grande longueur et d'un fort équarrissage, pour servir à la construction des vaisseaux. ‖ *Bois médicinaux*, Ceux que la médecine utilise et qui se vendent chez les pharmaciens, comme le gaïac, le sassafras, la squine, la salsepareille, etc. ‖ *Bois résineux*, Ceux qui fournissent, non-seulement de la résine, mais de la gomme, du vernis ou des baumes. ‖ *Bois colorants* ou *de teinture*, Ceux qu'on emploie en teinture, tels que les bois de Brésil, de campêche, le sumac, etc. ‖ *Bois brouté*, Celui qui est tortu, inégal. ‖ *Bois déchiré*, Bois qui provient de quelque ouvrage mis en pièces, et surtout des démolitions et des vieux bateaux. ‖ *Bois déversé, gauchi*, Bois contourné par l'effet de la chaleur ou de l'humidité. ‖ *Bois échauffé, pouilleux* ou *malandre*, Celui qui commence à se pourrir. ‖ *Bois d'entrée*, Celui qui n'est plus vert, sans être entièrement sec. ‖ *Bois flache* ou *flacheux*, Bois qui ne peut être équarri sans beaucoup de déchet. ‖ *Bois de moule*, Bois de chauffage qui a été coupé à la longueur déterminée par les règlements. ‖ *Bois mouliné*, Celui qui est rongé par les vers. ‖ *Bois neuf*, Bois de chauffage, qui a son écorce et qui est venu par voiture ou par bateau. ‖ *Bois noueux*, Bois dur et plein de nœuds. ‖ *Bois d'ouvrage*, Bois qu'on travaille dans les forêts, et dont on fait des sabots, des ustensiles de ménage. ‖ *Bois roulé*, Celui dont les crues annuelles n'adhèrent pas entre elles, et qui ne doit pas être employé dans les constructions. ‖ *Bois volant*, Celui qui vient par le flot droit au port où on le recueille. ‖ *Bois à douvin, Bois à pipe*, Merrain.

— Bot. Le mot *bois* entre dans le nom vulgaire d'un grand nombre d'arbres et d'arbustes; nous donnons ici les principaux :

Bois d'absinthe, bois amer, Cassie et simarouba. ‖ *Bois d'acajou*, Mahogoni. ‖ *Bois d'anis*, Badiane étoilée, et quelquefois avocatier. ‖ *Bois à balais*, Bouleau, et quelques arbustes dont les menues branches servent, comme celles du bouleau, à faire des balais. ‖ *Bois bénit*, Buis, parce qu'on en bénit des branches le dimanche des Rameaux. ‖ *Bois de benjoin*, Terminalier mauritien de Lamarck, qui fournit un baume analogue au benjoin. ‖ *Bois de Brésil, bois de Fernambouc, bois d'Inde*, Espèce de césalpinie du Brésil. Il passait autrefois pour astringent; on ne l'emploie plus aujourd'hui que pour teindre en rouge foncé. ‖ *Bois de campêche*, Grand arbre de la famille des légumineuses, qui croît dans la baie de Campêche; c'est l'*hæmatoxylum Campechianum* des botanistes. On s'en sert pour teindre en violet foncé, et trop souvent pour sophistiquer les vins. ‖ *Bois de citron*, Citronnier. ‖ *Bois d'ébène*, Ebénier. ‖ *Bois de fièvre*, Quinquina et millepertuis en arbre, à cause de leurs propriétés fébrifuges. ‖ *Bois de mai*, Aubépine commune. ‖ *Bois de Perpignan*, Rejetons du micocoulier dont on fait, à Perpignan, des manches de fouet et de petits ouvrages. ‖ *Bois de senteur*, Ruizie. ‖ *Bois de Spa*, Bois blanc, et surtout de châtaignier, dont on fait à Spa de petits meubles. ‖ *Bois violet* ou *de violette*, Palissandre, à cause de sa couleur et de l'odeur de violette qu'il exhale. ‖ *Bois de tabac*, Manabée. ‖ *Bois d'Acouma*, Acomat. ‖ *Bois d'aigle*, Aquilaire et agalloche. ‖ *Bois à aiguilles*, Arbres résineux de la famille des abiétinées, à feuilles très-effilées. ‖ *Bois d'amarante*, Arbre d'Amérique, employé dans la marqueterie. ‖ *Bois d'amourette*, Acacia à petites feuilles et acacia à feuilles de tamarinier. ‖ *Bois d'arc*, Cytise. ‖ *Bois de baume ou de petit baume*, Baumier, et, à la Martinique, croton balsamifère. ‖ *Bois bouton*, Céphalanthe. ‖ *Bois de cannelle*, Cannelier et laurier blanc de l'île Maurice. ‖ *Bois carré*, Fusain. ‖ *Bois canon, bois de trompette*, Cécropie. ‖ *Bois de chandelles*, Balsamier élémifère, dragonier à feuilles réfléchies, et plusieurs arbres résineux qu'on appelle aussi *bois à flambeau*. ‖ *Bois de Chypre* ou *de Cypre*, *Bois de Rhodes, Bois de rose*, Cordie gérascanthe, cyprès distique, et plusieurs espèces de balsamiers, de liserons des Antilles et de la Chine, dont le bois, à odeur de rose, est employé en parfumerie et dans l'ébénisterie de luxe. ‖ *Bois à coton*, Nom du peuplier de Virginie et de quelques autres arbres dont les graines sont surmontées d'une touffe de poils blancs et soyeux. ‖ *Bois de couleuvre*, Ophiose, draconte et nerprun ferrugineux. ‖ *Bois de crave*, Cannelle giroflée. ‖ *Bois de crocodile*, Clutie musquée, dont l'odeur a de l'analogie avec celle du crocodile. ‖ *Bois de damier*, Badamier. ‖ *Bois à enivrer*, Tithymale arborescent, galéga soyeux et coque du Levant. ‖ *Bois de fer*, Nom commun à plusieurs bois exotiques noirs et à fibre très-dure, tels que le sidéroxyle, le fagarier de la Jamaïque, le nagas de Ceylan, etc. ‖ *Bois gentil, bois joli*, Daphné ou garou. ‖ *Bois immortel*, Endrach de Madagascar, à cause de la dureté de son bois. ‖ *Bois jaune*, Laurier de la Jamaïque, tulipier, sumac fustet, etc., et autres arbres dont on emploie le bois pour teindre en jaune. ‖ *Bois de joli-cœur*, Pittospore ondulé, arbre des Antilles. ‖ *Bois de lardoire*, Evonyme ou fusain. ‖ *Bois madame*, à la Martinique, Guettarde rude. ‖ *Bois madré*, Excécarie lucide. ‖ *Bois néphrétique*, Arbrisseau de l'Amérique méridionale. On croyait que l'eau dans laquelle il avait trempé guérissait les maladies des reins et de la vessie. ‖ *Bois d'oreille*, Méséréon. ‖ *Bois palmiste*, Geoffroy épineuse, bien qu'elle n'ait aucun rapport avec les palmistes. ‖ *Bois perdrix*, à la Martinique et à la Guadeloupe, Heistérie écarlate, dont les fruits sont recherchés par les pigeons qu'on nomme *perdrix* dans le pays. ‖ *Bois pliant*, Osyride blanche ou rouvet. ‖ *Bois de pomme* ou *Bois de rainette*, Arbre de l'île de France, qui est une espèce de dodonée. Ses feuilles, quand elles sont froissées, exhalent une odeur de pomme rainette. ‖ *Bois à poudre*, Nerprun bourdaine, dont on se sert dans la fabrication de la poudre. ‖ *Bois puant*, Anagyris et quassia fœtida. ‖ *Bois punais*, Cornouiller sanguin. ‖ *Bois saint*, Gaïac et garou. ‖ *Bois de Sainte-Lucie*, Cerisier mahaleb, dont le bois odorant se travaille au tour, particulièrement à Sainte-Lucie, village du département de la Meurthe. ‖ *Bois satiné*, Férolie, arbre de Cayenne dont le bois, à reflets ondoyants, est employé dans la marqueterie.

— Agric. et hortic. Rejetons des arbres : *Le tilleul donne beaucoup de* BOIS. *Ce pêcher, cette vigne jette trop de* BOIS. *Le retranchement du* BOIS *ne faisait que rendre ses fruits meilleurs.* (Boss.)

— Techn. *Bois affaibli*, Celui qui a perdu de sa grosseur par suite d'un travail approprié à son usage. ‖ *Bois bouge*, Celui qui est courbe ou recourbé artificiellement. ‖ *Bois cantibay*, Celui qui a un côté où il n'y a que des flaches. ‖ *Bois corroyé*, Celui qui est raboté. ‖ *Bois cru*, Boiserie qui n'a pas encore reçu de peinture. ‖ *Bois durci*, Composition formée d'un mélange de sciure de bois et de sang liquide, que l'on agglomère, au moyen d'une forte pression, dans des moules de fonte, de manière à produire des objets de toutes formes et de toutes dimensions. On fait surtout, avec le bois durci, des médaillons, des encriers, des coffrets, des manches de couteaux et une foule d'autres articles de tabletterie presque toujours ornés de sculptures en relief. ‖ *Bois lavé*, Celui dont on a ôté les traces de la scie avec la bisaiguë ou le rabot. ‖ *Bois méplat*, Celui qui a plus de largeur que d'épaisseur. ‖ *Bois refait*, Celui qui, après avoir été employé vert, s'est déversé, et que l'on a équarri de nouveau. ‖ *Bois roux* ou *bois torréfié*, Bois incomplétement carbonisé que l'on emploie, dans certains pays, pour puddler la fonte, réchauffer et corroyer le fer, parce qu'il offre une économie notable sur les autres combustibles. On le prépare dans des caisses ou des cornues de fonte chauffées à l'extérieur par la flamme perdue des hauts fourneaux. ‖ *Bois vif*, Celui qui, après son équarrissage, a les arêtes vives et est purgé de l'aubier et des flaches. ‖ *Bois d'échantillon*, Pièce de bois qui a une grosseur et une longueur déterminées. ‖ *Bois d'un éventail*, Sa monture, quelle que soit la matière qui la compose : *Le* BOIS *de l'éventail, qu'on appelle aussi pied, est formé de deux longues lamelles extérieures, nommées* panaches, *et d'un certain nombre de lamelles courtes et intérieures, appelées* brins. *Les éventaillistes parisiens tirent les* BOIS *des communes d'Andeville, du Déluge, de la Boissière, de Corbeil-Cerf et de Sainte-Geneviève, dans le département de l'Oise.*

— Typogr. Nom sous lequel on désigne d'une manière générale les biseaux et les réglettes qui entrent dans la forme. On l'étend aux garnitures, quand celles-ci ne sont pas en fonte.

— Grav. et typ. Tout dessin gravé sur un morceau de bois dur, dont l'épaisseur est égale à la hauteur des lettres, et qui s'intercale dans la forme : *Ce* BOIS *vient trop noir, trop pâle. Prenez garde d'écraser les* BOIS. *Faites un fumé, une épreuve de ce* BOIS.

— Mar. Coque ou partie de la coque d'un navire : *Le choc des vagues faisait craquer le* BOIS *de notre vaisseau.* ‖ *Tirer en plein bois*, Diriger le feu des canons sur la coque. ‖ *Bois d'arrimage*, Morceaux de bois ronds qui servent à préserver du roulis les tonneaux placés dans la cale.

— Véner. *Toucher au bois*, Se dit du cerf quand il brunit sa tête, c'est-à-dire quand il la frotte contre les arbres pour en détacher la peau qui l'enveloppe. ‖ *Faire le bois*, Aller en quête du gibier pour reconnaître l'endroit où il se retire.

— Jeux. *Abattre du bois*, Aux quilles, Renverser presque toutes les quilles. ‖ Au trictrac, Prendre de nouvelles dames à la pile, quand on en a déjà joué. On abat souvent plusieurs dames à la fois pour faire plus facilement ses cases dans la suite. ‖ Fam. Faire beaucoup de besogne, expédier beaucoup d'affaires en peu de temps.

— Alchim. *Bois de vie*, Nom que l'on donnait à la pierre philosophale.

— Hist. relig. Nom que les juifs donnent aux deux bâtons qui tiennent la bande roulée sur laquelle est écrite leur loi. Les Israélites étaient jadis persuadés que l'attouchement de ces bâtons suffisait pour affermir la vue et rendre la santé aux malades. La vue seule du bois de vie facilite l'accouchement des femmes, auxquelles il n'est pas permis de le toucher.

— Mamm. *Homme des bois*, Nom vulgaire de quelques grands singes, et particulièrement de l'orang-outang.

— Minér. *Bois agatisé*, Agate pseudomorphique, dont les molécules ont successivement pris la place des cellules constitutives d'un tronc ou d'une branche d'arbre. Selon Romé de Lisle, les bois que l'on nomme *agatisés* sont plus souvent à l'état de jaspe qu'à celui d'agate proprement dite. Il ajoute que, d'ordinaire, il n'y a dans le bois, ainsi transformé, que les fentes et les vermoulures qui soient transparentes et cristallines. C'est que là seulement a pu pénétrer un quartz homogène, qui s'y est introduit à la manière des stalactites. ‖ *Bois altéré*, Nom vague sous lequel on désigne des matières ligneuses, qu'un séjour plus ou moins long dans l'eau ou dans la terre humide a rapprochées des lignites proprement dits. Dans certains cas, ces matières peuvent être employées comme combustible. ‖ *Bois bitumineux*, Variété de lignite appelée quelquefois *xyloïde*. Ce lignite est remarquable en ce qu'il a conservé la forme extérieure, et surtout le tissu fibreux des plantes dicotylédonées. On le trouve habituellement dans les gisements de lignite compacte et de lignite schisteux. Le bois bitumineux s'allume et brûle aisément avec flamme et fumée, sans se boursoufler. Il donne, par la distillation, des produits analogues à ceux que donne le bois lui-même. ‖ *Bois fossile*, Nom donné à tous les bois dont la substance a été intégralement remplacée par une substance minérale quelconque. Nous citerons, comme exemple remarquable, le bois qui, après un enfouissement prolongé dans les terrains ferrugineux, est entièrement transformé en limonite. ‖ *Bois de montagne*, Nom donné par Brochant à l'*asbeste ligniforme* de Haüy. C'est une variété d'amiante qu'on a trouvée au Schneeberg, près de Sterzingen, dans le Tyrol. Ses filaments, sans être aussi roides que ceux de l'asbeste dur, sont fortement agglutinés, et quand on brise les masses qu'ils forment, on obtient des fragments qui ressemblent assez bien à des éclats de bois. ‖ *Bois opalisé* ou *opale xyloïde*, Variété d'opale présentant la forme et la structure du bois. Une des variétés les plus remarquables se trouve à Telkobanya, en Hongrie; elle est d'un beau jaune orangé. ‖ *Bois pétrifié*, Nom vulgaire du bois silicifié. ‖ *Bois silicifié* ou *silex xyloïde*, Variété de silex offrant l'aspect et la structure du bois. On trouve des troncs d'arbre d'un volume considérable qui ont été entièrement silicifiés.

— **Syn. Bois, forêt.** Le *bois* est moins grand que la *forêt*, et on le considère surtout sous le rapport de l'ombre qu'il procure, des agréments de toute espèce qu'on y trouve. La *forêt*, plus vaste, contient aussi des arbres d'une plus grande dimension; on y trouve des animaux sauvages, féroces quelquefois. Les hôtes des *forêts* sont les bêtes fauves, les hôtes des *bois* sont surtout les oiseaux.

— **Epithètes.** Antique, sombre, obscur, ténébreux, mystérieux, muet, silencieux, solitaire, désert, ombreux, épais, touffu, impénétrable, frais, fleuri, vert, verdoyant, riant, agréable, charmant, délicieux, imposant, austère, majestueux, sacré, religieux; (à travailler) commun, riche, précieux, odorant, odoriférant, aromatique, dur, inaltérable, tendre, léger, blanc; (du cerf) rameux, long, élevé, élancé, superbe, magnifique, large, menaçant, pointu, aigu, orgueilleux.

— **Encycl.** Hist. nat. Le *bois* est cette substance fibreuse, compacte, plus ou moins dure et résistante, qui constitue la majeure partie du corps des arbres et des arbrisseaux. Nous prendrons surtout comme objet de cette étude les grands arbres de nos climats, et nous rappellerons qu'ils se divisent en deux grandes catégories : les *bois feuillus* ou à feuilles caduques, tels que le chêne, l'orme, le frêne, etc., et les *bois résineux*, tels que le pin, le sapin, le mélèze, etc. Cette distinction toute naturelle est très-importante : elle intéresse à la fois le botaniste et le forestier. Les *bois* résineux, en effet, ne renferment de *vaisseaux* que dans leur étui médullaire, toutes les autres parties sont uniquement composées de *fibres*. Dans les *bois* feuillus, au contraire, on trouve, outre les fibres, des vaisseaux tantôt isolés et tantôt groupés, mais presque toujours disposés sans aucun ordre. La structure du tissu ligneux est donc fibro-vasculaire chez ces derniers, et purement fibreuse chez les autres. Cette particularité influe puissamment sur les diverses qualités des *bois*.

La section transversale d'un *bois* présente la *moelle* au centre, l'*écorce* à l'extérieur, le *ligneux* entre la moelle et l'écorce. La moelle se compose essentiellement de petites cellules, que M. Hartig considère comme autant de réservoirs destinés à contenir des matières déjà élaborées dans les feuilles. Dans quelques végétaux, le tournesol par exemple, les cellules de l'étui médullaire peuvent très-bien se distinguer à l'œil nu; dans d'autres, on ne peut les apercevoir qu'au moyen d'une loupe, ou mieux, d'un microscope. Il y a des arbres, comme le sureau, dans lesquels l'étui médullaire occupe toujours un espace assez étendu. Dans les *bois* durs, au contraire, il est beaucoup plus petit, et finit même par disparaître entièrement.

La matière ligneuse se compose de deux parties : l'une interne, ou *bois* parfait, l'autre extérieure, l'*aubier*. Sur beaucoup d'arbres, il existe une ligne nettement tracée entre le *bois* parfait et l'aubier. Cette ligne est d'autant plus apparente, qu'en général ces deux parties diffèrent de couleur, en même temps que de dureté. La première passe par toutes les nuances, depuis le jaune clair jusqu'au noir le plus intense; la seconde est constamment blanchâtre. Autour du cercle médullaire, on distingue une série d'anneaux concentriques adhérents les uns aux autres; chacun d'eux est généralement le résultat de la végétation pendant une année; ces anneaux, ou couches concentriques, sont divisés en compartiments par des rayons d'une couleur plus pâle, qui portent le nom de *rayons médullaires*. Ce sont ces rayons qui produisent ces plaques nacrées, miroitantes, qu'on voit apparaître lorsque certaines essences, particulièrement le chêne et le hêtre, sont débitées *sur maille*. Chacune des couches concentriques peut se diviser en deux parties : la plus intérieure, qu'on appelle quelquefois *bois de printemps*, est moins compacte que la seconde, désignée le plus souvent sous le nom de *bois d'automne*. L'écorce est formée de couches successives : cuticule épidermique et épiderme; couche tubéreuse très-développée dans le *quercus suber* ou *chêne liége*; couche corticale ou *liber*.

— Chim. Au point de vue chimique, les *bois* se composent essentiellement de carbone, d'hydrogène, d'oxygène, d'azote et d'une petite quantité de matières minérales. Les corps simples, tels que le carbone, l'oxygène, etc., éprouvent peu de variations dans leurs proportions, selon les essences et les diverses circonstances qui pourraient influer sur la végétation. Les matières minérales varient beaucoup, au contraire, suivant les essences et surtout suivant le sol : ce sont le plus souvent de la potasse, de la magnésie, de la silice, des oxydes de fer, des sels alcalins, des phosphates de chaux, etc. D'après les travaux récents de MM. Pelouze et Frémy, il serait à peu près certain que les tissus cellulaires fibreux et vasculaires, au lieu d'être formés, comme on le croyait généralement, par une seule et même substance, la *cellulose*, possèdent des propriétés chimiques fort différentes. Soumis à la distillation, les *bois* donnent pour résidus de l'acide pyroligneux, ou esprit de *bois*, et du charbon. Ils contiennent, en outre, de l'eau, dans les proportions d'environ 40 pour 100 de leur poids immédiatement après l'exploitation, et de 25 à 28 une année après.

Les propriétés physiques des *bois* varient suivant l'essence que l'on considère : elles sont donc étudiées à l'article consacré à chaque espèce de *bois*. Nous n'en dirons ici que quelques mots.

La densité des *bois* résulte nécessairement de l'épaisseur des fibres. Ainsi le peuplier et, en général, les *bois* blancs, qui ont des fibres à parois minces, sont moins denses que le chêne et autres *bois* à fibres épaisses. Il y a une *densité réelle* et une *densité apparente*. La première est supérieure à celle de l'eau, et pourtant la plupart des *bois* flottent sur ce liquide; cela tient aux interstices, aux vides nombreux qu'ils présentent et qui, renfermant de l'air, diminuent d'autant le poids de la substance. La densité apparente des *bois*, celle qu'ils possèdent lorsque la matière qui les compose n'a pas été désagrégée, varie, dans une même essence, avec le climat, le sol, l'exposition, l'âge, le mode de traitement des forêts, la partie de l'arbre que l'on considère. La puissance calorifique des *bois* est étudiée aux mots COMBUSTIBLE et CHALEUR. La résistance des *bois* à la compression et à la flexion se trouve également examinée à l'article RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX. Il ne nous reste donc qu'à exposer quelques généralités sur les applications des *bois*. Pour cela, nous les diviserons en cinq grandes classes : *Bois* de construction; *bois* d'ébénisterie; *bois* de chauffage; *bois* de teinture.

Bois de construction. On peut les diviser en *bois durs :* chêne, frêne, orme, châtaignier, noyer, hêtre; etc.; *bois blancs :* peuplier, tremble, aune, bouleau, acacia, érable, etc.; *bois résineux :* pin, sapin, mélèze, etc.

Le chêne est le bois le plus employé, soit à l'état de poutres et de planches, soit à l'état de *merrains*, fendus dans la forêt, pour fabriquer les douves de tonneaux; soit pour servir à la fabrication des échalas, des lattes, etc. Le frêne est un *bois* très-flexible, employé en carrosserie pour fabriquer les brancards des voitures. L'orme, difficile à fendre, sert en charronnage à la fabrication des moyeux des roues, etc. On trouvera l'énumération de ces diverses qualités aux articles consacrés aux différents *bois ;* nous n'avons voulu ici qu'indiquer les grandes divisions.

Nous donnerons, en terminant, les manières de mesurer les principaux *bois* de construction, reçues dans le commerce. On y trouve ces *bois* en *grume*, *équarris*, *sciés* ou *fendus*. Quand on achète le *bois* en grume, il faut en défalquer l'écorce et l'aubier. La méthode du *cinquième déduit* consiste à prendre pour côté de la pièce équarrie le quart des 4/5 de la circonférence de la pièce en grume. En France, dans les eaux et forêts, on emploie le sixième déduit. Les *bois* équarris ne présentent pas des angles vifs : pour tenir compte de l'abattage de leurs arêtes, quand on les cube, on ne prend leurs dimensions avec l'équerre du charpentier que de 0 m. 25 en 0 m. 25.

Les *bois* de sciage se trouvent, dans le commerce, aux dimensions suivantes :

	épais.	larg.	long.
Battants.	0,108	0,330	3 m. et au-des.
Membrures . . .	0,081	0,161	2 m. à 4 m.
Bois d'échantill.	0,081	0,081	Id.
Doublettes . . .	0,035	0,240	Id.
Entrevous . . .	0,035	0,330	Id.
	0,027	0,240	Id.
Feuillet	0,022	0,240	Id.
	0,013	0,240	Id.

Le sapin de Lorraine se trouve en planches et madriers de 3 m. 63 à 3 m. 96 de longueur, dont l'équarrissage est, pour les planches :

$$\frac{0{,}027}{0{,}031 \text{ à } 0{,}032} \text{ et } \frac{0{,}030}{0{,}031 \text{ à } 0{,}032}$$

Pour les madriers : $\frac{0{,}054}{0{,}031 \text{ à } 0{,}032}$

Le sapin du Nord se trouve en poutres et madriers de 1 m. à 6 m., dont l'équarrissage est :

Pour les poutres : $\frac{0{,}30}{0{,}40}$ $\frac{0{,}24}{0{,}30}$ $\frac{0{,}14}{0{,}20}$

Pour les madriers : $\frac{0{,}03}{0{,}22}$

Bois d'ébénisterie. On conçoit que la classification tout artificielle que nous avons établie pour les *bois*, d'après leurs applications, ne présente rien de bien exact. Beaucoup de ceux que nous avons rangés parmi les *bois* de construction s'emploient en ébénisterie. On tend même depuis quelques années à faire usage de nos essences indigènes, le chêne, le noyer, le poirier, etc.; mais nos *bois* n'ont pas cette vivacité de couleurs, cette variété de texture, cette richesse de fibres et de veines, que présentent ceux des pays chauds, produits d'un sol vigoureux et d'une ardente atmosphère. On doit donc principalement ranger dans la classe que nous examinons les *bois* exotiques, dont nous avons précédemment indiqué les sources.

Bois de chauffage. Les *bois* de chauffage, qu'on distingue en *bois neufs* et en *bois flottés*, suivant leur mode de transport des forêts aux lieux où ils sont employés, sont étudiés au mot COMBUSTIBLE.

Bois de teinture. On désigne sous ce nom les *bois* dont l'infusion, riche en couleur, sert à colorer les étoffes ou d'autres substances.

Les *bois* employés en teinture sont ceux du Brésil, qui prennent aussi les noms de *bois* de Fernambouc, du Japon, etc., et les *bois* de campêche, de sumac, de santal, de sapan, de Siam, etc.

Signalons, en terminant, une application très-importante de l'écorce de certains *bois :* chêne, sapin, bouleau, aune, châtaignier. Les écorces de ces arbres, principalement celles des chênes, servent au tannage des peaux.

Altération des bois. Les défauts des *bois* sont nombreux : nous ne pouvons que les énumérer ici; ce sont la *roulure*, la *gélivure*, la *cadranure*, la *torsion des fibres*, la *vermoulure*, la *carie*, la *lunure* ou *double aubier*, la *grisette*, etc. (V. ces mots.) C'est ce qu'on nomme les *tares locales du bois*.

Outre les causes de la détérioration des *bois* produisant les accidents que nous venons d'énumérer, il en est d'autres qui amènent par la fermentation une décomposition lente, analogue à celle des matières animales, et qui tendent à provoquer le développement des végétaux cryptogamiques et de certains insectes ou animaux xylophages. Elles proviennent de la présence de l'albumine et de matières azotées dans les fibres ligneuses. Pour combattre cette cause permanente de destruction, dans les *bois* employés par l'industrie, on emploie différents moyens dont l'étude sera l'objet du paragraphe suivant.

Conservation des bois. De ce que nous venons de dire, il résulte que le moyen d'empêcher l'altération du *bois* doit consister à remplacer les liquides séreux par un principe minéral insoluble. Les substances ainsi employées sont généralement celles qui servent à conserver les matières organiques. C'est ainsi qu'on reconnut que les *bois* très-âgés employés dans les galeries des mines de sel de Hallein en Autriche, de Dieuze en France, n'étaient pas sensiblement altérés. Ces boisages avaient été établis avant l'ère chrétienne : ils étaient tellement imprégnés de sels qu'ils en étaient efflorescents, et que les ouvriers les regardaient comme régénérant le sel.

De la Baine en 1733, Hales, Bonnet, Duhamel, Beed en 1741, proposèrent l'immersion des *bois* dans un bain de goudron. En 1719, Pallas avait déjà proposé de minéraliser les *bois* par macération dans le vitriol vert, qu'il précipitait ensuite par immersion dans l'eau de chaux. Le baron Champy, en 1813, faisait bouillir les pièces de *bois* dans du suif à 120° ou 130°.

Sans nous occuper plus longtemps de ces procédés par simple immersion, encore préconisés par MM. Kyan, Chemallé, etc., nous passerons en revue les divers procédés qui constituent une véritable *injection des bois*.

En 1709, Magnol publia des recherches curieuses sur la marche de la séve, qu'il suivait par infiltration de liqueurs colorées. Le docteur Boucherie est le premier qui appliqua ainsi le mouvement de la séve à l'injection des *bois*. C'est en 1838 qu'il publia son procédé. Il est aussi appliqué au *bois* récemment abattu. Pour cela, on dispose une cale au milieu de la pièce de *bois* à injecter, où l'on a préalablement donné un trait de scie : le soulèvement de la cale ouvre la fente; on en garnit les deux côtés verticaux au moyen d'une corde : on forme ainsi, en enlevant la cale, un réservoir dans lequel on n'a plus qu'à introduire le liquide injecteur venant d'un réservoir élevé. Ce liquide, qui est ici du sulfate de cuivre, chasse la séve devant lui et se rend aux deux extrémités. Quand on ne peut couper la pièce de *bois* par la moitié, on dispose un réservoir de liquide à l'une des extrémités, et l'opération se fait de la même façon.

En 1831, Bréant, directeur des essais à la Monnaie de Paris, indiqua un procédé d'injection dans lequel les *bois*, placés dans un cylindre de fonte, étaient soumis au vide par condensation de vapeur préalablement introduite, puis à l'injection du liquide conservateur, sous une pression de dix atmosphères. Sa manière d'opérer entraînait de grandes dépenses. Béthell, puis Payn (1838), surent rendre le procédé manufacturier. Le procédé Béthell est à peu près exclusivement adopté par les ingénieurs anglais. Le liquide injecté est l'huile lourde, qui provient de la distillation du goudron de houille. Cette huile contient beaucoup d'acide phénique, dont une très-petite proportion suffit pour conserver les corps organisés. Dans le commerce, elle est improprement désignée sous le nom de *créosote*. Les *bois*, placés sur un chariot, sont introduits dans un cylindre de tôle, où on fait le vide, à 0 m. 09 de hauteur du mercure, puis soumis pendant une demi-heure à l'action de l'huile, refoulée par une presse hydraulique, à la pression de huit atmosphères. Pour injecter les *bois*, M. Payn emploie le sulfure de baryum et le protosulfate de fer : il se forme du sulfate de baryte et du sulfure de fer, sels insolubles. Ce procédé est plus dispendieux que le précédent. M. Boucherie n'adopta le sulfate de cuivre qu'en 1846 : il se servait auparavant de pyrolignite de fer et de chlorure de calcium. C'est Bréant qui a indiqué l'inconvénient de l'injection des sels de fer : M. Hervé-Mangon a démontré que cet inconvénient provient de la formation d'ulmate de fer. Le procédé Bréant est appliqué en France par MM. Légé et Fleury-Pironnet, qui emploient comme liquide injecteur le sulfate de cuivre. La manière d'opérer est la même que pour le procédé Béthell : seulement la chaudière est en cuivre.

Résumons les avantages et les inconvénients de ces diverses manières d'opérer. Par le procédé Béthell, les *bois* prennent une teinte brune : l'acide phénique coagule l'albumine, et a une odeur qui repousse les animaux et les végétaux parasites : on obtient de plus un enduit bitumineux, insoluble dans l'eau, qui protége bien la fibre. Mais ce procédé est coûteux : il revient à 18 fr. par mètre cube, 23 fr. si le *bois* injecté doit être immergé dans la mer (dans ce cas, l'injection doit être plus complète); puis, l'huile lourde de goudron est rare : il n'y en aurait pas assez pour suffire à la consommation; de plus, ce procédé ne s'applique pas aux arbres récemment abattus et communique aux *bois* une odeur désagréable; enfin, on doit le proscrire pour la construction des maisons et des navires, le *bois* créosoté étant extrêmement inflammable. C'est pour cela que l'Amirauté anglaise emploie comme liquide injecté le chlorure de zinc. Le procédé Boucherie ne s'applique qu'aux arbres fraîchement abattus : l'injection n'y est jamais parfaite et n'atteint pas le cœur du *bois*. Il ne peut servir pour les *bois* équarris. On devra donc donner la préférence au procédé de MM. Légé et Fleury-Pironnet, d'autant plus qu'il paraît que la dépense par mètre cube injecté n'atteint pas 9 fr. Les divers procédés que nous venons d'indiquer ont donné de bons résultats, bien que l'injection soit souvent incomplète; mais on les a surtout appliqués à l'injection des *bois* de faible valeur, qu'on pouvait ainsi substituer au chêne : l'injection des *bois* durs est difficile et toujours incomplète. On a aussi prétendu que l'action prolongée de l'eau ne tardait pas à dissoudre le sulfate de cuivre. Quoi qu'il en soit, M. de Lapparent, directeur des constructions navales, a proposé une tout autre méthode de conservation, qui s'applique à tous les *bois*. Il faudrait, selon lui, enlever au *bois* le plus possible de sa séve, c'est-à-dire des principes putrescibles qu'il renferme; le soumettre à une dessiccation artificielle; torréfier les faces des pièces de *bois*, à l'aide d'une légère carbonisation. On enlève la séve, plus lourde que l'eau, par endosmose, en immergeant les pièces de *bois* dans l'eau; la dessiccation s'opère dans une étuve. D'ailleurs, ces deux opérations ne sont indispensables que pour les *bois* destinés aux constructions navales : la carbonisation suffit, paraît-il, pour préserver les *bois* ordinaires. Ce procédé est une imitation de celui qu'on suit depuis longtemps dans les campagnes, en faisant carboniser l'extrémité inférieure des pieux enfoncés en terre. « En premier lieu, dit M. de Lapparent, on détermine

à la surface du *bois* une chaleur considérable, qui a pour premier effet de chasser l'eau séveuse de cet épiderme et de faire passer à sec les matières fermentescibles; en second lieu, au-dessous de la couche carbonisée, se trouve une face torréfiée, c'est-à-dire en partie distillée et imprégnée des produits de cette distillation, qui sont des matières créosotées et empyreumatiques, dont les propriétés antiseptiques sont bien connues. » Ce procédé paraît jusqu'ici avoir donné de bons résultats. De plus, la préparation d'une traverse de chemin de fer, qui coûte 1,80 par le procédé Béthell, 1,50 par le procédé Boucherie, 0,90 par le procédé Légé et Fleury-Pironnet, ne reviendrait ici qu'à 0,35.

Coloration artificielle des bois. Elle a été imaginée afin de donner aux *bois* les plus communs de nos forêts des teintes variées qui permettent de les employer, au lieu des *bois* exotiques, à la fabrication des meubles de luxe. On attribue les premiers essais de cet art à un peintre italien du XVIe siècle, nommé Jean de Vérone; mais il n'a fait réellement de grands progrès que depuis les travaux du docteur Boucherie sur la conservation des *bois.* On colore artificiellement les *bois* en les injectant avec des dissolutions de matières tinctoriales, dont la composition varie nécessairement suivant la nuance que l'on veut obtenir. On teint en vert avec l'acétate de cuivre; en bleu, avec le tournesol, l'indigo, ou avec le campêche associé au nitrate de cuivre; en diverses nuances de rouge et de violet, avec le rocou, la garance, le campêche, le brésil, l'orcanète; en noir, par l'action successive de la noix de galle et du sulfate de fer, etc. On réussit même à décolorer le *bois*, principalement le *bois* tendre, en le soumettant à un véritable blanchiment intérieur. Pour cela, on y injecte successivement une dissolution de soude à un quart de degré, de l'eau, de l'hypochlorite de chaux, et enfin de l'eau acidulée par l'acide chlorhydrique. Le *bois*, ainsi blanchi, sert à imiter l'ivoire dans les incrustations d'ébénisterie.

Bois durci. Corps formé par l'agglomération de sciures de *bois*, principalement de sciures de palissandre. La sciure est soumise à un broyage sous la meule, puis passe au blutoir. On la mélange ensuite avec 15 à 25 p. 100 de sang provenant des abattoirs. On fait dessécher à une température de 45°, et on procède au moulage. Pour cela, on place la sciure dans un châssis au fond duquel est disposé un moule en fonte malléable, ou mieux en bronze: si l'objet présente deux faces, on place un second moule en dessus. On donne un premier tassement au moyen de la presse hydraulique. On élève la température vers 170° ou 200° au moyen de jets de gaz qui arrivent dans les plateaux mêmes de la presse. L'opération est à son terme quand on est arrivé au terme de la pression : elle dure de 30 à 45 minutes. On refroidit les moules, on démoule, et il ne reste plus qu'à ébarber les objets obtenus, qui imitent les sujets sculptés en bois d'ébène.

On fabrique ainsi des manches de couteaux, des boîtes de montre, des coffrets, des médaillons, broches, porte-plumes, serre-papiers, etc., enfin toute sorte d'articles de Paris. L'homogénéité obtenue est telle que, le palissandre ne pesant que 800 kilogr. le mètre cube, le *bois durci* obtenu avec sa sciure en pèse 1,200. On doit penser qu'il se forme, par la fusion à 200°, un tissu analogue au tissu ligneux, par l'action combinée de l'albumine et de la résine contenue dans les sciures. Ce procédé de fabrication de *bois durci*, dû à M. Latry, a pris en fort peu de temps une très-grande extension.

BOIS (glacier des), un des nombreux fleuves de glace qui, venus des sommets du mont Blanc, descendent jusqu'au fond de la vallée de Chamounix. Le glacier des Bois est particulièrement remarqué entre tous, comme formant la partie inférieure de la Mer de glace. C'est un spectacle saisissant pour celui qui le voit pour la première fois : on dirait une mer aux ondes tumultueuses et courroucées, qu'une main puissante a tout d'un coup immobilisées, leur laissant leurs formes les plus capricieuses, les trous béants à côté des pyramides orgueilleuses. Si c'est un curieux spectacle à voir dans son ensemble, l'examiner de près n'est pas moins intéressant, et la traversée du glacier des Bois est devenue fort à la mode. Tantôt on escalade ces pointes aux formes fantastiques, tantôt on descend au fond de ces cavernes transparentes qui semblent être le palais de quelque génie endormi. Celui qui remonte la Mer de glace vers sa source est tout étonné de trouver au milieu de ces neiges éternelles ce qu'on appelle le *jardin*, triangle rempli de verdure et de plantes rares : les déserts de glace ont leurs oasis, tout aussi bien que ceux de sable. Le glacier des Bois descend jusqu'au fond même de la vallée de Chamounix, et c'est un curieux contraste de voir ce fleuve gelé s'arrêter sur un terrain où croît le blé.

BOÏS, rivière navigable et aurifère du Brésil, affluent de la rive droite du Parana.

BOIS (Jean), théologien anglais. V. BOYSE.

BOIS (François-Victor), ingénieur français, né à Paris en 1813. Après sa sortie de l'École centrale, il fut reçu ingénieur civil, puis employé dans les grands travaux des chemins de fer. Appelé à diriger une grande fabrique de Paris, il perfectionna l'industrie de la fonte malléable. On lui doit : la *Télégraphie électrique* et les *Chemins de fer français*, dans la *Bibliothèque des chemins de fer*. Il a aussi participé à la rédaction des journaux l'*Estafette* et la *Patrie.*

BOISAGE s. m. (boi-za-je — rad. *boiser*). Action de boiser, de revêtir avec des bois de menuiserie : *Le* BOISAGE *d'un appartement.* ‖ Bois employé à cette opération : *Acheter le* BOISAGE *d'une maison en démolition.*

— Mar. Action de boiser un navire, d'en bâtir la carcasse en montant les couples : *Le* BOISAGE *des constructions navales exige des bois secs et de premier choix.* ‖ Action de remplir avec de nouveaux couples les espaces que laissent entre eux les couples de levée.

— Min. Opération ayant pour but de maintenir contre l'éboulement les terrains dans lesquels on a ouvert une galerie de mine ou un tunnel : *Travailler au* BOISAGE *d'une mine.* ‖ Appareil de pièces de bois et de planches employé dans ce but : *Un* BOISAGE *solide.* ‖ *Boisage complet*, Celui qui revêt toute la galerie, parois et plafond. ‖ *Demi-boisage*, Celui qui soutient le faîte et une paroi verticale. ‖ *Boisage sans sole*, Celui qui soutient le faîte et les deux parois verticales. ‖ *Boisage de faîte*, Celui qui ne soutient que le faîte.

BOISARD (J.-J.-F.-M.), fabuliste français, né à Caen en 1743, mort en 1831. D'abord secrétaire de l'intendance de Normandie, il fut nommé successivement secrétaire du conseil des finances (1772) et secrétaire de la chancellerie de Monsieur (depuis Louis XVIII). Il perdit son emploi à l'époque de la Révolution, et vécut depuis dans le dénûment. Il a composé un millier de fables, divisées en plusieurs recueils et publiées à des époques différentes, savoir : *Fables nouvelles* (1773, in-8°, et 1777, 2 vol. in-8°); *Fables* (1803, in-8°); *Fables et poésies diverses* (1804, in-12); *Nouveau recueil de fables* (1805, in-12). Si le nombre pouvait suppléer à la qualité, Boisard serait le premier des fabulistes. On a voulu le comparer à Florian : s'il l'égale par la simplicité, s'il le surpasse parfois par l'invention, il lui est très-inférieur sous le rapport du style et de l'esprit. Un grand nombre des fables de Boisard sont moins des fables que des contes. Le plus souvent, on ne peut en deviner la morale et le but. Des détails agréables et heureux sont en quelque sorte engloutis au milieu d'une multitude de vers prosaïques et médiocres. Quoi qu'il en soit, on ne saurait refuser à cet auteur le mérite de l'invention et celui de la fécondité. Il ne chercha point à imiter ses prédécesseurs. « Peut-être, dit Grimm, Boisard est-il de tous les fabulistes celui qui a le moins imité La Fontaine et qui s'en est le moins éloigné, si une narration simple, facile et naïve est le premier mérite de ce genre de poésie. »

BOISARD (J.-Fr.), neveu du précédent, né à Caen vers 1762, cultiva d'abord sans succès la peinture. Arrêté et condamné à mort en 1793, il parvint à s'échapper et mena jusqu'à la fin une vie errante et malheureuse. Il a publié trois cent quatre-vingt-douze fables, en deux recueils intitulés : *Fables dédiées au roi* (Paris, 1817); *Fables faisant suite à celles dédiées au roi* (Paris, 1822). Elles sont toutes au-dessous du médiocre. On a souvent confondu Fr. Boisard avec son oncle.

BOISARD. V. BOIZARD.

BOISBAUDRON (le baron DE LOYNES DE), officier royal, né vers 1749, mort en 1801. Il servit d'abord dans la marine, puis il émigra pour se joindre à l'armée de Condé. Chargé d'une mission près des chefs vendéens, il fut surpris par un détachement républicain, eut la cuisse percée d'une balle et fut obligé de se rendre. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il échappa à une condamnation capitale. Expulsé de France, il voyagea en Angleterre et en Danemark; puis il obtint la permission de rentrer dans sa patrie, où il ne tarda pas à mourir des suites de sa blessure.

BOISBELEAU DE LA CHAPELLE (Armand), connu sous le nom de *Armand de La Chapelle*, théologien protestant français, né à Ozillac (Charente-Inférieure) en 1676, mort en 1746 à La Haye. Jeté en Angleterre par la révocation de l'édit de Nantes, il étudia la théologie avec tant de succès, qu'il était ministre avant d'avoir atteint l'âge de vingt ans. Il fut d'abord pasteur à Wandsworth, puis à Londres, en 1711; enfin l'église de La Haye se l'attacha vers 1725. Il y resta jusqu'à la fin de ses jours, jouissant d'une brillante réputation de critique et de théologien. Il a laissé divers ouvrages et des traductions. Nous citerons : la *Religion chrétienne, démontrée par la résurrection de Jésus-Christ*, trad. de l'anglais (Amsterdam, 1728, 2 vol. in-8°); *Réflexions en forme de lettre au sujet d'un système prétendu nouveau sur le mystère de la Trinité* (Amsterdam, 1729, in-8°); le *Babillard* (Amsterdam, 1734 et 1735, 2 vol. in-12); *Mémoires de Pologne, etc.* (1739, in-12); la *Nécessité du culte public parmi les chrétiens* (La Haye, 1746). En outre, il a pris une part active à la *Bibliothèque anglaise* ou *Histoire littéraire de la Grande-Bretagne* (Amsterdam, 1717-1727, 15 vol. in-12). Les dix derniers volumes sont de lui, ainsi qu'un grand nombre d'articles dans la *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe* (Amsterdam, 1728-1753, 52 vol. in-12).

BOIS-BÉRENGER (Charlotte-Henriette TARDIEU-MALESSY, marquise DE), née à Paris vers 1765 ou 1770, morte en 1794, a son nom inscrit sur le long et douloureux martyrologe de ces saintes et courageuses femmes, de ces héroïnes d'amour et de dévouement que brisa la tourmente révolutionnaire. Son mari avait émigré, emportant son pays à la semelle de ses souliers; Mme de Bois-Bérenger resta en France pour empêcher la confiscation des biens de sa famille. Elle fut envoyée à la prison du Luxembourg avec son père, sa mère et une jeune sœur. Un jour, la porte s'ouvre et « le noir recruteur des ombres » entre et fait l'appel des condamnés; mais Mme de Bois-Bérenger n'est point comprise dans la liste des victimes. Son désespoir éclate, elle se jette en sanglotant dans les bras de sa mère et répète sans cesse : « Quoi! nous ne mourrons pas ensemble! » Cependant la porte se rouvre, et à haute voix le greffier lit le nom oublié. Et la pieuse et sainte fille passe de l'excès de la douleur à l'excès de la joie. « Pour le coup, nous mourrons ensemble, » s'écrie-t-elle. Et dès lors, elle ne songe plus qu'à se préparer à la mort. Pauvre femme, elle se pare comme autrefois on parait les victimes aux jours de fête : elle coupe elle-même ses cheveux; puis elle veut aussi faire la toilette dernière de ses parents. En allant à l'échafaud, elle soutient sa mère et ranime son courage en lui disant : « Consolez-vous, et n'emportez pas le moindre regret dans le tombeau; toute votre famille vous accompagne, elle se serre contre vous, et vos vertus vont recevoir la récompense qu'elles méritent dans le séjour de l'innocence et de la paix. »

Telle est l'histoire touchante et terrible que rappelle le nom de Mme de Bois-Bérenger, et qui méritait bien, ce nous semble, les quelques lignes que nous venons de lui consacrer.

BOISBOISSEL (le comte DE), poëte et littérateur français, né à Tréguier, mort en 1814. On a de lui : *Prose et rimes d'un Bas-Breton* (1770); la *Constance couronnée*, pastorale en un acte (1782); *Constantin, roi de la Bretagne Armorique*, tragédie (1783); le *Triomphe de l'innocence*, comédie en un acte et en prose (1783); l'*Ecole des vieillards*, comédie en trois actes et en vers (1785); *Idées patriotiques sur les premiers besoins du peuple* (1789). Toutes ces œuvres sont aujourd'hui profondément oubliées.

BOISCOMMUN, bourg de France (Loiret), arrond. et à 19 kil. S.-E. de Pithiviers, canton de Beaune-la-Rolande; 1,202 hab. Récolte de bons vins; récolte et commerce actif de safran dit du Gâtinais. Eglise paroissiale très-remarquable, possédant un des plus beaux jubés de France. Dès 1186, Boiscommun obtint une charte de commune; en 1287, saint Louis confirma cette charte et donna cette ville en apanage à son fils Philippe, qui y fit construire un château.

BOIS DE CERF s. m. Conchyl. Nom marchand d'une coquille univalve, le rocher scorpion.

BOIS DE FIENNES (Louis-Thomas, marquis DE LEUVILLE DU), général français, né en 1668, mort en 1742. Après avoir fait les campagnes d'Allemagne et de Flandre, de 1689 à 1697, il se signala au siége de Mantoue (1700), fut nommé maréchal de camp en 1718 et lieutenant général en 1731. Il assista aux siéges de Fontarabie, de Saint-Sébastien, de Kehl (1733), de Philipsbourg (1734), etc., et, chargé en 1741 du commandement de l'armée envoyée par la France au secours de l'électeur de Bavière, il pénétra en Autriche, puis en Bohême, s'empara de Prague, et mourut devant Egra au moment où il allait s'en emparer.

BOIS DE FIENNES (Alexandre Thomas DU), général français, né en 1674, mort en 1744, était de la même famille que le précédent. Après avoir fait partie des pages de Louis XIV, il servit dans les armées des maréchaux de Villars et de Berwick, en Allemagne, en Savoie et en Dauphiné, puis il prit part aux siéges de Fontarabie et de Saint-Sébastien, avec le titre de maréchal de camp (1719), fut nommé lieutenant général en 1734, et reçut le gouvernement de Maubeuge de 1740 à 1744. Après avoir fait fortifier et mettre Dunkerque en état de défense, Bois de Fiennes fit, en 1744, la campagne d'Italie, se signala par sa brillante conduite à Villefranche et Montalban, et mourut des suites des blessures qu'il avait reçues à l'attaque de la Tour-du-Pont.

Boisdhyver (MONSIEUR DE), roman publié dans la *Presse* en 1856, par M. Champfleury. M. Boisdhyver, nommé tout jeune encore à l'évêché de Bayeux, apporte dans son diocèse les idées larges de la partie éclairée du clergé de Paris. A peine arrivé, il est entravé dans ses plans de réforme par les mesquines taquineries des prélats de province, par leur jalousie, et surtout par leur esprit d'intolérance hargneuse. Il n'en poursuit pas moins vaillamment sa route, distribuant des paroles de consolation et d'abondantes aumônes. Un jeune séminariste, Cyprien, lui a paru exempt des petitesses du chapitre de Bayeux; il en fait le ministre de ses bonnes œuvres et se console, en formant l'esprit et le cœur de son favori, des tracasseries que lui suscite l'abbé Ordinaire, candidat perpétuel à l'évêché « La chair est faible, dit l'Ecriture. » Dans ses tournées de bienfaisance, Cyprien a rencontré Mlle Suzanne Le Pelletier; il a même eu le bonheur de lui sauver la vie. Oubliant tous ses devoirs et la robe dont il est revêtu, il séduit cette jeune fille. Courbant la tête sous les reproches de M. Boisdhyver, il fait pénitence, et la malheureuse Suzanne est heureuse d'épouser un employé, M. Jousselin, dont l'amour timide et à toute épreuve accepte tous les sacrifices, jusqu'à endosser la faute de Cyprien avec toutes ses suites. Le séminariste part en mission, et, lorsqu'il revient, après une absence de huit années, la première pénitente qui se présente à son confessionnal est Mme Jousselin, qui sent se réveiller ses feux mal éteints.

Tout l'intérêt du roman réside dans la lutte du christianisme éclairé et charitable, représenté par M. Boisdhyver, contre le fanatisme et l'intolérance, dont le champion est l'abbé Ordinaire, appuyé sur une arrière-garde de vieilles filles bigotes et méchantes. « Cette étude, dit M. Duranty, reproduit un aspect social très-important, avec une science très-développée de la nature humaine. »

La réunion des physionomies si variées, comiques, ambitieuses, malignes, élevées, intolérantes ou innocentes des prêtres d'un diocèse de province; l'examen attentif du jeu de leur existence, engrenée dans les rouages de la société provinciale et dans les mœurs de la campagne; la délicatesse extrême avec laquelle sont rapprochés l'un de l'autre par la vertu, par la charité, par la musique, par la beauté, par la pureté même, enfin par toutes les séductions qu'on ne songe pas à combattre, la jeune fille et le jeune diacre, qui succombent malgré eux, presque sans le savoir; puis la peinture fidèle de l'infirmité humaine qui amène un dénoûment par lequel est éclairé d'une lueur vive et cruelle le cœur de la femme, tout fait de cette œuvre un aliment savoureux pour les intelligences larges et réfléchies. L'analyse descriptive des figures et des sentiments occupe une grande place dans ce roman, dont le style, plus châtié que ne l'est ordinairement celui de M. Champfleury, affecte parfois la sécheresse d'une étude psychologique.

BOIS-D'OINGT (LE), ville de France (Rhône), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kil. S.-O. de Villefranche; pop. aggl. 856 hab. — pop. tot. 1,349 hab. Commerce de bestiaux, chanvre, mercerie, poterie, draperie, fil de chanvre et de coton. Château très-ancien, chapelle de Notre-Dame de Lorette.

BOIS-DUVAL (Jean-Alphonse), médecin et naturaliste français, né à Ticheville (Orne) en 1801. Reçu docteur en médecine en 1828, puis docteur ès sciences et docteur ès lettres, il prit part à la célèbre expédition scientifique de l'*Astrolabe*, pendant laquelle il s'occupa d'une façon toute particulière de botanique et d'entomologie. Ses principaux ouvrages sont : *Flore française* (1828, 3 vol.); *Essai sur une monographie des zygénides* (1828); *Histoire des lépidoptères et des chenilles de l'Amérique septentrionale* (1829-1847); les *Coléoptères d'Europe* (1829 et suiv., 5 vol. in-8°); les *Chenilles d'Europe* (1832, 2 vol. in-8°); *Icones historiques des lépidoptères nouveaux* (1832-1841, 2 vol. in-8°); *Spéciès général des papillons* (1836); *Histoire des lépidoptères de la Californie* (1852, in-8°).

BOISDUVALIE s. f. (boi-du-va-lî — de *Bois-Duval*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des onagrariées, formé aux dépens des onagraires, et comprenant deux espèces.

— Entom. Genre d'insectes diptères, comprenant cinq espèces, qui vivent dans les pays chauds.

BOISÉ, ÉE (boi-zé) part. pass. du v. Boiser. Revêtu d'une boiserie : *Murs* BOISÉS. *Salle* BOISÉE. *Le salon où restait la comtesse était entièrement* BOISÉ, *peint en gris de deux nuances.* (Balz.)

— Garni, couvert de bois, de forêts : *Pays* BOISÉ. *Terre bien* BOISÉE. *Des collines se succèdent ensuite*, BOISÉES *de jeunes pins à ramée un peu maigre.* (Ad. Meyer). *Des pentes* BOISÉES *de la forêt de Rougeot, on peut se mirer dans la Seine.* (L.-J. Larcher.)

BOISEMENT s. m. (boi-ze-man — rad. *boiser*). Action de boiser, de mettre en forêts; état d'un sol boisé : *Le* BOISEMENT *du versant des montagnes est réclamé par l'agriculture. Le* BOISEMENT *des plaines arides a chassé l'outarde et la canepetière.* (Toussenel.)

— **Antonyme.** Déboisement.

— **Encycl.** V. DÉBOISEMENT.

BOISER v. a. ou tr. (boi-zé — rad. *bois*). Garnir d'une boiserie, revêtir en menuiserie : *Faire* BOISER *son salon, sa chambre à coucher. Le maréchal d'Estrées aimait fort Nanteuil, il fit* BOISER *toute sa maison.* (St-Sim.) ‖ Servir de boiserie à; former la boiserie de : *Ces curiosités, habilement disposées sur le fond jaune du sapin qui* BOISAIT *les murs, y formaient une riche tapisserie.* (H. Balz.)

— Eaux et for. Couvrir de bois, de forêts : BOISER *une contrée, un canton, des montagnes.*

— Mar. Construire la carcasse d'un bâtiment en montant les membres sur la quille : BOISER *un navire.*

— **Antonyme.** Déboiser.

BOISERIE s. f. (boi-ze-rî — rad. *bois*). Ouvrage de menuiserie dont on revêt les murs des habitations : *Une* BOISERIE *peinte. Une*

BOISERIE *sculptée. Les panneaux d'une* BOISERIE. *Tout le château de Chillon est du* XIIe *et du* XIIIe *siècle, à l'exception de quelques* BOISERIES *qui sont du* XVIe *siècle.* (V. Hugo.) *Les meubles, les* BOISERIES, *les tentures de Chenonceaux sont si religieusement conservés, que Henri et sa maîtresse elle-même auraient quelque peine à signaler le moindre changement.* (Vitet.)

BOISEUR s. m. (boi-zeur — rad. *bois*). Min. Ouvrier occupé aux travaux de boisage dans les puits de mines : *Un* BOISEUR. *Une brigade de* BOISEURS.

— Adjectiv. : *Un ouvrier* BOISEUR.

BOISEUX, EUSE adj. (boi-zeu, eu-ze — rad. *bois*). Qui est de la nature du bois : *Plante* BOISEUSE. *Racine* BOISEUSE. (Acad.) *Dans le Thibet, privé en beaucoup de cantons de végétaux* BOISEUX, *on brûle les excréments desséchés du bétail.* (Huc.) ‖ Peu usité. On dit LIGNEUX.

BOISFREMONT (Charles DE), peintre français, mort en 1838. Imitateur de Prudhon, il a exécuté des œuvres estimables : la *Mort d'Abel; Orphée dans les enfers; Virgile lisant l'Enéide; Jupiter élevé sur le mont Ida,* plafond au pavillon Marsan; *Psyché et l'Amour,* gravé par Méon; la *Mort de Cléopâtre,* au musée de Rouen; *Hector adressant des reproches à son frère Pâris; Napoléon et la princesse d'Hatzfeld; Vénus et Ascagne;* la *Samaritaine,* etc.

BOISGELIN (comte DE), historien français du XVIIIe siècle. On a de lui une *Histoire de Flandre* ou *Campagnes du maréchal de Luxembourg depuis* 1690 *jusqu'en* 1694 (Paris, 1755, 2 vol. in-fol.), publiée sous le nom de Beauvais.

BOISGELIN DE CUCÉ (Jean-de-Dieu-Raymond DE), prélat français, né à Rennes en 1732, mort en 1804. Il fut évêque de Lavaur (1765), archevêque d'Aix (1770), présida les états de Provence, et obtint la construction d'un canal qui porte son nom et divers autres travaux d'utilité publique. Député du clergé aux états généraux de 1789, il y vota la séparation des trois ordres, l'abolition des droits féodaux, et proposa, de la part du clergé, un sacrifice de 400 millions, mais en réclamant en même temps le maintien des dîmes et en combattant la saisie des biens de l'Eglise. Il émigra en Angleterre après la session, revint en France à l'époque du concordat, fut nommé archevêque de Tours en 1802, et enfin cardinal. On a de lui plusieurs ouvrages, entre autres : *Recueil de pièces diverses en vers* (1783, in-8°); *Art de juger par l'analyse des idées* (1789, in-8°); *Considérations sur la paix publique adressées aux chefs de la Révolution* (1791); *Exposition des principes sur la constitution du clergé* (1791); le *Psalmiste,* traduction des psaumes en vers (1799); une traduction des *Héroïdes d'Ovide* (1784, in-4°). Les *Œuvres* complètes du cardinal de Boisgelin, qui était membre de l'Académie française depuis 1776, ont été publiées à Paris (1818, in-8°).

BOISGELIN (Louis-Bruno, comte DE), diplomate, frère du précédent, né à Rennes en 1733, mort en 1794. Il était maréchal de camp et maître de la garde-robe. Il fut arrêté pendant la Terreur et décapité avec sa femme, ex-dame d'honneur de Mme Victoire, et sœur du chevalier de Boufflers. — Gilles-Dominique de BOISGELIN, cousin des précédents et maréchal de camp, périt également sur l'échafaud, en 1794. — L'abbé de BOISGELIN, frère de ce dernier, grand-vicaire d'Aix et agent général du clergé, fut massacré à l'Abbaye dans les journées de septembre.

BOISGELIN (Bruno-Gabriel-Paul, marquis DE), homme politique, né en 1767, mort en 1827, était neveu du cardinal de Boisgelin. Il émigra et servit dans l'armée de Condé. Nommé à divers emplois après la Restauration, il entra, en 1815, dans la Chambre des pairs. — Son frère, ALEXANDRE-BRUNO, né en 1770, mort en 1831, fut nommé plusieurs fois député, et devint pair de France après la mort du précédent, en 1827.

BOISGELIN DE KERDU (Louis DE), chevalier de Malte et historien, né à Plélo, diocèse de Saint-Brieuc, en 1758, mort à Pleubihan en 1816. Il était le frère du cardinal et du comte Louis-Bruno. Pendant la Révolution, il se retira en Angleterre, et fit plusieurs voyages sur le continent. On a de lui : *Correspondance de Caillot-Duval rédigée d'après les pièces originales, etc.* (1759, in-8°); *Ancient and modern Malta* (Londres, 1804, 3 vol. in-8°); *Histoire des révolutions de Portugal, par l'abbé de Vertot, continuée jusqu'au temps présent* (1809, in-12); *Travels through Denmark and Sweden* (Londres, 1810, 2 vol. in-4°).

BOISGÉRARD (Marie-Anne-François BARBUAT DE), général français, né à Tonnerre en 1767, mort en 1799. Il sortit de l'Ecole militaire en 1791, avec le grade de capitaine du génie. Il assista au siége de Spire, à la prise de Mayence, au siége de Valenciennes. Plus tard, il reconstruisit le fort de Kehl et la tête de pont d'Huningue; ce fut alors qu'il imagina les ponts-radeaux, pour faciliter les communications. Après avoir été nommé chef de brigade et commandant en chef du génie dans l'armée dite d'Angleterre, il alla en Italie, et reçut une blessure mortelle à la bataille de Capoue. Il a laissé plusieurs ouvrages manuscrits, dont deux : *Journal d'un voyage à Genève* et *Précis d'un entretien entre les généraux Desaix et Boisgérard,* sont fort curieux.

BOIS-GUILLAUME, bourg et comm. de France (Seine-Inférieure), cant. de Darnetal, arrond. et à 4 kil. N. de Rouen; pop. aggl. 3,024 hab. — pop. tot. 3,120 hab. Nombreuses villas; restes de l'antique futaie du roi Guillaume.

BOIS-GUILLEBERT ou **GUILBERT** (Pierre le PESANT, sieur DE), économiste et littérateur français, mort à Rouen en 1714. Il était lieutenant général au bailliage de cette ville, et il avait déjà publié quelques travaux littéraires, lorsqu'il fit paraître, en 1697, un ouvrage intitulé le *Détail de la France sous le règne présent* (Louis XIV), qu'il fit suivre de plusieurs mémoires sur la même matière : *Traité de la nature, culture, commerce et intérêt des grains; Essai sur la rareté de l'argent; Dissertation sur la nature des richesses et des tributs,* enfin *Factum de la France,* ou *Moyens très-faciles de faire recevoir au roi quatre-vingts millions par-dessus la capitation* (1707). Ces écrits, très-peu connus et très-dignes de l'être, marquent une date dans l'histoire de l'économie politique, dont, après Jean Bodin, Bois-Guillebert fut, selon l'expression de M. Daire, le Christophe Colomb. Précurseur de la célèbre école des physiocrates, le lieutenant général du bailliage de Rouen a scruté avec une profonde sagacité les causes générales de la misère publique; il en a présenté le tableau, dans ses études éminemment instructives, avec la rude franchise de l'homme de bien, et proposé de saines et justes idées, propres à remédier à la gravité du mal. Dans son *Détail de la France,* il montre les désordres causés par le régime de la taille, des aides et des douanes; il combat avec la plus courageuse hardiesse l'esprit de routine, l'ignorance et la cupidité des agents du fisc. Après avoir prouvé que la principale cause du mal est dans un système déplorable d'administration, qui tarit les sources de la richesse publique, en paralysant les efforts de l'agriculture et du commerce; après avoir donné sur la statistique de la France à cette époque une foule de détails ignorés, il expose cette vérité, aujourd'hui élémentaire, que ce n'est pas l'argent qui constitue la richesse d'un peuple, mais qu'elle réside dans les biens consommables et dans les matières premières. Or il existe une étroite connexité, une connexité immédiate entre la production et la consommation : dès que des lois fiscales absurdes viennent empêcher la consommation, la production s'arrête, et l'arrêt de la production, c'est l'arrêt de la richesse, non pas seulement dans la classe des producteurs, mais dans toutes les classes de la société, dont les intérêts sont liés par une invisible solidarité. Conséquemment, l'appauvrissement de chaque individu, aussi bien que la diminution des revenus publics, tient bien moins à la quotité trop élevée de l'impôt qu'à la mauvaise assiette, à l'inégalité de sa répartition et à un déplorable mode de recouvrement. Bois-Guillebert conclut en demandant la réforme et la généralisation de la taille, la suppression des aides et des douanes intérieures, le libre commerce des grains, l'abolition des droits de sortie en matière de douanes extérieures, et des droits d'entrée réglés de façon à apporter au commerce le moins d'entraves possible.

Quelle que fût la nouveauté de ces sages idées, l'ouvrage de Bois-Guillebert passa inaperçu. Reprenant le même thème avec une nouvelle vigueur, dans son *Factum de la France,* il proposa de supprimer les aides et les douanes, en leur substituant un impôt unique, une capitation générale du dixième du revenu de tous les biens meubles et immeubles. Ce nouveau système d'impôt, que Vauban avait adopté, avait forcément contre lui tous les financiers qui s'enrichissaient dans la perception des revenus de l'Etat. Econduit par le ministre Pontchartrain, Bois-Guillebert fut reçu par Chamillart, qui était à la recherche de tous les expédients financiers. Il eut avec lui plusieurs entrevues et il entra en relation avec Vauban, dont il était neveu à la mode de Bretagne; mais le ministre abandonna bientôt le projet, sous le prétexte que la guerre rendait son exécution impraticable. Sur ces entrefaites, Vauban, qui venait de publier sa *Dîme royale,* tomba en disgrâce, et Bois-Guillebert, ayant fait paraître un pamphlet sur les questions déjà traitées par lui, sous le titre de *Supplément au Détail de la France,* fut exilé en Auvergne et suspendu de ses fonctions. « Il en fut peu ému, dit Saint-Simon, plus sensible peut-être à l'honneur de l'exil pour avoir travaillé sans crainte au bien et au bonheur public qu'à ce qu'il lui en allait coûter. Sa famille en fut plus alarmée et s'empressa à parer le coup. La Vrillière, de lui-même, s'employa avec générosité. Il obtint qu'il fît le voyage seulement pour obéir à un ordre émané, qui ne se pouvait plus retenir, et qu'aussitôt après qu'on serait informé de son arrivée au lieu prescrit, il serait rappelé. » L'exil de Bois-Guillebert ne dura en effet que deux mois, mais son *Factum de la France* fut saisi et condamné par arrêt du conseil d'Etat, en 1707. Depuis cette époque, Bois-Guillebert n'écrivit plus rien; toutefois, en 1714, il publia une édition de toutes ses œuvres sur l'économie sociale, sous le titre de : *Testament politique du maréchal de Vauban* (2 vol. in-12). Ce titre et ce nom appelèrent enfin l'attention du public sur ces traités remarquables à tant d'égards, mais malheureusement écrits dans un style incorrect et diffus. Bois-Guillebert ne fut pas seulement un économiste à qui, selon les paroles de M. E. Daire, « revient d'une manière incontestable l'initiative des efforts du XVIIIe siècle pour affranchir le travail, restaurer l'agriculture et rendre au commerce la liberté que nous lui disputons toujours; » il s'adonna à la culture des lettres : il publia une nouvelle historique, intitulée : *Marie Stuart, reine d'Ecosse* (1674, 3 vol. in-12), ainsi que des traductions de l'*Histoire* de Dion Cassius de Nicée (1674, 2 vol. in-12), et de l'*Histoire d'Hérodien* (1675, in-12).

BOIS-GUILLEBERT (Jean-Pierre-Adrien-Augustin le PESANT DE), poëte français, descendant du précédent et petit-neveu de Corneille, vivait au XVIIIe siècle. Il s'est fait connaître par un poëme intitulé : la *Sédition d'Antioche* (1770, in-8°).

BOISGUY (le baron PICQUET DU), chef des chouans de Fougères. Après s'être réuni à M. de Puysaye et avoir été vaincu, il fut vivement poursuivi par un sergent-major républicain, auquel il ne put échapper qu'avec de grandes difficultés. En 1813, il essaya de nouveau de soulever les habitants des départements de l'Ouest, et, lorsque la Restauration fut accomplie, il alla résider à Rennes; mais sa présence dans cette ville rappelait des souvenirs tellement odieux, que le préfet l'engagea à en sortir. Pendant les Cent-Jours, Boisguy fut détenu à la prison de la Force. En 1816, il fut nommé maréchal de camp.

BOISIER v. a. ou tr. (boi-zi-é). Tromper. ‖ Vieux mot.

— Intransitiv. Ruser.

BOISILLIER s. m. (boi-zi-llé; *ll* mll. — rad. *bois*). Mar. Ouvrier chargé d'aller couper à terre le bois nécessaire au navire.

BOISIUS. V. BOYSE.

BOISJOLIN (Jacques-François-Marie VIEHL DE), littérateur français, né à Alençon en 1761, mort en 1841. Il fut chef de division au ministère des affaires étrangères et consul à l'étranger sous le Directoire, tribun après le 18 brumaire, et, plus tard, sous-préfet à Louviers jusqu'en 1832. Il a collaboré au *Mercure* et à la *Décade philosophique,* qu'il dirigea après Ginguené, et a publié quelques poésies assez remarquables : l'*Amitié et l'Amour ermites,* trois actes et en vers (1778); l'*Amour filial,* un acte et en vers (1778); la *Forêt de Windsor* (1798), traduction de Pope; le *Lever du soleil;* les *Fleurs;* la *Pêche,* etc., qui ont paru dans l'*Almanach des Muses.* Disciple de Delille, ami intime de Fontanes, Boisjolin était loin d'être sans mérite littéraire, et ses œuvres abondent en détails gracieux.

BOISJOLIN (Claude-Augustin VIEHL DE), fils du précédent, né à Paris en 1788, mort en 1832. Il fut tour à tour soldat, adjoint-payeur dans l'armée, libraire et imprimeur. Collaborateur de la *Biographie portative des contemporains,* il succéda à Rabbe dans la direction de cette publication, qui contient de lui de remarquables notices biographiques. Il a composé également un ouvrage sur l'*Education des femmes* (1818, in-4°), et quelques écrits politiques.

BOISLANDRY (Louis DE), membre de l'Assemblée constituante, né à Versailles en 1749, mort à Paris en 1834. Il se fit remarquer à l'Assemblée constituante par la sagesse de ses conseils et la modération de son langage. Il a laissé : *Vues impartiales sur l'établissement des assemblées provinciales, sur leur formation, sur l'impôt territorial,* etc. (1787, in-8°); *Considérations sur le discrédit des assignats, présentées à l'Assemblée nationale* (1791); *Examen des principes les plus favorables aux progrès de l'agriculture, des manufactures et du commerce de France* (1815, 2 vol. in-8°); *Des impôts et des charges des peuples en France* (1824).

BOIS-LE-COMTE (Charles-Joseph-Edmond, comte DE), diplomate, né à Paris en 1796, mort en 1863, entra dans la diplomatie en 1814, devint secrétaire d'ambassade et chargé d'affaires à Vienne, à Saint-Pétersbourg, à Madrid et à Londres, et fut nommé, en 1829, directeur au ministère des affaires étrangères. Il se démit de ce poste après la révolution de Juillet; mais il reprit, en 1833, sa carrière interrompue, remplit des missions diplomatiques en Turquie, en Espagne, en Hollande, et fut appelé à siéger, en 1845, à la Chambre des pairs. Depuis deux ans, M. Bois-le-Comte était ambassadeur à Berne lorsque la révolution de 1848 le fit rentrer dans la vie privée. Il a employé les dernières années de sa vie à écrire une *Histoire des traditions politiques de la France.*

BOIS-LE-COMTE (André-Olivier-Ernest SAIN DE), publiciste et diplomate français, né à Tours en 1799. Il servit d'abord dans les gardes du corps, puis passa à l'école d'état-major. En 1830, il donna sa démission après les ordonnances du ministère Polignac. Il prit part ensuite à la rédaction du journal l'*Européen,* rentra dans l'armée comme capitaine d'état-major et devint aide de camp du général Harispe. Il quitta de nouveau le service en 1846 pour concourir à la deuxième édition de l'*Histoire parlementaire de la Révolution française,* de MM. Buchez et Roux, et prendre part à la rédaction de la *Revue nationale.* Après 1848, il remplit des missions diplomatiques à Naples, à Turin et aux Etats-Unis. Il est rentré dans la vie privée depuis 1851.

BOIS-LE-DUC, ville de Hollande, prov. du Brabant septentrional, ch.-l. de prov., d'arr. et de cant., à 72 kil. S.-E. d'Amsterdam, au confluent de l'Aa et de la Dommel, place forte défendue par une citadelle; 22,000 hab. Evêché catholique; tribunaux de commerce et de 1re instance; arsenal; industrie et commerce très-actifs : draps, chapeaux, toiles, rubans de fil, aiguilles, coutellerie, glaces, filatures de lin, distilleries et raffineries. Ville bien bâtie, dans une situation qui peut facilement être inondée pour la défense de la place. Bois-le-Duc renferme quelques monuments qui méritent l'attention : la cathédrale (*Johanniskirche*), terminée en 1312, dans le style gothique, est une des plus belles églises des Pays-Bas. Sa longueur est de 40 m., sa largeur de 18 m. L'hôtel de ville, construit sur les dessins de Van Kampen, est surmonté d'une tour qui abrite un beau carillon. La maison de correction, bâtie en 1805, renferme 800 détenus.

Cette ville fut fondée en 1184 par Godefroy III, duc de Brabant, sur l'emplacement d'un rendez-vous de chasse, au milieu d'un bois; de là est venu le nom qu'elle porte. Elle fut agrandie par Philippe le Bon en 1453, prise par les Allemends en 1629, assurée à la Hollande par le traité de Westphalie, et occupée en 1794 par les Français, qui la rendirent à la Hollande en 1814. Patrie du philosophe et physicien S'Gravesande.

BOISLÈVE (Etienne). V. BOILESVE.

BOISLÈVE (Pierre), théologien et jurisconsulte français, né à Saumur en 1745, mort en 1830. Il était chanoine honoraire de Notre-Dame lorsque Napoléon, voulant faire casser son mariage sans l'intervention du pape, alors prisonnier, rétablit l'officialité de Paris et revêtit du titre d'official Boislève, qui prononça la sentence de divorce le 9 janvier 1810. Il devint ensuite chanoine titulaire et vicaire général.

BOISMARE (Jean-Baptiste-Victor), médecin français, né à Quillebeuf en 1776, mort en 1814. M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, le nomma médecin du dépôt de mendicité établi à Saint-Yon en 1811. Un grand nombre de militaires blessés aux environs de Paris en 1814 furent transportés sur la Seine jusque dans cet établissement, qui devint alors un hôpital militaire; des maladies contagieuses se déclarèrent parmi eux, et Boismare succomba, victime du zèle avec lequel il remplissait son devoir. On a de lui : *Dissertation sur la pleurésie gastrique et bilieuse* (1807); sur l'*Aliénation mentale; Mémoire sur la statistique de la ville de Quillebeuf et de l'embouchure de la Seine, ayant pour objet principal la navigation et la pêche.*

BOISMESLÉ (Jean-Baptiste TORCHET DE), historien français du XVIIIe siècle, avocat au parlement de Paris. Son principal ouvrage a pour titre : *Histoire générale de la marine chez tous les peuples du monde; ses progrès, son état dans le* XVIIIe *siècle, et les expéditions anciennes et modernes* (1744-1758, 3 vol. in-4°). On lui doit aussi l'*Histoire du chevalier du Soleil* (1749, 2 vol. in-12).

BOISMONT (Nicolas THYREL DE), théologien et prédicateur français, né en Normandie vers 1715, mort à Paris en 1786. Aimant la société et les plaisirs, doué d'une imagination vive, connaissant à fond les mœurs et les passions de son temps, il acquit bientôt la réputation d'un aimable et spirituel prédicateur et fut nommé successivement abbé de Grestain, prieur de Lihous, chanoine honoraire de Rouen, et enfin prédicateur ordinaire du roi. Ayant appris un jour, au moment où il allait monter en chaire, que quelques dames de haut rang étaient venues pour l'entendre et juger de son mérite, l'abbé de Boismont prit sur-le-champ pour sujet de son sermon la *Conversion de Madeleine.* Il fit des égarements de la sainte une peinture pleine de vie et d'éclat; mais lorsqu'il en fut à la conversion, la mémoire lui manqua tout à coup, ou plutôt parut lui manquer, car toute la partie féminine de l'auditoire crut que cette défaillance était le calcul prémédité d'un homme d'esprit, qui ne pouvait croire à la conversion d'une aussi grande pécheresse. Son succès fut complet; l'Académie s'empressa de le recevoir (1755), et il prit pour sujet de son discours de réception : *De la nécessité d'orner les vérités évangéliques.* « C'était, a dit Auger en parlant de l'abbé de Boismont, un écrivain de beaucoup d'esprit, mais il n'était pas d'un goût très-sûr. On lui a reproché, non sans fondement, de mettre plus de jeux dans les mots que de mouvement dans les tours; d'avoir quelquefois plus de recherche que de justesse dans les idées, plus d'apprêt que de véritable élégance dans le style, enfin de s'être fait une diction antithétique et maniérée qui éblouissait l'esprit sans échauffer le cœur. » Cet abbé accommodant mettait une adresse singulière à ne pas heurter de front la philosophie. Selon l'expression de M. de Barante, « il semble toujours lui demander la permission de laisser parler la religion; il abonde en précautions oratoires; sa morale est d'une tolérance et même d'une complaisance qui sont très-curieuses à observer. » Au nombre de ses brillantes qualités, M. l'abbé avait celle de jouer la comédie d'une façon très-remarquable; il excellait surtout dans les rôles de Crispin. On a de lui : *Lettres*

secrètes sur l'état actuel de la religion et du clergé de France (1781-1783); *Lettre de M. l'évêque de *** à Mme la duchesse de ***, sur cette question importante : « S'il est permis d'exposer à la censure publique les excès dans lesquels tombent les ministres de la religion? »* (1784); *Oraisons funèbres, panégyriques et sermons* (Paris, 1805, in-8o).

BOISMONT (François), médecin français. V. BRIERRE.

BOISMORAND (Claude-Joseph CHÉRON DE), littérateur français, né à Quimper en 1680, mort en 1740. Il entra chez les jésuites, mais ses déréglements le forcèrent bientôt à abandonner la Société pour rentrer dans le monde. Il ne tarda pas à s'y faire une certaine réputation par sa passion effrénée pour le jeu et par ses jurons, qui le firent désigner sous le nom de l'abbé *Sacred.* « Il a passé, dit Collé, pour le plus beau et le plus grand jureur de son temps. » Ses écrits ne manquent ni de verve ni d'esprit; mais sa plume était au service de qui le payait. L'une de ses ressources était de composer des libelles, qu'il dénonçait au père Tournemine comme l'œuvre des jansénistes, et de se faire ensuite donner de l'argent pour y répondre. Il mourut, dit la Place, sous la haire et le cilice. On a de lui : *Anecdotes de la cour de Philippe-Auguste; Histoire amoureuse et tragique des princesses de Bourgogne* (1720); *Vie de Crillon, surnommé le Brave*, attribuée par quelques-uns à Mlle de Lussan, etc.

BOISMORTIER (Joseph BODIN DE), compositeur français, né à Perpignan en 1691, mort à Paris en 1765, montra plus d'esprit que de savoir-faire dans le cours de sa carrière musicale. Il se fixa à Paris dès sa jeunesse, et composa une grande quantité de morceaux de musique instrumentale et vocale. On trouvait à profusion, dans ses œuvres légères, la mélodie et une certaine mise en œuvre; mais la négligence et la rapidité avec lesquelles il les écrivait leur ôtait ce cachet sérieux qui détermine seul les succès durables. Boismortier réussit cependant à obtenir une place de maître de chant à l'Académie royale de musique, où son naturel spirituel et agréable lui valut plus d'amis que son talent. On doit faire cependant une exception en faveur du motet : *Fugit nox*, qui resta longtemps célèbre. Boismortier composa aussi quelques opéras, mais sans réussir à dépasser les bornes d'une honnête médiocrité. Il possédait cependant toutes les qualités nécessaires pour devenir un maître; mais, pour cela, il eût fallu féconder par le travail le don qu'il tenait de son heureuse organisation musicale. Par malheur, nous l'avons déjà dit, il était nonchalant et distrait à l'excès. Connaissant ses défauts, il disait aux directeurs de l'Académie royale de musique et du concert spirituel : « Messieurs, voilà ma partition; faites-en ce que vous pourrez, car, pour moi, je ne m'entends pas plus à la faire valoir que le plus petit enfant de chœur. » Voici la liste de ses ouvrages : les *Voyages de l'amour*, ballet en quatre actes, avec un prologue, paroles de la Bruère (Académie royale de musique, 3 mai 1736); *Don Quichotte chez la duchesse*, ballet comique en trois actes, paroles de Favart (Académie royale de musique, 12 février 1743), ouvrage agréable, qui obtint un certain succès; *Daphnis et Chloé*, pastorale en trois actes, avec un prologue, paroles de Laujon (Académie royale de musique, 28 septembre 1747), musique gracieuse et poétique, qui prouve ce que l'auteur aurait pu réaliser en s'armant d'une volonté qui, malheureusement, n'était pas dans sa nature; cet ouvrage, très-bien accueilli, fut repris le 4 mai 1752; *Daphné*, opéra-ballet en un acte (1748), non représenté. — Sa fille, Suzanne DE BOISMORTIER, s'adonna à la littérature, et publia quelques romans, entre autres : *Mémoires historiques de la comtesse de Marienbourg* (1751, 2 vol. in-12); *Histoire de Jacques Féru et de la valeureuse damoiselle Agathe Mignard* (1766, in-12).

BOISNEY, bourg de France (Eure), arrond. et à 10 kil. N.-E. de Bernay, canton de Brionne; 511 hab. Belle église romane, remarquable surtout par les fenêtres qui décorent l'extrémité de chacun de ses transsepts, et les piliers carrés à archivolte en plate-bande, qui séparent la nef des collatéraux; le chœur possède deux belles tombes provenant de l'abbaye du Bec. Dans le cimetière, on admire deux ifs d'une grosseur prodigieuse; l'un a 7 m. et l'autre 5 m. de diamètre.

BOISROBERT (François LE MÉTEL DE), poëte et abbé de cour, né à Caen en 1592, mort en 1662. Il joignait à beaucoup d'esprit l'humeur la plus enjouée, un goût très-vif pour la plaisanterie et le don de séduire par la conversation la plus spirituelle et la plus divertissante. S'étant rendu à Rome en 1630, il plut tellement au pape Urbain VIII par ses vives saillies, que celui-ci lui fit don d'un prieuré en Bretagne. De retour en France, Boisrobert, qui moins que personne était fait pour l'état ecclésiastique, entra dans les ordres et fut nommé chanoine à Rouen; mais il n'en continua pas moins de mener joyeuse vie et de conserver ses libres allures. Le cardinal de Richelieu, à qui il fut présenté, subit, comme Urbain VIII, le charme de ce « grand dupeur d'oreilles. » Boisrobert entra dans son intimité et lui devint bientôt indispensable. L'homme d'Etat se délassait des graves préoccupations de la politique en entendant Boisrobert lui débiter le plus agréablement du monde les nouvelles de la cour et de la ville, et égayer la conversation par ses bons mots, ses fines railleries et ses contes piquants. « Monseigneur, disait un jour le médecin Citois au cardinal, nous ferons tout ce que nous pourrons pour votre santé; mais toutes nos drogues seront inutiles, si vous n'y mêlez une ou deux drachmes de Boisrobert. » C'était également l'avis de Richelieu, qui, comme témoignage de sa satisfaction, donna au joyeux abbé de riches bénéfices, le nomma aumônier du roi, conseiller d'Etat et l'anoblit ainsi que sa famille. Boisrobert fut un des cinq auteurs qui travaillèrent aux pièces de théâtre de Richelieu. Il contribua puissamment à la fondation de l'Académie française, dont il fut membre, qu'il réunit quelque temps chez lui, et qu'il plaisanta sur sa lenteur à rédiger le dictionnaire :

> ... Tous ensemble ils ne font rien qui vaille :
> Depuis six mois dessus l'F on travaille,
> Et le destin m'aurait fort obligé
> S'il m'avait dit : tu vivras jusqu'au G.

Il était au comble de la faveur, lorsqu'il tomba subitement en disgrâce. Selon les uns, il fut exilé, parce qu'on apprit au cardinal qu'il se livrait à de honteuses débauches; selon d'autres, parce qu'il introduisit, à la première représentation de *Mirame*, deux femmes d'une réputation plus que suspecte. Malgré les démarches faites par l'Académie, Richelieu refusa de le rappeler. Il dut son retour (1642) à ce même Citois, qui, trouvant un jour le cardinal souffrant, écrivit cette ordonnance : *Recipe Boisrobert*, ordonnance qui fut aussitôt suivie. Après la mort du ministre, Boisrobert fut une seconde fois forcé de quitter Paris, parce que, perdant un jour son argent en jouant avec les nièces du cardinal Mazarin, il avait, en présence de la cour, proféré à plusieurs reprises des jurements au nom de Dieu.

Boisrobert était bienfaisant, et il aimait à rendre service, surtout aux gens de lettres, ce qui l'avait fait appeler par Richelieu l'*ardent solliciteur des Muses incommodées;* mais l'aspect sous lequel il se montre surtout à la postérité est rendu très-exactement par cette expression de Guy Patin : « un prêtre qui vit en goinfre, fort déréglé et fort dissolu. » On cite à ce propos une anecdote piquante. Se rendant un jour à un repas auquel il était convié, on l'appela pour confesser un homme qui venait d'être mortellement blessé. « Mon camarade, lui dit Boisrobert, préoccupé du retard apporté à son dîner, pensez à Dieu, dites votre *Benedicite;* » et il s'empressa de poursuivre sa route. Il aimait passionnément le jeu, la bonne chère, les fêtes, les assemblées nombreuses, les joyeuses compagnies et les divertissements de tout genre, surtout le théâtre. « Il avait, dit Ménage, de très-beaux talents pour la déclamation. Le ton de sa voix était agréable, il avait le geste beau, beaucoup de feu, et il entrait si bien dans la passion qu'il voulait représenter, qu'on en était charmé. » Il manquait rarement les représentations de l'hôtel de Bourgogne, principalement quand jouait l'acteur Mondori. Un jour, quelqu'un ayant vu Boisrobert à la messe demanda à de Coupeauville quel était cet abbé à la mine fleurie. « C'est, répondit celui-ci, l'abbé Mondori, qui doit prêcher cet après-midi à l'hôtel de Bourgogne. » Depuis lors, Boisrobert fut désigné sous le sobriquet d'*abbé Mondori*, qu'il était le premier à se donner lui-même. Quelque temps après, de Coupeauville l'ayant rencontré à pied lui demanda ce qu'il avait fait de son carrosse. — « On me l'a enlevé pendant que j'étais à la comédie, répondit-il. — Quoi, monsieur, fit son interlocuteur, à la porte de votre cathédrale! Ah! l'affront n'est pas supportable! » Jusqu'à la fin de sa vie, Boisrobert conserva son esprit de saillies. Comme il était sur le point de mourir, on l'engagea à appeler un confesseur. « Soit, dit-il, qu'on m'en aille querir un, mais surtout qu'on ne m'amène pas de janséniste. » Selon Mme Cornuel, « sa chasuble était faite d'une jupe de Ninon. » L'abbé n'appelait pas Ninon autrement que « ma divine. » Quelquefois le goût des champs le prenait, et il se rendait chez Balzac, sur les bords de la Charente. Dans une ode adressée au *grand épistôlier*, il fait ainsi ses adieux à la villa de son hôte :

> Adieu, jardins de musc et d'ambre,
> Je m'en vais encore à la cour
> Faire le badin tout le jour
> Sur le coffre d'une antichambre.

Boisrobert a composé dix-huit pièces de théâtre, tragédies, comédies et tragi-comédies, dont nous ne donnerons pas les titres, car elles sont tombées dans un oubli mérité. C'est dans sa comédie intitulée la *Belle plaideuse* (1655), que Molière a pris, dit-on, deux des belles scènes de l'*Avare*. Parmi ses autres écrits, nous citerons : *Paraphrases sur les psaumes de la pénitence*, en vers (1627, in-12); *Histoire indienne d'Anaxandre et d'Orazie* (1629, in-8o); le *Parnasse royal* et le *Sacrifice des Muses*, etc. (1635, in-4o), livre intéressant au point de vue de l'histoire littéraire et politique; *Epitres en vers et autres œuvres poétiques* (1647-1659, 2 vol.); les *Nouvelles héroïques et amoureuses* (1657, in-8o). On trouve également de ses poésies dans le *Recueil des plus beaux vers de Malherbe, etc.* (1626). Enfin on lui attribue les *Contes d'Ouville*, qui, selon d'autres, sont de son frère.

BOISOT (Charles), jurisconsulte flamand, mort en 1546. Il fut successivement membre du grand conseil à Malines (1531), conseiller d'Etat, conseiller privé de Charles-Quint (1538), et chargé de la garde des chartes déposées au château de Rupelmonde. Le talent et l'habileté dont Boisot n'avait cessé de donner des preuves le firent appeler par l'empereur à la présidence du conseil des affaires des Pays-Bas à Madrid. Il mourut de la dyssenterie au camp de Neubourg. — Son fils, Charles BOISOT, devint en 1576 membre du conseil privé et comte du Saint-Empire. — Louis BOISOT, de la même famille, fut amiral de Zélande, embrassa la cause des Etats lors de la révolution qui amena la séparation de la Belgique et de la Hollande, battit la flotte espagnole, parvint à dégager Leyde assiégée et mourut noyé au siége de Zierik-See (1575). — Son parent, Charles BOISOT, se distingua comme lui dans la guerre de l'indépendance, devint gouverneur de la Zélande et mourut également en 1575 dans l'île de Duvelane.

BOISOT (Jean-Baptiste), savant abbé, né à Besançon en 1638, mort en 1694. Il se livra à de nombreux voyages pendant lesquels il recueillit des observations scientifiques, et obtint deux prieurés situés en Franche-Comté. Il acheta du comte de Saint-Amour la bibliothèque et les manuscrits du cardinal de Granvelle, et s'occupa dès lors à former la collection des Mémoires de ce cardinal. L'abbé Boisot entretenait une correspondance très-suivie avec les hommes les plus savants de son époque, et il ne se distinguait pas moins par son inépuisable charité que par son érudition.

BOISPRÉAUX (Déodat), historien et romancier français, né dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire abrégée des couronnements, sacres et inaugurations des empereurs, rois, etc.* (1805); le *Lord fantasque* (1805); *Julie* ou le *Dévouement filial récompensé* (1813); *Mon oncle le crédule* ou *Recueil des prédictions les plus remarquables depuis le* XIVe *siècle jusqu'à nos jours* (1820).

BOISQUETEAU ou **BOQUETEAU** s. m. (boi-ke-to, bo-ke-to — dim. de *bois*). Eaux et for. Petit bois, bouquet de bois.

BOISSARD (Jean-Jacques), dessinateur et littérateur français, né à Besançon en 1533, mort en 1598. Il habita pendant plusieurs années l'Italie et l'Allemagne, et fut un des hommes les plus érudits de son temps. On lui doit un grand nombre d'ouvrages curieux, illustrés de gravures dont plusieurs ont été exécutées d'après ses dessins par Théodore de Bry, Goltzius, Robert Boissard et autres. Parmi ces ouvrages, tous écrits en latin, nous citerons : le *Théâtre de la vie humaine*, le *Livre des emblèmes*, les *Costumes des divers peuples*, la *Topographie et les antiquités de Rome*, les *Vies des sultans*, la *Bibliothèque* ou le *Trésor de la vertu et de la gloire* (*Bibliotheca sive Thesaurus virtutis et gloriæ*, Francfort, 1628, in-4o). Ce dernier recueil, qui ne fut terminé qu'après la mort de Boissard, offre la biographie des hommes les plus célèbres du XVIe siècle et renferme plus de 200 portraits.

BOISSARD (Robert), dessinateur et graveur français, né à Valence vers 1570, était parent du précédent, pour les ouvrages duquel il a exécuté un grand nombre de planches. Il a publié sous son propre nom une suite de 24 pièces numérotées (in-4o), intitulée : *Mascarades recueillies et mises en taille-douce par Robert Boissard, Valentinois* (1597).

BOISSARD (Jean-Jacques), antiquaire et poëte latin moderne, né à Besançon en 1528, mort en 1602. Il parcourut l'Italie et les îles de l'Archipel, copiant les inscriptions, dessinant les monuments de l'antiquité, et il se disposait à gagner la Grèce quand une maladie le força de revenir à Rome. On raconte qu'étant allé visiter avec quelques personnes les jardins du cardinal Carpi, sur le mont Quirinal, il résolut d'en copier les inscriptions et les monuments. Il s'éloigna de ses compagnons, se cacha dans un bosquet et, dès qu'il se vit seul, il se mit à l'œuvre. Il était dans cette situation depuis 48 heures lorsqu'il fut découvert et amené devant le cardinal. Boissard lui raconta naïvement comment et pourquoi il se trouvait dans ses jardins. Le prélat s'empressa de faire servir au savant un copieux déjeuner, dont le malheureux avait le plus grand besoin, et lui permit de copier tout ce qui lui semblerait curieux dans son palais. De retour dans son pays natal, Boissard, qui avait embrassé le protestantisme, se rendit à Metz et laissa chez sa sœur, à Montbéliard, ses riches collections d'antiquités. Malheureusement, les Lorrains ravagèrent vers cette époque une partie de la Franche-Comté et les collections du savant furent livrées au pillage. Boissard n'était pas seulement un antiquaire; il était aussi un très-bon poëte latin. Ses meilleures poésies ont été réimprimées dans les *Deliciæ poetarum Gallorum*. Il a laissé des ouvrages d'archéologie très-remarquables pour le temps. Nous citerons les suivants : *Poemata epigrammatum libri tres* (Bâle, 1574); *Emblemata gallica et latina* (1584); *Vitæ et icones sultanorum Turcorum, etc.* (Francfort, 1596, in-4o, avec 47 portraits); *Theatrum vitæ humanæ* (Metz, 1596, in-4o); *Romanæ urbis topographiæ et antiquitatum, etc.* (Francfort, 1597, 3 vol. in-fol.); *Icones et vitæ virorum illustrium, doctrina et eruditione præstantium* (Francfort, 1592, 2 vol. in-4o); *Parnassus biceps, etc.* (Francfort, 1601, in-fol.); *De divinatione et magicis præstigiis, De geniis, etc.* (Oppenheim, 1615, in-fol.); *Habitus variarum gentium* (Metz, 1581, in-fol.)

BOISSARD (Georges-David-Frédéric), pasteur protestant, né à Montbéliard en 1783, mort en 1836. Il remplit successivement les fonctions pastorales à Lille, à Nancy, puis à Paris, dans le temple de la rue des Billettes. Il était membre de toutes les sociétés de cette époque qui avaient pour but de propager l'instruction religieuse et de secourir la misère. On a de lui, outre un grand nombre de discours, un *Catéchisme évangélique à l'usage de l'enfance*, une *Histoire de la Bible* ou *Récits tirés des saintes Ecritures* (1813), un *Précis de l'histoire de l'Eglise* (1817), etc., etc.

BOISSAT (Pierre DE), historien français, né à Vienne en Dauphiné, mort en 1613. Il devint vice-bailli de sa ville natale, et composa plusieurs écrits, notamment : *Histoire des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem* (1612, 2 vol. in-4o); *De la prouesse et réputation des anciens Allobroges* (1602, in-4o); *Recherches sur les duels* (1610, in-4o); le *Brillant de la royne* (1613, in-4o), qui contient l'histoire généalogique de la maison de Médicis.

BOISSAT (Pierre DE), littérateur français, fils du précédent, né à Vienne (Dauphiné) en 1603, mort en 1662. Il suivit d'abord la carrière militaire, y montra de la bravoure et se fit une réputation de duelliste. Devenu premier gentilhomme de la chambre de Gaston d'Orléans, il fut admis au nombre des premiers membres de l'Académie française et nommé comte palatin par Gaspard Lascaris, vice-légat d'Avignon. On a de lui : *Histoire négrépontine, contenant la vie et les amours d'Alexandre Castriot, arrière-neveu de Scanderbeg et d'Olympe, la belle Grecque de la maison des Paléologues* (Paris, 1631, in-8o); les *Fables d'Esope illustrées de discours moraux, philosophiques et politiques* (1633); *Morale chrétienne; Encomiasticon Christianæ Suecorum reginæ; Petri de Boissat opera et operum fragmenta historica et poetica* (in-fol.)

BOISSE (Frédéric-Edouard DE GARDARENS DE), général français, né à Boulogne-sur-Mer en 1808, mort à Albi en 1859. Il était originaire du Quercy, et appartenait à une famille alliée aux Fénelon, aux Durfort et aux Conti. Il débuta sous l'uniforme de simple soldat au 37e régiment de ligne, et parcourut successivement tous les grades, à force d'actions d'éclat. Capitaine aux zouaves lors du siége de Constantine, il monta le premier à l'assaut sur le rempart et y arbora le drapeau de la France; un coup de feu lui fracassa l'épaule gauche. La veille, il avait répondu fièrement au général d'Armandi, qui lui demandait de désigner le plus brave soldat de sa compagnie pour aller reconnaître la place : « Le plus brave soldat de ma compagnie, c'est moi, parce que j'en suis le capitaine. » Cité à l'ordre du jour à la suite de cette reconnaissance périlleuse, il fut promu officier de la Légion d'honneur. Horace Vernet a retracé cette action dans deux tableaux placés au musée de Versailles. En 1842, étant chef de bataillon aux zouaves, il se signala de nouveau au combat de l'Oued el Foda, eut un cheval tué sous lui, et reçut une nouvelle blessure. Colonel du 6e de ligne en 1851, et commandeur de la Légion d'honneur en 1853, il fit partie de l'expédition de Crimée. A peine débarqué, il y reçut sa nomination au grade de général. Mais ce corps mutilé, affaibli par de si nombreuses et si honorables blessures, ressentit presque aussitôt les atteintes du choléra. Forcé de rentrer en France, il fut appelé au commandement de la subdivision de Nîmes, puis à celle du Tarn. Il y mourut des suites de ses blessures.

BOISSEAU s. m. (boi-so — étym. à peu près inconnue; la plupart des dictionnaires se contentent de donner des équivalents dans les autres langues ainsi que dans les patois; mais ce déploiement d'érudition n'aide en rien à la solution du problème, et, dans ce cas, nous croyons que le plus sage est de s'abstenir; toutefois, mentionnons le vieux fr. *bussel*, tiré du bas latin *bussellus*, qui paraît avoir eu un sens analogue). Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les grains, les matières sèches, valant à Paris 13 litres 01 : *Vendre, mesurer au* BOISSEAU. *Les* BOISSEAUX *se faisaient généralement en bois et étaient de forme cylindrique.* ‖ Nom que le petit commerce parisien donne abusivement au décalitre, mesure légale pour les matières sèches : *Charbon, légumes au* BOISSEAU. ‖ Mesure de transition adoptée en 1812 pour faciliter le passage des anciennes aux nouvelles mesures, et valant 12 litres 50.

— Par ext. Ce que contient cette mesure : *Un* BOISSEAU *de froment, d'avoine. Un* BOISSEAU *de farine. Acheter un* BOISSEAU *de sel, de charbon, de pommes de terre. Dans le Perche, le* BOISSEAU *de froment devait peser 36 livres et équivalait à peu près au double décalitre.* ‖ Mesure agraire usitée dans quelques localités, et dont la valeur est très-variable : *Le* BOISSEAU *de Lübeck vaut en ares* 12,73.

— Par exagér. Quantité ou nombre considérable : *C'est un richard; il a des* BOISSEAUX *de louis d'or, il mesure ses louis au* BOISSEAU. *Ses plaisanteries ne tarissent pas, il les donne au* BOISSEAU. *Il semblait que j'eusse des écus pour compter au* BOISSEAU. (Le Sage.)

— Pop. Haut chapeau de forme cylindrique,

à ailes étroites, ainsi nommé à cause de l'analogie de sa forme avec celle d'un véritable boisseau : *Il a jeté dans la boue le* BOISSEAU *du bourgeois.*

— Fig. Dans un langage emprunté à l'Evangile, Voile sous lequel on cache la vérité, le talent, la lumière intellectuelle : *Cacher la lumière sous le* BOISSEAU. *Cette lumière, qui était sous le* BOISSEAU, *éclaire maintenant tout le monde.* (Mme de Sév.) *Dieu ne vous a pas mise sous le* BOISSEAU, *mais sur le chandelier.* (Fén.) *Allons à la découverte! l'éloquence ne se cache pas sous le* BOISSEAU. (Ste-Beuve.) V. LUMIÈRE.

— Archit. Nom donné à des tubes courts de terre cuite ou de fonte, qui sont façonnés de manière à s'emboîter les uns dans les autres, et que l'on place, soit dans les murailles, soit en dehors sous un enduit de plâtre, pour former les chausses des lieux d'aisances ou les tuyaux des cheminées.

— Techn. Trou conique dans lequel on ajuste la clef d'une cannelle. ‖ Cazette à couvercle conique, dans laquelle on place les pipes de terre et autres menus objets pour en opérer la cuisson. ‖ Cylindre creux qui fait partie du moulin à tan. ‖ Instrument pour recouvrir d'ouvrages de mailles les poignées des cravaches, et pour faire toute sorte de tresses rondes. ‖ Instrument que le boutonnier et le passementier placent sur leurs genoux, et dont ils se servent pour faire des tresses rondes.

BOISSEAU (Jean), géographe et généalogiste français de la seconde moitié du XVIIe siècle. On lui doit, entre autres publications : *Europe française* (1641, in-fol.); *Topographie française* (1641, in-fol.); *Théâtre des Gaules* (1642); *Origine et généalogie de la royale maison de France* (1646); *Tableau portatif* ou *Description du royaume de France, sur laquelle est tracée la route des postes et des grands chemins* (1646); *Théâtre* ou *Table contenant les noms et les armes de tous les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit* (1651). Citons encore son *Recueil de tous les ordres de chevalerie et de leurs colliers*, avec un sommaire de leur histoire (Paris, 1636, in-fol.)

BOISSEAU (François-Gabriel), médecin français, né à Brest en 1791, mort à Metz en 1836. Il servit d'abord dans l'armée comme sous-aide, puis entra au Val-de-Grâce, où il continua ses études médicales. Il fut le principal rédacteur du *Journal universel des sciences médicales* et collabora à la *Biographie médicale*. Après la révolution de 1830, il fut nommé professeur à l'hôpital militaire de Metz. Ses principaux ouvrages sont : *Réflexions sur les principes généraux de la doctrine de Paul-Joseph Barthez* (1819); la *Pyrétologie physiologique* ou *Traité des fièvres considérées dans l'esprit de la nouvelle doctrine médicale etc.* (1823, in-8o); *Considérations générales sur les classifications en médecine* (1826, in-8o); *Nosologie organique* (1828, 4 vol.).

BOISSEAU (Caroline), dite Mme **Albert**, actrice française contemporaine. Elle fut engagée à l'Odéon comme première dugazon, et devint cantatrice de la chapelle de Charles X. De là elle passa au théâtre des Nouveautés, puis au Vaudeville. Elle se fit surtout remarquer dans *Un Duel sous Richelieu*, *Léontine*, *Georgette* et la *Camargo*.

BOISSEAU (Jacques-Messidor), dit **Henri**, dessinateur et graveur français contemporain, né à Paris en 1794; élève de Bertin et de Michalon pour le dessin, de Fortier pour la gravure, il a remporté, en 1814, au Dépôt général de la guerre, un prix de gravure de topographie. Il a exécuté quelques eaux-fortes isolées : la *Jeunesse se défendant contre l'Amour*, la *Vue du château d'Arc*, un *Paysage héroïque*, d'après Poussin, et un assez grand nombre de planches pour des ouvrages illustrés, notamment pour les *Monuments de la France*, de M. de Laborde, et pour l'*Univers pittoresque.*

BOISSEL DE MONTVILLE (Thomas-Charles-Gaston, baron), magistrat et pair de France, né à Paris en 1763, mort en 1832. Il fut d'abord conseiller au parlement; pendant la Révolution, il prit le nom roturier de Boissel, inventa une nouvelle faux à scier le blé et perfectionna les moulins à vent. Louis XVIII le fit entrer à la Chambre des pairs. On a de lui : *Voyage pittoresque et navigation exécutée sur une partie du Rhône réputée non navigable* (1795, in-4o); *Description des atomes*, nouvelle théorie de l'univers (1813); *De la législation sur les cours d'eau* (1817, in-4o); *Peut-être* (1825); *Mon théâtre* (1828, in-8o).

BOISSELAGE s. m. (boi-se-la-je — rad. *boisseau*). Mesurage, travail du mesureur de matières sèches : *Dans certaines halles, les frais de* BOISSELAGE *sont exclusivement supportés par le vendeur.*

BOISSELÉE s. f. (boi-se-lé — rad. *boisseau*). Plein boisseau, contenu d'un boisseau : *Acheter une* BOISSELÉE *de blé, de riz, de farine.*

— Mesure de superficie en usage dans certaines parties de la Vendée, et correspondant à 10 ares 54 : *La* BOISSELÉE *de fèves ou d'orge a moins d'étendue que celle de froment et rapporte moins.*

BOISSELIER s. m. (boi-se-lié — rad. *boisseau*). Celui qui fait ou vend des boisseaux et autres mesures de capacité en bois, des ustensiles de ménage et autres, pareillement en bois : *Acheter un tamis chez le* BOISSELIER.

BOISSELIER (Félix) l'**aîné**, peintre français, né à Damphal (Haute-Marne) en 1776, mort à Rome en 1811. Il vint à Paris à l'âge de quatorze ans, et entra comme apprenti dans une manufacture de papiers peints, où il reçut des leçons d'un peintre décorateur italien nommé Sieti. Bientôt il fut à même de remplacer ce dernier comme dessinateur en chef de la fabrique. Incarcéré sous la Révolution pour des opinions qui n'étaient plus de cette époque, il fut relâché le 18 thermidor et admis comme élève dans l'atelier de Regnault. Il remporta le grand prix de peinture en 1805, et le premier grand prix de Rome en 1806. Il se livra en Italie à de sérieuses études, que la mort vint malheureusement interrompre. Un des tableaux qu'il avait envoyés de Rome, la *Mort d'Adonis*, figura au Salon de 1812 et fut acquis par l'Etat en 1821 : il fait partie de la galerie du Louvre.

BOISSELIER (Antoine-Félix) le **jeune**, peintre français, frère du précédent, né à Paris vers 1780, mort à Versailles en 1854. Il fut élève de son frère et de Jean-Victor Bertin. Il exécuta, dans la manière de ce dernier, des paysages historiques qui figurèrent avec succès aux expositions de 1817 à 1853, mais qui sont oubliés pour la plupart aujourd'hui. Parmi ceux que l'on conserve dans les musées et les édifices publics, nous citerons : la *Mort de l'athlète Polydamas* et la *Mort de Bayard* (Salon, 1819), à Fontainebleau; la *Défense de Louis VII dans les défilés de Laodicée* (Salon, 1824), à Fontainebleau; *Saint Paul à Ephèse* et le *Baptême de l'eunuque* (1827), dans l'église Saint-Sulpice; un *Paysage du Dauphiné* (1842), au musée de Dijon. Boisselier le jeune remporta le deuxième grand prix au premier concours de paysage historique à l'Institut, en 1817; il obtint une médaille de 2e classe en 1824 et fut décoré de l'ordre de la Légion d'honneur à la suite du Salon de 1842. Il s'était fixé à Versailles vers 1830, et avait été nommé professeur de dessin de l'école de Saint-Cyr.

BOISSELIÈRE s. f. (boi-se-liè-re). Ornith. Nom vulgaire de la pie-grièche grise.

BOISSELLERIE s. f. (boi-sè-le-rî — rad. *boisseau*). Métier, commerce du boisselier : *Apprendre la* BOISSELLERIE. *Se mettre dans la* BOISSELLERIE. ‖ Objets fabriqués par le boisselier : *Vendre, acheter de la* BOISSELLERIE.

BOISSELON s. m. (boi-se-lon). Agric. Petite bêche pour sarcler le blé.

BOISSELOT (Dominique-François-Xavier), compositeur français, né à Montpellier le 3 décembre 1811, est fils d'un éditeur de musique. Son éducation musicale était à peine ébauchée lorsqu'il vint à Paris, en 1830. Après avoir suivi un cours d'harmonie au Conservatoire, il étudia le contre-point et la fugue sous la direction de M. Fétis. M. Boisselot suivit aussi le cours de composition libre de Lesueur, maître de la chapelle du roi et auteur de l'opéra des *Bardes*. Le caractère studieux du jeune homme, son organisation éminemment musicale, tout lui présageait un bel avenir. Aussi M. Boisselot obtint-il le second prix de composition au concours de 1834, et le premier prix deux ans plus tard, pour sa cantate de *Velléda*, qui fut exécutée à l'Institut le 8 octobre 1836. Cette cantate se faisait remarquer par des qualités peu ordinaires. La mélodie et la science s'y alliaient dans une juste mesure. L'habileté du débutant avait triomphé de la sécheresse d'un scénario absurde. C'était donc un réel succès et un succès tout personnel. En 1838, à la séance publique de l'Académie des beaux-arts, les dilettantes applaudirent une ouverture remarquable de M. Boisselot, qui, en 1840, obtint un poëme en trois actes de Scribe et Gustave Vaëz. Le jeune compositeur eut le loisir de ciseler son œuvre avec amour, car ce ne fut que le 16 janvier 1847 que l'Opéra-Comique se décida à représenter *Ne touchez pas à la reine!* Le scénario, emprunté à un roman de M. Michel Masson, est d'une grande simplicité. Fernand aime la reine, dont il a sauvé les jours, sans s'inquiéter de la loi qui défend de toucher Sa Majesté. Fernand est condamné à mort; mais, au dénoûment, la souveraine fait un coup d'Etat et épouse son libérateur. Ce livret, rempli de charmants détails, avait inspiré à M. Boisselot une partition digne d'être signée par M. Auber. On remarqua surtout les morceaux suivants : au premier acte, les couplets : *Ne touchez pas à la reine*, et le chœur : *Reine, à qui la beauté fait une double royauté;* au deuxième acte, le boléro : *Pedro le muletier*, chanté à ravir par Mlle Louise Lavoye, et l'air du ténor : *Fleur de beauté, suave reine;* enfin, au troisième acte, l'air : *Hélas! qui m'aimera?* et les délicieux couplets : *Il faut, en amours, craindre les discours.* Le succès fut des plus brillants; M. Boisselot, qui attendait son tour depuis de longues années, débutait par un coup de maître. Et cependant on n'a pas repris son ouvrage, acclamé en province et à l'étranger. De plus, les directeurs successifs de l'Opéra-Comique ne lui ont jamais offert l'occasion d'un nouveau triomphe. M. Charles Ponchard a débuté, au mois de décembre 1847, dans cet opéra, par le rôle de Fernand.

On comprend la position d'un compositeur, qui, après des études opiniâtres, est parvenu à s'assimiler les plus parfaits secrets de l'art et se voit néanmoins condamné au silence par le mauvais vouloir des administrateurs. M. Boisselot se mit alors à composer des romances et des morceaux pour piano, essayant ainsi de tromper son impatience. Il put croire un moment que la Chance, cette déesse encore plus aveugle que l'Amour, allait le dédommager de sa déception. Adolphe Adam avait, à ses risques et périls, fondé l'Opéra-National. La fortune du courageux auteur du *Chalet* avait sombré, mais le théâtre existait encore, et M. Boisselot y fit représenter, le 27 septembre 1851, *Mosquita la sorcière*, opéra-comique en trois actes, paroles de Scribe et Gustave Vaëz. Fernande, voulant corriger son cousin, le fils du vice-roi du Mexique, qui est surtout le *Roi du vice*, et le punir d'avoir refusé sa main, prend le costume et les allures de la bohémienne Mosquita. Elle réussit à souhait. Sa voix, son esprit, sa coquetterie, s'exerçant sous divers déguisements, rendent tour à tour le jeune homme amoureux et furieux; le cœur guérit les blessures de l'amour-propre. Mosquita, attendrie, pardonne et épouse son cousin. Ce libretto n'était qu'un pastiche de *Don Juan*, du *Comte Ory*, des *Diamants*, de la *Sirène* et de *Giralda;* mais il offrait des situations musicales, ce qui est l'important. La partition parut remarquable. On acclama au premier acte un chœur très-brillant, et le finale, où se trouve la chanson bachique : *Mes amis, buvons! que le vin petille!* dont le refrain : *Et mon dernier verre et mon dernier jour*, est plein de franchise et d'entrain. Dans les couplets de Benita : *Bouquet de mariée*, qui ouvrent le second acte, on dirait que M. Boisselot s'est inspiré d'un air de danse du XVIe siècle, intitulé la *Romanesca.* Il y a encore dans cet acte un chœur rempli de verve et de gaieté, qui rappelle le *Fin ch' han del vino* du *Don Juan* de Mozart. On remarque, au troisième acte, le beau duo des amants : *Que me veux-tu?* morceau de passion, de science et de déclamation bien sentie et vraiment inspirée. Dans le chant de longue haleine en *mi* mineur, dit par Manoël, ces mots : *Il m'aime!* jetés avec obstination par Mosquita sur le tissu mélodique, sont d'un excellent effet dramatique. Cet opéra, qui obtint un réel succès, n'a cependant pas été repris, et M. Boisselot, justement blessé du mauvais vouloir de MM. les directeurs, a désormais laissé le champ libre aux *faiseurs.* Ce compositeur dirige à Marseille, depuis quelques années, la manufacture de pianos fondée par son père. Il est aussi le chef d'une importante maison de commerce de musique à Paris. On se plaint de la pénurie des artistes de talent; M. Boisselot est la preuve vivante que nous ne manquons pas d'artistes, mais que les dons naturels et les talents ne suffisent pas pour lutter contre le savoir-faire; et voilà pourquoi la musique se meurt en France!

BOISSERÉE (Sulpice), architecte et archéologue allemand, né à Cologne en 1783, mort dans cette ville en 1854. Il a formé, avec son frère Melchior, une magnifique collection d'anciens tableaux allemands, qu'il vendit en 1827 au roi de Bavière, moyennant la somme de 120,000 thalers, et qui est aujourd'hui à la pinacothèque de Munich. Boisserée se fixa alors dans cette ville avec son frère; il fut nommé, en 1835, conservateur général des monuments artistiques de la Bavière, puis membre de l'Académie des beaux-arts de France, et, après avoir voyagé en France et en Italie (1836-1837), il fut appelé à occuper une chaire d'archéologie, créée pour lui à Bonn. Sulpice Boisserée a publié des ouvrages importants : les *Monuments de l'architecture dans le Bas-Rhin du* VIIe *au* XIIIe *siècle* (Munich, 1830-1833, grand in-fol., recueil de 72 planches); *Collections de tableaux allemands... avec des notices sur les peintres primitifs*, c'est la collection citée plus haut (Munich, 1822-1839); enfin, *Vues, plans, coupes et détails de la cathédrale de Cologne, avec des restaurations d'après le plan original, accompagnés de recherches sur l'architecture des anciennes cathédrales* (Paris, 1823, grand in-fol.). On a publié, sous le titre de *Sulpice Boisserée* (Stuttgard, 1862), un recueil contenant son autobiographie, sa correspondance avec Gœthe, etc. — Son frère, Melchior BOISSERÉE, né en 1786, mort en 1851, découvrit le moyen de peindre sur verre avec le seul pinceau, et il a reproduit de cette façon les plus beaux tableaux de l'intéressante collection dont nous avons parlé. Il se fixa à Bonn et reçut du roi de Prusse le titre de conseiller privé.

BOISSET (Joseph-Antoine DE), conventionnel montagnard, né à Montélimar en 1748, mort en 1813. Envoyé à la Convention par les électeurs de la Drôme, il vota la mort du roi, fut nommé commissaire pour régulariser la levée en masse; remplit plusieurs missions dans le Midi, et, après le 9 thermidor, dénonça les sanglants excès commis à Lyon contre les prétendus *terroristes* (1795), mais ne put ou ne sut les réprimer, et fut rappelé par la Convention. Il siégea ensuite aux Anciens et disparut de la scène politique après le 18 brumaire.

BOISSEZON, bourg et comm. de France (Tarn), cant. de Mazamet, arrond. et à 13 kilom. de Castres, sur la Durenque; pop. aggl. 355 hab., pop. tot. 2,707 hab. Fabrication de grosse et fine draperie de santé; apprêts et fouleries. Une petite tour avec créneaux et meurtrières est le seul débris d'un ancien château fortifié, remplacé aujourd'hui par une église.

BOISSIÉE s. f. (boi-si-é — de *Boissieu.* n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant environ vingt-cinq espèces, qui croissent en Australie. ‖ On dit aussi BOSSIEE.

BOISSIER (Henri), humaniste suisse, né à Genève vers 1762, mort vers 1835. Ses principaux ouvrages sont : *Précis d'antiquités grecques*, d'après Schaaf (Genève, 1824); *Précis d'antiquités romaines*, d'après le même (1824); *Principes de la prosodie et de la prononciation régulière de la langue française* (1827).

BOISSIER (Edouard-Pierre), botaniste suisse, né à Genève en 1810. Il voyagea dans le midi de l'Espagne, en Grèce et dans l'Orient pour y faire des recherches sur les espèces nouvelles ou mal connues. Il a publié : *Voyage botanique dans le midi de l'Espagne* (1839-1845, 2 vol. in-4o); *Elenchus plantarum novarum minusque cognitarum* (1838, in-8o); *Diagnosis plantarum orientalium novarum* (1849-1859, 3 vol. in-8o).

BOISSIER DE SAUVAGES, médecin français. V. SAUVAGES.

BOISSIÈRE s. f. (boi-siè-re — du lat. *buxus*, buis). Lieu planté de buis. ‖ Vieux mot.

— Bot. Syn. de LARDIZABAL.

BOISSIÈRE (Claude DE), mathématicien français, né près de Grenoble au XVIe siècle. Il a publié plusieurs ouvrages, notamment : l'*Art de l'arithmétique* (1554, in-8o); *Nobilissimus et antiquissimus ludus Pythagoricus qui rhythmomachia nominatur, etc.* (1556, in-8o), ouvrage curieux dans lequel il décrit un ancien jeu mathématique; *Art poétique réduict et abrégé en singulier ordre et souveraine méthode* (1554); l'*Art de la musique* (1554), etc.

BOISSIÈRE (Jean-Baptiste-Prudence), grammairien et lexicographe français, né à Valognes (Manche), à la fin de 1806. Quoique ses parents fussent sans fortune, ils l'envoyèrent au collége, avec l'intention de lui faire embrasser l'état ecclésiastique; mais la vocation était absente, et le jeune homme, qui termina sa philosophie avant l'âge de quinze ans, se vit forcé de donner des leçons particulières. La ville de Valognes n'offrant que bien peu de ressources, le jeune professeur voulut, comme tant d'autres, tenter la fortune à Paris; il s'y rendit en 1828 et entra comme professeur dans une institution. Quelques années plus tard, après avoir étudié la langue anglaise, il voulut voir l'Angleterre. Il resta plusieurs mois à Londres; mais comme il n'y connaissait personne, il n'y trouva pas d'élèves. Persuadé qu'il serait plus heureux dans une petite ville, il se rendit à Darlington, où il avait appris qu'il n'y avait point de professeur français. Il passa là deux ans, et il y serait resté probablement plus longtemps, si le principal du collége de Valognes ne lui avait écrit pour lui proposer une place de régent, qui lui assurerait une existence honorable au milieu de sa famille. Il quitta donc la position qu'il s'était faite en Angleterre et revint en France; mais il trouva occupée par un autre la place qu'on lui avait offerte; il n'était pas venu assez vite, et le parti religieux, tout-puissant dans le pays, s'était empressé de faire accepter un autre professeur, qui n'avait pas contre lui le fâcheux antécédent d'avoir refusé d'entrer au séminaire. Prudence Boissière se vit donc forcé de se fixer de nouveau à Paris; il y ouvrit une école, et la dirigea jusqu'en 1856. Frappé du peu d'exactitude qu'il trouvait dans les règles et dans les définitions des grammaires qu'il mettait entre les mains de ses élèves, il résolut de faire lui-même une grammaire, et il s'y prépara de longue main en prenant chaque jour des notes sur les difficultés qui se présentaient à lui dans le cours de son enseignement, puis, quand il crut avoir amassé une somme suffisante de matériaux, il publia une *Grammaire graduée*, qu'il mit dès lors entre les mains de ses élèves. Il s'aperçut bientôt que cette grammaire était encore défectueuse, et il recommença à prendre des notes, se proposant d'en tirer parti dès que les circonstances le lui permettraient. Cependant, il s'occupait en même temps d'un autre travail beaucoup plus important, auquel il consacrait toutes ses soirées et ses jours de congé. Lorsqu'il était en Angleterre, il avait déjà conçu le projet de composer un dictionnaire qui offrît le moyen de trouver les mots par l'idée seule qu'on aurait des choses; tout était à créer dans ce travail, puisqu'il n'existait aucun dictionnaire de ce genre; il fallait reprendre un à un tous les mots de la langue, leur assigner autant de places différentes qu'on pouvait imaginer d'idées correspondantes, refaire cela plusieurs fois afin de réparer les omissions : c'était difficile, il fallait bien des années pour en venir à bout, et encore, le travail terminé, il fallait trouver un éditeur. Le manuscrit était à peu près achevé vers 1859, et MM. Larousse et Boyer, sans se laisser effrayer par la nouveauté de l'ouvrage, ni par la difficulté de faire comprendre l'utilité d'un genre de recherches dont tout le monde s'était passé jusqu'alors, s'engagèrent à le faire imprimer. Il fut livré au public en 1862, sous le titre de : *Dictionnaire analogique de la langue française.* Depuis cette épo-

que, M. Boissière a encore publié une *Revue analogique des mots français*, ouvrage classique destiné à faire profiter les élèves des écoles des principaux avantages du *Dictionnaire analogique*, en les accoutumant à trouver les mots par les idées, et une *Revue syntaxique* ou *Etudes sur les règles de la grammaire française ramenées à une exactitude rigoureuse.*

Peut-être devrions-nous en rester là, d'autant plus que cette biographie a été rédigée sur des notes que l'auteur a eu la bienveillance de nous communiquer lui-même; cependant quelque chose qui ressemble beaucoup à de l'indiscrétion nous tente singulièrement. M. Boissière est auteur du *Dictionnaire analogique*, ouvrage très-méthodique et non moins original. Or, en traversant dernièrement la rue de l'Ecole-de-Médecine, nous avons aperçu à la devanture de la librairie Baillière une petite brochure intitulée : *Autopsie de l'âme*, et un gros volume portant pour titre : la *Morale fouillée dans ses fondements, essai d'anthropodicée.* Notre curiosité ne tarda pas à être satisfaite, et nous remarquâmes une certaine *analogie* d'esprit et de style entre ces deux ouvrages et le *Dictionnaire analogique ;* puis, sur la couverture, nous lûmes ce nom : SIÈREBOIS... Ah çà, qui trompe-t-on ici? Notre opinion est qu'il se cache sous ce bloc enfariné un pseudonyme qui donnera du *fil* à retordre aux Quérard et aux Barbier futurs : on retourne son habit. On se nomme BLANCBONNET; on signe BONNETBLANC, et le tour est joué : personne ne vous reconnaît..., pas même l'auteur du *Grand Dictionnaire.*

BOISSIEU (Denys SALVAING DE), diplomate et magistrat français, né à Vienne (Dauphiné) en 1600, mort en 1683. Après avoir obtenu le grade de docteur à l'université de Valence, il voulut suivre la carrière militaire et devint capitaine; puis il entra dans la magistrature et obtint la charge de lieutenant général du bailliage de Grenoble. Il remplit ensuite la fonction d'ambassadeur à Venise, et fut nommé à son retour conseiller d'Etat. Enfin il succéda à son père comme président de la Chambre des comptes du Dauphiné. Il a publié : *De l'usage des fiefs et autres droits seigneuriaux en Dauphiné* (1664); *Histoire du chevalier Bayard* (1651, in-4o), sous le pseudonyme de L. Vidal; *Sylvæ septem de totidem miraculis Delphinatus* (1661, in-8o).

BOISSIEU (Barthélemy-Camille DE) médecin français, né à Lyon en 1734, mort en 1770. Après avoir passé, en 1755, son doctorat à Montpellier, il revint dans sa ville natale, où il fut agrégé, l'année suivante, au collége de médecine, et se distingua en 1762 par son dévouement pendant une épidémie qui ravagea Mâcon. Il a publié : *Dissertation sur les antiseptiques* (1769); *Dissertation sur les méthodes échauffantes et rafraîchissantes* (1772).

BOISSIEU (Jean-Jacques DE), peintre et graveur français, né à Lyon en 1736, mort dans la même ville en 1810. Ses parents le destinaient à la magistrature, mais, ne pouvant lutter contre la vocation qu'il manifestait pour l'art, ils se décidèrent à le placer sous la direction du peintre Frontier. Boissieu fit des progrès rapides et acquit une grande habileté à imiter le style des paysagistes hollandais, Ruysdaël, Wynants, van de Velde, Karel Dujardin. Il se rendit à Paris et s'y lia avec les meilleurs artistes de l'époque, Greuze, Joseph Vernet, Soufflot, etc. Ayant été obligé de renoncer à la peinture, parce que l'usage des huiles et des couleurs altérait sa santé, il revint dans sa ville natale et s'y adonna avec ardeur à l'art de la gravure et à la composition de dessins qui obtinrent le plus grand succès. Il perfectionna encore son talent en Italie, où il accompagna le duc de La Rochefoucauld, et il fit plusieurs eaux-fortes d'après les sites et les monuments de cette contrée. L'œuvre gravé de cet artiste se compose d'environ cent quarante pièces, parmi lesquelles on remarque : les *Charlatans*, d'après Karel Dujardin; divers paysages, d'après Ruysdaël, Wynants, van de Velde, Berghem, Swanwelt, Poussin, Claude Lorrain; des vues prises à Paris, à Lyon, à Rome, à Tivoli; des paysages d'après nature, des intérieurs de ferme, des scènes familières, des portraits, etc.

BOISSIEU (Pierre-Joseph-Didier), conventionnel, né à Saint-Marcellin en 1757. Il fut un des rares députés de la Convention qui étaient partisans secrets de la monarchie. Il vota la détention du roi et le bannissement à la paix, comme tous ceux de ses collègues qui voulaient sauver Louis. Pendant la Terreur, il garda un silence prudent; mais, après le 9 thermidor, il appuya avec violence toutes les mesures de réaction, entra par le sort au conseil des Cinq Cents, mais donna peu de temps après sa démission, et mourut en 1812 conseiller d'arrondissement.

BOISSON s. f. (boi-son — rad. *boire*). Liquide qui se boit, que l'on boit habituellement : BOISSON *alcoolique, aromatique, échauffante, rafraîchissante. Le café est devenu populaire, le matin comme aliment, et le soir comme* BOISSON *exhilarante et tonique.* (Brill.-Sav.)

> . . Dans le même champ, une double moisson
> Nous donne l'aliment auprès de la *boisson.*
>
> CASTEL.

‖ Se dit plus particulièrement des liquides fermentés, comme le vin, la bière, le cidre : *Impôt sur les* BOISSONS. *Sophistication des* BOISSONS. ‖ Se dit aussi d'une eau passée sur le marc de la vendange, sur les fruits du prunellier, sur des fruits coupés en quartiers, etc.: *Ces pauvres gens ne purent nous offrir que de la* BOISSON. (Acad.)

— Fam. Habitude de boire du vin ou d'autres liqueurs enivrantes : *Etre adonné à la* BOISSON. *La* BOISSON *le tuera avant l'heure. Il est usé par la* BOISSON.

— *Etre pris de boisson,* Etre pris de vin, ou en général être en état d'ivresse.

— Mar. Eau mélangée d'un peu de vinaigre, qu'on donne aux matelots pour les désaltérer.

— **Syn. Boisson, breuvage, potion.** *Boisson* est le mot qui s'emploie le plus souvent pour désigner ce que l'homme boit pour apaiser sa soif : *L'eau est la* BOISSON *la plus naturelle. La bière est une* BOISSON *très-saine. On a imposé des droits sur toutes les* BOISSONS *fermentées. Breuvage* convient mieux pour les préparations spéciales dont l'objet est de flatter le goût ou de guérir les maladies; une bavaroise, une limonade, une tisane sont des *breuvages*. La *potion* est un médicament liquide qui ne se prend qu'à petites doses; un looch, un cordial sont des *potions.*

— **Epithètes.** Agréable, douce, délicieuse, délectable, rafraîchissante, fraîche, glacée, piquante, acidulée, enivrante, brûlante, dangereuse, funeste, fatale, empoisonnée, fade, insipide, écœurante, amère, bienfaisante, salutaire, perfide, traîtresse.

— **Encycl.** Econ. dom. et hyg. On appelle *boisson* tout liquide introduit dans les voies digestives pour réparer les pertes fluides de l'économie. Parmi les *boissons*, il en est qui nourrissent et que l'on peut regarder comme de véritables aliments; il en est d'autres qui agissent comme dissolvants et qui sont nécessaires à la digestion. La privation de *boissons* est très-pénible pour l'homme, et elle est souvent la cause de la rage chez les animaux. Un fait singulier, et qui a été observé maintes fois, c'est que les herbivores supportent plus difficilement la soif que les carnassiers. Tout excès de *boisson*, de quelque nature qu'elle soit, offre des dangers qui peuvent quelqufois devenir graves.

L'eau fut longtemps la *boisson* la plus ordinaire des peuples bibliques, et lorsqu'ils la mélangeaient avec du vin, c'était à la fin des repas, le vin pur étant alors une *boisson* tout à fait exceptionnelle. Les premiers vases dont ils se servirent n'étaient que des cornes de bœuf évasées, dans leur forme naturelle. Plus tard, les Hébreux eurent pour principales *boissons* l'eau, le vin ordinaire, le vin aromatisé et le vinaigre.

Les Romains faisaient du vin leur *boisson* habituelle; ceux qui étaient sobres y mêlaient de l'eau, et les voluptueux, des parfums et des aromates. A l'égard de l'eau, ils la buvaient, les uns chaude, les autres très-froide, ce qu'ils considéraient comme une *boisson* délicieuse. On datait les vins de l'année des consuls. Le maître de la maison réglait la façon de boire en disant combien de coups et en l'honneur de qui on les boirait; quelquefois on buvait autant de coups qu'il y avait de lettres au nom de la personne à qui on voulait faire honneur. L'empereur Auguste ne buvait jamais plus d'un demi-litre de vin. Quant à l'eau rougie, qui se préparait à l'avance dans une grande urne appelée *crater*, on en buvait sans compter les coups. Un autre breuvage, d'un usage habituel en Grèce et à Rome, était un mélange de miel et de vin; mais l'eau était toujours préférée comme *boisson* préparatoire; aussi eût-on pu chanter à Rome ce vieux refrain français :

> C'est l'eau qui nous fait boire
> Du vin, du vin, du vin.

Sous l'empereur Auguste, on mêlait au vin du goudron, de la cire, de la cendre, des feuilles de pin, des amandes amères et du jus de concombres sauvages; cette atroce *boisson* peut bien expliquer pourquoi Jules César était toujours malade après dîner. On comprend aussi que Polyphême ait succombé si vite à l'ivresse, le vin qu'Ulysse lui donna à boire étant du vin de Thase, qui n'était potable que coupé de vingt-quatre parties d'eau : il fallait avoir la puissance digestive d'un cyclope pour n'être pas foudroyé par l'effet de ce breuvage impétueux et dévorant. On buvait encore, en Grèce et à Rome, du vin mariné : c'était un mélange de vin d'Halicarnasse et d'eau salée; il avait pour effet de causer de violentes coliques d'entrailles à ceux qui en faisaient usage, ce qui n'empêchait personne d'en boire. Les Romains buvaient généralement froid; mais Néron et Tibère mirent à la mode les *boissons* chaudes. Le médecin d'Auguste lui défendit le vin chaud, mais lui permit le vin cuit, c'est-à-dire bouilli et refroidi dans la neige. Ce fut Néron qui, le premier, prit l'habitude de faire fondre des morceaux de glace dans son amystis. Sénèque craignait les *boissons* frappées de glace. « Cela, disait-il, engendre le squirre dans le foie. »

Chaque peuple ancien et moderne adopta l'usage d'une *boisson* commune, qui varia selon les conditions climatériques dans lesquelles ce peuple était placé, et aussi selon les productions indigènes. C'est ainsi que, dans les provinces de France où la vigne croît facilement, le vin est la *boisson* du riche comme du pauvre, tandis que dans d'autres le cidre, la bière figurent sur toutes les tables.

Jetons un coup d'œil rapide sur les *boissons* en usage dans les contrées lointaines :

La *boisson* ordinaire de l'Indien se compose de chica, qui se fait de la manière suivante : On met dans un grand pot des oranges amères, avec quelques petits pains de cassave et de patate. On laisse fermenter le tout pendant quelques jours, avec une certaine quantité d'eau, et on s'en sert ensuite après l'avoir passée dans un tamis. Cette *boisson* suffit pour enivrer l'Indien, qui est en général très-porté aux excès de ce genre. Les Chinois ne boivent pas de vin. Leurs *boissons* se composent de *sioû-hen-tsou*, breuvage légèrement acidulé, obtenu à l'aide d'une distillation de maïs, et qui se prend toujours chaud; puis de thé, qui est la *boisson* ordinaire de toutes les classes de la nation. Ils emploient aussi les ananas, les oranges et beaucoup d'autres fruits, à préparer diverses infusions et liqueurs qui, quoique fortes, sont assez agréables, et ils font un grand usage d'une sorte d'eau-de-vie du nom de *fantsou*. Chez les Hottentots, la *boisson* ordinaire est l'eau; mais il en est une autre plus recherchée : c'est une sorte de liqueur fabriquée à l'aide de quelques fruits aigrelets et de quelques racines malléables trempées et exposées au feu. Ce breuvage, d'un goût détestable pour un palais européen, est fort goûté des Hottentots, voire même des Hottentotes, qui le boivent avec délices. Le lait frais et aromatisé du coco et l'eau limpide d'une source, voilà la *boisson* quotidienne de l'habitant des îles Carolines; il boit uniquement pour se désaltérer. La *boisson* du Cafre est plus compliquée. Il fait une ample provision de fruits aigres-doux, qui ressemblent assez au *jam-rosa* des îles Malaises, et les laisse pendant quelques jours fermenter dans des peaux de bête; puis, les en retirant, il les jette dans un large baquet, piétine dessus et les laisse cuver après les avoir imbibés d'eau. Il en résulte une sorte d'eau-de-vie qu'il boit jusqu'à ce que l'ivresse s'ensuive.

Nous aurons plus loin l'occasion de citer encore d'autres *boissons* usitées chez divers peuples de la terre.

On peut diviser les *boissons,* suivant leur composition et leur mode d'action sur l'organisme, en cinq classes principales :

1o Les *boissons* aqueuses;

2o Les *boissons* fermentées;

3o Les *boissons* alcooliques;

4o Les *boissons* sucrées;

5o Les *boissons* aromatiques.

— *Boissons aqueuses.* Les eaux de rivière, de canaux, des marais, de pluie, de source, de puits, forment la base des *boissons* aqueuses. Leur action sur l'organisme varie suivant leur composition chimique, leur température et la quantité qu'on en absorbe. L'eau simple, quand elle réunit les conditions de salubrité convenables, est certainement la *boisson* la plus saine pour l'homme adulte non fatigué, valide, vigoureux, bien nourri; et quoi qu'en dise le proverbe : « Tous les méchants sont buveurs d'eau, » il n'est pas de *boisson* qui rende l'homme meilleur, puisqu'elle facilite la digestion, favorise le sommeil, calme et procure l'humeur la plus égale. Elle apaise la soif en rafraîchissant les membranes muqueuses, rend la fluidité aux humeurs qui humectent ces membranes, favorise la dissolution des aliments, liquéfie la pâte alimentaire, aide à la circulation des sucs réparateurs, et enfin sort du corps sous forme de transpiration ou d'urine.

Les *boissons aqueuses*, en général, apaisent la soif mieux que toutes les autres, surtout quand elles contiennent un principe acidule; la privation ou seulement l'insuffisance de ces *boissons* détermine de cruelles souffrances. Il se produit, au début, une sensation de sécheresse et d'ardeur dans toute la cavité buccale; les sécrétions muqueuses et salivaires cessent, l'intelligence s'obscurcit, le pouls s'accélère, la bouche est béante comme pour absorber une plus grande quantité d'air, enfin le délire éclate, et la mort survient par suite de la coagulation du sang, privé de sa partie séreuse.

Prises en quantité modérée, toutes les *boissons aqueuses* facilitent la digestion en divisant les aliments, et favorisent ainsi l'action chymifiante de l'estomac. Si la quantité absorbée est considérable, il se produit un malaise, une sorte d'anxiété et de tension, ayant son siége à la région épigastrique, de l'inappétence et quelquefois même de la diarrhée. Chaudes et prises avec modération, elles stimulent l'estomac et le système vasculaire. Les anciens en faisaient un usage excessif, et elles étaient pour les empereurs romains un objet de recherches et de délices. Dangereuses délices ! s'écrie Haller, avec juste raison. L'abus qu'on en fait détend le ressort des tissus, brise l'appétit, altère les fonctions digestives et occasionne la diarrhée et la dyssenterie. Fraîches, elles n'ont aucun inconvénient, et elles produisent sur l'estomac une excitation agréable. Toutefois, prises trop froides, elles présentent des dangers, surtout si, au moment où elles sont ingérées, le corps est en sueur : c'est un fait qui a été observé dans tous les temps et dans tous les pays. Plutarque raconte que le roi Cléomène, ayant bu de l'eau froide après une marche forcée, fut atteint d'une extinction de voix incurable. Au rapport de Quinte-Curce, les soldats d'Alexandre, après avoir traversé le désert de Sogdiane, burent de l'eau de l'Oxus avec tant d'avidité, qu'il en mourut un nombre bien plus considérable que n'en avait perdu le grand capitaine en aucune bataille. De pareils effets se produisirent en Orient dans l'armée des croisés, et Larrey a observé des faits semblables lors de la retraite des débris de la Grande Armée. Du reste, les dangers des *boissons* froides avaient été déjà notés par Hippocrate, par Celse, par Stahl et par Haller. En 1826, un grand nombre de personnes, à Paris, éprouvèrent des vomissements accompagnés de crampes douloureuses. On crut à un empoisonnement, et une enquête eut lieu. Les médecins et chimistes experts, après un examen long et minutieux, déclarèrent que les glaces et les *boissons* froides étaient les seules causes de tous ces accidents. A ce moment, on était au mois de juillet, et la chaleur était étouffante.

Cette action délétère des *boissons aqueuses* froides est d'autant plus prompte et plus vive que l'estomac est dans un plus grand état de vacuité, et que la quantité de liquide ingéré est plus considérable. Il ne faut pas, cependant, exagérer les effets dont nous venons de parler. Dans son *Traité d'hydrothérapie*, M. Fleury a démontré que l'on peut prendre impunément, même étant en transpiration, de l'eau froide en grande quantité; il suffit de ne pas rester en repos aussitôt après son ingestion. En Afrique, nos soldats n'oublient jamais cette importante règle d'hygiène. Pour se prémunir contre tout danger, il suffira de prendre les précautions suivantes : 1o on se reposera quelques instants avant de prendre des glaces ou toute autre *boisson* froide; 2o il sera bon, avant de boire, de faire usage d'un aliment solide; 3o on boira à petites gorgées, en conservant quelques instants le liquide dans la bouche. C'est à cette précaution instinctive que le chien doit de pouvoir boire de l'eau froide, étant en sueur, sans en être incommodé; 4o on ne prendra pas une trop grande quantité de ces *boissons* en un temps donné.

La composition chimique des *boissons aqueuses* modifie naturellement leur action sur l'économie. Ainsi, les eaux viciées par la présence de matières organiques sont dangereuses; quant à celles qui sont chargées d'acide carbonique, comme toutes les eaux gazeuses, en surexcitant un instant l'estomac, elles facilitent la digestion; mais nous pensons que leur usage longtemps prolongé peut fatiguer cet organe et devenir ainsi nuisible.

— *Boissons fermentées.* Dans toutes les *boissons fermentées*, l'eau se trouve à l'état de mélange; l'alambic décèle la présence de l'alcool; aussi sont-elles toutes enivrantes. Le nombre des *boissons fermentées* est considérable : chaque pays a les siennes. En France, nous avons le vin, la bière, le cidre et le poiré; ajoutons-y le *cormé*, la moins répandue, et que l'on fait avec les fruits du cormier ou sorbier. Parmi celles qui se rapprochent du vin pour les propriétés, Raige-Delorme cite les suivantes, comme étant les principales : le *pulque* ou *poulcre*, qui se prépare au Mexique avec la séve des tiges de l'*agave*, et qui est tonique à dose modérée; le *cachiri*, que l'on retire, à Cayenne, de la racine de manioc en poudre, et qui possède des propriétés diurétiques; le *totonudi*, extrait du cocotier; le *yolatole* et le *chicoha*, que les Indiens composent avec l'épi du maïs, et qui enivrent plus promptement que le vin; le *ouicou*, qui se prépare, en Amérique, avec le manioc, les patates, les bananes et la canne à sucre, et qui remplace, dit-on, le vin avec avantage; le *paya*, boisson enivrante, qui offre quelque ressemblance avec le vin blanc, et que l'on fait avec la cassave et des patates pétries; le *tari* ou *soury*, liqueur agréable qu'on tire des palmiers et des cocotiers, et qui est d'un emploi général dans la plus grande partie des Indes orientales. Parmi les *boissons fermentées* ayant quelque analogie avec la bière, Raige-Delorme cite encore : le *sacki*, fait par les Japonais avec le riz; la *sapinette*, préparée avec les sommités et les branches du sapin noir (les Anglais l'appellent *spruce-beer*); le *pito*, fabriqué avec le maïs; l'*hydromel*, très-répandu en Russie et dont le miel est la base; le *melt* des Polonais, miel fermenté qui prend le nom de *méthéglin* quand les épices y dominent, etc., etc.

L'usage modéré des *boissons fermentées* produit une action tonique, raffermit les tissus et calme bien la soif; l'abus qu'on en fait, au contraire, affaiblit et peut à la longue causer de graves altérations organiques sur le foie, le cerveau, le cœur et particulièrement l'estomac. Au reste, ces effets sont d'autant plus marqués que la *boisson* contient une plus grande proportion d'alcool.

Les *boissons fermentées* ne sont point indispensables à l'alimentation; beaucoup d'ouvriers en Europe n'en consomment jamais, si ce n'est accidentellement et pour leur plaisir. En Angleterre, aux Etats-Unis, en Norvége, beaucoup de personnes, appartenant à toutes les classes de la société, s'affilient aux sociétés de tempérance et s'interdisent systématiquement, par principe religieux, l'usage même modéré de toute *boisson fermentée;* on voit souvent des catégories entières d'ouvriers qui se soumettent à cette obligation. Selon les propagateurs des sociétés de tempérance, l'interdiction absolue est l'unique moyen pra-

tique de couper court aux maux résultant de l'usage immodéré des *boissons fermentées*, qui, disent-ils, même prises à doses légères, attaquent à la longue l'estomac et les organes de l'intelligence. Opposant la brièveté actuelle de la vie humaine à la longévité primitive dont témoignent les livres religieux, ils attribuent surtout à la propagation des spiritueux la décadence de la constitution physique des races. La comparaison des populations qui s'abstiennent complétement des spiritueux avec celles qui en font habituellement usage, au risque d'en abuser quelquefois, ne confirme point cette doctrine. Au contraine, la science médicale a observé qu'une certaine dose de *boissons fermentées* est utile aux ouvriers dont la profession implique un déploiement considérable de force musculaire. Les ouvriers métallurgistes, qui ont à exercer de grands efforts sous le rayonnement d'une chaleur intense, rentrent particulièrement dans cette catégorie. « Au reste, dit M. Leplay, dont nous résumons ici les observations, l'expérience universelle, qui, pour l'hygiène aussi bien que pour l'ensemble des habitudes sociales, est un des plus sûrs moyens d'appréciation, semble indiquer qu'une proportion de *boissons fermentées* toujours modérée, mais croissant en chaque lieu avec la rudesse des travaux, et, d'un lieu à l'autre, en proportion de l'âpreté ou de l'humidité du climat, exerce sur la constitution physique une salutaire influence. Les populations ouvrières ne pouvant se procurer les *boissons fermentées* qu'après avoir pourvu aux besoins les plus impérieux, l'usage habituel ou la privation de ces *boissons* est un des indices les plus sûrs auxquels on puisse recourir pour apprécier l'état de bien-être ou de pénurie des familles. D'un autre côté, l'emploi exclusif des spiritueux comme aliment régulier, ou les excès commis en dehors de la consommation régulière du ménage, sont également un moyen sûr de constater le degré d'affaissement intellectuel et moral des individus, des familles et des groupes de populations qui se livrent à ces excès.

— *Boissons alcooliques*. Elles renferment l'*alcool*, l'*eau-de-vie*, le *rikiki*, espèce d'eau-de-vie provenant de Montpellier; le *kirsch*, le *tafia* et le *rhum*, le *gin*, le *rack*, etc.; les diverses liqueurs de table, et enfin celle dont on fait depuis quelque temps en France un si fâcheux usage, l'*absinthe*. Au mot ALCOOL, nous avons parlé de l'action qu'exerce ce liquide sur les fonctions de la vie organique et de la vie animale, des effets qu'il produit sur la santé des populations, et, au mot ALCOOLISME, de l'état pathologique dont il est très-souvent la cause. Nous n'y reviendrons pas, et les quelques considérations dans lesquelles nous allons entrer s'appliquent indistinctement à toutes les *boissons alcooliques*.

Prises en petité quantité, les *boissons alcooliques* facilitent la digestion chez les personnes qui ont l'estomac paresseux. Utiles dans les pays où les températures sont excessives, soit pour la chaleur, soit pour le froid, elles remontent passagèrement les forces corporelles ou morales, l'énergie musculaire ou le courage. Sous leur influence, l'imagination devient plus gaie et plus vive. Mais leur usage immodéré conduit promptement à l'ivresse; elles peuvent même devenir un véritable poison narcotique, rapidement suivi du collapsus et de la mort. Parmi les accidents plus exceptionnels que cet usage immodéré peut amener, nous nous bornerons à citer le *delirium tremens* et la folie. Le nombre des individus qu'un état habituel d'ivresse conduit dans les maisons d'aliénés est considérable : d'après une statistique dressée par Esquirol, sur 1,557 malades admis à Charenton, de 1826 à 1835, il y en avait 134 auxquels l'abus des liqueurs fortes avait fait perdre la raison. Cette folie présente des caractères particuliers : idées obscènes, tentatives de suicide, conceptions délirantes, hallucinations, frayeurs causées par la poursuite d'ennemis imaginaires, etc.

L'action des *boissons alcooliques* n'est pas la même chez tous les individus; plus nuisible chez les jeunes sujets et les vieillards que pour les hommes dans la force de l'âge, elles sont surtout dangereuses quand l'estomac est vide et que rien ne garantit la membrane muqueuse de cet organe de leur contact immédiat. Huffeland a décrit, sous le nom de *dipsomanie*, un penchant irrésistible pour les *boissons alcooliques*, dont sont atteints parfois des individus qui, jusque-là, avaient été très-sobres. Nous considérons beaucoup de buveurs d'absinthe comme étant affectés de dipsomanie. Les phénomènes produits par les excès des *boissons alcooliques* varient également suivant l'espèce de la liqueur ingérée; ainsi, par exemple, l'absinthe préparée avec des alcools de 60 à 70° centésimaux, dans lesquels on fait macérer diverses plantes stimulantes, donne lieu à un état morbide dont les caractères sont tellement tranchés, que quelques auteurs en ont fait une maladie à part, sous le nom d'*absinthisme*. Le tafia est moins dangereux que le rhum, parce qu'il n'est que le résultat de la seconde distillation des matières qui ont déjà donné cette dernière liqueur; les eaux-de-vie de grain sont plus délétères que le cognac, etc.

Nous aurions à considérer encore le genièvre, le kirsch, les liqueurs de table et une foule d'autres *boissons alcooliques*; le lecteur trouvera les renseignements désirables à chacun de ces mots.

— *Boissons sucrées*. « Nous rangeons dans cette classe, dit le docteur Debay dans son *Hygiène alimentaire*, toutes les *boissons* faites avec des fruits mucoso-sucrés, tels que fraises, groseilles à maquereau, cerises douces, framboises, etc., ainsi que les *boissons* aqueuses avec addition de sucre et de miel. Ces sortes de *boissons*, ajoute-t-il, doivent toujours être prises en petite quantité, à cause de la tendance qu'elles ont à gonfler l'estomac par un développement de gaz. »

— *Boissons aromatiques*. « L'usage des *boissons aromatiques* se lie, dit M. Leplay, d'une manière intime à celui des matières sucrées. » Les plus usuelles de ces *boissons* se préparent avec le thé et le café. Dans la Grande-Bretagne, en Hollande et dans les villes russes du littoral de la Baltique, le thé est surtout employé. Dans le reste du continent européen, en France, en Belgique, en Allemagne, notamment dans les villes, et, en Turquie, dans les districts ruraux, le café est la principale *boisson aromatique*. Son introduction dans l'économie alimentaire de ces contrées est d'origine assez récente; mais sa propagation suit une progression rapide. Consommé d'abord à titre de récréation dans les villes, les marchés, les foires et les lieux de réunion, le café est devenu peu à peu un aliment ordinaire, même pour les populations rurales, et sa consommation est considérée comme une mesure du degré d'aisance auquel sont parvenues les populations ouvrières. Quoi qu'il en soit, selon de sagaces observateurs, la substitution des *boissons aromatiques* à des aliments plus substantiels et moins excitants serait, au point de vue de l'hygiène, un fait regrettable, notamment pour les ouvriers des deux sexes et de tout âge employés dans les manufactures de fils et de tissus de soie, de laine et de coton.

Ce que Paris, à lui seul, absorbe de *boissons* de toute nature semble prodigieux. Si nous jetons un regard sur le chiffre des vins, nous trouvons un débit annuel de 150 millions de litres; 7 millions de litres d'alcool pur, transformés en liqueurs diverses, peuvent être ajoutés à l'actif de la consommation parisienne, ainsi que 20 millions de litres de bière. Malheureusement, les *boissons* vendues au détail sont loin d'être toujours exemptes de mélange, et de pernicieux breuvages sont souvent servis à des consommateurs d'un goût peu délicat, qui prisent plus la quantité que la qualité. La falsification des *boissons*, sans cesse réprimée et toujours renaissante, cessera, ou du moins diminuera sensiblement, lorsqu'un nouveau système d'impôt appliqué aux vins et aux boissons alcooliques n'assujettira plus au même droit fixe les produits de nos riches coteaux du Bordelais et ceux des vignobles de Suresnes; le jour, enfin, où le travailleur, au lieu d'aller se *prendre de boisson* chez le marchand de vin du coin, pourra, moyennant la somme que coûte aujourd'hui l'entrée d'une pièce de vin, se procurer une feuillette d'un vin léger et naturel, dont il fera bientôt sa *boisson* accoutumée.

La facilité des communications contribuera beaucoup à ce résultat si désirable; les vins alcooliques du Midi, qui supportent si bien l'eau, affluent déjà à Paris, et l'on peut affirmer que la classe ouvrière aura, *chez elle*, sa provision de vin aussitôt que le gabelou aura plié bagage et « descendu la garde » de nos barrières.

— Finances. Tous les pays de l'Europe connaissent les impôts sur les *boissons*. Les énormes besoins d'argent qui résultent de la complication de leurs systèmes de gouvernement et de l'entretien de leurs armées permanentes leur en ont, dit-on, fait une loi. En Amérique, les Etats-Unis en étaient exempts, mais la guerre civile a eu pour conséquence inévitable d'amener l'établissement de ces sortes d'impôts. En France, sous l'ancien régime, les droits sur les *boissons* étaient compris dans la catégorie d'impôts désignés sous le nom d'*aides et gabelles*. L'un des bienfaits de la Révolution de 1789 fut d'abolir toutes ces taxes, que le peuple n'avait jamais supportées qu'avec répugnance. L'Empire rétablit ces impôts en 1806, avec tout l'attirail vexatoire qui les avait rendus si odieux : afin d'y habituer les populations, les premiers tarifs furent si modérés qu'ils ne couvraient pas les frais de perception. Le ministre des finances, Gaudin, fit observer au souverain que sa loi mécontentait la nation sans rien rapporter au Trésor. « Vous êtes un niais, lui fut-il répondu par Napoléon; puisque la nation murmure de quelques entraves, que ferait-elle si j'y avais joint de lourds impôts? Habituons-la d'abord à l'exercice; plus tard, nous remanierons le tarif. » Le tarif, en effet, ne tarda pas à être remanié. Les charges qu'il imposa aux populations furent si lourdes, si écrasantes, et les moyens de perception employés devinrent si vexatoires, que le cri : *Plus de droits réunis!* fut au nombre de ceux qui accompagnèrent le plus bruyamment la chute de l'Empire. Le comte d'Artois fut obligé de s'associer à ce cri. Les besoins financiers du pays devaient malheureusement empêcher la réalisation de la promesse impliquée dans les mots *plus de droits réunis;* il en fut de cette promesse comme de celle de *plus de conscription*. Supprimés un instant et remplacés par une véritable contribution directe répartie entre les débitants et les brasseurs, les droits sur les *boissons* furent de nouveau réorganisés par la loi du 28 avril 1816. Véritable charte de l'impôt, cette loi subsiste encore dans toutes ses prescriptions essentielles; en dehors des modifications de tarifs, les lois subséquentes n'ont guère consacré que des exceptions ou des restrictions nouvelles, sans affecter le fond du système.

Les *boissons* soumises à l'impôt sont le vin, le cidre, le poiré, l'hydromel, la bière, les eaux-de-vie, esprits et liqueurs; les râpés ou piquettes même provenant de vendanges, de fruits à cidre ou à poiré, et les vins factices sont compris dans l'impôt. Les vins dont la force alcoolique est de plus de 22 centièmes sont considérés comme liqueurs; ils ne sont cependant imposables comme alcools que pour la portion de force alcoolique supérieure à 18 centièmes. Les *boissons* enlevées pour l'étranger ou les colonies françaises sont exemptes de droits. En 1851, sept départements du midi, les Pyrénées-Orientales, l'Aude, le Tarn, l'Hérault, le Gard, les Bouches-du-Rhône et le Var, obtinrent le privilége d'être affranchis du droit pour les eaux-de-vie versées dans une quantité donnée sur leurs vins. Ce privilége a été aboli par la loi des finances de 1864. Certaines industries jouissent encore de l'affranchissement des droits sur les alcools qu'elles emploient, à condition de les dénaturer avec au moins deux dixièmes d'huiles essentielles.

Les droits sur les *boissons* sont : 1° Le droit de circulation, qui se perçoit sur les vins, cidres, poirés et hydromels destinés aux simples particuliers; pour la perception de ce droit, les départements sont divisés en quatre classes, selon la valeur moyenne du vin : en principe, ce droit varie de 0 fr. 60 à 1 fr. 20, l'écart entre chaque classe est de vingt centimes. Les départements ont été classés de façon à ce que le droit à payer soit d'autant plus élevé que la vigne y est plus rare; 2° le droit de consommation : ce droit pèse sur les spiritueux, il est perçu à raison de 75 fr. par hectolitre d'alcool en cercle, ou par hectolitre de spiritueux en bouteilles. Ce droit était à l'origine de 34 fr., il a été constamment surélevé, ce qui l'a fait appeler par Thiers *la bête de somme des impôts;* 3° le droit d'entrée, perçu partout où il y a une population agglomérée de plus de 4,000 âmes. La quotité du droit varie suivant la population des villes, et, de plus, selon la classe des départements. La classification est la même que pour le droit de circulation; l'écart entre le minimum et le maximum du droit d'entrée sur le vin varie dans les départements de 1re classe, de 0 fr. 30 cent. à 1 fr. 20, dans les départements de 2e classe de 0 fr. 40 à 1 fr. 60, dans les départements de 3e classe de 0 fr. 50 à 2 fr., dans les départements de 4e classe de 0 fr. 60 à 2 fr. 40. Sur l'hydromel, les cidres et les poirés, l'écart entre le minimum et le maximum du droit est de 0 fr. 25 à 1 fr. Pour les alcools, cet écart varie de 4 fr. à 16 fr.; 4° le droit de détail, qui porte sur les *boissons* vendues par les débitants assujettis à l'exercice : il est de 15 pour 100 du prix de vente. Sont considérées comme ventes au détail toutes les ventes inférieures à 25 litres. Les débitants peuvent s'affranchir de l'exercice en consentant un abonnement, basé sur la moyenne des ventes des trois exercices précédents; 5° le droit de taxe unique : dans les villes sujettes aux droits d'entrée, les conseils municipaux peuvent demander la suppression des exercices chez les détaillants, moyennant la perception, à l'entrée, d'une taxe calculée de façon à être la représentation cumulative des droits de circulation, de détail et d'entrée. Paris, Lyon, Rouen, et toutes les villes d'une certaine importance sont sous le régime de la taxe unique. Les débitants et marchands en gros doivent, en outre, payer un droit de licence.

La bière est soumise à un droit de fabrication de 2 fr. 40 par hectolitre de bière forte, et de 0 fr. 60 par hectolitre de petite bière. Indépendamment du principal, tous ces droits étaient frappés d'un décime de guerre par la loi du 28 août 1816. La loi des finances de 1854 leur a imposé un nouveau décime. Le produit de ces divers droits dépasse, depuis quelques années, 200 millions de francs.

Le droit de circulation, qui est un véritable droit de consommation, n'est pas dû sur les vins, cidres ou poirés que les propriétaires récoltants font transporter de leur pressoir ou d'un pressoir public à leurs caves ou celliers, ou de l'une à l'autre de ces caves dans l'étendue du canton où la récolte a été faite, et des communes limitrophes de ce canton. Pour l'application de cette disposition, les villes subdivisées en plusieurs cantons sont considérées comme n'en formant qu'un seul.

Il est de principe que l'impôt porte sur les quantités livrées à la consommation; aussi le droit de circulation doit-il être acquitté au moment où le vin à destination d'un simple particulier est déplacé; le droit de détail est exigible au fur et à mesure des ventes. Quant aux marchands en gros, on prend en charge toutes les livraisons qu'ils reçoivent, on tient compte de toutes celles qu'ils expédient, et le déficit résultant de la balance entre les entrées et les sorties est seul soumis aux droits; c'est-à-dire au droit de détail dans les localités au-dessous de 4,000 âmes, aux droits de détail, d'entrée ou de taxe unique partout ailleurs.

Les inconvénients les plus sérieux de cet impôt et les reproches très-graves qu'on est en droit de lui faire consistent dans sa mauvaise répartition et dans son mode de perception vexatoire. Un homme qui, dans une partie de plaisir, boit pour 6 fr. de vin de Champagne, paye le même impôt que l'ouvrier qui, pour réparer ses forces, boit pour 0 fr. 30 de vin commun. Dans certaines localités, cet impôt quadruple la valeur du produit. Les formalités de perception sont si vexatoires, qu'elles excitent plus de griefs encore que l'impôt lui-même.

Une des conséquences les plus graves, et cependant l'une des moins signalées, de l'impôt sur les *boissons*, a été de porter la perturbation dans le grand phénomène économique de la division du travail. Autrefois, on cultivait les vins dans les terres qui sont propres à cette culture, sur les coteaux, sur les graviers; on cultivait le blé sur les plateaux, dans les plaines et sur les terrains d'alluvion. Au commencement, on avait imaginé l'inventaire; mais ce mode de perception souleva tous les propriétaires, et, comme ils étaient trois millions, ils furent écoutés. Le fardeau fut rejeté sur les cabaretiers, qui n'étaient que trois cent mille. En cet état de choses, les propriétaires de terrains en plaines et en alluvion, séduits par la faveur accordée aux propriétaires de vignes, désireux de se soustraire à la taxe et surtout aux formalités qu'exige sa perception et aux risques qu'elle fait courir, ont tous voulu produire du vin chez eux pour leur consommation. Dans tous les pays vignobles, il n'y a pas une métairie où l'on ne plante assez de vignes pour la consommation de la famille. Ce vin est souvent fort mauvais, mais on a l'avantage d'être affranchi des contributions indirectes. Dans certaines localités, cette extension donnée à la culture de la vigne a fait plus que déprécier le prix du vin. Les vignobles cultivés au moyen du métayage ont été souvent insuffisants pour nourrir les métayers et leurs familles; il a fallu agrandir les métairies, c'est-à-dire de trois en faire deux ou de deux une, arracher une partie de la vigne, puis planter du maïs à la place. Ces conséquences fâcheuses de l'impôt, qui ont, pendant longtemps, forcé la population de transporter le travail du coteau à la plaine, et de la plaine au coteau, tendent à disparaître, sans cependant avoir complétement cessé. Malgré l'inégalité de la répartition et les formalités vexatoires de la perception, l'impôt sur les *boissons*, comme tant d'autres taxes de même nature, est une de ces nécessités fiscales avec lesquelles il faut vivre jusqu'à ce qu'on soit arrivé au grand but de la science économique : à l'impôt unique!

L'impôt des *boissons* est, comparativement aux autres parties du territoire, assez léger à supporter pour les pays vignobles; c'est cependant là qu'il est le plus difficilement accepté. A chaque commotion politique, en juillet 1830, en 1842 lors du recensement, en février 1848, les populations se sont, en maints endroits, livrées à des violences contre les agents de la perception, et ont brûlé les bureaux de recettes et les registres. En 1849, au moment de se séparer, l'Assemblée constituante abolit cet impôt; mais l'Assemblée législative se hâta de le rétablir.

— Econ. agric. *Boissons données aux animaux*. Au point de vue de l'alimentation des animaux domestiques, les *boissons* peuvent se diviser en deux grandes catégories : 1° les *boissons* simples; 2° les *boissons* composées.

— *Boissons simples*. Elles sont exclusivement composées d'eau pure. Pour nos espèces domestiques, l'eau est la *boisson* par excellence; mais il faut faire un choix parmi les eaux que nous fournit la nature : toutes ne sont pas également potables, aussi bien pour l'homme que pour les animaux. Nous donnerons, à ce sujet, toutes les indications nécessaires au mot EAU; nous ne parlerons ici que de ce qui concerne spécialement les animaux. Il ne semble pas que la pratique soit bien fixée sur les effets de l'eau de mer donnée comme *boisson* aux animaux. En certains cas, on lui attribue de véritables empoisonnements sur le mouton, et, dans d'autres circonstances, à ce que l'on dit, des troupeaux entiers, libres de se désaltérer d'eau douce, couraient s'abreuver à la mer et se trouvaient très-bien de cette préférence, qui les préservait de la pourriture. Les causes principales de l'insalubrité des eaux sont : la température extrême, le manque d'air et la présence de diverses matières étrangères. La température est particulièrement relative à l'état actuel de l'animal qui s'abreuve. Telle eau qui, dans certains cas, sera inoffensive ou même bienfaisante, déterminera, dans d'autres, des accidents plus ou moins graves, quelquefois des maladies violentes, telles que ces irritations brusques et suraiguës, connues vulgairement sous le nom de *coliques rouges*. Les Anglais prennent sur ce point des précautions très-minutieuses, que nous avons le tort de ne pas imiter. Il ne sera pas sans utilité pour le lecteur de connaître les conseils donnés par l'un des hippologues les plus distingués d'outre-Manche; bien que ces prescriptions se rapportent plus spécialement au cheval, elles sont néanmoins applicables, au moins dans certaines proportions, à toutes les espèces d'animaux domestiques. « Dans les écuries de chevaux de prix, dit

John Steward, on apporte la plus grande attention à la température de l'eau. Quand elle est trop froide, ou supposée telle, on la chauffe, soit en y ajoutant de l'eau chaude, soit en la laissant pendant plusieurs heures dans l'écurie, ou exposée au soleil, avant de la donner aux chevaux. Parfois on y ajoute une poignée de mouture ou de son. Les effets de l'eau froide varient suivant la quantité administrée et l'état du cheval. Deux ou trois litres ne peuvent faire de mal, ou feront tout au plus dresser le poil : le cheval étant très-échauffé, cette petite quantité le rafraîchira éminemment et peut être donnée en toute sécurité. Par une journée très-chaude, et pourvu qu'on tienne le cheval en mouvement, au pas de promenade, huit à douze litres d'eau froide ne sont pas à craindre, quelque échauffé que soit le cheval. Cependant il faudra quelques minutes d'intervalle entre le moment du repos et la distribution de cette *boisson*; laissez-le d'abord reprendre haleine. Une grande quantité, par exemple tout un seau d'eau très-froide donné à un cheval oisif, que l'exercice n'a pas échauffé, le fera frissonner ou lui occasionnera des maux de ventre et des crampes dans les intestins; on évitera toute incommodité en mettant le cheval à un pas vif ou à un trot doux. Un cheval fort échauffé par le travail et transpirant abondamment boira plus d'un seau d'eau, et plus celle-ci sera froide, plus il en voudra boire; s'il gagne alors le frisson, la fourbure est à prévoir dans le délai d'une heure ou deux. La même quantité, donnée quand l'animal commence à se refroidir, produira presque infailliblement les crampes. Autant que j'ai pu l'expérimenter, l'eau froide est surtout dangereuse, non dans le paroxysme de la chaleur, mais quand le froid commence à succéder à un échauffement très-prononcé. Pour éviter tout accident, on fera chauffer l'eau, ou bien on l'administrera plus souvent et en moindre quantité que d'ordinaire. Il ne faut jamais permettre à un cheval très-altéré de boire d'un trait autant qu'il lui plaira. En mettant un intervalle de douze à quinze minutes entre chaque distribution, jusqu'à ce qu'il ait *étanché sa soif*, on évitera tout danger, et le cheval aura moins bu en définitive que s'il s'était abreuvé en une fois. » Nul ne saurait mettre en doute la sagesse de ces recommandations. Il y a cependant une remarque à faire. L'usage suivi de l'eau chaude, ou seulement tiède, présente des dangers non moins graves que ceux qui résultent de l'eau froide. Sous son influence, les tissus se ramollissent, les organes se débilitent et quelquefois la santé s'altère. En général, les *boissons* tièdes sont plus nuisibles qu'utiles aux animaux de travail; elles sont plus favorables aux bêtes à l'engrais. On rationne assez exactement les animaux sous le rapport des aliments solides, mais il n'en est pas de même pour les *boissons*. Celles-ci sont administrées presque toujours avec abondance, disons mieux, avec prodigalité. L'eau pure ne coûtant rien ou presque rien, on ne prend pas la peine de compter avec le sentiment de la soif comme on compte avec celui de la faim; cependant il serait très-important de déterminer quelle est la ration d'eau quotidienne nécessaire à chaque animal. Le même individu boira plus ou moins, suivant les circonstances dans lesquelles il se trouvera placé. La sécheresse de l'air, les fortes chaleurs, les fourrages excitants et salés, un logement chaud, des exercices violents, augmentent la soif, tandis que les circonstances opposées la diminuent ou l'excitent peu. Personne n'ignore qu'il y a nécessité de satisfaire à ces exigences d'une position particulière. Mais, en outre, il y a le besoin naturel, et c'est précisément ce dernier qu'on ne connaît pas, qu'on ne sait pas déterminer, et surtout qu'on ne s'attache pas à déterminer. Les Anglais et les Arabes sont beaucoup plus avancés que nous sous ce rapport. En France, les praticiens, au moins en général, ne se sont pas encore préoccupés de ce point important. La quantité d'eau nécessaire aux animaux domestiques doit être en rapport avec les espèces, les climats et les races. Certaines espèces, certaines races boivent plus ou moins que d'autres, c'est là un fait évident. Dans les pays chauds, les animaux souffrent moins de la soif que dans nos contrées. Cette dernière assertion paraîtra peut-être un paradoxe aux yeux de certaines gens; rien n'est plus vrai cependant. Les races méridionales boivent moins que celles des climats tempérés. Ainsi, par exemple, les chevaux d'Afrique, organisés pour vivre sous un ciel de feu, se contentent d'une quantité d'eau bien inférieure à celle qu'exigent les chevaux européens. Ceux-ci boivent fréquemment de trente à quarante-cinq *litres d'eau par jour*. Remarquons néanmoins que cette quantité paraît être excessive; vingt ou vingt-quatre litres peuvent suffire dans la plupart des cas. On ramène très-facilement, du reste, les animaux à ne boire que la ration moyenne; ce résultat peut être obtenu, au moyen de quelques précautions, en quinze jours ou trois semaines au plus. Mais s'il est utile, indispensable même, de rationner les animaux domestiques sous le rapport de la *boisson* comme pour les aliments solides, nous ne pensons pas qu'il soit convenable d'aller jusqu'à la privation. La soif n'est pas un mal, comme on l'a prétendu dans ces derniers temps; elle est, ainsi que la faim, la manifestation d'un besoin naturel qu'il faut satisfaire. Voilà pourquoi, tout en conseillant une réduction dans la *boisson* de la plupart de nos animaux domestiques, et particulièrement des grandes espèces, nous voudrions qu'on les abreuvât plus fréquemment qu'on n'a coutume de le faire. En cela, *nous sommes* d'accord avec un savant dont l'opinion est d'un grand poids en pareille matière. D'après M. Magne, les *boissons* doivent être prises souvent et peu à la fois, afin que, renouvelant sans cesse les fluides que perd continuellement l'économie, elles entretiennent les solides et les liquides dans l'état d'équilibre qui est nécessaire à la santé. Trois rations d'eau journalières sont nécessaires aux chevaux en tout temps. Les bœufs à l'engrais et les vaches laitières qu'on nourrit à l'étable devraient être abreuvés également trois fois par jour. Pendant l'hiver, les bœufs de travail et les vaches qui ne donnent point de lait ne souffriront pas de recevoir leur ration quotidienne en deux fois; mais pendant l'été, il est indispensable de la leur distribuer en trois et même en quatre fois. Outre ces règles générales, M. Eug. Gayot donne les suivantes, qui s'appliquent seulement à quelques cas particuliers : « On permet la *boisson*, dit-il, après un repas d'aliments fibreux, secs et de difficile digestion, pour les délayer et en accélérer la décomposition; ce genre de nourriture oblige d'abreuver fréquemment lorsqu'il est exclusif. On aurait tort d'agir de même après un repas de grains, de substances féculentes, cuites, écrasées, amollies ou simplement divisées. L'eau que prennent les animaux s'arrête peu dans l'estomac; elle le traverse rapidement, et, si elle rencontre sur son passage des matières pulpées, fluidifiées, faciles à entraîner, elle les emporte avant qu'elles aient complétement éprouvé l'action nécessaire de cet organe, avant qu'elles aient été transformées en chyme. Dès lors, elles sont perdues pour la nutrition. Cette explication indique assez que les animaux dont la nourriture comprend une certaine ration de grain doivent être abreuvés avant de la recevoir, et que le bétail nourri de matières bouillies, réduites en pulpes, doit boire souvent, mais peu, très-peu à la fois. On recommande enfin de ne pas donner l'eau immédiatement après un repas de nourriture verte très-fermentescible, afin d'éviter les dangers de la météorisation. »

— *Boissons composées.* Toutes les *boissons* composées ont pour base l'eau pure; on les divise en *boissons stimulantes* et en *boissons nutritives*. Les premières conviennent aux tempéraments lymphatiques et aux estomacs paresseux; elles sont particulièrement utiles pendant les températures froides ou extrêmement élevées, avec des aliments indigestes, etc. Nous allons passer successivement en revue les principales *boissons* stimulantes : 1° *Boissons tempérantes.* Elles se composent d'eau pure, aiguisée d'une petite quantité d'acide. Ces *boissons*, connues vulgairement sous le nom générique d'*eau acidulée*, étanchent bien la soif, déterminent une agréable sensation de fraîcheur dans l'économie tout entière, délayent les molécules du sang, réveillent l'appétit et en même temps sollicitent ou accélèrent le mouvement péristaltique des intestins. Néanmoins, leur usage ne doit pas être prolongé au delà des besoins; trop fréquent, il altérerait la sensibilité de l'estomac et nuirait aux fonctions digestives. L'eau acidulée ne doit pas être donnée aux animaux dont la poitrine est facilement irritable, car elle peut provoquer la toux; mais on s'en sert avec succès pour corriger les mauvais effets qui résultent ordinairement des fourrages avariés; on y mêle alors une certaine quantité de sel. Les *boissons tempérantes* sont faciles à faire; la seule précaution à prendre est de ne pas employer une dose d'acide trop forte, ce que l'on reconnaît très-facilement, si l'on goûte soi-même le breuvage avant de l'administrer aux animaux. Un hippologue anglais, Darvill, conseille de remplacer les acides par du limon, que l'on mêle à l'eau en proportion assez grande pour la rendre fade et occasionner des nausées à l'animal qui en boit. 2° *Boissons amères.* Ce sont des décoctions de gentiane, de petite centaurée, de trèfle d'eau et d'autres plantes contenant un principe amer. Ces *boissons* favorisent puissamment les fonctions des organes digestifs, s'opposent à l'évolution des entozoaires dans le conduit alimentaire ou provoquent leur expulsion quand ils ont déjà réussi à s'y établir. Elles conviennent essentiellement aux animaux débiles et à ceux dont la constitution est molle. Leur action est lente, mais sûre. 3° *Boissons aromatiques.* Les *boissons* légèrement aromatiques, ou simplement aromatisées, peuvent, comme les précédentes, donner du ton et de la vigueur aux organes. Le thym, la camomille, la menthe, peuvent servir à les composer. Le *thé de foin* doit être considéré comme la meilleure de toutes les *boissons* aromatiques. Les eaux ferrugineuses ou ferrées, les *boissons* fermentées, peuvent être utiles dans quelques circonstances particulières; mais l'usage en est nécessairement fort restreint.

On désigne sous le nom de *boissons nutritives* ou *alimentaires* celles qui contiennent des matières alibiles, étrangères à la composition de l'eau. La plus usitée, parmi ces *boissons*, est ce qu'on appelle *eau blanche*, c'est-à-dire l'eau que l'on a blanchie en y mêlant, soit des farines, soit du son. Les effets de l'eau blanche varient suivant les propriétés particulières aux farines dont on s'est servi pour la composer. Cette *boisson* convient parfaitement aux animaux sanguins, aux convalescents et à ceux qui sont menacés de quelque irritation inflammatoire. On la rend *tempérante, et on ajoute* aussi aux qualités qui lui sont propres, en l'accidulant légèrement à l'aide du vinaigre ou de l'acide sulfurique.

BOISSON s. m. (boi-son). Ancienne forme du mot *buisson*.

BOISSON ou des **FRANCS BUVEURS** (ordre de la), créé au siècle dernier. Voici les principaux détails que nous fournit sur cette singulière institution le savant M. Quitard, dans ses *Curiosités proverbiales et bibliographiques*. Cet ordre avait été fondé en 1703 par M. de Posquières, personnage célèbre en son temps à titre de buveur et de gourmet. Une maison de campagne appelée *Ripailles*, près de Villeneuve-lez-Avignon, servait de quartier général à l'ordre, dont M. de Posquières était tout à la fois le fondateur et le grand maître. Tous ceux qui y étaient admis prenaient des noms et des devises analogues à leur caractère et à leurs goûts; là on voyait *frère Jean des Vignes, frère Roger-bon-temps, frère la Joie, frère Boit-sans-eau, frère Boit-sans-cesse;* à tous on délivrait un diplôme, commençant par ces vers :

> Frère François réjouissant,
> Grand maître de l'ordre bachique,
> Ordre fameux et florissant,
> Fondé pour la santé publique,
> A nos amez frères en vin;
> Salut, et longs jours sans chagrin.

C'était le *frère Museau cramoisi au papier raisin* qui imprimait ces diplômes, et le *frère l'Altéré* qui les délivrait, en qualité de secrétaire. Les armoiries étaient un écusson entouré de pampres, avec un cachet en cire rouge, figurant deux mains, dont l'une versait du vin d'une bouteille, tandis que l'autre le recevait dans un verre avec ces mots : *Donec totum impleat.* Chaque candidat devait vider, à sa réception, la *coupe de cérémonie*, dont la capacité rappelait les exploits des plus fameux buveurs des temps homériques. L'esprit assaisonnait ces festins pantagruéliques, et un des statuts de l'ordre disait :

> Mêlez toujours dans vos repas
> Les bons mots et les chansonnettes,
> Buvez rasade aux amourettes,
> Mais pourtant ne vous grisez pas.

L'ordre de la boisson prit fin avec son fondateur, qui s'éteignit doucement en 1735, en véritable épicurien, et sur la tombe duquel on mit cette épitaphe, qui pourrait servir à beaucoup d'autres.

> Ci-gît le seigneur de Posquière,
> Qui philosophe à sa manière,
> Donnait à l'oubli le passé,
> Le présent à l'indifférence,
> Et, pour vivre débarrassé,
> L'avenir à la Providence.

A Rome, sous l'empire, alors que les mœurs étaient en pleine décadence, on vit des hommes aussi célèbres par leurs exploits bachiques, que les Scipion, les Manlius l'avaient été par leur courage et leur valeur. L'art de boire avait ses lois, et c'était un mérite de les observer scrupuleusement. Le vrai buveur devait boire sans que sa langue s'épaissît jamais. Il devait continuer jusqu'au jour, sans se délivrer de la boisson par aucun moyen artificiel. Il avalait d'un seul trait une grande quantité de vin, sans reprendre haleine, sans en rejeter et sans rien laisser dans sa coupe. Pour s'exciter à boire davantage, il avait recours à tous les moyens : tantôt il se brûlait dans des bains de vapeur; tantôt il se roulait dans la boue ou se renversait la tête en élargissant la poitrine, moyen excellent pour provoquer la soif; quelquefois il allait même jusqu'à prendre du poison pour que la crainte de la mort lui fît une loi de boire beaucoup. Des récompenses attendaient les vainqueurs de ces singuliers tournois, quelquefois même c'était le moyen d'arriver à la fortune. Novellus Torquatus parvint de la préture au consulat pour avoir avalé, sans sourciller, trois *conges* de vin (environ un décalitre) sous les yeux de Tibère, qui le contemplait avec admiration. Dans sa jeunesse, ce prince avait eu le goût du vin, et, quand il fut parvenu à l'empire, il nomma L. Pison préfet de Rome, pour le récompenser d'avoir passé deux jours et deux nuits à boire avec lui.

Parmi les modernes, les Allemands sont renommés, avec raison, comme les plus intrépides buveurs de notre époque; celui qui n'a pas voyagé dans leur pays ne peut se faire une idée de la quantité de bière qu'ils absorbent chaque jour. A Munich, il y a certaines brasseries que l'on visite par curiosité; des habitués sont là une partie du jour, et souvent la nuit tout entière. On prétend qu'il y en a qui vont jusqu'à boire soixante et quatre-vingts litres de bière dans les vingt-quatre heures : ils sont passés à l'état de filtres. Aussi ne faut-il pas s'étonner si l'impôt d'un centime mis sur ce liquide produisait, il y a quelques années, une révolution dans toute la Bavière.

BOISSONADE (Jean-François), helléniste et érudit français, né le 12 août 1774, mort en 1857, appartenait à une famille des plus distinguées; il comptait au nombre de ses aïeux des lettrés, de savants médecins, qui, dès le XVe siècle, avaient appelé sur leur nom une certaine notoriété. La mort prématurée de son père, J.-F. Boissonade de Fontarabie, qui avait suivi la carrière des armes et était gouverneur de Casteljaloux, le laissa orphelin en bas âge, épreuve décisive dans laquelle les natures faibles succombent ou se pervertissent, les natures d'élite se fortifient et mûrissent avant le temps. Son patrimoine fut dissipé par la négligence ou les malversations de ses tuteurs, et il ne lui resta qu'un nom et un titre qui obligeaient alors en protégeant encore, mais que, plus tard, il y eut du courage à ne pas désavouer. Le collége d'Harcourt fut pour ainsi dire son berceau, et le premier théâtre de ses succès. Boissonade termina ses cours à la hâte, dans l'agitation et le bruit qui se faisaient autour du collége; mais la semence était tombée en bonne terre et ne pouvait manquer de fructifier. Il tenait par son origine au régime qui finissait; il n'en conserva que la politesse et l'élégance. A peine âgé de dix-huit ans, il fut, en 1792, attaché au ministère des relations extérieures. Il ne tarda pas à s'y faire apprécier, et, lorsque, en 1784, un décret de la Convention eut autorisé le comité du Salut public à retenir, par réquisition spéciale et pour le service de la nation, ceux que la noblesse de leur naissance mettait hors la loi et bannissait du pays, M. Boissonade fut un des premiers à qui profita cette loi d'exception. Mais cette honorable faveur fut pour lui sans effet : on le soupçonna d'avoir pris part à l'insurrection du 13 vendémiaire, et il perdit son emploi. Boissonade ne réclama pas, persuadé qu'en de telles conjonctures, le pouvoir qui destitue a épuisé la mesure de sa douceur quand il s'abstient de poursuivre.

Lors de l'organisation des préfectures, en 1801, Boissonade fut présenté à Lucien Bonaparte, ami des lettres comme il l'était de la liberté, et qui nomma le jeune homme secrétaire général de la préfecture de la Haute-Marne; mais les tracasseries de son supérieur l'obligèrent bientôt à donner sa démission, et, cette fois, il dit adieu sans retour à la carrière de l'administration pour se livrer tout entier à la culture des lettres antiques. Déjà, en 1795, il avait publié, dans les *Soirées littéraires* de Coupé, une traduction en vers d'épigrammes choisies de Martial, où se laissait deviner le talent d'un écrivain correct et spirituel. Dans sa séance du 15 messidor an V, la classe de littérature et des beaux-arts proposa un prix sur cette question : *Rechercher les moyens de donner parmi nous une nouvelle activité à l'étude de la langue grecque et de la langue latine.* Le sujet semblait choisi tout exprès pour Boissonade, qui présenta un mémoire fort remarquable, surtout pour un jeune homme de vingt-trois ans. Il devint, vers la même époque, collaborateur du *Magasin encyclopédique* de Millin, et du *Journal de l'Empire* (*Journal des Débats*), dans lequel il a publié, signés seulement d'un *oméga*, de très-nombreux articles. Littérature ancienne, moderne, française, étrangère, critique de goût et critique grammaticale, histoire, bibliographie et jusqu'aux sciences naturelles, il s'empare en maître de tous les sujets, et ses articles témoignent à la fois de l'abondance et de la variété de ses connaissances. Sa carrière de journaliste ne se prolongea pas au delà des premiers mois de 1813, époque où il fut nommé membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ce divorce avec le journalisme profita au libraire-éditeur de la *Biographie universelle*, qui reçut le fruit des loisirs de l'académicien, plus de cent cinquante articles, parmi lesquels nous citerons ceux qu'il a consacrés à Brunck, à Burmann, à Longus, à Leontium, à Lucien, à Lycophron, etc. Une fois connu, Boissonade vit sans cesse s'accroître la considération dont il était l'objet et dont chaque année lui apportait de nouveaux témoignages. A la création de l'Université impériale, on lui offrit une chaire de littérature grecque dans la ville de Gênes. Plus tard, il ne tint qu'à lui d'être recteur de l'académie de Strasbourg; mais l'administration, même universitaire, ne le tentait plus, et il aima mieux rester près du précieux trésor de manuscrits qu'il trouvait à la Bibliothèque impériale.

Lorsqu'en 1809 M. de Fontanes inaugura la naissante Faculté des lettres de Paris, il voulut tout d'abord qu'elle se recommandât par des hommes d'une renommée incontestable, et, en inscrivant, sur la liste des professeurs, Larcher, le savant traducteur d'Hérodote, il lui adjoignit M. Boissonade comme suppléant. Moins de quatre ans après, celui-ci entrait en possession de la double succession de Larcher, à la Faculté des lettres et à l'Institut. Dans la suite (1828), les suffrages réunis de l'Académie des inscriptions et du corps des professeurs l'appelèrent à la chaire de littérature grecque du Collége de France. Les quarante-huit dernières années de sa vie furent consacrées tout entières à ses devoirs de professeur et à ses travaux d'éditeur classique. Certains mémoires lus dans les séances particulières de l'Académie font voir jusqu'où il aurait pu s'avancer dans la critique historique et dans l'archéologie; mais il voulut se renfermer dans la spécialité qu'il s'était faite. Son grand mérite est d'avoir cultivé avec une supériorité si marquée cette branche de la science de l'antiquité, l'une des plus humbles en apparence, mais qui exige autant de jugement et d'intelligence que de mémoire, l'une aussi des plus importantes, puisqu'il lui appartient de préparer les instruments qui assurent la bonne direction de toutes les autres. Il songeait sur-

tout alors à relever du discrédit les études grecques et latines; le succès couronna sa généreuse résolution. Il fit, pour ainsi dire, deux parts de la littérature grecque : pour son enseignement oral, les maîtres de l'art, Homère et Pindare, Platon et Démosthène, Aristophane et les tragiques; pour ses éditions, les rhéteurs, les grammairiens, les épistolographes des âges inférieurs, perdus dans la poussière des manuscrits ou de quelque livre oublié, et qu'il se plaisait à exhumer en les attachant à son commentaire, plutôt qu'il n'attachait son commentaire à leurs ouvrages. Boissonade a beaucoup écrit en latin; des juges difficiles ont trouvé que son style n'avait pas la pureté cicéronienne des Italiens du XVI^e siècle. On ne saurait néanmoins méconnaître la grâce naturelle de sa diction, les fines allusions de sa pensée, cet art de dire les choses par des réticences habiles, ces réminiscences venues si à propos, cette aisance du langage, qui donnent à ses écrits un véritable parfum de latinité. En français, bien qu'il n'ait pas composé un seul livre complet et qu'il ait produit seulement des articles ou des notices, les connaisseurs le mettent au rang des écrivains les plus châtiés, les plus élégants.

Pour ceux qui voudraient connaître le caractère de l'homme, après avoir apprécié le savant, voici son portrait très-finement tracé par M. Sainte-Beuve : « Que je voudrais définir, comme je sens, cet homme exquis, délicat, et dont l'esprit n'allait que goutte à goutte! J'ai causé avec plusieurs de ceux qui le connaissaient mieux que moi, et le nombre, croyez-le bien, n'en est pas très-grand. On ne le saisissait guère qu'à l'échappée et de rencontre. M. de Feletz me raconta des particularités singulières sur cet homme original, fier, timide, ennemi de tout joug, même conjugal, amoureux de sa liberté, jaloux de la reprendre au moment même de la perdre, et qu'une circonstance fatale de jeunesse avait dû rendre plus réservé encore et plus retiré. Il y eut un temps (et cela dura des années) où il cachait son logement, il dépaysait les curieux et les dépistait; il ne recevait chez lui à aucun prix, et ses meilleurs amis ne savaient pas où il demeurait. L'illustre de Candolle, dans ses *Mémoires et souvenirs*, récemment publiés, raconte qu'allant en Angleterre en 1816, il avait des lettres de recommandation pour sir Charles Blagden, secrétaire de la Société royale. L'ayant rencontré dans une maison tierce, il lui demanda la permission de lui parler : « Non, non, lui répondit sir Charles, je ne reçois personne chez moi; quand vous voudrez me voir, vous me trouverez tous les jours ici, de deux à quatre heures; mais, ajouta-t-il, si je ne puis vous recevoir, je vous serai utile d'une autre manière, en vous faisant connaître le terrain sur lequel vous vous trouvez. » Et sur ce, il passa en revue avec son interlocuteur tous les botanistes anglais, lui peignant le caractère de chacun avec une exactitude que celui-ci eut bientôt l'occasion de vérifier, lui indiquant les moyens d'être bien reçu de tous et de n'en choquer aucun. Il finit en disant : « Eh bien! ce que je viens de vous dire ne vaut-il pas une invitation à dîner? » De Candolle n'eut pas de peine à en convenir; mais il trouva la méthode originale. Cette méthode, sauf la crudité tout anglaise, était celle de Boissonade. Il ne donnait jamais son adresse, et ne recevait ses lettres qu'à l'Institut. Les rendez-vous, quand on en exigeait, étaient à l'Institut encore, les jours de séance, à la Faculté ou au Collége de France après ses leçons. Il venait quelquefois à cheval faire sa leçon, et s'en retournait au galop. Avant d'être à Passy, où il se montra sur la fin un peu plus accessible, il habita plus d'un lieu, notamment à Nogent-sur-Marne. Là, personne ne peut se vanter d'avoir pénétré dans son intérieur. Un jour, deux de ses confrères de l'Institut, Letronne et Gail, se trouvant à proximité de son habitation, et sentant leur estomac qui parlait, eurent l'idée de le voir et de lui demander rafraîchissement et reconfort; il fit dire qu'il n'y était pas; peut-être le dit-il lui-même, à l'exemple d'Ennius à Scipion Nasica. Il avait dû être très-bien dans sa jeunesse. C'était la mode alors de porter la culotte, et il était admirablement jambé; il avait des traits accentués, sans être durs; de taille médiocre, sans être petit, taille de danseur, d'homme de société, et qui se concilie avec l'élégance sans trop d'exiguïté. J'ai ouï dire que, jeune, il avait le goût des cannes élégantes (badines plutôt que cannes) avec des pommes de fantaisie. Il avait été et était resté fort galant; il dut être très-sensible aux pertes de l'âge, et souffrit dans sa fierté de ce qui lui manquait pour avoir des succès complets en vieillissant. Il l'a remarqué de Solon et des anciens sages, pourquoi ne le remarquerait-on pas de lui? Il avait le tempérament ardent et prompt; il était homme, dans la rue, à s'arrêter et à oublier même une conversation sur le grec, que son interlocuteur poursuivait tout seul, pour regarder une beauté du peuple qui passait. Ce coin de sa nature est essentiel, il se marque dans beaucoup de ses notes érudites et dans le choix de plus d'un de ses sujets de publication. Comme philologue, il affectait de n'être que grammairien. Je ne sais quel ancien a comparé ceux qui s'appliquaient à la grammaire, faute de mieux, à ces amants de Pénélope, qui, rebutés par la maîtresse, se rejetaient sur les servantes. Mais à voir M. Boissonade cultiver si gentiment la grammaire et conter fleurette à cette servante, il semblait qu'il n'eût tenu qu'à lui de s'adresser plus haut et de faire la cour à la dame elle-même. »

La mort vint, non pas surprendre, mais chercher ce savant honnête et aimable, connu, malgré sa modestie, de toute l'Europe lettrée, et dont le nom se trouve souvent dans la correspondance de Courier. Il mourut le 10 septembre 1857. Ses écrits si nombreux, et précieux à tant de titres divers, qui font une partie nécessaire des bibliothèques savantes, lui assurent une longue mémoire; mais, quand même il n'aurait point laissé de livres, il pourrait, s'il avait à débattre ses comptes avec la postérité, alléguer ses cinquante années d'enseignement, et le nombre considérable de lettrés d'un goût délicat, de professeurs distingués, d'hellénistes éminents, qui sont sortis de son école.

Ses éditions sont de véritables œuvres originales, dont il faut, à ce titre, mentionner les principales ; *Philostrati heroïca* (Paris, 1806, in-8°); *Marini vita Procli* (Leipzig, 1814, in-8°); *Tiberius rhetor de figuris, altera parte auctior, una cum Rufi arte rhetorica* (Londres, 1815, in-8°); *Lucæ Holstenii Epistolæ ad diversos* (Paris, 1817, in-8°); *Lettres inédites de Diogène le Cynique* (Paris, 1818); *Herodiani partitiones* (Londres, 1819, in-8°); *Nicetæ Eugeniani narratio amatoria et Constantini Manassis fragmenta* (Paris, 1819, 2 vol. in-12); *Ex Procli scholiis in Cratylum Platonis excerpta* (Leipzig, 1820, in-8°); *Eunapii vitæ sophistarum et fragmenta* (Amsterdam, 1822, 2 vol, in-8°); *Aristenæti Epistolæ* (Paris, 1822, in-8°); *Publii Ovidii Nasonis Metamorphoseon libri XV, græce versi a Maximo Planude, et nunc primum editi* (Paris, 1822, in-8°); *Poetarum græcorum Sylloge* (Paris, 1823-1826, 24 vol. in-32); *Novum Testamentum græcum* (Paris, 1824, 2 vol. in-32); *Traité alimentaire du médecin Hiérophile* (tome XI des *Notices et extraits*, 1827); *Lettres de Cratès le Cynique* (1827); *De Syntipa et Cyri filio Andreopoli narratio, græce* (Paris, 1828, in-12); *Anecdota græca e codicibus regiis* (Paris et Strasbourg, 1829-1833, 5 vol. in-8°); *Poëme grec de Georgias Lapitha* (tome XII des *Notices et extraits*, 1831); *Theophylacti Simocattæ quæstiones physicæ et epistolæ, græce et latine* (Paris, 1835, in-8°); *Æneas Gazæus et Zacharias Mitylenæus de immortalibus animæ, etc.* (Paris, 1836, in-8°); *Michael Psellus, de operatione Dæmonum* (Nuremberg, 1828, in-8°); *Philostrati epistolæ* (Paris et Leipzig, 1842, in-8°); *Lettres inédites de Nicéphore Chumnus* (Paris, 1843, in-8°); *Fables de Babrius* (1844-1848). Outre ces éditions de textes inédits ou peu connus, Boissonade a publié des *Lettres inédites de Voltaire à Frédéric le Grand* (Paris, 1802, in-12); *Œuvres complètes de Bertin* (Paris, 1824, in-8°); *Œuvres choisies de Parny* (Paris, 1827, gr. in-8°); *Aventures de Télémaque* (Paris, 1824, 2 vol. gr. in-8°). Il a enfin traduit du portugais le *Goupillon*, poëme héroï-comique (Paris, 1832, in-32). Les articles de journaux et de biographie de Boissonade ont été recueillis par les soins de M. Colincamp, professeur à Douai, et de M. G. Boissonade, fils du célèbre helléniste, avocat du barreau de Paris, et publiés sous le titre de *Critique littéraire sous le premier empire* (1863, 2 vol. in-8°), avec une notice biographique de M. Naudet.

BOISSY (Jean-Baptiste THIAUDIÈRE DE), archéologue français, né à Paris en 1666, mort en 1729. Il sentit s'éveiller en lui la passion de l'étude pendant un séjour qu'il fit dans une abbaye dont son oncle était prieur, et où il passa presque toutes ses heures renfermé dans la bibliothèque, au milieu de livres de théologie et d'histoire. Envoyé quelque temps après à Paris, il y termina ses études, devint précepteur dans la famille de Rohan-Soubise, fut nommé en 1710 membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et empêcha la dispersion de la fameuse bibliothèque de de Thou, qu'il fit acheter par le cardinal de Rohan. On a de lui des dissertations sur les *Sacrifices de victimes humaines dans l'antiquité*, et sur les *Expiations en usage chez les anciens*, qui ont été publiées dans l'*Histoire de l'Académie*.

BOISSY (Louis DE), littérateur français, né à Vic-sur-Cère (Cantal) en 1694, mort à Paris en 1758, était fils de Pierre de Boissy, conseiller du roi. Après avoir terminé ses études, il vint à Paris, la bourse légère, mais le cœur riche d'illusions. Il porta quelque temps l'habit ecclésiastique, si contraire à la tournure de son esprit et à sa passion naissante pour le théâtre. Aussi jeta-t-il bientôt le froc aux orties, et, ne pouvant rien demander à son père, qui était pauvre, il se décida à vivre de son talent. « Il débuta dans la carrière littéraire, dit un contemporain, par un genre qui ne peut pas supporter de médiocrité, et que la plus grande perfection de talent peut à peine faire tolérer; c'est la satire. » Tout ce qu'il y avait alors d'écrivains célèbres fut en butte aux traits qu'il lança dans son premier ouvrage de ce genre, et qui parut sous le titre de l'*Élève de Terpsichore* ou le *Nourrisson des muses*, satire en vers et en prose. Il publia encore quelques autres satires ; mais ces essais ayant assez mal réalisé les espérances qu'il avait fondées sur eux, Boissy, qui n'était pas facilement à bout de ressources, mit une nouvelle corde à son arc : il s'adonna au théâtre. Le *Babillard*, qu'il écrivit alors (1725), est une très-agréable bluette, qui resta longtemps au répertoire de la Comédie-Française, ainsi que le *Français à Londres*, joué en 1727. Les *Dehors trompeurs* ou l'*Homme du jour*, comédie en cinq actes et en vers, représentée en 1740, est le chef-d'œuvre de Boissy. La Harpe lui-même, qu'on ne saurait accuser d'indulgence à l'égard de l'auteur, en convient en ces termes : « Enfin Boissy parvint à faire une comédie où il y a de l'intrigue, de l'intérêt, des situations, des peintures de mœurs et des détails comiques. Le rôle principal, l'*Homme du jour*, est la personnification de cette frivolité spirituelle et de cette politesse aimable qui cachent souvent, chez les gens du monde, la sécheresse du cœur et l'absence de principes, et sous lesquelles se déguisaient l'égoïsme et la corruption du XVIII^e siècle. Il aurait le mérite du *Méchant*, si le style de Boissy avait la pureté et l'élégance soutenue de celui de Gresset. »

La marquise de Pompadour, à qui Boissy avait dédié en 1751 sa comédie : le *Prix du silence*, aida, en 1754, à la nomination du poëte, qui remplaça Destouches au vingt-sixième fauteuil de l'Académie. Elle lui fit de plus obtenir le privilége de la *Gazette de France* et du *Mercure;* mais il abandonna bientôt le premier de ces journaux et se consacra tout entier à la direction du second. Il devint riche, et il est curieux d'entendre d'Alembert raconter, avec les tempéraments du style académique, la manière dont le pauvre Boissy usa et abusa de sa fortune : « Semblable, dit-il, à ces hommes affamés qui surchargent un estomac longtemps privé de nourriture, il usait de sa fortune en homme qui craignait de la voir lui échapper ; sa dépense allait jusqu'au luxe, et presque jusqu'au faste ; mais il avait si longtemps attendu l'opulence, elle lui avait coûté si cher, qu'on doit lui pardonner de n'en avoir pas fait un usage plus modéré. Pourrait-on lui envier quelques instants de profusion et d'ivresse achetés par soixante ans d'infortune et de larmes? » Le fait est qu'il mourut de ses excès, on pourrait dire de ses indigestions, en se rappelant les estomacs affamés de d'Alembert.

Les œuvres complètes de Boissy ont paru en 1788 (Paris, Duchesne, 9 vol. in-8°). Voici la liste de ses pièces de théâtre : l'*Amant de sa femme* ou la *Rivale d'elle-même*, comédie en un acte et en prose (1721); l'*Impatient*, comédie en cinq actes et en vers (1724); le *Babillard*, comédie en un acte et en vers (1725) (v. BABILLARD); *Admète et Alceste*, tragédie en cinq actes et en vers (1727); le *Français à Londres*, comédie en un acte et en prose (1727); l'*Impertinent malgré lui*, comédie en trois actes et en vers (1729); *Melpomène vengée*, parodie en trois actes et en prose (1729); le *Triomphe de l'intérêt*, comédie en un acte et en vers libres (1730); la *France galante*, opéra-comique en trois actes, en prose (1731); le *Je ne sais quoi*, comédie en un acte et en vers libres (1732); la *Critique*, comédie en un acte et en vers libres (1732); le *Triomphe de l'ignorance*, opéra-comique en un acte, en prose (1732); la *Vie est un songe*, comédie-héroïque en trois actes et en vers libres (1732); les *Étrennes* ou la *Bagatelle*, comédie en un acte et en vers libres (1733); *Zéphyre et la Lune* ou la *Nuit d'été*, opéra-comique en un acte (1733); le *Badinage* ou le *Dernier jour de l'absence*, comédie en un acte et en vers libres (1733); la *Surprise de la haine*, comédie en trois actes et en vers (1734); l'*Apologie du siècle* ou *Momus corrigé*, comédie en un acte et en vers libres (1734); les *Billets doux*, comédie en un acte et en vers libres (1734); le *Droit du seigneur*, parodie en un acte, en prose et en vaudevilles (1735); *Margeon et Katifé* ou le *Muet par amour*, opéra-comique en un acte, en prose et en vaudevilles (1735); les *Amours anonymes*, comédie en trois actes et en vers (1735); le *Comte de Neuilly*, comédie héroïque en cinq actes et en vers (1736), reprise à la Comédie-Française, sous le titre de : le *Duc de Surrey* (1746); les *Deux Nièces* ou la *Confidente d'elle-même*, comédie en cinq actes et en vers (1737); le *Pouvoir de la sympathie*, comédie en trois actes et en vers (1738); le *Rival favorable*, comédie en trois actes et en vers libres (1739); les *Talents à la mode*, comédie en trois actes et en vers libres (1739); les *Dehors trompeurs* ou l'*Homme du jour*, comédie en cinq actes et en vers (1740); l'*Homme indépendant*, comédie en cinq actes et en vers ou la *Comédie sans titre* (1741), reprise en trois actes, sous le nom de : le *Sage étourdi* (1745); l'*Embarras du choix*, comédie en cinq actes et en vers (1741); le *Mari garçon*, comédie en trois actes et en vers libres (1742); la *Fête d'Auteuil* ou la *Fausse méprise*, comédie en trois actes et en vers libres (1742); *Paméla en France* ou la *Vertu mieux éprouvée*, comédie en trois actes et en vers libres (1743); l'*Epoux par supercherie*, comédie en deux actes et en vers alexandrins (1744); le *Médecin par occasion*, comédie en cinq actes et en vers (1745); la *Folie du jour*, comédie en un acte et en vers libres (1745); le *Plagiaire*, comédie en trois actes et en vers (1746); la *Péruvienne*, comédie en cinq actes et en vers libres (1748); le *Retour de la paix*, comédie en un acte et en vers libres (1749); la *Comète*, comédie en un acte et en vers libres (1749); le *Prix du silence*, comédie en trois actes et en vers libres (1751); la *Frivolité*, comédie en un acte et en vers libres (1753).

Boissy avait aussi risqué, sous le voile de l'anonyme, deux petits romans assez lestes. Un troisième, les *Filles femmes et les Femmes filles*, parut en 1751, sous le nom de *Simien;* il est au-dessous de toute critique.

Terminons par cette appréciation de l'humeur et du talent de Boissy, que nous empruntons aux *Anecdotes dramatiques :*

« On ne peut, sans injustice, refuser à Boissy un esprit brillant, une imagination vive, une versification légère, un coloris gracieux, un talent rare pour le dialogue et une connaissance parfaite des ridicules du siècle; mais on ne trouve pas toujours dans ses comédies un plan bien imaginé, ni une intrigue bien conduite; il savait composer une scène, et non une pièce entière, semblable à cet artiste d'Horace, qui rendait parfaitement avec le ciseau toutes les parties isolées du corps humain, et ne savait pas faire une statue. Tous ses drames ne doivent cependant pas être compris dans cette critique générale. Quelques pièces que nous avons de lui prouvent qu'il observait quelquefois les règles du théâtre; ses caractères ont communément peu de naturel et de vérité, parce qu'il ne les peignait que d'après son imagination, et qu'elle ne lui présentait que des êtres chimériques. On serait tenté de croire qu'il ne se sentait pas assez de force pour traiter certains sujets importants et dignes de la censure théâtrale; car ses moralités ne roulent ordinairement que sur les ridicules des abbés, des gens nobles, des financiers, des petits-maîtres, des Gascons, etc. Pour remplir le vide d'un acte ou d'une scène, il avait recours à des portraits qui plaisent, à la vérité, par le ton et la vivacité des couleurs, mais dont l'assemblage ne peut jamais former un grand tableau. Son esprit lui eût fourni les moyens de remplir plus glorieusement sa carrière s'il se fût donné la peine d'étudier les hommes et d'approfondir les principes de son art : il aurait fortifié ses talents naturels; et, en étendant les bornes de son génie, il ne se serait pas vu réduit à la faible ressource du portrait et de la nouvelle du jour, qui font la base de toutes ses œuvres dramatiques. On peut donc dire qu'il a travaillé trente ans pour le théâtre sans le connaître; qu'il a composé de jolis ouvrages, et n'a laissé aucun chef-d'œuvre. »

BOISSY (Louis-Michel DE), fils du précédent, mort vers 1788, entra comme son père dans la carrière des lettres, « mais, dit d'Alembert, dans un genre bien différent et même opposé : le père n'avait aimé et n'avait guère cultivé que la poésie agréable et légère; le fils s'est enfoncé dans les épines de l'érudition la plus effrayante et la plus aride. Il a donné des preuves de l'immensité de son savoir dans une *Histoire de Simonide*, qu'il a plus ambitionné de rendre recommandable par la profondeur des recherches que par les agréments du style. On prétend que, chacun en particulier, le père et le fils, ne faisaient pas grand cas de leurs talents réciproques, et il était difficile que l'indifférence mutuelle qu'ils avaient l'un pour l'autre, comme auteurs, ne répandît pas un peu de froid dans leur intérieur : aussi les a-t-on entendus se plaindre quelquefois l'un de l'autre; mais, comme on en savait la raison secrète, on s'empressait peu de chercher quel était le plus coupable des deux. Heureuses les familles, si elles n'étaient jamais divisées par des querelles plus sérieuses! » Louis-Michel de Boissy se tua en se jetant par une fenêtre, en 1788. Outre l'*Histoire de la vie de Simonide et du temps où il a vécu* (1755 et 1788, in-12), cet auteur a laissé des *Dissertations historiques et critiques pour servir d'éclaircissements à l'histoire des Juifs avant et depuis Jésus-Christ, et de supplément à l'Histoire de Basnage* (1784, 2 vol. in-12).

BOISSY (Charles DESPREZ DE), jurisconsulte français, né à Paris vers 1730, mort en 1787. Il fut membre de plusieurs Académies, exerça la profession d'avocat avec succès et dirigea avec son frère une administration charitable fondée pour venir en aide aux pauvres honteux. Ses principaux écrits sont : une *Histoire des ouvrages pour ou contre les théâtres* (1771), et surtout des *Lettres sur les spectacles* (1759, in-8°), qui eurent une assez grande vogue lors de leur apparition.

BOISSY (Hilaire-Étienne-Octave ROUILLÉ, marquis DE), homme politique, né à Paris en 1798, mort le 26 septembre 1866. Secrétaire de légation sous Chateaubriand, il fut nommé pair de France en 1839, et se fit remarquer par une manière oratoire qui s'égarait souvent dans l'excentricité. Tour à tour opposé et favorable au gouvernement, suivant les questions et les circonstances, et un peu aussi suivant les fluctuations d'un esprit vif et capricieux, il avait des succès de plus d'un genre par ses discours fantaisistes, qui s'échappaient sans cesse de la question, quand il leur arrivait de l'effleurer, et qui éclataient en boutades et en saillies comme le bouquet d'un feu d'artifice. Le président Pasquier s'épuisait en observations, en objections et en rappels à l'ordre; mais l'infortuné ne pouvait tenir contre le flux de répliques de l'intarissable orateur, qui, vers la fin de la monarchie de Juillet, compléta sa spécialité extraparlementaire en dévoilant journellement et sans pitié une foule de scandales politiques, petits et grands, et dont la révélation était meurtrière au gouvernement que cet enfant terrible s'imaginait servir. Ce coup d'épaule donné à l'opposition lui valut d'être invité au fameux banquet du XII^e arrondissement. Toutefois,

c'est bien innocemment qu'il avait contribué par ses coups d'épingle à la révolution de Février, car il se tourna lestement contre elle, *et offrit* au *grand parti* de *l'ordre* le *secours* des brillantes fusées de son éloquence. Mais il arriva à M. de Boissy la chose la plus cruelle, c'est-à-dire qu'il fut condamné au silence pendant toute la durée de la République, et n'eut aucune occasion de se faire rappeler à l'ordre et à la question, n'ayant pu se faire élire représentant ni à la Constituante ni à la Législative. En 1853, il fut appelé au Sénat. Dès que le décret du 24 novembre 1860 eut livré les débats de ce corps à la publicité, M. de Boissy ne perdit pas de temps pour se révéler de nouveau à la France et à l'Europe, qui l'avaient oublié. La première fois qu'il prit la parole, il exprima le regret que l'on n'eût pas décrété l'admission du public aux séances du Sénat. Voici le jugement qu'a porté de cet orateur M. Lavolée dans l'*Annuaire des Deux-Mondes* : « Dans cette assemblée, M. de Boissy est resté ce qu'il était à la Chambre des pairs. Il a parlé avec une facilité fort distincte de l'éloquence et une témérité d'expression qui provoquait tour à tour l'hilarité et les mouvements d'impatience. C'était l'ancien orateur terrible de la Chambre des pairs ressuscité au Sénat, où il semblait vouloir jouer le même rôle, interpellant les ministres, cherchant querelle au président, parlant à propos de tout, se jetant à la traverse des débats les plus graves sans les éclairer aucunement, et, de temps à autre, se faisant pardonner son intempérance oratoire par quelque bonne malice ou quelque saillie heureuse, devant laquelle on était désarmé ; discoureur infatigable, jamais gêné, quelquefois gênant, presque toujours inopportun et *importun, regrettant naturellement que le public* fût privé du spectacle plus ou moins divertissant qu'il donne au Sénat. Ses discours échappent complétement à l'analyse, cependant il est impossible de les passer sous silence, puisqu'on les lit et qu'on en rit. » Depuis 1860, M. de Boissy s'est amplement dédommagé de son long silence par des philippiques rétrospectives contre cet odieux régime de la République, qui lui avait coupé la parole, par des sorties contre l'Angleterre, la Carthage de ce spirituel Caton, et par une foule de discours dont le succès a prouvé combien cette gaieté oratoire avait manqué à nos débats parlementaires. Mais, hélas ! sa victime habituelle, M. Pasquier, n'était plus là pour dialoguer avec lui, provoquer ses répliques et exciter sa verve en cherchant à la modérer.

Nous ne pouvons mieux faire connaître M. de Boissy qu'en citant quelques-unes de ses boutades. M. le duc Pasquier, quand il présidait la Chambre des pairs, étant fort âgé alors, était affligé d'une infirmité très-fâcheuse pour ses voisins, car cette infirmité consistait à laisser s'échapper, sans s'en apercevoir, certains bruits indiscrets. Or, un jour que M. de Boissy descendait de la tribune, il fit un faux pas et faillit tomber. « Allons ! il faudra qu'on mette ici des garde-fous, fit le duc en souriant d'une façon narquoise. — On ferait bien mieux d'y mettre des parapets, » répliqua vivement le marquis. Et tous les pairs, malgré leur gravité, de partir d'un éclat de rire homérique. Mme de Bassanville ne dit pas, dans ses *Salons d'autrefois*, où elle parle du marquis de Boissy, s'il était l'auteur du quatrain suivant, qui courut sur le duc Pasquier le jour de sa réception à l'Académie :

> Pasquier dans notre Académie
> Avait juré d'être reçu ;
> C'est le seul serment de sa vie
> Qu'il ait fidèlement tenu.

Ses épigrammes contre son majestueux cousin ne tarissaient pas. La Chambre des pairs, elle aussi, avait sa part des boutades de ce misanthrope aristocratique. Quelque temps après avoir été nommé pair de France, il dit à ses illustres collègues, qui, à ce qu'il paraît, avaient accueilli sa nomination avec une certaine froideur : « Ne vous étonnez pas si je n'ai pas *encore* prêté autant de *serments* que vous; je suis bien jeune et je ne désespère pas d'y arriver. » Il y arriva, en effet, puisqu'il disait un jour : « J'ai prêté bien des serments dans ma vie, je n'en ai jamais trahi aucun. » Mais ce n'est pas seulement au duc son cousin, aux pairs de France, ses collègues, et sous le régime timide du gouvernement de Juillet, que M. de Boissy savait tenir tête, c'est encore aux princes, et aux princes du second Empire, si ce qu'on raconte de lui est vrai. Il aurait assisté, dit-on, à un bal costumé de la cour, vêtu d'un habit de marquis ayant appartenu à son grand-père, car les de Boissy sont véritablement nobles de père en fils, depuis fort longtemps. Un prince du sang, fils du roi Joachim Murat, et, comme on sait, petit-fils d'un ancien aubergiste, s'avança vers lui, et lui dit assez peu courtoisement : « Vous avez là un drôle de costume, monsieur. — C'est un vêtement qui a appartenu à mon grand-père, monseigneur, » fit le marquis en s'inclinant. Puis il ajouta finement : « Mais si toutes les personnes qui sont ici avaient endossé comme moi l'habit de leur aïeul, je pense que mon costume n'est pas celui qui paraîtrait le plus drôle à Votre Altesse. »

M. de Boissy ne fut pas compris parmi les premiers sénateurs nommés au rétablissement de l'Empire. Ayant été invité à un bal aux Tuileries, il y alla en pair de France. Quelques jours après, il était nommé sénateur.

M. de Boissy avait épousé en 1851 la célèbre comtesse Guiccioli, qui tint une si grande place dans la dernière période de la vie de lord Byron.

BOISSY D'ANGLAS (François-Antoine, comte DE), conventionnel et publiciste, né le 8 décembre 1756 à Saint-Jean-la-Chambre, près d'Annonay (Ardèche), mort à Paris le 20 octobre 1826. Il appartenait à une famille protestante, fit ses premières études à Annonay, puis se fit recevoir avocat au parlement de Paris et acheta une charge de maître d'hôtel du comte de Provence; mais il n'exerça aucune de ces fonctions et se livra exclusivement à la littérature. Il était membre correspondant de l'Académie des inscriptions lorsque, en 1789, la sénéchaussée d'Annonay l'envoya aux états généraux comme député du tiers état. Il y soutint avec modération les principes de la Révolution, écrivit plusieurs brochures politiques, demanda en 1790 des mesures vigoureuses contre la fédération réactionnaire du camp de Jalès, qui préparait la guerre civile dans le Midi ; fut élu secrétaire en 1791, et, dans l'affaire des colonies, se rangea parmi ceux qui voulaient assurer les droits des hommes de couleur. Ce fut à cette époque qu'il donna sa démission de maître d'hôtel de Monsieur. A plusieurs reprises, il entretint inutilement l'assemblée des honneurs à rendre à Jean-Jacques Rousseau. Les royalistes l'accusaient à cette époque de rêver l'établissement en France d'une sorte de république protestante; mais il n'y a pas lieu de s'arrêter à discuter cette accusation. Qu'il fût partisan de l'égalité de tous les cultes, comme le veut l'équité et la raison, cela est de toute évidence; mais qu'il rêvât d'établir la prééminence du protestantisme, dans un pays où les protestants sont en infime minorité, cela est tout simplement absurde.

Après la session, Boissy d'Anglas fut élu procureur général syndic de l'Ardèche, et remplit ces fonctions avec intelligence et fermeté. On admira surtout l'énergie avec laquelle le magistrat protestant défendit de sa personne, contre des hommes égarés, des prêtres catholiques enfermés dans la prison d'Annonay. En septembre 1792, il fut élu par son département député à la Convention nationale, et remplit presque aussitôt une mission à Lyon, où la rareté des subsistances avait fait éclater quelques troubles. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la détention jusqu'à ce que le bannissement fût jugé convenable, se prononça pour l'appel au peuple, et enfin pour le sursis à l'exécution. Jusqu'après le 9 thermidor, il ne joua d'ailleurs aucun rôle dans la grande assemblée et se dissimula en quelque sorte dans les rangs des muets de la *Plaine*. Cependant, après la chute des Girondins (31 mai-2 juin 1793), il écrivit une lettre au vice-président de l'Ardèche, lettre qui fut imprimée et dans laquelle il provoquait en termes formels ses concitoyens à la résistance contre la Convention. Ce factum insurrectionnel, émané d'un représentant, eût sans doute entraîné sa perte ; plusieurs exemplaires furent envoyés au comité de Sûreté générale; mais le montagnard Vouland, membre de ce comité, les fit successivement disparaître, par amitié pour Boissy d'Anglas. Celui-ci, suivant une assertion de Mercier, avait aussi donné son adhésion à la fameuse *protestation des soixante-treize représentants* de la Plaine contre le 31 mai, et s'était ensuite rétracté : « Il avait signé la protestation des soixante-treize. Tout étonné d'avoir fait un acte de courage, ou plutôt ayant peur, il supplia pour effacer sa signature. Cette grâce lui fut accordée par le mépris. » (*Nouveau Paris.*)

Mercier, qui avait signé cette protestation et qui fut emprisonné avec ses collègues, considère d'ailleurs Boissy comme un royaliste déguisé, et le traite fort rudement, comme on en peut juger par la citation ci-dessus. Quoi qu'il en soit, Boissy d'Anglas retrouva la parole après la chute de Robespierre et de son parti (9 thermidor an II, 27 juillet 1794) ; la Plaine et le Marais allaient régner à leur tour ; il fut élu secrétaire de la Convention le 16 vendémiaire an III (7 octobre 1794), provoqua la suppression des commissions exécutives et entra au comité de Salut public le 15 frimaire suivant (5 décembre). Chargé de la partie difficile des subsistances et de l'approvisionnement de Paris dans un temps de disette, il encourut le reproche d'imprévoyance, et, dans ses nombreux rapports, il affirma si souvent que les subsistances étaient assurées, tandis qu'en réalité le pain manquait partout, qu'il se vit en butte à la haine publique et qu'on lui appliqua le sobriquet de *Boissy-Famine*. Mercier va plus loin : il l'accuse positivement d'avoir été un des organisateurs de cette disette, au moyen de laquelle la faction royaliste espérait pousser le peuple au désespoir et à la révolte ; mais on sait avec quelle facilité les partis se renvoyaient alors les accusations. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Boissy était un homme d'une capacité médiocre, au-dessous de la mission dont il était chargé, et beaucoup moins préoccupé du soin de nourrir Paris que d'accuser à tout propos les *jacobins* de tous les malheurs. Le 12 germinal an III (1er avril 1795), le peuple des faubourgs envahit l'assemblée en proférant les cris : *Du pain et la Constitution de* 1793 ! A ce moment, Boissy lisait précisément un rapport, et son impopularité pouvait lui faire courir quelque danger; mais aucune violence ne fut commise. Le tumulte dura plusieurs heures. Quand l'émeute fut apaisée et que la foule se fut entièrement écoulée, Boissy d'Anglas remonta à la tribune et termina la lecture de son rapport.

En réalité, un seul acte de sa vie a donné à son nom une impérissable illustration. A la suite de l'échauffourée du 12 germinal, la Convention, de plus en plus dominée par l'esprit de réaction, avait décrété la déportation de Collot d'Herbois, de Billaud et de Barère, et, en outre, l'arrestation de plusieurs députés montagnards et le désarmement des patriotes les plus ardents. Mais ces mesures ne remédiaient guère à la disette, amenée par une mauvaise récolte, de fausses mesures, des accaparements; ni à la dépréciation des assignats, ni au renchérissement des denrées, conséquence de la subite abrogation du *maximum*, ni au débordement de l'agiotage, etc. Le peuple, irrité par la souffrance et par les excès de la réaction, s'agita de nouveau, et le 1er prairial suivant (20 mai 1795) envahit encore une fois la Convention, portant sur ses bannières le même mot d'ordre que six semaines auparavant : *Du pain et la Constitution de* 1793 ! auquel on ajoutait : *La liberté des patriotes!* Ce jour-là, la colère était plus grande et l'émeute plus terrible. Un jeune député, Féraud, fut tué, et sa tête mise au bout d'une pique.

Appelé, au milieu de ces scènes *terribles*, à suppléer le président de la Convention, que la fatigue avait forcé de descendre momentanément de son siége, Boissy d'Anglas demeura impassible et calme au milieu des périls qui l'environnaient, salua, dit-on, la tête de Féraud, opposa une résistance d'inertie et *de mutisme aux injonctions de la foule*, qui réclamait la mise aux voix du rétablissement des lois révolutionnaires, resta obstinément sur son siége, malgré les menaces, et sauva peut-être ainsi l'assemblée d'une dissolution totale.

Telle est du moins la version consacrée, officielle, popularisée par la peinture, par l'éloquence et la poésie.

Quelques contemporains ont prétendu que ce tableau avait été un peu arrangé pour l'effet; que l'attitude de Boissy d'Anglas, plus naturelle et plus simple, n'avait pas eu cette grandeur romaine et un peu théâtrale qui nous apparaît dans les récits comme un sujet de bas-relief antique; et qu'enfin son impassibilité provenait surtout de ce qu'il lui eût été matériellement impossible de bouger de sa place, tant la foule était nombreuse et pressée autour de lui.

D'autres sont allés plus loin encore : partant de cette donnée que le royalisme avait joué un rôle secret dans l'envahissement de l'assemblée, qu'il excitait le peuple sous le masque du jacobinisme, afin de noyer la République dans le sang et l'anarchie, ils ont voulu rattacher Boissy à ces ténébreux complots. C'est à ce point de vue que se place Mercier lorsqu'il dit : « On ne sait pas encore si ce Boissy d'Anglas n'était pas d'accord avec les assassins de Féraud, quand il parut impassible en saluant la tête sanglante qu'on lui offrait. » (*Nouveau Paris.*)

Il est à peine nécessaire d'ajouter qu'en rappelant cette opinion, nous sommes loin de la considérer comme l'expression de la vérité, bien que les tendances royalistes de Boissy ne soient pas douteuses.

D'un autre côté, voici ce que rapportait un témoin oculaire dont le nom est cher à la France et dont le témoignage est d'un grand poids : « On présente cette tête (celle de Féraud) à Boissy d'Anglas, qui présidait : il demeura impassible, beau comme nous nous figurons les sénateurs romains attendant la mort sur leurs chaises curules. On a dit depuis que Boissy d'Anglas n'était resté si tranquille que parce que, entouré comme il l'était en ce moment, il y avait pour lui impossibilité physique de bouger. *Je n'en sais rien et n'en veux rien savoir;* je déteste les gens qui se plaisent à diminuer toute belle action par des suppositions misérables. Quant à moi, je n'ai jamais revu la noble figure de Boissy d'Anglas sans me rappeler avec émotion la scène du 1er prairial, où sa contenance imposa aux furieux et les empêcha de se porter aux plus grands excès. » (*Mémoires sur Carnot, par son fils.*)

Si les souvenirs que M. Carnot a conservés de ses conversations avec son illustre père sont bien fidèles, les récits officiels sont ici confirmés. Pourtant ces mots, que nous avons soulignés : *Je n'en sais rien, je n'en veux rien savoir*, laissent bien quelques doutes dans l'esprit et peuvent donner lieu à quelques restrictions. On aime assez, au contraire, un historien qui ne se détermine point par des raisons de sentiment et qui veut *tout* savoir. Sans doute, il ne faut pas chercher systématiquement à diminuer l'éclat des belles actions; mais il ne saurait être interdit de rechercher la vérité, qui doit passer avant toute autre considération. *Amicus Plato, sed magis amica veritas.*

Nous ne nous étendrons pas davantage sur cet épisode mémorable, parce qu'il nous faudrait entrer dans des détails étrangers à la biographie de notre personnage, et qui seront mieux à leur place à l'article PRAIRIAL AN III (journées de). Nous nous bornerons à résumer ici l'impression qui nous est restée de la lecture des documents.

Il nous paraît hors de doute que Boissy d'Anglas a montré beaucoup d'énergie et de sang-froid dans cette terrible séance, surtout beaucoup d'habileté pour temporiser et gagner du temps. Le président Vernier, qui reprit le fauteuil après lui, n'a pu se dispenser de faire délibérer la Convention sous la pression menaçante de la foule; lui, l'avait évité.

Mais, d'un autre côté, nous croyons aussi que cette scène a été dramatisée, embellie, arrangée à la romaine par la réaction, qui puisa de nouvelles forces dans cette apothéose de l'un de ses chefs. Boissy fut représenté à la France comme un Jupiter sauveur, comme l'homme qui avait préservé l'assemblée de la destruction et le pays d'un nouveau terrorisme. En réalité, comme nous le démontrerons à l'article PRAIRIAL, la Convention dut bien plutôt son salut aux montagnards, qui proposèrent des mesures donnant satisfaction au peuple, et qui, le danger passé, en furent récompensés par l'échafaud.

A dater de ce moment, l'importance de Boissy d'Anglas augmente de plus en plus avec les progrès de la contre-révolution. Coryphée d'un parti qui a dépassé les thermidoriens, il descend rapidement la pente qui mène à la monarchie. Peu de députés, d'ailleurs, ont montré à cette époque une activité comparable à la sienne. Il présenta une foule de rapports et prononça de nombreux discours dans le sens de la réaction. Il fut même compromis dans la correspondance d'un intrigant royaliste nommé Lemaître. Membre du comité de constitution, il fut accusé d'avoir proposé, avec une arrière-pensée monarchique, un président perpétuel comme chef du pouvoir exécutif, au lieu d'une commission de plusieurs membres. Il prit d'ailleurs une part assez importante à la rédaction de la constitution de l'an III, qui fut surnommée par les railleurs *Constitution ba be bi bo bu*, par allusion au bégayement dont Boissy était affecté. Lors des élections au conseil des Cinq-Cents, il fut désigné par les assemblées électorales de soixante-douze départements. Dans cette assemblée, *malgré ses serments* réitérés de haine à la royauté, il vota ordinairement avec le parti *clichyen*, parla en faveur des émigrés et des prêtres, combattit le projet d'amnistie en faveur des délits révolutionnaires, et enfin trempa dans la conspiration royaliste qui s'organisait au sein des conseils et que le coup d'Etat du 18 fructidor fit échouer. Désigné pour la déportation, il parvint à s'y soustraire par la fuite, et reparut après le 18 brumaire. Bonaparte, qui rassemblait avec soin tous les naufragés de la contre-révolution, lui donna un siége au tribunat et le nomma successivement sénateur (1805), comte de l'Empire et grand officier de la Légion d'honneur. En 1814, comme la plupart des hauts dignitaires, il suivit le flot des événements et adhéra à la déchéance de Napoléon. Appelé par Louis XVIII à la Chambre des pairs, il servit de nouveau l'Empire pendant les Cent-Jours et fut compris dans la promotion des pairs impériaux; mais, après Waterloo, il fit encore une fois volte-face, s'opposa à la proposition de proclamer Napoléon II, et fut un des commissaires désignés par le gouvernement provisoire pour aller négocier avec les alliés. Eliminé de la Chambre des pairs par ordonnance royale, pour avoir servi Napoléon pendant les Cent-Jours, il y fut rappelé presque aussitôt. Depuis 1803, il était membre du consistoire de l'Eglise réformée. La dernière partie de sa carrière ne manqua point d'éclat. Il revint, dans une certaine mesure, aux principes libéraux qu'il avait défendus à la Constituante, et fit tous ses efforts à la Chambre des pairs pour maintenir le gouvernement dans la voie *constitutionnelle. Ainsi, il combattit la proposition* pour le changement de la loi électorale, défendit le jury, la liberté de la presse, et sollicita généreusement auprès du gouvernement pour faire rappeler quelques conventionnels exilés. Membre de l'Institut depuis sa création, il fut compris dans la nouvelle organisation de ce corps en 1816, et fit partie de l'Académie des inscriptions. Il mourut à Paris âgé de soixante-dix ans. Suivant ses dernières volontés, ses dépouilles furent transportées à Annonay, où une statue lui a été érigée en 1864. Comme orateur et comme écrivain, Boissy d'Anglas ne s'est pas élevé au-dessus d'une honnête médiocrité. Outre ses brochures politiques, ses rapports et ses discours, on a de lui : *Essai sur la vie, les écrits et les opinions de M. de Malesherbes* (Paris, 1819-1821, 2 vol. in-8º); *Etudes littéraires et poétiques d'un vieillard* (Paris, 1825, 5 vol. in-12).

Boissy d'Anglas présidant la Convention le 1er prairial an III, esquisse d'Eugène Delacroix, tableaux de Court et de M. Vinchon. En 1831, un concours fut ouvert pour l'exécution d'une peinture destinée à la décoration de la Chambre des députés et représentant la terrible scène du 1er prairial. Parmi les esquisses présentées à ce concours, les suffrages du public désignèrent celle d'Eugène Delacroix et celle de Court, comme remplissant le mieux les conditions voulues, au double point de vue de l'art et du drame historique. L'Académie des beaux-arts, qui avait mission de juger le concours et qui était complétement assujettie, à cette époque, aux doctrines de l'école de David, donna la préférence à la froide composition de M. Vinchon. Elle repoussa à l'unanimité celle d'Eugène Delacroix. « Les académiciens, dit M. Champfleury, ad-

mettaient que la tête du député Féraud fût présentée au bout d'une pique à Boissy d'Anglas; mais, selon eux, cette scène d'horreur avait besoin d'être atténuée, et une ombre prudente devait en voiler les sanglants épisodes. Au contraire, l'auteur de l'esquisse incriminée avait rempli la salle de figures menaçantes, armées, criant, hurlant, excitées par le bruit du tambour qui battait la charge, et de sombres grappes plutôt que des groupes d'hommes faisaient de l'intérieur de la Convention une sorte de sabbat révolutionnaire. Cette esquisse sentait la poudre et le sang; les drapeaux eux-mêmes, d'un tricolore lugubre, semblaient les complices du drame. » Eugène Delacroix, qui était habitué à la malveillance du jury, se contenta des éloges qué lui adressèrent à l'envi les connaisseurs. Malheureusement, il ne songea pas à faire un tableau de son esquisse, qui, exposée, il y a quelques années, au boulevard des Italiens, fut de nouveau acclamée comme une œuvre palpitante de vie et d'expression.

M. Court reprit sa composition et la développa sur une toile de grande dimension, qu'il exposa au Salon de 1833, sous ce titre : *Boissy d'Anglas saluant la tête de Féraud.* Voici le jugement qui fut porté sur cet ouvrage par M. F. Lenormand, un des principaux critiques du temps : « L'effet de ce grand tableau n'est pas heureux; le dessin manque de finesse et de correction. M. Court a moins bien réussi que son esquisse ne le faisait espérer. Cette esquisse rachetait le manque d'harmonie par je ne sais quoi de ferme et d'accentué, qui a disparu du tableau. M. Court a voulu reculer dans l'air son Boissy d'Anglas, donner de la légèreté aux carnations des femmes assises au-dessous du président; mais, en même temps, il a laissé les duretés sur les premiers plans. Ces défauts sauteraient moins à l'œil si la figure principale était mieux réussie; mais un contour rond et lourd en détruit toute la noblesse, et puis je ne connais rien qui, dans un sujet aussi terrible, glace plus le spectateur que les gesticulations des témoins de la scène. Quel effet l'artiste n'aurait-il pas produit si, à l'action violente de la populace, il avait opposé l'immobilité de terreur dont les députés devaient être frappés? » Par la suite, M. Court chercha à atténuer les défauts que la critique avait signalés dans sa composition; sans rien changer d'essentiel, il retoucha avec soin les détails, et son œuvre, ainsi revue et corrigée, figura avec honneur dans l'exposition publique qu'il fit de ses principaux tableaux, au boulevard des Italiens, en 1860. « Cette grande toile, dit alors M. Victor Fournel, offre une vive et terrible impression du temps. On dirait que M. Court a vu l'affreuse scène du 1er prairial. Cette fourmillante tragicomédie, où le grotesque se heurte au terrible, où le dégoût se mêle à l'horreur, et qui va des bas-fonds, dans lesquels l'ignoble tricoteuse danse en ricanant autour de la tête de Féraud, jusqu'aux lumineuses hauteurs où le noble Boissy d'Anglas trône avec la majesté d'un dieu, insensible aux huées de la canaille; cette page sinistre de l'épopée révolutionnaire semble avoir jailli de prime saut et tout entière de l'imagination de l'artiste. Comme tout cela grouille! comme ces bouches hurlent! comme ces tambours battent, dominant l'horrible tumulte! Il y a, sur le premier plan, une demi-douzaine de figures forcenées qui sortent de la toile et font involontairement reculer le spectateur. M. Court s'est appliqué à jeter dans son œuvre une grande variété de types et d'expressions. Il est entré résolûment dans la peinture de la réalité : il le fallait, pour conserver à la scène son caractère et son accent, et pour mieux faire ressortir par le contraste le visage de Boissy, qui est le centre matériel et moral du tableau, et qui le domine comme un phare rayonnant sur des rochers ténébreux. Ce visage est beau; mais le geste par lequel Boissy salue la tête de Féraud est un peu théâtral. » M. Court, c'était son droit, a suivi la tradition qui veut que le président de la Convention se soit découvert en voyant la tête de son infortuné collègue; fallait-il pour cela donner à Boissy d'Anglas une attitude mélodramatique? Mais le plus grand tort de l'artiste, selon nous, est d'avoir entassé sur sa toile, si vaste qu'elle soit, une foule aussi considérable, d'avoir noyé l'épisode principal dans un fouillis de personnages bizarrement groupés et d'avoir exagéré à plaisir la férocité d'aspect des assassins. Quant à l'exécution, elle a un semblant de fougue qui dissimule mal la lourdeur et la sécheresse de la touche.

Malgré ses défauts, le tableau de M. Court est bien préférable encore à l'œuvre qui a obtenu les suffrages de l'Académie. M. Vinchon a su conserver tout le calme classique en peignant le débordement révolutionnaire. Sa composition est distribuée avec une sagesse irréprochable. A droite s'élève l'estrade sur laquelle est placé le fauteuil présidentiel. Boissy d'Anglas, son chapeau à la main, regarde gravement la tête de Féraud, que lui présente un homme correctement débraillé. D'autres misérables entourent le président : celui-ci le menace de son sabre, celui-là de son pistolet; un autre se tient au bas de l'estrade et brandit la pique au bout de laquelle il a apporté la dépouille sanglante. A droite, des hommes et des femmes s'avancent en vociférant : à leur tête marche Aspasie Migelli, ceinte de l'écharpe du jeune représentant à qui elle a elle-même coupé la tête; près d'elle, un jacobin bat du tambour, un autre déchire en ricanant les procès-verbaux de la Convention; des jeunes gens escaladent les tribunes. A gauche, au premier plan, un personnage assis glisse de l'argent dans la main d'un homme du peuple; c'est un des agents chargés par l'étranger de soudoyer les assassins. Dans le fond, la populace se mêle aux députés; les curieux s'agitent dans les tribunes. Le tableau de M. Vinchon ne fut exposé qu'en 1835; l'année suivante, il en parut au Salon une assez mauvaise gravure en manière noire, exécutée par F. Girard, et qui suggéra à Gustave Planche les lignes suivantes : « La toile préférée par la quatrième classe de l'Institut à l'admirable composition de M. Delacroix est si gauche, si maniérée, si emphatique et si nulle, qu'il y aurait plus que de l'injustice à chicaner le traducteur de cette œuvre déplorable. » Que pourrait-on dire de plus pour écraser le vainqueur du concours académique?

BOISSY D'ANGLAS (Jean-Gabriel-Théophile, comte DE), homme politique et administrateur, fils du précédent, né à Nîmes en 1783, mort en 1864. Il fit quelques campagnes sous l'Empire, devint dans la suite intendant militaire, puis député ministériel et secrétaire de la Chambre sous Louis-Philippe, enfin, avec cette soumission au fait accompli qui est une tradition de famille, député au Corps législatif depuis le coup d'État, comme candidat du gouvernement.

BOISSY-SAINT-LÉGER, bourg de France (Seine-et-Oise), arrond. et à 20 kilom. N. de Corbeil, 17 kilom. S.-E. de Paris, ch.-l. de cant.; pop. aggl. 667 hab.—pop. tot. 846 hab. Château de Grosbois, construit au XVIIe siècle, et ayant appartenu successivement à Barras, Moreau et Alexandre Berthier, prince de Wagram; de vastes jardins et un parc immense clos de murs entourent cette habitation princière.

BOISSYÈRES ou **BOISSIÈRES** (Jean DE), poëte français, né à Montferrand en 1555. Il s'adonna d'abord à l'étude de la jurisprudence, puis il cultiva la poésie. On a de lui des recueils de vers médiocres publiés en 1578 et 1579 (3 vol.), et les trois premiers chants d'un poëme sur Godefroi de Bouillon, qu'il intitula la *Croisade* (1584), et dont l'insuccès l'empêcha de publier le reste.

BOISTE (Pierre-Claude-Victoire), lexicographe, né à Paris en 1765, mort en 1824. Il exerça d'abord la profession d'avocat et se consacra ensuite à la littérature. Il est surtout connu comme auteur d'un *Dictionnaire universel de la langue française* (1800, in-8o), ouvrage qui jouit pendant longtemps d'une faveur méritée et qui présentait, sur les précédents lexiques, de véritables améliorations. Outre une analyse critique des dictionnaires de l'Académie, de Trévoux, de Furetière, etc., il est enrichi d'appendices considérables : tables d'homonymes et de paronymes; recueil de synonymes; dictionnaire de noms propres historiques, mythologiques, géographiques; dictionnaire de rimes, etc. Mais on reproche avec raison au dictionnaire de Boiste un grand nombre d'omissions importantes, la multiplicité des abréviations et les signes véritablement hiéroglyphiques dont il se sert; d'un autre côté, Boiste a complétement négligé d'indiquer la prononciation, et, au lieu de mettre à leur ordre alphabétique beaucoup de mots scientifiques passés dans la langue, il les a sans raison groupés à part en forme de lexique. Boiste a eu le soin de mettre à côté de chaque mot le nom de l'écrivain qui l'a créé ou qui lui a donné une acception nouvelle. Cette circonstance lui valut les censures de la police. Dans l'édition de 1803, on lisait parmi les exemples du mot spoliateur : « *Loi spoliàtrice* (Bonaparte). » Ces mots parurent contenir une épigramme; Boiste se vit forcé de faire un carton et de substituer le nom de Frédéric le Grand à celui du premier consul. (On trouvera cette anecdote racontée tout au long dans la préface de notre Dictionnaire.) Outre le lexique, on a de Boiste un *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne* (1820, in-8o), et quelques autres ouvrages médiocres, tels que les *Principes de grammaire* (1820, in-8o); *Dictionnaire des belles-lettres, contenant les éléments de la littérature théorique et pratique* (1821-1824, 5 vol. in-8o). On a également de lui un poëme en prose et en douze chants, l'*Univers* (1801), dont on a dit plaisamment que c'était le chaos.

BOISTEL D'WELLES (Jean-Baptiste-Robert), littérateur français, né à Amiens, mort dans la même ville vers 1780. Il fut président, trésorier de France au bureau des finances, commissaire des ponts et chaussées, secrétaire du roi, etc., et jouit dans sa ville natale d'une belle fortune et d'une grande considération. Désireux de se faire un nom en littérature, il publia une *Epître à Racine* (1736), une *Ode à Turgot* (1737), puis fit représenter deux tragédies : *Antoine et Cléopâtre* (1741), où l'on trouve deux ou trois scènes intéressantes, et *Irène* (1762). Toutes ces œuvres poétiques portent le cachet de la médiocrité.

BOISTEL D'EXAUVILLEZ (Philippe-Irénée), littérateur, né à Amiens en 1786, est petit-fils du précédent. Il est connu surtout par de petits livres de propagande catholique et d'éducation morale, dont quelques-uns ont eu de nombreuses éditions : *Préservatif contre l'incrédulité* (1826); le *Docteur de village* (1826); le *Bon curé* (1827); le *Bon paysan* (1828); les *Morts édifiantes* (1827); les *Morts funestes des impies les plus célèbres* (1827); *Nouvelles morales, etc.* (1830, 3 vol.); *De la religion catholique* (1831); *Méditations religieuses* (1831); *Histoire de France* (1834); les *Anecdotes* (1841); les *Hommes célèbres de la France* (1851), etc.

BOISTUAU ou **BOAISTUAU DE LAUNAY** (Pierre), historien et littérateur français, né à Nantes, mort à Paris en 1566. Il était très-instruit, très-éloquent, et composa plusieurs ouvrages, dont le principal a pour titre : *Théâtre du monde, discourant des misères humaines et de l'excellence et dignité de l'homme* (1584). Cet ouvrage eut un succès énorme, et ne compte pas moins d'une vingtaine d'éditions, dont la meilleure est celle de Paris (1598, 6 vol. in-fol.). Citons également ses *Histoires prodigieuses, extraites de plusieurs excellents auteurs grecs et latins* (1557, in-8o); les *Amants fortunés* (1558); *Histoire des persécutions de l'Eglise chrétienne* (1572); enfin des traductions, l'une du latin, *Histoire de Chelidonius Tigurinus sur l'institution des princes chrétiens* (1557, in-8o); l'autre de l'italien, *Histoires tragiques de Bandello* (1568).

BOISURE s. f. (boi-zu-re — rad. *boiser*). Syn. peu usité de BOISERIE : *Tout était au contraire d'une extrême simplicité : des tables d'acajou, des* BOISURES *unies.* (Dider.)

BOISVILLE (Jean-François-Martin DE), prélat français, né à Rouen en 1745, mort à Dijon en 1829. Cambacérès, archevêque de Rouen en 1801, le choisit pour un de ses grands vicaires, et il remplit cette fonction jusqu'en 1812, époque où sa mauvaise santé l'obligea à s'en démettre. Contraint en 1822 d'accepter l'évêché de Dijon, il montra beaucoup de zèle et de fermeté dans l'administration de son diocèse. On lui doit une traduction en vers de l'*Imitation de Jésus-Christ* (Paris, 1818, in-8o).

BOISY (Guillaume GOUFIER, seigneur DE), né vers 1420, mort en 1495. Il gagna les bonnes grâces de Charles VII, dont il devint un des confidents intimes, fut nommé successivement écuyer, sénéchal de Saintonge (1451), premier chambellan du roi (1454), et il amassa de grandes richesses en se faisant donner par le roi des biens confisqués. C'est par ce moyen, notamment, que Guillaume Goufier devint possesseur de la terre de Boisy, dont sa famille porta depuis le nom, et qui avait appartenu à Jacques Cœur. Condamné en 1455 à la confiscation de ses biens et au bannissement, pour avoir, selon l'acte d'accusation, ensorcelé le roi, il parvint à échapper au coup qui le frappait, grâce à son esprit de courtisan, et il gagna la faveur de Louis XI, qui lui rendit ses biens et ses dignités. Il mourut à Amboise, possesseur d'une des plus grandes fortunes de France, après avoir été gouverneur du jeune roi Charles VIII.

BOISY (Artus GOUFIER, seigneur DE), duc de Roannez, né vers 1475, mort en 1519, fils du précédent. Elevé près du roi Charles VIII, dont il était enfant d'honneur, il l'accompagna dans la conquête de Naples (1495), fut nommé panetier du roi, et suivit Louis XII en Italie (1499). Ses hautes qualités intellectuelles et morales attirèrent l'attention de ce dernier prince, qui le chargea de faire l'éducation du duc d'Angoulême, depuis François Ier. Artus de Boisy s'attacha à cultiver son intelligence, à lui donner le goût des lettres et des arts, qu'il possédait à un haut degré. A son avénement au trône (1515), François Ier, qui avait pour son précepteur autant d'attachement que d'estime, le fit entrer au conseil des ministres, l'emmena avec lui dans la conquête du Milanais, et le nomma successivement grand maître de l'artillerie, lieutenant général (1516), gouverneur du Dauphiné, etc. Artus de Boisy fut chargé de négocier à Noyon (1516) un traité entre François Ier et Charles-Quint. Ce traité n'ayant pu mettre fin à tous les différends, il eut de nouvelles conférences à Montpellier avec de Chièvres, ambassadeur de l'empereur. Les deux négociateurs, qui étaient amis, travaillèrent sans relâche pendant deux mois à aplanir toutes les difficultés, et ils arrêtèrent le mariage de Charles-Quint avec Charlotte, fille de François Ier; mais, sur les entrefaites, Boisy vint à mourir, et les négociations furent rompues. La mort de ce sage et ferme conseiller du bouillant et fougueux François Ier fut regardée comme un malheur public. Quelque temps auparavant, les seigneuries de Boisy et de Roannez avaient été érigées en duché-pairie. Ce fut Artus de Boisy qui fit prendre à François Ier la fameuse devise : *Nutrisco et extinguo* (Je nourris le bon feu et j'éteins le mauvais), avec une salamandre au milieu des flammes. Artus était le frère de Bonnivet, qui acquit bientôt toute la faveur du roi.

BOITANT (boi-tan) part. prés. du v. Boiter :

> . . . . Cet accident
> Fit que, tant qu'il vécut, Coclès alla *boitant*.
> F. DE NOGARET.

BOITARD (Claude), jurisconsulte français, né en 1774 à Joncy, mort à Mâcon en 1829, Président du tribunal civil de Saône-et-Loire, puis conseiller de préfecture sous l'Empire, il se démit de ses fonctions à la rentrée des Bourbons, et exerça avec succès la profession d'avocat. Il a publié un *Dictionnaire portatif de droit français* ou *Répertoire de jurisprudence sur le droit civil et la procédure civile* (1825, in-8o).

BOITARD (Pierre), naturaliste et agronome, né à Mâcon en 1789, mort en 1859, est fils du jurisconsulte Claude Boitard. Ce laborieux vulgarisateur a publié un nombre considérable de manuels et de traités, soit dans la collection Roret, soit dans divers recueils, soit à part. Nous citerons seulement : *Botanique des dames* (1821); la *Botanique et l'herbier des demoiselles* (1832 et 1835); le *Cabinet d'histoire naturelle* (1821); *Histoire naturelle des oiseaux de proie d'Europe* (1824); *Galerie pittoresque d'histoire naturelle* (2e édit., 1837); le *Jardin des plantes* (1841); l'*Art de composer et décorer les jardins* (plusieurs fois réimprimé); *Annuaire du jardinier et de l'agronome* (1825 à 1832); *Traité de la culture des fleurs et arbustes d'agrément* (1855); *Manuel du naturaliste préparateur; Manuel de physiologie végétale, de physique, de chimie et de minéralogie appliquées à la culture*, etc.

BOITARD (Joseph-Edouard), jurisconsulte français, né à Paris en 1804, mort en 1835. Reçu docteur en droit en 1829, il obtint au concours, en 1833, une chaire de professeur suppléant de procédure civile et de législation criminelle à Paris. Ses leçons ont été recueillies par G. de Linage et publiées sous les titres de *Code de procédure civile* (1837), et *Code d'instruction criminelle* (1839). Il donna aussi, en collaboration avec M. Jules Pierrot, une *Traduction de l'histoire universelle de Justin* (1833-1834, 2 vol. in-8o).

BOÎTE s. f. (boî-te — du bas lat. *buxida*, accus. de *buxis*, tiré du gr. *puxis*, même sens, formé lui-même de *puxos*, buis, substance qui servait ordinairement à fabriquer cet objet; de *buxida* sont venus, par transpositions successives, *buxdia*, *bustia*, *bostia*, et enfin notre vieille forme franç. *boiste*). Sorte de petit coffre à couvercle, de formes et de dimensions très-variables : *Petite* BOÎTE. *Grande* BOÎTE. BOÎTE *carrée*. BOÎTE *ronde*. BOÎTE *à compartiments*. BOÎTE *de fer-blanc, de bois, de carton*. BOÎTE *de chêne, de sapin*. BOÎTE *d'ivoire, d'ébène, de palissandre*. BOÎTE *à tabac*. *Ouvrir, fermer, sceller une* BOÎTE. *On envoya de Gênes à Son Eminence une grande caisse de confitures artistement arrangées dans leurs* BOÎTES. (Le Sage.)

> On lui jeta les joyaux et la *boîte*.
> LA FONTAINE.

‖ Contenu d'une boîte : BOÎTE *de dragées, de fruits confits, de pastilles, de pâte de jujube. Il faut que je prenne encore une* BOÎTE *de pilules*.

— S'est dit particulièrem. d'une tabatière, d'une boîte où l'on met du tabac à priser : BOÎTE *d'or, d'argent*. BOÎTE *d'écaille, de corne. Perdre, oublier sa* BOÎTE. *On ne saurait dire que ce soit un mal en soi de porter des manchettes de point, un habit brodé et une* BOÎTE *émaillée; mais c'en est un très-grand de faire quelque cas de ces colifichets.* (J.-J. Rouss.) *Il prenait du tabac dans une vieille* BOÎTE *d'or ornée du portrait de la princesse Goritza.* (Balz.) ‖ Aujourd'hui, on dit plus souvent *tabatière*, mais *boîte* est une expression plus relevée, à cause de son parfum d'archaïsme.

— Fam. Corps de garde, prison : *Il a fait du tapage, et on l'a mis à la* BOÎTE. *Voilà près de deux mois qu'il est dans la* BOÎTE. ‖ Voiture ou logement où l'on est fort à l'étroit : *Pour deux cents francs de loyer, on a, à Paris, non pas une chambre, mais une* BOÎTE. *Le petit garçon ne sait que faire dans cette* BOÎTE *roulante.* (Balz.) *Nous, modernes, nous vivons dans des* BOÎTES *que nous nommons maisons, et dans des tiroirs de commode que nous nommons appartement.* (Deschanel.)

— *Boîte de lanterne* ou *de réverbère*, Ouverture pratiquée dans un mur, pour y fixer l'extrémité du cordage qui sert à élever ou à abaisser un réverbère. ‖ *Boîte à savonnette*, Boîte de bois en forme de boule, s'ouvrant par le milieu, dans laquelle on met la savonnette dont on se sert pour se raser. On donne quelquefois ce nom, en botanique, à un péricarpe capsuleux qui affecte une forme analogue. ‖ *Boîte aux lettres* ou simplement *boîte*, Sorte d'armoire pourvue d'une ouverture donnant à l'extérieur, et par laquelle le public introduit ses lettres : *Jeter une lettre à la* BOÎTE. *Les lettres sont retirées de la* BOÎTE *à telle heure. En rentrant du café, il cherche des yeux une* BOÎTE AUX LETTRES. (H. Beyle.)

— *La boîte à Perrette*, Caisse secrète d'une association non avouée, et qui se compose des dons volontaires des affiliés. ‖ Provenance suspecte d'un argent dont l'origine n'est pas connue : *Quelle dépense! quel train de maison! il faut qu'il reçoive de l'argent de la* BOÎTE À PERRETTE. ‖ *Mon argent est passé dans la boîte à Perrette*, Je ne sais plus où il est passé, ce qu'il est devenu. V. PERRETTE.

— *Boîte à malice*, *Boîte à surprise*, Boîte dont l'extérieur est semblable à celui de toute autre boîte, mais d'où, lorsqu'on l'ouvre, il surgit tout à coup une figure hideuse, qui était comprimée par la pression du couvercle. ‖ Fig. Ensemble des ruses, des secrets, des moyens ingénieux et détournés dont une personne dispose : *Cherchez dans quelque tiroir secret de votre* BOÎTE À MALICE *un vieux stratagème irrésistible.* (Th. Gaut.)

— Mythol. *Boîte de Pandore*, Boîte donnée par Jupiter à Pandore, et qui renfermait tous les maux qui affligent l'humanité, avec l'es-

pérance au fond : *J'aime mieux, au fond de la* BOÎTE DE PANDORE, *l'espérance que la science.* (Volt.) *Tous les maux sont depuis longtemps hors de la* BOÎTE DE PANDORE, *mais l'espérance est encore dedans.* (Marmontel.) *La doctrine de Loyola est la* BOÎTE DE PANDORE; *elle contient tous les maux et tous les biens; elle est une assise de progrès et un abîme de destruction, une loi de vie et de mort; doctrine officielle, elle tue; doctrine cachée, elle ressuscite ce qu'elle a tué.* (G. Sand.) *Le cœur du chrétien est la* BOÎTE DE PANDORE *retournée : l'espérance y est au-dessus de tous les maux.* (Petit-Senn.) ‖ Pour plus de détails sur cette périphrase très-usitée, v. PANDORE. ‖ Argot. *Boîte à Pandore*, Boîte contenant de la cire molle, propre à recevoir et à conserver l'empreinte des clefs et des cachets. ‖ *Boîte à la manche*, Petite boîte de filou, contenant un jeu de cartes préparé et une pincette, et disposée de façon que celui qui s'en sert peut, après l'avoir placée sous la manche de son habit, soustraire, en coupant, le jeu de cartes placé sur table, le retirer avec la pince et le remplacer par celui que contenait la boîte.

— Loc. prov. *Etre élevé dans une boîte*, Avec le plus grand soin. ‖ *Il faudrait le mettre dans une boîte*, Se dit d'une personne tellement délicate, qu'elle est indisposée par la moindre cause, par la moindre impression extérieure, comme certains objets se détériorent si on ne les garde soigneusement enfermés dans des boîtes. ‖ *Il semble qu'il sorte d'une boîte*, Sa toilette est d'une extrême fraîcheur, ou, par iron., Sa toilette est prétentieuse, exagérée, roide, sans l'élégance facile des personnes bien mises. ‖ *Dans les petites boîtes, les bons onguents*, Sorte de compliment, fiche de consolation donnée aux personnes de très-petite taille.

— Anat. Cavité osseuse qui contient certains organes. Ne se dit guère que du crâne : *La* BOÎTE *du crâne a un grand nombre d'ouvertures.* ‖ Nom vulgaire de la partie concave des articulations : *La* BOÎTE *du genou, de l'épaule, de la hanche.*

— Chir. Capsule que l'on adapte à un anus contre nature, pour recevoir les excréments qui s'en échappent sans l'intervention de la volonté. ‖ Portion de l'arbre du trépan dans laquelle se retirent la pyramide et le trépan perforatif. ‖ *Boîte de Petit*, Appareil destiné à maintenir au contact les fragments d'os, dans les fractures compliquées de la jambe.

— Méd. *Boîte fumigatoire*, Boîte qui contient tout ce qui est nécessaire pour donner aux asphyxiés les fumigations prescrites. ‖ *Boîte de secours*, Coffre dans lequel on serre les médicaments et les appareils jugés les plus nécessaires dans un accident probable ou possible : *En France, tout train de chemin de fer doit être muni d'une* BOÎTE DE SECOURS.

— Econ. dom. *Boîte de hors-d'œuvre*, Boîte en argent, en plaqué ou de toute autre matière, qui renferme les ustensiles nécessaires pour servir les hors-d'œuvre : *On trouve ordinairement, dans les* BOÎTES DE HORS-D'ŒUVRE, *une pelle pour le thon, une fourchette pour les cornichons, une cuiller à jour pour les olives, et une cuiller pleine pour le beurre.*

— Mécan., Techn., Chem. de fer. Appareil de jonction des deux pièces d'une soupape. ‖ Caisse renfermant un mécanisme : *La* BOÎTE *d'un ressort. La* BOÎTE *d'une montre. Dans la machine du gouvernement, comme dans la* BOÎTE *d'une montre, c'est toujours une roue de cuivre qui fait tourner une aiguille d'or.* (Mercier.) ‖ Douille que les serruriers scellent dans un billot, et qui, recevant l'extrémité d'une barre, sert à la tenir ferme. ‖ Partie creuse qui se trouve dans le milieu de la navette du tisserand, et où se loge l'espoulin. ‖ Morceau de bois que l'on visse sur le nez du tour, lorsqu'on veut tourner en l'air. ‖ Coffre de fer percé de trous, que l'on met à la superficie d'une pièce d'eau, pour arrêter les ordures et prévenir l'engorgement d'un conduit. ‖ *Boîte à feu*, Boîte qui entre dans la composition d'une machine locomotive. Elle est de forme parallélipipédique, et se compose d'une première enveloppe en cuivre rouge, puis d'une seconde enveloppe (extérieure) en tôle de fer. ‖ *Boîte à fumée*, Espace situé en arrière des carneaux, où la fumée débouche avant d'atteindre la cheminée. ‖ *Boîte à vapeur* ou *à tiroir*, Espace dans lequel se rend la vapeur fournie par la chaudière, avant son introduction dans les cylindres, et dans lequel manœuvre le tiroir. ‖ *Boîte à étoupes*, Boîte destinée à renfermer les cuirs gras ou les étoupes imbibées d'huiles ou de graisse, laquelle est placée autour d'une tige qui tourne ou qui a un mouvement de va-et-vient, pour empêcher l'entrée ou la sortie d'un liquide ou d'un gaz qui pourrait s'échapper par le jeu qui existe entre cette tige et le vase ou le cylindre auquel elle est appliquée. ‖ *Boîte à graisse*, Récipient où l'on verse l'huile et la graisse destinées à adoucir les frottements des pièces mobiles des machines. ‖ *Boîte de jonction*, Pièce qui joint solidement le bout d'un arbre de transmission avec le commencement du suivant. ‖ *Boîte à débrayage*, Pièce qui permet de désunir à volonté les deux arbres pour faire cesser la transmission. ‖ *Boîte à sable*, Boîte placée sur le châssis de la locomotive et servant à projeter du sable sur les rails, quand ils sont trop glissants et n'offrent pas l'adhérence nécessaire. ‖ *Boîte de roue*, Garniture cylindrique de cuivre ou de fer, placée dans l'intérieur du moyeu d'une roue pour recevoir l'effet du frottement de la fusée de l'essieu et empêcher que le trou de ce moyeu ne s'agrandisse trop rapidement, ce qui arriverait si le fer frottait immédiatement sur le bois. ‖ *Boîte à forets*, Partie de l'arbre d'un touret, d'un drille, et même d'un simple porte-foret, dans laquelle s'insère la soie des mèches ou des forets. Dans le vilebrequin, cette partie se nomme plus souvent *baril.* ‖ *Boîte à soudure*, Chez les bijoutiers, Petit coffret dans lequel on renferme les paillons de soudure. ‖ *Boîte à moulure*, Châssis de fer dans lequel l'orfévre fixe les billes à moulure. ‖ *Boîte de table à bracelets*, Lame d'or ou d'argent formant ressort et pliée en deux, dans laquelle le metteur en œuvre engage et retient l'étoffe dont un bracelet est formé. ‖ *Boîte à lisser*, Chez les cartiers, Instrument de bois garni de deux manches, qui entre par le milieu dans l'entaille pratiquée au bout de la perche à lisser, et porte à son extrémité inférieure une pierre dure et polie qui sert à lisser les cartes. ‖ *Boîte d'épinglier*, Petit coffret dans lequel on place les épingles maintenues par des fils de fer qui les empêchent de se déplacer sous la pression des cisailles. ‖ *Boîte de crochet*, Morceau de bois mobile à frottement dans une mortaise pratiquée au bout de l'établi du menuisier, portant le crochet de fer qui arrête les pièces que l'on rabote à plat.

— Art. milit. Embouchure de fer ou de fonte, dans laquelle entre le bout de l'essieu d'un affût. ‖ Bout de la hampe d'un écouvillon et d'un refouloir. ‖ Cylindre armé de couteaux d'acier, avec lequel on polit l'âme des canons. ‖ *Boîte à poudre*, Caisse cubique dans laquelle on enferme la charge d'une mine. ‖ *Boîte à balles*, Boîte de fer-blanc ou de tôle remplie de balles, que l'on emploie pour le tir à mitraille. ‖ *Boîte à pierrier*, Ancien nom de la fausse culasse des pierriers, qui se chargeaient par la culasse. ‖ *Boîte de Boule*, Boîte cubique qui sert à mettre sans danger le feu à une mine.

— Pyrotechn. Petit cylindre de fer que l'on charge de poudre, que l'on bouche avec un tampon de bois, et auquel on met le feu, pour tirer des salves à défaut de canon : *Dans les réjouissances publiques, on tire des* BOÎTES. (Acad.) *Au pied de la montagne, les voyageurs aperçurent tous les habitants réunis, qui firent partir des* BOÎTES. (Balz.) ‖ Pièce de bois ou de carton qui couvre la communication d'un feu fixe à un feu mobile.

— Mar. *Boîte du gouvernail*, Pièce de bois percée au travers de laquelle passe le timon de la barre. ‖ *Boîte de compas*, Caisse en bois dans laquelle est contenue la boussole.

— Pièce de bois ou de métal, ordinairement de forme carrée, qui accompagne la vis d'une presse manuelle, et qui sert à maintenir la platine. On l'appelle aussi BOÎTE COULANTE, parce que, quand la vis fonctionne, elle coule, c'est-à-dire suit son mouvement vertical. ‖ Morceau de bois taillé en arc et doublé de fer-blanc dans la partie concave, avec lequel l'imprimeur en taille-douce fait tourner le rouleau.

— Archit. Assemblage de planches formé pour recevoir une poutre.

— Mus. Tuyau par lequel le vent est conduit du sommier d'un buffet d'orgues à un jeu d'anches. ‖ *Boîte d'expression*, Buffet ou caisse à parois mobiles, qui renferme un jeu d'orgues, et qui varie l'expression, selon qu'il est ouvert ou fermé.

— Bot. *Boîte à savonnette*, Nom générique des capsules globuleuses divisées en deux compartiments par une section transversale, comme il arrive dans la jusquiame et le mouron.

— Monn. Petit coffre où l'on enfermait les diverses espèces de monnaies essayées, pesées et emboîtées à chaque délivrance, pour être envoyées par les directeurs des monnaies, à la fin de chaque année, aux greffes des cours des monnaies, chargées de juger leur travail, conformément aux ordonnances, tant sur ces deniers emboîtés que sur ceux pris dans la circulation. Aujourd'hui, le titre et le poids des espèces fabriquées sont jugés sur échantillons prélevés avant la délivrance, ainsi qu'il sera expliqué au mot ECHANTILLONS DE MONNAIES. ‖ *Boîte coulante*, Partie de la presse monétaire ou du balancier, qui, garnie du coin de revers, descend sur le flan posé sur le coin de face, et, par la pression qu'elle lui communique, le marque des empreintes des deux coins à la fois. ‖ *Boîte d'essai*, Petit coffre dans lequel les monnayeurs mettent les monnaies essayées.

— Jeux. *Boîte d'amourette*, Petit jeu de société, qui semble n'avoir été imaginé que pour faire donner des gages.

— **Encycl.** Méd. Toute *boîte de secours* ou *boîte de réactifs* contient tous les antidotes nécessaires pour combattre les divers genres d'empoisonnement; c'est un puissant moyen de sauvetage contre toutes ces terribles éventualités qui menacent sans cesse la vie des hommes. La *boîte* de secours contient dans ses divisions, au nombre de quinze, les divers antidotes qui forment une pharmacie d'exception. Un petit tableau explicatif, collé à l'intérieur du couvercle de la *boîte*, indique l'emploi de chaque médicament, et de quelle façon il doit être administré, ce qui ne laisse au médecin ou à un opérateur quelconque aucune incertitude. Les réactifs que contient cette *boîte* sont les suivants : émétique, magnésie calcinée, protosulfure de fer, hydrate de peroxyde de fer gélatineux, sulfate de soude, tannin, camphre, alcali volatil, éther sulfurique, beurre d'antimoine, eau de mélisse des Carmes, chlorure de chaux, thé, bicarbonate de soude.

— Mécan. Les *boîtes à étoupes* sont généralement placées sur les cylindres des machines à vapeur et des pompes à double effet. Ces cylindres doivent être fermés aux deux extrémités, malgré le jeu que nécessite le passage de la tige du piston à leur base supérieure ou inférieure. Cette *boîte* peut affecter une infinité de formes, selon les dispositions particulières que présentent les machines. Nous allons décrire les pièces indispensables dont elle se compose pour satisfaire à toutes les conditions; c'est à l'intelligence du mécanicien constructeur qu'il appartient de trouver la forme la plus avantageuse, modifiée selon l'appareil auquel il doit l'appliquer.

La *boîte* se compose d'un cylindre creux, venu de fonte avec le couvercle du cylindre dans lequel se meut le piston. Le diamètre de ce cylindre doit avoir quelques centimètres de plus que sa tige. On y met des étoupes ou du cuir, que l'on comprime assez fortement pour empêcher la fuite du liquide ou du gaz que contient le cylindre.

Si l'étoupe n'était pas maintenue, sur le passage où s'opère la fuite, par une pièce qui exerce sur elle une certaine pression, à chaque mouvement de la tige, ou même par la seule force expansive de la vapeur, elle se soulèverait; on a donc fermé cette *boîte* par un couvercle formé d'un cylindre dont le diamètre est égal au creux de cette dernière. Ce couvercle est percé pour laisser passer la tige du piston et la laisser se mouvoir librement; il est destiné à comprimer l'étoupe ou le cuir, que l'on maintient dans cette position, soit en les vissant sur la *boîte*, soit au moyen de boulons fixés sur elle d'une manière quelconque, et traversant les deux oreilles ménagées dans la partie supérieure du couvercle. Qu'il s'agisse d'empêcher la fuite d'un gaz ou d'un liquide, l'étoupe ou le cuir doit toujours être bien graissé pour diminuer le frottement exercé sur la tige du piston, frottement qui est très-considérable.

Nous allons donner, pour bien faire comprendre ce qui vient d'être dit, une description exacte et détaillée de la disposition généralement adoptée dans les cylindres des machines à vapeur. Cette disposition, bien comprise, fera connaître toutes celles qui peuvent se présenter en mécanique dans tous les autres cas.

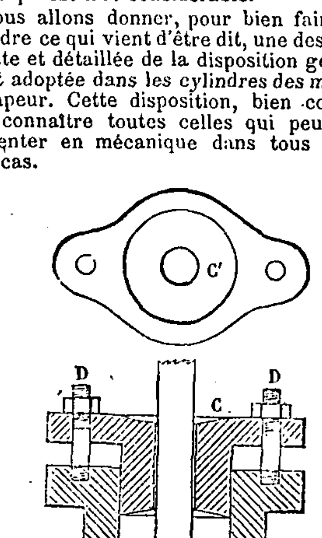

La figure ci-dessus représente une coupe en élévation de la *boîte*. A est la tige du piston; B, la *boîte* qu'on fait généralement venir de fonte avec le cylindre; C, son couvercle; DD, des goujons vissés dans la *boîte* et boulonnés sur le couvercle. C'est le plan du couvercle vu par-dessus; c'est aussi la forme de la *boîte* à la partie où sont vissés les goujons. On introduit dans la partie creuse de la *boîte* B, autour de la tige du piston, de l'étoupe ou du cuir qu'on a eu la précaution de tremper dans l'huile ou dans la graisse; on adapte le couvercle, qui est percé, comme on le voit dans la figure, en laissant du jeu entre lui et la tige, pour ne pas gêner cette dernière dans son mouvement de va-et-vient. Le cylindre du couvercle, dont le diamètre est égal à celui de la partie creuse EE de la *boîte*, vient s'appuyer sur l'étoupe; ce cylindre est de plus muni de deux brides, dans lesquelles viennent passer les boulons DD, dont on serre les écrous jusqu'à ce que les étoupes soient pressées avec une force suffisante pour obturer le passage du liquide ou du gaz. Dans une machine de petite force, où la pression que l'on doit exercer sur l'étoupe est faible, on se contente de tarauder le couvercle, qui est alors un simple cylindre creux, ayant à sa partie supérieure un surcroît de diamètre taillé à six ou huit pans, qu'on serre au moyen d'une clef à écrou. On a d'ailleurs plusieurs manières de fixer les boulons à la *boîte* : 1° si la *boîte* est munie d'oreilles, on peut employer des goujons, comme on le voit dans la figure; dans ce cas, si les filets de la partie vissée dans les oreilles ou dans l'épaisseur de la *boîte* sont à droite, les filets de l'autre extrémité qui doivent se visser avec l'écrou au-dessus du couvercle doivent être à gauche, et réciproquement; 2° on peut percer totalement les oreilles de la *boîte*, et faire passer des boulons à tête, qui viennent ensuite se visser au-dessus du couvercle comme dans le cas précédent. On peut encore, mais dans ce cas la solidité n'est pas très-grande, les fixer à la *boîte* au moyen de chevilles.

Les filets des boulons doivent excéder de quelques centimètres en dessus et en dessous de l'écrou; car quand le frottement a usé une certaine quantité d'étoupe, au lieu de la renouveler, on n'a qu'à serrer les écrous, et l'étoupe se comprimant bouche bien les issues par où pourrait s'échapper la vapeur. On a ménagé un évasement au-dessus du couvercle, pour alimenter l'étoupe d'huile ou de graisse fondue à mesure qu'elle s'use; cette huile ou cette graisse descend le long de la tige jusqu'à l'étoupe, par le jeu qui est ménagé entre elle et le couvercle, et vient ainsi lubrifier les parties frottantes.

Quoiqu'on laisse du jeu entre la tige et les deux couvercles (celui du cylindre à vapeur et celui de la *boîte* à étoupes), il y a toujours frottement, à cause des vibrations que subit cette tige, des mouvements, qui ne sont pas toujours très-réguliers, et des chocs qui ont toujours lieu, quelle que soit la perfection de la machine; pour adoucir ce frottement, on fait généralement le couvercle en bronze. Dans les machines d'une certaine force, où cette pièce peut être très-grande et très-coûteuse, on se contente d'y ajuster un manchon en bronze; mais, en laissant un jeu assez considérable, on peut s'en dispenser.

Comme le frottement dépend de l'étendue des surfaces en contact et de la pression exercée sur les corps frottants, il ne faudra donner à la *boîte* que juste la hauteur nécessaire pour arriver à une obturation convenable, et ne pas comprimer les étoupes au delà de ce qu'il faut pour les maintenir constamment appliquées sur le jeu par où pourrait s'échapper la vapeur ou l'eau. On peut se servir de toute espèce de matières végétales flexibles et très-divisées; mais les matières animales, sauf le cuir imbibé de graisse, éprouveraient un commencement de dissolution, et seraient trop ramollies par les graisses et par les huiles, sous l'influence d'une haute température.

— Techn. *Boîte à forets.* La *boîte à forets* peut affecter un grand nombre de formes et différentes grosseurs; ainsi, dans les *drilles* et les petits *porte-forets*, on fait la bobine à lanterne ou à dégagement évidée de telle sorte que le trou dans lequel s'engage le foret ou la fraise étant percé à jour, si un de ces outils vient à se casser, ce qui arrive très-fréquemment à cause de la trempe très-dure qu'on est obligé de leur donner, on puisse les dégager en les poussant par derrière au moyen d'une tige propre à cet usage. La partie de l'outil qui entre dans la *boîte à forets* se nomme la *soie* de la mèche ou du foret. On lui donne généralement la forme d'une pyramide quadrangulaire tronquée, allant en augmentant à partir du bout jusqu'à une longueur de l'outil d'environ 0 m. 02 ou 0 m. 03 de plus que le trou qui doit la recevoir dans la bobine, et qui est fait en sens inverse. Cette disposition dispense d'avoir une vis de pression. On peut se contenter alors d'enfoncer de force la soie de l'outil dans la *boîte*. Dans les instruments bien conditionnés, le forage du trou dans la *boîte à forets* est cylindrique, et les soies des mèches que l'on emploie le sont aussi; alors on est obligé d'employer une vis de pression pour l'empêcher de virer dans la *boîte*, et pour qu'elle soit entraînée dans le mouvement de rotation de l'outil. Cette vis peut maintenir la mèche, soit en appuyant sur un méplat ménagé dans la partie cylindrique, soit en s'engageant dans un trou pratiqué dans la mèche à cet effet. Ces soies rondes sont d'un ajustage bien plus facile, et on est bien plus sûr que la mèche tournera rond, c'est-à-dire qu'elle ne dandinera pas en tournant, ce qui est un vice radical.

Cet outil est employé par le serrurier, l'arquebusier, le bandagiste, et en général par tous ceux qui travaillent le fer. La vitesse que l'on imprime en moyenne à la *boîte à forets* par l'intermédiaire de l'archet est de trente-cinq à quarante tours par minute, pour des trous d'un diamètre de 0 m. 025 et au-dessous, et doit diminuer à mesure que le diamètre augmente.

— Les *boîtes de roues* se font ordinairement en fonte de cuivre pour les voitures légères, et en fonte de fer pour les chariots et les voitures de travail ordinaire; néanmoins, on peut les faire en tout autre métal, pourvu que ce métal présente une grande résistance au frottement. Contentons-nous de donner ici la description de la *boîte de roue* des chariots et des voitures ordinaires; ces *boîtes* sont en fonte de fer, et ont la forme d'un cône tronqué, percé d'un trou calibré sur la fusée, qui est légèrement conique; la longueur de cette *boîte* doit être égale à celle du moyeu de la roue, qu'elle vient affleurer des deux côtés; mais elle doit être plus petite que celle de la fusée; nous expliquerons tout à l'heure pourquoi. Cette *boîte* porte, à son gros bout et à sa partie extérieure, deux saillies nommées

oreilles, qu'on fait entrer de force dans des mortaises pratiquées dans le bois du moyeu, et qui servent à l'empêcher de tourner dans la roue, et l'obligent à tourner avec elle; c'est une condition indispensable, sans laquelle la *boite* n'aurait plus de raison d'être.

Si l'on faisait cylindrique la fusée de l'essieu, il serait très-difficile de faire le trou qui traverse la *boite* absolument juste à la grosseur de la fusée, et d'ailleurs, en supposant que l'on ait obtenu cette précision, elle ne tarderait pas à se détruire, l'usure augmentant la capacité du trou en même temps qu'elle diminuerait la grosseur de la fusée, et l'on aurait alors ces ballottements et ces trépidations qui sont une cause incessamment progressive de détérioration rapide; mais on fait la fusée de l'essieu un peu conique, aussi bien que le trou de la *boîte*, et il devient alors assez facile de réparer le mal causé par l'usure, puisque, dans ce cas, il suffit de serrer l'écrou extérieur qui termine la fusée, pour faire remonter la roue sur cette dernière, et enlever ainsi le jeu qui existait. Lorsque l'essieu n'est pas terminé par une vis avec écrou, mais seulement par une mortaise qui sert à placer une clavette, on n'a qu'à mettre une ou plusieurs rondelles, selon le besoin, entre la *boîte* et la clavette. Quelquefois, vers le milieu de la longueur du trou de la *boîte*, on a fait son diamètre un peu plus grand, de sorte que la *boite* ne touche la fusée qu'à ses deux *extrémités, en laissant une espèce de* chambre autour de celle-ci; un trou pratiqué au moyeu conduit à cette chambre, et c'est par ce trou qu'on introduit la graisse dont on lubrifie la fusée pour rendre le frottement plus doux. Ce trou ou entonnoir est d'ailleurs bouché par une cheville ou une vis, qu'on peut ôter et remettre à volonté. La substance grasse, qui s'est répandue dans la chambre de l'essieu, se distribue d'elle-même peu à peu aux parties frottantes, sous l'influence du mouvement de rotation et de la chaleur qu'il produit. On donne le nom de *flotte* aux rondelles que l'on met entre l'épaulement de l'essieu et la *boîte* de la roue, qui est à arasement avec le moyeu. Ces rondelles sont enlevées quand il commence à y avoir du jeu, et l'on fait avancer la roue jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de ballottements.

Parmi les divers perfectionnements apportés dans la construction des *boîtes de roues*, nous allons décrire celui de M. Leclercq, dont nous empruntons la description au *Dictionnaire technologique des arts et métiers*. Après avoir fixé la *boite* au centre de la roue, en ayant soin que cette *boite* soit un peu plus courte que le moyeu, on place aux deux extrémités une forte rondelle en cuivre coupée en polygone à six pans, et maintenue verticale par le bois du moyeu qui la reçoit dans une entaille de même forme. Ces deux rondelles sont percées au centre pour livrer passage à la fusée de l'essieu. L'une s'appuie contre le chapeau qui garnit l'écrou, et l'autre contre l'épaulement de l'essieu; et même sa surface est travaillée en creux de même diamètre, pour recevoir cet épaulement et glisser sur lui en tournant. On doit se figurer ces deux rondelles comme entraînées par la rotation de la roue, quoique indépendantes d'elle et de l'essieu. Dans le petit vide laissé entre la *boite* et chaque rondelle, sont logées plusieurs plaques de carton circulaires, superposées et percées par l'essieu; elles remplissent complétement les deux chambres qui sont entre la *boite* et les rondelles, et sont fortement serrées les unes sur les autres par la pression de l'écrou. Ces plaques de carton ont pour objet de former une sorte de coussin élastique, qui peut être remplacé par du cuir ou du caoutchouc, pressant continuellement les rondelles contre les embases; savoir, l'épaulement d'une part, et le chapeau de l'autre. Par cette pression continuelle, il n'existe aucun jeu entre les pièces; on n'entend même aucun bruit. Quand on remarque qu'il va se produire du jeu, on n'a qu'à ajouter une ou deux plaques de carton ou de caoutchouc. Elles s'imbibent de graisse ou d'huile, et conservent un frottement doux entre les pièces qui se touchent. Elles s'usent peu, et sont très-faciles à changer lorsque cela est devenu nécessaire. On pourrait encore substituer à ces plaques de petits ressorts en acier.

Dans les campagnes, on remplace quelquefois, pour les charrettes, les *boites de roue* par deux gros anneaux de fer, introduits de force aux bouts du moyeu, et dont les *bouges* ont pour diamètres ceux de la fusée de l'essieu. Toutes les voitures de luxe sont munies aujourd'hui d'une *boîte* du système anglais d'essieux *patentés*, qui garantissent complétement le maintien de la roue dans son essieu et conservent bien mieux la graisse tout autour.

— Art. mil. *Boîte à balles*. C'est une *boite* cylindrique en tôle ou en fer-blanc, qui est remplie de balles rondes, de fonte ou de fer, disposées par couches et bien assujetties avec de la sciure de bois. Cette boîte porte à la partie inférieure un culot de fer assez épais pour communiquer l'impulsion aux balles, et elle est fermée par un couvercle muni d'une anse qui sert à la saisir et à empêcher qu'on ne confonde ses deux extrémités. Les boîtes à balles se tirent avec les obusiers et les canons-obusiers. Leur calibre, ainsi que la grosseur et le nombre des balles qu'elles renferment, varie suivant le calibre des pièces elles-mêmes. Au sortir du canon, les balles brisent la boîte et s'échappent sous la forme d'une gerbe conoïde : elles produisent des effets d'autant plus terribles que leur diamètre est plus considérable. On admet que, dans les circonstances les plus favorables, un tiers peut atteindre le front d'un demi-bataillon d'infanterie, et la moitié celui d'un escadron de cavalerie.

— *Boîte de Boule*. Ce petit appareil, ainsi appelé du nom de son inventeur, sert à communiquer le feu à la charge d'une mine. C'est une boîte cubique en bois, qui a 50 centimètres environ de hauteur et 15 à 20 de côté. Elle est percée d'un trou dans le fond, et munie au couvercle d'une ouverture fermée par une planchette mobile dans une coulisse. On introduit le bout du saucisson dans le trou du fond, en ayant soin d'en éparpiller la poudre, et l'on pose une étoile à mèche enflammée sur la planchette. Ces préparatifs terminés, il suffit, pour faire jouer la mine, de tirer une corde attachée à la planchette, le déplacement de cette dernière ayant pour effet de faire tomber l'étoile sur la poudre.

— Jeux. *La boîte d'amourette*. Dans ce jeu, la personne qui commence prend une petite boîte et la présente à son voisin de droite, en disant : « Je vous vends ma petite boîte d'amourette, qui contient trois choses. » Celui-ci demande : « Quelles sont-elles? — Aimer, embrasser, congédier, » reprend le premier joueur; puis, il ajoute : « Qui aimez-vous?... qui embrassez-vous?... qui congédiez-vous?... » A chacune de ces questions, le second joueur désigne une des personnes présentes : il donne un baiser à celle qu'il a nommée à la seconde question, et fait donner un gage par celle qu'il a congédiée. On peut aimer, embrasser et congédier celui qui a offert la boîte, en répondant : « Vous, » à chaque question. On peut aussi aimer, embrasser ou congédier plusieurs personnes à la fois, même toutes celles qui se trouvent dans le salon; mais, en général, on convient de n'user de ce droit qu'une seule fois dans la soirée.

BOITE s. f. (boi-te — rad. *boire*). Etat du vin devenu bon à boire : *Vin qui n'est pas encore en* BOITE. ‖ Petit vin qu'on obtient en versant de l'eau sur le marc, avant qu'il soit entièrement pressuré : *Boire de la* BOITE.

BOITEAU (Dieudonné-Alexandre-Paul), également connu sous le nom de BOITEAU D'AMBLY, littérateur, né à Paris en 1830. Elève de l'Ecole normale, qu'il quitta en 1852, il embrassa la carrière littéraire et fit paraître successivement les *Aventures du baron de Trenck* (1853); les *Lettres choisies de lady Montague* (1853); les *Cartes à jouer et la cartomancie* (1854); *Album de l'Exposition universelle* (1855); *Légendes pour les enfants* (1856). Ayant été en relation avec Béranger, il fut chargé, après la mort de l'illustre chansonnier, de publier ses *Œuvres posthumes* (1857, 4 vol. in-8°), et il prit la défense du poëte national contre les attaques dont son talent et son caractère étaient alors l'objet, dans deux brochures intitulées : *Erreurs des critiques de Béranger* (1858); *Philosophie et politique de Béranger* (1858), etc. L'année suivante, il commença à faire paraître la *Correspondance de Béranger* (1859-1860, 4 vol.), réunie par ses soins, accompagnée de notes et de commentaires. M. Sainte-Beuve a reproché à M. Boiteau d'y avoir trop oublié son rôle d'éditeur, « d'intervenir à tout propos à travers son auteur, et de parler en son propre nom durant des pages. » Depuis cette époque, M. Paul Boiteau a tourné ses études vers la politique et l'économie sociale. Il fit paraître, en 1859, une brochure intitulée : *En avant!* qui fut aussitôt saisie; puis, il a successivement publié : *Etat de la France avant* 1789 (Paris, 1860, in-8°); les *Traités de commerce, texte historique et pratique des traités en vigueur* (1863, in-8°); *Fortune publique et finances de la France* (1865, 2 vol. in-8°). En 1863, M. Paul Boiteau s'est présenté à la députation, comme candidat indépendant et libéral, dans le département de la Charente, où il n'a obtenu qu'une imperceptible minorité. Outre les ouvrages cités plus haut, M. Boiteau, qui est un producteur infatigable, et dont les œuvres se ressentent de cette hâte à composer, a donné des éditions de l'*Histoire amoureuse des Gaules* (1858), et des *Mémoires de madame d'Epinay*. Enfin, il a publié un grand nombre d'articles dans plusieurs journaux et revues, notamment dans le *Courrier de la librairie*, dont il était rédacteur en chef, et dans le *Journal des économistes*.

BOITEL (Pierre, sieur DE GAUBERTIN), écrivain français du commencement du XVII^e siècle. Voici les titres de ses ouvrages : les *Tragiques accidents des hommes illustres, depuis le premier siècle jusqu'à présent* (1616); le *Théâtre du malheur* (1621); le *Tableau des merveilles du monde* (1617); la *Défaite du faux amour par l'unique des braves de ce temps* (1617, 2 vol.); *Recueil de pièces satiriques sur la mort du maréchal et de la maréchale d'Ancre; Histoire des choses les plus mémorables de ce qui s'est passé en France depuis la mort de Henri le Grand jusqu'à l'assemblée des notables en* 1617 *et* 1618. On lui attribue aussi la cinquième et la sixième partie de l'*Astrée* (1626, 2 vol. in-8°), publiées sous le nom de Borstet.

BOITEL (Léonard), typographe et littérateur, né à Rive-de-Giers en 1806, mort en 1855. Après quelques essais dramatiques, il s'établit imprimeur à Lyon en 1833, et édita des ouvrages qui eurent beaucoup de succès : *Lyon vu de Fourvières; Lyon ancien et moderne* (1838); *Album du Lyonnais* (1843); la *Revue du Lyonnais*, qui contient de nombreux articles de lui, et qui a passé depuis aux mains de M. Vingtrinier, etc. Parmi ses propres écrits, on distingue deux recueils de poésies, des pièces de théâtre, des précis historiques sur les inondations de Lyon, et plusieurs autres productions.

BOITELETTE s. f. (boi-te-lè-te) — dim. de *boîte*.) Petite boîte, écrin, étui : *Deux petites* BOITELETTES *d'argent, dorées, à mettre pain à chanter*. (Titre de l'an 1363.) *Elle me tendait une* BOITELETTE *de sapin*. (Ch. Nod.)

BOITEMENT s. m. (boi-te-man — rad. *boiter*). Action de boiter, défaut de marche de celui qui boite. L'Académie ne donne que *claudication*, mot qui semble trop scientifique pour le langage ordinaire.

— Mécan. Irrégularité dans les mouvements d'une machine.

BOITER v. n. ou intr. (boi-té — rad. *boite*, pris dans le sens d'articulation). Marcher en inclinant le corps d'un côté plus que de l'autre, ou alternativement de l'un et de l'autre côté : BOITER *d'un pied*. BOITER *des deux pieds. Un cheval, un chien qui* BOITE. *Depuis sa chute, il* BOITE *du pied gauche. Homère dit que, quand les bienheureux immortels virent Vulcain qui* BOITAIT *dans leur maison, il leur prit un rire inextinguible*. (La Font.) *Faute d'un clou, le cheval* BOITE *et le cavalier arrive trop tard*. (Franklin.) *Je connais une femme qui marche assez bien, mais qui* BOITE *dès qu'on la regarde*. (Montesq.)

> Comme Miphiboseth, il *boite* des deux jambes.
> V. HUGO.

> Est-il permis de marcher droit
> A la suite d'un roi qui *boite?*
> ***

— *Boiter tout bas*, S'incliner très-bas en boitant : *Il est goutteux, il* BOITE TOUT BAS. *Ce cheval* BOITE TOUT BAS.

> Monsieur, où courez-vous? C'est vous mettre en [danger,
> Et vous *boitez tout bas*. . . . . .
> RACINE.

— Fig. Manquer de quelque chose, être imparfait : *Pour qui jouit seul, le plaisir* BOITE. (Petit-Senn.) ‖ En ce sens, on ne dit guère que CLOCHER.

— **Syn. Boiter, clocher.** Dans le sens propre, ces deux verbes signifient marcher d'une manière inégale ou défectueuse, mais *clocher* dit plus que *boiter* et semble indiquer que le corps n'incline pas seulement d'un côté, mais des deux côtés alternativement, ce qui a de l'analogie avec le mouvement d'une cloche; au reste, *clocher* ne s'emploie que rarement dans ce sens, et seulement dans le style familier. Au figuré, c'est *clocher* qu'on emploie presque seul, et il annonce un défaut de symétrie qui choque comme l'allure du boiteux; un vers *cloche* quand il n'a pas le nombre de syllabes nécessaire ou quand il en a trop; une comparaison *cloche* quand il n'y a pas assez de ressemblance entre les objets rapprochés.

BOITERIE s. f. (boi-te-rî — rad. *boiter*). Art. vétér. Claudication d'un animal domestique : *La* BOITERIE *des animaux a trois degrés : la* BOITERIE *feinte, la* BOITERIE *basse et la marche à trois jambes. Les molettes n'occasionnent la* BOITERIE *que lorsqu'elles sont très-développées*. (Lecoq.)

— **Encycl.** On donne le nom de *boiterie* ou de claudication à une irrégularité de la marche, déterminée par l'inégalité ou l'impuissance d'action d'un ou de plusieurs des membres locomoteurs. Cette irrégularité peut procéder de causes différentes, dit M. Bouley; telles sont : 1° l'inégalité accidentelle dans la longueur des colonnes de soutien, ainsi que cela s'observe lorsqu'un fer vient à manquer sous un pied, ou que les fers n'ont pas une égale épaisseur et une même ajusture, ou encore qu'un caillou est engagé et fixé dans une lacune latérale; 2° une douleur inhérente à quelque partie d'un membre, qui l'empêche de rester au soutien pendant le temps marqué, et sollicite l'animal à précipiter instinctivement les actions du membre congénère; 3° la faiblesse ou l'inertie musculaire, comme dans l'atrophie, l'engourdissement ou la paralysie, d'où le ralentissement ou l'impossibilité des mouvements; 4° enfin, un dérangement mécanique des ressorts locomoteurs, d'où la difficulté ou l'empêchement complet des fonctions de support et de translation, ainsi que cela se remarque dans les cas de déchirure musculaire, de luxation, de fracture, d'ankylose, etc.

Les *boiteries* jouent un rôle très-important dans la pathologie vétérinaire. Elles se présentent fréquemment sous des formes aussi diversifiées que les causes qui les engendrent; obscures souvent dans leur siége, rebelles dans un trop grand nombre de cas aux traitements les plus énergiques, elles ont pour conséquence d'entraîner une perte considérable de capital, soit par l'incapacité de travail dont elles sont la cause, soit par l'amoindrissement de la valeur des animaux qui en sont atteints. Le cheval, dit M. Bouley, dont un des rouages de l'appareil locomoteur est altéré au point d'empêcher son utilisation, est une machine dont la conservation est onéreuse; car non-seulement elle est improductive, mais encore elle exige une consommation journalière pour son entretien. Il importe donc au vétérinaire de s'attacher à l'étude des *boiteries*, de rechercher leurs causes, les lésions qui les produisent, et surtout de trouver les moyens d'y remédier d'une manière efficace et rapide. On range les *boiteries* dans six catégories différentes, établies d'après : 1° l'organe ou le tissu dont la lésion en est la cause (déchirure musculaire, rupture des tendons, entorse, nerf-férure, névrôme, névrite, bleime, seime, etc.); 2° la région qui en est le siége (*boiterie* du pied, de l'épaule, de la hanche, de la rotule, du jarret, du genou, etc.); 3° leur durée (*boiterie* récente et *boiterie* chronique); 4° leur type (*boiterie* continue ou intermittente, intermittente de mal récent ou intermittente de vieux mal, à chaud ou à froid); 5° leur degré (on dit alors : l'animal feint, l'animal boite, l'animal boite tout bas ou à trois jambes); 6° leur nature (*boiteries* essentielles dues aux entorses, luxations, contusions, piqûres, etc., et *boiteries* sympathiques, telles que celles qui se manifestent dans le farcin, la morve, l'infection purulente, l'hépatite, la pneumonie, etc.).

Le diagnostic d'une *boiterie* présente souvent de grandes difficultés, surtout lorsqu'elle est peu prononcée. Etant donné un cheval boiteux, il faut reconnaître avant tout le membre dont il boite; pour cela, on doit examiner le cheval au repos et en exercice. Lorsqu'un cheval souffre d'un membre antérieur, il porte quelquefois ce membre en avant, ce que les anciens maréchaux exprimaient en disant qu'il montre le chemin de Saint-Jacques. A cette phrase un peu longue, on a substitué l'expression anglaise *to point*, montrer du doigt, traduite par le mot *pointer*. D'autres fois, il maintient ce membre demi-fléchi à l'articulation du boulet (bouleté), ou arqué (fléchi au genou), ou tombant et reposant sur le sol par la face antérieure de la paroi et de la couronne. Si l'animal souffre d'un membre postérieur, ou bien il le maintient demi-fléchi, reposant sur le sol par l'extrémité de la pince, ou il le conserve levé au-dessus du sol, ou enfin il le laisse tomber complétement : attitudes variées, à chacune desquelles il est possible de donner une signification spéciale. L'animal boiteux que l'on veut examiner pendant l'exercice peut être soumis aux allures du pas, du trot et même du galop, suivant l'intensité de sa claudication. A l'une ou à l'autre de ces allures, la *boiterie* est exprimée par une gêne, un empêchement plus ou moins marqué, ou une cessation complète des fonctions du membre malade. Pour déterminer la manifestation du vice qui caractérise la *boiterie* modérée, on fait trotter l'animal en ligne droite sur un terrain pavé. L'observateur doit se placer de manière à voir l'animal par devant, par derrière et sur les côtés. Quelquefois on fait monter l'animal par un cavalier, afin de rendre l'irrégularité de sa marche plus manifeste. Quand le cheval boiteux est en mouvement, l'observateur doit suivre attentivement les oscillations de la tête, qui donne très-exactement, par ses mouvements alternatifs d'élévation et d'abaissement, la mesure de l'inégalité des actions des membres antérieurs. La croupe éprouve aussi, comme la tête, un mouvement inégal de balancement, sous l'influence des actions inégales des membres dont l'un est affecté; mais ce mouvement est bien moins accusé que celui de la tête, et par cela même fournit des indices moins certains. Lorsqu'on a reconnu le membre boiteux, il faut déterminer le siége de la *boiterie*. Pour cela, il faut recueillir les commémoratifs, observer les signes fournis par les attitudes de l'animal en repos, les symptômes qui se manifestent pendant les mouvements, et enfin ceux qui sont saisissables par l'exploration des sens dans les différentes régions des membres boiteux. Etant donné le siége, on conçoit aussitôt la notion de la nature du mal; et réciproquement, étant connue la nature, on met le mal à sa place. Les causes des claudications sont si nombreuses, les maladies dont elles sont l'effet sont si diversifiées dans leur nature et dans leur forme, qu'on ne peut fixer les règles d'un traitement général qui leur soit applicable. Les moyens thérapeutiques doivent varier suivant les indications spéciales qui se présentent.

— *Boiterie rédhibitoire*. La loi du 20 mai 1838, qui régit en France le commerce des animaux domestiques, a rangé dans la catégorie des vices rédhibitoires, avec *neuf jours de garantie*, pour le cheval, l'âne et le mulet, une variété de *boiterie* qu'elle qualifie : *Boiterie intermittente pour cause de vieux mal*. Lorsqu'une *boiterie* ne se manifeste pas d'une manière continue, qu'elle est visible à certains moments, et impossible à apercevoir dans d'autres; qu'en un mot, le cheval qui en est affecté se montre tantôt droit et tantôt boiteux, suivant les conditions particulières dans lesquelles on le place, cette *boiterie* est intermittente, et cette intermittence est le premier caractère de la *boiterie* rédhibitoire; mais il faut, de plus, pour être rédhibitoire, que la *boiterie* existe *pour cause de vieux mal*, c'est-à-dire il faut qu'elle soit ancienne et qu'elle résulte d'une cause occulte, indéterminée, et non pas d'un mal visible. Ainsi, on ne dit pas qu'un cheval qui est affecté d'une seime ancienne, d'une fourbure chronique, d'une forme, est affecté d'une *boiterie* de vieux mal; il boite d'une maladie déterminée, qu'on peut parfaitement re-

connaître, tandis que le vieux mal implique et l'ancienneté et l'état latent de la cause déterminante. Donc, le *vieux mal* n'est point synonyme *d'un vieux mal;* ayant un sens plus circonscrit, ce mal veut dire un mal ancien et caché. Si le législateur a ajouté au mot *intermittente* cette qualification : *pour cause de vieux mal*, c'est qu'il existe des *boiteries* intermittentes pour *causes récentes*, et que celles-là devaient être exclues de la rédhibition, car la cause qui les a produites peut avoir pris naissance après la livraison, et il eût été injuste de rendre le vendeur responsable d'un mal qui n'est pas de son fait. C'est avec justice que la *boiterie* qui réunit le double caractère d'être intermittente et pour cause de vieux mal a été rangée dans la catégorie des vices rédhibitoires, car c'est un vice caché par sa cause le plus souvent insaisissable extérieurement, et par son mode de manifestation, puisque dans certains moments ce vice n'est pas apparent, et que dans d'autres il rend l'animal impropre à l'usage auquel on le destine, ou diminue considérablement les services qu'il peut rendre, et ce sont justement là les caractères attribués aux vices rédhibitoires par l'art. 1641 du code Napoléon, dont la loi du 20 mai n'est qu'un corollaire. La *boiterie* intermittente se manifeste par deux modes particuliers : ou elle se montre au moment du départ, disparaît par l'exercice, et reparaît avec le repos, et c'est la *boiterie* dite *à froid;* ou bien, inapercevable au moment où les animaux commencent à se mettre en action, elle se manifeste par l'exercice, et disparaît avec le repos; c'est la *boiterie à chaud.* Pour constater la *boiterie* intermittente, apparente à froid, il faut reconnaître trois choses : 1° Quel est le membre boiteux? Dans certains cas, on peut répondre immédiatement à cette question; mais dans d'autres, et ce sont les plus nombreux, ceux où la *boiterie* est à peine perceptible, cette question offre d'assez grandes difficultés. Lorsque l'expert a reconnu de quel membre le cheval est boiteux, il recherche s'il n'existe pas de causes récentes, telles que contusions, plaies, engorgements chauds et douloureux, etc., auxquelles la *boiterie* pourrait être attribuée. Dans ce cas, il ne faut pas pousser les épreuves plus loin, mais attendre la disparition de ces maladies aiguës, pour voir si la *boiterie* persiste; car si elle persistait, elle ne serait due qu'à un mal ancien et caché. 2° La *boiterie* est-elle intermittente? La solution de cette question exige que l'animal soit exercé aux différentes allures, suivant sa conformation et le service auquel il est propre. L'épreuve peut être continuée pendant quelques heures, mais elle ne doit jamais être excessive, au point de mettre l'animal à bout de ses forces; l'expert ne doit exiger du cheval qu'il examine sous ce point de vue que ce qu'on lui demanderait s'il était employé à son travail habituel. Si, après ces premières épreuves, la *boiterie* persiste, elle n'a pas le caractère rédhibitoire; si elle n'est plus apercevable, il y a présomption de son intermittence, mais non certitude, parce que sa disparition actuelle peut être définitive. C'est pourquoi, au bout d'un certain temps, très-variable du reste, l'expert procède à une nouvelle visite de l'animal, pour constater si la *boiterie* se manifeste de nouveau. 3° La *boiterie* procède-t-elle de cause de vieux mal? L'expert doit rechercher, par un examen attentif du membre dont le cheval boite, si ce n'est pas à une cause récente que la claudication intermittente constatée peut être attribuée, auquel cas la *boiterie* ne serait point rédhibitoire. Dans le cas de *boiterie* intermittente apparente à chaud, la claudication, d'abord inapercevable, se manifeste par un exercice plus ou moins prolongé. Lorsqu'il aura fait apparaître cette *boiterie*, l'expert aura à rechercher, comme dans le cas de *boiterie* à froid, quel est le membre boiteux, si la *boiterie* est intermittente, si elle procède d'une cause de vieux mal. Si, la *boiterie* étant constatée, elle a disparu après un temps rapide ou lent, il y a présomption qu'elle est intermittente, mais non pas certitude, car cette *boiterie* peut ne pas reparaître. Il faut donc encore soumettre l'animal à de nouvelles épreuves.

Les maquignons, dans le but de dissimuler la nature d'une *boiterie* de vieux mal, mettent en évidence une cause *artificielle* de claudication, peu grave de sa nature, mais suffisante pour expliquer les phénomènes qui se présentent actuellement. Tantôt le marchand fait appliquer, sous le pied du membre boiteux un fer mal ajusté qui presse la sole et détermine une compression douloureuse; tantôt il fait chauffer un peu le sabot, afin d'invoquer les traces de brûlure; ou bien il fait une petite blessure visible sur les régions supérieures à l'ongle, et tâche ainsi de tromper les acheteurs, en attribuant la claudication actuelle à ces causes apparentes. Son tour est joué s'il parvient ainsi à gagner du temps au delà des limites de la garantie.

La loi du 20 mai dit que : « Si pendant la durée des délais fixés par l'article 3, l'animal vient à périr, le vendeur ne sera plus tenu de la garantie, à moins que l'acheteur ne prouve que la perte de l'animal provient de l'une des maladies spécifiées dans l'article 1er. »

Il peut arriver que la *boiterie* intermittente résulte de l'oblitération des artères d'un membre, et que l'animal, après qu'un expert a constaté qu'il est affecté d'une *boiterie* intermittente à chaud, tombe, dans un dernier essai, comme frappé de paralysie, et meure, puis qu'à l'autopsie on constate une oblitération artérielle. Ce serait le cas alors de faire l'application de l'article 7, car il est hors de doute qu'en pareille circonstance la mort se rattache à l'oblitération artérielle. Si, dans un cas semblable, l'expert n'a pas été appelé à examiner l'animal pendant sa vie, et qu'il n'ait pour s'éclairer que des lésions cadavériques, d'après MM. Bouley et Renault, l'existence d'une oblitération artérielle ne suffirait pas pour lui donner le droit d'affirmer que l'animal était affecté pendant sa vie d'une *boiterie* intermittente; parce que, dans quelques cas, l'oblitération artérielle produit, dans sa période ultime, une *boiterie* continue. Dans son procès-verbal, l'expert pourrait établir seulement que l'animal était affecté d'une lésion ancienne, qui devait forcément entraîner une claudication, mais sans pouvoir dire si c'était une *boiterie* continue ou intermittente.

BOITET DE FRAUVILLE (Claude), écrivain français, né à Orléans en 1570, mort en 1625. Il était avocat au parlement, et il publia : les *Dionysiaques*, ou les *Voyages*, *les amours et les conquêtes de Bacchus aux Indes*, traduit du grec de Nonnus (1625); le *Fidèle historien des affaires de France, contenant ce qui s'est passé depuis le mois de décembre* 1620 *jusqu'au* 10 *janvier* 1623 (Paris, 1623); le *Prince des princes*, ou l'*Art de régner* (1632); l'*Odyssée d'Homère*, traduite du grec en français et suivie d'une *Histoire de la prise de Troie*, recueillie de plusieurs poëtes grecs (1629, in-8°).

BOITEUSE s. f. (boi-teu-ze — rad. *boiteux*). Dans le langage des soldats, Marche militaire que les tambours battent ou que les trompettes sonnent par dérision, en l'honneur des retardataires : *Le maréchal de Saint-Arnaud avait une horreur instinctive pour les lenteurs diplomatiques. Un jour qu'on lui annonça l'arrivée d'un diplomate : Clairons! s'écria-t-il, sonnez la* BOITEUSE.

— Chorég. Danse allemande, qui est une sorte de pas à contre-temps. ‖ Air sur lequel on exécute cette danse.

— Const. Solive, d'une part encastrée dans le mur, de l'autre fixée sur la pièce de bois nommée chevêtre.

BOITEUSEMENT adv. (boi-teu-ze-man — rad. *boiteux*). D'une manière boiteuse, en boitant. ‖ Peu usité.

BOITEUX, EUSE adj. (boi-teu, eu-ze — rad. *boiter*). Qui boite : *Un homme* BOITEUX *d'un pied, des deux pieds, du pied droit, du pied gauche. Un cheval, un âne, un chien* BOITEUX. *Vous aviez bien raison de me dire que vous alliez bon train, tout* BOITEUX *que vous êtes.* (Le Sage.) *Je me suis blessé à la jambe, de manière que je suis demeuré* BOITEUX *depuis ce temps-là.* (Galland.) *Byron était d'une haute taille, d'une belle figure, mais il était né* BOITEUX. (Bouillet.)

> Volontiers gens *boiteux* haïssent le logis.
>
> LA FONTAINE.

> Ceux-ci sont nés *boiteux*, ceux-là sont nés bossus,
> L'un un peu moins, l'autre un peu plus.
>
> FLORIAN.

— Par ext. Dont les pieds sont inégaux, en parlant d'un meuble : *Il était accoudé en face de ses deux bouteilles vides, sur une table* BOITEUSE. (Alex. Dumas.) *Une table* BOITEUSE, *assujettie par des tranches de liége, occupait l'embrasure d'une fenêtre sans rideaux.* (J. Sandeau.) *Les passants s'entassent aux tables* BOITEUSES *d'un estaminet borgne.* (Th. Gaut.)

> Quatre siéges *boiteux*, un manche de balai,
> Tout sentait son sabbat et sa métamorphose.
>
> LA FONTAINE.

> Ici deux grands bahuts, des tabourets *boiteux*,
> Cassant à tout propos quand on s'assoit sur eux.
>
> A. DE MUSSET.

‖ Qui est mal d'aplomb, en parlant d'une construction : *Qu'à la ville une maison quelque peu borgne ou* BOITEUSE *empiète d'un pied sur une rue large de trente ou quarante pieds, vite la loi s'émeut, elle s'indigne.* (E. Sue.)

— Fig. Lent dans son action, dans ses progrès : *Non, France, c'est assez que de te voir si* BOITEUSE *du pied et si traînarde, toi qui marchais comme une reine à l'avant-garde des nations!* (Cormen.) *Les* BOITEUX *sont mal propres aux exercices du corps, et aux exercices de l'esprit les âmes* BOITEUSES. (Montaig.) *Si le pouvoir n'était qu'aveugle; mais il est* BOITEUX, *sourd et bègue.* (É. de Gir.) *Sans une détermination de la valeur, la justice est* BOITEUSE, *est impossible.* (Proud.) *La justice est* BOITEUSE, *dit-on; raison de plus pour l'aider, afin qu'elle arrive plus vite.* (L. Jourdan.)

> La vengeance est *boiteuse*; elle vient à pas lents,
> Mais elle vient. . . . .
>
> V. HUGO.

> Le plaisir d'abord nous enivre,
> Puis vient la peine au pied *boiteux*.
>
> PONSARD.

‖ Inégal, disproportionné.

> ..... On sait trop comment les unions *boiteuses*
> Se changent à la longue en des chaînes honteuses.
>
> E. AUGIER.

‖ Mal fait, incomplet, bâtard : *D'où vient qu'un* BOITEUX *ne nous irrite pas, et qu'un esprit* BOITEUX *nous irrite? C'est qu'un* BOITEUX *reconnaît que nous allons droit, et qu'un esprit* BOITEUX *dit que c'est nous qui boitons.* (Pasc.)

— *Paix boiteuse*, Paix mal assise, conclue, de part et d'autre, avec l'intention de ne pas en observer les conditions.

— Littér. Incomplet, qui manque de quelque partie, nécessaire pour la mesure ou la cadence : *Vers* BOITEUX. *Période, phrase* BOITEUSE. *Ce mépris est certainement justifié par une foule de lignes* BOITEUSES, *de cadences tronquées, de césures hors de place.* (Th. Gaut.) ‖ Se dit de toute production littéraire dont les différentes parties n'ont pas les proportions, l'équilibre, l'harmonie nécessaires : *Votre drame est né* BOITEUX; *croyez-moi, ne lui donnez pas de jambe de bois.* (V. Hugo.)

— Typogr. *Colonne boiteuse*, Colonne qui n'a pas le même nombre de lignes que les autres de la même page.

— Techn. *Retors boiteux*, Chez les rubaniers, Dernier retors qui a moins de marches que les autres.

— Cost. *Châle boiteux*, Châle qui avait une large broderie, un large dessin, sur un de ses bords seulement : *Les châles* BOITEUX *ont été à la mode.* ‖ *Ruban boiteux*, Ruban dont la couleur ou le dessin ne sont pas les mêmes sur les deux bords.

— Manége. *Cheval boiteux de l'oreille et de la bride*, Cheval qui, par des mouvements de tête, marque tous les pas qu'il fait en boitant.

— Anc. mus. *Contre-point boiteux*, Contrepoint chargé de syncopes ou de contre-temps, sur lesquels la voix semble sautiller. ‖ On disait aussi CONTRE-POINT A LA BOITEUSE.

— Substantiv. Personne qui boite : *Un* BOITEUX, *une* BOITEUSE. *La nouvelle du siége de Charleroi a fait courir tous les jeunes gens, et même les* BOITEUX. (Mme de Sév.) *Privés de généraux, les Spartiates demandèrent un de leurs guerriers aux Athéniens, qui, par dérision, adressèrent à Sparte un* BOITEUX, *Tyrtée, musicien jovial et poëte par-dessus le marché.* (Rollin.) *La bêtise est un vice quand la vanité s'y joint; le* BOITEUX *est plus ridicule lorsqu'il court.* (Levis.)

> Le *boiteux* vient, clopine sur la tombe,
> Crie hosanna, saute, gigotte et tombe.
>
> VOLTAIRE.

— Fig. Ce qui arrive lentement : *La faveur, cette céleste* BOITEUSE, *pour les gens de génie marche plus lentement que la justice et la fortune.* (Balz.)

— Prov. *Il ne faut pas clocher devant le boiteux*, Il ne faut rien dire ni faire qui puisse rappeler aux gens le défaut naturel dont ils sont affligés.

— Alchim. *Le boiteux*, Le feu, par allusion à Vulcain, le dieu du feu, qui, en tombant du ciel, s'était cassé la jambe et en était demeuré boiteux.

— **Antoymes**. Allant, ingambe, valide.

— **Encycl**. *Des boiteux en général et de quelques boiteux célèbres.* Brantôme, le cynique conteur d'historiettes graveleuses, s'est longuement étendu sur la vertu amoureuse que porte en soi une belle jambe. Il consacre tout un discours à cette grave affaire de l'ensorcellement produit par la vue d'un genou fait au tour, blanc, bien poli et montré à propos. On nous pardonnera sans doute de ne pas suivre dans ses considérations quelque peu scabreuses le chroniqueur des *Dames galantes*. Il traite la question *ex professo*, l'étudie avec un soin extrême, la tourne et la retourne avec une conscience dont rien n'approche, et vous dit naïvement, fort naturellement : « J'allais dire les plus jolies polissonneries du monde. » Sa bonne foi, son étonnante conviction, sa grâce badine ont certes plus d'un attrait pour le curieux et le lettré; mais un souffle de corruption détruit le charme et salit l'esprit. Le bonhomme a toujours connu force belles, honnêtes et douces dames et filles de par le monde; mais il se trouve, tant nous sommes devenus sages et réservés, que la compagnie de ces belles et honnêtes dames et filles ferait monter le rouge au visage d'un zouave trois fois chevronné. Le mieux est donc de ne rapporter que la conclusion de son discours, la seule chose, ou à peu près, qu'on en puisse décemment citer : « Louera qui voudra les autres beautez de la dame, comme ont fait plusieurs poëtes; mais une belle jambe et un beau pied ont une grande faveur et pouvoir à l'empire d'amour. » Les femmes en savent sur ce point bien plus encore que Brantôme, et l'on se rappelle que, de son temps déjà, saint Jérôme reprenait énergiquement une dame trop disposée à faire montre de ses attraits : « Par la petite bottine brunette, et bien tirée, et luisante, s'écriait saint Jérôme, elle sert d'appeau aux jeunes gens, et d'amorces par le son des bouclettes. » Les femmes, disons-nous, en savent plus long que Brantôme, témoin le soin qu'elles apportent à laisser paraître à demi hors de la jupe un bas blanc et bien tiré, ou à voiler sous une longue robe une cheville difforme; mais ce qui nous étonne le plus, c'est que Brantôme, si expert en matière de galanterie et de raffinements amoureux, n'ait pas, en regard de sa dissertation hautement colorée et pimentée sur les jambes irréprochables de forme et délectables d'aspect, consacré quelques pages aux jambes boiteuses, dont la philosophie ancienne n'a pas dédaigné pourtant de s'occuper, leur reconnaissant de délicieux mérites, que certes la plume de l'effronté conteur eût célébrés, mieux ou plus complétement que tout autre. Pourtant Brantôme avait voyagé en Italie, où ce proverbe était répandu que « Celui-là ne connaît pas Vénus en sa parfaite douceur, qui n'a couché avec la boiteuse. » Cette parole était depuis longtemps en la bouche du peuple et se disait de l'un comme de l'autre sexe. On sait que Vénus, déesse de l'amour, fut peu satisfaite de son mari Vulcain, le dieu boiteux de la Fable, puisqu'elle lui préféra une infinité d'amants, et entre autres le dieu Mars, doté de jambes parfaitement droites. En revanche, on cite la réponse que fit la reine des Amazones au Scythe qui la conviait à l'amour. Cette réponse, que nous ne pourrions reproduire que si nous écrivions pour des Amazones, se devine de reste; elle eût transporté d'aise lord Byron, qui jamais ne put oublier l'imperfection de son pied. Byron entendit un soir une certaine Marie Chawort, qu'il aimait passionnément, dire à sa femme de chambre : « Croyez-vous que je me soucie de ce garçon boiteux? » La reine des Amazones, elle, expérience faite, ne se souciait, au contraire, que des boiteux; elle eût été folle du poëte anglais, non à cause de son génie, mais à cause de son pied-bot, et le poëte anglais ne se serait échappé d'entre ses bras que pour écrire un *Eloge* immortel *de la claudication*. Que de femmes, qui cachent avec soin une infirmité dont lord Byron était si fort humilié, auraient été satisfaites d'apprendre de lui, en beau langage, que les Grecs reconnaissaient les boiteuses plus aptes que les autres « aux jeux de Vénus. »

Montaigne, dans ses *Essais*, a consacré tout un chapitre aux boiteux; mais il y est surtout question des boiteuses et de la « poincte de douleeur » qui se trouverait en elles. Chacun sait que, dans beaucoup d'endroits, le français du vieux Montaigne ressemble au latin, qui *dans les mots brave l'honnêteté*. Aussi ne pouvons-nous, à cause de sa nudité un peu trop indiscrète, lui faire certains emprunts. En cette matière, nous ne pouvons pas plus suivre Montaigne que nous n'avons suivi Brantôme. D'ailleurs, est-il bien utile de débattre ici la somme plus ou moins réelle de plaisir que promet la confiante intimité de la Vénus aux jambes torses? Nous ne le croyons pas, et, laissant aux amateurs le soin de s'en référer à leur propre expérience, nous tirerons prudemment le rideau sur ces petites questions que l'Académie des sciences morales fera bien de ne jamais mettre au concours.

Nous parlions tout à l'heure de Byron, et nous nous rappelions justement le troisième discours inséré dans le premier volume du *Spectateur anglais*. Ce discours débute ainsi : « Puisque nous n'avons pas fait nos corps, s'il y a quelque imperfection ou quelque désagrément, il me semble qu'il est honnête et digne de louange de soutenir avec confiance sa propre laideur, ou du moins, de n'avoir pas honte de certains défauts qui ne sont pas criminels, et auxquels il nous est impossible de remédier. Je n'approuverais pas qu'un homme mal bâti et d'un regard farouche s'amusât à faire le dameret, à se mirer longtemps, et à prendre des airs doucereux et languissants pour cacher sa difformité naturelle; mais je crois que nous devons être contents de notre mine et de notre taille, et bannir toute inquiétude sur cet article. Il n'y a que de petits esprits, peu accoutumés à réfléchir, qui puissent prendre occasion de rire ou de badiner à la vue d'un homme qui entre dans une assemblée avec de hautes épaules, ou qui se distingue par une grande bouche ou des yeux de travers. Celui qui a quelque défaut de cette nature est heureux, s'il est aussi prompt à s'en railler lui-même que les autres le pourraient être, et s'il conserve toujours sa bonne humeur. Alors les femmes et les enfants, qui ne pouvaient d'abord l'endurer, et que sa présence effrayait, se plaisent en sa compagnie. Il n'est pas moins barbare de se moquer de quelqu'un pour des défauts naturels, qu'il est agréable de le voir lui-même s'en divertir le premier. » Lord Byron, loin de suivre les sages conseils du *Spectateur*, loin d'imiter notre Scarron, qui a débité mille plaisanteries sur sa propre personne, Byron, très-irritable par la nature même de son génie, souffrit au contraire au delà de toute expression d'une difformité partielle, d'ailleurs si largement rachetée chez lui par la beauté incomparable du visage et du buste. Ses pantalons qui ressemblaient à des jupes, cachaient une infirmité dont on trouve les preuves dans ses *Mémoires*, mutilés par Thomas Moore, mais non falsifiés. Cette infirmité, quelque légère qu'elle fût d'ailleurs, aggrava sa tristesse native. Il écrivit son drame, le *Difforme transformé*, bien fait pour témoigner à lui seul du ressentiment que le poëte gardait de son défaut corporel. Il y a gravé, pour ainsi dire à chaque vers, l'empreinte de son pied-bot, dit quelque part M. Paul de Saint-Victor, comme l'Ange déchu, auquel si souvent on l'a comparé, a laissé le moule du sien sur les pierres et les rochers des légendes. Ce fut, selon Shelley, une allusion brutale à son infirmité qui lui inspira ce terrible drame, et il faut dire que si Byron avait pu oublier qu'il était boiteux, les hommes se seraient chargés de le lui rappeler. Peut-être un orgueil exagéré lui rendit-il plus sensibles qu'à tout autre des remarques faites autour de lui et dont Scarron, par exemple, aurait ri le premier; mais rien ne ressemble moins au burlesque Scarron trouvant matière à plaisanterie dans ses propres souffrances, si grandes et si atroces, rien ne ressemble moins à Scarron que l'inquiet, fier et mélancolique pèlerin de *Childe-Harold*, qui disait un soir avec amertume à

un de ses amis : « Tout le monde me connaît : je suis difforme ; » et une autre fois à M. Becher, qui exaltait son génie de poëte : « Ah ! mon ami, si ceci, et il portait la main à son front, me met au-dessus du reste des hommes, cela, montrant son pied, me met au-dessous d'eux tous. » Ce sentiment exagéré de sa déchéance physique éclata dès l'extrême enfance du poëte. Une servante dit un jour en le caressant : « Quel joli petit garçon que Byron ! c'est grand dommage qu'il ait une pareille jambe ! » A ces mots, l'enfant rougit, ses yeux étincelèrent de colère. « Ne parlez pas de cela, s'écria-t-il en frappant du pied la terre. » Il a dépeint lui-même la crise d'horreur et d'humiliation qui le saisit, un jour que sa violente mère l'appela vilain petit boiteux ! L'injure ne s'effaça pas de son cœur, et, plus tard, il l'inscrivit en tête de son *Difforme transformé.* « Hors d'ici, bossu ! » s'écrie Bertha à son fils Arnold. « Je suis né comme cela, ma mère, » répond Arnold avec une morne ironie.

Quelle est donc, après tout, la vérité sur cet outrage de la nature dissimulé avec l'âpre pudeur que l'enfant spartiate mettait à cacher son horrible plaie ? Trelawny raconte quel spectacle s'offrit à lui lorsque, pris d'une curiosité sacrilége, il souleva le linceul qui recouvrait le corps de Byron : « C'était, dit-il, le buste d'Apollon sur les jambes tortues du satyre. » Cette étrange révélation, qui transforme le noble poëte en un sujet d'anatomie et de dissection, émut en son temps quelques personnes, qui la considérèrent comme une offense à la beauté de lord Byron, dont le corps, embaumé par les docteurs Millingen, Bruno et Meyer, avait été par ces derniers reconnu d'une conformation *parfaite*, à l'exception toutefois d'un pied. Le délicat témoignage d'une personne qui a vécu dans l'intimité de Byron, et qui veille encore à l'heure qu'il est sur sa mémoire avec une tendre piété, a confirmé la déclaration des docteurs Millingen, Bruno et Meyer. Ainsi, de son vivant et après sa mort, Byron devait se voir reprocher brutalement une infirmité dont on n'aurait peut-être jamais parlé s'il n'eût eu l'inexplicable faiblesse de s'en affecter. Comme il était beau d'une beauté idéale, on se plut à dire et on dit encore qu'il y avait dans sa personne des défauts mystérieux, qui le mettaient au-dessous de l'humanité. Tout cela, ramené aux proportions de la réalité, se borne à un pied mal conformé, résultat d'un accident arrivé après sa naissance. Mais, même en admettant comme vraie la version de Trelawny, cette Psyché funèbre qui lève un linceul pour voir les jambes d'un mort, comme le ferait une commère éhontée, on devrait encore regretter que Byron, à qui la nature avait prodigué un ensemble de dons si extraordinaires, n'ait pas eu la force d'écarter de son âme attristée le souvenir incessant de l'injure maternelle. En l'appelant un jour *vilain petit boiteux*, sa mère lui avait fait au cœur une blessure ineffaçable. Ce pied déformé qu'il a maudit si souvent, Byron l'a traîné dans la vie, comme un captif l'anneau de sa chaîne. « Mais pour nous, dit M. Paul de Saint-Victor, cette difformité l'embellit : elle le marque de je ne sais quel vestige de foudre ; elle lui donne une poésie d'aigle blessé, qui ne peut regagner son aire. Il est des infirmités qui vont aux grands hommes comme les blessures aux soldats. La folie du Tasse a la beauté d'un délire sacré ; la main coupée de Cervantes lui donne un air de martyr ; la cécité de Milton transfigure sa belle tête et complète sa ressemblance avec le buste du vieil Homère. »

Il est d'ailleurs une remarque à faire, et qui semblerait donner raison à Byron lui-même lorsqu'il écrivait : « Une âme est plus ardente dans un corps difforme, à cause des efforts qu'elle fait pour dominer l'imperfection physique ; » il est, disons-nous, une remarque à faire, c'est que plusieurs grands poëtes étaient boiteux. Outre Byron, les Anglais nous offrent Walter Scott et Shakspeare. Il est vrai que tous les écrivains ne sont pas d'accord sur l'infirmité attribuée au grand tragique, auteur de tant de chefs-d'œuvre. Athènes a compté un boiteux célèbre, Tyrtée, dont les chants belliqueux enflammaient le courage des Spartiates dans les guerres qu'ils firent aux Messéniens. Nous ne parlons pas du fameux détracteur d'Homère, le critique Zoïle, aux cheveux rouges, dont le nom est resté proverbial :

> Et son nom paraîtra, dans la race future,
> Aux plus cruels censeurs une cruelle injure.

Plus près de nous, il faut rappeler Parini, mort en 1799, célèbre en Italie par ses productions lyriques et satiriques. La France peut revendiquer deux boiteux illustres à titres bien différents. Benjamin Constant, l'orateur politique et publiciste de la Restauration, l'ami de Mme de Charrière et ensuite de Mme de Staël ; et mademoiselle de La Vallière, la malheureuse Louise de la Miséricorde, la maîtresse ou plutôt la victime, avec tant d'autres, de Louis XIV. « Si les rigueurs du cloître me semblent dures, disait La Vallière en prenant le voile, je me rappellerai ce que ces gens-là m'ont fait souffrir, » faisant allusion aux chagrins déchirants que lui avait fait endurer le caractère violent, brutal et égoïste de son royal amant. Après cela, on pourrait croire que Mlle de la Vallière dut rester à jamais insensible aux petites misères humaines ; il n'en est rien pourtant. Habituée à porter la chaussure à haut talon rouge, qui faisait saillir le cou-de-pied, selon la mode de la cour, l'un des assujettissements les plus gênants et les plus pénibles qu'elle eut à subir en entrant aux Carmélites fut d'être tenue à l'usage du soulier plat. La chaussure à talon élevé remédiait en partie à l'irrégularité de sa marche ; les sandales des religieuses ne pouvaient corriger la nature.

Quelques rois, princes et conquérants ont été atteints aussi de cette infirmité, tels sont : Agésilas, roi de Sparte, qui en outre était de petite taille ; Auguste, qui, selon Suétone, avait la hanche, la cuisse et la jambe gauches un peu faibles, et *boitait même souvent de ce côté ;* le terrible guerrier mogol, Tamerlan ; le roi des Vandales, Genséric ; Robert II, duc de Normandie ; Henri II, empereur d'Occident ; Othon II, duc de Brunswick ; Charles II, roi de Naples.

Nous pourrions multiplier nos citations ; mais à quoi bon ? L'essentiel n'est pas, à vrai dire, d'avoir les jambes plus ou moins droites, et il y a en ce bas monde quantité de gens qui sans cesse vont de travers, et se fâcheraient bien fort si on les traitait de boiteux : ce sont les boiteux de l'esprit qui seuls doivent inspirer la pitié ; quant aux autres, ils ont la ressource de faire illusion sur leurs défauts physiques par leurs qualités morales, et de se rendre assez beaux ou assez parfaits par leurs talents ou par leurs vertus. Cela dit, qu'on nous permette de finir sur une pensée de Pascal : « D'où vient qu'un boiteux ne nous irrite pas, et qu'un esprit boiteux nous irrite ? C'est parce qu'un boiteux reconnaît que nous allons droit, et qu'un esprit boiteux dit que c'est nous qui boitons ; sans cela nous en aurions plus de pitié que de colère. »

Un mot encore, comme complément à notre article : nous avons vu la Fable prêter au dieu Vulcain des jambes difformes. La légende n'a pas manqué de donner des béquilles à Asmodée, le prince des démons, le *diable boiteux*, mis en scène par Le Sage ; et il en est ainsi de quelques autres mauvais génies imaginés par la littérature primitive. Enfin le peuple, voulant d'un trait, comme toujours, caractériser la marche mystérieuse du temps, l'a appelé *le Boiteux*. On dit proverbialement, en parlant d'une nouvelle, qu'*il faut attendre le Boiteux* (le temps), ce qui signifie qu'il ne faut pas se presser d'y croire et qu'on doit en attendre la confirmation. Les Lacédémoniens, qui ont érigé des autels à la Mort, la représentaient sous la forme d'un enfant noir, avec des pieds tortus ; depuis, la *mort boiteuse* a été plus d'une fois mise en scène dans les chants funèbres des anciens et des modernes.

Pour terminer ce long article, affreusement délayé, donnons quatre petites anecdotes, comme on jette quatre morceaux de sucre dans un verre de petit bleu trop étendu d'eau ; mais qu'on pardonne à l'auteur, il est bancroche comme si Jupiter l'avait précipité de l'Olympe : le malheureux était plein de son sujet.

***

Après la victoire que Tamerlan, dans les plaines d'Ancyre, remporta sur Bajazet, celui-ci parut couvert de chaînes devant le conquérant tartare, qui, à sa vue, se prit à rire. Le vaincu lui reprocha amèrement de déshonorer ainsi son triomphe. « Tu te trompes, répondit Tamerlan ; je n'insulte point à ton malheur ; mais je n'ai pu m'empêcher de rire en songeant combien Dieu fait peu de cas de la puissance et des honneurs, puisqu'il les donne à un borgne comme toi et à un *boiteux* comme moi. »

***

Un Gascon, qui avait une jambe plus courte que l'autre, boitait si bas, qu'on pouvait croire qu'à chaque pas il faisait une révérence. Il traversait l'allée d'un jardin où beaucoup de gens de sa connaissance étaient assis sur des bancs des deux côtés. — Vous méprisez bien, lui dit un homme qui était familier avec lui, ceux qui sont de ce côté-ci ; vous dédiez toutes vos *révérences* à ceux qui sont de l'autre. — Attendez que je repasse, repartit le Gascon, et vous aurez votre revanche.

***

Un comédien d'un théâtre de Londres, après avoir joué pendant trente ans la tragédie avec succès, eut le malheur de faire une chute et de rester boiteux. Shakspeare lui confia le rôle de Richard II, dans la pièce de ce nom (on sait que ce prince boitait légèrement). L'acteur, se flattant du plus heureux succès, se présente sur la scène avec confiance. Il fut d'abord applaudi ; mais lorsqu'il en vint à déclamer ce passage : « Les chiens aboient en me voyant boiter, » le parterre fut pris d'un accès de fou rire, ce qui obligea l'acteur de quitter la scène.

***

Un Picard étant sur l'échelle pour être pendu, on lui présenta une femme de mauvaises mœurs, qu'on lui proposa d'épouser, s'il voulait sauver sa vie, comme c'était la coutume alors. Il la regarda quelque temps, et ayant remarqué qu'elle *boitait* : « Elle *boite*, dit-il au bourreau ; attache, attache. »

— Allus. littér. **La justice arrive d'un pied boiteux**, Traduction du *Pede pœna claudo* d'Horace. V. ces mots.

— Allus. littér. **Les prières boiteuses d'Homère**, Allusion à un passage de l'*Iliade*. V. PRIÈRE.

BOITIAPO s. m. (boi-ti-a-po). Erpét. Serpent venimeux du Brésil.

BOÎTIER s. m. (boî-tié — rad. *boîte*). Techn. Artisan qui fait des boîtes. ‖ Peu usité.

— Admin. Employé des postes qui, dans les chefs-lieux de département, et principalement dans les villes importantes, est chargé du soin d'une boîte supplémentaire : *Les timbres-poste sont vendus par les facteurs et par les* BOÎTIERS.

— Chir. Boîte à compartiments où l'on met les instruments, les onguents, etc.

— Horl. Boîte qui renferme le mouvement de la montre.

BOITILLER v. n. ou intr. (boi-ti-llé, *ll* mouill., dimin. de *boiter*). Fam. Boiter légèrement.

BOITILLON s. m. (boi-ti-llon, *ll* mouill., dim. de *boîte*). Techn. Morceau de bois emboîté dans l'œillet d'une meule de moulin.

BOITILLEMENT s. m. (boi-ti-lle-man, *ll* mouill. — dimin. de *boitement*). Néol. Boitement léger, peu sensible. *L'intendant avait nom Courte-Cuisse, vu le léger* BOITILLEMENT *dont il était affecté* (X. de Saintine.)

BOITINER v. intr. (boi-ti-né. — dimin. de *boiter*). Boiter légèrement et en trottinant :

> Car quand on voit que je *boitine*,
> Aussitôt on me fait la mine.
>
> MAUCROIX.

BOITTE ou **BOUETTE** s. f. (boi-te — du bas breton *boued*, nourriture). Pêch. Appât pour la pêche de la morue. ‖ Petits poissons nouvellement éclos, menuise, blanchaille.

BOITTELLE (Symphorien), administrateur français, né vers 1814. Elève de l'école de Saint-Cyr, il entra, en 1835, dans la cavalerie en qualité de sous-lieutenant, et abandonna, vers 1840, la carrière militaire. Sous-préfet de Saint-Quentin en 1852, il a été nommé successivement depuis lors préfet de l'Aisne et de l'Yonne, et enfin préfet de police à Paris (1858). M. Boittelle a été appelé à siéger au sénat en 1866, et il a été remplacé dans ses fonctions de préfet de police par M. Pietri.

BOIT-TOUT s. m. (boi-tou). Fam. Verre dont le pied est cassé, et qu'on ne peut poser sans l'avoir vidé, sans avoir *tout bu.*

— Pop. Ivrogne, homme qui boit tout ce qu'il gagne.

— Agric. Sorte de puisard pratiqué dans un terrain humide, pour en opérer le dessèchement : *Les* BOIT-TOUT *sont creusés en forme de cône dont le diamètre est environ, selon la profondeur de l'excavation, de* 5 *à* 6 *mètres.* (Leconteur.)

BOITURE s. f. (boi-tu-re). Débauche. ‖ Gourmandise. ‖ Vieux mot.

BOITZENBOURG, ville d'Allemagne, dans le grand-duché de Mecklembourg-Schwerin, intendance et à 54 kilom. S.-O. de Schwerin, sur la petite rivière de Boitze, affluent de l'Elbe ; 3,750 hab. Fabriques de savons, tabacs, clouterie, construction de bateaux, navigation et commerce actifs.

BOIVIN ou **BOYVIN** (René), dessinateur et graveur français, né à Angers vers 1530, travailla à Paris et à Rome, et mourut dans cette dernière ville en 1598. Il a gravé à l'eau-forte et au burin environ deux cents pièces, parmi lesquelles on remarque : *Judith*, la *Chaste Suzanne*, l'*Annonciation*, la *Vierge et l'enfant Jésus*, la *Sainte Famille*, *Jupiter et Calisto*, l'*Enlèvement d'Europe*, la *Dispute de Neptune et de Minerve*, *Neptune et Thétis*, les *Amours de Neptune et de Cérès*, *Pallas*, la *Mère des Amours*, *Céphale et Procris*, les *Parques*, une *Danse de Dryades*, une *Bacchanale d'enfants*, un *Sacrifice*, la *Charité romaine*, la *Nymphe de Fontainebleau*, *François Ier ouvrant à ses sujets le temple de Jupiter*, *etc.*, d'après Rosso de Rossi ; l'*Assemblée des dieux*, d'après le Primatice ; un *Prophète*, d'après Michel-Ange ; la *Sainte Famille*, d'après Raphaël ; *Jupiter et Antiope*, *Diane au bain*, *Mars*, *Vénus et l'Amour*, *Hercule*, *Silène*, le *Satyre et la Nymphe*, d'après Luca Penni ; *Clélie traversant le Tibre*, d'après Jules Romain ; l'*Histoire de Jason et de la conquête de la Toison d'or* (suite de vingt-six pièces), d'après Léonard Thiry ; des dessins de vases, des arabesques, des trophées d'armes ; des planches pour le *Traité d'architecture*, de Julien Mauclerc (Paris, 1648, in-fol.), pour le *Théâtre des instruments mathématiques et mécaniques*, de Jacques Besson (Lyon, 1578, in-fol.) ; les hommes illustres de la Grèce et de Rome, en douze feuilles ; les portraits d'Henri II, Clément Marot, Ambroise Paré, Philippe Melanchthon, Zwingle, Jean Huss, Jean de l'Epine, Martin Luther, Jean Calvin, etc.

BOIVIN ou **BOYVIN** (François DE), baron de Villars, chroniqueur français, mort en 1618. Il était bailli de Gex. De 1550 à 1559, il suivit le maréchal de Cossé-Brissac, en qualité de conseiller intime et de secrétaire. On lui doit : *Mémoires sur les guerres démêlées tant dans le Piémont qu'au Montferrat et duché de Milan, etc.* (Paris, 1607, in-4o) ; et *Instruction sur les affaires d'Etat, de la guerre et des parties morales* (1610, in-8o).

BOIVIN (Louis), érudit français, né à Lisieux en 1649, mort en 1724. Il s'essaya sans succès dans la poésie, pour laquelle il avait un goût très-vif, et devint supérieur dans les recherches d'érudition, pour lesquelles il ne s'était d'abord senti aucune vocation. Il fut admis en 1701 à l'Académie des inscriptions, dont le recueil contient de lui de savants mémoires sur diverses questions d'histoire et de chronologie. Pendant trente ans, il travailla à une édition de l'historien Josèphe, qui malheureusement n'a pas vu le jour.

BOIVIN DE VILLENEUVE (Jean), savant littérateur, frère du précédent, né en 1663, mort en 1726. Son frère le fit venir à Paris, où il obtint, grâce à l'abbé de Louvois, un emploi à la bibliothèque du roi. Boivin découvrit dans cette bibliothèque un manuscrit palimpseste de la Bible, en écriture unciale, datant de douze à treize siècles. Il parvint à le déchiffrer et fit paraître des travaux d'érudition qui lui valurent d'être nommé, en 1705, membre de l'Académie des inscriptions et professeur de grec au Collége de France. Enfin, en 1721, il fut admis à remplacer Huet à l'Académie française. On a de lui de nombreuses dissertations : les *Vieillards d'Homère ; Chronologie de l'*Odyssée *; Système d'Homère sur l'Olympe ; Vie de Christine de Pisan*, une édition des *Mathematici veteres* (1693) ; une autre de *Nicéphore Gregoras* (1712, 2 vol. in-fol.), etc. ; des traductions de la *Batrachomyomachie* d'Homère (1717), de l'*Œdipe roi*, de Sophocle, et des *Oiseaux* d'Aristophane (1729) ; une *Apologie d'Homère*, etc.

BOIVIN (Jacques-Denis), général français, né à Paris en 1756, mort en 1831. Il se signala dans les guerres de la Vendée, et fut élevé au grade de général de brigade. Il servit ensuite dans l'armée du Rhin, se couvrit de gloire à l'affaire de Schwytz, fit les campagnes de 1801 à 1803, puis celles de 1803 à 1805, sous Augereau. Il ne sortit du service qu'à la chute de l'Empire.

BOIVIN (Marie-Anne-Victoire GILLAIN, dame), célèbre sage-femme, née à Montreuil, près de Versailles, en 1773, morte en 1841. Elle reçut une bonne éducation chez les religieuses de la Visitation, et, après les massacres de septembre, elle se rendit à Etampes, chez une parente, qui était supérieure des dames hospitalières. Marie Gillain passa trois années dans l'hospice de cette ville, reçut quelques leçons d'accouchement du chirurgien en chef, puis revint à Versailles, près de sa mère, et se maria en 1797 avec un employé nommé Boivin, qui mourut en 1799. Veuve, sans fortune et ayant une fille à élever, Mme Boivin obtint la place de sage-femme à l'hospice de la Maternité, où elle se lia avec la célèbre Mme Lachapelle, et où elle ne fut pas étrangère à la fondation de l'école d'accouchement instituée par Chaptal. Reçue maîtresse sage-femme en 1800, nommée l'année suivante surveillante en chef de la Maternité, elle fit paraître en 1812 son *Mémorial de l'art des accouchements*, qui a eu un grand nombre d'éditions. En 1819, elle devint surveillante en chef de la Maison de santé du faubourg Saint-Denis. Appelée en 1821 à remplacer Mme Lachapelle, en qualité de sage-femme en chef de la Maternité, elle refusa cette place qui lui assurait une existence aisée, et relativement brillante, et mourut presque dans la pauvreté. Outre l'ouvrage fort estimé dont nous avons parlé, on lui doit : *Mémoire sur les hémorragies internes de l'utérus* (1819, in-8o) ; *Mémoires sur les maladies tuberculeuses des femmes, des enfants* (1825, in-8o) ; *Recherches sur les causes les plus fréquentes et les moins connues de l'avortement* (1828, in-8o) ; *Traité pratique des maladies de l'utérus et de ses annexes* (1833, 2 vol. in-8o) ; *Recherches, observations et expériences sur le développement naturel et artificiel des maladies tuberculeuses*, traduit de l'anglais de Bacon (1825, in-8o).

BOIVIN (Louis), littérateur, né à Combet (Saône-et-Loire) en 1814. Il a collaboré à un grand nombre de recueils littéraires, à l'*Encyclopédie des gens du monde*, aux *Fastes de la Légion d'honneur*, à l'*Illustration*, au *Magasin pittoresque*, etc. Il a aussi publié à part : *Notice sur M. Biard ;* son *Voyage en Laponie ; Examen critique de ses tableaux ; Souvenir de la vie du duc d'Orléans* (Paris, 1842), ainsi que divers autres écrits.

BOIVRE v. a. ou tr. (boi-vre). Ancienne forme du mot BOIRE.

BOIZARD ou **BOISARD** (Jean), fut, vers la fin du XVIIe siècle, conseiller à la cour des monnaies, et publia un *Traité des monnaies, de leurs circonstances et dépendances* (Paris, 1692), qui est aujourd'hui fort rare, et qui fut réédité en 1711 et 1723. L'autorité défendit de réimprimer cette dernière édition, parce qu'elle contenait un traité de l'alliage et de la fabrication de la monnaie d'or et d'argent.

BOIZOT (François-Marie-Antoine), architecte, peintre, dessinateur et graveur français, travaillait à Paris vers 1770. Il fut reçu membre de l'Académie, et attaché comme dessinateur à la manufacture des Gobelins. On a de lui deux gravures au lavis représentant les plans d'une salle de bal construite à l'occasion du mariage du dauphin avec Marie-Antoinette. — Un autre graveur du nom de BOIZOT (Claude) travaillait à Rome, selon Heinecken et Zani, vers la fin du XVIIIe siècle.

BOIZOT (Louis-Simon), sculpteur français, fils d'Antoine Boizot, né en 1743, mort en 1809, élève de Michel-Ange Slodtz, remporta le grand prix de sculpture en 1762, et fut élu membre de l'Académie en 1778 ; son morceau

de réception fut une statue de *Méléagre*. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : une statue de Racine, au palais de l'Institut; les bustes du général Joubert et de l'aide de camp Julien, au palais de Fontainebleau; ceux de Daubenton et de Joseph Vernet; le portrait du premier consul et le *Génie victorieux de la France* (Salon de 1800); une statue de *Miltiade;* les cinq figures allégoriques de la place du Châtelet et les modèles de vingt-cinq panneaux de la colonne Vendôme. Ces divers ouvrages, remarquables par l'habileté du modelé, ne sont pas d'un dessin irréprochable.

BOIZOT (Marie-Louise-Adélaïde), graveur français, sœur du précédent, née à Paris en 1748, morte vers 1800, élève de son père Antoine Boizot et de J. Flipart, a gravé au burin : la *Petite liseuse*, d'après Greuze; un *Jeune militaire*, d'après Grimoux; la *Hollandaise à son clavecin*, d'après Metsu; le *Turc*, d'après Gasp. Netscher; les portraits de Louis XVI, Marie-Antoinette, Madame Elisabeth, Joseph II, empereur d'Autriche; des comtes d'Artois et de Provence, etc.

BOJADOR (cap), promontoire de l'Afrique occidentale, projeté dans l'Atlantique par la côte du Sahara, par 26° 7′ lat. N., et 16° 49′ long. O. Doublé pour la première fois par les Portugais en 1433, ce cap fut pendant longtemps la limite de la navigation vers le sud.

BOJANO (*Bovianum*), ville du royaume d'Italie, dans la province de Molise (ancien Samnium), district et à 27 kilom. S.-E. d'Isernia, sur le Biferno, au pied du mont Matese; 3,000 hab. Evêché suffragant de Bénévent, ville d'origine samnite, ruinée plusieurs fois par les tremblements de terre, notamment en 1805.

BOJANOWO, ville de Prusse, province et régence de Posen, cercle de Krœben, à 14 kilom. N.-O. de Rawitsch; 3,470 hab. Tanneries, poteries, manufactures de draps.

BOJARDO ou **BOÏARDO** (Mathieu-Marie, comte DE), célèbre poëte italien, né à Scandiano, dans le Modénois, en 1430. Elevé à l'université de Ferrare, il fit de fortes études, apprit non-seulement le latin et le grec, mais aussi des langues orientales, et devint docteur en droit et en philosophie. Bojardo embrassa alors la carrière des armes, et s'attacha aux ducs de Ferrare, Borso d'Este et Hercule Ier, qui lui conférèrent plusieurs charges importantes, notamment le gouvernement de Reggio, qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie, après avoir été quelque temps capitaine de Modène (1481). Bojardo avait la réputation d'être un des hommes les plus savants de son temps, et bien que ses emplois, ses plaisirs et sa vie de courtisan l'aient beaucoup distrait de ses travaux, il n'en a pas moins composé, pour l'amusement du duc d'Este et de la cour, d'assez nombreux ouvrages en prose et en vers. Le plus célèbre est *Roland amoureux* (*Orlando innamorato*), épopée en soixante-neuf chants, que Bojardo n'acheva pas, et qui fut imprimée pour la première fois à Scandiano en 1495. Cet ouvrage, qui marque une date importante dans la littérature italienne, car il est le plus remarquable des poëmes romanesques qu'elle ait possédés avant celui de l'Arioste, est tiré de la chronique fabuleuse de Turpin, et son sujet roule sur le siége supposé de Paris par les Sarrasins. C'est dans ce poëme qu'apparaissent pour la première fois les *Agramant*, les *Gradasse*, les *Astolfe* et d'autres personnages qui sont restés des types, comme *Sacripant*, *Rodomont*, etc. Ginguené loue le plan, l'invention, les caractères, la conduite de l'action ; mais il blâme avec raison la rudesse et l'incorrection du style. L'Arioste, en continuant ce poëme dans son *Roland furieux*, et Berni, en le refondant entièrement, l'ont fait oublier. Le Sage en a donné une traduction fameuse, qui est plutôt une imitation libre. Bojardo a écrit aussi des poésies latines : *Carmen bucolicon* (1500, in-4°); des poésies italiennes : *Sonetti e Canzoni* (1499, in-4°); une comédie en cinq actes, intitulée *Timone* (1500, in-4°), tirée du *Timon* de Lucien, et représentée devant la cour de Ferrare; une traduction en italien de l'*Ane d'or*, de Lucien (1523, in-8°), etc.

BOJER (Wenceslas), naturaliste allemand, né à Prague en 1797. Il partit en 1821, avec Hilsenberg, pour rechercher, dans les latitudes de la mer de Indes, des objets d'histoire naturelle, et se fixa à l'île Maurice. Il a décrit et publié la flore de cette île dans un ouvrage intitulé : *Hortus Mauritianus* (1837, in-8°). Il y a fondé une société d'histoire naturelle.

BOJÉRIE s. f. (bo-jé-rî — de *Bojer*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des vernooniées, comprenant une seule espèce, qui croît à Madagascar.

BOJÉRIÉ, ÉE adj. (bo-jé-ri-é — rad. *bojérie*). Bot. Qui ressemble a une bojérie.

— s. f. pl. Groupe de la famille des composées, tribu des vernooniées, ayant pour type le genre bojérie.

BOJITE s. m. (bo-ji-te). Hist. Nom donné en Perse aux descendants de Bojas, que l'on disait issu de Darius, fils d'Hystaspe. Les Bojites ont occupé le trône de Perse de 928 jusqu'à 1055.

BOJOBI s. m. (bo-jo-bi). Erpét. Serpent du Brésil, appartenant au genre boa.

BOJOCALUS, guerrier germain du Ier siècle de l'ère chrétienne. Après avoir servi pendant cinquante ans dans les armées romaines, il voulut obtenir, pour les Ansibariens, dont il était le chef, un territoire inoccupé sur les bords du Rhin. Dubius Avitus, lieutenant de Néron, n'y voulut point consentir. Alors Bojocalus s'écria : « La terre peut nous manquer pour vivre, mais elle ne peut nous manquer pour mourir. » Dès lors, il fallut combattre, et les Ansibariens furent écrasés. On suppose que Bojocalus fut enveloppé dans le massacre.

BOJON s. m. (bo-jon). Syn. de BONCON. V. ce mot.

BOKAS s. m. (bo-kass). Comm. Sorte de toile de coton de Surate.

BOKEI s. m. (bo-kè). Se dit quelquefois pour BOGHEI.

BOKELSON. V. JEAN DE LEYDE.

BOKER (George-Henri), poëte et auteur dramatique américain, né à Philadelphie en 1824. Il a donné plusieurs pièces qui ont eu du succès; des drames : *Calaynos; Anne Boleyn; les Fiançailles; Léonore de Gusman;* une comédie : le *Monde n'est que masques;* enfin divers volumes de poésies, entre autres un recueil intitulé : la *Leçon de la vie* (1847). Ses œuvres ont été réunies sous le titre de *Pièces de théâtre et poëmes* (Boston, 1856, 2 vol.).

BOKHARA. V. BOUKHARA.

BOKHARY (Abou-Abdallah-Mohammed, surnommé), fameux théologien musulman, né en 810, mort en 870. Il voyagea dans presque toutes les parties de l'empire musulman, et composa de nombreux ouvrages, dont le plus célèbre est intitulé : *Al-djami al-sahi* (recueil exact). Il y fit entrer, dit-on, seize mille traditions, c'est-à-dire toutes les sentences attribuées à Mahomet ou à ses compagnons. Ce recueil a joui longtemps d'une autorité presque égale à celle du Coran.

BOKKEVELD ou **BOGGEVELD**, chaîne de montagnes de l'Afrique australe; elle s'étend du N. au S. depuis le fleuve Orange jusqu'à la source de la petite Dorn, au S., où elle forme la partie occidentale des Black-Mountains, qui soutiennent en cet endroit la seconde terrasse du grand plateau de l'Afrique méridionale. Cette chaîne donne son nom à trois districts de la colonie du Cap : l'un, appelé le Bokkeveld chaud, se distingue par un climat doux et sain et est d'une grande fertilité; l'autre, nommé le Bokkeveld froid, est situé dans les montagnes, mais comprend quelques vallées fertiles; enfin le troisième, qui s'étend vers l'embouchure du fleuve de l'Eléphant, produit surtout des pâturages.

BOL s. m. (bol — du gr. *bôlos*, motte de terre). Pharm. Sorte de pilule plus grosse, plus molle que les pilules ordinaires, et qui a une forme un peu allongée.

— Art vétér. Médicament mou, composé de miel, de mélasse, d'extraits associés, ou médicaments divers à l'état de poudre. Ce sont des électuaires peu durs, dont le vétérinaire forme de petites masses ou *bols* du volume d'une noix, qu'il roule dans la farine d'orge, de son ou dans la poudre de réglisse. Il place cette préparation sur une spatule, qu'il engage dans la bouche du cheval, pour y déposer le bol sur la langue, et il force l'animal à déglutir.

— Physiol. *Bol alimentaire*, Masse arrondie d'aliments, qui se forme sur la langue, après la mastication, et qu'on avale en une fois.

— Techn. Nom donné par les batteurs d'or à une poudre impalpable, composée d'ocre rouge et de gypse calciné, avec laquelle ils frottent les feuilles des livrets ou quarterons, afin de prévenir toute adhérence du métal en feuilles.

— Minér. Nom générique des argiles happant à la langue et colorées en rouge par l'hématite ou en jaune par la limonite. Ces dernières deviennent rouges sous l'action de la chaleur : *La sanguine, qui sert à préparer les crayons rouges, est rangée parmi les* BOLS. (Payen.) ‖ *Bol d'Arménie, bol oriental, bol de Sinope*, Terre argileuse, ocreuse, rouge, grasse, qui passait pour tonique et astringente, et que les Orientaux emploient encore comme médicament. On l'appelle aussi TERRE BOLAIRE et TERRE SIGILLÉE. ‖ *Bol jaune*, Argile ocreuse, de couleur jaune, qui se trouve dans une foule de localités, et principalement, pour la France, près de Vierzon, dans le département du Cher. Lavé et calciné convenablement, il donne une ocre rouge qui est souvent employée pour les peintures communes. Simplement lavé, il fournit une ocre jaune, qui sert aux mêmes usages.

— **Encycl**. Nous avons déjà parlé du *bol d'Arménie* dans notre article encyclopédique sur l'*argile*, et nous avons dit que c'est une ocre rouge qui s'extrait par le lavage de certains sables très-abondants en Arménie et dans l'île de Lemnos. On l'appelait aussi terre de Lemnos ou terre sigillée, parce que les prêtres de Diane, qui vendaient cette terre, en faisaient de petits gâteaux, ou pastilles, sur lesquels ils appliquaient l'empreinte d'une biche, symbole de Diane. Cette substance est de couleur rougeâtre, et grasse au toucher; les anciens médecins lui attribuaient des propriétés merveilleuses. Le *bol d'Arménie* entrait dans la composition de la thériaque, du diascordium, etc. On trouve des argiles de même nature en Toscane, en Silésie et même en France. La plupart des officines françaises préparaient leurs *bols d'Arménie*, de Sinope ou du Levant avec une argile des environs de Blois et de Saumur.

BOL s. m. (bol — angl. *bowl*, jatte). Vase demi-sphérique qui sert à mettre ou à préparer certaines boissons : *Un* BOL *d'argent. Un* BOL *de porcelaine, de faïence. Cet homme tenait à la main une assiette et un* BOL *rempli de lait épais et fumant.* (E. Sue.)

> Vois ce sylphe léger qui plonge et se balance
> Dans le *bol* où le punch rit sur son trépied d'or.
> A. DE MUSSET.

‖ Contenu d'un bol complétement plein : *Un* BOL *de punch. Un* BOL *de lait. Un* BOL *de tisane. Votre bonne tante vient vous éveiller et vous apporte un* BOL *de lait bien chaud.* (E. Sue.) *Un ample* BOL *de punch vint nous aider à finir la soirée.* (Brill.-Sav.) *Quand le capitaine eut fini, il avala un demi-*BOL *de punch avant d'allumer sa pipe.* (E. Corbière.)

— Art culin. Rave cuite sous la cendre.

BOL s. m. (bol). Pêch. Poste que doit occuper chacun des pêcheurs à l'aissaugue, pour ne point endommager les filets des autres pêcheurs. ‖ On dit plus ordinairement BAU.

BOL (Hans), peintre et graveur flamand, né à Malines en 1534 ou 1535, mort à Amsterdam en 1593. Il s'adonna d'abord à la grande peinture, et exécuta à l'huile et à la détrempe des paysages historiques qui établirent sa réputation. Appelé en Allemagne par l'électeur palatin, il travailla pendant plusieurs années dans ce pays, notamment à Heidelberg. Il revint ensuite en Flandre, s'arrêta quelque temps à Mons, puis à Anvers, et passa de là en Hollande, où il termina sa carrière. Il se distingua surtout dans la miniature, et produisit en ce genre un grand nombre d'ouvrages, représentant des scènes historiques, des paysages, des fruits, des animaux. « Dans ses sujets historiques, dit Waagen, domine le goût maniéré de l'école de Frans Floris; mais dans ses paysages, animés de petites figures, il joint le pittoresque de la composition et l'excellence du dessin au fini d'une exécution savante. Le ton général, toutefois, manque souvent de chaleur, et l'ensemble, d'unité. La vérité fait le mérite de ses portraits, de ses fruits et de ses animaux. Comme les anciens miniaturistes, il peignit à l'aquarelle et orna des manuscrits; mais il a exécuté le plus souvent des paysages sur des feuilles séparées. » La Bibliothèque impériale de Paris possède un des plus beaux ouvrages de Hans Bol : c'est un livre d'Heures (n° 708 du supplément latin), exécuté en 1582 pour le duc d'Alençon et d'Anjou, cinquième fils de Henri II; il contient quarante-trois miniatures et plusieurs culs-de-lampe. On voit encore de beaux spécimens de la manière de ce maître au cabinet des miniatures de Munich et au cabinet des estampes de Berlin. Les compositions de Hans Bol ont été souvent reproduites par la gravure. Il a gravé lui-même à l'eau-forte un certain nombre de pièces, parmi lesquelles on remarque des sujets bibliques et des paysages.

BOL (Ferdinand), peintre et graveur hollandais, né à Dordrecht en 1610, ou, selon quelques auteurs, en 1611, vint de très-bonne heure à Amsterdam, où il se forma sous la direction de Rembrandt, et où il mourut en 1681. Voilà les seuls renseignements que les biographes nous fournissent sur cet artiste, qui fut une des plus brillantes illustrations de l'école hollandaise. Suivant M. Charles Blanc, Ferdinand Bol est à Rembrandt à peu près ce que Van Dyck est à Rubens. M. Bürger le proclame « le plus fort des disciples du grand peintre hollandais, » et un autre savant connaisseur, M. Waagen, dit de ses premiers ouvrages qu'ils approchent de ceux du maître « par le ton, le jeu de la lumière et l'exécution à la fois large et soignée. » Tant qu'il resta sous l'influence de Rembrandt, Ferdinand Bol fit preuve, en effet, d'un talent extrêmement sobre et vigoureux, principalement dans la peinture de portrait; son chef-d'œuvre en ce genre fut le tableau qu'il exécuta pour l'hôpital des lépreux (*Leprozenhuys*) d'Amsterdam, en 1649, et qui représente quatre régents de cet établissement. Par la suite, entraîné sans doute par la multiplicité des commandes, il devint plus vulgaire dans ses portraits, et lorsqu'il voulut enfler son style pour peindre des compositions historiques et allégoriques, il ne sut être que lourd et froid, témoin les trois grandes toiles de l'ancien hôtel de ville d'Amsterdam : *Fabricius dans le camp de Pyrrhus*, l'*Election des Septante*, *Moïse*. Un des meilleurs tableaux de Bol, après les *Régents*, appartient encore au Leprozenhuys, et représente trois *Dames patronnesses* de cet hôpital, assises autour d'une table. Le musée d'Asterdam possède le portrait de l'artiste peint par lui-même, le portrait de l'amiral Ruyter, celui d'un inconnu que quelques-uns croient être l'architecte van Campen, et d'autres, le sculpteur Arthur Quellyn, et un quatrième ouvrage de moindre mérite représentant une *Mère et ses deux enfants*. Le musée Van der Hoop et le musée de La Haye ont chacun un portrait de Ruyter. A l'hôtel de ville de Leyde se trouve une *Allégorie de la paix de* 1664. De tous les musées d'Europe, c'est celui de Dresde qui offre le plus grand nombre d'ouvrages de Ferdinand Bol : le portrait de l'artiste, un *Ermite lisant*, l'*Echelle de Jacob*, *Joseph présentant son père à Pharaon*, *David et Urie*, le *Repos de la sainte Famille*. Le Louvre a quatre portraits : celui d'un philosophe, celui d'un mathématicien, celui d'un jeune prince hollandais dans un char traîné par des chèvres, et celui d'un inconnu vêtu de noir (1659). Les musées du Mans, de Dijon, d'Avignon, de Caen, de Grenoble, de Lyon, de Bordeaux, possèdent des peintures attribuées à Bol. Citons encore : la *Charité*, un *Berger* et une *Bergère*, le portrait d'un homme coiffé d'un chapeau noir, au musée de l'Ermitage; le *Sacrifice d'Isaac*, et un portrait d'homme, à Munich; le portrait d'une vieille femme, daté de 1632, à Berlin; un *Philosophe*, à Bruxelles; *Agar et l'ange*, à l'institution royale de Liverpool; une *Scène du Pastor Fido*, et un admirable portrait de *Femme se regardant dans un miroir*, à Londres, dans la collection de Baring. Ferdinand Bol a gravé à l'eau-forte, d'une pointe expressive et spirituelle, une vingtaine d'estampes, dont plusieurs ont mérité d'être attribuées à Rembrandt; les principales sont : le *Sacrifice d'Abraham*, le *Sacrifice de Gédéon*, *Saint Jérôme*, un *Philosophe en méditation*, un *Astrologue*, un *Vieillard assis*, la *Femme à la poire*, un *Vieillard à barbe frisée*.

BOLADE ou **BOLLADE** s. f. (bo-la-de). Art militaire. Sorte de massue.

BOLAIRE adj. (bo-lè-re — rad. *bol*). Qui est analogue au bol d'Arménie, qui est du même genre que cette terre : *La terre* BOLAIRE *de Lemnos. Le bol d'Arménie et les autres terres* BOLAIRES. *Les terres* BOLAIRES *se gonflent très-sensiblement dans l'eau.* (Buff.)

BOLAM s. m. (bo-lamm). Ichthyol. Poisson huileux, de la famille des spares, propre aux mers d'Amboine.

BOLAN, passage important du Beloutchistan, conduisant des bords du Sind septentrional à Ghasnah et à Kandahar. Ce défilé, où la rivière de même nom prend sa source, fut franchi par les Anglais en 1839.

BOLANOS, bourg du Mexique, département de Xalisco, à 105 kilom. N. de Guadalaxara; 2,000 hab. Le territoire de cette bourgade renferme de riches mines d'argent.

BOLANTHE s. m. (bo-lan-te — du gr. *bôlos*, masse; *anthos*, fleur). Bot. Sous-genre de saponaires.

BOLANTIN s. m. (bo-lan-tain). Pêch. Sorte de pêche que l'on fait en bateau, avec des lignes simples.

BOLAS s. m. (bo-lass). Arme offensive des Patagons, consistant en deux pierres recouvertes de cuir et attachées aux deux bouts d'une corde. Ils s'en servent pour faire tomber leur adversaire ou l'animal qu'ils poursuivent.

BOLASSE s. f. (bo-la-se). Agric. Terre médiocrement fertile.

BOLAX s. m. (bo-laks — mot gr. signifiant *motte de terre*). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, formé aux dépens des hydrocotyles, et comprenant une seule espèce, qui croît en Patagonie.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, comprenant un petit nombre d'espèces qui vivent au Brésil.

BOLAYE s. f. (bo-la-ie). Ornith. Espèce de pie-grièche d'Afrique.

BOLBEC, ville de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. N.-E. du Havre, sur la rivière du même nom; pop. aggl. 8,645 hab. — pop. tot. 9,577 hab. Industrie considérable; grandes filatures et fabriques de calicots, mouchoirs, draps, flanelles, couvertures, imprimeries d'indiennes, papeteries et tanneries. Cette ville, bien bâtie, dans une situation admirable pour le commerce, était jadis ceinte de murailles. En 1765, le feu prit dans la maison d'un boulanger et se communiqua à la ville; de ses 900 maisons, 868 furent réduites en cendres.

BOLBEC (la), petite rivière de France (Seine-Inférieure), prend sa source près de Fontaine-Martel, baigne Bolbec, Lillebonne et se jette dans la Seine en face de Quillebeuf, sous le nom de rivière du Commerce, après un cours de 28 kilom.

BOLBÉCAIS, AISE s. et adj. (bol-bé-kè-è-ze). Géogr. Habitant de Bolbec; qui appartient à Bolbec ou à ses habitants : *Les* BOLBÉCAIS. *L'industrie* BOLBÉCAISE.

BOLBIDIUM s. m. (bol-bi-di-omm). Bot. Section du genre cymbidion, famille des orchidées, comprenant cinq ou six espèces, qui croissent dans l'Inde ou en Amérique.

— Moll. Petite espèce de poulpe.

BOLBITINA, ville ancienne (basse Egypte), sur une branche du Nil qui portait le même nom, à peu près sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui Rosette.

BOLBITINE (BOUCHE), la seconde bouche du Nil, sur laquelle était située la ville de Bolbitina. On la nomme aujourd'hui *Bouche de Rosette*.

BOLBOCÈRE s. m. (bol-bo-sè-re — du gr. *bolbos*, bulbe; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, voisin des scarabées, comprenant seize espèces, dont trois vivent en

Europe. Leurs mœurs sont les mêmes que celles des géotrupes : *Les* BOLBOCÈRES *se trouvent dans les endroits sablonneux.* (Duponchel.) ‖ On a donné aussi ce nom à un genre très-voisin du précédent, et appelé aujourd'hui LÈTHRE. V. ce mot.

BOLBITIS s. m. (bol-bi-tiss). Bot. Genre de plantes cryptogames, famille des fougères, réuni, comme simple section, au genre acrostic.

BOLBOCHÆTE s. f. (bol-bo-kè-te — du gr. *bolbos*, bulbe; *chaitê*, chevelure). Bot. Genre de plantes cryptogames, famille des algues, comprenant une seule espèce qui croît dans les eaux douces.

BOLBONACH s. m. (bol-bo-nak). Bot. Nom vulgaire de la lunaire.

BOLBOPHYLLE s. m. (bol-bo-fi-le — du gr. *bolbos*, bulbe; *phullon*, feuille). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, comprenant une cinquantaine d'espèces, qui croissent dans les régions tropicales des deux continents.

BOLCHAIA-RECA, rivière de la Russie d'Asie, dans le sud de la presqu'île de Kamtchatka; sort d'un petit lac, coule d'abord du S.-E. au N.-O. puis se dirige vers le S.-O., baigne Bolcherek, reçoit la Bistraia près de cette ville et se jette dans la mer d'Okhotsk, après un cours de 170 kilom.

BOLCHEREK, ville de la Russie d'Asie, dans la presqu'île de Kamtchatka, sur la Bolchaia-Reca, par 52° 55′ lat. N. et 154°58′ long. E.; petit port de commerce ; 3,582 hab. Commerce de bois et fourrures.

BOLDÉE s. f. (bol-dé — de *Boldo*, botaniste espagnol). Bot. Genre de plantes, de la famille des monimiacées, réuni aujourd'hui au genre ruizie.

BOLDETTI (Marc-Antoine), antiquaire italien, né à Rome en 1663, mort en 1749. Egalement versé dans la connaissance de la philosophie, des mathématiques, de l'hébreu, etc., il fut employé à la bibliothèque du Vatican pour écrire cette langue, et chargé de l'inspection des cimetières de Rome, poste qu'il conserva pendant plus de trente ans. On a de lui : *Osservazioni sopra i cimitieri de santi martiri ed antichi christiani di Roma, etc.* (Rome, 1720).

BOLDONI (Jean-Nicolas), théologien et auteur dramatique italien, né à Milan en 1595, mort en 1670. Il faisait partie de l'ordre des barnabites, et composa plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : des drames sacrés : l'*Annunziata* (Bologne, 1636), et l'*Uranilla* (Milan, 1647); des recueils de vers : *Settenari sacri e scherzi poetici* (1650); *Fioretti delle rive d'Aganipe* (1652); des sermons, etc.

BOLDONI (Sigismond), philosophe et médecin italien, né vers 1597 à Milan, mort à Pavie en 1630, était frère du précédent. Reçu docteur à Padoue, il habita quelque temps Urbin et Rome, puis revint dans sa ville natale (1623), se fit agréger au collége des médecins, et fut bientôt après appelé à l'université de Pavie pour y professer la philosophie. Malgré sa jeunesse, Boldoni s'était acquis une grande réputation de savant, lorsqu'il mourut d'une maladie contagieuse. Ses principaux écrits sont : *Larius* (1617); *Orationes academicæ* (1660); *Apotheosis in morte Philippi III* (1621); un poëme héroïque intitulé : *la Caduta de' Longobardi* (1638, in-8°), et un recueil de *Lettres* (1631).

BOLDRINI (Joseph-Nicolas), dessinateur et graveur italien, né vers 1510 à Trente, selon quelques auteurs, et plus probablement à Vicence, selon d'autres; travailla à Venise jusqu'en 1566. On croit qu'il fut l'élève du Titien, d'après lequel il a gravé sur bois des sujets religieux et divers paysages historiques, entre autres une *Vénus assise sur un banc et embrassant l'Amour*, pièce marquée *Titianus inv. Nicolaus Boldrinus Vicentinus incidebat* 1566. On lui attribue également une estampe exécutée d'après la caricature que le Titien fit du *Laocoon* de Baccio Bandinelli et représentant un *Vieux singe et ses petits*. Parmi les autres pièces qui passent pour être de Boldrini, nous citerons : l'*Adoration des mages*, la *Sibylle et Auguste*, une *Vierge entourée de saints et de saintes* (signée *F. P. Nic. Vicentino T.*), la *Guérison des lépreux* (marquée *Joseph. Nicolaus Vicentinus*); *Diane*, d'après F. Mazzuoli; *Ajax*, d'après Polydore Caldara; *Hercule étouffant le lion de Némée*, des *Jeux d'amours*, le *Massacre des innocents*, d'après Raphaël; *Clélie*, d'après Maturino; les portraits de Soliman II et de Charles-Quint, etc. Plusieurs de ces compositions comprennent trois planches gravées en clair-obscur. Quelques-unes ont été retouchées et rééditées au commencement du XVII^e^ siècle par Andrea Andreani, qui les a marquées de son monogramme.

BOLDUC (Jean), peintre et graveur, né en Suisse au XV^e^ siècle, fut un des premiers qui ait gravé sur acier.

BOLDUC (Jacques), théologien français, né à Paris vers 1580. Il entra dans l'ordre des capucins et s'acquit de la réputation comme prédicateur. Il a composé plusieurs ouvrages de théologie, qui fourmillent de singularités et d'idées paradoxales, ce qui seul les fait encore rechercher. Le principal est : *De Ecclesia post libri tres* (Lyon, 1640), etc.

BOLEAU s. m. (bo-lo). Bot. Ancienne forme du mot BOULEAU.

BOLECHOW, bourg de l'empire d'Autriche, en Gallicie, régence de Lemberg, cercle et à 22 kilom. S. de Stry; 2,168 h. Exploitation de sources salées; couvent de basiliens de Hoszow, lieu de pèlerinage très-fréquenté.

BOLÉE s. m. (bo-lé — du gr. *bolos*, motte de terre). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, comprenant un sous-arbrisseau qui croît en Espagne, dans les endroits pierreux.

BOLÉE, géant indien qui se rendit maître du ciel, de la terre et des enfers.

BOLEOR s. m. (bo-lé-or). Charlatan. ‖ Trompeur. ‖ Vieux mot.

BOLERIUM, nom latin du cap Land's-End, en Angleterre.

BOLÉRO s. m. (bo-lé-ro — mot espagn. emprunté au nom de celui qui a perfectionné cette danse). Chorégr. Sorte de danse espagnole très-vive, qui a quelque analogie avec le fandango, mais qui est moins fougueuse et plus décente : *Danser un* BOLÉRO. *Pour exécuter un* BOLÉRO, *il ne faut que deux personnes et l'accompagnement d'une guitare. Le* BOLÉRO, *le fandango et toutes les autres danses du même genre paraissent avoir été connus d'un temps immémorial dans l'Espagne méridionale.* (M.-Brun.) *Le bal nous paraissait gros de cachuchas, de* BOLÉROS, *de fandangos et autres danses endiablées.* (Th. Gaut.)

C'étaient des *boléros*, des fleurs, des mascarades.
A. DE MUSSET.

— Par anal. Danse emportée, furieuse : *Ce* BOLÉRO *macabre dura cinq ou six minutes, après quoi la toile tombant mit fin au supplice de ces deux malheureux et au nôtre.* (Th. Gaut.)

— Mus. Air sur lequel on exécute un boléro; paroles ajustées à cet air : *Jouer, chanter un* BOLÉRO. *Le* BOLÉRO *ne consiste ordinairement qu'en un couplet à deux reprises. Ces moines espagnols chargeaient leurs escopettes parmi les flammes, au son des mandolines, au chant des* BOLÉROS *et au* requiem *de la messe des morts.* (Chateaubr.) *Puis, sur-le-champ, pour amener la gaieté, il exécutait un* BOLÉRO *ou quelque joyeuse barcarolle.* (Scribe.) *Tout en effeuillant gracieusement une rose et en chantant une espèce de* BOLÉRO, *elle décochait fréquemment d'agaçantes œillades du côté du signor.* (Ch. Expilly.) *S'il nous est défendu de rendre la musique légère du* BOLÉRO, *nous pouvons en rapporter les paroles, qui sont assez lestes.* (Ch. Expilly.) *Trouvera-t-on beaucoup de* BOLÉROS *où l'instinct de la musique se trahisse avec plus de vivacité que dans les chansonnettes de l'Auvergne?* (Vitet.) *L'ouverture des* Aveugles de Tolède, *par Méhul, est un* BOLÉRO. (Bachelet.)

— **Encycl.** Le *boléro* est l'air d'une danse de même nom; il est souvent en mode mineur et dans la mesure à trois temps; le plus ordinairement, la guitare l'accompagne, au moyen d'un *rasgado* redoublé, sur la seconde moitié du premier temps : alors le rhythme est d'un ravissant effet. Parmi les plus remarquables *boléros*, on cite celui du *Domino noir*, qui commence par ces mots : *La belle Inès*, etc.

Boléro de Lola Montès, chef-d'œuvre musical du guitariste espagnol Huerta. Le nom de ce boléro se rattache à un épisode assez curieux de la vie de ce musicien. Un peu avant que la ballerine fût comtesse de Lansfeld, favorite du roi Louis de Bavière, Lola Montès dansait à travers l'Europe et se rencontrait avec des artistes de tous les pays. Un jour, Huerta improvisa un boléro brillant, vif, désordonné, tout à fait espagnol. « Huerta, il faut me dédier ce boléro, dit la danseuse. — Point, répondit l'artiste en riant, et, montrant une autre célébrité, c'est à la Cerrito que je le dédie. » Comme on était à table, Lola Montès saisit un couteau qui servait à découper le rôti et se mit à poursuivre très-réellement le guitariste en menaçant de le tuer; Huerta n'eut que le temps de lui échapper par la fuite. Cependant on désarma la danseuse, mais après lui avoir promis de donner son nom au boléro, promesse qui a été religieusement tenue.

BOLESLAS, nom d'un certain nombre de ducs et de rois polonais, dont nous allons donner les principaux :

BOLESLAS, surnommé **Khrobrli** ou **le Vaillant**, est le premier chef du peuple polonais qui ait porté le titre de roi. Fils du duc Mietchislaf, de la race des Piast, il succéda à son père en 992. Il commença par dépouiller ses frères, qui avaient reçu une partie du duché, astreignit ses troupes à une forte discipline, et s'empara de la Khrobatie et de la Silésie. Ce prince ambitieux résolut alors de se rendre complétement indépendant et de s'affranchir de la suzeraineté de l'empereur d'Allemagne, Othon III. Les chroniqueurs racontent que ce dernier, voulant juger par lui-même de la puissance de son vassal, se rendit à sa cour, sous le prétexte apparent de visiter le tombeau de saint Adalbert, qui passait alors pour être fécond en miracles. Othon fut reçu avec magnificence et ne jugea pas prudent de refuser à Boleslas le titre de roi, qui était devenu l'objet de ses désirs. Boleslas se couronna lui-même en 1001 à Guezna. Le pape Sylvestre II, qui avait trouvé dans Boleslas un ardent propagateur du christianisme, s'empressa de le reconnaître comme roi. Devenu souverain indépendant et possédant de grandes richesses, Boleslas se signala par sa magnificence, reçut la soumission des tribus des Polènes et profita d'une agression du duc de Bohême pour s'emparer de son duché ainsi que de la Moravie. Ses Etats s'étendaient alors de la Saale, où il avait fait dresser une colonne, jusqu'à la porte de Kief. Entraîné par son insatiable ambition et trouvant un agent docile dans l'ardeur belliqueuse des Polonais, Boleslas attaqua les Russes, défit leur duc Jaroslaw en plusieurs rencontres, reçut sa soumission, et, envahissant le nord de l'Allemagne, força presque toute la Chersonèse cimbrique à lui payer tribut. Cependant, inquiet de cette humeur conquérante, le duc de Bohême et le marquis d'Autriche se liguèrent avec l'empereur d'Allemagne Henri II pour écraser leur redoutable voisin. Boleslas se trouva en présence de leurs forces combinées en Silésie, les tailla en pièces, s'empara de la Prusse, de la Poméranie, et consentit, en 1018, à accorder la paix à Henri II, en le contraignant de lui laisser la possession de la Misnie et de la Lusace. Peu de temps après, il triomphait de nouveau des Russes près du Bug, et, après plus de vingt ans de guerre, la Pologne put enfin trouver un calme réparateur. Boleslas promulgua quelques bonnes lois, établit un conseil de douze membres, chargés d'être les médiateurs entre le peuple et le roi, et d'où est sorti le sénat de Pologne; mais, malgré la gloire dont ses conquêtes ont entouré son nom, il n'en gouverna pas moins ses peuples en despote, et mourut après un règne de trente-trois ans, laissant pour successeur son fils Miecislas.

BOLESLAS II, surnommé **le Hardi**, roi de Pologne, né en 1042, mort en 1090. Fils de Casimir I^er^, il lui succéda en 1058, malgré l'opposition de la plus grande partie de la noblesse. Séduite par les grâces de sa personne et par son affabilité, la multitude l'acclama, et le jeune prince put poser la couronne sur sa tête. A l'époque de son avénement, trois princes vinrent implorer son secours; c'étaient : Jacomir, fils du duc de Bohême; Béla, frère du roi de Hongrie, et Isiaslaw, frère du duc de Russie. Boleslas, prenant en main leur cause, commença par envahir la Bohême, dont il battit le duc en 1062, et, après avoir conclu un traité favorable aux prétentions de Jacomir, il marcha contre les Hongrois, vainquit leur duc André et le détrôna pour mettre Béla à sa place (1064). Se dirigeant alors vers la Russie, il conquit le duché de Kiovie, qu'il rendit à Isiaslaw. Pendant ce temps, Béla était mort et ses enfants avaient été dépossédés. Boleslas accourut en Hongrie, y rétablit l'ordre, puis repartit pour la Russie, qu'il rêvait de conquérir. Après un long siége, il s'empara de la riche ville de Kiovie, d'où Isiaslaw avait été chassé, et s'y livra, ainsi que son armée, aux débauches les plus effrénées. Les femmes polonaises ayant appris à quels excès se livraient leurs maris et les ayant vainement appelés près d'elles, se vengèrent, disent les chroniqueurs, en se prostituant à leurs esclaves. A cette nouvelle, les soldats de Boleslas abandonnèrent leur chef et revinrent dans leur patrie. Furieux de cette désertion, le roi de Pologne, qui avait jusqu'alors caché en partie sous des dehors aimables ses défauts et ses emportements, revint dans ses Etats avec des troupes recrutées en Russie, souleva contre lui tous les partis, frappa indistinctement ses amis et ses ennemis et inonda de sang la Pologne. L'évêque de Cracovie, saint Stanislas, intervint près de lui pour mettre fin à ces fureurs et le rappeler à la modération. Non-seulement Boleslas fut sourd à sa voix ; mais, dans un redoublement de rage, il courut à la cathédrale et frappa lui-même l'évêque sur l'autel. En apprenant cet assassinat, le pape Grégoire VII frappa Boleslas d'excommunication, délia ses sujets de leur serment de fidélité, et le roi de Pologne, déposé, abandonné de tous, menacé de mort, fut contraint de chercher son salut dans la fuite. Après avoir erré longtemps, il arriva en Carinthie, où il trouva un asile dans un monastère de Villach. Là, inconnu jusqu'à l'heure de sa mort, il fut employé à faire la cuisine de la communauté. Grégoire VII s'opposa à ce que son fils Miecislas le remplaçât sur le trône, abolit en Pologne le titre de roi, et finit par permettre au frère de Boleslas II, Ladislas, de diriger l'Etat, mais seulement en qualité de duc.

BOLESLAS III, surnommé **Krzywousty** (*Bouche de travers*), duc de Pologne, mort en 1139, était fils de Vladislas Herman. Grégoire VII ayant aboli en Pologne le titre de roi, Boleslas prit simplement le titre de duc, lorsqu'il s'empara du gouvernement en 1103. D'une brillante valeur, il s'était distingué en combattant contre les Russes et les Poméraniens pendant la vie de son père, et, par respect pour les volontés de ce dernier, il n'hésita point à partager son royaume avec son frère Sbigée. Celui-ci, dont l'ambition était démesurée, entra presque aussitôt en révolte ouverte. Vaincu, il obtint son pardon; mais il conspira de nouveau, et Boleslas laissa exécuter la sentence de mort qu'il avait prononcée contre lui. Cette exécution devint pour le duc de Pologne l'objet de cruels remords; pour calmer sa conscience troublée, il fit des pèlerinages et se livra à des actes de dévotion et de pénitence. Cependant son caractère guerrier ne s'assoupit pas dans les pratiques religieuses. Il signala son règne par des victoires, remportées sur les Hongrois et les Poméraniens, et surtout par la bataille qu'il livra près de Breslau à l'empereur Henri IV, dont il tailla en pièces les troupes depuis longtemps aguerries (1109). Vers la fin de son règne, qui dura trente-six ans, Boleslas fit la guerre aux Russes. Ceux-ci, lui ayant tendu une embuscade près d'Halicie, détruisirent presque entièrement son armée, et le duc de Pologne se vit contraint de chercher son salut dans la fuite. Cette défaite, la première qu'il eût essuyée, lui causa un tel chagrin qu'elle abrégea sa vie. Avant de mourir, malgré les leçons de l'expérience, il démembra la Pologne entre ses quatre fils et la livra ainsi à de longues guerres intestines.

BOLESLAS IV, surnommé **Crispus**, duc de Pologne, mort à Cracovie en 1173, était fils du précédent. Son frère aîné, Vladislas, ayant été déposé en 1147, il monta sur le trône, abandonnant à son frère la possession de la Silésie; mais Vladislas, à qui cet apanage ne pouvait faire oublier ce qu'il avait perdu, résolut de reconquérir la Pologne. Il mit dans ses intérêts l'empereur Frédéric Barberousse, en obtint une armée et envahit ses anciens Etats. Boleslas, trop faible pour entrer directement en lutte avec les impériaux, leur fit une guerre d'embuscades, les harcela et leur coupa les approvisionnements. Cette tactique habile eut pour résultat d'amener la paix entre Frédéric Barberousse et Boleslas (1158). Ce dernier fit, quelque temps après, la guerre à la Prusse, dont il voulait s'emparer sous le prétexte de la convertir au christianisme. Un plein succès couronna d'abord son entreprise; mais les Prussiens se révoltèrent dès qu'il eut fait revenir ses troupes, et il dut de nouveau entrer en campagne. Comme il s'avançait avec son armée à travers une contrée qu'il ne connaissait point, il prit pour guider sa marche des hommes du pays qui l'engagèrent dans des défilés et des marais, où il fut assailli soudain de toutes parts par les Prussiens embusqués (1168). Accablé sans avoir pu se défendre, Boleslas échappa à grand'peine et revint sans armée en Pologne, où ses neveux, profitant de cette campagne désastreuse, avaient levé l'étendard de la révolte. Toutefois, grâce à son habileté, Boleslas parvint à se rendre maître de la situation, et passa les dernières années de son règne sans que la paix fût troublée dans ses Etats.

BOLESLAS V, dit **le Chaste**, duc de Pologne, né en 1220, mort en 1279, était fils de Leszko V. Il était encore enfant lorsqu'il fut appelé à succéder à son père (1227). Son oncle Conrad s'étant emparé de la régence, le jeune duc fut emmené par sa mère en Silésie, près du duc Henri le Barbu, son parent, et ne revint en Pologne qu'en 1237. Appelé par les ennemis de Conrad, Boleslas, qui avait alors dix-sept ans, put ressaisir le pouvoir et se maria avec Cunégonde, fille du roi de Hongrie Béla. Cunégonde qui, d'après un usage assez fréquent à cette époque, avait fait vœu de chasteté, détermina sans peine le faible et timide Boleslas à suivre son exemple. En 1240, les Tartares envahirent la Pologne. Le jeune roi, chez qui la virilité était loin d'être la faculté dominante, s'empressa de prendre la fuite, de se réfugier près de son beau-père, puis dans un couvent de Moravie, abandonnant ses Etats aux dévastations des barbares. Les nobles, au lieu d'organiser la résistance, suivirent l'exemple du roi, et le peuple lui-même, éperdu de terreur, se réfugia dans les forêts. La Pologne était livrée à toutes les horreurs d'une invasion de barbares, lorsque Henri de Breslau, ayant fait appel à la jeunesse polonaise et morave, ainsi qu'aux chevaliers de l'ordre teutonique, marcha contre les Tartares, les attaqua près de la Neiss et fut tué au moment où la victoire se déclarait en sa faveur. Les hordes étrangères poursuivirent leur marche dévastatrice à travers la Silésie et quittèrent enfin la Pologne. Boleslas sortit alors de son couvent, revint dans ses Etats; mais il se trouva en présence d'un compétiteur redoutable, Conrad de Moravie, qui était sur le point de prendre Cracovie lorsque la mort vint le frapper. Boleslas put donc régner en paix ; mais, en 1260, survint une nouvelle invasion de Tartares, qui le trouva aussi lâche que par le passé. Il s'enfuit de nouveau et ne revint en Pologne qu'après le départ des envahisseurs. Toutefois, cinq ans plus tard, le chaste mari de Cunégonde sentit s'éveiller en lui des velléités belliqueuses. Il marcha contre les Jadzvinges, qu'il battit (1265). Enivré de ce succès, il envoya une armée contre les Russes, qui, pendant son absence, avaient pris part au pillage de la Pologne; mais, moins heureux que dans la précédente campagne, il vit ses troupes éprouver une sanglante défaite. Boleslas mourut après un règne de cinquante-deux ans, regretté du clergé, mais emportant avec lui le mépris de son peuple et de l'histoire.

BOLET s. m. (bo-lè — du lat. *boletus*, du gr. *bôlitês*, formé de *bôlos*, motte de terre). Bot. Genre de végétaux cryptogames, de la classe des champignons, voisin des agarics, et comprenant un très-grand nombre d'espèces.

— **Encycl.** Le genre *bolet* (*boletus*) renferme des champignons charnus ou tubéreux et comme ligneux, à chapeau sessile ou pédonculé, portant ordinairement à la face inférieure un amas de tubes parallèles très-serrés, dont on n'aperçoit que l'ouverture externe

et qui renferment les spores ou organes reproducteurs. Il se divise en plusieurs sections, qui forment, pour plusieurs auteurs, des genres distincts, et dont les trois principales sont : les *bolets* proprement dits, à pédicule central, à tubes adhérents entre eux et formant une masse qui se sépare facilement du chapeau; les *polypores*, dont le chapeau est revêtu en dessous de tubes adhérant avec lui, enchâssés par leur extrémité dans une membrane homogène, et ne laissant voir que leurs ouvertures ou pores; enfin, les *fistulines*, à tubes libres et non soudés entre eux.

Le genre *bolet* renferme un grand nombre d'espèces alimentaires ou malfaisantes, d'autres qui sont employées en médecine, dans les arts ou dans l'industrie. Parmi les premiers, nous remarquerons d'abord le *bolet* comestible (*boletus edulis*), appelé plus communément ceps, cepe, gyrolle, bruguet, potiron, etc. Ce champignon croît à terre dans les bois, durant l'été, et acquiert souvent de grandes dimensions. Sa chair, épaisse, ferme, d'un blanc jaunâtre, a une saveur très-agréable, qui se rapproche de celle de la noisette. On en fait une grande consommation, surtout dans le midi de la France. Confit dans l'huile ou coupé par tranches et desséché, il est l'objet d'un commerce assez étendu dans les environs de Bordeaux. Le *bolet* bronzé (*boletus æreus*), vulgairement ceps noir ou gendarme, croît aux mêmes lieux et possède les mêmes qualités. Nous signalerons encore, dans cette catégorie, le *bolet* rude (*boletus scaber*) ou roussille, et sa variété orangée (*boletus aurantiacus*); le *bolet* en bouquets (*boletus frondosus*), vulgairement coquille, poule des bois, couveuse, qui croît sur les racines du chêne, et acquiert un poids de plusieurs kilogrammes; le *bolet* du noyer, miellin, langou ou oreille de noyer (*boletus juglandis*), moins agréable au goût que les précédents; le *bolet* tubéreux (*boletus tuberosus*), commun en été dans les bois couverts, et qui acquiert d'énormes dimensions; enfin, le *bolet* hépatique (*boletus hepaticus*), vulgairement foie-de-bœuf ou langue-de-bœuf, qui croît sur le tronc des arbres; sa chair mollasse, rosée, a une saveur un peu acide et vineuse, mais elle fournit un assez bon aliment.

Bien que le principe vénéneux soit moins développé dans certains *bolets* non comestibles que dans les agarics et les amanites (v. ces mots), néanmoins plusieurs espèces passent à bon droit pour très-malfaisantes, et la plus vulgaire prudence commande de s'en abstenir. Tels sont surtout le *bolet* pernicieux (*boletus luridus*) et le *bolet* indigotier (*boletus cyanescens*), dont le premier ressemble assez, extérieurement, au *bolet* comestible, pour occasionner de dangereuses méprises. Une particularité remarquable permet de distinguer facilement ces champignons, et par conséquent de les éviter. La chair est jaune dans le premier, blanche dans le second; mais, lorsqu'on la coupe, la surface de la section exposée au contact de l'air devient en peu d'instants d'un bleu très-intense.

Dans la troisième catégorie des *bolets*, nous ne ferons que nommer les *bolets* amadouviers, terme collectif par lequel on désigne plusieurs espèces (*boletus igniarius*, *fomentarius*, *ungulatus*, *ribis*, etc., qui servent à préparer la substance bien connue, en économie domestique et dans les arts, sous le nom d'*amadou* (v. ce mot). Ce qu'on appelle improprement *agaric* dans les pharmacies est une substance blanchâtre, préparée avec le *bolet* du mélèze (*boletus laricis*), quelquefois aussi avec les espèces que nous venons de nommer. On l'emploie, soit à l'extérieur, comme astringent, soit à l'intérieur contre l'hydropisie et la phthisie pulmonaire ou tuberculeuse. On administre encore dans cette dernière maladie le *bolet* odorant (*boletus suaveolens*). Cette espèce sert aussi à faire des sachets d'odeur.

BOLÉTACÉ, ÉE adj. (bo-lé-ta-sé — rad. *bolet*). Bot. Qui ressemble à un bolet.

— s. f. pl. Groupe de champignons ayant pour type le genre bolet.

BOLÉTATE s. m. (bo-lé-ta-te — rad. *bolet*). Chim. Sel fourni par la combinaison de l'acide bolétique avec une base.

BOLÉTIFORME adj. (bo-lé-ti-for-me — du lat. *boletus*, bolet, et du fr. *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'un bolet.

BOLÉTIN, INE adj. (bo-lé-tain, i-ne — rad. *bolet*). Entom. Qui vit dans les bolets : *Platypèze* BOLÉTINE.

BOLÉTIQUE adj. (bo-lé-ti-ke — rad. *bolet*). Chim. Qualification donnée à un acide qu'on a trouvé dans un champignon du genre bolet.

BOLÉTITE s. f. (bo-lé-ti-te — rad. *bolet*). Polyp. Nom donné par les anciens auteurs à des fossiles qu'ils prenaient pour des champignons pétrifiés, et qui sont des polypiers, du genre alcyonite.

BOLÉTOBIE. V. BOLITOBIE, qui est préférable.

BOLÉTOÏDE adj. (bo-lé-to-i-de — de *bolet*, et du gr. *eidos*, ressemblance). Hist. nat. Qui ressemble à un bolet.

— s. m. pl. Bot. Syn. de BOLÉTACÉES.

BOLÉTOPHAGE. V. BOLITOPHAGE, qui est plus régulier.

BOLÉTOPHILE. V. BOLITOPHILE, mot plus régulier.

BOLEVERCQ s. m. (bo-le-vèrk). Ancienne forme du mot BOULEVARD.

BOLEYN (Anne DE), reine d'Angleterre. V. BOULEN.

BOLFRI, l'un des trois noms de Bérith. V. ce mot.

BOLGARI, bourg de la Russie d'Europe, gouvernement et à 145 kilom. S.-E. de Kasan, à 6 kilom. E. du Volga; 945 hab. Ce bourg, construit sur l'emplacement de l'ancienne capitale des Bulgares, renferme des ruines curieuses, longtemps enfouies au milieu de la forêt qui avait envahi la contrée après le passage destructeur des Russes et des Tartares.

BOLGENI (Jean-Vincent), théologien italien, né à Bergame en 1733, mort à Rome en 1811. Il avait professé la philosophie et la théologie à Macerata chez les jésuites, dont il faisait partie, lorsque, cet ordre ayant été supprimé, il fut nommé théologien pénitencier par Pie VI. Bolgeni s'établit en conséquence à Rome, où il défendit la cause et les idées des jésuites dans de nombreux écrits. Les principaux sont : *Esame della vera idea della santa sede* (1785, in-8°); *Il Critico corretto* (1786); *Fatti drammatici, etc.* (1788, 2 vol. in-8°); *Della carita* (1788, 2 vol. in-8°); *Apologia* (1792); *Problema se i giansenisti siano jacobini* (1794); *Il Possesso, principio fondamentale per decidere i casi morali* (1796).

BOLGES, mot dérivé du celtique *Bolg*, qui signifie guerrier, et par lequel on désignait souvent les Belges, habitants de la Gaule Belgique.

BOLGI (Andrea), sculpteur italien, né à Carrare en 1605, mort à Rome en 1656. Elève du Bernin, il produisit un assez grand nombre d'ouvrages, qui ne dépassent pas le niveau de la médiocrité. Ses meilleurs sont une *Sainte Hélène* colossale, à Saint-Pierre de Rome, et un *Saint François* à Saint-Pierre *in Montorio*.

BOLI, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, ch.-l. du sandjiak de son nom, à 135 kilom. N.-O. d'Angora; 9,000 hab. turcs et arméniens. Tanneries, fabriques de coton, vaste bazar. Dans les environs se trouvent des sources minérales qui alimentent des bains très-fréquentés, et les ruines de l'ancienne Hadrianopolis.

BOLICHE s. f. (bo-li-che). Pêch. Filet à deux ailes, avec un manche au milieu.

BOLIDE s. m. (bo-li-de — du gr. *bolis*, *bolidos*, jet, coup). Phys. Corps très-petit, relativement à la masse des planètes, qui erre dans l'espace, et quelquefois traverse notre atmosphère ou même tombe sur la terre : *La grandeur apparente des* BOLIDES *est souvent celle du disque de la lune.* (Delafosse.) *Les comètes ne peuvent-elles pas être, en grande partie, des* BOLIDES *du système solaire.* (M.-Br.)

— **Encycl.** V. AÉROLITHE.

BOLIER s. m. (bo-lié). Pêch. Petit filet du genre des ganguys, usité en Catalogne.

BOLIN s. m. (bo-lain). Moll. Nom d'une coquille du genre rocher (*murex*). ‖ Teinture pourpre que les nègres de Gorée tirent, dit-on, de cette coquille.

BOLINA, ville de la Grèce ancienne, dans l'Achaïe, sur le ruisseau *Bolinæus;* en ruine au temps de l'historien Pausanias. Auguste avait transporté à *Patræ* les habitants de Bolina.

BOLINAO, ville de l'Océanie, dans l'archipel des Philippines, sur la côte occidentale de l'île de Luçon, province de Zambales; 7,350 hab. Chasse, pêche, élève de bétail; commerce assez important. La côte sur laquelle s'élève cette ville projette dans la mer vers le N.-O. un promontoire qui porte aussi le nom de Bolinao.

BOLINGBROKE, bourg d'Angleterre, comté et à 36 kil. E. de Lincoln; 835 hab. Ruines d'un vieux château; patrie de Henri IV d'Angleterre.

BOLINGBROKE (Harry Saint-John, vicomte DE), homme d'Etat et écrivain politique anglais, né en 1678 à Battersea, dans le comté de Surrey, mort en 1751. Après une jeunesse orageuse, il épousa la fille du baronnet Winhescombe, et, par l'influence de son beau-père, entra au parlement, où allaient se manifester ses brillantes qualités (1700). Obligé d'opter entre les deux partis qui divisent l'Angleterre, il se rangea parmi les tories. Nous le voyons, en 1704, commencer sa carrière politique en acceptant le poste de secrétaire d'Etat de la guerre et des lois. Sa vie, jusque-là livrée aux plaisirs, s'écoule dès lors au milieu des luttes parlementaires, des intrigues, des succès et des revers de la politique. Après être resté quatre ans au ministère, Bolingbroke en sortit avec son parti, et fut remplacé par Horace Walpole, qui faisait partie de la faction des whigs. C'est pendant cette retraite de deux années, qu'il se fortifia par l'étude et la réflexion, et se mit en état, grâce à la flexibilité de son génie, d'être à la fois un politique consommé, un grand écrivain et un profond philosophe. On l'a souvent entendu dire, rapporte M. de Villenave, que ces deux années de repos avaient été les plus actives de sa vie. Elles le furent d'autant plus que, même au milieu de ses études, il ne resta cependant pas aussi étranger aux affaires qu'il paraissait l'être. La reine n'avait abandonné ses derniers ministres qu'avec une profonde douleur, parce que ses desseins secrets avaient besoin d'un ministère tory, et parce que la nouvelle favorite qui avait remplacé auprès d'elle la duchesse de Marlborough était toute dévouée à Robert Harley. La reine Anne se trouva souvent chez cette favorite avec Bolingbroke et avec Harley, et y débattit avec eux les moyens d'affranchir son autorité d'un ministère qu'elle abhorrait. Les événements vinrent servir les souhaits de la reine et la secrète espérance de Bolingbroke.

En 1710, il rentra dans le gouvernement de son pays, avec le poste de ministre des affaires étrangères. Il comprit les maux que pourrait causer la continuation de la guerre, et résolut, pour la terminer, de frapper des coups décisifs. C'est ainsi que la paix d'Utrecht, dont il fut l'instigateur, devint l'objet de tous ses travaux. Il employa trois années à préparer ce grand ouvrage, l'orgueil de sa vie, et à le terminer. Il lui fallut, pour y arriver, lutter contre les whigs et les pairs du royaume, la banque d'Angleterre et la compagnie des Indes, lord Marlborough, le prince Eugène, l'empereur d'Allemagne, la Hollande, la jalousie des puissances, la faiblesse de la reine Anne, le manque de décision, l'impéritie et même l'envie de ses collègues. Il vint en France pour arrêter définitivement les bases de ce traité, et fut reçu de la manière la plus flatteuse par le roi soleil, astre qui était alors à son déclin. Enfin la paix fut signée le 5 avril 1713. Ce fut l'apogée de la gloire de Bolingbroke.

Bientôt la mort de la reine Anne et le couronnement du roi George, en amenant les whigs au pouvoir, changea pour lui la face des affaires. La chambre des communes l'accusa hautement de trahison, le roi le destitua, et, menacé même du dernier supplice, il crut prudent de s'enfuir en France. C'est de cette époque que datent ces revirements dans sa conduite politique qui ont fait suspecter sa loyauté. Se voyant solennellement proscrit par un arrêt du parlement, il ne craignit pas d'aller trouver en Lorraine le prétendant Jacques II, dont il devint même le secrétaire d'État. Cependant il ne tarda pas à se repentir du coup de tête qui l'avait jeté dans les bras du chevalier de Saint-George, comme on appelait le prétendant, et, pour se ménager une réconciliation avec George, il publia ses *Lettres au chevalier de Windham*, satires dans lesquelles il répandit à pleines mains le ridicule et l'odieux sur la personne du prétendant et sur ses amis. Ce rôle peu honorable est un des principaux reproches qu'on peut adresser à cet homme d'Etat. Cependant, George lui tenant rigueur, il passa plusieurs années en France, où il se consolait de ses déboires politiques par la culture des lettres. Il s'y remaria avec une nièce de Mme de Maintenon. En 1723, il reçut l'autorisation de rentrer en Angleterre, et fut, deux ans après, réintégré dans ses biens, qui avaient été séquestrés. Il se jeta bientôt de nouveau dans l'arène politique. La chambre haute s'étant fermée devant lui pendant huit années, il combattit le ministère Walpole par la publication de ses fameuses lettres, qui sont encore considérées en Angleterre comme un cours complet de politique. Ce qu'il défendait alors, c'étaient les droits du pays opprimé par un ministère à la fois corrupteur et corrompu. Il trouva moyen, dans cette lutte suprême où il n'épargna ni les hommes ni les partis, de se brouiller même avec ses amis politiques, et, après la publication de son admirable *Dissertation sur les partis*, à bon droit considérée comme un chef-d'œuvre de logique et d'éloquence, il revint, en 1735, chercher le calme et la paix dans cette France où il avait déjà trouvé un asile. Il y resta trois ans, livré à des travaux de philosophie et de littérature. Il retourna, en 1738, en Angleterre, où il eut bientôt le malheur de perdre sa seconde femme. La mort le surprit lui-même (1751), tandis qu'il s'occupait d'écrire ses *Réflexions sur l'état présent de la nation*, qu'il avait fait précéder de cette épigraphe empruntée à Cicéron : « Quant à moi, ce que la République sera quand je ne serai plus ne m'intéresse pas moins que ce qu'elle est aujourd'hui. »

« Que si maintenant, dit M. Glaire, nous laissons l'homme politique pour ne voir que le philosophe et l'écrivain, nous trouverons lord Bolingbroke l'égal au moins de ses contemporains. Il fut l'ami de Swift, publiciste très-estimé par tous les hommes d'Etat. Il vécut longtemps dans l'intimité de Pope, auquel il inspira son *Essai sur l'homme*. Il l'aida même dans ce travail nouveau pour le poëte, bien que Pope se soit plaint amèrement que son ami l'ait fait sortir déiste du labyrinthe dans lequel il s'était engagé chrétien. » Quoi qu'il en soit, les attaques du noble lord contre le christianisme n'étaient pas sérieusement connues avant sa mort; il avait bien répandu quelques principes d'incrédulité çà et là dans divers ouvrages, mais il ne les avait pas encore rassemblés en corps de doctrine. On ne le connut donc tel qu'il était qu'après sa mort. Il avait légué tous ses manuscrits au poëte écossais David Mallet, qui, dès l'année 1753, se hâta de faire imprimer les *Œuvres complètes* de Bolingbroke (Londres, 5 vol. in-4°, ou 9 vol. in-8°). A peine parues, elles excitèrent une rumeur générale dans la dévote Angleterre. Le jury de Westminster les dénonça comme attentatoires à la religion et à la morale, comme subversives de l'ordre public et ennemies de tout gouvernement. On trouve, dans la philosophie de Bolingbroke, une immense érudition et cet esprit à la fois satirique et moqueur dont Voltaire, son élève, devait faire un emploi si terrible contre l'esprit d'intolérance et tous les abus en général. En effet, les œuvres de Bolingbroke ont été longtemps, pour les encyclopédistes et la plupart des philosophes du siècle dernier, une mine inépuisable de traits piquants, et d'objections les plus graves contre *les religions en général*, et *en particulier contre* la religion catholique. En vrai précurseur de l'incrédulité philosophique de l'école française, Bolingbroke combat la véracité de la Bible, assimile le Pentateuque aux aventures de *Don Quichotte*, ne voit qu'impiétés dans les Epîtres de saint Paul, nie l'immortalité de l'âme, etc. Quelques critiques bienveillants ont vu, dans cette incrédulité systématique, une réaction contre l'étroit bigotisme dans lequel Bolingbroke avait été élevé. Son précepteur, en effet, l'astreignait à des pratiques fort pénibles, comme de lire et de méditer les 119 sermons du docteur Morton sur le seul psaume CXIXe.

A travers les contradictions de sa métaphysique, Bolingbroke, cependant, n'était pas athée; il professait ce déisme vague et indéterminé que Voltaire a popularisé chez nous. Il fut d'ailleurs un des hommes les plus singuliers, peut-être, mais les plus remarquables de l'Angleterre à cette époque. Outre les ouvrages cités dans cet article, il a encore publié : *Lettres sur l'esprit de patriotisme, sur l'idée d'un roi patriote*, traduite par de Birsy (Paris, 1750, in-8°); *Lettres sur l'histoire*, traduites par Barben-Dubourg (Paris, 1752, 3 vol. in-12); *Mémoires secrets sur les affaires d'Angleterre, depuis* 1710 *jusqu'en* 1716, traduits par Favier (Paris, 1754, 3 vol. in-8°); *Politique des deux partis par rapport aux affaires du dehors* (La Haye, 1734, in-12); *Testament politique* ou *Considérations sur l'état présent de la Grande-Bretagne* (Paris, 1754, in-8°). La meilleure édition des œuvres complètes est celle qui a été publiée à Londres en 1753 par David Mallet.

BOLINQUEINA, bourg de Portugal, province d'Algarve, district et à 35 kilom. N.-O. de Tavira, sur la rive gauche du Quarteira; 3,000 h. Importante pêche de thon.

BOLINTINEANO (Démètre), poëte et publiciste roumain, né en 1826 près de Bucharest, d'une famille de petits boyards. Après avoir complété ses études à Paris (1847), il revint dans son pays, où il rédigea quelque temps le *Peuple souverain*. Compromis dans la révolution valaque de 1848, il fut proscrit, se réfugia en France, et ne put obtenir de la Porte sa rentrée en Moldavie, où le prince Ghika lui réservait une chaire de littérature roumaine à Jassy. En 1852, une souscription publique lui permit de publier son premier volume de poésies, *Chants et Plaintes*, réimprimé en 1855, *sous le titre de Poésies*. Quelques pièces en furent traduites dans l'*Anthologie roumaine* (Hertford, 1856). Lorsque les provinces moldo-valaques eurent nommé chef du pouvoir le prince Couza, Bolintineano put enfin revenir dans la Roumanie et reçut, en 1861, le portefeuille des affaires étrangères dans le ministère Galesco. Outre le recueil précité, il a publié un poëme philosophique intitulé : *Manoïl;* une brochure sur les *Principautés roumaines* (1854, in-8°), et de nombreux articles dans la *Roumanie littéraire* d'Alecsandri.

BOLITAINE s. f. (bo-li-tè-ne — du gr. *bolitaina*). Moll. Nom d'une espèce de poulpe mentionnée par Aristote.

BOLITOBIE s. f. (bo-li-to-bî — du gr. *bolitès*, bolet; *bios*, vie). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, tribu des brachélytres, voisin des staphylins, et comprenant une vingtaine d'espèces, dont la plupart habitent l'Europe. Ce sont en général de très-petits insectes, qui vivent dans les champignons, la mousse, le bois pourri, etc. ‖ On dit moins bien BOLÉTOBIE.

BOLITOCHARE s. f. (bo-li-to-ka-re — du gr. *bolitès*, bolet ; *chara*, joie). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des brachélytres, comprenant quatre espèces, qui habitent l'Europe. Elles vivent dans les champignons et les végétaux décomposés.

BOLITOGYRE s. f. (bo-li-to-ji-re — du gr. *bolitos*, fiente ; *guros*, arrondi). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des brachélytres, comprenant une seule espèce, qui vit au Mexique.

BOLITOPHAGE s. m. (bo-li-to-fa-je — du gr. *bolitès*, champignon ; *phagô*, je mange). Entom. Genre d'insectes coléoptères, syn. d'ÉLÉDONE. ‖ On écrit moins bien BOLÉTOPHAGE.

BOLITOPHILE adj. (bo-li-to-fi-le — du gr. *bolitès*, bolet ; *philos*, ami). Entom. Se dit des insectes qui se rencontrent habituellement sur les champignons.

— s. m. Entom. Genre d'insectes diptères, voisin des tipules, comprenant deux espèces qui habitent l'Europe centrale, et dont les larves vivent dans les champignons. ‖ On dit moins bien BOLÉTOPHILE.

BOLIVAR s. m. (bo-li-var — du nom du libérateur de la Colombie). Sorte de chapeau évasé, à larges bords, qui fut surtout à la mode en France en 1819 et 1820 : *Un* BOLIVAR *en feutre. Un* BOLIVAR *en paille. Les avoués maintenant ont des fracs à l'anglaise et des* BOLIVARS; *on ne sait jamais, à leur costume, s'ils vont au bal ou au palais.* (Scribe.)

Bolivars et les Morillos (LES), vaudeville-revue, de MM. Armand Dartois et Gabriel,

représenté pour la première fois, à Paris, sur le théâtre des Variétés, en 1819. Bolivar, le fameux chef insurgé de l'Amérique du Sud, et le général espagnol Morillo, son adversaire, servaient à cette époque de parrains à deux nouvelles formes de chapeaux d'hommes, et la pièce de MM. Dartois et Gabriel passait en revue et faisait la caricature des modes plus ou moins ridicules ou excentriques du jour. La lithographie, récemment importée d'Allemagne, se popularisait alors et popularisait en même temps tous les faits de notre histoire militaire. Les guerres du premier empire alimentaient cet art nouveau, et ce n'était partout que tableaux représentant des scènes de garnison, des combats bien connus, des aventures, des types et des portraits militaires, toutes choses qui rappelaient un régime où le canon avait joué le plus grand rôle. Cependant les boutiques d'estampes n'étaient pas, ainsi qu'on le pourrait croire, les seules dont la devanture offrît à la curiosité publique des exhibitions guerrières. Les industries les plus diverses profitaient de la vogue et appliquaient à leur usage la mode belliqueuse, en variant, bien entendu, la matière et l'emploi. C'est ce que nous apprendrait au besoin un couplet dont le timbre est un des plus connus dans le répertoire musical du vaudeville : il appartient à l'ouvrage de MM. Dartois et Gabriel :

Vive la lithographie !
C'est une rage partout;
Grands, petits, laide, jolie,
Le crayon retrace tout.
Les boulevards tout du long,
A présent sont un salon,
Où, sans même avoir posé,
Chacun se trouve exposé.
On tapisse les murailles
De soldats et de hauts faits;
On ne voit que des batailles
Depuis qu'on a fait la paix.
Sur les assiettes, les plats,
On dessine des combats;
Jusqu'au fond des compotiers
On va placer des guerriers;
Sur nos indiennes nouvelles
On voit prendre des remparts,
Et sur les fichus des belles
On voit charger des hussards.
Les paravents, les écrans,
Sont ornés de combattants·
Mille canons en travail
Font feu sur un éventail.
Là, des villes assiégées
Sur les foulards les plus beaux,
Ou des batailles rangées
Sur des schalls de mérinos.
Nos mouchoirs de poche aussi
Ont leurs combats, Dieu merci :
Grâce à cette nouveauté,
Une sensible beauté
Peut, quand la douleur l'attaque,
Essuyer ses yeux très-bien
Avec le bras d'un Cosaque
Ou la jambe d'un Prussien.

Ces beaux vers ont bien tous sept syllabes, et la rime y est presque partout suffisante; c'est le seul éloge qu'il nous soit possible d'en faire.

BOLIVAR (Grégoire DE), missionnaire et écrivain espagnol, florissait au commencement du XVIIe siècle. Entré dans l'ordre de Saint-François, il se consacra aux missions et passa environ vingt-cinq ans à répandre l'Evangile dans le Mexique, le Pérou, etc. On a de lui un ouvrage intitulé *Memorial de arbitrios para la reparacion de Espana* (Madrid, 1626, in-fol.)

BOLIVAR (Simon), surnommé le **Libérateur**, général et homme d'Etat, le Washington de l'Amérique du Sud, né à Caracas (Venezuela), en 1783. Il fit ses études à Madrid, voyagea ensuite en France et dans une partie des Etats de l'Europe, revint dans sa patrie pénétré des principes inaugurés dans le monde par la Révolution française, et en commença l'application par l'affranchissement des nègres de ses possessions patrimoniales. On rapporte qu'en voyageant en Italie, il avait fait serment sur le mont Sacré de délivrer son pays de la domination espagnole. Nul serment ne fut jamais mieux tenu. En 1812, il consacra sa personne et sa fortune à la guerre de l'indépendance, prit du service sous Miranda, avec le grade de colonel, échoua dans ses premières opérations militaires, mais répara ces échecs l'année suivante, en battant à plusieurs reprises le général Monteverde et en le chassant du Venezuela. Investi d'un commandement dictatorial dans cette province, il eut continuellement à lutter contre les bandes d'esclaves et de brigands soudoyés qui ravageaient le pays au nom du parti royaliste. Les Espagnols étaient également parvenus à armer contre l'indépendance les *llaneros*, métis à demi sauvages des grandes plaines ou savanes (*llanos*), cavaliers redoutables dont la physionomie et les mœurs rappellent les Tartares des steppes asiatiques, et dont les bandes indisciplinées passèrent quelquefois d'un parti à l'autre, mais qui cependant, en haine des Espagnols, combattirent le plus souvent pour la révolution et assurèrent son triomphe définitif. Accablé par des forces supérieures, Bolivar dut se retirer à Carthagène, où flottait encore le drapeau de l'indépendance; il fit une nouvelle tentative en 1816, échoua de nouveau, mais reparut bientôt, menaçant et indompté, aux bouches de l'Orénoque, puis dans la Nouvelle-Grenade, accomplissant ainsi des mouvements et des marches immenses avec une poignée de compagnons intrépides, et déconcertant les Espagnols par l'audace et la rapidité de ses opérations. Après une série de succès sur Morillo et les autres capitaines espagnols, après avoir balayé plus de 1,200 kilomètres de pays, et délivré la Nouvelle-Grenade et Venezuela, il fit décréter par le congrès général la réunion de ces deux vastes provinces en une seule république, sous le nom de *Colombie* (1819). Investi de la présidence avec un pouvoir dictatorial, le Libérateur eut encore à lutter contre de nouvelles tentatives des Espagnols et des révoltes royalistes et fédéralistes. Appelé par le Pérou insurgé, il en chassa les Espagnols, reçut des Péruviens le titre de dictateur, et délivra, par son lieutenant Sucre, le haut Pérou, qui se constitua sous le nom de *Bolivie*. L'isthme de Panama avait également proclamé son indépendance, et, dès 1824, l'affranchissement des principales républiques du Sud était cimenté par des alliances entre elles et consacré par la reconnaissance officielle de l'Angleterre, des Pays-Bas et des Etats-Unis. Nourri des fortes doctrines politiques de la Révolution française, Bolivar songeait à former une puissante confédération entre les groupes de nations répandus dans les deux Amériques, et il réunit dans ce but à l'isthme de Panama (1827) un congrès de tous ces Etats. Le résultat ne répondit point à son attente; mais on ne peut en accuser que l'inexpérience de ces nations, dont l'esprit d'indépendance sauvage a été jusqu'ici l'obstacle principal à une organisation politique rationnelle, et qui sont encore loin d'avoir rempli les espérances de leur libérateur. Les dernières années de ce grand citoyen furent affligées par le spectacle des divisions intestines de la Colombie, des luttes des factions, des tentatives d'ambitieux vulgaires, et par les attaques incessantes de ses envieux et de ses ennemis. Accusé d'aspirer à la tyrannie, tandis qu'il ne tendait qu'à l'établissement de l'unité, il avait déjà à plusieurs reprises déposé la dictature, que le peuple l'avait toujours contraint à reprendre; enfin, abreuvé de dégoûts, désespéré de voir ses intentions méconnues, et n'espérant plus désarmer l'envie, il déposa une dernière fois le pouvoir et résolut de s'expatrier, à l'exemple des grands législateurs de l'antiquité. « La présence d'un soldat heureux, quelque désintéressé qu'il soit, dit-il dans ses éloquents adieux, est toujours dangereuse dans un Etat jeune de liberté. » Ce fut en vain qu'on voulut le rappeler à la tête des affaires; il fit ses préparatifs de départ, mais mourut de la fièvre avant de s'embarquer, près de Santa-Marta, le 17 décembre 1830, quelque temps après avoir reçu le décret qui le proclamait le premier citoyen de la Colombie.

Qu'on nous permette d'ajouter à la biographie de cet illustre citoyen quelques réflexions générales qui auront peut-être l'air d'être un panégyrique, mais qui ne sont que l'expression exacte de la vérité.

Parmi les grandes qualités du Libérateur, il faut mettre au premier rang le désintéressement et la persévérance. Loin de devoir, comme d'autres, sa fortune à la révolution de l'Amérique espagnole, il lui sacrifia un patrimoine considérable; propriétaire d'esclaves, il les émancipa pour en faire des citoyens et des soldats; conquérant des plus riches provinces, il ne voulut en être que le régénérateur; président de la Colombie, et réduit aux modiques appointements de sa place (150,000 fr.), il en donnait la moitié aux enfants et aux veuves de ses compagnons d'armes morts dans la guerre de l'indépendance, et il aidait encore de sa bourse le fameux Lancastre à établir sa méthode d'enseignement dans la Colombie. Mais c'est à sa persévérance que la cause américaine fut surtout redevable de son triomphe. Trois fois accablé, avec sa patrie, par les plus affreux revers, jeté pauvre et proscrit sur des rives étrangères, poursuivi d'île en île par le poignard espagnol, payé de tant de sacrifices par la calomnie, trois fois il revint à la charge et finit par triompher de ses ennemis privés et de ceux de son pays. Comme homme de guerre, un voyageur l'a comparé à Sertorius. Ainsi que ce Romain fameux, Bolivar a eu souvent occasion de dire :

Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.

Mais l'immensité de ses courses, les obstacles qu'il eut à surmonter, ses stratagèmes pour retenir sous le drapeau et décupler de petites armées, l'audacieuse rapidité de ses mouvements, et jusqu'à la couleur et au caractère de ses soldats, tout, dans ses campagnes, rappelle Annibal plus encore que Sertorius. Comme homme d'État, c'est lui qui, aidé de Zéa et du docteur Gual, fonda la puissance politique et le crédit de la Colombie. Sans cesse appliqué à étendre et à perfectionner son ouvrage, ce génie créateur avait conçu un plan des plus grandioses : il eût voulu réunir, par un pacte de famille, trois Etats qui lui devaient leur indépendance, la Colombie, le Pérou et la Bolivie. Les germes de prospérité que renferme chacun de ces Etats auraient fructifié pour tous. Abolition des douanes et des armées permanentes, indépendance inattaquable au dehors, sécurité et progrès incalculable au dedans : tels eussent été, pour les trois républiques, les effets de ce lien fraternel; mais les troubles suscités par une administration corrompue rappelèrent Bolivar au sein de sa patrie. Son projet ne fut compris que de quelques intelligences supérieures, et le malheur des temps obligea ce grand homme à l'abandonner. En résumé, Bolivar fut le créateur de trois Etats libres; seul, sans secours étrangers, à la tête d'une population catholique, abrutie par trois siècles de servitude, il a plus fait que l'immortel Washington lui-même, avec un peuple protestant déjà éclairé et libre, guidé par des Jefferson, des Franklin, des Adams, et secondé par la France, l'Espagne et la Hollande. Bolivar n'a jamais gêné la liberté que dans l'intérêt de la liberté elle-même. Il fut, pour plusieurs nations, l'homme nécessaire qui manqua au Mexique, à Guatémala, au Chili, à Buenos-Ayres, et dont l'absence livra ces belles contrées à tous les fléaux de l'anarchie. Investi trois fois de la dictature par la confiance publique, il la déposa trois fois sur l'autel de la patrie, et ne se réserva qu'un pouvoir conservateur et salutaire.

BOLIVARIE s. f. (bo-li-va-rî — de *Bolivar*, n. pr.) Bot. Section du genre ménodore.

BOLIVIE, État de l'Amérique méridionale, formé de l'ancien haut Pérou; compris entre 9° et 25° 30′ lat. S. et entre 60° 20′ et 73° 25′ long. O. Bornée au nord par le Pérou, la Bolivie confine à l'est, à travers d'immenses déserts, au Brésil et au Paraguay; au sud, elle aboutit aux provinces Argentines, dont elle est séparée vers la partie orientale par le désert du Grand-Chaco, jusqu'ici à peu près inexploré; à l'ouest, elle touche, par un district étroit, à l'océan Pacifique, et le reste de sa limite occidentale est formé par le Pérou. Elle a environ 900 kilom. de longueur, autant de largeur, et sa superficie est d'environ 800,000 kilom. carrés. La population a été évaluée en 1858 à 1,712,357 hab., Espagnols, hommes de couleur et indiens civilisés, et à environ 245,000 indiens sauvages. Capitale, Chuquisaca.

Orographie, hydrographie, aspect général. Des montagnes élevées hérissent ce pays à l'ouest, où il est traversé dans sa longueur par la chaîne des Andes, qui s'y bifurquent pour former la ceinture du grand plateau bolivien, au nord duquel se trouve le lac Titicaca, dont la partie sud-est seulement appartient à la Bolivie. La bifurcation occidentale, appelée *Cordillera de la Costa*, présente des escarpements abrupts du côté de l'océan, dont elle est séparée par le désert de sables d'*Atacama;* la bifurcation orientale, nommée *Cordillera Réal*, s'abaisse graduellement et finit par s'effacer dans les plaines. Le massif culminant des montagnes de la Bolivie est le vaste plateau du Titicaca ou Bolivien, qui s'élève jusqu'à 4,200 m.; mais les deux contreforts que nous venons d'indiquer portent les pics les plus élevés des Andes et de toute l'Amérique : le *Nevado de Sorata*, 7,696 m., et le *Nevado d'Illimoni*, 7,315 m. dans la *Cordillera Real;* les points culminants de la *Cordillera de la Costa* atteignent 6,700 m. (Voir, pour la constitution géologique, le mot ANDES.)

Les eaux de la Bolivie appartiennent, les unes à l'océan Pacifique, les autres aux bassins de l'Amazone et de la Plata. Les rivières qui s'écoulent vers le Pacifique sont peu nombreuses, torrentielles, et la plupart d'entre elles se perdent dans le sable avant d'arriver à la mer. Au contraire, celles qui font partie de l'immense bassin de l'Amazone, le *Beni* ou *Paro* et les affluents supérieurs de la *Madeira*, le *Mamore*, l'*Ubahi*, sont navigables; mais la navigation est souvent obstruée par des cataractes et des rapides. Les tributaires du Rio de la Plata qui traversent la Bolivie sont deux affluents du Paraguay : le *Vermejo* et le *Pilcomayo*, qui reçoivent un grand nombre de cours d'eau secondaires. Citons encore le *Desaguadero*, qui sort du lac Titicaca, arrose la vallée qui porte son nom et va se perdre dans les déserts salins de la province de *Carangas*.

La Bolivie se partage en trois zones distinctes : la région occidentale ou du littoral, traversée par la Cordillière, est une contrée dépeuplée, nue, stérile, dévorée par le soleil, et dont le sol ne fournit pas aux premières nécessités de l'homme. La région centrale, plateau élevé, hérissé de hautes montagnes, est le véritable centre de la population; c'est là que sont toutes les grandes villes de cet Etat : enfin la région occidentale, dégagée de montagnes, offre des plaines immenses d'une fécondité merveilleuse, s'étendant jusqu'au Brésil et au Paraguay.

Climat, richesses minérales, productions agricoles, faune. Le climat de la Bolivie, insalubre en général, est très-chaud dans les terres basses, surtout dans le désert d'Atacama. Les hivers, d'ordinaire assez froids, mais moins rigoureux cependant que ne semble l'indiquer l'altitude de ces régions, sont très-secs sur le plateau Bolivien, où la neige tombe en avril et en novembre. Les pluies, très-rares et presque nulles dans le désert d'Atacama, deviennent continues d'avril en octobre, dans les grandes plaines de l'est, où elles produisent souvent des inondations désastreuses. On y est exposé à de violents orages et à de fréquents tremblements de terre, surtout dans la région occidentale, où la Cordillière contient un grand nombre de montagnes volcaniques.

Le territoire de la république bolivienne est très-riche en métaux; il renferme d'inépuisables mines d'or, d'argent et de cuivre. L'or n'est pas le métal le plus recherché; il abonde, mais dans des lieux peu accessibles, ou dans une gangue trop dure et trop dispendieuse à fondre; la mine d'or la plus productive est celle de Santiago de Catagoita. Les mines d'argent, beaucoup plus nombreuses et d'une exploitation plus facile, ont principalement absorbé l'attention des colons. La célèbre montagne de *Potosi*, qui a 20 kilom. de circuit et 1,400 m. d'élévation, a offert, pendant près de trois siècles, des trésors d'argent inépuisables; elle est percée de 300 puits, à travers un schiste argileux, jaune et dur. Les nombreux fourneaux qui l'environnent, et dont plusieurs sont aujourd'hui éteints, ont longtemps formé pendant la nuit un spectacle vraiment extraordinaire. Dans la province de *Carangas*, on trouve, en creusant le sable, des masses d'argent détachées, qu'on appelle des *papas* ou pommes de terre, à cause de leur forme. La région occidentale possède aussi des mines fort riches, mais peu ou mal exploitées : on y trouve de l'or, de l'argent, de l'étain, et surtout du cuivre. La mine de cuivre de *Coroco* fournit annuellement 50,000 quintaux métriques de ce métal, qu'on exporte surtout en France. L'exploitation de toutes ces richesses minérales, qui avait beaucoup souffert pendant la guerre de l'indépendance, a repris depuis avec quelque activité, et l'on estime ses produits annuels à 5,000 marcs d'or et 300,000 marcs d'argent.

Le sol, mal exploité, de ces vastes contrées privées d'habitants, se prête aux cultures les plus diverses, et l'on y pourrait récolter à la fois les fruits de l'Europe et les produits des régions tropicales. D'immenses forêts vierges, riches en bois précieux de toute espèce, couvrent la plus grande partie des plaines de la Bolivie. Parmi les produits de la végétation et de la culture, il faut citer les grains, le riz, le maïs, le café, le coton, la canne à sucre, le tabac, le cacao, l'orange, la figue, l'ananas, la vanille, le coca, la cascarille, le quinquina, la salsepareille, la gomme élastique, etc. Sur le plateau de Titicaca, déboisé et impropre à la culture des céréales, on cultive le quinoa, et la pomme de terre y croît sans culture. On dit même ce tubercule originaire de ce pays.

Les animaux domestiques sont : le bœuf, le cheval, l'âne, le mulet, et, dans les régions montagneuses, la vigogne, le lama et l'alpaca. Dans les forêts, on trouve le tapir, le jaguar, le léopard et plusieurs espèces de singes; en outre, les plaines de l'est sont infestées par une multitude de reptiles et d'insectes venimeux ou destructeurs.

Industrie, commerce. Les nombreuses révolutions qui ont bouleversé la Bolivie depuis la conquête de son indépendance, l'état d'anarchie incessante auquel l'ont livrée l'ambition et l'impéritie de ses gouverneurs, ne lui ont pas permis, on le comprend, de féconder les éléments de prospérité et de richesse que renferme son sol. Si l'agriculture y est négligée, l'industrie y est à peu près nulle, et le commerce, peu considérable, est rendu très-difficile par l'absence de communications entre l'intérieur des terres et la côte de l'océan Pacifique. La principale branche d'industrie du pays est la fabrication de quelques étoffes de coton, à *Oropesa;* des tissus de laine d'alpaca, de lama, de vigogne, parmi lesquels ceux de la *Paz* occupent le premier rang; des chapeaux de laine de vigogne, des ustensiles et bijoux d'argent, et du verre de bonne qualité, qui se fait particulièrement à *Oropesa*. Mais ce sont les métaux qui, transportés de l'intérieur au port de *Cobija* ou *Puerto de la Mar*, avec des peines infinies, en traversant la double chaîne des Andes à dos de mulets ou de lamas, par des chemins à peu près impraticables, alimentent presque exclusivement le commerce d'exportation de la Bolivie. En 1859, les exportations totales du port de Cobija s'élevaient à 17,403 tonneaux et se décomposaient ainsi : argent monnayé, 1 million de piastres; cuivre, 17,300 tonnes; étain, 4,000; guano, 6,000. A ces chiffres peu élevés il convient d'ajouter quelques étoffes de laine de lama et d'alpaca, quelques chapeaux de vigogne, une faible quantité de peaux de chinchilla, de cascarille, quinquina et drogues diverses. Les importations atteignent, dit-on, le chiffre de 7 millions. Elles consistent surtout en fer, quincaillerie, articles de modes, tissus de soie, toiles. Tout ce commerce se fait presque exclusivement par navires français, anglais et américains du Nord qui se rendent à Cobija ou au port péruvien d'Arica.

Populations indigènes, gouvernement, divisions administratives. Depuis la conquête espagnole, la population indigène de la Bolivie est singulièrement diminuée; néanmoins, sur les 2 millions environ d'habitants que renferme ce pays, les trois quarts sont Indiens purs; les uns, demi-civilisés et qui payent le tribu dit indigène; les autres, sauvages et habitant les provinces limitrophes du Brésil et de la Confédération argentine : ce sont les *Chiquitos*, les *Moxos* et les *Chiriguanos*, peuplades douces et inoffensives, hospitalières et faciles à conduire. Le reste de la population se compose de métis, provenant de l'alliance des Indiens avec des Espagnols ou des nègres. Il y a très-peu de blancs purs. Une loi a aboli l'esclavage; cependant les Indiens ne jouissent pas d'une liberté complète; leur travail est réglementé, et ils doivent un certain nombre de jours par an aux plantations de l'Etat.

La Bolivie est partagée en six départements, subdivisés en provinces et districts ou cantons : *Chuquisaca*, *La Paz*, *Oruro*, *Potosi*, *Cochabamba*, *Tarija* ou *Santa-Cruz de la Sierra*. Tous ces départements portent le nom de leurs chefs-lieux, qui sont en même temps les villes les plus importantes de la république.

Une nouvelle division en trente-deux départements a été décrétée, mais non exécutée.

Nonobstant les nombreuses modifications qu'a subies la constitution bolivienne depuis 1825, voici les principales bases du pacte social de cet Etat : le gouvernement est une république démocratique; la souveraineté réside dans le peuple et est exercée par un corps électoral, un corps législatif, un corps exécutif et un corps judiciaire; le pouvoir exécutif est confié à un président à vie, à un vice-président et à trois secrétaires d'Etat. Le corps législatif est formé de députés nommés par les colléges électoraux, dont les membres sont choisis par le peuple. Il se compose de trois chambres, celle des tribuns, celle des censeurs et celle des sénateurs; chaque chambre compte trente membres, qui siégent annuellement pendant deux mois, et chaque législature dure quatre ans. La constitution garantit à tous les citoyens la liberté, l'inviolabilité des personnes et des propriétés, et la liberté de la presse sans censure préalable. L'exercice des cultes est libre; la religion catholique est celle de la grande majorité des Boliviens, dont le territoire est, au point de vue religieux, divisé en quatre diocèses : l'archevêché de Chuquisaca et les évêchés de La Paz, de Santa-Cruz et de Cochabamba. Quoique la Bolivie possède une université à Chuquisaca, des facultés de médecine et de droit, des colléges et des écoles primaires, l'instruction publique laisse encore beaucoup à désirer. Cependant, dans ces dernières années, le gouvernement de la république, en multipliant les écoles, en encourageant les instituteurs, en faisant traduire en espagnol les livres de notre enseignement universitaire, a fait de louables efforts pour propager l'instruction dans ce pays si arriéré. L'armée permanente, composée de trois régiments d'infanterie et deux régiments de cavalerie, s'élève à cinq mille hommes. Les finances sont en mauvais état. Le monopole du quinquina et du coca, la vente du guano, les douanes forment les principaux revenus de l'Etat et n'atteignent pas 2 millions de piastres, absorbés et au delà par les dépenses. La dette publique s'élève à 5,850,000 piastres. Au point de vue administratif, on peut dire que les organisateurs de la Bolivie ont pris pour modèle l'administration française. Ils ont importé chez eux nos préfets, nos sous-préfets et nos municipalités; le code Santa-Cruz, qui régit ce pays, n'est qu'une traduction de notre code civil.

Histoire. Les peuples indigènes de la Bolivie, comme ceux du Pérou, dont elle faisait partie, vivaient jadis dans l'état le plus sauvage; nomades, anthropophages, ils n'avaient d'autre industrie que la chasse et la pêche, et d'autre culte que le fétichisme le plus grossier. Le règne de Manco-Capac, dont on ne peut exactement fixer la date, fut pour eux un commencement de civilisation; ce prince leur apprit à cultiver la terre, à filer la laine, leur donna des lois basées sur le culte du soleil et fonda la dynastie des Incas. Cette dynastie gouverna le bas et le haut Pérou pendant plusieurs siècles; elle créa un certain nombre de grandes routes, ouvrit des canaux, construisit des forteresses et des temples, mais conserva les sacrifices humains. On sait comment une poignée d'Espagnols fit la conquête de tout le Pérou, et força la population d'embrasser le christianisme. Sous la domination tristement mémorable des Espagnols, la Bolivie dépendit d'abord de la vice-royauté de Buenos-Ayres, puis de celle du Pérou. Elle ne se mêla que tard au mouvement insurrectionnel des colonies espagnoles contre le gouvernement métropolitain. Ce ne fut qu'en 1824 que Sucre, jeune général colombien, lieutenant du *Libérateur* Bolivar, affranchit le Pérou par la victoire d'Ayacucho, remportée sur le vice-roi espagnol La Serna, et fit la conquête du haut Pérou, dont il proclama aussitôt l'indépendance (11 mars 1825), et auquel il donna le nom de Bolivie, en l'honneur du *Libérateur*.

La Bolivie, qui devait tout au grand homme dont elle s'était donné le nom, fit bientôt preuve d'ingratitude en brisant sa constitution, en renvoyant les troupes colombiennes et en déclarant la guerre à la patrie de ses libérateurs. Ce fut le commencement de cette longue anarchie qui a travaillé ce malheureux pays et ne lui a permis ni développement industriel ni progrès social. En 1831, le maréchal Santa-Cruz, élu président, promulgua le code qui porte son nom, mit de l'ordre dans les finances, et conclut un traité de paix et de commerce avec le Pérou. Pendant quelque temps, on put croire que la Bolivie allait entrer dans une voie de prospérité, lorsque l'ambition de Santa-Cruz remit tout en question. Le 8 août 1835, le président de la Bolivie battit, près de Cusco, le général péruvien Gamarra, fit la conquête du Pérou, dont il se déclara le *Protecteur*, et donna à tout le pays une nouvelle constitution qui, laissant à chaque Etat son indépendance, les soumettait l'un et l'autre au gouvernement central de Santa-Cruz. Cet arrangement fit des mécontents dans les deux pays et éveilla la jalousie des Etats voisins, surtout du Chili. En 1836, les hostilités éclatèrent entre le Chili et Santa-Cruz, qui, après plusieurs combats indécis, perdit la sanglante bataille de Yungay. Abandonné des siens, le Protecteur fut obligé de se retirer, cédant la place à des hommes d'une ambition aussi effrénée et d'une incapacité plus notoire. Sous l'administration éphémère de Velasco, qui revint plusieurs fois au pouvoir, de Ballivian, de Belza, l'anarchie continua et le pays gémit sous une égale oppression. Cependant, sous la présidence du général Belzu, la question irritante et interminable des limites du haut et du bas Pérou a été résolue (1855); le port d'Arica est désormais commun aux deux républiques; les eaux de Bolivie sont déclarées libres pour toutes les nations. En 1858, à la suite d'une nouvelle révolution, J. Linarès a été élevé à la présidence. Il appartient au parti libéral, paraît avoir su rallier autour de lui l'opinion publique, et tout le monde rend justice à ses bonnes intentions, qui se sont manifestées, malgré quelques fautes, par de bonnes mesures d'ordre et de sages réformes.

BOLIVIEN, IENNE s. et adj. (bo-li-vi-ain, i-è-ne). Géogr. Habitant de la Bolivie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Un* BOLIVIEN. *La population* BOLIVIENNE. *Le gouvernement* BOLIVIEN.

BOLKENHAIN, ville de Prusse, province de Silésie, ch.-l. du cercle de son nom, gouvernement et à 30 kil. S. de Liegnitz; 2,025 h. Fabrication de rubans, toiles et draps; commerce de fils. Cette ville, située sur la Neisse, dans une riante vallée, est dominée par les ruines du Bolkoburg, l'un des plus anciens châteaux de la Silésie. La tour de cette antique forteresse féodale, haute de 50 m., existait déjà, dit-on, en 807. Les hussites s'emparèrent de ce château en 1428, les Bohêmes en 1463, et les Suédois pendant la guerre de Trente ans. En 1724, il fut incendié par la foudre.

BOLKOF, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du district de son nom, gouvernement et à 54 kil. N. d'Orel, sur le Nougra; 15,400 hab. Fabrication et commerce de cuirs; chanvre et suifs.

BOLL, ville de Suisse. V. BULLE.

BOLLA (Barthélemy), poëte italien, né à Bergame au XVIe siècle. Il alla se fixer en Allemagne et devint, vers 1570, conseiller à la cour de Heidelberg. Il a publié, sous le titre de *Nova novorum novissima*, des poésies macaroniques qui manquent, en général, de verve et de goût, et un *Thesaures proverbiorum italo-bergamascorum*, deux ouvrages aujourd'hui presque introuvables. On trouve quelques pièces de Bolla dans le *Stamp. in stampatura stampatorum*, d'Ant. Arena (1670), et son éloge burlesque du fromage dans le *Theatrum sapientiæ Socraticæ* de Dornavius (1619).

BOLLADE s. f. V. BOLADE.

BOLLAND ou **BOLLANDUS** (Jean), jésuite, hagiographe, né à Tirlemont (Pays-Bas), en 1596, mort en 1665. Ce fut lui qui commença le vaste travail des vies des saints connu sous le titre d'*Acta sanctorum*. Ceux qui continuèrent ce recueil après lui furent nommés de son nom *bollandistes*. V. l'article suivant.

BOLLANDISTE s. m. (bol-lan-di-ste — de *Bolland* ou *Bollandus*, n. pr.). Membre d'une société de jésuites d'Anvers qui ont travaillé à la collection des actes et des vies des saints, commencée vers le milieu du XVIIe siècle.

— **Encycl.** Un des caractères qui distinguent la religion chrétienne du polythéisme et de toutes les autres religions, c'est la place importante qu'elle a donnée à l'homme dans les cérémonies de son culte public, et non pas seulement à l'homme élevé en puissance, en dignité, ou supérieur à la foule par l'éclat de ses lumières, mais à celui que la fortune a placé dans les rangs les plus infimes de la société. Le plus pauvre paysan, l'artisan le plus obscur, le mendiant lui-même peut devenir un saint, s'il pratique tous ses devoirs religieux avec un zèle soutenu par la grâce divine; et quand Dieu aura mis fin à son pèlerinage sur la terre, cet homme, qui n'était rien aux yeux du monde, peut être canonisé; on lui élèvera des autels; on donnera son nom à de magnifiques basiliques; on chantera ses louanges, avec toute la pompe du culte; les orateurs chrétiens raconteront en chaire ses vertus; en un mot, il n'y a pas un seul chrétien, quelque abjecte que soit sa position sociale, qui ne puisse, quand il s'abandonne aux élans de cette vertu théologale qu'on appelle l'espérance, dire comme la mère de Jésus : *Beatum me dicent omnes generationes*. Les philosophes peuvent rire de la simplicité du croyant; mais ils ne peuvent nier qu'il n'y ait dans ces magnifiques espérances, proposées à tous les fidèles sans distinction de rang, quelque chose de sublime qu'il est impossible de remplacer quand on ferme à l'homme la perspective d'une vie extraterrestre. L'erreur, sans doute, ne doit pas être admise par cela seul qu'elle peut nous être avantageuse; mais ceux qui ne croient plus aux joies du paradis doivent au moins reconnaître qu'ils ont perdu de belles illusions en perdant cette croyance, et qu'elle a été une arme puissante entre les mains des fondateurs du christianisme, qu'elle est encore aujourd'hui la principale force qui soutient cette vieille religion contre les assauts sans cesse renaissants que lui livre l'esprit moderne.

Il n'est donc pas étonnant que, dès les premiers siècles du christianisme, les hauts dignitaires de l'Eglise aient attaché une grande importance à conserver le souvenir des faits qui avaient signalé la vie et la mort des saints. Le soin de recueillir ces faits fut d'abord une tâche officielle conférée par les évêques; ils voyaient dans la publicité de ces actes un moyen efficace d'édifier les fidèles et de les encourager aux vertus chrétiennes. Dans la primitive Eglise, les pasteurs s'envoyaient les uns aux autres les récits de la vie et de la mort des *athlètes de la foi*. Plus tard, quand les barbares se jetèrent sur l'empire romain, ces communications devinrent plus difficiles; mais alors des hommes zélés se chargèrent du soin de recueillir les vies des saints. Dans chaque couvent, dans chaque église, on ajouta au martyrologe universel le nom des saints qu'on honorait spécialement; et durant tout le moyen âge, la littérature hagiographique fut l'occupation principale des monastères. Un peu plus tard, les érudits et les savants eurent l'idée de réunir tous ces actes et d'en former des collections. Parmi les nombreux recueils dus à ces premiers travaux, il suffira de citer celui de Rugger, composé vers 1156, celui de Vincent de Beauvais dans le *Speculum majus*, et enfin la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, reproduite dans toutes les langues et sous toutes les formes. Nous ne ferons point mention non plus des collections savantes publiées pendant les deux premiers siècles de l'imprimerie; celle des *bollandistes* les a toutes effacées. C'est à la Belgique qu'appartient l'honneur de cette gigantesque entreprise. La première idée en fut conçue vers le commencement du XVIIe siècle, par le P. Herbert Rosweyd, d'Utrecht, de la compagnie de Jésus. Il avait déjà rassemblé une grande quantité de matériaux, et le plan de l'ouvrage était tracé au moment où la mort surprit ce religieux à Anvers, le 5 octobre 1629. Les supérieurs de la Société chargèrent alors Jean Bolland ou Bollandus du soin d'exécuter l'œuvre conçue par le P. Rosweyd, et Bollandus eut la gloire de donner son nom au recueil. Voici le mode de publication adopté dès l'origine, et tous les continuateurs l'ont suivi scrupuleusement : les monuments relatifs à la vie des saints sont, comme dans le martyrologe romain, classés par mois et par jours, et ainsi sous chaque jour se trouve la série complète des saints dont l'Eglise célèbre la fête, et pour chacun de ces saints, tous les documents manuscrits ou imprimés qu'il a été possible de recueillir ont été consultés. C'était là une œuvre immense; elle embrassait, non pas seulement l'Europe, mais le monde chrétien pendant dix-sept siècles. Bollandus, dans sa piété et dans son ardeur scientifique, ne recula pas devant les difficultés de cette entreprise; il se mit au travail avec un acharnement incroyable, et, par les seules ressources de son zèle, il parvint à former un *musée hagiographique* (c'est le mot qu'emploient ses biographes) d'une richesse incomparable. Le premier volume des *Acta sanctorum* parut en 1653; le monde chrétien s'en émut vivement. Le pape Alexandre VII adressa à Bollandus une lettre de félicitation, lui disant que jamais livre plus utile et plus glorieux pour l'Eglise n'avait été entrepris. Il pria le jésuite de venir à Rome, et mit à sa disposition les archives pontificales et les richesses de la bibliothèque Vaticane. Le grand âge de Bollandus ne lui permit pas d'accepter cette invitation, et il se fit remplacer par les PP. Henschen et Papebrock, que ses supérieurs lui avaient associés. Les savants voyageurs revinrent de Rome avec une moisson abondante de documents; ils en enrichirent les volumes suivants. Le pape ordonna à tous les provinciaux de la compagnie de Jésus de choisir un religieux chargé de rechercher les documents existant dans sa province, et demanda en outre la coopération de tous les évêques, abbés, moines et savants. Après cela, on ne doit plus s'étonner que la collection de la vie des saints, devenue l'ouvrage de la société de Jésus, appuyée, encouragée par l'Eglise, ait atteint un degré de perfection qu'on ne trouve point dans les entreprises particulières. Comme preuve du succès des premiers volumes consacrés au mois de janvier et de février, nous devons dire qu'en 1688 on parlait déjà de les réimprimer; les sectes dissidentes applaudirent à ce travail, non moins que les catholiques; les témoignages de Vossius, de Leibnitz et de Bayle ne laissent aucun doute à cet égard.

Il a été déjà question du recueil des *Acta sanctorum* dans ce dictionnaire; inutile donc de revenir sur ce sujet; tout le monde apprécie l'importance de cette œuvre. C'est là seulement qu'on peut retrouver la véritable histoire du moyen âge, l'histoire des idées, des usages, des mœurs et des arts; partout ailleurs, il n'y a qu'une succession aride de faits. La science historique doit être reconnaissante envers les *bollandistes* d'avoir mis au jour quantité de textes historiques; de plus, leur recueil est entremêlé de curieuses dissertations, dans lesquelles sont abordées une foule de questions importantes. Bollandus avait pour principe, en publiant des documents, de ne laisser jamais sans les éclaircir les points obscurs d'histoire, de géographie et de critique, et s'il accepte quelquefois trop facilement des récits qui nous font aujourd'hui sourire, il n'en a pas moins le mérite de nous avoir conservé de précieux monuments qui portent l'empreinte ineffaçable des mœurs et des croyances de chaque siècle. Tous ses continuateurs ont fait comme lui; l'imagination s'effraye à l'idée seule des recherches et des travaux que nécessita cette vaste publication. Etudier et mettre en ordre l'histoire générale de l'Eglise était la moindre partie de leur tâche; la grande difficulté, pour ces savants religieux, c'était de débrouiller les annales particulières des cités, des évêchés, des monastères, et les origines des ordres religieux. Les actes des apôtres les ont mis dans la nécessité d'étudier à fond les premiers temps du christianisme; dans les vies des pontifes, ils ont déroulé les fastes du monde chrétien. Outre les questions d'histoire générale, ils ont traité une foule de points de géographie, de chronologie, de diplomatique, etc. L'archéologie elle-même n'a pas été oubliée; elle ne doit pas non plus les oublier dans sa gratitude; le recueil des *bollandistes* contient de nombreuses gravures; ces gravures ont cela d'intéressant pour nous, qu'elles représentent des monuments pour la plupart détruits par la main du temps et des révolutions.

Les forces d'un seul homme, on le sent, n'auraient pu suffire à cet immense labeur; aussi le P. Bollandus s'associa-t-il des ouvriers, et entre autres, comme nous l'avons déjà dit, les PP. Geoffroy Henschen et Daniel Papebrock; ce dernier est considéré comme un des plus savants critiques de la société de Jésus; pendant cinquante ans, il prêta son concours au recueil des *Acta sanctorum*, et il se fit remarquer par une assiduité et une persévérance infatigables. A une érudition immense le P. Papebrock joignait une grande fortune, et, ce qui n'était pas moins utile pour le bien de l'œuvre, il jouissait d'un grand crédit auprès de la cour d'Autriche. Après Henschen et Papebrock vinrent des hommes non moins laborieux et non moins zélés. Nous reproduisons ici, d'après le prospectus des jésuites de Bruxelles, un tableau présentant les noms des collaborateurs de Bollandus qui ont successivement présidé à la direction du recueil des *Acta sanctorum*. On y verra le nombre des années pendant lesquelles chaque collaborateur a pris part à l'entreprise, et le nombre de volumes à la rédaction desquels il a travaillé. N'oublions pas toutefois que, derrière ces hommes illustres, il y avait une armée de travailleurs plus obscurs, qui leur venaient en aide par d'actives communications.

NOMINA.	NATI.	INGRESSI SOC. JES.	DEFUNCTI.	ALLABORARUNT	
				ANNOS	VOLUM.
	Prima series.				
JOAN. BOLLANDUS. . . .	Julii-Monte (Limburg) 1596, 13 aug.	1612	1665, 12 sept.	34	8
GODEF. HENSCHENIUS. .	Venradii (Geldria) 1600, 21 januar.	1619	1681, 11 sept.	46	24
DANIEL PAPEBROCHIUS.	Antverpiæ, 1628, 16 aprilis. . . .	1646	1714, 28 jun.	55	19
CONRAD JANNINGUS. . .	Groningæ, 1650, 16 novembris . .	1670	1723, 13 aug.	44	13
FRANC. BAERTIUS. . . .	Ypris, 1651	1670	1719, 27 oct.	38	10
JOAN.-BAPT. SOLLERIUS	In Herseau (Fland.), 1669, 28 febr.	1687	1740, 27 jun.	38	12
JOAN. PINIUS	Gandavi, 1678, 13 decembris . . .	1696	1749, 19 maii.	35	14
GUIL. CUPERUS	Antverpiæ, 1686, 1 maii.	1704	1741, 2 febr.	21	11
PETRUS BOSCHIUS. . . .	Bruxellis, 1686, 19 octobris. . . .	1705	1736, 14 nov.	15	7
JOAN. STILTINGUS. . . .	Vico-Duri (prov. Ultraj.), 1703, 24 f.	1722	1762, 28 febr.	25	11
CONSTANT. SUYSKENUS.	Silvæ-Ducis, 1714, 20 augusti. . .	1732	1771, 28 jun.	26	11
JOAN. PERIERUS	Cortraci, 1711, 29 augusti.	1732	1762, 23 jun.	15	7
URBAN. STICKBRUS . . .	Dunkercæ, 1717, 25 septembris . .	1733	1753, 26 oct.	2	1
	Secunda series.				
JOAN. LIMPENUS.	In Aalbeke (Limburg.), 1709 . . .	1726	1750 recessere.	9	3
JOAN. VELDIUS	Antverpiæ.	1727	1747 recessere.	5	2
JOAN. CLEUS.	Antverpiæ, 1722	1740	1760 recessere.	7	3
CORN. BYEÚS	In Elverdinghe (Fland.), 1727. . .	1745	1801, 11 aug.	33	6
JACOB. BUEUS.	Hallis, 1728, 11 martii.	1743	1808, 1 oct.	32	6
JOSEPH GHESQUIBRUS. .	Cortraci, 1731, 27 februarii. . . .	1750	1802, 23 jan.	16	4
IGNAT. HUBENUS	Antverpiæ, 1737, 12 decembri. . .	1755	1782, 18 jul.	10	1
	Tertia series.	PROFESS.			
JOAN.-BAPT. FONSONUS.	Bruxellis, 1757, 27 februarii. . . .	Can. Reg.	1826, 14 sept.	7	2
ANSELM. BERTHODUS. .	In Rupt (Sequan.), 1733, 21 febr..	O. S. Ben.	1788, 19 mars.	4	1
SIARDUS DYCKIUS. . . .	Tongerloæ (Brabant.), 1759, 10 nov.	O. Præm.	1830, 1 sept.	5	1
CYPRIAN. GOORIUS . . .	Turnholti, 1759, 17 decembris . . .	O. Præm.	Superstes.	5	1
MATTH. STALZIUS. . . .	In Maeseyck, 1761, 12 oct.	O. Præm.	1826, 2 febr.	4	1

A cette liste, les RR. PP. ajoutent la remarque suivante : « *Omittimus Daniel Cardon Antverpiensem, Henric. Thilleul, Nicol. Rayé Bruxellensem, Franc. Verhoeven Brugensem, Petr. Dolmans ex Limmel prope Trajectum-ad-Mosam, Jacob. Tretecamp Aldenardensem, et Adalb. Heylen, can. præm., qui breviori tempore cooperati sunt quam ut annumerandi videantur hagiographis.* »

L'organisation de la société des *bollandistes*, l'ordre de leurs travaux, la rigoureuse économie dont ils ne se départirent jamais, ne contribuèrent pas peu au succès de leur entreprise. Au commencement, leurs ressources matérielles consistaient dans le produit de la vente des *Acta sanctorum* et dans les libéralités de quelques grands personnages. En 1688, la cour de Vienne leur accorda une pension, mais en y mettant pour condition qu'ils dédieraient tous leurs volumes à des membres de la famille impériale. Malgré la modicité de ces ressources et les dépenses occasionnées par l'achat des livres et manuscrits, par les voyages littéraires, correspondances, frais d'une imprimerie fondée par eux-mêmes et uniquement consacrée à leurs travaux, la société, à l'époque de la suppression des jésuites, avait réalisé un capital de plus de 130,000 florins, monnaie de Brabant, somme à laquelle il faut joindre 24,000 florins, produit annuel de la vente des *Acta sanctorum*. La suppression de la compagnie de Jésus eut lieu en Belgique le 15 septembre 1773. Ce jour-là, les scellés furent mis sur les archives des hagiographes *bollandistes*, et leurs travaux furent interrompus. Cependant un comité institué par la cour de Vienne, après s'être montré contraire aux *bollandistes*, émit un avis plus favorable; Marie-Thérèse, sur l'avis de son chancelier, le prince de Kaunitz, décida la continuation de l'entreprise. Les revenus appartenant aux *bollandistes* restèrent affectés aux frais de cette continuation. Pendant ce temps, les hagiographes travaillaient à la maison professe d'Anvers; mais, en 1775, on établit une académie militaire dans cette maison; ils furent donc obligés de partir, abandonnant leurs manuscrits. Le 19 juin 1778, l'impératrice décréta que l'établissement des *bollandistes* serait transporté dans l'abbaye de Caudenberg. Deux ans furent employés à déménager le musée hagiographique rassemblé par les *bollandistes*. Dans les premiers mois de 1780, les savants pères purent se remettre à l'œuvre; le cinquante et unième volume parut vers la fin de la même année. Bientôt, par les ordres de Joseph II, l'abbaye de Caudenberg fut supprimée; un décret de 1786 transféra le siége de la société dans la bibliothèque des ci-devant jésuites. Enfin, par un décret du 23 août 1788, l'empereur chargea la chambre des comptes de chercher les moyens d'en finir avec les *bollandistes*. Il fut démontré que l'on gagnerait 3,000 florins à la suppression des hagiographes. La commission ecclésiastique des études, consultée à son tour, émit une opinion conçue en ces termes : « Il est étonnant, disait-elle, que, lors de l'abolition de l'ordre jésuitique, on soit parvenu à intéresser le gouvernement dans un pareil fatras; il est plus que temps d'y mettre fin. » Et plus loin : « L'objet principal qui doit occuper le gouvernement est de se débarrasser des frais. » Le 16 octobre 1788, le conseil notifia aux *bollandistes* qu'ils eussent à cesser leur travail; mais le 1er novembre suivant, les états de Flandre proposèrent au gouvernement impérial la continuation des *Acta sanctorum* aux frais de leur province. En France, les ministres de Louis XVI songèrent à charger les bénédictins de Saint-Maur de l'achèvement de leur ouvrage.

Sur ces entrefaites, l'abbaye de Tongerloo fit une convention avec le gouvernement autrichien et acquit la propriété des bibliothèques des *bollandistes* pour 21,000 florins. La révolution brabançonne vint interrompre de nouveau les travaux des hagiographes; cependant, en 1794, ils donnèrent le cinquante-troisième volume de la collection. A l'entrée des Français en Belgique, les *bollandistes* renoncèrent définitivement à leur entreprise. En 1801, M. d'Herbouville, préfet du département des Deux-Nèthes, fit des tentatives auprès de quelques religieux, derniers débris de l'association. L'Institut de France écrivit aussi à ce sujet au ministre de l'intérieur. Enfin une lettre de M. Santander, du 9 août 1810, constate une dernière tentative de Napoléon pour obtenir que la collection des *Acta sanctorum* fût poursuivie. En 1827, le gouvernement des Pays-Bas acheta les archives et la bibliothèque des religieux de Tongerloo. Les livres furent envoyés à la bibliothèque royale de La Haye, et les manuscrits restèrent à la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles. Peu de temps après la révolution de septembre 1830, quatre jésuites belges, voués depuis longtemps à l'érudition, les RR. PP. J.-B. Boone, J. Vandermoere, P. Coppens, J. van Hecke, entreprirent, dans le collége de Saint-Michel de Bruxelles, de continuer le travail si longtemps interrompu. En 1845, ils publièrent un volume renfermant l'histoire des saints du 15 et du 16 octobre. On leur a reproché d'avoir fait une trop large part à la vie de sainte Thérèse d'Avila; 681 pages lui sont consacrées. La composition de ce volume manque donc de proportion, quand on la compare à ceux dont il ne devait être que la continuation. Nous finirons par une citation de P. Leroux sur le recueil des *bollandistes :* « C'est à la philosophie historique à profiter de ce riche trésor; avec l'esprit d'incrédulité, il eût été impossible de le composer; mais aujourd'hui, pour s'en servir convenablement, il faut employer une critique tout autre que celle que les *bollandistes* ont mise en usage pour le former. »

Un incrédule, — M. Veuillot dirait un libre penseur, et, dans ses moments de joyeusetés littéraires, un crétin, un idiot, un podacre, — a beaucoup vanté l'immense travail des *bollandistes*, en ce sens que cette entreprise occupa des moines que l'oisiveté aurait pu corrompre. Cela nous remet en mémoire ce père judicieux qui avait douze filles qu'il occupait du matin au soir en répandant dans sa cour un tonneau de pois ronds que sa géniture avait ordre de ramasser sans qu'un seul manquât à l'appel. « Tandis qu'elles feront cela, disait le compère, elles ne penseront pas à autre chose. »

BOLLANDUS ou DE **BOLLANDT** (Sébastien). théologien hollandais, né à Maëstricht, mort en 1643, à Anvers. Membre de la congrégation des récollets, il professa la théologie et la philosophie. Il a édité : *Historica, theologica et moralis Terræ sanctæ elucidatio, auctore Francisco Quaresmio* (1639, 2 vol. in-fol.); et *Sermones aurei fratris Petri ad boves* (1643, in-fol.).

BOLLE s. f. (bo-le). Ancienne forme du mot BAILLE.

BOLLEVERCQ s. m. (bo-le-vèrk). Ancienne forme du mot BOULEVARD.

BOLLEMONT (François-Charles-Robert CHONET DE), général français, né en 1749 à Arrancy (Meuse), mort en 1815. Officier d'artillerie à 17 ans, il commença à se distinguer, en 1792 et 1793, à l'armée des Alpes et à celle du Nord, prit part à la défense de Maubeuge (1793), fut nommé général de brigade en 1794, commanda l'artillerie au siége de Maëstricht et fut chargé, en 1797, de défendre la citadelle de Wurtzbourg, lors de la glorieuse retraite du général Jourdan. Forcé d'abandonner la place aux Autrichiens, après une vigoureuse résistance, il fut fait prisonnier, rendu bientôt après par échange, et nommé inspecteur général d'artillerie. En 1802, il fit partie du Corps législatif. Il passa ses dernières années dans la retraite.

BOLLÈNE, ville de France (Vaucluse), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kil. N. d'Orange, sur la rive droite du Lez; pop. aggl. 2,761 h. — pop. tot. 5,007 hab. Elève de vers à soie et filatures, céréales, huile de ricin, vins ordinaires et excellents fourrages; exploitation en grand de mines abondantes de terre réfractaire, dont les produits servent à la construction des hauts fourneaux; fabrique de vases poreux pour les piles électriques, d'une conductibilité supérieure à celle des appareils employés jusqu'à ce jour.

Bollène était déjà un relais du temps des Romains; la voie Domitia, dont on voit encore des vestiges, traversait le Lez à 1 kilom. au levant. Le vieux Senomagus était à 2 kil. au nord; on en retrouve des vestiges dans de grands fragments d'anciens murs de fort belle construction, annonçant l'existence d'une ville gallo-romaine. Les monuments les plus remarquables dépendant de la petite ville de Bollène sont la Maison cardinale, qui est une construction romaine, et l'église de Saint-Blaise de Bauzon, à 3 kilom. dans la campagne, jolie chapelle du XIe siècle, qui s'élève au sommet d'un mamelon isolé. On y remarque aussi les restes de la vieille église de Saint-Martin.

BOLLET (Philippe-Albert), conventionnel, né probablement à Violaines (Pas-de-Calais), mort en 1811. Il vota la mort du roi, quoiqu'il siégeât à la *Plaine*, fut adjoint à Barras dans la journée du 9 thermidor, fut ensuite envoyé en Bretagne avec Boursault, pour seconder Hoche dans la conclusion d'un traité avec les royalistes. Devenu membre des Cinq-Cents, il était en congé, lorsqu'il fut attaqué dans sa maison par des bandits royalistes (1796). Frappé de neuf coups de sabre, d'abord jugés mortels, il échappa cependant, et siégea encore dans les assemblées publiques jusqu'en 1803.

BOLLIAC (César), poëte et publiciste roumain, né en 1813, à Bucharest, est un des poëtes les plus distingués de l'école romantique roumaine. Entraîné dans le mouvement national de 1836, il a été mêlé depuis à la plupart des événements politiques qui se sont accomplis dans les Principautés danubiennes. Arrêté et emprisonné à plusieurs reprises (1838 et 1840), en raison de quelques écrits satiriques, il prit une part active aux conspirations du parti révolutionnaire, fit partie du comité national de 1848, qui prépara l'insurrection victorieuse de l'hospodar Bibesco, devint maire de Bucharest, secrétaire du gouvernement provisoire, président du club roumain, collabora au *Peuple souverain*, etc. Député au camp de Fuad-Effendi, pour protester contre le règlement organique, il fut retenu prisonnier. Il se réfugia sur le territoire de Transylvanie et y fonda un journal, l'*Expatrié*, ayant pour but la réconciliation des Hongrois et des Roumains. En 1850, il se rendit à Paris, où il s'est occupé surtout de recherches archéologiques et historiques sur la Roumanie. Poëte des classes populaires, des serfs de la glèbe, il a publié un recueil d'odes, de satires et de légendes sous le titre de *Operile lui Cesar Bolliac* (1835); un drame, *Matilda*, le premier écrit en langue roumaine; des *Méditations*, poésies sociales (1842); des *Poésies nouvelles* (1847); des *Chants nationaux*, suivis d'un poëme historique (Paris, 1852); des *Mémoires sur la Roumanie* (Paris, 1856).

BOLLIGEN, bourg de Suisse, canton et à 6 kilom. N.-E. de Berne, au pied du Bolligerberg, dans une contrée fertile; 2,262 hab. Eaux minérales et bains très-fréquentés; dans les environs, nombreux établissements industriels, papeteries, forges, moulins à farine et à foulon.

BOLLINGER (Ulrich), poëte allemand du XVIIe siècle, habita la Hesse, où il remplit diverses fonctions dans l'enseignement, et s'adonna à la poésie latine. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Hodæpodica sanctorum patriarcharum* (1595); *Nonni Panoplitæ paraphrasis* (1595); *Moseïs seu Carmen heroicum de rebus gestis Mosis* (1597); *Elogia de vera antiqua philosophica medicina* (1609).

BOLLINGER (Frédéric-Guillaume), graveur prussien, né à Berlin en 1777, mort en 1825, a gravé plusieurs portraits au burin, entre autres ceux du comte de Brühl, d'après Buchhorn; de l'électeur Joachim II, d'après Kimpfel; du prince Henri, du prince et de la princesse Guillaume, d'après Wichman; de Muzio Clementi, d'après Albert; du musicien Ritter; du professeur Dereser, etc.

BOLLINGTON, bourg d'Angleterre, comté de Chester, à 5 kilom. N.-E. de Macclesfield, à 272 kilom. N.-O. de Londres; 6,000 hab. Carrières de pierres et d'ardoises, mines de houille, commerce de soie et de coton.

BOLLIOUD-MERMET (Louis), littérateur français, né à Lyon en 1709, mort en 1793. Il cultiva la littérature pour occuper ses loisirs, fut secrétaire de l'Académie de sa ville natale et publia plusieurs ouvrages qu'il ne signa pas. Les principaux sont : *De la corruption du goût dans la musique française* (1745); *De la bibliomanie* (1761); *Discours sur l'émulation* (1763); *Essai sur la lecture* (1765), etc.

BOLLO s. m. (bol-lo). Comm. Nom de l'argent mis en lingot, dans le Potosi.

BOLLULOS-DEL-CONDARO, ville d'Espagne, prov., et à 46 kilom. E. de Huelva; 6,000 hab. Poteries, tuileries, moulins à huile, distilleries d'eau-de-vie. Commerce de vins et eaux-de-vie.

BOLLWILLER, bourg de France (Haut-Rhin), arrond. et à 27 kilom. S. de Colmar, cant. de Soultz; 1,440 hab. Fabriques de coton; pépinières très-renommées et classées parmi les plus belles de France; commerce de fer très-important.

BOLMEN, lac de Suède, dans le Smaland, préfectures de Jonköping et de Vexio; 34 kil. de longueur sur 12 kilom. de largeur. Au milieu de ce lac, qui verse ses eaux dans le Kattégat par la petite rivière de Laga, se trouvent l'île de Bolmso et un vieux château, ancienne résidence des gouverneurs du Smaland.

BOLNEST (Edouard), médecin anglais du XVIIe siècle. Il reçut le titre de médecin de la reine, et publia plusieurs ouvrages, notamment : *Medicina restaurata* (sans date); *Chimia medicina illustrata* (1605); *Methodus præparandi vegetabilia ad usus medicos* (1672); *Rational way of preparing animals, vegetables and minerals for physical uses* (1672).

BOLNISI, bourg de la Russie d'Asie, dans la Géorgie, à 28 kilom. S. de Tiflis; 2,125 hab. Excellents vins; eaux acidules, employées pour la guérison du bétail.

Bolœana. Nous aimons les *ana*, nous n'en faisons nullement mystère. Dans la biographie, le grand homme se présente à nous avec la gravité solennelle de l'histoire : poudré, ganté, rasé de frais, en habit de grande cérémonie, la figure impassible comme dans ces vieux portraits qu'offrent les musées; l'*ana*, au contraire, nous montre le personnage en robe de chambre et en pantoufles, causant et riant au coin de son feu avec quelques familiers; nous entrons dans son intimité, nous fouillons tous les recoins de son cabinet, nous ouvrons sans façon son secrétaire, nous saisissons sa moindre pensée.

Les *ana* offrent à la fois un intérêt anecdotique et historique; par eux se complète la physionomie d'un personnage; maint détail, qui embarrasserait la marche du récit, allongerait péniblement la biographie, trouve là sa place toute naturelle.

Or si la vie privée d'un personnage historique offre quelque curiosité, c'est bien celle de ce grave et sévère législateur du Parnasse, que nous ne nous représentons jamais que le front plissé, l'air maussade et une férule à la main, cette sanglante férule dont il flagella les mauvais poëtes de son temps, quelquefois même les bons. Nous croyons donc faire plaisir à nos lecteurs en leur présentant Boileau sous cet aspect intime qui achèvera de le leur faire connaître.

Ceux qui connurent Boileau dans son enfance ne prévirent point ce qu'il serait un jour. Son père même avait coutume de dire, en le comparant à ses autres enfants : *Pour Colin, ce sera un bon garçon, qui ne dira du mal de personne.*

Il eut un jour une dispute fort vive avec un de ses frères, qui était chanoine. Il en avait reçu un démenti d'un ton assez dur Leurs amis communs voulurent les réconcilier, et exhortèrent Despréaux à pardonner à son frère : « De tout mon cœur, répondit-il, parce que je me suis possédé et que je ne lui ai dit aucune sottise. S'il m'en était échappé une, je ne lui pardonnerais de ma vie. »

Boileau, étant allé toucher sa pension au Trésor royal, remit son ordonnance à un commis, qui, y lisant ces mots : ... *La pension que nous avons accordée à Boileau à cause de la satisfaction que ses ouvrages nous ont donnée*, lui demanda de quelle espèce étaient ses ouvrages : *De maçonnerie*, répondit-il; *je suis architecte.*

Boileau demandait un jour à son ami Chapelle ce qu'il pensait de son style : *Tu es un bœuf qui fait bien son sillon*, répliqua cet ingénieux auteur.

Il fut un temps où tout le monde, à la cour, disait *gros* pour *grand :* une *grosse* chose, une *grosse* qualité, une *grosse* réputation. Le roi avoua un soir chez Mme de Montespan que cette expression nouvelle lui déplaisait. Despréaux se trouvant là dit, en fin courtisan, qu'en effet il était surprenant qu'on voulût partout mettre *gros* pour *grand*, et que, par exemple, il y avait bien de la différence entre Louis le *Grand* et Louis le *Gros*.

Il avait, dans une de ses satires, appelé le traiteur Mignot un empoisonneur; celui-ci porta ses plaintes au magistrat, qui le renvoya en lui disant que l'injure dont il se plaignait n'était qu'une plaisanterie, et qu'il devait en rire le premier. Mignot, peu content de cette réponse, résolut de se faire justice lui-même. Il s'avisa, pour cet effet, d'un expédient nouveau. Mignot avait la réputation de faire d'excellents biscuits, et tout Paris en envoyait querir chez lui. Il sut que l'abbé Cottin avait composé une satire contre Despréaux, leur ennemi commun; mais, comme vraisemblablement aucun libraire n'aurait voulu se charger de cette satire, il la fit imprimer à ses dépens; et, quand on venait chercher des biscuits, il les enveloppait dans la feuille qui contenait la satire imprimée, afin de la répandre partout. Lorsque Boileau voulait se réjouir avec ses amis, il envoyait chercher des biscuits chez Mignot pour avoir la satire de Cottin. Par la suite Mignot, voyant que les vers de Despréaux, loin de le décrier, n'avaient servi qu'à le mettre plus en vogue, chanta les louanges du poëte, et lui avoua plus d'une fois qu'il lui devait sa fortune.

Voici ce que Boileau disait de Quinault et de l'Opéra : « Quinault est le plus grand parleur d'amour qu'il y ait eu, mais il n'est point amoureux. Je pardonnerais toutes leurs dévotions à l'Amour dans un sacrifice qu'on serait forcé de faire à ce dieu sur le théâtre, mais le chœur de l'Opéra prêche toujours une morale lubrique; vous n'y entendez autre chose, sinon ;

> Il faut aimer,
> Il faut s'enflammer.
> La sagesse
> De la jeunesse,
> C'est de savoir jouir de ses appas.

Ce n'est pas là l'esprit des chœurs de l'antiquité, dans lesquels la sagesse était toujours prêchée, malgré les ténèbres du paganisme. C'est un scandale public qu'il soit permis à des chrétiens de prostituer leur voix pour persuader aux filles qu'il est honteux de ne pas s'abandonner dans le bel âge. Ce n'est point là du tout le langage de la passion, c'est celui de la débauche. » Que dirait donc Boileau en entendant nos modernes opéras, et en voyant des féeries telles que la *Biche au bois?*

Le trait suivant de Boileau devrait être médité par nos auteurs et nos journalistes, qui sont loin de se montrer aussi désintéressés. Il avait donné des conseils à Th. Corneille pour l'opéra de *Bellérophon*, dont les vers étaient impossibles à mettre en musique. D'après les conseils de Boileau, Corneille le refondit entièrement. Lulli crut devoir tant de reconnaissance à Boileau, qu'il vint lui apporter sa part du bénéfice, qui était de 300 louis; mais celui-ci répondit : « Monsieur, êtes-vous assez neuf dans le monde pour ignorer que je n'ai jamais rien pris de mes ouvrages? Comment donc voulez-vous que je tire tribut de ceux d'autrui? » « Là-dessus, continua Boileau, il m'offrit pour moi et pour toute ma postérité une loge annuelle et perpétuelle à l'Opéra; mais, tout ce qu'il put obtenir, c'est que je verrais son opéra pour mon argent. »

Le vieux duc de La Feuillade, ayant rencontré Despréaux dans la galerie de Versailles, lui récita un sonnet de Charleval adressé à une dame; Boileau lui dit qu'il n'y avait rien d'extraordinaire dans ce sonnet, qui était plutôt mauvais que bon. Là-dessus le maréchal, ayant aperçu la dauphine qui passait dans la galerie, s'élança vers elle, et le lui récita. « Voilà un beau sonnet, monsieur le maréchal, » lui répondit celle-ci, qui ne l'avait peut-être pas écouté. Aussitôt le maréchal de retourner vers Despréaux et de lui dire d'un air moqueur qu'il était bien délicat de ne pas approuver un sonnet qui avait été trouvé bon par le roi et par la dauphine. « Je ne doute point, répliqua Boileau, que le roi ne soit très-expert à prendre des villes et gagner des batailles; mais, avec votre permission, je crois me connaître en vers aussi bien que lui. » La Feuillade accourt aussitôt chez le roi, et lui dit : « Sire, n'admirez-vous pas l'insolence de

Despréaux, qui dit se connaître en vers un peu mieux que Votre Majesté? — Oh! pour cela, répondit le roi, Despréaux a mille fois raison. » L'empereur Adrien s'était montré moins raisonnable que Louis XIV, lui qui avait fait mourir son architecte, coupable d'en savoir plus que lui en fait de bâtiments.

Boileau soutenait la cause d'Homère devant Harlay de Beaumont, le fils du premier président. Il faisait surtout remarquer l'art que possédait ce poëte de dire toujours ce qu'il faut dire, et rien que ce qu'il faut dire. « Eh *quoi! est-ce* donc une si grande merveille de ne dire que ce qu'il faut dire? s'écria de Harlay. — Comment! répliqua Boileau, vous trouvez que ce n'est rien! c'est pourtant ce qui manque à toutes vos harangues du parlement. »

Molière était fort ami du célèbre avocat Fourcroi, homme très-redoutable par la capacité et la grande étendue de ses poumons. Ils eurent une dispute à table en présence de Boileau. Molière se tourna du côté du satirique, et lui dit : « Qu'est-ce que la raison avec un filet de voix, contre une gueule comme celle-là? »

Boileau, qui avait l'indignation facile, comme un vrai poëte satirique, — *facit indignatio versum*, — ne pouvait souffrir Lulli, intrigant infatigable, comme la plupart de ceux de ses compatriotes qui vont cherchant fortune en pays étranger; il avait fait contre lui ces vers :

> En vain par sa grimace un bouffon odieux
> A table nous fait rire et divertit nos yeux;
> Ses bons mots ont besoin de farine et de plâtre.
> Prenez-le tête à tête, ôtez-lui son théâtre,
> Ce n'est plus qu'un cœur bas, un coquin ténébreux;
> Son visage essuyé n'a plus rien que d'affreux.

Molière, au contraire, qui voyait en lui un comédien de première force, aimait à le faire poser devant lui, et il lui disait assez souvent « Baptiste, fais-nous donc rire. »

Ce même Lulli sollicitait une charge de secrétaire du roi; Louvois lui dit un jour : « Nous voilà bien honorés, nous voilà menacés d'avoir pour confrère un maître baladin. » Lulli répondit au ministre : « S'il fallait, pour plaire au roi, faire pis que moi, vous seriez bientôt mon camarade. » Le musicien n'avait que trop raison; pour gagner les bonnes grâces de Louis XIV, Louvois ne se fit pas baladin, mais persécuteur féroce.

Barbin, le libraire, avait une magnifique maison de campagne à Ivry; car, de tout temps, les libraires ont été plus riches que les auteurs. Cette maison n'avait qu'un défaut : elle n'avait ni cour ni jardin. Un jour que Boileau y avait dîné, aussitôt après le repas, il fit mettre ses chevaux au carrosse : « Mais où allez-vous donc si vite? lui demanda Barbin. — Je m'en vais respirer l'air à Paris, » répondit le poëte.

Un laquais de Despréaux, revenant de chez Boisrobert, lui apprit que sa goutte avait rédoublé. « Il jure donc bien? dit Despréaux. — Hélas! monsieur, répondit le laquais, il n'a plus que cette consolation-là. »

On a souvent parlé de la rude franchise de Boileau, et de la conscience littéraire dont il se piquait. En voici un trait assez frappant : Le marquis de Saint-Aulaire, désirant être de l'Académie, pria le premier président de Lamoignon de le recommander auprès de Boileau, et de lui demander sa voix. Dès que le poëte satirique eut parcouru le volume de petits vers galants qui formait tout le bagage littéraire du candidat, il le jeta au loin. « Voilà un plaisant titre pour entrer à l'Académie, s'écria-t-il; je dirai tout net à M. de Lamoignon que je n'ai point de voix à donner à un homme qui fait d'aussi méchants vers à soixante ans, et des vers qui renferment une morale impudique. » Le jour de l'élection, il alla exprès à l'Académie pour donner sa boule noire. Quelques-uns lui ayant remontré que le marquis était un homme de qualité qui méritait des égards : « Je ne lui conteste pas ses titres de noblesse, mais ses titres au Parnasse, et je le soutiens, non-seulement mauvais poëte, mais poëte de mauvaises mœurs. — Mais, objecta l'abbé Abeille, ce sont de petits vers comme ceux d'Anacréon. — Comme ceux d'Anacréon! s'écria le satirique; les avez-vous lus, vous qui en parlez? Savez-vous bien qu'Horace se croyait un tout petit compagnon auprès d'Anacréon? Eh bien! monsieur, si vous estimez tant les vers de votre marquis, vous me ferez grand honneur de mépriser les miens. »

Boileau était fort ami du P. Ferrier, jésuite et confesseur du roi. Un jour, il va le voir, trouve nombreuse réunion chez lui, et quand le jésuite lui a demandé ce qui l'amène, il lui répond : « Je viens vous montrer un spectacle assez nouveau pour vous; c'est un homme qui ne vous demande rien. »

Boileau était satirique, mais non malin comme Racine. Un jour, ce dernier se moquait de Boileau, à qui il était échappé une bévue; celui-ci répondit : « Je conviens que j'ai tort; mais j'aime encore mieux l'avoir que d'avoir raison aussi orgueilleusement que vous. »

L'opinion de Boileau sur Louis XIV est précieuse à noter : « C'est un prince, disait-il, qui ne parle jamais sans avoir pensé; il construit admirablement tout ce qu'il dit; ses moindres reparties sentent le souverain; mais quand il est dans son domestique, il semble recevoir la loi plutôt que la donner. »

Malgré son opiniâtreté, Boileau savait céder quand il le fallait. Voyant un jour la colère monter à la tête du prince de Condé, qui voulait toujours avoir raison, même quand il avait tort, il cessa tout à coup la discussion et se retira prudemment en disant à Gourville : « Je serai toujours de l'avis de M. le Prince, même quand il aura tort. » Cette réponse rappelle un peu celle de ce philosophe qui, discutant avec un empereur romain, abandonna son sentiment pour prendre celui de son interlocuteur; et comme on lui faisait honte de sa faiblesse, il répondit : « Un homme qui a trente légions à m'opposer est toujours sûr d'avoir raison. »

Despréaux eut une enfance pénible et maladive; plus tard, il eut à souffrir de la jalousie de son frère, et c'est à ce propos que Linières fit l'épigramme suivante :

> Veut-on savoir pour quelle affaire
> Boileau, le rentier aujourd'hui,
> En veut à Despréaux son frère?
> Qu'est-ce que Despréaux a fait pour lui déplaire?
> Il a fait les vers mieux que lui.

La faveur dont Louis XIV entoura toujours Boileau lui fit compter des amis parmi les premiers seigneurs de la cour; il disait à ce propos que l'archevêque de Reims l'avait une fois de plus estimé depuis qu'il le savait riche, et l'évêque de Noyon depuis qu'il le savait gentilhomme.

Boileau mourut en vrai poëte satirique, et ses dernières paroles furent des imprécations contre les mauvais auteurs. Depuis quelque temps, il se voyait dépérir. En vain ses amis essayaient de lui donner du courage; il secouait la tête, en répétant ce vers de Malherbe :

> Je suis vaincu du temps, je cède à son outrage.

Le Verrier s'avisa d'aller lui lire une nouvelle tragédie, lorsqu'il était dans son lit, n'attendant plus que l'heure de la mort. A peine en eut-il écouté deux scènes, qu'il s'écria : « Quoi, monsieur, cherchez-vous à me hâter l'heure fatale? Voilà un auteur devant qui les Boyer et les Pradon sont de vrais soleils. Hélas! j'ai moins de regret à quitter la vie, puisque notre siècle enchérit chaque jour sur les sottises. »

BOLOGNA, nom d'un assez grand nombre d'artistes et de littérateurs italiens. Parmi les artistes, nous nommerons seulement Franco da BOLOGNA, cité par Dante dans le XIe chant de son *Purgatoire*, et qui peut être regardé comme le fondateur de l'école bolonaise. Une *Vierge assise sur un trône* et portant la date de 1313, est le morceau le plus authentique que l'on connaisse de ce peintre. — Parmi les littérateurs, nous signalerons : Antoine BOLOGNA, de Naples, auteur de cinq livres d'épîtres, de harangues et de poésies latines. Alphonse Ier d'Aragon l'envoya à Venise en 1449, pour obtenir de la ville de Padoue un bras de Tite-Live, et il réussit dans cette mission, qui prouve combien Alphonse Ier admirait le grand historien latin. — Jean-Baptiste BOLOGNA, né à Milan, qui fut successivement avocat, notaire, intendant des domaines de Manriche et gouverneur des prisons en 1607. Il mena une vie déréglée et finit par être arrêté pour une tentative de parricide. J.-B. Bologna publia des vers latins sous ce titre : *Corona poetarum, Jocus poeticus, etc.* (Milan, 1616).

BOLOGNE (*Bononia*), ville forte du royaume d'Italie, ch.-l. de la délégation de son nom, à 74 kilom. N. de Florence, à 300 kilom. N.-O. de Rome, sur un canal qui joint le Reno à l'E., et la Savena à l'O.; 75,000 hab. Archevêché, tribunaux d'appel de 1re instance et de commerce; université très-célèbre et très-ancienne, fondée par Théodose en 425 et relevée par Charlemagne; institut, observatoire très-riche en instruments, bibliothèque de 300,000 volumes et manuscrits précieux. Nombreuses filatures de soie, fabriques renommées de gazes, étoffes de soie, satin, velours, toile, papier, parfumerie, orfèvrerie; commerce considérable de chanvre et de cordages; mortadelle très-renommée.

Cette ville, célèbre dans les arts et dans les sciences, se glorifie d'avoir donné naissance à huit pontifes et à une foule d'hommes illustres, parmi lesquels : Grégoire XIII, Grégoire XIV, Benoît XIV, François Francia, les trois Carraches, le Dominiquin, le Guide, l'Albane, le Guerchin, Galvani, etc.

Bologne, située au milieu de plaines agréables et fertiles, est une ville très-ancienne, autrefois connue sous le nom de *Felsina;* Tite-Live et Pline la citent souvent comme la capitale des Etrusques; elle fut occupée par la tribu gauloise des *Boïens*, d'où lui vint son nom de *Bononia*. Pendant les guerres puniques, elle se déclara en faveur d'Annibal contre les Romains, qui, en 190 av. J.-C., s'emparèrent de cette ville et y envoyèrent une colonie. A la chute de l'empire romain, elle eut beaucoup à souffrir de l'invasion des barbares. Elle fit successivement partie du royaume d'Odoacre, de celui des Ostrogoths, de celui des Lombards. Charlemagne l'enleva aux Lombards, et elle fut longtemps soumise aux empereurs. Sous les princes de la maison de Franconie, elle se constitua en république et devint assez puissante pour lutter avec succès contre les Vénitiens, les princes de l'Italie et l'empereur Frédéric II lui-même; mais, dès le XIIIe siècle, les discordes intestines qui déchirèrent la république bolonaise, et qui se prolongèrent pendant plus de deux cents ans, lui firent perdre ses possessions et sa liberté. En 1506, les Bentivoglio ayant été chassés de Bologne par le pape Jules II, cette ville et son territoire se soumirent volontairement au saint-siége, auquel elle est restée soumise jusqu'au grand mouvement italien de 1860.

Bologne, entourée de murailles construites en simples briques et percées de douze portes, serait une belle ville si ses rues, ornées de portiques, étaient plus régulières et plus spacieuses. Malgré cela, la vieille cité étrusque, dans le dédale de ses rues tortueuses, renferme plusieurs palais remarquables, de belles églises et un grand nombre d'autres monuments dignes d'attention. En voici la description :

La CATHÉDRALE, consacrée à saint Pierre, s'élève à peu près au centre de la ville; elle a été plusieurs fois rebâtie. La façade et deux des chapelles ont été construites au XVIIIe siècle, sur les dessins d'Alf. Torreggiani. L'intérieur est en style corinthien. Parmi les peintures qui décorent cet édifice, nous citerons : *Saint Pierre consacrant évêque saint Apollinaire*, et le *Baptême de Jésus-Christ*, par le Bolonais Ercole Graziani; la *Vierge et l'Enfant Jésus avec saint Ignace et des anges*, tableau estimé de Donato Creti; une *Annonciation*, fresque de la coupole de l'abside, dernier ouvrage de Louis Carrache; *Saint Pétrone et saint Pancrace*, autre fresque exécutée par Franceschini, à l'âge de quatre-vingts ans, etc. La crypte ou *confession* renferme un *Christ mort pleuré par les trois Marie*, travail du sculpteur ferrarais Alfonso Lombardo.

L'église de SAINT-PÉTRONE, la plus belle et la plus vaste des églises de Bologne, fut commencée en 1390 par l'architecte Antonio Vincenzi ou di Vincenzo, qui fut un des seize *riformatori*, et qui fut envoyé comme ambassadeur de Bologne à Venise en 1396. Ce monument, bâti aux frais de la commune, devait surpasser en ampleur toutes les autres constructions religieuses élevées en Italie. Il devait avoir, selon le plan primitif, 231 m. environ de longueur, et 166 m. de largeur au transsept; la coupole centrale octogone aurait eu 32 m. de diamètre, 95 m. de hauteur, et avec la lanterne 152. Cinquante-quatre chapelles devaient entourer l'édifice, qui aurait été surmonté de quatre tours. Ce plan gigantesque ne fut exécuté que jusqu'à la façade orientale de la nef. Les travaux furent complétement suspendus à partir de 1659. Ils ont été repris en 1853. Dans l'état actuel, l'église de Saint-Pétrone a environ 133 m. de longueur et 56 m. de largeur, y compris les chapelles; la grande nef a 40 m. 30 de hauteur. Le style de l'édifice est le gothique italien dans toute sa magnificence. La façade n'est pas achevée; les trois portes sont ornées de sculptures très-remarquables, représentant des figures de prophètes et de sibylles et des scènes bibliques. La porte centrale, œuvre capitale de Jacopo della Quercia (1425), qui n'y consacra pas moins de douze ans, avait été surmontée d'une statue colossale en bronze de Jules II, modelée par Michel-Ange; le pontife avait voulu être représenté tenant une épée dans la main gauche, et faisant de la main droite un geste de réprimande à l'adresse des Bolonais. Ceux-ci brisèrent la statue en 1511, à l'arrivée des Bentivoglio et des Français, et le duc de Ferrare en fit une pièce de canon, qui fut baptisée la *Julienne*. Les sculptures des portes latérales sont dues à Nicolo Tribolo, qui fut aidé dans ce travail par plusieurs artistes de talent. La *Résurrection*, par Lombardo, au-dessus de la porte à gauche, est admirable de noblesse et de simplicité. Dans l'intérieur de l'église, on remarque : une *Assomption*, très-beau bas-relief par Tribolo; *Saint François* et *Saint Antoine*, statues du maître-autel par Campagna; les vitraux de la chapelle de Saint-Antoine, exécutés d'après les dessins de Michel-Ange; les grisailles de cette même chapelle, par Girolamo de Trévise; la tribune du chœur, commencée vers 1554 par Annibal Nanni; une *Madone entourée de saints*, *Saint Jérôme*, l'*Annonciation*, et quelques autres tableaux de Lorenzo Costa; *Sainte Barbe décapitée par son père*, ouvrage de la jeunesse d'Al. Tiarini; *Dieu le Père avec des anges* et un *Christ en croix*, par Francia; *Saint Michel*, par Calvaert; *Saint Roch*, par le Parmesan, etc., etc. Dans la chapelle où se trouve ce dernier ouvrage, on voit la *méridienne* substituée par Cassini à celle du P. Ignace Danti, et rendue encore plus précise en 1778, par Zanotti. Les salles dites de la *Reverenda fabbrica* contiennent quelques œuvres d'art intéressantes, entre autres un bas-relief représentant la *Chasteté de Joseph*, par Properzia de' Rossi, la Sapho bolonaise, qui mourut de désespoir de ne pas être aimée par un jeune homme dont elle s'était éprise. On montre dans ces mêmes salles seize dessins originaux des plans proposés par les plus célèbres architectes pour l'achèvement de la façade de l'église; quatre de ces dessins sont attribués à Palladio; les autres sont de Vignole, de Jacopo Ranuccio, de Domenico Tibaldi, de B. Peruzzi, de Jules Romain, de Christophe Lombardo, de Rainaldi, de Varignano, d'Andrea da Formigine, d'Albertò Alberti et de Francesco Terribilia.

L'église de SAINT-DOMINIQUE, située sur la place du même nom, renferme le tombeau de l'illustre fondateur des dominicains, qui vécut et mourut dans le couvent attenant à l'édifice. Ce tombeau est un des monuments les plus précieux de l'art : il est orné de nombreux bas-reliefs sculptés par Nicolas de Pise (1231); les sujets sont tirés de la vie du saint (v. DOMINIQUE). Les bas-reliefs de la base ont été exécutés, en 1532, par Alfonso Lombardo, et on regarde comme des ouvrages de la jeunesse de Michel-Ange une statuette de saint Pétrone et un ange à genoux, qui font partie de la décoration du tombeau. L'architecture de la chapelle où s'élève ce monument funéraire est attribuée à Fr. Terribilia. La fresque de la coupole est une des plus belles qu'ait peintes le Guide : elle représente *Saint Dominique reçu dans la gloire du paradis*. On voit dans la même chapelle : *Saint Dominique brûlant les livres des hérétiques*, par Leonello Spada; l'*Enfant ressuscité*, chef-d'œuvre de Tiarini; la *Tempête*, le *Cavalier renversé*, par Mastellata. Parmi les peintures des autres chapelles, on remarque : une *Madone*, de Lippo Dalmasio; un portrait de saint Thomas d'Aquin, par Simone de Bologne; *Saint Raymond traversant la mer sur son manteau*, la *Visitation* et la *Flagellation*, par Louis Carrache; la *Présentation au temple*, par Calvaert; l'*Assomption*, par le Guide, etc. C'est dans la magnifique chapelle du Rosaire, où se trouvent ces quatre derniers ouvrages, que reposent le Guide et son élève bien-aimée, Elisabeth Sirani, morte empoisonnée à l'âge de vingt-six ans. D'autres beaux tombeaux se voient dans l'église, et il y en a aussi plusieurs dans le cloître, que décorent d'anciennes peintures murales attribuées à Lippo Dalmasio.

L'église de SAINT-JACQUES-MAJEUR (*San Giacomo Maggiore*) a été fondée en 1267; sa voûte, d'une hardiesse étonnante, est de 1497. Cette église possède quelques belles peintures : le *Mariage de sainte Catherine*, par Innocenzio da Imola; le *Couronnement de la Vierge*, par Jacopo Avanzi; *Saint Roch atteint par la peste*, par Louis Carrache; le *Triomphe de la Vie* et le *Triomphe de la Mort*, par Lorenzo Costa; *Saint Michel archange*, par Calvaert; une admirable *Madone*, par Francia, etc.

Bologne renferme un grand nombre d'autres églises remarquables. Nous nous bornerons à signaler les principales œuvres d'art qui les décorent. Eglise Saint-Paul, bâtie en 1611 et restaurée en 1819 : le *Paradis*, une des pages les plus estimées de Louis Carrache; le *Purgatoire*, par le Guerchin; la *Nativité*, l'*Adoration des mages*, le *Baptême de Jésus-Christ*, par Cavedone; *Saint Paul décapité par le bourreau*, groupe vanté, par l'Algarde. — Saint-Martin-Majeur, édifice de la fin du XIIIe siècle, restauré en 1836 : l'*Adoration des mages*, par Girolamo da Carpi; une belle *Assomption*, du Pérugin; *Saint Jérôme*, par Louis Carrache; *Madone entourée de saints*, par Francia; autres peintures de B. Passarotti, Mauro Tesi, Gir. Sori, etc.; dans le cloître, plusieurs tombeaux, parmi lesquels celui des deux frères Salicetti, par Andrea de Fiesole (1403). — Eglise des Mendiants (*I Mendicanti*) : plusieurs des tableaux qui l'ornaient ont été transportés dans la pinacothèque; on y voit encore des ouvrages de B. Passarotti, Al. Tiarini, Cavedone, Lavinia Fontana. — Eglise de la Madone *del Baraccano :* statue de la Vierge, par Alf. Lombardo, dans la niche du portique; sculptures du maître-autel, par Properzia de' Rossi. — Eglise de la Madone *di San Colombano :* fresques par Louis Carrache et ses élèves. — Eglise de la Madone *di Galliera :* fresques de la voûte de la chapelle du Crucifix, par A.-M. Colonna; *Saint Antoine de Padoue*, par Gir. Donni; l'*Incrédulité de saint Thomas*, par Teresa Muratori Moneta; l'*Immaculée Conception*, par Elisabeth Sirani; le *Christ mort montré au peuple*, par Louis Carrache; l'*Enfant Jésus montrant au Père éternel les instruments de la passion*, par l'Albane, etc. — Sainte-Marie-Majeure : diverses peintures de Tiarini. — Saint-Barthélemy *di Reno*, édifice du XVIIIe siècle : la *Nativité*, ouvrage de la jeunesse d'Augustin Carrache; la *Circoncision* et l'*Adoration des rois*, par Louis Carrache; statue de *Saint Barthélemy*, par Alfonso Lombardo. — Saint-Benoît : la *Madone sur un trône entourée de saints*, par L. Massari; le *Crucifiement*, par Andrea Sirani; autres peintures de Tiarini, Cavedone, Gabriele dagli Occhiali. — Sainte-Christine : l'*Ascension*, tableau du maître-autel, par Louis Carrache; une *Madone*, par Fr. Salviati. — Sainte-Marie *dei Servi*, église construite au XIVe siècle par Fra Andrea Manfredi, général des servites : beau portique de marbre; le *Paradis*, par Calvaert; les *Dix mille crucifiés*, par Elisabeth Sirani; un *Ecce-homo*, par Barbara Sirani; *Noli me tangere* et *Saint André*, par l'Albane; autres peintures du Guide, de Tiarini, Innocenzio da Imola, Ercole Graziani, Franceschini, etc.; statues d'*Adam* et de *Moïse*, par Agnolo da Montorsolo. — Saint-Sauveur : la *Nativité*, par Tiarini; *Saint Jean aux genoux de Zacharie*, par le Garofolo; autres peintures de Cavedone, C. Bonone, Jacopo Coppi, G. da Carpi, Gessi, etc. — Saint-Mathias : une *Annonciation*, par le Tintoret; l'*Apparition de la Vierge à saint Hyacinthe*, par le Guide. — Saint-Jean *in Monte*, église fondée en 433 par saint Pétronius, rebâtie en 1221, restaurée en 1824 : la *Vierge sur un trône*, bel ouvrage de Lorenzo Costa; *Saint François adorant le Crucifix*, par le Guerchin; une *Madone*, par Lippo Dalmasio, etc. — Saint-Etienne, église des plus curieuses, formée de la réunion de sept cha-

pelles : vieilles madones, nombreux *ex-voto;* peintures murales de l'époque bysantine; un *Crucifiement*, par Simone de Bologne (XIVe siècle). — Sainte-Marie *della Vita :* portrait de Louis XIV, par Petitot, légué à l'église par le chanoine Malvasia, auteur de la *Felsina pittrice*, et qui l'avait reçu en présent du grand roi lui-même; tableau de Milani, représentant *Saint Jérôme* et un bienheureux du nom de Buonaparte Ghisilieri, dont on vénère les reliques dans une brillante chapelle; dans son oratoire, les *Funérailles de la Vierge*, beaux bas-reliefs par Alfonso Lombardo. — Saint-Vital-et-Saint-Agricol : la *Fuite en Egypte*, par Tiarini; la *Nativité*, attribuée à Pérugin; la *Visitation*, par Bagnacavallo; des *Anges*, par Francia. — Citons enfin les églises de Sainte-Marie-Madeleine, de la Mascarella, de la Madone *del Soccorso*, de Sainte-Marie *Incoronata*, de Saint-Donat, de Saint-Léonard, de la Charité, de Saint-Roch, de Saint-Grégoire, de Saint-Georges, de Saint-Nicolas-et-Saint-Félix, du Corpus-Domini, des Célestins, de Saint-Procul, de la Trinité, de la Présentation, de Saint-Michel de' Leprosetti, de Saint-Barthélemy di porta Ravegnana, de Sainte-Lucie, où l'on voit des peintures des Carraches, des Procaccini, de Tiarini, de Lavinia Fontana, de Crespi, de Calvaert, de Carlo Cignani, de Cantarini, de Sammacchini, de Gessi, du Guerchin, de Jennari, de Ramboldi, de Lucio Massari, de Franceschini, de Galanino, etc.

Le PALAIS PUBLIC OU DU GOUVERNEMENT, construit au XIIIe siècle, a subi plusieurs restaurations. Le grand escalier est un ouvrage du célèbre Bramante. La tour de l'horloge est du XVe siècle. Au-dessus de la porte d'entrée est une belle statue assise de Grégoire XIII, par Al. Minganti, dont on a fait une image de saint Pétrone, en 1796. A l'intérieur, dans la salle dite d'Hercule, est une statue colossale du dieu, par Al. Lombardo. La galerie Farnèse, récemment restaurée, a son plafond peint par Cignani, Scaramuccia, Pasinelli et le vieux Bibbiena.

Le PALAIS DU PODESTAT a été bâti au commencement du XIIIe siècle. La façade est de Bart. Fioravanti (1485). Ce fut dans ce palais que mourut en captivité le roi Enzius, fils de Frédéric II (1272). La tour dite *Torrazzo dell' Aringo*, construite afin de surveiller Enzius, est d'une architecture hardie.

Les nombreux palais particuliers de Bologne étaient jadis renommés pour les richesses artistiques qu'ils renfermaient; mais la plupart de ces richesses ont été dispersées et vendues à l'étranger. Il ne reste plus guère à voir que les édifices eux-mêmes, dont les plus remarquables sont : le palais Bevilacqua, dont l'architecture est attribuée au Bramantino; le palais Aldrovandi, reconstruit en 1748; le palais Fava, qui possède encore de belles fresques par les trois Carraches, par l'Albane, Massari et Cesi; le palais Magnani, construit par Tibaldi et où l'on voit aussi des fresques des Carraches; le palais Piella, auparavant palais Bocchi, bâti par Vignole; le palais Sampieri, qui a des peintures murales dues aux Carraches et au Guerchin; le palais Albergati, dont l'architecture est de Bal. Peruzzi; le palais Zambeccari, où l'on voit encore quelques chefs-d'œuvre des Carrachès, du Guerchin, du Caravage, du Dominiquin, du Baroche, du Titien, de Salvator Rosa, de Jules Romain; le palais Marescalchi, dont le vestibule est de Brizzio, où se trouvait encore, il y a une cinquantaine d'années, une des plus riches galeries de l'Italie.

Au nombre des édifices les plus curieux de Bologne sont les deux célèbres tours penchées : la *Torre Asinelli* et la *Torre Garisenda*, construites au commencement du XIIe siècle (V. ASINELLI). Il faut citer encore : le portique *de' Banchi*, qui fait face au Palais public et qui a été construit par Vignole en 1562; — la fontaine publique, dessinée par Lauretti et ornée d'une superbe figure de Neptune, par Jean de Bologne; — la maison Rossini, construite pour le célèbre maestro, en 1825, mais qui, depuis longtemps déjà, a changé de propriétaire; — le théâtre communal, bâti en 1856 par Bibbiena; — le théâtre Contavalli, construit en 1814 sur l'emplacement d'un ancien couvent des carmes; — les Ecoles pieuses (*Scuole pie*), dont le bâtiment, élevé par Terribilia, était autrefois le siége de l'université; — le collége d'Espagne, construit en 1364 et orné de fresques de Bagnacavallo; — le palais actuel de l'Université (autrefois palais Poggi), bâti par Pellegrino Tibaldi, et qui renferme : un musée d'antiquités grecques, romaines et étrusques, et d'objets d'art du moyen âge et de la Renaissance; des collections scientifiques et une riche bibliothèque (150,000 vol. et 6,000 manuscrits).

L'Académie des beaux-arts occupe des bâtiments d'un extérieur très-modeste, qui appartenaient autrefois aux jésuites. Ces bâtiments renferment plusieurs collections importantes, dont la principale est la *Pinacothèque* ou galerie de tableaux, une des plus célèbres de l'Italie. Le nombre des tableaux ne dépasse pas quatre cents, mais la plupart sont des œuvres de premier ordre. Nous nous bornerons à indiquer les principaux, en rangeant les auteurs par ordre alphabétique : Albane : *Baptême du Christ*, *Madone entourée de saints:* — Aspertini : *Adoration des mages;* — Barbieri (le Guerchin) : *Saint Pierre martyr*, *Saint Bruno dans le désert*, *Saint Guillaume, duc d'Aquitaine, prenant l'habit religieux*, — Bugiardini : *Madone entourée de saints;* — Denis Calvaert : la *Flagellation*, *Apparition du Christ à la Madone;* — Cantarini : *Assomption;* — Annibal Carrache : *Assomption* et deux *Madones glorieuses;* — Augustin Carrache : *Assomption* et la célèbre *Communion de saint Jérôme*, qui a figuré au Louvre sous le premier empire; — Louis Carrache : une dizaine de tableaux, parmi lesquels la *Nativité de saint Jean-Baptiste*, la *Vocation de saint Mathieu* et la *Transfiguration;* — Cavedone : *Vierge glorieuse;* — Lorenzo Costa : *Saint Pétrone;* — Francia : l'*Annonciation*, trois *Madones*, etc.; — Gessi : *Saint François recevant les stigmates*, *Saint Bonaventure ressuscitant un enfant;* — Gherardo, de Florence : le *Mariage de sainte Catherine;* — Massari : *Déposition du Christ;* — Mazzola (le Parmesan) : *Madone entourée de saints;* — Guido Reni (le Guide) : dix tableaux, parmi lesquels le *Massacre des innocents*, une *Vierge glorieuse*, la *Madonna della Pietà*, composition admirable qui a été au Louvre : — Raphaël Sanzio : *Sainte Cécile*, la perle du musée; — Elisabeth Sirani : *Saint Antoine de Padoue adorant l'Enfant Jésus;* — Al. Tiarini : *Mariage mystique de sainte Catherine*, *Déposition du Christ*, *Sainte Catherine de Sienne en extase:* — Tintoret : la *Visitation;* — Vanucci (le Pérugin) : *Vierge glorieuse*, tableau célèbre qui a été à Paris; — Vasari : la *Cène de saint Grégoire;* — Timoteo delle Vite; *Madeleine dans le désert;* — Zampieri (le Dominiquin) : *Martyre de sainte Agnès* (a été à Paris), la *Vierge au rosaire* (a été à Paris), le *Martyre de saint Pierre de Vérone* (a été à Paris).

BOLOGNE (ACADÉMIE DE), institut scientifique, fondé en 1690 par l'astronome Eustachio Manfredi, l'un des seize associés primitifs, qui appelaient leur collége *Accademia degli Inquieti*, et qui avaient pris pour devise cet antique aphorisme : *Mens agitat molem*. En 1714, cette Académie fut incorporée à l'université ou institut de Bologne, et depuis cette époque, elle a conservé le nom d'Académie de l'Institut, ou pris celui d'Académie Clémentine (du pape Clément XI). Ses mémoires ont été publiés depuis 1831, sous le titre de *Commentarii*.

BOLOGNE (LÉGATION DE), anc. prov. administrative des Etats de l'Eglise, comprise actuellement dans le roy. d'Italie; ch.-l. Bologne; superficie, 335,830 hectares; 332,500 hab. La partie septentrionale présente de vastes plaines fertiles, qui font suite à celles de la Lombardie, tandis qu'au S. et à l'O. les ramifications de l'Apennin accidentent un sol très-productif et arrosé par une multitude de rivières, dont les principales sont : le Reno, le Panaro, la Savena, etc. Parmi les nombreuses productions du Bolonais ou légation de Bologne, il convient de citer les céréales, les fruits, le safran, le riz, la soie, le chanvre et l'huile. Sous Napoléon Ier, cette contrée forma le département du Reno et une partie de celui du Panaro.

BOLOGNE (Jean DE), célèbre sculpteur flamand, naquit à Douai en 1524. Destiné par sa famille à exercer la profession de notaire, mais entraîné par une vocation irrésistible vers l'étude de l'art, il reçut les premières leçons de son compatriote Jacques Beuch, statuaire et ingénieur. Il se rendit ensuite à Rome, où il se perfectionna en copiant les chefs-d'œuvre des maîtres. Michel-Ange était alors parvenu au faîte de la gloire. Les biographes ne disent pas si le jeune sculpteur flamand travailla sous la direction de cet illustre artiste, mais nous savons qu'il reçut de lui des conseils. Dans sa vieillesse, il aimait à raconter qu'ayant un jour modelé une figure de sa composition, il la montra à Michel-Ange, qui, après l'avoir examinée et en avoir changé complétement l'attitude, la lui rendit en lui disant : « Apprends d'abord à ébaucher, avant de finir (*Or va' prima ad imparare à bozzare; e poi à finire*). » Après deux ans de séjour à Rome, Jean reprit le chemin de son pays; mais, en passant à Florence, il fit la connaissance d'un gentilhomme nommé Bernardo Vecchietti, qui l'engagea à rester quelque temps dans cette ville pour y étudier les magnifiques ouvrages exécutés par Michel-Ange pour les Médicis, et qui lui proposa de lui donner un logement dans son palais et de subvenir à tous ses besoins. Ces offres généreuses furent acceptées et décidèrent de l'avenir du jeune artiste. Il se fixa pour toujours à Florence et se mit à l'étude avec une nouvelle ardeur. Ses progrès rapides excitèrent la jalousie de ses rivaux. Ceux-ci disaient qu'il était sans doute fort habile à modeler une figure en cire ou en terre, mais incapable de l'exécuter en marbre. Jean, ayant eu connaissance de ce propos, obtint de la libéralité de Vecchietti un bloc de marbre, d'où il tira une *Vénus* d'une beauté surprenante, qui fut achetée par François de Médicis, fils de Côme. Peu de temps après, un concours ayant été ouvert pour un projet de décoration de la fontaine de la place du Palais-Vieux, il ne craignit pas d'y prendre part, bien qu'il eût pour concurrents les plus célèbres sculpteurs de l'époque, entre autres l'Ammanati, Benvenuto Cellini, Vincenzio Danti. Son modèle fut jugé le meilleur, mais la faveur de Côme Ier fit adopter celui de l'Ammanati. En 1558, Jean fut chargé de sculpter les armes ducales au-dessus de la porte de la salle du Conseil, dans le Palais-Vieux, et il s'acquitta de cette tâche de façon à mériter les éloges de Vasari, qui avait dirigé la construction de la salle. A partir de cette époque, il fut attaché, comme sculpteur, à la cour des Médicis, et ne cessa de jouir jusqu'à sa mort d'une grande renommée. Parmi les nombreux chefs-d'œuvre qu'il exécuta à Florence, nous citerons les suivants : *Samson vainqueur des Philistins*, groupe qui, après avoir servi d'ornement à une fontaine du jardin *dei Simplici*, fut envoyé en présent par Ferdinand de Médicis au duc de Leona; en Espagne; deux *Enfants occupés à pêcher* (bronze), pour la décoration de la fontaine du Casino de San Marco; une statue en bronze de *Mercure*, dont le grand-duc fit cadeau à l'empereur d'Allemagne; une statue en marbre de *Jeune fille assise*, donnée au duc de Bavière; une statue colossale représentant *Florence victorieuse*, pour le Palais-Vieux; les statues du *Nil*, du *Gange*, de l'*Euphrate* et de *Neptune*, et plusieurs bas-reliefs, pour une des fontaines du jardin Boboli; la statue colossale en pied de Côme Ier, érigée sous le portique des Offices; l'*Enlèvement d'une Sabine*, célèbre groupe de trois figures, qui décore le portique de la loge *dei Lanzi;* le colosse en pierre de *Jupiter pluvieux*, appelé communément l'*Apennin*, dans la villa royale de Prattolino, à cinq milles de Florence, figure assise, qui mesurerait, dit-on, 50 brasses si elle était debout, et dont la tête contient une cavité assez vaste pour servir de colombier; la statue en bronze de *Saint Luc*, pour la façade ouest de l'église d'Orsanmichele; une statue de *Mercure*, pour le jardin des Acciajuoli; une *Femme arrangeant sa chevelure*, pour la villa de Castello; une *Vénus Anadyomène*, commandée par Giovangiorgio Cesarino et qui a appartenu depuis à la famille Ludovisi; la fameuse statue équestre de *Côme Ier*, qui fut érigée sur la place du Grand-Duc en 1594, au milieu d'un immense concours de population; la statue couchée de *Saint Antonin*, quatre figures d'*Anges* plus grandes que nature, et divers bas-reliefs pour la chapelle du saint, dans l'église du couvent de Saint-Marc; *Hercule tuant le centaure Nessus*, groupe en marbre de Carrare, érigé en 1600, sous le portique de la Loge *dei Lanzi;* un crucifix en bronze de grandeur naturelle, des bas-reliefs représentant les scènes de la *Passion* et deux petites statues de *Génies funèbres* pour la chapelle de l'église de la Santissima Annunziata, dans laquelle l'artiste est enterré; la statue équestre du grand-duc Ferdinand, commencée en 1601 et érigée sur la place de la Santissima Annunziata, au mois de décembre 1608, quatre mois après la mort de l'auteur. Outre les ouvrages que nous venons de citer, en suivant autant que possible l'ordre chronologique de leur exécution, Jean de Bologne fit une foule de bustes portraits, de crucifix en bronze et en ivoire, de petits bas-reliefs en métal précieux et de charmantes statuettes, que se disputèrent les riches amateurs du temps, et dont beaucoup passèrent à l'étranger. La galerie des Offices a de lui, entre autres chefs-d'œuvre, sept statues en bronze : *Apollon*, *Junon*, *Vénus*, *Vulcain*, *Thétis*, une autre *Divinité marine*, et le fameux *Mercure volant*, prodige de légèreté et d'élégance. Au Palais-Vieux se trouve un groupe également célèbre, dont le musée de Cluny a une reproduction en ivoire : la *Vertu châtiant le Vice*.

Au nombre des œuvres les plus remarquables du sculpteur flamand, il faut encore citer le *Neptune* et les quatre *Sirènes* qu'il exécuta, dans sa jeunesse, pour la décoration de la fontaine publique de Bologne. En échange de ces merveilles de son ciseau, il demanda à Bologne une épouse et le nom qu'il devait illustrer, *Giovanni Bologna*, et par abréviation, *Giam-Bologna*. Il se fût montré meilleur patriote, assurément, en se faisant appeler Jean de Douai, du nom de sa ville natale. Il n'oublia pourtant pas tout à fait son pays. Les artistes flamands trouvèrent toujours chez lui un accueil empressé; plusieurs même devinrent ses élèves et furent associés à ses travaux. Du nombre de ces derniers fut Pietro Francavilla, que Jean emmena avec lui à Gênes en 1580, lorsqu'il se rendit dans cette ville pour décorer la chapelle que Luca Grimaldi avait fait construire en l'honneur de la sainte Croix, dans l'église de Saint-François. Le maître, secondé par son élève, fit pour cette chapelle six statues en bronze de grandeur naturelle : la *Foi*, l'*Espérance*, la *Charité*, la *Justice*, la *Force*, la *Tempérance*, six figures d'enfant et sept bas-reliefs représentant les *Mystères de la Passion*. Les six statues se voient aujourd'hui dans la grande salle du palais de l'Université. Avant d'aller à Gênes, Jean de Bologne avait été appelé à Lucques, où il fit, pour l'un des autels de la cathédrale, un groupe représentant la *Résurrection* et les statues de *Saint Pierre* et de *Saint Paul*. Plus tard, il exécuta deux *Anges* en bronze, pour le Dôme de Pise (1601), et une statue de marbre du grand-duc Ferdinand, pour la ville d'Arezzo. Un des derniers ouvrages auxquels il mit la main fut un cheval destiné à une statue équestre du roi de France Henri IV. L'œuvre, commencée en 1604, était assez avancée lorsque l'artiste mourut; elle fut terminée par Pietro Tacca, l'un des meilleurs élèves de Jean, et ne parvint à Paris qu'en 1614. Le cheval et la statue qui fut placée dessus ornèrent le Pont-Neuf jusqu'à l'époque de la Révolution, pendant laquelle ils furent détruits. Le château de Meudon possède encore une statue d'*Esculape*, attribuée à Jean de Bologne. Quant au groupe représentant *Mercure et Psyché*, qui figura successivement à Marly et à Versailles, avant de prendre place au Louvre dans la salle à laquelle on a donné le nom de Jean de Bologne, il a été reconnu depuis peu comme n'étant pas l'œuvre de ce dernier. Ce serait Adrien de Vries qui aurait fait ce groupe à Prague, en 1598, pour l'empereur Rodolphe II. Le seul ouvrage authentique du maître de Douai, que l'on voie au Louvre, est une *Renommée* en bronze, figure d'une tournure des plus hardies, qui fut exécutée, dit-on, pour le château Trompette.

Comme Michel-Ange, qu'il avait pris pour modèle, Jean de Bologne se montra vigoureux et plein de hardiesse dans les œuvres qui réclamaient un style grandiose; mais, en général, il a pour qualités la délicatesse et la grâce; ses figures ont une sveltesse de formes et une élégance d'attitudes d'un charme incomparable; le nu est traité avec une grande science anatomique, et les attaches des membres ont une extrême souplesse. Son école fut une des plus fréquentées de Florence, et il jouit d'une immense renommée. Un voyage qu'il fit dans la haute Italie fut pour lui un long triomphe. Procaccini, à Milan, et le Tintoret, à Venise, donnèrent des banquets en son honneur. Le portrait de lui que l'on voit au Louvre, et que l'on attribue à Jacques Bassan le Vieux, fut probablement exécuté à cette époque.

BOLOGNE (Pierre DE), poëte lyrique, né à la Martinique en 1706, mort à Angoulême vers 1789. Il avait fait contre l'Autriche les campagnes du Rhin et des Pays-Bas, et avait été réformé à la paix d'Aix-la-Chapelle (1748). Suivant Sabatier, il est, après Pompignan, le poëte de son temps qui a le mieux réussi dans l'ode sacrée. On a de lui : *Poésies diverses* (1746); *Odes sacrées* (1758); *Amusements d'un septuagénaire*, ou *Contes*, *anecdotes*, *bons mots*, *etc.*, *mis en vers* (Paris, 1789).

BOLOGNESE (G.-F. GRIMALDI, dit le), peintre italien. V. GRIMALDI.

BOLOGNETTI (François), poëte italien, né à Bologne dans le XVIe siècle. Il fut élu gonfalonier de Bologne en 1556. Il était membre de l'Académie connue sous le nom de *Convivale*, et il se fit une certaine célébrité par la publication d'un poëme intitulé *il Constante* (Venise, 1565, et Bologne, 1566, in-4°). On a en outre de Bolognetti des *Rime* (Bologne, 1566); la *Cristiana Vittoria maritima* en trois livres (Bologne, 1572), etc. Mais les vers de l'Arioste et du Tasse firent bientôt oublier ceux de Bolognetti.

BOLOGNETTI (Pompée), médecin italien, né à Bologne, vivait au XVIIe siècle. Il professa la médecine à l'université de sa ville natale, et composa sur l'hygiène deux ouvrages fort estimés : *Consilium de præcautione*, *occasione mercium*, *ab insultibus imminentis contagii* (1630, in-fol.); *Remora senectutis* (1650, in-4°).

BOLOGNI ou **BONONIUS** (Jérôme), poëte latin, né à Trévise en 1456, mort en 1517. Docteur en droit, il exerça d'abord la profession d'avocat, se fit agréer au collége des juristes (1475), et, quatre ans plus tard, il entra dans les ordres, bien qu'il eût une femme et des enfants. Bologni s'occupa beaucoup de l'étude des antiquités, composa des poésies latines qui lui firent donner la couronne poétique par Frédéric II, et publia des éditions estimées de plusieurs ouvrages, entre autres : du *Traité de l'orthographe* de Tortellius (1477); de l'*Histoire naturelle* de Pline (1479), etc. Parmi les écrits qu'il a composés, on cite : *Apologia pro Plinio* (1479, in-fol.); *Mediolanum*, poëme (1626, in-4°); *Antenor Hieronymi Bononii elegidion* (1625). La plupart de ses poésies n'ont pas été imprimées.

BOLOGNINI (Louis), jurisconsulte italien, né à Bologne en 1447, mort à Florence en 1508. Il professa le droit à Bologne et à Ferrare; plus tard, il fut nommé juge et podestat à Florence, sénateur de Rome, avocat consistorial et ambassadeur du pape Alexandre VI auprès de Louis XII. On a de lui : *Emendationes juris civilis; Interpretationes novæ in jus civile; Interpretationes ad omnes ferme leges; Epistolæ decretales Gregorii IX suæ integritati restitutæ, cum notis; Concilia*, et *De quatuor singularitatibus in Gallia repertis*.

BOLOGNINI (Ange), médecin et chirurgien italien du XVIe siècle. Il fut professeur à l'université de Bologne, et passe pour avoir prescrit le premier les frictions mercurielles dans le traitement des maladies vénériennes. Il publia un traité sur les ulcères externes : *De cura ulcerum exteriorum et de unguentis communibus in solutione, etc.* (Bologne, 1514).

BOLOGNINI (Giovanni-Battista) **l'Ancien**, peintre et graveur italien, né à Bologne en 1611 ou 1612, mort en 1688 ou 1689. Il fut élève du Guide, dont il reproduisit complétement le style, non-seulement dans les copies qu'il fit des tableaux de ce maître, mais dans ses propres ouvrages, et notamment dans un *Saint Ubald* qu'il a laissé dans l'église de San-Giovanni *in Monte*, à Bologne. Il a aussi gravé à l'eau-forte quatre compositions du Guide : le *Massacre des Innocents*, *Jésus donnant les clefs de l'Eglise à saint Pierre*, le *Christ en croix*, *Bacchus et Ariane*. Ces estampes sont traitées dans la manière de Lo-

renzo Loli; on pense que ce sont des œuvres de la première jeunesse de Bolognini.

BOLOGNINI (Giacomo), peintre italien, neveu et élève du précédent, né à Bologne en 1664, mort en 1734. Il a peint avec une égale facilité de vastes compositions et de petits tableaux de fantaisie; son style se ressent de la décadence de l'école italienne.

BOLOGNINI (Giovanni-Battista) **le Jeune**, sculpteur italien, fils du précédent, né à Bologne vers 1700, mort à Modène en 1760. Il étudia d'abord la peinture sous la direction de son père; mais il renonça à cet art pour s'adonner à la sculpture, dans laquelle il fit preuve d'un talent gracieux. Il fut attaché à la cour de Modène. Son frère Francesco l'aida dans ses travaux.

BOLOGNINO s. m. (bo-lo-gni-no; *gn* mll.). Métrol. Monnaie d'argent de Bologne, qui valait à peu près 1 fr. 25 c.

BOLOMIER (Guillaume DE), seigneur de Villars, chancelier de Savoie, mort en 1446. Secrétaire d'Amédée VIII, il fut nommé par ce prince, qui appréciait fort son mérite, maître des requêtes, puis ministre, et il s'appliqua surtout, dans cette dernière fonction, à diminuer les priviléges de la noblesse. Ayant dissuadé Félix V de se démettre du pontificat, malgré l'opinion contraire du duc Louis de Savoie, celui-ci accusa le chancelier d'être cause de la continuation du schisme. A peine le duc Amédée fut-il mort, que Bolomier tomba en disgrâce et se vit accuser de concussion par ses nombreux ennemis. Une commission fut nommée pour examiner sa conduite. Dans le but d'entraver l'enquête, Bolomier accusa de trahison un des commissaires; mais, déclaré calomniateur, il fut condamné à être jeté vivant dans le lac de Genève avec une pierre au cou.

BOLONAIS, AISE s. et adj. (bo-lo-nè, è-ze). Géogr. Habitant de Bologne ou du Bolonais; qui appartient à cette ville, à ce pays ou à leurs habitants : *Les* BOLONAIS. *L'université* BOLONAISE. *Ecole* BOLONAISE *de peinture. Il y avait une princesse* BOLONAISE *qui formait ainsi les majuscules.* (A. de Muss.)

— s. m. Linguist. Un des dialectes de la langue italienne, parlé dans la légation de Bologne.

— **Encycl.** Peint. Plusieurs critiques d'art ont nié l'existence d'une *école bolonaise* proprement dite; ils sont bien forcés d'admettre que Bologne a fourni un grand nombre de peintres illustres, mais, à leur avis, les œuvres de ces peintres ne se distinguent par aucun style qui leur soit propre et qui puisse justifier la prétention de former une école distincte. Augustin Carrache, qui fut une des gloires artistiques de Bologne, nous a laissé un sonnet où il nous fait connaître qu'il avait adopté pour principe de cueillir la plus belle fleur de chaque école; on peut donc dire que l'école à laquelle il appartenait empruntait quelque chose à toutes les autres, et qu'elle était en peinture ce qu'est l'éclectisme en philosophie.

Les plus anciens monuments de l'*école bolonaise* sont des madones peintes au XIII[e] siècle par Guido, Ventura, Ursone. On peut citer ensuite les miniatures d'Oderigi de Gubbio, dont l'élève Franco ouvrit, en 1313, une école publique de son art. On compte, parmi les meilleurs élèves de Franco, Vitale, Jacopo Avanzi, Lippo di Dalmasio, Marco Zoppo. Plus tard, Francesco Raibolini, dit Francia, surpassa tous ceux qui l'avaient précédé; il fut l'ami de Raphaël, qui le consulta quelquefois, et il forma d'excellents élèves, parmi lesquels nous citerons Lorenzo Costa, Girolamo da Cotignola, Amico Aspertini, Innocenzio d'Imola, Bagnacavallo, Passerotti, Fontana, etc. Pellegrino Pellegrini et le Primatice soutinrent ensuite l'honneur de l'école. Après eux vint une époque de décadence momentanée; mais à la fin du XVI[e] siècle, Bologne se relève et se met à la tête du mouvement artistique, sous la direction de Louis Carrache et de ses deux cousins, Augustin et Annibal Carrache. L'Académie des *Incamminati*, fondée par Louis Carrache, eut la gloire de compter parmi ses élèves le Dominiquin, le Guide, l'Albane, Lanfranc, le Guerchin, etc. Ce fut là l'époque la plus brillante de l'*école bolonaise;* mais de tels noms suffisent assurément pour lui mériter l'admiration de tous les siècles. Parmi les successeurs de ces illustres maîtres, on peut encore citer Lionello Spada, Francesco Brizio, Cavedone, Tiarini, Carlo, Leoni, Lorenzo Pasinelli, Carlo Cignani, les paysagistes Diamantini et Grimaldi, etc., artistes d'un mérite réel, mais bien moins éclatant.

BOLOR ou **BELOUR**, chaîne de montagnes de l'Asie centrale, s'étend du N. au S. le long du 70e degré de long. E., depuis l'Ala-Tau, chaînon le plus occidental du Thian-Chan, jusqu'à l'Hindou-Kho au S., rattachant ainsi le système de l'Altaï à celui de l'Himalaya. Elle sépare le Turkestan de la Petite Boukharie, et donne naissance au Djihoum; son point culminant est évalué à 5,700 m.

BOLORÉTINE s. f. (bo-lo-ré-ti-ne—du gr. *bôlos*, motte de terre; *rêtinê*, résine). Chim. Substance résineuse, trouvée dans les feuilles fraîches et les bois fossiles des sapins et des autres conifères.

BOLOT (Claude-Antoine), conventionnel, né à Gy (Franche-Comté) vers 1740, mort en 1812. Il était avocat au parlement de Besançon à l'époque de la Révolution. Le département de la Haute-Saône le nomma député à la Convention, et il y vota la mort de Louis XVI avec sursis. Plus tard, il entra au conseil des Anciens, puis il fut nommé juge au tribunal de Vesoul.

BOLOTANA, bourg du royaume d'Italie, dans l'île de Sardaigne, prov. et à 28 kilom. N.-O. de Nuoro; 2,274 hab. Territoire fertile en pâturages et en grains.

BOLOTOO, jardin imaginaire où les habitants des îles Tonga placent le paradis. Ses arbres sont constamment chargés de fruits et toujours couverts de fleurs odorantes, qui renaissent à mesure qu'on les cueille. Les animaux que l'on y tue pour la nourriture des dieux et des élus renaissent également. Les âmes des chefs de tribu y vont après la mort et y deviennent des divinités de second ordre.

BOLSEC (Jérôme-Hermès), théologien protestant, né à Paris, mort à Lyon en 1585. D'abord aumônier de la duchesse de Ferrare, il abjura, s'établit à Genève en 1551, encourut la colère de Calvin pour avoir combattu sa doctrine de la prédestination absolue, et fut emprisonné, puis banni. Il rentra alors dans le sein du catholicisme et vint exercer la médecine à Lyon. C'est avec le ressentiment des persécutions qu'il avait subies qu'il écrivit une *Histoire de Jean Calvin* (1577) et une *Histoire de Théod. de Bèze* (1580). Ces deux ouvrages ne sont que des pamphlets sans aucune autorité historique.

BOLSENA (*Volsinium*), petite ville des Etats de l'Eglise, légation et à 25 kilom. N.-O. de Viterbe, sur la rive orientale du lac du même nom; 2,000 hab. C'est à Bolsena, dans l'église de Santa-Cristiana, qu'eut lieu, en 1263, le miracle de l'hostie sanglante, immortalisé par la peinture de Raphaël. Un prêtre incrédule, qui doutait de la présence réelle, vit, en disant la messe, l'hostie saigner abondamment. On montre encore, dans une obscure chapelle, l'endroit où le sang divin tomba et qui a été couvert d'une grille.

Le pittoresque coteau sur lequel est bâtie la ville de Bolsena offre un grand intérêt géologique par le curieux assemblage des matières basaltiques qui le composent.

La Bolsena actuelle passe pour avoir été l'ancienne capitale des Volsques; c'était la Vulsinie des Latins. Vulsinie faisait partie des douze cités formant la confédération étrusque; Tite-Live dit positivement que cette ville était comptée parmi celles qu'il appelle les têtes de l'Etrurie, *Etruriæ capita*. Nous avons d'autres motifs de croire à son importance : c'est dans ses murs que s'élevait le temple de la déesse Nortia, où, dès la plus haute antiquité, les Etrusques inscrivaient leurs annales d'une façon si primitive, en désignant le nombre des années par des clous qu'ils enfonçaient dans les murs du temple. C'était aussi sur le territoire de Vulsinie que se trouvait le temple de la déesse Voltumna, où toutes les villes unies envoyaient chaque année les députés chargés de veiller aux intérêts de la confédération.

Après la chute de Tarquinies, Vulsinie tint le premier rang dans la confédération étrusque, et déploya une grande énergie pour lutter contre les envahissements de la république romaine. En 489, une révolte générale des esclaves força les habitants de Vulsinie à implorer le secours de Rome, et celle-ci s'empressa de répondre à un appel qui allait audevant de ses vues ambitieuses. Elle envoya aussitôt une armée devant les murs de Vulsinie, dont Valérius Flaccus ne réussit à s'emparer qu'après une année de siége.

Les esclaves furent mis en croix; mais le parti qui avait appelé les Romains n'eut pas à s'applaudir autrement de cette victoire. L'antique cité fut détruite, ses murailles rasées, et les débris de la population furent transportés à quelque distance, dans une ville ouverte, à laquelle a succédé la ville moderne de Bolsena. Ces événements commencèrent la décadence de Vulsinie, qui perdit à jamais son importance. Sous l'empire, elle obtint le droit de cité romaine, et fit partie de la tribu Pomptina; elle resta, il est vrai, la métropole religieuse de l'Etrurie et de l'Ombrie, mais avec ses anciens dieux s'en allèrent les derniers vestiges de sa grandeur. Aujourd'hui le voyageur qui, en allant à Rome, traverse la paisible et solitaire ville de Bolsena, ne pourrait se douter que là fut jadis une cité riche et florissante. L'art et l'industrie y avaient été portés au plus haut degré. Métrodore de Scepsis reprochait aux Romains de s'être emparés de Vulsinie par convoitise pour les deux mille statues qu'elle renfermait. Des fouilles récentes, exécutées sur le territoire de cette cité, montrent qu'il n'y avait rien d'exagéré dans ce nombre. Elles ont amené la découverte de magnifiques vases en bronze doré, portant des inscriptions étrusques. Ces vases ornent aujourd'hui le musée Grégorien au Vatican, et leur riche ciselure, l'élégance de leurs formes, la belle expression des têtes prouvent le degré de perfection atteint par les Etrusques dans l'art de travailler les métaux. Bolsena est la patrie de Séjan, le trop fameux ministre de Tibère.

BOLSENA (lac de), petit lac aux bords ravissants, situé près de la ville du même nom, dans la délégation et à 13 kilom. N.-O. de Viterbe (Etats de l'Eglise). Il déverse ses eaux dans la Méditerranée par le petit cours d'eau de la Marta, et offre une circonférence de 43,000 m. sur une profondeur moyenne de 50 m. L'amphithéâtre de montagnes volcaniques qui l'entoure a fait supposer à quelques naturalistes qu'il occupe le cratère d'un ancien volcan, comme le lac de Némi, près de Rome. Ses eaux sont d'une extrême limpidité, ses bords couverts d'une végétation luxuriante; des chênes au vigoureux feuillage lui forment comme une couronne, et pourtant ses rives sont inhabitées. C'est que, du sein de ce gracieux entourage, s'élève l'air empesté de la *malaria*, qui met en fuite les hommes et les animaux. Seuls, les poissons peuvent vivre dans ces eaux si transparentes, et depuis longtemps ils jouissent d'une grande réputation. Les anguilles qu'on y pêche étaient les délices du pape Martin IV, qui les faisait mourir dans du vin blanc avant de les assaisonner; aussi Dante a-t-il placé ce pontife dans le purgatoire, pour lui faire expier ce péché de gourmandise. Du milieu du lac surgissent deux petites îles, aujourd'hui à peu près inhabitées, l'*isola Bisentina* et l'*isola Martana*, où Léon X venait tous les automnes se livrer au plaisir de la pêche. C'est dans l'île Martana, la plus petite et la plus sauvage, que fut reléguée et que périt, par ordre de Théodat, son second mari, la grande reine des Goths, Amalasonte, l'unique fille de Théodoric. On voit encore les ruines du petit château où elle fut enfermée, et la trace d'un ancien escalier taillé dans le roc par lequel on descendait au rivage. Les princes Farnèse l'habitèrent aussi, et y élevèrent des palais magnifiques que le temps a détruits et dont il ne reste aujourd'hui que des ruines.

BOLSWARD, ville forte de Hollande, prov. de Frise, arrond., et à 10 kilom. N.-O. de Sneek; 3,000 hab. Fabriques d'étoffes de laine, commerce de beurre et fromages. Hôtel de ville remarquable.

BOLSWERT (Boetius-Adam A), dessinateur et graveur hollandais, naquit vers 1580 à Bolswert, en Frise, d'où lui vint son nom. M. Ch. Le Blanc lui donne pour maître Cornélis Bloemaert; mais le fait paraît peu probable, si l'on songe que Cornélis avait plus de vingt ans de moins que Bolswert. Nous pensons que ce dernier se forma sous la direction d'Abraham Bloemaert, d'après lequel il a gravé l'*Adoration des bergers* (tableau de l'église de Bois-le-Duc), les *Ermites* (suite de 23 pièces numérotées), une figure de *Bellone*, 24 paysages et 14 pastorales, ces dernières datées de 1611. Vers le milieu de sa carrière, il vint s'établir à Anvers, où il mourut vers l'année 1634. Il exécuta dans cette ville un grand nombre de sujets religieux, entre autres une suite de 76 pièces représentant les *Mystères de la Passion* (1622), 33 pièces sous le titre de *Chemin de la vie éternelle* (1623), 48 pièces pour un recueil intitulé *Pia Desideria* (1628), etc. Il grava aussi, d'après Rubens, plusieurs estampes qui sont au nombre de ses meilleurs ouvrages : la *Cène*, *Jésus-Christ expirant sur la croix*, le *Jugement de Salomon* et la *Résurrection de Lazare*.

BOLSWERT (Schelte A), célèbre graveur hollandais, frère du précédent, né à Bolswert vers 1586, mort à Anvers dans un âge très-avancé. Il se lia d'amitié avec Rubens, qui l'employa à graver quelques-uns de ses tableaux et le dirigea lui-même dans ce travail. Parmi les compositions qu'il reproduisit d'après ce maître, nous citerons : la *Vierge au perroquet*, la *Vierge à la fontaine*, la *Vierge immaculée*, l'*Annonciation*, l'*Adoration des mages*, plusieurs *Sainte Famille*, l'*Assomption*, le *Christ en croix* ou le *Coup de lance*, la *Résurrection*, l'*Ascension*, l'*Education de la Vierge*, *Sainte Thérèse intercédant pour les âmes du purgatoire*, le *Serpent d'airain*, la *Destruction de l'idolâtrie*, la *Continence de Scipion*, une *Chasse aux lions*, etc. Bolswert exécuta beaucoup d'autres estampes, d'après divers maîtres flamands : *Marie, mère de Dieu*, la *Sainte Famille*, *Jésus bénissant le monde*, le *Couronnement d'épines*, une *Pietà*, les portraits de Juste Lipse, d'Adr. Brouwer, d'André van Ertvelt, de Sébast. Vranex, d'Artus Wolfart, du prince Albert d'Arenberg, etc., d'après van Dyck; l'*Annonciation*, la *Sainte Famille*, *Jésus bénissant le monde*, le *Reniement de saint Pierre; Jésus-Christ, saint Paul et les douze apôtres* (suite de 14 pièces); *Saint Ignace de Loyola*, d'après Gérard Zeeghers; l'*Enfance de Jupiter*, *Mercure et Argus*, *Pan jouant de la flûte*, un *Concert de famille*, d'après Jordaens, etc. Ces divers ouvrages se distinguent par la justesse de l'expression, la transparence et l'harmonie du coloris. « La liberté, dit Basan, avec laquelle Bolswert a manié le burin, le désordre pittoresque de l'eau-forte qu'il a su imiter à propos avec ce seul instrument, l'adresse qu'il a eue de rendre sensibles les différentes masses de couleurs, feront toujours l'admiration des connaisseurs, et rendent cet excellent artiste digne d'être compris dans le petit nombre des graveurs célèbres, dont les estampes doivent servir de modèles à tous les graveurs d'histoire. »

BOLTÉNIE s. f. (bol-té-nî). Moll. Genre de mollusques, du groupe des ascidies, comprenant deux espèces qui vivent dans l'océan Boréal et l'océan Américain.

BOLTIGEN, bourg de Suisse, cant. de Berne, à 21 kilom. S.-O. de Thun, sur la rive gauche de la Simme, qu'on entend mugir dans son lit profondément encaissé; 2,149 hab. Aux environs se trouvent les Toggelikilchen, cavernes profondes qui contiennent des stalactites remarquables et que la superstition peuple de gnomes.

BOLTINN (Ivan), historien et littérateur russe, né à Kazan en 1735, mort en 1792. Il commença par suivre la carrière militaire, qu'il quitta avec le grade de colonel, et fit de longs voyages à travers les provinces russes du midi, s'y occupant de recherches historiques sur le pays. Ayant repris le service en 1786, il obtint bientôt le grade de général major, et fut nommé chef de la chancellerie du prince Potemkin, favori tout-puissant de l'impératrice Catherine II. Peu de temps après, Boltinn quitta définitivement le service et s'occupa exclusivement de travaux littéraires. Il commença par publier des *Remarques critiques sur l'Histoire naturelle, morale, civile et politique de la Russie ancienne et moderne, par Leclercq* (1788). L'ouvrage qu'il critiquait avait paru en France en 1784, et renfermait beaucoup de faits erronés, de données mensongères, et même beaucoup de calomnies et d'inventions sur ce pays si peu connu alors. L'ouvrage de Boltinn fut immédiatement traduit et eut un certain succès. On lui doit, en outre, un *Dictionnaire académique de la langue russe*, malheureusement inachevé; l'édition et l'explication du *Coutumier russe* (*Rouskaya Pravda*), publication de premier ordre sur la législation russe du XII[e] siècle; une *Analyse critique de l'histoire de Russie*, par le prince Stcherbatoff; enfin, un grand nombre de brochures sur différentes branches des sciences morales et politiques. Son dernier travail fut une traduction en russe d'une pièce de théâtre écrite en allemand, et ayant pour sujet un épisode de la vie de *Rurik*, le premier prince de Novgorod. Cette pièce attira l'attention de Boltinn, parce que son auteur était l'impératrice elle-même. Après la mort de Boltinn, l'impératrice Catherine acheta tous ses papiers et les donna à Pouchkine, qui publia encore le travail intitulé : *Recherches historiques sur la position de l'ancienne principauté russe de Tmoutarakan* (1794, in-4°). Les manuscrits de Boltinn, soigneusement gardés dans une des bibliothèques particulières de Moscou, périrent dans l'épouvantable incendie de 1812, lors de l'occupation de cette ville par les Français.

BOLTON ou **BOLTON-LE-MOORS**, ville d'Angleterre, comté et à 64 kilom. S.-E. de Lancastre, à 18 kilom. N.-O. de Manchester, sur la Croale, petit affluent de l'Irwell, et au centre d'un réseau de chemins de fer qui mettent Bolton en communication avec tous les autres comtés de l'Angleterre.

Les développements graduels de l'industrie cotonnière portèrent la population de Bolton de 5,604 hab. en 1778, à 61,171 en 1851; elle dépasse aujourd'hui 70,000 hab.

Bolton produit surtout des futaines, des couvre-pieds, des calicots cretonnes, des mousselines unies et de fantaisie, des basins, des toiles imprimées, des châles de coton et, en général, les tissus faits à la mécanique.

En 1852, il existait à Bolton vingt usines, dont quinze étaient mues par la vapeur et représentaient une force de 680 chevaux; elles occupaient plus de 4,000 bras, produisaient par an plus de 20,000 tonnes de fer et consommaient plus de 40,000 tonnes de charbon. Le chiffre des cotons blanchis et apprêtés dans les vastes blanchisseries de Bolton s'élève, par an, à plus de 11 millions de pièces, dont l'aunage varie de 24 à 70 ou 80 yards. Les principaux perfectionnements apportés aux machines employées dans l'industrie cotonnière ont pris naissance dans cette ville.

Bolton, qu'on prétend d'origine saxonne, tire son nom de sa situation au milieu d'une contrée triste et marécageuse. C'est une belle et vaste cité, divisée en Grand et Petit-Bolton, et qui, grâce à son industrie, prend chaque jour plus d'accroissement; ses deux rues principales ont chacune 1,500 m. de longueur, et leur réunion forme la vaste place du Marché. Parmi les édifices civils et religieux, nous citerons les deux hôtels de ville, le théâtre, l'église Saint-Pierre et celle de la Sainte-Trinité, l'école de grammaire et plusieurs chapelles de différentes sectes.

BOLTON-CASTLE, bourg d'Angleterre, comté de York, à 11 kilom. N.-O. de Middleham; 350 hab. Près de ce village se trouve le château de Scropes, où fut enfermée Marie Stuart.

BOLTON (Robert), théologien anglais, né en 1571, mort en 1631. Fort instruit, il connaissait à fond la langue grecque, qu'il parlait avec une grande facilité. Il fut professeur de philosophie naturelle à l'université d'Oxford. Le roi Jacques I[er] s'étant rendu dans cette ville en 1605, Bolton fut chargé de soutenir une thèse en sa présence. Parmi ses écrits, on estime surtout son *Discours sur le bonheur* (Londres, 1611).

BOLTON ou **BOULTON** (Edmond), antiquaire anglais du XVII[e] siècle. Il appartenait à la religion catholique et était attaché au duc de Buckingham, ministre de Charles I[er]. On a de lui, sous le titre de *Néron César* ou la *Monarchie corrompue* (Londres, 1624, in-fol.), un très-intéressant ouvrage, orné de médailles curieuses, surtout au point de vue de l'histoire d'Angleterre. Parmi ses autres

écrits, on trouve : des *Eléments de blason* (1610, in-4°); *Hypercritica* ou *Règles du jugement pour écrire l'histoire d'Angleterre* (1722), etc.

BOLTONIE s. f. (bol-to-nî — de *Bolton*, botan. angl.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées : *Les* BOLTONIES *sont indigènes de l'Amérique septentrionale.* (J. Decaisne.)

BOLTONITE s. f. (bol-to-ni-te — de *Bolton*, nom de lieu). Minér. Monosilicate de magnésie à peu près pur. C'est une substance grise, légèrement bleuâtre ou verdâtre, qui, d'après les analyses de Lawrence Smith, ne renferme guère que 3 à 4 centièmes d'oxyde de fer. C'est dans le Massachussets qu'on trouve ce minéral en cristaux disséminés dans une roche calcaire.

BOLTS (Guillaume), voyageur, administrateur et commerçant, né en Hollande en 1740, mort à Paris en 1808. Il était à Lisbonne lors du fameux tremblement de terre. De là il passa dans l'Inde, et fut employé dans les établissements anglais du Bengale. Il y fit ensuite le commerce pour son propre compte, et y amassa une grande fortune. Des dissentiments graves s'étant élevés entre lui et les membres du gouvernement, il fut emmené prisonnier en Angleterre. Il intenta un procès aux auteurs de son arrestation, mais ce procès le ruina. Ce fut alors qu'il publia un livre plein de détails curieux, intitulé : *Considerations on India affairs*. Marie-Thérèse l'ayant nommé colonel et lui ayant confié la direction des établissements qu'elle projetait dans les Indes, Bolts en fonda six; puis, lorsque l'empereur Joseph II lui eut retiré ses pouvoirs, il vint à Paris, où il tenta vainement de refaire sa fortune : la guerre avec l'Angleterre brisa ses espérances. On a de lui : *Etat civil, politique et commercial du Bengale*, ou *Histoire des conquêtes et de l'administration de la Compagnie des Indes anglaises dans ce pays* (Maëstricht, 1778, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage a été traduit en français.

BOLTY s. m. (bol-ti). Ichthyol. Poisson du Nil, du genre labre.

BOLUNGO s. m. (bo-lon-go). Epreuve par le feu, sorte de jugement de Dieu, qui serait, dit-on, pratiqué par les prêtres d'Angola.

BOLUS s. m. (bo-luss). Pharm. V. BOL.

BOLVA, rivière de la Russie d'Europe, qui prend sa source dans le N.-O. du gouvernement de Kalouga, coule du N. au S., entre dans le gouvernement d'Orel, où elle se jette dans la Desna, à 4 kil. N. de Briansk, après un cours de 137 kilom.

BOLZANO. V. BOTZEN.

BOLZANO (Bernard), philosophe et théologien allemand, né à Prague en 1781, mort en 1848. Il fut nommé professeur à Prague dès l'âge de vingt-quatre ans; on l'accusa de suivre les principes de Schelling, et il eut à lutter contre beaucoup d'ennemis. Enfin, il fut expulsé de sa chaire en 1820, et dut se retirer au sein d'une famille amie pour y revoir ses écrits, dont les principaux sont: *Enseignement scientifique* ou *Essai d'un nouvel exposé de la logique* (1837, 4 vol.); *Traité d'esthétique* (1843); *Qu'est-ce que la philosophie?* (1849); *Athanasie* ou *Preuves de l'immortalité de l'âme; Manuel religieux* (1834, 4 vol.); *Manuel succinct de la religion chrétienne catholique, comme véritable révélation divine* (1840).

BOLZAS s. m. (bol-zass — mot ind.). Comm. Coutil de coton qu'on fabrique dans l'Inde.

BOM s. m. (bomm). Erpét. Nom de deux gros serpents, dont l'un habite l'Afrique, et l'autre le Brésil. ‖ On dit aussi BOMA.

BOMARE (VALMONT DE). V. VALMONT.

BOMARÉE s. f. (bo-ma-ré — du nom de *Valmont de Bomare*). Bot. Genre de plantes de la famille des amaryllidées, créé aux dépens des alstræmeries, comprenant des végétaux à tige volubile et grimpante, dont plusieurs sont cultivés dans les jardins d'agrément.

BOMARIN s. m. (bo-ma-rain — du lat. *bos marinus, bœuf marin*). Mamm. Un des noms donnés à l'hippopotame.

BOMARZO, ancienne ville d'Etrurie, située sur une des pentes du Cimino, qui regarde la vallée du Tibre. Cette ville, ou plutôt ce village, car aujourd'hui elle n'a pas d'autre importance, appartient au district de Viterbe, dont il est séparé par une distance de 18 kil. en remontant vers Bolsena. A 3 kilom. de Bomarzo, sur l'autre bord d'un profond ravin, se trouve la nécropole d'une ville étrusque, dont le nom est resté inconnu, et dont la découverte a été cependant un fait important pour l'histoire de l'Etrurie. Dans les cryptes sépulcrales de Bomarzo, on a trouvé peu de vases peints, mais beaucoup d'objets en bronze, des armes, des trépieds, des candélabres, des vases ciselés et même dorés, enfin quantité de miroirs. Toutes les armures sont maintenant au musée Grégorien du Vatican. Mais la découverte la plus précieuse faite dans cette nécropole est celle d'un petit vase sur lequel se trouve tracé un alphabet en caractères étrusques. Avant cette découverte, on ignorait l'ordre dans lequel se trouvaient rangés les vingt signes dont se sont servis les Toscans pour rendre tous les sons de leur idiome. Cette découverte, faite en 1845 grâce aux soins du prince de Borghèse, a jeté un jour tout nouveau sur la question si compliquée du langage étrusque et de ses origines, question que les philologues les plus distingués n'ont encore pu résoudre d'une manière satisfaisante.

BOMBA s. m. (bon-ba). Linguist. Idiome parlé dans la Guinée méridionale.

BOMBA, ville du royaume d'Italie, dans l'Abruzze citérieure, à 28 kilom. S.-O. de Vasto, sur le mont Pallano, que baigne le Songro; 2,500 hab. Récolte d'huile et de vins très-estimés; ruines de constructions cyclopéennes.

BOMBA (baie de), petit golfe de la Méditerranée, sur la côte de la Cyrénaïque, à 200 kil. S.-E de Cyrène, près du désert de Barca, par 32° 22′ de latitude N., et 20° 56′ de longitude E. A l'entrée de cette baie, se trouve un îlot qui porte le même nom, et que les anciens appelaient Œdonia. La baie de Bomba présente une magnifique rade, la plus belle et la plus sûre que l'on puisse trouver dans le nord de l'Afrique.

Sous Catherine II, alors que les Russes rêvaient un établissement maritime dans la Méditerranée, la rade de Bomba excita leur convoitise. En 1793, les agents secrets de la czarine entamèrent à ce sujet une négociation avec le pacha de Tripoli, alors momentanément réfugié à Tunis. Le pacha parut s'y prêter; puis, une fois rentré à Tripoli, il ne voulut plus en entendre parler. Le consul de France songea alors à l'acquisition de ce point par voie d'échange contre notre établissement de la Calle; le gouvernement républicain parut goûter le projet; mais ni ce gouvernement ni les gouvernements qui lui ont succédé ne devaient y donner de suite.

BOMBA (IL RE), mots italiens qui signifient *le roi Bombe*. C'était le sobriquet injurieux sous lequel on désignait en Italie Ferdinand II, roi des Deux-Siciles, en souvenir des cruautés qu'il exerça contre ses sujets et de divers bombardements de villes révoltées.

BOMBACÉ, ÉE adj. (bon-ba-sé — rad. *bombax*). Bot. Qui ressemble à un bombax.

— s. f. pl. Tribu de la famille des sterculiacées, voisine des malvacées, ayant pour type le genre bombax.

— **Encycl.** Le groupe des *bombacées* faisait d'abord partie de la famille des malvacées; mais il en a été séparé dans ces derniers temps, et la plupart des botanistes en forment aujourd'hui une famille à part, ou une tribu de la famille des sterculiacées. Les espèces qui la composent sont le plus souvent des arbres gigantesques (baobab), rarement des arbrisseaux, originaires des régions intertropicales. Les fleurs, ordinairement régulières, sont hermaphrodites ou polygames, solitaires ou réunies en grappes et panicules. Le calice est monosépale, à cinq divisions, à préfloraison valvaire. La corolle a cinq pétales. Les étamines, en nombre indéfini, sont réunies en cinq faisceaux, ou forment une colonne au milieu de la fleur. L'ovaire est ordinairement à cinq loges, renfermant chacune deux ou plusieurs ovules attachés à l'angle interne ou aux bords libres des cloisons. Les styles sont plus ou moins soudés, et terminés chacun par un stigmate capité. Le fruit est capsulaire, à cinq loges, rarement indéhiscent, quelquefois bacciforme ou à plusieurs follicules distincts. Les graines, nombreuses ou solitaires dans chaque loge, sont souvent couvertes d'une peluche soyeuse et pourvues d'un albumen charnu ou mucilagineux.

BOMBACI (Gaspard), historien italien, né à Bologne en 1607. Il fut podestat de Crevalcore, et publia plusieurs ouvrages, dont les principaux sont: *Memorie degli uomini illustri di Bologna* (1640, in-4°); *l'Araldo, ovvero delle armi delle famiglie* (1652); *Istoria di Bologna* (1668).

BOMBAGE s. m. (bon-ba-je — rad. *bomber*). Techn. Opération par laquelle le vitrier bombe le verre au four.

BOMBALON s. m. (bon-ba-lon). Grande trompette marine dont se servent les nègres.

BOMBANAXA s. m. (bon-ba-na-ksa). Bot. Espèce de latanier dont les feuilles fournissent les lanières avec lesquelles on fabrique les chapeaux dits *panamas*.

BOMBANCE s. f. (bon-ban-se — du lat. *pompa*, pompe, grand appareil, ou *bombus*, bruit, fracas). Fam. Grande chère, ripaille : *Faire* BOMBANCE. *Se ruiner en* BOMBANCES. *Tous les assistants firent* BOMBANCE. (G. Sand.) *Elle portait avec elle un entrain d'amour, de joie et de* BOMBANCE *que je ne puis vous dire.* (Fr. Soulié.) *Sous prétexte de tournois, de passes d'armes, de banquets de la Table ronde, ce ne sont que galanteries, amours faciles et vulgaires, interminables* BOMBANCES. (Michelet.) *Une foule d'individus faisaient* BOMBANCE *dans les caves et les cuisines royales.* (D. Stern.)

. . . Maints rats assemblés
Faisaient, aux frais de l'hôte, une entière *bombance*.
LA FONTAINE.

Le campagnard, charmé de sa nouvelle aisance,
Ne songeait qu'au plaisir et qu'à faire *bombance*.
ANDRIEUX.

BOMBANT (bon-ban) part. prés. du v. Bomber : *En usez-vous quelquefois? répondit le collégien en* BOMBANT *sa petite poitrine et prenant un certain air crâne.* (Balz.)

BOMBARDABLE adj. (bon-bar-da-ble — rad. *bombarder*). Qui peut être bombardé : *Place* BOMBARDABLE.

BOMBARDE s. f. (bon-bar-de — bas lat. *bombarda*, même sens; de *bombus*, bruit). Art milit. Ancienne machine de guerre, compliquée de cordes et de ressorts, dont on se servait au moyen âge pour lancer de grosses pierres : *Les autres princes, avec leurs engins et leurs* BOMBARDES, *semblaient peu de chose auprès de ces sauvages sultans, qui versaient ainsi des volcans sur les villes.* (V. Hugo.) ‖ Plus tard, et peu après l'invention de la poudre, Nom donné à des pièces d'artillerie assez semblables aux mortiers actuels, et qui lançaient des boulets de pierre :

Un noble du bon temps, un brave, un Montarcy,
Un vieux nom qui sonnait au milieu des *bombardes*.
L. BOUILHET.

— *Bombarde à main*, Sorte de fusil à mèche sans batterie.

— Mar. Petit bâtiment, galiote armée pour lancer des bombes : *Equiper une* BOMBARDE. *Aujourd'hui, les chaloupes canonnières ont été substituées aux* BOMBARDES. *Les* BOMBARDES *de Nelson, grâce à la nuit, ne nous avaient pas fait grand mal.* (Thiers.) *Les* BOMBARDES *ont été inventées au* XVII^{e} *siècle.* (Maigne.) ‖ Dans la Méditerranée, Petit navire à deux mâts, avec voiles carrées au grand mât, voile latine au mât d'artimon, un foc et une trinquette devant.

— Mus. Un des jeux de l'orgue, qui diffère de la trompette en ce qu'il est plus bas d'une octave. ‖ Sorte de trompette ou de hautbois abandonné aujourd'hui, et qui était percé de sept trous, dont le septième avait une clef. ‖ Ancien nom de la guimbarde : *Les conviés dansaient au son du biniou et de la* BOMBARDE. (J. Sandeau.)

— Techn. Gueule d'un four à briques. ‖ Sorte de voiture de charge.

— Art culin. Mets tyrolien, composé de langues de mouton et d'un hachis de viande.

— Cost. *Manches à la bombarde*, Nom donné autrefois aux manches bouffantes, reproduites plus tard sous le nom de *manches à gigots*.

— Bot. Nom vulgaire du salsifis sauvage.

— **Encycl.** Artill. On donnait autrefois le nom de *bombardes* indistinctement à toutes les bouches à feu. A l'origine de l'artillerie, les mots *bombarde, baston à feu, canon*, etc., étaient synonymes. Quand on commença à classer les engins de destruction, dans les premières années du XV^{e} siècle, *bombarde* désigna des pièces de gros calibre, affectées surtout au tir, sous de grands angles, de projectiles en pierre. Il y avait les petites *bombardes*, dont les boulets de pierre pesaient de 50 à 150 kilogr., et les grosses *bombardes*, dont les boulets pesaient jusqu'à 450 et 500 kilogr. Ce genre de bouches à feu a succédé à la baliste; elles étaient en usage en même temps que les premiers canons. Moritz Meyer rapporte qu'on s'en servit au siége de Brescia (1311), au Quesnoy (1340), à la bataille de Crécy (1346). En 1378, il y avait à Venise une *bombarde* de 140 livres, qu'on appelait la *Trévisienne*, et une de 125 livres, appelée la *Chanteuse*. Suivant Tartaglia, il y avait cinq espèces de *bombardes* : elles lançaient des boulets de 250, de 150, de 100, de 45 et de 30 livres. Elles étaient traînées : la première, par dix-huit bœufs; la deuxième, par douze; la troisième, par onze; la quatrième, par neuf, et la cinquième, par trois. Leurs poids étaient de 8,900 livres, 6,146 livres, 5,500 livres, 2,740 livres, 1,600 livres. Il y avait une seconde *bombarde*, à boulets de 100 livres, ne différant de la précédente que par la longueur (8 pieds et demi, l'autre en avait 10). Elle ne pesait que 4,500 livres, et neuf bœufs suffisaient pour la traîner. D'après Diego Ufano, on distinguait huit calibres de *bombardes*, différant par leur longueur. Leur chambre avait un diamètre égal au tiers du diamètre de l'âme, et sa capacité était calculée pour la charge du quart ou du tiers.

Il existait encore trois *bombardes* en 1843 : l'une, de 57 centimètres, était à Gand; l'autre, de 47 centimètres, au Mont-Saint-Michel; la troisième, de 36 centimètres, à l'arsenal de Bâle, toutes trois, sans anses ni tourillons, formées de douves en fer forgé, consolidées par des cercles du même métal. Les obusiers ont, de notre temps, remplacé les *bombardes*.

— *Bombarde à main*. C'est la plus ancienne arme a feu portative. On rapporte même, mais le cas paraît plus que douteux, qu'au siége de Jérusalem, sous Titus, on aurait fait usage d'une arme de ce genre. « Primitivement, dit E. Clément, la *bombarde à main* exigeait le concours de deux hommes : un pour la diriger, et un autre pour y mettre le feu; plus tard, un grand progrès s'opéra dans cette espèce de fusil; la *bombarde à main* fut moins longue, moins lourde, et c'était le même homme qui visait, en la tenant sur la main et l'épaule droite, et, de la main gauche, posait la mèche sur la lumière. »

— Mar. La *bombarde* ou galiote à bombes est un bâtiment portant un ou deux mortiers, et dont l'invention remonte à Louis XIV. Laissons parler Voltaire (*Siècle de Louis XIV*) : « Le roi se vengea d'Alger avec le secours d'un art nouveau, dont la découverte fut due à cette attention qu'il avait d'exciter tous les génies de son siècle. Cet art funeste, mais admirable, est celui des galiotes à bombes, avec lesquelles on peut réduire en cendre des villes maritimes. Il y avait un jeune homme, nommé Bernard Renaud, connu sous le nom de *petit Renaud*, qui, sans avoir jamais servi sur les vaisseaux, était un excellent marin à force de génie. Colbert, qui déterrait le mérite dans l'obscurité, l'avait souvent appelé au conseil de marine, même en présence du roi. C'était par les soins et sur les lumières de Renaud que l'on suivait depuis peu une méthode plus régulière et plus facile pour la construction des vaisseaux. Il osa proposer dans le conseil de bombarder Alger avec une flotte. On n'avait pas d'idée que les mortiers à bombes pussent n'être pas posés sur un terrain solide; la proposition révolta; il essuya les contradictions et les railleries que tout inventeur doit attendre; mais la fermeté, et cette éloquence qu'ont d'ordinaire les hommes vivement frappés de leurs inventions, déterminèrent le roi à permettre l'essai de cette nouveauté. Renaud fit construire cinq vaisseaux plus petits que les vaisseaux ordinaires; mais plus forts de bois, sans ponts, avec un faux tillac à fond de cale, sur lequel on maçonna des creux où l'on mit les mortiers. Il partit avec cet équipage sous les ordres du vieux Duquesne, qui était chargé de l'entreprise et n'en attendait aucun succès. Duquesne et les Algériens furent étonnés de l'effet des bombes (28 octobre 1682). Une partie de la ville fut écrasée et consumée; mais cet art, porté bientôt chez les autres nations, ne servit qu'à multiplier les calamités humaines, et fut plus d'une fois redoutable à la France, où il fut inventé. »

Cet appareil est en réalité beaucoup plus effrayant que l'effet n'en est terrible. Les galiotes ne manœuvrent pas bien et sont facilement désemparées; les frais d'armement sont considérables. On prétend même que le dey d'Alger, apprenant ce qu'avait coûté au grand roi l'expédition de Duquesne, se serait écrié : « Il n'avait qu'à m'en donner la moitié, j'aurais brûlé la ville tout entière. »

Comme le dit Voltaire, les mortiers sont établis dans des creux ou puits. De nos jours, les puits se composent d'une espèce de fascine triangulaire, formée verticalement d'un assemblage élastique de bordages croisés, de fagots mis les uns sur les autres, et de tronçons de câbles qu'on superpose, et qui se coupent entre eux diagonalement. Cet appareil, consolidé par des étançons horizontaux, d'un équarrissage suffisant, qui relient le puits aux bordages intérieurs du navire, peut, à cause de sa compressibilité, résister aux ébranlements résultant des détonations des bouches à feu. On n'arme généralement les *bombardes* qu'au moment du besoin, c'est-à-dire que dans la marine on n'a pas de bâtiments spécialement affectés à ce service.

BOMBARDÉ, ÉE (bon-bar-dé) part. pass. du v. Bombarder. Attaqué avec des bombes : *Ville* BOMBARDÉE. *Citadelle* BOMBARDÉE. *Mézières fut cruellement assaillie et* BOMBARDÉE *par les Prussiens en* 1815. (V. Hugo.)

— Fam. Qui sert ou a servi de but à de nombreux projectiles de nature quelconque : *Etre* BOMBARDÉ *de boules de neige. M*^{me} *Alboni a été applaudie, rappelée,* BOMBARDÉE *de bouquets.* (Th. Gaut.) ‖ Honoré de salves d'artillerie ou de pièces d'artifices : *Il fut fêté, chanté, complimenté, aubadé encore une fois de cornemuses,* BOMBARDÉ *encore une fois de pétards.* (G. Sand.)

BOMBARDELLE s. f. (bon-bar-dè-le — dimin. de *bombarbe*). Artill. Petite bombarde, petite pièce d'artillerie propre à lancer des boulets de pierre.

— **Encycl.** La *bombardelle* était en usage en même temps que les *bombardes*. On en déterra une en mai 1830, au pied des remparts de Laon, dans l'Aisne. Elle avait été fabriquée sous Charles VII, de 1436 à 1440, alors que Tristan l'Ermite avait la grande maîtrise de l'artillerie en France. C'est du moins ce qui résulta de l'interprétation des inscriptions qu'elle portait et des recherches savantes du lieutenant-colonel d'artillerie Bonneau. Elle était du calibre de 0 m. 12. L'âme avait une longueur de 6 calibres et demi environ, et la chambre une longueur de 1 calibre. Elle était formée de rondelles recouvertes de douves maintenues par sept cercles en fer, de 0 m. 43 à 0 m. 45 de largeur.

BOMBARDEMENT s. m. (bon-bar-de-man — rad. *bombarder*). Action de bombarder, d'attaquer avec des bombes : *Le* BOMBARDEMENT *d'une ville, d'une citadelle, d'un port. Les* BOMBARDEMENTS *ne prennent pas les places, ils ne tuent personne quand on veut prendre garde à soi, et ils ne brûlent les maisons que lorsqu'on manque de précaution.* (Vauban.) *Le* BOMBARDEMENT *de Bruxelles, en* 1795, *écrasa* 3,800 *maisons.* (De Chesnel.)

— Fam. Action de lancer de nombreux projectiles d'une nature quelconque : *Le* BOMBARDEMENT *fleuri a commencé; ça été une mitraillade de bouquets et de couronnes.* (Th. Gaut.)

Encycl. Art milit. De tous les moyens de destruction qu'emploie la guerre, aucun n'est plus barbare que les *bombardements*, parce qu'ils n'atteignent pas seulement ceux qui ont des armes pour se défendre, mais ils portent la mort et la ruine parmi des populations inoffensives, qui ne demandent qu'à vivre en paix et qui sont incapables de la moindre résistance.

Il est vrai que les hommes de guerre qui n'ont pas renoncé aux sentiments de l'humanité veulent qu'on épargne, autant que possible, les demeures des simples habitants; Vauban, dans son *Attaque des places*, dit : « ..... Les mortiers placés sur leurs plates-formes, il faudra simplement tirer aux défenses, aux batteries de la place et dans le centre des bastions et de la demi-lune, où on peut faire des retranchements, et non aux maisons, parce que ce sont autant de coups perdus qui ne contribuent en rien à la prise de la place, et le dommage qu'on y fait tourne à perte pour l'assiégeant; c'est pourquoi il est nécessaire de bien apprendre aux bombardiers ce qu'ils doivent battre et de leur défendre très-expressément de tirer aux bâtiments. » Mais, lors même que tous les chefs d'armée seraient disposés à ménager ainsi les édifices privés dans les villes qu'ils font bombarder, il est évident que beaucoup de projectiles doivent tomber à côté du but vers lequel ils sont envoyés, et que les propriétés particulières situées dans le voisinage doivent souvent être atteintes; il est évident aussi que l'incendie allumé dans un magasin de munitions peut se propager en tout sens et réduire en cendres tout un quartier de la ville; qu'enfin les bombes peuvent tomber au milieu des rues les plus tranquilles et répandre la mort parmi les habitants, en frappant indistinctement ceux qui ont des armes et ceux qui n'en ont pas.

D'ailleurs, il est rare qu'un général, qui ne pense qu'à vaincre, se laisse influencer par des motifs de pure humanité. Quand on a le cœur sensible, quand on éprouve une répugnance invincible à jouer, comme Attila, le rôle de *Fléau de Dieu*, on n'est pas propre à réussir dans la carrière des armes; on ne devient pas général, ou l'on reste toujours un fort mauvais général. Ecoutez ce que dit un écrivain militaire, dont le langage ne fait qu'exprimer crûment la pensée qui domine évidemment dans toutes les âmes avides de gloire militaire : « Sur un champ de bataille, le chef d'une armée n'a jamais hésité et n'hésitera jamais à mettre le feu à un village dont la possession pourrait devenir utile aux ennemis et gêner sa position ou ses manœuvres. Doit-on lui reprocher de détruire ainsi les moyens d'existence d'une population rurale, souvent plus intéressante que celle de nos cités? On ne s'inquiète pas davantage du sort des villes ouvertes, que l'on abandonne très-facilement aux exactions des chefs ennemis et à la brutalité de la soldatesque. N'est-il pas étrange et déraisonnable de vouloir exiger d'un général d'armée, à son entrée sur le territoire ennemi, qu'il prenne des ménagements envers les bourgeois des places fortes jusqu'au point de perdre son temps et de sacrifier ses hommes devant les remparts, dans l'espoir, souvent chimérique, de conserver la vie de cette classe de citoyens? Présenter en ces termes la question de *bombardement*, c'est la résoudre. » (De Blois, *Traité des bombardements.*)

Le but qu'on se propose en bombardant une ville n'est pas de tuer les habitants, de brûler ou de détruire les maisons; on tue cependant, on brûle et on détruit, mais tout cela simplement comme moyen de jeter la terreur dans la place, pour forcer plus vite ceux qui la défendent à se rendre. Un autre écrivain militaire, plus brutal encore dans sa franchise que le précédent, va nous dévoiler toute la profondeur des calculs que l'art exige pour être porté à sa perfection : « ..... Ce n'est pas sur les habitations des gens riches, sur les hôtels qu'il faut tirer; les propriétaires aisés ne sont pas portés à la révolte, ils ne pourraient que perdre dans une émeute populaire, et, loin de la provoquer, leur intérêt les porte à maintenir l'ordre..... Il n'en est pas de même du peuple proprement dit..... Et puis, en ménageant les gens riches, le peuple, toujours soupçonneux, s'imagine qu'ils sont de connivence avec vous, ce qui l'irrite contre eux, et amène des rixes qui ne sauraient que vous être favorables. » (Noizet Saint-Paul, *Eléments de fortification.*)

Il est aisé de comprendre que ces émeutes, cet esprit de révolte qu'on veut ici provoquer doivent avoir pour théâtre la ville bombardée. C'est une petite guerre civile qu'on veut exciter entre le peuple et la garnison de la ville bloquée, afin d'augmenter les embarras de l'officier qui commande cette garnison, et dans l'espoir de lasser plus vite son courage. Ainsi, non-seulement on tue et l'on ruine ce pauvre peuple, mais encore on le pousse à se faire tuer dans les rues par ceux mêmes qui n'ont été placés là que pour le défendre. Après cela, si l'on ne veut pas reconnaître la guerre comme le premier des arts, la gloire militaire comme primant toutes les gloires, c'est qu'on y mettra bien de la mauvaise volonté. Ces moyens, du reste, ne réussissent pas toujours, et quand le peuple est soutenu par un vrai patriotisme, il ne songe lui-même qu'à joindre ses efforts à ceux de la garnison. « L'un des *bombardements* les plus remarquables en France fut celui de Lille. Vainement les Autrichiens, en 1792, firent pleuvoir pendant cinq jours sur cette ville une grêle de boulets rouges et d'obus. Les habitants, leurs femmes, leurs enfants, familiarisés avec ces scènes de désastre, arrachaient les mèches des bombes pour les empêcher d'éclater et ramassaient les boulets rouges avec des tenailles de fer pour les jeter dans l'eau. Ils parvinrent par cette conduite héroïque à forcer les Autrichiens de renoncer à leur entreprise. Ceux-ci levèrent le siége le 9 octobre. » (*Encyclopédie des gens du monde.*)

Pour donner une idée des désastres que peut produire le *bombardement* d'une ville, nous nous bornerons à citer deux courts passages : « Toutefois le *bombardement* de Dieppe, en 1694, détruisit 1,200 maisons, et celui de Bruxelles, en 1795, en écrasa 3,800. Pour le *bombardement* de Namur, dans la même année, Cohorn mit en batterie 60 mortiers, qui détruisaient plus de 100 maisons par jour. » (Le comte de Chesnel, *Encyclopédie militaire et maritime.*)

« Les effets du *bombardement* d'Anvers furent on ne peut plus complets : les souterrains des fortifications et le grand magasin à poudre exceptés, il ne resta pas, pour ainsi dire, pierre sur pierre dans l'intérieur de la citadelle. Mais ce qui étonna sans doute ceux qui accordent une importance exagérée à ces moyens de destruction, c'est que ce *bombardement* si terrible n'avança pas sensiblement l'heure de la reddition de la place. Ce ne furent point nos batteries de mortiers et les 25,000 bombes qu'elles lancèrent, ce fut la batterie de brèche en ouvrant le corps de place, ce furent nos travaux poussés jusqu'au fossé, qui seuls déterminèrent le gouverneur à capituler. » (*Spectateur militaire*, Siége d'Anvers en 1832, t. XIV.)

Les précautions à prendre pour atténuer les effets terribles des *bombardements* ont à peine besoin d'être signalés. Il est évident, d'abord, qu'une grande ville est plus difficile à garantir qu'une petite; néanmoins, les prescriptions sont les mêmes. Lorsque la place bombardée présente peu d'étendue, et que toute la garnison ne peut être logée dans un quartier où elle soit en sûreté, il sera nécessaire de blinder les casernes exposées aux effets destructeurs du *bombardement*, surtout celles qui sont les plus rapprochées du front d'attaque. On installera les hôpitaux dans les souterrains les plus sains, ou mieux dans des bâtiments à l'épreuve de la bombe, voûtés ou blindés. Il sera également convenable de garantir des bombes, par de solides blindages, les fours, les puits et les citernes, qui rendent des services indispensables. On pourra, si on le juge prudent, dépaver les cours et les abords de tous les établissements militaires, pour atténuer les effets de la chute et de l'explosion des projectiles. Puisque la crainte de l'incendie est la première que l'on doive éprouver, il est évident qu'on doit toujours organiser des compagnies de pompiers parmi les bourgeois, établir de nombreux réservoirs d'eau, avoir des pompes en quantité, des échelles de toute grandeur, etc.

Terminons par une liste des *bombardements* les plus célèbres dans l'histoire ;

Alger, par Dusquesne en 1682 et	1683
Génes.	1684
Tripoli.	1685
Barcelone.	1691
Bruxelles.	1695
Toulon, par les Anglais.	1707
Tripoli, par les Français.. . 1728-	1729
Prague.	1729
Alger, par les Vénitiens.	1784
Lille, par les Autrichiens.	1792
Thionville, par l'armée coalisée. . .	1792
Fort Vauban, par les Autrichiens. .	1793
Blocus et *bombardement* de Landau, par les Autrichiens et par les Prussiens.	1793
Ypres, par les Français.	1794
Nieuport, par les Français.	1794
Maëstricht, par les Français. . . .	1794
Magdebourg, par les Français. . . .	1806
Glogau, par les Français.	1806
Breslau, par les Français.	1807
Copenhague, par les Anglais, en pleine paix.	1807
Schweidnitz, par les Français. . . .	1807
Stralsund, par les Français.	1807
Dantzig, par les Russes, les Prussiens et les Anglais réunis.	1813
Anvers, par les Français.	1832
Saint-Jean d'Ulloa, par les Français.	1838
Beyrouth, par les Anglais.	1840
Saint-Jean-d'Acre, par les Anglais.	1840
Salé.	1851
Odessa, par la flotte anglo-française	1854

Bombardement de Madrid (LE), tableau de Carle Vernet. V. MADRID.

BOMBARDER v. a. ou tr. (bom-bar-dé — rad. *bombe*). Attaquer avec des bombes : BOMBARDER *une ville, une place de guerre, un port de mer, une citadelle. On canonna et on* BOMBARDA *la ville presque sans relâche.* (Volt.) *L'intention de Nelson était de* BOMBARDER *notre flottille.* (Thiers.)

— Fam. Diriger de nombreux projectiles sur : *On le* BOMBARDA *de trognons de chou et de pommes cuites. Telles sont les pommes et pelures d'orange, dont le public espagnol ne manque pas de* BOMBARDER *les acteurs qui lui déplaisent.* (Th. Gaut.) ‖ Accabler, obséder de : *Le chevalier de Spontini* BOMBARDE *dans ce moment ces pauvres Parisiens avec ses lettres lithographiées.* (H. Heine.) ‖ Attaquer vivement et sans discontinuer : *L'opposition se croit en mesure de* BOMBARDER *le ministère durant toute la session. Il n'y avait guère de jour que le duc de Grammont ne* BOMBARDÂT *ainsi quelqu'un.* (St.-Sim.)

— Fig. Lancer brusquement, faire arriver tout à coup et sans préparation : *Il s'agissait d'une dame d'atour, le roi voulut une duchesse, et j'ai dit pourquoi et comment Mme de Maintenon y* BOMBARDA *Mme d'Arpajon.* (St-Sim.) ‖ Ce sens énergique est propre au style violent de Saint-Simon.

BOMBARDERIE s. f. (bon-bar-de-rî — rad. *bombarder*). Art. milit. Nom sous lequel on désignait autrefois l'artillerie, considérée au point de vue de la théorie ou du matériel : *Etudier la* BOMBARDERIE. *Prendre toute la* BOMBARDERIE *de l'ennemi.*

BOMBARDIER s. m. (bon-bar-dié — rad. *bombarde*). Art milit. Autref., Soldat employé à la manœuvre des bombardes, des mortiers, des obusiers : *Sous Louis XIV, il y avait un régiment royal de* BOMBARDIERS, *composé de quatorze compagnies.* (Gén. Bardin.) ‖ Aujourd'hui, Chacun des artilleurs qui, dans une batterie de mortiers, sont employés à charger la bombe et à en diriger le jet; les autres s'appellent servants : *Le* BOMBARDIER *garnit d'un tampon la charge de poudre, assujettit dans le mortier la bombe au moyen d'éclisses en bois blanc, la lance, la dirige conformément aux règles balistiques.* (Gén. Bardin.)

Qu'a-t-il donc le pacha, le vizir des armées?
Disaient les *bombardiers*, leurs mèches allumées.
V. HUGO.

— Entom. Syn. de BRACHINE, insecte ainsi appelé parce qu'il produit, lorsqu'on le saisit, un bruit qui ressemble à une explosion. ‖ s. m. pl. Terme proposé, mais non adopté, pour désigner les brachines et les genres voisins.

— **Encycl.** Artill. En 1634, lors de l'introduction des bombes en France, des soldats furent spécialement chargés du tir de ces projectiles. On les appela *bombardiers* ou *bombistes.* En 1671, on en forma deux compagnies, qui devinrent, en 1684, le noyau d'un régiment dit des *fusiliers-bombardiers.* En 1720, ce régiment fut réuni à celui des fusiliers du roi et aux mineurs, et l'ensemble des trois corps reçut le nom de régiment *Royal-artillerie.* La dénomination de *bombardiers* fut abolie en 1791, par un décret de l'Assemblée nationale, qui réorganisa l'artillerie. On créa aussi, à la fin du XVIIe siècle, des canonniers-*bombardiers* dans l'artillerie de marine, mais ils furent incorporés dans l'artillerie de terre en 1762.

BOMBARDINI (Antoine), jurisconsulte italien, né à Padoue en 1666, mort en 1726. Il professa à Padoue le droit canonique, civil et criminel, et publia un traité intitulé : *De carcere et antiquo ejus usu* (Padoue, 1713, in-8°).

BOMBARDON s. m. (bon-bar-don — rad. *bombarde*). Mus. Instrument de cuivre, à sons graves, sans clefs, pourvu de trois cylindres, et à timbre éclatant, dont la sonorité ne diffère que très-peu de celle de l'ophicléide : *Le* BOMBARDON *n'est usité qu'en Allemagne, dans les musiques d'harmonie.*

BOMBASIN s. m. (bon-ba-zain — bas lat. *bombacinus*, même sens, de *bombyx*, ver à soie). Comm. Etoffe de soie qui se fabriquait primitivement à Milan. ‖ Sorte de futaine sans envers, qui n'est plus en usage.

BOMBASINE s. f. (bom-ba-zi-ne — rad. *bombasin*). Comm. Etoffe plus légère que le bombasin : *L'alépine est une espèce de* BOMBASINE.

BOMBAX s. m. (bom-bakss — mot lat. qui signifie *cotonnier*). Bot. Nom scientifique du fromager, arbre qui produit des fruits couverts d'un duvet analogue au coton.

— **Encycl.** Les arbres qui composent le genre *bombax* sont originaires de l'Amérique tropicale. Ils se distinguent par les caractères suivants : feuilles alternes, digitées et longuement pétiolées; fleurs blanches, disposées en panicules axillaires ou en grappes terminales; calice campanulé à cinq divisions; corolle à cinq pétales; étamines au nombre de cinq ou indéfinies; stigmate capité, à cinq divisions; fruit capsulaire, grand, oblong, cylindrique, ovale ou turbiné, à cinq valves et à cinq loges polyspermes; graines nombreuses, entourées d'un épais duvet. Les *bombax* sont des arbres fort remarquables, tant par leur croissance rapide que par la grosseur de leur tronc et la beauté de leurs fleurs. Les principales espèces sont : 1° le *bombax à cinq étamines* ou *fromager commun*, haut de 20 à 25 mètres. Cet arbre fournit un bois léger, mais cassant; son tronc est couvert d'une écorce verdâtre, parsemée de tubérosités épineuses; ses fruits, longs d'environ 16 centimètres, renferment des semences noires, enveloppées dans un duvet semblable à celui du cotonnier. Ce duvet sert à garnir les coussins et les meubles, mais on ne peut le filer, parce qu'il est trop court. Les feuilles fournissent de l'huile, et les graines se mangent torréfiées. 2° le *bombax de Carthagène* ou *fromager épineux*. Il produit un duvet grisâtre, enfermé dans une capsule ligneuse; son tronc est épineux, renflé à sa base. Sous le climat de Paris, on ne le cultive qu'en serre chaude.

BOMBAY, ville de l'Indoustan anglais, ch.-l. de la présidence de ce nom, dans l'ancienne province d'Aurengabad, sur la petite île basse et marécageuse de son nom, baignée par la mer d'Oman, par 18° 56′ de lat. N. et 70° 37′ de long. E. à 250 kilom. S. de Surate, à 1,000 kilom. N.-O. de Madras et à 1,650 kilom. S.-O. de Calcutta. Sa population, à l'époque où la couronne d'Angleterre en fit l'acquisition (1661), n'excédait pas 15,000 âmes; elle est aujourd'hui d'environ 240,000 hab. parmi lesquels on compte 25,000 Européens; le reste de la population est composé de Parsis ou guèbres, d'Indous et de juifs. Siége d'un évêché anglican, dépendant de celui de Calcutta, d'un vicaire apostolique catholique, d'une cour suprême de justice civile et criminelle pour la ville et les Européens de toute la présidence. Ecole supérieure, jardin botanique, sociétés littéraires et scientifiques. Place de guerre défendue par une forte citadelle. Port de marine militaire, avec arsenal et chantiers de construction; port de commerce, l'un des plus vastes et des plus sûrs de l'Inde, avec des docks et de beaux bassins à flot, dans lesquels on construit des bâtiments des plus grandes dimensions et de la plus grande solidité. Si Bombay est le centre des communications par bateaux à vapeur entre l'Europe et les Indes, si les paquebots réguliers pour Suez stationnent dans son port, cette ville est dans une situation beaucoup moins avantageuse que Calcutta pour les facilités de communication avec l'intérieur. Elle n'a pas, dans son ressort, de cours d'eau comparable au Gange et aux affluents de ce grand fleuve; tous les transports de l'intérieur s'y font par terre, sur de mauvaises routes rarement praticables pour des voitures, à dos de bœuf ou de chameau. Néanmoins, elle est devenue, grâce à son excellent port, le second entrepôt de l'Inde, pour les marchandises du littoral de cette contrée, depuis Calcutta jusqu'à l'Indus; et pour celles de la Chine, de la Malaisie et des contrées de la mer Rouge, ainsi que pour les articles de la Grande-Bretagne et des autres pays d'Europe. Le mouvement de ses opérations commerciales, pendant l'exercice 1853-1854, a presque atteint 8 millions et demi sterling (212 millions de fr.) à l'importation, et dépassé 9 millions et demi à l'exportation. La Grande-Bretagne envoie à Bombay des étoffes de coton et de laine, des cotons filés, de la quincaillerie, du cuivre, fer, plomb, verre, effets d'habillements, pelleterie, papeterie, vins, etc.; les principaux produits qu'elle en tire consistent en coton brut, soie écrue de Chine et de Perse, ivoire, poivre, épices, café et laine.

Bâtie sur l'île de son nom, en face de la petite île de Colabba, qui n'en est séparée que par un étroit canal, la ville de Bombay est divisée en deux parties : la vieille ville ou la forteresse, et la ville neuve ou Dungaree. La première, construite sur une langue de terre étroite qui domine le port, est entourée de fortifications qui, du côté de la mer, paraissent inexpugnables. Elle contient quelques édifices bien construits, mais ses rues sales et étroites ne sont guère habitées par les Européens; les maisons sont en bois et de maigre apparence. La ville neuve se trouve au nord de la forteresse, dont elle est séparée par une esplanade; les maisons ont toutes des vérandas soutenues par des piliers en bois et fermées par des jalousies à la vénitienne; les étages supérieurs avancent sur les inférieurs, et les toits, très-inclinés sont couverts de tuiles. Bombay ne rappelle ni Calcutta ni Madras; ses plus belles rues ne valent pas celles des faubourgs des deux autres capitales; cependant, une grande partie de la ville ayant été détruite par un incendie en 1803, on l'a rebâtie avec beaucoup de goût. Le grand marché, appelé *The Green* (le Vert), est entouré de bâtiments magnifiques, parmi lesquels se distinguent par leur belle architecture l'église anglicane et le palais du gouverneur, autrefois collége des jésuites. Le nombre des mosquées et des pagodes est considérable, et quelques-unes peuvent passer pour de beaux monuments.

Bombay, fondé par les Portugais, qui lui avaient donné le nom de *Boa-Bahia*, est, après Madras, la plus ancienne possession des Anglais dans l'Inde. Depuis 1686, cette ville est le siége du gouvernement de la présidence; en 1688, elle fut assiégée par les Mogols, qui se retirèrent l'année suivante, sur l'ordre d'Aurengzeb. Toute la côte de l'Inde au N. et à l'O. lui obéit aujourd'hui, et son influence s'étend jusqu'aux rivages de la Perse et de l'Arabie. ‖ L'île de Bombay, sur laquelle s'élève la ville de même nom, située sur la côte du Concan, dont elle n'est séparée que par un faible bras de mer, se compose de deux couches parallèles de serpentine, et mesure 20 kilom. de longueur du N. au S. et 35 kilom. de circonférence. Basse, marécageuse, à peu près stérile, elle est réunie depuis le commencement de ce siècle à l'île de Salsette par une chaussée construite par les Anglais. Un des princes indiens qui régnaient à Salsette la céda aux Portugais en 1530, et Catherine de Portugal la porta en dot, en 1661, au roi d'Angleterre Charles II.

BOMBAY (PRÉSIDENCE DE), une des quatre grandes divisions politiques et administratives de l'Indoustan anglais, la plus occidentale, baignée à l'O. par la mer d'Oman, limitée au N. par la présidence du Pendjab, à l'E. par celle de Calcutta, et au S. par celle de Madras. Superficie, 313,000 kilom. carrés; 11,790,000 hab. Capitale Bombay; villes principales, Surate, Pouna, Baroda, Ahmedabad, etc. La présidence de Bombay comprend les anciennes provinces de Bedjapour, Concan, Aurengabad, Khandeisch, Goudjerate, Sindhy et le petit groupe d'îles parmi lesquelles se trouve Bombay. Le nord et l'ouest de la présidence sont peu accidentés; le sol d'Ah-

medabad et de Baroda est des mieux cultivés et des plus productifs de l'Inde; le territoire de Surate est très-montagneux, couvert de jungles et en partie inculte; le Khandeisch est coupé de collines, dernières ramifications septentrionales des Ghattes, qui courent parallèlement à la côte à l'est du Concan. Cette dernière contrée occupe une longue plaine qui se déroule le long de la mer d'Oman, et qui se relève à l'E. jusqu'aux premiers contre-forts des Ghattes. Les principaux cours d'eau qui arrosent cette grande division de l'Indoustan sont l'Indus, dans son cours inférieur, la Nerbudda et le Tapty. Le climat est le plus malsain de l'Inde; la température moyenne est de 27° à 28° centigrades; dans la saison chaude, le thermomètre s'élève quelquefois jusqu'à 58°. Alors les fièvres lentes et inflammatoires font de grands ravages, surtout parmi les Européens habitués à un climat plus tempéré.

Les seuls grands produits de la présidence de Bombay sont le riz et le coton; ce dernier est le plus estimé de l'Inde. Dans quelques parties, on cultive l'indigo et la canne à sucre, et l'on récolte de la soie; la laine, améliorée par suite des soins apportés à l'élève des moutons, devient un article considérable d'exportation. Le célèbre bois de tek est une des plus grandes richesses des forêts. Les principaux articles fabriqués sont les tissus de coton et de laine, et quelques soieries. Le commerce intérieur, rendu difficile par le manque de grands cours d'eau navigables et de routes, est appelé prochainement à prendre des développements importants par la construction des voies ferrées.

BOMBE s. f. (bon-be — du lat. *bombus*, fracas). Art milit. Gros projectile creux, rempli de poudre, et muni d'une mèche qui est destinée à le faire éclater en communiquant le feu à la charge : *Lancer des* BOMBES *sur une ville, sur une flottille. Etre tué par un éclat de* BOMBE. *Les* BOMBES *se lancent avec des mortiers, et décrivent en l'air une parabole. J'ai tremblé d'un éclat de* BOMBE *qui a aplati la garde de l'épée du petit Grignan sur la hanche.* (Mme de Sév.) *Les bourgeois, à la première* BOMBE, *se seraient rendus.* (Montesq.) *La statue a été atteinte et à demi renversée par une* BOMBE. (V. Hugo.) *Les* BOMBES *ordinaires pèsent de 20 à 22 ou de 48 à 50 kilogr.* (De Chesnel.) *On a inventé récemment des* BOMBES *que l'on charge de fonte en fusion.* (De Chesnel.)

La *bombe* dans les airs s'élance en mugissant.
VOLTAIRE.

On entendait gronder ces *bombes* effroyables.
VOLTAIRE.

— Par anal. Projectile creux qui se lance à la main, et éclate en tombant sur le sol : *Les* BOMBES *d'Orsini.*

— Fig. Contre-temps soudain et imprévu; attaque violente et inopinée : *Quelle* BOMBE *tombée au milieu des plaisirs et des tranquillités de votre amour!* (Mme de Sév.) *Quelle* BOMBE *jetée au milieu de vous et de votre tranquillité!* (Mme de Sév.) *Il pleut des* BOMBES *dans la maison du Seigneur; je tremble toujours que quelqu'un de ces téméraires artilleurs-là ne s'en trouve mal.* (Dider.)

— Loc. fam. *Tomber comme une bombe*, Arriver à l'improviste, sans être attendu : *Cette femme vient de vingt-cinq lieues et* TOMBE *ici* COMME UNE BOMBE. (Mme de Sév.) *Je me souviens que tu* TOMBAS *chez moi* COMME UNE BOMBE. (Ch. Nod.) *Le maître* ÉTAIT TOMBÉ *dans son château* COMME UNE BOMBE. (Balz.) ‖ *La bombe éclatera, crèvera, est près d'éclater, de crever*, L'événement, le malheur arrivera, ne tardera pas à arriver : *Quoiqu'il dût bien s'attendre qu'à la fin la* BOMBE CRÈVERAIT, *il en parut accablé.* (St-Sim.) ‖ *Gare la bombe!* Prenez garde à vous, faites attention. ‖ *Nom d'une bombe! Mille bombes!* Sortes de jurons militaires : *Eh bien! tant mieux*, NOM D'UNE BOMBE! *répondit-il en choquant son verre contre celui du paysan.* (G. Sand.) *Ah!* MILLE BOMBES! *sans nous flatter, nous dansons presque comme à l'Opéra de Paris.* (Etienne.) *Je te promets de rêver aux moyens de le délivrer. — C'est ça; délivrons-le,* MILLE BOMBES! (Scribe.)

— Pyrotech. *Bombe d'artifice*, Pièce de réjouissance consistant en une sphère creuse en carton ou en bois, dans laquelle on introduit une petite quantité de poudre et qui, lancée avec un mortier ou un pot à feu, éclate à une certaine hauteur, et laisse échapper les étoiles dont elle est bourrée.

— Mar. *Bombe de signaux*, Grosse boule qui est montée sur des cercles et hissée à des mâts, à des vergues, pour faire certains signaux.

— Géol. *Bombes volcaniques*, Fragments de matières en fusion lancées dans l'air par les volcans, et qui, par l'effet de leur rotation, ont pris une forme plus ou moins sphéroïdale.

— Comm. Gros ballon en verre de bouteille, à col court, d'une contenance de 10 à 60 litres, spécialement employé à conserver le kirsch, dans ses lieux de production et particulièrement en Franche-Comté. ‖ Son augmentatif BOMBONNE est plus usité.

— Phys. *Bombe-chandelle*, Nom que l'on donne quelquefois aux larmes bataviques. V. BATAVIQUE.

— **Epithètes.** Horrible, affreuse, effroyable, terrible, épouvantable, meurtrière, homicide, tonnante, éclatante, éclatée, lumineuse, en feu, embrasée, incendiaire.

— **Encycl.** Artill. Ce projectile, appelé autrefois *boulet à feu, pierre à feu, grande grenade*, est de forme sphérique et creux, afin qu'on puisse introduire dans sa cavité une quantité déterminée de poudre pour le faire éclater. On fabrique aujourd'hui les *bombes* en fonte de fer. Cet engin de guerre est lancé généralement sous de grands angles par les bouches à feu appelées mortiers. Son but est d'incendier les magasins et les abris de l'ennemi, de détruire les blindages et les maisons des habitants.

On n'est pas d'accord sur l'époque où l'on commença à faire usage de la *bombe*, ni sur le nom de son inventeur. Quelques auteurs prétendent que Jean Bureau, maître général de l'artillerie de France, inventa les *bombes* en 1452, au siége de Bordeaux; d'autres font honneur de cette découverte à un bourgeois de Vanloo, vers 1588. On a aussi prétendu que les Chinois ont connu dès la plus haute antiquité l'usage de globes en fer, qu'ils faisaient éclater. Valturio, qui écrivait dans la première moitié du XVe siècle, attribue l'invention des *bombes* à un de ses contemporains, Sigismond Malatesta, seigneur de Rimini. Des projectiles explosifs, lancés sous de grands angles, se trouvent aussi représentés dans plusieurs ouvrages composés à la fin de ce même siècle et dans le siècle suivant. Néanmoins, les écrivains militaires les plus compétents s'accordent à reconnaître que, si les projectiles de ce genre ont été, dès l'origine de l'artillerie, l'objet de nombreuses tentatives, ce sont les canonniers des Pays-Bas du XVIe siècle qui ont réussi les premiers à les doter de perfectionnements suffisants pour en rendre l'emploi efficace et usuel. C'est donc aux Hollandais que l'art militaire est véritablement redevable de la *bombe*, telle qu'elle existe aujourd'hui. Elle n'était pas encore connue en France en 1632; mais elle y fut introduite en 1634 par un ingénieur anglais appelé Malthus, et employée, dans le courant de cette année, au siége de Lamotte, en Lorraine. Il est à remarquer que, dans le principe, les *bombes* se tiraient *à deux feux*, c'est-à-dire qu'on enflammait séparément leur fusée et l'amorce du mortier. A la fin du XVIIe siècle (1693), on essaya cependant de la tirer *à un seul feu*, en allumant la fusée par l'action même de la charge de la pièce; mais ce nouveau procédé ne devint pratique qu'à partir de 1747.

Jusqu'en 1832, on a fabriqué des *bombes* depuis 10 kilogr. jusqu'à 300 kilogr.; les *bombes* ordinaires étaient de 12 pouces; celles de 6 pouces n'étaient que des demi-*bombes*. Les *comminges* pesaient 500 livres; on aurait pu nommer alors *doubles comminges* les *bombes* du colonel Paixhans, essayées en 1832, qui pesaient 500 kilogr. et contenaient 50 kilogr. de poudre. Celles de moins de 10 kilogr. s'appelaient *bombes de fossés, bombettes, bombines, grenades, doubles grenades, obus, etc.* On les jetait le plus souvent à la main.

On distingue dans la *bombe* (v. la fig.) : 1° l'*œil a*, dans lequel on enfonce la fusée qui communique le feu à la charge intérieure; 2° de chaque côté de l'œil, les *anses* ou *mentonnets b*, dans lesquels on passe les *anneaux en fer c*, utiles pour le transport et le chargement; 3° à l'intérieur, dans la partie opposée à l'œil, le *culot d*, surcroît d'épaisseur en forme de segment sphérique, destiné à renforcer la partie de la *bombe* qui supporte toute la pression du gaz de la poudre dans les premiers moments de l'explosion, et à empêcher le projectile de tomber sur la fusée. Les *bombes* diffèrent des *obus* sphériques, en ce que ceux-ci n'ont ni *anses*, ni *anneaux*, ni *culot*.

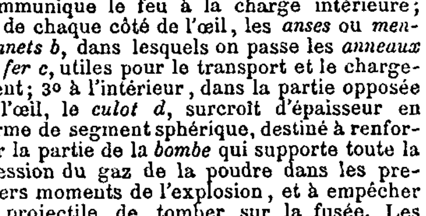

Les *bombes* sont coulées dans un moule maintenu par deux châssis, le châssis mâle et le châssis femelle. Un noyau intérieur ménage le vide de la *bombe*. Avant d'être reçues, les *bombes* sont soumises à deux visites, l'une après le lissage, et la seconde, décisive, pouvant amener le refus sans appel, après le rebattage. Elles sont alors empilées par espèces et par calibres, sous de grands hangars, dans des lieux aérés, aussi secs que possible, où la circulation de l'air est parfaitement établie. L'œil des projectiles est en dessous : chaque pile porte une étiquette indiquant le calibre et le nombre de pièces de service qu'elle contient.

Les *bombes* réglementaires, en France, sont celles de 32 centim., 27 centim. et 22 cent. de diamètre, pesant 72, 49 et 22 kilogr. Pour obtenir de très-grandes portées, on a fabriqué des *bombes*, dites *renforcées*, dont les poids étaient de 90, 100 et 110 kilogr. Elles étaient lancées par le mortier de 32 centim. De nos jours, on ne coule plus de *bombes* de 22 cent.; elles sont remplacées par l'obus du même calibre; on pense que celles de 32 cent. seront aussi prochainement abandonnées.

Les projectiles acquièrent dans leur chute une vitesse qui leur donne une grande force de pénétration. La pénétration de chaque calibre dépend d'abord de cette vitesse de chute; elle augmente aussi en même temps que l'angle de tir, et selon la distance à laquelle la *bombe* est lancée. Outre leurs effets de pénétration, les *bombes* produisent encore de grands ravages par leurs explosions. Au siége de Namur (1746), une *bombe* tua trente hommes en éclatant au-dessus du sol. En 1690, une *bombe*, tombée sur le vaisseau le *Terrible*, enleva toute sa poupe et mit cent hommes hors de combat. Le déchargement des *bombes*, comme celui de tous les projectiles creux, est une opération dangereuse, qui cause de trop fréquents accidents et pour laquelle on ne saurait prendre trop de précautions.

Dans les guerres de siége, on a employé, avec les *bombes* destinées à éclater, dites *bombes foudroyantes*, d'autres *bombes* destinées à éclairer le but sur lequel on visait; on les appelait *bombes lumineuses* ou *flamboyantes*. Ainsi en 1827, M. Charroy, artificier, imagina des engins de ce genre portant un parachute dont la nacelle contenait un pot à feu, espèce de météore artificiel, soutenu dans l'espace et envoyant au loin sa lumière. On s'est aussi servi de *bombes d'attrape*, chargées seulement de sable : l'assiégeant les jette sur une brèche qu'il veut franchir; l'assiégé, attendant l'explosion, se couche à plat ventre, et la brèche se trouve un moment sans défenseurs; mais le moment est court, car la ruse est bien vite devinée.

Le lieutenant-colonel Miller a inventé (1829) une *bombe fougasse* qui peut avoir son utilité en campagne pour garder les abords d'un camp. Elle éclate quand on la touche du pied. Elle peut donc remplacer une sentinelle, le bruit de l'explosion est suffisant pour annoncer l'approche de maraudeurs, de patrouilles, de reconnaissances ou de détachements de l'armée ennemie.

On désigne sous le nom de *bombes à main* des projectiles explosifs assez petits pour qu'un homme puisse les porter à la main, même dans sa poche, et qui sont disposés de manière à éclater quand on les jette ou quand on les laisse simplement tomber à terre. C'est d'engins de ce genre que se servirent les auteurs de l'attentat du 14 janvier 1858. Ils se composaient d'un cylindre creux en fonte très-cassante, formé de deux parties réunies par un pas de vis pratiqué dans les parois. Ils avaient 9 centim. 5 de hauteur, et 7 centim. 3 de diamètre. La partie inférieure était armée de 25 cheminées destinées à recevoir un égal nombre de capsules de guerre, et placées de telle sorte que le feu de ces dernières convergeait sur la charge placée dans l'intérieur. L'épaisseur des parois n'était pas la même partout. Elle ne dépassait pas 5 millimètres à la partie supérieure. De cette façon, la *bombe* devait se retourner d'elle-même dans sa chute, et retomber du côté le plus lourd, sur les capsules. Enfin, le projectile avait une capacité intérieure d'environ 120 centim. cubes, et pesait, non chargé, 1 kilogr. 377. Sa charge consistait en 130 centigrammes à peu près de fulminate de mercure.

Enfin les Américains ont appelé *bombe-lance* un projectile explosif qu'ils ont substitué à la lance, pour attaquer et achever une baleine amarrée au bateau pêcheur par un harpon. Ce projectile est lancé par un fusil à une portée de 15 à 30 brasses (24 à 48 mètres). L'*Opinion nationale* du 31 juillet 1866, sous la signature Victor Meunier, nous donne la description de cet engin; nous empruntons à ce journal cette description et la manière de se servir de la *bombe-lance* : « C'est un tube en fonte aigre, long de 3 à 4 décimètres et d'un diamètre de 2 à 3 centimètres, rempli de poudre de chasse (100 gr. environ), et terminé en avant par une pyramide triangulaire à faces évidées, aux angles tranchants et à pointes très-aigües; en arrière, par un tube plus étroit. On verse dans le fusil une quantité déterminée de poudre; on recouvre celle-ci d'une bourre percée en son milieu, et par-dessus on place la *bombe-lance*, de manière que la mèche touche la bourre. La pointe du projectile dépasse de 1 à 2 centim. l'extrémité du canon.

» Tel est l'outil. Voici la manière de s'en servir.

» La baleine étant amarrée au moyen du harpon lancé à la main, on se hale sur la ligne de manière à se trouver autant que possible par le travers de l'animal, au moment où il montre une partie notable de son corps. Si le coup est heureux, la *bombe* pénètre dans les parties charnues, portant avec elle la mèche allumée par l'explosion du fusil. Quelques secondes après, un bruit sourd se fait entendre; le cétacé fait un soubresaut violent, et il meurt presque instantanément, si l'explosion a eu lieu au milieu du poumon. »

La *bombe-lance*, d'après ce qui précède, ne dispense pas de l'attaque de la baleine par le harpon. M. le docteur Thiercelin a remplacé la *bombe-lance* par une *bombe* nouvelle renfermant un poison. Ecoutons encore le même article de l'*Opinion nationale* du même jour : « L'innovation qu'il (M. Thiercelin) propose est toute une révolution. Après en avoir poussé l'étude aussi loin que faire se pouvait dans le laboratoire, il a voulu en diriger lui-même l'expérimentation, précaution qui n'avait rien d'excessif; car telle est, dans cette industrie, la puissance de la routine, qu'on a vu des baleiniers, chargés d'essayer des engins de pêche, les rapporter sans les avoir dépaquetés. M. Thiercelin s'embarqua donc le 7 avril 1863, à bord du baleinier le *Gustave*, qu'un jeune négociant du Havre, M. Emile Rossière, jaloux de faciliter l'essai du nouveau procédé, n'avait pas craint d'équiper, au moment même où nos armateurs s'accordaient à considérer la pêche de la baleine comme une industrie morte. L'auteur du *Journal d'un baleinier* s'est attaché à rendre pratique une idée déjà ancienne. Il propose d'empoisonner la baleine. D'autres, avant lui, l'ont tenté. On avait essayé l'emploi de l'acide prussique. Un journal a même rapporté, il y a cinq à six ans, qu'une baleine, atteinte par un projectile plein d'acide prussique, était morte foudroyée. Cela n'a pas empêché les pêcheurs de s'en tenir au procédé ordinaire, et, cette fois, ils ont bien fait, pour plusieurs raisons, dont une suffira : l'instabilité de l'acide prussique, qui est telle que, plusieurs jours après avoir été préparé, ce poison si énergique peut être transformé en un corps complétement inerte.

» Après avoir travaillé pendant deux ans dans le laboratoire de la faculté de médecine, aidé des conseils et des lumières de M. Wurtz, M. Thiercelin s'est décidé à employer, pour empoisonner la baleine, un mélange de deux poisons végétaux, à la dose de 5 à 10 milligrammes par kilogr. de l'animal que l'on veut frapper. Le poison trouvé, restait à le mettre en contact avec la surface absorbante la plus large possible. Pour cela, M. Thiercelin a recours à la *bombe-lance*. Il noie la cartouche pleine de poison dans le tube de poudre, la charge de poudre se trouve réduite à 60 gr.; mais c'est plus qu'il n'en faut pour produire la rupture du tube et déchirer les tissus de la bête. » (*Opinion nationale* du 31 juillet.)

Des expériences concluantes ont prouvé qu'avec l'invention de M. Thiercelin, la baleine meurt en peu d'instants, ce qui dispense de l'amarrage au harpon, partie la plus difficile de cette pêche, et que la baleine morte empoisonnée n'offre aucun danger pour les hommes employés à la pêche de cet animal. Le procédé de M. Thiercelin paraît destiné à être adopté.

— Géol. Les *bombes volcaniques* sont des masses plus ou moins volumineuses de laves lancées en fusion par le volcan, et se solidifiant dans l'air sous une forme plus ou moins sphérique. Quand le volume des *bombes* est peu considérable, on les désigne sous le nom de *grenades volcaniques;* elles portent le nom de *lapillo* quand elles sont en petits fragments. Les *bombes volcaniques* ont souvent pour noyau un cristal de nature variée. Le plus souvent, c'est un cristal de pyroxène, ou encore d'olivine.

BOMBÉ, ÉE (bon-bé) part. pass. du v. Bomber. Renflé, convexe, rebondi : *Les chemins* BOMBÉS, *où l'eau ne séjourne pas, exigent moins de frais d'entretien. Le verre lenticulaire est d'autant plus grossissant qu'il est plus* BOMBÉ. *M. de Colbert trouve dur de suivre le quartier général sans sa voiture* BOMBÉE. (P.-L. Courier.) *Son front, mollement* BOMBÉ *comme celui de la Diane antique, n'avait pas même une ride.* (R. de Beauv.) *Une bonne grosse taille, un embonpoint de nourrice, tout en elle s'harmonisait aux formes* BOMBÉES, *à la grasse blancheur des beautés normandes.* (Balz.)

— Archit. *Bombé en contre-bas*, Convexe et tourné vers le sol : *Arc* BOMBÉ EN CONTRE-BAS.

— **Antonymes.** Cave, concave, creux, rentrant.

BOMBÉE s. f. (bon-bé — rad. *bombé*). Erpét. Espèce de tortue.

BOMBELLES (famille DE), antique famille, d'origine portugaise, qui s'établit en France et passa plus tard en Autriche. Les principaux membres sont : Henri-François, comte DE BOMBELLES, lieutenant général au service de la France, né en 1681, mort en 1760. Il se distingua à la bataille de Friedlingen, au siége d'Augsbourg, à Oudenarde et à Malplaquet; assista au siége et à la bataille de Belgrade, en 1717, avec le régiment de Boufflers, dont il était colonel; fut choisi, en 1734, pour gouverneur des enfants du duc de Chartres et nommé ensuite commandant du fort de Bitche. Les habitants de cette ville ont élevé un monument à sa mémoire. — Marc-Marie, marquis DE BOMBELLES, fils du précédent, né à Bitche en 1744, mort en 1821, embrassa d'abord la carrière diplomatique, émigra en 1792, combattit dans les rangs de l'armée de Condé, puis entra dans les ordres et fut fait chanoine à Breslau. Au retour des Bourbons, il fut nommé aumônier de la duchesse de Berry et évêque d'Amiens en 1819. — Louis-Philippe, comte DE BOMBELLES, fils du précédent, né à Ratisbonne en 1780, mort à Vienne en 1843, suivit la carrière diplomatique au service de l'Autriche et fut chargé d'un grand nombre de négociations, dont la plus importante consistait, en 1813, à détacher le Danemark de la cause de Napoléon. — Charles-René, comte DE BOMBELLES, frère du précédent, né à Paris en 1785, fut conseiller intime de Marie-Louise, duchesse de Parme, et grand maître des cérémonies. — Son fils, LOUIS, né en 1817, est attaché à la personne de l'empereur d'Autriche. — Henri-François, comte DE BOMBELLES, fils de l'ambassadeur autrichien Louis-Philippe de Bombelles, né en 1789, mort en 1850, fut gouverneur de l'empereur actuel François-Joseph. Il a laissé deux fils, MARC-HENRI-GUILLAUME et CHARLES-ALBERT-MARIE.

BOMBELLI (Raphaël), né à Bologne à une date inconnue du XVI[e] siècle. Il fut employé comme ingénieur et travailla au desséchement des *chiane* de la Toscane. Il publia, en 1572, un *Traité d'algèbre*, qui a l'avantage, fort rare à cette époque, d'être méthodique et de présenter la science démontrée dans une série de propositions systématiquement déduites. On y trouve de précieuses notations pour faciliter les calculs, un exposé complet du calcul des radicaux, une bonne méthode pour l'extraction de la racine cubique d'un binôme réel ou imaginaire, l'annonce de la réalité des trois racines d'une équation du troisième degré dans le cas dit *imaginaire*, et un procédé général pour résoudre, dans tous les cas, les équations du quatrième degré.

BOMBELLI (Sebastiano), peintre italien, né à Udine en 1635, mort en 1685. Il eut d'abord pour maître le Guerchin; il fit ensuite une étude spéciale des œuvres de Paul Véronèse et les reproduisit avec tant de fidélité, que ses copies ont été souvent confondues avec les originaux. « Il s'adonna spécialement à la peinture de portrait et renouvela dans ce genre, dit Lanzi, les merveilles des temps passés, par la ressemblance, la vivacité et la vérité de la couleur dans les chairs et dans les étoffes. » Il y a, dans sa manière de peindre, un mélange du style vénitien et du style bolonais. Il travailla pour divers princes allemands, notamment pour l'archiduc Joseph, à Inspruck, et pour l'empereur Léopold I[er], dont il fit le portrait. Ses ouvrages sont très-rares dans les collections publiques. Son propre portrait fait partie de la célèbre collection du musée des Offices, à Florence. On cite comme une de ses bonnes productions un *Christ en croix entouré de saints*, dans l'église paroissiale d'Udine. — Son frère, Raffaelle BOMBELLI, exécuta de nombreuses peintures; mais sa réputation, dit Lanzi, ne franchit pas les limites du Frioul.

BOMBELLI (Pietro-Leone), peintre et graveur italien, né à Rome en 1737, mort après 1804. Il étudia la peinture sous la direction de S. Pozzi, et la gravure dans l'atelier de Girol. Frezza. Il s'est fait connaître dans ce dernier art par quelques bons ouvrages : l'*Annonciation*, la *Nativité*, *Jésus rompant le pain*, d'après le Baroche; le *Mariage de la Vierge*, le *Repos en Egypte*, d'après F. Vieira; la *Présentation au temple*, d'après Andrea Procaccini; la *Résurrection de Lazare*, d'après Salvator Rosa; la *Transfiguration*, d'après Raphaël; l'*Ascension*, d'après le chevalier d'Arpino; la *Madeleine répandant des parfums sur les pieds de Jésus*, la *Cène à Emmaüs*, d'après Bened. Luti; la *Vie de saint Jean-Baptiste*, en 12 pièces (1769), d'après Andrea Sacchi; divers autres sujets religieux, d'après S. Cantarini, A. Cavallucci, P. Angeletti, Lor. Ottone, etc.

BOMBEMENT s. m. (bon-be-man — rad. *bomber*). Renflement, convexité, forme de ce qui est bombé : *Le* BOMBEMENT *d'un verre, d'un mur, d'un plancher. Dans les chemins de fer, les rails ont un* BOMBEMENT *calculé avec soin pour éviter une usure trop rapide dans le bandage des roues.*

— Archit. Arc de cercle, convexité appuyée sur une corde ou un plan horizontal. ‖ *Bombement en contre-bas*, Celui qui est tourné vers le sol.

— Ponts et chauss. Convexité d'une chaussée, ménagée pour rejeter à droite et à gauche les eaux pluviales : *La flèche du* BOMBEMENT *des routes est généralement égale au cinquantième de la corde, soit* 1 *décimètre de* BOMBEMENT *pour une chaussée de* 5 *mètres de largeur. Le* BOMBEMENT *normal des chaussées a été fixé au cinquantième de leur largeur, par une circulaire en date du* 16 *mai* 1828. (E. Clément.)

BOMBER v. a. ou tr. (bon-bé; de *bombe*, à cause de sa forme). Rendre convexe : BOMBER *la chaussée d'une route, d'une rue.* BOMBER *un ouvrage de sculpture, de menuiserie.* BOMBER *une pièce d'orfèvrerie, de chaudronnerie. En France, tout militaire qui se respecte doit étrangler sa taille et* BOMBER *sa poitrine.*

— v. n. ou intr. Prendre de la convexité : *Ce mur* BOMBE. *Les boiseries exposées à l'humidité finissent par* BOMBER.

Se bomber, v. pr. Etre ou devenir bombé, Prendre une forme convexe : *Sa haute taille se voûtait légèrement : soit que ses travaux l'obligeassent à se courber, soit que l'épine dorsale* SE BOMBÂT *sous le poids de la tête.* (Balz.) *Les cartons ventrus de son cabinet* SE BOMBAIENT *et crevaient, tant il s'y trouvait entassés des dossiers de toute nature.* (H. Berthoud.)

— **Antonymes.** Caver, creuser, emboutir, excaver, refouiller.

BOMBERG (Daniel), imprimeur célèbre par ses éditions hébraïques, né à Anvers, vint s'établir à Venise, où il mourut en 1549. Il se ruina par les dépenses qu'il fit pour porter son art à sa perfection. Les plus belles de ses publications sont : la *Concordance hébraïque* du rabbin Isaac Nathan (1521, in-fol.); une *Bible* (1526), et le *Thalmud de Babylone* (12 vol. in-fol.), avec commentaires, qui lui demanda quinze ans de travail. Il s'était passionné pour son art, qu'il perfectionna en dépensant, dit-on, plus de 3 millions; la publication du *Thalmud de Babylone*, dont il fit trois éditions, et à laquelle travaillèrent les hébraïsants les plus célèbres, lui coûta 300,000 écus.

BOMBERIE s. f. (bon-be-rî — rad. *bombe*). Techn. Atelier où l'on fond les bombes.

BOMBETOK, ville de Madagascar. V. BAMBETOK.

BOMBETTE s. f. (bon-bè-te — dim. de *bombe*). Art. milit. Petite bombe. ‖ Vieux mot.

BOMBEUR s. m. (bon-beur — rad. *bomber*). Fabricant ou marchand de verres bombés.

BOMBIATE. Chim. V. BOMBYATE.

BOMBICE. Entom. V. BOMBYX.

BOMBICELLE. Bot. V. BOMBYCELLE.

BOMBICIQUE ou **BOMBYQUE**. Chim. V. BOMBYCIQUE.

BOMBIER s. m. (bon-bié — rad. *bombe*). Art milit. Ancien nom des bombardiers.

BOMBILE ou **BOMBILLE** s. m. V. BOMBYLE.

BOMBILER v. n. ou intr. (bon-bi-lé — du gr. *bombos*, bourdonnement). Bourdonner comme les abeilles. ‖ Inus.

BOMBILIER s. m. V. BOMBYLIER.

BOMBINATEUR s. m. (bon-bi-na-teur — du lat. *bombus*, bourdonnement). Erpét. Genre de batraciens.

BOMBINATOROÏDE adj. (bon-bi-na-to-ro-i-de — de *bombinateur*, et du gr. *eidos*, aspect). Erpét. Qui ressemble à un bombinateur.

— s. m. pl. Famille de batraciens ayant pour type le genre bombinateur.

BOMBINE s. f. (bon-bi-ne; diminut. de *bombe*). Art milit. Petite bombe. ‖ Vieux mot.

BOMBINO (Pierre-Paul), théologien et historien italien, né à Cosenza vers 1575, mort à Mantoue en 1648. Il fit successivement partie de l'ordre des jésuites et de la congrégation de Somasque. Outre des *Oraisons funèbres*, il a publié une *Vie de saint Ignace de Loyola* (Naples, 1615); *Breviarium rerum hispanicarum* (Venise, 1634, in-4°), etc.

BOMBIQUE adj. (bon-bi-ke). Chim. Syn. de BOMBYCIQUE.

BOMBISTE s. m. (bon-bi-ste — rad. *bombe*). Techn. Ouvrier qui travaille à la fabrication des bombes.

BOMBITE adj. (bon-bi-te — du lat. *bombus*, bourdon). Entom. Qui ressemble à un bourdon.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères mellifères, ayant pour type le genre bourdon, et qui ont les mœurs des abeilles : *Le groupe des* BOMBITES *se compose essentiellement du genre bourdon.* (Blanchard.)

BOMBIX. Entom. V. BOMBYX.

BOMBOMYDE adj. (bon-bo-mi-de — du gr. *bombos*, bourdonnement; *muia*, mouche). Entom. Qui bourdonne comme les mouches.

— s. m. pl. Groupe d'insectes diptères, comprenant une partie des genres confondus dans le langage vulgaire sous le nom de *mouches*.

BOMBONNE s. f. (bon-bo-ne — augment. de *bombe*, bouteille). Comm. Sorte de dame-jeanne ou de très-grosse bouteille ronde, en verre ou en grès, dans laquelle on met certains liquides, particulièrement des acides et du kirsch. ‖ On écrit plus souvent BONBONNE.

BOMBRA, ville de l'Indoustan anglais, province d'Orissa, à 112 kilom. S.-E. de Soumboulpour, sur la rive gauche du Braming; 4,000 hab. Territoire couvert de jungles et très-peu productif.

BOMBUS s. m. (bon-buss — mot lat.). Entom. Nom scientifique du genre bourdon.

BOMBYATE ou **BOMBIATE** s. m. (bon-bi-a-te — rad. *bombyx*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide bombycique avec une base.

BOMBYCAL, ALE adj. (bon-bi-kal, a-le — rad. *bombyx*). Entom. Qui ressemble à un bombyx.

BOMBYCE s. m. (bon-bi-se). Entom. V. BOMBYX.

BOMBYCELLE ou **BOMBICELLE** s. f. (bon-bi-sè-le — dimin. de *bombyx*). Bot. Section du genre hibiscus, dans la famille des malvacées.

BOMBYCIDE adj. (bon-bi-si-de — du gr. *bombux*, ver à soie, *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble au bombyx.

— s. m. pl. Première tribu de la famille des bombyciens, ayant pour type le genre bombyx.

BOMBYCIE s. f. (bon-bi-cî — rad. *bombyx*). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des noctuelles.

BOMBYCIEN adj. m. (bon-bi-si-ain — rad. *bombyx*). Comm. Se dit d'une espèce de papier soyeux, fabriqué avec du coton non ouvré : *La nécessité de remplacer le parchemin, dont le prix était excessif, fit trouver, par une imitation de papier* BOMBYCIEN, *le papier de chiffons.* (Balz.)

BOMBYCIENS s. m. pl. (bon-bi-si-ain — rad. *bombyx*). Entom. Famille d'insectes lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre bombyx.

— **Encycl.** Les caractères de cette famille de lépidoptères nocturnes peuvent se résumer ainsi : Antennes sétacées ou faiblement pectinées chez les femelles, et parfois aussi chez les mâles, mais le plus souvent fortement pectinées et même en panaches chez ce dernier sexe; palpes très-courtes, ne dépassant guère le bord du chaperon; trompe rudimentaire; corps épais, robuste dans le plus grand nombre des cas, quelquefois, mais rarement, grêle et mince; ailes plus ou moins étendues, parfois atrophiées dans les femelles; vol assez lourd. A l'état de chenilles, les *bombyciens* ont un corps allongé, cylindrique, tuberculeux chez un petit nombre d'espèces, très-velu dans les autres, et garni de deux sortes de poils : les uns bas et très-denses, les autres moins nombreux, longs, isolés ou fasciculés. Ces insectes vivent en général solitaires; ils se transforment dans des coques à tissu plus ou moins solide, parfois soyeux.

La famille des *bombyciens* renferme les plus grands lépidoptères connus, ainsi que les plus petites espèces. Elle comprend une cinquantaine de genres, dont les espèces les plus remarquables habitent l'Amérique et surtout le centre de l'Asie. L'une d'elles, le ver à soie, est, même en Europe, l'objet d'une culture suivie et d'un commerce très-étendu, à cause de ses cocons, qui produisent la soie. Quelques autres pourraient, assure-t-on, nous être utiles au même point de vue; mais jusqu'à présent aucune expérience bien sérieuse n'a été tentée. A l'état d'insecte parfait, les *bombyciens* ne prennent aucune nourriture; les quelques jours qu'ils ont à vivre sont uniquement consacrés à la réunion des sexes et à la ponte des œufs qui doivent reproduire l'espèce. Ils volent rarement pendant le jour. « C'est plutôt, dit M. Chenu, le matin et le soir qu'on les aperçoit, et encore sont-ce en général les mâles, car les femelles se déplacent peu, restent habituellement sur les arbres ou cachées dans les buissons, ou peuvent être, comme chez certaines psychés, tout à fait aptères. »

Ces insectes paraissent présenter un développement extraordinaire de l'odorat, qui n'est pas le moins curieux de leurs caractères. Les mâles de plusieurs espèces devinent de fort loin la présence des femelles : ainsi, ces dernières, quoique *renfermées dans des boîtes* bien closes, ne manquent presque jamais d'attirer en quelques heures une foule de mâles. Malgré toutes les recherches, on n'a pu trouver la raison de ce fait, provisoirement attribué à la délicatesse de l'odorat. Le sens de la vue est loin d'être aussi puissant; il paraît même en général très-imparfait.

BOMBYCILÈNE s. f. (bon-bi-si-lè-ne — du gr. *bombux*, ver à soie; *laina*, couverture). Bot. Section du genre micrope, de la famille des composées.

BOMBYCILLE s. m. (bon-bi-si-le — du gr. *bombos*, bruit). Ornith. Syn. de JASEUR DE BOHÊME.

BOMBYCINE adj. f. (bon-bi-si-ne — rad. *bombyx*). Comm. Se dit d'une sorte d'éponge renflée, ventrue : *Eponge* BOMBYCINE.

BOMBYCINES s. m. pl. (bon-bi-si-ne — rad. *bombyx*). Entom. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre bombyx.

BOMBYCIQUE ou **BOMBICIQUE, BOMBYQUE** ou **BOMBIQUE** adj. m. (bon-bi-si-ke, bon-bi-ke — rad. *bombyx*). Chim. Se dit d'un acide trouvé dans le ver à soie.

BOMBYCITES s. m. pl. (bon-bi-si-te — rad. *bombyx*). Entom. Groupe d'insectes lépidoptères nocturnes, qui renferme entre autres le genre bombyx, et dont la circonscription n'a pas été entendue de la même manière par les divers auteurs.

— **Encycl.** Dans la méthode de Latreille, les *bombycites* forment la deuxième section du grand genre phalène, famille des nocturnes, ordre des lépidoptères. Ils ont pour caractères : trompe courte, souvent rudimentaire; ailes étendues horizontalement ou en toit, les inférieures débordant les supérieures; antennes des mâles pectinées. Les chenilles, ordinairement velues, rongent les parties tendres des végétaux, et se font pour la plupart une coque de soie. Devenus insectes parfaits, les *bombycites* ne vivent que le temps nécessaire pour assurer la propagation de l'espèce; les mâles périssent les premiers; les femelles meurent elles-mêmes dès que la ponte est terminée. Les *bombycites* se divisent en trois tribus ou sous-genres : les saturnies, les lasiocampes et les bombyx propres. Les saturnies ont les ailes étendues et correspondent aux phalènes-attacus de Linné; les lasiocampes ont des palpes qui s'avancent en forme de bec; les bombyx sont désignés vulgairement sous le nom de vers à soie.

BOMBYCIVORE adj. (bon-bi-si-vo-re — du lat. *bombyx*, ver à soie; *voro*, je dévore). Ornith. Qui mange, qui détruit les bombyx.

— s. m. Ornith. Genre syn. de JASEUR.

BOMBYCOÏDE adj. (bon-bi-ko-i-de — du gr. *bombyx*, ver à soie; *eïdos*, apparence). Entom. Qui ressemble aux bombyx.

— s. m. pl. Groupe d'insectes lépidoptères nocturnes, qui ressemblent aux bombyx.

BOMBYCOSPERME s. m. (bon-bi-ko-spèr-me — du gr. *bombyx*, ver à soie; *sperma*, graine). Bot. Genre de plantes, de la famille des convolvulacées. Syn. d'ANISÉIE.

BOMBYLE ou **BOMBILE** s. m. (bon-bi-le — du gr. *bombulé*, espèce d'abeille). Entom. Genre d'insectes diptères, comprenant environ 25 espèces, dont la plupart vivent en Europe. ‖ On dit aussi BOMBYLLE OU BOMBILLE.

— **Encycl.** Les *bombyles* sont des insectes à corps trapu et velu, à bouche armée d'une longue trompe, à ailes grandes et étalées. Ils sont très-agiles et ont un vol rapide. Ils planent au-dessus des fleurs sans s'y poser, et y enfoncent leur longue trompe pour y puiser la liqueur mielleuse dont ils se nourrissent. Ils font entendre en volant un bourdonnement pareil à celui des sphinx et des abeilles-bourdons.

BOMBYLIAIRE adj. (bon-bi-li-è-re — rad. *bombyle*). Entom. Qui ressemble à un bombyle. ‖ On dit aussi BOMBYLLIAIRE.

— s. m. pl. Syn. de BOMBYLIERS.

BOMBYLIDE adj. (bon-bi-li-de — de *bombyle* et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à un bombyle. ‖ On dit aussi BOMBYLLIDE.

— s. m. pl. Syn. de BOMBYLIERS.

BOMBYLIER ou **BOMBILIER, IÈRE** adj. (bon-bi-lié, iè-re — rad. *bombyle*). Entom. Qui ressemble au bombyle, ou qui se rapporte au bombyle. ‖ On dit aussi BOMBYLLIER.

— s. m. pl. Tribu d'insectes diptères, ayant pour type le genre bombyle. *Les* BOMBYLIERS *se reconnaissent à leur trompe longue et dirigée en avant.* (Duponchel.)

— **Encycl.** La tribu des *bombyliers*, famille des tanystomes, offre les caractères suivants : corps ramassé et court, ailes écartées, balanciers nus, palpes petites et grêles, trois articles aux antennes, trompe filiforme ou sétacée. Ces insectes ont le vol bruyant, et leur nom vient de *bombos*, bourdonnement. On les divise en *bombyles* (Cuvier écrit *bombilles*), usies, phthiries, ploas, gérons, etc.

BOMBYLITE adj. (bon-bi-li-te — rad. *bombyle*). Entom. Qui ressemble à un bombyle.

— s. m. pl. Groupe d'insectes diptères, dont les larves se développent comme celles des bombyles.

BOMBYQUE. V. BOMBYCIQUE.

BOMBYX ou **BOMBYCE, BOMBIX** ou **BOMBICE** (bon-bikss, bon-bi-se — du gr. *bombux*, ver à soie). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, comprenant un grand nombre d'espèces plus ou moins analogues, par leur organisation et leurs mœurs, au ver à soie ou à son papillon : *Le* BOMBYX *par excellence est celui du mûrier, autrement dit le ver à soie.* (Duponchel.) *Les* BOMBIX *s'envolèrent peu à peu pour aller au loin plonger leurs trompes dans le calice des fleurs.* (X. Marmier.) *La feuille du mûrier n'est pas alimentaire pour la chenille du* BOMBYX *cossus, qui corrode nos troncs d'orme.* (Raspail.) ‖ Aujourd'hui, ce genre a été considérablement réduit, et l'on en a retranché notamment, pour en faire un genre à part, le bombyx du mûrier ou ver à soie, qui lui avait d'abord servi de type.

— Bot. Genre de malvacées, syn. du genre HIBISCUS.

— Mus. anc. Flûte grecque excessivement longue.

— **Encycl.** Entom. Les *bombyx* constituent l'un des genres les plus importants des lépidoptères nocturnes. Ce sont des insectes souvent de grande taille; ils ont une tête assez grosse; la trompe courte; les antennes pectinées de chaque côté, au moins chez les mâles; le corps trapu et laineux; les ailes presque horizontales ou en toit pendant le repos; l'abdomen très-volumineux, surtout chez les femelles. Les chrysalides, arrondies, pointues en arrière, sont renfermées dans un cocon soyeux. L'espèce type est le *bombyx* du mûrier ou ver à soie (v. VER). Remarquons pourtant que Latreille a retiré le ver à soie du genre *bombyx*, et qu'il en a formé le genre *sericaria;* mais d'autres naturalistes l'y maintiennent. Les autres espèces sont : le *bombyx* neustrien (*bombyx neustria*), dont la chenille est vulgairement appelée *livrée*, à cause des bandes longitudinales bleues et rouges que présente son corps. La femelle dépose ses œufs en anneaux sur les branches des arbres. C'est une des espèces les plus nuisibles à nos essences fruitières et forestières. Le *bombyx* de l'aubépine (*bombgx cratagi*) présente des mœurs analogues, mais sa chenille commet moins de dégâts. Le *bombyx* processionnaire (*bombyx processionea*) est ainsi nommé parce que ses chenilles marchent toujours par troupes et en observant un ordre régulier; elles vivent sur les chênes, dont elles rongent les feuilles, au point que ces arbres, en plein été, en sont complétement dépouillés. Au moment de leur transformation en chrysalides, elles se filent un grand cocon commun, une sorte de bourse ou de nid, dans lequel chacune se forme un petit cocon particulier. Le *bombyx* du pin (*bombyx pithyocampa*) ressemble beaucoup au précédent; mais il vit sur les arbres résineux. Le *bombyx* du chêne (*bombyx quercus*), vulgairement *minime à bandes*, est commun en Europe; il vit sur le chêne et sur quelques autres arbres. Le

bombyx de la ronce (*bombyx rubi*) se fait remarquer par les mœurs curieuses de sa chenille, qui se roule en anneaux dès qu'on la touche, ce qui lui a valu le nom d'*anneau du diable*. A ces espèces de *bombyx* propres, on peut joindre les faux *bombyx*, dont voici les principaux : le *bombyx* pudibond (*bombyx pudibunda*) est un des plus grands fléaux des arbres forestiers. En 1848, ses chenilles ont commis des dégâts incalculables dans quelques cantons des Vosges; cette date, et les trois couleurs bien distinctes qu'elles présentent, leur ont fait donner, par les paysans lorrains, le nom de *chenilles de la république*. Le *bombyx* étoilé (*bombyx antiqua*) présente une particularité assez bizarre : la femelle est presque entièrement privée d'ailes, ces organes étant réduits à des sortes de moignons très-courts. Le *bombyx* queue d'or ou cul-brun (*bombyx chrysorrhœa*), qui, malheureusement, se trouve être le plus commun de nos papillons. Les feuilles des poiriers, des pommiers, des ormes, etc., sont complétement dévorées par ses chenilles. Le *bombyx* zigzag (*bombyx dispar*) vit sur l'orme; ses chenilles et celles du *bombyx* du saule (*bombyx salicis*) ont les mêmes mœurs que celles de l'espèce précédente (v., pour plus de détails, les mots : CHENILLE, ECHENILLAGE, INSECTE). Le *bombyx* vineux (*bombyx vinula*) est appelé vulgairement queue fourchue; la partie postérieure de son corps se termine en effet par deux appendices fistuleux et cornés. Le *notodonte*, dont les chenilles ont, pendant le repos, une attitude singulière : elles s'appuient sur les quatre pattes médianes seulement, et relèvent les deux extrémités de leur corps.

Nous pourrions citer encore beaucoup d'autres espèces de *bombyx;* mais comme elles n'offrent rien de bien remarquable, nous préférons revenir sur le *bombyx* processionnaire, pour donner quelques détails qui nous semblent dignes d'intérêt. Les chenilles processionnaires sont ainsi nommées parce qu'elles marchent par compagnies nombreuses, et semblent former de véritables processions. Elles sortent de leur demeure commune et marchent régulièrement sous la conduite d'un chef. Les rangs ne sont d'abord que d'une seule file, puis de deux, de trois, de quatre et même d'un plus grand nombre. Après avoir pris leur repas sur les feuilles des environs, elles regagnent leur gîte dans le même ordre, et cela se répète tous les jours. Le *bombyx* processionnaire est bien connu de nos gardes forestiers et de nos bûcherons, qui, en élaguant les chênes, ont à essuyer les influences funestes de son voisinage. Cet animal a, effectivement, la propriété de provoquer sur la peau de l'homme l'éruption de papules à teinte rosée, accompagnées d'un prurit intolérable. Un simple contact de l'animal, ou même celui de la sécrétion qui remplit son nid sous forme de poussière, suffit pour déterminer ces accidents. On a même constaté que le nid des processionnaires agit sur la peau à distance. L'influence délétère serait due à la poussière renfermée dans le nid, et qui, d'une ténuité extrême, vole au loin dans l'air lorsqu'on vient à défaire ce nid à l'aide d'une perche, ou de toute autre manière. Conservée dans un flacon, cette poussière garde toutes ses propriétés pendant plusieurs années. Comme exemple des funestes influences de la chenille processionnaire, on cite un bûcheron des environs de Paris, qui, pour s'être frotté avec des feuilles de noisetier couvertes de parcelles de nid de *bombyx*, fut pris d'un délire et d'un mouvement fébrile des plus intenses. Un journal de médecine a fait connaître dernièrement un cas de mort dû à une cause semblable; la vue surtout peut être gravement altérée par la poussière du *bombyx* processionnaire.

BÔME ou **BAUME** s. f. (bô-me — holl. *boom*, arbre). Mar. Ancien nom du gui, vergue de la voile dite brigantine.

— **Homonyme.** Baume.

BOMERIE s. f. (bo-me-ri — allem. *bodmerei*, même sens; de *bodem*, carène). Mar. Prêt à la grosse aventure, en prenant pour gage la quille du navire, dont la perte éteindrait la dette.

BOMFIM, ville de Minas-Geraes, créée ville municipale par la loi du 7 octobre 1860. Elle est distante de 100 kilom. d'Auro-Prêto et forme une division judiciaire.

BOMFIM (Joseph-Lucio VALDER, comte DE), général portugais, né en 1787 à Péniche, dans l'Estramadure, mort en 1863. Volontaire en 1807, lors de l'invasion française, il fut mêlé jusqu'en 1849 à tous les mouvements de la guerre civile et aux vicissitudes du parti libéral. Partisan de dona Maria, il fut successivement ministre de la guerre et de la marine de 1837 à 1841, défendit la constitution et quitta le pouvoir pour entrer dans l'opposition. Lorsque, en 1846, le pacte fondamental fut suspendu par un décret royal, le comte de Bomfim fit un pronunciamento, et tenta de soulever le pays; mais, poursuivi par le duc de Saldanha, il fut battu et fait prisonnier à Torres-Vedras, condamné à la déportation en Afrique, d'où il revint bientôt après par suite de l'amnistie de 1847.

BOMILCAR, général carthaginois, tenta de se faire proclamer roi à l'époque de l'invasion d'Agathocle en Afrique, fit massacrer un grand nombre de citoyens, mais fut vaincu et mis en croix (308 av. J.-C.).

BOMILCAR, amiral carthaginois, était un des partisans d'Annibal, auquel il conduisit quelques renforts après la bataille de Cannes (216 av. J.-C.). Envoyé plus tard au secours de Syracuse, assiégée par Marcellus, il s'enfuit à la vue de la flotte romaine.

BOMILCAR, aventurier numide, favori de Jugurtha, assassina par ses ordres, et dans Rome même, le jeune Massiva, petit-fils de Massinissa. Le proconsul d'Afrique Métellus lui promit l'impunité s'il livrait Jugurtha aux Romains; mais le prince numide découvrit ses complots et le fit mettre à mort.

BOMIUM, ville de l'ancienne Grande-Bretagne, chez les Silures, près de Bridgend, dans le pays de Galles.

BOMIUS MONS, nom donné par les anciens au versant occidental du mont Œta, d'où le nom de Bomienses, que portaient les habitants de cette région.

BOMMEL, ville de Hollande, province de Gueldre, ch.-l. de canton, arrond. et à 14 kil. S.-O. de Thiel, dans l'île de Bommeler-Waard; 3,250 hab. Petit port ensablé; prise par les Français en 1672 et en 1794.

BOMMEL (Cornelius-Richard-Antoine VAN), évêque de Liége, né à Leyde en 1790, mort en 1852. Après la révolution belge de 1830, Guillaume, roi de Hollande, lui proposa de transférer son siége à Maëstricht; mais le prélat aima mieux rester en Belgique. Bientôt il acquit une haute influence sur le parti catholique belge, et il s'occupa activement des questions relatives à l'intervention de l'Eglise dans l'enseignement public. Il écrivit de spirituels pamphlets qui contribuèrent à faire triompher momentanément les opinions qui eurent pour représentant le ministere Nothomb. En 1851, il fit un voyage à Rome, pour mettre sous les yeux du pape les griefs du clergé; mais la mort vint le surprendre avant que cette grave difficulté fût résolue. Son principal ouvrage a pour titre : *Exposé des vrais principes sur l'instruction publique, primaire et secondaire, considérée dans ses rapports avec la religion* (Liége, 1840, in-8°).

BOMMELER-WAARD, la *Batavorum insula* des anciens, île de Hollande, province de Gueldre, canton de Bommel, arrond. de Thiel; formée par la Meuse au S., et le Waal au N. Cette île, qui a 22 kilom. de l'E. à l'O. et 8 kilom. du N. au S., est défendue par les trois forts de Saint-Andries, Crèvecœur et Lœvenstein; c'est dans ce dernier château fort que Grotius fut enfermé pendant deux ans. Belles prairies, où paissent de nombreux troupeaux de gros bétail.

BOMMELOE, île de Norvége, dans la mer du Nord, diocèse de Bergen, préfecture de Sœndre-Bergenhuus; 32 kilom. de long sur 13 kilom. de large.

BOMMERENG s. m. (bo-me-raingh). Arme dont se servent les indigènes de la Nouvelle-Hollande.

— **Encycl.** Les voyageurs ont raconté sur le *bommereng* des merveilles extraordinaires, et fort capables de faire naître quelques soupçons incrédules dans les âmes les plus candides; témoin l'article suivant, que nous extrayons du *Magasin pittoresque :* « Le *bommereng* est une arme de trait formée d'un morceau de bois très-dur, d'une longueur de 70 centimètres, légèrement recourbé et légèrement aiguisé. Son poids est d'environ 300 gr. Un des côtés est un peu convexe et revêtu d'incrustations; l'autre est plat et uni. Lorsque l'on veut se servir du *bommereng*, on le tient, non comme un sabre, mais horizontalement, à plat. On lui imprime un mouvement de rotation et on le lance. Ce qu'un aborigène peut faire avec une arme si simple est tellement extraordinaire, que l'on hésite à le dire, même en s'appuyant sur les témoignages de voyageurs cependant dignes de foi. Lancé à droite, le *bommereng* revient frapper à deux ou trois cents pas à gauche; lancé aussi loin que la portée d'un fusil, il revient, après avoir parcouru l'air PENDANT QUELQUES MINUTES, tomber aux pieds du sauvage qui l'a jeté. Pour atteindre son ennemi à deux ou trois cents pas, le sauvage jette successivement un *bommereng* à droite et un autre à gauche; les deux armes font des évolutions étranges, auxquelles le malheureux qui sert de but échappe rarement; pour s'en garantir, il faut qu'il use d'une grande adresse, et qu'il se serve d'un bouclier de forme particulière..... Jeté au milieu d'une volée de canards sauvages, le *bommereng* y fait un carnage horrible; c'est surtout à cette chasse qu'on l'emploie. » A la bonne heure! personne ne sera tenté de dire qu'on ne s'attendait guère à voir des canards en cette affaire.

BOMOLOQUE s. m. (bo-mo-lo-ke). Crust. Genre de crustacés suceurs, dont on ne connaît qu'une espèce, qui vit en parasite sur les branchies du poisson appelé orphie.

BOMONIQUES. A Sparte, à l'époque où les institutions de Lycurgue étaient en vigueur, on endurcissait les enfants à la souffrance physique en les flagellant devant l'autel de Diane ou Arthemis Orthia. Ceux qui voyaient couler leur sang avec le plus de constance et de sérénité étaient proclamés *bomoniques*, c'est-à-dire *victorieux à l'autel*.

BOMPARD (Alexis), médecin français, né à Conflans en 1782. Ses principaux ouvrages sont : *Considérations sur quelques maladies de l'encéphale et de ses dépendances, sur leur traitement, et notamment sur les dangers de l'emploi de la glace* (1827); *Traité des maladies des voies digestives et de leurs annexes* (1829); *Du choléra-morbus* (1831); *Cours théorique et pratique sur les maladies des femmes* (1834); *Lectures sur l'histoire de la médecine depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours* (1835).

BOMPART (Marcellin-Hercule), médecin français, qui exerçait son art à Clermont-Ferrand dans la première moitié du XVIIe siècle. On a de lui : le *Nouveau chasse-peste* (Paris, 1630); *Conférences d'Hippocrate et de Démocrite* (1632), et *Miser homo*, tableau vif et rapide de toutes les maladies auxquelles l'homme est sujet, ouvrage qui eut de nombreuses éditions.

BOMPART (J.-B.-F.), contre-amiral français, né à Lorient en 1757. Il entra fort jeune dans la marine, fit les campagnes de l'Inde et de l'Amérique, et fut nommé capitaine de frégate en 1793. Chargé du commandement de l'*Embuscade*, frégate de 36 canons, qui devait conduire à New-York le consul général de la République française aux Etats-Unis, il fut provoqué par une frégate anglaise de 44 canons, dans la rade même de New-York; Bompart accepta la lutte et resta vainqueur. Les habitants le reçurent avec des acclamations et firent frapper une médaille en son honneur. Bompart assista ensuite à la malheureuse affaire d'Ouessant, et il eut le malheur de s'écarter de l'escadre; mais il sut néanmoins conserver son vaisseau, ce qui n'empêcha pas qu'on ne le mît en prison, où il resta jusqu'au 9 thermidor. En 1798, il fut nommé chef de division, et chargé de l'expédition d'Irlande. Fait prisonnier par les Anglais, il fut traité avec de grands égards et, bientôt après, renvoyé sur parole. A son retour en France, il fut nommé contre-amiral; mais, comme il se montra opposé à l'établissement de l'empire, il fut bientôt mis à la retraite. Il habitait Bagnols en 1815, et il vit une bande de forcenés assaillir sa maison, briser ses meubles; ils l'auraient tué, s'il était tombé entre leurs mains; mais ils se donnèrent au moins la satisfaction de fusiller son portrait.

BOMPIANO (Ignace), jésuite et littérateur italien, né à Frosinone en 1612, mort en 1675. Il enseigna les belles-lettres et l'hébreu dans le Collége romain, et publia, entre autres, les ouvrages suivants : *Historia pontificatus Gregorii XIII* (1655); *Modi varii et elegantes loquendi latine* (1662); *Historia rerum christianarum ab ortu Christi* (1665); *Orationes funebres* (1666, in-4°); *Orationes de principibus* (1669, in-4°).

BOMST, ville de Prusse, régence et à 70 kil. S.-O. de Posen, sur l'Obra; 3,007 hab. Récolte et commerce de houblon.

BON, BONNE adj. (bon, bo-ne — lat. *bonus*, même signif.). Qui a en soi toutes les qualités convenables à sa nature, à sa destination, à l'emploi utile qu'on en veut faire : *Une* BONNE *terre. Un* BON *pays. De* BON *blé. De* BONNE *avoine. De* BONS *pâturages. De* BONNE *viande. De* BONS *aliments. De* BON *vin. De* BONNE *bière. Un* BON *remède. Un* BON *lit. Tout arbre qui ne produit pas de* BONS *fruits sera coupé et jeté au feu.* (Evang.) *Les chevaux qui naissent aux Indes ne sont pas* BONS. (Buff.) *Ce sont ces* BONNES *vaches à lait qui font une partie des richesses de la Hollande.* (Buff.) *Les Polonais ne trouvent pas l'huile* BONNE *si elle ne sent bien fort.* (Regnard.) *La santé du corps fait trouver* BONS *les aliments les plus simples.* (J.-J. Rouss.) *Je ne prétends pas qu'Emile s'exerce l'hiver au coin d'un* BON *feu.* (J.-J. Rouss.) *Mon cher, qu'allez-vous me donner de* BON *pour mon dîner? — Rien que de* BON, *monsieur :* BON *bouilli,* BONNE *soupe aux pommes de terre,* BONNE *épaule de mouton et* BONS *haricots.* (Brill.-Sav.) *Un pays peut se passer plus facilement de* BONNES *lois que d'une* BONNE *administration.* (E. de Gir.)

> Quelquefois du *bon* or je sépare le faux.
> BOILEAU.

> ...... On trouve parfois des hôtes généreux,
> Et l'espoir d'un *bon* vin soutient les malheureux.
> PONSARD.

> *Bonnes* gens font les *bons* pays,
> *Bon* cœur fait le *bon* caractère;
> *Bons* comptes font les *bons* amis,
> *Bon* fermier fait la *bonne* terre;
> *Bons* livres font les *bonnes* mœurs,
> *Bons* maîtres les *bons* serviteurs.
> Les *bons* bras font les *bonnes* lames,
> Le *bon* goût fait les *bons* écrits;
> *Bons* maris font les *bonnes* femmes,
> *Bonnes* femmes les *bons* maris.
> ***

— Heureux, bien doué; habile, expert dans son art, dans sa profession, dans ce qu'il fait : BON *jugement.* BONNE *mémoire.* BONNE *tête.* BON *goût.* BON *architecte.* BON *peintre.* BON *pilote.* BON *orateur.* BON *poëte.* BON *politique.* BON *écrivain.* BON *chasseur. Je crains que la tête du pape ne soit pas fort* BONNE. (Boss.) *Les* BONS *auteurs n'ont de l'esprit qu'autant qu'il en faut.* (Volt.) *Où Rabelais est* BON, *il va jusqu'à l'exquis et l'excellent.* (Volt.) *Ce que le* BON *goût approuve une fois est toujours bien.* (J.-J. Rouss.) *On ne saurait enseigner le* BON *goût dans les arts, comme le* BON *ton en société.* (Mme de Staël.) *Le naturel et la clarté se trouvent toujours dans les* BONS *auteurs de toutes les nations.* (Boissonade). *Le* BON *chien fait le* BON *chasseur, le* BON *chasseur fait le* BON *chien.* (E. Blaze.)

> ..... Ou vous n'avez pas la mémoire fort *bonne*,
> Ou vous n'y mettez rien de ce qu'on vous ordonne.
> CORNEILLE.

‖ Consciencieux dans ses actions, dans l'exercice de son art, de sa profession, de ses fonctions : *Il n'est de* BONS *députés que ceux qui ne consultent que leur conscience. Les* BONS *magistrats vivent pour servir leur pays; les mauvais le servent pour vivre.* (Petit-Senne.)

— Doux, humain, indulgent, affectueux : BON *père.* BONNE *mère.* BON *mari.* BONNE *épouse.* BON *fils.* BON *roi.* BON *prince. Une femme* BONNE *et enjouée. Un* BON *cœur. De* BONNES *paroles. De* BONNES *dispositions. Un* BON *accueil. Ce n'est point la nature qui donne la vertu; pour que l'homme devienne* BON, *il faut qu'il se donne la peine de l'être.* (Sénèque.) *Tout le mal de ce monde vient de ce qu'on n'est pas assez* BON *ou pas assez pervers.* (Machiavel.) *Que Dieu est* BON! *que sa miséricorde est éternelle!* (Boss.) *Tout* BON *père doit agir de concert avec ses enfants les plus sages et les plus expérimentés.* (Fén.) *Vous naissez tous* BONS *sujets et* BONS *citoyens.* (Fléch.) *Celui-là est* BON *qui fait du bien aux autres; s'il souffre pour le bien qu'il fait, il est très-*BON. (La Bruy.) *On a surpris sa bonne foi; on lui a volé quinze mille francs; dans le fond, il est trop* BON. (Le Sage.) *Nous sommes* BONS, *on abuse de notre bonté; mais ne nous corrigeons pas.* (Volt.) *Il faut déjà être* BON *soi-même pour croire d'autres hommes meilleurs que nous.* (J.-J. Rouss.) *Soyons* BONS *premièrement, et puis nous serons heureux.* (J.-J. Rouss.) *Dieu est* BON *parce qu'il est grand.* (J.-J. Rouss.) *L'homme est* BON, *les hommes sont méchants.* (J.-J. Rouss.) *Pour être assez* BON, *il faut l'être trop.* (Mariv.) *L'homme* BON *est de tous les temps et de toutes les nations.* (Mme de Staël.) *Etre juste est le devoir; être* BON *est la vertu.* (Mme de Beauharnais.) *Il faut être* BON, *mais avant tout il faut être juste.* (Sénancourt.) *Les* BONNES *âmes sont toujours les plus faciles à tromper.* (Custine.) *Un* BON *rire ne s'épanouit que dans un* BON *cœur.* (Bongeart.) *Il faut beaucoup d'esprit pour être parfaitement* BON. (Mme Swetchine.) *Ne cherchez pas à être grand, mais à être* BON. (Mme de Lamart. mère.) *L'homme est* BON, *c'est là son premier caractère, qui ne s'efface jamais entièrement.* (J. Droz.) *Beaucoup de gens tiennent moins à être* BONS *qu'à paraître meilleurs que d'autres.* (Laténa.) *Il est si facile d'être* BON *quand on a la jeunesse et la beauté!* (E. Sue.) *Un cœur qui reste* BON *et délicat, malgré de cruelles infortunes, est un si rare trésor!* (E. Sue.) *Le génie seul est essentiellement* BON. (Balz.)

> Après les *bons* amis, les bons livres m'enchantent.
> TALLEMANT DES RÉAUX.

> Le prince est vertueux, et vous êtes *bon* père.
> CORNEILLE.

> Il est trop *bon* mari pour être assez *bon* père.
> CORNEILLE.

> Quand on est *bon* pour tous, on ne l'est pour personne.
> C. DELAVIGNE.

> Votre compassion, lui repartit l'arbuste,
> Part d'un *bon* naturel, ...
> LA FONTAINE.

> Nous causâmes longtemps; elle était simple et *bonne*,
> Ne sachant pas le mal, elle faisait le bien.
> A. DE MUSSET.

> . . . . Vous êtes *bon*, monsieur.
> — Moi! je ne suis pas *bon*, et c'est une sottise
> Que, pour un compliment...— Oui, bonté c'est bêtise.
> GRESSET.

‖ Doux, simple, candide et honnête : *Un* BON *vieux. Un* BON *homme. Une* BONNE *femme. Un* BON *bourgeois. Un* BON *campagnard. Il y a de fort* BONNES *gens qui ne peuvent se désennuyer qu'aux dépens de la société.* (Vauven.) *Les* BONNES *gens du hameau me connaissent déjà.* (Marmontel.) *L'homme sensible, en voyage, est tenté de s'arrêter chez les premières* BONNES *gens qu'il trouve.* (J.-J. Rouss.)

> Attaquer Chapelain; ah! c'est un si *bon* homme.
> BOILEAU.

‖ Naïf à l'excès : *Il est par trop* BON *homme de croire cela. C'est une* BONNE *bête qui ne met malice à rien. Nos petits-enfants nous traiteront de* BONNES *gens, comme nous traitons nos pères d'imbéciles.* (Volt.)

— S'emploie très-souvent comme terme d'affection et ne diffère guère alors du mot *cher : Mon* BON *petit père. Ma* BONNE *petite sœur.*

— Sage, prudent, bien avisé : *De* BONS *conseils. De* BONS *renseignements. De* BONS *avis.*

> Ai-je de *bons* avis ou de mauvais soupçons?
> CORNEILLE.

‖ Fait, exécuté, produit avec habileté, avec adresse, avec goût : *Un* BON *travail. Un* BON *discours. Un* BON *livre. De* BONS *vers. De* BONNE *musique. Un* BON *tableau. Un* BON *livre est un* BON *ami.* (B. de St-P.)

> Et moi, je vous soutiens que mes vers sont fort *bons*.
> MOLIÈRE.

> La *bonne* comédie est celle qui fait rire.
> ANDRIEUX.

— Honnête, vertueux, conforme à la justice, à la morale, au devoir, à l'équité : *Une* BONNE *conscience. Une* BONNE *action. De* BONNES *œuvres. De* BONNES *pensées. La* BONNE *cause. On doit récompenser une* BONNE *action.* (Rac.) *La plupart des hommes sont plus capables de grandes actions que de* BONNES. (Montesq.) *La paix s'éloigne, les* BONNES *intentions se ralentissent.* (Fléch.) *Une belle action est celle qu'on peut nommer une* BONNE *action.* (Bonnin.) *C'est de vos* BONNES *intentions*

que je vous remercie. (J.-J. Rouss.) *L'enfer est pavé de* BONNES *intentions.* (Prov.) *La* BONNE *éducation veille à la perpétuité des* BONNES *mœurs.* (Raynal.) *Les* BONNES *mœurs s'affermissent par le bonheur simple et vrai qui en résulte.* (Lacretelle.) *Les* BONNES *pensées ont leurs abîmes comme les mauvaises.* (V. Hugo.) *Toutes les passions sont* BONNES *dans leur principe.* (Maquel.) *Il n'y a de* BONNE *et vraie liberté que celle qui est accordée à tous.* (E. de la Bédoll.)

> Quel forfait trouvez-vous en sa *bonne* conduite?
> CORNEILLE.

— Avantageux, productif, convenable, sage, salutaire : BON *métier.* BONNE *affaire.* BONNE *saison.* BONNE *récolte.* BON *conseil.* BONNE *résolution.* BON *parti.* BON *air. Une rade assez* BONNE. *Nous avons fait de* BONS *marchés.* (Regnard.) *Il faut tenir à une résolution parce qu'elle est* BONNE, *et non parce qu'on l'a prise.* (La Rochef.-Doud.) *Le soleil est* BON *quand il mûrit nos fruits, mauvais quand il brûle la récolte.* (H. Pinel.) *De* BONNES *choses, dites par un anarchiste, n'en sont pas moins de* BONNES *choses.* (Colins.) *C'était d'abord une* BONNE *action, et ce fut plus tard une* BONNE *affaire.* (Scribe.) *Il n'appartient qu'à des sophistes de prétendre que la fortune n'est pas avantageuse à qui sait en faire un* BON *usage.* (***)

— Qui a une utilité, une aptitude, une propriété spéciale et déterminée : *Homme* BON *à tout. Homme qui n'est* BON *à rien. Fruits* BONS *à manger. Vin* BON *à boire. Terrain* BON *pour la vigne. Manteau* BON *pour toutes les saisons. Moisson* BONNE *à couper. Onguent* BON *pour la brûlure. Il est ravi de lui être* BON *à quelque chose.* (La Bruy.) *Ces fleurs ne seront bonnes qu'à sécher sur votre tombeau.* (Fléch.) *Quel chagrin pour moi de ne vous être* BONNE *à rien!* (Mme de Sév.) *Toutes vérités ne sont pas* BONNES *à dire, mais elles sont toujours* BONNES *à entendre.* (Mme du Deffand.) *Les gens qui ont beaucoup vu sont* BONS *à entendre.* (Mme Roland.) *La liberté est* BONNE *pour tout.* (B. Const.) *Les moralistes sont* BONS *à lire et le sont rarement à voir.* (S. de Sacy.) *Les demi-partis ne sont jamais* BONS *à rien.* (A. Peyrat.)

> Et toute médecine à tout mal n'est pas *bonne.*
> RÉGNIER.

> C'est n'être *bon* à rien que n'être *bon* qu'à soi.
> VOLTAIRE.

> Ah! maudit animal qui n'es *bon* qu'à noyer!
> Que n'avertissais-tu dès l'abord du carnage?
> LA FONTAINE.

> Pendant une aimable jeunesse
> On n'est *bon* qu'à se divertir;
> Et quand le bel âge nous laisse,
> On n'est *bon* qu'à se convertir.
> Mme DE LA SABLIÈRE.

— Heureux, favorable, propice : BONNE *nouvelle.* BON *résultat.* BON *augure.* BON *vent. Une* BONNE *occasion. Notre* BONNE *étoile. C'est* BON *signe. Il avance d'un* BON *vent.* (La Bruy.) *Le ciel fut constamment pur, le vent* BON, *la mer brillante.* (Chateaub.)

> J'ai peur que votre effort n'ait pas trop *bonne* issue.
> MOLIÈRE.

> Madame, toutefois, parmi leurs *bons* succès,
> Vous montrez un chagrin qui va jusqu'à l'excès.
> CORNEILLE.

‖ Valable, utilisable, pouvant être employé : *Billet d'entrée* BON *pour une personne, pour deux personnes. Ces billets de bains ne sont* BONS *que pour la maison d'été.*

— Plaisant, malin, fin, piquant, spirituel : BONNE *repartie.* BONNE *farce.* BONNE *plaisanterie. Jouer à quelqu'un un* BON *tour. L'histoire est fort* BONNE. ‖ Drôle, amusant, en parlant des personnes : *Est-il* BON *avec ses gestes! Parbleu! le voilà* BON *avec son habit d'empereur romain!* (Mol.) ‖ *Bon mot.* V. MOT.

— Grand, considérable, bien complet : BON *nombre. Faire quatre* BONNES *lieues. Attendre un* BON *quart d'heure. J'en ai eu ma* BONNE *part. Il leur en a ôté une* BONNE *partie.* (La Bruy.) *Je me trouvais avec un* BON *nombre de voyageurs de toutes nations.* (B. de S.-P.) *A Lucerne enfin, je trouvai, à une* BONNE *demi-lieue de la ville, je ne sais quel ancien couvent devenu auberge.* (Michelet.) ‖ Qui dépasse ce qui est dû strictement : *Faire* BON *poids,* BONNE *mesure.*

— Solide, assuré : *Une* BONNE *caution. Une* BONNE *garantie. De* BONS *revenus. Avoir de* BONS *biens.* ‖ Qui offre des garanties par son crédit, sa fortune : *Il est* BON *pour payer cette somme, pour en répondre. Vous savez que je suis* BON *pour cette somme.* (Hamilt.) *Nous ne doutons pas de votre solvabilité; vous êtes sans doute* BON *pour huit sous, comme disent messieurs les commerçants.* (J. Rouss.)

— Strict, exact, rigoureux : *Un* BON *compte. Faire* BONNE *garde.*

> Puisqu'on fait *bonne* garde aux murs et sur le port...
> CORNEILLE.

> Un loup n'avait que les os et la peau,
> Tant les chiens faisaient *bonne* garde.
> LA FONTAINE.

— Distingué, noble, élevé : *Jeune homme de* BONNE *maison, de* BONNE *famille.*

> Votre sang est trop *bon*, n'en craignez rien de lâche.
> CORNEILLE.

— Se dit aussi des choses mauvaises ou indifférentes en soi, mais qui produisent efficacement, énergiquement leur effet : *Un* BON *poison. Un* BON *coup de poing. Une* BONNE *volée. Être atteint d'un* BON *rhume, d'une* BONNE *fluxion de poitrine. Il a fait une* BONNE *averse. Je te ferai bien me connaître avec de* BONS *coups de bâton.* (Mol.) *Une* BONNE *potence me fera raison de ton audace.* (Mol.) ‖ S'applique également aux personnes en mauvaise part, et dans un sens augmentatif : *Un* BON *coquin. Un* BON *fripon. Un* BON *vaurien. Un* BON *menteur. C'est une* BONNE *pièce, une* BONNE *langue. La* BONNE *pièce! La* BONNE *langue! D'où viens-tu,* BON *pendard? est-il l'heure de revenir chez soi quand le jour est près de paraître?* (Mol.) *La* BONNE *dupe que M. Turcaret!* (Le Sage.)

— *Le bon Dieu,* Dieu, considéré comme l'être bon par excellence : *Aimer le* BON DIEU. *Prier le* BON DIEU. DIEU BON, *veillez sur elle.* ‖ Interjectiv. Exclamation qui exprime l'étonnement ou quelque autre sentiment vif et soudain : BON DIEU! *est-il possible?* BON DIEU! *que va-t-il faire?*

> Qui frappe l'air, *bon Dieu!* de ces lugubres cris?
> BOILEAU.

> Point de glace, *bon Dieu!* dans le fort de l'été!
> BOILEAU.

— *Bon ange, bon génie,* Ange gardien, génie bienfaisant : *Son* BON ANGE *veillait sur elle. C'est votre* BON GÉNIE *qui vous a conduit ici.*

> Un *bon génie* à propos vous l'envoie.
> BOILEAU.

‖ Personne qui veille avec sagesse sur la conduite ou les affaires de quelqu'un : *Il a dans sa mère un* BON ANGE *qui le garde de tout mal. Cette femme est son* BON GÉNIE.

— *Bon père,* Terme respectueux qu'on emploie en parlant d'un religieux ou en s'adressant à lui : *Je ne vous ferai pas plus de compliments que le* BON PÈRE *m'en fit la dernière fois que je le vis.* (Pasc.) ‖ *Bonne mère,* Nom que les habitants du midi de la France donnent à la sainte Vierge : *Prier la* BONNE MÈRE. *Faire un pèlerinage à la* BONNE MÈRE *de la Garde.* ‖ *Fils de bonne mère,* Personne quelconque qui mérite d'être comptée : *Il n'est* FILS DE BONNE MÈRE *qui n'ait ri de cette aventure.*

> Il n'était *fils de bonne mère*
> Qui, les payant à qui mieux mieux,
> Pour ses ancêtres n'en fît faire.
> LA FONTAINE.

— *Bon ami, bonne amie,* Personne dévouée, profondément attachée et payée de retour : *C'est un* BON AMI *que je vous présente. Ses* BONNES AMIES *sont venues la voir.* ‖ Amant, maîtresse : *Elle est sortie avec son* BON AMI. *On ne lui connaît point de* BONNE AMIE. | *Mon bon ami, ma bonne amie,* Terme d'amitié familière : *Réfléchissez à cela,* MON BON AMI, *je vous en conjure.* MA BONNE AMIE, *je vous prie de ne plus m'en parler. Encore une fois,* BONNES AMIES, *prenez garde que la méchante femme ne vous devine.* (Dider.)

— *Bonne fortune,* Heureux hasard, chance heureuse : *C'est une* BONNE FORTUNE *pour lui que de vous avoir rencontré. De semblables* BONNES FORTUNES *sont rares.* (V. Hugo.) ‖ Aventure galante : *Un homme à* BONNES FORTUNES. *Etre en* BONNE FORTUNE. *Il est plein de lui-même, il a du caquet, il se dit persécuté de* BONNES FORTUNES, *il ment joliment à son honneur et gloire.* (Mariv.)

— *Bonne aventure,* Aventure heureuse, agréable : *Il lui est arrivé une* BONNE AVENTURE. *Quelle* BONNE AVENTURE! ‖ Prédiction, par des moyens magiques, de ce qui doit arriver à quelqu'un : *Dire, donner la* BONNE AVENTURE. *Un sorcier de Paris vient d'amasser pour lui-même, en disant la* BONNE AVENTURE *aux autres, une excellente fortune de 600,000 francs.* On dit aussi BONNE FORTUNE dans le même sens.

— *Bon sujet,* Personne de l'un ou de l'autre sexe, qui a de la capacité ou de la vertu : *C'est un* BON SUJET, *un très-*BON, *un fort* BON SUJET. *Cette fille fera un très-*BON SUJET. ‖ Se dit aussi ironiquement et par antiphrase de quelqu'un dont la conduite n'est pas régulière : *Ah!* le BON SUJET!

— *Bon ou bonne enfant, Bon garçon, Bon compagnon, Bon diable, Bon vivant,* Personne d'une humeur facile, accommodante; homme aimable et gai, surtout dans les parties de plaisir : *J'aime mieux un* BON DIABLE *qu'un mauvais ange.* (A. d'Houdetot.) ‖ Adjectiv. *Mademoiselle Corneille est une laideron très-jolie et très-*BONNE ENFANT. (Volt.) *C'était un habitué de ce salon où vinrent quelques députés* BONS ENFANTS *et joueurs.* (Balz.) *Je lui trouvais un air si ouvert et un œil si éveillé, si* BON ENFANT, *que je sentais moins de colère que de fierté.* (G. Sand.) *Le portraitiste est sûr d'un véritable succès d'arrondissement, lorsqu'il procure à ses modèles un embonpoint tout prospère avec un sourire* BON ENFANT. (Ch. Dupin.) *Autant l'étudiant en droit est guindé de sa nature, autant l'étudiant en médecine a de sans-façon dans les manières, autant sa mise est négligée, son geste* BON ENFANT. (Ed. Robert.) ‖ *Bonne femme,* Se dit, par familiarité ou par hauteur, d'une femme du peuple ou de la campagne, et surtout d'une femme avancée en âge : *Retirez-vous de là,* BONNE FEMME. *Passez votre chemin,* BONNE FEMME. *La* BONNE FEMME *n'en peut plus.* (Acad.)

— *Bonne chère,* Nourriture abondante et succulente : *Faire* BONNE CHÈRE. *Aimer la* BONNE CHÈRE. *Pour agir en habile homme, il faut parler de faire* BONNE CHÈRE *avec peu d'argent.* (Mol.)

> Hélas! que sert la *bonne chère*
> Quand on n'a pas la liberté?
> LA FONTAINE.

‖ *Bonne vie,* Bonne chère habituelle : *Faire* BONNE VIE. *La* BONNE VIE *est le rêve de ceux qui n'ont pas de pain.*

— *Bonne fin,* Mort sainte, religieuse ou honorable : *C'est un homme qui ne fera pas une* BONNE FIN.

— *Bon temps,* Loisir, temps dont on peut disposer à son gré : *Avoir du* BON TEMPS. ‖ Repos, plaisirs auxquels on se livre avec insouciance : *Prendre, se donner du* BON TEMPS. *Il a quitté les affaires, et ne pense plus qu'à se donner du* BON TEMPS. ‖ Temps passé, temps de nos aïeux, parce que les vieilles gens passent généralement pour de bonnes gens.

> Le conte est du *bon temps,* non du siècle où nous [sommes.
> LA FONTAINE.

‖ *Bons moments,* Moments heureux : *J'ai passé avec vous de* BONS MOMENTS.

— *Bonne année,* Année où les récoltes, les biens de la terre sont abondants : *Les* BONNES ANNÉES *sont toujours trop rares.* ‖ *Souhaiter la* BONNE ANNÉE *à quelqu'un,* Lui faire, au commencement de janvier, un compliment par lequel on souhaite que l'année qui commence soit heureuse pour lui. ‖ *Bon jour, bon an,* Je vous souhaite un bon jour et une bonne année. C'est une formule familière pour souhaiter la bonne année : BON JOUR ET BON AN, *mon cher cousin, et* BON JOUR *et* BON AN, *ma chère nièce.* (Mme de Sév.) ‖ *Bon an, mal an,* Une année dans l'autre, par an en moyenne, en compensant les années productives par celles qui ne le sont pas : *Il tire,* BON AN, MAL AN, *dix mille francs de son exploitation.*

— *Les bons jours, les bonnes fêtes,* Les jours de grandes fêtes : *C'est à l'institution des pères de l'Oratoire, dans un petit appartement qu'il y avait, que le chancelier se retirait les* BONNES FÊTES. (St-Simon.)

> Que d'une serge honnête elle ait son vêtement,
> Et ne porte le noir qu'aux *bons jours* seulement.
> MOLIÈRE.

‖ *Faire son bon jour,* Communier.

— *Bonne heure,* Heure matinale ou relativement précoce : *Se lever, se coucher de* BONNE HEURE. *Il est encore de trop* BONNE HEURE *pour s'en aller.* ‖ Signifie aussi Epoque relativement précoce : *Ces arbres ont fleuri de* BONNE HEURE. *Imprimez de* BONNE HEURE *dans leurs cœurs les maximes de la vertu.* ‖ *A la bonne heure,* Manière d'exprimer son approbation pour une chose, quand les circonstances antérieures ne donnaient pas si bon espoir, ou quand l'approbation vient seulement de l'indifférence. V. HEURE.

— *Bonne société, bonne compagnie,* Société, compagnie composée de personnes distinguées par leurs manières, leur éducation, leur fortune, leur naissance : *Recevoir chez soi* BONNE SOCIÉTÉ. *Ne voir que la* BONNE COMPAGNIE. *C'est un homme de* BONNE SOCIÉTÉ, *de* BONNE COMPAGNIE. *On voit rarement ici de ces tas de désœuvrés qu'on appelle la* BONNE COMPAGNIE. (J.-J. Rouss.) *La* BONNE COMPAGNIE *avait autrefois le privilége de juger ce qui est bien.* (H. Beyle.) ‖ *Bonne maison,* Maison, famille honorable et où règne une certaine aisance : *Elle est cuisinière dans une* BONNE MAISON. *Il travaille dans les* BONNES MAISONS. *Il est d'une* BONNE *ou de* BONNE MAISON. ‖ *Faire une bonne maison,* Faire très-bien ses affaires, amasser du bien : *Avec de l'activité et de l'économie, on* FAIT *presque toujours* UNE BONNE MAISON.

— *Bon ton,* Manière de parler, de se tenir, de s'habiller, conforme au bon goût et aux usages de la bonne société : *Un homme, une femme du* BON TON. *On ne prend le* BON TON *que dans la fréquentation des gens du monde. Le goût est en littérature comme le* BON TON *en société.* (Mme de Staël.) *Il n'y a point de* BON TON *sans un peu de mépris.* (J. Joubert.) ‖ Façon de parler ou d'agir qui est à la mode, qui est généralement pratiquée : *Il a été de* BON TON *de ne pas croire en Dieu.*

— *Bon bout,* Côté, situation favorable : *Dans cette affaire, il a le* BON BOUT, *il tient le* BON BOUT.

— *Bon marché,* Conditions avantageuses pour l'acheteur : *Le* BON MARCHÉ *est l'effet naturel de l'abondance. Acheter à* BON MARCHÉ *et revendre cher, c'est le moyen le plus prompt, mais le moins facile de s'enrichir.*

— *A bon compte,* A prix modéré, à bon marché : *Avoir une marchandise à* BON COMPTE. ‖ *Homme de bon compte,* Homme qui rend des comptes exacts, et généralement homme probe et fidèle : *Je vois que vous êtes un* HOMME DE BON COMPTE. ‖ *Etre de bon compte,* Etre juste, franc, sincère, faire ou avouer ce qu'on reconnaît comme vrai : *Il faut* ÊTRE DE BON COMPTE, *un enfant ne peut avoir la raison d'un homme.* SOYEZ DE BON COMPTE, *vous n'avez pas été fâché de ce petit accident. Voyons,* SOYONS DE BON COMPTE, *n'ai-je pas assez attendu?* ‖ *Rendre bon compte d'une chose,* En répondre : *Il m'*A RENDU BON COMPTE *de l'argent que je lui ai remis.* ‖ Expliquer d'une façon satisfaisante comment on a exécuté un ordre, rempli une mission, etc. : *Soyez tranquille, je* VOUS RENDRAI BON COMPTE *de sa conduite.*

> Exécutez cet ordre et m'en *rendez bon compte.*
> ROTROU.

> Tu m'as commis ton sort, je t'en *rendrai bon compte.*
> CORNEILLE.

> On vous *rendra bon compte* et des deux rois et d'elles.
> CORNEILLE.

‖ *Vous m'en rendrez bon compte,* Je saurai vous en faire repentir, vous en serez châtié. ‖ *Son compte est bon,* On lui fera un mauvais parti, sa punition est assurée : *S'il y revient,* SON COMPTE EST BON. *Il est pris, c'est assez;* SON COMPTE EST BON.

— *Bon argent,* Monnaie qui est de bon aloi, qui a cours. ‖ *Jouer bon jeu, bon argent,* Jouer loyalement et payer si l'on perd. ‖ *Y aller bon jeu, bon argent,* Agir sérieusement et vivement. Se dit surtout des gens qui se querellent, qui se battent : *On a cru d'abord qu'ils plaisantaient, mais ils* Y ALLAIENT BON JEU, BON ARGENT. ‖ *Prendre pour de bon argent,* Regarder comme vrai, comme sérieux ce qui ne l'est pas : *Quoi! tu* PRENDS POUR DE BON ARGENT *ce que je viens de dire?* (Mol.) ‖ *Prendre pour bon,* Se dit dans le même sens : *Je fis semblant de* PRENDRE POUR BON *tout ce qu'il lui plut de dire.* (De Retz.) ‖ *Pour de bon,* Sérieusement, sans feinte : *Ils se battent* POUR DE BON. Cette locution est surtout employée par les enfants.

— *Bon visage,* Air de santé : *Comment allez-vous? je vous trouve* BON VISAGE. ‖ Air gracieux que l'on prend pour être agréable à quelqu'un.

> Je l'entretins hier et lui fis *bon visage.*
> CORNEILLE.

‖ *Bonne mine,* Air joyeux et affectueux : *Il vous fera* BONNE MINE, *bien qu'il vous en veuille au fond du cœur.* ‖ *Faire bonne mine à mauvais jeu,* Dissimuler le mécontentement qu'on éprouve, le mauvais état où l'on est.

— *Bonne grâce,* Tournure, manières, façons élégantes et gracieuses : *Elle chante, elle danse, elle parle, elle rit avec beaucoup de* BONNE GRÂCE. ‖ Aménité gracieuse : *Elle me l'a accordé avec beaucoup de* BONNE GRÂCE. ‖ Faveur aimable : *C'est une* BONNE GRÂCE *qu'il vous a faite.* ‖ Amitié douce et bienveillante : *Je suis dans ses* BONNES GRÂCES. *Tâchez de vous attirer ses* BONNES GRÂCES. *Il préférait à tout les* BONNES GRÂCES *du roi.* (Boss.) Ne s'emploie guère qu'au pluriel. ‖ *N'avoir pas bonne grâce à faire quelque chose,* Ne pouvoir la faire convenablement, décemment : *Un fils* N'A PAS BONNE GRÂCE *à reprendre son père.* ‖ *Bonnes grâces d'un lit,* Etoffes qu'on attachait autrefois au chevet et au pied d'un lit, pour accompagner les grands rideaux : *Il s'y trouvait un grand lit à colonnes, garni de rideaux, de* BONNES GRÂCES *et d'un couvre-pied en serge rouge.* (Balz.)

— *Bonne bouche,* Arrière-goût agréable et persistant : *L'écorce d'orange fait* BONNE BOUCHE, *donne* BONNE BOUCHE. ‖ Impression agréable que l'on réserve pour la fin : *Garder quelque chose pour la* BONNE BOUCHE.

— *Bonne main* ou *Bonne plume,* Ecriture correcte, et aussi style facile et élégant. ‖ *Main bonne,* Vigueur dans la main, et aussi habileté manuelle : *Heureusement, j'ai la* MAIN BONNE, *et je ne lâchai pas la bride. Cet ouvrier a la* MAIN BONNE. ‖ Signifie encore Bonne chance, habitude de réussir dans ce que le hasard décide : *Laissez-moi jouer pour vous, j'ai la* MAIN BONNE. ‖ *En bonne main, en bonnes mains,* A la direction, sous la garde d'une personne capable, sûre, honnête : *Une affaire qui est en* BONNES MAINS. *Des capitaux qui sont en* BONNES MAINS.

> Chacun bénit tout haut l'arbitre des humains,
> Qui remet leur bon droit en de si *bonnes mains.*
> BOILEAU.

‖ Signifie aussi : Sous l'autorité, sous la surveillance d'une personne ferme, sévère, vigilante : *Il n'a qu'à se tenir, il est* EN BONNE MAIN. *Soyez tranquille, on le mettra* EN BONNES MAINS. ‖ *De bonne main, de bonne part, de bonne source,* D'une personne digne de foi : *Savoir une chose* DE BONNE PART, *la tenir* DE BONNE SOURCE, *l'avoir* DE BONNE MAIN.

— *Bonne jambe, Bon pied,* Aptitude à marcher vite et longtemps : *Je vois que vous avez* BON PIED. ‖ *Avoir bon pied, bon œil,* Se bien porter, être encore vigoureux : *Il touche à la soixantaine, mais il* A *encore* BON PIED, BON ŒIL. ‖ Signifie aussi Etre très-vigilant, être continuellement sur ses gardes : *C'est un homme aussi alerte que peu délicat, avec lequel il faut* AVOIR BON PIED, BON ŒIL. ‖ *Bon pied, bon œil!* Prenez garde à vous, faites grande attention :

> Courage, Valentin, ferme! *bon pied, bon œil!*
> REGNARD.

‖ *Sur un bon pied,* Dans des conditions, dans une position avantageuse : *On m'a dit que vous étiez* SUR UN BON PIED *à la cour, et déjà riche comme un juif.* (Le Sage.) ‖ *Mettre quelqu'un sur un bon pied,* Lui procurer de grands avantages, et, dans un autre sens, le ranger à son devoir, le contraindre à faire ce qu'on souhaite de lui. ‖ *Mettre une chose sur un bon pied,* Lui donner une tournure, une allure, une marche convenable : *Sa maison, qu'elle* N'AVAIT *jamais* MISE SUR UN BON PIED, *se remplissait de canaille.* (J.-J. Rouss.)

— *Bon plaisir,* Consentement, agrément : *Je ne le ferai que si c'est votre* BON PLAISIR. *L'affaire sera poussée sous votre* BON PLAISIR. *On ne fera cette démarche que sous votre* BON PLAISIR, *que sauf votre* BON PLAISIR. ‖ Volonté tyrannique et capricieuse. On le dit surtout en parlant des gouvernements absolus : *Le régime du* BON PLAISIR. *L'arbitraire, c'est le* BON PLAISIR *dans la violence.* (E. de Girard.) ‖ *Bon vouloir,* Bonne volonté, disposition bienveillante : *Le* BON VOULOIR *n'est jamais sans fruit.* (Lamenn.) *Sa vieille jument fit des merveilles d'adresse et de* BON VOULOIR *dans*

les chemins effrayants qu'ils eurent à suivre pour gagner leur gîte. (G. Sand.) ‖ *Bon office,* Aide, service, assistance, protection : *Il faut que je te récompense des* BONS OFFICES *que tu m'as rendus.* (Mol.) *Elle offrait ou rendait ses* BONS OFFICES. (Fléch.)

— *Bonne opinion,* Idée favorable : *On a* BONNE OPINION *de vous. Ne pensez-vous pas que la* BONNE OPINION *de soi-même et la complaisance qu'on a pour ses ouvrages est un des péchés les plus dangereux?* (Pasc.)

— *Bon esprit,* Esprit juste, raison droite : *Comme le bon sens, plus utile que brillant, le* BON ESPRIT *est le meilleur et le plus sûr ami de l'homme.* (S.-Dubay.) ‖ Sentiments droits et honnêtes : *Etre animé d'un* BON ESPRIT. *Il règne un* BON ESPRIT *dans cette maison.*

> Le bon cœur fait le *bon esprit.*
> DELILLE.

— *Bon courage,* Espoir, confiance qui donne du cœur : *Ayez* BON COURAGE, *cela se passera.* BON COURAGE, *mon ami! on vous aidera.*

— *Bon exemple,* Conduite, action qui excite les autres à bien agir : *Donner, suivre le* BON EXEMPLE. *Les* BONS EXEMPLES *ne sont jamais perdus. La vieillesse est de* BON EXEMPLE *et de* BON *conseil.* (J. Janin.)

— *Bon français,* Manière nette et vive de s'exprimer :

> Notre ennemi, c'est notre maître,
> Je vous le dis en *bon français.*
> LA FONTAINE.

— *Bon motif,* Intention d'épouser : *Courtiser une jeune personne pour le* BON MOTIF.

— *Bon droit,* Justice, équité, droit fondé et véritable : *Faire triompher le* BON DROIT. *Défendre son* BON DROIT. ‖ *A bon droit,* Avec justice, avec raison : *C'est* A BON DROIT *qu'on a condamné cet homme. Si l'oisiveté est appelée* A BON DROIT *la mère de tous les vices, l'égoïsme peut s'en déclarer le père.* (S.-Dubay.)

— *Bonne guerre,* Guerre, attaque vigoureusement menée :

> Je ferai *bonne guerre* aux vanités du jour.
> VIENNET.

‖ *De bonne guerre,* Manière équitable de se défendre, d'attaquer, de disputer quelque chose à quelqu'un : *Vous avez profité de ma simplicité; ce n'est pas de* BONNE GUERRE.

— *Bon prince,* Personne facile, indulgente et simple, qui exerce avec bonté le pouvoir dont elle est revêtue : *Allons, soyez* BON PRINCE, *donnez à votre femme ce qu'elle vous demande.* ‖ *Bonne pâte,* Caractère fort doux : *C'est une* BONNE PÂTE *d'homme. Il est si* BONNE PÂTE !

— *Courte et bonne,* Vie de plaisirs, qui ruine promptement la santé; c'est une allusion à une phrase attribuée à la duchesse de Berry, fille aînée du Régent, fameuse par ses déportements. Si l'on en croit la tradition, cette princesse, morte à vingt-quatre ans, aurait fait cette réponse aux observations qu'on lui adressait sur le danger d'abréger sa vie par ses excès.

‖ *Bon jour, bonne œuvre,* Se dit d'une bonne action, et souvent, par ironie, d'une mauvaise action faite un jour de grande fête : *Il a volé le jour de Pâques, le jour de la Pentecôte,* BON JOUR, BONNE ŒUVRE.

> La drôlesse un matin s'en vint, *bon jour, bonne œuvre,*
> Jusqu'à notre maison porter ce beau chef-d'œuvre.
> REGNARD.

— *Bonne ville,* Nom donné, dans l'ancienne monarchie, à un certain nombre de villes importantes : *Une députation fut envoyée au roi pour le supplier de revenir en sa* BONNE VILLE *de Paris.* (De Retz.)

— *Une bonne fois,* Enfin, définitivement : *Voyons, expliquons-nous* UNE BONNE FOIS. *Cette façon d'argumenter me lavera peut-être* UNE BONNE FOIS *du reproche de négligence.* (Beaumarch.)

— *Bel et bon,* Irréprochable, parfait; proprement, à la fois utile et agréable :

> Lorsque dans un haut rang on a l'heur de paraître,
> Tout ce qu'on fait est toujours *bel et bon.*
> MOLIÈRE.

‖ Se dit par une sorte de concession oratoire que l'on corrige immédiatement par une restriction : *Tout cela est* BEL ET BON, *mais il n'est pas moins évident que vous avez eu tort.*

— *A bon escient,* Avec connaissance de cause : *Ne parler d'une chose qu'*À BON ESCIENT. ‖ *A bonnes enseignes,* Pour de justes raisons, ou avec des sûretés, des garanties : *Ne punir, ne payer qu'*À BONNES ENSEIGNES. *Est-ce ainsi que vous exercez votre élève à cet esprit de critique judicieuse qui ne se laisse jamais imposer qu'*À BONNES ENSEIGNES? (J.-J. Rouss.)

— *En bonne part,* Dans un sens favorable : *Ce mot, cette expression se prend* EN BONNE PART. *Prendre, expliquer, interpréter une chose* EN BONNE PART.

— *Etre de bonne composition,* Etre d'une humeur, d'un caractère facile, aisé à gagner ou à séduire, et aussi n'avoir pas la probité nécessaire pour résister à la corruption : *C'est un homme doux et* DE BONNE COMPOSITION. *Ce député* EST DE BONNE COMPOSITION, *le ministère en aura facilement raison. Il est des femmes très-fières, et cependant* DE *très-*BONNE COMPOSITION.

— *Etre bon, bien bon, trop bon,* Se dit, comme formule de politesse, pour remercier d'une offre ou d'un service accepté ou non : *Vous* ÊTES BIEN BON, *monsieur. Vous* ÊTES TROP BONNE, *madame.* ‖ S'emploie aussi, par euphémisme, au lieu de Etre simple, crédule, naïf ou complaisant à l'excès : *Vous* ÊTES BIEN BON *de les croire. Ne* SOYEZ *pas* SI BON *que de vous y fier.*

> . . . Ah! vraiment je *suis bonne*
> De leur ouvrir ma porte; ils pensent que je suis
> Fort en peine de ma personne.
> LA FONTAINE.

— *C'est bon,* Locution usitée pour exprimer qu'on est satisfait, qu'on approuve ce qui a été fait ou dit, qu'on n'y contredit pas, ou même qu'on y est indifférent : *Ce monsieur a dit qu'il allait revenir.* — C'EST BON, *je l'attendrai. Je ne puis vous les laisser à moins.* — C'EST BON, *gardez-les.* ‖ Il exprime souvent, par une sorte d'ironie, le dépit que l'on éprouve : C'EST BON, *je me vengerai. Il ne veut pas répondre?* C'EST BON, *je vais le faire parler.* ‖ *Il est bon là!* Se dit d'une personne qui fait des propositions déplacées, qui avance ou fait quelque chose d'exorbitant : IL EST BON LÀ *de venir parler pour les autres!* IL EST BON LÀ *avec ses recommandations!* ‖ *C'est bon à vous, à lui,* C'est à vous, c'est à lui que cela appartient, que cela convient : *Je n'oserai jamais recommencer,* C'EST BON À VOUS. *Je ne veux plus y aller,* C'EST BON À LUI. S'emploie très-souvent en mauvaise part.

— *Il est bon,* Il est juste, convenable, utile : IL EST BON *que vous sachiez comment cela s'est passé.* IL EST BON *de ne pas s'endormir là-dessus.* IL EST BON *à l'homme de se dévouer à Dieu.* (Fléch.) IL EST BON *d'être philosophe, il n'est guère utile de passer pour tel.* (La Bruy.) IL EST BON *quelquefois de ne point faire semblant d'entendre les choses qu'on n'entend que trop bien.* (J.-J. Rouss.) IL N'EST *pas* BON *d'apprendre la morale aux enfants en badinant.* (J. Joubert.) IL EST BON *de se prosterner dans la poussière quand on a commis une faute, mais* IL N'EST *pas* BON *d'y rester.* (Chateaubr.) IL N'EST *jamais* BON *que le pouvoir puisse tout.* (Guizot.) *Il n'est pas fort nécessaire de se consoler de ses défauts, mais* IL EST BON *de les connaître.* (Mme Guizot.) IL EST BON *de ne pas donner trop de vêtements à sa pensée.* (Ste-Beuve.)

> *Il est bon* qu'un mari nous cache quelque chose.
> CORNEILLE.

> *Il est bon* cependant de la faire saisir.
> CORNEILLE.

> *Il est bon* de vous dire en passant, notre ami,
> Qu'à Rome il faut agir en galant et demi.
> LA FONTAINE.

‖ Cela est bien imaginé :

> Par ma barbe! dit l'autre, *il est bon,* et je loue
> Les gens bien sensés comme toi.
> LA FONTAINE.

‖ *A quoi bon?* Pourquoi? pour quel motif? pour quelle raison? À QUOI BON *ce mystère?* À QUOI BON *ces grands mots?* À QUOI BON *s'en défendre?*

> Eclatez, mes douleurs; *à quoi bon* vous contraindre?
> CORNEILLE.

> *A quoi bon* tant d'efforts, de larmes et de cris?
> BOILEAU.

> *A quoi bon,* quand la fièvre en nos artères brûle,
> Faire de notre mal un secret ridicule?
> BOILEAU.

> Pourquoi, dans ton œuvre céleste,
> Tant d'éléments si peu d'accord?
> *A quoi bon* le crime et la peste?
> O Dieu juste, pourquoi la mort?
> A. DE MUSSET.

‖ On a dit aussi *A quoi bon de* suivi d'un infinitif : A QUOI BON DE *dissimuler?* (Mol.)

> Ah! j'enrage! *à quoi bon de* te cacher de moi?
> MOLIÈRE.

Cette tournure n'est pas à imiter, le verbe à l'infinitif, dans ces locutions, devant servir logiquement de sujet.

— *Trouver bon,* Approuver, permettre : TROUVEZ BON *que nous cessions désormais tout commerce entre nous.* (J.-J. Rouss.) *Je* TROUVE *fort* BON *que les hommes s'assemblent quelquefois pour raisonner, même à table.* (J. de Maistre.)

> *Trouvez bon* qu'avec vous mon cœur s'ose expliquer.
> CORNEILLE.

> . . . . . . Au moins, c'est une affaire
> Que vous *trouverez bon,* monsieur, que je diffère.
> QUINAULT.

‖ Juger à propos, se décider à : IL A TROUVÉ BON *de faire une querelle à son ami. On ne m'accusera pas de m'être fort occupé jusqu'ici des critiques qu'on* A TROUVÉ BON *de diriger contre mes écrits.* (B. Const.)

— *Tout lui est bon,* Rien ne lui répugne, il prend tout, il accepte tout : *C'est un glouton plutôt qu'un gourmand,* TOUT LUI EST BON, *pourvu qu'il s'emplisse l'estomac. Les voleurs ont tout emporté : argent, meubles, linge,* TOUT LEUR A ÉTÉ BON. *Oui, j'en conviens,* TOUT M'ÉTAIT BON : *le plaisir, l'étude, la table, la philosophie.* (Marmont.) TOUT EST BON *à qui se défend.* (E. de Girard.) ‖ *Trouver tout bon,* S'accommoder indifféremment de tout : *Il n'est pas difficile en fait de nourriture, il* TROUVE TOUT BON.

— *Faire bon, bonne,* Se porter caution de : *Vous pouvez compter sur cinquante pistoles, je vous en* FAIS BON. (Le Sage.)

> Je prends sur moi sa dette, et je vous la *fais bonne.*
> CORNEILLE.

‖ Assurer la possession à : *Je vous* FAIS BON *seulement de mon cœur, et vous réponds d'une sincérité pareille à la vôtre.* (L.-J. de Balz.) ‖ Confirmer, appuyer : *Cela donnait mauvaise opinion de son esprit, et son esprit* FAISAIT BON *sur tout ce que l'on en croyait.* (Hamilton.)

— *Faire le bon apôtre,* Contrefaire l'homme de bien.

— *La donner bonne,* Avancer quelque chose d'incroyable, d'exorbitant; faire une proposition tout à fait inacceptable :

> . . . . . Vous me *la donnez bonne.*
> J'ai six cousines, moi, que je vous abandonne.
> VOLTAIRE.

‖ *La garder bonne,* Garder rancune : *M. du Maine n'osa répondre une parole; sans doute qu'il la lui* GARDA BONNE. (St-Sim.) *Malgré tant de belles avances, il la lui* GARDAIT BONNE, *et lui lâchait volontiers quelques brocards.* (St-Sim.)

— *Comme bon me semble, vous semble, lui semble, a semblé, semblera,* A ma guise, à votre guise, à sa guise; à mon gré, à votre gré, à son gré : *Je ferai* COMME BON ME SEMBLERA. *Agissez* COMME BON VOUS SEMBLE.

> Usez-en *comme bon vous semble.*
> CORNEILLE.

— Loc. prov. *N'être bon ni à rôtir ni à bouillir,* N'être propre à rien, en parlant d'une personne ou d'une chose : *Il n'entend rien, il ne sait rien, il ne fait rien, il* N'EST BON NI À RÔTIR NI À BOUILLIR. *Que voulez-vous faire de cela? Ce* N'EST BON NI À RÔTIR NI À BOUILLIR. ‖ *N'être pas bon à jeter aux chiens,* Etre repoussé, rejeté de tous : *Dans notre société, un homme sans argent* N'EST PAS BON À JETER AUX CHIENS. ‖ *Etre bon comme le bon pain,* Etre d'une extrême bonté, d'une grande douceur. ‖ *Tout cela est bel et bon, mais l'argent vaut mieux,* Nous ne voulons point nous laisser leurrer par de belles paroles, de belles promesses. ‖ *Les bons maîtres font les bons valets,* Les valets servent bien les maîtres doux et indulgents. ‖ *Les bons comptes font les bons amis,* Il faut régler exactement les comptes, pour rester d'accord avec ses débiteurs ou ses créanciers. ‖ *A quelque chose malheur est bon,* On tire quelque profit des accidents les plus fâcheux :

> Quand le *malheur* ne serait *bon*
> Qu'à mettre un sot à la raison,
> Toujours serait-ce à juste cause
> Qu'on le dit *bon à quelque chose.*
> LA FONTAINE.

‖ *A bon entendeur salut,* Tâchez de comprendre, et faites-en votre profit. ‖ *A bon chat, bon rat,* Contre qui attaque, il est à propos de se bien défendre. Signifie aussi Si l'on a bien attaqué, l'adversaire ne s'est pas moins bien défendu. ‖ *A bon vin point d'enseigne,* Il n'est pas nécessaire de vanter ce qui est bon. ‖ *Ce qui est bon à prendre est bon à rendre,* Si l'on a commis la faute de voler, il n'est jamais trop tard pour restituer ce qu'on a pris. Beaumarchais a retourné plaisamment ce proverbe, et a dit : *Ce qui est bon à prendre est bon à garder.* ‖ *Qui bon l'achète bon le boit,* Pour avoir des choses de bonne qualité, il faut y mettre le prix. ‖ *Bon droit a souvent besoin d'aide,* Le droit ne prévaut pas toujours contre la force. ‖ *Une bonne fuite vaut mieux qu'une mauvaise attente,* Il vaut encore mieux prendre la fuite, si le cas l'exige, que d'attendre par opiniâtreté ou par témérité. ‖ *Aux bonnes fêtes, les bons coups,* Les malfaiteurs profitent des réunions des jours de fête pour faire leurs coups.

— Jurispr. *Bonnes mœurs,* Moralité légale : *On ne peut déroger par des conventions particulières aux lois qui intéressent les* BONNES MŒURS, *ainsi est nulle l'obligation dont la cause est immorale.* (C. Nap.) ‖ *Bonne vie et mœurs,* Conduite régulière et particulièrement pure au point de vue des mœurs. Cette locution est surtout usitée dans l'expression *Certificat de bonne vie et mœurs,* Certificat qui atteste la moralité de la personne à laquelle il est délivré. D'ordinaire, il doit être produit quand on sollicite une faveur, un emploi, ou même qu'on se propose d'exercer une profession soumise à l'autorisation administrative. L'étudiant qui prend sa première inscription, l'aspirant instituteur, l'aspirant douanier, et même le chasseur qui demande un port d'armes, doivent fournir un certificat de *bonne vie et mœurs.* Les maires, juges de paix, commissaires de police, ont qualité pour le délivrer.

— Mar. *Bon vent,* Vent qui permet d'avancer sans louvoyer. ‖ *Bon frais,* Vent assez fort, et favorable. ‖ *Bon bord,* Celui qui, quand on louvoie, se rapproche le plus de la route à faire. ‖ *Bonne tenue,* Fond auquel l'ancre s'attache solidement. ‖ *Bon bout,* Bout de grelin qui reste à bord lorsqu'on toue dessus. ‖ *Bon quart!* Cri que les marins de garde pendant la nuit poussent de demi-heure en demi-heure. ‖ *Porter bon plein,* Eviter de gouverner trop près, et défier avec la barre les lans qu'on pourrait faire au vent, afin d'avoir toujours un peu de largue dans les voiles. ‖ *Faire bon bras,* Brasser au vent quand il devient favorable. ‖ *Faire bonne main,* Amarrer un cordage roide et sans filer. ‖ *Faire bon tour,* Tourner, au changement de marée, de manière à défaire une croix ou un tour qu'on avait dans les câbles. ‖ *Bon de nage,* Se dit d'une embarcation facile à manier, qui obéit aisément à l'impulsion donnée par les avirons : *Canot* BON DE NAGE. *Chaloupe* BONNE DE NAGE.

— Comm. *Bonne première, bonne deuxième,* etc. Titres par lesquels on désigne les diverses sortes de sucre : *Cette qualité de sucre, connue dans le commerce sous la désignation de* BONNE QUATRIÈME, *devint le type de départ pour toute l'échelle des droits.* (Dict. d'écon. polit.) ‖ *Bon pour,* Formule d'approbation de la valeur souscrite dans un billet, qui doit être suivie de l'énonciation en toutes lettres de ladite valeur : BON POUR *mille francs.* BON POUR *cent hectolitres de blé.* ‖ Substantiv. : *Mettre le* BON POUR. *Votre billet est nul, vous avez omis le* BON POUR.

— Manég. *Galoper du bon pied,* Se dit d'un cheval qui, se mettant au galop, part du pied droit. ‖ *Mettre un cheval sur le bon pied,* Le faire partir du pied droit.

— Typogr. *Bonne feuille,* Feuille tirée après la mise en train, c'est-à-dire non comme épreuve à corriger, mais pour être mise en volume.

— Jeux. Se dit de la balle qu'on a reprise comme elle doit l'être, ou qui est tombée au delà de la corde et dans le jeu, ce dont le marqueur avertit au besoin par cette exclamation : *Bonne! La balle est* BONNE. — *Non, elle est dehors; non, elle est tombée sous la corde.* ‖ Au jeu de l'hombre, *Bon air,* Nom d'un hasard qui consiste dans la réunion d'un sans prendre avec quatre matadors : *Avoir* BON AIR. ‖ *Bonne couleur,* Séquence principale, au whist.

— Il existe certaines expressions dans la composition desquelles entre l'adj. *bon, bonne,* sans être joint au second mot par un trait d'union, telles que *bonne foi, bon sens.* Ces expressions ne rappellent assurément à l'esprit qu'une seule idée, parfaitement distincte; aussi les avons-nous placées à leur ordre alphabétique rigoureux. V. BONNE FOI, BON SENS.

— Substantiv. Ce qu'il y a de bon, ce qui est bon, par opposition à ce qui ne l'est pas : *Choisir le* BON *et laisser le mauvais. Entre toutes les expressions qui peuvent rendre notre pensée, il n'y en a qu'une qui soit la* BONNE. (La Bruy.) *Il y a bien des espèces de politesses : la politesse simple et bienveillante, c'est la* BONNE. (Mme Monmarson.)

> Nous n'avons mangé que les *bonnes.*
> FLORIAN.

‖ Personne douce, honnête, vertueuse. Dans le sens absolu, le masculin est seul usité, et l'est surtout au pluriel : *Les* BONS *et les méchants. Les méchantes femmes, par leur grand nombre, donnent plus de prix aux* BONNES. *Dieu a tout fait pour les* BONS *lorsqu'il les a faits bons.* (Max. persane.) *Les méchants persécutent les* BONS. (Pasc.) *Dieu fait luire son soleil sur les* BONS *et sur les méchants.* (Boss.) *Ainsi la cruelle guerre moissonne les* BONS *et épargne les méchants.* (Fén.) *Le méchant se fait centre de toutes choses; le* BON *mesure son rayon et se tient à la circonférence.* (J.-J. Rouss.) *Il n'y a d'heureux que les* BONS, *les sages et les saints.* (J. Joubert.) *Le* BON *croit à la vertu; il la regarde comme son véritable bien, et il l'aime.* (Lamenn.) *Il y a pour les* BONS *des récompenses certaines, et des châtiments assurés pour les méchants.* (Lamenn.)

> Montrez-lui comme il faut régir une province,
> Remplir les *bons* d'amour et les méchants d'effroi.
> CORNEILLE.

— Fam. *C'est un bon,* C'est un homme solide, sur lequel on peut compter.

— *Mon bon, ma bonne,* Mon cher, ma chère, mon ami, mon amie. Ce terme affectueux, qui ne s'emploie plus guère au masculin dans le nord, est très-fréquent dans la bouche des Marseillais : *Qu'as-tu,* MA BONNE, *que veux-tu?* (Balz.) *Méfiez-vous,* MON BON, *le mariage vous engraisse : vous prenez du ventre.* (E. About.)

> Quelle joie, en effet, quelle douceur extrême
> De s'entendre appeler petit cœur ou *mon bon!*
> BOILEAU.

‖ S'emploie quelquefois, au féminin, avec un sens de dédain ou de supériorité : *Payons de hardiesse... Je ne vous connais pas,* MA BONNE. (Le Sage.)

— Prov. *Aux derniers les bons,* Ce qui reste aux derniers, après que les autres ont choisi, est souvent ce qu'il y a de meilleur.

— s. m. Ce qui est bon, louable, digne d'approbation : *Cet enfant a du* BON. *Le* BON *est ce qui est de l'institution générale de Dieu, et conforme à la nature et à la raison.* (Leibnitz.) *On peut hasarder dans toutes sortes d'ouvrages d'y mettre le* BON *et le mauvais; le* BON *plaît aux uns, le mauvais aux autres.* (La Bruy.) *J'ai reconnu du* BON *dans cette fille.* (Regnard.) *Le* BON *n'est que le beau mis en action.* (J.-J. Rouss.) *Le* BON *et l'honnête ne dépendent point des jugements des hommes, mais de la nature des choses.* (J.-J. Rouss.) *Le* BON *et le beau ne sont pas absolus, ils sont relatifs au caractère de celui qui en juge, et à la manière dont il est organisé.* (Condill.) *La nature joint toujours le* BON *au beau et l'utile à l'agréable.* (B. de St-P.) *Le* BON *est la condition principale du beau.* (Lemontey.) *De quoi se compose le souverain* BON? *De deux éléments : vertu et bonheur.* (Kant.) *La morale étudie le* BON, *la philosophie cherche le vrai.* (Royer-Collard.)

> La critique a du *bon;* je l'aime et je l'honore.
> VOLTAIRE.

> Que le *bon* soit toujours camarade du beau,
> Dès demain je chercherai femme.
> LA FONTAINE.

> . . . . Ces malheureux rois,
> Dont on dit tant de mal, ont du *bon* quelquefois.
> ANDRIEUX.

> . . . . . Ma foi, c'est grand dommage;
> Je trouvais du *bon,* moi, dans ce mauvais ouvrage.
> C. DELAVIGNE.

— Ce qu'il y a de bon, d'utile, d'avantageux :

Enfin le *bon* de tout, c'est qu'à d'autres qu'à lui
On ne peut vous lier que vous ne disiez oui.
MOLIÈRE.

‖ Gain, profit : *Avoir du* BON *dans une affaire, dans un traité.* ‖ Ce qu'il y a de piquant, de plaisant : *Le* BON *de l'histoire est qu'il ne s'aperçut de rien.* (Acad.) *Le* BON *de l'affaire, c'est qu'il amusera mes amis.* (Volt.)

Le *bon* est qu'en courant il a perdu sa botte.
REGNARD.

— Avantage, agrément : *Je n'ai guère eu de* BON *dans ma vie. On ne perdrait pas tout, on aurait du moins quelques moments de* BON. (Massill.) *On souffre de partout ; il y a cependant du* BON *dans la vie.* (Volt.) *Il a eu trois jours de* BON, *on a su en profiter.* (Michelet.)

— Marchandise de bonne qualité : *Je vous vends du* BON. *Prenez du* BON *; le* BON *n'est jamais trop cher.* ‖ Mets, vin, boisson de bonne qualité : *Je ne* BOIS *que du* BON. *Servez du* BON.

— Loc. adv. *Tout de bon*, *pour tout de bon*, *pour de bon*, Sérieusement, véritablement : *Je ne le disais pas* TOUT DE BON. (Pasc.) *Elle dit en montant sur l'échafaud : C'est donc* TOUT DE BON? (Mme de Sév.) *Prenez-vous* TOUT DE BON *des mesures pour commencer une nouvelle vie?* (Massill.) *S'il se peut enferrer* TOUT DE BON, *nous nous ôtons du pied une fâcheuse épine.* (Mol.) *Bon ! dit Danglars, me voilà capitaine par intérim, et si cet imbécile de Caderousse peut se taire, capitaine* TOUT DE BON. (Alex. Dum.) *Tous les hommes croient que les femmes les aiment* POUR DE BON. (L.-J. Larcher.)

Tout de bon, la nouvelle est pour moi bien charmante.
DESTOUCHES.

Je ne reconnais point, pour moi, quand on se moque.
Parlez-vous *tout de bon ?* . . . . . .
MOLIÈRE.

Il arrangeait si bien ses scènes et ses rôles,
Qu'on croirait bien souvent que c'est *tout de bon*, da!
ANDRIEUX.

— Loc. adv. *A la bonne*, Bonnement, naturellement, sans façon : *Dans les capitales qui passent pour avoir la police la mieux organisée, la finesse des voleurs a renchéri sur la prudence des policemen, et on vole à Paris et à Londres comme à Rome, où ces choses-là se font* À LA BONNE. (E. Roux.) ‖ *En voilà une bonne!* Voilà une bonne charge, une chose fort drôle, fort singulière, bien digne d'être notée. ‖ *En dire, en conter de bonnes*, Dire des choses extraordinaires, peu croyables : *Ce voyageur nous* EN A DIT DE BONNES. ‖ *En dire, en écrire de bonnes*, Faire de vertes réprimandes, de vive voix ou par écrit : *Mme du Châtelet va vous* EN ÉCRIRE *sur cela* DE BONNES. (Volt.) *Votre Majesté lui* EN DIRAIT DE BONNES *sur l'horreur d'avoir excité une guerre civile.* (Volt.) ‖ *Etre dans ses bonnes*, Etre d'agréable humeur, être dans de bonnes dispositions : *Leurs Majestés*, ÉTANT DANS LEURS BONNES, *dit-il, veulent-elles me permettre de leur présenter mon successeur?* (Balz.) ‖ *A la bonne franquette*, Franchement, ingénument. V. FRANQUETTE.

— Typogr. *Bon à tirer*, Epreuve contenant les dernières corrections de l'auteur ou de l'éditeur, et qui est renvoyée à l'imprimerie avec cette mention : *Bon à tirer après correction*, suivie de la griffe ou au moins des initiales du signataire, pour indiquer que le tirage peut avoir lieu : *Donner son* BON À TIRER. *Nous n'avons pas le* BON À TIRER.

— Hortic. *Le gros bon, le petit bon*, Nom de deux variétés de pommes peu estimées.

— Jeux. Au reversi, Nom de différents payements : *La première, la deuxième* BONNE. ‖ Nom de la dernière levée au reversi et à quelques autres jeux de cartes : *Faire la* BONNE. ‖ *Première bonne*, Première levée au reversi.

— Hist. Agrément : *Le* BON *du roi, des ministres.* ‖ Vieille expression.

— Argot. *Avoir la bonne*, Aimer, être amoureux. ‖ *Etre de la bonne*, Etre heureux.

— s. f. Femme de service. V. BONNE à son ordre alphabétique.

— adv. N'est usité que dans quelques locutions : *Il* FAIT BON, Il fait un temps agréable, il fait beau temps : *Il* FAIT BON *ce matin. Il* FAISAIT BON *hier sur les bords de la rivière.* ‖ Il est agréable, commode de : *Il* FERAIT BON *se baigner à présent. Il ne* FAIT *pas* BON *courir quand on a dîné. Il ne* FAIT *pas* BON *avoir affaire à lui. Il ne* FAIT *pas* BON *voyager quand on ne voit goutte.* (Dider.) ‖ Il est curieux, amusant de : *Mais quand le bonhomme sortait de la basse-cour pour dire bonjour à ses moissons,* IL FAISAIT BON *voir sa haute taille et ses larges épaules se dessiner sur l'horizon.* (A. de Musset.) ‖ Fig. *Il ne fait pas bon*, Il y a quelque danger à courir : *Monsieur, je viens vous avertir qu'*IL NE FAIT PAS BON *ici pour vous.* (Mol.) ‖ *Il fait bon avec*, On vit très-bien avec, on n'a rien à craindre de la part de : IL FAIT BON AVEC *celui qui ne se sert pas de son bien à marier ses filles, pourvu que l'on ne soit ni ses enfants ni sa femme.* (La Bruy.) ‖ *Il y fait bon*, C'est un lieu, une situation où l'on est commodément, où l'on vit à son aise : *Je n'aime point ces amis des hommes, qui crient sans cesse aux ennemis de l'Etat : Nous sommes ruinés; venez,* IL Y FAIT BON. (Volt.)

— *Sentir bon*, Exhaler une odeur agréable : *Oh! que ces violettes* SENTENT BON ! (B. de St.-P.) *Ses cheveux, rabattus et peignés avec soin,* SENTAIENT BON. (Balz.)

— *Tenir bon*, Ne pas lâcher, résister à l'effort : TENEZ BON, *ne lâchez pas la corde. Les autres six chevaux* ONT TENU BON *jusqu'ici.* (Mme de Sév.) *Dans notre course furieuse, le carrosse* TINT BON, *pas un trait ne se rompit, pas un cheval ne s'abattit.* (J. Sandeau.)

L'arbre *tient bon ;* le roseau plie.
LA FONTAINE.

‖ Ne pas céder, ne pas se relâcher : TENIR BON *contre les attaques de ses ennemis. Econduit, il insiste ; repoussé, il* TIENT BON. (P.-L. Courier.) *Celui qui* TIENT BON *contre un choc violent tombe quelquefois sous la plus légère impulsion.* (F. Soulié.)

. . . Le greffe *tient bon*
Quand une fois il est saisi des choses ;
C'est proprement la caverne au lion :
Rien n'en revient. . . .
LA FONTAINE.

— *Coûter bon*, Coûter cher, coûter un bon prix : *Il lui en* COÛTA BON *pour se faire réhabiliter à la succession de son père.* (St-Simon.) S'emploie au pr. et au fig. V. COÛTER.

— Prov. *Il fait bon battre un glorieux*, parce qu'on n'a pas peur qu'il le dise. ‖ *Il fait bon vivre et ne rien savoir*, Il est avantageux et commode d'ignorer beaucoup de choses dont la connaissance ne pourrait que nous troubler.

— Fauconn. *Voler bon*, Etre bien dressé, bien affaîté, en parlant de l'oiseau de proie.

— Interj. Bien ! c'est cela, je vous approuve, voilà ce que je voulais : BON ! *vous vous y prenez bien.* BON ! *le voilà lui-même.*

Bon ! vers nous, à propos, je le vois qui s'avance.
BOILEAU.

‖ Par ironie : BON ! *voilà qui est bien ; nous plaiderons.* BON ! *c'est ainsi que vous répondez!* BON ! *voilà ce qu'il nous faut, qu'un compliment de créancier.* (Mol.)

— S'emploie au lieu de *bah!* avec les nuances de sens de ce dernier mot : BON ! *ce n'est pas possible.* BON ! *il y reviendra bien.* BON ! BON ! *il a de l'argent de reste pour se tirer d'affaire.* (Le Sage.)

Bon ! bon ! il faut apprendre à vivre à la jeunesse.
REGNARD.

Bon ! mourir quand on a si longtemps combattu !
DESTOUCHES.

— *Bon cela! Bon celui-là!* Formule d'approbation qui tombe sur la chose ou la personne qui viennent d'être désignées : BON CELA ! *ceci vaut mieux. De l'argent !* BON CELA ! *je suis sensible à cette éloquence.*

Voyons s'il est ici quelque poëte à lire.
Boileau ! *Bon celui-là !* j'aime fort la satire.
C. D'HARLEVILLE.

— **Gramm.** Avec certains substantifs, l'adjectif *bon* change de signification lorsqu'il est placé avant ou après : *bon air*, signifie air distingué ; *air bon* veut dire air qui annonce la bonté ; *bon médecin*, habile médecin ; *médecin bon* pour les malheureux, médecin bienfaisant ; *bon homme*, homme plein de candeur ; *homme bon*, plein de bonté, etc. Pour l'accord de *bon* après *avoir l'air*. V. AIR.

L'infinitif placé après *bon à* doit toujours être celui d'un verbe actif pouvant être remplacé par l'infinitif passif correspondant : *Ceci est bon à* SAVOIR, à être su. Mais on ne peut mettre après *bon à* un infinitif neutre ou pronominal. Il ne faut donc pas dire : *Un temps bon à* VOYAGER, *à* SE PROMENER ; il faut remplacer *à* par *pour*, ou s'exprimer de quelque autre manière.

— **Homonyme.** Bond.

— **Antonymes.** Malicieux, malfaisant, malin, mauvais, méchant, pervers, abominable.

Bon Pasteur (LE), nom sous lequel Jésus-Christ se désigna lui-même dans une parabole célèbre de l'Evangile. C'est sous cette invocation que s'est placée une communauté de religieuses dites du *Bon Pasteur*. Dans l'origine, ces religieuses se recrutaient exclusivement parmi les Madeleines repenties. Ce fut une protestante convertie, Marie-Madeleine de Ciz, veuve du sieur Adrien de Combé, qui eut l'idée de cette fondation, et la réalisa avec l'appui de Louis XIV, qui lui affecta une maison confisquée sur un protestant, plus une somme de quinze cents livres. L'exemple fut suivi, et des dons abondants vinrent faire prospérer cette œuvre, qui fut confirmée par lettres patentes de 1698 ; mais sa condition première fut modifiée : aux filles repentantes vint se joindre une classe de jeunes filles sages, qui se destinaient volontairement à l'état religieux. Cette communauté fut supprimée en 1790.

C'est maintenant au Canada que se trouvent les *dames du Bon Pasteur*, par suite du départ, en 1844, pour cette colonie, des quatre religieuses qui habitaient encore la France à cette époque. Plusieurs évêques des Etats-Unis ont introduit dans leurs diocèses des filles de cette communauté. Elles ont des refuges à Saint-Louis, à Philadelphie, à Louisville, etc.

Bons Cousins, nom donné aux membres d'une vaste association qui se forma au IVe siècle, sorte de compagnonnage qui réunissait les habitants des forêts, scieurs, fendeurs, bûcherons et charbonniers. A cette époque, rapporte la tradition, l'Allemagne et la Franche-Comté étaient couvertes de forêts vierges où habitaient des hommes à moitié sauvages. Des prêtres chrétiens conçurent le projet d'y pénétrer, l'Evangile à la main, et c'est à eux qu'on devrait la création de la société des charbonniers ou *Bons Cousins*, une des plus anciennes sociétés mystiques, la plus ancienne peut-être, que nous connaissions, celle qui, dans ses principes, a le plus de rapport avec l'institution du compagnonnage. L'initiation avait toujours lieu dans une forêt, et le cérémonial en était des plus curieux. Le récipiendaire était appelé *guêpier*. On étendait à terre une nappe blanche, sur laquelle on plaçait une salière, un verre d'eau, un cierge allumé et une croix. Prosterné, l'aspirant jurait par le sel et l'eau de garder fidèlement le secret de l'association. Après plusieurs épreuves, on lui indiquait les *signes*, *paroles* et attouchements mystérieux au moyen desquels il devait se faire reconnaître comme frère dans toutes les forêts. On lui expliquait aussi le sens allégorique prêté par les Bons Cousins aux objets exposés à sa vue : le linge blanc figurait le linceul dans lequel tout homme doit être un jour enseveli, le sel signifiait les vertus théologales, la croix était le signe de la rédemption, etc. Le néophyte apprenait aussi que la vraie croix était de houx marin, qu'elle avait soixante-dix pointes, et que les charbonniers honoraient saint Thiébault comme leur patron. Tout Bon Cousin devait exercer la charité, et s'il rencontrait un malheureux sur sa route, il était tenu de lui donner pain et pinte, c'est-à-dire du pain, du vin, cinq sous et une paire de souliers. De ce que les Bons Cousins se rendaient dans les villes voisines pour y vendre leur charbon, les jours de marché devinrent leurs jours de réunion, de manière que leurs assemblées se nommèrent *ventes*. Saint Thiébault, né en Brie, vers l'an 700, ordonné prêtre en Italie et solitaire en Souabe, fut l'un des principaux propagateurs de la charbonnerie, et, après sa condamnation et sa mort, les *Bons Cousins* se placèrent sous son patronage. Aujourd'hui, il n'y a plus guère que dans la forêt Noire et le département de la Haute-Saône où cette société se soit maintenue dans son principe primitif ; partout ailleurs, la charbonnerie a pris un caractère politique et est devenue le *carbonarisme*. L'association des Bons Cousins est toujours restée isolée des divers compagnonnages. Moins exclusive d'ailleurs que ceux-ci, elle s'agrégea des personnes de tous métiers et de toutes classes, auxquelles elle rendait à l'occasion tous les bons offices possibles, et, en cas de persécution, les affiliés trouvaient dans les forêts un inviolable asile et la protection des Bons Cousins.

Bon Berger (LE), ou le *Vray régime et gouvernement des bergers et bergères, composé par le rustique Jehan de Brie*, traité moral en vers français. Ce curieux monument de notre littérature parut en 1379. Jehan de Brie est un ancêtre de cet Agnelet matois et simplet, qui dupera plus tard le drapier Guillaume et l'avocat Pathelin ; mais c'est un Agnelet disert et lettré, qui a lu la Bible, Aristote et Virgile, tout en gardant ses moutons. L'autorité du roi couvre les hardiesses toujours discrètes du bon berger. Ce livre, inspiré et peut-être en partie dicté par Charles V, a un double sens, allégorique et pratique. La dernière partie n'est guère qu'un petit manuel de pâturage, d'astrologie et de médecine rustique à l'usage des troupeaux ; c'est l'embryon de nos almanachs modernes ; mais elle est précédée d'un long préambule, qui contient la pensée morale de tout l'ouvrage. C'est là que maître Jehan expose l'histoire de sa vie et de son éducation, la manière dont il a tour à tour étudié la théorie et la pratique, enfin les principes et les beautés du noble art de bergerie. La première maxime développée dans ce traité contient une allusion facile à saisir : *Qui n'entre par l'huis dans la bergerie n'est pas un loyal berger.* Le bon berger ne s'introduit pas furtivement comme un larron ; il n'imite pas ce roi de Navarre, Charles le Mauvais, de sinistre mémoire, qui tenta de surprendre Paris pendant la nuit ; ni ce Clément IV, qui vendit secrètement la chrétienté ; ni ces clercs subtils, qui s'emparent frauduleusement des prébendes et des bénéfices, et deviennent loups ravisseurs au lieu d'être les gardiens de leurs troupeaux. La franchise, la probité, pour arriver au gouvernement des brebis, tel est le principe fondamental du bon berger. Il n'aime pas les ingrats, les simoniaques, les ignorants qui se font appeler maître Robert ou maître Pierre, sans avoir aucune science, mais sous couleur qu'ils remplissent une charge de procureur ou de notaire. Avec son air candide et sa naïveté rustique, il égratigne en passant ces personnages fourrés, gens de robe et de l'Eglise, qui se parent de peau plus que de science, et qui, par conformité de nature, préfèrent le poil de l'écureuil et de la fouine, bêtes grimpantes et malfaisantes, à l'humble toison des brebis ; mais la satire ne va jamais bien loin : elle compromettrait le roi. Après avoir lancé quelque innocente raillerie ou quelque beau trait d'érudition, l'auteur revient toujours à ses moutons. Le bon berger a des égards pour son troupeau. Il respecte en lui le droit naturel que nature a appris et enseigné à toutes les bêtes. S'il doit recourir aux châtiments, il le fait avec mesure, emplissant la houlette de terre légère, et ramenant ainsi les agneaux par douce correction à l'obéissance ; il n'use des verges, des lanières et du crochet qu'à l'égard des vieux moutons entêtés et récalcitrants. Aussi nul art au monde n'est-il plus délicat, plus noble et plus respectable que celui de bergerie. La Bible l'atteste : Abel, David, Juda, furent tous pasteurs. Pour l'apprendre, il n'est besoin ni de maléfices ni de science abstraite et mystérieuse, enfouie dans les livres de Varron, de Pline, de Diogène, de saint Augustin ou de saint Thomas ; il suffit d'avoir le cœur et le sens droits :

Bon sens naturel fut exquis
Pour montrer l'art de pastourie.

Et à qui s'adresse-t-il en parlant de la sorte ? Est-ce seulement aux pasteurs des champs ? En prenant congé du lecteur dans un petit adieu versifié, maître Jehan nous donne lui-même le secret de cette longue allégorie :

Les pasteurs portant *crosse et mitre*,
Voulans à cecy regarder,
Pourront apprendre maint chapitre,
Pour leurs ovilles bien garder.

« Ainsi se termine, dit M. Lenient, cette pastorale politique et morale, mélange de douce ironie et de conseils affectueux. Malgré ses prétentions littéraires, le livre est surtout un almanach, le livre vulgaire par excellence, le journal en permanence pour les populations des champs. En répandant les conseils de Jehan de Brie, Charles V organisait une propagande pacifique et morale au profit de l'ordre public et de la royauté. »

Bon Père (LE), comédie en un acte et en prose, de Florian, représentée pour la première fois à Paris, au Théâtre-Italien, en 1790. Florian, qui s'est toujours efforcé d'embellir le caractère d'Arlequin, après avoir présenté successivement ce personnage comme amant dans les *Deux Billets*, et comme époux dans le *Bon Ménage*, l'a ensuite offert comme père dans ce nouvel ouvrage, inspiré, affirme-t-on, par le spectacle des vertus domestiques de Carlin. Cet excellent Carlin eut le bon esprit de mourir juste assez à temps pour ne pas voir défigurer complétement son héros, l'Arlequin balourd, gourmand et quelque peu vicieux de la tradition, celui auquel il devait toute sa célébrité. M. de Florian, en créant un Arlequin vertueux et sentimental, portait un dernier coup à cette bouffonne figure barbouillée de suie, qui avait fait l'amusement de notre France spirituelle, et excité la verve de plusieurs générations d'auteurs *forts en gueule*, comme la servante de Molière. Cependant le *Bon Père* fut fort goûté en son temps ; Florian y avait semé quelques traits ingénieux. Quant au sujet, le voici : Arlequin, après avoir perdu sa chère Argentine et ses deux fils, a quitté Bergame, et est venu avec Nisida, sa fille unique, s'établir à Paris, où, jouissant de 60,000 livres de rente que lui a laissée un certain comte de Valcour, il tient un état très-brillant. Un jeune homme, Cléante, a rencontré Nisida, et en est devenu éperdument amoureux ; *mais, sans nom et sans fortune*, il ne conçoit aucun espoir. Seulement, pour voir de plus près l'objet de sa tendresse, il s'introduit chez Arlequin, et, quoique capitaine de cavalerie, se donne à lui comme secrétaire. Là, il voit tous les jours sa chère Nisida, et, sans lui avoir jamais parlé de l'amour qu'il ressent pour elle, il sait lui en inspirer un très-violent. Nisida, apprenant qu'on veut lui faire épouser un marquis, avoue franchement à son père les sentiments qu'elle a conçus pour Cléante, et le supplie de la mettre au couvent, espérant que l'absence *pourra guérir sa passion. Arlequin s'y* refuse, et lui promet seulement d'éloigner son secrétaire ; mais sa joie est au comble lorsque, s'acquittant de cette commission pénible pour son cœur, il apprend que Cléante est le fils de son bienfaiteur, le comte de Valcour. Il se dispose aussitôt à lui remettre tout le bien dont il jouit, en le priant simplement d'assurer de quoi vivre à sa fille. Cléante ne reprend l'immense fortune d'Arlequin que pour l'offrir à Nisida, dont la main, comme on doit bien le penser, ne lui est pas refusée. Telle est cette comédie, où Florian a mis plus de sentiment *et moins d'esprit que dans ses autres ouvrages* dramatiques.

Bon Garçon (LE), comédie en trois actes, en prose, par MM. Picard et Mazères, représentée pour la première fois sur le Théâtre-Français, le 16 mars 1829. Le *Bon Garçon* est le dernier caractère tracé par Picard, la dernière idée comique qui occupa cet esprit observateur et fécond ; c'est une œuvre posthume enfin, et qui compte parmi les meilleures de l'auteur du *Collatéral* et de la *Petite Ville*. Fauville est un *bon garçon*, ou plutôt un bon vivant, toujours gai, sans souci, sans humeur, sans intolérance, parce qu'il est sans capacité, sans opinions, sans principes ; habile ordonnateur de fêtes, grand prometteur de places, complaisant par calcul, égoïste par instinct, il exploite avec adresse sa renommée de bonhomie et de dévouement banal ; c'est le Tartufe de l'épicurisme sentimental. Comme Tartufe, il a son Orgon ; c'est un banquier stupide, M. Beaugrand, dont il conduit la maison, choisit les convives et désennuie la femme. Ce n'est pas tout, l'obligeant Fauville est, en réalité, l'obligé de tout le monde. Il a fait endosser par Darcy, son camarade de collége, un billet de 4,000 fr. Il oublie le jour de l'échéance ; ce jour arrive, et il faut que Darcy paye. Ce qui contrarie le plus celui-ci, c'est qu'il est obligé de quitter la maison de campagne de M. Beaugrand, pour aller régler à Paris cette affaire, au moment où il voit arriver Mme Derbelet et sa fille, jeune personne dont il recherche la main. Fauville lui promet d'excuser son départ ; il s'engage même à faire plus : un grand

personnage dont il est parent, le comte de Dersanne, directeur général, est attendu chez M. Beaugrand; il a un poste de receveur à donner; Fauville le lui demandera pour son ami, et assurera ainsi son mariage. En effet, bientôt M. Dersanne arrive. Fauville sollicite aussitôt, pour son ami, la recette vacante; mais M. Dersanne ne veut pas d'un pareil comptable; il sait que Darcy est poursuivi pour dettes. Tout à coup, il lui vient une idée : pourquoi lui, Fauville, ne prendrait-il pas cette place? Fauville est d'abord étourdi de la proposition; il hésite, le comte insiste, et le bon garçon se laisse faire. Il lui faut donc un cautionnement; il s'adresse à Beaugrand; mais, au lieu de chercher de l'argent, Beaugrand lui conseille de chercher une femme; la dot ira, comme toutes les dots de Paris, à la caisse des consignations. Par exemple, pourquoi ne demanderait-il pas Mlle Derbelet? Il est vrai que Darcy devait l'épouser, mais il fallait qu'il obtînt la recette; ne l'ayant pas obtenue, et ayant des dettes, le mariage est impossible. Fauville et Mme Derbelet trouvent le raisonnement sans réplique. La jeune Laure, qui préfère Darcy à Fauville, est seule indignée de cette conduite. Mme Beaugrand aussi, qui trouvait fort juste que Fauville prît pour lui la place qu'il demandait pour son ami, crie à la trahison dès qu'il s'agit de mariage. Elle fait avertir Darcy; celui-ci, qui a payé le billet, revient et fait à Fauville les plus amers reproches. Fauville, qui craint le bruit, les querelles, qui tient par-dessus tout à sa réputation de *bon garçon*, qui n'a pas même l'énergie du vice, et n'en a que la molle bassesse, confesse ses torts et s'évertue de son mieux à les réparer. Il plaide si chaudement la cause de son ami, qu'il lui fait enfin obtenir la place à laquelle est liée la main de la charmante Laure. Le *bon garçon* de Picard est resté un type dont on rencontre encore, dont on rencontrera sans doute pendant longtemps des spécimens. C'est, d'ailleurs, le seul caractère bien tracé de la pièce; presque tous les autres sont pâles, indécis et languissants.

Bons Villageois (NOS), comédie en cinq actes, de M. Victorien Sardou, représentée pour la première fois au théâtre du Gymnase dramatique, le 3 octobre 1866. Voici l'analyse de cette pièce, que M. Sardou appelle une comédie, mais qui n'est qu'un mélange assez mal fondu de comique et de dramatique, genre fort à la mode aujourd'hui.

Grinchu, Tétillard et Floupin sont trois habitants de Bouzy-le-Têtu; simples paysans, mais pleins d'une ridicule suffisance, ils diraient volontiers, parodiant l'abbé Sieyès : « Qu'est-ce que le paysan? — Rien. — Que doit-il être? — Tout. — Qu'est-ce que le bourgeois? — Tout. — Que doit-il être? — Rien! » Pour être conséquents avec leurs principes, ils vont tâcher d'exclure de Bouzy-le-Têtu leur maire, baron et ancien colonel, afin de prendre ensuite sa place. Pour cela, ils profitent d'une intrigue dont ils ont saisi les fils, intrigue à laquelle est mêlée la baronne. Ils signent une pétition, qu'ils osent lui présenter en face de tout le village, et dans laquelle ils lui demandent de donner sa démission, le menaçant, sur son refus, de le dénoncer au préfet pour le mauvais exemple que son intérieur donne dans la commune. Le baron, après les avoir écoutés gravement, prend une badine, et force Floupin, l'un des trois, à ajouter en post-scriptum : « Les signataires de cette pétition sont trois polissons. » Mais nos trois gaillards ne sont pas paysans pour rien, ils se promettent d'avoir leur revanche, et de surveiller de près l'amoureux de la baronne. Cet amoureux n'est autre que Henri Morisson, qui avait rencontré, dans une ville d'eaux des Pyrénées, la baronne et sa jeune sœur Geneviève. Il avait été fort ému par les beaux yeux de la baronne, tandis que, de son côté, la jeune Geneviève le trouvait fort à son goût. Un beau jour, ces deux dames étaient parties, et Henri, qui s'était mis à leur recherche, les rencontre au village de Bouzy-le-Têtu, où il se trouve être leur voisin de campagne. Ces hasards n'arrivent que dans les comédies. Geneviève, qui tient à revoir Henri, lui donne la clef d'une petite porte qui ouvre dans le parc de son frère. Voilà une de ces inconvenances monstrueuses qui abondent dans la plupart des comédies modernes, et leur enlèvent tout mérite sérieux. Les auteurs comiques veulent nous représenter des filles honnêtes, et ils les font agir en courtisanes. Il faut, ou qu'ils ne connaissent pas les jeunes filles honnêtes, ou que leur imagination soit bien pauvre, pour qu'ils soient obligés de recourir à de pareilles invraisemblances. Aussi, quand on relit, après quelques années, les pièces qui ont eu le plus de succès, on s'étonne que le public ne les ait pas couvertes de sifflets mérités. Muni de cette clef, Honoré Morisson pénètre chez le baron, où il espère rencontrer la baronne; mais son attente est déçue, et c'est Geneviève qui se présente devant lui. Celle-ci lui laisse entrevoir son amour d'une façon si délicate et si ingénue, que les yeux du jeune homme s'ouvrent; il comprend que c'est à la jeune fille que son amour doit s'adresser, et il lui rend la clef du parc, en lui disant qu'il entrera le lendemain par la grande porte pour demander sa main. Mais il est plus facile d'entrer que de sortir; les trois villageois, qui l'ont guetté, lui coupent la retraite et sonnent l'alarme. Henri, surpris par le mari en tête-à-tête avec la baronne, s'avise d'un expédient bien usé : il saisit un collier de diamants et s'écrie : « Je suis un voleur, ne me perdez pas, » quand il lui serait si facile de dire avec vérité : « J'aime votre sœur Geneviève, et je viens vous demander sa main. » Mais M. Sardou avait besoin de faire encore deux actes, et les invraisemblances ne lui coûtent rien : tant pis pour le public, qui les accepte si bénévolement. Le baron s'intéresse à ce jeune voleur, qu'il ne croit pas endurci ; il en confie la garde à M. Morisson père, qui avoue, lui aussi, bénévolement que son fils est un fripon. Mais l'amour paternel se trahit quand Henri est sur le point de sauter par la fenêtre pour s'évader, et que son père lui crie : « Henri, prends garde! » Le baron se doute qu'il est dupe, et que sa femme est pour quelque chose là-dedans; aussitôt, il provoque le prétendu séducteur, et il est convenu que tous deux se battront à l'américaine. Pourquoi ce duel de cannibales? On l'ignore, mais M. Sardou l'a voulu ainsi. La situation, qui a atteint son plus haut degré de tension, ne tarde pas à être dénouée de la façon la plus satisfaisante. Geneviève revient du bal tout heureuse; elle raconte à son frère l'amour d'Henri pour elle, et le prévient que le lendemain il viendra lui demander sa main. Le baron doute d'abord de la vérité des paroles de sa sœur; néanmoins, il finit par se laisser persuader, sans plus de raison qu'il s'était laissé aller à croire qu'Henri était amoureux de sa femme; mais il fallait un dénoûment, le voilà trouvé; tout le monde s'embrasse et le public s'en va content. Quant aux bons villageois, ils reviennent à la fin, pour que le spectateur ne les oublie pas complétement; mais ils n'ont guère servi qu'à donner leur nom à la pièce, procédé très-fréquemment employé aujourd'hui par les romanciers et les auteurs dramatiques.

Telle est cette comédie, qui contient les qualités et les défauts ordinaires de M. Sardou : une entente admirable du théâtre, des scènes charmantes; mais à côté de cela des invraisemblances monstrueuses et aucun souci de l'art, qui n'arrive à son but qu'à force de travail et de méditation. Tout cela, c'est affaire entre lui et le public, qui veut bien se laisser prendre à ses piéges, quelque grossiers, quelque usés qu'ils soient. Nous n'avons à nous occuper que de l'écrivain et des idées qu'il représente. Sous ce rapport, notre tâche est bien facile; pas plus que dans ses précédents ouvrages, M. Sardou ne s'est proposé un but utile ou élevé; peu lui importe d'instruire le public; ce qu'il veut, c'est l'amuser, et il l'amuse en flattant ses goûts, ou plutôt en se prévalant de son défaut de goût pour obtenir un succès facile.

Voici, sur *Nos Bons Villageois*, l'opinion des principaux critiques, dont quelques-uns ont voulu, bien à tort, donner à cette pièce une portée politique. « Ce qu'a voulu faire M. Sardou, le voici, dit M. Castagnary dans la *Liberté*. L'antique antagonisme de la campagne contre la ville, la lutte sourde, formidable, acharnée du paysan contre le bourgeois, qu'il expulse lentement tous les jours, et à qui il finira par fermer la route des champs : tel est l'immense sujet qui s'était offert à M. Sardou, comme dans une échappée rapide. Le sujet n'est pas nouveau, il est actuel, et d'une actualité inattendue, comme le démontrera l'enquête agricole qui se poursuit en ce moment. M. Sardou l'a abordé, je dois le dire, avec colère et parti pris, mais avec une certaine audace, comme le prouve son second acte. A ce point de vue, sa conception est bien une, il n'y a qu'une pièce dans sa pièce, et non deux, comme on a voulu le dire, prenant le principal pour l'accessoire, et l'accessoire pour le principal. D'un bout à l'autre, ce sont bien les paysans qui, publiquement et secrètement, sont l'objet des ressorts qui se meuvent; ce sont bien les paysans qu'il s'agit de peindre dans leur esprit, dans leur caractère, dans leurs mœurs; et si tout le long ils sont ridiculisés, battus et finalement déjoués dans leurs machinations, ils n'en occupent pas moins la pièce tout entière, et à eux seuls. Mais pour embrasser un tel sujet dans toute son étendue, et pour en bien faire sentir toute la grandeur, il fallait la large compréhension d'un esprit humanitaire, et l'austère désintéressement d'un esprit philosophique ; il fallait se faire enregistreur, non tribunal; exposer, non juger; expliquer, non condamner. M. Sardou ne l'a point su, ne l'a point pu; d'une telle carrière de granit, la main d'un puissant ouvrier comme Balzac (il l'a essayé une fois) eût tiré tout un formidable peuple de statues; lui n'y a vu que des statuettes. De la contemplation bienveillante de ces mœurs farouches, de ces âmes enveloppées, l'idéalisme d'un Millet tirerait, et tire encore des tableaux grandioses comme une fresque de Michel-Ange; lui, n'y a vu que des caricatures. »

Dans l'*Avenir national*, M. Arago, après avoir signalé les invraisemblances choquantes auxquelles sont dues les plus belles scènes, aborde aussi la question politique. Il disculpe les paysans du blâme qu'on leur inflige, surtout de leurs fautes en 1848, et conclut ainsi : « On a bonne grâce sans doute, au centre de Paris, à faire un tableau satirique de la vilenie des paysans, qui ne le verront pas; mais il serait plus piquant et plus justement satirique encore, celui des mœurs journalières de ce beau monde qui revient de la villégiature aussi raffiné de mièvrerie, aussi vain, aussi futile que quand il y est allé. Qu'est-ce que les champs lui ont donné? L'air réparateur pour des forces épuisées dans l'oisiveté des plaisirs. En revanche, qu'est-ce que l'on a donné de bon au village? Cherchez bien, et si vous pouvez me le dire, vous m'obligerez. Ainsi, dans son idée générale, la moralité de la pièce de M. Sardou est absolument fausse; la petite vanité bourgeoise y est devenue une violente injustice, car il ne faut jamais rire d'un rire impitoyable des gens qui vous nourrissent, et sans lesquels vous ne vivriez pas. De plus, avant d'incriminer autrui, il convient de voir si ses torts ne procèdent pas de nous-mêmes. Croyez-vous qu'avec de meilleurs modèles, une instruction plus large, avec une participation plus directe, plus fréquente, plus complète à la vie publique, le paysan garderait tous ses vices, toute son étroitesse d'esprit? Ce serait un étrange dédain de la vie humaine, et certainement une erreur. »

M. Francisque Sarcey ne s'occupe pas de politique; il ne voit que le côté littéraire de la nouvelle comédie, et il dit, avec son franc parler de paysan du Danube : « Il y a de l'esprit, beaucoup d'esprit dans cette peinture du village envahi par la marée montante des Parisiens. On y sent des traits pris sur le vif et découpés à l'emporte-pièce; mais ce n'est pas là de l'observation profonde et vraie dans le grand sens du mot. Ces physionomies grimacent; elles ne vivent pas; on ne voit point ces personnages agir. Tout se passe en conversations, récits et dissertations. Quand on sort du théâtre, et que, se pressant la tête entre les mains, on s'interroge et l'on cherche ce qui nous est resté de tout ce mouvement, de tout ce bruit, on est tout étonné de ne trouver au fond de sa mémoire que des formes flottantes, indécises, qui, après avoir brillé un instant et jeté une petite lueur, s'évanouissent comme un feu follet. J'ai entendu comparer Floupin, le beau parleur, au célèbre Homais de *madame Bovary*. Il y a, en effet, quelques traits de ressemblance; mais ce rapprochement même ne fait que mieux sentir la force du reproche que j'adresse à Sardou. Quand vous avez fermé le livre de M. Flaubert, vous voyez aussi distinctement son pharmacien que si vous aviez vécu avec lui : vous pourriez au besoin prédire en toute circonstance ce qu'il répondra, tant vous savez le fond de sa cervelle et la forme de son langage. Que vous a-t-on appris de Floupin, sinon qu'il veut devenir maire; de Grincheux, sinon qu'il n'est content de personne, et de Tétillard, sinon qu'il est l'homme du curé, et qu'il dit *amen* aux propositions des deux autres? » Parlant plus loin des deux belles scènes de l'ouvrage. « Ce sont là deux scènes hors ligne, et telles que Sardou pouvait seul les écrire. Elles demandent grâce pour cette comédie si défectueuse à tant d'égards; elles justifient les enthousiasmes de la première représentation. » Tous les autres critiques, M. Nestor Roqueplan, M. Théophile Gautier, M. Paul de Saint-Victor, M. Vermorel, constatent que cette comédie montre beaucoup de dextérité chez son auteur, mais aucune trace de talent profond et sérieux, aucune parcelle de ce *vis comica* indispensable aux auteurs comiques. Tous d'ailleurs sont unanimes à reconnaître que la perfection avec laquelle la pièce a été interprétée est la principale cause du bon accueil que lui a fait le public.

Si maintenant le lecteur demande pourquoi le *Grand Dictionnaire* consacre tant de lignes à une œuvre sans valeur réelle, le *Grand Dictionnaire* répondra qu'il suit la mode d'aujourd'hui, où le bon ton consiste à faire plus de bruit autour du nom d'une chanteuse à voix de rogomme qu'autour de celui de la Patti ou de l'Alboni.

Bon Fils (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Devaux, musique de Philidor, représenté sur le Théâtre-Italien, le 11 janvier 1773. Le sujet du livret est une critique assez plate dirigée contre les gardes-chasse et les baillis. La musique de Philidor n'était pas de nature à rendre la pièce plus divertissante. Le *Bon fils* étaient alors à la mode au théâtre; car un autre opéra en un acte, sur le même sujet, fut donné en 1795, au théâtre Feydeau, paroles de Hennequin, musique de Lebrun.

Bons Voisins (LES), opéra-comique en un acte, paroles de Planterre, musique de Jadin, représenté à Feydeau le 1er novembre 1797. Cet ouvrage n'est ni pire ni meilleur que les quarante autres dus à la fécondité de cet ancien page de la musique du roi Louis XVI, qui était un pianiste habile, mais qui, comme compositeur, avait plus de facilité que d'inspiration.

Bonne Sœur (LA), opéra-comique en un acte, paroles de Petit aîné et Philippon la Madeleine, musique de Bruni, représenté au théâtre Feydeau le 21 janvier 1801. Cet opéra offre des mélodies agréables, des scènes bien traitées dans le goût sentimental de cette époque. Bruni était un musicien d'un grand mérite, et ses duos de violon surtout sont estimés des amateurs.

Bonne Mère (LA), opéra-comique en un acte, paroles de Florian et de Mélesville, musique de Douai, représenté au Gymnase le 6 juillet 1822. Cet ouvrage a servi de début au compositeur qui s'est fait connaître depuis dans le monde musical par plusieurs productions hardies, savantes, conçues d'après un système de richesse et d'indépendance que le public n'a pas goûté.

Bonne Aventure (LA), ronde anonyme que les mamans et les nourrices, depuis une époque qui se perd dans la nuit des temps, chantent aux bambins pour leur former le cœur et l'esprit. Le fouet et les confitures, le bien et le mal, la punition et la récompense, s'y associent dans des proportions assez bénignes pour ne pas trop effrayer l'imagination d'un enfant. Certainement, la poésie n'est pas riche, et l'auteur serait un poëte de cinq ans qu'on ne le surnommerait pas « l'enfant sublime. »

L'enfant.

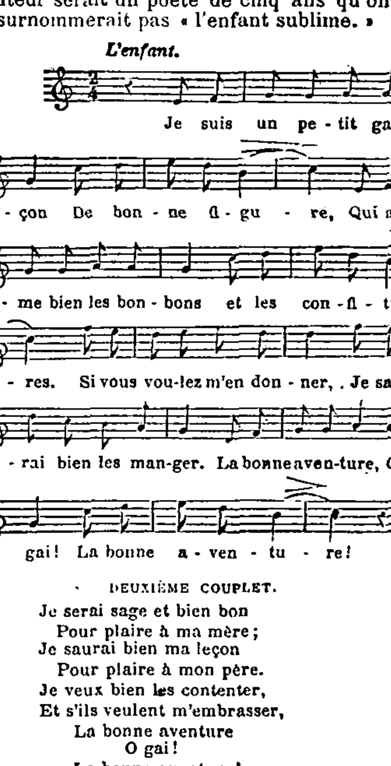

DEUXIÈME COUPLET.

Je serai sage et bien bon
Pour plaire à ma mère;
Je saurai bien ma leçon
Pour plaire à mon père.
Je veux bien les contenter,
Et s'ils veulent m'embrasser,
La bonne aventure
O gai!
La bonne aventure!

TROISIÈME COUPLET.

Lorsque les petits garçons
Sont gentils et sages,
On leur donne des bonbons,
De belles images;
Mais quand ils se font gronder,
C'est le fouet qu'il faut donner.
La triste aventure
O gai!
La triste aventure!

Bon Dieu (LE), chanson de Béranger. Cette chanson est une des mieux faites de Béranger, sous le rapport de la forme, et l'une de ses plus mordantes. Messieurs les cléricaux de l'époque faisaient intervenir Dieu dans toutes les petites affaires de ce bas monde; on n'agissait, on ne se mouvait que par l'ordre du Créateur; rois, ministres, etc., recevaient directement l'insufflation céleste, et il sait, le divin Maître, quelles petitesses, quelles sottises se perpétraient dans notre pauvre France, à l'abri de son nom trois fois saint. L'auteur de cette chanson interroge dévotement Jéhovah sur son intervention dans les affaires terrestres, et le Très-Haut, dépouillant bénévolement sa majesté, répond avec une bonhomie paterne aux interrogations du poëte, de manière à l'éclairer pleinement sur les sottises que lui prêtent trop gratuitement ses lévites ici-bas.

DEUXIÈME COUPLET.

Blancs ou noirs, gelés ou rôtis,
Mortels que j'ai faits si petits,
Dit le bon Dieu d'un air paterne,
On prétend que je vous gouverne;
Mais vous devez voir, Dieu merci,
Que j'ai des ministres aussi.
Si je n'en mets deux ou trois à la porte,
Je veux, mes enfants, que le diable m'emport
Je veux bien que le diable m'emporte.

TROISIÈME COUPLET.

Pour vivre en paix, vous ai-je en vain
Donné des filles et du vin?
A ma barbe, quoi! des pygmées,
M'appelant le dieu des armées,
Osent, en invoquant mon nom,
Vous tirer des coups de canon!
Si j'ai jamais conduit une cohorte,
Je veux, mes enfants, que le diable m'emporte,
Je veux bien que le diable m'emporte.

QUATRIÈME COUPLET.

Que font ces nains si bien parés
Sur des trônes à clous dorés?
Le front huilé, l'humeur altière
Ces chefs de votre fourmilière
Disent que j'ai béni leurs droits,
Et que, *par ma grâce, ils sont rois!*
Si c'est par moi qu'ils règnent de la sorte,
Je veux, mes enfants, que le diable m'emporte,
Je veux bien que le diable m'emporte.

CINQUIÈME COUPLET.

Je nourris d'autres nains tout noirs,
Dont mon nez craint les encensoirs;
Ils font de la vie un carême,
En mon nom lancent l'anathème
Dans des sermons fort beaux, ma foi,
Mais qui sont de l'hébreu pour moi.
Si je crois rien de ce qu'on y rapporte,
Je veux, mes enfants, que le diable m'emporte,
Je veux bien que le diable m'emporte.

SIXIÈME COUPLET.

Enfants, ne m'en veuillez donc plus!
Les bons cœurs seront mes élus.
Sans que pour cela je vous noie,
Faites l'amour, vivez en joie,
Narguez vos grands et vos cafards....
Adieu! car je crains les mouchards!
A ces gens-là si j'ouvre un jour ma porte,
Je veux, *mes enfants*, que le diable m'emporte,
Je veux bien que le diable m'emporte.

Bonne Vieille (LA), chanson de Béranger. Quel chef-d'œuvre adorable serait cette chanson sans deux ou trois incorrections regrettables, notamment le *Vous que j'appris à pleurer sur la France!* Nous ne saurions lire cette sereine et attendrissante poésie sans que les larmes nous viennent aux yeux. Ah! que la muse de notre chansonnier est éloquente quand elle touche à quelque corde du cœur!... Et, pour ajouter un nouveau charme à l'œuvre, le chansonnier a choisi pour timbre ce diamant imprégné des plus douces larmes de la mélodie : *Muse des bois et des plaisirs champêtres*, un des airs les mieux réussis que nos pères nous aient légués.

DEUXIÈME COUPLET.

Lorsque les yeux chercheront sous vos rides
Les traits charmants qui m'auront inspiré,
De doux récits les jeunes gens avides
Diront : Quel fut cet ami tant pleuré?
De mon amour peignez, s'il est possible,
L'ardeur, l'ivresse et même les soupçons,
Et, bonne vieille, etc.

TROISIÈME COUPLET.

On vous dira : Savait-il être aimable?
Et, sans rougir, vous direz : Je l'aimais!
D'un trait méchant se montra-t-il capable?
Avec orgueil vous répondrez : Jamais!
Ah! dites bien qu'amoureux et sensible,
D'un luth joyeux il attendrit les sons,
Et, bonne vieille, etc.

QUATRIÈME COUPLET.

Vous que j'appris à pleurer sur la France,
Dites surtout aux fils des nouveaux preux
Que j'ai chanté la gloire et l'espérance,
Pour consoler mon pays malheureux.
Rappelez-leur que l'aquilon terrible
De nos lauriers a détruit vingt moissons,
Et, bonne vieille, etc.

CINQUIÈME COUPLET.

Objet chéri, quand mon renom futile
De vos vieux ans charmera les douleurs,
A mon portrait quand votre main débile
Chaque printemps suspendra quelques fleurs,
Levez les yeux vers ce monde invisible
Où pour toujours nous nous réunissons,
Et, bonne vieille, au coin d'un feu paisible,
De votre ami répétez les chansons!

Bonne Aventure (LA), tableau du Garofolo; au palais Pitti, à Florence. Un jeune seigneur, élégamment vêtu, tend la main à une jolie sorcière qui en examine les lignes, tandis qu'une vieille bohémienne introduit la sienne dans la poche du damoiseau, trop occupé des charmes de la diseuse de bonne aventure pour s'apercevoir qu'on le vole. Les têtes sont expressives; celle du jeune seigneur est habilement éclairée.

Bonne Aventure (LA), tableaux du Caravage et de divers autres maîtres. V. BOHÉMIENNE et DISEUSE DE BONNE AVENTURE.

Bonne Education (LA), tableau de Greuze. V. EDUCATION.

Bonne Mère (LA), tableau de Greuze. V. MÈRE.

Bon Samaritain (LE), tableau. V. SAMARITAIN.

BON s. m. (bon — adj. *bon*, pris substantiv.) Billet qui autorise à toucher des objets en nature, chez une personne désignée par le souscripteur : *Un* BON *de pain. Un* BON *de viande. Un* BON *de bois. C'est surtout pendant l'hiver que le bureau de bienfaisance distribue des* BONS *aux indigents.*

— Comm. Ordre, autorisation par écrit adressée à un caissier, à un correspondant, de payer une somme pour le compte du signataire : *Un* BON *au porteur. Un* BON *du Trésor. Un* BON *sur la Banque de France. Un* BON *de caisse. Toucher un* BON *de mille francs. On parle d'un beau coup qui a été fait hier sur les* BONS *de Naples.* (Alex. Dum.) *Tenez, donnez-vous-en le plaisir : conduisez mon commis à la Banque, et vous l'en verrez sortir avec des* BONS *sur le Trésor pour la même somme.* (Alex. Dum.)

Mon oncle y pourvoira par un *bon* sur la banque.
C. DELAVIGNE.

‖ Acceptation : *Le* BON *d'un banquier. Mettre son* BON *sur un billet.* ‖ Vieux en ce sens. ‖ Fam. *Mettre son bon à tout*, Etre d'une facilité excessive.

— **Encycl.** *Bons du Trésor.* Depuis 1824, on désigne par ce terme certaines valeurs à l'échéance de trois, cinq, six mois et un an, portant intérêt, que le ministre des finances est autorisé à émettre dans des conditions et des limites déterminées chaque année par la loi des finances. Avant 1824, le nom et l'usage des *bons du trésor* étaient parfaitement connus; mais ces valeurs s'employaient dans des conditions toutes différentes : lorsqu'il était nécessaire de parer aux charges extraordinaires et supplémentaires du budget, on créait des rentes perpétuelles, que l'on mettait à la disposition du ministre. Négociées ou non, ces rentes étaient considérées comme recettes réalisées. En attendant leur négociation ou les échéances des termes, quand la négociation avait eu lieu, on escomptait leur rentrée à l'aide d'une émission de *bons du Trésor*. Faites dans de telles conditions, les émissions de *bons du Trésor* avaient été souvent très-onéreuses; néanmoins, on en avait tiré de très-grands avantages. Aussi, en 1824, après la liquidation de l'énorme arriéré laissé par l'empire, M. de Villèle jugea à propos de conserver un moyen de trésorerie qui permettait de supporter sans trop de perte les retards et diminutions de recettes, ainsi que les avances et augmentations de dépenses. Il se fit donc autoriser, par la loi du 4 août 1824, à émettre pour 140 millions de ces *bons*. Cette ressource, jointe à celles de la dette flottante, donna les moyens d'en finir avec les arriérés, et d'acquitter les dépenses de l'Etat au moment de leur liquidation, sans qu'on fût obligé pour cela de conserver des encaisses trop onéreux. La ponctualité du Trésor à remplir ses engagements eut ses effets ordinaires; les *bons du Trésor* furent très-recherchés par les banquiers, ce qui permit d'en réduire considérablement le taux d'intérêt. L'importance d'un tel moyen de trésorerie, qui pouvait, à un moment donné, mettre des centaines de millions à la disposition du gouvernement, n'échappa pas à la sagacité d'un financier comme M. de Villèle. Aussi, loin d'user jamais de la faculté qu'il s'était fait donner d'augmenter, en l'absence des chambres, le chiffre des émissions par ordonnance royale, restreignit-il le plus possible ces émissions. Pendant toute son administration, la moyenne des *bons* en circulation ne dépassa pas 47 millions. « Si, disait-il, on ménage cette ressource, qui est de tous les modes d'emprunt le moins onéreux pour l'Etat, on pourra, au besoin, y trouver 300 millions. En cas d'interruption des spéculations commerciales et industrielles, les capitaux que de telles circonstances rendraient momentanément disponibles chercheraient à se placer en *bons du Trésor*. » La révolution de 1830 devait justifier cette prévision.

Cet événement eut tout d'abord pour conséquences d'amener une diminution considérable dans les recettes, et de provoquer de très-grandes augmentations de dépenses. Afin de faire respecter par l'Europe cette révolution, ainsi que celle qui venait de s'accomplir en Belgique, le budget de la guerre dut être augmenté de 182 millions. Tant par suite des augmentations de dépenses que par suite des diminutions de recettes, le gouvernement était obligé de se créer environ 400 millions de ressources nouvelles, qu'il ne fallait pas plus songer à demander à l'impôt qu'à un emprunt. Si enclin que soit le peuple français à accomplir des révolutions politiques ou à les laisser s'accomplir, il en accepte beaucoup moins facilement les conséquences lorsqu'elles se traduisent par des aggravations de charges financières. Gouvernement et chambres ne croyaient pas qu'il fût sage d'imposer une surcharge de 200 millions à la propriété foncière. L'emprunt avait aussi ses inconvénients. Au moment où il fallait créer ces ressources, *en février 1831, la rente 5 pour 100 était revenue* à 93 fr. Il était sans doute permis d'espérer d'emprunter à ce taux; mais il fallait également prévoir les circonstances qui, d'un moment à l'autre, pouvaient encore faire baisser la rente. En pareil cas, l'emprunt aurait pu devenir onéreux, non pas tant à cause de l'intérêt à payer qu'à cause de la différence de capital qu'il aurait fallu supporter, et surtout à cause du mal qu'on aurait fait au pays en ramenant les fonds au-dessous du taux auquel ils étaient parvenus. Aussi se décida-t-on à demander l'intégralité de ces ressources aux *bons du Trésor*. La loi des finances de 1831 en porta l'émission à 200 millions; une autre loi autorisa l'émission de 200 autres millions de *bons du Trésor*, remboursables en cinq ans sur le produit d'une aliénation de forêts domaniales, Ce fut la seule émission extraordinaire de *bons du Trésor* que fit le gouvernement de Juillet. A la chute de ce gouvernement, il s'en trouvait pour 224 millions. Faute de pouvoir les rembourser à échéance, le gouvernement de la seconde république les consolida, en vertu du décret du 7 juillet 1848. Ramenée dès cette époque au chiffre de 150 millions, la limite de l'émission de ces *bons* a été, dès la seconde année de la guerre de Crimée, portée à 250 millions. Depuis, on n'est jamais redescendu au-dessous de cette limite; elle a été parfois dépassée, ce qui a motivé les consolidations de 1857 et 1864.

Dans le maximum des émissions, déterminé chaque année par les lois de finances, ne sont pas compris les *bons* délivrés à la caisse d'amortissement, en vertu de la loi du 10 juin 1833. D'après cette loi, dont l'exécution est suspendue depuis 1848, le fonds d'amortissement appartenant aux rentes dont le cours est au-dessus du pair doit être mis en réserve. La portion de la dotation applicable au rachat de ces rentes est payée en *bons du Trésor* portant intérêt de 3 pour 100, jusqu'à l'époque du remboursement. Toutes les fois que le cours de ces rentes est au-dessous du pair ou au pair, ces *bons* sont exigibles et doivent être remboursés à la caisse d'amortissement, *successivement et jour par jour*, avec les intérêts courus jusqu'au remboursement et commençant par le *bon* le plus anciennement souscrit. Les sommes provenant de ces *bons* sont employées au rachat des rentes, tant que ces rentes ne s'élèvent pas au-dessus du pair. En cas de négociation de rentes, les *bons du Trésor* dont la caisse d'amortissement est propriétaire doivent être convertis, jusqu'à due concurrence du capital et des intérêts, en une portion des rentes mises en adjudication. L'intérêt des *bons du Trésor* délivrés au public suit les oscillations du marché. On l'a vu à 6 et même 7 pour 100 en 1831, 1848 et 1849. Dans de telles conditions, ces *bons* sont fort recherchés par les capitalistes qu'effraye la perspective d'une diminution de capital; en même temps, l'argent qui se place dans ces valeurs manque au commerce et à l'industrie. En général, les époques où ces *bons* donnent de gros intérêts sont des époques de crises monétaires.

— *Bons de la caisse des travaux publics de Paris.* Depuis 1859, le chiffre des *bons* que cette caisse est autorisée à émettre est déterminé par la loi des finances. Tout d'abord, les commissions du budget avaient considéré comme une chose très-anormale la création, dans un intérêt purement municipal, d'une dette flottante permanente; mais elles en sont bien vite venues à comprendre que Paris valait bien une exception, pourvu que les ressources produites par ces *bons* fussent exclusivement affectées au payement des prix et indemnités nécessaires à l'exécution des travaux autorisés par une loi ou subventionnés par l'Etat. Le gouvernement n'a pas voulu de cette restriction; le Corps législatif *s'est donc résigné à accepter purement et simplement* le système de cette caisse et de ces émissions, tel qu'il lui était soumis. Ces émissions, limitées d'abord à 30 millions, se sont successivement élevées à 125 millions; elles ont ensuite été réduites à 80 millions. Leur remboursement est combiné de façon à ne pas excéder 6 millions par mois.

— *Bons de monnaies.* On donne ce nom à des titres détachés d'un registre à souche, délivrés aux porteurs de matières d'or et d'argent par les directeurs de la fabrication des monnaies. Ces *bons* constatent la quantité, la nature et la valeur au tarif des matières *versées au change, et portent en même temps* l'engagement d'en acquitter le montant en espèces fabriquées, dans le délai déterminé par les règlements. Le délai, fixé à huit jours pour la Monnaie de Paris, et à dix jours pour celles de Strasbourg et de Bordeaux, est calculé sur les moyens de fabrication dont ces établissements disposent; il peut être prorogé par le ministre des finances, sur la proposition de la commission des monnaies, lorsque les matières affluent au change dans une proportion qui excède celle d'une fabrication normale. Les *bons de monnaies* sont contre-signés par le contrôleur au change, qui garantit ainsi, au nom de l'administration, la bonne et saine application du tarif officiel. Ce fonctionnaire tient état des *bons* émis et de leur échéance, et il doit s'assurer que les matières encore dans les ateliers ou enfermées dans la caisse du change sont toujours suffisantes pour en assurer le payement. Dans le cas d'insuffisance, il en avise la commission, qui prend immédiatement toutes les mesures propres à sauvegarder les intérêts des porteurs de matières. Il n'est point interdit aux directeurs, d'accord avec les porteurs de matières, d'escompter leurs *bons*, et de verser immédiatement ou avant l'échéance le montant desdits *bons*, en retenant l'intérêt de la somme pour le temps à courir jusqu'au jour de l'échéance réglementaire. Il est bien entendu que les *bons de monnaies* ne sont délivrés qu'aux porteurs de matières d'une certaine importance; les petits versements particuliers, consistant en vaisselle, bijoux, etc., sont payés à bureau ouvert sans déduction d'intérêt.

BON ou **RAS-ADAR** (cap), promontoire que projette la côte N.-E. de la régence de Tunis sur la Méditerranée, par 8° 45′ long. E. et 37° 3′ lat. N.

BON (Jean-Philippe), médecin italien, né à Piazza, en Sicile, au XVI^{e} siècle. Il occupait, vers 1573, une chaire à l'université de Padoue, et acquit, comme savant et comme poëte, une grande réputation. Son principal ouvrage a pour titre : *De concordantiis philosophiæ et medicinæ* (Venise, 1573, in-4°).

BON (Florent), poëte français du XVII^{e} siècle. Il appartenait à la compagnie des jésuites, et passa la plus grande partie de sa vie à Reims. Il publia, à l'occasion de la prise de La Rochelle par Louis XIII, un recueil de vers intitulé : *Triomphe de Louis le Juste en la réduction des Rochellois et des autres rebelles de son royaume* (Reims, 1629, in-4°).

BON (M^{me} Elisabeth DE), femme de lettres française, à qui l'on doit des traductions d'ouvrages anglais dont voici les titres : les *Aveux de l'amitié* (Paris, 1801); *Pierre de Bogis et Blanche d'Herbault*, nouvelle historique (1805); les *Douze siècles*, nouvelles françaises (1816); et le *Voyageur moderne* (1821-1822, 6 vol. in-8°).

BON (Louis-André), général de la République, né à Romans, en 1758, tué devant Saint-Jean d'Acre en 1799. Il avait fait la guerre d'Amérique, et fut choisi en 1792 pour commander un bataillon de volontaires. Il servit avec la plus grande distinction à l'armée des Pyrénées-Orientales, en Italie et en Egypte, où il eut la plus grande part à la prise du Caire, d'El-Arich, de Gaza et de Jaffa. Bon était un des officiers les plus distingués de l'armée, et il était appelé au plus brillant avenir. D'une intelligence peu commune, il joignait à une éclatante bravoure une rare pénétration et une connaissance profonde de la stratégie, dont il donna des preuves nombreuses dans sa trop courte carrière. Dans une visite qu'il fit à l'Ecole militaire de Saint-Germain en 1812, Napoléon, ayant vu sur la liste des élèves le nom de Bon, fit appeler le fils de son ancien compagnon d'armes. « Où est votre mère? lui demanda l'empereur. — Sire, elle est à Paris. — Que fait-elle? — Elle meurt de faim. — Comment! sans pension? — Nos réclamations ne sont pas parvenues jusqu'à vous. — Je veux réparer cette injustice, répondit Napoléon; allez à Paris, dites à votre mère que je vous fais baron, et qu'à compter de ce jour vous jouirez tous deux d'une dotation. »

BON DE SAINT-HILAIRE (François-Xavier), savant et magistrat français, président de la chambre des comptes de Montpellier, né dans cette ville en 1678, mort en 1761. Il s'est distingué surtout comme naturaliste, et a publié des mémoires remarquables, entre autres une *Dissertation sur l'araignée* (Paris, 1710, in-12), qui fut traduite dans toutes les langues de l'Europe, et même en chinois (par le P. Parennin). Il y enseignait le moyen de filer la soie de l'araignée. L'épouse de l'empereur Charles VI voulut avoir une paire de gants de cette soie, et Bon se hâta de la lui envoyer. Déjà il avait présenté des bas et des mitaines fabriqués ainsi à l'Académie des sciences. On sent, d'ailleurs, que cette découverte ne pouvait produire de sérieux résultats industriels. Il paraît, ce qu'on ignorait alors, que les sauvages du Paraguay pratiquaient depuis longtemps l'art de filer la soie d'araignée. Outre l'écrit précité, on a de Bon de Saint-Hilaire : *Mémoire sur le larix; Mémoire sur le grand paon; Observations sur la chaleur directe du soleil et sur la météorologie; Mémoire sur les marrons d'Inde*, travaux qui ont été publiés dans la collection de l'Académie de Montpellier.

BONA (Pierre), médecin italien, qui florissait à Ferrare au XVI^{e} siècle. Il s'adonna à l'alchimie, à la science hermétique, et fit paraître les ouvrages suivants, qui traitent de la

pierre philosophale : *Pretiosa margarita novella, etc.* (Venise, 1557, in-8°); *Introductio in divinam chimiæ artem* (Bâle, 1572, in-4°).

BONA (Jean), savant prélat italien, né à Mondovi en 1609, mort en 1674. Devenu général des feuillants, il fut créé cardinal par le pape Clément IX, et peu s'en fallut qu'il ne fût ensuite élu comme son successeur. A cette occasion, le P. Dangières, jésuite, fit l'épigramme suivante :

Grammaticæ leges plerumque Ecclesia spernit :
Forte erit ut liceat dicere : papa Bona.
Vana solecismi ne te conturbet imago ;
Esset papa bonus, si Bona papa foret.

« L'Eglise méprise souvent les règles de la grammaire; ainsi, elle peut permettre de dire : Le pape Bone. Ne vous révoltez pas contre ce prétendu solécisme, car si Bone était pape, ce serait un bon pape. »

Le cardinal Bona était un homme pieux et savant; il a laissé en latin plusieurs ouvrages, dont le plus remarquable a quelquefois été comparé à l'*Imitation de Jésus-Christ;* il est intitulé : *De principiis vitæ christianæ*, et a été traduit en français par Cousin (Paris, 1693, in-12) et par l'abbé Goujet (1728). L'abbé J.-H.-R. Prompsault a aussi traduit en français deux des meilleurs opuscules de Jean Bona, l'un sous le titre de *Allons au ciel!* et l'autre sous celui de *Principes et règles de la vie chrétienne.*

BONA (Jean DE), médecin italien, né en 1712 à Perarola, près de Vérone. Docteur en philosophie et en médecine, il occupa une chaire à l'université de Padoue, et publia de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Dissertazione dell' utilità del salasso* (1754); *Historia aliquot curationum mercurio, etc.* (1757); *Dell' uso e dell' abuso del caffe* (Vérone, 1751, in-8°); *Observationes medicæ* (Padoue, 1766, in-4°).

BONAC (Jean-Louis d'USSON, marquis DE), diplomate, lieutenant général dans le pays de Foix, né vers 1672, mort en 1738. Louis XIV lui confia d'importantes négociations en Hollande, en Suède, en Pologne, en Espagne et le nomma son ambassadeur à Constantinople en 1716. Ce fut lui qui obtint la restauration du saint sépulcre, à demi ruiné, et qui détermina le sultan à envoyer en France la première ambassade turque qu'on y ait vue. Choisi comme médiateur entre la Porte et le czar, il parvint à faire signer le traité de 1724, qui fixait les limites des deux Etats. Cette habile négociation lui valut d'être comblé d'honneurs par les deux souverains. De retour en France, il devint successivement ambassadeur en Suisse et lieutenant général dans le pays de Foix. Il mourut d'une attaque d'apoplexie.

BONACCA, île de la mer des Antilles, dans la baie de Honduras, par 16° 30′ lat. N. et 88° 45′ long. O. Cette île, dont le périmètre a 80 kilom., dépend de la surintendance anglaise de Balize; elle est couverte d'épaisses forêts.

BONACCIOLI (Louis), médecin italien, né à Ferrare au XVIe siècle. Il cultiva la poésie grecque et latine, enseigna la philosophie et la médecine à Ferrare, et s'occupa surtout des faits particuliers à la génération, à la grossesse de la femme, etc. Il avait exposé ses idées dans un ouvrage intitulé *Enneas muliebris*, dont différentes parties ont été publiées séparément sous le titre : *De uteri partiumque ejus conformatione, etc.* (Strasbourg, 1535); *De conceptionis indiciis* (Strasbourg, 1538); *De fœtus formatione* (Leyde, 1639), etc.

BONACCIUOLI (Alphonse), littérateur italien, né à Ferrare au XVIe siècle. Il était surtout très-versé dans la connaissance de la langue grecque, et fut pensionné par le duc Hercule II. On a de lui de bonnes traductions de la *Géographie* de Strabon (1562-1565, 2 vol. in-4°); de la *Description de la Grèce*, par Pausanias (1593), etc.

BONACE s. f. (bo-na-se — ital. *bonaccia*, même sens; du lat. *bonus*, bon; on disait autref. *bonache*). Mar. Etat de la mer pendant un calme plat, quand ses eaux n'éprouvent aucune agitation : *Temps de* BONACE. *Etre en* BONACE. *La* BONACE *est redoutée des marins comme le signe précurseur d'un grand orage.*

— Fig. Tranquillité, repos : *Quand les choses s'adouciront, il ne s'endormira pas pour cela dans la* BONACE. (L.-J. de Balz.) *Aussi abject dans le danger qu'audacieux dans la* BONACE, *il tenta tout pour prévenir sa chute.* (St-Sim.)

Toujours de quelque vent la *bonace* est suivie.
ROTROU.

Je changeai d'un seul mot la tempête en *bonace.*
CORNEILLE.

Ta *bonace* la plus profonde
N'est jamais sans quelque vapeur.
ROTROU.

— **Antonymes**. Bourrasque, gros temps, ouragan, tempête.

— **Homonyme**. Bonasse.

BONACINA (Martin), théologien italien, né à Milan, mort en 1631. Il était docteur en théologie et en droit canon, comte palatin, et il fut nommé nonce à Vienne par Urbain VIII, peu de temps avant sa mort. Ses principaux écrits sont : *Theologia moralis* (1645, in-fol.); *De legitima electione summi pontificis; De beneficiis, etc.*, réunis et publiés à Venise (1754, 3 vol. in-fol.).

BONACINA (Giovanni-Battista), graveur italien, né à Milan vers 1619, travaillait dans cette ville et à Rome, au milieu du XVIIe siècle. Selon Malaspina, il eut pour maître Cornelis Bloemaert, dont il suivit en partie la manière; mais il ne sut pas toujours éviter la sécheresse. Il a gravé au burin : l'*Expédition des Argonautes*, d'après Romanelli; le *Retour de Jacob*, l'*Alliance de Laban et de Jacob*, *Sainte Martine*, une *Allégorie à la gloire d'Alexandre VII*, etc., d'après le Cortone; la *Sainte Famille*, d'après Andrea del Sarto; divers portraits, entre autres ceux d'Alexandre VII, de Clément IX, du cardinal Mancini, du comte Turchi, du poëte Maddi, de Salvator Rosa, etc.

BONACINA (Cesare-Agostino), graveur italien, probablement frère ou parent du précédent, né à Milan vers 1620. M. Le Blanc dit qu'il a gravé d'après C. Bianchi, Cerrini, Cairo et autres. On a de lui un portrait du comte Pinto, gouverneur du Milanais, estampe signée : *Cesare Bonacina invent. et sculp.* 1654.

BONACOSSI (famille des), puissante maison de Mantoue, qui parvint, au XIIIe siècle, à la souveraineté. — PINAMONTE BONACOSSI, chef du parti gibelin, s'empara du pouvoir en 1272, et régna jusqu'en 1292, époque où son fils BARDELLONE le fit jeter en prison pour régner à sa place. Celui-ci se fit le protecteur du parti guelfe; mais lui-même fut chassé de Mantoue, en 1299, par son neveu BOTTESELLA, qui retourna au parti gibelin, et mourut en 1310. — PASSERINO BONACOSSI, frère de Bottesella, hérita de son pouvoir. Henri VII le nomma vicaire impérial; mais, en 1328, il périt avec son fils dans une sédition, et la souveraineté de Mantoue passa à Louis de Gonzague.

BONACOSSUS ou **BUONACOSSA** (Hercule), médecin italien, né à Ferrare, mort en 1578, occupa une chaire à l'université de Bologne. Ses principaux ouvrages sont : *De humorum exsuperantium signis, etc.* (Bologne, 1553, in-4°); *De affectu quem latini tormina appellant* (Bologne, 1552); *De curatione pleuritidis, etc.* (1553, in-4°).

BONA FIDE loc. adv. (bo-na-fi-dé — mots lat.). De bonne foi, loyalement, sincèrement, par erreur involontaire, s'il y a erreur. *Posséder* BONA FIDE *le bien d'autrui. Se tromper* BONA FIDE. *Deux chevaux, appartenant* BONA FIDE *à deux propriétaires différents, concourront au pas de course pour le prix de la poule des hacks.* (Journ.)

BONAFIDE ou **BUONAFEDE** (François), botaniste italien, né à Padoue en 1474, mort en 1558. Il exerça d'abord la médecine à Rome, puis à Padoue, et, en 1553, il fut nommé professeur de botanique dans cette dernière ville. Il y fonda un jardin des plantes, qui fut le premier établissement de ce genre. Il a laissé les ouvrages suivants : *De stirpibus et plantis; De nominibus ad historiam plantarum pertinentibus; De nexu utriusque mundi; De semestri partu; De nomenclatura simplicium medicamentorum; De pleuritide curanda per venæ sectionem; De sex rebus non naturalibus; De practica medicinæ.* Ces écrits ont été réunis et publiés à Padoue (1550, 3 vol. in-4°).

BONAFIDIE s. f. (bo-na-fi-dî — de *Bonafide*, n. pr.) Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses. Syn. d'AMORPHE.

BONAFOS (Joseph), médecin français, né à Perpignan en 1725, mort en 1779. Il fit partie de la faculté de médecine de sa ville natale, et en devint doyen. On a de lui plusieurs écrits, notamment une *Dissertation sur la qualité de l'air et des eaux, et sur le tempérament des habitants de la ville de Perpignan*, qui a été publiée dans le *Recueil des hôpitaux militaires.*

BONAFOUS (Mathieu), célèbre agronome, né selon les uns à Lyon en 1793, selon d'autres à Turin en 1794, mort à Paris en 1852. Issu d'une famille protestante française, qui, pour fuir les persécutions religieuses, était venue s'établir en Piémont, il était fils d'un négociant enrichi par l'établissement d'un service de diligences entre l'Italie et la France. Mathieu Bonafous fit ses études à Chambéry, puis à Paris. Ayant perdu son père à l'âge de vingt ans et étant devenu maître de son patrimoine, il fonda à Turin, en 1814, une institution gratuite pour les enfants indigents, y introduisit le système d'enseignement mutuel de Bell et de Lancaster, et publia, en 1816, des *Reflessioni filosofico-morali*, dans lesquelles il exposait ses idées sur la façon dont on doit exercer la bienfaisance. Dès cette époque, malgré sa jeunesse, son esprit était tourné vers les choses d'utilité pratique. Il s'occupa avec passion surtout d'agronomie, établit, dans une propriété qu'il possédait à Saint-Augustin, près d'Alpignano, une magnanerie, où il se livra à des essais sur l'éducation des vers à soie, et commença, en 1821, à publier une longue série d'excellents ouvrages sur l'économie agricole, et surtout sur la sériciculture, qui lui est redevable de la plupart des progrès qu'elle a faits à notre époque. En 1827, il prit une grande part à la fondation de l'institut agricole de Grignan, puis à celle de l'institution de Rouville, se fit recevoir docteur en médecine à la faculté de Montpellier en 1830, et fut nommé directeur de l'institut agronomique de Turin. Bonafous fit porter dans cet établissement sa belle collection de géologie et de minéralogie. Il y joignit les herbiers d'Allioni et de Bellardi, qui, réunis à ceux de Balbis, de Biroli, de Colla de Moris, présentent, dit M. Cap, l'ensemble le plus riche et le plus complet de la flore du Piémont et de la Sardaigne. Constamment occupé d'importer et d'acclimater des plantes étrangères, il pratiquait ses essais non-seulement à Turin, mais encore à Saint-Augustin, à Montcalieri, sur le plateau du Cenis et à Saint-Jean de Maurienne, dans les conditions les plus variées au point de vue du sol et du climat. Bonafous fonda dans cette dernière ville une bibliothèque, un jardin d'acclimatation, et, à peu de distance, l'établissement thermal d'Echaillon; aussi les habitants de Maurienne reconnaissants le nommèrent-ils à deux reprises leur député à Turin, honneur qu'il refusa d'accepter. Bonafous avait réuni une bibliothèque séricicole, dont il a publié le catalogue. Elle ne contenait pas moins de deux mille ouvrages, et elle était la plus riche qui existât. Enfin, il fonda plusieurs prix, les uns à l'Académie de Lyon, pour une histoire de l'industrie de la soie et pour des éloges d'hommes utiles, les autres à l'Académie royale et à l'Académie de chirurgie de Turin, pour les meilleures dissertations sur l'influence des rizières sur la santé, sur les maladies auxquelles elles donnent lieu et sur les moyens de les guérir. Ce grand homme de bien consacra toute sa vie à des travaux utiles. Il avait eu l'idée, pour propager la vaccine en Sardaigne, d'en apprendre la pratique aux mères. Il mourut dans un voyage qu'il fit à Paris pour y surveiller la publication de deux de ses ouvrages. Bonafous a écrit un grand nombre d'articles, de dissertations et de mémoires, publiés dans divers recueils, dans les *Annales de l'agriculture*, dans la *Revue encyclopédique*, etc., sur la propagation des plantes utiles, sur divers instruments d'agriculture, sur la fabrication des fromages, sur la croissance des arbres, etc. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *De l'éducation des vers à soie* (Lyon, 1821); *De la culture du mûrier* (Lyon, 1825), ouvrage couronné par la Société d'agriculture de Lyon; *Mémoire sur une éducation de vers à soie, Osservazioni ed esperienze agrarie* (Turin, 1825); *Recherches sur les moyens de remplacer la feuille de mûrier par une autre substance* (Paris, 1826); *Note sur un moyen de préserver les champs de la cuscute* (Paris, 1828), ouvrage couronné par la Société d'agriculture de France; *Excursion dans le pays de Gruyères* (Paris, 1828); *Note sur la culture des mûriers en prairies* (Paris, 1829); *Coup d'œil sur l'agriculture et les institutions agricoles de quelques cantons de la Suisse* (Paris, 1829); *Notice sur l'introduction en Italie des chèvres du Thibet* (1826); *Histoire naturelle, agricole et économique du maïs* (1836), etc. En outre, Bonafous a traduit en italien l'ouvrage de Stanislas Julien sur l'art de cultiver les mûriers et d'élever les vers à soie en Chine, et traduit en vers français le *Bombyx*, poëme de Vida.

BONAIR (Henri STUARD, sieur DE), historien français, qui florissait au XVIIe siècle. Il appartenait à la garde écossaise, et il reçut le titre d'historiographe du roi. De Bonair a composé de nombreux ouvrages historiques, dont le principal est intitulé : *Sommaire royal de l'histoire de France* (Paris, 1676, in-12). Il comprend une traduction du *Florus franciscus* de P. Berthauld, avec une continuation de vingt années. On a également de lui : *Panégyrique pour M. le duc de Beaufort* (Paris, 1649); *Factum pour Henri de Bondi, sur la bravoure et la conduite du chevalier de Vendosme, et sur les avantages des enfants naturels de nos rois* (1676).

BONAIRE, BON-AIR ou **BUEN-AYRE**, une des îles Sous le vent, dans la mer et l'archipel des Antilles hollandaises, à 45 kilom. E. de Curaçao, non loin de la côte de Venezuela; 2,700 hab. Longueur, 32 kilom.; largeur, 2 kilom. Bois de construction, élève de bétail. Bonaire renferme un bourg de même nom, ch.-l. de l'île et résidence d'un commandant hollandais, dépendant du directeur de Curaçao.

BONAL (François DE), prélat français, né dans le diocèse d'Agen en 1734, mort à Munich en 1800. Il fut nommé évêque de Clermont en 1776. Elu député aux états généraux, il montra beaucoup de zèle à défendre les principes religieux. Les événements le forcèrent bientôt à s'expatrier, et il se réfugia en Flandre, puis en Hollande. Mais quand les Français se furent rendus maîtres du pays, il fut arrêté et condamné à la déportation; il se retira alors en Allemagne. Avant de mourir, il dicta un *Testament spirituel*, qui fut imprimé plus tard.

BONALD (Louis-Gabriel-Ambroise, vicomte DE), publiciste et philosophe célèbre, né à Milhau, dans le Rouergue (Aveyron), le 2 octobre 1754, mort le 23 novembre 1840. Il sortait d'une de ces vieilles familles provinciales qui avaient servi à la fois avec honneur dans les parlements et dans les armées. Il vint faire ses études dans une pension à Paris, puis à Juilly, chez les oratoriens. Il sortit de là pour entrer, sous Louis XV, dans le corps des mousquetaires, et y resta jusqu'en 1776, époque de la suppression de ce corps. Rentré dans ses foyers à vingt-deux ans, il se maria et vécut de la vie de ses pères. Maire de sa ville natale, il fut, le 23 juillet 1790, nommé à Rodez membre de l'assemblée de département. Il ne tarda pas à donner sa démission de cette dernière place et crut de son honneur d'émigrer. Après le licenciement de l'armée des princes, il vint se fixer à Heidelberg, et se consacra à l'éducation de ses deux fils aînés, qu'il avait emmenés avec lui. Au milieu de ses soins tout paternels, il composa son premier écrit, qu'il fit imprimer à Constance : *Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile, démontrée par le raisonnement et par l'histoire, par M. de B..., gentilhomme français* (1796). C'est le titre exact. L'auteur avait pris pour épigraphe cette phrase du *Contrat social* de Rousseau : « Si le législateur, se trompant dans son objet, établit un principe différent de celui qui naît de la nature des choses, l'Etat ne cessera d'être agité jusqu'à ce que ce principe soit détruit ou changé, et que l'invincible nature ait repris son empire. » Le but de cet ouvrage était d'établir cette doctrine, fondamentale chez de Bonald, qu'il n'y a qu'une seule constitution naturelle et véritable de société politique, la constitution royale pure, et une seule constitution de société religieuse, la religion catholique; que la vraie société civile résulte de l'union du trône et de l'autel; que, hors de là, il n'y a pas de stabilité, pas de salut. Le livre de Bonald, introduit en France, et expédié de Constance à Paris, fut en grande partie saisi et mis au pilon par ordre du Directoire : il n'eut donc pas d'effet, et fut alors comme non avenu.

Peu de temps après la publication de sa *Théorie du pouvoir*, de Bonald rentra en France, mais sous un nom supposé, celui de *Saint-Séverin*, et passa à Paris les dernières années du Directoire. Sous le consulat, il fit paraître successivement : *Essai analytique sur les lois naturelles de l'ordre social, ou du pouvoir, du ministère et du sujet dans la société* (1800); *Du divorce considéré au* XIXe *siècle relativement à l'état domestique et à l'état public de société* (1801); *Législation primitive considérée dans les derniers temps, par les seules lumières de la raison* (1802). L'empereur, qui, pendant la campagne d'Italie, avait lu le premier ouvrage de de Bonald, l'appela spontanément, en septembre 1808, à faire partie du conseil de l'Université. L'auteur de la *Législation primitive* se tint d'abord à l'écart; ce ne fut qu'en 1810, deux ans après sa nomination, qu'il céda aux instances de son ami de Fontanes, et vint occuper la place qu'on lui avait destinée. Louis Bonaparte, roi de Hollande, lui ayant proposé, vers cette époque, de se charger de l'éducation de son fils, il déclina cette offre; ses vœux et ses espérances étaient ailleurs. Il reçut avec la même indifférence quelques ouvertures du cardinal Maury sur l'éducation du roi de Rome. Les Bourbons, en revenant en France, n'y trouvèrent pas de sujet plus dévoué ni de cœur plus fidèle. « Il n'avait qu'un regret, dit très-bien M. Jules Simon, c'était de voir ses princes légitimes transformés en rois constitutionnels. » Il fit encore partie du conseil de l'instruction publique et fut décoré de la croix de Saint-Louis pendant la première Restauration. Elu député de son département en 1815, il ne fit qu'appliquer aux choses publiques et aux discussions politiques dans lesquelles il fut mêlé les théories qu'il défendait constamment dans ses livres.

Plus que personne, de Bonald a contribué à faire disparaître le divorce de nos lois. Il l'avait combattu sans succès, dans un ouvrage remarquable publié en 1801; le 26 décembre 1815, il proposa aux chambres d'user de leur initiative pour en amener l'abolition. « Laissons, disait-il à la Chambre des députés sur le point d'être dissoute, un monument durable d'une existence politique si fugitive, dans la loi fondamentale de l'indissolubilité du lien conjugal. Premiers confidents des malheurs sans nombre que l'invasion étrangère a attirés sur notre pays, et ministres des sacrifices rigoureux qu'elle lui impose, nous nous ferons pardonner par nos concitoyens cette douloureuse fonction, si nous avons le temps de laisser plus affermies la religion et la morale. » Le rapport fut fait par M. de Trinquelague dans un sens tout à fait favorable à la proposition, qui fut adoptée par la Chambre et convertie en loi le 27 avril 1816. De Bonald prit part à la discussion des lois de réaction sur les cours prévôtales, le sacrilége, la réduction du nombre des tribunaux et l'amovibilité des juges pendant la première année de leur institution. Ce fut lui qui, dans la discussion de la loi d'amnistie, proposa d'étendre les restrictions, et de déclarer par un article spécial que le roi pourrait décider dans tous les cas à son bon plaisir. On se rappelle ce mot tristement célèbre qu'il prononça dans une discussion sur la peine à infliger au sacrilége : « C'est Dieu qui est l'offensé; renvoyons le coupable devant son juge naturel! » Quand on vint proposer à la Chambre une dotation pour le duc de Richelieu, il saisit cette occasion de faire l'apologie des majorats; la division incessante des propriétés, « ce mal sous lequel nous périssons, » entraînerait, disait-il, la ruine prochaine de l'agriculture. Il tint tête à l'opposition chaque fois que de nouvelles lois furent présentées contre les journaux, et ne cessa de combattre la liberté de la presse : « C'est un impôt sur ceux qui lisent, disait-il; aussi n'est-elle réclamée que par ceux qui écrivent. » Il s'était d'abord opposé à la censure préalable, mais il revint plus tard sur cette opinion et avoua qu'il s'était trompé. Il concourut à l'adoption de la loi du 14 février 1822, qui établit qu'un journal ne peut être

fondé sans l'autorisation du roi, attribue aux cours royales sans jury la suspension ou la suppression des journaux dont l'*esprit serait mauvais*, et autorise le gouvernement à rétablir la censure dans l'intervalle des sessions, si la gravité des circonstances l'exige. Nommé pair de France en 1823, de Bonald se démit volontairement de cette dignite en 1830, en refusant de prêter serment à la royauté issue des barricades. Il ne conserva que le titre de membre de l'Académie française, où il était entré, en 1816, par ordonnance royale.

De Bonald a beaucoup écrit, et il peut à bon droit passer pour un de nos publicistes les plus feconds. Il prit part à la rédaction du *Mercure de France* et du *Journal des débats* avec Chateaubriand, Fiévée, Lamennais. Outre les ouvrages dont nous avons parlé, il publia en 1818 des *Recherches philosophiques sur les premiers objets des connaissances morales*. On a de lui un recueil de pensées et plusieurs brochures publiées à diverses époques sur les questions que les circonstances mettaient à l'ordre du jour. C'est ainsi qu'il produisit en 1815 des *Réflexions* sur l'intérêt général de l'Europe, suivies de quelques considérations sur la noblesse ; en 1819, des *Réflexions* sur une séance de la Chambre des députés, et la nécessité de garantir la religion des outrages de la presse; en 1822, des *Réflexions préjudicielles* sur la pétition du sieur Loveday, où il discute le droit d'adresser des pétitions aux Chambres; en 1823, des *Réflexions* sur le budget. Il donna aussi à part, avec des appendices, un grand nombre de ses discours des deux Chambres. Dans des *Observations* publiées en 1818 sur un livre de Mme de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, il s'attache surtout à réfuter cette *erreur*, que la monarchie absolue est la plus informe des combinaisons politiques. Son dernier ouvrage fut la *Démonstration philosophique du principe constitutif des sociétés* (1827). « On ne trouve pas dans cette longue carrière, dit M. Jules Simon, une action qui ne soit conforme à ses principes, pas une ligne qui les démente. Il pouvait relire, en 1840, son premier ouvrage, sa *Théorie du pouvoir*, sans regretter une seule des opinions qui y sont exprimées. Il figura cependant en 1815 dans le *Dictionnaire des girouettes*, et jamais accusation ne fut plus contraire à la vérité. M. de Bonald ne s'est jamais vendu, il n'a jamais été le complaisant de personne, pas même de ses amis politiques; son amour pour le pouvoir légitime, sa haine pour la liberté ont constamment dirigé toute sa conduite. » « Il acquit, sous la Restauration, dit M. Sainte-Beuve, la réputation d'oracle et d'homme de génie dans son parti, parmi le petit nombre des esprits opiniâtres et immuables, et même, jusqu'à un certain point, dans tous les rangs des royalistes intelligents : auprès des libéraux, il passait pour un gentillâtre spirituel, entêté, peut-être un peu cruel, et il jouissait de la plus magnifique impopularité. » Dans le commerce habituel, « il était indulgent et doux, nous dit M. de Lamartine, comme les hommes qui se croient possesseurs certains et infaillibles de leur vérité. »

Le principe sur lequel de Bonald a élevé l'édifice très-régulier, très-symétrique de sa philosophie, est que la parole a été enseignée à l'homme et qu'il n'a pu l'inventer lui-même. Il fonde ce principe sur les raisons suivantes : 1° Il est nécessaire *de penser sa parole avant de parler sa pensée*; 2° le *sourd de naissance*, *qui n'entend pas* la parole, est *muet*, preuve que la parole est chose apprise et non inventée; 3° si la parole est d'invention humaine, il n'y a plus pour l'esprit de mérites nécessaires. De Bonald prend son point de départ dans la question de l'origine des idées; il repousse tout à la fois et les *idées innées* du rationalisme cartésien, et les *sensations transformées* de l'empirisme condillacien. Qu'est-ce que ces idées innées, dit-il, qui sont présentes à notre esprit, et qui y précèdent toute instruction? Si Dieu les y grave lui-même, comment l'homme parvient-il à les effacer? Si l'enfant idolâtre naît, comme l'enfant chrétien, avec des notions distinctes d'un Dieu unique, comment ses parents peuvent-ils le faire croire à une multitude de dieux? D'où vient qu'il y a des matérialistes et des athées, si nous apportons en naissant des idées innées de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme? Si les hommes apportent tous en naissant les mêmes idées, pourquoi tant de variété dans les opinons? Il y a donc des idées innées et des idées acquises; et comment les idées acquises font-elles oublier les idées innées? Car enfin, on ne peut perdre que ce qu'on peut acquérir, comme on ne peut acquérir que ce qu'on peut perdre. Et ici l'homme conserve les idées fausses qu'il a acquises, et perd les idées vraies nées avec lui, et qu'il tient de sa nature. Si la solution de la question sur l'origine des idées ne se trouve pas dans le système trop purement spiritualiste des *idées innées*, elle ne saurait se trouver non plus dans le système purement matérialiste des *sensations transformées*. Il est évident, en effet, qu'il y a dans les idées quelque chose de fondamental qui ne vient pas des sens, parce que nous avons tous sur beaucoup d'objets une pensée uniforme avec des sens extrêmement variés en force et en perfection; parce que nous pensons à ce que nous n'avons jamais perçu par les sens, comme lorsque nous pensons à la couleur en général, quoique les couleurs particulières soient seules sensibles; parce que nous pensons le contraire de ce que nos sens nous rapportent, comme lorsque nous redressons par la pensée les erreurs de nos sens; enfin, parce que nous pensons le général, et que nos sens ne nous apportent que le particulier. Pour dévoiler le mystère de nos idées, il faut se souvenir de cette parole de la Genèse : *Dieu créa l'homme à son image et à sa ressemblance*, et, concluant de Dieu à l'homme, comprendre qu'ainsi que Dieu, intelligence suprême, *n'est connu que par son Verbe*, expression de sa substance, de même l'homme, intelligence finie, *n'est connu que par sa parole*, expression de son esprit, ce qui veut dire que l'être pensant s'explique par l'être parlant. La parole est l'expression naturelle de la pensée; nécessaire non-seulement pour en communiquer aux autres la connaissance, mais pour en avoir soi-même la connaissance intime, la conscience. Ainsi l'image que nous offre le miroir nous est indispensablement nécessaire pour connaître la couleur de nos yeux et les traits de notre visage; ainsi la lumière nous est nécessaire pour voir notre propre corps. La pensée se manifeste à l'homme, *se révèle*, avec l'expression et par l'expression, comme le soleil se montre à nous par la lumière. La pensée est inséparable de la parole. Qu'est-ce que *penser?* C'est *se parler à soi-même*, c'est *parler intérieurement*. Il n'est donc pas exact de dire que la pensée est l'antécédent et la cause de la parole ; ce qui est vrai, c'est que la parole intérieure a précédé la parole extérieure, en d'autres termes que l'*homme pense sa parole avant de parler sa pensée*. Mais, pour *parler intérieurement*, pour *penser sa parole*, il faut *savoir* la parole, proposition évidente et qui exclut toute idée d'invention de la parole par l'homme. Loin d'avoir inventé la parole, l'homme n'aurait pu, sans la parole, avoir la pensée de l'invention. Il a donc, à quelque instant qu'on suppose de la durée, *appris, reçu* la parole comme il l'apprend et la reçoit encore aujourd'hui. En ce système de la parole *nécessairement* enseignée et transmise se concilient, dans une certaine mesure, celui des *idées innées* et celui des *sensations transformées*. La connaissance des vérités morales, qui sont nos idées, est *innée*, non dans l'individu, mais dans la société. Elle peut ne pas se trouver dans tous les hommes, mais elle ne peut pas ne pas se trouver plus ou moins dans toutes les sociétés, puisqu'il ne peut même y avoir aucune forme de société sans connaissance de quelque vérité morale. Ainsi, l'homme entrant dans la société y trouve cette connaissance, comme une substitution toujours ouverte à son profit, sous la seule condition de l'acquisition de la parole perpétuellement subsistante dans la société. De là vient qu'on trouve dans toutes les sociétés, avec une langue articulée, une connaissance plus ou moins distincte de divinité, d'esprits, d'un état futur, etc.; qu'on peut ne pas la trouver chez tous les hommes, et qu'on ne l'a même jamais trouvée chez ceux que des accidents avaient séquestrés de tout commerce avec les hommes, et privés de la révélation de la parole. D'autre part, si l'idée n'est point une *sensation transformée*, comme le veut Condillac, l'expression nécessaire et naturelle de notre idée est une sensation de la vue ou de l'ouïe *transformée* en parole, parce que l'homme, forcé de se servir du *moyen* ou du *ministère* de ses organes pour les opérations de son intelligence, pense par le ministère du cerveau, parle par le ministère de l'organe vocal, voit par le moyen de ses yeux, etc.

Voyez maintenant la fécondité du principe de la *transmission nécessaire* de la parole, et l'avantage qu'il donne aux défenseurs du christianisme. La révélation, considérée jusqu'ici comme un fait exceptionnel, un miracle, devient une loi générale de l'esprit humain, le mode unique et universel d'acquisition des premières expressions et des premières connaissances pour l'homme de tous les temps. Avant la révélation *écrite*, il y a eu nécessairement la révélation *orale*. La nécessité physique de celle-ci vient à l'appui de la certitude historique de celle-là. Or, quelle n'est pas l'importance de ce secours? La vérité historique peut toujours être combattue, parce que, quoique *certaine* pour tous les hommes, tous les temps et tous les lieux, elle n'est *évidente* que pour le lieu qui en a été le théâtre, le temps qui en a été l'époque, les hommes qui en ont été les témoins. Mais la nécessité physique et vraie est évidente toujours, partout et pour tous; si l'homme aujourd'hui ne peut recevoir la parole que par transmission, il n'a jamais pu l'acquérir par invention; parce que, si l'on peut supposer un affaiblissement dans ses forces, on ne peut supposer une révolution dans sa nature. Qu'on n'oppose plus la raison à la révélation, la morale naturelle à la morale chrétienne, la religion naturelle à la religion révélée, la loi naturelle à la loi positive. Tout ce dualisme s'écroule avec le système des idées innées. Plus de religion innée, de morale innée, de loi innée, de raison innée. La raison ne se meut, n'existe que dans et par la révélation. Tout devient *révélé*, *positif*, *social*. L'esprit humain n'a plus rien à chercher en lui-même, parce qu'il est vide et passif; c'est la *tabula rasa* du sensualisme, avec cette différence que ce n'est pas le monde extérieur, mais Dieu qui, par l'intermédiaire de la société, vient y tracer les caractères. La religion dite *naturelle* n'est pas autre chose que la religion domestique et patriarcale, produit de la révélation orale primitive; elle veut être apprise ou révélée comme la religion appelée *révélée*. La religion appelée révélée est le produit de la révélation scripturale; elle est aussi *naturelle* que la religion dite *naturelle;* l'une et l'autre sont révélées, l'une et l'autre sont naturelles, l'une et l'autre sont divines. Ce n'est pas tout : avec l'invention humaine de la parole tombe la constitution humaine de la société, le contrat social. Dieu, en nous révélant la parole, nous a du même coup donné des règles et des lois. C'est dans cette première révélation qu'il faut chercher l'origine, le fondement et la constitution véritable de la société. La souveraineté du peuple est un dogme impie et insensé; la déclaration des droits de l'homme, une monstruosité. Une philosophie qui atteint la raison et la conscience dans leur indépendance, qui les considère comme *absolument extérieures* à l'individu, comme *entièrement acquises*, comme des produits de la révélation, de la société, ne pouvait abstraire la personne humaine de la fonction sociale, concevoir la liberté, le droit individuel, l'inviolabilité humaine. Aussi de Bonald estime-t-il que le mot *droit*, employé pour exprimer indistinctement tous les rapports, et même les plus opposés, n'en désigne aucun avec précision, et qu'on devrait le bannir de la langue politique, où il ne peut qu'être funeste. La première vérité qui ait été révélée à l'homme, et que le langage nous transmette de génération en génération, est celle-ci : *Tout a une cause*. A cette première proposition il faut en ajouter une seconde : c'est qu'entre la *cause* et l'*effet* il y a nécessairement un *moyen* terme. De Bonald trouve et nous montre partout ce moyen terme. Dans l'homme, par exemple, l'intelligence, qui est *cause*, ne peut agir que par le *moyen* des organes; elle ne peut penser que par le *moyen* de la parole. Ce moyen terme offre le précieux avantage de supprimer toute communication directe entre l'homme et Dieu, et de ruiner le mysticisme et le rationalisme protestant. Dieu ne nous donne des pensées que par l'enseignement de l'Eglise; la grâce n'agit sur nous que par les sacrements de l'Eglise. *Cause, moyen, effet!* Dans ces trois catégories sont compris tous les êtres et tous leurs rapports. Appliquées à l'ordre social, elles nous donnent les trois personnes, les trois fonctions générales de la société : *Pouvoir*, qui correspond à *cause; ministre*, qui correspond à *moyen; sujet*, qui correspond à *effet*. Ces trois personnes, ces trois modes généraux d'existence se trouvent dans la société domestique ou familiale, dans la société politique et dans la société religieuse. La similitude de constitution, l'unité de plan, de type des trois sociétés est le principe fondamental de la philosophie sociale de de Bonald. Dans la société familiale, le père est *pouvoir*, la mère *ministre*, l'enfant ou les enfants *sujets;* dans la société politique, le roi est *pouvoir*, la noblesse *ministre*, le peuple *sujet;* dans la société religieuse, Dieu est *pouvoir*, le sacerdoce *ministre*, les fidèles *sujets*. Les trois personnes, pouvoir, ministre, sujet, peuvent être amovibles ou fixes; elles sont amovibles dans la famille, par la faculté du divorce; amovibles dans la religion, par le presbytérianisme, qui n'imprime aucun caractère de consécration à ses ministres; amovibles dans l'Etat, par les institutions populaires, qui font du pouvoir et du ministère des fonctions perpétuellement révocables et éligibles. Elles sont au contraire fixes et inamovibles : dans la famille, par l'indissolubilité du lien conjugal; dans la religion, par la consécration qui lie irrévocablement le ministre à la Divinité et au fidèle, et par conséquent les lie entre eux; dans l'Etat, par l'hérédité du pouvoir public et du ministère public, de la royauté et de la noblesse. Plus il y a d'amovibilité dans les rapports des personnes entre elles, plus il y a d'instabilité, de désordre, de faiblesse dans la société; plus il y a de fixité dans ces rapports, plus il y a de force, de raison et de durée. Comme les sociétés sont semblables dans leur constitution, elles sont semblables dans leurs accidents; et l'on peut regarder comme un axiome de la science de la société, axiome dont l'histoire offre une continuelle application, que les Etats populaires, les religions presbytériennes, et les familles dissolubles par le divorce se retrouvent généralement chez les mêmes peuples, et quelquefois malgré des apparences contraires; comme le lien indissoluble ou l'inamovibilité des personnes dans l'Etat, dans la religion, dans la famille, s'aperçoit généralement dans les mêmes sociétés.

Nous venons d'exposer les doctrines de de Bonald. Elles se réduisent, comme on l'a vu, à deux théories liées l'une à l'autre : la théorie de la révélation du langage, et celle des trois catégories *cause*, *moyen*, *effet*, qu'on pourrait appeler, pour abréger, théorie du *moyen* ou *médiateur*. De Bonald n'a fait, en tous ses écrits, que les reproduire, les développer, les appliquer à toutes questions, y enchaîner toutes sortes de pensées, souvent fausses, presque toujours ingénieuses : « S'il est, dit très-bien M. Sainte-Beuve, l'homme qui varie le moins, il est celui qui se répète le plus; chez lui, le dernier ouvrage ressemble au premier. » Il nous resterait maintenant à discuter ces théories, et à montrer sur quelles bases fragiles elles portent. Nous le ferons ailleurs. (V. LANGAGE, MOYEN, POUVOIR, etc.) Bornons-nous à dire ici que la contradiction signalée d'abord par Rousseau entre ces deux propositions : *La pensée est nécessaire pour inventer la parole, la parole est nécessaire pour penser*, contradiction qui, selon de Bonald, ne peut se résoudre que par la révélation divine du langage, se résout très-facilement par la distinction de la pensée implicite et confuse, et de la pensée claire, développée, expliquée. Ce n'est certainement pas la pensée réfléchie et maîtresse d'elle-même qui a précédé et produit la parole; cette pensée-là suppose évidemment la préexistence du langage. L'erreur est de croire qu'il n'y a pas d'autre état de la pensée; qu'elle était dans l'homme primitif ce qu'elle est dans l'homme du XIXe siècle, qu'elle n'est pas soumise à la loi du développement. L'erreur encore est de ne pas comprendre que l'homme n'est pas seulement *pensée*, *intelligence*, qu'il est encore *sentiment*, *passion;* qu'à l'origine, la pensée, loin de se séparer du sentiment, y était pour ainsi dire enveloppée; que le langage n'est pas une invention réfléchie, artificielle, mais une production spontanée, naturelle; qu'il n'est pas né de l'entendement pur, mais de toutes nos facultés psychologiques réunies. Ajoutons que la parole qui nous viendrait du dehors ne peut devenir *signe* pour nous qu'autant que nous avons la faculté *intérieure* de l'élever à cet état, en y attachant un sens, et que cette faculté de s'assimiler des signes inventés par d'autres, en leur donnant un sens, est tout aussi difficile à concevoir que la faculté de les produire. Le traditionalisme de de Bonald est né du sensualisme de Condillac; cette filiation s'accuse par des analogies frappantes. De même que Condillac, de Bonald ne voit dans l'homme que l'intelligence, et méconnaît l'instinct, la passion, la volonté; de même que Condillac, il fait venir l'idée du *dehors*, et nie l'innéité des principes de la raison; de même que Condillac, il attribue les idées générales à l'usage des signes.

Terminons cette biographie en citant les jugements portés sur de Bonald par deux de ses contemporains : Marie-Joseph Chénier et Chateaubriand.

CHÉNIER (*Tableau de la littérature française depuis* 1789) : Des productions semblables aux œuvres de M. de Bonald semblent exiger un procédé fort simple : celui d'examiner ce qui fut écrit de sage en matière politique, et d'écrire précisément le contraire. Tous les abus dénoncés depuis cent cinquante ans par des philosophes illustres, par d'habiles magistrats, par des cours souveraines, sont aux yeux de l'auteur des inventions admirables; toutes les gothiques institutions, fruit de l'ignorance du moyen âge, lui paraissent des chefs-d'œuvre du génie. C'est là ce qu'il appelle *nécessaire*, ce qu'il trouve approcher de la perfection, mais ce qu'il veut perfectionner encore, au point que, s'il en fallait croire et ses conseils, et ses vœux, et ses prophéties, car il est prophète, l'Europe atteindrait bientôt le plus haut dégré d'intolérance politique et religieuse. Sa diction, d'ailleurs, est aussi sèche que ses décisions sont tranchantes... Quant au raisonnement, voici ce qu'il appelle raisonner : il pose comme un principe incontestable ce qui est le plus contesté, souvent ce qui est inadmissible, et marche d'assertion en assertion, prouvant chaque proposition qu'il affirme par celle qu'il vient d'affirmer. Veut-il rendre sa démonstration complète? Cinq à six répétitions sont pour lui cinq à six preuves. Veut-il donner quelque puissance aux mots? Il les imprime en lettres italiques. C'est avec cette logique victorieuse et ces grands moyens d'éloquence qu'il croit réfuter l'*Esprit des lois* et le *Contrat social*, qu'il dénigre l'*Essai sur les mœurs des nations*, qu'il prend, avec Voltaire, J.-J. Rousseau, Montesquieu, un ton de supériorité plaisant par lui-même, et qu'un extrême sérieux rend plus comique.

CHATEAUBRIAND (article du *Mercure de France*) : Le style de M. de Bonald pourrait être quelquefois plus harmonieux et moins négligé. Sa pensée est toujours éclatante et d'un heureux choix; mais je ne sais si son expression n'est pas quelquefois un peu terne et commune. On pourrait aussi désirer plus d'ordre dans les matières et plus de clarté dans les idées. Les génies forts et élevés ne compatissent pas assez à la faiblesse de leurs lecteurs : c'est un abus naturel à la puissance. Quelquefois encore, les distinctions de l'auteur paraissent trop ingénieuses, trop subtiles. Comme Montesquieu, il aime à appuyer une grande vérité sur une petite raison. La définition d'un mot, l'explication d'une étymologie sont des choses trop curieuses et trop arbitraires pour qu'on puisse les avancer au soutien d'un principe important... Le génie de M. de Bonald nous semble plus profond qu'il n'est haut; il creuse plus qu'il ne s'élève. Son esprit nous paraît à la fois solide et fin; son imagination n'est pas toujours, comme les imaginations éminemment poétiques, portée par un sentiment vif ou une grande image, mais aussi elle est spirituelle, ingénieuse, ce qui fait qu'elle a plus de calme que de mouvement, plus de lumière que de chaleur.

Peut-être un mot de Royer-Collard sur M. de Bonald ne sera-t-il pas déplacé ici. Ce sera, comme dit la petite presse d'aujourd'hui, le trait de la fin.

On sait que les affaires de l'Etat et de l'Eglise étaient presque l'unique sujet des con-

versations dans les salons aristocratiques du faubourg Saint-Germain, au commencement du règne de Louis XVIII. Là dominait M. de Bonald, dont l'aspect comme le talent avait quelque chose d'austère et d'un peu rude. Le lieu y recevait les hommages de ses admirateurs avec dignité, mais il n'y rendait point d'oracles. Dédaigneux des discussions, il conversait peu, sous prétexte qu'il avait écrit tout ce qu'il avait à dire. Les soins de sa fortune et ceux de sa famille, d'ailleurs, ne le laissaient point indifférent; il apportait même une certaine âpreté à recueillir les fruits de ses ouvrages pour lui et les siens, qui en profitaient volontiers; ce qui faisait dire à Royer-Collard : « Ces Bonald, je les connais. »

BONALD (Louis-Jacques-Maurice DE), cardinal, archevêque de Lyon, l'un des fils du précédent, né à Milhau (Aveyron) en 1787. Il entra dans les ordres en 1811, et fut successivement secrétaire de M. de Gressigny, archevêque de Besançon, grand vicaire de l'évêque de Chartres, puis archidiacre. Ses succès comme prédicateur, et surtout le crédit de sa famille, le firent nommer aumônier de Monsieur (depuis Charles X), puis évêque du Puy en 1823. Il occupa ce siége pendant plus de seize ans, fut promu, en 1839, à l'archevêché de Lyon, enfin créé cardinal en 1841. En général, il se montra fortement imbu des doctrines exclusivement ultramontaines et monarchiques de son père. Cependant, sous le gouvernement de Louis-Philippe, il ne cessa de réclamer la liberté de l'enseignement. Mais on sait que c'était là le drapeau du clergé dans sa lutte contre l'université. Ayant attaqué dans une lettre pastorale le *Manuel du droit ecclésiastique* de M. Dupin aîné, celui-ci porta plainte au conseil d'Etat, qui condamna comme d'abus la lettre du fougueux prélat. Après la révolution de Février, il parut d'abord accueillir la République avec faveur. Il est vraisemblable que, comme beaucoup de légitimistes, il vit avec une secrète satisfaction la chute de Louis-Philippe. Quoi qu'il en soit, il prescrivit un service solennel pour les citoyens de Paris *tombés glorieusement en défendant les principes de la liberté religieuse et civile;* mais un arrêté du commissaire de la République, dissolvant à Lyon les communautés religieuses non autorisées, le ramena bientôt à ses vrais principes et le rejeta dans les rangs des ennemis avoués du régime nouveau. Après le coup d'Etat, il a été, comme cardinal, appelé au Sénat. Avec tous les cardinaux, il a constamment voté pour toutes les propositions tendant à maintenir indéfiniment à Rome l'occupation française. Dans quelques-unes des discussions qui ont eu lieu au Sénat sur la question romaine, M. de Bonald s'est quelquefois abstenu de se prononcer de vive voix et même de voter. Tout récemment, il a attiré sur lui l'attention en rendant publiques des plaintes confidentielles de Pie IX contre le gouvernement français. Son indiscrétion, si c'en était réellement une, a été blâmée, mais avec une singulière mansuétude, par le souverain pontife.

Les deux frères du cardinal, AUGUSTE-HENRI et VICTOR, se sont fait remarquer, le premier, par sa collaboration à divers journaux religieux et par quelques brochures, l'autre par des ouvrages intitulés : *Moïse et les géologues modernes* (1835, in-18), et *Des vrais principes opposés aux erreurs du* XIX^e *siècle* (1833). Ces écrits donnèrent lieu à une vive discussion entre leur auteur et le P. Ventura. Le cardinal de Bonald prit, à ce sujet, la défense de son frère, en 1852.

BONAMI (François), naturaliste français, né à Nantes en 1710, mort en 1786. Il fut recteur de l'université de Nantes, professeur de botanique et membre associé de la Société royale de médecine. Il fonda, à ses frais, un jardin botanique, où il cultivait les plantes les plus curieuses. Il publia : *Floræ Nantensis prodromus* (1782-1785, 2 vol. in-12), avec un supplément qui parut plus tard; on lui doit aussi des *Observations sur une fille sans langue, qui parle, avale et fait toutes les autres fonctions qui dépendent de cet organe.*

BONAMIE s. f. (bo-na-mî — de *Bonami*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des convolvulacées, comprenant un arbrisseau qui croît à Madagascar.

BONAMY (Pierre-Nicolas), érudit, né à Louvres (Seine-et-Oise) en 1694, mort en 1770. Turgot, alors prévôt des marchands, fit créer pour lui la charge d'historiographe de la ville de Paris. Il a publié dans le *Recueil de l'Académie des inscriptions*, dont il était membre, une foule de mémoires curieux sur les antiquités de Paris et de la Gaule. Il avait aussi préparé les matériaux pour une *Histoire de l'Hôtel de ville.*

BONAMY (Charles-Auguste-Jean-Baptiste-Louis-Joseph), général français, né à Fontenay-le-Comte, entre 1764 et 1770, mort en 1830. Volontaire en 1791, il s'éleva successivement en grade et fit avec distinction les campagnes de la République et de l'Empire; se couvrit de gloire à Marengo, où il fut blessé, à Smolensk, où sa brigade fut presque entièrement détruite, et à la Moskowa, où il fut percé de vingt coups de baïonnette. Il rentra dans la vie privée après la seconde Restauration. On a du général Bonamy : *Coup d'œil rapide sur les opérations de la campagne de Naples jusqu'à l'entrée des Français dans cette ville* (Paris, 1799, in-8°), et *Mémoire sur la révolution de Naples* (1803, in-8°).

BONANA s. m. (bo-na-na). Ornith. Troupiale. ‖ Pinson de la Jamaïque. ‖ On dit aussi BANANA.

BONANNI (Philippe), naturaliste. V. BUONANNI.

BONANNO, architecte et sculpteur pisan du XII^e siècle. Il commença avec Guillaume d'Inspruck la fameuse tour penchée de Pise (1174) et fut également l'auteur des célèbres portes de bronze de la cathédrale de cette ville, qui furent détruites par un violent incendie en 1596, incendie auquel une seule de ces portes échappa.

BONAPARTE (Jacopo), historien toscan, qu'on place, mais sans preuve, parmi les ancêtres de la dynastie des Napoléons. Né au commencement du XVI^e siècle, contemporain du sac de Rome par le connétable de Bourbon, il fit paraître un tableau des événements survenus à la suite de ce siége, sous ce titre : *Ragguaglio storico di tutto l'occorso, giorno per giorno, nel sacco di Roma dell' anno* 1527. Adami, professeur à Pise, fit réimprimer cet ouvrage vers 1756, sous la rubrique *In Colonia*, mais réellement en Toscane, avec le nom de Jacopo Bonaparte. Il en fut publié, vers 1809, une traduction par M. Hamelin, sous ce titre : *Tableau historique des événements survenus pendant le sac de Rome en* 1527, transcrit du manuscrit original, et imprimé pour la première fois à Cologne en 1756, avec une notice historique sur la famille Bonaparte, le texte en regard. En 1829, le prince Napoléon-Louis, fils de la reine Hortense, mort deux ans après, en fit paraître une traduction nouvelle. Cet ouvrage, qui diffère en plusieurs points essentiels de celui de l'historien Guichardin, est écrit simplement, avec concision, presque avec sécheresse, car ce n'est guère qu'un sommaire un peu détaillé. A la publication du *Sac de Rome* se borne tout ce que l'on sait sur Jacopo Bonaparte dont la vie nous est aussi inconnue que l'époque exacte de sa mort. En 1797, au moment des négociations du traité de Tolentino, qu'il avait hâte de conclure, l'empereur Napoléon jeta sur la table le livre de Jacopo Bonaparte, disant avec vivacité : « Voyez ce livre : c'est le sac de Rome en 1527, raconté par un de mes ancêtres, Jacques de Bonaparte. Ne m'obligez pas à faire moi-même ce dont un des miens nous a transmis le récit. »

BONAPARTE (Niccolo), professeur à Florence, né à San-Miniato, en Toscane, mort vers 1598, a été placé, mais sans preuve, parmi les ancêtres de l'empereur Napoléon. Vers 1568, il fit imprimer à Florence la *Vedova*, une des plus anciennes comédies du théâtre italien, dont le manuscrit original est conservé à la Bibliothèque impériale de Paris. Cette pièce, plaisante et d'un ton fort leste, fut réimprimée à Florence en 1592, et à Paris, chez Molini, en 1803. L'empereur commanda à Daillant de la Touche une traduction de la *Vedova*, qui fut généreusement payée, mais qui resta manuscrite, parce que le censeur couronné craignit que sa légèreté ne compromît la majesté de sa race. L'histoire ne nous fournit pas d'autres détails sur cet auteur, dont le style élégant et harmonieux n'a pas toujours su éviter la farce en cherchant le comique.

BONAPARTE ou **BUONAPARTE**, nom patronymique de la dynastie des Napoléons. Cette famille descendait, dit-on, des Bonaparte du continent italien, déjà connus à Trévise vers le XII^e siècle, et qui apparaissent ensuite à diverses époques dans l'histoire des cités italiennes, telles que Padoue, Florence et San-Miniato, comme podestats, prieurs, chevaliers, négociateurs, capitaines, etc. Une de ses branches, établie à Sarzane, dans le pays de Gênes, vint se fixer en Corse vers le XVII^e siècle, et acquit à Ajaccio une importance assez considérable. Ce fut la souche de la famille impériale de France. Son nom, destiné à une si haute illustration, s'écrivait *Buonaparte*, avant que Napoléon I^{er} s'arrêtât à la forme plus française de *Bonaparte*. On sait que les royalistes affectaient d'écrire et de prononcer *Buonaparte*. Dans la bouche de Chateaubriand, ce mot, en 1814, avait au moins dix syllabes; c'était sans doute très-ironique, très-profond et très-méchant; mais cette finesse est si menue, que personne n'a jamais pu la saisir, pas même l'auteur de *Buonaparte et les Bourbons*, quand, quatorze ans après la publication de son pamphlet, il apprit que quelques mots, tombés des lèvres du Prométhée de Sainte-Hélène, venaient, comme il le confesse lui-même,

Chatouiller de son cœur l'orgueilleuse faiblesse.

S'il est certain que la famille de Napoléon descend de la branche génoise, il n'est pas aussi bien établi qu'elle se rattache aux autres familles italiennes du même nom. Mais on sait que cet homme extraordinaire, qui eût pu se passer d'aïeux, et qui, à d'autres titres que le brave maréchal Lefèvre, aurait pu dire : *Je suis un ancêtre*, accueillit avec faveur cette généalogie, peut-être imaginaire. Dans tous les cas, ici ce sont les aïeux qui se trouvent illustrés par le descendant.

La noblesse de la famille Bonaparte est prouvée par le certificat que le savant d'Hozier de Sérigny délivra pour l'admission de Napoléon Bonaparte à l'École militaire de Brienne, où les gentilshommes avaient seuls accès. Mais le dossier héraldique fourni par le père du futur empereur ne comprenait que neuf personnages, dont le plus ancien ne remontait qu'à 1568, sous le titre de *messire* Gabriel Buonaparte. Les autres étaient désignés par les titres d'*anciens* d'Ajaccio et de *magnifiques.* Voilà la vérité historique; la flatterie la trouva insuffisante; et, sous l'Empire, les adulateurs donnèrent carrière à leur génie inventif. On fit sortir la famille Bonaparte d'une branche des Comnènes et des Paléologues, ce qui la rattachait aux empereurs de Constantinople. On alla même jusqu'à la faire descendre de la *gens* Ulpia, de la *gens* Sylvia et de la *gens* Julia, souches des empereurs romains. Cette généalogie n'était pas encore assez ridicule: on prouva, Dieu sait par quels arguments! que les Bonaparte étaient issus des Bourbons par le mystérieux personnage désigné sous le nom de l'*Homme au masque de fer*. Ayant secrètement épousé la fille de M. de Bonpart, son gouverneur, il en aurait eu des enfants qui italianisèrent le nom de leur mère. Or tout portant à croire que le Masque de fer était frère jumeau de Louis XIV, les Bonaparte de Corse se trouvaient ainsi faire naturellement partie de la légitime race de Henri IV. Napoléon fut obligé de mettre lui-même un frein au zèle de ces maladroits amis.

On sait, du reste, qu'à l'un de ces d'Hoziers enthousiastes il répondit un jour : « Voilà une » généalogie aussi plate que ridicule; ces re- » cherches sont puériles. A tous ceux qui de- » manderont de quel temps date la maison » Bonaparte, la réponse est bien simple : elle » date du 18 brumaire. »

Les travaux généalogiques des Italiens sont plus sensés. Ils prouvent que, dès le XVI^e siècle, le nom de Bonaparte figurait dans leurs annales, puisque, à cette époque, Mauro, juge à Trévise, constatait, dans une chronique très-estimée, que, même avant l'an 1200, la famille Bonaparte était déjà comptée parmi les plus nobles et les plus anciennes. Un autre auteur italien, Jacques Bonaparte, qui traça une esquisse historique de sa race et qui écrivait en 1756, citait parmi ses ancêtres, dans la marche de Trévise, un Jean I^{er} de Bonaparte, pourvu d'un commandement dans la ligue des villes lombardes, qui inaugura le réveil des nationalités italiennes, et un des petits-fils de ce Jean, qui, à la tête des Guelfes du nord de l'Italie, arrêta en 1239, à Castel-Franco, Frédéric II, qui commandait une armée gibeline. Les Italiens rattachent à la même branche Jean-Genesius de Bonaparte, en religion *fra Bonaventura*, mort en odeur de sainteté l'an 1593, dans l'ordre des capucins; Niccolo de Bonaparte, auteur comique, et un Ferdinando Bonaparte, patrice florentin, docteur en droit, savant dans les lois civiles et canoniques. Ayant embrassé la carrière ecclésiastique, ce dernier fut nommé prévôt et sous-diacre de l'église de San-Miniato, et mourut en 1746, laissant des poésies latines et des dissertations théologiques qui n'ont jamais été publiées.

Des recherches de MM. Stefani et Beretta, dans leur ouvrage intitulé *Antichità dei Bonaparte*, il ressort que le nom de Bonaparte, né au milieu des factions de l'Empire et de l'Église, a été porté par quatre familles italiennes; et, de celles de MM. Passerini et Rapetti, que les Bonaparte napoléoniens descendent d'une ancienne famille longobarde, celle des comtes de Fucecchio, Settimo et Pistoja, dont la souche est un certain Cunerado, chef de la maison Kadolingio, né en 922. De cette maison, qui s'éteint à la fin du XII^e siècle, après avoir joué un rôle brillant dans l'Etat et dans l'Eglise, sont issus Hugues et Janfald. Le premier, par son alliance avec les comtes d'Orgnano, donna naissance aux Bonaparte de Trévise, éteints en 1447; le second, à ceux de Florence, éteints au XIII^e siècle. En 1265, un Bonaparte de Florence commence les Bonaparte de San-Miniato; un autre, en 1278, ceux de Sarzane, qui, en 1490, se transportèrent en Corse, et dont le chef, François, devint l'auteur de la branche des Bonaparte d'Ajaccio. Ceux de San-Miniato avaient complétement disparu en 1799. Attachée également à l'Eglise et à l'Etat, la famille des Cadolinge tira son surnom de Bonaparte (*bona pars*, le bon parti), de son ralliement à la cause populaire, surnom qu'illustra bientôt l'un d'eux à la tête de la ligue des villes lombardes contre l'empire d'Allemagne. Les Bonaparte s'effacent ensuite quelque temps de la scène politique, jusqu'au moment où quelques membres de cette famille passent en Corse pour les affaires de la banque de Saint-Georges, et s'y fixent jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Sans moyen de contrôle suffisant, nous ne pouvons ni contester ni affirmer l'exactitude de ces généalogies. Nous nous contenterons de tracer l'historique de la branche génoise, dont il est prouvé que descendait Napoléon. Au commencement du XVIII^e siècle, les Bonaparte d'Ajaccio étaient représentés par trois frères : Lucien Bonaparte, archidiacre; Napoléon Bonaparte, qui n'a pas laissé de postérité, et le grand-père de l'empereur Napoléon I^{er}.

Pendant que nous sommes sur l'arbre généalogique, voyons quelle était à ce sujet l'opinion personnelle de Napoléon. Cette question ne lui était pas, comme pourrait le faire supposer la réponse citée plus haut, tout à fait indifférente. Il tenait à l'origine florentine : la patrie de Dante lui paraissait un digne berceau. Un jour, à Sainte-Hélène, dans une conversation avec le docteur Antomarchi : « Vous avez, lui dit-il, habité longtemps Florence; vous savez que c'est de là que nous sortons. — Oui, sire; votre famille y tenait un des premiers rangs; elle était patricienne. — Connaissez-vous la maison qu'elle habitait? c'est un monument, une curiosité qui n'échappe à personne. Elle est au centre de la ville, revêtue au frontispice d'un blason sculpté sur pierre, n'est-ce pas? — Oui, sire, et tout à fait intact. — A mon passage à Florence, quand je marchais sur Livourne, on m'engagea beaucoup à la voir; mais j'étais si occupé, si surchargé d'affaires, que je ne pus y aller. Le jour de mon départ, cependant, je me rendis à San-Miniato; j'y vis un vieux chanoine de parent; c'était le dernier rejeton des Bonaparte de Toscane; je tenais à le visiter. Nous fûmes accueillis, fêtés; la chère fut exquise. L'appétit satisfait, ce fut le tour du bavardage; nous étions tous jeunes, gais, bruyants, républicains comme Brutus; nous laissions parfois échapper des propos qui sentaient peu l'église. Le bonhomme ne se déconcerta pas; il écoutait, répondait et nous jetait de loin en loin des réflexions dont la justesse était frappante. Mon état-major était charmé de voir un prêtre sans bigotisme; les flacons circulaient d'autant mieux; nous portions sa santé, il buvait à la prospérité de nos armes. C'étaient des mots, des saillies où nous pûmes remarquer le tact, l'aménité de cet excellent chanoine. Mes officiers étaient réconciliés avec sa robe. Notre irrévérence militaire ne lui déplaisait pas. Il fit tous ses efforts pour nous retenir le lendemain, mais les troupes étaient en mouvement; nous lui dîmes que le départ était obligé et que nous le verrions au retour. Nous craignions que notre honorable ecclésiastique n'eût pas assez de lits pour une suite aussi nombreuse; nous le priâmes de ne pas se mettre en peine pour nous coucher, qu'il nous suffisait d'une botte de paille, que nous étions accoutumés à vivre en soldats. « Non pas, nous répondit-il, ma maison est » sans luxe, mais assez grande pour vous loger » tous. » Il nous accompagna successivement dans les chambres qu'il nous avait fait préparer, et nous souhaita une bonne nuit. Je me couchai, mais la bougie n'était pas éteinte que j'entendis frapper à ma porte; je crus que c'était Berthier; point du tout; c'était le bon prélat qui me demandait un instant d'entretien.

» A table, il avait commencé à parler de généalogie; une discussion de cette espèce ne pouvait qu'être fâcheuse dans la position où je me trouvais. Je lui fis signe de se taire, il se tut. Je tremblais qu'il ne voulût revenir sur le sujet que j'avais esquivé. Je n'en laissai cependant rien paraître. Je lui dis de s'asseoir, que je l'écouterais avec plaisir. Alors il commença à me parler du ciel, qui m'avait protégé, qui me protégerait encore, si je voulais entreprendre une œuvre sainte, qui, d'ailleurs, ne pouvait me coûter beaucoup. J'avais essuyé l'histoire des Bonaparte, celle des actions de l'un d'entre eux; je cherchais où il voulait en venir, lorsqu'il me dit avec une espèce de transport, qu'il allait me faire voir un document précieux. Je crus pour le coup que c'était l'arbre généalogique; j'étouffais, le rire l'emportait sur la crainte de déplaire au vieillard; mais quelle fut ma surprise quand je vis, non un parchemin, un grotesque diplôme, mais quelque chose de plus cocasse encore, un mémoire en faveur d'un membre de notre famille, un père Bonaventure, béatifié depuis longtemps, mais que les excessives dépenses qu'entraîne la canonisation n'avaient pas permis de porter au calendrier. « Demandez au pape qu'il » le reconnaisse, me disait le bon chanoine, il » vous l'accordera; peut-être cela ne vous » coûtera rien, ou peu de chose. Par égard » pour vous, Sa Sainteté ne refusera pas de » mettre un saint de plus au ciel. Ah! cher » parent, vous ignorez ce que c'est que d'avoir » un bienheureux dans sa famille. C'est à lui, » c'est à saint Bonaventure que vous devez le » succès de vos armes; il vous a conduit, il » vous a dirigé au milieu des batailles. Croyez » que la visite que vous me faites n'est pas un » effet du hasard; non, mon cher parent, c'est » lui qui vous a inspiré, qui a voulu que vous » soyez instruit de ses mérites. Il vous ménage » l'occasion de lui rendre bien pour bien, ser- » vice pour service; faites pour lui auprès du » pape ce qu'il fait pour vous auprès de Dieu. » J'étais tenté de rire de l'onction du vieillard, mais il était de si bonne foi, que j'eusse fait conscience de le blesser. Je le payai de belles paroles, j'alléguai l'esprit du siècle, les soins de la guerre, et lui promis de m'occuper de l'affaire du père Bonaventure, dès que l'irrévérence publique serait moins prononcée. « Cher parent, reprit-il, vous comblez mes » vœux; permettez que je vous embrasse. Vous » épousez les intérêts du ciel, vous réussirez » dans vos entreprises, je vous le prédis. Je » suis vieux, peut-être ne verrai-je pas l'exé- » cution de vos promesses, mais j'y compte, » je mourrai content. » Il me donna sa bénédiction, je lui souhaitai le bonsoir, et je cherchai à dormir; je ne le pus. L'aventure était si plaisante, je trouvais la fantaisie si singulière, au temps où nous étions, que j'avais à peine fermé les paupières, lorsque Berthier se présenta; les autres généraux survinrent; mon état-major était réuni; je racontai l'entretien. Les sollicitations du bon vieillard, ses vœux, son ambition, sa manière d'expliquer nos victoires, mirent tout le monde en gaieté. On rit,

on s'amusa, on se récréa sur le chanoine, sur le saint qui combattait, qui s'escrimait pour nous. Si le bon homme nous eût entendus! s'il eût su comme j'étais dévot!

» Nous allions nous mettre en route; je désirais lui laisser un souvenir, un témoignage de satisfaction pour l'accueil qu'il nous avait fait; mais quoi? qu'offrir hors de la légende? je me creusais inutilement la tête, je ne trouvais rien, lorsqu'il me vint tout à coup l'idée que je pouvais disposer d'une croix de Saint-Étienne. Je dictai quelques mots à Berthier, l'estafette partit. Nous fûmes embrassés, bénis par le bon vieillard, qui, quelques jours après, reçut la décoration. »

Une autre anecdote, et c'est par là que nous terminerons ces préliminaires généalogiques, milite encore en faveur de l'origine toscane.

A huit milles de Florence, sur la route de Sienne, au-dessus d'une colline agréable et bien cultivée, s'élève le gros bourg de San Casciano, célèbre par cette auberge de la *Campana* habitée par Machiavel, et sur le seuil de laquelle on le voyait en sabots et en habits de paysan, demander aux voyageurs des nouvelles de leur pays, jouer, crier, se disputer avec l'hôte, le meunier et le boucher de l'endroit; c'est ainsi, comme il l'a dit lui-même, qu'il calmait l'effervescence de son cerveau. A une vingtaine de milles plus loin, est Certaldo, qui se vante d'avoir donné naissance à Boccace. Entre ces deux points illustrés par les souvenirs de ces deux hommes de génie, dans une vallée riante, est un village inconnu, tellement il est peu considérable; une église sans renommée, tellement elle est dépourvue de toutes les merveilles des arts qui fourmillent en Italie.

Il y avait là, en 1807, à l'époque la plus brillante de l'empire français, un curé qui se nommait Bonaparte. Il était pauvre et obscur, comme si un homme de son nom n'avait pas tiré un pape du Vatican pour se faire sacrer à Notre-Dame; doux et sans ambition, comme s'il n'était pas l'oncle de Lætitia et le grand-oncle du jeune général qui avait si glorieusement conquis l'Italie, salué les pyramides, et qui faisait et défaisait les rois en Europe. C'était un autre Alcinoüs dans les jardins de son presbytère, taillant ses arbres, mariant ses quelques vignes aux cinq ou six ormeaux de son petit domaine, et qui, comme le père d'Ulysse, portait un manteau troué et une chaussure rapiécée. Tout le bruit que faisait son petit-neveu dans le monde avait passé par-dessus sa tête sans qu'il l'entendît.

Personne autour de lui ne se doutait de sa glorieuse parenté; il paraissait avoir tout oublié, pour ne songer qu'à ses paroissiens simples et ignorants comme lui; derrière l'église serait son tombeau; dans sa maison curiale était un fusil qui donnait quelquefois du gibier à sa table, quelques lignes avec lesquelles il pêchait dans un étang voisin. Si l'on ajoute à ces moyens de distraction la culture de quelques fleurs et la dîme qu'il allait recueillir deux fois par an, on aura un résumé exact des occupations temporelles du curé Bonaparte, qui, quant au spirituel, n'innovait jamais, disait la messe deux fois par semaine, et prêchait tous les dimanches après vêpres. Cependant il y avait trois personnages que le curé distinguait, et dont il s'occupait plus particulièrement que de ses autres paroissiens: une jeune fille, un jeune garçon et... une poule. La poule était blanche et familière, excellente couveuse, et quand le curé déjeunait sous une petite tonnelle devant sa porte, la poule chérie venait becqueter les miettes de sa table. Elle allait à lui quand il l'appelait, se laissait caresser, et poussait quelquefois la condescendance jusqu'à pondre ses œufs quotidiens dans les plis poudreux de sa soutane; avec celle-là l'intimité était complète.

Il n'en était pas tout à fait de même de la jeune fille Mattéa; il l'avait vue naître, il l'avait baptisée et catéchisée, et c'était avec un plaisir innocent qu'il la voyait grandir et s'embellir tous les jours. Mattéa, avec ses beaux yeux, sa taille leste et dégagée, et cette finesse italienne qui s'allie à la naïveté et au naturel, était l'orgueil du village. Le bon curé rêvait sans cesse au bonheur à venir de la jeune fille; il avait arrangé pour elle un mariage superbe; il voulait la donner à Tommaso, son sacristain, le troisième objet de ses affections. Celui-ci, grand et vigoureux garçon, était un hôte habituel du presbytère, factotum du curé; il cultivait le jardin, faisait la cuisine, répondait à la messe et chantait au lutrin, parait l'autel et garnissait les burettes; c'était un bon jeune homme, un peu tapageur, mais honnête, toujours le premier et le plus ardent aux querelles du village; au temps de Dante, il eût été guelfe ou gibelin, jamais neutre. Il aimait Mattéa avec une vivacité qui aurait effrayé le curé, si la froideur de la jeune fille n'eût rassuré le vieux prêtre.

« Il n'est pas mal, pensait le grand-oncle de l'empereur, que Mattéa conserve l'égalité de son âme: les vierges folles ne sont pas dignes de l'époux. »

Quand Mattéa venait au presbytère, le curé s'amusait quelquefois à demeurer dans sa chambre, et à travers le rideau grossier de la fenêtre, il regardait dans sa cour et observait le manége de Tommaso auprès de Mattéa.

« Mattéa, je priais pour vous ce matin en sonnant l'*Angelus*. Que faisiez-vous dans ce moment? disait le galant sacristain.—Je pensais à la Vierge, » répondait la jeune fille, dont le regard de feu n'avait rien d'ascétique.

Tommaso lui reprochait son indifférence, sa cruauté, puis il voulait l'embrasser, et la jeune fille rieuse s'échappait des bras de son amoureux et courait après la poule du curé; alors celui-ci descendait, et il protégeait à la fois Mattéa et Bianca, sa poule.

C'est ainsi que le bon curé vivait doucement au milieu de ses paroissiens et des êtres qu'il aimait, quand, un jour d'été, un bruit inaccoutumé remplit le village; les pas de chevaux sonnaient sur le chemin qui le traversait, et en un moment la cour du presbytère se trouva pleine de cavaliers. Un des lieutenants de l'empereur, tout chamarré d'or, le chapeau orné de plumes blanches, se présenta devant le curé; celui-ci, tremblant, avança un siége et se tint debout, les mains croisées sur sa poitrine, ne sachant encore à quel martyre il était réservé. « Rassurez-vous, monsieur le curé, dit le général de l'empire, rassurez-vous; vous vous nommez Bonaparte, et vous êtes l'oncle de Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie? — Oui, monsieur, » murmura le curé, qui savait confusément la fortune de son neveu, mais qui la regardait comme une de ces choses lointaines dont il était séparé par des pays sans nombre, par d'incommensurables distances.

« La mère de Sa Majesté... — Lætitia, dit le curé. — Madame Mère, reprit le général, a parlé de vous à Sa Majesté. — Au petit Napoléon? dit encore le curé. — A l'empereur, monsieur le curé. Il n'est pas convenable qu'un parent aussi proche que vous l'êtes, qu'un homme aussi recommandable que vous, languisse ignoré dans une pauvre cure de village, tandis que sa famille gouverne l'Europe, tandis que votre neveu, monsieur le curé, remplit le monde de son nom et de ses hauts faits. L'empereur m'envoie vers vous; vous n'avez qu'à parler, vous n'avez qu'à vouloir. Quel siége épiscopal vous tente? Voulez-vous un évêché en France ou en Italie? Voulez-vous échanger votre soutane noire contre la pourpre d'un cardinal? L'empereur a trop d'amitié et trop de respect pour son oncle pour lui refuser quelque chose; l'empereur peut tout. »

Le plus grand personnage que le pauvre curé eût vu dans sa vie était l'évêque de Fiesole, qui venait une fois par an dans le village pour confirmer les petites filles et les petits garçons. Après cette visite épiscopale, le curé restait ébloui pendant quinze jours, au souvenir de l'anneau du pêcheur, de la mitre d'or et du rochet de dentelle. Pour le moment, on faisait briller à ses yeux de bien plus grandes richesses, on dorait son avenir d'une puissance bien supérieure. Il hésita un instant; il se recueillit devant le général, qui s'inclinait.

« Monsieur, dit-il, cela est-il bien vrai? Ma nièce Lætitia est impératrice?... Et moi qui ai entendu sa première confession!... il y a bien lontemps!... quand elle était petite fille!... »

Le général sourit.

« Monsieur, continua le curé, permettez-moi de m'examiner un instant; il faut y réfléchir avant de changer si subitement de fortune. »

Le général était aux ordres du curé, et celui-ci monta dans cette petite chambre où il y avait une fenêtre donnant sur la cour.

Dans la cour, tout était tumulte et confusion. L'escorte du général avait débridé ses chevaux, et les cavaliers fumaient et riaient entre eux; Mattéa, cachée dans un coin, considérait ce spectacle nouveau pour elle, tandis que Tommaso était tout occupé des grands sabres et des brillants uniformes, et que la poule Bianca courait effarouchée à travers les pieds des chevaux.

Peu à peu les yeux de Mattéa se familiarisèrent avec ce qu'elle voyait; de son côté, un dragon aperçut la jeune fille; il s'avança vers elle; il était jeune, beau et galant; Mattéa, coquette et nullement amoureuse de celui que lui destinait le curé. Ce qu'ils se dirent, par quelles paroles le soldat français séduisit l'Italienne, c'est ce que nous ne savons pas; mais ce qui est certain, c'est que quand Tommaso voulut aller au secours de la jeune fille, celle-ci le repoussa rudement, en lui rappelant qu'il était midi et qu'il devait aller sonner l'*Angelus*. Tommaso s'emporta, le dragon le prit par une oreille, le fit pirouetter sur lui-même, et l'envoya tomber au milieu d'un groupe de camarades. « C'est donc toi, grand nigaud, lui dirent les soldats, qui sonnes l'*Angelus* ici et qui réponds aux patenôtres du curé, au lieu d'être un homme et de servir l'empereur. Tu seras bien avancé quand tu auras atteint le grade de bedeau dans ce maudit village. Crois-nous, mon garçon, laisse là ta clochette et viens avec nous; nous te donnerons un bel uniforme, un grand sabre et un beau cheval. C'est cette fille qui te retient, dirent-ils en désignant Mattéa, qui, dans un coin de la cour, était en conversation réglée avec son nouvel amoureux; c'est cette fille? regarde-la bien, elle ne t'aime pas; elle aime le Parisien; vois donc, il l'embrasse. »

Tandis que ces choses se passaient, un gros dragon, qui n'en était plus à la saison des amours et à qui, sans doute, la ration du régiment ne suffisait pas, faisait la chasse aux poules du curé, et la pauvre Bianca s'efforçait vainement d'échapper au ravisseur.

« Mattéa, retournez chez votre mère, criait le curé par la fenêtre de sa chambre; monsieur le dragon, laissez Bianca tranquille, je vous en prie. »

Hélas! la voix débile du curé n'avait pas la puissance de la voix de Napoléon. Le Parisien continuait à courtiser la jeune fille; le gros dragon poursuivait toujours Bianca; Tommaso, le petit gibelin, étendait une main sur la croupe d'un cheval, de l'autre il caressait la poignée d'un sabre. Enfin le Parisien fit avancer son cheval, il s'élança dessus d'un bond; puis, tendant les mains à Mattéa, il la plaça en croupe derrière lui, et, sans respect pour la maison du curé, il piqua des deux et disparut avec l'Italienne. Au même moment, le gros dragon s'emparait de Bianca. « Mattéa, Mattéa... Monsieur le dragon, laissez cette poule, » criait le curé d'une voix tremblante.

Alors Tommaso, entendant enfin la voix de son maître, courut au secours de la poule; le pauvre garçon n'avait pu défendre sa maîtresse, il sauva Bianca.

Le curé Bonaparte quitta sa chambre et alla rejoindre le général: le pauvre homme était pâle, défait.

« Qu'avez-vous, monseigneur, lui dit le général, quel chagrin peut vous agiter ainsi? — Monseigneur! Monsieur, répondit tristement le curé, laissons cela. Il y avait une fille sage, honnête et bonne, et depuis que vous êtes arrivés, elle est perdue. — Perdue! expliquez-vous, s'il vous plaît. — Oui, monsieur le général, Mattéa, ma filleule, a suivi un de vos soldats; elle vient de s'enfuir sous mes yeux. — Un rapt dans votre maison! s'écria le général, dans la maison de l'oncle de l'empereur! le coupable sera puni, il sera fusillé sur l'heure... Holà!... brigadier, quel est celui de vos hommes qui vient de se rendre coupable de ce crime? — Oh! point de sang, je vous en prie, monsieur le général, point de sang; mais si cet homme est un bon sujet, qu'il épouse Mattéa et qu'il la rende heureuse. »

Le brigadier raconta le fait; il n'y avait point eu de violence, et le ravisseur, le nouveau Pâris de cette Hélène florentine était le Parisien, un bon soldat, qui allait être élevé au grade de maréchal des logis, et qui était désigné pour avoir la croix.

« Il l'épousera, dit le général; il l'épousera, je vous en réponds. »

Le curé jetait çà et là des regards incertains et effarés; évidemment il cherchait sa poule, il voulait sa poule; mais la sévérité du général, qui avait parlé de faire fusiller le ravisseur de Mattéa le retenait, et il n'osait pas compromettre la vie d'un homme par amour pour un animal, lorsque Tommaso entra, tenant dans ses bras la poule chérie; Bianca était évanouie, ses paupières bleuâtres recouvraient ses yeux ronds, et ses pattes roidies ne pouvaient plus la soutenir. Le curé s'en empara, il lui ouvrit le bec et y versa quelques gouttes de vin; Bianca revint à elle, doucement, peu à peu, comme une petite maîtresse après une attaque de nerfs; elle entr'ouvrit ses paupières, releva sa crête, étendit ses pattes et agita ses ailes. Tommaso saisit ce moment pour prendre la parole.

« Monsieur le curé, dit-il, j'ai perdu Mattéa. Ils m'ont promis que je serais un jour capitaine, colonel, maréchal de France, que sais-je, moi? Je me fais dragon. »

Le curé regarda d'un air triste le général; tout en caressant sa poule, il lui dit:

« Je remercie mon neveu l'empereur, monsieur le général, et je reste curé de ce pauvre petit village inconnu, où j'ai été si longtemps heureux. J'ai hésité un moment, et, vous le voyez, Dieu m'a puni... Dites à Lætitia que j'espère (et je le crois fermement) qu'elle a toujours la même bonne conscience qu'elle avait étant jeune fille... Embrassez pour moi mon neveu, le petit Napoléon; Dieu leur conserve à tous leurs trônes, ce sont de braves enfants d'avoir songé à leur vieil oncle; je ne veux point d'évêché, point de robe rouge, ni de barrette de cardinal... Allez, monsieur le général, et si vous respectez les volontés de l'oncle de votre empereur, ne revenez plus. »

Lorsqu'on recevait un ordre de l'empereur, il fallait l'exécuter et réaliser la pensée impériale, cet arrêt du destin qui a si longtemps fait la loi en Europe. Si Napoléon disait: Vous prendrez cette ville! il était nécessaire de la prendre, il était écrit qu'on la prendrait, et cette parole fatidique a été une des mille causes des grands succès de l'empereur. Or, il avait dit au général N***: « Vous tirerez mon oncle de sa cure, et le ferez venir à Paris, ou vous le conduirez à Rome. Que mon oncle soit auprès de moi ou auprès du pape, n'importe, il sera toujours bien; mais il ne peut être ailleurs: il faut qu'il devienne au moins évêque. » Le général insista donc; il pria, supplia, puis menaça: il ne pouvait comprendre comment on refusait la croix, apanage des évêques, les revenus d'un diocèse, ou l'influence qu'exerce toujours un cardinal. Le curé demeura ferme dans sa résolution, il résista aux prières, et quand vint le tour des menaces, il répondit avec l'amertume d'un Corse irrité et la ténacité d'un Bonaparte. Le général, désappointé, fut forcé de se retirer sans avoir rien obtenu, et sa turbulente escorte évacua le village.

Quand l'empereur apprit le mauvais succès de son ambassadeur et le peu d'ambition de son vieil oncle, il se contenta de sourire, et jamais ne reparla plus de cette circonstance.

Mattéa épousa le Parisien, et, avec le temps, elle se trouva la femme d'un colonel.

Tommaso prit du service, et, à la Restauration, il était capitaine dans la garde impériale. Le bon curé Bonaparte mourut dans sa cure avant la fin de l'Empire. Hélas! il a été le plus heureux de sa famille.

Cette réflexion, bien entendu, s'arrête respectueusement aux frontières de l'année 1848.

Ces détails anecdotiques, charmants et très-intéressants quand il s'agit d'une telle personnalité, sont extraits d'un excellent ouvrage de M. de Coston, comme nous le dirons tout à l'heure plus explicitement, à l'article consacré au général Bonaparte.

BONAPARTE (Charles-Marie), père de Napoléon, né à Ajaccio en 1744, fut envoyé à Pise pour étudier le droit, et épousa à son retour Lætitia Ramolino. C'est de ce mariage que naquit toute une génération de rois. En 1768, Charles Bonaparte fut du nombre des patriotes qui secondèrent les deux Paoli dans leur lutte armée pour l'indépendance de la Corse. Non-seulement il se distingua par son courage, mais c'est lui qui rédigea, dit-on, l'adresse à la jeunesse corse, publiée à Corte en juin 1768. Sa femme l'accompagna partout, bien qu'elle fût enceinte de sept mois de Napoléon, et partagea avec lui tous les périls de la guerre, jusqu'au moment où Paoli, dont le patriotisme ombrageux ne comprit pas les grandes idées de la Révolution française, se réfugia en Angleterre. Alors, après l'établissement définitif de la domination française, Charles Bonaparte revint s'établir dans ses foyers, et, grâce à la protection du comte de Marbeuf, gouverneur de l'île, fut reconnu noble et nommé successivement assesseur de la ville et province d'Ajaccio en 1774, député de la noblesse de Corse à la cour de France en 1777, et enfin, en 1781, membre du conseil des douze nobles de l'île. Pendant qu'il remplissait à Paris sa mission, il obtint trois bourses: une pour Joseph, son fils aîné, au collége d'Autun; la seconde, pour Napoléon, à l'école de Brienne; la troisième, à la maison royale de Saint-Cyr, pour sa fille Marie-Anne-Elisa. Il lui fut en même temps donné gain de cause contre un ingénieur au sujet du dessèchement d'un marais lui appartenant, dans lequel son adversaire lui faisait éprouver de graves pertes par l'interruption des travaux. Charles Bonaparte mourut en 1785, à Montpellier, où il était venu pour se faire traiter d'un squirre à l'estomac. Ses restes furent transportés plus tard à Saint-Leu, par les soins de son fils Louis. Il eut de son mariage treize enfants, dont huit lui survécurent, cinq fils et trois filles, savoir: 1° *Joseph Bonaparte*; 2° *Napoléon Bonaparte*; 3° *Marie-Anne-Elisa Bonaparte*; 4° *Lucien Bonaparte*; 5° *Louis Bonaparte*; 6° *Marie-Pauline Bonaparte*; 7° *Marie-Annonciade-Caroline Bonaparte*; 8° *Jérôme Bonaparte*.

Bonaparte (PORTRAITS DE CHARLES-MARIE): Le musée de Versailles a deux portraits du père de Napoléon Ier: l'un est une peinture exécutée par Girodet-Trioson, en 1805, et qui représente Charles-Marie Bonaparte en pied, debout devant une table sur laquelle se trouvent des livres et des papiers; l'autre est un buste en marbre, sculpté par M. Elias Robert, en 1855.

BONAPARTE (Mme Marie-Lætitia RAMOLINO), épouse du précédent, mère de Napoléon Ier, née à Ajaccio le 24 août 1750, d'une famille patricienne. Bien qu'au milieu des discordes civiles qui déchiraient son pays, elle n'eût pu recevoir qu'une éducation médiocre, elle se fit toujours remarquer par la pénétration de son esprit et la rectitude de son jugement, autant que par l'élévation de son caractère. Elle était d'une beauté pleine d'éclat, dont la gravité mélancolique et la dignité sévère rappelaient à l'esprit le type idéal de la matrone romaine. En 1767, elle épousa Charles Bonaparte, dont elle partagea les périls lors de la résistance armée contre la conquête française; elle le suivait à cheval, même pendant ses grossesses, dans ses expéditions et ses fuites à travers les montagnes. Devenue veuve en 1785, elle déploya le plus ferme caractère et veilla seule à l'éducation de ses enfants. Lorsque, en 1793, la Corse eut été livrée aux Anglais, elle fut obligée de fuir au milieu de mille dangers, et se réfugia avec son fils Lucien et ses trois filles à Marseille, où elle fut réduite aux subsides que la République accordait aux patriotes réfugiés, et où elle vécut dans un dénûment extrême jusqu'au moment où Bonaparte, devenu général en chef de l'armée d'Italie, put améliorer le sort de sa famille. Dès lors, elle suivit la fortune extraordinaire de son illustre fils; reçut, en 1804, le titre de *Madame Mère*, eut un palais, une cour, dont les charges étaient remplies par les plus grands noms de l'ancienne monarchie; mais conserva, au milieu de cette grandeur inouïe de sa race, l'austère simplicité de sa vie passée. Il paraît même que, malgré le désir de l'empereur, elle poussait sa répugnance pour le faste et l'éclat jusqu'à la parcimonie, et qu'elle s'attachait moins à jouir du présent qu'à se prémunir contre les éventualités de l'avenir. Par une prévoyance de mère de famille dont la vie avait été douloureusement éprouvée, elle disait parfois, avec une gaieté pleine de mélancolie: *Qui sait si je ne serai pas un jour obligée de donner du pain à tous ces rois?* On sait qu'en effet, plus tard, les économies accumulées par la sollicitude maternelle ne furent pas inutiles à *tous ces rois* devenus des proscrits. Après les désastres de Waterloo et la seconde abdication de Napoléon, Madame Mère se retira à Rome, où elle vécut dans une re-

traite profonde, protégée par le respect et la sympathie de toute l'Europe, portant avec une dignité admirable, et pendant plus de vingt ans encore, le poids de ses souffrances physiques (elle s'était cassé la cuisse), de ses angoisses morales et de ses immenses douleurs. Elle mourut en 1836, âgée de plus de quatre-vingt-cinq ans, d'une fièvre gastrite, emportant dans sa tombe la déchirante pensée que la France était à jamais fermée à tous les siens, et exprimant le désir qu'ils n'y rentrassent jamais qu'appelés par la volonté nationale.

Quelques dissidences passagères avaient existé entre le fils et la mère. Napoléon se rappelait avec une certaine amertume qu'elle s'était vivement opposée à ce qu'il prît le titre d'empereur, et oubliait difficilement sa préférence pour Lucien, qu'elle avait sans cesse soutenu, en disant avec une grandeur d'âme toute cornélienne : « Celui de mes enfants que j'aime le plus, c'est toujours le plus malheureux. » Il se montrait aussi blessé de son aversion pour Marie-Louise. Cependant, en 1820, lorsque les fautes de la Restauration suscitèrent des révolutions en Espagne et en Italie, et qu'il se forma une conspiration bonapartiste, accusée de répandre des millions pour fomenter un mouvement en faveur de son fils, elle répondit *noblement* : « *Je n'ai pas de millions*; mais si je possédais les trésors qu'on me suppose, je les emploierais à armer une flotte pour enlever mon fils de l'île de Sainte-Hélène, où la plus odieuse déloyauté le retient prisonnier. » En effet, quoi qu'on ait dit de ses immenses richesses, elle ne laissa qu'une fortune de 80,000 fr. de rente et environ 500,000 fr. de bijoux. Le plus bel héritage qu'elle légua à ses enfants fut l'exemple de sa modération dans la prospérité, de sa grandeur d'âme dans l'adversité.

Bonaparte (STATUE DE MARIE-LÆTITIA), par Canova. L'attitude donnée à la mère de Napoléon par le célèbre statuaire est celle de l'Agrippine assise du Capitole. Quatremère de Quincy, à qui Canova avait envoyé d'Italie un carton gravé de sa statue, ayant témoigné par lettre à l'artiste la crainte qu'on ne l'accusât d'avoir copié servilement l'antique, Canova lui répondit : « Vous verrez un jour ma statue à Paris. Eh bien, je vous défie, vous et qui que ce puisse être, d'y trouver même un seul pli emprunté à quelque ouvrage que ce soit. Si j'ai posé ma figure à peu près comme l'est l'épouse de Germanicus, il ne s'y trouvera aucune autre espèce de ressemblance, je n'entends pas seulement dans la tête (ce qui va sans le dire), mais dans son ensemble, dans sa coiffure, dans le mouvement des jambes, dans le parti général des draperies, dans leur ajustement, dans les proportions du tout et dans les moindres détails. » L'objection faite par Quatremère fut reproduite par d'autres amateurs lorsque la statue arriva à Paris; mais Visconti y répondit péremptoirement, par l'exemple même de l'antique, où l'on trouve, pour un grand nombre de sujets, la même attitude et la même composition répétée nombre de fois. Quatremère ne tarda pas à reconnaître lui-même ce qu'il y avait eu de précipité dans son observation. « Ceux qui connaissaient la statue d'Agrippine, dit-il dans *son livre sur Canova*, virent bien que l'artiste moderne avait fait asseoir sa figure sur un siége à dossier semblable, et dans la position qu'un pareil siége peut tout naturellement suggérer à la personne qui l'occupe; mais on reconnut en même temps que sur ce siége était assise une tout autre personne; qu'à cela près de certains rapprochements que produit le petit nombre d'attitudes prescrites par une position donnée, il n'existait pas la moindre similitude entre les deux personnes, *soit dans la dimension et les proportions*, soit dans les détails de l'ajustement, soit dans le caractère de l'ensemble, et surtout de la tête, portrait en quelque sorte vivant qui donnait la vie à tout le reste, soit pour la nature des étoffes et leur exécution. Le spectateur, en tournant autour de la statue, observait que chaque côté ou chaque aspect offrait, dans un parti de plis naturels et variés, comme une figure toujours nouvelle, sans cesser d'être toujours la même. Il n'y eut qu'une voix sur cet ouvrage. On disait que ce n'était plus une statue : elle semblait parler et prête à se lever. »

Le musée de Versailles a deux portraits de Mme Lætitia peints par Gérard : dans l'un, elle est représentée assise près d'une table sur laquelle est une lettre; le buste de Napoléon est placé au fond.

BONAPARTE (Joseph), frère aîné de Napoléon, né à Corte le 7 janvier 1768, mort à Florence le 28 juillet 1844. Doué de toutes les qualités qui rendent un homme estimable, il eût été le particulier le plus honnête de son temps, et, au besoin, eût fait un assez bon monarque dans un Etat bien tranquille; mais, jeté par les circonstances au milieu des révolutions et des guerres, il ne se montra pas toujours à la hauteur de sa position. Après avoir terminé ses études au collége d'Autun, où s'était déjà révélée sa philanthropie sentimentale, il revint en Corse, s'occupa de sa famille, que *la mort de son père laissait sans* protecteur, et se fit recevoir avocat. Ses opinions républicaines le firent nommer président du district d'Ajaccio en 1791, et il publia, pour éclairer ses concitoyens, un livre élémentaire sur la constitution. Député vers Paoli pour l'engager à débarquer à Ajaccio, il se sépara de lui lorsque ce général rompit avec la France, et, au lieu d'occuper le poste de juge au tribunal d'Ajaccio, auquel il avait été appelé, il partit pour le continent. Il venait d'y organiser une expédition contre la Corse, lorsque le soulèvement de Toulon nécessita la présence du corps d'armée dont il faisait partie devant la ville rebelle, au siége de laquelle il seconda son frère, en remplissant les fonctions de chef de bataillon à l'état-major général. Les talents administratifs dont il fit preuve en cette circonstance lui valurent le poste de commissaire provisoire des guerres à Marseille, où il épousa, le 1er août 1794, Marie-Julie CLARY, fille d'un riche négociant. Loin de s'endormir dans les douceurs du mariage, il tenta contre la Corse une seconde expédition, qui eut le sort de la première. Pendant ce temps, son frère, plus heureux que lui, venait de gagner sur les marches de Saint-Roch le grade de général en second de l'armée de l'intérieur, qu'il devait échanger, deux mois plus tard, contre celui de général en chef de l'armée d'Italie. Joseph le rejoignit, et, après l'armistice de Cherasco, se rendit auprès du Directoire pour presser la conclusion de la paix avec le Piémont. Il refusa l'ambassade de Turin, pour retourner près de son frère, et composa, chemin faisant, en une nuit, au sujet d'un soldat blessé, une pastorale intitulée *Moina*, qu'il fit imprimer. Les succès de son frère lui permirent enfin de réaliser le rêve de toute sa vie; la Corse fut reprise aux Anglais, et il s'appliqua à la réorganiser. Quelque temps après, il fut nommé successivement résident de la République auprès du duc de Parme, et ministre plénipotentiaire, puis ambassadeur à la cour de Rome; là, il se trouva dans une position fort difficile, entre les méfiances du pape et les *menées* des révolutionnaires. Les 28 et 29 décembre 1797, à la suite d'une émeute, il courut de grands dangers en compagnie du général Duphot, qui fut massacré. Il demanda immédiatement ses passe-ports, et revint à Paris recevoir les félicitations du Directoire. On lui proposa l'ambassade de Berlin, mais il préféra entrer au conseil des Cinq-Cents, dont il venait d'être élu membre par le département de Liamone (Corse). Il en sortit en 1799, pour aller jouir de la vie de famille à *sa propriété de Mortfontaine, où une lettre du* directeur Gohier lui apprit que son frère, de retour d'Egypte, venait de débarquer à Fréjus, nouvelle qui le surprit peu, puisqu'il avait fait secrètement tenir à Napoléon le conseil de revenir. Joseph joua un rôle important dans les préparatifs du 18 brumaire, en gagnant Moreau et Sieyès, s'abstint de paraître au moment décisif, n'osa se charger d'un ministère après l'événement, et consentit avec peine à être membre du Corps législatif et bientôt après du conseil d'Etat. Propre par les qualités de son esprit à concilier les partis et à représenter la France à l'étranger, il fut nommé, en 1800, membre de la commission chargée de rétablir la bonne harmonie entre la France et les Etats-Unis, négocia avec M. de Cobentzel la paix de Lunéville, conclue le 9 février 1801 avec l'Autriche, et signa dans son hôtel du faubourg Saint-Honoré le concordat avec le pape. Il arrêta encore, avec lord Cornwallis, la paix d'Amiens, signée avec l'Angleterre le 25 mars 1802.

Tout en faisant les affaires du pays, Joseph voulut faire les siennes, et, comme son frère, sur le point de prendre le titre d'empereur, allait avoir à régler la question d'hérédité, la perspective du trône lui fit un peu oublier son abnégation philosophique. En qualité d'aîné, il soutint énergiquement ses droits et se fit déclarer héritier de la couronne, que Napoléon aurait désiré léguer au fils de Louis. Il était même allé jusqu'à l'emportement contre son frère et Joséphine, qu'il conseillait à Napoléon de répudier. Après avoir accepté Joseph comme son successeur éventuel, Napoléon exigea, pour qu'il fût à même de soutenir un aussi lourd héritage, qu'il apprît l'art de la guerre, et l'envoya avec le grade de colonel dans un régiment de ligne; puis lui offrit, à la condition de renoncer à ses droits au trône de France, la couronne de Lombardie, que Joseph refusa, ainsi que la présidence du sénat. L'année suivante, chargé du gouvernement par intérim, il s'occupait de l'organisation des finances, lorsqu'il reçut l'ordre d'aller conquérir le royaume de Naples pour lui-même. Secondé par Masséna, Reynier et Saint-Cyr, il y réussit promptement; mais, au lieu d'employer la rigueur, comme le lui conseillait Napoléon, il voulut jouer au roi philosophe. Investi du pouvoir à Naples par un décret en date du 30 mars 1806, tout en conservant son titre de grand électeur et en réservant ses droits à la succession au trône de France, loin de conquérir la Sicile, il laissa reprendre l'île de Capri par les Anglais, et apprit, tandis qu'il assiégeait Gaëte avec Masséna, la défaite de Reynier par le général anglais Stuart, et le soulèvement des Calabres. Il était temps que Gaëte se rendît pour que Masséna pût aller secourir Reynier, arrêter les massacres des Français, soumettre les Calabres et refouler les Anglais en Sicile. Désormais tranquille possesseur de la partie continentale des Deux-Siciles, Joseph essaya d'y faire régner l'ordre et la justice sous un gouvernement paternel, que les conspirations fomentées par la reine Caroline ne purent décider à la rigueur, bien qu'on fût allé jusqu'à miner et faire sauter le palais du ministère de la police.

Napoléon, qui venait de conclure la paix de Tilsitt, eut une entrevue avec Joseph à Venise, et le chargea de ménager un rapprochement entre lui et Lucien, négociation qui échoua complétement. Tout à coup, le 21 mai 1808, Joseph reçoit de son frère l'ordre de venir s'asseoir sur le trône d'Espagne. « Telle était, dit M. Thiers, la manière simple et expéditive avec laquelle se donnaient alors les couronnes, même celle de Charles-Quint et de Philippe II. » Le 6 juin, un décret, s'appuyant sur les déclarations du conseil de Castille, proclamait Joseph roi d'Espagne et des Indes, et lui garantissait l'intégrité de ses Etats d'Europe, d'Afrique, d'Amérique et d'Asie. N'osant désobéir, Joseph partit, la mort dans l'âme, mais fut agréablement surpris de la foule d'adhésions qu'il recueillit, entre autres celle de Ferdinand lui-même. Passant d'une extrême méfiance à une extrême confiance, il n'en trouva que plus affreux le revers de la médaille. Si, à Bayonne, tout le monde lui faisait fête, ses sujets se préparaient à le recevoir à coups de fusil. Une insurrection formidable et victorieuse nécessita l'envoi de 50,000 hommes de renfort, qui purent à peine soutenir sa couronne chancelante. Des revers successifs, couronnés par la malheureuse capitulation de Baylen, épouvantèrent le nouveau roi, qui écrivait lettre sur lettre pour qu'il lui fût permis d'*aspirer à descendre* et de retourner à Naples. L'empereur, comprenant sa faute, aurait peut-être écouté ses prières, s'il n'eût pas promis le royaume de Naples à Murat, et ne se fût cru assuré du concours de la Russie. Néanmoins, sentant la nécessité de sa présence dans des conjonctures aussi graves, il prit la peine de venir en personne battre les Espagnols et forcer les Anglais à se rembarquer. Après avoir tenu son frère à l'écart, tandis qu'il changeait de fond en comble la constitution espagnole, il lui permit enfin de se souvenir qu'il était roi et de rentrer à Madrid. Une série de succès, qui semblaient devoir consolider le trône de Joseph, causa sa perte. Vaincus en bataille rangée, les Espagnols s'éparpillèrent en guérillas et devinrent invincibles. Les dissidences des généraux et leur manque d'obéissance à l'égard de Joseph doublèrent les périls de la situation. Par la faute de Soult, le roi ne put que rendre indécise la bataille de Talavera, et lui, qui seul avait fait son devoir, fut blâmé par son frère. Néanmoins, plusieurs victoires consécutives effrayèrent les Espagnols et rendirent l'espoir à Joseph, qui s'empara de l'Andalousie et allait réussir à pacifier le pays, lorsque des mesures imprudentes de Napoléon remirent tout en question. Joseph envoya alors à Paris deux de ses ministres, et l'empereur promit de différer le démembrement qu'il projetait des provinces de l'Ebre; mais, pendant ce *temps, ses généraux continuaient d'accabler* le pays, que désolaient leurs luttes contre les Anglais et les Espagnols. Voyant refuser sa démission pour la quatrième fois, Joseph se décida à partir pour la capitale, exposa avec sagacité à Napoléon la situation, et lui annonça prophétiquement que, s'il persistait dans son système actuel de politique, l'Espagne deviendrait le tombeau de ses armées, la confusion de sa politique, peut-être même le terme de sa grandeur et la ruine de sa famille. Par malheur, Joseph joua en *cette circonstance* le rôle de la pauvre Cassandre.

Sauf le stérile honneur de tenir le roi de Rome sur les fonts baptismaux, Joseph ne put rien gagner sur la volonté de son frère, et se vit même, de retour dans ses Etats, lorsque le mal empirait, accuser d'être cause des revers des armes françaises. Cependant Napoléon, avant de s'engager dans la désastreuse campagne de Russie, éclairé enfin par l'expérience, remit entre les mains de Joseph le droit de tout diriger par lui-même. Il était trop tard; les généraux, peu habitués à lui obéir, n'exécutèrent pas l'ordre qu'il leur donna de concentrer leurs forces, et la perte de la bataille des Arapiles, amenée par un fâcheux défaut d'entente entre les généraux, força Joseph à abandonner Madrid le 10 août 1812. Obligé de se replier sur Valence, il éprouva la douleur de se voir accuser de trahison près de son frère par le maréchal Soult, dont le mauvais vouloir l'avait empêché d'exterminer l'armée anglo-portugaise. Néanmoins ses demi-succès lui avaient rendu l'espoir de reconquérir son royaume, lorsque Napoléon fit avorter tous ses plans : le sort de l'Espagne venait de se décider en Russie. Au lieu d'envoyer des renforts à son frère, l'empereur lui retira ses meilleures troupes pour réparer les brèches faites à son armée en Russie, et, n'espérant plus le maintenir sur le trône, mais n'abandonnant pas l'idée de conserver les provinces de l'Ebre, lui ordonna, au mois de mars 1813, de transférer sa cour de Madrid à Valladolid. Comme fiche de consolation, il consentit au rappel du maréchal Soult. Concentrer immédiatement ses troupes et se retirer en bon ordre, telle était la seule planche de salut; Joseph le comprit sur les sages avis de Jourdan, mais il n'apporta pas assez de promptitude dans l'exécution. Coupé dans sa retraite par le général Wellington, qui avait une armée supérieure en nombre, il essuya le 21 août 1813, dans le bassin de Vittoria, une défaite désastreuse, à la suite de laquelle il put enfin déposer le fardeau de cette royauté qui n'avait été qu'une guerre continuelle, et aller se reposer à Mortfontaine. Napoléon, peu favorisé en Allemagne, traita avec l'Espagne, sans même consulter son frère, qui, cependant, n'hésita pas à se ranger noblement à ses côtés, pour le soutenir contre l'Europe coalisée. Installé au Luxembourg le 25 janvier 1814, il tenta vainement d'éclairer l'empereur sur la situation. L'indomptable volonté du conquérant refusa de fléchir et le conduisit à l'abdication du 4 avril. On *imputa, dans le premier moment*, à la faiblesse de Joseph cette catastrophe inévitable, lui reprochant : 1° le départ pour Blois de Marie-Louise et du roi de Rome; 2° l'insuffisance des préparatifs de défense; 3° l'autorisation de capituler donnée aux maréchaux Mortier et Marmont, et son départ précipité. Sur le premier chef d'accusation, la défense est facile : Joseph obéissait, malgré lui, à un ordre formel de l'empereur; sur le second, les ressources étaient insuffisantes, et Joseph ne fut coupable que d'irrésolution; quant au troisième grief, il découle naturellement du second : ne pouvant plus lutter, il fallait bien capituler pour sauver Paris, et fuir pour ne pas tomber entre les mains des ennemis.

Après l'abdication de son frère, Joseph s'était retiré en Suisse. A la nouvelle de son débarquement à Cannes, il courut lui offrir son épée, et le servit fidèlement jusqu'au désastre de Waterloo. Il quitta le même jour que lui la France et se réfugia à New-York, où il vécut tranquillement sous le nom de comte de Survilliers, avec ses deux filles, Zénaïde et Charlotte, et son neveu, le prince Charles Bonaparte.

Lors de la révolution de Juillet, il protesta, au nom de Napoléon II, contre le nouveau gouvernement, puis se rendit en 1832 en Angleterre, où il vécut respecté. Le 2 mars 1834, d'accord avec Lucien, il adressa au duc de Dalmatie, président du conseil des ministres, une protestation contre le maintien de la loi d'exil envers la famille Bonaparte. Il envoyait en même temps une pièce conçue dans le même sens aux signataires des pétitions pour le retrait de la loi de bannissement. Ce fut son dernier acte officiel; il portait un cachet de libéralisme prononcé. De 1837 à 1839, Joseph habita de nouveau l'Amérique. En 1839, il retourna en Angleterre; puis, en 1841, le roi de Sardaigne *lui ayant permis de se rendre à Gênes, il fut* autorisé par le grand-duc de Toscane à séjourner à Florence, où il mourut le 28 juillet 1844, précédant de quelques mois sa femme dans la tombe.

Il avait épousé à Marseille, le 1er août 1794, Marie-Julie CLARY, fille d'un négociant, née le 26 décembre 1777, morte le 7 avril 1845, dont la sœur cadette, Eugénie-Bernardine-Désirée, épouse de Bernadotte, devint reine de Suède et de Norvége. De son mariage étaient issues deux filles : 1° Zénaïde-Charlotte, née à Paris le 8 juillet 1801, morte à Rome le 8 août 1854; elle avait épousé à Bruxelles, le 29 juin 1822, son cousin germain Charles Bonaparte, prince de Canino. Elle a traduit les chefs-d'œuvre de Schiller, et aidé son mari dans ses travaux d'histoire naturelle; 2° Charlotte, née à Paris le 31 octobre 1802, mariée à son cousin germain Napoléon-Louis, second fils du roi Louis, veuve le 17 mars 1831, morte sans enfants à Sarzane, le 2 mars 1839.

Le roi Joseph était un homme honnête et de mœurs simples, rempli de bonnes intentions et de bon sens, mais qui n'a pas été servi par les circonstances, se trouvant toujours sacrifié à l'ambition de Napoléon, et dépourvu d'ailleurs, il faut l'avouer, des qualités nécessaires aux fonctions élevées dont les circonstances l'avaient investi.

Bonaparte (PORTRAITS DE JOSEPH). Une statue en marbre, exécutée par F. Delaistre et exposée au Salon de 1808, représente le frère de Napoléon en costume de grand électeur de l'Empire. Cette statue est au musée de Versailles, qui possède, en outre, un portrait de Joseph, peint par Gérard en 1810, et un buste de ce prince par Bartolini.

Bonaparte (PORTRAITS DES PRINCESSES ZÉNAÏDE ET CHARLOTTE, FILLES DE JOSEPH), tableau de David; musée de Toulon. Ce tableau représente les deux filles que Joseph Bonaparte eut de son mariage avec Julie-Marie Clary : la première née à Paris et morte à Rome, la seconde née dans la même ville et morte à Sarzane. David, exilé à Bruxelles par la Restauration, peignit les deux sœurs en 1822. Elles sont assises à droite sur un canapé de velours rouge. L'aînée, âgée de dix-huit ans, est placée au premier plan; elle est vêtue d'une robe de velours noir, sans manches, d'une écharpe rayée de jaune, de blanc et de bleu, et d'un petit châle rouge qui a glissé au bas de la taille. Un diadème en corail est posé sur ses cheveux noirs. Elle appuie son bras droit sur l'épaule de sa sœur et tient dans la main gauche une lettre en tête de laquelle on lit : *Philadelphie... Mes chères petites...* et plus bas : *Lolotte et Zénaïde.* A l'époque où ces portraits furent exécutés, Joseph Bonaparte habitait les Etats-Unis sous le nom de comte de Survilliers. Lolotte ou Charlotte, la plus jeune des deux princesses, porte une robe de soie grise dont les manches descendent jusqu'au poignet, un petit col tuyauté, un diadème enrichi de pierreries. Ses cheveux sont châtains; sa physionomie, douce et timide, contraste avec l'air assuré et impérieux de sa sœur dont elle entoure la

taille avec son bras gauche. David exécuta ce tableau trois ans avant de mourir : cette œuvre marque donc la dernière phase du talent de l'illustre maître. « Je n'hésite pas à placer cet ouvrage parmi les meilleurs qui soient sortis du pinceau de David, a dit M. Marius Chaumelin, dans ses *Trésors d'art de la Provence* (p. 265) ; j'ai rarement vu des portraits plus expressifs, plus vivants, modelés avec plus de science, peints avec plus de franchise. Les chairs surtout sont admirables, ni trop *roses, ni trop pâles, fermes et souples* à la fois. Les accessoires et les étoffes sont peints dans une gamme de tons clairs et tranquilles, puissants et harmonieux. Cette magnifique peinture, qu'on croirait exécutée d'hier, tant elle est merveilleusement conservée dans toutes ses parties, ferait pâlir les œuvres les plus voyantes de nos modernes romantiques. »

BONAPARTE, — le nom le plus grand, le plus glorieux, le plus éclatant de l'histoire, sans en excepter celui de Napoléon, — général de la République française, né à Ajaccio (Ile de Corse) le 15 août 1769, mort au château de Saint-Cloud, près de Paris, le 18 brumaire, an VIII de la République française, une et indivisible (9 novembre 1799).

Ce début, qui va faire dresser plus d'une oreille, montre tout simplement qu'en toutes choses nous aimons les situations tranchées; et les oreilles reviendront à leur état normal quand nous aurons dit que nous voyons deux hommes, aussi bien que deux noms, en Napoléon Bonaparte : Bonaparte et Napoléon; le général républicain, l'écolier de Brienne, le brillant officier de Toulon, le convive républicain du *Souper de Beaucaire*, le vainqueur d'Arcole, etc., etc.; puis le colosse d'Austerlitz, le maître de l'Europe, le vaincu de Waterloo, le prisonnier de Sainte-Hélène. Oui, il y a deux hommes en cette personnalité, en cet être si singulièrement doué, dont le double nom et le double visage, d'un caractère tout particulier, se sont trouvés admirablement appropriés au double rôle qu'il a joué dans le monde. Auguste a beau s'appeler Octave; Octave a beau se nommer Auguste; c'est toujours le même homme, rusé, timide, hypocrite, astucieux, reniant ses amis quand son intérêt lui commande de les sacrifier. Ici, nous le répétons, nous avons deux hommes distincts, en même temps que deux noms séparés.

Bonaparte, nom frappant, facile à retenir, simple, uni, militaire, à consonnes dures, brèves, sèches, expressives, et signifiant quelque chose, par-dessus le marché; nom jusque alors inconnu, mais composé de quatre syllabes énergiques qui devaient se graver pour toujours dans la mémoire, dès qu'on les avait une fois entendues soit sous la forme italienne *Buonaparte*, soit sous la forme française, qui est restée, *Bonaparte;* quel nom plus convenable au citoyen général en chef de l'armée d'Italie, à ce jeune Corse qui rêve d'Annibal quand il gravit les flancs escarpés des Alpes!

Napoléon, nom sonore, vibrant, impérial, mais harmonieux aussi, coulant, et, chose remarquable, bruissant agréablement aux oreilles françaises; inconnu également (in-ouï, *in auditus*), éminemment convenable à l'autre rôle, au rôle de maître et d'imperator, un de ces noms à l'emporte-pièce, qui vous obligent à baisser machinalement la tête comme quand on entend résonner le bruit de la foudre ou un coup de canon, nom doux en même temps, où les voyelles dominent et où l'on voit percer quelque chose de ce *oui* si diversement interprété du 10 décembre.

Examinons donc à la loupe ces deux individualités; car il y a de même deux figures, deux physionomies différemment caractérisées, et, pour ainsi dire, taillées, appropriées à chacun des deux rôles : l'une, celle du général, belle et austère, telle qu'on la voit si bien reproduite dans le portrait de Guérin, gravé par Fiesinger et déposé à la Bibliothèque impériale, le 29 vendémiaire an VII de la République française, avec ce simple nom au-dessous, encore orthographié à l'italienne : BUONAPARTE; l'autre, celle de l'empereur, si souvent reproduite, que tout l'univers connaît, qui se voit partout, que les mains les moins habiles crayonnent en quelques traits, que la capote grise et le petit chapeau ont caractérisée à d'autres titres que certaines bottes et certains gilets. Vraiment, on dirait deux hommes différents, au physique et au moral.

Le premier, sobre, d'une activité prodigieuse, ardent, passionné pour la gloire, d'un patriotisme fougueux, insensible aux privations, comptant pour rien le bien-être et les jouissances matérielles; nullement sensuel, presque chaste, jugeant que l'amour est un bagage qui gêne un homme dans les différentes étapes de la vie, ne s'occupant que du succès de ses entreprises; l'homme de Toulon, l'homme de vendémiaire; prévoyant, prudent, sauf dans les moments où la passion, le sang corse l'emporte, « sachant donner quelque chose au hasard, mais lui enlevant tout ce que la prudence permet de prévoir, » résolu, et tenace *dans ses résolutions, ne reculant pas d'une* semelle quand il s'est dit : *Il le faut;* croyant les hommes capables de vertu et d'un généreux enthousiasme, et les estimant dignes de mourir pour une belle cause; s'adressant au cœur et à l'esprit par les plus nobles instincts, et tenant compte du moral, qui joue un si grand rôle dans la guerre; bon, juste, susceptible de s'attendrir, et généreux envers ses ennemis vaincus.

L'autre... Mais n'anticipons pas sur l'ordre alphabétique. On l'a dit : Tout vient à point à qui sait attendre, et nous souhaitons au lecteur une petite dose de cette patience qui est le commencement de la sagesse.

Le premier de ces deux hommes a été le général, et même le consul Bonaparte; il a brillé jusqu'à l'an X de la République; l'autre lui a succédé. C'est du premier seulement que nous nous occuperons à cette place; c'est de sa jeunesse, de ses espérances, de sa vie privée et militaire, ou, plus exactement encore, de sa vie républicaine que nous allons entretenir le lecteur. Pour l'autre, V. Napoléon, à l'ordre alphabétique de notre *Grand Dictionnaire*. . . . .

. . . .

Nous aurons recours, pour l'étude que nous entreprenons, à des sources nombreuses, mais surtout aux deux volumes publiés en 1840 par le lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, baron de Coston, sous le titre de : *Biographie des premières années de Napoléon Bonaparte*, très-curieux ouvrage, devenu fort rare, et plein d'anecdotes extrêmement intéressantes sur la jeunesse de Napoléon. M. de Coston y suit, pour ainsi dire, jour par jour, les étapes du héros, depuis sa naissance jusqu'à son avénement au Consulat et à l'Empire.

Quel intérêt n'offre pas pour nous une pareille étude! Nous nous inquiétons fort peu de l'enfance d'Alexandre, d'Annibal, de César et de Charlemagne; tous quatre sont nés sur les marches ou à côté des marches du trône; ils ont été élevés dans la pourpre, ils ont eu en naissant d'humbles précepteurs, c'est-à-dire des esclaves soumis, et, comme l'a si bien dit le chansonnier, *leur bourrelet fut une couronne.* Alors qu'y a-t-il là qui puisse nous intéresser? Mais ici, c'est bien autre chose : nous sommes en présence d'un chétif enfant, à peine Français, qui, loin d'avoir Aristote pour maître, traverse seul l'océan et parcourt deux cents lieues pour venir demander à la France, sa mère adoptive, l'hospitalité de l'instruction.

Voilà pourquoi Bonaparte nous semble plus grand qu'Alexandre, plus grand qu'Annibal, plus grand que César, plus grand que Charlemagne :

Il ne doit qu'à lui seul toute sa renommée.

Revenons à M. de Coston, qui est la cause involontaire de cette petite digression. Originaire de Valence, le baron de Coston y avait connu toutes les personnes qui, à deux reprises différentes, s'étaient trouvées en relations intimes avec le jeune officier d'artillerie; de plus, il avait servi dans le 4e régiment d'artillerie à pied, qui, en Egypte, avait combattu si vaillamment sous les yeux du jeune général en chef. Curieux, dès cette époque, de tout ce qui se rapportait à son héros, M. de Coston ne le perdit pas de vue, ne le quitta pas d'une semelle, et fut à même de recueillir sur les premières années de son héros une quantité innombrable de notes, de documents, d'anecdotes. Ce n'est pas tout : l'infatigable biographe, poussé par une sorte de passion, s'est livré à de nombreuses recherches sur les *personnes de tout état* avec qui Bonaparte a eu des relations dans les premières années de sa vie, et qui, plus tard, se sont retrouvées en contact avec lui.

Dans l'histoire des voyages, on parle de ces explorateurs infatigables qui ont usé dix années de leur vie à lever le voile qui nous cache les sources du Nil; ils remontaient le cours du fleuve malgré les débordements, malgré les inondations, malgré les orages, en dépit des obstacles de toute nature et de l'intempérie des saisons; et quand ils avaient reconnu que la partie explorée n'était qu'un affluent, ils s'attaquaient à une autre branche.

Cette image est la peinture exacte des travaux du baron de Coston à la recherche des moindres particularités de la vie de celui qui offre plus d'un rapport avec ces grands cours d'eau qui fertilisent et ravagent tour à tour le monde. L'ouvrage du baron de Coston sera donc notre principal guide dans l'étude que nous avons entreprise, et nous nous permettrons d'y puiser à pleines mains.

Nous passerons rapidement sur la naissance et l'enfance de Napoléon, pour arriver plus promptement au lieutenant en second du régiment de La Fère, et aux faits subséquents de sa vie avant son généralat d'Italie. Toutefois, nous dirons quelques mots de ses premières années, et nous en rapporterons quelques faits d'après son véridique historien, qui, comme nous l'avons dit, a eu soin de prendre ses informations aux sources les plus authentiques.

On sait que Napoléon eut pour père Charles-Marie Bonaparte, dont l'éducation avait été très-soignée à Rome et à Pise, où il avait étudié la jurisprudence. Plein de patriotisme, Charles-Marie Bonaparte avait combattu avec ardeur à la tête de sa paroisse dans la guerre contre les Génois, oppresseurs de son pays, et il s'était attiré particulièrement l'estime et l'amitié de Paoli. Il s'était marié très-jeune, au *commencement* de 1767, à une belle fille corse, Marie-Lætitia Ramolino, dont la mère, devenue veuve, avait épousé en secondes noces M. Fesch, capitaine dans un des régiments suisses que la république de Gênes entretenait en Corse. De ce mariage était issu, le 3 janvier 1763, un fils qui fut le cardinal Fesch, par conséquent frère utérin de la mère de Napoléon, et oncle, à ce titre, du futur empereur.

Dans la matinée du 15 août 1769, au moment où l'île tout entière célébrait la fête de la mère du Christ, Mme Lætitia Bonaparte accoucha d'un enfant mâle qu'on appela Napoléon. C'était, depuis des siècles, le nom que portait le second fils de la famille Bonaparte, pour y conserver éternellement le souvenir de ses relations avec un *Napoleone* Degli Orsini, célèbre dans les fastes militaires de l'Italie. Napoléon arrivait à point pour payer cette dette à un vieux souvenir de famille. Cette particularité *n'est qu'un détail intime; mais ici* les moindres choses acquièrent de l'importance. Ainsi ce nom, qui doit retentir des Alpes aux Pyramides, est un hommage à la reconnaissance; et, chose frappante, nous verrons dans la suite de cette histoire, de cette épopée, que cette vertu est peut-être celle qui domine toutes les autres au sein de l'illustre maison.

Alors Mme Bonaparte était encore souffrante des fatigues qu'elle avait éprouvées pendant la guerre de la liberté; car la future Madame Mère accompagnait son époux dans la guerre de l'indépendance, et partageait avec lui tous les dangers. C'était une maîtresse femme que Mme Lætitia Bonaparte. Napoléon eut constamment pour elle un respect qui touchait à l'idolâtrie. Retirée à Rome, où elle termina ses jours; toujours vêtue d'habits de deuil et vivant silencieusement dans une modeste maison, elle était généralement vénérée, et cette vénération, elle ne la devait qu'à elle-même, puisque le géant que ses flancs avaient porté était alors cloué sur son rocher. Napoléon tenait évidemment son génie de sa mère, et, pour les hommes extraordinaires, il en est généralement ainsi; car on est toujours avant tout, et tout au moins, le fils de sa mère. Arrêtons-nous donc un instant sur ce phénomène psychologique. Les Gracques avaient pour mère Cornélie, le plus beau nom de femme de l'histoire romaine; Alexandre était fils d'Olympias, cette grande reine qui sut toujours montrer de la fierté et de l'énergie, tandis que Philippe n'étalait que la ruse et le machiavélisme; c'est de sa mère que Washington tenait son rare bon sens, sa droiture, sa conscience rigide, son énergie de caractère et son esprit de commandement; et, pour n'emprunter qu'aux sources nationales, Clovis reçut le jour de cette Basine qui, s'il faut en croire Frédégaire, avait conscience de ce qu'elle valait quand, dans l'enivrement adultère de sa première nuit de noces, elle disait au faible Childéric : « Que cette nuit ne soit pas consacrée qu'à l'amour... Lève-toi, va à la fenêtre, et reviens dire à ta servante ce que tu auras vu dans la cour du logis. » Childéric se leva, alla à la fenêtre et vit un lion monstrueux qui déchirait des licornes, des léopards, des ours et des loups. Il revint alors, et Basine lui dit : « Ce que tu as vu de tes yeux arrivera : il nous naîtra un fils qui sera un lion à cause de son courage. » Charlemagne était fils de cette Berthe aux grands pieds, dont le nom a enrichi la légende; saint Louis était fils de Blanche de Castille; Louis XIV, fils d'Anne d'Autriche...; mais, et c'est le Bonhomme qui nous y invite,

Ne continuons pas de peur d'approfondir.

Une circonstance de la vie de Napoléon vient, quoique indirectement, à l'appui de cette loi. Sans jamais manquer de respect à la mémoire de son père, dont le rôle en Corse avait été assez effacé, Napoléon parlait peu de l'auteur de ses jours, lui cependant qui aimait tant à vivre dans le passé et qui ne laissait échapper aucune occasion de s'inspirer des souvenirs de sa jeunesse. Charles Bonaparte était mort à Montpellier le 24 février 1785, et il y avait été inhumé. Le 2 juillet 1802, le conseil municipal de cette ville, réuni extraordinairement, eut l'idée d'une sorte d'exhumation; il leur semblait que l'apothéose de Saturne serait un encens qui ne déplairait pas à Jupiter. Un membre, un lettré sans doute, prit la parole et dit : « Le père de Bonaparte a fait à cette ville l'honneur de décéder dans ses murs. Je propose de saisir cette heureuse circonstance pour élever un monument à la gloire du premier consul. Voici de quelle manière je voudrais rendre mon idée : A gauche, un piédestal; au milieu, la Ville de Montpellier, accompagnée de la Religion montrant de la main droite le piédestal, et, de la gauche, le couvercle du tombeau; au-dessous, cette inscription :

« *SORS DU TOMBEAU;*
TON FILS NAPOLÉON T'ÉLÈVE À L'IMMORTALITÉ. »

Cette idée, surtout la prosopopée qui la couronnait, fut accueillie avec acclamation par le conseil municipal, et, séance tenante, la délibération fut envoyée à Chaptal, alors ministre de l'intérieur, qui la soumit immédiatement à l'approbation de Napoléon. Celui-ci, avec son sens droit et son jugement ordinaire, et peut-être aussi avec un sentiment vague du phénomène psychologique auquel nous avons fait allusion plus haut, ne comprit pas tout ce que cette idée pouvait avoir de grandiose, et il refusa l'offre des notables de Montpellier, en leur disant : « Ne troublons point le repos des » morts; laissons leurs cendres tranquilles. » J'ai perdu aussi mon grand-père, mon arrière- » grand-père, pourquoi ne ferait-on rien pour » eux? Cela mènerait loin. Si c'était hier que » j'eusse perdu l'auteur de mes jours, il serait » convenable et naturel que j'accompagnasse » mes regrets de quelque haute marque de res- » pect; mais il y a vingt ans; cet événement » est étranger au public; n'en parlons plus. »

Ainsi l'érudit conseiller en fut pour ses frais de rhétorique, et il est probable que, dans la suite, il ne s'expliqua jamais qu'un homme d'un si vulgaire positivisme ait pu remporter les victoires d'Iéna et d'Austerlitz.

Encore un mot sur cette leçon de génésiologie; le sujet en vaut la peine : neuf mois avant son accouchement, Mme Lætitia parcourait la campagne en compagnie de son mari, et c'est au milieu des forêts et des rochers qu'elle conçut le lionceau. Encore aujourd'hui, les paysans de la Corse en tirent des conclusions qui sont devenues pour eux une légende, et l'imprudent qui oserait leur dire que ce sont là des contes de bonne femme s'exposerait, nous n'en doutons pas, à la plus terrible des *vendetta*.

Puisque nous en sommes sur cette matière délicate, mais intéressante, citons ici une page qu'un enfant de la Corse, fier de son compatriote au delà de toute expression, nous a communiquée, et qui vient on ne peut mieux à l'appui de l'idée que nous avons hasardée :

« Tout se tient, tout s'enchaîne dans la vie d'un homme, et si sa carrière politique étonne parfois, c'est qu'on ne cherche pas, à travers l'éblouissement qu'elle cause, et dont il est souvent difficile de se défendre, le fil conducteur qui a dirigé l'essor du génie. La vie privée, où le caractère se dévoile tout entier, donne parfois la cause première des grandes actions ou des grandes fautes; mais il faut remonter plus haut pour rencontrer l'instinct, cette partie du caractère de l'homme que l'on peut vraiment dire naturelle, involontaire, dont la trace ineffaçable se retrouve dans tous ses actes, inexorable et fatale comme un sceau dont Dieu aurait marqué sa créature pour la faire connaître au monde et la pousser dans la voie qu'il lui a tracée. C'est dans la vie antérieure à la naissance, alors que l'enfant perçoit toutes les sensations de sa mère, s'imprègne en quelque sorte des impressions qu'elle subit, que l'on doit chercher le secret de ces aptitudes, de ces prédispositions et de ces goûts qu'on peut appeler organiques, puisqu'ils sont nés chez l'enfant avant sa vie intellectuelle.

» Bonaparte, plus que tout autre, dut porter en naissant, par la vie que les événements firent à sa mère pendant sa grossesse, des instincts puissants et belliqueux.

» En 1768, la Corse était profondément troublée : Paoli et toute l'île avec lui luttaient contre la France. M. de Choiseul avait à cœur cette conquête pour faire oublier ses nombreux revers en Europe et en Amérique. Charles Bonaparte, le secrétaire du général corse, suivait sa fortune, et sa femme, bien souvent éloignée de lui, avait à veiller à sa propre sûreté. En novembre 1768, les deux époux se retrouvèrent à Corte et purent y prendre quelques jours de repos. Ils habitaient la maison du général Gaffori; c'était une construction massive, aux fenêtres étroites comme des meurtrières, une vraie forteresse, dont la façade toute ravagée, toute couturée, conservait encore l'empreinte des boulets génois dont elle avait été si souvent et toujours inutilement criblée. C'est là qu'avait vécu Gaffori, vaillant soldat qu'en d'autres temps on eût vanté à l'égal de Paoli; là encore l'hospitalité était offerte aux jeunes époux par l'héroïque veuve qui se défendit seule dans sa maison contre les Génois et menaça de se faire sauter avec ses défenseurs, qui voulaient se rendre. Rapprochant les dates, on voit que Bonaparte fut conçu dans cette vaillante maison aux glorieuses cicatrices et où devaient se faire de longs récits de gloire, de courage et d'honneur patriotique. Il fallut bientôt fuir Corte, errer de village en village devant l'armée française; il y eut une halte au pied du Monte Rotondo, la plus haute cime de l'île, le géant dont le front neigeux la domine tout entière, et enfin l'enfant prédestiné vient au monde au milieu des splendeurs les plus riches et les plus sublimes d'une grande fête chrétienne. N'y a-t-il pas dans cette vie antérieure de récits héroïques qui durent souvent faire tressaillir la jeune mère, de grandes souffrances où plus d'une fois elle maudit son sexe qui l'empêchait de se jeter au milieu de la lutte, et de grandes pompes, le secret des instincts de guerre, d'ambition et de fastueuse vanité, ainsi que l'image fidèle de la vie de celui qui fut Bonaparte et Napoléon? »

La Corse avait été réunie à la France un peu plus d'un an avant la naissance de Napoléon. En 1777, son père, Charles Bonaparte, ayant été nommé membre de la députation envoyée à Versailles, obtint pour son second fils, Napoléon, une bourse à l'Ecole militaire de Brienne, où celui-ci entra le 23 avril 1779, âgé de neuf ans huit mois et huit jours.

Comme nous bénirions l'artiste qui nous représenterait le jeune Corse traversant sur un navire le bras de mer qui sépare sa ville natale, et peut-être voyant déjà, à travers les brumes de l'océan, à l'horizon, un trône et un tombeau! car on sait que Napoléon croyait sérieusement à son étoile. Ah! oui, nous saurions infiniment gré à l'artiste, au poëte... La muse athénienne a chanté la traversée de la belle Lesbienne quittant sa patrie pour aller à la conquête d'une couronne dans la ville de Périclès. Que le voyage dut être long au gré de la jeune et belle inconnue, sans fortune aussi et, de plus, sans naissance, qu'un secret instinct menait vers la grande cité, où elle devait trouver pour époux plus qu'un roi! Il nous semble

la voir debout à la proue du navire; elle cherche des yeux la célèbre cité hellénique. Elle aperçoit au loin une colline où elle ne distingue rien encore; mais elle sait que c'est Athènes, et elle sent en elle un trouble indéfinissable. Comment la muse française n'a-t-elle pas encore trouvé d'accents pour célébrer ce passage autrement mystérieux? car là, si c'est une jeune fille, une beauté, un charme, un esprit; ici, c'est un homme prédestiné, un incomparable génie. Quelles sont les idées qui devaient bouillonner dans ce cerveau de dix ans? Que se passa-t-il dans cette barque, qui portait César et sa fortune? Admirable sujet, tout d'invention, mais où la fiction n'atteindrait point les hauteurs de la réalité.

A Brienne, le nombre des élèves n'excédait guère cent dix, dont cinquante aux frais du roi, qui payait pour chacun 700 livres par an; et soixante environ aux frais de leurs parents, payant aussi une pension de 700 livres. La maison, desservie par des minimes, n'avait que 8 à 10,000 livres de rente. On dit que ces moines étaient bien inférieurs en connaissances à ceux des congrégations qui dirigeaient les autres écoles militaires; car, sous l'ancien régime, chose singulière! c'étaient des moines qui étaient chargés de former les officiers de l'armée française. Obligés d'avoir recours à des professeurs laïques, et trop pauvres pour leur assurer un traitement convenable, les minimes de Brienne n'avaient que des sujets médiocres. Telle était leur pénurie à cet égard que, vers le temps où Napoléon entra dans leur école, ils avaient eu recours aux minimes de la Franche-Comté, qui leur envoyèrent le Père Patrault comme professeur de mathématiques, homme assez ordinaire d'ailleurs, qui avait pris Napoléon en grande amitié, et qui, rentré dans la vie séculière après 1789, devint secrétaire du général Bonaparte, quand celui-ci fut nommé commandant en chef de l'armée d'Italie.

Une tante de Pichegru, sœur de charité, suivit ce minime à Brienne, et y amena son neveu alors jeune, Franc-Comtois comme elle, à qui l'on donna gratuitement la même éducation qu'aux élèves. Pichegru, doué d'une grande intelligence, devint, aussitôt que son âge le permit, maître de quartier et répétiteur pour les quatre règles d'arithmétique du Père Patrault, qui a eu ainsi la gloire de compter parmi ses élèves un des bons généraux de la France et le plus grand capitaine des temps modernes. Pichegru songeait alors à se faire minime; c'était là toute son ambition, c'était aussi le désir de sa tante; mais le Père Patrault l'en dissuada en lui disant que leur profession n'était plus du siècle, et qu'il devait songer à quelque chose de mieux. Ce conseil d'un homme de bon sens porta Pichegru à s'enrôler dans le régiment d'artillerie de Metz, où il devint bientôt après bas officier, et obtint rapidement, sous la République, le grade de général de division et les fonctions de général en chef de l'armée de Hollande.

Il y avait à l'Ecole de Brienne un maître d'écriture nommé Dupré, qui donna pendant quinze mois des leçons à Napoléon, et un maître d'escrime, le sieur Daboval, qui lui donna aussi des leçons de son art. Celui-ci devint sous-officier de gendarmerie, et n'est mort, retiré à Nogent-sur-Marne, qu'au commencement de 1834, âgé de plus de quatre-vingts ans. A propos de l'autre, on raconte que, peu de temps après l'élévation de Napoléon à l'Empire, un homme âgé, et d'une mise plus que modeste, arriva un jour à Saint-Cloud, et sollicita du grand maréchal Duroc la faveur d'une audience particulière de l'empereur. Introduit presque aussitôt dans le cabinet de Napoléon: « Qui êtes-vous, et que me voulez-vous? demanda sèchement l'empereur. — Sire, répondit le solliciteur, c'est moi qui ai eu le bonheur de donner des leçons d'écriture à Votre Majesté pendant quinze mois, à Brienne. — Le bel élève, en vérité, que vous avez fait là! dit vivement l'empereur; ma foi, monsieur Dupré, je ne vous en fais pas mon compliment. » Puis, se prenant à rire de sa vivacité, il adressa quelques paroles bienveillantes au pauvre vieillard, et le congédia en lui promettant de lui faire savoir bientôt de ses nouvelles. Le vieux professeur reçut, en effet, quelques jours après, le brevet d'une pension de 1,200 fr. sur la cassette particulière de l'empereur, signée de cette terrible griffe parfaitement illisible, mais reconnaissable entre toutes, comme une griffe de lion, dont Sa Majesté était redevable aux leçons du pauvre Dupré.

Napoléon avait apporté à Brienne une âme encore tout italienne: il se sentait comme étranger et mal à l'aise parmi ces jeunes nobles français, la plupart infatués de leurs noms, et qui regardaient la patrie du jeune Corse comme un pays barbare. Il ne prenait que rarement part à leurs jeux et à leurs exercices, et il ne se lia qu'avec un ou deux de ses camarades. Malgré sa petite taille, son air sombre et fier leur imposait; toutefois, le nom de *Napoleone*, que son accent corse lui faisait prononcer à peu près *Napoillioné*, lui valut de ses nouveaux camarades le sobriquet de *La Paille-au-Nez*. Dévoré du désir d'apprendre, et déjà pressé du besoin de parvenir, Napoléon se faisait remarquer de ses maîtres par une application forte et soutenue; il était, pour ainsi dire, le solitaire de l'école. On croit que l'éloignement du jeune écolier pour ses condisciples prenait aussi sa source dans l'état d'infériorité où il se sentait placé, en raison de sa condition de boursier et du peu de fortune de sa famille, qui ne permettait pas à celle-ci de lui envoyer les petits secours d'argent que les autres recevaient de leurs parents. La lettre suivante vient à l'appui de cette conjecture:

« De l'Ecole militaire de Brienne, le 5 avril 1781.

» Mon père,

» Si vous ou mes protecteurs ne me donnent » pas les moyens de me soutenir plus honora» blement dans la maison où je suis, rappelez» moi près de vous, et sur-le-champ. Je suis » las d'afficher l'indigence, et d'y voir sourire » d'insolents écoliers qui n'ont que leur fortune » au-dessus de moi, car il n'en est pas un qui » ne soit à cent piques au-dessous des nobles » sentiments qui m'animent. Eh quoi! mon» sieur, votre fils serait continuellement le » plastron de quelques nobles *paltoquets* qui, » fiers des douceurs qu'ils se donnent, insultent » en souriant aux privations que j'éprouve! » Non, mon père, non. Si la fortune se refuse » absolument à l'amélioration de mon sort, arra» chez-moi de Brienne, donnez-moi, s'il le faut, » un état mécanique. A ces offres, jugez de mon » désespoir. Cette lettre, veuillez le croire, n'est » point dictée par le vain désir de me livrer à » des amusements dispendieux: je n'en suis » pas du tout épris. J'éprouve seulement le » besoin de montrer que j'ai les moyens de me » les procurer comme mes compagnons d'étude.

» Votre respectueux et affectionné fils,

» DE BUONAPARTE, cadet. »

Cette lettre est un chef-d'œuvre de style, d'énergie, d'éloquence, que nous voudrions voir figurer en tête de tous nos prétendus *Trésors épistolaires*.

Un dernier trait, qui achèvera de peindre cette fierté de l'écolier de Brienne:

Un jour, le maître du quartier, brutal de sa nature, condamna le jeune Bonaparte, pour une faute légère, à dîner à genoux sur le seuil de la porte du réfectoire, punition que les élèves redoutaient entre toutes et qu'ils considéraient comme une espèce de déshonneur. L'exécution provoqua chez Bonaparte une violente attaque de nerfs accompagnée de vomissements. Le supérieur, qui passait par là, l'arracha au supplice et réprimanda sévèrement le maître sur son peu de discernement; en même temps, le P. Patrault accourait de son côté et se plaignait que, sans nul égard, on dégradât ainsi son premier élève.

Au mois d'août 1783, le duc d'Orléans (père de celui qui s'appela plus tard Philippe-Égalité, et qui ne prit le titre de duc d'Orléans qu'à la mort de celui dont nous parlons, en 1785) et M^me de Montesson vinrent à Brienne. M^me de Montesson était alors mariée au prince, avec le consentement conditionnel du roi, qui portait: « Qu'elle ne changerait pas de nom; qu'elle ne s'attribuerait aucune prérogative de princesse du sang; qu'elle ne déclarerait point son mariage, et ne paraîtrait jamais à la cour. » Le magnifique château de Brienne fut, pendant plus d'un mois, un petit Versailles; on célébra par de brillantes fêtes la présence des nobles visiteurs, qui venaient pour présider à la distribution des prix aux élèves de l'école. Ce fut le 25 août, jour de la Saint-Louis, qu'eut lieu cette distribution. Le jeune Bonaparte eut, avec Bourrienne, le prix de mathématiques, partie à laquelle il avait à peu près borné ses études et où il excellait. Tous deux reçurent leur couronne de la main de M^me de Montesson.

Lorsque Bonaparte fut élevé au consulat, ayant appris que M^me de Montesson vivait encore, il la fit prier de se rendre aux Tuileries. Dès qu'il la vit, il se leva, alla courtoisement au-devant d'elle et l'engagea à lui demander tout ce qui pourrait lui plaire. « Mais, général, je n'ai aucun droit à ce que vous voulez bien m'offrir, » répondit M^me de Montesson. — « Vous ne savez donc pas, madame, » répliqua le premier consul, que j'ai reçu de » vous ma première couronne? Vous vîntes à » Brienne, avec M. le duc d'Orléans, distribuer » les prix, et, en posant sur ma tête le laurier » précurseur de quelques autres: *Puisse-t-il » vous porter bonheur!* me dîtes-vous. Je suis, » assure-t-on, fataliste, madame; il est tout » simple que je n'aie pas oublié ce dont vous ne » vous souvenez plus. Je serai charmé de vous » être utile. D'ailleurs, le ton de la bonne com» pagnie est à peu près perdu en France; il » faut qu'il se retrouve chez vous. J'aurai be» soin de quelques traditions; vous voudrez » bien les donner à ma femme; et lorsque quel» que étranger marquant viendra dans la ca» pitale, vous lui offrirez des fêtes, pour qu'il » soit convaincu que nulle part on ne peut voir » plus de grâce et d'amabilité. » Le premier consul fit restituer à M^me de Montesson les 60,000 livres de rente qui lui avaient été léguées par le duc d'Orléans.

La grande dame survécut peu à cette faveur. Quelque temps après, mais lorsque déjà Napoléon avait été élevé à l'Empire, elle se fit transporter mourante à Saint-Cloud, et obtint de lui la promotion à la dignité de sénateur du lieutenant général vicomte de Valence, son petit-neveu par alliance, et neveu direct du lieutenant général du même nom, qui avait été gouverneur de l'Ecole militaire de Paris, quand Napoléon y était passé au sortir de Brienne.

Comme nous l'avons déjà fait pressentir plus haut, cette famille est vraiment étonnante par les élans de reconnaissance qui animent chacun de ses membres; chez elle, la mémoire du cœur ne fait jamais défaut. En voyant ce sentiment toujours vivace, on dirait une plante dans un sol généreux, qui rend au centuple le peu qu'il a reçu.

Le 15 septembre 1783, arriva à Brienne M. le chevalier de Keralio, maréchal de camp et sous-inspecteur général des écoles royales militaires de France. C'était un vieillard aimable, des plus propres aux fonctions dont il était chargé; il aimait les enfants, jouait avec eux après les avoir examinés, et retenait avec lui à la table des minimes les élèves qui lui avaient plu.

Il avait conçu une affection toute particulière pour le jeune Corse, qu'il se plaisait à exciter de toutes manières. Il le mit sur la liste des élèves en état d'entrer au service ou de passer à l'Ecole de Paris. L'élève Napoléon Bonaparte avait alors tout juste quatorze ans et un mois. L'enfant n'était fort que sur les mathématiques, et les moines représentèrent à M. de Keralio qu'il serait mieux d'attendre à l'année suivante, afin de lui donner le temps de se fortifier dans la langue latine. Mais le chevalier tint bon. « Je sais, leur dit-il, ce que je fais. Si je passe ici par-dessus la règle, ce n'est point une faveur de famille; je ne connais pas celle de cet enfant. C'est tout à cause de lui-même. J'aperçois ici une intelligence qu'on ne saurait trop cultiver. » Et M. de Keralio rédigea la note suivante sur cet élève, dont il plaça le nom en tête de sa liste:

« ÉCOLE DE BRIENNE.

» Etat des élèves du roi capables, par leur âge, d'entrer au service ou de passer à l'Ecole de Paris, savoir:

» M. de Buonaparte (Napoléon), né le 15 août 1769. Taille de 4 pieds 10 pouces 10 lignes; bonne constitution; excellente santé; caractère soumis. Il a fait sa quatrième. Honnête et reconnaissant; sa conduite est très-régulière. Il s'est toujours distingué par son application aux mathématiques; il sait passablement l'histoire et la géographie; il est faible dans les exercices d'agrément. Ce sera un excellent marin. Mérite de passer à l'Ecole de Paris. »

Ce bon chevalier, si juste appréciateur du mérite, fut bientôt mis à la retraite, et mourut peu de temps après. M. Regnaud de Mons, brigadier de dragons, qui remplaça M. de Keralio, n'en avait pas la perspicacité; mais il se conforma à ses notes, tout en s'étonnant, à la vue du jeune Napoléon, de celles qui le concernaient, et, l'année suivante, le futur empereur des Français passa à l'Ecole de Paris (17 octobre 1784).

Mais ne quittons pas si vite l'Ecole de Brienne, restons encore quelques instants sur ce mont Pélion; nous avons bien le temps de suivre Achille à la guerre de Troie.

Ceux des élèves de Brienne qui cherchaient à taquiner Napoléon feignaient de ne pas comprendre le mot *assesseur*, qui était le titre de son père, et se plaisaient à dire qu'il était tout simplement *huissier*.

Le 8 octobre 1783, un écolier nommé Pougin des Ilets, avec qui il se disputait, ne craignit pas de lui dire: « *Votre père est un misérable sergent.* »

A ces mots, Napoléon se retire frappé de stupeur, et revient bientôt avec un cartel qu'il ne put faire tenir à celui qui venait de l'insulter, le cartel ayant été aperçu et saisi entre ses mains par le préfet des classes, qui condamna Bonaparte à la chambre de discipline et Pougin aux arrêts.

L'irritation du jeune Corse fut extrême, et toucha presque au désespoir. C'est dans ces circonstances qu'il écrivit au commandant général de la Corse, M. le comte de Marbeuf, qui se trouvait en ce moment à Sens chez M^me d'Espinal, avec l'abbé Raynal, le marquis de Saillant et le prieur de Chambonas, une lettre qui se termine ainsi:

« Maintenant, monsieur le comte, si je suis » coupable, si ma liberté m'est ravie à juste » titre, veuillez ajouter aux bontés dont vous » m'avez honoré la grâce de me retirer de » Brienne et de me priver de votre protection: » ce serait un vol que je ferais à qui saurait » mieux la mériter que moi. Non, monsieur, » jamais je n'en serais plus digne; je ne me » corrigerais point d'une impétuosité d'autant » plus dangereuse que j'en crois le motif sacré. » Quel que fût l'intérêt qui me le commandât, » je n'aurais pas la force de voir traîner dans » la boue un homme d'honneur, mon père, mon » respectable père! Sous ce rapport, monsieur » le comte, je sentirais toujours trop vivement » pour me borner à en porter plainte à mes » chefs; je serais toujours persuadé qu'un bon » fils ne doit point commettre un autre à ven» ger un pareil outrage. Quant aux bienfaits » que vous fîtes pleuvoir sur moi, ils seront » sans cesse présents à ma pensée. Je me di» rai: J'avais acquis une honorable protection; » mais, pour en profiter, il fallait des vertus que » le ciel m'a refusées.

» Veuillez, généreux protecteur, ne voir dans » la présente qu'un jeune homme qui préfère » à la fortune la douce satisfaction de ne point » affliger un jour son respectable bienfaiteur.

» Napoléon BUONAPARTE. »

La société de M^me d'Espinal était réunie dans son salon quand un domestique du comte de Marbeuf lui remit la lettre venue de Brienne. Il n'en avait pas terminé la lecture qu'il s'écria que l'emprisonnement appliqué dans ces circonstances était une injustice. La lettre passa de main en main, et l'on prononça unanimement que le jeune écolier n'avait fait qu'obéir à des sentiments très-naturels et à un orgueil très-légitime; on insista pour que M. de Marbeuf partît au plus tôt pour Brienne, afin d'y faire cesser les persécutions exercées contre son protégé. Le 9 octobre, le gouverneur général de la Corse était en effet chez le directeur de l'école, et une heure après son arrivée, Napoléon était mis en liberté sur les instances de son protecteur, qui lui dit: « Quelque légitime que soit votre ressentiment, je vous en commande le sacrifice, parce que je suis certain que jamais outrage ne vous sera fait. Soyez désormais moins facile à vous irriter, car celui qui se met en colère pour de bons motifs finit par s'emporter pour des riens. » Cet incident, tout petit qu'il paraisse, eut cependant pour Napoléon un résultat important; il lui dut le repos et presque le respect de ses camarades. Frappés de l'énergie qu'il avait déployée en cette occasion, ils ne se hasardèrent plus à le mortifier, et prirent dès lors la plus haute idée de son courage et de ses qualités personnelles.

M. de Marbeuf, caractère de vieille roche, et, comme nous venons de le voir, commandant général de l'île de Corse au nom du roi, avait toujours porté un grand intérêt à la famille Bonaparte; sa puissante protection avait aidé à l'admission de Napoléon à Brienne. Celui-ci ne devait jamais l'oublier. M. de Marbeuf était mort à Bastia en 1786, âgé de soixante-quatorze ans, laissant une veuve beaucoup plus jeune que lui (elle avait vingt et un ans) et un fils. Dans le cours de sa vie, Napoléon ne laissa échapper aucune occasion de témoigner sa reconnaissance à la veuve et au fils de celui qui avait été son ancien protecteur. Voici la lettre qu'il adressait, en 1805, au jeune Marbeuf, alors officier au 25^e régiment de dragons: « Je vous accorde, votre vie durant, » une pension de 6,000 livres sur le trésor de la » couronne, et j'ai donné ordre à M. de Fleu» rieu, mon intendant, de vous en expédier le » brevet. J'ai donné ordre qu'il vous soit remis, » sur les dépenses courantes de ma cassette » particulière, 12,000 fr. pour votre équipe» ment. Mon intention est de vous donner, » dans toutes les circonstances, des preuves » de l'intérêt que je vous porte pour le bon » souvenir que je conserve et les services que » j'ai reçus de monsieur votre père, dont la » mémoire me sera toujours chère, et je me » confie dans l'espérance que vous marcherez » sur ses traces. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous » ait en sa sainte garde. » NAPOLÉON. »

Un bienfait, un service, un souvenir était pour Napoléon une dette dont il ne croyait jamais s'être suffisamment acquitté.

Le 19 octobre 1784, Napoléon arriva à Paris avec quatre de ses condisciples de Brienne, nommés comme lui, sur le rapport du chevalier de Keralio, élèves de l'Ecole militaire de Paris. Tous portaient de grands noms, des noms aristocratiques: c'étaient MM. Nicolas-Laurent Montarby de Dampierre, Jean-Joseph de Cominges, Henri-Alexandre-Léopold de Castries et Pierre-François-Marie Laugier de Bellecour. Aucun, toutefois, de ces quatre élèves n'entra dans l'artillerie aussitôt que Napoléon.

Les cinq jeunes gens furent accompagnés jusqu'à Paris par un minime chargé de veiller sur eux, et jusqu'à Nogent-sur-Seine, où ils prirent le coche, par leur camarade Bourrienne, qui allait à Sens, son pays, faire une visite à sa mère.

A l'Ecole militaire de Paris, Napoléon reçut des leçons de mathématiques du célèbre Monge et de M. J.-B. Labbey. M. de l'Eguille, professeur d'histoire, dans le rapport qu'il fit sur ses élèves, avait ainsi noté le jeune Napoléon: *Corse de nation et de caractère; il ira loin si les circonstances le favorisent.* Ce professeur était très-fier — il y avait de quoi — de sa prédiction, et se plaisait, lorsqu'elle fut accomplie, à la rappeler.

M. Domairon, professeur de belles-lettres, disait qu'il avait toujours été frappé de la bizarrerie des amplifications de Napoléon; il les appelait *du granit chauffé au volcan.* Un seul s'y trompa: ce fut M. Bauer, le gros et lourd maître d'allemand. Le jeune Napoléon ne faisait aucun progrès dans cette langue, ce qui avait inspiré un profond mépris à maître Bauer, qui ne supposait rien au-dessus de son art. Un jour que l'écolier ne se trouva pas à sa place, ce professeur s'informe où il pourrait être. On lui dit qu'il subissait en ce moment un examen préparatoire pour l'artillerie. « Mais, est-ce qu'il sait quelque chose? dit ironiquement l'épais M. Bauer. — Comment, monsieur! c'est le plus fort mathématicien de l'école, lui fut-il répondu. — Eh bien, je l'ai toujours entendu dire, et j'ai toujours pensé que les mathématiques n'allaient qu'aux bêtes. » C'est Napoléon lui-même qui a rappelé ce mot à Sainte-Hélène; et, comme il n'avait plus entendu parler de ce professeur: « Je serais curieux, disait-il, de savoir si M. Bauer a vécu assez longtemps pour jouir de son jugement. »

Quoique nommé lieutenant en second d'artillerie, le 1^er septembre 1785, après avoir été examiné à Paris par Laplace, il n'avait encore reçu, le 23 septembre, ni son brevet ni sa lettre de service, ainsi que le témoigne une lettre qu'il écrivit sous cette date, de Paris, à M. Labitte, marchand de draps, rue Saint-Honoré, au coin de la rue des Prouvaires, à l'enseigne

de la *Croix d'or*, et fournisseur de tous les régiments étrangers au service de France.

Enfin le jeune officier reçut l'ordre de se rendre à Valence; à la fin d'octobre 1785, il arriva dans cette ville et fut logé par *billet* dans la maison de Mlle Bou, qui forme l'angle de la Grande rue et de la rue du Croissant, et porte le no 4.

L'Ecole d'artillerie de Valence était alors commandée par M. Bouchard, maréchal de camp, et le régiment de La Fère par le chevalier de Lance, colonel d'artillerie, avec rang de brigadier des armées du roi.

Le lieutenant Bonaparte fut placé dans une des compagnies de la brigade de bombardiers. Il eut pour premier capitaine M. le chevalier Masson d'Autume, que, en 1802, premier consul, il nomma à la place de conservateur de la bibliothèque de l'Ecole d'application d'artillerie et du génie, récemment établie à Metz. Le frère aîné du meilleur ami de l'élève Napoléon, M. des Mazis, lieutenant en premier au régiment de la Fère, fut son *mentor* dès son arrivée. Bonaparte était venu à Valence, muni des meilleures lettres de recommandation; il en avait une, entre autres, de M. de Marbeuf, évêque d'Autun, pour un spirituel ecclésiastique, l'abbé de Saint-Ruf, très-répandu dans les salons de Valence. L'abbé de Saint-Ruf était un véritable abbé, non dans la légère acception de ce mot, mais dans la plus sérieuse; il était crossé et mitré et abbé d'une abbaye, avec le titre de prélat; d'ailleurs homme du monde et très-lettré. Il présenta le lieutenant Bonaparte dans plusieurs maisons de Valence, notamment chez Mme Grégoire du Colombier. Cette dame habitait presque toute l'année une maison de campagne appelée Basseaux, à près de trois lieues sud-est de Valence. Le prélat s'y rendait en voiture et emmenait quelquefois son jeune protégé, qui, plus tard, y fit seul et à pied de fréquentes visites. Mme du Colombier était alors âgée de cinquante ans. C'était une femme de mérite, qui s'engoua du jeune officier d'artillerie en vraie méridionale; elle aimait à le faire causer sur toutes choses, et elle parlait de lui à tout le monde avec un enthousiasme qui touchait à l'admiration. Elle vint exprès habiter sa maison de Valence, pour l'y produire, et bientôt les invitations affluèrent de tous côtés. Lancé de la sorte dans les salons de la ville, le jeune officier voulut, sans être un petit-maître, y figurer comme danseur; et l'on raconte qu'il prit des leçons d'un M. Dautel, le maître à danser le plus renommé de Valence; mais il eut beau faire, il fut toujours très-mauvais danseur, et il aurait pu répondre plus tard à M. Dautel ce qu'il répondit à son maître d'écriture de Brienne : « Le bel élève, » ma foi, que vous avez fait là! »

Napoléon allait quelquefois visiter M. de Grave, évêque de Valence, homme pieux et tolérant, qui aimait à le faire parler de son grand-oncle, l'archidiacre Lucien. Bonaparte dit un jour au prélat qu'un de ses ancêtres (Bonaventure Buonaparte) avait été canonisé à Bologne. L'évêque répliqua : « Mon enfant, voilà un bel exemple à suivre; songez-y, un trône dans le ciel! — Ah! monseigneur, répondit Bonaparte, si, en attendant, je pouvais passer capitaine! » Ceci, *dit M. de Coston*, me rappelle un vœu analogue émis à l'empereur par un vieux soldat de sa garde. « Ah! c'est toi, mon ami, lui dit Napoléon, comme il se présentait à lui, en le reconnaissant pour un de ses braves; que me veux-tu? — Sire, il m'est arrivé un grand malheur... — Une injustice, un passe-droit, n'est-ce pas? — Non, sire; j'ai une bonne femme de mère qui vivait heureuse et contente du produit de la *paye* que lui faisaient ses cinq enfants, tous soldats comme moi. Elle habitait une chaumière que le feu vient de dévorer; et, comme il ne lui reste plus que soixante-dix-sept ans et des yeux pour pleurer, ce n'est pas assez. — Tu viens me demander une pension pour elle? C'est juste; la mère d'un de mes braves doit compter sur moi. J'en parlerai au ministre de l'intérieur. Es-tu content? — Non, sire. — Diable! tu es bien difficile. Alors que veux-tu? un bon de moi sur le Trésor? — Non, sire. Ce n'est pas que je trouve votre signature mauvaise; mais le temps que les commis mettront à enregistrer, timbrer et parafer votre bon, il n'y aura plus de vieille mère pour moi. Tenez, mon empereur, je n'y vais pas par quatre chemins; je viens vous emprunter de l'argent de la main à la main; et, pour que vous ne pensiez pas que je veux vous tromper, voici mon livret; vous toucherez mon prêt, la solde de ma croix; le quartier-maître vous comptera tout cela. — Garde ton livret, mon brave : entre deux vieilles connaissances comme nous, la parole suffit. Voici un rouleau en attendant (c'était un rouleau de 1,000 fr.); tu me rendras cela quand tu seras colonel. — Merci, mon empereur; mais, *dans votre intérêt, vous devriez bien me nommer* caporal, pour avancer un peu l'époque du remboursement. » Plus heureux que l'évêque, qui ne pouvait faire passer Bonaparte capitaine, Napoléon, *dans son intérêt*, accorda au vieux soldat les galons de sergent.

Napoléon, *durant ce premier séjour* à Valence (de la fin d'octobre 1785 au 12 août 1786), s'abonna, ainsi que ses camarades, au cabinet littéraire de M. Aurel, alors libraire, qui avait un salon particulier pour les officiers d'artillerie, au rez-de-chaussée d'une maison située à l'angle de la place des Clercs et de la Grande rue, à côté de la maison de Mlle Bou.

Bonaparte, d'abord logé militairement chez Mlle Marie-Claudine Bou, alors âgée de cinquante ans, laquelle mourut à Valence le *4 septembre 1800, loua d'elle peu après une* chambre au premier étage sur le devant, à côté d'une salle où était un billard, exploité, ainsi que le café au-dessous, par Mlle Bou, qui n'avait pas d'enseigne, et ne recevait dans son établissement qu'un certain nombre d'habitués. *M. de Coston nous donne* la liste des personnes qui, en 1785 et 1786, fréquentaient, ainsi que Bonaparte, ce café-cercle. Voici cette liste :

MM. Aurel, libraire, qui, en 1790, fut aussi imprimeur, et chez lequel Bonaparte publia, en 1793, le *Souper de Beaucaire;* Bérenger, procureur du roi à l'élection de Valence, et, en 1789, député aux états généraux; Blachette frères, dont l'aîné a été payeur général de l'armée des Alpes; Boveron, juge-mage, mort au commencement de la révolution de 1789; Charlon, qui a été membre de la cour d'appel de Grenoble; Charlon, horloger alors, qui devint procureur impérial et mourut procureur du roi à Valence sous la Restauration; Colombier, procureur; Marboz, curé de Bourg-lès-Valence, qui fut successivement évêque constitutionnel, conventionnel et conseiller de préfecture à Valence; Mésangère, avocat et notaire; Mésangère-Cleyrac, procureur, qui devint notaire à la mort de son frère, et dont un des fils fut très-lié avec Louis Bonaparte; Sucy, alors commissaire des guerres, puis ordonnateur en chef en Italie et en Egypte, et Vinet, imprimeur.

Telle est la précision des détails que donne M. de Coston sur les premiers pas de Bonaparte dans le monde, qu'il nous apprend même où, chez qui et avec qui le futur empereur prenait ses repas. Dans ce premier séjour à Valence, Napoléon *mangeait* avec les lieutenants chez un sieur Gény, qui tenait l'hôtel des *Trois-Pigeons*, rue Pérollerie. Les capitaines mangeaient chez le nommé Faure, à l'hôtel de France, rue Saint-Félix. Le 4 décembre 1785, Napoléon fêta très-gaiement, *dans cet hôtel des Trois-Pigeons,* la Sainte-Barbe, patronne de l'artillerie. Les convives étaient nombreux : outre les lieutenants du régiment de La Fère, il y avait plusieurs officiers en semestre à Valence, au nombre desquels se trouvait M. de Bachasson, alors sous-lieutenant au régiment de Rouergue (infanterie), cousin germain de M. de Montalivet, à qui Napoléon, dont il a été un des ministres favoris, a souvent parlé de ce repas très-bruyant et très-*cassant*. Le soir du même jour, il assista à un bal brillant donné, dans les salles de l'hôtel de ville, par les officiers de son régiment, à la société de Valence. On remarqua que Bonaparte y dansa beaucoup, bien qu'il ne fût guère beau danseur. Il a laissé de ce temps-là des souvenirs très-précis et très-profonds chez tous ceux qui le connurent alors à Valence, et ces souvenirs de toute une ville sont d'autant plus frappants, qu'à la date de cette fête Napoléon n'avait que seize ans trois mois et quatre jours; mais le caractère de sa physionomie et de ses allures avait quelque chose de si remarquable, qu'il s'imprimait dans la mémoire des plus indifférents.

Le 1er janvier 1786, *il n'était encore*, et c'était beaucoup à son âge, que le vingtième, c'est-à-dire le dernier lieutenant en second du régiment de La Fère, d'après l'*Etat militaire général pour* 1786, et il avait fait, depuis son arrivée à Valence, le service voulu de canon*nier et de bas officier*; *mais*, dans le *courant* de janvier, il fut reçu officier, commença à en remplir les fonctions, assista comme tel aux manœuvres du canon, de chèvre, de force, et aux exercices d'infanterie, enfin monta à son tour, comme lieutenant, la garde au poste de la place des Clercs. Il figure, sous la date du 1er avril 1786, dans l'*Etat militaire général*, comme le seizième lieutenant en second du régiment de La Fère.

Ici se place un petit incident de sa vie privée, qui en rappelle un autre raconté par Jean-Jacques; et cependant le laborieux écolier de Brienne n'avait pas encore eu le loisir de lire les *Confessions*. On était au printemps de 1786; Napoléon, très-bien accueilli dans la meilleure société de Valence, particulièrement, comme nous l'avons dit, par Mme du Colombier, allait plus souvent que de coutume à Basseaux. Il avait distingué Mlle Caroline du Colombier, jeune personne charmante, qui, de son côté, ne le voyait pas sans intérêt. Ils se ménageaient, a dit Napoléon à Sainte-Hélène, de petits rendez-vous où tout leur bonheur se réduisait à manger des cerises. Le mélancolique prisonnier dédaigne de nous apprendre si, à l'instar du citoyen de Genève, il grimpa sur le cerisier et n'eut pas aussi l'occasion de faire ce vœu d'une ardeur toute juvénile : Que mes lèvres ne sont-elles cerises! Mais il est probable que non; le futur vainqueur d'Austerlitz devait avoir en tête des conquêtes d'une tout autre nature. *On montrait* encore, il y a quelques années, dans la haie du domaine de Basseaux, théâtre de ces innocentes amours, le tronc du cerisier dont Napoléon aimait à cueillir et à manger les fruits avec Mlle Caroline du Colombier. De ces *premiers temps*, M. de Coston raconte une anecdote assez caractéristique dans un autre sens. Présenté par Mme du Colombier à tous ses voisins de campagne les plus distingués : chez les dames Dupont, Anglaises qui avaient aussi une maison à Valence; chez M. Roux de *Montagnière*, alors garde du corps; chez un oncle de M. de Coston, M. des Aymard, qui avait rencontré quelquefois Napoléon à Basseaux; chez M. de Bressac, l'un des présidents du parlement de Grenoble, propriétaire d'un beau château à la Vache, le jeune lieutenant en second du régiment de La Fère, bien reçu partout, se plaisait à visiter ces honorables personnes; et le vicomte d'Urtubie, lieutenant-colonel du régiment, qui avait conçu de l'amitié pour lui, loin de lui défendre ces visites, ne cessait de lui être favorable, et de lui faciliter les moyens d'allier les devoirs du service avec ces honorables relations dans le monde. Au mois de juin 1786, il lui permit d'aller, avec M. des Mazis, son ami, faire une excursion à Roche-Colombe, montagne d'une assez grande élévation, et qui se trouvait à dix lieues sud-est de Valence. Cette course avait été suggérée à Napoléon par l'oncle de M. de Coston, M. des Aymard, qui, venant d'y faire une partie de chasse, s'était enthousiasmé de son petit voyage et parlait avec chaleur, en présence du jeune Bonaparte, de cette montagne dont il vanta les richesses minéralogiques et surtout la beauté des sites, la magnifique perspective. « Le jeune officier, dit M. de Coston, pria mon oncle de vouloir bien lui procurer un guide, et lui dit à plusieurs reprises : « Je ferai cette » course avec plaisir; j'aime à m'élever au- » dessus de l'horizon. » Ces paroles, qui sont devenues prophétiques, ajoute M. de Coston, m'ont souvent été répétées par mon oncle, et à des époques bien antérieures à celle où l'ancien lieutenant d'artillerie vit ses vœux exaucés. Mon oncle lui désigna un nommé Frémond, *et, au jour convenu, les deux officiers* (*Bona*parte et des Mazis) et leur guide partirent pour Roche-Colombe de chez M. des Aymard, qui les recommanda à un de ses parents, M. le baron de Bruyères Saint-Michel, maréchal des camps et armées du roi, qui habitait la ville de Crest, où il *commandait*, et qui se trouvait alors à sa campagne de Saou, village par où il fallait passer avant de commencer à gravir la montagne. » Les mœurs du jeune militaire étaient très-sévères, et ses habitudes de la plus grande frugalité. Un officier âgé de moins de dix-sept ans, c'était presque un écolier. Ses vertus (le mot n'est pas trop fort), ses goûts élevés si précoces, avaient quelque chose d'étrange et comme de fatidique. La singularité en avait frappé tous les membres de la famille de M. de Coston; les particularités s'en étaient comme gravées dans leur mémoire. Un petit fait, qui témoignait de ces goûts simples et presque encore d'écolier dans le jeune officier d'artillerie destiné à une si haute fortune, fut remarqué à la rentrée des semestriers. Le régiment commença ses écoles; les cours de mathématiques et de fortification furent repris, et, chaque matin, Napoléon, revenant du polygone ou de la caserne, ou enfin du couvent des cordeliers, dans lequel les moines louaient un local pour les instructions théoriques des officiers, Napoléon passait chez le père Counol, très-bon pâtissier, à l'angle des rues Vernoux et Briffaud, prenait deux *petits* pâtés brûlants parmi ceux qu'on trouvait toujours dans un tiroir en tôle établi au-dessous de l'âtre du four, et buvait par-dessus un verre d'eau, pour le prix de deux sous qu'il donnait sans jamais dire un seul mot. Il s'était lié à *Valence* avec M. Aurel, le libraire-*imprimeur*, chef et fondateur de la maison qui, encore aujourd'hui, exerce la même honorable industrie, et que M. de Coston ne mentionne jamais qu'avec considération. Un ami libraire devait être un trésor précieux pour cet esprit insatiable, dévorant tous les livres qui lui tombaient sous la main, et qui, quand il entrait dans la boutique de son ami, devait s'écrier, comme l'ogre dans la chambre du Petit-Poucet : « Cela sent ici la chair fraîche. » C'est là, sans doute, qu'il a fait connaissance avec Bernardin de Saint-Pierre, auquel il dira plus tard : « Monsieur Bernardin, faites-nous » des *Chaumière indienne*. »

Donc, il se plaisait à faire, avec M. Aurel, des courses dans les environs de Valence. A la fin de juin, il visita en sa compagnie la Chartreuse de Bouvantes, dont celui-ci connaissait le prieur, et tout ce pays resta dans la mémoire de Bonaparte. Les deux voyageurs avaient passé, dans cette excursion, par Romans et Saint-Jean-en-Royans, bourg à dix lieues est-nord-est de Valence, où M. Aurel visita, avec son jeune compagnon, un propriétaire du lieu, qui était de ses amis, M. Grand de Châteauneuf. Ils y reçurent une hospitalité antique. Bonaparte, qui ne laissait rien échapper, avait retenu ce nom; car, à son retour de l'île d'Elbe, comme il ne connaissait pas encore assez les dispositions de Grenoble à son égard, et qu'il *craignait de ne pas y être reçu* aussi facilement et aussi triomphalement qu'il le fut, il envoya un de ses officiers d'ordonnance pour faire préparer son logement chez M. Grand de Châteauneuf; il avait calculé qu'en cas d'échec il pouvait venir s'appuyer *sur un point central très-rapproché des ponts* volants de la Sône, de Rochebrune et d'Eymeu, qui auraient rapidement transporté sa petite troupe sur la rive droite de l'Isère, ce qui lui aurait facilité l'entrée de la ville de Romans, dont il connaissait les bonnes dispositions.

Ce jeune homme, d'une intelligence si précoce, est tout particulièrement curieux à étudier pendant ce premier séjour à Valence. Lieutenant en second d'artillerie avant d'avoir atteint dix-sept ans, on le voit dans cette garnison s'occuper sérieusement de la réalisation d'un projet qu'il avait conçu à Brienne, quand il venait d'accomplir à peine sa quatorzième année, celui d'écrire l'*Histoire politique, civile et militaire de la Corse*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à son annexion à la France. Cette résolution est attestée par la lettre qu'il écrivit de Brienne à son père, le 13 septembre 1783, où il le priait de lui envoyer l'*Histoire de la Corse*, par Boswel. Il se mit résolûment à l'œuvre, et écrivit avec enthousiasme les premiers chapitres, qu'il lut à ses camarades et à Mme du Colombier, laquelle lui conseilla de les soumettre à l'abbé Raynal. « Je ne le connais pas, lui dit Bonaparte. — Eh bien, répondit Mme du Colombier, je lui ferai recommander votre histoire par un de mes amis, et, s'il l'approuve, vous continuerez. » Cet ami, dont parlait Mme du Colombier, était l'abbé de Saint-Ruf, chez qui l'abbé Raynal descendait chaque fois qu'il allait à Marseille, et *vice versa*. C'est alors qu'entraîné par le conseil de sa confidente, le jeune auteur adressa à l'abbé Raynal la lettre suivante :

« Monsieur l'abbé,

» Le destin des grandes réputations est d'attirer l'importunité; chaque débutant veut » s'attacher à une célébrité établie. Historien » novice de ma patrie, c'est votre opinion que » je voudrais connaître; votre patronage, qui » me serait cher, auriez-vous l'indulgence de » me l'accorder? Je n'ai pas dix-huit ans et » j'écris; c'est l'âge où l'on doit apprendre. » Mon audace ne m'attirera-t-elle pas vos » railleries? Non, sans doute; car, si l'indulgence est le partage du vrai talent, vous » devez avoir beaucoup d'indulgence. Je joins » à ma lettre les chapitres *un* et *deux* de l'*Histoire de la Corse*, avec le plan des autres. Si » vous m'encouragez, je continuerai; si vous » me conseillez de m'arrêter, je n'irai pas plus » avant. Excusez mon audace, et ne me reprochez pas le temps que je vais vous faire » perdre.

» Je suis, monsieur l'abbé, avec une haute » admiration de vos écrits et un profond respect pour votre personne,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» BUONAPARTE, officier d'artillerie. »

On remarquera que, dans cette lettre, il se vieillissait de plus d'un an. Ce n'est pas, en effet : « Je n'ai pas dix-huit ans et j'écris, » mais : « Je n'ai pas dix-sept ans et j'écris, » qu'il eût dû mettre (il était né le 15 août 1769), et cette lettre à l'abbé Raynal est du commencement de juillet 1786. C'était déjà de la diplomatie; il voulait ne pas paraître trop près de l'adolescence aux yeux de l'historien des deux Indes. Il paraît que l'abbé donna des éloges au travail de Napoléon, puisque celui-ci le continua, ce qui ne l'empêchait pas de lire beaucoup, à la fois pour s'instruire et pour apprendre à bien écrire en français. Sa curiosité, d'ailleurs, s'étendait à tout, et l'on voit que déjà il rêvait toutes les gloires. La lettre suivante témoigne de ses préoccupations littéraires et historiques à ce moment de sa carrière :

« Valence, le 29 juillet 1786.

» A M. Paul Barde, libraire à Genève.

» Je m'adresse directement à vous, monsieur, pour vous prier de me faire passer les » *Mémoires* de Mme de Warens et de Claude » Anet, pour servir de suite aux *Confessions* » de J.-J. Rousseau. Je vous prierai également de m'envoyer les deux derniers volumes de l'*Histoire des révolutions de la* » *Corse*, par l'abbé Germanes. Je vous serais » obligé de me donner note des ouvrages que » vous avez sur l'île de Corse, ou que vous » pourriez me procurer promptement. Vous » pouvez m'adresser votre lettre : A monsieur » de Buonaparte, officier d'artillerie au régiment de La Fère, en garnison à Valence, en » Dauphiné.

» Je suis, monsieur, avec une parfaite considération, etc.,

» BUONAPARTE, officier d'artillerie. »

Au dos de cette lettre, M. Barde a écrit : « Reçu le 4 août, répondu ledit jour. » Les *Mémoires* de Mme de Warens et les *Mémoires* de Claude Anet, que Bonaparte demandait dans cette lettre au libraire Barde, de Genève, venaient de paraître à Chambéry. A cette époque, Napoléon était très-enthousiaste de J.-J. Rousseau, dont tous les ouvrages lui étaient familiers; mais ce sont surtout les livres sur la Corse qu'il cherchait à acquérir et à rassembler de tous côtés, pour son travail d'historien, qu'il fut, du reste, bientôt obligé de suspendre, car, une révolte ayant éclaté à Lyon au commencement du mois d'août, à propos du droit de *banvin* exigé par M. de Montazet, en sa qualité d'archevêque, le 2e bataillon du régiment d'artillerie de La Fère, appelé à Lyon, partit de Valence le 12 août, et Bonaparte avec lui, pour aller, comme on dit toujours en pareil cas, prêter main-forte à la loi et faire régner l'ordre. Or ce droit de *banvin* était un reste odieux des droits féodaux, dont Mgr de Montazet, pour le bien de l'Eglise, ne voulait à aucun prix se départir; c'était, pour plus de précision, une modification du droit par lequel les anciens seigneurs, afin de débiter plus facilement le vin de leurs récoltes, interdisaient à leurs vassaux ou censitaires, pendant la durée du mois d'août, la faculté de vendre leur propre vin. C'était pour coopérer au maintien de ce beau droit de *banvin* que Bonaparte était obligé de quitter ainsi Va-

lence; mais la fortune voulut lui épargner le malheur de débuter dans la carrière militaire pour la conservation d'un droit féodal. D'autres que lui avaient donné cette satisfaction à l'archevêque, en réprimant la révolte le jour même du départ du 2e bataillon du régiment d'artillerie de La Fère. Les soldats arrivés les premiers à Lyon avaient suffi pour disperser les ouvriers en soie, les ouvriers chapeliers et autres révoltés, dont trois furent arrêtés, jugés et pendus dans la journée du 12 août. Les lieutenants en second, Bonaparte et le chevalier des Mazis, qui faisaient partie du détachement envoyé à Lyon, eurent le bonheur de n'y arriver que le 15. Ils entrèrent dans la ville en même temps qu'un escadron et une compagnie du bataillon des chasseurs du Gévaudan, et un bataillon de Royal-marine. L'artillerie occupa Vaise, les chasseurs prirent poste à la Guillotière, et le bataillon de Royal-marine s'établit à la Croix-Rousse; mais aucun d'eux n'eut à sévir contre les Lyonnais. Ici, puisque le nom du jeune des Mazis se trouve encore dans notre récit, arrêtons-nous un instant. Fidèle à son système de reconnaissance, Napoléon devait donner plus tard à cet aimable compagnon une preuve de ses souvenirs de jeunesse. Le noble royaliste avait émigré en 1792. Avant de partir, il avait écrit à son ancien camarade, qui paraissait vouloir suivre une tout autre route et s'était lancé dans la carrière révolutionnaire. Dans sa réponse, Bonaparte blâmait vivement la résolution de son ami et cherchait à l'en détourner; en même temps, il lui faisait tenir 25 louis, qu'il lui devait. Alexandre des Mazis, rentré plus tard en France, fut nommé par Napoléon administrateur général du mobilier de l'empire. En lui donnant cette place, Napoléon, qui avait su apprécier ses principes de loyauté, lui dit qu'il croyait par là gagner un million.

Bonaparte avait, cette première fois, séjourné à Valence neuf mois et douze jours, de la fin d'octobre 1785 au 12 août 1786. A Lyon, la révolte apaisée, comme nous venons de le dire, sans que le concours des officiers du régiment de La Fère eût été nécessaire, ceux-ci furent logés militairement chez les principaux négociants de la ville. Les lieutenants se faisaient tous les jours, à la parade, des confidences mutuelles sur leur manière d'être dans les logements qui leur avaient été assignés. Napoléon, forcé comme les autres de se rendre à ces réunions quotidiennes, était le seul à ne pas s'épancher à cet égard avec ses camarades. Un d'eux lui dit : « Et toi, Bonaparte, comment es-tu dans ton logement? (Tous les lieutenants du régiment de La Fère se tutoyaient; ils avaient à peu près le même âge et la même éducation.) — Moi, répondit Bonaparte, je suis dans un enfer; je ne puis entrer ni sortir sans être accablé de prévenances; je ne puis être seul dans mon logement. Enfin, il m'est impossible de penser dans cette maudite maison. — Je voudrais bien être à ta place, dit celui qui l'interrogeait, je ne me plaindrais pas de ces prévenances. »

Le ministre de la guerre, qui voulait que les officiers et les soldats ne s'*acoquinassent* point dans une garnison, comme cela arrive trop souvent, saisit cette occasion pour ordonner au régiment de Bonaparte de se rendre de Lyon à Douai, où il arriva le 17 octobre 1786. Bonaparte séjourna peu dans cette ville. A la fin de janvier, il obtint un congé et partit pour la Corse, laissant à Douai son régiment. Valence lui tenait au cœur; Valence était sur sa route; il y arriva vers le milieu de février, et s'y arrêta quelque temps dans son ancien logement chez Mlle Bou, dont il avait eu à se louer pendant son séjour, y visita toutes ses connaissances et en reçut le meilleur accueil. A cette époque déjà, il avait contracté l'habitude de priser, et les souvenirs qu'il a laissés à Valence étaient d'une telle précision, qu'il y a trente ans à peine, des gens qui vivaient encore dans cette ville racontaient que, pendant le court séjour qu'il y fit à cette date, il donna à raccommoder sa modeste tabatière en fer-blanc au sieur Jeannot, alors ouvrier chez un M. Drojat, maître ferblantier à Valence. Quelques jours après, il partit pour sa ville natale, qu'il n'avait pas revue depuis la fin de 1778, visita l'abbé Raynal à son passage à Marseille, et arriva malade à Ajaccio, au commencement de mars, après neuf années d'absence assez bien employées, comme on a pu le voir.

Bonaparte avait encore son vieil oncle, l'archidiacre Lucien, qui était le plus riche des Bonaparte. Il le trouva perclus par la goutte et alité depuis longtemps. Sain de tête, il ne laissait commettre aucun abus dans l'administration de ses biens. Il connaissait la force et le nombre des pièces de bétail; faisait abattre l'une, vendre ou conserver l'autre; chaque berger avait son lot, ses instructions. Les moulins, la cave, les vignobles étaient soumis à la même surveillance. L'ordre et l'abondance régnaient partout. La situation de la famille Bonaparte n'avait jamais été plus prospère. Le grand-oncle était riche, avons-nous dit; mais il n'aimait pas à se dessaisir; il tenait surtout à prouver à sa famille qu'il ne faisait pas d'économies. Quand Napoléon, en vertu d'un axiome bien connu des neveux, lui demandait de l'argent : « Tu sais bien, lui répondait l'économe archidiacre, que je n'en ai pas, que les expéditions de ton père ne m'ont rien laissé. » En même temps, il l'autorisait à vendre une tête de bétail, une pièce de vin. Mais on avait aperçu un sac; on était las dans la famille de l'entendre chanter misère avec des pièces d'or dans ses draps, car il en avait fourré partout. On résolut de lui jouer un tour. Pour cela, Napoléon se ligua avec sa sœur Pauline, qui était toute jeune alors et la plus espiègle des trois. Il lui donna militairement ses instructions, et, à l'heure dite, voilà ma Paulette qui tire, comme par mégarde, un grand sac à demi caché, et une armée de doublons de rouler par la chambre. Toute la famille réunie riait aux éclats. Pour ceux qui connaissent la Corse, il sera plaisant de se représenter cette scène où l'on parlait moitié corse et moitié français. Le bonhomme d'oncle étouffait de colère et de confusion. Si Napoléon, l'âme du complot, n'eut pas cette fois de la canne sur le dos, c'est qu'il prit de la poudre d'escampette, lui qui n'avait pas l'habitude de fuir devant l'ennemi. Mme Lætitia, qui respectait les petites faiblesses de l'oncle Lucien, accourut au bruit, gronda fort les enfants, ramassa les espèces, et l'archidiacre de protester que cet argent n'était pas à lui : on savait dans la famille à quoi s'en tenir; mais le complot avait eu un plein succès, et l'on n'eut garde de le contredire. Du reste, malgré le tour qu'il venait de lui jouer, l'attachement de Napoléon pour son grand-oncle était très-sincère, et cet attachement se manifesta en ce temps par une de ces lettres singulières où se montrent tout à la fois les qualités morales, l'activité et même l'inquiétude de son esprit, qui le portaient, avec une sorte de curiosité vague, vers tous les hommes dont la réputation était alors établie. Il est malheureux que Voltaire et Rousseau fussent morts lorsque le jeune Corse n'avait encore que neuf ans; il leur eût certainement adressé des épîtres curieuses. Voici celle que dictèrent à son cœur les souffrances vraiment cruelles du vieil archidiacre, et qu'il adressa au docteur Tissot, à Lausanne :

« 1er avril 1787. Ajaccio (Corse).

» Monsieur,

» Vous avez passé vos jours à instruire l'humanité, et votre réputation a percé jusque » dans les montagnes de la Corse, où l'on se » sert peu de médecins. Il est vrai que l'éloge, » court, mais glorieux, que vous avez fait de » leur aimé général (Paoli), est un titre bien » suffisant pour les pénétrer d'une reconnais» sance que je suis charmé de me trouver, par » la circonstance, dans le cas de vous témoi» gner au nom de tous mes compatriotes. Sans » avoir l'honneur d'être connu de vous, n'ayant » d'autre titre que l'estime que j'ai conçue » pour vos ouvrages, j'ose vous importuner en » vous demandant vos conseils pour un de mes » oncles qui a la goutte.

» Ce sera un mauvais préambule pour ma » consultation, lorsque vous saurez que le » malade en question a soixante-dix ans; mais, » monsieur, considérez que l'on vit jusqu'à » cent ans et plus, et mon oncle, par sa con» stitution, devrait être du petit nombre de ces » privilégiés; d'une taille moyenne, n'ayant » fait de débauche d'aucune espèce; ni trop » sédentaire, ni trop peu; n'ayant jamais été » agité de ces passions violentes qui dérangent » l'économie animale, n'ayant presque point eu » de maladie dans tout le cours de sa vie. Je » ne dirai pas, comme on l'a dit de Fonte» nelle, qu'il avait les deux grandes qualités » pour vivre : bon corps et mauvais cœur; » cependant, je crois qu'ayant eu du penchant » à l'égoïsme, il s'est trouvé dans une situa» tion heureuse qui ne l'a pas mis dans le cas » d'en développer toute la force. Un vieux » goutteux génois lui prédit, dans le temps » qu'il était encore jeune, qu'il serait affligé » de cette incommodité, prédiction qu'il fon» dait sur ce que mon oncle a des mains et des » pieds extrêmement petits, et la tête grosse. » Je crois que vous jugerez que cette prédic» tion accomplie n'est qu'un effet du hasard.

» La goutte lui prit, en effet, à l'âge de » trente-deux ans : les pieds et les genoux en » furent le théâtre. Il s'est écoulé quelquefois » jusqu'à quatorze ans sans qu'elle revînt. Un » ou deux mois étaient la durée des accès. Il » y a dix ans, entre autres, qu'elle lui revint, » et l'accès dura neuf mois. Il y aura deux ans » au mois de juin que la goutte l'attaqua aux » pieds. Depuis ce temps-là il garde toujours » le lit. Des pieds la goutte se communiqua » aux genoux; les genoux enflèrent considé» rablement. Depuis cette époque, tout usage » du genou lui a été interdit. Des douleurs » cruelles s'ensuivirent dans les genoux et » les pieds; la tête s'en ressentit, et il passa » les deux premiers mois de son séjour au lit, » dans des crises continuelles. Peu à peu, sans » aucun remède, les genoux se désenflèrent, » les pieds se guérirent, et le malade n'eut » plus d'autre infirmité qu'une inflexibilité de » genoux occasionnée par la fixation de la » goutte aux jarrets, c'est-à-dire aux nerfs et » aux artères qui servent au mouvement. S'il » essaye de remuer le genou, des douleurs » aiguës le font cesser. Son lit n'est jamais » refait; simplement on découd les matelas et » l'on remue la laine et les plumes. Il mange » bien, digère bien, parle, lit, dort, et ses jours » s'écoulent, mais sans mouvement, mais sans » pouvoir jouir des douceurs du soleil. Il im» plore le secours de votre science, sinon pour » le guérir, du moins pour fixer dans une autre » partie ce mal gênant.

» L'humanité, monsieur, me fait espérer » que vous daignerez répondre à une consul» tation si mal digérée. Moi-même, depuis un » mois, je suis tourmenté d'une fièvre tierce, » ce qui fait que je doute que vous puissiez » lire ce griffonnage. Je finis, monsieur, en » vous exprimant la parfaite estime que m'a » inspirée la lecture de vos ouvrages, et la » sincère reconnaissance que j'espère vous » devoir.

» Monsieur, je suis, avec le plus profond » respect, votre très-humble et très-obéissant » serviteur,

» BUONAPARTE, officier d'artillerie au » régiment de La Fère. »

On voit ici que Napoléon, qui savait tant ménager ses paroles, ne ménageait pas son encre aussitôt que le cœur venait à parler.

L'adresse de ce curieux autographe porte : « A monsieur Tissot, docteur en médecine, de » la Société royale de Londres, de l'Académie » médico-physique de Basle, et de la Société » économique de Berne, à Lausanne en Suisse.

» A Lausanne. »

Et au coin : « Isle de Corse. »

Le cachet, très-bien conservé, porte les armes de la famille Buonaparte, surmontées d'une couronne de comte. La requête était sérieuse : le neveu, pieux et dévoué, l'entourait de toute la solennité désirable.

Le passage sur Paoli, auquel Bonaparte fait allusion, se trouve dans le *Traité de la santé des gens de lettres*, p. 121, édition de Lausanne de 1768. Tissot combat l'abus du travail de cabinet, qui prive trop tôt le monde des lumières et des travaux de tant d'hommes de lettres, morts trop jeunes pour le bien de l'humanité : « César, Mahomet, Cromwell, M. Paoli, plus grand qu'eux peut-être, ont sans doute reçu de la nature des forces plus qu'humaines, et, malgré cela, ils auraient succombé sans le secours de l'exercice et de la sobriété. »

Tissot avait écrit ces lignes dans le plus beau moment de la lutte de la Corse contre les Génois, et ce passage avait inspiré au jeune Bonaparte autant de respect que d'estime pour le savant philanthrope, qui savait applaudir de si loin aux efforts de ses concitoyens pour conquérir leur liberté. Ce sentiment, exprimé avec tant de chaleur dans la lettre de Bonaparte, aurait dû, semble-t-il, exciter chez le docteur Tissot quelque sympathie; mais, soit que vingt-cinq ans écoulés depuis ce temps eussent un peu refroidi son enthousiasme pour les sujets qui se révoltent contre leurs souverains, soit que Paoli n'eût pas répondu à son attente, soit que les maux du vieil archidiacre Lucien lui parussent au-dessus des ressources de l'art, soit enfin qu'il eût mal déchiffré l'écriture, toujours mauvaise, de Napoléon, et sans doute plus mauvaise encore ce jour-là qu'à l'ordinaire, puisque lui-même *tremblait la fièvre*, Tissot ne fit aucune réponse à la lettre, sur laquelle il écrivit de sa main l'inscription suivante : « Lettre non répondue; peu intéressante. »

On sait que ce médecin célèbre est mort à Lausanne le 12 juin 1797, à l'âge de soixante-dix ans, c'est-à-dire quand déjà le jeune officier d'artillerie auquel il avait jugé inutile de répondre s'appelait le vainqueur de l'Italie, qu'il s'était placé parmi les César, les Mahomet et les Cromwell, et qu'on pouvait dire de lui mieux que du général Paoli, « plus grand qu'eux peut-être, » et le docteur Tissot put s'apercevoir qu'il avait manqué là une fameuse occasion d'être prophète.

Le brave oncle avait été toujours, malgré sa passion de thésauriser, la providence de la famille. Quand Charles-Marie Bonaparte, le père du héros, était revenu de Versailles en Corse, satisfait d'avoir obtenu des bourses pour ses enfants, il retrouva les affaires de sa maison, qu'il avait laissées en mauvais état, rétablies par les soins de Mme Lætitia et les économies du vieil oncle Lucien. La principale vertu de l'archidiacre était sans doute l'économie, mais cette vertu n'était pas chez lui stérile : elle lui avait donné le moyen de combler les déficits occasionnés par les dépenses et le luxe un peu inconsidérés de son neveu Charles-Marie, et par les expéditions militaires que celui-ci avait commandées pendant la guerre de l'indépendance, bien que l'oncle Lucien ne fût pas un grand partisan de cette guerre. Il s'accommodait assez pour son compte de la domination des Génois, sous laquelle il n'avait rien à craindre pour ses chèvres, qui, selon l'usage du pays, allaient brouter, sous la garde de ses bergers, dans les vaines pâtures ou les makis de l'île. Il aimait ses chèvres, et, pour tout dire, regrettait les Génois. Le jeune Napoléon, dans ce premier retour en Corse, apportait beaucoup d'idées françaises, et déclamait souvent devant son grand-oncle contre les chèvres trop nombreuses dans l'île, et qui y causaient de grands dégâts; il voulait qu'on les extirpât entièrement. Il avait à ce sujet des prises terribles avec le vieil archidiacre, qui en possédait de grands troupeaux et les défendait en patriarche. Dans la chaleur de la dispute, il reprochait à son petit-neveu d'être déjà un novateur, et accusait les idées philosophiques du péril de ses chèvres.

Le congé de Napoléon était de ceux qu'on accordait ordinairement aux jeunes nobles élevés dans les écoles militaires, et qui, bien que dispensés pendant la durée de ces congés de tout service actif, gardaient tous leurs droits à l'avancement dans le corps auquel ils étaient attachés. Le 1er janvier 1788, Bonaparte était devenu le treizième lieutenant en second de son régiment, et, à la fin de ce mois, il quitta sa patrie, où il avait séjourné onze mois près de sa famille (du commencement de mars 1787 au 31 janvier 1788). Pendant ce séjour, il avait beaucoup lu, beaucoup travaillé; il avait consulté sur les lieux de nombreux documents pour son *Histoire civile et politique de la Corse*, et il avait écrit ou griffonné avec sa fougue ordinaire les deux volumes qui devaient les composer, sauf à les revoir et à les corriger. Pour un si jeune homme (il n'avait pas encore dix-neuf ans accomplis), c'était là, certes, un honorable travail, de quelque façon qu'il fût exécuté, et qui témoignait d'une rare capacité et d'une singulière aptitude pour les entreprises sérieuses. Nous verrons tout à l'heure ce qui advint de cette œuvre, en tout cas méritoire.

Parti de la Corse pour rejoindre son régiment à Auxonne, Bonaparte revit pour la troisième et non pour la dernière fois sa chère Valence, qu'il trouvait sur son chemin. Son congé n'était pas expiré, et il résolut de passer la plus grande partie de ce qui en restait encore à courir auprès des amis qu'il s'y était faits dans son précédent séjour. Il y arriva au commencement de février 1788. Tout d'abord, il alla prendre son logement au café de Mlle Bou, disant dès son arrivée, en plaisantant : « Je viens me reposer chez moi. » Ce nouveau séjour à Valence, tout court qu'il fut, ne laissa pas d'être marqué par un incident qui mérite qu'on le rapporte. Vers le milieu de ce mois de février, la chaire de philosophie de l'université de Valence étant devenue vacante, cinq concurrents se présentèrent, pour lutter d'arguties selon l'usage des écoles du temps. Le concours s'ouvrit le 4 mars, et chacun des concurrents eut à soutenir pendant cinq jours, alternativement, les assauts de la dialectique de ses adversaires. Parmi les combattants était un jeune abbé nommé Bosc, qui, absent, fut lâchement attaqué par un de ses compétiteurs, dominicain, appelé Pajet. Les curieux étaient nombreux, et l'un d'eux, lieutenant d'artillerie, paraissait suivre avec beaucoup d'intérêt les chances de la lutte orale; il recueillait des notes, et surtout improuvait fort la conduite déloyale du moine envers le jeune abbé. Ce lieutenant était Bonaparte. Au sortir de la séance, ayant rencontré l'abbé Bosc, il le conduisit au café Bou, lui parla de matières théologiques et philosophiques avec science et sagacité, ce dont s'émerveilla le jeune clerc; puis, lui mettant entre les mains une carte à jouer : « Voici, » lui dit-il, le relevé succinct des erreurs avan» cées par cet impertinent moine dans le cours » de son argumentation. A l'aide de ces docu» ments, il vous sera facile de le confondre. Pre» nez courage. » Puis, le contraignant d'avaler coup sur coup, malgré l'insistance de ses refus, six tasses de café, il ajouta : « Buvez; Voltaire » puisait ses inspirations dans cette liqueur gé» néreuse : elle vous suggérera des arguments » contre ce coquin de moine. »

L'abbé Bosc se présenta de nouveau dans la lice le 6 mars, et, grâce aux renseignements écrits que lui avait fournis Bonaparte, et aux arguments qu'ils avaient trouvés ensemble après leur petit excès de tasses de café, il fit chèrement expier au dominicain et ses erreurs et ses impertinentes insinuations.

Quelques années après, le lieutenant Bonaparte était devenu général en chef de l'armée d'Italie; son nom était dans toutes les bouches, et l'abbé Bosc, devenu curé de son côté, aimait à rappeler et les six tasses de café et la carte aux notes qu'il avait précieusement conservée, et qui, de babiole, était devenue à ses yeux une sorte de relique. Plus tard, lorsque le lieutenant Bonaparte était devenu empereur, un jour que le curé Bosc racontait cette anecdote devant Fourcroy, avec qui il dînait au château d'Alex, celui-ci le pria avec tant d'instance de lui donner la carte aux notes de Napoléon, que le bon abbé consentit à s'en dessaisir, et le célèbre Fourcroy aimait à montrer ces caractères menus et hiéroglyphiques, qui témoignaient des précoces expansions intellectuelles du grand et bizarre enfant gâté du XVIIIe siècle et de la Révolution française.

Napoléon passa ainsi, à Valence, deux mois de son congé; il en partit au commencement d'avril pour Paris, où il arriva peu après, et où il s'arrêta près d'un mois encore, car il n'alla rejoindre, à Auxonne, le régiment d'artillerie de La Fère, que le 1er mai 1788. Dans ce court intervalle, il alla visiter plusieurs fois, à Passy, l'abbé Raynal, qu'il avait vu à Marseille, et à qui il communiqua son manuscrit de l'*Histoire de Corse*, terminée tant bien que mal. Frappé de quelques phrases énergiques, et sensible aussi peut-être à la chaude admiration que le jeune officier d'artillerie professait pour lui, l'abbé Raynal loua l'œuvre et l'engagea à la publier. Napoléon envoya également son travail au P. Patrault de l'école de Brienne, pour avoir son avis; celui-ci lui manda que son œuvre, toute méritoire qu'elle était, lui paraissait trop hostile à la France, et était écrite dans un trop grand esprit de liberté. Napoléon fut très-blessé de ce jugement; il avait fondé de grandes espérances sur la publication de ce livre, espérances qu'il caressa longtemps. Il perdit depuis ou brûla cet ouvrage de sa jeunesse, où il avait comme jeté sa gourme et son premier feu.

Le régiment d'artillerie de La Fère était en garnison à Auxonne depuis le 25 décembre

1787, lorsque Napoléon y arriva le 1er mai 1788, et il devait y rester jusqu'au 1er septembre 1789. C'est à Auxonne que le jeune officier atteignit sa vingtième année, et il a laissé dans cette ville, comme à Valence, des souvenirs très-précis près de tous ceux qui l'ont connu dans cette garnison. Sa manière de vivre et d'être étonnait et occupait tout le monde. Il avait loué une chambre dans la maison du professeur de mathématiques de l'Ecole d'Auxonne, M. Lombard, qui l'avait pris en grande amitié, et qui, comme s'il eût pressenti les hautes destinées qui attendaient son éleve, ne cessait de répéter : *Ce jeune homme ira loin*. Bonaparte était très-studieux et très-assidu aux leçons du savant professeur. Il donnait au travail presque tout le temps que son service n'exigeait pas, et, pour être moins souvent dérangé, il allait *sans façon* manger un peu de bouillie de maïs ou de millet chez une bonne femme qui demeurait dans la maison. Quand il se promenait, il avait toujours des livres ou des papiers à la main. Il dirigeait le plus souvent ses pas vers le village de Villers-Rôti, à une lieue d'Auxonne, et s'asseyait là sous un vieux et gros tilleul, qu'on appelait l'*arbre de Sully*, parce qu'il avait été planté un jour que l'ami de Henri IV passait par là pour se rendre à Autun. Dans ses courses, il s'arrêtait souvent pour tracer sur le sable du chemin des figures de géométrie avec le bout de son épée. Une de ses promenades favorites était la grande chaussée établie à l'extrémité du pont sur la Saône. Arrivé à une chaumière qui était au bout de cette chaussée, il s'y faisait servir une tasse de lait ou de café, qu'il prenait toujours l'un ou l'autre pur. Cette chaumière prit plus tard et conserva jusqu'à la Restauration le nom de *Café Bonaparte*.

Il n'aimait pas, comme il disait « qu'on l'empêchât de penser. » Or presque tous les officiers de la garnison d'Auxonne se prirent, vers ce temps-là, d'une belle passion pour la musique, et ils déchiraient impitoyablement, jusque très-avant dans la nuit, les oreilles de leurs voisins. On se plaignit au commandant d'école, qui n'était pas plus tendre que mélomane, et il défendit ce tapage depuis la retraite jusqu'au roulement du matin ; mais dans le jour le vacarme était permis, et à quelques-uns il paraissait insupportable. De ce nombre était le lieutenant Bonaparte, qui faillit avoir un duel à propos de musique. C'était se mettre en flagrante contradiction avec les principes du maître à chanter du *Bourgeois gentilhomme*, qui prétendait que si les hommes ne s'entendent pas entre eux, c'est parce qu'ils ne savent pas la musique. Un de ses camarades du même grade, logé au-dessus de lui, (M. Belli de Bussy, qui depuis fut son aide de camp pendant la campagne de France) avait pris le goût de sonner du cor, et l'assourdissait de manière à le distraire de toute espèce de travail. Bonaparte le rencontre dans l'escalier : « Mon cher, vous devez bien vous fatiguer avec votre maudit instrument. — Mais non, pas du tout. — Eh bien, vous fatiguez beaucoup les autres. — J'en suis fâché. — Mais vous feriez mieux d'aller sonner de votre cor plus loin. — Je suis maître de ma chambre. — On pourrait vous donner quelque doute là-dessus. — Je ne pense pas que personne fût assez osé. » Duel arrêté. Dans le régiment de La Fère, à moins de courir la chance d'être renvoyés, deux lieutenants ne pouvaient se battre qu'après avoir préalablement fait juger le duel par leurs camarades, qui décidaient s'il aurait lieu ou non. Le conseil décida en cette occasion qu'en effet ce vacarme du cor trop prolongé ne pouvait pas se produire quotidiennement sans préjudice pour les voisins, et qu'à l'avenir on irait donner du cor à pleins poumons dans les forêts.

Les deux lieutenants devaient avoir une fortune bien diverse ; M. Belli de Bussy se retira de bonne heure du service ; mais l'empereur prouva en 1814 à M. Belli de Bussy qu'il avait oublié la rancune du lieutenant. Lors de la grande invasion, le patriotisme se réveilla dans l'aristocrate, qui trouva l'occasion de donner à son ancien adversaire des renseignements importants sur la position de l'ennemi, dans cette terrible lutte qu'on a appelée si justement la *campagne de France*. Napoléon le nomma d'emblée son aide de camp, avec le grade de colonel d'artillerie, et, pour subvenir aux frais de son équipement, lui remit sur le Trésor un bon de 25,000 fr. A la place du petit caporal, Henri IV, qui aimait la plaisanterie en action, l'aurait nommé son grand-veneur pour qu'il pût donner du cor tout à son aise ; malheureusement, à cette triste époque, il s'agissait de courre autre chose que les daims et les sangliers.

Un autre souvenir du séjour de Bonaparte à Auxonne se rattache à une anecdote ultérieure. En cette année 1788, le général du Teil ordonna, dans le polygone d'Auxonne, divers travaux dont il chargea le lieutenant Bonaparte, auquel il adjoignit le sieur Floret, alors sergent au régiment d'artillerie de La Fère. Le commandant d'école, qui était sévère, trouvant que ses instructions n'avaient pas été suivies, mit le lieutenant aux arrêts et le sergent en prison.

A une affaire assez importante de la première campagne de Saxe, sous l'ex-lieutenant Bonaparte alors passé empereur, ce même Floret, qui était devenu capitaine commandant d'artillerie au 1er régiment à pied, ayant tardé à venir se mettre en ligne, l'empereur Napoléon arrive : « Monsieur Floret, s'écria-t-il, votre batterie est toujours en retard !... Je vous ferai arrêter à la tête de votre compagnie ! — Sire, si vous me faites arrêter, ce ne sera pas le moyen de me faire aller plus vite, » répondit froidement le capitaine. Ce mot fit sourire l'Empereur. Deux jours après, Napoléon rencontrant cet officier, et ne pensant plus à ce qui s'était passé, s'approche de Floret, cause amicalement avec lui, et lui rappelle, entre autres choses, le temps où ils étaient en garnison à Auxonne. « Te souviens-tu, dit-il en lui tirant l'oreille, de ces travaux que nous fûmes chargés d'exécuter au polygone ? — Oui, sire. — Te rappelles-tu que nous les effectuâmes si mal, que le sergent Floret fut mis en prison pour huit jours, et le lieutenant Bonaparte aux arrêts pendant vingt-quatre heures ? — C'est vrai, sire, répondit Floret avec une sorte de vivacité ; vous avez toujours été plus heureux que moi. »

Ces anecdotes sont charmantes, et la vie militaire de Napoléon, comme celle de plusieurs autres grands capitaines, en est remplie. Seulement ici, on rencontre une vivacité, une bonne humeur de corps de garde, en un mot, une *grognardise* qui ne se trouve que rarement ailleurs.

Le séjour de Bonaparte à Auxonne, ou bien, pour les besoins du service, dans des lieux peu éloignés, à Seurre et à Autun, fut d'un an et quatre mois (du 1er mai 1788 au 1er septembre 1789). Il avait dans cet intervalle, comme nous l'avons dit, atteint sa vingtième année. Une émeute ayant éclaté à Seurre au commencement de 1789, le marquis de Gouvernet, lieutenant général, commandant en chef le duché de Bourgogne, envoya de Dijon à Auxonne l'ordre d'en faire partir immédiatement pour Seurre un détachement de cent hommes du régiment d'artillerie de La Fère. Ce détachement était commandé par M. de Menoir, lieutenant en premier, qui devint colonel d'artillerie sous le Consulat, et par Bonaparte, lieutenant en second. Heureusement encore, comme à Lyon, ce détachement n'eut point à sévir ; l'ordre s'était rétabli de lui-même. On jugea nécessaire cependant de laisser là quelque temps ce détachement.

Ici encore se place une petite anecdote caractéristique. A Seurre, Bonaparte était logé chez le procureur de cette petite ville. Celui-ci, voulant régaler son hôte d'une distraction, donna en son honneur un bal, auquel il invita tous ses amis et les personnages marquants de la localité. Minuit venait de sonner ; tous les violons étaient en branle depuis deux heures, et notre lieutenant n'avait pas encore paru. Le maître de la maison monte à la chambre de son hôte, frappe à la porte, entre et le trouve couché tout de son long sur des plans. Comme Archimède au milieu du sac de Syracuse, il n'avait entendu ni la musique ni le sourd retentissement des sauts et des galops des danseurs, qui faisaient trembler la maison, lui dont l'oreille s'était montrée si délicate à l'occasion du cor de chasse de M. de Bussy. Sur les instances du procureur, Napoléon se rendit au bal, où il ne resta que trois quarts d'heure. Pendant son séjour à Seurre, le jeune Bonaparte fut remarqué comme étant très-studieux, très-sérieux, très-liseur et peu communicatif ; on s'aperçut aussi qu'il était moins que recherché dans sa tenue. Cette remarque avait été faite également à Auxonne, où sa mise simple, presque négligée, contrastait avec celle de plusieurs de ses camarades, qui étaient très-élégants, et donnaient autant d'heures aux soins de leur toilette que Napoléon en donnait à l'étude et à la méditation. Une autre remarque que l'on fit encore, c'est qu'une riche bibliothèque de la ville ayant été mise à sa disposition, les ouvrages qu'il recherchait avec le plus d'avidité étaient ceux qui traitaient des révolutions chez les peuples. Les préoccupations du patriote corse semblent, dès cette époque, avoir commencé à dominer fortement son esprit. On a de lui, du 12 juin 1789, une lettre politique écrite d'Auxonne à Paoli, qui était alors en Angleterre, lettre dans laquelle il entretient le citoyen démocrate de son *Histoire de Corse*, lettre curieuse à plus d'un titre et qui témoigne hautement des sentiments qui l'agitaient déjà à cette époque.

On sait ce qu'était Pascal Paoli. Né le 25 avril 1725, d'Hyacinthe Paoli, au village de Stretta, paroisse de Rostino, en Corse, il avait été nommé général de la nation en 1755, par une assemblée tenue au couvent des frères servites de San-Antonio-di-Casabianca, et, le 13 juin 1769, après d'infructueux efforts pour rendre l'indépendance à son pays (quelques mois avant la naissance de Napoléon), il s'était embarqué pour Livourne, puis pour Londres, où il avait vécu depuis, loin de sa patrie annexée à la France. Le père de Napoléon, Charles-Marie Bonaparte, avait combattu avec lui pour cette indépendance, qui lui était chère ; ainsi c'est à cet ancien ami de sa famille, mais surtout au chef de l'ancien parti national, que le jeune homme corse adressait cette lettre, qui fut trouvée en 1797, à Corte, dans les papiers de Paoli, qui venait de quitter sa patrie pour la troisième et dernière fois.

« Général,

» Je naquis quand la patrie périssait. Trente mille Français, vomis sur nos côtes, noyant le trône de la liberté dans des flots de sang, tel fut le spectacle odieux qui vint le premier frapper mes regards. Les cris du mourant, les gémissements de l'opprimé, les larmes du désespoir environnèrent *mon* berceau dès ma naissance.

» Vous quittâtes notre île, et avec vous disparut l'espérance du bonheur ; l'esclavage fut le prix de notre soumission. Accablés sous la triple chaîne du soldat, du légiste et du percepteur d'impôts, nos compatriotes vivent méprisés..., méprisés par ceux qui ont les forces de l'administration en main. N'est-ce pas la plus cruelle des tortures que puisse éprouver celui qui a du sentiment ? L'infortuné Péruvien périssant sous le fer de l'avide Espagnol éprouvait-il une vexation plus ulcérante ? Les traîtres à la patrie, les âmes viles que corrompit l'amour d'un gain sordide ont, pour se justifier, semé des calomnies contre le gouvernement national et contre votre personne en particulier. Les écrivains, les admettant comme des vérités, les transmettent à la postérité.

» En les lisant, mon ardeur s'est échauffée, et j'ai résolu de dissiper ces brouillards, enfants de l'ignorance. Une étude de la langue française commencée de bonne heure, de longues observations, et des mémoires puisés dans les portefeuilles des patriotes m'ont mis à même d'espérer quelque succès... Je veux comparer votre administration avec l'administration actuelle... Je veux noircir du pinceau de l'infamie ceux qui ont trahi la cause commune... Je veux appeler au tribunal de l'opinion ceux qui gouvernent, détailler leurs vexations, découvrir leurs sourdes menées, et, s'il est possible, intéresser le vertueux ministre qui gouverne l'Etat (c'était alors Necker) au sort déplorable qui nous afflige si cruellement.

» Si ma fortune m'eût permis de vivre dans la capitale, j'aurais eu sans doute d'autres moyens pour faire entendre nos gémissements ; mais, obligé de servir, je me trouve réduit au seul moyen de la publicité ; car, pour des mémoires particuliers, ou ils ne parviendraient pas, ou, étouffés par la clameur des intéressés, ils ne feraient qu'occasionner la perte de l'auteur.

» Jeune encore, mon entreprise peut être téméraire ; mais l'amour de la vérité, de la patrie, de mes compatriotes, cet enthousiasme que m'inspire toujours la perspective d'une amélioration dans notre état, me soutiendront. Si vous daignez, général, approuver un travail où il sera si fort question de vous ; si vous daignez encourager les efforts d'un jeune homme que vous vîtes naître, et dont les parents furent toujours attachés au bon parti, j'oserai augurer favorablement du succès.

» J'espérai quelque temps pouvoir aller à Londres vous exprimer les sentiments que vous m'avez fait naître, et causer ensemble des malheurs de la patrie ; mais l'éloignement y met obstacle. Viendra peut-être un jour où je me trouverai à même de le franchir.

» Quel que soit le succès de mon ouvrage, je sens qu'il soulèvera contre moi la nombreuse cohorte d'employés français qui gouvernent notre île, et que j'attaque ; mais qu'importe, s'il y va de l'intérêt de la patrie ! j'entendrai gronder le méchant, et si ce *tonnerre tombe*, je descendrai dans ma conscience, je me souviendrai de la légitimité de mes motifs, et, dès ce moment, je le braverai.

» Permettez-moi, général, de vous offrir les hommages de ma famille. Eh ! pourquoi ne dirais-je pas de mes compatriotes ? ils soupirent au souvenir d'un temps où ils espérèrent la liberté. Ma mère, madame Lætitia, m'a chargé surtout de vous renouveler le souvenir des années écoulées à Corte.

» Je suis avec respect, général, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» Napoléon BUONAPARTE,

» *Officier au régiment de La Fère.* »

Auxonne en Bourgogne, 12 juin 1789.

Le Corse, le libéral, le républicain déjà, éclatent dans cette lettre. Une profonde amertume y règne, et, malgré l'inexpérience de l'écrivain et quelques expressions pompeuses, on y trouve un je ne sais quoi d'éloquent à la Raynal, en un mot on y sent un homme sérieux et profondément passionné, qui apportera dans tous les actes de sa vie le sérieux et la passion. On se figure qu'à cet âge, Brutus, ce jeune homme triste et pâle qui parcourait silencieusement les rues de Rome, ne devait ni penser, ni écrire, ni se conduire autrement. *Singulier rapprochement, dira-t-on*; Brutus devenir César ! Ce sont là les caprices ou, si l'on veut, les ironies de l'histoire.

Le mois suivant (juillet 1789), Napoléon écrivait d'Auxonne à sa mère, au moment peut-être où l'on prenait à Paris la Bastille, et où commençait cette Révolution qui allait lui ouvrir une si vaste carrière et le conduire à de si hautes destinées. Voici ce que confiait le futur empereur à la sollicitude maternelle :

« Je n'ai d'autre ressource ici que de travailler. Je ne m'habille que tous les huit jours, je ne dors que très-peu depuis ma maladie : cela est incroyable. Je me couche à dix heures et je me lève à quatre heures du matin. Je ne fais qu'un repas par jour à trois heures : cela me fait très-bien à la santé. »

Cela lui faisait au contraire très-mal à la santé, car la maladie dont il parle n'avait d'autre cause que le régime annihilant auquel il s'était soumis pendant l'hiver de 1788 à 1789. *Par besoin d'économie*, par vertu, et *comme* pour tout essayer des choses humaines, Napoléon avait persuadé à deux de ses amis, Alexandre des Mazis et un autre dont l'histoire n'a pas conservé le nom, que l'homme pouvait ne vivre qu'avec du lait et du pain : principe animal et principe végétal. Les deux amis s'étaient laissé convaincre, et l'on se réunissait pour ce copieux repas dans la chambre du jeune Bonaparte. Seulement, pour que l'esprit ne fût pas complétement déshérité de ce festin du corps, il avait été convenu que chacun à son tour y apporterait un conte en prose, qu'on lirait après ce qu'ils appelaient par hyperbole le *dîner*. Napoléon fournissait son contingent avec une exactitude militaire ; ses récits étaient toujours bizarres et roulaient sur quelque aventure romanesque et tragique. Ce qu'il y avait de sombre et d'amer en lui y débordait, et souvent sa physionomie réfléchie prenait un air de tristesse en les lisant. Mais ces agapes fraternelles, bonnes au cœur, étaient mauvaises à l'estomac ; et c'était en ne vivant que de lait que Napoléon était tombé dans un état d'anémie dont un seul repas par jour ne pouvait guère le tirer. Il fut traité par M. Bienvelot, chirurgien-major du régiment d'artillerie de La Fère, lequel l'était encore sous le Consulat, dans le même régiment, lorsque, le 15 prairial an X (4 juin 1802), Bonaparte, premier Consul, en passa la revue au Champ-de-Mars. L'ancien officier de La Fère reconnut son docteur, et lui dit : « Eh bien, mon vieux Bienvelot, êtes-vous toujours aussi original ? — Pas tant que vous, citoyen premier Consul, qui ne faites rien comme les autres, et que personne jusqu'ici n'a encore pu imiter. »

Les soins de M. Bienvelot donnés au jeune Napoléon à Auxonne firent beaucoup pour le rétablissement de la santé de celui-ci, qui, par ordonnance, dut manger de la viande et boire du vin ; mais il fallait encore quelques distrac*tions et l'air natal*, et, *par les conseils du même* docteur, le petit lieutenant d'artillerie obtint un congé de semestre, et partit d'Auxonne pour la Corse le 1er septembre 1789.

Il va sans dire qu'il ne manqua pas de s'arrêter dans cette Valence qui tint toujours une si grande place en ses souvenirs. Il y revit avec une vive satisfaction tous ceux dont il avait pour ainsi dire reçu la bienvenue aussi bienveillants à son égard : l'excellente Mme du Colombier ; la non moins excellente Mlle Bou, son ancienne hôtesse ; l'abbé-prélat M. de Saint-Ruf, dont l'obligeance envers lui ne s'était pas affaiblie malgré la divergence de leurs opinions politiques, qui s'accusait de plus en plus à mesure que les événements marchaient, et qui devait les pousser bientôt très-loin en sens divers. Mais il avait hâte de revoir sa patrie, sa mère, sa famille, et il arriva en Corse dans les derniers jours de septembre. Il fut reçu avec des larmes de joie par tous les siens, et sa conduite dans ses diverses garnisons en France lui méritait bien cet accueil. Jamais sa famille n'avait reçu de plaintes contre lui ; officier pauvre, il n'avait aucune dette, vivant chétivement, mais sans créanciers. Il en résultait que, malgré sa jeunesse, il jouissait, dès l'âge de vingt ans, de cette considération précieuse que les mieux doués n'acquièrent ordinairement qu'avec les années, et à laquelle bon nombre d'hommes n'arrivent jamais.

Cependant la Révolution marchait toujours. Elle avait fait, même en Corse, de grands progrès. Le jeune officier d'artillerie se sentait poussé invinciblement vers elle. Chose singulière, il retrouva son vieux grand oncle, l'archidiacre, presque démocrate en dépit de sa robe et de ce qu'il redoutait pour le clergé. Il s'éteignait visiblement, souhaitant peut-être de s'endormir avant l'orage que tout annonçait, mais que son petit-neveu semblait respirer d'avance. Il ne tarda pas, durant ce se*mestre, d'en donner des marques* non équivoques. Il prit part, dès son arrivée, aux assemblées populaires, et, le 31 octobre 1789, il signa, le premier en tête, l'*adresse de plusieurs Corses à l'Assemblée nationale*, qu'il passe même pour avoir rédigée. Voici le début de cette pièce importante, dont l'original imprimé est devenu d'une extrême rareté :

ADRESSE DE PLUSIEURS CORSES A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Ajaccio, le 31 octobre 1789.

A Nosseigneurs de l'Assemblée nationale,

« Nosseigneurs,

» Lorsque des *magistrats usurpent* une autorité contraire à la loi ; lorsque des députés sans mission prennent le nom du peuple pour parler contre son vœu (allusion à des Corses qui, sans mandat, avaient contrecarré à Versailles les députés légaux de la Corse, Colonna, di Cesare-Rocca et Salicetti), il est permis à des particuliers de s'unir, de protester, et, de cette manière, de résister à l'oppression. Daignez donc, Nosseigneurs, jeter un coup d'œil sur notre position. » Suit l'exposé des griefs de la Corse. La pièce se termine ainsi :

» Vous, les protecteurs de la liberté, daignez jeter un coup d'œil sur nous, qui en avons été jadis les plus zélés défenseurs. Nous avons tout perdu en la perdant, et nous n'avons trouvé dans le titre de vos compa-

triotes que l'avilissement et la tyrannie. Un peuple immense attend de vous son bonheur. Nous en faisons partie... jetez les yeux sur nous, ou nous périssons.

» Nous sommes avec respect, Nosseigneurs, vos *très-humbles et très-obéissants sujets.* »

Les signatures de cette adresse, rédigée en quelque sorte *ab irato*, et dans un style souvent incorrect, mais énergique, sont surtout curieuses à connaître. Les voici dans leur ordre et avec les qualités :

Buonaparte, officier d'artillerie; Tartaroli, propriétaire; Pozzo di Borgo, secrétaire des électeurs de la noblesse de Corse; Buonaparte, ancien archidiacre; Orto, ancien procureur du roi de l'amirauté, et ancien podestat; Lazaro Ballero, avocat et député de la corporation des laboureurs; Francesco Pozzo di Borgo, ancien officier municipal et député de la corporation des laboureurs; Pietro della Costa, ancien officier de la légion corse; Giuseppe Drago; Giovan Giuseppe Pozzo di Borgo; Giovan-Batista Ternano; Girolomo Ballero, négociant; Pietro Zerbi, député de la corporation des cordonniers; Giovan-Batista Pietrapiana, procureur du siége royal et député de la corporation des maçons; Antonio Peraldi, chanoine; Antonio Colonna d'Ornano; Silvestro Calcatogio, chef des laboureurs; Ignazio Matteo, vicaire général; Mario Gigliara, chef des laboureurs; Filippo Speturno, chanoine; Carlo Paulino; Antonio Petretti Guidaccioli; l'abbé Colonna; l'abbé Giovan-Batista Recco; Tomaso Tavera; Pietro Petretto; Andrea Suzinni; Simoni Bonisoni; Giuseppe Cuneo; Girolomo Costa, chanoine; l'abbé Francesco Ramolini; Giuseppe; Antonio Rubaglia, négociant; l'abbé Giovan-Batista Pozzo di Borgo, électeur du clergé d'Ajaccio; Giovan-Maria Paravicini; Fesch, archidiacre du chapitre; Cutoli, etc., etc.

Ainsi déjà, ce jeune officier de vingt ans s'était mis, par son ascendant moral et sa bouillante ardeur, à la tête des plus notables citoyens de sa patrie, revendiquant la liberté, avec des citoyens de toutes les classes. On voit là, en effet, pêle-mêle, et dans un véritable laisser-aller égalitaire et démocratique des hommes des plus humbles professions mêlés aux noms les plus aristocratiques de l'île, et le jeune Bonaparte y entraîne jusqu'à son vieux grand-oncle, l'archidiacre Lucien.

A cette heure solennelle où la France nouvelle jetait un défi superbe au vieux monde, au lendemain de la prise de cette forteresse en qui se personnifiaient tous les abus de la royauté, le souffle de la Révolution avait évidemment passé sur l'âme de Bonaparte, et toutes les ardeurs bouillonnaient dans son cerveau. La grande aurore de 89 l'éblouissait de ses feux naissants. Le 1er janvier 1790, il était devenu le huitième lieutenant en second du régiment de La Fère, mais le citoyen primait en lui le lieutenant. L'adresse que nous venons de rappeler était un acte collectif, dont il avait, sans nul doute, pris l'initiative, et que, en le *signant le premier*, il avait particulièrement marqué de son nom et de sa griffe, *ex ungue leonem*. Il ne devait pas tarder à faire plus encore, mais cette fois en son propre nom, et sous sa seule responsabilité. En effet, le 23 janvier 1790, il écrivit sa fameuse lettre à Buttafuoco, foudroyante apostrophe à celui qu'il regardait comme le Judas de sa patrie. Cette lettre, qui est datée de l'an II de la liberté, et signée simplement *Buonaparte*, sans autre qualification, est une véhémente philippique qu'il fit imprimer peu après, sous ce titre : *Lettre écrite par Buonaparte à M. Matteo di Buttafuoco, maréchal des camps et armées du roi, député de la noblesse corse à l'Assemblée nationale constituante.* On lit à la première ligne de cette lettre : *De mon cabinet de Milleli.* Or, ces mots seraient pour le lecteur une énigme, si nous ne les faisions pas suivre de quelques éclaircissements. Ce cabinet, comme si tout devait être bizarre dans ces commencements d'un grand homme, était une grotte près d'Ajaccio, qui tire son mérite principal des souvenirs de Napoléon qui y sont attachés. La tradition de ceux qui ont familièrement vécu avec lui durant son jeune âge est restée vivante à Ajaccio. Dans presque toutes les classes, on y trouvait encore, il y a une trentaine d'années, des compagnons de son enfance, et il n'en était aucun qui ne dît, avec une sorte de simplicité mêlée d'orgueil, quand on parlait de lui : *Era uno di noi!* c'était un de nous. La maison de campagne où il fut élevé, et qui appartenait à sa famille, était un peu au-dessus de la ville, et la grotte de Milleli est située à quelque distance. C'est là qu'il aimait à se retirer, loin de tout bruit et de toute compagnie. Il s'y cachait, dit-on, pour apprendre ses leçons avec plus de calme et de tran-

GROTTE DE MILLELI.

quillité; mais sans doute aussi que la nature et la position du lieu exerçaient sur son âme, qui ne se connaissait point encore, une attraction involontaire, ainsi que le dit M. de Coston, à qui nous allons emprunter la description de cette grotte, désignée vulgairement aujourd'hui sous le nom de *Grotte de Napoléon*. Il en fait remarquer le caractère singulier dans ses rapports avec la nature même du jeune Corse. Jamais cachette d'enfant ne fut mieux, dit-il, à la mesure de celui qui l'avait choisie pour asile. Elle est formée par deux énormes blocs de granit éboulés du sommet de la montagne. En roulant sur la pente, ils sont venus choquer l'un contre l'autre, et se sont servis mutuellement d'appui : il en résulte une espèce de voûte naturelle, à la manière d'une voûte cyclopéenne. Une extrémité est ouverte, l'autre bouchée par le talus du terrain, et dans le vide, un homme se tient à l'aise. Les forces de ces rudes et pesantes masses de pierre, se balançant l'une l'autre, les ont maintenues dans un merveilleux équilibre, et ont là arrêté leur chute, formant cette grotte étrange, ce *cabinet* où aimait à venir s'abriter du soleil cette jeune tête occupée dès l'enfance de tant d'idées. La colline où se trouve la grotte est déserte, d'un caractère grandiose et sauvage; elle est pleine d'aspérités et parsemée de blocs éboulés, semblables à ceux qui forment la *Grotte de Napoléon*. La végétation en est presque africaine. Les plantes qui y croissent le plus volontiers sont les cactus, à feuilles grasses et épineuses, s'élevant à huit et dix pieds de hauteur; parmi ces cactus sont mêlés des buissons de myrtes et d'oliviers, des arbousiers avec leur feuillage d'un vert sombre et leurs fruits rouges, des lauriers et de grandes bruyères. Le silence n'est troublé que par le sifflement des merles voltigeant dans les broussailles, et par le bruit lointain de la mer roulant sur la plage. La vue domine la ville et les vergers qui l'entourent, et se repose sur les flots bleus du golfe. La courbe immense de la côte est aride et sans villages, et la solitude, quand on regarde au-dessus de la ville, est aussi grande que celle du désert. En avant, la pleine mer; en arrière, les hautes cimes de la montagne d'Ajaccio, toutes voisines des neiges éternelles du *Monte Rotondo*. Voilà quelle était et quelle est encore la grotte à laquelle Napoléon enfant a mis son nom, et qui, sans lui, serait encore perdue peut-être parmi les accidents ignorés de cette contrée rocailleuse. C'est là ce que Napoléon appelait *son cabinet de Milleli*, et c'est de là qu'en partant d'Ajaccio pour la France, le 23 janvier 1790, il lançait sa bombe à *l'ancien patriote corse, qui s'était* si aisément accommodé du joug français.

Arrêtons-nous un peu dans cette grotte, pour ainsi dire découverte par un bambin de huit ans, qui y va méditer et apprendre ses leçons. A cet âge, on s'arrête aux buissons du chemin, on fait la chasse aux papillons, on met au pillage les prairies émaillées, et si, par fortune, on aperçoit un nid de bouvreuil caché dans les branches, plus heureux qu'un roi, on embrasse le vieux tronc et l'on met la veste en lambeaux pour posséder l'innocente couvée. Voilà l'enfance, et qui de nous oserait la blâmer? *Non ignara mali*... Ici, tout est différent; la nature ne se reconnaît plus, tant elle est bouleversée : il n'y a rien de l'enfant, presque rien d'humain. Ce n'est qu'après avoir connu les hommes que Diogène les méprise et les fuit; les anachorètes avaient une barbe blanche, devenue proverbiale, quand ils s'enfonçaient dans les déserts de la Thébaïde : dans la grotte de Milleli, c'est un petit être tout frais et tout rose, sur le menton duquel le duvet n'a pas encore eu le temps de naître; mais déjà, dans cette tête, s'agitait un monde. Des rêves d'une ambition immense voltigeaient sous ces voûtes humides, l'aiglon sortait la tête de son aire, embrassant l'horizon de son œil étincelant et regardant la nature face à face.

Revenons à la fameuse *lettre à Matteo Buttafuoco*, où règne, avec le sentiment et l'expression de l'ironie la plus amère, la déclamation la plus énergique contre les trahisons vraies ou supposées de celui auquel elle s'adresse; elle fait merveilleusement connaître quelle impression avait produite la Révolution française sur les idées du jeune Corse, et retrace avec une rapidité et une éloquence remarquables les événements qui amenèrent la soumission de sa patrie à la France. Toutefois, avant de parler de cette pièce historique, disons quelques mots de celui à qui elle s'adresse. Buttafuoco *n'était pas*, à proprement dire, un traître, du moins dans la honteuse acception de ce mot. Frappé des troubles, des tiraillements qui agitaient son pays depuis trop longtemps, il avait cru que le seul moyen d'y mettre un terme était une incorporation pure et simple à la France, et, lors-

qu'en 1768 Gênes céda à Louis XV la souveraineté de l'île, comprenant que la lutte avec la France était désormais impossible, Buttafuoco fit connaître ses sentiments à Paoli, dont il avait été jusque-là le compagnon d'armes. Mais Paoli voulait pour son pays une liberté absolue. Alors les liens qui unissaient ces deux hommes furent rompus, et Buttafuoco fut déclaré traître à la patrie. Celui-ci suivit en Corse l'armée française, mais à la condition expresse qu'il ne serait jamais contraint à tirer l'épée contre ses compatriotes. Sur ces entrefaites, 1789 éclata, et Buttafuoco eut le tort de rester dévoué aux principes de l'ancienne monarchie. Les idées républicaines travaillaient profondément la Corse et la réveillaient de son engourdissement; les partisans de Paoli sentirent renaître leur enthousiasme pour la liberté, et cette haine vigoureuse, endormie mais non éteinte, contre ce qu'ils appelaient le despotisme militaire. Dans ceux qui s'étaient ralliés à la monarchie de Louis XV, ils ne virent plus que des adversaires politiques. C'est alors que le jeune Bonaparte, gagné entièrement aux principes républicains, lança sa fameuse lettre qui accrut encore l'irritation. Il est impossible à qui ne l'a pas lue de se faire une idée de la violence avec laquelle elle est écrite. Il y a surtout, vers la fin, un passage singulièrement curieux: « O Lameth! ô Robespierre! ô Péthion! ô Volney! ô Mirabeau! ô Barnave! ô Bailly! ô La Fayette, » s'écrie le fougueux patriote après avoir tracé le portrait le plus hideux de celui à qui il s'adresse, « voilà l'homme qui ose s'asseoir parmi vous! Tout dégouttant du sang de ses frères, souillé de crimes de toute espèce, il se présente avec confiance sous une veste de général, inique récompense de ses forfaits! Il ose se dire représentant de la nation, lui qui la vendit, et vous le souffrez! il ose lever les yeux, prêter les oreilles à vos discours, et vous le souffrez! Si c'est la voix du peuple, il n'eut que celle de douze nobles; si c'est la voix du peuple, Ajaccio, Bastia et la plupart des cantons ont fait à son effigie ce qu'ils eussent voulu faire à sa personne. (Il avait été brûlé en effigie).

» Et vous, que l'erreur du moment, peut-être les abus de l'instant, portent à vous opposer aux nouveaux changements, pourrez-vous souffrir un traître, celui qui, sous l'extérieur froid d'un homme sensé, cache une avidité de valet? je ne saurais l'imaginer. Vous serez les premiers à le chasser ignominieusement, dès que l'on vous aura instruits du tissu d'horreurs dont il a été l'artisan.

» De mon cabinet de Milleli, le 23 janvier an II. »

On voit que Bonaparte était admirablement préparé pour les grands jours qui s'approchaient. Par les idées et surtout par le tempérament, il était dès lors acquis à la Révolution. Mais, dans cette philippique, il y avait évidemment beaucoup d'exagération. Buttafuoco répondit au bouillant officier : « Vous voulez blâmer dans votre lettre, et vous ne connaissez les personnes que par vos souffleurs. » Il répondait en même temps à son compatriote Salicetti, qui l'avait traité d'aristocrate en pleine Assemblée nationale : « Je fus sans doute zélé royaliste, c'était un devoir; j'ai autant loué ceux du tiers état qui ont soutenu leurs droits avec modération. Mon avis était pour la monarchie réglée et tempérée par les états généraux permanents; ce système aurait satisfait tout le monde, mais on n'adoptait que des idées extrêmes. » Nous croyons savoir qu'en ce moment même un des descendants de Buttafuoco prépare avec un soin pieux une correspondance et des documents qui tendront à sa réhabilitation. Ces documents viendront s'ajouter à un témoignage peu connu. Napoléon, lorsque M. de Talleyrand lui rapporta ses œuvres de jeunesse, qu'il avait fait rechercher, brûla sa lettre à Buttafuoco, qu'il disait « empreinte de l'exaltation produite dans une jeune tête par les événements de la Révolution. »

Ci-dessus figure un dessin de cette grotte, dû au crayon de M. J.-P. Laurens. Nous faisons des vœux pour que ce sujet, si digne d'inspirer le pinceau, soit traité par un de nos grands artistes. Toute la difficulté consiste à être vrai, et la grotte de Milleli nous paraît un thème autrement poétique que le célèbre passage des Alpes, où la vérité historique n'a point été respectée, puisque le cheval fougueux était simplement un prosaïque mulet.

Sa bombe à Buttafuoco lancée, cet acte de patriotisme corse accompli, le citoyen avait quitté ses concitoyens, et le lieutenant d'artillerie était immédiatement parti pour aller reprendre stoïquement son service, emmenant dans cette patrie nouvelle, qui n'était pas encore même sa patrie d'adoption, son frère Louis. Le 31 janvier 1790, il était déjà à Valence, où il aimait singulièrement à se retrouver, et il y assistait à la fédération des gardes nationales du Dauphiné, du Vivarais et de la Provence, réunies sous les murs de Valence, d'après les mandats de leurs municipalités respectives. C'était un dimanche, une double fête; et quelque chose de l'enthousiasme de ces Français récemment émancipés commença à passer dans son âme.

« Le dimanche 31 janvier 1790, dit le procès-verbal de cette fédération du Midi, sous les murs de la ville de Valence, se sont réunis, par détachements de cavalerie et d'infanterie, dix mille six cents citoyens armés. »

Il y eut ce jour-là un grand dîner chez le commandant de la garde nationale de Valence, et, le soir, chez M. Perrin, citoyen renommé par son zèle patriotique, un bal nombreux auquel assista Bonaparte. C'était ce grand mouvement national, cet enthousiasme de la liberté, qui, du jeune Corse, allait bientôt faire un Français.

Les semestriers n'étaient tenus à rentrer dans leurs corps respectifs que sur l'appel de leurs chefs, et les semestres comportaient, hors de cet appel, plusieurs mois et souvent un an d'absence. Bonaparte passa environ trois mois à Valence, où il était comme en famille, *chez lui*, selon son expression. Il ne rejoignit son corps que le 1er juin 1790, à Auxonne, où il arriva avec son frère Louis, qu'il présenta à ses camarades comme *un jeune homme qui vient observer une nation qui tend à se détruire ou à se régénérer*. « Un de mes parents, ancien compagnon d'armes de Napoléon, m'a certifié avoir présentes à sa mémoire, dit M. de Coston, les expressions énergiques dont se servit Bonaparte en sa présence. » Il doutait un peu encore, comme on voit; mais *observer* était son mot comme son acte favori.

C'est pendant ce second séjour de onze mois à Auxonne (du 1er juin 1790 aux derniers jours d'avril 1791) qu'il fit imprimer à Dôle, chez M. F.-X Joly, sa lettre à Buttafuoco, qui ne fut tirée qu'à cent exemplaires. Napoléon, toujours accompagné de son frère Louis, allait en corriger lui-même les épreuves chez l'imprimeur à Dôle. Ils partaient d'Auxonne à pied, dès quatre heures du matin, prenaient chez M. Joly un déjeuner frugal, et se remettaient en route pour revenir à Auxonne, où ils étaient souvent de retour avant midi, ayant ainsi parcouru huit lieues de poste dans la matinée.

A Auxonne, Napoléon était à la fois et le mentor et le précepteur de son jeune frère. Le futur roi de Hollande couchait à la caserne, dans un cabinet de domestique contigu à la petite chambre qu'occupait le futur empereur. Bonaparte mettait lui-même le pot au feu, dont Louis et lui se contentaient philosophiquement.

Au rapport de M. de Coston, on n'a jamais connu à Bonaparte d'aventures galantes à Auxonne, quoique plusieurs dames peu scrupuleuses se soient vantées plus tard d'avoir eu des relations intimes avec lui. Il nous apprend, toutefois, qu'il aimait beaucoup une demoiselle Pillet, belle-fille de M. Chabert, honorable citoyen d'Auxonne, dont le salon lui était ouvert. Mlle Manesca Pillet était une belle personne, très-bien élevée; Napoléon voulait l'épouser, et l'on avait conservé précieusement dans la maison Chabert des fiches de jeu en ivoire où le futur conquérant de l'Europe s'était plu à écrire le nom de baptême peu commun, et qui lui plaisait beaucoup, de sa prétendue.

Dans les courses qu'il aimait à faire aux environs d'Auxonne, à Dôle, à Nuits, à Cîteaux, partout le jeune officier d'artillerie, d'une bonne logique et d'une langue alerte, prêtait main-forte à la cause de la Révolution, sans précisément déplaire aux aristocrates, dont cependant il combattait vaillamment les doctrines surannées. C'est ainsi qu'étant allé, au printemps de 1791, faire à Nuits une visite à M. de Gassendi, capitaine commandant au régiment de La Fère, qui avait épousé, le 4 mai 1790, la fille d'un riche médecin de Nuits, il ne tarda pas à s'apercevoir du dissentiment des opinions politiques entre le beau-père et le gendre. Le gentilhomme Gassendi, tout descendant qu'il était du philosophe de ce nom, était aristocrate, et le médecin très-chaud patriote. Celui-ci trouva dans le jeune lieutenant un auxiliaire puissant, ne déguisant rien, allant au fond des choses, rétorquant sans embarras tous les arguments de son adversaire, et il en fut si ravi que, le lendemain, au point du jour, il faisait à Bonaparte une visite de reconnaissance et de sympathie.

Le tocsin de la Révolution venait de sonner. Bonaparte, alors détaché en garnison à Nuits, a tracé de l'état des opinions à ce moment un tableau d'une vérité saisissante; et, à ce propos, M. de Coston raconte une anecdote très-caractéristique. Il y avait, dans cette même ville de Nuits, si célèbre par ses vins, beaucoup d'aristocrates. Le maire, loin d'être patriote, s'était fait en quelque façon l'espion du parti; il dénonçait aux ennemis de la Révolution tous ceux qui en professaient les principes, et il s'étonnait qu'on ne les pendît point en compagnie des membres les plus illustres de l'Assemblée constituante, qui n'étaient pour lui que des *coquins* et des *brigands*. Il faisait sa lecture habituelle et ses délices des *Actes des Apôtres*, l'insolent journal qui leur prodiguait les insultes les plus irritantes. Mais monsieur le maire de Nuits tenait surtout à ce qu'on destituât, puisqu'on était assez faible pour ne pouvoir les *pendre*, ceux qui n'étaient pas, comme lui, ennemis des philosophes et des novateurs. Or un dimanche, Bonaparte fut invité à souper chez Mme Marey, auprès de laquelle un de ses camarades, — que M. de Coston ne désigne que par les initiales M. R... de V..., mais dont nous n'avons, nous, aucune raison pour ne pas écrire le nom tout au long, M. Rolland de Villeneuve, — semblait fort bien établi. C'était là le repaire de l'aristocratie du canton, bien que la dame ne fût que la femme d'un marchand de vins; mais elle avait une grande fortune et les meilleures manières du monde; c'était la Célimène de l'endroit. Là se trouvait toute la gentilhommerie contre-révolutionnaire des environs. Le jeune officier avait donné dans un vrai guêpier. Il lui fallut rompre force lances. La partie n'était pas égale. Au plus fort de la mêlée, on annonce M. le maire. Napoléon crut que c'était un secours envoyé du ciel dans ce moment de crise. « Mais il était le pire de tous, ce maudit homme, dans son bel accoutrement du dimanche, bien boursouflé sous un grand habit cramoisi. Toute la compagnie jugea le jeune républicain perdu. Heureusement, la maîtresse de la maison, peut-être par une secrète sympathie d'opinions, car elle tenait à la famille Monge, vint au secours de Napoléon dans cette circonstance; elle détourna constamment, avec esprit, les coups qui eussent pu porter; elle fut sans cesse pour Bonaparte le bouclier gracieux sur lequel les armes ennemies venaient s'émousser et perdre leur force; Mme Marey préserva de toute blessure son convive, qui a toujours conservé d'elle un agréable souvenir pour le service qu'il en avait reçu dans cette chaude affaire. »

Pour un observateur superficiel, la France, en ce moment, semblait partagée en deux camps d'égale puissance. Selon les lieux où l'on était, on pouvait se faire aisément illusion sur la force respective des partis et des opinions. Partout on rencontrait des champions des deux causes qui divisaient la France; on discutait avec feu. Dans les salons, dans la rue, sur les chemins, dans les auberges, toutes les questions à l'ordre du jour étaient agitées; on s'enflammait de part et d'autre; on semblait prêts à en venir aux mains. Un *patriote*, c'était alors le mot consacré, pouvait croire son parti le moins fort quand il se trouvait dans les salons ou dans les réunions d'officiers, tant il se voyait en minorité; mais, aussitôt qu'il était dans la rue ou parmi les soldats, il se retrouvait au milieu de la nation tout entière. Par instinct, par nature, Bonaparte appartenait à ce parti. Peu à peu les résistances de la cour, l'insolence des journalistes qui la soutenaient, les menaces de l'émigration produisirent un effet contraire à ce qu'on s'en était promis. Les opinions, les sentiments du jour ne laissèrent pas que de gagner jusqu'aux officiers mêmes, surtout après le fameux serment *à la Nation*, *à la Loi* et *au Roi*. C'est à ce sujet que Napoléon a dit : « Jusque-là, si j'eusse reçu l'ordre de tourner mes canons contre le peuple, je ne doute pas que l'habitude, le préjugé, l'éducation, le nom du roi, ne m'eussent porté à obéir; mais, une fois le serment national prêté, c'était fini : je n'eusse plus connu que la nation. Mes penchants naturels se trouvaient dès lors en harmonie avec mes devoirs, et concordaient à merveille avec toute la métaphysique de l'Assemblée. Toutefois, les officiers patriotes, il faut en convenir, ne composaient que le petit nombre; mais, avec le levier des soldats, ils conduisaient le régiment et faisaient la loi. Les camarades du parti opposé, les chefs même recouraient à eux dans les moments de crise. »

Telles étaient la véritable situation de la France et les très-vives et très-sincères opinions de Napoléon Bonaparte, lorsqu'il reçut, 1er avril 1791, son brevet de lieutenant en premier au régiment de Grenoble, qui tenait alors garnison à Valence. Il partit en conséquence d'Auxonne avec son frère Louis, de l'éducation duquel, comme nous l'avons vu, il s'était chargé.

On a dit qu'à Auxonne Bonaparte avait laissé quelques dettes : un billet de 100 livres entre les mains d'un marchand de drap pour fournitures d'étoffes; un autre de 15 livres à un fournisseur pour le prix d'une épée de rencontre à poignée de cuivre doré, et une reconnaissance d'une petite fourniture de bois : voilà des dettes honorables. L'entretien de son frère Louis sur sa solde l'obligeait d'ailleurs à la plus sévère économie. Plus tard, sous l'Empire, le marchand de drap, M. Louvrier, se vantait, avec une prétention d'assez mauvais goût, d'avoir fourni à Napoléon son premier habit d'uniforme et ses premières épaulettes de lieutenant. Sous la Restauration, le drapier donna bassement une autre direction aux fils de sa trame : quand il racontait l'anecdote, il ajoutait, mensongèrement sans doute, que le drap du lieutenant n'avait été payé que par le premier Consul.

Du commencement de mai 1791 au 1er octobre de la même année, nouveau séjour de Napoléon à Valence. C'était pour la seconde fois qu'il y tenait garnison. Comme un chef de famille qui suivrait l'éducation d'un fils, il avait auprès de lui son frère Louis, qu'il avait toujours dirigé à Auxonne.

Un matin, que M. Parmentier, chirurgien-major du 4e régiment d'artillerie, se trouvait dans la chambre de Napoléon, le jeune Louis entra les yeux rouges et un peu gros, comme quelqu'un qui a dormi plus longtemps que de coutume. Bonaparte fit observer avec quelque sévérité à son jeune frère qu'il s'était oublié dans son lit. Louis s'excusa timidement en disant qu'il venait de faire un songe agréable, qu'il avait rêvé qu'il était roi. « — Toi, roi! répliqua Bonaparte avec une légère pointe d'ironie; quand tu seras roi, je serai empereur. » M. Parmentier, qui avait assisté à ce petit dialogue, aimait plus tard à répéter cette anecdote.

Fidèle à ses anciennes affections, Bonaparte voulut habiter la première chambre qu'il avait occupée chez Mlle Bou; elle n'était pas libre, et il s'installa avec Louis dans une autre pièce plus grande, au premier étage et prenant jour sur la rue de l'Equerre. Il ne trouva plus dans sa nouvelle garnison tous ceux qu'il y avait connus, ni M. de Grave, évêque de Valence, mort en 1788 à Paris; ni l'abbé de Saint-Ruf, mort quelque temps auparavant, le 4 avril 1791; mais il y revit ses autres amis, ainsi que Mme du Colombier, auprès de laquelle il reprit presque toutes ses anciennes habitudes. Seulement, son nouveau grade le contraignait, par bienséance, à manger avec les lieutenants du régiment, qui prenaient leur pension chez un sieur Geny, traiteur, qui tenait alors l'hôtel des *Trois-Pigeons*, rue Pérollerie. Quant à son frère, il mangeait avec Mlle Bou, dans un salon-cuisine de l'arrière-fond du café. Il s'abonna de nouveau au cabinet littéraire de M. Aurel, où on le voyait fort assidu.

Cependant, la Révolution marchait, et le patriotisme de Bonaparte devenait de jour en jour plus ardent. Il entra dans la Société des *Amis de la constitution*, dont il fut successivement secrétaire et président, cumulant ces fonctions avec celles de bibliothécaire.

La Société des Amis de la constitution de Valence, d'abord composée de vingt-cinq membres, tint sa première séance chez Mlle Bou et dans son café; d'autres séances eurent lieu dans le cabinet littéraire de M. Aurel; plus tard, le 3 juillet 1791, après la fuite du roi, cette société, dans laquelle Bonaparte fit recevoir deux officiers supérieurs de son régiment, MM. de Mauroy et de Campagnol, se réunit dans l'église de Saint-Ruf, avec vingt-deux sociétés patriotiques des départements de la Drôme, de l'Isère et de l'Ardèche; et, dans cette espèce de fédération, Bonaparte prononça un chaleureux discours. Dans une lettre du 27 juillet 1791, écrite à M. Naudin, commissaire des guerres, qu'il avait connu et avec lequel il s'était lié à Auxonne, il parle de sa sollicitude pour la mère patrie, et il s'exprime avec une grande vivacité sur cette réunion du 3 juillet, où fut prêté le serment civique. « Ce pays-ci est plein de zèle et de feu, dit-il. Dans une assemblée composée de vingt-deux sociétés des trois départements, on fit, il y a quinze jours, la pétition que le roi fût jugé.

» Mes respects à Mme Renaud, à Marescot et à Mme de Goi. J'ai porté un toast aux patriotes d'Auxonne, lors du banquet du 14. Ce régiment-ci est très-sûr en soldats, sergents et la moitié des officiers. »

Le post-scriptum surtout est remarquable :

« *P.-S.* Le sang méridional coule dans mes veines avec la rapidité du Rhône; pardonnez donc si vous avez de la peine à lire mon griffonnage. » Griffonnage, en effet, dit M. de Coston, griffonnage dont nous avons sous les yeux un *fac-simile* qui témoigne à lui seul de la chaleur de ce sang méridional qui coulait dans les veines de Bonaparte « avec la rapidité du Rhône. »

Tout le monde, à Valence, parlait des ardeurs révolutionnaires du jeune lieutenant. M. de Campagnol, son colonel, ne les partageait point, non plus que ses autres chefs et quelques-uns de ses camarades. On commençait à se diviser plus sérieusement que par le passé. La fuite du roi était l'objet de toutes les conversations, et, comme on l'imagine bien, était diversement jugée. Il fallait avoir été élevé dans la foi monarchique la plus aveugle ou la plus servile, pour ne pas voir un acte coupable au plus haut degré dans cette désertion, dans ce passage à l'ennemi du chef militaire et civil d'un grand empire, pour aller se mettre à la tête ou se laisser remorquer à la queue des émigrés et des armées liguées contre la France. Bonaparte pensait comme ceux qui jugeaient que cette fuite à l'étranger n'était ni d'un roi, ni d'un honnête homme, ni d'un homme courageux; il mit même tant de vivacité dans ce blâme au moment du retour de Louis XVI, que M. de Campagnol, très-bon royaliste, s'en souvint quand Louis XVI eut été refait roi par l'assemblée. Bonaparte reçut une forte admonestation sur sa chaude participation aux séances des Amis de la constitution, et lorsque, au commencement d'août 1791, il sollicita un congé, ce congé lui fut positivement refusé; mais, avec sa puissance de volonté ordinaire, il tourna la difficulté en s'adressant directement au baron du Teil, l'ancien commandant de l'école d'Auxonne, qui avait toujours eu beaucoup de bonté pour lui, et qui était alors maréchal de camp, inspecteur général de l'artillerie du VIe arrondissement, comprenant l'école et la place de Valence. Celui-ci lui fit accorder par le ministre de la guerre un congé, au grand déplaisir des chefs immédiats du lieutenant, que M. du Teil n'en avait nullement prévenus. Paris l'attirait en ce moment : il en respirait de loin l'esprit, et sentait qu'il y avait quelque chose à voir et à juger, et aussi quelque chose à faire pour la cause de son pays natal. En effet, avec cet esprit pratique qu'il mêla toujours à son enthousiasme, il avait rédigé pour le ministre de la guerre un mémoire qu'il voulait lui présenter et lui expliquer de vive voix. Dans ce mémoire, il proposait d'armer les gardes nationales corses avec les fusils d'artillerie qu'on venait de

retirer à cette partie de l'armée comme inutiles ou embarrassants. Mais il avait besoin, pour ce voyage, de plus d'argent qu'il n'en possédait, car il ne pouvait faire d'économies sur sa solde, qui suffisait à peine à ses besoins et à ceux de son frère Louis, et il est probable qu'il devait encore les fameuses 100 livres à ce M. Louvrier, qui se voyait menacé de n'être payé qu'à l'avénement du consulat — le pauvre homme!

Dans cette situation embarrassante, Bonaparte écrivit à son grand-oncle l'archidiacre Lucien les deux lettres que, dans le recueil d'Adolphe Blanqui, on voit datées par erreur de 1792, puisque l'archidiacre mourut comme nous le verrons tout à l'heure, à Ajaccio, dans la nuit du 15 au 16 octobre 1791, en présence de son petit-neveu Napoléon, qui, n'ayant pu se rendre à Paris faute d'argent, était allé jouir de son congé en Corse, près de sa famille. On lit dans la première : « J'attends avec impatience les 6 écus que me doit maman (sans doute la part modeste de la mère dans l'entretien de Louis); j'en ai le plus grand besoin. » Et dans la seconde : « Envoyez-moi 300 fr.; cette somme me suffira pour aller à Paris. Là, du moins, on peut se produire, surmonter les obstacles; tout me dit que j'y réussirai : voulez-vous m'en empêcher faute de cent écus? »

Il ne reçut pas l'argent demandé et resta quelques jours encore à Valence, où, aspirant à toutes les gloires, il avait écrit un discours sur cette question : « Quelles vérités et quels sentiments importe-t-il le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur? » mise au concours par l'Académie de Lyon pour un prix de 1,200 fr., fondé par l'abbé Raynal de ses propres deniers. Le concours fut jugé le 25 août 1791 par l'Académie, et aucun des concurrents n'obtint le prix, qui, plus tard, devait être adjugé à Daunou. On connaît aujourd'hui le travail que le jeune officier présenta au concours. Ce travail incohérent, déclamatoire souvent, mais plein de feu, est écrit tout entier dans les idées philosophiques du temps. C'est une sorte de nébuleuse ardente, en travail de formation, et dont se dégagent de temps en temps des étincelles lumineuses, comme des rayons de soleil qui jaillissent du milieu d'épaisses ténèbres. Voici d'ailleurs en quels termes les juges du concours apprécièrent le mémoire du jeune Bonaparte : « Le numéro 15 est un *songe* très-prononcé, c'est peut-être l'ouvrage d'un homme sensible; mais il est trop mal ordonné, trop disparate, trop décousu pour fixer l'attention. » Au luxe de déclamations qui signalaient cet écrit, on aurait difficilement deviné la future haine de l'empereur pour les *idéologues*, mot qui, dans sa bouche impériale, sera le *nec plus ultra* du dédain et du mépris.

Enchaîné à Valence, malgré son congé, par la pauvreté, il faut bien le dire, Napoléon ne put partir pour la Corse avec son frère Louis que le 1er ou le 2 octobre 1791, afin de profiter des trois mois qui restaient à courir de ce congé. Ils prirent un bateau qui les porta à Avignon, d'où ils gagnèrent Marseille, et de là la Corse. Ils arrivèrent à Ajaccio dans la première quinzaine d'octobre, et Napoléon trouva son grand-oncle Lucien, qu'il aimait beaucoup, malgré tout, au lit de la mort. Il était avec tous les siens près du mourant dans la nuit du 15 au 16 octobre, et il le vit expirer avec douleur. L'archidiacre était plus philosophe que ne semblait l'indiquer son habit. Au moment suprême, il s'occupait surtout des intérêts et de l'avenir de sa famille, et paraissait peu s'inquiéter de son salut dans l'autre monde. L'abbé Fesch, alors grand vicaire de l'évêque constitutionnel d'Ajaccio, accourut au lit du mourant pour lui débiter les homélies d'usage. L'agonisant l'interrompit; Fesch n'en tint aucun compte. Le vieillard s'impatienta : « Eh! laissez donc, je n'ai plus que quelques moments à vivre; je veux les consacrer aux miens. » Il les fit en effet approcher, leur donna des avis, des conseils; et, s'adressant à Joseph, quelques instants avant de mourir : « Tu es l'aîné de la famille, lui dit-il; mais voilà celui qui en est le chef. Aie soin de t'en souvenir. » Et il désignait Napoléon. Napoléon avait alors vingt-deux ans, et Joseph près de vingt-quatre.

Napoléon a raconté lui-même, à Sainte-Hélène, qu'à genoux en ce moment près du lit où l'archidiacre venait de rendre le dernier soupir, il pleura comme un enfant, lui qui pleurait si peu.

Dans les cinq mois que Bonaparte avait passés à Valence lors de sa seconde garnison, il avait beaucoup pensé, beaucoup agi, beaucoup souffert aussi; car il y avait vécu dans la gêne, tout occupé, comme eût pu le faire un père, de l'éducation de Louis. Lui-même a rappelé ces temps où il vivait durement avec ce jeune frère, à l'avenir duquel il s'était dévoué; il les a rappelés dans une circonstance où, pourquoi ne le dirions-nous pas, il nous semble avoir jugé trop sévèrement ce Louis qu'il aimait tant. L'empereur, parlant au duc de Vicence, de son frère qui venait d'abdiquer le trône de Hollande, s'exprimait ainsi : « Abdiquer sans me prévenir! se sauver en Westphalie comme s'il fuyait un tyran!... Mon frère me nuire au lieu de m'aider!... Ce Louis que j'ai fait élever sur ma solde de lieutenant, Dieu sait au prix de quelles privations!... Je trouvais de l'argent pour payer la pension de mon jeune frère. Savez-vous comment j'y parvenais? C'était en ne mettant jamais les pieds ni au café ni dans le monde; c'était en mangeant du *pain sec*, en brossant mes habits moi-même, afin qu'ils durassent plus longtemps. Pour ne pas faire tache parmi mes camarades, je vivais comme un ours, toujours seul dans ma petite chambre, avec mes livres, alors mes seuls amis. Et ces livres! par quelles dures économies, faites sur le *nécessaire*, achetais-je cette jouissance! Quand, à force d'abstinence, j'avais amassé deux écus de six livres, je m'acheminais avec une joie d'enfant vers la boutique d'un libraire, qui demeurait près de l'évêché. Souvent j'allais visiter ses rayons avec le péché d'envie; je convoitais longtemps avant que ma bourse me permît d'acheter! Telles ont été les joies et les débauches de ma jeunesse! » Ici, cette interruption arrachée au duc de Vicence : « Sire, jamais le trône ne vous vit plus grand que ne l'était le lieutenant d'artillerie dans sa petite chambre de Valence. — « Eh! non, j'avais du cœur, voilà tout, répondit l'empereur avec simplicité. Tout petit garçon, j'ai été initié à la gêne et aux privations d'une nombreuse famille. Mon père et ma mère ont connu de mauvais jours!... Huit enfants!... Le ciel est juste... *Ma mère est une digne femme.* » Nous soulignons ces mots, qui viennent à l'appui de la thèse que nous avons soutenue plus haut.

Pour consacrer le souvenir du double séjour que Napoléon a fait à Valence, dans la maison de Mlle Bou, M. Planta, maire de cette ville, ordonna, le 11 brumaire an X (2 novembre 1801), l'érection d'une table de marbre avec une inscription en lettres d'or, au frontispice de cette maison, portant que Bonaparte y avait occupé un logement de 1785 à 1791, ce qui n'était pas absolument exact, puisque cette inscription faisait bon marché de la solution de continuité pendant laquelle Napoléon avait habité Auxonne et Douai.

On sera peut-être surpris de nous voir insister si souvent, et avec une complaisance qui peut paraître minutieuse, sur les moindres circonstances des premières années de Bonaparte; c'est qu'elles nous semblent, à nous, dignes du plus grand intérêt : une fois ces humbles commencements mis hors de toute contestation, le contraste fera mieux comprendre la fortune extraordinaire de notre héros. Encore une fois, voilà pourquoi nous nous complaisons tant à insister sur toutes ces misères extraordinairement honorables, et qui n'ont armorié les commencements d'aucun héros de l'histoire. Nous nous supposons à l'embouchure du Missouri ou des Amazones : quelles proportions ne prendra pas notre étonnement, si, transporté tout à coup vers la source, nous sommes en présence d'un mince filet d'eau que le moindre rayon de soleil menace de tarir et de dessécher!

Nous voici arrivés à une phase nouvelle de la vie de Bonaparte. Son séjour et sa conduite en Corse vont décider de sa fortune. D'abord, nous l'y voyons, comme à Valence, se jeter dans le grand parti de la Révolution française, et y rechercher Paoli, qui, rentré au sein de sa patrie, semblait avoir sincèrement embrassé ce parti. Il alla voir Paoli, qui accueillit avec grande amitié le fils de son ancien compagnon d'armes. Bonaparte accompagna dans ses courses le vieux général, qui, chemin faisant, lui montrait avec orgueil les lieux où il avait autrefois combattu pour l'indépendance de l'île, et lui racontait l'histoire de ces combats. Une fois, à Ponte-Novo, un cortége de 500 hommes à cheval accompagnait Paoli. Bonaparte marchait à ses côtés. Paoli lui désignait les positions, les lieux de résistance, de défaite et de triomphe des Corses dans la guerre de l'indépendance; il parlait avec feu de cette lutte glorieuse à son jeune compatriote, qui l'écoutait avec une attention pleine d'intelligence, et lui soumettait de temps en temps des observations. A l'une d'elles, qui était probablement une de ces subites illuminations dont parle Bossuet, Paoli ne put s'empêcher de s'écrier : « O Napoléon! tu n'as rien de moderne; tu appartiens tout à fait aux hommes de Plutarque. Courage! tu prendras ton essor. » A partir de ce moment, le grand citoyen conçut pour son jeune ami une sorte d'admiration, et il allait disant à tout venant : « Ce jeune homme, si on lui en donne le temps, fera parler *le monde* de lui. » Ce mot ne rappelle-t-il pas la fameuse exclamation de Kléber : « Général, vous êtes grand comme le monde! »

Mais, puisque nous en sommes aux rapprochements, voici l'occasion de placer cette fameuse prophétie, si connue dans l'histoire, que l'on doit à l'esprit si perspicace de l'auteur du *Contrat social* :

« Il est encore en Europe un pays capable de législation, c'est l'île de Corse. La valeur et la constance avec lesquelles ce brave peuple a su recouvrer et défendre sa liberté, mériteraient que quelque homme sage lui apprît à la conserver. *J'ai quelque pressentiment qu'un jour cette petite île étonnera l'Europe.* »

Le séjour de Bonaparte en Corse était limité par son congé au 1er janvier 1792; mais, dès le 1er novembre 1791, le général Rossi, son parent, avait demandé au ministre de la guerre et obtenu l'autorisation de choisir le lieutenant d'artillerie Bonaparte pour adjudant-major d'un des quatre bataillons de volontaires nationaux corses qu'on organisait dans l'île, et, par conséquent, l'autorisation pour Bonaparte d'y rester au delà du terme de son congé. Mais déjà, le 2 décembre 1791, à la suite d'un discours trop accentué, prononcé au club de Calvi, Bonaparte s'était attiré les reproches de Paoli.

Les grades dans les volontaires nationaux n'avaient rien de commun avec ceux de l'armée régulière. L'adjudant-major des volontaires corses restait toujours premier lieutenant dans le 4e d'artillerie, et c'est à raison de son ancienneté dans ce dernier grade qu'il fut promu, le 14 janvier 1792, à celui de capitaine en second d'artillerie et classé dans la douzième compagnie du 4e régiment, en garnison à Valence, sans obligation de rejoindre.

Il est à remarquer que ce fut le comte Louis de Narbonne, ministre de la guerre du 7 décembre 1791 au 10 mars 1792, qui contre-signa le brevet de Bonaparte, dont plus tard il devait devenir aide de camp. Ainsi Bonaparte avait été, de 1785 à 1791, simple lieutenant. Cette circonstance, il devait la rappeler lui-même plus tard dans l'occasion suivante.

On était sous l'Empire. A une revue, un jeune sous-lieutenant sort des rangs et vient se placer devant Napoléon, qui lui dit : « Que me voulez-vous? — Sire, il y a quatre ans que je suis sous-lieutenant, et depuis lors je n'ai pas eu d'avancement. » Après un moment de silence, Napoléon répondit : « Moi, monsieur, je l'ai été pendant sept ans. — Sire, cela est vrai, mais Votre Majesté a bien rattrapé le temps perdu. » Ici, si l'écolier de Brienne avait été un peu moins rebelle au thème et à la version, il aurait pu, en guise d'épiphonème, ajouter : *Vade, et fac similiter.*

Revenons à la Corse. Napoléon, quoique capitaine, resta dans son pays; mais il se montrait de plus en plus révolutionnaire, au grand déplaisir de Paoli, qui avait d'autres vues sur lui dans le cas où la Révolution triompherait tout à fait en France. Cette circonstance ne tarda guère à se présenter. Le canon du 10 août retentit bientôt jusqu'en Corse. La République fut proclamée, et Bonaparte en manifesta une grande joie, que Paoli et ses partisans feignirent de partager.

En janvier 1793, le gouvernement de la République française avait ordonné une expédition contre la Sardaigne. Paoli, et certes, quel que soit le sentiment qui l'inspira dans cette circonstance, cela ne lui fait pas honneur et justifie ce nom de traître que lui donnèrent les républicains français, Paoli fit échouer l'expédition de Sardaigne. Dans ce but, il avait demandé et obtenu le commandement de la contre-attaque pour son neveu et confident, le général Cesare Rocca, à qui il avait dit en secret : « Souviens-toi, ô Cesare! que la Sardaigne est l'alliée naturelle de notre île; que, dans toutes les circonstances, elle nous a secourus en vivres et en munitions, et que le roi du Piémont a toujours été l'ami des Corses et de leur cause. Fais donc en sorte que cette expédition s'en aille en fumée. »

Le 8 mars 1793, Bonaparte fut promu au grade de capitaine commandant dans le 4e régiment d'artillerie, et, pour la première fois, son nom figure dans l'almanach national de la même époque, sous cette forme : *Buonaparte.* Dès ce moment, nous allons le voir s'élever de grade en grade avec une rapidité extraordinaire. Les ailes ont poussé à l'aiglon d'Auxonne, de La Fère et de Valence, des ailes de la plus grande envergure, et l'aiglon menace de devenir un aigle immense. On le voit aussi, dès cette époque, prendre un intérêt passionné à la cause de la Révolution et à tout ce qui touche à la France. Jusqu'à ce jour, il avait été Corse; la Révolution le fit Français : le voilà tout à fait des nôtres.

Après l'expédition malheureuse de la Sardaigne, il avait rejoint à Corte son bataillon, où il apprit sa promotion et, peu après, l'acte du 2 avril 1793, par lequel la Convention nationale mandait à sa barre le général Paoli, dénoncé comme traître, ainsi que Pozzo di Borgo, alors procureur général syndic du département de la Corse, et nommait commissaires en Corse les représentants du peuple Lacombe-Saint-Michel, Delcher et Salicetti, qu'elle autorisait à faire arrêter Paoli s'ils le jugeaient à propos. Paoli n'obéit pas au décret de la Convention; il lui écrivit toutefois une très-longue lettre, où il essayait de se justifier et où il offrait, si la Convention jugeait « ce nouveau sacrifice » nécessaire, de s'éloigner de la Corse. Mais déjà il avait résolu d'abandonner la France, et il s'en était ouvert à ses amis et, entre autres, à Napoléon. Il crut un moment pouvoir lui faire partager son opinion. Il lui peignit sous les plus noires couleurs la situation de la République; il lui parla de l'anarchie dans laquelle la France était plongée, de l'heureuse constitution de l'Angleterre, des brillantes récompenses que lui vaudrait son génie s'il consentait à seconder son dessein de livrer la Corse aux Anglais; il essaya, en un mot, de le séduire. Mais Bonaparte, avec son énergique esprit, sa précoce et pénétrante sagacité, et, disons le mot, son républicanisme, rejeta sans hésiter un seul instant les propositions de Paoli, au grand étonnement de ce dernier. Ce ne fut pas sans une extrême surprise que Paoli entendit ce jeune officier de vingt-quatre ans, qui jusque-là avait amèrement enduré la sujétion de la Corse à la France, rétorquer avec fougue, vivement et franchement, tous ses arguments. « Eh! quoi! se séparer maintenant de la France! nous ne ferons jamais cela! Nos plus chers intérêts, nos habitudes, nos coutumes, l'honneur, la gloire, nos serments solennels, tout enfin exige que la Corse soit, oui, soit française! L'anarchie actuelle, fille de la grande Révolution, ne peut être qu'éphémère. Tout doit changer, l'ordre renaîtra infailliblement; les lois se modèleront sur les idées du siècle, et la France, avant peu, s'élèvera majestueusement au comble de la gloire. Moi! l'abandonner! Vous, général, vous, parler de se livrer à l'Angleterre! la vénale Angleterre, protectrice des peuples libres! Ah! quelle erreur! Et puis, l'éloignement, la langue, notre caractère, les dépenses énormes, incalculables, qu'il faudrait faire, tout s'oppose impérieusement à notre réunion avec la reine qui tyrannise les mers et les terres qui ne lui appartiennent pas! » Jusque-là, il avait été Corse; la Révolution française, nous le répétons, l'avait fait Français et républicain.

Conclusion : malgré tout, en dépit de tout ce qui pourra s'ensuivre, le nom glorieux de Bonaparte est et reste à jamais rivé à la Révolution; et Lodi, Arcole, Castiglione, les Pyramides, Aboukir, etc., etc., sont des victoires républicaines.

A cette sortie imprévue, Paoli, déconcerté et presque hors de lui, regardant Napoléon de travers, lui tourna le dos sans dire un mot, et rentra dans son cabinet, dont il ferma brusquement la porte, laissant Napoléon seul dans la pièce où avait eu lieu l'entretien. Connaissant le caractère bilieux et vindicatif de Paoli, Napoléon comprit ce que cette attitude et ce regard voulaient dire; il sentit que Paoli ne laisserait pas partir librement de Corte celui dont il avait en vain voulu faire un complice, et qu'il devait considérer désormais comme un ennemi. Dans ces conjonctures, Bonaparte jugea qu'il était prudent de ne pas perdre une minute. Il monta donc à cheval et sortit précipitamment de Corte, par des sentiers détournés qui lui étaient parfaitement connus. C'est ainsi qu'il arriva, au milieu de la nuit, dans des lieux nommés *Sanguinares*, sortes de makis incultes, fréquentés par les seuls bergers. Il mit pied à terre chez l'un d'eux, un certain Bagaglino, qui gardait depuis longtemps les troupeaux de la famille Bonaparte, et qui était le chef de plusieurs autres bergers des environs. C'est dans cette cabane que Napoléon demeura quelques jours, et qu'il put échapper aux émissaires que l'irascible Paoli avait envoyés pour l'arrêter. De là, il se rendit près d'un des commissaires de la Convention, à Calvi, où s'était déjà réfugiée toute sa famille, que le parti anglais avait obligée de quitter Ajaccio.

Sous l'influence de Paoli, la réaction contre-révolutionnaire qui voulait livrer la Corse à l'Angleterre prenait de moment en moment une plus grande importance. Paoli avait réellement négocié la reddition et la remise de l'île aux Anglais; d'un instant à l'autre, il attendait la flotte anglaise. Pendant que Bonaparte se tenait sur la défensive dans les *Sanguinares*, partout la voix de Paoli était écoutée, partout on désobéissait aux commissaires de la Convention, et, le 27 mai 1793, Paoli était parvenu à réunir une consulte nationale à Corte. Dans cette consulte, dont Paoli fut nommé président, et Pozzo di Borgo secrétaire, on se borna d'abord à prétendre, en termes vagues, qu'on ne s'assemblait que pour résister au parti qui, disait-on, voulait s'opposer au bonheur de la Corse, et on signalait les familles Bonaparte et Arena comme perturbatrices du repos public.

Toutes ces tergiversations avaient ceci pour cause : l'escadre anglaise n'était pas encore en vue, et l'on craignait l'énergie bien connue des commissaires de la République.

La situation de ceux-ci, ainsi que celle des patriotes, devint dès lors très-critique en Corse. Calvi, cependant, n'était point entré dans la conjuration antifrançaise. Toutefois les représentants de la Convention qui s'y trouvaient alors, et que Bonaparte y avait rejoints, désespérant de réduire les adhérents de Paoli par leur seule présence, résolurent d'aller chercher sur le continent des forces nouvelles pour dominer le parti contre-révolutionnaire, et empêcher, s'il en était temps encore, les Anglais de s'emparer de l'île. Ils firent donc embarquer avec eux, à Calvi, Bonaparte et sa famille, pour les soustraire à la fureur de leurs ennemis. Cette colère était telle, qu'à peine la frégate française qui emportait vers Marseille Bonaparte et les siens fut-elle en mer, que leur maison d'Ajaccio était pillée, leurs campagnes dévastées et leurs troupeaux détruits par les fauteurs armés de ce gouvernement, appelé *rebelle* par les républicains, et *gouvernement provisoire* par les partisans du général Paoli. On sait ce qui advint après ce départ des commissaires de la Convention et, avec eux, des familles corses du parti français : la Corse, comme Toulon, fut livrée aux Anglais; mais elle ne devait pas tarder à rentrer dans le giron de la République, et Paoli à se voir contraint lui-même de se réfugier en Angleterre.

Telle fut la rupture de Napoléon et de Paoli. Cependant, chose étrange, malgré la trahison de Paoli envers la France, malgré l'arrestation ordonnée par lui du jeune officier d'artillerie, ces deux grands cœurs ne purent parvenir ni à se haïr ni à se mépriser; au contraire, il y eut toujours entre eux un courant sympathique, né de leur commun amour

du pays natal. Pour les républicains purs de la Convention, Paoli était un traître : aux yeux de Napoléon, il ne fut qu'un patriote égaré, qu'il estima toujours. Et tel était chez le vieux Paoli l'ardent amour de la terre natale, que les victoires de l'enfant d'Ajaccio en Italie et en Egypte le faisaient tressaillir d'aise à Londres; il battait bruyamment des mains et riait dans sa barbe grise à la nouvelle de ses triomphes, comme s'ils eussent été remportés pour sa propre cause. A le voir et à l'entendre, on eût dit qu'ils étaient encore tous deux dans l'intimité où ils avaient autrefois vécu. Lorsque Napoléon fut devenu consul, puis empereur, l'enthousiasme de Paoli ne connut plus de bornes. A chaque nouvelle victoire de son jeune compatriote, il donnait un dîner, auquel Fox ne paraissait pas trop contrarié d'assister. Les choses allèrent si loin, que le ministère anglais s'en émut. C'est à Pitt surtout que cet enthousiasme déplaisait. On en fit des reproches au vieux général corse, complétement fourvoyé, qui répondit : « Vos reproches sont justes ; mais, que voulez-vous? Napoléon est un des miens, je l'ai vu croître, je lui ai prédit sa fortune. Voulez-vous que je déteste sa gloire, et que je ne sois pas fier pour mon pays de l'honneur qu'il lui fait? » Toutes les puissances du monde ne l'eussent pas fait sortir de là.

De son côté, Napoléon portait le plus vif intérêt à ce vieil ami de sa famille et de la liberté corse, qui s'était malheureusement trop effrayé de premières violences rendues inévitables, et dans sa plus haute fortune il a fréquemment exprimé ses sympathies. Il aurait voulu, a-t-il dit lui-même, pouvoir le rappeler, l'associer à ses entreprises et à sa gloire ; mais comment s'y prendre? comment satisfaire à tout, dans l'entraînement de ses conquêtes, emporté comme tant d'autres dans le tourbillon vertigineux où l'avaient lancé ses passions et son génie? Paoli mourut en 1807, dans tout l'enivrement des triomphes du vainqueur d'Austerlitz et d'Iéna, envoyant sans doute sa dernière pensée et son dernier soupir à son jeune et brillant ami.

Peut-être n'a-t-on pas encore assez approfondi le caractère de la lutte entre Paoli et Bonaparte, ces deux génies que l'âge seul séparait et qui, nés au même jour, auraient été si puissants par leur union. Paoli n'a pas été, comme on l'a prétendu à tort, le parrain de Bonaparte; le seul lien qui les unissait était l'amitié du général corse pour Charles Bonaparte, son ancien secrétaire, et l'un de ses partisans les plus zélés. Paoli avait aspiré avec bonheur le vent de la liberté qui soufflait sur la France; il avait compris, dans les longues heures de l'exil, que la Corse ne pouvait se défendre seule contre toutes les ambitions qui s'élevaient autour d'elle, et parfois bien loin d'elle; il acceptait maintenant la domination de la France comme un protectorat d'autant plus doux que son amour-propre était agréablement flatté des honneurs qu'à l'exemple des républiques grecques on lui avait rendus à Paris.

Napoléon, à cette époque encore, était plus Corse que Français; fier des dernières pages si glorieuses de l'histoire de son pays, sur lesquelles rayonnait le grand nom de Paoli, il se fit son ombre, le suivait pas à pas, recueillant ses grands enseignements, et Paoli se prit pour lui de l'affection qu'éprouvent les vieillards pour le talent naissant qui s'incline devant eux.

Mais Paoli appartenait trop au vieux monde qui s'écroulait; il s'effraya de la pente vertigineuse qui emportait son œuvre; 1793 le fit trembler; sa voix n'avait plus, d'ailleurs, sur ses compatriotes, l'influence d'autrefois; il demanda aux Anglais un pouvoir et le respect que la France lui refusait déjà. Bonaparte, au contraire, né au milieu de l'embrasement, s'y précipita avec ardeur, et, laissant Paoli se roidir contre le mouvement, il se sépara de lui. Paoli se prit alors de haine pour son élève dont le rôle venait si subitement de changer, et qui osait lui tenir tête; ce fut une de ces haines terribles et aveugles : si Bonaparte fût tombé entre ses mains, il l'eût certainement fait mettre à mort.

La haine des vieillards ressemble à celle des enfants, elle est oublieuse. Aussi, de nouveau vaincu, rendu à sa solitude de Londres, le vieux lion corse, négligé de ceux même dont il espérait tout, se prit à regretter la France, la France alors régénérée après ses sanglantes épreuves; l'amour de sa patrie, cet amour passionné qui fait aimer le sol et ceux qui l'habitent, se réveilla en lui aussi puissant, aussi ardent qu'aux grands jours de sa lutte contre Gênes; il applaudit aux succès de son ancien ennemi qui n'était plus que son élève, son compatriote, et l'astre couchant salua avec enthousiasme le nouveau soleil qui montait toujours.

Mais revenons à l'an Ier de la République. Au commencement de juin 1793, le lieutenant-colonel des volontaires corses, Bonaparte, obligé de quitter son pays livré aux Anglais, et redevenu simple capitaine d'artillerie dans les cadres réguliers des armées de la République française naissante, arriva à Marseille avec sa famille, fort dépourvu d'argent, et se logea dans les petits appartements de l'hôtel Cypières, rue Lafont. Plusieurs familles corses du parti français, chassées de l'île par la contre-révolution, vinrent aussi chercher l'hospitalité sur le continent, et, le 11 juillet 1793, la Convention nationale, sur la proposition de Collot-d'Herbois, mit à la disposition du ministre de l'intérieur une première somme de 600,000 fr. pour leur être distribuée.

Presque aussitôt après son arrivée à Marseille, *le capitaine Bonaparte reçut l'ordre de* se diriger sur Nice, où se trouvait déjà une partie du 4e régiment d'artillerie, auquel il appartenait. Son ancienneté l'avait porté, comme on l'a vu, au commandement de la 12e compagnie de ce régiment, qui était, à son arrivée, détachée dans les montagnes, et se trouvait en ce moment à trois lieues du camp des Fourches, en face de celui de Braous, alors occupé par l'ennemi; mais il fut autorisé par M. Dujard, chef de brigade du régiment et commandant en chef l'artillerie de l'armée d'Italie, à rester à Nice comme chargé des détails de l'administration de plusieurs compagnies détachées à l'exemple de la sienne. Le capitaine Bonaparte avait avec lui son sergent-major, appelé Dintroz, qui était Franc-Comtois, brave et digne garçon assez instruit et qui avait une belle écriture. Il tenait à merveille les registres du jeune capitaine, qui se prit pour lui d'une véritable affection. Ils se lièrent intimement et se tutoyaient. Cette marque de familiarité se prolongea même entre eux jusqu'après l'époque où Bonaparte fut nommé général en chef de l'armée d'Italie. Il avait conçu à Nice une telle estime pour Dintroz, qu'il lui confia, en entrant en campagne, les fonctions pénibles de conducteur général d'artillerie de cette armée, avec le grade de capitaine. On raconte de cette époque une anecdote qui témoigne au plus haut degré de cette familiarité républicaine et soldatesque.

La veille de la bataille de Castiglione, le général en chef Bonaparte envoya au conducteur général Dintroz l'ordre autographe de lui faire parvenir sur-le-champ deux obusiers de six pouces. On connaît la mauvaise écriture de notre héros. Dintroz ne pouvant déchiffrer le billet, même avec l'aide des nombreux employés qui étaient avec lui au grand parc, se disposait à lui en faire demander l'explication, lorsqu'il le voit accourir au galop, et là s'établit entre eux le dialogue suivant :

BONAPARTE. Pourquoi ne m'as-tu pas encore expédié ce que je t'ai demandé?

DINTROZ (*bégayant selon sa coutume*). Je... je... je... (très-vite) j' n'ai pas pu lire ton billet.

BONAPARTE. Tu es une f.... bête : apprends à lire.

DINTROZ. Et toi, b....., apprends à écrire.

L'ordre fut donné de nouveau, et les obusiers ne se firent pas attendre.

Après cette campagne si brillante, loin de garder rancune à Dintroz, Bonaparte, voulant le récompenser de son zèle et de ses fatigues, lui offrit le grade de chef de bataillon d'artillerie, que celui-ci, malade et épuisé, ne put accepter, et il obtint du général en chef sa *retraite, dont le brevet était accompagné* d'un cadeau de 10,000 fr. Le pauvre et brave Dintroz mourut de consomption en arrivant dans son pays.

Nous nous sommes arrêtés un peu longuement sur cette amitié militaire; c'est parce qu'elle est caractéristique : la bonne confraternité y garde sans mélange son caractère républicain. Vieux amis d'un autre temps, le capitaine et le général ne croyaient pas la discipline violée parce qu'ils se tutoyaient et s'expliquaient en s'envoyant à la tête les épithètes de f.... bête et de b....

Comme si tout devait être agitation et mouvement dans la vie de cet homme extraordinaire, il y avait à peine un mois que le capitaine Bonaparte avait quitté la Corse et qu'il *était à Nice, lorsqu'il reçut du chef de brigade* Dujard l'ordre de partir de Nice sur-le-champ, et de se rendre en poste à Vonges, poudrerie située dans le département de la Côte-d'Or, sur la rive gauche de la Saône, entre Auxonne et Gray. Il devait y inspecter les poudres nécessaires au service de l'armée et en presser l'envoi. Sa mission consistait surtout à empêcher que les fédérés qui s'étaient organisés à Marseille et à Avignon n'employassent ces munitions contre les troupes de la République. L'ordre verbal du chef de brigade Dujard fut porté au milieu de la nuit au capitaine Bonaparte, que l'adjudant chargé de le lui signifier trouva au travail avec Dintroz dans son appartement. Dès le lendemain, il était en route.

Le sort en était jeté. Bonaparte ne devait pas aller à tire-d'aile *jusqu'à Vonges*. Le 5 ou le 6 juillet, il rencontra à Valence l'adjudant général Carteaux, que le délégué de la Convention avait nommé, depuis quelques jours, général de brigade, et qui, à la tête d'une colonne de 2,000 hommes, se disposait à partir de cette ville pour le Midi. Carteaux avait ordre de longer les deux rives du Rhône, afin de s'opposer à la jonction des fédérés de Marseille et de Nîmes, et Bonaparte fut requis par le représentant du peuple Albitte, l'un des trois délégués de la Convention nationale près de l'armée des Alpes, pour servir provisoirement dans la petite armée de Carteaux. Le voilà donc appelé à une tout autre œuvre que celle à laquelle il devait naturellement s'attendre à son départ de Marseille pour Nice, la guerre contre les Austro-Sardes dans les Alpes-Maritimes. Patience, cela viendra. Il s'agit maintenant d'avoir raison des fédérés du Midi, rebelles à la République, puis, après, des Anglais dans Toulon, œuvre plus difficile et qui sera le vrai commencement de cette étonnante fortune.

Albitte avait été délégué par ses collègues, Dubois-Crancé et Gautier, pour accomplir la première de ces œuvres; ses pouvoirs étaient très-étendus, car, le 17 juillet 1793, ce proconsul avait annoncé à la Convention, comme chose toute naturelle de sa part, qu'il venait d'élever l'adjudant général Carteaux au grade de général de brigade. Bonaparte, ainsi requis, se rangea provisoirement sous les ordres du général Carteaux. Voilà donc le jeune capitaine attaché à l'artillerie de l'armée de celui-ci. Nous ne le suivrons pas dans tous les détails des premières opérations auxquelles il prit part dans cette campagne; nous n'en marquerons que les points principaux. Le conventionnel Albitte, suivant l'usage, fit partie de l'expédition et l'anima de sa présence. Médiocre était sa capacité; mais l'esprit et le courage du temps vivaient en lui, et il ne faillit pas à ses devoirs. Dès le 14 juillet, à cinq heures du soir, le général Carteaux, le représentant Albitte et le jeune Bonaparte faisaient leur entrée dans la citadelle du Saint-Esprit, que venaient d'évacuer devant eux les rebelles du département du Gard. L'armée républicaine poursuivit sa marche en passant par Orange. Elle était divisée en deux ailes : l'une, dont l'artillerie était commandée par le capitaine Bonaparte, longeait la rive droite du Rhône; l'autre, que commandait Carteaux en personne, s'avançait le long de la rive gauche. Le 25 juillet, l'une et l'autre étaient en vue d'Avignon. Le général Carteaux, ayant sommé inutilement les insurgés qui occupaient la ville de livrer la place aux troupes de la République, l'attaqua résolûment, bien que son armée fût de beaucoup inférieure à celle des fédérés; mais sa colonne ne fut pas la seule à agir. Il savait que celle de droite venait d'entrer sans résistance à Villeneuve-lès-Avignon, et il envoya à Bonaparte l'ordre d'opérer avec l'artillerie qu'il commandait. Bonaparte, qui ne demandait pas mieux, plaça ses deux pièces de quatre en batterie sur un emplacement d'où l'on découvrait très-bien la plate-forme du rocher d'Avignon, sur laquelle les insurgés avaient établi leur artillerie de siége, et il pointa lui-même ses canons. Au premier coup, il démonta une pièce des assiégés; au second, il tua un de leurs canonniers et cassa le bras à un autre. A ces ravages, les insurgés, voyant qu'ils ne pouvaient pas lutter contre l'artillerie républicaine, cessèrent leur feu, qu'ils dirigeaient d'ailleurs assez mal; ils évacuèrent la ville en désordre et se retirèrent sur Saint-Remy. Le général Carteaux entra dans Avignon avec sa colonne ce jour-là même (25 juillet 1793), tandis que la colonne de droite resta sur l'autre rive du Rhône, à Villeneuve-lès-Avignon, jusqu'au lendemain 26 ou au surlendemain 27 juillet. Ce jour-là, Bonaparte reçut des représentants du peuple en mission dans les départements méridionaux l'ordre de revenir sur la gauche, pour marcher avec un détachement de 200 hommes du 59e régiment, ses 20 artilleurs et ses deux pièces, sur Tarascon, ce qu'il fit avec l'entrain que les hommes de sa trempe mettaient à tout en ce temps-là. Le 28 juillet 1793, il entrait sans résistance dans Tarascon, au cri de : *Vive la République !*

Le politique commençait à se dessiner en lui; une circonstance va le prouver. Beaucaire n'est, comme on sait, séparé de Tarascon que par le Rhône, sur lequel il y avait alors un pont de bateaux. Le lendemain 29, Bonaparte se fait annoncer aux autorités de Beaucaire, rendez-vous des insurgés du Gard, et se met en marche avec 100 hommes et ses deux canons. A la vue de cette troupe marchant sur le pont, Bonaparte en tête, des cris répétés de : *Vive la République !* sont poussés par un groupe de citoyens rassemblés sur la rive droite du fleuve. On les prend pour des fédérés, car ce cri était alors commun aux deux partis. En un instant les pièces sont braquées, et l'on allait faire feu, quand un délégué des représentants du peuple accourt et dit : *Arrêtez ! ils sont des nôtres. — Ah! c'est différent; c'est très-bien*, répond Bonaparte d'un air très-satisfait; car, comme nous aurons l'occasion de le voir, il lui répugnait extrêmement d'avoir à tirer le canon contre des poitrines françaises. Alors la petite troupe républicaine entra à Beaucaire sans avoir à combattre.

Ce même soir 29 juillet 1793, le capitaine Bonaparte soupa dans une auberge de Beaucaire avec des négociants de Montpellier, de Nîmes et de Marseille. C'était à l'époque de la foire. Vers la fin du repas, il s'engagea, entre le jeune militaire et les négociants, une discussion politique sur la situation de la France; les convives avaient chacun une opinion différente, qu'ils soutenaient avec chaleur; et c'est cette discussion, d'ailleurs très-convenablement menée de part et d'autre, qui fait le sujet du mémorable et célèbre écrit de Bonaparte, intitulé : le *Souper de Beaucaire*, qu'il publia quelques jours après à Avignon, avec l'autorisation des représentants du peuple en mission dans le Midi, auxquels il l'avait communiqué.

C'est ce *Souper*, où les opinions républicaines de Bonaparte sont catégoriquement exposées, qui forme le sujet du petit croquis ci-contre. Inutile, ce nous semble, d'indiquer laquelle de ces quatre physionomies est celle de notre héros.

Nous ne suivrons point Bonaparte pas à pas dans le reste de cette rapide campagne, où les troupes du général Carteaux, agissant au nom de la République, arrivèrent à dissoudre l'insurrection des fédérés. Il nous suffira de dire qu'après avoir rétabli et consolidé l'autorité de la Convention à Beaucaire, Bonaparte repassa le Rhône, se porta sur Arles, et rejoignit le 8 août le général Carteaux à Saint-Martin-de-la-Crau. Mais il avait gagné les fièvres dans le Delta du Rhône, et, quelques jours après, c'est-à-dire dans la première quinzaine d'août, il sentit le besoin de prendre du repos, et se rendit au quartier général à Avignon, où il logea chez M. Bouchet, négociant. *Toujours actif*, et pouvant dire comme le grand poëte de l'Italie :

I miei pensier in me dormir non puono,

« Mes pensées ne peuvent pas dormir en moi, »

il consigna, dans la brochure le *Souper de Beaucaire*, la conversation qu'il avait eue dans cette ville le 29 juillet précédent, et l'état des opinions dans le Midi. Cet écrit, émanant d'un si jeune homme et composé dans de telles circonstances, est remarquable surtout par la sagacité des vues militaires et politiques; il est d'un bout à l'autre plein de modération et de bon sens; et tout ce que, à cette date, l'éloquent convive concevait de succès pour la cause qu'il avait embrassée et qui semblait si compromise aux yeux des insurgés, s'est réalisé de point en point.

C'est en août 1793 que le jeune auteur sollicita et obtint des représentants du peuple en mission dans le Midi l'autorisation de faire imprimer le *Souper de Beaucaire* par M. Marc Aurel de Valence, nommé imprimeur en chef de l'armée du Midi le 19 juillet 1793, et qui se trouvait en ce moment à Avignon avec une imprimerie ambulante. Bonaparte fut heureux de retrouver le père Aurel, une de ses vieilles connaissances de Valence. L'impression fut exécutée aux frais du trésor national.

C'était, en effet, une publication utile à répandre pour l'apaisement des esprits, et l'on ne doit pas être surpris que les délégués de la Convention l'aient compris de cette manière. Ainsi Bonaparte défendait alors la grande cause patriotique, non-seulement de l'épée, mais de la plume, *ense et calamo*.

Les particularités relatives à cet opuscule nous ont paru, à double titre, dignes d'être rappelées, et nous comprenons que le prote qui en avait conservé le manuscrit signé par l'auteur y ait attaché quelque prix. Les exemplaires imprimés à Avignon en août 1793 sont devenus introuvables. Diverses causes y ont contribué. On dit, en effet, que Napoléon voulut plus tard le retirer du commerce; mais on peut en attribuer à des causes plus naturelles la disparition presque entière. Tout le monde sait avec quelle facilité les brochures, ce qu'on appelle les *plaquettes* dans le commerce de la librairie, deviennent en peu de temps très-rares, sinon introuvables. D'après la lettre suivante de Louis Bonaparte, datée de Paris 4 germinal an VII (24 mars 1799), on pourrait penser que Bonaparte voulait lui-même, dès ce temps-là, retirer le *Souper de Beaucaire* du commerce de la librairie. Cette lettre est assez curieuse, ce nous semble, et clora, comme il le mérite, cet historique de la brochure du républicain Bonaparte.

« Paris, 4 germinal an VII.

« *Louis Bonaparte, aide de camp du général en chef de l'armée d'Orient, au citoyen Aurel, imprimeur-libraire à Avignon.*

» C'est chez vous, citoyen, qu'a été imprimée » en 1793 une brochure ayant pour titre le » *Souper de Beaucaire*. Si vous pouviez m'en » envoyer plusieurs exemplaires, je vous en » ferais passer aussitôt le prix.

» Salut et fraternité, Louis BONAPARTE,

« Rue du Rocher, no 505, près la barrière de Monceau. »

L'adresse porte :

« Au citoyen Aurel, imprimeur-libraire à » Avignon, département de Vaucluse. »

Voici le début de cette brochure, remarquable à plus d'un titre :

« Je me trouvais à Beaucaire le dernier jour » de la foire : le hasard me fit avoir pour con» vives, à souper, deux négociants marseil» lais, un Nîmois et un fabricant de Montpel» lier. Après plusieurs moments employés à » nous reconnaître, l'on sut que je venais » d'Avignon et que j'étais militaire. Les esprits » de mes convives, qui avaient été toute la » semaine fixés sur le cours du négoce qui » accroît les fortunes, l'étaient dans ce mo» ment sur l'issue des événements présents, » d'où en dépend la conservation; ils cher» chaient à connaître mon opinion, pour, en » la comparant à la leur, pouvoir se rectifier » et acquérir des probabilités sur l'avenir, qui » nous affectait différemment; les Marseillais » surtout paraissaient être moins pétulants : » l'évacuation d'Avignon leur avait appris à » douter de tout; il ne leur restait qu'une » grande sollicitude sur leur sort. La confiance » nous eut bientôt rendus babillards, et nous » commençâmes un entretien à peu près en » ces termes... »

Suit un dialogue où les convives prennent tour à tour la parole, avec ces mots à chaque changement d'interlocuteur : le NIMOIS... le MARSELLAIS... le FABRICANT DE MONTPELLIER; quant à l'auteur, il se désigne toujours par ce mot : le MILITAIRE. Est-il besoin de dire que c'est ce dernier qui tient presque constamment le dé de la conversation? Il a

affaire à des esprits prévenus, mais non endurcis. La Convention a soulevé des défiances, a éveillé des craintes, surtout dans nos départements du Midi ; on y fait le signe de la croix quand on entend prononcer les noms de nos grands révolutionnaires. Bonaparte, dont l'esprit droit est loin de partager ces préjugés, répète sur tous les tons ce mot à ses convives : « Confiance, confiance, confiance ; laissez à la Révolution le temps de grandir ; est-il juste de mettre en doute la vigueur future de l'enfant qui vient de naître ? » Toutes ces raisons, auxquelles l'uniforme militaire et ce ton bref, sûr de lui-même, que tout le monde connaît, portent la conviction dans les esprits, et le curieux écrit se termine par ces mots :

« LE MILITAIRE. Croyez-moi, Marseillais, secouez le joug du petit nombre de scélérats qui vous conduisent à la contre-révolution ; rétablissez vos autorités constituées, acceptez la Constitution ; rendez la liberté aux représentants ; qu'ils aillent à Paris intercéder pour vous ; vous avez été égarés. Il n'est pas nouveau que le peuple le soit par un petit nombre de conspirateurs et d'intrigants ; de tout temps, la facilité et l'ignorance de la multitude ont été la cause de la plupart des guerres civiles.

» LE MARSEILLAIS. Eh ! monsieur, qui peut faire le bien de Marseille ? Seront-ce les réfugiés qui nous arrivent de tous les côtés du département ? Ils sont intéressés à agir en désespérés. Seront-ce ceux qui nous gouvernent ? ne sont-ils pas dans le même cas ? Sera-ce le peuple ? Une partie ne connaît pas sa position, elle est aveuglée et fanatisée ; l'autre partie est désarmée, suspectée, humiliée ; je vois donc, avec une profonde affliction, des malheurs sans remède.

» LE MILITAIRE. Vous voilà enfin raisonnable ; pourquoi une pareille conversion ne s'opérerait-elle pas sur un grand nombre de vos concitoyens qui sont trompés et de bonne foi ? Alors Albitte, qui ne peut que vouloir épargner le sang français, vous enverra quelque homme loyal et habile ; on sera d'accord, et, sans s'arrêter un seul moment, l'armée ira sous les murs de Perpignan faire danser la carmagnole à l'Espagnol enorgueilli de quelques succès, et Marseille sera toujours le centre de gravité de la liberté, ce sera seulement quelques feuillets qu'il faudra arracher à son histoire. »

Puis, l'auteur de la brochure conclut en ces termes :

« Cet heureux pronostic nous remit en humeur ; le Marseillais nous paya de bon cœur plusieurs bouteilles de vin de Champagne qui dissipèrent entièrement les soucis et les sollicitudes. Nous allâmes nous coucher à deux heures du matin, nous donnant rendez-vous au déjeuner du lendemain, où le Marseillais avait encore bien des doutes à proposer, et, moi, bien des vérités intéressantes à lui apprendre. »

. . . .

. . . .

Ainsi donc, comme le jeune Bonaparte lui-même le sentait, toute la France était alors plus ou moins républicaine ; elle n'avait qu'un cœur, seulement ce cœur ne battait pas également partout : les pulsations étaient rapides à Paris, lentes en province : Toulon, Marseille, Lyon, Avignon, Nîmes, Montpellier, Beaucaire trouvaient que la Convention allait trop vite en besogne. C'est ce que montre la brochure du *Souper de Beaucaire*, avec une grande franchise d'allure et une admirable lucidité de raisonnement. Nous avons là, sur notre bureau, cette brochure, devenue à peu près introuvable en librairie et dont l'importance historique et politique n'échappera à personne. Notre intention était d'abord de la donner en entier, et si nous renonçons à la publier, c'est uniquement à cause de son étendue, et parce que ces pages ralentiraient un récit dont le principal mérite doit être la concision et la rapidité. Ce n'est nullement, comme quelques-uns pourront le croire, la crainte de déplaire qui arrête notre plume. Le *Grand Dictionnaire* a pris pour règle de ne jamais s'abandonner à une critique, à une opposition de parti pris. Il n'est que l'humble serviteur, l'instrument passif de l'histoire ; contrairement à un adage bien connu, il raconte non pour plaire, mais pour prouver, et comme aucune intention méchante ne se cache au fond de son encrier, il n'a besoin ni de ruser ni de dissimuler. De même que le bœuf, attaché à sa charrue, creuse un sillon droit et profond, sans s'inquiéter des racines malfaisantes que le tranchant du fer détruit ; ainsi le *Grand Dictionnaire* tend simplement à déraciner les erreurs et les préjugés qui ont envahi le domaine de l'histoire.

Bonaparte, remis de son indisposition, partit en poste d'Avignon le 22 avril 1793, avec l'agrément des délégués de la Convention, pour aller remplir à Auxonne ou à Vonges la

SOUPER DE BEAUCAIRE.

mission dont il avait été primitivement chargé. Vers le 28 août, il était à Auxonne, et c'est là que, le 3 septembre, il apprit la trahison qui avait livré Toulon aux ennemis de la France. Les Anglais en avaient pris possession le 27 août. Cet événement fut connu au camp devant Lyon le 1er septembre, et on n'en fut instruit à Auxonne que deux jours après. Bonaparte prit, sur cette nouvelle, une détermination qui témoigne de son esprit d'initiative ; il partit spontanément pour Paris, sans autorisation, de son chef, parvint à s'aboucher avec les membres du comité de Salut public, et obtint d'eux l'ordre de commander provisoirement l'artillerie du siége de Toulon.

Il n'était toujours que capitaine de l'arme, et n'avait que vingt-quatre ans et un mois, même un peu moins : on était au 12 ou au 13 septembre 1793. Il partit en poste de Paris et arriva rapidement à Lyon, où il s'embarqua aussitôt dans un bateau commandé par un nommé Benoît Mathieu de Condrieux, qui le conduisit jusqu'à Avignon. D'Avignon, Bonaparte se rendit en toute hâte à Ollioules, quartier général de l'armée de siége, où il arriva le 1er vendémiaire an II (22 septembre 1793). Il s'empressa d'aller faire une visite et de présenter ses lettres de service au général Carteaux, qui était le commandant en chef de cette armée. Comme on le voit, la trahison de Toulon lui tenait au cœur.

Ici commence une sorte d'épopée bizarre, où l'on voit l'impéritie d'un chef d'un âge mûr lutter maladroitement contre la capacité précoce d'un jeune homme de vingt-trois ans ; épopée tout à la fois sublime et burlesque, grâce à la présomption comique du chef et aux soudaines illuminations du subordonné.

En présentant des lettres de service signées par les membres du comité de la guerre de la Convention, et où le nom de Carnot se trouvait, Bonaparte ne pouvait être mal reçu. Il aborde l'officier général, homme magnifique, doré depuis les pieds jusqu'à la tête. « C'était bien inutile, dit Carteaux avec une prétention superbe en caressant sa moustache ; nous n'avons plus besoin de rien pour reprendre Toulon. Malgré cela, soyez le bienvenu ; vous partagerez demain la gloire de le brûler sans en avoir pris la fatigue. » Le général Carteaux, comme un homme sûr de son fait, donna rendez-vous au jeune officier pour le lendemain, au jour naissant, *afin de lui faire voir quelque chose de bon*. Bonaparte n'eut garde d'y manquer, et Carteaux le mena, d'un air triomphant, à une batterie dont il avait lui-même indiqué la direction dans le but louable d'incendier la flotte anglaise. Cette curieuse batterie n'avait pas moins d'une lieue d'étendue ; les canons y étaient disposés de distance en distance en dehors des gorges d'Ollioules, sur la droite et à deux mille toises de la mer ; c'était cette batterie sans pareille qui devait agir et incendier les vaisseaux anglais mouillés à plus de quatre cents toises du rivage. Après une discussion de quelques instants, il fallut, on le pense bien, renoncer à entreprendre cette belle opération, et Toulon ne fut nullement *brûlé* ce jour-là. Dès ce même jour 24 septembre, Bonaparte reconnut toute l'importance du Caire, position restée inoccupée ; il vit, avec son œil d'aigle, que c'était de là qu'on pouvait dominer Toulon, et il dit avec assurance à Carteaux que s'il voulait s'établir en force sur ce point et y faire placer, sans perdre une minute, de nombreuses batteries, il répondait de le faire entrer dans Toulon. Carteaux parut se rendre à cet avis ; mais il ne prit que des demi-mesures ; il envoya 400 hommes pour occuper la position du Caire. Les Anglais, qui, comme Bonaparte, avaient compris toute l'importance de cette position, résolurent de l'occuper eux-mêmes ; quelques jours après, ils envoyèrent 4,000 hommes, qui en chassèrent aisément les 400 Français, et élevèrent le fort Murgrave sur ce promontoire du Caire qui, comme l'avait vu sur-le-champ Napoléon, était la vraie clef de Toulon. Ainsi, grâce à l'impéritie de Carteaux, c'étaient les ennemis qui profitaient des savantes combinaisons de Bonaparte. Carteaux n'ordonna pas même une attaque générale des Anglais pour les empêcher de poursuivre les travaux commencés. Ils purent, pour ainsi dire en paix, travailler pendant un mois à fortifier cette formidable redoute, qui devait être notre pierre d'achoppement, et dont la prise seule nous permit bien tard de nous rendre maîtres de Toulon. Aucun effort, disons-nous, ne fut même tenté par le général Carteaux pour interdire à l'ennemi de faire là ce qui devait nous coûter tant à recouvrer. Bonaparte ne cessait de lui dire que cette position ruinait toutes les espérances d'une prise immédiate de Toulon, et qu'on laissait ainsi prendre aux ennemis une position formidable. Carteaux, plein de confiance, bien qu'il pût voir les ingénieurs anglais tracer les premiers linéa-

ments de ce qui devait être le fort Murgrave, répondait avec aplomb aux représentations que lui faisait Bonaparte : « Tranquillise-toi; quand je croirai utile de débusquer les ennemis, ils partiront. »

On ne riait de rien dans ces jours solennels, et Bonaparte, jeune, n'était pas rieur de sa nature. Il s'affligeait de l'ignorance du général en chef; il en craignait les suites fâcheuses pour l'armée de siége; mais il ne pouvait rien contre son supérieur, dont les plans fantastiques contrariaient incessamment les siens.

On peut dire que le général en chef Carteaux accumula fautes sur fautes dans ce commandement du siége de Toulon.

Notre intention, on le conçoit, ne saurait être de donner ici l'histoire détaillée de ce siége, et d'en suivre jour par jour les péripéties. Il nous suffira de dire que, jusqu'au moment ou Carteaux cessa d'y commander, Bonaparte s'y vit perpétuellement contrarié par l'ignorance et la présomption du général en chef, brave homme au demeurant, mais dont les procédés militaires parurent, dans le temps, les plus étranges du monde aux juges compétents.

On en raconte, en effet, des traits incroyables. Ainsi Carteaux proposa un jour à Bonaparte d'établir sur une hauteur, entre le fort Malbousquet et les forts Rouge et Blanc, tous trois occupés par les Anglais, une batterie qui les mitraillerait à la fois; il fit mieux, il lui *ordonna* de faire construire cette batterie. Les militaires expérimentés savent que c'est en plaçant contre un fort trois ou quatre batteries dont les feux convergent, que le feu de l'assiégeant peut avoir l'avantage sur celui de l'assiégé; ils savent également que de faibles batteries, construites à la hâte, ne peuvent rien contre des batteries établies avec soin et le relief de la fortification permanente. Il fut impossible à Bonaparte de faire comprendre à Carteaux que la batterie qu'il ordonnait de construire serait rasée en un quart d'heure, et que les canonniers en seraient tous tués. Force fut cependant à Carteaux de retirer cet ordre impossible à exécuter.

Une autre fois, il voulait faire construire une batterie sur la terrasse d'une maison de campagne, mais cette terrasse était si étroite que, par l'effet du recul, les canonniers ne pouvaient manquer d'être écrasés par les débris de la maison.

On n'en finirait pas si l'on voulait rapporter tous les faits du même genre qui illustrèrent devant Toulon le commandement de ce général en chef, si peu digne de l'être. Bonaparte était renversé par la tactique militaire de Carteaux, et déjà sans doute il méditait ce mot célèbre qu'il devait prononcer en Espagne : « Il (Sébastiani) me fait marcher de » surprise en surprise. »

On peut dire avec justice que tout ce qui s'exécuta de bien à ce siége, sous le commandement de Carteaux, fut fait pour ainsi dire en dépit de Carteaux, par Bonaparte, qui ne lui obéissait que dans la rigoureuse mesure hiérarchique exigée par la discipline militaire, dont le jeune officier, malgré les bouillonnements de son naissant génie, avait un sentiment très-profond.

C'est ainsi que, dès son arrivée, Bonaparte fit élever, presque malgré son général en chef, les batteries qu'il baptisa *lui-même* de la *Montagne* et des *Sans-culottes*, batteries qui jouèrent un si grand rôle durant le siége, et ne cessèrent de jeter l'alarme parmi les assiégés. Le feu en était épouvantable : les premières chaloupes anglaises furent coulées bas, quelques frégates furent démâtées, quatre vaisseaux de ligne furent si fort endommagés, qu'ils durent entrer dans le bassin pour y être réparés.

Ce fut pendant la construction d'une de ces batteries que Bonaparte, ayant besoin de dicter un ordre, demanda un homme qui sût écrire. « *Présent, capitaine,* » répondit un sergent d'un bataillon de la Côte-d'Or. Comme il achevait d'écrire sur l'épaulement de la batterie, un boulet ennemi, qui venait de frapper à côté, le couvrit de terre, lui et son papier. *Bon!* dit le secrétaire improvisé; *je n'aurai pas besoin de sable.* C'était Junot. Cette preuve de sang-froid fut l'origine de sa fortune. Bonaparte prit aussitôt le sergent en amitié, et ce sergent devint successivement officier, chef de bataillon, aide de camp, général, enfin duc d'Abrantès. On sait que pareille chose arriva au siége de Stralsund, à Charles XII et à son secrétaire. C'est identique, seulement c'est tout le contraire, comme disait le caporal instructeur faisant exécuter l'exercice de flanc droit et de flanc gauche : l'exclamation de terreur du Suédois, en passant par la bouche du soldat bourguignon, s'était changée en un mot plaisant.

A propos de ce fameux siége de Toulon, *première page d'une grande histoire*, nous allons rapporter encore un fait excessivement honorable, où la calomnie joue, comme partout, un bien vilain rôle.

Un jour, un canonnier ayant été tué à une batterie, Bonaparte arracha le refouloir de ses mains et se mit à charger lui-même dix ou douze coups. Quelques jours après, il était couvert d'une gale très-maligne : le canonnier mort en était infecté. Bonaparte apprit ce détail de son adjudant, le brave Muiron, tué depuis, colonel aide de camp du général Bonaparte, auquel il sauva la vie, au prix de la sienne, en le couvrant de son corps, à la bataille d'Arcole, le 16 novembre 1796.

Entraîné par l'ardeur de sa jeunesse et par sa passion pour le service, Bonaparte se contenta d'un léger traitement. Le mal sembla disparaître; il n'était que rentré. Cette maladie cutanée, gagnée devant Toulon au service de la République, affecta longtemps la santé de Napoléon; mais la cause en était si glorieuse, qu'on rougit en songeant aux cruelles épigrammes qu'elle devait inspirer plus tard (1814) aux royalistes. De telles armes, si lâchement empoisonnées, ne blessent que les mains qui ont le courage de s'en servir.

Cependant, et malgré Carteaux, la liberté d'action de Bonaparte devenait de jour en jour plus grande. Il y avait à peine quinze jours qu'il était arrivé, et déjà tout le monde, hors le général en chef, semblait disposé à ne suivre que ses avis. Gasparin et Salicetti, délégués de la Convention, qui présidaient aux opérations du siége, l'écoutaient avec déférence; Gasparin surtout en faisait les plus grands éloges et lui donnait, malgré sa jeunesse, les marques d'une sorte de respect bienveillant, qui allèrent profondément au cœur du jeune officier. Il s'en souvint dans son testament de Sainte-Hélène, bien qu'il ne fût resté que quelques jours avec ce représentant, qui mourut le 11 novembre suivant. Dans le sein du conseil, Gasparin appuyait toujours les avis du jeune officier et les soutenait contre ceux de Carteaux.

A partir du 9 octobre 1793, jour de la prise de Lyon par l'armée des Alpes, le secours que la soumission de cette ville permettait d'envoyer donna l'espoir d'une prompte réduction de Toulon, et Bonaparte fit tout ce qu'il put pour hâter cette reddition. Le 15 octobre, il soutint opiniâtrément au conseil que le vrai point d'attaque était le fort *Murgrave*, appelé par les Anglais le *Petit-Gibraltar;* que *Toulon était là*, ajoutant que soixante-douze heures après la prise de ce fort, l'armée de siége aurait recouvré Toulon. Là-dessus, Carteaux, appelé à donner son avis, répondit que la chose valait peut-être la peine d'être examinée; et, après huit jours de profonde méditation, il envoya l'ordre suivant à son jeune subordonné :

« Le commandant de l'artillerie *foudroiera* Toulon pendant trois jours, et le quatrième, je ferai attaquer la ville par trois colonnes. » Ce mot souligné sonnait admirablement dans une bouche républicaine.

Ce ton d'assurance de Carteaux rappelle parfaitement — avec une légère nuance que le lecteur saisira — celui que prendra plus tard le général en chef de l'armée d'Italie, en se parlant à lui-même. La scène se passe dans son cabinet des Tuileries; le premier consul est couché tout de son long sur une carte, et il s'écrie, en présence de son secrétaire, qui l'écoute avec surprise : « Ce pauvre M. de » Mélas passera par Turin... il se repliera vers » Alexandrie... Je passerai le Pô... je le joindrai sur la route de Plaisance, dans les » plaines de la Scrivia... et je le battrai là, » là!... » Et, en disant ces mots, il piquait une épingle à San-Giuliano (village qui se trouve dans la plaine de Marengo). La suite prouvera que c'était là une vision extraordinaire de l'avenir.

Cette héroïque résolution, le foudroiement de Toulon, fut le coup de grâce du pauvre Carteaux. L'ordre pittoresque du général en chef et le projet de Bonaparte furent expédiés au comité de Salut public par un courrier extraordinaire, dépêché par Gasparin lui-même, et Carteaux fut immédiatement révoqué.

Un dernier mot sur ce type curieux de nos armées de la République. Le général était accompagné de Mme Carteaux, femme de bon sens. Son mari lui faisait en particulier des doléances sur ce que son autorité semblait tomber de ses mains dans celles de Bonaparte. « Laisse faire ce jeune homme, répondait Mme Carteaux; il en sait plus que toi, et il ne te demande rien. Ne te rend-il pas compte exactement de tout? la gloire te reste, et, s'il fait des fautes, elles seront pour lui. » Dans une autre circonstance, elle lui disait : « Ne t'y trompe pas : Bonaparte a trop d'esprit pour rester longtemps un sans-culotte. — Citoyenne Carteaux, répliqua le général en se redressant fièrement, car il se sentait blessé dans son amour-propre; citoyenne Carteaux, c'est donc à dire que nous sommes tous des bêtes? — Je ne dis pas cela, mon ami, reprit-elle sur le ton d'Alceste à Oronte; je dis seulement que ce jeune homme ne te ressemble en aucune manière. »

Gasparin tomba malade sur ces entrefaites, et partit pour Orange, son pays, où il mourut presque aussitôt.

Carteaux avait commandé en chef devant Toulon depuis fin août jusqu'au 6 novembre, c'est-à-dire pendant deux mois et six jours; et Bonaparte avait servi sous lui du 23 septembre au 6 novembre, c'est-à-dire pendant quarante-cinq jours.

Bonaparte, qui avait appris à estimer Carteaux, comme homme et comme républicain, a dit plus tard de lui que ce n'était pas un méchant homme, mais un officier très-médiocre. Il ne lui garda nullement rancune des rapports tendus qu'ils avaient eus au siége de Toulon, et, devenu premier consul, il le nomma d'abord administrateur général de la loterie, puis administrateur de la principauté de Piombino. Carteaux exerçait de nouveau les fonctions d'administrateur de la loterie, lorsque, le 17 mars 1804, il écrivit à Bonaparte la lettre suivante, qui a passé sous nos yeux à la vente de la collection Villenave : « Général premier consul, comme dit le proverbe, *où l'on trouve son bien on le reprend*. C'est à ce titre que j'ai accepté de vous offrir, d'après la soumission ci-jointe des actionnaires d'Avignon, la somme de 166,650 francs qu'ils vous restituent sous le titre précieux de don à la patrie pour les frais de la guerre. Une telle offrande répugnera peut-être à votre cœur, mais je crois que, sans blesser ni votre religion ni votre honneur, vous pouvez accepter. » Le premier consul accepta et fit verser la somme au trésor public. Carteaux, qui n'avait jamais su s'enrichir dans les diverses fonctions qu'il avait exercées, et qui était devenu infirme, fut mis à la retraite à son retour d'Italie, et reçut de celui dont il avait été autrefois le supérieur une pension de 3,000 fr. sur la cassette particulière de Napoléon. Cet honnête républicain mourut au mois d'avril 1813. Comme on le voit, le ciel lui avait accordé vingt ans pour méditer sur la prédiction de la citoyenne Carteaux.

Enfin, le 17 novembre 1793, le général français Dugommier vint prendre le commandement du siége de Toulon. Napoléon, à Sainte-Hélène, a fait de ce général ce bel éloge : « Il avait toutes les qualités d'un vieux militaire; extrêmement brave de sa personne, » il aimait les braves et en était aimé. Il était » bon, quoique vif, très-actif, juste; avait le » coup d'œil militaire, du sang-froid et de l'opiniâtreté dans le combat. »

Il n'y a ici que cinq lignes; mais cela peint.

Dès la première entrevue, le vieux général et le jeune officier d'artillerie s'entendirent à merveille et se parlèrent comme s'ils s'étaient connus toute leur vie. Ils poussèrent de concert le siége avec une vigueur extraordinaire.

Bonaparte venait d'être nommé, par rang d'ancienneté (21 novembre), troisième chef de bataillon de son régiment, lorsque Robespierre jeune vint remplacer Gasparin en qualité de délégué de la Convention. Comme les autres, le frère de Maximilien ne tarda pas à être frappé de la fiévreuse activité de Bonaparte; nous verrons tout à l'heure ce que cette attention valut au jeune officier.

De jour en jour, les assiégeants faisaient de nouveaux progrès. Le 14 décembre, les représentants du peuple, Robespierre jeune, Salicetti et Ricord réunirent à Ollioules un conseil de guerre, où l'assaut du fort Murgrave fut résolu.

Toulon était là, selon la pittoresque expression de Bonaparte, et Dugommier, avec son tact militaire, le comprenait comme lui; mais c'était un rude morceau à emporter que ce fort Murgrave. Il le fallait emporter cependant, ou se résoudre à voir traîner le siége en longueur, et à ne prendre Toulon que dans un délai qui n'allait point à l'impatience de ces temps de fiévreuse ardeur. Il fallait donc tout tenter et tout braver pour enlever cette position aux Anglais. Trois mille hommes de leurs meilleures troupes et quarante-quatre pièces de gros calibre défendaient le fort Murgrave, qu'ils jugeaient imprenable, et auquel ils avaient donné le nom de *Petit-Gibraltar.* Le commandant des Anglais avait même dit : *Si les Français emportent cette batterie, je me fais jacobin.* Les plus grands moyens de défense étaient accumulés dans cette grande redoute, située sur le promontoire du Caire, d'où l'on domine la ville. C'était, on se le rappelle, cette même position que, le surlendemain de son arrivée à l'armée, Bonaparte avait proposé au général en chef Carteaux de faire occuper par une force suffisante, avant que les Anglais se fussent avisés eux-mêmes de son importance et s'y fussent solidement établis, l'assurant que dans huit ou dix jours il serait maître de Toulon.

Tous les efforts furent dirigés sur ce point, et d'abord sans succès. Bonaparte avait fait construire, à 120 toises de la redoute anglaise, comme le meilleur moyen de l'entamer, une batterie masquée, qui fut foudroyée au moment où elle commençait à tirer. Et cette batterie masquée avait été jugée par Bonaparte indispensable au succès de l'opération. C'est ici que l'énergie morale du jeune officier devait se montrer dans toute sa puissance. Les canonniers effrayés refusaient de servir cette batterie. Bonaparte, persuadé plus que jamais que toute attaque sur un autre point serait vaine pour l'unique objet qu'il fallait se proposer; que la prise de Toulon dépendait absolument de celle du Petit-Gibraltar; qu'il ne fallait viser qu'à cela, qu'en un mot *Toulon était là*, Bonaparte s'avisa d'une de ces ressources morales que les grands capitaines savent seuls employer à l'occasion, lorsqu'ils agissent sur des soldats tels que les soldats républicains d'alors. Il fit, de sa personne, ce qu'il devait faire plus tard à Arcole et au pont de Lodi; il l'exposa tout entière. Il se fit apporter un poteau et chargea Junot, qui, comme nous le savons, avait une belle écriture, d'y adapter un écriteau en gros caractères, portant ces mots : *Batterie des hommes sans peur*, et il alla en personne, avec Junot, le planter en avant de la batterie. Puis il s'écria qu'il ne commandait à personne d'y servir, mais qu'il attendait les *hommes sans peur*. Son courage inspira un courage égal à tout le monde. Tous les canonniers de l'armée voulurent servir cette batterie, remontée en un moment. C'était le 16 décembre 1793. Elle commença immédiatement à jouer, et ne cessa son feu, ce jour-là, qu'à minuit. Le lendemain 17, d'autres batteries furent établies et dirigèrent un feu roulant. Il va sans dire que les Anglais ne furent pas sans riposter de leur mieux. D'après ce qui avait été concerté entre le général en chef et le commandant de l'artillerie Bonaparte, ce jour-là même, toutes les troupes républicaines se rassemblèrent pour l'attaque générale du fort Murgrave. Il pleuvait à verse. La division qui avait été placée dans le village de la Seyne, du côté de l'ouest, témoignait, malgré le mauvais temps, une ardeur et un enthousiasme extraordinaires. Dugommier avait formé son armée en quatre colonnes, qui devaient toutes opérer à la fois; et, le 27 frimaire an II (17 décembre 1793), malgré la plus vive résistance, et au cri de *Vive la République*, nous fûmes maîtres à minuit du fort Murgrave.

Dans cette attaque, le général Laborde et le capitaine Muiron furent grièvement blessés. Bonaparte eut un cheval tué sous lui, et reçut au mollet un coup de sabre d'un canonnier anglais. Une lettre datée du lendemain et écrite par les représentants, qui avaient assisté de leur personne à cette brillante et périlleuse affaire, rendit compte au comité de Salut public du succès de la chaude journée de la veille.

Mais Toulon n'était pas encore au pouvoir des troupes républicaines. Il fallait donc battre le fer pendant qu'il était chaud. Le 28 frimaire (18 décembre 1793), toute l'artillerie de siége bombarda Toulon, et l'on s'empara d'un autre fort important, le fort Malbousquet; ce qui fit dire par Bonaparte aux commissaires de la Convention : « Demain, ou après-demain au » plus tard, vous souperez dans Toulon. » En effet, le 29 frimaire, l'armée républicaine prit possession de la ville; des lettres, du même jour, de Robespierre jeune et Salicetti et du général en chef Dugommier, annoncèrent à la Convention l'entrée dans Toulon de l'armée victorieuse; et telle avait été la part glorieuse que Bonaparte avait prise au succès du siége, qu'il en reçut immédiatement la récompense. Il ne figurait sur les cadres réguliers de l'armée qu'avec le grade de chef de bataillon d'artillerie, le troisième de son régiment et le cinquante et unième de l'arme, qui, d'après l'*Almanach national* de l'an II, en comptait soixante-sept. Le lendemain 30 frimaire, les représentants du peuple l'élevèrent provisoirement au grade de général de brigade d'artillerie, lui faisant ainsi franchir les deux grades intermédiaires de lieutenant-colonel et de colonel. Cette nomination fut confirmée et rendue définitive par le comité de Salut public, où siégeait Carnot, c'est-à-dire par le gouvernement, le 18 nivôse an II (7 janvier 1794).

Le nom de Bonaparte figure pour la première fois, dans l'*Almanach national* de France de l'an III (de septembre 1794 à septembre 1795), parmi les généraux de brigade de l'armée d'Italie, page 219, sous cette forme : *Buonoparté*, et non dans celui de l'an II, comme on l'a dit par erreur, parce que celui de l'an III avait déjà paru à la fin de 1793. Dans celui de l'an IV (après le 13 vendémiaire), on lit, page 103 : *Armée de l'intérieur. Citoyen* BUONAPARTE, *général en chef.* Dans celui de l'an V, page 105 : *Armée d'Italie. Citoyen* BUONAPARTE, *général en chef.* Mais nous anticipons. Revenons à 93.

En conséquence de sa nomination, qui n'avait besoin que pour la forme de la sanction du gouvernement, puisque les délégués de la Convention près des armées pouvaient conférer des grades, Bonaparte assista en uniforme d'officier général à un dîner qui fut donné à Toulon par l'ordonnateur en chef Chauvet, en l'honneur des représentants du peuple Robespierre jeune, Salicetti, Ricord et Fréron. Dans le menu figurait, par plaisanterie, comme pièce de résistance, une bombe française qui, pendant le siége, était tombée sans éclater dans la maison où l'on dînait, appartenant à un citoyen de Toulon fidèle à la République. La bombe républicaine avait compris qu'elle était sous le toit d'un ami, et qu'elle devait se comporter de manière à ne pas faire de bruit pour ne point réveiller les petits enfants de son hôte. Pendant une partie du repas, ce fut un feu roulant de bons mots sur l'intelligence de cette bombe.

Le 28 décembre 1793, Dugommier adre[illegible] à la Convention son rapport général sur [illegible] siége de Toulon, qui fut lu en séance publique, et où le nom de Bonaparte tient en quelque façon la première place parmi ceux qui ont le plus contribué à la prise de la ville. C'est dans ce rapport, qui parut au *Moniteur universel*, que fut consigné pour la première fois le nom de Bonaparte, sous cette forme : *Buona-Parté.*

L'attachement et l'estime de Dugommier, qui devait bientôt trouver une mort glorieuse à l'armée des Pyrénées-Orientales, laissèrent dans l'âme de Napoléon un profond souvenir, souvenir qu'il consigna à Sainte-Hélène de la façon suivante, dans le quatrième codicille de son testament, parmi les legs qu'il se plut à faire à tous ceux dont la mémoire lui était chère ou à leurs descendants : « Deuxième legs : » idem, au fils ou petit-fils du général Dugommier, qui a commandé en chef l'armée de » Toulon, la somme de 100,000 francs; nous » avons, sous ses ordres, dirigé et commandé

« l'artillerie ; c'est un témoignage pour les marques d'estime, d'affection et d'amitié que nous a données ce brave et intrépide général. »

Bonaparte partit de Toulon dans les derniers jours de décembre 1793 ; le 30 décembre il était à Marseille, où il revit sa mère, ses frères et ses sœurs, qui n'avaient cessé d'y habiter depuis que sa famille avait quitté la Corse ; il était accompagné du sergent-calligraphe Junot, dont il avait fait son aide de camp, et un peu aussi son secrétaire. C'est de cette ville et sous cette date qu'en qualité de général de brigade d'artillerie, nous le voyons délivrer un certificat élogieux à la 17e compagnie d'artillerie à cheval, et les jours suivants donner des ordres en la même qualité. Huit jours après, le 7 janvier 1794, il recevait l'ampliation du brevet de son grade de général de brigade d'artillerie, signé des membres du comité de Salut public, et telle était alors déjà la confiance qu'il inspirait, qu'il fut chargé, par le Comité, du commandement en chef de l'artillerie de l'armée d'Italie, ainsi que de l'armement des côtes de la Méditerranée, depuis l'embouchure du Rhône jusqu'à celle du Var.

Mais ne quittons pas cette bonne ville de Marseille sans dire que c'est là, pour la première fois, que Junot vit cette Paulette, dont il devint tout d'un coup éperdument amoureux. Des huit enfants, Pauline Bonaparte était celle qui ressemblait le plus à Mme Lætitia Ramolino ; elle avait alors quatorze ans, et l'aurore de cette splendide beauté que devait immortaliser le ciseau de Canova se reflétait déjà en elle.

Pendant les mois de janvier et de février 1794, Bonaparte s'occupa de l'armement dont il avait été chargé, et c'est alors qu'il fit avec sa famille plusieurs courses pour déterminer la position des diverses batteries à établir, et qu'il adressa au comité de Salut public un mémoire où étaient savamment calculés les moyens de défense du littoral de la Méditerranée, et où il annonçait les mesures qu'il avait prises lui-même en qualité de général de brigade d'artillerie, chargé de l'armement de ce littoral. Ainsi il menait de front les devoirs de sa charge et ceux non moins sacrés de la famille et de l'amitié. Le général La Poype lui avait été adjoint pour cette opération ; et c'est ici que se place un incident qui faillit le compromettre assez gravement et terminer d'une manière tragique la carrière la plus gigantesque qu'il soit donné à un homme de parcourir.

Bonaparte avait proposé au représentant Maignet, délégué de la Convention et alors tout-puissant à Marseille, de faire réparer les forts Saint-Nicolas et Saint-Jean, en partie démolis par le peuple au commencement de la Révolution. Son dessein, très-louable et très-patriotique, était de mettre par là à l'abri d'un coup de main les poudres de guerre et les armes qui y étaient renfermées. Le citoyen Maignet trouva là une belle occasion de faire du zèle, à cette époque suprême où chacun tremblait pour sa vie. Adressa-t-il à ce sujet une dénonciation en forme au comité de Salut public ? on serait tenté de le croire. Toujours est-il que, dans la séance de la Convention nationale du 7 ventôse an II (25 février 1794), le représentant du peuple Granet dénonça le général La Poype et son chef d'artillerie Bonaparte, comme ayant voulu faire rétablir les *bastilles* que le tyran (Louis XVI) avait fait élever autrefois autour de Marseille, et demanda qu'ils fussent cités l'un et l'autre à la barre de la Convention. La Poype dut recevoir à Marseille, vers le 6 mars, le décret qui le mandait à Paris. Il partit immédiatement, et, dans la séance du 15 mars, Barrère lut des lettres écrites par le représentant Maignet, démentant le fait imputé à La Poype, et l'attribuant uniquement au général d'artillerie Bonaparte. La Poype, justifié, fut admis aux honneurs de la séance. Mais Bonaparte n'y parut point, parce que, lorsque le décret qui l'y appelait en même temps que La Poype parvint à Marseille, il était déjà parti de cette ville avec Junot pour visiter les côtes de la Méditerranée, puis se rendre à Nice, où il avait à exercer les fonctions de commandant en chef de l'artillerie de l'armée d'Italie. Il était donc à Nice, où s'étaient rendus de leur côté les représentants du peuple Ricord et Robespierre jeune, délégués de la Convention à l'armée d'Italie. Ricord avait emmené avec lui sa femme, et Robespierre jeune sa sœur Charlotte Robespierre, amie de Mme Ricord. Or Mlle Robespierre conçut, à première vue, pour le jeune protégé de son frère une estime qui avait fait sur son cœur de jeune fille et de républicaine une telle impression, qu'elle aimait encore à en parler le 1er août 1834, quand elle mourut dans la petite chambre qu'elle occupait avec Mlle Mathon, à Paris, rue Fontaine-Saint-Marcel.

Ce fut à Nice que Bonaparte apprit la dénonciation de Maignet et la comparution du général La Poype à la barre de la Convention. Mais il était à l'armée d'Italie, où sa présence fut jugée nécessaire, et il employa l'assistance des représentants qui l'avaient vu à l'œuvre à Toulon, et qui, mieux placés pour juger de l'affaire, pouvaient la présenter sous son vrai jour au comité de Salut public. Le Comité en jugea comme eux et révoqua l'ordre de comparution à la barre de l'Assemblée. Ce résultat, où il y allait de la liberté et de la vie du futur empereur, fut dû surtout à Joseph Robespierre, qui, au siége de Toulon, avait conçu la plus haute estime pour le caractère et les talents de Bonaparte.

Bien que les Austro-Sardes fussent en ce moment en force dans les Alpes-Maritimes, les hostilités n'avaient pas été reprises, et l'armée languissait au quartier général de Nice, où l'on attribuait son inaction au général en chef Dumerbion, vieux, impotent, goutteux, morose, rempli d'un zèle inutile, et dont le cœur valait mieux que le bras. En arrivant à Nice, Bonaparte, qui voyait d'un regard le défaut de l'armure, s'affligea de cet état de choses, et, du 27 mars au 2 avril 1794, c'est-à-dire en six jours, il se mit au courant de la situation. Il en conféra sérieusement avec les représentants Ricord et Robespierre jeune. Il reconnut d'abord toute la force des positions de l'ennemi et le vice du système d'attaque ; et il eut le bonheur, non-seulement d'en concevoir, mais d'en faire adopter un meilleur, grâce au concours des représentants et à la franche loyauté du général en chef. Ses démonstrations portaient la conviction dans tous les esprits droits ; à cette époque d'abnégation patriotique, tous les cœurs battaient à l'unisson quand il s'agissait du salut de la France. Il proposa de tourner la gauche de l'armée austro-sarde, pour rendre l'armée française maîtresse de la chaîne supérieure des Alpes, sans l'engager dans des entreprises trop difficiles. Ce plan devait avoir pour résultat de placer la défensive dans sa position naturelle, c'est-à-dire sur la crête des Alpes ; de porter la droite de l'armée dans un pays où les montagnes étaient beaucoup moins élevées ; de couvrir une portion de la rivière de Gênes et de rétablir les communications entre cette ville, l'armée d'Italie et Marseille. Tout ce plan reposait sur ce principe de la guerre de montagnes : forcer l'ennemi à sortir de ses positions sous peine d'être tourné. Il fut adopté le 2 avril 1794, dans un conseil de guerre composé des représentants Ricord et Robespierre jeune, du général en chef Dumerbion et des généraux Masséna, Vial, Rusca et Bonaparte.

Le même jour, 13 germinal an II (2 avril 1794), Bonaparte écrivit de Nice au chef de brigade Manceaux, directeur du parc d'artillerie à Port-la-Montagne (Toulon), le billet suivant :

« Nous avons un besoin urgent de cartouches, envoie-nous-en un million, à Nice, sans délai. Nous entrons demain en campagne avec 30,000 hommes ; juge des cartouches que l'on *consumera*. »

Il y a *consumera ;* mais, ma foi, quand on est si français de style, de cœur et de génie, on peut bien se permettre un léger divorce avec madame la syntaxe, d'autant plus qu'il est des cas où les lexicographes ne s'entendent pas encore sur l'emploi de *consumer* et de *consommer*.

Le mouvement fut retardé de deux jours ; mais on sait que, quand Napoléon paraissait reculer, c'était pour mieux sauter.

Nous avons plusieurs fois nommé Robespierre jeune ; c'est que, comme on l'a vu et comme on le verra plus clairement encore, il fut pour beaucoup dans les heureux commencements de Bonaparte. Cette liaison, cette amitié réciproque va nous faire quitter pour un instant le fil de notre narration.

M. Fossé-Darcosse, ancien conseiller à la cour des comptes, mort à Versailles, grand amateur d'autographes, et qui en avait réuni une très-riche collection, aimait à raconter que la première pièce dont l'intérêt lui avait révélé l'attrait et l'importance de ce genre de documents historiques, était une lettre de Robespierre jeune à son frère, datée de Nice, le 16 germinal an II (5 avril 1794), et où se trouve cette apostille : « *J'ajoute aux patriotes que je t'ai déjà nommés le citoyen Buonaparte, général, chef de l'artillerie,* D'UN MÉRITE TRANSCENDANT. *Ce dernier est Corse ; il m'offre la garantie d'un homme de cette nation qui a résisté aux caresses de Paoli et dont les propriétés ont été ravagées par ce traître.* » Ce post-scriptum prouve que le jeune Bonaparte avait eu avec Robespierre jeune de longs et intimes entretiens, où il aimait à parler de ses souvenirs de jeunesse.

Joseph Robespierre écrivait cela à vingt-huit ans, au début de la campagne d'Italie ; et ce jugement si clairvoyant, porté par un homme si jeune sur un officier plus jeune encore, qui n'avait pu jusque-là se signaler que par ses services au siége de Toulon, avait naturellement de quoi frapper un esprit attentif, curieux de rapprochements et de singularités historiques. Aussi est-ce cette lettre qui a fait de M. Fossé-Darcosse un amateur passionné d'autographes, et qui a été l'origine de la remarquable collection dans laquelle il nous a été donné de consulter des pièces importantes qui figureront ici même. Cette lettre fut son chemin de Damas et sa langue de feu. Ce noble goût des autographes avait rectifié en lui bien des opinions, bien des préjugés sur les hommes et les choses de la Révolution.

Notre reconnaissance devait ce souvenir et ces deux alinéas à l'excellent conseiller, au risque de nous écarter un peu du cadre qui nous est tracé. Une des qualités saillantes de notre héros est la reconnaissance, et l'on sait avec quelle facilité un auteur s'assimile, d'une manière presque inconsciente, le sujet qu'il traite. Ainsi nous voilà confondu avec ce morceau d'argile grossière de l'apologue oriental, qu'un sage avait ramassé dans son bain : « D'où te vient cet arome inusité ? — J'ai séjourné quelque temps au milieu d'un bouquet de roses. »

Ce fut, on peut le dire, au sortir de ce conseil de guerre du 13 germinal an II, où Bonaparte fit adopter le plan de campagne qu'il y proposa, que Robespierre jeune, qui avait connu et vu à l'œuvre son nouvel ami au siége de Toulon, qui avait signé le 20 décembre 1793 sa nomination au grade de général de brigade d'artillerie, ce fut à cette occasion qu'il écrivit à son frère la lettre dont nous avons recueilli le passage si remarquable qui vient d'être cité, lettre bien propre à faire tomber l'imbécile dénonciation de Maignet, lettre inconnue à tous les historiens de Napoléon, et à M. de Coston lui-même, le mieux informé de tous sur les premières années de sa vie. M. de Coston, en effet, n'a connu et ne cite de Robespierre jeune qu'une lettre, bien curieuse aussi, écrite durant sa mission près de l'armée d'Italie, mais où Bonaparte n'est pas nommé ; elle se rattache cependant à ce début de la campagne d'Italie dont nous parlions tout à l'heure, et fait le plus grand honneur aux sentiments honnêtes et au pur patriotisme du jeune délégué de la Convention. M. de Coston la cite avec les remarquables rapports au comité de Salut public, qui, bien que signés par ses collègues, sont évidemment rédigés par lui. Voici cette lettre de Joseph à Maximilien Robespierre. Ces documents parlent haut, et sont d'eux-mêmes, sans avoir besoin de commentaires, la réfutation de bien des calomnies et des contes ridicules ; on y voit clairement ce que pouvaient et ce que sentaient ces hommes que la réaction thermidorienne s'est attachée à noircir pour les besoins de sa cause, et dont le procès, selon l'expression de Cambacérès, a été jugé, mais non plaidé. Cette lettre, qui est écrite du théâtre même de la guerre, anticipe un peu sur les événements, mais nous y reviendrons.

« Ormea, le 29 germinal an II de la République.

» Plus nous avançons en pays ennemi, plus nous sommes convaincus qu'un des grands moyens de contre-révolution employés par ces hommes perfides, dont plusieurs sont tombés sous le glaive de la loi, était les outrages et les violences faits au culte.

» Partout nous avons été précédés de la terreur : les émigrés avaient persuadé que nous égorgions, violions et mangions les enfants, que nous détruisions la religion.

» Cette dernière calomnie produisait les plus tristes effets. Une population de 40,000 âmes de la vallée d'Oneille avait pris la fuite. On n'y rencontrait ni femmes, ni enfants, ni vieillards. Une si énorme émigration nous aurait opposé de grands obstacles, si nous n'étions parvenus à la dissoudre par l'accueil fait aux misérables habitants des campagnes, en proie à la plus affreuse ignorance.

» Les défenseurs de la patrie se sont parfaitement conduits : ils n'ont touché à aucune image dans un pays où la superstition en a couvert toutes les murailles. »

Les événements auxquels cette lettre se rapporte avaient eu lieu en onze jours, du 6 au 18 avril 1794. Dans ce court intervalle, l'armée républicaine avait marché de succès en succès, au pas de course.

Le 6 avril, une division de 14,000 hommes, commandée par le général Masséna, partie de Nice la veille au matin, passe la Roya, s'empare du château de Vintimille, marche sur le mont Tanardo et y prend position. Le même jour, une brigade, sous les ordres du général Bizannet, passe la Taggia, s'établit au Monte-Grande, et s'empare du camp de Fougasse.

Le 8 avril, le général Bonaparte, à la tête de trois brigades d'infanterie, culbute au delà de Menton une division autrichienne, et s'empare du port d'Oneille, où les Anglais s'étaient établis. Le 10 avril, combat de Ponte-di-Nave, où fut battu le reste d'une division autrichienne.

Le 17 avril au matin, l'armée entra à Ormea, ville approvisionnée de toutes sortes de munitions et défendue par une garnison de 400 hommes, qui capitula. C'est de là que, le lendemain, 29 germinal (18 avril), Robespierre jeune adressa à son frère la seconde lettre qu'on a vue plus haut. Ce même jour 18 avril, l'armée républicaine, poursuivant le cours de ses succès, occupa Garessio et Loano. Le 24, Masséna emporta les hauteurs de Muriato, qu'occupaient les Autrichiens.

On manquait cependant de bouches à feu, et le général Bonaparte avait été envoyé à Nice pour y activer le service de l'artillerie. Il adressa de là, le 25 avril, une lettre de service au capitaine Perrier, à Marseille, et, le même jour, une autre lettre au directeur d'artillerie, à Port-la-Montagne, pour presser l'envoi des objets nécessaires à l'armée. Tout allait bien d'ailleurs, et une lettre écrite de Saorgio le 10 floréal an II (29 avril 1794), par les représentants du peuple Ricord et Robespierre jeune, l'annonçait à la Convention nationale. Telle était toutefois l'urgence des besoins de l'armée, en fait d'artillerie, que Bonaparte ne cessait d'écrire de Nice lettres sur lettres à ses subordonnés dans son arme. Le 2 mai 1794, il adressait le billet suivant à Manceaux, directeur du parc de Toulon :

Le général commandant l'artillerie, au citoyen Manceaux.

Nice, le 13 floréal an II.

« Tu feras partir pour Nice dix pièces de 4 avec leurs caissons. BUONAPARTE. »

Son activité s'étendait à tout. Il écrivait, le 19 floréal an II (8 mai 1794), au citoyen Chartron, adjudant-major d'artillerie :

« Dès le moment que la carte sera faite, tu te rendras au golfe Juan ; tu en lèveras le plan ; tu marqueras la position des batteries existantes et de celles que j'ai ordonnées ; tu auras soin de spécifier le mouillage.

» BUONAPARTE. »

Il remplissait avec zèle en ceci les fonctions dont il avait été chargé pour l'armement des côtes de la Méditerranée.

Le vieux Dumerbion avait retrouvé, malgré sa goutte, toute l'ardeur de sa jeunesse au contact de celle de Bonaparte ; il était venu lui-même à Nice pour diriger une expédition vers le nord des Alpes ; et il put, le 11 mai, annoncer à la Convention l'occupation du Col de Tende par l'armée sous ses ordres.

Par l'exécution du plan de campagne de Bonaparte, adopté au conseil de guerre du 2 avril 1794, l'armée d'Italie était ainsi maîtresse, un mois après, de toute la chaîne supérieure des Alpes maritimes, et communiquait avec le poste d'Argentière, dépendant de la droite de l'armée des Alpes, dont le quartier général était à Grenoble. 4,000 prisonniers, 70 pièces de canon, deux places fortes, Oneille et Saorgio, enfin l'occupation de la chaîne des Alpes jusqu'aux Apennins, tels furent les résultats inespérés de cette belle opération ; et c'était à Bonaparte que le général en chef Dumerbion, homme loyal autant que brave, se plaisait à en faire honneur. Il disait aux représentants du peuple à l'armée d'Italie : *C'est au talent du général Bonaparte que je dois les savantes combinaisons qui ont assuré notre victoire.*

Tout allait vite en ce temps, tout était extraordinaire. L'officier général qui avait montré ce talent, trouvé ces savantes combinaisons dont la victoire avait été le résultat, et qui recevait ce bel éloge de la bouche de son vieux général en chef, était un jeune homme qui avait encore deux mois à courir avant d'atteindre sa vingt-quatrième année.

Ces résultats obtenus, les anciens comtés de Nice, Monaco, Menton et Roquebrune, affranchis de l'étreinte de l'ennemi, et les frontières de la République française portées jusqu'à celles de la Ligurie, Bonaparte se livra tout entier à la mission dont il avait été chargé par le comité de Salut public, et sembla ne plus s'occuper que de plans topographiques et de mesures d'administration. Avec son fidèle Junot et son jeune frère Louis, il parcourt en peu de jours les côtes voisines, ayant l'œil sur tout, pour tout mettre sur un bon pied contre l'ennemi. La guerre maritime le préoccupe autant que l'autre, car l'une et l'autre doivent concourir à la défense du pays. Il envoie au comité de Salut public un travail dans lequel il indique les neuf bons mouillages où les flottes de la République peuvent abriter des vaisseaux de haut bord, entre le golfe du Lion et celui de Gênes :

1o Le port du Rhône, qu'il qualifie de chantier-construction de la Méditerranée, tandis qu'il appelle Toulon et la Spezzia ports d'armement ;

2o L'Estisset, au fond de la baie de Marseille,

3o Port-la-Montagne, à la fois mouillage et port d'armement ;

4o L'île de Portecros, l'une des îles d'Hyères ;

5o Fréjus ;

6o Le golfe Juan ;

7o Villefranche, à l'est de Nice, au delà de Montalban ;

8o Gênes ;

9o La Spezzia.

Il s'adjoint, pour ces sortes de travaux, les hommes les plus instruits, entre autres un capitaine d'artillerie, le citoyen Chantron, savant mathématicien et bon dessinateur, qu'il avait connu à Marseille, et qu'il avait fait appeler auprès de lui et élever au grade d'adjudant-major par Robespierre jeune. Par un ordre daté de Nice le 10 prairial an II (29 mai 1794), il avait chargé ce savant de lever divers plans jugés par lui utiles, et, pour cet objet, il lui avait envoyé le libellé suivant :

ARMÉE D'ITALIE.

Liberté. Egalité. Fraternité.

Le général commandant l'artillerie de l'armée d'Italie, au quartier général de Nice, 10 *prairial an II de la République.*

« Il est ordonné au citoyen Chantron, adjudant-major d'artillerie, de se rendre à Ormea.

» Il dessinera les vues des monts Orio, col de l'Arma, col Capriola, qui ont été enlevés à l'ennemi.

» Il visitera nos postes les plus avancés du côté de Carnin, de la Certosa et les hauteurs de Morta, qui ont été enlevés à l'ennemi le 8 floréal ; il fera après cela deux cartes :

» 1o Une des hauteurs qui joignent les hauteurs de Ponte-di-Nave à Carnin, à Certosa, à la hauteur de la Morta ;

» 2o L'autre, qui joigne les hauteurs de Ponte-di-Nave avec le col Ardente-Pezzo, Tanaro et la hauteur de la Briga.

» Il prendra des renseignements à Oneille

» sur les besoins de la place et la situation de » l'artillerie; il verra le pont de pierre, celui » d'Ormea.

» Il visitera les vestiges du château d'Ormea; il verra l'artillerie placée dans les » postes avancés du côté de la Briga, de Carnin.

» Il partira demain 11 prairial, et sera de » retour, au plus tard, le 4 messidor.

» BUONAPARTE. »

Il mène de front avec le travail topographique les affaires de l'artillerie. D'Antibes, le 27 mai, il adresse une lettre de service au capitaine Perrier, à Marseille; de la même ville d'Antibes, le 6 juin, une nouvelle lettre au même capitaine Perrier, toujours pour affaire de l'arme. Le 10 juin, il écrit au citoyen Manceaux, directeur du parc d'artillerie à Toulon:

« Tu feras conduire deux pièces de 24 en » fer, sur *porte-corps*, à la batterie Saint-» Agout, près la ville de Fréjus, à droite du » golfe. » BUONAPARTE. »

Il ne cesse d'écrire de Nice à Antibes, avec une incomparable activité, à tous ceux qui relèvent de son commandement, jusqu'au 25 messidor an II (13 juillet), qu'il fut appelé, par un ordre du représentant du peuple Ricord, à une mission plus politique que militaire et topographique. Il était chargé de se rendre à Gênes, avec des instructions secrètes, pour y prendre toutes les informations en vue d'une grande guerre en Italie, qu'on ne pouvait entreprendre sans s'être assuré des dispositions du gouvernement génois. Il paraît certain que les représentants en mission près l'armée d'Italie, convaincus qu'il faut souvent attaquer pour se défendre, avaient résolu d'assurer les possessions de la République de ce côté par une expédition victorieuse, et, par là, de rejeter les Autrichiens hors de l'Italie et de contraindre le roi de Sardaigne à la paix ou à la fuite. Cette pensée si juste, c'était Bonaparte qui l'avait suggérée aux représentants dans ses conversations antérieures; mais, pour l'exécution de ce plan, il fallait s'assurer un allié en Italie, et c'était la République de Gênes qui paraissait naturellement pouvoir être cet allié. Il était donc nécessaire de s'instruire de ses dispositions et d'examiner les choses de près. Nul ne paraissait plus propre à cette mission que le jeune général Bonaparte, qui, au talent et aux connaissances militaires dont il avait déjà donné tant de preuves, joignait un instinct et des vues politiques dont la justesse et la portée avaient frappé Robespierre jeune et Ricord. La mission du général Bonaparte à Gênes avait pour but, bien qu'il n'en fût rien dit dans ses instructions officielles, d'engager le gouvernement génois à se lier avec nous, et de recueillir des renseignements utiles de toutes sortes, au cas où la Convention se déterminerait à permettre une descente en Italie.

La mission de Bonaparte à Gênes était, du reste, parfaitement définie par la lettre de créance que le représentant Ricord, en l'absence de son collègue Robespierre, en mission à Paris, lui avait expédiée de Loano le 13 juillet, et par les instructions secrètes qui l'accompagnaient. Comme cette mission joue un rôle important dans la vie de notre héros, nous allons mettre ici sous les yeux du lecteur le texte même des pièces. La lettre ou l'ordre de Ricord était ainsi conçu :

« Le général Bonaparte se rendra à Gênes pour, conjointement avec le chargé d'affaires de la République française, conférer avec le gouvernement de Gênes sur des objets portés dans ses instructions;

» Le chargé d'affaires de la République française le reconnaîtra et le fera reconnaître par le gouvernement de Gênes.

» Loano, le 25 messidor an II de la Répu-» blique. » *Signé :* RICORD. »

A cet ordre étaient jointes les instructions suivantes :

INSTRUCTIONS SECRÈTES.

« Le général Bonaparte se rendra à Gênes.

» 1° Il verra la forteresse de Savone et les pays circonvoisins.

» 2° Il verra la forteresse de Gênes et les pays voisins, afin d'avoir des renseignements sur les pays qu'il importe de connaître au commencement d'une guerre dont il n'est pas possible de prévoir les effets.

» 3° Il prendra sur l'artillerie et les autres objets militaires tous les renseignements possibles.

» 4° Il pourvoira à la rentrée à Nice de quatre milliers de poudre qui avaient été achetés pour Bastia, et qui ont été payés.

» 5° Il verra à approfondir, autant qu'il sera possible, la conduite civique et politique du ministre de la République française, Tilly, et de ses autres agents, sur le compte desquels il nous vient différentes plaintes.

» 6° Il fera toutes les démarches et recueillera tous les faits qui peuvent déceler l'intention du gouvernement génois relativement à la coalition.

» Fait et arrêté à Loano, le 25 messidor an II de la République.

» *Signé :* RICORD. »

Robespierre jeune, nous l'avons dit, était parti pour Paris depuis plusieurs jours, au moment où Ricord signait à Loano cet ordre et ces instructions; mais le voyage du général Bonaparte à Gênes avait été ordonné par Ricord conformément à ce qui avait été convenu entre celui-ci et son collègue absent. Bonaparte ne mit que quelques jours à remplir sa mission à Gênes, et il en revenait pour rentrer à Nice le 9 thermidor an II, le jour même où s'accomplissait à Paris la chute de Robespierre; or, cet événement ne devait à aucun titre lui rester indifférent, car la hache thermidorienne qui avait frappé les deux Robespierre et qui lui avait enlevé un ami véritable, allait être un moment suspendue sur sa propre tête. Des hommes qui avaient été terroristes l'accusaient de terrorisme.

Bonaparte était-il réellement terroriste? Non, dans le sens vulgaire qu'on attache à ce mot; mais il avait compris, comme tant d'autres grands esprits de cette grande époque, qu'il faut appliquer aux vieilles sociétés le système au moyen duquel on rajeunit, on vivifie les terres usées, c'est-à-dire y apporter de la terre neuve ou remuer l'ancienne à de grandes profondeurs; il avait compris qu'une révolution ne s'opère pas sans troubles et même sans violences; que, de ces troubles et de ces violences, il ne faut pas trop s'effrayer, et qu'une vie nouvelle ne peut être que la conséquence d'une sorte de métempsycose. Il avait compris le mythe antique : pour redevenir jeune, beau, vigoureux, le vieil Eson avait dû être préalablement coupé en morceaux et plongé dans une chaudière bouillante; 93 n'était, à ses yeux comme aux nôtres, que la crise suprême d'une grande démolition. Toute la théorie des révolutions est dans ces deux mots : démolition et reconstruction. Pour reconstruire, il faut tout d'abord démolir. Certes, elle n'était pas belle cette place où s'élève aujourd'hui le Louvre, ce chef-d'œuvre unique de sculpture et d'architecture; il y a quelques années à peine gisaient là des masures informes et innomées, un je ne sais quoi qui n'avait de nom dans aucune langue. Le marteau retentit dans ces ruines, et bientôt l'œil attristé n'eut plus à contempler que des décombres et des gravois, restes hideux des vieilles maisons jetées à bas par le pic des démolisseurs. On ne passait que péniblement et avec tristesse à travers les pierres, les poutres, les débris amoncelés, et les esprits étroits devaient appeler vandales les courageux pionniers de ces futurs embellissements. Aujourd'hui, la plus magnifique harmonie règne au milieu de ce chaos, et le Louvre de Paris est devenu le monument le plus beau et le plus grandiose du monde entier. Il en est ainsi dans l'ordre social. Seulement, personne ne voulant s'y laisser exproprier de ses priviléges pour cause d'utilité publique, l'expropriation s'y fait de vive force, quand elle est devenue nécessaire. La mauvaise volonté des privilégiés à céder aux exigences du temps et de la raison est la seule cause de ces crises suprêmes, appelées révolutions, et des emportements populaires qui les accompagnent. C'est la loi : *dura lex, sed lex.* Le nom de Robespierre, le nom du plus grand démolisseur qu'offre l'histoire, n'effrayait pas plus Bonaparte qu'il ne nous effraye aujourd'hui, nous, fils des destructeurs d'une monarchie de quatorze siècles. Or, on a vu qu'il s'était lié étroitement avec le frère de Maximilien, qui, dans Toulon fumant, avait le premier récompensé ses services en le nommant général de brigade d'artillerie; la reconnaissance, ce levain généreux qui ne vieillit jamais dans le cœur des Napoléons, l'attachait déjà à ce nom. Il s'était plus étroitement lié encore avec Robespierre jeune à Nice, et, dans cette rapide campagne des Alpes-Maritimes, qui avait reculé les frontières de la République, une grande intimité s'était établie entre eux; ils s'étaient fait des confidences; et, peut-être au delà du point immédiatement praticable dont nous venons de parler, avaient-ils eu le projet d'une expédition sur un plan vaste en Italie, laquelle, en couvrant de gloire la Montagne à l'extérieur, lui aurait permis d'asseoir à l'intérieur la République sur des bases constitutionnelles qui ne donneraient point prise contre elle aux royalistes déguisés, ainsi qu'on le vit plus tard. Bonaparte, comme tout l'indique, aurait-il donc conçu dès lors le plan de cette grande campagne d'Italie qui devait porter si haut la gloire des armes françaises, et qui, exécutée dès cette époque avec le concours de la Montagne, eût empêché la partie corrompue de l'assemblée de triompher et de jeter la France dans la voie contre-révolutionnaire qu'elle suivit sous le Directoire?

Ce n'est ni le moment ni le lieu de répondre à ce point d'interrogation; mais la question nous semble valoir la peine d'être posée, et, sans avoir la prétention de la résoudre, voici, du moins, ce que nous pouvons dire.

Les actes du gouvernement de la Convention, inspirés jusque-là par Robespierre l'aîné, n'avaient point trouvé un désapprobateur en Bonaparte, et son affection pour Robespierre jeune était connue de tout le monde. Le conventionnel en mission avait une confiance telle en la capacité de ce jeune général, qu'il avait conçu l'idée d'en faire un appui direct pour le parti de son frère. M. de Coston, qui a étudié la vie de notre héros avec la conscience et la passion qu'apporte un paléographe à déchiffrer un vieux parchemin, M. de Coston n'hésite pas à dire que, vers la fin de juin 1794, Robespierre jeune, sur le point de partir pour Paris, où l'attendait l'échafaud, sollicita, *au nom de son frère*, le jeune général à venir prendre la place d'Henriot, commandant de la force armée dans la capitale. A cette occasion, il raconte même une scène qui est à peine croyable, et que nous allons rapporter avec toute la réserve qu'impose l'hypothèse d'une détermination qui, si elle eût passé dans le domaine des faits, aurait changé la face de l'histoire.

Peu de jours après son entretien avec Robespierre jeune, Bonaparte, qui désirait depuis quelque temps rapprocher sa famille de lui, l'attira au château Sallé, à un quart de lieue d'Antibes. Joseph s'y rendit de Saint-Maximin, qu'il habitait; quand ils se trouvèrent tous réunis, Bonaparte, qui paraissait plus préoccupé que de coutume, s'adressant tout à coup à Joseph et à Lucien, leur annonça qu'il ne tenait qu'à lui de partir dès le lendemain pour Paris, en position de les y établir avantageusement. « On m'offre, continua-t-il, » la place d'Henriot. Je dois donner ma réponse » ce soir. Eh bien! qu'en dites-vous? » Ses frères hésitèrent un moment; sur quoi Bonaparte reprit : « Eh! eh! cela vaut bien la peine d'y » penser. Il ne s'agirait pas de faire l'enthou-» siaste; il n'est pas si facile de sauver sa tête » à Paris qu'à Saint-Maximin. » Il soulignait ce dernier mot en regardant fixement Joseph, qui jouissait à Saint-Maximin de la réputation d'enthousiaste. « Robespierre jeune est hon-» nête, mais son frère ne badine pas..... » Puis, après une pause pendant laquelle le mot ambitieux de César : *le second à Rome,* lui revint sans doute à la mémoire, il reprit brusquement : « Moi servir, moi soutenir cet » homme! non, jamais. Je sais combien je lui » serais utile en remplaçant son imbécile com-» mandant de Paris, mais c'est ce que je ne » veux pas être..... il n'est pas temps aujour-» d'hui; il n'y a de place honorable pour moi » qu'à l'armée..... Prenez patience; *je com-» manderai à Paris plus tard.* »

Il y a de tout dans ce discours prononcé d'une voix vibrante et saccadée : un peu du jacobin, beaucoup du républicain; mais, par-dessus tout, du futur empereur et du maître absolu. Nous ne donnons pas cet épisode comme authentique. Bonaparte estimait beaucoup Robespierre jeune, et il le lui aurait prouvé plus tard, si la hache révolutionnaire lui en avait laissé le temps; mais, comme il voyait juste, Robespierre l'aîné ne pouvait pas être son homme : son idéal était tout personnel. Toutefois, il ne pensait pas que Maximilien fût ce monstre sans idées, sans portée politique, dont nos grand'mères ont fait une légende à la façon de celle de Barbe-Bleue.

En parlant du séjour qu'elle fit à Nice, où elle avait accompagné son frère, Mlle Charlotte Robespierre, dans les Mémoires qu'on lui attribue et qui ont été en effet écrits sous sa dictée par M. de Laponneraye, rappelle les relations que son frère et elle eurent à Nice avec le jeune général, et elle parle des sentiments qui alors l'animaient. « Pendant son second séjour à l'armée d'Italie, mon frère, dit-elle, eut l'occasion de se lier assez étroitement avec Bonaparte. Durant sa première mission, il avait fait, ainsi que moi, sa connaissance, mais il ne l'avait pas cultivée aussi particulièrement que dans la seconde. Bonaparte avait une très-haute estime pour mes deux frères, et surtout pour l'aîné; il admirait ses talents, son énergie, la pureté de son patriotisme et de ses intentions; je dirai même qu'il était républicain montagnard, du moins il m'a fait cet effet par la manière dont il envisageait les choses à l'époque où je me trouvais à Nice. Dans la suite, ses victoires lui tournèrent la tête et le firent aspirer à dominer ses concitoyens; mais lorsqu'il n'était que général d'artillerie à l'armée d'Italie, il était partisan d'une liberté large et d'une véritable égalité. »

Ceci est de l'histoire, et toutes les fantasmagories de la calomnie ne prévaudront pas contre elle. Tels étaient, en effet, les opinions et les sentiments du jeune Bonaparte à cette époque, qu'au lendemain même de la catastrophe thermidorienne, le jeune général se vit impliqué et fut l'objet de poursuites. On cherchait à l'englober parmi les adhérents du système politique de la Montagne vaincue, et, comme on l'a dit justement, la hache réactionnaire fut un moment suspendue sur sa tête.

Il était revenu à Nice de sa mission à Gênes dès le 9 thermidor (27 juillet 1794) au soir. On n'y savait rien encore des événements dont Paris avait été le théâtre, ni de l'exécution des deux Robespierre et de leurs amis; et Bonaparte avait repris son service actif de chef de l'artillerie de l'armée d'Italie. Le 4 août (17 thermidor), il était au camp de Sieg, à peu de distance de Nice, ne s'occupant, avec son ardeur ordinaire, que de la poursuite des opérations militaires et ne se doutant encore de rien. De là, il adressait le billet suivant au citoyen Berthier, alors chef de brigade d'artillerie à pied :

« Je donne l'ordre à Songis qu'il fasse passer » deux pièces de 24 à Fréjus. Tu voudras bien » y faire un tour pour t'assurer si la batterie » est en état, et pour déterminer l'emploi que » l'on doit faire des pièces de 8.

» BUONAPARTE. »

Ce n'est que le 5 août qu'on apprit à Nice les événements de Paris. Dans le premier mouvement de stupeur que cette nouvelle y causa, Bonaparte, qui avait reconnu à Gênes le patriotisme du ministre de la République française, et s'était, dans sa mission rapide, spontanément lié avec lui, lui écrivit le lendemain la lettre suivante :

« Nice, 19 thermidor an II (6 août 1794).

» Tu auras appris la conspiration et la mort » de Robespierre, Couthon, Saint-Just, etc. Il » avait pour lui les jacobins, la municipalité » de Paris, l'état-major de la garde nationale; » mais, après un moment de vacillation, le » peuple s'est rallié à la Convention.

» Barrère, Carnot, Prieur, Billaud-Va-» rennes, etc., sont toujours au comité de » Salut public; cela n'apporte aucun change-» ment aux affaires. Ricord, après avoir été » chargé par le comité de Salut public de la » notification de la conspiration, a été rappelé » dans le sein de la Convention; Salicetti est » dans ce moment-ci représentant à l'armée » d'Italie. Nos opérations maritimes seront, je » crois, un peu contrariées, peut-être même » absolument changées.

» L'artillerie était en avant, et le tyran sarde » allait recevoir un grand coup; mais j'es-» père que cela ne sera que retardé. J'ai été » un peu affecté de la catastrophe de Robes-» pierre le jeune, que j'aimais et que je croyais » pur; mais, fût-il mon frère, je l'eusse moi-» même poignardé s'il avait aspiré à la ty-» rannie. »

On voit par cette lettre que la conspiration des thermidoriens contre Robespierre était présentée aux armées comme la *conspiration de Robespierre.* Eh bien, la veille même (18 thermidor), lorsque Bonaparte écrivait cette lettre à Tilly, les trois représentants près l'armée des Alpes et d'Italie, Salicetti, Albitte et La Porte, avaient écrit de Barcelonnette une lettre au comité de Salut public, pleine d'assertions venimeuses contre Robespierre jeune, Ricord et lui, Bonaparte, lettre dans laquelle ils annonçaient au Comité, entre autres choses, qu'ils venaient d'ordonner l'arrestation à Nice de ce dernier. Ce leur avait semblé sans doute une bonne occasion de faire du zèle et de montrer par là qu'ils n'étaient pas du parti vaincu. Ils avaient cru Bonaparte plus réellement compromis qu'il ne l'était, à cause de la liaison intime et des bons rapports qu'il avait constamment entretenus avec Robespierre jeune. Ils espéraient que, dans ses papiers, dont ils avaient ordonné la saisie, on trouverait matière à quelque grave sujet d'accusation contre lui. Dans les lettres au comité de Salut public, ils lui imputaient surtout à crime son voyage à Gênes, ignorant qu'il l'avait fait en vertu d'une commission régulière et même impérative d'un délégué de la Convention, ayant droit et pouvoir de la donner.

Cette lettre de Barcelonnette au comité de Salut public, long échafaudage de mensonges et d'assertions lancés à tout hasard contre Ricord autant que contre Bonaparte, et évidemment écrite par Salicetti, quoique signée de ses deux collègues, porte, cela est triste à dire, le caractère de la plus basse envie, et l'on sent en la lisant qu'elle est l'œuvre malheureuse et honteuse de ce même Salicetti qui, depuis, dut venir à résipiscence devant la vérité, et qui en fut pour ses frais de dénonciation. La lettre finissait par ces mots : « Vous voudrez bien, chers collègues, adresser tous les ordres que vous aurez à nous donner à Nice, où Salicetti et Albitte se rendent à l'instant, tandis que La Porte reste à l'armée des Alpes pour correspondre et suivre les opérations convenues. *Signé :* ALBITTE, SALICETTI, LA PORTE. »

L'ordre d'arrestation du général Bonaparte portait :

« *Le* 19 *thermidor an II de la République française une et indivisible et démocratique.*

» De Barcelonnette.

» Les représentants du peuple près l'armée des Alpes et d'Italie,

» Considérant que le général Buonaparte, commandant en chef l'artillerie de l'armée d'Italie, *a totalement perdu leur confiance, par la conduite la plus suspecte et surtout par le voyage qu'il a dernièrement fait à Gênes;*

» Arrêtent ce qui suit :

» Le général de brigade Buonaparte, commandant en chef l'artillerie de l'armée d'Italie, est provisoirement suspendu de ses fonctions. Il sera, par les soins et sous la responsabilité du général en chef de ladite armée, mis en état d'arrestation et *traduit* au comité de Salut public à Paris sous bonne et sûre escorte. Les scellés seront apposés sur tous ses papiers et effets, dont sera fait inventaire par des commissaires qui seront nommés sur les lieux par les représentants du peuple Salicetti et Albitte, et tous ceux desdits papiers qui seront trouvés suspects seront envoyés au comité de Salut public.

» *Signé :* ALBITTE, SALICETTI, LA PORTE. »

A quelques jours de là, ils écrivaient :

« A notre armée de Barcelonnette.

» Nous avons mis le général Buonaparte en état d'arrestation; on examine ses papiers. Son successeur (c'était le général de brigade d'artillerie Dujard, un de ses bons camarades) reçoit de lui les renseignements nécessaires pour la direction de l'artillerie, tant de siége que de campagne, qui se trouve préparée.

» Nous aurons soin de vous rendre compte sous peu du parti que nous aurons cru devoir prendre à son égard. »

Ils sentaient déjà que les éléments d'une accusation sérieuse allaient leur manquer, et ils se préparaient pour la retraite.

Ce fut l'ordonnateur Denniée qui fut chargé

par Salicetti et Albitte d'examiner les papiers saisis, et il le fit avec une bonne grâce et une loyauté dont Napoléon a toujours conservé la plus vive reconnaissance.

Bonaparte, dans les premiers moments de sa détention, fut mis au secret au fort Carré d'Antibes; mais le secret fut levé peu après son emprisonnement, et Junot, son aide de camp, ayant été admis à le voir, il lui dicta, pour les représentants qui l'avaient fait arrêter, une lettre dans laquelle il rappelle d'abord ses services et ses titres à la confiance des républicains, et où il procède presque d'un bout à l'autre par interrogations et par apostrophes. Il y dit :

« Vous m'avez suspendu de mes fonctions, arrêté et déclaré suspect.

» Me voilà flétri sans avoir été jugé, ou bien jugé sans avoir été entendu.

» Dans un état révolutionnaire, il y a deux classes : les suspects et les patriotes.

» Lorsque les premiers sont accusés, ils sont traités, par forme de sûreté, de mesures générales.

» L'oppression de la seconde classe est l'ébranlement de la liberté publique; le magistrat ne peut condamner qu'après les plus mûres informations, et que par une succession de faits.

» Déclarer un patriote suspect, c'est un jugement qui lui arrache ce qu'il a de plus précieux : la confiance et l'estime.

» Dans quelle classe veut-on me placer?

» Depuis l'origine de la Révolution, n'ai-je pas toujours été attaché aux principes?

» Ne m'a-t-on pas toujours vu dans la lutte, soit comme citoyen contre les ennemis intérieurs, soit comme militaire contre les étrangers?

» J'ai sacrifié le séjour de mon département; j'ai abandonné mes biens; j'ai tout perdu pour la République.

» Depuis, j'ai servi sous Toulon avec quelque distinction, et j'ai mérité à l'armée d'Italie une part des lauriers qu'elle a acquis à la prise de Saorgio, d'Oneille et de Tanaro.

» A la découverte de la conspiration de Robespierre, ma conduite est celle d'un homme accoutumé à ne voir que les principes.

» On ne peut donc me contester le titre de patriote.

» Pourquoi donc me déclare-t-on suspect sans m'entendre? m'arrête-t-on huit jours après que l'on avait la nouvelle de la mort du tyran?

» On me déclare suspect, et l'on met les scellés sur mes papiers.

» On devait faire l'inverse : mettre les scellés sur mes papiers, m'entendre, me demander des éclaircissements et ensuite me déclarer suspect, s'il y avait lieu.

» On veut que j'aille à Paris avec un arrêté qui me déclare suspect; on doit supposer que les représentants ne l'ont fait qu'en conséquence d'une information, et l'on ne me jugera qu'avec l'intérêt que mérite un homme de cette classe.

» Innocent, patriote, calomnié, quelles que soient les mesures que prenne le Comité, je ne pourrai me plaindre de lui.

» Si trois hommes déclaraient que j'ai commis un délit, je ne pourrais pas me plaindre du jury qui me condamnerait.

» Salicetti, tu me connais. As-tu rien vu, dans ma conduite de cinq ans, qui soit suspect à la Révolution?

» Albitte, tu ne me connais point; on n'a pu te prouver aucun fait; tu ne m'as pas entendu; tu connais cependant avec quelle adresse quelquefois la calomnie siffle. (Il ne parle pas ici de La Porte, le moins influent des trois).

» Dois-je donc être confondu avec les ennemis de la patrie, et des patriotes doivent-ils inconsidérément perdre un général qui n'a point été inutile à la République? Des représentants doivent-ils mettre le gouvernement dans la nécessité d'être injuste et impolitique?

» Entendez-moi, détruisez l'oppression qui m'environne et restituez-moi l'estime des patriotes.

» Une heure après, si les méchants veulent ma vie, je l'estime si peu, je l'ai si souvent méprisée! Oui, la seule idée qu'elle peut être encore utile à la patrie m'en fait soutenir le fardeau avec courage. »

Tout cela était écrasant; on ne trouva rien de compromettant dans ses papiers, et les commissaires eux-mêmes, il faut bien le dire, furent les premiers à regretter leur précipitation : dans une lettre du 20 août, adressée au comité de Salut public, ils avouèrent franchement qu'on avait toutes les raisons de maintenir le général Bonaparte dans son grade et son commandement.

Voici l'ordre d'élargissement que le général en chef Dumerbion mit un grand empressement et un grand plaisir à signifier au jeune prisonnier :

« Après avoir scrupuleusement examiné les papiers du citoyen Buonaparte, suspendu provisoirement des fonctions de général d'artillerie de l'armée d'Italie, et mis en état d'arrestation après le supplice du conspirateur Robespierre, par forme de sûreté générale;

» Après avoir pris connaissance des ordres à lui donnés, le 25 messidor, par le représentant du peuple Ricord pour se rendre à Gênes, où il devait remplir une mission spéciale précisée par l'arrêté dudit jour, et reçu de lui un rapport par écrit du résultat de sa mission; après avoir pris les renseignements les plus exacts sur la conduite antérieure dudit général et cherché la vérité dans plusieurs interrogatoires qui lui ont été faits par eux-mêmes, n'ayant rien trouvé de positif qui pût justifier les soupçons qu'ils avaient pu concevoir de sa conduite et de ses dispositions;

» Prenant en outre en considération l'utilité dont peuvent être à la République les connaissances militaires ou locales dudit Buonaparte, et voulant recevoir de lui tous les renseignements qu'il peut donner sur la situation antérieure de l'armée et ses dispositions ultérieures;

» Arrêtent que le citoyen Buonaparte sera mis provisoirement en liberté pour rester au quartier général, et qu'il sera nécessairement rendu compte au comité de Salut public de l'opinion que l'examen le plus approfondi a donnée aux représentants du peuple de la conduite dudit Buonaparte, pour, après la réponse du comité de Salut public, être statué définitivement.

» *Signé :* ALBITTE, SALICETTI.

» Collationné conforme à l'original,

» *Signé :* CAVENEZ.

» Certifié conforme. Le général en chef de l'armée d'Italie,

» *Signé :* DUMERBION. »

Dans leur lettre du 7 fructidor an II (24 août 1794) au comité de Salut public, les mêmes représentants disaient :

« Chers collègues,

» Par le courrier que nous avons envoyé de Barcelonnette, conjointement avec notre collègue La Porte, et par lequel nous vous instruisons de nos mesures concertées, et des soupçons graves que nous avions sur Ricord et Buonaparte, général d'artillerie, nous vous annoncions que l'un et l'autre vous seraient envoyés; vous avez rappelé le premier; le second, comme nous vous l'avons déjà mandé, a été mis par nous en état d'arrestation. Par l'examen de ses papiers, et tous les renseignements que nous avons pris, nous avons reconnu que rien de positif ne pouvait faire durer sa détention plus longtemps.

» Surtout quand nous avons trouvé l'arrêté de Ricord, dont nous vous envoyons copie, par lequel ce représentant envoyait à Gênes le général Buonaparte, et que *nous avons été convaincus de l'utilité dont peuvent être les talents de ce militaire, qui, nous ne pouvons le nier, devient très-nécessaire dans une armée dont il a, mieux que personne, la connaissance, et où les hommes de ce genre sont extrêmement difficiles à trouver;*

» En conséquence, nous l'avons remis en liberté, sans cependant l'avoir réintégré, pour tirer de lui tous les renseignements dont nous avons besoin, et nous prouver, par son dévouement à la chose publique et l'usage de ses connaissances, qu'il peut reconquérir la confiance et rentrer dans un emploi qu'au demeurant, il est très-capable de remplir avec succès, et où *les circonstances et la position critique où se trouve l'armée d'Italie pourraient nous obliger de le remettre provisoirement*, en attendant les ordres que vous pourrez donner à cet égard.

» Salut et fraternité,

» *Signé :* SALICETTI, ALBITTE. »

On ne pouvait justifier en termes plus explicites et plus honorables que ne le faisaient là Salicetti et Albitte la conduite du jeune général; et l'on sent, au ton d'estime et de considération avec lequel ils parlent de lui, qu'ils ne lui garderont pas longtemps rigueur, et que *les circonstances* ne vont pas tarder à les *obliger* à le faire rentrer plus que provisoirement dans cet emploi qu'ils lui avaient ôté, et, qu'*au demeurant, il est très-capable de remplir avec succès.* C'était dire en propres termes, malgré les circonlocutions : le général Bonaparte est à lui seul l'âme de toute l'armée, et nous sommes perdus si nous le perdons.

Le comité de Salut public, qui, lui, n'avait autorisé aucune mesure contre Bonaparte, et qui n'avait désapprouvé ni approuvé celles que les représentants avaient cru devoir prendre, les laissa faire, et nous voyons, peu après sa sortie de prison, Bonaparte agir comme auparavant en qualité de commandant en chef de l'artillerie. Il n'eut, du reste, qu'à se louer, en cette crise, de ses camarades. Tous lui témoignèrent la plus grande bienveillance, à commencer par le général en chef Dumerbion. Pendant sa captivité au fort Carré d'Antibes, son ancien camarade, le général Dujard, qui avait été mis à sa place par les représentants, ne prit aucune disposition, et lui rendit, avec le plus honorable empressement, l'emploi qu'il n'avait occupé un moment que par devoir.

Aussi voyons-nous, dès le commencement du mois de septembre 1794, Bonaparte rentré pleinement dans ses anciennes attributions, et nous le verrons exerçant ses fonctions de général pendant la campagne suivante.

La position de l'armée d'Italie était devenue en effet critique après le 9 thermidor, comme l'avaient mandé Salicetti et Albitte au comité de Salut public. Une sorte de torpeur s'était emparée d'elle. L'armée piémontaise avait repris courage; elle se renforçait tous les jours par l'arrivée de nouveaux bataillons autrichiens.

Les deux armées françaises qui investissaient le Piémont étaient dans un état déplorable. La première, l'armée des Alpes, campée par détachements sur les crêtes de la chaîne supérieure, et formant une ligne de 240 kilom. de développement, du mont Blanc aux sources du Tanaro, périssait de misère et de maladie. « Les communications étaient difficiles, dit un historien militaire, les vivres rares et fort coûteux, les chevaux exténués. L'air vif, les eaux crues de ces régions élevées occasionnaient dans les hôpitaux une mortalité qui, tous les trois mois, aurait pu suffire à la consommation d'une grande bataille. Cette défensive était plus onéreuse pour les finances et plus désastreuse pour les hommes qu'une campagne offensive. »

La seconde armée, commandée en chef par Dumerbion, décrivait un immense demi-cercle depuis le mont Viso jusqu'au-dessus d'Albengo, et ne souffrait pas moins par les mêmes causes. Les divers corps ainsi campés sur ces sommités, séparés par des vallées souvent profondes, ne pouvaient se secourir en cas d'attaque. On les croyait perdus, et l'ennemi chantait déjà victoire : le 9 thermidor avait ranimé toutes ses espérances. Les armées austro-sarde et anglaise combinées, dont la jonction devait se faire dans les plaines méridionales du Piémont, et qui avaient pour alliées la faim, la misère et les maladies de nos soldats, comptaient nous attaquer sur plusieurs points à la fois, et, par l'envahissement de la France, prêter main-forte aux contre-révolutionnaires, qui se remuaient partout en faveur du prétendant. Mais on calculait sans le génie de la République, et, il faut bien le dire, celui de Bonaparte.

Le comité de Salut public désirait qu'on prît l'offensive. Mais il fallait consulter ses forces, ne point attaquer si l'on n'était point en mesure de vaincre; et la victoire devenait difficile dans la situation où se trouvaient nos troupes. Agir de concert avec l'armée des Alpes eût seulement permis à l'armée d'Italie d'espérer la victoire; il fallait s'entendre avec elle : Dumerbion chargea Bonaparte de ce soin. Celui-ci eut à ce sujet, avec les officiers de cette armée, des conférences à Colmars, près de Digne; mais on ne tomba pas d'accord, parce que, pour marcher ensemble utilement, il eût fallu que les deux armées fussent placées sous le commandement d'un seul général en chef, et que cela dépendait du comité de Salut public. Un péril était cependant à conjurer.

Le 12 septembre, on avait appris qu'une division autrichienne, sous les ordres du général Wallis, s'était rassemblée sur les bords de la Bormida et avait porté ses magasins à Dego. Une division anglaise devait débarquer à Vado, et les deux armées combinées occuper Savone et forcer la république de Gênes à se déclarer contre la France. Il était de la plus haute importance d'empêcher que les forces anglaises, réunies aux forces austro-sardes, n'obtinssent contre nous le concours de la république de Gênes. Ce fut Bonaparte qui appela l'attention du général Dumerbion sur ce péril, et qui l'engagea à entreprendre, malgré tout, une campagne pour le conjurer. Il en était arrivé à ce point de considération, que le vieux général, qui pourtant ne manquait ni de bravoure ni d'initiative, lui répondit : « Mon enfant, présente-moi un plan de campagne, tel que tu sais les faire, et je l'exécuterai de mon mieux. » On n'a jamais vu, on ne verra jamais un pareil exemple de la supériorité du génie.

Il s'agissait surtout d'empêcher la jonction des armées ennemies, de les rompre et de leur imposer par quelque coup hardi. Le 19 septembre, Dumerbion, à la tête de 18,000 hommes et avec 20 pièces de montagne, se mit en mouvement, accompagné de son général d'artillerie. Ce mouvement, est-il besoin de le dire, était le premier du plan de Bonaparte; il consistait à s'emparer des positions de Saint-Jacques, de Montenotte et Vado, et à appuyer ainsi la droite de l'armée aux portes de Gênes. L'exécution répondit à l'excellence du plan.

Une première division autrichienne, sous les ordres du général Colloredo, occupait Carcare et une partie de la vallée de la Bormida; le général Mercy-Argenteau, avec une forte division autrichienne, était à Mondovi; une troisième division autrichienne, sous les ordres du général Wallis, était placée en réserve vers Dego et devait appuyer les deux premières.

Dumerbion fit mine d'attaquer la division Argenteau pour agir plus fortement sur celle de Colloredo vers les sources de la Bormida.

L'armée française était ainsi disposée :

1° A droite, le général Masséna, de Loano à Bardinello;

2° Au centre, le général Macquart, tenant Limone et Tende;

3° A gauche, les généraux Sérurier et Garnier, s'étendant jusqu'au col de Fenestrelle.

« La troisième sans-culottide (19 septembre), dit le rapport du général en chef au comité de Salut public, lu à la Convention et inséré au *Moniteur* du 4 octobre 1794, le poste de Saint-Jacques, situé sur la partie de l'Apennin qui sépare les forteresses de Savone et de Finale des vallées de la Bormida occupées par l'ennemi, et fortifié par un double retranchement, a été enlevé à la baïonnette avec une telle bravoure, que la terreur nous a précédés dans les postes de Bormida, Mallere, Pallere et Altare.

» Le 4 (quatrième jour complémentaire ou quatrième sans-culottide, comme on disait alors, de l'an II, 20 septembre 1794), une de nos colonnes, dérobant sa marche à l'ennemi, arriva très-précipitamment au château de Cossaria, força ce poste redoutable, et l'armée autrichienne allait être coupée et renfermée dans les gorges de la Bormida, lorsqu'une fuite précipitée est devenue son unique salut. »

Le général rend compte ensuite de l'affaire de la Roquette de Cairo.

« La cinquième sans-culottide (21 septembre), les républicains poursuivirent leur marche et rencontrèrent l'ennemi à la Roquette de Cairo; la cavalerie et l'artillerie ennemies y avaient des positions avantageuses, et l'infanterie y était protégée par des hauteurs d'un difficile accès. Il ne restait qu'une heure et demie de jour; une attaque aussi prompte que bien combinée les a culbutées sur tous les points. »

Dans cette journée du 21 septembre, les généraux Bonaparte et Masséna dirigeaient, sous le général Dumerbion, les soldats de la République.

Le lendemain 22 septembre, au moment où l'on se disposait à livrer un nouveau combat à l'ennemi en arrière de Dego, où il avait été rejeté, on apprit sa fuite à plus de 20 kilom. de cette ville, pour se porter sur Alexandrie et rejoindre sa réserve. Le général Wallis, harcelé le même jour par le général Cervoni, qui commandait notre avant-garde, prit position à Acqui, où le général en chef Dumerbion ne jugea pas à propos de le suivre, pour ne pas attirer sur lui toutes les forces sardes et autrichiennes; il se contenta de cette reconnaissance, se replia par Montenotte sur Savone, et, conservant un poste dans cette vallée, il prit position sur les hauteurs de Vado, qu'il fit lier aux hauteurs du Tanaro par de forts ouvrages et par des postes de communication.

C'est à cela qu'avaient servi les cartes et les plans que, dans sa prévoyance, le général Bonaparte avait ordonné au citoyen Chantron de lever, par l'ordre que nous avons cité plus haut (29 mai).

Le général Dumerbion disait encore vers la fin de son rapport daté de Cairo le 2 vendémiaire an III (23 septembre 1794) :

« L'affaire de Cairo a coûté à la République quatre-vingts de nos frères d'armes et autant de blessés. La perte de l'ennemi est de plus de mille hommes, tant tués que blessés et prisonniers, et il nous a laissé dans ses magasins de quoi nourrir l'armée pendant un mois. »

Puis ces mots :

« C'est ainsi, citoyens représentants, que l'armée d'Italie a célébré la cinquième sans-culottide et le 1er vendémiaire de l'an III de la République française!

» Vive la République! DUMERBION. »

Les représentants du peuple près l'armée d'Italie disaient aussi dans leur lettre à leurs collègues du comité de Salut public, en leur rendant compte des mêmes faits :

« La cinquième sans-culottide a été célébrée par une portion de l'armée d'Italie d'une manière digne de la République et de la Convention nationale. »

Cette victoire, en effet, éloignait les Autrichiens de la mer, empêchait le débarquement des troupes anglaises, qui cherchaient à se joindre à leurs alliés, et permettait ainsi le rétablissement des relations commerciales entre Gênes et Marseille. Les batteries que l'on construisit sur toute la côte, sous la direction du général Bonaparte, protégèrent le cabotage et interceptèrent, comme nous venons de le dire, tout rapport entre les Autrichiens et les Anglais. L'armée française, maîtresse de toute la rivière du Ponant jusqu'à Savone, maintenait dans sa neutralité vacillante la république de Gênes, dont les chefs aristocratiques étaient assez mal disposés pour les Français; elle donnait, par le prestige même de son voisinage, une plus grande influence au parti déjà très-nombreux des amis de la République française. C'était beaucoup dans l'état des choses; et un conseil de guerre, malgré l'avis de Bonaparte, qui voulait qu'on profitât de l'entrain des troupes pour enlever le camp retranché de Civa, et qu'on se précipitât à l'improviste sur le Piémont, par la gauche, en appelant à soi l'armée des Alpes, jugea prudent de s'arrêter aux avantages obtenus, jusqu'à nouvel ordre. Le combat de Cairo fut ainsi, dans cette campagne, la dernière opération de l'armée d'Italie; et si l'on n'exécuta pas le plan d'invasion du Piémont proposé par Bonaparte, la République n'en eut pas moins à se féliciter des avantages de toutes sortes que le succès de nos armes nous assura dans cette partie de l'Italie.

Déjà le jeune officier rêvait la conquête de l'antique Péninsule.

Plus tard, quand le géant sera arrivé au faîte de la gloire et de la puissance, et qu'aucun horizon, si vaste qu'il soit, ne sera plus capable de caresser son regard, il se plaira à reporter ses souvenirs sur ce temps-là, et à dire que c'est un matin, au soleil levant, du haut

du Col de Tende qu'il jeta pour la première fois un œil avide sur ces belles plaines de l'Italie, dont la conquête était dès lors l'objet de ses méditations.

Alors Bonaparte était rentré pleinement en grâce auprès de Salicetti et d'Albitte, qui étaient toujours représentants près de l'armée d'Italie, et qui s'efforçaient, par des marques non équivoques de déférence, de lui faire oublier les défiances qu'ils avaient conçues contre lui.

Deux nouveaux représentants, Ritter et Turreau, leur avaient été adjoints par le comité de Salut public. Ils avaient assisté à cette dernière campagne, et l'un d'eux, si l'on en juge par les égards qu'il lui témoigna dès son arrivée, avait dû recevoir en faveur de Bonaparte des instructions secrètes de quelques membres du comité de Salut public, sinon du Comité tout entier. C'était Turreau (Louis Turreau de Linières, né à Orbec, alors âgé de trente-quatre ans). Selon l'usage des conventionnels mariés qui étaient envoyés en mission près des armées, Turreau était accompagné de sa femme. Mme Turreau, jeune et très-jolie personne, fort instruite et fort aimable, partageait et parfois dirigeait la mission de son mari. Elle était fille d'un chirurgien de Versailles, et avait reçu une éducation soignée. Turreau et surtout Mme Turreau se prirent tout de suite d'une véritable admiration pour Bonaparte, et n'en firent point mystère. Ils ne juraient que par lui, et ils le traitaient avec la plus grande faveur. Bonaparte se montra très-sensible à ces marques d'estime et d'amitié, et il en était heureux à d'autres égards. Il commençait à se plaire dans la société des femmes, et Mme Turreau avait fait sur lui une vive impression, dont il n'était pas dans ses principes d'abuser le moins du monde. Toutefois, il se montra plus galant auprès d'elle qu'il ne l'avait été auprès de la belle Mme Ricord et de Mlle Charlotte Robespierre, dont la figure ouverte, quoique sévère, et les traits réguliers et fins lui avaient plu beaucoup aussi. Il ne dédaignait pas d'ailleurs de faire sa cour *sans bassesse aux représentants du peuple* en mission et aux personnes de leur famille, quand il sentait quelque sympathie pour eux. Peut-être aussi y avait-il là un motif intéressé, mais après tout naturel et légitime : « C'était » un avantage immense de leur plaire, a-t-il » dit lui-même; car, en ce temps de l'absence » des lois, un représentant du peuple était une » véritable puissance. » Malgré tout cela, cette sorte de raison d'État paraît avoir été étrangère à sa galanterie près de Mme Turreau. Il était tout simplement heureux et fier de lui plaire, parce qu'elle était belle, spirituelle et aimable. Ce sentiment de vanité juvénile qu'il éprouvait lui fit même faire une sottise qu'il se reprocha amèrement et dignement plus tard. Racontons cette circonstance. Nous avons dit que Mme Turreau suivait son mari partout dans sa mission. Un jour Bonaparte, qui s'était rendu en compagnie des représentants Ritter et Turreau, pour faire une reconnaissance, dans les environs du Col de Tende, donnait le bras à Mme Turreau et se promenait avec elle au milieu des positions de l'armée; tout à coup il eut l'idée de la faire assister au spectacle d'une petite guerre. On sait que, dans cette tête, l'exécution suivait de près la conception. Il ordonna sur-le-champ une attaque d'avant-poste à la baïonnette. Les Français furent vainqueurs, mais cette escarmouche n'était pas absolument nécessaire en ce moment, et elle pouvait même avoir des conséquences fâcheuses. Plus tard, Napoléon s'est reproché cet acte, qu'il a qualifié lui-même d'abus d'autorité.

Quant à nous, ces petites faiblesses ne nous déplaisent pas; cela accidente le tableau, qui deviendrait d'une monotonie fatigante si la pâte de la palette n'était pétrie que de génie; un petit grain de faiblesse humaine réjouit l'œil et rapproche un peu les distances... Hélas! attendons quinze ans, et malheureusement ce souhait de quelques taches dans le soleil ne sera plus à former.

Bientôt le représentant Turreau et sa femme quittèrent l'armée d'Italie; Bonaparte s'en éloigna également, et l'on se perdit de vue. Toutefois, il revit un jour Mme Turreau, la belle représentante de Nice, d'ancienne et douce connaissance; mais elle était bien changée, à peine reconnaissable. La fortune des deux amoureux avait suivi une marche inverse. Bonaparte était devenu empereur des Français, et Mme Turreau, dont le mari était mort en 1799, était tombée dans la plus profonde misère. Le malheur l'avait vieillie avant l'âge. Elle vivait tristement à Versailles, des secours de quelques parents qui n'étaient rien moins que riches. Elle se sentait malheureuse de leur être à charge. On l'engageait sans cesse à s'adresser à cet ancien ami, maintenant couronné, qui pouvait la tirer si aisément de sa triste situation, et elle l'avait fait, et c'était là un de ses plus grands chagrins. Elle avait en effet écrit directement à Berthier, qui était aussi de Versailles, et, de plus, son ami d'enfance, le priant de lui faire avoir une audience de l'Empereur; mais sa lettre était restée sans réponse. Une fois même, elle s'était décidée à écrire directement à Napoléon, à qui la missive n'était point parvenue. Mais si le grand maître des cérémonies manquait de mémoire, *Napoléon en avait pour deux.* Mme Turreau ne comprenait rien à ce silence, bien que ses malheurs et la perte de sa beauté lui eussent appris à quoi tient le cœur des hommes. Elle ne pouvait croire à tant de dédain et à tant d'oubli de la part d'un homme qui lui avait paru si bon et si généreux lorsqu'elle l'avait connu à Nice, et qui même, *pour tout dire,* lui avait semblé un peu amoureux d'elle, quelque respectueux qu'eût été cet amour. Elle ne se trompait pas; Napoléon ne l'avait point oubliée, mais la demande de Mme Turreau avait paru à Berthier devoir être importune à l'empereur, et il ne lui en avait point fait part. Ce fut Napoléon qui, lui-même, un jour de chasse à Versailles, se souvint d'elle. Il savait qu'elle était née dans cette ville; elle lui avait souvent parlé, à Nice, des premières scènes de la Révolution dont elle avait été témoin, lorsqu'elle était toute jeune fille. Son souvenir lui revint vivement à l'esprit, et les plaisirs de la chasse ne furent plus pour lui qu'un accessoire. Il la nomma tout haut avec intérêt, parut désirer la voir, et demanda à Berthier, qui l'accompagnait, s'il savait ce qu'elle était devenue. Berthier, jusque-là si indifférent, s'empressa de s'incliner sous le désir du maître, et Mme Turreau fut appelée. L'empereur lui fit le plus gracieux accueil, et, comprenant à son costume plus que modeste et à la tristesse de son visage la fâcheuse position où elle était tombée, il lui dit entre autres choses : « Mais comment ne vous êtes-vous pas servie de nos connaissances communes de l'armée d'Italie pour arriver jusqu'à moi? » Et, en disant ces paroles, il lançait un regard à Berthier. « Hélas! sire, répondit Mme Turreau, nous ne nous sommes plus connus dès qu'ils ont été grands et que je suis devenue malheureuse. » Elle comprit alors que Berthier avait négligé de parler d'elle à l'Empereur; mais cette femme délicate n'ajouta rien de plus. Comme on le voit, le jeune Bonaparte avait su bien placer ses affections. Mme Turreau n'eut qu'à se féliciter de cet entretien, qu'elle ne devait guère qu'à un heureux hasard. Le lendemain, l'empereur ordonna à Berthier de lui faire compter 100,000 fr. sur sa cassette. « Je ne » veux pas, lui avait-il dit en donnant cet ordre, » que mes plus anciens amis soient malheureux » *sous mon règne.* » *Le prince de Wagram,* dont le cœur ne sut jamais être à la hauteur de sa fortune, comprit-il? cela est probable; car Napoléon savait accentuer ses mots. Il eut toujours pour son ancien camarade de l'armée d'Italie la plus vive affection, affection que n'affaiblirent même pas les honteuses défections de celui-ci. « Pour toute » vengeance, disait-il en 1815, je voudrais » contempler un instant cet *imbécile* de Ber» thier dans son costume de capitaine des » gardes de S. M. Louis XVIII. » Le mot souligné, appliqué à un prince, est sanglant, mais il était mérité.

« Pour toute vengeance... » Napoléon est tout entier dans ces trois mots; il ne savait pas haïr ceux qui avaient été jadis ses amis; et, dans les circonstances où il avait le plus à se plaindre de leur ingratitude ou même de leurs trahisons, les bons rapports qu'avait eus avec eux le général Bonaparte revenaient immédiatement à la mémoire du maître irrité.

On a vu ce qu'en trois jours, du 19 au 22 septembre, avait accompli la bravoure française. Après cette campagne si courte, terminée par l'heureux combat de Cairo, l'armée se tint sur la défensive, et Bonaparte ne prit plus, comme commandant en chef de l'artillerie, que des mesures d'ordre pour le maintien des positions acquises et l'armement des côtes de la Méditerranée. Il s'acquitta de tous ces devoirs avec une activité et un zèle extraordinaires, dont témoignent les ordres et les nombreuses lettres de service qu'il adressa, du mois d'octobre 1794 au mois de mai 1795, aux officiers qui relevaient de lui. Toute cette activité était dépensée en vue d'un grand objet qu'il se proposait, quand tout à coup l'entrée au comité de Salut public d'un ennemi de la Révolution vint l'arrêter douloureusement dans sa carrière.

Nous abordons ici une des phases les plus importantes de la vie de Bonaparte; c'est la triste histoire de ses démêlés avec ce fameux Aubry, fameux seulement par son injustice calculée et obstinée, qui faillit briser pour toujours cette fortune destinée à un si grand éclat. Cette histoire, très-curieuse à plus d'un titre, ne nous semble avoir été approfondie et éclaircie par aucun historien, sans en excepter M. de Coston, qui n'en dit que ce que cent autres en avaient dit avant lui. Tous, en effet, parlent de la malveillance d'Aubry pour Bonaparte, sans s'inquiéter des causes. Nous avons été assez heureux pour les découvrir, à force de les rechercher; et nous allons les exposer avec détail, car rien ne paraît plus singulier, quand on n'en a pas pénétré le secret, que ce changement subit qui s'opéra au sein du comité de Salut public à l'égard de l'armée, et dans la direction de la guerre, pendant les quatre mois moins deux jours qu'Aubry en fut chargé. Il y a là un mystère qui n'a pas assez préoccupé les historiens de la Révolution. La trahison était entrée au comité avec cet Aubry, et nous le prouverons. Pour cela, il nous faut recourir aux conjectures, aux hypothèses, aux inductions; on sait que c'est armé de ce flambeau, ou, si l'on veut, de cette lanterne sourde, qu'il est souvent nécessaire de se diriger dans les broussailles et les sentiers rocailleux qui couvrent encore certains parages inexplorés du domaine de l'histoire. C'était la méthode de Condillac; ce sera aussi la nôtre.

Commençons tout d'abord par rappeler un point que nous avons suffisamment établi et qui n'est plus douteux aujourd'hui qu'aux yeux de ceux qui ont intérêt à le nier : *Bonaparte était sincèrement républicain; non pas* républicain par calcul, mais républicain par conviction. L'enfant rêveur de la grotte de Milleli était républicain, l'écolier de Brienne était républicain, le convive de Beaucaire était républicain, le lieutenant de Carteaux et de Dumerbion, l'ami de Robespierre jeune était républicain. Le coup de tonnerre du 14 juillet avait retenti jusque dans les profondeurs de son âme; les grands actes de la Convention parlaient fortement au cœur du Corse et de l'ami de Paoli. En ce temps-là, la Révolution comptait des ennemis jusque dans les corps chargés de la défendre; car on sait qu'à toutes les époques de bouleversements sociaux, il se trouve des hypocrites qui s'attellent au char du progrès avec l'espoir de l'enrayer. Aubry était un de ces hommes; et tout ce qui lui semblait de nature à pousser à la roue devait lui porter ombrage. Mais avant d'entamer ce chapitre, il convient de dire quelques mots du court intervalle qui sépara la mise à la réforme du général Bonaparte, événement qui a si fort marqué au début de sa vie. du moment où nous l'avons laissé après la vive campagne de trois jours qui se termina par le combat de Cairo.

Nous avons dit qu'après la cessation des hostilités, il s'était voué tout entier aux affaires de son arme et aux soins de l'autre objet dont il n'avait pas cessé d'être chargé : la défense du littoral, des golfes et des stations maritimes de cette longue étendue de côtes qui va de l'embouchure du Rhône à la rivière de Gênes, et dont nous possédions une partie. Il s'y voua en homme qui a le sentiment que les choses n'en resteront pas là; qu'après un moment d'arrêt, il faudra poursuivre l'œuvre commencée, et, pour cela, se trouver armé sur toute la ligne pour la défense, afin de pouvoir agir plus librement et plus fortement dans l'attaque.

Quelques-uns de ces ordres méritent d'être rapportés. Le 18 vendémiaire an III (9 octobre 1794), il écrivait au citoyen Manceaux, si souvent cité plus haut :

« *Le général d'artillerie de l'armée d'Italie au citoyen Manceaux, directeur d'artillerie à Port-la-Montagne :*

» Nous venons d'occuper le fort de Vado,
» près de Savone, qui maîtrise la rade de
» Vado; nous sommes obligés d'y placer huit
» pièces de 36. Je te prie d'en faire la demande
» à la marine. Si elle n'a pas d'affûts, envoie-
» moi toujours les pièces et 400 boulets de 36.
» J'en attends 6,000 au premier jour.

» BUONAPARTE. »

Pendant les trois derniers mois de cette année 1794, il écrit de Nice lettres sur lettres au même Manceaux à Toulon, au capitaine Perrier à Marseille, à d'autres officiers, et donne même des ordres en sa qualité de général de brigade d'artillerie.

Le 4 janvier 1795, il se rend à Toulon pour y surveiller les détails d'une expédition maritime qu'on méditait. Le 7 du même mois, il était à Marseille, et les pouvoirs que lui avaient conférés les délégués de la Convention étaient bien grands, puisque nous le voyons écrire de Marseille, sous cette date du 7 janvier 1795 (18 nivôse an III), ce qui suit :

« *Le général commandant l'artillerie de l'armée au citoyen Manceaux, chef de brigade, etc.*

» J'ai donné ordre à une compagnie de gre-
» nadiers de Paris, qui est arrivée à Avignon,
» de se rendre à Toulon, où elle prendra tes
» ordres; j'ai ordonné à Faisand de te faire
» passer sur-le-champ les cinq milliers de
» poudre qui te reviennent. »

Le 22 mars, il était de nouveau à Toulon, où il donnait l'ordre suivant au citoyen Manceaux :

« 2 germinal an III.

» Il y a, dans la demi-lune de la porte d'I-
» talie, des écouvillons et des lanternes sur
» les affûts. Je te prie de donner des ordres
» pour qu'on les retire; tu sens l'inutilité de
» tenir le rempart de Toulon et les forts en-
» vironnants armés.

» BUONAPARTE. »

Le même jour, il écrivait au même :

« Je donne ordre que l'on te remette dix mil-
» liers de poudre, de celle destinée à l'expédi-
» tion. »

Dans nos colléges, on a toujours admiré l'activité et la facilité de César dictant à ses secrétaires quatre lettres sur des sujets différents. Cette admiration devait singulièrement donner à rire à *l'officier Bonaparte : son génie* n'eût demandé que dix légions et beaucoup moins de dix ans pour ne faire qu'une bouchée de la Gaule.

Cet acte fut le dernier qu'il exerça comme général commandant l'artillerie de l'armée d'Italie. Le 1er floréal an III (20 avril 1795), en vertu d'un congé que lui avait envoyé de Marseille le représentant du peuple Beffroi, il quitta Toulon, en compagnie de l'inséparable Junot, revit un moment sa famille à Marseille, et, le 22 avril, en partit avec ses aides de camp, Junot et Louis Bonaparte. Il voulait profiter de l'inaction obligée de l'armée d'Italie pour venir à Paris conférer avec les membres du comité de Salut public de la grande expédition en Italie, dont il avait l'âme remplie. Il ignorait les changements survenus dans le comité, où il comptait surtout trouver encore Carnot pour comprendre et y appuyer son projet; il n'y trouva qu'Aubry et sa mise en non-activité.

Le 15 germinal an *III* (4 avril 1795), Aubry, ancien et médiocre officier d'artillerie, sorti de l'armée en 1790, député du Gard à la Convention nationale, l'un des signataires de la protestation du 6 juin 1793 contre les 31 qui furent mis en état de détention et réintégrés au sein de la Convention le 8 décembre 1794, Aubry, disons-nous, avait remplacé Carnot dans la direction des opérations militaires; l'un de ses premiers actes dans ces fonctions, qui correspondaient à celles d'un véritable ministre de la guerre, fut la mise à la réforme du général Bonaparte et de Masséna, en même temps que d'un grand nombre d'autres officiers des armées de la République, connus par leur civisme et leur bravoure. Mais cet acte avait exigé quelque travail, et l'arrêté officiel n'avait pu être signifié du jour au lendemain. Il avait fallu à Aubry le temps de se reconnaître. On ne commet pas de pareilles énormités, même avec l'audace d'un conspirateur, sans y réfléchir quelque peu.

Nous avons prononcé le mot *énormité;* en effet, le travail d'Aubry, qui éliminait le général Bonaparte de l'artillerie, y introduisait Aubry lui-même, et à quel titre? comme général de division d'artillerie, inspecteur général de cette arme, chargé de la deuxième tournée, comprenant les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados et de la Manche; lui, Aubry, simple capitaine de cette arme, dont il avait cessé de faire partie depuis 1790! c'est cet homme qui se faisait tout d'un coup, et de son chef, général de division et inspecteur général d'artillerie. Comme on le voit, le mot *énormité* n'a rien d'excessif, appliqué à une pareille mesure.

Bonaparte, ignorant l'acte inouï qui le condamnait à l'inaction, au moment où il sentait bouillonner le génie militaire qu'il portait en lui, mit quelques jours à se rendre à Paris. Chemin faisant, il revit Valence; il passa trois jours, du 29 avril au 2 mai, dans cette chère garnison où il s'était fait des amis qu'il n'avait pas oubliés et qui ne l'avaient pas oublié non plus. Il vit Mlle Bou; mais, pour la première fois, il ne logea pas chez elle; il avait promis à Sucy, qui, depuis, fut commissaire ordonnateur en chef à l'armée d'Italie, de descendre chez lui lorsqu'il passerait de nouveau à Valence, et il reçut l'hospitalité chez Mme de Sucy, mère de son ami. Il y visita la famille Aurel fils, dont il avait fréquenté si assidûment le cabinet littéraire. Il en partit le 2 mai 1795, et arriva quelques jours après à Paris, où il devait éprouver, pendant près de quatre mois, les déboires les plus inattendus.

*Il logea, suivant les uns, rue des Fossés-*Montmartre (aujourd'hui rue d'Aboukir); suivant d'autres, rue du Mail, près de la place des Victoires. Dès qu'il eut appris sa destitution et sans perdre de temps, il se mit à la recherche de ses amis, et de tous ceux qui pouvaient le servir dans les réclamations qu'il avait à présenter au citoyen Aubry.

Aubry ne consentit à le recevoir qu'une seule fois, et, l'arrêtant court dans ses questions, il lui reprocha d'être trop jeune pour commander en chef l'artillerie d'une armée. « On vieillit vite sur le champ de bataille, et j'en arrive, » répondit Bonaparte. Cette réponse déplut extrêmement à Aubry, qui, n'ayant appartenu à l'armée qu'en temps de paix, n'avait entendu le canon qu'au polygone : à partir de ce jour, il devint invisible pour le solliciteur. On eut beau même s'entremettre; Aubry fut sourd à la voix de ses propres amis, et entre autres de son collègue Marboz, que Bonaparte avait connu à Valence. Marboz fit en sa faveur les plus actives démarches; tout fut inutile. Il y avait plus que de l'amour-propre blessé dans cette conduite d'Aubry, il y avait, comme nous l'avons déjà fait pressentir plus haut... mais on le verra dans la suite de ce récit.

On n'a pas dit, mais cela est certain pour nous, que ce terrible jeune homme avait conçu, dès la première campagne dans les Alpes maritimes, un plan d'invasion en Italie, plan grandiose et identique, au fond, à celui qui fut exécuté plus tard; que, dans sa liaison intime avec Robespierre jeune, il lui en avait fait confidence à Nice, et l'avait gagné à ce grand projet; qu'enfin, dans les papiers saisis chez Robespierre l'aîné après le 9 thermidor, on avait trouvé des traces de ce projet, qui devait porter si haut la gloire de la République française. Si ces traces ne paraissent point dans le fameux rapport de Courtois, où celui-ci eut grand soin de ne mettre que ce qui pouvait tourner *contre* Robespierre, c'est que d'abord cette grande idée d'une expédition en Italie était une trop belle *conspiration* en faveur de la République française pour qu'on pût la lui imputer à crime. Que Bonaparte en eût écrit à Maximilien Robespierre lui-même, avec des marques chaleureuses de dévouement à ses principes et à son caractère, compris autrement sans doute que l'histoire banale ne les présente, cela ne fait pas doute pour nous. Ces principes, assurément, n'étaient pas ceux des poules mouillées de la Convention ou du petit nombre de traîtres qui espéraient tirer de leur participation au 9 thermidor un compromis qui ferait leurs affaires; et si Courtois, dans le fameux rapport qu'il présenta à la Convention nationale dans les séances du 5 janvier 1795 et jours

suivants, ne fit aucune mention de tout cela, c'est que Courtois, pour bien des raisons, avait cru devoir supprimer les lettres de Bonaparte aux deux frères Robespierre. Aubry était trop du parti ultrathermidorien pour ne pas connaître ces lettres et la valeur du général qui devait son avancement rapide au plus jeune des deux frères; et il avait compris combien le général d'artillerie pourrait être dangereux à ses projets contre-révolutionnaires. De là la réforme sournoise du général Bonaparte par Aubry, dès que celui-ci fut maître du portefeuille de la guerre, et, pour couvrir ses refus de revenir sur ses actes, son mot savamment calculé au bon Marboz intercédant pour Bonaparte : *avancement prématuré, ambition sans frein;* et ses insultants refus de recevoir chez lui le général réformé, malgré les recommandations de son collègue Marboz.

Marboz, en effet, qui n'est mort que sous l'Empire, conseiller de préfecture, et que Bonaparte, comme nous l'avons déjà dit, avait beaucoup connu à Valence, au café Bou, au cabinet littéraire de M. Aurel et à la Société des amis de la Constitution, a souvent raconté qu'il fit en ce temps auprès d'Aubry, avec lequel il était très-lié et dont il avait partagé la captivité après le 31 mai, les plus grands efforts pour vaincre l'obstination avec laquelle il refusait de rendre justice au général. Il se rappelait très-bien que, frappé et touché des justes griefs du général Bonaparte, il lui avait proposé de le conduire chez son collègue et ami Aubry, logé rue Saint-Florentin; qu'arrivé avec son protégé dans l'antichambre du membre du comité de Salut public, dont dépendaient les militaires, il ne put pénétrer que seul dans l'appartement de celui-ci, qui fut inexorable, et qui accompagna le refus qu'il lui fit constamment de replacer Bonaparte, de ces paroles : *avancement prématuré, ambition sans frein.*

Les démarches que firent dans le même temps auprès d'Aubry, en faveur de Bonaparte, divers personnages influents, tels que Fréron, Barras, La Réveillère-Lepeaux, à qui le jeune général avait été présenté par Volney, restèrent également sans effet.

Toute cette affaire du mauvais vouloir d'Aubry à l'égard de Bonaparte a été, ce nous semble, jusqu'ici très-peu approfondie et très-vaguement exposée; les motifs particuliers et généraux en ont échappé aux historiens ou n'ont pas été présentés de manière à y porter un jour suffisant, même par ceux qui ont écrit avec le plus de détails, comme M. de Coston, par exemple, sur ces premières années de la vie de Bonaparte.

Les motifs nous en paraissent avoir été personnels et politiques. Cet Aubry, qu'on ne mentionne presque jamais, à l'occasion de ces faits, que comme une sorte de ministre de la guerre incapable, un examen attentif de ses actes prouve que c'était dès lors un contre-révolutionnaire conspirateur, et que c'est surtout parce que le mérite si précoce de Bonaparte lui paraissait devoir être des plus utiles à la République, qu'il tenait à l'éloigner de l'armée.

Puisque voilà notre héros mis en disponibilité, grâce aux intrigues de maître Aubry, saisissons cette courte accalmie pour nous faire son ombre et le suivre dans sa vie privée. Le jeune Bonaparte prenait patience en enrageant — on sait que c'était dans son tempérament de feu. — Toutefois il se résigna pour un instant à être philosophe, et à chercher des distractions pour dissiper un peu la mélancolie où l'avaient jeté les mépris calculés d'Aubry. Ainsi, il dînait quelquefois chez Bourrienne, et, le soir, il accompagnait Mme Bourrienne au spectacle, surtout aux concerts alors célèbres du chanteur Garat; mais son théâtre de prédilection était les Français, où il allait surtout quand on jouait des pièces de Corneille ou de Molière.

M. de Coston nous donne de curieux détails sur sa manière de vivre pendant cette sorte d'intérim de sa gloire. Il mangeait fréquemment au Palais-Royal chez les Frères-Provençaux, dont le restaurant n'était pas alors ce qu'il est devenu depuis. C'est là qu'il connut Talma, qui y dînait quelquefois; il y vit aussi l'orientaliste Langlès, attaché à la bibliothèque nationale, où Bonaparte allait passer presque tous les jours quelques heures. Il prenait quelquefois ses repas avec d'autres officiers. Triste, rêveur, méditatif, il était remarqué par son laconisme; il payait à part son écot, et avait pour habitude de plier, dans la carte à payer, le montant de sa dépense, en ayant soin de mettre à part le peu de monnaie qu'il destinait au garçon. Il portait cela lui-même au comptoir et le remettait au maître sans jamais dire une seule parole. Le plus souvent, il se retirait seul, et toujours avant ses commensaux. Jamais le prix de son dîner n'a dépassé 3 fr. Aussi, ajoute M. de Coston, à qui nous empruntons ces détails, quand le restaurateur apprit, peu de temps après, que le général en chef de l'armée d'Italie avait souvent mangé chez lui, et qu'on lui désigna Bonaparte, il ne pouvait revenir de son étonnement, et il disait ingénument que, parmi les nombreux officiers qui mangeaient chez lui, il n'aurait jamais cru que ce fût précisément celui qui ne parlait jamais et qui dépensait si peu qui pût devenir en si peu de temps un grand général.

On a vu que c'est dans l'établissement des Frères-Provençaux que Bonaparte avait connu Talma, et formé avec lui cette liaison dont on a tant parlé, en y ajoutant des détails romanesques. La vérité est que Talma lui avait d'abord plu beaucoup par ses manières ouvertes et sa conversation, et qu'il oubliait dans son entretien le chagrin que sa situation lui causait. Ce chagrin était profond et se peignait malgré lui sur son visage, même en public. Des personnes dignes de foi, qui l'ont connu dans cette période, et quelques hommes de notre génération qui ont pu en entendre parler, assurent qu'il en avait quelquefois les yeux pleins de larmes. Une lettre dont nous avons tenu un *fac-simile*, écrite à son frère Joseph à Marseille, le 6 messidor an III (24 juin 1795), prouve que des larmes coulaient quelquefois de ses yeux malgré lui quand il était seul; car on y remarque, en plus d'un endroit, la trace de celles qu'il n'a pu contenir et qu'il a laissé tomber sur le papier en écrivant. Mme d'Abrantès nous apprend que, dans ces jours d'inactivité insupportables aux natures ardentes, si difficiles à distraire, foyers que la flamme a quittés et qui se dévorent sous la cendre, Bonaparte, avec son cher Junot, qui, par son écriture lisible, lui avait rendu de très-importants services, se livrait à de longues promenades, auxquelles prenait rarement part Louis Bonaparte, d'une nature plus lente et un peu paresseuse.

Le Jardin des plantes avait alors un grand attrait pour le général en disponibilité; il lisait beaucoup le matin, et l'histoire naturelle de Buffon l'avait charmé. Le Bourguignon Junot, bon garçon, nature franche, facile à entraîner, et très-fidèle ami, était attaché à Bonaparte comme la vigne à l'ormeau. Ils étaient inséparables, surtout dans ces jours de détresse et d'attente.

Junot avait alors le cœur plein d'un amour dont il s'était déjà ouvert à son général et ami. Dans le séjour qu'il avait fait à Marseille près de la famille Bonaparte, il n'avait pu voir la jeune Paulette sans concevoir pour elle une passion qu'il aurait voulu en vain dissimuler; il en était devenu amoureux fou. Son âme toute jeune, toute brûlante, était pleine de cet amour. L'honneur lui ordonnait de parler, puisque sa raison n'avait pu l'empêcher de devenir amoureux. Il avait, en quittant Marseille, avoué sa passion à Bonaparte, sans se douter que le général avait pénétré son secret, et Junot voulait se marier avec Pauline. Le général n'avait ni accueilli ni rejeté sa demande; il lui avait dit qu'on penserait à cela, qu'il ne s'agissait maintenant que d'aller à Paris, mais que, d'ailleurs, il le verrait avec plaisir devenir son beau-frère le jour où Junot pourrait offrir à sa sœur un établissement, non pas riche, disait Bonaparte, mais suffisant pour ne pas avoir la douleur de mettre au monde des enfants qui fussent malheureux. Ce jour pouvait venir, et le général consolait ainsi son fidèle écuyer, comme eût dit un baron du moyen âge.

Dans une de ces promenades au Jardin des plantes, le cœur plus ému qu'à l'ordinaire, plein d'espérance, Junot, entraîné, enhardi par l'abandon familier et charmant avec lequel Bonaparte, un instant distrait de ses peines, lui avait parlé de la nature et aussi de l'espoir que, malgré ce *misérable Aubry*, qui arrêtait sa fortune, il saurait se faire une place dans le monde, et, partant, la faire partager à Junot, l'aide de camp laissa déborder son cœur; il lui parla de Pauline et renouvela sa demande, plus pressant qu'il ne l'avait été jusque-là, car il avait à annoncer *quelque chose de bon*, et qui lui permettait d'espérer son consentement. La veille, en effet, il avait reçu de Dijon une lettre de son père, qu'il s'était empressé de montrer à Bonaparte. M. Junot disait à son fils, qui, en vue de son mariage, lui avait demandé ce qu'il pouvait faire pour lui, qu'à la vérité il n'avait rien à lui donner pour le moment, mais que sa part serait un jour de 20,000 fr. Junot était heureux et fier comme si les 20,000 fr. eussent été déjà dans sa poche.

« Je serai donc riche, disait Junot à Bonaparte, puisque, outre mon état, j'ai 1,200 livres de rente. Mon général, je vous en conjure, écrivez à la citoyenne Bonaparte, et dites-lui que vous avez vu la lettre de mon père. Voulez-vous qu'il lui en écrive une autre à Marseille? — Il faut réfléchir à cela, » avait répondu Bonaparte.

En sortant du Jardin des plantes, le général et son aide de camp avaient passé l'eau dans un batelet, à la place même où un jour le futur empereur devait faire construire le pont d'Austerlitz; et, à travers les rues, ils avaient gagné le boulevard. Arrivés vis-à-vis des Bains chinois, ils se promenaient dans la contre-allée. En remontant et en descendant cette partie du boulevard, Junot le pressa de nouveau d'écrire à la citoyenne Bonaparte. Bonaparte écoutait son ami d'un air distrait, car déjà ce n'était plus le même homme qu'au Jardin des plantes. Il avait l'air plus préoccupé, plus pensif. Il semblait qu'en rentrant dans tout ce bruit de la vie, dans ce tumulte de la société, il en eût de nouveau respiré les effluves ambitieuses. Cependant son ton était toujours affectueux; il donnait des avis. « Je ne puis » écrire à ma mère pour lui faire cette de» mande, disait-il à Junot; car enfin, tu auras » 1,200 livres de rente, c'est bien; mais tu ne » les as pas. Ton père se porte parbleu bien, » heureusement, et il te les fera attendre long» temps. Enfin tu n'as rien, si ce n'est ton » grade de lieutenant. Quant à Paulette, elle » n'en a même pas autant; ainsi donc, résu» mons : tu n'as rien, elle n'a rien, total : rien. » Vous ne pouvez donc pas vous marier à pré» sent; attendez, nous aurons peut-être de » meilleurs jours, mon ami... Oui, nous en au» rons, quand je devrais aller les chercher » dans une autre partie du monde. »

Mme la duchesse d'Abrantès assure avoir reproduit cette conversation en entier, mot pour mot, d'après son mari, qui avait gardé, dit-elle, le souvenir de tout, même de la partie du boulevard sur laquelle il était avec le général Bonaparte lorsque celui-ci lui dit ces paroles, si remarquables à propos de richesses, quand on songe à celles qu'il put donner lui-même plus tard à son aide de camp, qui, du reste, comme on le sait, n'épousa pas sa sœur.

Tels étaient son genre de vie et sa tristesse pendant ces quelques mois qu'il passa à Paris, dévoré d'une ardeur dont il ne savait que faire, ne sollicitant plus Aubry, mais récriminant partout contre lui; tel était l'emploi de son temps, lorsqu'un incident heureux vint en quelque sorte le rendre à la vie.

Dans la séance du 11 thermidor an III (29 juillet 1795) une pétition avait appelé l'attention sur les actes d'Aubry. Nous dirons tout à l'heure comment le *Moniteur* du 4 août raconte cet heureux incident.

Mais avant d'en venir à cet événement capital, et pendant que notre héros est encore en disponibilité, rappelons un épisode qui a signalé ces quatre mois. On se rappelle l'excès de zèle de Salicetti, qui avait failli couper court à la carrière de Bonaparte lorsque celui-ci était commandant de l'artillerie à l'armée d'Italie; mais le 9 thermidor bouleversa toutes les situations et fit de Salicetti un proscrit. Celui-ci avait trouvé un asile chez Mme Permon, mère de la future duchesse d'Abrantès, et à laquelle il avait rendu de signalés services pendant la Terreur. Or, le 27 mai 1795, le général Bonaparte dînait chez Mme Permon, sa compatriote. A la fin du repas, il lui dit d'une voix altérée : « Salicetti m'a » fait bien du mal..., il a failli briser mon ave» nir à mon matin; il a desséché mes idées de » gloire à leur tige. Je le répète, il m'a fait » bien du mal... cependant je ne lui en sou» haite pas. » M. Permon fils voulut excuser Salicetti. « Tais-toi, Permon, dit Bonaparte, » tais-toi; cet homme a été mon mauvais gé» nie. Dumerbion m'aimait, il m'aurait em» ployé activement. Ce rapport fait à mon » retour de Gênes, et que la méchanceté a » envenimé pour en faire un motif d'accusa» tion!... Non, je puis bien pardonner; mais » oublier, c'est autre chose. D'ailleurs, je le » répète, je ne lui veux pas de mal. »

La conversation en resta là. Vingt jours après, Mme Permon partit en poste de Paris, emmenant Salicetti déguisé en domestique. Au premier relai, à trois lieues de la capitale, Mme Permon reçut du postillon qui venait de la conduire la lettre suivante, que Bonaparte avait dictée pour elle à Junot :

« Je n'ai jamais voulu être pris pour dupe; » je le serais à vos yeux si je ne vous disais » que je sais, depuis plus de vingt jours, que » Salicetti est caché chez vous. Rappelez» vous mes paroles, madame Permon, le jour » même du 1er prairial, j'en avais presque la » certitude morale. Maintenant je le sais posi» tivement. Salicetti, tu le vois, j'aurais pu te » rendre le mal que tu m'as fait, et, en agis» sant ainsi, je me serais vengé; tandis que, » toi, tu m'as fait du mal sans que je t'eusse » offensé. Quel est le plus beau rôle en ce » moment, du mien ou du tien? Oui, j'ai pu » me venger, et je ne l'ai pas fait. Peut-être » diras-tu que ta bienfaitrice te sert de sauve» garde. Il est vrai que cette considération » est puissante; mais seul, désarmé et pro» scrit, ta tête eût été sacrée pour moi. Va, » cherche en paix un asile où tu puisses re» venir à de meilleurs sentiments pour ta pa» trie. Ma bouche sera fermée sur ton nom et » ne s'ouvrira jamais. Repens-toi, et surtout » apprécie mes motifs. Je le mérite, car ils » sont nobles et généreux.

» Madame Permon, mes vœux vous suivent, » ainsi que votre enfant. Vous êtes deux êtres » faibles, sans nulle défense. Que la Provi» dence et les prières d'un ami soient avec » vous. Soyez surtout prudente, et ne vous » arrêtez jamais dans les grandes villes. » Adieu; recevez mes amitiés. »

Ainsi, comme on le voit, les sentiments généreux l'emportaient chez le jeune Bonaparte sur ces ardeurs de vengeance si implacables dans le cœur d'un Corse.

Revenons maintenant à la pétition que nous avons mentionnée avant cette petite digression :

« Le général Argouf, blessé devant Mayence, à l'affaire du 11 prairial, se plaint de ce que, jeune encore, on lui veut donner sa retraite, au lieu de l'envoyer combattre les Autrichiens. Il demande à la Convention à être rétabli dans son grade.

« LEGENDRE. Ce général est venu chez moi, où il a été envoyé par des militaires de l'armée. Je l'ai mené au comité de Salut public, à Aubry. Apparemment que le Comité n'a pas fait droit à sa demande. Cependant, qui mérite mieux d'obtenir des grades dans nos armées que ceux qui ont concouru à leurs victoires? Les blessures que ce brave a reçues, et dont on voit encore les marques sur son visage, prouvent son courage, car on n'en reçoit pas de pareilles quand on tourne le dos. Je demande que la Convention renvoie sa pétition au comité de Salut public pour y faire droit.

» CAVAIGNAC. J'étais à l'armée quand ce général a reçu cette honorable blessure. Je l'ai toujours vu dans toutes les occasions, à la tête des colonnes, fondre le premier sur les cohortes de nos ennemis; il a toujours été dans les meilleurs principes, et son républicanisme est aussi reconnu que son courage. C'est à tort que le comité de Salut public veut lui donner sa retraite, puisque ce brave militaire se sent assez rétabli pour retourner à son poste combattre de nouveau nos ennemis, et qu'il redemande son grade. J'appuie le renvoi de sa pétition au comité de Salut public.

» UN REPRÉSENTANT. Cet officier ne se trouve pas seul dans le même cas. Le Comité a réformé plusieurs généraux qui ont rendu à la République des services signalés, et il a mis sur sa liste nouvelle des hommes contre lesquels il existe de nombreux soupçons. »

(Le traître Aubry nous paraît bien malade, et, ma foi, nous ne nous sentons pas le courage de le plaindre. Il est vraiment fâcheux que Bonaparte n'ait pas assisté à cette séance; il en serait sorti pénétré de respect pour la majesté d'une représentation vraiment nationale. En effet, l'injustice, la faveur ne sauraient prendre racine dans ces sols généreux. Nous voudrions voir ce compte rendu, avec la juste destitution qui en fut la suite, inscrit en lettres d'or sur les murs de tous les palais législatifs du monde. Ces exécutions sont excellemment du domaine de la démocratie;

Ce qui prouve qu'à juste cause,
On la dit bonne à quelque chose.)

Dans la séance du 14 thermidor an III (1er août 1795), une sérieuse discussion eut lieu, qui enleva la direction de l'armée à l'incapable et hypocrite Aubry. Dès la séance du 13, un incident avait soulevé la question. Doulcet de Pontécoulant, au nom du comité de Salut public dont il était membre, venait de parler des triomphes de l'armée des Pyrénées et de lire un rapport de son général en chef Moncey, daté du quartier général de Bilbao, 5 thermidor, lorsque ledit Aubry prit la parole pour essayer de se justifier des accusations dont il avait été l'objet dans la séance du 11, à la suite de la pétition présentée à la barre de la Convention par le brave général Argouf. Un membre, entre autres, l'avait formellement accusé d'avoir, non *réorganisé*, mais *désorganisé* l'armée, qu'il avait remplie d'aristocrates et d'ex-nobles, mis à la place des officiers qui avaient fait la guerre de la liberté, et dont il avait destitué ou mis en non-activité un grand nombre comme terroristes. Parmi ceux ci se trouvait précisément, comme on l'a vu, notre général Bonaparte. La Convention délibérait en ce moment sur la constitution de l'an III, et il n'était sorte de moyens que les contre-révolutionnaires de l'assemblée et les royalistes du dehors n'employassent pour l'empêcher d'aboutir dans son travail. Dans les sections de Paris, on conspirait ouvertement contre cette *infâme* constitution, et Aubry, qui favorisait en secret les sectionnaires, avait fait tous ses efforts pour tenir les militaires éloignés de la capitale. Dans la séance du 13, il balbutia de misérables excuses; mais ses intrigues et ses injustices calculées ne trompaient plus personne; et, le lendemain 14 thermidor (1er août), il sortait du Comité. Il avait rempli ces fonctions importantes, où Carnot s'était acquis le titre glorieux d'*organisateur de la victoire*, du 4 avril au 31 juillet 1795, un peu moins de quatre mois.

Aubry justifia plus tard, par ses actes ultérieurs, les soupçons qu'avaient manifestés sur lui, à la Convention, Legendre et Cavaignac. Etant parvenu à se faire élire membre du conseil des Cinq-Cents, institué en vertu de la constitution de l'an III, il conspira d'abord sourdement avec le parti clichien contre le Directoire, ouvertement enfin avec ceux des membres des conseils que le Directoire dut frapper au 18 fructidor, et ce fut certainement un des *fructidorisés* les plus dignes de l'être. Il mourut obscurément, les uns disent en 1799, aux Etats-Unis, les autres disent en 1802, en Angleterre. Napoléon ne lui a jamais pardonné, mais il le méprisait encore plus qu'il ne le haïssait.

Doulcet de Pontécoulant, qui succéda à Aubry dans ses fonctions, le 2 août 1795, était un tout autre homme : intelligent, spirituel, ouvert, ayant loyalement embrassé les principes de la Révolution, il répara de son mieux le mal qu'Aubry avait fait sciemment à l'armée républicaine dans l'intérêt d'une contre-révolution. Sans doute il serait difficile de déterminer historiquement, c'est-à-dire d'une manière absolue, ces velléités de contre-révolution, bien que, de divers indices on puisse inférer qu'une partie des hommes dont le 18 fructidor délivra le gouvernement de la République avaient fait un pacte avec le parti royaliste, pour le rétablissement de la royauté dans la personne de Monsieur. Ce parti, peu scrupuleux sur les moyens de réussir, avait admis dans son sein jusqu'à des hommes qui avaient voté la mort de Louis XVI, à la seule condition

qu'ils conspirassent avec eux contre le Directoire, et qu'ils travaillassent au rétablissement du futur Louis XVIII sur le trône de France. Mais, quels que fussent les plans de la contre-révolution, si bien secondés par Aubry, ils furent déjoués à temps, et le 13 vendémiaire sauva la Convention en lui permettant d'achever son œuvre, et d'instituer sur les bases de la constitution de l'an III le gouvernement régulier de la France.

Peu après avoir remplacé Aubry au comité de Salut public, Doulcet de Pontécoulant commença l'œuvre de réparation. Il appartenait au petit parti de ces nobles que les préjugés de leur naissance n'avaient pas complétement aveuglés sur la grandeur des principes proclamés par la Révolution, et qui à leurs propres intérêts préféraient le triomphe d'idées grandes et généreuses. Représentant du peuple, malgré la divergence de ses opinions avec le parti qui, dans les premiers moments, crut nécessaire de gouverner par la force, le loyal Pontécoulant, frappé du véritable génie militaire qui se révélait dans le mémoire de Bonaparte qu'il trouva dans le portefeuille de la guerre, et qu'Aubry avait étouffé, Doulcet, disons-nous, proposa, dans l'armée de l'Ouest, une brigade d'infanterie au général Bonaparte, qui la refusa, dit-on, surtout à cause de la nature de cette guerre.

A ce propos, il est à remarquer qu'un des plus grands bonheurs de cet homme extraordinaire, dont la carrière militaire s'est pour ainsi dire frayée à travers nos guerres civiles, a été de ne jamais avoir l'occasion de tirer l'épée contre ses concitoyens. Lors des répressions pour lesquelles il s'est trouvé plusieurs fois appelé dans le midi et dans l'est de la France, il arrivait toujours au moment où l'effervescence des esprits était apaisée. Oui vraiment, cet homme avait son étoile. Une campagne dans la Vendée en révolte ne pouvait donc convenir à sa nature; quant à la célèbre mitraillade de Saint-Roch, l'assimilation est impossible : là, c'étaient des malheureux égarés; ici, des ennemis implacables de la Révolution en travail.

L'offre si prompte de Pontécoulant et le refus non moins prompt de Bonaparte résultent d'une lettre que celui-ci adressa de Paris, le 30 thermidor an III (17 août 1795), à son ami Sucy, commissaire ordonnateur de l'armée d'Italie, alors à Nice, lettre dans laquelle on remarque le passage suivant :

« J'ai été porté pour servir à l'armée de la » Vendée comme général de la ligne : je n'accepte pas; beaucoup de militaires dirigeront » mieux que moi une brigade, et peu ont commandé avec plus de succès l'artillerie. Je » me jette en arrière, satisfait de ce que l'injustice que l'on fait à mes services est assez » sentie par ceux qui savent les apprécier. »

Ensuite, il félicite Sucy de la place qu'il vient d'obtenir, et qu'il appelle avec raison une place délicate; puis il termine sa lettre comme suit :

« Rien de nouveau ici; l'espérance seule » n'est pas encore perdue pour l'homme de » bien : c'est te dire l'état très-maladif de cet » empire.

» Sois de constante gaieté, et jamais de découragement; si l'on trouve des hommes » méchants et ingrats, souviens-toi de la » grande, quoique bouffonne maxime de Scapin : Sachons-leur gré de tous les crimes que » l'on ne commet pas.

» *Signé :* B. P. »

L'adresse porte :

« Au citoyen Sucy, commissaire ordonnateur, à Nice, armée d'Italie. »

Le timbre de la poste de Paris est marqué par un P., et le cachet est en cire rouge, ayant pour empreinte les lettres B. P. entrelacées.

Il s'agit ici de stratégie littéraire et non de stratégie militaire : nous sommes sur notre terrain. Le *Grand Dictionnaire* va donc endosser la robe du pédagogue et se coiffer du bonnet carré, pour donner une petite leçon à celui qui a passé une partie de sa vie à en donner de grandes à plus d'une tête couronnée.

La citation de « la grande, quoique bouffonne maxime de Scapin » n'est pas très-exacte, et Bonaparte a confondu Scapin avec Figaro, qui dit en effet quelque chose d'approchant dans la seconde scène du *Barbier de Séville :* « Je me » crus trop heureux d'en être oublié, persuadé » qu'un grand nous fait assez de bien quand » il ne nous fait pas de mal. » Scapin dit bien (acte II, scène VIII) : « Pour peu qu'un père de » famille ait été absent de chez lui, il doit promener son esprit sur tous les fâcheux accidents que son retour peut rencontrer : se » figurer sa maison brûlée, son argent dérobé, » sa femme morte, son fils estropié, sa fille » subornée; et ce qu'il trouve qui ne lui est » point arrivé, l'imputer à bonne fortune. Pour » moi, j'ai pratiqué toujours cette leçon dans » ma petite philosophie; et je ne suis jamais » revenu au logis que je ne me sois tenu prêt » à la colère de mes maîtres, aux réprimandes, » aux injures, aux coups de pied au cul, aux » bastonnades, aux étrivières; et ce qui a » manqué à m'arriver, j'en ai rendu grâces à » mon bon destin. » Mais ni Scapin ni Figaro n'ont formulé au théâtre la maxime dont Bonaparte recommande à Sucy de se souvenir, et il y a loin de ce qu'ils disent à ce gré qu'il faut savoir aux hommes de *tous les crimes que l'on ne commet pas.* On conçoit aisément qu'avec sa vive imagination il ait fait cette confusion et grossi les choses de la sorte; nous ne lui en faisons pas un crime; mais il nous a paru bon, en passant, de relever cette très-innocente erreur littéraire, à propos de cette lettre, importante pour nous, en ce qu'elle contredit les faussetés débitées par Bourrienne dans ses *Mémoires* sur ce moment critique de la vie de Bonaparte, et qu'il est inutile de réfuter autrement ici.

Comme on le voit par cette lettre, Bonaparte n'était qu'à demi content; mais il *se jetait en arrière, satisfait* au moins de la marque d'estime qu'on venait de lui donner, et son refus ne fut point pris en mauvaise part. Doulcet et ses collègues du comité de Salut public avaient à cœur de réparer le mal que lui avait fait Aubry, et ils en cherchèrent tout d'abord les moyens. Les cadres étaient pleins, et l'on ne pouvait procéder à l'aventure à des éliminations; mais Doulcet trouva bientôt pour le général, en attendant mieux, une occupation digne de lui.

Alarmé des mauvaises nouvelles qui, chaque jour, arrivaient de l'armée d'Italie, et ayant connaissance du mémoire que Bonaparte, après l'affaire de Cairo, avait envoyé au comité, il convoqua les divers représentants qui avaient été délégués à Nice. Tous lui désignèrent Bonaparte comme l'homme qui connaissait le mieux les positions de cette armée, et le plus capable d'indiquer le parti à prendre. Sur leur avis, qui était aussi celui de Doulcet, et qu'il n'avait demandé que pour ne pas imiter Aubry, qui ne consultait personne, Bonaparte fut requis de se rendre au comité. Il y eut d'abord plusieurs conférences avec Sieyès, Letourneur, Jean Debry et Doulcet, qu'il étonna, comme toujours, par la précision de ses aperçus; et, au commencement de septembre, Doulcet l'attacha au comité topographique, où se décidaient les plans de campagne et les mouvements des armées.

C'est dans ces fonctions que Bonaparte, au nom du comité de Salut public, rédigea successivement pour les généraux Kellermann et Schérer, qui ne les comprirent pas, des projets et des instructions qu'un an après l'auteur devait être appelé à réaliser lui-même, et avec le plus grand éclat, dans la haute Italie.

Ce plan se trouve développé dans une série de pièces conservées aux archives militaires de la France; elles sont écrites entièrement de la belle main de Junot, corrigées de la griffe de Bonaparte. Ces pièces, au nombre de six, sont renfermées dans une chemise sous le titre général : *Instructions et projets pour l'armée d'Italie.* En voici quelques fragments. La première est intitulée : *Mémoire militaire sur l'armée d'Italie.* Sa longueur ne saurait nous empêcher de la donner en entier, car ce n'est pas l'œuvre seulement d'un militaire qui sait tracer habilement un plan de campagne, c'est l'œuvre aussi d'un profond politique. On y remarque surtout que Bonaparte préconise le principe, trop négligé de nos jours, que la guerre doit nourrir la guerre. Il ne faut pas oublier la date de ce Mémoire, qui a dû être écrit en août 1795.

« L'armée des Alpes et d'Italie occupe la » crête supérieure des Alpes et quelques positions de l'Apennin. Elle couvrait (naguère, » quand il était à l'armée d'Italie, après l'affaire » de Cairo) le département du Mont-Blanc, le » comté de Nice, Oneille, Loano, Vado. Par le » moyen des batteries de côtes que l'on avait » établies dans ces divers postes, le cabotage » entre Marseille, Nice et Gênes, s'opérait à la » vue de l'escadre anglaise, sans qu'elle pût » s'y opposer.

» L'ennemi s'est emparé de Vado. L'escadre » anglaise mouille dans cette superbe rade. Les » Austro-Sardes ont armé un grand nombre de » corsaires. Toute communication avec Gênes » se trouve interceptée.

» Le commerce, qui renaissait à Marseille, » est suspendu. L'armée d'Italie, notre flotte, » l'arsenal de Toulon, la ville de Marseille ne » peuvent plus tirer leurs subsistances que de » l'intérieur de la France.

» Cependant, l'armée ennemie étant considérablement augmentée, nous sommes obligés » de lui opposer des forces égales. Nous allons » donc avoir une armée nombreuse dans la » partie de la France la moins abondante en » blé, et qui, dans les meilleures années, en » récolte à peine pour trois mois.

» Il est donc indispensable, pour rétablir le » cabotage et assurer les subsistances du Midi, » de Toulon et de l'armée, de reprendre la position de Vado. Puisque la possession des » mers est momentanément asservie, il appartient à nos armées de terre de suppléer à » l'insuffisance de notre marine.

» Depuis le Saint-Bernard à Vado, les Alpes, » que notre armée occupe, forment une circonférence de 95 lieues. On ne pourrait donc » faire circuler nos troupes de la gauche à la » droite en moins de deux ou trois décades, » tandis que l'ennemi tient le diamètre, et qu'il » communique en trois ou quatre jours. Cette » seule circonstance topographique rend toute » défense désavantageuse, plus meurtrière » pour notre armée, plus destructive pour nos » charrois et plus onéreuse au trésor public » que la campagne la plus active.

» Si la paix avec les cercles de l'Empire se » conclut, l'empereur n'aura plus que le Brisgaw et ses États d'Italie à gauche; il est à » croire que l'Italie sera le théâtre des événements les plus importants. Nous éprouverions » alors tous les inconvénients de notre position.

» Nous devons donc, même sous le point de vue » de la conservation de Vado, porter ailleurs » le théâtre de la guerre.

» Dans la position de l'Europe, le roi de Sardaigne doit désirer la paix. Il faut, par des » opérations offensives :

» 1° Porter la guerre dans ses États, lui faire » entrevoir la possibilité d'inquiéter même sa » capitale, et le décider promptement à la paix.

» 2° Obliger les Autrichiens à quitter une » partie des positions où ils maîtrisent le roi de » Sardaigne, et se mettre dans une position où » l'on puisse protéger le Piémont et entreprendre des opérations ultérieures.

» On obtiendra ce double avantage en s'emparant de la forteresse de Ceva, en y rassemblant la plus grande partie de l'armée à » mesure que les neiges obstrueront les cols » des Alpes, en mettant à contribution toutes » les petites villes voisines, et en menaçant » de là Turin et la Lombardie.

» Par les attaques que les Autrichiens ont » entreprises sur la droite de l'armée, il ne » nous reste aucun doute que leur intention ne » soit de porter le théâtre de la guerre sur la » rivière de Gênes, et de menacer le département des Alpes-Maritimes de ce côté-là; » nous serions alors obligés de maintenir une » armée nombreuse en campagne, c'est-à-dire » à force de numéraire; ce qui la rendrait extrêmement onéreuse à nos finances. Nous » devons, au contraire, dans la direction de » nos armées, être conduits par le principe que » la guerre doit nourrir la guerre.

» Il est donc indispensable de reprendre » promptement Vado, de changer le théâtre de » la guerre, de pénétrer en Piémont, de profiter du reste de la belle saison pour s'y » procurer un point d'appui où l'on puisse réunir nos armées, menacer de partager le Piémont et, dès lors, décider promptement le roi » de Sardaigne à la paix, en lui offrant les conditions pour la conclure.

» Les Alpes, depuis le mont Saint-Bernard, » le mont Cenis, le mont Viso, vont toujours » en s'abaissant jusqu'à Ponte-Divano, en sorte » que le Col de Tende est le plus facile et le » moins élevé.

» L'Apennin, qui commence à Ponte-Divano, » et qui est moins élevé, s'abaisse plus sensiblement vers Vado, Altare, Carcare, et » par delà, pour s'élever, de sorte que plus on » s'enfonce dans l'Italie, plus on gagne les » hauteurs.

» Les vallées des Alpes sont toutes dans le » sens de la frontière, de sorte qu'on ne peut » pénétrer en Piémont qu'en s'élevant considérablement. L'Apennin a ses vallées plus » régulièrement placées, de sorte qu'on les » passe sans être obligé de s'élever, et en suivant les ouvertures qui s'y rencontrent.

» Dans la saison actuelle, il serait imprudent » d'essayer d'entreprendre rien de considérable par les Alpes; mais on a tout le temps de » pénétrer par l'Apennin, c'est-à-dire par la » droite de l'armée d'Italie.

» De Vado à Ceva, première place frontière » de Sardaigne sur le Tanaro, il y a 8 lieues, » sans jamais s'élever de plus de 2 à 300 toises » au-dessus du niveau de la mer. Ce ne sont » donc pas proprement des montagnes, mais » des monticules couverts de terre végétale, » d'arbres fruitiers et de vignes. Les neiges » n'y encombrent jamais les passages; les hauteurs en sont couvertes pendant l'hiver; mais » sans qu'il y en ait même une grande quantité.

» Dès le moment que les renforts de l'armée » des Pyrénées seront arrivés, il sera facile de » reprendre les opérations de Saint-Bernard » et de San-Giovante.

» Dès le moment que l'on se sera emparé de » Vado, les Autrichiens se porteront de préférence sur les points qui défendent la Lombardie. Les Piémontais défendront l'issue du » Piémont.

» On détaillera, dans les instructions qui seront données, les moyens d'accélérer cette » séparation.

» Pendant le siége de Ceva, les Piémontais » pourraient prendre des positions très-rapprochées de celles des Autrichiens, pour, de » concert, inquiéter les mouvements du siége. » Pour les en éloigner, l'armée des Alpes se » réunira dans la vallée de la Sture, à la gauche de l'armée d'Italie, et investira Démont, » en s'emparant de la hauteur de la Valoria. » On fera toutes ces démonstrations, qui pourront persuader à l'ennemi que l'on veut véritablement faire le siége de Démont; par » ce moyen, il sera obligé de prendre des » positions intermédiaires, afin de surveiller » également les deux siéges.

» L'opération sur Démont est préférable à » toute autre, parce que c'est celle où nous » pourrons réunir le plus de troupes, puisque » toute la gauche de l'armée d'Italie s'y trouvera naturellement employée; elle inquiétera d'ailleurs davantage l'ennemi, parce » que le succès se lie à celui de Ceva et serait d'autant plus funeste au Piémont.

» Nos armées, en Italie, ont toutes péri par » les maladies pestilentielles produites par la » canicule; le vrai moment d'y faire la guerre » et de porter de grands coups, une fois introduits dans la plaine, c'est d'agir depuis le » mois de février jusqu'en juillet. Si alors le » roi de Sardaigne n'a pas conclu la paix, nous » pourrons continuer nos succès en Piémont » et assiéger Turin.

» Si, comme il est probable, la paix est faite, » nous pourrons, avant qu'elle soit publiée » d'intelligence avec le Piémont, de Ceva nous » assurer d'Alexandrie, et marcher en Lombardie conquérir les indemnités que nous donnerions au roi de Sardaigne pour Nice et la » Savoie.

» Le théâtre de la guerre serait alors dans » un pays abondant, semé de grandes villes, » offrant partout de grandes ressources pour » nos charrois, pour remonter notre cavalerie » et habiller nos troupes.

» Si la campagne de février est heureuse, » nous nous trouverons, aux premiers jours » du printemps, maîtres de Mantoue, prêts à » nous emparer des gorges de Trente et à » porter la guerre, de concert avec l'armée » qui aurait passé le Rhin, dans le Brisgaw, » jusque dans le cœur des États héréditaires » de la maison d'Autriche.

» *La nature a borné la France aux Alpes,* » *mais elle a aussi borné l'Empire au Tyrol.*

» Pour remplir le but que nous venons de » parcourir dans ce mémoire, nous proposons » au comité :

» 1° De ne point trop activer la paix avec » les cercles d'Allemagne, et de ne la conclure que lorsque l'armée d'Italie sera considérablement renforcée;

» 2° De faire tenir garnison à Toulon par » les troupes embarquées sur l'escadre, et restituer à l'armée une partie de la garnison » de cette place, qui sera remplacée lorsque » la paix avec l'Espagne sera ratifiée;

» 3° De faire passer de suite 15,000 hommes des Pyrénées à l'armée d'Italie;

» 4° D'en faire passer 15,000 autres au moment de la ratification de la paix avec » l'Espagne;

» 5° De faire passer 1,500 ou 2,000 hommes » des armées d'Allemagne à l'armée d'Italie » au moment de la paix avec les cercles;

» 6° De prendre l'arrêté suivant :

» Le comité de Salut public arrête :

» 1° L'armée d'Italie attaquera les ennemis, » s'emparera de Vado, y rétablira la défense » de la rade, investira Ceva, fera le siége de » la forteresse et s'en emparera;

» 2° Dès l'instant que les Autrichiens seront » éloignés, on obligera le commandant du fort » à recevoir deux bataillons et deux compagnies d'artillerie pour garnison, en forme » d'auxiliaires;

» 3° La droite de l'armée des Alpes se réunira avec la gauche de l'armée d'Italie dans » la vallée de la Sture, investira Démont en » s'emparant de la hauteur de la Valoria;

» 4° Le commandant d'armes du port de » Toulon enverra à Antibes quatre tartanes » armées et quatre chaloupes canonnières ou » felouques, à la disposition du général commandant en chef l'artillerie de l'armée d'Italie, pour servir à l'escorte des convois » d'artillerie;

» 5° Il sera embarqué 36 bouches à feu de » siége, avec un approvisionnement pour siége, » sur des bateaux à rames qui seront débarqués à Vado pour le siége de la forteresse » de Ceva;

» 6° L'on réunira le plus près possible du » camp de Tournus 40 bouches à feu de siége » pour le siége de Démont;

» 7° La neuvième commission fera passer » 400 milliers de poudre à Avignon, où ils » seront aux ordres du général d'artillerie de » l'armée d'Italie, et 200 milliers à Grenoble; » elle prendra ses mesures pour qu'ils y soient » rendus avant la fin du mois;

» 8° L'agence des subsistances militaires se » procurera à Gênes, où elle les laissera en dépôt, des blés pour nourrir 60,000 hommes » pendant trois mois;

» 9° La neuvième commission fera passer » à l'armée d'Italie tout ce qui est nécessaire » pour compléter l'équipage de pont demandé » au commencement de la campagne par le » général d'artillerie;

» 10° La commission des transports militaires fera remplacer à l'armée d'Italie les » 1,500 mulets qui en ont été tirés pour servir » au transport des subsistances à Paris. »

Nous n'avons pas hésité à insérer en entier ce long mémoire, où la précision et la clarté se joignent à une profondeur de vues vraiment extraordinaire. Ce n'est là qu'un simple projet, et cependant on croirait qu'il s'agit d'une campagne glorieusement exécutée. Nous ne croyons pas que l'histoire offre un second exemple d'une pareille netteté de vues et d'une intelligence si complète de la situation. Quand il recopiait tout cela de sa magnifique écriture, le brave Junot, assurément, devait prendre son général pour un Dieu.

A ce mémoire, Bonaparte joignit cinq autres pièces rédigées par lui et qui furent en partie textuellement adoptées par le comité de Salut public : 1° une instruction militaire pour le général en chef de l'armée des Alpes et d'Italie; 2° une instruction pour les représentants du peuple près l'armée d'Italie; 3° une lettre du comité de Salut public au général en chef de l'armée d'Italie; 4° un arrêté du comité de Salut public; 5° enfin, un autre arrêté du même Comité relatif au même objet.

Tels furent les travaux de Bonaparte dès son entrée au bureau topographique.

Pendant le temps qu'il occupait ce poste, qui

ressemblait à une division de la section de la guerre, et qu'il y travaillait continuellement avec son zèle accoutumé, la Porte s'occupait d'un armement contre la Russie ; elle demanda à la République quelques officiers d'artillerie français, et Bonaparte pensa sérieusement à tourner de ce côté son génie. L'Orient lui souriait; il lui semblait qu'il y avait là un vaste champ ouvert à son activité. Il eut à ce sujet plusieurs conférences avec Reinhard, archiviste des relations extérieures auprès du comité de Salut public, pour avoir communication des papiers relatifs à la Turquie. Il rédigea une note par laquelle il s'offrait d'aller en Turquie, et divers projets d'arrêtés relatifs à cette mission, qui fut réalisée l'année suivante d'après son plan, mais par un autre que lui. Ces projets, écrits, comme les précédents, de la main de Junot, portaient en divers endroits des corrections de celle de Bonaparte ; il avait écrit en entier, ou, pour mieux dire, griffonné, le brouillon de la note.

L'expédition originale, signée de lui, remise au comité de Salut public, était ainsi conçue :

NOTE DU GÉNÉRAL BUONAPARTE.

13 fructidor an III (30 août 1795).

« Dans un temps où l'impératrice de Russie a resserré les liens qui l'unissent à l'Autriche, il est de l'intérêt de la France de faire tout ce qui dépend d'elle pour rendre plus redoutables les moyens militaires de la Turquie. Cette puissance a des milices nombreuses et braves, mais ignorantes sur les principes de l'art de la guerre.

» La formation et le service de l'artillerie, qui influe si puissamment dans notre tactique moderne sur le gain des batailles, et presque exclusivement sur la défense des places fortes, est encore dans son enfance en Turquie.

» La Porte, qui l'a senti, a plusieurs fois demandé des officiers d'artillerie et du génie ; nous y en avons effectivement quelques-uns dans ce moment, mais ils ne sont ni assez nombreux ni assez instruits pour produire un résultat de quelque conséquence.

» Le général Buonaparte, qui a acquis quelque réputation en commandant l'artillerie de nos armées en différentes circonstances, et spécialement au siége de Toulon, s'offre pour passer en Turquie avec une mission du gouvernement. Il mènera avec lui six ou sept officiers, dont chacun aura une connaissance particulière des sciences relatives à l'art de la guerre.

» S'il peut, dans cette nouvelle carrière, rendre les armées turques plus redoutables et perfectionner la défense des places fortes de cet empire, il croira avoir rendu un service signalé à la patrie, et avoir, à son retour, bien mérité d'elle.

» BUONAPARTE. »

Voici les pièces relatives à ce projet :

« Le gouvernement de la République française, voulant donner au Grand Seigneur, son fidèle allié, une preuve de l'amitié qu'elle lui porte et de l'intérêt qu'elle prend à la prospérité de ses armes, a délibéré, sur la demande qu'il a faite, pour qu'il soit envoyé en Turquie des officiers d'artillerie français.

» Considérant que le général Buonaparte, commandant en chef l'artillerie de l'armée d'Italie, a des connaissances profondes sur l'art de la guerre et spécialement sur la partie de l'artillerie, dont il a donné des preuves en dirigeant le siége de Toulon et nos succès en Italie, et mettant sur une défense respectable les côtes de la Méditerranée (comme on le voit, il n'avait garde d'oublier ses services et il avait raison);

» Arrête :

» Le général Buonaparte se rendra à Constantinople avec ses deux aides de camp, capitaines, pour y prendre du service dans l'armée du Grand Seigneur et contribuer, de ses talents et de ses connaissances acquises, à la restauration de l'artillerie de ce puissant empire, et exécuter ce qui lui sera ordonné par les ministres de la Porte ; il servira dans son grade et sera traité par le Grand Seigneur comme les généraux de ses armées.

» Il sera accompagné, pour l'aider dans sa mission, par les citoyens Eudoche Junot et Henri Léorat, en qualité d'aides de camp, capitaines; Songis et Rolland (Rolland de Villarceaux, ancien camarade de Napoléon au régiment de La Fère, qui, plus tard, fut son aide de camp à l'armée de l'intérieur, et devint préfet sous l'empire), comme chefs de bataillon; Marmont (depuis duc de Raguse) et Aguettant comme capitaines d'artillerie, Bluit de Villeneuve, capitaine du génie; Bourgeois et La Chasse, lieutenants d'artillerie de première classe ; Moisonet et Scheined, sergents-majors d'artillerie. »

Bonaparte, qui voulait être en règle, selon un usage qui paraît lui avoir été habituel, avait pris le soin de rédiger tous les arrêtés nécessaires pour l'exécution définitive de son projet; plusieurs sont de simple formalité; n'importe, il veut être en règle sur tout, et il rédige jusqu'à un arrêté de passe-port.

Les projets suivants ont plus d'importance.

« Le gouvernement, etc.,

» Arrête :

» La commission des relations extérieures fera remettre au général Buonaparte, pour six mois d'appointements en argent, tant pour lui que pour deux aides de camp, capitaines, deux chefs de bataillon d'artillerie, quatre capitaines d'artillerie de première classe, deux lieutenants d'artillerie, pour leur servir de frais de route au voyage qu'ils doivent faire, conformément à l'arrêté du comité de Salut public de ce jour.

» Arrête :

» Que la neuvième commission fera faire une caisse de différents instruments de mathématiques et de dessin, dont la note lui sera remise par le général Buonaparte. Cette caisse sera remise à la disposition de la commission des affaires extérieures, qui la fera passer à Constantinople, à l'adresse du général Buonaparte.

» Arrête :

» Que la commission d'instruction publique fera faire une caisse de livres relatifs à l'artillerie et à l'art de la guerre, dont la note lui sera remise par le général Buonaparte ; ladite caisse sera envoyée à la commission des relations extérieures, qui la fera passer à l'adresse dudit général, à Constantinople. »

En marge de la note où Bonaparte adressait au comité de Salut public la demande de cette mission militaire à Constantinople, on lit, sous la date du 27 fructidor an III (13 septembre 1795) :

« Le général de brigade Buonaparte a servi avec distinction à l'amée d'Italie, où il commandait l'artillerie.

» Mis en réquisition par le comité de Salut public, il a travaillé avec zèle et exactitude dans la division de la section chargée des plans de campagne et de la surveillance des opérations des armées, et je déclare avec plaisir que je dois à ses conseils la plus grande partie des mesures utiles que j'ai proposées au comité pour l'armée des Alpes et d'Italie. Je le recommande à nos collègues comme un citoyen qui peut être utilement employé pour la République, soit dans l'artillerie, soit dans toute autre arme, soit même dans la partie des relations extérieures.

» DOULCET. »

Doulcet se taisait, comme on voit, sur la demande qui faisait l'objet de la note; et, à la suite de ce qu'on vient de lire, on trouve, de la main d'un autre représentant du peuple, sous la même date du 27 fructidor an III, cette seconde apostille :

« En adhérant aux sentiments qu'exprime mon collègue Doulcet sur le général Buonaparte, que j'ai vu et entendu, je crois que, par les motifs mêmes qui fondent son opinion et la mienne, le comité de Salut public doit se refuser à éloigner, dans ce moment surtout, de la République un officier aussi distingué. Mon avis est qu'en l'avançant dans son arme, le comité commence par récompenser ses services, sauf ensuite, après en avoir conféré avec lui, à délibérer sur sa proposition, s'il y persiste.

» Jean DEBRY, rapporteur. »

Plusieurs historiens ont présenté ce projet d'expatriation de la part de Bonaparte comme une sorte de coup de tête assez semblable à celui qui avait poussé Cromwell à passer en Amérique. Quelques-uns ajoutent même que ceux qui favorisaient cette entreprise avaient pour but de l'éloigner et de le faire ainsi sortir du service de la République. Tout cela nous paraît beaucoup trop profond, disons mieux, beaucoup trop problématique pour qu'on puisse y ajouter foi. Rien jusqu'ici, dans la vie du jeune général, n'avait pu le faire considérer comme un ennemi de la République, et rien encore ne pouvait faire pressentir le coup d'État du 18 brumaire; lui-même ne pouvait éprouver que de très-vagues pressentiments de sa grandeur future, et la bohémienne égyptienne ne lui avait pas encore dit, en étudiant les lignes de sa main : « Macbeth, tu seras roi. » Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que quelque chose de mystérieux et d'indéfinissable l'entraînait vers l'Orient, et l'on sait que, sur la terre des Pharaons, ces aspirations ne l'avaient pas encore abandonné. Les pièces officielles que nous venons de citer démontrent que Bonaparte espérait passer en Turquie avec l'autorisation du gouvernement et pour servir encore la France d'une manière indirecte.

Les apostilles citées plus haut prouvent que les représentants patriotes voulaient évidemment trouver pour le jeune général une position qui lui convînt, et ne pas le laisser porter à l'étranger une capacité qu'ils pressentaient qu'on aurait prochainement l'occasion d'employer plus directement au service de la France.

Les choses en étaient là de la mission de Bonaparte à Constantinople, quand un grand événement vint changer le cours de sa fortune et décider de sa destinée.

La Convention nationale, qui, depuis sa réunion (22 septembre 1792), avait gouverné la France dans les circonstances les plus difficiles et les plus critiques avec une indomptable énergie, et maintenu toujours haut et ferme le drapeau de la République, venait d'achever son œuvre et de décréter la constitution de l'an III, qui confiait le pouvoir exécutif à un directoire composé de cinq membres, et l'élaboration des lois à deux conseils, le conseil des Cinq-Cents et le conseil des Anciens. Cette constitution venait d'être soumise à l'acceptation du peuple réuni en assemblées primaires, et le 2 vendémiaire an IV (23 septembre 1795), après le recensement général des votes, on avait proclamé dans Paris l'acceptation de la constitution et des lois additionnelles par la majorité des assemblées primaires de la République.

Cependant le parti royaliste, qui voyait le régime républicain s'affirmer de plus en plus, s'agitait dans Paris ; il s'était fortifié des mécontents de toutes les couleurs. On déclamait surtout dans les sections contre celle des lois additionnelles qui, pour rendre plus facile le passage du gouvernement conventionnel au gouvernement constitutionnel de la République, établissait que les deux tiers de la législature nouvelle seraient composés des membres sortants de la Convention, et que les assemblées électorales des départements n'auraient en conséquence à nommer, pour la première fois, qu'un tiers seulement de la nouvelle législature. Des orateurs forcenés, cachant leurs projets sous un masque républicain, s'animaient à la lutte. La garde nationale était en partie acquise à ce plan, que la presse royaliste soutenait de ses violences accoutumées : il s'agissait en réalité d'attaquer la Convention et de la dissoudre avant qu'elle eût achevé d'établir un gouvernement républicain régulier.

Dans ces sections brillait alors un homme qui, après le 9 thermidor, s'était empressé de publier un journal intitulé le *Républicain français*, titre à l'abri duquel, comme il s'en est vanté depuis, il travaillait à la ruine de la République ; nous voulons parler de M. Ch. Lacretelle. « Ce titre nous déplaisait un peu, disait-il plus tard avec une franchise presque cynique ; mais, depuis le 10 août, il ne paraissait de journaux qu'avec cet indispensable passe-port. » Jouer carrément sa tête, à l'exemple de Camille Desmoulins, ou même comme les rédacteurs des *Actes des Apôtres*, allons donc! C'est bon pour les hommes honnêtes qui ont la niaiserie de croire que leurs opinions doivent refléter la couleur du drapeau qu'ils arborent. Les royalistes d'alors étaient beaucoup plus habiles : ils minaient en cajolant. Aussi toutes leurs espérances s'étaient-elles réveillées, et ils mettaient tout en œuvre pour discréditer le gouvernement. Un de leurs grands moyens contre-révolutionnaires était à ce moment de présenter comme un acte d'égoïsme, comme un acte d'usurpation la loi organique des deux tiers. Les fondateurs de la République qui ne voulaient pas abandonner celle-ci aux mains des royalistes étaient honnis, et, comme on se croyait maître du mouvement contre-révolutionnaire, on était devenu insolent. Les royalistes relevaient partout la tête. Ah! nous avons le droit de pétition, se disaient-ils, usons-en, abusons-en contre cette loi qui nous gêne ; que nous importe qu'elle ait reçu la sanction régulière de la majorité du peuple français?

L'instigateur, le promoteur ardent de ce dernier moyen de frapper l'esprit public, M. Charles Lacretelle, fut chargé de présenter une de ces pétitions à la barre de la Convention, comme c'était l'usage alors; ce n'était pas une pétition, mais une sorte d'injonction impérieuse, une audacieuse menace. Une insurrection armée des sections de Paris, où les royalistes avaient pris le dessus par leurs sourdes et habiles menées, se cachait au fond de ces incroyables paroles, qu'une assemblée souveraine ne pouvait, ne devait pas souffrir; la Convention n'avait plus qu'à pourvoir à sa défense. Il fallait d'abord dissoudre les sections rebelles à une loi organique, qui avait reçu la sanction du peuple tout entier.

Le 2 vendémiaire (24 septembre), les sections, menées, surmenées par des orateurs véhéments entre lesquels se faisaient surtout remarquer, par la violence de leur langage, Charles Lacretelle et La Harpe, nommèrent des députés pour former une assemblée centrale de résistance aux décrets, et cela au mépris de l'acceptation de la constitution et des lois organiques par les assemblées primaires; cette assemblée se réunit à l'Odéon.

La Convention, menacée, rendit, le 3 vendémiaire (25 septembre), un décret portant que les citoyens de Paris étaient garants envers la nation de l'inviolabilité de la représentation nationale, et ordonnant que, en cas d'attentat sur elle, le nouveau Corps législatif et le Directoir exécutif se réuniraient à Châlons-sur-Marne, où ils rappelleraient pour leur défense et leur sauve-garde les armées de la République, décret inséré au *Moniteur* du 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795). En même temps, la Convention déclara illégale et inconstitutionnelle l'assemblée de l'Odéon, et ordonna à son comité de sûreté générale de la dissoudre par la force. Le 10 vendémiaire, la force armée se porta à l'Odéon et exécuta cet ordre; il ne lui fut opposé aucune résistance; mais la réaction, qui avait préparé de longue main une insurrection, ne se tint pas pour battue. L'ordre qui avait fait fermer l'Odéon devint le sujet des discours indignés de MM. La Harpe et Lacretelle, surtout dans la section Lepelletier, qui tenait ses séances au couvent des Filles-Saint-Thomas, qu'elle avait transformé en une sorte de forteresse.

Dans la séance du 2 vendémiaire, Daunou lut un rapport sur l'état des choses, et signala l'attitude insurrectionnelle des sections en général; il terminait ainsi : « Représentants du peuple, cette République, que les factieux menacent dans son berceau, votre premier devoir est de la défendre. Tous ses ennemis se liguent contre elle; appelez à son secours tous ses amis. Le génie des dissensions civiles essaye de verser au milieu du peuple tous ses poisons... Représentants, ils se rassemblent, les ennemis de la liberté ; assemblons le bataillon sacré. Les royalistes aiguisent leurs poignards ; que les républicains préparent leurs boucliers. Laissons aux malveillants l'affreuse initiative de la guerre civile; mais s'ils osent ce qu'on dit qu'ils méditent; si, continuant de résister à vos lois, ils ont l'audace d'appuyer de leurs armes des rassemblements séditieux, eh bien, donnez le signal de la résistance à la rébellion! Qu'alors les sections fidèles viennent se ranger autour de vous; que, du sein même des sections révoltées, la foule des bons citoyens accoure. Patriotes de 1789, hommes du 14 juillet, vainqueurs du 10 août, victimes du 31 mai, libérateurs du 9 thermidor, venez, placez-vous dans les rangs des vainqueurs de Fleurus, de ces soldats de la patrie, qui n'inspirent d'alarmes qu'aux soldats de l'Autriche et de l'Angleterre; républicains innombrables, venez tous ; formez la légion toujours invincible; et puisque les amis des rois l'exigent, donnez-leur encore le spectacle d'un triomphe. »

C'est à la suite de ce chaleureux discours que la Convention prit les mesures vigoureuses qui seules pouvaient assurer son salut.

La section Lepelletier, dont le chef-lieu, comme nous venons de le dire, était au couvent des Filles-Saint-Thomas, et où Lacretelle et La Harpe continuaient à pérorer contre la Convention, était la plus animée, et appelait les citoyens aux armes. Un décret de la Convention ordonna que le lieu de ses séances fût fermé, l'assemblée dissoute et la section désarmée.

Le 12 vendémiaire (4 octobre), vers les huit heures du soir, le général Menou, commandant en chef l'armée de l'intérieur, accompagné des représentants du peuple Delmas, La Porte, Letourneur de la Manche, et de la 17e division militaire, se rendit avec un corps nombreux de troupes, composé d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, au lieu des séances de la section Lepelletier pour y faire exécuter le décret de la Convention. Cette petite armée était entassée dans la rue Vivienne, à l'extrémité de laquelle se trouvait le couvent des Filles-Saint-Thomas, sur l'emplacement même où s'élève aujourd'hui la Bourse. Les sectionnaires occupaient les fenêtres des maisons de cette rue. Plusieurs de leurs bataillons se formèrent dans la cour du couvent, et la force militaire que commandait le général Menou se trouva compromise. Le comité de la section s'était déclaré représentant du peuple souverain dans l'exercice de ses fonctions; il refusa d'obéir aux ordres de la Convention, et, après une heure d'inutiles pourparlers, le général Menou et les commissaires de la Convention se retirèrent par une espèce de capitulation sans avoir désarmé ni dissous ce rassemblement, que la faiblesse de Menou enhardit. Demeurée en quelque sorte victorieuse, la section se constitua en permanence, envoya des députés aux autres sections qu'elle savait disposées à la résistance, établit un comité insurrectionnel, et arrêta, dans la nuit du 12 au 13 vendémiaire, l'organisation d'un mouvement qui, dans ses prévisions, allait devenir fatal à la Convention, car c'était là son but principal.

Le général Bonaparte, encore employé au comité topographique, était, ce soir-là, au théâtre Feydeau avec un de ses amis, M. Ozun, patriote, qui fut depuis élu membre du conseil des Cinq-Cents, et nommé préfet de l'Ain sous le Consulat. Au premier bruit qui se répandit dans la salle d'une lutte engagée entre les troupes de la Convention et les sectionnaires, il sortit du théâtre avec son ami, et fut témoin du singulier traité verbal que le général Menou venait de conclure avec un certain Charles Delalot, stipulant au nom des rebelles. Il se dirigea en toute hâte vers la Convention, par pure curiosité, pour juger de l'effet que produirait sur elle la nouvelle de cet armistice ridicule. Il la trouva en permanence, agitée, délibérant en tumulte, mais énergique et fière. Il sentit que c'était encore la représentation d'un grand peuple. Diverses mesures furent proposées, mais on alla au plus pressé, et on ordonna l'arrestation et la mise en jugement du général Menou. Bonaparte était loin de se douter que ce serait lui qui le remplacerait le lendemain, et assurerait le triomphe de la grande Assemblée nationale.

Dans une crise aussi violente, les comités de Salut public et de sûreté générale voulurent concentrer davantage le pouvoir exécutif, et ils le déléguèrent à une commission de cinq membres, composée de Barras, Colombel, Daunou, Letourneur et Merlin de Douai. Toute la nuit, l'Assemblée resta en permanence, et, le 13 vendémiaire, date à jamais mémorable, à quatre heures et demie du matin, sur la proposition de Merlin de Douai, l'Assemblée déféra au général de brigade Barras, représentant du peuple et membre de la commission exécutive des Cinq, les fonctions de commandant en chef de la force armée de Paris et de l'intérieur. Barras accepta; Delmas. La Porte et Goupilleau de Fontenay lui furent adjoints. (Voir le *Moniteur* du 15 vendémiaire an IV, 7 octobre 1795; suite de la séance de nuit du 12 au 13.)

A peine nommé, Barras comprit l'immense responsabilité qui pesait sur lui ; de son énergie

allaient dépendre le salut de la Convention et le sort du gouvernement régulier de la République, qu'elle avait le devoir d'établir. Quoi qu'on puisse penser de Barras, ce n'était *ni* un royaliste ni un traître. Il sentait tout l'embarras de la situation, et se montrait inquiet. Carnot, qu'il consulta, lui dit : « Je te conseille de t'adjoindre un bon général qui agira pendant que tu donneras des ordres. — Lequel? — Il y en a trente là. — Nommes-en un. — *Brune, Verdier, Bonaparte.* — *Ah! celui-ci*, je le connais, il a pris Toulon. — Qui sait, répliqua Carnot, s'il n'est pas destiné à prendre le couvent des Filles-Saint-Thomas? »

La gaieté de Carnot devint communicative. Barras s'engoue tout à coup du général Bonaparte, et, sur cette indication vague, il l'envoie *chercher.*

Bonaparte était resté toute la nuit au bureau topographique du comité de Salut public, auquel il était attaché. On n'eut pas de peine à le trouver. Arrivé dans la salle de la commission exécutive, Barras le prend par le bras, l'attire vers un coin de la salle et lui demande s'il *veut accepter le commandement en second* sous lui. Bonaparte, confondu de la proposition, paraît hésitant; il demande à tenir conseil avec lui-même. Barras lui donne trois minutes. Bonaparte, debout et immobile, à deux pas de Barras, pèse à la hâte les chances de succès et de malheur; sa fibre révolutionnaire s'émeut; il voit la République sacrifiée si les sections l'emportent, tous les fruits de la Révolution perdus, le triomphe des étrangers, l'abaissement humiliant de la patrie; il n'hésite plus. Il revient vivement à Barras, et lui dit avec sa résolution accoutumée :

« Soit, j'accepte; mais je vous préviens que » si je tire l'épée, elle ne rentrera dans le » fourreau que quand l'ordre sera rétabli, » coûte que coûte. — C'est ainsi que je l'en» tends moi-même, lui dit Barras; c'est donc » chose décidée. »

Il était cinq heures et demie du matin.

« Oui, reprit Bonaparte, ne perdons pas de » *temps; les minutes en ce moment sont des* » heures. L'activité seule peut nous rendre » l'influence morale qu'un premier échec nous » a fait perdre. »

Barras, dès que Bonaparte lui eut parlé ainsi, poussa un long soupir d'allégement, et, sous prétexte qu'il avait en lui une confiance *absolue, il se hâta de se mettre à l'écart en* l'investissant des pouvoirs les plus illimités, et lui dit : « Maintenant vous voilà au fait autant que moi, et la bride sur le cou; chargez-vous de la partie militaire, je prends l'action civile sur mon compte; mais, parbleu! ne vous avisez pas de recourir à moi, j'aurai assez d'affaires de mon côté. »

Il présenta alors à la commission des Cinq un jeune homme à la figure pâle et maigre, à l'attitude modeste, presque embarrassée, mais à l'œil étincelant d'expression, d'audace, d'intelligence et de génie, et qui devait s'appeler un jour l'empereur Napoléon.

Le *premier soin du jeune général* fut d'aller voir Menou, qui, arrêté, n'avait pas été encore transféré à la prison militaire, et qui était retenu dans une des salles du comité de Salut public. En l'abordant, Bonaparte lui dit: « C'est moi, général; c'est Bonaparte qui vient causer avec vous. Nous nous connaissons peu, cependant assez pour savoir réciproquement qui nous sommes. » Le général Menou lui demanda s'il était aussi prisonnier. « Quant à moi, ajouta-t-il sans attendre la réponse, je suis un nouvel exemple de la justice des républiques; je suis puni pour n'avoir pas voulu verser le sang de mes concitoyens. »

Bonaparte lui répondit froidement, mais sans sécheresse : « Vous avez eu tort, gé» néral, et grand tort dans cette circonstance; » il y a des moments où il y a plus que de la » faiblesse à ne pas frapper; les ménage» ments ne valent plus rien là où la révolte » contre la loi est flagrante. »

Le général Menou, piqué de cette admonition et plus frappé de la différence de l'âge que de l'espèce d'identité qu'il y avait entre lui et Bonaparte, lui répondit assez brusquement: « *Je ne veux pas recommencer* Santerre ou Henriot. Au reste, général, que le tribunal qui doit me juger et me condamner soit prêt, me voilà à vos ordres, vous pouvez me conduire. »

L'esprit droit, ami de l'ordre, du général Bonaparte se révèle ici tout entier, et ses sen*timents sont d'autant moins suspects* que l'obéissance ne se pratiquait pas encore à son profit. Républicain encore sincère, il avait raison d'être sans ménagements pour ces rebelles qui, obéissant à d'aveugles passions, à des intérêts qui n'étaient pas même les leurs, ne représentaient en définitive que la nuance des *émigrés*, haletants d'*impatience*, de colère et de haine aux portes de la France, et n'attendait que l'occasion d'y rentrer pour y exercer d'implacables vengeances. Cependant, blessé d'avoir été pris pour ce qu'il n'était pas, il désabusa bien vite Menou, lui expliqua l'objet de sa visite, et en obtint des renseignements qui faisaient honneur à la franchise du pauvre Menou, mais dont l'insuffisance révélait aussi la profonde incapacité.

Bonaparte, investi nominalement du commandement en second, mais en fait du commandement en chef, avec carte blanche, de l'armée de Paris, prit, le 13 vendémiaire, à six heures du matin, ses dispositions d'attaque contre les sectionnaires. Il appela à le seconder les meilleurs officiers généraux de la République alors à Paris, Verdier, Mont*choisy, Brune, Berruyer, Vachot, Duvigier,* et jusqu'à son ancien général en chef Carteaux, qui jouissait d'une certaine popularité dans la démocratie parisienne, et qui tous, sous ses ordres, firent leur devoir.

Ses dispositions militaires furent savamment combinées pour le succès de la journée, *et il n'oublia rien de ce qui pouvait l'assurer.* Donnant déjà un exemple de cette prévoyance qui n'a jamais eu d'égale, il faisait distribuer huit cents fusils aux membres de la Convention, dont il comptait faire un corps de réserve, et il établit une ambulance sous les galeries du palais, du côté du jardin.

L'artillerie de position était au camp des Sablons. Il n'y avait aux Feuillants que quelques pièces de 4, sans canonniers. Les magasins de vivres étaient disséminés dans Paris. La section du Théâtre-Français, dirigée par des royalistes, qui depuis s'en sont fait honneur tout haut, avait des avant-postes jusqu'au Pont-Neuf, qu'elle avait barricadé.

Cependant il arrivait de tous côtés des rapports faisant connaître que les sections se réunissaient en armes et formaient leurs colonnes; le général Bonaparte disposa des troupes pour défendre la Convention, et distribua autour d'elle les moyens de défense. Il plaça des canons aux Feuillants pour battre la rue Saint-Honoré; il mit des pièces de 8 à tous les débouchés, et, en cas de malheur, il plaça des pièces de réserve pour exécuter un feu de flanc sur la colonne qui aurait forcé un passage; il laissa dans le Carrousel trois obusiers pour foudroyer les maisons dont les rebelles s'étaient emparés et d'où l'on tirait sur la Convention.

Le signal de l'attaque partit de la rive droite; il était près de cinq heures. Le général Danican, qui commandait les sections du côté de la rue Saint-Honoré, envoya un parlementaire rue du Dauphin, où se tenaient Bonaparte et son état-major, avec ordre de déclarer une dernière fois à la Convention les volontés des sectionnaires. Bonaparte fit conduire le parlementaire à la Convention, et, comme le temps se passait, *Danican* crut que son parlementaire avait été retenu; il ordonna alors la première décharge. C'est ce qu'attendait Bonaparte pour agir, car il ne voulait pas qu'il fût dit que le premier coup de fusil avait été tiré par ceux qui défendaient l'ordre et la liberté. L'engagement le plus *meurtrier eut lieu à Saint-Roch*; les sectionnaires y perdirent environ cent hommes, qui tombèrent sous la mitraille dont les cribla Bonaparte. Le reste s'enfuit alors en désordre. Quant à la colonne de la rive gauche, qui s'avançait pour déboucher sur le quai Voltaire, prise de front et de flanc par les batteries qu'avait établies Bonaparte, elle fut écrasée en un instant. Pendant deux heures encore le général de la Convention fit tirer le canon du côté du Pont-Neuf, mais à poudre seulement et pour effrayer les sections, qui ne songeaient plus à la résistance. Sa rapidité d'action et son énergie venaient de sauver cette constitution, qu'il devait renverser lui-même trois années plus tard.

« Parmi les morts, dit le premier rapport de Bonaparte, on reconnut partout des émigrés, des propriétaires et des nobles; parmi ceux qui furent faits prisonniers, on trouva que la plupart étaient des chouans de Charrette. »

La Convention, dans la plénitude de son triomphe, tint une séance en quelque sorte solennelle, comme pour célébrer sa victoire, le 18 *vendémiaire* an IV (*10 octobre* 1795).

« N'oubliez pas, dit à la tribune le représentant Fréron, n'oubliez pas que le général d'artillerie Buonaparte, nommé dans la nuit du 12 vendémiaire (4 octobre), pour remplacer Menou, et qui n'a eu que la matinée du 13 pour faire les dispositions savantes *dont vous avez vu les heureux effets*, avait été retiré de son arme pour le faire entrer dans l'infanterie.

» Fondateurs de la République, tarderez-vous plus longtemps à réparer les torts qu'en votre nom on fait essuyer à un grand nombre de ses défenseurs? »

Dans cette même séance du 18 vendémiaire an IV, Barras, prenant la parole, dit :

« J'appellerai l'attention de la Convention nationale sur le général Buona-Parte (son nom est ainsi orthographié dans le *Moniteur* et dans l'*Almanach national*). C'est à lui, c'est à ses dispositions savantes et promptes qu'on doit la défense de cette enceinte, autour de laquelle il avait distribué des postes avec beaucoup d'habileté.

» Je demande que la Convention confirme la nomination de Buona-Parte à la place de général en second de l'armée de l'intérieur. »

Cette proposition fut immédiatement décrétée sans discussion et comme acclamée.

Les suites du 13 vendémaire, du reste, n'eurent rien de terrible. Il n'y avait eu qu'environ deux cents tués ou blessés du côté des sectionnaires, mais il n'y en avait eu guère moins du côté des troupes conventionnelles. C'est rue Saint-Honoré, aux portes de Saint-Roch, qu'on recueillit la plupart des uns et des autres après la canonnade et la vive fusillade ordonnées par Bonaparte, qui rompit par là toute résistance, abrégea la lutte, et en rendit les conséquences moins désastreuses. Pendant que les sectionnaires canonnés s'enfuyaient de toutes parts, les blessés qu'ils avaient laissés, surtout sur les marches de Saint-Roch et dans les rues adjacentes, étaient apportés dans la salle des séances de la Convention et dans les pièces contiguës, où ils étaient pansés par des femmes, au milieu des fusils, des gibernes et des cartouches que le général Bonaparte y avait fait apporter; car il avait résolu de vaincre à tout prix, même s'il avait d'abord subi un échec. Après la victoire, bien qu'on eût institué des commissions militaires pour juger ceux qui avaient pris part à la révolte, on alla jusqu'à faciliter l'évasion des personnages les plus compromis; ils furent seulement poursuivis par contumace; et, ainsi que le dit, dans son *Histoire du* XVIIIe *siècle*, Ch. Lacretelle, un des plus fougueux parmi ceux qui avaient espéré faire triompher en ce jour la cause de la royauté : « Au bout de vingt *jours, plusieurs hommes d'un nom célèbre*, et qui venaient d'être condamnés à mort, rentrèrent dans Paris et s'y montrèrent ouvertement; » à plus forte raison épargna-t-on ceux qui, comme le général Menou, n'avaient favorisé la révolte des sections que par faiblesse ou incapacité.

Celui-ci, *mis en jugement* le 30 vendémiaire (22 octobre), fut acquitté le 11 brumaire (2 novembre) par le conseil de guerre, que présidait le général Loyson, sur les démarches déjà influentes du général Bonaparte, lequel disait hautement que si le général Menou méritait la mort pour avoir parlementé avec la section Lepelletier, les représentants qui l'accompagnaient la méritaient aussi. Les autres furent définitivement couverts, quelques mois après, par une amnistie générale, amnistie que sollicita Daunou au conseil des Cinq-Cents.

Les historiens de la Révolution n'ont pas assez insisté sur la conspiration royaliste déjouée par le 13 vendémiaire, conspiration qui comptait des agents au sein de la Convention même. De ce nombre étaient certainement Rovère, Saladin, Aubry. Les deux premiers, traîtres avérés, compromis par une correspondance lue à la Convention par Louvet, furent arrêtés. Aubry fut oublié. A leur grande satisfaction, une disette qui survint dans l'intervalle où le général Bonaparte commanda en second l'armée de l'intérieur (du 5 au 26 *octobre* 1795), vint *mettre le comble à leurs* espérances, en paraissant devoir servir les arrière-pensées qu'ils nourrissaient encore. Des attroupements populaires, comme il arrive naturellement quand le pain manque, avaient lieu à la porte des boulangers. La contre-révolution tirait parti de tout contre les conventionnels : ils étaient cause de la disette; c'était l'armée, c'étaient les gouvernants qui absorbaient tout. Un jour où les boulangers avaient manqué de farine pour une fabrication suffisante de pain, un attroupement considérable se porta au-devant du général Bonaparte, qui passait par hasard avec une partie de son état-major. Des hommes, des femmes surtout, criant à tue-tête, l'entourèrent, demandant du pain à grands cris. Les femmes se faisaient remarquer par leur *exaspération. Le rassemblement ne tarda pas* à devenir menaçant. On ne pouvait user du sabre contre ce genre d'adversaires; heureusement, un incident, ou plutôt un mot de Bonaparte le tira d'affaire, lui et son état-major. Une femme, monstrueusement grosse et grasse, vociférait avec violence, criant plus haut que les autres, gesticulant comme une énergumène. Elle apostropha directement le groupe d'officiers qui accompagnait Bonaparte. « Tout ce tas d'*épauletiers*, disait-elle, se moque *indéfiniment* de nous; pourvu qu'ils mangent et qu'ils s'engraissent bien, il leur est fort égal que le pauvre peuple meure de faim. » Sur quoi Bonaparte l'interpellant : « La bonne, regardez-moi bien, lui dit-il; lequel est le plus gras de nous deux? » On sait à quel point le général était maigre alors; *lui-même disait plus tard : « Je ressemblais* à un véritable parchemin. » Ce mot égaya la foule, et l'attroupement se dispersa sur-le-champ : on avait ri, on était désarmé.

Un fait plus important dans la vie de Bonaparte devait marquer les premiers jours de son commandement en second de l'armée de l'*intérieur. C'est dans cet intervalle si court* (21 jours) que le jeune général eut occasion de connaître une femme qui a eu une grande influence sur la destinée de cet homme extraordinaire, Mme veuve de Beauharnais. Voici comment il la connut :

On venait d'exécuter le désarmement géné*ral des sections. Les perquisitions avaient été* opérées avec tant de rigueur dans les maisons qu'aucune arme n'y était restée. Un matin on introduisit chez le général Bonaparte un enfant de quinze ans, qui venait réclamer l'épée de son père, général de la République, mort sur l'échafaud le 23 juillet 1794. Cet enfant était Eugène de Beauharnais. Sa naïveté pieuse, son enthousiasme, sa simplicité, touchèrent le général; il fit rechercher et lui rendit l'arme de son père. A cette vue, l'enfant se mit à pleurer. Bonaparte lui parla avec douceur, et le fils pieux s'en retourna pénétré de la bienveillance qu'on lui avait témoignée; si bien que Mme veuve de Beauharnais se crut obligée de venir le lendemain lui faire une visite de remercîment.

Bonaparte fut frappé de la distinction, de l'élégance des manières de la mère de cet enfant, qu'il avait vu la veille pleurant. Elle avait, à ce que tous ceux qui l'ont connue s'accordent à dire, une physionomie expressive, attrayante, pleine de douceur, et qui était son principal charme. Toujours est-il qu'elle fit une grande impression sur le jeune général, et que cette impression ne resta pas sans conséquences.

Nous allons donner ici le portrait de cette femme, dont le nom est resté si profondément gravé dans la mémoire du peuple. Elle était d'une figure angélique, pleine de bonté; d'une taille moyenne, mais modelée avec une rare perfection, elle montrait dans tous ses mouvements une souplesse, une légèreté incroyables; sa démarche respirait la majesté; sa physionomie était expressive, sa douceur charmante. Les yeux, bleu foncé, à demi fermés par de longues paupières légèrement arquées, entourés des plus beaux cils *du monde, reflétaient son âme tout entière.* Quoique son aspect fût imposant, il semblait que la sévérité lui fût impossible. Elle avait des cheveux longs, blonds, soyeux, le teint châtain clair, la peau éblouissante de finesse et de fraîcheur, un son de voix si ravissant qu'on éprouvait du plaisir à l'entendre; quand on l'écoutait et qu'on la voyait parler, il fallait faire un effort pour cesser de la regarder. D'une beauté peut-être moins achevée que Mmes Tallien et Récamier, ses amies, elle offrait dans tout l'ensemble plus de charme et plus de séduction.

Le lendemain, Bonaparte se présenta à son tour chez Mme de Beauharnais. Une heure après, il ne voyait qu'elle, il l'aimait avec cette ardeur qu'il mettait à tout. Il passa, dès ce moment, toutes ses soirées chez elle, quand elle recevait à Paris, ou à Chaillot, chez le général Barras, qui, comme on l'a dit, « faisant en grand seigneur les honneurs de la République, » recevait la plus brillante compagnie de tout Paris.

La figure expressive, et qu'on n'oubliait plus quand on l'avait vue une seule fois, du jeune et frêle général Bonaparte, ce je ne sais quoi de grave, de grand et d'imposant qui était le caractère particulier de sa physionomie d'alors, tout cela frappa, disons le mot, bouleversa Joséphine. Elle ne put dissimuler l'impression que cet homme singulier, comme elle l'appelle elle-même dans une très-intéressante lettre qu'on lira *tout à l'heure, avait* faite sur elle. Elle en eut le cœur troublé. La bienveillance avec laquelle il avait accueilli le jeune Eugène, la vivacité de sa conversation, la forme même de ce visage républicain, ferme, sévère, simple et noble tout ensemble; d'une beauté si particulière qu'aucun artiste *n'eût su le modeler* sur l'antique mieux que ne l'avait fait la nature; le feu, l'esprit qu'il apportait dans la conversation, tout cela occupait Mme de Beauharnais, la remplissait d'une admiration et d'un sentiment vague et mal défini qu'elle n'eût jamais nommé d'elle-même de son vrai nom, si Bonaparte ne l'y eût aidée et en quelque sorte entraînée. C'était bien certainement de l'amour, mais un amour peureux, timide, craintif. Mme de Beauharnais se dissimulait ou voulait étouffer ce sen*timent; elle se trouvait trop peu jeune pour* ce jeune homme. Mais ce jeune homme l'avait trop frappée pour qu'elle pût l'oublier. Dès le premier jour où elle l'eut vu, elle en parla avec une telle chaleur, une si grande vivacité d'expressions, que le trouble de cœur que Bonaparte avait produit en elle se montra dans *ses discours; il ne put* échapper aux yeux clairvoyants de Mme Tallien, qui l'en plaisantait gaiement; l'idée d'un mariage vint d'elle-même : on en parla d'abord de part et d'autre en se jouant; puis l'idée mûrit et se réalisa.

Barras n'avait pas été des derniers à lire dans les yeux de son protégé le secret de cet *amour; mais après que Bonaparte lui-même,* qui d'abord l'avait tenu sévèrement renfermé dans son cœur, l'en eut laissé échapper. L'idée de ce mariage ne paraît avoir pris de la consistance que dans les derniers mois de 1795, lorsque déjà Barras songeait à faire donner à Bonaparte le commandement en chef de l'armée d'Italie, comme nous le verrons tout à l'heure. Mais laissons les faits se produire dans leur ordre naturel.

Bonaparte, commandant en second l'armée de l'intérieur, avait son quartier *général* rue Neuve-des-Capucines, dans l'hôtel, aujourd'hui démoli, où l'on a établi depuis les Archives des affaires étrangères. C'est là qu'affluèrent ses anciens amis, et qu'il recevait ses connaissances, mais le matin seulement. Déjà il avait une sorte de cour. Le reste du jour *était consacré à expédier les affaires* et à pourvoir avec vigilance à la sûreté de Paris, qu'il parcourait souvent avec son état-major; car tout n'était pas fait : les factions s'agitaient encore, et les ennemis de la République espéraient vaguement que le passage du gouvernement dictatorial et révolutionnaire de la Convention au gouvernement constitutionnel de la République ne s'opérerait pas tranquillement.

Bonaparte, dans ces moments difficiles, s'acquitta de ses devoirs avec zèle, et quand, le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), Barras, qui aspirait à être nommé l'un des cinq membres du Directoire exécutif, eut donné à plusieurs reprises sa démission de commandant en chef de l'armée de l'intérieur, que la Convention nationale n'accepta qu'avec peine, à

raison des services qu'il avait rendus, un arrêté du comité de Salut public, daté du même jour, nomma le citoyen Bonaparte aux fonctions de général en chef de l'armée de l'intérieur, en remplacement du citoyen Barras, dont la démission était enfin acceptée.

La correspondance de ces premiers jours a un caractère remarquable. Les billets que s'écrivirent en ce temps le général et Mme de Beauharnais ne portent malheureusement ni date de mois ni date d'année, et il faut un certain effort d'induction pour leur en assigner une approximative. Nous ne parlons que du mois et du jour; car il n'y a nul doute sur l'année : ils sont tous de la fin de 1795. Il avait été évidemment question entre Mme de Beauharnais et Barras d'un grand poste pour le général Bonaparte, plus spécialement du commandement en chef de l'armée d'Italie, où le Directoire avait l'intention de frapper un grand coup contre l'Autriche.

Ce ne peut donc être qu'au mois de décembre 1795 ou au mois de janvier 1796 que Joséphine adressa à Bonaparte le billet suivant, daté probablement du 6 brumaire an IV :

« Vous ne venez plus voir une amie qui vous aime; vous l'avez tout à fait délaissée; vous avez bien tort, car elle vous est tendrement attachée.

» Venez, demain septidi, déjeuner avec moi; j'ai besoin de vous voir et de causer avec vous sur vos intérêts.

» Bonsoir, mon ami, je vous embrasse.

» Ve BEAUHARNAIS. »

En acceptant son invitation, Bonaparte lui envoya, le soir même, le billet suivant :

« Je ne conçois pas ce qui a pu donner lieu » à votre lettre. Je vous prie de me faire le » plaisir de croire que personne ne désire autant votre amitié que moi et n'est plus prêt » que moi à faire quelque chose qui puisse le » prouver. Si mes occupations me l'avaient » permis, je serais venu moi-même porter » ma lettre.

» BUONAPARTE. »

Ce billet, griffonné comme à l'ordinaire par Bonaparte, portait pour date 28, *vendredi*. Dans sa précipitation, il l'avait daté *en vieux style*, et non 28 *vendém*....., c'est-à-dire vendémiaire, comme on serait porté d'abord à lire, mais 28 *vendre*... Or le 28 octobre 1795, qui était un vendredi, correspond précisément à « ce 6 brumaire » que nous avons assigné pour date au billet de Mme Ve Beauharnais.

Cependant, le Directoire n'était pas encore nommé, et la Convention procéda au choix des cinq citoyens pris dans son sein qui devaient le composer.

Ces cinq hommes étaient assurément de sincères républicains; mais Bonaparte et les têtes politiques du temps n'augurèrent pas favorablement du personnel du Directoire. La Réveillère était un honnête homme, mais il avait peu de portée dans les idées. Barras, malgré les services réels qu'il avait rendus constamment à la cause républicaine, avait les mœurs d'un grand seigneur de l'ancien régime; Rewbel et Letourneur n'avaient montré à la Convention qu'un zèle peu éclairé. Carnot seul avait déployé une grande capacité dans les affaires de la guerre et dans l'organisation des quatorze armées de la République aux époques les plus difficiles; il avait été, comme on l'a dit, l'*organisateur de la victoire;* savant de premier ordre, citoyen intègre, il était investi de la confiance générale à cause de sa probité et de ses mœurs austères; mais ce n'était point une tête politique. Bonaparte ne fut pas le seul à craindre que le pouvoir qui leur était confié ne manquât entre leurs mains de l'homogénéité de vues et de l'ascendant moral nécessaires en présence des factions mal éteintes et de l'esprit de sourde contre-révolution soigneusement entretenu par les royalistes du dedans et du dehors; mais c'était, après tout, un pouvoir de la part duquel la République n'avait pas à craindre de trahison. Aussi Bonaparte résolut-il de le servir de toutes ses facultés.

Barras, son ami politique, son protecteur, pour appeler franchement les choses par leur nom, était donc membre du Directoire, et Bonaparte commandant en chef de l'armée de l'intérieur.

Toujours préoccupé de l'Italie, il en parlait sans cesse; là se déployait pour lui le champ de bataille où la République française devait se faire reconnaître du monde, et frapper son premier ennemi, l'Autriche. Le 29 nivôse an IV (19 janvier 1796), il rédigea et signa un projet d'attaque comme il savait les faire, intitulé : *Note sur l'armée d'Italie*. C'était le troisième travail consacré par lui à cette Italie, vers laquelle tendaient toutes ses aspirations, qu'il avait pour ainsi dire toujours en tête.

Il adressa ce projet au général Aubert du Bayet, qui avait été nommé ministre de la guerre le 5 novembre 1795, et qui en garda le portefeuille jusqu'au moment où il passa à l'ambassade de Constantinople, à laquelle il fut envoyé en vue, précisément, d'après les plans de Bonaparte, de favoriser ainsi indirectement la campagne d'Italie alors décidée. C'était un homme d'esprit et un loyal officier, qui apprécia ce projet et le recommanda au Directoire. Aussi le lui rappela-t-il avec orgueil dans une lettre de Constantinople, du 14 thermidor an V (1er août 1797) : « Il doit sans doute m'être permis de me glorifier de vos exploits, d'abord comme citoyen français, ensuite comme ministre qui sut vous apprécier, longtemps avant votre gloire, auprès du Directoire exécutif. » On sait que le général Aubert du Bayet trouva, comme on l'avait prévu, le Grand Seigneur très-sympathique à la France et très-hostile au cabinet de Vienne. Dans l'audience qu'il en obtint, et où il lui présenta une compagnie d'artillerie, alors dénommée *volante*, le général Aubert du Bayet lui ayant notifié l'avénement du Directoire exécutif : « *Au moins celui-là n'épousera pas une archiduchesse d'Autriche,* » s'écria spirituellement le sultan Sélim III, qui avait attribué tous les désastres de Louis XVI à son mariage avec Marie-Antoinette.

C'est le 23 février 1796 (4 ventôse an IV), que le général Bonaparte, commandant en chef de l'armée de l'intérieur, fut nommé au commandement en chef de l'armée d'Italie en remplacement du général Schérer.

Cette nomination était certainement due, en grande partie du moins, à Barras. Elle entrait dans ses plans politiques, et aussi dans ses plans particuliers, disons-le sans commentaire. Il considérait Bonaparte comme sa créature depuis le 13 vendémiaire; il avait reconnu sa grande capacité militaire, et il avait confiance dans le succès des entreprises du jeune général. Il comptait se faire un glorieux appui de ses victoires futures pour sa propre gloire, ou au moins pour le maintien de son crédit dans la République. En ce sens, on peut dire que Bonaparte fut son œuvre. Mais tout concourait à lui rendre cette œuvre facile, et, par-dessus tout, le mérite transcendant de l'homme qu'il protégeait. On peut faire honneur à Barras cependant d'avoir su deviner, par ce qu'il avait fait, ce qu'il pourrait faire, et dans le jeune officier général du 13 vendémiaire le général en chef de l'armée d'Italie. Toutefois, il n'était pas le seul qui eût démêlé en Bonaparte un homme extraordinaire et le futur conquérant de l'Italie : Carnot avait été pour quelque chose dans sa nomination. Quand le Directoire délibéra pour trouver un successeur à Schérer, qui avait laissé languir l'armée d'Italie dans les Alpes, plusieurs généraux furent proposés : Bonaparte, Bernadotte et Championnet furent seuls mis en balance. Barras, Carnot et La Réveillère se prononcèrent sur-le-champ pour Bonaparte; Letourneur, qui penchait pour Bernadotte, et Rewbell pour Championnet, ne soutinrent leur candidat que faiblement, et se joignirent à leurs collègues après une courte discussion.

Ce ne fut même point Barras qui, le premier, proposa Bonaparte pour ce commandement si important, bien qu'il désirât vivement l'en voir investir; ce fut Carnot. Barras n'ignorait pas l'estime de celui-ci pour les rares qualités militaires de Bonaparte; il lui laissa le soin de les faire valoir. Lorsque le 18 fructidor eut englobé injustement Carnot parmi les victimes innocentes de cette journée, d'ailleurs nécessaire au salut de la République, Carnot, attribuant sa disgrâce imméritée à la rivalité de Barras, déclara nettement dans sa réponse au rapport de Bailleul, qui l'incriminait, la part qu'il avait prise à la nomination de Bonaparte. « Il n'est point vrai, dit-il dans cet écrit, que ce soit Barras qui ait proposé Bonaparte pour le commandement de l'armée d'Italie; c'est moi-même. Mais sur cela on a laissé filer le temps pour savoir comment il réussirait; et ce n'est que parmi ses intimes que Barras se vanta d'avoir été l'auteur de sa proposition au Directoire. Si Bonaparte eût échoué, c'est moi qui étais le coupable : j'avais proposé un jeune homme sans expérience, un intrigant; j'avais évidemment trahi la patrie; les autres ne se mêlant point de la guerre, c'était sur moi que devait tomber toute la responsabilité. Bonaparte est triomphant : alors c'est Barras qui l'a fait nommer, c'est à lui qu'on en a l'obligation; il est son protecteur, son défenseur contre mes attaques; moi, je suis jaloux de Bonaparte; je le traverse dans tous ses desseins, je le persécute, je le dénigre, je lui refuse tout secours, je veux évidemment le perdre. Telles sont les ordures dont on remplit dans le temps les journaux vendus à Barras. »

Voilà, certes, de curieuses révélations, et elles expliquent cette sorte de respectueuse estime que Napoléon professa toujours pour Carnot, en dépit de l'antipathie que lui inspirait d'ailleurs la sévérité de ses principes, à lui, dont le républicanisme avait fait si complétement naufrage dans la tempête du 18 brumaire.

C'est ainsi que Napoléon, qui regrettait qu'une si haute individualité échappât à son action, lui disait un jour : « Monsieur Carnot, tout ce que vous voudrez, quand vous voudrez et comme vous voudrez. » L'honnête et inflexible républicain s'était retiré sous sa tente, et il y resta pendant toute l'épopée impériale. Mais l'admiration, on peut dire l'affection qu'il avait conçue pour le héros de vendémiaire, était encore si vivace en 1814, à l'heure des revers, qu'il n'hésita pas à offrir au vaincu de l'Europe coalisée son *bras sexagénaire*.

Sorti du Directoire par une crise, dans laquelle il eut Barras pour adversaire, Carnot met dans ses récriminations contre Barras beaucoup d'amertume; mais là n'est pas pour nous l'intérêt du passage que nous venons de rapporter; il réside en ceci que Carnot fut pour beaucoup dans cette nomination, dont résulta la rapide et magnifique campagne d'Italie, et c'est, comme on le voit par le passage que nous venons de citer, un honneur dont lui-même, à juste titre, ne voulait pas qu'on le dépouillât.

La nomination de Bonaparte à ce commandement est du 4 ventôse an IV (23 février 1796); mais, avant qu'elle fût annoncée officiellement, le général, amoureux de Joséphine, avait demandé sa main et l'accablait des plus vives instances pour qu'elle ne s'arrêtât à aucune des considérations qui paraissaient la faire hésiter. Quant à lui, il ne faisait aucun mystère ni de sa passion ni de son désir de se marier avec Mme veuve Beauharnais; il en parlait fréquemment à Barras. Un jour que celui-ci tenait entre ses mains le projet de campagne intitulé : *Note sur l'armée d'Italie*, le directeur dit au général : « Voilà le présage de nombreuses victoires et d'une belle conquête. — Pour moi, répondit Bonaparte, il ne m'en faut qu'une : celle du cœur de la citoyenne Beauharnais. — Vous l'avez faite, général, je le sais, » reprit Barras. Dès ce moment, il fut plus question que jamais du mariage de Bonaparte avec Joséphine, et de traduire en un acte officiel ce qui jusque-là n'avait été que dans les vœux de l'un et de l'autre.

On a de ce temps une longue et singulière lettre de Joséphine, sans date, mais probablement de janvier 1796, adressée à une de ses amies, dont on ignore le nom, parce que cette lettre, ayant évidemment été envoyée à la destinataire sous enveloppe, celle-ci s'est perdue. L'autographe seul a échappé; en voici la copie textuelle. Cette lettre accuse bien des faiblesses et des incertitudes de cœur et d'esprit dans cette douce et excellente femme, qui devait devenir impératrice des Français. L'accent en est triste et touchant, et l'on y sent, au fond, je ne sais quoi de douloureux : *Sunt lacrymæ rerum*. La préoccupation de l'âge semble surtout la tenir en suspens :

« On veut que je me remarie, ma chère » amie. Tous mes amis me le conseillent, ma » tante me l'ordonne presque, et mes enfants » m'en prient. Pourquoi n'êtes-vous pas là » pour me donner vos avis dans cette importante circonstance, pour me persuader que » je ne puis refuser cette union, qui doit faire » cesser la gêne de ma position actuelle? » Votre amitié, dont j'ai déjà eu tant à me » louer, vous rendrait clairvoyante pour mes » intérêts, et je me déciderais sans balancer » dès que vous auriez parlé.

» Vous avez vu chez moi le général Buonaparte. Eh bien, c'est lui qui veut servir de » père aux orphelins d'Alexandre de Beauharnais, d'époux à sa veuve!

» L'aimez-vous? allez-vous me demander. « — Mais... non. — Vous avez donc pour lui » de l'éloignement? — Non; mais je me trouve » dans un état de tiédeur qui me déplaît, et » que les dévots trouvent plus fâcheux que » tout en fait de religion. L'amour étant une » espèce de culte, il faudrait aussi, avec lui, » se trouver toute différente de ce que je suis; » et voilà pourquoi je voudrais vos conseils, » qui fixeraient les irrésolutions de mon caractère faible. Prendre un parti a toujours » paru fatigant à ma créole nonchalance, qui » trouve infiniment plus commode de suivre » la volonté des autres.

» J'admire le courage du général, l'étendue » de ses connaissances en toutes choses, dont » il parle également bien, la vivacité de son » esprit, qui lui fait comprendre la pensée des » autres presque avant qu'elle ait été exprimée; mais je suis effrayée, je l'avoue, » de l'empire qu'il semble vouloir exercer » sur tout ce qui l'entoure. Son regard scrutateur a quelque chose de singulier qui ne » s'explique pas, mais qui impose même à » nos directeurs : jugez s'il doit intimider une » femme! Enfin, ce qui devrait me plaire, la » force d'une passion dont il parle avec une » énergie qui ne me permet pas de douter de » sa sincérité, est précisément ce qui arrête le » consentement que je suis souvent prête à » donner.

» Ayant passé la première jeunesse, puis-je » espérer de conserver longtemps cette tendresse violente, qui, chez le général, ressemble à un accès de délire? Si, lorsque » nous serons unis, il cessait de m'aimer, ne » me reprochera-t-il pas ce qu'il aura fait » pour moi? ne regrettera-t-il pas un mariage » plus brillant qu'il aurait pu contracter? Que » répondrai-je alors? que ferai-je? je pleurerai. — La belle ressource! vous écriez-vous. — Mon Dieu, je sais que cela ne sert » à rien; mais, dans tous les temps, c'est la » seule ressource que j'aie trouvée lorsque » l'on blessait mon pauvre cœur, si aisé à froisser. Ecrivez-moi promptement, et ne craignez pas de me gronder si vous trouvez que » j'aie tort. Vous savez que, venant de vous, » tout est bien reçu.

» Barras assure que, si j'épouse le général, » il lui fera obtenir le commandement en chef » de l'armée d'Italie. Hier Buonaparte, en me » parlant de cette faveur qui fait déjà murmurer ses frères d'armes, quoiqu'elle ne soit » pas encore accordée : *Croient-ils,* me disait-il, *que j'aie besoin de protection pour parvenir? Ils seront tous trop heureux, un jour,* » *que je veuille bien leur accorder la mienne.* » *Mon épée est à mon côté, et, avec elle, j'irai* » *loin.*

» Que dites-vous de cette certitude de réussir? N'est-elle pas une preuve d'une confiance provenant d'un amour-propre excessif? » Un général de brigade protéger les chefs du » gouvernement! Je ne sais, mais quelquefois » cette assurance ridicule me gagne au point » de me faire croire possible tout ce que » cet homme singulier me mettrait dans la » tête de faire; et, avec son imagination, qui » peut calculer ce qu'il entreprendrait?

» Nous vous regrettons tous ici, et nous ne » nous consolons de votre absence prolongée » qu'en parlant de vous à tout instant, et en » cherchant à vous suivre pas à pas dans le » beau pays que vous parcourez. Si j'étais » sûre de vous trouver en Italie, je me marierais demain, à condition de suivre le général; » mais nous nous croiserions peut-être en » route. Aussi je trouve plus prudent d'attendre votre réponse avant de me déterminer. » Hâtez-la, et votre retour encore davantage.

» Madame Tallien me charge de vous dire » qu'elle vous aime tendrement. Elle est toujours belle et bonne, n'employant son immense crédit qu'à obtenir des grâces pour » les malheureux qui s'adressent à elle, et » ajoutant à ce qu'elle accorde un air de satisfaction qui lui donne l'air d'être l'obligée. » Son amitié pour moi est ingénieuse et tendre; je vous assure que celle que j'éprouve » pour elle ressemble à ce que j'ai pour » vous : c'est vous donner l'idée de l'affection » que je lui porte.

» Hortense devient de plus en plus aimable; » sa charmante taille se développe, et, si je » voulais, j'aurais une belle occasion de faire » de fâcheuses réflexions sur ce maudit temps » qui n'embellit les uns qu'aux dépens des » autres! Heureusement, j'ai bien autre chose » en tête vraiment, et je glisse sur les idées » noires pour ne m'occuper que d'un avenir » qui promet d'être heureux, puisque nous » serons bientôt réunies pour ne plus nous » quitter. Sans ce mariage qui me tracasse, » je serais fort gaie, en dépit de tout; mais » tant qu'il sera à faire, je me tourmenterai. » Je me suis fait l'habitude de souffrir, et si » j'étais destinée à de nouveaux chagrins, je » crois que je les supporterais, pourvu que » mes enfants, ma tante et vous me restassiez.

» Nous sommes convenues de supprimer les » fins de lettres : adieu donc, mon amie. »

Ce n'est pas souvent que l'histoire est assez heureuse pour mettre la main sur des pièces aussi curieuses, aussi intéressantes; cette lettre nous fait prendre Bonaparte sur le vif, et aucun historien n'a jamais exprimé d'une façon plus saisissante et plus originale l'influence que cet homme extraordinaire exerçait sur tous ceux qui vivaient autour de lui, sur ses supérieurs comme sur ses égaux et ses inférieurs. Pauvre femme, qui trouvait ridicule l'ambition qu'il manifestait de vouloir protéger ses camarades; si elle avait pu soulever un simple coin du voile qui recouvrait l'avenir, si elle avait pressenti ce que le génie et la fortune réservaient au petit général Bonaparte !...

Mme de Beauharnais, à la veille de devenir Mme Bonaparte, était, on en conviendra, dans une bien singulière et bien fâcheuse situation d'esprit... Que d'hésitation! que de considérations de toute nature! Le mariage cependant ne tarda pas à être tout à fait arrêté, et, avant le 23 février 1796, jour de la nomination du général au commandement en chef de l'armée d'Italie, les publications légales en furent faites à la mairie du IIe arrondissement de Paris. En effet, nous voyons dans l'acte de mariage, du 9 mars, que Bonaparte n'est qualifié que de général en chef de l'armée de l'intérieur, parce qu'il ne pouvait prendre que le titre qu'il avait au moment où devaient commencer les publications légales pour rendre possible l'acte de mariage du 9 mars. C'est un document curieux, que nous avons voulu lire de nos propres yeux et collationner de notre propre main.

Extrait du registre des actes de mariage de ventôse an IV, IIe arrondissement.

« Du 19 ventôse an IV de la République.
» (Mercredi, 9 mars 1796.)

» Acte de mariage de Napolione Buonaparte, général en chef de l'armée de l'intérieur, âgé de vingt-huit ans, né à Ajaccio, département de la Corse, domicilié à Paris, rue d'Antin, no (le numéro est en blanc), fils de Charles Buonaparte, rentier, et de Lætitia Ramolino,

» Et de Marie-Joséphine-Rose de Tascher, âgée de vingt-huit ans, née à l'île Martinique, dans les îles du Vent, domiciliée à Paris, rue Chantereine, no (le chiffre est en blanc), fille de Joseph-Gaspard de Tascher, capitaine de dragons, et de Rose-Claire Des Vergers Desanois, son épouse.

» Moi, Charles-François Leclerq, officier public de l'état civil du deuxième arrondissement du canton de Paris, après avoir fait lecture en présence des parties et témoins : 1o de l'acte de naissance de Napolione Buonaparte, qui constate qu'il est né le cinq février mil sept cent soixante-huit du légitime mariage de Charles Buonaparte et de Lætitia Ramolino; 2o l'acte de naissance de Marie-Joséphine-Rose De Tascher, qui constate qu'elle est née le vingt-trois juin mil sept cent soixante-sept du légitime mariage de Joseph Gaspard de Tascher et de Rose-Claire Des Vergers Desa-

nois; vu l'extrait de décès d'Alexandre-François-Marie Beauharnais, qui constate qu'il est décédé le cinq thermidor an deux, marié à Marie-Joséphine-Rose de Tascher; vu l'extrait des publications dudit mariage dûment affiché le temps prescrit par la loi, sans opposition; et après aussi que Napolione Buonaparte et Marie-Joséphine-Rose de Tascher ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé à haute voix que Napolione Buonaparte et Marie-Joséphine-Rose de Tascher sont unis en mariage. Et ce en présence des témoins majeurs ci-après nommés; savoir: Paul Barras, membre du Directoire exécutif, domicilié au palais du Luxembourg; Jean Lemarois, aide de camp capitaine, domicilié rue des Capucines; Jean Lambert Tallien, membre du Corps législatif, domicilié à Chaillot; Etienne-Jacques-Jérôme Calmelet, homme de loi, domicilié rue de la place Vendôme, 207; qui tous ont signé avec les parties et moi après lecture faite.

» Signé au registre: Napolione BUONAPARTE; M. J. R. TASCHER; Paul BARRAS; TALLIEN; J. LEMAROIS le jeune; E. CALMELET, et LECLERQ, maire. »

On remarque dans cet acte plus d'une irrégularité. On y dit le marié âgé de vingt-huit ans et né le 5 février 1768. Or Bonaparte était né réellement le 15 août 1769. Son extrait de baptême, la note du chevalier de Keralio, délivrée en 1783 à Brienne, et son bulletin de sortie de ce collége en 1784, en font foi de la manière la plus authentique. Comment expliquer cette première anomalie? par une seconde fausse énonciation, comme on va le voir. Bonaparte, sans doute pour faire sa cour à Joséphine, en d'autres termes, pour rapprocher son âge de celui de sa future. qui voulait le dissimuler à tout prix, au risque de rendre son mariage nul, dut gagner le maire Leclercq pour se vieillir d'un an, car il ne pouvait guère le tromper, et l'un et l'autre eurent la galanterie, l'un de produire et l'autre d'accepter, malgré la différence des prénoms, l'acte de naissance de Giuseppe Buonaparte, né effectivement le 5 février 1768, au lieu de celui de Napolione Buonaparte, né le 15 août 1769.

Le motif de la seconde anomalie, qui, comme nous l'avons dit, explique la première, c'est l'invincible répugnance de Joséphine à avouer son âge véritable, cause, pour elle, d'un chagrin secret et profond qui ne la quitta jamais, même dans sa plus haute fortune. Mme de Beauharnais s'y donne donc, comme son futur, l'âge de vingt-huit ans, et, comme elle était née le 23 juin 1763, le complaisant officier de l'état civil eut encore la galanterie de prendre pour un 7 le 3, probablement mal fait, de 1763, ce qui, d'un coup, ôtait cinq ans à l'âge de Mme de Beauharnais, qui se sentait cruellement mortifiée d'avoir trente-trois ans au lieu de vingt-huit, malgré l'amour passionné dont elle était l'objet. Bonaparte, à qui elle avait tout avoué, et à qui elle avait, quand il la pressait d'accepter sa main, loyalement opposé ces terribles six ans qu'elle avait de plus que lui, et qui lui semblaient un insurmontable obstacle à leur mariage, ne fut donc pas trompé par elle; mais, trop complaisamment peut-être, il la satisfit sur ce point en se prêtant à la supercherie qui égalait à peu près leur âge afin d'arranger les choses au mieux pour l'amour-propre de la femme qu'il aimait. Napoléon disait à ce sujet à Sainte-Hélène: « La pauvre Joséphine s'exposait pourtant par là à de grands inconvénients: ce pouvait être réellement un cas de nullité de mariage. » Et, en effet, tout avait été arrangé un peu à la diable, et, à ce qu'il semble, exprès, par l'officier de l'état civil, qui eut la complaisance de relater les diverses dispositions au mieux pour l'amour-propre de Mme Bonaparte dans cet acte de mariage, où il louvoya de manière à ne pas donner à Joséphine la qualité de *veuve* de Beauharnais.

Quoi qu'il en soit, cette allusion du prisonnier de Sainte-Hélène à la possibilité d'un divorce légal nous a fait sourire, comme si la volonté du maître avait eu besoin de s'appuyer sur une raison légale, comme s'il était d'obligation pour le loup de consulter son avocat Bertrand afin de savoir s'il a ou non le droit de croquer l'agneau.

Il n'y eut pas de mariage religieux. Cette cérémonie n'eut lieu que plus tard, et trois jours seulement avant le sacre, sur la demande formelle du pape, à minuit, dans la chapelle des Tuileries, en présence d'un très-petit nombre de témoins, parmi lesquels figuraient le prince Eugène et le général Duroc, grand maréchal du palais.

On remarque dans cet acte une autre irrégularité, l'absence de la forme française du prénom de l'époux, cette forme qui devait retentir si glorieusement dans toute la suite des siècles. Une particularité remarquable, c'est que Bonaparte n'a jamais joint son prénom à la signature de son nom patronymique, jusqu'à ce que ce nom fût devenu celui d'une dynastie impériale. Dans l'acte civil en question, où il était nécessaire qu'un prénom accompagnât le nom de l'époux, ce prénom figure, tant en tête de l'acte que dans le seing requis de la fin, sous la forme qu'on a vue plus haut, *Napolione*.

Dans un acte postérieur de deux ans, acte qui se trouve aux archives de l'enregistrement de Paris (vol. XXXIII, fol. 50, cases 5 et 6), et qui constate l'acquisition, au retour de la campagne d'Italie, de la maison de la rue Chantereine, qu'habitait Joséphine avec sa tante Fanny de Beauharnais, lors du mariage, le prénom du général est encore plus mal orthographié; on le voit figurer sous cette forme étrange: *Napoline*.

Quoique nous anticipions ici sur le cours des événements, il nous semble qu'il sera curieux de donner, à cette place, l'extrait suivant, copié mot à mot, de cet acte important:

« Du 2 germinal an VI (31 mars 1798), enregistré, vente par Louise-Julie Carreau, femme séparée de François-Joseph Talma, demeurant, savoir: ledit Talma, rue de la Loi; et elle, rue de Matignon, nº 2;

» A *Napoline* Buonaparte, président de la légation française au congrès de Rastadt, demeurant rue de la Victoire, nº 6;

» D'une maison, susdite rue de la Victoire, ci-devant Chantereine, même numéro, appartenant à ladite citoyenne Talma comme l'ayant acquise par contrat devant Rouen, notaire, le 6 décembre 1781, moyennant *cinquante-deux mille quatre cents francs*.

» Passé devant Raguideau, notaire à Paris, le 6 germinal an VI. Reçu *deux mille quatre-vingt-seize francs*. . . . . 2,096 fr. »

Ainsi, ce grand nom de Napoléon, qui était pour ainsi dire bégayé sous la forme de *Napolione*, en mars 1796, dans l'acte de mariage de Bonaparte, s'éloigne plus encore du nom originaire italien dans l'acte de vente ci-dessus (mars 1798), sous la forme de *Napoline*.

Nous ignorons vraiment si le lecteur nous saura gré d'insister sur ces particularités, en apparence insignifiantes, des origines napoléoniennes; si cette hypothèse est vraie, nous avouons ingénument que nous ne partageons pas cette manière de voir: rien ne doit paraître indifférent dans la vie des grands hommes.

Revenons au point où nous en étions; aussi bien, le nom du notaire Raguideau nous y ramène naturellement.

Le mariage du général Bonaparte avec la citoyenne Beauharnais était devenu, au commencement du mois de mars 1796, en quelque sorte urgent. Trois ou quatre jours avant l'acte civil, le général avait écrit à sa future la brûlante lettre qui suit:

« Je me réveille plein de toi. Ton portrait
» et l'enivrante soirée d'hier n'ont point laissé
» de repos à mes sens. Douce et incomparable
» Joséphine, quel effet bizarre faites-vous sur
» mon cœur! Vous fâchez-vous; vous vois-je
» triste, êtes-vous inquiète;... mon âme est
» brisée de douleur et il n'est point de repos
» pour votre ami... Mais en est-il donc davan-
» tange pour moi, lorsque, vous livrant au
» sentiment profond qui me maîtrise, je puise
» sur vos lèvres, sur votre cœur, une flamme
» qui me brûle? Ah! c'est cette nuit que je me
» suis bien aperçu que votre portrait n'est pas
» vous. Tu pars à midi, je te verrai dans trois
» heures. En attendant, *mio dolce amor*, reçois
» un millier de baisers, mais ne m'en donne
» pas, car ils brûlent mon sang.

» *Signé*: . . . . . »

Le mariage était en ce moment, on le voit par cette lettre, plus qu'arrêté. Les deux futurs l'avaient annoncé à tout le monde, et le général Bonaparte conduisait assez souvent à pied sa fiancée par la ville, soit en visite chez leurs amis communs, soit même chez les marchands pour diverses emplettes jugées nécessaires par la future épouse. On raconte que, presque à la veille de la cérémonie, Mme de Beauharnais pria le général de la conduire chez le citoyen Raguideau, vieux notaire demeurant rue Honoré, près de la place Vendôme, que la belle veuve honorait de toute sa confiance, et consultait, dit-on, non-seulement sur ses affaires d'intérêt, mais encore sur ses affaires de cœur. Elle voulait, sans doute, par déférence, annoncer en particulier son mariage au vieux Raguideau, plutôt que de le consulter. Arrivée chez le notaire, à la porte de l'étude où travaillaient les clercs, elle se détacha du bras de Bonaparte, qu'elle pria de l'attendre là, et entra dans le cabinet où se tenait seul le notaire, laissant par mégarde la porte entre-bâillée, si bien que le général, placé près de cette porte, entendit et retint presque mot pour mot toute la conversation suivante:

« Monsieur Raguideau, dit Mme de Beauharnais, je viens vous faire part de mon prochain mariage.

— Vous, madame! et avec qui?

— J'épouse dans quelques jours le général Buonaparte.

— Comment! veuve d'un militaire, vous allez en épouser un autre? Le général Buonaparte, dites-vous? Ah! oui, je me le rappelle, le commandant de l'armée de l'intérieur, l'ex-chef de bataillon qui donna à Toulon une leçon d'artillerie au général Carteaux.

— Lui-même, monsieur Raguideau.

— Mais c'est un homme sans fortune, madame. Et votre mariage est irrévocablement arrêté?

— Sans doute, monsieur.

— Tant pis pour vous, madame.

— Pourquoi donc, s'il vous plaît, monsieur Raguideau?

— Pourquoi? parce que mieux vaut rester veuve que d'épouser un petit général sans avenir et sans nom. Votre Buonaparte sera-t-il jamais un Moreau ou un Pichegru? Sera-t-il jamais l'égal de nos grands généraux de la République? J'ai le droit d'en douter... Du reste, croyez-moi, madame, la carrière des armes ne vaut rien maintenant, et je préférerais, moi, à tous les grades militaires possibles, une place de fournisseur à l'armée.

— Chacun son goût, monsieur, répondit sèchement Mme de Beauharnais, blessée sans doute de l'irrévérence avec laquelle le notaire avait parlé de l'homme qu'elle aimait; chacun son goût. Vous voyez, vous, dans le mariage, une affaire d'argent...

— Et vous, madame, dit en l'interrompant l'obstiné Raguideau, vous y voyez une affaire de cœur et d'inclination, voilà ce que vous voulez dire, n'est-ce pas? Eh bien! vous avez tort. Les épaulettes d'or du général Buonaparte vous ont trop éblouie, songez-y bien, et n'allez pas vous préparer un repentir inévitable en épousant, je le répète, un homme sans fortune, un homme qui n'a que *la cape et l'épée*. »

Napoléon (car il ne se plut à raconter cela que quand il fut Napoléon et pour le contraste) au moment où les mots de *cape* et d'*épée* frappèrent son oreille, se leva vivement, bouillonnant d'impatience et de colère; ses yeux étincelaient. Il fit un pas vers la porte, mais la crainte du ridicule le retint, et il se rassit sur sa chaise, un peu honteux de ce mouvement irréfléchi. En ce moment Mme de Beauharnais sortit, d'un air boudeur, du cabinet du notaire, qui l'accompagna jusqu'à la porte de l'étude, assez embarrassé à la vue du général, qu'il salua, pensant bien que c'était là le futur mari dont il venait d'être question, et Bonaparte, donnant le bras à Joséphine, pour la reconduire chez elle, ne répondit à Raguideau que par un froid salut. Pendant le trajet, le général garda le silence sur ce qu'il venait d'entendre, et, jusqu'au jour du sacre, ni Raguideau ni Mme Bonaparte ne se doutèrent que leur conversation avait eu pour auditeur celui-là même qui en était l'objet, tant, malgré sa fougue, il savait se contenir. Raguideau, après tout, était un homme sûr en affaires, et, chose singulière, ni le général, ni le consul, ni l'empereur n'eurent jamais d'autre notaire; nous pouvons même ajouter que plus tard l'empereur, nous ne nous rappelons pas en quelle circonstance, ayant occasion de parler de cette petite mésaventure, n'hésita pas à reconnaître que le notaire, dans cette conjoncture, s'était conduit en honnête homme et en homme de bon conseil. C'était là le sentiment de l'empereur; mais l'amoureux vexé voulut tirer une petite vengeance de cette conversation où il avait été si fort maltraité par Raguideau, et quand, après les campagnes d'Italie et les victoires d'Egypte, Bonaparte de consul fut devenu empereur, il lui parut que le jour même de son couronnement serait le plus propre à la vengeance qu'il méditait. Il aimait assez à faire de ces sortes d'espiégleries impériales. Ce jour-là donc, il envoya chercher le notaire Raguideau, devenu très-respectueux pour le petit général, dont il faisait si peu de cas quand il n'avait que *la cape et l'épée*, maintenant qu'il portait le sceptre et la couronne. Raguideau, surpris, se perdit en conjectures sur cette brusque convocation, dont il était loin de deviner le motif, car il était trop sensé pour croire que le nouvel empereur voulût lui faire dresser un acte notarié de son couronnement. Il s'empressa néanmoins de se rendre aux Tuileries, aux ordres du maître. Arrivé là, le chambellan de service lui fit traverser les vastes pièces du palais toutes resplendissantes de dorures et toutes pleines de maréchaux, de ministres et de grands officiers de l'empire, et l'introduisit dans la salle où Napoléon l'attendait en causant avec Joséphine.

« Ah! c'est vous, Raguideau, lui dit l'em-
» pereur en souriant; je suis bien aise de
» vous voir. »

Et, sans autre préambule:

« Vous rappelez-vous le jour où j'accompa-
» gnai chez vous, en 1796, Mme de Beauhar-
» nais, aujourd'hui impératrice des Français?
» Et il appuya sur ces derniers mots. Vous
» rappelez-vous l'éloge que vous fîtes de la
» carrière militaire et le panégyrique person-
» nel dont je fus moi-même l'objet? Eh bien,
» qu'en dites-vous, Raguideau? avez-vous été
» bon prophète? Vous annonciez que je n'au-
» rais jamais que la *cape* et l'*épée*. »

Et, en prononçant ces deux mots, qu'il accentuait d'une manière singulière, il montrait du doigt le manteau impérial semé d'abeilles d'or et le sceptre de Charlemagne, tout prêts pour la cérémonie, et il ajoutait:

« Vous aviez raison, monsieur Raguideau;
» voici la *cape* et voilà l'*épée*. Comme vous le
» voyez, monsieur Raguideau, j'ai marché, ce-
» pendant... Je ne vous parle pas de ma for-
» tune... Après huit ans de mariage, j'apporte
» une couronne en dot à ma femme... »

Et en disant ces mots, il pressait la main de Joséphine, muette d'étonnement à cette scène inattendue. Stupéfait de cette apostrophe, Raguideau, de son côté, balbutia quelques paroles sans suite:

« Sire... je ne pouvais... Quoi! Sire... vous
» avez... entendu!...

» — Tout, Raguideau, et je vous dois une pu-
» nition sévère trop longtemps différée; car,
» enfin, si ma bonne Joséphine eût suivi vos
» conseils, ils lui eussent coûté, à elle, un trône,
» et à moi la meilleure des femmes. Vous êtes
» bien coupable, Raguideau! »

A ces mots de *coupable* et de *punition*, Raguideau, déconcerté, commença réellement à concevoir quelques craintes, et il ne savait où Napoléon voulait en venir, quand celui-ci, après s'être un moment amusé de son embarras et de son trouble, mêlé d'une vague terreur, lui dit avec bonté:

« Allons, rassurez-vous, Raguideau, ma pu-
» nition sera paternelle. Je vous condamne à
» aller aujourd'hui à Notre-Dame assister à
» la cérémonie de mon couronnement... Et que
» je vous y voie, entendez-vous, monsieur?
» Trouvez-vous dans l'église, sur le passage
» de mon cortége. »

Le *prophète Raguideau*, comme Napoléon aimait à appeler son notaire, n'eut garde de désobéir, et l'empereur se donna le malin plaisir de le voir dans la foule à Notre-Dame. A la vue de cette pompe en l'honneur du petit général qu'il avait vu huit ans auparavant dans son étude, accompagnant comme un simple mortel la citoyenne Beauharnais, devenue par lui impératrice des Français, le pauvre Raguideau n'en pouvait croire ses yeux. En quittant la métropole, Napoléon aperçut Raguideau dans la foule et lui sourit avec bonté. Le pauvre tabellion lui fit une salutation si profonde, qu'on eût dit que son front allait toucher la terre.

Le grand empereur se plaisait à ces petites malices, comme aussi à tirer quelquefois les oreilles à ses grands officiers, et même à certains de ses maréchaux.

Mais nous voilà encore une fois bien loin du général en chef de l'armée d'Italie, tant il est difficile de séparer Napoléon de Bonaparte, ces deux hommes cependant si différents.

Toutefois, avant de le voir s'élever à cette haute fortune par ses victoires, il nous faut le reprendre où nous l'avons laissé, ex-commandant en chef de l'armée de l'intérieur, nommé, par arrêté du Directoire exécutif en date du 4 ventôse an IV (23 février 1796), général en chef de l'armée d'Italie. On a vu que, quoique investi de ce grade à cette date, il ne prit, dans son acte de mariage du 9 mars 1796, que le titre de commandant en chef de l'armée de l'intérieur; peut-être voulait-on cacher sa nomination jusqu'à son départ de Paris.

Quoi qu'il en soit, ce départ était arrêté avant le 9 mars 1796. En sortant de la municipalité, le général alla habiter la maison qu'occupait Joséphine rue Chantereine; mais les quartiers de sa lune de miel ne durèrent que quarante-huit heures; les circonstances politiques commandaient impérieusement son départ, et les deux jours de douceurs conjugales furent presque entièrement absorbés par les devoirs de chef d'armée. Il passa la plus grande partie de son temps à mettre en règle ses affaires, à visiter les archives de la guerre pour y prendre tous les documents dont il avait besoin, et ne resta au nid de la rue Chantereine que le temps strictement nécessaire pour prouver à sa palombe que son veuvage avait cessé; encore, aussitôt rentré, se mettait-il à travailler sur les meilleures cartes des Alpes et du prochain théâtre où il devait porter la guerre, à dresser les cadres de son armée, à étudier les positions et les forces de l'ennemi, à méditer et à préparer son plan de campagne. « Joséphine, dit un historien, venait l'interrompre; il lui donnait un baiser et la renvoyait. Revenait-elle à la charge, il redoublait la dose en murmurant un peu. Enfin, se fâchant tout à fait, il prenait le parti de se barricader, et quand elle se plaignait: « Patience, ma bonne amie, lui
» disait-il, nous aurons le temps de faire l'a-
» mour après la victoire. »

Ces deux jours durent être pour lui deux jours d'une extraordinaire activité et d'une fiévreuse agitation de cœur et d'esprit. Il aimait sa femme et la gloire, mais si l'une était sa compagne depuis deux jours, l'autre était sa maîtresse depuis dix ans, une maîtresse absolue, à laquelle il fallait obéir.

Le 11 mars 1796, il partit donc en poste de Paris, avec son aide de camp Junot et l'ordonnateur en chef Chauvet, pour Nice, quartier général de l'armée d'Italie. Il passa par Troyes, Châtillon-sur-Seine, et, le troisième jour (14 mars), il écrivait à Joséphine, dont son âme était pleine, cette lettre passionnée, datée du relais de Chanceaux:

« Je t'ai écrit de Châtillon et je t'ai envoyé
» ma procuration pour que tu touches diffé-
» rentes sommes qui me reviennent...

» Chaque instant m'éloigne de toi, adorable
» amie, et à chaque instant je trouve moins
» de force pour supporter d'être éloigné de
» toi. Tu es l'objet perpétuel de ma pensée;
» mon imagination s'épuise à chercher ce que
» tu fais. Si je te vois triste, mon cœur se dé-
» chire et ma douleur s'accroît; si tu es gaie,
» folâtre avec tes amis, je te reproche d'avoir
» bientôt oublié la douloureuse séparation de
» trois jours; tu es alors légère, et dès lors
» tu n'es affectée par aucun sentiment pro-
» fond. Comme tu vois, je ne suis pas facile à
» contenter; mais, ma bonne amie, c'est bien
» autre chose si je crains que ta santé soit al-

» térée ou que tu aies des raisons d'être chagrine, que je ne puis deviner; alors, je regrette la vitesse avec laquelle on m'éloigne de mon cœur. Je sens vraiment que ta bonté naturelle n'existe plus pour moi, et que ce n'est que tout assuré qu'il ne t'arrive rien de fâcheux que je puis être content. Si l'on me fait la question si j'ai bien dormi, je sens qu'avant de répondre j'aurais besoin de recevoir un courrier qui m'assurât que tu as bien reposé. Les maladies, la fureur des hommes ne m'affectent que par l'idée qu'ils peuvent te frapper, ma bonne amie. Que mon génie, qui m'a toujours garanti au milieu des plus grands dangers, t'environne, te couvre, et je me livre découvert. Ah! ne sois pas gaie, mais un peu mélancolique, et surtout que ton âme soit exempte de chagrin, comme ton corps de maladie : tu sais ce que dit là-dessus notre bon Ossian.

» Ecris-moi, ma tendre amie, et bien longuement, et reçois les mille et un baisers de l'amour le plus tendre et le plus vrai. »

On voit comme tous les sentiments touchaient aux extrêmes chez cet homme singulier : son amour était aussi fougueux que son génie militaire.

En partant pour cette immortelle campagne d'Italie, il emportait avec lui 48,000 fr. en or, et 100,000 fr. en traites, qui furent en partie protestées. C'est avec ce faible véhicule, qui mit pourtant le Trésor à sec, que le général en chef de cette armée, manquant de tout depuis longtemps, sut la conduire au pas de charge dans les plaines fertiles de l'Italie.

L'armée, stationnaire dans les Alpes-Maritimes et dans la partie de la rivière de Gênes que nous occupions était ainsi distribuée vers le 10 mars (4 ventôse an IV) :

Avant-garde, commandée par le général divisionnaire Masséna, ayant sous ses ordres les généraux La Harpe et Meynier; les adjudants de brigade Pijon, Saint-Hilaire, Cervoni, Ménard, Dammartin et Joubert; les adjudants généraux Dalons, Chabran, Giacomoni, Boyer, Monnier et Lorcet. Les généraux La Harpe et Meynier commandaient la première et la deuxième division de cette avant-garde à Savone et au bourg de Finale.

Corps de bataille : première division commandée par le général divisionnaire Augereau, ayant sous ses ordres les généraux de brigade Banel, Victor et Rusca; les adjudants Verdier et Quesnin, au quartier général de Nice.

Deuxième division, commandée par le général divisionnaire Sérurier, ayant sous ses ordres les généraux de brigade Pelletier, La Salcette, Fiorella et Bizannet; les adjudants généraux Couthaud et Vinose, à Ormea.

Troisième division, commandée par le général divisionnaire Macquart, ayant sous ses ordres le général de brigade Dallemagne, l'adjudant général Escale et le chef de brigade Nicolas.

Quatrième division, commandée par le général divisionnaire Garnier, ayant sous ses ordres les généraux de brigade Verne, Charton, Davin et Servier; l'adjudant général Rambaud.

Le total effectif de toutes ces divisions, avant-garde et corps de bataille, était de 43,443 hommes.

C'est avec 48,000 fr. en or et 43,443 hommes, à peu près autant de francs que d'hommes, que le général en chef Bonaparte allait conquérir l'Italie, la ravir à l'aigle à deux têtes, à l'aigle autrichienne,

. . . . *Aquila grifagna*
Che per più divorar due becchi porta,

suivant l'expression du poëte Alamanni.

C'est le général en chef Bonaparte qui, de son souffle, va ranimer cette armée, languissante malgré son courage et ses vertus républicaines; c'est lui qui va imprimer à tous ces corps la vie et le mouvement, et qui, en quelques jours, à travers les champs glorieux de Montenotte, de Millesimo et de Mondovi, et l'héroïque passage du pont de Lodi, les portera de Nice à Milan (15 mai).

Ainsi, un mois et demi avait suffi à ce jeune général de vingt-six ans et neuf mois pour culbuter le vieux Beaulieu, l'un des généraux les plus aguerris de l'Autriche. Les ennemis nous appelaient par dérision *les héros en guenilles,* et ils avaient doublement raison : nous étions l'un et l'autre. Et la preuve, c'est que nous entrions à Milan le 15 mai, triomphants, mais très-positivement en guenilles. Il n'y a rien d'exagéré dans ce qu'a dit de ces héroïques soldats notre grand chansonnier national :

Pieds nus, sans pain, sourds aux lâches alarmes,
Tous à la gloire allaient du même pas.

Un témoin oculaire, car il était dans un rang obscur de l'expédition, commis aux vivres, Henri Beyle (Stendhal), dans son beau roman de la *Chartreuse de Parme*, décrit ainsi notre entrée dans la vieille capitale de la Lombardie, depuis trop longtemps autrichienne :

« Le 15 mai 1796, le général Bonaparte fit son entrée à Milan à la tête de cette jeune armée qui venait de passer le pont de Lodi, et d'apprendre au monde qu'après tant de siècles César et Alexandre avaient un successeur.

» Les miracles de hardiesse et de génie dont l'Italie fut témoin en quelques mois réveillèrent un peuple endormi; huit jours encore avant l'arrivée des Français, les Milanais ne voyaient en eux qu'un ramassis de brigands, habitués à fuir toujours devant les troupes de Sa Majesté Impériale et Royale : c'était du moins ce que leur répétait trois fois la semaine un petit journal grand comme la main, imprimé sur du papier sale. »

Mais le jeune général victorieux ne s'arrêta pas là; ce n'est pas là, en effet, qu'il voulait signer la paix avec cette Autriche, éternel ennemi du développement de la liberté et de la civilisation européenne. Poussant sa vaillante armée en avant, il battait encore les meilleurs généraux de l'Autriche, Wurmser à Castiglione (août) et à Bassano (septembre), Alvinzi à Arcole (15-18 novembre), et à Rivoli (14 janvier 1797); il conquérait l'Istrie, la Carniole et la Carinthie (30 mars), il renversait la vieille et aristocratique république de Venise. Marchant droit sur Vienne, il ne s'arrêtait à Léoben (18 avril) que pour signer les bases du traité de paix de Campo-Formio (17 octobre), constatant la supériorité de la France sur ses ennemis; et il fondait en Italie deux républiques provisoires (la Cisalpine et la Transpadane).

Ah! cette campagne d'Italie est vraiment merveilleuse, sans comparaison possible avec les plus belles que présentent les annales militaires chez tous les peuples, et la première que devront lire et méditer les Alexandres et les Césars futurs, si, pour le malheur des nations, l'avenir tient encore en réserve dans son sein le germe de quelque illustre conquérant. Tout s'y accomplit de point en point comme le jeune héros l'avait prévu, ou, pour dire plus justement, comme il l'avait *calculé*. C'est une campagne que l'on pourrait appeler *mathématique,* quelles que soient la nouveauté et l'étrangeté de cette expression. Aujourd'hui, quand il s'agit de construire un de ces ponts en fer comme ceux qui traversent nos fleuves, le mécanicien ne se livre à aucun travail et à aucune étude sur le terrain. Retiré au fond de son atelier, il trace ses plans, prend ses mesures, fait fabriquer, et, quand tout est prêt : tympans, barres, montants, traverses, armatures, crampons, boulons, clavettes, broches, viroles, etc., il ne reste plus qu'une opération toute mécanique, toute machinale de montage; chaque partie vient prendre la place qui lui a été assignée; tout cela se monte et se démonte comme les fractions d'un squelette auquel ne manque aucune des innombrables articulations. C'était la méthode inventée par Bonaparte. « Mélas est là; je l'attirerai ici, et je le battrai là. » Et la victoire arrivait, se déduisait mathématiquement comme l'inconnue d'une équation algébrique. Et, ce qu'il y a de plus merveilleux encore, c'est que l'homme, c'est que l'artiste n'est nullement absorbé par le conquérant. En effet, voici l'*homme* sous une nouvelle face, et c'est avec une intention marquée que nous soulignons ce mot; car nous le prenons dans toute la plénitude de son acception, dans l'acception que lui donnera plus tard Napoléon lui-même quand il dira au génie olympien de l'Allemagne : « Monsieur Gœthe, vous êtes un *homme.* »

Nous avons vu le guerrier, voyons l'artiste. Le conquérant avait sans cesse les yeux tournés vers Paris : c'était l'Athènes de ce nouvel Alexandre; mais si le général regardait les Tuileries, l'artiste regardait le Louvre. Voici un état officiel des objets de science et d'art enlevés par ses ordres pour être transportés à Paris :

A MILAN. — *Bibliothèque Ambrosienne.*

Le carton de l'école d'Athènes, par Raphaël.

Un tableau de Luisini, représentant une Vierge.

Idem, de Rubens, une Vierge et des fleurs.

Idem, du Giorgion, représentant un concert.

Idem, de Lucas d'Olande, représentant une Vierge.

Idem, une tête de femme, de Léonard de Vinci.

Un soldat et un vieillard, du Calabrese.

Un vase étrusque, représentant diverses figures avec ornements.

Un manuscrit sur papyrus d'Egypte, ayant environ onze cents ans, sur les *Antiquités* de Josèphe, par Ruffin.

Un Virgile manuscrit, ayant appartenu à Pétrarque, avec des notes de sa main.

Un manuscrit très-curieux sur l'histoire des papes.

Un tableau peint par le Titien, représentant un Couronnement d'épines.

Idem, un *Saint Paul*, de Gondenzo Ferrari.

Alla Vittoria. — Un tableau de Salvator Rosa, représentant une Assomption.

A l'Académie de Parme. — La *Vierge de saint Jérôme*, par le Corrége.

Un tableau de Schidone.

Une *Adoration*, par Majolla.

Aux Capucins. — Un chien, du Guerchin.

Une *Vierge et plusieurs saints*, par Ann. Carrache.

Saint-Paul. — *Jésus-Christ*, *Saint Paul*, *Sainte Catherine*, par Raphaël.

La Stenata. — Le *Mariage de la Vierge*, par Procaccini.

San-Gio. — Une *Descente de croix*, par le Corrége.

Capucins. — Un Guerchin, représentant la Vierge et saint François.

Saint-Sépulcre. — La *Madonna della Scodelia*, du Corrége.

Saint-Roch. — Un tableau de l'Espagnolet, représentant divers saints.

Idem, de Paul Véronèse, représentant saint Roch.

San-Quintino. — Un tableau de Fraimngo, représentant un baptême.

Une *Assomption*, par l'Espagnolet.

Un tableau de Lanfranc, *Saint Benoit.*

Saint-André. — Un tableau de l'Espagnolet.

Saint-Michel. — Un tableau d'un élève du Corrége, représentant une Vierge.

Saint-Paul. — Une *Vierge* d'Augustin Carrache.

Au Dôme de Plaisance. — Deux tableaux de Louis Carrache.

Une note, datée de Paris, dit : « Les tableaux venant d'Italie sont arrivés à Paris sur six chariots, sans avoir éprouvé d'accident. Ils n'ont été pris ni par les barbets ni brisés sur les rochers des Alpes. » Le Directoire en fit la distribution au Jardin des plantes, à l'Ecole polytechnique, à l'Institut et à la Bibliothèque nationale.

Dans le lot de l'Institut, il y avait les douze manuscrits de Léonard de Vinci sur les sciences.

Dans le lot de la Bibliothèque, le Virgile manuscrit ayant appartenu à Pétrarque, avec des notes de la main de l'illustre poëte sur Virgile; le manuscrit de Galilée sur les fortifications; le carton des ouvrages de Léonard de Vinci.

Le 7 floréal, l'armée d'Italie étant à Cherasco, et, après la prise fameuse de Tortone, Bonaparte avait mandé au Directoire : « Il me serait utile d'avoir trois ou quatre artistes connus pour recueillir les monuments des beaux-arts. »

Au commencement de prairial, comme il venait de conquérir Milan et qu'il rêvait de rétablir le Capitole, il signait avec le duc de Modène un armistice où se lit cet article : « Le duc de Modène sera tenu de livrer vingt tableaux à prendre dans sa galerie ou dans ses Etats, au choix des citoyens qui seront commis à cet effet. »

Le 15 prairial, on le retrouve à Vérone, d'où il écrit cette lettre aux Directeurs : « J'arrive dans cette ville, citoyens Directeurs, pour en partir demain matin; elle est très-grande et très-belle... Je n'ai pas caché aux habitants que si le prétendu roi de France n'eût évacué leur ville avant mon passage du Pô, j'aurais mis le feu à une ville assez audacieuse pour se croire la capitale de l'empire français... Je viens de voir l'amphithéâtre; ce reste du peuple romain est digne de lui. Je n'ai pu m'empêcher de me trouver humilié de la mesquinerie de notre Champ-de-Mars : ici, cent mille spectateurs sont assis, et entendraient facilement l'orateur qui leur parlerait. »

En messidor, il est à Bologne. « Les vingt tableaux que doit nous fournir Parme, écrit-il au Directoire, sont partis; le célèbre tableau de *Saint Jérôme* est tellement estimé dans ce pays qu'on offrait un million pour le racheter. »

Le Directoire a envoyé les artistes et les savants demandés, et le jeune conquérant écrit au Directoire : « Le citoyen Barthélémy s'occupe, dans ce moment-ci, à choisir les tableaux de Bologne. Il compte en prendre une cinquantaine, parmi lesquels se trouve la *Sainte Cécile*, qu'on dit être le chef-d'œuvre de Michel-Ange.

» Monge, Berthollet et Thouin sont à Pavie, où ils s'occupent à enrichir notre Jardin des plantes et notre cabinet d'histoire naturelle. J'imagine qu'ils n'oublieront pas une collection complète de serpents qui m'a paru bien mériter la peine de faire le voyage. »

Enfin il écrivit de Milan cette superbe épître à l'astronome Oriani :

« Les sciences qui honorent l'esprit humain, les arts qui embellissent la vie et transmettent les grandes actions à la postérité, doivent être spécialement honorés dans les gouvernements libres. Tous les hommes de génie, tous ceux qui ont obtenu un rang distingué dans la république des lettres, quel que soit le pays qui les ait vus naître, sont Français. Les savants, à Milan, n'y jouissaient pas de la considération qu'ils devaient avoir. J'invite les savants à se réunir et à me proposer leurs vues sur les moyens qu'il y aurait à prendre, ou les besoins qu'ils auraient pour donner aux sciences et aux beaux-arts une nouvelle vie et une nouvelle existence. Tous ceux qui voudront aller en France y seront accueillis avec distinction. Le peuple français ajoute plus de prix à l'acquisition d'un savant mathématicien, d'un peintre de réputation, d'un homme distingué, que de la ville la plus riche et la plus abondante. »

Ainsi cet homme singulier voulait avoir pour lui les artistes en même temps que les victoires, et Raphaël, Léonard de Vinci, Corrége et Michel-Ange étaient placés sur le même rang que Montenotte, Millesimo, Arcole et Castiglione.

Il n'entre pas dans notre plan de raconter cette campagne d'Italie, glorieuse entre toutes, qui vient d'amener cette digression; ce sujet appartient à l'histoire des grandes guerres de la République, et, dans les colonnes de ce dictionnaire, les noms d'Arcole, de Rivoli et de Castiglione brilleront de tout leur éclat. Notre plan n'est, dans cette partie de l'histoire du grand capitaine, du premier génie militaire des siècles passés, de ce siècle, et peut-être aussi des siècles futurs, que d'exposer ce qui sert à le caractériser comme citoyen et soldat d'un grand peuple jusqu'au 18 brumaire;

Quand, simple citoyen, soldat d'un peuple libre,
Aux bords de l'Eridan, de l'Adige et du Tibre,
Foudroyant tour à tour quelque tyran pervers,
Des nations en pleurs sa main brisait les fers;
Ou quand son noble exil aux sables de Syrie,
Des palmes du Liban couronnait sa patrie...

Marie-Joseph CHÉNIER.

Il nous suffira de dire que toute la suite de l'histoire ne nous offre aucun homme qui, à vingt-sept ans et venu d'où nous l'avons vu partir, ait atteint à cet âge un aussi haut degré de gloire, et fait sentir la foudroyante activité qu'il déploya dans cette campagne, où il se montra surtout républicain.

Il était sincère alors, il croyait la République immortelle dans ces premiers jours d'enthousiasme et de gloire. Il disait fièrement et officiellement à ceux qui parlaient de reconnaître la République française : « La République française est comme le soleil : aveugle qui ne la voit pas! » Les mêmes sentiments l'animaient aussi en particulier. A Milan, en mai 1796, il disait à un de ses amis : « La République, c'est la flèche d'Evandre qui ne retombe pas, et se change en étoile brillante. »

Illusion sublime des premiers jours! moment unique où la République était comparée par Bonaparte à la flèche d'Evandre! le besoin seul de refouler le royalisme vous a éteints dans son cœur, nobles sentiments qui promettiez de donner à la France un Washington au lieu d'un César!

En effet, quand il vit, moins de deux ans après, la contre-révolution prendre des ailes à l'intérieur, il sentit qu'on ne l'abattrait point en se bornant à n'user envers elle que des armes constitutionnelles, des armes de la liberté. Au dehors, l'histoire nous montre le Directoire suivant la grande politique de la Convention, portant la liberté aux vaincus, et entreprenant d'affranchir l'Europe du pouvoir absolu et de la féodalité, justement persuadé que la France ne pouvait être une république heureuse et paisible qu'entourée de républiques heureuses et paisibles. Cependant, à l'intérieur, le désordre, entretenu par les royalistes au nom de la liberté, entravait la marche du gouvernement et empêchait la France d'être aussi heureuse qu'elle était glorieuse et puissante. Les républicains auteurs de la Constitution de l'an III, craignant les abus du pouvoir exécutif, l'avaient restreint avec une méfiance excessive. Il était faible, pauvre, dépouillé de tout appareil d'ostentation, au lieu d'étaler cette magnificence royale que les Français ont la bonhomie d'admirer, tout en la payant; il vivait de rien et gouvernait avec peu de chose. Quelques légers impôts subvenaient aux frais de nombreuses armées. Les étrangers et les royalistes dépensaient en France plus d'argent pour corrompre et diviser, que le pouvoir n'en avait à sa disposition pour le maintien de l'ordre de choses établi. La liberté de la presse était plus entière qu'elle ne l'a jamais été. Les pouvoirs étaient publiquement insultés; les lois républicaines qu'on parvenait à faire voter naissaient flétries d'avance par les royalistes et les journaux; les feuilles appartenant aux partis extrêmes déclamaient à leur aise contre le Directoire; le blâme et le ridicule étaient déversés à pleines mains sur ses actes et sur ses membres. En France, on aime le pouvoir qui éblouit et dont l'allure est altière; on trouvait la République trop bourgeoise. Le parti royaliste, parfaitement organisé par les nombreux agents des Bourbons, conspirait à Clichy, et cherchait un Monk parmi nos généraux; les chouans infestaient les grandes routes; de leur côté, les anarchistes faisaient au camp de Grenelle une tentative babouviste contre le Directoire. Comment résister à ces conspirations sans des mesures violentes? Le renouvellement amena dans les conseils une majorité de royalistes se disant constitutionnels ou purs, qui cacha peu son intention de renverser le Directoire. Deux des directeurs eux-mêmes paraissaient disposés à ne pas retenir le pouvoir, et Carnot, malheureusement, était de ceux qui croyaient devoir abandonner la partie. Les trois autres avaient à choisir, ou de violer la constitution pour la sauver, ou de la laisser tomber. Ils prirent le premier parti. Soutenus par l'armée d'Augereau et par celle de Hoche, ils firent occuper militairement le Corps législatif : cinquante et un représentants, les deux directeurs et plusieurs journalistes furent condamnés à la déportation. C'est ce que, dans l'histoire, on a appelé le 18 fructidor. Si cette mesure avait besoin d'une justification, le nom de Hoche, le nom le plus pur de notre grande Révolution, la fournirait à lui seul.

Ce n'est pas ici le lieu de juger cet épisode de notre histoire révolutionnaire; il est facile, quand on n'examine pas les choses de près, de n'avoir que du blâme pour ces sortes de coups d'Etat; nous croyons seulement que

celui-ci ne fut pas sans influence sur Bonaparte.

L'ambition que lui avaient fait concevoir les grands succès de cette miraculeuse campagne d'Italie perçait dès lors aux yeux des clairvoyants, et n'échappa point à ceux qui, par instinct ou par expérience, se connaissaient en hommes. De ce nombre était l'ordonnateur en chef de l'armée d'Italie, Sucy (Simon-Antoine-François de Sucy de Clisson, né à Valence en 1764), que Bonaparte avait connu en 1788. Plus âgé de cinq ans que Bonaparte, homme aimable et instruit, M. de Sucy, qui s'était lié dès ce temps avec le jeune Corse, l'avait présenté à M. de Josselin, lieutenant-colonel du régiment d'infanterie d'Artois, lequel avait épousé à Valence Mlle de Tardivon. Lors du premier séjour de Bonaparte dans cette ville, Sucy lui avait fait souvent les honneurs de la maison de son beau-frère, l'abbé de Saint-Ruf, qui était Tardivon et frère de Mme de Josselin, et lui avait prêté plusieurs fois des livres. Pressé par M. de Josselin, alors retiré à Valence, de lui dire son opinion sur le général Bonaparte, mais surtout sur l'*homme*, après cette étonnante campagne d'Italie qui l'avait révélé au monde avec tant d'éclat, Sucy écrivait à M. de Josselin, sous la date du 17 thermidor an V (4 août 1797), une lettre présentement possédée par les petits-fils de celui à qui elle était adressée, et dont voici un très-remarquable fragment; on y sent combien Sucy avait pénétré l'*homme* dans le jeune et brillant général :

« Mon respectable mentor et ami,

. . . .

» Ce ne peut être le lieu de traiter le chapitre de l'*homme;* d'ailleurs, il faudrait beaucoup trop de détails. Je pourrais avoir une opinion sur lui; peut-être détruirait-elle une partie de celle que vous avez conçue. Au reste, nous tomberons d'accord si vous ne l'envisagez que comme ayant fait de grandes choses. Je puis même ajouter que je ne lui connais pas de point d'arrêt autre que le trône ou l'échafaud. D'après cela, vous ne devez pas le considérer comme au bout de sa carrière... »

On peut dire que cette prédiction devait se réaliser au delà de sa forme alternative, puisque celui qui en était l'objet est arrivé successivement aux deux termes de l'hypothèse : le couronnement et le martyre...

Et cela était écrit en pleine République, et du plus grand général de la République. C'était, on en conviendra, voir les choses de loin.

Avant de passer à la campagne d'Egypte, que, du reste, pour être fidèle à notre plan, nous ne raconterons pas dans ses détails, disons que c'est en Italie même que Bonaparte en conçut et en proposa le projet au ministre des relations extérieures du Directoire, Charles Delacroix (père de notre grand peintre).

Il est très-curieux de le voir préoccupé d'un projet de conquête de Malte et de l'Egypte dès le mois de septembre 1797. Les pièces officielles sont à cet égard très-explicites. Ainsi nous le voyons écrire de Passeriano, 25 fructidor an V (13 septembre 1797), une lettre très-politique, portant en tête : *Le général Buonaparte au ministre des relations extérieures*, où on lit ce qui suit :

« ... Pourquoi ne nous emparerions-nous pas » de l'île de Malte? L'amiral Brueys pourrait » très-bien mouiller là et s'en emparer; » 400 chevaliers et au plus un régiment de » 500 hommes sont la seule garde qu'ait la » ville de La Valette. Les habitants, qui mon- » tent à plus de 100,000, sont très-portés pour » nous et fort dégoûtés de leurs chevaliers, » qui ne peuvent plus vivre et meurent de » faim; je leur ai fait exprès confisquer tous » leurs biens en Italie. Avec l'île de Saint- » Pierre que nous a cédée le roi de Sardaigne, » Malte et Corfou, nous serions maîtres de la » Méditerranée.

» S'il arrivait qu'à notre paix avec l'Angle- » terre nous fussions obligés de rendre le cap » de Bonne-Espérance, *il faudrait alors nous » emparer de l'Egypte*. Ce pays n'a jamais ap- » partenu à une nation européenne, les Véni- » tiens seuls y ont eu une prépondérance » précaire. On pourrait partir d'ici avec » 25,000 hommes, escortés par huit ou dix » bâtiments de ligne ou frégates vénitiennes, » et s'en emparer.

» L'Egypte n'appartient pas au Grand Sei- » gneur.

» Je désirerais, citoyen ministre, que vous » prissiez à Paris quelques renseignements et » me fissiez connaître quelle réaction aurait » sur la Porte notre expédition d'Egypte.

» Avec des armées comme les nôtres, pour » qui toutes les religions sont égales, maho- » métane, cophte, arabe, etc., tout cela nous » est indifférent : nous respecterons les unes » comme les autres.

» BUONAPARTE. »

On voit là le politique autant que le guerrier, l'homme de cabinet autant que l'homme d'action.

Il faut bien remarquer la date de cette lettre de Bonaparte (13 septembre 1797). Ainsi, c'est en Italie que, de lui-même et spontanément, il avait conçu l'idée d'une expédition en Egypte. Il en avait pesé dans son esprit les avantages pour la France, et il les faisait toucher du doigt à un ministre des relations extérieures, d'ailleurs très-capable de les comprendre et de les apprécier. Déjà pourtant Charles Delacroix avait songé à Malte, non pas précisément pour s'en emparer, mais pour y établir une influence plus favorable à la République française, celle de l'Espagne, avec laquelle nous étions alors en paix. Il n'avait pas cependant de ces conceptions hardies, qui n'appartiennent qu'au génie, et il avait besoin qu'on lui suggérât ce qu'il avait à faire.

Charles-Maurice Talleyrand avait succédé à Charles Delacroix au ministère des relations extérieures, et on a de ce ministre, aux archives des affaires étrangères, la réponse suivante à la lettre de Bonaparte, réponse qui montre bien que l'expédition d'Egypte fut moins improvisée qu'on a bien voulu le dire :

« Paris, le 2 vendémiaire an VI (23 septembre 1797).

» *Le ministre des relations extérieures au général en chef Buonaparte.*

» Le Directoire approuve vos idées sur Malte. Depuis que cet ordre s'est donné un grand-maître autrichien, M. de Hompesch, le Directoire s'est confirmé dans le soupçon, déjà fondé sur d'autres renseignements, que l'Autriche visait à s'emparer de cette île; elle cherche à se faire puissance maritime dans la Méditerranée. C'est pour cela qu'elle a demandé de préférence, dans le traité de Léoben, la partie de l'Italie qui avoisine la mer; qu'elle s'est hâtée de s'emparer de la Dalmatie; qu'elle a trahi son avidité en prenant Raguse, dont il n'avait pas été parlé; outre cela, comme elle dispose du gouvernement napolitain, Malte aurait pour elle un double avantage et servirait à attirer à elle toutes les productions de la Sicile. Ce n'est pas seulement dans des vues de commerce qu'elle a voulu émigrer du centre de l'Italie vers les côtes de cette presqu'île, mais encore dans des vues de conquêtes, plus éloignées à la vérité; elle se ménage les moyens d'attaquer par terre les provinces turques, auxquelles elle confine par l'Albanie et la Bosnie, tandis que, de concert avec la Russie, elle aurait pris ces mêmes provinces par le revers en entrant dans l'Archipel avec une flotte russe. Il est de notre intérêt de prévenir tout accroissement maritime de l'Autriche, et le Directoire désire que vous preniez les mesures nécessaires pour empêcher que Malte ne tombe entre ses mains.

» Quant à l'Egypte, vos idées à cet égard sont grandes, et l'utilité doit en être sentie. Je vous écrirai sur ce sujet *au large*. Aujourd'hui, je me borne à vous dire que si l'on en faisait la conquête, ce devrait être pour déjouer les intrigues russes et anglaises qui se renouvellent si souvent dans ce malheureux pays. Un si grand service rendu aux Turcs les engagerait aisément à nous y laisser toute la prépondérance et les avantages commerciaux dont nous avons besoin. L'Egypte, comme colonie, remplacerait bientôt les produits des Antilles, et, comme chemin, nous donnerait le commerce de l'Inde; car tout, en matière de commerce, réside dans le temps, et le temps nous donnerait cinq voyages contre trois par la route ordinaire. »

» CH.-M. TALLEYRAND. »

Certes, c'est là une belle lettre, pleine de vues profondes, et qui dut plaire au grand esprit à qui elle était adressée, et l'on peut dire que, dès lors, l'expédition d'Egypte fut arrêtée en principe.

Nous passons à une espèce de brouillerie qui survint sur ces entrefaites entre le Directoire et le général en chef de l'armée d'Italie. Pour se défendre, le Directoire avait été obligé de frapper ses ennemis du grand coup qui a nom dans l'histoire 18 FRUCTIDOR. Bonaparte et l'armée d'Italie avaient applaudi au 18 fructidor par de chaleureuses adresses au Directoire. Néanmoins, la paix étant faite avec l'Autriche, le vainqueur voulait rentrer à Paris, sans doute pour préparer la grande expédition en Orient qu'il avait en tête, quand l'incartade d'un jeune officier arrivé de Paris lui causa un mécontentement si grand, réel ou feint, qu'il crut devoir demander sa démission à Paris. Certes, les lettres qu'il écrivit à cette occasion ne manquent pas d'intérêt; mais on y voit une insistance qui semble plus d'un ambitieux que d'un homme vraiment découragé. « Ma santé est entièrement délabrée, » dit-il dans une de ses lettres du 1er octobre » 1797, et la santé est indispensable et ne peut » être suppléée par rien à la guerre. Le gou- » vernement aura sans doute, en conséquence » de la demande que je lui ai faite il y a huit » jours, nommé une commission de publicistes » pour organiser l'Italie libre.

» De nouveaux plénipotentiaires pour conti- » nuer les négociations ou les renouer, si la » guerre avait lieu au moment où les événe- » ments seraient les plus propices.

» Enfin, un général qui ait sa confiance pour » commander l'armée, car je ne connais per- » sonne qui puisse me remplacer dans l'ensem- » ble de ces trois missions, toutes trois égale- » ment intéressantes, etc. »

Il finissait sa lettre par ces mots : « Je ne » puis monter à cheval, j'ai besoin de deux » ans de repos. »

De quoi donc avait-il à se plaindre au moment où l'on venait d'approuver ses idées sur l'Egypte? Le 18 fructidor avait reçu son approbation et celle de son armée d'Italie. Il traitait de la paix avec l'Autriche, et il avait commencé les négociations qui devaient aboutir au traité de Campo-Formio. Pourquoi ce mécontentement? Peut-être en découvrira-t-on la cause dans la lettre suivante, adressée directement, dès le 25 septembre, de Passeriano, au *Directoire exécutif :*

« Passeriano, le 4 vendémiaire an VI.

» Un officier est arrivé avant-hier de Paris » à l'armée d'Italie; il a répandu dans l'armée » qu'il partit de Paris le 25, qu'on y était in- » quiet de la manière dont j'aurais pris les » événements du 18; il était porteur d'une » espèce de circulaire du général Augereau » à tous les généraux de division de l'armée. » Il avait une lettre du ministre de la guerre » à l'ordonnateur en chef, qui l'autorisait à » prendre tout l'argent dont il aurait besoin » pour sa route; vous en trouverez la copie » ci-jointe. Il est constant, d'après tous ces » *faits*, que le *gouvernement en agit envers* » moi à peu près comme envers Pichegru » après vendémiaire.

» Je vous prie, citoyens directeurs, de me » remplacer et de m'accorder ma démission. » Aucune puissance sur la terre ne sera ca- » pable de me faire continuer de servir après » cette marque horrible de l'ingratitude du » gouvernement, à laquelle j'étais bien loin de » m'attendre.

» Ma santé, considérablement affectée, de- » mande impérieusement du repos et de la » tranquillité.

» La situation de mon âme a aussi besoin de » *se retremper dans la masse des citoyens*. » Depuis trop longtemps un grand pouvoir est » confié dans mes mains. Je m'en suis servi » dans toutes les circonstances pour le bien de » la patrie : tant pis pour ceux qui ne croient » point à la vertu et pourraient avoir suspecté » la mienne. Ma récompense est dans ma » conscience et dans l'opinion de la postérité.

» Je puis, aujourd'hui que la patrie est tran- » quille et à l'abri des dangers qui l'ont me- » nacée, quitter sans inconvénient le poste où » je suis placé.

» Croyez que, s'il y avait un moment de » péril, je serais au premier rang pour défendre » la liberté et la *constitution* de l'an III.

» BUONAPARTE. »

A la réception de cette lettre, le Directoire s'assembla sans perdre une minute, pour délibérer sur la demande qui en était l'objet, et c'est La Réveillère-Lepaux qui fut chargé de répondre au nom du Directoire exécutif. Cette réponse, datée du 12 vendémiaire an VI (3 octobre 1797), très-belle et très-peu connue, fait autant d'honneur à celui qui l'a écrite qu'à celui à qui elle était adressée. C'est une des pièces les plus précieuses et les plus honorables de nos archives révolutionnaires; on y sent à chaque ligne le souffle républicain; c'est le langage du patriotisme s'adressant à une jeune ambition qui se révèle déjà dans des plaintes qu'il est impossible de croire sincères :

« Paris, 12 vendémiaire an VI (3 octobre 1797).

» *Au général Buonaparte,*

» Votre lettre du 4 de ce mois, citoyen général, étonne et afflige le Directoire exécutif, qui se rassemble extraordinairement pour vous répondre à l'instant même de l'arrivée de votre courrier.

» Comment est-il possible que vous ayez accusé d'ingratitude et d'injustice envers vous le gouvernement, qui n'a cessé de vous marquer la plus *entière* comme la *plus juste* confiance?

» Vous devez être désabusé dès à présent sur les ombrages qui ont occasionné votre lettre, car depuis qu'elle est écrite vous avez dû entendre le citoyen Bottot. Vous aurez reçu différentes dépêches, tant du ministre des relations extérieures que du Directoire exécutif, et principalement celle du 8 de ce mois, dans laquelle le gouvernement vous met dans la confidence de sa pensée et vous associe en quelque sorte à ses délibérations. Vous aurez vu même le général Bernadotte, qui vous aura transmis ce dont les membres du Directoire l'ont expressément chargé pour vous. Voilà des faits, citoyen général. Le Directoire exécutif a lieu de croire que vous aurez apprécié, d'après eux, les procédés du gouvernement à votre égard avant que votre courrier ne puisse vous être renvoyé.

» Quant aux motifs des inquiétudes que vous avez conçues, les propos d'un jeune homme, propos que peut-être on lui a prêtés, pouvaient-ils l'emporter à vos yeux sur les communications constantes et directes du gouvernement?

» Quant à la lettre du général Augereau, comme des représentants royalistes avaient écrit dans leur sens à des généraux de l'armée d'Italie, et que cela était connu à Paris, ce général a cru apparemment devoir y opposer le contre-poison. Cela ne pouvait être susceptible d'aucune interprétation contre vous.

» La lettre mystérieuse du ministre de la guerre ne demandait sans doute que des fonds pour des frais de route. Cette demande d'argent paraît mal conçue; mais, quelle qu'en soit la mauvaise rédaction, ces traits ne pouvaient vous atteindre, et vous n'avez jamais dû en conclure que le gouvernement vous traitât comme Pichegru. Il est vraiment inconcevable que vous fassiez au gouvernement et à vous-même l'injure de ce parallèle.

» Citoyen général, craignez que les conspirateurs royalistes, au moment où peut-être ils empoisonnaient Hoche, n'aient essayé de jeter dans votre âme des dégoûts et des défiances capables de priver votre patrie des efforts de votre génie.

» Jamais elle n'en eut tant besoin.

» Vous parlez de repos, de santé, de démission?

» Le repos de la République vous défend de penser au vôtre.

» Si la France n'est pas triomphante, si elle est réduite à faire une paix honteuse, si le fruit de vos victoires est perdu, alors, citoyen général, nous ne serons pas seulement malades, nous serons morts.

» Non, le Directoire exécutif ne reçoit pas votre démission.

» Non, vous n'avez pas besoin avec lui de vous réfugier dans votre conscience et de recourir au témoignage tardif de la postérité.

» Le Directoire exécutif croit à la vertu du général Buonaparte, il s'y confie.

» Il vous l'a prouvé le 13 vendémiaire, et ce n'était pas la première fois.

» Au surplus, vous dites que, s'il y a du péril, vous serez au premier rang pour défendre la liberté et la Constitution : le Directoire exécutif vous somme de tenir votre parole. Il vous dénonce le péril que courent encore la liberté et la Constitution, si de misérables et de petites intrigues empêchent la République de s'élever à ses destinées, s'il faut renoncer aux résultats de la conquête de l'Italie, si la grande nation est obligée de rétrograder. Concevez donc la véritable idée de l'énergie et du courage unanime que le 18 fructidor a donnés aux deux pouvoirs suprêmes de la France.

» Au 18 fructidor, la France a repris sa place dans l'Europe; elle a besoin de vous pour l'y maintenir.

» S'il pouvait vous rester du doute..... Mais non, citoyen général, vous ne devez plus en avoir au moment où cette dépêche pourra vous parvenir, et désormais vous compterez sur le Directoire exécutif comme il compte sur vous.

» LA RÉVEILLÈRE-LEPAUX. »

Cette lettre, et, à ce qu'on assure, une autre de Talleyrand, qui l'avait deviné, dissipèrent comme instantanément sa mauvaise humeur et lui rendirent la santé. Il ne parut à personne qu'il eût été malade, et il ne l'avait été, en effet, que de mécontentement, que d'une fièvre d'ambition rentrée. Il fit en même temps sa paix avec le Directoire et avec l'Autriche, et l'on voit ce « malade » qui avait écrit quelques jours auparavant : « Je ne suis plus en état de commander, » agir comme auparavant. Ses relations avec le Directoire devinrent même plus intimes. Il ne négligea pas non plus le ministre des relations extérieures, auquel il mandait de Passeriano, le 27 vendémiaire an VI (18 octobre 1797) : « Le » général Buonaparte prévient le ministre des » relations extérieures que la paix avec l'em- » pereur a été signée la veille après minuit. »

De son côté, le Directoire, entrant de plus en plus dans ses vues, lui mande, par l'organe de son président La Réveillère, en date du 30 vendémiaire (21 octobre) :

« ..... Quant à l'île de Malte, vous avez déjà reçu les ordres de prendre toutes les mesures que vous croiriez nécessaires pour qu'elle n'appartînt à qui que ce fût qu'à la France. Vous avez dit au citoyen Bottot que cette possession était à vendre. Le Directoire exécutif attache un véritable prix à son acquisition et vous recommande de ne pas la laisser échapper.

» *Le président du Directoire exécutif,*

» LA RÉVEILLÈRE-LEPAUX. »

De Milan, 22 brumaire an VI (12 novembre 1797), Bonaparte mande au Directoire, sur cet article :

« ..... J'ai envoyé à Malte le citoyen Pous- » sielgue sous prétexte d'inspecter toutes les » échelles du Levant, mais, à la vérité, pour » mettre la dernière main au projet que nous » avons sur cette île.

» *Le général en chef,*

» BUONAPARTE. »

Le 17 novembre 1797, enfin, tant le gouvernement comprenait les brillants services du général, même hors des champs de bataille, il reçut à Milan la dépêche du Directoire qui le nommait l'un des plénipotentiaires, ou, plus exactement, président de la légation française au congrès de Rastadt : plus de traces de mauvaise santé. Bonaparte partit incontinent de Milan pour Rastadt, coucha le même jour à Turin chez le ministre de France, Ginguené, traversa la Suisse par Genève, Lausanne, Fribourg, Avanches, Berne et Bâle, et arriva à Rastadt le 27 novembre.

Le *Moniteur* du 6 décembre 1797 rapporte que, dans ce voyage, la voiture s'étant brisée près d'Avanches, Bonaparte eut la curiosité de visiter l'ossuaire de Morat, qui n'est qu'à deux lieues de cette ville. Un officier suisse, qui avait servi en France, offrit au général de l'accompagner, et, tout en lui donnant plusieurs détails militaires sur la bataille de Morat, lui montra par quel chemin les Suisses, descendus des montagnes voisines le 23 juin 1476, avaient, à la faveur d'un bois, tourné l'armée bourguignonne commandée par son duc Charles le Téméraire, l'avaient mise en déroute et lui

avaient tué 18,000 hommes, dont les ossements avaient été érigés par les Suisses en trophée pyramidal dans la chapelle de Morat. « Quelle était la force de l'armée des Bourguignons? demanda Bonaparte. — 60,000 hommes à peu près, répondit l'officier. — 60,000 hommes! s'écria le général; ils auraient dû couvrir ces montagnes... Aujourd'hui, un général français ne ferait pas cette faute. — C'est possible, général, répondit galamment l'officier suisse, mais alors les Bourguignons n'étaient pas Français. »

Les Bourguignons ne sauraient souscrire à cette distinction et accepter cet arrêt. On sait que ce sont les ancêtres des Bourguignons qui suivirent Brennus à Rome, et que l'armée de Sambre-et-Meuse était en grande partie composée de conscrits bourguignons. Il s'en est peu fallu que ce qui s'appelle aujourd'hui la France ne s'appelât la Bourgogne. Il est bon que les Francs, partis en même temps que les Bourguignons des bords du lac Flévo, ne l'oublient pas. Le lecteur voudra bien pardonner cette boutade à... un Bourguignon.

Telle était en Suisse l'admiration de toutes les classes pour le vainqueur de l'Italie, que Bonaparte, arrivant de nuit à Berne, fut reçu au milieu d'une double file d'équipages brillamment éclairés, et aux cris de : *Vive Bonaparte! Vive le pacificateur!* A Soleure, le capitaine d'artillerie Zeltner fit tirer le canon en son honneur, malgré la défense qu'il en avait reçue de son gouvernement. Tout cela était extraordinaire, mais on sait que pour cet homme singulier rien ne devait se passer dans l'ordre commun et vulgaire des choses. Arrivé à Rastadt le 27 novembre, et à peine y était-il installé, qu'il recevait du Directoire l'ordre de se rendre à Paris; il y descendait le 5 décembre, à cinq heures du soir, dans la maison de la rue Chantereine, qu'habitait sa femme, et qu'il devait acheter quelques mois après de Mme Talma. Le *Moniteur* s'empressa d'annoncer son arrivée, et le Directoire lui fit une sorte de réception triomphale, bientôt suivie de fêtes brillantes, que lui donnèrent individuellement les directeurs, les membres des conseils et les ministres. On ne voit pas sans plaisir dans le *Moniteur* du 9 décembre que le Directoire, dès le 8, demanda la mise en liberté du capitaine suisse Zeltner, emprisonné par ordre de son gouvernement pour avoir rendu les honneurs militaires au général Bonaparte lors de son passage à Soleure. Le Directoire, en paix avec toutes les grandes puissances, à l'exception de l'Angleterre, avait, le jour même de la signature du traité de Campo-Formio, annoncé la formation d'une armée dite *d'Angleterre*, et en avait destiné le commandement en chef au général Bonaparte. Il s'agissait d'organiser *l'armée d'Angleterre*, et c'est dans ce but que le vainqueur de l'Italie était appelé à Paris.

Il paraît que le Directoire nourrissait en ce moment le projet très-sérieux d'une descente en Angleterre. On avait fait tant de grandes et merveilleuses choses dans ces derniers temps, que personne ne s'effrayait des difficultés de l'entreprise. On s'était accoutumé à tout attendre du vainqueur de l'Italie, à tout croire possible de sa part. Bonaparte se faisait une haute idée du patriotisme anglais; il avait calculé les diverses chances favorables ou contraires d'un débarquement sur les côtes d'Angleterre et d'une marche sur Londres, et, après tout, il croyait qu'on pouvait sans imprudence tenter de ce côté la fortune des armes; mais il avait un autre dessein en tête : ce n'est pas chez elle qu'il voulait frapper l'Angleterre, c'était ailleurs; c'était dans la Méditerranée; c'était en lui enlevant ses stations, ses points de repère maritimes, qu'il voulait l'affaiblir et la contraindre à la paix. Et, à propos de ce projet : frapper l'Angleterre chez elle, sans traverser le détroit, il nous souvient d'un mot qui vaut la peine d'être cité : Un paysan bourguignon, ayant lu dans les journaux de l'époque que Bonaparte avait l'intention d'atteindre l'Angleterre en passant par l'Egypte, s'était imaginé que le héros de la campagne d'Italie, d'une force colossale en géographie, avait découvert que la Grande-Bretagne n'était pas une île, et qu'en passant par la terre des Pharaons, on arrivait à un isthme inconnu qui conduisait tout droit à la Tour de Londres. Cette hérésie géographique était très-répandue au fond de nos provinces en 1812, lors de la guerre de Russie, où les feuilles publiques répétaient chaque jour que la guerre faite à l'empereur Alexandre était surtout dirigée contre l'Angleterre.

Plusieurs des clauses du traité de Campo-Formio avaient été conçues en prévision d'une expédition en Egypte. C'est ainsi que, dans le partage des États vénitiens, Bonaparte avait eu soin de conserver à la République française les îles de la Grèce, Corfou et tout ce que Venise avait possédé dans la mer d'Ionie, et nous avons vu que, depuis plusieurs mois, alors qu'il était en Italie, il avait jeté un regard de convoitise sur Malte et sur l'Égypte. Cette idée de conquérir l'Egypte, de former là un établissement français qui nous donnât la clef du commerce de l'Inde en nous assurant celui du Levant, dont nous serions en quelque sorte les maîtres à l'exclusion de l'Angleterre, avait envahi son imagination, et, dès qu'une fois une passion de ce genre était entrée dans son esprit, il était tout à elle. Toutefois, il ne parla de ses idées qu'aux membres du Directoire exécutif; il en conféra surtout avec le ministre des relations extérieures, Talleyrand, très-capable d'apprécier ses plans; et, avec cette ardeur qu'il apportait à tout, ne rêvant que l'Egypte, il se mit à l'étudier en quelque sorte en tous sens.

L'année 1798 venait de s'ouvrir; son titre militaire en ce moment était celui de général en chef de l'armée d'Angleterre. Ne sachant encore s'il devrait réellement agir en cette qualité pour remplir un des devoirs de sa nouvelle charge, il parcourut les côtes de l'Océan depuis le Havre jusqu'en Hollande; mais il les parcourut l'esprit préoccupé de l'Orient; sa voiture était remplie de livres de voyages et de mémoires sur l'Egypte. Son imagination errait au delà de la Méditerranée, sur la terre des Pharaons; c'est par là qu'il voulait toucher l'Angleterre.

Ah! Jacques Bonhomme; ah! mon ami, *dans cette circonstance tu as été sur le point* de voir enfin satisfaire tes aspirations quatre fois séculaires, et d'assister à la vengeance que l'on te doit du martyre de ta fille Jeanne, cette glorieuse personnification du paysan français, dans le cœur de laquelle se concentrait toute l'indignation nationale; de ce Spartacus lorrain qui répondait comme le « jeune soldat » des *Paroles d'un croyant* aux femmes qui s'apitoyaient sur sa blessure : *Ce n'est pas du sang qui coule par cette plaie, c'est de la gloire* (réponse historique). Mais, encore une fois, tu as été déçu. Continue donc d'espérer, Jacques Bonhomme... et que cet espoir ne tombe pas en quenouille, comme celui de la « belle Philis. »

Ce projet grandiose et singulier tout ensemble le possédait tout entier. Mais que l'entreprise contre l'Angleterre dût ou non avoir lieu, et il était disposé à tout faire pour qu'elle demeurât en ce moment inexécutée, il était bien aise qu'on le crût voué à ce dessein avec sa résolution ordinaire. Cela servait à donner le change au gouvernement anglais, à masquer les préparatifs et tout ce qu'il fallait d'éléments combinés pour l'entreprise. De retour à Paris, il plaida la cause de ce projet, qu'il promit de rendre glorieux pour la France; mais le général de l'armée d'Angleterre eut beaucoup à faire pour que *ce titre fût changé en celui de* général de l'armée d'Orient. M. de Talleyrand et Volney aidant, l'expédition fut décidée, et l'on ne travailla plus qu'à en presser les préparatifs non pas en secret, mais toujours comme s'ils n'avaient lieu que pour la descente qu'on avait annoncé devoir faire directement sur les côtes d'Angleterre. Celle-ci servait de prétexte aux préparatifs de l'autre et en masquait l'objet.

On a très-injustement accusé le Directoire d'avoir voulu se débarrasser de Bonaparte en l'envoyant en Egypte; le Directoire était, au contraire, opposé à ce projet; il en craignait les conséquences; il en voyait clairement le but; mais l'éloignement d'une partie de l'armée et de son meilleur général ne lui paraissait pas d'une excellente politique dans l'état où était l'Europe. La Réveillère-Lepaux était un des plus obstinés à le combattre; il disait qu'on allait exposer 30 ou 40,000 des meilleurs soldats de la France, les commettre au hasard d'une bataille navale, se priver du meilleur général, de celui que l'Autriche redoutait le plus, dans un moment où le continent n'était rien moins que pacifié, et où la création des républiques nouvelles avait excité de violents ressentiments; que, de plus, on allait peut-être exciter la Porte à prendre les armes en envahissant une de ses provinces. Toutes ces prévisions étaient assez naturelles, et plusieurs ont été depuis justifiées par l'événement; mais Bonaparte avait réponse à tout. Selon lui, rien n'était plus facile que d'échapper aux Anglais, en les laissant dans l'ignorance du projet, ce qu'on avait heureusement fait jusque-là, et en précipitant l'exécution. Ce n'était pas 30 ou 40,000 hommes de moins qui affaibliraient la France, à qui il resterait 3 ou 400,000 soldats sous les armes. Il serait d'ailleurs très-peu de temps absent. Selon lui encore, la Porte ne verrait pas de mauvais œil qu'on arrachât l'Egypte aux mameluks, qui la gouvernaient en maîtres, et où ses ordres n'étaient plus obéis. Elle verrait avec plaisir, au contraire, la punition par la France de ces rebelles usurpateurs de l'Egypte; on s'entendrait facilement avec elle à cet égard. Quant au continent, il n'oserait bouger. Aucune objection ne l'arrêtait. Avec son éloquence passionnée, et, disons-le, sa science, quoique récemment acquise, il les levait toutes, les emportait, pour ainsi dire, à la pointe de sa parole ailée et acérée, avec une vivacité irrésistible. Son style était clair et poli comme l'épée. Il faisait le plus brillant tableau dès résultats glorieux de l'expédition, de l'effet d'étonnement et d'admiration qu'elle produirait en Europe. En passant, il enlèverait Malte aux chevaliers, et il en assurerait la possession à la France. Tout serait gloire et profit pour la République. Ses arguments semblaient irrésistibles. Les discussions au Directoire étaient très-vives entre le fougueux général et les sages Directeurs, qui, d'ailleurs, il faut bien le dire, ne se trompaient pas de tout point; lui n'obéissait qu'à son imagination, qui ne le trompait pas non plus de tout point. Une fois, dans une de ces discussions, Bonaparte, emporté par un de ces mouvements d'impatience déjà presque impériale, prononça le mot de démission. Il avait déjà eu cet art ou ce tort, comme nous l'avons vu, de parler de démission avant le traité de Campo-Formio. « Je suis loin de vouloir qu'on vous la donne, s'écria La Réveillère avec fermeté; mais, si vous l'offrez, je suis d'avis qu'on l'accepte cette fois. » Bonaparte se le tint pour dit et ne parla plus de démission. Cette scène a été souvent mal racontée. On a tour à tour attribué faussement ce mot à Rewbell et à Barras, et dans une tout autre occasion; il est maintenant acquis à l'histoire que c'est à propos de l'expédition d'Egypte et avec La Réveillère que la scène a eu lieu.

L'expédition, malgré tout, fut décidée, et aucune trace de rancune ne subsista de la scène en question entre le général et le Directeur patriote. La Réveillère se rendit aux raisons de Bonaparte, à la séduction de sa parole; il ne vit plus, comme les autres, que la grandeur de l'entreprise, les avantages commerciaux qu'on en pourrait tirer, l'effet politique de cette nouvelle gloire inattendue de la *République; car, comme les autres aussi*, il avait foi dans le génie de Bonaparte, et l'on ne songea dès lors qu'aux préparatifs de l'expédition.

Son plan une fois accepté, Bonaparte, avec l'extraordinaire activité qu'il apportait à l'exécution de tous ses projets, se mit à l'œuvre et disposa toutes choses. Il fallait cacher le but de l'armement maritime, qui ne pouvait se faire en secret à Toulon; mais, quel qu'en fût le retentissement en Europe, le prétexte en était tout trouvé. Bonaparte ne parlait que de l'Angleterre. N'était-il pas le *général de l'armée d'Angleterre?* C'était contre l'Angleterre qu'on armait à Toulon; c'était l'Angleterre seule qu'on avait en vue. Néanmoins, il y avait à cela un danger; c'était de trop appeler l'attention de l'Angleterre sur la Méditerranée. Nelson fut chargé de surveiller ces parages, mais Bonaparte comptait sur sa fortune; il échapperait à la flotte anglaise, il saurait tromper sa vigilance et débarquerait triomphalement en Egypte.

Tout fut prêt pour l'embarquement au mois de floréal an VI. Le général, ostensiblement de l'armée d'Angleterre, mais qui l'était en secret et en réalité de l'armée d'Orient, arriva à Toulon le 20 floréal de cette année (9 mai 1798). Les troupes rassemblées d'après ses ordres, et les généraux qui les commandaient, avaient été choisis par lui; c'étaient ses anciens soldats et compagnons de l'armée d'Italie, un peu las de la guerre, mais tous ayant confiance, et une confiance absolue dans leur général, qui les avait toujours conduits à la victoire. Sa présence anima toute cette armée, prête à s'embarquer et à courir vers une destination inconnue, de cet enthousiasme qu'elle éprouvait toujours à sa vue. Il fallait continuer à donner le change à l'opinion et cependant ne point trop mentir : il harangua l'armée sur-le-champ avec son adresse ordinaire. On sait à quel point il excellait en ces sortes d'al*locutions militaires. Voici sa proclamation :*

« Soldats!

» Vous êtes une des ailes de l'armée d'Angleterre. Vous avez fait la guerre de montagnes, de plaines, de siéges; il nous reste à faire la guerre maritime.

» Les légions romaines, que vous avez quelquefois imitées, mais pas encore égalées, combattaient Carthage tour à tour sur cette mer et aux plaines de Zama. La victoire ne les abandonna jamais, parce que constamment elles furent braves, patientes à supporter la fatigue, disciplinées et unies entre elles.

» Soldats, l'Europe a les yeux sur nous! Vous avez de grandes destinées à remplir, des batailles à livrer, des dangers, des fatigues à vaincre; vous ferez plus que vous n'avez fait pour la prospérité de la patrie, le bonheur des hommes, et votre propre gloire.

» Soldats, matelots, fantassins, canonniers, cavaliers, soyez unis; souvenez-vous que le jour d'une bataille vous avez besoin les uns des autres.

» Soldats, matelots, vous avez été jusqu'ici négligés; aujourd'hui la plus grande sollicitude de la République est pour vous : vous serez dignes de l'armée dont vous faites partie.

» Le génie de la liberté qui a rendu, dès sa naissance, la République l'arbitre de l'Europe, veut qu'elle le soit des mers et des nations les plus lointaines. »

Tout était admirablement calculé dans cette proclamation, qui est un chef-d'œuvre, pour tout faire pressentir sans divulguer le secret auquel tenait le succès d'une grande entreprise à la fois militaire et politique.

On mit à la voile le 30 floréal (19 mai) au bruit du canon, aux acclamations de toute l'armée; l'escadre de l'amiral Brueys se composait de treize vaisseaux de ligne, *dont* un de cent vingt canons; c'était le vaisseau l'*Orient*, qui portait Bonaparte. L'amiral et les savants dont il avait eu soin de se faire accompagner étaient embarqués avec lui sur ce vaisseau, et l'on vogua dans la direction ordonnée, encore mystérieuse pour presque tout le monde, mais que l'on ne tarda pas à connaître.

Nous ne raconterons pas ici le menu de cette campagne d'Egypte, où nos armes, avec des vicissitudes diverses, furent victorieuses comme partout. Elle fera l'objet d'un article spécial du *Grand Dictionnaire* au mot EGYPTE. Nous ne voulons ici l'envisager que dans ses rapports généraux avec le caractère et la fortune de Bonaparte, dans la période de sa vie où il ne fut que général de la République française. Nous nous bornerons donc à dire que, débarqué à Alexandrie, le 13 messidor (1er juillet), il conquit en quelques jours l'Egypte, passa en Syrie, pour y combattre *les troupes de la Porte qui, suivant les justes* appréciations de La Réveillère, nous avait déclaré la guerre, et qu'après être demeuré rempli plus d'une année de ces diverses occupations, il résolut tout à coup de revenir en France sur les informations qu'il en reçut, et s'embarqua sur le *Muiron*, le 5 fructidor an VII (22 août 1799), échappa à la flotte anglaise, et arriva à Paris, le 24 vendémiaire (16 octobre). Les particularités de sa vie, on a pu en juger, sont surtout ce qui nous a préoccupé dans cet article, où nous nous sommes principalement efforcé de rectifier certaines erreurs trop généralement admises par les historiens de Napoléon. C'est ainsi qu'on a dit qu'il avait déserté l'Egypte. Rien de plus faux, comme le prouve la pièce suivante, qu'on peut à juste titre considérer comme son rappel d'Egypte par le Directoire même, pièce très-importante, et qui semble avoir été inconnue à la plupart des historiens :

« Paris, le 7 prairial an VII (26 mai 1799).

» *Au général Buonaparte, commandant en chef l'armée d'Orient.*

» Les efforts extraordinaires, citoyen général, que l'Autriche et la Russie viennent de déployer, la tournure sérieuse et presque alarmante que la guerre a prise, exigent que la République concentre ses forces. Le Directoire vient en conséquence d'ordonner à l'amiral Bruix d'employer tous les moyens en son pouvoir pour se rendre maître de la Méditerranée et pour se porter en Egypte, à l'effet d'en ramener l'armée que vous commandez. Il est chargé de se concerter avec vous sur les moyens à prendre pour l'embarquement et le transport. Vous jugerez, citoyen général, si vous pouvez avec sécurité laisser en Egypte une partie de vos forces, et le Directoire vous autorise à en confier le commandement à qui vous jugerez convenable.

» Le Directoire vous verrait avec plaisir à la tête des armées républicaines que vous avez jusqu'à présent si glorieusement commandées.

» TREILHARD, LA RÉVEILLÈRE-LEPAUX, BARRAS. »

Nous voilà presque arrivés au 18 brumaire, et le général républicain Bonaparte, celui qui fait l'objet de cette biographie, touche à sa dernière heure. Nous ne consignerons plus ici que quelques particularités du voyage de Bonaparte depuis son débarquement à Fréjus, le 17 vendémiaire an VIII (9 octobre 1799) jusqu'à son arrivée à Paris, le 24 du même mois (16 octobre). Il passa à Valence, dans l'après-midi du 20 vendémiaire (12 octobre), et y reçut, dans sa voiture, la visite de plusieurs personnes qu'il avait connues lorsqu'il y était en garnison avec le grade de lieutenant d'artillerie. Son ancienne hôtesse, Mlle Bou, alors très-âgée, voulut le voir; M. Bérenger, de la Drôme, qui a été depuis membre de la Cour de cassation et de la Chambre des députés, se souvenait de cette entrevue. Mlle Bou, s'appuyant sur l'épaule de M. Bérenger, s'élança frémissante sur le marche-pied de la voiture et toucha en pleurant la main du général Bonaparte, qu'elle ne devait plus revoir. Bonaparte l'embrassa sur l'une et l'autre joue. La brave fille, émue au delà de toute expression, aurait pu entonner le cantique du saint vieillard des Ecritures. L'ancien officier d'artillerie, profondément remué par ce souvenir de sa jeunesse, poursuivit sa route vers Paris. C'était, dans la vieille Mlle Bou, les derniers adieux qu'il faisait à son meilleur passé au moment où l'ambition et la fortune allaient s'emparer de lui tout entier, l'élever au Consulat, puis à l'Empire, et le précipiter, jeune encore, du haut de sa gloire sur le rocher de Sainte-Hélène, sur ce Calvaire, pour achever par un dernier mot la figure que nous n'avons fait qu'ébaucher plus haut.

Ici nous entrons dans une nouvelle phase, et Bonaparte est bien près d'avoir fini son rôle. C'eût été trop beau : il fallait — c'est une des lois de l'harmonie — que quelques ombres vinssent se mêler au tableau. Toutefois soyons prudent, et que ces ombres ne semblent pas trop heurtées dans la partie du cadre qui nous reste encore à remplir; car, on le sait, le *Grand Dictionnaire* compte Jacques Bonhomme au nombre de ses collaborateurs; et, en fait d'opinion politique, Jacques est rond et cassant comme une pomme. Il dit : « C'est mon opinion, » et si on lui répond que la raison pense autrement que lui, il réplique carrément : « Tant pis pour elle. » Or Jacques Bonhomme, on le sait aussi, connaît très-peu Bonaparte, et s'inquiète encore moins de savoir s'il était ou non républicain. Napoléon! voilà son homme, son héros, son idole. Presque tous les peuples ont eu de ces engouements qui touchent à la superstition. Il y a encore aujourd'hui des Portugais qui croient difficilement à la mort du roi Sébastien, et qui n'éprouveraient qu'une médiocre surprise s'ils le voyaient revenir de son expédition d'Afrique; toute l'Allemagne a cru longtemps que Barberousse sortirait un jour de la caverne où le prince des enchanteurs le tient endormi, la tête posée sur une table de marbre noir. Au moyen âge, les Bouguignons croyaient fermement au retour prochain de

Charles le Téméraire, et Michelet rapporte que, cinquante ans après la bataille de Nancy, un paysan dijonnais vendait une vache le double de son prix, payable le jour où le grand duc Charles ferait son apparition. Le même espoir vit, la même petite bougie brûle encore dans le cœur de Jacques Bonhomme, et le nom de Bonaparte n'a rien à voir dans cette adoration. C'est à Napoléon seul que Jacques donne le petit chapeau, la redingote grise, et cette lunette qui faisait toujours voir les objets juste à l'endroit où ils étaient, et à travers laquelle resplendissait invariablement le mot *victoire*. Ainsi, dans les idées de Jacques Bonhomme, Bonaparte est tout au plus à Napoléon comme un de ces parents éloignés dont on n'hérite que sous bénéfice d'inventaire. Ce culte est de sa nature asssurément respectable, et nous en donnerons la raison historique à la dernière page de cet article.

A son retour d'Egypte, Bonaparte avait été reçu avec un enthousiasme presque universel. Quoique la fortune de la République eût été relevée par la succession de victoires qui se terminent à la bataille de Zurich, et par les brillants succès de Brune en Hollande, l'impression des revers précédents n'était pas effacée, et le jeune général fut accueilli comme si la France eût été sur le bord de l'abîme et que lui seul pût la sauver. D'autres réputations militaires pouvaient balancer la sienne; mais l'opinion publique a ses favoris, comme les rois. La campagne d'Italie avait couronné le nom de Bonaparte d'une auréole impérissable; l'aventureuse expédition d'Egypte, sur le résultat de laquelle on pouvait encore conserver quelques illusions, venait d'ajouter à cette gloire le prestige du gigantesque et de l'inconnu.

Dans l'état de déconsidération relative où étaient tombés le Directoire et tous les pouvoirs publics, l'établissement d'un régime militaire semblait d'ailleurs une nécessité de situation, une conséquence presque inévitable de l'état de guerre prolongé, aussi bien que le terme définitif d'une longue réaction. Le peuple, fatigué de suivre la République dans les fluctuations de sa décadence, s'était désintéressé des affaires publiques, livrées depuis plusieurs années aux intrigants et aux médiocrités. Les cœurs magnanimes, les grands acteurs de la Révolution avaient été dévorés par les événements; en dehors d'un petit groupe d'hommes austères, sans grande autorité, il ne restait guère que des ambitieux sans scrupule et les réputations militaires. C'était ici qu'allait le flot. La foule cherchait un *homme :* merveilleuse disposition pour accepter un maître.

Bonaparte arrivait avec l'idée bien arrêtée de s'emparer du pouvoir : l'enthousiasme dont il était l'objet lui frayait la voie; en outre, un parti l'attendait, et même l'avait appelé.

Les Sieyès, les Talleyrand, les Rœderer, les Cambacérès, les Regnault de Saint-Jean-d'Angely, etc., avaient dès longtemps formé une conspiration pour détruire la constitution de l'an III, et faire faire à la République une nouvelle évolution vers la monarchie. Dans une autobiographie de Talleyrand (inédite, et qui fait partie du cabinet de M. Feuillet de Conches), nous trouvons à ce sujet quelques révélations curieuses. Ce parti, sentant la nécessité de s'appuyer sur un chef militaire, qui ralliât l'armée, avait d'abord songé à Moreau, qui ne montra qu'incertitudes; puis à Joubert, qui, peu après, fut tué à la bataille de Novi; enfin à Bonaparte. Mais laissons parler ici le document en question.

« C'est par des maisons de commerce que M. de Talleyrand fit parvenir les premières dépêches qui informaient le général de la situation où se trouvait la France et de la gloire qui lui était réservée d'y porter remède; mais, comme on n'était pas sûr qu'il eût reçu ces lettres, et que les désordres de l'intérieur et les désastres de l'armée d'Italie ne laissaient plus aucune espérance de salut, un bâtiment neutre fut frété pour lui porter, avec le plan d'exécution qui avait été arrêté, l'invitation de presser son arrivée et de ramener les principaux officiers de son armée. Ce bâtiment partit à l'insu du Directoire, aborda en Egypte le 10 août, et Bonaparte était en France avant que le gouvernement eût même soupçonné son départ. »

Arrivé à Paris le 24 vendémiaire (16 octobre), il se rendit deux heures plus tard chez le président du Directoire, Gohier, honnête homme facile à tromper. « Président, lui dit-il (pour expliquer son retour sans autorisation), les nouvelles qui nous sont parvenues en Egypte étaient tellement alarmantes que je n'ai pas balancé à quitter mon armée pour venir partager vos périls. — Ils étaient grands, général, répondit Gohier, mais nous en sommes glorieusement sortis. Vous arrivez à propos pour célébrer avec nous les triomphes de vos compagnons d'armes. »

Reçu le lendemain en audience solennelle par le Directoire, Bonaparte renouvela ses protestations, et il ajouta, en mettant la main sur la garde de son épée, « qu'il ne la tirerait jamais que *pour la défense de la République et de son gouvernement.* » (*Mémoires* de Gohier).

Ce retour inattendu n'était point sans faire naître des sentiments de défiance et d'inquiétude chez beaucoup d'hommes appartenant au gouvernement et à l'opinion républicaine. Mais, loin de partager ces craintes, la masse du public, à Paris, s'associait à l'élan de la France presque entière. On se tromperait d'ailleurs étrangement si l'on s'imaginait qu'en offrant pour ainsi dire la dictature à Bonaparte, le pays cédait à un entraînement monarchique; c'était là, sans doute, l'arrière-pensée d'un petit nombre; mais la plupart ne songeaient qu'à l'affermissement de la République sous une administration vigilante et ferme. L'armée avait une grande popularité révolutionnaire et patriotique; on la regardait comme le plus ferme rempart contre le retour de l'ancien régime, et les lettrés seuls pensaient alors à César. Les partis même, plus clairvoyants d'ordinaire que les foules, espéraient trouver en Bonaparte l'homme qui leur manquait. Mais lui, qui voulait se servir de tous les partis, non les servir, gardait une réserve étudiée, recherchait, accueillait tout le monde, et ne se livrait à personne. Habile à caresser la démocratie, au moment où il se préparait à l'absorber dans sa dictature, il affectait des allures modestes, une vie retirée, se dérobait aux regards et aux applaudissements du public, n'assistait aux spectacles que dans une loge grillée, et portait le plus habituellement le simple habit de membre de l'Institut, comme pour rendre hommage à la prééminence de l'ordre civil et démentir ainsi les projets qu'on lui prêtait.

Malgré cette simplicité toute d'apparat, il avait déjà une véritable cour, et son petit hôtel de la rue de la Victoire était encombré de visiteurs. On y voyait un flot d'hommes qui avaient serpenté à travers tous les événements, serviteurs de tous les succès, n'ayant d'autre préoccupation que leur propre fortune, et qui, naturellement, étaient venus se ranger autour de l'homme à qui l'avenir semblait appartenir. Ce groupe était dirigé par Talleyrand, impudent Mascarille caché dans la peau d'un homme d'Etat, et qui parvint à résumer en lui la corruption de tous les régimes. On y remarquait aussi Regnault de Saint-Jean-d'Angely, Rœderer, Réal, hommes d'esprit sans convictions, depuis longtemps avides d'échanger l'humble écharpe de la démocratie contre les livrées et les broderies d'un gouvernement *régulier;* Cambacérès, qui avait ce faible des légistes pour la toute-puissance; Cabanis, Volney, qui devaient se repentir un jour d'une coopération dont ils ne prévoyaient pas les suites; Arnault, le poëte tragique, qui déjà faisait en quelque sorte partie de la domesticité du « général; » l'amiral Bruix, ex-ministre de la marine, esprit délié, qui était avec Talleyrand un des conseillers de Bonaparte; les Directeurs Gohier, Roger-Ducos et Moulins, le premier abusé, le second complice, le dernier incapable et borné; des familiers de Barras, des amis de Sieyès; enfin un certain nombre de républicains sincères, qui venaient là en observateurs inquiets ou soupçonneux. Les chefs militaires, qui, dans cet état de guerre continuel, tendaient visiblement à se constituer en une nouvelle aristocratie, formaient tout naturellement cortége au plus éminent d'entre eux, à celui qui semblait destiné à leur assurer la suprématie. Cependant trois généraux illustres, Jourdan, Bernadotte et Augereau, conservaient une attitude presque hostile et rassuraient ainsi le parti républicain, qui les comptait parmi ses chefs les plus capables et les plus influents, car les militaires avaient partout pris le devant de la scène : c'était là, pour employer une expression dont on a un peu abusé, un des signes du temps.

Moreau aurait été pour Bonaparte un redoutable compétiteur, s'il eût eu une ambition plus active et moins d'incertitude dans le caractère. Ces deux grands capitaines ne s'étaient jamais vus. Ils se rencontrèrent pour la première fois chez le président du Directoire. Bonaparte alla au-devant de celui que l'opinion publique lui avait un instant donné comme rival, et le séduisit tout d'abord à force de caresses et de déférence. Quelques jours après, il alla le visiter, lui fit présent d'un sabre magnifique rapporté d'Orient, et finit par le gagner tout à fait et l'entraîner à sa suite. Mais une chose caractéristique, c'est que Moreau, tout en promettant son concours à Bonaparte, refusa d'écouter l'exposition de ses plans.

Ainsi le nouveau César voyait se grouper autour de lui tous les éléments dont il pouvait avoir besoin pour l'exécution de ses projets, et il n'avait plus dès lors qu'à se préparer à agir. Mais avant de s'engager dans la tentative hasardeuse d'une attaque de vive force contre les institutions publiques, il essaya de s'introduire dans le gouvernement par les voies légales. Il eut un moment l'idée de remplacer dans le Directoire Sieyès, pour lequel il nourrissait une aversion prononcée, que celui-ci lui rendait bien, car il avait, comme lui, l'ambition de jouer le premier rôle dans la République. Il s'ouvrit nettement à Gohier et à Moulins : Sieyès eût été renversé par une intrigue quelconque, et le général nommé à sa place. Mais comme il n'avait pas les quarante ans requis par la Constitution, il ne put, malgré ses insistances, obtenir l'adhésion des deux Directeurs auxquels il avait fait sa confidence significative.

Il a plus tard affirmé, et des historiens complaisants ont affirmé après lui, qu'il avait repoussé les avances de tous les partis; mais c'est là de l'histoire officielle. Une entreprise comme la sienne ne pouvait réussir avec un désintéressement à la Cincinnatus, car les partis formaient encore des masses compactes et étaient maîtres de positions importantes.

C'est ainsi qu'après sa tentative avortée pour préparer son élection au Directoire, il s'adressa aux groupes qui représentaient la tradition jacobine; mais ce fut en vain que son frère Joseph essaya d'entraîner un de leurs chefs, Bernadotte, qui cependant était son beau-frère et son ami.

Bonaparte essaya encore d'autres combinaisons, par exemple une tentative de rapprochement avec Barras; mais partout il se heurtait à des méfiances bien naturelles ou à des ambitions aussi exclusives, quoique moins justifiées, que la sienne. Enfin, après divers tâtonnements, il se décida à une démarche décisive : l'alliance avec Sieyès, membre du Directoire depuis quelques mois. De ce côté, il trouvait des avantages que son esprit pratique devait apprécier, et, entre autres, une conspiration organisée, montée de longue date et disposant d'un personnel nombreux et de moyens d'action importants. Sieyès, avec son orgueil intraitable, sa réputation monstrueusement surfaite, son ambition cupide, aspirait à la première place, et il était, bien moins que sa propre faction, disposé à une telle alliance, d'autant plus que, quelques jours avant de rechercher son concours, Bonaparte l'avait mortellement blessé par un accueil méprisant. Des amis communs, Talleyrand, Rœderer, Cabanis, Joseph Bonaparte, à force d'insistances, finirent par le décider à un rapprochement. Tout en cédant, il avait d'ailleurs un pressentiment très-net qu'au lendemain du succès il serait annulé par Bonaparte, réduit à une véritable sujétion; mais, dans le réseau d'intrigues bysantines dont la République était enveloppée, il devenait urgent d'agir rapidement, si l'on ne voulait être prévenu.

C'est ce que comprenait bien le général, qui poussait ses préparatifs avec une grande activité. Désormais assuré du concours de deux Directeurs, Sieyès et Roger-Ducos, il avait pied au centre du gouvernement. Barras, usé, méprisé comme chef des *pourris*, avait cessé d'être redoutable; Gohier et Moulins, les seuls membres du Directoire qui fussent attachés sincèrement à la constitution, étaient aveuglés par la confiance.

Le ministre Fouché, avec son flair subtil d'homme de police, avait tout deviné dès la première heure; mais il se gardait bien de traverser une entreprise qui paraissait appelée à un infaillible succès, et il accablait le général de protestations de dévouement, se réservant, sans aucun doute, de le trahir si la fortune l'abandonnait.

Lemercier, président du conseil des Anciens, et qui était dans la confidence, manœuvrait habilement pour entraîner la majorité de ce corps. Aux Cinq-Cents, on avait quelques intelligences par Lucien, qui présidait cette assemblée; mais il était facile de prévoir que c'était de là que viendrait l'opposition.

Les bases d'opération arrêtées, on distribua les rôles. Rœderer fut chargé de travailler l'opinion par de petits écrits; Regnault de rédiger les proclamations, avec l'aide d'Arnault, qui composa même une chanson pour agiter le peuple des rues. « Une chanson pour un dénoûment de tragédie! avait-il dit, c'est trop piquant pour que j'y manque. » D'un autre côté, les généraux qui étaient du complot avaient la mission de rallier homme par homme tous les officiers présents à Paris. Murat, Lannes, Marmont, Macdonald, etc. travaillaient en ce sens. Réal, qui était commissaire du Directoire près l'administration centrale de Paris, devait entraîner ou dominer les municipalités de la capitale. On ajoute aussi que Bonaparte avait obtenu des fournisseurs (qui étaient l'aristocratie financière du temps) une somme de deux millions pour faire face aux dépenses courantes du complot. Tant de démarches, de conciliabules et de négociations n'avaient pas été sans éveiller l'attention; aussi tout Paris était-il dans l'attente de grands événements. Mais, comme il arrive souvent en de semblables circonstances, les plus intéressés ne voyaient et n'entendaient rien. Gohier et Moulins étaient dans la plus complète sécurité, d'autant plus que le ministre de la police affectait une incrédulité railleuse et ne faisait que rire de la *prétendue* conspiration. De son côté, Bonaparte ne négligeait rien pour endormir les deux seuls Directeurs qui pussent devenir un embarras pour lui. Il accablait Gohier de caresses, lui faisait écrire par Joséphine les plus aimables billets, et s'invitait, de lui-même, amicalement à dîner chez lui. Il s'y était engagé ainsi pour le jour même où devait être frappé le grand coup. (*Mémoires* de Gohier.)

Il faut convenir que l'honnête président du Directoire joua dans toute cette affaire exactement le rôle de ces Gérontes de comédie qui sont bernés par tous les personnages de la pièce. Le 15 brumaire, il présidait imperturbablement un banquet donné au général par le conseil des Anciens dans l'ex-église Saint-Sulpice (alors temple de la Victoire). Lui seul était calme et rayonnant. Tous les convives, sous l'empire des plus graves préoccupations, étaient silencieux et embarrassés. Cet étrange repas réunissait à la même table un certain nombre des vainqueurs et des vaincus du lendemain.

L'exécution, plusieurs fois remise, avait été enfin fixée au 16. Le soir du banquet, Arnault, envoyé par les principaux acteurs, se présenta chez Bonaparte pour convenir des derniers arrangements. « La *chose* est remise au 18, lui dit tranquillement le général. — Au 18! y songez-vous? l'affaire est éventée. Ne voyez-vous pas que tout le monde en parle? — Tout le monde en parle et personne n'y croit. D'ailleurs, il y a nécessité. *Ces imbéciles du conseil des Anciens n'ont-ils pas des scrupules! ils m'ont demandé vingt-quatre heures pour faire leurs réflexions.* » (Arnault, *Souvenirs d'un sexagénaire.*)

C'est ainsi que Bonaparte parlait familièrement de ses auxiliaires et des « conservateurs de la Constitution. » La restauration de l'autorité commençait. Dans quelques jours, d'ailleurs, ces *imbéciles* qui avaient encore quelques scrupules seront à plat ventre devant le maître nouveau, qui, pendant quinze ans, pourra les mener si bas dans la servitude, que lui-même en éprouvera la nausée du dégoût.

Après de nouvelles conférences avec Sieyès et les chefs du parti, la date du 18 avait été, en effet, définitivement arrêtée. Le plan de la conjuration était tel à peu près qu'il s'exécuta : suspension du Corps législatif; suppression du Directoire et nomination de trois consuls investis de la dictature pour réorganiser la République, et doter la France d'une nouvelle constitution. Cette constitution, bâclée par Sieyès, était le moindre des soucis de Bonaparte, qui savait bien qu'après la victoire il serait le seul pouvoir actif et la seule loi vivante. Il n'était que trop évident, en effet, que, dans l'état des choses, le gouvernement de la France allait devenir une seigneurie à la manière des républiques italiennes du moyen âge.

Comme dans toutes les hautes comédies d'usurpation dont l'histoire nous offre le tableau, il s'agissait toujours, dans ces projets d'envahissement de la puissance publique, de *sauver la patrie*. C'était par dévouement patriotique que les conjurés allaient se précipiter dans le gouffre du pouvoir absolu. On sait quels Curtius c'étaient que les Talleyrand, les Sieyès et les politiques de leur école, et combien la grandeur du pays et le bonheur public tenaient de place dans leurs préoccupations!

Un article de la Constitution de l'an III investissait le conseil des Anciens du droit de décréter, en cas de péril public, la translation du Corps législatif hors Paris. Cet article, né des vieilles rancunes girondines contre la capitale, allait servir de pivot à la conspiration. Il fut convenu que Sieyès, qui disposait de la majorité des Anciens, ferait présenter un décret de translation des conseils à Saint-Cloud, sous le prétexte d'un complot jacobin sur le point d'éclater. A cette mesure, on en ferait ajouter une autre que la Constitution n'autorisait pas, la nomination de Bonaparte au commandement des troupes de la division de Paris, de la garde nationale et de la garde du Corps législatif. Une fois les conseils réunis à Saint-Cloud, isolés et privés de tout moyen d'action, Sieyès et Roger-Ducos devaient envoyer leur démission de Directeurs; on espérait arracher celle de Barras et des deux autres; et, dans tous les cas, le gouvernement se trouvant désorganisé, on comptait imposer aux conseils la nomination du consulat tel qu'il avait été projeté.

Une chose curieuse, c'est que les proclamations, par suite du retard de l'exécution, étaient prêtes plusieurs jours à l'avance. Regnault et Arnault avaient confié ce travail à un imprimeur de la rue Christine, nommé Demonville. Le soir du 15, sachant déjà que l'affaire était remise, ils étaient allés tranquillement signer le bon à tirer, et ils laissèrent entre les mains du prote ces pièces accusatrices, dont la découverte pouvait tout faire échouer. Ils étaient niaisement convaincus que cet homme n'y comprendrait rien (un typographe!) On conviendra qu'en une circonstance aussi grave, une telle conduite touchait à l'ineptie. Ce prote obscur et discret, qui eut, pendant toute une nuit, entre ses mains la destinée de la France et celle de Napoléon, se nommait Bouzu.

Dans la nuit du 17 au 18, les décrets furent préparés sous la direction de Cornet, membre du conseil des Anciens, et, vers 6 heures du matin, les lettres de convocation expédiées *par des sous-officiers*. On convoqua les Anciens pour 7 heures, et les Cinq-Cents pour 11 heures, en ayant soin d'oublier les membres dont on redoutait l'hostilité. De son côté, Bonaparte, agissant comme s'il eût été déjà revêtu du commandement, avait donné rendez-vous chez lui, pour 6 heures du matin, à tous les généraux et officiers sur lesquels il comptait. Le plus piquant, c'est que Lefebvre, qui commandait la division de Paris, avait été également appelé. Il était tout dévoué au Directoire; mais Bonaparte l'enleva d'un mot : « Vous, l'un des soutiens de la République, la laisserez-vous périr entre les mains des *avocats?* Tenez, voilà mon sabre des Pyramides, je vous le donne... » Le brave Alsacien s'écria, tout attendri : « Eh bien! jetons les avocats à la rivière! » Sous le nom d'*avocats*, c'était en réalité toute la France civile qu'on entendait écarter, pour inaugurer le règne d'une classe, celle des militaires.

Comme on le voit, dans la bouche de Bonaparte, le mot *avocat* avait fait fortune. On sait que cet homme extraordinaire excellai·

dans l'emploi de ces dénominations à l'emporte-pièce. « C'est un *idéologue*, » dira-t-il plus tard de quelque penseur que la fumée de la gloire n'aura point enivré, et voilà un homme voué au ridicule. Il savait excellemment que c'est avec des mots que l'on conduit les hommes, et il usait de cette arme puissante qu'il trouvait toujours à point dans son arsenal.

Cependant les Anciens accourent aux Tuileries; la séance s'ouvre : Cornet, personnage un peu grotesque, mais fort zélé, s'empare de la tribune et déclame à froid contre les jacobins, dans un langage et avec des figures qui eussent été du plus haut comique en toute autre circonstance. Suivant lui, un affreux complot est sur le point d'éclater; les poignards sont levés, et la représentation nationale est perdue si le décret de translation n'est pas prononcé : « La République, ajoute-t-il, aura cessé d'exister et son squelette sera entre les *mains* de vautours qui s'en disputeront les membres décharnés. » (*Moniteur.*) Après avoir débité cette pièce d'éloquence, il cède la place à Régnier, qui présente les décrets tout rédigés. La majorité était assurée à l'avance, et, grâce à la manière savante dont les convocations avaient été faites, toutes les mesures furent votées presque sans débat. Bonaparte, suivi d'un brillant cortége de généraux et d'officiers, vint au sein du conseil prêter le serment prescrit : « Représentants, dit-il, la République périssait, votre » décret vient de la sauver... » Toutefois il évita adroitement de jurer la constitution. Garat voulut en faire l'observation, mais le président lui refusa la parole, sous le prétexte que le décret de translation étant prononcé, il ne pouvait plus y avoir de discussion qu'à Saint-Cloud.

Cette réponse fut également faite par le président Lucien aux membres des Cinq-Cents, qui se réunirent à 11 heures sous l'empire d'une vive émotion. Au nom de la constitution, qu'on se préparait à détruire, on ferma la bouche aux représentants, et tout débat dut être ajourné au lendemain.

Paris était comme en état de siége; les troupes prenaient position de tous les côtés, suivant les ordres donnés avant même que les décrets fussent rendus. Lannes gardait les Tuileries, Marmont l'Ecole militaire, Murat fut envoyé à Saint-Cloud, Macdonald à Versailles, et Moreau accepta le poste peu honorable de geôlier du Directoire, qu'il investit, au Luxembourg, sous le prétexte de pourvoir à sa sûreté, et dont il intercepta absolument toute communication avec le dehors.

Pendant que ces événements décisifs s'accomplissaient, l'un des principaux Directeurs, Barras, prenait tranquillement un bain. Gohier et Moulins, qui commençaient à ouvrir les yeux, accoururent auprès de lui; il leur promit de les rejoindre dans la salle des séances du Directoire; mais peu de minutes après, il cédait misérablement aux obsessions de Talleyrand et de Bruix, et signait sa démission, qui avait été rédigée à l'avance par Rœderer. Presque aussitôt il partit pour sa terre de Grosbois, escorté par un détachement de dragons. Le Directoire était dissous de fait : Gohier et Moulins, restés seuls, ne pouvaient même plus légalement délibérer. Ils s'honorèrent, du moins, par la fermeté de leur attitude : ni les caresses ni les menaces ne purent leur arracher leur démission. Ils restèrent consignés au Luxembourg, sous la garde de Moreau, brisés, vaincus, joués par les grands politiques, mais inébranlables dans leur honnêteté républicaine.

Bonaparte, après avoir passé une revue rapide des troupes, qui l'avaient acclamé, était remonté aux Tuileries, dans la salle où siégeait la commission des inspecteurs, délégation permanente du pouvoir législatif, qui était entièrement gagnée. Il dictait des ordres, agissait en maître, prenait toutes ses dispositions. Le succès de sa tentative paraissant assuré, le nombre de ses adhérents grossissait de minute en minute. Fouché, toujours dévoué pour les plus forts, commençait à faire du zèle. Il avait bruyamment fait fermer les barrières et empêché le départ des courriers, vieille pratique révolutionnaire, que d'ailleurs Bonaparte jugea inutile. En outre, il suspendit les douze municipalités de Paris, dont on craignait l'esprit républicain et qui pouvaient en effet servir de centres aux patriotes de différentes sections. Enfin il avait couvert les murs de Paris de proclamations, où il recommandait aux citoyens l'ordre et la tranquillité en assurant qu'on travaillait, dans le moment même, à *sauver la République*, à la préserver des complots de ses ennemis.

Ces mesures ne pouvaient qu'affermir l'autorité de Bonaparte, qui paraissait assez généralement reconnue, bien que le décret qui l'en avait investi fût inconstitutionnel, car le conseil des Anciens n'avait pas le droit de nommer un chef de la force armée. Lui-même, avec son étonnante infatuation césarienne, parlait déjà et agissait en roi du moyen âge. Un peu avant la démission de Barras, le secrétaire de celui-ci, Bottot, était venu à la commission des inspecteurs pour observer ce qui se passait. Bonaparte, l'apercevant dans la salle, saisit l'occasion pour déclamer une tirade d'apparat, certainement préméditée et destinée au Directoire. Voici cette sortie célèbre où le *Moi* impérial s'étale déjà avec si peu de gêne :

« Qu'avez-vous fait de cette France que » *j'avais* laissée si brillante? *j'avais* laissé la » paix, j'ai retrouvé la guerre; *j'avais* laissé des » victoires, *j'ai* retrouvé des revers; *j'avais* » laissé les millions de l'Italie, *j'ai* retrouvé » des lois spoliatrices et la misère !... Un tel » état de choses ne peut durer; avant trois » ans *il nous mènerait au despotisme.* »

Tout le monde connaît la paraphrase éloquente — mais où il y a encore plus de passion que d'éloquence — que Chateaubriand fit de cette célèbre apostrophe dans son pamphlet politique *De Buonaparte et des Bourbons.*

On reste confondu en présence de cet orgueil olympien. Ne dirait-on point que les grandeurs de la République sont exclusivement son ouvrage, que personne avant lui, que personne avec lui n'y a contribué? Certes, il avait joué un rôle militaire brillant; mais Hoche, mais Moreau, mais Bernadotte, mais Jourdan, mais Kellermann, mais cent autres capitaines illustres qui ont sauvé la patrie et soutenu la grande lutte contre les rois, de quel droit leur gloire est-elle ainsi confisquée? et le comité de Salut public, et la Convention, et tous les grands citoyens de l'époque héroïque, quelle part leur laisse-t-on? En 1815, quand le sang de plusieurs milliers d'hommes aura été versé, que restera-t-il de cette France que la Convention *avait laissée si puissante et si forte?* Lui-même n'avait-il eu aucune part dans les fautes qu'il reprochait au Directoire? et n'était-ce point lui, notamment, qui avait pris l'initiative de la création de ces républiques éphémères, première cause de nos revers? Qui donc aussi avait déterminé l'éloignement de la plus belle de nos armées pour cette folle et aventureuse expédition d'Egypte, qui coûta si cher à la France et qui fut son œuvre personnelle? Mais les récriminations eussent été trop faciles. On pouvait ajouter encore qu'au moment même où il parlait, la République, après un moment de défaillance, était de nouveau partout victorieuse, et sans qu'il y fût pour rien.

Quoi qu'il en soit, le pauvre Bottot était stupéfait de recevoir à bout portant ces phrases théâtrales qui n'avaient pas été arrondies pour un aussi mince personnage, et qu'on se hâta d'expédier à tous les journaux.

La journée du 18 brumaire se termina sans que la conspiration eût rencontré une opposition sérieuse. Les patriotes s'agitèrent bien, il est vrai, dans quelques conciliabules, mais sans parvenir à organiser un centre de résistance efficace. Décimés, écrasés tant de fois, et récemment encore par Sieyès, les républicains n'étaient plus, d'ailleurs, en état de lutter contre le parti militaire. En outre, le peuple paraissait convaincu que la dictature de Bonaparte serait un événement heureux pour la République.

Le lendemain 19, Saint-Cloud était encombré de troupes. Rien n'était prêt pour l'installation du Corps législatif; il en résulta des retards qui faillirent compromettre la conjuration. Les députés se promenaient par groupes dans le parc, et s'entretenaient avec la plus vive animation. Les Cinq-Cents reprochaient aux Anciens de livrer la République à une dictature militaire, et ils parvinrent à en ébranler quelques-uns. Les conspirateurs n'étaient pas sans appréhension : Sieyès et d'autres personnages avaient des voitures qui les attendaient à la grille, en prévision d'un échec.

Enfin les conseils entrèrent en séance vers deux heures. Les Anciens siégeaient dans une des salles du palais, les Cinq-Cents dans l'Orangerie; Bonaparte, avec le monde d'officiers qui l'accompagnaient, occupait un des appartements. Il attendait, non sans trouble intérieur, les délibérations qui devaient mettre la République à ses pieds. Dans la nuit, des Anciens qui hésitaient encore à violer la loi lui avaient offert une place dans le Directoire renouvelé; les Cinq-Cents eussent adhéré à cette combinaison; une dispense d'âge eût été accordée; mais il refusa avec opiniâtreté. Ce qu'il voulait, c'était l'omnipotence avec une constitution faite par lui et pour lui; il n'acceptait pas d'autre rôle que celui de *sauveur.* On sait ce que cela signifie.

Aux Cinq-Cents, un des affidés, Gaudin, ouvrit la séance par le bavardage habituel sur le prétendu danger de la République; il félicita les Anciens sur la mesure de la translation, et finit par proposer la nomination d'une commission pour préparer des mesures de salut public. On espérait ainsi abréger les discussions. De plus, on avait tout naturellement un rapport tout préparé, dans le sens de la conjuration, avec proposition du consulat, ajournement du Corps législatif, etc. Mais à peine Gaudin a-t-il fini de parler qu'une tempête éclate dans l'assemblée, à bon droit défiante et irritée, et qui se lève en masse aux cris de : « A bas la dictature! vive la constitution! — La constitution ou la mort! s'écrie Delbrel... Les baïonnettes ne nous effrayent point, nous sommes libres ici! » Après une longue agitation, Grandmaison propose de prêter individuellement le serment à la constitution. L'appel nominal commence, et Lucien Bonaparte lui-même, qui présidait, est contraint de venir prononcer son serment à la tribune.

L'immense majorité des Cinq-Cents était sincèrement et énergiquement dévouée à la République, et peut-être l'eût-elle sauvée si elle eût agi avec promptitude et décision. Elle avait sous la main Jourdan, Bernadotte, Augereau et d'autres patriotes influents qui n'attendaient qu'un signal et qu'un décret; mais les longueurs de l'appel nominal firent perdre un temps précieux. Cette foi naïve dans la sainteté de la parole humaine et dans la puissance de la loi était encore une tradition de la grande époque révolutionnaire; mais elle était tout à fait hors de saison dans les temps nouveaux, où le culte de la force pure, la foi punique et le parjure officiel commençaient à passer dans les mœurs publiques.

Quoi qu'il en soit, les meneurs du complot furent un instant déconcertés. Les Anciens étaient ébranlés, et beaucoup ne paraissaient pas éloignés de faire volte-face. Les membres qui, la veille, n'avaient pas été convoqués, demandaient hautement des explications sur les prétendus dangers qui avaient motivé le décret de translation. Le fameux complot jacobin avait si peu de réalité que ceux qui en avaient affirmé l'existence demeuraient honteusement confondus et bouche close quand on les sommait d'articuler des faits. La situation devenait très-grave. Bonaparte était ému, inquiet et irrité. Lui qui, depuis la veille, s'accoutumait à dire à tout propos : « *Je veux...* » il s'étonnait, comme d'une désobéissance, des obstacles qu'il rencontrait. Après une conférence rapide avec Sieyès, il résolut de brusquer les choses et de se présenter devant les conseils à la tête de son état-major. Ici il rentrait dans son vrai rôle. Il fit mettre un régiment en bataille dans la cour, annonça à ses officiers qu'il allait *en finir*, et, suivi de son état-major, alla se présenter à la barre des Anciens. Une fois en présence de l'assemblée, dans cette enceinte où, malgré l'anarchie du moment, rayonnaient encore le prestige de la représentation nationale et la majesté des lois, il fut visiblement intimidé, et son émotion se trahit par l'incohérence de son discours (que le *Moniteur* a eu soin de remanier et d'arranger).

Après avoir assuré que la République était « sur un volcan, » il passa brusquement aux *calomnies* dont on l'abreuvait. On parlait d'un nouveau César, d'un nouveau Cromwell, on osait lui attribuer le projet d'établir un gouvernement militaire; mais s'il avait ambitionné un tel rôle, il lui eût été facile de le prendre au retour d'Italie; il n'en a pas voulu alors, il ne le veut pas plus aujourd'hui. Puis, reprenant le thème des dangers de la patrie, il annonça la prise de plusieurs places par les chouans, et adjura les représentants de sauver la *liberté et l'égalité.* Linglet lui dit : « Et la Constitution? »

Un instant déconcerté, il réplique avec aigreur en découvrant ses vrais sentiments :

« La Constitution! vous n'en avez plus! » vous l'avez violée au 18 fructidor, vous l'a- » vez violée au 22 floréal, vous l'avez violée au » 30 prairial. »

Et il concluait à la nécessité d'un nouveau pacte et de nouvelles garanties — c'est-à-dire à la concentration du pouvoir entre ses mains.

On lui demande de s'expliquer sur les dangers qu'il signalait. Visiblement embarrassé, il se répandit en accusations vagues contre les factions, mais sans préciser un seul fait, recommença à se plaindre de l'insuffisance de la Constitution pour *sauver la patrie*, attaqua le conseil des Cinq-Cents avec violence, et termina par ces menaces peu déguisées :

« Si quelque orateur, payé par l'étranger, » parlait de me mettre hors la loi, qu'il prenne » garde de porter cet arrêt contre lui-même!... » J'en appellerais à vous, mes braves compa- » gnons d'armes, à vous, grenadiers dont j'a- » perçois les bonnets, à vous, braves soldats » dont j'aperçois les baïonnettes! Souvenez- » vous que je marche accompagné du Dieu » de la fortune et du Dieu de la guerre! »

Ce langage emphatique et presque inconvenant dans une pareille enceinte, produisit une fâcheuse impression. La majorité de l'assemblée était disposée à accorder au général ce pouvoir qu'il recherchait si avidement; mais elle eût désiré qu'on lui fournît au moins un prétexte pour créer une dictature, qu'on lui donnât quelques motifs spécieux propres à faire illusion. Elle ne prit aucune détermination et attendit, circonstance qui annonce au moins de l'indécision.

En quittant la barre des Anciens, Bonaparte s'était rendu aux Cinq-Cents. Dans cette assemblée, la discussion, après la prestation du serment, avait été reprise avec animation sur la question du prétendu grand complot qui avait servi de prétexte à la translation des conseils à Saint-Cloud. On décréta l'envoi d'un message aux Anciens, pour leur demander les motifs de cette convocation extraordinaire, qui semblait annoncer un grand péril public. Tout à coup, au milieu des délibérations, la porte s'ouvre, et Bonaparte, entouré de grenadiers, paraît sur le seuil. A la vue des armes, les représentants bondissent, l'indignation soulève l'assemblée entière; de toutes parts éclatent les cris : « Quoi! des sabres ici! à bas le dictateur! à bas le tyran! hors la loi! vive la Constitution! vive la République! — Que faites-vous, téméraire? s'écrie Bigonnet, vous violez le sanctuaire des lois! » Et Destrem : « Est-ce donc pour cela que tu as vaincu? » Et d'autres encore : « Tous tes lauriers sont flétris! Ta gloire s'est changée en infamie! »

Pâle et violemment agité, Bonaparte s'efforce cependant de gagner la barre, placée au milieu de la salle; mais les députés l'entourent en lui reprochant sa trahison; quelques-uns même le saisissent au collet en lui ordonnant de sortir. C'est alors que ses grenadiers, restés sur le seuil, s'élancent et l'emportent à demi évanoui.

La tempête continue dans l'assemblée, et les motions se multiplient au milieu d'une agitation inexprimable. On propose tour à tour de mettre les troupes en réquisition, sous le commandement de Bernadotte, de se déclarer en permanence, de se rendre sur-le-champ à Paris. Lucien manœuvre habilement pour gagner du temps; il essaye de défendre son frère, de rappeler ses services; il supplie, il lutte, mais en vain : sa voix est couverte par le formidable *hors la loi!* qui avait perdu Robespierre lui-même. Prononcé contre Bonaparte, il pouvait faire hésiter les troupes, parmi lesquelles se trouvait la garde même du corps législatif. Lucien était dans une situation vraiment tragique : sommé de mettre aux voix la mise hors la loi de son propre frère, il déploya dans sa résistance autant de courage que d'habileté, et finit par déposer ses insignes de président pour descendre à la barre. Le terrible cri retentissait au dehors. Bonaparte envoie un groupe de grenadiers pour dégager son frère, qui monte aussitôt à cheval dans la cour et devient à ce moment le maître du mouvement et le sauveur de la conspiration. Connu des soldats comme président de l'Assemblée, il couvrit le coup d'État d'un semblant de légalité. Il harangue les troupes, leur représente le conseil des Cinq-Cents comme opprimé par des « représentants à stylet, par des brigands soldés par l'Angleterre, par une minorité d'assassins. » En conséquence, il requiert la force publique pour *délivrer* l'assemblée.

L'instant était décisif et il n'y avait pas une minute à perdre. L'ordre est donné de dissoudre l'assemblée par la force; Murat et Leclerc entraînent les soldats; les protestations des représentants sont étouffées par le roulement des tambours; un cri suprême de « *Vive la République!* » retentit, appel désespéré de la liberté mourante; quelques instants après, la violence était consommée, la salle n'était plus occupée que par des grenadiers.

. . . .

Quatre années auparavant, au milieu des vagues de l'Océan, le même cri d'agonie avait retenti, dans une circonstance, nous ne pouvons pas dire plus solennelle, mais plus terrible encore. Plutôt que de se rendre aux Anglais, les héroïques marins du *Vengeur* s'abîmaient dans les flots aux cris sublimes de : *Vive la liberté! Vive la France! Vive la République!*

C'étaient deux naufrages; mais combien l'un avait été plus glorieux que l'autre! Nous ne voulons pas suspecter le républicanisme de l'honorable Assemblée; ce serait une injustice; mais le pouls de la nation tout entière s'était ralenti, les artères battaient moins vivement. Ce n'était plus l'époque des grands mouvements, des sublimes colères, des terribles exécutions. L'éloquence, ce levier d'Archimède auquel rien ne résiste, faisait défaut. Il aurait fallu là une de ces paroles de feu qui électrisent même les esprits timides, un de ces gestes qui excitent ou calment à leur gré les orages. O Danton! ô géant de la Révolution, tu manquais au milieu de ce Cap des Tempêtes!

On a dit que les représentants s'étaient précipités par les fenêtres, comme affolés par la terreur; il fallait bien rendre les vaincus ridicules après les avoir outragés! Mais, outre que les documents officiels ne font pas mention de ce triste épisode, il résulte de l'ensemble de témoignages sérieux que les grenadiers (qui étaient de la garde du Corps législatif) s'avancèrent avec lenteur, sans se livrer à aucune violence, et même avec un certain respect. Ces soldats de la République, malgré leur engouement pour Bonaparte, ne s'étaient pas instantanément transformés en prétoriens. Ce fut pas à pas, et pour ainsi dire homme à homme, que les députés furent refoulés, poussés hors de l'Orangerie par la porte et par les couloirs. Les vainqueurs se sont calomniés eux-mêmes, quand ils ont imaginé cette circonstance.

On a dit aussi, on a répété que des poignards avaient été levés sur Bonaparte dans la salle de l'Orangerie, et c'est au moyen de cette fable que Lucien excita l'indignation des soldats. Bonaparte lui-même, dans sa proclamation du 20 brumaire, où il racontait à sa manière les événements, assure que *vingt assassins se précipitèrent sur lui en cherchant sa poitrine.* Mais il est certain que c'est là un fantôme de l'émotion ou une *erreur* officielle. Si vingt assassins s'étaient précipités sur lui, qui donc à ce moment les eût empêchés de frapper?... Rien n'eût été plus facile dans une semblable mêlée. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le procès-verbal de cette séance, *rédigé par les vainqueurs*, ne dit pas un mot de cette tentative d'assassinat. Il n'en est pas question davantage dans le compte rendu très-circonstancié du *Moniteur* du 20 brumaire. On ne le mentionna en quelque sorte qu'en post-scriptum. Ce ne fut que le lendemain qu'on imagina de raconter que le grenadier Thomas Thomé avait eu la manche de son habit déchirée par un coup de poignard destiné au général, et le *Moniteur* du 23 rapportait que Thomé avait déjeuné avec Bonaparte, et que

la *citoyenne Bonaparte* avait embrassé le brave grenadier et lui avait mis au doigt un diamant de la valeur de 2,000 écus.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que, même parmi ceux des adhérents du coup d'Etat qui ont admis le fait comme vrai, pas un seul ne dit l'avoir vu de ses yeux. D'un autre côté, *tous les autres témoins oculaires ou historiens* du temps, depuis le sénateur Thibaudeau jusqu'à Dupont (de l'Eure), l'ont nié énergiquement. « Je n'ai point vu de poignards levés sur lui, » dit le prince Eugène lui-même dans ses *Mémoires*. Lombard (de Langres), témoin oculaire et qui a publié une notice sur le 18 brumaire, discute cette question dans ses *Mémoires*, et affirme que ce fut là une fable imaginée pour appeler l'intérêt sur Bonaparte et rendre les vaincus odieux. Enfin il ajoute : « Dans cette bagarre, un poignard a-t-il été dirigé contre lui? Cela est possible; mais je dis non, et je dis non parce que mes yeux ne l'ont pas quitté; parce qu'après cette journée, ayant demandé, non à ses ennemis, mais à plusieurs députés des Cinq-Cents qui étaient entièrement de son bord, s'il était vrai qu'on eût tenté de le frapper, tous m'ont répondu qu'il n'en était rien. » Lombard produit en outre le témoignage conforme de M. Sibuel, son collègue à la cour de cassation, également témoin oculaire.

On avait accusé de ce coup de poignard légendaire le député Arena, mais il ne s'est jamais trouvé un témoin pour affirmer cette accusation, et il paraît qu'Arena se trouvait précisément, au moment de cette scène, à une extrémité opposée de la salle. Le député Savary, dans la brochure *Mon examen de conscience sur le 18 brumaire*, a prouvé que le grenadier Thomé n'avait point été frappé par un coup de poignard, mais qu'il avait eu simplement sa manche déchirée par un clou ou une ferrure en passant près d'une porte. Quoi qu'il en soit, l'heureux grenadier se laissa donner un brevet d'officier et une pension de 600 fr. Cette pension ayant été supprimée par la Restauration, il réclama par une pétition adressée à la Chambre en 1818. Dupont (de l'Eure) fit passer à l'ordre du jour, en affirmant, lui, témoin de la journée de Saint-Cloud, que le coup de poignard était une pure invention. L'éternel grenadier ne se tint pas pour battu, et plaida, dans une lettre adressée aux journaux, la réalité de ce bienheureux coup de stylet dont il avait si longtemps vécu, et que sans doute il avait fini par prendre lui-même au sérieux. Cette lettre existe encore dans une collection d'autographes, et elle est signée *Pomiès;* ainsi le nom réel de ce célèbre personnage serait Thomas Pomiès,

> Ou Pomiès Thomas; car il n'importe guère
> Que Thomas soit devant ou Thomas soit derrière.

On trouvera encore la réfutation de la prétendue tentative d'assassinat de Saint-Cloud dans une curieuse brochure émanée probablement des papiers de Rœderer, et qui parut sous ce titre : *La petite maison de la rue Chantereine* (Paulin, 1840).

Cependant, après l'évacution de la salle de l'Orangerie, plusieurs députés des Cinq-Cents coururent aux Anciens dénoncer l'outrage fait à la représentation nationale. L'impression fut extrêmement pénible; les Anciens se montrèrent affligés d'un pareil attentat; mais Lucien accourut à leur barre, leur expliqua que tout s'était fait dans l'intérêt de la République, et n'eut pas trop de peine à obtenir leur concours pour réorganiser le gouvernement.

Le soir, à neuf heures, à force de courir de tous les côtés, on parvint à réunir une *trentaine* de membres des Cinq-Cents (c'est le chiffre indiqué par Cornet lui-même, un des coopérateurs du coup d'Etat); on les constitua en assemblée, on les déclara et ils se déclarèrent eux-mêmes la partie saine, la majorité du conseil, tandis que les quatre cent soixante-dix autres membres n'étaient que la minorité, les factieux. Ce conciliabule décréta que Bonaparte et ses lieutenants avaient bien mérité de la patrie. Puis Boulay (de la Meurthe) vint présenter tous les projets concertés : l'institution d'un consulat provisoire composé de Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos; l'ajournement du Corps législatif au 1er ventôse suivant, la nomination de deux commissions législatives chargées d'aider les consuls dans leur travail de réorganisation; enfin l'exclusion de cinquante-sept représentants, mesure à laquelle une liste de proscription vint peu de jours après donner son complément. Les consuls et les commissions étaient en outre chargés de rédiger une constitution nouvelle. (V. CONSTITUTION DE L'AN VIII.)

A une heure du matin, tout était voté, sans vaines discussions. Les décrets sont aussitôt portés aux Anciens, qui se hâtent de les ratifier. Bonaparte et les deux autres consuls viennent prêter serment à la *légalité*, à la *liberté*, au *système représentatif;* et enfin Lucien, avec un étonnant sang-froid, prend la parole pour féciliter cette *Assemblée nationale* de son œuvre nocturne :

« Représentants du peuple, la liberté française est née dans le Jeu de paume de Versailles. Depuis l'immortelle scène du Jeu de paume, elle s'est traînée jusqu'à vous, en proie tour à tour à l'inconséquence, à la faiblesse, aux maladies convulsives de l'enfance. Elle vient aujourd'hui de prendre la robe virile! A peine venez-vous de l'asseoir sur la confiance et l'amour des Français, et déjà le sourire de la paix et de l'abondance brille sur ses lèvres! Représentants du peuple, entendez le cri sublime de la postérité : « *Si la liberté naquit dans le Jeu de paume de Versailles, elle fut consolidée dans l'Orangerie de Saint-Cloud!* »

L'histoire, croyons-nous, ne présente pas un second exemple d'une mystification de cette force. Les trente et les Anciens avalèrent en silence la harangue de l'ex-président et s'évanouirent ensuite dans les *ombres de la nuit*. On les retrouvera dans la domesticité consulaire et impériale, parmi ces générations de dignitaires vraiment inamovibles qui sont restés pendant un demi-siècle debout sur les ruines de tous les gouvernements qu'ils avaient exploités et trahis, plus impassibles que l'homme d'Horace, éternels, inévitables, indestructibles, et faisant en quelque sorte partie du mobilier de tous les pouvoirs.

Les trois consuls allèrent s'installer au Luxembourg. Il n'y avait aucune distinction légale entre les nouveaux dictateurs, et les actes du consulat provisoire ne font même pas mention d'un président; mais, dès la première séance, Roger-Ducos, entraîné par le sentiment du moment, dit à Bonaparte : « Prenez le fauteuil et délibérons. »

Il est probable qu'il l'eût pris sans invitation.

Une période nouvelle s'ouvrait. La France avait un maître.

. . . .

. . . .

Voilà une page à travers laquelle passe le souffle républicain, et Brutus lui-même en serait content. Donnons donc pour un moment la parole à Jacques Bonhomme, car la question menace de s'embrouiller; les mêmes figures reviennent sur la scène et pourtant le spectateur a bien de la peine à les reconnaître. Nous voilà à mille lieues du *Souper de Beaucaire*. Il est donc temps que Jacques prenne à son tour la parole, et comme nous naviguons à pleines voiles dans l'obscur, Jacques Bonhomme, qui est Normand aussi, et qui, en cette qualité, sait que le meilleur moyen de gagner une mauvaise cause, consiste à l'embrouiller le plus possible, c'est en Angleterre, c'est chez son ennemie, chez la *perfide Albion* qu'il va chercher un avocat.

. . . .

Sans doute, en voyant le héros s'élever du rang de général au rang de chef d'Etat, les âmes républicaines ont dû souffrir; elles en souffrent encore, quand elles n'écoutent que leurs généreux *sentiments*; *mais, en y réfléchissant*, en constatant l'état des esprits et la force qu'avaient reprise par toutes sortes de moyens, plus condamnables les uns que les autres, les contre-révolutionnaires de tout bord, royalistes et autres, on sent qu'il eût été difficile, sinon impossible, de sauver la République par les moyens ordinaires. Il nous semble, *après tout, à considérer* les choses de haut et selon la philosophie de l'histoire, que c'est un grand préjugé démocratique de considérer d'une manière absolue — nous pourrions même dire brutale — sans aucune restriction, le grand dictateur de la Révolution française comme l'ennemi de cette révolution. Le colonel Napier, dans l'introduction à son beau livre sur la guerre de la Péninsule (*History of peninsular war, from* 1807 *to* 1814), publié à Londres pendant que la Restauration, c'est-à-dire la contre-révolution, triomphait de ce côté-ci du détroit, a dit de ce rôle, à notre avis, ce qu'il en faut dire : « Les hostilités de l'aristocratie européenne firent prendre une direction toute militaire à l'enthousiasme de la France républicaine, et entraînèrent cette puissante nation dans une politique qui, quelque outrageante qu'elle ait pu paraître, était réellement imposée par la *nécessité*. Jusqu'au traité de Tilsitt, la France ne fit qu'une guerre essentiellement défensive; car la sanglante lutte qui ravagea le continent pendant tant d'années n'avait pas pour objet la prééminence entre des puissances ambitieuses. Ce n'était pas une dispute pour un agrandissement de territoire ou pour l'élévation *politique d'une nation*, mais bien un combat à mort qui devait décider lequel des deux partis, l'*aristocratie* ou la *démocratie*, dominerait l'autre, et si l'égalité ou le privilége serait dorénavant le principe fondamental des gouvernements européens.

» La Révolution française avait acquis une existence prématurée avant l'époque naturelle de *sa naissance*. » (*On comprend* que le *Grand Dictionnaire* ne saurait partager cette opinion du savant historien. Le fruit était mûr, archimûr : le despotisme et l'arbitraire avaient comblé la mesure, et quand sonna le glas suprême de 89, le vieux monde n'était plus qu'un cadavre rongé de vers qui réclamait depuis longtemps les honneurs de la sépulture). « Le pouvoir du principe aristocratique était trop vigoureux et trop identifié encore avec celui du principe monarchique pour qu'un vertueux effort démocratique pût lui résister avec succès. Bien moins encore pouvait-il être renversé par une démocratie qui, dans ses excès, se plongeait dans un sang innocent, menaçant de destruction les institutions politiques et religieuses, ouvrage de plusieurs siècles, dont quelques parties, il est vrai, avaient vieilli, mais dont la vétusté se laissait à peine apercevoir. Les premiers événements militaires de la Révolution, les troubles, les insurrections de Toulon et de Lyon, la guerre civile de la Vendée, la faible quoique heureuse résistance opposée à l'invasion du duc de Brunswick, les fréquents et violents changements de dominateurs dont personne ne regrettait la chute, sont autant de preuves que la Révolution française, intrinsèquement trop faible pour repousser cette force physique et morale qui pesait fortement sur elle, avançait précipitamment vers sa ruine, lorsque l'étonnant génie de Bonaparte, déjouant tout calcul humain, l'éleva et la fixa par la victoire, seule capable de soutenir cette œuvre incohérente.

» Sachant bien toutefois que la cause qu'il soutenait n'était pas suffisamment en harmonie avec les sentiments du siècle, Napoléon eut pour premier besoin de désarmer, ou du moins de neutraliser l'inimitié monarchique et sacerdotale, en rétablissant le culte religieux, et en devenant lui-même un monarque. Une fois souverain, la fermeté de son caractère, le but qu'il se proposait *d'atteindre*, ses talents, la nature critique des temps, le rendirent inévitablement despote; toutefois, tandis qu'il sacrifiait la liberté politique, qui, pour la plus forte masse de l'espèce humaine, n'a jamais été rien de plus qu'un son flatteur, il mit le plus grand soin à rétablir l'égalité politique, bien réel et qui produit une *satisfaction croissante au fur et* à mesure qu'il descend dans toutes les classes de la société; mais cette égalité politique, principe vital de son gouvernement, secret de sa popularité, le rendit le monarque du peuple, et non pas le souverain de l'aristocratie. C'est pourquoi Pitt l'appelait l'enfant et le champion de la démocratie : vérité aussi *évidente que si l'on disait* de Pitt et de ses successeurs qu'ils furent les enfants et les champions de l'aristocratie. C'est pourquoi aussi, conformément à cette opinion, les classes privilégiées de l'Europe firent retomber sur Napoléon la haine implacable et toute naturelle qu'elles avaient pour la Révolution française, lorsqu'elles virent que les *innovations* avaient trouvé en lui un protecteur; que lui seul avait donné la prééminence à un système si odieux pour elles, et qu'il était réellement ce que lui-même disait être : « la Révolution organisée. »

On le sent, on le voit par ces lignes : l'historien anglais n'était pas seulement un écrivain militaire, c'était un politique. Il a indiqué, dans ce *remarquable passage*, la vraie cause de la guerre européenne qu'eut à soutenir, dès ses débuts et dans ses diverses phases jusqu'à la chute de son représentant couronné, la Révolution française, cette révolution qui avait remué le sol à de si grandes profondeurs, ébranlé tous les vieux trônes, effrayé l'aristocratie européenne et soulevé *ses colères*. Le parti qui se trouvait au pouvoir en Angleterre quand elle éclata, avait engagé, tout d'abord aussi, la nation britannique dans la voie où la portaient et ses tendances et ses frayeurs, et il y entraîna avec lui, bon gré mal gré, la nation tout entière.

Voilà le fait constaté par le colonel Napier.

C'est donc parce que l'Angleterre s'était rangée de ce mauvais côté, du côté de l'aristocratie européenne, contre le courant du siècle, que Napoléon l'a combattue. Napoléon avait senti cependant, dès 1800, tout ce que l'alliance anglo-française pouvait avoir de fécond pour le monde. A peine nommé premier consul, Bonaparte avait écrit au roi d'Angleterre la lettre suivante :

« Paris, 5 nivôse an VIII (26 décembre 1799).

» Appelé, Sire, par le vœu de la nation française à occuper la première magistrature de la République, je crois convenable, en entrant en charge, d'en faire directement part à Votre Majesté.

» La guerre qui, depuis huit ans, ravage les quatre parties du monde, doit-elle être éternelle? N'est-il donc aucun moyen de s'entendre?

» *Comment* les deux *nations* les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que ne l'exigent leur sûreté et leur indépendance, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine grandeur le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des familles? Comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins, comme la première des gloires?

» Ces sentiments ne peuvent pas être étrangers au cœur de Votre Majesté, qui gouverne une nation libre, et dans le seul but de la rendre heureuse.

» Votre Majesté ne verra, dans cette ouverture, que mon désir sincère de contribuer efficacement, pour la seconde fois, à la pacification générale, par une démarche prompte, toute de confiance, et dégagée de ces formes qui, nécessaires peut-être pour déguiser la dépendance des Etats faibles, ne décèlent, dans les Etats forts, que le désir mutuel de se tromper.

» La France, l'Angleterre, par l'abus de leurs forces, peuvent longtemps encore, pour le malheur des peuples, en retarder l'apaisement; mais, j'ose le dire, le sort de toutes les nations civilisées est attaché à la fin d'une guerre qui embrase le monde entier.

» BONAPARTE,

« Premier consul de la République française. »

Le premier consul avait donc spontanément et loyalement recherché dès lors la paix, et mieux que la paix, l'alliance avec l'Angleterre, alliance dont il sentait les heureux avantages pour le monde. Malheureusement, un concours de causes qui tenaient à l'état des esprits à cette époque et aux engagements *contre-révolutionnaires* du cabinet britannique empêchèrent cette paix et cette alliance. Le roi, ses ministres, une partie de la nation elle-même, par on ne sait quel esprit de rivalité mal entendue, voyaient avec peine les Français remettre les rênes de leur gouvernement aux mains habiles et glorieuses du grand général que jusque-là la victoire avait suivi sur tant de champs de bataille, et qui avait conçu et exécuté contre eux l'expédition d'Egypte. On le haïssait et on le calomniait avec acharnement dans les feuilles anglaises.

Ce sont là des faits historiques. Depuis, la lumière s'est faite sur les causes qui ont amené ces événements, et l'Angleterre elle-même s'est empressée de le reconnaître par *l'organe d'un de ses meilleurs officiers*.

La Révolution, qui avait enfanté Bonaparte, vivait en Napoléon malgré tout : il en était le représentant couronné, et on le sentait, on ne s'y trompait pas en Europe. Tandis que l'aristocratie se courbait devant lui, il était, dans l'éblouissante sphère où l'avait porté la fortune, l'objet de son implacable haine, *et elle travailla en secret à le perdre* dès que les événements lui en eurent fait concevoir l'espérance. Le peuple l'aimait, quoique, par les splendeurs royales dont il avait cru devoir s'entourer pour marcher l'égal des rois, il choquât ses instincts naturels d'égalité; le peuple l'aimait, parce qu'il sentait toujours que l'élu de la grande nation, le glorieux *général de la République*, était et *restait malgré* tout l'enfant de la Révolution, dont il représentait les principes immortels et les généreuses aspirations.

Ici, bien entendu, nous parlons du système, de l'ensemble des principes, et non des moyens propres à les faire triompher. Ces principes sont immuables, mais les moyens varient *suivant les époques et les circonstances*. Ceux que, au sortir de la tourmente révolutionnaire et au milieu des guerres incessantes et générales, Napoléon dut employer pour amener au port le vaisseau de l'Etat ne seraient certainement plus aujourd'hui ceux que lui-même choisirait dans nos temps plus calmes et après la marche des idées que soixante *années de progrès ont* fait entrer dans toutes les intelligences.

Dans la destinée des peuples, pour que ces grands changements s'effectuent, deux conditions sont nécessaires : une immense désorganisation d'un côté; de l'autre, un immense génie au service d'une immense ambition. C'est en raison de cette loi que, chez nous *comme à Rome, l'Empire devait fatalement* succéder à la République. Peut-être encore cette nécessité était-elle chez nous plus dans l'ordre des choses, car là-bas Brutus et Caton restaient debout, tandis qu'ici, sans manquer au respect que nous devons à la mémoire des Carnot et d'un petit nombre d'autres, on peut dire que Saturne avait dévoré ses enfants : *Robespierre, Danton, Saint-Just*, Marat lui-même, n'étaient plus. La conséquence à tirer de tout ceci, c'est qu'en dernière analyse les peuples n'ont jamais que les gouvernements qu'ils méritent. Si l'un des deux éléments dont nous avons supposé le concours fait défaut, la démocratie n'a rien à redouter. C'est ce qui se produisit en Grèce avec Périclès, en Amérique avec Washington; dans l'un comme dans l'autre monde, les deux conditions faisaient défaut : Athènes était plus légère que corrompue, et la jeune Amérique *était non* moins vierge que ses forêts. Quant à Périclès et à Washington, un sentiment plus noble que l'ambition remplissait leur grande âme.

. . . .

Ici se termine notre tâche; passons le dé aux littérateurs purs et aux artistes; car drames, vaudevilles, tableaux, statues, on a tout tenté sur la *grande figure de Bonaparte*. Quand nous en serons à NAPOLÉON, nous reprendrons la plume avec le même courage; seulement comme d'ici là il aura passé de l'eau sous le pont d'Austerlitz, notre barbe sera sans doute moins noire et nos cheveux plus rares.

Bonaparte à l'école de Brienne, comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. Gabriel, de Villeneuve et Michel Masson, représentée à Paris, sur le théâtre des Nouveautés, en 1830. Sous ce titre, c'est moins le compte rendu d'une pièce que nous voulons faire qu'une époque *que nous* voulons rappeler. Après juillet, le bonapartisme dramatique fut à l'ordre du jour. La figure de Napoléon, poétisée par tant de publications et de chants consacrés à la louange du héros beaucoup plus qu'à son histoire, effaçait tous les types guerriers du temps passé, toutes les fictions romanesques. « Elle offrait, dit Théodore Muret, une exploitation sur laquelle les théâtres s'étaient précipités avec une émulation inouïe dans les annales de la scène. » Toute la génération qui atteignait l'âge mûr *avait connu* l'empereur; toute la jeunesse avait été nourrie de ces récits légendaires où les splendeurs seules apparaissaient, en sorte que le nom magique de NAPOLÉON, rayonnant sur l'affiche, était comme un irrésistible talisman. Le Cirque, dès le 31 août, exploitant tout ensemble le champ de la Révolution et celui des souvenirs guerriers, *donna du même coup la*

Prise de la Bastille, « gloire populaire, » et le *Passage du mont Saint-Bernard*, « gloire militaire. » Dans le *Passage du mont Saint-Bernard*, le premier consul n'apparaissait qu'au dénoûment. Son intervention se bornait à une scène de pantomime. Pour le rôle de Bonaparte, on était allé chercher un acteur nommé Chevalier, qui, une vingtaine d'années auparavant, sous le règne même de Napoléon, avait déjà, par une apparition muette du même personnage, aux Jeux gymniques (salle de la Porte-Saint-Martin), fait courir tout Paris. Une avalanche de pièces napoléoniennes succéda au *Passage du mont Saint-Bernard*. Chaque théâtre voulut avoir son Bonaparte; Bonaparte était partout, et l'on pouvait se demander qui régnait, Bonaparte ou Louis-Philippe.

> Encor Napoléon, encor sa grande image !
> Ah ! que le rude et dur guerrier
> Nous a coûté de sang, et de pleurs et d'outrage,
> Pour quelques rameaux de laurier !

La Gaîté joua un *Napoléon en paradis* qui fit surtout merveille... au paradis; à cette apothéose succéda la *Malmaison et Sainte-Hélène*, de Victor Ducange, Pixérécourt et Sauvage. L'Opéra-Comique joua *Joséphine ou le Retour de Wagram;* la Porte-Saint-Martin, *Schœnbrunn et Sainte-Hélène*. Le Cirque, qui n'avait fait que peloter en attendant partie, étala sous ce titre splendide : l'*Empereur*, toute une suite de tableaux qui prenait Napoléon sous le Directoire, le conduisait en Égypte à la journée de Pyramides; au Théâtre des Arts, le soir de la machine infernale; à Notre-Dame, pour le sacre; à Madrid, en 1808; à Compiègne, pour le divorce; à Moscou, à la Berésina, puis à Montmirail, puis à Fontainebleau, pour la scène des adieux; puis à bord du *Northumberland*, puis à Longwood. Enfin le convoi funèbre et l'apothéose couronnaient cette longue épopée, dont le style n'était pas très-homérique; mais les trois auteurs, le Poitevin Saint-Alme, Ferdinand Laloue et Adolphe Franconi, sous le nom collectif de *M. Prosper*, ne visaient pas à ce mérite-là. Le dialogue, on le pense bien, ne servait que d'encadrement et d'accessoire à la fusillade, aux costumes, à la reproduction animée des lithographies populaires. Dans toutes ces pièces, il est entendu que nos amis les ennemis, Autrichiens, Russes, Prussiens recevaient maints et mains horions par l'entremise de figurants *gagnés à prix d'or* et qui consentaient à étouffer pour quelques soirs tout amour-propre national; mais un personnage dont personne ne voulait se charger, c'était celui d'Hudson-Lowe, sur lequel pleuvaient les malédictions, les imprécations et... les trognons de pomme. Deux acteurs se firent une réputation dans le rôle de Napoléon, Gobert à la Porte-Saint-Martin, Edmond au Cirque. Le Cirque continua indéfiniment l'épopée napoléonienne dans l'*Homme du siècle*, la *République*, l'*Empire et les Cent-Jours*, etc., pendant que l'Ambigu, les Variétés, le Vaudeville, l'Odéon, le Gymnase et jusqu'à *Bobino* et le théâtre Comte exhibaient l'historique physionomie. Il y avait un certain nombre de gestes et de poses, les mains derrière le dos, l'exercice de la lorgnette, celui de la prise de tabac, etc., qui, avec la redingote grise et le petit chapeau, étaient censés reproduire un Napoléon d'une ressemblance frappante.

La vogue des drames impérialistes n'empêcha pas la plaisanterie d'exercer ses droits à leurs dépens. Aux Variétés, dans une revue de l'année, tous les Napoléons arrivaient sur la scène, marchant à la file, en bon ordre, au pas militaire, et ayant en tête le petit Napoléon de M. Comte. Ils se rangeaient en ligne; ils exécutaient au commandement tous les gestes et mouvements consacrés; ils prononçaient tous à la fois les mêmes mots historiques : *Soldats, je suis content de vous... Soldats, du haut des Pyramides*, etc. Du reste, l'exploitation de la redingote grise ne tarda pas à paraître monotone et fatigante, et quelques gens d'esprit introduisirent leurs réserves à ces louanges éternelles entonnées en prose absurde ou en vers ridicules. Dans cette pièce du Vaudeville, par exemple, un personnage à qui l'on vient dire que Napoléon est plus grand dans l'histoire que sur les théâtres, répond : « Il le serait encore plus s'il avait toujours été de nos amis. » Or ce personnage s'appelle la *Liberté politique*. Précédemment, le Vaudeville avait donné *Bonaparte, lieutenant d'artillerie*, de MM. Duvert et Saintine. Citons encore parmi les pièces qui mirent en scène le « soldat heureux » : *Napoléon à Berlin*, de MM. Dumersan et Dupin, aux Variétés, et un drame retardataire de M. Alexandre Dumas, joué le 10 janvier 1831, à l'Odéon, *Napoléon* ou *Trente ans de l'histoire de France*, sans compter le *Fils de l'homme*, pièce signée du pseudonyme de Paul de Lussan, qui cachait Eugène Sue et Deforges. Mlle Déjazet représentait le triste adolescent tout habillé de noir qui s'appelait le duc de Reichstadt, et continuait, dans le *Fils de l'homme*, la mascarade androgyne et napoléonienne commencée dans la pièce dont nous avons inscrit le titre au début de cet article, *Bonaparte à Brienne*.

Bonaparte à Brienne est une bluette que les auteurs se sont efforcés en vain d'allonger de leur mieux pour lui donner les proportions d'une pièce véritable. Le jeune Corse taciturne, aux traits sévères, au front déjà sérieux et pensif, traduit par le nez fripon et la joyeuseté de Mlle Déjazet, voilà une anomalie bien prononcée. « Dans l'abus qu'elle a fait des rôles masculins, ou plutôt des rôles qui ne sont ni hommes ni femmes, et pour lesquels elle a eu grand tort de dédaigner ceux de son sexe, écrit Théodore Buret, la piquante actrice ne pouvait en choisir un où elle fût plus loin de la réalité. Bonaparte représenté par Mlle Déjazet! le rapprochement se passe de commentaire. » La pièce n'en eut pas moins beaucoup de succès, et le Napoléon invraisemblable des Nouveautés fit diversion à ceux des autres spectacles. Une vingtaine d'années plus tard, la Gaîté tenta une nouvelle reprise de *Bonaparte à Brienne;* le talent toujours jeune de l'actrice qui avait créé le rôle pouvait seul motiver une résurrection dont le public fit fort peu de cas (29 août 1855). Aujourd'hui, il n'y a que le Cirque qui ose encore de loin en loin allumer ses feux de Bengale en l'honneur du grand homme.

Buonaparte et des Bourbons (DE), célèbre (ou plutôt fameux, car Voltaire est célèbre, et Cartouche est fameux), célèbre pamphlet politique, écrit par Chateaubriand en 1814. En 1803, Chateaubriand écrit au premier Consul que la Providence l'a « marqué de loin pour l'accomplissement de ses desseins prodigieux, » que les peuples le regardent, et que trente millions de chrétiens prient pour lui au pied des autels. L'année suivante, l'exécution du duc d'Enghien lui arrache sa démission des fonctions de secrétaire d'ambassade à Rome. En 1812, il est un moment exilé à Dieppe, puis il revient vivre aux environs de Paris, dans une attitude de sourde opposition, et n'attendant que l'occasion de la vengeance. En mars 1814, au moment même où les étrangers coalisés entrent dans Paris, il lance sa première brochure politique, *De Buonaparte et des Bourbons*, pamphlet virulent, empreint de haine, où l'auteur cherche à faire oublier l'excès de sa première adulation par la violence de ses diatribes. De l'aveu de Louis XVIII, cet opuscule valut une armée à la cause de la Restauration. Les allusions contre l'empereur et contre l'Empire qui fourmillaient dans les *Martyrs* n'étaient qu'une amorce aux accusations véhémentes de la brochure qui nous occupe. Quelques citations, choisies sans esprit de parti, feront mieux connaître que tout ce que nous pourrions dire ce document resté fameux. Le début, au point de vue purement littéraire, en est remarquable; jamais on n'a fait parler aux passions politiques une langue plus superbe; jamais on n'est parti de si haut, armé de toutes les pompes du style, pour se traîner si bas dans l'injure et le mépris :

« Non, je ne croirai jamais que j'écris sur le tombeau de la France; je ne puis me persuader qu'après le jour de la vengeance nous ne touchions pas au jour de la miséricorde. L'antique patrimoine des rois très-chrétiens ne peut être divisé : il ne périra point, ce royaume que Rome expirante enfanta au milieu de ses ruines, comme un dernier essai de sa grandeur. Ce ne sont point les hommes seuls qui ont conduit les événements dont nous sommes les témoins; la main de la Providence est visible dans tout ceci : Dieu lui-même marche à découvert à la tête des armées, et s'assied au conseil des rois. Comment, sans l'intervention divine, expliquer et l'élévation prodigieuse et la chute plus prodigieuse encore de celui qui, naguère, foulait le monde à ses pieds? Il n'y a pas quinze mois qu'il était à Moscou, et les Russes sont à Paris; tout tremblait sous ses lois, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'au Caucase; et il est fugitif, errant, sans asile; sa puissance s'est débandée comme le flux de la mer, et s'est retirée comme le reflux.

» Comment expliquer les fautes de cet insensé? Nous ne parlons pas encore de ses crimes. »

Déclamation et mauvaise foi apparaissent dès les premières pages. Une excursion à travers la Révolution amène l'auteur à tracer ces lignes inqualifiables : « Il eût été naturel de rappeler nos princes légitimes; mais nous crûmes nos fautes trop grandes pour être pardonnées. Nous ne songeâmes pas que le cœur d'un fils de saint Louis est un trésor inépuisable de miséricorde. »

En vérité!... Sa Majesté Louis XVIII daignait pardonner... Partis des hauteurs de la comédie, nous tombons dans la farce. Mais racontons, ne discutons pas : Chateaubriand ajoute d'un air parfaitement convaincu : « On désespéra de trouver parmi les Français un front qui osât porter la couronne de Louis XVI. Un étranger se présente : il fut choisi. » Après avoir rappelé la triste fin du duc d'Enghien, l'auteur s'écrie : « L'étranger, qui n'était pas encore roi, voulut avoir le corps sanglant d'un Français pour marchepied du trône de France. » Et plus loin : « Chaque nation a ses vices... Le meurtre du duc d'Enghien, la torture et l'assassinat de Pichegru, la guerre d'Espagne et la captivité du pape, décèlent dans Buonaparte une nature étrangère à la France... Buonaparte profita de l'épouvante que l'assassinat de Vincennes jeta parmi nous pour franchir le dernier pas et s'asseoir sur le trône. Alors commencèrent les grandes saturnales de la royauté : les crimes, l'oppression, l'esclavage marchèrent d'un pas égal avec la folio. Toute liberté expire, tout sentiment honorable, toute pensée généreuse, deviennent des conspirations contre l'Etat... »

L'administration de Buonaparte est examinée : on raconte les dangers qu'elle a fait courir à la propriété; puis, à propos des mesures rigoureuses prises contre la liberté de la presse et la liberté individuelle, Chateaubriand s'écrie :

« Tibère ne s'est jamais joué à ce point de l'espèce humaine.

» Enfin la conscription faisait comme le couronnement de ses œuvres de despotisme... On en était venu à ce point de mépris pour la vie des hommes et pour la France, d'appeler les conscrits la *matière première* et la *chair à canon*. On agitait quelquefois cette grande question parmi les pourvoyeurs : savoir combien de temps *durait* un conscrit... Buonaparte disait lui-même : *J'ai cent mille hommes de revenu*. Il a fait périr, dans les onze années de son règne, plus de cinq millions de Français. »

Après l'administration intérieure, nous arrivons à la politique, que « Buonaparte définissait ainsi : *La politique, c'est jouer aux hommes*. » Un examen des *guerres* et des *fautes* de l'ennemi qu'il poursuit conduit l'écrivain à cette conclusion : « Absurde en administration, criminel en politique, qu'avait-il donc pour séduire les Français, cet étranger? Sa gloire militaire? Eh bien! il en est dépouillé. »

Descendant aux détails, Chateaubriand reproche vertement à Napoléon sa dureté envers les blessés sur le champ de bataille, son indifférence pour les mères, les épouses en larmes. Il va même jusqu'à lui refuser les dons de l'intelligence :

« Buonaparte s'est montré trop médiocre dans l'infortune pour croire que sa prospérité fut l'ouvrage de son génie; il n'est que le fils de notre puissance, et nous l'avons cru le fils de ses œuvres... Buonaparte est un faux grand homme : la magnanimité qui faisait les héros et les véritables rois lui manque. »

Se retournant vers le vaincu, qu'il soufflette insolemment de sa grande éloquence académique, il le toise, et pour dernière injure lui dit :

« Aujourd'hui, homme de malheur, nous te prendrons par tes discours, et nous t'interrogerons par tes paroles. Dis, qu'as-tu fait de cette France si brillante? où sont nos trésors, les millions de l'Italie, de l'Europe entière?... Tu voulais la république, et tu nous as apporté l'esclavage... Nous ne voulons plus adorer Moloch; tu ne dévoreras plus nos enfants : nous ne voulons plus de ta conscription, de ta police, de ta censure, de tes fusillades nocturnes, de ta tyrannie. Ce n'est pas seulement nous, c'est le genre humain qui t'accuse au nom de la religion, de la morale et de la liberté... Nous te chassons comme tu as chassé le Directoire... »

Quittant *Buonaparte*, l'auteur, dans la seconde partie de son pamphlet, intitulé : *Des Bourbons*, trace le portrait de Louis XVIII, et essaye de prouver « que, si le rétablissement de la maison de Bourbon est nécessaire à la France, il ne l'est pas moins à l'Europe entière. » La troisième partie : *Des alliés*, est employée à soutenir cette thèse; elle se termine par ces lignes, qui sont la morale ou la moralité de l'ouvrage tout entier : « Faisons donc entendre de toutes parts le cri qui peut nous sauver, le cri que nos pères faisaient retentir dans le malheur comme dans la victoire, et qui sera pour nous le signal de la paix et du bonheur : *Vive le roi!* »

Tel est ce factum, dont l'influence sur les esprits fut immense. On l'a toujours jugé sévèrement. La colère, la haine, le dédain, qui font sortir l'auteur des bornes de la critique pour le précipiter dans les bas-fonds de l'invective et de la violence, ne lui font pas pourtant oublier un seul instant que la syntaxe a ses lois. Le grand artiste en bien-dire coule en bronze ses dards empoisonnés. On dirait qu'il façonne à dessein l'instrument de sa passion, afin que le Temps ne le puisse détruire et que la marque qu'il veut imprimer au front du colosse tombé ait l'éternelle durée des chefs-d'œuvre. Le pamphlet de Chateaubriand restera donc comme un modèle du genre, si jamais, en littérature, le fond peut être sauvé par une forme d'une emphatique éloquence. Quatorze ans plus tard, quand l'auteur prit la plume pour écrire une préface à ses *Mélanges politiques*, il s'exprima d'assez étrange façon sur le compte de ce *Buonaparte* qui, la guerre une fois terminée, restait comme une gêne et comme un reproche dans son arsenal littéraire. C'était en 1828, il est vrai : ses éloquentes déclamations ne l'ont pas empêché de tomber inopinément du pouvoir le 6 juin 1824; aussi, il a ouvert contre le gouvernement même des Bourbons une guerre où il oublie tellement ses devoirs d'ancien ministre et sa dignité personnelle, que les journaux royalistes lui ferment la bouche par un vigoureux rappel à l'ordre et à la pudeur. Depuis lors, il s'est fait libéral, en attendant qu'il passe républicain, et le besoin d'applaudissements et l'amour de la popularité l'ont porté à flatter toutes les oppositions. Or un homme qui, tour à tour, adopte et combat toutes les causes, tous les partis; un homme qui n'obéit jamais, dans ses diverses et brusques transformations, qu'aux inspirations de son orgueil, de son ambition, de sa rancune et de sa haine; cet homme, lorsqu'il sent la plume brûlante dont il s'est servi jadis embarrasser sa marche, la pèse dans sa main de styliste habile et fait le *mea culpa* suivant :

« Buonaparte est jugé avec rigueur dans cet opuscule approprié aux besoins de l'époque. A cette époque de trouble et de passion, les paroles ne pouvaient être rigoureusement pesées; il s'agissait moins d'écrire que d'agir; c'était une bataille qu'il fallait gagner ou perdre dans l'opinion; et, perdue, elle dispersait pour toujours les débris du trône légitime. La France ne savait que penser; l'Europe, stupéfaite de sa victoire, hésitait : Buonaparte était à Fontainebleau, tout-puissant encore, et environné de 40,000 vétérans; les négociations avec lui n'étaient pas rompues : le moment était décisif; force était donc de s'occuper seulement de l'homme à craindre, sans rechercher ce qu'il avait d'éminent; l'admiration mise imprudemment dans la balance l'aurait fait pencher du côté de l'oppresseur de nos libertés. La patrie était écrasée sous le despotisme, et livrée par l'ambition de ce despotisme à l'invasion de l'étranger, etc. »

O tristesse! et comme on songe involontairement, en lisant ces lignes rectificatives, à cette parole de Lamartine, qui, voyant Chateaubriand à la messe, s'écriait : « Figure de faux grand homme, un côté qui grimace. »

Pourtant ce n'était pas tout encore, et quatorze années ont fait ce beau miracle que *Buonaparte* a cessé d'être un monstre aux yeux du royaliste revenu des grandeurs de la royauté légitime; s'il n'était pas mort et s'il revenait, nous verrions peut-être, spectacle vraiment touchant, « Tibère » et son féroce accusateur d'autrefois se donner la main et pactiser ensemble; vous en doutez? Laissez parler Chateaubriand : « Cessant lui-même d'avoir un intérêt à garder contre moi sa colère, Buonaparte m'avait aussi pardonné et rendu quelque justice. » Et le vaniteux écrivain, après cette allusion à un passage des *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon*, par M. de Montholon, ajoute : « Pourquoi ne conviendrais-je pas que ce jugement (quelques mots échappés à Napoléon) *chatouille de mon cœur l'orgueilleuse faiblesse?* Bien des petits hommes, à qui j'ai rendu de grands services, *ne m'ont pas jugé si favorablement que le géant* dont j'avais osé détester le crime (assassinat du duc d'Enghien) et attaquer la puissance. »

Triste spectacle que celui que nous offre l'auteur de *Buonaparte*, si fier de deux ou trois paroles tombées des lèvres du « despote » à la face duquel il a craché, à quatorze ans de là, ses épithètes les plus sanglantes! et combien il nous paraît petit désormais, ce terrible croisé de 1814, ce fougueux pamphlétaire, enchanté — et le criant bien haut — de ce que Buonaparte, cet « insensé, » chargé de « fautes » et de « crimes, » cet « étranger, » cet « assassin, » ce « Tibère » absurde en administration, « criminel en politique, » ce « faux grand homme, » l'ait favorisé d'un souvenir et ait daigné ouvrir la bouche à son sujet!

Le pamphlet de Chateaubriand a été jugé sévèrement par tout le monde. Voici, à ce propos, l'opinion de notre historien national, de M. Thiers, dans le dix-septième volume de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* : « En apprenant l'abdication pure et simple de Napoléon, c'est-à-dire remise faite par lui-même de sa terrible épée, les royalistes n'avaient plus gardé de mesure dans l'explosion de leurs sentiments... Jamais on n'a surpassé, dans aucun temps, dans aucun pays, l'explosion de colère qui signala la déchéance constatée de Napoléon... On n'avait pas plus maudit Néron dans l'antiquité, Robespierre dans les temps modernes. On ne le désignait plus que par le titre de l'*Ogre de Corse*. On le représentait comme un monstre, occupé à dévorer des générations entières pour assouvir une rage de guerre insensée. *Un écrit, secrètement préparé par M. de Chateaubriand dans les dernières heures de l'Empire*, mais publié seulement à l'abri des *baïonnettes étrangères*, était l'expression exacte de ce débordement de haines sans pareilles. Dans un style où il semblait que la passion eût surexcité le mauvais goût trop fréquent de l'écrivain, M. de Chateaubriand attribuait à Napoléon tous les vices, toutes les bassesses, tous les crimes. Cet écrit était lu avec une avidité incroyable à Paris, et de Paris il passait dans les provinces... Le meurtre du duc d'Enghien, sur lequel on s'était tu si longtemps, le perfide rendez-vous de Bayonne, où avaient succombé les princes espagnols, étaient le sujet des récits les plus noirs, comme si, à la vérité déjà si grave on avait eu besoin d'ajouter la calomnie. Le retour d'Egypte, le retour de Russie, étaient qualifiés de lâches abandons de l'armée française compromise. Napoléon, disait-on, n'avait pas fait une seule campagne qui fût véritablement belle. Il n'avait eu, dans sa longue carrière, que quelques événements heureux, obtenus à coups d'hommes. L'art militaire, corrompu en ses mains, était devenu une vraie boucherie... L'immortelle campagne de 1814 n'était qu'une suite d'extravagances inspirées par le désespoir... Le monstre avait voulu détruire Paris, comme un corsaire qui fait sauter son vaisseau, avec cette différence qu'il n'était pas sur le vaisseau. Du reste, ajoutait-on, il n'était pas Français, et on devait s'en féliciter pour l'honneur de la France. Il avait changé son nom de *Buonaparte*, il en avait fait *Bonaparte*, et c'était *Buonaparte* qu'il le fallait appeler. Le nom de *Napoléon* même ne lui était pas dû. *Napoléon* était un saint imaginaire; c'est *Nicolas* qu'il fallait joindre à son nom de famille... Naturellement, si Napoléon était un monstre auquel il fallait arracher la France, les Bourbons étaient des princes accomplis auxquels il fallait la rendre

le plus tôt possible, comme un bien légitime qui leur appartenait... Louis XVI avait laissé un frère, Louis-Stanislas-Xavier, destiné aujourd'hui à lui succéder sous le nom de Louis XVIII, lequel était un savant, un lettré et un sage; il avait laissé un autre frère, le comte d'Artois, modèle de bonté et de grâce françaises; enfin, deux neveux, le duc d'Angoulême, le duc de Berry, types de l'antique honneur chevaleresque. Sous ces princes, doux, justes, ayant conservé les vertus qu'une affreuse révolution avait presque emportées de la terre, la France, aimée, estimée de l'Europe, trouverait le repos et le laisserait au monde. »

Buonaparte et de Washington (PARALLÈLE DE), par Chateaubriand. Page 22 de son *Voyage en Amérique*, Chateaubriand ajoute quelques traits, restés célèbres, à son portrait de celui qu'il appelle « l'usurpateur du trône de saint Louis et des droits de la nation. » Moins dur envers la mémoire de Napoléon, il a cru, dit-il dans sa préface des *Mélanges politiques*, pouvoir parler désormais, puisque 1814 est déjà loin, « d'un sceptre perdu, d'une épée brisée, en *historien consciencieux*, en citoyen qui voit l'indépendance de son pays assurée. La liberté, ajoute-t-il, m'a permis d'admirer la gloire: assise désormais sur un tombeau solitaire, cette gloire ne se lèvera point pour enchaîner ma patrie. » Nous sommes loin, on le voit, du factum dont l'analyse précède. Le parallèle de *Buonaparte et de Washington* occupe quelques pages vraiment remarquables, et notre article serait incomplet si nous ne le rappelions pas ici, au moins pour mémoire. En 1828, Chateaubriand disait, à propos de son pamphlet de 1814 et du parallèle inséré dans le *Voyage en Amérique :* « En 1814, j'ai peint *Buonaparte et les Bourbons ;* en 1827, j'ai tracé le parallèle de *Washington et de Buonaparte ;* mes deux *plâtres* de Napoléon se ressemblent; mais l'un a été moulé sur la vie, l'autre modelé sur la mort, et la mort est plus vraie que la vie. » Et plus loin il dit encore : « Quoi qu'il en soit, en rapprochant l'écrit de *Buonaparte et des Bourbons* du parallèle de *Buonaparte et de Washington* et de quelques pages de ma *Polémique* (art. du 17 novembre 1818, — 5 juillet 1824 inclusivement), on saura à peu près tout ce qu'il y a à dire en bien ou en mal de celui que les peuples appelèrent un *fléau :* les fléaux de Dieu conservent quelque chose de l'éternité et de la grandeur de ce courroux divin dont ils émanent. *Ossa arida... dabo vobis spiritum, et vixeris.* (Ezéchiel.) »

Bonaparte, ou **les Premières pages d'une grande histoire,** pièce militaire en cinq actes et vingt et un tableaux, de MM. Fabrice Labrousse et A.-T. Albert, représentée sur le Théâtre-National (Cirque), le 2 février 1850. Les drames du Cirque-Olympique, les vers et les chansons du parti libéral sous la Restauration, n'ont pas peu contribué à répandre parmi le peuple des villes et des campagnes cette opinion encore discutée, mais à laquelle le *Grand Dictionnaire* n'est pas éloigné de se rendre, que le convive du *Souper de Beaucaire* et même le César du 18 brumaire fut, en notre France prompte à s'enflammer pour les choses guerrières, le représentant de la liberté, le continuateur de la Révolution. Le mimodrame dont nous allons nous occuper se garderait bien de risquer la plus légère critique touchant cette opinion. Au contraire, il crie vive la République à plein gosier et assaisonne des plus superbes maximes sa prose saugrenue, sans oublier les immortels principes de 89. Sa logique n'est pas irréprochable; mais le public est loin d'être difficile au boulevard du Temple, et pourvu que *lauriers* et *guerriers*, *France* et *vaillance*, *gloire* et *victoire* enrichissent le couplet de facture, le *succès* (une rime à *français*), le succès est emporté d'assaut. Un académicien dirait sans doute que les discours et proclamations placés dans la bouche de César pèchent parfois par la forme; mais le spectateur en trouve les termes suffisamment ronflants, et tout le monde est satisfait. Puisqu'il en est ainsi, silence dans les rangs, et emboîtons le pas sur les *Premières pages d'une grande histoire*, qu'il ne faut pas déchirer même pour faire des cartouches. Dieu sait pourtant combien on en brûle dans cette tapageuse épopée, qui a, comme ses pareilles, pour principal interprète la poudre. — L'action s'ouvre au bruit du canon de vendémiaire; des marches de Saint-Roch, elle nous conduira tout à l'heure, pour peu que nous nous y prêtions, au sommet des pyramides... ces pyramides fameuses du haut desquelles quarante siècles, ou, suivant le *Tintamarre*, *quatre milans* nous contemplent. L'émeute apaisée, Bonaparte ordonne que les sections soient désarmées. Parmi les armes enlevées aux sections, se trouve l'épée du général Beauharnais, et le petit Beauharnais vient demander au triomphateur l'épée de son père. Le tableau qui suit nous convie aux noces de Bonaparte et de Joséphine. (Ici rien du notaire, du *prophète* Raguideau, que, sans doute, M. Labrousse avait le malheur de ne pas connaître.) Après cette scène un peu bourgeoise, que le mariage de l'empereur aux autels de Notre-Dame fera plus tard oublier, le spectateur assiste au départ de l'armée d'Italie, et déjà son oreille croit entendre les hennissements de la victoire. Nous voici donc à Arcole...; puis, quand on s'est bien battu, que les belles filles des pays conquis ont bien dansé avec les conquérants, qu'elles leur ont donné leurs plus doux sourires et versé leurs meilleurs vins; que les bataillons ont bien défilé, que les escadrons ont piaffé, que les canons ont grondé, que les tambours ont usé leur peau d'âne et que les trompettes ont sonné quatorze batailles et soixante-dix combats, Bonaparte revient à Paris, où les ovations de toute sorte l'attendent. La toile baisse au seuil du Consulat, et fait sagement. Le dernier tableau représente les *fêtes du Luxembourg*, et nous montre le jeune général rentrant dans la capitale, précédé par le bruit de ses conquêtes. Comment va-t-il porter sa gloire? Songe-t-il déjà au trône que la popularité de son nom lui permettra de saisir? Question que ne se faisaient point assurément les spectateurs du Cirque-Olympique de février 1850, lesquels applaudissaient à cette époque dans Bonaparte le capitaine de la République. Chaque soir, le rideau parfumé de poudre tombait aux cris mille fois répétés de « vive la République! » Alors on avait encore cette permission... de dix heures.

Bonaparte (PORTRAITS ET REPRÉSENTATIONS DIVERSES DE). Bonaparte, le héros des armées républicaines, le vainqueur de Rivoli, d'Arcole et des Pyramides, a eu ses peintres et ses sculpteurs, de par la royauté du génie, qui vaut certes bien la royauté du sang. Les plus grands artistes, David, Gros, Gérard, Greuze Isabey, C. Vernet, briguèrent l'honneur de transmettre à la postérité les traits du jeune général. Nous décrivons ci-après les œuvres que nous ont laissées ces maîtres, et, comme pour la biographie, nous renvoyons au mot NAPOLÉON la description des tableaux et des statues consacrés à l'empereur.

Nous nous étonnons que la jeunesse de Bonaparte n'ait point encore inspiré quelque œuvre d'art remarquable. Le *Grand Dictionnaire*, qui a été frappé de ce qu'il y a eu d'extraordinaire, nous allions dire de fatidique, dans l'enfance du futur grand homme, a voulu illustrer sa biographie d'une gravure représentant le jeune Corse méditant dans la *Grotte de Milleli.* Il a pensé aussi qu'on verrait avec intérêt une composition retraçant ce *Souper de Beaucaire*, où Bonaparte, simple officier d'artillerie, fit l'apologie du gouvernement républicain. Un concours a été ouvert entre les artistes, et un prix de 500 francs a été promis pour chacun des deux meilleurs dessins sur les sujets dont il s'agit. Les lauréats ont été : M. Jules Laurens, bien connu par des vues d'Orient peintes avec une grande vérité, et par d'excellentes lithographies, et M. Lecomte-Dunouy, jeune artiste de beaucoup d'avenir, dont on a remarqué, au Salon de 1866, une *Invocation à Neptune.*

Il y a quelques années, M. Louis Rochet a été chargé de faire une statue représentant *Bonaparte, écolier à Brienne* (1784); il s'est inspiré pour cet ouvrage de ces mots du *Mémorial de Sainte-Hélène :* « Pour ma pensée, Brienne est ma patrie; c'est là que j'ai ressenti les premières impressions de l'homme. » Le modèle en plâtre de cette statue a paru au Salon de 1853; le marbre, destiné à la ville de Brienne-Napoléon, a figuré à l'Exposition universelle de 1855. Une reproduction en bronze et argent a été exposée en 1859, et a été placée depuis au musée des Souverains, au Louvre. — Parmi les tableaux du musée de Versailles qui sont relatifs aux premières actions d'éclat de Bonaparte, nous citerons : *Bonaparte, lieutenant-colonel au* 1er *bataillon de la Corse* (1792), par Philippoteaux; *Bonaparte recevant à Millesimo les drapeaux pris sur l'ennemi* (5 avril 1796), tableau de Roehn, gravé par Delannoy; *Bonaparte à Arcole* (v. ci-après); *Bonaparte à la bataille de Rivoli* (14 janvier 1797), par Carle Vernet (v. RIVOLI); *Bonaparte faisant son entrée à Alexandrie* (3 juillet 1798), par Colson; *Bonaparte donnant un sabre au chef militaire d'Alexandrie* (juillet 1798), par Mulard; *Bonaparte à la bataille des Pyramides* (21 juillet 1798), par Gros (v. PYRAMIDES); *Bonaparte faisant grâce aux révoltés du Caire* (v. ci-après); *Bonaparte visitant les fontaines de Moïse* (28 décembre 1798), tableau de Berthélemy gravé par Saint-Evre; *Bonaparte visitant les pestiférés de Jaffa* (12 mars 1799), par Gros (v. PESTIFÉRÉS); *Bonaparte au conseil des Cinq-Cents, le* 18 *brumaire* (v. ci-après), etc. Ces divers tableaux, à l'exception des *Pestiférés de Jaffa*, ornent les galeries historiques de Versailles.

La riche collection de portraits gravés et lithographiés que possède le cabinet des estampes, à la Bibliothèque impériale, ne compte pas moins de sept à huit volumes énormes, composés de pièces relatives au *grand homme.* On pourrait écrire une bien piquante histoire de Bonaparte, à l'aide de ces seuls documents, contemporains pour la plupart des faits qu'ils rappellent et exécutés par conséquent dans toute la fièvre d'enthousiasme produite par les succès militaires et politiques du héros. Sauf quelques morceaux plus ou moins remarquables sous le rapport de l'art, les pièces dont nous parlons rentrent dans l'imagerie populaire; elles n'en sont que plus intéressantes, car elles reflètent fidèlement, naïvement, l'admiration publique pour le vainqueur d'Arcole, et il en est plusieurs où la timidité du burin est suffisamment rachetée par l'audace toute martiale des légendes. Nous nous bornerons à signaler ici celles des estampes dont la description pourra servir à compléter l'*iconographie* de Bonaparte; on trouvera à la lettre N l'indication des pièces qui sont relatives à Napoléon empereur.

Comme nous l'avons dit déjà, la jeunesse de Bonaparte a inspiré fort peu d'artistes; sauf quelques lithographies de Charlet et de Raffet, auxquelles nous consacrons plus loin un article spécial, nous ne voyons absolument à citer dans le recueil de la Bibliothèque impériale qu'une vignette anonyme, détachée sans doute de quelque biographie pour laquelle elle aura été gravée, et représentant Bonaparte âgé de sept à huit ans, costumé en *baby* de cour, debout dans l'allée d'un beau jardin et récitant une leçon à sa mère, qui est assise à droite et qui tient un livre. Personne ne voudra reconnaître là le petit Corse, bruni par le soleil et quelque peu ébouriffé, qui aimait à escalader les rochers et à aller méditer dans la grotte de Milleli. L'un des plus précieux portraits que nous ayons de Bonaparte est celui qu'un de ses camarades a fait en 1785. Ce portrait, qui a été donné au musée des Souverains par M. Prosper de Baudicourt, est exécuté aux deux crayons sur papier bleu : Bonaparte, en buste, de profil, regarde vers la droite; ses traits sont accentués et expriment à la fois la bienveillance et l'énergie. Au bas de ce dessin, on lit : *Al mio caro amico Buonaparte. — Pontormini del* 1785, *Turoni.* Il est assez singulier que ce portrait, dont nous ne voulons pas, d'ailleurs, contester l'authenticité, soit presque l'exacte reproduction d'un dessin fait d'après nature, à Milan, en 1796, et gravé presque simultanément, à Paris par Canu, à Neuchâtel par A.-L. Girardet, à Augsbourg par G.-F. Riedel. A dire vrai, le beau profil de Bonaparte s'est quelque peu affadi sous le burin des trois artistes que nous venons de citer; il reparaît avec toute son énergie dans une gravure exécutée à Milan même, en 1796, par Agnelli : ici la tête de Bonaparte est tournée vers la gauche; les cheveux couvrent presque entièrement le front et tombent sur le cou; le visage amaigri a une expression méditative et un peu hautaine qu'on ne saurait oublier. Au bas de l'estampe se lisent ces vers qu'Horace adresse à Asinius Pollion (*Odes*, liv. II, ode Ire, v. 15) :

> *Cui laurus æternos honores*
> Italico *peperit triumpho.*

dans lesquels on a substitué *Italico* à *Dalmatico,* et qui, ainsi modifiés, conviennent si bien au vainqueur de Lodi. Cette inscription se retrouve sur une eau-forte exécutée à Genève par Jaquet, en 1797, et qui diffère peu de la gravure précitée d'A.-L. Girardet; seulement, au-dessous du médaillon du général *Buonaparte,* Jaquet a placé la vue d'une bataille. Un autre profil, dessiné à Milan, d'après nature, par G. Alessi, a été gravé par J.-J.-F. Tassaert, *citoyen français ;* le nom de *Buonaparte* est écrit sur l'estampe, avec cette courte, mais éloquente notice : « Ajaccio le vit naître; l'univers est rempli de sa gloire. » Un portrait d'une belle exécution, mais où il est assez difficile de retrouver la physionomie de Bonaparte, est celui qui a été peint à Vérone par F. Cossia, en 1797, et gravé la même année, à Londres, par Schiavonetti : le général, vu à mi-corps, la tête de trois quarts, découverte, et légèrement penchée en avant, a un costume moitié civil, moitié militaire, un habit ouvert sur la poitrine, un jabot, une cravate noire, des épaulettes. Landseer a publié à Londres, en 1798, une nouvelle gravure de ce portrait, avec des accessoires et des attributs assez singuliers, d'après W.-M. Craig : la figure de Bonaparte est dessinée dans un médaillon hexagone, devant lequel est posé un hibou, oiseau de la sagesse, et au-dessus duquel plane un aigle tenant dans ses serres la foudre, dont les éclats vont frapper la tiare pontificale et les clefs de saint Pierre, placées à gauche sur un rocher; dans le fond, derrière des pics sourcilleux, se lève le soleil qui bientôt va remplir le monde de sa lumière. J.-T. Rusca n'a pas plus réussi que Cossia à saisir la physionomie de Bonaparte; il a peint une figure aimable, distinguée, aristocratique, comme on peut le voir par la grande gravure en manière noire exécutée d'après lui, à Amsterdam, par Hudges, en 1797.

De tous les artistes italiens qui ont eu l'honneur de peindre le général en chef de l'armée républicaine, Appiani est celui dont les portraits, généralement ressemblants, mais peu expressifs, ont été le plus fréquemment reproduits par la gravure. Un de ces portraits représente Bonaparte à cheval, coiffé d'un chapeau à panache, tenant un sabre de la main droite et galopant à travers un site sauvage, au fond duquel s'élèvent d'énormes rochers. Ce portrait de Bonaparte « partant en guerre » qui avait été peint pour Visconti, ambassadeur de la République cisalpine à Paris, a été gravé par Tassaert, en l'an VI (1798) et par R. Pollard, en 1799. Un autre portrait en buste, par Appiani, a été reproduit par divers artistes, notamment par Alix, qui en a publié une gravure coloriée. Aucun des ouvrages que nous avons cités jusqu'ici ne saurait être comparé à l'admirable portrait que Gros a fait de *Bonaparte à Arcole*, en 1797. Ce chef-d'œuvre, auquel nous consacrons un article spécial, a été gravé par Longhi, à Milan, en 1797, et par Clar, en 1800; il a été reproduit plus ou moins librement par M. Neidl, à Vienne, en 1798, par Maurin (lithographie); par Belliard (lithographie); par Delpech (lithographie); par Giroux (lithographie), etc. Le superbe portrait, gravé par Fiesinger, d'après le miniaturiste Jean Guérin, et déposé à la Bibliothèque nationale l'an VII (1799) de la République française, se rapproche beaucoup, par l'expression du visage et l'attitude du corps, de l'œuvre de Gros : *Buonaparte*, en buste et de trois quarts, tourné vers la droite a le visage amaigri, les pommettes saillantes, le nez long et légèrement busqué au milieu, le regard impérieux, la chevelure plate, couvrant une partie du front et tombant sur le cou. Ce portrait, le plus beau que nous connaissions après celui de Gros, a été gravé, dès l'an VI, par Elisabeth G. Herhan, mais dans des proportions plus petites que celles de l'estampe de Fiesinger; il a été reproduit aussi par Couché.

Le profil dessiné à Milan et gravé par Canu, la figure peinte par Gros et celle que Fiesinger nous a donnée, d'après J. Guérin, nous font connaître le vrai Bonaparte, l'homme de vendémiaire, le brillant héros de la première campagne d'Italie. Nous ne le retrouvons ni dans le portrait à mi-corps, poétisé, idéalisé, qu'Engelmann a lithographié d'après une étude peinte par David et achetée par le duc de Bassano à la vente Denon; ni dans le portrait en pied, aristocratique et emphatique, gravé par Alix, d'après un dessin de Fragonard fils; ni dans le buste, distingué et tout à fait aimable, gravé en 1798 par Momal, d'après le sculpteur L. Corbet; ni, enfin, dans les portraits gravés par Coqueret, d'après Hilaire Ledru; par Rhuotte, d'après Desrais; par Schweyer, à Munich (1797); par Chapman (1797); par Fietta, à Munich encore; par Klauber, à Augsbourg; par Mackenzie, à Londres; par C. Josi; par Bonneville; par Breitenstein, d'après Boissot, etc. A ces divers portraits de Buonaparte (c'est le nom qu'ils portent presque tous), nous préférons de beaucoup la naïve image imprimée à Nantes, par Baras, rue du Moulin, no 3, avec des *Couplets sur les victoires du général.* Au milieu de la feuille se dresse un géant, un ogre, une sorte de Croquemitaine, un descendant des quatre frères Aymon : grande taille, grand sabre, grandes bottes, grand chapeau, grand panache; voilà bien celui que l'imagination populaire devait entrevoir franchissant les Alpes d'un seul bond et exterminant à lui seul des armées entières. Près du colosse se tiennent, véritables Lilliputiens, des officiers, des généraux; dans le fond, un petit génie s'envole, les mains levées vers le ciel, tout saisi d'admiration sans doute. Les couplets valent la gravure; ils en ont la rudesse, la bonhomie, la crânerie triviale. Il y en a deux séries; nous détachons de la première les deux couplets suivants :

> Général, c'est un peu trop
> Grossir ton histoire,
> Et tu vas, au grand galop,
> Bien vite à la gloire.
> Nous allons nous enrouer
> En chantant pour te louer :
> J'aime la victoire, moi,
> J'aime la victoire! (*bis.*)
>
> Il est des infortunés
> Que ton bonheur ronge :
> A chaque succès leur nez
> D'un bon pied s'allonge.
> Ah! juge de sa longueur,
> Tandis que l'on chante en chœur :
> J'aime la victoire, moi,
> J'aime la victoire. (*bis.*)

Les autres couplets sont sur l'air : *Adieu donc pour jamais;* il en est un qui traduit, dans un langage très-énergique, sinon très-poétique, l'admiration excitée par les victoires du général :

> Six armées de renom
> A grands coups de canon
> Ont été dispersées,
> Terrassées, renversées,
> Par nos guerriers français
> Qui les cernaient de près.
> Bonaparte, en avant,
> Criait à chaque instant :
> Allons, mes compagnons,
> Serrons-leur les talons!

En ce temps-là, la poésie n'était pas brillante en France; les soucis causés par Mars ne laissaient guère le temps d'adorer les Muses. Les patriotes ne se faisaient même pas faute d'estropier leur langue maternelle, mais ils rachetaient leurs erreurs de syntaxe et leur orthographe fantaisiste par de beaux élans d'enthousiasme et de dévouement. C'est ainsi que le poëte qui a été chargé d'écrire les couplets pour un portrait équestre de *Buonaparte,* gravé par Bonvalet, a trouvé de véritables accents du cœur pour louer le héros. Voici un de ces couplets, dont nous respectons l'orthographe et la versification :

> Buonaparte, reçois nos vœux,
> Notre amitié et notre homage;
> Nos cœurs te réserve des nœuds
> Qui se transmettrons d'âge en âge.
> Repose toi sur tes lauriers
> Dans les bras d'une épouse chérie.
> Nous bénirons les oliviers
> Pour lesquels tu risquat ta vie. (*bis.*)

Cela se chantait sur l'air : *Ah! rendez grâce à la nature.* Le portrait gravé par Bonvalet n'est pas absolument mauvais, mais il est bien inférieur à un autre petit portrait équestre du même temps gravé par Darcis, d'après Carle Vernet.

Nous ne nous sommes occupé jusqu'ici que des estampes qui sont relatives au général

en chef de la première expédition en Italie, et qui, presque toutes, portent le nom de Bonaparte orthographié à l'italienne. Les grands tableaux de Gros, de Guérin, de David, etc., inspirés par la campagne d'Egypte et de Syrie (1798-1799) et par la deuxième expédition en Italie (1800) ont été fréquemment et diversement reproduits par la gravure et la lithographie. Indépendamment de ces reproductions et des compositions de Raffet sur le même sujet qui sont décrites plus loin, nous pouvons citer : le *Portrait en pied* du général Bonaparte, debout au premier plan d'un paysage au fond duquel s'élèvent des pyramides, composition de J. Boilly, gravée par A. Boilly; un autre *Portrait en pied* avec fond d'architecture égyptienne, lithographié par Villain, d'après Dulong; *Bonaparte, général de l'armée d'Egypte,* monté sur un dromadaire, lithographie en couleur, publiée par Gihaut frères; *Bonaparte en Syrie* (1799), lithographie de Lemercier, d'après Trolli; *Bonaparte et Berthier à la bataille de Marengo*, méchante gravure de grandes dimensions, exécutée par A. Cardon, d'après une peinture de J. Boze; *Bonaparte à Marengo apprenant la mort de Desaix*, gravé par F.-A. David, d'après Monnet (1804); un portrait avec une vue de la bataille de Marengo, composition de P. Bouillon, gravée par Audouin (1802); un autre portrait, entouré d'attributs guerriers et de petits cadres de batailles, gravé par Chataignier, etc.

Les pièces consacrées à *Bonaparte premier consul* sont extrêmement nombreuses. Une gravure en manière noire, exécutée par W. Dickinson, d'après un tableau original de Gros donné à Cambacérès par Bonaparte, représente ce dernier debout, vêtu du costume consulaire, la tête nue, le doigt posé sur des papiers déployés, où se lisent les noms de ses victoires et des traités qu'il a conclus. Cette estampe est remarquable, mais elle ne vaut pas une autre gravure en manière noire, exécutée par Leney d'après Isabey, et qui nous montre *Bonaparte à la Malmaison :* l'homme de vendémiaire a disparu; au costume, à l'attitude, à la rondeur du visage, nous reconnaissons Napoléon. Il existe plusieurs gravures de ce beau portrait, une entre autres exécutée par l'Anglais Robinson, dans des dimensions moindres que celles de l'estampe de Leney. Le type napoléonien se retrouve aussi dans un portrait du premier consul, peint par Gérard en 1803, et gravé en 1855 par M. Ch. Bazin. Ce type s'accuse davantage encore dans un portrait dessiné et gravé par Jéhotte, au-dessus d'une vue du *Faubourg d'Amercœur, visité et relevé par le premier consul, à la suite d'un incendie.* En revanche, la figure maigre, énergique et soucieuse de Bonaparte se montre de nouveau dans deux bustes, l'un de profil, l'autre de face, peints par l'Anglais Northcote et gravés en manière noire par W. Reynolds, en 1800. Parmi les autres portraits gravés ou lithographiés du premier consul, nous nous bornerons à citer ceux d'Auguste Desnoyers, d'après Rob. Lefèvre; de Couché et de Joubert, d'après Isabey; de Turner, d'après T. Phillips et d'après Masquerier; de Coqueret, d'après Devouge et d'après Fragonard fils; de J.-B. Bourgois, d'Amiens, d'après une médaille de Henri Auguste; de Moreau, d'après David; de Cazenave, d'après Le Barbier l'aîné; de Rinaldi, d'après Lambert; de Massard, d'après Joseph Point; de C. Muller d'après Chrétien (Weimar, 1801); de Gentot, d'après Mellini; de Charon, d'après Poisson; de Bonneville, d'après Koffmann; de Mercoli, d'après Bacler d'Albe; de Levachez, Salanches, Saw, Plumet, Vérité, Massard fils, etc. Les portraits que le Milanais Appiani a faits du premier consul ont été souvent gravés, notamment par Compagni, Alix Bartolozzi, Moret, etc. A. Legrand et l'Anglais Smith ont reproduit un tableau du même artiste représentant Bonaparte debout, la tête nue, la main droite appuyée sur son sabre, parlant à un génie (celui de l'Histoire) qui écrit ses hauts faits sur un bouclier suspendu à un palmier.

Parmi les compositions allégoriques dont Bonaparte est le héros, une des plus ingénieuses est celle que d'honnêtes industriels du Dauphiné ont eu l'idée de faire exécuter en vignette pour décorer un de leurs produits : l'*Eau de la paix de Cl. Brun et compagnie, distillateurs et chimistes à Saint-Marcellin* (*Isère*). Un génie, debout sur la gauche et tenant à la main une torche renversée, s'apprête à couronner le portrait de Bonaparte; un autre génie, assis à droite, tenant un caducée et une poignée d'épis, et ayant devant lui une corne d'abondance, regarde le premier consul, lui sourit et semble le remercier d'avoir donné la paix au monde. Cette jolie composition a été très-finement gravée par L.-L. Choffard, en 1801, quelques mois après la conclusion du traité de paix entre la France et l'Autriche. Cette paix, tant désirée et qui devait, hélas! durer si peu, fut accueillie par des démonstrations de joie extraordinaire. Les poëtes et les artistes la célébrèrent à l'envi. Massard fils grava, d'après Point, la *Renommée annonçant le retour du Héros dont la Victoire ramène la Paix.* Une allégorie plus compliquée, gravée et publiée chez Depeuille, représente le médaillon de Bonaparte soutenu par deux génies, au-dessous d'une esquisse de la bataille de Marengo dominée elle-même par une pyramide sur laquelle est inscrite la date de la conclusion de la paix. Une autre composition, dessinée et gravée par J.-B. Louvion, nous offre l'apothéose du vainqueur; à droite, le portrait de Bonaparte, entouré d'attributs divers et soutenu par une Victoire; à gauche, au premier plan, l'Histoire assise et écrivant sur des tablettes les hauts faits du premier consul; dans le fond, le temple de l'Immortalité, où de petits génies viennent déposer un héros. Nous retrouvons la même emphase classique dans une gravure, exécutée par Dorgez, d'après Lemonnier, sous ce titre : la *Paix fait dételer les chevaux de Mars du char de la Victoire et conduit Bonaparte à l'immortalité.* Les flatteurs n'avaient pas attendu la bataille de Marengo pour décerner au grand homme les honneurs de l'apothéose; une *Allégorie relative à Bonaparte*, général en chef des armées françaises, gravée par V.-M. Picot et dédiée au Directoire, représente deux petits génies emportant au ciel le médaillon du vainqueur de Rivoli, qu'une Renommée montre à l'Envie qui se tord sur la terre dans les convulsions d'une rage impuissante, tandis que le Temps, déconcerté, s'enfuit à tire-d'aile, sa faux à la main. L'amour de la paix, si fortement enraciné qu'il fût, faisait place à l'ardeur patriotique et aux sentiments belliqueux, dès qu'il s'agissait de défendre le drapeau de la France. Le projet de descente en Angleterre fut accueilli par d'unanimes hourras. Une médaille gravée par Berthet nous montre Bonaparte prêtant serment d'abaisser l'orgueil britannique; sur cette médaille sont écrits les vers suivants :

> Je jure sur ce fer de venger la patrie
> Et du perfide Anglais punir la perfidie.

Les poëtes du consulat, comme un peu plus tard ceux de l'empire, n'oubliaient jamais que *gloire* rimait avec *victoire*. Une estampe, gravée par Le Roy fils, d'après un dessin de Viguier, représente Bonaparte debout près d'un canon et tenant à la main un papier sur lequel on lit : *Plan de descente en Angleterre;* une Renommée plane au-dessus du premier consul Au bas de cette estampe on lit :

> Poursuis, jeune héros, l'ange de la *victoire*
> T'ouvre encore aujourd'hui les sentiers de la *gloire*.

Pour compléter cet article déjà bien long, nous mentionnerons : une gravure de M[lle] Dien représentant les portraits réunis de Bonaparte et de Joséphine; *Buonaparte, le Cid, Annibal* et *Alexandre*, les quatre plus célèbres capitaines, associés dans une composition gravée par Berthet; *Bonaparte et Turenne*, pièce exécutée à l'occasion de la translation des cendres de Turenne au temple de Mars; un portrait équestre de Bonaparte, au-dessus duquel plane un génie tenant une palme et une couronne, gravé par Simon, d'après Carle Vernet; le même sujet, traité à l'eau-forte d'une façon très-originale, par Copia; *Bonaparte, premier consul, remettant l'épée dans le fourreau*, composition des plus burlesques, dessinée et gravée par Chataignier, etc. Citons encore des fantaisies calligraphiques, gravées d'après les sieurs Bernard, Jarrin, Gandu, professeurs de belle écriture, et, pour bien finir, le chef-d'œuvre grotesque composé et gravé par le sieur Deschamps : le profil de Bonaparte, sa bouche, ses yeux, sa chevelure, sont tracés au moyen de lettres qui forment des mots, et ces mots constituent la litanie des vertus du premier consul : le mot *bon*, par exemple, remplace la narine; *courageux* est écrit sur le menton... Autour du portrait se déroule une ligne capricieuse qui dit : « Grands dieux, bénissez les jours du premier consul, sauveur et pacificateur de la République française une, indivisible et impérissable! »

Bonaparte à Brienne, lithographies de Charlet. Dans les deux compositions que le célèbre artiste a faites sur le même sujet, le jeune Napoléon porte l'uniforme de l'école : tricorne galonné, habit à parements, culotte noire, cheveux bouclés et la queue. Il est en faction, mais il s'occupe beaucoup plus de stratégie que de faire sentinelle. Dans l'une des lithographies, il dessine sur une muraille des plans de fortifications avec la pointe de sa baïonnette; l'autre planche nous le fait voir méditant devant le plan qu'il a tracé.

Bonaparte aux Tuileries, le 10 août 1792; lithographie de Charlet. Le jeune officier d'artillerie, adossé à un piédestal, la main droite posée sur le dossier d'une chaise, contemple avec tristesse la foule des émeutiers qui s'agite dans le jardin et court au massacre des suisses. Cette composition, comme les deux précédentes, est traitée d'une façon très-spirituelle. large et fine à la fois.

Bonaparte à Arcole (15 novembre 1796), tableau de Gros, gravé par Longhi (1798). Gros, jeune et n'ayant encore aucune réputation, avait été recommandé à Joséphine et présenté par elle à Bonaparte, qui venait d'établir son quartier général à Milan, après la victoire d'Arcole. L'artiste exprima le désir de faire le portrait du héros. Bonaparte y consentit; mais son humeur bouillante s'accommodait mal du repos auquel le condamnait la nécessité de *poser*. Dans une lettre datée du 16 frimaire an V (1797), et qui nous a été conservée, Gros écrivait à sa mère : « Je viens de commencer le portrait du général; mais l'on ne peut même donner le nom de séance au peu de temps qu'il me donne. Je ne puis avoir le temps de choisir mes couleurs; il faut que je me résigne à ne prendre que le caractère de sa physionomie, et, après cela, à y donner la tournure du portrait. Mais on me fait avoir du courage, étant déjà satisfait du petit peu qu'il y a sur la toile. Je suis bien inquiet de voir la tête à peu près faite. » Deux semaines après, Gros avait terminé ce portrait si connu, qui représente Bonaparte s'élançant sur le pont d'Arcole, son sabre dégaîné dans la main droite, un drapeau dans la gauche. Le jeune héros, vu jusqu'aux genoux, a des gantelets de peau et porte l'habit de général en chef, serré à la taille par une écharpe. L'œil brillant, la tête nue et la chevelure légèrement soulevée par le vent, il se retourne à demi, comme pour regarder les troupes qui le suivent et pour aiguillonner leur ardeur. Sa physionomie, ordinairement si calme et si pensive, paraît illuminée par l'exaltation guerrière. Quelle énergie expressive n'avait-elle pas, cette figure imberbe, maigre et basanée du *Corse à cheveux plats!* Et comme elle nous semble plus belle, plus poétique, que le visage de l'empereur Napoléon dans la plénitude de ses contours! — Bonaparte fut si satisfait de l'œuvre de Gros, qu'il consacra 250 louis à la faire graver par le Milanais Longhi, et qu'il fit présent de la planche au peintre. Nous ignorons où se trouve le portrait original reproduit par la gravure; un amateur de Paris, M. Hauguet, en possède une fort belle esquisse, qui a figuré à l'Exposition rétrospective, au palais de l'Industrie, en 1866. M. Delestre, qui a consacré à Gros, son maître, un volume très-intéressant, auquel nous empruntons quelques-uns des détails précédents, a en sa possession un précieux profil de Bonaparte, fait à la plume et d'après nature. L'exactitude et la naïveté de la ressemblance donnent une grande valeur à ce dessin. On y retrouve l'œil vif et scrutateur du modèle lançant un long regard. Les lèvres serrées témoignent une résolution inébranlable. Le nez est fin dans sa forme aquiline. Le menton fortement prononcé montre une ténacité peu commune. Le front est beau par son extension; il est couvert en partie par des masses de cheveux ramassés en avant et séparés de ceux de la moitié postérieure par une ligne courbe, allant de l'une à l'autre oreille. Un ruban étroit réunit en queue le prolongement des mèches descendant de l'occiput jusque sur les épaules. On lit tout l'homme et le héros dans ces simples contours, au bas desquels Gros a écrit au crayon : *Bonaparte en Italie.*

Bonaparte à Arcole a encore été représenté dans une belle aquarelle de Bagetti, qui est au musée de Versailles, et qui a été gravée par Fortier et Lepic. La même collection possède les deux tableaux suivants : *Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie*, par Rouillard; le même sujet, par Amédée Faure, d'après Gros. Dans cette dernière composition, Bonaparte est à cheval et accompagné d'un aide de camp; dans le fond a lieu une bataille.

Bonaparte faisant grâce aux révoltés du Caire (octobre 1798), tableau de Pierre Guérin; musée de Versailles. La scène se passe sur la place d'El-Békir. Debout à gauche, sous un arbre au feuillage touffu, et ayant derrière lui son état-major, Bonaparte regarde avec bienveillance les révoltés groupés sur la droite du tableau, dans des poses suppliantes. Un interprète, coiffé d'une sorte de bonnet arménien et revêtu d'une longue robe, se tient près du général en chef, le dos tourné au spectateur, et transmet aux habitants du Caire les paroles de pardon du vainqueur. Des soldats délient les captifs, qui témoignent leur reconnaissance par leurs gestes. Au premier plan, un vieillard, à la physionomie quelque peu rébarbative, drapé dans des haillons pittoresques et accroupi sur le sol, soutient sur sa poitrine un jeune homme, sans doute son fils, qui semble défaillir et sur le point d'expirer. A gauche, parmi les personnages de la suite de Bonaparte, on distingue, tout à fait en avant, Murat, en uniforme de hussard, appuyé sur un canon, et, dans le fond, Denon, membre de l'Institut d'Egypte. Cette composition, l'une des plus importantes qu'ait exécutées Pierre Guérin, a été gravée par Blanchard dans les *Galeries historiques* de Gavard.

Bonaparte au conseil des Cinq-Cents, le 18 brumaire, tableau de François Bouchot; musée de Versailles. Bonaparte, debout, la tête découverte, le bras droit ramené sur la poitrine, occupe le centre de la composition. Deux grenadiers le suivent et écartent les membres du conseil qui l'entourent et le menacent. Trois de ces derniers, placés à gauche et vus de profil, l'interpellent énergiquement; la noblesse de leur physionomie contraste avec la violence de leurs gestes; l'un d'eux lève la main et semble sommer le général de quitter la salle des séances. D'autres membres des Cinq-Cents, vêtus de grands manteaux rouges, viennent de droite et se dirigent vers Bonaparte, en tournant le dos au spectateur. Dans l'ombre, à droite, du haut de l'estrade où se trouve le fauteuil de la présidence, Lucien paraît adresser des ordres aux grenadiers; plusieurs membres du conseil l'entourent. Dans le fond, des soldats armés de fusils dispersent l'assemblée. Cette composition, qu'on désigne souvent sous ce titre : le *Dix-huit brumaire*, a été exposée pour la première fois au Salon de 1840, où elle a obtenu un grand succès de curiosité. Moins heureuse toutefois que la belle page historique, les *Funérailles de Marceau*, qui avait fondé la réputation de Bouchot, elle souleva d'assez vives critiques. Voici en quels termes elle fut appréciée dans le compte rendu du Salon publié par le *Moniteur :* « M. Bouchot n'a consulté qu'avec défiance les relations officielles de ce drame politique. On cherche en vain dans son tableau le poignard qu'un républicain farouche avait dirigé, dit-on, contre la poitrine du héros; et par conséquent le beau dévouement du grenadier Thomé, qui passait pour avoir reçu le coup destiné à son maître, a été volontairement supprimé. Plusieurs historiens traitent d'imaginaire cet épisode de la séance; d'autres le regardent comme certain, parce qu'ils en ont lu le récit, le lendemain même de l'événement, dans le *Journal de Paris.* M. Bouchot a fait comme le sage, il s'est abstenu. Cette circonspection a un côté louable; il ne faut pas tromper la postérité. Cependant, avec un peu moins de réserve, M. Bouchot aurait pu ajouter au fait principal un grand intérêt dramatique... Dans l'état de rigoureuse unité où il s'est renfermé avec tant de scrupule, sa composition me paraît exiguë. Les discours se traduisent sur la toile beaucoup moins bien que les actions. Je vois là des hommes en colère qui ont l'air de parler tous à la fois; mais je ne comprends rien ni à ce qu'ils disent ni à ce qu'on leur répond, et cela, parce qu'aucune particularité significative ne me met sur la voie, parce que le moment n'est pas bien marqué. J'ignore si Bonaparte entre dans la salle ou s'il en est retiré par ses grenadiers. J'observe, en outre, que le peintre a répandu sur la face de son héros une pâleur extrême. Ceci est, dit-on, historique et je n'en suis pas plus étonné que de la suppression des poignards. Mais la pâleur du visage ne saurait en exclure le modelé; elle ne saurait non plus éteindre l'expression des yeux (des yeux de Bonaparte surtout, dont le regard avait tant de puissance!) Or cette tête gypseuse manque de relief et de caractère, et c'est seulement au geste de l'homme que je reconnais son indignation. Enfin je cherche de l'œil Lucien Bonaparte, qui doit occuper le fauteuil de la présidence, et c'est à peine si je puis le découvrir dans un coin obscur où l'artiste, je ne sais pourquoi, semble avoir voulu le cacher. Il est pourtant reconnu qu'au 18 brumaire, le frère de Bonaparte joua un rôle de la plus haute importance, et qu'il déploya même une fermeté dont peu d'autres, à sa place, eussent été capables. Il résulte de ces diverses remarques que, sous le rapport de la composition, le tableau de M. Bouchot ne me satisfait qu'imparfaitement; mais je dois dire aussi que dans plusieurs parties l'on y reconnaît l'empreinte d'un talent extrêmement distingué. Il y a sur le premier plan, sous une grande lumière, deux représentants dont les figures paraissent vivantes et qui sont peintes avec autant de vigueur que d'éclat... » Tout en critiquant certains détails de la composition, M. Théophile Gautier a fait ressortir, dans la *Presse*, les difficultés nombreuses que le sujet présentait à l'artiste : « L'action de l'homme de brumaire, comme les poëtes l'ont appelé depuis, n'était pas facile à caractériser. Bonaparte hésita pour la première fois de sa vie; ce cœur de bronze, inflexible comme la fatalité et prêt à tout comme le hasard, éprouva un moment d'incertitude... Le Bonaparte de M. Bouchot, copié sur les miniatures et les portraits du temps, ressemble peu au type épique et déjà divinisé du Napoléon empereur et César romain; il a le teint fauve comme un revers de botte (*ceci a été écrit dans le beau temps des audaces romantiques*), injecté de toute la bile d'un rêve non réalisé; l'œil inquiet, fiévreux, cherchant à plonger dans les ténèbres de l'avenir son regard d'un bleu clair; la bouche longue, plate et comprimant sous son pli mince un monde de résolutions inouïes et mystérieuses; il porte encore les oreilles de chien et les revers d'habit à la Robespierre. Cette physionomie de l'empereur n'est pas, à beaucoup près, aussi populaire que le petit chapeau et la redingote grise, immortalisés par les chansons de Béranger et les croquis de Charlet, et peut-être M. Bouchot, en voulant donner de la fidélité et de l'intimité à son masque, s'est un peu trop éloigné de la ressemblance traditionnelle. Les membres du conseil des Cinq-Cents avaient un costume troubadour et danseur de corde, beaucoup plus propre à revêtir des chiens instruits et des singes à talent que de graves législateurs chargés du sort d'une grande nation, et ce n'était pas assurément une tâche aisée que de reproduire ces accoutrements grotesques sur une toile sérieuse, où la dignité historique doit être conservée. M. Bouchot s'en est tiré avec assez de bonheur. Seulement les manteaux dont il a affublé les personnages du groupe de droite sont d'un rouge transparent et laqueux, qui semble plutôt pris dans une confiserie que sur une palette. On dirait d'immenses tartines de gelée de groseille. » L'éclat de ce rouge malencontreux a déjà été bien amorti par la patine du temps, et nous devons reconnaître qu'à côté de quelques imperfections, le tableau de Bouchot offre des beautés d'un ordre supérieur, des expressions énergiques, des attitudes vraies, du mouvement et du désordre sans confusion, un dessin toujours savant et distingué. Il a été gravé par Frilley, dans les *Galeries historiques* publiées par Gavard.

Bonaparte, premier consul (PORTRAIT DE), par Greuze; musée de Versailles. Debout, la

main appuyée sur une table couverte d'un tapis et chargée de papiers, le premier consul, vêtu d'un habit de velours rouge, se détache sur un fond d'appartement orné de colonnes et d'une statue. Une charmante esquisse de ce portrait a figuré à la vente de la collection du marquis de Valori Rustichelli, au mois d'avril 1866.

Bonaparte gravissant le mont Saint-Bernard, célèbre tableau de David; musée de Versailles. Le premier consul, en costume de général, a le haut du corps enveloppé d'un lourd manteau, dont un pan flotte au gré du vent, et la tête coiffée d'un chapeau galonné d'or; il maintient de la main gauche son cheval qui se cabre, et montre, de la main droite, le sommet de la montagne. Il tourne son visage vers le spectateur, tandis que le cheval est vu tout entier de profil. Les noms suivants sont gravés sur le roc, au premier plan : BONAPARTE, ANNIBAL, KAROLUS MAGNUS IMP. (Charlemagne, empereur). On aperçoit, au troisième plan, les troupes qui défilent dans un sentier escarpé. Ce n'est pas là, à proprement parler, une composition historique, les fonds étant complétement sacrifiés à la figure de Bonaparte, et ne servant qu'à la faire valoir; c'est un portrait équestre, d'une tournure fière, hardie, et d'une exécution très-savante. Le vainqueur de Marengo nous apparaît bien dans cet ouvrage, tel qu'il avait voulu être représenté, *calme sur un cheval fougueux.* Ce fut peu de temps après son retour d'Italie qu'il exprima le désir d'avoir son portrait peint par David. L'artiste attendait depuis longtemps l'occasion de s'occuper de ce travail. « Il accepta avec empressement, nous dit M. Delécluze (*Louis David, son école et son temps*), et pria le premier consul de lui indiquer le jour où il viendrait poser. — Poser! dit Bonaparte; à quoi bon? Croyez-vous que les grands hommes de l'antiquité dont nous avons les images aient posé? — Mais je vous peins pour votre siècle, pour des hommes qui vous ont vu, qui vous connaissent; ils voudront vous trouver ressemblant. — Ressemblant! ce n'est pas l'exactitude des traits, un petit pois sur le nez, qui font la ressemblance. C'est le caractère de la physionomie qu'il faut peindre. — L'un n'empêche pas l'autre. — Certainement, Alexandre n'a jamais posé devant Apelles. Personne ne s'informe si les portraits des grands hommes sont ressemblants. Il suffit que leur génie y vive. — Vous m'apprenez l'art de peindre, dit David après cette observation. — Vous plaisantez; comment? — Oui, je n'ai pas encore envisagé la peinture sous ce rapport. Vous avez raison, citoyen premier consul; eh bien! vous ne poserez pas. Laissez-moi faire; je vous peindrai sans cela. » M. Delécluze ajoute que David se borna à faire des visites journalières à Bonaparte, à l'heure du déjeuner, et que l'on eut soin, d'ailleurs, de mettre à sa disposition toutes les pièces de l'habillement que le général portait à Marengo. Il est juste de dire aussi que ce n'était pas la premère fois que David avait à peindre Bonaparte. M. Delécluze nous apprend lui-même que l'occasion lui en avait déjà été donnée, après la première expédition d'Italie. Le jeune général se rendit dans l'atelier du peintre, consentit à poser pendant trois heures environ, temps plus que suffisant pour mettre à bout la patience d'un homme qui ne sut jamais prendre de loisir. « David eut sans doute un pressentiment de ce qui devait lui arriver un jour, dit M. Delécluze, car il mit en œuvre tout ce qu'il avait d'habileté pratique, et acheva, dans cette séance, l'ébauche de la tête... L'ensemble du personnage n'a jamais été que dessiné au crayon blanc. L'intention du peintre était de représenter le général tenant le traité de Campo-Formio, et, à quelque distance de lui, son cheval et les personnes de sa suite. David n'a jamais touché depuis à cette tête ébauchée, fort ressemblante, admirablement peinte et pleine de vie. Elle appartient à M. le duc de Bassano, qui l'a achetée à la vente posthume des œuvres de David, et qui l'a fait lithographier. » Le portrait équestre fut exposé au Salon de 1800. David en fit faire sous ses yeux plusieurs copies, et en retoucha même quelques-unes avec grand soin. C'est une de ses productions auxquelles il attachait la plus grande importance : elle a été gravée au burin par Prévost, dans les *Galeries historiques de Versailles*, et sur bois, par A. Gusman, dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles.* V. ci-dessus Portraits de BONAPARTE.

Bonaparte franchissant les Alpes, tableau de Paul Delaroche. — Personnages de grandeur naturelle. L'artiste s'est conformé au récit de M. Thiers : « Le premier consul gravit le Saint-Bernard, monté sur un mulet, revêtu de cette enveloppe grise qu'il a toujours portée, conduit par un guide du pays, montrant dans les passages difficiles la distraction d'un esprit occupé ailleurs... » Le mulet qui porte le futur César et sa fortune vient de gauche à droite par un sentier abrupt. Le guide, coiffé d'un bonnet que recouvre un chapeau de feutre, appuie la main droite sur le cou de l'animal, et tient de la main gauche un long bâton, avec lequel il sonde le terrain tapissé par la neige. Bonaparte, une main cachée sous son habit, l'autre découverte et posée devant lui, regarde de face; sa physionomie énergique reflète les préoccupations qui agitent son esprit. Il porte le chapeau galonné de général, et a une ample redingote grise par-dessus son habit. A sa suite vient un officier monté sur un cheval qu'un guide mène par la bride; mais ce groupe et un autre cavalier qu'on entrevoit vaguement sont complétement sacrifiés à la grande figure qui occupe le devant du tableau. Le paysage est des plus médiocres, et la mise en scène n'est pas irréprochable; mais le type de Bonaparte a quelque chose d'héroïque et de saisissant. « Ce général du mont Saint-Bernard, maigre, brûlé par la fièvre de l'ambition et de la guerre, a dit M. de Pesquidoux, prête à l'illusion et enlève l'imagination mille fois plus que ce personnage gros, bouffi et songeur, qui tend à devenir le type classique du héros. Napoléon conserva plus longtemps qu'on ne croit cette apparence ferme et preste, cet extérieur méridional, alerte et nerveux, et surtout cette tête fine, creusée, si saisissante par son expression d'énergie fiévreuse et contenue. » D'après une notice publiée par M. Louis Ulbach dans la *Revue de Paris*, Delaroche peignit deux fois la même composition : la première fois en 1848, la seconde en 1851. Le tableau de 1848 fut acquis par lord Onslow; celui de 1851 passa aussi en Angleterre, d'où il fut envoyé par son propriétaire, M. John Waylor, de Leighton, à l'exposition posthume des œuvres de Delaroche au palais des Beaux-Arts, en 1857. M. Alphonse François a fait, d'après ce tableau, une belle gravure qui a figuré aux Salons de 1853 et 1855. La tête de Bonaparte a été lithographiée par M. Emile Lassalle.

Bonaparte franchissant les Alpes, tableau de François Bouchot. Cette composition, qui a figuré, après la mort de l'auteur, au Salon de 1842, serait intitulée plus justement : *Bonaparte, parvenu au sommet des Alpes, montre à son armée les plaines de l'Italie.* La pénible ascension est, en effet, terminée : le merveilleux panorama des riches campagnes italiennes s'offre tout à coup aux regards charmés des soldats; la beauté de ce spectacle, et plus encore l'espoir d'entrer bientôt en vainqueurs dans cette terre promise, réjouissent tous les cœurs et font oublier les fatigues, les dangers de la route. Bouchot a bien rendu l'enthousiasme qui dut s'emparer de ces héros, mal nourris et plus mal vêtus, que l'amour de la patrie et le prestige d'un jeune guerrier allaient entraîner à la conquête du monde. Debout sur un rocher recouvert de neige, au centre de la composition, Bonaparte appuie la main gauche sur la poignée de son sabre et étend la droite vers les plaines italiennes. Derrière lui sont les généraux et les officiers de son état-major. Les soldats, groupés sur les premiers plans, témoignent par leurs gestes et leurs attitudes la plus vive allégresse; les uns agitent leurs chapeaux et leurs fusils; les autres se penchent au bord des rochers ou grimpent aux arbres pour mieux voir. Celui-ci élève dans ses bras un de ses camarades, malade sans doute ou trop fatigué pour fendre la foule des curieux. Celui-là, épuisé et presque mourant, soulève sa tête pour regarder ce paradis italien dans lequel il ne lui sera peut-être pas donné d'entrer. Près de lui se tient un moine du mont Saint-Bernard, suivi de l'un de ces admirables chiens, célèbres par leur dévouement aux voyageurs. Dans le fond, d'autres soldats sont arrêtés sur l'un des plateaux de la montagne. Le ciel, couvert de nuages à droite, au-dessus des glaciers, s'éclaircit et s'illumine du côté gauche pour éclairer l'Italie. La composition que nous venons de décrire est distribuée avec beaucoup d'habileté, et, bien qu'on puisse lui reprocher un aspect un peu théâtral, elle impressionne assez vivement. Elle offre, dans les groupes du premier plan, plusieurs figures très-savamment et très-vigoureusement dessinées. Il existe deux gravures de ce tableau, l'une par Sixdeniers, l'autre par M. Manigaud.

Bonaparte (HISTOIRE DE), série de vingt-cinq planches lithographiées par Raffet. Cette série est désignée ordinairement sous le titre d'*Histoire de Napoléon;* mais celui que nous lui donnons est beaucoup plus exact, puisqu'elle prend Bonaparte à sa naissance même et le conduit jusqu'au 18 brumaire, qui forme le sujet de la vingt-quatrième planche : la dernière composition seule retrace un fait de l'histoire impériale, *Napoléon visitant le champ de bataille d'Eylau.* Raffet n'avait que vingt-deux ans (1826) et travaillait encore sous les yeux de Charlet, son maître et son ami, lorsqu'il commença l'exécution de ces vingt-cinq lithographies qui, à défaut d'un mérite artistique bien élevé, ont du moins celui d'avoir été publiées en pleine Restauration, à une époque où il était de mode de dénigrer les illustrations militaires de la France. A l'exemple de Charlet, d'Horace Vernet, de Bellangé et de quelques autres encore, Raffet ne craignit pas d'évoquer les glorieux souvenirs de la République et de l'Empire. Son *Histoire de Bonaparte* fut bien accueillie par le public et commença sa réputation. Voici la description sommaire des planches dont cette *Histoire* se compose : 1° *Naissance de Bonaparte.* L'enfant est étendu sur un tapis représentant quelque antique victoire; au deuxième plan, Lætitia, assise sur un canapé, est entourée de ses femmes. — 2° *Prédilection de la famille Bonaparte.* Charles Bonaparte et sa femme sont assis à droite. L'archidiacre Lucien, debout à gauche, tient la main de son neveu Joseph, et, montrant du geste le jeune Napoléon, semble désigner en lui le futur chef de la famille. Celui-ci a déjà le type, l'attitude et jusqu'au costume traditionnel : il est debout, la main droite passée dans l'ouverture de son habit, la gauche tenant le petit chapeau. — 3° *Bonaparte au collége de Brienne.* Sous les yeux des révérends pères, placés à gauche sur une terrasse, les élèves de l'école se battent à coups de boules de neige; au milieu d'eux, Bonaparte étend la main vers une redoute élevée au fond de la cour à droite, et donne des ordres pour l'assaut déjà vivement engagé. — 4° *Bonaparte faisant ses premières armes en Sardaigne.* Il est debout sur la plage, le sabre à la main, le visage tourné vers l'ennemi que l'on aperçoit à droite; il est entouré de ses grenadiers, dont l'un, agenouillé devant lui, enveloppe la blessure qu'il a reçue à la cuisse; au premier plan, un soldat et un matelot transportent un officier blessé dans une barque amarrée au rivage. — 5° *Arrivée de la famille Bonaparte en France.* Bonaparte et sa famille proscrite, entassés dans une chaloupe conduite par huit rameurs, arrivent en vue du port de Marseille. — 6° *Siége de Toulon.* Debout sur le terre-plein d'une batterie et montrant une pièce de canon, Bonaparte explique aux généraux qui l'entourent ses plans pour réduire la ville. — 7° *Bonaparte à Toulon.* Suivi de ses grenadiers, il pénètre dans une batterie, saisit un général anglais et le menace de son épée. — 8° *Bonaparte rendant au jeune Beauharnais l'épée de son père.* Bonaparte est debout près d'une table et entouré de plusieurs généraux. L'enfant embrasse l'épée paternelle. — 9° *Bonaparte arrive à l'armée d'Italie.* Il est à pied, accompagné de son état-major, au milieu des montagnes. Il parle aux soldats et leur montre la route qui doit les conduire « dans les plus fertiles plaines du monde. » Les soldats acclament leur général en chef. — 10° Même sujet. Pièce supprimée dans la suite par Raffet. — 11° *Bonaparte à Dego.* Il est à cheval, suivi d'une escorte de hussards, et s'approche d'un général blessé qui, assis à droite et soutenu par deux soldats, lève son chapeau. Ce général, dit M. Giacomelli dans son excellent catalogue de l'œuvre de Raffet, est sans doute Clausse, qui, mortellement blessé, fit appeler Bonaparte et lui demanda d'une voix éteinte : « Dego est-il repris? — La redoute est à nous, dit Bonaparte. — Dans ce cas, s'écria le blessé d'une voix héroïque : *Vive la République!* je meurs content! » — 12° *Bonaparte à Lodi.* Il est à cheval et donne des ordres à un officier à pied qui l'écoute en soulevant son chapeau. A gauche, un artilleur pointe une pièce de canon. Dans le fond, à travers la fumée, on aperçoit le pont de Lodi chargé de combattants. — 13° *Révolte de Pavie.* Bonaparte entre dans la ville suivi de son état-major. A gauche, des femmes, des moines, des pénitents, ayant un curé à leur tête, sont groupés dans des attitudes suppliantes. Le général leur fait de la main un signe de pardon. Cette composition est bien supérieure aux précédentes. — 14° *Entrée à Milan.* Bonaparte, accompagné de quelques généraux, précédé et suivi de ses grenadiers, arrive devant un arc de triomphe. La foule, groupée sur son passage, montre plus de défiance que d'admiration. — 15° *Passage du pont d'Arcole.* Un drapeau dans la main gauche, un sabre dans la droite, Bonaparte s'élance sur le pont, déjà jonché de cadavres. — 16° *Marche dans le désert.* Le général en chef s'est approché d'un soldat épuisé de lassitude; il prend une de ses mains et ordonne aux nègres qui le soutiennent de le placer sur son propre cheval, qu'un jeune Africain tient par la bride. — 17° *Bataille des Pyramides.* Bonaparte, à cheval, se retourne vers les généraux et les soldats qui le suivent et leur montre, dans le lointain, les pyramides près desquelles les mameluks sont campés. — 18° *Entrée au Caire.* Monté sur un cheval gris pommelé, qu'un nègre entièrement nu conduit par la bride, Bonaparte pénètre dans la ville, suivi et précédé de ses cavaliers. Des musulmans impassibles regardent passer le sultan des Français. — 19° *Bonaparte fait grâce aux révoltés du Caire.* C'est avec quelques variantes la composition de Guérin. — 20° *Reddition de Jaffa.* Quatre ou cinq musulmans, humblement prosternés, déposent leurs armes aux pieds du général assis sur l'affût d'un canon. — 21° *Bonaparte visitant les pestiférés de Jaffa.* Ici encore Raffet s'est inspiré d'une œuvre célèbre; mais il ne l'a pas reproduite servilement. Bonaparte, arrêté devant un groupe de pestiférés, touche la poitrine d'un de ces malheureux, assis sur le bord de son lit et à demi enveloppé dans une couverture. — 22° *Bataille du Mont-Thabor.* Bonaparte traverse au galop le champ de bataille. Un nègre qui le voit venir arme son fusil et s'apprête à faire feu; mais un artilleur a aperçu son mouvement et va l'arrêter d'un coup de sabre. — 23° *Bataille d'Aboukir.* Monté sur un cheval noir richement harnaché à l'orientale, Bonaparte s'adresse à un général qui montre, dans le fond, la déroute des Turcs. — 24° *Le Dix-huit brumaire.* Bonaparte est debout au centre de la composition, la tête nue, les cheveux en désordre, la main gauche fermée, la droite tendue en avant; il s'adresse à deux membres du conseil des Cinq-Cents, revêtus du grand manteau officiel et qui s'approchent de lui. Un grenadier qui le suit écarte Arena qui lève un poignard pour frapper le premier Consul. A droite, la tribune du président; au fond, les soldats faisant évacuer la salle. — 25° *Bonaparte visitant le champ de bataille.* Imitation libre du tableau de Gros.

Raffet a publié, en 1835, une autre lithographie représentant *Bonaparte en Egypte*, assis sur un dromadaire et couvert d'un burnous. MM. Alès et Pollet ont gravé, d'après un de ses dessins, *Bonaparte en Italie, en 1797.*

BONAPARTE (Lucien), prince de Canino, frère puîné de Napoléon Ier, né à Ajaccio le 21 mars 1775. C'est sans contredit, après l'empereur, le membre le plus distingué de cette illustre famille, et c'est peut-être cette supériorité qui lui valut le rôle subalterne qu'il joua pendant toute l'épopée napoléonienne, alors que tous ses autres frères portaient des couronnes. Après être resté deux ans comme boursier au collége d'Autun, il entra à l'école de Brienne, puis termina ses études au collége d'Aix. Il habitait avec son oncle, l'abbé Fesch, lorsque la Révolution éclata, et il devint l'un des plus chaleureux partisans des idées nouvelles, pour lesquelles son enthousiasme se déclara bientôt publiquement. Paoli, de retour en Corse, avait été nommé président de la Société populaire d'Ajaccio; après avoir entendu Lucien discourir sur la préférence que les peuples doivent donner au gouvernement républicain, il l'embrassa avec effusion, le surnomma le *petit Tacite*, son *petit philosophe*, et l'emmena à Bostino. Néanmoins, lorsqu'il rompit avec la France, il imposa à la famille Bonaparte l'alternative de le soutenir ou d'être traitée en ennemie. Le parti démocratique venait de décider l'envoi d'une commission pour implorer du secours à Paris. Lucien se fait nommer chef de cette députation, et, quelques heures après son entretien avec Paoli, s'embarque pour Marseille. Dans cette ville, enivré d'abord d'un succès oratoire éclatant, il fut si douloureusement impressionné au spectacle des excès qui étaient, hélas! la conséquence fatale du drame révolutionnaire qui se jouait alors à Paris, qu'il abandonna ses collègues et sollicita un emploi. Nommé garde-magasin des vivres à Saint-Maximin, il s'y créa bientôt une influence sérieuse, dont il usa au profit de la modération, et n'hésita pas à résister par la force à un délégué de Barras qui venait mettre en vigueur à Saint-Maximin le système de la terreur. Toutefois, disons que la chute de Robespierre ayant été suivie dans la Midi d'une réaction qui menaçait d'être sanglante, Lucien la combattit de toute son énergie, et certes, pour le courage civil, c'était peut-être l'homme supérieur de la famille, comme l'atteste le 18 brumaire. En 1795, il épousa une jeune fille sans fortune, Mlle Christine Boyer, et fut nommé inspecteur dans l'administration militaire à Saint-Chamans, près de Cette. Bientôt il devint suspect, et un mandat d'arrêt le jeta dans les prisons d'Aix. Délivré par son frère, Lucien était résolu de dire un éternel adieu à la politique, lorsque le parti modéré triompha par la proclamation de la constitution de l'an III. Nommé successivement commissaire des guerres aux armées d'Allemagne, de Belgique, de Hollande et du Nord, il s'y occupa bruyamment de politique et se lia par conformité d'opinions avec les généraux Eblé et Tilly. Chargé, en 1796, des instructions de son frère, il retourna en Corse, où il apprit les victoires d'Italie et le coup d'Etat du 18 fructidor, auquel il applaudit. La campagne d'Egypte venait d'être décidée; Lucien refusa d'accompagner son frère, pour entrer au Conseil des Cinq-Cents, dont il fut élu membre par le département de Liamone, bien qu'il n'eût pas atteint l'âge réglementaire et que la députation fût au complet. En face de cette manifestation populaire et séduit par la gloire de son frère, le Conseil ne s'opposa pas à son admission doublement illégale.

Partisan déclaré de toutes les idées généreuses, il soutint la liberté de conscience, se constitua l'avocat des veuves et des enfants des défenseurs de la patrie, et combattit vigoureusement le rétablissement de l'impôt sur le sel et les dilapidations scandaleuses de ceux qui maniaient les fonds destinés au service des armées; se séparant en même temps du Directoire, il blâma l'envahissement du Piémont, la prise de Mulhouse et de Genève, et la pression exercée sur Rome républicanisée et enlevée au pape en représailles du meurtre du général Duphot, soutenant que ces mesures étaient une impolitique violation du traité de Campo-Formio. Il défendit la constitution imposée à l'Italie par son frère et se rallia ouvertement à l'opposition constitutionnelle. Placé entre le besoin de soutenir un pouvoir que menaçait une coalition étrangère, et sa répugnance à lui concéder des droits dangereux pour la liberté, il s'éleva de nouveau, malgré les avances du Directoire, contre l'impôt sur le sel, que son éloquence contribua à faire repousser. Le 18 juin 1799, le Conseil des Cinq-Cents, électrisé par ses paroles, enleva au Directoire son pouvoir discrétionnaire sur la presse, renouvela les membres du gouvernement, et nomma, pour rechercher les mesures nécessitées par les circonstances, une commission dont Lucien fit partie. Tout en s'élevant contre la politique du Directoire, Lucien proposa d'urgence la création de deux nouvelles armées contre les ennemis de l'extérieur et de l'intérieur. Cette motion fut repoussée, et le désastre de Novi vint encore accroître l'impopularité des di-

recteurs. Cependant Lucien crut encore devoir les soutenir au moins par ses paroles et par ses actes publics; mais, en même temps, de concert avec son frère Joseph, il faisait parvenir à Napoléon l'ordre de revenir au plus tôt. Salué avec enthousiasme par la France, fatiguée de luttes stériles, le jeune général prépara immédiatement le coup d'État du 18 brumaire, puissamment secondé par Lucien, qui fut le trait d'union entre lui et Sieyès. Le moment venu, le Conseil des Cinq-Cents, dont Lucien avait été nommé président, devient le théâtre d'une vive agitation, au milieu de laquelle il renouvelle, à la tête de son bureau, le serment à la constitution. Tout semblait perdu, lorsque Bonaparte se vit admis aux honneurs de la séance par les Anciens; mais il n'en devait pas être ainsi dans la salle des Cinq-Cents : il y fut accueilli par de telles menaces, que ses grenadiers furent obligés de l'enlever pour l'arracher au péril. L'orage se tourne alors contre Lucien, qu'on veut forcer de proclamer la mise hors la loi de son frère. « Misérables! s'écrie-t-il, vous voulez que je mette hors la loi mon propre frère! » et il se dirige vers la barre pour y prendre la défense du général, lorsqu'il est entraîné, lui aussi, par des grenadiers envoyés par Bonaparte. Alors il monte à cheval, parcourt le front des troupes leur déclare que le Conseil des Cinq-Cents est dissous, que des assassins ont envahi la salle des séances, et il somme l'armée de marcher pour délivrer la représentation nationale, jurant que lui et son frère seront toujours les défenseurs de la liberté. A la voix de Lucien, les soldats envahissent le sanctuaire des lois, et la révolution est consommée. C'est à la fermeté et surtout à la décision de Lucien, qui montra une énergie supérieure à celle de Napoléon, que cet attentat contre la représentation nationale dut sa réussite. Il reçut en récompense le ministère de l'intérieur, qu'il préféra au tribunat, et où il se signala par l'établissement de la centralisation administrative et par une protection éclairée accordée aux arts, aux sciences et aux lettres. Mais son goût pour les plaisirs et son esprit d'indépendance indisposèrent bientôt contre lui le premier consul, qui lui retira le ministère et déguisa cette disgrâce en le chargeant d'une ambassade en Espagne. Par le traité d'alliance du 21 mars 1801, Lucien détacha la monarchie espagnole de la politique anglaise, et fit accélérer les préparatifs de l'envahissement du Portugal. Bien que ce traité fût avantageux pour la France, Napoléon, qui voyait toujours plus loin que ceux qui agissaient en son nom, blâma énergiquement son frère, qui, selon lui, avait compromis des négociations entamées à Londres. Blessé de ces reproches auxquels il ne s'attendait pas, Lucien envoya sa démission à Paris; mais le premier consul refusa de l'accepter, et il autorisa même son frère à signer le traité de Badajoz. De retour en France vers 1802, et appelé au Tribunat, Lucien fut chargé de deux missions délicates : faire approuver le concordat et l'institution de la Légion d'honneur, qui n'étaient nullement en harmonie avec les principes républicains. Il s'en acquitta habilement. Choisi pour représentant du Tribunat dans le grand conseil de la Légion d'honneur, Lucien, sénateur de droit, reçut, avec la sénatorerie de Trèves, la terre de Soppelsdorff, et fut admis en même temps à l'Institut dans la section de langue et littérature françaises, titre auquel il tenait beaucoup. Enfin tout annonçait une réconciliation durable entre lui et son frère, lorsque, en avril 1802, il se maria avec Alexandrine de Bleschamp, épouse divorcée d'un agent de change nommé Jouberthon, l'une des plus charmantes femmes de l'époque. Le premier consul s'étant vivement emporté à la nouvelle de ce mariage, Lucien préféra quitter la France plutôt que de laisser porter atteinte à sa dignité et à son indépendance. Réfugié à Rome, il se consola dans le commerce des lettres d'une rupture avec un frère qui, quelques mois plus tard, distribuait des couronnes comme des hochets. Napoléon, dans le cœur duquel les affections de famille étaient toujours vivaces, se rappelant les services que Lucien lui avait rendus au 18 brumaire, et comptant sur ceux qu'il pouvait attendre encore de sa haute intelligence, lui fit faire plusieurs fois des ouvertures magnifiques, à condition qu'il se séparerait de sa femme. En compensation, il lui offrait un trône, le mariage de sa fille aînée avec le prince des Asturies, et pour sa femme qu'il répudierait un duché en Italie. Fasciné par cette éblouissante perspective, Lucien aurait peut-être cédé; mais quand il eut acquis la conviction que, sur le trône de Florence, il ne serait qu'un préfet de son frère, il refusa, et se retira dans un domaine près de Viterbe, que le pape érigea en principauté de Canino. Il voulut même passer aux Etats-Unis, mais il fut pris le 1er août 1810 par un croiseur anglais, conduit provisoirement à Malte et de là en Angleterre, puis confiné à Ludlow, pays de Galles. Il acquit alors le domaine de Thorngrove, à cinq lieues de Londres, et y séjourna jusqu'aux traités de 1814, qui lui permirent de retourner à Rome, où il dédia au pape son poëme de *Charlemagne* ou l'*Eglise sauvée*. Après la prise de Paris, consulté par Louis XVIII, il lui répondit : « Point de système mixte : effacer jusqu'à la dernière trace de la Révolution et réorganiser la monarchie de Louis XV, ou arborer le drapeau tricolore et épouser la Révolution... » Lorsque l'empereur fut relégué à l'île d'Elbe, Lucien, qui avait refusé d'être le courtisan de la prospérité, devint celui du malheur. Il offrit à son frère de se consacrer au service de sa personne, et lui adressa une lettre par laquelle il lui déclarait qu'il était aussi dévoué à son infortune qu'il avait été ennemi de son despotisme. Lors des Cent-Jours il accourut à ses côtés, obtint l'évacuation des Etats du pape, envahis par Murat, fixa sa résidence au Palais-Royal, et accompagna Napoléon à la cérémonie du champ de mai, avec le titre et le rang de prince français. Membre de la chambre des pairs, il fit partie de la commission de gouvernement que l'empereur institua au moment de se rendre à l'armée. Après le désastre de Waterloo, Lucien, homme de décision, conseillait à l'empereur la dissolution de la chambre, et, ne pouvant le décider à cette mesure de rigueur, alla plaider sa cause devant les représentants et les empêcha de réclamer l'abdication de l'empereur. Néanmoins, ne se faisant pas d'illusion sur l'hostilité des chambres, il révéla à son frère la situation, qui ne lui laissait d'option qu'entre une dissolution immédiate de la chambre, ou l'abdication en faveur de son fils. Ses conseils ne furent pas suivis; il ne quitta la France qu'avec Napoléon, et, arrêté en route, ne dut sa liberté, au bout de trois mois de détention, qu'aux instances du pape, auprès duquel il se fixa. L'empereur n'ayant pas voulu accepter le sacrifice qu'il lui offrit par deux fois de partager sa captivité, Lucien ne s'occupa plus que de littérature dans sa villa Russinella, aux environs de Frascati. C'est à sa campagne que le surprit la révolution de 1830, qui lui fit concevoir un moment l'espoir de rentrer en France. Le 29 juin 1840, Lucien Bonaparte mourut, à Viterbe, d'un cancer à l'estomac, n'ayant eu le temps que de publier le premier volume de ses Mémoires.

Lucien Bonaparte est demeuré célèbre surtout par cette indépendance de caractère qui lui fit sacrifier les liens du sang et les intérêts de sa fortune à sa dignité et à ses devoirs. Il avait quelques tendances républicaines, mais on ne doit pas en exagérer la portée, et il faut reconnaître qu'il ne s'en souvenait et qu'il ne les invoquait guère que dans les moments où il se sentait personnellement atteint par les volontés supérieures de son frère. C'était d'ailleurs un homme d'un caractère noble et d'un esprit distingué. On sait qu'il abandonna son traitement d'académicien à Béranger, qui l'en remercia dans la préface de son recueil de chansons publié en 1833.

Lucien avait épousé, en 1794, Christine-Eléonore Boyer, morte le 14 mai 1800, dont il eut deux filles : 1° Charlotte, née le 13 mai 1796 à Saint-Maximin, mariée à Rome, le 27 décembre 1815, au prince Mario Gabrielli, dont elle eut un fils et trois filles, et qu'elle perdit le 18 septembre 1841; 2° Christine Egypta, née à Paris le 19 octobre 1798, mariée en 1818 au comte suédois Arved Posse, et en 1824 à lord Dudley-Coutls, morte à Rome le 19 mai 1847. Son fils, lord Dudley, sert dans l'armée anglaise.

En 1802, Lucien se remaria, comme nous l'avons dit, avec Marie-Alexandrine-Charlotte-Louise-Laurence de Bleschamp, née à Calais en 1778, morte à Sinigaglia le 12 juillet 1855. De ce mariage naquirent Charles-Lucien-Jules-Laurent, né à Paris le 24 mai 1803, décédé le 29 juillet 1857; — Lætitia, née à Milan le 1er décembre 1804, mariée à Thomas Wyse, membre catholique du parlement d'Angleterre, ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne à Athènes, où il est mort le 15 avril 1862. Sa fille Marie, née le 7 juillet 1833, épousa en premières noces M. de Solms, et, le 5 février 1863, M. Urbano Rattazzi, ancien ministre du roi d'Italie Victor-Emmanuel. Une de ses sœurs s'est mariée en 1862 au général hongrois Türr, le fidèle compagnon de Garibaldi; — Paul, né en 1808 et mort en Grèce au mois de décembre 1826; — Jeanne, née à Rome en 1806, — épouse du marquis Honorati, morte en 1828; — Louis-Lucien, né le 4 janvier 1813 à Thorngrove; — Pierre-Napoléon, né à Rome le 12 septembre 1815; — Antoine, né à Frascati le 31 octobre 1816; — Marie, née le 12 octobre 1818, mariée au comte Vincenzo Valentini, député à la Constituante romaine, ministre des finances en 1849, mort en 1858; — Constance, née à Bologne le 30 janvier 1823, aujourd'hui religieuse à Rome au couvent du Sacré-Cœur.

Lucien Bonaparte a laissé plusieurs ouvrages : la *Tribu indienne* ou *Édouard et Stellina*, roman (1799); *Charlemagne* ou l'*Eglise sauvée*, poëme épique en 24 chants (1814); *Ode contre les détracteurs d'Homère* (1815); la *Cyrnéide* ou la *Corse sauvée*, poëme épique en 12 chants; *Aux citoyens français membres des colléges électoraux* (1834); la *Vérité sur les Cent-Jours*, suivie de documents historiques sur 1815; *Mémoires sur les vases étrusques* (1836). Un premier volume de *Mémoires* parut en 1836; sa veuve publia le second volume sous ce titre : le *Dix-huit brumaire*. Quoique ces écrits n'aient pas obtenu un brillant succès, ils révèlent une vive imagination, du goût, de la littérature et de la philosophie.

BONAPARTE (Marie-Anne-Elisa), sœur de Napoléon Ier, naquit à Ajaccio le 3 janvier 1777. Son père, dans un voyage qu'il fit la même année comme député de la noblesse corse à la cour, obtint pour elle une bourse à la maison royale de Saint-Cyr, qu'elle ne quitta qu'après l'achèvement de son éducation pour retourner en Corse, à l'âge de quinze ans. Lorsque son pays natal fut tombé au pouvoir des Anglais, elle l'abandonna avec le reste de sa famille, et alla se fixer à Marseille. Elle y fit la connaissance d'un compatriote dénué de toute fortune, mais de famille noble, le capitaine d'infanterie Félix Bacciochi, avec lequel elle se maria le 5 mai 1797. Napoléon, qui se vengeait sur les Vénitiens de leur conduite équivoque après le traité de Leoben, n'apprit ce mariage qu'après sa conclusion; moins puissant à cette époque qu'en 1805, lorsqu'il fit annuler celui de Jérôme avec Mlle Paterson, il laissa seulement deviner son mécontentement. L'année suivante, Mme Bacciochi vint à Paris, et se déclara la protectrice des lettres et des arts, qu'elle aimait avec passion. Son salon devint un terrain neutre où les hommes marquants de tous les partis se donnaient rendez-vous : Chateaubriand et Lemercier s'y rencontraient avec Legouvé, La Harpe, Boufflers et Fontanes. Lorsque, en 1805, Napoléon fit sa distribution de couronnes dans sa famille, il érigea en principauté, pour sa sœur Elisa, Lucques et Piombino. La nouvelle princesse se montra digne sœur de Napoléon, et déploya des talents et une dignité en rapport avec sa haute position. Bacciochi, couronné en même temps qu'elle, régna, mais ne gouverna pas. Eclipsé par l'esprit supérieur de sa femme, il eut le bon esprit de lui laisser la direction des affaires, et ne fut pour ainsi dire que le premier de ses sujets. Elisa, se sentant à la hauteur de sa tâche, gouverna par elle-même, présida le conseil de ses ministres, simplifiant les rouages administratifs avec un tact, une fermeté et un esprit d'organisation rares, même chez un homme. Elle porta surtout son attention sur la réparation des routes, les travaux d'utilité publique et l'établissement de nouvelles fortifications. L'empereur, en récompense du talent dont elle avait fait preuve, lui conféra, le 5 mars 1809, le titre de grande-duchesse de Toscane, avec le gouvernement général de cette province. Son mérite sembla grandir avec son pouvoir, et elle continua de marcher hardiment dans la voie du progrès. La princesse Elisa, tout en protégeant les arts et les lettres, imprima une nouvelle impulsion à l'agriculture en lui accordant habilement des primes, développa l'instruction populaire et fit construire des établissements utiles. Un des plus grands services qu'elle rendit à la Toscane fut de la purger des bandes de brigands qui infestaient les routes. Aussi le surnom de *Sémiramis de Lucques*, qui lui fut donné par les adulateurs de l'empire, ne parut-il pas une épigramme. Ses connaissances politiques, administratives et militaires lui avaient assuré un certain crédit auprès de l'empereur, qui se montrait flatté de trouver dans une femme de sa famille un caractère assez énergique pour s'identifier pleinement avec sa politique ambitieuse. Quant à son mari, excellent homme d'ailleurs, ce n'était guère que son aide de camp, même quand elle passait les troupes en revue.

Lorsque, en 1814, l'empereur fut accablé sous les coups de l'Europe coalisée contre nous, la princesse Elisa se retira à Bologne, d'où elle partit en 1815 pour se rendre à Trieste, puis près de sa sœur Caroline, la veuve de Murat, au château de Haimbourg. Elle quitta ce château pour celui de Brunn, et enfin résida près de Trieste, au château de Santo-Andrea, où elle mourut à quarante-trois ans d'une fièvre nerveuse, sous le nom de comtesse de Campignano, le 7 août 1820.

Mme Bacciochi laissa deux enfants : 1° Charles-Jérôme, né le 3 juillet 1810, mort à Rome, d'une chute de cheval, à l'âge de vingt ans; 2° Napoleone-Elisa, née le 3 juin 1806, mariée au comte Camerata. L'empereur Napoléon III lui a donné rang à la cour avec les titres de princesse et d'altesse. Elle partage le goût de sa mère pour l'agriculture, à laquelle, dans un magnifique château qu'elle possède en Bretagne, elle se plaît à consacrer ses loisirs.

BONAPARTE (Louis), troisième frère de Napoléon, né à Ajaccio le 4 septembre 1778. Après avoir suivi à Marseille sa famille expulsée par Paoli, il fut envoyé à l'école de Châlons pour y subir l'examen nécessaire pour entrer dans l'artillerie. Sur la fausse nouvelle du licenciement de cette école, il retourna près de sa mère; mais son frère, qui venait d'être nommé général, l'attacha à sa personne avec le grade de sous-lieutenant, et lui fit faire ses premières armes à la prise d'Oneille et au combat de Cairo. Placé comme lieutenant dans une compagnie de canonniers volontaires, il fut détaché à l'école de Châlons, et presque aussitôt rappelé par son frère, qui l'emmena en Italie. Là, il se distingua au passage du Pô et au pont d'Arcole. Ce fut lui qui porta la nouvelle de la paix de Campo-Formio à Paris, d'où, afin de l'arracher à une passion naissante pour la fille d'un émigré, Napoléon l'emmena en Egypte. Renvoyé en France pour demander des renforts, il n'avait encore rien pu obtenir, lorsque son frère débarqua à Fréjus. L'ayant secondé au 18 brumaire, il reçut les épaulettes de colonel; toutefois, il se rendit en Prusse, afin de ne pas être contraint à épouser Hortense de Beauharnais. Une seconde fois il évita cette union en partant pour l'expédition de Portugal; mais, cédant enfin aux sollicitations de Mme Bonaparte, il se maria le 4 janvier 1802, malgré lui, pour obtenir la tranquillité. Parvenu, en 1804, au grade de général de division, nommé conseiller d'Etat à la section de législation, il reçut, après l'établissement de l'empire, le titre de prince et celui de connétable, enterré dans un oubli de deux siècles; puis remplaça Murat dans le commandement de la garnison de Paris, à la condition de ne s'occuper que des affaires militaires. Son activité à organiser une armée destinée à protéger le nord de la France lui valut de l'empereur des témoignages publics de satisfaction. Une autre distinction onéreuse l'attendait : il fut placé, malgré lui, par son frère, sur le trône de Hollande le 5 juin 1806. Aimé du peuple, quoique au début il eût trop favorisé les Français, il s'attacha aux Hollandais et manda à l'empereur qu'il abdiquerait si la France ne rendait à la Hollande ce qu'elle lui devait, si on laissait à sa charge l'entretien des troupes françaises, et si on ne lui permettait pas de diminuer les armements. Napoléon céda, et Louis, faisant habilement revenir sa flottille de Boulogne, prit ses précautions pour se suffire à lui-même au besoin. A la tête d'un corps de 15,000 hommes, il marcha contre les Prussiens et leur prit Munster, Osnabruck et Paderborn, bloqua les places fortes de Hameln et de Nieubourg, et occupa Rinteln. Blessé d'un ordre de l'empereur, qui lui enjoignait de s'emparer du Hanovre, il refusa d'obéir et rentra à La Haye. Le décret du 21 novembre 1806 relatif au blocus des îles Britanniques étant un arrêt de ruine pour ses sujets, il l'éluda d'abord, puis ferma ses ports à tous les vaisseaux sans exception. Louis se consacra alors au bonheur de ses peuples; il fit rédiger un code civil et criminel, régularisa les contributions que les exigences de la France l'avaient obligé d'établir, le cadastre, les finances, créa une direction des beaux-arts et un institut des sciences et des arts, et ouvrit une grande exposition des produits de l'industrie nationale. Il créa en même temps l'ordre de l'Union et du Mérite. Accablé de la perte de son fils aîné Louis, enlevé par le croup, il alla passer deux mois dans les Pyrénées, puis, après être resté quelque temps à Utrecht, il choisit en 1808 pour capitale de la Hollande la ville d'Amsterdam.

Pendant ce temps, les relations entre les deux frères s'aigrirent par suite des exigences de l'empereur, qui ne ménageait pas l'amour-propre de Louis, et le forçait même à rapporter ses lois. Néanmoins Louis, dont le fils Napoléon-Louis venait d'être investi du titre de grand-duc de Clèves et de Berg, à la première nouvelle du débarquement des Anglais dans l'île de Valcheren, marcha contre eux afin de protéger Anvers, lorsque Bernadotte arriva pour lui ravir le commandement. Comprenant que Napoléon avait l'intention d'envahir la Hollande, Louis ne se rendit qu'avec peine au congrès des rois alliés formé par l'empereur en décembre 1809. Ayant soutenu avec force les intérêts de son pays contre son frère, qui ne prenait plus la peine de dissimuler ses projets, il se vit l'objet d'une surveillance active. L'empereur, apprenant qu'en dépit de sa police Louis avait réussi à faire passer en Hollande l'ordre de défendre les lignes à l'aide de la marine et des inondations, entra en fureur et lui donna le choix entre décommander les travaux ou renoncer au trône. Louis céda, espérant s'échapper nuitamment; mais il était gardé à vue par la gendarmerie. Après quatre mois de luttes, il fut obligé de signer un traité qui lui interdisait tout commerce avec l'Angleterre, lui imposait des troupes et des douanes françaises pour veiller à l'exécution de ce traité, et lui arrachait la cession, en faveur de l'empereur, du Brabant hollandais, de la Zélande, y compris l'île de Schourren, et de plusieurs autres lieux importants. Alors seulement il put retourner dans ses Etats.

Une querelle futile entre un bourgeois d'Amsterdam et le cocher de l'ambassadeur français servit de prétexte à une si violente missive de l'empereur que Louis, voyant ses ministres reculer devant le projet d'inonder la capitale plutôt que de se rendre, abdiqua le 1er juillet 1810 en faveur de son fils, sous la régence de sa mère, assistée d'un conseil de régence. L'armée française entra le 4 à Amsterdam, mais Louis s'était déjà réfugié en Bohême, aux bains de Tœplitz, sous le titre de comte de Saint-Leu, qu'il conserva depuis. A la nouvelle de la réunion de la Hollande à l'Empire français, Louis protesta entre les mains des empereurs d'Autriche et de Russie, puis il partit pour Grœtz, d'où il offrit ses services à l'empereur lors du désastre de Russie. Espérant recouvrer son trône, il essaya d'intéresser l'Autriche en sa faveur, et passa en Suisse pour mieux suivre les événements. Après la bataille de Leipzig, au lieu d'écouter Murat, qui lui conseillait de solliciter l'appui des alliés, il réclama son trône à Napoléon par une lettre, qui ne le précédait que de quelques heures. Il fut averti en route que l'empereur refusait de le recevoir, et il trouva sa réponse en Suisse. A aucun prix Napoléon ne consentait à sa restauration; il lui permettait de l'essayer par les armes. Se retournant alors du côté de ses anciens sujets, il apprit qu'ils traitaient avec la maison d'Orange, sans avoir même prononcé son nom.

Retiré à Soleure, d'où il dut sortir en décembre 1813, il se rendit à Paris, où il eut deux entrevues très-froides avec l'empereur. Ce dernier ne suivit pas ses conseils réitérés de faire la paix, et fut obligé d'abdiquer. Louis accompagna Marie-Louise à Blois, et

se retira à Lausanne. Apprenant alors que Louis XVIII avait érigé en duché la terre de Saint-Leu, et que le traité de Fontainebleau garantissait à la famille impériale une rente de 2,500,000 fr., il fit insérer une protestation dans le journal d'Aarau, et se rendit à Rome. Là il força juridiquement sa femme à lui remettre son fils aîné, et se sépara d'elle. Bien qu'il eût résisté à toutes les instances de rapprochement pendant les Cent-Jours, il fut, comme les autres membres de sa famille, frappé par la loi d'exil du 12 janvier 1816. Il se retira à Florence avec l'autorisation du grand-duc de Toscane. En 1830, il se rencontra à Bolsena avec sa femme, qui s'inquiétait, comme lui, de l'avenir de leurs enfants. La mort de son second fils, en 1831, ébranla profondément sa santé, à laquelle la captivité de son fils à Ham, après les affaires de Strasbourg et de Boulogne, porta le dernier coup. Il écrivit alors aux différents ministres de Louis-Philippe pour obtenir l'autorisation d'embrasser son fils; mais le prince captif refusa les garanties que l'on exigeait de lui. Après l'évasion de Ham, Louis partit pour Livourne, n'ayant pas perdu tout espoir; mais le ministère anglais refusa un passe-port à celui qui est aujourd'hui Napoléon III, et priva ainsi le roi Louis de la dernière joie qu'il se promettait. Ce fut le coup de grâce; Louis n'y survécut pas. Frappé d'une attaque d'apoplexie le 24 juillet 1846, il s'éteignit doucement le lendemain, loin de sa patrie et de sa famille. L'année suivante son corps fut transporté à Saint-Leu.

Il avait eu de son mariage avec Hortense de Beauharnais trois fils : Napoléon-Charles, né à Paris le 10 octobre 1802, mort à La Haye le 5 mai 1806; Napoléon-Louis, né à Paris le 11 octobre 1804, mort à Forli le 17 mars 1831; Charles-Louis-Napoléon, l'empereur actuel des Français.

Philosophe, méprisant le faste, ami des lettres, ne désirant qu'une vie tranquille, Louis Bonaparte, porté au trône malgré lui, n'eut qu'une ambition, celle de régner dans le calme, en faisant le bonheur de ses sujets. Les circonstances ne permirent pas la réalisation de ces projets bienveillants pour la Hollande, et il fut aussi malheureux roi que malheureux époux. Le plus beau titre de gloire de Louis aux yeux de l'histoire, c'est de n'avoir pas hésité à lutter contre la volonté de son frère, une fois qu'il fut monté sur le trône. Devenu Hollandais de cœur, il maintint les droits de ses sujets et, par dévouement pour leurs intérêts, perdit l'affection presque paternelle que l'empereur lui avait toujours témoignée. Napoléon se souvenait de lui avoir donné des leçons; il le regardait comme l'enfant de ses œuvres, et il ne put le voir sans une vive irritation résister à sa volonté puissante, devant laquelle se courbaient les plus puissants monarques. Louis, certain de marcher dans la voie de l'équité, refusa de suivre la route que l'empereur voulait lui tracer, et, regardant la Hollande comme un dépôt que la Providence lui avait confié par l'intermédiaire de son frère, désira rendre ce dépôt non-seulement intact, mais encore amélioré. C'était la politique d'un homme de cœur; mais c'était moins du cœur qu'une obéissance passive que Napoléon exigeait de ses frères. Néanmoins, dans son testament, l'empereur, entraîné par son ancienne sympathie, fit passer les enfants de Louis avant ceux de Lucien et de Joseph dans l'ordre de sa succession.

Le roi Louis a laissé quelques ouvrages: *Marie* ou les *Peines de l'amour* (1808), peinture exacte des mœurs hollandaises; des *Odes* en 1813; un *Mémoire sur la versification*, dans lequel il propose la substitution des vers rhythmiques aux vers rimés. Il ajoutait, comme essai: *Ruth et Noémi*, opéra; *Lucrèce*, tragédie, et l'*Avare*, de Molière, mis en vers; *Histoire du parlement anglais depuis son origine jusqu'à l'an VII*, avec des notes par Napoléon (1820); *Documents historiques et réflexions sur le gouvernement de la Hollande* (1820), livre que Napoléon Ier, dans son testament, a appelé « un libelle plein d'assertions fausses et de pièces falsifiées »; *Réponse à Walter Scott sur son histoire de Napoléon* (1828); *Nouveau recueil de poésies* (1828); *Observations sur l'histoire de Napoléon* de M. de Norvins (1834).

Bonaparte (PORTRAITS DE LOUIS). Gérard a exécuté un portrait du roi de Hollande, en 1806; Cartellier a fait un buste de ce prince, en 1806, et une statue qui le représente en costume de connétable et qui a été exposée en 1810. Ces trois ouvrages ornent les galeries historiques de Versailles.

BONAPARTE (Marie-Pauline), seconde sœur de Napoléon Ier, née à Ajaccio le 20 septembre 1780, suivit en 1793 sa famille à Marseille, où le conventionnel Fréron demanda sa main, qui lui fut refusée. Le général Duphot, assassiné à Rome dans une émeute, le 29 décembre 1797, ainsi que Junot, qui en était passionnément épris, ne furent pas plus heureux. Elle aimait le général Leclerc, qu'elle épousa à Milan en 1801; mais leur bonheur fut de courte durée. Le général, après avoir soumis le Portugal, fut chargé par le premier consul, l'année même de son mariage, de faire rentrer sous la domination française l'île de Saint-Domingue, où il fut envoyé avec le titre de capitaine général. Pauline, à peine relevée de couches, s'embarqua à Brest avec son enfant et son mari, au mois de décembre. L'expédition avait été menée à bonne fin; la conquête **était presque achevée, lorsque les noirs, auxquels s'adjoignit un terrible auxiliaire, la fièvre** jaune, se révoltèrent. Le général voulut faire embarquer sa femme et son fils, mais elle adressa cette noble réponse aux dames de la ville qui la pressaient de partir: « Vous pouvez pleurer, vous; vous n'êtes pas, comme moi, sœur de Bonaparte. Je ne m'embarquerai qu'avec mon mari ou je mourrai. » On voulait la sauver de force, lorsqu'un aide de camp arriva annonçant la compression de la révolte: « Je savais bien, dit-elle sans s'émouvoir, que je ne m'embarquerais pas; retournons à la résidence. » Mais le vainqueur, atteint de la fièvre jaune, dut partir pour l'île de la Tortue, où il expira, le 2 novembre 1802, entre les bras de sa femme, qui ramena en France sa dépouille mortelle. Leur fils mourut deux ans après.

Le 28 août 1803, Napoléon maria sa sœur avec le prince Camille Borghèse, le chef d'une des plus illustres familles de Rome, mais d'une déplorable faiblesse de caractère. Cédant à des insinuations malveillantes, il ne tarda pas à se séparer de sa femme, et se retira à Florence jusqu'en juillet 1807, époque où Napoléon, après la paix de Tilsitt, l'établit à Turin avec le titre de gouverneur général des départements français au delà des Alpes. Nommée duchesse de Guastalla, Pauline, abandonnée de son mari, habita tantôt la France, tantôt l'Italie, dans un magnifique château à Neuilly, ou à la fameuse villa Borghèse, dont son époux lui avait laissé la jouissance. En 1810, la princesse Pauline, ayant manqué publiquement à l'impératrice Marie-Louise à Bruxelles, fut éloignée de la cour par son frère, encore plus affligé qu'irrité. L'abdication de Napoléon, en 1814, fit partir la princesse de Nice pour Rome, et de là pour l'île d'Elbe, où, avec Mme Lætitia, elle adoucit par sa présence les douleurs de l'exil de son frère. C'est à ses instances que Murat dut son pardon, et le prince Lucien sa réconciliation avec l'empereur déchu. Pendant les Cent-Jours, la princesse Pauline séjourna à Naples, puis à Rome, d'où elle envoya tous ses bijoux à l'empereur, dont les finances étaient épuisées. Ils furent trouvés à Waterloo dans une des voitures de Napoléon; les alliés s'en emparèrent, et on ignore qui, parmi eux, se les est appropriés.

Malgré les bontés du pape, reconnaissant des soins que la princesse avait eus pour lui lors de sa captivité en France, elle se disposait à rejoindre sa famille à Paris, lorsque Napoléon, vaincu, fut relégué sur le rocher de Saint-Hélène. Elle tomba dans une maladie de langueur, qu'activa encore la nouvelle de la mort de Napoléon, que les puissances coalisées n'avaient pas voulu l'autoriser à aller soutenir de son amitié dans son triste exil. Le 9 juin 1825 elle expira à Florence entre les bras de son mari, avec lequel elle s'était réconciliée depuis sa maladie. Sa dépouille mortelle fut inhumée à Rome en l'église Sainte-Marie-Majeure, dans la chapelle de la famille Borghèse. Le prince acquitta généreusement tous les legs qu'elle avait faits à son lit de mort, sans réfléchir à l'insuffisance de sa fortune. Elle ne lui laissait point d'enfants.

La princesse Pauline se faisait remarquer par une inépuisable bienfaisance. Une partie de sa fortune passa entre les mains des malheureux ou fut employée à l'établissement de maisons de charité pour l'éducation des orphelins. Elle était passionnée pour les arts et les lettres, aimait le luxe et les plaisirs, et sa prodigalité avait tellement épuisé ses ressources que, après la chute de l'Empire, sans la bienfaisance de son mari, dont elle s'était rapprochée, elle aurait risqué de justifier les prédictions de sa mère en mourant à l'hôpital.

Sa statue a été sculptée par le célèbre Canova. Ce chef-d'œuvre est aujourd'hui la propriété de la reine d'Angleterre. Lord Gadwor en possède une copie sous la forme d'une nymphe couchée sur une peau de lion, exécutée par Canova lui-même. V. l'art. suivant.

Bonaparte Borghèse (statue en marbre de la princesse PAULINE), un des chefs-d'œuvre de Canova; villa Borghèse, à Rome. La belle Pauline Bonaparte, princesse Borghèse, sœur de Napoléon Ier, est représentée sous l'image de *Vénus Victorieuse*, tenant à la main la pomme d'or, prix de sa victoire. Elle est étendue sur un lit, la tête relevée. Le bras droit, dont le coude s'appuie sur deux coussins superposés, vient rejoindre le derrière de la tête par l'extrémité des doigts. La coiffure, retenue par un ruban, tient le milieu entre celle des Vénus antiques et celle des dames françaises de l'époque. Une légère draperie couvre la partie inférieure du corps, moins une des jambes, et fait valoir adroitement, par le contraste, la beauté du nu dans la partie supérieure. Le torse, délicatement modelé, a une flexibilité de forme et de contours des plus séduisantes. « Ce qu'on doit admirer dans cette statue, a dit M. Quatremère de Quincy, c'est le succès avec lequel Canova sut, grâce aussi à son modèle, produire la fidélité de la ressemblance, exigée par la nature du portrait dans la tête, et l'idéal dans le développement des formes du corps; le tout dans un tel accord que, ce qu'il y a de vérité positive et de vérité imaginative, loin de se combattre, se prête un mutuel agrément. » Cette gracieuse statue, exposée pendant un certain temps au palais Borghèse, obtint un véritable triomphe et attira un concours considérable d'amateurs, **tant de Rome que de l'étranger. Le jour ne** suffisant pas à leur admiration, ils obtinrent de pouvoir la considérer la nuit, à la lumière des flambeaux, qui, comme l'on sait, accuse et fait découvrir les plus légères nuances du travail, et en accuse aussi les moindres négligences. On fut enfin obligé d'établir une enceinte, au moyen d'une barrière, pour protéger la belle *Vénus* contre la foule qui ne cessait de se presser à l'entour.

BONAPARTE (Caroline-Marie-Annonciade), troisième sœur de Napoléon, née à Ajaccio le 25 mars 1782, avait à peine onze ans, lorsqu'elle quitta la Corse pour venir habiter Marseille. Elle y resta jusqu'en 1796, époque à laquelle Mme Lætitia vint se fixer à Paris. Napoléon, qui l'aimait tendrement, lui fit épouser l'un de ses plus braves lieutenants, Joachim Murat, le 20 janvier de l'année 1800. Successivement grande-duchesse de Berg et de Clèves et placée sur le trône de Naples le 15 juillet 1808, Caroline se montra digne de sa haute position par son intelligence, ses talents, le tact fin qu'elle montra dans les affaires. Radieuse de grâce et de beauté, douée d'un esprit cultivé, elle exerça un grand ascendant sur son époux, suppléa aux qualités qui manquaient à ce vaillant soldat pour l'exercice de la souveraineté, et tint elle-même, en qualité de régente, les rênes de l'Etat avec une remarquable habileté. Son avénement au trône fut signalé par des actes de justice et d'humanité. Elle fit rappeler les exilés et rendre la liberté aux condamnés politiques. Prenant une part très-active au gouvernement du royaume, pendant un règne de sept années seulement, elle réalisa à Naples d'immenses progrès, fonda des établissements utiles qui subsistent encore, protégea les sciences, les lettres et les arts, appela à la direction des affaires des hommes éminents, et veilla avec sollicitude à l'extension de l'instruction populaire. Douée d'une grande fermeté d'âme et de caractère, on la vit, après le combat naval de Milucola, pour ranimer ses sujets, se promener impassible sur le quai de la Chiaja au milieu d'une pluie de boulets anglais. Chargée en 1810 par son frère d'organiser la maison de Marie-Louise, Caroline se rendit au-devant d'elle à Braunaw, mais ne tarda pas à s'aliéner ses bonnes grâces par ses prétentions orgueilleuses. Elle regarda comme un outrage d'avoir été obligée de porter le manteau de l'impératrice aux cérémonies du mariage, et retourna à Naples mal disposée contre la cour de Paris. Aussi, en 1813, lorsque la fortune commença à se lasser de favoriser Napoléon, caressa-t-elle l'ambition de Murat, qui rêvait la couronne des rois lombards et la souveraineté de la péninsule italique, et ne s'opposa-t-elle point aux traités des 6 et 11 janvier 1814, conclus avec l'Autriche et l'Angleterre, traités qui jetaient son mari dans les rangs ennemis de la France et de son bienfaiteur. Cette ingratitude révolta d'autant plus l'opinion publique que Caroline abandonnait son frère, elle qui n'avait eu qu'à se louer de lui, et cela au moment des revers, lorsque les membres de sa famille qui avaient eu le plus à se plaindre de son despotisme se rapprochaient de lui spontanément. Aussi Madame mère irritée ne voulait plus la voir et l'écrasa de ces énergiques et généreuses paroles : « Vous avez trahi votre bienfaiteur, votre frère; il aurait fallu que votre mari passât sur votre cadavre avant d'arriver à une félonie pareille. » Joseph Bonaparte prétendit même que, chargée par le général Miollis d'une somme considérable pour l'empereur captif à l'île d'Elbe, elle négligea de la lui faire passer.

La défection de l'ancien volontaire de 1792 ne sauva pas son trône. Murat parut néanmoins revenir à de plus nobles sentiments; en 1815, il voulut seconder le retour de l'empereur, mais il fut battu et forcé de se réfugier en France. L'énergie de Caroline ne l'abandonna pas dans les péripéties de cette catastrophe. Victime de la trahison à son tour, menacée par les lazzaroni, dont elle essayait de réprimer les violences, et par les partisans de Ferdinand IV, elle stipula, avant de partir, avec le commodore Campbell, chef de la flotte anglaise, la conservation des propriétés de ses anciens sujets, et ne s'occupa de ses intérêts personnels qu'après avoir obtenu des garanties pour les intérêts du pays. Elle s'embarqua sur le *Tremendous*, vaisseau anglais, qui salua de vingt et un coups de canon le retour de Ferdinand. Au mépris de la capitulation, elle fut dépouillée de ses propriétés et emmenée prisonnière à Trieste avec ses quatre enfants, qu'elle avait été chercher à Gaëte. On lui permit de se fixer au château de Haimbourg, près de Vienne, où elle apprit par un journal la fin tragique de son malheureux époux, fusillé au château de Pizzo. Elle obtint plus tard l'autorisation d'habiter près de sa sœur Elisa, à Trieste, avec le titre de comtesse de Lipona, anagramme de Napoli, nom italien de Naples. Là elle éleva ses enfants avec peine, n'ayant plus aucune fortune, et épousa secrètement le général Macdonald, ancien ministre de son mari. En 1830, Madame mère étant tombée malade à Rome, la princesse Caroline alla la soigner, puis retourna à Trieste. Après la révolution de Juillet, ses deux fils, Achille et Lucien, se réfugièrent aux Etats-Unis, où ils embrassèrent la profession d'avocat, et elle revint en Italie, auprès de ses deux filles, la marquise de Pepoli et la comtesse de Rosponi. Caroline fit un **voyage à Paris pour réclamer une indemnité** au sujet de l'Elysée-Bourbon et du château de Neuilly, dont Murat avait été dépossédé par l'empereur sans compensation. Les chambres lui votèrent, le 2 juin 1838, une pension viagère de cent mille francs, dont elle ne jouit pas longtemps, car, à son retour de Paris, elle mourut à Florence d'un cancer à l'estomac, le 18 mai 1839, entre les bras de la comtesse de Rosponi et de Jérôme Bonaparte.

Née avec une tête forte, un esprit souple et délié, de la grâce, de l'amabilité, séduisante au delà de toute expression, il ne lui manquait que de savoir cacher son amour pour la domination. « C'était, dit M. de Talleyrand, la tête de Cromwell sur le corps d'une jolie femme. »

La princesse Caroline avait eu de son mariage avec Murat quatre enfants : 1° Napoléon-Achille-Charles-Louis Murat; 2° Lætitia-Josèphe, née le 25 avril 1802, mariée au marquis de Pepoli à Bologne; 3° Lucien-Charles-Joseph-François-Napoléon Murat; 4° Louise-Julie-Caroline, née le 22 mars 1805, mariée au comte de Rosponi, à Ravenne.

BONAPARTE (Jérôme), le plus jeune des frères de Napoléon Ier, né à Ajaccio le 15 novembre 1784, était âgé de huit ans, lorsque sa famille se réfugia en France pour échapper à la proscription dont Paoli frappait tous les notables habitants de la Corse qui s'étaient prononcés contre le parti anglais. Il venait à peine d'achever ses études au collége de Juilly, lorsque, après le 18 brumaire, Napoléon le fit entrer comme simple soldat dans les chasseurs à cheval de la garde consulaire. A la suite d'une campagne à l'île d'Elbe, qui plus tard devait servir de prison à son illustre frère, il fut nommé, le 29 novembre 1800, aspirant de seconde classe à bord du vaisseau l'*Indivisible*, sur lequel il prit part à la capture du *Swiftsure* dans la Méditerranée. Le 5 février 1802, il assista à la prise de Port-au-Prince en qualité d'aspirant de première classe. Nommé un mois après enseigne de vaisseau, il fut chargé d'une mission auprès du premier consul par Villaret-Joyeuse, et ne rejoignit la flotte qu'à l'automne de 1802. Commandant alors le brick l'*Epervier* avec le grade de lieutenant de vaisseau, Jérôme, après avoir relevé les atterrissements de Sainte-Lucie, la Guadeloupe, la Martinique et la Dominique, conformément aux instructions de son frère, voyant que le chemin direct vers la France lui était fermé par les croisières anglaises, tenta le retour par les Etats-Unis, et réussit à aborder le 20 août à Norfolk, l'un des ports de la Virginie. Il visita Washington et Boston, où il recueillit de nombreux témoignages de sympathie, et fut reçu par le président des Etats-Unis, Jefferson. C'est alors qu'une vive passion lui fit braver tous les obstacles pour épouser miss Elisa Paterson, fille d'un riche négociant de Baltimore; le mariage eut lieu le 24 décembre 1803, et Bonaparte résida aux Etats-Unis jusqu'en 1805. Napoléon refusa de reconnaître ce mariage, accompli malgré les réclamations de M. Pichon, consul de France; Madame mère protesta à son tour par acte notarié, et un décret impérial du 2 mars 1805 interdit à tous les officiers de l'état civil de recevoir sur leurs registres la transcription de l'acte de célébration de ce mariage contracté par un mineur en pays étranger, sans le consentement des parents et sans publication dans le lieu du domicile de l'époux. Un nouveau décret du 21 du même mois déclara cette union nulle et les enfants qui en sortiraient illégitimes. Aussi lorsque, après la mort du prince Jérôme en 1861, Jérôme Bonaparte, issu de son mariage avec Mlle Paterson, réclama sa légitimation et une partie de la succession paternelle, fut-il débouté de sa demande par le conseil de famille impérial, le tribunal de première instance de la Seine et la Cour impériale de Paris, qui maintinrent la nullité du mariage. Elle fut confirmée par une sentence de l'officialité métropolitaine de Paris, le 6 octobre 1806. Le 8 avril 1805, entrait en rade à Lisbonne le navire qui ramenait en France les deux époux. Jérôme se dirigea vers Turin, et de là sur Alexandrie, où le 6 mai il eut une entrevue avec son frère, qui le courba sous sa puissante volonté. Pendant ce temps, Mlle Paterson, amenée à Amsterdam, et se voyant interdire la permission de débarquer, se décidait à gagner l'Angleterre, où elle accoucha un mois après d'un fils inscrit sous le nom de Jérôme Bonaparte. Après son départ, l'empereur ne garda pas rancune à son frère, et, le 18 mai 1805, quoique simple lieutenant de vaisseau, Jérôme, reçut le commandement d'une escadre composée de la *Pomone*, des bricks le *Cyclope* et l'*Endymion*, et de deux frégates de quarante-quatre canons, l'*Uranie* et l'*Incorruptible*. Après avoir croisé quelques jours devant Gênes, Jérôme, par sa fermeté et ses menaces, força le dey d'Alger à rendre à la liberté plus de deux cents prisonniers français et génois, qu'il ramena à Gênes en passant habilement au milieu des croisières anglaises. La récompense de cet exploit fut le grade de capitaine de vaisseau et le commandement en second de huit vaisseaux de ligne sous les ordres de l'amiral Willaumez, chargé de ravitailler nos ports des Antilles. Si l'élévation de sa position paraissait en désaccord avec sa jeunesse, du moins Jérôme justifia-t-il ce que son avancement présentait d'irrégulier. Il se montra toujours plutôt au-dessus

qu'au niveau de sa fortune. L'escadre de l'amiral Willaumez fut dispersée par une tempête horrible et son commandant en chef chercha un refuge dans les ports des Etats-Unis. Seul, Jérôme, avec le *Vétéran*, tint la mer et se vengea de ne pouvoir rallier l'escadre en s'emparant d'un immense convoi de navires marchands anglais, après avoir, à une faible distance d'une escadre anglaise, coulé deux frégates qui servaient d'escorte à ce convoi et pris à son bord leur équipage. Sur les côtes de Bretagne, Jérôme se vit barrer la route par une croisière anglaise, dont il essuya le feu, et à travers laquelle il réussit à passer, au milieu des récifs, pour entrer dans le petit port de Concarneau, où aucun gros vaisseau n'avait encore osé s'engager. De là le jeune vainqueur partit immédiatement pour la capitale, où l'empereur l'accueillit à bras ouverts et le nomma contre-amiral par décret du 9 novembre 1806, puis le fit passer dans l'armée de terre avec le grade de général de brigade. Jérôme avait alors vingt-deux ans! Un sénatus-consulte le déclara le même mois prince français et l'appela éventuellement à la succession au trône. Le soir même, il partait pour prendre le commandement d'un corps de 15,000 Bavarois et de 8,000 Wurtembergeois. L'empereur, sur ses prières réitérées, lui donna l'ordre de rejoindre avec sa cavalerie légère le quartier général, où il arriva au moment où Napoléon venait de gagner la bataille d'Iéna. Le 5 novembre, il concentra les trois divisions allemandes en un corps distinct appelé l'armée des alliés et fixa son quartier général à Crossen, d'où il devait marcher sur la Silésie, tandis que l'empereur s'avancerait en Pologne contre les Russes. Le 1er décembre, il fit capituler, après vingt jours de siége, la ville de Gross-Glogau, où 3,500 hommes, 200 bouches à feu et des magasins remplis d'armes, de munitions et de vivres tombèrent en son pouvoir. Breslau se rendit un mois après, le 5 janvier 1807, le jour même où l'empereur décidait que les troupes de Bavière et de Wurtemberg formeraient le neuvième corps de la grande armée. Schweidnitz ouvrit ses portes le 7 février; Neiss capitula le 31 mai; Glatz, après un combat meurtrier livré le 26 juin, où le vainqueur s'empara d'un parc de 700 pièces d'artillerie. La Silésie était conquise en même temps que la bataille de Friedland mettait fin à la guerre entre la France et la Prusse. Jérôme, promu au grade de général de division, le 14 mars 1807, reçut une couronne en récompense de ses services. Par le traité de Tilsitt, en date du 7 juillet 1806, il fut proclamé souverain de Westphalie, royaume formé de l'électorat de Hesse-Cassel, le duché de Brunswick, une partie du Hanovre, les principautés d'Halberstadt, Magdebourg et Verden, Paderborn, Minden et Osnabrück, cédés à la France par le roi de Prusse. Le roi Frédéric de Wurtemberg, guidé par l'intérêt, avait sollicité l'union du nouveau roi avec sa fille Catherine, née le 21 février 1783. Jérôme épousa le 22 août 1807, à Paris, la princesse de Wurtemberg, qui, pendant six années, charma la cour de Cassel par son amabilité, ses qualités solides et son dévouement à son mari. Le roi de Westphalie se consacra au bonheur de ses peuples, appela à la direction des affaires des hommes éminents par le caractère et le talent, rétablit l'université de Halle supprimée dans la dernière campagne, divisa son royaume en huit départements, fit disparaître les derniers vestiges de la féodalité, émancipa les juifs, adopta le Code Napoléon, établit la liberté des cultes et la conscription, régularisa la magistrature, favorisa l'instruction publique, introduisit dans son royaume les premiers éléments du gouvernement représentatif en confiant aux états de Westphalie le soin de discuter les lois élaborées par le conseil d'Etat; en un mot, modela son gouvernément sur le système impérial. Malgré toutes ces améliorations, lors de la guerre contre l'Autriche en 1809, Jérôme eut à réprimer une insurrection partielle, qu'il apaisa surtout par la douceur, puis il se dirigea contre la Saxe à la tête de 20,000 hommes et entra à Dresde le 1er juillet. Le 25 décembre de la même année, il institua l'ordre de la couronne de Westphalie, qu'il gratifia plus tard des biens confisqués aux chevaliers de Malte. Chargé par Napoléon du commandement de l'aile droite de l'armée qui allait franchir le Niémen, forte de 90,000 hommes, Jérôme passa le fleuve à Grodno le 30 juin, pour empêcher la jonction du prince de Bagration, commandant la gauche des Russes, avec le centre des ennemis, et l'écraser de concert avec le prince de Schwartzenberg à la tête de 25,000 Autrichiens. Les lenteurs de ce dernier empêchèrent la réussite de ce plan, et Bagration put nouer des communications avec la ligne principale des opérations. L'empereur, sans chercher d'où venait la faute, enleva à son frère son commandement pour le confier au prince d'Eckmühl, et Jérôme, froissé, rentra immédiatement dans ses Etats. Néanmoins, à la nouvelle du désastre de Moscou, il n'hésita pas à mettre de nouvelles troupes à la disposition de son frère en répondant à la coalition, qui lui proposait d'abandonner l'empereur pour conserver ses Etats : « Prince français, mes premiers devoirs sont pour la France, et, roi par ses victoires, je ne saurais l'être après ses désastres. Lorsque le tronc est à bas, il faut que les branches meurent... » Sur cette belle parole, il quitta ses Etats le 26 octobre 1813 et repassa le Rhin, mais ne prit point part à la campagne de France et à la capitulation de Paris. Après l'abdication de Napoléon, il voyagea en Suisse, puis se rendit à Trieste, où il apprit le retour de l'île d'Elbe. S'échapper sur une frégate napolitaine et rejoindre l'empereur fut un projet aussitôt exécuté que conçu, et, après avoir assisté à l'assemblée du champ de mai comme membre de la Chambre des pairs, il partit le 5 juin se mettre à la tête d'une division d'infanterie dans le deuxième corps. Ce fut lui qui ouvrit la campagne de 1815 en refoulant les Prussiens sur Marchienne, qu'il enleva à la baïonnette, et en s'emparant de Charleroi, dont il passa le pont au pas de charge, sous une pluie de mitraille, comme avait fait son frère à Arcole. Le lendemain, 16 juin, il n'abandonna pas le champ de bataille du moulin des Quatre-Bras, malgré une blessure à l'aine. Deux jours après, à Waterloo, il forma l'extrémité de la gauche de la première ligne de l'armée et engagea l'action contre la droite des Anglais. Le soir, il rejoignit l'empereur, qui cherchait la mort au milieu de la vieille garde, et lui dit : « C'est ici que doit périr tout ce qui porte le nom de Napoléon. — Mon frère, répondit l'empereur, je vous ai connu trop tard. » C'est à lui qu'en partant Napoléon confia le commandement de l'armée, dont il ne remit qu'à Laon, au maréchal Soult les débris, qu'il était parvenu à rassembler : 25,000 hommes d'infanterie, 6,000 hommes de cavalerie et 2 batteries. Il se rendit ensuite à Paris, où le roi de Wurtemberg, son beau-père, lui proposa par lettre une retraite honorable dans ses Etats. Confiant en sa parole, Jérôme, victime de la plus insigne déloyauté, fut arrêté à la frontière, menacé d'être séparé de sa femme et de son enfant et livré à la Prusse, à moins de s'engager par écrit à ne pas dépasser, ni lui ni les gens de sa maison, certaines limites qu'on lui assignait dans le Wurtemberg, et à abandonner la gestion de ses biens. Après avoir signé, pour ainsi dire de force, il se rendit à Goppingen, où, en le réunissant à sa femme, on lui annonça qu'il était prisonnier. Il ne put même obtenir d'envoyer M. Abbatucci réclamer à un banquier de Paris 1,200,000 francs, que ce mandataire infidèle refusa de restituer sous prétexte que les réclamations d'un prisonnier n'avaient pas de valeur, mettant ainsi sa mauvaise foi sous le couvert de la loi. De Goppingen, Jérôme et sa femme furent transférés au château d'Ellwangen, d'où ils demandèrent et obtinrent l'autorisation de sortir du Wurtemberg. Il reçut à Augsbourg des lettres patentes, datées de juillet 1816, par lesquelles son beau-père le créait de son chef prince de Montfort, lettres qu'il renvoya au prince royal son beau-frère avec une protestation éloquente. La nouvelle de la mort de son beau-père lui parvint au château de Haimbourg, près de Vienne, où habitait la reine Caroline, sa sœur; le roi de Wurtemberg ne laissait à sa fille que 150,000 fr. de la dot de la mère à répéter. Jérôme, appelé à Trieste par une maladie de son fils, en octobre 1819, épuisa ses dernières ressources et ne se releva un peu qu'en novembre 1820, lorsqu'il obtint du tribunal de la Seine un jugement contre le banquier auquel il avait confié 1,200,000 fr. Il put, en 1823, se fixer à Rome, qu'il ne quitta qu'en 1831, pour s'établir à Florence, puis à Lausanne, où il eut la douleur de perdre sa femme, la princesse Catherine, emportée par une hydropisie de poitrine, cette épouse dévouée, qui par sa fidélité aux malheurs de son époux a, disait Napoléon Ier, inscrit de ses propres mains son nom dans l'histoire.

Jérôme, à la suite de conventions avec le roi Louis-Philippe pour être réintégré dans ses droits de citoyen français, fut autorisé en 1847 à habiter provisoirement Paris avec son second fils. La révolution de 1848 mit fin à l'exil de la famille Bonaparte. Rentré alors dans ses droits de Français et d'officier général en activité, il fut le 23 décembre 1848 nommé gouverneur des Invalides et maréchal de France le 1er janvier 1850. Le 28 janvier 1852, il fut choisi pour présider le Sénat, et prononça le 4 novembre un discours très-remarquable en ouvrant la délibération sur le message relatif au rétablissement de l'empire. Réintégré quelques jours après dans ses droits de prince français, il résigna ses fonctions et fut déclaré, ainsi que son fils Napoléon, apte à succéder à l'empereur, pourvu d'une maison militaire, d'une liste civile, doté des résidences de Meudon et du Palais-Royal, et appelé plusieurs fois à présider le conseil des ministres en l'absence de l'empereur Napoléon III. Attaqué une première fois, le 13 décembre 1859, d'une inflammation pulmonaire, il fut atteint plus sérieusement en 1860 et succomba le 24 juin en son château de Villegenis. Ses funérailles eurent lieu le 3 juillet, et il fut inhumé dans l'église des Invalides, où M. Cœur, évêque de Troie, prononça son oraison funèbre.

L'histoire impartiale ne saurait guère adresser qu'un reproche au prince Jérôme : c'est un peu de légèreté et beaucoup de prodigalité, ce qui souvent lui attira des remontrances de l'empereur, qui l'accusait de compromettre la dignité royale. C'est le seul des frères de Napoléon qui n'eut jamais, excepté dans sa jeunesse au sujet de son mariage, aucune difficulté avec lui, lui resta toujours fidèle et se sacrifia sans attendre qu'il le lui eût ordonné. Doué d'une bravoure qu'il poussait jusqu'à la témérité, il soutint dignement le nom de Bonaparte.

Jérôme eut de son mariage avec miss Elisabeth Paterson un fils, Jérôme Bonaparte, né le 7 juillet 1805, à Camberwell, comté de Surrey, qui épousa le 9 mai 1829 miss Suzanne Gay avec laquelle il résida à Baltimore. De son union avec la princesse Catherine de Wurtemberg sont issus : Jérôme-Napoléon-Charles, prince de Montfort, né le 24 août 1814, colonel du huitième de ligne dans le Wurtemberg, qui donna sa démission en 1840 et mourut à Florence le 12 mai 1847; la princesse Mathilde-Lætitia-Wilhelmine, née à Trieste le 27 mai 1820, mariée le 1er novembre 1840 au comte russe Anatole Demidoff, d'avec lequel elle est séparée de corps et de biens depuis 1845; Napoléon-Joseph-Charles-Paul, né à Trieste le 9 septembre 1822, qui a épousé le 30 janvier 1859 la princesse Marie-Clotilde, fille du roi d'Italie Victor-Emmanuel, dans la chapelle du palais royal à Turin. Deux enfants sont issus de cette union.

Bonaparte (PORTRAITS DE JÉRÔME). Gros a fait plusieurs portraits du roi de Westphalie : l'un des plus remarquables est le portrait équestre qui a été exposé au Salon de 1808 et qui figure aujourd'hui au musée de Versailles. Le roi de Westphalie est monté sur un cheval dont les deux pieds de derrière touchent seuls le terrain, que la queue balaye; il est en grand costume de prince français : manteau de satin blanc brodé d'or, toque de velours noir, à plumes blanches, collerette à tuyaux empesés, habit chamarré de dorures, pantalon collant et bottines éperonnées. Les insignes et les cordons des décorations françaises brillent sur la poitrine du prince; la main droite tient les rênes; la gauche se pose sur le pommeau de l'épée. L'attitude du royal cavalier est pleine de noblesse, de grâce et d'élégance. Cette figure équestre se détache sur un fond d'une grande simplicité : un terrain que la végétation verdit en plusieurs endroits, une pièce d'eau qui reflète, près de l'horizon, un ciel grisâtre; puis, sur la droite et dans le lointain, un fort tirant des salves d'artillerie. « Ce portrait, dit M. Delestre, est moins chaleureusement peint que les œuvres de Gros de la même époque. L'aspect a du mouvement et de l'animation; mais il était difficile de tirer un bon parti de ces ajustements alourdis et roidis par les oripeaux dont ils sont couverts. Gros a tourné la difficulté en déguisant l'aridité du costume sous une exécution soignée. Le cheval est bien dessiné; ses membres se déploient avec souplesse et vigueur. » Gros a fait aussi un portrait en pied de Jérôme Bonaparte. Dans ce portrait, le prince a un costume de satin blanc, un manteau court jeté sur l'épaule gauche, et une toque de velours noir que rehausse un brillant et qu'entourent des ornements d'or simulant une couronne; il est debout, tenant de la main droite un sceptre et s'appuyant sur une table recouverte d'un tapis de velours rouge frangé d'or et décoré de l'écusson westphalien. Sur la table sont deux in-folios portant pour inscription : l'un, *Westphalie;* l'autre, *Code Napoléon.* Une tenture verte, parsemée d'abeilles, est au fond; le tapis de pied est de la même couleur : leurs tons vigoureux ajoutent au relief des étoffes de soie et donnent de l'éclat au visage, seule partie des chairs à découvert. La tête est ressemblante; les détails et surtout les décorations sont touchés avec une grande facilité. « Mais c'est là, a dit avec raison M. Delestre, une toile d'apparat, dans laquelle Gros était trop restreint; il fallait reproduire méticuleusement une coupe d'ajustements mesquins, tout en cherchant le faste. » Ce portrait faisait partie des tableaux laissés par Gros et vendus après sa mort, en 1835; il ne fut payé que 700 fr.

Deux autres portraits de Jérôme Bonaparte, peints, l'un par Gérard, en 1811, l'autre par F. Kinson, se voient au musée de Versailles, qui possède aussi un buste en marbre de ce prince, par Bartolini. Nous citerons, enfin, une statue du roi de Westphalie, exécutée par Bosio et exposée au Salon de 1810.

Bonaparte (PORTRAITS DE LA REINE CATHERINE DE WURTEMBERG, FEMME DE JÉRÔME). Gros a fait un portrait en pied de cette princesse, destiné à servir de pendant à celui du roi Jérôme, et qui lui est bien supérieur sous le double rapport de la composition et du dessin des nus. La fille du roi de Wurtemberg, femme blonde, fraîche et d'une forte complexion, est debout près d'une table supportant un coussin de velours rouge, sur lequel est posée une couronne semblable à celle qui se trouve dans le portrait de Jérôme; elle est vêtue d'une robe à queue d'un beau velours nacarat semé d'abeilles d'or et doublé de satin et d'hermine, avec sous-jupe brodée de fils d'or, et corsage élevé se terminant, selon la mode du temps, immédiatement au-dessous de la gorge. Deux bouffants de satin, relevés d'or, couvrent le haut d'un bras ferme, potelé, d'un dessin pur et coulant et d'un modelé extrêmement habile. La reine est coiffée d'un diadème de pierreries étincelantes, sur lequel se jouent de légères boucles de cheveux : elle a des boucles d'oreilles de diamants, des bracelets et un collier de perles. Derrière elle est un trône, et une tenture verte relevée laisse voir un perron bordé d'une balustrade et donnant sur un parc. « Cette disposition architecturale, dit M. Delestre, donne une grande profondeur à la toile, où l'air circule et dégrade habilement les plans divers. La tête de la princesse est peinte avec simplicité; des ombres, transparentes et cependant vigoureuses, la modèlent en lumière sur un fond obscur et vaporeux. Le bras et la main gauches sont, sans contredit, les parties les mieux traitées... Gros a tiré tout le parti possible d'une mode outrageant la structure humaine en déterminant la taille au-dessus de la place assignée par le rétrécissement du tronc vers le haut des hanches. Néanmoins on est frappé de la noblesse du maintien et de l'art avec lequel le peintre a déguisé les imperfections de son modèle. » Gros a fait encore de la femme de Jérôme Bonaparte un grand portrait équestre, qui est un de ses ouvrages les plus importants. La reine, montée sur un cheval fougueux et tenant à la main une cravache, a une longue robe d'amazone serrée à la taille par une ceinture et fermée par des brandebourgs; les manches, bouffantes sur l'épaule, sont collées sur le bras et se terminent par une fourrure. Une toque, ornée d'une aigrette, accompagne le visage et la chevelure, et complète le costume d'amazone. Le fond du tableau représente le palais de Cassel entouré de jardins. Les tons gris sont un peu trop prodigués dans cette composition, mais on y reconnaît partout la science et l'habileté du maître.

Une statue de la même princesse, exécutée par Bosio, a figuré au Salon de 1810.

BONAPARTE (Charles-Lucien-Jules-Laurent), fils aîné de Lucien, né à Paris le 24 mai 1803. Par suite de la rupture de son père avec l'empereur Napoléon, il fut élevé en Italie, où il prit le goût des sciences naturelles. Le 29 juin 1822, il épousa à Bruxelles sa cousine Zénaïde, fille du roi Joseph, lequel vivait, sous le nom de comte de Survilliers, à Philadelphie, où il alla le rejoindre. Se livrant exclusivement à sa passion pour l'ornithologie, il fit connaître un grand nombre d'oiseaux du nouveau monde, qui avaient échappé au naturaliste Wilson, à l'ouvrage duquel il ajouta un supplément. Ce fut ce livre qui donna à Audubon l'idée de son travail sur les oiseaux d'Amérique. En 1828, Charles quitta la Pensylvanie, pour se fixer en Italie auprès de son père, le prince de Canino. L'Académie d'Upsal le nomma membre honoraire à la suite de la publication d'un ouvrage magnifique, l'*Iconografia della fauna italica.* Il se rendit en 1835 à Paris sans l'autorisation du gouvernement de Louis-Philippe; il ne fut cependant pas inquiété, car on savait que le but de son voyage était tout scientifique. Le 29 juin 1840, devenu par la mort de son père prince de Canino et de Musignano, il accepta le grade de colonel, que lui proposait la république de Saint-Marin. Membre de l'Académie des sciences de Berlin, il fut nommé, le 18 mars 1844, membre correspondant de l'Institut de France.

Le prince Charles, président des congrès scientifiques de Turin, de Milan, de Lucques de Pise, de Padoue, de Naples, de Florence, dans lesquels il avait lu d'intéressants travaux d'histoire naturelle, ne s'était jusque-là occupé que de sciences; mais, en 1847, au congrès de Venise, il se mêla de politique et reçut du gouvernement autrichien l'ordre de quitter la ville. Il retourna plus tard à Rome, après avoir visité Londres et Copenhague, et se déclara contre le pape, lorsque, par une évolution inattendue, celui-ci s'opposa aux progrès de la liberté. Nommé membre de la junte suprême et provisoire établie après la retraite du pape à Gaëte, il proposa d'élire une régence temporaire, en place de la commission qu'on voulait charger de prendre, avec le ministère, les mesures nécessaires au salut de l'Etat. Viterbe l'envoya, en 1849, à l'Assemblée nationale, où il fut nommé membre de la commission chargée de rédiger un projet de loi sur la responsabilité des ministres et du pouvoir exécutif, et de présenter le projet de loi organique de la république romaine. M. Cursi ayant voulu faire reconnaître la dette publique comme nationale et inviolable, le prince Charles fut seul à s'opposer à cette mesure. Elu vice-président de l'Assemblée constituante, il dirigea les délibérations avec habileté et signa, le 23 mars, lorsque le canon tonnait, la proclamation qui appelait le peuple aux armes. A la nouvelle que les Français occupaient les Etats de l'Eglise après être débarqués à Civita-Vecchia, il recommanda de préparer la défense, mais de ne pas attaquer les Français, puisque les deux peuples pouvaient encore se resserrer par des liens de fraternité. Il ne quitta Civita-Vecchia qu'après l'occupation de Rome par les troupes françaises. Il faisait route vers Paris; mais, à son passage à Orléans, comme il n'avait pas tenu compte de l'interdiction du territoire français prononcée contre lui par son cousin Louis-Napoléon, président de la République, il fut arrêté, escorté jusqu'au Havre et embarqué pour l'Angleterre. Ayant obtenu l'année suivante de résider à Paris sans condition, il s'y consacra exclusivement à ses travaux scientifiques. Voici ses principaux ouvrages : *American ornithology, or History of the birds of the United-States* (Philadelphie, 1825 à 1833), faisant suite à l'ouvrage de Wilson, publié en 1808; *Ornithology of the North America* (New-York, 1826); *Observations on the nomenclature of some species,* rectification de la nomenclature de Wilson, qui ne comptait que 270 espèces d'oiseaux, dont neuf aquatiques, et que le prince Charles a éle-

vée à 370, dont 151 fréquentent les eaux; *Specchio comparativo delle ornitologie di Roma e di Filadelfia* (Pise, 1827); *Sulla seconda edizione del regno animale del barone Cuvier osservazioni*, avec quatre monographies en appendice (Bologne, 1830); *Saggio di una distribuzione metodica degli animali vertebrali* (Rome, 1832); *Iconografia della fauna italica* (Rome, de 1832 à 1841), le plus important des ouvrages du prince, traitant des mammifères, des oiseaux, des reptiles, des amphibies et des poissons; *Cheloniorum tabula analytica* (Rome, 1836); *Catalogo metodico degli uccelli europei* (Bologne, 1842); *Geographical and comparative list of the birds of Europa and North America* (Londres, 1838); *Catalogo metodico dei pesci europei* (Naples, 1845); *Selachorum tabula analytica* (Neufchâtel, 1838); *Catalogo metodico dei mammiferi europei* (Milan, 1845); *Conspectus systematis ornithologiæ* (Amsterdam, 1849); *Revue critique de l'ornithologie européenne de M. Degland* (Bruxelles, 1850); *Monographie des loxiens* (Leyde, 1850), en collaboration avec Hermann Schlegel; *Conspectus generum avium* (Leyde, 1850); *Conspectus systematis mastozoologiæ* (Leyde, 1850); *Notices ornithologiques* sur les collections rapportées en 1853 par M. A. Delattre, et classification parallélique des passereaux chanteurs (Paris, 1854); *Conspectus systematis erpetologiæ et amphibiologiæ; Conspectus systematis ichthyologiæ* (Leyde, 1850); *Tableau des oiseaux de proie* (Paris, 1854); *Conspectus volucrum zygodactylorum; Conspectus volucrum anisodactylorum* (Paris, 1854); *Tableau des oiseaux-mouches; Tableau des perroquets* (Paris, 1854); *Genus novum phalendinarum* (Londres, 1854); *Coup d'œil sur l'ordre des pigeons* (Paris, 1855); *Ornithologie fossile*, servant d'introduction au tableau comparatif des ineptes et des autruches (Paris, 1856); *Mélanges ornithologiques* (Paris, 1856); *Excursions* dans les divers musées d'histoire naturelle d'Allemagne, de Hollande et de Belgique (Paris, 1856); *Catalogue des oiseaux d'Europe* (Paris, 1856); *Monographie des héliornitides* (Paris, 1856); *Iconographie des pigeons; Iconographie des perroquets*, en collaboration avec M. de Pouancé (Paris, 1857-1859).

On doit encore au prince Charles un grand nombre de mémoires sur l'histoire naturelle, publiés dans divers recueils scientifiques.

Il a eu de son mariage avec sa cousine Zénaïde quatre fils et huit filles : 1° Joseph-Lucien-Charles-Napoléon, né à Philadelphie le 13 février 1824, jouissant depuis 1856 du titre d'altesse, en sa qualité de membre de la famille civile de l'empereur; 2° Lucien-Louis-Joseph-Napoléon, né à Rome le 15 décembre 1828, prêtre et camérier secret du pape Pie IX; 3° Julie-Charlotte-Zénaïde-Pauline-Lætitia-Désirée-Bartholomée, née à Rome le 6 juin 1830, mariée au marquis de Boccagiovine, Alexandre del Gallo; 4° Charlotte-Honorine-Joséphine, née à Rome le 4 mars 1832, mariée le 4 octobre 1848, à Pierre, comte Primoli; 5° Marie-Désirée-Eugénie-Joséphine-Philomène, née à Rome le 18 mars 1835, mariée le 2 mars 1851, à Paul, comte de Campello; 6° Auguste-Amélie-Maximilienne-Jacqueline, née à Rome le 9 novembre 1836, mariée le 2 février 1856 à son cousin, le prince Placide Gabrielli; 7° Napoléon-Grégoire-Jacques-Philippe, né à Rome le 5 février 1839, qui a épousé, le 26 novembre 1859, Marie-Christine Ruspoli. Colonel d'état-major de la garde nationale parisienne, il a depuis 1861 rang à la cour et le titre d'altesse, sous le nom de Napoléon-Charles Bonaparte; 8° Bathilde-Aloïse-Léonie, née à Rome le 26 novembre 1840, mariée le 14 octobre 1856, à Louis, comte de Cambacérès, député au Corps législatif, morte à Paris le 8 juin 1861.

Les quatre autres enfants sont morts en bas âge.

Comme naturaliste, le prince Charles occupe une place distinguée parmi les savants; dans la courte carrière qu'il a fournie comme homme politique, il a prouvé que les gens de cabinet savaient dans l'occasion se transformer en hommes d'action.

BONAPARTE (Lætitia), née à Milan le 1er décembre 1804, du second mariage de Lucien Bonaparte avec Marie-Alexandrine-Charlotte-Louise-Laurence de Bleschamp, femme divorcée de l'agent de change Jouberthon. Elle suivit à Pesaro et à Rome son père, qui se consolait dans le commerce des lettres et l'éducation de ses enfants, de sa rupture avec Napoléon Ier. Elle l'accompagna encore dans sa principauté de Canino et à sa villa Russinella, où elle demeura avec lui jusqu'à l'époque de son mariage. Avant les Cent-Jours, Lucien, qui s'était rapproché de son frère malheureux, lui avait envoyé sa fille pour le servir à l'île d'Elbe, avec la princesse Pauline Borghèse. Il accorda sa main à Thomas Wyse, membre du parlement d'Irlande; mais cette union ne fut pas heureuse, car les deux époux ne tardèrent pas à se séparer. Thomas Wyse, nommé ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne en Grèce, mourut à Athènes le 15 avril 1862. De cette union est issue une fille, Marie, qui manifeste de grandes prétentions à la réputation littéraire, et qui jouirait à ce titre d'une certaine célébrité si l'intention pouvait être prise pour le fait. Veuve de M. de Solms, elle a épousé en secondes noces, le 5 février 1863, à Turin, M. Urbano Rattazzi, ancien ministre de Victor-Emmanuel, roi d'Italie. On a d'elle quelques ouvrages, qui affectent le ton du pamphlet politique; malheureusement, cette louable ambition n'est justifiée ni par les idées ni par le style.

BONAPARTE (Jeanne), deuxième fille du second mariage de Lucien Bonaparte avec Marie-Alexandrine-Charlotte-Louise-Laurence de Bleschamp, née le 22 juillet 1807, à Rome, où résidait son père, qui avait rompu toute relation avec Napoléon Ier. Elevée par Lucien, elle partagea son goût pour les lettres et cultiva même la poésie. En 1827, elle épousa le marquis Honorati, qui n'eut pas le bonheur de la conserver longtemps, car elle mourut l'année suivante à l'âge de vingt-deux ans. C'était une princesse bonne, douce, aimable et surtout charitable. Lorsqu'elle eut rendu le dernier soupir à Jesi, près d'Ancône, sa mère réunit ses productions poétiques et les publia, sous ce singulier titre : *Ispirazioni d'affeto de una giovane musa*. Ce recueil se distingue par la fraîcheur du style et des images. Il est peu connu en France.

BONAPARTE (Paul-Marie), deuxième fils du second mariage de Lucien Bonaparte avec Marie-Alexandrine-Charlotte-Louise-Laurence de Bleschamp, naquit à Rome en 1808. Ses goûts l'entraînaient vers la carrière militaire, et il cherchait de tous côtés à quelle noble cause il pourrait offrir son épée, lorsque éclata la guerre de l'indépendance hellénique. Suivant l'exemple de lord Byron après Missolonghi, il résolut d'aller combattre les Turcs. Embarqué à Ancône, et parvenu sur le théâtre de la guerre, il fut reçu comme un fils par l'un des commandants des forces navales de la Grèce, lord Cochrane, qui avait beaucoup connu son père pendant la captivité de celui-ci en Angleterre. Grâce à cette protection, il fut nommé commandant en second de la frégate *Hellade*. Le jeune prince se montra digne d'une telle faveur, et se distingua par son intrépidité dans plusieurs rencontres. Au mois de décembre de l'année 1826, Paul-Marie, qui, tantôt sur mer tantôt sur terre, combattait avec une audace voisine de la témérité, se trouvait dans le golfe de Nauplie, lorsque l'*Hellade* fut attaquée par les Turcs. Après avoir donné quelques ordres, il se rendit à sa cabine pour saisir ses pistolets. Dans la précipitation qu'il mit à regagner le théâtre du combat, un de ses pistolets partit, et le jeune héros tomba frappé d'une balle, qui lui traversa la poitrine. Son courage et son affabilité lui avaient gagné tous les cœurs, et sa mort fut regardée comme une calamité publique par les Grecs qui, encore aujourd'hui, citent avec honneur son nom parmi ceux de leurs libérateurs. Son corps, conservé dans un tonneau de rhum, fut transporté dans l'île de Spetzia, puis plus tard inhumé à Navarin.

BONAPARTE (Louis-Lucien), second fils de Lucien, né le 4 janvier 1813, dans le comté de Worcester, à Thorngrove, pendant la captivité de son père, vécut longtemps tranquille aux Etats-Unis, n'ayant d'autre occupation que ses études sur les langues et la chimie, et la publication d'ouvrages scientifiques. Lorsque la révolution de 1848 fit rapporter le décret d'exil contre la famille Bonaparte, la Corse le choisit pour son représentant à l'Assemblée constituante, qui annula son élection le 9 janvier 1849. L'union électorale l'ayant patronné quelques mois plus tard, il fut élu député de la Seine à l'Assemblée législative, où il siégea au côté droit jusqu'en 1851. Il adopta alors la politique de l'Elysée, dont il se montra l'un des plus zélés partisans. Après le coup d'Etat du 2 décembre, il fut nommé sénateur et reçut les titres de prince et d'altesse royale, ayant rang à la cour. La vie du prince Louis-Lucien s'écoule dans le calme et la culture des lettres et des sciences, qui causent moins de désillusions que la politique. Docteur de l'université d'Oxford, membre honoraire de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, il a fait partie des jurys de l'Exposition de Paris en 1849, et de celle de Londres en 1851. Récompensé de l'activité qu'il déploya dans cette mission honorifique par la croix de la Légion d'honneur, le 10 décembre 1849, il a été fait grand-officier le 13 janvier 1860.

Des travaux de linguistique très-sérieux ont signalé le prince Louis-Lucien à l'attention du monde savant; ses principaux ouvrages sont : *Specimen lexici comparativi omnium linguarum europæarum* (Florence, 1847); *Parabola de seminatore ex Evangelio Matthæi in* LXXII *europæos linguas ac dialectos versa et romanis characteribus expressa* (Londres, 1857); *Prodromus Evangelii Matthæi octupli, seu Oratio dominica hispanice, gallice et omnibus Vasconiæ linguæ dialectis reddita* (Londres, 1857); *Dialogues basques, guipuzcoans, biscaïens, labourdins, souletins*, accompagnés de deux traductions espagnole et française (Londres, 1857); *Celtic Herapla, being the song of Salomon in all the living dialects of the Gaëland Cambrian languages* (Londres, 1858); *Canticum canticorum Salomonis tribus Vasconiæ linguæ dialectis in Hispania vigentibus versum*, en collaboration avec J.-A. de Uriarte (Londres, 1858); *Canticum trium puerorum in* XI *Vasconiæ linguæ dialectos versum* (Londres, 1858); la *Sainte Bible traduite* pour la première fois en langue basque du Labourd (Londres, 1859); *Il Vangelo di san Matteo volgarizatto in dialetto genovese* (Londres, 1860); *Langue basque et langues finnoises* (Londres, 1862); *Deuxième catalogue des ouvrages destinés à faciliter l'étude comparative des langues européennes et édités par le prince Louis-Lucien Bonaparte* (Londres, 1862).

Comme on a pu en juger par cette énumération, les travaux de linguistique du prince sont considérables; en les examinant et en se rappelant ceux de son frère aîné, le prince Charles-Lucien, on remarquera que tous deux ont vaillamment soutenu la réputation littéraire de leur père et de leurs ancêtres, car déjà au XVIIIe siècle un écrivain d'Italie s'exprimait en ces termes : « Dans cette famille, il y a toujours eu quelqu'un d'illustre en l'art d'écrire. »

BONAPARTE (Pierre-Napoléon), troisième fils de Lucien, né à Rome le 12 septembre 1815. Il s'enthousiasma dès ses premières années pour l'indépendance, et, lorsque les Romagnols s'insurgèrent contre le pape, on fut obligé d'arrêter de force ce volontaire de quinze ans, qui s'était échappé du château paternel pour rejoindre les patriotes. Quelques mois après, s'étant embarqué à Livourne dans l'intention de se rendre à New-York, il se lia avec l'émule du fameux Bolivar, Santander, qu'il suivit en Colombie, et dont il reçut comme récompense le grade de chef d'escadron. S'étant séparé de lui, il retourna en Italie, où son humeur inquiète inspira des craintes au gouvernement, qui, le soupçonnant d'organiser dans les Maremmes des bandes de partisans, lui fixa, pour sortir des Etats romains, un délai de quinze jours. Avant que ce délai fût expiré, il se vit un matin cerné sur la place de Canino par une escouade de vingt-huit sbires. Sans s'inquiéter du nombre et n'ayant pour arme qu'un couteau de chasse, Pierre Bonaparte tua le chef de l'embuscade et blessa deux de ses hommes; mais, frappé d'une balle et d'un coup de baïonnette, obligé de se rendre, il fut conduit au château Saint-Ange, où il subit une assez longue captivité. A sa sortie de prison, il gagna l'Angleterre et de là l'île de Corfou. Attaqué lors d'un voyage en Albanie par quatre Palikares, il s'en débarrassa après en avoir couché deux sur la poussière et blessé un troisième. Quelques jours après, il reçut si bien les complices de ses victimes, qui cherchaient à les venger, qu'ils renoncèrent à l'inquiéter. Le gouvernement anglais, craignant d'être accusé de complicité dans ce guet-apens, lui conseilla de quitter l'île. Le prince, dédaignant le danger, y séjourna encore pendant deux mois. Il résida quelque temps à Malte; offrit, en 1838, de servir dans l'armée française, proposition qui ne fut pas acceptée; sollicita vainement une position digne de son nom et de sa naissance dans l'armée égyptienne de Méhémet-Ali, et, désespéré de son oisiveté forcée, s'ennuya pendant dix ans au milieu des brouillards de la Tamise, à Londres, jusqu'au moment où la France lui ouvrit ses portes à la révolution de 1848. Dès la première nouvelle de l'expulsion des d'Orléans, il s'embarqua, et, le 27 février, il arrivait à Paris. Le gouvernement lui confia le grade de chef de bataillon dans la légion étrangère. Lors des élections de la Constituante, la Corse le choisit pour son représentant; nommé membre du comité de la guerre, il vota constamment avec l'extrême gauche. Néanmoins, il ne cessa de soutenir son cousin Louis-Napoléon, après l'élection duquel il ne se sépara pas de la Montagne. Le 10 août 1849, un représentant du peuple, M. Gastier, ayant paru approuver un article dirigé contre le président de la République, Pierre Bonaparte s'abandonna à un mouvement de vivacité d'autant plus regrettable que celui qui en était l'objet était un vieillard de soixante ans. Il fut, pour ce fait, condamné, sur la réquisition du procureur général Baroche, à 200 fr. d'amende et aux dépens. Pierre Bonaparte fut un des opposants à la proposition Rateau et à l'expédition de Rome, et ne se sépara des républicains que sur les votes relatifs au président. Réélu à l'Assemblée législative par l'Ardèche et la Corse, il opta pour ce dernier pays et continua à se montrer partisan des principes de 1789. Il partit pour l'Algérie au mois de mars 1849, après avoir demandé à permuter avec un chef de bataillon de l'armée française; comme la permission se faisait attendre, il revint en France avant l'assaut de Zaatcha, et le général d'Hautpoul, ministre de la guerre, le destitua pour avoir quitté son poste en présence de l'ennemi. L'Assemblée législative approuva cette mesure, qui amena un duel entre le prince et un journaliste réactionnaire.

Le coup d'Etat du 2 décembre était trop en opposition avec les idées de Pierre Bonaparte pour qu'il continuât à s'occuper de politique. Rentré dans la vie privée, et en dépit de ses tendances libérales, il reçut, le 25 novembre 1852, les titres de prince et d'altesse, ayant rang à la cour, mais ne faisant pas partie de la famille impériale.

Le prince Pierre Bonaparte est doué, comme on a pu le voir, d'un courage à toute épreuve; il est fâcheux seulement qu'il s'abandonne avec trop de facilité aux emportements de sa nature vive et énergique. Sans doute, quand on porte le nom de Bonaparte, il est bon de prouver qu'on ne descend pas en droite ligne de la souche Prudhomme; mais si noblesse oblige, cette solidarité elle-même a des limites.

BONAPARTE (Antoine), quatrième fils de Lucien, né à Frascati le 31 octobre 1816. Après avoir terminé ses études en Italie, il partit en 1832 pour les Etats-Unis. Il allait rejoindre son oncle Joseph, qui habitait, sous le nom de comte de Survilliers, sa propriété de Point-Breeze, dans l'Etat de New-Jersey. Lorsqu'il arriva, son oncle venait de quitter les Etats-Unis pour aller se fixer en Angleterre. Le jeune prince se rembarqua alors et revint auprès de son père dans les Etats de l'Eglise, qu'il fut obligé de quitter à la suite de démêlés avec la force armée du saint-père. La révolution de 1848 lui rouvrit les portes de Rome; mais, loin de seconder les Italiens dans la conquête de leur indépendance à l'exemple de son frère Charles-Lucien, il ne prit aucune part au mouvement populaire, pour lequel il ne déguisa pas sa répulsion. Il s'attacha dans le commencement à la fortune de son cousin Louis-Napoléon, dont il vint servir la cause à Paris. Le 3 septembre 1849, M. Robert, député de l'Yonne, étant mort, Antoine se mit sur les rangs pour le remplacer, et fut nommé membre de l'Assemblée législative. Pas plus à Paris qu'à Rome, il ne se montra partisan des idées de la Révolution; il s'allia, au contraire, avec les anciens partis monarchiques. Néanmoins, après le coup d'Etat du 2 décembre, Antoine Bonaparte ne sollicita aucune distinction de la part de son cousin; il se tint à l'écart; aussi n'a-t-il pas été compris dans le nombre des membres de la famille civile ayant rang à la cour.

BONAPARTE (Alexandrine-Marie), troisième fille issue du second mariage de Lucien Bonaparte avec Marie-Alexandrine-Charlotte-Louise-Laurence de Bleschamp, née à Rome le 12 octobre 1818. Elevée par son père, elle partagea ses idées d'indépendance et accorda sa main à un patriote italien, M. Vincenzo Valentini. Lorsque éclata la révolution contre l'autorité papale, M. Valentini fut nommé député à la Constituante romaine, et, au mois de mai 1849, il fut appelé au ministère des finances, qu'il fit tous ses efforts pour réorganiser. Alexandrine-Marie eut la douleur de perdre son mari en juillet 1858; depuis, elle a vécu dans la retraite.

BONAPARTE (Constance), quatrième fille issue du second mariage de Lucien Bonaparte avec Marie-Alexandrine-Charlotte-Louise-Laurence de Bleschamp, née à Bologne le 30 janvier 1823. Douée d'un esprit réfléchi, elle fut tellement frappée, dès son enfance, des vicissitudes de sa famille, qu'elle forma dès lors la résolution de chercher le calme et la paix sous la protection de la religion : elle a pris le voile au couvent du Sacré-Cœur, à Rome, où elle vit dans l'obscurité et la dévotion.

BONAPARTE (Napoléon-Charles), fils aîné de Louis, roi de Hollande, et d'Eugénie-Hortense de Beauharnais, né à Paris le 10 octobre 1802, mort à La Haye le 5 mai 1807. En qualité de fils aîné, Napoléon-Charles, héritier présomptif du trône de Hollande, devait plus tard être adopté par Napoléon Ier, et, si le croup ne l'eût pas enlevé, peut-être serait-il aujourd'hui assis sur le trône de France.

BONAPARTE (Napoléon-Louis), second fils de Louis, roi de Hollande, et d'Hortense de Beauharnais, né à Paris le 11 novembre 1804, fut le premier des Bonaparte inscrit sur les registres de l'Etat comme prince français. Napoléon Ier et Madame mère le tinrent sur les fonts baptismaux, et ce fut le pape Pie VII qui le baptisa. Trois ans après sa naissance, la mort prématurée de son frère Napoléon-Charles fit de lui l'héritier du trône de Hollande, et, en 1809, Napoléon Ier le créa grand-duc de Berg et de Clèves. Le 1er juillet 1810, après l'abdication de son père, le jeune Napoléon-Louis fut reconnu comme roi par les Hollandais sous la régence de sa mère, Hortense de Beauharnais; mais l'empereur envoya son aide de camp, le général Lauriston, pour le chercher et le ramener à Saint-Cloud. Le jeune prince resta jusqu'en 1815 en France, élevé par sa mère et l'abbé Bertrand, son précepteur. Son père fut obligé de s'adresser aux tribunaux pour l'avoir auprès de lui, et sa mère ne le rendit que forcée par un arrêt de la cour de la Seine en date du 7 mars 1815. L'ex-roi de Hollande l'emmena à Rome où il partagea bientôt les idées de révolte de l'Italie contre la domination autrichienne. Aussi son père fut-il obligé de le conduire à Florence pour le mettre à l'abri des soupçons du pouvoir lors de la révolution de Naples. Napoléon-Louis épousa, en 1827, sa cousine Charlotte, la seconde fille du roi Joseph, née à Paris le 31 octobre 1802 et morte sans enfants, à Sarzane, le 2 mars 1839. A partir de ce moment, il abandonna la politique pour ne plus s'occuper que de mécanique, et il eut la gloire de doter l'industrie de quelques inventions utiles, dont il se plaisait à faire lui-même l'application dans une papeterie qu'il avait établie à Seze-Vezza. Déjà, en 1828, il avait publié sur la direction des ballons un livre qui fit avancer de quelques pas la science aérostatique. Ce prince, dont les sentiments étaient libéraux, et que sa mère n'avait réussi à détourner d'aller prendre part aux événements de Grèce qu'en lui faisant comprendre que son nom serait plus nuisible à l'indépendance hellénique que son bras ne lui serait utile, fut sollicité, en 1830, par quelques amis de Paris, de venir aider à faire reconnaître les droits de son cousin Na-

poléon II et appuyer ses prétentions au trône de France. « Le peuple est seul maître, répondit-il; or il a reconnu un nouveau souverain. Irais-je porter la guerre civile dans ma patrie, lorsque je voudrais la servir au prix de tout mon sang? » Ces sentiments étaient d'autant plus louables qu'une tentative pouvait avoir quelque chance de succès sous un gouvernement qui n'était pas issu du suffrage populaire, au moment de la mise en accusation du ministère. La Corse lui adressa aussi des propositions avantageuses, qu'il repoussa également, et là aussi peut-être le moment était propice. Pie VII venait de mourir, et l'Italie espérait secouer le joug de la papauté. La Romagne, Plaisance et Modène s'étaient soulevées, et la révolte gagnait chaque jour du terrain. Napoléon-Louis quitta alors son père et sa femme pour aller, de concert avec son frère Charles-Louis, organiser la défense de Foligno. Bien secondés, ils étaient sur le point d'occuper Civita-Castellana, lorsque leur mère leur fit abandonner cette entreprise en disant que leur nom servirait de prétexte au gouvernement français pour refuser son appui. Les deux frères gagnèrent Bologne, et, lorsque l'Autriche pénétra dans les Etats de l'Eglise, ils se retirèrent à Forli. A peine arrivé dans cette ville, le prince fut attaqué de la rougeole. Il succomba le 17 mars 1831, quelques heures avant l'arrivée de sa mère, qui accourait près de son lit de douleur. Il mourut sans enfants. Sa veuve lui survécut pendant huit ans.

Le prince Napoléon-Louis était philosophe par caractère. Doué d'un grand et généreux courage, il était toujours prêt à marcher à la défense des opprimés. Passionné pour l'indépendance, et, par suite des événements politiques, ne pouvant en jouir comme il l'eût désiré, il se consolait dans le commerce des sciences et des lettres. On lui doit la traduction française de la *Vie d'Agricola,* de Tacite, publiée à Avignon en 1828; celle de l'*Histoire du sac de Rome en* 1527, raconté en italien par un de ses ancêtres supposés, Jacopo Buonaparte (Florence, 1829), et, enfin, une bonne *Histoire de Florence*, imprimée à Paris en 1833.

BONAPARTE (Charles-Louis-Napoléon), troisième fils de Louis, roi de Hollande, et d'Hortense de Beauharnais, né à Paris, au château des Tuileries, le 20 avril 1808. Après la révolution de 1848, il fut successivement élu représentant du peuple et président de la République; il a été proclamé empereur le 1er décembre 1852 au palais de Saint-Cloud. Il a épousé, le 29 janvier 1853, Eugénie-Marie de Guzman, comtesse de Téba, née le 5 mai 1826, qui, le 16 mars 1856, a donné le jour à un fils. Le prince impérial a reçu les noms de Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph. V. NAPOLÉON III.

BONAPARTE (Jérôme-Napoléon), fils aîné de Jérôme Bonaparte et de la princesse Catherine de Wurtemberg, né le 24 août 1814. Après avoir suivi son père dans l'exil à Goppingen, au château d'Ellwangen, à Haimbourg, à Trieste, à Rome, à Florence et à Lausanne, il entra dans l'armée de son oncle, le roi de Wurtemberg, et obtint le brevet de colonel du 8e régiment de ligne. Il remplit les devoirs de son grade jusqu'en 1840, où sa santé l'obligea de donner sa démission. Il vécut alors tranquillement dans la retraite auprès de son père, qu'il avait été retrouver à Florence. C'est là qu'il mourut le 12 mai 1847. Il portait le titre de prince de Montfort, que le roi de Wurtemberg avait conféré à son père en 1816.

BONAPARTE (Mathilde-Lætitia-Wilhelmine), connue sous le nom de **Princesse Mathilde**, fille de Jérôme Bonaparte et de la princesse Catherine de Wurtemberg, est née le 27 mai 1820 à Trieste, où son père avait été appelé par une maladie cruelle de son fils aîné, le prince de Montfort. Trois ans après, elle fut emmenée à Rome et mise entre les mains d'une gouvernante, la baronne de Reding, sous la surveillance de sa tante, la femme de Joseph Bonaparte, comtesse de Survilliers. Lorsque ses parents se fixèrent à Florence en 1831, elle les accompagna et demeura avec eux jusqu'à la mort de sa mère en 1835. A cette époque, elle se rendit à la cour de Wurtemberg, où elle fut présentée sous le nom de comtesse de Montfort. En 1839, la princesse rejoignit sa famille à Florence, où elle s'abandonna à son goût pour la peinture, tandis que se préparait son union avec son cousin germain Louis-Napoléon. La tentative avortée de Boulogne rompit ce projet par suite de l'emprisonnement du prince au fort de Ham. Le comte russe Anatole Demidoff ayant alors demandé la main de la princesse Mathilde, elle lui fut accordée, et, après le mariage, célébré le 1er novembre 1840, il emmena sa jeune femme dans son pays. L'empereur Nicolas accueillit avec une bienveillance marquée la nouvelle comtesse, qui se trouvait être fille de sa cousine germaine. Il força même le comte Demidoff à servir à la princesse Mathilde une pension de 200,000 fr., lorsque les deux époux se séparèrent de corps et de biens en 1845. La guerre de Crimée mit seule fin au commerce épistolaire entretenu entre la princesse et le czar, qui, dans une dernière lettre, lui assura que les événements politiques ne modifieraient en rien ses sentiments affectueux.

La princesse Mathilde, qui, depuis son mariage, avait un pied-à-terre à Paris, s'y fixa définitivement lorsqu'elle fut redevenue libre, et s'y créa une petite cour d'artistes et de littérateurs. Louis-Napoléon, nommé président de la République le 10 décembre 1848, chargea, jusqu'à son mariage, sa cousine de faire les honneurs du palais de la présidence. Depuis le rétablissement de l'Empire, la princesse Mathilde passe l'hiver à Paris, la belle saison près du lac d'Enghien, à Saint-Gratien, et la fin de l'automne sur les bords du lac Majeur, en Italie. Elle s'occupe sérieusement de peinture et de sculpture, et n'a pas dédaigné de prendre part aux diverses expositions qui ont eu lieu depuis quelques années. Elle s'y est fait remarquer par des aquarelles de grande dimension, traitées avec une franchise et une largeur rares, et pouvant lutter avec la peinture à l'huile pour la chaleur du ton et la fermeté du modelé. Parmi les ouvrages qu'elle a exposés, nous citerons : deux charmants portraits de femmes, et une copie d'après Rembrandt, en 1859; une *Fellah*, le *Portrait du baron de Vicq*, d'après Rubens, et un *Portrait d'infant*, d'après Murillo, en 1861; le *Portrait du duc de Lesdiguière*, d'après Rigaud, et une *Etude,* d'après nature, qui ont valu à la princesse une mention honorable, en 1863; une *Tête d'Orientale* et le *Portrait de Mme Lenoir*, d'après Chardin, en 1864; une *Intrigue à Venise,* d'après M. Vannutelli, et une *Tête de jeune fille*, en 1865; une *Juive d'Alger*, figure mélancolique, d'un caractère charmant, et le *Profil perdu* d'une délicieuse tête blonde en 1866. Douée d'une intelligence vive et positive, la princesse Mathilde se distingue par beaucoup de bon sens; quant à son caractère, il se ressent un peu de ses goûts d'artiste : il est prompt et passionné, et, si la princesse ne connaît pas la rancune, elle n'est pas toujours exempte de vivacité. On lui doit un établissement pour les jeunes filles incurables, qui porte son nom, et un tombeau de Catinat élevé dans l'église du village de Saint-Gratien. L'empereur Napoléon III et sa cousine ont toujours conservé l'un pour l'autre un tendre attachement et un dévouement inaltérable.

BONAPARTE (Napoléon-Joseph-Charles-Paul), généralement connu sous le nom de **Prince Napoléon**, né à Trieste le 9 septembre 1822, second fils de Jérôme, ex-roi de Westphalie, et de la princesse Catherine de Wurtemberg. De tous les membres de la famille Bonaparte, c'est celui qui, par le galbe de la figure et la forte accentuation des traits, comme aussi par la fougue du tempérament, rappelle le plus le glorieux fondateur de la dynastie : « Vraie médaille napoléonienne trempée dans de la graisse allemande, » disait de lui familièrement un grand poëte qui lui portait beaucoup d'intérêt, Béranger.

Jusqu'ici, la vie de ce personnage peut se diviser en trois périodes : sa première jeunesse, écoulée loin des affaires publiques, dans l'étude et les voyages; son passage dans les Assemblées républicaines de 1848 et 1849, et son rôle politique depuis l'établissement de l'Empire. Cette dernière phase est la seule où il nous offre une physionomie nettement caractérisée.

Le jeune rejeton d'une race proscrite fut d'abord élevé à Rome. La ville qui avait été le grand lieu d'asile au moyen âge, la ville sainte, offrait alors un refuge aux débris de la famille impériale, poursuivie depuis 1815 par la réaction de l'Europe absolutiste. Mais, en 1831, par suite de l'insurrection des Romagnes, à laquelle avaient pris part deux des membres de la famille Bonaparte, le roi Jérôme dut quitter le territoire pontifical et se retirer à Florence. De là, il mit son fils en pension à Genève, afin qu'il y fût élevé selon la méthode française et dans des principes libéraux. C'était en 1835. Le jeune écolier passa ensuite deux ans à Arenenberg, chez sa tante la reine Hortense, où il reçut les leçons de son cousin Louis, actuellement empereur des Français, plus âgé que lui de quatorze ans. Là, entre l'élève et le professeur bienveillant, naquit cette affection qui depuis, malgré quelques nuages passagers, ne s'est jamais démentie. Dans cette même année 1835, le prince Napoléon perdit sa mère, cette vertueuse et courageuse Catherine, à qui l'empereur Napoléon avait rendu un hommage public en disant que, par son dévouement, elle s'était de sa propre main inscrite dans l'histoire.

L'adolescent touchait à sa quinzième année lorsqu'il fut admis par son oncle maternel, le roi de Wurtemberg, à l'école militaire de Ludwisbourg, où il resta quatre ans. Ici se termine pour lui la période des études purement scolaires, et commence celle des études plus fortes et plus fructueuses auxquelles donnent lieu les voyages et l'observation. A dater de 1840, il se mit à parcourir les diverses capitales de l'Europe, où, à la faveur d'un grand nom et d'une parenté nombreuse et de premier ordre, il reçut partout un bon accueil. Mais en raison du bannissement qui pesait sur sa famille, et peut-être aussi à cause de quelques tentatives avortées auxquelles il n'avait pourtant pris aucune part, il ne fut admis à visiter la France qu'en 1845. Encore n'y résida-t-il que quatre mois. On prétend que le gouvernement d'alors prit ombrage des allures indépendantes du jeune prince, de son esprit critique, qui gardait trop peu de mesure, et surtout de ses accointances secrètes avec le parti démocratique. Il dut reprendre le chemin de l'exil et poursuivit par le monde ses pérégrinations instructives. De cette espèce de vie nomade, comme aussi de son ardent désir de tout voir, de tout pénétrer et de tout connaître, est sans doute né chez lui ce goût passionné des voyages, qui ne l'a jamais abandonné.

Cependant, en 1847, le roi Jérôme présenta aux Chambres une pétition pour être réintégré, avec son fils, dans ses droits de citoyen français. La Chambre des pairs rejeta sa demande; mais le roi Louis-Philippe (nous nous plaisons à rendre cet hommage à sa mémoire) prit sur lui de fermer les yeux sur leur séjour en France. Les deux princes résidaient donc à Paris lors des événements de 1848. Qu'ils aient pressenti tout d'abord les hautes destinées préparées à leur famille par la révolution de Février, il est permis d'en douter; mais, ce qui est certain, c'est que le prince Napoléon saisit habilement les chances de bonne fortune que lui offrait la déchéance définitive des derniers Bourbons. Dès le 24 février, il se présenta à l'Hôtel de ville, où il ne fut pas reçu. Le 26, il adressa aux membres du gouvernement provisoire cette lettre significative, que l'histoire a enregistrée : « Au » moment de la victoire du peuple, je me » suis rendu à l'Hôtel de ville. Le devoir de » tout bon citoyen est de se réunir autour du » gouvernement provisoire de la République. » Rapprochée, disons mieux, combinée avec celle qu'écrivait le même jour son cousin Louis, jusqu'alors prétendant malheureux au trône de France, cette lettre contenait un enseignement des plus clairs. Il fallait tout le tumulte de ces temps troublés, pour ne pas soupçonner les espérances illimitées qui se voilaient à peine sous le langage modeste de ces manifestations.

Bien qu'aucun décret régulier n'eût encore mis à néant la loi de bannissement qui les avait privés de leurs droits civils et politiques, les Bonaparte se présentèrent hardiment et en masse aux élections de l'Assemblée constituante. Plus populaires dans l'île de Corse, berceau de leur famille, que partout ailleurs, ils y établirent leur quartier général. Le prince Napoléon y fut élu à l'unanimité des suffrages. Du 4 mai 1848 date sa carrière politique, à peine interrompue par un retour à la vie privée en 1852, et poursuivie depuis sur une scène plus élevée, où ses qualités comme ses défauts éclatent en pleine lumière. Ceci n'étant ni un éloge ni une satire, nous nous en tiendrons aux faits, qui, du reste, suffiront à nous éclairer sur le caractère d'un homme encore aujourd'hui si étrangement et si diversement apprécié par tous les partis.

Le prince Napoléon prit place, à l'Assemblée constituante, dans les rangs de cette nuance nombreuse et indécise qui s'intitulait la République modérée, mais où se cachaient déjà des tendances royalistes de diverses natures, qui n'attendaient pour se révéler qu'une occasion favorable. Etait-il sincèrement attaché à la forme républicaine? Rien à cet égard n'autorise à suspecter sa bonne foi. Mais dès le début, les prétentions de son cousin et l'inéluctable solidarité qui unissait tous les membres de la famille lui créaient un rôle difficile; car chacun de ses votes ou de ses actes devait prêter à la malignité des interprétations. Ainsi il vota pour l'impôt proportionnel contre l'impôt progressif, pour les deux Chambres contre une assemblée unique, pour le principe de la présidence contre le principe d'une assemblée souveraine, etc. Mais dans toutes les mesures purement économiques, la démocratie retrouve en lui un champion convaincu et passionné. Il appuie la réforme postale, la réduction de l'impôt du sel et les subventions aux associations ouvrières. Par un sentiment des convenances qu'il n'a pas toujours eu au même degré, il se refusa, lui, ancien banni, à bannir une famille déchue, et vota contre la loi du 26 mai, qui exilait les princes d'Orléans. Ajoutons enfin qu'il s'opposa énergiquement à la déportation en masse des insurgés de Juin. Du reste, sa vie entière en fait foi, qu'il s'agisse de Français, de Polonais ou d'Italiens, la générosité de sa nature l'a toujours entraîné du côté des proscrits.

Le 13 mai 1849, le département de la Sarthe envoya le prince Napoléon à l'Assemblée législative. D'une année à l'autre, la situation avait singulièrement changé. Les républicains n'étaient plus qu'en minorité dans la seconde Assemblée de la République. La majorité se composait d'une coalition où s'étaient groupés pêle-mêle les drapeaux de tous les partis monarchiques, chacun de ces partis marchant distinctement à son but, à l'ombre d'une entente précaire et mensongère, qui se traduisait par une réaction violente contre les principes solennellement proclamés par l'Assemblée précédente. Les vœux du prince étaient d'un côté, les intérêts de sa famille, bien ou mal compris, se trouvaient de l'autre. Pour se soustraire aux embarras d'une situation que chaque jour rendait pour lui de plus en plus délicate, il accepta l'ambassade de Madrid; mais, des rives du Mançanarès, sa pensée se reportait constamment aux bords de la Seine, et le prince démocrate ne voyait qu'avec dépit le gouvernement de la République glisser sur la pente de la contre-révolution. Aussi ne fit-il que poser le pied en Espagne. Ce qui contribua le plus à y abréger son séjour, ce fut la fameuse loi d'enseignement, dite *loi Falloux*, qui tendait à replonger la France dans les ténèbres du moyen âge. Il quitta subitement Madrid et reparut tout à coup au sein de la Chambre étonnée; mais, cette fois, pour dessiner clairement son attitude, il s'installa carrément au beau milieu de l'extrême gauche, qui seule alors, à part quelques rares exceptions, représentait ses idées et ses sentiments. Là, plus qu'aucun autre, il se vit le point de mire de ses auxiliaires de la veille, devenus ses implacables adversaires. Ils l'appelèrent le *Prince de la Montagne*, qualification qu'il ne répudia point. Dès le 2 octobre 1849, pour marquer sa rupture, il demanda le rappel des déportés de Juin, et sa motion souleva des orages. L'année suivante, dans une occasion plus grave, puisque le principe même des institutions républicaines se trouvait en question, un mot malheureux de M. Thiers le précipita de nouveau dans l'arène. Il s'agissait d'exclure du droit de suffrage, par un indigne subterfuge, la moitié des Français, et, pour motiver cette injustice, M. Thiers s'était avisé de flétrir les exclus du nom de *vile multitude.* A ce mot, avec toute l'impétuosité de son caractère et l'ardeur du sang qui coule dans ses veines, le prince s'élança à la tribune comme à l'assaut; et il n'y eut peut-être jamais de spectacle plus étrange que celui des classes inférieures défendues contre un enfant du peuple, d'origine assez obscure, par un prince qui, après tout, pouvait se dire d'assez bonne maison. A travers des tonnerres d'imprécations, que dominait sa voix stridente, le prince rappela que cette *vile multitude* avait prodigué son sang pour la liberté d'abord, pour la gloire ensuite, et que, même après Waterloo, frémissante d'indignation à l'aspect des défaillances de l'époque, elle eût encore sauvé la France des hontes de la seconde invasion si les chefs de la bourgeoisie le lui eussent permis. Cette violente apostrophe du prince lui valut, de la part de nos aristocrates, de glorieuses injures. Jusqu'alors il n'avait peut-être eu que des adversaires : à dater de ce jour, il eut des ennemis acharnés. Il les a encore.

Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, qu'il n'avait ni conseillé ni prévu, le prince Napoléon se tint à l'écart jusqu'au rétablissement de l'Empire, où il reçut le rang de prince français de la famille impériale, et la charge de sénateur. A ce double titre, il n'a cessé de prendre aux affaires publiques une part active, dans la mesure que permettait un régime où il n'y a de champ vraiment libre que pour une seule volonté.

Lorsque la guerre d'Orient devint imminente, le prince Napoléon, qui avait été nommé général de division, demanda un emploi dans l'armée expéditionnaire. « En temps de guerre, dit-il, la place d'un Bonaparte est au feu devant l'ennemi. » L'empereur lui confia le commandement de la 3e division. Les autres étaient commandées par les généraux Canrobert, Bosquet et Forey. Le prince partit des premiers avec sa division; il couvrit Constantinople, que menaçait la gauche de l'armée russe; puis il vint rejoindre le gros de l'armée anglo-française concentrée sur le bas Danube. Il assista au conseil de guerre tenu à Varna, où fut résolue, contre son avis, l'expédition de Crimée. Dans cette importante délibération se révéla le premier germe d'une dissension, dont nous sommes obligé de dire quelques mots; car elle explique ce qui, par la suite, a pu paraître obscur ou inconsidéré dans la conduite d'un prince et d'un général français. Selon lui, il fallait faire à la Russie une guerre révolutionnaire, et tendre la main à la Pologne à travers les provinces danubiennes et la Bessarabie : on le voit, sur les champs de bataille comme à la tribune, c'est toujours une pensée révolutionnaire qui l'anime. L'avis contraire, venu de plus haut et sans réplique, prévalut dans le conseil, et l'invasion de la Crimée, qui souriait davantage aux Anglais, parce qu'ils y entrevoyaient avant tout la destruction de Sébastopol et de la marine russe, devint le seul objectif d'une guerre qui aurait pu donner de plus heureux résultats. Le prince se rangea à cet avis; mais de cette divergence de vues résultèrent des froissements qui ne furent pas sans influence sur ses déterminations ultérieures.

Il fit avec sa division l'expédition de la Dobrutscha, où sévissait le choléra, tomba malade et dut se retirer à Constantinople pour y rétablir sa santé; mais il se hâta de rejoindre, quoique souffrant encore, sa division débarquée en Crimée, et il en reprit le commandement. A la bataille de l'Alma (20 septembre 1854), il formait le centre de la ligne française, et il mérita d'être cité à l'ordre du jour pour sa belle conduite. Six semaines après, sa division se distingua encore à la bataille d'Inkermann; mais la maladie du prince s'aggravait. L'empereur le rappela en France, et il y revint la veille même du jour où, de son côté, le duc de Cambridge retournait en Angleterre.

Le repos ne convenait pas à l'un des esprits les plus actifs de notre temps. A peine rentré en France, le général dépouilla son uniforme et présida la commission de l'Exposition universelle de 1855; et ce ne fut certes pas pour lui une sinécure honorifique. Les prodiges de travail qu'il accomplit dans un espace de temps restreint, pour s'élever à la hauteur de l'industrie dans toutes ses branches, étonnèrent les savants et les industriels de profession. Il apporta là, comme partout, sa fougue et sa rare pénétration. Son rapport (1857, 1 vol. in-4o) est une véritable encyclopédie des arts et métiers.

Mais les expositions universelles ne se succèdent pas d'une année à l'autre, et, pour des motifs dont nous n'avons pas le secret, peut-être à cause de certaine brochure publiée à Bruxelles, qui *révélait les mystères du conseil de guerre de Varna*, la porte des affaires publiques restait fermée aux brillantes capacités de l'ancien *Prince de la Montagne*, qui ne savait pas dissimuler ses tendances révolutionnaires. La passion des voyages fut pour lui une heureuse diversion. Le 15 juin 1856, il s'embarqua sur la corvette la *Reine-Hortense*, accompagné d'un groupe choisi d'ingénieurs et de naturalistes, et visita les côtes de l'Ecosse, de l'Islande et du Groënland, d'où il rapporta une collection scientifique des plus curieuses. A son retour, le prince Napoléon fut reçu membre libre de l'Académie des Beaux-Arts.

Jusqu'alors général, artiste et savant, il se révèle, en 1857, comme diplomate, et il arrange, à la satisfaction des deux partis, un démêlé survenu entre la Suisse et la Prusse, au sujet de la principauté de Neuchâtel, à laquelle renonça cette dernière puissance.

L'année suivante (24 juin 1858), l'empereur lui confia le ministère de l'Algérie et des colonies, que le prince administra jusqu'en mars 1859. Les limites que s'est tracées le *Grand Dictionnaire* ne nous permettent pas d'énumérer toutes les mesures utiles dont il prit l'initiative dans son court passage aux affaires. Nous ne pouvons que consigner ici les longs et profonds regrets que sa retraite prématurée laissa surtout dans la population civile de la première de nos colonies.

Le 30 janvier 1859, le prince Napoléon épousa Marie-Clotilde de Savoie, fille de Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne et futur roi d'Italie. Cette union était le gage d'une alliance entre les deux nations sœurs, qui allaient mêler leur sang pour la gloire de l'une et la délivrance de l'autre. La guerre éclata. On connaît la campagne d'Italie. Détaché en Toscane, à la tête du 5e corps d'armée, le prince Napoléon ne fut pas assez heureux pour prendre part aux travaux actifs de la campagne. Bien qu'ayant traversé, à marches forcées, la chaîne des Apennins, il ne put arriver sur le théâtre de la lutte qu'à la veille de la paix. C'est lui qui fut chargé, après l'entrevue de Villafranca, de traiter à Vérone des préliminaires de paix.

Jusqu'à cette époque, le prince Napoléon n'avait guère paru au sénat et n'y avait jamais pris la parole. Depuis lors, il n'y a prononcé que quatre discours. Lord Byron n'en avait prononcé que deux à la chambre des lords, et ils suffirent à sa gloire comme orateur. De même que les accents indignés du grand poëte anglais avaient troublé le sommeil des tombeaux de Westminster, la parole du prince orateur émut les échos de la vieille nécropole du Luxembourg. L'effet en fut immense. Dédaigneux des formes convenues, ennemi des phrases vides et sonores, le prince frappe à coups redoublés, comme un marteau sur une enclume. Son éloquence est abrupte, prime-sautière, un peu emportée et hors de mesure, comme toute passion forte et vraie. Deux de ces discours traitent de la question romaine, un autre de la Pologne. Mais ce ne sont pas des harangues, ce sont des charges de cavalerie qui vont droit à leur but l'abolition du pouvoir temporel de la papauté et la résurrection de la nationalité polonaise. L'orateur se sentait dans le vrai, et il y était, lorsque, répondant à un marquis vendéen devenu sénateur de l'Empire, il rapportait qu'à son retour de l'île d'Elbe, l'empereur avait été accueilli sur son passage par les cris : *A bas les émigrés! à bas les traîtres!* Sur quoi explosion d'anathèmes dans le palais du Luxembourg. (On avait entendu : A bas les *prêtres!*) L'orateur s'explique, mais l'émotion ne se calme pas. On dirait une tempête océanique sur le lac d'Enghien. C'est que, là, le prince Napoléon retrouvait en face de lui les hommes du passé, ses éternels adversaires, qu'il avait déjà combattus à l'Assemblée législative, et avec lesquels il ne se réconciliera *jamais*.

L'empereur lui a, dit-on, fait compliment de son discours : félicitation très-gratuite assurément, car son ancien élève ne lui avait pas prodigué les flatteries. Qu'on en juge par cette profession de foi très-courte, mais sans ambages ni ambiguïtés :

« L'empire doit être, à l'intérieur, l'ordre sans doute, sans lequel il n'y a rien de possible, mais aussi des libertés sages et sérieuses, et, parmi ces libertés, la liberté de la presse, une des plus utiles dans un Etat libre, l'instruction populaire répandue sans limites, sans congrégations religieuses, la destruction des entraves administratives et du bigotisme du moyen âge, qu'on voudrait nous imposer. »

C'est avec cette netteté d'expression, due à la lucidité de la pensée, que s'est exprimé en toute occasion l'homme dont nous retraçons brièvement l'histoire. Quand on l'a suivi pas à pas dans sa vie politique, on ne conçoit point que le moindre doute puisse s'élever sur la sincérité de son langage, non plus que sur la fermeté de ses convictions.

Dans l'intervalle des sessions du sénat, le prince reprit ses voyages. Accompagné de sa jeune épouse, à qui il semble avoir communiqué ses propres goûts, il a visité successivement l'Algérie, le Maroc, l'Espagne, le Portugal, les Açores, l'Amérique, puis l'Egypte, la Syrie, le Liban, Damas, Balbeck, etc. Son excursion aux Etats-Unis a mis en jeu l'imagination des publicistes, qui lui prêtèrent une mission politique. C'était au plus fort de la lutte entre le Nord et le Sud. L'illustre voyageur fut reçu avec distinction, à Washington, par le président Lincoln, et, au sein des camps, par le général Mac-Clellan. Il reçut le même accueil du général sudiste Beauregard. Il visita, étudia, observa. Simple touriste, il lui était interdit par les convenances de former ouvertement des vœux pour le succès de l'une des deux causes; mais chacun sait avec quelle liberté d'esprit, comme aussi avec quelle justesse de coup d'œil il prédit, à son retour, en y applaudissant à l'avance, le triomphe du bon droit et l'abolition de l'esclavage aux Etats-Unis.

Tel est l'homme. Quoique prince, il semble avoir pris pour devise la maxime si connue de Térence :

Homo sum, et nihil humani a me alienum puto.

En effet, politique, arts, sciences ou industrie, jamais question intéressant l'avenir de l'humanité ne le trouva froid ou indifférent. Au commencement de l'année 1864, la Compagnie de l'Isthme de Suez éprouvait des embarras, suscités en secret par la jalousie de l'Angleterre. Entre la Compagnie et le pacha d'Egypte, il s'était élevé un grave dissentiment, qui mettait en question l'entreprise même, et compromettait par contre-coup les intérêts des actionnaires, français pour la plupart. Le 11 février 1864, à un banquet donné en son honneur, le prince Napoléon improvisa un long discours qui fut couvert de frénétiques applaudissements. Ce discours est le chef-d'œuvre de la discussion familière, mise au service de la plus haute raison. Et, qu'on le remarque bien, même dans ses épigrammes contre l'Angleterre, il trouve le moyen d'émettre un vœu pour la liberté, tant il en garde le culte dans son cœur. « Que voulez-vous? dit-il. il y a un mirage qui me plaît beaucoup de l'autre côté du canal, c'est le mirage de la liberté, que j'aime tant et qui m'attire!.... »

L'année suivante (et c'est par ce dernier événement que nous terminons cette notice), une occasion solennelle s'offrit au prince Napoléon d'exposer plus explicitement, à ses risques et périls, ses pensées politiques, et les conséquences graves qui devaient en résulter pour lui ne rehaussent que davantage son caractère. On inaugurait, à Ajaccio, un monument élevé à la gloire de Napoléon Ier et de ses frères. En l'absence de l'empereur, qui parcourait alors l'Algérie, le prince, laissant pour un instant les fonctions de membre du conseil privé, se rendit à la cérémonie d'Ajaccio, et là, en face d'une foule immense, ou plutôt en face de toute l'Europe, il prononça un discours qui devint un événement. Nous aurions bien quelques réserves à faire sur l'éloge exagéré de l'ancien empire et sur les vues libérales que le neveu prête trop facilement et après coup, sur la foi de quelques paroles, à son glorieux oncle. Puis, au principe des nationalités qui devenait peu à peu le dogme de l'Europe moderne, on pourrait assigner un autre promoteur que ce conquérant, dont l'empire s'étendait des bords du Tibre aux bouches de l'Elbe, et qui taillait à coups de sabre, dans la carte de l'Europe, des duchés et des royaumes, sans trop de souci des affinités de race, de langage, de mœurs, de traditions, de religion et d'intérêts; mais ce serait matière à polémique, et nous préférons signaler, dans le discours d'Ajaccio, les passages qui constituent le programme politique, clair, net et complet de l'orateur. Du reste, à l'article BONAPARTE, nous avons exprimé clairement et sans ambages notre opinion sur le glorieux général de la République, et il en sera de même au grand nom de NAPOLÉON.

Voici ce que disait le prince :

« Je crois à la nécessité de supprimer le pouvoir temporel des papes;

» J'aime la liberté sous toutes ses formes, mais la liberté de tous;

» La vraie liberté, c'est le suffrage universel loyalement appliqué, la liberté complète de la presse sous le droit commun, et le droit de réunion.

» Un peuple libre doit se composer d'individualités indépendantes, avec leur entier développement, et non de grains de sable qui ne sont agrégés que par le ciment de l'administration, etc., etc., etc. »

Ce discours valut à l'orateur une lettre sévère de l'empereur, à laquelle il répondit en se retirant du conseil privé et en abandonnant la présidence de l'exposition universelle de 1867.

Le prince Napoléon est aujourd'hui sans autres fonctions que celles de sénateur.

Il y a en lui, nous l'avons dit, outre les traits, quelque chose du génie pénétrant et du tempérament impétueux de Napoléon Ier, puis ce dédain des petits honneurs et des petites choses, qui le pousse, comme Byron, auquel nous l'avons déjà comparé, à chercher par le monde, sur toutes les routes, le grand et le beau qu'on y rencontre trop rarement. Mais nous devons nous abstenir d'un plus ample jugement sur une vie et sur une destinée dont l'avenir garde le secret.

De son mariage, le prince a trois enfants : deux fils, nés le 18 juillet 1862 et le 16 juillet 1864, et une fille, le 20 décembre 1866.

Un point encore très-controversé chez nous, c'est le jugement à porter sur les capacités politiques du prince Napoléon : comme personne, jusqu'ici, n'a encore inventé de thermomètre pour ce cas particulier, et que l'échelle métrique est la propriété exclusive du pont Royal, les uns disent que les eaux sont hautes, et c'est la majorité... En France, nous nous complaisons dans ces sortes de jugements. Charles-Quint n'est plus; Philippe II règne; que faut-il penser de don Juan? Mais comme le don Juan en question n'a pas encore eu l'occasion de se signaler à Lépante, on se tient dans les conjectures. Pourtant notre prince a prouvé maintes fois qu'il n'y a point *chez lui un sang dégénéré*, et que César n'amène pas nécessairement à l'esprit Laridon. Dans plusieurs circonstances se sont révélées certaines allures qui ont fixé bien des esprits vacillants. Il y a même parfois une rondeur, une vivacité, qui n'étonnent nullement ceux qui savent qu'un foyer doit lancer des étincelles. Un jour quelqu'un inondait le grand Condé de flatteries hyperboliques et le comparaît à un dieu. — « Parbleu, oui, répondit le vainqueur de Rocroy, allez le demander à mon valet de chambre. » Dans le cas dont s'agit, nous avons mieux qu'un valet de chambre; nous avons un *secrétaire*, un écrivain distingué, un démocrate qui a fait ses preuves, et M. Hubaine, dont l'esprit n'est nullement porté vers un enthousiasme irréfléchi, a conçu, nous a-t-on assuré, la plus haute idée du prince qui lui a fait l'honneur de l'associer à ses travaux.

Bonaparte (PORTRAIT DU PRINCE NAPOLÉON), par H. Flandrin; Salon de 1861. Le prince, vu jusqu'à mi-jambe, presque de face, est assis dans un fauteuil de velours grenat, la main gauche à demi repliée et posée sur son genou, la droite appuyée sur le bras du siége. Il a une redingote bleu foncé et un pantalon gris. Nulle pompe, nul apparat; aucun accessoire qui indique la haute situation du modèle. Ce portrait, fort ressemblant, mais qui, sous le rapport de l'exécution, n'est assurément pas un des meilleurs que Flandrin nous ait laissés, a obtenu un grand succès de curiosité au Salon de 1861, et a été très-diversement apprécié par la critique. M. de Calonne s'est montré des plus sévères dans son jugement : « La tête manque d'ampleur, a-t-il dit, le modelé est insuffisant, défectueux. Pour un dessinateur aussi savant et aussi scrupuleux que M. Flandrin, il y a des lacunes qui seraient impardonnables, si l'on pouvait regarder la tête comme finie. L'habit seul est fini. Probablement le modèle n'a pas donné au peintre tout le temps nécessaire pour tirer de lui cette empreinte définitive et durable que viendra interroger la postérité! » M. Bürger reconnaît que « la tête manque de vie et de couleur, mais que cependant, sur ce masque terne et immobile, M. Flandrin a su graver fermement quelques traits caractéristiques, surtout la ligne mince et irrégulière qui accuse la bouche. » Il ajoute : « Comme souvenir du temps, sinon comme peinture, cette image sera bien intéressante à retrouver plus tard. » Ecoutons maintenant M. Paul de Saint-Victor : « Le portrait du prince Napoléon est d'une beauté historique. On ne saurait mettre plus de style dans la vie, plus de signification dans la ressemblance... La tête a la gravité calme d'un buste romain. Que de vie sous le repos de ces traits d'un dessin si solide qu'ils semblent sculptés! Les yeux regardent avec une fixité pénétrante; la réflexion comprime les lèvres fermement arquées. Ce relief si puissant est obtenu sans effort; les plans se lient et se cadencent par des passages d'une finesse exquise. M. Flandrin, comme Léonard, sait envelopper son modelé du plus beau fini. La tête domine dans ce grand portrait; elle absorbe et elle retient l'attention. On ne remarque, qu'après l'avoir longtemps admirée, l'ampleur du corps que l'habit accuse comme ferait la draperie, son assiette tranquille, son abandon naturel. Il n'est pas jusqu'au fauteuil qui ne soit une merveille d'imitation énergique et sobre. C'est ainsi que les accessoires doivent figurer dans les portraits de haut style, peints de souvenir plutôt que d'après la réalité. » Nous voilà bien loin du modelé insuffisant, du masque terne et immobile, dont MM. de Calonne et Bürger nous ont parlé, et pourtant l'appréciation louangeuse de M. de Saint-Victor a encore été dépassée par le lyrisme de M. About. L'article du spirituel auteur de la *Question romaine* a peut-être fait plus de bruit que l'œuvre même de Flandrin; car, à côté du jugement porté sur le tableau, on y trouve un portrait politique excessivement osé du prince Napoléon. Nous n'hésitons pas à reproduire cet article, qui est certainement une des pièces les plus curieuses à joindre à l'histoire du prince. « La foule a rendu prompte justice au portrait du prince Napoléon... Dès l'ouverture du Salon, elle s'entassait autour du chef-d'œuvre, comme la limaille de fer autour d'un aimant. C'est que les grandes qualités de M. Flandrin, un peu discrètes et voilées dans la plupart de ses ouvrages, ont pris une vigueur et un éclat singuliers au contact de ce modèle... Non que M. Flandrin ait emprunté pour un jour la palette de Rubens ou de Delacroix; non qu'il ait oublié de répandre çà et là quelques légères pincées de cendre; mais parce que la splendeur d'une grande chose aveugle la critique elle-même sur les manques et les imperfections du détail... Le spectateur entraîné par l'admiration franchit les défauts sans les voir, comme un soldat courant à la victoire enjambe les fossés qui coupent la route... Ce *portrait n'est pas seulement* un beau dessin, c'est une grande œuvre, l'étude d'un esprit supérieur, le fruit d'une haute intelligence. Si tous les documents de l'histoire contemporaine venaient à périr, la postérité retrouverait dans ce cadre le prince Napoléon tout entier. Le voilà bien, ce César déclassé, que la nature a jeté dans le moule des empereurs romains, et que la fortune a condamné jusqu'à ce jour à se croiser les bras sur les marches d'un trône : fier du nom qu'il porte et des talents qu'il a révélés, mais atteint au fond du cœur d'une blessure visible, et révolté noblement contre une fatalité qui, sans doute, ne pèsera pas toujours sur lui; aristocrate par l'éducation, démocrate par instinct, fils légitime et non bâtard de la Révolution française; né pour l'action, condamné à l'agitation sans but et au mouvement stérile; affamé de gloire, dédaigneux de la popularité vulgaire, sans souci du qu'en dira-t-on, trop haut de cœur pour faire sa cour au peuple ou à la bourgeoisie, suivant la vieille tradition du Palais-Royal. C'est bien lui qui sollicitait l'honneur *de conduire les colonnes d'assaut au siége* de Sébastopol, et qui est revenu à Paris en haussant les épaules, parce que les lenteurs d'un siége lui paraissaient stupides. C'est lui qui, par curiosité, par désœuvrement, pour éteindre les ardeurs d'une âme active, est allé se promener, les mains dans les poches, au milieu des banquises du pôle Nord, où sir John Franklin avait perdu la vie. C'est lui qui a pris d'un bras vigoureux le gouvernement de l'Algérie... et qui l'a rejeté, parce que ses mouvements n'étaient pas tout à fait libres. C'est lui qui, hier encore, au Sénat, s'est placé d'un seul bond au rang de nos orateurs les plus illustres, écrasant la papauté comme un lion du Sahel écrase d'un coup de griffe une victime tremblante, puis tournant les talons et revenant à sa villa de la rue Montaigne, où l'on respire la fraîcheur la plus exquise de l'élégante antiquité. Si M. Flandrin a laissé dans l'ombre un côté de cette noble et singulière figure, c'est le côté artistique, délicat, florentin par où le prince se rapproche des Médicis. On pouvait, si je ne me trompe, indiquer par quelque trait les grâces de cet esprit puissant, délicat et mobile, qui étonne, attire, inquiète, séduit sans chercher à séduire, et enchaîne les dévouements autour de lui, sans rien faire pour les retenir. » *Comme on voit, le panégyrique est complet.*

FAMILLE BONAPARTE

LUCIEN BONAPARTE, né en 1715, mort en 1791, archidiacre, grand-oncle de NAPOLÉON Ier.

CHARLES-MARIE BONAPARTE, père de NAPOLÉON Ier, né à Ajaccio en 1744, mort à Montpellier en 1785, épousa en 1767 MARIE-LÆTITIA RAMOLINO, née à Ajaccio le 24 août 1750, morte à Rome en 1836.

JOSEPH FESCH, né en 1763, mort en 1839, archevêque de Lyon en 1802, cardinal en 1803, frère utérin de Madame Mère, oncle de NAPOLÉON Ier.

De ce mariage :

1° JOSEPH, né à Corte, le 7 janvier 1768, mort à Florence le 28 juillet 1844; roi de Naples en 1806, roi d'Espagne en 1808; se retira aux Etats-Unis après Waterloo et y vécut sous le nom de *comte de Survilliers;* il avait épousé en 1794 MARIE-JULIE CLARY, morte en 1845.

De ce mariage :

1° ZÉNAÏDE-CHARLOTTE, née à Paris en 1801, morte à Rome en 1854; mariée en 1832 à son cousin CHARLES BONAPARTE, prince de Canino.
2° CHARLOTTE, née à Paris en 1802, morte à Sarzane en 1839; mariée à NAPOLÉON-LOUIS en 1831.

2° NAPOLÉON Ier, né à Ajaccio le 15 août 1769, premier consul en 1799, empereur en 1804, mort à Sainte-Hélène le 5 mai 1821; épousa: 1° Marie-Joséphine-Rose Tascher de La Pagerie, née à la Martinique en 1763, morte à la Malmaison en 1814; 2° Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, née en 1791, morte à Parme en 1847.

De ce dernier mariage :

FRANÇOIS-CHARLES-JOSEPH (NAPOLÉON II), roi de Rome, puis duc de Reichstadt, né à Paris le 20 mars 1811, mort à Schœnbrunn le 22 juillet 1832.

—

FAMILLE DE BEAUHARNAIS :

1° EUGÈNE, né à Paris en 1781, duc de Leuchtenberg, prince d'Eichstadt, vice-roi d'Italie, fils adoptif de NAPOLÉON Ier; héritier présomptif de la couronne d'Italie, mort à Munich en 1824; marié en 1806 à la princesse Augusta-Amélie, fille du roi de Bavière.

De ce mariage :

1° MAXIMILIEN-JOSEPH, duc de Leuchtenberg, marié en 1839 à une fille du czar Nicolas;

2° JOSÉPHINE, mariée en 1823 à OSCAR BERNADOTTE, depuis roi de Suède sous le nom de CHARLES XIV ou CHARLES-JEAN;

3° EUGÉNIE-HORTENSE, mariée en 1826 au prince Frédéric d'Hohenzollern-Hechingen;

4° AMÉLIE-AUGUSTA, mariée en 1829 à don Pedro, empereur du Brésil;

5° AUGUSTE-CHARLES, marié en 1835 à dona Maria, reine de Portugal, et mort la même année;

6° THÉODELINE-LOUISE, mariée en 1841 à Guillaume, comte de Wurtemberg.

2° EUGÉNIE-HORTENSE, née à Paris en 1783, mariée en 1802 à Louis BONAPARTE, roi de Hollande, belle-fille de NAPOLÉON Ier et mère de NAPOLÉON III, morte à Arenenberg en 1837.

3° LUCIEN, né à Ajaccio en 1775, prince de Canino, mort à Viterbe en 1840; épousa en 1794 : 1° CHRISTINE-ELÉONORE BOYER, morte en 1800; 2° en 1802, MARIE-ALEXANDRINE-CHARLOTTE-LOUISE DE BLESCHAMP, née en 1778, morte à Sinigaglia en 1855.

Du premier mariage :

1° CHARLOTTE, née en 1796 à Saint-Maximin, mariée à Rome, en 1815, au prince Mario Gabrielli;
2° CHRISTINE-EGYPTA, née à Paris en 1798, morte à Rome en 1847, mariée en 1818 au Suédois Arved Posse, et en 1824 à lord Dudley-Coutls.

Du second mariage :

1° CHARLES-LUCIEN-JULES-LAURENT, né à Paris en 1803, prince de Canino, marié à ZÉNAÏDE-CHARLOTTE, mort en 1857;
2° LÆTITIA, née à Milan en 1804, mariée à Tho. Wyse. Sa fille MARIE, née en 1833, épousa : 1° M. de Solms, et, 2° en 1863, M. Urbano Rattazzi. Une de ses sœurs s'est mariée, en 1862, au général hongrois Türr;
3° PAUL, né en 1808 et mort en Grèce en 1826;
4° JEANNE, née à Rome en 1806, morte en 1828;
5° LOUIS-LUCIEN, né en 1813 à Thorngrove;
6° PIERRE-NAPOLÉON, né à Rome en 1815;
7° ANTOINE, né à Frascati en 1816;
8° MARIE, née en 1818, mariée au comte Vincenzo Valentini;
9° CONSTANCE, née en 1823, aujourd'hui religieuse à Rome.

De Charles-Lucien, prince de Canino et de Zénaïde-Charlotte, sont nés :

1° JOSEPH-LUCIEN-CHARLES-NAPOLÉON, né en 1824;
2° LUCIEN-LOUIS-JOSEPH-NAPOLÉON, né en 1838, prêtre et camérier du pape Pie IX.
3° JULIE-CHARLOTTE-ZÉNAÏDE-PAULINE-LÆTITIA-DÉSIRÉE-BARTHOLOMÉE, née à Rome en 1830, mariée au marquis de Boccagiovine, Alex. del Gallo;
4° CHARLOTTE-HONORINE-JOSÉPHINE, née en 1832, mariée en 1848 au comte Primoli;
5° MARIE-DÉSIRÉE-EUGÉNIE-JOSÉPHINE-PHILOMÈNE, née à Rome en 1835, mariée en 1851;
6° AUGUSTE-AMÉLIE-MAXIMILIENNE-JACQUELINE, née à Rome en 1836, mariée en 1856 à son cousin le prince Plac. Gabrielli;
7° NAPOLÉON-GRÉGOIRE-JACQUES-PHILIPPE, né en 1839, marié en 1859 à Marie-Christine Ruspoli; a depuis 1861 le titre d'altesse, sous le nom de *Napoléon-Charles Bonaparte.*
8° BATHILDE-ALOÏSE-LÉONIE, née à Rome en 1840, mariée en 1856 au comte de Cambacérès, morte à Paris en 1861.

4° MARIE-ANNE-ELISA, née à Ajaccio le 3 janvier 1777, morte à Trieste le 7 août 1820; mariée en 1797 à Félix Bacciochi, plus tard prince de Lucques et de Piombino.

De ce mariage :

1° CHARLES-JÉRÔME BACCIOCHI, né en 1810, mort à Rome en 1830.

2° NAPOLEONE-ELISA, née en 1806, mariée au comte Camerata; a rang à la cour avec les titres de princesse et d'altesse.

5° LOUIS, né à Ajaccio le 4 septembre 1778, mort à Livourne le 24 juillet 1846, roi de Hollande en 1806, abdiqua en 1810, prit le titre de *comte de Saint-Leu;* marié le 4 janvier 1802 à Eugénie-Hortense de Beauharnais, fille de Joséphine.

De ce mariage :

1° NAPOLÉON-CHARLES, né à Paris en 1802, héritier présomptif du trône de Hollande, mort à La Haye en 1807;

2° CHARLES-NAPOLÉON-LOUIS, né à Paris en 1804, grand-duc de Berg et de Clèves, marié à sa cousine CHARLOTTE, fille de Joseph, mort à Forli sans postérité, en 1831;

3° CHARLES-LOUIS-NAPOLÉON, né à Paris le 20 avril 1808; président de la République le 10 décembre 1848, empereur des Français le 2 décembre 1852, sous le nom de NAPOLÉON III; a épousé le 29 janvier 1853 EUGÉNIE-MARIE DE GUZMAN, comtesse de Téba, née le 5 mai 1826.

De ce mariage :

NAPOLÉON-EUGÈNE-LOUIS-JEAN-JOSEPH, né le 16 mars 1856, prince impérial, héritier présomptif du trône de France.

6° MARIE-PAULINE, née à Ajaccio le 20 septembre 1780, duchesse de Guastalla, morte à Florence, sans laisser d'enfants, le 9 juin 1825; mariée: 1° en 1801, au général Leclerc, 2° le 28 août 1803 au prince Camille Borghèse.

7° CAROLINE-MARIE-ANNONCIADE, née à Ajaccio le 25 mars 1782, morte à Florence le 18 mai 1839; grande-duchesse de Berg et de Clèves, reine de Naples en 1808; prit plus tard le titre de comtesse de *Lipona,* anagramme de *Napoli* (Naples); mariée à JOACHIM MURAT le 20 janvier 1800.

De ce mariage :

1° NAPOLÉON-ACHILLE-CHARLES-LOUIS-MURAT, né le 21 janvier 1801, mort le 15 avril 1847;

2° LÆTITIA-JOSÈPHE, née le 25 avril 1802, mariée au marquis de Pepoli à Bologne;

3° LUCIEN-CHARLES-JOSEPH FRANÇOIS-NAPOLÉON MURAT, né le 16 mai 1803, marié en 1827 à miss Fraser;

De ce mariage :

1° CAROLINE, née en 1830, mariée en 1856 au baron de Chassiron;
2° JOSEPH-JOACHIM-NAPOLÉON, né en 1831;
3° ACHILLE, né en 1835;
4° ANNA, née en 1838;
5° LOUIS-NAPOLÉON, né en 1852.

4° LOUISE-JULIE-CAROLINE, née le 22 mars 1805, mariée au comte de Rosponi, à Ravenne.

8° JÉROME, né à Ajaccio le 15 novembre 1784, mort au château de Villegenis, (Seine-et-Oise), le 24 juin 1860; roi de Westphalie du 1er décembre 1807 au 26 octobre 1813, prince de Montfort après 1814; gouverneur des Invalides en 1848 et maréchal de France en 1850; marié : 1° le 24 décembre 1803, à miss Elisa Paterson de Baltimore (Etats-Unis), ce mariage fut cassé; 2° le 22 août 1807, à la princesse Catherine de Wurtemberg.

Du premier mariage :

JÉRÔME BONAPARTE, né le 7 juillet 1805, à Camberwell, comté de Surrey (Angleterre), qui épousa le 9 mai 1829 miss Suzanne Gay.

Du second mariage :

1° JÉRÔME-NAPOLÉON-CHARLES, prince de Montfort, né à Trieste le 24 août 1814, mort à Florence le 12 mai 1847;

2° MATHILDE-LÆTITIA-WILHELMINE, née à Trieste le 27 mai 1820; mariée le 1er novembre 1840 au comte russe Anatole Demidoff, prince de San Donato, dont elle est séparée de corps et de biens depuis 1845;

3° NAPOLÉON-JOSEPH-CHARLES-PAUL, né à Trieste le 9 septembre 1822, qui a épousé le 30 janvier 1859 la princesse Marie-Clotilde, fille du roi Victor-Emmanuel; aujourd'hui connu sous le nom de *Prince Napoléon.*

Du mariage du prince Napoléon et de la princesse Clotilde :

1° NAPOLÉON-VICTOR-JÉROME-FRÉDÉRIC, né à Paris le 18 juillet 1862;
2° NAPOLÉON-LOUIS-JOSEPH-JÉROME, né à Paris le 16 juillet 1864.
3° MARIE-LÆTITIA-EUGÉNIE-CATHERINE-ADÉLAIDE, née le 20 décembre 1866.

BONAPARTÉE s. f. (bo-na-par-té — du nom de *Bonaparte*). Bot. Genre de plantes, de la famille des broméliacées, comprenant un petit nombre d'espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale. ‖ On a donné aussi ce nom à un genre de la famille des amaryllidées, créé aux dépens du genre agave, et réuni aujourd'hui de nouveau à ce dernier. ‖ On dit aussi BONAPARTIE.

Bonapartiana, titre donné à un recueil d'*ana*, traits, calembours, attribués à Bonaparte, ou qui se rapportent à sa personne. L'histoire a ses petits côtés, qui ne sont ni les moins instructifs ni les moins intéressants. Sans doute, cette partie anecdotique ne nous donnera pas le secret des grandes révolutions des empires, mais elle nous fera entrer plus intimement dans le caractère d'un homme célèbre, qu'un trait, une saillie éclaireront d'un jour nouveau et inattendu. Derrière le héros, il y a l'homme; derrière la statue de bronze, la nature de chair et d'os, et c'est là ce que nous aimons à connaître, ce que nous demandons aux indiscrétions de l'histoire. Si les *Mémoires*, les *Souvenirs* et autres livres du même genre obtiennent tant de faveur auprès du public, c'est qu'ils lui montrent l'homme privé, bien plus que le guerrier ou le législateur.

Les anecdotes n'ont pas manqué sur Napoléon et sa cour; chez lui, ce qu'on remarque, ce ne sont pas, à proprement dire, de ces reparties fines, ingénieuses, qui forment le bagage ordinaire de certains écrivains; car on a dit très-justement de lui qu'il avait autant d'esprit que Voltaire, mais qu'il dépensait autrement cette menue monnaie. Ce sont des réponses brèves, mais profondes; des traits à l'emporte-pièce, qui entraient d'autant plus profondément dans la plaie qu'ils tombaient de plus haut. L'homme s'y retrouve tout entier, profond et impérieux, même lorsqu'il plaisante.

⁂

Bonaparte disait d'Augereau : « C'est un brave très-propre à décider une action; mais sa grosse franchise me déplaît; nous ne nous entendons que sur un champ de bataille. »

⁂

Bonaparte disait d'abord aux généraux qui l'accompagnaient : « Vous avez bien combattu! » Plus tard, il se modifia ainsi : « Nous avons bien combattu! » Il finit par cette formule : « Convenez que j'ai gagné là une belle bataille. »

⁂

Un officier prussien disant devant Bonaparte que ses compatriotes ne se battaient que pour la gloire, tandis que les Français se battaient pour de l'argent : « Vous avez bien raison, répondit le futur empereur, chacun se bat pour acquérir ce qui lui manque. »

⁂

On parlait de Turenne devant Bonaparte, alors âgé de quatorze ans, et l'on faisait l'éloge de ce capitaine. Une dame se mit à dire : « Oui, c'était un grand homme, mais je l'aimerais mieux s'il n'eût point brûlé le Palatinat? » — « Qu'importe? reprit vivement le jeune Bonaparte, si cet incendie était nécessaire à l'exécution de ses plans. »

⁂

Un chambellan, qui avait oublié l'heure du lever de l'empereur, lui dit : « Pardon! sire, je n'ai pu arriver à temps, étant tombé au milieu d'un *embarras de rois*. » Cette flatterie valait mieux que toute excuse.

⁂

Un jour Napoléon, jouant au vingt-et-un, avait devant lui une grande quantité d'or. « N'est-ce pas, dit-il à Rapp, que les Allemands aiment bien ces petits napoléons? — Oui, sire, bien plus que le grand, réplíqua le spirituel aide de camp. »

⁂

Un général étant venu se plaindre à Napoléon que sa femme le trompait avec le roi de Naples, celui-ci lui répondit : « Hé! mon cher, je n'aurais pas le temps de m'occuper des affaires de l'Europe si je me chargeais de venger tous les cocus de ma cour. »

⁂

Napoléon disait un jour de M. B***, plat courtisan qui se courbait jusqu'à terre : « Je ne sais comment cela se fait, ce M. B*** est un géant; il a six pieds, je n'en ai que cinq, et cependant, toutes les fois qu'il me parle, je suis obligé de me baisser pour l'entendre. »

⁂

Caroline, grande-duchesse de Berg, se plaignait un jour à l'empereur de ce qu'il n'avait pas encore songé à lui donner une couronne : « Vos plaintes m'étonnent, lui répondit celui-ci : on dirait vraiment, à vous entendre, que je vous ai privée de la succession de votre père. »

⁂

Quand M. Séguier, nommé premier président de la cour d'appel, fut présenté à l'empereur; celui-ci ne put s'empêcher de lui dire : « Monsieur Séguier, vous êtes bien jeune! — Sire, répliqua le spirituel magistrat, j'ai l'âge qu'avait Votre Majesté quand elle gagna la bataille de Marengo. »

⁂

Napoléon, avec ses manières brusques, n'offrait pas toujours le modèle de la galanterie française. Un jour, il s'approche d'une dame de l'impératrice, et lui dit à brûle-pourpoint : « Eh bien! madame, aimez-vous toujours les hommes? — Oui, sire, répondit celle-ci, quand ils sont polis. »

⁂

Napoléon vint un jour à la maison de Saint-Denis; les élèves étaient si contentes de le voir, qu'elles l'entouraient et se livraient à la joie la plus bruyante. La surintendante voulut leur imposer silence : « Laissez, laissez! dit l'empereur, cela fait du mal à la tête, mais du bien au cœur. »

⁂

Un des courtisans de l'empereur vantait un jour devant lui la beauté d'une femme de la cour : « Elle est incomparable, disait-il; ce sont des yeux enchanteurs, une bouche de rose, des bras d'albâtre, une *taille de reine*... — Ajoutez donc aussi un pied *de roi*, » reprit Napoléon, qui cachait une vérité dure sous un jeu de mots.

⁂

Napoléon disait un jour à M. de Talleyrand : « On assure, monsieur, que vous êtes fort riche. — Oui, sire. — Comment avez-vous donc fait? vous étiez loin de l'être sous la République. — Il est vrai, sire; mais j'ai acheté le 17 brumaire tous les fonds publics que j'ai trouvés sur la place, et je les ai revendus le surlendemain. » Il était difficile d'être plus spirituellement flatteur.

⁂

On connaît les malencontreux exploits du général Sébastiani en Espagne, lequel s'excusait toujours sur ce qu'il avait été *surpris* par les ennemis. Un jour que Napoléon recevait une dépêche où la même excuse était formulée pour la vingtième fois, il se tourna vers son état-major en disant : « Ma foi! messieurs, Sébastiani me fait marcher de surprise en surprise. »

⁂

Napoléon décora un jour Crescentini le castrat, chanteur d'un rare mérite; beaucoup de bruit se fit autour de cette décoration, qui n'était pourtant pas celle de la Légion d'honneur, mais seulement celle de la Couronne de fer. A ce propos, Mme Granini dit : « Je pense que Napoléon a bien fait de lui donner cet ordre, et il le mérite, ne fût-ce qu'à cause de ses blessures. » Quand on rapporta ce mot à l'empereur, il en rit beaucoup.

⁂

Après avoir vu jouer la tragédie d'*Agamemnon*, Napoléon dit à Lemercier : « Votre pièce ne vaut rien : de quel droit ce Strophus fait-il des remontrances à Clytemnestre? ce n'est qu'un valet. — Non, sire, répondit Lemercier, ce n'est point un valet, c'est un roi détrôné, ami d'Agamemnon. — Vous ne connaissez donc guère les cours, reprit Napoléon; à la cour, le monarque seul est quelque chose, les autres ne sont que des valets. »

⁂

Napoléon, qui avait pour la musique un goût assez prononcé, ne pouvait souffrir Grétry, et lui dont la mémoire était si sûre, qui n'avait jamais oublié un seul nom, faisait toujours semblant de ne pas se rappeler celui de l'auteur de *Richard Cœur de Lion*. Un jour que Grétry était venu aux Tuileries avec une députation de l'Institut, l'empereur s'approcha de lui, et lui demanda, pour la vingtième fois peut-être, comment il s'appelait. « Toujours Grétry, » sire, répondit le musicien.

⁂

Méhul, qui connaissait le faible de l'empereur pour la musique italienne, voulut lui jouer un tour de sa façon; il se fit faire un libretto assez absurde pour avoir une apparence italienne; et en composa aussitôt la musique. Le soir de la première représentation de l'*Irato*, que tout le monde croyait venu d'Italie, l'empereur fut transporté d'enthousiasme. Quand il entendit nommer les auteurs, il ne laissa pas d'être un peu surpris; mais il s'en tira avec esprit : se tournant vers Méhul, il lui dit : « Attrapez-moi toujours ainsi. »

⁂

On sait que Napoléon n'était pas tendre pour les fournisseurs, et qu'il épluchait sévèrement leurs mémoires. Un jour qu'il jetait les yeux sur le compte de l'un d'eux, nommé *Vollant*, il relève brusquement la tête, regarde fixement le fournisseur et lui dit : « Voilà un singulier nom, monsieur, pour un fournisseur. — Sire, répondit celui-ci, je prendrai la liberté de faire remarquer que mon nom s'écrit avec deux *l*. — Eh! monsieur, repartit finement et en souriant l'empereur, avec deux *ailes*, on n'en *vole* que mieux. »

⁂

On recommandait à Napoléon un général qui avait fait beaucoup de campagnes, et devait par cela même avoir acquis les talents nécessaires pour commander. « Ces talents-là ne s'acquièrent point, répondit l'empereur; ils naissent avec l'homme. Consultez le maréchal de Saxe, il vous dira qu'un âne, eût-il fait vingt campagnes sous César, ne serait qu'un âne à la vingt-et-unième. » Napoléon se rapprochait, sans s'en douter, des Persans, qui ont un proverbe à peu près semblable : « Si l'âne du Christ allait à La Mecque, disent-ils, il en reviendrait âne. »

⁂

Napoléon avait dîné chez un de ses maréchaux, en compagnon d'armes plutôt qu'en souverain. Après le repas, on apporta une table de jeu, et les cartes circulèrent jusque vers minuit. L'empereur se leva alors et s'avança pour prendre son chapeau, qui avait été suspendu à une patère assez élevée. Comme la petite taille de Napoléon l'empêchait d'y atteindre, un officier d'état-major, homme superbe de cinq pieds huit pouces, s'empressa d'accourir en disant : « Pardon, sire, je suis plus grand que Votre Majesté... » L'empereur se retourna vivement, et, le regardant avec un sourire et un œil brillant de malice : « Vous voulez dire plus long, monsieur. »

⁂

Si l'on consulte le *Moniteur*, après le départ de l'île d'Elbe, on y trouvera graduée la marche de Napoléon vers Paris, avec les modifications que son approche produisait dans les opinions du journal : « L'anthropophage est sorti de son repaire... L'ogre de Corse vient de débarquer au golfe Juan... Le tigre est arrivé à Gap... Le monstre a couché à Grenoble... Le tyran a traversé Lyon... L'usurpateur a été vu à soixante lieues de la capitale... Bonaparte s'avance à grands pas, mais il n'entrera jamais à Paris... Napoléon sera demain sous nos remparts... L'Empereur est arrivé à Fontainebleau... Sa Majesté impériale a fait son entrée hier au château des Tuileries, au milieu de ses fidèles sujets. »

C'est l'*Exegi monumentum* du journalisme; il aurait dû ne rien faire depuis, car il ne fera jamais rien de mieux.

⁂

En 1810, Napoléon et Marie-Louise visitaient les villes du Nord peu de temps après leur mariage. Ils arrivèrent dans une petite ville de Hollande, dont le bourgmestre, qui se piquait d'être un disciple d'Apollon, avait fait inscrire ce distique sur un arc de triomphe :

> Il n'a pas fait une sottise
> En épousant Marie-Louise.

Pour récompenser dignement cette inspiration poétique, l'empereur lui dit, en lui remettant une tabatière enrichie de diamants :

> Quand vous y prendrez une prise,
> Rappelez-vous Marie-Louise.

BONAPARTISME s. m. (bo-na-par-ti-sme — du nom de *Napoléon Bonaparte*, empereur des Français). Polit. Système, idée politique de Napoléon Bonaparte et de ses partisans : *Centralisation et omnipotence du pouvoir; pas plus de liberté qu'on n'en peut concilier avec ce principe; voilà le fond du* BONAPARTISME. ‖ Attachement au gouvernement impérial fondé par Napoléon et à sa dynastie : *Le procureur impérial seul fut destitué, soupçonné qu'il était de tiédeur en* BONAPARTISME. (Alex. Dum.) *Il y avait comme un bruit qui courait, que ce malheureux était dans son temps un officier de marine détenu pour* BONAPARTISME. (Alex. Dum.) *Ses opinions avaient une teinte de patriotisme et de* BONAPARTISME. (Balz.)

BONAPARTISTE adj. (bo-na-par-ti-ste — du nom de *Napoléon Bonaparte*, empereur des Français). Polit. Qui est partisan des Bonapartes, de leur dynastie ou de leur système; qui a rapport au parti politique de cette famille : *Elle a des opinions, elle est* BONAPARTISTE; *elle m'a fort amusé quand elle m'a dit cela.* (Fr. Soulié.) *Les montagnards sont* BONAPARTISTES, *sire.* (Alex. Dum.) *Dernièrement, on a eu avis que des réunions* BONAPARTISTES *avaient lieu rue Saint-Jacques.* (Alex. Dum.) *Il paraît qu'on vient de découvrir un petit complot* BONAPARTISTE. (Alex. Dum.) *Une des particularités du caractère* BONAPARTISTE, *c'est la foi dans la puissance du sabre, la certitude de la prééminence du militaire sur le civil.* (Balz.) *Le parti* BONAPARTISTE, *en* 1830, *n'existait guère.* (Peyrat.)

— Substantiv. Partisan de Bonaparte, de sa dynastie ou de ses idées : *Les adversaires de tout principe constitutionnel se sentent bien plus d'analogie avec les* BONAPARTISTES *qu'avec les amis de la liberté.* (Mme de Staël.) *Dites-lui de ne pas intriguer avec les* BONAPARTISTES, *comme il fait pour cette salle de spectacle.* (Balz.)

BONAR, bourg d'Espagne, province et à 33 kilom. N.-E. de Léon, sur la rive gauche de la Porma; 2,175 hab. Fabrication et commerce de draps, toiles, quincaillerie et chaussures.

BONARD s. m. (bo-nar). Techn. Ouverture des arches dans les verreries.

BONARD (Louis-Adolphe), marin français, né à Cherbourg en 1805. En sortant de l'École polytechnique, il entra dans la marine, passa en qualité d'aspirant sur le brick le *Silène*, qui échoua en 1830 sur la côte d'Algérie, et fut fait prisonnier avec une partie de l'équipage commandé par le lieutenant Bruat. Délivré à la suite de la prise d'Alger, après avoir souffert de cruels tourments, il fut nommé enseigne de vaisseau, puis successivement lieutenant de vaisseau (1835), capitaine de corvette (1842) et capitaine de vaisseau (1847). Commandant de la station navale de l'Océanie de 1849 à 1852, il fut chargé, de 1853 à 1855, du gouvernement de la Guyane, où il fonda des établissements de terre ferme, et revint en France avec le grade de contre-amiral (1855). Après avoir rempli pendant deux ans les fonctions de major général à Brest, il reçut, en 1858, le commandement des divisions navales des côtes occidentales de l'Amérique et de l'Océanie, et, en 1861, le commandement en chef des forces françaises en Cochinchine.

Arrivé à son poste au mois de novembre, au moment où la France était en guerre avec ce pays, il entra en campagne le 5 décembre, attaqua l'ennemi avec la plus grande vigueur, prit Go-Cong, battit l'armée annamite du nord, s'empara de Bien-Hoa, ville importante dont il détruisit la citadelle, remporta une nouvelle victoire à Long-Cap (19 janvier 1862), soumit trois jours après Phuc-Thuan, puis, se retournant vers l'armée annamite du sud avec un petit corps de troupes d'une bravoure à toute épreuve, il la mit en fuite et termina cette courte et brillante campagne en s'emparant, le 22 mars 1862, de la citadelle de Vinh-Long, dont la possession rendait la France complétement maîtresse de la province de Bien-Hoa. M. Bonard donna alors tous ses soins à l'organisation de la conquête. Il fonda un journal annamite pour éclairer les populations, organisa une compagnie cochinchinoise, remit l'administration du pays à des fonctionnaires qu'il choisit parmi les indigènes les plus influents, fit tracer des routes, curer les canaux, etc., et reçut de l'empereur Tu-Duc des propositions de paix, qui amenèrent le traité de Saïgon (5 juin). En récompense de ses services, M. Bonard fut nommé, le 25 du même mois, vice-amiral. Devenu gouverneur de la colonie française, il prit possession des îles de Poulo-Condor, où l'on peut créer un excellent port de ravitaillement, puis il eut à lutter contre une insurrection, qui éclata dans la basse Cochinchine en janvier 1863. Grâce aux mesures promptes et énergiques que prit M. Bonard, en moins d'un mois, l'insurrection était vaincue et la Cochinchine pacifiée. Bientôt après, il revint en France, rapportant la ratification du traité de Saïgon, avec une lettre en vers de Tu-Duc à Napoléon III. Depuis son retour, M. Bonard a été appelé à la préfecture maritime de Rochefort (1863) et nommé membre du conseil de l'amirauté.

BONARDO (Jean-Marie), polygraphe italien, né à Fratta au XVIe siècle. Il a publié de nombreux ouvrages, notamment : *Madrigali* (1563); *la Richezze dell' agricoltura* (1584); *Della miseria e eccellenza della vita umana* (1586); *la Miniera del mondo* (1586).

BONARELLI DELLA ROVERE (Guildubaldo), poëte et littérateur italien, né à Urbin en 1563, mort en 1608. Doué d'une vive et précoce intelligence, il passa à douze ans une thèse de philosophie à Ferrare, fut envoyé en France pour y terminer ses études, et fit preuve d'un tel savoir que le collége de Sorbonne lui offrit, à dix-neuf ans, d'occuper une chaire de philosophie. Bonarelli refusa et revint en Italie. Le duc de Ferrare, Alphonse d'Este, se l'attacha et l'employa dans diverses affaires politiques de la plus haute importance, dont il s'acquitta avec une rare habileté. Ce prince étant mort, Bonarelli fut appelé par le duc de Modène, qui lui donna divers postes diplomatiques, et notamment l'envoya en ambassade près de Henri IV. Il passa les dernières années de sa vie dans la culture des lettres, fut un des fondateurs de l'Académie *dei Intrepidi* à Ferrare, devint majordome du cardinal d'Este, et mourut à Fana en se rendant à Rome. Bonarelli doit sa réputation littéraire à un drame pastoral : *Filli di Sciro* (*Philis de Sciros*, Ferrare, 1607, in-4°), qui eut un grand succès à la lecture, et un succès non moins grand sur le théâtre de San Lorenzo. Cette pastorale a été placée presque sur la même ligne que l'*Aminta* et le *Pastor fido*. Elle a eu plusieurs éditions, et a été souvent traduite en français : par Simon Ducros (1630, en vers); par Pichon, de Dijon (1631); par Dubois de Saint-Gelais (1707, 2 vol.), etc. Comme toutes les compositions de ce genre, la *Filli di Sciro* nous transporte dans un monde de convention, au milieu d'aventures extraordinaires. On y chercherait vainement de la vérité dans les caractères, de la vraisemblance et du naturel dans les incidents; mais on y trouve de l'esprit, de la délicatesse, des peintures gracieuses. Malgré son succès, la pièce de Bonarelli donna lieu, dès le début, à des critiques fort vives; elles avaient surtout pour objet le caractère de Celia, qui, amoureuse de deux bergers en même temps, et ne sachant à qui donner la préférence, veut se tuer de désespoir. Pour défendre cette invention, Bonarelli composa des discours qu'il prononça à l'Académie *dei Intrepidi*, et qui furent publiés sous le titre de *Discorsi in defensa del doppio amor della sua Celia* (Ancône, 1612). C'est sur une donnée à peu près identique que Mme Emile de Girardin a fait rouler tout l'intérêt de son roman intitulé : *Marguerite* ou les *Deux amours*.

BONARELLI DELLA ROVERE (Prosper), poëte et littérateur italien, frère du précédent, né en 1588, mort à Ancône en 1659. Il fut employé par plusieurs princes, et s'attacha surtout au grand-duc de Toscane, qui le nomma gentilhomme de sa chambre. Membre de l'Académie des *Intrepidi*; il fonda à Ancône celle des *Caliginosi* (1624), dont il devint le président perpétuel. Il composa pour le théâtre un assez grand nombre d'œuvres; les tragédies : *il Solimano* (Venise, 1619), et *il Medoro incoronato* (Rome, 1645); trois comédies en prose : *gli Abbagli felici; i Fuggitivi amanti* et *lo Spedale* (Macerata, 1646); des

Melodrammi da rappresentarsi in musica ou drames en musique (Ancône, 1647, in-4°) ; une pastorale tragi-comique intitulée : *Imeneo* (Bologne, 1641), etc. Enfin on a de lui : *Della fortuna d'Erosmando e Floridalba*, *istoria* (1642), etc. — Son fils, Pierre BONARELLI DELLA ROVERE, s'adonna comme lui à la poésie dramatique, et accompagna en France, en 1640, le légat Mazarini. On a de lui un recueil de pièces de théâtre, sous le titre de : *Poesie dramatiche* (Rome, 1655). Il a publié aussi *Poesie liriche* (Ancône, 1655), et *Discorsi academici* (Rome, 1658).

BONAROTE s. f. (bo-na-ro-te). Bot. Syn. de PÆDEROTE.

BONART ou **BONNART** (Jean), chirurgien français, mort en 1638. Il fut prévôt de l'ancien collége de chirurgie de Paris, et publia, entre autres ouvrages : la *Semaine de médicaments observés des chefs-d'œuvre des maîtres barbiers de Paris* (Paris, 1629, in-8°), livre dans lequel il donne une idée des connaissances exigées pour la maîtrise, dans l'ancienne communauté de Saint-Côme.

BONASE s. m. (bo-na-ze — du gr. *bonasos*, bœuf sauvage). Mamm. Nom donné par les anciens à un taureau sauvage que Buffon croit être le bison. ‖ Aujourd'hui, section du genre bœuf, qui comprend le bison et l'aurochs : *Le groupe des* BONASES *est caractérisé surtout par la présence de plus de treize paires de côtes.* (A. Geoffr.-St-Hil.)

— **Encycl.** Longtemps on a confondu ou réuni l'aurochs et le bison, qui composent le groupe zoologique des *bonases*. L'aurochs est le seul qui se voie encore à l'état sauvage, en Europe; on ne le trouve plus que dans les forêts de la Moldavie, dans celles de Grodno et dans quelques autres parties de l'empire russe. Le bison se rencontre dans certaines contrées de l'Amérique du Nord; il est originaire des plaines du Missouri. L'aurochs a quatorze paires de côtes, et le bison en a quinze. Dans l'un et l'autre, la partie antérieure du corps est tellement grossie par les apophyses épineuses et les muscles qui les recouvrent, que la partie postérieure semble grêle. Dans ces *bonases*, les orbites sont très-saillantes, et le front, fuyant sur les côtés, légèrement bombé. La moitié antérieure du corps est couverte d'une épaisse fourrure de poils grossiers, qui forment d'énormes crinières chez les vieux mâles, et leur donnent un aspect redoutable. Cette fourrure est composée en dessus de longs poils roides, très-rudes, et par-dessous d'une laine fine et douce. Ils portent aussi sous leur menton une touffe de poils qui rappelle ce qu'on voit dans le genre des chèvres. La queue du bison est courte et garnie inférieurement d'un bouquet de poils assez allongés. Les cornes des mâles sont très-fortes, mais courtes; leur forme peut être comparée à celle d'un croissant. Chez les femelles, les cornes sont plus légères, la bosse du dos est moins sensible, la crinière rudimentaire, et la barbe du menton moins longue. La couleur des bisons est d'un brun noirâtre. Le naturel de ces animaux est farouche; les mâles sont très-dangereux quand ils sont attaqués. Pour combattre, les mâles se rangent en cercle et présentent leurs cornes aux agresseurs, tandis que les femelles et les veaux sont réunis au centre. Ces animaux, répandus jadis dans presque toutes les parties des Etats-Unis, ne se montrent plus que sur un petit nombre de points. A mesure que l'homme avance dans les terres, les troupeaux de bisons se retirent. On en voit encore de nombreux qui émigrent, suivant les saisons, pour trouver leur nourriture, dans les territoires du Missouri et de l'Arkansas, que les Indiens habitent presque seuls. Pendant la saison chaude, les bisons vivent dans les savanes ; l'hiver, ils se retirent dans les forêts. On dit que ces animaux, dont la force est considérable, ont été employés aux travaux agricoles ; mais pour cela, il faut s'emparer des bisons jeunes, qui, quoique farouches, s'assouplissent aux exigences du travail. Les taureaux d'Europe ne saillissent pas facilement les bisonnes ; mais les bisons n'hésitent pas à couvrir les vaches, et produisent des animaux qui, tenant des deux espèces, se reproduisent entre eux et avec les deux espèces qui leur ont donné naissance. Ce croisement est dangereux, car la parturition des vaches saillies par un taureau bison est très-pénible, et cause souvent la mort de la mère. A l'industrie le bison fournirait de la laine fine qu'il porte sous son poil ; à l'alimentation, sa viande, qui est de bonne qualité. Les bisons peuvent acquérir un poids de 800 à 1,000 kil. et donnent près de 75 kilogr. de suif. La hanche et l'épaule paraissent être les meilleurs morceaux, quoique certains voyageurs regardent la bosse comme la partie la plus délicate.

BONASIE s. f. (bo-na-zî — du gr. *bonasos*, taureau sauvage). Ornith. Genre d'oiseaux gallinacés, qui comprend la gelinotte.

— Bot. Syn. D'AGRIPAUME.

BONASIO ou **BONASIA** (Bartolommeo), sculpteur et peintre italien, né à Modène, mort vers 1527. Il était très-habile à travailler le bois et excellait particulièrement dans les ouvrages de marqueterie. Roland de Virloys, dans son *Dictionnaire d'architecture*, cite comme un chef-d'œuvre les stalles du chœur de l'église des Augustins de Modène, dans lesquelles Bonasio a introduit des arabesques, des animaux et d'autres figures d'un style très-original. Lanzi parle aussi avec éloges d'un tableau exécuté par cet artiste pour le couvent de Saint-Vincent, dans sa ville natale.

BONASONE (Giulio), peintre et graveur italien, né à Bologne vers 1510, mort à Rome après 1572. Il fut élève, pour la peinture, de Lorenzo Sabbattini, mais il eut peu de mérite en ce genre, et n'exécuta d'ailleurs qu'un petit nombre de tableaux. Il s'adonna principalement à la gravure, dont il apprit les principes sous la direction du célèbre Marc-Antoine Raimondi. Il se montra habile dans le dessin des figures ; mais il traita avec négligence les autres parties de ses compositions, particulièrement le feuillé des arbres. Il dut avoir, d'ailleurs, un faire très-expéditif, car on lui attribue plus de 350 estampes. Dans ce nombre, on distingue : la *Création d'Eve Judith*, *Jésus expirant*, une *Pietà*, une *Sainte Famille*, un *Prophète et une sibylle ;* le *Jugement universel*, d'après Michel-Ange; la *Bataille de Constantin contre Maxence*, la *Sortie de l'arche*, la *Coupe trouvée dans le sac de Benjamin*, la *Sainte Famille au palmier*, la *Sainte Famille aux ruines*, *Sainte Cécile et quatre autres saints*, l'*Apparition du Christ à saint Pierre*, la *Toilette de Vénus*, *Vénus et Cupidon ;* l'*Enlèvement d'Europe*, d'après Raphaël; la *Manne dans le désert*, la *Sainte Famille*, le *Mariage de sainte Catherine*, la *Vierge*, *saint Bernardin et saint Jérôme; Circé*, d'après le Parmesan; *Saint Georges combattant le dragon*, l'*Education de Jupiter*, *Neptune et la nymphe ; Flore*, *le Temps*, d'après Jules Romain; *Jésus au jardin des Oliviers*, la *Mise en croix*, la *Mise au tombeau*, le *Repos de la sainte Famille*, d'après le Titien; *Saint Marc*, *Saint Paul prêchant*, *Saint Paul chassant le démon; Saint Pierre et saint Paul guérissant un boiteux*, d'après Pierino del Vaga; la *Naissance de saint Jean-Baptiste*, d'après Giacomo Fiorentino; le *Cheval de Troie*, d'après le Primatice; *Clélie traversant le Tibre*, *Scipion blessé en combattant Annibal*, d'après Polidore Caldara. Bonasone a gravé beaucoup d'autres sujets de sa composition ou d'après des auteurs inconnus, notamment : les *Mystères de la vie et de la passion de Jésus-Christ* (suite de 28 pièces); les *Amours des Dieux* (20 pièces); l'*Histoire de Junon* (22 pièces); le *Triomphe de l'Amour; Mercure et les filles d'Aglaure ; Hercule emmenant les troupeaux de Géryon; Silène sur un âne ; Jason et Médée;* des *Satyres et des nymphes se baignant;* les portraits de Raphaël, de Michel-Ange, du cardinal Bembo, du pape Marcel II, de Philippe II, roi d'Espagne ; 150 pièces historiques ou allégoriques (quelques-unes d'après Raphaël, Michel-Ange, le Parmesan et Prospero Fontana), pour le livre d'Achille Bocchius, intitulé : *Symbolicarum quæstionum... libri quinque* (1555).

BONASSE adj. (bo-na-se — péjoratif de *bon*). Qui est d'une bonté, d'une bonhomie, d'une simplicité excessive : *Un homme* BONASSE. *Il lui faut des gens* BONASSES. *J'en aurais assez au bout de huit jours, de ces* BONASSES *de paysans.* (E. Sue.) *Il paraît que monsieur a entortillé madame ; elle est si* BONASSE, *cette petite femme-là!* (T. Barrière.) ‖ Qui appartient aux personnes de ce caractère : *Un air* BONASSE. *Je l'aurais déjà poussé si je lui avais trouvé quelque disposition, mais il a l'esprit si* BONASSE, *cela ne vaut rien pour les affaires.* (Le Sage.) *La figure bourgeoisement* BONASSE *de Popinot avait acquis à leurs yeux sa physionomie véritable.* (Balz.) *Enfin, la figure cruellement* BONASSE *du bourreau dominait ce groupe.* (Balz.)

— **Homonyme.** Bonace.

— **Antonymes.** Astucieux, fin, finasseur, finaud, finot, malin, matois, raffiné, retors, rusé, sournois, trigaud.

BONASSEMENT adv. (bo-na-se-man — rad. *bonasse*). Néol. D'une façon, avec un air bonasse : *En vous voyant ruisselant de pluie, elle vous dit* BONASSEMENT : *Est-ce qu'il pleut?* (J. Rouss.) ‖ Tout bêtement, tout simplement : *Il dit la lune* BONASSEMENT, *au lieu de l'astre des nuits.* (Balz.)

BONASSERIE s. f. (bo-na-se-ri — rad. *bonasse*). Néol. Caractère bonasse, bonhomie excessive, grande simplicité : *Sa* BONASSERIE *l'expose à tomber dans tous les piéges. Sale, déguenillé, sot et lourd, bafoué par ses camarades, il traîna sa paresse et sa* BONASSERIE *sur les bancs de toutes les classes jusqu'à l'âge de dix-huit ans.* (E. Sue.)

BONASSIEUX (Jean-Marie), sculpteur français contemporain. V. BONNASSIEUX.

BONATE s. f. (bo-na-te). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent dans l'Inde et dans l'Afrique australe. ‖ On dit aussi BONATÉE.

BONATI, bourg du royaume d'Italie, dans la principauté Citérieure, district et à 35 kil. S. de Sala, près du golfe de Policastro; 3,300 hab.

BONATI, **BONATO** ou **BONATTI** (Gui), astrologue italien, né à Florence, mort en 1596, Il s'acquit une assez grande célébrité par ses prétendues prédictions et par sa façon de vivre en dehors des habitudes générales, afin de frapper davantage l'imagination populaire. On raconte qu'au siége de Forli par Martin IV, il annonça au comte de Montferrat, par qui la ville était défendue, qu'il repousserait l'ennemi dans une sortie, mais qu'il serait blessé. L'événement justifia la prédiction de Bonati, qui acquit la faveur du duc et vit encore s'accroître sa réputation. Quelques années avant sa mort, il entra dans l'ordre des franciscains. Ses écrits sur l'astrologie ont été publiés sous le titre de *Liber astronomicus* (Augsbourg, 1491, in-4°).

BONATI (Giovanni), peintre italien, né à Ferrare en 1636, mort à Rome en 1681. Il sut gagner la faveur de Pie, cardinal-évêque de Ferrare, à tel point qu'il fut surnommé *Giovannino del Pio*. D'une santé débile, il mourut jeune encore, après avoir passé les dernières années de sa vie sans pouvoir se livrer au travail. Ce peintre, fort estimé dans son temps, a laissé, entre autres tableaux, un *Saint Charles secourant les pestiférés*, qui se trouve au musée de Florence.

BONATI (Théodore-Maxime), célèbre ingénieur et médecin italien, né près de Ferrare en 1724, mort dans cette ville en 1820, étudia d'abord la médecine et se fit recevoir docteur, mais cultiva spécialement les mathématiques sous la direction de Battaglia. En 1759, il se rendit à Rome pour traiter de la réunion du torrent du Reno au fleuve du Pô, et surtout du desséchement des marais Pontins, qui fut commencé d'après ses plans; œuvre immense qui suffirait pour immortaliser le pontificat de Pie VI. Nommé professeur de mécanique et d'hydraulique à l'université de Ferrare, il se vit entouré de la confiance de tous les petits souverains de l'Italie, et exécuta avec succès toutes les opérations dont ils le chargèrent. Napoléon le consulta quelquefois, l'appela à un congrès convoqué à Modène, et lui conféra l'ordre de la Couronne de fer. Membre de l'Académie de Londres et de plusieurs sociétés savantes, Bonati était de plus correspondant de la première classe de l'Institut de France. Il n'a publié que des opuscules et des mémoires.

BONAVENTURA (Frédéric), savant italien, né à Ancône en 1555, mort en 1602. Le duc d'Urbin, François-Marie, fut son protecteur et lui confia diverses missions diplomatiques. On lui doit : *De natura partus octomestris, adversus vulgatam opinionem* (Urbin, 1600, in-fol.); *Anemologia, sive de causis et signis pluviarum, ventorum, serenitatis et tempestatum* (1594, in-4°) ; *De hippocratica anni partitione ; De monstris; De æstu maris*, etc. Ces derniers opuscules ont été publiés à Urbin (1627, in-4°).

BONAVENTURE (saint), un des grands théologiens du moyen âge, né en 1221 à Bagnara, en Toscane, mort à Lyon en 1274. Son vrai nom était Jean FIDENZA. Pendant une maladie qu'il eut dans son enfance, sa mère le recommanda aux prières de saint François d'Assise, et, ravie d'une guérison inespérée, elle s'écria en italien : *O buona ventura!* (heureux événement!), d'où le nom de Bonaventure resta à l'enfant. Plus tard, ses panégyristes ont souvent trouvé dans ce nom matière à des jeux de mots, tels que celui-ci, par lequel un d'eux commence emphatiquement son éloge : « BONA *quæ in illo fuerunt, vel nunquam ante fuerunt in alio, nec nunquam alias* VENTURA *sunt.* » En 1243, Bonaventure, âgé de vingt-deux ans, entra dans l'ordre des frères mineurs, suivant le vœu de sa mère. On l'envoya étudier à l'Université de Paris, où il eut pour maître le célèbre Alexandre de Hales. On dit que celui-ci, touché de la candeur et de l'innocence du jeune franciscain, disait : « Il semble qu'Adam n'ait point péché en lui. » Il professa successivement la philosophie et la théologie, et fut reçu docteur en 1255. L'année suivante, il fut élu général de son ordre dans un chapitre qui se tint à Rome. Ceux qui ont écrit les annales des frères mineurs louent beaucoup le zèle qu'il mit à resserrer les liens de la discipline dans cet ordre, où le relâchement commençait à s'introduire. Dans une lettre circulaire écrite en 1257 à tous les provinciaux et custodes, il se plaint de l'oisiveté qui règne dans les couvents, du goût des religieux pour une vie errante et vagabonde, de leur avidité pour les testaments. En même temps qu'il s'efforçait de ramener la régularité dans son ordre, il le défendait vigoureusement contre les attaques des docteurs de l'Université de Paris, et écrivait dans ce but son *Apologie des frères mineurs* (*Apologia minorum*). En 1265, le pape Clément IV lui proposa l'archevêché d'York, qu'il refusa. Il fut nommé évêque d'Albano, et cardinal en 1273, par Grégoire X, qui lui devait en partie son élévation à la papauté. Appelé en 1274, par le pontife, au concile que ce dernier avait convoqué à Lyon pour la réunion de l'Eglise grecque, il y prononça le discours d'ouverture et y mourut peu de temps après, pendant la tenue du concile.

Saint Bonaventure contribua beaucoup à répandre le culte de la Vierge. Dans un chapitre général de son ordre, assemblé à Pise, il ordonna que tous les frères mineurs exhorteraient partout le peuple à prier la Vierge au signal de la cloche du soir. L'Eglise romaine trouva en lui un apologiste ardent de ses doctrines et de ses usages. Sixte IV, qui avait été franciscain, prononça en 1482 sa canonisation. Cent ans après, un autre franciscain, le célèbre Sixte-Quint lui rendit de nouveaux honneurs. Pie V, dominicain, avait exalté saint Thomas et ordonné que l'on célébrât sa fête par un double office, à l'instar de celle des quatre grands docteurs de l'Eglise. Sixte-Quint, émule en tout de Pie V, voulut que le saint de son ordre fût mis au même rang que celui des dominicains. Dans une bulle écrite en 1587, il étend à saint Bonaventure le décret rendu par Pie V en faveur de saint Thomas, et ordonne que saint Bonaventure soit désormais considéré et vénéré comme un des maîtres de la théologie.

Saint Bonaventure fut surnommé par son siècle **Doctor seraphicus.** Ce surnom semble marquer sa place parmi les théologiens mystiques; c'est, en effet, le mysticisme qui domine dans ses travaux philosophiques et théologiques. L'union à Dieu, voilà pour saint Bonaventure le principe et la condition de la connaissance du vrai en toute chose. Cette union est un retour. L'homme avait été créé pour contempler la vérité directement, sans trouble et sans travail; mais le péché d'Adam a rendu impossible cette contemplation immédiate. L'ignorance actuelle de l'homme n'est donc pas le résultat de sa nature véritable, mais celui d'une révolution qui s'est accomplie dans son être; elle n'est pas la condition nécessaire de l'état de ses facultés intellectuelles, telles que Dieu les lui a données, mais l'état actuel de ses facultés est l'effet du péché originel. Ce n'est donc pas à une culture intellectuelle, toujours laborieuse et incomplète, qu'il faut demander la possession de la vérité, mais au rétablissement de la pureté la plus parfaite dans le cœur, au retour de l'homme aux véritables conditions qui l'unissaient à Dieu, dont il est maintenant séparé : opération toute pratique et qui ne peut s'accomplir que par une vie pure, par la prière, par l'ardeur soutenue de l'amour et par de saints désirs. Les phases successives de ce retour de l'âme à Dieu sont présentées par saint Bonaventure comme les trois degrés d'une échelle. Dans notre condition actuelle, dit-il, l'ensemble des choses est l'échelle par laquelle nous nous élevons à Dieu. Parmi ces choses, il y en a qui sont les *vestiges* de Dieu : ce sont les corps, les objets matériels; d'autres qui en sont les *images :* ce sont les esprits, les âmes. Nous commençons par saisir les vestiges de Dieu qui sont hors de nous; cet acte s'appelle être introduit dans la voie de Dieu. Il faut ensuite que nous entrions dans notre âme pour y trouver l'image de Dieu; c'est là entrer dans la vérité de Dieu. Il faut enfin que nous nous élevions au-dessus de nous-mêmes pour atteindre Dieu, le principe premier, le spirituel suprême : c'est là se réjouir dans la connaissance de Dieu. Ainsi l'observation extérieure est le premier degré de l'échelle, l'observation intérieure le second, la contemplation divine le troisième. A ces trois degrés répondent dans notre nature trois facultés : la *sensibilité*, l'*intelligence* et la *raison*. Tel est le résumé de la doctrine contenue dans un des principaux ouvrages de saint Bonaventure, l'*Itinerarium mentis in Deum*. Nous y noterons, sous la forme que le dogme chrétien imposait nécessairement à sa pensée, le rôle important, et selon nous incontestable, que saint Bonaventure fait jouer à l'*état du cœur*, c'est-à-dire à la passion et à la volonté dans la recherche du vrai et dans le résultat de cette recherche. On doit y remarquer aussi la distinction de l'intelligence et de la raison, qui se retrouve en plus d'un système philosophique moderne.

Dans un autre ouvrage de saint Bonaventure (*Commentaires sur le livre des Sentences de Pierre Lombard*), nous trouvons, en faveur de l'immortalité de l'âme, des arguments qui méritent d'être cités : « *Toute âme raisonnable est destinée au bonheur suprême;* personne n'en doute, tout le monde l'éprouve. Il suit donc que l'âme est immortelle; car elle ne goûterait pas le bonheur suprême, si elle pouvait craindre de le perdre. *Aucune bonne action ne demeure sans récompense*, *aucune mauvaise sans punition*. Les choses, il est vrai, ne se passent pas ainsi dans cette vie; la connaissance que nous avons de la justice de Dieu nous conduit donc nécessairement à admettre une autre vie. Lorsqu'un homme meurt, comme il le doit, plutôt que de commettre une mauvaise action, si l'âme n'était point immortelle, que deviendrait la justice de Dieu? puisque, dans cette circonstance, une action irréprochable produirait le malheur de celui qui l'aurait accomplie. » Il est clair qu'il eût fallu d'abord mettre à l'abri de toute objection sérieuse ces deux prémisses : *Toute âme raisonnable est destinée au bonheur suprême ; Aucune bonne action ne demeure sans récompense, aucune mauvaise sans punition.*

Ailleurs, saint Bonaventure établit qu'à la connaissance de toute vérité se mêle implicitement l'idée du parfait, de l'infini, du nécessaire, c'est-à-dire de l'essence divine ; en d'autres termes, que la raison, faculté de s'élever aux idées nécessaires et immuables, de contempler Dieu, participe toujours en une certaine mesure aux opérations de l'intelligence. « La connaissance de l'imparfait, du négatif, dit-il, sans l'intuition du parfait, du positif, n'est pas possible. L'intelligence contient ainsi l'idée de l'essence divine; elle ne peut être fermement convaincue d'une vérité, si elle n'est éclairée par une lumière immuable, n'étant pas immuable elle-même. Celui qui juge juge nécessairement en vertu d'une règle qu'il regarde comme véritable; mais il ne peut être convaincu de la vérité de cette règle que parce qu'il reconnaît qu'elle est

conforme à une autre règle qui existe dans l'infini. »

Disciple de saint François d'Assise, saint Bonaventure, dans quelques-uns de ses écrits, notamment dans celui qui a pour titre *De paupertate Christi*, n'établit pas une ligne de démarcation nette entre ce qu'on a appelé le *domaine de la perfection* chrétienne et le domaine de l'obligation stricte. Systématisant la pauvreté évangélique et l'érigeant en principe, il fait de la propriété une critique où l'on trouve le germe de tout ce qui a été avancé de plus hardi, dans ces derniers temps, sur le droit de tous à toute chose. Du reste, ce socialisme évangélique n'est pas particulier à saint Bonaventure; il caractérise l'ordre des franciscains, il forme sa tradition et lui donne une physionomie curieuse au milieu de la société du XIIIe siècle. On sait que cet ordre fut un moment le centre d'un vaste mouvement de rénovation religieuse et sociale, qu'étouffèrent les forces conservatrices de l'époque. (V. ÉVANGILE ÉTERNEL.)

Saint Bonaventure a écrit un grand nombre d'ouvrages de piété. Quelques-uns portent des titres poétiques « qui montrent, dit M. Pierre Leroux, combien il était porté à tout se représenter par l'imagination et la peinture. » Voici d'abord l'*Arbre de vie* (*Lignum vitæ*); cet arbre, c'est la croix de Jésus, qu'on voit représentée en tête du livre, toute couverte de feuillage; dans ce feuillage, chaque rameau est marqué d'une des perfections du Sauveur; on dirait un arbre encyclopédique. Un autre de ces opuscules est intitulé *Pharetra* (le *Carquois*); c'est un recueil de passages des Pères propres a être décochés, *comme* autant de flèches, contre notre ennemi Satan; *telum imbelle sine ictu*, dit en souriant le Satan de la raison moderne. Un troisième s'appelle le *Miroir de la sainte Vierge* (*Speculum Mariæ Virginis*); dans le préambule, l'auteur compare son livre à un miroir qui réfléchit tous les attraits et tous les charmes de la beauté; le culte de Vénus est éternel; ne faut-il pas qu'il se retrouve épuré dans le christianisme?

Entre les livres de piété de saint Bonaventure, les *Méditations sur la vie de Jésus-Christ* méritent d'être mentionnées d'une manière spéciale. Elles sont adressées à une religieuse du second ordre de Saint-François, c'est-à-dire des filles de Sainte-Claire. « Afin que les actions de notre Sauveur Jésus, dit l'auteur, fassent plus d'impression sur vous, je les raconterai *comme si* elles s'étaient passées de la manière *qu'on le peut représenter par l'imagination ;* car nous pouvons ainsi méditer l'Ecriture même, pourvu que nous n'y ajoutions rien de contraire à la vérité, à la foi et aux bonnes œuvres. » Voici maintenant un exemple de cette manière d'appliquer son imagination à la méditation de l'Ecriture. Il s'agit de la naissance de Jésus. « L'heure étant venue, savoir le dimanche, à minuit, la Vierge se leva, et s'appuya contre une colonne qui était là; mais saint Joseph était assis, affligé peut-être de ce qu'il ne pouvait préparer ce qui était convenable. Il se leva, prenant du foin dans la crèche; il le jeta aux pieds de Notre Dame, *et se tourna d'un autre côté*. Alors le Fils de Dieu sortant du sein de sa mère, sans lui causer aucune douleur, se trouva sur le foin qu'elle avait à ses pieds. Elle se baissa, le prit, l'embrassa tendrement, le mit sur ses genoux, le lava de son lait, qui coula en abondance, puis l'enveloppa du voile de sa tête, et le mit dans la crèche. *Le bœuf et l'âne se mirent à genoux, posant leurs museaux sur la crèche et soufflant pour échauffer l'enfant, comme s'ils l'eussent connu.* La mère à genoux l'adora, rendant grâces à Dieu; et Joseph l'adora de même. » L'abbé Fleury fait observer judicieusement que cette singulière méthode de méditations a bien pu « autoriser les faiseurs de légendes à inventer plus hardiment des faits, ou du moins des circonstances qu'ils ont jugées propres à nourrir la piété. » Nous ferons une autre réflexion : c'est que saint Bonaventure, en introduisant dans les méditations pieuses et les exercices spirituels cette direction méthodique de l'imagination, a ouvert la voie à saint Ignace de Loyola.

Le génie de saint Bonaventure offre un contraste marqué avec celui de saint Thomas. Sans doute, il est de son temps; il n'a pas étudié impunément sous la direction d'Alexandre de Hales; il est familier avec la dialectique et toute la culture philosophique du moyen âge. Mais il est facile de voir que, par le mysticisme, il échappe à la domination du moins mystique des philosophes, d'Aristote; il ne se perd pas dans les mille subtilités où l'Ecole mettait sa gloire; ce n'est pas un génie encyclopédique et impersonnel, concentrant et réfléchissant les lumières combinées de la science profane et de la science sacrée; c'est un génie individuel, et, si l'on peut ainsi dire, subjectif, qui n'est pas tourné vers le dehors, qui écoute la révélation intérieure, et qui puise l'idée en son propre fonds, à la source de sa vie intime et spirituelle. Citons en terminant le jugement remarquable de Gerson sur saint Bonaventure : « Si l'on me demande quel est, entre les docteurs, celui des écrits duquel on peut retirer le plus grand profit, je réponds que c'est saint Bonaventure, solide, sûr, pieux, juste, plein d'une dévotion sincère dans tout ce qu'il a écrit. Exempt d'une curiosité inquiète, ne mêlant point à la religion des emprunts étrangers, ne se livrant pas sans réserve à la dialectique du siècle, comme le font beaucoup d'autres, et ne couvrant pas les principes physiques de termes de théologie, il ne cherche jamais à éclairer l'esprit, sans rapporter ses efforts à la piété, à la religion du cœur. C'est pour cela qu'un trop grand nombre de scolastiques, ennemis de la véritable piété, ont négligé ses écrits, quoique aucune doctrine ne soit pour les théologiens plus sublime, plus divine, plus salutaire, plus douce que la sienne. »

Les œuvres de saint Bonaventure ont été recueillies et imprimées pour la première fois à Rome (1588-1596), par l'ordre de Sixte-Quint, et par les soins du P. Buonafoco Farnera, franciscain.

Bonaventure ressuscitant un enfant (saint), tableau de Francesco Gessi, élève du Guide, pinacothèque de Bologne. Les annales des cordeliers rapportent qu'une femme de Lyon étant accouchée d'un enfant mort, saint Bonaventure fut appelé près d'elle. Touché du désespoir de cette pauvre mère, il leva les yeux au ciel, pria avec ardeur et fit un signe de croix sur l'enfant, qui revint aussitôt à la vie. L'artiste a traité ce sujet avec talent. Le saint est debout, à droite, la tête nue, les yeux abaissés vers l'enfant étendu à terre; il fait au-dessus de lui le signe de croix qui va le rendre à ses parents. Ceux-ci sont groupés sur la gauche, les uns debout, les autres à genoux. On aperçoit, dans le fond, d'autres personnages près du lit de l'accouchée. Ce tableau provient du monastère de Saint-Etienne. Il se recommande par la fraîcheur du coloris et la belle distribution de la lumière et des ombres. Il a été gravé par G. Tomba.

Bonaventure montrant un crucifix miraculeux (saint), tableau de Zurbaran, appartenant à un cabinet particulier. Ce tableau représente le saint tirant le rideau de sa cellule, et montrant à saint-Pierre de Nolasque et à ses compagnons le crucifix miraculeux, dont les douces paroles frappent ses oreilles quand il écrit. La cellule est de la plus grande simplicité : une table chargée de livres, un fauteuil, une petite étagère garnie de volumes, *une tête de mort sur l'étagère, et c'est tout.* Le geste avec lequel il soulève la draperie qui cachait le crucifix est plein de noblesse et de grâce; l'étonnement mêlé de componction des moines est soigneusement rendu; les têtes sont admirables, l'expression sublime. Le peintre a compris mieux qu'aucun autre la vie ascétique, et personne n'a mieux rendu, sous la ceinture de corde et le capuchon de bure, les corps amaigris et les figures pâlies des pieux cénobites voués aux macérations et à la prière, qui, selon la belle expression de Buffon, quand vient leur dernière heure : « ne finissent pas de vivre, mais achèvent de mourir. » Il y a aussi, dans ce tableau, une admirable entente du clair-obscur, et quand on le regarde longtemps, il semble qu'on le voit à travers un verre légèrement teinté en bleu. L'effet est assez bizarre, mais il se répète à la vue des autres œuvres de Zurbaran, qui fut, peut-être à cause de cela, surnommé le Caravage espagnol, car cette teinte bleuâtre est la seule chose qui leur soit commune. Ce beau tableau de saint Bonaventure a été fait pour le couvent de Notre-Dame de la Merci, à Séville; c'est là que le maréchal Soult, duc de Dalmatie, le trouva et s'en empara, usant du droit de conquête. Il a dû être vendu lors de la vente des tableaux qui formaient la collection du maréchal. Dans le bas de la toile, à gauche, on lit : *Fo Zurbaran fec.* 1629. La largeur est de 7 pieds 10 pouces; la hauteur, de 7 pieds 3 pouces.

BONAVENTURE (Nicolas DE), architecte, né à Paris dans le XIVe siècle, fut appelé en 1388 à Milan, pour contribuer à l'érection de la cathédrale, et donna notamment les dessins de la grande fenêtre de l'abside.

BONAVENTURE (le Père), linguiste français. V. GIRAUDEAU.

BONAVENTURE DESPERRIERS, littérateur français. V. DESPERRIERS.

BONAVENTURE DE SAINT-AMABLE, historien ecclésiastique de la fin du XVIIe siècle. Il appartenait à l'ordre des carmes déchaussés, et il a publié trois volumes in-folio sur l'histoire ecclésiastique et civile du Limousin, sous le titre de : *Vie de saint Martial* ou *Défense de l'apostolat de saint Martial et autres, contre les critiques de ce temps* (1676-1685, 3 vol. in-folio).

BONAVÉRIE s. f. (bo-na-vé-rî — de *Bonaveri*, auteur italien). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des hédysarées, établi aux dépens du genre coronille, et comprenant une seule espèce, qui croît dans le midi de l'Europe et en Asie Mineure.

BONAVISTA, promontoire de l'Amérique du Nord, sur la côte N.-E. de l'île de Terre-Neuve, découvert en 1497 par les navigateurs Jean et Sébastien Cabot; par 48° lat. N. et 55° 10′ long. O.

BONAVISTA, petite baie de l'Amérique du Nord, sur la côte orientale de l'île de Terre-Neuve, entre les caps Bonavista et Freel. L'ouverture de la baie de Bonavista est de 52 kilom.

BONAVOGLIE s. f. (bo-na-vo-ll' *ll* mll.). Mar. Syn. de BONNE-VOGLIE.

BONAWASI, ville de l'Indoustan anglais, province de Kanara, à 75 kilom. de Bednore. Cette ville très-ancienne était, selon Ptolémée, gouvernée par des rois indigènes, dès l'an 1450 avant l'ère chrétienne.

BONBANC s. m. (bon-ban — de *bon* et *banc*). Constr. Sorte de pierre tendre que l'on tire des environs de Paris.

BON-BASIN s. m. (bon-ba-zain — du lat. *bombacinus*, de coton). Ancien nom du basin : *Elle était vêtue d'une casaque de* BON-BASIN. ‖ On disait aussi BON-BACIN : *De* BON-BACIN *était son haut-de-chausse.*

— **Encycl.** L'étoffe en fil de coton que nous appelons *basin* était fort employée autrefois pour l'habillement des femmes de la bourgeoisie. Dans les anciens manuscrits français, le mot *basin* ou *bacin* ne se rencontre jamais seul; on l'y trouve toujours sous cette forme, en deux mots : *bon basin* et *bon bacin*. Cette orthographe n'était que la corruption de *bombacin*, en un seul mot, du grec *bombakinos*, de coton, formé de *bombax*, coton, d'où les Latins ont pris *bombax*, dans le même sens. Il ne faut pas confondre ce dernier mot avec *bombux*, ver à soie, et, par extension, soie, également adopté par les Latins, cette fois sous sa forme pure, *bombyx*. Le mot *bon*, que l'on croyait un qualificatif de *basin*, étant tombé, il ne resta plus que ce qu'on tenait seul pour le substantif, à savoir *basin*.

BON-BEC s. f. (bon-bèk — de *bon* et *bec*). Mot populaire par lequel on désigne quelquefois une femme babillarde : *C'est une* BON-BEC. V. BEC.

BON-BLANC s. m. Hort. Variété de raisin.

BONBON s. m. (bon-bon — rad. *bon*, répété à la manière des petits enfants, dont presque tous les mots sont formés de cette façon : *Papa, dodo, toutou, bébé, fanfan*, etc.). Dragée ou sucrerie quelconque : *Acheter, manger des* BONBONS. *Une boîte de* BONBONS. *Un cornet de* BONBONS. *Vous êtes la providence des dames, toujours aux petits soins pour elles, toujours des bouquets, des* BONBONS, *des loges d'opéra.* (Scribe.) *Avez-vous peur que les* BONBONS *ne vous fassent tomber les dents.* (Th. Gaut.)

> Mais dans les fers, loin d'un libre destin,
> Tous les *bonbons* ne sont que chicotin.
> GRESSET.

> Avec les charmes de l'amour,
> Vous avez eu, jusqu'à ce jour,
> Plus de *bonbons* que de louanges.
> SAINT-LAMBERT.

> Mille *bonbons*, mille exquises douceurs,
> Chargeaient toujours les poches de nos sœurs.
> GRESSET.

— Collect. *Du bonbon*, Des bonbons, des sucreries : *Ma petite, ne pleurez pas, soyez sage, et vous aurez* DU BONBON. (Acad.) *L'évêque, qui était successeur et neveu de M. de Chartres, en était cependant encore à recevoir* DU BONBON *de Mme de Maintenon.* (St-Sim.)

BONBON (François), cordonnier, qui joua un rôle très-bruyant pendant la Révolution. Il était né à Orléans, mais il vint à Paris à l'époque où des orateurs de toutes les classes pouvaient se faire entendre dans les clubs, et il devint président du comité révolutionnaire de la Butte-des-Moulins. Après le 9 thermidor, il fut arrêté; toutefois il recouvra sa liberté à la suite du 13 vendémiaire, et recommença à travailler de son état de cordonnier. Peu de temps après, il se mit à la tête des hommes qui, sans armes, tentèrent de s'emparer du camp de Grenelle. Détenu dans la prison du Temple, et condamné à mort par une commission militaire, il se précipita du haut d'une tour et se tua.

BONBONNE s. f. (bon-bo-ne). Sorte de dame-jeanne ou de grande bouteille ronde en verre ou en grès, dans laquelle on met divers liquides du commerce, et particulièrement des acides : *Une* BONBONNE *de vitriol.* ‖ Vase en fer-blanc, dont on se sert dans le Midi pour mettre de l'huile.

BONBONNERIE s. f. (bon-bo-ne-rî — rad. *bonbon*). Fabrication, commerce de bonbons : *Il a fait sa fortune dans la* BONBONNERIE.

BONBONNIÈRE s. f. (bon-bo-niè-re — rad. *bonbon*). Petite boîte à mettre les bonbons : *Une belle* BONBONNIÈRE. *Une jolie petite* BONBONNIÈRE. *Là-dessus, il s'arrêta pour prendre des pastilles dans une* BONBONNIÈRE. (Scribe.)

— Par anal. Maison ou construction petite, mais élégante et distribuée avec goût : *Cette chapelle est une* BONBONNIÈRE. *Vous habitez probablement quelque mystérieuse* BONBONNIÈRE *cachée sous des guirlandes de roses et des touffes de chèvrefeuille.* (C. Monselet.)

— Sorte de voiture de forme arrondie.

BONCENNE (Pierre), jurisconsulte français, né à Poitiers en 1775, mort en 1840. Il suivit d'abord la carrière des armes et devint aide de camp du général Descloseaux. Appelé plusieurs fois à défendre les accusés devant les conseils de guerre et les commissions militaires, il fut nommé professeur suppléant à la faculté de droit de Poitiers, et, en 1832, après un brillant concours, professeur de procédure civile à la même faculté. Son principal ouvrage est : *Théorie de la procédure civile* (1828-1829, 4 vol. in-8°).

BONCERF (Pierre-François), publiciste français, né à Chasaulx (Franche-Comté) vers 1745, mort en 1794. Il fut officier municipal de Paris en 1789; mais il est surtout connu par de nombreux ouvrages sur l'agronomie, l'économie politique, etc. Le principal est intitulé : *Inconvénients des droits féodaux*, écrit publié en 1776 sous le nom de *Franc-alleu*, traduit dans toutes les langues de l'Europe, et qui servit de base aux décrets du 4 août 1789. La meilleure édition est celle de 1791. Outre cet écrit, nous citerons : *Mémoire sur cette question : Quelles sont les causes les plus ordinaires de l'émigration des gens de la campagne vers les grandes villes* (1784, in-4°); *Mémoire sur les moyens de mettre en culture les terres incultes et stériles de la campagne* (1784, in-8°); *De la nécessité d'occuper avantageusement tous les ouvriers* (1789); *Moyens pour éteindre, et méthode pour liquider les droits féodaux* (1790); etc. — Son frère, Claude-Joseph BONCERF, archidiacre du diocèse de Narbonne, a publié : le *Citoyen zélé* ou la *Solution du problème sur la multiplicité des académies* (1757, in-8°), et le *Vrai philosophe* ou l'*Usage de la philosophie relativement à la société civile, à la vérité et à la vertu, avec l'histoire, l'exposition exacte et la réfutation du pyrrhonisme ancien et moderne* (1762, in-12).

BONCHAMP, bourg de France (Mayenne), arrond. et à 5 kilom. de Laval, cant. d'Argentré; 1,262 hab. Carrières et exploitation de beaux marbres gris.

BONCHAMP (Charles-Melchior-Artus DE), général vendéen, né en 1759 à Jouverdeil (Anjou). Il fit ses premières armes dans la guerre de l'indépendance américaine, et il était capitaine au régiment d'Aquitaine à l'époque de la Révolution. Sincèrement attaché à la monarchie, il donna sa démission en 1791 et se retira au château de la Baronnière, dans le département de Maine-et-Loire. Arraché en quelque sorte de sa retraite pour être mis à la tête des insurgés vendéens avec d'Elbée et Cathelineau, il se jeta dans la guerre civile sans illusion, et même avec une sorte de tristesse intérieure. Brave, habile et prudent, il fut souvent accusé d'indécision par ses collègues. Peut-être, malgré ses opinions bien connues, désapprouvait-il intérieurement cette guerre sacrilége. Il remporta quelques avantages sur les républicains, mais fut blessé à mort au combat de Cholet (1793). Il apprend dans les souffrances de l'agonie que les Vendéens veulent exterminer 5,000 prisonniers républicains enfermés dans l'abbaye de Saint-Florent; il se ranime un moment, et s'écrie d'une voix mourante : « Grâce aux prisonniers, Bonchamp l'ordonne! » Ce vœu sacré fut exaucé. On a contesté, et les écrivains royalistes eux-mêmes, l'exactitude de cette tradition. M. de Barante rapporte (*Biog. Michaud*, article *Bonchamp*) que Bonchamp demeura complétement évanoui pendant vingt-quatre heures avant d'expirer, au moment du passage de la Loire, et qu'il n'eût pu donner un pareil ordre, bien conforme d'ailleurs à la générosité de son caractère. Ce trait lui aurait été attribué par les autres chefs royalistes, pour sauver Mme de Bonchamp, alors prisonnière à Nantes. Néanmoins, le statuaire républicain David d'Angers, acceptant la tradition populaire, a sculpté, en 1825, un sarcophage à Bonchamp dans l'église de Saint-Florent, où étaient enfermés les prisonniers républicains. Quant à nous, c'est de grand cœur que nous acceptons cette légende historique, si légende il y a; nous aimons à enregistrer les actes de générosité et de grandeur d'âme, même chez nos adversaires politiques.

Bonchamp (MONUMENT DE), chef-d'œuvre de David (d'Angers), commandé par les Vendéens et placé dans l'église de Saint-Florent. Ce monument, en marbre blanc, se compose d'une statue colossale (2 m.) de Bonchamp, d'un piédestal orné de deux figures en relief, dont l'une représente la *Religion* tenant une croix, et l'autre la *France* tenant un lis. Des inscriptions en lettres d'or rappellent brièvement le nom, l'âge du héros (trente-trois ans), les lieux où il a combattu et la circonstance qui a inspiré le monument. Les Vendéens avaient entassé près de cinq mille prisonniers dans l'église de Saint-Florent; ne pouvant les emmener dans leur retraite précipitée après la bataille de Cholet, ils se disposaient à les mitrailler lorsque Bonchamp, mortellement blessé, fut prévenu de ce qui allait se passer. « Que faire des prisonniers, lui demanda un de ses aides de camp? les bleus détruisent tout. — Grâce! grâce! je le veux, dit-il en se soulevant à demi. » L'aide de camp transmit aux Vendéens l'ordre de leur général mourant, et aussitôt les prisonniers furent rendus à la liberté. David a représenté Bonchamp à moitié étendu, dans une position qui rappelle celle du *Gladiateur mourant*. Le héros vendéen a fait un suprême effort pour se soulever; sa blessure est béante; *son sang coule*; il s'appuie péniblement sur son bras gauche; sa main droite est levée et fait un geste plein d'autorité; son visage, contracté par la souffrance, s'éclaire d'une dernière lueur d'énergie; ses lèvres entr'ouvertes laissent échapper ces mots qui font le plus grand honneur à l'homme et au soldat : « Grâce, grâce aux prisonniers! » Tout cela a été rendu par le statuaire avec une grande vigueur et, en même temps, avec beaucoup de simplicité et de naturel. Jamais David n'a mis plus d'expression sur un visage, plus de vérité et de poésie dans une attitude. A l'époque où cette statue fut exposée à Paris (1824), il y avait une certaine hardiesse à traiter un sujet aussi moderne et qui semblait prêter si peu au développement des qualités académiques alors en honneur. David sur-

monta la difficulté avec une habileté consommée ; il sut être à la fois correct et passionné, classique et réaliste. Un critique anonyme du Salon (1825, in-8°, XXII-392) le loua principalement pour avoir su trouver une situation favorable qui lui permît « de nous montrer le nu de la poitrine, sans lequel il n'y a point de sculpture, » et ce critique puriste ajoutait : « Le jet de la figure est grand, plein de feu, et l'expression énergique. La draperie est large et bien développée. » Suivant M. Léonce de Pesquidoux, « la statue de Bonchamp marque, dans le talent de David, un juste milieu entre les souvenirs de l'école, les traditions de l'antiquité et ces aspirations vers la réalité moderne, qui ont souvent fourvoyé le statuaire angevin. Il est vrai que le sujet, tel qu'il a été conçu et exécuté par le maître, se prêtait merveilleusement à cette fusion, qui doit être le but de la statuaire à notre époque. Bonchamp est à moitié nu ; son torse est entièrement dépouillé : brûlé par la fièvre et attendant la mort, il était à peine recouvert par son manteau militaire lorsqu'on vint l'avertir. Dans la chaleur de son impression, dans la spontanéité de son mouvement, il a rejeté loin de lui ce vêtement qui le gênait ; le manteau retombe sur son flanc, tandis que le bras droit, n'ayant pu entièrement se dégager des plis de l'étoffe, élève avec lui la partie supérieure du vêtement. Toutes ces circonstances sont très-vraisemblables, et l'artiste en a su tirer un effet plein de grâce et de beauté, tout en imprimant à l'ensemble un caractère dramatique et saisissant. Voilà le comble de l'art. Cette œuvre est antique et moderne à la fois. C'est la correction et l'harmonie antiques pliées aux exigences modernes et unies à l'expression et au mouvement. » Le *Monument de Bonchamp* a été lithographié, dans l'œuvre de David (d'Angers), par M. E. Marc.

BON-CHRÉTIEN s. m. (bon-kré-tiain — Surnom de saint François de Paule, qui introduisit en France la culture de ce fruit). Hortic. Variété de poire fort estimée : BON-CHRÉTIEN *d'été*. BON-CHRÉTIEN *d'hiver. Manger des* BONS-CHRÉTIENS. ‖ On dit aussi *poire de bon-chrétien* : *La figue banane offre une saveur mélangée de celles de la* POIRE DE BON-CHRÉTIEN *et de la pomme de reinette.* (B. de St-P.) ‖ Ces poires s'appellent aussi *poires d'angoisse* et *de Saint-Martin.*

— **Rem.** Quelques auteurs n'emploient ce mot que comme complément du mot *poire ;* quelques autres écrivent au pluriel : des *bon-chrétien*, en sous-entendant les mots *poires de.* Nous n'aimons pas cette ellipse de transaction; si l'on se refuse à accepter le mot *bon-chrétien* comme un substantif désignant une variété de poire, rien n'empêche que l'on se serve de la locution pleine *poires de bon-chrétien,* rien ne nécessite une ellipse qui donne lieu à cette forme barbare d'un article s'accordant avec un nom sous-entendu, et qui pis est, en désaccord au moins apparent avec le nom auquel il se rapporte.

BONCIARIO (Marc-Antoine), littérateur italien, né à Antria, près de Pérouse, en 1555, mort en 1616. Fils d'un pauvre cordonnier, il fut rencontré tout enfant par l'évêque de Pérouse, qui, frappé de sa vive intelligence, le plaça dans une institution religieuse, l'emmena en 1573 à Rome, et lui fit suivre les leçons du savant Marc-Antoine Muret. De retour à Pérouse en 1577, Bonciario fut d'abord placé à la tête du séminaire où il avait fait ses premières études, puis il fut nommé professeur de belles-lettres. Infirme des pieds et des mains depuis l'âge de quatorze ans, il devint complétement aveugle en 1590, mais n'en continua pas moins son cours avec le plus grand succès. Sa réputation était telle, que les universités de Bologne et de Pise voulurent se l'attacher, et que Borromée, archevêque de Milan, lui proposa la garde de la bibliothèque Ambrosienne. Malgré ses infirmités, Bonciario a composé de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Grammatica* (Pérouse, 1593); *Epistolæ* (Pérouse, 1603); *Idyllia et selectarum epistolarum centuria nova* (Pérouse, 1607); *Opuscula decem varii argumenti* (Pérouse, 1607); *Extaticus, sive de ludicra poesi dialogus* (Pérouse, 1607).

BONCOMPAGNI (Ignace), cardinal italien, né en 1743, mort à Lucques en 1790, était fils de Piombino, lequel descendait d'un fils naturel du pape Grégoire XIII. Il entra dans les ordres, fut successivement vice-légat et légat à Bologne, se signala par son esprit réformateur et ennemi des priviléges, et fut nommé secrétaire d'Etat par Pie VI, à la recommandation de l'empereur Joseph II. Il jouit d'abord d'une grande faveur auprès de ce pontife ; mais, ayant voulu poursuivre à Rome son système de réformes administratives, il se vit en butte aux attaques des jésuites, des partisans intéressés de l'immobilité, et finit par donner sa démission de secrétaire d'Etat. Il mourut aux bains de Lucques, à l'âge de quarante-sept ans. On a reproché au cardinal Boncompagni un goût trop vif pour les plaisirs, et, au dire de ses adversaires, il serait mort des suites de ses excès.

BONCOMPAGNI (Charles), homme d'Etat et littérateur italien, est né à Turin en 1804, d'une famille illustre dans la magistrature et dans la politique. Il perdit de bonne heure son père, magistrat distingué, mort procureur général en 1815 ; fit son cours de droit à l'université de Turin et fut reçu avocat en 1824. Deux ans plus tard, il entra dans la carrière de la magistrature, qu'il parcourut rapidement tout en s'occupant avec sollicitude de la question de l'éducation des classes pauvres, et spécialement des salles d'asile, qu'il contribua beaucoup à introduire et à perfectionner en Piémont. Il a écrit un livre intitulé : *Des écoles enfantines*, et il a même publié des *Leçons pour l'enfance.* Il s'adonna, à cette époque, à de nombreux travaux littéraires qui lui valurent d'être nommé, en 1841, membre de l'Académie des sciences de Turin. Devenu en 1845 conseiller d'appel à la cour de Turin, M. Boncompagni devint, quelque temps après, secrétaire général de l'instruction publique, et lorsque, en 1848, Charles Albert octroya le statut constitutionnel, il fut appelé à occuper le ministère du même département. M. Boncompagni réorganisa entièrement son administration, où tout était à faire. Il prit une part considérable à la loi organique sur l'instruction (4 octobre 1848), et le système d'organisation qu'il adopta pour les trois degrés d'enseignement subsista, presque sans modification aucune, jusqu'en 1859. Ministre des travaux publics dans le cabinet Alfieri, M. Boncompagni reprit une seconde fois le portefeuille de l'instruction publique, et, en 1849, après le désastre de Novare, il fut chargé, avec le général Dabormida, de l'ardue et pénible mission de conclure la paix avec l'Autriche victorieuse, après quoi il revint siéger à la chambre comme député, et y fut un des membres les plus influents du centre droit (libéraux modérés). Il entra, en 1852, dans le ministère d'Azeglio comme garde des sceaux et présenta, en cette qualité, le projet de loi sur le mariage civil, adopté par la chambre des députés, rejeté par le sénat, et qui souleva à un si haut point les colères de Rome. Après la retraite de M. d'Azeglio et l'arrivée de M. de Cavour à la présidence du conseil (novembre 1852), Boncompagni continua à faire partie du ministère ; mais il se retira l'année suivante, laissant la place à M. Rattazzi.

Depuis cette époque jusqu'en 1857, il fut président de la chambre des députés, et, à cette dernière date, il fut envoyé comme ministre plénipotentiaire sarde en Toscane. Ses opinions constitutionnelles bien connues, la modération et la sagesse de son caractère, lui attirèrent l'estime et la considération du parti libéral toscan, en même temps que les défiances de la cour de Florence, qui resta sourde à tous ses conseils jusqu'au moment où la révolution du 27 avril 1859 vint condamner cette cour à un exil perpétuel. Le gouvernement provisoire toscan offrit immédiatement la dictature militaire au roi de Sardaigne. M. de Cavour accepta pour le roi le commandement de l'armée, le protectorat de la Toscane, et délégua ces pouvoirs à Boncompagni, avec le titre de commissaire extraordinaire du roi pour la guerre de l'indépendance. En réalité, Boncompagni administra et réforma presque toutes les branches de l'administration, avec le concours d'hommes éminents dont il avait su s'entourer. Rappelé à Turin après la paix de Villafranca, il revint bientôt à Florence, comme gouverneur général de l'Italie centrale, et alla ensuite à Bologne avec la même qualité jusqu'à ce que le plébiscite eût résolu la question de l'Italie centrale.

Rentré dans la vie privée, Boncompagni fut élu député au premier parlement italien, dans le sein duquel il n'a cessé d'exercer une grande influence sur la droite. Toujours assidu et laborieux dans ces fonctions toutes gratuites, il s'est fait remarquer en décembre 1861 par un éloquent discours sur la question romaine, a amené par ses interpellations, en novembre 1862, la chute du ministre Rattazzi, et s'est prononcé, en 1865, contre l'abolition de la peine de mort votée par la majorité de la chambre des députés. Les principaux ouvrages qu'on doit à M. Boncompagni sont : *Histoire de la littérature chrétienne pendant les onze premiers siècles* (1843), et une *Introduction à la science du droit* (1848), ouvrage dans lequel l'auteur a développé les principes de la philosophie du droit selon la doctrine de Romagnesi, et établi, à la base de tout système juridique, la théorie de la monarchie représentative. On lui doit plusieurs brochures et écrits politiques, notamment : la *Question de l'Italie centrale* (1859); *Naples et le royaume italien* (1860) ; l'*Unité de l'Italie et les élections* (Turin, 1861); le *Ministère Rattazzi et le parlement* (1862); la *Retraite du ministère Rattazzi et le parlement* (1862), et enfin sa brochure contre le *Pouvoir temporel du pape*, qui a été d'autant plus remarquée que les convictions religieuses de l'auteur sont bien connues.

BONCOMPAGNI ou **BUONCOMPAGNI** (Balthasar), savant italien, né à Rome en 1821, appartient à la famille des princes de Piombino, qui a donné le pape Grégoire XIII à l'Eglise. Formé aux études savantes par son précepteur, l'abbé Dominique Santucci, il mena de front les études littéraires et scientifiques, pour lesquelles il a dépensé une notable partie de sa fortune. M. Boncompagni a publié plusieurs écrits : *Biographies de l'abbé Joseph Calandrelli et de l'abbé Andrea Conti* (1840); *Notes pour la traduction des épigrammes grecques de l'abbé Dominique Santucci* (1841); *Maddelena Boncompagni, princesse de Piombino* (1846); la *Vie et les œuvres de Guido Bonatti, astrologue et astronome du* XIII[e] *siècle*, la *Vie et les œuvres de Gérard de Crémone, traducteur du* XII[e] *siècle et de Ghérard de Sabbionetta, astronome du* XIII[e] *siècle;* la *Vie et les œuvres de Léonard Pisano ; Sur les Traductions faites par Platon de Tibur, traducteur du* XII[e] *siècle.*

BONCON s. m. (bon-kon). Art milit. anc. Espèce de flèche qui portait une tête arrondie au lieu de pointe.

BONCONICA, ville de la Gaule, dans la Germanie I[re], sur la rive gauche du Rhin, chez les Caracates. L'emplacement de Bonconica est aujourd'hui occupé par la ville d'Oppenheim, dans le Palatinat, près de Mayence.

BONCORE s. m. (bon-ko-re — ital *boncore*, narcisse). Hortic. Variété de narcisse.

BOND s. m. (bon — de *bondir*). Saut, mouvement qui se manifeste après un choc dans un corps élastique ou qui a heurté un corps élastique : *La balle n'a point fait de* BOND. *La balle a fait deux* BONDS. *Le boulet a fait plusieurs* BONDS.

> Le bloc pesant roule, tombe par *bonds*,
> Menace au loin les tranquilles vallons.
> PARNY.

— Saut, élan que prend une personne ou un animal pour s'élever brusquement de terre : *Son cheval avait fait un* BOND. *Les chèvres et les agneaux font souvent des* BONDS. *Les daims, les chevreuils vont par sauts et par* BONDS. *Les enfants courent dans la prairie en faisant des sauts et des* BONDS. (Acad.) *Il ne faut à l'once que cinq ou six* BONDS *pour s'assurer de sa proie.* (Ardant.) *Satan part; du premier* BOND, *il touche à la ceinture étoilée.* (Chateaubr.)

> Je ne fais pas un *bond* sans qu'on pousse des cris.
> C. DELAVIGNE.

— Fig. Passage subit et sans transition : *Arriver d'un* BOND *à une haute position. Ce qui se jouait et se peignait dans son esprit ne faisait qu'un* BOND *sur le papier.* (Ste-Beuve.) *Il était arrivé d'un* BOND *aux fonctions élevées de la magistrature.* (J. Sandeau.)

> Tout tend à rejeter le tissu qui le gêne,
> A déchirer son lange, à secouer sa chaîne,
> Pour atteindre d'un *bond* l'air de la liberté.
> A. BARBIER.

— *Du premier bond*, Tout d'abord, immédiatement, sans transition : *J'ai trouvé un M. de Verdun, qui m'a dit* DU PREMIER BOND : *J'ai reçu une lettre de madame d'Argental.* (Volt.) ‖ *Par sauts et par bonds*, Avec une vivacité déréglée, qui n'est pas soutenue; par saillies, par boutades : *Agir* PAR SAUTS ET PAR BONDS. *Ne parler, n'écrire que* PAR SAUTS ET PAR BONDS. *Son style va* PAR SAUTS ET PAR BONDS. (Volt.)

> Sa muse déréglée, en ses vers vagabonds,
> Ne s'élève jamais que *par sauts et par bonds.*
> BOILEAU.

— Jeux. Le mot *bond* entre dans plusieurs locutions propres au jeu de paume : *Faux bond*, Mouvement d'une balle qui dévie, en bondissant, du plan dans lequel elle avait été lancée : *La balle a fait* FAUX BOND. ‖ *Attendre la balle au bond*, S'apprêter à la relancer quand elle a rebondi. ‖ *Prendre la balle au bond, entre bond et volée, entre coup et volée*, La relever quand elle bondit pour la première fois.

— Ces différents sens, empruntés au jeu de paume, ont passé dans le langage figuré : *Faire faux bond*, Manquer à un engagement qu'on avait pris : *Nos commensaux nous* ONT FAIT FAUX BOND. (M[me] de Sév.) *Un beau jour, le peuple de Neuchâtel* A FAIT FAUX BOND *à son roi, et les Suisses ont applaudi.* (Proudh.)

> Quelques acteurs nous *font faux bond* en ce moment.
> — Oui-da, je les remplace, et je m'offre à tout faire.
> PIRON.

‖ Signifie aussi Etre infidèle, manquer : FAIRE FAUX BOND *à ses promesses. Il s'en trouve souvent qui mourraient plutôt que de* FAIRE *un* FAUX BOND *à leur conscience, qui cependant ne sont pas utiles au public.* (Card. de Richelieu.)

> Mais s'il faut qu'à l'honneur elle *fasse* un *faux bond.*
> MOLIÈRE.

‖ Signifie encore Ne pas réussir, ne pas réaliser l'attente de quelqu'un : *Tout nous* A FAIT FAUX BOND. *Rien ne lui* A FAIT FAUX BOND *jusqu'ici.* ‖ *Attendre la balle au bond*, S'apprêter à saisir lestement l'occasion : *J'ai manqué cette affaire une première fois, mais j'*ATTENDS LA BALLE AU BOND *pour recommencer.* ‖ *Prendre la balle au bond*, Saisir prestement l'occasion : *Il vous offre de l'argent, il n'en aura peut-être plus demain,* PRENEZ LA BALLE AU BOND. Quelquefois, dans cette locution, on remplace le mot *balle*, qui y est pris au figuré, par le mot propre qui exprime directement l'idée qu'on veut traduire : *Il est au guet pour* PRENDRE AU BOND L'OCCASION. (M[me] de Sév.) *Si nous manquons de* PRENDRE LA PAIX AU BOND, *elle tombera comme les autres.* (De Retz.) ‖ *Prendre la balle du second bond*, Ne pas agir en temps utile, la balle, au jeu de paume, devant toujours être prise de volée ou du premier bond. ‖ *Faire une chose du second bond*, La faire de mauvaise grâce. ‖ *Entre bond et volée*, Dans un temps très-court et qu'il s'agit de saisir avec précision : *La chose presse : la marquise est une de ces femmes qu'il faut prendre* ENTRE BOND ET VOLÉE.

> Tout consiste à le prendre entre *bond et volée.*
> J.-B. ROUSSEAU.

‖ *De bond ou de volée*, D'une manière ou de l'autre, comme on peut : *Soit* DE BOND, *soit* DE VOLÉE, *que nous en chaut-il, pourvu que nous prenions la ville de gloire?* (Pascal.) V. VOLÉE.

— Manég. Saut que le cheval exécute subitement, et après lequel il retombe à peu près à la même place.

— **Homonyme.** Bon.

— **Epithètes.** Léger, rapide, impétueux, énorme, immense, effrayant, effroyable, gigantesque, lourd, impuissant. — Des *bonds* redoublés, répétés, fréquents, multipliés, saccadés, convulsifs.

BOND (Jean), médecin et philologue anglais, né en 1550, dans le comté de Somerset, mort en 1612. Il se consacra pendant une vingtaine d'années à l'enseignement, fut recteur de l'école de Taunton, puis se livra à la pratique de la médecine. On a de lui : *Commentarii in Persium* (Londres, 1614), et *Commentarii in Horatium* (Londres, 1606). Ces commentaires d'Horace ont eu plus de cinquante réimpressions.

BOND (Olivier), conspirateur irlandais, né à Dublin vers 1720. Il fut un des chefs de la société des *Irlandais unis*, et sa maison devint le lieu où se réunirent les conjurés qui voulaient soustraire l'Irlande au joug de l'Angleterre ; mais ils furent dénoncés par Thomas Reynolds, l'un d'eux, et Bond fut arrêté avec ses complices le 12 mars 1798. Ils furent bientôt condamnés à mort; toutefois le duc de Clare promit qu'ils auraient la vie sauve si quelques-uns des conjurés parvenaient à calmer la sédition, comme ils en avaient pris l'engagement. Cette promesse fut indignement violée, car Byrne et Maccan furent pendus, et Bond fut trouvé mort dans la prison de Newgate, où il était détenu.

BOND (William-Cranch), astronome américain, né en 1789, à Portland, Etat du Maine. Il était horloger lorsqu'une éclipse, qui eut lieu en 1806, l'amena à s'occuper d'études astronomiques. Il fut l'un des premiers observateurs américains qui signalèrent la comète de 1811. En 1838, le département de la marine fédérale le chargea d'entreprendre une série d'observations dans le voyage d'exploration dirigé par le capitaine Wilkes. Depuis 1840, il est directeur de l'observatoire astronomique du collége Harvard, dont il a publié les *Annales* pour la période 1855-1856. Le premier, il a appliqué la photographie à la *constatation* des phénomènes célestes.

BONDA s. m. (bon-da — du congo *bonda*, conquérant). Linguist. Langue parlée généralement au Congo, dans l'Angola et le Benguela : *Le* BONDA *est la langue dont la connaissance est indispensable à ceux qui voudraient tenter de traverser l'Afrique australe d'une côte à l'autre.* (F. Hoefer.)

— Adj. : *Le dialecte* BONDA. *L'idiome* BONDA. *La langue* BONDA *est bien plus répandue dans l'intérieur du pays que sur la côte.* (F. Hoefer.)

BONDAM (Pierre), philologue et jurisconsulte hollandais, né en 1727 à Campen, mort en 1800. Il professa tour à tour à Campen et dans les universités de Harderwick et d'Utrecht. Ses principaux ouvrages sont : *Specimen animadversionis criticæ ad loca quædam juris civilis depravata* (Francfort, 1746); *De linguæ græcæ cognitione jurisconsulto necessaria* (1755, in-4°); *Pro Græcis juris interpretibus* (1763); *Recueil des chartres des ducs de Gueldre*, en hollandais (1783, in-fol.).

BONDE s. f. (bon-de — haut allem. *spunt*, même sens). Large ouverture pratiquée au fond d'un étang, et par laquelle l'eau s'écoule quand on retire le tampon qui la bouche ordinairement : *Lâcher, ouvrir la* BONDE. *Fermer la* BONDE. ‖ Pièce de bois qui sert à boucher cette ouverture, et qui, baissée ou haussée, sert à retenir ou à lâcher l'eau de l'étang : *Hausser la* BONDE. *C'était toujours quelque site charmant, une flaque d'eau entourée de joncs sur laquelle se penchait un saule écimé, une* BONDE *d'étang, une route côtoyée d'un fossé où courait un ruisseau.* (Th. Gaut.)

— Par anal. Trou rond fait à un tonneau et par lequel on le remplit de liquide : *La* BONDE *d'un tonneau. Fermer la* BONDE. ‖ Pièce de bois qui sert à obturer la même ouverture : *La fermentation a fait sauter la* BONDE. ‖ On dit aussi BONDON dans ce dernier sens.

— *Bonde hydraulique*, Bonde construite de manière à laisser passer l'acide carbonique, pendant la fermentation du moût, tout en empêchant le libre accès de l'air : *La* BONDE HYDRAULIQUE *la plus simple que l'on puisse employer est une bonde ordinaire percée d'un trou ; sur ce trou, on pose une petite sphère, qui est soulevée par l'acide carbonique qui se dégage.* (Malaguti.) ‖ *Bonde mécanique*, Autre bonde dans laquelle on obtient le même résultat par le moyen d'une soupape que soulève l'acide carbonique accumulé. On a quelquefois employé dans ce but une soupape fermée par un ressort.

— Loc. fac. *Lâcher, ouvrir la bonde*, Donner un libre cours : LÂCHER LA BONDE *à ses larmes, à ses plaintes, à sa colère. Je* LÂCHE LA BONDE *à mes larmes.* (J.-J. Rouss.)

> A son cours violent je veux *ouvrir la bonde.*
> TRISTAN.

> . . . . Notre amante
> *Lâche la bonde* aux pleurs cette fois-là.
> LA FONTAINE.

— Techn. Pièce de cuivre soudée sur la faïence d'une cuvette de garde-robe.

BONDE, grande famille de Suède, dont l'origine remonte au XI^{e} siècle, et qui compte parmi ses aïeux plusieurs rois, notamment Erik le Saint (1152-1160) et Charles VIII Knutsson (1438-1470). Les membres les plus illustres de cette famille sont : — Gustave BONDE, né en 1620, mort en 1667, qui fut conseiller du royaume, président de la chambre des finances, grand trésorier et l'un des membres du conseil de régence pendant la minorité de Charles XI, et qui s'est signalé par sa haute capacité administrative, son économie des deniers de l'Etat et son désintéressement. — Charles BONDE, né en 1648, mort en 1699, qui fut ministre de Suède près la cour de France, puis gouverneur de Tavastehus et Nyland, en Finlande, et enfin chargé de négocier et de signer un traité d'alliance offensive et défensive entre la Suède et l'Angleterre. Charles Bonde est l'auteur de la branche actuellement vivante de Trolle-Bonde, qui possède le fidéicommis le plus considérable du royaume. — Gustave BONDE, né en 1682, mort en 1764, qui fut conseiller du royaume, sénateur et chancelier de l'université d'Upsal. Versé dans les langues, l'histoire et les sciences naturelles, il est auteur des *Remarques historiques*, de l'*Essai comparatif entre l'histoire du monde et l'histoire biblique*, des *Anecdotes de l'histoire de Suède depuis Erik IV jusqu'à* 1675, etc. — Gustave TROLLE-BONDE, né en 1773, mort en 1855, qui devint maréchal de la cour, grand chambellan, pair du royaume, et fut un protecteur généreux des savants, des littérateurs et des artistes.

BONDÉ, ÉE (bon-dé) part. pass. du v. Bonder. Chargé complétement : *Navire* BONDÉ.

— Par anal. Bourré, complétement plein : *Les chasseurs reviennent avec des carniers* BONDÉS *comme des outres*, BONDÉS, *dis-je, de bécasses, de lièvres, etc.* (D'Houdetot.) *Il fit conduire le vaillant cheval dans une écurie* BONDÉE *de foin et de fraîche litière.* (A. Gandon.)

BONDEL s. m. (bon-dèl). Métrol. Poids pour l'or et l'argent, employé dans l'Inde, et valant 12 centigr.

BONDELIÈRE s. f. (bon-de-liè-re). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre cyprin.

BONDENO, ville du roy. d'Italie, délégation et à 13 kilom. N.-O. de Ferrare, à l'entrée d'un défilé qui traverse l'Apennin, près de la jonction du Panaro et du Pô d'Argento; 3,300 hab.

BONDER v. a. ou tr. (bon-dé — rad. *bonde*). Mar. Charger, en parlant d'un bâtiment, le remplir d'autant de choses qu'il en peut contenir : BONDER *un bateau.*

— Par anal. Bourrer, emplir autant que possible : BONDER *une valise, un havre-sac.*

— v. n. ou intr. Abonder. ‖ Vieux mot.

BONDI (Clément), poëte italien, né en 1742, à Mizzano, dans le duché de Parme, mort à Vienne en 1821. Il entra dans la compagnie de Jésus peu de temps avant sa dissolution, et fut ensuite bibliothécaire de l'archiduc Ferdinand à Brunn (1797), et professeur d'histoire et de littérature de l'impératrice à Vienne (1815). On l'a surnommé le *Delille de l'Italie.* Comme le poëte français, il a en effet donné des traductions en vers de Virgile, un poëme de la *Conversation* (1783), et chanté les plaisirs de la vie champêtre. Il est élégant et pur; mais la force et l'inspiration lui manquent. On a de lui un grand nombre de poésies lyriques, didactiques, élégiaques, etc. : *Poemetti e varie rime* (1785, in-8°); *Poesie* (1793, 2 vol. in-12); la *Giornata villereccia* (1773); *Cantates* (1794); la *Felicità* (1797, in-4°); *Sentences, proverbes, épigrammes et apologues* (1814). Ses œuvres complètes ont été publiées à Vienne (1808, 3 vol. in-4°).

BON DIEU s. m. (bon-dieu — de *bon* et *Dieu*). Nom que l'on donne souvent à Dieu, comme étant le principe de toute bonté : *Le* BON DIEU *aime les enfants obéissants. Il faut souvent prier le* BON DIEU.

> Dansez, dansez sous le vieux chêne.
> Et le *bon Dieu* vous bénira.

‖ Extrême-onction, viatique :

> Un janséniste à l'agonie
> Désirait être administré.
> Or il advint que son curé,
> Par raison ou par fantaisie,
> Lui refusa, de son plein gré,
> Le passe-port de l'autre vie.
> Mais le mourant lui signifie,
> Demande en forme, exploit timbré :
> « Au défaut de quoi la présente
> Audit moribond tiendra lieu,
> Disait l'huissier dans sa patente
> Et servira dudit *bon dieu.* »
>
> GUYÉTAND.

BONDIEU s. m. (bon-dieu). Techn. Gros coin avec lequel les scieurs de long élèvent les pièces de bois qu'ils scient.

BONDIOLI (Pierre-Antoine), médecin et physicien italien, né à Corfou en 1765, mort à Bologne en 1808. Avant d'avoir achevé ses études à l'université de Padoue, il avait déjà présenté à l'Académie plusieurs mémoires, dont deux sur la question des aurores boréales, qui lui méritèrent les éloges de Toaldo et de Volta. Il pratiqua la médecine avec de brillants succès à Venise et à Constantinople, où il suivit le baile de Venise. Ensuite il vint en France, fut attaché à l'armée d'Italie après la bataille de Marengo, fut nommé professeur de matière médicale à Bologne, et professeur de clinique à Padoue. On a de lui, outre les mémoires déjà cités : *Sulle vaginali del testicolo* (1799, in-8°), des recherches *Sopra le forme particolari delle malattie universali*, et *Memoria dell' azione irritative.*

BONDIR v. n. ou intr. (bon-dir — lat. *bombitare*, faire du bruit, sens qu'a eu d'abord le mot français *bondir*). Sauter après un choc, en vertu de sa propre élasticité ou de celle du corps que l'on a heurté : *La balle* A BONDI *deux fois. Les boulets tirés à fleur d'eau ricochent et* BONDISSENT *sur la surface de la mer. Mille limpides ruisseaux* BONDISSENT *de cascade en cascade.* (Malte-Brun). *Des cascades descendaient de tous côtés*, BONDISSAIENT *sur des lits de pierres, comme les gaves des Pyrénées.* (Chateaubr.)

> . . . Par l'ouragan les neiges flagellées
> *Bondissent* en sifflant des glaciers aux vallées.
>
> A. DE MUSSET.

‖ Sauter, s'élever, s'élancer, soit par son propre effort ou par une impulsion que l'on a reçue : *Les agneaux* BONDISSENT *dans les prés. La mer* BONDISSAIT *avec fureur. Le chien* BONDIT *de joie à l'aspect de son maître. La baleine* BONDIT *au sein des mers.* (Buff.) *Le chevreuil* BONDIT *sans efforts, avec autant de force que de légèreté.* (Buff.) *Les troupeaux* BONDISSAIENT *sur les collines.* (P.-L. Cour.) *Nous volons sur la trace de la frégate, dans les flocons d'écume que sa quille fait* BONDIR *en fuyant.* (Lamart.)

> Il marche : près de lui le peuple entier des mers
> *Bondit* et fait au loin jaillir les flots amers.
>
> DELILLE.

> Un troupeau de brebis à la blanche toison
> *Bondit* sur la colline et tond le vert gazon.
>
> CASTEL.

> Pourquoi *bondissez*-vous sur la plaine écumante,
> Vagues dont aucun vent n'a creusé les sillons?
>
> LAMARTINE.

> La mer nous offre aussi de bien tristes spectacles.
> Quand viendront les autans, les vents fougueux du
> On la verra *bondir* de son centre à son bord. [nord,
>
> Mlle DE POLIGNY.

> Nous faisons cas d'un cheval vigoureux,
> Qui, déployant quatre jarrets nerveux,
> Frappe la terre et *bondit* sous son maître.
>
> ***

> Comme un jeune cabri l'on vous vit en cadence
> Au bal *bondir* légèrement.
> Il vous sied encor mieux de marcher posément
> Sous le poids d'un enfant de France.
>
> (*A Marie-Antoinette, qui ne dansait plus depuis qu'elle était enceinte*).

— Par ext. Courir précipitamment, s'élancer vivement : *Le guerrier* BONDIT *de joie à cette parole; il s'élance du sommet de la colline et allonge ses pas dans la plaine.* (Chateaubr.) *A ces mots, Caroline* BONDIT *comme une lionne piquée par un taon.* (Balz.) *En disant ces mots, elle* BONDIT *plutôt qu'elle ne courut vers l'escalier.* (Lamart.)

— Par anal. Jaillir, se produire tout à coup : *Elle écoutait l'aboiement sonore de ces grands chiens de race primitive qui font* BONDIR *les échos sur le flanc des ravins.* (G. Sand.) *Comment n'avez-vous pas aperçu l'antinomie qui* BONDISSAIT *sous votre plume?* (Proudh.)

— Se soulever par un mouvement brusque, tressaillir : *Un mélange de consternation et d'ivresse, de terreur et de joie enthousiaste faisait* BONDIR *sa poitrine.* (G. Sand.) *Andrea sentit son cœur* BONDIR *de joie.* (Alex. Dum.)

— Fig. Témoigner quelque sentiment brusque, vif, emporté : *Cette pensée me fait* BONDIR. *Je* BONDISSAIS *de colère et d'impatience. J'aime mieux plier sous la main de Dieu que* BONDIR *sous celle d'un homme.* (G. Sand.)

— Fig. *Faire bondir le cœur*, Soulever l'estomac, causer du dégoût : *La veuve Gisèle était toute courbée, toussant et crachant toute la journée avec une saleté qui* FAISAIT BONDIR LE CŒUR. (Fén.) *C'était un dégoût qui* FAISAIT BONDIR LE CŒUR. (Mme de Sév.)

— Véner. *Faire bondir*, Se dit du cerf, du daim, du chevreuil, qui, poursuivi, fait partir une autre bête de la reposée : FAIRE BONDIR *la biche.* FAIRE BONDIR *le change.*

BONDISSANT (bon-di-san) part. prés. du v. Bondir : *C'est là qu'on voit errer les troupeaux qui mugissent, les brebis qui bêlent, avec leurs tendres agneaux* BONDISSANT *sur l'herbe.* (Fén.) *La belette ne marche jamais d'un pas égal; elle ne va qu'en* BONDISSANT, *par petits sauts inégaux et précipités.* (Buff.) *Le Français est comme le chien, léchant son maître qui le frappe, se laissant mettre à la chaine, puis* BONDISSANT *de joie quand on le délie pour aller à la chasse.* (Chamfort.) *Avec quel horrible sang-froid tu parles de ces choses-là! s'écria-t-elle en* BONDISSANT *sur sa chaise.* (G. Sand.) *Florentin, ici! s'écria-t-il en* BONDISSANT *sur son fauteuil.* (Alex. Dum.)

BONDISSANT, ANTE adj. (bon-di-san — rad. *bondir*). Qui bondit, s'élance, s'élève par bonds : *Un agneau* BONDISSANT. *Des chèvres* BONDISSANTES. *Des troupeaux d'animaux* BONDISSANTS *fouleront cette terre jadis impraticable.* (Buff.) *Elle se laissa tomber sur la mousse, au bord de l'eau* BONDISSANTE. (G. Sand.)

> Les torrents *bondissants* précipitent leurs ondes.
>
> DELILLE.

> Oh! que n'ai-je entendu ces *bondissantes* eaux!
>
> A. CHÉNIER.

> . . . . . Le monstre *bondissant*
> Vient aux pieds des chevaux tomber en mugissant.
>
> RACINE.

> Dans des jardins de myrtes en berceaux,
> Je vois jaillir les *bondissantes* eaux.
>
> VOLTAIRE.

— Par ext. Haletant, ému, agité : *Il retenait dans sa poitrine* BONDISSANTE *tout souffle qui eût pu le trahir.* (Alex. Dum.) *Ma mère me pressait contre sa poitrine* BONDISSANTE. (Alex. Dum.) ‖ Saisi, transporté :

> Les femmes, les enfants sont *bondissants* de joie.
>
> BRIZEUX.

BONDISSEMENT s. m. (bon-di-se-man — rad. *bondir*). Action de bondir, de faire des bonds : *Les* BONDISSEMENTS *d'un poulain, d'un chevreau. Les* BONDISSEMENTS *des eaux d'une cascade. Les secousses des montagnes et des collines ébranlées par un violent tremblement de terre sont fidèlement représentées par les* BONDISSEMENTS *d'un troupeau.* (La Harpe.)

— Fig. Emotion vive et soudaine, transport : *Ces lettres, je les lui voyais lire et relire vingt fois par jour, avec des* BONDISSEMENTS *de joie et d'espérance.* (Lamart.)

— *Bondissement de cœur*, Soulèvement d'estomac, nausées, dégoût : *La vue d'une médecine lui cause des* BONDISSEMENTS *de cœur.* (Acad.)

BONDON s. m. (bon-don — rad. *bonde*). Morceau de bois cylindrique avec lequel on bouche la bonde d'un tonneau : BONDON *trop gros, trop petit. Mettre le* BONDON. *Oter le* BONDON. *Il y avait là une immense pièce de cidre, sous le* BONDON *de laquelle Mlle de Verneuil remarqua une boue jaunâtre.* (Balz.)

— Abusiv. Bonde, ouverture qui reçoit le bondon.

— Comm. Fromage affiné qui se fabrique dans la petite ville de Neufchâtel-en-Bray, près de Rouen, et qui a la forme d'un bondon de tonneau : BONDON *frais.* ‖ Adjectiv. *Les fromages* BONDONS *ont acquis depuis plusieurs années une popularité presque égale à celle du fromage de Brie.* (Ar. Mangin.)

— **Encycl.** On désigne communément sous le nom de *bondons* les fromages de Neufchâtel, qui se fabriquent en Normandie, dans le pays de Bray. Les *bondons* figurent à juste titre parmi les meilleurs fromages français; malheureusement, ils sont l'objet de contrefaçons qui compromettent leur renommée. La plupart des *bondons* frais, bleus ou affinés, que l'on consomme à Paris, ne viennent pas de Normandie. Voici, d'après M. Desjobert, quels sont les procédés employés pour la fabrication des fromages de Neufchâtel. La laiterie est ordinairement divisée en deux pièces; dans l'une, constamment maintenue à la température de 15°, on opère la coagulation du lait; l'autre pièce, qui porte le nom d'*apprêt*, doit être fraîche et convenablement aérée; elle est composée de deux parties ayant chacune une destination spéciale. Dans la première sont les éviers, les claies, pour recevoir les fromages; dans la seconde, on place seulement des claies pour l'affinage. Dès que la traite est exécutée, on filtre le lait, et on le met dans des vases en bois, ou mieux dans des pots de grès élevés, renflés vers leur milieu, et assez étroits à leur orifice. La coagulation doit s'opérer lentement; si elle était rapide, comme pour les fromages de Hollande et de Gruyère, la pâte serait trop cassante. On ne met donc qu'une petite quantité de présure, c'est-à-dire de 30 à 60 grammes par 100 litres de lait, suivant la température. Les pots, de la contenance de 20 litres chacun, sont disposés dans une caisse que l'on recouvre d'une couverture de laine. Dès que la coagulation est complète, on place sur des éviers ou sur des tables légèrement inclinées des paniers à jour, fabriqués avec des verges de bois, et garnis intérieurement de linges clairs et propres attachés aux paniers par les coins. Le coagulum est versé dans ces paniers, où il s'égoutte pendant douze heures environ. On enlève ensuite le caillé avec le linge qui le contient, et on le soumet à la presse, au moyen d'une caisse percée de trous, dans laquelle entre une planche que l'on charge de poids. Le lendemain, on change le linge et on pétrit le caillé jusqu'à ce qu'il forme une pâte homogène, très-onctueuse. Dès lors, il ne reste plus qu'à mouler. Cette dernière opération s'exécute en introduisant la pâte dans des formes cylindriques en fer-blanc, longues de 0 m. 07, larges de 0 m. 05, et ouvertes par les deux bouts. On les bourre de fromage, de manière à ne laisser aucun vide, puis on fait sortir la pâte en frappant légèrement sur les parois du moule, et en aidant l'expulsion avec le pouce. Il faut 500 grammes de sel fin et très-sec pour 100 fromages. On commence par saupoudrer de sel les deux bouts, et l'on sale ensuite les contours en les roulant dans les mains.

Quand les fromages ont été salés, on les range sur une table un peu inclinée, où on les laisse égoutter pendant un jour ou deux. Au bout de ce temps, on les étend en travers sur des claies garnies de paille fraîche, de manière à laisser entre eux un petit espace vide. On les laisse ainsi pendant quarante-huit heures, après quoi on leur fait faire un tour avec la main. Les *bondons* restent trois jours dans cette position, puis on les met debout, en ayant soin de ne les laisser que cinq à six jours sur l'une de leurs extrémités. Quinze jours ou trois semaines plus tard, une peau bleuâtre et veloutée commence à paraître; c'est le moment de les transporter dans la deuxième partie de l'apprêt, plus fraîche et mieux aérée que la première. Là, on les place debout sur des claies garnies de paille, et l'on a soin qu'ils ne soient pas en contact. On les retourne de temps en temps, afin de rendre la fermentation uniforme; après un mois, l'affinage est complet. La peau bleue est alors parsemée de larges taches rouges.

Ainsi préparés, les fromages de Neufchâtel peuvent se conserver pendant deux mois. Leur pâte est fine, beurrée et sans grumeaux. On les divise en trois catégories : 1° le *fromage à la crème*, qui se fait avec du lait auquel on ajoute, en crème fraîche, à peu près la moitié de ce qu'il peut en contenir; 2° le *fromage à tout bien*, qui se prépare avec du lait non écrémé; et 3° le *fromage maigre*, pour lequel on n'emploie que du lait écrémé. Ce dernier se conserve mal.

BONDONE, peintre italien. V. GIOTTO.

BONDONNÉ, ÉE (bon-dô-né) part. pass du v. Bondonner. Bouché avec un bondon *Tonneau* BONDONNÉ. *Vin* BONDONNÉ.

BONDONNEAU, village de France (Drôme) arrond. et à 3 kilom. de Montélimar; 40 hab Eaux minérales, froides, sulfureuses, ferrugineuses, bromo-iodurées et gazeuses, connues dès l'époque romaine, puis disparues et retrouvées en 1854. Elles émergent du terrain tertiaire et sous un banc de marne, par une source unique. Débit en vingt-quatre heures, 320 hectolitres. Des fouilles récentes ont mis à jour des restes de piscines construites en ciment romain, des débris de poteries et de briques romaines, des vestiges de mosaïque.

BONDONNER v. a. ou tr. (bon-do-né — rad. *bondon*). Boucher avec un bondon, en parlant d'un tonneau ou du liquide qu'il contient : BONDONNER *un tonneau.* BONDONNER *du vin. On ne* BONDONNE *le vin nouveau que lorsqu'il a cessé de fermenter.* (Acad.)

BONDONNET (Jean), littérateur français, né au Mans en 1592, mort en 1664. Il se fit bénédictin en 1612, devint prieur de Sarcé dans le Maine, et publia les *Vies des évêques du Mans, etc.* (Paris, 1651, in-4°). Il a complété cet ouvrage par une *Réfutation des trois dissertations* de M. Jean de Launoy (Paris, 1653, in-4°). — Son neveu, François BONDONNET, mort en 1693, devint curé de Moulins près d'Alençon, et, comme le précédent, se montra très-attaché à tout ce qui repose sur la tradition. Il a laissé quelques écrits, entre autres : *Lettre du solitaire Philalèthe à un de ses amis, touchant le livre de l'invasion de la ville du Mans* (1667, in-4°); le *Triomphe de sainte Scholastique sur les religionnaires de la ville du Mans* (1694, in-8°).

BONDONNIÈRE s. f. (bon-do-niè-re — rad. *bondon*). Techn. Sorte de tarière dont le tonnelier se sert pour percer les bondes des tonneaux.

BONDOU, royaume de l'Afrique, dans la Sénégambie orientale, sur la rive gauche du haut Sénégal, par 14° 30′ et 15° 30′ lat. N.; 13° et 14° 10′ long. O. Superficie évaluée à 12,000 kilom. c.; 200,000 hab. musulmans, de la famille des Foulahs. Capitale Boulibané. Pays montagneux, peu cultivé, mais très-pittoresque. Le Falémé et le Mermeriko arrosent ses principales vallées plantées de tamariniers, de baobabs et d'une grande variété d'arbres à fruits. Les productions du Bondou consistent en riz, maïs, coton, indigo, fruits et résine. Les habitants, de mœurs très-douces, élèvent un petit nombre de chevaux, quelques vaches et des chèvres. Commerce de transit considérable, en esclaves, sel, fer, beurre végétal et poudre d'or.

BONDRÉ adj. (bon-dré). Agric. Carié, en parlant du froment : *Froment* BONDRÉ.

BONDRÉE s. f. (bon-dré). Ornith. Genre d'oiseaux de proie diurnes, établi aux dépens des buses, et comprenant deux espèces, dont l'une vit en Europe, et l'autre à Java : *On a trouvé dans l'estomac des* BONDRÉES, *qui est fort large, des grenouilles et des lézards entiers.* (Buff.) *Il n'y a petit berger, dans la Limagne d'Auvergne, qui ne sache connaître la* BONDRÉE, *et la prendre par engin avec des grenouilles.* (Belon.) *La* BONDRÉE *commune a un plumage très-variable.* (Lafresnaye.)

— **Encycl.** La *bondrée* est un oiseau de proie diurne, de la famille des falconidés, qui ressemble beaucoup à la buse. Très-commune autrefois en France, comme dans le reste de l'Europe, elle y est devenue rare. La femelle est plus grosse que le mâle. Elle bâtit son nid avec des bûchettes, le tapisse de laine à l'intérieur, et y dépose ordinairement trois œufs d'un gris cendré, marqueté de petites taches brunes. Quelquefois aussi la *bondrée* s'empare de nids faits et abandonnés par d'autres oiseaux; on en a trouvé dans des nids de milan. Elle nourrit ses petits d'insectes, et particulièrement de larves de guêpes; de là le nom de *falco apivorus*, que lui ont donné les zoologistes. Toutefois la *bondrée* mange aussi des lézards, des grenouilles et même des mulots. Elle se tient ordinairement sur les arbres de la plaine pour guetter sa proie; elle vole d'arbre en arbre et de buisson en buisson, toujours bas, et ne s'élève pas comme le milan. Souvent même elle court à terre, sans s'aider de ses ailes, aussi vite que nos coqs de basse-cour, et comme cet oiseau est gras en hiver, et sa chair bonne à manger, on tâche alors de le prendre au piége. C'est en volant, comme nous l'avons dit, d'arbre en arbre, que les *bondrées* effectuent une grande partie de leurs voyages. Au printemps, on les voit arriver dans le midi, venant du sud-ouest et se dirigeant vers le nord-est; elles vont par petites troupes, en suivant la même direction

que celles qui sont passées les premières. Elles reparaissent de nouveau à l'automne; mais elles ne s'arrêtent jamais longtemps dans le pays. On assure qu'elles nichent quelquefois en France. La faiblesse et le peu d'étendue du vol de la *bondrée* fait qu'elle n'a pas été utilisée dans la fauconnerie.

BONDT (Nicolas), littérateur et philologue hollandais, né à Voorbourg en 1732, mort en 1792. Il ne s'occupa de littérature que dans la première partie de sa vie, et, quoiqu'il s'y fût acquis une certaine célébrité, il quitta cette carrière pour se jeter dans les affaires. On a de lui : une *Thèse* sur l'épître apocryphe de Jérémie; une édition soignée des *Lectiones variæ* de Vincent Contarini (1754); une *Histoire de la confédération des Provinces-Unies* (1756); une dissertation *De polygamia* (1756), etc.

BONDUC, s. m.(bon-duk). Bot. Arbre de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, qui fait partie du genre gymnoclade ou guilandine, et croît dans l'Amérique boréale. On le cultive dans nos jardins, où on le connaît mieux sous le nom de *chicot*. Son bois, dur et rosé, est employé en ébénisterie : *On cultive le* BONDUC *surtout à cause de son fruit, qui fournit une huile inodore, inaltérable, et que l'on met à profit pour conserver l'arome des parfums.* (Bouillet.) ‖ On l'appelle aussi CUIQUIER.

— **Encycl.** Le *bonduc* est un arbre qui appartient au genre *gymnocladus*, de la famille des légumineuses et de la tribu des césalpiniées. C'est le *gymnocladus canadensis* de Lamark (*guilandina dioïca* de Linné). Sa tige, haute de 20 m. dans son pays natal, mais qui dans nos cultures ne dépasse guère 10 m., se divise en rameaux portant des feuilles alternes, grandes, deux fois ailées, à folioles ovales, d'un vert glauque; les fleurs, en grappes dressées, ont peu d'éclat. Les fruits qui leur succèdent sont des gousses longues d'environ 12 centim. et larges de 2. Cet arbre perd ses feuilles de très-bonne heure, et alors ses rameaux, peu nombreux et nus, donnent à l'arbre l'aspect du bois mort; de là le nom vulgaire de *chicot* et le nom scientifique *gymnocladus* (rameau nu).

Le *bonduc* est originaire du Canada et des Etats-Unis; il peut croître en plein air dans nos climats, et on le cultive dans nos jardins paysagers, où il produit un assez bel effet par son feuillage; mais il y fleurit rarement. Toutes les expositions et toutes les terres lui sont bonnes; il préfère toutefois les sols frais et meubles. On peut le propager de graines, mais il faut les faire venir d'Amérique; aussi le plus souvent le multiplie-t-on, dans les pépinières, de boutures et de marcottes, ou bien encore de tronçons de racines. Les jeunes sujets doivent rester trois ou quatre ans en pépinière, avant d'être plantés à demeure. Le bois du *bonduc* est dur et a une belle teinte rosée; au Canada, on l'emploie dans l'ébénisterie; mais en Europe, il acquiert rarement une dimension qui permette de l'utiliser.

Bonduca, tragédie anglaise de Beaumont et Fletcher. Cette tragédie est peut-être celle qui donne l'idée la plus exacte du génie de ces deux auteurs. Les situations sont au moins au niveau des caractères, et les caractères portent l'empreinte de cette grandeur mystérieuse qu'inspirent les sujets antiques. L'action se passe dans la Grande-Bretagne; c'est, comme dans le *Cymbeline* de Shakspeare, un épisode de la lutte héroïque qu'ont soutenue les anciens Bretons contre les armes romaines, souvenir national qui excitait, même après des siècles, l'enthousiasme d'un peuple très-attaché à ses traditions de gloire. La matière comportait des situations fortes, un style énergique, des pensées mâles et de grands caractères. Tout, en effet, les événements, le langage, respire l'héroïsme dans *Bonduca;* Romains et Bretons rivalisent de sentiments nobles, dont l'adversité et le danger relèvent encore l'expression.

Contre l'usage de cette époque, l'action marche rapidement, sans être surchargée d'inutiles péripéties. On voit arriver sur la scène les Bretons victorieux, conduits par la reine Bonduca, et par leur plus illustre général, Caratach. Les Romains fuient. A la vue de ce succès, Bonduca se laisse aller à un mouvement d'orgueil et de joie insultante, qui trahit la faiblesse naturelle à son sexe; elle accable les vaincus d'outrages et les poursuit de ses cris de triomphe. Caratach arrive à temps pour la faire rentrer en elle-même; il lui rappelle éloquemment les titres de gloire de Rome; il demande si une seule victoire doit être célébrée avec tant d'emphase, et si le vainqueur ajoute à sa renommée en outrageant ses ennemis vaincus. Après que les Bretons ont chanté leur victoire, paraissent à leur tour les Romains, que leurs officiers encouragent et préparent à une nouvelle rencontre. Nous ne parlons que pour mémoire des bouffonneries de quelques soldats, qui se plaignent d'en être réduits à une ration insuffisante de haricots; de l'amour ridicule d'un officier pour une des filles de la reine, et de la trahison de celle-ci, qui lui assigne un rendez-vous pour le faire prisonnier.

Après ce premier échec des Romains, la lutte recommence avec ardeur. D'un côté le patriotisme, de l'autre l'orgueil militaire et la honte de la défaite, enflamment les combattants. Enfin le courage indiscipliné est vaincu par la tactique savante des légions. Les Bretons enfoncés en sont réduits à se disperser dans leurs forêts. Alors se déploie la fermeté des vaincus. La reine Bonduca se réfugie, avec ses deux filles et quelques serviteurs fidèles, dans une forteresse. Les Romains l'assiégent et la supplient de se rendre; mais elle refuse en reine. Après ce refus, il ne reste plus qu'à mourir. Bonduca engage ses deux filles à s'empoisonner avec elle. Chez l'une d'elles la chair faiblit; mais l'autre ranime les forces défaillantes de sa sœur, l'exhorte à dire adieu à la vie, et jusqu'au dernier soupir insulte les vainqueurs. « Le caractère le plus complet peut-être, le plus naturel, le mieux soutenu et le plus beau, dit M. A. Mézières, est celui de Caratach, chef des Bretons. Avec beaucoup d'héroïsme, l'auteur lui attribue du bon sens, de la raison et de la mesure, qualités rares chez les héros du vieux théâtre anglais. »

BONDUCELLE s. f. (bon-du-sè-le — dimin. de *bonduc*). Bot. Arbre de l'Inde, voisin du bonduc.

BONDUES, bourg et commune de France (Nord), canton sud de Tourcoing, arrond. et à 7 kilom. N.-E. de Lille. Pop. aggl. 615 hab.; pop. tot. 3,375 hab. Fabrique de sucre, brasserie, distillerie. Récolte et commerce de graines oléagineuses, avoine et lin.

BONDUS s. m. (bon-duss). Bot. Syn. de BONDUC.

BONDY s. m. (bondi). Hortic. Variété de pomme.

BONDY, bourg de France (Seine), arrond. de Saint-Denis, à 10 kilom. N.-E. de Paris, sur le canal de l'Ourcq; 1,450 hab. Ce village n'est intéressant que par sa forêt, d'une contenance de 2,108 hectares, qui fut, dit-on, le théâtre de l'assassinat de Childéric II, roi d'Austrasie, par Bodillon, en 673, et du meurtre d'Aubry de Montdidier. Ces deux crimes et plusieurs autres avaient donné à la forêt de Bondy une triste célébrité, qu'elle a heureusement perdue de nos jours. Elle est pour les Parisiens un but de charmantes promenades.

Quoi qu'il en soit, l'expression *forêt de Bondy* est restée dans notre langue pour signifier un coupe-gorge, un lieu dangereux, et surtout ces entreprises véreuses d'où les actionnaires ne se retirent que dépouillés et ruinés.

BONDY (Pierre-Marie, comte TAILLEPIED DE), administrateur et homme politique, né à Paris en 1766, mort en 1847. Directeur de la fabrication des assignats, il donna sa démission après le 10 août 1792, reparut sur la scène politique en 1805, et devint successivement chambellan de l'empereur, maître des requêtes, comte, préfet de Lyon (1810), préfet de la Seine (1815), conseiller d'Etat, député de l'Indre pendant la Restauration, de nouveau préfet de la Seine après 1830, et enfin pair de France en 1832. C'est lui qui fit dessécher les marais de Perrache à Lyon, et qui commença le beau quartier qui les a remplacés.

BÔNE, l'ancienne Hippone ou *Hippo-Regius* des Latins, la *Beled-el-Anab* ou *Ville des dattes* des Arabes, ville forte de l'Algérie, chef-lieu de la division administrative de son nom, prov. et à 155 kilom. N.-E. de Constantine, à 400 kil. E. d'Alger, port sur la côte ouest du golfe de même nom, près de l'embouchure de la Seybouse; 7,950 hab. Siége d'une sous-préfecture, d'un tribunal de 1re instance et d'une justice de paix. Fabrique d'étoffes de laine, tapis, selles; commerce de blé, corail, grains, laines, peaux et cire.

Bône, centre de la pêche du corail sur la côte d'Algérie, fut fondée au VIIe siècle sur les ruines d'Hippone, dont saint Augustin fut l'évêque. Sous Louis XIV, la compagnie française d'Afrique y établit un comptoir qui fonctionna jusqu'en 1789. Les Français occupèrent cette ville en 1832. Depuis lors, les environs, qui sont d'une remarquable fertilité, ont été assainis par la canalisation des eaux stagnantes de la Seybouse et de deux autres rivières moins importantes; aussi la colonisation agricole y a-t-elle pris une très-grande importance.

BÔNE (golfe de), baie de la Méditerranée, sur la côte d'Algérie, province de Constantine, formée par le cap de Garde à l'ouest, et le cap Rosa à l'est. Une distance de 60 kilom. sépare ces deux caps. C'est dans ce golfe que se trouvait, un peu au S. de Bône, l'*Aphrodisium* des anciens, port qui dépendait d'Hippone.

BONE (Henri), peintre émailleur anglais, né en 1755, mort en 1834. Il travailla d'abord dans des fabriques de porcelaine. En 1780, il présenta à l'Académie royale le portrait en émail de sa femme, et ce portrait commença sa réputation. En 1800, le prince de Galles le nomma son peintre en émail. Ses principales productions sont : l'*Amour et la Muse*, la *Mort de Didon*, *Bacchus et Ariane,* d'après le Titien; *Bethsabée*, d'après Poussin; la *Vierge*, d'après Raphaël; l'*Assomption*, d'après Murillo.

BONECHI (Matteo), peintre italien, né à Florence, travaillait dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il eut pour maître Sagrestani, qu'il aida dans ses nombreux travaux et sous la direction duquel il acquit une grande habileté pratique. Il suppléa, dit Lanzi, à son peu de connaissance du dessin par l'imagination et par la couleur. Il réussit principalement dans la peinture à fresque, et décora, à l'aide de ce procédé, les coupoles et les chapelles de plusieurs églises de Florence, notamment de San-Frediano-in-Cestello, des Saints-Apôtres, de Tous-les-Saints, de Saint-Jacques sur l'Arno, de Santa-Maria-Nuova, etc. Il peignit aussi la voûte de l'escalier et les plafonds de diverses salles du palais Capponi. Ses tableaux sont assez rares. L'un des meilleurs est un *Christ en croix*, dans l'église de San-Firenze. — Giovanni BONECHI, probablement frère du précédent et élève comme lui de Sagrestani, a peint avec ce dernier des tableaux qui figurent dans la chapelle du Saint-Sacrement à Santa-Maria-Novella.

BONE DEUS loc. interj. (bo-né-dé-uss — mots lat. signif. *bon Dieu!*) Exclamation familière qui exprime un étonnement douloureux : BONE DEUS ! *que me dites-vous là?*

BONEFONS (Jean). V. BONNEFONS.

BONEFRO, bourg du royaume d'Italie, prov. de Molise, district et à 10 kilom. S.-E. de Larino, ch.-l. de canton, sur le penchant d'une colline; 3,500 hab.

BONELLI (George), médecin et botaniste italien du XVIIIe siècle. Il fut professeur de médecine à Rome, et cultiva particulièrement la botanique. Il est connu surtout comme principal auteur du *Hortus romanus, juxta systema Tournefortiarium paulo strictius distributus* (Rome, 1772-1784, 8 vol. in-fol., avec 800 planches coloriées). Ce grand ouvrage, terminé en 1784, a été continué et modifié par Nicolas Martelli, Liberato et Constantin Sabbati.

BONELLI (Benoît), théologien italien, né à Cavalese, près de Trente, en 1709, mort vers la fin du siècle dernier. Il entra dans l'ordre des franciscains, se livra à la prédication et publia de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Epitome, qua theoria praxisque exhibetur saniorum morum doctrinæ* (1737, in-8o); *Vindiciæ Romani martyrologii* (Vérone, 1751, in-4o); *Animadversioni critiche sopra il notturno congresso delle lammie* (in-4o), et un ouvrage dans lequel on trouve des recherches pleines d'intérêt pour l'histoire du pays de Trente, sous le titre de *Dissertazione intorno alla santità e martirio del B. A. Dalpreto* (1755, in-4o).

BONELLI (François-André), naturaliste italien, né à Cuneo (Piémont), en 1784, mort à Turin en 1830. Dès sa jeunesse, il manifesta un goût décidé pour l'histoire naturelle. On raconte qu'un jour, ayant vu dans la campagne un papillon d'une espèce rare, il le poursuivit l'espace de huit lieues et parvint enfin à l'atteindre. En 1809, il remplaça le professeur Giorna à l'Académie des sciences de Turin, et fut nommé professeur d'histoire naturelle à l'université de cette ville. Il voyagea ensuite en France, se mit en rapport avec les savants de ce pays, et à son retour fut choisi pour diriger le musée d'histoire naturelle. On a de lui le *Specimen faunæ subalpinæ* (1807), contenant la description d'un très-grand nombre d'insectes, et divers mémoires insérés dans le recueil de l'Académie des sciences de Turin.

BONELLI (Louis), philosophe italien, né à Rome en 1797, mort en 1840, a publié entre autres ouvrages : *Examen historique des principaux systèmes de philosophie* (Rome, 1829); *Examen du déisme* (1830); *Institutions de logique et de métaphysique* (1833); *Histoire de la philosophie allemande depuis Leibnitz jusqu'à Hégel* (1837).

BONELLIE s. f. (bo-nèl-lî — du nom de *Bonelli*, savant italien). Entom. Genre d'insectes diptères, comprenant trois espèces, dont deux vivent aux environs de Paris.

— Echin. Genre d'échinodermes, à corps très-mou, comprenant deux espèces, qui vivent dans la vase, sur les côtes de la Méditerranée.

BONER (Ulrich), dominicain et fabuliste allemand du XIVe siècle, vivait à Berne. On ne sait rien de sa vie. Il reste de lui un recueil de fables intitulé *Der Edelstein*, et la *Pierre précieuse*, dont la première édition parut à Bamberg en 1461, in-fol. C'est, dit-on, le plus rare des *incunables*, et l'on n'en connaît qu'un exemplaire, qui se trouve à la bibliothèque de Wolfenbüttel. On en a publié une bonne édition à Berlin en 1816, avec un glossaire.

BONER (Jérôme), littérateur allemand, qui florissait à Colmar au XVIe siècle. Il a traduit en allemand un grand nombre d'ouvrages grecs et latins : les *Chroniques* de Paul Orose (1529); les *Métamorphoses* d'Ovide (1530); les *Histoires* de Justin (1531); la *Guerre du Péloponèse* de Thucydide (1532); les *Vies* de Plutarque (1534); les *Philippiques* de Démosthène (1543), etc.

BONERBA (Raphaël), théologien italien, né à San-Filippo d'Argivo (Sicile), vers 1600, mort en 1681. Il fit partie de l'ordre des augustins, et publia : *Totius philosophiæ naturalis disputationes* (Palerme, 1671, in-4o); *Viridarium in plures partes condivisum* (1671, in-4o); *Sacri problemi sopra gli Evangeli* (1661-1667).

BONESET s. m. (bo-ne-zè). Bot. Plante de la famille des composées.

BONESI (Giovanni-Girolamo), peintre italien, né à Bologne en 1653, mort en 1725. Il fut élève de Giov. Viani, mais il renonça bientôt à la manière de ce maître pour suivre celle de Carlo Cignani. Il fut nommé membre de l'Académie Clémentine. On voit de ses tableaux à Bologne; au dire de Lanzi, ils joignent à un certain degré de beauté une délicatesse et une grâce qui les distinguent de tous les autres.

BONET (Nicolas), théologien de l'ordre des franciscains, et surnommé le **Docteur profitable**. Il fut légat du pape Benoît XII en Tartarie, et devint évêque de Malte en 1342. Son nom fut un instant célèbre à cause du bruit que fit une des opinions singulières soutenues dans ses ouvrages : il prétendait que, lorsque Jésus-Christ prononça ces paroles : « Femme, voilà votre fils, » il s'opéra une véritable transsubstantiation, et saint Jean devint réellement le fils de Marie.

BONET (Jean-Paul), auteur espagnol qui publia, sur l'art de faire parler les muets, un ouvrage intitulé : *Reduccion de las letras y artes para ensenar a hablar a los mudos* (Madrid, 1620, in-4o). Bonet attribue la première invention de cet art à Pierre Ponce, mais il est permis de croire qu'il le perfectionna lui-même, et il a au moins le mérite d'en avoir rendu publics les principes. Cet ouvrage fut imprimé à Madrid en 1620.

BONET ou **BONT** (saint), en latin **Bonus** ou **Bonitus**, né en 624, mort à Lyon en 710. Il fut référendaire ou chancelier de saint Sigebert III, roi d'Austrasie. Plus tard, Thierry III le nomma gouverneur de la province de Marseille. Il devint ensuite évêque de Clermont, après la mort de saint Avit, son frère; mais, après dix ans d'épiscopat, ayant conçu quelques doutes sur la canonicité de son élection, il donna sa démission. Il fit ensuite un pèlerinage à Rome, et mourut à son retour.

BONET (Jean-Pierre-François, comte), général français, né à Alençon en 1768, mort dans la même ville en 1857, était fils d'un boulanger. Il fit les campagnes de la Révolution, devint général de brigade en 1794, et général de division en 1803. Ami de Moreau, il resta quelques années en disgrâce, servit en Espagne en 1808, eut part aux succès de Lutzen et de Bautzen (1813), fit la campagne de 1814, et fut mis en disponibilité en 1825 pour ses opinions bonapartistes. Appelé à faire partie de la Chambre des pairs en 1831, il fut nommé sénateur en 1852.

BONET (Théophile), médecin génevois. V. BONNET.

BONET DE LATES, médecin et astrologue provençal, florissait au XVIe siècle. Il appartenait à la religion juive, et se fixa à Rome. Il jouit d'une certaine réputation comme mathématicien et comme astronome. Bonet est l'inventeur d'un anneau astronomique servant à mesurer la hauteur du soleil et des étoiles, et à trouver l'heure la nuit comme le jour. Il a écrit sur ce sujet, et dédié au pape Alexandre VI, un traité intitulé : *De annuli astronomici utilitate* (Paris, 1506).

BONETTI (Pierre-Paul), jurisconsulte italien, né à Crémone, mort en 1691. Il a publié, entre autres ouvrages, deux recueils intitulés : *Antiqua ducum Mediolanensium decreta* (Milan, 1654, in-fol.), et *Armamentarium, sive Edicta de armis, edita a Mediolani gubernantibus* (1688, in-fol.).

BONFA (Jean), astronome français, né à Nîmes en 1638, mort en 1724, fut professeur de mathématiques à Avignon et à Marseille. Outre des *Observations astronomiques*, fort estimées de son temps, il a publié une *Carte géographique du Comtat Venaissin* (1699); une *Nouvelle manière de marquer dans les quarts de cercle et dans les demi-cercles* (1686).

BONFADIO (Jacques), littérateur italien, né à Gazano, diocèse de Brescia, au commencement du XVIe siècle, mort en 1559, occupait une chaire de philosophie à Gênes, lorsqu'il fut condamné à mort pour un crime sur la nature duquel les biographes ne s'expliquent pas. Il commença l'histoire de cette république sous le titre de : *Annualium genuensium... libri quinque* (Pavie, 1586, in-4o), ouvrage que la mort l'empêcha d'achever. On lui doit aussi des *Lettres familières* (Brescia, 1746).

BONFANTE (Ange-Mathieu), poëte et naturaliste italien, né à Palerme, mort en 1676. Outre un assez grand nombre d'ouvrages manuscrits sur divers sujets, Bonfante a laissé : un poëme héroïque, la *Fortuna di Cleopatra da Bassano* (1653); des *Lettere sulla botanica* (1673), un recueil de *Vers*, etc.

BON-FIEUX s. m. pl. (bon-fi-eu — de *bon* et *fieux*, forme picarde de *fils*). Hist. relig. Nom des membres d'une congrégation du tiers ordre de Saint-François, qui s'appliquait spécialement au soin des malades et à l'enseignement primaire. ‖ On dit aussi BON-FILS.

BONFINI (Antoine), historien, né à Ascoli, dans la Marche d'Ancône, en 1427, mort en 1502. Il professa les humanités à Recanati, et fut appelé à la cour de Hongrie par le roi Mathias Corvin. Il écrivit en latin, d'après les ordres de ce prince, une *Histoire de Hongrie* (jusqu'en 1495), dont la meilleure édition est celle de Leipzig (1771). Cette histoire est estimée, tant pour l'exactitude des faits que pour l'élégance du style. On doit en outre à Bonfini une *Relation de la prise de Belgrade* par Mahomet II en 1456, publiée dans le *Syndromus rerum Turcico-Pannonicarum* (Francfort, 1527, in-4o); *Symposion Beatricis, sive dialogi tres de pudicitia conjugali et virgini-*

tate (Bâle, 1572, in-8°); des *Commentaires sur Horace*, etc.

BONFOS (Manahem), lexicographe français, qui appartenait à la religion juive et vivait à Perpignan. On ignore la date de sa naissance et celle de sa mort. Il est connu par un ouvrage hébreu intitulé : *Michal-Jofi* ou *Perfection de beauté* (Salonique, 1567, in-4°). C'est une sorte de lexique, désigné parfois sous le nom de *Liber definitionum*, dans lequel Bonfos a expliqué et défini les termes des sciences connues à l'époque où il vivait.

BONFRÈRE (Jacques), théologien et savant jésuite, né à Dinand-sur-Meuse en 1573, mort à Tournay en 1643. Il professa longtemps à Douai la philosophie, la théologie et l'hébreu. On a de lui : *Pentateuchus Mosis commentario illustratus, Proloquia in totam scripturam sacram* (1625, in-fol.), et d'autres commentaires sur les livres de *Josué*, des *Juges*, de *Ruth*, des *Rois*, des *Paralipomènes*, et sur l'*Onomasticon* ou *Description des lieux et des villes de l'Ecriture sainte* (1631, in-fol.).

BONGARDIE s. f. (bon-gar-dî — du nom de *Bongard*, botan. allem.). Bot. Genre de plantes, de la famille des berbéridées, créé aux dépens des léontices, et comprenant deux espèces, qui croissent en Orient.

BONGARE s. m. (bon-ga-re — nom bengali). Erpét. Genre de serpents venimeux, confondu d'abord avec les boas, et comprenant trois espèces, qui vivent au Bengale et dans l'île de Java : *Tous les* BONGARES *sont venimeux, et l'on dit même que leur venin est fort actif*. (C. d'Orbigny.)

— **Encycl.** Les *bongares* sont des reptiles venimeux, et pourtant ils ont des dents fixes comme ceux qui *ne sont* pas venimeux, et n'ont point de crochets mobiles; mais la première dent, plus grande que les autres, est percée et laisse passer le venin sécrété par une glande. Ils ont des plaques sous le ventre et sous la queue, comme les boas, et on les a appelés *pseudo-boas*. Leur dos est caréné et garni d'une rangée d'écailles. Dans l'Inde, qu'ils habitent, on les nomme *serpents de roche*. On en distingue trois espèces : le *bongare* à anneaux, dont la longueur atteint 2 m. 50; le *bongare* bleu, beaucoup plus petit, et le *bongare* à demi-bandes qui se trouve dans l'île de Java.

BONGARS (Jacques), savant critique et historien calviniste, né à Orléans en 1546, mort à Paris en 1612. Henri IV, soit comme roi de Navarre, soit comme roi de France, l'employa pendant près de trente ans comme négociateur, principalement auprès des cours d'Allemagne. Ses principaux ouvrages sont : une histoire des croisades : *Gesta Dei per Francos* (Hanau, 1616, in-fol.), recueil intéressant, souvent cité; une *Collection des historiens hongrois* (1600, in-fol.); une édition de *Justin*, avec de savantes notes; des *Lettres* pleines d'intérêt, utiles pour l'histoire du temps, et qui ont été traduites en français par les écrivains de Port-Royal, sous le nom de Brianville (Paris, 1668, 2 vol. in-12).

BONGARS (Jean-François-Marie, baron DE), général pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, né à Rieux (Seine-Inférieure) en 1758, mort vers 1820. Entré dans les pages du roi en 1770, il était chef d'escadron en 1788. Trois ans après, il émigra, servit dans l'armée de Condé, puis il passa au service du prince de Hohenzollern-Hechingen (1803), qui le fit écuyer et le nomma colonel en 1806. En 1808, il fut attaché au roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte, fut nommé général de brigade en 1809, général de division en 1812, et prit du service en France, avec le grade de général de brigade, en 1813. Il fut mis à la retraite par les Bourbons après les Cent-Jours. On a de lui quelques écrits, entre autres une traduction estimable des *Institutes militaires* de Végèce (Paris, 1772).

BONGARTEN (Anichius), capitaine allemand qui commanda une de ces bandes connues, au XIVe siècle, sous le nom de *grandes compagnies*. En 1358, il entra au service des Siennois, qui faisaient alors la guerre aux Pérousins; puis il les quitta, et, s'étant joint au comte Lando, il se mit à piller les campagnes et à lever d'énormes contributions sur les villes d'Italie. Plus tard, on le vit à la solde de divers princes; mais, quelle que fût son habileté pour la guerre, il les servit assez mal, et ne recula jamais devant la trahison quand il y trouvait son intérêt.

BONGEAU. V. BONJEAU.

BONGES (Pierre). V. BONGO.

BONGIOVANNI (Antoine), en latin **Bonjohannes**, érudit et littérateur italien, né en 1712 à Perrarolo, mort vers 1760. Il passa sa vie dans des travaux d'érudition et, s'étant rendu à Venise, il se mit à faire le catalogue de la bibliothèque de Saint-Marc, conjointement avec Zanetti. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Græca scholia scriptoris anonymi in Homeri Iliada* (1740); *Græca, latina et italica D. Marci bibliotheca* (1740-1741); *Leontii monachi Hierosol. quædam ad historiam ecclesiasticam spectantia e græco versa* (1752), etc.

BONGO ou **BONGES** (Pierre), savant italien, né à Bergame, mort en 1601. Il acquit les connaissances les plus variées et les plus étendues, et s'occupa d'une façon particulière de sciences occultes. Il était chanoine de la cathédrale de Bergame et jouissait d'une grande réputation. Il a laissé un ouvrage intitulé : *De mystica numerorum significatione* (Bergame, 1583, in-8°).

BONGUYOD (Marc-François), conventionnel, né à Moirans (Jura) en 1751, mort en 1805. Après s'être fait recevoir avocat au parlement de Besançon, il remplit avec intégrité diverses charges municipales. Elu député à la Convention, il siégea dans la Plaine et se montra partisan zélé de toutes les réformes, mais ennemi des excès. Après la session, il se retira dans son département et reprit sa profession d'avocat. Quand Napoléon fut proclamé empereur, Bonguyod vit avec douleur la chute de la République et donna de temps en temps des marques d'aliénation mentale. On ne sait si sa mort fut volontaire ou accidentelle; mais on le trouva noyé dans une mare près de Moirans.

BONHAM (sir Samuel-George), fonctionnaire anglais, né en 1803 à Warley (comté d'Essex), fut nommé, en 1833, gouverneur de l'île du Prince-de-Galles, de Malacca et Singapore, fonctions qu'il résigna en 1842. De 1847 à 1853, il a occupé le double poste de surintendant supérieur du commerce anglais en Chine, et de gouverneur commandant en chef de Hong-Kong et dépendances. Les services qu'il rendit à ses nationaux le firent nommer par la reine chevalier-commandeur de l'ordre du Bain en 1850, et baronnet en 1853. Il eut pour successeur, à Hong-Kong, sir John Bowring.

BON-HENRI s. m. (bo-nan-ri). Bot. Nom vulgaire d'une plante de la famille des atriplicées et du genre blette, qu'on appelle aussi épinard sauvage : *On mange les jeunes pousses du* BON-HENRI *comme les asperges, et ses feuilles comme les épinards*. (Gouas.)

BONHEUR s. m. (bo-neur—de *bon* et *heur*). Etat de bien-être et de satisfaction intérieure : *Le* BONHEUR *n'est pas de ce monde. Imaginer un* BONHEUR *pur, c'est vouloir un ciel sans nuages*. (Maxime chinoise.) *Le* BONHEUR *ne consiste pas à acquérir et à jouir, mais à ne pas désirer, car il consiste à être libre*. (Epictète.) *C'est jouir du* BONHEUR *que de voir sans envie le* BONHEUR *des autres, et avec satisfaction le* BONHEUR *commun*. (Boss.) *Un grand obstacle au* BONHEUR, *c'est de s'attendre à un trop grand* BONHEUR. (Fonten.) *Il n'y a de* BONHEUR *parfait qu'avec un mauvais cœur et un bon estomac*. (Fonten.) *En fait de* BONHEUR, *c'est souvent l'exception qui flatte*. (Fonten.) *La fin principale et la première loi d'un gouvernement est le* BONHEUR *des peuples*. (Fléch.) *Le* BONHEUR *ressemble à l'île d'Ithaque, qui fuyait toujours devant Ulysse*. (Volt.) *Nous cherchons tous le* BONHEUR, *mais sans savoir où, comme des ivrognes qui cherchent leur maison, sachant confusément qu'ils en ont une*. (Volt.) *La philosophie promet le* BONHEUR, *mais les sens le donnent*. (Volt.) *Le plaisir n'est qu'une situation, le* BONHEUR *est un état*. (Duclos.) *Notre* BONHEUR *n'est qu'un malheur plus ou moins consolé*. (Ducis.) *C'est en vain qu'on cherche au loin son* BONHEUR, *quand on néglige de le cultiver en soi-même; car il a beau venir du dehors, il ne peut se rendre sensible qu'autant qu'il trouve au dedans une âme propre à le goûter*. (J.-J. Rouss.) *Il n'est point de route plus sûre pour aller au* BONHEUR *que celle de la vertu*. (J.-J. Rouss.) *On ne fait son* BONHEUR *qu'en s'occupant de celui des autres*. (B. de St-P.) *Le* BONHEUR *dépend uniquement de l'heureux accord de notre caractère avec l'état et les circonstances dans lesquelles la fortune nous place*. (Helvét.) *Le* BONHEUR *n'est qu'un sentiment du bien*. (Volney.) *Le* BONHEUR *n'est souvent que du bon sens*. (Mme de Lestang.) *Le* BONHEUR *n'est que la santé de l'âme*. (Barthél.) *Le* BONHEUR *est en général le résultat des commodités*. (Raynal.) *Le* BONHEUR *tient plus aux affections qu'aux événements*. (Mme Roland.) *Le* BONHEUR *est l'état résultant de sensations agréables*. (Sénancourt.) *Le* BONHEUR *de l'homme est dans l'attrait de ce qu'il attend*. (Alibert.) *Ah! soignez bien cette plante rare qu'on nomme le* BONHEUR! *C'est si difficile à acquérir, et presque impossible à retrouver*. (B. Const.) *Dès qu'on aura bien conçu que tous doivent être appelés à s'occuper du* BONHEUR *de tous, le plus difficile sera fait*. (Joseph Bonaparte.) *La découverte d'un mets fait plus pour le* BONHEUR *du genre humain que la découverte d'une étoile*. (Brill.-Sav.) *Le* BONHEUR *dure, le plaisir recommence*. (Mme de Lostange.) *De cruelles déceptions attendent la femme qui a placé tout son* BONHEUR *dans l'amour*. (Mme Romieu.) *Le* BONHEUR *consiste à avoir beaucoup de passions, et beaucoup de moyens de les satisfaire*. (Fourier.) *Le véritable* BONHEUR *est nécessairement le partage exclusif de la véritable vertu*. (Cabanis.) *Il est plus sûr d'attendre le* BONHEUR *chez soi que de courir après lui*. (V. Cherbuliez.) *Religion à part, le* BONHEUR *est de s'ignorer et d'arriver à la mort sans avoir senti la vie*. (Chateaubr.) *Le* BONHEUR *a deux lois : beaucoup et pas longtemps*. (Ch. Nod.) *Il y aurait de quoi faire bien des heureux avec le* BONHEUR *qui se perd dans le monde*. (De Lévis.) *Tout* BONHEUR *est fait de courage et de travail*. (Balz.) *Le* BONHEUR *ne se mesure pas aux âmes des hommes, comme la pâture aux animaux*. (Lamart.) *Le* BONHEUR *n'est pas de posséder beaucoup, mais d'espérer et d'aimer beaucoup*. (Lamenn.) *Se rendre digne du* BONHEUR, *c'est prendre la seule voie qui puisse nous conduire au* BONHEUR. (A. Martin.) *Le* BONHEUR *est la fable de tout le monde, et n'est l'histoire de personne*. (Noël.) *Le* BONHEUR *est une des fins de l'homme; seulement il n'est ni sa fin unique ni sa fin principale*. (V. Cousin.) *Le* BONHEUR *est fait de modération*. (V. Hugo.) *Le grand secret du* BONHEUR *est d'être bien avec soi-même*. (J. Janin.) *Le* BONHEUR *est de sentir son âme bonne*. (J. Joubert.) *Le* BONHEUR *est la vocation de l'homme*. (Lacordaire.) *Le* BONHEUR *est moins dépendant des circonstances que du caractère*. (E. de Gir.) *Projets de* BONHEUR! *vous êtes peut-être le seul* BONHEUR *véritable ici-bas!* (A. de Musset.) *On ne saurait jamais faire son* BONHEUR *trop petit*. (Stahl.) *Le* BONHEUR *n'existe que par l'impression qu'il produit*. (Rémusat.) *L'homme ne connaît le* BONHEUR *que par l'espérance ou le souvenir*. (Laténa.) *Le* BONHEUR, *c'est, pour chaque être, l'essor intégral et continu de toutes ses attractions naturelles*. (Toussenel.) *Le* BONHEUR *est le plaisir en gros, le plaisir est le* BONHEUR *en détail*. (A. d'Houdetot.) *Quand on a pu saisir le* BONHEUR *et qu'on l'a laissé s'échapper, tout est morne et désenchanté, car il est de ces voyageurs qu'on ne rencontre pas deux fois dans son chemin*. (J. Sandeau.) *L'homme fait son* BONHEUR *comme l'abeille fait son miel*. (Deschanel.) *Le* BONHEUR *consiste dans le libre exercice des facultés, dans le sentiment de la force et de l'aisance avec lesquelles on les met en action*. (Ste-Beuve.) *La morale est la science du* BONHEUR. (Giraud.) *Le* BONHEUR *absolu est la jouissance de tous les biens particuliers auxquels notre nature peut atteindre; le malheur en est la privation*. (Azaïs.) *Il y a un instinct dans le cœur de l'homme, qui le fait s'effrayer d'un* BONHEUR *sans nuages*. (A. Karr.) *Pour conserver son* BONHEUR, *il faut être heureux tout bas*. (A. Karr.) *Les* BONHEURS *durables sont ceux entre lesquels et nous il y a beaucoup de chemin à faire, ceux qui reculent à mesure que nous avançons*. (A. Karr.) *Tout* BONHEUR *se compose de deux sentiments tristes : le souvenir de sa privation dans le passé, et la crainte de le perdre dans l'avenir*. (A. Karr.) *L'espérance et le souvenir tiennent plus de place dans la vie que le* BONHEUR *lui-même*. (Ed. About.) *Le* BONHEUR *est une poésie*. (H. Taine.) *L'homme est fait pour le* BONHEUR *comme pour le bien*. (J. Simon.)

Dans le *bonheur* d'autrui je cherche mon *bonheur*.
CORNEILLE.

Mériter du *bonheur*, c'est plus que d'en avoir,
P. RAPIN.

Le *bonheur* des méchants comme un torrent s'écoule.
RACINE.

Je faisais le *bonheur* d'un héros tel que vous.
RACINE.

L'amitié dans nos cœurs verse un *bonheur* paisible.
DEMOUSTIER.

Qu'importe du *bonheur* la source fausse ou vraie?
PIRON.

Le *bonheur* est le port où tendent les humains.
VOLTAIRE.

Le *bonheur* appartient à qui fait des heureux.
DELILLE.

Le *bonheur* naît souvent du sein du malheur même.
M.-J. CHÉNIER.

Le *bonheur* est aux lieux où l'on est adoré.
DELAVILLE.

Demande à la vertu le secret du *bonheur*.
V. HUGO.

Le plaisir fait croire au *bonheur*.
BÉRANGER.

Il faut voir le *bonheur* de loin, comme les cieux.
CH. REYNAUD.

Un *bonheur* trop constant devient insupportable.
DU HOUSSAYE.

Le *bonheur* a cela, de la mer et du flux,
Qu'il doit diminuer sitôt qu'il ne croît plus.
MAIRET.

Que le *bonheur* arrive lentement!
Que le *bonheur* s'éloigne avec vitesse!
PARNY.

La voix accoutumée est douce à notre oreille,
Chaque jour s'embellit du *bonheur* de la veille.
A. GUIRAUD.

. . . . Dans la vie humaine,
Le *bonheur*, tôt ou tard, fait oublier la peine.
C. D'HARLEVILLE.

Le *bonheur* est le but où tout mortel aspire,
Et le chemin des mœurs peut seul nous y conduire.
DUCIS.

Quiconque a sur le crime affermi sa grandeur
Doit tenir pour suspect l'excès de son *bonheur*.
MONTFLEURY.

Chacun a son *bonheur*; on doit s'en contenter :
On le perd quelquefois quand on veut l'augmenter.
POPE et FONTANES.

Il n'est rien qui corrompe autant que le *bonheur*,
Et la meilleure école est celle du malheur.
FRÉVILLE.

On rit, on souffre, on meurt, au Pérou comme ici;
Le malheur est partout, et le *bonheur* aussi.
FRÉVILLE.

Volonté de se vaincre, esprit juste et bon cœur,
Voilà les qualités qui donnent le *bonheur*.
MOREL-VINDÉ.

Qu'il est grand, le *bonheur* qui suit un grand danger!
Comme le cœur bat bien! que le pied est léger!
BRIZEUX.

Ce monde, ce théâtre et d'orgueil et d'erreur,
Est plein d'infortunés qui parlent de *bonheur*.
Tout se plaint, tout gémit en cherchant le bien-être.
VOLTAIRE.

. . . Dieu mit ces degrés aux fortunes humaines :
Les uns vont tout courbés sous le fardeau des peines;
Au banquet du *bonheur* bien peu sont conviés.
V. HUGO.

On passe par différents goûts
En passant par différents âges :
Plaisir est le *bonheur* des fous,
Bonheur est le plaisir des sages.
BOUFFLERS.

D'un vol épouvanté, dans le sombre avenir
Mon âme avec effroi se plonge,
Et je me dis : ce n'est qu'un songe
Que le *bonheur* qui doit finir.
LAMARTINE.

Le vois-tu bien, là-bas, là-bas,
Là-bas, là-bas? dit l'Espérance;
Bourgeois, manants, rois et prélats
Lui font de loin la révérence;
C'est le *bonheur*, dit l'Espérance.
BÉRANGER.

— Evénement heureux; bonne chance, circonstance favorable : *Ce qui vous arrive est un vrai* BONHEUR. *C'est un* BONHEUR *inouï. Quel* BONHEUR *pour vous! Le plus grand des* BONHEURS *est de s'entendre accuser et de savoir qu'on a fait le bien*. (Marc-Aurèle.) *Il n'y a pas de succès si bien mérité, où il n'entre encore du* BONHEUR. (Fonten.) *On peut avoir un* BONHEUR *sans être heureux*. (Volt.) *Que serait-ce donc que la vie si, nous privant chaque jour de quelqu'un de nos* BONHEURS *passés, elle ne tenait aucune des promesses qu'elle nous fait pour l'avenir?* (Mirab.) *Au fond de tous les* BONHEURS *humains, il y a toujours quelque chose qui fait tache*. (A. Karr.) *Les* BONHEURS *sont comme le gibier : quand on les vise de trop loin, on les manque*. (A. Karr.) *Le* BONHEUR, *ce n'est le plus souvent que le bon sens hardi et adroit*. (Ste-Beuve.) *Le* BONHEUR *le plus ardemment désiré, quand il est obtenu, nous effraye par son insuffisance*. (P. Leroux.) *Le retour mélancolique de l'homme sur lui-même naît plus ordinairement de l'expérience des* BONHEURS *de la vie que de celle de ses misères*. (Jouffroy.) *Les hommes se réjouissent plus d'un petit* BONHEUR *qui est nouveau que d'un grand qui est ancien*. (H. Taine.) *Les talents comme les* BONHEURS *s'excluent*. (H. Taine.) *Je suis contente de l'arrangement de ma vie; tant de* BONHEURS *m'environnent, qu'il m'est impossible de souhaiter quelque chose de mieux ordonné*. (G. Sand.) *Les* BONHEURS *sont les incidents, les occurrences heureuses*. (Senancourt.) *Savoir aimer Dieu par-dessus toutes choses est le plus grand de tous nos* BONHEURS. (J. Sim.)

Le plus grand des *bonheurs* est encor dans l'amour.
V. HUGO.

Le *bonheur* peut conduire à la grandeur suprême.
CORNEILLE.

J'ai craint mon ennemi, mon *bonheur* me le livre.
CORNEILLE.

... Même au delà des *bonheurs* qu'on envie,
Il reste à désirer dans la plus belle vie.
SAINTE-BEUVE.

— Succès, réussite : *Le* BONHEUR *de nos armes*. ‖ Se dit particulièrement d'un succès obtenu par le talent ou l'habileté, mais que l'on attribue au hasard par une sorte de feinte oratoire : *Cette scène a été comprise et rendue avec un véritable* BONHEUR. *C'est un descriptif que M. Janin, qui vaut surtout par le* BONHEUR *et par les surprises de détail*. (Ste-Beuve.) *Il possède un pinceau aventureux, qui distribue avec un rare* BONHEUR *les jeux de l'ombre et de la lumière*. (Th. Gaut.)

— Joie, satisfaction, avantage, agrément : *Le* BONHEUR *de vous plaire. Ceux qui ont le* BONHEUR *de l'approcher. Elles étaient toutes deux d'une si heureuse constitution, qu'elles semblaient nous promettre le* BONHEUR *de les conserver un siècle entier*. (Boss.) *Il a eu ce* BONHEUR, *que l'âge ne l'a point miné lentement et ne lui a point fait une longue et languissante vieillesse*. (Fonten.) *L'amour maternel est le seul* BONHEUR *qui surpasse toutes les promesses de l'espérance*. (M. de Flahaut.) *Le* BONHEUR *de donner et de recevoir est le secret et la vie du monde moral*. (De Gérando.) *Franklin eut le* BONHEUR *d'avoir des parents sains, laborieux, raisonnables, vertueux*. (Mignet.) *Les femmes prennent le plaisir de plaire pour le* BONHEUR *d'aimer*. (Ste-Beuve.)

Le *bonheur* de lui plaire est le seul où j'aspire.
RACINE.

— *Bonheur éternel*, Félicité sans fin réservée dans le ciel aux élus : *Elle est allée jouir du* BONHEUR ÉTERNEL.

— *Avoir du bonheur*, Etre favorisé par le hasard, par les circonstances; être secondé par la fortune : AVOIR PLUS DE BONHEUR *que de prudence. Il* A *bien* DU BONHEUR. ‖ *Avoir un bonheur insolent*. Se dit d'une personne à qui tout réussit, malgré ce qui semblerait s'opposer à son succès : *Secrétaire intime! à son âge! Il y a des gens qui* ONT UN BONHEUR INSOLENT. (Scribe.) ‖ *Avoir le bonheur de*, S'emploie comme formule de civilité : *Il y a longtemps que je n'*AI EU LE BONHEUR DE *vous voir, de vous rencontrer*. ‖ *Jouer avec bonheur, être en bonheur*, Avoir de la chance au jeu, gagner constamment. ‖ *Jouer de bonheur*, Avoir un succès inespéré, réussir dans une affaire où l'on devait naturellement craindre d'échouer : *C'est* JOUER DE BONHEUR *que de ne pas se faire un ennemi de celui qu'on oblige*. (Petit-Senn.) ‖ *Mettre son bonheur à...*, Trouver, prendre beaucoup de plaisir à : *Il* MET *tout* SON BONHEUR À *lire*, À *voyager*, À *obliger ses amis*. ‖ *Tenir à bonheur*, Regarder comme un événement, un hasard heureux : *Je devais* TENIR À BONHEUR *d'avoir foulé le sol de France le jour de ma fête*. (Chateaubr.) ‖ *Se donner du bonheur*, Prendre du plaisir, s'amuser, se divertir : *Il* SE DONNAIT DU BONHEUR *par-dessus la tête*. (Chateaubr.) ‖ *Porter bonheur*, Influer sur le bonheur de quelqu'un, lui procurer bonne chance : *J'avais fait venir M. Bailli pour me* PORTER BONHEUR. (Mme de Sév.) *Nous venons de faire une bonne action, et cela doit nous* PORTER BONHEUR. (Scribe.) *Ne craignez rien, mon cousin, vous serez riche; cet or vous* PORTERA BONHEUR, *et un jour vous me le rendrez*. (Balz.) *Le mépris qu'ont pour la liberté individuelle tous les gouvernements qui se succèdent en France n'*A PORTÉ BONHEUR *à aucun*. (E. de Gir.) ‖ *Petit bonheur*, Agrément, acci-

dent heureux: *De combien de* PETITS BONHEURS *l'homme du monde n'est-il pas entouré, et qu'il ne sent pas parce qu'il est né pour eux!* (Mariv.) ‖ *Au petit bonheur!* Arrive que pourra! *Allons,* AU PETIT BONHEUR, *je me risque.* (Scribe.)

— *Par bonheur*, loc. adv. Heureusement, par un heureux effet du hasard: PAR BONHEUR *pour lui, je me trouvai là.* (Acad.) ‖ *De bonheur*, S'est dit dans le même sens: DE BONHEUR *pour elle, ces gens partirent presque aussitôt.* (La Font.)

> *De bonheur*, pour ce loup qui ne pouvait crier,
> Près de là passe une cigogne.
> LA FONTAINE.

— *O bonheur!* loc. interj. Oh! que je suis heureux! quelle bonne chance!

> *O bonheur!* la voilà qui paraît à propos.
> MOLIÈRE.

— **Syn. Bonheur, chance.** *Bonheur* se prend toujours en bonne part; on peut avoir une mauvaise *chance.* D'un autre côté, *bonheur* se dit de tous les événements heureux, même de ceux que l'homme se prépare à lui-même ou du moins auxquels il contribue un peu par son habileté, par ses efforts; *chance* ne se dit proprement que des événements amenés par le hasard seul.

— **Bonheur, béatitude, bien-être, félicité, plaisir, prospérité.** *Bonheur* est le terme général qui marque un état de satisfaction intérieure ou ce qui en est la cause. La *béatitude* est proprement le bonheur que Dieu donne aux élus dans le ciel; c'est un bonheur complet, intime et exempt de toute crainte pour l'avenir. Le *bien-être* est un bonheur tout matériel, qui a sa cause dans la satisfaction de tous les besoins du corps; il peut être le partage des animaux comme celui de l'homme. Le *plaisir* est essentiellement passager; il est quelquefois plus vif que le bonheur, mais il est souvent suivi de lassitude, de dégoût et quelquefois de remords; quand il est modéré et qu'il dure, il finit par se confondre avec le *bonheur.* La *félicité* est le contentement de l'âme, le bonheur senti; on peut appliquer ce mot aux élus, à peu près dans le même sens que *béatitude*, mais alors on y ajoute souvent quelque épithète, comme *félicité complète, suprême.* Enfin, la *prospérité* consiste dans l'état florissant des affaires, dans la constance avec laquelle la fortune semble favoriser toutes les entreprises.

— **Antonymes.** Adversité, calamité, contretemps, désastre, guignon, infortune, malheur, revers.

— **Epithètes.** Imprévu, soudain, inattendu, inopiné, fragile, inquiet, inquiétant, frêle, éphémère, passager, court, inconstant, fantastique, idéal, faux, mensonger, perfide, trompeur, chimérique, pur, calme, tranquille, paisible, constant, solide, inaltérable, achevé, accompli, parfait, serein, ineffable, céleste, divin, éternel, suprême, précieux, inénarrable, insaisissable, interrompu, goûté, senti, révoltant.

— **Encycl.** Qu'est-ce que le *bonheur?* Quels sont les moyens pour y parvenir? De tout temps, les hommes se sont posé ces questions; de tout temps, ils en ont demandé la solution aux religions et aux philosophies. Et voilà qu'après des milliers d'années, l'homme n'est pas plus avancé qu'au premier jour; il aspire toujours vers cet état qui est la fin de son être, mais dont personne encore n'a pu lui dire la vraie nature, ni lui enseigner le chemin. Avant de chercher quel est le caractère essentiel du *bonheur*, nous allons esquisser son histoire, et passer en revue l'opinion des différents siècles sur une question si importante.

La philosophie grecque avait sur le *bonheur* des idées très-nobles, très-élevées; les réponses des oracles, les paroles des sages, le plaçaient dans la vertu, dans la modération des désirs et dans l'amour de la patrie. Anaxagoras répondait à ceux qui lui demandaient quel était l'homme heureux: « Ce n'est aucun de ceux que vous jugez dignes de ce nom, mais vous le trouverez parmi ceux qui vous semblent dans la misère. » A son tour, l'oracle de Delphes déclarait le plus heureux des hommes Phédius, qui venait de mourir pour sa patrie. Consulté une autre fois par Gygès, alors le plus grand roi du monde, il répondit qu'Aglaüs de Psophis était plus heureux que lui. C'était un vieillard qui cultivait, dans un coin de l'Arcadie, un héritage peu étendu, mais suffisant néanmoins pour fournir abondamment à tous les besoins de l'année; il n'en était jamais sorti, et, comme son genre de vie le fait concevoir, ayant eu moins de désirs, il avait eu moins de maux. La conversation de Solon avec Crésus, dans l'historien Hérodote, a trop de rapport avec le sujet qui nous occupe, pour que nous ne la mentionnions pas ici. « Solon, étant sorti d'Athènes pour s'instruire des coutumes des peuples étrangers, alla d'abord en Egypte, à la cour d'Amasis, et de là à Sardes, près de Crésus, qui le reçut avec distinction, et le logea dans son palais. Trois ou quatre jours après son arrivée, il fut conduit, par ordre du prince, dans le lieu où l'on gardait ses trésors, dont on lui montra toutes les richesses. Quand Solon les eut vus et suffisamment considérés, le roi lui parla en ces termes: « Le bruit de votre sagesse et de vos voyages est venu jusqu'à nous, et je n'ignore point qu'en parcourant tant de pays vous n'avez eu d'autre but que de vous instruire de leurs usages et de leurs lois, et de perfectionner vos connaissances. Je désire savoir quel est l'homme le plus heureux que vous ayez vu. » Il lui faisait cette question parce qu'il se croyait lui-même le plus heureux des hommes. « C'est Tellus d'Athènes, lui dit Solon, sans le flatter et sans déguiser la vérité. » Crésus, étonné de cette réponse: « Sur quoi donc, lui demanda-t-il avec vivacité, estimez-vous Tellus si heureux? — Parce qu'il a vécu dans une ville florissante, reprit Solon, qu'il a eu des enfants beaux et vertueux, que chacun d'eux lui a donné des petits-fils qui tous lui ont survécu, et qu'enfin, après avoir joui d'une fortune considérable relativement à celles de notre pays, il a terminé ses jours d'une manière éclatante: car, dans un combat des Athéniens contre leurs voisins, à Eleusis, il combattit pour les premiers, et mourut glorieusement en mettant en fuite les ennemis. Les Athéniens lui érigèrent un monument aux frais du public, dans l'endroit même où il était tombé mort, et lui rendirent de grands honneurs. » Tout ce que Solon venait de dire sur la félicité de Tellus excita Crésus à lui demander quel était celui qu'il estimait, après cet Athénien, le plus heureux des hommes, ne doutant pas que la seconde place ne lui appartînt. « Cléobis et Biton, reprit Solon: ils étaient Argiens et jouissaient d'un bien honnête; ils étaient, outre cela, si forts, qu'ils avaient tous les deux remporté des prix aux jeux publics. On raconte d'eux aussi le trait suivant: Les Argiens célébraient une fête en l'honneur de Junon. Il fallait absolument que leur mère se rendît au temple sur un char traîné par une couple de bœufs. Comme le temps de la cérémonie pressait, et qu'il ne permettait pas à ces jeunes gens d'aller chercher leurs bœufs, qui n'étaient point encore revenus des champs, ils se mirent eux-mêmes sous le joug; et, tirant le char sur lequel leur mère était montée, ils le conduisirent ainsi à la distance de quarante-cinq stades, jusqu'au temple de la déesse. Après cette action, dont toute l'assemblée fut témoin, ils terminèrent leurs jours de la façon la plus heureuse, et la divinité fit voir par cet événement qu'il est plus avantageux à l'homme de mourir que de vivre. Les Argiens assemblés autour de ces deux jeunes gens louaient leur bon naturel, et les Argiennes félicitaient la prêtresse d'avoir de tels enfants. Celle-ci, comblée de joie des louanges qu'on donnait à ses fils, debout au pied de la statue, pria la déesse d'accorder à ses deux fils, Cléobis et Biton, le plus grand *bonheur* dont pût jouir un mortel. Cette prière finie, après le sacrifice et le festin ordinaire dans ces sortes de fêtes, les deux jeunes gens, s'étant endormis dans le temple même, ne se réveillèrent plus et terminèrent ainsi leur vie. Les Argiens, les regardant comme des personnages favorisés des dieux, firent faire leurs statues, et les envoyèrent au temple de Delphes. — Athénien, répliqua Crésus en colère, faites-vous donc si peu de cas de ma félicité, que vous me jugiez indigne d'être comparé avec des hommes privés? — Seigneur, reprit Solon, vous me demandez ce que je pense de la vie humaine: ai-je donc pu vous répondre autrement, moi qui sais que la divinité est jalouse du *bonheur* des humains, et qu'elle se plaît à le troubler, car dans une longue carrière on voit et on souffre bien des maux? Je donne à un homme soixante-dix ans pour le plus long terme de la vie. Ces soixante-dix ans font vingt-cinq mille deux cents jours, en omettant les mois intercalaires; mais si chaque sixième année on ajoute un mois, afin que les saisons se retrouvent précisément au temps où elles doivent arriver, dans les soixante-dix ans vous aurez douze mois intercalaires, moins la troisième partie d'un mois, qui feront trois cent cinquante jours, lesquels ajoutés à vingt-cinq mille deux cents donneront vingt-cinq mille cinq cent cinquante jours. Or, de ces vingt-cinq mille cinq cent cinquante jours, vous n'en trouverez pas deux qui amènent un événement absolument semblable. Il faut donc en convenir, seigneur, l'homme n'est que vicissitude. Vous avez certainement des richesses considérables, et vous régnez sur un peuple nombreux; mais je ne puis répondre à votre question que je ne sache si vous finirez vos jours dans la prospérité; car l'homme comblé de richesses n'est pas plus heureux que celui qui n'a que le simple nécessaire, à moins que la fortune ne le favorise jusqu'à la fin, et que, jouissant de toute sorte de biens, il ne termine heureusement sa carrière. Rien de plus commun que le malheur dans l'opulence et le *bonheur* dans la médiocrité. Un homme puissamment riche, mais malheureux, n'a que deux avantages sur celui qui a du *bonheur;* mais celui-ci en a un grand nombre sur le riche malheureux. L'homme riche est plus en état de contenter ses désirs et de soutenir de grandes pertes; mais, si l'autre ne peut soutenir de grandes pertes, ni satisfaire ses désirs, son *bonheur* le met à couvert des uns et des autres, et en cela il l'emporte sur le riche. D'ailleurs, il a l'usage de tous ses membres, il jouit d'une bonne santé, il n'éprouve aucun malheur, il est beau, et heureux en enfants. Si à tous ces avantages vous joignez celui d'une belle mort, c'est cet homme-là que vous cherchez, c'est lui qui mérite d'être appelé heureux. Mais avant sa mort, suspendez votre jugement, ne lui donnez point ce nom. Il est impossible qu'un homme réunisse tous les avantages, de même qu'il n'y a point de pays qui se suffise, et qui renferme tous les biens: car si un pays en a quelques-uns, il est privé de quelques autres; le meilleur est celui qui en a le plus. Il en est ainsi de l'homme, il n'y en a pas un qui se suffise à lui-même: s'il possède quelques avantages, d'autres lui manquent. Celui qui en réunit un plus grand nombre, qui les conserve jusqu'à la fin de ses jours, et sort ensuite tranquillement de cette vie; celui-là, seigneur, à mon avis, mérite d'être appelé heureux. » Ainsi parla Solon, et comme il n'avait rien dit d'agréable à Crésus, ce prince le renvoya sans lui faire de présent. On sait que plus tard Crésus, condamné à mort par Cyrus, son vainqueur, se souvint des paroles du sage, et qu'en montant sur le bûcher, il s'écria trois fois: « O Solon! » Cyrus s'étant fait expliquer la signification de ces paroles et réfléchissant à son tour sur l'inconstance de la fortune, pardonna à Crésus et en fit son ami. La philosophie antique, si calomniée, si injustement dédaignée et pourtant si rudement mise à contribution par le christianisme, pouvait se tromper sur la nature et la définition du *bonheur;* mais elle en avait du moins une idée noble et claire, puisque pour elle la vertu était le meilleur moyen d'y arriver.

Dans l'antiquité, comme de nos jours, la recherche du *bonheur* était l'unique et le principal souci de la vie; aux religions, aux philosophies, on demandait le moyen d'y arriver; et pourtant, ces mêmes hommes qui mettaient tant d'acharnement à le poursuivre, ne croyaient pas qu'il fût donné à personne de le posséder complétement. Chez les écrivains, chez les poëtes, comme chez les historiens, on trouve cette idée que les dieux sont jaloux des hommes heureux, et qu'ils s'en vengent en les accablant de maux. « A quoi s'occupe Jupiter dans le ciel? » demandait-on à un philosophe. « A abaisser ce qui est élevé, à élever ce qui est abaissé, » répondit-il. Et cette opinion n'était pas seulement celle des philosophes, mais aussi celle de tous les autres hommes. Hérodote raconte que le roi d'Egypte Amasis, instruit de la grande prospérité de Polycrate, tyran de Samos, avec qui il avait fait alliance, lui écrivit la lettre suivante: « Il m'est bien doux d'apprendre le succès d'un ami et d'un allié; mais, comme je connais la jalousie des dieux, ce grand *bonheur* me fait peur. J'aimerais mieux, pour moi et pour ceux à qui je m'intéresse, tantôt des avantages et tantôt des revers, et que la vie fût alternativement partagée entre l'une et l'autre fortune, qu'un *bonheur* toujours constant et sans vicissitude; car je n'ai jamais ouï parler d'aucun homme qui, ayant été heureux en toutes choses, n'ait péri misérablement. Ainsi donc, si vous voulez m'en croire, vous ferez contre votre bonne fortune ce que je vais vous conseiller. Examinez quelle est la chose dont vous faites le plus de cas, et dont la perte vous serait le plus sensible. Lorsque vous l'aurez trouvée, jetez-la loin de vous, et de manière que vous ne puissiez plus la revoir. Que si, après cela, la fortune continue à vous favoriser en tout, sans mêler quelque disgrâce à ses faveurs, ne manquez pas d'y apporter le remède que je vous propose. » Polycrate, reconnaissant la justesse de ces conseils, jeta dans la mer une émeraude montée en or, admirablement gravée, et à laquelle il tenait beaucoup, espérant par là apaiser le courroux des dieux; mais ceux-ci refusèrent même ce sacrifice. Dès le lendemain, un pêcheur apporta au prince un poisson magnifique, dans le ventre duquel on trouva son anneau. Polycrate, émerveillé de cette aventure, écrivit aussitôt à Amasis pour l'en avertir. Ce prince, dit Hérodote, reconnut qu'il était impossible d'arracher un homme au sort qui le menaçait, et que Polycrate ne pourrait finir ses jours heureusement, puisque la fortune lui était si favorable en tout, et qu'elle lui faisait retrouver même ce qu'il avait jeté loin de lui. Aussi il lui envoya un héraut à Samos pour renoncer à son alliance. L'événement, comme on sait, justifia les prévisions du roi d'Egypte: peu après, Polycrate, dont le *bonheur* avait été jusque-là si constant, tomba entre les mains du gouverneur de Sardes, qui le fit mettre en croix.

Les anciens, qui avaient élevé un temple à la Fortune, avaient également personnifié le *bonheur;* ils l'avaient réduit en théorie et avaient noté avec soin toutes les conditions nécessaires pour l'atteindre. Voici ce que dit Pline, dans un chapitre intitulé: *Des dix conditions du bonheur.* « Quintus Métellus, dans l'oraison funèbre qu'il prononça en l'honneur de son père, L. Métellus, a écrit que celui-ci avait réuni complétement en lui les dix principaux avantages qui soient l'objet des vœux et des efforts des hommes sages; qu'il avait voulu être le premier guerrier de son temps, le meilleur orateur, le plus brave général, chargé de la conduite des affaires les plus importantes, élevé à la plus haute dignité, distingué par une sagesse supérieure, reconnu comme un sénateur accompli, possesseur d'une grande fortune honorablement acquise, chef d'une famille nombreuse et le citoyen le plus illustre de la république; que tous ses vœux avaient été comblés, *bonheur* qui n'était arrivé qu'à lui depuis la fondation de Rome. » Ainsi, à l'époque de Pline, il fallait réunir dix conditions différentes pour avoir le droit de s'appeler heureux. La recherche et la détermination de ces conditions était le principal objet des leçons des philosophes. Varron prétend que, de la question du *bonheur*, naquirent en Grèce deux cent quatre-vingts sectes; mais toutes ces sectes peuvent se ramener à trois principales, qui les contiennent et les résument toutes: l'épicurisme, le stoïcisme et le platonisme. L'épicurisme est le système le plus simple; il se présente immédiatement à l'idée de l'homme qui réfléchit; aussi fut-il le premier à naître dans les écoles philosophiques. « Vous cherchez le *bonheur*, dit Epicure à ses disciples, la nature l'a mis auprès de vous: vous n'avez qu'à obéir à ses lois pour le trouver. Affranchissez-vous des troubles de l'âme et des maux du corps; cherchez cet état délicieux où l'homme, exempt de peine par la satisfaction réglée des besoins, des appétits et des désirs que la nature nous a donnés, jouit librement de lui-même, de l'usage et du développement de toutes ses facultés: c'est là le plaisir, c'est là le *bonheur.* Peu vous importe de savoir ce qui était avant vous, ce qui sera après vous; c'est une vaine curiosité qui tourmente l'esprit inutilement; si vous voulez vous rendre compte de la genèse de l'humanité, vous pouvez vous en tenir au système des atomes; mais, encore une fois, le mieux est de ne pas s'en inquiéter. » Tel était le système d'Epicure, qui se forma le plus vite, qui dura le plus longtemps et compta les disciples les plus nombreux et les plus illustres, tels qu'Horace et Lucrèce. Plus tard, l'épicurisme fut discrédité; on essaya de le travestir, de dire qu'Epicure mettait le *bonheur* suprême dans une honteuse et matérielle volupté, tandis qu'il n'avait entendu parler que du plaisir que donne la modération des désirs et l'heureux équilibre de toutes les facultés. De tout temps, la doctrine d'Epicure a trouvé de sincères admirateurs. Voltaire fait remarquer que la doctrine d'Epicure, c'est-à-dire le matérialisme, n'a jamais amené une seule persécution; il dit plus, même un soufflet, tandis que le spiritualisme pur, la doctrine de Platon, dont au moyen âge et même de nos jours, le catholicisme est l'expression, a produit toutes les guerres religieuses et toutes les querelles que l'on connaît. Le côté faible de l'épicurisme était de ne pouvoir convenir à tous. Comment l'esclave ou le pauvre pouvaient-ils pratiquer les préceptes d'Epicure, et se mettre à l'abri des tourments de l'âme et des maux corporels, infirmités auxquelles l'homme riche lui-même ne peut souvent pas échapper? Il fallait trouver le *bonheur*, non en suivant la nature, mais pour ainsi dire malgré elle, en ne tenant compte ni des faveurs ni des rigueurs de la fortune, mais en restant toujours libre et maître de soi; et ce principe est celui du stoïcisme. Ce qui caractérise le stoïcien, c'est son indépendance à l'égard de la fortune et du destin: il vit, mais sans s'intéresser à la vie, et rien au monde n'est capable d'ébranler sa suprême indifférence. C'est le sage d'Horace:

Impavidum ferient ruinæ.

« Souviens-toi, disait Epictète, qu'il faut que tu te gouvernes partout comme dans un banquet. Si les plats viennent à toi, étends la main et prends modestement. Si celui qui porte le plat passe, ne l'arrête pas. S'il n'est pas encore arrivé à toi, ne t'avance pas pour y atteindre, mais attends qu'il arrive à toi. C'est ainsi que tu dois faire pour les enfants, pour une femme, pour une magistrature, pour les richesses, et tu seras digne d'un banquet céleste. Mais si tu ne prends pas les choses qui te seraient présentées, et si tu les méprises, tu ne seras pas seulement digne d'un banquet céleste, tu monteras encore un degré plus haut; car quand Héraclite, Diogène et autres ont fait ainsi, ils ont été à bon droit appelés divins, et ils l'étaient en effet. » Tel était le système des stoïciens, qui avaient un tel dédain pour la vie qu'ils enseignaient que l'âme était périssable, et que le sage avait le droit de s'ôter la vie, comme preuve de sa liberté et comme récompense de sa vertu. Mais cette manière d'être heureux n'était pas à la portée de tous. A tous n'était pas donné ce courage qu'ils appelaient vertu, et qui les rendait insensibles à la bonne comme à la mauvaise fortune. Combien peu étaient capables de s'écrier, au milieu des plus vives souffrances: « O douleur! jamais tu ne me feras avouer que tu es un mal. »

A l'épicurien et au stoïcien il manquait quelque chose pour satisfaire complétement les besoins de la nature humaine. L'âme, force active par elle-même, mais déchue et unie à la matière, vit dans une sorte d'exil. Sans cesse elle tend à retourner vers Dieu par l'amour, et voici de quelle manière: L'homme aime tout ce qui est beau, parce que son âme descend de la source même de la beauté, et tout ce qui ressemble à cette beauté primitive, dont il a gardé le souvenir, l'attire invinciblement. Ainsi, il n'aime pas les objets pour eux-mêmes, mais parce qu'ils le rapprochent de Dieu, qui est la suprême beauté et le véritable bien. La seule route que nous puissions suivre pour arriver au *bonheur* est celle-ci: nous rapprocher de Dieu par l'amour, et nous rendre semblables à lui le plus possible.

Appelez l'amour la grâce, et vous aurez le christianisme, dérivé comme le platonisme de la philosophie orientale; et Platon, disant que le *bonheur* consiste à nous rendre semblables à Dieu, n'est-ce pas le Christ, disant à ses disciples: « Soyez parfaits comme votre Père céleste? » En effet, le christianisme, qui succéda à ces trois sectes philosophiques, fit un mélange du platonisme et du stoïcisme. A l'un

il prit ses aspirations vers Dieu, qu'il changea en un anéantissement complet de la nature humaine en présence de la majesté divine; à l'autre il emprunta son mépris pour la douleur, son dédain pour le corps, dédain qu'il exagéra, puisqu'il se précipita vers les jeûnes, *les macérations*, dans lesquels il trouva un sauvage plaisir. Alors, comme il arrive toujours, les conséquences furent poussées à l'extrême. Le premier philosophe qui avait enseigné en Grèce l'immortalité de l'âme avait vu ses disciples se donner la mort, pour jouir plus tôt du *bonheur* qu'on leur promettait dans une vie future. De même, les premiers chrétiens, sous l'influence de l'idée que cette vie n'est qu'un exil, le corps qu'une prison odieuse, se précipitèrent dans les cloîtres, peuplèrent les solitudes, se livrèrent à l'ascétisme, non moins ardents à rechercher les souffrances que le monde romain l'avait été à rechercher les orgies et les voluptés. Ce nouvel état de l'humanité eut une influence salutaire sur la société; il apparut comme une protestation contre les mœurs sauvages qu'apportaient les barbares; il releva par l'idéal cette société où ne régnait que la violence, qui rapproche l'homme de la brute. Mais comme cet état était extrême, il ne pouvait durer longtemps, car il était contraire à la nature humaine, à la société même, dont il arrêtait le développement; le cénobitisme, le célibat, étant admis comme type de perfection suprême, la société *va s'éteignant peu à peu. L'épicurisme, c'est*-à-dire le système qui tient compte de la nature corporelle de l'homme, reprit bientôt ses droits; *cet élan qui avait soutenu tant de générations*, qui leur avait fait accomplir des choses si merveilleuses, ayant disparu, l'humanité se trouva sans guide et sans boussole. Dans ces couvents, où ne régnait plus la ferveur et qui n'avaient plus leur raison d'être, vint s'asseoir la débauche et l'oisiveté, et le naturalisme le plus grossier succéda à l'idéalisme le plus religieux. Le retour de l'épicurisme fut donc une réaction contre ce long mépris de la nature humaine, jusqu'au jour où notre siècle analytique et douteur s'est mis lui-même à chercher une nouvelle voie, sans se trouver beaucoup plus avancé après une expérience de plusieurs milliers d'années, mais dont il a profité de plus d'une manière.

« Faut-il, remarque M. Pierre Leroux, dire comme Voltaire, que philosophes ou chrétiens, disciples d'Epicure ou de Zénon, de Platon ou de saint Paul, tous ceux qui ont cherché le souverain bien ont perdu leur temps comme les alchimistes quand ils cherchaient la pierre philosophale? Mais en cherchant la pierre philosophale *on a découvert la chimie*; en cherchant le souverain bien, l'humanité s'est perfectionnée. Tout homme qui a cherché le *souverain* bien, soit avec Platon, *soit* avec Epicure (j'entends le véritable Epicure), soit avec Zénon, soit avec le christianisme, a marché plus ou moins loin dans la voie du perfectionnement de la nature humaine. Tout homme qui n'a pas cherché le souverain bien dans l'une ou l'autre de ces conditions est resté dans la voie qui conduit à la dégradation de la nature humaine. Le platonisme a été le plus grand mobile du perfectionnement moral de l'homme, et l'instrument le plus actif de la sociabilité. Le stoïcisme a surtout été le ressort intérieur et énergique des révolutions du monde. L'épicurisme a présidé surtout au perfectionnement industriel de l'humanité. Le premier a considéré nos rapports avec nos semblables et avec Dieu; le second a voulu nous perfectionner nous-mêmes; le troisième s'est plus directement occupé de la nature extérieure. Le perfectionnement réel et général n'a eu lieu par aucun de ces systèmes exclusivement, mais par tous. Le résultat général a été le perfectionnement de nous-mêmes, *par la conception d'un bonheur idéal et pur*, et par la puissance acquise sur la nature extérieure, ce qui comprend les formules incomplètes *de ces trois systèmes. Il a fallu l'alliance* du stoïcisme et du platonisme dans le christianisme, c'est-à-dire un suprême mépris de la terre, uni à la charité, pour émanciper les femmes et les esclaves, et pour civiliser les Barbares. C'est en s'élevant vers la chasteté absolue, la pureté absolue, l'indépendance absolue; l'isolement absolu de l'humanité; c'est par la renonciation au monde, le célibat et les couvents, que le type humain s'est d'abord perfectionné. Mais que cette considération ne nous fasse pas oublier que l'épicurisme a servi de contre-poids à l'excès du stoïcisme platonicien. C'est lui qui a dit à l'orgueilleux idéalisme, qui menaçait de détruire la base terrestre de notre existence: « Tu n'iras pas plus loin. » C'est lui qui a sanctifié cette espèce de dévotion aux lois naturelles, source intarissable de tant de découvertes, et d'où est résultée la puissance industrielle, laquelle doit un jour servir en esclave soumis l'idée platonicienne. Déjà c'est l'alliance de cette puissance sur la nature, avec les *sentiments de sociabilité* issus du platonisme, qui fait qu'aujourd'hui nous voyons des nations de trente millions d'hommes vivant dans une certaine égalité, *tandis que les* nations antiques ne connurent jamais que le régime des castes. Inclinons-nous donc devant la philosophie, car nous avons tout reçu d'elle. »

S'il nous était permis de prendre la parole après tant de grands penseurs, tant d'illustres philosophes, pour essayer à notre tour une définition du *bonheur*, cet état après lequel l'humanité aspire depuis son premier jour, nous dirions que ce désir incessant qui la pousse vers un bien dont elle n'a jamais obtenu la pleine et complète possession n'est autre chose que le moteur de la vie, le feu sacré déposé en nous par l'auteur de notre être. L'homme est essentiellement fait pour la société, et le progrès est la première condition, la loi vitale de l'ordre social. L'animal a son instinct, il n'a qu'à lui obéir, et le vœu de la *nature est rempli*. Pour l'homme, il n'en est pas ainsi : qu'un jour son cœur cesse de battre, qu'un nouveau désir ne le pousse pas *en avant*, qu'il *s'arrête assouvi et satisfait*, loin de marcher vers ce perfectionnement, qui est le but de son être, l'égoïsme le ramènera à la solitude, lui *fera fuir cette société pour* laquelle il est fait, le ravalera au-dessous de la bête dans sa solitaire jouissance des appétits satisfaits. Dès lors, l'œuvre de la nature est manquée, ce perfectionnement vers lequel l'homme doit tendre sans cesse n'existe plus, et, loin d'occuper le sommet de l'échelle des êtres, il descend au niveau des plus insignifiants et des plus inutiles. C'est pour cela qu'il faut qu'un désir toujours renaissant active et précipite sans cesse sa marche; c'est pour cela qu'on a de tout temps estimé les plus heureux ceux qui ont pu goûter à tous les plaisirs, s'abreuver à toutes les coupes, ceux en un mot qui avaient le plus de désirs et qui trouvaient le plus de facilité pour les satisfaire. Si l'indolent et fainéant Louis XIII s'ennuie, il n'en est pas de *même* de Richelieu, qui éprouve toutes les peines, mais aussi toutes les jouissances de l'ambition satisfaite. Aussi, à ce mot de Luther, se promenant *dans le cimetière de Worms : Invideo quia quiescunt.* « Je les envie, parce qu'ils reposent, » nous préférons cette inscription qui se *lit* sur une tombe *romaine : Lugete, quiescit!* « Pleurez, il se repose! » C'est pour cela, quoi qu'en dise Epictète, que le désir et le *bonheur* sont une seule et même chose, pourvu qu'au désir se joigne l'espérance d'une satisfaction prochaine; c'est pour cela qu'au fond de toute jouissance, l'homme ne trouve que vide et amertume, et qu'il n'est pas plus tôt maître de l'objet de ses désirs qu'il le rejette pour en chercher un autre. C'est cette loi de la vie qui pousse l'enfance vers la jeunesse, la jeunesse vers l'âge mûr, l'âge mûr vers la vieillesse, et celle-ci vers la mort, quand le scepticisme n'a pas éteint la lueur d'une suprême espérance. C'est ce néant, cette vanité des choses humaines, que les poëtes de tous les temps ont exprimée, ignorant le mal dont ils souffraient, mais trouvant des paroles de feu pour le peindre. Depuis Job, depuis Salomon, tous n'ont trouvé que vanité dans les prétendus biens de la vie, quoiqu'ils les eussent vivement désirés quand ils ne les possédaient pas encore; et, après plusieurs milliers d'années, cette plainte *n'est ni moins douloureuse ni moins éloquente*:

Si mon cœur, fatigué du rêve qui l'obsède,
A la réalité revient pour s'assouvir,
Au fond des vains plaisirs que j'appelle à mon aide,
Je trouve un tel dégoût que je me sens mourir.
Aux jours même où parfois la pensée est impie,
Où l'on voudrait nier pour cesser de douter,
Quand je posséderais tout ce qu'en cette vie,
Dans ses vastes désirs, l'homme peut convoiter;
Donnez-moi le pouvoir, la santé, la richesse,
L'amour même; l'amour, le seul bien d'ici-bas!
Que la blonde Astarté, qu'idolâtrait la Grèce,
De ses îles d'azur sorte en m'ouvrant les bras;
Quand je pourrais saisir dans le sein de la terre
Les secrets éléments de sa fécondité,
Transformer à mon gré la vivace matière
Et créer pour moi seul une unique beauté;
Quand Horace, Lucrèce et le vieil Epicure,
Assis à mes côtés, m'appelleraient heureux,
Et quand ces grands amants de l'antique nature
Me chanteraient la joie et le mépris des dieux;
Je leur dirais à tous : Quoi que nous puissions faire,
Je souffre, il est trop tard; le monde s'est fait vieux;
Une immense espérance a traversé la terre,
Malgré nous vers le ciel il faut lever les yeux.

C'est ce cri de désespoir et de regret que depuis les premiers jours de l'humanité ont poussé tous ceux à qui il a été donné de satisfaire toutes leurs passions, de contenter tous leurs désirs; aveugles, qui ne s'apercevaient pas que ces passions étaient la brise favorable qui les conduisait au port. L'amour est venu échouer devant la possession et le mariage, mais il a créé la famille et assuré la perpétuité de l'espèce. L'ambition n'a pas trouvé plus de réalité dans l'objet de ses désirs, et de tous ceux qui ont atteint la gloire, la *fortune*, la puissance, le poëte a *pu dire*:

Et monté sur le faîte, il aspire à descendre.

Mais ils ont trouvé une récompense bien meilleure que ne peut l'être une jouissance égoïste et solitaire; ils ont fait l'humanité grande, forte et industrieuse. Ceux même qui, dédaignant les biens de la terre dont ils avaient connu le néant, ont regardé plus haut, ceux-là ont créé et perfectionné un type idéal, qui a fait avancer l'humanité dans la voie du perfectionnement moral et intellectuel. Le ciel qu'ils *ont peuplé avec tant de profusion* serait-il désert, qu'ils ne sauraient avoir aucun regret, et c'est dans ce sens que Voltaire a dit, après *Cicéron* : « Si *Dieu n'existait pas, il* faudrait l'inventer. » Toutes ces passions, quelles qu'elles soient, ont concouru au perfectionnement de l'ordre social, et le *bonheur* pour l'individu comme pour la société n'est autre que le libre développement de toutes ses facultés, la libre expansion de tous ses désirs, la conscience de pouvoir satisfaire les besoins du corps aussi bien que ceux de l'âme.

« Ainsi, conclut un des plus grands philosophes de notre époque, en considérant que notre être est une force qui sans cesse aspire, et que cette aspiration accompagne la sensation et lui survit, nous échappons fondamentalement à la doctrine de la sensation. En considérant l'unité de notre être, qui est âme et corps à la fois, nous échappons fondamentalement à l'ascétisme chrétien. Enfin, en comprenant que la vie de l'homme est unie à l'humanité, nous découvrons la route où nous devons marcher, la route où les deux tendances qui ont divisé la philosophie viennent se rejoindre; car, par l'humanité nous pouvons satisfaire notre soif spirituelle de bonté et de beauté, *sans sortir de la nature et de la vie.* Nous voilà hors des deux écueils, hors du matérialisme, hors du spiritualisme mal entendu. Oui, Platon dit vrai, *nous gravitons* vers Dieu, attirés à lui, qui est la souveraine beauté, par l'instinct de notre nature aimante et raisonnable. Mais, de même que les corps placés à la surface de la terre ne gravitent vers le soleil que tous ensemble, et que l'attraction de la terre n'est pour ainsi dire que le centre de leur mutuelle attraction, de même nous gravitons spirituellement vers Dieu par l'intermédiaire de l'humanité. »

Si l'Orient n'a pas des philosophes aussi profonds que ceux de l'Occident, s'il n'a guère cherché à donner une définition savante du *bonheur*, il a, en revanche, des poëtes ingénieux, qui savent cacher de graves enseignements sous une forme légère et amusante. Le conte suivant sur le *bonheur* arrive, par un *chemin plus court*, à la *même conclusion* que nos longues dissertations philosophiques. Malgré les grandes provinces qui lui obéissaient, *les nombreuses richesses accumulées dans ses* coffres, les belles esclaves assemblées dans son harem, un puissant souverain de l'Asie s'ennuyait comme le dernier de ses sujets, ou plutôt s'ennuyait royalement. Il fit venir tous les devins, tous les mages, tous les astrologues répandus sur la surface de ses Etats, et les interrogea sur la manière dont il fallait s'y prendre pour être heureux. Les uns prescrivirent une chose, les autres une autre; mais aucun de ces moyens ne réussit, et le roi fit mettre à mort ces conseillers malhabiles. Un mage, plus courageux ou plus fin que les autres, se présenta un jour devant le monarque : « Seigneur, lui dit-il, le seul moyen de trouver le *bonheur*, c'est de porter la chemise d'un homme heureux. » Des envoyés partirent aussitôt dans toutes les directions, cherchant ce talisman qui devait rendre le repos à leur puissant souverain. Mais ils eurent beau parcourir toutes les provinces, descendre tous les degrés de l'échelle sociale, frapper à toutes les portes, nulle part ne se trouva cet *homme heureux, objet de leurs recherches.* Ils s'en revenaient découragés, songeant au triste sort qui les attendait, quand, au détour *d'un bois*, ils aperçurent un *charbonnier* qui s'en allait chantant gaiement. « Pourquoi chantes-tu donc ainsi, lui demandent-ils, offusqués de cette joie qui faisait contraste avec leur accablement. — Je chante, parce que je suis content et heureux, répond le charbonnier. — Comment! tu es complétement heureux? — Sans doute. — Jamais tu n'as maudit ton sort? — Jamais. » Les envoyés du roi se précipitèrent aussitôt sur le charbonnier et s'apprêtaient à lui enlever l'objet qu'ils recherchaient depuis si longtemps. Mais, hélas! amère dérision du sort! le seul homme heureux qui existât dans de si vastes Etats, celui qui devait rendre un si grand service à son souverain... cet homme ne portait pas de chemise!

Ce charmant apologue, qui vise à prouver que le *bonheur* ne saurait appartenir aux puissants, à ceux qui disposent des faveurs de la fortune, et que c'est au contraire à l'autre extrémité de l'échelle sociale qu'il se trouve, va être le fil de transition sur lequel nous allons essayer de nous tenir en équilibre pour *arriver, de notre côté, à une solution un tant* soit peu éclectique du problème. Qui est capable de jouir de la plus grande somme de *bonheur*, de *l'ange* ou *de l'huître? Et*, que les méchants esprits ne s'y méprennent pas : ici le mot *ange* est pour nous le synonyme du plus parfait des êtres, et l'autre celui du plus rudimentaire.

Moins un être est organisé, disent les uns, moins il a de besoins, plus il a de *bonheur. Besoin* est équivalent de *passion*, et *passion* est de la même famille que *souffrance;* on ne saurait *pâtir* de la privation d'une chose dont on ignore jusqu'à l'existence. Un aveugle-né auquel on n'aurait jamais parlé de lumière serait de la plus complète indifférence sur son infirmité; et cela s'étend au sourd, à l'impotent, etc. Où le sentiment de la privation éprouvée n'existe pas, le regret de cette privation ne saurait exister. Donc l'être qui est le plus disgracié sous le rapport des sens, l'huître par exemple, est l'être vivant le plus heureux de la création.

Plus un être est organisé, disent les autres, plus il a de besoins, plus il doit éprouver de *bonheur*. Le nombre et le degré de perfection *de nos sens est le tarif de la somme de bien*-être que nous éprouvons; et l'homme le plus richement organisé sous ce rapport est le plus *heureux de tous. Quand on veut rendre une* maison agréable à celui qui l'occupe, on y pratique des fenêtres qui mettent le possesseur en communication avec les objets extérieurs. Les sens sont les petites fenêtres du corps par lesquelles l'être humain qui l'habite jouit physiquement et moralement de tout ce qui existe en dehors de lui. Comparons le sens de la vue chez le chien, l'un des animaux les mieux doués, avec le même sens chez l'homme. Le chien voit avec ses yeux, mais c'est tout; il n'y a là qu'une jouissance presque mécanique. Voyez au contraire, chez l'homme, combien de sentiments délicats et multipliés sont mis en jeu par la vue! L'admiration d'une belle nature, d'un beau ciel, d'un bel objet; le *bonheur* de voir près de soi une personne chérie, etc. Et l'ouïe, et l'odorat, et le goût, et le toucher, surtout le toucher, qui joue un si grand rôle dans le plus vif de tous les plaisirs. On le comprend, les sens matériels, chez l'homme, éveillent une foule d'autres sens qui ont un siége plus noble, qu'on pourrait appeler les sens de l'âme, et il est aisé de reconnaître que l'être le plus délicat, celui dont les sens sont nombreux et exercés, en un mot l'être le mieux organisé, est celui qui peut approcher le plus près du bonheur; *car l'être le plus passionné*, étant celui qui a le plus de sens, qui s'assimile le plus et qui reflète le mieux tout ce qui vit en lui et en dehors de lui, doit être le plus heureux. Donc l'homme-ange est appelé à une plus grande somme de *bonheur* que l'homme-huître. Et maintenant,

Lecteur, après avoir écouté ces deux gloses,
Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses.

Bonheur des individus et des nations (INFLUENCE DES PASSIONS SUR LE), ouvrage de Mme de Staël, publié à Lausanne en 1796. « Ce livre, dit Vinet, qui porte pour épigraphe ce vers de Virgile :

Quæsivit cœlo lucem ingemuitque reperta
« Il chercha dans le ciel la lumière et gémit de l'avoir trouvée, »

ce livre est une plainte douloureuse, ou du moins la plainte y est l'accent de toutes les paroles de l'auteur, et même des paroles de consolation... Aux bornes d'une jeunesse que Mme de Staël avait peut-être laissé dévorer par des sentiments trop impétueux, et à l'issue d'une révolution où elle avait vu toutes les passions se déchaîner contre le bonheur des particuliers et de la nation, elle sentit pour l'individu le besoin de maîtriser les passions, et pour le gouvernement le devoir de les diriger. C'est tout le plan de son livre, dont elle n'a écrit que la première partie. » *Au nom du bonheur, Mme de Staël fait le pro*cès à tout ce qu'on appelle communément *passion;* elle n'en excepte aucune; elle frappe à coups redoublés sur celles dont l'attrait est le plus touchant. Toutes les passions ensemble, « cette force impulsive, dit-elle, qui entraîne l'homme indépendamment de sa volonté, voilà le véritable obstacle au bonheur individuel et politique. » Les passions sont notre unique mal, notre seul danger. On les a crues nécessaires au mouvement de la vie : erreur! tout ce qu'il faut de mouvement à la vie sociale, tout l'élan nécessaire à la vertu existerait sans ce mobile funeste. On prétend qu'il s'agit de *diriger* nos passions, non de les vaincre. Allons donc! Est-ce qu'on dirige ce qui n'existe qu'à la condition de dominer? « Il n'y a que deux états pour l'homme : ou il est certain d'être le maître au dedans de lui, et alors il n'a point de passions; ou il sent qu'il règne en lui-même une puissance plus forte que lui, et alors il dépend entièrement d'elle. Tous ces traités avec la passion *sont purement imaginaires : elle est, comme* les vrais tyrans, sur le trône ou dans les fers. »

Ce que Mme de Staël appelle *passion*, il faut le remarquer, ce qu'elle condamne absolument sous ce nom, ce sont les sentiments qui, éteignant la lumière de la raison et de la conscience, ou ne la laissant briller, pour ainsi dire, que par éclairs, enlèvent l'homme à lui-même, à ce que Jouffroy a appelé le *pouvoir personnel*, et sacrifient tout impitoyablement à la fin égoïste qu'elles poursuivent. Elle accuse ces forces anarchiques et destructives d'opprimer, d'étouffer en nous, pour notre malheur, tous les autres éléments d'action, tous les sentiments qui sont des principes d'ordre, de paix, d'harmonie. Elle établit ainsi une opposition entre les affections et les passions; quand les passions envahissent le cœur, elles détrônent les affections et ne laissent que bien peu de place à la bonté... « Toutes les passions, *certainement, dit-elle, n'éloignent pas de la* bonté; il en est une surtout qui dispose le cœur à la pitié pour l'infortune; mais ce n'est pas au milieu des orages qu'elle excite que l'âme peut développer et sentir l'influence des vertus bienfaisantes. Le bonheur qui naît des passions est une distraction trop forte, le malheur qu'elles produisent cause un désespoir trop sombre, pour qu'il reste à l'homme qu'elles agitent aucune faculté libre; les peines des autres peuvent aisément émouvoir un cœur déjà ébranlé par sa situation personnelle, mais la passion n'a de suite que dans son idée; les jouissances que quelques actes de bienfaisance pourraient procurer sont à peine senties par le cœur passionné qui les accomplit. »

L'auteur prend à partie *chaque passion :* l'amour de la gloire, l'ambition, la vanité, l'amour, le jeu, l'avarice, l'envie, la vengeance, *l'esprit de parti; et sur chacun de ces sujets*, répand en abondance les observations justes, les pensées vives. On peut citer le tableau de l'*influence de la vanité dans les événements* de la Révolution française, le chapitre sur l'esprit de parti, celui qui nous montre le crime.

enfant de la passion, devenu lui-même une passion effroyable. Le bonheur n'est pas dans les passions; mais où donc est-il? Nulle part, selon Mme de Staël; les alchimistes seuls, s'ils s'occupaient de la morale, pourraient en conserver l'espoir. » Ailleurs, elle appelle la science du bonheur « la science d'un malheur moindre. » Où donc irons-nous chercher des palliatifs contre notre incurable infortune? Dans l'amitié, dans les affections de famille? Il y a là, sans doute, des éléments de bonheur, mais à cette condition que d'avance on renoncera à toute espèce de réciprocité. « Contentez-vous d'aimer; c'est là l'espoir qui ne trompe jamais. » Dans la religion positive ou dévotion? Avec son formalisme rigide, qui réduit tout en devoirs nettement circonscrits, avec ses règles fixes sur tous les objets, la dévotion tue la spontanéité, tarit la source des affections généreuses. Dans la religion naturelle? La religion naturelle n'a pas les défauts de la religion positive, mais son Dieu est trop loin du cœur pour le consoler. Notre seule ressource pour porter avec résignation le deuil du bonheur est dans la philosophie. « Il faut se placer au-dessus de soi pour se dominer, au-dessus des autres pour n'en rien attendre. Il faut que, lassé de vains efforts pour obtenir le bonheur, on se résolve à l'abandon de cette dernière illusion, qui, en s'évanouissant, entraîne toutes les autres après elle. Le philosophe, par un grand acte de courage, ayant délivré ses pensées du joug de la passion, ne les dirige pas toutes vers un objet unique, et jouit des douces impressions que chacune de ses idées peut lui valoir tour à tour et séparément. » Renoncer stoïquement au bonheur, qu'il est vain de poursuivre, voilà, pour Mme de Staël, le moyen d'être moins malheureux; il y en a un autre, c'est de compatir au malheur, qui est l'universelle et inévitable condition. L'ouvrage qui nie le bonheur devait nécessairement conclure à la pitié. « Cette invocation à la pitié, dit Vinet, est touchante; elle dut l'être surtout alors; elle répondait au secret besoin des cœurs, fatigués de haïr. Elle était la seule conciliation possible entre les opinions encore intraitables, entre les partis encore armés jusqu'aux dents, entre des adversaires presque également coupables, presque également malheureux, qui tous avaient quelque chose à pardonner. »

L'*Influence des passions sur le bonheur* est le produit d'une réaction naturelle contre l'ardent essor que les passions avaient pris pendant la Révolution française. Ce grand mouvement avait allumé, déchaîné, tout ce qui, dans les époques régulières, se cache au fond du cœur humain. A ce déploiement tumultueux et sans frein des énergies passionnelles devait nécessairement succéder un sentiment général de lassitude, de tristesse et de mélancolie. Le livre de Mme de Staël fut l'écho de ce sentiment, l'expression du besoin de calme après un violent orage, du besoin de pitié après des luttes cruelles.

Bonheur (PHILOSOPHIE DU), ouvrage de M. Paul Janet, publié en 1863. Dans un chapitre préliminaire intitulé : *Qu'est-ce que le bonheur?* l'auteur s'efforce de déterminer les conditions dont se compose l'idée du bonheur. D'abord, s'il est vrai qu'il n'y a pas de bonheur sans plaisir, il ne l'est pas moins que le plaisir ne saurait se confondre avec le bonheur. Le plaisir n'est que la fleur du bonheur, il n'en est pas la tige et la racine. Quelle est cette tige, cette racine? C'est, répond M. Janet, l'exercice de nos facultés et le déploiement des forces de notre être. Ainsi, activité intérieure, développement de notre être à tous ses degrés, voilà la première condition du bonheur. Il ne suffit pas que l'homme déploie ses facultés pour être heureux, il faut qu'il les déploie librement et sans obstacle, ou tout au moins qu'il ne sente d'obstacle que juste ce qu'il en faut pour avoir le sentiment vif de son activité : de là une seconde condition du bonheur, qui est l'absence de douleur, la satisfaction paisible et harmonieuse de nos facultés. Il y en a une troisième qu'il ne faut pas négliger, c'est la durée. Un bonheur qui ne dure pas n'est que le rêve du bonheur. D'après cette analyse, M. Janet propose du bonheur la définition suivante : « Le bonheur est le déploiement harmonieux et durable de toutes nos facultés dans leur ordre d'excellence. » Ainsi défini, le bonheur humain se compose d'une échelle graduée de bonheurs : bonheur des sens, bonheur de l'imagination, bonheur de la passion, bonheur des affections, bonheur de la pensée, bonheur de l'activité, bonheur de la vertu. Tous ces bonheurs sont subordonnés les uns aux autres d'après l'ordre de perfection des facultés dont ils dérivent. M. Janet les passe successivement en revue, depuis le plus humble jusqu'au plus noble et au plus parfait.

Voici d'abord le bonheur qui résulte de l'équilibre et de la vigueur du corps, de la satisfaction des besoins physiques, des plaisirs liés à cette satisfaction. C'est là un bonheur qui, quoi qu'en disent le mysticisme et le stoïcisme, n'est nullement à mépriser. M. Janet professe que les plaisirs des sens doivent être comptés au nombre des biens permis et désirables; il ne fait qu'une restriction, c'est que tout plaisir des sens qui fait perdre à l'homme sa dignité, en lui faisant perdre la raison et la possession de soi-même, est honteux et indigne de lui, et doit être exclu de l'idée de bonheur. Si le corps et les sens, contenus dans une juste obéissance, ne méritent pas le mépris, on ne méprisera pas davantage la possession des choses extérieures, indispensables à la conservation et à l'agrément de la vie. Si c'est un malheur d'être privé des choses nécessaires, c'est évidemment un bonheur de les posséder; la richesse est donc un bien, et l'homme a le droit de la considérer comme une partie de son bonheur.

Des sens nous passons à l'imagination. L'imagination est la force motrice de la vie, le principe déterminant de toutes les actions humaines. « En effet, les hommes en général n'agissent que pour un certain but que l'imagination leur présente, et qu'elle pare de toutes les couleurs. Le but est pour les uns la richesse, pour les autres le pouvoir, pour d'autres la gloire, pour d'autres enfin les délices de la vertu ou les promesses de la vie future; mais, quel que soit l'idéal que chacun se propose, tous ont le leur, et là est le principe de leur activité. » A l'imagination se rapportent deux principes d'action qui sont en même temps deux éléments de bonheur : le goût de la nouveauté et l'habitude. Le charme de la nouveauté est plus exquis et plus aimable; le charme de l'habitude est plus durable et plus profond. Un juste mélange de l'esprit de nouveauté et de l'esprit d'habitude, voilà la condition la plus favorable au bonheur. Grâce à l'un, la vie a de la constance et de la suite; grâce à l'autre, du mouvement et de la variété. Par sa puissance créatrice, par la poésie et les beaux-arts qu'elle enfante, l'imagination ajoute une nature fictive à la nature réelle, multiplie le nombre des objets aimables, augmente et nos plaisirs et les puissances de notre âme, fait paraître à chacun de nous, dans les bornes étroites où nous sommes resserrés, toutes les forces et tous les aspects de la vie. « Il semble, dit M. Janet, que la Providence bienfaisante ait voulu placer en nous, à côté du nécessaire et de l'obligatoire, entre le besoin et le devoir, et comme pour nous reposer et nous délasser, le goût et l'amour de l'inutile. C'est par là que le beau nous plaît tant, quoi qu'en disent les partisans de l'utilité. Le besoin est servile, c'est une gêne et une chaîne; le goût du beau est pur, libre, désintéressé. Quant au devoir, supérieur à la fois et au besoin et à l'amour du beau, il est tellement élevé qu'il nous inspire autant de crainte que de respect. »

Au delà de l'imagination, nous rencontrons une faculté nouvelle, liée d'une manière plus étroite à notre bonheur, le cœur, source commune des *passions* et des *affections*. M. Janet met en parallèle ces deux nouveaux éléments de bonheur. Les passions sont plus tumultueuses et plus déréglées; les affections plus paisibles; les passions sont plus égoïstes, les affections plus désintéressées; les passions recherchent leur propre plaisir; les affections, le bonheur de leur objet; les passions ont des mouvements brusques, des saccades, des intermittences; les affections sont continues et toujours les mêmes; les passions sont capables de s'exalter jusqu'à la folie, et de retomber jusqu'à la plus morne indifférence; les affections s'exaltent peu, mais elles ne s'affaissent pas facilement; les passions s'affaiblissent par la jouissance, il leur faut sans cesse de nouveaux objets; les affections s'enracinent et s'approfondissent par l'habitude; nous n'avons guère en général d'affection que pour les personnes; si quelquefois nous aimons les choses, c'est comme souvenir des personnes; au contraire, nous pouvons avoir des passions pour les personnes et pour les choses; on peut dire même que les personnes ne sont guère que des choses pour les passions dont elles sont l'objet; enfin, le bonheur que procurent les passions est violent, agité; il ne laisse pas à l'homme la possession de lui-même et lui fait trouver un étrange plaisir dans la douleur même; le bonheur qui naît des affections est doux et égal; il occupe notre cœur sans l'asservir, et stimule nos facultés sans les égarer.

Après le bonheur du cœur vient le bonheur de l'esprit, le bonheur de la pensée. M. Janet distingue avec raison le bonheur qui résulte de la recherche de la vérité, et celui qu'on éprouve à la posséder. Le premier, qui comprend le plaisir de la méditation, celui de l'investigation et celui de la découverte, est de beaucoup le plus vif, parce que l'âme se plaît surtout dans le mouvement et dans l'action, et qu'une possession immobile n'a rien qui excite la passion, la curiosité, l'imagination. Le bonheur de la vérité possédée est, toutefois, très-réel, bien que moins apparent et moins sensible que celui de la recherche. « Il suffit, pour en goûter la jouissance, de penser qu'on en soit tout à fait privé. Supposons un instant que nous ne possédons aucune vérité : la tristesse de cet état nous fait sentir le bonheur qui se lie à la possession d'une vérité certaine, comme la maladie nous fait connaître le plaisir de la santé, et la nuit le plaisir de la lumière. » Ici se présente la question intéressante des rapports de la foi passive et de la libre pensée avec le bonheur de l'esprit. M. Janet ne voit qu'un faux bonheur dans celui de la foi passive... Si le vrai bonheur humain, dit-il, est le déploiement et non l'étouffement de nos facultés; si l'homme, créature raisonnable, est fait pour user de la raison, et si la raison qui n'est pas libre n'est pas la raison, il faut convenir qu'on ne jouit qu'imparfaitement du bonheur de l'esprit, ou plutôt qu'on l'ignore entièrement quand on se résigne à penser par habitude, par contrainte ou par complaisance, au lieu d'appliquer énergiquement et librement les forces de son esprit. »

Ni la passion, ni même la pensée, ne constituent le but de la vie humaine : ce but, c'est l'action; de là le bonheur qui naît de l'effort, de la lutte, de la responsabilité accrue, de la liberté défendue contre la tyrannie des choses ou des hommes, de l'autorité exercée, soit par la persuasion, soit par le commandement. Ici éclate la différence qui existe entre le plaisir et le bonheur. Il ne suffit pas de ne pas souffrir, il ne suffit même pas de jouir pour être heureux. Celui qui s'abandonne au plaisir, qui y consume sa force et ses facultés, ou qui s'y endort, qui enfin est l'esclave de ses impressions, de ses sensations, de tout ce qui le chatouille, le caresse et l'engourdit, renonce au bonheur en même temps qu'à la dignité de la vie active.

Nous arrivons au bonheur de la vertu. Ce bonheur est accompagné de la plus grande de nos joies et du plus solide de nos plaisirs, de la paix de la conscience, de la satisfaction intérieure. Ce bonheur de raison, de conscience est-il à lui seul tout le bonheur? Se suffit-il à lui-même, au point de rendre tous les autres inutiles? « Non, répond M. Janet; la vertu exige trop souvent le sacrifice des autres bonheurs pour que celui qu'elle nous donne nous satisfasse pleinement. » Au reste, ajoute-t-il, il est heureux qu'elle ne soit pas toujours suivie du bonheur, car elle ne serait bientôt plus que l'art de se procurer du bonheur. Les hommes ne s'en feraient qu'un moyen, tandis qu'elle est en elle-même un bien excellent. La vertu n'est pas l'art de nous rendre heureux, mais l'art de nous rendre dignes du bonheur. »

L'ouvrage de M. Janet se termine par l'examen de cette importante question : En quoi l'état social influe-t-il sur le bonheur ou le malheur de l'individu? Le stoïcisme soutenait que le bonheur de l'homme ne dépend absolument que de lui-même. Le véritable esclave, disait-il, ce n'est pas Epictète, c'est son maître; le sage, fût-il chargé de fers, est libre; fût-il mourant de faim, est riche; fût-il le dernier des hommes, est roi. Il y a ceci de vrai dans ces paradoxes, que le principe du bonheur est dans l'âme; que l'homme ne peut être heureux s'il n'est sage, même dans la société la mieux ordonnée, et qu'il peut encore être heureux, même dans la société la plus imparfaite, pourvu qu'il soit sage. C'est une grave erreur de croire que les arrangements sociaux, les lois, peuvent tout pour le bonheur humain. Il faut ajouter, cependant, qu'une organisation sociale peut apporter de sérieux obstacles au bonheur des individus. La société moderne, issue de la Révolution française, est, malgré ses imperfections, plus favorable au bonheur que l'ancienne société, parce que la tyrannie d'une hiérarchie immobile a cessé de peser sur le développement de l'activité humaine. Cette société qui, depuis si peu de temps, a remplacé la société féodale, doit-elle faire place à son tour, comme l'ont rêvé de célèbres utopistes, à une société nouvelle basée, non plus sur la liberté et la responsabilité de l'individu, mais sur l'omnipotence et l'omniresponsabilité de l'Etat, et qui serait une grande entreprise de bonheur public? M. Janet s'élève contre ce rêve, qui vient d'une fausse notion du bonheur. « Le bonheur, dit-il, ne consiste pas dans la jouissance et la tranquillité, mais dans l'activité et l'énergie personnelles. Promettre aux hommes le paradis sur la terre, c'est leur mentir, c'est se tromper soi-même, c'est ignorer les conditions de leur destinée et de leur nature. L'âge d'or n'est pas plus dans l'avenir qu'il n'est dans le passé : il n'est nulle part ici-bas, il ne sera jamais. »

Bonheur d'être riche (LE), roman de Henri Conscience. Une famille de ramoneurs d'Anvers devient subitement riche. M. Suret et sa digne épouse perdent la tête comme de véritables parvenus. Ils veulent imposer un mariage d'argent à leur fils, qui, plus sage qu'eux, reste fidèle à son inclination pour une pauvre ouvrière. Mais bientôt leurs extravagances amènent la perte de cette fortune, et c'est le jeune homme qui ranime le courage de ses parents, trop heureux cette fois de consentir à son union avec Katje, et, grâce à lui, de faire leur paix avec d'anciens amis et voisins qu'ils s'étaient aliénés par leur orgueil. Ce petit roman, traduit en Angleterre et en France, a les qualités et les défauts des *Scènes de la vie flamande*, dont le succès a été quelque peu exagéré par le zèle des traducteurs et par l'engouement pastoral qui s'empare des civilisations raffinées. C'est un tableau des incidents de la vie journalière, des mœurs naïves de l'échoppe et de la petite classe bourgeoise, décalquées avec l'observation et la minutie vulgaire de Téniers; mais le talent du romancier, ou plutôt son tempérament, est vif, honnête et sympathique.

Bonheurs (LES PETITS), par Jules Janin. Dans les *Fourberies de Scapin*, Scapin dit à Argante : « Que, pour peu qu'un père de famille ait été absent de chez lui, il doit promener son esprit sur tous les fâcheux accidents que son retour peut rencontrer : se figurer sa maison brûlée, son argent dérobé, sa femme morte, son fils estropié, sa fille subornée; et ce qu'il trouve qui ne lui est pas arrivé, l'imputer à bonne fortune. Pour moi, j'ai pratiqué toujours cette leçon dans ma petite philosophie; et je ne suis jamais revenu au logis, que je ne me sois tenu prêt à la colère de mes maîtres, aux réprimandes, aux injures, aux coups de pied au cul, aux bastonnades, aux étrivières; et ce qui a manqué de m'arriver, j'en ai rendu grâce à mon destin. » Cette phrase pourrait servir d'épigraphe à ce livre, rempli de charmants et spirituels paradoxes. Jules Janin est un optimiste de l'école de ce sage qui disait que, pour se trouver heureux, il faut regarder au-dessous de soi et non au-dessus. Pour lui, tout ce qui arrive est bien, quand on songe qu'il eût pu advenir pire encore. Les maladies elles-mêmes sont heureuses, et il fait l'éloge de la goutte, comme Cicéron avait fait celui de la vieillesse. « La goutte est mon bon génie, elle est mon bon ange. O mal agréable, ô peine charmante, ô souffrance utile, ingénieuse, accidentée, honorable, pleine d'esprit, de patience et de bons conseils! Elle est semblable à cette mère habile et sage qui prend soudain son visage mécontent, parce qu'elle ne veut pas que ses enfants abusent de sa bonté. Quelle plus sage, plus active et plus éloquente conseillère! A peine elle a vu que tantôt vous alliez vous abandonner à vos penchants mauvais, à peine elle a compris que le vin et l'amour, féconds en brillantes insomnies, le jeu qui tue, le travail sans repos, allaient s'emparer de votre corps épuisé, aussitôt la goutte arrive et nous ramène au devoir. Les hommes les plus superbes de l'univers, à savoir : Périclès, Auguste, Horace et M. Guilbert de Pixérécourt, étaient goutteux. Jules César, tant débattu de nos jours par les plus célèbres commentateurs, Jules César était goutteux; Louis XIV, un goutteux; le maréchal de Saxe, un goutteux; il a vécu de la goutte, il en est mort. Il a gagné la bataille de Fontenoy un jour qu'il avait la goutte aux deux pieds, aux deux mains. Même il allait si bien, le lendemain de la bataille, que M. le duc de Richelieu, en le présentant au roi : « Sire, dit-il, voilà le premier homme que la gloire ait désenflé. — Bon! reprit le roi, voilà un goutteux des deux mains qui, certainement, n'est pas manchot. » C'est ainsi que l'auteur procède, toujours léger et spirituel, trouvant dans chaque circonstance de la vie une place pour le bonheur, cette plante délicate et qui veut être entourée des soins les plus tendres. Chaque âge, chaque condition en possède; le tout, c'est de le trouver : l'enfant a son premier jouet; le collégien, son premier roman; la jeune fille, sa première robe de bal; il n'est point de déshérités; les sots et les dévotes ont même leur part dans cette distribution générale du bonheur. Les anecdotes, les noms historiques, les souvenirs intimes se pressent sous la plume de l'auteur. Mais bornons-nous à ce que nous venons de dire; car ce serait déflorer ce spirituel ouvrage que de l'analyser jusqu'au dernier feuillet.

Bonheur (RÊVE DE), tableau de Papety. V. RÊVE.

Bonheur de se revoir! paroles de U. Guttinger, musique d'A. de Beauplan. Nous ne pouvons assigner une date précise à cette œuvre, que chantait, avec une prédilection marquée, Mme Malibran. Cette charmante tyrolienne, que les vieux amateurs fredonnent encore avec attendrissement, au souvenir de la grande artiste pour laquelle l'auteur l'avait écrite, parut, suivant toutes probabilités, en 1830; car Marie Malibran l'intercala dans la leçon de chant du *Barbier*, pour les débuts, à Paris, de Lablache, dans le rôle de Figaro, en octobre 1830. L'avenir a justifié la faveur accordée par l'inimitable cantatrice à cette production légère, qui semble éclose d'hier, tant elle a conservé sa fraîcheur et son parfum intime.

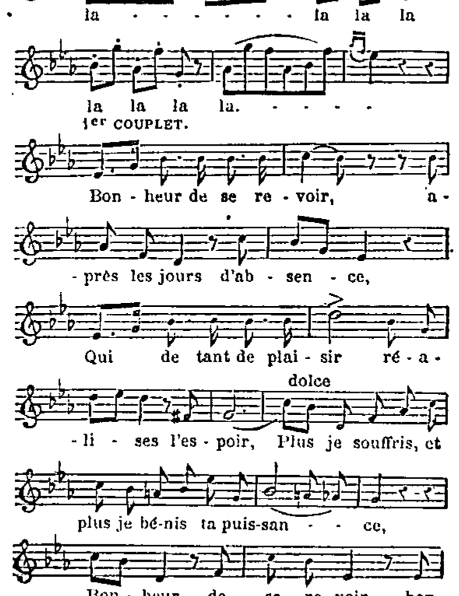

DEUXIÈME COUPLET.

Le voilà, c'est bien lui! La voilà, c'est bien elle!
Quels accents, quels regards, quel magique pouvoir!
Tu rends l'amour plus tendre et l'amante plus belle,
Bonheur de se revoir! (*bis.*)
Ah! ah!

TROISIÈME COUPLET.

On se redit les mots qui charmèrent l'absence;
Sur les mêmes gazons on vient encor s'asseoir.
Tu rends la paix à l'âme, au cœur sa confiance,
Bonheur de se revoir! (*bis.*)
Ah! ah!

Bonheur! moi devenir sa femme! air de *Faust*, paroles françaises de X..., musique de Spohr. Jusqu'à ce jour, trois compositeurs ont osé s'attaquer au marbre fantastique taillé par Gœthe dans son drame cosmique : Gounod, Spohr et Schumann. Le *Faust* de Gounod étant classé parmi les œuvres les plus éclatantes de la musique française, il nous a paru juste et intéressant de transcrire quelques pages des deux autres artistes.

BONHEUR (Rosa), femme artiste, qui tient un rang distingué parmi les peintres contemporains, née à Bordeaux le 16 mars 1822. On peut dire de M^lle Bonheur qu'elle était artiste en venant au monde : son hochet fut un pinceau, et ce pinceau devint une *couronne*. Vive, enjouée, toute petillante de physionomie, elle aimait le bruit et le mouvement comme on l'aime à cet âge. Mais ce qu'elle préférait aux jeux de ses jeunes compagnes, c'était de se blottir dans un coin pour dessiner des animaux et de petits bonshommes, qu'elle découpait ensuite fort habilement. Ces ébauches n'étaient pas sans expression, et son père lui-même les avait remarquées.

En 1829, elle était à Paris avec toute sa famille; mais la mort lui ravit sa mère après quatre années de séjour. Ce fut sa première douleur. Des revers de fortune vinrent encore assombrir ce deuil immense. Seul, désormais, avec quatre enfants, et sans autre fortune que son pinceau, M. Raymond Bonheur dut se livrer entièrement à son art, et, par conséquent, confier à d'autres le soin de ses enfants, se séparer de ces chers petits êtres, dont la présence fait tout oublier et aide à souffrir. Courbant la tête devant cette nécessité cruelle, M. Bonheur les mit en pension. C'est là que la jeune Rosa montra plus vivement encore son goût pour le dessin; et ce goût, d'une précocité extraordinaire, ressemblait déjà, tant il était vivace, à une véritable passion. Le père en fut tellement frappé, qu'il l'appela près de lui. Elle venait de faire sa première communion; mais à cet âge, où l'enfant ordinaire sait à peine lire, la jeune fille montrait déjà aux esprits clairvoyants la mesure de ce qu'elle serait un jour. Son père devina donc son talent : il se fit son maître, et l'on comprend si les leçons durent être excellentes. A la douce chaleur de cet amour paternel, l'artiste intelligente se développait dans la jeune fille aimante et dévouée. Partageant avec joie les rudes travaux de cette vie laborieuse, elle chassait la tristesse des jours difficiles à force de jeunesse et de gaieté : c'était le soleil de la maison, ce rayon d'espoir qui illumine l'âme du naufragé quand il aperçoit une voile à l'horizon. L'ardeur de la noble enfant était infatigable; rien ne coûtait à sa nature courageuse, et c'est aux abattoirs qu'elle s'en allait vaillamment faire la plupart de ses études. Forcée de se réfugier dans quelque coin fétide, elle y passait de longues journées d'été, y revenant toujours, jusqu'à la fin de son travail. N'était-ce pas un singulier et touchant contraste que la présence de cette frêle jeune fille au milieu d'hommes grossiers et d'animaux pour lesquels s'aiguisait déjà le fatal couteau?

Mais ce n'était pas en vain qu'elle dépensait toute cette énergie. Elle commença à en recueillir les fruits en 1840, à sa première exposition. Elle avait dix-huit ans; elle venait de faire un tableau, et ce tableau était reçu. Le catalogue officiel disait : *Deux lapins*. Quelle joie! et comme son cœur dut battre!

Dans cette composition, deux lapins, en effet, grands comme nature, grignotent gravement des carottes et des navets. Ce n'est pas un chef-d'œuvre, évidemment; mais il y a quelque chose là : de la naïveté, de la candeur, des intentions excellentes. Cette toile, que les amateurs se disputeraient aujourd'hui, c'est la sœur de M^lle Rosa Bonheur, M^me Peyrol, femme de cœur autant que peintre distingué, qui la garde précieusement comme un doux souvenir appartenant à toute sa famille, comme on recueille, comme on garde en sa mémoire ces mots *papa* et *maman*, premiers bégayements, chères appellations de l'enfant, qui passe tout à coup de la vie physique à la vie intellectuelle.

Des œuvres plus importantes suivirent ce premier essai, et chacune d'elles signala des progrès rapides. Plusieurs récompenses vinrent bientôt les affirmer : en 1845, la médaille de 3^e classe; celle de 1^re classe en 1848.

Toutes les jouissances se payent, dit-on, surtout celles de la renommée, et quelquefois il faut les expier comme des crimes. M^lle Rosa Bonheur n'a pas échappé à cette loi fatale. Au milieu de ses succès d'artiste, un affreux malheur vint la frapper dans son cœur de fille aimante, de fille tant aimée : elle perdit son père, son maître, son ami, en mars 1849. Déjà le pauvre malade sentait la vie s'éteindre, quand il demanda qu'on apportât devant lui, comme une pieuse relique, le dernier tableau de sa fille, de son élève chérie. En revoyant cette belle page, le *Labourage nivernais*, il eut comme un éclair de vie; et, serrant les mains de son enfant, qui sanglotait à son chevet, il essaya de sourire; mais ses yeux se voilèrent et il se prit à pleurer.

. . . .

Ce fut un coup terrible pour M^lle Rosa Bonheur; elle le sentit dans son cœur retentir bien longtemps. Peu à peu, cependant, la douleur fut vaincue à force d'énergie. Elle put enfin reprendre ses pinceaux. C'est alors qu'elle produisit toutes ces belles compositions qui mirent le comble à sa réputation. En voici la date et les noms :

De 1841 à 1851 : *Chèvres et moutons* — *Animaux dans un pâturage* — le *Cheval à vendre* — *Chevaux sortant de l'abreuvoir* — *Chevaux dans une prairie* — *Vaches au pâturage* — la *Rencontre* — *Un Ane* — les *Trois Mousquetaires*, le *Labourage*, *Un Troupeau cheminant*, le *Repos dans la prairie* — *Etude d'étalons* — *Nature morte* — *Etude de chiens courants* — le *Meunier cheminant* — le *Labourage nivernais* (Musée du Luxembourg).

1853 : le *Marché aux chevaux*,

1855 : la *Fenaison en Auvergne* (Musée du Luxembourg).

Une vie si vaillante, un si beau talent méritaient une distinction tout exceptionnelle; elle n'a pas manqué à M^lle Rosa Bonheur : S. M. l'impératrice Eugénie a voulu qu'elle eût la croix de la Légion d'honneur; elle a fait mieux encore, en allant l'attacher elle-même sur cette noble poitrine, sur la poitrine de cette vaillante entre les vaillants.

L'auteur du *Marché aux chevaux* habite maintenant en pleine nature, près de Fontainebleau. Elle travaille toujours; mais les Anglais, enthousiastes de sa peinture, enlèvent tous ses tableaux. La France en est totalement privée, car, depuis 1855, on ne les voit plus au Salon. Ce parti pris est regrettable; les débutants y perdent des conseils, des leçons, de bons enseignements; le public y perd de très-vives jouissances. Si les artistes arrivés à la célébrité et à la fortune s'abstenaient tous ainsi, les expositions n'auraient plus d'intérêt. Et puis, n'y a-t-il pas comme une nuance d'ingratitude, tout au moins d'oublieuse indifférence, à s'éloigner ainsi de la lutte, parce qu'elle n'a plus à offrir l'attrait du premier triomphe? Et parce qu'on a reçu toutes les couronnes possibles, est-ce donc une raison pour ne pas montrer qu'on les mérite toujours?

M. François-Auguste Bonheur, frère de M^lle Rosa Bonheur, et M^me Peyrol, sa sœur, sont plus fidèles au Salon, qui leur a valu des succès mérités, et ils ont raison : on n'est jamais trop fort pour exposer, quand on n'a pas l'âge de M. Ingres.

La critique s'est complue à reprocher à M^lle Rosa Bonheur, peintre d'animaux, une certaine affectation de *virilité;* c'est là une accusation dont nous ne saurions nous faire l'écho. M^lle Rosa Bonheur peint d'après nature; son pinceau a des nuances de sentiment qu'il ne faut demander qu'au cœur d'une femme, et ces nuances, c'est avec son cœur que l'artiste les a naïvement indiquées. Cet élément, qui prend sa source dans la sympathie, Géricault lui-même ne l'eût peut-être pas trouvé.

Aussi, trop bien douée pour n'être pas femme jusqu'en ses moindres productions, M^lle Rosa Bonheur a-t-elle laissé partout l'empreinte de ses instincts délicats et charmants. Son éducation, sa vie, d'ailleurs, au milieu des siens, qu'elle aime, dont elle est chérie et qu'elle n'a jamais quittés, l'a sauvée de la *vie d'artiste*. Elle a pu se préserver ainsi des entraînements, des erreurs, des illusions de ce milieu bizarre où une femme peut rester honnête homme, mais pas toujours femme honnête. La femme a beau être grand écrivain, grand romancier ou grand artiste, il lui faut, sous peine de déchoir, rester femme, et Corinne nous semble plus grande, plus belle, à Leucade qu'au sommet du Capitole.

BONHEUR (Auguste), peintre français contemporain, né à Bordeaux en 1824, eut pour maître Raymond Bonheur, son père, et se perfectionna sous la direction de son illustre sœur, M^lle Rosa Bonheur. Il commença par peindre des sujets de genre : les *Enfants aux champs* (Salon de 1845); le *Bain* et l'*Heureuse mère* (Salon de 1846), et des portraits (celui de sa sœur, en 1848, et celui de son père en 1849). Il exposa, au Salon de 1852, deux *Vues du Cantal* et un *Intérieur de forêt*, qui lui valurent une médaille de 3^e classe. A partir de cette époque, il s'est adonné spécialement à la peinture de paysage et d'animaux, dans laquelle il a réussi à suivre sa sœur, mais d'un peu loin, *non passibus æquis*. Il tient d'elle, en effet, l'habileté de la brosse, la limpidité de la couleur, la fermeté du dessin, mais il n'a pas sa simplicité robuste, son sentiment exquis de la nature; il a adopté une manière proprette, minutieuse, pleine de coquetterie et de gentillesse, qui ferait croire qu'il met des manchettes pour peindre les bêtes de la création, comme faisait M. de Buffon pour les décrire. Nous devons ajouter, pour être juste, que son faire a acquis plus de largeur et de force depuis quelques années. Ses meilleurs ouvrages sont : les *Gorges de la Jordanne et du Puy-Griou* (commande du ministère d'Etat, 1853); le *Col de Cabre* (Salon de 1855); un *Souvenir de Bretagne* (1857); un *Troupeau de vaches dans les Pyrénées*, le *Passage du gué* et l'*Abreuvoir*, qui ont obtenu une médaille de 2^e classe en 1859; l'*Arrivée à la foire*, la *Rencontre de deux troupeaux* et la *Sortie du pâturage*, qui ont mérité une médaille de 1^re classe en 1861; le *Combat*, la *Mer* et le *Ruisseau*, auxquels on a encore donné une médaille de 1^re classe en 1863; le *Retour de la foire* (1864); et enfin le *Dormoir*, vaste toile qui a eu un succès très-grand et bien mérité au Salon de 1866.

BONHEUR (Isidore), sculpteur français contemporain, frère des précédents, né à Bordeaux en 1827, se forma sous la direction de son père et de sa sœur. Il a exposé, pour son début, au Salon de 1848, un *Cavalier africain attaqué par une lionne*. Un *Combat de taureaux*, qui figura au Salon de 1850, attira sur lui l'attention; ce groupe dénotait une recherche patiente de la vérité, et se recommandait par l'entente de la composition, l'énergie des mouvements, la largeur de l'exécution. Ces qualités, qui, à dire vrai, n'étaient encore qu'en germe dans cet ouvrage du jeune artiste, se sont accentuées depuis dans la plupart de ses productions. A la différence de son frère Auguste, dont il n'a sans doute pas la correction, M. Isidore Bonheur a horreur du joli; il fuit la banalité bourgeoise et attaque hardiment les sujets qui veulent du style, de la grandeur, de la force, comme il l'a fait voir dans deux de ses principaux groupes : *Hercule et les chevaux de Diomède* (Salon de 1855); *Ulysse reconnu par son chien* (Salon de 1859). Ses autres ouvrages les plus remarquables sont : un *Zèbre attaqué par une panthère* (commande du ministère d'Etat, 1853), aujourd'hui dans les jardins du château de Fontainebleau; un *Taureau et un ours*, une *Vache défendant son veau contre un loup* (1857); une *Jument anglaise montée par un jockey* (1863); deux superbes *Taureaux*, commandés par le sultan et qui ont obtenu une médaille au Salon de 1865. — Parmi les membres de la famille Bonheur qui cultivent les arts avec succès, nous devons citer encore : M^lle Juliette BONHEUR, née à Paris en 1830, élève de son père Raymond et de M^lle Rosa, sa sœur aînée. Elle a débuté au Salon de 1852, par une nature morte. Mariée à M. Peyrol en 1853, elle a exposé depuis, sous le nom de M^me PEYROL-BONHEUR, un *Troupeau d'oies* qui a mérité une mention à l'exposition universelle, et des tableaux d'animaux d'une exécution un peu faible, mais d'un sentiment bien naïf.

BONHEUR-DU-JOUR s. m. (ainsi appelé à cause de la grande vogue que ce meuble a eue autrefois). Sorte de petit meuble à tiroir, dans lequel on serre des papiers et autres menus objets auxquels on attache du prix : *Le commissaire de police frappa deux petits coups à la porte; son secrétaire entra, s'assit devant le petit* BONHEUR-DU-JOUR *et se mit à écrire sous sa dictée.* (Balz.) *Mon brocanteur a trouvé cet éventail dans un* BONHEUR-DU-JOUR *en marqueterie, que j'aurais acheté si je faisais collection de ces œuvres-là.* (Balz.)

BONHILL, bourg d'Ecosse, comté et à 8 kilom. N. de Dumbarton, sur le Leven, qui sort du lac Lomond et se jette dans la baie de Clyde; 4,000 hab. Impression sur étoffes, blanchisseries. Patrie de l'historien Smollett.

BONHOMIE s. f. (bo-no-mî — rad. *bonhomme*). Caractère de bonhomme, bonté du cœur unie à la simplicité des manières : *Etre d'une grande* BONHOMIE, *d'une aimable* BONHOMIE. *C'est un homme plein de* BONHOMIE. BONHOMIE *vaut mieux que raillerie.* (Volt.) *Un homme sans élévation ne saurait avoir de la bonté; il ne peut avoir que de la* BONHOMIE. (Chamfort.) *Les affaires ont une sorte de difformité que la* BONHOMIE *adoucit. Elle va jusqu'à leur prêter de l'attrait.* (Joubert.) *La* BONHOMIE *et la bonté ne sont guère refusées à Louis XII.* (Ste-Beuve.) *La* BONHOMIE, *c'est la finesse de l'homme de bien.* (Raspail.) *Il faut toute la patiente* BONHOMIE *d'un public allemand pour écouter le mot à mot d'un drame indou* (Th. Gaut.)

On peut se faire aimer dans tous les rangs;
Mais avec ses égaux, et le peuple et les grands,
Il faut beaucoup de *bonhomie*.
DU TREMBLAY.

— Simplicité excessive, crédulité : *Je n'aurai pas la* BONHOMIE *de me fier à sa parole. Il a la* BONHOMIE *de croire tout ce qu'on lui dit.* (Acad.) *Il est d'une* BONHOMIE *qui fait pitié.* (Acad.) *La* BONHOMIE *milanaise est célèbre autant que l'avarice génoise.* (H. Beyle.) *Le vieillard rentra dans le salon avec une sublime* BONHOMIE; *il était sûr de sa femme.* (Balz.)

BONHOMME s. m. (bo-no-me — de *bon* et *homme*). Homme simple, doux, facile, sans malice, sans arrière-pensée : *Je ne suis point un philosophe, comme vous m'appelez, mais un* BONHOMME *qui tâche de ne faire de mal à personne.* (J.-J. Rouss.) *Mais vous n'avez vu que l'écorce en moi, messieurs!... Sous le* BONHOMME, *il y a de l'homme, entendez-vous?* (A. Frémy.)

Il se grime en *bonhomme* et ment à sa figure.
BARTHÉLEMY.

‖ Homme crédule, facile à abuser : *C'est un* BONHOMME *qui avalerait des couleuvres. Soyez un homme bon, et non pas un* BONHOMME. (Boitard.) ‖ Plur. des BONSHOMMES; mais dans les deux sens précédents, ce pluriel est peu usité.

— Nom que l'on donne familièrement aux vieillards et aux enfants; quand il s'applique aux enfants, on le fait toujours précéder de l'adj. *petit* : *Le* BONHOMME *se porte encore très-bien. Nous fûmes accostés par deux* BONSHOMMES. *Le petit* BONHOMME *eut peur et courut se cacher. Comminges, lieutenant des gardes de la reine, enleva dans un carrosse fermé le* BONHOMME *Broussel, conseiller de la grand'chambre.* (De Retz.) *On ne manqua pas de faire beaucoup babiller le petit* BONHOMME. (J.-J. Rouss.) *Le* BONHOMME *prit son bâton et sortit, au grand étonnement des assistants, qui le crurent tombé en enfance.* (Balz.) *Un vieux* BONHOMME DE NÉGOCIANT *marseillais comprit au bistre de mon teint que je venais de plus loin que de Toulon ou d'Aix.* (F. Soulié.)

Les comtes font traîner ce *bonhomme* en prison.
CORNEILLE.

‖ Se dit aussi à un jeune homme que l'on veut, par mépris, traiter comme un enfant : *Mon petit* BONHOMME, *qu'est-ce qui vous prend donc?* (Balz.) ‖ Se dit également d'un homme de la campagne, d'un homme du peuple ou de quelqu'un que l'on croit pouvoir traiter avec un ton de protection familière : *Tenez,* BONHOMME, *voilà pour vous.* BONHOMME, *lui dis-je sans hauteur comme sans familiarité, le chemin de Kœkelberg, s'il vous plaît? —* BONHOMME *vous-même, me répond-il avec humeur : je ne suis pas plus* BONHOMME *qu'un autre, et il continue sa route.* (Arnault.) Cette dénomination, dont le ton est un peu aristocratique pour notre époque, commence à sortir de nos mœurs.

— Figure dessinée grossièrement, comme celles que les enfants aiment à griffonner : *Dessiner des* BONSHOMMES. *Couvrir de* BONSHOMMES *ses livres, ses cahiers, les murs de la maison. Ils illustrent les murs et les devantures de boutiques de navires, de* BONSHOMMES, *de bouteilles, etc., croqués à la craie.* (J. Cauvain.) ‖ Petite statuette faite pour amuser des enfants : *Jouer avec des* BONSHOMMES.

— *Faux bonhomme*, Homme qui, par finesse et par calcul, simule une simplicité, une douceur, une bonhomie qu'il n'a pas : *Ne vous fiez pas à lui, c'est un faux* BONHOMME. *Le* FAUX BONHOMME *calcule tout, ricane de tout, tire toujours à temps son épingle du jeu.* (Ste-Beuve.) *Parmi les nombreuses variétés de Tartufe, l'espèce la plus dangereuse est celle de ces* FAUX BONSHOMMES *dont Ménage est le modèle le plus achevé.* (De Jouy.)

— Loc. fam. *Aller son petit bonhomme de*

chemin, Vaquer tranquillement à ses affaires, poursuivre ses entreprises sans bruit, sans éclat et sans hâte, avec un succès non pas rapide, mais continu : *Il* VA *tout doucement* SON PETIT BONHOMME DE CHEMIN. ‖ *Nom d'un petit bonhomme!* Sorte d'exclamation tenant lieu de juron chez certaines gens du peuple : *Oui*, NOM D'UN PETIT BONHOMME, *il fait solidement froid, tout de même.* (Balz.) *Nous avons à parler d'affaires et nous en parlerons le verre à la main*, NOM D'UN PETIT BONHOMME! *Voilà la vraie manière.* (Balz.) NOM D'UN PETIT BONHOMME! *cet animal-là me coupe la retraite.* (Varin.)

— Prov. *Bonhomme, garde ta vache*, Se dit pour avertir quelqu'un de prendre garde qu'on ne le trompe, comme on avertirait un berger de prendre garde au loup.

— Techn. Outil du vitrier. ‖ Outil du verrier.

— Hist. littér. *Le Bonhomme*, Surnom donné à La Fontaine, à cause de sa naïveté, de la simplicité de son caractère; bonhomie, cependant, qui ne manquait point de malice : *Ne nous moquons pas tant du* BONHOMME, *il vivra peut-être plus longtemps que nous.* (Mol.) *Les beaux esprits ont beau se trémousser ; aucun d'eux n'égalera jamais le* BONHOMME. (Mol.)

— Hist. relig. Nom donné à des religieux établis en Angleterre en 1259. ‖ Nom donné aux religieux de l'ordre de Grandmont, aux minimes qui leur succédèrent à Vincennes et aux minimes de Chaillot. ‖ Nom que se donnaient, au XIIe siècle, certains hérétiques du Languedoc. ‖ *Bonhomme de Caria*, Nom des religieux du tiers ordre de Saint-François établis à Caria en Portugal, en 1443. ‖ *Bonhomme de Saint-Martin*, Nom donné à des religieux du tiers ordre de Saint-François établis à Florence. ‖ *Bonhomme de Villar de Fradez*, Nom donné à des chanoines séculiers, établis en 1425 dans le monastère de Saint-Sauveur de Villar de Fradez, en Portugal.

— Anc. jurispr. *Bonshommes*, Juges qui, au commencement de la troisième race, devaient accompagner l'officier chargé du ministère public, et avaient à peu près l'autorité des échevins.

— Bot. Nom vulgaire du bouillon-blanc. ‖ Nom vulgaire d'un narcisse.

— Ornith. *Bonhomme misère*, Nom vulgaire du rouge-gorge, parce qu'il ne se montre qu'en hiver dans nos climats. Ce mot s'emploie ordinairement pour désigner l'espèce : *Le* BONHOMME *misère se prend très-bien à la glu*, rarement il désigne un seul individu, on ne dit guère : *Un bonhomme misère*, et il ne s'emploie jamais au pluriel.

— Jeux. *Petit bonhomme vit encore*, Petit jeu qui se joue de la manière suivante : La société s'étant assise en cercle, un des joueurs allume un petit morceau de papier et le passe à son voisin de droite, en disant : *Petit bonhomme vit encore;* le voisin le passe à son tour à son voisin de droite, et ce dernier au suivant, en répétant toujours la même formule. Celui entre les mains de qui le papier s'éteint avant qu'il ait pu achever la phrase sacramentelle est tenu de donner un gage.

Il est probable que cette expression métaphorique dérive de l'antique usage observé à la fête des lampadédromies par les jeunes Athéniens, qui couraient dans la lice en se passant de main en main un flambeau, emblème de la transmission de la vie. V. ET QUASI CURSORES VITAI LAMPADA TRADUNT.

— Théâtr. *Tenir son bonhomme*, Avoir bien senti et rendre avec bonheur le caractère du rôle dont on est chargé. ‖ *Bien habiller son bonhomme*, Prendre le costume exact qui convient à un personnage.

— Adjectiv. Qui a de la bonhomie; qui montre de la bonhomie : *Un vieillard* BONHOMME. *Un air doux et* BONHOMME. *Le hasard a été* BONHOMME, *pour le coup.* (Bussy-Rab.) *Soyez* BONHOMME, *sans hauteur, ni décision, ni critique, ni dédain, ni délicatesse, ni tour de passe-passe d'amour-propre.* (Fén.) *Plus il est* BONHOMME, *plus je le plains d'avoir affaire aux libraires, qui ne sont point du tout bonnes gens.* (Volt.) *Sous l'air simple et* BONHOMME, *l'auteur se moque fort spirituellement de toutes les opinions.* (Scribe.) ‖ Doux, simple et aimable, en parlant des choses : *Son esprit est comme ces bons petits paysages de* 1818, *que les amateurs d'aujourd'hui relèguent au grenier, parce qu'ils sont exécutés dans le style* BONHOMME, *mais où les curieux s'amusent un bon quart d'heure, parce que l'artiste y a fourré quelque part mille petits détails qu'on retrouve avec intérêt.* (Edm. About.)

Bonhomme Richard (LA SCIENCE DU), titre d'un ouvrage de Franklin. V. SCIENCE.

Bonhomme Job (LE), comédie-vaudeville en trois actes, en prose, par Emile Souvestre, représentée sur le théâtre du Vaudeville, le 15 novembre 1846. Mlle Honorine de Sannois, jeune orpheline intéressante et riche, est sur le point de se voir forcée d'épouser un certain M. de Luxeuil, espèce de lion ruiné, dont la mère possède une lettre prouvant que la jeune personne n'est pas la fille de M. de Sannois, mais d'un amant resté inconnu. Ce mariage ne se fait pas, grâce au bonhomme Job, qui, avec son air de naïveté sournoise, en sait plus long qu'on ne croit, et tient dans ses mains calleuses tous les fils d'une intrigue. Job est le père d'Honorine. Pendant les guerres du Bocage, il a montré tant de dévouement à Mme de Sannois, la femme de son chef, dont la mort fut cachée longtemps pour ne pas décourager le parti, que celle-ci n'a pas dédaigné d'épouser secrètement l'honnête et courageux garde-chasse, car telle était la première condition de Job. Honorine n'est donc pas une bâtarde, comme le prétend la méchante Mme de Luxeuil, mais la fille légitime d'un brave homme. Job, armé de ce secret, menace Mme de Luxeuil, revêche créature, entichée de sa noblesse, de révéler cette mésalliance si elle persiste dans son projet, et comme, après tout, M. Arthur de Luxeuil n'en veut qu'à la fortune de Mlle de Sannois, tout s'arrange. Les dettes seront payées, et Honorine pourra épouser M. de Rastoul, un jeune seigneur qui l'aime véritablement. Quant à Job, il ne connaîtra jamais cette douceur de pouvoir embrasser sa fille, car il a juré de garder le silence. Pour unique faveur, il réclame une place auprès d'elle, n'importe laquelle, pourvu qu'il puisse l'apercevoir quelquefois et lui sourire de loin. Cette donnée fort simple est développée avec beaucoup de gaieté, de finesse et d'esprit, et le *Bonhomme Job* peut être considéré comme une des meilleures productions théâtrales d'Emile Souvestre.

Bonhomme Jadis (LE), comédie en un acte et en prose, d'Henri Mürger, représentée à la Comédie-Française le 21 avril 1852. « Dans une gaie mansarde, claire et proprette, dit M. Théophile Gautier, vit un vieillard connu sous le sobriquet de *Bonhomme Jadis*, en compagnie d'un portrait de femme et de gracieux souvenirs. Il n'a ni chien, ni chat, ni gouvernante, et fait lui-même son petit ménage. Sa tête est blanche, mais comme les amandiers sont blancs au mois de mai, de fleurs et non pas de neige, et un printemps éternel s'épanouit dans son cœur. Il aime tout ce qui est jeune, frais, candide, non à la façon de ces vieux immondes qui traînent leur bave d'argent sur toutes les roses, mais d'une âme honnête et bienveillante, heureuse de la beauté et du bonheur d'autrui. Il va célébrer la fête d'une femme uniquement aimée, dont il ne lui reste plus qu'un fragile pastel. Il va donc célébrer la fête de sa chère défunte; mais c'est bien triste de manger seul le petit dîner fin qu'on s'est proposé, de boire à une mémoire aimée sans avoir un verre contre lequel choquer le sien. Le bonhomme invite donc M. Octave, un jeune vieillard du voisinage, étudiant en droit, très-rêveur et très-peu guilleret, incapable de dire une galanterie à une femme, et Mlle Jacqueline, sa jeune voisine, qui d'abord craignait le tête-à-tête avec un vieux garçon, peut-être libertin. « Nous serons trois, dit le vieillard, » pour la rassurer. » Il sait qu'Octave et Jacqueline s'aiment et n'osent se le dire, retenus par les adorables timidités de la jeunesse et de l'amour vrai. Il servira d'intermédiaire à cette honnête passion, qu'il a découverte en ramassant un brouillon de déclaration, non envoyée, tombée de la poche d'Octave. On se met à table, Jacqueline est pimpante et Octave trouve un peu bien étrange de voir la jeune fille à côté du bonhomme Jadis, vêtu, pour la circonstance, de son plus bel habit. Les deux amoureux voudraient bien se parler, mais n'osent pas. Les voyant empêtrés de la sorte, le bonhomme feint de faire la cour pour son compte à Jacqueline et lui jette une déclaration qui n'est autre que la lettre perdue par Octave. Le jeune homme reconnaît son style et s'exclame. Tout s'explique, et le bonhomme Jadis unit ces timides amoureux. » Il est presque superflu de dire le succès qu'obtint cette charmante comédie. On sait de reste la naïveté d'impressions et le charme qui distinguent toutes les compositions d'Henri Mürger, cet auteur parisien par excellence, dont la réputation allait grandissant chaque jour, lorsque la mort est venue l'enlever au plus beau moment de sa jeunesse et de son talent. Il avait pris le sujet de son *Bonhomme Jadis* dans une nouvelle qui porte le même titre et qu'on lira, après avoir vu la pièce, avec un plaisir comparable seulement au désir que la lecture de la nouvelle donnera de la voir mise en action au théâtre. Certains critiques, ne pouvant attaquer le mérite de la pièce, se voilèrent la face et crièrent à l'immoralité. Grande immoralité, en effet! que celle de ce vieillard qui *force* deux amoureux à trouver l'amour dans le mariage. Les sots propos de ces messieurs ont passé, et le *Bonhomme Jadis* est resté un des plus délicats pastels de la comédie française.

Bonshommes (LES FAUX), titre d'une comédie en quatre actes, de MM. Théod. Barrière et Ernest Capendu. V. FAUX BONSHOMMES (les).

BONHOMME (Jacques), sobriquet de mépris que la noblesse donnait jadis, en France, au peuple et surtout aux paysans. V. JACQUES.

BONHOMME (col du), gorge des Alpes, entre les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, à 18 kilom. S.-O. du mont Blanc; elle sépare les Alpes Grées des Alpes Pennines, et présente un passage difficile entre les vallées de l'Arve et de l'Isère; altitude, 2,447 m.

Ce qui a fait donner ce nom à cette gorge, c'est un énorme massif de rochers, qui a la forme d'une tour carrée et que les habitants de ces montagnes ont appelé le *Bonhomme;* auprès de lui s'élève une tour semblable, mais de moindre dimension, et qu'on appelle la *Femme du Bonhomme;* enfin, tout près de ces époux est un troisième rocher qu'on appelle le *Petit Jean*. Les habitants de ces solitudes glacées aiment à les peupler d'êtres imaginaires. Les Grecs avaient fait de même, et sur les côtes de l'Asie Mineure est une roche élevée où leur imagination avait voulu reconnaître Niobé. Sur ces sommets âpres et déserts, tout a un nom; ainsi on arrive au *plateau des Valets*, puis au *plan des Dames*, signalé par un monceau de pierres, où chaque voyageur jette la sienne en passant. La tradition veut que deux grandes dames, surprises par la tempête, aient péri dans cet affreux désert : leurs valets s'étaient arrêtés au plateau qui porte leur nom. Quelques savants ont prétendu que le col du Bonhomme était le passage par lequel Annibal était descendu en Italie.

Bonhomme (LE), paroles et musique de G. Nadaud. C'est de cette chanson, une perle de bonhomie, de sentiment, de saine philosophie, de foi éclairée, dont l'auteur mériterait d'être appelé un Horace chrétien, que date la popularité du chansonnier, popularité qu'accrurent plus tard le *Mendiant* et le *Voyage aérien*.

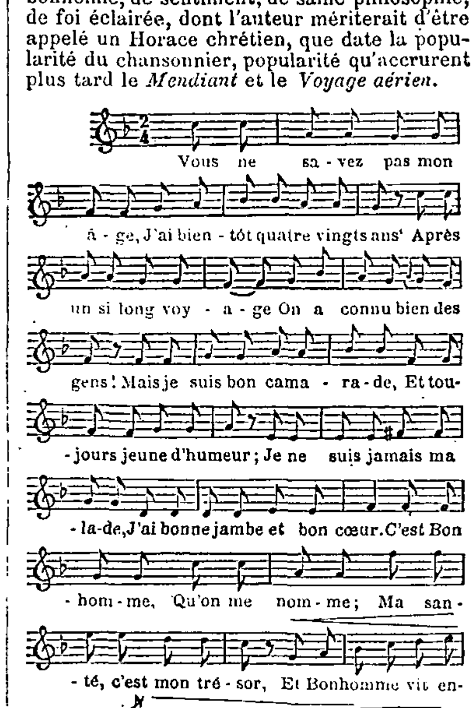

DEUXIÈME COUPLET.

Il pleut, j'ai mon parapluie;
Il fait froid, j'ai mon manteau;
Si par hasard je m'ennuie,
Je m'en vais voir couler l'eau.
La nature tutélaire
Veille sur les passereaux;
Je laisse tourner la terre,
Je ne lis pas les journaux.
C'est Bonhomme
Qu'on me nomme;
Ma gaieté, c'est mon trésor,
Et Bonhomme vit encor! (*bis.*)

TROISIÈME COUPLET.

J'avais assez de richesse,
Mais je suis fort obligeant,
Ce qui fait qu'en ma vieillesse
Je n'ai pas beaucoup d'argent.
A quoi pourrais-je prétendre?
Les petits vivent de peu;
J'ai du vin et du pain tendre,
Et le soleil du bon Dieu.
C'est Bonhomme
Qu'on me nomme,
Ma santé, c'est mon trésor,
Et Bonhomme vit encor! (*bis.*)

QUATRIÈME COUPLET.

De tous côtés, j'entends dire :
« Que ces jeunes gens sont fous! »
Je ne fus meilleur ni pire
Que la plupart d'entre vous.
Eh quoi! pour des peccadilles
Gronder ces pauvres amours!
Les femmes sont si gentilles!...
Et l'on n'aime pas toujours.
C'est Bonhomme
Qu'on me nomme;
Ma gaieté, c'est mon trésor,
Et Bonhomme vit encor! (*bis.*)

CINQUIÈME COUPLET.

Rien ne peut plus me surprendre.
Là-bas j'irai sans regret;
Et quand il faudra m'y rendre,
J'aurai mon paquet tout prêt.
J'ai fait quelque bien sur terre;
Bientôt, je n'en ferai plus;
Quand je serai sous la pierre,
Je veux qu'on grave dessus :
« C'est Bonhomme
» Qu'on me nomme;
» Ma gaieté fut mon trésor, »
Mais Bonhomme vit encor! (*bis.*)

BONHOMME, théologien français du XVIIIe siècle. Docteur en Sorbonne, il devint bibliothécaire des cordeliers à Paris. Parmi les ouvrages qu'il a écrits, nous citerons : *Consultation sur la société des francs-maçons* (Paris, 1748); *Réflexions d'un franciscain contre l'Encyclopédie* (édition de 1754); l'*Anti-Uranie* ou le *Déisme comparé au christianisme* (1763).

BONHOMME (J.-Fr.-Honoré), littérateur et auteur dramatique, né en 1811 à la Tremblade (Charente-Inférieure). C'est aux lettres autographes, aux parchemins poudreux, aux vieux papiers de famille que ce laborieux et spirituel érudit va demandant la vérité *vraie*, que l'histoire ne dit pas toujours. « Il appartient, a dit le baron Ernouf (*Revue contemporaine*), à cette tribu d'ingénieux et patients investigateurs, tribu qui a eu pour patriarches dans notre siècle les Nodier, les Brunet, les Peignot, les Leber. » Voilà pour l'érudit. De son côté, M. Cuvillier-Fleury a écrit dans les *Débats :* « M. Honoré Bonhomme sait enchâsser ses *joyaux d'érudition* en artiste habile, ingénieux et consciencieux. » Voilà pour l'écrivain.

M. Bonhomme a eu l'heureuse et rare fortune de mettre en lumière et de publier successivement des *correspondances* inédites de personnages célèbres du XVIIe et du XVIIIe siècle. C'est ainsi qu'on lui doit : les *Œuvres inédites de Piron* (prose et vers, 1859, in-8°); *Madame de Maintenon et sa famille* (1863, in-18), c'est un recueil de lettres inédites et de matériaux fort curieux; *Voyages de Piron à Beaune* (1863, in-32), seule relation exacte de la fameuse querelle du poëte avec les Beaunois, c'est un livre fort piquant; *Correspondance inédite de Collé* (1864, in-8°); *Complément des œuvres inédites de Piron* (prose et vers, 1865, in-18); enfin une nouvelle édition du *Journal de Collé* (1866), publié avec l'autorisation du ministre de la maison de l'Empereur, d'après le manuscrit original déposé à la bibliothèque du Louvre. Toutes ces publications sont accompagnées de notices, de commentaires et d'études, écrits avec un grand charme de style, avec autant d'esprit que d'ingénieuse érudition. C'est ainsi que l'auteur s'est attaché à mettre en lumière la vraie physionomie de Piron, qui n'était pas, nous dit-il, aussi *noir* que la réputation qu'on lui a infligée.

M. Bonhomme a fait représenter à l'Odéon, le 5 septembre 1863, une comédie en un acte et en vers, la *Fille de Dancourt*, qui eut un franc et légitime succès.

La *Petite Revue* du 26 août 1865 contient sur cet écrivain un article spirituel et piquant, auquel nous avons emprunté quelques détails, et où nous lisons que M. Honoré Bonhomme occupe un emploi supérieur dans un de nos ministères.

BONHOMMÉ (Ignace-François), peintre français contemporain, né à Paris en 1809, élève de Lethière, Paul Delaroche et H. Vernet, s'est créé une spécialité sans précédents chez nous, mais non pas en Angleterre, celle de peintre des travaux industriels. Le premier ouvrage qu'il ait exécuté en ce genre est la *Vue des laminoirs à tôle et des fours à réchauffer des forges d'Abbainville* (Meuse), qui a figuré au Salon de 1838. Il a exposé depuis : la *Vue d'une grande forge à l'anglaise* et celle des *Laminoirs à rails et fers marchands d'Abbainville* (1840); le *Puddlage* et le *Cinglage dans une usine à fer* (1846); le *Laminage des rails* (1848); la *Coulée de grandes pièces d'industrie dans une fonderie du Berry* (1853). Quelques-uns de ces tableaux reparurent à l'exposition universelle de 1855 et valurent à l'auteur une médaille de 3e classe. Le ministère d'Etat eut alors l'heureuse idée de charger M. Bonhommé de peindre, pour les salles d'études de l'Ecole des mines, une série de tableaux représentant les vues des grandes houillères de Saône-et-Loire, et sous le titre d'*Histoire de la métallurgie*, les divers travaux de l'extraction de la houille, de la fabrication de la fonte et du fer, de la construction des machines, de l'extraction, du lavage, de la calcination et de la réduction de la calamine et du zinc, etc. Des reproductions à l'aquarelle de ces peintures ont figuré aux Salons de 1857, 1859 et 1861, et ont été remarquées non-seulement pour l'exactitude des détails, mais encore pour leur mérite artistique. M. Bonhommé s'est montré en effet lumiériste vigoureux, à la manière de Rembrandt, dans ses intérieurs de forges, et bon paysagiste dans ses vues extérieures des grands établissements industriels du Creuzot, d'Abbainville, etc. Il dessine aussi avec talent les animaux et les figures. Le premier tableau qu'il a exposé, en 1833, représentait un *Chien de Terre-Neuve*. Deux ans après, il a envoyé au Salon des portraits à l'aquarelle et au crayon exécutés pour Alexandre Dumas, et il a été chargé, en 1841, de peindre le portrait du cardinal de Richelieu pour la salle des séances du conseil d'Etat. Enfin, le catalogue du Salon de 1849 mentionne l'ouvrage suivant : l'*Envahissement de l'Assemblée nationale*, peint d'après nature et lithographié par Bonhommé, dit *le Forgeron*.

BONHOMO (Jean-François), prélat italien, né à Verceil, mort en 1587. Ami de saint Charles Borromée, il fut chargé par lui de se rendre à Rome en 1569, pour y obtenir la confirmation du concile de Milan. Devenu évêque en 1522, il fut successivement nonce du pape Grégoire III en Suisse et à Cologne, et publia un ouvrage particulièrement estimé de Benoît XIV, sous le titre de : *Reformationis ecclesiasticæ decreta generalia* (1585, in-8°).

BONI s. m. (bo-ni — génitif du lat. *bonum*, forme qui a son équivalente dans le français *bien* précédé de *de : Avoir* DU BIEN, *N'avoir*

pas DE BIEN, *Avoir quelque chose* DE BIEN, *N'avoir rien* DE BIEN, *etc.*). Fin. Par opposition à *déficit*, Quantité dont la dépense prévue ou les fonds alloués excèdent les sommes réellement dépensées : *Le budget a eu trente millions de* BONI. *C'est généralement par l'importance du* BONI *qu'on apprécie la bonne administration des comptables.* (Bouillet.) ‖ Somme qui revient au propriétaire d'un gage que l'administration du mont-de-piété a fait vendre, faute d'acquittement des droits dans le délai voulu : *Payer les* BONIS. *Il vous revient cinquante francs de* BONI.

— Par ext. Se dit, dans le langage vulgaire, d'un bénéfice quelconque : *J'ai eu trente francs de* BONI *dans cette affaire.*

BONI, Etat indigène de l'Océanie, dans l'île Célèbes, sur la côte orientale. Capitale Bayoa. Les Hollandais exercent une suzeraineté purement nominale sur cet Etat, dont la superficie est évaluée à 9,600 kilom. car. et la population à 200,000 hab. ‖ Ce petit Etat renferme une ville de même nom située sur la côte de l'île, dans la baie de Boni, petit golfe formé par l'océan sur la côte méridionale de Célèbes.

BONI (Pierre-Antoine), médecin italien, né à Ferrare au XVe siècle. Il a publié sur l'alchimie les deux ouvrages suivants : *Rationes pro alchimia et contra* (Venise, 1546); *Marguerita preziosa, etc.* (Bâle, 1572).

BONI (Giacomo-Antonio), peintre italien, né à Bologne en 1688, mort à Gênes en 1766. Elève de Carlo Cignani et de M.-A. Franceschini, il prit longtemps part aux travaux de ce dernier à Gênes et à Rome; puis, après avoir exécuté des tableaux dans plusieurs villes de l'Italie, il revint en 1726 à Gênes, où il se fixa. Cette ville possède un grand nombre d'œuvres de Boni, parmi lesquelles on cite surtout : *Jupiter enfant tetant la chèvre Amalthée*, au palais Pallavicini; *Vulcain remettant à Thétis les armes d'Achille* et la *Naissance de Bacchus*, plafonds à la fresque du palais Durazzo. Ses peintures à l'oratoire de Santa-Maria della Costa, près de San-Remo, sont surtout renommées. Faible coloriste, Boni était bon dessinateur et savait donner à ses compositions beaucoup de grâce et de charme.

BONI (Onufre), architecte italien, né en 1743, mort en 1818. Il obtint en Toscane la surintendance des travaux publics, et fut l'intime ami du savant Lanzi, en l'honneur duquel il éleva, presque entièrement à ses frais, un tombeau dans l'église Sainte-Croix. On a de lui : *Elogio di Lanzi, tratto dalle sue opere* (Pise, 1810), et plusieurs dissertations, aussi savantes que bien écrites, intitulées : *Sopra le antichità di Gianutti* (1810).

BONI (le Père MAURO), archéologue et bibliographe italien, de la Société de Jésus, né à Gênes en 1746, mort en 1817. Après avoir, dans un âge très-peu avancé, professé la rhétorique dans un collége d'Allemagne, il fut chargé de classer le musée du comte Durazzo, à Raguse. Devenu plus tard vice-recteur du collége de Bergame, il entretint une correspondance suivie avec les savants les plus illustres. Ensuite il alla faire l'éducation des enfants du prince Giustiniani à Venise, et eut ainsi l'occasion de recueillir de précieux monuments relatifs à l'histoire de cette ville. Enfin, il remplit, au collége de Reggio, la double fonction de bibliothécaire et de maître des novices. Il fut l'un des principaux coopérateurs de l'édition italienne du *Dictionnaire des hommes illustres* de D. Chaudon. Il a laissé, en outre, plusieurs ouvrages sur la science bibliographique, sur des peintures antiques découvertes à Venise, etc. Les principaux sont : *Degli autori classici sacri, profani, greci e latini* (Venise, 1793, 2 vol.); *Lettere su i primi libri a stampa di alcune città e terre dell' Italia superiore* (Venise, 1794); *Series monetæ romanæ universæ* (Venise, 1801, in-8°), etc.

BONICA, île imaginaire de l'Amérique, dans laquelle le médecin spagirique Deodatus place une fontaine, véritable fontaine de Jouvence, dont les eaux, plus suaves que le meilleur vin, ont la vertu de rajeunir quiconque en boit.

BONICHI (Bindo), poëte italien, né à Sienne, mort en 1337, contemporain de Pétrarque. Il s'adonna à la poésie et remplit dans sa ville natale plusieurs fonctions importantes. On possède de Bonichi des pièces de vers, qui ont toutes pour objet la peinture de son amour, ses joies et ses douleurs. On trouve encore de lui : *Canzoni IV*, publiés dans les *Rime di Petrarca* (Rome, 1642), et des *Rime* qu'Allatius a insérées dans *Raccolta de' poeti antichi.*

BONICHON s. m. (bo-ni-chon). Techn. Trou du four d'un verrier.

BONICHON (François), écrivain ecclésiastique français, mort en 1662. Il fit partie de la congrégation de l'Oratoire, fut longtemps professeur de littérature, et devint curé à Angers. On a de lui : *Pompa episcopalis* (Angers, 1650, in-fol.), ouvrage curieux et recherché; *Autorité épiscopale défendue contre les nouvelles entreprises de quelques réguliers mendiants* (Angers, 1658, in-4°).

BONICOU s. m. (bo-ni-kou). Poisson de la famille des scombéroïdes.

BONIER s. m. (bo-nié). Métrol. Mesure agraire usitée en Belgique et dans la Flandre française, et dont la valeur varie, suivant les localités, de 54 à 137 ares.

BONIFACE s. m. (bo-ni-fa-se — nom propre pris ici comme nom commun, non point par allusion à quelque personnage historique, mais à cause de la forme du mot, qui implique une idée de bonté, étant dérivée du lat. *bonum*, bien; *facio*, je fais, ou *bona facies*, bonne face). Homme d'un caractère bénin, doux, simple, crédule presque jusqu'à la niaiserie : *C'est un* BONIFACE. *Ecoute-moi, grand* BONIFACE.

— Adjectiv. *Est-il* BONIFACE*! C'est être par trop* BONIFACE.

BONIFACE Ier (saint), pape de 414 à 422, était né à Rome. Il succéda à Zosime sur le siége pontifical; mais, presque en même temps que lui, l'archidiacre Eulalius fut élu par une faction rivale. Honorius, empereur d'Occident, appela à Ravenne, où il habitait, Boniface et Eulalius, leur ordonna de s'abstenir de leurs fonctions pontificales et convoqua un concile d'évêques, chargé d'examiner les droits respectifs des deux compétiteurs. Boniface obéit. Eulalius, augurant mal pour ses intérêts de la future décision du concile, retourna à Rome et y excita une sédition. Honorius le fit chasser de la ville, et l'assemblée de Ravenne le condamna. Boniface revint prendre possession du saint-siége. Pendant quatre ans neuf mois il gouverna l'Eglise avec sagesse et modération. C'est à ce pontife que saint Augustin adressa ses quatre livres *contre les Pélasgiens.*

BONIFACE II, pape de 530 à 532, était Romain de naissance. Il succéda à Félix IV, et fut élu en même temps que Dioscore, qui mourut peu de mois après. Ce pape eut la prétention de se choisir un successeur. Dans ce but, il réunit les évêques et les prêtres de la métropole et les força à prêter le serment qu'ils éliraient après lui le diacre Virgile, son favori. Cet acte, qui violait la liberté des élections, excita les plus vives protestations, et Boniface se vit contraint de déclarer nulle la décision qu'il avait imposée.

BONIFACE III, pape de 607 à 608. En qualité de nonce de Grégoire le Grand, il avait précédemment obtenu de l'empereur Phocas que les patriarches de Constantinople ne porteraient plus le titre d'*évêques universels*, réservé dès lors à l'évêque de Rome. Ce pontife, Romain de naissance, succéda à Sabinien et fit décider, dans un concile réuni à Rome, que celui qui réunirait la majorité des suffrages du peuple et du clergé serait reconnu comme souverain pontife, dans le cas où l'empereur confirmerait l'élection. D'une conduite très-peu exemplaire, si l'on en croit Cédrénus, Boniface n'occupa que pendant dix mois le siége pontifical.

BONIFACE IV, pape de 608 à 615, était fils d'un médecin et né à Valeria dans les Abruzzes. Il succéda au précédent, après une vacance de neuf mois. L'empereur Phocas lui permit de transformer le Panthéon en une église consacrée à la Vierge et à tous les saints; c'est aujourd'hui Sainte-Marie de la Rotonde.

BONIFACE V, pape de 617 à 625, était né à Naples. Il a laissé une grande renommée de ferveur religieuse et de charité. Il maintint le droit d'asile et interdit au clergé toute voie de fait contre ceux qui se réfugieraient dans les églises. On a de ce pontife trois lettres imprimées dans le recueil de D. Constant.

BONIFACE VI, élu pape à la mort de Formose, en 896, par une faction; il mourut quinze jours après. Il avait été précédemment déposé de la prêtrise, et quelques écrivains ecclésiastiques le regardent comme un antipape.

BONIFACE VII, surnommé **Francon**, élu pape en 974, du vivant même de Benoît VI, à la mort duquel il fut soupçonné d'avoir contribué. Chassé de Rome, il revint après la mort de Benoît VII, et fit mourir en prison Jean XIV, qu'une autre faction lui avait opposé. En 985, il fut renversé lui-même et tué à coups de lance. Son cadavre, laissé sur la place publique devant la statue de Constantin, fut recueilli par quelques prêtres, qui l'enterrèrent dans un lieu retiré. Ce pontife est regardé comme antipape par quelques écrivains ecclésiastiques.

BONIFACE VIII (Benoît GAETANI), l'un des papes les plus fameux du moyen âge, né à Anagni (Etats de l'Eglise), vers 1228. Dans sa jeunesse, il s'était appliqué à l'étude du droit civil et du droit canonique, et était devenu un des plus savants jurisconsultes de son temps. Il fut chanoine de Paris et de Lyon; puis avocat consistorial, protonotaire apostolique, enfin cardinal-légat. Les papes Nicolas III, Martin IV et Nicolas IV l'employèrent dans les plus importantes négociations. C'est ainsi que, vers 1255, il accompagna dans sa légation d'Angleterre le cardinal Ottoboni (depuis pape sous le nom d'Adrien V), qu'il se rendit en Allemagne en 1280 comme secrétaire du cardinal-légat; et enfin qu'il remplit lui-même ces importantes fonctions en France, en Sicile, en Portugal, en Allemagne et même en Syrie. Il acquit ainsi une connaissance approfondie des affaires de l'Europe. Il fut élu à Naples le 24 décembre 1294, et fit à Rome une entrée solennelle qui ressemblait aux triomphes antiques. Il avait alors environ soixante-six ans. L'abdication de son prédécesseur, Célestin V, était le premier fait de ce genre que présentât l'histoire de l'Eglise. Boniface, craignant les troubles que pouvait susciter un retour de l'ex-pape sur son abdication, lui fit subir une détention rigoureuse qui abrégea, dit-on, ses jours; il prépara ensuite sa canonisation. « C'est ainsi, disent les bénédictins, auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, que, dans le paganisme, des tyrans ont mis quelquefois au rang des dieux leurs maîtres, qu'ils avaient fait mourir après les avoir détrônés. » Boniface tourna ensuite toutes ses forces contre les Gibelins et persécuta surtout la puissante famille des Colonne, rasant ses maisons et ses châteaux et bannissant ses membres, dont les principaux avaient cependant contribué à son élection. Mais c'est surtout dans ses rapports avec les puissances temporelles qu'il montra une énergie opiniâtre, qui ne s'appuyait pas toujours sur la raison, mais qui faisait revivre les traditions oubliées de Grégoire VII, et qui fit de son pontificat un des épisodes les plus saillants de la lutte constante de la royauté et de la papauté. Proclamant, avec une hauteur dont l'arrogance est un sujet d'étonnement, les doctrines de l'Eglise sur la suprématie, il prétendit traiter les rois comme ses vassaux et les nations comme des dépendances du saint-siége. Lors de son installation, les rois de Hongrie et de Sicile durent tenir les brides de sa haquenée et le servir à table. Bientôt il excommunia les Siciliens, qui refusaient de lui rendre hommage et qui couronnèrent Frédéric refusa de reconnaître Albert comme roi de Germanie, voulut imposer sa médiation dans les démêlés de la France et de l'Angleterre; puis dans la guerre de cette dernière puissance contre l'Ecosse, lança des bulles contre les rois de Hongrie et de Bohême, etc., professant constamment la doctrine que le pape peut librement disposer des trônes et des nations. Sa querelle avec la France est surtout célèbre. En luttant contre de telles prétentions, Philippe le Bel devint véritablement le champion des rois, et jusqu'à un certain point des peuples; et la lutte de ces deux puissances s'éleva à de telles proportions, qu'elle domine le siècle entier. Le roi défendait évidemment une cause juste, qui intéressait l'indépendance du pays; il eut seulement le tort de la défendre avec les formes et la violence de son siècle.

En 1296, Boniface, en vue de fortifier partout l'armée du saint-siége, le clergé, dont les légions formaient au sein des nations de véritables colonies romaines, avait fulminé sa fameuse bulle *Clericis laïcos*, qui interdisait aux ecclésiastiques de contribuer aux charges publiques, même par un simple don volontaire; il frappait en même temps d'excommunication toute autorité temporelle, rois, empereurs, princes, etc., qui ordonnerait ou percevrait un impôt ou subside quelconque sur les propriétés ecclésiastiques, qui formaient déjà la partie la plus considérable du revenu public. Philippe le Bel répondit en arrêtant aux frontières les décimes que le pape faisait lever en France. Boniface parut alors vouloir se rapprocher du roi en publiant, l'année suivante, la bulle de canonisation en faveur de saint Louis, et en reconnaissant la légitimité des *dons gratuits* octroyés au roi par le clergé. Mais il recommença bientôt la guerre à propos des immunités et de la juridiction de l'Eglise, et, dans sa bulle *Ausculta, fili*, somma le roi de se soumettre et se prétendit lui-même maître et juge des rois. Philippe en appela à la nation constituée en états généraux (1302). La noblesse, le tiers état, le clergé même, repoussèrent les prétentions du saint-siége; la bulle fut brûlée publiquement, et il fut convenu qu'un concile général serait convoqué à Lyon pour juger et déposer Boniface, qui de son côté opposa procédure à procédure, excommunia le roi, lui suscita de tous côtés des ennemis, et offrit la couronne de France à Albert d'Autriche. Enfin Philippe envoya en Italie un de ses légistes, Nogaret, pour citer le pape au concile de Lyon. Cette mission n'était pas sans danger. Nogaret partit seul, s'adjoignit Siarra Colonna et quelques centaines de proscrits gibelins, surprit le pape dans Anagni, où il s'était réfugié, et le fit prisonnier. Il paraît établi que Colonne, exaspéré de la proscription de toute sa famille et des persécutions qu'il avait lui-même subies, accabla le pontife d'outrages; on a même prétendu qu'il se serait oublié jusqu'à frapper ce vieillard de son gantelet de fer. Mais cet incident fameux est généralement regardé aujourd'hui comme faux. (V. Le Clerc, *Bulletin des comités historiques*, 1851). Nogaret, d'ailleurs, malgré les insultes que lui prodiguait le pontife, s'opposa à ce qu'il lui fût fait aucune violence personnelle. Délivré au bout de trois jours par son neveu et ses partisans, pendant que ses ennemis étaient obligés de se retirer, Boniface put regagner Rome; mais l'émotion avait été trop forte, et l'irascible vieillard mourut trente-cinq jours après (11 octobre 1303), en proie, dit-on, à toutes les frénésies de la colère. On a même prétendu qu'il avait repoussé les secours de la religion; mais Muratori oppose à cette assertion le témoignage du cardinal de Saint-Georges, témoin oculaire, et qui atteste que Boniface prononça la formule catholique.

Dante a placé ce pontife dans son *Enfer*, comme simoniaque, et la plupart des écrivains ecclésiastiques du temps l'ont sévèrement jugé. Il est certain qu'outre son orgueil, on pourrait reprendre en lui une avarice sordide, une cruauté impitoyable envers ses ennemis, et des mœurs indignes du caractère dont il était revêtu. Il était fort instruit, surtout dans les matières de droit; ce fut lui qui fit publier le *Sexte*, continuation des *Décrétales* de Grégoire IX.

Philippe le Bel, sous le pontificat de Clément V, poursuivit la mémoire de Boniface, et demanda que ses ossements fussent brûlés. Clément traîna la procédure en longueur, et le roi finit par se désister de ses poursuites.

Ce fut Boniface VIII qui institua, en 1300, le jubilé centenaire, qui depuis fut fixé à cinquante ans, et enfin à vingt-cinq ans (sous Paul II).

Boniface VIII (HISTOIRE DE), par M. Drumann (Kœnigsberg, 1852). Déjà connu par un livre estimé sur l'histoire romaine, l'auteur s'est proposé de peindre une époque dont la connaissance importe beaucoup à la cause de la civilisation moderne. Dans leurs ouvrages sur Grégoire VII et Innocent III, Voigt et Hurter avaient montré la grandeur et la puissance du siége de Rome; M. Drumann a voulu, lui, retracer la décadence et l'abaissement de ce pouvoir hybride. La manière de l'historien allemand rappelle souvent celle de ses devanciers; mais il en diffère par le point de vue. Il estime qu'il est dangereux « que des écrivains protestants fassent les doux yeux à la papauté. » Cet aveu préalable annonce donc un jugement défavorable. Or cette sentence est la même qui fut portée contre l'évêque de Rome par tous les contemporains, sans distinction de parti. Dante, le gibelin; le dominicain Ptolémée de Lucques; Bernard Guido, autre moine du même ordre; Jean Villani, le guelfe de Florence; Dino Compagni, écrivain de mérite, mais faible politique, l'accusent et le condamnent tour à tour, lui reprochant son orgueil, son avarice et son népotisme. Il faut avouer cependant que les fautes de Boniface VIII étaient le résultat presque inévitable de sa position. La papauté avait perdu son prestige : tout le monde protestait contre les principes suivis par Grégoire VII et par Innocent III. Devait-il agir en pape pusillanime ou lâchement mercenaire, ainsi que le fit Clément V?

M. Drumann a confondu trop souvent le pape avec l'homme. Il voit l'ambition personnelle de Benoît Gaetani dans tous les actes de Boniface VIII. Sa sévérité repose sur des considérants plus logiques, quand elle s'adresse à Philippe le Bel. Les pages qu'il a réservées à ce prince sont les mieux écrites de son travail. Pour un ouvrage allemand, ce livre trompe l'attente du lecteur; ainsi M. Drumann, contrairement à l'habitude des écrivains de son pays, n'a pas tiré son récit des documents inédits; il ne s'est pas enquis non plus des travaux récents qui se rapportaient à son sujet, en première ligne la *Guerre des Vêpres siciliennes* de M. Amari. D'autre part, après avoir rapporté l'opinion des différents historiens, il hésite à tirer une conclusion. Toutefois on reconnaît qu'il a consulté avec beaucoup de soin les livres imprimés, et ses recherches l'ont mis sur la voie de quelques résultats nouveaux; mais son œuvre manque de proportion, et l'ensemble ne forme pas un tout harmonieux. Loin de classer, d'échelonner, de grouper suivant leur analogie ou leur importance les faits transmis par les chroniqueurs, il se borne à les reproduire d'après leur ordre chronologique; il se livre à des digressions sans lien avec son sujet; il traduit souvent *in extenso* des bulles, des brefs, des formules, dont il eût suffi de donner la substance.

BONIFACE IX (Pierre TOMACELLI), Napolitain, élu pape à Rome après la mort d'Urbain IV, en 1389, par quatorze cardinaux, pendant le schisme d'Occident. Il eut pour compétiteurs à Avignon Clément VII et Benoît XIII. On le regarde comme l'instituteur des annates, bien qu'elles existassent en Angleterre dès 1263. Le plus grand nombre des historiens l'ont accusé de simonie et de cupidité. Il célébra le jubilé de 1400, fut le premier qui porta la tiare à trois couronnes, vendit les indulgences, enrichit sa famille, qui était dans la plus grande pauvreté, et feignit de vouloir mettre fin au schisme, tout en n'ayant nul désir de descendre de son siége. Il mourut à Rome en 1404. On lui attribue des *Epîtres* et des *Constitutions.*

BONIFACE (le comte), général romain du Bas-Empire, né en Thrace, mort en 432. Il défendit en 413 Marseille contre le roi goth Ataulf, et fut nommé par Honorius gouverneur d'Afrique avec le titre de *comte*. Longtemps il servit l'empire avec fidélité, et préserva sa province des incursions des Barbares. Desservi auprès de l'impératrice Placidie par Aétius, et victime d'une intrigue de cour, il se vengea en appelant les Vandales et en leur livrant l'Afrique, malgré les exhortations de saint Augustin, dont il était l'ami. Mieux éclairée, Placidie lui rendit sa faveur. Boniface s'efforça de réparer la faute qu'il avait commise, en chassant d'Afrique Genséric et ses Vandales, qui venaient de ravager Hippone, Carthage, etc.; mais Genséric le força à se réfugier dans Hippone (430), et, pendant une année, l'assiégea dans cette ville. Boniface parvint toutefois à regagner l'Italie. L'impératrice Placidie l'opposa alors à l'ambitieux Aétius, qu'il combattit près de Ravenne, et dont il écrasa l'armée; mais, blessé mortellement lui-même dans l'action et de la main de son rival, il mourut peu de temps après (432).

BONIFACE (saint), **l'Apôtre de l'Allemagne**, le plus grand missionnaire de l'Eglise au VIIIe siècle, né dans le Devonshire vers 680, mort en 755. Son véritable nom était WINFRID. Ordonné prêtre à trente ans, il résolut de se consacrer à l'apostolat et de convertir au christianisme toutes les parties de la Germa-

nie qui étaient encore idolâtres. Ce fut en 716 qu'il commença ses prédications dans la Frise, puis successivement en Saxe, dans la Thuringe, la Hesse, la Bavière, etc., érigeant des églises, des monastères (notamment la célèbre abbaye de Fulde), sortes de colonies religieuses au milieu de contrées barbares, et fondant successivement les divers évêchés entre lesquels l'Allemagne fut divisée. Grégoire III le nomma archevêque, primat de Germanie et légat du saint-siége. Ce fut lui qui sacra Pépin le Bref, au nom du pape Zacharie. Dans un nouveau voyage qu'il fit en Frise, il fut massacré par les barbares avec cinquante-trois de ses compagnons. Il reste de cet intrépide missionnaire des *Lettres* et des *Sermons*, publiés par Serrarius en 1605.

BONIFACE, nom commun à trois ducs de Toscane. Le premier était Bavarois d'origine, et mourut vers 823. — Le second, fils du précédent, défendit la Corse attaquée par les Sarrasins, d'après l'ordre qu'il en avait reçu de Louis le Débonnaire. En 834, il concourut à la délivrance de l'impératrice Judith, que l'empereur Lothaire retenait prisonnière à Tortone; mais ce monarque, pour s'en venger, le chassa de la Toscane. — Le troisième était, en 1004, marquis de Mantoue, et possédait en outre Reggio, Canosse et Ferrare; ce ne fut qu'en 1027 qu'il réunit la Toscane à ses autres États. Il mourut en 1052, des suites d'une blessure que des assassins restés inconnus lui firent avec des flèches empoisonnées.

BONIFACE (Alexandre), grammairien et écrivain pédagogique, né à Paris en 1785, mort en 1841. Après avoir étudié la méthode de Pestalozzi dans son institut d'Yverdon, il fonda lui-même à Paris une maison d'éducation, qu'il dirigea avec beaucoup de zèle. Il est connu par la publication d'un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Bonaparte prédit par les prophètes, etc.* (1814, in-12); *Manuel des amateurs de la langue française* (1813-1814); *Exercices orthographiques* (1816); *Ephémérides classiques* (1825, in-12); par divers traités de grammaire, d'orthographe, de lexicographie, et par des ouvrages servant à l'étude de la langue anglaise. Il se faisait honneur d'avoir été l'élève d'Urbain Domergue.

BONIFACE (Louis), journaliste, né à Cambrai en 1796. C'est un des doyens de la presse parisienne. Il débuta en 1819 au *Journal du Commerce*, dont il rédigea pendant vingt-cinq ans la partie économique, en même temps qu'il était chargé de l'ensemble du journal. Depuis 1844, il occupe un emploi analogue au *Constitutionnel*. — Son frère, M. BONIFACE-DEMARET, né en 1805, a également travaillé à ces deux journaux.

BONIFACE, marquis de Montferrat. V. MONTFERRAT.

BONIFACE-CALVO, troubadour, né à Gênes, mort vers l'an 1285. Chassé de sa patrie, il maudit dans ses vers les dissensions qui la déchiraient. « On ne saurait y trouver, disait-il en parlant de Gênes, un seul homme qui se plaise à pratiquer la magnanimité des preux. » Boniface-Calvo se réfugia à la cour d'Alphonse X, roi de Castille, où il vécut presque constamment. Vers la fin de sa vie, il composa un *sirvente* à l'occasion de la guerre qui éclata entre le roi d'Aragon, le roi de Castille et Philippe le Hardi, dans lequel il reproche à Alphonse X de ne pas poursuivre les hostilités avec assez de vigueur. L'œuvre de Calvo se compose de dix-sept pièces, dont M. Raynouard a publié quelques-unes dans son ouvrage intitulé : *Choix des poésies des troubadours.*

BONIFACEMENT adv. (bo-ni-fa-se-man — rad. *boniface*). Néol. Bonassement, avec une bonté et une simplicité niaise: *Oh! attendez! il y aura du tirage! moi, je suis un bon vivant, un bon enfant, sans préjugés, et je vais vous dire tout* BONIFACEMENT *les choses.* (Balz.) *Vous venez me conter tout* BONIFACEMENT *que vous allez partir pour Paris.* (Montépin.)

BONIFACIO, ville de France (Corse), ch.-l. de canton, arrond. et à 40 kilom. S.-E. de Sartène, sur le détroit de son nom, en face de la Sardaigne; pop. aggl. 3,148 hab.; — pop. tot. 3,769 hab. Place forte et port de mer, arsenal, tribunal de commerce; pêche du corail, du thon et des huîtres; commerce actif en grains et huile d'olive. Bonifacio, suivant quelques auteurs la *Pallæ Civitas* de Ptolémée, située sur un rocher calcaire, occupe l'extrémité d'une presqu'île, sur laquelle Boniface, seigneur pisan, comte de Corse, fit construire au nom de Charlemagne, en 830 une forteresse à laquelle il donna son nom, et qui fut modifiée et agrandie plus tard avec les progrès de l'art militaire. Elle était destinée à protéger la côte méridionale contre les incursions des Sarrasins. Cédée par les papes aux Pisans avec la domination de l'île (1091), prise sur ces derniers par les Génois (1195), qui, pour se l'attacher, la comblèrent de priviléges, Bonifacio resta toujours la fidèle alliée de ses nouveaux maîtres. Elle soutint vaillamment deux siéges mémorables : le premier en 1420 contre l'armée corso-espagnole sous les ordres de Vincentello d'Istria et du roi Alphonse d'Aragon, qui ne purent s'en emparer, et le second, plus long et plus terrible, contre les forces réunies des Corso-Français commandés par le maréchal de Thermes et Sampiero, et des Turcs, sous les ordres de Dragut. Les femmes elles-mêmes combattirent sur les murailles; la ville se rendit à des conditions honorables; mais les Turcs en massacrèrent la garnison (1554). Revenue aux Génois par le traité de Cateau-Cambrésis (1561), elle fut cédée à la France par le traité de Versailles (1768). Charles-Quint y débarqua le 3 octobre 1541, lorsqu'il allait avec sa flotte d'Italie en Afrique. Bonifacio est la première place forte de la Corse. Bâtie, comme nous l'avons dit, sur un rocher calcaire à couches horizontales, elle présente, du côté de la mer, une haute falaise concave que couvre le port, et, vers la terre, de hautes murailles flanquées de bastions et pourvues d'artillerie. Deux autres plateaux, à peu près de même hauteur et de même surface, l'un et l'autre isolés par des ravins d'une grande profondeur séparés de la ville, à l'E., par la rampe, à l'O., par le port, épaulent cette place importante. Le port est profond et sûr; c'est un long canal d'un kilomètre et demi, mais si étroit qu'on le prendrait pour une rivière débouchant entre deux masses de rochers. Les Aragonais le fermèrent complétement en tendant une chaîne d'une extrémité à l'autre de la passe. La ville est renfermée dans la même enceinte que le château; elle a l'élégance d'une ville municipale choyée par la métropole, et ses principaux édifices attestent sa richesse, son importance et son antique civilisation. Bonifacio est la seule ville de Corse qui possède des églises gothiques, et encore est-ce de ce gothique bâtard qui s'introduisit avec peine et tardivement dans le midi de l'Europe; telles sont Sainte-Marie-Majeure et Saint-Dominique; car, bien que ces édifices aient conservé beaucoup de souvenirs romans, ils ne remontent pas au delà du XIVe siècle. Sainte-Marie resplendit de marbres et de porphyres, et son large porche servait autrefois de salle de conseil; mais elle a perdu le haut clocher quadrangulaire que Margolaccio citait comme une merveille. On y voit un tombeau de marbre blanc orné de sculptures modernes; il ressemble aux sarcophages du Bas-Empire du IIIe ou du IVe siècle. C'est le seul monument de ce genre en Corse, peut-être y a-t-il été apporté. Saint-Dominique est un peu plus récente et moins riche; ce qu'il en reste conserve une apparence moresque, qui s'explique par le voisinage de la Sardaigne, alors espagnole : on sait combien le gothique espagnol a emprunté à l'ornementation arabe. Cette église possède un fort beau jubé plaqué de marbre et d'albâtre. C'est à tort que la plupart des auteurs qui ont écrit sur Bonifacio font de cet édifice une ancienne église des Templiers. La tour élevée par le marquis Bonifacio existe encore; c'est le *Torrione*, qui sert aujourd'hui de poudrière. Le palais des gouverneurs est un édifice élégant des premiers temps de l'occupation génoise; il a été transformé en hôtel de ville. Les casernes, commencées par les Génois, ont été terminées par les Français. On ne boit guère à Bonifacio que de l'eau de pluie; aussi a-t-on élevé une église au-dessus de l'unique source d'eau vive qui se trouve dans la ville. Pour les besoins de la population, les Pisans firent construire une immense citerne, au fond de laquelle on peut descendre par un large escalier de pierre; on leur doit aussi la magnifique rampe qui fait communiquer la ville avec son faubourg, qui est le centre industriel, et auquel un long aqueduc apporte l'eau en abondance. La mer ronge tous les jours la base du rocher sur lequel est assise Bonifacio; chaque jour, le flot arrache quelques débris des étais de la cité. Il y a creusé de merveilleuses grottes : l'entrée en est presque cachée sous une végétation luxuriante; à l'intérieur, des stalactites servent d'asile à toute une population d'oiseaux de nuit, tandis que les stalagmites ont découpé le sol en lacs et en rigoles que remplissent les vagues ou les infiltrations. Les plus curieuses de ces grottes sont celles de *Sdragonato*, *San-Bartolomeo* et *Montepertusato*. Cette dernière est un couloir qui traverse de part en part la montagne de ce nom. Ces riantes cavernes, dans lesquelles on peut aller en bateau quand le vent le permet, sont habitées par une quantité prodigieuse de colombes, tapissées de fleurs et de verdure, et ornées de stalactites aux formes les plus variées; elles renferment plusieurs sources d'eau douce, et deviennent pendant la belle saison un rendez-vous de plaisir pour les habitants de Bonifacio. Le territoire de Bonifacio produit beaucoup de céréales et de vins rouges; l'olivier y atteint des proportions énormes, et donne une huile excellente; mais le commerce le plus important de cette industrieuse population est celui des bestiaux, dont elle fournit le nord de la Sardaigne et l'intérieur de la Corse, et la pêcherie des coraux. Le canton de Bonifacio ne forme qu'une commune du même nom; sa superficie est de 13,874 hectares.

BONIFACIO (BOUCHES DE), détroit de la Méditerranée, qui sépare la Corse de la Sardaigne, et dont la largeur, au point le plus resserré, est de 11 kilom. Ce passage, réputé très-dangereux par les vents d'ouest, a été, dans ces dernières années, le théâtre d'un bien douloureux événement. Pendant la guerre de Crimée, le 15 février 1855, la *Sémillante*, frégate de 60 canons, capitaine de Jugan, montée par 350 hommes d'équipage, et ayant à son bord 450 soldats d'infanterie, poussée par un violent vent d'ouest, est allée toucher sur la pointe S.-O. d'un brisant appelé *Savezzi*, s'est ouverte et, en quelques instants, a été complétement engloutie. Pas un homme n'a été sauvé.

BONIFACIO (SAN-), ville du royaume d'Italie, dans la Vénétie, gouvernement de Venise, ch.-l. de district, province et à 20 kilom. E. de Vérone, à 4 kilom. du célèbre village d'Arcole, sur l'Alpone; 3,725 habitants. Pendant le moyen âge, cette ville a joué un rôle important dans les guerres que firent ses comtes aux Eccelin et aux Della Scala.

BONIFACIO (Jean), littérateur et jurisconsulte italien, né à Rovigo en 1547, mort en 1635. Il suivit d'abord avec succès la carrière du barreau, et devint assesseur des tribunaux dans plusieurs villes de l'Etat de Venise. Ses principaux ouvrages sont : une *Histoire de Trévise* (1591); un *Traité sur l'art de parler par signes* (1616); diverses poésies, des traités de droit, des discours académiques, etc.

BONIFACIO (Balthasar), neveu du précédent, né en 1586, mort en 1659. Il fit ses études à Padoue, et fut reçu docteur en droit à l'âge de dix-huit ans. Il professa le droit à Rovigo d'abord, et plus tard à Venise. Cependant il avait reçu les ordres, et, après avoir été archiprêtre à Rovigo, il devint archidiacre de Trévise. Il fonda aussi deux académies : une à Venise, pour la noblesse, et celle des *Solliciti* à Trévise. Enfin il fut nommé évêque de Capo-d'Istria. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons son *Discorso dell' immortalità dell' anima* (Venise, 1621), qu'il adressa à une jeune juive à qui il supposait des opinions contraires à l'immortalité de l'âme; celle-ci répondit par un manifeste piquant, auquel Bonifacio crut devoir faire une réplique. Il a composé aussi des tragédies, des lettres poétiques, des panégyriques. Citons, parmi ses ouvrages les plus connus : *Stichidicon* (Venise, 1619), recueil de toutes ses poésies latines; *Prælectiones et civilium institutionum epitome* (Venise, 1632); *Historia ludicra* (Venise, 1652); *Panegyrici sacri* (1657), etc. — Son frère, Gaspard BONIFACIO, né à Rovigo, se livra à la poésie et publia, outre des poésies insérées dans divers recueils, un poëme comique : *Rosajo fiorito a' meriti di Vido Morosini* (Venise, 1630); un opéra : *Il Vaticinio delle Muse* (Venise, 1631), et une pastorale : *Amor venate* (Venise, 1616, in-12).

BONIFATI, bourg du royaume d'Italie, dans la Calabre citérieure, district de Paola; 2,670 hab. Récolte de soie.

BONIFAZIO, peintre de l'école vénitienne, né à Vérone vers 1491, mort en 1553. Ses tableaux les plus remarquables sont : la *Résurrection de Lazare* (au Louvre), et les *Marchands chassés du temple* (à Venise).

BONIFAZIO (Natali), graveur dalmate, né en 1550, mort vers 1620. Ses œuvres, exécutées d'une pointe fine, mais sèche, ont été confondues quelquefois avec celles de Nic. Beatrizet. Les plus remarquables sont : l'*Adoration des bergers*, d'après Zuccaro; *Jésus en prière sur le mont des Oliviers*, et *Saint Jérôme* (1571), d'après le Titien; une suite d'*Animaux*, datée de 1594; 19 planches pour l'ouvrage de Dom. Fontana intitulé : *Della transportazione dell' obelisco* (Rome, 1590); des cartes géographiques de la basse Italie, d'après Prospero Parisi.

BONIFICATION s. f. (bo-ni-fi-ka-si-on — rad. *bonifier*). Amélioration : *La* BONIFICATION *de la terre par la culture.*

— Comm. Rabais, remise sur le prix convenu : *C'est d'après ce calcul que toutes les nations se sont fait des tarifs de* BONIFICATIONS, *hors desquels elles ne doivent, ne peuvent consentir à l'échange.* (Proudhon.) *Je m'adresse à vous pour cette acquisition, désirant obtenir les* BONIFICATIONS *que vous accordez aux personnes peu aisées.* (Alex. Dumas.) ‖ *Bonification de tare*, Avantage qui résulte pour l'acheteur d'une tare supposée, supérieure à la tare réelle.

BONIFIÉ, ÉE (bo-ni-fi-é) part. pass. du v. Bonifier : *Terrain* BONIFIÉ.

BONIFIER v. a. ou tr. (bo-ni-fi-é — du lat. *bonus*, *boni*, bon; *facere*, faire — Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du présent du subj. : *Nous bonifiions, que vous bonifiiez*). Améliorer, mettre en meilleur état : *La terre et le travail sont la source de tout, et il n'y a pas de pays qu'on ne puisse* BONIFIER. (Volt.) *Moi, je travaille la terre que mon père a* BONIFIÉE (J.-J. Rouss.) *Tout engrais proportionné à la nature du sol sert à* BONIFIER *un champ, une vigne, un pré.* (L'abbé Rozier.) *Mme Cibot aimait mille fois mieux être appréciée à sa valeur que payée; sentiment qui, bien connu,* BONIFIE *toujours les gages.* (Balz.)

— Par ext. Suppléer, compléter : BONIFIER *un déficit de poids, de plein, d'avarie.* (Acad.) *Si cette place ne vous vaut pas mille francs, je vous* BONIFIERAI *ce qui s'en manquera.* (Acad.) ‖ Se dit surtout dans le commerce.

Se bonifier v. pr. S'améliorer : *En bouteille, le vin* SE BONIFIE. (Littré.) *Nos écorces étant excellentes, nos cuirs* SE BONIFIENT. (Balz.)

— Fig. Acquérir de la bonté, de la vertu, améliorer son âme : SE BONIFIER *par un acte quelconque, c'est passer à un degré plus élevé d'action vitale.* (Azaïs.)

BONIMENT s. m. (bo-ni-man — rad. *bon*). Annonce pompeuse que font les charlatans, les saltimbanques ou banquistes, pour engager le public à acheter leur spécifique ou à entrer dans leur théâtre ou baraque : *Le* BONIMENT *est la conclusion obligée de la parade. Le magicien, coiffé d'un bonnet pointu, et revêtu de la robe constellée, attendait le moment de commencer son* BONIMENT. (Journ.) *Le* BONIMENT *a été un art complet; il a eu sa poétique, ses règles, son répertoire, ses rengaines et ses audaces.* (Th. de Banv.)

— Par anal. Annonce longue et pompeuse : *Tel journaliste, réduit au rôle de paillasse, ne produit guère que des* BONIMENTS *écrits.*

BONIN (Edouard DE), général prussien, né en 1793 à Stolpe (Poméranie), mort en 1865. Il n'avait que treize ans lorsqu'il fit la campagne de Saxe (1806), sous les ordres de son père, lieutenant général. Blessé et fait prisonnier à la bataille de Lübeck, il reprit ses études et les quitta trois ans après pour le service militaire. Il se battit à Lutzen et fit la campagne de France. En 1848, il obtint le grade de général. C'est à partir de cette époque que M. de Bonin a joué un rôle important en Prusse. Mis à la tête d'un corps de troupes chargé de couvrir les duchés contre les Danois, il fut nommé major général et soutint une série d'engagements acharnés, qui prirent fin par l'armistice de Malmoë. Devenu, sous l'autorité du pouvoir central allemand, général en chef des troupes de l'Empire dans le Sleswig-Holstein, il organisa dans les duchés une armée nationale. L'année suivante, opérant sous les ordres du général Prittwitz, il obtint un avantage sur les Danois à Kolding, mais éprouva un revers à Fredericia. Après la paix, il rentra au service prussien. En octobre 1850, il reçut le commandement du corps d'armée concentré sur les frontières de Hesse, et, sur la fin de l'année suivante, celui des contingents fédéraux rassemblés près de Francfort. Appelé à remplacer le général Stockhausen au ministère de la guerre (janvier 1852), il sortit du gouvernement deux ans après, reprit son portefeuille en novembre 1858, et mit à profit la guerre d'Italie, qui occupait une grande partie de l'armée française, pour faire une démonstration militaire en faveur de l'Autriche, en mobilisant rapidement l'armée prussienne. Bien qu'il eût donné sa démission en 1859, il fut cependant mis à la tête du 8e corps d'armée, et reçut, en 1861, une double mission en Angleterre et en Italie, au sujet de l'avénement du roi Guillaume Ier. Cette même année, il fut gratifié de la propriété nominale du 13e régiment de Westphalie, une des plus hautes distinctions honorifiques qui soient accordées à des personnes n'appartenant pas aux familles princières.

BONIN (Frédéric-Charles DE), administrateur allemand, frère du précédent, né en 1798. Président de la province de Saxe en 1845, il devint, en 1848, un des membres du parti constitutionnel, se montra l'adversaire du parti rétrograde aussi bien que du parti révolutionnaire, et fut appelé au ministère des finances au mois de septembre de la même année. Son administration obtint l'approbation de l'assemblée nationale de Prusse; mais elle dura peu, et il ne tarda pas à reprendre l'administration de la province de Saxe. Membre de la première chambre, il appuya la politique libérale des esprits modérés. Appelé à la présidence de la province de Posen, il voulut maintenir et sauvegarder les dernières prérogatives de la nationalité polonaise; il refusa de tenir la main à l'application des mesures ministérielles du 18 et du 27 mai 1851, et fut mis en disponibilité. Toutefois, en 1860, il fut appelé de nouveau à ce poste, mais il fut encore une fois révoqué (1862) et remplacé par M. Horn.

BONINGTON (Richard PARKES), célèbre peintre anglais, naquit dans le petit village d'Arnold, près de Nottingham, en 1801, mort en 1828. Il apprit de très-bonne heure à dessiner sous la direction de son père, qui faisait de la peinture de paysage et des portraits. En 1816, il vint avec sa famille se fixer à Paris; trois ans plus tard, il entra dans l'atelier de Gros. Ce maître célèbre lui fit faire quelques études académiques; mais le jeune artiste avait peu de goût pour les Grecs et les Romains : le plus souvent, il en revenait à ses sujets familiers, le paysage et la marine, qu'il traitait à l'aquarelle; il avait dans ce genre, qui, dans ce temps, était une nouveauté, une habileté surprenante, et déjà fort goûtée par un groupe d'artistes et d'amateurs. Quelques biographes ont prétendu que Gros expulsa Bonington de son école; la vérité est qu'il estimait beaucoup lui-même les fines aquarelles de son élève, et qu'il lui conseilla de s'abandonner tout à fait à son talent. Le jeune Anglais, à qui il était arrivé bien des fois de quitter l'atelier pour aller étudier au Louvre les grands paysagistes flamands, comprit par l'exemple de ces derniers que le meilleur maître ne vaut pas la nature. Il partit pour la Normandie et en rapporta bientôt de ravissantes aquarelles, dont deux figurèrent au Salon de 1822 : une *Vue de Lillebonne* (Seine-Inférieure) et une *Vue prise du Havre*. Au Salon de 1824, il exposa une aquarelle, *Vue d'Abbeville*, et quatre tableaux à l'huile : *Vue prise en Flandre*, une *Plage sablonneuse* et deux marines; ces ouvrages lui valurent une médaille d'or. A la suite de cette exposi-

tion, il fit un voyage en Angleterre. Vers la fin de 1825 ou le commencement de 1826, il prit la route de Venise. C'est là, dit M. Bürger, qu'il a peint ses chefs-d'œuvre. La *Vue du palais ducal* et la *Vue du Grand-Canal*, exposées au Salon de 1827, passent pour ses peintures les plus accomplies en ce genre. Outre Venise, Bonington visita plusieurs autres grandes villes d'Italie : Vérone, Bologne, Milan, etc. De retour à Paris en 1827, il prit un atelier dans la rue Saint-Lazare, et, dans cette même année, il alla passer quelque temps à Londres. Mme Forster, la femme du graveur de ce nom, lui avait donné une lettre de recommandation pour sir Thomas Lawrence. Bonington revint sans avoir vu l'illustre peintre. Comme Mme Forster lui demandait pourquoi il ne s'était pas servi de la lettre : « Je ne me crois pas encore digne d'être présenté à sir Thomas, répondit-il ; mais quand j'aurai travaillé sérieusement une année de plus, peut-être mériterai-je mieux cet honneur. » Il se rendit, en effet, au commencement de l'année suivante, chez Lawrence, qui l'accueillit comme un ami. A cette époque, Bonington était tourmenté du désir de s'essayer dans la grande peinture; il travaillait avec une ardeur extraordinaire, il étudiait sans cesse, il produisait surabondamment. Cette surexcitation détermina une fièvre cérébrale, puis une phthisie. Il était rentré dans son atelier de Paris, et malgré les progrès de la maladie, il travaillait toujours : un grand et superbe dessin des *Quais de Paris* date de ce temps-là. Les médecins s'étant déclarés impuissants à le sauver, son père, de désespoir, eut l'idée d'aller consulter une célèbre somnambule de Londres. A peine arrivé, Richard Bonington s'éteignit, le 23 septembre 1828 : il n'avait pas accompli sa vingt-septième année. Il fut enterré dans l'église Saint-James (Pentonville). Après avoir assisté à ses funérailles, Lawrence écrivit à Mme Forster : « Vos tristes prévisions se sont trop fatalement confirmées. Nous venons de rendre les derniers devoirs au regrettable M. Bonington. Excepté M. Harlow (mort à trente-deux ans), je ne sache pas qu'à notre époque la mort précoce ait enlevé un artiste dont le talent promît davantage, après un développement si remarquable et si rapide. Si j'en peux juger d'après la direction récente de ses études et par le souvenir d'une de ses conversations, son intelligence semblait s'épanouir en tous sens et arriver à la pleine maturité du goût, avec cette généreuse ambition qui pousse vers les régions supérieures de l'art... » Malgré ces éloges, on sent que Lawrence regardait seulement Bonington comme un jeune homme « qui promet. » Telle était alors l'opinion de tous les Anglais, et aujourd'hui encore, de l'autre côté du détroit, on ne rend pas toujours complète justice à Bonington. Il semble qu'on ne lui pardonne pas de s'être fixé en France et d'y avoir fondé sa réputation. Un maître qui l'a connu intimement, qui a travaillé avec lui, et qui était certes bien capable de l'apprécier, Eugène Delacroix, a porté sur lui le jugement suivant, dans une lettre adressée à M. W. Bürger et reproduite par ce dernier dans sa belle étude sur Bonington (*Histoire des peintres de toutes les écoles*) : « A mon avis, on peut trouver dans d'autres artistes modernes des qualités de force ou d'exactitude dans le rendu, supérieures à celles des tableaux de Bonington; mais personne dans cette école moderne, et peut-être avant lui, n'a possédé cette légèreté dans l'exécution, qui, particulièrement dans l'aquarelle, fait de ses ouvrages des espèces de diamants dont l'œil est flatté et ravi, indépendamment de tout sujet et de toute imitation... Je ne pouvais me lasser d'admirer sa merveilleuse entente de l'effet et la facilité de l'exécution; non qu'il se contentât promptement, au contraire, il refaisait fréquemment des morceaux entièrement achevés et qui nous paraissaient merveilleux; mais son habileté était telle qu'il retrouvait à l'instant sous sa brosse de nouveaux effets aussi charmants que les premiers. » Suivant M. Bürger, Bonington n'est point inférieur comme paysagiste à Gainsborough, quoiqu'il ait moins de grandeur magistrale, ni à Constable, quoiqu'il ait moins de solidité et de grandeur; ni à Turner, quoiqu'il ait moins de poésie et d'audace; mais nul de ces vaillants maîtres n'est plus fin que Bonington, plus délicat de touche, plus harmonieux et plus distingué de couleur. Dans ses petites compositions à figures, comme le *François Ier*, *Charles-Quint et la Duchesse d'Etampes* du musée du Louvre, les tournures des personnages sont délicieuses, les costumes brillants, mais les corps manquent de solidité. Bonington, dont le talent avait plus de souplesse que de science approfondie, s'abusait sans doute sur sa vocation lorsqu'il se croyait appelé à faire de la grande peinture. Tel qu'il est, il peut être classé parmi les artistes les plus brillants de l'école moderne. Il a fait partie de la pléiade qui, sous la Restauration, a renouvelé l'art en France; il a été l'ami, le condisciple et même l'inspirateur de plusieurs de nos maîtres les plus illustres; à ces divers titres, l'école française peut le revendiquer comme un des siens; mais il faut bien reconnaître aussi qu'il est resté Anglais de talent et surtout de caractère. Ses aquarelles et ses tableaux à l'huile atteignent dans les ventes publiques des prix énormes. Le Louvre ne possède que le petit tableau que nous avons cité. Bonington a laissé plusieurs lithographies, traitées avec infiniment d'esprit, et représentant pour la plupart des vues de Paris et de diverses villes de province. On a aussi de lui une eau-forte devenue très-rare : elle représente une *Vue de Bologne*.

BONINI (Jérôme), peintre italien, né à Ancône, d'où son surnom de l'**Anconitano**, mort vers 1680. Il fut l'élève et l'imitateur de l'Albane. Le musée du Louvre possède de lui le *Christ adoré par les anges, par saint Sébastien et saint Bonaventure*. On voit également quelques-unes de ses meilleures productions à l'hôtel de ville de Bologne et dans la salle Farnèse, à Rome.

BONINSEGNA (Duccio DI). V. DUCCIO.

BO-NIN-SIMA, groupe d'îles situées non loin du Japon, et sur lesquelles Abel de Rémusat et Klaproth ont donné des renseignements puisés principalement à des sources chinoises et japonaises. Ce dernier savant écrit le nom *Mou-nin-sima* et le traduit par les *îles sans hommes*. Leur véritable nom est *Okassa-wara-sima*, car celui qui les a découvertes s'appelait *O-kassa-wara*. Les îles qui composent ce groupe sont au nombre de quatre-vingt-neuf; les plus considérables sont deux grandes, quatre de moyenne grandeur et quatre plus petites. Le climat y est chaud; les légumes, les grains de toutes espèces, les cannes à sucre y viennent en abondance. Il y existe des mines de métaux et de pierres précieuses. Les différentes espèces d'arbres s'y rencontrent en profusion. Le gibier et le poisson y pullulent. On a envoyé dans ces îles une colonie de voleurs condamnés aux travaux forcés; ils y cultivent la terre et font des plantations. Ainsi l'on voit qu'il faut ranger la déportation elle-même, telle qu'elle est pratiquée par l'Angleterre et la France, parmi les inventions et les systèmes dont l'extrême Orient nous offre le type primitif. Les déportés se sont réunis en villages et entretiennent avec des caboteurs japonais des relations commerciales assez importantes.

BONISOLI ou **BONIZOLI** (Agostino), peintre italien, né à Crémone en 1633, mort en 1700. Elève d'artistes médiocres, il chercha à se perfectionner en étudiant les chefs-d'œuvre des grands maîtres, surtout ceux de Véronèse. Le prince de Bozzolo, François de Gonzague, frappé des qualités de Bonizoli comme dessinateur et comme coloriste, se l'attacha, et pendant près de trente ans le chargea de composer des tableaux qu'il envoyait en présent à des princes étrangers. L'église des Conventuels, à Crémone, possède de cet artiste l'*Entrevue de saint Antoine et du tyran Ezzelino*.

BONISSIER s. m. (bo-ni-sié). Echanson, bouteiller. ‖ Vieux mot.

BONITE s. f. (bo-ni-te — bas lat. *boniton*, même sens). Ichthyol. Nom donné à plusieurs poissons du genre scombre, mais qui s'applique plus communément à une espèce de thon.

— *Bonite rayée*, Un des noms populaires de la pélarnide.

— **Encycl.** La *bonite* est un poisson qui abonde dans la Méditerranée et dans quelques parties de l'océan Atlantique. Extrêmement friande de sardines et de poissons volants, elle mord très-bien aux hameçons amorcés de la chair de ces animaux ou de celle du congre et de l'anguille. Comme elle est très-vorace, on la prend aussi avec un leurre de plomb figurant un poisson auquel on attache deux plumes pour simuler grossièrement des nageoires. La nourriture ordinaire des *bonites* se compose de poisson, de petites seiches, de coquillages, de crustacés et, dit-on, de quelques végétaux marins, probablement de ceux qui sont remarquables par leur consistance gélatineuse.

BONITERAS s. f. (bo-ni-té-râss — rad. *bonite*). Pêch. Pêche à la bonite, que les Espagnols pratiquent avec des tramails.

BONITO, ville de la province de Fernambouc, créée municipalité par la loi du 5 mai 1840. Elle est éloignée de 150 kilom. S.-O. de Récife, et forme une division judiciaire.

BONITON s. m. (bo-ni-ton — dim. de *bonite*). Ichthy. Poisson du genre des scombres.

BONITZ (Hermann), helléniste allemand, né en 1814 à Longensalza (Thuringe). Elève de Hermann, de Lachmann et de Bœckh, il enseigna successivement la littérature grecque à Dresde, à Berlin, à Stettin et à Vienne, où il fut appelé à occuper une chaire en 1849. Nommé, quelques années après, membre de l'Académie des sciences de cette ville, et depuis 1850 directeur du *Journal des gymnases autrichiens*, dans lequel il a publié des articles fort remarqués, M. Bonitz a fait paraître une excellente édition de la *Métaphysique d'Aristote* (Rome, 1848-1849, 2 vol.); des études sur les *Catégories d'Aristote* (1850); sur *Thucydide* (1854); sur *Sophocle* (1855); sur *Platon* (1855), etc., et il a pris un rang distingué parmi les hellénistes allemands.

BONIVARD ou **BONNIVARD** (François DE), historien de Genève, dont Byron a chanté les malheurs dans le *Prisonnier de Chillon*, né en Bourgogne vers 1494, mort en 1571. Il était prieur de Saint-Victor, aux portes de Genève, et fut un des principaux acteurs du drame héroïque qui, avant la réformation, prépara l'établissement de la liberté dans cette ville. Son dévouement à sa patrie adoptive le porta à embrasser et à servir fidèlement le parti des bourgeois qui résistaient au despotisme et à l'ambition du duc de Savoie, Charles III. Fait prisonnier par un lieutenant de ce prince, en 1530, il fut enfermé au château de Chillon et fut traité assez convenablement pendant deux années; mais au bout de ce temps, le duc de Savoie donna l'ordre de le jeter dans les cachots souterrains, dont le fond était plus bas que les eaux du lac Léman. Il demeura quatre ans encore dans cet horrible séjour, où sa monotone et éternelle promenade a creusé dans le rocher une empreinte profonde. « J'avois, dit-il, si bon loisir de me pourmener, que je empreignis un chemin en la roche qui étoit le pavement de léans, comme si on l'eût fait avec un martel. » Délivré par le triomphe de la réforme à Genève, et avec l'aide des Bernois, il ne recouvra point son prieuré; mais la nouvelle république lui fit une pension modeste et le traita toujours avec de grands égards. Il embrassa la réforme et se maria successivement quatre fois. Quoique attaché sincèrement au protestantisme, il paraît avoir eu quelque peine à se conformer à l'austérité des mœurs nouvelles, car il fut souvent appelé devant le consistoire pour y subir de sévères remontrances sur ses légèretés de conduite.

Bonivard a écrit les *Chroniques de Genève*, depuis les Romains jusqu'en 1530, ouvrage important qui a été publié à Genève en 1831, d'après les manuscrits conservés à la bibliothèque et aux archives de la ville. Ses récits sont d'un tour vif et dramatique, surtout dans la partie où il raconte les événements dont il a été témoin. Voici comment M. Henri Bordier apprécie les mérites et les défauts de Bonivard dans la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, recueil où, pour la première fois en France, le chroniqueur génevois a été sérieusement étudié :

« Ce n'est point par l'exacte véracité qu'il brille davantage, mais par la passion et les couleurs du style. Tous ses écrits sont empreints d'un cachet original qui eût fait en France, depuis longtemps, la fortune de leur auteur... Avec des chroniques semblables aux siennes, d'autres littérateurs de son temps se sont fait une renommée qu'on respecte encore, sans avoir réuni au même degré l'esprit, la vivacité, le bon sens et la bouffonne expression qui sont naturels à Bonivard, et l'ont fait appeler quelquefois le Montaigne ou le Rabelais de Genève. Le plus grave reproche qu'on puisse lui faire, c'est d'avoir trop souvent l'allure d'un joyeux conteur... »

La légèreté est en effet le plus grave de ses défauts; mais son jugement est plus grave que son humeur, et ses réflexions, d'une touche narquoise et pittoresque, sont souvent d'un moraliste et d'un philosophe.

On a encore de Bonivard : *Traité de l'ancienne et nouvelle police de Genève*, document d'un grand intérêt pour l'histoire de l'établissement du calvinisme; *Traité de la noblesse; Advis et devis des langues;* quelques pamphlets antipapistes, etc.

BONIZON, prélat italien, mort en 1089. Il fut d'abord évêque de Sutri; mais ayant voulu défendre l'autorité du saint-siége contre celle de l'empereur Henri IV, celui-ci l'expulsa de son siége, et il erra quelque temps, en butte à toute sorte de persécutions. Il devint ensuite évêque de Plaisance, mais il occupa ce nouveau siége quelques mois seulement, et, étant tombé entre les mains des Gibelins, il subit une mort cruelle : on lui arracha les yeux et on lui coupa tous les membres. On a de lui quelques ouvrages manuscrits : un *Abrégé des œuvres de saint Augustin*, et une *Chronique des pontifes romains*.

BONJEAN (Louis-Bernard), magistrat et jurisconsulte français, sénateur, né à Valence (Drôme), le 4 décembre 1804. Les commencements furent difficiles pour M. Bonjean. Issu d'une famille de Savoie, ancienne et honorable, mais ruinée, il dut, jeune encore, lutter contre les difficultés matérielles de la vie. A vingt ans, il donnait à Paris des répétitions de droit, et ne voyait guère l'avenir s'éclaircir pour lui, quand la révolution de 1830 éclata. Il y prit une part active et énergique. Signalé comme un des plus courageux combattants, il reçut la croix de Juillet. Il venait de se faire inscrire au tableau des avocats, et il avait obtenu le grade de docteur. Il pouvait dès lors se présenter comme candidat au professorat. Après avoir échoué dans plusieurs concours, il acheta (1838) une charge d'avocat à la Cour de cassation et aux Conseils du roi. La révolution de 1848 le surprit occupé de travaux juridiques, dont elle le détourna pour le pousser vers la politique. M. Bonjean se présenta aux suffrages de ses compatriotes, qui l'envoyèrent à la Constituante. Quoiqu'il dût son élection au titre de candidat républicain, sous lequel il s'était présenté, il vota constamment avec la droite, et devint un des membres du célèbre comité de la rue de Poitiers. Le 16 mai, il attaquait et dénonçait à l'Assemblée le préfet de police Caussidière, et, quelques jours après, appelait les sévérités de ses collègues sur l'administration et la circulaire de M. Carnot, alors ministre de l'instruction publique. Cette façon d'interpréter le mandat que lui avaient confié les républicains de la Drôme n'était pas faite pour lui conserver leurs suffrages. Aussi, aux nouvelles élections, fut-il repoussé à une majorité considérable. Il en fut de même aux élections partielles qui eurent lieu en mars 1850, à Paris. Mais, pendant la session de la Constituante, M. Bonjean s'était rapproché de l'Elysée. C'est là qu'il devait trouver une compensation à ce double échec, un baume pour ses blessures. En effet, en 1850, il quitta la charge d'avocat à la Cour de cassation pour celle d'avocat général à la même Cour. Au commencement de l'année suivante, un remaniement ministériel donna à M. Bonjean le portefeuille de l'agriculture et du commerce, qu'il ne garda que quinze jours (9-24 janvier 1851) et qui lui donna sans doute l'occasion de fredonner *in petto* ce refrain si connu :

Mes amours ont duré toute une semaine.

Mais la réorganisation du conseil d'Etat, en 1852, lui réservait une position plus assurée. D'abord conseiller d'Etat, il devint président de la section de l'intérieur, en remplacement de M. Delangle, nommé procureur général à la Cour de cassation. Membre, à plusieurs reprises, du conseil impérial de l'instruction publique, M. Bonjean fut élevé à la dignité de sénateur en 1855. Nommé premier président de la Cour impériale de Riom en 1863, et enfin président de la chambre des requêtes à la Cour de cassation, en remplacement de M. Nicias Gaillard en 1865, il est grand officier de la Légion d'honneur depuis le 14 août 1862.

M. Bonjean possède, à un degré éminent, une qualité à laquelle il doit en partie sa haute position : c'est un grand amour du travail et un dévouement entier à ses fonctions, quelles qu'elles soient. A peine installé à la Cour de cassation, il constata qu'un grand nombre d'affaires ne pouvaient être jugées pendant l'année : il étudia dès lors avec soin les causes de cet état de choses et chercha les moyens d'y remédier. A la suite d'un examen consciencieux, il rédigea un mémoire où, après avoir indiqué le mal, il proposait le remède. Ce travail, dû à son initiative personnelle, lui fait le plus grand honneur. Comme sénateur, M. Bonjean a fréquemment pris part aux discussions qui ont eu lieu au palais du Luxembourg. Sur la question romaine ou sur des questions analogues, il s'est toujours prononcé pour des solutions conformes aux vœux de l'opinion publique et de l'esprit général du siècle, sans céder aux tendances du parti clérical. Ajoutons, toutefois, que le pouvoir y trouvait toujours son compte.

Les publications de M. Bonjean sont assez nombreuses; elles consistent pour la plupart en mémoires, monographies, plaidoyers, brochures sur des questions de droit, de finances, d'administration, de politique, etc. Nous pouvons citer cependant : *Institutes de Justinien, traduites en français, avec texte en regard* (Paris, 1839, 2 vol. in-8o), ouvrage rédigé avec la collaboration de M. Blondeau; *Traité des actions* (2 vol. in-8o, 1re édition 1841, 2e édition 1845); le *Corps diplomatique*, publication dont quelques livraisons seulement parurent en 1845; une *Encyclopédie des lois*, que les fonctions publiques successivement remplies par l'auteur interrompirent à plusieurs reprises, et qui ne fut jamais achevée; enfin, une brochure qui fit un certain bruit : *Socialisme et sens commun* (1849, in-18). N'est-on pas en droit de regretter que M. Bonjean, travailleur infatigable et jurisconsulte éminent, ait abandonné le drapeau sous les plis duquel il s'était abrité pour entrer dans la vie publique, et auquel il doit, en définitive, ses premiers succès, qui furent un acheminement vers la haute position qu'il a conquise? Mais la déesse Ambition réclame des sacrifices toujours pénibles, alors même qu'ils ne vont pas jusqu'à amoindrir la dignité du caractère : tel père qui fait élever ses fils par les jésuites, tonne contre les tendances des cléricaux ultramontains et se montre à petit bruit zélé gallican :

Il est avec le ciel des accommodements.

BONJEANIE s. f. (bon-ja-nî — de *Bonjean*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, tribu des lotées, établi aux dépens des lotiers, et comprenant trois espèces, qui croissent dans l'Europe centrale.

BONJEAU ou **BONGEAU** s. m. (bon-jo). Econ. rur. Couple de bottes de lin, liées ensemble et mises à rouir.

BONJOUR s. m. (bon-jour — de *bon* et *jour*). Journée heureuse; terme de salutation usité surtout avant le soir, moment où on le remplace par *bonsoir* : *Je vous souhaite, je vous donne le* BONJOUR. *Donner est un mot pour lequel il a tant d'aversion, qu'il ne dit jamais je vous donne, mais je vous prête le* BONJOUR. (Mol.) *Il disait le* BONJOUR *à l'oreille, parlait entre ses doigts et montait cent escaliers par jour.* (St-Sim.) *Guillaume n'adressa plus à Jeanne qu'un* BONJOUR *ou un bonsoir amical, en passant, sans même la regarder.* (G. Sand.)

Et je vais lui donner le *bonjour* seulement.
MOLIÈRE.

Une œillade à propos, un *bonjour*, un baiser.
Sont des traits bien puissants à qui sait en user.
CHEVILLARD.

— *Dire bonjour*, Saluer : *Je te* DIS BONJOUR. *J'ai connu un homme qui savait tout, excepté une chose,* DIRE BONJOUR *et saluer; il a vécu pauvre et méprisé.* (Dider.) *Es-tu donc si pressé que tu n'aies pas le temps de* DIRE BONJOUR *aux amis?* (Alex. Dum.)

Je te *dis bonjour*. — Oui, pour t'enfuir de ces lieux,
Tous tes *bonjours* sont des adieux.
IMBERT.

Moi, je *dis* au soleil, du cœur et de la bouche,
Bonjour quand il se lève, adieu quand il se couche.
ANCELOT.

— Elliptiq. *Bonjour*, Je vous souhaite le bonjour : BONJOUR, *monsieur*. BONJOUR, *madame*.

Eh! *bonjour*, monsieur du corbeau;
Que vous êtes joli! que vous me semblez beau!
LA FONTAINE.

‖ *Bien le bonjour*, Je vous souhaite affectueusement, sincèrement le bonjour : BIEN LE BONJOUR, *madame*.

‖ *Bonjour à*, ou *Le bonjour à*, Dites. bonjour de ma part à : BONJOUR À *monsieur votre père. Le* BONJOUR À *mademoiselle votre fille, s'il vous plait*.

— Ironiq. *Bonjour!* Manière de déclarer à une personne qu'on ne fera pas ce qu'elle veut, que ses désirs ou ses prétentions n'auront pas leur accomplissement : *Vous désirez épouser ma fille, vous voudriez acheter mes tableaux, mais* BONJOUR.

— Fam. *C'est simple comme bonjour*, Se dit d'une chose très-facile à comprendre ou à faire, qui ne présente aucune difficulté : *Sa fille me plait, je ne lui déplais pas ; nous nous marions...* C'EST SIMPLE COMME BONJOUR, *et je n'y mets point de mystère*. (J. Sandeau.)

— Prov. *Le bonjour vient du dehors*, Ce sont les arrivants qui doivent saluer les premiers.

— Argot. *Vol au bonjour*, Manière de voler qui consiste à s'introduire dans les logements, après avoir frappé plusieurs fois à la porte, pour s'assurer de l'absence des locataires ou se retirer, en s'excusant, si quelqu'un se présente.

— **Anecdotes.** Des écoliers rencontrent une bonne femme qui conduisait des ânes; ils lui crient : Bonjour la mère aux ânes. — Bonjour, mes enfants, bonjour.

***

Casimir Bonjour, qui faisait ses visites de candidat académicien, arrive un jour à la porte de M. Viennet. Il sonne et entre. Le domestique lui demande qui il doit annoncer : « Bonjour. — Bonjour, monsieur, répond le domestique, qui n'était pas accoutumé à tant de politesse; mais qui aurai-je l'honneur d'annoncer? — Bonjour. — Eh bien, bonjour, j'entends bien; mais quel est votre nom? — Bonjour. » Pour le coup, le domestique épouvanté crut qu'il avait affaire à un fou, et il se hâta de fermer la porte.

***

Je vous donne avec grand plaisir
De trois présents un à choisir;
La belle, c'est à vous de prendre
Celui des trois qui plus vous duit;
Les voici, sans vous faire attendre :
Bonjour, bonsoir et bonne nuit.
(Vers adressés par le poëte Sarrasin à sa maîtresse.)

Bonjour, mon ami Vincent. Cette chanson, qui, de temps immémorial, défraye les parades de nos paillasses de foire, offrait dans plusieurs couplets des grivoiseries qui nous ont fait reculer; aussi au texte original avons-nous préféré les couplets sur lesquels le chansonnier Jules Choux a ramené d'une main pudique la gaze que réclame de nos jours la pruderie quintessenciée du public. On trouve ces paroles dans les *Chansons de nos pères*, recueillies et arrangées par Victor Robillard. On sait que Désaugiers s'est inspiré des souvenirs de l'*ami Vincent* dans son *Dîner de Madelon*.

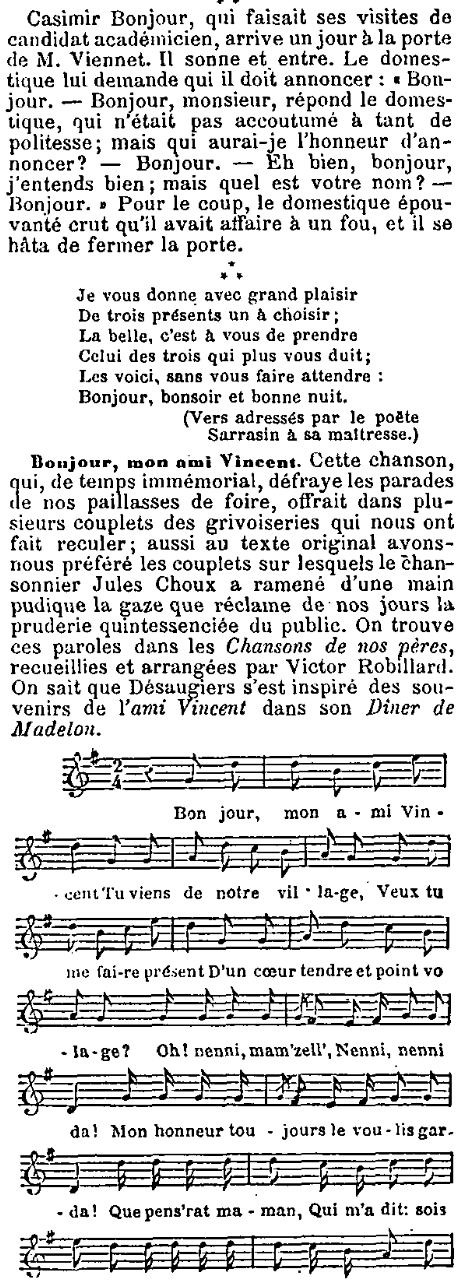

DEUXIÈME COUPLET.

Hé quoi! mon ami Vincent,
Toi que je croyais bon drille,
Tu fais près d' moi l'innocent,
Me trouv's-tu vilaine fille?
— Oh mamzell', mamzell' que me dit's-vous là?
Mais mon tendre cœur le voulis garda!
Je perdrais l' seul bien que j' tiens de famille
Si la codaqui mi faisot manqua!
Si la codaqui, si la codaqua,
Si la codaqui mi faisot manqua.

TROISIÈME COUPLET.

J' voudrais, mon ami Vincent,
Avec quelque différence,
Ce soir, en nous embrassant
Revoir nos amours d'enfance.
— De c' temps-là, mamzell' je m' souv'nons, oui-da!
Mais j' n'avions point cor d'honneur à garda...
Et sus l' point de l' perdr' j'en frémis d'avance.
Si la codaqui voulot mi manqua!
Si la codaqui, si la codaqua,
Si la codaqui voulot mi manqua.

QUATRIÈME COUPLET.

J' saurai, mon ami Vincent,
Te montrer, entr' autres choses,
L'assemblage séduisant
De mille attraits blancs et roses.
— Oh nenni, mamzell', nenni, nenni-da!
Mon honneur toujours le voulis garda;
J' n'avons qu' fair' cheux vous de cueillir des roses,
Et la codaqui mi pourrot manqua!
Et la codaqui et la codaqua,
Et la codaqui mi pourrot manqua.

CINQUIÈME COUPLET.

Malgré lui, l'ami Vincent
Suivit la charmante Lise
Jusqu'à sa chambre, et voyant
Le lit fait, la table mise,
Il prit son parti, gaîment s'attabla,
Tant but, tant mangea, que lorsqu'on l' coucha,
Il disait, allant d' surprise en surprise
Si la codaqui pouvot mi manqua,
Si la codaqui, si la codaqua,
Si la codaqui pouvot mi manqua.

SIXIÈME COUPLET.

Bonjour, mon ami Vincent,
La santé, comment va-t-elle?
— Bien, dit-il, en embrassant
Son amante heureuse et belle.
Chaque soir, ici, j' veux r'venir, oui-da;
Car mon doux bonheur le voulis garda;
Devant tant d'attraits ma pein' s'rait cruelle,
Si la codaqui veniot mi manqua...
Si la codaqui, si la codaqua,
Si la codaqui veniot mi manqua.

BONJOUR (Guillaume), savant religieux augustin, né à Toulouse en 1670, mort en Chine en 1714. Il fut appelé à Rome par le cardinal de Noris; le pape Clément XI lui confia des fonctions importantes, et la réforme du calendrier grégorien fut facilitée par de savants mémoires écrits par le P. Bonjour. Il était versé dans la connaissance des langues orientales et surtout de la langue cophte. On a de lui ; *Dissertatio de nomine patriarchæ Josephi a Pharaone imposito* (1696); *Exercitatio in monumenta Coptica seu Ægyptiaca bibliothecæ Vaticanæ* (1699); *Calendarium romanum chronologorum causa constructum* (1701, in-fol.); *De computo ecclesiastico, apud Montem Faliscum* (1702), etc.

BONJOUR (les frères), hérésiarques, chefs d'une secte ridicule qui ne leur survécut point, vivaient dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ces deux frères, originaires du Pont-d'Ain, en Bresse, ayant été nommés, l'un curé, l'autre vicaire à Fareins, y prêchèrent une doctrine hétérodoxe à peu près semblable à celle des pauvres de Lyon, mise en honneur sur la fin du XIIe siècle par Pierre de Valdo. Ils professaient la communauté des biens, et réunissaient la nuit dans une grange leurs prosélytes, qui se composaient en grande partie de femmes et de filles, et leur administraient la discipline, ce qui fit donner à ces pénitents le nom de *flagellants Fareinistes*. L'autorité, dont l'attention avait été éveillée par les pères de famille, ne tarda pas à mettre ordre à ce dévergondage religieux, et les frères Bonjour durent quitter leur cure. A l'époque du consulat, ils furent exilés à Lausanne, où ils moururent dans un état voisin de l'indigence.

BONJOUR (François-Joseph), chimiste français, né à La Grange de Combes en 1754, mort à Dieuze en 1811. Après avoir étudié et pratiqué la médecine, il voulut s'occuper spécialement de chimie, et il devint le préparateur de Berthollet. Celui-ci l'envoya à Valenciennes pour y mettre en pratique le procédé qu'il avait découvert pour le blanchiment des toiles ; c'est alors que Bonjour eut l'occasion de servir comme canonnier, dans les combats livrés aux Autrichiens qui assiégeaient la ville, puis comme pharmacien des hôpitaux. De retour à Paris, il fut adjoint au professeur de chimie de l'Ecole centrale des travaux publics. En 1797, le gouvernement le nomma commissaire près des salines de la Meurthe. On lui doit une traduction du *Traité des affinités chimiques ou attractions électives* de Bergmann (1788, in-8°).

BONJOUR (Casimir), auteur dramatique, né à Clermont-en-Argonne (Meuse) en 1795, mort à Paris en 1856. Fils d'un sous-officier de gendarmerie résidant à Reims, Casimir Bonjour fit, au collége de cette ville, de très-bonnes études. A la fin de son année de rhétorique, ses succès lui valurent, à la distribution des prix et suivant un usage consacré, la dignité d'Apollon. Le dieu d'un jour, revêtu du costume mythologique, distribua les couronnes universitaires, et, pour clore la solennité, il adressa à ses disciples, les jeunes lauréats, un discours très-remarquable, dit-on. Casimir Bonjour était maître d'études au lycée de Bruges dès l'âge de seize ans. A dix-huit, il entra à l'Ecole normale, où il se fit particulièrement remarquer comme helléniste. Après avoir enseigné quelques mois en province, il revint à Paris et fut attaché à l'institution Muiron, où il dirigea spécialement les études du jeune de Morny. Casimir Bonjour fut nommé plus tard professeur suppléant de rhétorique au lycée Louis-le-Grand. Il abandonna en 1815 le professorat pour la carrière administrative. Placé par M. d'Argout dans les bureaux du ministère des finances, il se mit à cultiver le théâtre. Trois succès à la Comédie-Française marquèrent son début dans la carrière dramatique : la *Mère rivale* (1821); l'*Education* ou les *Deux Cousines* (1823), et le *Mari à bonnes fortunes* (1824); mais ces succès firent perdre au poëte son emploi. M. de Villèle trouva « qu'il avait trop d'esprit pour travailler dans les bureaux. » La *Biographie Didot* dit que « la disgrâce de Casimir Bonjour fut interprétée comme la punition de deux vers d'un de ses ouvrages, où l'on affecta de voir une allusion blessante pour une fortune financière de l'époque, dont l'origine était enveloppée d'une obscurité fâcheuse. » Voici ces vers :

Il économisa cent mille francs de rente
Sur ses appointements, qui n'étaient que de trente.

Casimir Bonjour accepta dans la suite une modeste pension sur la liste civile de Charles X. Le poëte, qui était un libéral sincère, montra alors une faiblesse qui ne s'explique pas. S'étant éloigné presque entièrement du théâtre, Casimir Bonjour devint le collaborateur d'Etienne, de Jay, de Tissot, d'Evariste Dumoulin, de Cauchois-Lemaire, au *Constitutionnel*. En 1830, il avait préféré à une sous-préfecture qui lui fut offerte la place d'inspecteur des études à l'école militaire de La Flèche. Quelque temps après, il devenait l'un des conservateurs de la bibliothèque Sainte-Geneviève; mais son ambition était d'arriver à l'Académie; une fois, il ne lui manqua qu'une seule voix pour être élu. Depuis, ses chances diminuèrent de plus en plus, si bien qu'il lui fallut renoncer à l'espoir d'atteindre jamais au fauteuil. Dans le même temps, le comité de la Comédie-Française refusa le *Bachelier de Ségovie*, sa dernière pièce, qu'il avait mis dix ans à composer. Les qualités de Casimir Bonjour étaient la vérité dans les caractères, la facilité élégante de la versification, et surtout l'intention morale, habilement déguisée sous l'agrément de la forme. Casimir Bonjour composait à son heure, mûrissait son idée et la retouchait sans cesse. Il songeait plus, en un mot, à sa réputation littéraire qu'à sa fortune. Aussi ne surprit-il jamais la faveur du public; mais il la méritait souvent, ce qui vaut mieux. Voici la liste de ses œuvres : le *Malheur du riche et le bonheur du pauvre*, roman de mœurs (1836, in-8°); *Coup d'œil sur le théâtre*, morceau lu à la séance d'ouverture de l'Athénée royal (1838, in-8°); la *Mère rivale*, comédie en trois actes et en vers (Comédie-Française, 4 juillet 1821), où l'on trouve un caractère bien tracé, qui annonçait une profonde connaissance du cœur humain; la pièce eut un succès complet; l'*Education* ou les *Deux Cousines*, comédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 10 mai 1823), comédie de mœurs, habilement intriguée et très-purement écrite, qui mettait aux prises les ridicules de l'aristocratie et ceux de la bourgeoisie. On a retenu ce vers, devenu proverbe :

L'homme fait son état, la femme le reçoit.

Le rôle de Laure fut une des plus brillantes créations de Mlle Mante. Le *Mari à bonnes fortunes*, comédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 30 septembre 1824), ouvrage qui donnait, sous une forme comique et légère à la fois, une excellente leçon aux maris don Juan. Il resta très-longtemps au répertoire. L'*Argent* ou les *Mœurs du siècle*, comédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 12 octobre 1826), même sujet que l'*Agiotage*, comédie en prose de Picard. Casimir Bonjour arrivait le second, et le succès de son œuvre en souffrit. Cela était d'autant plus fâcheux que sa pièce, composée bien avant celle de Picard et lue dans diverses sociétés, offrait de réelles beautés. « Un des personnages, une dame de charité du grand monde, explique fort bien, dit Manot de Maizières, comment, après avoir quêté seule et en robe du matin, elle a dû remplir sa mission ensuite avec plus d'éclat. Voici, dit-elle, ma raison :

A pied, j'avais cent sols; j'ai vingt francs en voiture.

Le *Protecteur et le mari*, comédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 5 septembre 1829), eut un succès contesté le premier soir, en raison de quelques longueurs. L'auteur réduisit sa comédie en trois actes, et elle obtint alors l'assentiment général. *Naissance, fortune et mérite* ou l'*Epreuve électorale*, comédie en trois actes et en prose (Comédie-Française, 13 mai 1831), pièce politique, froide et sans intérêt, mais élégamment écrite. Le *Presbytère*, comédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 21 février 1833), c'était le sujet de *Rabelais* ou le *Curé de Meudon*, vaudeville du Palais-Royal, pris au sérieux; chute motivée par un style négligé et une intrigue pâle et sans portée. Le *Bachelier de Ségovie* ou les *Hautes études*, comédie en cinq actes et en vers (Odéon, 15 octobre 1844), pièce remarquable au double point de vue du sujet et des caractères. Elle fut reprise à la Comédie-Française le 31 juillet 1848, pour la rentrée de Bouchet. En général, les nombreuses productions de Casimir Bonjour se distinguent moins par le mouvement dramatique et la force comique, *vis comica*, que par l'esprit, la finesse et la grâce. Il n'est pas inutile d'ajouter que ses pièces sont toujours honnêtes, et que

La mère, sans danger, y conduira sa fille.

BONJOUR-COMMANDEUR s. m. Ornith. Espèce de bruant de Cayenne : *Les* BONJOUR-COMMANDEUR *ont le cri aigu des moineaux de France*. (Buff.)

BONJOURIER s. m. (bon-jou-rié — rad. *bonjour*). Argot. Voleur qui pratique le vol au bonjour : *Le* BONJOURIER *est mis presque avec élégance, et doit avoir des manières*. ‖ On dit aussi BONJOURIEN, CHEVALIER GRIMPANT.

BONKOSE s. m. (bon-ko-ze). Ichthyol. Poisson de la mer Rouge, appartenant au genre sirène.

BONMAHON ou **BUNMAHON**, bourg d'Irlande, comté et à 23 kilom. S.-O. de Waterford, à 177 kilom. de Dublin; 2,371 hab. Mines de cuivre et de plomb dans les environs.

BONN, ville de Prusse, dans la prov. du Rhin, ch.-l. du cercle de son nom, régence et à 26 kilom. S.-E. de Cologne, sur la rive gauche du Rhin; 20,000 hab. Evêché catholique, université, académie de naturalistes, observatoire, jardin botanique, collections scientifiques, musée d'antiquités, bibliothèque, gymnase. Fabriques de cotons, soieries, tabacs, savons, vitriol; commerce de céréales, graines oléagineuses, vins, minerai de plomb.

Bonn, la *Bonna* des Romains, citée par Tacite, était l'un des premiers châteaux forts que Drusus avait construits sur le Rhin. L'an 70 de l'ère chrétienne, Claudius Civilis, général des Bataves, y défit les Romains. Au milieu du IVe siècle, les Alemani détruisirent cette ville, mais Julien la rebâtit en partie. Elle eut beaucoup à souffrir pendant les invasions des Huns, des Saxons et des Normands. Au XIIIe siècle, c'était une ville importante, faisant partie de la ligue hanséatique. L'archevêque de Cologne, chassé de sa ville épiscopale par les bourgeois, vint se réfugier à Bonn et en fit le siége de son gouvernement temporel. Au XVe siècle commence une série de siéges malheureux, qui empêchèrent cette ville de développer ses éléments de prospérité. Prise d'abord par Charles le Téméraire, puis en 1584 par Ferdinand le Bavarois, elle tomba, en 1673, entre les mains des Autrichiens, que commandait Montecuculli ; en 1689, Frédéric III de Brandebourg s'empara de Bonn, où les Hollandais entrèrent en 1703. Démantelée en 1717, en vertu d'un article de la paix de Bade, elle s'agrandit et s'embellit sous les princes électeurs du XVIIIe siècle. Les guerres de la Révolution française arrêtèrent sa marche progressive; pendant l'occupation française, de 1795 à 1814, le nombre de ses habitants diminua de plus de 2,000; mais, depuis 1814, elle voit toujours croître sa prospérité, qu'elle doit surtout à son heureuse situation et à sa savante université.

Parmi les édifices publics de Bonn, nous citerons celui de l'UNIVERSITÉ, qui n'est autre que l'ancien palais des électeurs de Cologne. Cet édifice, bâti de 1723 à 1761, n'a pas moins de 426 m. de long. La grande salle (*aula*), affectée aux séances académiques, a été décorée, par Cornélius et par ses élèves, Hermann, Förster et Götzenberger, de fresques remarquables représentant les quatre facultés : la Philosophie, la Jurisprudence, la Médecine et la Théologie. Les collections de l'université sont très-riches; les principales sont : la bibliothèque, composée d'environ 200,000 volumes et ornée d'un grand nombre de bustes; le cabinet de physique; le musée des arts, qui compte près de cinq cents reproductions de statues en plâtre; le cabinet des médailles; le musée des antiquités rhénanes et westphaliennes, où l'on remarque, entre autres curiosités, un autel romain dédié à la Victoire, que quelques auteurs croient être l'*Ara Ubiorum* dont parle Tacite (*Annales*, I, 39 et 57).

La CATHÉDRALE (Munster) est un beau monument du style gothique, construit pendant la seconde moitié du XIIIe siècle et restauré en 1845. La crypte et les cloîtres sont d'une époque plus ancienne. L'intérieur de l'édifice est d'une grande simplicité; on y voit plusieurs mausolées curieux et une statue en bronze, assez médiocre, de l'impératrice Hélène, qui passe pour avoir fondé cette église. Sur la place de la cathédrale s'élève une statue de Beethoven, qui est né à Bonn en 1770 : elle a été modelée par E.-J. Haehnel, de Dresde, et coulée en bronze par Burschmiet, de Nuremberg. Le célèbre compositeur est représenté debout, dans l'attitude de la méditation. Quatre bas-reliefs allégoriques, figurant la Musique religieuse, la Musique dramatique, la Fantaisie et la Symphonie, décorent le piédestal. On a érigé récemment, sur une autre place de Bonn, la statue de l'antiquaire Winckelmann. La place du Marché est ornée d'un obélisque fontaine, élevé en 1777 en l'honneur de l'électeur Maximilien-Frédéric.

Parmi les autres édifices de Bonn, on remarque : l'église de Saint-Remy, qui possède un bel orgue et un tableau de Spilberg, représentant le *Baptême de Clovis;* l'église de Saint-Pierre, de construction moderne; le

temple protestant, en style gothique; l'hôtel de ville, etc.

A 1 kilom. de Bonn se trouve le petit village de Poppelsdorf, auquel conduit une belle allée de châtaigniers. A l'extrémité de cette allée s'élève l'ancienne résidence électorale nommée *Clemensruhe*, que Frédéric-Guillaume III a donnée à l'université; elle contient actuellement un musée d'histoire naturelle et est entourée d'un beau jardin botanique. Le village de Poppelsdorf est dominé par la colline de Kreuzberg (montagne de la Croix), sur laquelle l'électeur Ferdinand a fait construire, en 1627, une église qui attire de nombreux pèlerins : l'électeur Clément-Auguste y a fait bâtir, en 1725, un escalier de marbre sur le modèle de la fameuse *Scala santa* de Rome, dont il n'est permis de gravir les degrés qu'à genoux. On trouve en Suisse, dans le canton et à 7 kilom. N. de Fribourg, un village de même nom, qui possède des eaux sulfureuses.

BONN (André), chirurgien hollandais, né à Amsterdam en 1738, mort en 1819. Il étudia la médecine à Leyde et s'y fit recevoir docteur à vingt-cinq ans, après avoir soutenu une thèse fort remarquable : *De continuationibus membranarum* (1763), où l'on dit que le célèbre Bichat a puisé quelques-unes de ses idées. Après un séjour de quelques années à Paris, Bonn fut nommé professeur d'anatomie et de chirurgie à Amsterdam. Ses principaux ouvrages, outre la thèse dont nous avons parlé, sont : *Commentatio de humero luxato* (1782); *Tabulæ anatomico-chirurgicæ doctrinam herniarum illustrantes, editæ a G. Sandifort*, etc. (1828, in-fol.).

BONNA, nom latin de Bonn, ville de l'ancienne Gaule, sur le Rhin, qui fut pendant longtemps le quartier de la première légion romaine.

BONNAFONT (Jean-Pierre), chirurgien français, né en 1805 à Plaisance (Gers). Il entra dans l'armée en qualité d'aide chirurgien militaire, prit part en 1830 à l'expédition d'Alger, se fit recevoir docteur en médecine à Montpellier en 1834, et, après avoir passé de longues années en Afrique, il fut nommé médecin principal de l'Ecole d'état-major. On a de lui : *Réflexions sur l'Algérie* (1846, in-8°); *De la surdi-mutité* (1853, in-8°); *Traité théorique et pratique des maladies de l'oreille* (1860, in-8°), ainsi que plusieurs mémoires publiés dans les *Bulletins de l'Académie de médecine*, notamment : *Sur le choléra d'Alger* (1835); *Sur l'influence du climat d'Afrique sur la phthisie pulmonaire* (1836); *Sur le degré de salubrité du climat d'Alger et son influence sur la phthisie pulmonaire* (1837), etc.

BONNAIRE (Louis DE), théologien français et prêtre de l'Oratoire, né à Ramerupt-sur-Aube vers 1680, mort à Paris en 1752. Ses principaux ouvrages sont : *Parallèle de la morale des jésuites et de celle des païens* (1726), dont l'imprimeur fut mis à la Bastille; l'*Esprit des lois quintessencié* (1751, 2 vol. in-12); la *Religion chrétienne méditée dans le véritable esprit de ses maximes* (1745, 6 vol. in-12); *Leçons de la sagesse sur les défauts des hommes* (1737-1744, 3 vol. in-12); *Remarques sur les principales erreurs d'un livre intitulé : l'*Ancienne nouveauté de l'Ecriture sainte, par A. Arnauld (1735). On lui attribue aussi, mais en collaboration avec Boidot, le livre intitulé : *Traités historiques et polémiques de la fin du monde, de la venue d'Elie et du retour des juifs;* mais Barbier prétend que l'auteur véritable de cet ouvrage plein d'érudition est l'abbé Et. Mignot.

BONNAIRE (Félix), homme politique et administrateur français, né en 1766. Il était administrateur du département du Cher, lorsqu'en 1798 il fut élu membre du conseil des Cinq-Cents. Après la journée du 18 brumaire, il remplit les fonctions de préfet dans les départements des Basses-Alpes, de la Charente, d'Ille-et-Vilaine. Pendant les Cent-Jours, il alla administrer le département de la Loire-Inférieure, et sous la Restauration Fouché lui donna la préfecture de la Vienne, qu'il perdit lorsque ce ministre fut disgracié.

BONNAIRE (Jean-Gérard), général français, né à Propet (Aisne) en 1771, mort en 1816, commandait la place de Condé en 1815. Après la bataille de Waterloo, le colonel Gordon étant entré dans la ville, en qualité de parlementaire, avec des proclamations signées par Bourmont et Clouet, fut fusillé d'après les excitations du lieutenant Miéton, aide de camp du général. Bonnaire et son aide de camp ayant été ensuite traduits devant un conseil de guerre, Miéton fut condamné à mort, et le général à la déportation et à la dégradation préalable sur la place Vendôme. Il ne put survivre à cette humiliation infligée en face de la colonne qui rappelait quelques-uns de ses glorieux faits d'armes, et mourut peu de temps après.

BONNAIRE (A.), grammairien français. Il a publié, dans la première moitié de ce siècle, un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Nouveau vocabulaire de la langue française* (1829); *Grammaire française des commençants* (1829); *Cours de thèmes* (1830); *Manuel des synonymes de la langue française* (1834); *Petit traité de l'orthographe usuelle* (1835); *Maître Pierre* ou le *Savant de village* (1839).

BONNAIRETÉ s. f. (bo-nè-re-té). Bonté. ‖ Vieux mot.

BONNAL (François DE), prélat français. V. BONAL.

BONNARD s. m. (bo-nar). Techn. Petite ouverture par laquelle on fait du feu dans les fours appelés *arches*. ‖ On écrit aussi BONARD.

BONNARD (le chevalier Bernard DE), poëte français, né à Semur-en-Auxois en 1744, mort dans la même ville en 1784. D'abord avocat, il servit ensuite dans l'artillerie, puis devint, en 1770, sous-gouverneur des fils du duc d'Orléans, à la recommandation de Maillebois et de Buffon. Quelques désagréments l'obligèrent de quitter cette place, qui fut donnée en 1782 à Mme de Genlis, déjà gouvernante des filles du duc. Bonnard reprit alors du service et s'occupa de l'éducation de ses enfants. Ayant fait inoculer son fils en 1784, il fut attaqué de la petite vérole et en mourut. Le chevalier de Bonnard cultivait la poésie avec succès. Ses vers sont aisés, naturels, délicats, et son style ne manque ni de pureté ni d'élégance. On a de lui : *Poésies diverses* (Paris, 1791, in-8°), précédées d'une notice de Sautereau de Marsy. Parmi les pièces de Bonnard, l'un des pourvoyeurs de l'*Almanach des Muses*, on cite surtout l'*Epître à M. de Boufflers* et l'*Epître à un ami revenant de l'armée.* Ce poëte est fort estimable et trop peu apprécié; rien dans ses vers ne sent le travail et l'affectation. La muse et les douces affections de famille l'absorbaient tout entier. Voici un spécimen de sa manière :

> N'en déplaise au Gentil Bernard,
> Aimer ne fut jamais un art;
> Mais pour qui porte une âme tendre
> Et voit vos dangereux appas,
> Le grand art qu'il faudrait apprendre
> Serait celui de n'aimer pas.
>
> (*A une jolie femme, en lui envoyant* l'Art d'aimer.)

« Comme poëte, a dit La Harpe, il était de la bonne école et du petit nombre de ceux qui ont su faire de bons vers. » Comme homme, de Bonnard était doux, aimable sans prétentions, et il jouissait d'une considération universelle. Garat publia en 1785 un *Précis historique sur sa vie.* Il en existe une contrefaçon, publiée en 1797, dans laquelle on trouve des pièces ajoutées, dit Peignot, et contenant des traits satiriques contre Mme de Genlis.

BONNARD (Ennemond), général français, né à Saint-Symphorien-d'Ozon (Dauphiné), en 1756, mort en 1819. D'abord simple soldat dans le régiment d'artillerie d'Auxonne, il alla en Amérique sous Rochambeau. A son retour en France, il monta rapidement au grade de général de brigade. Il assista aux batailles de Fleurus et de Duren, concourut à la prise de Maëstricht et fut nommé général de division. La Restauration le mit à la retraite, et il alla résider à Tours, où il mourut. — Un autre BONNARD était aide de camp du général Carteaux en 1793, et devint aussi général de division.

BONNARD (Jacques-Charles), architecte, né à Paris en 1765, mort en 1818. Elève de Renard, grand prix de Rome, il acheva ses études en Italie, découvrit six aqueducs antiques dans la ville éternelle, devint architecte du ministère des affaires étrangères sous l'empire, et commença le palais du quai d'Orsay, qui ne fut achevé qu'en 1838, par M. Lacornée, et qui est aujourd'hui occupé par le Conseil d'Etat.

BONNARD (Charles-Louis), ingénieur et philosophe français, né à Arnay-le-Duc, en 1769, mort en 1828. Nommé sous-ingénieur constructeur au port de Toulon, il tomba grièvement malade, et ses infirmités le condamnèrent à vivre dans la retraite. Ce fut alors qu'il consacra tous ses soins à composer un grand ouvrage philosophique, dont la première partie fut seule publiée sous le titre de : *Métaphysique nouvelle* ou *Essai sur le système moral et intellectuel de l'homme* (1826, 3 vol. in-8°).

BONNARD (Auguste-Henri DE), géologue, fils du chevalier de Bonnard, né à Paris en 1781, mort en 1857. Elève de l'Ecole polytechnique, puis de l'Ecole des mines, il devint ingénieur en chef en 1810 et inspecteur divisionnaire en 1824. M. de Bonnard était, en outre, membre du conseil général des mines, président de la Société géologique, membre libre de l'Académie des sciences, etc. Il a publié un grand nombre de mémoires dans les recueils scientifiques : l'*Exploitation de l'étain en Cornouailles* (1804); *Aperçu des terrains houillers du nord de la France* (1810); *Essai géognostique sur l'Erzgebirge* (1816); *Notice géognostique sur quelques parties de la Bourgogne* (1825); *Considérations sur la classification des roches* (1832), etc.

BONNARD (Jean-Louis), missionnaire français, né à Saint-Christophe en Jarret en 1824, mort en Chine en 1852. Poussé par une foi ardente, il entra dans les ordres et il partit presque aussitôt pour la Chine afin de se consacrer à l'œuvre des missions. Arrivé en 1850 dans le Ton-King occidental, il apprit la langue annamite, fut bientôt en état d'enseigner l'Evangile à Ké-Bang et à Ké-Tring. En 1852, il fut arrêté par ordre d'un mandarin, interrogé et condamné à être jeté à la mer.

BONNART (Jean-Baptiste), graveur et éditeur d'estampes, travaillait à Paris au milieu du XVIIe siècle. On a de lui : *Jésus au jardin des Oliviers*, d'après Ant. Coypel; quelques portraits des membres de la famille royale de France; et des scènes de mœurs dont plusieurs sont de véritables gravelures : le *Crieur de Cerises*, la *Crieuse de châtaignes*, la *Crieuse de petits fromages*, le *Fendeur de bois*, le *Marchand d'allumettes*, la *Vendeuse de mottes*, etc. — Jean-Baptiste-Henri BONNART, probablement parent du précédent, vivait à Paris à la même époque et a édité, entres autres estampes : la *Folie des hommes* ou le *Monde à rebours*, et *Tableau de l'industrie* ou le *Moyen d'avoir de l'argent sans rien faire.*

BONNART (Robert-François), peintre et graveur français, fils ou neveu de J.-B. Bonnart, né vers 1640, travaillait à Paris dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il eut pour maître Van der Meulen, d'après lequel il a gravé : l'*Entrée de la reine à Arras* (1667); l'*Arrivée du roi au camp devant Maëstricht;* la *Prise de Valenciennes* (1677); la *Vue du camp royal devant Douai* (1685). Il fut nommé professeur à l'Académie de Saint-Luc, à Rome.

BONNART (Nicolas), dessinateur et graveur français, frère du précédent, né à Paris vers 1646. M. Le Blanc a catalogué, sous son nom, trois cent soixante-dix-neuf estampes, parmi lesquelles on remarque : les *Sept miséricordes* (7 pièces); les *Huit béatitudes* (8 pièces); *Apollon et les Muses* (10 pièces); les *Trois Grâces*, les *Parques*, les *Eléments*, les *Saisons*, les *Mois*, les *Cinq sens*, les *Sept arts libéraux*, les *Quatre parties du monde*, les *Quatre âges*, les *Empereurs* et les *Impératrices de Rome* (24 pièces); une trentaine de portraits, entre autres ceux de Louis XIV, de Monsieur, frère du roi, du duc de Bourgogne et de divers autres membres de la famille royale, de Claude Le Pelletier; plus de deux cents pièces, dans le goût de Jean-Baptiste Bonnart, reproduisant des types, des costumes, des sujets de genre, tels que le *Berger* et la *Bergère de Gonesse*, *Arlequin*, *Pantalon*, *Crispin*, *Polichinelle*, un *Abbé en soutane*, une *Dame à sa toilette*, une *Fille de qualité en habit de chasse*, la *Casaque d'hiver à la Brandebourg*, la *Courtisane vénitienne masquée*, le *Crieur de Melons*, une *Femme d'Alger en déshabillé*, une *Dame en falbala à la promenade*, la *Quêteuse*, la *Sage-femme*, le *Maître d'armes*, le *Janissaire*, la *Chanoinesse de Mons*, la *Bonne femme de Meudon*, etc.

BONNART (Henri), graveur et éditeur d'estampes, probablement de la famille des précédents, travaillait à Paris vers la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe. Il a publié un très-grand nombre de pièces : les *Vertus théologales*, les *Péchés capitaux;* les portraits de plusieurs princes, princesses, et grands seigneurs de la cour de France, et une nombreuse série de sujets de mœurs, dans le goût de Jean-Baptiste et de Nicolas Bonnart. M. Charles Le Blanc a donné, dans son *Manuel de l'amateur d'estampes*, un catalogue assez complet de l'œuvre des Bonnart.

BONNASSIEUX (Jean-Marie), sculpteur français contemporain, né à Panissières (Loire), vers 1810, se forma sous la direction de M. Dumont, exposa au Salon de 1834 le modèle en plâtre d'un *Hyacinthe blessé*, et remporta, en 1836, le premier grand prix de Rome. De cette dernière ville, il envoya au Salon de 1842 un mélancolique et naïf petit *Amour se coupant les ailes*, œuvre charmante qui figure aujourd'hui au musée du Luxembourg. De retour en France, M. Bonnassieux exposa, en 1844, deux jolis bustes bien étudiés et une statue en marbre de *David berger*, qui lui valut une médaille de 1re classe et qui fut achetée par l'Etat. Aux expositions suivantes (1845, 1846 et 1847), il n'envoya que des bustes; mais on admira beaucoup leur simplicité distinguée, leur modelé ferme et précis. Le buste de M. Terme, maire et député de Lyon, exposé en 1846, fut particulièrement remarqué; celui de Lacordaire, qui parut au Salon suivant, n'eut pas autant de succès : le sévère Gustave Planche prétend même que ce buste était un ouvrage médiocre et plein de prétention, d'une sécheresse d'exécution difficile à comprendre. M. Bonnassieux exécuta ensuite la statue de *Jeanne Hachette*, pour le Jardin du Luxembourg, et celle de la *Vierge Mère*, pour l'église de Feurs (Loire). Ces deux ouvrages parurent au Salon de 1848 et obtinrent une médaille de 2e classe. M. Bonnassieux exécuta, l'année suivante, les bustes d'Ampère et de Ballanche, qui lui avaient été commandés pour le musée de Lyon. Il fut décoré et remporta une médaille de 1re classe à la suite de l'Exposition universelle de 1855, où figurèrent l'*Amour se coupant les ailes*, du Luxembourg; une *Tête d'étude*, déjà exposée en 1844, et une statue de la *Méditation*, figure élégamment drapée et d'une grande dignité de pose, dont l'empereur voulut avoir une copie. Après avoir exécuté pour le nouveau Louvre une statue de la *Prière*, il reçut du ministère d'Etat la commande d'une statue de Voltaire pour la décoration du même édifice. Catholique convaincu, il refusa énergiquement de reproduire les traits de l'auteur du *Dictionnaire philosophique;* le ministère ne lui garda pas rancune de ce refus et le chargea d'exécuter une statue de Fénelon. L'affaire eut d'ailleurs un certain retentissement et valut à M. Bonnassieux l'admiration et les sympathies de tous ceux qui haïssaient cet *infâme* Voltaire. Un certain abbé D*** écrivait dans un journal de Paris : « A la place de M. Bonnassieux, il me semble que j'aurais accepté; je me serais vengé de Satan (Voltaire) en le peignant de la tête aux pieds. Mais ce n'était point à M. Bonnassieux à traduire Satan au pilori de l'horreur publique. » Quelle aménité de langage! quelle charité évangélique! M. Bonnassieux gagna à son antivoltairianisme de devenir le sculpteur officiel du clergé de France. Sa *Vierge* de Feurs avait, d'ailleurs, été justement remarquée. Il fut chargé en 1857, d'exécuter, pour la vallée du Puy, la statue colossale (16 m.) de *Notre-Dame de France*, qui a été coulée avec le bronze des canons pris à Sébastopol. Il fit ensuite la *Vierge* de Boulogne-sur-Mer; celle de *Notre-Dame de Grâces*, pour le couronnement de la façade de l'église Saint-Nizier, à Lyon; celle de Saint-André de Tarare, etc. En 1864, il a exposé la statue en bronze de Las-Cases, exécutée pour la ville de Lavaur : les deux bas-reliefs du piédestal représentent *Napoléon dictant ses campagnes au comte de Las-Cases* et le *Comte de Las-Cases enlevé de Longwood par sir Hudson-Lowe.*

BONNAT, bourg de France (Creuse), ch.-l. de canton, arrond. et à 22 kilom. N. de Guéret; pop. aggl. 395 hab. — pop. tot. 2,712 h. Tuileries, moulins à huile. En démolissant une ancienne église de ce village, on a trouvé dans les décombres plusieurs inscriptions romaines, qui ont été déposées au musée de Guéret.

BONNAT (Léon-Joseph-Florentin), peintre français contemporain, né à Bayonne en 1834, commença à étudier en Espagne sous la direction de M. Frédéric de Madrazo. Il entra ensuite dans l'atelier de M. Cogniet, à Paris, et exposa, pour son début, trois portraits au Salon de 1857. Après cette exposition, il partit pour l'Italie, où il se livra avec ardeur à l'étude des chefs-d'œuvre des anciens maîtres. Une peinture religieuse, le *Bon samaritain*, qu'il envoya de Rome au Salon de 1859, annonçait déjà de notables progrès. Au Salon suivant (1861), il exposa une scène biblique, bien composée et vigoureusement peinte, *Adam et Eve trouvant Abel mort*, une charmante figure de fillette italienne, *Mariuccia*, et un portrait; ces ouvrages, où la manière des maîtres espagnols était pastichée avec bonheur, valurent à l'artiste une médaille de 2e classe. Un rappel de la même récompense lui fut décerné au Salon de 1863, où il avait exposé une jeune Italienne, *Maria*, un portrait et une grande toile religieuse, peinte dans le style de Ribera, le *Martyre de Saint-André.* Jusque-là, M. Bonnat avait fait preuve d'un talent de praticien formé à bonne école, et d'une véritable habileté à pasticher certains maîtres; mais il n'avait point encore réussi à dégager sa personnalité. Il y parvint dans un petit tableau exposé en 1864, et représentant des *Pèlerins au pied de la statue de saint Pierre, à Rome.* M. Th. Gautier n'hésita pas à proclamer ce tableau une œuvre de premier ordre : « Tout s'y trouve, dit-il, dessin, couleur, profond sentiment des types, accord des personnages et de l'architecture, accent personnel, originalité dans un sujet rebattu, touche grasse et large. » En même temps que cette toile, M. Bonnat exposa une jolie figure de jeune garçon italien demandant l'aumône (*Mezzo bajoco, Excellenza*). Il fut bien moins heureux dans une *Antigone conduisant son père aveugle*, composition sans caractère et d'une exécution lourde, qui a figuré au Salon de 1865. Averti par cet insuccès, il a eu le bon esprit de quitter les sentiers battus et rebattus de la mythologie, pour revenir à ses petites scènes italiennes. On a beaucoup remarqué, au Salon de 1866, la toile séduisante, d'une couleur chaude et profonde, d'un dessin élégant et châtié, représentant des *Paysans napolitains devant le palais Farnèse.* Ce tableau, digne pendant des *Pèlerins*, nous a paru bien préférable au *Saint Vincent de Paul prenant la place d'un galérien*, grand tableau d'une coloration savante, mais d'une ordonnance peu agréable et d'un style pesant, et malgré cela, une des meilleures peintures religieuses du Salon. M. Bonnat a obtenu pour ces deux ouvrages une médaille de 1re classe.

BONNATERRE (l'abbé), naturaliste français, né vers 1752, mort à Saint-Geniez en 1804. Il composa, pour l'*Encyclopédie méthodique*, le *Tableau encyclopédique et méthodique des trois règnes de la nature.* On lui doit encore un *Recueil de médecine vétérinaire* (1805), et une *Notice sur le sauvage de l'Aveyron* (an IX, in-18).

BONNAUD (Jean-Baptiste), prêtre et théologien français, né en Amérique en 1740, mort en 1792. M. de Marbeuf, dont il gagna la protection par la publication d'un *Discours sur le projet d'accorder l'état civil aux protestants* (1787), le nomma grand vicaire de Lyon et lui confia quelque temps l'administration de son diocèse. L'abbé Bonnaud publia, en outre, plusieurs ouvrages où il attaquait avec énergie les principes révolutionnaires. Cependant l'archevêque, qui résidait toujours à Paris, y avait appelé son grand vicaire, qui fut arrêté après le 10 août 1792. On le renferma au couvent des Carmes, rue de Vaugirard, et il y périt dans les massacres du 2 septembre. Parmi les écrits de l'abbé Bonnaud, nous citerons : *Tartufe épistolaire démasqué* (Liége, 1777); *Hérodote, historien du peuple hébreu*

sans le savoir (1786) ; *Découverte importante sur le vrai système de la constitution du clergé* (1791) ; etc.

BONNAUD (Jacques-Philippe), général de la République, né en 1757, à Bras-de-Saint-Maximin, mort à Bonn en 1797. Général à l'armée du Nord (1792), il remporta de brillants avantages sur le duc d'York, seconda Pichegru dans la conquête de la Hollande, passa à l'armée de Sambre-et-Meuse et se distingua dans plusieurs affaires, notamment à Castel, où il couvrit la retraite de l'armée, et à Giessen, où il fut blessé mortellement. Son nom est inscrit sur les tables de bronze de Versailles.

BONNAY (François, marquis DE), homme politique et diplomate français, né en 1750, mort en 1825. Il était lieutenant des gardes du corps lorsqu'il fut nommé député suppléant aux états généraux par la noblesse du Nivernais. Il fut appelé trois fois aux fonctions de président de l'Assemblée nationale, et il montra beaucoup de dignité dans cette position difficile. Lors de l'arrestation du à roi Varennes, le marquis de Bonnay fut accusé d'avoir eu connaissance du projet de fuite, mais il parvint à se justifier. A quelque temps de là, il crut devoir émigrer, et lorsque, à la mort du fils de Louis XVI, Louis XVIII prit le titre de roi, ce prince l'attacha à son service et lui confia diverses missions. Après la seconde Restauration de 1815, il fut nommé pair de France, lieutenant général, membre du conseil privé et gouverneur de Fontainebleau. Le marquis de Bonnay était intimement lié avec le prince de Ligne, qui disait un jour en parlant de lui : « Croie désormais qui voudra aux apparences ! Regardez M. de Bonnay, il est dévot, il est marié, et cependant il a l'air, la taille, les dehors d'un incrédule et d'un célibataire. » Le marquis avait un esprit léger et d'une vivacité charmante. Un jour, se trouvant dans un salon, où, par manière de passe-temps, on jouait aux épitaphes, il composa sur son ami la suivante :

> Ici gît le prince de Ligne,
> *Il est tout de son long couché*,
> Jadis il a beaucoup péché,
> Mais ce n'était pas à la ligne.

De Bonnay publia, en 1789, un petit poëme très-spirituel et très-ingénieux, sous ce titre : la *Prise des Annonciades*.

BONNAYE s. f. (bo-na-ie). Bot. Genre de scrofulariées à fleurs blanches ou rouges, dont plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins.

BONNE s. f. (bo-ne — fém. de *bon*). Servante, domestique femme : *Prendre une* BONNE. *Renvoyer sa* BONNE. *Où est la* BONNE ? *Appelez, sonnez la* BONNE. *C'est par économie que je me suis retiré à Passy, dans une mansarde, sans* BONNE, *et vivant à peu de frais.* (Béranger.) ‖ Se dit particulièrement d'une fille chargée de soigner un enfant et de le promener : *Une* BONNE *d'enfant. Une petite* BONNE. *Allez, petit, rejoindre votre* BONNE. *Les soldats passent pour de grands suborneurs de* BONNES *d'enfants. Si, enfants, nos* BONNES *nous ont menés chez Séraphin, ne faut-il pas, à nous vieillards, les tableaux de l'avenir?* (Balz.)

> Notre jeune marquis, que la *bonne* a nourri,
> Est un grand garnement, et j'en suis bien marri.
> VOLTAIRE.

— *Bonne à tout-faire* ou *pour tout faire*, Servante seule chargée de tout le soin d'un ménage, et, par conséquent, appelée à des fonctions de plusieurs genres. Cette expression est souvent employée dans un sens malicieux et qui fait allusion à des fonctions inavouées : *J'ai une manie, moi ; je vais prendre une* BONNE À TOUT FAIRE. (Alex. Dum.) *Cette chanson ne laisse rien à apprendre sur les façons en pratique dans les cabarets; sur les habitudes dissolues des chambrières,* BONNES À TOUT FAIRE, *comme dans nos modernes hôtelleries.* (Francisq. Michel.) *On trouve facilement, au prix de deux cent cinquante francs par an, des* BONNES POUR TOUT FAIRE, *et qui, par conséquent, font aussi les somnambules.* (L. Huart.) ‖ On a dit plaisamment *bonne à laisser tout faire*, soit pour accuser les servantes de paresse, soit pour exprimer leur penchant à ne rien refuser.

— *Contes de bonnes*, Récits dont les bonnes amusent les enfants; et, par anal., Récits puérils et sans vraisemblance.

BONNE, héroïne italienne, née d'une famille de paysans dans la Valteline, morte en Morée l'an 1466. Elle fut d'abord la maîtresse du capitaine parmesan Pierre Brunoro. Revêtue d'un costume d'amazone, elle suivit le capitaine sur divers champs de bataille, et, dans la guerre des Vénitiens contre François Sforza, duc de Milan, elle se signala par des traits de courage extraordinaires. Brunoro avait fini par en faire sa femme légitime, et, lorsqu'il mourut, Bonne ne lui survécut pas longtemps.

BONNE, reine de Pologne, morte en 1557. Elle était fille du duc de Milan, Jean Galéas Sforce. En 1518, elle épousa Sigismond Ier, roi de Pologne. Après la mort de ce prince, elle voulut se mêler du gouvernement, et causa d'assez graves embarras à son fils Sigismond-Auguste. Enfin elle quitta la Pologne et se retira dans le royaume de Naples, où elle possédait le duché de Bari.

BONNE (Rigobert), ingénieur et géographe français, né à Raucourt (Ardennes) en 1727, mort en 1794. Il assista, comme ingénieur, au siége de Berg-op-Zoom, en 1747. On lui doit : *Petit atlas maritime des côtes de la France* (Paris, 1762); *Tableau de la France*, en 27 cartes (1764); *Atlas pour* l'Histoire philosophique de Raynal; *Atlas encyclopédique, pour l'*Encyclopédie méthodique, en collaboration avec Desmarets; *Neptune américo-septentrional* (18 cartes in-fol.).

BONNE (François-Julien DE), magistrat belge, d'origine française, né à Bruxelles, en 1789. Nommé substitut en 1822 et juge en 1826, il se prononça, avec son collègue Herry, en faveur de MM. de Potter, Tielemant et autres inculpés dans un procès politique. Démissionnaire après la révolution de 1830, il représenta la ville de Bruxelles à la Chambre, de 1845 à 1848, et vota avec l'opposition libérale. Depuis, il a décliné toute candidature législative. Il est resté membre du conseil provincial. Collaborateur des *Archives de droit et de législation*, on lui doit une brochure ou mémoire en faveur du petit clergé : *De l'inamovibilité des curés succursalistes* (1846).

BONNEAU s. m. (bo-no— de *bonne* et *eau*). Entremetteur de commerces illicites entre personnes de sexe différent. C'est le nom d'un personnage créé par Voltaire, et qu'il définit ainsi :

> *Pour colorer comme on put cette affaire,*
> *Le roi fit choix du conseiller Bonneau,*
> *Confident sûr et très-bon Tourangeau:*
> *Il eut l'emploi, qui certes n'est pas mince,*
> *Et qu'à la cour, où tout se peint en beau,*
> *Nous appelons être l'ami du prince;*
> *Mais qu'à la ville, et surtout en province,*
> *Des gens grossiers ont nommé maquereau.*

‖ Vil complaisant : BONNEAU *politique, il se chargeait de toutes les missions.*

— Pop. Niais, imbécile, nigaud : *C'est un* BONNEAU.

— Morceau de bois ou de liége qui flotte pour indiquer l'endroit où une ancre est mouillée.

BONNEAU (Jean-Yves-Alexandre), diplomate français, né à Montpellier en 1739, mort en 1805. Il était consul général de France en Pologne lors du démembrement de ce pays, et il s'est rendu célèbre par sa vive opposition à cet acte odieux. Profondément irritée contre lui, Catherine II le fit arrêter en 1794, lorsque Souwarow rentra à Varsovie. Après une captivité qui dura jusqu'à l'avénement de Paul Ier, Bonneau put revenir en France; mais sa femme et sa fille étaient mortes du chagrin causé par la nouvelle de son arrestation et du sort qui l'attendait. Accablé par ce nouveau malheur, Bonneau succomba peu de temps après son retour.

BONNEAU (Alexandre), journaliste français, né le 26 avril 1820, à Exoudun (Deux-Sèvres). Son père, issu d'une famille dont plusieurs membres payèrent de leur vie leur foi au grand principe de la liberté de conscience, était protestant; sa mère était catholique. Il termina à Toulouse des études qu'il avait brillamment ébauchées à Niort, et put se perfectionner à Strasbourg dans l'étude de la philosophie et des langues mortes. En 1842, nous le retrouvons à l'École de droit à Paris, auditeur assidu de MM. Michelet et Quinet, et cherchant à marcher sur les traces de Victor Hugo. Cité avantageusement dans le rapport sur le concours des jeux floraux, bien qu'il eût froissé plus d'une susceptibilité classique, il fit paraître un volume intitulé : *Odes et poëmes*. Malgré les encouragements de la critique, M. Bonneau, plus sévère qu'elle, retira l'édition de ce livre. Deux strophes d'une pièce intitulée *Découragement* feront comprendre la manière de l'auteur et ses sentiments à l'époque où il va se trouver aux prises avec les difficultés de la vie :

> Mais qu'ai-je dit? Allons, ô cœur pusillanime!
> Souffre sans murmurer, que la vertu t'anime!
> O mon cœur, sois comme un rocher!
> Ne crains pas le courroux de la vague qui gronde;
> Dans la fange d'en bas vois s'agiter le monde,
> Et défends-lui de t'approcher!
> Fais le bien pour le bien! méprise la fortune!
> Elle est comme un ormeau transplanté sur la dune
> Où mugit le flot indompté;
> Rien n'y fait refluer la vigueur et la sève,
> Et l'arbre donne à peine à la stérile grève
> Un peu d'ombrage dans l'été.

En 1845, M. Bonneau entra dans l'administration coloniale en Algérie; mais le climat, contraire à sa santé, l'obligea à revenir en France, où il s'occupa de travaux très-sérieux. Il étudia l'histoire progressive de l'humanité au point de vue de la fusion des races et du développement des idées à travers les systèmes philosophiques et religieux. Telle fut la base des connaissances qui ont alimenté ses travaux de polémique et d'érudition. Il fournissait de nombreux articles à l'*Encyclopédie du* XIXe *siècle* et préparait une *Histoire des colonies primitives en Europe*, dans laquelle il essaye d'asseoir sur une base nouvelle l'histoire des civilisations occidentales, et l'*Histoire des Juifs*, au point de vue ethnographique, religieux et philosophique. La *Revue orientale* a publié des extraits de cet ouvrage.

En 1854, sans abandonner l'antiquité, M. Alexandre Bonneau se lança dans l'étude des questions modernes et fit ses premières armes à la *Presse*, en donnant une série d'articles sur les intérêts politiques et commerciaux dans la mer Noire et dans l'Asie centrale. Il s'y occupa principalement des questions orientales, qui lui étaient familières. De tous les journalistes, c'est celui qui suivit le plus exactement cette fameuse campagne de l'Inde, qui préoccupa l'Europe de 1857 à 1858.

Une de ses idées favorites, c'est d'opposer une digue à l'ambition de la Russie et de régler pacifiquement la question d'Orient. Le moyen, d'après lui, c'est de refouler les Turcs en Asie, de métamorphoser Constantinople en une ville neutre européenne, et de laisser les nations slaves, roumaines et hellènes, se reconstituer sur les ruines de l'empire ottoman.

La *Presse* lui doit encore des considérations sur l'éducation physique, qu'il déplore de voir si négligée en France; sur la constitution de l'Algérie; sur la poésie, qu'il accuse d'être la source des superstitions. Une idée qui lui appartint en propre, qui eut un retentissement considérable et qui obtint en France l'honneur d'une discussion à la Chambre des députés, c'est le projet de substituer à l'inhumation, qu'il qualifie de barbare, la crémation, ou habitude de brûler les morts, usage renouvelé des temps antiques. Cette idée fit fureur en Angleterre, où se forma une société de crémation; en France, elle rencontra peu de partisans; nul n'est prophète en son pays.

M. Guéroult, alors rédacteur principal de la *Presse*, confia en 1858 le bulletin politique à M. Bonneau, qui se chargea d'y prophétiser la guerre d'Italie. L'année suivante, en fondant l'*Opinion nationale*, il le chargea des mêmes fonctions, et depuis cette époque, nous assistons tous les jours, dans le bulletin politique de l'*Opinion*, à ses escarmouches en faveur des nationalités. Depuis 1863, il partage cette besogne avec M. Jules Labbé. C'est un terrible adversaire pour la cour de Rome et la Turquie, qu'il a attaquée dans deux brochures intitulées : les *Turcs et la civilisation*, les *Turcs et les nationalités*. « Le pouvoir temporel du pape est, d'après lui, une plaie saignante aux flancs de l'Eglise catholique, qu'elle avilit à la face du monde. » Cette phrase, considérée comme un outrage à un gouvernement étranger, valut un avertissement à l'*Opinion nationale*.

M. Bonneau collabore en même temps à la *Revue contemporaine* et dirige la rédaction d'une grande publication, l'*Annuaire encyclopédique*, vaste recueil qui rend compte chaque année du mouvement universel de l'activité humaine dans toutes les branches des lettres, des sciences, des arts, de la politique, de l'industrie et du commerce.

M. Bonneau, dans la polémique, se distingue par l'énergie et la précision de la pensée et par une âpreté de style qui lui est propre, et qui rappelle certains tours de phrase de Saint-Simon. C'est une des plus vaillantes plumes de l'*Opinion nationale* et de la presse parisienne.

BONNE-CARRÈRE (Guillaume DE), homme politique, né à Muret (Languedoc) en 1754, mort en 1825. Il fut chargé d'une mission aux Indes (1783-1786), se lia avec Mirabeau, Dumouriez et les jacobins, au commencement de la Révolution, fut nommé en 1792 directeur du département politique, emprisonné pendant la Terreur pour des intrigues contre-révolutionnaires, et chargé sous le Directoire de différentes missions secrètes à l'étranger. Il remplit encore sous l'Empire la place de directeur de la police en Catalogne, et s'occupa ensuite d'entreprises industrielles.

BONNECHOSE (Henri-Marie-Gaston BOISNORMAND DE), cardinal et sénateur, né à Paris en 1800. Il était avocat général à la cour royale de Besançon lorsque, en 1830, sous l'inspiration de l'abbé Bautain, dont il devint un des disciples intimes, il entra dans les ordres, professa l'éloquence sacrée à Besançon, s'adonna avec succès à la prédication, et devint, en 1843, supérieur de la communauté de Saint-Louis, à Rome. Nommé évêque de Carcassonne en 1847, transféré au siége d'Évreux en 1854, il fut appelé en 1858 à occuper le siége archiépiscopal de Rouen, et reçut le chapeau de cardinal en 1863. Devenu sénateur par le fait même de sa promotion au cardinalat, M. de Bonnechose s'est montré, comme tous ses collègues, le chaud partisan du maintien de la souveraineté temporelle du pape. Il a vivement protesté contre la politique qui a amené la convention du 15 septembre 1864, relativement à l'évacuation de Rome. Il a également pris la parole pour se plaindre de ce que le livre de M. Renan sur la *Vie de Jésus*, et le roman du *Maudit* n'eussent pas été l'objet de poursuites judiciaires. Dans le cours de ces discussions, le cardinal, ayant à parler de l'attitude que les prélats attendent du clergé inférieur, prononça un mot qui fit sensation et qui est resté dans toutes les mémoires : « *Le clergé, dit-il, est un régiment ; il faut qu'il marche.* » — M. de Bonnechose a écrit l'introduction d'un recueil de lettres de l'abbé Bautain, publié sous le titre de *Philosophie du christianisme* (1835, 2 vol. in-8°).

BONNECHOSE (François-Paul-Emile BOISNORMAND DE), littérateur français, frère du précédent, né à Leyerdorp (Hollande) en 1801. Il servit sous la Restauration, mais donna sa démission d'officier d'état-major en 1830, et s'occupa dès lors exclusivement de littérature. Louis-Philippe le nomma bibliothécaire du palais de Saint-Cloud, place qu'il conserva pendant toute la durée du règne. De 1850 à 1853, il a été également conservateur de diverses bibliothèques de la liste civile. On a de M. de Bonnechose une tragédie de *Rosemonde* (1826), qui eut quelque succès; un poëme, la *Mort de Bailly*, couronné par l'Académie en 1833; une *Histoire de France* (1834, 2 vol. in-12), adoptée dans l'enseignement et qui eut dix éditions; les *Réformateurs avant la Réforme* (1844, 2 vol. in-4°), étude très-remarquable; *Chances de salut et conditions d'existence de la société actuelle* (1850); *Histoire d'Angleterre* (1858-1859, 4 vol. in-8°), couronnée par l'Académie française; *Géographie physique, historique et politique de la France* (1863, in-8°). On lui doit également des biographies du *Chevalier Bacon*, de *Thomas Becket*, des brochures politiques, etc.

BONNECHOSE (Louis-Charles BOISNORMAND DE), frère des précédents, né à Nimègue en 1812, mort à Bourbon-Vendée en 1832. Charles X l'admit au nombre de ses pages en 1828; deux ans après, le page suivit ce prince dans l'exil, mais revint bientôt en France pour apporter des instructions secrètes aux royalistes des départements de l'Ouest. Il assista au désastre de la Pénissière, y montra beaucoup de courage et fut ensuite grièvement blessé dans une ferme, où il s'était retiré pour y passer la nuit. On le transporta dans une charrette à Bourbon-Vendée, où il mourut dans la journée.

BONNECORSE (Balthazar DE), poëte, né à Marseille, mort en 1706. Il fut consul de France au Caire et en Phénicie, et composa, outre diverses poésies assez fades, la *Montre d'amour* (1666), suite de madrigaux sur l'emploi amoureux des heures, et que l'auteur du *Lutrin* fait figurer parmi les projectiles que les chanoines se jettent à la tête. Bonnecorse voulut lutter contre le terrible satirique; il répondit par une misérable parodie, le *Lutrigot*, poëme héroï-comique; mais il ne mit pas les railleurs de son côté. Boileau ensevelit son médiocre adversaire sous le ridicule. Tout le monde connaît l'épigramme :

> Venez, Pradon et Bonnecorse,
> Grands écrivains de même force, etc.

Les œuvres complètes de Bonnecorse ont été publiées sous le titre de *Poésies* (Leyde, 1720).

BONNECROY (Jean-Baptiste), dessinateur et graveur français, travaillait au milieu du XVIIe siècle, dans le goût de Lucas van Uden et de Louis de Vadder. On ne connaît de lui que huit estampes qui sont très-rares : l'*Enfant prodigue*, le *Troupeau près du hameau* (marqué *I. B. F. Bonnecroy F.*), le *Berger assis gardant son troupeau*, le *Bouvier et sa famille*, la *Pièce d'eau au bord du chemin*, la *Colline circulaire*, le *Berger au bord du bois*, le *Cheval effrayé*.

BONNE-DAME s. f. (bo-ne-da-me). Bot. Plante potagère, qui est une espèce d'arroche, et que l'on nomme aussi BELLE-DAME.

BONNE DÉESSE, divinité latine dont le nom n'était connu que des femmes. Les uns l'ont prise pour Cybèle, Fauna, d'autres pour Ops ou Vesta, ou la Terre, etc. On la représente généralement comme intimement liée au dieu Faunus, dont on la fait fréquemment la sœur, la femme ou la fille, sous les différents noms de *Fauna*, *Fatua* ou *Oma*. On la retrouve, de toute antiquité, honorée à Rome comme jouissant du don de prophétie et présidant à la chasteté. La *bonne déesse* était une divinité essentiellement féminine, dont le culte, réservé aux femmes, était rigoureusement interdit aux personnes de l'autre sexe. Faunus lui-même n'avait pu vaincre, raconte la tradition, l'aversion de la *bonne déesse* contre les hommes, qu'en prenant la forme d'un serpent (Cic., *De Harusp. resp.* 17; Varr. ap. Lactant., I, 22). Elle ne rendait d'oracles qu'aux femmes, de même que Faunus n'en rendait qu'aux hommes. Cette sévère distinction établie entre le sexe permettrait de supposer à ce double culte une origine orientale, hypothèse qui du reste est confirmée par sa haute antiquité. Son sanctuaire était une grotte située sur l'Aventin et consacrée par une jeune vierge, Claudia (Ovide, *Fastes*, V. 148 et suiv.); cependant, à l'époque de Cicéron, elle avait un autre sanctuaire entre Aricia et Bovillæ (Cic., *Pro Milone*, 31). Chaque année, depuis Numa, au 1er du mois de mai, il y avait en son honneur une grande cérémonie religieuse, qui s'accomplissait dans la maison du consul et du préteur, et à l'occasion de laquelle on faisait des sacrifices pour le salut et la prospérité du peuple romain tout entier. La fête était dirigée par les vestales, et naturellement les femmes seules étaient admises à y prendre part (Cicéron, *ad Att.*, I, 13; Dion Cassius, XXXVIII, 45). Tout ce qui rappelait l'idée du sexe masculin en était si soigneusement écarté, que le grand prêtre lui-même n'y assistait pas, et qu'on voilait les représentations d'hommes et d'animaux mâles. Longtemps ces mystères eurent un caractere solennel et religieux; Cicéron les appelait les mystères des Romains par excellence, et lorsque Clodius les viola en s'y introduisant sous un déguisement féminin, pour séduire la femme de César, le scandale fut si grand, que le sénat ordonna d'en informer.

Les femmes qui prenaient part au culte mystérieux de la *bonne déesse* devaient se

préparer à la cérémonie par diverses pratiques, en s'abstenant, par exemple, de toute relation avec un homme. La maison du consul ou du préteur, choisie pour la cérémonie, était richement décorée par les vestales, en manière de temple, avec des fleurs et des feuillages de toute espèce d'arbres, excepté de myrte, circonstance qui caractérise une protestation contre les attributs et le culte érotique de Vénus. La tête dè la statue représentant la *bonne déesse* était ornée d'une couronne de pampres; les femmes se paraient de même. Il était défendu d'apporter du vin; le vin nécessaire pour les libations, et qui se trouvait dans un vase placé au milieu de la chambre, portait par euphémisme le nom de *lait;* le vase lui-même était appelé *mellarium*. La cérémonie commençait par un sacrifice nommé *damium*, d'où le titre de celle qui l'accomplissait : *Damiatrix*, celle qui fait le *damium*, et le surnom même de la déesse, *Damia*. Festus donne de ces mots une étymologie inacceptable. Quelques-uns pensent que cette partie de la cérémonie consistait dans le sacrifice d'un chamois, *dama*, ou plutôt un daim. Mais Pline, dans son *Histoire naturelle*, dit formellement que ce sacrifice se composait de poules de toutes couleurs, excepté la couleur noire. Cette première cérémonie accomplie, les femmes commençaient une danse bachique, et se mettaient à faire des libations avec le vin du *mellarium* dont nous avons parlé (Juvénal, VI, 304). Cela se faisait, paraît-il, en commémoration de l'enivrement accidentel de la *bonne déesse*, enivrement pendant lequel, surprise par Faunus, elle avait été tuée avec un bâton de myrte (Varr. *ap. Lactant.*; Arnob., *adv. gent.*, v. 18; Plutarque, *Quæst. romanæ*, 20). Comme cette cérémonie avait lieu pendant la nuit, elle était désignée sous le nom caractéristique de *sacrum opertum*, ou de *sacra opertanea* (Ciceron, *De leg.*, II, 9; *ad Att.*, I, 13). Ces mystères, dont les dames romaines gardaient si bien le secret, passaient chez les hommes pour fort licencieux. Juvénal en a tracé un tableau horrible, peut-être entaché d'exagération : « On sait à présent, dit le poëte satirique, ce qui se passe aux mystères de la *bonne déesse*; quand la trompette agite ces autres ménades, et que, la musique et le vin excitant leurs transports, elles font voler en tourbillons leurs cheveux épars, et invoquent Priape à grands cris. Quelle ardeur! quels éclairs! quels torrents de vin ruissellent sur leurs jambes! Lanfella, pour obtenir la couronne offerte à la lubricité, provoque de viles courtisanes, et remporte le prix. A son tour, elle rend hommage aux fureurs de Médulline. Celle qui triomphe dans ce conflit est regardée comme la plus noble. Là rien n'est feint; les attitudes y sont d'une telle vérité, qu'elles enflammeraient le vieux Priam et l'infirme Nestor. Déjà les désirs exaltés veulent être assouvis; déjà chaque femme reconnaît qu'elle ne tient dans ses bras qu'une femme impuissante, et l'antre retentit de ces cris unanimes : « Introduisez les hommes; la déesse le permet! Mon amant dormirait-il? qu'on l'éveille. Point d'amant? je me livre aux esclaves. Point d'esclaves? qu'on appelle un manœuvre, à son défaut, et si les hommes manquent, l'approche d'un âne ne l'effrayerait pas. »

La *bonne déesse* était aussi considérée comme une divinité douée du pouvoir de guérir les maladies, comme on peut l'inférer du symbole du serpent qui lui entourait le pied. Nous savons ensuite, par Macrobe et Plutarque, qu'on vendait toute espèce de simples et d'herbes médicinales dans son temple. C'est même probablement à cette circonstance que cette divinité doit son surnom de *bona dea*.

Les écrivains grecs identifiaient la *bonne déesse* avec plusieurs de leurs divinités, entre autres : Sémélé, Médée, Hécate et Perséphone. L'*Angitia* des Marses semble avoir joué chez ce peuple italique le même rôle que la *bonne déesse* chez les Romains. Le savant M. Léonhard Schmitz, auquel nous empruntons la majeure partie de ces détails intéressants, nous apprend que cette *Angitia*, ou plutôt *Anguitia*, était adorée par les Marses, et en particulier par les habitants de Marrubium. Sa principale fonction était de préserver de la morsure des serpents, et on lui prêtait le pouvoir de tuer ces dangereux reptiles par ses incantations, d'où son nom *angere* ou *anguis*. Suivant Servius, le culte d'*Angitia* était d'origine grecque; elle ne serait autre d'après lui que Médée, qui, après avoir quitté Colchis, serait venue en Italie avec Jason, et aurait enseigné aux peuples de ces contrées les remèdes qui lui ont fait donner le surnom d'Angitia. Silius Italicus (VIII, 498) l'identifie complétement à Médée. Son nom se rencontre dans différentes inscriptions, et il avait été donné à une forêt située entre Albe et le lac Fuccin.

Le célèbre archéologue allemand Gerhard a publié, dans les *Abhandenngen der konigl, Akademie der Wissenschafften* de Berlin, en 1847, une dissertation très-intéressante et fort savante, sur *Agathodaimôn*, le bon génie et la divinite nommée *bona dea*. Il identifie cette dernière avec l'*Agathê tuchê*, la Bonne Fortune des Grecs. Il traite la question au point de vue archéologique et artistique, et donne, à la fin de sa dissertation, de nombreuses planches destinées à en confirmer certains points. Les lecteurs peuvent y recourir pour plus amples renseignements.

BONNE-DE-SOULERS s. f. Hortic. Variété de poire.

BONNE-ENCONTRE s. f. Bonne fortune, bonheur, par opposition à malencontre : *De* BONNE-ENCONTRE. *Par* BONNE-ENCONTRE. ‖ Ce mot a vieilli.

BONNE-ENTE s. f. Hortic. Variété de poire, que l'on appelle aussi DOYENNÉ. ‖ Pl. BONNES-ENTES.

BONNÉER v. a. ou tr. (bo-né-é). Borner. ‖ Vieux mot.

BONNE-ESPÉRANCE (cap de). V. CAP

BONNE FOI s. f. Sincérité, franchise intentions droites : *Une fois que l'on a rompu la barrière de l'honneur et de la* BONNE FOI, *cette perte est irréparable.* (Fén.) *La* BONNE FOI *est une fidélité sans défiance et sans artifice.* (Vauven.) *La* BONNE FOI *empêche qu'on ne trompe les autres.* (Dider.) *Quand la* BONNE FOI *règne, la parole suffit; quand elle n'a pas lieu, le serment est inutile.* (Raynal.)

— Jurispr. Croyance où l'on est que l'acte ou le titre en vertu duquel on jouit de certains avantages légaux est valable, régulier et exempt de tout vice, ou que la personne avec laquelle on a contracté avait capacité pour contracter elle-même, ou que les droits corporels ou incorporels que l'on cède à un tiers sont tels qu'on les a énoncés dans l'acte de cession, ou que l'on est réellement tenu de l'obligation qu'on acquitte : *Etre de* BONNE FOI. *Contracter de* BONNE FOI. *On n'est de* BONNE FOI *aux yeux de la loi* (en matière de mariage) *qu'autant qu'on a fait publiquement ce qu'elle prescrit pour faire un acte légitime* (en matière de mariage). (Toullier.)

— **Encycl.** Jurispr. La justice et l'équité devant être la base des relations légales entre les hommes, le législateur a attaché une faveur particulière aux actes accomplis de *bonne foi;* lorsqu'elle ne les ratifie pas, malgré leurs vices, elle leur fait produire certains effets qu'elle refuse aux actes accomplis de mauvaise foi. Ainsi le mariage déclaré nul a tous les effets civils d'un mariage régulier, tant à l'égard des époux ou de l'un d'eux que pour les enfants, s'il a été contracté de *bonne foi*, au moins par l'un des conjoints (art. 201-202, C. Nap.). Le possesseur d'une chose dont il se croit légitime propriétaire n'est pas tenu de restituer avec la chose, s'il en est évincé, les fruits qu'elle a produits (art. 549 et 550, C. Nap.). Le payement fait de *bonne foi* au possesseur d'une créance est valable, bien que ce possesseur en soit plus tard évincé (art. 1240, C. Nap.). En matière de prescription, la *bonne foi* produit des effets remarquables; elle permet, avec la condition d'un juste titre d'acquisition, de prescrire la propriété d'un immeuble par dix ou vingt ans; il suffit qu'elle ait existé au moment de l'acquisition (art. 2265 et 2269, C. Nap.). Le principe fondamental est que la *bonne foi* se présume toujours; c'est à celui qui allègue le dol, la fraude et la mauvaise foi, de les prouver (art. 1116 et 2266, C. Nap.). V. ces mots.

— *Toutes actions sont de bonne foi.* Cette règle de l'ancien droit français (Loysel, *Institutes Coutum.*, n° 690) veut dire que le demandeur n'est point obligé de désigner ou de nommer l'action qu'il veut intenter, comme dans le droit romain; il suffit de déduire le fait dans l'exploit. Dans le droit actuel, cette règle a sa pleine et entière application.

— **Allus. hist. Si la bonne foi était bannie du reste de la terre, elle devrait se retrouver dans le cœur des rois,** Allusion à un mot du roi Jean.

Jean II, dit le Bon, succéda à son père, Philippe de Valois, en 1350; il trouva la France affaiblie par la guerre désastreuse qui avait amené la déroute de Crécy. La trêve conclue avec les Anglais après cette journée funeste étant expirée, les deux nations rivales se rencontrèrent de nouveau dans les champs de Poitiers, et là, comme à Crécy, l'ardeur désordonnée des chevaliers français causa la perte de la bataille. Le roi Jean fit personnellement des prodiges de valeur, mais il ne put parvenir à rallier son armee, et, emporté par son courage au milieu des Anglais victorieux, il se vit obligé de se rendre. Emmené d'abord à Bordeaux, puis à Londres, il fut traité avec les égards dus à son rang, sans qu'on négligeât toutefois les précautions nécessaires pour s'assurer de sa personne. La captivité du roi se prolongea plus de trois ans, pendant lesquels la France eut à souffrir tous les maux de l'anarchie et de la misère publique. Le traité de Brétigny rendit la liberté à Jean le Bon, mais il dut s'engager à payer une rançon de trois millions d'écus d'or et à livrer des otages, parmi lesquels on comptait deux de ses fils. Quelque temps après, un de ceux-ci s'étant échappé des mains des Anglais, Jean, loin d'approuver ce manque de foi, se crut obligé par l'honneur à se rendre de nouveau prisonnier entre les mains de ses ennemis. Ses conseillers voulaient le détourner de ce dessein; ce fut alors qu'il prononça ces belles paroles, si souvent citées depuis : « *Si la bonne foi était bannie du reste de la terre, elle devrait se retrouver dans le cœur et dans la bouche des rois.* »

Quelques historiens assurent que le roi Jean retourna en Angleterre, non par une raison d'honneur, mais parce qu'il voulait revoir la comtesse de Salisbury, dont il était éperdument amoureux; et comme, cette version une fois admise, la belle parole du roi devient sans objet, ils la nient. Nous n'avons rien trouvé dans l'histore qui vienne à l'appui de cette opinion. Le roi Jean avait alors près de soixante ans, âge auquel un roi se détermine plutôt par loyauté que par amour; et si nous en voulions un autre témoignage, nous le trouverions dans ce vif désir de Jean le Bon, qui, dit un chroniqueur, « ne désiroit autre chose fors sa délivrance, à quelque meschief que ce fust. »

« Mon cher garçon, disait Fougas à Léon, je t'ai étudié, je te connais, je t'aime bien; tu mérites d'être heureux; tu le seras. Tu verras bientôt qu'en me rendant à la vie tu n'as pas fait une mauvaise affaire. *Si la reconnaissance était bannie de l'univers, elle trouverait un dernier refuge dans le cœur de Fougas.* »

EDMOND ABOUT.

« Nos compatriotes de la Charente, à vrai dire, ne sont pas tendres tous les jours envers ceux de leurs concitoyens dont la profession consiste à noircir du papier blanc. Notez que la fabrication du papier étant une des sources principales de la richesse de notre département, on devrait y tenir dans une estime particulière ceux qui poussent à la consommation de l'article. *O logique! si tu es jamais exilée de la terre, ce n'est point dans le chef-lieu de la Charente que tu trouveras un doux refuge!* »

ALBÉRIC SECOND.

« C'est pour réparer ce tort involontaire, fait par vous deux à ma pauvre enfant, que tu me demandes sa main pour ton fils; c'est bien, c'est très-bien!... Je n'en avais pas besoin pour savoir que, *si la loyauté et la délicatesse étaient exilées de la terre, on les retrouverait dans le cœur d'un d'Auberive.* »

ARMAND DE PONTMARTIN.

« Si l'apologue, qui fait parler les bêtes, est le plus riche répertoire de raison et de sagesse que possède le monde, c'est la réaction de notre loyauté native qui en est cause. Voyant que *la vérité était bannie du langage des hommes*, nous l'avons forcée à *chercher un asile dans celui des oiseaux.* »

TOUSSENEL.

BONNEFOI (Ennemond), jurisconsulte français, né à Chabeuil en 1536, mort à Genève en 1574. Il professa le droit à l'université de Valence, et Cujas, son collégue, a fait son éloge. Il était protestant, et, après avoir échappé, non sans peine, au massacre de la Saint-Barthélemy, il se retira à Genève, où il occupa une chaire de droit. On lui doit : *Juris orientalis libri tres, imperatoriæ constitutiones, sanctiones pontificiæ, etc.* (Paris, 1573, in-8°).

BONNEFOI (Benoît), historien français, né en Auvergne au XVIIe siècle. Ses principaux ouvrages sont : *Historia ortæ et oppugnatæ hæresis in Gallia,* de 1534 à 1664 (Toulouse, 1664, 2 vol.); *Series seu Historia episcoporum Megalonensium* (Toulouse, 1652, in-fol.).

BONNEFOI (Jean-Baptiste), chirurgien français, né en 1756, mort en 1790. Il exerça son art à Lyon, et s'est fait connaître par deux mémoires couronnés par l'Académie de chirurgie : *Sur l'influence des passions de l'âme dans les maladies chirurgicales* (Lyon, 1783, in-8°); *Sur l'application de l'électricité à l'art de guérir* (Lyon, 1783), et par une *Analyse raisonnée du rapport des commissaires sur le magnétisme animal* (Lyon, 1784, in-8°).

BONNEFOND (Jean-Claude), peintre français contemporain, né à Lyon en 1796, fit ses études sous la direction de Revoil, et remporta, en 1813, le premier prix de peinture à l'Ecole des beaux-arts de sa ville natale. Il vint ensuite à Paris et exposa, en 1817, deux tableaux de genre, la *Chambre à coucher* et les *Petits Savoyards*, qui lui valurent une médaille de 2e classe; en 1819, le *Marchand de volailles bressan* et l'*Aveugle;* en 1822, le *Maréchal ferrand* (appartenant à M. B. Delessert); en 1824, le *Retour des petits Savoyards*, une *Scène de la campagne d'Espagne* et la *Chambre à louer*. Ce dernier tableau fut acquis par la ville de Lyon et prit place au musée. Malgré les succès que lui avaient valus ses premiers ouvrages, Bonnefond comprit qu'il lui restait encore beaucoup à faire pour s'affranchir de la manière minutieuse et sèche qui caractérisait alors l'école lyonnaise. Conseillé par Guérin, il eut le courage d'aller se frayer en Italie une voie nouvelle, et de recommencer en quelque sorte son éducation artistique. Il se forma un style plus large, plus vigoureux, plus expressif, par l'étude des chefs-d'œuvre entassés dans les églises et dans les galeries de Rome, de Naples, de Florence. Il gagna beaucoup aussi à se lier, en Italie, avec deux de ses compatriotes, Orsel et Vibert, tous deux doués d'un talent supérieur, le premier comme peintre, le second comme graveur. Les tableaux suivants, qu'il envoya au Salon de Paris de 1827, lui valurent une médaille de 1re classe : *Pèlerine fatiguée, secourue par des moines; Bergères et bergers de la campagne de Rome.* En 1831, il exposa la *Cérémonie de l'eau sainte dans une église grecque*, un de ses meilleurs ouvrages (auj. au musée de Lyon). Après avoir fait l'éloge de ce tableau, Gustave Planche s'exprimait ainsi : « Que M. Bonnefond persévère avec sécurité, et il obtiendra certainement un succès éclatant et durable. Que si, contre notre attente, il s'arrêtait en chemin, si sa peinture de cette année était son dernier mot, alors il faudrait déclarer non avenues les espérances les plus légitimes, les plus justes prétentions. » Bonnefond s'arrêta en chemin, mais ce fut volontairement; appelé à remplacer Révoil comme directeur de l'Ecole des beaux-arts de Lyon, il n'hésita pas à renoncer à sa carrière d'artiste, pour se consacrer tout entier à l'enseignement; il introduisit d'importantes réformes dans l'école lyonnaise, et lui donna cette sage organisation qui lui a valu de si brillants succès. Il obtint tout d'abord de la ville de Lyon la création d'un cours de gravure, dont il fit confier la direction à son ami Vibert; il établit en outre un cours d'anatomie appliquée aux arts, un cours d'ornement appliqué à l'industrie, une classe de composition d'histoire pour préparer les élèves aux concours des prix de Rome. Bonnefond reçut la croix de la Légion d'honneur en 1834, et fut nommé correspondant de l'Institut en 1854. Il mourut à Lyon le 27 juin 1860, peu de temps après Vibert, dont la perte avait été pour lui un coup des plus cruels. Il fut lui-même vivement regretté à Lyon, où il jouissait de la plus grande considération. Le musée de cette ville a de lui, outre les ouvrages que nous avons cités : la *Pèlerine blessée;* un *Officier grec blessé sous les ruines de Missolonghi;* le portrait de Jacquard (exposé à Paris en 1834). Mentionnons encore : un *Christ en croix* (au palais de justice de Lyon); une *Glaneuse romaine* (appartenant à la Société des amis des arts); le *Vœu à la Madone*, œuvre capitale de l'artiste, exposée après sa mort au Salon de 1861. Bonnefond peignit aussi un grand nombre de portraits.

BONNEFONS ou **BONEFONS** (Jean), poëte latin moderne, né à Clermont en 1554, mort à Bar-sur-Seine en 1614. Il étudia le droit sous Cujas et se lia étroitement avec son fils, qui avait comme lui du goût pour les vers latins. Plus tard, par la protection d'Achille de Harlay, il obtint la charge de lieutenant général du bailliage de Bar-sur-Seine. Ses poésies furent publiées sous le titre de *Pancharis* (Paris, 1587, in-8°); elles sont une imitation de celles de Catulle, à qui Ménage l'a comparé. — Son fils, Jean BONNEFONS, lui succéda dans sa charge et composa aussi quelques pièces de vers latins; entre autres, *Mercurius* (1614, in-8°), poëme en l'honneur du maréchal d'Ancre, et, trois ans plus tard, une satire contre le même personnage.

BONNEFOY (François-Lambert DE), théologien et historien français, né en 1749 près de Vaison, mort en 1830. Il était grand vicaire à Angoulême, lorsque, par suite de refus de serment, il se vit contraint à quitter la France (1792). De retour dans sa patrie, après avoir passé plusieurs années en Allemagne, il vécut chez la princesse de Talmont, et s'occupa de composer une histoire de la Révolution française qui n'a point été publiée. On a de lui, entre autres écrits : *De l'état religieux, son esprit, son établissement et ses progrès, etc.* (Paris, 1784), en collaboration avec Bernard de Besançon.

BONNEGARDE (l'abbé), compilateur français, qui florissait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. On a de lui : *Dictionnaire historique et critique* ou *Recherches sur la vie, le caractère, les mœurs et les opinions de plusieurs hommes célèbres, tirées des dictionnaires de MM. Bayle et Chauffepié, etc.* (Lyon, 1771, 4 vol. in-8°). Cette compilation se compose d'environ 600 articles remplis d'anecdotes, mais très-incomplets, surtout au point de vue bibliographique.

BONNEGRÂCE (Charles-Adolphe), peintre français contemporain, né à Toulon (Var) vers 1810, eut pour maître le baron Gros, et débuta par un portrait d'homme, au Salon de 1834. Il a pris part à toutes les expositions qui ont eu lieu à Paris depuis cette époque jusqu'en 1866, excepté à celles de 1837, 1838, 1848, 1849, 1851 et 1852. Il a exécuté plusieurs grandes compositions religieuses, entre autres : *Saint Pierre en prison* (Salon de 1839), tableau qui lui a valu une médaille de 3e classe; le *Christ au tombeau* (1840); la *Vision de saint Jean* (1844); le *Baptême de Jésus* et *Saint Louis de Gonzague en extase* (1846); *Saint Laurent martyr*, commande du ministère d'Etat (1853); *Jésus enfant parmi les docteurs* (appartenant à la ville de Toulon), l'une des œuvres les plus importantes de l'artiste (Salon de 1855); *Saint François de Paule* (1859); la *Manne dans le désert*, tableau destiné à l'église Saint-Louis-en-l'Ile, etc. M. Bonnegrâce a traité aussi divers sujets mythologiques, notamment : la *Nuit chassée par l'Aurore* (1841); *Antiope endormie; Daphnis et Chloé* (1857); l'*Amour et Psyché* (1859); la *Pudeur vaincue par l'Amour*, commande de l'empereur (1861). La plupart de ces ouvrages se recommandent par la sage ordonnance de la composition, l'habile distribution de la lumière, la correction du dessin et la vérité des expressions; mais ils pèchent sous le rapport du style, qui n'est ni assez élevé dans les sujets religieux, ni assez élégant dans les scènes mythologiques. C'est surtout comme portraitiste que M. Bonnegrâce a droit à nos éloges. Il saisit à merveille la ressemblance extérieure de ses modèles, et le plus souvent aussi un reflet de leur physionomie morale, et il apporte dans l'exécution

beaucoup de fermeté et de chaleur. Parfois seulement, il ne se défend pas assez de cette gravité solennelle qui est de convention dans les portraits d'apparat des souverains, mais qui ne saurait être de mise dans ceux des simples mortels. Parmi les nombreux personnages dont il a fixé les traits sur la toile, nous citerons : MM. Havin, Louis Jourdan, Anatole de Laforge, Michel, Terré, Léonce de Pesquidoux, Tchoumahoff, le comte de Flahâut, Mme Ernesta Grisi, etc. M. Bonnegrâce a obtenu une médaille de 2e classe, comme portraitiste, en 1842.

BONNEHÉE (Marc), chanteur français, né à Moumours (Basses-Pyrénées) le 2 avril 1828, fit ses premières études musicales à l'école succursale de Toulouse, et fut admis comme élève pensionnaire au Conservatoire de Paris le 25 novembre 1850. Il obtint un premier prix de grand opéra en 1852, un premier prix de chant et un deuxième prix d'opéra-comique l'année suivante. Le 16 décembre 1853, il débuta sur le théâtre de l'Opéra par le rôle d'Alphonse, de la *Favorite*. Baryton bien sonnant, chanteur agréable, il fut appelé à recueillir l'héritage de Baroilhet. La reprise de la *Vestale*, en 1854, commença sa réputation, et les honneurs de la représentation lui revinrent en grande partie. Sa voix mélodieuse le servit admirablement dans sa création des *Vêpres siciliennes* (juin 1855). Applaudi et rappelé par la salle entière, on raconte qu'un ténor bien connu, son camarade à l'Académie de musique, s'écria, avec un dépit qui caractérise assez bien l'outrecuidante vanité de la plupart des chanteurs : « Mon Dieu ! où allons-nous ? Si on se met à faire des ovations aux barytons... qu'inventera-t-on pour les ténors ! » Outre les *Vêpres siciliennes*, M. Bonnehée a créé et repris avec succès un assez grand nombre de rôles.

BONNEL (Charles), jurisconsulte français, né à Langres, mort vers le milieu du XVIIIe siècle. Il s'occupa beaucoup de droit canon, et composa sur ce sujet un ouvrage publié après sa mort, et qui eut beaucoup de succès. La seconde édition, revue par M. de Massac, a paru sous ce titre : *Institution au droit ecclésiastique de France* (Paris, 1678, in-12).

BONNELLIE s. f. V. BONELLIE.

BONNEMAIN (Antoine-Jean-Thomas), conventionnel, né en 1757. Il exerçait la profession d'avocat à Arcis-sur-Aube lorsqu'il fut nommé député à la Convention, où il vota pour la reclusion de Louis XVI, le bannissement à la paix et le sursis. Il entra ensuite au conseil des Cinq-Cents, puis, sous le gouvernement consulaire, il fut nommé président du tribunal de 1re instance d'Arcis-sur-Aube. On a de lui : les *Chemises rouges*, ou *Mémoires pour servir à l'histoire du règne des anarchistes* (1799, 2 vol. in-8o); *Instituts républicains*, ou *Développement analytique des facultés naturelles, civiles et politiques de l'homme* (1792); et *Régénération des colonies* (1792).

BONNEMAISONNIE s. f. ((bo-ne-mè-zo-nî — de *Bonnemaison*, n. pr.). Bot. Genre d'algues, de la famille des floridées, remarquables par leur belle couleur rose ou pourprée, et surtout par l'élégante découpure de leur fronde. Il comprend trois espèces, dont deux habitent les côtes de l'océan Atlantique et de la Méditerranée.

BONNE-MAMAN s. f. Expression familière et affectueuse que les enfants surtout substituent à celle de grand'mère : *Souhaiter la fête à sa* BONNE-MAMAN, *à* BONNE-MAMAN. *Votre* BONNE-MAMAN *vient d'arriver, Valentine, dit M. de Villefort.* (Alex. Dum.)

BONNEMENT adv. (bo-ne-man — rad. *bon*). De bonne foi, naïvement, simplement, sans détour. *Avouez* BONNEMENT. *Faites tout* BONNEMENT *ce que je vous ai dit. Il dit* BONNEMENT *ce qu'il sentait dans le moment.* (Boss.) *On se pardonne* BONNEMENT *tous ses défauts de société.* (Fléch.) *Un honnête homme vous dit une chose* BONNEMENT *et comme elle est.* (Mme de Sév.) *Le roi Louis XIV s'appropriait tout avec une facilité et une complaisance admirables; il se croyait* BONNEMENT *tel que ses flatteurs le dépeignaient.* (St-Sim.) *Je n'ai pas été circonspect, je me suis laissé aller tout* BONNEMENT. (Dider.) *Je vais mon petit chemin tout* BONNEMENT, *faisant le plus de bien et le moins de mal que je peux.* (Mme d'Epinay.) *Homère parle tout* BONNEMENT, *parce qu'il a quelque chose à dire.* (Ponsard.)

> Je viens tout *bonnement* pour louer une loge.
> C. DELAVIGNE.

> Ah! tu crois *bonnement* les contes qu'on te fait!
> ALEX. DUMAS.

> Pour moi, j'aime les gens dont l'âme peut se lire,
> Qui disent *bonnement* oui pour oui, non pour non.
> GRESSET.

— Vraiment, précisément, au juste; dans ce sens, qui a vieilli, il ne s'employait qu'avec la négation : *Je ne sais pas* BONNEMENT *combien il y a d'ici là.* (Acad.)

> Lorsque je compare
> Les plaisirs de ce singe à ceux de cet avare,
> Je ne sais *bonnement* auquel donner le prix.
> LA FONTAINE.

BONNEMER (François), peintre et graveur français, né à Falaise en 1637, mort en 1689. Il eut pour maître Ch. Le Brun, d'après lequel il a gravé à l'eau-forte le *Buisson ardent*. En 1675, il devint membre de l'Académie de peinture.

BONNEMÈRE (Joseph-Eugène), littérateur français, né à Saumur en 1813. Il débuta dans la carrière littéraire par quelques pièces de théâtre : les *Premiers fiacres*, vaudeville en deux actes; *Micromégas*, féerie en cinq actes, et fut ensuite attaché à la rédaction du *Précurseur de l'Ouest*, journal d'Angers. Puis il vint à Paris, où il collabora à la *Démocratie pacifique*, la *Libre Recherche*, la *Revue de Paris*, etc. Plusieurs de ses mémoires furent couronnés par diverses Académies : les *Paysans au XIXe siècle* (1847); *Histoire de l'association agricole et solutions pratiques* (1849); le *Morcellement agricole et l'association*. On lui doit en outre une *Histoire des paysans* (1857, 2 vol. in-8o). Depuis 1858, M. Bonnemère a fourni au *Messager russe* une série de *Lettres à la Russie sur la situation actuelle des paysans et de l'agriculture en France*.

BONNE-NUIT s. m. (bo-ne-nui). Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'ipomée ou liseron.

BONNER (Edmond), théologien anglais, né à Hanley, mort en 1569. Il était, selon les uns, fils d'un scieur de bois; selon d'autres, fils naturel d'un prêtre; ce qu'il y a de certain, c'est que sa naissance fut obscure. Ayant obtenu la protection du cardinal Wolsey, qui lui confia des négociations importantes; il devint successivement chapelain de Henri VIII et évêque de Londres; mais ayant voulu par la suite apporter quelques restrictions à l'autorité royale dans les affaires ecclésiastiques, il fut déposé et renfermé dans une prison. Quatre ans après, la reine Marie l'en fit sortir, mais il y fut enfermé de nouveau par l'ordre d'Elisabeth. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Lettres à lord Cromwell*, l'*Exposition du symbole et des sept sacrements* (1554, in-4o), etc.

BONNE SAVARDIN, officier sarde. V. SAVARDIN.

BONNESŒUR-BOURGINIÈRES (Siméon-Jacques-Henri), conventionnel, né à Coutances, mort vers 1830. Il était avocat dans sa ville natale, lorsqu'il fut élu député à la Convention, où il siégea parmi les montagnards. Il entra ensuite au Conseil des anciens. Après le 18 brumaire, il devint président du tribunal de Mortain. Banni en 1816, il s'embarqua pour l'Angleterre, fut détenu quelque temps à Portsmouth, puis envoyé en surveillance à Anvers. Il obtint, deux ans après, la permission de rentrer en France.

BONNET s. m. (bo-nè — bas lat. *boneta*, sorte d'étoffe aujourd'hui inconnue). Coiffure d'homme, sans rebords : *Un* BONNET *de laine, de soie, de velours. Un* BONNET *de martre. Un* BONNET *de papier, de carton. Un* BONNET *haut et pointu. Amurat adopta pour coiffure le* BONNET *d'or à la place du* BONNET *de laine entouré d'une corde de mousseline.* (V. Hugo.) *Quand je me suis marié, dit l'imprimeur, j'avais sur la tête un* BONNET *de papier pour toute fortune, et mes deux bras.* (Balz.) *Les peuples de l'Orient portent presque tous le* BONNET *pointu.* (Bachelet.)

> Règne auguste de la perruque,
> Le bourgeois qui te méconnaît
> Mérite sur sa plate nuque
> D'avoir un éternel *bonnet*.
> A. DE MUSSET.

— Coiffure de certains dignitaires, comme docteurs, avocats, juges, professeurs, ecclésiastiques : *Un* BONNET *de docteur. Antigone disputait le* BONNET *de grand prêtre et même le vain titre de roi des Juifs.* (Volt.)

> Quitte là le *bonnet*, la Sorbonne et les bancs.
> BOILEAU.

> Je vois un courtisan sous ce docte *bonnet*.
> C. DELAVIGNE.

— Coiffure de femme en dentelle ou en lingerie, mais ample, plus légère et plus souple que le chapeau : BONNET *de gaze, de tulle, de blonde, de valenciennes. Garniture de* BONNET. *Monter un* BONNET. *Un simple* BONNET *de percale, sans autre ornement qu'une ruche de même étoffe, enveloppait sa chevelure.* (Balz.) *Elle avait un* BONNET *de velours brun qui ressemblait beaucoup à un béguin d'enfant.* (Balz.) ‖ Par ext. Femme coiffée d'un bonnet : *L'évêque se trouvait heureux d'avoir, dans une pareille ville, un homme qui faisait accepter la religion, qui savait remplir son église et y prêcher devant des* BONNETS *endormis.* (Balz.)

— *Bonnet de coton*, Bonnet de tricot, le plus souvent double, une moitié étant rentrée dans l'autre, souvent terminé en pointe et portant une houppe de fils de coton : *Les paysannes normandes ont un grand amour pour le* BONNET DE COTON. (A. Jal.) *En Angleterre, on a coutume de mettre un* BONNET DE COTON *sur les yeux du patient dont on va serrer le cou.* (L. Gozlan.) *A l'extérieur, ce digne et grave marchand de* BONNETS DE COTON *paraissait un personnage.* (Balz.) *Nous avions autrefois sur la tête un casque d'or; nous n'avons plus aujourd'hui qu'un* BONNET DE COTON *sordide.* (Mme E. de Girar.) ‖ Fam. Un homme d'un esprit bourgeois, étroit, borné : *C'est un* BONNET DE COTON. *Dire que des* BONNETS DE COTON *sont devenus pairs de France!*

— *Bonnet de nuit*, Coiffure d'homme pour la nuit, d'une forme tout à fait semblable à celle de la précédente : *Mettre, quitter son* BONNET DE NUIT. *Quoi! quand je dis : Nicole, apportez-moi mes pantoufles et me donnez mon* BONNET DE NUIT, *c'est de la prose?* (Mol.) *Tous les valets, tous les voisins étaient en* BONNETS DE NUIT. (Mme de Sév.)

> Sitôt qu'il fait un peu de bruit,
> Je lui mets son *bonnet de nuit*.
> BÉRANGER.

> Allons, Babet, un peu de complaisance;
> Mon lait de poule et mon *bonnet de nuit*.
> BÉRANGER.

— *Bonnet d'âne*, Coiffure de papier, munie de deux oreilles imitant celles d'un âne dont on coiffe un enfant à l'école pour le punir en lui faisant honte :

> Mon crâne ossianique, aux lauriers destiné,
> Du *bonnet d'âne* alors fut parfois couronné.
> A. DE MUSSET.

— *Bonnet de police*, Sorte de bonnet de drap que portent les militaires en petite tenue : *Le* BONNET DE POLICE, *à peu près abandonné, a reparu depuis quelque temps dans l'armée française.* ‖ *Bonnet à poil*, Coiffure très-élevée, arrondie, couverte de longs poils noirs, que portent quelques troupes d'élite, dans l'infanterie et dans la cavalerie : *Les* BONNETS A POIL *des chasseurs, des grenadiers de la garde, des sapeurs, des tambours-majors.*

— *Bonnet phrygien*, Coiffure de laine, haute, retombant ordinairement sur le côté de la tête, comme celle que portaient les anciens Phrygiens, et qui fut plus tard adoptée pour les esclaves affranchis : *Un grand nombre de pêcheurs côtiers sont coiffés de* BONNETS PHRYGIENS. ‖ Se dit particulièrement d'un bonnet semblable à cette coiffure antique, qui est devenu l'emblème de la Liberté et de la République personnifiées :

> A son front virginal ma main n'a pas ôté
> Le *bonnet phrygien*, qu'il n'a jamais porté.
> C. DELAVIGNE.

— *Bonnet rouge*, Bonnet de drap rouge, adopté pendant la Révolution par les révolutionnaires les plus exaltés, et qui devint à cette époque un signe de patriotisme. ‖ Par ext. Révolutionnaire, républicain ardent : *C'est un* BONNET ROUGE. *Le parti des* BONNETS ROUGES.

— *Bonnet vert*, Coiffure qu'était autrefois obligé de porter celui qui faisait cession de biens, pour éviter d'être poursuivi comme banqueroutier : *Prendre le* BONNET VERT. *Porter le* BONNET VERT.

> Les voilà sans crédit, sans argent, sans ressource,
> Prêts à porter le *bonnet vert*.
> LA FONTAINE.

‖ Coiffure qui distingue aujourd'hui les forçats condamnés à perpétuité de ceux qui ne le sont qu'à temps.

— *Bonnet carré*, Coiffure de forme quadrangulaire, que portaient autrefois les docteurs, les professeurs, les juges et certains dignitaires, qui l'ont généralement remplacé par la toque : *Jadis on n'instruisait les petits enfants qu'en* BONNET CARRÉ *et les verges à la main.* (Rigault.) ‖ *Prendre le bonnet de docteur, le bonnet doctoral*, ou simplement, *Prendre le bonnet*, Se faire recevoir docteur dans une faculté : *Il* VIENT DE PRENDRE LE BONNET.

> Faut-il *avoir reçu le bonnet doctoral?*
> BOILEAU.

‖ *Donner le bonnet à quelqu'un*, Lui conférer le doctorat.

— *Bonnet pyramidal*, Bonnet de forme conique porté au chœur par le clergé, et auquel, dans plusieurs diocèses, on a substitué le bonnet carré.

— *Gros bonnet*, Personnage d'importance : *Un* GROS BONNET *de son corps, de sa compagnie. C'est un des* GROS BONNETS *du quartier. J'ai fait déguster ce café par les plus* GROS BONNETS. (Brill.-Sav.) *S'il ne se rencontre pas dans le pays de fortune assez considérable pour tenir maison ouverte, les* GROS BONNETS *choisissent pour lieu de réunion la maison d'une personne inoffensive.* (Balz.) ‖ *Coup de bonnet*, Salutation faite en ôtant son bonnet, en se découvrant la tête.

— Loc. prov. *Opiner du bonnet*, Oter son bonnet pour marquer qu'on adhère à l'avis des autres : *On alla aux voix sans quitter la salle. Les juges* OPINÈRENT DU BONNET; *ils étaient pressés.* (V. Hugo.) *Il sera dispensé de parler et peut* OPINER DU BONNET. (P.-L. Courier.) ‖ *Un échevin, qui avait été longtemps bonnetier, et qui faisait partie de l'assemblée des notables, se plaignait à un ami de l'embarras où il allait se trouver pour remplir dignement son rôle. « Ce que je vous conseille, lui répliqua celui-ci, c'est de parler bas et d'*OPINER DU BONNET. » ‖ *Avoir la tête près du bonnet*, Etre vif, emporté; prompt à prendre feu : *C'était un digne gentilhomme venu de Picardie, et qui* AVAIT, *comme nous disons ici,* LA TÊTE PRÈS DU BONNET. (Balz.) ‖ *Benserade était un jour en discussion avec un ecclésiastique des plus distingués. Au plus fort de la dispute, l'ecclésiastique reçut la nouvelle que le saint-père venait de l'honorer du bonnet de cardinal. « Parbleu! dit Benserade, j'étais bien fou de m'attaquer à un homme qui* AVAIT LA TÊTE SI PRÈS DU BONNET. » ‖ *Jeter son bonnet*, Avouer qu'on est dans l'impossibilité de résoudre une difficulté, renoncer à une entreprise qu'on ne croit pas pouvoir mener à bonne fin :

> L'affaire est consultée, et tous les avocats,
> Après avoir tourné le cas
> En cent et cent mille manières,
> Y *jettent leur bonnet*, se confessant vaincus.
> LA FONTAINE.

‖ *Jeter son bonnet par-dessus les moulins*, Déclarer qu'on a fini de parler ou que l'on ne sait comment finir : *Voilà ce que Moreuil m'a dit, espérant que je vous le manderais : je* JETTE MON BONNET PAR-DESSUS LES MOULINS, *et je ne sais rien du reste.* (Mme de Sév.) A signifié depuis Prendre résolûment son parti : *J'ai pris mon parti sur tout, et je* JETTE MON BONNET PAR-DESSUS LES MOULINS, *pour n'avoir plus la tête si près du bonnet.* (Volt.) Signifie surtout aujourd'hui, Braver le qu'en dira-t-on, se mettre au-dessus de l'opinion publique et même des bienséances : *Cette fille, après avoir longtemps caché son inconduite, a fini par* JETER SON BONNET PAR-DESSUS LES MOULINS.

> Mieux vaut *avoir jeté*, sans crier davantage,
> Sa guimpe et *son bonnet par-dessus les moulins*.
> A. BARTHET.

‖ *Prendre quelque chose sous son bonnet*, Avancer sans preuve une chose dénuée de fondement, et même de vraisemblance. *Où donc* AS-*tu* PRIS *cela, ma belle?* SOUS MON BONNET? (Balz.) Signifie aussi Prendre sur soi toute la responsabilité d'une chose : *Non, non, qu'il s'en tire; je ne* PRENDRAI *pas cela* SOUS MON BONNET. ‖ *Trouver une chose sous son bonnet, la tirer de son bonnet*, La tirer de son cerveau, l'imaginer : TROUVEZ *donc* SOUS VOTRE BONNET *quelque façon de nous donner la paix.* (Volt.) ‖ *Etre triste comme un bonnet de nuit*, Etre chagrin, soucieux, mélancolique. ‖ *Je m'en moque comme un âne d'un coup de bonnet*, Cela m'est parfaitement égal, indifférent. ‖ *C'est bonnet blanc et blanc bonnet*, Ce sont deux choses absolument semblables, l'une équivaut à l'autre. ‖ *Ce sont deux, trois têtes dans un bonnet*, Ce sont deux, trois personnes tellement d'accord, qu'elles n'en font pour ainsi dire qu'une : *Durant la vie du cardinal de Richelieu, Senecterre, Chavigny et M. Mazarin,* C'ÉTAIENT TROIS TÊTES DANS LE MÊME BONNET. (Tall. des Réaux.) *Voilà* TROIS BELLES ET BONNES TÊTES DANS UN BONNET *: la vôtre, celle de l'empereur des Romains et celle du roi de Prusse.* (Volt.) ‖ *Mettre la main au bonnet*, Saluer. ‖ *Avoir toujours la main au bonnet*, Saluer à tort et à travers, être d'une politesse obséquieuse. ‖ *C'est un homme dont il ne faut parler que le bonnet à la main*, C'est un homme qui mérite des égards, un homme respectable. Se dit souvent ironiquement d'une personne qui a de grandes prétentions à se faire respecter. ‖ *Parler à son bonnet*, Se parler à soi-même, parler sans s'adresser à personne. Se dit surtout, à l'exemple du maître Jacques de Molière, lorsque, pressé de dire à qui l'on parle, on ne veut pas répondre à la question : *Je* PARLE... *je* PARLE À MON BONNET. (Mol.) ‖ *Mettre son bonnet de travers*, Etre de mauvaise humeur, commencer à se fâcher. ‖ *Cette affaire du bonnet a passé au bonnet*, Elle a passé tout d'une voix, sans donner lieu à aucune discussion. ‖ *Perdre son bonnet*, Faire de grandes pertes : *Notre poëme n'avance guère, il faut s'en prendre un peu au biribi, où je* PERDS MON BONNET. (Volt.) ‖ *Janvier a trois bonnets*, Dans le mois de janvier, il faut se bien couvrir la tête.

— Bot. *Bonnet carré*, Fusain. ‖ *Bonnet de crapaud, Bonnet de fou, Bonnet de matelot, Bonnet romain, Bonnet de vache*, Noms vulgaires de plusieurs agarics. ‖ *Petit bonnet d'argent*, Espèce d'agaric qui pousse par touffes au pied des arbres.

— Hortic. *Bonnet d'électeur, Bonnet de Turc, Bonnet de prêtre*, Nom donné à quelques variétés de courge.

— Chim. *Bonnet d'Hippocrate* ou *à deux globes*, Sorte de bandage pour la tête, dont on attribuait l'invention à Hippocrate. ‖ On dit aussi CAPELINE.

— Anat. Nom vulgaire du second estomac des animaux ruminants.

— Mamm. *Bonnet chinois*, Singe d'Amérique, du genre macaque : *Le* BONNET CHINOIS *a le poil du sommet de la tête disposé en forme de calotte ou de bonnet plat.* (Buff.)

— Ornith. Partie supérieure de la tête d'un oiseau.

— Conchyl. *Bonnet chinois, Bonnet de fou, Bonnet de Neptune, Bonnet de Pologne*, Nom marchand de plusieurs coquilles.

— Zooph. *Bonnet de Neptune*, Espèce de fongie.

— Art culin. *Bonnet de Turquie*, Pâtisserie en forme de turban.

— Véner. *Bonnet carré*, Tête du cerf, quand il a du refait aussi haut que les oreilles.

— Min. *Bonnet carré*, Trépan de sonde terminé par une pyramide quadrangulaire, dont la diagonale est égale au diamètre du trou. ‖ *Bonnet d'évêque*, Autre trépan de sonde dont l'extrémité acérée est pyramidale.

— Fortif. *Bonnet à prêtre* ou *de prêtre*, Pièce détachée dont la tête forme trois angles rentrants et trois angles saillants. ‖ On l'appelle aussi QUEUE D'ARONDE.

— Jeux. Somme d'argent filoutée au jeu. ‖ Vieux mot.

— Mus. *Bonnet chinois*, Instrument de musique militaire, faisant partie de la batterie. ‖ On l'appelle plus souvent CHAPEAU CHINOIS.

— Techn. Partie supérieure d'un couvercle d'encensoir. ‖ Sorte d'écrou qui n'est pas percé d'outre en outre: ‖ Genouillère des bottes des courriers. ‖ *Bonnet carré*, Espèce de foret à quatre ailes.

— Typogr. Dans le langage des typographes, on appelle *bonnet* un noyau de compositeurs depuis longtemps dans la maison, qui se soutiennent mutuellement, se partagent

les meilleurs travaux; et, loin de pratiquer les principes de fraternité, font aux nouveaux venus une opposition sourde et presque irrésistible : *Il n'est pas possible de gagner sa vie dans cette maison; le* BONNET *est tout-puissant. Prends garde, si tu contraries le* BONNET, *tu seras débauché.*

— **Encycl.** *Bonnet de coton.* Le *bonnet de coton* est un frappant exemple de l'instabilité des choses humaines et du pouvoir despotique et aveugle de la mode. Il était difficile de trouver un couvre-chef plus souple, plus commode que ce tissu qui protégeait les jeunes têtes aussi bien que les vieilles. Malgré cela, l'heure de sa décadence a sonné; il a fait place à l'élégant, mais incommode foulard, et, pour s'en servir aujourd'hui, il faut s'en cacher comme d'un crime, mieux, comme d'une infirmité ridicule. Le *bonnet de coton* est par excellence l'attribut de la classe bourgeoise; tous les bourgeois célèbres : M. Denis, M. Joseph Prudhomme, professeur de calligraphie, élève de Brard et Saint-Omer, et aussi le spirituel docteur Véron, sont souvent représentés avec l'inévitable *casque-à-mèche*, qui complète le caractère de leur physionomie. Le règne de Louis-Philippe, qui fut le règne de la bourgeoisie, fut par excellence celui des *bonnets de coton*; l'on se souvient de Jérôme Paturot plaidant devant les membres de l'enquête la cause du *bonnet de coton national.* Quelques malins satiriques voulurent même donner pour armes à la dynastie de Juillet un *bonnet de coton* et un parapluie, et personne n'a oublié la poire fantastique coiffée d'un phénoménal *bonnet de coton.* La révolution de 1848 lui a porté un coup fatal, dont il ne se relèvera peut-être jamais. Quel que soit le sort qui l'attend, le *bonnet de coton* n'a pas à se plaindre, il peut mourir sans honte : notre poëte populaire l'a illustré; dans sa chanson du *Roi d'Yvetot*, Béranger couronne de cette placide coiffure son prince débonnaire :

Il était un roi d'Yvetot,
Peu connu dans l'histoire,
Se levant tard, se couchant tôt,
Dormant fort bien sans gloire;
Et couronné par Jeanneton
D'un simple *bonnet de coton*,
Dit-on.
Oh! oh! oh! oh!
Ah! ah! ah! ah!
Quel bon petit roi c'était là!
Là! là!

Mais ce n'est pas tout : le *bonnet de coton*, qui s'en douterait? a dans ses annales une page héroïque; comme la robe, il a pu s'écrier : *Cedant arma togæ.* Il a fait ce qui a été refusé à bien des rois, il a résisté victorieusement à Napoléon, qui était alors au faîte de la gloire et de la puissance. Voici à quelle occasion : le poëte Lemercier, esprit original et aventureux, avait voulu briser le moule uniforme dans lequel se coulaient toutes les tragédies; aussi dans sa pièce de *Christophe Colomb*, jouée à l'Odéon, les deux premiers actes se passaient en France et les trois derniers en Amérique. La jeunesse des écoles, encore fortement attachée aux traditions classiques, *quantum mutata!* vit avec horreur une pareille audace, cria au scandale, et siffla à outrance pour soutenir la cause des trois unités. Napoléon, qui voulait être seul juge du mérite des ouvrages d'esprit, vit avec déplaisir cette désapprobation exprimée si bruyamment; il ordonna de rejouer la pièce le lendemain, et il est inutile de dire qu'elle fut accueillie par la même tempête de sifflets. Cette fois, l'empereur se fâcha bel et bien; il ordonna une troisième représentation, où il voulut assister lui-même, et il y vint accompagné de deux régiments, argument toujours irrésistible. La salle était pleine, et la venue de l'empereur avait augmenté le nombre des spectateurs, loin de le diminuer. Les deux premiers actes marchèrent sans encombre; quand on arriva au troisième, qui était ordinairement accueilli par des bordées de sifflets, l'empereur regarda la salle pour voir si on oserait le braver en face; mais un spectacle nouveau et singulier frappa soudain sa vue : depuis le haut du théâtre jusqu'en bas les spectateurs avaient tiré de leur poche un immense *bonnet de coton;* ils l'avaient posé sur leur tête, qu'ils tenaient penchée dans l'attitude d'un homme qui dort. A cette vue, Napoléon ne put tenir son sérieux, il trouva la protestation ingénieuse : il avait ri, il était désarmé, la cause du poëte fut perdue, et la protestation au *bonnet de coton* triompha. Malgré tout, cette coiffure tant bafouée est encore employée non-seulement la nuit par la plus laide moitié du genre humain, mais par le beau sexe même dans certains cantons de la Normandie. En terminant, n'oublions pas de dire que : *Marchand de* BONNETS DE COTON est une locution dédaigneuse, par laquelle celui qui s'en sert veut désigner un homme ignorant, aux idées étroites et vulgaires, incapable de comprendre les questions élevées d'art ou de littérature et uniquement préoccupé du petit gain que peut lui rapporter le commerce auquel il se livre.

— *Bonnet vert.* Le *bonnet vert* des banqueroutiers est une invention de l'ancienne Rome. Cette coiffure y était imposée à tout débiteur admis à la cession de ses biens, pour empêcher, par la crainte du déshonneur et du ridicule, de recourir trop fréquemment à ce facile moyen d'acquitter ses dettes. C'est de cette peine, importée d'Italie en France, que parle Boileau dans sa première satire, lorsqu'il décrit les déconvenues d'un poëte aux abois qui s'exile de Paris, cette *ville ingrate*, afin d'éviter qu'on l'y emprisonne,

Ou que d'un *bonnet vert* le salutaire affront
Flétrisse les lauriers qui lui couvrent le front.

Ce *bonnet vert* fut importé en France dès le XVIe siècle. Un arrêt réglementaire du parlement de Paris de l'année 1582 exigeait que le *bonnet vert* fût fourni par le créancier lui-même; mais, une fois fourni, le débiteur était tenu de le porter continuellement, et s'il était trouvé sans ledit bonnet, ses créanciers avaient le droit de le faire *remestre ès prisons.*

Le banqueroutier devait aller recevoir le *bonnet vert* des mains du bourreau, au pied même du pilori des Halles. Voici comment Sauval, dans ses *Antiquités de Paris*, parle de cette coutume, au chapitre PILORI : « La croix dressée près de là, à la façon des autres gibets, subsiste encore aujourd'hui. A ses pieds les cessionnaires devaient venir déclarer qu'ils faisaient cession et recevoir le *bonnet vert* des mains du bourreau; sans cela les cessions n'avaient point lieu, il y a quelques années. Les lois avaient attaché cette ignominie à la qualité de cessionnaire, afin d'obliger chacun à prendre garde de près à ses affaires, et ne pas s'engager si librement; ce qui a quelque rapport avec la coutume des anciens Romains, qui ne souffraient point de femmes publiques qu'après en avoir fait la déclaration aux magistrats. Depuis peu, on n'use plus de cette rigueur, et il n'y a que les misérables à qui on fasse cet affront, et encore n'est-ce plus l'exécuteur qui fait les cris ordinaires, mais quelque crocheteur ou autre, à qui il donne cette commission. Le tout commence pourtant si bien à s'abolir que la plupart se contentent d'envoyer querir un acte de ce nouveau commis, les autres n'y songent seulement pas. Et de vrai, tant de monde fait cession, que si tous les cessionnaires étaient obligés à prendre de tels actes, cette ferme vaudrait plus au bourreau que son métier. » Que dirait donc aujourd'hui cet honnête Sauval? — C'est sans doute en souvenir de la législation sur les cessionnaires que le *bonnet vert* a été adopté dans les bagnes, comme signe distinctif du galérien condamné à perpétuité.

— Hist. *Bonnet rouge.* Le *bonnet rouge* a été la coiffure nationale et populaire, insigne du civisme et emblème de la liberté non-seulement pendant la Terreur, comme on l'a répété, mais dans tout le cours de la Révolution. On a prétendu que les révolutionnaires l'avaient emprunté aux galériens, dont c'était la coiffure, en l'honneur des Suisses du régiment de Châteauvieux condamnés aux galères pour l'insurrection de Nancy, graciés par l'Assemblée législative, dont le voyage de Brest à Paris ne fut qu'un long triomphe, et qui furent dans la capitale l'objet d'une fête publique pleine d'éclat et de solennité, le 15 avril 1792.

Cette origine assignée au *bonnet rouge* est une de ces mille erreurs dont se compose l'histoire légendaire de la Révolution, et l'intention malveillante n'en saurait échapper. Ceux qui l'ont imaginée ont trouvé piquant, sans doute, de coiffer la Liberté du *bonnet* des forçats. Mais cette tradition est entièrement fausse. Dès 1789, on voit figurer le *bonnet* de la Liberté parmi les symboles révolutionnaires. En août de cette année, un artiste du nom de La Neufville présenta à La Fayette un projet d'enseigne pour les drapeaux, représentant, au milieu de divers emblèmes et inscriptions, un coq, symbole de la France, surmonté d'un *bonnet, emblème de la liberté.* (V. les *Révolutions de Paris*, no VI, 16-22 août 1789.) Le marquis de Villette écrit, dans la *Chronique de Paris*, le 25 janvier 1790, après un long passage où il raille spirituellement l'étiquette minutieuse et ridicule de la cour : « Nous avons pris le *bonnet* de la Liberté sans tant de cérémonie. » Après le décret du 19 juin de la même année, qui abolissait la noblesse et les armoiries, quelques patriotes riches firent peindre sur les panneaux de leur voiture le *bonnet* de la Liberté. (V. CAMILLE DESMOULINS.) Le 14 juillet suivant, jour de la grande fédération, on avait planté un bois artificiel sur les ruines de la Bastille. « Au milieu de cet antre du despotisme, on avait aussi planté une pique, surmontée d'un *bonnet* de la Liberté. » (Camille Desmoulins, *Révolutions de France et de Brabant*, no 35.) A la même époque, la municipalité parisienne avait déjà placé cet emblème au-dessus de son nouvel écusson, comme on peut le voir dans les vignettes imprimées de ses pièces officielles. Nous pourrions multiplier ces exemples; mais ceux-ci suffisent, puisqu'ils prouvent sans réplique que longtemps avant 1792, et dès le début de la Révolution, le bonnet symbolique était adopté et consacré.

C'était d'ailleurs un emblème traditionnel et véritablement classique, dont l'origine se perd dans les lointains brumeux de l'histoire. Nous le trouvons chez les Grecs et chez les Romains. Dans toute l'antiquité, en effet, l'esclave affranchi était coiffé du chapeau en même temps qu'il recevait la liberté. Généralement, l'esclave allait tête nue, sauf à Sparte, où l'ilote était coiffé d'un bonnet de peau de chien, réputé ignominieux. Mais dans cet Etat même, quand on affranchissait un esclave, on le coiffait d'une sorte de chapeau orné de fleurs. Ce don d'une coiffure, à des êtres qui en étaient presque partout légalement privés dans la servitude, était le symbole expressif de l'acte qui les tirait d'une condition en quelque sorte animale, pour les rapprocher de celle de l'homme et du citoyen.

On connaît cet épisode de l'histoire de la Rome primitive (l'an 460 avant l'ère chrétienne) : un chef sabin, du nom d'Herdonius, s'empara une nuit du Capitole à la tête d'une poignée d'aventuriers. Le jour venu, il tenta de rassembler des forces en appelant les esclaves à la liberté par le signe compris de tous, c'est-à-dire en arborant un *pileum* ou *bonnet* au bout d'un javelot. Voilà la pique et le *bonnet rouge!* Et ceci n'est pas une de ces analogies forcées dont s'amuse parfois l'érudition; les exemples de cette nature abondent dans l'histoire de l'antiquité. Appien raconte qu'après le meurtre de César, les tyrannicides parcoururent la ville en promenant par les rues un *bonnet* au bout d'une pique, pour appeler le peuple à la liberté. Des médailles même furent frappées avec l'image d'un bonnet entre deux poignards. A la mort de Néron, l'insigne traditionnel reparut et figura de nouveau sur les médailles. Le souvenir de cet antique symbole ne se perdit jamais. Alciat en cite de nombreux exemples, et il rapporte que les Grecs de son temps, réfugiés en Italie pour se soustraire au despotisme des Turcs, avaient conservé l'usage d'un bonnet comme emblème de leur liberté. Froissart nous apprend aussi que le fils du grand Artevelde, devenu *rewaert* ou régent de Flandre, avait pris pour armes trois chapeaux d'argent sur un champ noir, « pour ce que le chapeau estoit anciennement le symbole de la liberté. »

Bien avant la Révolution française, les Pays-Bas, puis les Etats-Unis, avaient adopté le *bonnet* de la Liberté, qui figure encore aujourd'hui, placé au bout d'une pique, sur les billets d'un grand nombre des banques de ce dernier pays.

Chez nous, le *bonnet* de la Liberté fut adopté comme emblème, comme nous l'avons dit, dès le début de la Révolution; mais il demeura quelque temps à l'état de signe de ralliement et de figure oratoire avant de devenir une coiffure portée par tous. Sa grande vogue commence en 1791, et fut avivée encore par Brissot, dans le *Patriote français.* Au moment où se fondait l'égalité dans les lois, on voulut qu'elle apparût visible aux yeux de tous dans un signe commun, et l'on adopta d'enthousiasme le *bonnet rouge*, porté alors dans plusieurs de nos provinces (il l'est encore en diverses contrées, dans l'Ardèche, dans le Midi, etc.). Le classique *bonnet* de la Liberté trouva définitivement sa forme et sa couleur dans le *bonnet* du pauvre, qui devint le symbole d'une révolution faite pour élever les humbles et abaisser les dominateurs. En rendant compte de la pompe de Voltaire, le marquis de Villette écrit, en juillet 1791 : « ... Les clubs, les sociétés fraternelles, les braves des faubourgs armés de piques, appelés nouvellement *Bonnets de laine*... Depuis que la France a recouvré sa souveraineté, cette coiffure est la couronne civique de l'homme libre et du Français régénéré. »

Jusque-là, nous ne voyons rien qui justifie la répulsion dont l'emblème révolutionnaire a été l'objet pendant plus d'un demi-siècle de réaction. Si des violences ont été commises dans ces temps orageux, cela tint aux circonstances politiques, et nullement aux symboles. Que la Révolution ait pris la coiffure du paysan, de l'ancien serf, pour en faire le *bonnet* de la Liberté, qu'elle en ait fait le sceau de l'Etat, l'enseigne des armées, le nouveau labarum : elle demeurait fidèle à son principe, et cela même est un témoignage de ses sentiments populaires et de la haute originalité de ses inspirations. Quant à la couleur rouge, on la choisit non-seulement comme plus éclatante, comme la couleur de la flamme et de la vie, mais simplement aussi parce qu'elle était la couleur même de la coiffure populaire qu'on prenait pour emblème. Personne alors n'avait l'idée que ce rouge fût celui du sang. Les grandes luttes n'étaient point entamées encore, et bien qu'il fût facile de les prévoir, on ne pouvait penser qu'elles seraient aussi implacables et aussi cruelles. Ceux qui, depuis, ont fait tant de déclamations sur le *hideux bonnet rouge* ont oublié qu'un grand nombre d'hommes dont les opinions étaient fort modérées n'ont point dédaigné de s'en parer, et que même il a coiffé des fronts qui plus tard ont porté des couronnes. Il suffira de citer ici Bernadotte.

Comme nous l'avons dit, la grande vogue du *bonnet rouge* commença vers l'automne de 1791, en même temps que l'armement universel des citoyens non actifs, en même temps que les piques, au moment où les puissances s'armaient, et où la garde constitutionnelle de Louis XVI se recrutait de tout ce que Paris et les provinces contenaient de ferrailleurs éprouvés, de bretteurs, d'hommes prêts à toutes les violences. Répétons-le de nouveau, la pique et le bonnet étaient connus bien avant cette époque, mais c'est à ce moment que l'usage en devint général : la Révolution répondait à l'armement de tous les tyrans en s'appuyant sur les masses populaires, en armant le peuple et en prenant pour blason et pour enseigne la souquenille du pauvre, la carmagnole et le bonnet de laine.

Chose singulière, ce furent les girondins qui se montrèrent d'abord les plus ardents pour ces deux choses, si éminemment révolutionnaires, l'égalité dans l'armement, l'égalité dans le costume, que Robespierre et les jacobins goûtèrent peu, mais qui leur furent imposées par l'unanimité du peuple. L'engouement fut tel que, peu de mois après, Dumouriez, nommé ministre, accourut aux jacobins coiffé du *bonnet rouge*, comme pour faire consacrer sa nomination.

Lors de la fête en l'honneur des Suisses de Châteauvieux, tout Paris était coiffé du *bonnet*, et c'est sans doute ce qui a fait dater de cette époque l'avénement de la fameuse coiffure.

Au 20 juin, lorsque le peuple de Paris rendit visite au roi pour lui demander la sanction des décrets et le rappel des ministres patriotes, il se passa une scène bien connue. Tout en éludant avec une duplicité habile les demandes impératives de la foule, Louis XVI s'attachait à la gagner par des démonstrations qui manquent rarement leur effet. Il buvait à la nation, il criait Vive le peuple! enfin il saisissait le *bonnet* de l'égalité que lui tendait un patriote, et il en coiffait sa tête royale. Le peuple, berné par cette mascarade, fut si charmé, qu'il emporta le *bonnet* qu'avait porté son gros Louis, le coupa en deux, en promena processionnellement une moitié et déposa l'autre comme une relique au club électoral de l'Evêché. A l'Assemblée, des députés de la droite clamèrent avec une feinte indignation que le roi avait été avili par l'insigne d'une faction. C'était la France entière que ces malheureux appelaient une faction. Avili! s'écrièrent les députés patriotes; le *bonnet* de la Liberté n'est pas avilissant! Et Condorcet le philosophe, qu'on n'accusera point de terrorisme, écrit dans la *Chronique de Paris* : « *Cette couronne en vaut bien une autre*, et Marc-Aurèle ne l'eût pas dédaignée. »

La nation le pensait ainsi, et des millions d'hommes se coiffèrent du *bonnet* de laine. Les volontaires en couvraient leur tête pour marcher à l'ennemi. On le vit figurer partout, comme le cimier du blason révolutionnaire, sur les têtes de lettres des administrations publiques, des sociétés populaires, des généraux, sur les timbres, les cachets, les monnaies; au sommet des maisons et des arbres de liberté, avec les flammes tricolores, au grand mât des navires, dans les théâtres, dans les bals publics, etc. Au fameux bal de l'Ile-d'Amour, la grande tonnelle demeura surmontée du *bonnet rouge* jusqu'en 1800. A la fin du Directoire, il y avait encore à Paris des maisons auxquelles il servait d'enseigne. On en portait le simulacre, en petit, à la boutonnière, en guise de décoration, et même au chapeau. Sous Bouchotte, le ministère de la guerre était surnommé le ministère aux *six cents bonnets rouges*, parce qu'il était peuplé de sans-culottes. Les hommes le portaient en boutons de chemise, les femmes en pendants d'oreilles. On le retrouve jusque dans les jouets d'enfants. Et même on marquait les chevaux et les bœufs du *bonnet* de la Liberté, et cela jusqu'à l'époque du Consulat. Une section de Paris (la Croix-Rouge) prit le nom de section du *Bonnet-Rouge.* Des journaux, des sociétés populaires prirent également ce titre. Un conventionnel, Armonville, fut surnommé *Bonnet Rouge*, parce qu'il portait constamment cette coiffure. Le 18 septembre 1793, la Convention décréta que les galériens ne seraient plus coiffés du *bonnet rouge*, consacré comme l'insigne du civisme et de la liberté. Au commencement de l'an II, la commune de Paris adopta le *bonnet* comme coiffure officielle de tous ses membres. En outre, dans son arrêté pour l'égalité des sépultures, elle décida que les morts seraient conduits à leur dernier asile précédés d'un commissaire civil décoré du *bonnet rouge* et de la cocarde. Notre commissaire des morts a encore gardé de ce temps la cocarde tricolore, qui luit à son chapeau de deuil. L'enthousiasme du *bonnet* fut porté jusqu'au fanatisme, il faut bien en convenir; et nous, qui jugeons les choses de sang-froid, nous ne pouvons guère nous empêcher de trouver ridicules quelques-unes des manifestations de cet enthousiasme. Ainsi, dans ces jours de fièvre patriotique, on vit des prêtres constitutionnels dire la messe en *bonnet rouge*, comme Torné, ancien aumônier du roi de Pologne, ancien député à la Législative, et alors évêque constitutionnel de Bourges. Les enfants de chœur avaient la pique en main en guise de cierge, et la cocarde sur la poitrine. Quand l'évêque de Paris Gobel se présenta à la Convention pour déposer sa croix, son anneau, ses lettres de prêtrise, pour abjurer l'idée catholique et confesser la philosophie, il était, ainsi que ses vicaires et tout son clergé, coiffé du *bonnet rouge.* Dans les grandes fêtes de la Raison, la jeune fille ou la femme qui symbolisait la Liberté portait également la coiffure nationale, qui, avec le manteau bleu et la robe blanche, représentait le drapeau de la patrie. Tous ces symboles, les Français d'aujourd'hui l'ont trop oublié, étaient vénérés alors comme au moyen âge l'avait été la bannière de la paroisse. L'idée qu'ils représentaient était vivante et comprise de tous. Quand le sens en fut perdu, ils ne parurent plus qu'une vaine décoration théâtrale; mais c'est le sort ordinaire de tous les symboles depuis l'origine des sociétés. Chose étrange, nous comprenons cependant, nous interprétons, nous expliquons savamment les emblèmes religieux ou nationaux des vieilles sociétés, des civilisations primitives, qui ne représentaient guère que la servitude et la barbarie, et nous ne réservons nos dédains que pour ceux que nos pères avaient

choisis pour symboliser l'affranchissement universel et l'égalité.

En l'an II, disons-nous, le *bonnet rouge* devint la coiffure universellement portée, et les *Bulletins* de la Convention sont remplis de déclarations d'administrations départementales, de tribunaux, etc., pour en annoncer l'adoption par leurs membres. En général, quand on voit le monde officiel se prononcer ainsi avec *unanimité dans un sens ou dans un autre*, on peut être assuré que le mouvement est universel dans la nation; car l'initiative et l'audace d'innovation ne sont pas communément, même en temps de révolution, les défauts des corps constitués.

Bon nombre de royalistes échappèrent alors aux soupçons en se parant de la coiffure populaire. On préserva aussi de la même manière certaines statues de saints d'une destruction possible; et l'on sait qu'alors les saints n'étaient pas beaucoup plus à l'ordre du jour que les royalistes. C'est ainsi qu'à Chartres un patriote ami des arts sauva très-probablement la belle Vierge de la cathédrale, œuvre de Bridan, en la coiffant du *bonnet rouge*. Ainsi métamorphosée en déesse de la Liberté, la Vierge ne parut plus suspecte et traversa sans être *inquiétée* les jours les plus orageux de la Terreur.

D'ailleurs, cette coiffure n'était nullement obligatoire, comme se l'imaginent encore beaucoup de gens. Des révolutionnaires très-accentués ne la portèrent jamais, notamment Robespierre, Saint-Just et tant d'autres. La Convention rendit même un décret pour consacrer la liberté du vêtement (18 brumaire an II), sur la plainte de citoyennes que la Société des femmes révolutionnaires voulait forcer à porter le *bonnet rouge*. Elle ordonna, en outre, la fermeture des clubs de femmes. Le 27 du même mois, une troupe de femmes coiffées du *bonnet rouge* se présenta à la barre du conseil général de la commune. Quelle que fût l'ardeur de ce temps, les tribunes publiques accueillirent cette députation par des murmures, et le procureur Chaumette adressa à ces femmes une allocution fort sensée. Il les rappela aux convenances de leur sexe et leur fit comprendre qu'elles pouvaient être de bonnes patriotes et de sincères républicaines sans se transformer en viragos. Sa harangue se termina ainsi : « Femmes imprudentes, n'êtes-vous pas assez bien partagées ? Vous dominez sur tous nos sens; votre despotisme est le seul que nos forces ne puissent abattre, parce qu'il est celui de l'amour et par conséquent celui de la *nature*. Au *nom de cette même nature*, restez ce que vous êtes. »

Les femmes acceptèrent sans murmurer cette mercuriale du bon sens, et remirent le *bonnet rouge* dans leur poche.

Ainsi le *bonnet* était regardé comme un emblème exclusivement viril, un insigne de guerre, représentant la lutte de la liberté populaire contre le despotisme de l'aristocratie et des rois. On sait qu'au contraire, dès 1789, les femmes portèrent la cocarde, et que cette coutume devint si universelle qu'il eût été choquant de ne point s'y conformer. En toutes choses, c'est l'usage qui détermine impérieusement ce qui est convenable et ce qui ne l'est point. Une femme sans cocarde, de 1790 à 1794, eût été, non-seulement suspecte de *sentiments antipatriotiques, mais encore ridicule*; tandis qu'une femme en *bonnet rouge* scandalisait les sans-culottes les plus exaltés.

Après le 9 thermidor, il y eut une forte réaction contre le *bonnet rouge*, qu'on affectait de regarder comme un symbole exclusivement jacobin. La *jeunesse dorée* le fit enlever des théâtres et autres lieux publics, mais ne parvint pas à le faire disparaître, non-seulement comme emblème officiel, mais même comme coiffure, car bon nombre de citoyens s'en coiffaient encore sous le Directoire. Le *bonnet* des patriotes élégants était alors bleu, avec une large bande rouge. Ajoutons que nous n'avons jamais trouvé dans les documents du temps l'appellation de *bonnet phrygien*, donnée plus tard au *bonnet de la Liberté*, sans doute par analogie avec la coiffure académique du berger Pâris. Quant à la forme, elle est, il est vrai, à peu près la même; mais il ne faudrait pas prendre pour type unique les modèles élégamment classiques de la numismatique et de la statuaire. Nous avons vu un grand nombre de gravures et de vignettes où le *bonnet*, par la manière dont il est porté ou figuré, ressemble au *bonnet* des pêcheurs du Midi, fort souvent même, nous osons à peine le dire, au vulgaire *bonnet* de coton des bourgeois, et même, *proh pudor!* même avec la mèche! Qui s'imaginerait aujourd'hui que le fameux *casque à mèche* de M. Prudhomme pût rappeler la silhouette effrayante d'un emblème dont une tradition erronée, mais sans doute indestructible, a fait le symbole du terrorisme et de l'anarchie ?

Les petites républiques que la France avait formées en Italie, en Suisse, etc., prirent également le *bonnet* pour emblème. Chose étrange, et qui peint bien l'étonnante puissance de prosélytisme de la grande République, à cette époque même où ses énergies étaient épuisées, un commissaire du Directoire envoyé dans l'Inde pour préparer la réalisation d'un projet grandiose *contre la puissance* anglaise, sans autres ressources que sa commission et le talisman de sa ceinture tricolore, s'aboucha avec Tippo-Saëb, qui luttait contre les Anglais, fonda un club à Seringapatam, créa un journal qui avait une colonne en langue française, prêcha les droits de l'homme, avec le même sang-froid que s'il eût été dans une section de Paris, et coiffa du *bonnet rouge* Tippo-Saëb, qui peut-être fut le dernier du siècle à le porter. (V. Michaud, *Histoire du royaume de Mysore*.) Les Anglais ont retrouvé là-bas et déposé dans leur musée britannique quelques numéros du fameux journal. Tippo-Saëb y est tout uniquement désigné sous le titre de *citoyen sultan*. Au frontispice rayonne, au-dessus du niveau, le *bonnet* de la Liberté.

Nous retrouvons encore le *bonnet rouge* comme emblème officiel jusqu'en l'an VIII. Berthier, en Italie, avait adopté, en tête de ses lettres, une grande vignette où les symboles adulateurs se mêlaient aux emblèmes républicains : une renommée couronnant Bonaparte, et une Minerve tenant la pique surmontée du *bonnet rouge*.

On rapporte que, lorsque Bonaparte se vit le maître aux Tuileries, dans ce palais encore plein des souvenirs de la Convention et des grands comités, il jeta un jour un œil de colère sur les signes républicains qui ornaient encore les murs : les piques, le *bonnet rouge*, la Table des droits, et qu'il s'écria avec une crudité toute militaire: « Qu'on m'enlève toutes ces *cochonneries-là !* »

En effet, le *bonnet* de la Liberté n'était plus à sa place en cette maison; mais l'heureux soldat eût pu le congédier avec un peu moins de rudesse, et se souvenir que ces *cochonneries-là*, devant lesquelles il s'était longtemps incliné, avaient été les insignes de la patrie, les instruments de sa propre fortune, et peut-être (qui sait ?) les objets de son culte à lui-même, pendant une heure d'enthousiasme et de jeunesse, alors que les fumées de l'ambition n'étaient pas encore montées jusqu'au cerveau du futur empereur, par exemple, le jour où il sablait à Beaucaire le vin de Champagne payé par le négociant marseillais.

— *Bonnet à poil*. Il faut sans doute remonter jusqu'aux temps antéhistoriques, si l'on veut avoir l'origine des premiers *bonnets à poil*; mais nous ne devons pas nous arrêter à cette façon primitive de se couvrir la tête, et notre tâche se borne à parler du *bonnet à poil* devenu une coiffure régulière. Nous lisons dans Plutarque que les Cimbres et les Teutons aimaient à se parer de *bonnets* faits de peaux d'ours, et Végèce dit que, pour se donner un aspect plus terrible, les porte-enseignes avaient un casque couvert d'une peau garnie de son poil; le même auteur appelle *pileus pannonicus* un *bonnet* de peau qu'on donna pendant longtemps à tous les soldats en temps de paix; on les faisait exprès volumineux et pesants, pour que le casque repris en temps de guerre leur parût plus léger. « Les Francs, dit à son tour le général Bardin, dont le sang s'est mêlé à celui de nos ancêtres, s'encapuchonnaient de la tête de l'animal dont la peau formait leur sayon, à peu près comme on nous représente Hercule. La mode des *bonnets à poil*, que le harnois de fer avait fait oublier, reparut en Prusse il y a un siècle. Le père de Frédéric II coiffa de peaux d'ours ses géants, afin de les grandir encore. De 1730 à 1740, les grenadiers des gardes françaises et suisses et les grenadiers à cheval s'affublèrent de ce *bonnet*. Dans la guerre de 1756, la troupe de ligne prit généralement le goût des *bonnets à poil*, rapporte le *Dictionnaire de l'armée* en cela, nous copiâmes nos alliés les Autrichiens, qui déjà les avaient adoptés. Quelques jeunes colonels, qui étaient de grands seigneurs et de petits esprits, introduisirent les *bonnets à poil* dans les compagnies de grenadiers de leurs corps, et les commis de la guerre ratifièrent complaisamment cette fantaisie. Une ordonnance de 1763 donna le *bonnet à poil* aux grenadiers des légions de Louis XV, malgré les protestations de Maizeroy, antagoniste des *bonnets*, qui appelle cette nouveauté un usage *de barbares, un vain épouvantail, une invention* qui ne remplit aucune des conditions recherchées des Grecs et des Romains dans le choix de leur coiffure militaire. Le règlement de 1767 fut le premier qui légalisa le port du *bonnet à poil;* mais le 31 mai 1776, on le supprima. En 1782, les comités du ministère de la guerre proposèrent de rétablir l'usage de ce *bonnet*, ce qui eut lieu en 1788, malgré l'*Encyclopédie* qui tonnait contre le fameux *bonnet :* « Est-il croyable, s'écrie-t-elle, que l'époque où l'on ne peut trouver d'assez petits chapeaux soit celle où l'on ne peut trouver d'assez grands *bonnets? faut-il donc réduire nos grenadiers* à faire un apprentissage et une application continuelle de toutes les finesses de l'équilibre? Malheur surtout aux ivrognes et aux soldats qui sont courts et ronds! » Jusqu'aux guerres révolutionnaires, les *bonnets à poil* ne portèrent pas de cocarde. La garde impériale commença à adopter les énormes *bonnets* qui se développaient en forme de montgolfières, à la manière égyptienne. Un décret de 1812 retira le *bonnet à poil* aux grenadiers de la ligne et aux sapeurs; mais, en 1815, ils le reprirent. La garde royale avait *imaginé de petits paniers sans fond qui* tenaient le *bonnet* en forme lorsqu'il n'était pas sur la tête de l'homme. On apportait ces paniers au corps de garde en même temps que la soupe, et on les remportait à la caserne après la garde. « L'histoire du *bonnet à poil*, dit le général Bardin, déjà cité, est mémorable en ce que l'usage s'en est conservé en dépit de tous les règlements, sauf un seul, et en dépit de presque tous nos ministres; ils étaient unanimes dans le texte de leurs considérants; ils proscrivaient cet effet de coiffure comme ridicule, incommode, sans solidité, point défensif, se refusant à l'emballage, hideux en sa *vétusté, redoutant les rameaux d'un taillis et* le feu d'un bivouac, et s'alourdissant excessivement quand la neige s'y attache ou quand il se hérisse de glaçons. »

Tous les *écrivains militaires* qui ont eu à traiter la question des *bonnets à poil* se sont élevés contre son usage. Ceux qui l'ont porté à la guerre savent quelle peine a le soldat pour le tenir en équilibre sur sa tête, et le lieutenant général baron Fririon écrivait, en 1825 : « Dans les forêts, le *bonnet à poil* devient un obstacle tel, qu'on a vu des grenadiers le porter sous le bras et y substituer leur bonnet de police; dans les bivouacs, lorsque les soldats se groupent autour des feux, la flamme, portée de tous côtés par les vents, brûle bientôt les poils de ces bonnets qui, dépouillés *alors de ce qui paraissait en faire* l'ornement, ne sont plus que des espèces de tuyaux de poêle gênants et ridicules; et il concluait, après avoir énuméré les divers inconvénients de cette singulière coiffure, qui incommode celui qui la porte ainsi que ses voisins, et qu'il qualifiait d'embarrassante, dispendieuse et désagréable à l'œil, à ce qu'elle fût réformée pour toujours.

A toutes ces raisons, on peut encore en ajouter une autre, qui n'est pas la moins grave : c'est que le *bonnet à poil* est la plus coûteuse des coiffures militaires. En 1812, lorsqu'un décret retira le *bonnet à poil* aux grenadiers de la ligne et aux sapeurs, le ministre de Feltre fit connaître qu'il fallait annuellement, pour l'entretien de l'armée, 60,000 *bonnets à poil, dont* la durée *moyenne était de* quatre ans, et que cette consommation nécessitait une dépense de 4 millions par an, exportés à l'étranger sans nulle compensation. Cependant l'usage du *bonnet à poil* n'a jamais été complétement abandonné. Sous la Restauration, la garde royale portait le *bonnet à poil;* après la révolution de 1830, la garde nationale s'en empara pour ses grenadiers. Aujourd'hui, le *bonnet à poil* a cessé d'orner le chef des soldats citoyens, à l'exception des sapeurs, qui partagent ce privilége avec les grenadiers de la garde et les gendarmes *départementaux*.

On a donné le nom de *manifestation des bonnets à poil* à la démarche ridicule que firent en corps, auprès du gouvernement provisoire (16 mars 1848), les grenadiers de l'ancienne garde nationale pour protester contre la suppression des compagnies de ce nom, et conséquemment de l'imposant *bonnet à poil* qui leur servait de coiffure. Cette farce collective cachait une pensée de réaction contre certains membres du gouvernement provisoire, et elle faillit tourner au sérieux. Rencontrant au coin de la place de l'Hôtel-de-Ville Arago et Ledru-Rollin, les gardes nationaux couvrirent ce dernier d'insultes. Le grand astronome leur rappela à propos le souvenir de Foulon, en s'étonnant que ceux qui étaient chargés du *maintien de l'ordre parussent vouloir le troubler*. Le lendemain, une contre-manifestation populaire de 200,000 hommes étouffa de son poids formidable les dernières plaintes des *bonnets à poil*, qui devinrent la proie des caricaturistes et des petits journaux.

— *Bonnets et des chapeaux* (factions des). Deux factions, celles des *bonnets* et des *chapeaux*, se disputèrent le pouvoir en Suède et causèrent des discordes civiles, au commencement du XVIII^e^ siècle. Elles prirent naissance sous le règne d'Ulrique-Eléonore, qui avait associé au gouvernement Frédéric de Hesse-Cassel, son époux. Les *bonnets* étaient partisans de l'alliance russe, et, pour conserver la paix, ils voulaient qu'on renonçât au projet de reconquérir les provinces qui avaient été cédées *à la Russie par le traité de Nystadt, en 1721*. Les *chapeaux*, au contraire, voulaient qu'on engageât la lutte. Ceux-ci, étant devenus les plus forts, poussèrent le gouvernement à entreprendre une guerre qui ne fit qu'attirer de nouveaux malheurs sur la Suède. Après la mort de Frédéric, Adolphe, son successeur, fit la paix avec les Russes, et le parti des *bonnets* eut alors le dessus; mais celui des *chapeaux* continua encore longtemps à fomenter de nouveaux troubles.

BONNET (SAINT-), bourg de France (Hautes-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. N. de Gap, sur le Drac; pop. aggl., 1,180 hab. — pop. tot. 1,745 hab. Eaux sulfureuses, brasseries, scieries hydrauliques. Patrie de Lesdiguières, dont on voit encore la maison.

BONNET-DE-JOUX (SAINT-), bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. N.-E. de Charolles; pop. aggl. 674 hab. — pot. tot. 1,632 hab. Exploitation de pierres de taille; commerce de bétail. Tout près de Saint-Bonnet on voit : la montagne de Joux, qui était, dit-on, consacrée à Jupiter et que couronnait jadis un *château fort; une autre montagne*, appelée encore mont de Mars; au hameau de Chaumont, le vaste et somptueux château de la Guiche, construit au XVI^e^ siècle, et dont la grosse tour, les écuries et la statue équestre de Philibert de la Guiche sont les parties les plus remarquables.

BONNET-LE-CHATEAU (SAINT-), ville de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kil. S. de Montbrison; pop. aggl. 1,827 hab. — pop. tot. 2,230 hab. Fabriques de serrurerie, de dentelles communes, scieries; débris d'anciennes fortifications; belle église du style ogival, très-vaste et surmontée de deux clochers élevés.

BONNET-LE-DÉSERT (SAINT-), bourg de France (Allier), arrond. et à 45 kilom. N. de Montluçon, cant. de Cérilly; 1,448 hab. Bois *de la forêt de Tronçais; minerai de fer, forges* très-importantes, fondées en 1780 par Rambourg; feux d'affineries, fours à réverbères. Les produits des usines de Saint-Bonnet, fabriqués exclusivement au charbon de bois, sont très-estimés et employés surtout dans la serrurerie, la carrosserie et les manufactures d'armes.

BONNET-LA-RIVIÈRE (SAINT-), bourg de France (Haute-Vienne), arrond. et à 26 kilom. S.-E. de Limoges, cant. de Pierrebuffière; 1,398 hab. Importantes mines de fer et forges.

BONNET ou **BONET** (Théophile), médecin suisse, né à Genève en 1620, mort en 1689, est regardé comme le créateur de l'anatomie pathologique, science dans laquelle il prépara la voie où s'illustra depuis Morgagni. Ses principaux ouvrages sont : *Pharos medicorum, id est cautelæ, animadversiones et observationes practicæ* (Genève, 1668, 2 vol.); *Sepulchretum, seu Anatomia pactica* (Genève, 1679, in-fol.); *Mercurius compilatitius, seu Index medico-practicus* (Genève, 1682, in-fol.); *Polianthes, sive thesaurus medico-practicus* (1690, 3 vol. in-fol.). — Son frère, Jean BONNET, né à Genève en 1615, mort en 1688, fut aussi un médecin distingué, et on lui doit un *Traité de la circulation des esprits animaux* (1682).

BONNET (Jacques), né en 1644, mort en 1724. Il exerça les fonctions de payeur du Parlement et il hérita des écrits que son frère Pierre, né à Paris en 1638, mort en 1708, et médecin de la duchesse de Bourgogne, avait rédigés sur la musique et sur la danse. Il les mit en ordre, et publia les ouvrages suivants : *Histoire de la musique et de ses effets, depuis son origine jusqu'à présent* (Paris, 1715, in-12); *Histoire générale de la danse sacrée et profane* (Paris, 1723, in-12).

BONNET (Charles), philosophe et naturaliste célèbre, né à Genève en 1720, mort en 1793. Né d'une famille riche et destiné à la jurisprudence, il reçut l'éducation convenable pour s'y préparer. Un hasard tourna son esprit du côté de l'histoire naturelle. Il lut un jour, dans le *Spectacle de la nature* de Pluche, l'histoire de l'industrie singulière de l'espèce d'insecte appelé formica-leo. Vivement frappé de faits aussi curieux que nouveaux pour lui, il ne repose plus qu'il n'ait trouvé un formica-leo : en le cherchant, il trouve bien d'autres insectes qui ne l'attachent pas moins. Il parle à tout le monde du nouvel univers qui se dévoile à lui. On lui apprend l'existence de l'ouvrage de Réaumur : il l'obtient à force d'importuner le bibliothécaire public, qui ne voulait pas d'abord le confier à un si jeune homme; il le dévore en quelques jours, il court partout pour chercher les êtres dont Réaumur lui enseignait l'histoire. Il en découvre encore une foule dont Réaumur n'avait point parlé; et le voilà à seize ans devenu naturaliste. Bonnet entra à pas de géant dans la carrière de l'observation : à dix-huit ans, il communiquait déjà à Réaumur plusieurs faits intéressants; à vingt ans, il lui révéla sa belle découverte de la fécondité des pucerons sans accouplement préalable. « Neuf générations de vierge en vierge, dit Cuvier, étaient alors une merveille inouïe; mais l'admirable patience qu'un si jeune homme avait mise à la constater, *toutes les précautions, toute la sagacité* qu'il lui avait fallu n'étaient guère moins merveilleuses; elles annonçaient un esprit dont on pouvait tout attendre, et l'Académie des sciences ne crut trop pouvoir se hâter d'inscrire ce jeune observateur parmi ses correspondants. »

Les expériences de Trembley sur les polypes venaient de révéler dans les animaux une force de reproduction que l'on avait regardée comme réservée aux plantes. Trembley avait montré que, si l'on coupe un polype par morceaux, chaque morceau reproduit un polype. Bonnet répéta et confirma ces expériences, en les étendant à des animaux de structure plus compliquée. « Bonnet, dit M. Flourens, est allé jusqu'à couper une naïde (ver à sang rouge) en vingt-six morceaux, et il s'est *reproduit vingt-six naïdes*. Il a *coupé la tête* à la même naïde jusqu'à douze fois, et cette naïde a reproduit douze fois sa tête. » Cette force de reproduction mise en jeu dans les vers présenta à Bonnet plusieurs phénomènes de détail faits pour étonner. L'extrémité antérieure fendue donnait deux têtes qui, à peine formées, devenaient ennemies l'une de l'autre. Lorsque l'on faisait trois tronçons, celui du milieu reproduisait ordinairement une tête en avant et une queue en arrière; mais il y avait aussi quelquefois une sorte d'erreur de la nature : le tronçon du milieu produisait *deux queues, et, ne pouvant se nourrir, était* condamné à une prompte destruction. Bonnet consigna ces diverses observations dans son *Traité d'Insectologie* (1745).

Un autre ouvrage de Bonnet, *De l'Usage des feuilles* (1754), contient ses recherches en botanique. Il fit remarquer cette action mutuelle du végétal et des éléments environnants, si bien calculée par la nature que, dans une multitude

de circonstances, il semble que la plante agisse pour sa conservation avec sensibilité et discernement. Ainsi, il vit la racine se détourner, se prolonger pour chercher la meilleure nourriture; les feuilles se tordre quand on leur présentait l'humidité dans un sens différent du sens ordinaire; les branches se redresser ou se fléchir de diverses façons pour trouver l'air plus abondant et plus pur; toutes les parties de la plante se porter vers la lumière, quelque étroites que fussent les ouvertures par où elle pénétrait. Il montra en outre qu'il n'y a point dans les plantes de circulation proprement dite; que l'eau pure et l'air atmosphérique suffisent pour nourrir les plantes; que, plongées dans l'eau, les feuilles dégagent, au soleil, une grande quantité d'*air*. Bonnet, d'ailleurs, ne sut pas que cet air était de l'oxygène, et il ne pouvait le savoir, puisqu'à cette époque les premières notions de la chimie moderne étaient ignorées de tous.

« Que de secrets, dit Cuvier, aurait pu révéler encore, après un tel début, un esprit de cette trempe, si la nature lui eût laissé les forces physiques nécessaires pour l'observation! Mais ses yeux affaiblis par l'usage du microscope lui refusaient leur secours, et son esprit, trop actif pour supporter un repos absolu, se jeta dans le champ de la philosophie spéculative. Dès lors ses ouvrages prirent un autre caractère, et il n'y traita plus que ces questions générales, agitées par les hommes depuis qu'ils ont le loisir de se livrer à la méditation et qui les occuperont probablement encore aussi longtemps que le monde subsistera. » Faut-il considérer ce changement de direction comme une chose regrettable? Non, dit Jean Reynaud. « S'il y avait là plus de chances d'erreur que dans la route de l'observation et de l'expérience, il y avait aussi plus de grandeur; ces *questions générales* valaient bien les questions d'anatomie et de physiologie dont Bonnet s'était antérieurement occupé. » Quoi qu'il en soit, les spéculations philosophiques de Bonnet nous ont valu quatre ouvrages remarquables : l'*Essai analytique sur les facultés de l'âme* (1760); les *Considérations sur les corps organisés* (1762); la *Contemplation de la nature* (1764); la *Palingénésie philosophique* (1770).

L'*Essai analytique des facultés de l'âme* contient la psychologie de Bonnet. L'auteur se rencontre avec Condillac dans l'idée de déterminer par le raisonnement ce qui arriverait à un homme adulte et sain qui, comme une statue que l'on animerait par degrés, pourrait recevoir une à une toutes les sensations dans l'ordre où l'on voudrait les lui donner. L'homme, selon Bonnet, est un être mixte; il est un composé de deux substances : l'une immatérielle, l'autre corporelle. L'homme n'est pas une certaine âme, il n'est pas non plus un certain corps; mais il est le résultat de l'union d'une certaine âme à un certain corps. Pour connaître l'homme, il faut donc l'étudier dans son âme et dans son corps. Mais comment peut-on l'étudier dans son âme? On ne peut étudier l'âme en elle-même, parce que l'âme nous échappe complétement. Nous ne pouvons rien savoir de ce qui se passe dans l'âme que par l'étude du jeu et du mouvement des organes. « J'ai mis dans mon livre, dit Bonnet, beaucoup de physique, et assez peu de métaphysique; mais, en vérité, que pourrais-je dire de l'âme considérée en elle-même? Nous la connaissons si peu! L'homme est un être mixte; il n'a des idées que par l'intervention des sens, et ses notions les plus abstraites dérivent encore des sens. C'est sur son corps et par son corps que l'âme agit. Il faut donc toujours en revenir au physique, comme à la première origine de tout ce que l'âme éprouve; nous ne savons pas plus ce que c'est qu'une idée dans l'âme, que nous ne savons ce qu'est l'âme elle-même : mais nous savons que nos idées sont attachées à certaines fibres; nous pouvons donc raisonner sur ces fibres, parce que nous les voyons; nous pouvons étudier un peu leurs mouvements, les résultats de leurs mouvements et les liaisons qu'elles ont entre elles. »

Toutes les idées viennent des sens; les idées ne peuvent être étudiées que dans les fibres qui en sont les organes : tels sont les deux grands principes de la psychologie de Bonnet. Pour voir que toutes les idées viennent des sens, et qu'il est désormais inutile de réfuter la théorie des idées innées, il suffit d'observer que la privation d'un sens entraîne la privation de toutes les idées attachées à ce sens, qu'en fermant successivement, par hypothèse, les divers sens, on réduit successivement le nombre des idées, de telle sorte que la privation de tous les sens entraîne la privation absolue d'idées. L'âme est sans doute une puissance intelligente; il ne faut pas cependant la définir une substance qui pense, mais une substance qui a la capacité de penser; elle n'agit que par l'intervention du corps, puisque nous n'avons d'idées que par les sens; nous n'avons aucune connaissance des opérations que pourrait accomplir l'âme séparée du corps, puisque toutes celles que nous connaissons s'exécutent par l'intermédiaire de celui-ci. L'anatomie nous désigne le système nerveux, et le cerveau particulièrement, qui en est le centre et le principe, comme l'organe qui unit le corps à l'âme; mais le cerveau tout entier ne saurait être encore le siége de l'âme; quel que soit ce siége, la glande pinéale, le corps calleux ou tout autre, il doit être restreint dans une région très-étroite de cet organe, et l'âme n'y est pas présente par une extension de sa substance, mais seulement par sa puissance. L'idée dérive de la sensation, c'est une sensation transformée; mais comment la sensation naît-elle? La sensation, répond Bonnet, est liée à l'ébranlement, au mouvement de la fibre nerveuse, mais elle ne dérive pas par voie de transformation de cet ébranlement, de ce mouvement. L'idée est une sensation transformée, mais la sensation n'est pas un mouvement transformé. L'action de la fibre est la condition indispensable de la sensation, mais elle ne se confond pas avec la sensation. Pour Bonnet, comme pour Condillac, la sensation et le mouvement sont deux phénomènes essentiellement irréductibles. Aussi maintient-il, comme Condillac, le dualisme *âme* et *corps;* il est sensualiste, il n'est pas matérialiste. Comment le mouvement de la fibre nerveuse agit-il sur l'âme, et y produit-il la sensation? Bonnet ne prétend pas résoudre cette question; l'union et l'action réciproque des deux substances sont, à ses yeux, un mystère impénétrable. « Les différentes tentatives que les plus profonds philosophes ont faites en divers temps pour tâcher de l'expliquer sont autant de monuments élevés à la force et à la faiblesse de l'esprit humain. »

La sensation, et par suite la pensée, étant liée au mouvement de la fibre nerveuse, la diversité et les rapports des sensations et des idées s'expliquent par la diversité et les rapports des fibres et de leurs mouvements. Selon Bonnet, il y a dans le cerveau et dans les sens autant de fibres différentes qu'il peut naître dans l'âme de sensations différentes : ainsi ce n'est pas la même fibre qui est conductrice de l'odeur de rose et de l'odeur d'œillet. Voici maintenant comment se produisent la mémoire et l'association des sensations et des idées. Puisque la production des sensations et des idées dans l'âme dépend de la production de certains mouvements dans les fibres, la conservation et le rappel de ces mêmes sensations et idées dépendront, et de la conservation des mêmes mouvements dans les fibres ou de la disposition à les répéter, et de leur reproduction. Les maladies qui n'affectent que le corps et qui détruisent cependant le souvenir prouvent que la mémoire est corporelle. Avant l'action des objets extérieurs, les fibres des sens sont dans un état que l'on peut appeler primitif; si, toujours roides et immuables, ces fibres n'éprouvaient aucun changement de l'action des objets, il n'y aurait point de sensations dans l'âme; si elles ne recevaient que des impressions passagères, il n'y aurait point de souvenir. Mais parce que les fibres sont mues par les objets extérieurs, parce qu'elles conservent les modifications qu'elles reçoivent d'un premier mouvement, ou acquièrent une disposition à le répéter, les sensations naissent une première fois dans l'âme, et se représentent à elle comme des souvenirs. Lorsque le même objet, la même couleur, la même odeur, etc., viendra une seconde fois agir sur la même fibre, il ne la trouvera pas dans le même état, et, en conséquence, cette seconde impression aura un caractère qui la distinguera de la première. Une fibre qui est ébranlée pour la première fois offre une certaine roideur, une certaine résistance qui est l'indice auquel l'âme reconnaît qu'elle éprouve cette sensation pour la première fois; mais lorsque le même objet vient une seconde fois agir sur la même fibre, il la retrouve plus mobile, plus flexible, et c'est cette augmentation de souplesse, de flexibilité de la fibre ébranlée pour la seconde fois qui est la condition de la réminiscence, qui permet à l'âme de distinguer une sensation reproduite d'une sensation nouvelle. Pour expliquer l'association des sensations et des idées, le rappel des idées l'une par l'autre, Bonnet suppose que les fibres ont des rapports entre elles, comme les idées qu'elles font naître; que celles qui produisent en l'âme des idées semblables sont réunies comme en un même faisceau au siége de l'âme. Comment le mouvement d'une fibre se communique-t-il à une autre? Nous ne le savons pas; mais puisque nous ne nous rappelons jamais que les sensations que nous avons éprouvées déjà une fois au moins, nous pouvons dire qu'une fibre ne peut mouvoir une autre fibre du même faisceau qu'à la condition que celle-ci ait déjà été excitée auparavant par un objet extérieur. On conçoit en effet qu'une fibre « vierge, » qui n'a pas encore été assouplie et domptée par la force supérieure d'un objet étranger, résiste en vertu de son immobilité primitive et de son inertie à l'effort trop faible d'une fibre voisine, tandis qu'une autre fibre, dans laquelle un premier mouvement a produit une disposition à se mouvoir encore de la même manière, cède facilement au même effort.

Après avoir considéré l'âme comme passive et modifiée par l'action des objets extérieurs, Bonnet la considère comme active. Il distingue deux choses dans une sensation : l'une, par laquelle l'objet annonce seulement sa présence; l'autre, par laquelle il détermine l'âme à la joie ou à la souffrance, selon que le mouvement des fibres est lent ou accéléré, faible ou violent. C'est cette seconde chose, c'est-à-dire le plaisir et la douleur, qui met en jeu l'activité de l'âme. Dieu a subordonné l'activité de l'âme au sentiment du plaisir ou de la douleur, le sentiment du plaisir ou de la douleur à la sensation, la sensation au mouvement des fibres, le mouvement des fibres à l'action impulsive des objets. Un être sentant ne peut être indifférent au plaisir et à la douleur; il préfère nécessairement l'un à l'autre; l'effet immédiat de cette préférence est l'attention par laquelle l'âme se donne tout entière à la sensation agréable. Par l'attention, l'âme exerce sa force motrice sur les fibres de son cerveau; l'effet en est d'augmenter l'intensité du mouvement imprimé à la fibre par l'objet, et de rendre ainsi la sensation plus vive. A mesure que l'attention augmente l'intensité du mouvement d'une fibre, elle diminue nécessairement celui des autres, en appelant vers celle-là tout le fluide nerveux; c'est pour cela que l'attention donnée à une idée fait disparaître toutes les autres de notre esprit. De la pluralité des sensations, et de leur différence sous le rapport du plaisir qu'elles font éprouver, naissent la volonté et la liberté. Vouloir n'est autre chose que préférer, entre plusieurs manières d'être, la plus agréable; être libre n'est autre chose qu'exécuter sa volonté. L'huître a une liberté aussi réelle que la nôtre, puisqu'elle fait ce qu'elle veut en ouvrant ou fermant sa coquille. Seulement la liberté de l'huître est moins étendue que celle de l'homme, parce que sa volonté est plus restreinte; sa volonté est plus restreinte, parce que sa sensibilité est plus bornée; sa sensibilité enfin est plus bornée, parce que ses organes sont moins nombreux et moins parfaits. La liberté peut être contrainte, la volonté ne le peut pas. Il n'y a pas de liberté d'indifférence, parce la liberté est dépendante de la volonté; il n'y a pas de volonté d'indifférence, parce que la volonté dépend d'un motif déterminant, de la prépondérance d'une sensation sur les autres. Nulle différence entre le désir et la volonté. Quand l'activité du désir devient extrême, il prend le nom de passion; aussi une passion n'est-elle qu'une volonté qui s'applique fortement à son objet.

L'activité de l'âme produit les idées abstraites et les idées réfléchies. Lorsque des fibres différentes sont ébranlées à la fois, elles donnent naissance à une impression composée de plusieurs sensations particulières; il en résulte une idée concrète qu'elle peut décomposer par l'attention; elle forme ainsi des idées abstraites. Il y a deux espèces d'idées abstraites : des abstractions sensibles et des abstractions intellectuelles. Celles-ci dérivent de la réflexion, c'est-à-dire de l'attention que l'esprit donne aux idées sensibles qu'il compare et qu'il revêt de signes arbitraires. Sans l'emploi des signes artificiels, il n'y a pas d'abstractions intellectuelles, d'idées réfléchies. Si les animaux ne peuvent faire que des abstractions sensibles, c'est que, manquant de réflexion, ils manquent de signes, et s'ils manquent de réflexion, c'est que Dieu a voulu que leur sensibilité fût seulement relative à la conservation de leur être, et que leur « *attentivité* » ne rencontrât pour mobile que des sensations relatives à leurs besoins. Du reste, la réflexion n'ajoute rien en réalité à la sensation; elle ne fait que pousser plus loin, qu'élever en quelque sorte d'un degré la transformation de la sensation. La sensation reste la source unique des idées même les plus abstraites, les plus *spiritualisées*. Bonnet en donne pour exemple l'idée de Dieu, qui est, dit-il, la plus spiritualisée de toutes nos idées. C'est de la contemplation des faits, de la succession des êtres que l'esprit déduit la nécessité de cette première cause qu'il nomme Dieu. Il déduit les attributs de cette cause des traits de puissance, de bonté, de sagesse qui sont répandus dans le monde, et qui sont transmis à l'âme par les sens. Ainsi Bonnet ne s'aperçoit pas de ce que Hume a si bien démontré, c'est-à-dire de l'impossibilité de faire dériver des sens et de l'observation du monde extérieur l'idée de cause.

La réflexion et les notions générales qu'elle produit font de l'être sensible un être moral. L'homme n'est pas un être moral parce qu'il possède la volonté et qu'il est libre, ce qui ne le distinguerait pas de l'animal; mais parce qu'il peut choisir parmi des notions réfléchies le mobile de ses actions. La volonté de l'homme n'est d'ailleurs pas moins déterminée que celle de l'animal; celle-ci dépend de la sensibilité, celle-là de l'entendement, qui n'est qu'une sensibilité plus relevée. Si la sensation la plus agréable détermine le choix de l'animal, la vue du meilleur réel ou apparent détermine le choix de l'homme; si l'animal est un automate sentant, « l'homme est un automate moral. » S'il est dans la nature d'un être sentant de vouloir le plaisir, il est dans la nature d'un être intelligent de vouloir le bonheur; l'amour-propre, ou l'amour de soi, est le mobile unique de toutes nos actions. La vertu n'est qu'une modification de l'amour-propre; si je suis dans l'obligation de me bien conduire à l'égard de mes semblables et de les aimer, c'est pour qu'ils se conduisent de même envers moi, et qu'ils m'aiment à leur tour. On voit que chez Bonnet, comme chez les philosophes de la même école, le sensualisme aboutit au déterminisme et à la morale utilitaire.

Les *Considérations sur les corps organisés* sont consacrées à la défense du système de la préexistence et de l'évolution des germes soutenu par Malebranche et Leibnitz. « Dans la jeunesse de Bonnet, dit Cuvier, on écrivait beaucoup sur la génération, et cette question dut l'occuper une des premières : il était impossible que l'homme qui avait vu neuf générations de pucerons se succéder sans mâles ne fût pas, comme Malebranche, partisan de la préexistence des germes, et qu'il ne les plaçât pas dans les femelles. » Bonnet s'efforce d'expliquer par des hypothèses partielles les phénomènes qui semblaient pouvoir être opposés à ce système, notamment ceux des mulets, des monstres, et les faits de reproductions organiques. Il admet que le développement des germes n'est pas uniforme, et qu'une infinité de causes peuvent le faire varier. On conçoit, dit-il, que l'enfant, dont le germe est fourni par la mère, puisse ressembler aussi à son père, quand on sait quelle influence la nourriture première peut exercer sur le germe; quand on voit, par exemple, les abeilles, qui ont perdu leur reine, faire éclore une reine nouvelle d'un œuf de neutre en le logeant dans une cellule royale et lui procurant une nourriture plus abondante et plus choisie. On comprend de même comment un mulet peut naître, qui tienne à la fois de son père et de sa mère; comment les monstres peuvent résulter de germes modifiés par l'action de causes extérieures, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des germes originairement monstrueux. Quant aux reproductions organiques, elles s'expliquent par des germes *réparateurs* répandus dans tout le corps des animaux où ces reproductions ont été observées, germes d'organes prêts à se développer quand le besoin s'en fait sentir, et ne contenant précisément que ce qu'il s'agit de remplacer.

La *Contemplation de la nature* et la *Palingénésie philosophique* contiennent la métaphysique de Bonnet. Nous n'analyserons pas ici ces deux ouvrages, auxquels le *Grand Dictionnaire* réserve des articles spéciaux (V. CONTEMPLATION DE LA NATURE, PALINGÉNÉSIE PHILOSOPHIQUE); nous nous bornerons à dire que dans l'un et l'autre Bonnet proclame, applique et développe cette grande loi de la continuité posée par Leibnitz : la nature ne va point par sauts. La *Contemplation de la nature* nous montre tous les êtres naturels formant *une seule chaîne*, dans laquelle les différentes classes, comme autant d'anneaux, tiennent si étroitement les unes aux autres qu'il est impossible de fixer précisément le point où chacune commence ou finit. « Entre le degré le plus bas et le degré le plus élevé de la perfection corporelle et spirituelle, dit Bonnet, il est un nombre presque infini de degrés intermédiaires. La suite de ces degrés compose la chaîne universelle. Elle unit tous les êtres, lie tous les mondes, embrasse toutes les sphères. Un seul être est hors de cette chaîne, et c'est celui qui l'a faite. » Dans la *Palingénésie*, Bonnet déduit de la loi de continuité la renaissance, la résurrection de tous les êtres animés, la perfectibilité universelle. Il accorde à l'animal une âme comme à l'homme; cette âme est immortelle comme l'âme humaine, et comme elle, appelée à s'élever, dans une vie future, à un état plus parfait. Il n'hésite pas à écrire : « L'homme, transporté dans un autre séjour plus assorti à l'éminence de ses facultés, laissera au singe et à l'éléphant cette première place qu'il occupait parmi les animaux de notre planète. Dans cette renaissance universelle, il pourra se trouver chez les singes et les éléphants des Newton et des Leibnitz. » L'imagination de l'auteur, en même temps qu'elle voit la brute monter au rang de l'homme, voit la plante passer de la vie végétale à la vie animale : c'est l'échelle des êtres en mouvement. « Dans ce rêve d'une âme bienveillante, dit spirituellement M. Villemain, il y aurait de l'avancement pour tout le monde; tout, dans la nature, monterait par degrés vers la sensation, la vie active, l'intelligence, enfin la béatitude. »

Outre les ouvrages dont nous avons parlé, Bonnet a laissé : *Essai de psychologie* (1754); *Recherches philosophiques sur les preuves du christianisme* (1779). Il est l'auteur de la lettre envoyée en 1755 au *Mercure de France*, au sujet du *Discours* de Rousseau *sur l'origine de l'inégalité parmi les hommes*. Dans cette lettre signée *Philopolis*, Bonnet représente à Rousseau que la société résulte immédiatement des facultés de l'homme; que, par conséquent, elle est naturelle, et que désirer le retour de l'humanité à l'état sauvage, c'est accuser la Providence.

BONNET (Antoine), jésuite et théologien français, né à Limoges en 1734, mort à Lunel en 1800. Il professa la rhétorique à Toulouse, et fut chargé plus tard de la direction des novices. Outre plusieurs publications en latin, on lui doit : *Du culte religieux que l'Eglise catholique rend aux choses saintes* (1688, in-8°); et *Vie du bienheureux François Régis* (1692, in-12).

BONNET (Louis-Marin), dessinateur et graveur français, né à Paris en 1743, travailla à Paris et à Saint-Pétersbourg. Il inventa en 1769 un nouveau genre de gravure en couleurs, qu'il nomma le *pastel en gravure*, et pour lequel il obtint une pension du roi. Il publia une notice sur cette invention et un catalogue d'estampes exécutées à l'aide de son procédé. On a de lui près de 600 pièces, représentant des sujets religieux, mythologiques, allégoriques, historiques, des portraits, des vues de monuments et de villes, des types de fantaisie et des sujets de genre.

BONNET (Louis-Ferdinand), avocat, né à Paris en 1760, mort en 1839. En 1788, il triompha dans une cause fameuse, celle de Mme Kornmann, où figuraient Bergasse et Beaumarchais. En 1804, déjà célèbre dans le barreau de Paris, il plaida la cause du général Moreau, fut désigné d'office pour défendre

Louvel, entra peu après à la chambre des députés, et devint conseiller à la Cour de cassation. Il a publié ses *Discours et plaidoyers* (1823).

BONNET (Bernard-Auguste-Ferdinand), médecin français, né à Miramont en 1791. Après avoir, sous l'Empire, fait partie de l'armée comme officier de santé, il fut reçu docteur à la faculté de Paris en 1816, alla se fixer à Bordeaux et devint professeur de pathologie à l'école préparatoire de cette ville. Le docteur Bonnet a publié un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Traité des maladies du foie* (1828, in-8°); *De la nature et du siége du choléra-morbus* (1832); *Traité des fièvres intermittentes* (1835); *Du mode de propagation des maladies épidémiques réputées contagieuses* (1837); *Du mode de propagation de la suette* (1842); *Considérations sur les systèmes pénitentiaires* (1844); *Considérations nouvelles sur l'emprisonnement cellulaire* (1844); *Hygiène physique et morale des prisons* (1847); *De la monomanie du meurtre* (1852).

BONNET, agronome et médecin français, né vers 1800 à Besançon. Reçu docteur en médecine à la Faculté de Paris en 1826, il s'est établi dans sa ville natale, où, tout en pratiquant son art, il s'est occupé d'une façon toute particulière des questions d'agronomie. Ses principaux ouvrages sont : *Notice sur la culture des trèfles en Franche-Comté* (Besançon, 1830); *Traité des engrais liquides* (Besançon, 1830); *Manuel pratique et populaire d'agriculture* (Besançon, 1837, 4e édition); *Leçons sur la culture des racines fourragères* (1842), etc.

BONNET (Pierre), poëte français, né au commencement de ce siècle. Tout en exerçant la profession de tourneur et celle de cafetier à Beaucaire, il s'est livré à la poésie et a publié diverses compositions, écrites dans le patois de son pays. Nous citerons, entre autres : *Pichoton révnou deis sailouns bouqueirenquou*, poëme en quatre chants (Arles, 1839); les *Doux Rivaous de la Tartugou*, poëme héroï-comique en quatre chants (Nîmes, 1841); *Trata historiquou doue roussignoou, etc.*, en vers et en prose (Alais, 1844).

BONNET (Jules), chirurgien français, né à Ambérieux en 1809, mort en 1858. Il était chirurgien en chef de l'hôtel-Dieu de Lyon, et il a publié, entre autres ouvrages : *Mémoire sur le traitement des pierres arrêtées dans le canal de l'urètre à la suite de l'opération de la lithotritie* (Lyon, 1842); *Traité des actions tendineuses et musculaires dans le strabisme, la myopie, la disposition à la fatigue des yeux, le bégayement, les pieds-bots; etc.* (Lyon, 1842); *Kyste abdominal, simulant une grossesse extra-utérine* (1844); *Traité des maladies des articulations* (1845, 2 vol. in-8°); *Des services rendus par la médecine aux sciences naturelles* (1848); *De l'influence des lettres et des sciences sur l'éducation* (1855); *Traité de thérapeutique des maladies articulaires* (1853); *Traité pratique de la cautérisation* (1855, in-8°), etc.

BONNET (Pierre-Ossian), mathématicien français, né en 1819. Elève de l'Ecole polytechnique, puis répétiteur de mathématiques dans cet établissement, il eut l'honneur, en 1862, de remplacer le célèbre Biot à l'Académie des sciences. On lui doit de nombreux et excellents mémoires publiés dans le *Journal de l'Ecole polytechnique* et dans le recueil de l'Académie des sciences, et relatifs à des questions d'analyse, de mathématiques, de mécanique et de géométrie. Nous nous bornerons à citer ses notes *Sur la convergence des séries* (1843); *Sur les intégrales définies* (1841); *Sur les propriétés de la lemniscate et sur les ombilics des surfaces* (1845); des mémoires *Sur la théorie des corps élastiques* (1845); *Sur les surfaces isothermes et orthogonales* (1845-1849); *Sur quelques cas particuliers de l'équilibre de température dans les corps dont la conductibilité varie avec la position et la direction* (1848); *Sur la théorie générale des surfaces* (1849); *Sur la théorie mathématique des cartes géographiques* (1852); *Sur quelques propriétés des lignes géodésiques* (1855).

BONNET (Guillaume), sculpteur français contemporain, né à Saint-Germain-Laval (Loire). Il se forma sous la direction de MM. Ramey et Dumont, et exposa pour la première fois au Salon de 1845. Il a exécuté depuis les portraits de plusieurs célébrités, notamment les médaillons de Royer-Collard et de Salvandy, les statuettes de Lacordaire et de Chateaubriand, le buste de Pie IX et celui du peintre Orsel. Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1860.

BONNET (Honoré). V. BONNOR, au *Suppl.*

BONNET DE FRÉJUS (J.-H.), littérateur et publiciste français, né dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il entra dans les ordres, et, forcé de quitter la France pendant la Révolution, il passa aux Etats-Unis, où il se fit naturaliser. Après le coup d'Etat du 18 brumaire, Bonnet de Fréjus revint à Paris et publia l'*Art de rendre les révolutions utiles* (2 vol. in-8°), ouvrage qui eut un grand succès parmi les partisans de la monarchie, parce qu'il y laissait entrevoir que le premier consul ferait remonter les Bourbons sur le trône. Voyez-vous le lion rugissant au milieu de la forêt pour effrayer les cerfs et les daims et les obliger à se réfugier dans les lacs que Sa Majesté l'âne a tendus ! Lorsque Joseph Bonaparte devint roi de Naples, Bonnet l'y suivit avec le titre de secrétaire général du ministère de l'intérieur, et s'occupa surtout de recherches sur les anciens monuments des Deux-Siciles. Outre l'ouvrage précité, on a de lui : la *Religion romaine en France* (1801); *Tableau politique de la France régénérée* (1801, in-8°); *Du jury en France* (1802); *Etats-Unis de l'Amérique à la fin du XVIIIe siècle* (2 vol. in-8°); *Etat de l'Europe continentale à l'égard de l'Angleterre après la bataille d'Austerlitz* (1806), etc.

BONNET DE TREYCHES, député aux états généraux, puis à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI avec sursis. Proscrit avec les girondins, il se cacha dans les montagnes du Jura, et put ensuite gagner la Suisse. En 1810, il fut nommé membre du Corps législatif. En 1816, exilé d'abord, il obtint bientôt son rappel.

BONNÉTABLE, ville de France (Sarthe), ch.-l. de canton, arrond. et à 23 kilom. S. de Mamers; pop. aggl. 3,362 hab.; — pop. tot. 4,956 hab. Fabriques d'étamines, siamoises, calicots, mouchoirs, tanneries, poteries. Beau château gothique bien conservé, flanqué de six tours rondes à créneaux et à mâchicoulis, construit en 1478 par Jean d'Harcourt. Il renferme une salle remarquable surtout par ses boiseries sculptées et plusieurs portraits des seigneurs de Bonnétable.

BONNETADE s. f. (bo-ne-ta-de — rad. *bonnet*). Coup de bonnet, salut : *Quand il sera en jalousie et en caprice, nos* BONNETADES *le remettront-elles?* (Montaigne.)

> Jean est chiche de *bonnetade*,
> Et n'ôte jamais son chapeau.
> Il ne le fait point par bravade;
> Il craint d'éventer son cerveau.
> ***

BONNETAGE s. m. (bo-ne-ta-je — rad. *bonnet*). Techn. Papier que l'on colle sur l'amorce d'une pièce d'artillerie.

BONNETÉ, ÉE (bo-ne-té) part. pass. du v. Bonneter : *Amorce* BONNETÉE.

BONNETER v. n. ou intr. (bo-ne-té — rad. *bonnet*. — Double le *t* devant une consonne muette : *Je bonnette, tu bonnettes*. Quelques-uns, contre la règle générale, et fondés sur des exemples qu'il faut considérer comme des fautes, changent *e* du radical en *è* au lieu de doubler le *t* : *Je bonnète, tu bonnèteras*. M. Littré a préféré cette forme, mais sans donner de raison de sa préférence; peut-être a-t-il été séduit par l'exemple de Saint-Simon, autorité plus que médiocre en fait de grammaire). Se montrer empressé, obséquieux, prévenant, surtout dans un but intéressé. ‖ Vieux mot.

— Opiner du bonnet, n'avoir pas d'avis à soi, être de l'avis des autres : *Il fut répondu qu'il s'était tenu un conseil de guerre à Mons-en-Puelle pour discuter le pour et le contre de l'attaque des ennemis; que d'O et Gamaches* BONNETÈRENT. (St-Simon.) ‖ Inusité.

BONNETER v. a. ou tr. (bo-ne-té — rad. *bonnet*). Pyrotechn. Couvrir d'un bonnetage : BONNETER *des amorces*.

BONNETERIE s. f. (bo-ne-te-rî — rad. *bonnet*). Fabrication ou commerce des articles du bonnetier : *S'enrichir dans la* BONNETERIE. *Fonder une maison de* BONNETERIE. ‖ Marchandise que vend le bonnetier : *Presque toute la* BONNETERIE *de France, commerce considérable, se fabrique autour de Troyes.* (Balz.) *Il put verser ses* BONNETERIES *dans Paris et en France, avec des bénéfices, quand les plus heureux vendaient à prix coûtant.* (Balz.)

— Par ext. Corps des bonnetiers, composant autrefois la cinquième des six corporations de marchands de Paris.

BONNETEUR s. m. (bo-ne-teur — rad. *bonneter*). Celui qui prodigue les révérences et les compliments. ‖ Vieux mot. ‖ Nom donné autrefois à certains filous qui cherchaient à voler les gens tout en les accablant de civilités et de compliments.

— Argot. Filou qui vole au jeu. Le gain qu'il fait s'appelait autrefois *bonnet*. ‖ Filou qui joue aux cartes avec le public, dans les foires, et gagne à peu près toutes les parties.

BONNÉTIE s. f. (bo-né-tî — de *Bonnet*, savant génevois). Bot. Genre de plantes, de la famille des théacées, comprenant une dizaine d'espèces d'arbres ou d'arbrisseaux, qui croissent au Brésil. ‖ On a donné aussi ce nom à un autre genre de la même famille, plus connu sous celui de mahurée.

— Entom. Genre d'insectes diptères, comprenant deux espèces, qui se trouvent en Europe.

BONNÉTIÉ, ÉE adj. (bo-né-tié — rad. *bonnétie*). Bot. Qui ressemble à une bonnétie. ‖ s. f. pl. Groupe de théacées ayant pour type le genre bonnétie.

BONNETIER, IÈRE s. (bo-ne-tié — rad. *bonnet*). Celui, celle qui fait ou qui vend des bonnets, des bas et autres vêtements de tricot : *Un* BONNETIER *bien assorti*.

— adj. : *Un marchand* BONNETIER.

— Bot. *Chardon bonnetier* ou *à foulon*, Nom vulgaire d'une cardère, dont la tête (capitule), armée de longues pointes flexibles, est employée au peignage des draps : *Le* CHARDON BONNETIER *est cultivé en grand dans le midi de la France.*

— **Encycl.** Aujourd'hui un *bonnetier* est celui qui vend ou fabrique les bonnets, les bas, les tricots; jadis le sens du mot *bonnetier* était plus étendu, et, dans les ordonnances des métiers de Paris, dressées en 1390, on comprend sous ce titre les aumussiers, les mitainiers et les chapeliers. Les *bonnetiers* faisaient partie des six corps des marchands de Paris, qui jouèrent un si grand rôle dans l'ancienne bourgeoisie. Le passage suivant de Sauval montrera de quelle importance le corps des marchands jouissait encore à son époque : « Présentement, les six corps des marchands de Paris ne sont autres que les drapiers, les épiciers, les merciers, les pelletiers, les bonnetiers et les orfévres. Et ce sont eux seulement qui, aux entrées tant des empereurs, des rois et des reines que des légats, leur vont rendre les devoirs avec le prévôt des marchands, les échevins et le corps de ville, et même leur portent le dais, les uns après les autres, dans l'ordre que je les ai nommés, revêtus chacun de robes et de toques de soie de différentes couleurs. Tout le monde, au reste, ne les appelle point autrement que les six corps, autant par abréviation que par excellence. » Il n'était pas de peu d'importance de faire partie du corps des marchands, puisque les marchands de vin plaidèrent longtemps pour forcer les six corps privilégiés à les admettre parmi eux. Il y avait d'abord le plaisir de la vanité, plaisir goûté de tout temps par les bourgeois, par les bourgeoises surtout : figurer dans les entrées solennelles, tenir le poêle au-dessus de la tête de la reine, se montrer revêtu d'habits splendides aux yeux de ses concitoyens, était, même au point de vue du commerce, une réclame excellente. Si un semblable honneur était quelquefois coûteux, il avait aussi son bon côté, qui consistait en priviléges, en exemptions, voire même quelquefois en anoblissement attaché à l'exercice de certaines charges. On comprend l'empressement des artisans à faire partie de ce corps privilégié, faveur qui ne leur arrivait qu'avec l'accroissement de leur fortune. Les *bonnetiers* furent longtemps sans faire partie des six corps de marchands, et la manière dont ils y entrèrent est trop instructive, et donne trop bien l'idée de mœurs qui ne sont plus les nôtres, pour que nous ne la rapportions pas ici. « A l'arrivée de Marie d'Angleterre, seconde femme de Louis XII, dit Sauval, les changeurs n'ayant pu s'y trouver, ne se trouvèrent plus depuis à de semblables cérémonies et cessèrent d'être du nombre des six corps. Ce qui en fut cause, au reste, c'est qu'alors, se trouvant réduits à cinq ou six chefs de famille, et n'ayant pas moyen de fournir aux frais nécessaires en pareille fête, à moins que de s'incommoder beaucoup, ils furent contraints de s'en excuser à la ville et la prier de les en décharger. Les *bonnetiers*, à qui on proposa de le faire, y consentirent volontiers. Si bien qu'après les merciers, ils portèrent le poêle sur la reine au lieu des changeurs, avant les orfévres. Par ce moyen-là, d'artisans qu'ils avaient toujours été, ils devinrent marchands, l'un des membres et le cinquième des six corps. Ainsi les changeurs, riches anciennement et en grand nombre, de plus célèbres par le Pont-au-Change, affecté autrefois à leur demeure, se virent déchus, eux et leurs descendants, d'un honneur qu'ils tenaient de leurs devanciers. »

Les *bonnetiers* avaient, comme tous les corps de métiers de cette époque, un bureau, une confrérie et des armoiries. Leur confrérie était dans la chapelle de Saint-Fiacre, qu'ils avaient pris pour leur patron. « De toutes les chapelles, dit Sauval, c'était la mieux placée : sur la frise d'un lambris qui l'environne sont taillés des bonnets de différentes manières. Dans les vitres sont peints çà et là des chardons et des ciseaux ouverts, principalement des ciseaux ouverts avec quatre chardons au-dessus, qui sont leurs premières armes, et qu'ils ont quittées en 1629 pour prendre celles que le prévôt des marchands et échevins leur donnèrent. Ce sont *cinq nefs d'argent aux bannières de France, une étoile d'or à cinq pointes en chef*. Lesdites armoiries en champ de pourpre. » Depuis cette époque, les *bonnetiers* ont perdu leurs armoiries, comme les cinq autres corps de marchands; ce sont d'honnêtes industriels qui exercent leur commerce librement comme tous les autres, ou plutôt il n'y a plus guère de *bonnetiers* proprement dits; ce sont les merciers qui vendent les objets de bonneterie, avec beaucoup d'autres objets, et les merciers eux-mêmes tendent à disparaître devant l'envahissement des grandes maisons de nouveautés qui vendent de tout, qui semblent vouloir absorber tout le commerce individuel dans le gouffre du commerce par actions, c'est-à-dire confisquer l'indépendance du travailleur au profit de la toute-puissance du capital.

. . . .

Ceci, cher collaborateur, est très-bien dit; cependant le *Grand Dictionnaire* ne saurait y souscrire que sous bénéfice d'inventaire, c'est-à-dire avec une légère restriction. Lisez notre article ASSOCIATION, et vous verrez que le capital a du bon; c'est avec lui seul que l'on exécute les grandes choses. Seulement, comme il réduit l'artisan au rôle de machine infime, faisons en sorte que, dans ces grandes organisations industrielles, filles du capital, l'ouvrier, l'artisan, la machine soit proportionnellement intéressée aux bénéfices de l'entreprise.

BONNETTE s. f. (bo-nè-te — dim. de *bonnet*). Petite coiffure d'enfant.

— Pop. Tête : *Une tuile me tomba sur la* BONNETTE.

— Fortif. Ouvrage avancé, qui est au delà du glacis ou de l'avant-fossé, en forme de petit corps de garde, et dont les deux faces forment un angle saillant. ‖ Exhaussement du parapet fait à l'angle d'un ouvrage.

— Mar. Chacune des petites voiles que l'on ajoute aux grandes, lorsque, dans un temps calme, on veut donner plus de toile au vent : BONNETTES *basses*. BONNETTES *de hunier, de perroquet. Il essaya de faire mettre promptement toutes ses* BONNETTES *hautes et basses, tribord et bâbord, pour présenter au vent l'entière surface de toile qui garnissait ses vergues.* (Balz.) *La grande voile, dans les bâtiments à trois mâts, ne grée pas de* BONNETTES. (Willaumez.) ‖ *Bonnettes de bonnettes*, Très-petites voiles que l'on ajoute encore aux bonnettes. ‖ *Bonnettes maillées*, Celles que l'on fixe aux basses voiles à l'aide de mailles ou œillets. ‖ *Bonnettes à étui* ou *coutelas*, Celles qui s'attachent aux extrémités de la grande vergue sur les bouts-dehors. ‖ *Bonnettes lardées*, Toiles piquées et garnies d'étoupes, que l'on emploie pour boucher les voies d'eau.

— Pêch. *Bonnette de banc*, Bande de toile que les pêcheurs de morue tendent devant eux pour se mettre à l'abri du vent.

BONNETTY (Augustin), théologien et publiciste, né à Entrevaux (Basses-Alpes) en 1798. Il fonda en 1830 un recueil mensuel qui paraît encore aujourd'hui, *Annales de philosophie chrétienne*, dont le caractère spécial est la démonstration de la véracité de la genèse mosaïque et de la révélation chrétienne par des arguments tirés de la géologie, de l'ethnographie et d'autres sciences. Il dirige également, depuis 1836, l'*Université catholique*, revue destinée à opposer aux doctrines de l'université un enseignement fondé d'une manière exclusive sur les dogmes catholiques. M. Bonnetty a publié : *Beautés de l'histoire de l'Eglise* (1841), et une *Table de tous les auteurs édités par le cardinal Maï* (1850).

BONNEVAL, ville de France (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. N.-E. de Châteaudun, au confluent du Loir et de l'Ozanne; pop. aggl. 1,815 hab. — pop. tot. 3,006 hab. Fabriques de flanelles, couvertures de laine, calicots, toiles; moulins à foulon, tanneries très-importantes; commerce de grains, farines, laines et bestiaux. Colonie agricole établie dans les anciens bâtiments d'une abbaye de bénédictins; débris des anciennes fortifications; monuments druidiques.

L'abbaye de Bonneval fut fondée, en 841, par un seigneur de ce nom, sous le vocable des saints martyrs Marcellin et Pierre. Les rois de France, à commencer par Charles le Chauve, lui accordèrent de nombreux priviléges. Une charte du roi Jean, de mars 1354, concéda aux religieux le droit d'avoir..... des fourches patibulaires à trois piliers de bois ou de pierre. L'abbaye de Bonneval eut beaucoup à souffrir des ravages des Normands, des guerres avec les Anglais et des troubles des calvinistes. En 1645, elle fut unie à la congrégation de Saint-Maur. Après que l'Assemblée nationale eut décrété (1790) la suppression des communautés religieuses, le couvent de Bonneval fut vendu comme bien de la nation, et devint successivement manufacture, propriété du marquis d'Aligre, siége de la colonie agricole pour les enfants trouvés du département d'Eure-et-Loir. En 1855, les religieux de l'ordre de Cîteaux songèrent à l'acquérir pour y établir un collége. L'abbaye présentait autrefois une surface de 25 hectares fermée par de fortes murailles. L'église était fort remarquable : un des premiers soins de l'acquéreur, en 1793, fut de la faire démolir ainsi que la manse abbatiale. Les bâtiments actuels n'ont plus rien d'intéressant, si l'on excepte les restes de l'ancien cloître, l'entrée de l'abbaye flanquée de deux tours dont l'appareil est mi-partie de briques et de pierres, et la crypte de l'abbaye.

Bonneval était autrefois une importante place forte que Louis le Gros fit démanteler en 1153. Pendant le siége d'Orléans par les Anglais, Henri V, roi d'Angleterre, fit complétement raser cette ville, qui fut rebâtie bientôt après, mais resta ville ouverte.

BONNEVAL (Claude-Alexandre, comte DE), célèbre aventurier, que son impétuosité et son inconstance naturelle jetèrent dans une foule de situations les plus opposées, naquit en 1675 d'une des premières familles du Limousin, et mourut en 1747. Il quitta la marine à la suite d'un duel, entra dans les gardes françaises et acheta un régiment en 1701. Il fit les guerres d'Italie sous Catinat, Villeroi, Vendôme, et y déploya la plus brillante valeur. Une insulte à Mme de Maintenon et à Chamillart le força à se réfugier en Autriche, où il servit contre la France avec le grade de général-major, sous les ordres du prince Eugène, avec lequel il fit les campagnes de 1710, 1711 et 1712. Il revint néanmoins en France, se maria, puis abandonna sa femme pour retourner en Autriche. Il se signala à la bataille de Peterwardein et à la prise de Temeswar (1716); mais ayant insulté le prince Eugène, il fut privé de ses dignités et se réfugia en Turquie, où il embrassa l'islamisme.

Il devint alors général de l'artillerie, pacha sous le nom d'Achmet, et tenta de vains efforts pour introduire dans l'artillerie ottomane la tactique et la discipline européennes. Il mourut au moment où il songeait à revenir en France. Les *Mémoires* qu'on a publiés sous son nom sont apocryphes.

BONNEVAL (René DE), littérateur français, né au Mans, mort en 1760. Il eut plus de fécondité que de génie. Ses principales productions sont : *Momus au cercle des dieux* (1717); *Réflexions sur l'anonyme* (Voltaire) *et sur ses conseils à M. Racine au sujet du poëme de la* Religion; *Critique des lettres philosophiques de Voltaire* (1734); *Eléments de l'éducation* (1743); *Lettre d'un ermite à J.-J. Rousseau* (1753); *Dissertation entre le P. Buffier et le sieur de Bonneval*, etc.

BONNEVAL (Michel DE), littérateur et chorégraphe français, né au Mans, mort en 1766. Il était intendant des menus plaisirs du roi, et il a composé un assez grand nombre de ballets, l'opéra de *Jupiter vainqueur des Titans* (1745), ainsi qu'une épître intitulée : le *Langage de la nature* (1760).

BONNEVAL (Jean-Jacques GIMAT DE), comédien français, né vers 1711, mort en 1783, avait reçu une bonne éducation. Un singulier don de la nature le décida à embrasser l'état d'artiste dramatique. Il y a des défauts qui sont pour certains acteurs une mine californienne; ils bégayent, ils nasillent, ils zézayent; gage certain de succès; tel acteur troquerait son nez contre celui d'Antinoüs qu'il perdrait horriblement au change. Ainsi le veut le public, cet *idiot* qui a plus d'esprit que Voltaire. Bonneval n'avait rien à envier de ce côté. « Il était *facé* comiquement, » rapporte un de ses contemporains; or cette *face comique* ne s'accordait guère avec la gravité des professions libérales auxquelles Bonneval pouvait prétendre. Après avoir fait l'expérience de ce *défaut* de nature et compris tout le parti qu'il pouvait en tirer, il se livra à de sérieuses études scéniques, fit divers essais qui l'encouragèrent, et débuta à la Comédie-Française, dans l'emploi des financiers, le 9 juillet 1741, par le rôle d'Orgon. Sa verve et son organe timbré à souhait pour le personnage qu'il représentait ne lui valurent, à l'origine, qu'un accueil très-froid. Les habitués de la Comédie, possédés de la manie des comparaisons, l'opposaient sans cesse à La Thorillière, son chef d'emploi, et on devine que, par routine et parti pris, l'avantage ne restait pas au nouveau venu. La bonne et joviale figure de Bonneval lui mérita néanmoins le titre de sociétaire, le 8 janvier 1742, pour tenir les rôles à manteau, ceux de père, etc. Toutefois ce ne fut qu'en 1759, époque de la retraite de La Thorillière, que les plus sévères voulurent bien rendre pleine justice à la rare intelligence de Bonneval et à son jeu finement comique. Il donna un soir une preuve frappante de sa présence d'esprit : au troisième acte, scène septième de l'*Avare,* Cléante paraît mécontent du choix qu'Harpagon a fait de sa Marianne; Harpagon témoigne sa surprise du compliment, et Marianne répond à son tour. Mlle Doligny qui jouait ce rôle, manqua de mémoire, et le souffleur, qui, sans doute en ce moment, piquait un Laïus,

Car que faire en un *trou*.....

le souffleur la laissa dans l'embarras, ainsi que Frosine qui pouvait l'aider. Bonneval reprit sur-le-champ, au moment où les trois acteurs semblaient stupéfaits : « Elle ne répond rien, que voulez-vous qu'elle réponde? elle a raison; à sot compliment point de réponse. » Le public applaudit vivement la repartie de Bonneval. On voit que, sur la scène comme dans le monde, on gagne à avoir affaire à un homme d'esprit. « Bonneval, dit un biographe, fut gravé dans le rôle du *Malade imaginaire*, qu'il jouait supérieurement. » Il se retira, en 1773, avec deux pensions, l'une de 1,500 livres, de la Comédie; l'autre de 500 livres, accordée par le roi Louis XV.

BONNEVAL (Sixte-Louis-Constant RUFFO DE), prêtre et écrivain français, né à Aix en 1742, mort à Vienne (Isère) en 1820. Le clergé de Paris le nomma député aux états généraux. Il émigra en 1794, après avoir publié : *Remontrance au roi par les bons Français* (1791); *Doléances au roi* (1792). Plus tard, il publia : *Avis aux puissances de l'Europe* (1798). Il passa en Allemagne, puis en Italie, vint ensuite se fixer à Vienne, et fut nommé chanoine. Outre les écrits déjà cités, on lui doit : *Réflexions d'un ami des gouvernements et de l'obéissance* (1793, in-8°); le *Cri de l'évidence et de la douleur* (1794, in-8°).

BONNEVAULT (Pierre), sorcier poitevin du XVIe siècle, qui fut arrêté parce qu'il allait au sabbat, et condamné à mort comme convaincu d'avoir été en relations avec le diable. Dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir, il confessa qu'il avait été mené au sabbat par ses parents; que là il s'était donné au diable, lui permettant de prendre ses os après sa mort, mais refusant de lui abandonner son âme. Il avoua qu'il appelait le diable son maître; qu'un jour, se trouvant seul sur la route avec ses deux juments, chargées d'avoine, il entendit du bruit derrière lui, et que, craignant d'être attaqué par des voleurs, il appela à son aide le diable, qui vint aussitôt sous la forme d'un violent tourbillon, et le transporta, ainsi que ses deux juments, à son logis. Il avoua aussi avoir fait mourir diverses personnes au moyen de poudres enchantées. — Son frère, Jean BONNEVAULT, fut accusé du même crime. Le jour du procès, il invoqua le diable, qui l'enleva de terre à une hauteur d'environ quatre ou cinq pieds, et le laissa retomber sur le carreau sans aucun bruit, quoiqu'il eût aux pieds des entraves et des chaînes de fer. Deux archers l'ayant relevé, on lui trouva toute la peau de couleur bleue tirant sur le noir; il écumait par la bouche et souffrait dans tout son corps. Comme on lui demanda la cause de cet accident, il répondit que c'était le diable qui avait essayé de l'enlever, mais qu'il n'avait pu y réussir, car tout lien était rompu entre eux depuis qu'il avait prêté serment à la justice. Il avoua avoir mené au sabbat un jeune homme qui avait promis au diable un doigt de sa main après sa mort. Il ajouta qu'il allait au sabbat transporté par le vent; que là il voyait le diable sous la *forme de chien*, *de chat ou d'homme noir*; qu'il l'adorait et lui baisait le derrière, tenant une chandelle à la main; qu'enfin le diable avait affaire charnellement avec les femmes qui venaient au sabbat. Il s'accusa, en outre, d'avoir fait mourir différentes personnes par *sortilége*, et fut brûlé. — Mathurin de BONNEVAULT, parent des deux précédents, et accusé également de sorcellerie, répéta les mêmes aveux. On lui trouva une petite rose dessinée sur l'épaule droite; on y enfonça une longue épingle, et, comme il ne ressentit aucune douleur, on en conclut qu'il était sorcier. Il avoua que sa femme avait l'habitude de faire sécher au four des serpents et des crapauds pour des maléfices; que c'était elle qui l'avait mené au sabbat, où il avait vu le diable avec des yeux noirs, ardents comme des charbons. Il fut condamné à être brûlé, et avoua qu'il avait, au moyen de sortiléges, fait mourir nombre de personnes.

La biographie de ces trois personnages n'offre guère d'intérêt. Si nous l'avons donnée, c'est pour rappeler, une fois de plus, à quel degré d'abrutissement et de cruauté peuvent amener l'ignorance et sa fille la superstition. Voilà trois malheureux, trois insensés, sans doute épileptiques, qui viennent confesser à des juges leurs relations avec messire Diabolus! Et ces juges, aussi ineptes que cruels, livrent au bûcher cette famille de sorciers — de fous — de malades que les soins de nos modernes aliénistes eussent rendus à la santé.

BONNEVIE (l'abbé DE), prédicateur français, né vers 1764. Il fut nommé chanoine de l'église métropolitaine de Lyon en 1802, et suivit à Rome, en qualité de secrétaire, l'archevêque Fesch, oncle de Napoléon; mais lorsque celui-ci eut obtenu le chapeau de cardinal, il revint à Lyon, où il se fit une certaine réputation comme prédicateur. Sous la Restauration, l'abbé de Bonnevie oublia vite les témoignages de dévouement qu'il avait prodigués à la dynastie napoléonienne, et il montra les sentiments du plus ardent royalisme. Il prononça, dans la cathédrale de Lyon, les oraisons funèbres de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Mme Elisabeth. Ces discours furent imprimés, ainsi que d'autres, avec des sermons, des panégyriques de saints, etc. Ces écrits de l'abbé de Bonnevie, fort loués de son temps, sont pleins d'affectation, d'emphase, de jeux de mots, de longues énumérations, et ce qui, le plus souvent, y domine, c'est le mauvais goût. Il suffira, pour donner une idée de sa manière, des deux phrases suivantes : « Imprimeurs de mauvais livres, brisez vos *planches* et sauvez-vous sur la *planche* du repentir. — La pénitence est un *pont* que Dieu a jeté sur le *fleuve* de la vie pour nous conduire à *l'éternité*, » et *tutti quanti*.

BONNE-VILAINE s. f. (bo-ne-vi-lè-ne). Hortic. Variété de poire : *Des* BONNES-VILAINES.

BONNEVILLE, petite ville de France, capitale du Faucigny (Haute-Savoie), située dans une jolie plaine au bord de l'Arve, sur la route de Genève à Sallenche. Elle n'a de remarquable que sa forme triangulaire et une colonne de 22 m. de haut, élevée en l'honneur du roi de Sardaigne Charles-Félix, qui entreprit d'importants travaux pour contenir l'Arve dans son lit. Bonneville est très-pittoresquement assise entre le môle et le mont Brizou, montagne taillée à pic, d'une hauteur de 1,879 m., et de laquelle on jouit d'un panorama magnifique sur les glaciers de la chaîne du mont Blanc. La vallée qui conduit de Bonneville à Cluse, et qui porte aussi le nom de Bonneville, est des plus pittoresques. A ses deux extrémités, elle est resserrée entre les montagnes comme entre deux forteresses inaccessibles, tandis qu'au milieu elle offre de verts pâturages, ombragés de noyers séculaires, à travers lesquels on aperçoit des cimes neigeuses qui contrastent avec cette fraîche verdure.

BONNEVILLE, ingénieur et littérateur français, né à Lyon vers 1710, mort vers 1780. Il a publié, entre autres ouvrages : *Esprit des lois de tactique et des différentes institutions militaires, etc.* (La Haye, 1762, 2 vol. in-4°); *De l'Amérique et des Américains* ou *Observations curieuses du philosophe la Douceur, etc.* (1771, in-8°). Bonneville avait découvert un engin de guerre d'une grande force destructive, auquel il donna le nom de Lyonnaise. Il en a publié une description sous ce titre : les *Lyonnaises protectrices des Etats souverains et conservatrices du genre humain, etc.* (1771, in-8°). C'est à Bonneville qu'on doit la publication des *Rêveries du maréchal de Saxe* (La Haye, 1756, in-fol.).

BONNEVILLE (Nicolas DE), littérateur et publiciste, né à Evreux en 1760, mort en 1828. Encouragé par d'Alembert, il se fit connaître de bonne heure par des poésies et diverses autres publications. Letourneur se l'adjoignit pour sa traduction de Shakspeare. Electeur et président d'un district de Paris dès le début de la Révolution, il eut le premier, dit-on, l'idée de la formation de la garde nationale, fonda avec Fauchet divers journaux, le *Cercle social*, la *Bouche de fer*, la *Chronique du jour*, etc.; subit pendant la Terreur une assez longue détention pour cause de modérantisme, et fut persécuté sous l'empire pour un motif contraire. Ses opinions politiques étaient un mélange d'idées révolutionnaires et mystiques. Il était partisan de l'illuminisme de Saint-Martin. Il mourut bouquiniste, rue des Grès, à Paris. Il a donné beaucoup d'écrits oubliés aujourd'hui, mais qui produisirent alors une certaine sensation : le *Nouveau théâtre allemand* (Paris, 1782, 12 vol. in-8°); *Choix de petits romans imités de l'allemand* (1786); le *Tribunal du peuple* (1789); *Histoire de l'Europe moderne* (1789-1792, 3 vol. in-8°); *De l'esprit des religions* (1791, in-8°); le *Vieux tribun* (1791, 2 vol.); le *Nouveau code conjugal établi sur les bases de la constitution* (1792); *Poésies* (1793).

BONNEVILLE DE MARSANGY (Arnould), magistrat et criminaliste français, né à Mons (Belgique) en 1802. Successivement substitut, en 1823, puis procureur du roi à Châteauroux, Saint-Amand, Nogent-le-Rotrou, Reims, Versailles, puis président du tribunal de ce dernier siége, il est, depuis 1854, conseiller à la cour impériale de Paris, officier de la Légion d'honneur. Esprit investigateur et fécond, M. Bonneville a proposé et fait prévaloir plusieurs innovations utiles, entre autres l'institution des *Casiers judiciaires* (v. ce mot) et le système de *libération préparatoire des condamnés amendés*. M. Bonneville a publié : en 1841, un *Traité de la récidive;* en 1847, un *Traité des institutions complémentaires du régime pénitentiaire* (1 vol. in-8°); en 1855 et 1864, les deux premiers volumes (le 3e et dernier est sous presse) d'un important travail sur l'*Amélioration de la loi criminelle*, en vue d'une justice plus prompte, plus moralisante et plus efficace, ouvrages, surtout le dernier, qui ont placé leur auteur aux premiers rangs de nos criminalistes modernes. Les nombreux ordres étrangers dont M. le conseiller Bonneville est décoré témoignent que l'influence réformatrice de ses écrits et de son ardente initiative s'est étendue au delà de la France.

BONNE-VOGLIE s. f. (bo-ne-vo-lle; *ll* mll. — de *bonne*, et de l'ital. *voglia*, volonté). Anc. mar. Homme qui se louait pour ramer sur les galères de Malte : *Les* BONNES-VOGLIES *sont à la chaîne comme les forçats le sont en France.* (Lunier.) ‖ En Provence, Mauvais garnement, par allusion sans doute aux mœurs suspectes de ces compagnons volontaires des galériens.

BONNEY (le rév. Henri KAYE), biographe anglais, né en 1780. Docteur en théologie de l'université de Cambridge, archidiacre et chanoine résidant de Lincoln, il est auteur de la *Vie de l'évêque Jéremy Taylor* (1815), de *Notices historiques* et de *Mémoires sur Thomas F. Middleton*, premier évêque de Calcutta.

BONNIER s. m. (bo-nié — du wallon *bone*, borne). Métrol. Mesure de superficie de l'ancienne Flandre française, variant, selon les localités, de 54 à 137 ares.

BONNIER (Edouard-Louis-Joseph), jurisconsulte français, né à Lille le 27 septembre 1808. Les débuts de M. Bonnier firent présager de bonne heure la haute position qui devait récompenser ses travaux. Après avoir fait de fortes études au collége Rollin, où il fut le condisciple et l'émule de M. de Montalembert, il suivit les cours de droit de la faculté de Paris. Licencié à vingt-deux ans (1830), il passa avec un grand succès les examens de doctorat en 1832 et résolut dès lors de se livrer au professorat. En 1839, il obtenait, au concours, une chaire de professeur suppléant à la faculté de Paris. Cinq ans plus tard, la chaire qui comprenait alors les cours de législation pénale et de procédure civile et criminelle devint vacante. C'est encore par la voie du concours que M. Bonnier l'obtint. Tandis que, grâce à sa haute science et à sa profonde connaissance du droit, il devenait le collègue de ses anciens maîtres (1844), il devait à la dignité et à l'affabilité de son caractère de devenir aussi leur ami. En 1844, il épousa la fille de M. Ortolan, professeur de droit pénal. Depuis cette époque, M. Bonnier n'a cessé d'occuper sa chaire, attirant un grand nombre d'élèves par la clarté de sa parole, la netteté de sa doctrine, la haute morale et la probité de ses principes. Ces qualités l'ont fait désigner plusieurs fois pour suppléer M. Oudot dans son cours de philosophie du code civil. M. Bonnier est chevalier de la Légion d'honneur depuis le mois d'août 1858. Ses publications, assez nombreuses, sont toutes fort estimées. En dehors de nombreux articles, insérés dans la *Revue du droit français et étranger*, dans la *Revue de législation*, et d'une série publiée dans le *Correspondant* sur les *Rapports entre l'Eglise et l'Etat*, M. Bonnier a donné : *Traité théorique et pratique des preuves en droit civil et en droit criminel* (1843, 2 vol. in-8°); *Eléments d'organisation judiciaire et de procédure civile* (1847, 1848, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage a été réédité en 1853, en deux parties distinctes : *Eléments d'organisation judiciaire* (1 vol. in-8°); *Eléments de procédure civile* (1 vol. in-8°). En 1858, ces *Eléments* ont été réunis aux *Eléments de droit pénal* de M. Ortolan, avec lesquels ils forment 3 vol. in-8°. *Commentaire théorique et pratique du code civil, premier examen* (1851, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage, publié en collaboration avec MM. Ducaurroy et Roustain, doit avoir six volumes; deux volumes sont consacrés à chaque examen. Interrompue par la mort de M. Roustain, cette publication sera achevée par MM. Bonnier et Ducaurroy.

BONNIER D'ARCO (Ange-Elisabeth-Louis-Antoine), conventionnel, né à Montpellier en 1750, mort en 1799. Il fut président de la cour des aides, député à l'Assemblée législative, puis à la Convention. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort sans sursis. Envoyé par le Directoire comme plénipotentiaire aux conférences de Lille (1797), il fut chargé de suivre les négociations au congrès de Rastadt, et périt en quittant cette ville pour revenir en France, assassiné par des hussards autrichiens. Son collègue Roberjot périt également dans ce guet-apens odieux. Le troisième commissaire de la République, Jean Debry, fut blessé et n'échappa que par miracle (28 avril 1799). On a de Bonnier d'Arco des *Recherches historiques et politiques sur Malte* (1798).

BONNIÈRES, bourg de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. N.-O. de Mantes, sur la rive gauche de la Seine et le chemin de fer de Paris à Rouen; pop. aggl. 654 hab. — pop. tot. 809 hab. Aux environs, ruines d'une tour du XVIe siècle.

BONNIÈRES (Alexandre-Jules-Benoît DE), jurisconsulte français, né à Grancey (Berry) en 1750, mort à Paris en 1801. Après avoir étudié le droit sous le célèbre Pothier, il devint avocat de la ville d'Orléans, puis avocat consultant du comte d'Artois et intendant de sa maison. Il faillit être victime des massacres de septembre, et, en 1796, il fut élu membre du conseil des Cinq-Cents. Après le 18 fructidor, il fut mis au nombre des proscrits; mais le gouvernement consulaire lui permit bientôt de rentrer dans sa patrie.

BONNIEUX, bourg de France (Vaucluse), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. S.-O. d'Apt; pop. aggl. 1,037 h. — pop. tot. 2,530 h. Bonnieux possède une église digne d'attirer l'attention : elle domine la ville; on y monte par 81 marches d'un côté et 84 de l'autre. La porte Sud est moderne; la nef et la porte orientale datent de l'époque romane; le reste est du XVe siècle. Elle renferme un beau tableau de Mignard, représentant saint François d'Assise, avec le Christ, la Vierge et des groupes d'anges.

BONNIGHEIM, ville du Wurtemberg, cercle du Necker, à 21 kilom. N.-O. de Ludwisburg, au pied du Michelberg, près du Necker. 2,330 hab. Vieux château royal; récolte de grains et de vins estimés.

BONNIN (François-Urbain-Salliste), homme politique français, né à Neuillet (Vienne), en 1795, mort en 1862. Il avait été notaire à Civray, lorsqu'il fut nommé, sous Louis-Philippe, membre de la Chambre des députés. Il y siégea à l'extrême gauche, et, après la révolution de 1848, il fut élu représentant du peuple dans le département de la Vienne. Bonnin vota avec les républicains modérés, combattit la politique de l'Elysée et ne fut pas réélu à la Législative. On a de lui : *Emploi de l'armée aux travaux d'utilité publique* et *Extinction de la mendicité*.

BONNIVARD ou **BONIVARD** (François DE), chroniqueur et homme politique. V. BONIVARD.

BONNIVET (Guillaume GOUFFIER, seigneur DE), amiral de France, né vers 1488, mort en 1525. Il était fils de Guillaume Gouffier de Boissy, sénéchal de Saintonge. Elevé avec François Ier, il gagna son affection par son esprit et sa bravoure, fit avec lui ses premières armes au siége de Gênes, sous Louis XII (1507), et fut dans la suite chargé d'importantes missions en Angleterre et auprès des cours d'Allemagne. Après la bataille de Marignan, où il avait encore combattu à côté de François Ier, celui-ci l'envoya d'abord en Angleterre, avec mission de gagner le cardinal Wolsey, ministre de Henri VIII, et d'obtenir que la cour de Londres appuyât les prétentions du roi de France à la couronne impériale, devenue vacante par la mort de l'empereur Maximilien. Mais il n'obtint que de vagues promesses, soit qu'il eût manqué d'habileté dans ses manœuvres, soit que la cour de Londres eût déjà résolu de favoriser d'autres prétentions. L'année suivante, Bonnivet fut chargé de parcourir toutes les cours d'Allemagne; il vit l'un après l'autre tous les princes qui étaient appelés à élire le nouvel empereur, tous ceux qui jouissaient de la faveur du prince dans ces petites cours où tout se fait par l'intrigue; il distribua l'argent avec profusion et ne fut pas plus heureux qu'il l'avait été en Angleterre. Dans les guerres contre Charles-Quint, il eut le commandement de l'armée de Guyenne (1521),

obtint quelques avantages dans les Pyrénées et enleva Fontarabie. Ligué à Louise de Savoie contre le connétable de Bourbon, il contribua ainsi à sa défection, remplaça Lautrec en Italie (1523), fut par son incapacité la cause de l'échec de Bayard à Rebec, poussa François Ier à faire le siége de Pavie, et se fit tuer sur le champ de bataille après la déroute (1525), pour ne pas survivre au désastre dont il était le principal auteur. On dit que le connétable de Bourbon, en apprenant que son ennemi se trouvait parmi les morts, s'écria : « Ah! malheureux! tu es cause de la perte de la France et de la mienne. » « De fort gentil et subtil esprit, très-habile, fort bien disant, fort beau et agréable, » selon l'expression de Brantôme, Bonnivet, malgré ses qualités brillantes, ne sut être qu'un favori, qu'un courtisan gâté par la faveur royale. Sans élévation de caractère comme sans vertus, il sacrifia la France à son intérêt et à tout ce qu'il croyait devoir ajouter quelque chose à sa gloire personnelle.

L'amiral Bonnivet était fort adonné à la galanterie; il fut plusieurs fois le rival de François Ier lui-même, qui ne s'en offensait pas. Il osa élever ses prétentions jusque sur Marguerite de Navarre, duchesse d'Alençon et sœur du roi, et comme cette princesse n'avait pas voulu agréer son amour, il s'introduisit dans sa chambre, la nuit, par une trappe; mais elle sut défendre son honneur, et Bonnivet *se retira honteux*, *emportant sur sa* figure les marques de sa défaite. On peut lire, sous des noms supposés, les détails de cette aventure dans la IVe nouvelle de l'*Heptaméron*, dont Marguerite elle-même fut l'auteur.

BONNY, bourg de France (Loiret), arrond. et à 21 kilom. S.-E. de Gien, cant. de Briare; pop. aggl. 1,758 hab. — pop. tot. 2,567 hab. Des restes de bastions, des pans de vieilles murailles flanquées de tours attestent encore l'importance passée de cet ancien village. ‖ Ville d'Afrique, dans la Guinée septentrionale, tributaire du royaume de Benin, sur la branche du Kouâra (Niger) *qui porte le même nom*; 20,000 hab. C'était autrefois un des grands centres de la traite des noirs.

BONNY-CASTLE (Jean), mathématicien anglais, né à Whitechurch, mort à Woolwich en 1821. Il fut d'abord chargé de l'éducation des fils du comte de Pomfret à Londres; il fonda ensuite une académie ou cours libre à Hackney et devint un des principaux correspondants du *London Magazine;* il fut enfin nommé professeur de mathématiques à l'école militaire de Woolwich, et il publia sur toutes les parties des mathématiques élémentaires des ouvrages qui eurent beaucoup de succès et qui furent adoptés pour l'enseignement de cette science dans les écoles. On lui doit également une traduction de l'*Histoire générale des mathématiques de Bossut* (1803, in-8°).

BONO, ville du royaume d'Italie, dans l'île de Sardaigne, prov. de Nuoro, à 22 kilom. S.-E. d'Ozieri; 2,275 hab.

BONO (Jean-Baptiste-Augustin), professeur de droit canon et homme politique, né à Verzuolo en 1738, mort en 1799. Ses parents voulaient lui faire étudier la médecine, mais il préféra entrer dans l'état ecclésiastique. Nommé professeur de droit canon à Turin, il publia de savants ouvrages, dont les principaux sont : *De potestate Ecclesiæ tum principis, seu de jurisdictione; De criminibus ecclesiasticis*, avec sept thèses *De usuris*. Lorsque l'armée française, en 1792, occupa la Savoie et le comté de Nice, l'abbé Bono se montra favorable aux idées révolutionnaires, et, six ans après, le général Joubert le nomma membre du gouvernement provisoire, dont il devint le président; mais la mort vint le surprendre avant qu'il eût pu voir l'issue des événements politiques auxquels il avait pris une part considérable.

BONOA, île de l'Océanie, dans l'archipel des Moluques, Malaisie, par 3° lat. N. et 125° 45′ long. E. Cette île, qui possède un bon port, est couverte de cocotiers, d'ébéniers et de rizières.

BONOMI (Jean-François), prélat, diplomate et poëte italien, né à Crémone en 1536, mort à Liége en 1587. Après avoir été chargé d'affaires importantes par le cardinal Charles Borromée, il fut sacré évêque de Verceil. Les papes Grégoire XIII et Sixte V lui confièrent plusieurs missions dans les cantons suisses, où il courut d'assez grands dangers, mais où il parvint à établir une maison de jésuites et un couvent de capucins. On l'envoya ensuite en Allemagne, où il contribua à faire déposer l'archevêque électeur de Cologne. Après sa mort, son corps fut rapporté à Verceil et inhumé dans sa cathédrale. Il composa en latin une *Vie de Charles Borromée* (1587); un poëme en quatre livres sur le même sujet (1589) et d'autres pièces de vers qui n'étaient pas sans mérite.

BONOMI (Jean-François), poëte italien né à Bologne en 1629, mort vers la fin du siècle. Pour se conformer au désir de sa famille, il se fit recevoir docteur en droit, mais s'adonna entièrement à ses goûts pour la poésie, et devint membre de plusieurs Académies, entre autres de la Crusca. Afin de conserver son indépendance, il refusa d'aller habiter Vienne, où on lui offrait le titre de poëte impérial (*poeta Cesareo*). Nous citerons, parmi ses ouvrages, écrits en latin et en italien : *Poesie varie* (Bologne, 1655, in-4°); *Variorum epigrammatum collectio* (Bologne, 1662); *Del Parto dell' orsa, etc.* (1662).

BONOMI (Lucio), dessinateur et graveur italien, travaillait vers 1700. Il a gravé à l'eau-forte : cinq sujets tirés du Nouveau Testament, d'après Lazzaro Baldi; deux décorations de théâtre, d'après Girolamo Fontana.

BONOMINI (Pierre), acteur italien, né à Rome en 1819, est fils d'un acteur distingué de Turin. Après avoir joué en Italie sur divers théâtres, il fut engagé par Mme Adélaïde Ristori, qui l'amena à Paris en 1855. Il a depuis lors constamment joué avec elle. Ses principales créations sont celles de Ciniro, dans *Mirra;* Ugo, dans *Pia de' Tolomei;* Mortimer, dans *Maria Stuarda*, et Orfeo, dans *Medea*.

BONONCINI (Jean-Marie), compositeur et musicographe italien, né à Modène en 1640, mort en 1678. Il fut attaché comme musicien au service du duc de Modène, et devint maître de chapelle de l'église de Saint-Jean *in monte*. On a de lui, outre des cantates, des sonates, des symphonies, etc., un traité élémentaire de composition intitulé : *Il Musico prattico* (1673).

BONONCINI ou **BUONONCINI** (Jean), compositeur italien, fils du précédent, né à Modène vers 1670, fit ses études musicales à l'école fondée à Bologne par Jean-Paul Colonna, dont il devint un des meilleurs élèves. Vers sa vingt-troisième année, il se rendit à Vienne, où il fut admis comme violoncelliste dans la musique de l'empereur Léopold. A l'audition de l'opéra de Scarlatti, *Laodicea e Berenice*, alors en vogue dans la capitale de l'Autriche, Bononcini sentit se révéler en lui le génie de la composition, et bientôt son opéra de *Camilla* fut représenté à Vienne avec un incomparable succès. Cet ouvrage, donné ensuite à Londres, eut une telle vogue que, pendant quatre ans, les directeurs des théâtres lyriques anglais furent obligés d'intercaler des morceaux de la *Camilla* dans tous les opéras. Après diverses excursions à Rome, Vienne, Berlin, etc., villes dans lesquelles il fit représenter plusieurs ouvrages, Bononcini fut appelé à Londres en 1716 pour y diriger le théâtre du roi. Hændel régnait alors souverainement en Angleterre; et, à l'arrivée de Bononcini, il s'éleva entre les deux maîtres une rivalité qui divisa en deux camps la noblesse anglaise. La querelle, plus acharnée que ne le fut plus tard celle des gluckistes et des piccinistes en France, devint si violente, que, pour la terminer, il fut convenu que Hændel, Bononcini et l'Ariosti, qui avait aussi ses partisans, composeraient chacun un acte de *Muzio Scevola*. L'Ariosti écrivit le premier acte, Bononcini le second, et Hændel le troisième. Le triomphe de Hændel fut complet, bien que Bononcini l'emportât sur lui par le gracieux de ses mélodies; mais Bononcini n'était que copiste de la manière de Scarlatti, tandis que Hændel avait imprimé à son œuvre la marque du génie créateur. Bononcini avait cependant conservé toute sa réputation, et le nombre de ses partisans, à la tête desquels était le duc de Marlborough, n'avait nullement faibli, quand le plagiat effronté d'un madrigal d'Antonio Lotti vint le couvrir de honte et lui fit perdre une grande partie de sa considération. Il quitta alors l'Angleterre, traversa Paris, se rendit à Vienne, et, de là, vint se fixer à Venise, où il fut employé comme compositeur du théâtre. A l'âge de quatre-vingts ans, il travaillait encore dans cette dernière ville. On ignore l'époque exacte de sa mort. Bononcini a composé dix-sept opéras, parmi lesquels, outre ceux dont nous avons déjà parlé, nous citerons : *Tullo Ostilio* (1694); *la Fede pubblica* (1699); *Polifemo* (1703); *Endimione* (1706); *Mario fugitivo* (1708); *Abdalonimo* (1709); *Astarto* (1720); *Crispo* (1722); *Griselda* (1722); *Erminia* (1723); *Astianax* (1727), etc. On a encore de lui des symphonies, des messes, des cantates, une antienne pour les funérailles du duc de Marlborough, etc.

BONONCINI (Antoine), compositeur, frère du précédent, né à Modène vers 1675, mort en 1726, fut maître de chapelle à la cour de Modène. Il composa de nombreux opéras, qu'il fit représenter sur plusieurs théâtres d'Italie. « Son style, dit le P. Martini, est si élevé, si distingué par l'art et l'agrément, qu'il s'est placé au-dessus de la plupart des compositeurs du commencement de ce siècle. » Nous citerons parmi ses opéras : la *Regina creduta re* (1706), qui eut un très-grand succès; l'*Eteocleo; il Turno Aricino; il Cajo Gracco;* l'*Astianatte*, *Griselda*, etc. Antoine Bononcini travailla à plusieurs des opéras de son frère.

BONONE (Charles), peintre italien, né à Ferrare en 1569, mort en 1632. Il imita les Carrache, et quelquefois aussi le Corrége et Véronèse. Comme ce dernier artiste, il a peint de vastes compositions auxquelles la multitude des personnages et les riches perspectives de galeries et de palais donnent le plus grand caractère. Son chef-d'œuvre en ce genre est le *Festin d'Assuérus* (à Ravenne). On cite encore de lui les *Noces de Cana*, le *Couronnement de la Vierge* et le *Miracle de l'hostie* (à Ferrare).

BONONIA, *nom* latin de Bologne, en Italie, et de Boulogne en France.

BONORVA, bourg du roy. d'Italie, dans l'île de Sardaigne, prov. d'Alghero, à 25 kilom. N.-E. de Bosa; 3,900 hab.

BONOSE (saint), martyrisé à Antioche en 362. Officier dans les armées romaines, il avait gardé pour enseigne le labarum de Constantin avec la croix et le monogramme du Christ, refusant de faire reprendre à ses troupes les anciennes enseignes du paganisme. Il périt dans les supplices.

BONOSE, hérésiarque macédonien du IVe siècle. Il était évêque de Sardique, et il enseignait que la mère de Jésus-Christ n'était point restée vierge après la naissance du Sauveur. Sa doctrine fut condamnée par les évêques de Macédoine, et Bonose fut interdit de ses fonctions épiscopales et excommunié. On donna le nom de *bonosiens* ou *bonosiaques* à ceux qui partagèrent les doctrines de cet évêque.

BONOSIEN s. m. (bo-no-zi-ain — de *Bonose*, n. pr.). Hist. relig. Disciple de l'hérésiarque Bonose. ‖ On dit aussi BONOSIAQUE.

BONOSUS (Quintus), général romain, Espagnol de naissance et Gaulois d'origine, commandait les troupes qui gardaient la frontière de Rhétie, lorsqu'il se révolta et se fit proclamer empereur. Probus l'ayant vaincu dans une bataille sanglante et décisive, Bonosus se pendit de désespoir. Comme il était grand buveur, un officier de Probus dit plaisamment que c'était plutôt une amphore qu'un cadavre suspendu à l'arbre.

BONOURS (Christophe DE), écrivain français, né à Vesoul vers 1590, entra comme capitaine au service de l'Espagne. Il a publié deux ouvrages : *Eugéniarétilogie* ou *Discours de la vraie noblesse* (Liége, 1616, in-8°), et le *Siége mémorable d'Ostende* (Bruxelles, 1618, in-4°). Ce dernier livre est estimé.

BON-OUVRIER s. m. (bo-nou-vri-é). Comm. Espèce de fil qui se fabrique à Lille : *Du* BON-OUVRIER *blanc*.

BON-PAPA s. m. (bon-pa-pa). Expression familière et affectueuse que les enfants, et les grandes personnes à leur imitation, substituent à celle de grand-père : *Embrasser son* BON-PAPA. *Donner le bras à son* BON-PAPA. *L'acrostiche se consacre ordinairement à la louange d'un grand roi, d'un prince, d'un protecteur, d'un* BON-PAPA, *d'une maîtresse.* (Dupaty.)

BONPLAND (Aimé), célèbre naturaliste français, né à La Rochelle le 22 août 1773, mort dans sa résidence de San-Borja, petite ville de la république de l'Uruguay, en 1858. Il fut d'abord chirurgien de marine; puis, ayant quitté le service, il se rendit à Paris, où il entra en relations avec Alexandre de Humboldt. Liés bientôt d'une étroite amitié, Bonpland et de Humboldt résolurent d'entreprendre une excursion scientifique en Egypte et dans le nord de l'Afrique; mais les circonstances modifièrent leur projet et les conduisirent en Amérique. On sait quels furent les immenses résultats de ce beau voyage, qui dura cinq ans. Bonpland recueillit plus de six mille plantes, la plupart inconnues, et il en découvrit l'organisation intérieure, les usages dans les arts et les propriétés médicales. Rentré en France, il fit hommage de ses collections au Muséum d'histoire naturelle, et fut nommé à l'intendance des châteaux de la Malmaison et de Navarre. Après la mort de l'impératrice Joséphine, sa bienfaitrice, et la chute définitive de l'Empire, Bonpland voulut revoir l'Amérique. Il s'embarqua en 1816 au Havre, pour Buenos-Ayres, où il se fixa d'abord pendant quelque temps. Il se proposait de traverser les *pampas*, de visiter la province de Santa-Fé, le Grand-Chaco et la Bolivie; mais une déplorable fatalité l'amena sur un territoire contesté par le Paraguay et la confédération Argentine. Le docteur Francia, dictateur du Paraguay, ne voulut voir dans le modeste savant qu'un espion ou qu'un aventurier, qui cherchait à lui ravir le monopole du *maté* (thé du Paraguay); il le fit arrêter le 3 décembre 1821 et conduire près de Santa-Maria, dans un pays à demi sauvage, au milieu du territoire des anciennes missions. Malgré les réclamations et les instances de plusieurs souverains européens, Bonpland fut ainsi séquestré jusqu'au mois de février 1830, époque à laquelle le dictateur lui permit de repasser le Paraguay. Il se retira alors dans la république de l'Uruguay, près de la ville de San-Borja, et consacra toute son existence à la science. Il y vivait près de sa femme et de ses enfants, lorsque la mort vint le surprendre. Il était membre correspondant de l'Institut et du Muséum d'histoire naturelle. Les collections qu'il a laissées sont immenses et sans doute d'une grande valeur. Il écrivait à l'illustre Arago, en 1849 : « Mon herbier, composé de plus de trois mille plantes et que je conserve en bon état, ainsi que mes manuscrits, ont fait envie à bien des personnes. Plusieurs fois on m'a proposé de les acheter, et naturellement j'ai refusé toutes les offres. Mes travaux appartiennent à la France. » Bonpland a fait paraître seul : les *Plantes équinoxiales recueillies au Mexique, à Cuba, dans les provinces de Caracas, de Cumana, aux Andes de Quito, sur les bords de l'Orénoque et des Amazones* (1805, 2 vol. in-fol. avec 140 pl.); la *Monographie des mélastomées* (1806, 2 vol. avec 120 pl.); *Description des plantes rares de Navarre et de la Malmaison* (1812, in-fol. avec 64 pl.); et en collaboration avec A. de Humboldt : le *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent* (1815 et suiv., 13 vol.); les *Vues des Cordillières et monuments des peuples indigènes d'Amérique* (Atlas pittoresque, 1816, 2 vol. et 19 pl.); *Mimoses et autres plantes légumineuses du nouveau continent* (1819, in-fol. et 60 pl.); *Nova genera et species plantarum, etc.* (1815, 7 vol. in-fol. avec 700 pl.).

BONPLANDIE s. f. (bon-plan-dî — de *Bonpland*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rutacées, réuni aujourd'hui au genre cusparie ou galipé. V. ces mots. ‖ Syn. du genre CALDASIE.

BON-PLEIN s. m. (bon-plain). Mar. Se dit d'une manière de présenter les voiles du navire directement à l'action du vent : *Porter* BON-PLEIN. *Gouverner* BON-PLEIN. ‖ On écrit aussi en deux mots BON PLEIN.

BONPOUR ou **BENPOUR**, ville du Beloutchistan, ch.-l. de la prov. de Kohistan, à l'orient du grand désert de son nom et à 400 kilom. S.-E. de Kerman. Située au milieu d'un territoire aride et entièrement stérile, Bonpour est défendue par une forte citadelle, résidence d'un serdar qui peut mettre sur pied 6,000 soldats.

BON-QUART interj. (bon-kar). Mar. Cri des marins à chaque demi-heure de la nuit. ‖ On écrit aussi BON QUART.

BONS-CORPS s. m. pl. Hist. Milices composées d'hommes de choix, que forma François II duc de Bretagne, au XVe siècle.

BONSDORFITE s. f. (bon-sdor-fi-te — de *Bonsdorf*, n. pr.). Minér. Minéral qu'on trouve en Finlande près d'Abo, et qui contient de la silice, de l'alumine, avec une assez faible proportion d'eau, de magnésie et d'oxydule de fer.

BON SENS s. m. Rectitude pratique du jugement : *Homme de* BON SENS. *Avoir du* BON SENS. *Faire preuve de* BON SENS. *Manquer de* BON SENS. *Le* BON SENS *se forme d'un goût naturel pour la justesse et la médiocrité.* (Vauven.) *Un peu de* BON SENS *fait évanouir beaucoup d'esprit.* (Vauven.) *On lit avec plaisir un livre où le* BON SENS *et la véritable politesse brillent de toute part.* (Delille.) *L'audace détruit, le génie élève, le* BON SENS *conserve et perfectionne.* (De Fontanes.) *Etre honnête homme est le premier et le plus indispensable caractère du* BON SENS. (Cabanis.) *Il y a prodigieusement d'esprit en France, mais on manque de tête et de* BON SENS. (Chateaubr.) *Pour atteindre au génie, il faut viser au* BON SENS. (Bougeart.) *Pour parler, il ne faut que de l'imagination; pour comprendre et agir, il faut du* BON SENS. (Cl. Tillier.) *Il y a différents moyens de tuer le* BON SENS; *le plus sûr est de le noyer dans des flots de paroles.* (Lamenn.) *Le* BON SENS *est la moyenne rigoureuse de l'esprit humain dans tout l'univers et dans tous les temps.* (Lamart.) *Le goût n'est pas une doctrine, c'est le* BON SENS *dans le jugement des livres et des écrivains.* (Nisard.) *Sa raison est toujours celle d'un homme d'esprit, et son esprit celui d'un homme de* BON SENS. (Peyrat.) *C'est le* BON SENS *qui donne aux mots leur signification commune, et le* BON SENS *est le génie de l'humanité.* (Guizot.) *Le* BON SENS *est au jugement ce que le naturel est au style.* (De Gérando.) *Le* BON SENS *est l'esprit du peuple.* (E. de Gir.) *Il n'y a rien qui ressemble plus à l'intelligence de Dieu que le* BON SENS *dans l'homme.* (Le P. Félix.) *Le* BON SENS *est de savoir ce qu'il faut faire; le bon esprit, de savoir ce qu'il faut penser.* (J. Joubert.) *Santeuil, disputant trop fortement avec M. le Prince sur quelques ouvrages d'esprit : « Sais-tu bien, Santeuil, lui dit-il un peu en colère, que je suis prince du sang? — Oui, monseigneur, répondit le poëte, je le sais bien; mais moi je suis prince du* BON SENS, *ce qui est infiniment plus estimable.* »

> Aux dépens du *bon sens* gardez de plaisanter.
> BOILEAU.

> Souvent notre amour-propre éteint notre *bon sens*.
> VOLTAIRE.

> Le *bon sens* quelquefois peut tenir lieu d'esprit.
> NAUDET.

> C'est le *bon sens*, la raison qui fait tout,
> Vertu, génie, esprit, talent et goût.
> M.-J. CHÉNIER.

— *En dépit du bon sens*, Contre les règles les plus élémentaires de la raison ou du goût : *Une affaire conduite* EN DÉPIT DU BON SENS. *Une maison bâtie* EN DÉPIT DU BON SENS.

> Tes écrits, il est vrai, sans art et languissants,
> Semblent être formés *en dépit du bon sens*.
> BOILEAU.

— *Etre de bon sens*, Etre raisonnable, juste, logique, approuvé par le bon sens : *Cette politique n'*EST *pas* DE BON SENS. *Tous les proverbes* SONT DE BON SENS. (Buss.-Rab.) *Les lois n'établissent jamais que ce qui* EST DE BON SENS; *s'il n'existait pas, comment et pourquoi ferait-on des lois?* (Fiévée.)

Bon Sens ou Idées naturelles opposées aux idées surnaturelles, par le baron d'Holbach. *Londres* (Amsterdam, Michel Rey, 1772, in-12). Réimprimé sous le nom de feu M. Meslier, curé d'Etrépigny, *Rome* (Paris, 1791, in-8); nouvelle édition, suivie du *Testament du curé Meslier*, ou plutôt de l'*Extrait* fait par Voltaire de la première partie de ce fameux Testament, Paris, Bouqueton, l'an Ier de la République française (1792), 2 vol. petit in-12. Réimprimé plusieurs fois depuis cette époque, tantôt sous le titre de *Catéchisme du curé Meslier*, tantôt sous celui de : le *Bon sens du curé Meslier*.

Ce fut deux ans après la publication de son fameux *Système de la nature*, qui parut sous le pseudonyme de *Mirabaud, secrétaire perpétuel de l'Académie française*, que le baron d'Holbach mit au jour le *Bon Sens* ou *Idées naturelles opposées aux idées surnaturelles*, ouvrage qui n'est guère que la reproduction de celui que nous venons de citer. Le *Bon sens*, auquel est resté attaché le nom de cet incrédule célèbre, Jean Meslier, curé champenois qui, en mourant, s'élevait contre les enseignements du christianisme; le *Bon sens*, qu'on a presque toujours imprimé et présenté comme venant de ce personnage illustré par Voltaire, ce livre fit naître ces légions d'incrédules que M. Veuillot foudroie de tous les traits de son éloquence, ce livre enfin qui, répandu à des millions d'exemplaires parmi les classes populaires, y sema l'incrédulité, n'est autre chose que le *Système de la nature* dépouillé de son appareil abstrait et métaphysique. L'athéisme y parle un langage accessible aux esprits les moins cultivés. Cette doctrine n'avait jamais eu à son service un tel catéchisme; jamais on n'avait enseigné sous une forme moins savante et avec tant de succès l'incrédulité. Le *Bon sens* a contribué plus que tous les ouvrages philosophiques du XVIIIe siècle à vulgariser cette pensée contenue dans deux vers fameux :

Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense;
Notre crédulité fait toute leur science.

« Cette science se nomme *théologie*, y est-il dit, et cette théologie est une insulte au bon sens. » Plus loin, l'auteur ajoute : « Les opinions religieuses des hommes de tout pays sont des monuments antiques et durables de l'ignorance, de la crédulité, des terreurs et de la férocité de leurs ancêtres... Le dieu-pain n'est-il pas le fétiche de plusieurs nations chrétiennes, aussi peu raisonnables en ce point que les nations les plus sauvages?... Les nations modernes, à l'instigation de leurs prêtres, ont peut-être même renchéri sur la folie atroce des nations les plus sauvages... Quand on voit des nations policées et savantes, des Anglais, des Français, des Allemands, etc., malgré toutes leurs lumières, continuer à se mettre à genoux devant le dieu barbare des Juifs, etc... O hommes vous n'êtes que des enfants dès qu'il s'agit de religion... » D'Holbach, on le voit, n'y va pas de main morte; mais donnons encore quelques citations, qui feront mieux connaître l'ouvrage dont nous n'avons pas mission de discuter les vues et les tendances, ce qui nous entraînerait beaucoup trop loin; bornons-nous à feuilleter en simple curieux ce livre dont Voltaire a dit avec raison : « Il y a du bon sens dans ce *Bon sens:* mais tout ne me paraît pas bon sens. L'auteur abonde en son sens, et prend quelquefois les cinq sens pour du bon sens : mais en général son *Bon sens* a un grand sens, et ce serait manquer de sens que de ne pas tomber souvent dans son sens. » Voilà ce que dit Voltaire en tête de ses notes sur le *Bon sens*, qui doivent être de juillet 1755, et dans lesquelles il approuve l'auteur quand celui-ci combat la superstition, et le discute quand il attaque la croyance en Dieu. D'Holbach parlant de Dieu écrit ceci :

« Peut-on se dire sincèrement convaincu de l'existence d'un être dont on ignore la nature?

« Tout ce qu'on a dit jusqu'ici est ou inintelligible, ou se trouve parfaitement contradictoire, et, par là même, doit paraître impossible à tout le monde de bon sens.

« Les nations les plus civilisées et les penseurs les plus profonds en sont là-dessus au même point que les nations les plus sauvages et les rustres les plus ignorants.

« Le théiste nous crie : « Gardez-vous d'a-
» dorer le dieu farouche et bizarre de la théo-
» logie. »

» Demandez à tout homme du peuple s'il croit en Dieu. Il sera tout surpris que vous en puissiez douter. Demandez-lui ensuite ce qu'il entend par le mot *Dieu*, vous le jetterez dans le plus grand embarras; vous vous apercevrez sur-le-champ qu'il est incapable d'attacher aucune idée réelle à ce mot qu'il répète sans cesse; il vous dira que Dieu est Dieu.

» Dieu a parlé diversement à chaque peuple du globe que nous habitons. L'Indien ne croit pas un mot de ce qu'il a dit au Chinois.

» Il faut à l'homme un Dieu qui s'irrite et qui s'apaise.

» Mais qu'est-ce que Dieu?

(On assure aujourd'hui que, durant cette période, les peuples les plus florissants n'ont pas eu la moindre idée de la divinité, idée que l'on dit pourtant si nécessaire à tous les hommes.)

« Fonder la morale sur un Dieu que chaque homme se peint diversement..., c'est évidemment fonder la morale sur le caprice et sur l'imagination des hommes. »

D'Holbach touche ici à un point délicat, qu'il développera bientôt dans son livre le *Système social* ou les *Principes naturels de la morale et de la politique* (1773), livre qui aura pour but, comme le titre l'indique, de poser les principes et d'établir les règles d'une morale et d'une politique indépendantes de tout système religieux. La *morale indépendante*, on le voit, n'est donc pas chose aussi nouvelle que paraissent le croire quelques-uns de nos contemporains, pour lesquels cette idée semble une énormité enfantée par quelques cerveaux brûlés de notre temps, tandis qu'elle est renouvelée ... de d'Holbach.

Après Dieu, le *Bon sens* s'attaque à la religion et à ses ministres.

« La religion du Christ suppose, soit des défauts dans la loi que Dieu lui-même avait donnée par Moïse, soit de l'impuissance ou de la malice dans ce Dieu.

» Comment croire que des missionnaires protégés par un Dieu et revêtus de sa puissance divine, jouissant du droit des miracles, n'aient pu opérer le miracle si simple de se soustraire à la cruauté de leurs persécuteurs?

» Un Dieu bon ne permettrait pas que des hommes chargés d'annoncer ses volontés fussent maltraités.

» Un missionnaire veut tenter fortune... tels sont les vrais motifs qui allument le zèle et la charité de tant de prédicateurs.

» Le courage d'un martyr enivré de l'idée du paradis n'a rien de plus surnaturel que le courage d'un homme de guerre enivré de l'idée de la gloire ou retenu par la crainte du déshonneur.

» D'ailleurs, comme nous n'avons pour nous conduire en cette vie que notre raison plus ou moins exercée, que notre raison telle qu'elle est, et nos sens tels qu'ils sont... nos docteurs nous disent que nous devons sacrifier notre raison à Dieu.

» Une ignorance profonde, une crédulité sans bornes, une tête très-faible, une imagination emportée, voilà les matériaux avec lesquels se font les dévots, les zélés, les fanatiques et les saints.

» Un plaisant a dit avec raison que la religion véritable n'est jamais que celle qui a pour elle le prince et le bourreau.

» Tout souverain qui se fait le protecteur d'une secte ou d'une faction religieuse se fait communément le tyran des autres sectes; et devient de lui-même le perturbateur le plus cruel du repos de ses Etats.

» On y voit (chez les nations les plus soumises à la religion) des tyrans orgueilleux, des ministres oppresseurs, des courtisans perfides, des concussionnaires sans nombre.

» Tel homme qui croit très-fermement que Dieu voit tout, sait tout, est présent partout, se permettra, quand il est seul, des actions que jamais il ne ferait en la présence du dernier des mortels.

» On verra presque partout les hommes gouvernés par des tyrans qui ne se servent de la religion que pour abrutir davantage les esclaves qu'ils accablent sous le poids de leurs vices, ou qu'ils sacrifient sans pitié à leurs fatales extravagances.

» Ce fut toujours aux dépens des nations que la paix fut conclue entre les rois et les prêtres; mais ceux-ci conservèrent leurs prétentions, nonobstant tous les traités.

» Le christianisme, rampant d'abord, ne s'est insinué chez les nations sauvages et libres de l'Europe qu'en faisant entrevoir à leurs chefs que ses principes religieux favorisaient le despotisme, et mettaient un pouvoir absolu dans leurs mains.

» Si les ministres de l'Eglise ont souvent permis aux peuples de se révolter pour la cause du ciel, jamais ils ne leur permirent de se révolter pour des maux très-réels ou des violences connues.

» Le ciel n'est ni cruel ni favorable aux vœux des peuples : ce sont leurs chefs orgueilleux qui ont presque toujours un cœur d'airain.

» Un dévot à la tête d'un empire est un des plus grands fléaux que le ciel, dans sa fureur, puisse donner à la terre.

» Le prêtre n'est l'ami du tyran que tant qu'il trouve son compte à la tyrannie.

» Dites à ce prince qu'il *ne doit compte* de ses actions qu'à Dieu seul, et bientôt il agira comme s'il n'en devait compte à personne... Il reconnaîtra que, pour régner avec gloire, il faut faire de bonnes lois et montrer des vertus, et non pas fonder sa puissance sur des impostures et des chimères.

» Un Dieu qui aurait constamment les qualités d'un honnête homme ou d'un souverain débonnaire ne conviendrait nullement à ses ministres.

» Nul homme n'est un héros pour son valet de chambre. Il n'est pas surprenant qu'un Dieu habillé par ses prêtres, de manière à faire grande peur aux autres, leur en impose rarement à eux-mêmes.

» Persécuteurs infâmes, et vous dévots anthropophages, ne sentirez-vous jamais la folie et l'injustice de votre humeur intolérante.

» Ce Dieu même ne peut être pour nous un modèle bien constant de bonté : s'il est l'auteur de tout, il est également l'auteur du bien et du mal que nous voyons dans le monde.

» On voit dans toutes les parties de notre globe des pénitents, des solitaires, des fakirs, des fanatiques, qui semblent avoir profondément étudié les moyens de se tourmenter en l'honneur d'un être dont tous s'accordent à célébrer la bonté.

» Une morale qui contredit la nature de l'homme n'est point faite pour l'homme.

» La morale ne peut être fondée que sur nos besoins mutuels.

» Soit qu'il existe un Dieu, soit qu'il n'en existe point; soit que Dieu ait parlé, soit qu'il n'ait point parlé, les devoirs moraux seront toujours les mêmes, tant que les hommes auront la nature qui leur est propre, c'est-à-dire tant qu'ils seront des êtres sensibles.

» Ce sont les couleurs noires dont les prêtres se servent pour peindre la Divinité, qui révoltent le cœur, forcent à la haïr et à la rejeter.

» Est-il donc bien vrai que la religion soit un frein pour le peuple?

» Qu'est-ce que Dieu?... On n'en sait rien.

» Qu'est-ce que créer?... On n'en a nulle idée.

» Qu'est-ce qui engagea cette femme (Eve) à faire une telle sottise?... C'est le diable... Mais qui a créé le diable?... C'est Dieu. Pourquoi Dieu a-t-il créé le diable, destiné à pervertir le genre humain? On n'en sait rien. C'est un mystère caché dans le sein de la Divinité.

» Disons, avec un célèbre moderne, que la théologie est la boîte de Pandore; et s'il est impossible de la refermer, il est au moins utile d'avertir que cette boîte fatale est ouverte. — « Tu nous ôtes l'espérance qu'elle » renfermait, » s'écrie Voltaire en rapportant cette phrase, par laquelle nous terminerons nos citations.

Le *Bon sens*, comme la plupart des ouvrages du baron d'Holbach, contient souvent des déclamations, mais il voit juste parfois, et exprime çà et là en termes heureux certaines vérités. Nous sommes loin, assurément, de l'approuver dans tout ce qu'il renferme, mais il est telle page que tout homme de sens, affranchi de la routine, approuvera s'il est de bonne foi. Ce livre, comme tous ceux du même auteur qui l'avaient précédé, comme ceux qui le suivirent, le *Système social* et la *Morale universelle*, fut condamné par le parlement à être brûlé par la main du bourreau. Ces différents ouvrages, envoyés secrètement par le baron d'Holbach en Hollande, furent imprimés chez Michel Rey, à qui Naigeon les faisait passer par une voie sûre, et parurent successivement en France sans que ses amis et ses nombreux convives se doutassent qu'il en fût l'auteur. Les convives étaient pourtant Helvétius, Diderot, d'Alembert, Raynal, Grimm, Buffon, Marmontel, Rousseau et cet abbé Galiani qui, en faisant allusion à la somptuosité de sa table, appelait d'Holbach le *premier maître d'hôtel de la philosophie.* L'auteur entendit plus d'une fois ces illustres personnages critiquer ses œuvres assez vivement en sa présence; « Grimm, principalement, les jugeant avec sévérité, ajoutait qu'il ne leur trouvait d'autre danger que l'ennui. » Ce jugement a été reproduit avec une sorte d'empressement par presque tous les critiques et commentateurs de cet audacieux apôtre de l'athéisme. Une vaste érudition dans les sciences naturelles le servait dans ses travaux, et si son style est trop souvent lourd, prolixe et pédantesque, on ne peut nier qu'il n'y ait çà et là dans ses livres de belles pages et de nobles pensées. On s'empresse, il est vrai, d'ajouter que le baron eut un auxiliaire précieux dans Diderot, qui lui prêtait volontiers son imagination et jusqu'à sa plume. Enfin, après avoir critiqué les écrits avec passion, il était aisé de prévoir qu'on attaquerait avec fureur l'écrivain lui-même. L'homme qui établissait une morale et une politique indépendantes de tout système religieux, et qui fondait sur cette politique le droit public des nations et la prospérité des empires, apparut à beaucoup de personnes comme une sorte de monstre chargé de tous les vices et capable de tous les crimes. Il est pourtant bien prouvé, et les critiques sérieux que n'égare point l'esprit d'intolérance le reconnaissent franchement, il est prouvé que le baron d'Holbach fut, ses opinions religieuses mises à part, un homme fort estimable. On a vanté sa bienfaisance, et Mme Geoffrin disait de lui : « Je n'ai jamais vu d'homme plus simplement simple. » C'est son caractère, paraît-il, que Jean-Jacques Rousseau, dans sa *Nouvelle Héloïse*, a voulu représenter sous les traits de Wolmar; c'est de lui que Julie écrit à Saint-Preux : « Il fait le bien sans espoir de récompense; il est plus vertueux, plus désintéressé que nous. »

Le plus cité des ouvrages du baron d'Holbach est le *Système de la nature;* le plus répandu est le *Bon sens*, dont les éditions se propagèrent autrefois à l'infini, et que l'on imprime et distribue encore aujourd'hui, mais sous le manteau, avec le nom du curé Meslier, qui sert d'appât à la curiosité des apprentis athées. Le *Bon sens du curé Meslier*, dont beaucoup de gens s'entretiennent encore, mais que peu de personnes ont tenu entre leurs mains, se débite principalement à l'étranger, et il est telle maison de librairie qui, de Paris, en expédie chaque année un assez grand nombre dans les deux mondes. L'*Extrait des sentiments de Jean Meslier*, dû à Voltaire, en forme le complément.

Cet ouvrage a été également attribué à Naigeon, au fameux Dulaurens, auteur du *Compère Matthieu*, à Boulanger et à Voltaire lui-même. Le vulgaire, qui prend si facilement les choses comme on les lui donne, est tombé dans le piége qui lui était tendu. Pour la majorité des lecteurs, le *Bon sens* ou *Testament du curé Meslier* serait véritablement l'œuvre d'un curé de village de la Champagne, qui, en mourant, d mande pardon à ses paroissiens des impostures qu'il leur a enseignées et auxquelles il n'a pas eu le courage de renoncer de son vivant. L'épigraphe de ce *Testament* serait : *Ouvrage qui prouve que quatre-vingt-dix-neuf moutons et un Champenois ne font pas cent bêtes*. Quoi qu'il en soit de cette explication, nous renvoyons pour plus de détails, dans ce dictionnaire au mot MESLIER (Jean).

Bon sens (LE), pamphlet par Thomas Paine. Cet admirable pamphlet, à la rédaction duquel on croit généralement que Franklin a participé, fut publié au mois de février 1776. Les Américains, dans un engagement à Bunker's-Hill, venaient de vaincre une première fois les Anglais; et cependant, ils hésitaient à se séparer de la métropole, avec laquelle ils espéraient encore un accommodement. Ce fut Thomas Paine qui, dans son fameux *Bon sens*, donna une voix énergique aux sentiments qui animaient tous les cœurs, et prononça le premier les mots de séparation et d'indépendance. Il fit comprendre, dans ces quelques pages brûlantes de patriotisme, qu'une réconciliation entre l'Angleterre et l'Amérique était désormais impossible, et qu'il fallait, ou se déclarer nation indépendante, ou s'avouer rebelles. L'effet de ce pamphlet fut prodigieux : cent mille exemplaires furent vendus en quelques jours, et ce fut l'étincelle qui alluma l'incendie dans la colonie. « Je vous envoie de New-York, écrivait John Adams à sa femme, le 18 février 1776, un pamphlet intitulé le *Bon sens*, et qui a été écrit pour combattre ces doctrines que nous regardons avec raison comme celles de la tyrannie et d'une injuste oppression. » L'édition originale du *Bon sens* fut publiée à Philadelphie par Robert Bell, un ancien compagnon de Thomas Paine, et malgré la vente extraordinaire de l'ouvrage, ce dernier se trouvait encore le débiteur de son éditeur, au plus fort de son succès, l'ouvrage s'étant vendu presque à prix coûtant. Quoi qu'il en fût, le parti révolutionnaire proclama que les doctrines politiques de Paine étaient les seules bonnes, et, le 4 juillet 1776, le congrès leur donnait une solennelle sanction par la déclaration d'indépendance des Etats-Unis. L'auteur, naguère obscur, devint tout d'un coup célèbre, et comme son pamphlet avait été publié sous le voile de l'anonyme, il ne signa plus ses ouvrages qu'en faisant suivre son nom de ces mots : auteur du *Bon sens*.

Bon sens du peuple (LE). V. AVENIR NATIONAL, par M. Paul Féval.

Bon sens (ART DU), en espagnol *el Criterio*, ouvrage philosophique de Balmès, publié en 1845, traduit en français en 1850, sous le titre : *Art d'arriver au vrai*. C'est un traité de logique à la portée des jeunes esprits, une philosophie appropriée aux besoins des gens du monde. Balmès y trace des règles pour diriger la conduite, les croyances, les jugements. L'ouvrage se divise en vingt-deux chapitres, qui traitent successivement de l'attention, des diverses espèces d'impossibilités, des connaissances acquises par le témoignage immédiat des sens, des connaissances acquises médiatement au moyen des sens, de l'accord de la logique avec la charité, de l'autorité humaine, de la perception, du jugement, du raisonnement, de l'enseignement, de l'invention, de l'influence du cœur et de l'imagination sur la raison, de la philosophie de l'histoire, de la religion et de l'entendement pratique.

L'auteur commence par définir l'*Art du bon sens* l'art de diriger son entendement par le chemin qui mène à la vérité. La vérité est la réalité des choses. Quelquefois la vérité ne nous est qu'imparfaitement connue; la réalité se présente alors, non telle qu'elle est, mais *incomplète, augmentée* ou *changée*. L'entendement qui possède une vérité tout entière est comme ces miroirs dans lesquels les objets sont représentés tels qu'ils sont en eux-mêmes. Pour bien penser, il faut d'abord savoir être attentif. Un esprit inattentif se trouve, pour ainsi parler, *hors de chez lui;* il ne voit point ce qu'on lui montre. L'attention multiplie les forces de l'esprit d'une manière incroyable : elle allonge les heures; par l'attention, l'homme augmente sans cesse son fonds d'idées; c'est à l'attention qu'il doit leur clarté, leur précision; il lui doit même les merveilles de la mémoire, car, en vertu de la permanence de l'attention, les idées se classent d'elles-mêmes dans le cerveau, avec ordre et méthode. L'attention n'est point la fixité d'un esprit qui se rive, pour ainsi dire, aux objets, mais une application calme et reposée qui permet que chaque chose ait son heure; elle nous laisse l'agilité nécessaire pour passer d'un travail à un autre travail. On peut ranger parmi les hommes distraits, non-seulement les étourdis, mais encore les esprits absorbés en eux-mêmes. Ceux-là se dissipent au dehors, ceux-ci se perdent au dedans d'eux-mêmes, dans les profondeurs ténébreuses de leurs rêveries. Notons que l'homme attentif est celui qui a le plus d'urbanité et de courtoisie. On blesse l'amour-propre de ceux que l'on n'écoute point; aussi donne-t-on le nom d'*attention* à un acte d'urbanité.

Sans l'attention, les actes de l'entendement manquent de direction. Mais quels sont ces actes? Ils peuvent se diviser en deux classes : les actes spéculatifs et les actes pratiques, de là une division naturelle de *l'Art du bon sens* en deux parties : la première consacrée à l'entendement spéculatif, la seconde à l'entendement pratique. La première question qui se pose à l'entendement dans l'ordre spéculatif, c'est-à-dire dans l'ordre de la pure connaissance, est la question de possibilité et d'impossibilité. Balmès admet quatre sortes d'impossibilités; l'impossibilité métaphysique ou absolue, l'impossibilité physique ou naturelle, l'impossibilité morale ou ordinaire, et l'impossibilité de sens commun. L'impossibilité

métaphysique est celle qui tient à l'essence même des choses; en d'autres termes, un fait est métaphysiquement impossible lorsque son existence entraînerait cette absurdité : être et ne pas être en même temps. Pour affirmer qu'une chose est métaphysiquement, absolument impossible, il faut avoir une idée parfaitement claire des termes que nous jugeons contradictoires. L'impossibilité physique ou naturelle d'un fait consiste dans l'opposition de ce fait avec les lois de la nature. Il importe de ne proclamer cette impossibilité qu'après mûr examen, la nature étant merveilleusement puissante, et ses secrets nous étant presque tous inconnus. Il n'y a point d'impossibilité physique pour Dieu; l'omnipotence divine n'a d'autre limite que l'impossibilité métaphysique. L'impossibilité morale ou ordinaire peut se définir ainsi : ce qui est en opposition avec le cours régulier des événements. Cette impossibilité n'a aucun rapport avec les deux impossibilités, absolue et naturelle; une chose moralement impossible ne laisse pas d'être possible absolument et naturellement. Nous disons qu'un fait est moralement impossible lorsque, dans le cours régulier des choses, ce fait ne se produit que très-rarement ou ne se produit jamais. Il est des faits impossibles dont on ne peut affirmer l'impossibilité absolue ou naturelle, et cependant nous sommes tellement certains qu'ils sont irréalisables, que l'impossibilité naturelle, l'impossibilité absolue elle-même ne sauraient produire en nous une certitude plus entière. Un homme a renfermé dans une urne un grand nombre de caractères d'imprimerie; il les mêle, les agite plusieurs fois sans ordre, et les laisse enfin tomber à terre. Est-il possible que, dans leur chute, ces caractères se trouvent disposés par hasard de manière à composer l'épisode de Didon. Non, répond instantanément tout homme en son bon sens. Voilà une impossibilité qui ne rentre, suivant Balmès, dans aucune des trois espèces dont nous venons de parler, et à laquelle il donne le nom d'impossibilité de sens commun.

Des questions de possibilité, nous passons aux questions d'existence. Nous pouvons, de deux manières, acquérir la certitude de l'existence ou de la non-existence d'un être, par nous-mêmes ou au moyen d'autrui. Nous ne savons rien sans le secours des sens; *l'homme connaît ce qu'il sent ou au moyen de ce qu'il sent*. Cela est évident, quel que soit le système que l'on adopte sur l'origine des idées; qu'on les suppose innées ou acquises, qu'elles nous viennent des sens ou qu'elles soient seulement éveillées par les sens. La connaissance que nous acquérons au moyen des sens est médiate ou immédiate. Les sens présentent directement les objets à notre intelligence; ou bien, des impressions que ces objets produisent, l'intelligence infère l'existence d'un ordre de phénomènes et de faits qui se dérobent aux sens, et même de faits placés au-dessus de la sphère des sens. Pour éviter les illusions des sens, il faut savoir, par l'attention et la comparaison, interpréter leurs témoignages. Du reste, les sensations trompeuses sont une source d'erreurs bien moins féconde que les passions qui meuvent notre esprit, que les idées dont nous sommes préoccupés. « Dominé par son opinion favorite, tourmenté du désir de trouver des preuves qui en établissent le mérite, l'homme, dit Balmès, étudie les objets, non pour apprendre, mais pour avoir raison. Aussi il y découvre tout ce qu'il cherche. »

Les connaissances acquises immédiatement par les sens forment la base de la science, non la science entière; sur cette base étroite s'élève un édifice si gigantesque, qu'à sa vue l'esprit étonné hésite, pouvant à peine croire à sa solidité. Là où les sens ne peuvent atteindre, l'entendement supplée à leur insuffisance en passant du connu à l'inconnu, des objets sensibles à ceux qui ne le sont pas. Cette transition suppose entre les objets des rapports de connexion et de dépendance; toute la difficulté est de saisir cette dépendance. On est porté à l'inférer de la coexistence et de la succession. De là de fréquentes erreurs, la coexistence et la succession n'étant pas toujours signes de dépendance. Balmès pose à ce sujet les deux règles suivantes : 1° Lorsqu'une expérience prolongée nous montre deux phénomènes dont l'existence est simultanée, de telle sorte que l'apparition ou l'absence de l'un amène constamment l'apparition ou l'absence de l'autre; 2° Si deux phénomènes se succèdent invariablement, de telle sorte que le premier soit toujours suivi du second, que l'existence de celui-ci ait toujours signalé la préexistence de celui-là, concluons sans crainte qu'ils sont liés entre eux par une certaine dépendance.

Il ne nous est pas toujours possible de nous assurer par nous-mêmes de l'existence des choses, et partant nous sommes forcés d'avoir recours au témoignage d'autrui. Pour valider ce témoignage, deux conditions, dit Balmès, sont nécessaires : 1° que le témoin n'ait pas été trompé; 2° qu'il ne cherche pas à nous tromper. L'absence de l'une de ces conditions enlève au témoignage toute autorité. Examinant, d'après ce critérium, la valeur des témoignages par lesquels on a coutume de chercher à s'instruire des événements accomplis en des temps et en des lieux éloignés, Balmès donne les règles suivantes pour servir à l'étude de l'histoire : 1° Il faut tenir grand compte des moyens dont l'écrivain disposait pour connaître la vérité, et des probabilités qui existent pour ou contre sa véracité. 2° Toutes choses égales, on devra préférer un témoin oculaire, les récits successivement transmis étant comme ces courants dont les eaux emportent quelque chose du canal qu'elles parcourent. 3° Parmi les témoins oculaires, choisissez, si d'ailleurs il y a égalité pour le reste, celui qui n'a point eu de part à l'événement, qui n'y a rien perdu. 4° Préférez un historien contemporain, mais contrôlez son témoignage par celui d'un écrivain de la même époque, défendant des opinions et des intérêts différents, et ayez soin de séparer dans leurs écrits le fait des causes qu'ils lui assignent, des résultats qu'ils lui attribuent et des jugements qui leur sont personnels. 5° Les écrits anonymes méritent peu de confiance; le public n'est pas tenu de croire à la véracité d'un écrivain qui, pour dire la vérité, met un voile sur son visage. 6° Avant de lire une histoire, étudiez la vie de l'historien. 7° Les œuvres posthumes, éditées par des inconnus ou ayant passé par des mains peu sûres, deviennent apocryphes et doivent êtres reçues avec défiance. 8° Les histoires appuyées sur des mémoires inconnus et des titres inédits, les manuscrits dans lesquels l'éditeur affirme n'avoir fait que mettre de l'ordre, corriger le style et éclaircir certains passages, ne méritent d'autre confiance que celle qu'inspire l'éditeur. 9° Les récits de négociations secrètes, de secrets d'Etat, les anecdotes piquantes sur la vie privée des personnages célèbres, sur de ténébreuses intrigues et autres faits du même genre, ne doivent être admis qu'après un examen sévère. S'il nous est si difficile de découvrir la vérité à la lumière du soleil, et pour ainsi dire à la surface du sol, qu'espérer lorsqu'il faut la chercher au milieu des ombres et dans les entrailles de la terre? 10° Ajoutons peu de foi à ce qu'on nous raconte sur certains peuples très-anciens, sur certains pays très-éloignés de nous.

Après avoir exposé les règles au moyen desquelles on parvient à connaître l'existence d'un objet, Balmès formule celles qui, suivant lui, doivent nous guider dans nos recherches sur la nature, les propriétés et les relations des êtres. Il distingue quatre espèces de faits : les *faits naturels*, c'est-à-dire les faits soumis aux lois constantes et nécessaires de la création; les *faits moraux*, appartenant à l'ordre moral; les *faits historiques* ou *sociaux*, appartenant à l'ordre social; les *faits religieux*, qui relèvent d'une providence supérieure et extraordinaire. De là quatre sciences fondamentales, quatre branches de la philosophie : la philosophie de la nature, la philosophie morale, la philosophie sociale ou philosophie de l'histoire, et la philosophie religieuse. Dans l'étude des sciences, il faut apporter un esprit de *prudence* raisonnée, très-semblable à celle qui doit présider à nos rapports avec les hommes et les choses dans la conduite de la vie. Trois observations peuvent nous aider à acquérir cet esprit de prudence qui constitue le véritable esprit philosophique : la première, que la nature intime des choses nous est presque toujours entièrement inconnue; la seconde, qu'il y a des problèmes insolubles, en face desquels l'esprit humain n'a qu'une chose à faire, constater son impuissance; la troisième, qu'il ne faut pas appliquer à tous les genres de connaissances le même mode de raisonnement, la même méthode.

Suivent des chapitres très-sensés sur la perception, le jugement, le raisonnement. Perception claire et vive, exacte et complète, jugement droit, raisonnement rigoureux et solide, voilà les qualités qui distinguent le penseur. Les perceptions de notre esprit seront vives et claires si, avec l'habitude d'être attentifs, nous avons acquis assez de discernement pour déployer en chaque circonstance les facultés adaptées à l'objet de notre étude, et si nous savons ne déployer que ces facultés. Les perceptions seront exactes et complètes si nous savons embrasser d'un coup d'œil et les parties constitutives d'un objet et les relations de ces parties entre elles. Pour être droit, le jugement doit se défier des propositions générales érigées en axiomes, des définitions inexactes mises en circulation comme monnaie de bon aloi, des suppositions gratuites, des préjugés. Le raisonnement, pour être rigoureux, n'a pas besoin de se préoccuper de la forme syllogistique; on ne raisonne jamais, dans la pratique, par syllogismes développés, mais seulement par syllogismes tronqués, par enthymèmes. Du reste, suivant Balmès, les grandes pensées ne sont point filles du raisonnement. Presque toutes les découvertes heureuses, les plus sublimes comme les plus précieuses conquêtes de l'esprit humain, sont dues à cette lumière spontanée et mystérieuse qu'on appelle l'*inspiration*. Le raisonnement contrôle et conserve, il n'invente pas.

Nous passons sur quelques chapitres qui nous paraissent les plus faibles du livre, et nous arrivons à l'entendement pratique, c'est-à-dire à la seconde partie de l'*Art du bon sens*. Dans l'ordre pratique, deux questions se posent à l'entendement : Quelle *fin* nous proposons-nous dans l'action? Quel est le meilleur *moyen* d'obtenir cette fin? Balmès montre comment les passions nous voilent la fin que nous devons nous proposer et le moyen que nous devons choisir pour l'atteindre; en un mot, comment la logique pratique rentre dans la morale. Il analyse avec finesse et pénétration l'influence de l'orgueil, de la vanité, de la présomption, de la paresse sur les opérations de l'entendement. Est-ce La Bruyère ou Balmès qui a fait ce portrait de l'orgueilleux : « Voyez! son regard impérieux exige le respect; ses lèvres respirent le dédain; sur toute sa physionomie déborde un contentement suprême, une confiance intime, absolue en son propre mérite; ses gestes affectés, compassés révèlent l'homme plein de lui-même, et qui porte avec une vénération respectueuse et jalouse sa propre supériorité. Il prend la parole : faites silence! Que si vous essayez de lui répondre, il vous interrompt et poursuit... Il se tait enfin de lassitude et d'épuisement; vous voulez saisir l'occasion longtemps attendue d'exposer votre pensée; vains efforts! le demi-dieu ne vous écoute pas; il est distrait, il adresse la parole à d'autres; à moins, toutefois, qu'absorbé dans une méditation profonde, les sourcils froncés, les lèvres entr'ouvertes, l'oracle ne se prépare à déployer de nouveau les solennelles merveilles de son éloquence. » Et cet autre du vaniteux : « A-t-il fait une bonne action; par pitié, parlez! qu'il sache qu'elle vous est connue, que vous l'admirez; ne le faites pas languir; ne voyez-vous point qu'il brûle d'amener la conversation sur le sujet aimé? Cruel! qui ne voulez pas comprendre qu'il vous met sur la voie; qui le forcez, avec vos distractions, à devenir de plus en plus explicite, à vous supplier enfin! Avez-vous approuvé ce qu'il a fait, dit, écrit; quelle joie! Mais, remarquez : il doit tout à l'inspiration, à la fécondité de sa veine! Appréciez-vous comme il convient ces traits heureux, ces beautés exquises? De grâce, n'éloignez point vos yeux de ces merveilles; gardez-vous d'introduire autre chose dans la conversation; laissez-le jouir de son bonheur. Il n'est ni hautain, ni dédaigneux, ni même exclusif. Que d'autres soient loués, il ne s'en irrite point, pourvu qu'on lui fasse sa part. »

Bon sens, Bonne foi, par Emile de Girardin (1848; 24 février — 3 avril. Paris, Michel Lévy frères, libraires-éditeurs de *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques*, 1848, in-18). Nous serions désolé, même à propos du plus téméraire des journalistes, de porter un jugement téméraire; mais il nous semble que rappeler à la suite du nom des éditeurs un ouvrage comme *Jérôme Paturot*, qui est bien plus une critique qu'un roman, cache une intention maligne. Si nous nous trompons, hâtons-nous de dire que nous avons pour excuse à notre jugement le dépit visible qui, de page en page, s'empare de l'auteur à la vue de ses leçons mal écoutées, et surtout cette épigraphe en manière de brevet, placée au frontispice de son livre par le moins modeste des gazetiers politiques : « Vous possédez à un degré supérieur la faculté essentielle de l'homme d'Etat : le bon sens. » P.-J. PROUDHON, 5 juin 1848. L'ouvrage, il faut encore noter cela, est dédié *à ses ennemis* par M. de Girardin. Disons-le tout de suite, en relisant après dix-huit années écoulées ce livre composé d'articles écrits au jour le jour, sous la pression des événements et de ce ton prophétique dont abuse trop souvent l'ancien rédacteur de la *Presse*, nous comprenons plus que jamais cette épithète : les *Importants*, par laquelle on peignait, au lendemain de février, ceux qui, comme lui, prétendaient au monopole exclusif d'enseigner la parole politique. M. de Girardin est resté le grand lama des *Importants* : les choses n'ont mal tourné en France que parce qu'on ne tint pas compte de ses prédictions. C'est du moins ce qui résulte de la lecture de *Bon sens, Bonne foi*.

Raconter le livre n'est pas chose faisable; ce n'est même pas chose utile; car toute cette encre qui, comme une lave, se répandait à travers les esprits et mettait les têtes en feu, s'est refroidie et figée; il en résulte quelque chose de factice; l'œil distrait n'a plus une flamme pour cette passion morte, pour ce feu éteint. Aux catacombes de l'histoire, se dit-on malgré soi, tous ces mots qui n'ont plus de sens, toutes ces colères qui détonnent au lieu de tonner!!! Que nous veulent aujourd'hui ces titres à effet, ces maximes hachées menu, ces mots qui sont des phrases, ces phrases qui sont des discours, ces discours qui sont des proclamations? Quel était donc ce dictateur de la plume qui avait nom Emile de Girardin, s'écrieront plus tard les archéologues en quête de matériaux pour l'histoire, en essuyant la poussière de ces tirades émoussées? Ce qu'il était, bonnes gens? Un composé singulier où *bon sens* et *bonne foi* entrent assurément, mais où resplendit avec une audace sans pareille le *moi* médéen. Ce *moi* éclate sur un air de bravoure à chaque page, à chaque ligne, à chaque mot, dans *Bon sens, Bonne foi*, modeste in-18 né pour sauver la République, qui, l'ingrate, n'a pas voulu être sauvée. Dans ce livre, que quelques dates préserveront d'un complet oubli, l'auteur embouche superbement ce clairon des batailles, dont tout le monde connaît les ritournelles et qui n'est souvent qu'un mirliton, mirliton autour duquel s'enroulent des charades et des logogriphes politiques *à la portée de toutes les intelligences*. La préface est datée de la *Prison de la Conciergerie*, 3 *juillet*, et cette circonstance ajoute encore à l'effet de cette dédicace laconique : *A mes ennemis!* Quel homme que celui qui, couché sur *la paille humide des cachots*, dédia son œuvre à ses *ennemis!* Les ennemis de M. de Girardin ont-ils senti le remords envahir leur âme? Nul autre que Dieu seul le saura jamais. Toutefois, on a quelque petite envie de sourire en songeant à ces incrédules terribles qui tenaient dans les fers un homme dont les mains étaient pleines de *bon sens* et de *bonne foi* : « On s'est étonné de la justesse de mes prévisions, s'écrie du fond de son cachot M. de Girardin; en effet, elle a dû, en plus d'une circonstance, paraître étonnante à ceux qui n'observent les hommes et les événements qu'avec des yeux prévenus; si j'ai été clairvoyant, le mérite en appartient tout entier à ces deux instruments d'une précision rigoureuse : le Bon sens, la Bonne foi, dont l'astronomie politique se sert trop rarement. En m'exprimant ainsi, je ne me vante pas; je vante seulement le Bon sens, la Bonne foi. » Ainsi il est bien entendu que l'auteur ne se vante pas, il ne se vante jamais, et quand il assure que la justesse de ses prévisions a dû paraître *étonnante*, c'est sans vanité aucune. Dont acte.

« Bon sens, bonne foi, dit M. de Girardin expliquant son titre : Ce sont les deux extrémités du fil qu'il faut s'appliquer à chercher en toute question qu'on ne sait comment résoudre, en toute complication d'où l'on ne sait comment sortir.

» Ce que la bonne foi n'a pu dénouer, le bon sens le démêlera.

» A l'union fraternelle du bon sens et de la bonne foi, il est peu de difficultés qui résistent.

» La bonne foi fait la force, et le bon sens le succès.

» Duplicité, génie ont été les deux coins de toute grande politique dans le passé; bonne foi, bon sens, seront les deux coins de toute grande politique dans l'avenir.

» La politique tend à se simplifier. »

Toutes ces choses sont assurément pleines de bon sens et pleines de bonne foi; mais il nous semble que les oracles sibyllins ne devaient pas affecter une forme plus solennelle pour s'imposer à la crédulité de la Rome antique. Ecoutez encore :

« Toute politique est simple lorsqu'elle est droite. Plus elle est droite, plus elle sera grande.

» Toute politique est simple lorsqu'on ne la complique pas par des rouages inutiles, des rivalités imaginaires, des défiances injustes, des craintes exagérées.

» Toute politique est facile dès qu'elle est simple. Il faut la rendre simple pour la rendre facile.

» Le moyen de la rendre facile, c'est de la réduire à ces termes : bon sens, bonne foi.

» Le bon sens en fera la solidité;

» La bonne foi en fera la grandeur.

» Le moyen de la rendre simple, c'est de ne jamais mettre en contact deux principes qui s'excluent, etc. »

« Rien de plus radical et de plus conservateur que le bon sens.

» Le bon sens est radical; car, ce qu'il veut, c'est la conservation de tout ce qui concourt essentiellement à la durée des sociétés, au bien-être des peuples, au progrès de la civilisation. »

Il s'agit bien, ô médecin politique! de nous inviter au bon sens; montrez-nous plutôt comment on l'acquiert et à quoi on le reconnaît, ce bon sens. Prouver à un homme enrhumé qu'il a un rhume et lui démontrer que, s'il n'était pas enrhumé, sa santé serait parfaite, cela est affaire aux La Palisse de la science. Les vrais docteurs ne se bornent point à tâter le pouls des malades, ils les guérissent ou leur enseignent à se guérir. Guérissez-nous, enseignez-nous à nous guérir; inutile de nous ressasser ce que nous ne savons que trop, savoir : que nous sommes enrhumés. Cette théorie, si c'en est une, n'est d'ailleurs ni plus neuve ni plus féconde que celle qui consisterait à proclamer que pour voir il faut des yeux. Le bon sens, c'est l'œil de l'âme; mais que de myopes, que de presbytes! Vanter le bon sens à celui qui n'a pas cet œil, c'est vanter la lumière aux aveugles. Quittons donc le domaine des abstractions, apprenons aux aveugles d'esprit à distinguer ce qui est le bon sens de ce qui ne l'est pas; construisons des lunettes à l'usage de ceux qui ont la vue faible. Sinon on nous dira toujours : « Où s'arrete le bon sens, jusqu'où va la bonne foi? » On nous dira : « Ce qui vous paraît être le bon sens à vous, nous paraît à nous l'erreur et le paradoxe. » Que répondrons-nous à cela? Car si la bonne foi se prouve au besoin, il n'en est pas de même pour le bon sens, et la preuve, c'est que la plupart des hommes illustres qui ont possédé cette belle qualité ont été incompris, bernés, martyrisés même. Donc, baser la politique sur le bon sens et la bonne foi, c'est à peu de chose près parler pour ne rien dire; la prétention de tout homme, du petit au grand, du premier au dernier, étant justement de posséder le vrai bon sens et d'agir conformément à ce don aussi rare que précieux. Ainsi la théorie, quant à l'application absolue, sonne creux; elle se résume en ces mots vides dont chacun de nous se décore trop complaisamment, en reprochant durement aux autres de n'avoir ni bon sens ni bonne foi. Ah! que nous ferions plus sagement, au lieu de créer des devises qui ne sont que des trompe-l'œil, de trouver des mots susceptibles de renfermer des idées! Oui, faisons des mots qui contiennent des idées; on nous écoutera; puis enseignons l'application de ces idées qui, si elles sont justes et fécondes feront dire que nous avons ce que nous prétendons avoir : bon

sens et bonne foi. Nous ressemblons trop à ce postillon qui se bornait à faire claquer son fouet sans s'inquiéter d'ébranler son attelage et de conduire sa voiture à destination. Nous avons un fouet! Cela ne suffit pas. Nous le faisons claquer! Cela ne suffit pas encore. On crie sur l'impériale, et les voyageurs de la rotonde trouvent le temps long. Un bon coup d'épaule à la roue du véhicule vaudrait mieux que tous ces clic-clac, qui ne réussissent qu'à agacer les oreilles et à chasser les petits oiseaux. Mais hélas! nous ne savons que passer d'un siége à un autre et jamais descendre sur la route. Aussi, que de siéges nous avons montés déjà sans aboutir à autre chose qu'à décrire des zigzags dans les airs et à soulever des cris d'impatience autour de nous! Mais que disons-nous? si M. de Girardin a donné à son recueil d'articles, qu'il appelle *Histoire écrite au jour le jour*, le titre de *Bon sens, Bonne foi*, c'est qu'il se croit un automédon doublé d'un homme d'Etat et d'un moraliste. Il dit : « Bon sens et bonne foi, ces deux mots résument tous les principes de Franklin, tous les actes de la vie de Washington. Ils sont toute ma science; c'est pourquoi j'ai naturellement donné à ce recueil d'articles, histoire écrite au jour le jour, le titre de BON SENS, BONNE FOI. » Partant de là, l'auteur compose ainsi qu'il suit la table des matières qu'il a traitées : 24 février. *Premier épisode d'une grande histoire.* — 25. *Confiance! confiance!* — 26. *Au peuple.* — 27. *La République.* — 28. *Pas de régence.* — 29. *Le Commerce n'ira plus.* — 1er mars. *Loi électorale provisoire.* — 2. *Hommage à la mémoire d'Armand Carrel.* — 3. *La Liberté.* — 4. *La politique de l'avenir.* — *Projet de manifeste.* — 5. *Organisez, ne désorganisez pas.* — 6. *Les impuissants.* — 7. *Les dangers de la situation.* — 8. *Aux électeurs de la Creuse.* — 9. *Nécessité d'un congrès européen.* — 10. *Ce qui presse.* — 11. *Désarmement.* — *Bons de travail.* — 12. *Henri V.* — 13. *Aux ouvriers.* — 14. *Les républicains du lendemain.* — 15. *La guerre et la peur.* — *Notre idée fixe.* — 16. *Les circulaires et les élections.* — 17. *Divisez le travail, centralisez le pouvoir.* — 18. *Patriotisme, mais impuissance.* — 19. *M. de Girardin est-il pour la régence?* — 20. *Les élections.* — 21. *Les idées.* — 22. *La Bourse.* — 23. *L'amortissement et l'emprunt.* — *Simples questions.* — 24. *Nécessité de l'économie.* — *L'hypothèque et la propriété.* — 25. *La dictature : l'arbitraire.* — 26. *La faiblesse du pouvoir.* — *Le papier monnaie.* — *Une immense objection.* — 27. *L'optimisme et la misère.* — 28. *Question et réponse.* — *Le* National *et la* Presse. — 29. *Paroles d'un voyant.* — 30. *La* Réforme *et la* Presse. — 31. *Deuxième épisode d'une grande histoire.* Un mot d'explication : *Le premier épisode de la grande histoire* nous montre M. de Girardin au 24 février, écrivant cinq cents bulletins d'abdication : la République lui doit une fière chandelle! Le *deuxième épisode* de la même *grande histoire* nous montre M. de Girardin assailli dans ses bureaux par une foule menaçante. Aux cris de : *Mort à Girardin!* il répond par des discours et des poignées de main. Puis, comme on l'accuse d'*affaiblir le gouvernement provisoire*, il déclare qu'il s'abstiendra jusqu'au 4 mai de *tout avertissement et de tout blâme*. « On verra bien alors si c'était nous qui affaiblissions le pouvoir! » s'écrie-t-il en signant cette trêve qui nous ramène à dire que le directeur de la *Presse* croit rédiger, non pas des articles de journaux, mais des proclamations au peuple.

Est-ce à dire qu'il n'y ait rien, absolument rien à retenir de ces trois cents pages qui composent *Bon sens, Bonne foi?* Evidemment, si M. de Girardin aime la liberté, il la défend, il est vrai, de façon à la faire craindre quelquefois, ou mal connaître, mais enfin il la défend, quand tant d'autres, qui avaient mission de la défendre, la violent. On ne saurait trop lui en savoir gré :

« La République! dit-il, voici pourquoi nous l'aimons : c'est qu'elle oblige la France à être une grande nation, la nation qu'elle doit être; c'est qu'elle oblige le peuple français à donner la mesure de sa liberté par sa grandeur, de sa force par sa générosité. Point de propagande révolutionnaire, mais le plus ardent prosélytisme républicain. Nous n'avons qu'à le vouloir pour que l'ancien monde soit tout entier républicain, pour que l'ancienne société fasse place à une société nouvelle fermement assise. » Ainsi s'exprimait M. de Girardin, qui, précédemment, avait déclaré franchement être resté fidèle jusqu'au dernier jour au gouvernement qu'il s'était efforcé d'éclairer, mais qu'il n'avait jamais eu la pensée de contribuer à renverser. M. de Girardin avouait n'être qu'un républicain du lendemain, mais un républicain sincère.

BONSHOMMES, religieux augustins que le prince Edmond établit en Angleterre en 1250. Ils étaient soumis à la règle de saint Augustin, et leur costume était de couleur bleue. En France, on désignait autrefois sous le même nom des frères minimes, parce que Louis XI avait l'habitude d'appeler familièrement le *bonhomme* leur fondateur, saint François de Paule. Six de ces religieux, envoyés par ce dernier, vinrent à Paris, où ils furent reçus dans la maison du grand pénitencier. En 1493, ils allèrent habiter, près de Nigeon, une tour qui leur avait été donnée par Jean Morhier. Anne de Beaujeu leur fit présent d'un manoir qu'elle possédait près de Chaillot et d'une propriété contiguë, dans laquelle se trouvait une chapelle de *Notre-Dame de toutes grâces* (1496). Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, où le couvent fut supprimé, ces religieux portèrent le nom de *Bonshommes* ou de *Minimes de Chaillot*.

BONSI (Lelio), littérateur italien, né à Florence vers 1552. Dès l'âge de dix-sept ans, il fut reçu membre de l'Académie florentine, et, à dix-neuf ans, il en devint le provéditeur. Il fut ensuite reçu docteur en droit civil et en droit canon à Pise, et jouit d'une grande faveur auprès des grands-ducs François et Ferdinand de Médicis. On a de lui cinq leçons sur des sonnets de Pétrarque et sur les plus beaux passages de Dante, des sonnets et un sermon pour le vendredi saint.

BONSI (Jean-Baptiste), prélat et négociateur italien, né à Florence en 1554, mort à Rome en 1621. Après avoir été chargé d'une négociation importante entre Clément VIII et le grand-duc François de Médicis, il reçut pour récompense le titre de sénateur. Henri IV le nomma évêque de Béziers, et c'est par son entremise que fut conclu le mariage de ce prince avec Marie de Médicis, ce qui lui valut encore la charge de grand aumônier de France, et plus tard le chapeau de cardinal sous le pontificat de Paul V.

BONSI (François, comte), hippiatre italien, né à Rimini vers 1720. Il étudia d'abord la médecine, et il s'adonna ensuite exclusivement à l'art vétérinaire. Les Italiens le regardent comme le fondateur de l'hippiatrique; mais cette opinion est mal fondée, puisque Bourgelat avait publié ses *Eléments d'hippiatrique* avant que Bonsi eût fait paraître ses ouvrages, dont les principaux sont : *Regole per conoscere perfettamente le bellezze et i difetti de' cavalli* (Rimini, 1751); *Dizionario ragionato di veterinaria teorico-prattica* (Venise, 1784); *Instituzione di marecalcia, conducenti... ad esercitare con sodi fondamenti la medicina de' cavalli* (Naples, 1780).

BONSOIR s. m. (bon-soir — de *bon* et *soir*). Salut, souhait que l'on adresse en se saluant vers la fin du jour; dans la soirée, en s'abordant ou en se quittant : *Souhaiter, donner le* BONSOIR. *Guillaume n'adressa plus à Jeanne qu'un bonjour ou un* BONSOIR *amical, en passant sans même la regarder.* (G. Sand.)

Mon vieil ami, quand pour nous le jour baisse,
Souhaitons-nous un gai *bonsoir*.
BÉRANGER.

Sain d'esprit et de jugement,
Et voisin de ma dernière heure,
Je donne à l'empereur par ce mien testament,
Le *bonsoir* avant que je meure.
CHARLES IV, duc de Lorraine.

Non, je ne comprends pas de plus charmant plaisir
Que de voir d'héritiers une troupe affligée,
Le maintien interdit, et la mine allongée,
Lire un long testament où, pâles, étonnés,
On leur laisse un *bonsoir* avec un pied de nez.
REGNARD.

— Elliptiq. *Bonsoir*, Je vous souhaite le bonsoir : BONSOIR, *monsieur*. BONSOIR, *madame*. BONSOIR, *mon ami*. BONSOIR *et bonne nuit. Sur ce*, BONSOIR... *moi, je sais bien qui ne dormira pas.* (Alex. Dum.) ‖ *Bonsoir à*, Dites, souhaitez le bonsoir de ma part à : BONSOIR À *monsieur votre père*, À *madame votre sœur*. ‖ Signifie aussi Je souhaite le bonsoir à : BONSOIR À *la compagnie*.

— Fam. S'emploie pour exprimer qu'une affaire est finie ou manquée, qu'il ne faut plus y compter. *Tout est dit*, BONSOIR; *n'en parlons plus.* (Acad.) *Mais dès qu'elle se rend*, BONSOIR, *le charme cesse.* (A. de Muss.) *Alors, pauvre ami*, BONSOIR *à la dot.* (Balz.) ‖ *Dire bonsoir à la compagnie*, Mourir.

— **Antonyme**. Bonjour.

Bonsoir, la compagnie, paroles de l'abbé Lattaignant. Cette chanson, la plus jolie qu'ait composée l'auteur, et qui a peut-être contribué le plus à faire vivre son nom, petille d'esprit, d'épicurisme et de cette insouciante philosophie si en faveur parmi le clergé mondain du XVIIIe siècle. Elle semble l'aïeule du *Bonhomme* de Nadaud, pour le calme presque moral qu'elle respire; mais il y manque cette note du cœur qui fera vivre l'œuvre de notre chansonnier contemporain. On n'avait que de l'esprit avant 1789, et cela paraissait suffisant; aujourd'hui, il faut avoir aimé et souffert pour qu'une simple production poétique ait chance de vie : le lecteur veut sentir les frémissements du cœur de l'écrivain.

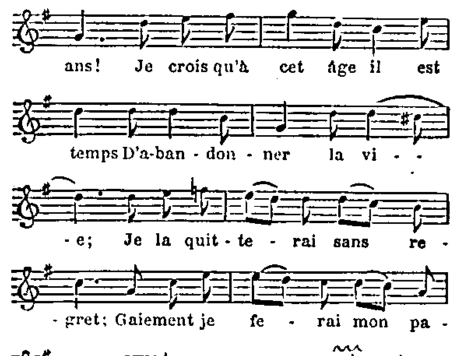

DEUXIÈME COUPLET.

Lorsque d'ici je sortirai,
Je ne sais pas trop où j'irai;
Mais en Dieu je me fie;
Il ne peut me mener qu'à bien,
Ainsi je n'appréhende rien;
Bonsoir, la compagnie!

TROISIÈME COUPLET.

J'ai goûté de tous les plaisirs;
J'ai perdu jusques aux désirs,
A présent je m'ennuie.
Lorsque l'on n'est plus propre à rien,
On se retire et l'on fait bien;
Bonsoir, la compagnie!

QUATRIÈME COUPLET.

Dieu nous fit sans nous consulter,
Rien ne saurait lui résister;
Ma carrière est remplie.
A force de devenir vieux,
Peut-on se vanter d'être mieux?
Bonsoir, la compagnie!

CINQUIÈME COUPLET.

Nul mortel n'est ressuscité
Pour nous dire la vérité
Des biens d'une autre vie.
Une profonde obscurité
Est le sort de l'humanité;
Bonsoir, la compagnie!

SIXIÈME COUPLET.

Rien ne périt entièrement,
Et la mort n'est qu'un changement,
Dit la philosophie.
Que ce système est consolant!
Je chante en adoptant ce plan :
Bonsoir, la compagnie!

SEPTIÈME COUPLET.

Lorsque l'on prétend tout savoir,
Depuis le matin jusqu'au soir,
On lit, on étudie;
On n'en devient pas plus savant;
On n'en meurt pas moins ignorant;
Bonsoir, la compagnie!

Bonsoir, monsieur Pantalon, opéra-comique en un acte, paroles de Lockroy et de Morvan, musique d'Albert Grisar, représenté à l'Opéra-Comique, le 19 février 1851. L'action se passe à Venise, dans la maison du docteur Tirtoffolo. Isabelle, sa nièce, doit épouser le fils de M. Pantalon, Lélio, qu'elle ne connaît pas encore. Il se fait introduire dans un panier à l'adresse de Colombine, suivante de Mme Lucrèce, maîtresse du logis. Par une suite de péripéties assez bouffonnes, le panier vient à tomber dans le canal du Rialto. En apprenant que ce panier renfermait un homme vivant, tout le monde est dans la stupeur. Un peu plus tard, Lélio reparaît, mais pour être presque empoisonné par une drogue du docteur. Comment cacher ce nouveau meurtre à M. Pantalon, qui arrive pour célébrer l'hymen de son fils? Tout s'explique et finit bien, comme au théâtre de la foire. Cette pièce est imitée des *Rendez-vous bourgeois*, et ne laisse pas d'être fort amusante. La musique de Grisar est parfaitement appropriée aux situations. Nous rappellerons la sérénade chantée au lever du rideau, les couplets de mezzo-soprano, l'air du ténor : *J'aime, j'aime*, qui est fort comique, et le quatuor final qui a donné le nom à la pièce dont il est le morceau musical le plus intéressant. Ponchard fils a créé le rôle de Lélio; Ricquier, celui du docteur; les autres ont été remplis par Mmes Decroix, Lemercier et Révilly.

Bonsoir, voisin, opéra-comique en un acte, paroles de Brunswick et Beauplan, musique de Poise, représenté au Théâtre-Lyrique le 18 septembre 1853. Ce fut le début du jeune compositeur, lauréat de l'Institut. On y remarqua de la verve et de la facilité; l'ouvrage eut cent représentations. M. Poise a été l'élève d'Adolphe Adam.

BONSTETTEN (Charles-Victor DE), littérateur et philosophe suisse, né à Berne en 1745, d'une famille distinguée et très-ancienne, mort à Paris en 1833. Il avait environ quinze ans quand ses parents l'envoyèrent au collége d'Yverdun, où il connut J.-J. Rousseau, dont il lut les ouvrages avec l'enthousiasme d'une jeune âme qui croit voir pour la première fois les charmes de la vérité. Mais les études qu'il fit alors furent très-incomplètes, et le plaisir qu'il trouvait à méditer seul occupait trop souvent les instants qu'il aurait dû consacrer à acquérir des connaissances pratiques. De là il se rendit à Genève. Cette ville était alors un des foyers où les instincts philosophiques du siècle se concentraient pour rayonner ensuite en tous sens : Voltaire résidait aux environs; les idées de Rousseau y fermentaient; Charles Bonnet y exerçait une influence considérable. Bonstetten avait dix-huit ans et une curiosité ardente. Il ne tarda point à se créer des relations dans le monde, qu'il voulait connaître. Il se lia avec Abauzit, Moulton et d'autres. La bienveillance de Charles Bonnet décida de son avenir; l'homme autant que le philosophe exerça une influence décisive sur « la destinée de sa vie intellectuelle. » Une vive amitié s'établit entre eux; Bonstetten se contenta quelque temps de la conversation de son ami; il l'écoutait comme un oracle, et ne lisait que les livres qu'il lui conseillait de lire. Avec le goût de la métaphysique, Bonnet lui inspirait l'habitude des bonnes méthodes; c'est ainsi, par exemple, que Bonstetten adopta la règle de lire d'abord l'index des ouvrages qu'il se proposait d'étudier, et d'écrire ensuite ce qu'il pensait de chaque question indiquée dans le titre des chapitres, avant d'en entreprendre la lecture. Voltaire opérait sur lui d'une autre manière. Comme Bonstetten était d'une bonne famille, le patriarche de Ferney l'admettait volontiers à sa table. Or, à la table de Voltaire, il était question de tout, et particulièrement de philosophie et de religion. Les opinions de Voltaire étaient en opposition avec les instincts de Bonstetten et la générosité de son cœur; elles l'éclairaient cependant et lui montraient les choses sous des aspects qu'il n'avait pas encore entrevus. Deux ans de séjour à Genève avaient suffi pour lui montrer combien son éducation littéraire et intellectuelle était insuffisante; il alla la perfectionner à l'université de Leyde, puis il voyagea, vit le monde et ceux qui y jouaient alors un rôle. Sa vocation philosophique fut ajournée. Trente ans devaient s'écouler avant qu'il revînt aux goûts de sa première jeunesse. Il écrivait plus tard : « J'ai fait voir comment l'éducation que j'ai reçue a concentré ma pensée dans l'étude de moi-même; il en est résulté que l'habitude de réfléchir me donna une vie intérieure, que tout ce que je vois anime et embellit. Dans cette disposition de l'âme, tout devient un objet de pensée. » Mais avant de revenir aux méditations philosophiques, il devait se livrer à toutes les distractions que la fréquentation de la société, l'exercice des fonctions publiques et surtout le spectacle des commotions de la fin du siècle expliquent de reste. La nature, d'ailleurs, ne lui avait pas donné seulement un amour ardent de la vérité; il en avait reçu en même temps une imagination riante et expansive, des dispositions pour les arts, et avec cela une piété sincère et de tradition. La première fois que, chez un athée génevois du temps qui a laissé des *Souvenirs*, Bonstetten entendit argumenter contre l'existence de Dieu, il en éprouva une sorte d'effroi et se fit à lui-même le serment de chercher des preuves solides pour une croyance à laquelle il ne voulait pas renoncer, et de rester toujours fidèle à ses devoirs.

Ce fut à cette époque qu'il entra en relations avec Matthisson et avec Jean de Muller. Ce dernier était jeune et ne connaissait pas sa valeur; ce fut Bonstetten qui lui donna quelque confiance en lui-même et qui fit éclore ses talents. Leur correspondance a été publiée à Tubingue, sous le titre de *Lettres d'un jeune savant à son ami*. Peut-être l'Allemagne doit-elle à cette correspondance un de ses bons historiens. Par contre, Matthisson lui apprit à lui-même qu'il était un écrivain : « Sans Matthisson, disait-il longtemps après, je n'aurais jamais pensé à me faire auteur, et ma vie se serait malheureusement éteinte dans Berne révolutionnée et pleine de haines et de ténèbres. » Il a consacré un chapitre de ses *Souvenirs* au récit de ses relations avec Matthisson. Quoi qu'il dise à cet égard, il est probable qu'il doit à Mme de Staël et à Stapfer autant qu'à Matthisson.

Sa naissance l'autorisait à entrer au grand conseil de Berne aussitôt que son âge le lui permettrait. Il y entra en effet, et devint immédiatement vice-bailli de Gessenay, vallée de l'Oberland suisse. Il n'osait accepter, dans la persuasion où il était que, pour exercer une fonction publique, il fallait une expérience qu'il n'avait pas. L'avoyer d'Erlach, étant venu lui faire une visite avant son départ pour Gessenay, se chargea de le rassurer : « Vous voilà donc bailli, lui dit-il. Je ne sais si vous connaissez les usages du pays. On donne par an tant de fromages à tel conseiller, et, mon cousin, retenez ceci, tant à l'avoyer; votre prédécesseur était un sot; il m'envoyait de petits fromages, qui ne valent pas les grands. Adieu, mon cher cousin, je vous souhaite un bon voyage. » Là se bornait l'expérience nécessaire à son administration. Les institutions bernoises étaient devenues insuffisantes. Membre du grand conseil et chargé, à ce titre, de diriger le département de l'instruction publique, Bonstetten voulait innover. Mais ses plans de réformes ayant été mal accueillis, il eut recours à la publicité pour les faire prévaloir. En 1786, il publia deux mémoires sur l'éducation des familles patriciennes de Berne. L'année suivante, il fut nommé au bailliage de Nyon, et conserva cette fonction jusqu'en 1793; puis on l'envoya comme syndicateur dans les bailliages italiens qui forment maintenant le canton du Tessin, où il resta durant trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'invasion française. « Au mois de mars 1798, écrit-il, tomba cette république de Berne, ma patrie, vieille de plus de six siècles, riche de vertus politiques et de prospérités..... Inutile à mon pays, englouti sous les flots révolutionnaires, assourdi par les sons discordants de mille intérêts blessés, entouré de haines et de murmures, je quittai une contrée qui, ne vivant que de souvenirs, était blessée à la fois dans sa gloire passée et dans ses intérêts présents et à venir. » (Préface du livre intitulé : les *Alpes et la Scandinavie*.) Il courut se réfugier dans le Holstein. L'estime dont il fut l'objet en Allemagne et la sécurité de sa retraite le calmèrent. Il alla bientôt s'établir pour trois ans à Copenhague, où il mit au jour un recueil de ses opuscules, et entreprit d'étudier la civilisation scandinave sous ses aspects les plus variés. Un apaisement relatif s'était produit en Suisse; il y revint se fixer à Genève, en 1802, et de là fit de fréquents voyages en France, en Italie et en Allemagne, occupé à

recueillir partout les éléments dont il se servit pour faire des publications ultérieures très-importantes. A ses *moments de repos, il* reprenait graduellement l'objet de ses premiers travaux, la métaphysique et l'étude de lui-même. Sa santé déclinait rapidement; il ne pouvait plus continuer les investigations qu'aurait exigées la poursuite de ses travaux sur *la civilisation comparée du Nord et du Midi.* Il s'éteignit en 1833, âgé de plus de quatre-vingt-six ans, et en pleine possession de ses facultés.

On peut ranger sous trois chefs : littérature, politique, métaphysique, les œuvres sorties de sa plume. Ses travaux littéraires sont: 1° *Lettres sur une contrée pastorale de la Suisse* (Berne, 1782, 1 vol. in-8°). Elles avaient paru anonymes en 1781, et le public les avait attribuées à Jean de Muller. Bonstetten y décrit les mœurs et les usages du canton de Gessenay, dans un style charmant et persuasif qui n'appartient qu'à lui. Il examine aussi les produits de la contrée, ses arts, son industrie, son avenir. Le principal intérêt de ces lettres consiste dans les détails géographiques qui sont un curieux échantillon de ce que le talent, joint au sentiment de la nature, peut jeter d'agrément sur les matières les plus stériles.

2° L'*Ermite, histoire alpine*, fragments d'un voyage à Bâle et à Neuchâtel, semés d'aperçus ingénieux et de remarques sur les conditions morales et matérielles des pays dont il est question. Bonstetten s'y livre à son goût ordinaire pour la réflexion; la deuxième partie du recueil contient des pensées sur la mort et l'immortalité de l'âme; la troisième, des essais poétiques sous forme d'idylles.

3° La *Suisse améliorée*, ou la *Fête de la reconnaissance* (1802, in-8°). Un émigré suisse (Bonstetten) rentre dans sa patrie après les événements de 1798-1801, retrouve sa famille et ses amis. Il raconte ses infortunes, énumère les bienfaits hospitaliers qu'il a reçus dans une cour du Nord. Il en exprime sa gratitude. Çà et là, l'auteur émet son opinion sur les choses du jour et sur les besoins moraux de son pays.

4° *Voyage sur la scène des six derniers livres de l'Enéide*, suivi de quelques observations sur le Latium moderne (Genève, 1804, in-8°), la meilleure des productions littéraires de Bonstetten et la plus connue. Il fait la comparaison de l'état ancien des choses dans la campagne romaine et de ce que le gouvernement papal y a substitué. Il indique les causes de la dépopulation sans exemple des fertiles contrées qui formaient jadis le Latium. Il y a, dans les idées de Bonstetten, trop de poésie, pas assez de profondeur, et un oubli complet de la méthode, ce qui est un de ses défauts ordinaires. Il écrit au jour le jour, au hasard de l'inspiration du moment, et il a en général trop de respect pour ce qu'il a pensé la veille ; les raisons les plus graves ne lui en feraient pas rabattre un mot. On sent d'ailleurs à chaque pas l'esprit étroit du réformé, qui ne trouve rien à son goût dans les institutions catholiques. Il est vrai qu'elles n'étaient pas en faveur à cette époque : on sortait du XVIII[e] siècle et on en avait conservé l'esprit exclusif et dénigrant.

5° *Lettres à M[me] Brun, née Munter* (Francfort-sur-le-Mein, 1829-1830, 3 vol. in-8°). C'était la sœur de l'évêque luthérien de Seeland. Bonstetten l'avait connue lors de son émigration en Danemark.

6° *Souvenirs de Ch.-V. de Bonstetten, écrits en* 1831 *et* 1832 (in-12 de 124 p.). Ce sont des notices sur les hommes les plus remarquables que Bonstetten avait connus dans sa longue carrière. Ces souvenirs contiennent, entre autres renseignements, curieux à divers égards, des anecdotes sur Haller, Ganganelli (Clément XIV), le cardinal de Bernis, le prince Edouard, dernier rejeton de l'illustre maison des Stuarts, la duchesse d'Albany, etc.

Chez Bonstetten, le littérateur ne venait qu'au second rang, et ses écrits politiques ont beaucoup plus de valeur que ses travaux d'imagination, qui ne sont que des fantaisies ou des récits de voyages. Voici quels furent ses écrits politiques : 1° ses deux *Mémoires* sur l'éducation des familles patriciennes de Berne, dont il a été question plus haut.

2° L'*Exposé des causes qui ont amené la révolution de Suisse*, discours prononcés à Yverdun en 1795.

3° Le recueil intitulé : *Nouveaux écrits de Ch.-V. de Bonstetten* (Copenhague, 1799-1800-1801, 4 vol. in-12). Le tome 1[er] contient : *De l'éducation; Influence des lumières sur les mœurs et sur la liberté;* l'*Amour inné de la liberté tient au développement général du genre humain; Qu'est-ce que la liberté?* Le deuxième volume (1800) renferme : *Traité de l'art des jardins; Remarques sur la langue irlandaise; Vues sur l'origine du langage, de la musique et de la poésie; Part qu'a prise la création des langues sur la faculté de l'abstraction, Considérations sur les poëtes scandinaves et comparaison de ces poëtes avec Homère et Ossian; Traduction de la saga de Ragnar Lodbrok.* On trouve dans le troisième volume : *Lettres à Matthisson sur la révolution de Genève; Voyage en* 1795 *dans les bailliages italiens;* onze *Lettres à une amie, et détails constatant ses souvenirs pendant qu'il était syndicateur dans les bailliages susdits.* Il y a dans le quatrième volume : *Voyages de* 1776-1797; *Besoins des provinces sujettes;* il entend parler des bailliages précédents (on voit que les quatre volumes contiennent autant de littérature que de politique).

4° *Développement national* (Zurich, 1802, 2 vol. in-8°). La Suisse subissait le protectorat du premier consul; Bonstetten essaye d'en présager les résultats probables.

5° *Pensées sur divers objets de bien public* (Genève, 1815). La liberté, suivant Bonstetten, n'est pas attachée à telle ou telle forme de gouvernement. Elle est le fruit des mœurs.

6° *La Scandinavie et les Alpes* (Genève, 1826, in-8°). Cet ouvrage fut composé pendant le séjour de Bonstetten en Danemark. Il y compare les Alpes suisses aux Alpes scandinaves, au point de vue de la population, de la prospérité, des mœurs, des institutions, de la géographie et du climat. Il étudie également la mythologie locale. Le livre contient comme appendice des fragments sur l'Islande, dans lesquels Bonstetten décrit la constitution, les jeux publics et les traditions de la race islandaise. Il en fait connaître la poésie et l'histoire. Il fut un des premiers à constater scientifiquement de quelle importance était l'histoire de la Scandinavie pour l'étude des mœurs et des institutions du moyen âge. En effet, les races du Nord avaient envahi une partie de l'Europe (les invasions normandes), et avaient introduit partout leurs coutumes. L'examen comparé de ces coutumes ouvrait à la philologie et à la philosophie de l'histoire des perspectives inattendues.

7° *Lettres de Bonstetten à Matthisson* (Zurich, 1827, 1 vol. in-12), *et à M[me] Brun.* Elles comprennent une période qui s'étend de 1790 à 1829, époque fertile en événements de tout genre et que l'auteur voyait de haut. Il y apprécie les hommes et les choses du temps, en observateur habile et quelquefois profond.

Nous arrivons maintenant aux œuvres philosophiques. Ce sont elles qui ont fait à Bonstetten une renommée européenne; elles comprennent les ouvrages suivants : 1° l'*Homme du midi et l'homme du nord* ou *De l'influence du climat* (Genève, 1824, in-8°), ouvrage d'un genre nouveau, où il y a autant d'économie politique que de considérations morales sur la destinée humaine. Il était enfoui dans les papiers de l'auteur, où il fut découvert par la princesse Wilhelmine de Wurtemberg, qui le fit pour ainsi dire publier de force. Bonstetten y étudie les divers effets du climat sur le moral de l'homme, au point de vue des cultes, du gouvernement, de la législation, des institutions politiques, puis des passions. On sent qu'il a Montesquieu derrière lui. Il n'attribue pas au climat autant d'influence que l'auteur de l'*Esprit des lois*, mais il lui accorde cependant une action. « Le climat, dit-il, n'est qu'une des causes qui influent sur les hommes; sa puissance, toujours en activité, ne se fait sentir qu'à la longue par des résultats qui paraissent quelquefois lui être étrangers. » En définitive, il estime que l'homme du nord est supérieur à l'homme du midi par le tempérament, le caractère et la vertu, sinon par les arts et l'imagination. Il en énumère les causes : elles reviennent toutes à l'austérité du ciel et des éléments. C'est un témoignage vivant de la valeur qu'il est nécessaire d'accorder à l'ascétisme pour l'amélioration morale et matérielle du genre humain. Qu'est-ce, en effet, que la rudesse du climat et des éléments, sinon un ascétisme imposé par la nature aux habitants du nord?

2° *Correspondance avec Zschokk, Prometheus für licht und recht* (Aarau, 1832, 2 vol. in-8°). Cette correspondance commence au 8 mai 1831 et va jusqu'au 30 décembre 1832, c'est-à-dire qu'elle finit un mois avant la mort de Bonstetten. Il y est question de tout, mais particulièrement de métaphysique et de politique.

3° *Recherches sur la nature et les lois de l'imagination* (Genève, 1807, in-8°).

4° *Etudes sur l'homme* (Genève, 1821, 2 vol. in-8°). Ces deux derniers ouvrages résument à peu près toute la valeur philosophique de Bonstetten et lui ont acquis un rang distingué dans l'école éclectique. Il faut s'entendre toutefois : « Une remarque nous a frappé, dit M. Damiron, dans la lecture de ses ouvrages, c'est la position qu'il a su prendre entre deux philosophies qui semblaient l'une ou l'autre devoir le gagner ou le captiver. En commerce avec toutes les deux, exposé à leurs séductions, il a gardé sa liberté, et il est demeuré indépendant; vivant au milieu de penseurs et d'amis qui tenaient pour Kant ou Condillac, il n'a lui-même été ni kantiste ni condillacien. Né en Suisse et dans le moment où devait s'y faire sentir le système de philosophie qui avait remué toute l'Allemagne, où la France y devait porter, avec son goût et sa littérature, ses opinions métaphysiques, placé sur un lieu neutre où arrivaient toutes ces idées, il ne s'est exclusivement livré ni à celles-ci ni à celles-là; il a tout regardé, tout jugé avec bienveillance et calme, et s'est ensuite retiré, sans préjugé, dans sa conscience, pour s'y former de son propre fonds une opinion qui fût à lui. Il n'est comme aucun des maîtres dont il reçut les leçons; il n'est pas même comme Bonnet, avec lequel il philosopha dans des rapports si doux et qui excitèrent dans son âme tant d'admiration et tant d'amour. S'il ressemble à quelqu'un, c'est plutôt à un Ecossais, c'est à Stewart, dont il rappelle assez la manière et l'esprit; mais ce n'est pas comme disciple; c'est comme homme du même cru et de la même nature philosophique. » En effet, il ne ressemble à personne. Dans ses études sur l'homme, il n'a pas de système, n'est d'aucune école, ne se préoccupe d'aucun résultat à obtenir. Il expérimente, s'étudie lui-même pour le plaisir de voir. Il était né psychologue et spiritualiste, c'est-à-dire ami des idées abstraites, et étranger à une moitié des phénomènes de l'âme, ceux qui sont le fruit du sentiment et de l'imagination. Il admet l'imagination, si l'on veut. L'homme, suivant lui, a deux facultés générales : l'intelligence et l'imagination; l'imagination mène au bien et au bonheur. Elle est triple, elle comprend le sens de nos besoins, le sens du beau et le sens moral; le monde intérieur, c'est-à-dire le monde des idées, en dérive ; mais ce n'est qu'une vue théorique. Il n'a pas creusé le sujet, et il se hâte d'en sortir aussitôt qu'il y est entré, en faisant de la morale l'harmonie du sens moral et de l'intelligence. En dernière analyse, l'intelligence est pour lui le tout de l'âme; l'intelligence opère de cinq manières : elle saisit les idées, elle les coordonne, elle les distingue, elle les compare, et énonce le résultat de la comparaison par un jugement ou proposition, qui se compose d'un sujet et d'un attribut. Quand l'intelligence lui fait défaut, il invoque l'imagination. Leur action réunie permet à l'homme de sortir de lui-même et d'arriver jusqu'à Dieu, lien, appui et sanction de notre savoir, complément nécessaire de nos conceptions. Les idées que nous avons de Dieu et de l'univers, incomplètes dans cette vie, en supposent une autre où les mystères de celle-ci nous apparaîtront dans tout leur jour. Il déduit de là que l'âme est immortelle. C'est une théorie comme une autre, et qui ne manque pas de logique. Quant aux sens, ils sont de deux sortes, extérieurs et intérieurs. Les premiers nous mettent en relation avec la nature; les seconds sont la source de nos idées, nous donnent l'initiative et la personnalité. Il les confond avec nos pouvoirs imaginaires; en d'autres termes, il ne leur accorde pas de réalité objective. Cette démonstration est le fond du livre. Bonstetten y joint quatre appendices (2[e] partie). Dans le premier, il cherche à dégager le principe de la morale, le second est un tableau psychologique des facultés; dans le troisième, il expose sa méthode; le quatrième est un essai sur la mémoire. Dans ses recherches sur la nature et les lois de l'imagination, il ne sort pas des lieux communs et des théories reçues. En général, il manque de précision et de clarté autant que de méthode. Ce sont plutôt des aperçus ingénieux d'un homme du monde épris de l'amour d'écrire en un style élégant et fleuri, que des théories rigoureuses et conçues dans un esprit scientifique. « Curieux et coureur, dit M. Damiron, il aime mieux s'occuper de sujets neufs et variés qu'insister jusqu'au bout sur ceux qu'il connaît; il jette ainsi plus d'esquisses, mais il termine moins de tableaux; et souvent de ses recherches, il ne demeure, au lieu de science, qu'une trace un peu vague de la vérité dont il traite..... Sur beaucoup de points, il a un avis et un avis plein de sagesse; sur presque aucun il n'a de doctrine, point d'opinion achevée et poussée jusqu'au dernier terme, point de généralité en saillie, point de ces principes dominants qui saisissent les esprits et les forcent à l'examen. »

BONTAIN, ville de l'Océanie, sur la côte méridionale de l'île Célèbes et au fond de la baie du même nom, à 56 kilom. N.-E. de Macassar. Cette ville, qui fait partie des possessions hollandaises, est défendue par un petit fort; son territoire est fertile en riz et coton.

BONTANT s. m. (bon-tan). Comm. Pièce d'étoffe de coton rayée de rouge, que l'on tirait autrefois de la Sénégambie.

BONTCHOUK s. m. (bont-chouk — mot pol.). Hist. Lance ornée de queues de cheval, qu'on portait devant les anciens rois de Pologne, quand ils commandaient leurs armées, et devant les quatre généraux polonais et lithuaniens.

BONTÉ s. f. (bon-té — du lat. *bonitas,* de *bonus,* bon). Qualité de ce qui est bon en son genre : *La* BONTÉ *d'un terrain, d'un pays. La* BONTÉ *d'une étoffe. La* BONTÉ *d'un aliment. La* BONTÉ *d'un cheval. La* BONTÉ *d'un vin, d'un fruit, d'une marchandise. La* BONTÉ *de l'air.*

— Justice : *La* BONTÉ *d'une cause. Il comptait sur la* BONTÉ *de sa cause.* ‖ Force, exactitude, vérité : *Je reconnais la* BONTÉ *de vos raisons.*

— Douceur, bénignité, indulgence, humanité, qualité morale qui porte à faire et à croire le bien : *La* BONTÉ *de Dieu. Montrer, témoigner de la* BONTÉ. *Faire preuve de* BONTÉ. *La sagesse est de jouir, la* BONTÉ *de faire jouir.* (Saadi.) *Le propre de la* BONTÉ *est de se faire aimer.* (Acad.). *Lorsque Dieu forma le cœur, il y mit premièrement la* BONTÉ. (Boss.). *La* BONTÉ *gagne les cœurs.* (Mass.) *Celui-là est bon qui fait du bien aux autres : s'il souffre pour le bien qu'il fait, il est très-bon; s'il souffre de celui à qui il a fait ce bien, il a une si grande* BONTÉ *qu'elle ne peut être augmentée que dans le cas où ses souffrances viendraient à croître; et, s'il en meurt, sa vertu ne saurait aller plus loin : elle est héroïque, elle est parfaite.* (La Bruy.) *Il y a des méchants qui seraient moins dangereux s'ils n'avaient aucune* BONTÉ. (La Rochef.) *Nous sommes bons, on abuse de notre* BONTÉ, *mais ne nous corrigeons pas.* (Vol.) *La* BONTÉ *de l'homme est l'amour de ses semblables.* (J.-J. Rouss.) *La* BONTÉ *de Dieu est l'amour de l'ordre.* (J.-J. Rouss.) *De tous les caractères de théâtre, il n'y en a peut-être pas de plus difficile à traiter que la* BONTÉ. (Grimm.) *La* BONTÉ *est la première des vertus.* (M[me] Necker.) *Il n'y a qu'une vertu, c'est la* BONTÉ. (M[me] de Staël.) *Ce qui nuit à l'idée qu'on se fait de la* BONTÉ, *c'est qu'on la croit de la faiblesse.* (M[me] de Staël.) *La vraie* BONTÉ *est la grâce de la vertu.* (De Ségur.) *La beauté plaît, l'esprit amuse, la sensibilité passionne, la* BONTÉ *seule attache.* (La Rochef.-Doud.) *La* BONTÉ *nous est si chère et si nécessaire qu'à défaut de sa réalité, nous voulons du moins toutes ses apparences.* (Vinet.) *La* BONTÉ *a sa beauté, qui orne jusqu'aux plus laids visages.* (Bongeard.) *La nature de la* BONTÉ *est d'être aussi universelle que constante.* (De Gérando.) *La* BONTÉ *est un baume salutaire pour toutes les peines de l'âme.* (De Gérando.) *Nous n'accordons aux autres que juste autant de* BONTÉ *que nous en possédons nous-mêmes.* (M[me] de Blessington.) *La* BONTÉ *d'autrui me fait autant de plaisir que la mienne.* (Joubert.) *Ce n'est ni le génie, ni la gloire, ni l'amour, qui mesurent l'élévation de notre âme, c'est la* BONTÉ. (Lacordaire.) *La qualité dont nous tirons le plus d'avantage dans le monde, c'est la* BONTÉ. (M[me] de Bawr.) *C'est la* BONTÉ *qui donne à la physionomie humaine son premier et invincible charme.* (Lacordaire.) *La* BONTÉ *est le don gratuit de soi-même.* (Lacordaire.) *La* BONTÉ *des femmes est immense; d'où vient donc que la* BONTÉ *n'a pas de droit à l'action sociale en législation et en politique?* (G. Sand.) *La* BONTÉ *est un penchant naturel à prévenir ou à calmer les souffrances.* (Laténa.) *La* BONTÉ *vient comme un supplément aux plaisirs, quand ils nous manquent, et bientôt on la trouve meilleure que les plaisirs.* (Azaïs.) *Une belle femme sans* BONTÉ *est une fleur sans parfum.* (L.-J. Larcher.) *Nous aimons ce qui est bon, parce que nous avons en nous une tendance innée vers la* BONTÉ *même.* (J. Simon.) *Il n'y a rien en nous qui ne parle de la* BONTÉ *de Dieu.* (J. Simon.)

Ne désespérez point de la *bonté* céleste.
DUCIS.

La *bonté* dans les rois passe après la justice.
C. DELAVIGNE.

La *bonté*, c'est le fond des natures augustes.
V. HUGO.

La *bonté* sait si bien embellir une femme!
ANCELOT.

Je tiens qu'au plus haut rang un mortel est monté,
Lorsqu'en lui la lumière est jointe à la *bonté*.
TALLEMANT DES RÉAUX.

Ami du bien, de l'ordre et de l'humanité,
Le véritable esprit marche avec la *bonté*.
GRESSET.

La *bonté* d'un vieillard, c'est sa coquetterie,
C'est le dernier rayon sur sa face flétrie.
E. AUGIER.

Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin?
Aux petits des oiseaux il donne leur pâture,
Et sa *bonté* s'étend sur toute la nature.
RACINE.

‖ Faiblesse, excessive indulgence, facilité trop grande à céder aux volontés des autres : *La* BONTÉ *du père a causé la perte du fils.* (Acad.)

Et le trop de *bonté* jette une amorce au crime.
CORNEILLE.

Trop de *bonté* dans les parents
Cause la perte des enfants.
PERRAULT.

— Acte ou témoignage de bienveillance, de douceur : *Vos* BONTÉS *me touchent. Parlerai-je des* BONTÉS *de la reine, tant de fois éprouvées par ses domestiques?* (Boss.) *Je n'oublierai pas non plus les* BONTÉS *du roi, qui prévinrent les désirs du prince mourant.* (Boss.) *Je reçois avec beaucoup de reconnaissance les* BONTÉS *que vous me témoignez.* (Fén.) *Les* BONTÉS *de Votre Excellence me paraissent excessives, et je ne m'y prête qu'en tremblant.* (Le Sage.) *Il m'a servi chaudement, il avait pour moi mille* BONTÉS. (Scribe.)

Seigneur, tant de *bontés* ont lieu de me confondre.
RACINE.

Où sont, Dieu de Jacob, tes antiques *bontés?*
RACINE.

‖ S'emploie souvent comme terme de civilité, de simple politesse : *Ayez la* BONTÉ *de me répondre. Je vous dirai qu'elle a eu la* BONTÉ *de m'écrire. Je vous renvoie le* Muséum *d'octobre, que vous avez eu la* BONTÉ *de me prêter.* (J.-J. Rouss.) ‖ En ce sens, on l'emploie parfois ironiquement : *Ayez la* BONTÉ *de sortir de chez moi. Vous allez avoir la* BONTÉ *de me payer sur-le-champ.*

— Sentiment, témoignage, gage de tendresse qu'une femme donne ou permet : *Elle a quelque* BONTÉ *pour moi.* (Mol.) *La* BONTÉ *est une vertu, mais ce n'est pas toujours par vertu qu'une femme a des* BONTÉS *pour un homme.* (Jouy.)

— Fam. et par exclamation : *Bonté de Dieu! Bonté divine! Bonté du ciel!* Expressions qui marquent une extrême surprise : BONTÉ DE DIEU! *si vous saviez la vie qu'il a faite dans son trou!* (P. Féval.)

On dit chez bien des gens que vous me gouvernez.
— Qui, moi? *bonté du ciel!.....*
C. DELAVIGNE.

— Techn. *Bonté intérieure*, Quantité de métal fin contenu dans un alliage d'or ou d'argent. On dit plus communément le TITRE ou l'ALOI.

— Syn. **Bonté, bénignité, bienfaisance,**

bienveillance, débonnaireté, humanité. V. Bénignité.

— **Antonymes.** Malice, malignité, méchanceté, perversité.

— **Anecdotes.** Un des valets de chambre de saint Louis laissa tomber une goutte de cire enflammée sur une jambe où ce monarque avait mal : « Vous devriez vous souvenir, lui dit le roi, que mon grand-père vous donna autrefois votre congé pour beaucoup moins. » C'est tout ce que la douleur lui arracha.

⁂

On faisait au maréchal de Biron des représentations sur les dépenses considérables de sa maison, et sur le grand nombre de ses domestiques : « Vous pourriez économiser beaucoup, lui disait-on, en renvoyant cette foule de gens inutiles. — Je ne suis pas riche pour thésauriser, répondit-il; et, si je puis me passer de mes gens, qui vous a dit qu'ils pourraient se passer de moi? »

⁂

Un jour d'été, le maréchal de Turenne, en petite veste blanche, était accoudé sur le balcon d'une fenêtre. Un domestique, le prenant pour le cuisinier, s'approche doucement, et, d'une main qui n'était pas légère, lui applique un grand coup sur la fesse. L'homme frappé se retourne à l'instant : en voyant le visage de son maître, le domestique, confus, se jette à ses pieds et lui demande pardon en disant qu'il avait cru que c'était Georges. « Et quand c'eût été Georges, répondit le maréchal en se frottant la partie meurtrie, il ne fallait pas frapper si fort. »

⁂

Un homme du peuple prit à tâche d'insulter Périclès, le plus illustre et le plus puissant Athénien de son siècle. Tant qu'il resta dans la place publique, il ne cessa de l'outrager; Périclès, sans faire attention à ce que cet homme disait, expédia tranquillement ses affaires, et lorsqu'elles furent finies, et que le jour commença à baisser, il prit le chemin de sa maison. Notre homme ne lâcha point prise, et accompagna Périclès en l'accablant d'injures. Cet illustre citoyen, pour toute vengeance, étant arrivé chez lui, dit à l'un de ses esclaves : « Prends un flambeau, et reconduis cet homme jusqu'à sa maison. »

⁂

Un propriétaire revenait d'un petit voyage, et comme il allait rentrer chez lui, il aperçut un homme qui volait des châtaignes dans son parc. Il revient sur ses pas, et fait un détour d'une demi-lieue. A son arrivée, son domestique lui demanda la cause de son retard et d'une promenade si hors de propos. « C'est, dit-il, que j'ai aperçu dans mon parc un homme sur un arbre, qui volait des châtaignes; je suis retourné sur mes pas afin qu'il ne me vît point; car s'il m'eût aperçu, la peur aurait pu le faire tomber, et peut-être se serait-il blessé mortellement. Ces châtaignes valent-elles la mort d'un homme? »

⁂

Un fils de madame Thibault, première femme de chambre de Marie-Antoinette, s'étant battu en duel dans le parc de Compiègne, avait eu le malheur de tuer son adversaire. La mère sollicita aussitôt les bontés de la Dauphine en faveur de son fils, et, par cette puissante intercession, parvint à le soustraire à la sévérité des lois. Une dame de la cour ayant dit malicieusement à la princesse que madame Thibault n'avait imploré sa protection qu'après avoir essuyé un refus de madame du Barry, Marie-Antoinette s'écria : « Si j'étais mère, pour sauver mon fils, je me jetterais aux genoux de Zamore. » C'était le nom du petit nègre de la du Barry.

⁂

Le duc de Berry se rendait un jour à Bagatelle dans un cabriolet; en traversant le bois de Boulogne, il aperçut un enfant chargé d'un panier dont le poids excédait ses forces. Il arrête son cheval, questionne le petit paysan. « Mon père m'envoie à la Muette, répondit-il, porter ce panier qu'on attend. — Mais il paraît bien lourd, ce panier; il te fatigue : donne-le-moi, je le remettrai en passant. » Le prince fait mettre le panier dans son cabriolet, passe à la Muette, remet le panier à sa destination, revient sur ses pas, descend chez le père de l'enfant, et lui dit : « J'ai rencontré ton fils; il ployait sous le faix dont tu l'avais chargé; je l'ai aidé; son panier a été remis tout à l'heure. Une autre fois, épargne-lui tant de peine; des fardeaux si lourds altéreraient sa santé : tiens, achète-lui un âne pour porter ses paniers. » A ces mots, il remet une bourse au paysan, remonte en cabriolet, et reprend la route de Bagatelle.

⁂

L'empereur Joseph II, se promenant sur les bastions de Vienne, y vit une jeune fille qui tirait à grande peine de l'eau d'un puits. Le monarque, qu'elle ne connaissait pas, lui demanda ce qu'elle faisait, qui elle était : « Je puise de l'eau, comme vous voyez, dit-elle, et je suis la fille d'une pauvre femme que je dois entretenir du peu que mon travail me fait gagner. Mon père a été cocher à la cour; mais nous n'avons pas eu le bonheur d'obtenir une pension. — Venez demain à la cour, répondit Joseph, j'y suis en crédit, et je tâcherai de vous y être utile. — Ah! mon cher monsieur, répliqua la jeune fille, je crains fort que vous ne gagniez rien. L'empereur ôte plus volontiers qu'il ne donne; ayez seulement la bonté de m'aider à mettre cette cruche d'eau sur ma tête. » Le monarque ne se le fit pas dire deux fois; mais le lendemain, il fit venir la jeune fille, qui, reconnaissant son souverain dans celui à qui elle avait parlé la veille, parut confuse et toute tremblante. « Rassurez-vous, lui dit avec douceur Joseph, j'accorde à votre mère une pension de six florins par mois; mais apprenez à parler désormais avec plus de respect et de justice d'un souverain qui veut être le père, et non le tyran de ses sujets. »

BONTE-CAFFER s. m. (bon-te-ka-fèr). Ichthyol. Petit poisson d'Amboine, dont la chair est estimée.

BONTEHAAN s. m. (bon-te-a-an — mot holl. qui signif. *coq panache*). Ichthyol. Espèce de kané, famille des spares, des îles Moluques.

BONTEKOË (Guillaume-Isbrand), navigateur hollandais. Il fit, en 1618, un voyage aux Indes orientales, et, lorsqu'il était sur le point d'arriver à Batavia, le feu prit à son navire, et une explosion terrible le lança au loin dans les airs. Cependant il ne périt pas; il fut recueilli sur une chaloupe où soixante-six hommes de son équipage avaient cherché un refuge. Cette frêle embarcation tint la mer pendant quatorze jours; toutes les provisions étaient épuisées lorsqu'on arriva en vue de Sumatra; mais les naturels repoussèrent les malheureux naufragés, qui finirent par gagner la rade de Batavia, où ils trouvèrent des navires hollandais. Bontekoë publia une relation de son voyage, qui a été traduite en français et insérée dans la *Collection des Voyages* de Thévenot.

BONTEKOË (Corneille), médecin hollandais, né à Alkmar en 1648, mort en 1686. Son père s'appelait Decker; mais on changea son nom en celui de Bontekoë parce qu'il avait pris, pour enseigne de sa maison, une vache de diverses couleurs. Corneille Bontekoë étudia la médecine à Liége, et il alla l'exercer dans plusieurs villes de la Hollande et de l'Allemagne; mais comme il était très-entier dans ses opinions, il vécut partout en hostilité avec ses confrères. Il était partisan exalté des doctrines de Jacques Dubois; il voulait traiter toutes les maladies par la méthode délayante, et recommandait surtout de faire un grand usage du thé. Il publia d'assez nombreux ouvrages en hollandais. Devaux en donna une traduction française sous le titre de : *Nouveaux éléments de médecine, etc.* (Paris, 1698, 2 vol. in-12).

BONTEMPI (Angelini), musicographe italien. V. Buontempi.

BONTEMPS (Léger), religieux bénédictin de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. Il vivait au XVIe siècle, et il publia de nombreux ouvrages de dévotion et de polémique religieuse. On peut citer, entre autres : *De la vérité de la foy chrétienne; Consolation des affligez* (1545); le *Miroir de parfaite beauté* (1557); *Narration contre la vanité et abus de l'astrologie judiciaire* (1558); *Responce aux prétendus réformez, recueillie d'une épistre d'Erasme* (1562); la *Règle des chrétiens* (1568), etc.

Bontemps (la mère). Oh! la bonne vieille et les excellents conseils qu'elle donne aux jeunes filles! Si toutes les grand'mères ressemblaient à la mère Bontemps, il n'y aurait pas assez de prières pour leur conservation. Certainement, cette mère Bontemps est la respectable aïeule de ce gros sans-souci, de ce joyeux insouciant que notre Béranger a baptisé du nom de *Roger*. Quelle est la date de cette chanson? On l'ignore; mais on y voit danser des Jeux et des Ris qui sentent le siècle des Panard et des Collé. M. Veckerlin a composé sur ce joli texte une nouvelle et délicieuse musique, que nous recommandons aux amateurs du *bon temps*.

DEUXIÈME COUPLET.

A vingt ans mon cœur
De l'amour a connu les charmes;
Ce petit trompeur
M'a fait répandre bien des larmes;
Il est exigeant,
Boudeur et changeant,
Fille qu'il tient sous son empire
Fuit le monde, rêve et soupire.
Dansez à quinze ans
Plus tard il n'est plus temps.

TROISIÈME COUPLET.

Les Jeux et les Ris
Dansèrent à mon mariage;
Mais bientôt j'appris
Qu'il est d'autres soins en ménage :
Mon mari grondait,
Mon enfant criait.....
Moi, ne sachant auquel entendre,
Sous l'ormeau pouvais-je me rendre?
Dansez à quinze ans;
Plus tard il n'est plus temps.

QUATRIÈME COUPLET.

Le temps arriva
Où ma fille me fit grand'mère;
Quand on en est là,
La danse n'intéresse guère;
On tousse en parlant,
On marche en tremblant;
Au lieu de danser la gavotte,
Dans un grand fauteuil on radote.....
Dansez à quinze ans;
Plus tard il n'est plus temps.

BONTEMPS (Pierre), sculpteur français, né à Paris, suivant quelques auteurs, travaillait dans cette ville vers le milieu du XVIe siècle. On ne sait rien de sa vie, mais ses ouvrages attestent qu'il occupait un rang élevé parmi les artistes de son époque. Il travailla avec Germain Pilon et Ambroise Perret au magnifique tombeau de François Ier (1552); il fut chargé d'exécuter les bas-reliefs du soubassement et trois des cinq statues placées au-dessus de l'attique, savoir : celle de la reine, celle du dauphin François et celle de Charles d'Orléans, troisième fils du roi. Il fit aussi, pour l'église de l'abbaye des Hautes-Bruyères, le vase orné de bas-reliefs et de petites figures en ronde-bosse, dans lequel fut enfermé le cœur de François Ier. En 1555, il exécuta pour la cheminée de la chambre du roi, à Fontainebleau, un bas-relief représentant les *Quatre Saisons*. Pierre Bontemps a fait preuve, dans ces divers ouvrages, d'un goût très-fin et d'une grande habileté pratique.

BONTEMPS (Marie-Jeanne de Chatillon,) femme de lettres française. Elle épousa un ancien trésorier des troupes, et c'est elle qui, la première, fit connaître en France le poëte Thompson, dont elle traduisit les *Saisons* et l'*Hymne au Créateur* (1759, in-8o).— Son fils, libraire à Paris, publia l'*Essai d'une bibliographie annuelle* ou *Résumé des différents catalogues des livres qui ont paru dans le cours de l'an IX* (1802) et un *Choix des plus beaux morceaux du* Paradis perdu *de Milton*, traduits en vers par L. Racine et par le duc de Nivernais.

BONTI s. m. (bon-ti). Bot. Nom indien de la squine.

BONTIE s. f. (bon-tî — de *Bontius*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des myoporinées, comprenant deux arbres ou arbrisseaux, qui croissent en Amérique. ‖ On a aussi donné ce nom à un genre d'orchidées réuni aujourd'hui au genre dendrobie.

— **Encycl.** La *bontie* daphnoïde, vulgairement appelée *daphnot*, *olivier bâtard*, *olivier sauvage*, etc., est un bel arbrisseau, à feuilles persistantes, à fleurs rouge orangé, auxquelles succèdent des drupes ovoïdes, lisses, jaunâtres, à peu près de la grosseur et de la forme d'une olive. Cet arbrisseau habite les Antilles, et se plaît de préférence dans les lieux maritimes; mais il peut croître dans tous les sols, et on l'emploie avantageusement à faire des haies autour des jardins. Ses fruits sont âcres; cependant on les mange quelquefois. En Europe, il n'est connu que comme végétal d'ornement; mais il doit être tenu en serre, où il est même assez difficile de le conserver.

BONTIUS, nom d'une famille de médecins et de naturalistes qui honorèrent l'université de Leyde dans le XVIe siècle. Gérard Bontius était de Ryswick et contribua beaucoup à la fondation du jardin botanique de Leyde; on lui attribue l'invention des pilules dites : *pilules hydragogues de Bontius.* Il laissa trois fils, qui furent médecins comme lui : Jean, Régnier et Jacques Bontius. Ce dernier, le plus célèbre de tous, voyagea en Perse et dans les Indes; il s'établit à Batavia en 1625, et y mourut en 1631; il composa des ouvrages sur les plantes et sur les animaux des pays qu'il avait visités. Le médecin Pison publia ces ouvrages après la mort de leur auteur, et les naturalistes y trouvèrent de précieuses indications. On a donné le nom de *bontia* ou *bontie* à une plante décrite par ce savant médecin : c'est un arbuste qui croît sur les bords de la mer.

BONT-JAA s. m. (bon-tja-a). Comm. Variété de thé.

BONTOBRICE, nom ancien de Boppart.

BONTOU s. m. (bon-tou). Bot. Arbre de l'Inde, dont la racine est employée pour teindre en jaune.

BONTOUR s. m. (bon-tour — de *bon* et *tour*). Mar. Evolution que fait un bâtiment pour éviter de faire croiser les câbles des ancres sur lesquelles il est mouillé.

BONUM VINUM LÆTIFICAT COR HOMINIS (*Le bon vin réjouit le cœur de l'homme*), Proverbe tiré de l'Ecriture sainte :

« Je remets au riche juif Isaac d'York cette lettre pour vous, afin de vous conseiller, de vous prier même instamment d'accepter la rançon de la demoiselle, sachant qu'il vous donnera de ses coffres de quoi acheter cinquante demoiselles avec moins de risque, dont je compte bien avoir ma part, quand nous ferons ensemble joyeuse vie comme de vrais frères, sans oublier la coupe, car que dit le texte? *Vinum lætificat cor hominis.*

Walter Scott, *Ivanhoé.* »

BONUS EVENTUS (bon succès), dieu des bonnes récoltes, et, plus tard, dieu du succès, était le frère ou le mari de la Bonne Fortune, et avait, comme elle, sa statue dans le Capitole. Son culte passa de la Grande-Grèce à Rome; on portait son image gravée sur des pierres, en guise d'amulette. Le 15 octobre, on lui sacrifiait un cheval.

BONVAL (Clarisse), actrice française, née à Paris en 1824. En sortant du Conservatoire, elle débuta à la Comédie-Française dans les rôles de soubrette (1843), puis elle joua successivement sur le Grand-Théâtre de Lyon et à l'Odéon. A la suite d'un second début au Théâtre-Français, elle fut reçue pensionnaire en 1847, et elle a pris rang depuis 1852. Mlle Bonval a constamment tenu sur notre première scène l'emploi des soubrettes, et compte peu de créations dans le répertoire moderne. Elle a bien le nez au vent, l'œil égrillard et l'embonpoint qui conviennent aux servantes de la comédie; mais il lui manque le style, la manière, l'individualité de l'artiste; et le sourire de Marivaux lui sied mieux que le rire éclatant de Molière. Comédienne agréable, on la voudrait plus hardie et plus *forte en gueule*.

BONVALOT (Antoine-François), poëte et littérateur français, né à Salins en 1784. Il entra dans l'enseignement, devint professeur au lycée Charlemagne, et publia un assez grand nombre d'ouvrages en prose et en vers. Nous citerons parmi les principaux : le *Vieux barde* (1815); *Biographie des hommes célèbres* (1834); *Petit cours d'éloquence* (1835); les *Vilains et les contrebandiers* (1836); la *Nature*, poëme (1836); *Jeanne d'Arc*, poëme (1837); *Mélanges* (1839); les *Fous et les Anges* (1844); *Théosophie* (1853); *Sur l'histoire poétique de la fondation des cultes primitifs.*

BONVICINI DE PESCIA (Dominique), religieux dominicain, qui fut disciple de Savonarole et remplaça celui-ci dans sa chaire lorsque Alexandre VI lui eut défendu de professer; mais Bonvicini se vit ensuite impliqué dans la procédure intentée contre Savonarole, et il fut brûlé avec lui, ainsi que Sylvestre Meruffi, un autre de ses disciples.

BONVICINO, BONVINCINO ou **BUONVICINO** (Ambroise), sculpteur italien, né à Milan en 1552, mort en 1622. Il fut élève de Scavezzi et acquit une grande habileté à tailler le marbre. L'église de Saint-Pierre renferme, de cet artiste, les statues de saint Pierre et de saint Paul et un bas-relief qui représente le *Sauveur remettant les clefs à saint Pierre.* Bonvicini nous apprend que son nom, par un jeu de mots assez bizarre, a été quelquefois changé en celui de *Malvicino.*

BONVICINO (Alexandre). V. Maretto da Brescia.

BONVIN (François), peintre français contemporain, né à Vaugirard en 1817, apprit le dessin dans une école gratuite, devint compositeur d'imprimerie et fut ensuite employé dans les bureaux de la préfecture de police. Entraîné par une véritable vocation artistique, il mit à profit ses loisirs pour se perfectionner dans le dessin et pour étudier la peinture. Les chefs-d'œuvre des anciens maîtres flamands et hollandais que possède le Louvre furent ses modèles de prédilection; mais il ne négligea pas l'étude directe de la nature : il observa avec soin les mœurs et les types de la population ouvrière de Paris, et les crayonna avec une scrupuleuse exactitude. Bientôt il se sentit assez fort pour aborder les expositions : il envoya au Salon de 1847 un portrait de M. A. Challamel, largement traité; à celui de 1848, un portrait de femme et deux petits tableaux de genre ayant l'un et l'autre pour sujet : une *Femme mangeant* (effet de lampe); à celui de 1849, trois tableaux de genre, la *Cuisinière*, morceau d'une exécution vigoureuse et d'un sentiment bien naïf; le *Piano*, esquisse enlevée avec beaucoup de verve, et les *Buveurs*, étude d'un réalisme un peu brutal, mais d'une grande force de couleur. Ces trois derniers ouvrages, traités dans la manière simple et puissante de Chardin, furent récompensés par une médaille de 3e classe et valurent à M. Bonvin, de la part du ministère de l'intérieur, la commande d'un tableau représentant une *Ecole d'orphelines.* L'artiste s'acquitta de cette tâche avec un rare bonheur : il sut être simple et touchant dans la composition, et répandit sur sa toile une lumière douce, triste, s'harmonisant parfaitement avec les petites robes brunes et les coif-

fes noires des orphelines. Ce tableau figura avec honneur au Salon de 1851, ainsi qu'une autre peinture représentant une *Tricoteuse*, et divers dessins et esquisses. M. Bonvin obtint une médaille de 2e classe à cette exposition. Parmi les ouvrages qu'il a envoyés au Salon, à partir de cette époque, nous citerons : la *Charité* (commande du ministère de l'intérieur) et la *Classe des petits* (Salon, 1852); l'*Ecole régimentaire* (commande du ministère d'Etat) et une *Femme lisant* (1853); *Religieuses tricotant*, la *Basse messe* (appartient à l'Etat) et une *Cuisinière* (1855); les *Forgerons* (à l'Etat, 1857); la *Lettre de recommandation* (commande du ministère d'Etat), la *Ravaudeuse*, le *Liseur* et un excellent petit portrait de M. O. Feuillet (1859); un *Intérieur de cabaret* (ministère d'Etat, 1861); *Religieuses revenant des offices* (ministère d'Etat, 1863); la *Fontaine en cuivre* et le *Déjeuner de l'apprenti* (tous deux à M. Bressant de la Comédie-Française, 1863); les *Attributs de la peinture et de la Musique*, tableau décoratif largement exécuté, et le *Banc des pauvres* (1865); le *Café de la grand'maman* (1866). Une observation savante de la réalité, une grande simplicité de composition, l'entente de la masse et de l'effet du tableau, la sobriété et la justesse des détails, la naïveté des expressions et la vérité des attitudes, telles sont les qualités qui font de M. Bonvin un des meilleurs peintres de genre de ce temps-ci. On a pu lui reprocher parfois, avec quelque raison, de peindre dans une gamme triste et monotone : « Il ne voit plus les choses qu'à travers les verres noirs dont on se sert pour regarder les éclipses, » disait, en 1859, M. Paul de Saint-Victor; mais il est bon de remarquer que cette tristesse de coloris est souvent commandée par le sujet même; on ne saurait exiger, pour la peinture des souffrances et des misères du peuple, les tons chatoyants que réclame la représentation des intérieurs fashionables et des scènes voluptueuses. Ajoutons, d'ailleurs, que bon nombre de tableaux de M. Bonvin offrent de précieuses qualités de lumière et de couleur, une grande largeur et une grande fermeté d'exécution.

BONZAC, village de France (Gironde), arrond. et à 11 kilom. de Libourne, canton de Guitres; 501 hab. Vins, blé, fourrages. Au pied du coteau de Bonzac s'élève le château de la Grave, embelli par le duc Decazes, dans un terrain dont la molasse renferme une grande quantité de débris paléothériens et de coprolithes.

BONZE s. m. (bon-ze — en japonais *bonsa*, forme qu'on a cherché avec raison à rattacher à une racine sanscrite, puisque le bouddhisme a pris naissance dans l'Inde; aussi M. Hodgson a-t-il voulu voir dans *bonsa* une corruption du mot sanscrit *bandya*, *vandya*, vénérable). Prêtre ou moine de la religion de Bouddha, à la Chine et au Japon : *Les* BONZES *se dévouent à des pénitences effrayantes.* (Volt.) *Les hommes étaient assis, fixes et immobiles, silencieux comme des* BONZES. (Balz.)

— **Encycl.** Les *bonzes*, à quelque secte, d'ailleurs, qu'ils appartiennent, ont une tradition commune et des caractères analogues. Ils reconnaissent pour fondateur Xaca, personnage mythique qui apporta les dogmes de l'Egypte, et dont la légende a quelques rapports avec l'histoire de Jésus-Christ. Les *bonzes* observent le silence en public et s'abstiennent de nourriture animale et de vin. Ils vendent aux fidèles une multitude de bagatelles sacrées, et se font surtout remarquer par une cupidité insatiable. Ils ont, dit-on, une doctrine extérieure et une doctrine réservée aux seuls initiés. Les *bonzes* ne cessent de prêcher qu'il y a dans l'autre vie des récompenses réservées aux bons, et des peines pour les méchants; mais ils abusent de cette doctrine en faisant croire aux simples que, pour mériter les récompenses de l'autre vie, il n'est pas absolument nécessaire d'être vertueux, ni de combattre ses mauvais penchants; qu'il suffit de combler les *bonzes* de largesses, de leur bâtir des monastères et des temples. Cette doctrine est, comme on voit, extrêmement commode pour les riches, qui achètent à prix d'argent la liberté de se livrer impunément à tous les vices, et en même temps très-avantageuse aux *bonzes*, qui, par ce moyen, s'enrichissent aisément et se dédommagent en secret des austérités qu'ils pratiquent en public. Si quelque riche avare veut garder son argent et faire ses bonnes œuvres par lui-même, les *bonzes* lui persuadent qu'il en perd tout le fruit, et que le dieu Fo ne manquera pas de punir sa dureté envers les prêtres. Ils font surtout un merveilleux usage de la métempsycose pour épouvanter ceux qui refusent de leur venir en aide; ils les menacent des plus désagréables transmigrations; ils leur annoncent, par exemple, qu'ils passeront après leur mort dans le corps d'un rat, d'une souris, d'un serpent ou de quelque autre animal méprisé ou persécuté. Le P. Le Comte rapporte qu'ils avaient persuadé à un vieillard qu'il deviendrait, après sa mort, cheval de poste de l'empereur. Ce pauvre homme était si tourmenté, qu'il en avait absolument perdu le repos. Ayant appris que les chrétiens n'étaient point soumis à ces transmigrations, il résolut, pour se délivrer de toute inquiétude, d'embrasser la religion chrétienne. Les *bonzes* disent aux riches (les pauvres ont du moins l'avantage de n'être point trompés) que les âmes de leurs parents sont passées dans le corps de quelque vil animal, et que là elles souffrent horriblement. Aussi s'offrent-ils de grand cœur pour les soulager par leurs prières et leur procurer un état plus doux. Les Chinois sont pleins de respect pour les morts, ils croiraient commettre un crime en refusant de donner aux *bonzes* l'argent que ceux-ci réclament en échange de prières. Le P. Le Comte cite encore un exemple de la fourberie de ces prêtres; mais ce jésuite a tort de s'en prévaloir, car les reproches qu'il leur adresse pourraient être facilement rétorqués contre l'ordre auquel il appartenait : Un jeune homme, tendrement aimé d'un prince du sang, vint à mourir. Le prince, profondément touché de cette perte, demanda aux *bonzes* s'ils savaient quel corps habitait l'âme de son favori. Les prêtres lui persuadèrent qu'elle était passée dans celui d'un jeune Tartare, et promirent de le lui amener moyennant une somme d'argent considérable. Le prince, charmé, consentit à tout ce qu'on lui demanda. Quelque temps après, les *bonzes* se présentèrent chez lui avec un enfant que le prince reçut de la façon la plus aimable. Selon le même auteur, les prêtres chinois saisissent des hommes et des femmes, les enferment, pieds et mains liés, dans une machine qui ne laisse voir que leur tête; puis, les conduisant au bord d'une rivière, ils les précipitent au fond de l'eau sans que personne s'oppose à cet attentat. Ils affirment que ceux qui sont ainsi noyés de leurs mains jouissent après leur mort d'un état très-heureux. Les *bonzes* persuadent encore au peuple de brûler des papiers dorés, des étoffes de soie, assurant que dans l'autre monde tout cela sera transformé en or, en argent et en habits véritables, et que leurs parents morts en profiteront. On voit quelques-uns de ces imposteurs aller par les rues, traînant avec fracas de grosses chaînes d'une grande longueur. Ils s'arrêtent à chaque porte et crient d'un ton lamentable : « Voyez combien nous souffrons pour expier vos péchés! » D'autres se frappent rudement la tête contre des cailloux, dans les places publiques et sur les grands chemins. Certains ont sur la tête du feu où l'on a mis quelques drogues propres à lui donner de l'activité. Il y en a qui portent un grand chapelet pendu au cou et qui se tiennent sur le bord des chemins. On voit de ces religieux mendiants, couverts d'habits composés de pièces de différentes couleurs, semblables à celui de nos arlequins. Leur tête est couverte d'un énorme chapeau en forme de parasol. Ils sont assis le long des routes, les jambes croisées, et réclament les aumônes des passants en frappant sur une cloche avec un bâton. « Je rencontrai un jour, dit le P. Le Comte, au milieu d'un village, un *bonze* d'agréable figure, doux, modeste et tout propre à demander l'aumône et à l'obtenir. Il était debout dans une chaire bien fermée et hérissée en dedans de clous fort rapprochés les uns des autres, de sorte qu'il ne lui était pas possible de s'appuyer sans se blesser. Deux hommes gagés le portaient fort lentement dans les maisons, et ils invitaient les gens à avoir compassion de lui : « Je suis, disait-il, enfermé dans cette chaire pour le bien de vos âmes, résolu de n'en sortir que quand on aura acheté tous ces clous (il y en avait plus de deux mille); chaque clou vaut dix sous; mais il n'y en a aucun qui ne soit une source de bénédictions pour vos maisons. » Certains pénitents ont passé des mois entiers dans de semblables cages; il paraît que les clous ne se vendaient guère. Quelques-uns de ces charlatans s'enfoncent des alênes rougies au feu dans les joues, disant aux passants qu'ils vont se martyriser jusqu'à la mort si on ne leur donne rien. On peut mettre au rang de ces moines mendiants certains charlatans vagabonds qui, pour en imposer au peuple, se promènent de ville en ville, montés sur des tigres apprivoisés, sans chaînes ni muselières pour retenir ces bêtes féroces. Ils sont ordinairement suivis d'une troupe de gueux dévots qui, pour pénitence, se heurtent les uns les autres comme des béliers, et se donnent de grands coups de tête.

Il y a aussi à la Chine des *bonzes* de la secte de Laokun; ils sont partagés en quatre ordres; ces ordres se distinguent par la couleur de leurs habits. Les uns sont vêtus de noir, avec un grand chapelet pendu à la ceinture. Les autres couleurs sont le blanc, le jaune et le rouge. Ils ont pour supérieur un général et des provinciaux. Ils vivent dans des couvents entretenus par la libéralité des princes et la charité des peuples, font vœu de chasteté et ne l'observent guère. Si cependant on les surprend avec une femme, leur incontinence est rigoureusement punie. On perce le cou du moins criminel avec un fer chaud; dans l'ouverture on passe une chaîne très-longue, et on le conduit tout nu par les rues de la ville. Cette promenade dure jusqu'à ce que le coupable ait reçu de la charité publique une somme d'argent considérable dont le couvent profite. Il n'est pas permis à un patient de soutenir sa chaîne avec la main pour en diminuer le poids; un autre moine le suit, armé d'un fouet, et l'en empêche. Tous ces religieux sortent rarement seuls; chez eux, comme chez la plupart des moines de l'Europe, c'est l'usage d'aller toujours deux à deux. La fonction particulière des *bonzes* de Laokun est de prédire l'avenir, d'exorciser les démons et de chercher la pierre philosophale : celle des *bonzes* de la secte de Fo est de procéder aux cérémonies funèbres. Parmi ces religieux et ces gueux pénitents, quelques-uns affectent une austérité plus grande, et se retirent dans le creux des rochers, pour y vivre comme des ermites. Le peuple, toujours plus frappé de l'apparence que de la réalité, les regarde comme de grands saints; et, grâce à la pieuse crédulité des Chinois, ces imposteurs ne manquent de rien dans leur solitude : on a soin de leur porter des vivres et des aumônes en abondance. Les *bonzes* chinois laissent croître leurs cheveux et leur barbe. Ils se vantent de faire tomber la pluie à leur gré, mais cette vanité leur coûte parfois assez cher. Lorsqu'un *bonze* promet la pluie et que dans l'espace de six jours il n'accomplit pas sa promesse, on lui donne la bastonnade comme à un fourbe.

Les *bonzes* du Tonquin portent un bonnet rond de trois pouces de hauteur, derrière lequel pend un morceau de la même étoffe et de la même couleur; ce morceau leur descend jusque sur les épaules. Quelques-uns sont revêtus d'un pourpoint orné de grains de verre de différentes couleurs. Ils portent au cou une espèce de collier composé de cent grains. Leur main est armée d'un bâton surmonté d'un petit oiseau de bois. Ces religieux, contre la coutume des gens de leur espèce, sont extrêmement pauvres. Ils habitent de misérables huttes, situées le plus souvent auprès de quelque pagode. Lorsque les dévots viennent faire leurs offrandes, les *bonzes* les présentent aux idoles; pour cela, ils font des prostrations et brûlent de l'encens. Après cette cérémonie, le dévot leur donne un peu de riz ou quelque autre chose de peu de valeur; c'est à peu près leur unique revenu. Cependant, on assure que, malgré leur pauvreté, ils sont très-charitables, ils trouvent encore moyen de pourvoir à la subsistance des veuves et des orphelins avec leurs épargnes. Quoique leur situation ne soit pas digne d'envie, ces *bonzes* sont très-nombreux; on les a vus se multiplier à tel point que le roi de Tonquin, pour s'en débarrasser, était obligé d'en faire des soldats. Une de leurs principales fonctions consiste à faire des réparations aux ponts, à établir des hôtelleries et des maisons de rafraîchissements sur les grands chemins. Ces religieux tonquinois ne sont point, comme dans les autres pays, condamnés au célibat; on leur accorde la liberté de se marier.

Au Japon, les *bonzes* ne ressemblent point à ceux des autres pays; ce ne sont pas des aventuriers qui cachent la bassesse de leur origine sous un habit respectable. La plupart appartiennent à de grandes familles; n'étant pas assez riches pour vivre d'une manière conforme à leur naissance, ils embrassent cette profession honorable et lucrative. Avant la révolution de 1789, on voyait de même chez nous les cadets de famille embrasser la vie religieuse.

On doit distinguer les *bonzes* ou prêtres du royaume d'Ava de cette foule d'hypocrites qui, sous un nom respecté, se jouent impunément de la crédulité de tant de peuples. Ils sont humains, charitables et compatissants. Un de leurs principaux soins est d'entretenir la paix et l'union parmi les citoyens, d'apaiser les querelles et de réconcilier les ennemis. Leur humanité éclate principalement envers les étrangers qui ont le malheur de faire naufrage sur les côtes d'Ava. Selon la loi du pays, ces étrangers doivent être esclaves du roi; mais les *bonzes*, à force de prières et d'instances, obtiennent des gouverneurs un adoucissement à la sévérité de cette loi barbare : ces malheureux sont conduits dans les couvents des *bonzes*; on leur fournit vivres et habits; on les soigne s'ils tombent malades; et, le jour du départ arrivé, on les munit de lettres de recommandation; moyennant quoi ils peuvent entrer dans le premier couvent qui se rencontre sur leur route et sont sûrs d'y trouver un accueil bienveillant. Arrivés à un port, ils s'y embarquent.

BONZERIE s. f. (bon-ze-rî — rad. *bonze*). Monastère de bonzes : *Le baron Gros débarqua à Yeddo et prit possession de la* BONZERIE *qu'il avait lui-même indiquée pour en faire sa résidence.* (V. Paulin.)

BONZESSE s. f. (bon-zè-se — fém. de *bonze*). Nom donné, à la Chine et au Japon, à des filles ou femmes qui vivent en communauté, comme nos religieuses, et y font comme elles le vœu de chasteté : *Les Chinois et les Japonais seuls ont quelques* BONZESSES, (Volt.) ‖ On trouve quelquefois BONZELLE.

BONZI (Pietro-Paolo), peintre italien, né à Cortone, mort sexagénaire sous le règne d'Urbain VIII, au XVIIe siècle. Après avoir été le valet d'Annibal Carrache, il devint son élève. Comme il était bossu, on le désignait souvent sous les noms de : *Gobbo da Cortona*, *Gobbo de' frutti* ou *Gobbo de' carracci*. Il peignit admirablement les fruits, essaya aussi de peindre des figures, mais avec moins de succès. Les plafonds du palais Mattei, à Rome, sont décorés de guirlandes de fruits dues à son pinceau.

BOO s. m. (bou). Bot. Canne à sucre du Japon.

BOOBOOK s. m. (bou-bouk—onomatopée du cri de l'oiseau). Ornith. Chouette de la Nouvelle-Hollande.

BOOBOOT s. m. (bou-boutt). Métrol. Poids usité dans les îles Soulou, aux Indes orientales, et valant 3 kilogrammes.

BOODT (Anselme-Boèce DE), médecin et naturaliste flamand, né à Bruges dans la dernière moitié du XVIe siècle, mort vers 1634. Il fut médecin de la cour de Rodolphe II. Ses principaux ouvrages sont : *Symbola divina et humana pontificum, imperatorum, regum, etc.* (1603); *Gemmarum et lapidum historia, qua non solum ortus, natura, vis et pretium, sed etiam modus quo ex illis olea, salia, tincturæ, essentiæ, arcana et magisteria arte chimica confici possunt, ostenditur* (1609), traduit par Jean Bachose sous le titre de : le *Parfait joaillier* (Lyon, 1644); *Florum, herbarum ac fructuum selectorum icones et vires, pleræque hactenus ignotæ, etc.* (1609).

BOOGERS ou **BOERS** (Lucas-Joseph), chirurgien allemand, né en 1722 à Uffenheim (Anspach). Ses principaux ouvrages sont : *Anticritique dramatique* (1775); *Discussion sur la question de savoir pourquoi un terrain est tantôt fertile, tantôt stérile* (1790); *Specimen politicum de origine civitatum* (1786); *Traité et essais sur un système de délivrance des femmes enceintes* (1791-1807).

BOOK s. m. (bouk — mot angl. qui signifie livre). Livre que chacun tient pour y inscrire ses paris, et qui sert de compte courant aux amateurs de courses.

BOOKER (Jean), astrologue anglais, mort en 1667. Il fut successivement chapelier et professeur d'écriture à Hadley; il se livra plus tard aux études astrologiques et acquit une telle réputation qu'il fut chargé de revoir les ouvrages publiés sur l'astrologie et les mathématiques. Le plus important de ses écrits a pour titre : *Mercurius Cœlicius, or a caveat to all the people of England* (1664).

BOOLEN (Anne DE). V. BOULEN.

BOOM, ville de Belgique, province, arrond. et à 20 kilom. S. d'Anvers, sur le Rupel; 6,273 hab. Petit port; chantiers de construction pour bateaux et navires; industrie très-active : raffineries, distilleries, nombreuses tuileries, brosseries, fabriques de toiles à voiles. Vieux château.

BOOM (A. VAN), peintre et graveur hollandais, florissait au milieu du XVIIe siècle. Le catalogue du musée de Dresde lui donne pour maître Jacob Ruysdaël, et a enregistré sous son nom deux paysages avec animaux : un *Village entouré d'arbres* et une *Forêt de chênes*. Nous pensons que cet artiste est le même que celui qui a signé : *A. Boom f.*, une eau-forte assez rare; que M. Le Blanc intitule : le *Hameau*.

BOOMERANG s. m. (bou-mé-rangh). Arme de jet qui ressemble à un sabre de bois, et dont les naturels de l'Australie se servent avec une dextérité incroyable.

— **Encycl.** Le *boomerang* est un bâton plat de trois pieds de long et de un à deux pouces de large, affectant à peu près la forme d'un sabre; au milieu, il est recourbé de façon à former une courbe légère. Quiconque le verrait pour la première fois le prendrait pour un sabre de bois grossièrement exécuté. Cependant, c'est une arme fort redoutable et sûre qui est employée non-seulement à la guerre, mais encore à la chasse pour tuer les oiseaux et d'autres animaux de petite taille. Il y a deux manières de le lancer. On peut, après l'avoir pris par une de ses extrémités, le jeter verticalement en l'air ou bien obliquement à terre, de façon à ce qu'il frappe le sol à peu de distance de celui qui l'a lancé. Dans le premier cas, il file avec un mouvement de rotation rapide, comme on peut s'y attendre d'après sa forme. Après être monté à une grande distance dans l'espace, il décrit subitement une ellipse et revient vers son point de départ pour frapper un objet non loin du chasseur. La courbe décrite par le *boomerang* pourrait être calculée mathématiquement; c'est évidemment au hasard que les sauvages de l'Australie en doivent la connaissance, et à leur instinct l'application. Dans le second cas, le *boomerang*, lancé à terre, frappe le sol, puis, à cause de l'élasticité que lui donne sa forme recourbée, rebondit immédiatement, pour frapper encore le sol plusieurs fois en déterminant de véritables ricochets, jusqu'à ce qu'il frappe le but.

BOON (Gertrude), sorte de baladine plus connue sous le nom de la **Belle Tourneuse.** Elle attirait tous les ans une foule énorme dans la baraque de la Baron à la foire Saint-Germain, vers la première moitié du XVIIIe siècle. Tout justifiait les éloges que lui prodiguaient les spectateurs. Elle était jeune, belle et avait des grâces toutes particulières en faisant ses exercices. Elle se piquait trois épées au coin de chaque œil, les faisait tenir droites, prenait son mouvement à la cadence des violons, et tournait avec une vitesse surprenante pendant un quart d'heure sans perdre un instant l'équilibre, et sans qu'aucune des épées quittât sa place. Ceux qui la regardaient en étaient éblouis. Gertrude Boon était aussi sage que belle. Objet des désirs d'un grand nombre de soupirants, elle résistait à tous. Un certain M. Gervais, qui avait gagné une fortune considérable au jeu, voulut se payer une femme qui causait des éblouissements au public; il lui offrit enfin son cœur, sa main et ses écus, et la *Belle Tourneuse* se laissa épouser. Cette union, qui semblait devoir être heureuse, ne tarda pas à devenir, pour le mari aussi bien que pour la femme, une chaîne insupportable. Gervais

voulut en appeler aux tribunaux pour faire rompre ce mariage; mais il n'obtint pas gain de cause. De la *Belle Tourneuse*, devenue une riche bourgeoise, les recueils spéciaux et les chroniques ne disent plus mot, et l'on n'a aucun renseignement sur la fin de sa vie.

BOON (Daniel), colonisateur américain, né en 1735 dans le comté de Buck, en Pensylvanie, mort en 1820. Suivi de cinq compagnons seulement, il pénétra en 1769 jusque dans les forêts du Kentucky, alors inhabité, et y fonda, sous le nom de *Boonsborough*, le premier établissement qui ait donné la vie à ces vastes déserts. Dépossédé par le gouvernement de l'Union, sous prétexte d'un vice de forme dans sa prise de possession, il alla se bâtir sur les bords du Missouri une cabane que nul ne fut tenté de lui disputer. Cooper a immortalisé le caractère de ce vieillard en l'idéalisant dans son *Trappeur*, qui, sous les noms divers de *Bas-de-Cuir*, *Longue-Carabine*, *Œil-de-Faucon*, etc., joue un rôle si intéressant et si original dans les ouvrages du romancier américain.

BOONEN (Arnold VAN), peintre hollandais, né à Dordrecht en 1669, mort en 1729. Il eut pour maître Schalken, à l'exemple duquel il peignit des effets de chandelle. Le musée de Dresde n'a pas moins de sept tableaux de ce genre exécutés par lui : le meilleur représente deux jeunes hommes dont l'un tient une pipe et l'autre une chandelle allumée. C'est au musée de Rotterdam qu'appartient le *Philosophe lisant à la clarté d'un flambeau*, petite toile assez médiocre, que la *Biographie universelle* cite comme le chef-d'œuvre de l'artiste et dit se trouver au Louvre : elle y figurait, en effet, mais sous le premier Empire. Dans ces divers ouvrages, A. Boonen se montra fidèle à la manière minutieuse de Schalken; mais, ainsi que le fait remarquer M. Waagen, son coloris est plus lourd et plus faible. Il exécuta aussi dans son pays et dans quelques cours d'Allemagne des portraits de grandeur naturelle qui eurent beaucoup de succès. Le Leprozenhuis d'Amsterdam a de lui *une Assemblée de régents*, datée de 1715, qui vaut assurément beaucoup mieux que ses petites scènes de genre. — Gaspard VAN BOONEN, né à Dordrecht, en 1677, frère et élève du précédent, peignit des portraits, mais eut peu de réputation.

BOONEVILLE, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Missouri, sur la rive droite de la rivière de Cooper, à 63 kilom. N.-O. de Jefferson; 2,730 hab. Commerce de transit assez important; territoire fertile. Exploitation de fer, charbon, plomb et marbre.

BOOPAA s. m. (bou-pâ). Navig. Petite pirogue des environs de Tongataban, à balancier simple, et n'allant qu'à la pagaie.

BOOPE adj. (bo-o-pe — gr. *boôpis*, même sens). Zool. Qui a des yeux semblables à ceux des bœufs, qui a de grands yeux.

BOOPIDÉ, ÉE adj. (bo-o-pi-dé — rad. *boôpis*). Bot. Qui ressemble à un boopis.

— s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre *boopis*, et plus connue sous le nom de CALYCÉRÉES.

BOOPIS s. f. (bo-o-piss — mot gr. signif. qui a des yeux de bœuf, formé de *boûs*, bœuf, et *ôps*, œil). Bot. Genre de plantes, type de la famille des boopidées ou calycérées, comprenant des plantes vivaces, à fleurs groupées en capitules arrondis.

BOOPIS, *Aux yeux de bœuf*, c'est-à-dire aux yeux grands et bleus, ou bombés, comme ceux des taureaux. C'est l'épithète habituelle de Junon dans Homère. Quelques mythologues ont rattaché ce surnom à la fable d'Io métamorphosée en génisse. Suivant Jacobi, il n'aurait qu'une valeur purement descriptive et caractéristique d'un certain type de beauté élevée.

BOOPS adj. (bo-opss — du gr. *boûs*, bœuf; *ôps*, œil). Hist. nat. Qui a de grands yeux. Se dit particulièrement d'une baleine, connue aussi sous le nom de jubarte : *La baleine* BOOPS.

BOORAM s. m. (bo-o-ramm — de *Booram*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des éricinées, réuni aujourd'hui comme simple section au genre rosage (rhododendron).

BOOS, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. S.-E. de Rouen; pop. aggl. 542 hab. — pop. tot. 795 hab.

BOOS (Romain-Antoine), sculpteur allemand, né en 1735, mort en 1810. Il eut successivement pour maîtres Sturm, Straub et Verhelst, devint professeur à l'Académie des beaux-arts de Munich et sculpteur de la cour. Parmi ses ouvrages, on admire un *Neptune* dans le jardin du couvent de Furstenfeldbruck, quatre statues colossales de la façade de l'église Saint-Cajétan, à Munich, etc.

BOOSBOOM (Simon), sculpteur et architecte hollandais, né à Embden en 1614, mort à Amsterdam en 1668. L'hôtel de ville d'Amsterdam lui doit plusieurs statues et une partie de ses plus beaux ornements. Il a publié une *Description des cinq ordres* (Londres, 1679), et une *Traduction hollandaise du Traité d'architecture de Scamozzi.*

BOOT ou **BOAT** (Gérard), médecin hollandais, né à Gorkum en 1604, mort à Dublin en 1650. Il quitta son pays pour aller vivre en Angleterre, où il se fit appeler *Boat* et devint médecin de Charles Ier. A la mort de ce prince, il se retira à Dublin. On lui doit une réfutation de la philosophie naturelle d'Aristote, en latin, et une *Histoire naturelle d'Irlande* (1652), en anglais. — Son frère, Arnold BOOT, né à Gorkum en 1606, mort en 1650, exerça aussi la médecine en Angleterre et devint premier médecin du comte de Leicester, vice-roi d'Irlande. On lui doit, entre autres ouvrages : *Observationes medicæ de affectibus ab aliis doctoribus omissis* (Londres, 1649); *Epitome concordantiarum græcarum Kircheri*, etc.

BOOT (Henri), comte de Warrington et baron Delamer de Dunham-Massa, né en 1661, mort en 1693. Sous le règne de Charles II, il représenta le comté de Chester dans plusieurs parlements et se montra toujours l'adversaire des papistes. Sous Jacques II, il fut trois fois mis en prison; mais la chambre des pairs l'acquitta du crime de haute trahison, dont il était accusé. A l'avénement de Guillaume III, il fut d'abord en grande faveur, puis, après une disgrâce momentanée, il fut créé duc de Warrington et pourvu d'une pension de 2,000 livres sterling. On a publié les discours prononcés par lui au parlement, et plusieurs petits traités politiques qu'il avait composés sur les questions du jour. — Son fils, George BOOT, publia en 1739, sous le voile de l'anonyme, des *Considérations sur l'institution du mariage* (1739), où il se déclarait partisan du divorce.

BOOTÈS s. m. (bo-o-tèss — mot g. signif. *bouvier*). Astr. Nom de la constellation du Bouvier, voisine de la Grande-Ourse. Suivant les mythes de l'antiquité, ce serait Arcas ou Icarius.

BOOTESVILLE, petite localité des Etats-Unis d'Amérique (Etat de Missouri), qui a donné son nom à un combat livré, le 13 octobre 1863, entre le général fédéral Brown et le général confédéré Shelby. Les confédérés furent battus et perdirent leurs canons, leurs bagages et un certain nombre de prisonniers.

BOOTH (Barton), acteur anglais, né vers 1681 dans le Lancashire, mort en 1733. Il eut de grands succès en Irlande d'abord, puis sur les théâtres de Londres. On l'admira surtout dans le rôle de Caton, qui était son triomphe. Il a publié la *Mort de Didon* (*the Death of Dido*, 1716, in-8°).

BOOTH (Félix), manufacturier anglais, né en 1775, mort en 1850. Il avait acquis, par son industrie, une fortune immense, dont il fit le plus noble usage, puisque, en 1839, il paya tous les frais de la deuxième expédition du capitaine Ross, qui, par reconnaissance, nomma *Boothia Felix* la pointe la plus septentrionale de l'Amérique. Le roi Guillaume conféra le titre de baronnet au généreux manufacturier, et le parlement lui vota des remercîments publics.

BOOTH (James-C.), chimiste américain, né en 1810. Professeur de chimie appliquée à l'institut Franklin, il est fondeur et affineur à l'hôtel des monnaies de Philadelphie. En 1850, il a publié *l'Encyclopédie de chimie théorique et pratique*, avec ses applications aux arts, à la métallurgie, à la géologie, à la médecine et à la pharmacie. Dans l'exécution de cet ouvrage, il eut pour collaborateur Campbell Morfit, avec le concours duquel il adressa, en 1851, à l'institut Smithsonien, un rapport sur les *Récents progrès des arts chimiques* (Washington).

BOOTH (le rév. James), savant anglais, né en 1814. Après avoir remporté plusieurs premiers prix au collége de la Trinité, à Dublin, il fut élu membre de la Société royale de Londres, en 1846, et, plus tard, membre de la Société des arts. En 1859, la Société royale d'astronomie, dont il ne fait pas partie, lui a conféré une cure près d'Aylesbury, collation déléguée à cette compagnie par un de ses anciens présidents, le docteur Lee. Booth a écrit un grand nombre de dissertations, de lectures et de sermons. Ses mémoires scientifiques sont dispersés dans les *Transactions* de la Société royale et autres recueils du même genre. Deux de ses lectures ou discours sur l'éducation ont obtenu plusieurs éditions : *Comment il faut apprendre* et *Ce que l'on doit apprendre.* L'un des premiers, il a réclamé l'épreuve des concours publics dans le professorat anglais, et proposé un système d'organisation presque identique à celui que l'université d'Oxford a adopté en 1856.

BOOTH (John-Wilkes), acteur et assassin politique américain, né dans le Maryland, près de Baltimore, en 1838, mort des suites d'un coup de feu en avril 1865, près de Port-Royal (Maryland), était le troisième fils de Junius-Brutus Booth, qui avait paru dans la tragédie sur le théâtre de Drury-Lane, à Londres. Après avoir brillé quelque temps aux côtés d'Edmond Kean, Junius-Brutus Booth renonça tout à coup au théâtre et passa en Amérique. Marié à une seconde femme, il exploitait une ferme aux environs de Baltimore, lorsque naquit celui qui devait plus tard donner à son nom une si triste célébrité. L'enfant reçut les prénoms de John-Wilkes, en mémoire de l'homme politique anglais qui, sous le règne de George III, avait donné prétexte à ce cri de ralliement: « Wilkes et liberté! » De bonne heure porté vers la carrière dramatique, dans laquelle deux de ses frères et le mari de sa sœur ont obtenu du succès, il débuta, par l'intermédiaire de l'acteur John S. Clarke, qui depuis devint son beau-frère, au théâtre Saint-Charles de Baltimore, en 1855, dans le rôle de Richmond de *Richard III.* Favorablement accueilli, il parut plusieurs fois encore devant le public; s'engagea, le 15 août 1857, dans l'ancienne troupe dramatique de Arch-street, à Philadelphie, sous le nom de John-Wilkes, et il se fit applaudir dans un assez grand nombre de rôles. L'année suivante, il descendit dans le Sud, s'engagea au théâtre de Richmond, où il joua avec un incontestable succès les rôles les plus importants du répertoire de Shakspeare. En 1860, il visita presque toutes les villes considérables du Sud et du Sud-Ouest, se faisant applaudir notamment dans les rôles de Roméo et de Macbeth. Son premier engagement comme *étoile* (*star*) eut lieu en septembre 1860, au théâtre de Colombus, en Georgie. Là il fut blessé un jour, dans la coulisse, d'un coup de révolver parti par accident. Le 31 mars 1862, il parut devant le public de New-York, et joua, pendant une semaine, au théâtre Wallack. Il fit ensuite une nouvelle tournée dans les différentes villes de l'Amérique. En 1864, une affection des bronches l'éloigna de la scène; il se livra alors à de grandes spéculations sur les huiles de pétrole, et en retira de beaux bénéfices. A l'occasion d'une représentation donnée au Jardin d'hiver de New-York, et dont le produit devait être affecté au monument de Shakspeare, il joua, aux côtés de ses deux frères, Edwin et Junius, le rôle de Marc-Antoine dans *Jules César*, rôle qu'il interpréta d'une façon remarquable. Wilkes Booth fit une dernière apparition sur la scène au théâtre Ford, à Washington, à ce même théâtre où devait s'accomplir l'effroyable tragédie qui a ému le monde entier, dans le rôle de Pascara, de la pièce de Shiel, l'*Apostat*, pour le bénéfice d'un acteur américain. Booth n'était pas un comédien ordinaire : à des avantages naturels, il joignait de l'originalité et une grande intelligence du caractère de ses personnages. Délicat et de taille moyenne, mais doué cependant d'une force herculéenne, il avait la physionomie expressive et une voix pleine et harmonieuse, dont il savait varier les inflexions. Il était surtout applaudi dans *Roméo*, dans *Macbeth*, dans *Othello*. Il interprétait Richard III avec une puissance de talent hors ligne, et s'y montrait différent de tous les autres tragédiens, n'imitant personne. Un jour, qu'il jouait ce rôle sur le théâtre Wallack, avec sa passion ordinaire, il poussa tellement, dans la scène du duel, l'acteur Tillon, qui faisait le rôle de Richmond, que ce dernier alla tomber dans l'orchestre des musiciens. On raconte qu'à l'époque de ses représentations à Albany, en mars 1861, il eut une double intrigue avec une actrice qui avait d'abord paru sur le théâtre du Parc, à Brooklyn, puis à New-York, au théâtre Olympique, et avec une écuyère en grande réputation. L'une de ces deux dames, dans un accès de jalousie, lui tira un coup de pistolet, qui le blessa gravement à la main. J.-Wilkes Booth avait donc acquis comme tragédien une réputation au moins égale à celle de son père. Mais, en désertant le théâtre, il avait rêvé une scène plus vaste que celle où jusqu'alors il s'était montré. La politique, avec ses hasards, ses dangers, ses péripéties, prit bientôt la place la plus grande dans l'âme bouillante du jeune homme. Dans la lutte fratricide qui déchira l'Union américaine, John-Wilkes Booth se montra, dès les premiers jours, un sécessionniste forcené. Ses relations suivies avec quelques officiers du Sud, sa participation aux meetings qui avaient pour but d'incendier les villes du Nord, de courir sus aux membres du cabinet et de tuer le président de la République, exaltèrent son esprit jusqu'au fanatisme, et le préparèrent à se faire l'instrument des passions haineuses, des projets de vengeance dont il avait respiré l'atmosphère pendant quatre années.

Le général Lee, commandant de l'armée du Sud, avait mis bas les armes le 9 avril 1865, après avoir échangé avec le général Grant une correspondance qui fait autant d'honneur au vainqueur qu'au vaincu. Toute l'Europe se réjouissait à l'idée d'une paix définitive et de la réconciliation des deux tronçons disjoints de la jeune Amérique. Mais pendant que l'hosanna se faisait entendre d'un bout à l'autre de l'ancien monde, une effroyable nouvelle vint le changer en cri de douleur : « Le président Lincoln et le secrétaire d'Etat sont assassinés! Le premier est mort, l'autre est mourant! » L'Europe passa tout à coup de la joie à l'horreur et à la consternation. Qu'était-il arrivé? Le 14 avril, le président Abraham Lincoln s'était rendu avec sa femme et deux amis au théâtre Ford, à Washington. La tête appuyée dans sa main, avec le sans-façon qui lui était habituel, les yeux tournés attentivement vers la scène, il riait et montrait beaucoup de gaieté. Vers dix heures et demie, la porte de la loge s'ouvre brusquement, un coup de pistolet retentit et Lincoln tombe, la tête fracassée, sur le parquet. Au même instant un homme, le meurtrier, saute de la loge sur le théâtre, en brandissant un poignard et s'écriant avec un geste tragique : « *Sic semper tyrannis!* Le Sud est vengé! » Ces mots, entendus distinctement de toute la salle, y éclatèrent comme un coup de tonnerre. La soudaineté de l'action, le ton déclamatoire des paroles, firent croire un instant à un épisode théâtral. Mais ce fut la durée d'un éclair. L'homme s'élança dans les coulisses et s'échappa. Un fait révélé plus tard, c'est que l'assassin, qui ne parut dans la loge présidentielle que pour disparaître aussitôt, avait mûri et préparé son plan avec un sang-froid et une audace incroyables. Il avait pénétré dans la salle du théâtre avant qu'elle fût ouverte au public, et avait pris des dispositions que seul pouvait prendre un homme ayant une connaissance parfaite des lieux. La loge du président, au théâtre Ford, est double, c'est-à-dire qu'elle est formée de deux loges dont on enlève la cloison, et qui, ainsi, n'en forment plus qu'une. On y entre par un couloir sombre, étroit, séparé de la galerie publique par une petite porte. Cette porte fut trouvée condamnée au moyen d'un morceau de bois, épais d'un pouce sur six pouces de large et environ trois pieds de long; ce morceau de bois était fixé, d'un bout, dans une entaille creusée à cet effet dans le mur, et appuyé de l'autre sur la moulure du panneau de la porte, de sorte qu'il était impossible de s'introduire de l'extérieur après le passage de l'assassin. Un trou, légèrement évidé en dehors, avait été fait dans la porte et permettait de regarder ce qui se passait dans la loge. De plus, comme il y avait, à une seconde porte, des verrous de sûreté qui auraient pu être fermés, les vis des charnières en avaient été à demi dévissées, si bien qu'une faible pression aurait suffi au besoin pour la faire céder. Enfin, ce qui atteste au plus haut degré, dit le *Courrier des Etats-Unis*, la diabolique prévoyance qui a présidé à tous ces préparatifs, c'est que le meurtrier avait été jusqu'à se ménager un accès sans obstacle auprès du président, par une disposition spéciale des meubles qui garnissaient la loge. Le fauteuil à bascule de M. Lincoln était sur le devant, dans l'angle le plus éloigné de la scène. Celui de Mme Lincoln était sur le même plan, un peu en arrière, tandis que les autres siéges et le sofa avaient été rangés de l'autre côté de la loge, laissant ainsi un large espace au milieu, où un homme pouvait manœuvrer à l'aise. Tout avait réussi au gré de l'assassin. M. Lincoln s'était assis dans le fauteuil préparé pour lui, Mme Lincoln avait pris place à côté, miss Clara Harris dans l'angle opposé, sur le devant, et le major Rathburn sur le sofa, à quelques pieds en arrière. Le meurtre s'était accompli pendant la seconde scène du troisième acte de la pièce: *Our american Cousin.* L'assassin, posté dans la salle, avait vu le président s'asseoir sur le siége disposé pour lui. Avant le commencement du second acte, il était sorti pour aller prendre son cheval à l'écurie, l'amener à la porte du théâtre, du côté de l'entrée des artistes, et le confier à la garde d'un jeune homme de sa connaissance. Il était rentré ensuite dans la salle, et, se frayant un passage à travers la foule, était parvenu à l'une des portes de la loge présidentielle. Le domestique du président l'arrêta au passage; il dit qu'il était sénateur et venait sur invitation. On le laissa entrer. Il s'engagea dans le petit couloir, et, aussitôt après en avoir refermé la porte derrière lui, y ajusta la barre de bois dont nous avons déjà parlé, pour en défendre l'entrée à tout nouvel arrivant. Il se trouva alors en face du major Rathburn, qui lui demanda s'il savait dans la loge de qui il se présentait. Il salua et se tint à l'écart; puis, ajustant son pistolet, il tira à bout portant de la main gauche. On a prétendu que le major ne s'était aperçu de la présence d'un étranger qu'en entendant la détonation de l'arme. Quoi qu'il en soit, M. Rathburn s'élança sur le meurtrier, qui se débarrassa de son étreinte en le frappant d'un coup de poignard au bras gauche, sauta hors de la loge en lui laissant dans la main un pan de son habit déchiré. Le major courut à la porte de la galerie pour appeler du secours; il la trouva barricadée, et dut, avant que l'on pût entrer, arracher la pièce de bois qui la retenait. Trente secondes avaient suffi à l'accomplissement de ce drame horrible, qui privait la grande République américaine de l'homme modeste et sympathique vers qui étaient tournés tous les vœux de ses concitoyens et du monde entier. Pendant que Lincoln expirait, son meurtrier, profitant de la stupéfaction générale, avait pu gagner la porte de sortie du théâtre, monter à cheval et fuir au galop. A la même heure, un de ses complices se présentait à la résidence de M. Seward, le secrétaire d'Etat, alors au lit et souffrant des suites d'une chute de voiture; il le frappait de cinq coups de poignard, après avoir tué son plus jeune fils, blessé son fils aîné et deux domestiques. D'autres victimes avaient été désignées encore, entre autres le vice-président, M. Johnson; car un complot existait bien réellement, dont le but était de frapper au cœur les plus fermes soutiens de la cause du Nord et les généreux partisans de l'abolition de l'esclavage aux Etats-Unis.

Le nom de l'assassin d'Abraham Lincoln ne tarda pas à être connu : John-Wilkes Booth, l'ex-tragédien, fut désigné aux officiers de police lancés à sa poursuite. Le crime avait eu lieu le vendredi saint; le lundi suivant, on était sur les traces de son auteur. Booth, à sa sortie du théâtre, devait retrouver ses complices; mais un seul, le nommé Harold, fut exact au rendez-vous, et passa avec lui dans le Maryland. Les deux hommes durent s'arrêter la nuit même du 14 chez un chirurgien, le docteur Mudd, car Booth en fuyant était

tombé de cheval et s'était cassé la jambe. Le lendemain seulement, dans l'après-midi, Booth fut en état de continuer sa route. Sur les indications du docteur Mudd, condamné plus tard comme ayant trempé dans le complot, les deux hommes s'éloignèrent; mais un retard de quelques heures avait mis Booth dans l'impossibilité de rejoindre des amis sur lesquels il avait compté. Booth et son compagnon s'étaient réfugiés dans les marais de Mary's County (Maryland), et ils avaient trouvé un asile dans la ferme d'un nommé Garrett, située près de Port-Royal. Ils étaient cachés depuis deux jours lorsqu'ils y furent découverts dans une grange où ils s'étaient enfermés : c'était pendant la nuit. On les somma de se rendre. Harold voulut obtempérer à la sommation, mais Booth l'accusa de lâcheté. Cependant il le laissa sortir et se livrer aux cavaliers. Le *Courrier des Etats-Unis* a donné les détails dramatiques qui suivent sur la mort de Booth :

« ..... Le colonel Conger, se glissant derrière la grange, tira quelques pailles à travers une fente, les alluma et les rejeta à l'intérieur. La paille était sèche; elle s'enflamma en un instant : on put voir, par les ais disjoints, la grange s'illuminer et s'emplir de fumée. Les plus noirs recoins s'éclairèrent de l'aire aux solives; des teintes rouges et violettes dessinaient dans les angles, derrière les meules et les gerbes, les charrues, les herses, les moulins à sucre, et faisaient briller les grains battus comme des pierres fines. La flamme courait le long des poutres, s'enroulait autour des colonnes, léchait les parois de bois et s'accrochait aux arêtes des madriers. C'était une atmosphère ardente, au milieu de laquelle se dessinait une silhouette sinistre, celle d'un homme qui, séparé par un rideau de feu de tout ce qui l'entourait dans la nuit, était en pleine vue, tandis que son propre regard ne dépassait pas le cercle dans lequel il était enfermé. Il était debout, appuyé sur une béquille. Il ressemblait, dit M. Conger, à son frère Edwin, le grand tragique, à ce point qu'on a cru un instant à une illusion. Par un mouvement rapide, Wilkes laissa tomber sa béquille et sa carabine, et, se traînant sur ses mains, rampa jusqu'à l'endroit où avait commencé le feu, pour surprendre celui qui l'avait allumé et le tuer. Ses yeux lançaient des éclairs et resplendissaient d'une terrible beauté; ses dents serrées brillaient dans sa bouche entr'ouverte; sa figure était empreinte d'un calme diabolique, où se pressentait l'explosion de la folie. Mais ses yeux cherchaient en vain une issue; l'incendie l'aveuglait. Il se releva, et, avec le sang-froid d'un vétéran au milieu de tous les feux de la bataille, il marcha droit à la porte, le révolver au poing, résolu à vendre chèrement sa vie. Ce fut à ce moment qu'un coup de feu l'abattit. « Il s'est tué! » dit le colonel Baker. Non; c'était le sergent Corbett, qui avait vu ses amis menacés, et qui avait détourné la mort en tuant le meurtrier. Quand tout fut fini, le cadavre de Booth fut cousu dans une couverture militaire. Un vieux nègre du voisinage était possesseur d'un cheval. On le prit. Ce cheval semblait fait exprès pour une œuvre ténébreuse. Ses hanches, ses côtes perçaient la peau; son poil bourru ressemblait à la toison de son maître. Il marchait l'amble avec une désinvolture bizarre, et mesurait ses pas avec une lenteur que les plus violents encouragements ne réussissaient pas à hâter. La charrette à laquelle on l'attela n'était pas moins misérable. C'est sur cet équipage que fut chargé le cadavre, et le convoi sinistre se mit en route au moment où le crépuscule commençait à blanchir le ciel. Pour compléter le tableau, Harold, ce bas comparse du grand drame, marchait gémissant, implorant et s'excusant lâchement, au bout d'une corde qui tenait, d'une part à son cou, et de l'autre à la selle d'un cavalier. Quel tableau! Ce vieux nègre, ce cheval squelette, cette voiture, et ce pendu qui marche au milieu d'une escorte silencieuse et de la nature encore endormie! En route, le sang, arrêté jusque-là au bord de la plaie, coula abondamment et marqua le chemin d'une trace rouge. L'essieu et les planches de la voiture en étaient inondés. A un moment, le nègre s'en emplit les mains. Il poussa un rugissement d'horreur. « Essuyez-moi cela, criait-il; essuyez... c'est le sang d'un maudit, je vais mourir... Pour des milliers de dollars je ne voudrais pas de cette tache... » Et le pauvre homme pleurait.

« Enfin, comme pour ajouter un frisson à cette lamentable histoire, on raconte que le cadavre a disparu... Où? comment? Allez le demander aux vents du ciel, aux entrailles de la terre, ou aux abîmes des flots. Un homme seul pourrait nous le dire. C'est le colonel Lafayette C. Baker, l'agent secret du département de la guerre. Ce qu'il y a de certain, c'est que, déposé à bord d'un monitor, sur le Potomac, puis débarqué à l'arsenal maritime, il y est resté jusqu'au jeudi soir 27 avril. Le lendemain, il n'y était plus. Que s'est-il passé dans la nuit?... Voici ce que l'on a raconté : A minuit, un barque sans fanal, montée de deux hommes, était partie sans bruit de l'arsenal. Les hommes ramèrent silencieusement jusqu'à ce que la dernière étincelle du village et le dernier bruit des avirons eût disparu dans l'immensité de l'ombre et du silence. Depuis, on ne les a plus revus. On sait qu'avant de partir on leur avait fait jurer le secret. Il y avait dans la barque une caisse de bois grossier de 6 pieds de long et de 18 pouces de large. Qui pourra jamais dire ce qu'elle est devenue? Le meurtrier n'est pas seulement mort, il n'est plus rien, pas même une pincée de cendre; il est annihilé, et pas un être au monde, pas même sa mère, ne saura où verser une larme pour épancher sa douleur. Et si, un jour, les flots rejetaient les dépouilles du meurtrier et qu'une main amie voulût leur donner une tombe, on pourrait y graver les derniers mots qu'il a prononcés quand on voulait le secourir encore : *Useless! useless!* (Inutile! inutile!) » Car le crime qu'il a commis et qui avait pour but le maintien de l'esclavage n'a servi qu'à précipiter la ruine de cette institution odieuse. »

La mort de Lincoln n'a pas désorganisé le gouvernement de Washington; elle n'a pas retardé d'une heure la marche ni les derniers triomphes de l'armée fédérale. Investi par la constitution de l'autorité présidentielle, le vice-président de la république, M. Johnson, a pris immédiatement d'une main ferme la direction des affaires. Cités devant un conseil de guerre siégeant à Washington, les complices connus de Booth ont été condamnés, savoir : Payne, auteur de l'attentat contre M. Seward, Harold, Atzeroth et Mme Surratt à la peine de mort; le docteur Mudd, Arnold et O'Laughlin à la prison perpétuelle; Spangler à six ans de prison. Payne, Harold, Atzeroth et Mme Surratt ont été pendus le 7 juillet 1865. On a publié une *Confession de John-Wilkes Booth, assassin du président Abraham Lincoln, traduite de l'anglais, d'après le manuscrit original* (Paris, 1865), qui nous paraît être une œuvre de spéculation. Nous ne pensons pas qu'on puisse, en lisant cette prétendue confession, croire un seul instant qu'elle ait un caractère sérieux.

Un des frères de John-Wilkes Booth, portant comme son père le nom de JUNIUS-BRUTUS, a abordé le théâtre avec succès; il a donné depuis l'attentat des représentations à Cincinnati; un autre, EDWIN T.-JOSEPH, était, au moment de l'assassinat du président, engagé au théâtre de Boston; ce dernier, qui jouit de la faveur du public, a une grande ressemblance avec John-Wilkes. Une de ses sœurs, ROSALIE, est mariée à l'acteur John-S. Clarke. Son autre sœur, qui habitait avec sa mère, était venue depuis peu faire sa résidence à New-York; elle a quitté cette ville dans la matinée du 15 avril.

BOOTHBY, bourg d'Angleterre, comté et à 13 kilom. S. de Lincoln, district de Joussom; 350 hab. Ruines du château de Somerton, construit en 1305, et où fut enfermé Jean le Bon après la bataille de Poitiers.

BOOTHIA-FELIX, grande presqu'île de l'Amérique du Nord, formant la pointe la plus septentrionale du nouveau continent, baignée par l'océan Glacial arctique et comprise entre 69° 30'-72° lat. N. et 94°-98° long. O. Sur la côte N. de cette presqu'île se trouve le détroit de Barrow, sur la côte E. le golfe de Boothia, et sur la côte O. le détroit de Ross, nom du capitaine anglais qui découvrit cette presqu'île en 1829-1833, et y plaça le pôle magnétique boréal, par 70° 5' lat. N. et 99° long. O.

BOOTHIE s. f. (bo-o-tî — de *Booth*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des papavéracées. Syn. de PLATYSTÉMON.

BOOTIE s. f. (bou-tî — de *Boot*, n. pr.) Bot. Genre de plantes, de la famille des rosacées, réuni aujourd'hui, comme simple section, au genre potentille. ‖ On a donné encore ce nom à une section du genre saponaire, famille des caryophyllées, et à un genre de la famille des hydrocharidées, comprenant une seule espèce, qui croît au bord des eaux, dans le royaume d'Ava.

BOOTLE-CUM-LINACRE, commune d'Angleterre, comté de Lancastre, district de Walton, à 5 kil. N. de Liverpool, à 331 kil. de Londres; 2,592 hab. Bains fréquentés.

BOOZ, personnage biblique célèbre, épousa Ruth, femme moabite, sa parente par alliance, en eut un fils, Obed, père d'Isaï, de qui devait naître le roi David, souche du Sauveur. V. RUTH.

Booz et Ruth, sujet de tableau traité par différents maîtres. V. RUTH.

BOPAL. V. BHOPAL.

BOPP (Franz), célèbre philologue allemand, né à Mayence en 1791. Envoyé à l'université d'Aschaffenburg, il y reçut les conseils et les encouragements d'un disciple de Schelling, le professeur Windischmann, qui préparait déjà son grand travail sur la littérature orientale : la *Base de la philosophie dans l'Orient*. Grâce à une faible subvention accordée par le roi de Bavière, M. Bopp put faire un voyage et un assez long séjour à Paris, à Londres et à Gœttingue, se livrant sans relâche à l'étude des langues de l'Indoustan, et liant connaissance avec les philologues Chezy, S. de Sacy et Aug. G. Schlegel. A son retour en Allemagne, il fut chargé de l'enseignement de la langue sanscrite à l'université de Berlin. Les travaux de M. Bopp, qui est membre associé de l'Institut de France, ont inauguré une ère nouvelle dans les études de linguistique. Ses écrits ont notablement contribué à la connaissance et à l'intelligence de la langue sanscrite, et ses traductions de divers livres classiques de l'Inde ont servi dans une large proportion à la vulgarisation de l'ancienne littérature indoue : poésie, morale et philosophie. La grammaire de la langue sanscrite lui a inspiré plusieurs ouvrages, qui peuvent être qualifiés d'originaux; nous citerons entre autres : le *Système de la conjugaison du sanscrit*, comparé avec celui des langues grecque, latine, persane et germanique, etc. (1816); *Système complet de la langue sanscrite* (1827); *Grammatica critica linguæ sanscritæ* (1829-1832); *Abrégé de la grammaire critique de la langue sanscrite* (1834 et 1845). Il a compilé sur le texte des *Vedas* un vocabulaire : *Glossarium sanscritum, in quo omnes radices et vocabula usitatissima explicantur, et cum vocabulis græcis, latinis, germanicis, lithuanicis, slavicis, celticis, comparantur* (nouv. édit. 1840). Il faut rapprocher de ce travail lexicographique le grand ouvrage de M. Bopp : *Grammaire comparée des langues sanscrite, zende, grecque, latine, lithuanienne, slave ancienne, gothique et allemande* (2e édit. refondue, 1857), traduite en français par M. Michel Bréal (1866, in-8°). De l'exposition et de la critique des formes grammaticales des langues indo-germaniques il a déduit avec une sagacité surprenante les rapports généraux et les principes communs à leur formation et à leurs modes. C'est en se plaçant au même point de vue d'analyse et de synthèse analogique que l'illustre philologue a composé : les *Langues celtiques* (1839); les *Rapports des langues malaiso-polynésiques avec les langues indo-germaniques* (1841); et les *Rameaux caucasiens du système des langues indo-germaniques, etc.* (1847).

BOPPART (anciennement *Baudobriga* ou *Bontobrice*), ville de Prusse, prov. du Rhin, régence et à 13 kilom. S. de Coblentz, sur la rive gauche du Rhin; 4,125 hab. Fabrication de coton et tabac; commerce actif et navigation. Boppart avait autrefois le titre de ville libre impériale.

BOPYRE s. m. (bo-pi-re—du grec *bous*, bœuf; *pur*, feu). Crust. Genre de crustacés isopodes, formé aux dépens des monocles, et comprenant deux espèces, qui vivent en parasites sur le corps d'autres crustacés : *Nos pêcheurs prennent souvent les* BOPYRES *pour de petites soles.* (P. Gervais).

BOPYRÉ, ÉE adj. (bo-pi-ré — rad. *bopyre*). Crust. Qui ressemble à un bopyre.

— s. m. pl. Famille de crustacés isopodes, comprenant le seul genre bopyre.

BOQUEIRAO, montagne de la province de Ceara, coupée perpendiculairement par le Rio-Salgado. Les eaux de la rivière y passent sans éprouver aucune différence de niveau; mais, dans les grandes crues, elles s'amoncellent en amont, de manière à former un lac temporaire de plusieurs lieues de circonférence. Dans l'énorme entaille de l'est, il y a une caverne qui sert de repaire à des myriades de chauves-souris, lesquelles se dispersent le soir dans les contrées voisines.

BOQUEREL s. m. (bo-ke-rèl). Ornith. Nom vulgaire du moineau friquet.

BOQUET s. m. (bo-kè). Techn. et Hortic. Sorte de pelle creuse, à l'usage des jardiniers et des sauniers.

BOQUETEAU s. m. (bo-ke-to — dimin. de *bosquet*; on disait autrefois *boquetel* et *bosquetel*). Eaux et for. Petit bouquet de bois : *Le renard devance le pipeur dans les* BOQUETEAUX *où l'on prend les grives et les bécasses au lacet.* (Buff.) *Le département renferme onze forêts d'une assez grande étendue; le reste des bois ne se compose que de* BOQUETEAUX. (A. Hugo.)

BOQUETTE s. f. (bo-kè-te). Techn. Sorte de pince, à l'usage du coffretier.

BOQUETTIER s. m. (bo-kè-tié). Bot. Nom vulgaire du pommier sauvage.

BOQUILE s. f. (bo-ki-le). Bot. Genre de plantes de la famille des lardizabalées, créé aux dépens du genre lardizabal, et comprenant une seule espèce, qui est un sous-arbrisseau du Chili et du Pérou. ‖ Selon d'autres botanistes, division de la famille des ménispermées.

BOQUILLON s. m. (bo-ki-llon, *ll* mll. — rad. *bosquet*, qui a d'abord donné *bosquillon*). Bûcheron :

> Et *boquillons* de perdre leurs outils,
> Et de crier pour se les faire rendre.
> LA FONTAINE.

‖ Ce mot était déjà vieux du temps de La Fontaine.

BOQUILLON (Nicolas), littérateur et publiciste français, né à Rethel en 1795. Il fonda à Nancy, vers 1817, l'*Abeille de la Moselle*, écrivit dans d'autres feuilles libérales, se fit plus-tard une spécialité des comptes rendus des expositions de l'industrie, et devint bibliothécaire du Conservatoire des arts et métiers. On lui doit aussi un *Dictionnaire biographique* (1825, 3 vol. in-12); un *Dictionnaire des inventions et découvertes* (1826, in-12). Outre ces deux principaux ouvrages, M. Boquillon a publié des brochures, dont l'une a pour titre *Un jésuite par jour* (1825), et diverses traductions d'ouvrages anglais, tels que : *Discours sur le but, les avantages et les plaisirs de la science* (1827); *Traité de la mécanique pratique* (1828); *Traité de pneumatique* (1828), etc.

BOQUIN ou **BOUQUIN** (Pierre), théologien et controversiste protestant, né au commencement du XVIe siècle, mort à Lausanne en 1582. Il prit en 1539 le grade de docteur dans l'université de Bourges, qui comptait parmi ses professeurs plusieurs partisans de la Réforme. Jusque-là, il avait appartenu à l'ordre des carmes, et même il était prieur d'un couvent; mais son esprit s'ouvrit insensiblement aux idées nouvelles, qui d'Allemagne avaient pénétré en France. Il quitta donc l'habit religieux et partit pour la Suisse vers l'année 1541. Il passa par Bâle, sans vouloir s'y arrêter longtemps. Son désir était d'aller en Poméranie, où l'attendait un de ses amis; mais il voulut voir Luther et Mélanchthon, déjà célèbres dans l'Europe entière. Mélanchthon le dissuada de poursuivre son voyage. Sur son conseil, il revint à Strasbourg, où il fut nommé professeur de théologie; puis le désir de revoir sa patrie s'empara de lui. Il retourna à Bourges et y donna des leçons publiques de grammaire hébraïque et d'exégèse, qui furent très-suivies. La reine de Navarre le protégea et lui accorda une pension. Néanmoins, menacé par ses ennemis, il dut s'enfuir. Il se rendit à Strasbourg, où il fut nommé prédicateur de l'Eglise française. Deux ans après, (1557), une chaire de théologie, vacante à Heidelberg, lui fut donnée. Les luthériens et les réformés étaient divisés à propos de l'eucharistie. L'électeur Othon Henri, voulant mettre un terme à ce dissentiment qui avait amené une guerre violente, rédigea une profession de foi dans le but de réconcilier les deux partis; mais son espoir fut déçu : Boquin, le premier, refusa d'y souscrire et fut immédiatement chassé de sa chaire. Il devint dans la suite professeur à Lausanne, où il mourut subitement. Boquin a composé, entre autres ouvrages : *De necessitate et usu sacrarum litterarum*, ouvrage dédié à la reine de Navarre; *Defensio ad calumnias doctoris cujusdam Avii* (1558, in-4°); *Exegesis divinæ atque humanæ koinconias* (Heidelberg, 1561, in-8°); *De una et ea perpetua totius Christi præsentia in sua Ecclesia peregre agente thesium sectiones XXV* (Heidelberg, 1565, in-4°); *Adsertio veteris ac veri christianismi adversus novum et fictum jesuitismum.* On est indécis sur la date et le lieu d'impression de cet ouvrage. Du Pin dit : Lyon, 1576; Bayle, Heidelberg, 1579.

BOR, fils de Boure, époux de Belsta et père des trois plus anciens dieux scandinaves : Odin, Vilé et Vé.

BOR (Pierre-Chrétien), historien hollandais, né à Utrecht en 1559, mort à Harlem en 1635. Il s'occupa toute sa vie d'étudier et d'écrire l'histoire de son pays, et les états d'Utrecht invitèrent tous les Hollandais à lui fournir tous les renseignements, toutes les pièces originales qui pourraient lui être utiles. Ses principaux ouvrages, écrits en hollandais, sont : *Histoire des Pays-Bas* (1621, 8 vol. in-fol.), enrichis de gravures; *Origine et histoire des guerres des Pays-Bas* (1679, 4 vol. in-fol.); deux tragédies dont le succès fut médiocre, etc.

BORA, BOHRA ou **BOHREM** (Catherine DE), femme de Luther, née à Loeben le 29 janvier 1499, morte à Torgau en 1532. Catherine de Bora était fille d'un gentilhomme allemand, qui la mit toute jeune encore au couvent de Nimpkchen. Le bruit que faisaient alors dans toute l'Allemagne les querelles religieuses, franchissant même les murs des maisons saintes et cloîtrées, parvint jusqu'à notre jeune fille; elle eut la curiosité de lire les livres de Luther. Naturellement romanesque, Catherine de Bora s'enflamma à cette lecture, et, un beau matin, c'était en 1523, elle s'évada avec huit de ses compagnes. Cette évasion avait été facilitée par un sénateur nommé Leonhard Kopp, qui fit conduire les fugitives à Torgau, puis à Wittemberg. On sut plus tard, par une lettre de Luther à Kopp, que le réformateur avait dirigé toute cette affaire et en avait assumé sur lui toute la responsabilité. Luther engagea les parents à reprendre les jeunes filles et, sur leur refus, s'occupa de les marier. Catherine, en attendant un époux, se réfugia chez le bourgmestre de Reichenbach. Agée de vingt-quatre ans et fort belle, elle aima d'abord un jeune savant de Nuremberg nommé Jérôme Baumgartner, auquel Luther lui-même écrivit un jour : « Si tu veux obtenir la Catherine de Bora, hâte-toi, avant qu'on la donne à un autre qui l'a sous la main; cependant, elle n'a pas encore triomphé de son amour pour toi, je me réjouirais fort de vous voir unis. » Personne ne songeait au mariage du réformateur. Pourtant, dès le mois de mai 1524, il écrivit à des amis : « J'aime fort ces mariages que vous faites, de prêtres, de moines et de nonnes, j'aime cet appel des maris contre l'évêque de Satan... » Enfin, le 13 juin 1525, il épousa Catherine et l'annonça en ces termes : « Je viens d'épouser une nonne. » Son choix n'avait pas été fait sans hésitation, car il avoua plus tard qu'il avait songé à une nommée Ave Schonfeldin, depuis épouse du médecin prussien Basilius, parce qu'il avait soupçonné Catherine d'être fière et hautaine. Luther, quoique vieux, fut aimé de sa jeune femme, et lui-même l'aima tendrement. Voici comment il peint son bonheur dans une lettre écrite à Stiefel pendant l'année qui suivit son mariage : « Catherine, ma *chère côte*, te salue; elle se porte fort bien, grâce à Dieu; douce pour moi, obéissante et facile en toutes choses au delà de mes espérances. Je ne voudrais pas changer ma pauvreté pour la richesse de Crésus. » Il écrivait à sa femme vers le même temps : « Tu as un

homme pieux qui t'aime, tu es mon impératrice. » La jeune femme était toute la distraction du docteur ; elle s'asseyait près de lui et lui faisait les questions les plus étranges, les *plus folles, les plus enfantines, et Luther de* lui demander si, avant de parler ainsi, elle avait dit son *pater*, ajoutant que si elle l'eût fait, Dieu lui eût certainement retiré la parole. « Pourquoi, lui disait-elle une fois, prions-nous si rarement ? nous priions davantage sous la papauté. » — « Le diable, répondit Luther, pousse ses serviteurs à pratiquer son culte le plus possible. » Un autre jour, à table, elle tomba en défaillance, et en revenant à elle, elle raconta qu'elle avait supporté des tentations qui sont les signes certains de la mort. Luther lui répondit : « Pensez plutôt à quelque chose de gai, buvez un coup, jouez, amusez-vous. » Luther fit faire le portrait de Catherine par Lucas Cranach l'aîné, et parla de l'envoyer au concile avec un portrait d'homme, pour mettre les cardinaux à même de mieux examiner la question du célibat. Pourtant les agitations religieuses ne troublèrent jamais le calme de cet intérieur. L'époque où Luther se maria est la plus triste de sa vie de réformateur. Il faiblissait dans la lutte, et la pauvreté vint frapper à sa porte. Alors il se bâtit une petite maison, traça autour un pauvre jardin, et prit, pour gagner sa vie, la profession de tourneur. Catherine de Bora l'aidait à supporter l'adversité. Bientôt leur union fut resserrée par la naissance d'un enfant, et Luther s'écria : « Ma Ketha m'a donné une fille ! *Gloria et laus patri in cœlis.* » La vie de Catherine s'écoula ainsi près de son mari, sans bruit, sans autre éclat que celui de ses vertus.

Cette union si heureuse devait finir comme toute chose humaine. Luther quitta sa demeure pour s'occuper de réconcilier les comtes de Mansfeld dont il était né sujet. Il partit, mais entretint constamment sa femme de tout ce qui se passait. Un jour, il lui écrivait une lettre commençant ainsi : « A la très-savante et très-profonde dame Catherine Luther, ma gracieuse épouse. » Puis, répondant aux incessantes prières qu'elle lui faisait de l'informer de sa santé, bien chancelante alors, il ajoutait « qui me tourmente beaucoup. » Cependant la maladie du réformateur allait augmentant, lui-même se sentait dépérir ; mais, pour mieux cacher son état à celle qu'il aimait, il en riait dans ses lettres, et quelques jours encore avant sa mort il lui envoyait des truites, présent de la comtesse Albrecht. Catherine de Bora eut la douleur de ne pas assister aux derniers instants de son époux, qui s'éteignit loin d'elle. Devenue veuve, elle resta d'abord sous la protection de Jean-Frédéric de Saxe, puis sous celle de Christian III, roi de Danemark. Elle habita successivement, après la mort de son mari, Wittemberg, Magdebourg et Brunswick. A la suite de la ligue de Smalkade, elle fut obligée de s'enfuir de Wittemberg, pour y revenir bientôt après. La peste qui sévit à Wittemberg en 1542 l'ayant forcée de sortir de la ville, avec tout le reste des habitants, elle fut blessée en chemin dans un accident de voiture, dont les suites l'emportèrent. Sa dernière prière fut pour l'Eglise luthérienne et pour ses enfants.

Jusqu'à sa dernière heure, Catherine conserva l'estime de tous. Ses mœurs étaient irréprochables ; elle était aussi bonne mère qu'épouse dévouée, et vainement les ennemis du protestantisme essayèrent de ternir sa réputation. Quelques jours après son mariage, on fit courir le bruit qu'elle venait d'accoucher, mais Erasme, qui avait propagé cette calomnie, fut contraint lui-même de rendre hommage à la vertu de la femme de Luther.

Catherine de Bora laissa une nombreuse postérité, qui s'éteignit en 1756 dans la personne de Jean-Martin Luther, chanoine à Reitz. Les meubles modestes qui garnissaient sa pauvre maison et qu'elle conservait comme un pieux souvenir de son mari, furent répartis entre les disciples les plus fervents du réformateur. On les retrouve encore dans certaines villes d'Allemagne, où ils sont l'objet d'une sorte de vénération.

BORACIN adj. m. (bo-ra-sain — rad. *borax*). Chim. Syn. peu usité de BORACIQUE.

BORACIQUE adj. (bo-ra-si-ke — rad. *borax*). Chim. Fausse dénomination, aujourd'hui abandonnée, de l'acide borique. Nous disons fausse, parce que, au lieu du bore, elle semblerait indiquer pour radical le borax (borate de soude).

BORACITE s. f. (bo-ra-ci-te — *borax*). Chim. Borate de magnésie, que l'on trouve près de Lunebourg en petits cristaux cubiques, très-durs, insolubles dans l'eau. Elle est sans usage.

— **Encycl.** Le *borate* naturel de magnésie renferme, sur 100 parties : magnésie, 30,2 ; acide borique, 69,8. La cristallisation de ce minéral est très-remarquable. Les cristaux appartiennent au système cubotétraédrique. Ils jouissent en conséquence de la pyro-électricité polaire, et, conformément à leur structure moléculaire, ils acquièrent sous l'influence de la chaleur quatre pôles positifs et quatre pôles négatifs. Ces pôles sont situés dans les angles solides du cristal. La densité de la *boracite* est égale à 2,9, et on représente sa dureté par le nombre 6,5. Son gisement ordinaire est le gypse, où elle se rencontre en cristaux vitreux, limpides et incolores quand **elle est pure, quelquefois d'un blanc verdâtre,** souvent d'un blanc grisâtre et seulement translucides, et devenant même opaques par altération. On l'a trouvée au mont Kalkberg, en Brunswick, *en association avec des grains de* sel gemme ; au Schildstein, aussi en Brunswick, où elle accompagne la karsténite ; au Segeberg, près de Kiel, en Holstein et dans quelques autres lieux. On croit aussi l'avoir rencontrée aux environs de Lunéville, dans le département de la Meurthe. Hess a donné le nom d'*hydroboracite* à un borate de magnésie renfermant de l'eau, dont les seuls échantillons connus ont été apportés du Caucase.

Comme appendice à l'histoire minéralogique de la *boracite*, nous allons rendre compte d'un travail récent, entrepris en vue de reproduire artificiellement ce minéral. M. Heintz, auquel est dû ce travail, n'a pas réussi à obtenir la boracite par la voie humide ; mais, par voie sèche, il est arrivé a de meilleurs résultats. Voici comment il a opéré. On a dissous dans l'acide chlorhydrique 4 parties de magnésie calcinée, et on a mélangé la solution avec une liqueur renfermant 14 parties de chlorhydrate d'ammoniaque et 28 parties de chlorure de sodium ; après filtration, on a évaporé la solution et on a fondu le résidu au creuset de platine. On a ajouté à 200 grammes du mélange ainsi formé de chlorure de magnésium et de chlorure de sodium, 5 grammes de borate de magnésie (précipité à chaud d'une solution de sulfate de magnésie par le borax, avec addition de carbonate de soude jusqu'à ce qu'il ne restât plus qu'une faible réaction acide) et 10 grammes d'acide borique sec ; on a fondu le tout dans un creuset de platine, et on a abandonné le creuset à un refroidissement très-lent. La masse vitreuse broyée et traitée par l'acide chlorhydrique étendu a laissé une poudre cristalline, composée de cristaux prismatiques et d'autres cristaux tétraédriques ou octaédriques. Ces derniers ont présenté toutes les propriétés de la *boracite*, et en particulier la pyro-électricité. L'analyse a fourni pour leur composition des nombres se rapprochant beaucoup de ceux de la *boracite*.

BORAK, nom de la jument miraculeuse de Mahomet. V. ALBORAK.

BORANI, nom d'une peuplade scythe qui habitait sur les bords du Danube. Sous l'empereur Valérien, les Borani traversèrent le Bosphore et vinrent s'établir en Asie.

BORAS, ville de Suède, préfecture et à 74 kilom. S.-E. de Wenersborg, sur la Wiska ; 3,000 hab. Centre d'une fabrication active de toiles, lainages, taillanderie et ferronnerie ; commerce de gros bétail, chevaux et fer. Sources minérales très-fréquentées.

BORASSE s. m. (bo-ra-se — du gr. *borassos*, datte). Bot. Genre d'arbres monocotylédones, famille des palmiers, comprenant trois espèces, qui croissent dans l'Inde, et dont l'une, le borasse éventail, produit la liqueur connue sous le nom de *vin de palme.* ‖ Ce genre est aussi connu sous le nom de RONDIER.

BORASSÉ, ÉE adj. (bo-ra-sé — rad. *borasse*). Bot. Qui ressemble à un borasse. ‖ On dit aussi BORASSINÉ.

— s. f. pl. Tribu de la famille des palmiers, ayant pour type le genre borasse.

BORASSEAU s. m. (bo-ra-so — rad. *borax*). Techn. Boîte contenant du borax, à l'usage des soudeurs. ‖ On dit aussi BORAXOIR et BOROCHOIR.

BORASTUS (Grégoire-Laurent), publiciste et poëte suédois, né à Norkoping vers 1584. Elevé dans la religion luthérienne, il se rallia au catholicisme, quitta sa patrie, se rendit en Pologne, où il devint chanoine et secrétaire du roi. Il composa des écrits pour appuyer les prétentions des rois de Pologne, et fit des vers latins qui passèrent pour un chef-d'œuvre de bonne latinité. — On cite un autre BORASTUS (Etienne), qui abandonna aussi son pays et sa religion, joua un rôle important à la cour de Rome, et devint cardinal.

BORATE s. m. (bo-ra-te — rad. *borax*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide borique avec une base : *Le borax est un* BORATE *de soude.*

— **Encycl.** *Propriétés générales.* L'acide borique s'unit en un très-grand nombre de proportions avec les bases. On considère en général comme neutres les *borates* dans lesquels l'oxygène de la base est à l'oxygène de l'acide comme 1 est à 3. Leur formule générale est donc MO,BoO^3.

Les *borates* alcalins sont solubles dans l'eau ; les autres *borates* sont insolubles ou peu solubles dans l'eau.

Les *borates* résistent en général à de hautes températures, et donnent en fondant une masse vitreuse transparente, dont la couleur, souvent caractéristique, varie avec la nature de la base. Cependant, à une température très-élevée, l'acide borique peut abandonner les *borates*. Les *borates* naturels sont peu nombreux. Les plus connus, les seuls même sur lesquels on possède des renseignements précis, sont la *boracite* (*borate* de magnésie), le *borax* (*borate* de soude) et la *hayesite* ou *hydroboracite* (*borate* de chaux). V. ces mots.

— *Caractères distinctifs.* Les acides sulfurique, chlorhydrique et azotique décomposent les *borates* en présence de l'eau et mettent l'acide borique en liberté. Ce dernier acide **se reconnaît facilement à la propriété dont il** jouit de communiquer à l'alcool une flamme verte. Mêlés avec du spathfluor et chauffés avec un excès d'acide sulfurique monohydraté, *les borates laissent dégager du fluorure* de bore, reconnaissable aux épaisses fumées blanches qu'il répand à l'air, et à la propriété qu'il possède de carboniser le papier.

— *Préparation.* Les *borates* s'obtiennent par double décomposition au moyen des *borates* alcalins, ou par voie sèche en fondant l'acide borique avec les oxydes métalliques.

— *Dosage.* L'acide borique ne formant pas de combinaison tout à fait insoluble, il faut le doser par différence dans ses composés salins, soit en précipitant les bases par des réactifs appropriés et évaluant la quantité d'acide borique par la perte obtenue, soit en transformant les *borates en sulfates*, dont le poids permet de calculer celui de l'acide borique chassé.

BORATÉ, ÉE adj. (bo-ra-té — rad. *bore*). Chim. Qui contient de l'acide borique : *Magnésie* BORATÉE. *La cristallerie* BORATÉE, *à base de zinc, est moins lourde et plus dure que la cristallerie à base de plomb.* (A. Burat.)

BORAX s. m. (bo-raks — de l'hébreu *borak*, blanc). Chim. Borate de soude : *La plus grande et la plus utile propriété du* BORAX *est de faciliter, plus qu'aucun autre sel, la fusion des métaux.* (Buff.)

— **Encycl.** Le *borax* ou *borate* de soude, anciennement connu sous le nom de *tinkal*, se rencontre dans un grand nombre de localités : on le trouve dans certains lacs de l'Inde, ainsi que dans les mines de Viguintizoa et d'Escapa au Pérou. Parmi les lacs d'où l'on tire cette substance, on remarque celui que l'on nomme Necbal, dans le canton de Sembul. Les habitants des environs en retiennent les eaux au moyen d'écluses qu'ils ouvrent dans certains temps de l'année, et ils cherchent dans la vase les cristaux de *borax* qui s'y sont déposés. On dit qu'ils recueillent aussi la vase de ce lac, qu'ils la font fermenter avec du lait caillé et une sorte d'huile, et qu'ils en retirent, au bout de deux ou trois mois, une nouvelle quantité de *borax*. Le voyageur Turner rapporte que le lac d'où l'on tire le *borax* est situé à quinze jours de marche au nord de Teschou-Loumbou : ce lac ne reçoit aucun ruisseau d'eau douce ; mais ses eaux sont alimentées par des sources salées. Le *borax* se trouve dans le fond du lac en gros blocs, que l'on brise à coups de marteau. A l'état naturel, le *borax* n'est pas pur ; ses cristaux présentent ordinairement une coloration jaune ou verdâtre, due à la présence d'une matière grasse. Sous cet état, il porte le nom de *tinkal*. On le purifie en le lessivant avec une solution de soude marquant 5 degrés de l'aréomètre Baumé, après l'avoir préalablement réduit en poudre fine, ou en l'agitant avec de la chaux éteinte. De cette manière, on enlève la matière grasse, qui forme un savon, soit avec la soude, soit avec la chaux. Une seconde cristallisation donne des cristaux nets et incolores. Aujourd'hui, la plus grande partie du *borax* employé en France se prépare de toutes pièces en combinant l'acide borique de Toscane avec la soude artificielle. 100 kilogr. d'acide borique produisent 140 kilogr. de *borax*.

Le borate de soude est blanc, d'une saveur et d'une réaction alcalines ; il se dissout dans 12 parties d'eau froide et dans 2 parties d'eau bouillante. Il cristallise en prismes hexaèdres, qui contiennent 47 pour 100 d'eau ou 10 équivalents. Il a pour formule : $NaO(BoO^3)^2,10HO$. C'est donc un *biborate*. Exposé à l'air, il s'effleurit. A une haute température, il facilite la fusion des oxydes métalliques, et les vitrifie en prenant des colorations particulières pour chaque substance. Ainsi l'oxyde de manganèse le colore en violet ; l'oxyde de fer, en vert bouteille ; l'oxyde de chrome, en vert émeraude ; l'oxyde de cobalt, en bleu, etc. Ces caractères sont d'une grande utilité pour le minéralogiste. Le *borax* est employé comme fondant : il sert également dans les arts, pour faire des soudures. Il entre dans la composition de certains verres et de quelques couvertes de poteries.

BORAX, un des chiens d'Actéon.

BORBA, bourg du Portugal, province d'Alentejo, à 30 kilom. O. d'Elvas ; 3,800 hab. Autrefois, ville importante et fortifiée. ‖ Petite ville de l'Amérique du Sud, dans le Brésil, province de Para, comarca de Mundrucania, sur la rive droite de la Madeira, près de l'embouchure du Rio Yocaré ; 2,000 habitants. Cette ville s'élève dans une position très-favorable au commerce et à l'agriculture. Tous les produits, extrêmement variés, des régions amazoniques y abondent, particulièrement un excellent tabac, dont la fabrication est encore, à Borba, à l'état primitif. C'est le meilleur que l'on connaisse, aussi bien sous le rapport de l'odeur délicieuse qu'il exhale en brûlant, et du goût particulier qu'il a quand on le mâche, que sous celui de ses qualités enivrantes, qui n'attaquent en rien les organes. Malheureusement ce tabac est cultivé sur une très-petite échelle. Il est apprêté en petites cordes menues, destinées à être fumées ou mâchées.

BORBETOMAGUS ou **VANGIONES**, puis **WORMATIA**, ville de l'ancienne Gaule belgique, chez les Vangiones, dont elle était la capitale. **C'est après le règne de Charlemagne** que cette ville porta le nom de Wormatia, aujourd'hui Worms, sur la rive gauche du Rhin.

BORBONENSIS AGER, nom latin du Bourbonnais.

BORBONI (Matteo), peintre italien, né à Bologne au XVIIe siècle. Il reçut des leçons de G. Ferrantini et de Felini, peignit surtout à fresque, et, après avoir exécuté plusieurs compositions dans sa ville natale, entre autres une *Assomption* et un *Episode de la vie de saint Bernardin*, il alla vers 1663 s'établir à Avignon, où il composa la plus grande partie de ses œuvres. Borboni est moins estimé comme peintre de figures que comme peintre d'ornements.

BORBONIA, nom latin de Bourbonne-les-Bains.

BORBONIE s. f. (bor-bo-nî, de *Gaston de Bourbon*). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant une douzaine d'espèces, qui sont des arbrisseaux propres au Cap de Bonne-Espérance, et que l'on cultive presque tous dans nos serres tempérées.

BORBONIUM ANSELMIUM, nom latin de Bourbon-Lancy.

BORBORE s. m. (bor-bo-re — gr. *borboros*, bourbe). Entom. Genre d'insectes diptères, assez voisin des mouches, comprenant une vingtaine d'espèces, dont les larves vivent pour la plupart dans la fange, et quelques-unes sur les champignons en putréfaction : *Le* BORBORE *des chevaux est commun dans toute l'Europe.* (Duponchel.)

BORBOREMA, chaîne de montagnes du Brésil, appartenant au système de la Cordillière nommée *Serra do Mar*, qui longe la côte de l'empire à partir de la province de Ceara, et s'étend vers le sud, dans les provinces de Rio-Grande do Norte, Parahiba, Pernambuco, Alalagoas, Sergipe et Bahia.

De Pernambuco se détache une ramification qui, décrivant un immense demi-cercle, établit des limites entre Pernambuco et Piauhy et Ceara, où on la connaît sous la dénomination d'*Araripe* et d'*Ipiababa*.

A cause de cette disposition orographique, le fleuve Sao-Francisco détourne son cours du sud au nord, et prend la direction d'est-sud-est pour traverser la chaîne principale entre Sergipe et Alalagoas, où il forme la chute de Paulo-Alfonso, l'une des cataractes les plus célèbres du monde. Le caractère le plus marqué de la Borborema et de ses ramifications occidentales, c'est la sécheresse qui règne sur presque toute l'étendue de son plateau, dont les forêts sont composées de futaies qui n'atteignent jamais les proportions gigantesques des autres forêts brésiliennes. On peut expliquer ce phénomène par les trois causes suivantes : l'écoulement rapide des eaux des pluies ; l'infiltration de l'humidité, qui s'opère immédiatement après les averses, et les vents alizés qui soufflent, depuis le mois de juin jusqu'en octobre, vers l'occident, en entraînant les vapeurs d'eau qui vont se condenser et tomber en pluie dans les régions des Andes. De la première cause naît un autre phénomène, qu'on observe dans ces contrées. Tous les fleuves qui descendent de la Borborema, tels que Apodi, Pirauhas, Capibaribe-Moxoto, Pajehu-Itahim, Poti et Jaguaribe, coulent seulement durant six mois, pendant lesquels il y a d'énormes débordements, et restent complétement à sec pendant les six autres mois de l'année.

La perméabilité du terrain de ce plateau est si remarquable que, dans quelques endroits, il est impossible de retrouver une goutte d'eau après une averse ; mais les petits animaux sauvages peuvent boire dans les feuilles sèches qui, durant la nuit, se remplissent de rosée, ou dans les creux des arbres ; le chasseur trouve de l'eau pure qui se conserve en abondance dans l'intérieur d'une espèce de bromélie parasite, qui croît attachée au tronc des arbres. Le plateau de l'Araripe comprend une superficie de 6,000 kilom. carrés, parfaitement nivelée et couverte de la végétation la plus variée et la plus luxuriante. On ne rencontre sur cette immense étendue ni lacs ni cours d'eau, et cependant c'est l'endroit de la Cordillière où tombe la plus grande quantité de pluie. Le gros bétail qu'on y laisse au vert descend se désaltérer aux nombreuses sources qui jaillissent des flancs de la montagne. Sur la montagne d'Araripe, il n'y a pas une seule demeure humaine ; cependant la fertilité du terrain calcaire spongieux est extraordinaire. Ce plateau se trouve vers 8° l. S. La température s'y maintient, à l'ombre, de 8 à 22 degrés Réaumur.

La région borborémique est la plus convenable pour la culture du coton et d'autres plantes qui, pour leur complet développement, n'exigent pas beaucoup d'humidité. Les habitants savent profiter de cette circonstance, et en tirent un parti très-avantageux.

BORBORIEN s. m. (bor-bo-ri-ain). Hist. relig. Membre d'une secte de gnostiques du XIe siècle, qui niaient le jugement dernier. ‖ On trouve aussi BORBORITE.

BORBORITE adj. (bor-bo-ri-te — rad. *borbore*). Entom. Qui ressemble à un borbore.

— s. m. pl. Groupe d'insectes diptères, ayant pour type le genre borbore.

BORBORITE ou **BORBORIEN** s. m. Hist. ecclésiastique. V. BORBORIEN.

BORBORYGME s. m. (bor-bo-ri-gme — gr. *borborugmos*, même sens; de *borboruzein*, gargouiller). Méd. Bruit sourd, murmure produit dans l'abdomen par le changement de place des gaz ou des liquides qui y sont contenus : *Avoir des* BORBORYGMES. *O le plus Jupiter des rois! fallait-il donc que l'écho de vos* BORBORYGMES *eux-mêmes arrivât jusqu'à la postérité?* (Ste-Beuve.) *La compression des intestins par les corsets est la cause probable de ces* BORBORYGMES *incommodes et bruyants qui sont si fréquents chez les femmes.* (Chomel.)

— **Encycl.** On appelle *borborygme* le bruit causé dans le tube intestinal par l'agitation spontanée ou accidentelle des matières liquides et gazeuses qu'il contient; ce phénomène est également désigné sous le nom de *gargouillement*. Les *borborygmes* ne sont pas nécessairement l'expression d'un état maladif; ils accompagnent souvent l'état de santé le plus parfait, et alors on les remarque surtout à jeun et chez des personnes délicates et nerveuses. Les hypocondriaques, les femmes hystériques, enceintes ou récemment accouchées, les chlorotiques, les valétudinaires, les personnes livrées à une profession sédentaire, telles que les hommes de cabinet, les tailleurs, etc., sont souvent incommodés par le bruit désagréable des *borborygmes*. L'usage des corsets trop serrés, les digestions pénibles, les gastralgies sont aussi des causes habituelles de cette incommodité; enfin l'usage des légumes venteux, tels que les choux, les navets, les lentilles, les haricots, les pois, le laitage, les fruits crus pris en abondance, provoquent ordinairement les *borborygmes*. Dans l'inflammation des intestins, ils présentent une intensité et un timbre remarquables, et dans la diarrhée, ils précèdent souvent l'arrivée des selles. Quelquefois produits par un empêchement à la libre circulation des matières fécales dans le tube intestinal, ils peuvent aussi annoncer la cessation d'un obstacle, et ils sont, dans ce cas, un signe favorable. Dans la fièvre typhoïde, on détermine du gargouillement en pressant avec la main la partie inférieure de l'abdomen et surtout la région iliaque droite. Pris isolément, le *borborygme* n'a aucune valeur comme signe; mais, suivant les circonstances où il se manifeste, il peut en acquérir : ainsi, chez les jeunes personnes, à l'époque de la puberté ou après, il pourra annoncer des dispositions hystériques ou nerveuses; à l'âge viril, chez des individus sujets à la goutte, il sera quelquefois le précurseur de ces perturbations digestives qui précèdent les accès. Dans beaucoup de cas, il indiquera un état anémique, une supersécrétion du tube digestif, et, en général, dans les maladies intestinales, quand il n'est pas suivi de l'excrétion des matières fécales, il est, avec juste raison, regardé comme un signe de mauvais augure.

BORCANI, nom d'une ville et d'un peuple de l'Italie ancienne, dans le Samnium. Cita-Borella est construite sur l'emplacement de Borcani.

BORCE, bourg de France (Basses-Pyrénées), arrond. et à 30 kilom. S.-O. d'Oloron, sur le gave d'Aspe, canton d'Accous; 722 hab. Exploitation de beaux marbres; église gothique; belle forêt aux environs du village.

BORCETTE ou **BURTSCHEID**, ville de Prusse, province du Rhin, régence et à 2 kilom. S.-E. d'Aix-la-Chapelle; 8,000 hab. Cette ville doit son nom à une ancienne forêt peuplée de sangliers (*porcetum*) du temps de Charlemagne; son origine, à une abbaye de bénédictins fondée en 974 par saint Grégoire; sa prospérité actuelle, à ses fabriques de draps et d'aiguilles et à ses eaux minérales. Ces eaux, *chlorurées et sulfatées sodiques, émergent*, par douze sources froides ou thermales, d'un terrain où domine le calcaire de transition, et sont de densités diverses : 1,003; 1,004; leur température varie de 16°, 25 à 77°, 5 centigrades.

BORCH ou **BORRICHIUS** (Oluf ou Olaüs), savant danois, né dans le Jutland en 1626, mort en 1690. Il professa la philologie, la chimie et la botanique à l'université de Copenhague; il se chargea ensuite d'une éducation particulière et voyagea à l'étranger. A son retour à Copenhague, il fut nommé bibliothécaire de l'université, membre de la cour suprême, et il fonda, pour les étudiants sans fortune, un collége qui existe encore. Il a publié les ouvrages suivants : *Docimasia metallica* (1668, in-4°); *Dissertatio de ortu et progressu chemiæ* (1668); *Hermetis Ægyptiorum et chemicorum sapientia* (1674); *De usu plantarum indigenarum in medicina* (1688, in-8°); *Conspectus scriptorum chemicorum* (1696), etc.

BORCH (Michel-Jean, comte DE), naturaliste et voyageur polonais, mort en 1810. Il voyagea en France, en Italie, en Suisse, fut membre de plusieurs sociétés savantes, et gouverneur de Witepok avant sa réunion à la Russie. Parmi ses ouvrages imprimés, on peut citer : *Lithographie sicilienne* ou *Catalogue raisonné de toutes les pierres de la Sicile propres à embellir le cabinet d'un amateur* (1774, in-4°); *Minéralogie sicilienne, docimastique et métallurgique* (1780); *Lettres sur la Sicile et l'île de Malte*, pour servir de supplément au *Voyage* de Brydone (1782), etc.

BORCH (G. TER), peintre. V. TERBURG.

BORCHOLTEN (Jean), jurisconsulte allemand, né en 1535 à Lunebourg, mort en 1593. Il se rendit en France, où il reçut des leçons de Cujas, dont il adopta et reproduisit les opinions, et devint successivement professeur de droit à Rostock et à Helmstædt. Il a publié en latin plusieurs traités sur les fiefs, les obligations, les actions, etc., et des *Commentarii in quatuor libros institutionum Justiniani* (1590, in-4°), ouvrage estimé.

BORCHT, nom de plusieurs peintres et graveurs flamands, dont le plus connu est Pierre van der Borcht, né à Bruxelles vers 1540, mort en 1608. Il composa d'abord des tableaux d'histoire, puis s'adonna quelque temps à la peinture sur verre, et adopta enfin le genre du paysage. On cite de lui : l'*Histoire d'Elie et d'Elysée*, qu'on a quelquefois attribuée à Jérôme Wierix; des *Paysages tirés de l'Ancien Testament;* des *Jeux champêtres;* les *Métamorphoses d'Ovide* (178 feuilles), etc.

BORCK (Gaspard-Guillaume), homme d'Etat et poëte allemand, né à Doberitz (Poméranie) en 1650, mort à Berlin en 1747. Il remplit des fonctions diplomatiques à Dresde, à Brunswick, à Londres et à Vienne. Il devint ensuite ministre des affaires étrangères. Il traduisit en vers la *Mort de César*, de Shakspeare, et la *Pharsale* de Lucain. Frédéric le Grand a composé son éloge, publié en 1747 dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin.*

BORCOBE, ville de l'ancienne petite Scythie, sur les bords du Danube; aujourd'hui Tackfour-ghœl.

BORCOVICUS, nom d'une forteresse qui faisait partie du mur de Sévère, au N. de l'ancienne Grande-Bretagne; aujourd'hui Housesteeds.

BORD s. m. (*bor.* — Ce mot a deux acceptions distinctes, puisqu'il signifie à la fois extrémité d'une surface et membrure d'un navire; mais ces deux acceptions ont dû se fondre au moyen d'une métonymie : du tudesque *bort, borti, borto*, ais, planche, madrier, assemblage de planches; en anglais, *board;* en allemand, *bort, bord, bret,* etc. Le mot *bord* a donc signifié primitivement une planche; de là à ce qui limite, ce qui forme l'extrémité, la transition est naturelle). Limite, extrémité d'une surface : *Le* BORD *d'une robe, d'un manteau, d'un tapis. Le* BORD *d'une table. Le* BORD *d'un pont. Les* BORDS *d'une plaie. Le* BORD *des paupières. Si on le prie de s'asseoir, il se met à peine sur le* BORD *d'un siége.* (La Bruy.) *Heureux ceux qui le virent et qui purent toucher le* BORD *de ses vêtements!* (Mass.)

L'honneur est comme une île escarpée et sans *bords*.
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.
BOILEAU.

‖ Partie qui entoure et termine un objet : *Le* BORD, *les* BORDS *d'un plat. Les* BORDS *d'un chapeau. Chapeau à larges* BORDS, *à petits* BORDS, *à* BORDS *relevés. Il avait sur la tête, pour se garantir du soleil, un chapeau de feutre à grands* BORDS, *dont l'ombre lui cachait le visage.* (Balz.) *Il eût craint de ressembler à un paysan, s'il eût endossé une blouse et porté un chapeau gris à larges* BORDS. (G. Sand.) ‖ Voisinage immédiat, terrain qui touche un objet désigné : *Le* BORD *du fleuve, de la mer. Le* BORD *d'un précipice, d'une fosse. Le* BORD *d'un chemin. Ne vous approchez pas du* BORD. *Le renard se loge au* BORD *des bois, à portée des hameaux.* (Buff.) *Naples est bâtie en amphithéâtre au* BORD *de la mer.* (Mme de Staël.) *Je n'ai rencontré, aux approches d'aucune grande ville, rien d'aussi triste que les* BORDS *de la Néva.* (De Custine.) *Quand on voyage en plaine, l'intérêt du voyage est au* BORD *de la route.* (V. Hugo.) *Alger est un triangle posé au* BORD *de la mer et comme plaqué sur la colline.* (Feydeau.) *Les dialectes romans sont tous dérivés d'une langue qui fut d'abord parlée par une petite peuplade des* BORDS *du Tibre.* (Renan.)

Va sur les *bords* du Rhin planter tes pavillons.
CORNEILLE.

Un jeune enfant dans l'eau se laissa choir,
En badinant sur les *bords* de la Seine.
LA FONTAINE.

Le saule, ami de l'onde, et la ronce épineuse
Croisent au *bord* des eaux leurs feuillages naissants.
MICHAUD.

. . . . . Vous naissez le plus souvent
Sur les humides *bords* du royaume des vents.
LA FONTAINE.

Tous approchaient du *bord*, l'oiseau n'avait qu'à [prendre;
Mais il crut mieux faire d'attendre
Qu'il eût un peu plus d'appétit.
LA FONTAINE.

Ces *bords* aux contours ondoyants
Où la Seine, embrassant ces îles,
Se plaît sous les voûtes mobiles
De tes ombrages verdoyants. LEBRUN.

— Par ext. Ce qui entoure, ce qui borde : *Le* BORD *d'un puits, d'une fontaine. Un* BORD *élevé. Un* BORD *en pierre. Les puits sans* BORD *doivent être couverts, pour éviter tout accident.* ‖ Bande d'étoffe cousue à l'extrémité d'un vêtement ou de quelqu'une de ses parties : *Le* BORD *en velours d'une robe de satin. Mettre des* BORDS *aux manches d'un habit. Le* BORD *du chapeau est un large galon d'or.*

— Poétiq. Région, pays, contrée où l'on ne peut aller qu'en traversant la mer : *Les* BORDS *africains. Les* BORDS *indiens! Vivre sur des* BORDS *étrangers.*

J'ai demandé Thésée aux peuples de ces *bords*.
RACINE.

Vous mourûtes aux *bords* où vous fûtes laissée.
RACINE.

Italie! Italie! adieu, *bords* que j'aimais!
Mes yeux désenchantés te perdent pour jamais.
LAMARTINE.

Mon âme consolée
Touche au céleste *bord*.
LAMARTINE.

Faut-il sans boire abandonner ce *bord ?*
Priez pour moi, je suis mort, je suis mort.
BÉRANGER.

Il nous vaut mieux vivre au sein de nos lares,
Et conserver, paisibles, casaniers,
Notre vertu dans nos propres foyers,
Que parcourir *bords* lointains et barbares.
GRESSET.

‖ En ce sens, le singulier est peu usité. ‖ *Les sombres bords*, Les rives du Styx, du Cocyte et d'autres fleuves des enfers, c'est-à-dire la demeure des morts :

Vous le savez, Oreste a vu *les sombres bords*,
Et l'on ne revient plus de l'empire des morts.
CRÉBILLON.

Ma servante déjà, dans ses nobles transports,
A fait à deux chapons passer *les sombres bords*.
REGNARD.

On ne voit point deux fois le rivage des morts,
Seigneur; puisque Thésée a vu *les sombres bords*,
En vain vous espérez qu'un dieu vous le renvoie.
RACINE.

— Fig. Réalisation, accomplissement probable et prochain; menace d'un mal immédiat : *Mettre, pousser, arrêter quelqu'un au* BORD *du précipice, de l'abîme, du gouffre, de sa ruine. Etre au* BORD *de la fosse, de la tombe, du trépas. Une vaine ambition vous a poussé jusqu'au* BORD *du précipice.* (Mass.) *La croyance d'un Dieu a retenu des hommes sur le* BORD *du crime.* (Volt.) *Cette bouteille donna la mort au pape, et mit son fils au* BORD *du tombeau.* (Volt.) *Il est affreux de se trouver seul, avec une mauvaise conscience, aux* BORDS *de l'éternité.* (Roche.)

Le destin les aveugle au *bord* du précipice.
CORNEILLE.

Je leur semai de fleurs le *bord* des précipices.
RACINE.

Il s'arrête en tremblant aux *bords* de l'avenir.
THOMAS.

Quel sujet, dira l'un, peut donc si fréquemment
Mettre ainsi cette belle au *bord* du monument?
BOILEAU.

— *Rouge bord,* Un verre plein de vin jusqu'au bord : *Boire, vider un* ROUGE BORD, *des* ROUGES BORDS. *A cette question, Pradeline vida lestement un* ROUGE BORD. (E. Sue.)

Un laquais effronté m'apporte un *rouge bord*
D'un auvernat fumeux qui, mêlé de lignage,
Se vendait chez Crenet pour vin de l'Ermitage.
BOILEAU.

‖ On a dit aussi *boire à rouge bord,* pour Boire à plein verre.

— *Bord des yeux*, Extrémité libre des paupières : *Il a le* BORD DES YEUX *rouge et malade.* ‖ *Bord des lèvres*, Extrémité extérieure de la partie rouge : *Se mouiller à peine le* BORD DES LÈVRES. *Tremper le* BORD DES LÈVRES *dans une liqueur.* ‖ *Avoir un mot sur le bord des lèvres*, Avoir grande envie de faire un aveu, une réplique; de révéler un secret : J'AVAIS LE MOT SUR LE BORD DES LÈVRES, *et je l'aurais prononcé bien volontiers. Je ne voulus point vous ôter l'honneur de me faire un jour de vous-même un aveu, que je voyais à chaque instant* SUR LE BORD DE VOS LÈVRES. (J.-J. Rouss.) ‖ Signifie aussi, Etre ou se croire tout près de se souvenir d'un mot que l'on a oublié et qu'on cherche à se rappeler : *Attendez, j'*AI *ce nom* SUR LE BORD DES LÈVRES. ‖ On dit plus souvent, en ce sens, *Avoir un mot au bout de la langue.* ‖ *Avoir l'âme sur le bord des lèvres,* Etre près d'expirer, de mourir. ‖ *Avoir le cœur sur le bord des lèvres,* Etre franc, ingénu : *C'est un homme incapable de mentir ou de feindre; il* A LE CŒUR SUR LE BORD DES LÈVRES. ‖ On dit aussi SUR LA MAIN.

— Loc. adv. *A pleins bords*, De façon à être plein jusqu'au bord, à être complétement plein : *La Néva coule* À PLEINS BORDS *au sein d'une cité magnifique.* (De Maistre.) *Le Nil était dans toute sa beauté; il coulait* À PLEINS BORDS *sans couvrir ses rives.* (Chateaubr.)

C'est l'orgie opulente enviée au dehors,
Contente, épanouie,
Qui rit, et qui chancelle, et qui boit *à pleins bords*.
V. HUGO.

‖ Fig. Abondamment, sans restriction et sans obstacle : *Sans la censure, le vice et le mauvais goût couleraient* À PLEINS BORDS. (Cas. Blanc.) ‖ *Bord à bord*, Tout près, l'un contre l'autre : *Les deux navires sont* BORD À BORD. ‖ Signifie aussi, Jusqu'au bord, en parlant d'un récipient complétement plein : *Le canal est* BORD À BORD, *est plein* BORD À BORD. *Grimaud sourit, et, les yeux fixés sur le verre qu'Athos avait rempli* BORD À BORD, *il broya le papier et l'avala.* (Alex. Dum.)

— Loc. prépos. *Bord à bord de,* Jusqu'aux bords, en parlant des liquides : *L'huile est* BORD À BORD DE *la lampe. La rivière est* BORD À BORD DU *quai. Il se versa du vin* BORD À BORD DU *verre.*

— Mar. Le côté d'un vaisseau : *Le* BORD *du navire fut enfoncé par une lame furieuse. De quel* BORD *vient le vent? Faire feu des deux* BORDS *en même temps.* ‖ Sorte de parapet qui règne autour d'un navire : *Sauter par-dessus le* BORD. *Jeter quelqu'un par-dessus le* BORD.

Le long du *bord* le câble crie.
C. DELAVIGNE.

‖ Se dit quelquefois pour *bordée : Courir des* BORDS. *Louvoyer à petits* BORDS. *Courir un* BORD *à terre, un* BORD *au large.* ‖ Bâtiment, navire lui-même : *Prendre quelqu'un à* BORD, *sur son* BORD. *Monter, aller à* BORD. *Le capitaine nous invita à monter à son* BORD. *J'entends le signal et les cris des matelots; je vois fraîchir le vent et déployer les voiles; il faut monter à* BORD, *il faut partir.* (J.-J. Rouss.) *Le capitaine me prit à son* BORD *avec mon domestique.* (Chateaubr.) *L'amiral nous doit une histoire, pour nous avoir dit qu'il était mousse à* BORD *de l'*Endeavour. (Méry.)

Vingt corsaires pourtant montèrent sur son *bord*.
LA FONTAINE.

‖ Fig. Parti, opinion, avis, en supposant que les personnes d'un avis se mettent d'un côté, et celles d'un autre avis de l'autre : *Je ne suis pas de votre* BORD. *Ceux de son* BORD *s'attachèrent à le défendre. Si nous étions du même* BORD, *je vous donnerais un conseil. Vous avez bonne grâce à parler des libéraux, vraiment! Ne dirait-on pas que vous n'avez jamais été de leur* BORD? (Th. Leclercq.) *Puisque vous êtes une si bonne amie et que vous vous déclarez de mon* BORD *contre ces gens-là, c'est désormais entre nous à la vie et à la mort.* (Empis.) *Eh bien! le comité a décidé... malgré moi, mon pauvre ami... mais j'étais seul de mon* BORD. (E. Augier.) ‖ *Plat-bord*, Cordon cloué à plat sur les têtes des allonges de la membrure, à la hauteur du pont supérieur. ‖ *Vaisseau de haut bord,* Nom donné autrefois à tout bâtiment qui naviguait au long cours. Aujourd'hui, un *vaisseau de haut bord* est un vaisseau de guerre à plusieurs ponts. ‖ *Vaisseau de bas bord*, autrefois, Navire destiné au cabotage, et aujourd'hui, Navire de guerre à un seul pont. ‖ *Bord du vent*, Côté du navire qui est du côté d'où souffle le vent. ‖ *Bord sous le vent*, Côté du navire qui est sous le vent, c'est-à-dire opposé à celui par où souffle le vent. ‖ *Bon bord*, Bordée qui rapproche du but. ‖ *Mauvais bord*, Bordée qui en éloigne. ‖ *Virer de bord*, Faire tourner le navire de façon que le bord du vent passe sous le vent; et, figurém., Changer de conduite, de direction : *Il est grand temps pour vous de* VIRER DE BORD. ‖ ‖ On a dit aussi *Revirer de bord : Vous avez défendu à M. *** de passer à Aix, mais non pas de* REVIRER DE BORD. (Mme de Simiane); mais c'est probablement là une faute commise par ignorance du terme consacré dans la marine. ‖ *Naviguer à contre-bord, à bord contre, à bord opposé*, Faire route avec des amures différentes de celles d'un autre navire. ‖ *Naviguer à bord droit*, Couper à peu près à angle droit la route d'un autre navire. ‖ *Courir un bord à terre* ou *au large*, S'orienter et naviguer au plus près sur la terre ou vers la haute mer. ‖ *Courir bord sur bord*, Louvoyer à petites bordées, de manière à ne guère changer de place. ‖ *Rouler bord sur bord*, Eprouver un roulis continu. ‖ *Arriver à bout de bord*, Atteindre un point directement, sans avoir viré de bord. ‖ *Avoir les amures sur le bord*, Les avoir amarrées tout bas ou sur la muraille, position qu'on leur donne lorsqu'on veut gouverner au plus près. ‖ *Prendre les amures sur l'autre bord*, Virer de bord. ‖ Ellipt. *A bord!* Montez à bord, venez sur le navire. C'est un commandement usité pour ramener à bord ceux qui se sont écartés du navire.

— Techn. Partie la plus épaisse d'une cloche, appelée aussi *la frappe*, parce que c'est sur elle que frappe le battant. Cette épaisseur sert de module, et l'on dit qu'une cloche *est en* 14, 15 ou 16 *bords*, suivant que cette épaisseur est contenue 14, 15 ou 16 fois dans le diamètre de la cloche.

— Cost. *Bord de front*, Tresses qui se plaçaient sur le bord d'une perruque et entouraient le front.

— **Syn. Bord, bordure.** Toute surface se termine par des *bords*, qui en sont tout simplement les extrémités, ou est limitée par des *bords* qui la touchent. La *bordure*, c'est le bord travaillé, orné, servant comme de cadre. On dit : *Les bords de la mer;* les *bords* d'un ruisseau peuvent être encadrés dans une *bordure* de fleurs.

— **Bord, côte, rivage, rive.** Le *bord* est la partie de terre qui touche à l'eau, qui la borde, qui en marque la limite ou qui en est très-peu éloignée. La mer seule a des *côtes;* ce sont les terres du bord vues de la mer elle-même et se présentant aux yeux comme étant plus élevées; on y attache aussi toujours l'idée d'une étendue considérable. Le *rivage* et la *rive* sont en pente douce; c'est la même terre que l'eau couvre tout près de là, mais qui s'étend plus loin que l'eau et qui peut en être couverte quand celle-ci déborde. Le *rivage* d'ailleurs est beaucoup plus étendu que la *rive;* la mer et les grands fleuves ont des *rivages;* un ruisseau n'a que des *rives*.

— **Antonymes.** Centre, intérieur, milieu. — Fond.

— **Epithètes.** Large, étroit, escarpé, fleuri, vert, verdoyant, riant, charmant, délicieux, tranquille, paisible, calme, heureux, fortuné, enchanteur, séduisant, délicieux, silencieux, mystérieux, sablonneux, humide, aquatique, marécageux, fangeux, ombragé, écarté, glissant, dangereux. — (*Fig. et au pl.*) Désirés, attendus, regrettés, fortunés, heureux, charmants, délicieux, riants, enchantés, enchanteurs, séduisants, hospitaliers, calmes, tranquilles, paisibles, innocents, éloignés, lointains, déserts, solitaires, abandonnés, isolés, méconnus, suspects, tristes, funestes, inhospitaliers, affreux, redoutables, sauvages, dangereux,

ennemis, fatals, orageux, sombres, ensanglantés, épouvantés.

Bords (les) de la Seine, de la Sèvre, du Rhône, de la Loire, du Gapeau, du Nil, du Gardon, du Sebou, etc., tableaux de MM. Daubigny, T. Rousseau, P. Flandrin, Courbet, Français, Belly, de Curzon, E. Delacroix, etc. V. la description de la plupart de ces tableaux, aux noms des fleuves et des rivières.

Bord (CHANSON DE), recueillie et notée par G. Mathieu. Cette chanson, qui fait partie du répertoire des matelots français, et dont l'origine est inconnue, a été, suivant toute apparence, improvisée au retour d'une campagne par quelque matelot poëte ; car elle a un goût de terroir. L'auteur est aussi peu soucieux que Cambronne de l'atticisme de l'expression, et ce n'est pas lui qui aurait fait prendre le change à la fameuse marchande d'herbes d'Athènes ; mais on sait que le gaillard d'avant d'un vaisseau n'est pas l'Académie.

Variante. Et qu'il fallait f... z'à l'eau!

DEUXIÈME COUPLET.

Le capitaine au même instant } *bis.*
Fait appeler son lieutenant.
— Lieutenant, te sens-tu capable,
Dis-moi, te sens-tu-z-assez fort
Pour aller accoster son bord?

TROISIÈME COUPLET.

Le lieutenant, fier-z-et hardi, } *bis.*
Lui répond : Capitaine, z-oui,
Faites monter votre équipage,
Braves soldats et matelots,
Faites-les donc monter en haut.

QUATRIÈME COUPLET.

Le maître donne un coup d' sifflet : } *bis.*
En haut, larguez les perroquets;
Largue les ris, et vent arrière,
Laisse porter jusqu'à son bord
Pour voir qu'est c'qui sera l'plus fort.

CINQUIÈME COUPLET.

Vir' lof pour lof en arrivant, } *bis.*
Nous l'avons pris par son avant,
A coup de haches d'abordage,
De piques et de mousquetons,
Nous l'avons mis à la raison.

SIXIÈME * COUPLET.

Que va-t-on dir' de lui bientôt } *bis.*
En Angleterre et à Breslau?
D'avoir laissé prendr' sa frégate
Par un corsair' de six canons,
Lui qu'en avait trente si bons!

SEPTIÈME COUPLET.

Buvons un coup, buvons-en deux! } *bis.*
A la santé des amoureux!
A la santé du roi de France,
M.... * pour celui d'Angleterre
Qui nous a déclaré la guerre!

* *On peut remplacer le M.... trop énergique, par* tant pis, *etc.*

BORDA s. f. (bor-da). Bot. Nom vulgaire d'une ansérine.

BORDA (Jean-Charles), savant mathématicien et marin français, né à Dax en 1733, mort en 1799. Après avoir passé quelques années au collége de La Flèche, il entra dans le génie militaire, puis dans les chevau-légers. Dès l'année 1756, il lut à l'Académie des sciences un *Mémoire sur le mouvement des projectiles*, et ce travail remarquable lui valut d'être attaché à l'illustre compagnie comme membre associé. Nommé aide de camp du maréchal de Maillebois, il prit part à la bataille d'Hastembeck ; mais il rentra bientôt dans le génie militaire, qui convenait bien mieux à son goût pour les sciences mathématiques, et il fut employé dans les ports, ce qui lui fournit l'occasion de publier de savants mémoires sur la résistance des fluides, sur la meilleure forme à donner aux vannes des roues hydrauliques et aux roues elles-mêmes, sur la théorie des projectiles, en ayant égard à la résistance de l'air, etc. Ces travaux ne l'empêchaient pas de se livrer en même temps à l'étude des mathématiques pures, et, dans un autre mémoire, il exposa avec une grande clarté les principes du calcul des variations, tel que l'avait conçu Lagrange. En 1767, M. de Praslin, alors ministre, le fit entrer au service actif de la marine, et, dès l'année suivante, Borda fit sa première campagne. En 1771, il fut placé sur la frégate la *Flore*, avec mission d'essayer les montres marines, au nom de l'Académie. En 1774 et en 1775, il fit partie d'une expédition qui toucha aux Açores, aux îles du cap Vert, et qui longea une partie de la côte d'Afrique. Nommé lieutenant de vaisseau à son retour, il fut ensuite envoyé aux îles Canaries et chargé d'en déterminer la position avec exactitude ; on comprend combien cette mission était importante au point de vue de la science, puisque, à cette époque, la plupart des peuples de l'Europe comptaient les longitudes à partir de l'île de Fer, la plus occidentale des Canaries. Ce fut alors que Borda, pour déterminer avec plus de précision les points d'une côte, substitua aux anciennes méthodes celle des relèvements astronomiques, et employa pour cette opération délicate les instruments de réflexion ; et le résultat de ses observations fut une magnifique carte des îles Canaries et de la côte d'Afrique. Il fit ensuite, avec le comte d'Estaing, les campagnes de 1777 et 1778, en qualité de major général. En 1781, il eut le commandement du vaisseau le *Guerrier ;* l'année suivante, il fut chargé de commander le *Solitaire*, vaisseau de 74 canons, et d'escorter un corps de troupes qu'on envoyait à la Martinique. Après avoir rempli cette mission, il se mit en croisière, et là, attaqué par une escadre anglaise, il fut obligé de se rendre, après une héroïque résistance. Mais les Anglais, qui connaissaient son mérite, le traitèrent avec distinction, et lui rendirent la liberté sur parole. Déjà Borda avait fait exécuter son *cercle à réflexion*, dont un astronome anglais, Tobie Mayer, avait eu la première idée, mais qui devint un instrument tout nouveau par les perfectionnements que le mathématicien français y apporta. Il fit ensuite construire, d'après les mêmes principes, des cercles répétiteurs propres à faciliter les observations terrestres, et dont l'usage ne tarda pas à se répandre par toute l'Europe. Lorsque l'Assemblée constituante, pour créer un nouveau système de poids et de mesures, voulut que des savants déterminassent avec précision la longueur d'un arc du méridien, Borda, Méchain et Delambre furent chargés de cette opération difficile, et ce fut Borda qui dirigea spécialement tout ce qui se rattachait aux expériences de physique : il imagina d'employer les règles de platine pour la mesure des bases ; il inventa les thermomètres métalliques, propres à indiquer les plus petites variations de température, créa un appareil ingénieux pour mesurer l'exacte longueur du pendule, et toutes ces créations amenèrent de sérieux progrès dans la physique expérimentale. Dans les dernières années de sa vie, Borda s'était livré à d'importants travaux sur les réfractions. Delambre a vu deux copies d'un mémoire considérable, que l'auteur ne voulut pas encore lui communiquer parce qu'il ne le trouvait pas assez parfait. Malheureusement ce mémoire n'a pas été retrouvé dans les papiers que l'illustre physicien laissa en mourant.

Nous citerons, en terminant, les termes dans lesquels M. Biot apprécie les travaux de Borda, envisagés seulement dans leur rapport avec la navigation. « Il doit être regardé, dit-il, comme un des hommes qui ont le plus contribué aux progrès de l'art nautique, tant par les instruments exacts qu'il a donnés aux marins que par l'adresse avec laquelle il a su rapprocher d'eux les méthodes géométriques, sans rien ôter à celles-ci de leur exactitude. L'époque à laquelle il a publié ses observations doit être regardée comme celle où les marins français ont abandonné les routines de l'ignorance pour se guider par le flambeau d'une science exacte. »

Outre les mémoires et les travaux dont nous avons parlé, on doit à Borda : *Voyage fait par ordre du roi en* 1771 *et* 1772, *en diverses parties de l'Europe et de l'Amérique, pour vérifier l'utilité de plusieurs méthodes et instruments servant à déterminer la latitude et la longitude, etc.*, en collaboration avec MM. Verdun de la Crenne et Pingré (1778, 2 vol. in-4°); *Description et usage du cercle de réflexion* (1787) ; *Tables trigonométriques décimales*, ou *Tables des logarithmes, des sinus, sécantes et tangentes, suivant la division du quart de cercle en* 100 *degrés*, revues, augmentées et publiées par Delambre (Paris, 1804).

La reconnaissance des marins a perpétué le souvenir de Jean Borda en donnant son nom au vaisseau-école, ordinairement en rade de Brest, sur lequel sont embarqués les jeunes gens que le concours a déclarés admissibles, et d'où ils sortent, après avoir subi convenablement leurs examens, avec le grade d'aspirant. Le *Borda* est une pépinière de braves officiers, et la plupart de nos gloires navales ont navigué pour la première fois sur ses vieilles planches.

BORDA (Siro), médecin italien, né à Paris en 1761, mort à Milan en 1824. Dès qu'il se fut fait recevoir docteur, il fut nommé répétiteur de matière médicale, et plus tard professeur titulaire. Il remplit cette fonction avec un zèle qui lui valut le respect et l'affection d'une jeunesse studieuse. Il avait d'abord adopté la doctrine du contro-stimulisme ; mais il en reconnut plus tard la fausseté, et comme il avait rédigé d'importants manuscrits dans un système qu'il se voyait forcé d'abandonner, il les fit brûler sous ses yeux avant de mourir. Quand les événements politiques firent rentrer la Lombardie sous la domination de l'Autriche, Borda se vit en butte à des vexations qui durent abréger son existence.

BORDAGE s. m. (bor-da-je — rad. *border*). Action de border : *Le* BORDAGE *d'une robe, d'une paire de souliers.*

— Mar. Planches épaisses qui couvrent en dehors les côtes ou la membrure intérieure et extérieure d'un navire : *Les* BORDAGES *du premier pont, du second pont. Les* BORDAGES *de carène. On n'entend plus le maillet du calfat qui enfonçait l'étoupe entre deux* BORDAGES. (Jal.) ‖ *Franc bordage*, Bordage extérieur ou bordage proprement dit, le bordage intérieur s'appelant plus souvent *serrage* ou *vaigre.*

— Archit. hydraul. Planches qui revêtent le coffre renfermant la maçonnerie sur laquelle on veut fonder une jetée.

— Techn. Action, manière de border, de mettre une bordure : *Le* BORDAGE *d'un soulier. Le* BORDAGE *d'un chapeau. Le* BORDAGE *d'un habit.* ‖ Bandes de papier gris collées au pourtour des toiles tendues.

BORDAGE s. m. (bor-da-je — rad. *borde*). Féod. Tenure qui avait lieu lorsqu'on donnait une borde à quelqu'un, à la condition de remplir un office de basse domesticité. ‖ *Droit de bordage, de bordelage* ou *de bourderie*, Droit que le seigneur exigeait de tout laboureur tenant une métairie, et proportionné au revenu que celui-ci en tirait.

— Agric. Ferme donnée à moitié fruit.

BORDAH ou **BORDA** s. m. (bor-dâ, — de *bor-da*, mot arabe). Grand manteau porté par les Arabes pour se garantir de la pluie. ‖ Vêtement grossier à l'usage des religieux arabes, répondant à notre froc.

Bordah, poëme religieux extrêmement célèbre, composé par *Chéréf Ed-din el-Bausiri.* Le *Bordah* est exclusivement consacré au panégyrique du prophète Mahomet, par lequel l'auteur s'était cru miraculeusement guéri pendant son sommeil. Le titre complet de ce poëme est *Kaukeb ed-Derria fi medh kheïr ebberria*, l'*Etoile étincelante*, ou l'*Eloge de la plus parfaite des créatures.* Toutes les rimes de ce poëme sont terminées par un *mim* (M), lettre initiale du nom de *Mohammed.* (On sait que les poëmes arabes sont la plupart du temps monorimes.) Le *Bordah* jouit, parmi les musulmans, d'une popularité sans égale. L'ouvrage a été primitivement composé en arabe ; il en a été fait une foule de commentaires, de traductions en turc et en persan. Toute personne savante et religieuse en apprend par cœur de longs fragments, et en cite à tout instant des passages dans ses conversations.

BORDAILLE s. m. (bor-da-lle ; *ll* mll. — rad. *bord*). Mar. Planche non dégrossie, qui doit servir à former des bordages.

— Navig. Partie la plus voisine des bords, dans un bateau foncet.

BORDAILLER v. a. ou tr. (bor-da-llé ; *ll* mll. — rad. *bord*). Mar. S'est dit autrefois pour Louvoyer, courir des bordées : *La barque* BORDAILLA *assez longtemps, après quoi elle reprit la mer.* (De Retz.) ‖ On dit aussi BORDEYER.

BORDANT s. m. (bor-dan — rad. *bord*). Mar. Ralingue inférieure d'une voile. ‖ On dit aussi BORDURE.

BORDANT (bor-dan) part. prés. du v. Border : *Des maisons* BORDANT *la rue.*

BORDANT, ANTE adj. (bor-dan, an-te — rad. *border*). Bot. Se dit d'une aigrette qui n'offre qu'un léger bord membraneux : *Aigrette* BORDANTE.

BORDAS (Pardoux), conventionnel, qui fut d'abord nommé membre de l'Assemblée législative par le département de la Haute-Vienne. A la Convention, il vota pour la détention de Louis XVI. On le chargea, en 1794, d'une mission à Bordeaux, avec Jean-Bon-Saint-André. Il entra plus tard au conseil des Cinq-Cents, puis à celui des Anciens, et fut même quelque temps choisi pour présider cette dernière assemblée. Après le 18 brumaire, il fut employé comme chef de division au ministère de la justice, et, en 1807, on le nomma juge suppléant à la cour de justice criminelle.

BORDAS-DEMOULIN (Jean-Baptiste), philosophe et littérateur français, né à La Bertinie, près de Bergerac en Périgord (Dordogne), le 21 février 1798, mort à Paris le 24 juillet 1859. Orphelin de père et de mère presque à son berceau, recueilli et élevé par sa tante, il mena jusqu'à l'âge de quatorze ans, dans les bois du Périgord, une existence demi-sauvage. En 1813, il se rendit à Bergerac pour commencer ses études classiques. Il lisait beaucoup, dit son biographe M. Huet, étudiait, méditait sans cesse, négligeant son corps, au point d'en devenir tout pâle, et si faible que parfois il pouvait à peine marcher. En 1819, la soif de savoir qui devait le tourmenter jusqu'à la mort le conduisit à Paris. Là, vivant très-retiré et menant une pauvre existence, il se livra à l'étude de la philosophie, des mathématiques, de la théologie et du droit canon ; il médita longtemps de Bonald, de Maistre, puis Condorcet ; il lut et relut Platon, saint Augustin, Plotin, Descartes, Malebranche, Leibnitz. A vingt-six ans, il conçut son système philosophique ; à trente-deux, il se trouva en possession de ses principales idées.

On ne s'enrichit guère au métier que faisait Bordas. Malgré ses privations, il eut bientôt épuisé toutes ses ressources. Voyant que le revenu de sa propriété de La Bertinie ne pouvait le faire vivre, il la vendit, en retira 10,000 fr. dont il laissa le tiers à sa tante, et puisa dans ce pauvre capital, jusqu'à extinction complète, ce qui ne se fit pas longtemps attendre. D'un caractère tendre, ombrageux, et plein de cette insouciance pour la vie matérielle qui caractérise assez souvent ceux qu'absorbe la pensée, Bordas ne put arriver à se suffire à lui-même. Sans quelques amis, il serait littéralement mort de faim. Il fut souvent réduit à un morceau de pain. Quelquefois, par faiblesse, il gardait le lit toute la journée, chancelait, se retenait aux murailles pour ne point tomber dans la rue, et marchait chaussé de vieux souliers ramassés au coin des bornes. M. Huet nous raconte qu'un jour, n'ayant plus que quelques sous, à bout de toute espérance, au lieu d'acheter du pain, il paya de son dernier argent une séance au cabinet de lecture, lut un livre qu'il avait désiré connaître, puis pâle, épuisé, se traîna chez lui pour attendre la mort. Une visite le sauva. Quelques amis dévoués se décidèrent alors à se charger complétement de lui, et il put enfin échapper à la misère, à ce qu'il appelait « les extrémités terribles. »

Bordas-Demoulin publia d'abord ses *Lettres sur l'éclectisme et le doctrinarisme* (1838), où il attaquait vigoureusement ces deux systèmes. Il composa ensuite, pour un concours de l'Académie des sciences morales et politiques, son ouvrage sur le *Cartésianisme*, travail qui fut couronné en séance publique, au mois de mai 1841, et publié en 1843. A cette époque, une pension annuelle de 1,200 fr. fut accordée à Bordas sur les fonds du ministère de l'instruction publique. Il a donné depuis : *Mélanges philosophiques et religieux* (1846) contenant un remarquable *Eloge de Pascal*, couronné par l'Académie française en 1842, et un *Discours sur Voltaire ;* les *Pouvoirs constitutifs de l'Eglise* (1855), où l'auteur s'élève contre l'ultramontanisme, le jésuitisme et le marianisme ; avec M. Huet, les *Essais de réforme catholique* (1856). Il a fourni au *Dictionnaire de la conversation* un certain nombre d'articles relatifs à l'histoire de l'Eglise constitutionnelle, et qui sont l'apologie de l'évêque Grégoire et de ses amis. Il est mort à l'hôpital La Riboisière en 1859. Deux volumes d'œuvres posthumes de Bordas ont été publiés en 1861, par M. Huet.

Homme du XIXe siècle par la largeur de son libéralisme, Bordas-Demoulin est du XVIIe par son spiritualisme à contours très-arrêtés et par sa foi catholique. Il reprend et continue, en philosophie, la tradition cartésienne ; en théologie, la tradition gallicane et la tradition janséniste. Son catholicisme n'a rien de commun avec celui de de Bonald et de Joseph de Maistre. Cet enfant de l'Eglise ne craint pas de dire à sa mère de dures vérités ; c'est un vigoureux adversaire de la bulle *Unigenitus*, de l'Immaculée conception, de l'infaillibilité papale et de la théocratie du moyen âge.

Trois grandes théories constituent le système philosophique de Bordas-Demoulin : la théorie des *idées*, celle de la *substance* et celle de l'*infini*. Nous allons les exposer sommairement.

— *Théorie des idées.* La philosophie, dit Bordas, est la connaissance des moyens de connaître, c'est-à-dire des idées. L'idée est ce qui est perçu, saisi par l'acte de la pensée. Il ne faut pas confondre l'idée avec l'image. L'image d'un triangle, c'est la représentation qu'on s'en forme dans l'imagination ; l'idée, c'est ce que l'on conçoit par l'intelligence pure, quand on dit que c'est une figure à trois côtés. Où l'intelligence le conçoit-elle? En elle-même sans doute, puisqu'elle ne peut rien comprendre sans voir en soi-même et par soi-même ce qu'elle comprend. Néanmoins la vérité qu'elle comprend, que c'est une figure à trois côtés, étant éternelle, il faut qu'elle la conçoive en même temps dans une intelligence éternelle. Les idées qui sont dans l'âme en constituent l'être, la substance ; les idées qui sont en Dieu en constituent la substance pareillement. Voilà la théorie des idées. On la méconnaît en excluant de la pensée : 1° ou les idées humaines ; 2° ou les idées divines ; 3° ou les unes et les autres, et n'y laissant que les sensations. Supprimez les idées humaines ; la pensée réduite aux idées divines ne nous appartient plus ; c'est Dieu qui pense en nous et pour nous, la connaissance disparaît. Supprimez les idées divines, en qui se trouve l'éternelle réalité du vrai ; la pensée réduite aux idées humaines n'est plus capable d'aucune connaissance effective, puisque dans toute connaissance effective il entre quelque vérité éternelle. Otez les idées divines et les idées humaines, et ne laissez que les sensations, et la pensée s'anéantit. La théorie des idées, ou le système de la vérité, a pour auteur Platon ; le premier système de l'erreur, Zénon de Cittium ; le second, Aristote ; le troisième, Epicure. Ainsi, il n'y a et ne peut y avoir que quatre philosophies : l'une vraie, les trois autres erronées, toutes les quatre constantes. Toute la philosophie de l'histoire tient dans ce cadre. Platon est suivi par Philon le Juif, Plotin, saint Augustin, Bossuet, Leibnitz ; Aristote par saint Thomas, Arnauld, Régis, Reid, Kant, Fichte, Maine de Biran ; Zénon, par Malebranche, Fénelon, Spinosa, Berkeley, Schelling, Hegel, de Bonald ; Epicure, par Bacon, Hobbes, Gassendi, Locke, Condillac, de Tracy.

— *Théorie de la substance.* Quand on examine la constitution intime de l'être pensant, on découvre que, dans sa parfaite unité, elle enferme deux éléments : l'un qui est *force* ou *vie*, l'autre qui est *étendue* ou *quantité*. Que l'élément *vie* disparaisse, et l'élément *quantité*, de soi inerte, est dès lors incapable de subsister, l'existence supposant quelque force ou activité. Que l'élément *quantité* disparaisse, et l'élément *vie* manque de règle et de point d'arrêt, et s'échappe à lui-même dans une invincible indétermination. Il ne peut se déterminer comme pluralité, puisque, de soi, il est indivisible. Il ne peut se déterminer comme unité; car, pour être indivisible, il n'est pas un et, de lui-même, ne saurait le devenir, faute de pouvoir être mesuré par l'unité, laquelle ne vient pas seulement de la *force*, mais de la *quantité*. Ni un ni plusieurs, qu'est-il? Donc la *vie* lie la *quantité*, et la *quantité* fixe et organise la *vie*. La *vie* pure, la *quantité* pure, ne sont que des abstractions sans fondement dans les choses. Nulle substance qui ne résulte de leur indispensable union. Les deux éléments se trouvent dans la substance spirituelle comme dans la substance matérielle. La substance spirituelle est quantité comme la substance matérielle; la substance matérielle est force ou vie comme la substance spirituelle. Comme on ne spiritualise pas la matière en lui accordant une activité et des forces physiques, on ne matérialise pas davantage l'esprit en lui attribuant une quantité ou étendue intelligible. Le dualisme *esprit* et *matière* subsiste, mais les deux substances ayant la même constitution se rapprochent, et la difficulté de leurs rapports, qui a si fort agité les philosophes, disparaît. L'élément quantité nous donne les idées de grandeur, les idées mathématiques; l'élément force ou vie, les idées de perfection. Dans les idées de perfection, il ne s'agit que d'achevé ou d'inachevé, d'accompli ou d'inaccompli, enfin de parfait ou d'imparfait, selon l'énergie originelle du mot *parfait*, qui veut dire complétement fait, le principe du *faire* étant la vie, la force. Dans les idées de grandeur, il ne s'agit pas de perfection, mais de grand et de petit, d'égal et d'inégal. La force qui est dans un être donné peut répondre à des idées de grandeur, mais à une condition, c'est qu'elle soit dans un rapport rigoureux avec l'étendue, ce qui n'arrive que dans le règne inorganique; aussi ce règne présente-t-il seul un mécanisme calculable. Dans les règnes végétal, animal, pensant, la force ne peut donner que des idées de perfection, parce qu'elle ne se trouve pas dans un rapport rigoureux avec l'étendue. Pour ne pas faire cette distinction, il arrive qu'on traite les idées de perfection à la manière des idées de grandeur, et qu'on dénature, qu'on renverse les sciences qui en dépendent, qu'on les remplace par des fictions ou des monstruosités. Les idées de grandeur étant plus aisées à comprendre, l'esprit humain est toujours prêt à y tout ramener, et à ne voir partout qu'étendue et mécanisme; aussi sont-elles rarement traitées à la manière des idées de perfection, ce qui explique pourquoi les mathématiques n'éprouvent presque jamais des autres sciences l'altération dont elles les frappent. De cette distinction de la force et de la quantité, des idées de grandeur et des idées de perfection, suit cette conséquence que l'application du calcul des probabilités aux phénomènes de l'univers, aux événements de la vie et des sociétés, ne peut que conduire à des résultats faux ou illusoires, et que c'est chimère de supposer possible, à l'exemple de Leibnitz, une langue universelle qui dans chaque espèce de connaissances servirait à rendre et à démontrer la pensée comme les symboles dans les mathématiques.

— *Théorie de l'infini.* L'infini n'est ni unité seulement, comme le croient les métaphysiciens, depuis Plotin, ni nombre seulement, comme le croient les mathématiciens, depuis Eutocius d'Ascalon; il est unité et nombre à la fois, de même que la substance est force et étendue. L'infini est la manière d'exister de toute substance. En effet, la quantité étant divisible à l'infini contient une infinité de parties; chacune de ces parties étant à son tour divisible à l'infini contient une infinité d'autres parties, et cela sans terme. Si la force d'une substance n'est point divisible, elle a une infinité de degrés jouissant de propriétés différentes, et correspondant à l'infinité de parties de la quantité; chaque degré a une infinité d'autres degrés jouissant de propriétés différentes, et correspondant à l'infinité de parties que contient chaque partie de la quantité. Ces infinités d'infinités de degrés et de parties de la *force* et de la quantité indissolublement unies forment des infinités d'infinités d'ordres dans les substances. On voit que l'infini est partout, et le fini nulle part; que toute substance est un infini; en d'autres termes que, contrairement à l'opinion des anciens, c'est le fini qui est négatif, et l'infini qui est positif. Impossible de trouver le fini. Le chercherez-vous dans les choses examinées en elles-mêmes? Vous n'y trouverez que la force et la quantité, et partant que l'infini. Le chercherez-vous dans les idées qui représentent les choses à l'esprit? Vous n'y trouverez que des idées de perfection et des idées de grandeur; dès lors encore, que l'infini. L'infini est donc la manière d'exister de tout, substances et idées? Que serait le fini, absolument fini, le fini dans la rigueur du mot? Les idées sans rien qui représente la perfection et la grandeur, la force sans degrés, la quantité sans divisibilité, un je ne sais quo sans propriété, sans fondement en soi-même, et sans raison dans la pensée. Si la philosophie de Bordas-Demoulin élimine complétement le fini pur, le fini rigoureusement fini, elle distingue soigneusement l'infini *absolu*, qui est infini en tous les sens, et les infinis *relatifs* ou *particuliers*, qui sont infinis par certains côtés et finis par certains autres. Il n'y a qu'un seul infini absolu; il y a un nombre infini d'infinis relatifs; entre l'infini absolu et tout infini relatif, il y a une distance infinie. Cette distinction de l'infini absolu et des infinis relatifs ruine l'optimisme de Leibnitz et de Malebranche. Ces deux philosophes prétendent que, parmi l'infinité des mondes possibles, il y en a un qui est le meilleur, et que pour cela Dieu a été obligé de le choisir. Mais, leur répond Bordas, ce meilleur monde n'est qu'un infini relatif, sans quoi il se confondrait avec l'infini absolu, avec Dieu; il est donc fini en quelque manière, et par conséquent implique toujours des infinités d'infinis au-dessus de soi, de sorte que l'œuvre de Dieu est à l'infini au-dessous de ce qu'elle pourrait être. Ainsi, la vraie conception de l'infini montre que l'idée d'un monde contenant l'extrême perfection ne saurait exister, et partant ne peut être l'objet de l'intelligence de Dieu, ni nécessiter le choix de sa sagesse. V. Idée, Infini, Substance.

BORDAT s. m. (bor-da — rad. *bord*). Comm. Petite étoffe étroite, qu'on fabrique en Egypte.

BORDAZAR DE ARTAZU (Antoine), imprimeur et littérateur espagnol, né à Valence en 1671, mort en 1744. Il apprit seul le latin, et cette étude éveilla en lui le désir de fixer l'orthographe et les principes grammaticaux de sa propre langue. Il forma aussi le projet de fonder à Valence une Académie de mathématiques, et, quoiqu'il eût obtenu d'abord de grands encouragements, il ne put réaliser son plan; mais il voulut du moins se rendre utile en ouvrant des cours gratuits d'arithmétique, d'architecture et de géométrie. Il publia d'assez nombreux ouvrages, dont les plus remarquables sont: *Orthographe espagnole* (1728, in-8°), qui eut plusieurs éditions, et *Proposition pour l'établissement de mesures et de poids uniformes* (1741).

BORDE s. f. (bor-de — anc. haut allem. *bort*, planche). Vieux mot qui signifiait métairie, et qui est encore usité dans quelques provinces :

> Ce n'est pas tout d'avoir plaisante forme,
> *Bordes*, troupeaux, riche père et puissant.
> Marot.

BORDE (André), surnommé **Perforatus**, médecin anglais, né dans le comté de Sussex vers 1500, mort en 1549. Il quitta l'ordre des chartreux pour étudier la médecine, parcourut une partie de l'Europe et le nord de l'Afrique, se fit recevoir docteur à Montpellier (1542), et, de retour dans sa patrie, il se fixa à Londres. Borde fut nommé premier médecin d'Henri VIII, et n'en mourut pas moins dans la misère. Selon quelques-uns, il finit ses jours dans la prison pour dettes; d'après Bayle, il se serait empoisonné, parce qu'on aurait découvert qu'il tenait une maison de prostitution. Ses principaux écrits sont: *Introduction aux sciences* (Londres, 1542, in-4°), moitié en vers, moitié en prose; *Principes d'astronomie* (Londres, 1542); *Manuel de santé* (Oxford, 1547-1575, 2 vol. in-8°), contenant, par ordre alphabétique, une indication de toutes les maladies et de leurs remèdes, à l'usage des gens du monde. Selon Feller, c'est le premier ouvrage sur la médecine qui ait été écrit en anglais. Citons encore la *Diète considérée comme principe fondamental de la santé* (1562), et les *Contes joyeux du four de Gotham*, qui eut de nombreuses éditions.

BORDE (Louis), mécanicien, né à Lyon en 1700, mort en 1747. Il perfectionna le cabestan, inventa un diviseur mécanique applicable à tous les instruments de mathématiques, une machine pour le perfectionnement des verres et miroirs, ainsi que diverses mécaniques ingénieuses.

BORDE (Charles), poëte et littérateur, né à Lyon en 1711, fit ses études au collége de la Trinité de cette ville. Sa famille le destinait au barreau; mais, étant venu à Paris, il s'y lia avec les plus célèbres écrivains, et fut entraîné vers la littérature par les agréments qu'il trouva dans leur compagnie. Il avait à peine vingt-cinq ans lorsqu'il composa *Blanche de Bourbon*, tragédie en cinq actes, qui eut quelque succès dans les cercles que fréquentait l'auteur; elle lui valut une *Epître* de J.-J. Rousseau; mais, malgré les encouragements de ce dernier, Borde refusa constamment de mettre son œuvre au théâtre. Il quitta Paris sans avoir rien publié, et revint dans sa ville natale avec le désir de se livrer tout entier à des travaux littéraires. Il y était en 1741, époque à laquelle J.-J. Rousseau l'y revit, comme il le dit dans ses *Confessions* (IIe part. liv. VII). En 1745, Borde fut reçu de l'Académie de Lyon : le discours de réception, *ingénieusement mêlé de vers et de prose*, qu'il prononça à cette occasion, ne nous est pas parvenu. J.-J. Rousseau ayant remporté en 1750 le prix proposé par l'Académie de Dijon, en soutenant la négative sur la célèbre question : « Le rétablissement des lettres et des arts a-t-il contribué à épurer les mœurs? » Borde crut devoir soutenir l'opinion contraire, et lut une réfutation du *Discours* de Rousseau dans la séance de l'Académie de Lyon du 22 juin 1751. L'œuvre de Borde eut du retentissement: Rousseau lui fit l'honneur d'une réponse. Borde répliqua d'*un ton plus décidé*, comme le dit Rousseau dans ses *Confessions*. (Ce nouveau discours fut publié à Lyon en 1753, in-8°.) Jean-Jacques eut le dernier mot dans sa *Préface de Narcisse;* mais, dès l'année suivante (1754), Borde recommençait les hostilités par un opuscule sur la *Musique française*, dont le philosophe génevois s'était fait l'adversaire. Cet opuscule n'a jamais été imprimé. Le secret de cette lutte de Borde contre J.-J. Rousseau était dans sa liaison avec Voltaire, liaison qui devint une véritable amitié à l'occasion de l'accueil que fit à Lyon, en 1754, le littérateur lyonnais devenu directeur de l'Académie de sa ville natale, au philosophe de Ferney. Un séjour que fit Borde aux *Délices* augmenta encore cette amitié, et lui inspira plusieurs pièces de vers où il pousse l'enthousiasme lyrique jusqu'à comparer son hôte à une divinité. De Ferney, Borde alla visiter l'Italie, d'où il écrivit onze lettres qui se trouvent dans le supplément de ses œuvres. Les vers dont il salua sa patrie à son retour, en 1756, sont les meilleurs qu'il ait faits, suivant La Harpe. En 1759, il fut reçu à la Société royale de Nancy, sur la proposition du comte de Tressan. Le discours qu'il prononça à cette occasion, et dans lequel il s'attacha à définir et à caractériser le génie, est un de ses meilleurs ouvrages. C'est à cette époque que Borde fit, en Hollande et en Angleterre, ce voyage que J.-J. Rousseau assure, dans ses *Confessions*, avoir été entrepris « exprès pour lui nuire. » La vérité est que la 2e lettre de l'opuscule le *Docteur Pansophe*, où Rousseau est tourné en ridicule d'une façon plaisante et ingénieuse, est bien de Borde, et comme l'ouvrage fut publié à Londres (1766, in-12), Jean-Jacques a pu s'y tromper. Borde, d'ailleurs, avait publié contre lui, en 1761, la *Prédiction tirée d'un vieux manuscrit*, et, en 1763, la *Profession de foi philosophique*, satires qui firent tant de peine au philosophe génevois. Vers la même époque, Borde fit imprimer, sous le voile de l'anonyme, le *Tableau philosophique du genre humain depuis l'origine du monde jusqu'à Constantin*, et le *Catéchumène*, qu'on attribua à Voltaire. Le dernier de ces ouvrages, dirigé contre la religion, fit grand bruit. Voltaire lui-même le désavoua. Parlerons-nous d'un poëme licencieux, le *Parapilla*, dont quelques amis de Borde ont nié qu'il fût l'auteur? Ils se trompaient évidemment, puisque, le 10 avril 1773, Voltaire écrivait à Borde : « Quand vous aurez mis la dernière main à cet agréable ouvrage, il sera un des meilleurs que nous ayons en ce genre, en italien et en français. » Rien de plus gai, de plus lestement écrit que ce petit poëme, qui fut publié à Florence (juillet, 1776, in-8° de 49 p.). La *Papesse Jeanne*, poëme en dix chants, parut ensuite, mais était bien inférieure en mérite. En 1778, Borde, qui depuis son retour de Londres habitait Paris, où cette fois il avait réussi à faire parler de lui, revint à Lyon, où il avait résolu de finir ses jours. Les jésuites venaient d'être chassés du royaume; il fallait réformer la méthode de l'enseignement; Borde fut consulté par ses concitoyens, et ce fut à cette occasion qu'il composa ses *Observations sur la langue française*, et ses *Pensées sur l'éducation*. Dans ce dernier ouvrage, revenu de « ses folles erreurs de l'âge mûr, » il s'efforce de démontrer que l'éloquence est un art dont la philosophie se sert pour cacher son poison. Il mourut le 15 février 1781. Son éloge fut prononcé à l'Académie de Lyon, dont il avait dirigé si longtemps les séances, par M. de Bory. Le chevalier de Cubière et l'abbé La Serre firent des vers sur sa mort. L'abbé Guillon, en 1785, sous le titre de *Tribut d'amitié à la mémoire de M. Borde*, publia de lui un nouvel éloge; mais la notice la plus complète qui ait été faite sur le poëte lyonnais est celle d'un de ses compatriotes, M. Péricaud aîné, dans les *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, en 1824. Les œuvres diverses de Borde ont été recueillies par l'abbé Castillon, de l'Académie de Lyon (Lyon, Faucheux, 1783, 4 vol. in-8°). On y remarque une comédie en vers, le *Retour de Paris*, et un *Essai sur l'opéra*, traduit d'Algarotti; mais ces quatre volumes ne contiennent ni le *Catéchumène*, ni le *Tableau philosophique du genre humain*, ni le *Docteur Pansophe*, ni aucun des ouvrages licencieux de l'auteur. Un cinquième volume, publié la même année (1783), par le libraire Faucheux, sous le titre de *Œuvres libres, galantes et philosophiques*, renferme, outre les *Lettres d'Italie*, un choix de pièces libres et érotiques dont la plus remarquable a pour titre : *Vers sur le bref du pape Clément XIV qui défend la castration dans ses Etats*, et le fameux *Parapilla*, aujourd'hui presque introuvable. L'édition de Florence, dont nous avons parlé, était fautive, et avait été imprimée à l'insu de Borde, à qui on avait volé le manuscrit; mais le petit poëme avait aussi été publié dans le *Plus joli des recueils* ou *Amusement des dames*, suivi du *Joujou des demoiselles* (Londres, 1778, in-8°), etc.

BORDE (Jean-Benjamin de la), musicien et écrivain français, mort en 1794, était premier valet de chambre et favori de Louis XV, à la mort duquel il obtint une place de fermier général. Arrêté pendant la Terreur, il périt sur l'échafaud. On a de lui : *Choix de chansons mises en musique* (1773, 1 vol. in-8°); *Essai sur la musique ancienne et moderne* (1780, 4 vol. in-4°); *Mémoire sur les proportions musicales* (1781, in-4°); *Description générale et particulière de la France* (1781-1796, 12 vol. in-fol.); *Essai sur l'histoire chronologique de plus de quatre-vingts peuples de l'antiquité* (1788-1789, 2 vol.); *Mémoires historiques sur Raoul de Coucy* (1781); *Tableaux topographiques, géographiques, historiques, pittoresques, physiques, etc., de la Suisse* (1780-1788, 4 vol. in-fol.); *Relation des voyages de Saugnier à la côte d'Afrique* (1791 - 1799, in-8°); *Histoire abrégée de la mer du Sud* (1791, 3 vol.). De la Borde ne se borna pas à s'occuper de littérature et à publier des ouvrages que sa grande fortune lui permettait de faire imprimer somptueusement, il s'adonna aussi à la composition musicale, et donna quelques opéras-comiques fort médiocres : *Gilles, garçon peintre* (1758); *Ismène et Ismenias; Annette et Lubin; Amadis*, etc. Il réussit beaucoup mieux dans la chanson; ses compositions en ce genre ont du naturel, et quelques-unes furent bien accueillies. Enfin, Benjamin de la Borde dessina aussi des cartes de géographie, dont plusieurs sont encore recherchées. — Sa femme, Adélaïde de la Borde, a publié des *Poëmes* imités de l'anglais (1785).

BORDÉ, ÉE (bor-dé) part. pass. du v. Border. Muni, garni sur les bords : *Cette île est* bordée *de rochers affreux.* (Fén.) *Les côtes d'Italie sont* bordées *de marbres et de pierres de différentes espèces.* (Buffon.) *Je n'ai pas toujours eu les yeux éraillés et* bordés *d'écarlate.* (Volt.) *Le royaume d'Astracan était* bordé *d'un côté par la mer Caspienne; de l'autre, par les montagnes de Circassie.* (Volt.) *Toutes ces petites routes étaient* bordées *et traversées d'une eau limpide et claire.* (J.-J. Rouss.)

> . . . Ils arrivèrent dans un pré
> Tout *bordé* de ruisseaux, de fleurs tout diapré.
> La Fontaine.

‖ Muni d'un bord, d'une bordure : *Un manteau* bordé *d'hermine. Un chapeau qui n'est pas encore* bordé.

— Mar. *Vaisseau bien bordé*, Vaisseau dont les coutures sont étroites et égales. ‖ *Voile bordée*, Voile tendue au vent.

— Blas. Se dit de toutes les pièces dont les bords ont un filet d'un émail particulier : *Famille de Cessac : D'argent, à une bande de gueules* bordée *de sable.*

— Hist. nat. Se dit d'une surface qui a un bord coloré.

— Minér. Se dit d'un cristal dont les arêtes sont coupées et remplacées par deux facettes peu inclinées l'une par rapport à l'autre, et formant une sorte de bordure : *Chaux fluatée* bordée.

BORDÉ s. m. (bor-dé — rad. *border*). Techn. Galon d'or, d'argent ou de soie, dont on se sert pour border les vêtements ou les meubles : *Un* bordé *d'or, de soie. Mettre un* bordé *à des rideaux, à une tenture.*

BORDEAU s. m. (bor-do — v. l'étym. de bordel). S'est dit anciennement pour bordel :

> Qui mettant à l'encan l'honneur dans les *bordeaux*...
> Régnier.

> Il vit au cabaret pour mourir au *bordeau*.
> Régnier.

‖ On a dit plus anciennement bordeax.

BORDEAUX s. m. (bor-dô). Vin très-estimé, des environs de Bordeaux : Bordeaux *rouge*. Bordeaux *blanc*. Bordeaux *vieux*. *Le* bordeaux. *Du* bordeaux. *Une pièce, une bouteille de* bordeaux. *Un verre de* bordeaux. *Le* bordeaux *est le seul vin que son inimitable bouquet mette à l'abri de la contrefaçon.* (Brill.-Sav.)

> J'estime le *bordeaux*, surtout dans sa vieillesse.
> J'aime tous les vins francs, parce qu'ils font aimer.
> A. de Musset.

> Le *bordeaux*,
> Le mursaulx,
> L'aï que l'on chante,
> Vont donc enfin m'être connus.
> Béranger.

— **Encycl.** On donne généralement le nom de *vin de Bordeaux* aux vins récoltés dans les onze départements qui forment la région dite du *Sud-Ouest :* Gironde, Dordogne, Landes, Basses et Hautes-Pyrénées, Gers, Haute-Garonne, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn et Tarn-et-Garonne; mais, dans cette république composée de onze Etats, la Gironde trône comme un astre au milieu d'humbles satellites, comme une reine au milieu de princesses qui émaillent sa cour. Les vins de la Gironde se classent en quatre espèces, suivant les terrains où sont plantées les vignes: Graves, Côtes, Palus et Entre-deux-Mers.

Sous la dénomination de *Graves* sont compris les crus de : Château-Margaux, Château-Laffitte, Château-Latour et Château-Haut-Brion, vins désignés sous le nom général de *Médoc;* puis ceux de Brane-Mouton, Cos-d'Estournel, Durefort, Lascombes, Léoville, Mouton, Pichon de Longueville, Rauzan, Desmirail, Dubignon, Ducru, Duluc, Fruitier, Ganet, Giscours, Lagrange, Barton, Lanoir, Montrose, Pouget, Malescot, Delage, Bekker, Beychevelle, Calon-Lestapis, Carnet, Castéja, Dubignon, Ferrière, Lafon-Rochet, la Lagune, Lesparre-Duroc, Mac-Daniel, Pagès, Palmer, Saint-Pierre, Batalley, Bedout, Bourran, Pontet-Canet, Cantemerle, Chaullet, Constant, Cos-Labory, Coutanceau, Croizet, Ducasse, Grand-Puy, Jurine, Liberal, Liversan, Lynch, la Mission, Mouton-d'Armailhac, Castéja, Pop p, Seguineau, Marquis d'Aligres, Le Boscq, Mo-

rin, Lanessan, Merman, Le Paveil, Pédescleaux et Trouquoy-Lalande. Tous ces vins sont produits par les communes de Margaux, Pauillac, Pessac, Cantenac, Saint-Estèphe, Saint-Julien, Saint-Lambert, Labarde, Saint-Laurent, Ludon, Macau, Saint-Sauveur, Soussans, *Cussac*, Saint-Seurin-de-Cadourne, Cissac et Verteuil.

Les *Côtes* comprennent les crus de Saint-Emilion, Canon et Fronsac; puis viennent ceux de Vicomte-du-Barry, Peychaud, Marsaud, Chatenier, Sunder, Bourg, Camillac, La Libarde, Bayon, Gauriac, Villeneuve, Samonac, Saint-Seurin-de-Bourg, Comps, Saint-Ciers-de-Ganesse, Basseins, Cenon, Camblanes, Quinsac, Floirac, Latresne, Sainte-Foy et Castillon.

Les vins de *Palus*, ou terrains d'alluvion, sont les produits de : Queyries, Montferrand, Basseins, Ambès, Camblanes, Quinsac, Valentous, Saint-Gervais, Bacalan, Saint-Loubès, Sainte-Eulalie, Latresne, Macau, Bautiran, Izon, Saint-Gervais, Cubzac, Saint-Romain, Asque, l'île Saint-Georges, Carbon-Blanc, Ambares et la Grave. Ces vins sont riches, généreux, colorés, et ont un délicieux bouquet de framboise; ils viennent immédiatement après les vins classés, et peuvent servir à relever les vins usés du Médoc, avec lesquels ils ont une certaine analogie.

L'*Entre-deux-Mers*, partie comprise entre la Garonne et la Dordogne, donne les vins de Brane, Pujols, Pellegrue, Sauveterre, Cadillac, Créon, Saint-Macaire et La Benauge.

Comme vins blancs, la Gironde s'enorgueillit des crus de Sauterne, Château-d'Yquem, Bommes, Preignac, Barsac, Château-de-Carbannieux, Dariste, Cérons, Podensac, Toulène, Saint-Pey, Pujols, Sainte-Croix-du-Mont, Loupiac, Léognan, Martillac et d'autres de qualité inférieure, comme ceux de Virelade, Arbanats, Budos, Laudiras, Illats, Langoiran, Cadillac, Baurech, Tabanac, Paillet, Rions, Beguey, Larroque, Portets, Castres, Saint-Selve, Beautiran, Saint-Médard, Ayrans, La Brède, Cambes, Cubzac, Bourg, Fronsac, Blaye, Sainte-Roy et Castillon.

Nous allons dire quelques mots des dix autres départements comptés dans ce cercle :

1° *Dordogne*. La plupart de ces vins, blancs et rouges, se trouvent sur les deux rives de la Dordogne, et sont désignés sous le nom général de *vins de Bergerac*. Pour qualités distinctives, ils ont la légèreté, la finesse, la franchise de goût.

2° *Landes*. Les vins de ces vignobles sont de qualité secondaire, et on les convertit pour la plupart en eau-de-vie.

3° *Basses-Pyrénées*. Ces vins ont perdu de leurs qualités, sans doute à cause d'un changement apporté dans les plants; c'est là que se trouvait le fameux vin de Jurançon, le premier qui mouilla les lèvres de Henri IV. Ce produit, le blanc surtout, est corsé, généreux, mais aussi très-fumeux. Les amateurs d'origines et de causes premières trouveront sans doute dans cette propriété la raison du tempérament bien connu du roi vert-galant.

4° *Hautes-Pyrénées*. Ces vins doivent perdre dans le fût leur couleur trop foncée et leur goût pâteux. On les emploie à donner du corps aux vins faibles. Les plus estimés sont ceux de Madiran et Castelnau.

5° *Gers*. Les vins de ce département servent surtout à la fabrication des eaux-de-vie connues sous le nom d'armagnac.

6° *Haute-Garonne*. Vins estimés dans le commerce, surtout s'ils proviennent des vignobles de Toulouse, de Muret ou de Villandrie.

7° *Lot*. On connaît surtout les vins noirs de Cahors, très-précieux pour les mélanges.

8° *Lot-et-Garonne*. Vins estimés, entre autres ceux d'Agen, de Thézac, de Péricard et de Monflanquin. Les vins blancs de Clairac sont surtout très-estimés.

9° *Tarn*. Le Tarn envoie la plupart de ses vins à Paris. On les récolte à Gaillac, à Cussac et à Caisaguet. Ils sont légers, délicats, moelleux, et ont un excellent bouquet.

10° *Tarn-et-Garonne*. Assez bons vins, qui ne sortent guère du pays.

Les vins de Bordeaux, surtout ceux de la Gironde, sont l'honneur de la France viticole, et une des sources principales de sa richesse; certains crus ne se vendent pas moins de 6,000, 7,000, 8,000 et même 10,000 fr. le tonneau de 912 litres. Le bordeaux possède des qualités particulières, *sui generis*, qui le distinguent des vins de tous les autres pays. Comme le Gascon, il a un *assent* particulier, et on le connaît *du pôle brûlant au pôle glacé*. Le caractère propre de ces vins est une belle couleur pourprée, du velouté, de la suavité; son bouquet a de la finesse; il ne laisse dans la bouche aucune odeur vineuse, fortifie l'estomac sans porter à la tête, et peut ne pas incommoder, alors même qu'il est pris à forte dose. Il ne redoute ni les variations de température, ni les longs voyages, qui fatiguent parfois nos bourgognes. Il a certaines propriétés qui le recommandent particulièrement aux estomacs délicats; il est moins spiritueux et plus doux à boire que le vin de Bourgogne. Il convient aux vieillards, aux malades, aux convalescents, précieuse qualité que le vin de Bourgogne est assez *généreux* pour ne pas lui envier; mais comme un parallèle entre ces deux *frères ennemis* peut avoir du piquant, c'est au mot BOURGOGNE que nous tirerons la chose au clair. Ce jour-là — et ce sera bientôt — nous aurons sur notre bureau un flacon de chambertin et un autre de château-la-rose. A droite, côté du foie, synonyme de santé et d'Esculape, le BORDEAUX; à gauche, côté du cœur, synonyme d'amour et de Vénus, le BOURGOGNE.

BORDEAUX, en latin *Burdigala*, ville de France (Gironde), ancienne capitale de la Guyenne, ch.-l. de département, d'arrond. et de six cantons, sur la rive gauche de la Garonne, qui y forme un port magnifique, à 96 kilom. S.-E. de l'embouchure de ce fleuve dans l'Atlantique, par 44° 50′ de latitude N., et 2° 54′ de longitude O.; à 583 kilom. S.-O. de Paris; pop. aggl. 149,229 hab. — pop. tot. 162,750 hab. L'arrondissement comprend 18 cantons, 157 communes et 344,006 hab. Archevêché, dont relèvent les siéges de Poitiers, Périgueux, Agen, Luçon, Angoulême, La Rochelle, Fort-de-France, la Basse-Terre, Saint-Denis; grand et petit séminaire. Eglise consistoriale réformée; synagogue consistoriale. Cour impériale; tribunaux de 1re instance, de commerce et justice de paix; conseil de prud'hommes; chambre et bourse de commerce. Chef-lieu d'académie pour les départements de la Gironde, Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne et Basses-Pyrénées; faculté de théologie catholique, des sciences, des lettres; école préparatoire de médecine et de pharmacie; lycée impérial; école normale d'instituteurs; cours normal d'institutrices; école d'hydrographie et de navigation; cours de droit maritime; école des mousses et novices; école de dessin, peinture et sculpture; bibliothèque publique; musées, jardin botanique, observatoire; académie impériale des sciences, lettres et arts. Chef-lieu de la 14e division militaire, du 29e arrondissement forestier, et de l'arrondissement minéralogique de la division du S.-O.; direction des douanes; consulats étrangers. Hôtel des monnaies (K).

Les constructions navales occupent le premier rang dans l'industrie bordelaise comme importance et comme mérite; il existe sept chantiers dans la ville et trois dans la banlieue; ils ont produit, en 1864, 57 navires, jaugeant ensemble 23,907 tonneaux. On compte à Bordeaux 20 raffineries de sucre, de nombreuses fabriques d'anisette renommée, eau-de-vie, savon, couvertures, tapis, faïence et porcelaine; des filatures de laine et de coton; des fabriques de chocolat, vinaigres, conserves alimentaires, barriques, bouchons de liége, gants de peau, cartes à jouer. Corderie pour la marine; verrerie à bouteille; ateliers de cartonnages, etc., etc. Bordeaux fait peu d'affaires avec le bassin de la Méditerranée, mais il est en relation commerciale avec le reste du monde; le port a des services réguliers de paquebots avec Rotterdam et Londres; de clippers avec l'Australie; de navires à voile avec la Havane et le Mexique. La profondeur de la rivière rend possible, en toute saison, l'accès des navires qui ont 1 m. 25 cent. de tirant d'eau. Le mouvement de la grande navigation a donné en 1851 les chiffres suivants : à l'entrée, 1,126 navires d'un tonnage total de 172,361 t.; à la sortie, 1,050 navires, jaugeant 177,906 t.; en 1861, 1,955 navires, jaugeant 372,533 t., sont entrés dans le port de Bordeaux, et 1,690 navires, d'un tonnage total de de 372,152 t., en sont sortis. Les résultats statistiques du cabotage indiquent, entrée et sortie réunies, 22,592 navires, jaugeant ensemble 693,196 t. Les importations consistent surtout en produits coloniaux, fers, étain, cuivre, plomb, viandes et poissons salés, graisse, houille. Les articles d'exportation comprennent les tissus, les sucres raffinés, les papiers, cristaux, verreries, cuirs ouvrés, soies, porcelaines, légumes secs, fils, surtout les vins et les spiritueux.

— **Histoire**. L'époque de la fondation de Bordeaux se perd dans la nuit des temps. L'histoire ne nous dit pas non plus comment cette ville tomba au pouvoir des Romains; on sait seulement que c'était dès lors une cité importante, capitale des Bituriges Vibisci, sous le nom de Burdigala. Strabon est le premier qui en fasse mention sous ce nom, que lui donne aussi Ptolémée. La position de l'ancienne Burdigala à Bordeaux est prouvée par les mesures des routes de la Table de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin. Les Romains, qui en firent la capitale de la IIe Aquitaine, la démolirent entièrement en 260 de notre ère, pour la reconstruire d'après les dessins et l'architecture des cités latines, et l'embellirent de plusieurs beaux édifices. Mais l'invasion des Barbares fit disparaître cette splendeur antique : d'abord les Visigoths la saccagèrent et l'occupèrent pendant près d'un siècle; puis les Francs de Clovis, après la bataille de Vouillé (509), s'en rendirent maîtres et continuèrent l'œuvre des Visigoths. Plus tard, en 729, Eudes, duc d'Aquitaine, dans sa lutte contre les Francs, appela à son secours les Sarrasins, qui prirent et pillèrent Bordeaux. Placée presque à l'embouchure d'un grand fleuve, cette ville dut tenter la cupidité des Normands, qui, en effet, détruisirent ce qu'ils ne purent enlever, et abattirent la plupart des édifices. Vers 911, les ducs de Gascogne étant devenus paisibles possesseurs d'un des plus beaux pays que leur enviaient leurs rivaux, les autres grands vassaux de la couronne, firent rebâtir Bordeaux, mais dans le goût barbare de cette époque, et y appelèrent de nouveaux habitants. En 1132, le mariage d'Eléonore de Guyenne avec Henri, duc de Normandie, depuis roi d'Angleterre, fit passer Bordeaux sous la domination anglaise. Mais Charles VII, qui avait chassé les Anglais de la Normandie, voulut aussi leur enlever la Guyenne. Dunois vint mettre le siége devant Bordeaux et en prit possession (1451). L'année suivante, cette ville se révolta contre le roi de France; le reste de la Guyenne suivit son exemple, et cette rébellion fut appuyée par l'Angleterre, qui envoya Talbot, l'un de ses meilleurs généraux. Charles VII arriva bientôt en personne, investit la ville, intercepta tous les convois et, après avoir vaincu Talbot à Castillon, força les Bordelais à se rendre à discrétion. En 1548, les habitants de Bordeaux, ardemment attachés à leurs priviléges, auxquels l'impôt de la gabelle portait atteinte, prirent les armes, s'emparèrent de l'hôtel de ville, et massacrèrent le lieutenant du gouverneur, ainsi que quelques commis de la gabelle; mais bientôt les séditieux furent battus, et plusieurs d'entre eux punis du dernier supplice. Tout était calmé, lorsque Henri II envoya le connétable Anne de Montmorency, qui pénétra dans la ville par la brèche faite à coups de canon, bien que Bordeaux n'opposât aucune résistance, imposa aux habitants une contribution de 200,000 livres et les priva de tous leurs priviléges. « La maison de ville, dit de Thou, devait être rasée, et toutes les cloches des églises transportées dans les châteaux, qui seraient fortifiés aux dépens du peuple. Enfin, pour expier l'horrible attentat que les habitants avaient commis contre la personne du lieutenant du gouverneur, la sentence portait qu'ils le déterreraient eux-mêmes, non avec le secours de quelque instrument, mais avec leurs propres ongles, et que le corps de ce seigneur serait conduit de nouveau à la sépulture par les jurats et six-vingts bourgeois en habit de deuil, et le flambeau à la main. » Cette punition ne parut pas encore suffisante, et le connétable exerça à Bordeaux de nombreux actes de barbarie, qui couvrirent à jamais son nom d'ignominie. Enfin, en 1550, après plusieurs humbles réclamations, le châtiment eut un terme; le parlement bordelais fut réintégré; on remit à la ville une partie de l'amende exigée, et la plupart de ses priviléges lui furent restitués.

Bordeaux reconnut spontanément Henri IV, mais députa vers lui pour le supplier de rentrer dans le giron de l'Eglise romaine. Le 25 novembre 1615, Louis XIII épousa dans l'église Saint-André de Bordeaux l'infante d'Espagne, Anne d'Autriche, fille aînée de Philippe III. En 1635, une insurrection éclata à Bordeaux, qui se révolta encore en 1675 à l'occasion de l'établissement de l'impôt du papier timbré et de la marque d'étain. En 1787, le parlement de cette ville, ayant refusé d'enregistrer les édits bursaux, fut transféré à Libourne, où il resta pendant quatre mois. En 1814, le maire de Bordeaux livra la ville aux Anglais, réunis aux Espagnols et aux Portugais, et fit proclamer les Bourbons. Lors du retour de l'île d'Elbe, la duchesse d'Angoulême essaya vainement de retenir dans le parti du roi la garnison de Bordeaux; elle fut contrainte d'aller s'embarquer à Pauillac, en apprenant l'arrivée du général Clausel.

Parmi les hommes célèbres qui sont nés à Bordeaux, nous citerons : le poëte Ausone, le pape Clément V, le prince Novi, Berquin, le jurisconsulte Duvergier, les médecins Roux et Magendie; le comte de Peyronnet, le dernier ministre de Charles X; Chodruc-Duclos, surnommé le Diogène français; les peintres Alaux, Bergeret, Brascassat, Diaz de la Pena, O. Gué, Auguste et Rosa Bonheur, etc.

— **Aspect général** : *Port*, *ponts*, *quais*, *portes*, *promenades*, etc. M. Théophile Gautier a tracé en 1840 la description suivante de la capitale de la Guyenne : « Bordeaux a beaucoup de ressemblance avec Versailles pour le goût des bâtiments : on voit qu'on a été préoccupé de cette idée de dépasser Paris en grandeur; les rues sont plus larges, les maisons plus vastes, les appartements plus hauts. Le théâtre a des dimensions énormes; c'est l'Odéon fondu dans la Bourse. Mais les habitants ont de la peine à remplir leur ville; ils font tout ce qu'ils peuvent pour paraître nombreux; mais toute leur turbulence méridionale ne suffit pas à meubler ces bâtisses disproportionnées; ces hautes fenêtres ont rarement des rideaux, et l'herbe croît mélancoliquement dans les immenses cours. Ce qui anime la ville, ce sont les grisettes et les femmes du peuple; elles sont réellement très-jolies : presque toutes ont le nez droit, les joues sans pommettes, de grands yeux noirs dans un ovale pâle d'un effet charmant. Leur coiffure est très-originale; elle se compose d'un madras de couleurs éclatantes, posé, à la façon des créoles, très en arrière, et contenant les cheveux qui tombent sur la nuque; le reste de l'ajustement consiste en un grand châle droit qui va jusqu'aux talons, et une robe d'indienne à longs plis. Les femmes ont la démarche alerte et vive, la taille souple et cambrée, naturellement fine. Elles portent sur leur tête les paniers, les paquets et les cruches d'eau qui, par parenthèse, sont d'une forme très-élégante. Avec leur amphore sur la tête, leur costume à plis droits, on les prendrait pour des filles grecques et des princesses Nausicaas allant à la fontaine. » La grisette bordelaise, cette fille accorte et rieuse, dont l'écrivain poëte a fait un si séduisant portrait, est un type qui s'efface de jour en jour; bientôt, il aura disparu. En revanche, la ville a beaucoup gagné en mouvement, en animation, dans ces dernières années; sa population, qui ne dépassait guère 100,000 âmes en 1840, s'est accrue de plus d'un tiers depuis cette époque. Les grandes bâtisses bordelaises ne paraissent donc plus aussi *disproportionnées*. La plus grande activité règne sur les quais, au bord du fleuve, qui forme en cet endroit de son cours un arc de cercle, d'où est venu le surnom de PORT DE LA LUNE, donné à ce magnifique port naturel.

Le PONT, jeté sur la Garonne, entre la ville et le faubourg de La Bastide, où est située la gare du chemin de fer de Paris, est un monument des plus remarquables en son genre. Sa construction, projetée pour la première fois en 1776, regardée d'abord comme impossible et longtemps discutée, n'a été commencée qu'en 1810. A cette époque, le pont fut fait en charpente, avec deux culées en maçonnerie; mais neuf ans plus tard, il fut transformé en un pont de pierre et de brique, et ouvert à la circulation le 29 septembre 1821. Les ingénieurs furent MM. Deschamps et Billaudel. Long de 486 m. 68 c., large de 14 m. 86 c., entre les parapets, ce pont se compose de dix-sept arches à plein cintre en maçonnerie, reposant sur seize piles et deux culées en pierre. Les sept arches du milieu, d'égale dimension, ont 26 m. 49 de diamètre; celles qui suivent décroissent successivement jusqu'aux culées, près desquelles elles n'ont que 20 m. 84. Les piles, épaisses de 4 m. 21, sont couronnées d'un cordon et d'un chaperon, et se raccordent avec la douelle des voûtes au moyen d'une voussure qui donne plus de grâce et de légèreté à l'ensemble du monument, en même temps qu'elle facilite l'écoulement des grandes eaux et des corps flottants. La pierre et la brique sont disposées sous les voûtes de manière à simuler l'appareil des caissons d'architecture. Le tympan, ou l'intervalle entre deux arches, est orné du chiffre royal sculpté sur un fond de briques. Au-dessus des arches règne un entablement à modillons d'un style sévère. Deux pavillons, décorés de portiques d'ordre dorique, s'élèvent à chacune des extrémités de la chaussée, sous laquelle sont pratiquées de vastes galeries, qui allégent le poids des voûtes et permettent de visiter en tout temps l'état des arches. Du haut du pont, la vue s'étend sur tout le port et sur ses quais bordés de maisons monumentales, de magasins, de chantiers.

En amont du pont de pierre, on a jeté sur la Garonne, il y a quelques années, un pont en fonte, d'une construction élégante et hardie, destiné à relier les chemins de fer du Midi et d'Orléans. Ce pont se compose de 7 travées, dont 2 de 57 m. 50 c. et 5 de 77 m. Les piles sont formées de deux énormes cylindres en fonte, de 30 m. de haut, dont un tiers seulement au-dessus de l'étiage, et dans lesquelles on a coulé du béton. « A le voir de loin, simple et dégagé qu'il est, dit le journal la *Gironde*, on se fait difficilement une idée de l'impression que l'on éprouve en posant le pied sur le nouveau pont. C'est une masse imposante et légère à la fois. Sans doute, ce n'est pas l'élégante majesté du plein cintre et des arceaux multipliés; c'est la netteté de la ligne droite, pleine de force, défiant, sur les rares piliers qui la supportent, les fardeaux les plus énormes. »

La PORTE-BOURGOGNE, qui s'élève en face du pont, fut bâtie de 1751 à 1755. Appelée d'abord la *porte des Salinières*, parce que les bateaux de sel se déchargeaient dans le voisinage, elle reçut son nom actuel du duc de Bourgogne, fils de Louis XV. En 1807, elle fut démolie en partie et transformée en arc de triomphe pour le passage des troupes qui se rendaient en Espagne. Bordeaux possède encore plusieurs autres portes, parmi lesquelles il nous suffira de citer : la porte d'AQUITAINE ou de SAINT-JULIEN, construite à la même époque et à peu près sur le même plan que la précédente, et qui servit d'arc de triomphe aux Bourbons rentrant en France en 1814; la porte du PALAIS, connue encore sous les noms de porte ROYALE ou porte du CAILHAU, construction de la fin du XVe siècle, qui servit primitivement d'entrée au palais de l'Ombrière, résidence des ducs d'Aquitaine, et qui fut transformée en arc de triomphe pour Charles VIII après la bataille de Fornoue; la porte de l'HÔTEL DE VILLE, bâtie au XIIe siècle à l'un des angles de l'ancien hôtel de ville, détruite en partie par le connétable de Montmorency, réparée en 1556 et en 1757; elle sert de beffroi, d'où lui vient le nom de porte de la GROSSE-CLOCHE, sous lequel elle est communément désignée; elle est coiffée de trois tourelles, dont l'une, celle du milieu, a pour ornement une lanterne que surmonte un lion.

La plus grande et la plus belle place de la ville est la place des QUINCONCES, dont tout Bordelais se montre aussi fier que le Marseillais peut l'être de sa Cannebière. C'est une esplanade de 280 m. de long sur 80 m. de large, située au bord de la Garonne, à l'endroit où s'élevait autrefois le *Château Trompette*, forteresse construite par Charles VII, agrandie et modifiée par Vauban, et dont la démolition, commencée en 1785, ne fut ache-

vée qu'en 1816. En 1818, les autorités municipales plantèrent solennellement les arbres des Quinconces. Depuis, de magnifiques habitations ont été construites aux abords de cette promenade, que décorent les statues de Montaigne et de Montesquieu, exécutées par M. Maggesi, et deux colonnes rostrales, hautes de 20 m. et surmontées chacune d'une statue : celles de la *Navigation* et du *Commerce*, par M. Manceau.

Le Jardin Public, situé à une petite distance des Quinconces, est une création du marquis de Tourny, gouverneur de Bordeaux sous Louis XV et Louis XVI. Cet administrateur intelligent, par qui les remparts furent abattus, les fossés comblés, des rues percées et d'importantes constructions élevées de toutes parts, dépensa 300,000 fr. pour transformer en jardin public 88,465 m. car. de terrain. Ce jardin, laissé pendant longtemps dans un regrettable abandon, a été récemment transformé, d'après les plans de M. Alphand, en un jardin anglais, avec cascades, lacs, îlots plantés d'arbres, et serres remplies de végétaux rares; depuis cette métamorphose, il est devenu le rendez-vous des promeneurs fashionables; les jeudis et les dimanches, des concerts y sont donnés par les musiques des régiments en garnison à Bordeaux. C'est encore à M. de Tourny que cette ville doit la création des *Allées* qui portent le nom de ce personnage; elles font suite à la place de la Comédie, et, bien qu'elles aient été dépouillées des arbres que M. de Tourny y avait fait planter, elles n'en sont pas moins une des promenades les plus fréquentées de la ville.

— **Antiquités.** Pendant la période gallo-romaine, Bordeaux comptait une foule de monuments splendides, temples, palais, théâtres, cirques, thermes, aqueducs. Toutes ces merveilles ont disparu. Les seules antiquités qu'offre la ville sont les faibles débris — une arcade et quelques vestiges d'enceinte — d'un amphithéâtre, appelé les Arènes ou le Palais Gallien, parce que ce fut, dit-on, sous le règne de l'empereur de ce nom, qu'on le construisit. Une médaille romaine trouvée à Nérac en 1831 représente Tetricus, usurpateur du pouvoir en Gaule, entouré des édifices qu'il avait fait élever : au nombre de ces édifices, les savants ont cru reconnaître l'amphithéâtre de Bordeaux. Ce monument offrait à l'extérieur deux étages couronnés par un attique; l'étage inférieur était de style toscan, l'étage supérieur de style dorique. L'arène mesurait 74 m. sur 53 m. 60. On estime que, dans son développement complet, le Palais Gallien avait, hors d'œuvre, 135 m. environ dans le sens de son grand axe, et 110 m. dans le sens du petit, sur une élévation totale de 21 m.; 20,000 spectateurs pouvaient prendre place dans ce vaste amphithéâtre. On y pénétrait par soixante arcades distribuées sur tout le pourtour, et par deux portes principales placées aux extrémités du grand axe : une de ces portes, celle de l'occident, subsiste encore en entier; elle a 8 m. 75 de haut sur 5 m. 75 de large. Les gradins de l'amphithéâtre étaient soutenus par six murailles circulaires et concentriques, qui allaient en diminuant de hauteur et qui comprenaient, entre leurs parvis, cinq enceintes larges de 3 à 4 m. chacune; l'enceinte la plus reculée de l'arène était bordée par des galeries en arcades adossées aux murailles du pourtour. Ces murailles étaient construites en blocage, avec revêtement extérieur en petit appareil allongé, coupé par des cordons de briques rouges, espacés de 0 m. 80 environ. Le Palais Gallien était encore assez bien conservé lorsque, en 1774, il fut affecté à une entreprise de voitures publiques. En 1792, on en commença la démolition, qui fut arrêtée en 1801 par M. Thibaudeau, préfet du département.

Bordeaux possédait encore, au XVIIe siècle, un monument antique plus précieux que le Palais Gallien. Ce monument, que l'on nommait, nous ne savons pourquoi, les Piliers de Tutelle, et qui probablement avait été un temple, s'élevait sur une aire à laquelle on montait par vingt et une marches. Il était bâti sur un plan rectangulaire de 30 m. de long sur 22 de large, et était entouré de 24 colonnes d'ordre corinthien, hautes de 12 m. Ces colonnes soutenaient une architrave au-dessus de laquelle s'élevait un second ordre en arcades dont le couronnement s'appuyait sur quarante-quatre cariatides adossées intérieurement et extérieurement aux pilastres. La hauteur totale de l'édifice était de 20 m. Au centre était l'autel qui portait la célèbre inscription (aujourd'hui au musée) : *Augusto sacrum et genio civitatis Bitur. Vivisc.* Dix-huit colonnes de ce remarquable édifice étaient encore debout en 1617; endommagées pendant la guerre que se firent, en 1649, le duc d'Epernon et le parlement, elles furent démolies en 1677, avec les autres parties du monument, et employées à la construction du fort Louis.

— **Edifices religieux.** La Cathédrale (Saint-André), commencée en 1096 par le pape Urbain II, a été reconstruite en partie à diverses époques. Vue extérieurement, du côté du chevet, elle présente un aspect très-pittoresque. La façade occidentale, où devrait se trouver l'entrée principale, vient d'être dégagée des maisons qui la masquaient depuis plusieurs siècles. On pénètre dans l'église par deux portes latérales. La porte du nord offre d'intéressantes sculptures dans le style du XIVe et du XVe siècle : la voussure est occupée par des figures d'anges, de patriarches, d'apôtres, de moines; le tympan représente la *Cène*, l'*Ascension*, *Dieu le Père dans sa gloire*; les niches latérales contiennent des statues de cardinaux, et le pilier qui partage la porte en deux valves est surmonté de la statue de l'archevêque Bertrand de Goth, qui devint pape sous le nom de Clément V. Ce portail est couronné par une belle rose, qui a été restaurée en 1846, et flanqué de deux tours terminées par des flèches élégantes qui s'élèvent à une hauteur de 80 m. La porte du nord est loin de présenter le même intérêt : ses deux tours attendent encore leur couronnement et, parmi ses sculptures mutilées, on ne distingue guère que les figures des *Vierges sages* et des *Vierges folles*. La cathédrale, disposée sur le plan de la croix latine, mesure 126 m. de longueur hors d'œuvre; elle n'a qu'une seule nef, large de 18 m., longue de 66 m., et haute de 27 m.; le transsept, long de 44 m., a 10 m. de largeur et 33 m. de hauteur sous voûte; le chœur, large de 13 m. 50 et long de 33 m., est entouré d'un collatéral qui a 7 m. 65 de largeur et qui est bordé par neuf chapelles rayonnantes, hexagonales, dont la plus vaste, celle du milieu, est dédiée au Sacré-Cœur. La plus grande variété de styles se fait remarquer dans l'ornementation de l'édifice. Les murailles de la nef offrent, dans leur partie inférieure, des arcatures romano-byzantines, ornées de dents de scie; au-dessus règne une galerie en style ogival. Les voûtes, démolies par un tremblement de terre en 1427, ne furent entièrement reconstruites qu'au XVIe siècle. Les piliers qui les supportent appartiennent, les uns au style roman, les autres au style gothique. Le maître-autel date de l'époque de la Renaissance. Il provient de l'ancien couvent des bénédictins de la Réole. Dans la sacristie, on montre une porte dite *Porte Royale*, dont les sculptures sont remarquables : elles représentent *Dieu entouré de la milice céleste* et la *Résurrection des morts*. Sous la tribune de l'orgue sont deux bas-reliefs intéressants, qui ornaient autrefois un jubé de l'église Sainte-Croix, et qui ont pour sujets : la *Résurrection du Christ* et la *Descente aux limbes*. L'église renferme plusieurs tombeaux; le seul qui soit digne d'attention est celui du cardinal de Cheverus (1768-1836), exécuté en marbre blanc par M. Maggesi en 1850. Parmi les tableaux, nous citerons : un *Christ portant sa croix*, attribué à Aug. Carrache; un *Crucifiement*, par Jordaens; une *Résurrection*, par Alexandre Véronèse; le *Couronnement d'épines*, par Bergeret, etc.

A 30 m. au sud-est du chevet de la cathédrale, s'élève la Tour de Pey-Berland, ainsi nommée de Pierre (en patois *Pey*) Berland, archevêque de Bordeaux, qui la fit construire, en 1440, sur l'emplacement d'une fontaine (*Divona*), chantée par Ausone. C'est une tour quadrangulaire, percée de fenêtres ogivales; elle a 47 m. 50 de hauteur, et était jadis surmontée d'une flèche octogone, haute de 14 m., que la foudre détruisit en 1617. Vendue pendant la Révolution à des industriels qui y établirent une fabrique de plomb de chasse, la tour de Pey-Berland a été rachetée par l'Etat en 1850; un magnifique bourdon de 11,000 kilogr., qu'on y plaça en 1853, s'est fêlé en 1859. Dans ces dernières années, cette tour a été complétement restaurée : on l'a entourée d'un square, et on a placé au sommet de l'édifice une statue colossale de la *Vierge*.

L'église Saint-Michel, le plus bel édifice religieux de Bordeaux après la cathédrale, a été fondée en 1160, mais agrandie et restaurée à diverses époques. Son plan est celui de la croix latine, avec bas côtés. Elle a 74 m. de longueur et 30 m. 60 de largeur dans le transsept. Le style ogival domine dans l'ensemble de l'édifice. La partie inférieure du chœur paraît appartenir au XIIIe ou au XIVe siècle. Les chapelles ont été ajoutées après l'achèvement de l'église : celle du Saint-Sépulcre renferme une belle *Descente de croix*, sculptée au XVIe siècle; celle de Saint-Joseph a un autel de la même époque, orné de statues; celle qui est dédiée à Notre-Dame de Montuzet, patronne d'une confrérie de marins, est décorée de vitraux remarquables dus à un verrier bordelais; d'autres chapelles et les fenêtres inférieures du chœur ont des vitraux exécutés par M. Maréchal (de Metz). A l'extérieur, Saint-Michel est en grande partie masqué par des constructions particulières. Une loterie a été organisée, il y a quelques années, dans le but de subvenir aux dépenses nécessaires pour isoler l'édifice et le restaurer. Des réparations considérables ont déjà été exécutées. Les trois portails ont des sculptures intéressantes : celles du portail du Sud représentent l'*Apparition de saint Michel à l'évêque de Siponto;* celles du Nord, *Isaac préparant le sacrifice d'Abraham;* celles de l'Ouest, la *Naissance de l'Enfant Jésus* et l'*Adoration des bergers*. A 30 m. environ de l'église s'élève un clocher isolé, bâti de 1472 à 1492 : la flèche, renversée par un ouragan en 1768, vient d'être reconstruite sur le plan primitif. Au-dessous de cette tour est un caveau où l'on montre une cinquantaine de momies provenant d'un cimetière voisin, dont le terrain sablonneux avait la propriété de conserver les corps. M. Théophile Gautier a donné, dans son *Voyage en Espagne* (chap. Ier), une description des plus fantastiques de cette singulière nécropole.

L'église de Sainte-Croix, ancienne dépendance d'une abbaye de bénédictins, remonte à une haute antiquité. Elle existait déjà vers le milieu du VIIe siècle, époque où saint Mommolin, abbé de Fleury-sur-Loire, y fut enterré. Renversée par les Sarrasins en 729, restaurée par Charlemagne en 778, elle fut de nouveau détruite en 828 par les Normands. L'édifice actuel fut bâti dans la première moitié du Xe siècle par Guillaume le Bon, duc d'Aquitaine. Sa façade est le plus beau spécimen d'architecture romane que l'on voie à Bordeaux. La porte principale s'ouvre au milieu d'un avant-corps, saillant de 2 m. environ et orné à ses angles de colonnes cannelées en hélice; elle a cinq voussures dont les arcs cintrés reposent sur de légères colonnes. De chaque côté de cette porte, il y a une arcade aveugle surmontée de deux fausses fenêtres. Des sculptures fort peu décentes décorent la porte et les arcades; elles ont beaucoup exercé l'érudition des archéologues, sans avoir pu être interprétées jusqu'ici d'une façon complétement satisfaisante; toutefois on peut admettre que la femme dite aux serpents, qui figure sur le portail, est une personnification de la Luxure tourmentée par le démon. La partie en retraite de la façade, au-dessus de l'avant-corps, est décorée d'une rosace et surmontée d'un fronton triangulaire. A gauche de cette façade, une muraille nue, soutenue par un épais contre-fort, est percée à sa base d'une porte ogivale; à droite s'élève un beau clocher roman, à quatre pans égaux, qui touche aux bâtiments de l'ancienne abbaye de Sainte-Croix, reconstruits au XVIIIe siècle, et transformés, depuis la Révolution, en hospice pour les vieillards. L'intérieur de l'église est beaucoup moins intéressant que l'extérieur. La nef a 56 m. 50 de longueur jusqu'au fond du sanctuaire, 26 m. de largeur y compris les bas côtés, et 18 m. de hauteur. Douze piliers qui séparent des arcades en plein cintre, soutiennent les voûtes en ogive; les sculptures des chapiteaux rappellent celles de la façade par leur variété et par la nature des compositions. Les fonts baptismaux renferment une magnifique boiserie sur les panneaux de laquelle est sculptée l'histoire de la Vierge, et une cuve baptismale, dont les bas-reliefs représentent la *Cène*. Les fresques de la chapelle de la Vierge, dues à Jean Vasetti, et celles du sanctuaire, exécutées par Anoni père, sont dignes de quelque attention. En revanche, beaucoup d'ornements modernes témoignent du plus mauvais goût. D'importants travaux de restauration s'exécutent actuellement dans l'église de Sainte-Croix.

L'église Saint-Seurin, placée autrefois hors des murs de la ville, date des premiers siècles du christianisme. Sa crypte — dite de *Saint-Fort*, parce qu'elle renferme entre autres tombeaux celui de cet évêque — se compose d'une nef voûtée à plein cintre et de deux bas côtés. Au XIe siècle, on bâtit sur cette crypte, qui était déjà fort ancienne, une église dont il ne reste plus que l'abside principale, le porche occidental et les clochers. Les autres parties de l'édifice actuel sont de différentes époques : le portail méridional, orné de curieuses sculptures, les bas côtés, les voûtes et la chapelle de Saint-Jean appartiennent au XIIIe siècle; la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle est du XIVe siècle; la chapelle de Notre-Dame des Roses, du XVe, ainsi que la sacristie. La façade ouest est moderne, et d'importants travaux de restauration ont été exécutés dans l'intérieur de l'édifice, en 1855. Saint-Seurin a 64 m. de longueur et 18 m. de largeur. On remarque dans le chœur un trône épiscopal en style gothique fleuri. La principale curiosité de la crypte est le cénotaphe de saint Fort, orné de délicates sculptures de la Renaissance; il est placé au fond de la nef, sur un sépulcre de pierre brute, qui contenait primitivement, dit-on, les restes du saint. Ce tombeau est l'objet d'un culte particulier : les mères viennent y déposer leurs enfants pour leur faire prendre de la *force*. La crypte renferme encore les tombeaux de plusieurs autres saints, notamment ceux de saint Seurin et de saint Amand, évêques de Bordeaux; de sainte Véronique et de sainte Bénédicte, nées dans le Médoc. On voit aussi des tombes du VIIe au VIIIe siècle dans l'ancien cloître de Saint-Seurin, qui existe encore en partie au nord de la nef. D'après une tradition locale, confirmée par un passage du poëme héroïque de Théroulde, l'olifant du fameux Roland fut déposé, après le désastre de Roncevaux, dans l'église de Saint-Seurin, et y fut pendant longtemps l'objet d'un pèlerinage. Un savant bordelais, M. Th. R*** s'est demandé si ce souvenir du preux, qui fendait les montagnes d'un coup de sa *Durandal*, n'aurait pas donné naissance à la légende de saint Fort.

Les autres églises de Bordeaux n'offrent qu'un intérêt très-secondaire. Nous nous contenterons de citer : *Sainte-Eulalie*, ancienne église d'une abbaye de femmes qui existait au VIIe siècle, consacrée en 1174, reconstruite en partie au XIVe et au XVe siècle; — *Saint-Bruno*, ancienne église des Chartreux, consacrée en 1620, bâtie dans le style italien, ornée en 1771 de belles peintures murales par les Espagnols Berinzago et Gonzalès; tableaux estimés; mausolée du marquis de Sourdis; — *Notre-Dame*, l'église fréquentée par la société élégante de Bordeaux, construite, en 1701, dans le style néo-grec, par un dominicain du nom de frère Jean, et décorée intérieurement avec un luxe de mauvais goût; — *Saint-Paul*, ancienne église des Jésuites; on y admire une statue de *Saint François Xavier*, attribuée à Guillaume Coustou; — la chapelle des *Carmes*, édifice construit récemment et dont l'architecture, vivement critiquée au point de vue classique, mérite toutefois l'attention par son caractère vraiment religieux.

— **Hôtels des services publics.** — La Préfecture a été bâtie, en 1775, par l'architecte Louis, pour M. Saige, avocat général au parlement. Ce n'est qu'en 1808 que ce bel hôtel a été affecté aux divers services de l'administration du département de la Gironde; depuis 1847, il est exclusivement réservé à l'habitation du préfet, les bureaux ayant été installés dans les maisons voisines; il a été entièrement restauré en 1855.

L'Hotel de ville est l'ancien palais de l'archevêché, construit par les architectes Bonfin et Etienne, de 1770 à 1781, sous l'archiépiscopat du prince de Rohan. Il se compose d'un vaste corps de logis flanqué de deux ailes réunies l'une à l'autre par deux péristyles, au milieu desquels se trouve la porte d'entrée. La façade postérieure donne sur de superbes jardins, que borde le cours d'Albret. Tour à tour hôtel du département en 1790, palais impérial en 1808, palais royal en 1812, cet édifice est devenu l'hôtel de la mairie en 1835. On y installa, à cette époque, les archives départementales, au second étage; la galerie des tableaux et une collection d'armes, au rez-de-chaussée; mais, un incendie ayant dévoré une partie de l'édifice, il y a quelques années, des réparations considérables ont dû être entreprises, et les collections ont été transportées dans une construction provisoire établie dans les jardins.

Le Palais de justice, bâti par M. Thiac, de 1839 à 1846, a coûté 1,717,458 fr. 30. Il occupe une surface de 7,985 m. Sa façade, d'une grande lourdeur, n'a pas moins de 145 m. 67 de longueur; elle se compose d'un avant-corps décoré d'un péristyle d'ordre dorique et de deux ailes. Les motifs saillants de cet avant-corps sont ornés de quatre statues colossales exécutées par M. Maggesi : à droite, Malesherbes et d'Aguesseau; à gauche, Montesquieu et L'Hôpital. La salle des pas-perdus, longue de 46 m., large de 18 m. et haute de 16 m., est regardée par les Bordelais comme un véritable chef-d'œuvre d'architecture «L'auteur semble y avoir déployé tout son génie,» dit en propres termes M. Raoul L., auteur d'un *Guide des étrangers à Bordeaux*. Dans le vestibule de la cour est une statue de Montesquieu, exécutée en 1821 par M. Raggi, l'auteur d'une statue colossale de Louis XVI, commandée sous la Restauration par un grand nombre de souscripteurs bordelais et qui, à la suite des événements de Juillet, a été reléguée dans un enclos, où elle se trouve encore aujourd'hui (octobre 1866). — Derrière le palais de justice sont les prisons départementales, construites de 1835 à 1847, sur l'emplacement de l'ancien fort du Hâ, dont il reste deux tours.

La Bourse a été bâtie en 1749 par l'architecte Jacques Gabriel. Trois de ses faces sont isolées, et offrent une décoration analogue. Les bas-reliefs de leurs frontons sont dus à Claude Francin et représentent : au sud, sur la place de la Bourse, la *Victoire tenant un médaillon de Louis XV;* à l'est, sur le quai, *Neptune favorisant le Commerce;* au nord, sur la place Richelieu, l'*Union de la Garonne et de la Dordogne*. La cour intérieure de l'édifice, longue de 34 m. et large de 24 m., a été couverte en 1803.

La Douane (ancien hôtel des Fermes), située en face de la Bourse, a été construite par le même architecte. Les sculptures de ses frontons sont de Vanderwoort; elles représentent, du côté de la place de la Bourse, *Minerve protégeant les Arts;* du côté du quai, *Mercure protégeant la navigation de la Garonne*.

Parmi les autres édifices affectés à des services publics, il faut citer encore : l'Hôtel des Monnaies, établi depuis l'an VIII dans l'ancien séminaire de la Mission, tandis que l'ancienne Monnaie, bâtie par Portier, de 1756 à 1757, est occupée par une congrégation d'Ursulines; la Caisse d'épargnes, installée depuis quelques années dans un hôtel occupé précédemment par la Banque et qui a été construit par l'Hôte, en 1775; le nouvel hôtel de la Banque, bâti en 1855, etc.

Bordeaux possède un grand nombre d'établissements de bienfaisance. L'hôpital Saint-André, situé sur la place d'Armes, en face du palais de justice, a été fondé en 1390 par un chanoine de Saint-André nommé Vital Carles. Il a été rebâti, de 1825 à 1829, par M. Burguet, et a coûté près de deux millions. Il est complétement isolé et occupe une superficie de 18,000 mètres carrés. Sa façade principale, longue de 143 m., a une entrée monumentale : au centre s'élève un portique formé de quatre colonnes d'ordre dorique, qui soutiennent un dôme surmonté d'une croix; sous ce portique est placée la porte de la chapelle; à droite et à gauche s'ouvrent deux autres portes, qui donnent accès dans l'intérieur de l'hospice.

— **Etablissements scientifiques, littéraires et artistiques.** Les divers établissements d'instruction publique de Bordeaux n'offrent rien qui mérite d'être cité. Toutefois l'élégante chapelle du lycée (ancienne église d'un monastère de Feuillants) a droit à une mention particulière, car elle contient le sarcophage de marbre blanc où sont déposés les restes de Montaigne.

Le Musée proprement dit occupe un bel

hôtel légué à la ville, vers le milieu du siècle dernier, par J.-J. Bel, conseiller au parlement; il comprend : 1° un cabinet d'antiquités gallo-romaines et de fragments du moyen âge, dont plusieurs présentent un grand intérêt pour l'histoire de Bordeaux; 2° une bibliothèque publique, composée de plus de 120,000 volumes; 3° un observatoire. Un cabinet d'histoire naturelle, fondé en 1805 par M. Journu Aubert, comte de Tustal, faisait partie des collections du Musée; il a été transféré depuis peu dans un hôtel situé à proximité du Jardin public.

La GALERIE DES TABLEAUX, qui occupait autrefois une des salles du musée, fut transférée, en 1839, dans les salles du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, local beaucoup trop exigu et de plus fort mal éclairé. A la suite de l'incendie dont nous avons parlé, elle a été installée dans une construction provisoire. Elle se compose de près de cinq cents tableaux, dont plusieurs sont des œuvres de premier ordre. L'école italienne compte, entre autres toiles : la *Vierge et l'Enfant Jésus ayant près d'eux saint Augustin et saint Jérôme*, chef-d'œuvre du Pérugin; la *Femme adultère*, superbe tableau du Titien, provenant du palais ducal de Modène; une *Sainte Famille*, d'Andrea del Sarto; une *Sainte Famille*, par Vasari; une *Sainte Famille*, par Palma le Vieux; une *Nymphe endormie*, attribuée au Corrége; la *Sortie de l'arche*, de Jacques Bassan; *Vénus et l'Amour*, et une *Adoration des Mages*, de Paul Véronèse; une *Vénus* de Luca Giordano; un portrait de *Sénateur vénitien*, par Maria Robusti, fille du Tintoret; un *Saint Jérôme*, d'Annibal Carrache; etc. — L'école espagnole est représentée par deux beaux tableaux de Ribera : une *Assemblée de moines* et une *Réunion de philosophes*, et par une figure de *Philosophe*, de Murillo. — L'école flamande nous offre : quatre Rubens, dont le plus remarquable est un *Martyre de saint Just*, composition d'une rare énergie, provenant de l'église de l'Annonciade à Anvers, et donnée à la ville de Bordeaux par Napoléon III, qui l'avait payée 16,000 fr.; deux Van Dyck, le portrait en pied de Marie de Médicis et un autre petit portrait d'un personnage inconnu; une *Fête flamande*, de Breughel de Velours; un *Calvaire*, de Franck le Jeune; une *Scène diabolique*, de Téniers; etc. — L'école hollandaise : trois beaux paysages attribués à Ruysdaël, mais qui doivent être de l'un de ses imitateurs; une *Adoration des bergers* et un *Intérieur*, de Rembrandt; un *Estaminet hollandais*, de R. Brakenburg; un *Intérieur*, de Béga; des portraits, de Maes, de Fr. Hals; des paysages, de Zachtleven, de Moucheron, de Karel Dujardin; *Apollon et Marsyas* et une scène biblique, de F. Bol; etc. — L'école française : *Uranie*, charmante composition de Le Sueur; le *Portrait de Louis XIV*, par Mignard; la *Présentation de Jésus au temple*, de Restout; la *Leçon de labourage*, de Vincent; le *Supplice d'Urbain Grandier*, de Jouy; une *Tête de femme*, de Bounieu; *Phèdre et Hippolyte*, de Pierre Guérin; l'*Embarquement de la duchesse d'Angoulême à Pauillac*, œuvre capitale de Gros; *Nicolas Poussin présenté à Louis XIII*, d'Ansiaux; une *Druidesse* et le *Xanthe*, d'Alaux; la *Mort du sanglier de Calydon*, de Brascassat; la *Grèce expirant sur les ruines de Missolonghi*, et deux esquisses pleines de verve (un *Lion* et un *Arabe*), d'Eugène Delacroix; le portrait du duc d'Orléans à cheval, par Alfred Dedreux; le *Baptême de Clovis*, de M. Gigoux; deux marines historiques, l'une de M. Gudin, l'autre de M. Durand-Brager; *Valentine et Raoul*, de Roqueplan; *Bacchus et l'Amour ivres*, de M. Gérome; le *Tintoret peignant sa fille morte*, un des meilleurs ouvrages de M. Cogniet; une *Bacchante*, de M. Bouguereau; une *Tranchée devant Sébastopol*, de M. Pils; la *Toilette de Vénus*, de M. Paul Baudry; l'*Incendie de l'Austria*, de M. Isabey; une *Marine*, de M. Paul Huet; des *Paysages*, de MM. Corot, Daubigny, Chaigneau, J. Coignet, etc. Quelques sculptures ornent la galerie; les plus remarquables sont : le buste de Napoléon I[er], par Bartolini; celui de Montaigne, par Deseine; le *Génie de la Sculpture*, *Giotto enfant* et divers bustes, par M. Maggesi.

Le GRAND THÉÂTRE de Bordeaux jouit d'une réputation méritée. Il a été bâti de 1777 à 1780, par l'architecte Louis, et a coûté 2,500,000 fr. C'est un édifice isolé, de 88 m. 35 de longueur sur 47 m. 66 de largeur et 18 m. 66 de hauteur. Sa façade offre un péristyle formé de douze colonnes d'ordre corinthien, dont chacune a 3 m. de circonférence. Elles sont surmontées d'un entablement formant balustrade et portant douze statues allégoriques, analogues à la destination du lieu. Au-dessus de l'ordonnance du péristyle se trouve une terrasse à voûte plate, qui est de plain-pied avec l'attique régnant sur les quatre côtés du bâtiment. Des galeries couvertes, larges de 2 m. et décorées extérieurement de pilastres corinthiens, s'étendent sur les faces latérales et sur la face postérieure. Quand on a franchi le péristyle, on pénètre dans un magnifique vestibule orné de seize colonnes cannelées, qui soutiennent le plafond, au-dessus duquel est une grande et riche salle de concert. Au fond de ce vestibule, un vaste escalier à double rampe, entièrement découvert et éclairé par une coupole, conduit aux premières loges, au foyer, à la salle de concert. La salle de spectacle est de forme elliptique. Le pourtour est décoré de douze colonnes d'ordre composite, assises au niveau des galeries et soutenant un entablement au-dessus duquel s'élèvent quatre arcs-doubleaux terminés par une corniche circulaire, qui sert de cadre aux peintures du plafond. Cette belle salle, où quatre mille spectateurs peuvent prendre place, a été récemment l'objet d'importantes restaurations, qui ont été exécutées sous la direction de M. Burguet, architecte de la ville, et qui ont coûté 800,000 fr. C'est M. Despléchin qui a été chargé de la partie décorative. En ce moment (novembre 1866), M. Bouguereau s'occupe de la décoration de la salle de concert : les peintures de cet artiste distingué ne seront pas un des moindres attraits de ce magnifique édifice.

BORDEAUX (Christophe DE), poëte, né à Paris au XVI[e] siècle, reçut le surnom de **Leclerc de La Tannerie.** On ne sait rien de sa vie, et on ne le connaît que par ses écrits, où il se montre à la fois licencieux dans ses expressions et dans ses peintures, catholique ardent dans sa doctrine. On a de lui : *Recueil de chansons faites contre les huguenots;* les *Ténèbres et regrets des prédicants* (Paris, 1563), ouvrages aujourd'hui presque introuvables, et deux petits poëmes : le *Varlet à louer, à tout faire*, et la *Chambrière à louer, à tout faire*, qui ont été réimprimés à Paris en 1831.

BORDEAUX (Jean-Hippolyte-Raymond), jurisconsulte et archéologue français, né en 1821 à Lisieux. Reçu docteur en droit en 1846, M. Bordeaux exerça la profession d'avocat à Evreux. On a de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Etudes héraldiques sur les principaux monuments de Caen* (1845); *De la transmission du droit de propriété entre vifs* (1846); *De la législation des cours d'eau* (1849); *Excursion faite dans la vallée d'Orbec* (1850); *Principes d'archéologie pratique* (1852); le *Département de l'Eure*, description pittoresque (1854, 2 vol. in-fol.); *Philosophie de la procédure civile* (1857), ouvrage qui a été couronné par l'Académie des sciences morales et politiques; la *Serrurerie du moyen âge* (1859). M. Raymond Bordeaux a donné, en outre, un grand nombre d'articles au *Bulletin du Bouquiniste*, et à d'autres revues du même genre.

BORDÉE s. f. (bor-dé — rad. *bord*). Mar. Ensemble des canons dont les bouches s'ouvrent sur un même flanc du navire : *Une* BORDÉE *de cinquante canons. La* BORDÉE *de tribord. La* BORDÉE *de bâbord.* ‖ Décharge simultanée des mêmes pièces : *Lâcher une* BORDÉE, *des* BORDÉES. *Envoyer une* BORDÉE. *L'amiral lui lâcha une* BORDÉE *à boulets rouges.* (Volt.) ‖ Décharge simultanée de toutes les pièces de même calibre, tirant du même flanc : *Lâcher la* BORDÉE *de* 24. ‖ S'emploie quelquefois comme syn. de QUART : *Faire la* BORDÉE *de huit heures à midi, de midi à six heures.* ‖ *Grande bordée*, Grand quart de nuit qui dure de minuit à six heures du matin. ‖ *Petite bordée*, Demi-quart.

— Fig. Attaque vive et brusque, explosion violente : *Une* BORDÉE *d'injures, de sarcasmes, de lazzi. C'était le seul homme qui l'eût subjugué, et qui lui lâchait quelquefois des* BORDÉES *effroyables.* (St-Sim.) *Il laissa passer cette première* BORDÉE, *qui frappait toutes les imaginations.* (Volt.) *Le recteur, qui marchait en tête de sa compagnie, essuya la première* BORDÉE *de sarcasmes; elle fut rude.* (V. Hugo.) *Quand le magistrat eut achevé son discours, une* BORDÉE *de sifflets partit du fond de la salle.* (J. Sandeau.)

— Chacune des allées et venues que fait un navire lorsqu'il louvoie, c'est-à-dire lorsqu'il marche en zigzag vers un but qu'il ne peut atteindre directement : *Courir des* BORDÉES. *Le vent nous porta assez rapidement sur Scio; mais nous fûmes obligés de courir des* BORDÉES, *entre l'île et la côte d'Asie, pour embouquer le canal.* (Chateaubr.) *Enfin, au déclin du soleil, le vent s'amollit; nous faisons une* BORDÉE *sur l'île d'Egine.* (Lamart.) *Le maquereau se prend avec des lignes qu'on laisse traîner à l'arrière du bateau, tandis qu'on court des* BORDÉES *à toutes voiles.* (A. Karr.) ‖ Fam. Dans le langage des marins, Allées et venues, même sur terre, autour d'un point quelconque : *Mon amiral, depuis huit jours cet homme ne fait que courir des* BORDÉES *autour du château; il y a du louche là-dessous.* (W. Scott.) ‖ Escapade à terre : *Faire une* BORDÉE, *courir une* BORDÉE *dans la ville.* ‖ Se dit aussi, à peu près dans le même sens, à Paris, dans l'argot des faubourgs : *Tirer une* BORDÉE, Se déranger plusieurs jours de suite de son travail habituel, pour aller boire et jouer, d'un débit de vin à l'autre. ‖ *Courir une mauvaise bordée*, Etre en mauvaise passe, décliner sous le rapport de la santé, de la fortune ou du crédit.

— Erpét. Espèce de tortue terrestre.

BORDEL s. m. (bor-dèl — du vieux franç. *borde*, qui signifiait maisonnette, maison des champs, métairie, et qui avait pour diminutif *bordel*, signifiant maison chétive, de peu d'apparence, masure, bicoque; et, enfin, par une transition facile à saisir, maison de prostitution. Quelques étymologistes font venir ce mot de *bord* et *eau*, soit parce que les filles publiques choisissaient pour séjour le bord de la rivière, soit parce qu'on les y confinait, soit parce qu'on les trouvait souvent chez les baigneurs et les étuvistes. Ce qui donne une certaine probabilité à cette origine, c'est que *bordel* se disait anciennement **BORDEAU**, ainsi qu'on le voit par le vers suivant du satirique Régnier :

Il vit au cabaret pour mourir au *bordeau*).

Maison de prostitution. *Aller au* BORDEL. *Passer ses nuits au* BORDEL. *Cotret de* BORDEL. ‖ Ce mot est bas et populaire.

— **Encycl.** V. LUPANAR et PROSTITUTION.

BORDELAGE s. m. (bor-de-la-ge — rad. *bordeau*, *bordel*, habitation rurale). Féod. Tenure qui consistait en ce que les possesseurs des domaines ruraux les donnaient aux laboureurs à perpétuité, à charge de les faire valoir, et moyennant une redevance en nature, argent, grains et volailles. ‖ Domaine rural dans lequel on cultivait les légumes, on élevait les volailles nécessaires à la consommation du seigneur. ‖ Droit seigneurial sur les bordels ou maisons de prostitution. ‖ S'est dit pour BORDEL.

BORDELAIS ou **BOURDELAIS** s. m. (bor-de-lè — rad. *Bordeaux*). Hortic. Variété de raisin noir.

BORDELAIS, AISE s. et adj. (bor-de-lè, è-ze). Habitant de Bordeaux, ou qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* BORDELAISES *sont vives et spirituelles. Les négociants* BORDELAIS. *Le commerce* BORDELAIS. *Les mœurs* BORDELAISES. *Le principal aliment du commerce de Bordeaux est l'exploitation des vins du territoire* BORDELAIS. (A. Hugo.)

— **Encycl.** — Econ. rur. *Race bordelaise.* Cette race bovine, qui s'est formée dans les environs de Bordeaux, ressemble à la race hollandaise par son poil pie, blanc et noir, par sa forte corpulence et ses qualités laitières. Elle provient de vaches de la Hollande, importées comme laitières dans les environs de Bordeaux, et de vaches et de taureaux de la Bretagne qu'on amène dans les mêmes contrées, et que la nourriture abondante et le croisement ont fait grandir sans en diminuer les qualités. Cette race, ancienne dans le département de la Gironde, y est élevée en grands troupeaux pour les besoins du pays et pour l'exportation. Dans la Gironde, la fertilité des herbages, comme l'influence du climat maritime, favorise la sécrétion du lait et le développement du corps. La *race bordelaise* est bonne laitière, mais elle est exigeante, ne s'entretient bien et ne donne beaucoup de lait que sur de riches herbages. Les vaches *bordelaises* sont préférées aux bretonnes par les nourrisseurs de la Gironde et par ceux de la Catalogne, parce qu'elles sont plus fortes et qu'elles donnent, même en proportion de leur taille, autant de lait; par conséquent, pour une certaine quantité de produits, elles occasionnent moins d'embarras.

BORDELAIS (*Burdigalensis ager*), ancien pays de France, dans la Guyenne, cap. Bordeaux, villes principales Libourne, Lesparre, Bourg, Blaye, etc. Le Bordelais est compris actuellement dans les départements de la Gironde et des Landes.

BORDELIER s. et adj. m. (bor-de-lié — rad. *bordel*). Féod. Se disait d'un seigneur auquel était due la redevance appelée *bordelage : En cas d'aliénation, le seigneur* BORDELIER *prenait le tiers denier du prix de la vente ou de l'estimation de l'héritage.* (A. Hugo.) ‖ Se disait aussi d'un héritage chargé du droit de bordelage.

— Homme qui fréquente les lieux de prostitution : *C'était un homme ribleux,* BORDELIER, *tavernier et de mauvaise vie.* (Du Cange.) ‖ Ce mot a vieilli.

BORDELIÈRE s. f. (bor-de-liè-re — rad. *bordel*). Femme publique, attachée à une maison de débauche. ‖ Vieux mot.

BORDELIÈRE s. f. (bor-de-liè-re — de *bord*, et peut-être de *bord de l'eau*, parce que ces poissons se tiennent ordinairement sur le bord de l'eau). Ichthyol. Nom vulgaire d'un cyprin et de plusieurs autres poissons.

BORDELON (Laurent), docteur en théologie et écrivain français, né à Bourges en 1653, mort à Paris en 1730. La liste de ses œuvres est fort longue, et il disait naïvement de lui-même : « Je sais que je suis un pauvre auteur, mais du moins je suis honnête homme. » Il lui arriva aussi de dire un jour, en société, que ses ouvrages étaient ses péchés mortels; un plaisant ajouta aussitôt : « dont le public fait la pénitence. » Voici quelques-uns des titres qu'il donna à ses publications : les *Diversités curieuses* (Amsterdam, 1699, 12 vol. in-12); *Théâtre philosophique* (Paris, 1692); *Entretiens curieux sur l'astrologie* (1689); *Mital* ou *Aventures incroyables, et toutefois, et cætera* (1708); la *Véritable religion cherchée et trouvée* (1708); *Gongam* ou l'*Homme prodigieux transporté dans l'air, sur la terre et sous les eaux* (1711); les *Cheminées de Paris* (1712); le *Supplément de Tasse-Roussi-Friou-Titave* (1713); *Histoire des imaginations extravagantes de M. Oufle, servant de préservatif contre la lecture des livres qui traitent de la magie, des démoniaques, des sorciers, etc.* (1710, 2 vol. in-12); *Histoire des tours de maître Gonin* (1713, 2 vol. in-12); *Dialogue des vivants* (1717); les *Aventures de **** ou les *Effets surprenants de la sympathie* (1713-1714, 5 vol. in-12), ouvrage qu'on a quelquefois attribué à Marivaux, etc.

BORDEMENT s. m. (bor-de-man — rad. *border*). Peint. Manière d'employer les émaux clairs, en les couchant à plat, bordés du même métal sur lequel on les applique. ‖ Saillie d'une plaque d'or ou de cuivre qui sert à retenir l'émail.

BORDENAU s. m. (bor-de-no). Pêch. Nom donné aux deux bâtons plombés par le bas, que l'on met à chaque bout d'une seine, pour la tenir tendue dans sa hauteur ou sa largeur, pendant qu'on la hale au rivage. ‖ On dit aussi BORDON et CANON.

— Techn. Porte à coulisse de l'écluse d'une saline.

BORDENAVE (Toussaint), chirurgien français, né à Paris en 1728, mort en 1782. Après avoir fait, en qualité de chirurgien, la campagne de Flandre, il fut nommé professeur au collége de chirurgie de Paris; plus tard, il devint directeur de l'Académie royale de chirurgie et échevin de la ville de Paris. On a de lui les ouvrages suivants : *Essai sur la physiologie* (1726, 2 vol. in-12); *Traduction des Eléments de physiologie de Haller* (1768); *Remarques sur l'insensibilité de quelques parties* (1757); *Dissertation sur les antiseptiques* (1769, in-8°); *Recherches anatomiques et expériences pour éclaircir la doctrine de Haller sur la distinction à établir entre la sensibilité et l'irritabilité*, etc.

BORD-EN-SCIE s. m. Erpét. Espèce de tortue, de la Caroline, appartenant au genre émyde. ‖ Pl. BORDS-EN-SCIE.

BORDENTOWN, ville des Etats-Unis de l'Amérique, dans l'Etat de New-Jersey, comté de Burlington, à 30 kilom. N.-E. de Philadelphie, à 57 kilom. S.-O. de New-York, sur la rive gauche de la Delaware; 3,000 hab. Commerce très-important de bois de construction. Aux environs, l'on remarque la maison de campagne qui fut habitée par Joseph Bonaparte, ex-roi d'Espagne.

BORDE-PLATS s. m. (bor-de-plâ). Art culin. Nom donné à certaines découpures en mie de pain frite, que l'on dépose symétriquement sur le bord des plats, pour les orner. ‖ Pl. BORDE-PLATS.

BORDER v. a. ou tr. (bor-dé — rad. *bord*). Garnir d'un bord, d'une bordure : BORDER *des souliers.* BORDER *un manteau.* BORDER *des rideaux. La Deschamps, fameuse actrice de l'Opéra, était parvenue à ce luxe insolent de* BORDER *les bourrelets de sa chaise percée de dentelle d'Angleterre.* (Mercier.) ‖ Disposer, établir tout le long du bord de : BORDER *une rue de deux rangs de maisons.* BORDER *un fleuve de quais magnifiques.* BORDER *un chemin de deux haies d'aubépine. Elle se promenait souvent seule sur les gazons dont un printemps éternel* BORDAIT *son île.* (Fénel.) *On a cru longtemps en France qu'il était fort utile de* BORDER *de deux lignes d'arbres les chemins de toute espèce.* (Math. de Dombasle.)

— Occuper le bord de, s'étendre, régner le long de : *Les contrées fertiles qui* BORDENT *la côte occidentale de la Péninsule devaient exciter la convoitise des Romains et des Samnites, et devenir la proie du vainqueur.* (Nap. III.) *J'aime jusqu'aux déserts qui* BORDENT *l'Egypte.* (Chateaubr.)

. . . . Des légions entières
Marchent sur son passage et *bordent* les frontières.
VOLTAIRE.

— Fig. Parsemer, se trouver en grande quantité dans : *La garantie contre les erreurs qui* BORDENT *de tous côtés le chemin spirituel de l'homme ne réside dans aucune chose extérieure.* (E. Scherer.)

— *Border un lit*, Enfoncer le bord de la couverture sous le matelas ou entre le bois du lit et les matelas ou la paillasse : *Le premier jour, elle rangea assez mal le ménage, elle ne* BORDA *pas trop bien* LE LIT, *elle laissa quelque peu de poussière sur les meubles.* (Mich. Masson.)

— Peint. *Border des figures*, Les entourer d'une teinte plus claire ou plus sombre que le fond, selon qu'on veut en faire ressortir les ombres ou les clairs : BORDER DES FIGURES, *c'est un procédé d'écolier; la nature ne* BORDE *pas les siennes.*

— Grav. Garnir de cire les bords d'une planche de cuivre, afin de retenir l'eau-forte qui doit mordre.

— Art milit. Occuper sur toute son étendue la partie extérieure de : BORDER *un retranchement, le parapet, la brèche. Nous ne pouvons* BORDER *tous ces retranchements.* (Volt.) *La ville succomba lorsque ses défenseurs ne furent plus assez nombreux pour* BORDER *les brèches.* (Mérimée.) ‖ *Border la haie*, Ranger des troupes en longue ligne sur un des côtés ou de chaque côté d'une rue, d'une voie quelconque que doit parcourir un cortége : *La cavalerie* BORDAIT LA HAIE. ‖ On dit mieux aujourd'hui *faire la haie.*

— Mar. Côtoyer : *La flotte ne fit que* BORDER *les côtes.* ‖ *Border un bâtiment*, Revêtir sa membrure de bordages. ‖ *Border les avirons*, Les placer sur le bord de l'embarcation. ‖ *Border une voile, les écoutes*, Les arrêter, les tendre par en bas. ‖ *Border un vaisseau ennemi*, Le suivre de côté, afin de l'observer.

— Pêch. *Border un filet*, L'entourer d'une corde pour le rendre plus fort.

— Hortic. *Border une planche*, En relever la terre sur les bords, en sorte que la planche domine le sentier.

Se border, v. pr. Etre bordé : *Ces étoffes* SE BORDENT *du même.*

BORDEREAU s. m. (bor-de-ro — diminut. de *bord*, proprement petit bord de papier). Comm. Note explicative et détaillée article par article : *Chacun est muni du* BORDEREAU *de son actif.* (Beaumarch.) ‖ Etat des espèces diverses qui composent une somme ou le montant d'une caisse. ‖ Petit livre de poche sur lequel on inscrit les payements à mesure qu'ils sont faits.

— *Bordereau d'agent de change, de courtier*, Etat de leurs opérations. ‖ *Bordereau de caisse*, Note où sont indiqués un à un les payements et recouvrements à faire dans la journée. ‖ *Bordereau de compte*, Récapitulation et balance du débit et du crédit. ‖ *Bordereau d'escompte*, Note méthodique et détaillée des billets, lettres de change ou valeurs présentés à l'escompte. ‖ *Faire un bordereau*, Escompter, négocier les valeurs énumérées sur le bordereau d'escompte.

— Ponts et chaussées. *Bordereau de prix*, Liste des prix de chaque nature de travaux à exécuter par exemple, du mètre cube de maçonnerie, de la tonne de fonte, etc.

— Typogr. Note de l'ouvrage fait d'une banque à l'autre ; note générale établie par le metteur en pages, et d'après laquelle les ouvriers sont payés : *Chaque ouvrier remet au metteur en pages son* BORDEREAU *particulier.*

— Jurispr. *Bordereau de pièces*, Liste nominative et certifiée des pièces dont se compose le dossier d'une affaire. ‖ *Bordereau de collocation*, Acte délivré par le greffier du tribunal civil et revêtu de la formule exécutoire, qui est remis aux créanciers utilement colloqués dans un ordre, et qui constitue leur titre de payement contre les débiteurs de la somme à distribuer : *Le juge-commissaire a ordonné la délivrance des* BORDEREAUX. ‖ *Bordereau d'ordre*, Extrait du procès-verbal d'ordre, délivré par le greffier au créancier colloqué. ‖ *Bordereau d'inscription*, Extrait d'acte contenant les indications nécessaires pour faire inscrire un privilége ou une hypothèque, et sans la remise duquel aucune inscription ne peut être faite sur les registres du conservateur des hypothèques.

BORDEREAU (Renée), héroïne vendéenne, née à Soulaine, près d'Angers, en 1770, morte en 1828. Elle appartenait à une famille de simples villageois, qui ne lui firent donner aucune instruction, mais qui lui inspirèrent des sentiments de piété très-exaltés et un grand dévouement pour la cause royale. Quand la Vendée se souleva contre la République, Renée vit quarante-deux de ses parents périr d'une mort violente; dès lors elle résolut de consacrer sa vie à la défense du trône et de l'autel, elle prit des habits d'homme et s'enrôla comme cavalier dans l'armée vendéenne, sous le nom de Langevin. Le courage extraordinaire qu'elle montra dans les circonstances les plus périlleuses la fit bientôt remarquer; on l'appelait le *brave Langevin.* Après la dispersion de l'armée royale, elle continua longtemps encore de combattre à la tête de quelques soldats qui lui obéissaient comme à leur capitaine, et elle parvint à délivrer beaucoup de prisonniers qui lui durent la vie. Après la pacification de la Vendée, Renée Bordereau se retira dans sa famille; mais elle n'y resta pas longtemps, car elle fut arrêtée et détenue au Mont-Saint-Michel jusqu'en 1814. A cette époque, elle vint à Paris, fut présentée à Louis XVIII, et fit imprimer ses *Mémoires*, dont le style est loin d'être correct, mais qui renferment des détails curieux. Elle joua encore un rôle dans les mouvements royalistes de 1815, obtint ensuite une petite pension du roi, et alla finir ses jours dans son pays natal.

BORDÈRES, ch.-l. de cant. (Hautes-Pyrénées), arrond. de Bagnères; 462 hab. Carrières de marbre blanc ; ruines d'une ancienne forteresse construite, dit-on, par les Vandales ou les Sarrasins, et qui fut détruite en 1740 par un incendie.

BORDERIE s. f. (bor-de-rî — rad. *borde*). Petite métairie, mot usité surtout dans le midi de la France. ‖ Dans les départements du centre, Quantité de terre labourée par deux bœufs pendant une année ou par quatre bœufs dans le même temps, pour d'autres localités.

Encycl. On appelait autrefois *borderie* un petit domaine dont le propriétaire avait concédé la jouissance au *bordier* et à ses descendants en ligne directe, à condition de demeurer sur le bien, de le cultiver et de payer une redevance en argent, en grains et en volailles, ou en deux de ces trois choses. Le bordier ne pouvait diviser le domaine, ni le démembrer, ni abattre les arbres fruitiers ou convertir les terres en nature de moindre valeur; mais il avait la faculté de céder son droit à un tiers, si le propriétaire ne consentait pas à payer le prix obtenu de la cession. Cette espèce de bail paraît avoir été fort répandue autrefois, car on la retrouve sous des noms divers dans plusieurs parties de la France, en Angleterre et dans les pays situés au delà du Rhin. La *borderie* n'a de rapport ni avec le droit romain, ni avec le droit féodal, ni avec les lois modernes; de plus, les lieux où elle apparaît plus ou moins complétement sont ceux où la civilisation romaine avait le moins pénétré, et où plus tard les races germaines négligèrent de s'établir. On a conclu de là que cette institution était d'origine celtique. Ce qui est certain, c'est que, pendant le moyen âge, alors que la majeure partie des populations était courbée sous le joug féodal, la *borderie* fut sans contredit le meilleur moyen de tirer parti de la terre. D'un côté, le propriétaire conservait ses droits intacts, tout en se créant des revenus ; il n'abandonnait pas le sol aux inconvénients du morcellement ; de l'autre, le *bordier* n'était ni un serf attaché à la glèbe ni un simple métayer comme le colon romain. Bien que sa condition fût inférieure à celle du propriétaire allodial, il avait sa liberté pleine et entière; il jouissait des fruits de son travail, transmettait son bien à ses enfants ou le vendait au propriétaire originaire, et, à son refus, à un tiers, sous la seule condition de conserver et de payer annuellement le prix de la concession. La *borderie* n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir, sa disparition a été une conséquence nécessaire des progrès de l'agriculture.

BORDERIE, poëte français, né en Normandie en 1507, fut élève et imitateur de Marot, qui le nommait son mignon. On connaît surtout son poëme de l'*Amy de cour* (Paris, 1542, in-8°). La versification de cette pièce est heureuse et facile ; elle a une grâce pleine d'enjouement et de naïveté. Un autre poëme du même auteur est intitulé : *Discours du voyage de Constantinople envoyé dudit lieu à une demoiselle de France* (Lyon, 1549, in-12).

BORDERIES (Etienne-Jean-François), prélat français, né à Montauban en 1764, mort en 1832. N'ayant pas voulu, pendant la Révolution, prêter le serment exigé des prêtres, il se retira dans les Pays-Bas, puis en Allemagne. A sa rentrée en France, il fut d'abord attaché à la Sainte-Chapelle, puis il remplit les fonctions de vicaire à Saint-Thomas-d'Aquin. Il devint ensuite grand vicaire du diocèse de Paris, et fut, en 1827, nommé évêque de Versailles. Ses œuvres ont été publiées à Paris, 1833, en 4 vol. in-8°, peu de temps après sa mort ; on y trouve des sermons, des prônes, des conférences, des cantiques, des mandements, etc.

BORDES (Basile), moine et prédicateur, né vers 1588, fut pendu en 1633. Le frère Nicolas, comme lui ermite de Notre-Dame-de-l'Etang, à Dijon, lui ayant un jour confié une somme d'argent considérable, Bordes l'assassina pour rester possesseur de ce dépôt. Le meurtre fut découvert par les paroles mêmes que prononça le coupable en chaire, lorsqu'il prêcha quelque temps après à Saint-Bénigne de Dijon, et Basile fut condamné à être pendu. On a de lui une *Histoire de l'image de Notre-Dame de l'Etang* (1632, in-8°).

BORDESOULLE (Et. TARDIF DE POMMERAUX, comte DE), général de cavalerie, né en 1771, à Luzerets (Indre), mort en 1837. Il servit avec distinction, sinon avec éclat, pendant les guerres de la Révolution, fut nommé colonel à Austerlitz pour l'héroïsme de sa conduite, puis général de brigade à Friedland (1807); se fit également remarquer par sa bravoure et sa capacité en Espagne, dans la campagne de Russie et dans celle d'Allemagne, et fut nommé général de division et baron en 1812. Pendant la campagne de France, il combattit avec autant d'intelligence que de valeur jusqu'à la capitulation de Paris et l'abdication de Fontainebleau, mais seconda la défection de Marmont à Essonne et consacra dès lors son épée à la cause des Bourbons. Il devint commandant de la cavalerie de la garde, qu'il avait organisée, député, commandeur de Saint-Louis, gouverneur de l'Ecole polytechnique, pair de France, etc. Dans la guerre d'Espagne, il fut un des principaux lieutenants du duc d'Angoulême. — Son fils, Frédéric-Adolphe BORDESOULLE, né en 1804, mort en 1855, fut page de Louis XVIII, puis il entra dans la cavalerie, fit la campagne d'Espagne et donna sa démission d'officier après la révolution de Juillet. On a de lui un recueil de *Poésies* (Paris, 1836, in-8°), et quelques autres écrits littéraires.

BORDEU (Théophile DE), célèbre médecin, né le 22 février 1722, à Izeste, près des Eaux-Bonnes, en Béarn, mort le 24 novembre 1776. Après avoir fait ses premières études au collége des jésuites à Pau, il vint étudier la médecine à Montpellier, se destinant à suivre une carrière dans laquelle sa famille se distinguait depuis plusieurs siècles. Il avait à peine vingt ans, lorsqu'il présenta, en 1742, sa thèse physiologique sur la *Sensibilité en général* (*De sensu generice considerato*), germe fécond de ses ouvrages ultérieurs. Ce fut sa première déclaration de guerre contre l'école de Boerhaave. Il y examinait la question des *esprits animaux*, montrait que ces esprits sont une hypothèse qu'aucune preuve réelle n'appuie, et rangeait parmi les vaines recherches celle du *siége de l'âme.* Cette thèse fut remarquée, applaudie, et valut à Bordeu la dispense de plusieurs examens. Elle fut bientôt suivie (1748) d'une dissertation sur l'histoire de la digestion (*Chylificationis historia*), où cette importante fonction était considérée comme une action éminemment vitale, c'est-à-dire inexplicable par les forces purement chimiques et mécaniques.

Bordeu reçut, en 1744, le bonnet de docteur avec le titre de médecin chirurgien, et retourna à Pau au milieu de ses compatriotes. Le désir de perfectionner ses connaissances le ramena bientôt à Montpellier et le conduisit, deux ans après, dans la capitale. Il en revint décoré du titre de surintendant des eaux minérales de l'Aquitaine. Il fit connaître ces eaux par des articles publiés dans le *Journal de Baréges*, et par des *Lettres* (1748), qui eurent un grand succès parmi les gens du monde. En même temps, il se livrait aux recherches anatomiques, et envoyait de Pau à l'Académie des Sciences un *Mémoire sur les articulations des os de la face*, où il démontrait que tous les os dont l'assemblage forme la face sont disposés de manière à résister avec avantage aux efforts de la mâchoire inférieure.

En 1752, Bordeu, âgé de trente ans, s'établit à Paris, et y annonça sa présence par la publication d'un ouvrage capital, les *Recherches anatomiques sur la position des glandes et sur leur action.* « Le peu de temps écoulé entre son arrivée dans la capitale et la publication de ce beau travail, dit Richerand, ne permet point de douter qu'il ne fût le fruit de ses études antérieures, et qu'il n'eût quitté la province, certain d'arriver ainsi tout d'un coup à la célébrité. C'était à Paris que les doctrines mécaniques et chimiques de Boerhaave avaient les partisans les plus nombreux et les plus accrédités. Un livre où se trouvaient attaquées les opinions dominantes ne pouvait manquer de produire la sensation la plus vive. Aussi, dès son apparition, tous les regards se dirigèrent vers le jeune athlète qui ne craignait point d'entrer en lice avec de si redoutables adversaires. » L'objet des *Recherches sur la position et l'action des glandes* est de prouver que la sécrétion consiste en une véritable *élaboration* du liquide sécrété, dont le sang fournit les éléments, et non dans une simple *séparation*, comme le mot sécrétion semblerait l'indiquer; que cette fonction est le résultat de l'action propre de l'organe glandulaire, et ne résulte ni d'un rapport mécanique entre la capacité des vaisseaux glandulaires et le volume des globules qui doivent y pénétrer, ni d'une affinité chimique entre l'humeur sécrétée et la substance de la glande ; que l'excrétion du liquide est également due à l'action vitale de l'organe glandulaire; que les muscles et les organes voisins ne sont pas disposés par rapport aux glandes de manière à pouvoir les comprimer et les vider par expression des humeurs qu'elles fournissent, mais qu'ils se bornent à leur imprimer des secousses et des mouvements favorables à leur action. V. GLANDES (*Recherches sur les*).

Cet ouvrage mit Bordeu en rapport avec les littérateurs et les savants de l'époque. Il devint collaborateur de l'*Encyclopédie*, pour laquelle il composa, en 1753, l'article *Crises.* Dans cet article, plein de judicieuses recherches, Bordeu admet, comme les anciens, entre les diverses fonctions de l'organisme, une sorte d'harmonie en vertu de laquelle les phénomènes qui constituent la plupart des maladies paraissent le résultat d'efforts sagement combinés et tendant au rétablissement de la santé; il reconnaît l'existence des crises, c'est-à-dire de révolutions qui annoncent la guérison et qui sont, le plus souvent, marquées par des évacuations ; mais il nie que ces crises surviennent à des jours réguliers. La doctrine des jours critiques ne lui paraît avoir d'autre fondement que la valeur mystique attribuée aux nombres par les pythagoriciens. « Voilà, dit-il, la première cause de tous les calculs des médecins; voilà l'idole à laquelle ils sacrifiaient leurs propres observations, qu'ils retournaient toujours jusqu'à ce qu'elles fussent conformes à leur opinion maîtresse ou fondamentale ; trop semblables, dans cette sorte de fanatisme, à la plupart des modernes, qui ont tout ramené, les uns à la matière subtile, les autres à l'attraction, à l'action des esprits animaux, à l'inflammation, etc. »

Cependant Bordeu manquait d'un titre légal pour exercer la médecine au sein de la capitale; celui de docteur de la Faculté de Montpellier ne suffisait pas ; il fallait appartenir à la Faculté de Paris. L'auteur des *Recherches sur les glandes* n'hésita pas à subir de nouveaux examens. Il composa à cette occasion trois dissertations latines, l'une sur la *Chasse considérée comme l'exercice le plus hygiénique* (*An venatio cœteris exercitationibus salubrior*); une autre sur l'*Usage des eaux minérales d'Aquitaine dans les maladies chroniques* (*Utrum Aquitaniæ minerales aquæ morbis chronicis, etc.*) ; une autre enfin sur le *Concours que toutes les parties du corps apportent à la digestion* (*An omnes corporis partes digestioni opitulentur*). Dans cette dernière thèse, il s'attache à montrer que chaque organe prend plus ou moins de part aux actions des autres, selon l'importance des fonctions qu'ils remplissent ou le degré d'empire qu'ils ont sur lui, et que l'estomac, soit par sa position, soit par l'étendue de ses liaisons avec les autres organes, soit par la nature de ses opérations, semble donner l'impulsion à toute la machine animale.

Muni du diplôme indispensable, et, peu de temps après, nommé médecin de l'hôpital de la Charité avec le titre d'inspecteur créé exprès pour lui, Bordeu ne tarda pas à s'élever au premier rang des praticiens de la capitale. En 1756, il fit paraître des *Recherches sur le pouls*, dans lesquelles il accordait à cet élément de diagnostic et de pronostic une importance exagérée, mais qui firent beaucoup de bruit et rendirent populaire la renommée de l'auteur. Ces brillants succès excitèrent l'envie et la haine de ses confrères. *Nihil præter invidiam medicorum :* Bordeu put s'apercevoir de la vérité de ce proverbe. Bouvart, fameux par l'âcreté de ses saillies et par la cicatrice difforme qu'il portait au visage et « qu'il s'était faite, disait Diderot, en maniant maladroitement la faux de la mort, » se mit à la tête de ses nombreux détracteurs, et alla jusqu'à l'accuser d'*avoir volé* les bijoux d'un riche malade qu'il conduisait aux eaux minérales, et qui était mort dans le voyage. Thierry eut assez de crédit pour faire rayer le nom de Bordeu de la liste des médecins de la Faculté, et il fallut un arrêt des cours souveraines pour le rétablir dans la jouissance de ses droits. Telle était même l'odieuse conduite de ses ennemis, qu'il n'aurait pu visiter ses malades sans dangers pour sa vie, si le prince de Conti ne lui eût prêté, pour courir la ville, son équipage et sa livrée.

Ces persécutions troublèrent son repos, mais ne le détournèrent pas de ses travaux scientifiques. Il publia successivement des *Recherches sur la colique métallique ou du Poitou*, formant trois dissertations insérées dans l'ancien *Journal de médecine* (1762-1763) ; des *Recherches sur l'histoire de la médecine* (1764), ouvrage écrit à l'occasion de l'inoculation, dont il était le chaud partisan, et dans lequel, passant en revue tous les âges de la médecine, toutes les sectes qui l'ont divisée, tous les médecins qui ont joui de quelque célébrité, il n'oublie pas de mettre en scène et de livrer à la risée du lecteur ceux de ses confrères qui le poursuivaient avec le plus d'acharnement ; *Des recherches sur le tissu muqueux ou l'organe cellulaire* (1767) ; enfin, des *Recherches sur les maladies chroniques* (1775). Ces deux derniers ouvrages méritent de nous arrêter un instant.

« C'est par le beau traité de Bordeu sur le *Tissu muqueux*, dit M. Flourens, que l'anatomie générale commence. Que fait Bichat dans son traité d'*Anatomie générale?* Il prend chaque tissu l'un après l'autre, et l'étudie à part et dans son ensemble; c'est ce qu'avait fait Bordeu pour le tissu muqueux. D'où vient même ce nom de *tissu* appliqué aux parties primitives et simples? Il vient de Bordeu. » Il est très-vrai qu'entre les *Recherches sur le tissu muqueux* et le *Traité des membranes* de Bichat on peut saisir facilement un rapport de filiation; il est très-vrai encore que l'étude du tissu cellulaire, telle que Bordeu l'a faite, a pu et dû servir de type pour l'étude des autres tissus. Bordeu prend le tissu cellulaire et le suit dans toutes les régions où il se trouve, dans toutes les parties où il pénètre; il le voit d'abord formant sous la peau une *couverture générale*, un grand sac qui enveloppe le corps entier; il voit ensuite ce grand sac se diviser en plusieurs autres, un pour la tête et le cou, un pour la poitrine et le tronc, un pour chaque membre. Il observe enfin que chaque organe, chaque partie d'organe a sa couverture particulière, son enveloppe propre, de même que le corps entier a sa couverture générale, son grand sac; en un mot, que le tissu muqueux, partout continu, pénètre partout, se glisse partout, moyen tout à la fois d'union et d'isolement pour les diverses parties, vaste atmosphère dans laquelle elles sont plongées, qui en entoure tout l'extérieur, et qui en remplit tous les interstices. Mais il faut reconnaître que Bordeu ne s'élève pas à l'idée qui a créé l'anatomie générale, à l'idée abstraite et générale de tissu. Il en est éloigné par sa tendance à individualiser les organes, à les considérer comme des espèces d'animaux, c'est-à-dire, d'une manière très-concrète, à les douer d'une activité, d'une sensibilité, d'une vie propres. Son tissu muqueux, qu'on le remarque bien, est conçu par lui comme existant en dehors des organes, et non comme dérivant de l'analyse anatomique; il ne le compare pas à d'autres tissus, et il l'appelle aussi souvent *organe cellulaire* que *tissu muqueux.* Cet organe cellulaire a, selon Bordeu, une fonction qui le met à part, par laquelle il est seul de son espèce : c'est de nourrir les autres organes. « C'est dans cette masse spongieuse, dit-il, que sont placées les diverses parties, viscères, muscles et glandes ; elles y sont, pour ainsi dire, *plantées ;* elles y *végètent*, elles s'y étendent et s'y arrangent par la force de leurs germes, ou des extrémités des nerfs qui leur sont propres. « Toutes ces parties ne sont, dans les jeunes sujets, que des espèces de *bourgeons* qui viennent à *végéter* dans le tissu cellulaire, comme les branches, les fruits et les feuilles des arbres s'étendent dans l'air, ou plutôt comme les racines végètent et se contournent dans la terre. » En réalité, Bordeu ne sort pas de l'anatomie descriptive, de l'organologie ; l'importance de l'idée de tissu lui échappe. Ce qui est important à ses yeux, c'est ce qu'il appelle la *théorie du tissu cellulaire*, par laquelle il explique, en physiologie, la nutrition; en pathologie, les fluxions et les métastases, et qu'il cherche à substituer aux théories suggérées par la découverte de la circulation.

Les *Recherches sur les maladies chroniques* contiennent l'exposition des doctrines physiologiques et pathologiques de Bordeu. Nous en donnerons ici le résumé. Le corps, suivant Bordeu, est un assemblage d'organes qui se meuvent, agissent, se reposent dans des temps marqués. La vie générale est la somme des vies particulières à chacun de ces organes, qui sont doués de mouvements particuliers. Ces mouvements dépendent des nerfs, dont on peut considérer l'ensemble comme un polype dont les racines ou les bouches s'étendent aux organes des sens et à toutes les parties, donnant à chacune l'espèce de sensibilité et d'ac-

tivité dont elles sont pourvues. Le cerveau, le cœur et l'estomac sont le triumvirat, le trépied de la vie; par leur union et leur concert merveilleux, ils pourvoient à la vie de chaque partie et à chaque fonction; ils sont enfin les trois principaux centres d'où partent le sentiment et le mouvement, et où ils reviennent après avoir circulé; car la santé se soutient par cette circulation constante. Les fonctions particulières, comme les sécrétions et les excrétions, le mouvement musculaire, le sommeil et la veille, l'usage des sens internes et externes, sont subordonnés et doivent leur conservation aux trois causes générales précédentes. Toute fonction a, de plus, une manière de s'exécuter déterminée et symétrique. Dans chaque excrétion, par exemple, il y a une force qui apprête, une autre qui travaille, *une troisième qui évacue; après quoi l'organe* reprend son premier état. Il y a trop loin des lois de la chimie et de la mécanique à celles de la nature vivante. De là la nécessité d'observer les phénomènes vitaux, d'étudier le génie de tous les organes, leur liaison, l'ordre des fonctions et le temps où elles s'exécutent, au lieu d'imaginer des explications physiques et chimiques. La santé est une modification de la vie, sujette à varier dans un sujet déterminé. Comme la santé n'est pas uniforme et constante, il n'en est pas non plus de parfaite, c'est-à-dire qu'il n'existe pas un état parfait des parties et de leurs mouvements; cet état est une conception de l'esprit, un idéal. La santé particulière dont chaque homme jouit, laquelle s'éloigne ou s'approche de la santé parfaite, selon l'action plus ou moins énergique de certains organes, donne la diversité des tempéraments. Par maladie, on doit entendre un dérangement dans les fonctions, dépendant de quelque vice organique, ou de l'action augmentée ou diminuée de quelque partie. Une fonction qui s'exécute avec une énergie capable de déranger les autres constitue déjà un état morbide. La digestion, par exemple, surtout une digestion laborieuse, ne diffère point d'un accès de fièvre ou du travail organique de la suppuration. Toute maladie, soit aiguë, soit chronique, peut être comparée aux fonctions d'une glande; un observateur attentif peut y remarquer un travail préparateur, un travail élaborateur et un travail excréteur. Toute fièvre dépend de l'inégale distribution des forces. En chaque maladie, il faut distinguer *trois espèces de fièvres, correspondant aux* trois temps de la maladie : la fièvre d'*irritation* produite par le travail préparateur; la fièvre de *coction*, produite par le travail élaborateur; enfin, la fièvre d'*évacuation*, produite par le travail excréteur et qui est la voie assez ordinaire par laquelle les maladies *se terminent*. Quelquefois ces trois temps, ou ces trois fièvres, gardent entre elles des intervalles assez égaux et assez longs pour qu'on puisse les distinguer; souvent aussi leur marche est inégale et confuse.

Les occupations incessantes de Bordeu, et la nécessité pénible d'une lutte continuelle contre des haines qui ne désarmaient pas, altérèrent sa santé. Il pensa à la retraite et s'occupa de réaliser sa fortune. Elle était bien humble pour un médecin qui avait pratiqué dans la plus haute société, parmi les riches malades des eaux et les plus hauts personnages de la capitale. Cet homme, accusé d'*avoir volé* des bijoux, put à peine réunir, pour la placer chez le banquier de la Borde, la somme de quatre-vingt mille francs. Peu de temps après, Bordeu éprouva des attaques de goutte irrégulières, quelques coups de sang. Un voyage aux eaux de son pays ne fit qu'aggraver cette affection, au lieu de la guérir. Enfin il succomba à une dernière attaque d'apoplexie le 23 septembre 1776; il n'avait que cinquante-quatre ans. La mort l'avait surpris dans son sommeil « comme si elle l'eût craint tout éveillé; » dirent les beaux esprits du temps. A la nouvelle de cette mort, Bouvart couronna ses calomnies par ce propos infâme : *Je n'aurais pas cru qu'il fût mort horizontalement.*

L'originalité de Bordeu est d'avoir compris la complexité des phénomènes vitaux, leur indépendance, leur irréductibilité; d'avoir repoussé le *simplisme* de toutes les théories qui considèrent les organes comme passivement soumis à un moteur extérieur, quel que soit ce *moteur*; d'avoir allié à l'idée de l'unité vitale celle de l'activité propre et spontanée des organes; enfin, de n'avoir pas cherché à substantialiser, à rapporter à un principe animique quelconque les rapports de finalité qu'il lisait au fond des actes organiques. « Bordeu, homme à imagination ardente et créatrice, dit M. Chauffard, pénétra dans l'idée de vie et de maladie plus avant que ceux de son temps, quoique confusément et à travers toutes sortes d'images. Il ne doua pas seulement les organes du sentiment et du mouvement général; il alla plus loin et vit qu'ils jouissent d'une vie propre, qu'ils s'établissent d'abord en départements plus ou moins étendus, pour ensuite constituer l'unité vivante. Il descendit ainsi dans l'étude infiniment délicate et variée de la vie et de ses formes, et avec un vif sentiment de réalité, que ses contemporains ne comprirent guère.

Les ouvrages de Bordeu ne sont pas remarquables par la méthode, par le plan; ils n'offrent pas un tissu bien serré; mais ils sont semés de vues originales, *grandes*, *philosophiques* (c'est l'expression de Bichat), qui s'emparent de l'attention et font réfléchir. « Bordeu, dit Broussais, est un de ces auteurs qu'il faut étudier. » Son style est clair et vif; c'est le style simple et souriant, si éminemment français, du siècle de Voltaire, qui repousse le mot savant formé du grec, la phrase grave, le ton doctoral, et qui accueille volontiers le trait malin, la comparaison ingénieuse et l'allusion piquante. Qu'on en juge par la manière dont Bordeu blâme l'abus de la saignée, trop préconisée par Chirac : « Je disais un jour à un de mes amis que le premier qui osa faire une saignée était un homme bien courageux, pour ne rien dire davantage. Mon ami fut étonné, et je lui demandai ensuite ce qu'il pensait de celui qui, s'étant aventuré pour la première fois à saigner un malade, le vit mourir, et cependant se détermina à saigner *de même un autre malade*, après avoir vu mourir le premier. » — « J'ai vu, dit-il ailleurs, un moine qui ne mettait point de terme aux saignées : lorsqu'il en avait fait trois, il en faisait une quatrième, par la raison, disait-il, que l'année a quatre saisons; qu'il y a quatre parties du monde, quatre âges, quatre points cardinaux. Après la quatrième, il en fallait une cinquième, car il y a cinq doigts à la main. A la cinquième, il en joignait une sixième, car Dieu créa le monde en six jours. Six! il en faut sept; car la semaine a sept jours, comme la Grèce eut sept sages. La huitième sera même nécessaire, parce que le compte est plus rond. Encore une neuvième, *quia... numero Deus impare gaudet.* »

BORDEUR, EUSE s. (bor-deur, eu-ze). Ancienne forme du mot BRODEUR.

— s. f. Femme qui borde; se dit surtout de l'ouvrière qui borde les chaussures : *Une* BORDEUSE *de souliers. Une jeune* BORDEUSE.

BORDEYER v. n. ou intr. (bor-dé-ié — rad. *bord*). Mar. Louvoyer, gouverner alternativement d'un côté et de l'autre, lorsque le vent est contraire : *Nous* BORDEYÂMES *toute la nuit dans cette incertitude.* (De Retz.) V. BORDAILLER.

BORDIER, IÈRE adj. et s. (bor-dié, iè-re) — rad. *bord*). Mar. Se dit d'un bâtiment qui a un bord plus fort que l'autre et qui incline de côté : *Un bâtiment* BORDIER. *Un* BORDIER.

— Se disait autrefois de celui dont les terres bordaient le grand chemin : *Un propriétaire* BORDIER. *Un* BORDIER.

BORDIER, IÈRE s. (bor-dié — rad. *borde*). Agric. Personne qui exploite une petite ferme. ‖ Métayer, personne qui exploite une ferme à moitié fruits.

BORDIER, acteur français, mort en 1789. Il avait acquis une certaine réputation sur le théâtre des Variétés à Paris, par un jeu plein de naturel et de gaieté, lorsque la Révolution de 1789 éclata. Il en embrassa les principes avec enthousiasme, et, s'étant rendu à Rouen, il se mit à la tête d'un mouvement populaire. Arrêté et condamné par le parlement à être pendu, Bordier conserva jusqu'au dernier moment son sang-froid et son caractère bouffon. En 1793, sa mémoire fut réhabilitée à Rouen dans une fête publique.

BORDIER (Henri-Léonard), archiviste et archéologue, né à Paris en 1817. Tout en faisant son cours de droit, il suivit le cours de l'Ecole des chartes, et obtint presque en même temps les diplômes de licencié et de paléographe. Archiviste auxiliaire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. Bordier s'est fait connaître par les publications suivantes, qui montrent le savant doublé du travailleur : *Du recueil des chartes mérovingiennes, formant la première partie de la collection des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France* (1850); les *Archives de la France*, ou *Histoire des Archives de l'empire, etc.* (1853); les *Eglises et les monastères de Paris,* pièces en prose et en vers des IXe, XIIIe et XIVe siècles (1856); les *Livres des miracles de Grégoire de Tours* (1857); *Histoire de France, d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque* (1860, 2 vol. in-8°), en collaboration avec M. Ed. Charton, etc.

BORDIER-MARCET, lampiste, né à Genève, mort à Paris en 1835. Il fut l'élève et le successeur d'Argand, et tint à Paris un établissement très-florissant, qui avait ces mots pour enseigne : *Au Phare sidéral.* On a de lui deux ouvrages sur l'art de l'éclairage : la *Parabole soumise à l'art*, ou *Essai sur la catoptrique de l'éclairage* (1819, in-8°); *Notice descriptive d'un fanal à double aspect, pour un phare à feu mobile* (1822, in-8°).

BORDIÈRES s. f. pl. (bor-diè-re) — rad. *border*). Terres limitrophes. ‖ Vieux mot.

BORDIGHERA, petit village fortifié, dans une situation ravissante, sur la route de la Corniche, qui va de Nice à Gênes. En passant devant les collines de Bordighera et de San-Remo, le voyageur est tout étonné de voir que les branches des palmiers, loin de s'épanouir en liberté, s'élèvent vers le ciel réunies en faisceau. La raison de ce singulier usage est que ces palmiers sont destinés à fournir des palmes aux églises de Rome, le jour des Rameaux. Voici l'origine de ce privilége. En 1586, Sixte V voulut faire placer devant la basilique de Saint-Pierre l'obélisque qu'on y admire encore, et qui était alors au milieu du cirque de Néron. Ce monolithe, qui est en siénite et mesure 72 pieds de hauteur, avait été transporté d'Héliopolis à Rome par Caligula. Seul parmi tous ceux qui ornaient jadis la ville de Rome, il était resté debout, bravant les outrages du temps et les dévastations des Barbares. Situé à l'endroit qu'occupe aujourd'hui la sacristie de Saint-Pierre, il ne servait à rien; c'est pourquoi Sixte V voulut le faire ériger en face de l'église; mais la chose n'était pas facile. L'architecte Domenico Fontana fut chargé de cette entreprise. Il fallut d'abord abattre l'obélisque et le transporter sur la place, où l'on procéda à l'érection. Il n'y avait *pas moins de huit cents ouvriers et cent* quarante chevaux employés à ce travail. Le pape dit une messe solennelle à Saint-Pierre, bénit l'architecte, les ouvriers et la foule immense qui se pressait autour de lui, puis commanda le silence le plus absolu, sous peine de mort. On savait Sixte V homme à tenir sa parole, et plusieurs exemples de récente sévérité l'avaient fait redouter de ses sujets. L'opération allait bien, le monolithe était presque debout, et un léger effort suffisait pour lui faire trouver son équilibre, quand on s'aperçut que les cordes, trop tendues, étaient sur le point de se briser. Tout à coup un homme rompit le silence : « De l'eau aux cordes! » s'écria-t-il, et ce conseil, aussitôt suivi, fut couronné d'un plein succès.

Non-seulement Sixte V fit grâce de la vie à l'homme qui avait ainsi enfreint ses ordres, mais il lui promit de lui accorder la grâce qu'il lui demanderait. Celui-ci, marin de Bordighera, réclama pour lui et sa famille le privilége exclusif de vendre des palmes dans les églises de Rome le jour des Rameaux. C'est depuis ce jour que Bordighera a l'insigne honneur de fournir de palmes la ville de Rome. Les branches, resserrées en faisceaux, ne laissent pas pénétrer la lumière du soleil, ce qui donne aux feuilles une couleur blanche, exigée, dit-on, par l'Eglise romaine, et regardée comme un symbole de la pureté que doivent conserver ceux qui les portent.

BORDIGUE s. f. (bor-di-ghe — bas lat. *bordigala*, même sens, dimin. de *borda*, borde, cabane). Pêch. Enceinte formée avec des claies sur le bord de la mer, pour prendre du poisson, en l'engageant dans des défilés disposés de façon qu'il ne puisse revenir sur ses pas. ‖ On dit aussi BOURDIGUE.

BORDING (Jacques), médecin hollandais, né à Anvers en 1511, mort à Copenhague en 1560. Après avoir fait ses études à Louvain, il devint régent à Lisieux, puis principal du collége de Carpentras. Il étudia ensuite la médecine à Montpellier et à Bologne, et, après avoir été reçu docteur, il exerça successivement son art à Anvers, à Rostock et à Copenhague. Dans cette dernière ville, il fut nommé médecin du roi de Danemark. On a de lui : *Philosophia, hygiena, pathologia, tres medicinæ partes Rostochii et Hafniæ publice enarratæ* (1591, in-8°), et un autre ouvrage sur l'art de conserver la santé, également en latin.

BORDING (André), poëte danois, né à Ripe en 1619, mort en 1677. Après avoir composé dans sa jeunesse des vers danois et des vers latins, il prit le grade de *magister* ou maître ès arts et devint lecteur de théologie à l'école de Ripe, sa ville natale. Ayant résigné cet emploi, il vint à Copenhague, où, de 1666 à 1677 il publia, par ordre de Christian IV, un journal mensuel, intitulé le *Mercure danois*, journal politique rédigé tout entier en vers. Bording fit imprimer une foule de poésies, la plupart de circonstance, qui sont pleines de verve et d'esprit, et d'un style élégant et facile. Toutefois, il manquait de profondeur, et se laissait aller souvent à une prolixité fatigante, ce qui ne l'empêcha pas d'être regardé par ses contemporains comme le premier poëte du Danemark. Ses œuvres complètes, éditées en 1735, forment 2 vol. in-4°.

BORDJ, nom que les Parsis donnent à une montagne merveilleuse et symbolique, qui joue, dans leur théogonie, à peu près le même rôle que l'Olympe chez les Grecs. On trouve aussi ce mot sous la forme de *al Bordj*, le *Bordj*, la hauteur par excellence. Ce qui ferait croire que primitivement le nom de *Bordj* s'est appliqué à une montagne en général, c'est qu'on retrouve en Perse plusieurs montagnes appelées *El-burz*. Schwenck, dans sa *Mythologie*, fait remarquer quelle place importante occupent les montagnes revêtues d'un certain prestige de sainteté dans l'histoire des religions antiques. C'est sur une montagne que Zoroastre reçut, comme Moïse, communication de la loi divine d'Ormuzd. Peu à peu, chez les Parsis, le *Bordj*, qui était le siége de la splendeur toute-puissante, s'identifia avec le ciel lui-même. Un auteur persan donne la description suivante du *Bordj :* « Cette montagne environne le monde et est située au milieu de la terre; le soleil repose sur sa cime, et toutes les autres montagnes sont considérées comme des rejetons du *Bordj*, auquel on prête une croissance comme à un arbre véritable; il mit, dit-on, deux cents années à atteindre le ciel des étoiles, deux cents autres à atteindre la sphère de la lune, quatre autres siècles à atteindre le ciel du soleil, et enfin l'empyrée ou feu primitif. Le *Bordj* a un esprit spécial, qui porte le nom de *Barzo.* »

La plupart des détails qui nous sont donnés *sur le Bordj ressemblent singulièrement à ceux* que les Arabes débitent sur leur montagne non moins merveilleuse de Caf (v. ce mot). Il y a eu positivement emprunt entre les deux religions, et c'est évidemment celle des Parsis qui a été mise à contribution par celle des Arabes. Nous ne terminerons pas cet article sans faire remarquer l'analogie étrange qui existe entre le mot iranien *bordj*, et le terme germanique *berg*, montagne, et *burg*, château. Faut-il ne voir là qu'une coïncidence fortuite, ou doit-on admettre une dérivation étymologique? La question est douteuse.

BORDJ BOU-ARÉRIDJ, village d'Algérie, ch.-l. d'un bureau arabe et d'un cercle militaire, dans la province de Constantine, sur la route d'Aumale à Sétif et la ligne télégraphique d'Alger à Constantine. Ce poste fut occupé en 1841, pour contenir les tribus de la Kabylie; l'établissement militaire fut bâti aux dépens d'un ancien campement romain, dont il occupe la place. Détruit par les Arabes durant l'insurrection de 1871.

BORDOGNI (Jules-Marc), chanteur et professeur de chant italien, né près de Bergame en 1788, mort à Paris en 1856. Il fit, dès l'âge le plus tendre, des progrès si rapides dans l'étude de la musique, sous la direction du maître de chapelle Simon Mayr, que, s'étant présenté au conservatoire de sa ville natale, il partagea avec Donzelli et David l'honneur d'être mis hors de concours, à cause de sa supériorité sur ses rivaux. Après avoir été attaché à la chapelle de Novare en qualité de premier ténor, il se fit applaudir à Turin, près d'Isabelle Colbrand, depuis Mme Rossini. Le rôle d'Argiro, dans le *Tancredi* de Rossini, par lequel il débuta au théâtre de Milan, en 1813, augmenta encore l'éclat de sa réputation et lui valut un engagement magnifique pour Barcelone, où il resta trois ans, sans préjudice des apparitions qu'il *fit en 1814 et 1815 au théâtre Carcano* de Milan. Bordogni se fit applaudir aussi à Naples et dans quelques autres villes d'Italie; puis il vint à Paris, et débuta à l'Opéra-Italien le 20 mars 1819, par le rôle du roi Edoardo, dans *I fuorisciti di Firenze* (les *Exilés de Florence*), opéra de Paër. On admira cette voix juste, flexible, sympathique, et cette exquise méthode, qui ne demandaient leurs moyens de séduction qu'à la perfection de la phrase musicale. Bordogni manquait peut-être un peu d'expression et de force; il n'étonnait jamais, mais il charmait toujours.

A l'époque où florissait Bordogni, il y avait encore un public connaisseur, ayant horreur des excentricités vocales, et ce public adopta vite Bordogni, qui, pendant quatorze ans, tint l'emploi de premier ténor au Théâtre-Italien. En 1820, il fut nommé professeur de chant au Conservatoire, position qu'il abandonna momentanément en 1823, pour prendre un peu de repos. Comme professeur, Bordogni s'est distingué par l'excellence de sa méthode. De sa classe sont sortis Mmes Falcon, Sontag, Rossi, Garcia, etc.; c'est lui qui a formé M. Gueymard. En 1833, il se retira de la scène pour se livrer exclusivement à l'enseignement; il reçut, en mai 1839, la croix de la Légion d'honneur. Il prit sa retraite en juin 1856, et mourut peu de temps après. On a de Marco Bordogni divers *Exercices* ou morceaux d'*Etudes*, entre autres trente-six *Vocalises* pour soprano et ténor, publiées à Paris, Leipzig et Berlin en 1835.

Voici la liste des principaux rôles chantés à Paris par Bordogni : Edoardo dans *I fuorisciti di Firenze*, de Paër; il duca dans l'*Inganno fortunato* (l'*Heureux stratagème*), de Rossini; don Narcisco dans *Il Turco in Italia*, de Rossini; Rodrigo dans *Otello*, de Rossini; Gianetto de la *Gazza ladra* (la Pie voleuse), de Rossini; Leicester dans *Elisabetta*, de Rossini; Argiro dans *Tancredi*, de Rossini; Ramiro dans la *Cenerentola* (Cendrillon), de Rossini; Aaron dans *Mosè*, de Rossini; *Elisa e Claudio*, de Mercadante; Uberto dans la *Donna del lago*, de Rossini; Idreno dans la *Semiramide*, de Rossini; Anténore dans *Zelmira*, de Rossini; *Giulietta e Romeo*, de Vaccaj, etc. — Sa fille Louise BORDOGNI, morte en Italie vers 1855, avait épousé le bassoniste Willent. Après avoir obtenu de véritables succès comme cantatrice, à New-York en 1834, à Messine et à Naples en 1836 et 1837, Mlle Bordogni renonça à la scène, et professa le chant à Bruxelles jusqu'en 1848. Elle était l'élève de son père; c'est dire la perfection de son style; mais la voix de l'artiste, faible et presque sans timbre, devait tout à l'art, qui, de nos jours surtout, lutte difficilement contre des organes incultes, dont la sonorité fascine le gros du public.

BORDON s. m. (bor-don). Ancienne forme du mot BOURDON.

— *Métall. Nom donné, dans les usines à* fer, à l'extrémité de la partie forgée de la maquette, extrémité qui est toujours un peu plus grosse que la barre. On l'appelle aussi BOUT DE BARRE.

BORDONE (Pâris), peintre de l'école vénitienne, né à Trévise en 1500, mort à Venise en 1570. Ses parents, qui étaient nobles, lui firent donner une éducation distinguée. De bonne heure, il entra dans l'école du Titien, mais il la quitta bientôt pour étudier les œuvres de Giorgione, dont il goûtait infiniment la manière. N'ayant pas encore vingt ans, il fut chargé de peindre à fresque, dans la salle du *palais de justice, à Vicence*, un pendant au *Jugement de Salomon* du Titien. Il choisit pour sujet l'*Ivresse de Noé*, et peignit ce tableau avec

une telle vigueur, que les deux fresques semblaient être de la main du maître lui-même. Il retourna ensuite à Venise, où il établit sa réputation par des travaux décoratifs; puis, cédant au désir de ses compatriotes, qui l'invitaient à venir pratiquer son art chez eux, il se rendit à Trévise et y exécuta plusieurs ouvrages importants, entre autres : à la cathédrale, dans les compartiments d'un autel, l'*Annonciation*, la *Nativité*, l'*Adoration des Mages*, la *Montée au Calvaire*, l'*Assomption*, petites compositions dans lesquelles il semble avoir réuni, dit Lanzi, tout ce que ses autres toiles offrent de plus gracieux, de plus beau, de plus aimable. Vasari et Ridolfi rapportent que le roi de France, François, ayant vu des peintures de Bordone, en fut si charmé qu'il fit venir l'artiste à sa cour. Vasari ajoute que celui-ci partit en 1538, ce qui placerait ce voyage sous François Ier; mais d'autres croient qu'il y a là une erreur de date, et que Bordone ne vint en France qu'en 1559, sous le règne de François II; ils fondent leur opinion sur un discours prononcé par un certain Prospero Approvini, jurisconsulte, dans une réunion littéraire tenue à Trévise en cette même année 1559, discours dans lequel l'orateur, après avoir complimenté Pâris, lui souhaite un heureux voyage. D'un autre côté, il est question dans Vasari de tableaux commandés à Bordone par le médecin de la reine Marie, et cette reine ne peut être que Marie Stuart, la femme de François II. On ne sait pas combien de temps l'artiste resta en France; selon quelques auteurs, il y travaillait encore sous le règne de Charles IX; il y fut employé par plusieurs grands seigneurs, notamment par le duc de Guise et le cardinal de Lorraine. Il visita aussi l'Allemagne et séjourna à Augsbourg, où il exécuta pour les Fugger, riches négociants de cette ville, des peintures au sujet desquelles l'Arétin lui écrivait de Venise, à la date de décembre 1548 : « Je ne crois pas que Raphaël ait jamais donné à ses figures célestes des airs de tête plus angéliques. » M. Ch. Blanc, qui a transcrit ce passage de la lettre de l'Arétin, suppose que Bordone dut s'arrêter à Augsbourg à son retour de France, ce qui est fort possible si l'on admet, avec Vasari, que l'artiste ait été appelé par François Ier en 1538; mais M. Ch. Blanc est précisément de ceux qui pensent qu'il partit seulement en 1559. Après cela, n'y aurait-il pas quelque raison de croire que Bordone fit deux fois le voyage de France, une première fois sous François Ier, une deuxième fois sous François II ? Ce qui est hors de doute, c'est qu'il passa les dernières années de sa vie à Venise, sa patrie adoptive. C'est là, à l'Académie des beaux-arts, que se trouve son chef-d'œuvre, l'*Anneau de saint Marc*, qui ne pâlit point à côté des tableaux des plus grands maîtres de l'école vénitienne. Ses ouvrages ne sont pas rares dans les autres villes de la haute Italie; on en trouve à Trévise, à Bellune, à Crémone, à Milan, à Gênes, à Florence. Le Louvre a de lui un tableau mythologique, de qualité médiocre, *Vertumne et Pomone*, et un bon portrait (*Jérôme Crofft*) daté d'Augsbourg (1540). Parmi ses ouvrages qui ornent les autres galeries de l'Europe, nous citerons : au palais Pitti (Florence), le *Repos en Egypte;* à Munich, un portrait de femme et une *Madone adorée par la Madeleine et saint Roch;* à Vienne, *Vénus et Adonis*, et deux portraits de femme; à Dresde, le *Jugement de Midas*, *Diane* et une *Madone;* à Berlin, une *Madone entourée de plusieurs saints;* à Saint-Pétersbourg, la *Foi* et quelques portraits; à Madrid, un portrait de femme. Bordone a exécuté un grand nombre de portraits d'un coloris très-distingué. « Il excellait, dit M. Ch. Blanc, à modeler les carnations de femme; il en exprimait avec bonheur la tendre morbidesse, et quant au rendu des étoffes, il y était aussi habile que le plus habile des Vénitiens, ce qui n'est pas peu dire. » Ses nudités étaient très-recherchées. Il a peint très-souvent des scènes lascives tirées de la mythologie; mais, quand il traitait des sujets de religion, il savait être suffisamment grave, sans rien perdre de ses qualités gracieuses.

BORDONI (Benoît), peintre en miniature et géographe italien, né à Padoue dans le XVe siècle. Plusieurs biographes racontent qu'il tenait à Padoue une boutique, à laquelle il avait donné une échelle (*scala*) pour enseigne; qu'il fut le père de Jules-César Scaliger, et que celui-ci prit ce nom de l'échelle en question; mais tout cela paraît bien incertain. Quoi qu'il en soit, Bordoni cessa plus tard de peindre des miniatures, et s'appliqua à la géographie. Il publia d'abord une *Description de l'Italie*, puis un autre ouvrage qui eut beaucoup de succès, sous le titre de *Isolario, nel quale si ragiona di tutte l'isole del mondo con li loro nomi antichi e moderni* (Venise, 1528, in-fol.).

BORDONI (Placide), littérateur italien, né à Venise en 1736. Il était prêtre, et il professa successivement la rhétorique et la philosophie à Venise. Il a composé les cinq derniers volumes des *Annali d'Italia*, de Muratori, et est auteur d'une tragédie intitulée *Ormesinda, ossia i cavalieri della mercide* (Brescia, 1807). Il a traduit en italien l'*Horace* de Corneille, l'*Iphigénie* de Racine, et des *Discours choisis de Cicéron* (Venise, 1789, 3 vol. in-8°).

BORDONIO (Joseph-Antoine), théologien italien, né à Turin en 1682, mort en 1742. Il était membre de la Société de Jésus, fut professeur de belles-lettres et de rhétorique à Pignerol, à Gênes et à Turin (1703), et chargé de l'éducation du marquis de Suze (1708). Après avoir été chapelain de l'ambassade piémontaise à Londres, il occupa à Turin une chaire de théologie. On a de lui un drame en vers latins : *Beatus Aloysius Gonzaga* (1700); une tragédie, *Eduino* (1703), et des *Discours sur l'exercice de la bonne mort* (Venise, 1740-1751, 3 vol, in-4°).

BORDOYÉ, ÉE (bor-doi-ié) part. pass. du v. Bordoyer : *Peinture* BORDOYÉE.

BORDOYER v. n. ou tr. (bor-doi-ié — rad. *bord*. — Change *y* en *i* devant un *e* muet : *Je bordoie, que tu bordoies*, et prend un *i* après l'*y* aux deux premières personnes plur. de l'imparf. de l'indic. et du prés. du subjonct.: *Nous bordoyions, que vous bordoyiez*). B.-arts. Border, entourer : BORDOYER *les figures d'un tableau, d'une gravure.* ‖ Coucher l'émail à plat sur une plaque de métal bordée. ‖ Devenir louche, se ternir surtout sur les contours, en parlant des émaux clairs.

Se bordoyer, v. pr. Etre entouré, bordé, bordoyé : *Les émaux commencent à* SE BORDOYER.

BORDUIS s. m. (bor-dui). Badinage. ‖ Vieux mot.

BORDURE s. f. (bor-du-re — rad. *border*). Ce qui garnit le bord de quelque chose : *La* BORDURE *d'un soulier. La* BORDURE *d'un habit. La* BORDURE *d'une tapisserie. La* BORDURE *d'un chapeau.* ‖ Objet qui s'étend sur le bord d'un autre : *La reine Gisèle était borgne; ses yeux de travers avaient une* BORDURE *d'écarlate.* (Fénel.)

— Particul. Encadrement, cadre disposé autour d'un objet pour l'orner et le faire ressortir : *La* BORDURE *d'un tableau, d'une estampe, d'une glace. Une* BORDURE *carrée. Une* BOBDURE *ovale. Elégante* BORDURE.

> Tableau d'après nature,
> S'il est bien fait, n'a besoin de *bordure*.
> VOLTAIRE.

‖ Objet qui règne autour d'un espace auquel il sert comme d'encadrement : *Des gazons entourés d'une* BORDURE *de buis. Mes* BORDURES *de fraisiers, de violettes, de thym et de primevères, étaient toutes diaprées de vert, de blanc, de bleu et de cramoisi.* (B. de St-P.) *Le Meschacébé formait la* BORDURE *du tableau avec une incroyable grandeur.* (Chateaubr.)

> L'églantier parfumé, l'aubépine fleurie,
> D'une fraîche *bordure* entourent la prairie.
> BÉRENGER.

— Constr. Ligne de javelles liées avec des harts, que l'on établit au bord d'un bâtiment.

— Ponts et chauss. Rang de pierres de taille dures, que l'on place au bord des trottoirs du côté de la chaussée : *Les meilleures* BORDURES *sont en granit ou en porphyre.* ‖ *Bordure de pavés*, Rang de gros pavés qui termine et soutient la chaussée, de chaque côté.

— Mar. Bord inférieur d'une voile. ‖ Longueur de la ralingue la plus basse, appelée aussi RALINGUE DU FOND.

— Techn. Cerceau qui maintient à chaque extrémité les douves d'un seau en bois. ‖ Sangle ou tissu de chanvre avec lequel le tapissier borde les gros ouvrages. ‖ Petite languette de bois que l'on cloue autour d'une table de jeu pour maintenir le tapis.

— Jeux. Certain nombre de numéros, compris dans les colonnes droites, à la belle et au biribi.

— Blas. Pièce héraldique honorable, qui enveloppe intérieurement l'écu de toute part; elle ne doit pas en dépasser en largeur la sixième partie, ni se trouver en aucun cas du même émail ou métal. *Famille de Thiennes :* D'or, à la BORDURE d'azur et un écusson d'argent en cœur, bordé d'azur et chargé d'un lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or, la queue fourchée et passée en sautoir.

— **Syn. Bordure, bord.** V. BORD.

— **Encycl.** Hortic. On distingue les plantations de *bordure* et les *bordures* proprement dites. Les premières ne se placent guère qu'à la lisière des champs cultivés, et se divisent en trois classes : celles qui sont *productives de bois*, les *bordures à fourrages*, les *plantations fructifères.*

— *Bordures productives de bois.* Elles offrent de grands avantages dans les pays où les forêts sont rares, et dans ceux où les récoltes ont besoin d'être protégées contre la violence des vents. On peut les placer au bord des rivières et des ruisseaux, dans les terrains humides et inondés, sur la lisière des terres sablonneuses et autour des herbages fréquentés par les bestiaux. Ces plantations sont destinées le plus souvent à former des haies, des taillis; quelquefois aussi, on en fait des têtards, c'est-à-dire qu'on les étête à une certaine hauteur au-dessus de la surface du sol, de manière à leur faire pousser un grand nombre de rejets. Ces rejets, que l'on coupe au ras du tronc tous les quatre ou cinq ans, servent ensuite à faire des échalas, des haies sèches et des fagots.

— *Bordures à fourrages.* Elles sont destinées à produire des feuilles pour la nourriture des bestiaux. Leur utilité, que l'expérience a maintes fois constatée, devrait suffire, ce nous semble, pour les faire adopter par les cultivateurs, surtout dans les petites métairies où les récoltes de fourrage sont le plus souvent insuffisantes. Malheureusement, il n'en est pas ainsi, et l'usage d'utiliser pour l'alimentation du bétail le feuillage des arbres est encore restreint, dans notre pays, à un petit nombre de départements. Aussi ne sera-t-il pas hors de propos de signaler en passant les qualités nutritives que possèdent les feuilles de quelques-unes de nos essences forestières les plus communes.

En première ligne, nous placerons les feuilles de frêne, qui ne contiennent pas moins de 81 parties sur 100 de substances nutritives. Viennent ensuite celles du chêne, de l'orme et du tilleul, presque aussi riches en principes assimilables. Les feuilles de l'érable et de l'acacia, soumises à l'analyse, n'ont pas donné des résultats moins satisfaisants : les premières ont fourni 76 1/2, et les secondes 78 pour 100 de substances nutritives.

Toutes ces feuilles, cueillies un peu avant l'époque de leur maturité, sont agréables aux bestiaux, qui les mangent, soit sèches, pendant l'hiver, soit vertes, à la fin de l'été ou au commencement de l'automne. Il est bon de remarquer que l'effeuillage, bien qu'un peu plus lent, est de beaucoup préférable à l'ébranchage, qui a le double inconvénient de diminuer la production pour l'année suivante, et d'entraîner à la longue la ruine ou la dégradation des arbres les plus vigoureux.

— *Bordures fructifères.* Les plantations d'arbres fruitiers en *bordure* sont les plus importantes, tant par leurs produits que par l'espace qu'elles occupent. En général, les *plantations en bordure* doivent être faites à l'exposition du midi, c'est-à-dire sur le côté nord des propriétés qu'elles limitent. Leur but étant d'être utiles et d'offrir en même temps un coup d'œil agréable, les arbres que l'on y emploie doivent être placés dans les conditions les plus favorables à leur complet développement.

— *Des bordures proprement dites.* Les *bordures* des jardins d'agrément et des potagers, que nous avons désignées sous le nom de *bordures proprement dites*, peuvent être de deux sortes : les unes sont en bois, en fer ou en pierres, les autres se font avec des plantes, soit annuelles soit vivaces. Elles se placent toutes le long des allées, autour des pelouses, des plates-bandes et des bosquets dans les jardins paysagers. et autour des carreaux, dans les jardins potagers. Les *bordures* en pierres ou en planches ne sont plus guère usitées, mais celles de fer sont fréquemment employées. Elles sont composées de tringles de fer ou de fonte pliées en arc, que l'on enfonce par les deux bouts dans le sol, en les entre-croisant de manière à former un grillage.

Beaucoup de plantes peuvent servir à former des *bordures;* nous nous contenterons d'indiquer celles qui sont le plus communément employées. On préfère assez généralement les plantes vivaces à celles qui sont annuelles, parce que les premières exigent moins de soins, et soutiennent en toute saison la terre des plates-bandes. Le buis nain était jadis le seul arbuste employé à former les *bordures* dans les jardins bien tenus; on lui préfère aujourd'hui, dans les parterres de quelque étendue, le gazon fréquemment arrosé et tondu très-court toutes les semaines, en été, pour qu'il ne vienne jamais à graine, ce qui remplirait les plates-bandes de mauvaises herbes. Pour les parterres de dimensions bornées, on se sert de *bordures* de fleurs, soit annuelles, comme les crocus et les giroflées, soit vivaces, comme le thym, l'œillet nain, connu des jardiniers sous le nom de *mignonnette* ou *mignardise*, les *bellis* et l'*arénaire* ou *sabline de Mahon.* Le persil, l'oseille et quelques autres plantes à feuillage épais ou à verdure sombre et persistante, sont employés pour les *bordures* des jardins potagers.

— Blas. Une *bordure* chargée est toujours considérée comme un symbole de protection et d'attachement; aussi voit-on les armoiries d'un grand nombre de villes, de provinces et de petits Etats portant une *bordure* tirée des armes de leurs princes. Souvent elle témoigne, par sa présence sur un écu, que le souverain a rehaussé l'illustration d'une famille, en lui accordant, pour quelque grand service, de border ses armes des siennes; c'est ainsi que Charles VI donna à la famille Saint-Didier une *bordure* de gueules chargée de huit fleurs de lis d'or, et que Philippe de Valois donna à celle de Salvaing une *bordure* d'azur semée de France. « Autrefois, dit le père Anselme, quand la cotte d'armes d'un cavalier estoit teinte du sang des ennemis, l'on luy donnoit une *bordure.* »

La *bordure* est très-usitée comme brisure : *Famille de Bourbon-Carency : D'azur, à trois fleurs de lis d'or, au bâton de gueules en bande, chargé de trois lionceaux ; à la* BORDURE *de gueules.* La *bordure* peut être componnée, engrêlée, endentée, contre-vairée. (V. ces mots.)

BORDURÉ, ÉE (bordu-ré) part. pass. du v. Bordurer. Garni d'une bordure : *Etoffe* BORDURÉE. *Châle* BORDURÉ.

BORDURER v. a. ou tr. (bor-du-ré — rad. *bordure*). Techn. Garnir d'une bordure : BORDURER *une étoffe.* ‖ Peu usité.

BORDUURVISCH s. m. (bor-du-ur-vich). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des spares.

BORE s. m. (bo-re — de *borax*). Chim. Corps simple, de l'ordre des métalloïdes, que l'on isole sous forme de poudre d'un brun verdâtre.

— **Encycl.** Le *bore* existe, comme le carbone et le silicium, sous trois états : l'état *amorphe*, l'état *graphitoïde* et l'état *cristallisé* ou *adamantin*. Equivalent 10,89.

— *Bore amorphe.* Il a été découvert, à la même époque, par Gay-Lussac et Thénard en France, et par Davy en Angleterre. Le *bore*, dans cet état, est une poudre verdâtre, qui a résisté jusqu'ici à la fusion. Il brûle dans l'oxygène en donnant de l'acide borique; au rouge, il décompose l'eau en formant ce même acide et de l'hydrogène :

$$Bo + 3HO = BoO^3 + 3H.$$

Chauffé au rouge dans un courant d'azote, il absorbe ce gaz avec un dégagement de chaleur et de lumière, et il produit une substance cristalline, l'azoture de *bore*. Chauffé dans un courant d'air, il absorbe à la fois l'azote et l'oxygène, et la combustion a lieu avec éclat.

Le *bore* s'unit directement au soufre pour former de sulfure de *bore*, BoS^3. Le chlore, le brome, l'iode et les acides correspondants le transforment en chlorure, bromure, iodure de *bore*. Le *bore*, comme le carbone, est un agent de réduction énergique.

Pour préparer le *bore* amorphe, on chauffe au rouge un creuset de fer, et l'on y projette un mélange de 100 grammes d'acide borique fondu (v. BORIQUE), pulvérisé, et de 60 grammes de sodium coupé en petits morceaux. On ajoute sur le mélange 50 grammes de chlorure de sodium fondu, et l'on bouche le creuset. La masse une fois fondue, on l'agite avec un ringard de fer, et on la coule dans une terrine contenant de l'eau acidulée par l'acide chlorhydrique. On obtient ainsi une poudre de *bore* qu'on filtre, qu'on lave et qu'on dessèche à une douce chaleur.

— *Bore graphitoïde.* Ce corps a été découvert par MM. Sainte-Claire-Deville et Wœhler. Il cristallise en lames hexaédriques, semblables à celles du graphite de carbone par leur éclat et leur faible dureté, mais dont elles se distinguent par une teinte rougeâtre. Cette variété est beaucoup moins attaquable que le *bore* amorphe. L'oxygène réagit difficilement sur lui; aucun acide ne l'attaque; les alcalis fondus le changent en borate.

Pour le préparer, on fond du fluoborate de potasse avec de l'aluminium, en ajoutant au mélange une petite quantité de chlorure de potassium et de sodium, afin de faciliter la fusion. Le *bore* est réduit par l'aluminium, qui se change en fluorure d'aluminium, et l'excès d'aluminium dissout le *bore*. Quand le creuset est froid, on le casse et l'on y trouve un culot métallique renfermant le *bore* et l'aluminium. On le traite par l'acide chlorhydrique, qui dissout l'aluminium, et qui laisse intactes les paillettes hexaédriques de *bore*.

— *Bore cristallisé* ou *adamantin*. Cette variété a été découverte par MM. H. Sainte-Claire-Deville et Vœhler. C'est un corps transparent, rarement incolore, et dont la couleur varie du jaune clair au rouge grenat. Son pouvoir réfringent ne peut être comparé qu'à celui du diamant; il en est de même de sa dureté; car il raye le rubis et peut servir à polir le diamant. Il contient de 2 à 5 pour 100 de carbone. Le *bore cristallisé* ne brûle dans l'oxygène qu'avec la plus grande difficulté. Les acides, l'eau régale, sont sans action sur lui, et il n'est attaqué que par la potasse, la soude, le bisulfate de potasse ou de soude au rouge. On le prépare en introduisant dans un creuset 100 grammes d'acide borique fondu, et 80 grammes d'aluminium. On place ce creuset sur du charbon pilé, dans un autre creuset de plombagine, et l'on chauffe pendant cinq heures, à la température la plus haute possible. L'acide borique est réduit, le *bore* se dissout dans l'aluminium, mais il se trouve en excès et il se dépose alors en cristaux. La masse, traitée successivement par des solutions de soude, d'acide chlorhydrique, d'acide azotique et d'acide fluorhydrique, laisse le *bore* inaltérable.

— *Chlorure de bore :* $BoCl^3$. C'est un liquide incolore très-mobile, bouillant à 17°. Sa densité est 1,35. L'eau le décompose :

$$BoCl^3 + 3HO = BoO^3 + 3HCl.$$

On le prépare en dirigeant un courant de chlore sur du *bore* amorphe, légèrement chauffé. On l'obtient aussi en dirigeant un courant de chlore sur un mélange d'acide borique et de charbon chauffé au rouge, placé dans une cornue en grès. Les vapeurs de chloroforme viennent se condenser dans un tube en U entouré de glace, et tombent dans un flacon situé au-dessous.

— *Sulfure de bore :* BoS^3. C'est un corps solide, blanc, en houppes cristallines. Il est décomposable par l'eau :

$$BoS^3 + 3HO = BoO^3 + 3HS.$$

M. Frémy l'a préparé en dirigeant la vapeur du sulfure de carbone sur un mélange d'acide borique et de charbon, fortement chauffé dans un tube de porcelaine.

— *Fluorure de bore :* $BoFl^3$. Ce corps est gazeux, sa densité est 2,37. Son avidité pour l'eau est si considérable, qu'un morceau de papier introduit dans une éprouvette remplie de fluorure de *bore* est immédiatement carbonisé. Il fume abondamment à l'air humide. L'eau en absorbe 800 fois son volume, en

se décomposant. On admet que la liqueur saturée de ce gaz contient un acide double :

$$BoO^3,3HFl,$$

qu'on nomme acide fluoborique :

$$BoFl^3 + 3HO = BoO^3 + 3HFl.$$

Cet acide fournit avec les bases du fluoborate. On prépare *le fluorure de bore* en chauffant dans un ballon en verre 1 partie d'acide borique fondu, 2 parties de spathfluor, et 10 parties d'acide sulfurique monohydraté. On recueille le gaz sur la cuve à mercure. Voici la réaction :

$$BoO^3 + 3(CaTl) + 3(3O^3,Ho) = 3(CaO,So^3) + 3HO + BoFl^3.$$

BORE s. m. (bo-re — mot angl.). Importun obstiné; homme très-fatigant par son assiduité ou par le défaut complet d'à-propos dans ses actions ou dans ses paroles : *Il y a une foule de* BORES : *ainsi les* BORES *qui suivent les gens malgré eux, les* BORES *qui font obstinément des questions indiscrètes, ceux qui se présentent invariablement aux heures des repas, ceux qui interrompent sans cesse, ceux qui s'emparent de la conversation, et dont les récits ne finissent point.* (Gazette de France.) *Dans leur genre multiple, les* BORES *sont une nouvelle personnification des fâcheux que Molière a flagellés de sa verve satirique.* (E. Clément.)

BORE (Catherine DE). V. BORA.

BORÉ ÉE adj. (bo-ré — rad. *bore*). Chim. Qui contient du bore.

BORÉADES. Nom patronymique de Zéthès et Calaïs, fils de Borée, selon la mythologie grecque.

BORÉAL, ALE adj. (bo-ré-al, a-le — lat. *borealis*, même sens, de *Boreas*, Borée, vent du nord chez les anciens). Qui est situé du côté du nord ou qui en vient : *Pôle* BORÉAL. *Régions* BORÉALES. *Vents* BORÉAUX. *Il ne faut pas s'imaginer que les contrées* BORÉALES *soient dépourvues de végétaux.* (Buff.) *Autrefois nos nations de la zone tempérée n'imaginaient pas que la terre fût habitée au delà du cinquantième degré de latitude* BORÉALE. (Volt.) *Aux approches des régions* BORÉALES, *il vous semble gravir un plateau d'une chaîne de glaciers.* (De Custine.) *L'hémisphère austral est beaucoup plus froid que l'hémisphère* BORÉAL. (Arago.)

> La plante de Cérès ne veut pas tant de soin :
> Forte de sa faiblesse, elle s'étend au loin,
> Et, des rives du Gange aux ondes *boréales*,
> Prodigue des moissons les pompes végétales.
> CHÊNEDOLLÉ.

— Météorol. *Aurore boréale*. V. AURORE. ‖ Fig. Lumière intellectuelle éclatante, mais fugitive : *La philosophie pénètre dans le Nord ; l'impératrice de Russie dit que ce n'est qu'une* AURORE BORÉALE; *et moi, je pense que cette nouvelle lumière sera permanente.* (Volt.)

— Hist. nat. Se dit de certains animaux qui vivent, de quelques plantes qui croissent dans les régions du nord.

— **Rem.** Le pluriel masculin est inusité ; on n'en trouve aucun exemple dans les écrivains, qui, sans doute, n'osant pas dire *boréals* et encore moins *boréaux*, ont jugé à propos de prendre un circuit pour éviter une faute ou une dissonance. Nous serons plus osé, et nous n'hésiterons pas à dire : *Les phénomènes* BORÉAUX *de l'électricité magnétique*. Le changement de *al* en *aux* est, dans notre langue, une règle à peu près générale; mais on sait que la règle s'incline souvent devant l'usage, ce tyran dont on devrait avoir le courage de s'affranchir... du moins en grammaire.

— **Antonyme**. Austral.

— **Encycl.** Astr. Si l'on imagine un plan perpendiculaire sur le milieu de l'axe de la sphère céleste, il coupera cette sphère en deux moitiés égales. Celle de ces deux moitiés dont l'axe aboutit à un point situé au-dessus de l'horizon et visible pour nous s'appelle *hémisphère nord*. Or le mot *boréal* s'applique à tous les objets célestes situés dans l'hémisphère nord. C'est ainsi qu'on dit hémisphère *boréal*, pôle *boréal*. Les constellations *boréales* sont celles qui sont assez près du pôle pour rester toujours visibles au-dessus de l'horizon. Sur notre globe, les régions *boréales*, les mers *boréales*, etc., sont celles qui avoisinent le pôle nord de la terre.

BORÉAL (océan), dénomination donnée aux subdivisions de l'océan Pacifique et de l'océan Atlantique qui avoisinent le pôle boréal. V. ARCTIQUES (régions).

BORÉAPHILE s. m. (bo-ré-a-fi-le — du gr. *boréas*, nord; *philos*, ami). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des brachélytres, comprenant une seule espèce, qui vit dans le nord de la Laponie.

BORÉASME s. m. (bo-ré-a-sme — gr. *boréasmos*, même sens; de *Boreas*, Borée). Antiq. gr. Fête en l'honneur de Borée, qui se célébrait à Athènes, où l'on avait élevé un temple à ce dieu parce qu'il avait englouti, devant le mont Athos, les vaisseaux des Perses.

BOREAU (Alexandre), botaniste français, né en 1803 à Saumur. Outre de nombreux mémoires et travaux publiés dans les *Archives de botanique*, la *Revue botanique*, les *Mémoires de la Société linnéenne de Paris*, M. Boreau a fait paraître : *Promenades botaniques aux bords de la Loire* (Nantes, 1824); *Voyages aux montagnes du Morvan* (Nevers, 1832); *Flore du centre de la France* (Nevers, 1841, 2 vol. in-8°); *Programme de la flore du centre de la France,* suivi du catalogue des plantes observées dans le rayon de cette flore (Nevers, 1852, in-8°).

BOREAU (Victor), littérateur français, né à Angers en 1804. Après s'être adonné quelque temps à la poésie et avoir fait paraître ses *Poëmes et chants lyriques* (1829), M. Victor Boreau publia quelques romans et études historiques, notamment : *La Renaudie* ou la *Conjuration d'Amboise* (1834); *Jehanne Thielement*, ou le *Massacre de Vassy* (1836); les *Reistres, Chronique des guerres de religion* (1837). A partir de cette époque, il s'est livré à la publication d'ouvrages destinés à l'éducation; tels sont : *Histoire sainte* (1837); *Histoire ancienne* (1837); *Histoire grecque* (1837); *Histoire d'Angleterre* (1837); *Histoire du moyen âge* (1838); *Histoire moderne* (1838); *Histoire de France* (1839); *Cours complet de géographie* (1838); *Tableaux synoptiques d'histoire universelle* (1838); *Cours méthodique d'histoire naturelle* (1839); *Histoire romaine* (1842), etc. Les ouvrages de M. Boreau ne manquent ni de clarté ni de méthode; mais ils continuent, comme leurs devanciers, à marcher dans le sentier battu, et leur principal mérite est de faire nombre dans le bagage, déjà fort lourd, de l'enseignement primaire.

BORÉE s. m. (bo-ré — du gr. *Boreas*, nom du vent du nord personnifié dans la mythologie grecque). Poétiq. Vent du nord : BORÉE *n'est point civil ni galant pour vous; c'est ce qui m'afflige.* (Mme de Staël.)

> L'impétueux *Borée* envahit la Scythie.
> DESAINTANGE.

> Cérès s'enfuit éplorée
> De voir en proie à *Borée*
> Ses guérets d'épis chargés.
> BOILEAU.

— Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des panorpes, comprenant une seule espèce, qui vit dans les Alpes et dans le nord de l'Europe. ‖ Espèce de papillon du genre satyre.

— **Antonymes**. Africus, Auster, Notus.

— **Épithètes**. Froid, vif, piquant, glacé, glacial, violent, fougueux, furieux, bruyant, sifflant, impétueux, affreux, mutin, irrésistible, neigeux, nuageux, nébuleux, orageux. V. VENT, AQUILON.

— **Encycl.** Mythol. *Borée*, vent du nord, dans la mythologie grecque, était fils du Titan Astréus et de l'Aurore. Son séjour était la Thrace. Il enleva Orithye, fille d'Erechthée, dont il eut Chioné (la Neige) et plusieurs autres enfants. Il enleva ensuite Chloris, fille d'Arcturus, qu'il déposa sur le sommet neigeux du Caucase, nommé depuis le *Lit de Borée*. Ce dieu était représenté avec la barbe, la chevelure et les ailes pleines de flocons de neige, et vêtu d'une robe flottante qui soulève des tourbillons de poussière.

BORÉE (Vincent), littérateur savoisien, qui vivait au XVIIe siècle. Il exerça la profession de jurisconsulte, et s'acquit quelque réputation par ses œuvres poétiques et littéraires. On a de lui, sous ce titre : les *Princes victorieux* (Lyon, 1627, in-8°), des tragédies écrites en français et intitulées : *Rhodes subjuguée par Amédée IV; Béral victorieux sur les Génevois; Achille victorieux*. Il a composé également une pastorale : la *Justice d'amour* (Lyon, 1627), et le *Florus de la maison de Savoie* (Lyon, 1564).

BOREK, ville de Prusse, province et à 55 kilom. S.-E. de Posen; 2,000 hab. Tanneries. Eglise catholique, où se trouve une image miraculeuse de la Vierge, qui attire de nombreux pèlerins.

BOREL (Pierre), médecin, chimiste et antiquaire français, né à Castres vers 1620, mort en 1689. Il vint à Paris en 1653, fut nommé médecin ordinaire du roi et entra à l'Académie des sciences en 1674. Il a laissé de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : les *Antiquités, raretés, plantes, minéraux de la ville et comté de Castres* (1649, in-8°); *Historiarum et observationum medico-physicarum centuria* (1653, in-8°), avec une *Vie de Descartes; Bibliotheca chimica seu catalogus librorum philosophicorum hermeticorum* (1654, in-12); *De vero telescopii inventore* (1655, in-4°), ouvrage fort curieux; *Trésor des recherches et antiquités gauloises* (1655, in-4°), remarquable par l'érudition; *Discours prouvant la pluralité des mondes* (1657, in-8°); *Hortus, seu armamentarium simplicium plantarum et animalium ad artem medicam spectantium* (1667, in-8°), etc.

BOREL DE BRETIZEL (Durand), homme politique français, né à Beauvais en 1764, mort en 1839. Lieutenant général du bailliage de Beauvais au commencement de la Révolution, il fut emprisonné pendant la Terreur. Nommé membre du conseil des Cinq-Cents (1797) par le département de l'Oise, il combattit dans cette assemblée le projet d'ostracisme mis en discussion à la suite du coup d'Etat du 18 fructidor; se montra un chaud partisan du coup d'Etat du 18 brumaire, devint membre du tribunal de cassation, et vota avec autant d'empressement pour l'élévation de Napoléon à l'empire qu'il fut prompt en 1814 à voter sa déchéance. Redevenu impérialiste pendant les Cent-Jours, il se montra enthousiaste royaliste en 1815, fut élu député en 1817, constamment réélu jusqu'en 1827, et devint, sous Louis-Philippe administrateur des biens légués au jeune duc d'Aumale par le duc de Bourbon. Est-il nécessaire de clore cette biographie par un jugement? Nous ne le pensons pas; outre qu'il nous faudrait, hélas! dans cette chanson à mille couplets, répéter toujours la même ritournelle, nous sommes assuré que le lecteur n'aura pas de peine à appeler par son nom cette extrême facilité d'évolutions. Que pourrions-nous dire de plus, d'ailleurs, que ce qu'a dit notre poëte national dans cette mordante satire-chanson, datée : 1816, et qui a pour refrain :

> N' saut' point-z à demi,
> Paillass' mon ami :
> Saute pour tout le monde !

BOREL D'HAUTERIVE (Joseph-Pétrus), littérateur excentrique, né à Lyon le 28 juin 1809, mort en 1859. Fils d'un émigré ruiné, il sortit de la pension pour entrer chez Garnaud, qui faisait un cours d'architecture rue de l'Abbaye, et à qui, selon ses expressions (préface de *Champavert*), son père l'avait *vendu pour deux ans*. « Si j'ai rêvé une existence, s'écrie-t-il, ce n'est pas celle-là, ô mon père! Si j'ai rêvé une existence, c'est chamelier au désert, c'est muletier andalou, c'est Otahitien! » Il se croyait poëte, et, pour attester sa vocation, il composa des couplets très-médiocres contre M. de Villèle. De l'atelier de Garnaud, il passa dans celui de Bourlat. Quelque mépris qu'il eût pour le métier d'architecte, ce fut lui qui dressa les plans du célèbre Cirque du boulevard du Temple et qui présida à sa construction. En 1829, établi architecte, il essaya d'introniser un nouveau style; mais ses innovations lui rapportèrent des procès dont il finit par se lasser. A la quatrième maison qu'il était en train de construire, comme on lui cherchait encore noise, il la fit démolir sur l'heure, puis abandonna la partie, et alla étudier la peinture chez Eugène Devéria. Entre temps, il versifiait et ne menait pas joyeuse vie, comme le prouvent ces vers des *Rhapsodies*, qui ont trait à cette époque :

> . . . . Allons! on ne croit plus,
> En ce siècle voyant, qu'aux talents révolus.
> Travaille, on ne croit plus aux futures merveilles,
> Travaille!... Et le besoin qui me hurle aux oreilles,
> Etouffant tout penser qui se dresse en mon sein!
> Aux accords de mon luth que répondre?... J'AI FAIM!

« Mais, dit son spirituel biographe, M. Jules Claretie, il portait sa misère comme le jeune Spartiate portait le renard qui lui rongeait la poitrine... Il passait, vêtu de son costume de *bousingot* : le gilet à la Robespierre, sur la tête le chapeau pointu et à large boucle des conventionnels, les cheveux ras à la Titus, la barbe entière et longue au moment où personne encore ne la portait ainsi, l'œil superbe, les dents magnifiques, éblouissantes, un peu écartées, beau comme Alphonse Rabbe, cet autre révolté qu'on appelait l'*Antinoüs* d'Aix. » Il se plaisait à *terroriser* les bourgeois. Et pendant que ceux-ci le regardaient avec effroi, il se demandait s'il serait plus heureux pour le dîner que pour le déjeuner, qui lui avait fait défaut. Il n'endossait pas le costume des révolutionnaires pour faire simplement acte de romantisme, comme beaucoup d'autres : il était républicain, mais d'une étrange sorte. « Mon républicanisme, disait-il, c'est de la lycanthropie! Si je parle de république, c'est parce que ce mot me représente la plus large indépendance que puissent laisser l'association et la civilisation. Je suis républicain parce que je ne puis pas être Caraïbe.. » Son père l'avait mis sous clef, pour qu'il s'abstînt de prendre part à la révolution de 1830. Il se rattrapa en faisant le coup de plume contre le pauvre roi des barricades, qu'il dépeignait ainsi : « Un homme aux mains crochues, portant pour sceptre une pince; une écrevisse de mer gigantesque; un homard n'ayant point de sang dans les veines, mais une carapace couleur de sang répandu. » Lorsqu'il guerroyait contre les bourgeois, qu'on appelait dans son camp les *Philistins* ou les *Bousingots*, il avait pour compagnons d'armes Théophile Gautier, Gérard de Nerval, Maquet, Bouchardy, Alphonse Brot, le peintre Dondey et l'architecte Jules Vabre. Petrus s'était installé dans une maison perchée toute seule au haut de la rue Rochechouart, et toute la bande l'y avait suivi. On y avait adopté le costume, ou plutôt l'absence de costume des Caraïbes; quant au mobilier du lieu, il se composait de peaux de bêtes sur lesquelles on s'étendait. Le *Camp des Tartares*, comme on qualifiait cette collection d'écervelés, faisait un tel tapage que le propriétaire les pria d'aller troubler un autre quartier. Pour célébrer le jour de leur départ, ils illuminèrent selon la mode caraïbe : ils mirent le feu à la loge du portier. On les a, du moins, accusés de ce qui n'était sans doute qu'un accident. Pétrus loua rue d'Enfer une maison tout entière, qui n'avait, du reste, qu'un étage, et, pour son entrée, y donna une fête gigantesque : on chantait et l'on dansait au premier, à la lumière du punch. Une ambulance était établie au rez-de-chaussée pour y soigner ceux qui tombaient exténués de fatigue et de punch. « De tous les convives, dit M. Jules Claretie, Alexandre Dumas se montrait le plus voluptueux et le plus raffiné : il mangeait de la crème dans un crâne!... » Cette bizarrerie d'allures n'était pas sans attirer au *lycanthrope* quelques désagréments. C'est ainsi qu'un jour, étant allé en promenade jusqu'à Ecouy, près des Andelys, il eut maille à partir avec l'autorité. Le maire lui demanda ses papiers. « — Mes papiers? fit Petrus. — Sans doute; n'avez-vous point de papiers? — Pardon, citoyen maire, j'en ai, c'est-à-dire j'en avais, mais j'ai dû les semer de distance en distance sur mon chemin. Si vous voulez prendre la peine d'y aller voir, vous les retrouverez sans doute. » Cette réponse n'obtint pas le succès qu'elle méritait : la pièce de vers datée *Au cachot, à Ecouy, près les Andelys*, 1831, en fait foi.

» On trouve dans les *Rhapsodies* les échos de toutes ces excentricités et de toutes ces aventures. Aussi bien, est-ce un livre curieux à plus d'un titre, hautain, irrité, farouche, féroce... J'ai noté ces vers dans une pièce appelée *Désespoir :*

> Comme une louve ayant fait chasse vaine,
> Grinçant les dents, s'en va par le chemin,
> Je vais, hagard, tout chargé de ma peine,
> Seul avec moi, nulle main dans ma main;
> Pas une voix qui me dise : A demain.

Il qualifie les membres de l'Institut de

> Détriments du passé que le siècle révoque,
> Fabricateurs à plat de Romains et de Grecs.

» Après les *Rhapsodies* (1831), parut *Champavert* (1833), avec ce sous-titre impertinent : *Contes immoraux*. C'est là que se trouve le fameux dialogue dont l'invention a été attribuée à tort à Gérard de Nerval : Un personnage va trouver le bourreau et lui dit : « Je viens vous demander un service... vous prier humblement (je serais très-sensible à cette condescendance) de vouloir bien me faire l'honneur et l'amitié de me guillotiner. — Qu'est cela? répond Sanson. — Je désirerais ardemment que vous me GUILLOTINASSIEZ!... — Seriez-vous isolé, sans parents? — *J'en ai trop!* — Non, c'est impossible; tuer un innocent! — *Mais n'est-ce pas l'usage?* » Cinq ans plus tard, Petrus mettait au jour ce paradoxe : *Comme quoi Napoléon n'a jamais existé;* et l'année suivante, il publiait *Madame Putiphar*, un roman fiévreux, insensé, que précède un prologue en vers très-éloquent. Il fit aussi du journalisme. Il fonda le *Satan*, une feuille très-satirique, que s'adjoignit le *Corsaire :* de là le *Corsaire-Satan*. Il fonda, en outre, la *Liberté des arts*, la *Revue pittoresque* et l'*Ane d'or*. Ce recueil fut placé sous l'invocation « des Lucien, des Apulée, des Erasme, des Quevédo, des Boccace et des Saint-Evremont de notre âge. » Il a donné aux *Français peints par eux-mêmes* deux articles qui portent sa griffe : le *Croque-mort* et le *Gnaffe*. Mais toute l'activité qu'il dépensait ne lui rapportait rien. Théophile Gautier lui dit un jour (en 1846) : « Tu as toujours aimé la vie sauvage et libre. Que dirais-tu d'un poste en Algérie? — Rien, je partirais. » A quelque temps de là, Mme de Girardin aidant, il était nommé inspecteur de la colonisation de Mostaganem. Le lycanthrope travesti en inspecteur! On le brocarda fort au *National*. Il fut destitué en 1848, *comme réactionnaire*. Il continuait d'être excentrique. Pourtant, grâce au maréchal Bugeaud et au général Daumas, il reprit ses fonctions, mais il fut envoyé à Constantine. Une nouvelle incartade lui valut de nouveau la perte de sa place; incartade qui lui fait honneur : « Il s'aperçut, dit M. Claretie, mais ici la question est délicate, de je ne sais quelles malversations qu'il dénonça franchement, brutalement. Je ne puis rien préciser, je ne sais, au reste, rien de bien précis... Le pot de terre avait heurté le pot de fer : il vola en éclats. On prit ce prétexte que Petrus n'apportait pas dans l'exercice de ses fonctions toute la gravité désirable... La vérité est qu'il faisait en vers la plus grande partie de ses rapports officiels. »

Il s'était marié, comme un bourgeois, et un enfant lui était né. Le malheureux Petrus n'avait pas d'autres ressources que ses deux bras. Il se mit à travailler à la terre, et avec une sorte de fureur, sans le moindre ménagement : le soleil le tua; il mourut d'une insolation.

M. Félix Mornand, dans un article récemment publié, attribue sa mort à une cause plus affligeante. Après avoir dit que Petrus Borel, ayant perdu son emploi, était tombé dans la plus profonde misère, il ajoute : « Il ne s'était pas plus surfait que flatté en s'intitulant *lycanthrope*. Son humeur était sombre, il était peu liant; il resta chez lui stoïquement quand la détresse fut à son comble. On ne s'enquit pas de lui, et il fut établi, par la constatation de son décès, qu'il avait succombé à l'inanition. » Nous donnons cette version sans la discuter; mais nous nous rattachons de préférence à celle qui fait mourir Pétrus Borel d'une insolation, et que nous avons empruntée à l'intéressante biographie de notre jeune et brillant écrivain M. Jules Claretie.

BOREL D'HAUTERIVE (André-François-Joseph), généalogiste français, frère du précédent, né à Lyon le 6 juillet 1812, se fit recevoir docteur en droit et devint pensionnaire de l'Ecole des chartes. Il est aujourd'hui secrétaire de cet établissement, après avoir été attaché aux travaux historiques entrepris par l'Etat. Ses études dans l'art des Chérin et des d'Hozier lui ont acquis une certaine autorité. Outre l'*Annuaire de la noblesse*, qu'il publia depuis l'année 1842, on lui doit un *Précis historique sur la maison royale de Saxe* (1843, in-4°); un *Nobiliaire de France* (1854, 3 vol. in-4°); un *Armorial de Flandre* (1856, in-4°). Il a de plus rédigé, pour le *Dictionnaire de la*

conversation, le *Cabinet de lecture*, etc., des articles sur l'armorial et le blason, et a fondé en 1845 une *Revue historique de la noblesse de France*, qui a cessé de paraître en 1847 (3 vol. in-8°). Enfin, on attribue à M. Borel d'Hauterive la paternité des deux voyages pittoresques : la *Saône et ses bords* (1835, in-8°), et la *Seine et ses bords* (1836, in-8°). Il a donné aussi la biographie des sénateurs, conseillers d'Etat et députés au Corps législatif, sous ce titre : les *Grands corps politiques de l'Etat* (1853, in-12).

BORÉLIE s. f. (bo-ré-lî). Moll. Syn. d'ALVÉOLINE.

BORELLI (Jean-Alphonse), médecin et mathématicien distingué, né à Naples en 1608, mort en 1679. Disciple de Benedetto Castelli, il étudia la physique et les mathématiques à Pise; puis, ayant obtenu une chaire à Messine, il alla professer dans cette ville. Alors Galilée étonnait l'Italie par ses magnifiques découvertes. Désireux de suivre les leçons de cet homme de génie, Borelli avait déjà regagné la Toscane quand, arrivé à Florence, il apprit la mort de Galilée. De retour en Sicile, les Messinois qui conférèrent des titres de noblesse, en reconnaissance de l'éclat que son enseignement donnait à leur université. Cependant cet enseignement était borné, les élèves peu nombreux, et, Ferdinand II lui ayant offert la chaire de mathématiques de Pise, le jeune savant revint pour la troisième fois en Toscane. C'était en 1656, les doctrines de Galilée occupaient alors tous les esprits. En 1657, sous les auspices du prince régnant, une société se fonda à Florence dans le but d'appliquer la philosophie du maître à toutes les sciences physiques et naturelles. Cette société, dont le nouveau professeur de Pise fut un des membres les plus actifs, exista dix ans, sous le nom d'*Accademia del Cimento*. Pour la première fois, Borelli entra de plain-pied dans la médecine, et, jetant les premières bases de la théorie iatro-mathématique, chercha l'application des règles physiques et mathématiques à l'art de guérir.

En 1677, Borelli repartit pour Messine. Il y avait onze ans qu'il professait avec honneur en Sicile, lorsque, accusé de complicité dans la révolte des Messinois contre l'Espagne, il fut banni de tous les Etats italiens dépendant de ce royaume. A partir de ce moment, il mena une existence assez misérable. Protégé pendant quelque temps à Rome par la reine Christine, il tomba, par suite d'un vol d'un de ses domestiques, dans la plus profonde pénurie. Se trouvant sans ressources, Borelli accepta l'hospitalité que lui offrirent les frères réguliers de Saint-Pantaléon, et passa ses derniers jours dans leur maison, où il mourut âgé de soixante et un ans.

Borelli, avons-nous dit, est le fondateur de l'école iatro-mathématique. Cette école, dont le règne a été court, mais dont l'influence heureuse s'est perpétuée, avait pour but d'établir les rapports nombreux qui existent entre les fonctions des corps organisés et les lois qui régissent les sciences physiques et mathématiques. Quelque faux que fût souvent ce principe dans les applications que voulut en faire Borelli, ce n'en fut pas moins un moyen d'action puissant entre ses mains. Grâce à lui, la physiologie fit de grands progrès, et l'exposition des causes du mouvement du sang, l'évaluation des forces et des actions musculaires, enfin toutes les autres expériences de Borelli, dirigées d'après la statique et l'hydraulique, sont là pour prouver que la valeur de son système était loin d'être nulle. Il sut toujours se passer de la force vitale dans ses explications, qui, par cela même, gagnent beaucoup en clarté. Dans son livre magnifique : *De motu animalium* (Rome, 1680), livre que Boerhaave recommandait comme indispensable dans l'étude de la médecine, indépendamment de l'étendue des connaissances, on trouve, pour la première fois, les lois du mouvement animal non-seulement entrevues, mais encore démontrées avec une précision et une vérité remarquables. Empruntant à la physique sa théorie des leviers, il l'appliqua aux forces musculaires, et donna du mécanisme des mouvements et de leur détermination une évaluation entièrement neuve. Borelli a laissé beaucoup d'ouvrages, dont voici les principaux : *la Cagioni delle febri maligne di Sicilia* (Naples, 1647, in-12); *De vi percussionis liber* (Bologne, 1667, in-4°); *De motionibus naturalibus a gravitate pendentibus liber* (Reggio, 1670, in-4°); *De motu animalium pars prima* (Rome, 1680, in-4°); *De motu animalium pars altera* (Rome, 1681, 2 vol. in-4°); *De structura nervi optici*, publié dans les œuvres posthumes de Malpighi (Amsterdam, 1698, in-4°).

BORELLI (Jean-Marie), jésuite et poëte, né en Provence en 1723, mort en 1808. Il publia en vers latins un poëme intitulé : *Architectura, carmen* (1746, in-8°), où l'on trouve une latinité élégante et facile, et plus tard un *Recueil de poésies françaises et latines* (Avignon, 1780).

BORELLI (Jean-Alexis), littérateur et professeur français, né à Salernes (Provence) en 1738, mort à Berlin vers 1810. Il fut du nombre des savants français que Frédéric II attira à sa cour; il fut nommé professeur et membre de l'Académie de Berlin, et publia dans cette ville allemande un assez grand nombre d'ouvrages en français. Les principaux sont : *Système de la législation* (Berlin, 1768); *Discours sur l'émulation* (1774); *Discours sur le vrai mérite* (1775); *Discours sur l'influence de nos sentiments sur nos lumières* (1776); *Plan de réformation des études élémentaires* (1776); *Éléments de l'art de penser* (1778); *Considérations sur le dictionnaire de la langue allemande conçu par Leibnitz et exécuté sous les auspices du comte de Hertzberg* (1793, in-8°); *Introduction à l'étude des beaux-arts* ou *Exposition des lois générales de l'imitation de la nature* (1789, in-8°), etc.

BORELLI (le comte Hyacinthe), magistrat et homme d'État italien, né en 1783 à Demonte, province de Cuneo, mort à Turin en 1860, était d'origine française. Licencié en théologie et docteur en droit (1804), il entra dans la magistrature. Le comte H. Borelli était destiné à l'honneur d'inspirer, de rédiger et de promulguer le *Statut* des Etats sardes, qui est actuellement la constitution nationale et fondamentale du royaume d'Italie. Une longue suite de services judiciaires et administratifs le préparèrent à cette haute mission de législateur. Créé ministre d'Etat en 1847, il resta ministre de l'intérieur jusqu'à la publication du *Statut*, signé et rédigé par lui, ainsi que des lois relatives à l'émancipation des Vaudois et à la garde nationale. En 1848, il fut nommé premier président de la cour des comptes, charge qu'il résigna en 1857. Ce fut pour lui un titre à la reconnaissance publique que d'avoir fait passer le Piémont par une telle évolution politique, sans avoir à réprimer ces désordres et ces troubles qui partout ailleurs furent à déplorer. Rédacteur de la nouvelle constitution, il sut convaincre le roi Charles-Albert de l'utilité d'abandonner à la nation une grande part de ses attributions royales. Le comte Borelli a fait des legs généreux à ses concitoyens pour le progrès de l'instruction publique. C'était un des plus beaux caractères de l'Italie politique contemporaine.

BORELLI (Jean-Baptiste), chirurgien italien, né en 1813 à Boves (Piémont). Il est chirurgien supérieur à l'hôpital des Saints-Maurice-et-Lazare, et dirige, en outre, une clinique chirurgicale, où l'on pratique toutes les opérations de haute chirurgie selon les progrès de l'art. Cet éminent praticien appartient à plus de vingt corps scientifiques. Outre les articles de sa *Gazette médicale*, ses productions scientifiques ne comprennent pas moins de soixante études. Les plus remarquables de ces travaux, souvent analysés par les notabilités chirurgicales de Paris, sont : une monographie sur l'*Epidémie typhoïde de la vallée d'Aoste ;* des mémoires sur les *Injections iodées*, sur l'opération du *Phimosis*, avec description d'un nouvel instrument; sur une nouvelle méthode pour le traitement du *Staphylôme*, sur l'*Ethérisation*, sur le *Collodion*, sur le *Traitement des granulations palpébrales* par une nouvelle méthode et par un instrument particulier; plusieurs autres essais traitant des opérations de l'*Ankylose du genou*, de la *Hernie ombilicale*, des *Résections sous-périostées*, des *Tumeurs de la mâchoire*, etc. En 1850, il a fondé la *Gazette médicale italienne*, et depuis le *Journal d'ophthalmologie italien*, recueils dont il a conservé la direction. En 1857, il représenta l'Académie médico-chirurgicale de Turin au congrès ophthalmologique de Bruxelles. Le docteur Borelli a été élu député au premier Parlement national du nouveau royaume d'Italie. — Son frère, Calixte BORELLI, cultive la composition musicale avec succès.

BORELLIE s. f. (bo-rèl-lî — de *Borelli*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, syn. de SÉBESTIER.

BORÉLY (Nicolas), né en 1697 à Marseille, partit, dit-on, comme simple mousse à bord d'un bâtiment de commerce, et débuta, comme tant d'autres, par une pacotille ; puis il s'établit négociant et acheta des navires. A l'âge de cinquante ans, se trouvant à la tête d'une fortune considérable, il fut nommé échevin de Marseille (1747), et trois années après il fut anobli par lettres patentes de Louis XV. Il songea alors à bâtir aux portes de la ville, près du village de Bonne-Veine, non loin du Prado, un château en rapport avec sa haute position ; c'est le château de Borély actuel, dont le parc est devenu, depuis 1865, le bois de Boulogne et le Longchamp de Marseille. (V. l'article suivant.) Les fils de Borély achevèrent le château commencé par leur père et formèrent la riche galerie de tableaux qu'on y voit encore aujourd'hui.

BORÉLY (château), près de Marseille. Cette magnifique résidence, située au bord de la mer, à quelques pas du Prado, a été fondée vers le milieu du XVIIIe siècle par Nicolas Borély, riche armateur marseillais, à qui Louis XV avait donné des lettres de noblesse. L'édifice commençait à s'élever sous la direction d'un architecte nommé Brun, lorsque la mort surprit Nicolas Borély. Ses deux fils poursuivirent la réalisation de son projet et n'épargnèrent rien pour faire du château Borély l'habitation la plus somptueuse des environs de Marseille. Cet édifice, dont l'architecture unit une noble élégance à une exquise simplicité, s'élève sur une terrasse à balustres, d'où la vue s'étend au loin sur la mer. Les jardins, dessinés par un artiste provençal nommé Embry, offrent de riches parterres, de vastes pièces d'eau, de longues avenues de platanes et de frais massifs de verdure. La distribution intérieure du château est bien entendue ; les appartements conservent encore, pour la plupart, leur décoration et leur ameublement du siècle dernier. Mais, ce qu'il y a de plus intéressant dans cette belle résidence, c'est la collection de tableaux qui fut commencée par les frères Borély et continuée par le marquis de Panisse, leur héritier. Bien qu'elle ait perdu quelques-uns de ses joyaux les plus précieux, transportés ailleurs par l'un des derniers propriétaires, le comte de Panisse-Passis, cette collection est encore des plus remarquables. Elle se compose de 112 tableaux, de 13 morceaux de sculpture et de 25 dessins. Parmi les tableaux, nous citerons : un portrait que l'on croit être celui de Michel-Ange, par Jules Romain ; une *Hérodiade*, attribuée au Giorgione ; le portrait en pied d'une jeune princesse, par Paul Véronèse ; *Saint Bernard ressuscitant un enfant*, esquisse du Tintoret ; le portrait d'un doge, attribué au même ; le *Christ au jardin des Oliviers*, esquisse du Trévisan; un *Saint Jérôme*, du Calabrèse; le portrait du cardinal Cibo, par Carle Maratte ; une *Marche de troupeau*, de Castiglione ; deux *Fêtes mythologiques*, de Séb. Conca; des *Ruines*, de Pannini; une *Vue de Venise*, de Canaletti ; un *Saint Pierre repentant* et le portrait de Jean Procida, par Ribera; les *Sept Œuvres de miséricorde*, singulière peinture attribuée à Murillo; un *Moine*, de Zurbaran ; un superbe *Paysage*, de Jacques Ruysdaël; d'autres paysages, de Salomon Ruysdaël, Both, Decker, Bloemen, Thomas Wyck ; une *Marine*, de Zeeman ; des portraits, par Gonzalès Coques, Ferdinand Bol, Bramer, Denner ; le *Paradis terrestre*, de Breughel de Velours; un *Intérieur*, attribué à Pieter de Hooghe ; du *Gibier*, de Griff; deux *Basses-cours*, de Van Boucle ; un *Paysage de rivière*, de Van der Meulen; une charmante *Madone*, de Simon Vouet (dans la chapelle); des *Mendiants*, de Séb. Bourdon ; une *Bataille*, du Bourguignon ; l'*Histoire de Tobie*, en quatorze tableaux, la *Foi* et la *Charité*, par Pierre Parrocel ; la *Peste de Marseille*, œuvre capitale, peinte par de Troy, pour le chevalier Rose ; le *Sommeil de Jésus*, par l'illustre Puget, sculpteur et peintre ; une *Marine*, de J. Vernet; une *Chasse*, de Swebach ; l'*Atelier de Granet*, par Granet lui-même; deux intérieurs, par le comte de Forbin; la *Vue de Roquebrune*, par Turpin de Crissé, etc. La sculpture comprend : quatre bas-reliefs en marbre blanc (dans la chapelle), représentant des sujets de l'histoire de saint Louis, et trois statuettes : un *Faune*, une *Bacchante* et une *Femme sortant du bain*, par Foucou ; une statue de *Faune*, un bas-relief représentant Louis XIV à cheval, et deux médaillons de marbre, ouvrages inestimables de Puget.

En 1856, la ville de Marseille est devenue propriétaire du château Borély. D'importants travaux ont été accomplis depuis pour transformer cette superbe habitation en musée et ses jardins en promenades publiques. A l'extrémité du grand parterre, au bas de la terrasse du château, on a disposé au milieu d'un bassin un groupe allégorique colossal, représentant la *France unissant la Méditerranée à la mer Rouge ;* cette œuvre remarquable a été exécutée par M. Travaux.

BORESOM (Abraham VAN), peintre et graveur hollandais. V. BORSSUM.

BORETIUS (Mathieu-Ernest), médecin allemand, né à Lötzen (Prusse) en 1694, mort en 1738. Après avoir achevé ses études médicales à Leyde, il visita l'Angleterre, et, de retour en Allemagne, il fut nommé membre de l'Académie royale de Berlin (1723), puis, quatre ans plus tard, professeur à Konigsberg. Parmi ses ouvrages écrits en latin, nous citerons : *Specimen observationum exoticarum* (1724, in-4°); *De Epilepsia ex depresso cranio* (1724-1727, in-4°) ; *Anatome plantarum et animalium analoga* (1727, in-4°).

BORETTE s. f. (bo-rè-te). Bot. Nom donné à un genre de plantes de la famille des éricinées, et rapporté aux dabœcies, qui constituent elles-mêmes une simple section du genre andromède.

BOREUM, cap de la côte septentrionale de l'Afrique ancienne, à l'entrée orientale de la Grande-Syrte, près de Bérénice, sur la frontière de la Pentapole cyrénaïque. ‖ Nom d'un autre promontoire dans l'ancienne Taprobane, aujourd'hui île de Ceylan.

BOREUM, ville de l'Afrique ancienne, dans la Cyrénaïque, près du cap de même nom; elle était surtout habitée par des Juifs qui y avaient construit un temple dédié au roi Salomon et qui fut transformé en église chrétienne par Justinien.

BOREUS, nom ancien d'un port et d'une petite rivière de l'île de Ténédos.

BOREUS MONS, montagne de l'ancienne Grèce, à l'E. de Mégalopolis, sur la frontière de l'Arcadie et de la Laconie.

BORG (Pierre-Aron), fondateur de l'institut des sourds-muets à Stockholm et à Lisbonne, né en Suède en 1776, mort en 1839. Après avoir terminé ses études, il entra dans la chancellerie royale; mais ayant encouru la disgrâce de son chef principal, il fut obligé de quitter sa place, et se vit réduit à gagner sa vie en donnant des leçons de harpe et de chant. Assistant un jour à la représentation d'un drame sur l'abbé de l'Epée, il se sentit inspiré du désir de suivre l'exemple de cet illustre bienfaiteur de l'humanité, et songea dès lors à fonder à Stockholm un institut des sourds-muets. Cet institut eut à lutter contre beaucoup d'obstacles suscités par l'ignorance ou par l'envie ; Borg en triompha à force d'énergie, et aussi en faisant éclater aux yeux de tous, par des séances, des examens publics et l'exhibition fréquente de ses élèves, la haute utilité de son établissement. En 1823, il fut appelé en Portugal pour y fonder un institut dans le genre de celui de Stockholm; il y resta six ans. A son retour en Suède, il trouva son œuvre consolidée et enrichie par de nombreuses donations particulières. Bientôt, toutefois, à la suite de quelques difficultés avec le gouvernement, il se retira pour laisser à l'autorité la direction absolue de l'établissement. — Son fils, Ossian BORG, médecin distingué, lui succéda, et contribua, par son intelligence et sa bonne administration, à donner à l'institut le remarquable développement qu'il présente aujourd'hui. Ossian Borg a composé, à l'usage de ses pensionnaires, un intéressant commentaire des Evangiles du dimanche, publié sous ce titre : les *Sourds-muets dans le temple*.

BORGA, ville de la Russie d'Europe, dans la Finlande, à 40 kilom. N.-E. de Helsingfors, avec un petit port à l'embouchure de la petite rivière de même nom dans le golfe de Finlande; 4,000 hab. Evêché luthérien, gymnase; commerce de toiles et lainages.

BORGAARD (Albert), ingénieur militaire danois, né en 1659, mort général anglais en 1727. Il servit d'abord comme artilleur dans la guerre contre la Suède, sous Christian V, puis, après avoir suivi quelque temps les cours de l'école du génie, à Berlin, se rendit à Strasbourg, où il étudia sous Vauban. Rentré dans sa patrie en 1687, il la quitta bientôt pour toujours, à la suite d'une querelle avec un de ses chefs. Il servit en Pologne contre les Turcs; passa ensuite, avec le grade de lieutenant, dans la garde prussienne, et prit part en 1690 à la campagne contre la France. Sur le point de s'attacher à l'Autriche, il renonça tout à coup à ce projet, pour se ranger temporairement sous le drapeau français. Il se conduisit si brillamment au siége de Namur, en 1692, que Louis XIV lui donna une somme de 1,000 couronnes en récompense de sa valeur et l'éleva au grade de capitaine. Toutefois Borgaard refusa de se fixer en France, et passa sous le commandement de son ancien chef, le duc Ferdinand-Guillaume de Wurtemberg, au service de l'Angleterre. Après s'être distingué dans la guerre de la succession d'Espagne, il appliqua tous ses soins à organiser l'artillerie anglaise, fut fait général et mourut à l'âge de soixante-huit ans, jouissant de l'estime et de la considération de tous.

BORGAIGE s. m. (bor-ghè-je). Féod. Ancienne forme du mot BORDAGE.

BORGARUCCI (Prosper), médecin italien du XVIe siècle. Il eut pour maître Vesale, et il professa l'anatomie à Padoue. Il vint en France en 1567, et Charles IX le nomma médecin de la cour. Dans ce voyage, il eut le bonheur de découvrir le manuscrit de la *Chirurgia magna*, de Vesale; il l'acheta et retourna en Italie pour le faire imprimer. Ses principaux ouvrages sont : *Arcana partim medica, partim chemica* (1565, in-8°); *Trattato di peste* (1565); *De morbo gallico methodus* (1566); *Della contemplazione anatomica sopra tutte le parte del corpo umano* (Venise, 1564, in-8°). Ce dernier ouvrage fut adopté dans toutes les écoles de l'Italie pour servir de base aux leçons d'anatomie.

BORGASIO (Paolo), jurisconsulte italien, né à Feltri vers 1466, mort en 1541. Après avoir étudié le droit sous le fameux Felino Sandeo, il devint jurisconsulte, puis entra dans les ordres, acquit la faveur de Léon X, et fut nommé successivement vice-légat, gouverneur des domaines pontificaux en Toscane, évêque de Padoue et gouverneur de l'Ombrie. Ami du repos et de l'étude, il se démit de toutes ses dignités et finit sa vie dans la retraite. On a de lui : *Tractatus de irregularitatibus et impedimentis ordinum, officiorum et beneficiorum ecclesiasticorum* (sans date).

BORGE s. f. (bor-je). Comm. Nom que l'on donnait autrefois à l'espèce de toile depuis appelée BOUGRAN.

BORGENTREICH, ville de Prusse, province de Westphalie, régence de Minden, cercle et à 10 kilom. N.-E. de Varburg, sur la Bever; 2,000 hab. Fabrication de potasse.

BORGER v. a. ou tr. (bor-jé). Chez les israélites, Enlever les veines, les peaux et certains nerfs de la cuisse des animaux de boucherie, en souvenir de la lutte que Jacob soutint toute une nuit contre l'ange du Seigneur, et dans laquelle il fut vaincu après avoir été touché à la cuisse, ce qui le rendit boiteux : BORGER *une cuisse de veau*.

BORGER (Elie-Anne), théologien et ministre protestant, né à Joure, dans la Frise, en 1785, mort en 1820. Il professa d'abord la théologie, puis les belles-lettres à l'université de Leyde. Il composa en latin un cours d'histoire pragmatique, où il maniait la langue de Cicéron avec une véritable éloquence. Dans

son traité philosophique *Disputatio de mysticismo*, il poursuivit d'une ironie souvent spirituelle les systèmes de Kant, Fichte et Schelling. On lui doit encore beaucoup d'autres ouvrages, et, entre autres, deux volumes de sermons où il montre les qualités d'un véritable orateur.

BORGÈS (José), chef de partisans espagnol, fusillé en 1861. Ancien officier carliste, il était, depuis 1855, interné à Mâcon, lorsque, en 1861, après l'expulsion de François II du royaume de Naples, il entra en relation avec le comité bourbonien, qui, connaissant son intrépidité, lui proposa de faire une descente dans les Calabres et de soulever le pays pour provoquer une restauration. Borgès, à qui l'ex-roi de Naples offrit un brevet de généralissime, et à qui l'on fit croire qu'il trouverait une armée de 10,000 hommes prête à marcher sous ses ordres, n'hésita point à accepter. A la tête d'une poignée d'Espagnols, il débarqua sur la côte de la Calabre et lança une proclamation dans laquelle il appelait le peuple à l'insurrection. Le peuple n'eut garde de répondre à son appel, et, au lieu de 10,000 hommes, Borgès ne trouva pour toute armée que 300 coureurs d'aventures, commandés par un bandit aux gages des Bourbons. Trompé dans ses espérances, le généralissime d'une armée qui n'avait jamais existé que dans l'imagination des courtisans du jeune roi détrôné dut errer à l'aventure, au milieu des bois, poursuivi et traqué par les troupes italiennes, sans vivres et subissant des fatigues inouïes. Vainement il essaya de se frayer un passage à travers les colonnes qui lui fermaient toute issue; il fut fait prisonnier à Tagliacozzo le 30 novembre, condamné à mort et fusillé. On trouva sur Borgès un journal dans lequel il avait consigné jour par jour, dès le début, les diverses circonstances de sa folle entreprise, journal qui a jeté une vive lumière sur les menées du parti bourbonien en Italie.

BORGHÈS (Jean), théologien. V. BOURGEOIS.

BORGHÈSE, famille romaine originaire de Sienne, où elle appartenait à l'ordre des Neuf et où elle remplit depuis le XVe siècle les plus hauts emplois de la république. Le pape Paul V (1605-1621), qui en était issu, accumula sur elle les honneurs et les richesses, et la fixa à Rome, où elle a toujours tenu depuis un rang considérable, se distinguant surtout par sa passion pour les beaux-arts. C'est ce même pontife qui fit édifier à Rome la villa Borghèse, célèbre surtout par ses collections de sculptures antiques. Paul V combla de faveurs deux de ses neveux : SCIPION-CAFFARELLI, qu'il créa cardinal, à qui il fit don des biens immenses confisqués à la famille Cenci, et qu'il autorisa à porter le nom de Borghèse, et Marc-Antoine BORGHÈSE (mort en 1658), qu'il fit nommer grand d'Espagne et qu'il créa prince de Sulmona, avec un revenu de 200,000 écus. C'est de ce dernier que descend la famille actuelle des Borghèse. — MARC-ANTOINE III, né en 1730, mort en 1800, fut, en 1798, sénateur de la république romaine et père de Camille Borghèse, dont nous allons parler.

BORGHÈSE (Camille), prince de Sulmona et de Rossano, né à Rome en 1775, mort en 1832. Il passait pour le plus riche des princes romains; aussi sa famille fut-elle une des plus lourdement frappées par les impositions qu'établirent les généraux français après le meurtre du général Duphot, en 1798. Partisan des idées libérales, Camille servit dans l'armée française, et, en 1803, fut appelé à Paris, où il épousa la sœur du premier consul, Pauline Bonaparte, veuve du général Leclerc. Ce mariage le fit nommer prince français en 1804, et, en 1806, prince et duc de Guastalla. En 1807, l'empereur le força à lui vendre sa magnifique collection d'objets d'art moyennant 3 millions comptant, l'abbaye de Lucedio, près de Turin, estimée 4 millions, et 300,000 fr. de rente. En exécution de cette expropriation, le musée de la villa Borghèse fut transporté en France. C'est ainsi que Rome perdit le *Gladiateur*, l'*Hermaphrodite*, le *Silène*, le musée Gabrino et une quantité de monuments de l'antiquité et des beaux-arts. L'année suivante (1808), Napoléon le nomma grand dignitaire de l'Empire et gouverneur général des départements du Piémont, de Gênes et de Parme. Il établit sa cour à Turin et s'y fit aimer. Après l'abdication de Napoléon, en 1814, il remit aux alliés le Piémont et Gênes. A partir de cette époque, il cessa toutes relations avec les Bonaparte, et se sépara de sa femme, dont il avait à se plaindre. En 1815, une grande partie de son musée lui fut rendue, mais il vendit sa terre de Lucedio, en Piémont, et habita depuis Florence et Rome. Il mourut à Florence. — François BORGHÈSE ALDOBRANDINI, frère et héritier du précédent, né à Rome en 1777, mort en 1839. Le prince François, comme son frère Camille, avait acquis la faveur de Napoléon, qui lui donna le titre de prince français et le nomma son grand écuyer. Il avait épousé la comtesse Alexandre de La Rochefoucauld, dont il eut trois fils : MARC-ANTOINE, prince Borghèse, né à Paris en 1814 et chef actuel de la famille; CAMILLE, prince ALDOBRANDINI, né en 1816, et qui fut ministre de la guerre en 1848 dans les États pontificaux, et SCIPION, duc de SALVIATI, né en 1823.

BORGHÈSE (la princesse Pauline). V. BONAPARTE (Marie-Pauline).

BORGHÈSE (villa), à Rome. Cette magnifique maison de plaisance, située à une petite distance de la porte du Peuple, fut bâtie, au commencement du XVIIe siècle, par le cardinal Scipione Caffarelli-Borghèse. L'architecte de l'édifice fut Giovanni Vansanzio; les jardins furent dessinés par Domenico Savino, de Monte-Pulciano, et les travaux de conduite et de distribution des eaux furent dirigés par Giovanni Fontana. Par la suite, les princes Borghèse firent exécuter de nombreux embellissements dans la villa et y rassemblèrent une précieuse collection de marbres antiques. Deux cents morceaux environ de cette collection furent cédés à Napoléon Ier par le prince Camille: ils allèrent prendre place au Louvre, dont quelques-uns forment encore aujourd'hui l'ornement. (V. LOUVRE.) La collection de la villa Borghèse se reforma en peu d'années. Parmi les ouvrages antiques qu'on y admire actuellement, nous citerons : sous le portique, qui a environ 20 m. de long et qui est d'ordre ionique, deux bas-reliefs provenant de l'arc de Claude; dans les salles, les statues de *Junon*, de *Cérès*, de *Vénus*, de *Léda*, de *Bacchus assis*, d'*Hercule*, de *Mercure*, de *Daphné*, de *Cupidon déguisé en Hercule*, du *Berger Pâris;* un *Hermaphrodite*, répétition de celui qui est au Louvre; un groupe représentant une *Amazone combattant;* l'*Education de Télèphe*, bas-relief estimé; un autre beau bas-relief qui représente *Cassandre repoussant Ajax;* un sarcophage en porphyre, qu'on croit provenir du mausolée d'Adrien; des bustes, des hermès, des candélabres, etc. La villa Borghèse offre, en outre, quelques peintures modernes, entre autres un portrait de Paul V, par le Caravage; des tableaux d'animaux, par le Hollandais Paul Peters, et une voûte peinte par Lanfranc; trois ouvrages de l'extrême jeunesse du célèbre sculpteur Bernin, *David*, *Enée portant Anchise*, *Apollon et Daphné;* le *Sommeil*, de l'Algarde, et une des œuvres capitales de Canova, la statue couchée de la princesse Pauline Borghèse. (V. la description page 952.)

BORGHÈSE (palais et galerie), à Rome. Le palais Borghèse, situé sur la place de ce nom, près du port de Ripetta, fut commencé en 1590 par le cardinal Dezza, sur les dessins de Martino Lunghi le Vieux, et terminé, en 1607, par Flaminio Ponzio, lorsque Paul V (Paul Borghèse) en eut fait l'acquisition. C'est un des plus beaux palais de Rome. Il est disposé sur un plan irrégulier assez semblable à celui d'un clavecin, d'où lui est venu le nom de *Cembalo*. La cour intérieure, d'un aspect somptueux, est entourée de portiques à deux étages, soutenus par quatre-vingt-seize colonnes de granit, doriques au rez-de-chaussée et corinthiennes à l'étage supérieur. Dans cette cour sont les statues colossales antiques de *Julie*, de *Sabine* et de *Cérès*. Une magnifique galerie de tableaux occupe, au rez-de-chaussée d'une des ailes, douze salles décorées dans le style maniéré de la seconde moitié du XVIIe siècle. Cette collection, la plus riche et la plus curieuse de Rome, est ouverte tous les jours au public. Commencée par Paul V, elle fut continuée par son neveu Marc-Antoine et par les descendants de celui-ci, qui, à leur fortune personnelle, joignirent successivement celles des maisons Spinola, Aldobrandini, Colonna, dont ils épousèrent les héritières. La galerie Borghèse renferme actuellement six cents tableaux environ, qui sont presque tous de premier ordre et dont plusieurs jouissent d'une juste célébrité. Parmi les œuvres de l'école italienne, on distingue : une *Sainte Famille*, d'Ant. Pollaiuolo; *Madone à la grenade*, de Sandro Botticelli; un *Portrait de jeune homme*, d'une vérité surprenante, et une *Madone*, de Lorenzo di Credi; deux *Evangélistes*, d'un beau dessin, mais d'une exécution un peu dure, de Michel-Ange; les *Tireurs d'arc*, fresque qui a été attribuée à Raphaël, mais que de savants juges croient être encore du Buonarotti; une *Vénus*, trois *Sainte Famille* et une admirable tête de *Madeleine*, d'Andrea del Sarto; deux épisodes de l'*Histoire de Joseph*, du Pinturicchio; le portrait de Raphaël, œuvre charmante, pleine de vie et d'expression, attribuée par M. Passavant à Timoteo delle Vitte; quatre ouvrages de Raphaël lui-même : la célèbre *Mise au tombeau*, le splendide portrait de César Borgia, le portrait d'un cardinal et les *Noces d'Alexandre et de Roxane*, fresque qui, suivant quelques connaisseurs, aurait été exécutée par Pierino del Vaga sur les dessins du maître; une *Flagellation*, œuvre capitale du Garofalo; un *Calvaire*, de Crivelli; un *Saint Sébastien*, figure d'un grand style, du Pontormo; une *Vénus au bain*, et trois copies d'après Raphaël (*Saint Jean*, le portrait de Jules II et celui de la Fornarina), attribuées à Jules Romain; la *Danaé*, peinture célèbre, et la *Madeleine*, du Corrége; un beau portrait d'homme et une *Sainte Catherine*, un peu maniérée, du Parmesan; le portrait de Côme Ier, par le Bronzino; une *Léda*, une *Sainte Agathe* et le *Sauveur du monde*, attribués à Léonard de Vinci; un *Saint Antoine de Padoue* et un *Saint Etienne*, chefs-d'œuvre de Francia; la *Chasse de Diane* et la *Sibylle de Cumes*, chefs-d'œuvre du Dominiquin; une *Déposition de croix*, d'Annibal Carrache; une copie des *Trois âges de la vie*, d'après le Titien, et une *Madone*, du Sassoferrato; un *Paysage*, de Salvator Rosa; une *Madone*, de Giovanni Bellini; l'*Amour sacré et l'Amour profane* (deux belles femmes, l'une nue, l'autre habillée, assises près d'une citerne où un enfant puise de l'eau), œuvre célèbre du Titien; les *Trois Grâces*, du même; un magnifique portrait d'homme, du Pordenone; une *Vénus*, du Padovanino; l'*Anneau de saint Marc* et les *Fils de Zébédée*, de Bonifazio, etc. Les écoles étrangères à l'Italie ne sont représentées que par un petit nombre de toiles dans la galerie Borghèse; mais quelques-uns de ces ouvrages sont des plus remarquables; tels sont : un superbe portrait d'homme, d'Holbein; une *Vénus*, de Lucas Cranach; une *Déposition de croix* et le portrait de Marie de Médicis, de Van Dyck; *Loth et ses filles*, de Gérard Honthorst; un *Cabaret*, de Téniers; un *Corps de garde*, de Palamède; des *Buveurs*, de Van der Meer de Delft; une *Marine*, de Backhuyzen; des paysages, de P. Potter, Wouverman; des *Batailles*, du Bourguignon; *Joseph expliquant les songes de l'échanson et du panetier*, de Moïse Valentin; deux beaux paysages, du Guaspre; un *Saint Stanislas*, de Ribera, etc.

BORGHÈSE (Giovanni-Ventura), peintre italien, né à Città-di-Castello vers 1640, mort en 1708. Il prit des leçons de Pierre de Cortone, avec lequel il travailla longtemps à Rome, et habita ensuite l'Allemagne pendant plusieurs années. On cite parmi ses meilleurs tableaux : l'*Annonciation* et le *Couronnement de la Vierge*, dans l'église de Saint-Nicolas de Tolentino, à Rome, et son *Martyre de saint Pierre*, à Saint-Dominique de Pérouse.

BORGHESI (Diomède), littérateur italien, mort à Sienne en 1598. Après avoir voyagé dans les principales villes d'Italie, il reçut du grand-duc Ferdinand de Médicis le titre de gentilhomme de sa cour, et quelque temps après fut nommé à la chaire de langue toscane à Sienne. Il était membre de l'Académie des *Intronati*, et il publia cinq volumes de poésies (*Rime*), des *Lettres familières* (1578, in-4o), et des *Lettres discursives* (Padoue, 1584-1603, in-4o).

BORGHESI (comte Barthélemy), célèbre numismate et épigraphiste italien, né à Savignano, près de Rimini, en 1781, mort en 1860. Il s'adonna de bonne heure à l'étude des vieilles chartes historiques du moyen âge; mais il fut obligé de renoncer à ces travaux, à raison de l'affaiblissement de sa vue. Il s'occupa alors d'enrichir son beau musée de médailles, visita les collections les plus riches de l'Italie, ainsi que la bibliothèque de Rome, et se partagea entre la numismatique et l'épigraphie. Il commença, en 1820, à publier ses *Nouveaux fragments des Fastes consulaires du Capitole* (1818-1819, 2 vol.), vaste ouvrage, riche en monographies et en inscriptions qui jettent une lumière nouvelle sur beaucoup de points obscurs de l'histoire romaine. En 1821, il se retira dans la petite république de Saint-Marin, au Mont-Titan. Il fut envoyé à Rome, en 1842, comme plénipotentiaire de sa patrie adoptive, pour conclure des conventions commerciales. A cette époque, son nom et ses travaux jouissaient d'une grande notoriété dans le monde scientifique européen. De nombreux savants lui apportaient des matériaux et des documents pour la continuation de ses *Fastes consulaires*, en même temps qu'il popularisait ses connaissances par ses élèves. Il a donné de nombreux et savants articles de critique dans les *Mémoires de l'Académie des sciences* de Turin, au *Giornale Arcadico* de Rome, aux *Annales* de l'Institut archéologique, au *Bulletin napolitain*, etc. Ces travaux épars doivent être réunis sous le titre de *Décades numismatiques* (in-8o). Il avait le projet de réunir et de publier un *Corpus universale inscriptionum latinarum*, projet pour la réalisation duquel divers gouvernements de l'Europe lui promirent leur concours; mais il mourut à Saint-Marin avant d'avoir exécuté ce dessein. Ce savant épigraphiste était membre correspondant de l'Institut de France.

« Le comte Borghesi qui, le premier, dit M. Desjardins, a porté la lumière de son incomparable savoir et la prodigieuse sagacité de son pénétrant génie dans ces obscurités et dans toutes ces lettres mortes d'un monde éteint, dont il fait revivre l'esprit, est un des hommes qui auront le plus compté dans l'histoire intellectuelle du monde, un de ceux qui auront le plus marqué dans notre siècle. » Après la mort du comte Borghesi, l'empereur Napoléon III a ordonné qu'une édition des *Œuvres complètes*, imprimées ou inédites, du célèbre épigraphiste, fût publiée aux frais de l'Etat. Une commission composée de MM. Léon Régnier, Desjardins, de Rossi, etc., a été chargée de ce travail, et plusieurs volumes des *Œuvres numismatiques et épigraphiques* ont paru depuis 1863.

BORGHETTO, ville du royaume d'Italie, prov. et à 34 kilom. S.-E. de Brescia, sur la rive droite du Mincio; 2,500 hab. En 1796, le général Bonaparte y battit le général Beaulieu. ‖ Ville du roy. d'Italie, dans la Sicile, prov. et district de Palerme; 4,300 hab. ‖ Ville du roy. d'Italie, prov. et à 12 kilom. S. de Lodi; 2,630 hab.

BORGHI (l'abbé Joseph), littérateur italien, né à Bibbiena (Toscane), en 1790, mort à Rome en 1847. Il commença de bonne heure ses études littéraires au séminaire de Castiglione Fiorentino, et, à dix-huit ans, il était déjà professeur de rhétorique. Il s'adonna avec succès à l'étude des lettres grecques. devint bientôt familier avec les poëmes d'Homère, et publia, en 1824, à Florence, une traduction complète des *Odes* de Pindare, qui fut très-bien accueillie en Italie, et qui fut couronnée par l'Académie de la Crusca au concours quinquennal. Après 1830, Borghi habita successivement Rome, Palerme, Paris, Arezzo, toujours cultivant les lettres et surtout la poésie. Ses *Canzoni*, ses *Hymnes sacrés*, ses autres compositions poétiques, ses *Commentaires* sur Dante, ses *Notes* sur Pétrarque, furent plusieurs fois imprimés dans différentes villes d'Italie. Dans les dernières années de sa vie, Borghi travaillait à une *Histoire générale d'Italie*, dont il parut trois volumes sous le titre de *Discours sur les histoires italiennes depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'en* 1840. Cet ouvrage a trompé les espérances que l'on avait fondées sur le talent de l'auteur.

BORGHI-MAMO (Adélaïde BORGHI, dame MAMO, dite), cantatrice italienne, née à Bologne en 1829, reçut de bonne heure les conseils de la Pasta, qui avait découvert en elle une admirable voix de contralto, et qui la décida à embrasser la carrière théâtrale. Ses débuts eurent lieu à Urbin en 1846, dans le *Giuramento*, de Mercadante, et furent couronnés de succès. Elle parcourut ensuite l'Italie, se fit partout applaudir, et épousa, étant à Malte, en 1849, M. Mamo. Lors de son engagement à Naples, Pacini écrivit à son intention *Malvina di Scozia* et *Romilda;* Mercadante, la *Statira*, et Rossi l'*Alchimista*. En 1853, elle se rendit à Vienne, où l'attendaient de nombreux triomphes, et, l'année suivante, elle parut au Théâtre-Italien de Paris, où elle interpréta successivement les principaux rôles du répertoire, et se montra dans diverses créations. Les succès qu'elle obtint, notamment dans la *Cenerentola*, le *Barbier*, *Mathilde de Shabran* et surtout dans *Il Trovatore* de M. Verdi, décidèrent le Grand Opéra à se l'attacher : en 1856, elle signa avec notre Académie de musique un engagement de trois années. Elle a joué à l'Opéra la *Favorite*, le *Prophète*, la *Reine de Chypre*, puis le *Trovatore*, traduit et arrangé pour la scène française, sous le titre du *Trouvère*, dont le quatrième acte a été chanté par Mme Borghi-Mamo comme personne avant elle ne l'avait chanté et comme personne ne l'a chanté depuis. En 1855, profitant d'un congé, elle était retournée à Vienne, et y avait paru dans *Lucrèce Borgia*, *Mario Visconti*, *Don Giovanni* et dans ses meilleurs rôles, entre autres la *Cenerentola*. Ce dernier ouvrage lui avait valu une ovation sans exemple. Ce congé expiré, Mme Borghi-Mamo rentra à l'Opéra de Paris, où elle créa le rôle de Mélusine dans la *Magicienne*, d'Halévy, et celui d'Olympia dans l'*Herculanum*, de Félicien David, rôle dans lequel elle a laissé d'ineffaçables souvenirs. Malgré ces éclatants triomphes, des rivalités de coulisses empêchèrent le renouvellement à l'Opéra de l'engagement de Mme Borghi-Mamo. Elle revint alors au Théâtre-Italien, où elle reprit, en 1863, le rôle d'Amina de la *Sonnambula* et celui de Rosine du *Barbier de Séville*, avec beaucoup de bonheur. Mme Borghi-Mamo possède une voix de contralto des plus remarquables; c'est de plus une artiste consommée dans son art. Depuis son départ des Italiens, aucun contralto n'a pu la faire oublier, et ni Mme Alboni, ni cette grandissime artiste qu'on nomme Mme Viardot, n'ont approché de Mme Borghi-Mamo dans sa création d'Azucena, d'*Il Trovatore*.

BORGHINI (Vincent), antiquaire italien, né à Florence en 1515, mort en 1580. Il était bénédictin, prieur du monastère de Florence et directeur de l'hôpital de Sainte-Marie des Innocents, lorsqu'il fut chargé d'administrer le diocèse de Florence pour Alexandre de Médicis, obligé d'habiter Rome (1574). Plus tard, il refusa le titre d'archevêque de Pise, que le duc François voulait lui donner. Lié avec les hommes les plus distingués de la Toscane, Valori, Vettori, Salviati, Torelli, tenu en haute estime par le Tasse, qui le consultait sur ses ouvrages, le modeste et savant Borghini consacrait tous ses loisirs à l'étude des antiquités romaines, des origines et du perfectionnement de la langue toscane, et il était, en outre, très-versé dans la connaissance des beaux-arts. Vice-président de l'Académie *del disegno*, Borghini fut un des commissaires choisis pour revoir le *Décaméron*, de Boccace, et supprimer les parties qui avaient fait prohiber ce livre par les papes Paul IV et Pie IV. Ce fut lui qui composa seul les *Annotazioni e discorsi* publiés à ce sujet l'année suivante (1574). Borghini a donné, sous le nom de *Discours* (*Discorsi*, Florence, 1584-1585, 2 vol. in-4o), des dissertations d'un haut intérêt sur l'origine de Florence, sur les villes toscanes, les municipes et les colonies des Romains, etc.

BORGHINI (Raphaël), littérateur italien du XVIe siècle. Il était lié avec Baccio Valori, et c'est d'après les conseils de celui-ci qu'il continua de cultiver les muses; car des scrupules de conscience lui avaient fait prendre la résolution de renoncer à la poésie. On lui doit : la *Diana pietosa, commedia pastorale in versi* (Florence, 1585, in-8o); deux comédies en prose avec des intermèdes en vers, et un ouvrage sur les arts, intitulé : *Il riposo, in cui si tratta della pittura e della scultura de' piu illustri antichi e moderni* (Florence, 1584, in-8o).

BORGHOLM, bourg de Suède, préfecture et à 30 kilom. N.-E. de Calmar, sur la côte occidentale, et ch.-l. de l'île d'Œland; 2,000 hab. Ancien château fort, qui sert aujourd'hui de maison de correction, situé sur le point culminant de l'île.

BORGHOT ou **BORGO** s. m. (bor-go). Voile que portent les femmes turques : *La plupart des femmes du peuple se montrent en public la face découverte ; mais on dit que la nécessité les y force, parce qu'elles n'ont pas les moyens de se procurer des* BORGHOTS. (Gér. de Nerv.)

BORGIA, ville du roy. d'Italie, dans la Calabre Ultérieure IIe, district et à 10 kilom. S.-O. de Catanzaro; 3,500 hab. Récolte de soie et vins estimés.

BORGIA. La famille Borgia est originaire du royaume de Valence (Espagne). Elle n'a joué un rôle dans l'histoire que depuis l'avénement au trône pontifical, sous le nom de Calixte III, de Alfonse Borgia, évêque de Majorque, puis de Valence, créé cardinal en 1444, élu pape en 1455. Celui-ci avait une sœur, Isabelle, mariée à Geoffroi Borgia, son parent selon quelques auteurs, d'une famille différente selon d'autres, et n'ayant pris le nom de Borgia qu'à la suite de son mariage; ce nom devant s'éteindre avec le pape Calixte III. De ce mariage vinrent deux fils, Pierre-Louis BORGIA, préfet de Rome et lieutenant général du patrimoine de Saint-Pierre, et Rodriguez BORGIA, cardinal en 1455, élu pape sous le nom d'Alexandre VI, en 1492. Ce dernier laissa plusieurs enfants naturels, parmi lesquels César BORGIA, créé duc de Valentinois par le roi Louis XII, et marié à Charlotte d'Albret, qui ne lui donna qu'une fille; Jean BORGIA, qui a formé la maison des ducs de Gandie, et ses divers rameaux; Geoffroi BORGIA, qui est l'auteur des princes de Squillace, fondus dans un rameau des ducs de Gandie. Pour tout ce qui se rapporte aux personnages les plus célèbres de cette famille, quant à la partie biographique, littéraire et artistique, v. ALEXANDRE VI, CÉSAR et LUCRÈCE.

BORGIA (Alfonse). V. CALIXTE III.

BORGIA (Jérôme), poëte italien, né à Naples, mort vers 1549, neveu de César; se rendit à Rome, et devint évêque de Massa. On a de lui un recueil de *Poésies lyriques et héroïques* en latin (Rome, 1525), et *Historia suorum temporum* (20 vol.)

BORGIA ou **BORJA** (François), poëte espagnol, prince de Squillace, un des descendants d'Alexandre VI, et, en même temps, de Ferdinand le Catholique par sa mère, mort en 1658. Gentilhomme de la chambre de Philippe II, il fut vice-roi du Pérou de 1614 à 1621. Poëte élégant et souvent gracieux, admirateur des classiques, adversaire de la boursouflure et de l'affectation que les sectateurs de Gongora avaient mises à la mode, il n'a cependant point mérité le titre de prince des poëtes, que lui donnaient les littérateurs qu'il protégeait. C'était un versificateur sage et de bon goût plutôt qu'un poëte. On estime ses romances lyriques et ses chants de Jacob et de Rachel, publiés sous le titre de *Obras en verso* (Madrid, 1639); mais son poëme épique *Napoles recuperada por el rey D. Alonzo* (Saragosse, 1651), est au-dessous du médiocre. On a également de lui *Oraciones y meditationes de la vida de Jesu-Cristo* (1661).

BORGIA (Alexandre), théologien italien, de la même famille que les précédents, né à Velletri en 1682, mort en 1764, devint archevêque de Fermo. Ses principaux ouvrages sont : *Istoria della chiesa et città di Velletri* (Nocera, 1723, in-4°); *Concilium provinciale Firmanum* (Fermo, 1727, in-4°); *Vita di San Geraldo* (1698); et une *Vie du pape Benoît XIII* (1741), etc.

BORGIA (Etienne), cardinal, administrateur et antiquaire italien, neveu du précédent, né à Velletri en 1731, mort à Lyon en 1804. Dès sa jeunesse, il montra un goût prononcé pour les antiquités et il commença à se former un musée qui devait être un jour un des plus riches qu'on eût jamais vus. Le pape Benoît XIV le nomma, en 1759, gouverneur de Bénévent. En 1770, il fut nommé secrétaire de la Propagande, et cette charge, qu'il remplit dix-huit ans, lui fournit l'occasion de correspondre avec les missionnaires répandus dans toutes les parties du monde, qui s'empressaient de lui faire parvenir des manuscrits, des médailles, des statues, des idoles, des vases, dont il enrichissait son musée. Lorsque, en 1797, des mouvements révolutionnaires vinrent agiter Rome, Pie VI, qui, huit ans auparavant, avait promu Borgia au cardinalat, lui confia le gouvernement de la ville, et cette mission difficile fut dignement remplie jusqu'au jour où l'approche d'une armée française fit éclater tout à coup la révolte et proclamer la république. Pie VI fut obligé de fuir, le cardinal fut arrêté pendant quelques jours, puis relâché à condition qu'il sortirait des États de l'Eglise. Plus tard, sous Pie VII, Etienne Borgia remplit encore d'importantes fonctions, et ce pape voulut qu'il l'accompagnât en France, lorsqu'il s'y rendit pour couronner l'empereur Napoléon Ier; mais, surpris à Lyon par une grave maladie, il mourut dans cette ville, emportant les regrets de tous les savants qui avaient pu apprécier ses rares connaissances, sa bonté et sa générosité.

Son musée de Velletri, célèbre dans toute l'Europe, était surtout riche en monuments égyptiens et indiens. Sa passion d'antiquaire l'entraîna souvent à vendre sa vaisselle et jusqu'aux boucles de ses souliers, pour l'acquisition de quelque morceau curieux ou pour l'impression d'une dissertation. Ses ouvrages les plus connus sont une *Histoire de la ville de Bénévent* (1763-1769, 3 vol. in-4°), et une *Histoire de la domination temporelle de l'Eglise dans les Deux-Siciles* (1788). Ces ouvrages sont écrits en italien.

BORGIA (saint François DE), grand d'Espagne, troisième général des jésuites, né à Gandie (royaume de Valence), en 1510, mort en 1572, et canonisé en 1671. Sa mère, Jeanne d'Aragon, chercha de bonne heure à lui inspirer le goût de la piété; lorsqu'elle fut morte, son père l'envoya à la cour de Charles-Quint, où on lui fit épouser Eléonore de Castro, en même temps qu'il était nommé grand écuyer de l'impératrice Isabelle. Celle-ci étant morte à son tour, le jeune écuyer fut chargé de conduire sa dépouille mortelle à Grenade, et lorsqu'on ouvrit le cercueil pour constater que c'était bien le corps de la princesse qui allait être déposé dans le tombeau royal, la vue de ce cadavre produisit sur lui une telle impression qu'il fit vœu de se consacrer au service de Dieu, s'il venait à perdre sa femme. Cependant de nouveaux honneurs lui furent accordés, et Charles-Quint le nomma vice-roi de Catalogne; mais sa femme Eléonore étant morte en 1545, il s'empressa de remplir son vœu, après avoir pourvu à l'établissement de ses enfants. Il entra donc dans l'ordre que venait de fonder saint Ignace, qui le chargea d'aller, comme vicaire général, porter la parole de Dieu dans les grandes villes d'Espagne et de Portugal, mission dont il s'acquitta avec beaucoup de zèle. Après la mort d'Ignace et celle du père Lainez, son successeur immédiat, François de Borgia fut, malgré sa répugnance, élu général de l'ordre. C'est par ses soins qu'un noviciat fut fondé à Rome, que les missions furent réglées, que la méthode de l'enseignement et de la prédication fut établie sur de nouvelles bases. A sa mort, il fut d'abord enterré dans l'église de la maison professe, à côté de saint Ignace et de Lainez; mais, en 1617, son corps fut exhumé et transporté dans l'église des jésuites de Madrid, où il devint l'objet de la vénération des fidèles.

BORGIANI (Horace), peintre et graveur italien, né à Rome vers 1577, mort à l'âge de trente-huit ans suivant Baglione. Il eut pour maître son frère Giulio BORGIANI, et peignit des portraits d'une grande vérité, au dire de Lanzi. Son propre portrait figure dans la célèbre collection iconographique du Musée des Offices. Il a gravé à l'eau-forte les *Loges* du Vatican (52 pièces numérotées).

BORGITE adj. m. (bor-ji-te). Hist. Surnom des mameluks circassiens qui régnèrent en Egypte de 648 à 923 de l'hégire : *Les mameluks* BORGITES.

BORGNAT s. m. (bor-gna, *gn* mll.). Ornith. Un des noms vulgaires du roitelet.

BORGNE adj. (bor-gne, *gn* mll.— bas-breton *born*, même sens). Qui ne voit que d'un œil ou à qui il manque un œil : *Homme* BORGNE. *Femme* BORGNE. *Cheval* BORGNE. *Roquelaure, qui avait perdu un œil, s'avisa un jour de demander à une vendeuse de maquereaux si elle connaissait bien les mâles d'avec les femelles : « Jésus, dit-elle, il n'y a rien de plus aisé, les mâles sont* BORGNES. » (Tallem. des Réaux.) *La princesse d'Evoli, qui fit de si grandes passions, était* BORGNE. (Ste-Foix.) *Il est rentré cette nuit, à deux heures du matin, avec une vieille femme* BORGNE. (E. Sue.)

— Par ext. Obscur et de triste apparence, en parlant d'un édifice ou d'un grand logement : *Une maison* BORGNE. *Un appartement, un cabinet* BORGNE. *Elle se retira dans une maison* BORGNE *de la rue Saint-Jacques.* (St-Sim.) *Madame de Maintenon mena la princesse de Savoie, depuis duchesse de Bourgogne, à un petit couvent* BORGNE *de Moret.* (St-Sim.)

— Fig. Mal tenu, en parlant d'un établissement : *Collége* BORGNE. *Pension* BORGNE. *Restaurant* BORGNE. *M. Jacquot a pour industrie de ne pas aller à l'atelier, où il devrait travailler, et de fréquenter beaucoup les petits théâtres* BORGNES. (Th. Gaut.) ‖ Suspect, mal famé : *J'entre avec lui dans un café* BORGNE *où je ne devais rencontrer personne de mon rang.* (G. Sand.) *Mais c'est donc une baraque que cette maison, un vrai café* BORGNE ! (G. Sand.) ‖ Mal fait, qui a quelque chose de défectueux ou de suspect dans sa rédaction : *Quel compte* BORGNE *me présentez-vous là? Vous me faites un calcul* BORGNE.

— *Teton, sein borgne*, Teton, sein qui n'a pas de bout : *Je m'aperçus qu'elle avait un* TETON BORGNE ! (J.-J. Rouss.)

— Loc. fam. *Jaser, babiller comme une pie borgne*, Parler, bavarder sans cesse, à tort et à travers. ‖ *Changer, troquer son cheval borgne contre un aveugle*, Changer une chose défectueuse contre une chose pire, quitter une position médiocre pour une position plus mauvaise.

— Anc. jurispr. *Fenêtre borgne*, Se disait d'une fenêtre qui donnait du jour sans avoir aucune vue.

— Art milit. *Grenade borgne* ou *aveugle*, Grenade que la simple percussion suffit pour allumer, et qui éclate en tombant, sans qu'il soit nécessaire d'y mettre le feu.

— Mar. *Ancre borgne*, Ancre qui n'a qu'une patte, ou qui est mouillée sans avoir de bouée.

— Anat. *Trou borgne*, Léger enfoncement de l'os frontal. ‖ Petit enfoncement qui se trouve à la base de la langue.

— Chir. *Fistule borgne*, Conduit ulcéreux qui n'a qu'une ouverture, au lieu que les fistules proprement dites en ont deux.

— Hortic. *Chou borgne*, Chou privé de bourgeon terminal, ce qui l'empêche de pommer.

— Erpét. *Serpent borgne*, ou subst. *Borgne*, Nom donné, dans certains pays, à l'orvet, reptile saurien apode, appelé ailleurs *serpent aveugle*.

— s. m. Celui qui n'a qu'un œil : *Un vilain* BORGNE. *Un méchant* BORGNE. *Un* BORGNE *est bien plus incomplet qu'un aveugle, il sait ce qui lui manque.* (V. Hugo.)

— Prov. *Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois*, Parmi les gens incapables, les gens médiocres ne laissent pas de briller.

— Ornith. Nom vulgaire de la mésange charbonnière.

— **Syn. Borgne, borgnesse.** Ces deux formes peuvent s'employer comme subst. et comme adj. : *C'est une* BORGNE, *c'est une* BORGNESSE ; *femme* BORGNE, *femme vieille et* BORGNESSE. Mais *borgne* n'entraîne pas nécessairement avec lui une idée désavantageuse, ce qui a toujours lieu avec *borgnesse* : *La princesse d'Evoli, qui fit de si grandes passions, était* BORGNE. (De Ste-Foix.) *J'ai vu madame de Beauvais vieille, chassieuse et* BORGNESSE, *à la toilette de la dauphine de Bavière.* (St-Sim.)

— **Anecdotes.** Un galant homme s'était fait un principe de ne jamais convenir du tort de ses amis; quelqu'un lui en demanda la raison : « Si j'avouais, répondit-il, que mon ami est *borgne*, on le croirait aveugle. »

***

Un homme, dont la vue était excellente, plaisantait un *borgne* sur son infirmité. Celui-ci, piqué, répliqua : « Je gage que je vois plus que vous. » La gageure acceptée : « Vous avez perdu, dit le *borgne*, car je vous vois deux yeux, et vous ne m'en voyez qu'un. »

***

Pé Fournier était *borgne;* plaidant un jour, il mit ses lunettes pour lire une pièce, en disant : « Messieurs, je ne produirai rien qui ne soit nécessaire. — Commencez donc, lui répliqua l'avocat de la partie adverse, par retrancher un des verres de vos lunettes. » Cette plaisanterie déconcerta entièrement Pé Fournier.

***

Dans un journal américain parut un jour l'avis suivant : « On offre vingt mille dollars au médecin qui sera assez habile pour rendre *borgne* M ***, riche propriétaire de la Virginie. » A cette offre brillante, les médecins pleuvent chez l'opulent planteur; mais tous s'en retournent aussitôt l'oreille basse; le valet de chambre avait répondu à chacun d'eux : « Mon maître est aveugle. »

***

Un officier, devenu *borgne* à la suite d'une blessure, avait fait remplacer l'organe manquant par un œil de verre qu'il avait soin d'ôter chaque soir lorsqu'il se couchait. Se trouvant dans une auberge, il appelle la servante et lui donne cet œil pour qu'elle le pose sur une table; cependant la servante ne bouge pas. L'officier, impatienté, lui dit : « Eh bien, qu'attends-tu là? — J'attends, monsieur, que vous me donniez l'autre. »

***

Un homme d'un âge *un peu bien mûr* poursuivait une jeune fille de ses déclarations brûlantes; promesses, serments, protestations, tout était resté sans effet. S'imaginant, avec raison, qu'il avait échoué jusque-là pour n'avoir pas employé l'argument irrésistible, il se présenta un jour chez la belle, et, lorsqu'il fut en sa présence, il se couvrit un œil d'un double louis tout neuf. « Ah ! monsieur, répondit en minaudant la fausse Agnès :

Le véritable amour est aveugle, et non *borgne*. »

***

Un Espagnol avait volé le cheval d'un Indien, et, comme il n'y avait pas de témoins, le ravisseur niait effrontément le vol. On va devant le juge, qui se trouve fort embarrassé pour connaître le véritable propriétaire. Le cheval est amené : alors l'Indien, illuminé par une heureuse inspiration, jette vivement son manteau sur la tête du cheval, et dit à l'Espagnol : « Puisque vous prétendez être le véritable propriétaire de cet animal, dites de quel œil il est *borgne*. » L'Espagnol, pris au dépourvu, et ne voulant point paraître hésiter, répondit à tout hasard : « Eh ! parbleu, de l'œil droit. — Cet homme est un fripon, répliqua l'Indien, en se tournant vers le juge; car mon cheval n'est *borgne* ni de l'œil droit ni de l'œil gauche. »

***

On connaît cette charmante fleur de l'anthologie italienne, du poëte Jérôme Amalthée; elle a été traduite dans toutes les langues, et Muratori la trouvait si parfaite qu'il ne pouvait croire qu'elle ne fût pas une traduction de l'anthologie grecque. Elle fut faite à l'occasion de deux enfants, frère et sœur, tous deux d'une rare beauté quoique *borgnes*, l'un de l'œil droit, l'autre de l'œil gauche :

Lumine Acon dextro, capta est Leonilla sinistro,
Et poterat forma vincere uterque deos.
Parve puer, lumen quod habes concede sorori :
Sic tu cœcus Amor, sic erit illa Venus.

« Acon est privé de l'œil droit, Léonille de l'œil gauche ; d'ailleurs ils pourraient l'un et l'autre surpasser les dieux en beauté. Cher enfant, cède à ta sœur l'œil que tu possèdes : aveugle, tu ressembleras à l'Amour; et elle sera Vénus. »

***

Pour trop bien boire, un seigneur de Bourgogne
De son pauvre œil se trouva déferré;
Un docteur vient : « Voici de la besogne
Pour plus d'un jour ! — Je patienterai.
— Ça, vous boirez... — Eh bien, soit, je boirai.
— Quatre grands mois... — Plutôt douze, mon [maître.
— Cette tisane... — A moi? voyez ce traître!
Vade retro : guérir par le poison!
Non, par ma soif; perdons une fenêtre,
Puisqu'il le faut; mais sauvons la maison. »
J.-B. ROUSSEAU.

***

Uné vête, madémoiselle,
Qui verrait machinalément
Dé votre œil droit lé manquément,
Dirait qué vous n'êtes pas velle,
Par défaut de discernément.
Mais moi, qué j'y bois autrément,
Jé soutiens qué vous êtes telle;
Car dudit œil lé manquément
N'est qu'une pure vagatelle,
Lorsqué l'autre y boit clairément.
Aï! lé drôle en cé moument,
Mé lance une bibe étincelle
Dont mon cur craint l'emvrasément.
(*Un Gascon à une jolie borgnesse.*)

BORGNESSE s. f. (bor-gnè-se, *gn* mll. — fém. de *borgne*). Fille ou femme borgne : *Une* BORGNESSE. *Une vilaine, une méchante* BORGNESSE. *C'était une petite* BORGNESSE, *toute rabougrie et percluse de la moitié du corps.* (D'Ablanc.) *J'étais avec une vieille* BORGNESSE *qu'on appelait la Chouette, parce qu'elle ressemblait à une chouette qui aurait un œil crevé.* (E. Sue.) ‖ Se dit d'ordinaire en mauvaise part.

BORGNET, historien et littérateur belge contemporain, professeur à l'université de Liége. M. Borgnet a fait paraître une *Histoire des Belges à la fin du* XVIIIe *siècle*, et un *Voyage dans les Ardennes*, publié en 1864, sous le pseudonyme de *Jérôme Pimpurniaux*. En 1865, profitant d'une situation qui lui permettait de consulter quantité de documents inédits et intéressants sur l'histoire du pays de Liége, il a publié une *Histoire de la révolution liégeoise de* 1789.

BORGNIAT s. m. (bor-gnia; *gn* mll.). Ornith. Un des noms vulgaires de la bécassine sourde.

BORGNIS (J.-A.), mécanicien italien, né à Domo d'Ossola vers 1780. Il fut membre de l'Académie des sciences de Turin et professeur de mécanique à l'université de Pavie. On lui doit : *Dictionnaire de mécanique appliquée aux arts* (Paris, 1823); *Traité complet de mécanique appliquée aux arts* (1820); *Traité élémentaire de construction appliquée à l'architecture usuelle* (1823).

BORGNOIER v. n. ou intr. (bor-gnoi-ié — rad. *borgne*). Regarder d'un œil en fermant l'autre. ‖ Vieux mot dont on a fait *bornoyer*, lequel n'est plus usité que dans un sens tout spécial. V. BORNOYER.

BORGNON s. m. (bor-gnon; *gn* mll. — rad. *borgne*). Pop. S'emploie à Lyon dans l'expression *Aller à borgnon*, pour Aller à l'aveuglette.

BORGO, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S. de Bastia; 761 hab. En 1768, Paoli remporta à Borgo son dernier avantage sur les Français. ‖ Bourg de l'empire d'Autriche, dans le Tyrol, gouvernement d'Inspruck, régence et à 30 kilom. E. de Trente, sur la Brenta, ch.-l. de district; 2,175 hab. Ce bourg porte aussi le nom de BORGO-DI-VAL-SUGANA.

BORGOFORTE, bourg du royaume d'Italie, dans la Vénétie, délégation et à 12 kilom. S. de Mantoue, sur la rive gauche du Pô; 1,375 hab. Ce village, défendu par un château fort construit en 1211, fut le théâtre d'une victoire des Français sur les Autrichiens, le 25 octobre 1796.

BORGO-LAVEZZANO, ville du royaume d'Italie, prov. et à 15 kilom. S.-E. de Novare, sur l'Arbogna; 4,200 hab. Belles récoltes de soie; moulins à soie.

BORGO-MANERO, ville du royaume d'Italie, prov. et à 28 kilom. N.-O. de Novare, sur l'Agogna, ch.-l. de mandement; 6,730 hab. Collége communal.

BORGO-SAN-DALMAZZO, bourg important du royaume d'Italie, situé à l'entrée des trois vallées de la Stura, du Gesso et de la Vermanaja, ch.-l. de mandement, prov. et à 8 kilom. S.-O. de Coni; 3,200 hab. Ancienne abbaye de bénédictins.

BORGO-SAN-DONNINO, ville du royaume d'Italie, prov. et à 24 kilom. N.-O. de Parme, 4,000 hab. Cette ville, située au pied de l'Apennin, fortifiée, et siége d'un évêché suf-

fragant de Bologne, possède un ancien palais ducal et une cathédrale dont la riche façade paraît être du XIIe siècle. C'est la *Julia Chrysopolis* ou *Fidentia* des anciens.

BORGO-SAN-LORENZO, ville du royaume d'Italie, ch.-l. de district, prov. et à 25 kilom. N.-E. de Florence, sur la Siève; 3,900 hab. Patrie de Giotto.

BORGO-SAN-SEPOLCRO, ville du royaume d'Italie, prov. et à 18 kilom. N.-E. d'Arezzo, dans les Apennins, près du Tibre; 3,380 hab. Evêché suffragant de Florence; petit fort sur un rocher voisin; usines à fer et clouteries importantes.

BORGO-SESIA, bourg du royaume d'Italie, ch.-l. de mandement, prov. du Val-Sesia, à 10 kilom. S. de Varallo, sur la rive gauche de la Sesia; 6,650 hab.

BORGO-TARO, bourg du royaume d'Italie, prov. et à 50 kilom. O. de Parme, sur le Taro, dans les Apennins, ch.-l. du district de son nom; 1,250 hab.

BORGO-TICINO, bourg du royaume d'Italie, ch.-l. de mandement, prov. et à 25 kilom. N. de Novare, sur le Tessin; 2,000 hab.

BORGO-VERCELLI, bourg du royaume d'Italie, ch.-l. de mandement, prov. et à 17 kilom. S.-O. de Novare; 2,760 hab. Beau palais entouré de jardins.

BORGO (Pierre), mathématicien italien du XVe siècle. Il fut l'auteur du premier traité d'arithmétique qui ait été imprimé en Italie. Il était né à Venise, et son ouvrage était intitulé : *Arithmetica, la nobel opera arithmetica, ne la qual se tratta tutte cose a mercantia pertinenti* (Venise, 1484 et 1491).

BORGO (Tobie DAL), littérateur italien qui florissait à Vérone au XVe siècle. Longtemps avocat, il s'attacha à Sigismond Malatesta, seigneur de Rimini, et composa, dans un style plein d'élégance, des harangues, des poésies, une histoire des belles actions de Malatesta. Il a écrit une partie du *Chronicon dominorum de Malatestis*, publié dans le recueil de Calogera.

BORGO ou **BORGUS** (Pierre-Baptiste), historien et publiciste italien, né à Gênes au commencement du XVIIe siècle. Il servit en Allemagne dans l'armée suédoise pendant la guerre de Trente ans, et écrivit ensuite l'histoire de cette guerre sous le titre de *Commentarii de bello Suecico* (Liége, 1633, in-4o), ouvrage qui fut traduit en français par de Mauroy. On lui doit encore : *De dominio serenissimæ Genuensis reipublicæ in mari Ligustico* (1641, in-4o), et *De dignitate Genuensis reipublicæ disceptatio* (1641, in-4o).

BORGO (Pio DEL), littérateur italien, né à Sienne dans le XVIIIe siècle. Il obtint un canonicat dans sa ville natale, et fut l'un des meilleurs avocats de son temps. Ses principaux ouvrages sont : la *Berenice, dramma ; I Trionfi di Goffredo in Gerusalemme, componimento storico poetico* (1739) ; *Il Matrimonio di vendetta*, tragédie en prose (1751).

BORGO (Charles), jésuite italien, né à Vicence en 1731, mort en 1794. Après avoir professé la théologie, il se livra à l'étude des sciences et publia un ouvrage intitulé : *Analisi ed esame ragionato della difesa e della fortificazione delle piazze* (Venise, 1777, in-4o). Il dédia son livre au roi de Prusse Frédéric II, qui lui envoya un brevet de lieutenant-colonel honoraire du génie. Les autres ouvrages du Père Borgo sont : *Orazione in lode di sant' Ignazio di Lojola* (1780); *Memoria cattolica*, qui fut condamné par la cour de Rome.

BORGOGNONA ou **BOURGOGNE** (Juan DE), peintre espagnol, mort vers 1433. Il excellait dans la couleur et dans le jeu des draperies. On voit plusieurs de ses peintures dans la cathédrale de Tolède.

BORGOGNONE (Ambroise), peintre de l'école milanaise, né à Fossano, mort après 1535. Ses productions sont encore empreintes de la sécheresse et de la minutie gothiques; mais la grâce et la beauté de ses têtes semblent annoncer qu'il subit l'influence de Léonard de Vinci, qui vint de son temps se fixer à Milan. Son chef-d'œuvre est la fresque du *Couronnement de la Vierge*, à l'église de Saint-Simplicien, à Milan. Cette ville possède encore plusieurs autres tableaux de cet artiste, qui forme la transition entre l'ancienne école et celle des grands maîtres du siècle qui s'ouvrait.

BORGONDIO (Thomas). V. BURGONDIO.

BORGOU ou **BERGOU**, pays de l'Afrique intérieure, entre le Kouâra ou Niger à l'E. et 1o long. O., et entre 9o et 11o lat. N., dans le Soudan; il produit en abondance du sel, du coton, de la gomme, du riz et du natron, et est divisé en plusieurs petits Etats.

BORGT (Henri VAN DER), peintre flamand, né à Bruxelles en 1583. Il eut pour premier maître Gilles van Valkenborg. Il alla ensuite perfectionner son talent à Rome, et revint s'établir, d'abord à Frankenthal, puis à Francfort-sur-le-Mein. Le célèbre Howard, comte d'Arundel, faisait grand cas non-seulement de ses tableaux, mais encore de ses connaissances sur les antiquités.

BORGUE s. f. (bor-ghe). Pêch. Sorte de panier avec lequel les pêcheurs bouchent le fond d'un bouchot, du côté de la mer.

BORGUS (Pierre-Baptiste). V. BORGO.

BORHAN-EDDYN, surnommé **Zernoudji**, auteur arabe du XIIIe siècle. Son livre est intitulé : *Taalym almotéallim tharyq altéalloun* (*Avis aux étudiants sur la manière d'étudier*). Deux traductions latines en furent faites : une par Abraham Echellensis, sous le titre de *Semita sapientiæ, sive ad scientias comparandas methodus* (Paris, 1646); l'autre par Fréd. Rostgard, sous le titre de *Enchiridion studiosi, arabice conscriptum a Borhoneddino Alzernouchi*. Il a été aussi traduit en turc.

BORHAN-EDDYN (Ibrahim), surnommé **Bacai**, auteur arabe du XVe siècle. Il a écrit un *Traité des usages et des maximes des anciens philosophes*, une *Biographie des hommes célèbres*, et un roman très-intéressant, intitulé : les *Amours de Medjnoun et Leïla*, qu'on trouve manuscrit à la Bibliothèque impériale et à celle de l'Escurial.

BORI s. m. (bo-ri). Bot. Nom du jujubier dans les Indes.

BORICO (bo-ri-ko — rad. *borique*). Chim. Mot qui s'emploie en composition pour indiquer la combinaison du sel *borique* avec un autre sel. On dit ainsi : BORICO-*aluminique*, BORICO-*ammonique*, BORICO-*barytique*, BORICO-*calcique*, BORICO-*cuivrique*, BORICO-*lithique*, BORICO-*magnésique*, BORICO-*plombique*, BORICO-*potassique*, BORICO-*sodique*, BORICO-*strontique*, BORICO-*yttrique*, BORICO-*zincique*.

BORIDES s. m. pl. (bo-ri-de — de *bore*, et du gr. *eidos*, aspect). Chim. Famille de corps ayant le bore pour type. ‖ Genre de corps comprenant le bore et le silicium.

— Minér. Famille de minéraux comprenant ceux dans lesquels entre l'acide borique.

— **Encycl.** Les *borides* forment, en s'unissant à l'oxygène, des acides qui n'altèrent presque pas la teinture bleue du tournesol et qui sont presque insolubles ou tout à fait insolubles dans l'eau. Ils neutralisent les bases les plus alcalines et forment avec elles, par voie sèche des sels vitreux, tels que le verre luimême et les pierres siliceuses de la nature.

BORIE (Pierre-Rose-Ursule DUMOULIN), missionnaire français, vicaire apostolique du Tong-King occidental, né à Beynat (Corrèze) en 1808, mort en 1838. Il fit ses études au séminaire de Tulle, et, entraîné par une foi ardente, il passa à celui des Missions étrangères, où il consacra treize mois à l'étude des langues. Il n'était encore que diacre lorsqu'il partit pour se rendre aux Indes ; mais, en arrivant au Havre, il reçut une dispense d'âge et put se faire ordonner prêtre à Bayeux. Il se rendit ensuite à Macao (1830), puis en Cochinchine, d'où il parvint, non sans peine, à gagner le Tong-King. Là, il se familiarisa avec la langue et les habitudes du pays et commença son œuvre de prosélytisme. L'édit de persécution, promulgué en 1833 par l'empereur d'Annam, ne fit qu'accroître le zèle apostolique de Borie. Poursuivi, forcé de se cacher, vivant dans les bois, il mena une vie de souffrances et de privations incroyables, sans cesser de se livrer un instant à son œuvre apostolique. Il se disposait à se rendre dans le royaume de Laos, lorsqu'il fut nommé évêque d'Acanthe. Il resta en conséquence dans Tong-King. Peu de temps après, il tomba entre les mains des émissaires des mandarins (13 juillet 1838) et fut condamné à avoir la tête tranchée. Il fut exécuté à Diem-Phuc le 24 novembre suivant. Le soldat qu'on avait chargé de son exécution était ivre, et ne put terminer son œuvre de sang qu'en s'y reprenant jusqu'à sept fois. Les os du martyr furent recueillis et transportés en France ; ils ont été inhumés dans la chapelle des Missions étrangères, à Paris.

BORIE-CAMBORT (Jean), conventionnel, d'un républicanisme exalté. A l'époque de la Révolution, il était avocat à Tulle et fut envoyé à l'Assemblée législative, puis à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI sans appel au peuple ni sursis. Les missions qu'il remplit aux armées et dans les départements du Gard et de la Lozère furent marquées par des excès qui sont regrettables, même à ces époques de réformations sociales. Après la journée du 1er prairial, où périt l'infortuné Féraud, il fut décrété d'accusation comme ayant été l'un des instigateurs, et ne dut son salut qu'à l'amnistie prononcée par la Convention pour tous les délits révolutionnaires. Après le 18 brumaire, il fut nommé juge au tribunal de Cognac, et alla finir ses jours à Sarlat, en 1805.

Borie-Cambort peut être considéré comme une de ces scories impures qui se produisent à la surface de tous les bouillonnements politiques ; ils font tache sur les plus belles choses, mais ils ne sauraient déshonorer tout un parti, et on peut leur appliquer avec justice cet axiome de l'antiquité : *corruptio optime pessima*. Ceci est à l'adresse de ces historiens *impartiaux* qui rendent toute une époque responsable des atrocités qu'ont pu commettre quelques gredins.

BORIE (Victor), économiste et littérateur français, né à Tulle en 1811. Après avoir fait de bonnes études, il obtint la place de vérificateur des poids et mesures de son arrondissement. Si cette position satisfaisait à ses besoins matériels, ceux de son esprit n'y trouvaient point leur compte, et son imagination cherchait un champ plus vaste et plus en harmonie avec ses instincts relevés. Deux journaux se disputaient la faveur des habitants de Tulle : l'*Album de la Corrèze* et l'*Indicateur corrézien;* M. Borie les gratifia tous les deux de ses essais, qui, disait-il en riant, n'ont malheureusement pas été conservés. Sa réputation n'aurait rien gagné à la publicité de ses débuts ; elle est assez solidement établie pour se passer facilement de cette première pierre.

En 1842, Jules Leroux, le frère du célèbre Pierre Leroux, vint à Tulle, et l'intimité s'établit bientôt entre la famille Leroux et Victor Borie, qui fut à même de lui être utile. Le philosophe, pour témoigner sa reconnaissance au jeune vérificateur, dont il avait deviné le talent pratique, lui proposa la rédaction de l'*Eclaireur de l'Indre*, que Mme George Sand venait de fonder à La Châtre avec quelques amis. Ce journal devait être imprimé à Boussac, ville voisine où Pierre Leroux avait obtenu un brevet d'imprimeur. Tandis que ce dernier s'installait à Boussac, M. Victor Borie, agréé des fondateurs de l'*Eclaireur de l'Indre*, s'établit à La Châtre, où il rédigea cette feuille, qui fut pendant une année imprimée à Orléans, en attendant que l'imprimerie du philosophe socialiste fût en état de fonctionner.

Le nouveau journal, placé ainsi entre deux préfectures, eut un peu à subir le sort du pot de terre et se vit intenter des procès, avant même d'être venu au monde. L'opposition fit grand bruit de cette persécution, l'exploita habilement, et eut le talent d'en faire sortir une jurisprudence nouvelle en matière de presse. Pendant ce temps, Pierre Leroux montait son imprimerie, et put enfin se charger de la publication de l'*Eclaireur ;* il le prit même entièrement à son compte, les ressources des fondateurs ayant été épuisées, dès l'année 1847, par des procès devant les tribunaux correctionnels de La Châtre, Châteauroux et Paris. Victor Borie, dont le nom avait déjà acquis une certaine notoriété, fut alors attaché à la rédaction d'un des meilleurs organes de la presse provinciale, le *Journal du Loiret*, dont il devint l'un des principaux collaborateurs.

Après la Révolution de 1848, Victor Borie, de concert avec Mme George Sand et Paul Bochery, fonda la *Cause du Peuple*, qui, plus heureuse que les roses, vécut l'espace de temps traditionnel des révolutions en France, trois matinées. Sans se déconcerter par la chute de ces deux journaux tués sous lui, M. Borie fonda l'année suivante, à Châteauroux, le *Travailleur*. Le gouvernement ne trouva pas la besogne de son goût ; car le jeune rédacteur en chef, frappé d'une condamnation, fut obligé de se retirer en Belgique, où il demeura trois ans. Revenu en France, il fut enfermé aux Madelonnettes pour purger sa condamnation, et en sortit au bout de six mois, grâce au décret d'amnistie du 2 décembre 1852.

M. Bixio, fondateur et directeur du *Journal d'Agriculture pratique*, l'attendait à la porte de la prison pour l'installer au bureau du journal, comme secrétaire de la rédaction. Plus tard, M. Borie entra à la *Presse*, en qualité de rédacteur de la partie agricole. Il avait trouvé sa voie; les matières spéciales qu'il eut à traiter dans cette position étaient bien de sa compétence et entraient parfaitement dans ses goûts. Lorsqu'en 1857, M. Emile de Girardin céda à M. Millaud, moyennant 800,000 francs, ses quarante actions de la *Presse*, M. Borie le suivit dans sa retraite et alla porter sa tente au *Siècle*, puis, se trouvant bien de ce nouveau logement, s'y établit définitivement.

Les œuvres de M. Borie se sont toujours fait remarquer par leur à-propos ; on les voit toujours répondre aux préoccupations du moment. En 1840, en qualité de vérificateur, il publia une brochure sur l'*Application du système décimal des poids et mesures*. Lors des épreuves qui l'assaillirent comme rédacteur de l'*Eclaireur de l'Indre*, il écrivit un mémoire sur la *Liberté de la presse en* 1844. Les élections de 1846, dont la corruption fait la honte du règne de Louis-Philippe, lui arrachèrent un *Appel à la conscience publique*. En 1847, il donnait une *Etude sur la charte de* 1830, qui paraphrasait énergiquement cette phrase célèbre du général Foy : « Celui qui veut plus que la charte, moins que la charte, autrement que la charte, est un mauvais citoyen. » Le pouvoir aurait dû comprendre la leçon, car à ce moment on savait déjà qu'un roi est un citoyen tout aussi bien que le dernier de ses sujets. Après l'explosion de 1848, les représailles et les excès de la liberté étaient à redouter dans le premier moment d'effervescence, où trop souvent on croit faire preuve de force en usant de violence : alors M. Borie, allant au-devant du mal qu'il prévoyait, tenta de concilier les théories diverses des chefs de parti, et de rétablir l'accord entre eux et leurs anciens adversaires, dans une brochure restée célèbre. Fidèle à son rôle de conciliation et se constituant le défenseur du plus faible et de la justice, il publia un petit livre intitulé : *Travailleurs et propriétaires*, dans lequel il établissait les droits des deux parties et les concessions à faire de part et d'autre. Mme George Sand avait écrit complaisamment une préface pour cet ouvrage de son ami dévoué. L'année suivante, M. Victor Borie faisait paraître en Belgique l'*Histoire du pape Pie IX*, qui, en France, aurait couru le risque de ne jamais voir le jour. Nous devons aussi à M. Victor Borie divers ouvrages d'agriculture très-estimés : les *Douze mois*, les *Travaux des champs* et l'*Agriculture au coin du feu*. Il collabore activement à l'*Avenir commercial*, fondé par M. Bécard, et publie de nombreux articles d'agriculture pratique, d'industrie et d'économie politique dans le *Journal d'Agriculture pratique*, la *Revue horticole*, le *Moniteur des comices*, le *Journal pour tous*, le *Magasin pittoresque*, le *Journal des Economistes*, le *Dictionnaire du commerce*, la *Presse* et le *Siècle*.

Le soir, pour se reposer de ses travaux et continuer son œuvre de vulgarisation de la science, il se fait souvent applaudir par son attrayante conversation dans les salons ouverts rue de la Paix, aux entretiens et lectures, à l'instar des lectures anglaises, américaines et belges, dont la mode a été introduite en France par MM. Hippolyte Lissagaray, Albert Leroy et Camille Le Mansois-Duprey. Sa parole nette, facile, élégante et spirituelle est une des plus goûtées, avec celle de MM. Emile Deschanel des *Débats*, et Adrien Hébrard du *Temps*.

Comme homme, M. Victor Borie est plein d'affabilité ; il n'est pas moins aimable comme écrivain. Nul mieux que lui ne possède l'art si difficile de vulgariser la science et de mettre au niveau des intelligences ordinaires les conceptions les plus élevées. Il sait rendre intéressantes les questions les plus ardues, et il excelle à parfumer la coupe dans laquelle il offre à ses lecteurs le breuvage un peu amer de la science. Les machines les plus compliquées paraissent fort simples lorsqu'il en donne la description et en explique le mécanisme ; on croirait les voir fonctionner. Sa plume, fine et spirituelle, force le lecteur à courir avec elle, et le laisse tout étonné de se trouver au but sans fatigue et sans avoir eu le temps de s'ennuyer. La spécialité de M. Borie est surtout l'agriculture, comme celle de M. Auguste Luchet est la culture de la vigne. Il s'y trouve dans son élément ; on reconnaît, à ses théories, l'homme pratique qui ne parle qu'après expérience ; et sa réputation est si bien établie sous ce rapport, que chez lui l'agriculteur a trop fait oublier le démocrate courageux, qui a passé par les pénibles épreuves de l'exil et de la prison pour défendre la cause de la liberté.

BORIES (Jean-François-Louis LECLERC), l'un des *quatre sergents de la Rochelle*, né à Villefranche (Aveyron), en 1795, décapité à Paris le 21 septembre 1822. Il était, en 1821, sergent-major au 45e de ligne, en garnison à Paris, lorsqu'il fut initié à la charbonnerie par un étudiant dont il avait été le condisciple. C'était l'époque des luttes les plus ardentes du libéralisme contre le gouvernement des Bourbons, luttes auxquelles le parti militaire et bonapartiste prit une part fort active. On sait que le carbonarisme avait de nombreuses ramifications dans l'armée. Bories se chargea de l'organisation d'une *vente* parmi ses camarades, et il initia successivement plusieurs sous-officiers et soldats, parmi lesquels Goubin, Pomier, Raoulx, Goupillon, etc. En janvier 1822, le 45e reçut l'ordre de se préparer à quitter Paris pour aller tenir garnison à La Rochelle. Avant le départ, Bories fut mis en rapport avec La Fayette, et reçut plusieurs cartes découpées dont les secondes moitiés devaient lui être présentées sur la route par les affiliés qui auraient à lui transmettre les ordres du comité directeur. Des mouvements se préparaient à Nantes et à Saumur, et les chefs de la charbonnerie voulaient être en mesure d'utiliser au besoin le passage du régiment à proximité des départements disposés à se soulever. Des entrevues eurent lieu, en effet, à Tours, à Poitiers, à Niort, et même quelques imprudences de parole furent commises ; mais aucun ordre de prise d'armes ne fut transmis, et le 45e arriva à La Rochelle le 14 février. Par une fatalité singulière, Bories, depuis Orléans, avait été mis à la garde du camp pour avoir répondu aux provocations de soldats suisses en garnison dans cette ville ; et, dès son arrivée à La Rochelle, il fut écroué dans la maison d'arrêt, puis, sur quelques soupçons, transféré dans la prison de Nantes. Ce contre-temps laissait la présidence de la vente à un homme moins capable, le sergent-major Pomier, au moment même où l'avortement de la tentative du général Berton contre Saumur rendait cette direction plus difficile et plus délicate. Tous ces jeunes gens, d'ailleurs, dans leurs rapports avec les carbonari civils comme dans leur propagande, n'apportèrent pas toujours la prudente réserve qui est de nécessité impérieuse dans le terrible jeu des conspirations. Cependant le général Berton, traqué de toutes parts, était accouru secrètement à La Rochelle, déterminé à tenter un nouveau mouvement. Il entra en communication avec Pomier et les autres conjurés ; mais rien ne fut arrêté dans ces entrevues ; on convint seulement de se tenir prêt à agir. Peu de jours après, tous les membres de la vente militaire étaient successivement arrêtés. Quelques confidences mal placées et divers indices avaient mis l'autorité sur la voie. Goubin, Pomier, Goupillon et quelques autres, pressés par le général Despinois, se laissèrent aller à faire des révélations complètes ; mais Bories demeura ferme et impénétrable. Ce ne fut qu'après cinq mois d'une instruction minutieuse que les accusés furent traduits devant le jury de la Seine. Ils étaient au nombre de vingt-cinq, civils et militaires, les uns accusés de complot, les autres de *non-révélation* de ce complot. Il n'existait pas de complot dans le sens légal de l'expression, mais tout au plus

un projet de complot, et sans le moindre commencement d'exécution. En réalité, les accusés n'étaient coupables que du délit de société secrète. Cependant le ministère public demandait douze têtes! Le violent Marchangy se livra à des emportements inouïs. Les accusés avaient pour défenseurs les premiers avocats du barreau, Mérilhou, Barthe, Boulay (de la Meurthe), Plougoulm, Delangle, Berville, Boinvilliers, Chaix-d'Est-Ange, Mocquart, etc., qui tous sont arrivés depuis aux plus hautes positions, et qui tous alors étaient carbonari et avaient juré sur le poignard la perte des Bourbons. Après quinze jours de débats, le président, M. de Monmerqué, demanda à chaque accusé s'il avait quelque chose à ajouter à sa défense; Bories, dont la contenance avait été constamment admirable, se leva et dit noblement: « Messieurs les jurés, M. l'avocat général, en déclarant que toutes les puissances oratoires ne sauraient me soustraire à la vindicte publique, m'a désigné comme le principal coupable. Eh bien! j'accepte cette position, heureux si, en portant ma tête sur l'échafaud, je puis faire prononcer l'absolution de tous mes camarades. » Il fut condamné à la peine de mort, ainsi que Goubin, Raoulx et Pomier. Goupillon fut acquité comme révélateur; sept autres furent condamnés à une détention plus ou moins longue; les treize autres acquittés (5 septembre). Il y eut des gémissements et des sanglots dans la salle d'audience. Les seuls condamnés étaient calmes et souriants. Goubin et Pomier avaient racheté leur faiblesse pendant l'instruction par une contenance ferme et digne dans le procès. L'opinion publique se prononça de la manière la plus forte en faveur de ces malheureux jeunes gens; mais le gouvernement de Louis XVIII fut implacable, et, le 21 septembre, l'échafaud se dressa sur la place de Grève; les quatre sergents y montèrent avec un calme héroïque et courbèrent leur noble tête sous le couperet, au cri de *Vive la liberté!* Au moment de s'étendre sur la planche baignée du sang de ses amis, Bories jeta d'une voix forte ces paroles à la foule: « Rappelez-vous que c'est le sang de vos fils qu'on fait couler aujourd'hui! »

Le soir, il y eut une grande fête aux Tuileries. C'est par ces forfanteries odieuses que le gouvernement de la Restauration se plaisait à insulter au sentiment public et à augmenter son impopularité.

De sérieuses tentatives avaient été faites par les carbonari pour sauver les intéressantes victimes. Par l'intermédiaire d'Ary Scheffer, d'Horace Vernet, du colonel Fabvier et d'autres sommités du parti, le directeur de Bicêtre avait été gagné, et consentait à donner son concours à l'évasion, moyennant 70,000 fr., somme équivalente au revenu de sa place. Ce fonctionnaire eut la malheureuse idée de confier cette grave affaire à l'aumônier de la prison, qu'il voulait, par affection, emmener avec sa propre famille à l'étranger. L'ecclésiastique eut l'infâme courage de trahir l'amitié en même temps que la cause du malheur et de l'humanité; il avertit sur-le-champ le préfet de police. Au moment de l'exécution du projet, des policiers apostés se précipitèrent, arrêtèrent l'un des agents de la négociation, M. Margue, chirurgien de Bicêtre, et se saisirent même de 10,000 fr. en or. Mais un homme énergique et dévoué, l'interne Guillié-Latousche, parvint à s'enfuir avec le reste de la somme, 60,000 fr. en billets de banque, entra dans Paris à la pointe du jour, et remit son dépôt entre les mains des membres du comité.

D'autres tentatives ne furent pas plus heureuses, et, le jour de l'exécution, un grand nombre de carbonari, armés sous leurs vêtements, stationnaient sur divers points, prêts à une attaque de vive force; mais la vente suprême, incertaine sans doute des chances que présentait cette partie sanglante, ne put se résoudre à donner l'ordre d'attaquer les forces considérables rassemblées par le gouvernement.

Elle dut laisser faire, et le sacrifice fut alors consommé, au milieu de la douleur et de l'indignation publiques.

Un des membres de la haute vente, le docteur Ulysse Trélat, depuis ministre et représentant du peuple, a tracé le portrait suivant de Bories dans une *Esquisse de la charbonnerie :*

« Bories était un jeune homme de vingt-six ans, qui, sous un extérieur plein de douceur et de grâce, cachait l'âme la plus élevée et la plus ferme. Il n'avait du militaire que le courage et la franchise, sans aucun des défauts que produit l'oisiveté des casernes. Ses mœurs étaient pures, ses goûts simples et sa vie retirée. Il consacrait la plus grande partie de son temps à la lecture. Exempt d'ambition, son vœu le plus ardent était de mourir au moment de la victoire du peuple, et un jour il s'irrita de la proposition qu'on lui faisait de le conduire chez le général La Fayette, dans la pensée que cette offre cachait une sorte de doute sur son dévouement, ainsi que l'intention de stimuler son ardeur par l'autorité d'un grand nom. »

Dans un autre recueil, nous lisons un fait infiniment touchant. A Villefranche, lieu de naissance de Bories, il y eut un concert admirable entre tous les habitants pour cacher sa fin tragique à ses vieux parents. A l'étonnement des vieillards de ne point recevoir de nouvelles, on répondait que leur fils était passé dans les colonies. Pendant plusieurs années, toute la ville garda un silence absolu.

Au souvenir de Bories se rattache encore une légende d'amour et de douleur dont on a parlé dans ces dernières années. Tout le Paris de la rive gauche connaissait une vieille femme qui marchait courbée en deux, appuyée sur un long bâton, dont le visage touchait presque les genoux, et qui portait constamment à son corsage un bouquet le plus souvent fané, car elle n'avait pas toujours les moyens de le renouveler. Cette vieille, aux vêtements sordides, affaissée par le chagrin plus encore que par l'âge, ne mendiait pas, et on l'a vue refuser avec dignité les offrandes de personnes que touchaient son état. Elle vivait de quelques commissions que lui faisaient faire les bonnes gens de son quartier. Presque chaque jour, on la voyait passer rue du Cherche-Midi et rue de Sèvres, de plus en plus courbée vers la terre. Les rudes commères de l'ancien marché de Sèvres, avec cette cordialité sympathique du peuple de Paris, la saluaient au passage de quelque bonne parole et lui renouvelaient de temps à autre son éternel bouquet. C'était la seule chose qu'elle acceptât. Elle eût refusé du pain. On la traitait comme une personne atteinte d'une monomanie douce et touchante, d'un *fonds de chagrin*, pour employer l'expression énergique et populaire! Eh bien! cette vieille avait été une fraîche et belle jeune fille, et depuis quarante ans elle portait le deuil d'un héros. C'était Françoise, la fiancée de Bories, dont le mariage avait été cassé par la hache du bourreau. On racontait que, du haut de la charrette, le martyr lui avait jeté, comme éternel adieu, un bouquet qu'il avait respiré. Depuis le jour fatal, cette Ophélie du souvenir avait vécu avec le fantôme du magnanime jeune homme. On la voyait souvent au cimetière Montparnasse, au tombeau des *Sergents*, où elle se rencontrait avec les patriotes pour en renouveler les immortelles. Elle est morte vers la fin de 1864. De charitables voisins mirent son dernier bouquet dans son cercueil.

BORIGUE s. m. (bo-ri-ghe). Pêch. Nom que les pêcheurs de la Dordogne donnent à une espèce de nasse.

BORIMUS ou **BORMUS** s. m. (bo-ri-muss, bor-muss). Antiq. Chant lugubre des Mariandyniens, en l'honneur de Borimus, fils d'un de leurs rois, qui avait péri dans une partie de chasse.

BORIN, INE adj. (bo-rain, i-ne). Techn. Qualification par laquelle on désigne, en Belgique et dans le nord de la France, les ouvriers, ouvrières et bêtes de somme employés à l'extraction de la houille, particulièrement dans les environs de Mons et de Valenciennes : *Ouvrier* BORIN. *Cheval* BORIN. *Ouvrière* BORINE. ‖ Substantiv. : *Un* BORIN. *Une* BORINE.

BORIN s. m. (bo-rain). Ornith. Un des noms vulgaires de la passerinette.

BORINAGE s. m. (bo-ri-na-je — rad. *borin*). Travail des borins, extraction de la houille en Belgique et dans les départements du Nord.

BORINAGE, petit pays de Belgique, dans la province de Hainaut, formant un riche bassin houiller; les principales communes du Borinage sont : Jemmapes, Quaregnon, Frameriés, etc.; 32,000 hab.

BORINGIA, nom latin de Bornholm.

BORIONE (Williams), peintre français contemporain, né à Sablons (Isère), en 1817, d'une famille originaire d'Italie. Il suivit avec succès les cours de l'Ecole des beaux-arts de Lyon, et vint ensuite à Paris, où il acheva ses études sous la direction de M. Ingres et de Victor Orsel. Sur la recommandation de M. Asseline, secrétaire des commandements de la duchesse d'Orléans, il fut chargé de divers travaux par cette princesse. Il exposa des portraits à l'huile en 1843 et en 1844, et s'adonna ensuite à la peinture au pastel, genre dont il a été un des régénérateurs et dans lequel il a fait preuve d'une grande habileté, surtout comme portraitiste. Il a exécuté, entre autres portraits de personnages connus, ceux de MM. de Viel-Castel, de Longpérier, de Mme la comtesse de Castiglione, de mistress Beecher-Stowe, de Louis-Napoléon Bonaparte, président de la république (1852), du chanteur Gueymard, dans le rôle de Robert, etc. Il a fait aussi, soit au pastel, soit au fusain, un grand nombre de têtes d'étude, des figures de fantaisie et des portraits historiques (*Charlotte Corday*, *Madame Dubarry*, etc.), d'un modelé assez ferme et d'une tournure originale. Il a exposé à tous les Salons qui ont eu lieu de 1843 à 1866, excepté à ceux de 1849 et de 1855. Il a obtenu une médaille de 3e classe, en 1846.

BORIQUE adj. (bo-ri-ke — de *bore*). Chim. Se dit d'une combinaison acide d'oxygène et de bore : *Le borax est une combinaison de l'acide* BORIQUE *avec la soude. L'acide* BORIQUE *est la seule combinaison connue de l'oxygène avec le bore.* (Soubeiran.)

— **Encycl.** Chim. L'*acide borique* est le seul composé oxygéné du bore. Il a été découvert par Homberg, qui l'obtint en distillant le borax avec le sulfate de fer. Gay-Lussac et Thénard établirent sa composition. Cet acide cristallise en lamelles incolores, dont la formule est

$$BoO^3,3HO.$$

La chaleur le boursoufle en lui faisant perdre son eau de cristallisation; une température élevée détermine sa fusion. On peut alors le couler et l'étirer en fils. Une fois refroidi, il se présente sous la forme d'un verre transparent, qui, à la longue, devient opaque. C'est un des acides les plus fixes que l'on connaisse; cependant, à la température élevée des fours de porcelaine, il se vaporise à la longue. Ebelmen a tiré parti de cette propriété pour la reproduction artificielle de l'alumine, du rubis spinelle et d'autres espèces minérales. L'*acide borique* est beaucoup plus soluble à chaud qu'à froid. On tire parti de cette grande différence de solubilité pour le préparer et pour le purifier; l'alcool le dissout mieux que l'eau. Il se forme, dans cette circonstance, des éthers *boriques* qui sont volatils, comme l'a reconnu Ebelmen.

L'*acide borique* est un acide faible, qui colore en rouge vineux le tournesol. A la température ordinaire, il est souvent chassé de ses sels par les autres acides; cependant il décompose les carbonates. A une température élevée, au contraire, il déplace de leurs sels la plupart des acides, en raison de sa fixité.

L'*acide borique* dissout les oxydes métalliques, en prenant des couleurs diverses et caractéristiques pour ces oxydes. Il n'est attaqué ni par l'hydrogène, ni par le charbon, ni par le chlore, ni par le soufre; mais si l'on dirige un courant de chlore sec ou de sulfure de carbone sur un mélange d'*acide borique* et de charbon, on obtient du chlorure de bore ou du sulfure de bore. Chauffé avec un métal alcalin, il abandonne son oxygène, et du bore amorphe est mis en liberté.

L'*acide borique* se reconnaît à la propriété qu'il possède de brûler avec une flamme verte. Chauffé avec un peu de spath-fluor et d'acide sulfurique, il répand d'épaisses fumées de fluorure de bore. L'*acide borique* a pour formule BoO^3, et, par suite, le nombre 10,89 représente l'équivalent du bore.

On trouve cet acide dans la nature, à l'état de borate de soude (tinkal), de borate de magnésie (boracite), de borosilicate de chaux et d'*acide borique* libre. On a trouvé d'abord ce dernier dans le cratère de certains volcans, ainsi qu'aux environs de Sassô : de là le nom de sassolin, que les minéralogistes lui ont donné. En 1776, on a reconnu qu'il se dégageait, mêlé à de la vapeur d'eau et à d'autres gaz, du sol d'une partie de la Toscane, d'où l'on en extrait annuellement près de 1,300,000 kilogr. Depuis cette époque, on l'a encore rencontré, combiné à des bases, dans une foule d'eaux minérales, de roches et de produits naturels. Autrefois, on retirait cet acide du borax de l'Inde; on l'extrait aujourd'hui de la Toscane, et on fabrique avec lui le borax. Le sol de cette partie de la Toscane est rempli de crevasses, d'où s'échappent sans cesse des jets gazeux (*suffioni*), dont la température est voisine de 100°. Il s'était formé naturellement de petits lacs (*lagoni*), autour de certains de ces jets d'eau bouillante; l'eau de ces *lagoni* contenait de l'*acide borique;* on a recueilli d'abord cette eau, puis on a creusé des bassins autour de ces crevasses et on les a remplis d'eau. On dispose ces *lagoni* en gradins, et l'on fait arriver de l'eau pure dans le bassin supérieur. Au bout de vingt-quatre heures, cette eau contient environ 1 pour 100 d'*acide borique*. et sa température est voisine du point d'ébullition. On l'écoule dans le bassin immédiatement inférieur, et ainsi de suite, jusqu'au dernier bassin, d'où elle sort considérablement concentrée. On la concentre ensuite davantage dans des chaudières de plomb, disposées en gradins. On utilise à cet effet la chaleur que dégagent d'autres jets gazeux qu'on fait arriver sous les chaudières. Lorsque la liqueur arrive dans la dernière chaudière, elle est assez concentrée pour cristalliser; on l'abandonne alors dans des cristallisoirs, où l'on recueille les cristaux pour les dessécher ensuite dans des étuves chauffées par d'autres *suffioni*.

Il est difficile d'admettre, en raison de la faible volatilité de l'*acide borique*, que ce corps arrive tout formé de l'intérieur du sol. M. Dumas a émis l'opinion que cet acide pourrait bien provenir de la présence du sulfure de bore dans le sol, et de sa décomposition par l'eau :

$$BoS^3 + 3HO = BoO^3 + 3HS.$$

La présence de l'acide sulfhydrique dans les jets gazeux donne un grand poids à cette opinion.

Pour purifier l'*acide borique* des *suffioni*, on le traite à chaud par du carbonate de soude. De l'acide carbonique se dégage et du borax se dissout. La dissolution est évaporée, le borax cristallise; on le raffine par plusieurs cristallisations. Pour en retirer l'*acide borique*, on dissout 1 partie de borax dans 2,5 parties d'eau bouillante, et l'on y verse peu à peu de l'acide chlorhydrique. L'*acide borique* cristallise par refroidissement; on le lave à l'eau froide et on le fait cristalliser.

BORIS GODOUNOF. V. GODOUNOF.

BORISOGLEBSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 45 kilom. E. de Iaroslaf, district de Romanov, sur la rive gauche du Volga; 4,500 hab. Commerce de blé, chaudronneries et tanneries, fabriques de chaudières à vapeur. ‖ Ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du district de son nom, gouvernement et à 150 kilom. S.-E. de Tambov, sur la Vorona, près de son embouchure dans le Khoper; 2,500 hab.; entrepôt de navigation.

BORISSOV, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 55 kilom. N.-E de Minsk, au N.-O. de Mohilev, sur la rive gauche de la Bérézina; 2,700 hab. C'est aux environs de Borissov, au village de Stoudianka, que s'effectua le malheureux passage de la Bérézina par l'armée française, le 26 et le 27 novembre 1812.

BORITI s. m. (bo-ri-ti). Nom du palmier mauritia, au Brésil.

— **Encycl.** Le *boriti* ou palmier *mauritia* est le genre de palmier qui croît le plus abondamment dans les régions humides du Brésil. Ses fruits, d'un rouge foncé, gros comme des pommes, sont recouverts de petites écailles divisées régulièrement. Entre le noyau, qui est amer et n'est bon à rien, et l'écaille, se trouve une pulpe d'un jaune doré, produisant un aliment très-succulent et très-savoureux. Les personnes qui en mangent habituellement prennent la couleur du *boriti*, comme si elles étaient atteintes de la jaunisse, mais sans altération aucune dans la santé.

BORITIS s. m. (bo-ri-tiss). Alchim. Mercure parvenu au noir très-clair. ‖ Laiton qu'il fallait blanchir.

BORJA (*Belsinum*), ville d'Espagne, province et à 68 kilom N.-O. de Saragosse, ch.-l. de juridiction civile, à 3 kilom. de l'Ebre; 4,000 hab. Fabrication et exportation de draps, étoffes de laine, huiles, vins, eaux-de-vie. Berceau de la famille des Borja ou Borgia, devenue italienne et tristement célèbre. ‖ Ville de l'Amérique du Sud, dans la république de l'Equateur, province d'Assuay, sur la rive gauche de l'Amazone; 8,700 hab.

BORJA, petite ville brésilienne située sur la rive gauche de l'Uruguay, célèbre par le passage qu'y effectua, le 10 juin 1865, l'armée d'invasion du Paraguay, sous les ordres du général Estigarribia, dont la cruauté, la violence, toujours accompagnées du pillage et de l'incendie, ont laissé dans cette contrée un souvenir ineffaçable.

BORJEOIS, OISE s. (bor-joi, oi-ze). Anc. forme du mot BOURGEOIS.

BORJON (Charles-Emmanuel), jurisconsulte français, né à Pont-de-Vaux en 1633, mort à Paris en 1691. Avocat au parlement de Paris, il publia, entre autres ouvrages de droit : *Compilation du droit romain, du droit français et du droit canon accommodés à l'usage d'à présent* (Paris, 1678); *Des dignités temporelles, où il est traité de l'empereur, du roi, etc.* (1683); *Des offices de judicature* (1682); *Abrégé des actes concernant les affaires du clergé de France; Décisions des matières qui regardent les curés.* Borjon était bon musicien, et on a de lui un *Traité de la musette* (1674, in-fol.), où l'on trouve des airs composés par lui pour cet instrument.

BORJOOKE s. m. (bor-jou-ke). Métrol. Monnaie de convention consistant en perles de verre, dont on fait usage en Abyssinie, mais dont la valeur n'est pas bien déterminée.

BORK (Ole), poëte et savant danois, né en 1626, mort en 1690. Il étudia la médecine sous Paulli et Bartholin, puis devint professeur de philologie, de chimie et de botanique à l'université de Copenhague. Durant un long voyage qu'il entreprit à l'étranger, et pendant lequel il visita la France, il se fit recevoir docteur en médecine à Angers. En 1675, il fut nommé bibliothécaire de l'université; en 1686, assesseur près la haute cour de justice, et en 1689, conseiller de chancellerie. Bork se distingua parmi ses contemporains comme philologue et poëte latin. Il avait coutume de dire qu'un homme bien élevé, ignorant la poésie latine, était comme un ciel sans astres ou un corps sans âme. Toutefois, son principal mérite consistait dans ses vastes connaissances en chimie. Bork était boiteux, ce qui l'exposa à quelques plaisanteries de la part d'une jeune fille avec laquelle il s'était fiancé. Il s'en aperçut, renonça dès lors au mariage et mourut célibataire. N'ayant point d'héritiers, il fonda, dans la maison qu'il possédait à Copenhague, un asile destiné à héberger gratuitement seize étudiants de l'université, et lui légua sa bibliothèque, ses instruments de chimie et un capital de 24,700 rixdalers. Cet asile, nommé *Collegium Mediceum* en souvenir du gracieux accueil que Bork avait rencontré, durant son séjour à Florence, auprès de la famille Médicis, fait toujours partie des propriétés de l'université de Copenhague, et a conservé la même destination.

BORKEN, ville de Prusse, province de Westphalie, ch.-l. du cercle de ce nom, régence et à 55 kilom. S.-O. de Munster, sur l'Aa; 2,936 hab. Tissage de toiles renommées.

BORKHAÏA, île considérable de la Russie d'Asie, dans l'océan Glacial, à l'embouchure de la Léna, par 73° lat. N. et 125° long. O.

BORKHAJA, promontoire de la Russie d'Asie, à l'E. de l'embouchure de la Léna, dans l'océan Glacial, par 130° long. orientale, et 70° lat. N.

BORKHAUSEN (Maurice-Balthasar), naturaliste allemand, né à Giessen en 1760, mort à Darmstadt en 1806. Il fut d'abord employé à la

direction des eaux et forêts, et reçut ensuite le titre de conseiller ducal. Il étudia toute sa vie l'histoire naturelle, et on lui doit plusieurs ouvrages importants, dont la plupart sont en allemand : *Histoire naturelle des papillons d'Europe, classés systématiquement* (1788-1794, 2 vol. in-8°) ; *Essai d'une explication de terminologie zoologique* (1790, in-8°); *Essai d'une description des arbres forestiers de Hesse-Darmstadt* (1790); *Dictionnaire de botanique* (1797); *Manuel de botanique forestière* (1800-1803, 2 vol.), et en latin : *Tentamen dispositionis plantarum Germaniæ seminiferarum, secundum novam methodum e staminum situ et proportione, cum characteribus generum essentialibus* (1792, in-8°). Borkhausen a aussi rédigé de nombreux articles pour diverses publications scientifiques.

BORKHAUSÉNIE s. f. (bor-kô-zé-nî — de *Borkhausen*, botan. all.). Bot. Nom donné par quelques auteurs à deux genres de plantes, appartenant l'un à la famille des fumariacées, l'autre à celle des personées.

BORKOWICZ (Mathias), waïvode ou gouverneur de Posen de 1343 à 1358, est connu dans l'histoire de Pologne comme l'instigateur de la première de ces ligues ou confédérations de la noblesse qui, tant de fois, allumèrent la guerre civile dans ce malheureux pays. Le 8 septembre 1352, les seigneurs de la Grande Pologne, réunis à Posen au nombre de quatre-vingt-cinq, firent entre eux un traité d'alliance par lequel ils s'engageaient à se défendre mutuellement contre tous ceux qui les attaqueraient. Ils prirent pour chef Borkowicz qui, le premier, avait eu l'idée de cette confédération. Les causes n'en sont pas bien connues ; mais quoique, dans l'acte, ils eussent protesté de leur fidélité au roi et lui eussent promis leur appui contre ses ennemis, on croit qu'elle était dirigée principalement contre les starostes et autres officiers royaux qui secondaient activement Casimir le Grand dans ses efforts pour soumettre cette noblesse indocile et turbulente. Quoi qu'il en soit, c'était une innovation hardie qui éveilla la défiance du roi; et, comme il ne se sentait pas assez puissant pour s'en venger sur tous les confédérés, le chef dut payer pour tous. Borkowiez, du reste, fournit bientôt au roi l'occasion d'exercer cette terrible justice, qui l'a rendu si populaire parmi le peuple polonais. Le waïvode était un homme cruel et orgueilleux, d'une ambition et d'une avidité sans frein. Il se mêlait aux bandes de pillards qui dévastaient les provinces, prenait part à leurs brigandages, et les dirigeait souvent lui-même. Cité devant Casimir pour répondre à une accusation de meurtre sur la personne d'un grand seigneur polonais, il refusa de se présenter et se contenta d'assurer, par écrit, le roi de son respect et de sa fidélité. Peu de temps après, il recommença ses déprédations. Casimir le fit alors saisir et conduire à Kalisz, où se trouvait la cour. Là il fut jugé et condamné à expier ses forfaits par une mort épouvantable : on l'enferma dans une tour obscure du château d'Olsztyn, en ne lui donnant pour toute nourriture que de l'eau et du foin. Il y lutta pendant quarante jours contre les horreurs de la faim. L'historien Dlugosz a prétendu, mais sans fondement, qu'il subit ce terrible supplice pour avoir entretenu un commerce criminel avec la reine.

BORKOWSKI (Joseph DUNIN), littérateur polonais, né en 1809 dans les environs de Kalisz, mort en 1843. Il avait commencé ses études à Varsovie; mais, forcé de quitter cette ville, à cause de sa qualité de sujet autrichien, il dut aller les continuer à Lemberg et à Czernowiec sur le Pruth. Cette ville servait alors d'asile à un grand nombre de familles grecques, que les événements politiques avaient chassées de leur patrie. Borkowski se lia avec les plus distingués d'entre ces réfugiés, s'éprit de leur cause et la chanta dans des hymnes dignes de Byron. Il mit à profit cette occasion pour apprendre la langue grecque moderne, et prépara une édition des chants populaires de la Grèce, qui ne se trouvent pas dans le recueil de Fauriel. De retour à Lemberg en 1829, il y devint l'un des collaborateurs les plus actifs du journal le *Galicien*, récemment fondé dans cette ville, et publia, entre autres ouvrages, une traduction en grec moderne des poésies d'Alexandre Chodzko. Peu après, il alla se fixer à Vienne, où il se perfectionna dans les langues grecques ancienne et moderne, sous la direction du savant professeur Koumas. Il revint à Lemberg en 1832, et, tout en continuant à collaborer à plusieurs recueils hebdomadaires, donna des éditions estimées de classiques grecs. Il fit paraître, en 1838, à Vienne, un recueil de ses œuvres sous le titre de *Prace literackie* (*Œuvres littéraires*), et, peu de temps après, une traduction de l'ouvrage de Schiller intitulé : les *Dieux de la Grèce*. Une mort prématurée l'enleva au début d'une carrière qui avait déjà produit de si fertiles résultats pour la littérature. On lui doit d'avoir préservé de l'oubli le poëme héroïque de Wenceslas Potocki, la *Guerre de Chocim;* peu d'heures avant d'expirer, il en remit le manuscrit à un de ses amis, en le chargeant de le publier. Ce poëme a paru à Lemberg en 1850.

BORKOWSKI (Stanislas), polygraphe polonais, né en 1782 dans un village de la Galicie, mort en 1850. Il est plus connu à l'étranger que dans sa propre patrie, car il a écrit ses principaux ouvrages en allemand. Parmi les plus remarquables, nous citerons : *Etudes géologiques sur le sol des environs de Rome* (Vienne, 1817, en allemand); *Voyage en Italie,* de 1815 à 1816 (Varsovie, 1820, en polonais); *Des Devoirs d'un bibliothécaire* (Varsovie, 1824), etc. On lui doit aussi une excellente édition du *Psautier de la reine Marguerite, femme de Louis Ier, roi de Pologne et de Hongrie* (Vienne, 1834, in-4°); c'est l'un des monuments les plus anciens de la langue polonaise.

BORKUM, la *Byrchanis, Burchana* ou *Fabaria* des anciens, île de la mer du Nord, à l'embouchure de l'Ems, et entre les canaux de l'Ems oriental et de l'Ems occidental, à 3 kil. de la côte du Hanovre, dont elle dépend, province de la Frise orientale; périmètre, 16 kil.; 500 hab. marins ou pêcheurs. Phare; sol bas, en partie recouvert par les marées. Drusus, dans ses expéditions contre les Germains, fit la conquête de cette île.

BORLASE (Edmond), médecin et historien irlandais, mort en 1682. Fils d'un lord-juge d'Irlande, il se fit recevoir docteur en médecine à Leyde, en 1650, et exerça avec succès son art à Chester. Parmi ses ouvrages, écrits en anglais, nous citerons : les *Eaux de Spa du comté de Lancastre* (Londres, 1670, in-8°); la *Réunion de l'Irlande à la couronne d'Angleterre* (Londres, 1675); *Histoire de l'exécrable rébellion d'Irlande* (Londres, 1680, in-fol.).

BORLASE (Guillaume), antiquaire et naturaliste anglais, né à Pendeen (Cornouailles) en 1696, mort en 1772. Il étudia la théologie à Oxford, fut nommé recteur de Ludgvan, puis vicaire de Saint-Just. Vivant au milieu d'un pays très-riche en fossiles minéraux, en métaux et en monuments anciens, il en fit l'objet de ses études constantes et de ses travaux. Il entretint une correspondance active avec Pope, et il fut reçu au nombre des membres de la Société royale de Londres. On lui doit : *Antiquities historical and monumental of the county òf Cornwall* (Oxford, 1754, in-fol.); *Observations on the ancient and present state of the islands of Scilly, and their importance to the trade of Great-Britain* (1756); *Natural history of Cornwall* (1758), et d'importants mémoires dans les *Transactions philosophiques.*

BORLASIE s. f. (bor-la-zî). Helminth. Syn. de NÉMERTE.

BORMANUM, ville de l'ancienne Dacie; actuellement Borschod, dans la Hongrie.

BORMES, commune de France (Var), arrond. et à 32 kilom. E. de Toulon; pop. aggl. 883 h. — pop. tot. 2,107 hab. Ce village, agréablement situé sur le penchant d'une colline couverte d'orangers, de cédratiers, d'oliviers et de palmiers, possède une pêcherie; aux environs se trouve le fort de Bregançon.

BORMIDA, rivière du royaume d'Italie, formée à l'ouest de Bistagno par la réunion de deux torrents, la Bormida orientale et la Bormida occidentale, qui descendent des Apennins; elle passe à Acqui et se jette dans le Tanaro, à 2 kilom. E. d'Alexandrie, après un cours de 50 kilom. On sait que la Bormida joue un grand rôle dans les récits de la première *campagne de Bonaparte en Italie.*

BORMIO, bourg du royaume d'Italie, province et à 50 kilom. N.-E. de Sondrio, dans un vallon supérieur, entouré de hautes montagnes et arrosé par l'Adda, qui n'est encore qu'un faible torrent; 2,725 hab. Commerce de blé, orge et miel très-estimé. A 6 kilom. N. de Bormio, sur l'Adda, se trouvent les sources salines thermales de Molina (38° Réaumur), et les bains, dits de *Bormio*, très-fréquentés et connus dès l'antiquité. Belles curiosités naturelles aux environs. Victoire des Français sur les Autrichiens, le 26 mars 1799.

BORMIO (col de). Le col de Bormio, au sommet de la montagne du Stelvio, sert de voie de communication entre la Valteline et le Tyrol; c'est la plus élevée des routes carrossables de l'Europe, puisque, à son point culminant, elle atteint 8,866 pieds au-dessus du niveau de la mer, tandis que le mont Cenis ne s'élève qu'à 6,354, et le Simplon à 6,218. Les *travaux de cette route, exécutés par le gouvernement* autrichien, de 1820 à 1825, sont de véritables ouvrages d'art, par la hardiesse de leur plan et la difficulté de leur exécution. Les longues digues jetées sur les marais de la Valteline, les ponts qu'on a été obligé de multiplier, les galeries de bois, les refuges creusés dans le roc vif, tout excite l'admiration. Toutefois, la nature n'est qu'à moitié vaincue, et souvent elle fait sentir encore la supériorité de sa force brutale sur l'œuvre intelligente de l'homme. Les avalanches, les cascades viennent, à chaque instant, causer des dégâts énormes, et il ne faut pas moins d'une somme de 40,000 francs pour l'entretien annuel de cette route.

Le col de Bormio n'est pas seulement le passage de montagnes le plus élevé et le plus curieux de l'Europe, il est aussi le plus intéressant et le plus pittoresque par les aspects grandioses qu'il offre sans cesse au regard. Au mois de juillet, la route est souvent couverte de 6 à 8 pieds de neige; d'énormes glaçons pendent au toit des maisons, et il suffit de quelques heures pour passer de cette Sibérie aux beaux vignobles de la Valteline.

BORMONIS AQUÆ, nom latin de Bourbonne-les-Bains et de Bourbon-l'Archambault.

BORN (le), ancien petit pays de France, dans la province de Gascogne, compris actuellement dans le département des Landes.

BORN (Bertrand DE), troubadour et guerrier, né en Périgord, et qui a sa place marquée dans l'histoire politique, aussi bien que dans l'histoire littéraire du XIIe siècle. Deux historiens modernes, Augustin Thierry et Sismondi, n'ont eu garde d'oublier l'homme que Dante avait placé dans son enfer. Dante et son guide voient un damné qui marche la tête coupée, et qui la porte à la main comme une lanterne. « Quand il fut, dit le poëte, au pied de la montagne où nous étions placés, il leva en haut son bras et sa tête, pour approcher de nous ses paroles, que voici : « Toi qui, respirant encore, » viens visiter les morts, vois ma peine cruelle, » vois s'il en est aucune qui l'égale. Pour que » tu puisses rapporter de mes nouvelles sur la » terre, apprends que je suis ce Bertrand de » Born, qui donna de mauvais conseils au jeune » roi. Je rendis ennemis le fils et le père ; Achi» tophel n'en fit pas plus entre Absalon et » David, par ses coupables instigations. C'est » parce que je divisai des personnes que la » nature a si étroitement unies, que je porte, » hélas ! ma cervelle séparée de son principe, » qui est resté dans mon corps. »

Bertrand de Born était né au milieu du XIIe siècle; il était fils de cette Gaule méridionale, qui ne prisait pas moins les faits d'armes que les tournois poétiques, et où les chevaliers savaient aussi bien manier la lance que composer des sirventes. Il est l'expression la plus complète de cette époque, qui alliait très-bien la culture de l'esprit aux mœurs violentes et barbares. Vicomte de Hautefort et seigneur d'un domaine qui pouvait compter mille habitants, deux fois il expulsa son frère *Constantin par les armes, voulant rester seul* possesseur de l'héritage paternel. Cette querelle fut le sujet d'un de ses premiers sirventes, qui donne une idée de la violence de son caractère, et où il disait : « Je crèverai les yeux à qui voudra m'ôter mon bien. La paix ne me convient point; la guerre seule a droit de me plaire... Que d'autres cherchent, s'ils le veulent, à embellir leurs maisons, à se procurer les commodités de la vie; pour moi, faire provision de lances, de casques, d'épées et de chevaux, c'est ce que j'ambitionne. A tort ou à droit, je ne céderai rien de la terre de Hautefort; elle est à moi, et on me fera la guerre tant qu'on voudra. » Son frère avait trouvé des défenseurs, et à leur tête Richard Cœur de Lion, qui avait à se venger, non-seulement des violentes satires de Bertrand, mais de l'appui qu'il avait prêté à son frère Henri au Court mantel. Le poëte, en effet, était l'ami, pour ne pas dire le mauvais génie du jeune prince, qu'il avait poussé à la rébellion contre son père, le roi Henri II, et à la guerre contre son frère. Richard, par l'offre de pensions et de possessions dans la Normandie, eut bien vite décidé Henri au Court mantel, dont il connaissait le caractère instable, à abandonner ceux qui s'étaient armés pour lui. Bertrand de Born se vengea du prince dont il avait été l'ami par une satire sanglante : « Puisqu'il consent à ne plus posséder ni gouverner aucun domaine, s'écria-t-il, il sera le roi des méchants et des lâches. Dès qu'il trompe et trahit ses vassaux, il perd tout droit à leur amour. » Et, s'enfermant dans son château, il résolut de combattre jusqu'à la dernière extrémité. Mais que peut la valeur contre le nombre? Au bout de quelques jours, la place était emportée d'assaut par Richard, qui, content d'avoir vaincu, et bon juge de la valeur et du talent poétique, pardonna à Bertrand et lui rendit son amitié. Celui-ci composa aussitôt en l'honneur de Richard un sirvente, où il le comparait à la mer, qui s'empare de tous les objets de prix, mais pour les rejeter sur ses rivages. A cette flatterie il dut de rester propriétaire du manoir de Hautefort. Une étroite et constante amitié l'unit dès ce jour à l'aventureux guerrier, qu'il surnomma *oc e no*, oui et non.

Son humeur belliqueuse ne pouvant s'accommoder du repos, il décida les deux princes anglais à s'armer contre leur père Henri II, et à entreprendre cette guerre parricide, pendant *laquelle Henri au Court mantel succomba*, en 1583. La mort prématurée de ce prince lui fournit l'occasion de célébrer ses louanges dans deux complaintes, où il l'appelle roi des courtois et empereur des preux. Pour donner une idée exacte de la verve poétique de Bertrand, nous allons citer une strophe de l'une de ses complaintes, qu'on peut lire en entier dans le *Choix des poésies des troubadours* de Raynouard :

> D'aquest segle flac, plen de marrimen
> S'amor s'en vai, son joi tenh mesongier
> Que ren noi a que non torn en cozen;
> Totz jorns veirez que val mei huei que iez;
> Cascun se mir e l'joven rei englès,
> Qu'era del mondo plus valen dels pros.
> Ar es anatz soun gen car amoros
> Dont es dolor e desconfort et ira.

C'est-à-dire : « De ce siècle lâche et plein de trouble, si l'amour s'en va, je tiens la joie pour mensongère; car il n'est rien qui ne tourne *en souffrance. Tous les jours vous verrez* qu'aujourd'hui vaut moins qu'hier. Que chacun se regarde dans le jeune roi anglais, qui du monde était le plus vaillant des preux; maintenant est parti son gentil cœur amoureux, et nous restons dans la douleur, le déconfort et la tristesse. » Henri II, voulant se venger de celui qu'il regardait comme l'instigateur de cette rébellion, vint mettre le siége devant le château de Hautefort, qui ne tarda pas à tomber entre ses mains. Ici se place une scène touchante. Bertrand fut amené devant son vainqueur : « C'est donc vous, lui dit-il, qui vous vantiez d'avoir une fois plus d'esprit qu'il ne vous en fallait? — Il y eut un temps où j'avais le droit de le dire, répondit le prisonnier; mais en perdant le roi votre fils, j'ai perdu tout ce que j'avais d'esprit, de raison et d'habileté. » Au nom de son fils, Henri versa un torrent de larmes et tomba évanoui. Quand il fut revenu à lui : « Ah ! Bertrand, s'écria-t-il, sire Bertrand, il est bien juste que vous regrettiez mon fils, car il vous aimait uniquement... Et moi, pour l'amour de lui, je vous rends votre liberté, vos biens, votre château; je vous *rends mes bonnes grâces et mon amitié*; je vous donne de plus 500 marcs pour réparer le mal que je vous ai fait. » Est-ce un sirvente de Bertrand de Born ou un passage d'Homère que nous lisons? ou plutôt, tous les âges héroïques ne se ressemblent-ils pas par la noble simplicité du langage et l'énergique spontanéité des sentiments? « Crains les dieux, ô Achille ! s'écrie Priam; prends compassion de moi au souvenir de ton père. Ah ! ne suis-je pas plus que lui digne de pitié? N'ai-je point fait ce que sur la terre nul des hommes n'eût osé? N'ai-je point pressé de mes lèvres la main qui m'a ravi mes fils? » Il dit, et fait naître chez le héros le regret de son père et le désir des pleurs. Achille prend la main du vieillard, puis l'éloigne doucement, et tous les deux sont accablés de leurs souvenirs. Priam, prosterné aux pieds d'Achille, pleure amèrement le vaillant Hector; Achille verse des larmes sur son père, et aussi sur Patrocle. Les deux scènes ne sont-elles pas identiques, et n'est-on pas surpris de les trouver si semblables à vingt siècles de distance?

Quelque temps après, Richard partit pour la Terre sainte, où Bertrand ne l'accompagna que de ses vers et de ses vœux. Quand le roi d'Angleterre revint sur le continent pour se venger de Philippe-Auguste, Bertrand de Born se retrouva à ses côtés, l'assistant de ses armes et excitant sa colère par ses poésies violentes. L'âge n'avait pas amolli sa fougueuse impatience, et quand une trêve réunissait un moment les deux rois, on entendait le poëte faire retentir le cri de guerre aux oreilles de Richard, trop disposé à l'écouter. La mort du roi d'Angleterre termina la vie politique et guerrière de Bertrand de Born. Ne voyant plus d'avenir pour lui, il finit, comme la plupart des hommes de ce siècle qui ne mouraient pas sur le champ de bataille, il alla s'enfermer au monastère de Cîteaux, où il s'éteignit entre les années 1208 et 1210. Il serait injuste de juger Bertrand de Born par nos idées actuelles, et de lui reprocher son alliance avec les princes anglais. La France n'était pas encore constituée, et une inimitié profonde séparait le Midi, dont la civilisation était si brillante, du Nord encore plongé dans la barbarie. Quand, au milieu du XIIIe siècle, saint Louis voulut s'embarquer pour la croisade, il ne trouva pas un port qui s'ouvrît à lui, et on chanta un *Te Deum* en apprenant sa captivité. Sans doute l'unité *allait se faire, mais elle n'était pas faite*, et Bertrand de Born pouvait être hostile à Philippe-Auguste sans mériter d'être regardé comme manquant de patriotisme.

Quelques historiens ont cru qu'on pourrait regarder Bertrand de Born comme le premier pamphlétaire politique de notre pays; ses sirventes n'auraient eu pour objet que de rendre libre l'Aquitaine, en cherchant à semer la discorde entre les deux partis qui s'en disputaient la souveraineté. Peut-être aussi serait-il plus conforme à la vérité de dire qu'il était ambitieux, et qu'il ne cherchait à soustraire son pays à des dominateurs étrangers que pour s'en déclarer lui-même le souverain.

Les poésies laissées par Bertrand de Born sont satiriques, guerrières et amoureuses. Dans les premières, il frappe ceux que sa lance ne peut atteindre. Ardentes, ironiques, amères, pleines de mépris souverain, elles semblent écrites avec la lame de son poignard. « J'envoie mes vers contre les lâches barons, s'écrie-t-il dans une de ses pièces, et c' st la dernière fois qu'on m'entendra parler d'eux. Plus de vingt fois je les ai piqués de ma lance, et pas un d'eux ne s'est mis au pas ou au trot. Sans mot dire, ils se laissent dépouiller; Dieu les maudisse ! Il n'y en a pas un qui ne se laisserait tondre ou mettre des fers aux quatre pieds ! » A travers les chants guerriers de Bertrand passe un souffle enflammé. « Bien me plaît quand je vois les hommes et les animaux fuyant devant l'avant-garde, et ma joie redouble quand je vois s'avancer en lignes serrées une armée de guerriers. J'aime à voir les forteresses prises d'assaut, et les murailles se fendre et crouler. Nous verrons des lances et des épées, et des boucliers fendus, et des casques brisés, et les chevaux sans maître errer dans la plaine. Et plus la bataille sera grande et plus on fendra de têtes et coupera de bras; car mieux vaut mourir que d'être vaincu ! En vérité, je ne connais nulle joie semblable à celle que l'on éprouve au bruit de la bataille, lorsque les chevaux hennissants fuient à travers les bois, que les guerriers percés de lances roulent dans les fossés, et que les morts empalés gisent à l'entour. »

Ses poésies amoureuses elles-mêmes sont

tracées d'une main qui porte un gantelet de fer. Bertrand de Born eut des bonnes fortunes comme la plupart des troubadours, chez qui le cri : « Ma dame et mon épée! » n'était point une vaine fiction. On prétend qu'il aima Hélène, la sœur de Richard Cœur de Lion. Mais la dame de ses pensées était Maenz, fille du vicomte de Turenne et femme de Talleyrand de Périgord. Elle le paya bien de retour, puisqu'elle dédaigna pour lui les soupirs de Richard et d'Alphonse d'Aragon. C'est pour elle sans doute qu'il fit ces vers, où il proteste qu'il ne l'a pas oubliée :

« Qu'au premier vol je perde mon épervier, que des faucons me l'enlèvent sur le poing et le plument à mes yeux, si je n'aime mieux rêver à vous que d'être aimé de toute autre et d'en obtenir des faveurs. Que je sois à cheval, l'écu pendu au col, pendant un orage; que mes rênes trop courtes ne puissent s'allonger; qu'à l'auberge je trouve l'hôte de mauvaise humeur, si celui qui m'accuse auprès de vous n'en a pas menti. Que le vent me manque en mer; que je sois battu par les portiers quand j'irai à la cour du roi; qu'au combat on me voie fuir le premier, si ce médisant n'est pas un imposteur! » — Son fils, BERTRAND DE BORN, poëte et guerrier comme lui, composa des sirventes, confondus avec ceux du père. Il en est deux, toutefois, qui lui appartiennent certainement; l'un est adressé à Cardillac, et l'autre est une satire contre la lâcheté de Jean Sans terre. On croit qu'il fut tué à la bataille de Bouvines, en 1214.

BORN (Jacques-Henri), jurisconsulte allemand, né en 1717 à Leipzig, mort à Dresde en 1775. Reçu docteur en droit en 1739, il remplit diverses fonctions en Allemagne, et publia plusieurs ouvrages sur des questions de droit et d'histoire dans l'antiquité. Les principaux sont : *Dissertatio de sortitione magistratuum atticorum* (Leipzig, 1734); *Dissertatio de Delphino Atheniensium tribunali* (Leipzig, 1735); *Dissertatio de antestione in jus vocantium apud Romanos* (Leipzig, 1737); *Dissertatio de pœnis libertorum ingratorum apud Romanos* (Leipzig, 1738).

BORN (Ignace, baron DE), célèbre minéralogiste allemand, né en 1742 à Carlsbourg en Transylvanie, mort à Vienne en 1791, fit ses études chez les jésuites de cette dernière ville, alla suivre les cours de droit à Prague, puis voyagea en Allemagne, en Hollande, dans les Pays-Bas et en France. Il s'appliqua de préférence à la minéralogie, et fut nommé conseiller aulique au suprême département des mines et monnaies de l'empire. Marie-Thérèse l'appela à Vienne en 1776, et le chargea de classer et de décrire le cabinet impérial d'histoire naturelle. On doit à ce savant des ouvrages de minéralogie très-estimés, entre autres : *Lithophylacium Bornianum* (Prague, 1772, 2 vol. in-8°); *Effigies virorum eruditorum atque artificum Bohemiæ et Moraviæ* (Prague, 1773, 2 vol. in-8°), réunion de notices sur des savants de la Bohême, etc., en collaboration avec Noigt; *Voyage minéralogique de Hongrie et de Transylvanie* (1774), traduit en français par Monnet (1780, in-12); *Méthode d'extraire les métaux parfaits des minerais et autres substances métalliques par le mercure, etc.* (Berne, 1787, in-8°, en français), et divers autres écrits. On attribue à Born une violente satire sur les moines, classés d'une façon plaisante selon la méthode de Linné, et intitulée : *Joannis Physiophili specimen monachologiæ* (Augsbourg, 1783, in-4°). Elle fut tout au moins écrite sous son inspiration, et elle parut avec l'approbation de Joseph II. Broussonnet en a publié en français une imitation, sous ce titre piquant : *Essai sur l'histoire naturelle de quelques espèces de moines* (1784).

BORNA, ville du royaume de Saxe, cercle et à 25 kilom. S.-E. de Leipzig, sur la Wiehra; 4,900 hab. Fabriques de toiles, filage de laine; poteries et brasseries.

BORNAGE s. m. (bor-na-je — rad. *borner*). Action de planter des bornes pour marquer les limites de deux propriétés rurales contiguës : *Ses dernières acquisitions l'obligeaient à une foule de vérifications de* BORNAGE *et d'arpentage.* (Balz.) ‖ Pose des bornes qui limitent la propriété acquise ou nécessaire à acquérir pour établir un chemin de fer : *Le* BORNAGE *ne précède pas toujours l'expropriation.*

— Jurispr. *Action en bornage*, Action intentée par un propriétaire rural à un propriétaire voisin, pour provoquer l'établissement ou la rectification des bornes sur la limite des deux propriétés.

— Mar. Navigation opérée avec une embarcation dont le tonnage ne dépasse pas vingt-cinq tonnes, avec faculté de faire certaines escales.

— **Encycl.** Le *bornage* est une opération qui est devenue partout nécessaire dès le jour où toutes les parties de la terre ont été occupées par des individus qui s'en disaient les propriétaires. Ce n'est que dans les pays où la population n'a encore acquis qu'un développement très-restreint que certaines possessions de terre peuvent rester indéterminées du côté par où elles touchent au désert ou à des terrains jusqu'alors restés incultes. Dès qu'une propriété se trouve voisine d'une autre propriété, il faut nécessairement que chacun des propriétaires connaisse la limite où s'arrêtent ses droits et où commencent ceux du voisin. Dans beaucoup de lieux, ces limites sont marquées par des fossés, des haies, des murs, et alors toute contestation est impossible, à moins que l'un des propriétaires ne comble le fossé ou ne détruise la haie ou le mur, pour établir plus loin un nouveau fossé, une nouvelle haie, un nouveau mur, ce qui ne peut être fait sans laisser des traces visibles et faciles à constater. Mais il n'en est pas toujours ainsi, et l'on voit quelquefois de vastes plaines où les champs ne se distinguent guère que par la variété des cultures; il peut arriver aussi qu'un champ bien délimité doive, à la mort du propriétaire, se trouver divisé entre plusieurs héritiers : dans ces deux cas, il peut devenir nécessaire de procéder à l'opération du *bornage*.

Les bornes, ordinairement posées par des experts, quand les parties ne veulent pas les placer elles-mêmes en s'entendant à l'amiable, sont de simples pierres destinées à servir comme de jalons pour déterminer une ligne séparative des propriétés. On pose chaque pierre sur des tuiles ou des charbons enfouis dans la terre, et appelés *témoins*, parce que, si la pierre venait à être enlevée, ils serviraient à reconnaître la place où elle avait été mise. Toute borne doit être posée de manière qu'une moitié soit sur le terrain de l'un, et une autre moitié sur le terrain de l'autre. Les anciens marquaient aussi au moyen de pierres les limites des champs; mais ils donnaient à ces pierres une forme sculpturale qui en faisait de véritables divinités : c'était pour eux le dieu Terme, et celui qui osait les déplacer se rendait coupable d'un véritable sacrilége. Dans un temps où la superstition se fourrait partout, on ne peut méconnaître que les législateurs firent preuve d'une véritable sagesse en faisant tourner au profit de la justice les erreurs populaires. Mais ce qui était sage à l'origine des civilisations ne serait plus pour nous qu'une insigne folie, et nous ne devons pas regretter que la crainte d'offenser le dieu Terme ait été remplacée par des prescriptions légales beaucoup plus simples et plus rationnelles.

Tout propriétaire peut obliger son voisin au *bornage* à frais communs de leurs propriétés contiguës (art. 646 du C. Nap.). L'action en *bornage* n'est pas prescriptible, et l'on peut toujours, nonobstant même des conventions contraires, l'intenter et forcer son voisin à planter des bornes. Les juges de paix ont compétence pour statuer en premier ressort sur les actions en *bornage*, lorsque la propriété et les titres qui l'établissent ne sont pas contestés (Loi du 25 mai 1838, art. 6).

Quiconque a déplacé ou supprimé des bornes antérieurement établies est puni d'une amende et d'un emprisonnement d'un mois à un an, si l'intention de s'approprier le bien d'autrui n'est pas prouvée (art. 456 du Code pénal). Si le même fait a été commis avec intention de vol, il est puni d'une peine infamante, la réclusion (art. 489 du même Code, et loi du 28 avril 1832).

L'action en *bornage* appartient au propriétaire, au possesseur de fait quand aucun autre propriétaire n'est connu, à l'usufruitier, pourvu qu'il mette en cause le propriétaire; mais elle n'appartient pas au fermier, qui ne peut que sommer le propriétaire d'intervenir. Enfin cette action doit toujours être portée devant le juge du lieu où est situé l'immeuble dont il faut déterminer les limites.

Bornage (TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DU), par Millet, ancien juge de paix. Il y a toujours avantage pour les jurisconsultes, comme pour les intéressés, à voir une question spéciale traitée par un homme spécial. Peu d'hommes étaient aussi compétents que M. Millet pour écrire le livre dont nous donnons une très-courte analyse. Les actions en *bornage*, en tant qu'elles sont tout à fait dégagées de contestations sur la propriété, appartiennent à la juridiction paternelle et économique des juges de paix. Un long exercice de cette magistrature a permis à M. Millet d'étudier très-complétement les difficultés que soulève la question, si simple en elle-même, du *bornage*. Une troisième édition (1862) indique suffisamment de quelle utilité sont les conseils que notre auteur donne, soit à ses anciens collègues, soit aux avocats qui peuvent être appelés à diriger les clients en semblable matière. Si l'on remonte aux origines de la propriété, on trouve dans les législations primitives une telle sévérité pour les infractions aux lois de *bornage*, que l'on est amené à se faire une assez triste idée de ce qu'était la propriété à ces époques lointaines. C'est que, en effet, le *bornage* est contemporain de la propriété. Le jour où deux laboureurs ont cultivé deux terres voisines, ils ont tracé une ligne de démarcation entre les deux territoires exploités. C'est là l'origine du *bornage*. Mais n'est-ce pas aussi celle de la propriété? Et peut-on dire que la propriété existe avant qu'elle soit matériellement définie, fixée, limitée? C'est par l'examen de ces questions que M. Millet a commencé son étude. Il aborde ensuite le côté pratique, c'est-à-dire la compétence, les formalités, l'arbitrage, l'expertise, etc. Dans l'examen de ces points si controversés, M. Millet s'abstient, en général, de donner une opinion personnelle. Son livre peut être considéré comme le résumé des opinions émises par les jurisconsultes modernes. Chauveau, Carré, Demolombe, Harel, Curasson, Allain, Solon, Dalloz, Rolland de Villargues, Paillet, Frion, Benech, Fouché, Caron, tous les hommes compétents sont cités, et c'est leur doctrine que commente et développe M. Millet. La jurisprudence n'est pas oubliée. De nombreuses citations d'arrêts viennent témoigner de l'intention bien évidente chez l'auteur de donner à ses lecteurs des solutions consacrées. Tout en approuvant chez un jurisconsulte cette réserve et cette modestie, nous devons ajouter que M. Millet pouvait affirmer plus hautement son opinion individuelle. Dans certaines parties, où les citations de doctrine lui ont fait défaut, parce qu'elles contenaient des questions neuves et non traitées par les auteurs, M. Millet s'est prononcé avec une certitude d'esprit, une élévation de pensée et une fermeté de jugement qui suffiraient à donner une grande valeur à son livre.

BORNAGER v. n. ou intr. (bor-na-jé). Navig. Chez les bateliers de la Loire, Piquer le rivereau et l'appuyer immédiatement sur le bateau, du côté où il porte, pour le pousser en sens contraire.

BORNAIS s. m. (bor-nè). Agric. Terrain qui contient de l'argile et du sable.

BORNANT (bor-nan) part. prés. du v. Borner :

> Ici, dans un vallon *bornant* tous mes désirs,
> J'achète à peu de frais de solides plaisirs.
> BOILEAU.

BORNE s. f. (bor-ne — On a dit autrefois *bonde*, puis *bonne*, enfin *borne*, et ces formes sont encore usitées aujourd'hui dans plusieurs patois de notre pays. Dans la basse latinité, on trouve *butina*, *bodula*, *bodina*, *bodena*, *bonda*, signifiant tous borne, limite; ces mots dérivaient de *buta*, *boto-onis*, *bodo-onis*, employés pour désigner une petite butte, une élévation de terre arrondie que l'on faisait sur les limites des champs pour servir de borne. M. Scheler, qui cite Diez, rapporte ce mot à la racine *bod*, enflé, qui nous a donné *bouder*, *boudin*, etc. L'anglais donne en effet *bound*, dans le sens de limite. Enfin Jauffret tire ce mot du primitif *or*, signifiant horizon, et ayant désigné primitivement les montagnes de l'Orient, et, par ext., les bornes par excellence, les montagnes). Pierre ou autre marque servant à indiquer la limite de deux champs contigus : *Planter, poser une* BORNE, *des* BORNES. *Enlever, déplacer des* BORNES. *Que la* BORNE *de ton héritage soit pour toi celle du monde.* (Pythagore.) *Le grand législateur des Juifs maudit celui qui change les* BORNES *de l'héritage de son prochain.* (Fén.) *Vous avez des voisins... ne déplacez pas leurs* BORNES. (Cormen.) *Le déplacement ou la suppression des* BORNES *est un délit puni d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende dont le minimum est de* 50 *fr. Lorsque le déplacement de* BORNES *a eu pour but de faciliter un vol, la peine est celle de la reclusion.* (C. pénal.)

— Par anal. Limite, frontière d'une contrée, d'un pays, d'une division territoriale : *Fixer les* BORNES *d'un empire. Astracan est la* BORNE *de l'Asie et de l'Europe.* (Volt.) *Les* BORNES *de l'empire de Russie étaient resserrées du côté de la Suède.* (Volt.)

> Près de la *borne* où chaque État commence,
> Aucun épi n'est pur de sang humain.
> BÉRANGER.

‖ Limite naturelle qui sépare deux contrées et forme entre elles une sorte d'obstacle : *Les Pyrénées, les Alpes, l'Océan et la Méditerranée sont les* BORNES *naturelles de la France à l'est, au sud et à l'ouest; sa frontière du nord est purement artificielle.*

— Par ext. Pierre plantée debout et servant à divers usages, mais dont la forme rappelle celle que l'on donne le plus souvent aux pierres qui servent à indiquer les limites des champs : *On plante des* BORNES *sur les côtés des portes cochères, pour les préserver de l'atteinte des voitures. On trouve encore à Paris des rues où des* BORNES *sont plantées de chaque côté tout le long des murs. Autrefois chaque angle de maison était protégé par une* BORNE; *l'établissement des trottoirs a rendu cette précaution inutile. Avec le mérite de Grotius, on pourrait ici mourir de faim au coin d'une* BORNE. (Dider.) *C'est un ouvrage pensé dans la rue et écrit sur une* BORNE. (Rivarol.) *J'errais toute la nuit, ou je restais assis sur quelque* BORNE *au clair de la lune.* (G. Sand.) *Emporté par son cheval, il ne put s'en rendre maître qu'à deux lieues de là, au milieu d'un champ, où il a été arrêté par une* BORNE *énorme.* (Scribe.) *Je vous fais mettre en jugement, et si l'on vous absout, eh bien! je vous tue, foi de gentilhomme, au coin de quelque* BORNE, *comme je tuerais un chien enragé.* (Alex. Dum.)

> Moi, je hais les cités, les pavés et les *bornes*,
> Tout ce qui porte l'homme à se mettre en troupeau,
> A. DE MUSSET.

— Général. Limite de l'étendue, de la nature, de l'action ou du pouvoir : *Les* BORNES *de l'esprit humain. Les* BORNES *de la raison. Les* BORNES *du devoir. Passer les* BORNES *de son pouvoir, de sa juridiction. Franchir les* BORNES *de la modestie. Aller au delà des* BORNES *de la bienséance. Se renfermer dans les* BORNES *de la politesse, du respect. L'ambition est comme l'espace, elle n'a pas de* BORNES. (Maxime orientale.) *L'indéfini est ce qui ne peut se concevoir comme ayant des* BORNES. (Descartes.) *La charité ne sait pas se donner des* BORNES, *parce qu'elle vient d'un esprit qui n'en a pas.* (Boss.) *La nature connait ses* BORNES, *et tout le reste la surcharge.* (Boss.) *Il semble que la nature ait prescrit à chaque homme, dès sa naissance, des* BORNES *pour les vertus et pour les vices.* (La Rochef.) *Nos sciences ont de certaines* BORNES *que l'esprit humain n'a jamais pu passer.* (Fonten.) *Certains philosophes donnent à la puissance de Dieu les mêmes* BORNES *que Dieu a données à leurs connaissances.* (Fléch.) *Quand on est arrivé aux* BORNES *de son talent, il faut s'arrêter.* (Volt.) *On a dit d'un grand roi, fameux dans l'histoire du dernier siècle, qu'il avait l'esprit court, mais qu'il en connaissait les* BORNES *et savait s'y arrêter.* (P. André.) *Le monde réel a ses* BORNES; *le monde imaginaire est infini.* (J.-J. Rouss.) *Quelles que soient les* BORNES *du cœur, on n'est point malheureux quand on sait s'y renfermer; on ne l'est que quand on veut les passer.* (J.-J. Rouss.) *On ne peut rester dans les* BORNES *de la raison sans être détesté des gens de parti, ni prendre un parti sans sortir des limites de la raison.* (Mme Necker.) *Le talent fait disparaître les* BORNES *de l'existence.* (Mme de Staël.) *L'immoralité du cœur est la preuve des* BORNES *de l'esprit.* (Mme de Staël.) *N'ayant jamais employé mes forces, je les imaginais sans* BORNES. (B. Const.) *Parvenue au point où elle en est de nos jours, sans doute l'humanité est arrivée bien haut, mais a-t-elle atteint sa* BORNE *infranchissable?* (V. Cousin.) *Ce besoin a des* BORNES *rationnelles, déterminées par la portée possible de notre intelligence.* (Ch. Nod.) *La vertu semble avoir des* BORNES. (P.-L. Courier.) *Il commençait à soupçonner que la marquise était l'esclave d'une ambition sans* BORNES. (H. Beyle.) *Il y a des philosophes qui croiraient se discréditer en avouant que leur vue a des* BORNES. (Taine.) *Dieu n'a mis de* BORNES *à ses dons que les* BORNES *mêmes qui les rendent possibles.* (Lamenn.) *La raison de l'homme ne souffre pas volontiers qu'on lui prescrive des* BORNES. (Vinet.) *Il est des* BORNES *à la vengeance populaire : il n'en est point à la vengeance de l'aristocratie.* (Bignon.)

> Malheur à vous qui par l'usure
> Étendez sans fin ni mesure
> La *borne* immense de vos champs.
> LAMARTINE.

> Dans ses prétentions une femme est sans *bornes*.
> BOILEAU.

> Ne donne point de *borne* à ma reconnaissance,
> RACINE.

— *Passer, dépasser, franchir les bornes, sortir des bornes*, Aller trop loin, aller au delà de ce qui est juste, permis ou convenable : *Ah! ceci* PASSE LES BORNES, *s'écria la comtesse en interrompant avec vivacité.* (Méry.) *La religion était évidemment une des choses à l'égard desquelles la Révolution* AVAIT DÉPASSÉ *toutes les* BORNES *justes et raisonnables.* (Thiers.)

> Quiconque a pu *franchir les bornes* légitimes,
> Peut violer aussi les droits les plus sacrés.
> RACINE.

> Ose *franchir des bornes* importunes :
> Va, cours tenter des routes moins communes.
> J.-B. ROUSSEAU.

> Ah! le mauvais garnement!
> Sans respect il *sort des bornes*.
> BÉRANGER.

— Fig. Homme dépourvu d'activité ou ennemi du progrès : *C'est une* BORNE, *une vraie* BORNE. ‖ S'est dit, surtout sous Louis-Philippe, des députés ministériels qui votaient, en tout et toujours, pour le gouvernement : *Cet homme, ancien bonnetier, était une des* BORNES *de la chambre.* (Balz.) *Il existe au sein du parti conservateur, dans la Chambre des députés* (1844), *un petit nombre d'ultras improprement appelés* BORNES, *car les* BORNES *servent et ne s'agitent pas.* (E. de Gir.)

— Fam. *La borne*, La rue, la place publique : *Pérorer sur* LA BORNE. *Le jour où la sagesse placera sa chaire sur* UNE BORNE, *je croirai au salut du peuple.* (Béranger.) *Sa pauvre femme est réduite à travailler pour toute sorte de monde, le monde de* LA BORNE. (Balz.) *Clabauder contre les aristocrates, c'est bon au club ou sur* LA BORNE. (E. Sue.)

— *Bornes milliaires*, Pierres qui, sur les voies romaines, marquaient chaque distance de mille pas. ‖ *Bornes kilométriques*, Pierres qui, sur nos grandes routes, servent à indiquer les distances en kilomètres. ‖ *Bornes communales*, Celles qui limitent, entre deux communes contiguës, les terrains communaux, tels que bois, pâturages, bruyères, marais, etc., afin d'éviter toute contestation entre les habitants. ‖ *Bornes militaires*, Celles qui déterminent les limites des terrains militaires, et des terrains soumis aux servitudes militaires.

— Loc. fam. *Il est là planté comme une borne, Il ne bouge pas plus qu'une borne*, Se dit d'un homme qui se tient debout et immobile.

— *Bornes-fontaines*, Petites fontaines en forme de bornes, et presque toujours en fonte, établies dans quelques villes pour fournir l'eau nécessaire à la propreté de la voie publique, et même aux usages domestiques des particuliers : *On a remplacé, à Paris, beaucoup de* BORNES-FONTAINES *par des bouches d'eau à fleur de sol. Les* BORNES-FONTAINES *sont très-rares dans les quartiers nouvellement annexés à la capitale.* (L.-J. Larcher.)

— Ponts et chauss. et Agric. *Borne-repère*, Pierre taillée ou pièce de fonte portant le plus souvent une indication appelée repère, et servant soit à déterminer un niveau, soit

à retrouver un objet enfoui sous le sol ou un point conventionnel qui n'a pas de trace sur le terrain : *Dans l'opération du drainage, il est bon d'établir des* BORNES-REPÈRES, *pour retrouver au besoin, sans tâtonnement, les tubes qui ne fonctionnent pas d'une façon convenable.*

— Techn. Carreau de vitre en forme de losange.

— Antiq. Grande pierre plantée debout à l'extrémité de la carrière, et autour de laquelle les coureurs tournaient pour revenir sur leurs pas, un nombre de fois déterminé.

— **Syn. Borne, limite, terme.** Les *bornes* sont des obstacles placés par la nature ou par les hommes, pour empêcher d'aller au delà. Les *limites* sont des lignes tracées pour marquer l'étendue dans laquelle il faut se renfermer. *Terme* s'emploie le plus souvent au singulier; c'est le point où il faut s'arrêter : *La mort est le* TERME *où aboutissent tous les desseins des hommes.* (Bourd.) *Numa fit une divinité de toutes les* BORNES *qui marquaient les* LIMITES *des champs; dès lors on ne crut pas pouvoir les reculer sans devenir sacrilége.* (Cond.)

BORNE (Claude-François), sculpteur français, né au Crouzet (Doubs) en 1759, mort à Dijon en 1834. Il eut pour maître François Devosge. Le musée de Dijon a de lui un bas-relief allégorique en terre cuite.

BORNÉ, ÉE (bor-né) part. pass. du v. Borner. Limité, qui a certaines bornes spécifiées : *La France est* BORNÉE *au midi par les Pyrénées. L'empire romain était* BORNÉ *par le Rhin. Ma propriété est* BORNÉE *par un cours d'eau.* ‖ Dont les propriétés sont limitées, ont certaines bornes spécifiées : *Je suis* BORNÉ *au midi par un cours d'eau, par un sentier, par une propriété communale.*

— Réduit, restreint, renfermé dans certaines limites : *Mes besoins sont* BORNÉS.

A cinq cents louis d'or, tout au plus, chaque année,
Sa dépense en habits n'est-elle pas *bornée?*
BOILEAU.

— Qui renferme son action, sa pensée ou ses vœux dans certaines limites : *Appellerai-je homme d'esprit celui qui est* BORNÉ *ou renfermé dans quelque art, ou même dans une certaine science.* (La Bruy.)

Les dieux me sont témoins qu'à vous plaire *bornée*,
Mon âme à tout son sort s'était abandonnée.
RACINE.

— Absol. Restreint dans ses dimensions; peu étendu : *Un espace* BORNÉ. *Une vue* BORNÉE *de tout côté.* ‖ Peu considérable : *Des ressources* BORNÉES. *Une fortune* BORNÉE.

Dans la rapidité d'une course *bornée*,
Sommes-nous assez sûrs de notre destinée
Pour la remettre au lendemain.?
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Limité dans son action ou dans sa nature : *Une autorité* BORNÉE. *Un esprit* BORNÉ. *Des vues* BORNÉES. *Une intelligence* BORNÉE. *Athènes eut une existence extrêmement* BORNÉE, *en comparaison de Lacédémone.* (Machiavel.) *La plupart des esprits n'ont que des lumières* BORNÉES. (Nicole). *La politique qui ne consiste qu'à répandre le sang est fort* BORNÉE. (La Bruy.) *La réputation la plus étendue est toujours très-*BORNÉE. (Duclos.) *L'homme a reçu une vue trop* BORNÉE *pour soutenir ses prétentions à la science universelle et divine.* (Sylv. Maréch.) *La nature matérielle est beaucoup plus* BORNÉE *que la nature morale, soit pour jouir, soit pour souffrir.* (St-Marc-Girard.) *Les esprits* BORNÉS *font une maxime, une règle générale de chaque idée particulière.* (Michelet.) *Etres* BORNÉS, *nous cherchons sans cesse à donner le change à ces cuisants et insatiables désirs qui nous consument.* (G. Sand.) *Mon entendement* BORNÉ *ne conçoit rien sans bornes.* (V. Cousin.)

Nos arts semblent *bornés*, et nos travaux timides.
DELILLE.

L'horizon du critique est toujours si *borné!*
FRANC. DE NEUCHATEAU.

Borné dans sa nature, infini dans ses vœux,
L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux.
LAMARTINE.

‖ Qui manque d'intelligence, de capacité, de largeur dans les vues ou les idées : *Un homme* BORNÉ. *Cette femme est très-*BORNÉE. *Quel enfant* BORNÉ! *La plupart des législateurs ont été des hommes* BORNÉS, *que le hasard a mis à la tête des autres, et qui n'ont consulté que leurs préjugés et leurs fantaisies.* (Montesq.) *C'était l'homme le plus* BORNÉ *et le moins habile qu'il y eût au monde.* (G. Sand.) *Plus une personne est* BORNÉE, *plus elle est portée à contrarier les autres.* (Vanière.)

— Poét. *Horizon borné*, Milieu étroit, société de gens dont les pensées et les sentiments manquent de largeur ou d'élévation :

Quitter ainsi Paris, le monde qui vous fête,
Pour l'horizon *borné* de notre maisonnette.
DUMANOIR.

— **Antonymes.** Illimité, indéfini, infini.

BORNÉEN, ENNE s. et adj. (bor-né-ain, è-ne). Géogr. Habitant de l'île de Bornéo ; qui appartient à cette île ou à ses habitants : *Les* BORNÉENS. *Les langues* BORNÉENNES.

— **Encycl.** Linguist. Les langues *bornéennes* forment un groupe appartenant vraisemblablement à la souche malaise, et sont parlées dans l'île de Bornéo, la plus grande du monde après la Nouvelle-Hollande, par deux races bien différentes : la première se compose de nègres à cheveux frisés, qui paraissent être les habitants primitifs de l'île, dont ils occupent principalement le centre ; ils portent les différents noms de Biadjous (*Biajos*), Darats, Dayaks, etc.; la seconde race comprend des hommes au teint plus clair, aux cheveux longs et lisses, appelés *Banjarèses*, du nom du fleuve Banjar, et habitant de préférence les côtes. D'après quelques mots recueillis par Rademaker, on est en droit de croire que ces deux races parlent deux langues extrêmement différentes. Parmi les idiomes *bornéens*, on distingue les quatre suivants : le *biadjou*, le *tedong* ou *tirun*, le *haraforas* ou *idan* et le *banjarèse*, qui est le plus connu de tous. Sur dix-sept mots banjarèses, on en a trouvé trois d'origine malaise, et deux d'origine javanaise : matin, en banjarèse *esug-esug ;* en malais *esuk;* — nuit, en banjarèse *malang;* en malais *malam;* — eau, en banjarèse *banjou;* en javanais *banjo.*

Les habitants de Bornéo sont en partie idolâtres, en partie musulmans. Les uns font du commerce, les autres exercent la piraterie; quelques tribus sont assez industrieuses, mais la plupart sont farouches et sauvages, et plusieurs voyageurs les accusent d'anthropophagie.

BORNÉÈNE s. f. (bor-né-è-ne — rad. *bornéen*). Pharm. Huile volatile et incolore, qui constitue la partie liquide du camphre de Bornéo.

BORNEIL (Giraud DE), troubadour de la fin du XIIe siècle, né à Excideuil. Dante parle de lui dans son *Purgatoire*, et, tout en lui reconnaissant du talent, il le met au-dessous d'Arnaud Daniel, son contemporain. Nous possédons de Borneil quatre-vingt-deux pièces, qu'il n'est pas toujours facile de comprendre. On dit qu'il est le premier qui ait donné le nom de chanson à quelques-unes de ses compositions poétiques.

BORNEMANN (Mathias-Hastrup), jurisconsulte danois, né en 1776, mort en 1840. Partisan des idées de Fichte et de Kant, il s'adonna surtout à l'étude de la philosophie du droit, et obtint une chaire de jurisprudence à Copenhague. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *De la visite des vaisseaux et convois neutres* (1801); *De analogia juris cum speciali ad jus danicum respectu* (1815); le *Droit universel* (1832).

BORNEMANN (Wilhelm), jurisconsulte et magistrat prussien, né en 1794 en Poméranie, mort à Berlin en 1864. Conseiller supérieur au ministère de la justice, puis membre et secrétaire du conseil d'Etat, il se montra assez favorable aux idées de réforme; il devint en 1848 ministre de la justice dans le cabinet Camphausen, puis fit partie de l'Assemblée nationale, dans les rangs de la droite, et se sépara de ses amis après le coup d'Etat du 9 mai 1848. Nommé en 1849 second président du tribunal supérieur de Berlin, il fut appelé à siéger à la première chambre, où il prit une position neutre. On a de lui quelques études de jurisprudence : *Des affaires judiciaires en général et des contrats en particulier, d'après les lois prussiennes; Exposition systématique du droit civil en Prusse* (2e éd., 6 vol.).

BORNÉO, grande île de l'Océanie (Malaisie), dans l'archipel de la Sonde, appelée aussi Varouni ou Klematan par les indigènes, par 4° 10' lat. S. et 7° lat. N., et 107°-117° 20' long. E.; située sous l'équateur, au N. de Java, à l'O. de Célèbes, et au S.-O. des Philippines; baignée au S. par la mer de Java, à l'E. par la mer de Célèbes, au N. et à l'O. par la mer de Chine. Longueur, du N.-E. au S.-O., 1,200 kilom.; largeur, 560 kilom. Superficie, 675,000 kilom. car. La population, évaluée à 4,000,000 d'habitants, se compose de plusieurs races distinctes : les Malais, les plus nombreux, habitent surtout les côtes; les Papous, les Dayaks, peuplades sauvages, habitent l'intérieur de l'île et n'ont presque aucun rapport avec les autres habitants; le reste de la population est composé d'Indous, de Bougis, de Chinois et d'Arabes. La partie centrale de l'île, peu connue, paraît occupée par des chaînes de montagnes qui rayonnent vers les côtes. Les montagnes du nord, les seules sur lesquelles on possède des notions exactes, abondent en cristal de roche, ce qui les a fait nommer par les Hollandais *Monts Cristallins;* le point culminant est le Kini-Balou, qui s'élève à 3,250 m. Du centre de l'île sortent aussi les divers cours d'eau qui l'arrosent, et dont les principaux sont : le Banjermassing, le Cappouas, le Pontianak, le Sambass et le Succadana. Plusieurs lacs, parmi lesquels le Kini-Balou, au pied de la montagne du même nom, est le plus considérable de l'Océanie, et le Danao-Malayou, dans la partie centrale, complètent le système hydrographique de cette contrée.

Les côtes, ne présentant que des sinuosités peu profondes, offrent cependant des ports spacieux et commodes, surtout à l'O. et au S. Les caps les plus importants sont : les caps Dati, Sisar et Balam à l'O.; le Sambas, le Salatan et la pointe Platte au S.; le Kenneungau et le Sanpanmang à l'E.

—*Climat, productions*. Quoique située sous la ligne équinoxiale, l'île de Bornéo n'éprouve pas des chaleurs insupportables; les brises de mer et des montagnes, et, depuis novembre jusqu'en mai, les pluies continuelles y rafraîchissent l'atmosphère. Les variations du thermomètre sont peu sensibles : il ne descend guère au-dessous de 28° centigrades, et s'élève rarement au-dessus de 35°. Les parties voisines de la côte sont humides, marécageuses et très-malsaines, surtout pour les Européens, qui n'évitent que très-rarement la dyssenterie, les fièvres, la jaunisse et le choléra.

Bornéo est riche en minéraux précieux. Dans les crevasses des rochers, dans le sable des rivières, mais surtout dans une terre jaunâtre mêlée de cailloux, on trouve les plus gros et les plus riches diamants. C'est sur le territoire des Chinois, du côté de Landak, qu'on a trouvé le plus gros diamant connu; il pèse brut 367 carats, et appartient au rajah de Matan. Dans presque toutes les parties de l'île, et notamment dans les Etats de l'ouest, on exploite d'abondantes mines d'or, dont les gisements sont presque à la surface du sol. La plus importante de toutes ces exploitations est celle de Moutradock, qui a produit autrefois jusqu'à 2,730 kilogr. par an. Des mines de cuivre, de fer, d'étain existent en différents endroits; on y trouve aussi l'aimant naturel et l'antimoine.

Quant aux productions végétales, elles sont nombreuses, variées, et dénotent une remarquable fertilité du sol. Outre d'immenses forêts, riches en bois d'ébénisterie et autres bois précieux, tels que : bois de fer, tek, ébène, batu, bois de teinture, on y rencontre en abondance le muscadier, le sagou, le camphrier, le cannellier, le citronnier, le bétel, le poivre, le gingembre, le bambou et la canne à sucre. On y récolte aussi des grains, du riz, des patates, de l'igname et du coton. Le règne animal n'est pas moins riche; dans la partie N. de l'île, il offre l'éléphant, le rhinocéros et le léopard; le bœuf et le cochon sauvages vivent dans les forêts; de nombreuses espèces de singes, et parmi elles l'orang-outang, peuplent toutes les parties de l'île. Le cheval, le porc, la chèvre, la brebis et le chien sont les principaux animaux domestiques. On y trouve encore des cerfs en très-grand nombre, des ours d'une petite espèce, le tapir, la salangane, l'abeille et le ver à soie. Sur les côtes, on pêche la baleine, le cachalot, le phoque, plusieurs espèces de poissons, des crustacés, même l'huître à perles.

Les produits de Bornéo sont l'objet d'un commerce considérable avec la Chine, Singapour et les ports de la Malaisie néerlandaise. Les Malais exportent les productions de l'île; les Hollandais, les Anglais et les Chinois importent de l'opium, du thé et quelques produits manufacturés.

Bornéo est partagée en un grand nombre de petits Etats, les uns vassaux des Hollandais, les autres indépendants. Les possessions hollandaises forment deux résidences, qui tirent leur nom de leur situation : la résidence de la côte Ouest, dont le chef-lieu est Pontianak, et qui se compose de la sultanie de Pontianak, de l'Etat de Sambas, des pays de Monpawa, de Landak, de Sangou, de Matan, etc.; la résidence de la côte Sud-Est, dont le chef-lieu est Banjermassing, et qui comprend plusieurs pays peu importants et peu connus. Les principaux Etats indépendants sont ceux de Bornéo, sur la côte N.-O.; de Cotti, sur la côte E., et les possessions du sultan de Soulou, qui s'étendent sur toute la partie N.-E. de l'île. L'île de Bornéo fut découverte en 1518 par les Portugais, qui ne purent s'établir qu'en 1690 à Banjermassing, d'où ils furent bientôt chassés par le meurtre et la trahison. Les Hollandais réussirent à conclure un traité de commerce avec le souverain de Banjermassing en 1643. Ils bâtirent un fort, établirent une factorerie près du village de Tatis, créèrent d'importantes relations commerciales avec la côte occidentale de l'île, et parvinrent en 1780 à se faire céder une partie de l'île par le roi de Bantan, dont elle relevait. Enfin, en 1823, ils fondèrent leur établissement de Pontianak, et s'emparèrent de territoires importants au S.-O. de l'île. Les Anglais, qui, de 1702 à 1774, avaient inutilement tenté de former des établissements à Bornéo, ont réussi dans ces derniers temps à s'emparer d'une partie du territoire sur la côte N.-O. En 1846, ils ont bombardé Bornéo et fait un affreux carnage de la population. Le sultan, contraint de céder à toutes leurs exigences, leur a abandonné l'importante île de Laboan, à l'entrée de la baie de Bornéo. En 1860, les colonies chinoises établies à l'embouchure du Sambas, à Taijkonk et à Pamongkat se sont révoltées contre les Hollandais, qui les avaient accueillies et protégées; mais, après une courte et sanglante guerre, elles ont reconnu l'autorité néerlandaise.

Les habitants de la partie de l'île Bornéo nommée Sarawak, les Dayaks, possèdent des légendes cosmogoniques et religieuses extrêmement curieuses; nous citerons, entre autres, la tradition suivante, consignée dans une communication faite à la Société d'ethnologie de Londres : « Au commencement, disent-ils (les Dayaks), il n'y avait que des solitudes peuplées d'âmes sans formes apparentes, sans corps et sans membres. La Divinité, qui chevauchait dans l'espace, montée sur un taureau, chargea deux grands oiseaux de pétrir l'air jusqu'à ce qu'ils eussent fait la terre, les montagnes, les rivières. Ensuite ils firent les arbres : puis ils essayèrent de faire les hommes; mais, ayant pris pour cela des blocs qu'ils sculptèrent, ils ne produisirent que des statues. Alors ils prirent de la terre, la délayèrent et modelèrent un homme. Quand ils lui parlèrent, il répondit; quand ils lui ouvrirent les veines, il en sortit du sang. Après un certain temps, l'homme devint une femme, qui donna naissance à une nombreuse progéniture, laquelle parcourut les mers et les fleuves sur des bateaux munis de voiles. Jusque-là le ciel avait été si proche de la terre, que les hommes pouvaient le toucher avec la main. » Rien de plus fantastique et de plus enfantin en même temps que ce récit de la création de l'homme et de la femme. Seulement, un fait extrêmement curieux, c'est cette singulière analogie que présente la légende sauvage avec la tradition biblique sur la matière première avec laquelle fut fait l'homme : la terre, le limon, l'*adama* ou *terre rouge* de la Genèse. Aussi, des auteurs, s'appuyant sur l'identité de croyances à ce propos, qu'on retrouve à la fois chez les anciens Perses, dans l'Inde, en Chine, à Taïti, à Bornéo, pensent qu'il n'y a pas là simultanéité fortuite, mais que ces peuples ont conservé sous des formes différentes un mythe typique, et ne l'ont pas individuellement inventé. M. l'abbé de Barral insiste même sur certains points qui se rapprochent particulièrement du récit biblique : « L'action singulière, dit-il, d'ouvrir les veines de l'homme après sa création ne rappellerait-elle pas l'action de Dieu ouvrant le flanc d'Adam pour tirer une de ses côtes?.... Dans ces oiseaux qui pétrissent l'air et qui en forment la terre, n'y a-t-il pas un souvenir de l'esprit de Dieu planant sur les eaux, et couvant pour ainsi dire le monde qui va éclore, etc. ?... » Ces rapprochements, que nous soumettons à nos lecteurs sous toutes réserves, nous semblent au moins ingénieux, sinon scientifiquement démontrés.

BORNÉO, royaume de la Malaisie, dans la partie N.-O. de l'île du même nom; sa longueur, du N.-E. au S.-O., est à peu près de 500 kilom.; la capitale s'appelle aussi Bornéo. C'est l'Etat indépendant le plus peuplé de l'île; plusieurs rajahs sont tributaires de ce royaume, dont le gouvernement est despotique.

BORNÉO, ville de la Malaisie, dans l'île de son nom, capitale de l'Etat de Bornéo, à l'embouchure d'un fleuve qui porte aussi le même nom. Elle compte 50,000 hab., et contient plus de 4,000 maisons, les unes bâties sur pilotis, les autres placées sur des radeaux, ce qui donne à cette ville un singulier aspect. Les rues sont de petits canaux, et les maisons communiquent ensemble par des ponts de bois. La ville de Bornéo est le centre d'un commerce important avec Singapour, la Chine et plusieurs ports de la Malaisie. Les articles d'exportation sont les bambous, les nids d'hirondelles, le camphre et le poivre.

BORNÉO, fleuve de l'Océanie, dans l'île de Bornéo et dans le royaume du même nom. Il prend sa source dans la chaîne principale des monts Cristallins, se dirige du S. au N. et se jette dans l'Océan, après avoir reçu un grand nombre de petites rivières, et avoir parcouru une distance de près de 390 kilom.

BORNER v. a. ou tr. (bor-né — rad. *borne*). Mettre des bornes à, marquer les limites de : BORNER *un champ.* BORNER *un pré.* ‖ Servir de borne, de limite, de frontière à, être contigu à : *Le bois* BORNE *sa propriété. La rivière* BORNAIT *mon jardin. La mer et les Alpes* BORNENT *l'Italie.* (Acad.) *Le Rhin* BORNAIT *l'Empire romain.* (Encycl.)

L'Euphrate *bornera* son empire et le vôtre.
RACINE.

Le pré de Jean Claveau *borne* au midi le nôtre.
PONSARD.

‖ Etre contigu; avoir une propriété contiguë, servant de borne à la propriété de : *Il acheta la pièce de terre qui le* BORNAIT *au couchant. Pierre me* BORNE *au midi, et son frère au nord.* ‖ Mettre fin à :

La mort seule *borna* ses travaux éclatants.
RACINE.

— Fig. Arrêter, restreindre, circonscrire : BORNER *là son discours, son allocution.* BORNER *l'enseignement à l'étude de la langue et de l'arithmétique.* BORNER *son ambition.* BORNER *ses désirs, ses espérances, ses prétentions. Rien ne* BORNE *tant les esprits que l'admiration excessive des anciens.* (Fonten.) *Une femme d'honneur doit se mêler de son intérieur, et* BORNER *sa politique à la conversation avec quelques amis.* (Mme Campan.) *Philippe-Auguste ne* BORNA *pas son activité à l'extension de son pouvoir, au soin des intérêts directs et personnels de la royauté.* (Guizot.) *Quiconque* BORNE *notre liberté nous doit compte du profit qui nous revient de la contrainte à laquelle il nous soumet* (Mme Guizot.) *Les lois qui* BORNENT *les échanges sont toujours nuisibles ou superflues.* (Bastiat.) *Il est des gens qui* BORNENT *leurs succès à nuire à ceux d'autrui.* (Petit-Senn.) *Tous les princes de l'Europe, le pape excepté,* BORNENT *leurs vues aux choses de la terre, et font sagement.* (About.)

Ne *borne* point ta gloire à venger un affront.
CORNEILLE.

Qui *borne* ses désirs est toujours assez riche.
VOLTAIRE.

Je *borne* tous mes soins à me guérir moi-même.
DESTOUCHES.

Le vrai sage est celui qui sait *borner* ses vœux.
VIGÉE.

Jamais un favori ne *borne* sa carrière;
Il ne regarde pas ce qu'il laisse en arrière.
LA FONTAINE.

— Hortic. *Borner une plante*, Rapprocher

la terre avec le plantoir autour des racines, lorsqu'on veut la repiquer.

Se borner v. pr. Etre borné, réduit, renfermé dans certaines limites : *Tout* SE BORNA *à quelques paroles un peu vives. Cette affaire ne devrait pas* SE BORNER *là.* ‖ Se limiter, se renfermer dans certaines bornes, ne pas les dépasser : SE BORNER *au strict nécessaire. Les astronomes* SE BORNENT *à rendre raison des apparences.* (Mass.) *Tous nos soins devraient* SE BORNER *à connaître la vérité.* (Mass.) *Je* ME BORNE *à vous dire simplement les faits.* (Volt.) *Les abstractions mathématiques ne sont utiles qu'autant qu'on ne* S'Y BORNE *pas.* (D'Alemb.) *Toutes nos leçons de religion* SE BORNAIENT *pour ma mère à être religieuse devant nous et avec nous.* (Lamart.) *Si l'on veut être heureux, il faut* SE BORNER *au présent.* (Balz.)

— Absol. Se modérer : *Il faut savoir* SE BORNER.

Qui ne sut *se borner* ne sut jamais écrire.
BOILEAU.

— Réciproq. Servir de limite l'un à l'autre : *S'il est des contraires dans l'ordre et l'arrangement de l'univers, ce sont ces différents degrés de force qui* SE BORNENT *les uns les autres.* (Boulainvillers.)

BORNET (Jacques), poëte qu'on pourrait appeler le dernier des troubadours français. Son enfance et sa jeunesse s'écoulèrent tout entières dans une pauvreté qui était presque la misère. Il devint poëte par l'inspiration, sans avoir jamais étudié. A vingt-huit ans, il perdit la compagne de sa vie et resta chargé de quatre filles, qui sont poëtes comme leur père. En 1864, après avoir parcouru presque tous nos départements, en donnant dans les principales villes des séances où il récitait d'un ton inspiré ses poésies et celles de ses filles, il vint à Paris et tint, dans la salle des conférences, rue de la Paix, plusieurs séances du même genre, où il obtint de vifs applaudissements. Les principaux journaux rendirent justice à son mérite et reconnurent en lui un vrai poëte. Il a publié deux recueils intitulés les *Filles de la terre*, et l'Académie française lui a décerné deux prix.

BORNHEM, bourg de Belgique, prov. et à 28 kilom. S.-O. d'Anvers, arrond. de Malines, près de la rive droite de l'Escaut; 4,043 hab. Le centre du territoire de cette commune est occupé par un vaste marais de 92 hectares d'étendue, qui fournit une assez grande quantité de tourbe. Fabrication de toiles, blanchisseries, corderies; commerce de grains, lin et toiles.

BORNHŒVED ou **BORNHÖVED** ou **BORNHÆFT**, bourg du Holstein, à 28 kilom. S. de Kiel, bailliage et à 10 kilom. O. de Plœn. Au moyen âge, les prélats, les chevaliers et les représentants des villes du Holstein tenaient leurs assemblées en plein air dans ce village. C'est près de Bornhœved que le roi de Danemark Waldemar II fut défait par Adolphe IV, comte de Holstein, en 1227; c'est là encore que les Danois vainquirent les Suédois le 6 décembre 1813.

BORNHOLM (*Boringia*), île du Danemark, dans la mer Baltique, à 40 kilom. E. de la pointe S.-E. de la Suède, et à 140 kilom. E. de Seeland, par 12° 25' long. E. et 55° lat. N. Elle a 39 kilom. de l'E. à l'O., sur 18 kilom. du N. au S. Superficie, 600 kilom. carr.; 28,950 h., ch.-l. Rœnne. Cette île, dont les côtes, d'un accès difficile à cause des bancs de sable et des brisants, forment une ceinture presque continue de falaises à pic, est arrosée par de nombreux cours d'eau; elle est peu boisée, mais elle donne de belles récoltes d'avoine, de lin et de chanvre; on y élève un nombreux bétail et de beaux chevaux. Au point de vue pittoresque, l'île de Bornholm est une des plus belles parties du Danemark. Son sol est fécond, ses eaux poissonneuses, ses bois riches en gibier; l'eider, au précieux duvet, y abonde sur les côtes orientales. On trouve aussi dans l'île du minerai de fer et de cuivre, des pyrites de soufre, de la houille, du quartz, du mica, du feldspath, du granit, du gneiss; un grès imperméable, et comme tel, recherché pour la construction des forteresses; une chaux qui, brûlée, produit un ciment indestructible, et mêlée à de l'ardoise, un marbre bleu ou noir d'un très-bel effet; une terre argileuse excellente pour la porcelaine; une autre argile pour la faïence et la poterie communes. Citons encore les cristaux de roche dits *diamants de Bornholm*, que Pline l'Ancien mentionnait déjà avec éloge.

L'île de Bornholm entretient un mouvement de navigation assez actif. Chaque année, elle envoie près de 300 pêcheurs dans l'océan Septentrional, pour la pêche du phoque. Sa flotte marchande compte 131 bâtiments jaugeant 4,800 tonneaux. Du reste, son exportation ne franchit guère les parages de la Baltique et de la mer du Nord. Quant à son industrie, outre la fabrication des faïences, des poteries, celle des horloges, qui sont très-estimées, et l'exploitation des principales matières premières citées plus haut, elle comprend encore la pêche et les constructions maritimes. Le chantier de Rœnne est le plus considérable de tout le Danemark. N'oublions pas l'industrie domestique, c'est-à-dire le tissage, qui se fait en famille. Cette industrie occupe près de 2,000 métiers.

Bornholm ne possède aucune place forte; l'île est considérée comme formant elle-même une forteresse naturelle, dont la garde est confiée à la bravoure et au patriotisme des habitants. Ceux-ci, par conséquent, sont exempts du service ordinaire de l'armée; ils composent une sorte de milice citoyenne, affectée exclusivement à la localité, et d'un effectif de 5,700 hommes. En 1809, la milice de Bornholm opposa une vive résistance aux Anglais, qui pourtant finirent par s'emparer de l'île.

Sous le rapport ecclésiastique, Bornholm se divise en 21 paroisses et relève de l'évêque de Seeland; sous le rapport civil, elle forme une préfecture, un centre médical, un inspectorat de douane; elle se partage, en outre, en 11 districts ou bailliages judiciaires et en 3 arrondissements électoraux, dont 1 pour le *landsthing* et 2 pour le *folkething*, les deux chambres du rigsdag ou diète du royaume.

Jusqu'à la fin du IXe siècle, Bornholm eut ses rois propres. Gorm le Vieux, fondateur de la monarchie danoise, la réunit au Danemark, auquel elle n'a pas cessé d'appartenir depuis.

BORNHOVED. V. BORNHŒVED.

BORNIER (Philippe), jurisconsulte et magistrat français, né à Montpellier en 1634, mort en 1711. Il fut lieutenant particulier au présidial de sa ville natale, et présida les assemblées synodales du Languedoc jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Il publia : *Conférence des nouvelles ordonnances de Louis XIV avec celles de ses prédécesseurs* (Paris, 1678, in-4°), ouvrage qui eut un grand nombre d'éditions; *Stephani Ranchini miscellanea decisionum seu resolutionum juris, cum notis Bornerii* (Genève, 1707, in-fol.), et deux *Traités* sur les donations et sur les légitimes, qui sont restés manuscrits.

BORNIER (Nicolas), sculpteur français, né à Bourberain (Côte-d'Or) en 1762, mort à Dijon en 1829. Il se forma à l'école de cette dernière ville, sous la direction de François Devosge, fut envoyé à Rome en 1789, comme pensionnaire des états de la province de Bourgogne, et revint quelques années après à Dijon, où il fut nommé professeur de sculpture à l'Ecole des beaux-arts, fonctions qu'il conserva jusqu'à l'époque de sa mort. Le musée de Dijon a de lui une copie en marbre de l'*Antinoüs* du Belvédère, un groupe en terre cuite représentant le *Grand Condé à la bataille de Senef*, le buste en marbre du prince de Condé (1818), et le modèle en plâtre du mausolée de Pierre Odebert et d'Odette Maillard, sa femme, monument exécuté en 1812, dans l'hospice Sainte-Anne.

BORNIER (Henri, vicomte DE), poëte français, né vers 1825. Successivement sous-bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève et conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, il débuta dans la poésie par une pièce de vers intitulée *Dante et Béatrice*, et se fit connaître du public en donnant à l'Odéon, à l'occasion de l'anniversaire du plus grand de nos tragiques, une scène en vers, intitulée la *Muse de Corneille* (1854). Quatre ans plus tard, M. Bornier concourait pour le prix de poésie proposé par l'Académie française sur ce sujet la *Guerre de Crimée*. Depuis cette époque, il a concouru presque constamment pour le même prix, et il est devenu en quelque sorte le lauréat en titre de la célèbre compagnie. C'est ainsi qu'après avoir obtenu en 1859 une mention honorable pour sa pièce : la *Sœur de charité au* XIXe *siècle*, il a remporté le prix en 1861 et 1863 avec ses deux compositions poétiques l'*Isthme de Suez* et la *France dans l'extrême Orient*. M. de Bornier a les qualités « honnêtes et modérées » du genre académique, qu'il cultive aujourd'hui avec un succès égal à celui de Mme Louise Colet.

BORNINE s. f. (bor-ni-ne — de *Born*, n. pr.). Minér. Tellurure naturel de bismuth.

— **Encycl.** On ne saurait assigner à la *bornine* une composition chimique constante. Le bismuth et le tellure étant isomorphes peuvent cristalliser ensemble en proportions quelconques. La forme cristalline de la *bornine* est le rhomboèdre aigu; sa densité est égale à 7,5, et sa dureté est représentée par 1,5. C'est une substance d'un gris de plomb tirant parfois sur le blanc de l'étain. Il en existe plusieurs variétés, dont la plus intéressante est la *bornine* argentifère désignée longtemps, mais à tort, sous le nom d'argent molybdique; on la trouve à Deutsch-Resen en Hongrie. La *bornine* est une substance très-rare. On l'a observée en Hongrie, au Brésil, en Norvége et en Suède.

BORNITIUS (Jean-Ernest), hébraïsant allemand, né en 1622 à Meissen, mort en 1645. Il termina ses études à Wittemberg, professa la philosophie et laissa divers ouvrages, qui témoignent de sa précoce érudition. Les principaux sont : *De characterum judaicorum antiquitate* (1643); *De suppliciis capitalibus Hebræorum* (1643); *De synedrio magno Hebræorum* (1644), etc.

BORNOS, petite ville d'Espagne, prov. et à 72 kilom. N.-E. de Cadix, sur la rive droite du Guadalete; 5,500 hab. Fabriques de tissus de fil et de coton, de savon, huile; source thermale.

BORNOU, BOURNOU ou **BIRNIE**, roy. de l'Afrique centrale, dans le Soudan, borné à l'E. par le royaume de Berghami, au S. par celui de Mandara, à l'O. par celui de Houssa, au N. par celui de Kanem et le désert. Quelques érudits font venir *Bornou* de l'arabe *Bahr-Noa* (Terre de Noé), parce que, suivant les Arabes, Noé s'établit sur le territoire de ce pays quand l'arche se fut arrêtée sur ses montagnes. Les données qu'on possède sur l'étendue de cette contrée manquent de certitude; on admet généralement qu'elle a une superficie de 8,500 myriamètres carrés, renfermant une population de deux millions d'habitants. Dans toute cette vaste étendue, on ne connaît que la chaîne de montagnes des Fellatahs, qui s'étend de l'O. au S.-E.; le reste est uniformément plat et facilement inondé par les débordements des deux grands cours d'eau qui l'arrosent, le Schâry et l'Yeu ou Gambaron. Ces deux fleuves, qui ont de nombreux affluents peu connus, déversent leurs eaux dans le grand lac central de Tchad.

La température du Bornou est souvent élevée et présente un phénomène remarquable : le thermomètre Réaumur marque ordinairement, en été, 32° à 34°, et ne descend pas au-dessous de 30°, mais souvent l'atmosphère est rafraîchie par les vents qui ont traversé le Sahara. Les pluies et les orages, qui font sortir les rivières de leur lit, ont lieu vers la mi-mai; les récoltes se font en octobre, et l'hiver commence de bonne heure; il fait descendre le thermomètre à 12°. Le sol possède une remarquable fécondité, mais la végétation y présente peu de variété. Il produit en abondance les plantes alimentaires les plus utiles : maïs, millet, orge, riz, fèves, beaucoup de coton et d'indigo. La faune du Bornou comprend tous les animaux sauvages de l'Afrique tropicale : le lion, la panthère, le buffle, la girafe, l'éléphant, l'hippopotame; la civette, l'une des richesses du territoire; l'autruche et une foule d'oiseaux aquatiques; les crocodiles en très-grand nombre, une multitude de reptiles et d'insectes venimeux ou destructeurs, tels que scorpions, sauterelles. Les habitants élèvent un grand nombre d'animaux domestiques, du gros bétail, des chevaux de belle race, des chameaux, des moutons et de la volaille de toute espèce. Les abeilles sauvages y sont si nombreuses, qu'une faible partie seulement de leur miel est recueillie sur les arbres où il est déposé, et qu'on rejette leur cire comme matière complétement sans valeur. Les richesses minérales du Bornou sont à peu près inconnues; on sait cependant que ce pays manque de fer, et que le bois y est très-rare; celui qu'on emploie provient des forêts de Mandara.

L'industrie, peu développée, se borne à peu près à la seule fabrication des étoffes de coton que les habitants excellent à teindre d'une belle couleur bleue; on y fabrique aussi quelques armures de guerre. Le commerce, qui se fait presque exclusivement par les marchands du Fezzan, a pour objet, quant à l'exportation, les étoffes de coton, les esclaves, la poudre d'or et la civette; les principaux articles importés sont : le cuivre, les bonnets de Tripoli, les tapis, les étoffes de soie, les armes et la quincaillerie. La population indigène se compose de Kanowrys, nègres fétichistes, divisés en tribus et parlant plusieurs idiomes différents; mais la race dominante est celle des Schouas, Arabes d'origine, musulmans, et divisés aussi en tribus. Les Bournonais sont noirs et se distinguent par un visage large, un nez épaté, une bouche très-fendue, mais garnie de belles dents, et un front élevé. Hommes et femmes se tatouent la figure. La forme du gouvernement est une monarchie despotique. L'empereur ou cheik suprême réside à Kouka, la nouvelle capitale, bâtie à peu de distance de la côte occidentale du lac de Tchad. Dans ces dernières années, il a agrandi son empire par des conquêtes importantes; les Etats de Kanem et de Mandara sont actuellement tributaires du Bornou.

La langue parlée dans ce vaste royaume de l'Afrique centrale a été, plus que toute autre, l'objet de travaux et d'études. Le premier qui ait rapporté sur cette langue des documents un peu certains est le major anglais Denham. C'est sur ces données que Klaproth fit son *Essai de la langue bornou*, imprimé comme appendice dans le troisième volume des *Voyages dans l'Afrique du Nord*. Plus tard, Norris publia sur le même sujet un ouvrage beaucoup plus complet, qui ne tarda pas à être suivi de la grammaire en anglais du missionnaire Kœlle, le livre le plus complet qu'on puisse consulter sur la matière. C'est d'après ce dernier ouvrage que nous allons essayer d'esquisser rapidement l'organisme de la langue bornou.

Plusieurs langues, fort différentes les unes des autres, sont parlées dans le royaume de Bornou, qui s'est annexé un assez grand nombre de tribus et de peuples étrangers. L'idiome national, le seul dont nous nous occuperons ici, est le *kanuri*. En général, les habitants du Bornou désignent sous ce nom leur pays, et sous celui de *kanuri* leur race et leur langue. M. Kœlle veut trouver dans le *kanuri* de grandes analogies étymologiques avec les langues sémitiques et indo-européennes; les rapprochements auxquels il se livre nous semblent en général un peu contestables. Nous admettons beaucoup plus volontiers la liste qu'il donne de mots empruntés à l'arabe; on ne saurait, en effet, méconnaître que *adim*, eunuque, vient de l'arabe *khadim; atsi*, pèlerin, de hadji; *Alla*, Dieu de *Allah; argalam*, plume, de *al-kalam; malaka*, ange, de *malak; sadaga*, aumône, de *sadaka; sala*, prière, de *salat; tsanna*, paradis, de *djanna*, etc. Mais nous ne saurions, malgré la meilleure volonté du monde, rapprocher *kam*, homme, du sanscrit *djanas* et du grec *genos; pe*, bœuf, du sanscrit *gau* et du grec *bous; wura*, grand, du sanscrit *bhuri* et du grec *polus*, etc. Le système phonétique du kanuri est assez richement développé; il est soumis à des règles de substitution qui indiquent une langue appartenant à une famille assez élevée dans l'échelle linguistique. Les substantifs se forment avec la plus grande facilité de noms concrets et d'adjectifs par l'addition du préfixe *nem;* ainsi de *aba*, père, on fait *nemaba*, paternité; de *kafugu*, court, *nemkafugu*, brièveté, etc. Le pluriel est caractérisé par la terminaison *wa;* ainsi *nem*, maison, *nemwa; mei*, roi, *meiwa*. La déclinaison compte cinq cas; le nominatif se termine par *ye*, le génitif par *be*, le datif par *ro*, l'accusatif par *ga*, le locatif ou l'instrumental par *n* ou *nyin*. Les consonnes finales sont soumises, avant de s'accoler ces terminaisons, à certaines modifications euphoniques; au pluriel, ces désinences se placent après le *wa* caractéristique de ce nombre. Le féminin et le masculin ne se distinguent pas l'un de l'autre par des formes spéciales. Les pronoms personnels, possessifs, démonstratifs, etc., sont en assez grand nombre et sont soumis à des modifications de cas et de nombre. Les adjectifs se forment par l'addition des syllabes suffixes, *wa, ma, mi, ram, ri*. En dehors des verbes primitifs, on peut former d'autres verbes de noms et d'adjectifs, au moyen de certaines règles de dérivation assez développées. M. Kœlle distingue les différentes conjugaisons en radicales, réflectives, causatives, composées. Le kanuri n'a que ce que M. Kœlle nomme des temps *absolus;* c'est-à-dire qu'il n'a pas de formes spéciales correspondant à notre imparfait, à notre plus-que-parfait, à notre futur antérieur, etc. Les temps passés comprennent l'aoriste et le parfait. Nous n'insisterons pas davantage sur le mécanisme de la conjugaison, dont l'analyse complète nous entraînerait trop loin. M. Kœlle range les adverbes en primitifs, convertis, dérivés et composés. Il y a en kanuri quelques postpositions, mais en petit nombre; les rapports exprimés dans nos langues à l'aide des prépositions le sont en kanuri au moyen de substantifs. M. Kœlle introduit dans les conjonctions les mêmes distinctions que dans les adverbes. La syntaxe est assez compliquée pour que M. Kœlle lui consacre la moitié de sa grammaire.

Le kanuri est loin d'être une langue inculte; il a produit toute une littérature populaire qui, pour être naïve, n'en est pas moins intéressante à différents égards. M. Kœlle en a publié de fort curieux échantillons, dans un volume spécial intitulé *African Native Literature;* il a reproduit les textes originaux à l'aide d'un alphabet latin basé sur les principes de l'excellent système de transcription proposé par Lepsius dans son *Standard Alphabet*. Il y a joint la traduction anglaise. M. Kœlle fait fort justement remarquer, à ce propos, que la race nègre à laquelle appartiennent les habitants du Bornou est loin, comme on le croit généralement, d'être dépourvue d'intelligence; leur langue prouve que leur esprit n'est étranger à aucun des plus délicats procédés particuliers aux idiomes de notre famille anthropologique; l'étude de leur langue démontre surabondamment qu'ils sont aptes aux manifestations intellectuelles, dont quelques savants voudraient à tort faire l'apanage d'une race, d'une caste ethnologique. Les échantillons de la littérature kanuri publiés par M. Kœlle viennent confirmer cette appréciation; ils comprennent les genres les plus divers, depuis les histoires, les contes merveilleux et les fables, jusqu'aux fragments d'histoire politique et religieuse du plus grand intérêt, et aux observations d'histoire naturelle.

BORNOU, ville de l'Afrique centrale, ancienne capitale du royaume de même nom, sur la côte occidentale du lac Tchad; 25,000 h. Cette ville est défendue par une forte muraille, et renferme plusieurs maisons construites en pierres, ce qui est une rareté dans l'Afrique centrale.

BORNOUS s. m. (bor-nouss). V. BURNOUS.

BORNOYÉ, ÉE (bor-noi-ié) part. pass. du v. Bornoyer : *Jalons* BORNOYÉS. *Allée* BORNOYÉE.

BORNOYER v. a. ou tr. (bor-noi-ié — rad. *borgne*. — *Je bornoie, tu bornoies, il bornoie, nous bornoyons, vous bornoyez, ils bornoient; je bornoyais, nous bornoyions, vous bornoyiez, ils bornoyaient; je bornoyai, nous bornoyâmes; je bornoierai, nous bornoierons; bornoie, bornoyons, bornoyez; que je bornoie, que nous bornoyions, que vous bornoyiez, qu'ils bornoient; que je bornoyasse, que nous bornoyassions; bornoyant; bornoyé*). Viser d'un œil en fermant l'autre, pour s'assurer si une ligne est droite, si une surface est plane : BORNOYER *une règle, une planche, un mur.* ‖ Tracer une ligne droite avec des jalons ou d'autres objets que l'on enfonce dans le sol, en les alignant à l'aide du même procédé : BORNOYER *des jalons, des pieux, les arbres d'une allée.*

— Absol. : *Pour* BORNOYER *avec justesse, il faut se placer à quelques pas du jalon que l'on vise.*

BORNOYEUR, EUSE s. (bor-noi-ieur, eu-ze

— rad. *bornoyer*). Celui, celle qui bornoie : *Un habile* BORNOYEUR. ‖ Peu usité.

BORO-BUDOR, ville en ruine de l'île de Java, près du confluent du Progo et de l'Ello. Ancien temple de Bouddha construit, dit-on, au xe siècle, et ayant la forme d'une pyramide de 36 m. d'élévation sur 163 m. de base.

BOROCÈRE s. f. (bo-ro-sè-re — du gr. *boros*, vorace; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, voisin des bombyx, et comprenant une seule espèce, qui vit à Madagascar.

BOROCHOIR s. m. (bo-ro-choir). V. BORASSEAU.

BORODINO, village de la Russie d'Europe, gouvernement et à 115 kilom. S.-O. de Moscou, sur la Kaloga, près du champ de bataille de la Moskowa. Les Russes donnent le nom de Borodino à cette bataille, gagnée par Napoléon le 7 septembre 1812.

BORO-FLUORURE s. m. (bo-ro-flu-o-ru-re — de *bore* et *fluorure*). Chim. Composé d'un métal avec le bore et un fluorure.

BORO-MÉTHYLATE s. m. Chim. Sel formé par la combinaison d'un borate et d'un méthyline.

BOROMINI (François). V. BORROMINI.

BORON, ville de l'ancienne Ligurie, c'est aujourd'hui le village de Moorone.

BORONDJERD, ville de Perse. V. BOUROUGHIRD.

BORONGAN, ville de l'Océanie, dans l'archipel des Philippines, île et province de Samar, sur la côte orientale de l'île; 5,000 hab. Commerce de riz, cire, cacao et toiles; pêche et chasse très-actives.

BORONIE s. f. (bo-ro-nî — de *Boroni*, botan. ital.). Bot. Genre de plantes, de la famille des diosmées, comprenant un assez grand nombre d'espèces, qui croissent en Australie et en Tasmanie.

BORONIÉ, ÉE adj. (bo-ro-ni-é — rad. *boronie*). Bot. Qui ressemble à une boronie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des diosmées, ayant pour type le genre boronie.

BOROROS, nom d'une peuplade peu connue de l'intérieur de l'Afrique, entre le Mozambique, le Monomotapa et le lac Maravi. ‖ Tribu d'Indiens du Brésil, dans la province de Matto-Grosso.

BOROSA. V. CHELANA.

BOROS s. m. (bo-ross — mot grec qui signifie vorace). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des ténébrions, comprenant deux espèces, qui vivent en Suède.

BORO-SILICATE s. m. (bo-ro-si-li-ka-te — de *bore* et *silicate*). Chim. Sel double formé de la combinaison d'un borate avec un silicate.

BORO-SILICIQUE adj. m. (bo-ro-si-li-si-ke — de *bore* et de *silicique*). Minér. Se dit des corps combinés avec le bore et le silicium.

BOROSITIS s. m. (bo-ro-zi-tiss). Ornith. Corneille noire.

BOROS-JENO, bourg de l'empire d'Autriche, en Hongrie, comitat d'Arad, à 45 kilom. N.-E. d'Alt-Arad, sur le Maros; 3,780 hab. Récolte de vins estimés.

BOROUGHBRIDGE, ville d'Angleterre, comté et à 27 kilom. N.-O. d'York, West-Riding, sur la rive droite de l'Ure; 1,000 hab. Grand commerce de quincaillerie. Sur la place du marché s'élève une élégante colonne dorique, et, dans un champ près de la ville, on voit trois énormes pierres appelées les *Arrows* (Flèches), dont l'érection est attribuée aux Romains, qui avaient établi une de leurs stations à 2 kilom. de Boroughbridge. Cette ville fut le théâtre de la victoire d'Edouard II sur le comte de Lancastre, qui s'était mis à la tête des barons rebelles (15 mars 1322).

BOROVITSCHI, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 150 kilom. E. de Novgorod, sur la Msta, chef-lieu du district du même nom; 4,700 hab. Navigation et industrie actives.

BOROVSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 80 kilom. de Kalouga, sur la Protva, chef-lieu du district du même nom; 5,600 hab. Commerce de lin, chanvre, cuirs, etc.; récolte d'ail et d'oignons d'une grosseur proverbiale. En 1610, Michel Volkonsky fit à Borovsk une belle défense contre les troupes du faux Dimitri.

BOROZAIL s. m. Espèce de gonorrhée chez les peuples d'Afrique. ‖ On dit aussi ZAIL.

BORRA (Jean-Baptiste), architecte piémontais du XVIIIe siècle. Il voyagea avec des Anglais et dessina les ruines de Palmyre. Il fut chargé, à Turin, de nouvelles décorations à faire à l'église de Sainte-Croix et au théâtre de Carignan; il décora aussi la façade du palais de Carignan à Racconigi. On lui doit : *Trattato della cognizione prattica delle resistenze, geometricamente dimostrato ad uso d'ogni sorta d'edifizj* (Turin, 1748).

Borrachos (los) ou **Les Buveurs**, célèbre tableau de Velasquez. V. BUVEURS.

BORRAGINÉ, ÉE adj. (bo-ra-ji-né — du lat. *borrago*, bourrache). Bot. Qui ressemble à une bourrache.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type la bourrache. Syn. d'ASPÉRIFOLIÉES.

— **Encycl.** La famille des *borraginées* renferme des plantes herbacées, des arbustes et même des arbres, à feuilles alternes, couvertes, comme les tiges et les rameaux, de poils ordinairement rudes, qui ont fait donner à cette famille le nom d'*aspérifoliées*. Les fleurs sont groupées en cymes latérales scorpioïdes, c'est-à-dire que l'inflorescence est enroulée, soit dans toute sa longueur, soit au sommet, en crosse ou en queue de scorpion. Elles présentent un calice monosépale, régulier, persistant, à cinq divisions; une corolle monopétale, régulière, à cinq lobes, offrant souvent à la gorge cinq appendices saillants; cinq étamines insérées au haut du tube de la corolle; un ovaire à quatre loges uniovulées. Le fruit se compose de quatre akènes, rarement soudés, formant un fruit sec ou charnu, à une ou plusieurs loges. Les plantes de cette famille sont répandues dans les régions extratropicales du globe; mais c'est surtout dans la région méditerranéenne et dans l'Asie centrale qu'elles abondent. Toutes renferment un suc adoucissant et mucilagineux; elles sont employées en médecine comme émollientes et sudorifiques. Leurs propriétés sont peu énergiques. Aucune de ces plantes n'est vénéneuse. Les racines de plusieurs espèces, confondues dans le commerce sous le nom d'*orcanète*, fournissent à la teinture une belle couleur rose. Les principaux genres sont les suivants : bourrache (*borrago*), cynoglosse, râpette (*asperugo*), myosotis, lycopsis, consoude (*symphytum*), pulmonaire, onosma, buglose (*anchusa*), gremil (*lithospermum*), héliotrope, vipérine (*echium*), sébestier (*cordia*), etc. V. ces mots.

BORRAGINOÏDE adj. (bo-ra-ji-no-i-de — du lat. *borrago*, *borraginis*, bourrache, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui a de l'analogie avec les bourraches, qui se rapproche de ces plantes.

— s. m. pl. Section du genre trichodesme.

BORREGO (don Andréas), économiste espagnol, né à Madrid vers 1800. Il fit ses études en France, devint, en 1840, ministre des finances, et fut chargé ultérieurement de négociations commerciales avec la Suisse et l'Allemagne. Entre autres écrits, il a publié : la *Dette publique et les finances de la monarchie espagnole* (Paris, 1834); *Principes d'économie politique* (Madrid, 1844); *Situation des partis en Espagne* (1854). Il est partisan de la réunion du Portugal à l'Espagne, éventualité qui paraît bien chimérique, et qui, dans un avenir plus ou moins éloigné, serait peut-être plus probable en retournant les termes.

BORREKENS (Mathieu), graveur flamand, né vers 1615, travaillait à Anvers dans la première moitié du XVIIe siècle. Il mourut jeune. On a de lui, entre autres planches gravées au burin : la *Vierge immaculée*, *Saint François*, *Saint Ignace*, *Sainte Barbe*, d'après Rubens; *Saint Jean*, d'après Erasme Quellyn; le *Christ en croix*, d'après Van Dyck; *Jésus en prière*, le *Bon pasteur*, le *Sacrifice de la messe*, d'après Diepenbeek; divers portraits d'après Van Hulle.

BORREL s. m. (bo-rèl). Métrol. Mesure linéaire en usage dans l'Inde et valant 3 mètres.

BORREL (Maurice-Valentin), graveur en médailles français, né à Montataire (Oise) le 18 août 1804. Il suivit en 1811 son père en Savoie, et revint en France en 1816. Sans ressources et obligé de gagner péniblement sa vie malgré son jeune âge, il entra comme apprenti chez M. J.-J. Barre, graveur en médailles, qui devait plus tard devenir graveur général des monnaies, et qui, ayant remarqué les dispositions, l'activité et la bonne conduite de son jeune apprenti, lui témoigna une sollicitude et un attachement qui ne se démentirent jamais. Passionné pour son art, laborieux et attentif, le jeune Borrel ne tarda pas à acquérir, comme praticien, des connaissances et une habileté qui le firent remarquer et qui lui firent confier d'honorables travaux. Parmi les événements historiques qu'il a gravés, nous citerons : la *Naissance du comte de Paris*, le *Baptême du comte de Paris*, la *Naissance du duc de Chartres*, le *Bombardement de Tanger et de Mogador*, la *Bataille d'Isly*, le *Combat de Mazagran*, le *Passage des Portes de Fer*, la *Translation des cendres de Napoléon*, *Napoléon à Sainte-Hélène*, la *Mort du duc d'Orléans*, le *Mariage du duc de Montpensier*, la *Soumission d'Abd-el-Kader*, l'*Amnistie donnée par Pie IX*, la *Rentrée de Pie IX dans ses Etats*, *Louis-Napoléon nommé président de la République*, le *Décret du 2 décembre*, la *Distribution des drapeaux à la garde nationale*, le *Voyage dans le Midi*, etc. Les principaux personnages dont M. Borrel a gravé les portraits sont : la reine Amélie, le duc de Reichstadt, les princes de Joinville et d'Aumale, le comte de Paris, le duc d'Orléans (figure équestre), Pie IX, Napoléon II (jeton pour la collection des rois de France), Napoléon III (souvenir de l'exposition universelle de 1855), l'impératrice Eugénie, Cavaignac, Lamartine, Kossuth, O'Connell, E. de Girardin, Guizot (1845), Victor Hugo, Mgr Affre, Michelet, Quinet, Mickiewicz (ces trois derniers sur une même médaille), le marquis de La Rochejacquelein, Crespel de Latouche, Oudot, professeur à l'Ecole de droit; les maréchaux Saint-Arnaud et Pélissier, l'amiral Bruat, les généraux Bourmont, Lobau et Oudinot; Scribe, Alex. Duval, Lemercier, Picard, Meyerbeer, Andrieux, Théaulon, Bouvard, astronome; le docteur Caster; Pompée, fondateur de l'école Turgot; Bella, fondateur de Grignon; l'abbé de l'Epée, l'abbé de Genoude, Mgr Angebeau, évêque d'Angers; Mgr Olivier, évêque d'Evreux; Tourangin, préfet du Doubs, Cuvier, Haüy, de Jussieu, Papin (pour la Monnaie de Paris), le statuaire Petitot, Habeneck (pour la Société des concerts du Conservatoire), Corneille et Molière (jeton de présence de la Comédie-Française), Bourdaloue (pour la ville de Bourges), Stanislas, roi de Pologne (pour l'Académie de Nancy); le général George Thomas (pour l'Etat du Tennessee), etc. M. Borrel a exécuté, en outre : la médaille du conseil des prud'*hommes et celle du tribunal de commerce, pour* le département de la Seine; la médaille de l'achèvement de l'hôtel du Timbre, pour le ministère des travaux publics; une tête de République, pour la Monnaie, etc. Un modelé d'une certaine précision, une ressemblance frappante dans les portraits, un heureux agencement dans les ornements et les accessoires, telles sont les qualités qui distinguent la plupart des ouvrages que nous venons de citer. M. Borrel a été médaillé aux Salons de Paris de 1842, 1860 et 1864, et a obtenu diverses récompenses aux expositions de province et de l'étranger.

BORREL (Alfred), graveur en médailles, fils et élève du précédent, né à Paris en 1836, a été lauréat à l'Ecole impériale des beaux-arts; il a obtenu un premier-deuxième prix au concours de 1860, pour le grand prix de Rome. La même année, il exposait au Salon la grande médaille de prix de l'*Institution de Marcq* à Lille, qui lui méritait une mention. Il a suivi l'atelier de M. Jouffroy, membre de l'Institut, pour la sculpture, a appris de M. Merley l'art de la gravure en pierres fines, s'est établi graveur en médailles, et a épousé une des filles de M. Desjardins, l'auteur des fac-simile d'aquarelles que l'on rencontre dans le commerce et qui sont tous admirablement réussis. Plusieurs portraits d'hommes d'Etat du nouveau royaume d'Italie : MM. Cibrario, Cavour, Rattazzi, Nigra; un projet de médaille non exécuté et d'autres travaux encore attirèrent sur lui l'attention du gouvernement italien, qui lui conféra en 1864 la croix de chevalier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare. L'administration des beaux-arts, au ministère de la maison de l'empereur, lui confia l'exécution de la médaille à l'effigie de feu M. Billault, l'ancien ministre. Cette médaille, dont l'exécution rencontrait de grandes difficultés, car l'artiste n'avait à sa disposition que des portraits ou des photographies d'une ressemblance douteuse, fut cependant exécutée à la satisfaction générale. M. A. Borrel fut aussi chargé de graver, pour la préfecture de la Seine, la médaille commémorative de la visite de l'empereur et de l'impératrice dans les hôpitaux de Paris, lorsqu'une nouvelle invasion du choléra vint les remplir de malades.

BORRÉLISTE s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Hollande, au XVIIe siècle, par un certain Jean Borrel, qui repoussait, comme point principal de sa doctrine, tout commentaire de la Bible.

BORRÈRE s. f. (bor-rè-re — de *Borrer*, n. pr.). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des lichens, voisin des carmélies.

BORRÉRIE s. f. (bor-ré-rî — de *Borrer*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées, comprenant plus de quatre-vingts espèces, qui croissent pour la plupart dans l'Amérique tropicale.

BORRI ou **BORRUS** (Christophe), jésuite et missionnaire, né à Milan, mort en 1632. Il fut un des premiers qui pénétrèrent dans la Cochinchine, et il y séjourna cinq ans. Il en publia une *Relation* intéressante (Rome, 1631), qui fut traduite en français par le père Antoine de la Croix. De retour en Europe, il enseigna les mathématiques à Coïmbre et à Lisbonne; trouva, dit-on, un moyen de déterminer les longitudes par la déclinaison de l'aiguille aimantée, et fut exclu de son ordre pour des causes qui sont restées inconnues. Il entra ensuite dans l'ordre de Cîteaux. Outre l'ouvrage précité, on a de lui : *Doctrina de tribus cœlis : Aereo, sidereo et empyreo* (Lisbonne, 1641, in-4°).

BORRI (Joseph-François), en latin **Borrus**, alchimiste et sectaire, né à Milan en 1627, mort à Rome en 1695. Après une jeunesse déréglée, il affecta une grande austérité de mœurs, se prétendit inspiré et prêcha un nouveau christianisme mêlé des idées mystiques les plus bizarres. Choisi par Dieu, disait-il, pour rétablir dans toute sa pureté son règne sur la terre, il montrait comme preuve de sa mission un glaive miraculeux que saint Michel lui avait donné, et prétendait avoir vu dans le ciel une palme lumineuse. Selon lui, toute la terre ne devait plus former désormais qu'un seul royaume, ayant pour chef le pape, dont il était le lieutenant. Au point de vue de la doctrine, il enseignait que le Fils et le Saint-Esprit sont inférieurs au Père; que la Vierge, d'essence divine et conçue par inspiration, est présente dans l'Eucharistie; que les anges rebelles ont été les instruments dont Dieu s'est servi pour créer le monde et animer les brutes; que l'âme de l'homme est divine, etc. Ayant groupé autour de lui un certain nombre de sectaires, qui, sur la foi de sa parole, le croyaient inspiré du Saint-Esprit, il les appelait *ragionevoli* (raisonnables) et *évangéliques*, leur imposait les mains, leur faisait faire les vœux d'union fraternelle, d'obéissance, de pauvreté, s'emparait de leurs biens sous ce dernier prétexte, et exigeait d'eux un secret inviolable.

Poursuivi par l'inquisition romaine et condamné au feu, il s'enfuit d'Italie; séjourna quelque temps à Strasbourg, à Amsterdam, à Hambourg, où il entra en relations avec Christine de Suède, à qui il fit dépenser beaucoup d'argent pour la recherche de la pierre philosophale, et finit, après diverses aventures, par être livré au gouvernement papal, qui le retint en prison jusqu'à sa mort. Il avait écrit divers ouvrages, dont celui qui fit le plus de bruit avait pour titre : *la Chiave del gabinetto del cavagliere Giuseppe-Fancesco Borri, Milanese* (*Clef du cabinet du cavalier Joseph-François Borri, Milanais*, Cologne, 1681, in-12). Bien que ce livre soit tombé aujourd'hui dans un oubli profond, nous allons en donner une assez longue analyse; car nous pensons que c'est par l'exposé des sottises du passé que l'on parviendra à donner un peu de raison aux générations de l'avenir. L'ouvrage de Borri contient dix lettres qui roulent sur la cabale, la chimie et l'âme des bêtes. Les premières, imitées par l'abbé de Villars dans son *Comte de Gabalis*, contiennent le système des cabalistes sur les êtres surnaturels qui peuplent l'eau, la terre et les airs : ce sont les sylphides, les gnomes et les salamandres. Le principal désir de ces créatures mystérieuses est de s'unir à l'homme pour en recevoir l'immortalité. Les gnomes tâchent de séduire les femmes et les filles des hommes, en leur apportant les diamants et les trésors confiés à leur garde. Les salamandres recherchent la société des sages et leur révèlent des secrets inconnus au reste des mortels. L'union contractée avec ces esprits aériens offre encore un agrément que bien des gens apprécieront. Si vous épousez une sylphide ou une salamandre, vous aurez un sérail peuplé mille fois plus que ne l'est celui du sultan. Les beautés aériennes, contentes d'acquérir l'immortalité, ne sont point jalouses des faveurs qu'on prodigue à leurs concitoyennes. Chaque sylphide pense d'une façon aussi noble que Livie et l'épouse de Cromwell. Ces deux femmes étaient élevées au-dessus des faiblesses de leur sexe : la première favorisait les amours d'Auguste afin de maintenir son crédit; la seconde servait habilement les passions de son mari, et sacrifiait à son ambition démesurée une inutile jalousie. Une anecdote racontée par Borri est d'autant plus curieuse qu'elle rappelle un fait histoque arrivé plusieurs siècles auparavant. « Le comte d'Orguillers avait l'habitude, tous les lundis, d'aller passer la nuit dans une maison isolée, appelée pavillon d'été; au bout de deux ans, sa femme, soupçonnant quelque mystère, entra un beau matin dans cette maison et trouva le comte dormant à côté d'une dame, la plus belle qu'on puisse imaginer. A cette vue, elle resta stupéfaite, et n'osa avancer plus loin, retenue par la beauté de l'inconnue, qui paraissait au-dessus de l'humaine nature. Les deux amants dormaient si profondément qu'ils ne se réveillèrent pas; la comtesse, pour faire voir à son mari qu'elle avait découvert son infidélité, laissa sur le pied du lit un capuchon qu'elle avait l'habitude de porter, et se retira sans aucun bruit. Dès que la belle, en se réveillant, aperçut le capuchon déposé sur ses pieds, elle pleura, se désola, embrassa le comte avec force larmes, lui disant que, puisqu'elle était découverte, elle ne pourrait plus venir le voir, et qu'elle devrait toujours être séparée de lui par une distance de 100 lieues. Mais avant de le quitter, elle lui donna un verre, un anneau et une cuiller, lui disant que ces présents étaient destinés aux trois filles qu'elle avait eues de lui, et que, tant que celles-ci garderaient ce talisman, la fortune leur resterait prospère; puis elle disparut, et on ne la revit jamais. » Ces sylphides des cabalistes ne sont autres que les fées du moyen âge, dont les romans et les fabliaux racontent des histoires absolument semblables. Les lettres, datées de Copenhague, qui roulent sur la chimie, contiennent de longues explications sur la pierre philosophale et la manière de la préparer. C'est l'or mélangé au mercure qui est la base de ce talisman précieux; il faut des préparations sans nombre, des soins très-minutieux pour arriver à obtenir ce léger globule qui doit accomplir des résultats si merveilleux. Le raisonnement des alchimistes était celui-ci, que la nature tend à ramener à l'or tous les autres métaux, et qu'il faut l'aider dans ce travail. Tout n'était pas erreur dans ce système, puisque la chimie moderne conclut de plus en plus à cette unité rêvée par les alchimistes; mais c'était justement la partie chimérique de leur entreprise qui avait séduit les esprits les meilleurs et les plus grands, ceux même sur lesquels l'amour de l'or n'avait aucune prise : saint Thomas d'Aquin avait composé un ouvrage sur l'alchimie. Les princes, les rois, les empereurs, pour qui l'or était un pressant besoin à une époque où le crédit n'existait pas, accordaient toute confiance aux alchimistes et favorisaient de tout leur pouvoir l'accomplissement du grand œuvre. C'est ainsi que Borri tira de grandes sommes du roi de Danemark, et s'enfuit ensuite de ses Etats pour échapper à ses justes ressentiments. La faveur dont jouissaient les alchimistes n'était rien moins qu'assurée, et la plupart finissaient

misérablement après la carrière la plus brillante et la plus fortunée. Penote, qui fut un alchimiste très-fameux dans son temps, mourut âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, à l'hôpital d'Yverdun, en Suisse, et c'est lui qui, à la fin de sa vie, qu'il avait passée à la recherche du grand œuvre dit que, s'il avait quelque ennemi puissant qu'il n'osât attaquer ouvertement, il lui conseillerait de s'adonner tout entier à la pratique et à l'étude de l'alchimie. Pendant que Borri expiait son charlatanisme dans les prisons de l'inquisition, à Rome, un autre malheureux alchimiste était enfermé à la Bastille pour avoir refusé de remplir les coffres de Louis XIV de cet or qu'il se vantait de savoir faire. Borri fut le dernier alchimiste qui parvint à se faire prendre au sérieux; depuis lui, sont venus bien d'autres charlatans, qui ont exploité d'autres branches de la crédulité humaine, filon inépuisable, tant qu'existeront le dupeur habile et le crédule niais, autant dire toujours.

BORRICHIE s. f. (bo-ri-chî; —de *Borrich*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, établi aux dépens des buphthalmes : *Les* BORRICHIES *sont indigènes du nouveau continent*. (Decaisne.)

BORRICHIUS (Olaus). V. BORCH.

BORRIOL, bourg d'Espagne, province et à 6 kilom. N.-O. de Castellon-de-la-Plana; 2,700 hab. Distilleries d'eau-de-vie; exportation de vin, huile et chanvre.

BORRO (Gasparin), poëte, philosophe et théologien italien, né à Venise au XVe siècle. Il entra dans l'ordre des servites et devint successivement professeur de théologie et de philosophie à Venise, à Pérouse et à Padoue. La célèbre Cassandra Fedele fut au nombre de ses élèves. Borro a publié : *Commentum electum super Tractatum spheræ mundi* (Venise, 1490), et *Trionfi, Sonetti, Canzoni, etc.* (Brescia, 1498).

BORRO (Alexandre DEL), mathématicien et poëte italien, né en 1672, mort en 1760. Après avoir appris de Santini l'art des fortifications, il devint membre de l'ordre des jésuites, qu'il quitta quelques années après. Depuis lors, il fut successivement employé par Cosme III de Florence, par la république de Venise et par la France. Ses principaux ouvrages ont pour titre : *Il Carro di cerere* (Lucques, 1699), sur la balistique, et *Il gran Coltro* (Milan, 1718).

BORROMÉE (saint Charles), l'un des héros de la charité chrétienne, issu d'une ancienne famille de Lombardie, naquit au château d'Arone, sur les rives du lac Majeur, le 2 octobre 1538. Voué, pour ainsi dire en naissant, aux dignités ecclésiastiques, il fut dès son enfance pourvu de riches bénéfices, et nommé archevêque de Milan et cardinal à vingt-trois ans par son oncle le pape Pie IV. Ce pontife, affaibli par l'âge et les infirmités, lui laissa en même temps la plus grande part au gouvernement de l'Etat et à la direction des affaires générales de l'Eglise. La vaste intelligence et l'activité du jeune prélat justifiaient ce choix, où l'on aurait pu voir une faveur entachée de népotisme. Il fut digne des hautes fonctions dont il avait été revêtu, peut-être avant de les avoir méritées, communiqua aux affaires une impulsion puissante, donna l'âme et la vie au concile de Trente et lui inspira le fameux *catéchisme* de 1566, abrégé de la doctrine chrétienne qui était une sorte de réponse aux divers *symboles* des communions protestantes. En même temps, il étudiait les moralistes de l'antiquité; triomphait, comme Démosthène et par de fréquents exercices, de sa difficulté à parler en public, employait son crédit aux progrès des sciences et des lettres, et fondait dans ce but, au Vatican, une sorte d'Académie qui devint une pépinière d'éminents prélats. A cette époque, il n'était pas encore ordonné prêtre, et il ne le fut qu'en 1562. Trois ans plus tard, il obtint du pape l'autorisation d'aller résider dans son diocèse, à l'administration duquel il se consacra dès lors tout entier. L'anarchie et la corruption y étaient au comble, et il se donna pour mission de réformer les mœurs aussi bien que la discipline du clergé et des communautés. Prenant pour modèle saint Ambroise, il renonça à ses bénéfices, à ses biens patrimoniaux, à cette splendeur dont il s'était fait une habitude à la cour de Rome, et offrit en exemple à ceux qu'il voulait amender la simplicité de sa vie privée et les austérités que s'imposait sa piété. Puis, par des règlements, des conciles, des synodes, des fondations de séminaires, d'hôpitaux et d'écoles, il travailla sans relâche à cette régénération ecclésiastique, devenue si nécessaire et dont l'influence salutaire se fit sentir dans toute l'Italie. Mais ces réformes ne s'accomplirent point sans obstacles : des moines, des évêques même, résistèrent, et le saint fut victime d'une odieuse tentative d'assassinat de la part d'un frère de l'ordre des humiliés.

Pendant la peste qui désola Milan en 1576, Borromée s'illustra par l'héroïsme de sa charité. Dès l'apparition du fléau, il accourut du fond de son diocèse, où il était alors en visite pastorale, et vint prodiguer aux pestiférés les soins, les consolations et les secours spirituels et temporels. Pendant six mois que dura la contagion, il ne quitta point son peuple, et vendit jusqu'à son lit pour en soulager les misères et les infortunes. A peine sorti de cette cruelle épreuve, il reprit ses tournées pastorales dans son vaste diocèse, qui s'étendait jusque dans les solitudes sauvages des Alpes. Ses forces s'épuisèrent à la fin par l'excès de ses travaux et de ses austérités, et il mourut, consumé par une fièvre lente, le 4 novembre 1584, à peine âgé de quarante-six ans. Le pape Paul V l'a canonisé en 1610. La reconnaissance populaire lui avait déjà depuis longtemps donné le titre de *saint*, et son souvenir est encore vivant dans le diocèse qu'il a édifié par ses vertus. En 1697, on lui a élevé près d'Arone, sur un tertre dominant le lac Majeur, une statue colossale en bronze, qui n'a pas moins de 22 m. de haut; le piédestal en granit est d'une hauteur de 15 m.

Les écrits de saint Charles Borromée se composent d'*Actes synodaux*, de *Sermons*, d'*Instructions* et d'une énorme collection de lettres (la bibliothèque Ambrosienne en conserve 31 vol.) La meilleure édition de ses œuvres est celle de Milan (1747, 5 vol. in-fol.). Son style n'a pas la sublimité et l'énergie des anciens Pères, mais il est plein d'onction, d'élégance et de simplicité. — Frédéric BORROMÉE, cousin de saint Charles, fut archevêque de Milan de 1595 à 1631. Par une émulation touchante, que Manzoni a célébrée dans les *Fiancés*, il fit également admirer son dévouement pendant une nouvelle peste qui ravagea sa ville épiscopale. Ce fut lui qui fonda la bibliothèque Ambrosienne.

BORROMÉES (îles), *Insulæ caniculares*, groupe de quatre petites îles du royaume d'Italie, situées dans le lac Majeur, à 1 kilom. de la côte, entre Stiesa et Pallanza. Ces îles, qui portent le nom de la famille à laquelle elles appartiennent depuis le XIIIe siècle, n'étaient que des rochers arides, lorsque le comte Vitaliano Borromée conçut l'idée, en 1670, d'y bâtir une maison de plaisance; il y fit transporter du rivage une immense quantité de terre végétale, fit construire des terrasses et parvint à transformer ces rochers inhabitables en îles fertiles et délicieuses. Elles sont rangées dans l'ordre suivant, en allant du nord au sud : *Isolino*, appelée aussi *San-Giovani* et *San-Michele; Isola Madre, Isola dei Piscatori* et enfin *Isola Bella*. La première, appelée Isolino (petite île) parce qu'elle est la moins grande des quatre, est située près du rivage, du côté du promontoire de Pallanza; elle n'offre rien de remarquable. L'Isola Madre, située au milieu du lac, est peuplée de faisans; sept terrasses couvertes de plantes du Midi conduisent à son château. La troisième, ou île des Pêcheurs, n'a guère qu'un kilomètre de circuit et contient 200 hab., qui tous exercent la profession de pêcheurs. Du milieu du village, où l'on ne voit que filets suspendus et autres engins de pêche, s'élève le clocher d'une église qui sert de paroisse aux îles Borromées. Enfin Isola Bella, la plus remarquable de toutes, est un îlot couvert de jardins étagés comme de gigantesques degrés. La plate-forme qui couronne toutes les terrasses et d'où l'on saisit tout l'ensemble de l'île, du lac et des montagnes, jusqu'aux cimes neigeuses des Alpes, présente un des plus beaux points de vue que l'on puisse imaginer. Sur la côte occidentale s'élève un palais vaste et magnifique, qui renferme une superbe galerie de tableaux des meilleurs maîtres; il communique par une salle souterraine, tout en coquillages, comme la grotte d'un fleuve, avec les magnifiques jardins qui parfument les environs. Quelques jours avant la bataille de Marengo, ce palais reçut la visite du général Bonaparte.

BORROMEO (André), missionnaire italien, né dans le Milanais, mort en 1683. Il fit partie de l'ordre des théatins, partit en 1652 pour la Mingrélie et la Géorgie, où il se consacra à l'œuvre des missions, et revint à Rome en 1653. Il a laissé : *Relazione della Georgia, Mingrelia e Missioni dei teatini in quelle parte*, qui a été publiée à Rome en 1704.

BORROMEO (Antoine-Marie, comte), littérateur et bibliophile italien, né à Padoue en 1724, mort en 1813. Dès sa jeunesse, il se fit connaître par des pièces de vers qui annonçaient un véritable talent et par de charmantes nouvelles. Il aimait avec passion la littérature de son pays, et il employa une partie de sa fortune à former une collection complète des anciens écrivains italiens, de ceux surtout qui avaient donné des nouvelles, et il en publia les catalogues sous ce titre : *Notizia de' novellieri italiani, con alcune novelle inedite* (Bassano, 1794, in-8o). Les notes spirituelles dont il enrichit cette publication le forcèrent bientôt à en donner une seconde édition, qui eut le même succès. Ce fut ainsi que le comte Borromeo parvint à ranimer le goût d'un genre de littérature éminemment propre au génie italien. Après sa mort, sa collection fut achetée par deux libraires anglais.

BORROMINESCO s. m. (bor-ro-mi-nè-sko — de *Borromini*, n. pr.). Archit. Genre bizarre d'architecture, imaginé par l'architecte Borromini.

BORROMINI (François), architecte italien, né à Bissone (diocèse de Côme) en 1599, mort à Rome en 1667. Il étudia d'abord la sculpture à Milan, puis l'architecture à Rome, sous Maderno, qui l'employa dans ses travaux. Associé au Bernin, qui venait d'être nommé architecte de Saint-Pierre, il conçut contre lui une jalousie qui empoisonna sa propre existence, corrompit son goût et finit par le pousser au suicide. Cet artiste était remarquablement doué, il possédait même le génie artistique; mais le désir frénétique qu'il avait de surpasser son rival lui inspira des compositions bizarres, qui renversaient toutes les idées reçues en architecture et qui eurent en Italie une vogue aussi brillante que passagère. C'est lui qui imagina les colonnes ventrues ou torses, les façades concaves ou convexes, les cintres brisés, les volutes à rebours, les entablements ondulés, les balustrades à contresens, les ornements entortillés, etc., dont les églises de Rome nous offrent de si curieux spécimens. Son ouvrage le plus remarquable est la façade de l'église de Sainte-Agnès, place Navone, qui est loin cependant d'être irréprochable.

BORRON, BOIRON, BOURON, BERON, BOSRON ou **BURONS** (Robert et Hélis), écrivains du XIIe siècle, qui probablement étaient de la même famille et qui naquirent en Angleterre. Par les ordres de Henri II, ils travaillèrent ensemble à une traduction, en prose française du temps, des romans de la Table ronde; ils traduisirent principalement ceux de *Joseph d'Arimathie*, du *Saint-Grâal*, *Lancelot du Lac*, l'*Histoire de Merlin*. Hélis de Borron publia seul le *Palamède*. Tous ces romans font partie de la *Bibliothèque bleue*, et quoique le style en ait été retouché plusieurs fois, ils portent toujours le nom des deux traducteurs primitifs, Robert et Hélis.

BORRONI (Giovanni-Angelo), peintre italien, né à Crémone en 1684, mort en 1772. Son chef-d'œuvre est *Saint Benoît priant pour Crémone*, dans la cathédrale de cette ville. On admire aussi, à Santa-Maria della Porta de Milan, un tableau de *Saint Joachim et sainte Anne*.

BORRONI (Paul-Michel-Benoît), peintre italien, né à Voghera en 1749, mort en 1819. Il obtint le prix de peinture à l'Académie de Parme, pour son *Passage des Alpes par Annibal*. Il peignit ensuite, pour le roi Victor-Emmanuel, *Alexandre visitant Diogène dans son tonneau*, et l'hôpital de Milan possède de lui un portrait de Philippe Visconti. Plusieurs autres compositions lui valurent des médailles d'or et d'honorables distinctions.

BORROW s. m. (bor-rô). Ichthyol. Genre de poissons de la famille des spares.

BORROW (George), littérateur et voyageur anglais, né à Norfolk en 1803. S'il faut en croire les notes autobiographiques relevées dans ses œuvres, il mena dans son enfance une vie très-errante, voyageant sans cesse à la suite du régiment de son père, qui était officier instructeur, et ne recevant qu'une éducation irrégulière et incomplète. Ce fut pendant ces longues étapes à travers les comtés d'Angleterre qu'il fit pour la première fois connaissance avec les gypsies ou bohémiens, qui jouent un si grand rôle dans sa vie. Cependant il vint bientôt de lui-même étudier à l'université d'Edimbourg, où il se familiarisa surtout avec l'étude des langues anciennes : le celtique, le grec, le latin et différents dialectes ou patois. Puis, ayant embrassé l'état ecclésiastique, il s'adonna quelque temps à l'étude de la littérature et des langues étrangères. Son goût prononcé pour les voyages le décida à partir pour l'Espagne comme missionnaire de la Société biblique; d'Espagne, il passa en Afrique, puis en Asie, et parcourut presque toute l'Europe, distribuant la Bible d'une main, notant de l'autre toutes les particularités de ses voyages. A Madrid, M. Borrow ayant été emprisonné pour le fait de colporter des Bibles en langue vulgaire, il fit de son incarcération une affaire d'Etat et, par l'entremise de l'ambassadeur d'Angleterre, força l'alcade à ordonner sa mise en liberté et à lui adresser des excuses; mais la populace superstitieuse et fanatique de Madrid s'ameuta contre lui et voulut le lapider. Il fut alors forcé de chercher un refuge dans les bois, où il rencontra ses anciennes connaissances les bohémiens, dont il parlait assez facilement la langue et dont, pendant plusieurs semaines, il étudia les mœurs d'après nature. Revenu à Londres une première fois, M. Borrow publia, sous le titre de : les *Zingari* (1841, 2 vol.), ses impressions de voyage, s'étendant avec complaisance sur la vie singulière de ce peuple cosmopolite, qui prend tour à tour le nom de gypsies en Angleterre, zingari en Italie, bohémiens en France, gitanos en Espagne, etc. Encouragé par le succès de ce premier ouvrage, M. Borrow en publia une suite intitulée : la *Bible en Espagne* (1843, 2 vol.); puis, il fit paraître *Lavengro* (1850, 3 vol.), sorte d'autobiographie qui n'est encore qu'un complément de ses premiers ouvrages, et, en 1858, *Romannie Rie*, dans lesquels il s'efforce de réhabiliter dans l'opinion publique le peuple sans patrie qui avait été constamment l'objet de ses études. On a comparé successivement les ouvrages de M. Borrow à ceux de Cervantes et de Le Sage. Outre que cette assimilation constitue un éloge exagéré de ces productions, on peut dire que la comparaison manque de justesse et que les critiques ont confondu l'*humour* d'un Anglais avec l'esprit particulier qui anime les romans du genre picaresque.

BORROWDALE, village d'Angleterre, comté de Cumberland, à 10 kilom. S.-O. de Keswick; 400 hab. Très-importante exploitation de plombagine.

BORROWSTONNESS ou **BO'NESS**, ville maritime d'Ecosse, comté et à 5 kilom. N. de Linlithgow, à 27 kilom. O. d'Edimbourg, sur la rive droite de l'estuaire du Forth; 2,809 hab. Exploitation de houille et salines; pêche du hareng; fabriques de savon et de poterie. Aux environs, beau château des ducs d'Hamilton.

BORRUS (Christophe). V. BORRI.

BORSA, ville de l'empire d'Autriche, en Hongrie, comitat de Marmaros, à 75 kilom. S.-E. de Szigeth; 3,500 hab. Mines d'or, de plomb argentifère et de cuivre, avec fonderie dans les environs. Borsa est située à l'entrée d'une gorge qui conduit dans la Bukowine.

BORSATO (Joseph), peintre italien, né à Venise vers 1800. Il fit ses études à l'Académie de cette ville, où il devint plus tard professeur, et il ne peignit guère que des paysages et des monuments. Il a reproduit dans une série de tableaux les sites les plus célèbres de Venise : le *Rialto*, le *Pont des Soupirs*, *Saint-Marc* et le *Palais des doges*. Il dessina aussi plusieurs paysages de la campagne romaine. On a de lui un ouvrage intitulé : *Œuvres ornementales*, publié par les soins de l'Académie de Venise (1831). Toutes ses productions brillent par la couleur et par l'habile disposition de la lumière.

BORSCHOD ou **BORSZOD**, nom d'un comitat ou subdivision administrative de l'empire d'Autriche, dans le gouvernement de Hongrie, borné au N. par les comitats de Gomor et de Torn, à l'E. par ceux de Zemplin et d'Abaujvar, au S. par celui d'Hevesch, et à l'O. par ceux de Gomor et d'Hevesch; superficie, 360,250 hectares; 232,000 hab.; ch.-l. Miskolez. Ce comitat, qui tire son nom de l'ancien château fort de Borszod, aujourd'hui en ruine, est une des plus riches provinces de l'ancien royaume de Hongrie; il renferme plusieurs gisements de fer, de cuivre et de houille, du marbre et de l'ardoise; il produit en abondance du froment réputé le plus beau de la Hongrie, d'excellents fruits, du tabac, du chanvre, et des vins estimés. On y élève un nombreux bétail, moutons, porcs et chevaux, que nourrissent les pâturages de belles prairies arrosées par plusieurs cours d'eau.

BORSÉNIEN s. m. (bor-sé-ni-ain). Hist. relig. Membre d'une petite secte fondée en Allemagne, au XVIIIe siècle, par Borsénius et David Bar.

BORSETTI (Ferrante), poëte et jurisconsulte italien, né à Ferrare en 1682. Après avoir été reçu docteur en droit, il remplit d'importantes fonctions à Ferrare. On a de lui : *Historia almi gymnasii Ferrariæ* (1735); *Bertoldo con Bertoldino e Caccaseuno, canto ottavo* (1736); *I Colpi all' aria, capitali giocosi, colle note di Tretaferno Bresti* (1751), et d'autres poëmes, qui furent publiés dans divers recueils.

BORSHOLDER s. m. (bor-chol-deur). Hist. Chef d'une décurie chez les Anglo-Saxons.

BORSIERI DE KANIFELD (Jean-Baptiste), en latin **Burserius**, médecin italien, né à Trente en 1725, mort en 1785. Il avait quatorze ans lorsqu'il commença à étudier les langues anciennes, qu'il apprit en deux ans. Il alla ensuite étudier la médecine à Padoue, puis à Bologne, et fut reçu docteur avant l'âge ordinaire. A Faenza, où il se rendit pour exercer son art, il parvint à combattre une épidémie qui faisait beaucoup de victimes. Lorsque l'impératrice Marie-Thérèse entreprit de réformer les études médicales à Pavie, elle y appela Borsieri, qui y fonda cette clinique si célèbre dans les fastes de la médecine. Il ne quitta cette ville que lorsqu'il fut nommé médecin de la cour archiducale de Milan. Ses principaux ouvrages sont : *Institutiones medicinæ practicæ, quas auditoribus suis prælegebat Burserius de Kanifeld* (Milan, 1781-1788, 4 vol. in-8o); *De anthelmintica argenti vivi facultate* (1753); *Delle acque di San-Cristoforo* (1761); *Nuovi fenomeni scoperti nell' analisi chimiche del latte* (1772), et des *Œuvres posthumes* éditées par Berti (Vérone, 1820-1823, 3 vol. in-8o).

BORSINI (Laurent), poëte italien, né vers 1800 d'une famille peu aisée de Sienne (Toscane). Il entra à dix-sept ans dans la légion anglo-sicilienne; mais lorsque son engagement fut expiré, il reprit ses études à l'université de Sienne, fut reçu docteur en théologie en 1819 et nommé professeur d'exégèse biblique au séminaire. Il dut quitter cette ville à la suite d'une brochure qu'il écrivit en 1821 : *Réflexions sur la science sacrée*. A Rome, où il se rendit ensuite, il étudia le droit et fut reçu avocat en 1823; mais on n'avait pas oublié ses démêlés théologiques de Sienne, et, le séjour de Rome lui ayant été interdit, il se fit successivement comédien, musicien, journaliste, jusqu'à ce que le succès le retint enfin dans les lettres. A Florence, Borsini publia un recueil de sonnets satiriques, écrits en prison : la *Bibajoccheide* (1831), suivis d'autres poésies. En 1835, il fonda à Naples, avec Fiorentino, deux journaux littéraires : le *Vésuve* et le *Globe*, bientôt supprimés par la police. A la même époque, il publia un poëme sur Mme Pasta, un autre sur Barbaja, le fameux impresario napolitain, et un *Voyage humoristique* (1837). Il fonda ensuite à Paris, avec Fiorentino, un journal italien, le *Bravo*, et se rendit en 1841 à Malte, où il publia ses œuvres choisies, et en outre : le *Prédicateur muet*, nouvelle; *Mes prisons en Sicile*, l'*Espion*, comédie politique en prose (1842); l'*Asino*, sorte d'épopée pleine de verve; le *Novissimo Galateo*, satire morale dont l'idée était empruntée à un ouvrage de Mgr Casa. Borsini quitta Malte en 1851, fit un voyage en Orient, et écrivit en Egypte

une touchante élégie sur la perte de sa fille, morte du choléra en 1855.

BORSIPPA, ville de l'ancienne Babylonie, au S.-E. de Babylone, sur la rive droite de l'Euphrate. Cette ville, consacrée à Diane et à Apollon, était célèbre par ses fabriques de toiles et par une école d'astronomie. C'est aujourd'hui Koufa. Elle offre une célèbre inscription assyrienne, en caractères cunéiformes, qui a été découverte par le colonel Rawlinson, antiquaire anglais bien connu dans le monde savant. Le texte est écrit sur deux barils d'argile portant une inscription presque identique; ils ont été trouvés dans le pourtour de la galerie de la tour de Babel et apportés au British Museum à Londres. Cette inscription a été, de la part de M. Oppert, le savant assyriologue, l'objet d'un beau travail inséré dans les tomes IX et X du *Journal asiatique* (cinquième série, 1857-1858). Dans cette étude remarquable, parce qu'elle ne portait pas, comme la plupart des autres faites jusqu'ici, sur un texte rempli de noms propres d'hommes et de villes, facilitant singulièrement les recherches, M. Oppert a donné le déchiffrement, l'analyse grammaticale et l'interprétation de l'inscription. Cette publication fit époque dans l'histoire de l'assyriologie, parce qu'elle détermina nettement la nature et l'origine de la langue assyrienne, ainsi que la place qu'elle doit occuper parmi les autres idiomes sémitiques, l'hébreu, le syriaque, le chaldaïque, l'arabe et l'éthiopien. Quant à la date de cette inscription, M. Oppert l'évalue approximativement au v^e^ siècle avant notre ère, entre l'avénement de Nabuchodonosor et la prise de Jérusalem. Voici la traduction de ce curieux monument d'une époque qui semblait à tout jamais inaccessible aux investigations de la science. Elle servira en même temps à donner à nos lecteurs un échantillon de la littérature assyrienne, et pourra, à ce point de vue, être considérée comme une annexe à l'article ASSYRIENNE (langue) :

« Nabuchodonosor, roi de Babylone, serviteur de l'Etre éternel, témoin de l'immuable affection de Mérodach, le puissant empereur qui exalte Nébo, le sauveur, le sage qui prête son oreille aux injonctions du Dieu suprême; le vicaire qui n'abuse pas de son pouvoir, le reconstructeur de la pyramide et de la tour de Babel, appelée par les Arabes actuels *Birs Nimroud* (la tour de Nemrod), fils aîné de Nabopolassar, roi de Babylone, moi.

» Nous disons : Mérodach, le grand seigneur, m'a lui-même engendré; il m'a enjoint de reconstruire ses sanctuaires. Nébo, qui surveille les légions du ciel et de la terre, a chargé ma main du sceptre de la justice.

» La pyramide est le temple du ciel et de la terre, la demeure du maître des dieux, Mérodach; j'ai fait recouvrir en or pur le sanctuaire où repose sa souveraineté. La tour, la maison éternelle, je l'ai refondée et rebâtie; en argent, en or, en autres métaux, en pierres, en briques vernissées, en cyprès et en cèdre, j'en ai achevé la magnificence. Le premier édifice, qui est le temple des bases de la terre, et auquel se rattache le plus ancien souvenir de Babylone, je l'ai refait et achevé; en briques et en cuivre, j'en ai achevé le faîte. — Nous dirons pour l'autre, qui est cet édifice-ci : Le temple des Sept lumières de la terre, et auquel se rattache le plus ancien souvenir de Borsippa, fut bâti par un roi antique (on compte de là quarante-deux vies humaines), mais il n'en éleva pas le faîte. Les hommes l'avaient abandonné depuis les jours du déluge, en désordre proférant leurs paroles. Le tremblement de terre et le tonnerre avaient ébranlé la brique crue, avaient fendu la brique cuite des revêtements; la brique crue des massifs s'était éboulée en formant des collines. Le grand dieu Mérodach a engagé mon cœur à le rebâtir; je n'ai pas changé l'emplacement, je n'en ai pas attaqué les fondations. Dans le mois du salut, au jour heureux, j'ai percé par des arcades la brique crue des massifs et la brique cuite des revêtements. J'ai inscrit la gloire de mon nom dans les frises des arcades.

» J'ai mis la main à reconstruire la tour et à en élever le faîte; comme jadis elle dut être, ainsi je l'ai refondée et rebâtie; comme elle dut être dans les temps éloignés, ainsi j'en ai élevé le sommet. Nébo, qui t'engendres toi-même, intelligence suprême, dominateur qui exaltes Mérodach, sois entièrement propice à mes œuvres pour ma gloire. Accorde-moi pour toujours la perpétuation de ma race dans les temps éloignés, une fécondité septuple, la solidité du trône, la victoire de l'épée, la pacification des rebelles, la conquête des pays ennemis! Dans les colonnes de la table éternelle qui fixe les sorts du ciel et de la terre, consigne le cours fortuné de mes jours, inscris-y la fécondité! Imite, ô Mérodach! roi du ciel et de la terre, le père qui t'a engendré, bénis mes œuvres, soutiens ma domination! Que Nabuchodonosor, le roi qui relève les ruines, demeure devant ta face! »

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer la curieuse analogie entre les détails donnés par cette inscription assyrienne et les légendes sémitiques que la *Genèse* nous a conservées dans le récit de la construction et de la destruction de la tour de Babel.

BORSIPPÈNE s. et adj. (bor-si-pè-ne — rad. *Borsippa*). Géogr. anc. Habitant de Borsippa; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— Hist. relig. Membre d'une ancienne secte qui était fort répandue dans la Chaldée.

BORSON (Etienne), naturaliste piémontais, né en 1758, mort en 1832. Le cardinal Borgia lui confia la mission de classer sa collection d'antiquités. Il fut ensuite nommé professeur de géologie à l'école des mines de Moutiers, conservateur du cabinet d'histoire naturelle de Turin et membre de plusieurs Académies. Il publia : *Ad orychtographiam Pedemontanam* (1798); *Catalogue raisonné du musée d'histoire naturelle de l'Académie de Turin* (1811); *Lettres au docteur Alboni sur le cabinet d'antiquités du cardinal Borgia* (1796); *Substances minérales exploitées en Piémont* (1806); *Statistique minéralogique du département du Pô.*

BORSONE s. m. (bor-so-ne). Bot. Sorte d'agaric à chapeau charnu, de couleur jaune verdâtre, commun dans les bois des environs de Florence.

BORSSUM, BORSSEM ou **BORESOM** (Abraham VAN), peintre et graveur hollandais, florissait au milieu du XVII^e^ siècle. On n'a aucun détail sur sa vie. Il a imité avec beaucoup d'habileté plusieurs grands maîtres, entre autres Rembrandt, à l'école duquel quelques biographes le rattachent. Le musée de Rotterdam a de lui : un *Clair de lune*, peint dans la manière d'Aart van der Neer; la galerie d'Arenberg, à Bruxelles, possède un *Cheval noir* qui accuse directement le style d'Albert Cuyp; la galerie Van Loan, d'Amsterdam, a un excellent paysage avec animaux, où l'on retrouve encore l'imitation de Cuyp. Ces divers ouvrages dénotent un dessinateur habile et un coloriste vigoureux. Bartsch a décrit, sous le nom d'Abraham van Borssum, quatre eaux-fortes représentant des animaux : trois de ces eaux-fortes sont signées *Boresom*. M. Siret dit qu'il ne faut pas confondre cet artiste avec Adam VAN BORSSUM, peintre hollandais, qui vivait à la même époque et qui a peint des paysages et des animaux dans la manière de Paul Potter. Il pourrait se faire que le *Cheval noir*, de la galerie d'Arenberg, fût de ce dernier : on lit sur ce tableau, à côté de la signature authentique que nous avons citée, une signature fausse de Paul Potter.

BORSZOD. V. BORSCHOD.

BORT, ville de France (Corrèze), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kilom. S.-E. d'Ussel, sur la Dordogne; pop. aggl. 1,887 hab. — pop. tot. 2,554 hab. Chapellerie, teinture, bière, droguerie; commerce de bestiaux, toiles, bois de merrain, fer, cire. Parmi les curiosités de Bort, nous citerons l'église paroissiale et les Orgues-de-Bort, montagne basaltique d'où l'on jouit d'un beau panorama. A peu de distance, on voit les belles cascades de Larue et du Lys. Patrie de Marmontel.

BORTAM s. m. (bor-tamm). Bot. Espèce d'euphorbe dont les feuilles, macérées dans l'eau, sont employées en lotion, dans l'Arabie, pour laver les pustules des enfants. ‖ On trouve aussi BORTUM, BORTOM et BORTOMM.

BORTHWICK, village d'Ecosse, comté et à 16 kilom. S.-E. d'Edimbourg, sur la petite rivière de Gore et le chemin de fer d'Edimbourg à Hawick; 1,750 hab. A 2 kilom. de ce village s'élèvent, dans une petite vallée bien cultivée, les belles ruines du château de Borthwick, construit en 1430 par lord Borthwick, avec permission de Jacques I^er^. Ce qui reste de cette lourde construction consiste en une tour double de 23 m. de longueur, 21 m. de largeur et 27 m. de hauteur; les murs ont 4 m. d'épaisseur à la base et 2 m. environ au sommet. Elle est entourée d'une cour fortifiée, et dont le mur d'enceinte est flanqué de tours à ses quatre angles. L'intérieur, qui mérite d'être visité, laisse voir, dans une des salles inférieures, un beau plafond voûté qui porte encore les traces de devises peintes. La terrasse, où conduisaient trois escaliers dont deux subsistent encore, offre un beau point de vue. Ce fut dans le château de Borthwick que Marie Stuart se retira avec Bothwell, trois semaines après l'avoir épousé. Le 11 juin 1567, une troupe de cavaliers commandés par les lords Morton, Hume et Lindsay, vinrent les assiéger dans l'espoir de surprendre Bothwell; mais celui-ci, averti de leur approche, s'évada et fut rejoint par la reine déguisée en page. Le cinquième lord Borthwick ayant refusé de rendre son château à Cromwell, celui-ci le fit bombarder et le força à capituler. On aperçoit encore les traces des boulets sur le mur oriental. L'historien Robertson est né dans le presbytère du village de Borthwick.

BORTIGALI, bourg du royaume d'Italie, dans l'île de Sardaigne, province de Cagliari, à 50 kilom. S.-E. de Sassari; 2,500 hab.

BORTINÆ, ville de l'Espagne ancienne, dans la Tarraconaise, chez les Bergètes; aujourd'hui Tormos.

BORTINGLE s. f. (bor-tain-gle). Navig. fluv. Plat-bord servant à exhausser le bord d'un bateau qui prend trop d'eau.

BORTNIANSKY (Dmitri-Stepanovitch), compositeur russe, né à Gloukoff en 1751, mort en 1825. Admis dès l'âge de sept ans au nombre des chantres de la chapelle impériale par l'impératrice Elisabeth, qui avait été frappée de sa belle voix de soprano, Bortniansky fut ensuite confié aux soins de Galuppi, qu'il suivit en Italie. De 1768 à 1779, il étudia l'art musical italien, et écrivit, conformément à la manière alors en vogue, des œuvres de tout genre et même, dit-on, des opéras. En 1779, de retour en Russie, il fut choisi comme directeur du chœur de la cour, qui fut appelé définitivement en 1796 *chapelle impériale.* C'est alors que Bortniansky, ayant fait choix des plus belles voix parmi la foule de chanteurs qu'il avait mandés de toutes les provinces russes, amena par degrés la chapelle impériale à un point de perfection vocale qu'on n'aurait pu soupçonner. Il écrivit des psaumes complets à quatre et huit parties, qui portent un cachet saisissant d'inspiration et d'originalité. Bortniansky avait projeté la réforme du chant de l'Eglise moscovite, dont il voulait effacer toutes les tonalités barbares et les modulations étranges. Il avait commencé ce travail quand la mort l'emporta à l'âge de soixante-quatorze ans. C'est à M. Alexis de Lvoff, directeur général de la chapelle impériale, qu'était réservée la gloire de mener à bonne fin l'entreprise tentée par Bortniansky.

BORTONA s. m. (bor-to-na). Bot. Espèce de ricinelle d'Arabie.

BORTROLE s. f. (bor-tro-le). Art milit. anc. S'est dit pour BOUTEROLLE, dans le sens de garniture de fourreau d'arme.

BORTROLLE s. f. (bor-tro-le). Tige ou branche d'un chandelier. ‖ Vieux mot.

BORU s. m. (bo-ru). Trompette d'étain en usage chez les Turcs.

BORURE s. m. (bo-ru-re — rad. *bore*). Chim. Combinaison du bore avec un autre corps simple.

— **Encycl.** Les *borures* sont peu connus. Il paraît qu'en réduisant les borates de potasse et de soude par le charbon, et le borate de fer par l'hydrogène, on obtient des *borures* de potassium, de sodium et de fer. L'acide borique, chauffé avec du platine en présence du charbon, donne du *borure* de platine.

BORURÉ, ÉE adj. (bo-ru-ré — rad. *borure*). Chim. Qui est à l'état de borure. ‖ Qui contient du borure.

BORUSCI ou **BORUSSI**, peuple de l'ancienne Sarmatie d'Europe, habitait les rives du *Codanus sinus* (mer Baltique), dans le pays qui est devenu la Prusse.

BORVONIS AQUÆ, nom latin de Bourbon-l'Archambault et de Bourbonne-les-Bains.

BORY (Gabriel), officier de marine et savant français, né à Paris en 1720, mort en 1801. Il entra fort jeune dans les gardes de la marine, et, sous la direction du professeur d'hydrographie Coubart, acquit toutes les connaissances relatives à la navigation. En 1751, il se fit connaître du monde savant par une description fort claire et fort exacte de l'octant à réflexion inventé par Hadley. Chargé de déterminer la position des caps Finistère et Ortégal, il réussit parfaitement, malgré les difficultés de tout genre qu'il eut à vaincre. Il fit ensuite un voyage en Portugal, pour aller observer une éclipse de soleil, qu'on supposait devoir être totale, et pour déterminer en même temps plusieurs points des côtes de Portugal et l'île Madère. Plus tard, il fut nommé gouverneur général de Saint-Domingue et des îles Sous le vent; il proposa divers adoucissements au Code noir, mais il fut rappelé par le ministre Choiseul avant d'avoir pu réaliser les réformes projetées. Enfin, en 1798, il fut appelé à l'Institut, mais il ne jouit pas longtemps d'une récompense que ses travaux avaient si bien méritée. Outre des mémoires sur les observations qu'il avait été chargé de faire, on lui doit : *Mémoire sur la possibilité d'agrandir Paris sans en reculer les limites* (1787, in-8°), et *Mémoires sur l'administration de la marine et des colonies, par un officier général de la marine* (1789, 2 vol. in-8°).

BORY DE SAINT-VINCENT (Jean-Baptiste-Georges-Marie), célèbre naturaliste français, né à Agen en 1780, mort en 1846, se distingua également comme militaire et comme géographe. Des travaux remarquables le firent désigner, en 1800, comme naturaliste dans l'expédition du capitaine Baudin. Demeuré à l'île de France pour cause de maladie, il visita un grand nombre d'îles, et publia à son retour ses *Essais sur les îles Fortunées et l'antique Atlantide* (1803), et son *Voyage en Afrique* (1804), ouvrage qui lui valut le titre de correspondant de l'Institut. Il embrassa ensuite la carrière militaire, et servit avec distinction dans les états-majors de Davoust, de Ney et de Soult. Proscrit et fugitif de 1815 à 1820, il prit une part active à la rédaction du *Nain jaune*, qui s'imprimait à Bruxelles; forcé de se cacher dans les carrières des environs de Maëstricht, il consigna l'histoire de ces vastes cryptes dans son *Voyage souterrain* (1823). Il passa en Allemagne, puis revint à Bruxelles, où il lui fut enfin permis de résider, et fit paraître, en collaboration avec deux autres savants, le recueil intitulé *Annales générales des sciences physiques.* Ayant obtenu, en 1828, l'autorisation de rentrer en France, il fut chargé, en 1829, par le ministre Martignac, son ami d'enfance, du commandement de l'expédition scientifique de Morée. Après 1830, il fut nommé chef du bureau historique au ministère de la guerre, et promu au grade de maréchal de camp dans le corps du génie. Outre les ouvrages déjà cités, on a de ce savant un *Essai sur la matière*, un *Traité des animaux microscopiques*, un *Essai zoologique sur le genre humain*, un *Résumé de la géographie de la péninsule Ibérique* (1838), et une foule d'articles remarquables disséminés dans des revues ou des recueils spéciaux.

BORYE s. f. (bo-rî — de *Bory de Saint-Vincent*, natural. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des liliacées, comprenant un certain nombre d'espèces, toutes originaires de l'Australie. ‖ On a donné aussi ce nom au genre FORESTIÈRE.

BORYNE s. f. (bo-rî — de *Bory de Saint-Vincent*, natural. fr.). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des algues, réuni aujourd'hui au genre céramie.

BORYS. Ce nom qui, dans la langue russe, correspond au français *Bernard*, a été porté par plusieurs princes slaves. Les plus connus sont les suivants : BORYS, fils de Wladimir, grand-duc de Kiew, était appelé par droit d'aînesse à l'héritage paternel et avait reçu en apanage la ville de Kostow. Envoyé par son père contre les Petchenègues, il revenait de cette expédition lorsqu'il apprit que Wladimir était mort, et que Swiatopelk, neveu de ce prince, s'était emparé du trône. L'armée proclama Borys, et ce prince se prépara à reconquérir par la force une couronne que la trahison lui avait enlevée. Il marcha sur Kiew à la tête de ses troupes et vint camper sur les bords de la rivière Alta. Là, des assassins, soudoyés par son compétiteur, s'introduisirent dans sa tente et l'égorgèrent pendant son sommeil (24 août 1015). — BORYS, fils de Wiaczeslaw, duc de Smolensk, était encore trop jeune à la mort de son père (1057) pour disputer le trône à des compétiteurs avides et puissants. Sa mère, Oda, fille d'un seigneur allemand, s'enfuit avec lui en Saxe et l'y éleva. En 1077, Borys revint en Russie, et, muni des trésors que sa mère avait, avant son départ, enfouis dans la terre ou confiés à de fidèles serviteurs, se fit de nombreux partisans et songea à revendiquer ses droits par les armes. Aidé par un de ses cousins, il vainquit, sur les bords de la rivière Oryco, l'usurpateur Wszewolod, et alla ensuite mettre le siége devant Czernigow. Mais Wszewolod accourut au secours de cette ville, et Borys fut tué dans le combat livré sous ses murs (3 octobre 1078). Avec lui s'éteignit la race de Wiaczeslaw. — BORYS, prince de Twer, succéda, en 1426, à son père Alexandre, et se trouva, en 1430, au congrès de souverains que Witold, grand-duc de Lithuanie, réunit à Luck (Wolhynie), sous le prétexte d'organiser une croisade contre les Tatars, mais dans le but réel de se créer un royaume indépendant en Lithuanie. En 1440, Borys accueillit à sa cour Ignace, métropolitain de Moscou, qui s'était enfui de cette ville à la suite de ses démêlés avec le grand-duc Basile II, et prit ensuite parti contre ce dernier dans la guerre qu'il eut à soutenir contre le prince Szemiaki. La ville de Moscou fut prise, et Basile, tombé aux mains de son adversaire, eut les yeux crevés : aussi est-il connu dans l'histoire sous le nom de Basile l'Aveugle. Mais, en 1445, Borys embrassa la cause du prince détrôné et l'aida à reconquérir son duché. Basile, reconnaissant, s'engagea par un traité à ne jamais incorporer Twer à ses possessions, et donna sa fille en mariage à Iwan, fils de Borys. Ce dernier mourut en 1461.

BORYSTHÈNE, fleuve de l'ancienne Sarmatie d'Europe, affluent du Pont-Euxin. C'est aujourd'hui le Dniéper. V. ce mot.

BORYSTHÉNIEN, IENNE s. et adj. (bo-ri-sté-ni-ain, i-è-ne). Géogr. anc. Habitant des bords du Borysthène ou Dniéper; qui appartient à ce fleuve, aux contrées qu'il baigne ou à leurs habitants. ‖ Se dit encore dans le style soutenu.

BORYSTHÉNITE s. m. (bo-ri-sté-ni-te). Hist. relig. Membre d'une secte de mahométans qui habitent les bords du Borysthène.

BORZONE ou **BORZONI** (Lucien), peintre italien, né à Gênes en 1590, mort en 1645. Il se fit d'abord connaître par de petits portraits en miniature, propres à être incrustés dans des bagues; puis le duc de Massa, Albéric, l'ayant recommandé à César Corte, il se mit à copier les gravures des maîtres, et enfin à peindre de grands tableaux. Un de ces tableaux, qui représentait *Diogène à moitié nu, tenant un livre dans la main droite et sa lanterne de la main gauche*, eut un grand succès; son *Saint François recevant les stigmates* ne fut pas moins admiré; il en fut de même de ses portraits du poëte Chiabrera, du cardinal Odescalchi (depuis Innocent XI), et du capucin Tommaso da Trebbiano. La famille Lomellini l'ayant chargé, en 1645, de peindre une *Nativité du Sauveur*, il tomba d'un échafaud fort élevé sur lequel il travaillait, et se fracassa la tête. — Borzone laissa trois fils, qui cultivèrent aussi la peinture; l'un d'eux, MARIE-FRANÇOIS, né à Gênes en 1625, mort en 1696, fut appelé en France par Louis XIV, en 1674, et il peignit de beaux paysages dans les appartements du Louvre et au château de Vincennes. Ses tableaux, dont plusieurs ont été gravés par Jacques Coëlmans, rappellent la manière de Claude Lorrain et celle du Guaspre.

BOS (Jérôme), peintre et graveur hollandais. V. BOSCH.

BOS (Jean-Louis DE), peintre de fleurs et de fruits, né à Bois-le-Duc au commencement du XVI^e^ siècle. Il joignait à la fraîcheur du coloris une perfection de détail telle, qu'il par-

renait à représenter des insectes qu'on ne pouvait voir qu'à la loupe.

BOS (Cornelis), dessinateur et graveur flamand, né vers 1510, travaillait à Rome de 1545 à 1555. On a de lui, entre autres estampes : l'*Histoire de Saül* (4 pièces) ; *Moïse brisant les tables de la Loi* (d'après Raphaël) ; *Loth et ses filles; Jésus et la Samaritaine;* l'*Ensevelissement du Christ* (d'après Frans Floris) ; le *Jugement dernier;* le *Mauvais riche dans l'enfer* (d'après Martin Heemskerck) ; *Vulcain forgeant les foudres de Jupiter* (d'après le même) ; *Vénus sur son char*, le *Triomphe de Bacchus*, l'*Offrande à Priape* (d'après Lambert Lombard) ; les *Géants escaladant le ciel*, la *Chute de Phaéton*, le *Combat des centaures et des Lapithes* (d'après Luca Penni) ; *Laocoon, Vénus et Adonis* (d'après le Titien) ; la statue équestre de *Marc-Aurèle;* un *Homme nu à cheval;* un *Moine saisi par la mort;* des trophées, des armures, des cariatides, des grotesques, etc.

BOS (Jérôme). V. BOSCH.

BOS (Balthazar VAN DEN) V. BOSSCHE.

BOS (Lambert), philologue et critique hollandais, né en 1670 à Workum (Frise), mort en 1717. Il acquit une connaissance profonde de la langue grecque; obtint en 1697, à la mort de Sibranda, la place de lecteur à l'université de Franeker, et, en 1704, fut nommé, à la place de N. Blancard, professeur de langue et de littérature grecques. On a de lui : *Exercitationes philologicæ* (Franeker, 1700, in-8°) ; *Ellipses græcæ* (1702), ouvrage devenu classique et qui a été souvent réimprimé; *Observationes miscellaneæ* (1707, in-8°) ; *Antiquitatum græcarum præcipue atticarum descriptio brevis* (1714); *Vetus Testamentum...* (1709, in-4°), excellente édition des Septante, etc.

BOS (DU). V. DUBOS.

BOS DE GUEILLE (Françoise), malheureuse femme tourmentée d'agitations hystériques, que la médecine moderne guérirait facilement, et que la justice du XVII^e siècle traita de relations coupables avec l'esprit malin. Voici la déposition de Françoise Bos tirée de l'*Arrêt et procédure faite à Françoise Bos, accusée d'avoir eu accointance avec un incube, le lundi* 30 *janvier* 1606. « Ladite dépose que, quelques jours avant la fête de la Toussaint de l'an 1605, elle étant couchée avec son mari dormant, quelque chose se jeta sur son lit, ce qui l'éveilla de frayeur; et une autre fois cette même chose se jeta sur son lit comme une boule, elle veillant, et son mari dormant. L'esprit avait la voix d'un homme. Après qu'elle eut demandé : « Qui est » là? » on lui dit fort bas qu'elle n'eût point peur; que celui qui la visitait était capitaine du Saint-Esprit, qu'il était envoyé pour jouir d'elle comme son mari, et qu'elle n'eût crainte de le recevoir dans son lit. Comme elle ne le voulut permettre, l'esprit sauta sur une huche, puis à terre, et vint à elle, lui disant : « Tu » es bien cruelle, que tu ne veuilles permettre » que je fasse ce que je veux. » Et découvrant le lit, lui prit une des ses mamelles, la soulevant et disant : « Tu peux bien connaî» tre maintenant que je t'aime, et te promets » que, si tu veux que je jouisse de toi, tu se» ras bien heureuse; car je suis le temple de » Dieu, qui suis envoyé pour consoler les pau» vres femmes comme toi. » Elle lui dit qu'elle n'avait affaire de cela, et qu'elle se contentait de son mari. L'esprit répondit : « Tu es bien » abusée; je suis le capitaine du Saint-Esprit, » qui viens à toi pour te consoler et jouir de toi, » t'assurant que je jouis de toutes les femmes, » hormis celles des prêtres. » Puis, se mettant dans le lit : « Je te veux montrer, dit-il, » comme les garçons dosnoyent les filles. » Et, cela fait, il commença à la tatouiller... et, s'en alla sans qu'elle sût comme il était fait ni s'il avait opéré... Toutefois, elle croit que c'était un esprit bon et saint, qui est accoutumé de jouir des femmes. Elle ajoute que, le premier jour de cette année, étant couchée près de son mari, vers minuit, elle veillant et son mari dormant, ce même esprit vint sur son lit et la pria de permettre qu'il se mît dedans, afin de jouir d'elle et de la rendre bien heureuse; ce qu'elle refusa. Et il lui dit si elle ne voulait pas gagner le jubilé; elle dit que oui. « C'est bien fait, » dit-il; mais il lui recommanda qu'en se confessant, elle ne parlât point à son confesseur de cette [illegible]faire. Et, interrogée si elle ne s'était pas [illegible]ssée d'avoir couché avec cet esprit, elle [illegible] qu'elle ne savait pas que ce fût offense [illegible]avoir accointance avec ledit esprit, qu'elle croyait bon et saint; qu'il la venait voir toutes les nuits, mais qu'elle ne lui avait permis d'habiter avec elle que cette fois; que quand elle avait été rude, il sautait du lit à terre, et elle ne savait ce qu'il devenait; que huit ou neuf jours avant d'avoir été mise en prison, cet esprit ne venait plus, parce qu'elle jetait de l'eau bénite sur son lit et faisait le signe de la croix. »

Voilà tout ce que nous savons des déclarations de cette pauvre femme; mais il est probable qu'elles durent être plus complètes. Ce qui le fait croire, c'est que la sentence l'accuse d'avoir invité ses voisines à venir coucher avec l'esprit, afin d'avoir pareille accointance, leur promettant que celui-ci les mettrait à leur aise et les aiderait à marier leurs filles. En conséquence, Françoise Bos fut pendue, puis brûlée le 14 juillet 1606, après avoir préalablement fait amende honorable.

BOSA, ville du royaume d'Italie, dans l'île de Sardaigne, province de Cagliari, à 50 kil. S. de Sassari, sur la côte O. de l'île, à l'embouchure du Terno, dans la petite baie de même nom; 6,500 hab. Place de guerre entourée de vieilles murailles; siége d'un évêché suffragant de Sassari; petit port; exportation de fromages, blé et vins.

BOSAN s. m. (bo-zan — mot turc). Breuvage fait avec du millet bouilli dans l'eau, dont les Turcs font grand usage.

BOSAYA s. f. (bo-za-ia). Bot. Espèce de fougère du Malabar, dont les habitants font un grand usage en médecine.

BOSBERG, montagne de Saxe, entre Pilnitz et Dresde, sur la rive droite de l'Elbe, plantée de vignes et haute de 365 m. De la plateforme située à son sommet, on découvre un panorama très-étendu. La vue s'étend sur 300 villages et 188 montagnes. Tout près se trouve la *Ruine*, pavillon où la famille royale se réunit quelquefois pendant l'été.

BOSBOK s. m. (bo-sbok — holland. *boschbok*, littéral. bouc des bois). Mamm. Espèce d'antilope d'Afrique. *Les* BOSBOKS *se tiennent dans les bois, où ils se font souvent entendre par une sorte d'aboiement assez semblable à celui du chien.* (Buff.)

BOSBOOM (Johannes), peintre hollandais contemporain, né à La Haye en 1817, s'est fait connaître par des intérieurs d'églises et de monastères, dessinés avec beaucoup de fermeté et habilement éclairés. Il a obtenu une médaille de 3^e classe à l'Exposition universelle de Paris, en 1855, pour les ouvrages suivants : la *Sainte Cène dans une église protestante;* la *Salle du consistoire à Nimègue; Moines franciscains chantant un* Te Deum. Il a envoyé à l'Exposition universelle de Londres, en 1862 : une *Synagogue* et la *Cuisine du monastère*. M. Bosboom a exécuté à l'aquarelle diverses compositions du même genre, parmi lesquelles nous citerons : l'*Intérieur de l'église d'Edam*, qui a été très-remarqué à la troisième exposition de la Société belge des aquarellistes. Cet artiste a été nommé chevalier de l'ordre de la Couronne de Chêne.

BOSC (Pierre THOMINES DU), théologien protestant français et l'un des prédicateurs les plus éloquents de l'Eglise réformée, né à Bayeux en 1623, mort à Rotterdam en 1692, était fils de maître Guillaume du Bosc, avocat au parlement de Rouen. Après avoir étudié la théologie à Montauban et à Saumur, il fut trouvé capable de desservir l'Eglise de Caen. En 1645, c'est-à-dire à l'âge de vingt-deux ans, il devint ministre d'une Eglise qui comptait dans son sein des pasteurs éminents, et parmi lesquels son mérite le fit bientôt remarquer. Dix ans s'étaient à peine écoulés, que sa réputation était répandue par tout le royaume, et son éloquence devint si célèbre, que l'Eglise de Charenton voulut l'avoir pour ministre, et l'envoya demander à celle de Caen. En vain on employa les plus fortes sollicitations, en vain plusieurs personnages de la plus haute naissance lui firent écrire ou lui écrivirent, en vain Turenne lui-même lui envoya une lettre de sa propre main; rien ne put décider l'Eglise de Caen à renoncer à son pasteur, et celui-ci à quitter son troupeau. L'édit de Nantes n'était pas encore révoqué; mais, dans le conseil de Louis XIV, on commençait déjà à le miner sourdement; sous le plus léger prétexte les temples étaient abattus, les ministres interdits; chaque jour les réformés voyaient de nouveaux obstacles s'élever devant eux. Un homme aussi éminent que du Bosc, et qui rendait de si grands services à son parti, ne devait pas échapper au zèle des persécuteurs. En 1664, on obtint contre lui une lettre de cachet qui le reléguait à Châlons, le séparant de l'Eglise de Caen, à laquelle il était si utile. Le faux témoignage d'un nommé Pommier avait été cause de cette disgrâce; cet individu avait prétendu avoir ouï dire à du Bosc les choses les plus choquantes sur la confession auriculaire; selon lui, le ministre protestant aurait été jusqu'à comparer l'oreille des prêtres à un cloaque, à un égout, à un canal qui recevait toutes les ordures de la ville. A cette époque d'arbitraire, où il suffisait d'une lettre de cachet pour disposer de la vie et de la liberté d'un homme, il n'en fallait pas davantage pour causer la perte de l'éminent pasteur. Du Bosc resta quelque temps à Châlons, où l'évêque le combla d'amitiés et de prévenances, exemple de tolérance trop rare dans un siècle où les assemblées du clergé n'accordaient au roi leur don gratuit qu'à la condition qu'il détruirait le protestantisme. « Comme l'évêque, dit son biographe, lui montrait un jour sa maison, dont les meubles et les appartements étaient superbes, il lui demanda ce qu'il en pensait, et si cette magnificence lui paraissait fort apostolique? Du Bosc, qui ne voulait ni désobliger son bienfaiteur, ni démentir son caractère, répondit qu'il avait deux qualités dans la ville, qu'il était comte et évêque de Châlons, et que sa dignité de comte lui donnait des droits tout autres que ceux de l'épiscopat; qu'il ne voyait rien dans sa maison qui fût au-dessus de la dignité d'un pair de France et de la magnificence qui lui convenait. » Une réponse si polie et si habile ne déplut point au prélat. Si l'évêque de Châlons était sage et tolérant, du Bosc n'avait pas moins de savoir-vivre, et jamais il ne ressembla à ces ministres fanatiques dont le nombre fut si grand dans le parti des réformés. Plusieurs personnes, le sévère duc de Montausier, entre autres, ayant démontré au roi son innocence, il recouvra la liberté de retourner dans son Eglise, où son arrivée fut un véritable triomphe. Toute la ville vint le féliciter, aussi bien les catholiques que les protestants. Une aventure curieuse se passa même à ce sujet. « Un gentilhomme de la religion romaine, distingué dans la province, dont la vie n'était pas fort réglée, mais qui faisait profession ouverte d'aimer les pasteurs qui avaient des talents particuliers, et qui paraissait surtout enchanté du mérite de M. du Bosc, voulant solenniser son retour par une débauche, prit deux cordeliers qu'il connaissait pour être bons frères, et les fit tant boire qu'il y en eut un qui mourut sur le coup. Il alla voir M. du Bosc le lendemain et lui dit qu'il avait cru devoir immoler un moine à la joie publique; que le sacrifice aurait été plus raisonnable s'il avait été celui d'un jésuite, mais que son offrande ne lui devait pas déplaire, quoiqu'elle ne fût que d'un cordelier. » Quoique les mœurs du clergé à cette époque puissent donner à cette anecdote une certaine vraisemblance, nous n'en garantissons pas l'authenticité. Toute la vie de du Bosc se passa en voyages et en démarches de toute sorte pour l'Eglise réformée, qui chaque jour se sentait de plus en plus menacée. Une fois même, il fut admis à entretenir Louis XIV seul dans son cabinet, au sujet des chambres de l'édit qu'on voulait supprimer. Son éloquence, son tact parfait, sa douceur charmèrent le roi et sa cour, et, chose rare, la déclaration de 1669 revint sur celle de 1666. Si Louis XIV écoutait quelquefois la voix de la vérité et de la justice, quand elle se faisait entendre à lui, il ne la recherchait pas avec assez de soin, et laissait trop souvent l'ambition ou le fanatisme prendre sa place dans son conseil. Après avoir plusieurs fois rendu justice aux réformés, il finit par les condamner sans retour, et l'édit de Nantes fut révoqué. Du Bosc eut le sort de tous les autres ministres; il dut s'exiler, plus heureux encore que tant d'autres de ses coreligionnaires, à qui il était également défendu de franchir la frontière et d'exercer leur religion. Il se retira en Hollande, où il fut ministre de l'Eglise de Rotterdam jusqu'à sa mort. Ménage lui-même a loué son éloquence : « Dans le temps que j'étais à Caen, dit-il, j'entendis prêcher le ministre du Bosc. Je n'ai jamais entendu prêcher de ministre que cette fois-là. Il prêcha fort bien, mais il me semble étrange de voir un prédicateur en chaire avec un chapeau sur la tête. » Philippe Legendre, qui avait épousé une fille de du Bosc, a écrit sa vie, qu'il a publiée avec des *Lettres* de ce pasteur (1698, in-8°). On a en outre de du Bosc des *Sermons* et des *Harangues* (Rotterdam, 1692).

BOSC (Jacques DU), théologien français, né en Normandie au XVII^e siècle. Il appartenait à l'ordre des cordeliers, et il a publié plusieurs écrits, dont les principaux sont : la *Femme héroïque* (1645) ; l'*Eglise outragée par les novateurs condamnés et opiniâtres* (1657, in-4°) ; *Découverte d'une nouvelle hérésie* (1662).

BOSC (L.-Ch.-Paul), prêtre et historien français, né vers 1740, mort vers 1800. A l'époque de la Révolution, il était professeur de théologie au collége de Rodez. Il prêta le serment ecclésiastique, ce qui ne l'empêcha pas d'être arrêté pendant la Terreur. Après le 9 thermidor, il recouvra sa liberté, et publia des *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue* (1793, 3 vol. in-8°). De Bray, dans ses *Tablettes biographiques*, lui attribue aussi un *Voyage en Espagne, à travers les royaumes de Galice, Léon, Castille Vieille et Biscaye.*

BOSC D'ANTIC (Paul), médecin de Louis XV, né dans le Languedoc en 1726, mort en 1784. Il s'occupa de physique, d'histoire naturelle, perfectionna la fabrication des glaces et du verre, et publia sur l'art de la verrerie des traités estimés. On lui doit aussi des *Observations sur la fausse émeraude d'Auvergne;* des *Expériences sur l'emploi du basalte dans la fabrication du verre;* un *Mémoire sur la cristallisation de la glace, etc.* Ses ouvrages ont été réunis et publiés à Paris (1780, 2 vol. in-12).

BOSC (Louis-Augustin-Guillaume), naturaliste, fils du précédent, né à Paris en 1759, mort en 1828, occupa divers emplois administratifs, tout en se livrant à son goût pour l'histoire naturelle. Pendant la Terreur, il fut forcé de se cacher à cause de ses relations intimes avec Roland et les girondins. Une anecdote assez curieuse se rattache à cette époque de la vie de Guillaume Bosc. Un jour que, sorti de sa retraite, il se promenait dans la forêt de Montmorency, il se rencontra fortuitement face à face avec Robespierre, qu'attirait sans doute dans la même forêt le souvenir de J.-J. Rousseau, dont, comme on sait, il était l'admirateur. Le terrible dictateur ne reconnut pas ou feignit de ne pas reconnaître le girondin, et celui-ci en fut quitte pour la peur. Après le 9 thermidor, Bosc reparut à Paris, puis s'embarqua pour l'Amérique avec un titre de consul, amassa d'immenses matériaux, et enrichit à son retour les ouvrages de Lacépède, de Latreille et autres naturalistes éminents, d'un grand nombre d'espèces nouvelles et de renseignements précieux sur les poissons, les reptiles, les oiseaux, les insectes et les végétaux du nouveau monde. Nommé, en 1803, inspecteur des jardins et pépinières de Versailles, en 1806, de celles qui dépendaient du ministère de l'intérieur, et appelé la même année à l'Institut, il succéda en 1825 à l'illustre Thouin, comme professeur de culture au Jardin des Plantes. Bosc possédait des connaissances variées dans les différentes parties des sciences naturelles; mais il a plus spécialement consacré ses travaux à l'agriculture, à la plantation et à l'entretien des pépinières, des arbres fruitiers et de la vigne, dont il étudia et décrivit quatre cent cinquante variétés. On lui doit : *Dictionnaire raisonné et universel d'agriculture; Histoire naturelle des coquilles* (1801, 5 vol. in-18) ; *Histoire naturelle des crustacés* (1802, 7 vol.) ; *Nouveau dictionnaire d'histoire naturelle* (Paris, 1803-1804, 24 vol. in-8°), etc., et un grand nombre de mémoires, de rapports, de dissertations, d'articles, qui ont paru dans les publications spéciales ou dans les recueils de toutes les sociétés savantes de l'Europe.

Tuteur de M^lle Roland, il parvint à la faire remettre en possession des biens de sa famille. Dépositaire des manuscrits de M^me Roland, il conserva à l'histoire et publia, après le 9 thermidor, les *Mémoires* de cette femme remarquable, avec laquelle il avait été longtemps en correspondance.

BOSC (Joseph-Ant.), homme politique et savant, frère du précédent, né à Aprey (Haute-Marne) en 1764, mort en 1837. Il fut professeur de physique et de chimie à Troyes, membre du conseil des Cinq-Cents et du Tribunat, enfin directeur des contributions indirectes dans plusieurs départements, de 1804 à 1830. Outre un grand nombre de mémoires et de rapports, on a de lui : *Essai sur les moyens de détruire la mendicité* (Paris, 1789, in-8°) ; *Essai sur les moyens d'améliorer l'agriculture* (Paris, 1800) ; *Considérations sur l'accumulation des capitaux* (1801) ; *Traité de physique végétale* (1824), etc.

BOSC (DE MONTANDRÉ DU). V. DUBOSC DE MONTANDRÉ.

BOSCA s. m. (bos-ka — de *Bosc*, n. pr.). Ichthyol. Poisson des mers des Indes, du genre scolapsis.

— Bot. Genre de plantes peu connu, peut-être syn. du genre BOSCIE, pour lequel on a proposé le mot ASAPHE et préféré le mot DUNCANIE.

BOSCAGER (Jean), jurisconsulte français, né à Béziers en 1601, mort en 1687. Il vint à Paris pour y étudier la théologie; mais son oncle Laforêt, qui était professeur de droit, l'engagea à étudier la jurisprudence, et, dès l'âge de vingt-deux ans, il fut capable de remplacer ce professeur pendant une maladie. Il voyagea ensuite en Italie, et l'Académie *de' Bove*, de Padoue, le reçut parmi ses membres. Plus tard, il obtint à Paris la chaire de droit que la mort de son oncle venait de laisser vacante. A l'âge de quatre-vingt-six ans, il tomba un soir dans un fossé, où il resta jusqu'au matin suivant, et mourut des suites de cette chute. On a de lui : *Institution du droit romain et du droit français* (Paris, 1686, in-8°) ; et *De justitia et jure, in quo juris utriusque principia accuratissime proponuntur* (Paris, 1689) ; ce dernier ouvrage ne fut publié qu'après sa mort.

BOSCAN ALMOGAVER (Juan), poëte espagnol, célèbre surtout par l'introduction d'une forme de vers jusqu'à lui inusitée dans la poésie castillane, né à Barcelone vers l'an 1500, mort en 1544. Comme son second nom de famille semble l'indiquer, il devait descendre d'un de ces guerriers catalans ou aragonais, vaillants aventuriers qui jouèrent un si grand rôle à la fin du XIII^e siècle et au commencement du XIV^e, en Sicile et en Orient, où ils furent appelés par le faible Andronic, pour y soutenir l'empire chancelant de Constantinople, menacé par les Turcs Seldjoucides. Quoi qu'il en soit, sa famille était l'une des plus honorables de sa ville natale; il entra de bonne heure dans la carrière militaire, et servit avec distinction dans les armées de Charles-Quint en Italie. Là, il apprit la langue italienne et se livra avec passion à la lecture des poëtes de ce pays; il fut surtout frappé de la grâce et de l'harmonie des vers hendécasyllabes, et il prit dès lors la résolution de les introduire dans la poésie espagnole. Bientôt, entraîné par son amour pour les lettres, il quitta la vie des camps et accepta les fonctions de gouverneur du jeune prince Ferdinand Alvarez de Tolède, qui fut depuis ce terrible lieutenant de Philippe II, connu sous le nom de duc d'Albe.

Lorsque Boscan eut terminé l'éducation de ce jeune seigneur, il épousa dona Anna Giron de Rebolledo, charmante femme d'une famille distinguée de Barcelone, et se voua tout entier à la culture des lettres. Sa situation était des plus heureuses et des plus enviables, lorsqu'il mourut à peine âgé de quarante-trois ans, au moment où il s'occupait de recueillir ses œuvres pour les faire imprimer avec celles de Garcilaso de la Vega, le plus cher de ses amis et son émule dans la carrière poétique, mort à la fleur de l'âge, quelques années auparavant. La veuve de Boscan prit soin de ne pas laisser sans effet ce noble projet. Les poésies des deux amis furent publiées par ses soins, à Medina del Campo, en 1544, in-4°, et réimprimées à Léon, en 1549, in-16. Ces deux éditions sont d'une extrême rareté, au point que quelques érudits considèrent une réimpression des œuvres de Garcilaso, qui fut donnée à

Venise par Fr. Sanchez (Sanctius), comme la première édition connue de ce poëte.

Les œuvres de Boscan sont divisées en trois livres. Le premier contient ses premières poésies, où il n'avait employé que les *redondillas;* les deux autres sont en vers hendécasyllabes. Il raconte lui-même, dans une lettre à la duchesse de Soma, comment il fut conduit à composer résolûment dans ce dernier mètre, dont à peine on avait essayé timidement de se servir avant lui, sans réussir à l'accréditer. « Me trouvant un jour à Grenade, mande-t-il à la duchesse de Soma, avec Navagero, ambassadeur de la république de Venise, et traitant avec lui de quelques sujets relatifs aux belles-lettres, tels que le génie et la variété des langues, il me demanda pourquoi je n'essayerais pas de familiariser la mienne avec le sonnet et quelques autres formes poétiques usitées en Italie, et il m'engagea avec instance à en faire l'épreuve. Je partis quelques jours après pour me rendre chez moi. Dans la longueur et la solitude du chemin, la question et les instances de Navagero me revinrent si souvent à l'esprit, que je commençai à essayer ce genre de versification. J'éprouvai, dans le commencement, quelques difficultés; mais bientôt je crus m'apercevoir que mes efforts obtenaient quelque succès, et peu à peu j'apportai dans cet essai plus d'ardeur et plus d'attention. J'avoue cependant que la fatigue d'un travail aussi nouveau pour moi m'aurait rebuté plus d'une fois, si je n'avais été soutenu par les avis de Garcilaso, qui sont faits pour régler non-seulement mon opinion, mais celle de l'univers instruit. Louant toujours mon entreprise et me donnant la marque d'approbation qui pouvait me flatter le plus, en suivant mon exemple, il fit si bien, que je me livrai exclusivement à ce travail, etc. »

Il composa en conséquence, dans le goût italien, des sonnets et des pastorales, en prenant pour modèles Pétrarque, Dante, Politien, l'Arioste et le Bembo. Il fit aussi, en hendécasyllabes, une épître à don Diego Hurtado de Mendoça, d'un ton qui rappelle Horace. Il combat dans cette épître l'exagération de la philosophie stoïque, et fait l'éloge de la modération en toutes choses; on sent, en la lisant, que le poëte s'est inspiré de l'ode *Beatus ille qui procul negotiis*, et que le poëte latin avait encore là-dessus laissé quelque chose à dire. Boscan a aussi traduit de l'italien, en prose espagnole d'une excellente pureté, le *Courtisan*, de Baltasar Castiglione, qu'il avait connu en Italie. Cette traduction ne fut publiée qu'après sa mort, en 1559, à Tolède, in-4°. Il traduisit aussi du grec de Musée, en vers blancs (*sciolti*), le poëme de Héro et Léandre, ainsi qu'une tragédie d'Euripide qui n'a jamais été imprimée, et qui, dit-on, contribua beaucoup à former le style et le goût de son ami Garcilaso de la Vega.

Le nom de Boscan est resté inséparable de celui de ce malheureux jeune homme, qu'une mort prématurée ravit aux lettres et à son amitié; et leurs deux noms unis sont restés attachés à l'introduction du nouveau mètre poétique dont nous avons parlé.

BOSCARESQUE adj. (bo-ska-rè-sque — de l'ital. *bosco*, bois). Qui a lieu dans les bois, qui appartient aux bois. Ce mot n'a été employé que par J.-J. Rousseau, et n'est pas, à beaucoup près, aussi poétique que *bocager*, qui a le même sens.

BOSCARY DE VILLEPLAINE (Jean-Baptiste-Joseph), banquier et agent de change, né à Lyon en 1757, d'une famille honorablement connue dans le barreau de cette ville, mort en 1827. Son frère aîné, qui était banquier à Paris, le fit venir près de lui, et après avoir reconnu son intelligence et son activité, l'associa à ses affaires. En 1789, Boscary de Villeplaine était devenu agent de change, et comme il jouissait d'une considération générale, lorsqu'on organisa la garde nationale, il fut nommé officier dans le bataillon de la section des Filles Saint-Thomas; puis, quelque temps après, il fut porté au commandement de ce bataillon célèbre. Dans la journée du 20 juin, lorsque le château des Tuileries était déjà envahi, Boscary, à la tête de son bataillon, arrive et prend position dans une galerie par laquelle le peuple devait nécessairement passer. Il était temps: la porte est enfoncée à coups de hache, les envahisseurs se précipitent dans la galerie; mais, à la vue de ces fiers grenadiers dont la ferme contenance leur impose, ils s'arrêtent interdits: Louis XVI était sauvé. Au 10 août, ainsi que dans la nuit qui précéda cette fameuse journée, Boscary se trouvait encore aux Tuileries avec son bataillon. Le roi, décidé à se rendre à l'Assemblée nationale avec sa femme et ses enfants, fait venir Boscary, et lui ordonne de se réunir avec sa troupe aux Suisses pour lui servir d'escorte. Boscary, qui prévoyait les suites funestes de cette résolution, essaya d'en détourner le roi; mais n'ayant pu lui faire partager ses craintes, il dut obéir, et le conduisit jusqu'à l'Assemblée avec les grenadiers de son bataillon, les Suisses et les grenadiers du bataillon des Petits-Pères. Après le 10 août, Boscary n'eut que le temps de se dérober aux recherches de la commune de Paris. Un décret de *mise hors la loi* fut lancé contre lui; il erra longtemps dans les environs de Paris. Enfin il trouva le moyen de gagner Senlis, puis Lyon, et de là il passa en Suisse, où il put attendre des temps plus tranquilles. Sous l'Empire, il revint à Paris et y reprit son état d'agent de change. A la Restauration, il fut présenté à la famille royale avec le petit nombre de grenadiers de son ancien bataillon qui vivaient encore, et il reçut l'accueil le plus gracieux. Des lettres de noblesse lui furent accordées, et il fut nommé officier de la Légion d'honneur.

BOSCARY DE VILLEPLAINE (Mme), femme d'esprit, de la famille du précédent, célèbre sous la Restauration et sous le règne de Louis-Philippe par son salon, qui fut longtemps à la mode, et qu'on appelait dans le monde: le *Paradis de Mahomet*, à cause du grand nombre de jolies femmes qu'il réunissait. Dans son ouvrage: les *Salons d'autrefois*, la comtesse de Bassanville donne des détails curieux et intéressants sur celui de Mme Boscary de Villeplaine, qui vit défiler devant elle la plupart des célébrités contemporaines. C'est à elle que nous empruntons les quelques anecdotes qui vont figurer dans cet article. Mme Boscary de Villeplaine appartenait à la noblesse de finance; la fortune de son mari lui permit de satisfaire son goût pour le monde et pour la société. Elle acheta sur la place Vendôme l'ancien hôtel du fermier général Dangé, sur lequel le marquis de Bièvre avait fait un mauvais calembour. Voyant un jour passer un convoi funèbre et apprenant que c'était celui du fermier général, il s'était écrié: « Dieu soit loué! maintenant on pourra passer sur la place Vendôme sans danger. » La femme du *fermier général* avait ouvert chez elle un de ces salons si à la mode vers la fin du XVIIIe siècle, et avait eu l'art d'y attirer la ville et la cour.

C'est ce salon que Mme Boscary remit en vogue sous la Restauration. La mode était alors aux prédictions, et la réputation de Mlle Lenormand n'était pas encore éteinte. Un soir, une jeune femme, qui avait de grandes prétentions au rôle de sibylle, se faisait présenter tous les nouveaux arrivés, et leur prédisait leur avenir. Tout à coup elle vit entrer un jeune homme à la figure pleine de distinction et de gravité, et quand elle eut appris que c'était un magistrat, à qui les plus brillants succès étaient promis, elle secoua dédaigneusement la tête, et s'écria d'un air inspiré: « Il ne sera pas magistrat, c'est ailleurs que sa destinée l'appelle. » Quand on eut ajouté qu'il était à la veille de faire un très-beau mariage, elle reprit: « Cet homme-là ne se mariera jamais. » Puis elle se le fit présenter et lui parla longuement et en secret. « Qu'avez-vous donc? » demanda-t-on au jeune homme quand il sortit de sa conférence avec la sibylle; « on dirait que vous êtes tout troublé. — Savez-vous ce qu'elle m'a dit? murmura celui-ci, à peine remis de son émotion: elle m'a prédit que je serais prêtre. » Toute l'assistance éclata de rire; mais, quelques mois après, dans le même salon, on apprenait que la prédiction venait de se réaliser, et que le jeune magistrat avait pris l'habit ecclésiastique. Or ce jeune homme était M. de Ravignan, qui a conquis une place si brillante parmi les orateurs sacrés du XIXe siècle. La même prophétesse, s'il en faut croire Mme de Bassanville, avait tressailli en voyant pour la première fois le colonel de La Bédoyère, et elle avait lu dans les lignes de son visage le sort funeste qui l'attendait.

Ici, pour l'acquit de notre conscience, disons que le *Grand Dictionnaire* n'est rien moins qu'un croyant fanatique de ces prédictions *à priori*. Il n'y ajoute foi que sous bénéfice d'inventaire, et lorsqu'elles se réalisent, son scepticisme va jusqu'à supposer qu'elles ont pu être faites *à posteriori*.

Parmi les habitués de ce salon, il faut compter M. de Morny, qui avait été élevé par une femme aimable et distinguée entre toutes, Mme de Souza, devenue comtesse de Flahault. On y voyait aussi M. Vatout, dont Mme de Bassanville dit: « C'était un excellent homme que M. Vatout. On le disait fort ami de Louis-Philippe, et l'on ajoutait que cette affection était toute naturelle; ce qui pouvait être vrai, car il existait une grande ressemblance entre lui et ce roi. L'esprit de M. Vatout était de bon aloi, mais un peu... comment dirai-je? un peu *Cambronne;* aussi la chanson qu'il préférait entre toutes était celle qu'il avait écrite sur le maire d'Eu. Louis-Philippe, d'ailleurs, semblait un peu de son avis, car il la fredonnait souvent d'une voix royalement fausse. » Or, un jour, M. Vatout était allé chez une marquise des plus légitimistes, pour voir passer le bœuf gras; l'animal ne lui paraissant pas mériter les honneurs du triomphe, il en fit tout naïvement la remarque à la marquise, qui s'écria avec animation: « Que voulez-vous, mon cher monsieur Vatout, c'est toujours comme ça depuis 1830! Depuis le départ de Charles X, on n'a pas vu un seul bœuf gras! — Ah! marquise, répondit Vatout avec un grand sang-froid, ne faisons pas de politique. »

Une anecdote sur le docteur Véron terminera ce que nous emprunterons au récit de Mme de Bassanville sur le salon de Mme Boscary de Villeplaine. « Le docteur Véron, dit-elle, était, devinez quoi?... Il était le médecin inspecteur des tableaux du Louvre, et ce que je vous dis là n'est pas un conte, mais bel et bien une histoire véritable. Sous la Restauration, il obtint ses entrées au Musée et à l'Opéra en qualité de *médecin inspecteur des tableaux du Louvre;* je ne sais pas s'il leur tâtait le pouls avec un plumeau, car je ne l'ai jamais vu dans l'exercice de ses nobles fonctions; mais ce qu'il y a de certain, dit-on, puisqu'on peut le constater par le livre des entrées de l'Opéra, livre conservé aux archives du théâtre, c'est que M. Véron s'y trouve inscrit tout au long avec le singulier titre que je viens de vous dire. » Voilà un trait caractéristique, oublié par le docteur dans ses fameux *Mémoires;* il faut espérer qu'il réparera cette omission dans une prochaine édition. La mort est venue, comme elle vient partout; elle a frappé à la porte de Mme Boscary de Villeplaine, et dispersé cet essaim de jolies femmes et d'hommes d'esprit.

BOSCAS ou **BOSCHAS** s. m. (boss-kass). Ornith. Nom donné au canard sauvage et à la sarcelle.

BOSKAWEN (Guillaume), jurisconsulte et littérateur anglais, né en 1752, mort en 1811. Il étudia la jurisprudence au collége de Middle-Temple, et, après avoir exercé la profession d'avocat, il fut nommé commissaire pour les banqueroutes et l'avitaillement des vaisseaux de l'Etat. Ses principaux écrits sont: *Traité des condamnations d'après les lois pénales* (in-8°); *Des progrès de la satire, essai contenant des observations sur les révolutions survenues dans la littérature* (in-8°).

BOSCH ('S). V. Bois-le-Duc.

BOSCH (Jérôme Van Aeken, Aquen ou Aken, dit **Bos** ou), peintre et graveur hollandais, né vers 1450 à Bois-le-Duc (d'où lui est venu son surnom de **Bosch**), mort en 1516. Il est, avec Van Ouwater, un des premiers peintres qui peignirent à l'huile en Hollande. Sa manière est moins sèche que celle de la plupart de ses contemporains. Il affectionnait les sujets fantastiques, dans la représentation desquels il fit preuve de beaucoup d'imagination. Sa *Tentation de saint Antoine* (signée *Iheronimus Bosch*), qui est au musée d'Anvers, peut être citée comme un chef-d'œuvre du genre. Il a fait plusieurs répétitions de ce sujet: le Belvédère de Vienne en a une, et on en voit trois autres au musée royal de Madrid. Cette dernière galerie n'a pas moins de sept tableaux de Bosch (le *Triomphe de la mort*, la *Chute des anges rebelles*, etc.), ce qui a porté quelques biographes à supposer que cet artiste devait avoir travaillé en Espagne; mais cette conjecture n'est pas autrement fondée. L'Académie des arts, à Vienne, possède un grand *Jugement dernier*, de Jérôme Bosch, tableau dont il existe une répétition au musée de Berlin. On attribue à Bosch quelques estampes, devenues très-rares: la *Tentation de saint Antoine*, le *Jugement dernier*, une *Pieta* et divers sujets grotesques.

BOSCH ou **BOSCHI** (Hippolyte), médecin italien, né à Ferrare en 1540. Son père Jean Boschi avait lui-même exercé la médecine. Il fut chargé de la direction de l'hôpital de Sainte-Anne, et il y professa la chirurgie. On lui doit, entre autres ouvrages: *De vulneribus a bellico fulmine illatis* (Ferrare, 1593, in-4°), où les plaies d'armes à feu sont considérées à tort comme des brûlures; *De facultate anatomica per breves lectiones* (Ferrare, 1600, in-4°); *De læsione motus digitorum et macie brachii sinistri* (1605); *De curandis vulneribus capitis brevis methodus* (1609, in-4°).

BOSCH, BOSC ou **BOSCIUS** (Jean-Lonœus), médecin allemand du XVIe siècle. Il fut professeur de chirurgie à Ingolstadt, vers 1558, et publia, entre autres ouvrages: *Concordia medicorum et philosophorum de humano conspectu* (Ingolstadt, 1576); *Dissertatio de peste* (Ingolstadt, 1562); *De lapidibus qui nascuntur in corpore humano* (1680).

BOSCH (Balthazar van den), peintre flamand, né à Anvers en 1675, mort en 1715. A l'exemple de son maître Thomas, peintre obscur, il représenta d'abord de simples paysans qu'il plaçait dans des appartements somptueux; mais il abandonna ce genre faux d'après les critiques de ses amis. Il dut sa première célébrité à un portrait du duc de Marlborough à cheval; c'était l'un des Van Bloemen qui avait peint le cheval. Dès lors ses tableaux eurent la vogue et se vendirent souvent plus cher que ceux de Teniers ou de Van Ostade. Celui qui passe pour son meilleur ouvrage fut composé pour la confrérie des arbalétriers d'Anvers et contient les portraits en pied des chefs de cette confrérie. Il fut nommé directeur de l'Académie d'Anvers; mais il mourut peu de temps après. — Un autre Balthazar Van den Bosch se distingua par son talent à peindre les fruits.

BOSCH (Lambert Van den), historien hollandais du XVIIIe siècle. Il a publié en hollandais un abrégé d'histoire contemporaine, sous le titre de: *Vie des hommes illustres* (1676), et *Vie des plus illustres marins* (1676).

BOSCH (Bernard de), poëte hollandais, né en 1709, mort en 1786. Il publia des *Récréations poétiques*, en 4 vol. in-18, et plus tard, voulant corriger ce qui lui paraissait défectueux dans son premier travail, il fit paraître, dans le recueil de la Société de littérature nationale, un second essai intitulé: *Corrections pour mes premières poésies*. Toutes ces poésies respirent en général une piété douce et sincère.

BOSCH (Jérôme de), l'un des meilleurs poëtes latins de la Hollande, né à Amsterdam en 1740, mort en 1811. Il fut curateur de l'université de Leyde, et membre de l'Institut hollandais. Il avait formé une très-riche bibliothèque d'auteurs grecs et latins, dont il a publié le catalogue en 1809 (in-8°). Ses ouvrages les plus remarquables sont: *Poemata* (1803); *Consolatio ad Joannem Bondt* (1807, in-8°); *Appendix poematum* (1808, in-4°); *Anthologia græca Hug. Grotii* (1795-1810, 4 vol. in-4°); un cinquième volume a paru par les soins de Lennep (1822). Citons encore *Laudes Bonapartii, elegia ad Galliam*, poëme qui fut réimprimé en français, en hollandais et en allemand à Utrecht (1801).

BOSCH (Bernard), poëte hollandais, né à Deventer en 1746, mort en 1803. Son poëme de l'*Egoïsme* fut publié pendant qu'il exerçait la fonction de pasteur de l'Eglise évangélique. Plus tard, il joua un rôle dans les troubles politiques qui agitèrent son pays, et, en 1796, il fut nommé représentant du peuple. L'exaltation de son patriotisme lui attira des persécutions; il écrivit quelques brochures politiques et collabora à divers journaux.

BOSCHA (Pierre-Paul), érudit italien, né à Milan en 1632, mort en 1699. Il était prêtre et fut nommé conservateur de la bibliothèque Ambrosienne. Il composa plusieurs ouvrages, dont le plus remarquable est intitulé: *De origine et statu bibliothecæ Ambrosianæ hemidecas* (Milan, 1672); Burmann l'a inséré dans son tome VI de son *Thesaurus antiquitatum Italiæ*. Le pape Innocent X, voulant récompenser les services de Boscha, lui conféra le titre de protonotaire apostolique.

BOSCHAERTS (Thomas-W.), peintre. V. Bosschaert.

BOSCHAGE s. m. (boss-cha-je). Anc. orthographe du mot bocage.

BOSCHAIN, AINE adj. (boss-chain, è-ne — v. l'étym. de *bois*). Qui est couvert de bois, d'arbres sur pied: *Terre* boschaine. ‖ Vieux mot.

BOSCHERON, littérateur français du XVIIIe siècle. On ne sait rien de sa vie, et on croit qu'il fut correcteur en la chambre des comptes. On a de lui, outre divers écrits: *Carpentariana* ou *Recueil de pensées historiques, critiques et morales, et de bons mots de F. Charpentier* (Amsterdam, 1724, in-12).

BOSCHERON-DESPORTES. V. Desportes.

BOSCHET (le père Antoine), jésuite français, né à Saint-Quentin en 1642, mort en 1699. Il publia des *Réflexions sur les jugements des savants* (1691), et les *Réflexions d'un académicien sur la vie de Descartes* (1691), opuscules d'un style fort agréable, qui furent longtemps attribués au père Letellier. On lui doit encore le *Parfait missionnaire* ou la *Vie du R. P. Julien Maunoir* (1697).

BOSCHETTI (Amina), danseuse italienne, née à Milan en 1835, dansait dès l'âge de neuf ans au théâtre de la Scala, dans le ballet de *Lindor*, des pas de deux et de quatre. A quinze ans, elle faisait les délices de Milan. Elle parcourut ensuite l'Italie, reçut les plus brillantes ovations à Turin, à Florence, à Venise, et ne tarda pas à passer en Angleterre. D'éclatants triomphes l'attendaient à Londres et à Glascow. Toutefois, après un séjour de quatre années dans ce pays, des raisons de santé la déterminèrent à revenir en Italie. Elle s'était fixée à Naples, au théâtre San Carlo, lorsque M. Perrin vint l'y chercher. Engagée à l'Opéra de Paris, elle y débuta au mois de septembre 1863, et excita le plus vif enthousiasme parmi les partisans de la danse expressive et animée. Pourtant sa gloire ne fut pas sans mélange, et on ne tarda pas à lui préférer, du moins dans de certaines régions, la correcte, gracieuse et pudique Mlle Mouravieff. Les bonds prodigieux, les pirouettes vertigineuses, la fougue passionnée de Mlle Boschetti, et sa souplesse voluptueuse, contrariaient la tradition française à laquelle les Taglioni et les Fanny Elssler ont cependant porté un grand coup; aussi a-t-on reproché à la danseuse napolitaine une mimique exagérée, oubliant ainsi que les chorégraphes napolitains ont porté la pantomime à un degré d'expression qu'elle n'a jamais atteint dans les autres pays. Mlle Boschetti est venue transplanter sur la scène de l'Opéra la pantomime historique, traditionnelle, dont la plupart de nos dilettantes ne se doutaient pas enc[illegible] son style tient plutôt de la tarentella napo[illegible]taine que du bolero espagnol; il n'est pas dépourvu de grâce, de noblesse et de majesté, malgré ses emportements qui rappellent un ciel ardent et une terre brûlante. Profitant des loisirs que lui laisse l'Opéra à chaque saison, Mlle Boschetti parcourt l'étranger. En 1864, son triomphe a été complet à Bruxelles, dans le *Ballet des Nations*, où elle exécute les danses particulières à différents peuples. Cet ouvrage, ainsi que la *Maschera* ou les *Nuits de Venise*, a été composé pour mettre en relief les qualités de cette artiste, qui a créé les principaux rôles dans les ballets de Rota et de Borri.

BOSCHHOND s. m. (du holland. *bosch*, bois; *hond*, chien). Mamm. Nom donné au chacal, dans les colonies hollandaises de l'Afrique.

BOSCHI (Fabrizio), peintre italien, né à Florence en 1570, mort en 1642. Il eut pour maître Domenico Passignani. La plupart de ses compositions se trouvent dans les églises et dans les palais de Florence; on cite surtout:

Saint Bonaventure communiant de la main d'un ange; Saint Bernardin de Sienne entre deux anges; Michel-Ange reçu par Jules III; la *Présentation au temple*, et le *Martyre de saint Sébastien.*

BOSCHI (Francesco), peintre italien, né à Florence en 1619, mort en 1675. Il était fils de Fabrizio, et il peignit presque toujours des sujets religieux : l'*Élection de saint Matthieu, apôtre*, orne la galerie de Florence, et le musée du Louvre possède un portrait de Galilée peint par cet artiste, qui, déjà vieux, embrassa l'état ecclésiastique. — Son frère aîné ALFONSO fut son élève et peignit aussi des sujets de sainteté.

BOSCHI (Hippolyte). V. BOSCH.

BOSCHIMANS. V. BOSJESMANS.

BOSCHINI (Marc), peintre, graveur et littérateur italien, né à Venise en 1613, mort en 1678. Ses tableaux lui valurent trois chaînes d'or, que lui donnèrent l'empereur Léopold I^er^, l'archiduc d'Autriche et le duc de Modène. Il grava soixante et une cartes comprenant tout le royaume de Candie, et quarante-huit autres contenant la description complète de l'Archipel; en outre, il publia divers ouvrages à la gloire de Venise et de ses richesses artistiques, ainsi que de celles de Vicence. Ces ouvrages abondent en figures outrées, selon l'esprit du temps : on y voit, par exemple, « huit Vents qui poussent le vaisseau de Venise dans la haute mer de la peinture, à la honte de ceux qui n'entendent rien à la boussole. »

BOSCHIUS (Jacques), savant jésuite allemand, connu par un ouvrage d'érudition intitulé : *Symbolographia, sive de Arte symbolica sermones septem, etc.* Ce livre fut imprimé à Augsbourg en 1702 (in-fol.) et renferme un grand nombre de figures. L'auteur le dédia à l'archiduc Charles d'Autriche.

BOSCHIUS (Pierre VAN DEN BOSCHE), érudit et théologien flamand, né à Bruxelles en 1686, mort en 1736. Il appartenait à l'ordre des jésuites, et son goût pour les travaux d'érudition le fit adjoindre aux bollandistes. Les *Acta sanctorum* renferment plusieurs parties importantes composées par Boschius, entre autres : le *Tractatus historico-chronologicus de patriarchis antiochenis tam græcis quam latinis imo et jacobitis, usque ad sedem a Sarracenis eversam* (Anvers, 1725, in-4°).

BOSCHNIAKIE s. f. (bosk-ni-a-kî — de *Boschniaki*, n. pr.). Bot. Genre de plantes parasites, de la famille des orobanchées, comprenant un petit nombre d'espèces, dont la plus connue croît dans le nord de l'Asie.

BOSCHRATTE s. f. (du holland. *bosch*, bois; *ratte*, rat). Mamm. Nom hollandais d'une sarigue du Cap.

BOSCIE s. f. (boss-sî — de *Bosc*, n. pr.). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, établi aux dépens des cébrions, et comprenant cinq espèces, qui vivent aux Etats-Unis.

— Bot. Genre de plantes de la famille des capparidées, comprenant deux espèces, indigènes de l'Afrique tropicale. ‖ On a aussi donné ce nom à un genre mal connu de la famille des rutacées, appelé aujourd'hui DUNCANIE. On l'a aussi appelé ASAPHE.

BOSCO, ville du royaume d'Italie, province et à 12 kilom. S.-E. d'Alexandrie; 3,000 hab. Patrie du pape Pie V. Près de Bosco se trouve une abbaye de dominicains, construite en 1567 par ordre du même pape, et possédant des peintures de Raphaël, de Michel-Ange, de Paul Véronèse, d'Albert Dürer, etc.

BOSCO (Jérôme). V. BOSCH.

BOSCO (Bartolomeo), célèbre prestidigitateur italien, né à Turin en 1793, mort à Dresde en 1862, et non à La Haye, comme on l'a prétendu. Soldat à dix-neuf ans, il fit plusieurs des campagnes de l'Empire et reçut quelques blessures. Laissé pour mort sur le champ de bataille pendant l'expédition de Russie, il fut fait prisonnier et conduit en Sibérie, où il passa près de deux ans. Son talent d'escamoteur lui procura dès lors le moyen de gagner assez d'argent pour venir quelquefois au secours de ses compagnons de captivité. Rendu à la liberté en 1814, il quitta la carrière militaire et, armé de sa baguette magique, entreprit de courir le monde. Depuis lors et pendant un demi-siècle, il a su attirer la foule à ses représentations, et il a rempli les journaux de tous les pays du récit de ses merveilleux talents qu'il a fait admirer partout, de Paris à Constantinople, de Naples à Saint-Pétersbourg et jusqu'en Amérique.

Parmi les bons tours que lui prête la chronique, on cite les suivants : Très-jeune encore et soldat, il fut un jour atteint d'un coup de lance au côté et tomba au milieu des blessés. Après la bataille, il voit arriver sur lui un cosaque, qui se met en devoir de le dépouiller. Bosco ne dit rien, fait le mort; mais pendant que l'avide maraudeur se penche sur lui pour le fouiller, lui-même, prestement et délicatement, explore les poches du pillard, les vide à mesure qu'elles s'emplissent, et bien mieux, reprend au Kalmouk deux bourses au lieu d'une,

Car c'est double plaisir de voler un voleur.

Plus tard, Bosco était en Italie, à Naples, et il eut avec saint Janvier un véritable assaut de miracles. Saint Janvier venait de faire le sien, c'est-à-dire que la matière rougeâtre qui représente son sang venait d'entrer en ébullition en présence de tout le peuple, ce qui se voit tous les six mois à Naples, en mai et en septembre. Voici comment Bosco exécuta son miracle. Ayant pris un peu de blanc de baleine coloré en rouge, substance qui, mêlée avec de l'acide sulfurique, a le privilége de se liquéfier à une très-faible température, il reproduisit devant les Napolitains ébahis le même fait merveilleux. — On sait que l'élévation de la température, nécessaire pour l'ébullition, est provoquée dans la chapelle de saint Janvier par la flamme d'une grande quantité de cierges, qui flamboient précisément au moment où le miracle doit se manifester.

Bosco aimait à s'amuser des badauds du boulevard. Un jour, il avise un sergent de ville, et, lui désignant un passant, homme distingué et fort bien mis : « Arrêtez monsieur, lui dit-il, il vient de me voler mon porte-monnaie. » Le monsieur accusé se récrie, et on se rend chez le commissaire. Bosco décrit minutieusement l'objet volé; on fouille l'accusé, et l'on ne trouve aucun porte-monnaie accusateur. Au fait, reprend Bosco en fixant des yeux étincelants sur le sergent de ville : « Vous avez une mine qui ne me revient pas, vous, et vous pourriez bien avoir là, dans la poche de votre gilet, quelque objet qui ne s'y est pas introduit tout seul. » Le sergent se fouille, le porte-monnaie sort de l'endroit indiqué. Le commissaire se prépare à dresser procès-verbal, et tout se termine par des éclats de rire quand on entend le plaignant, invité à décliner son nom, dire : *Bosco.* — Voici un tour dans lequel il excellait et qu'il exécuta plusieurs fois. Quand la pluie venait de transformer en bouillie le macadam de cette bonne ville de Paris, et que la dernière ondée s'en allait par les égouts, Bosco s'arrêtait tout à coup devant un ruisseau, et s'écriait, avec un accent de conviction qui aurait triomphé des plus incrédules : « Sapristi! je viens de laisser tomber un napoléon de 20 francs dans cette rigole. » Et tous les passants de s'arrêter, de retrousser leur manche, et de chercher la pièce. Lorsqu'une dizaine de bras étaient dans l'eau, y compris celui de Bosco, chacun relevait sa main en disant : « Il n'y a rien! — Mais si, répliquait Bosco, je vois la pièce entre vos deux doigts. » Et au lieu d'une pièce perdue, il s'en retrouvait dix. Quelquefois un des mystifiés menaçait de se fâcher, car il voyait dans cette surprise un soupçon contre son honnêteté; alors l'escamoteur mettait tous les rieurs de son côté, et le mécontent lui-même, en disant : « Ce tour-là, messieurs, s'appelle la pluie d'or de Bosco. »

Bosco, est-il besoin de le dire? était également aux cartes d'une adresse merveilleuse. Un soir, qu'il se trouvait seul et inconnu dans un café de Saint-Pétersbourg, trois jeunes officiers, appartenant à la haute aristocratie russe, entrent et se préparent à faire une partie de cartes. Comme il leur manquait un partenaire, l'un d'eux, s'adressant poliment à l'étranger, lui demande s'il veut être de la partie. Bosco accepte, et l'on se range autour de la table. La chance tourne contre Bosco et son associé. Celui-ci propose alors à Bosco de jouer entre eux la dépense, qui s'élevait à un chiffre assez rond. Bosco accepte; mais voici bien une autre fête : vingt parties de piquet se succèdent sans que l'officier russe ait découvert un seul as dans son jeu. Naturellement, il en exprime sa surprise. « Il fallait vous plaindre plus tôt, répond Bosco; voyons, encore un coup pour voir jusqu'où ira cette mauvaise chance. » Bosco ramasse les cartes, les bat avec une dextérité sans pareille, donne à couper et distribue. L'officier lève ses cartes les unes après les autres : un as, deux as, trois as... et ainsi jusqu'à douze. Ce fut un coup de théâtre; nos trois officiers ne pouvaient en croire leurs yeux. « Oh! ce n'est pas tout, dit notre prestidigitateur; il vous en reste encore cinq au talon. » Puis, d'un ton un peu sévère : « Messieurs, je m'appelle Bosco; que ceci vous serve de leçon, et vous apprenne qu'il ne faut jamais jouer de l'argent avec un homme que l'on ne connaît pas. »

Le nom du célèbre prestidigitateur a passé dans la langue et sert à désigner un escamoteur quelconque : *C'est un* Bosco *de carrefour;* mais surtout un homme politique habile à produire certaines illusions, à jeter de la poudre aux yeux. C'est en ce sens que Cormenin a dit : « *M. Thiers est le* Bosco *de la tribune.* »

BOSCODUCUM, nom latin de Bois-le-Duc.

BOSCOLI (Andrea), peintre italien, né à Florence vers 1540, mort en 1606. On raconte qu'ayant voulu dessiner une vue de la forteresse de Macerata, il fut arrêté comme espion et condamné à être pendu. Heureusement, le gouverneur de la ville consentit à retarder l'exécution jusqu'à ce qu'il eût reçu réponse à une lettre écrite à Florence pour demander des renseignements, et on reconnut l'erreur qu'on avait commise. On cite de cet artiste : la *Prédication de saint Jean-Baptiste*, dans une église de Florence; le *Christ servi par les anges*, à Pise, etc.

BOSCOLI (Maso), appelé aussi **Maso del Bosco**, sculpteur italien du XVI^e^ siècle, né à Fiesole. Il eut pour maître Andrea Ferrucci, et il sculpta les deux anges qui décorent le tombeau d'Antonio Strozzi, à Florence. Il fut aussi chargé par Michel-Ange d'exécuter la statue couchée du pontife Jules II, sur son mausolée.

BOSCOSEL (Pierre DE CHASTELARD DE). V. CHASTELARD.

BOSCOT, OTTE s. (bo-sko, o-te). Pop. Personne petite, bossue et contrefaite.

BOSCOTE s. f. (bo-sko-te). Ornith. Un des noms du rouge-gorge. ‖ On dit aussi BOSOTE.

BOSCO-TRE-CASE, bourg du royaume d'Italie, province et à 18 kilom. S.-E. de Naples, district de Castellamare, non loin du golfe de Naples, au pied du Vésuve; 4,500 hab. Récolte de vins et de soie. ‖ A 4 kilom. E., on trouve le bourg de Bosco-Reale; 2,700 hab.

BOSCOWICH (Roger-Joseph), mathématicien et philosophe italien, né à Raguse en 1711, mort à Milan en 1787. Elève des jésuites de Rome, il entra de bonne heure dans la compagnie, professa les mathématiques et la philosophie au collége romain et à Pavie, et fut chargé de nombreuses missions scientifiques ou diplomatiques, soit par la cour de Rome, soit par l'empereur et d'autres souverains du continent. En 1742, il fut désigné par le pape, concurremment avec Thomas Le Sueur et Jacquier, pour chercher les moyens de soutenir la coupole de Saint-Pierre, qui menaçait de s'écrouler; huit ans plus tard, il parcourut avec Ch. Maire les Etats de l'Eglise pour en dresser la carte trigonométrique, et il mesura deux degrés du méridien. En 1766, il fit paraître un projet pour l'assainissement des marais Pontins. Boscowich voyagea beaucoup : en Angleterre, il apprit la philosophie de Newton, qu'il propagea un des premiers en Italie. Vers 1760, il était à Constantinople, où il avait accompagné l'ambassadeur de Venise, et de là il se rendit en Pologne. Après la suppression de l'ordre des jésuites, il fut accueilli par le grand-duc de Toscane, qui lui donna une chaire à l'université de Pavie; mais peu de mois après, il fut appelé à Paris par Louis XVI (1774) et nommé directeur de l'optique de la marine, avec un traitement de 8,000 livres. Il s'occupa beaucoup à cette époque de recherches sur l'optique, notamment sur la théorie des lunettes achromatiques. Savant aussi profond que fécond, et en même temps poëte distingué, Boscowich mourut entouré de la considération universelle. Il mérita, par ses connaissances et ses beaux travaux, d'être nommé membre des principales académies de l'Europe : de l'Académie des Arcades, de Rome, de la Société royale de Londres, de l'Académie des sciences de Paris. On a de lui plus de soixante-dix ouvrages sur l'astronomie, la physique, l'optique, etc., dont les principaux sont : *De maculis solaribus* (Rome, 1736), où se trouve la première solution géométrique du problème de l'équateur d'une planète déterminé par trois observations d'une tache; *Philosophiæ naturalis theoria reducta ad unicam legem, etc.* (Vienne, 1758, in-4°), où il expose ses idées ingénieuses sur le système de l'univers, s'efforce d'expliquer par un seul principe tous les phénomènes de la nature, et cherche à concilier et à compléter les systèmes de Newton et de Leibnitz; *Opera pertinentia ad opticam et astronomiam, etc.* (Bassano, 1785, 5 vol. in-4), où l'on trouve plusieurs traités écrits en français; *Elementa universæ matheseos* (1753, 3 vol. in-4°); *Traité sur les télescopes dioptriques* (1755, in-4°); *Voyage astronomique dans l'Etat de l'Eglise* (1755, in-4°), dont l'édition latine est très-recherchée à cause de la carte trigonométrique des Etats du pape; *De solis ac lunæ defectibus* (1760, in-4°), excellent poëme latin sur les éclipses; *Journal d'un voyage de Constantinople en Pologne* (1772), traduit en français, etc.

BOSCROGER, bourg et comm. de France (Eure), cant. de Bourgtheroulde, arrond. et à 36 kilom. S.-E. de Pont-Audemer; pop. aggl. 1,966 hab. — pop. tot. 2,020 hab. Tissage et préparation de tramés pour la fabrication d'Elbeuf; briqueterie; moulins à vent.

BOSE (Jean-André), érudit et philologue allemand, né à Leipzig en 1626, mort en 1674. Il fut professeur d'histoire à l'université d'Iéna. Il donna une bonne édition de Cornelius Nepos, avec des notes, et publia : *De veterum adoratione* (1646, in-4°); *Dissertatio de pontificatu maximo imperatorum, præcipue christianorum* (1659, in-4°); *De ara Dei ignoti* (1659, in-4°); *De Tiberio* (1661); *Schediasma de comparanda notitia scriptorum ecclesiasticorum* (1669, in-4°), etc.

BOSE (Gaspard), botaniste allemand, né à Leipzig à la fin du XVII^e^ siècle. Il remplit, dans sa ville natale, les fonctions de sénateur et de professeur de botanique. Il réunit dans son jardin les plantes les plus rares et en publia le catalogue. On lui doit encore : *Dissertatio de motu plantarum sensus æmulo* (Leipzig, 1728); *De calyce Tournefortii* (Leipzig, 1733).

BOSE (George-Mathias), mathématicien et médecin allemand, né à Leipzig en 1710, mort en 1761. Il fut professeur de physique à l'Académie de Wittemberg, et publia en latin et en allemand divers ouvrages sur des questions de médecine, d'astronomie et de physique, principalement sur l'électricité. Nous citerons parmi les principaux : *Dissertatio de obstetricum erroribus a medico forensi pervestigandis* (Leipzig, 1729); *Dissertatio de eclipsi terræ* (1733, in-4°); *Oratio de attractione ex electricitate* (1738, in-4°); *Tentamina electrica* (1744); *Description poétique de l'électricité depuis sa découverte* (Wittemberg, 1744, in-4°), traduit en vers français; *Recherches sur la cause et sur la véritable théorie de l'électricité* (1745, in-4°); *Meteora heliaca, sive de maculis in sole deprehensis* (1754, in-4°), etc.

BOSE (Ernest-Gotlieb), médecin allemand, né à Leipzig en 1723, mort en 1788. Il professa l'anatomie et la chirurgie, et publia d'assez nombreux ouvrages sur la botanique et sur la médecine. On peut citer : *De nodis plantarum* (1747); *De radicum in plantis ortu et directione* (1751); *De secretione humorum in plantis* (1755); *Historia cordis villosi* (1771); *De phantasia læsa, gravium morborum matre* (1788); *De munimentis viscerum* (1774); *De contagii natura* (1786), etc.

BOSE (Adolphe-Julien), médecin allemand, né à Wittemberg en 1742, mort en 1770. Il occupa une chaire de médecine dans sa ville natale, et on lui doit, outre des discours purement littéraires en allemand, plusieurs ouvrages sur l'histoire naturelle, en latin : *De motu humorum in plantis vernali tempore viridiore* (Leipzig, 1764, in-4°); *De disquirendo charactere plantarum essentiali, singulari* (1765); *Programma de differentia fibræ in corporibus trium naturæ regnorum* (1768, in-4°).

BOSEDISATIO s. f. (bo-sé-di-za-si-o). Mus. V. BEBISATIO.

BOSÉE s. f. (bo-zé — de *Bose*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux dont la famille n'est pas bien déterminée, et qui comprend deux espèces, dont l'une croît aux Canaries et l'autre en Cochinchine.

BOSEL s. m. (bo-zèl — altérat. de *boissel, bossel*, boisseau). Archit. Membre rond qui sert de base aux colonnes, et qu'on appelle plus ordinairement TORE. V. ce mot.

BOSÉLAPHE s. m. (bo-zé-la-fe — du gr. *bous*, bœuf; *elaphos*, cerf). Mamm. Syn. d'ANTILOPE.

BOSELLI (Jérôme), jurisconsulte et poëte italien, né à Bologne, mort en 1718, a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Veritas justitiæ* (1660); *la Corte accademica* (1660, in-4°); *Fragmenti poetici* (1685); *Variæ allegationes juris* (1686), etc.

BOSELLI (Felice), peintre italien, né à Plaisance en 1650, mort en 1731. Il fut surtout habile à peindre les animaux domestiques, les oiseaux, les poissons, les viandes de boucherie. On voit beaucoup de ses peintures dans les palais de Plaisance.

BOSELLINI (Charles), économiste italien, né à Modène en 1765, mort en 1823. Après avoir été reçu docteur en droit, il voyagea en France et en Angleterre. Lorsque les Français furent entrés en Italie, il espéra que les principes de la Révolution française allaient être appliqués pour assurer l'indépendance de sa patrie, et il remplit divers emplois avec une modération qui lui valut l'approbation de tous les partis; mais quand il vit que le vainqueur de l'Italie ne songeait qu'à faire tourner ses victoires au profit de son ambition personnelle, il résolut de se livrer uniquement à l'étude. Son principal ouvrage est intitulé : *Nouvel examen des sources de la richesse tant publique que particulière* (1816, 2 vol. in-8°). On lui doit aussi : *Tableau historique des sciences économiques, depuis leur naissance jusqu'en* 1815, et divers articles insérés dans l'*Anthologie* de Florence et dans d'autres recueils.

BOSINE s. f. (bo-zi-ne). Ancienne forme du mot BUCCINE.

BOSIO (Jacques), en latin **Bosius**, historien italien du XVI^e^ siècle, né à Milan ou à Chivas. Il était frère servant de l'ordre de Malte, et fut l'agent de cet ordre près du pape Grégoire XIII. Il s'attacha ensuite au cardinal Petrochino. Son principal ouvrage a pour titre : *Istoria della sacra religione di San-Giovanni Gierosolimitano* (Rome, 1594, 2 vol. in-fol.); il fut réimprimé plus tard (1621-1630 et 1632, en 3 vol. in-fol.). Bosio a aussi publié une *Histoire de la vraie croix*, depuis sa découverte sous Constantin le Grand, etc.

BOSIO (Antoine), antiquaire romain, mort en 1629. Il est surtout connu par un ouvrage important sur les catacombes de Rome, auquel il avait travaillé pendant trente-cinq ans, et qui fut publié en 1632 par son exécuteur testamentaire, le chevalier Aldobrandini, sous le titre de *Rome souterraine* (in-fol.). Cet ouvrage a été traduit en latin par Paul Aringhi (1651), et réimprimé avec de nombreuses additions et améliorations par Bottari (1753).

BOSIO (Jean-Antoine), graveur italien, né à Parme, travaillait à Florence à la fin du XVII^e^ siècle et au commencement du XVIII^e^. Il a gravé des frontispices de livres, des portraits, quelques sujets religieux et des planches pour le *Museo Etrusco*, de Francesco Gori (1737).

BOSIO (Jean), peintre, né à Monaco vers 1767, mort vers 1832. Il était le frère aîné du célèbre sculpteur, et il a publié un *Traité élémentaire des règles du dessin*, qui eut plusieurs éditions. Ses meilleurs tableaux sont : *Vénus ramenant Hélène à Pâris* (Salon de 1819); *Portrait de Charles X* (commande du ministère de l'intérieur, 1829); la *Poésie érotique écrivant sous la dictée de l'Amour;* un *Achille* (1824), etc.

BOSIO (François-Joseph), sculpteur, né à Monaco en 1769, mort à Paris en 1845. Il vint fort jeune en France, où il se forma sous la direction de Pajou, et partit ensuite pour l'Italie, où il se perfectionna par une étude assidue de l'antique. Il séjourna dix-sept ans dans ce pays et y exécuta un grand nombre de travaux pour diverses églises. Il revint se fixer à Paris en 1808, et attacha depuis son nom à la plupart des grands ouvrages de sculpture qui se sont exécutés en France. Peu d'artistes ont eu de leur vivant plus de succès que lui : Napoléon, Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe le comblèrent à l'envi de faveurs et de distinctions. Il fut nommé membre de l'Institut, chevalier de l'ordre royal de Saint-Michel, officier de la Légion d'honneur, premier sculpteur du roi, et Charles X lui conféra le titre de baron. Bosio fut sans contredit l'un des plus habiles statuaires de son époque : il avait un talent fin et délicat, qui le fit surnommer le Canova français ; il continua, en effet, mais en l'affadissant, la manière gracieuse du célèbre sculpteur italien ; il n'en eut ni l'ampleur ni la noblesse, et, lorsqu'il voulut s'essayer aux compositions grandioses, il tomba dans un style prétentieux et outré. Ses ouvrages les plus connus sont : vingt bas-reliefs de la colonne Vendôme ; l'*Amour lançant des traits*, statue exposée au Salon de 1802 et exécutée en marbre par ordre de l'impératrice Joséphine ; l'*Amour séduisant l'Innocence* (Salon de 1810) ; la statue d'*Aristée*, exécutée pour le Louvre, et celle du roi de Rome (1812) ; *Hyacinthe attendant son tour de lancer le palet*, au Luxembourg (1817) ; *Hercule terrassant Achéloüs*, groupe en bronze, au jardin des Tuileries (1822) ; la statue équestre de Louis XIV, inaugurée sur la place des Victoires en 1824 ; la *France* et la *Fidélité*, figures qui accompagnent le monument élevé à Malesherbes, au Palais-de-Justice, en 1826 ; la statue en marbre du duc d'Enghien, commandée par Louis XVIII (1817) ; celle de *Henri IV enfant*, une des plus jolies productions du maître (il en existe plusieurs répétitions, une au Louvre, une au château de Pau, etc.) ; la *Nymphe Salmacis* (1831) ; une *Jeune Indienne* (1845) ; le quadrige en bronze de l'arc de triomphe du Carrousel ; la *Mort de Louis XVI*, groupe pour le monument expiatoire de ce roi ; les bustes de Napoléon, de l'impératrice Joséphine, de la reine Hortense, de la princesse Pauline, du duc de Bénévent, de la duchesse de Rovigo, de Louis XVIII, de la Dauphine, de Charles X, de Vivant Denon, etc.

BOSIO (Astyanax-Scevola), statuaire, fils du peintre Jean Bosio, neveu et élève du précédent, né à Paris vers 1798. Il a envoyé aux expositions annuelles quelques morceaux estimables : *Buste de Bougainville* (1831) ; *Chasseresse pansant son chien blessé* (1835, ronde-bosse) ; *Soldat romain redressant son arme* (1838) ; *Flora la courtisane* (1840) ; une *Sainte Adélaïde*, pour l'église de la Madeleine (1840) ; le buste du baron Bosio (1847) ; la *République française*, statue en bronze (1850.)

BOSIO (Angiolina, Mme Xinda VELONIS), cantatrice italienne, née à Turin en 1830, morte à Saint-Pétersbourg en 1859. Issue d'une famille d'artistes dramatiques, elle fut élevée à Milan, y fit ses études musicales et débuta, à peine âgée de seize ans, au mois de juillet 1846, dans *I Due Foscari*, de M. Verdi, avec un succès de bon augure. Après avoir chanté successivement à Vérone, à Copenhague, à Madrid, elle vint à Paris en 1848 et parut à la salle Ventadour dans le rôle d'Abigaïl de *Nabucco*, opéra de Verdi, dans lequel sa voix grosse et rude faisait peu présager ses futurs triomphes comme chanteuse légère. Engagée à l'Opéra à la fin de 1852, Mme Bosio fit une grande sensation dans *Luisa Miller*, de Verdi, et dans le chef-d'œuvre de Rossini, *Moïse*. Le rôle d'Anaï, de ce dernier ouvrage, créé par Mme Damoreau, est le plus important qu'elle ait abordé à l'Académie de musique. Sa voix forte et juste, souple et vibrante, sa phrase correcte, son trille élégant, sa vocalisation rapide et colorée, toutes les qualités de méthode et de style qu'elle possédait à un degré si éminent pouvaient s'épanouir à leur aise dans cette belle et grande composition. Rentrée au Théâtre-Italien, elle y aborda les rôles les plus difficiles de l'école de Rossini, avec un éclat qui lui valut une réputation européenne. Elle obtint ses plus beaux triomphes dans *Matilde di Shabran*, par la grâce de sa personne et la prodigieuse flexibilité de son organe. Mme Bosio, qui s'était montrée avec de grands succès à la Havane, à Londres et dans plusieurs capitales, fut engagée au théâtre italien de Saint-Pétersbourg. Elle y était vivement appréciée par la haute société russe lorsque la mort vint l'enlever presque subitement au monde des arts dans des circonstances on ne peut plus malheureuses. L'admirable cantatrice revenait de Moscou, où elle était allée donner trois concerts ; la voiture qui devait la ramener en France l'attendait dans la cour de son hôtel. Après un repos de quelques heures, elle se remit en voyage, tant il lui tardait de revenir à Paris, qu'elle aimait de préférence à toute autre ville, et où elle passait toujours ses mois de congé ; mais, dans le trajet de Moscou à Saint-Pétersbourg, le froid l'avait saisie. Mme Bosio voulut baisser la portière du wagon, chauffé outre mesure, et un courant d'air glacial la frappa en pleine poitrine. Le délicat rossignol succomba à une affection pulmonaire au bout de vingt-deux jours. Mme Bosio n'avait pas encore vingt-neuf ans. Ses obsèques, célébrées avec une pompe inouïe, réunirent tous les grands noms de la diplomatie, de l'administration supérieure, de l'armée et de la noblesse. La littérature et les arts y avaient envoyé leurs plus illustres représentants. Femme charmante, pleine de grâce et de distinction, aimable et digne de toute estime, Mme Bosio était une des premières cantatrices de ce temps-ci, une cantatrice brillante, dont le style fleuri et tempéré s'élevait, il est vrai, assez difficilement jusqu'à l'expression de la passion ; mais qui possédait au plus haut degré la finesse et la variété ; elle appartenait à cette famille d'artistes élégantes qu'a fait éclore la musique de Rossini, famille nombreuse dont elle était un des membres les plus distingués.

BOSIUS (Jacques). V. BOSIO.

BOSIUS (Simon). V. DUBOIS.

BOSJESMANS ou **BOSCHIMANS** (*Hommes des buissons*, en hollandais), peuple du sud de l'Afrique, se rattachant par son origine à la nation hottentote ; il habite une contrée sauvage, située sur les deux rives du haut Orange, au N. du territoire de la colonie du Cap. Les Bosjesmans confinent à l'E. avec les Betjouanas, et s'étendent vers le N. dans les solitudes de cette partie de l'Afrique jusqu'à 200 kilom. Divisés en tribus, ils errent en formant autant d'essaims différents que de familles ; ils choisissent pour demeure des cavernes, de petits fossés, ou encore des buissons au milieu desquels on peut dire qu'ils viennent nicher. Leurs villages, quand il s'en rencontre, ne renfermant guère plus de 100 hab., consistent en huttes de paille, rangées en cercle autour d'une place où ils parquent le peu de bétail qu'ils pillent ou qu'ils élèvent pour leur nourriture. Le produit de leur chasse ne suffit en effet que fort imparfaitement à les nourrir ; mais, faute de mieux, ils se contentent de sauterelles, de couleuvres, de fourmis et de toutes espèces d'insectes. Ils sont petits, d'une laideur repoussante, mais forts et assez agiles pour dépasser à la course les antilopes et les chevaux. Leur costume consiste en une peau de mouton qui leur sert de manteau et qu'ils jettent sur une peau de chacal, vêtement de la partie inférieure du corps ; ils sont coiffés de bonnets de cuir et portent des sandales.

Toute idée de hiérarchie et d'autorité régulière leur est étrangère. La force brutale et la ruse sont les seuls liens sociaux de la nation, si toutefois on peut appliquer ce mot à cette informe agglomération d'êtres animés. Les Bosjesmans disputent, en effet, aux indigènes de l'Australie le dernier degré de l'espèce humaine. Toutes les tentatives faites jusqu'à ce jour pour les civiliser ont échoué. L'Evangile, malgré les efforts et le dévouement des missionnaires, n'a pu pénétrer encore que dans un très-petit nombre de leurs districts, et cependant la Société anglaise des missions a commencé ce dur labeur en 1799.

BOSKOWITZ, ville de l'empire d'Autriche, dans la Moravie, gouvernement et à 31 kil. N. de Brunn, sur la Biela ; 5,000 hab. dont 2,000 israélites. Fabrication de draps et de potasse, verrerie ; exploitation de vitriol et d'alun dans les environs. Beau château seigneurial des comtes de Dietrichstein.

BOSMAN ou **BOSMANN** (Guillaume), voyageur hollandais du XVIIe siècle. Il eut de bonne heure le goût des voyages lointains. La Compagnie hollandaise des Indes occidentales l'employa d'abord comme facteur à la côte de Guinée ; il devint ensuite directeur du comptoir d'Axim, puis de celui de Mina. Pendant les quatorze ans qu'il passa dans ces contrées, il en visita les parties les plus intéressantes, en se faisant accompagner par un habile dessinateur. A son retour en Europe, il publia une intéressante relation, qui a été traduite en français sous le titre de : *Voyage de Guinée, contenant une description nouvelle et très-exacte de cette côte, où l'on trouve et où l'on trafique l'or, les dents d'éléphant et les esclaves* (Utrecht, 1705).

BOSME s. m. (bo-sme). Ancienne forme du mot *borne*. ‖ On disait aussi BOSNE.

BOSNA, rivière de la Turquie d'Europe, dans la Bosnie, à laquelle elle donne son nom. Cette rivière, aux eaux bourbeuses et au lit vaseux, la plus considérable de la plaine de Séraï, est formée de plusieurs petits cours d'eau qui prennent naissance au mont Ivan, au S.-O. de Bosna-Séraï, baigne Zenica, Daboï et se jette dans la Save, à 32 kilom. E. de Brod, après un cours de 170 kilom. du sud au nord.

BOSNA-SÉRAÏ, **SÉRAIO**, **SARAÏEVO** ou **SARAJEVO**, ville de la Turquie d'Europe, ch.-l. de la Bosnie, à 830 kilom. N.-O. de Constantinople, à 65 kilom. S.-E. de Trawnik, où réside le pacha de Bosnie, avec un château fort sur la Migliazza ; 60,000 hab., dont les deux tiers Turcs, l'autre tiers composé de chrétiens et de juifs, qui sont à la tête du commerce.

Cette ville, qui tire son nom du palais ou sérail (*séraï*) que Mahomet II y fit construire, renferme quatre-vingts mosquées, quelques églises catholiques et grecques, et plusieurs bazars vastes et bien approvisionnés. La principale industrie de la population consiste dans la fabrication d'armes grossières, mais fortes et de durée, qui sont vendues aux belliqueux habitants de la Bosnie et de l'Albanie ; cette industrie est facilitée par la proximité des importantes mines de fer de la Bosnie. On fabrique aussi à Bosna-Séraï de la quincaillerie, des sacs en crin, du maroquin et quelques étoffes grossières de coton et de laine. La capitale de la Bosnie est le centre des relations commerciales entre la Turquie, la Dalmatie et la Croatie ; les objets d'exportation sont : les cuirs, les peaux, les laines, le poil de chèvre, le bétail, le poisson fumé, le bois, etc. ; les articles importés sont : les toiles, la soie, les dentelles, le papier, le sel, l'huile, les fruits, la verrerie et les bijoux. Consulats de France, d'Angleterre et d'Autriche.

BOSNIAQUE s. et adj. (bo-sni-a-ke — rad. *Bosnie*). V. BOSNIEN.

BOSNIE, en latin *Bosnia* ou *Bosna*, pachalik ou eyalet de la Turquie d'Europe, à l'extrémité N.-O. de l'empire, comprenant la Bosnie propre, la Croatie turque et l'Herzegovine. Située entre 42° 30′ et 45° 15′ de lat. N., la Bosnie est bornée au N. par la Slavonie et la Croatie autrichienne, à l'O. par la Dalmatie et l'Adriatique, au S. par l'Albanie et à l'E. par la Servie. Superficie 46,000 kilom. carrés ; 1,100,000 hab., dont environ 500,000 musulmans, 200,000 grecs, 150,000 catholiques, le reste juifs, bohémiens et Arméniens. A l'exception des rives de la Save au N., la Bosnie est un pays montagneux, traversé du N.-O. au S.-E. par des chaînons plus ou moins élevés des Alpes dinariques, dont les points culminants atteignent une hauteur de 1,550 à 1,170 m., et sont couverts de neige depuis septembre jusqu'en juin. Les flancs des montagnes sont généralement bien boisés et couverts çà et là seulement de pâturages, de prairies et d'habitations. Les vallées et les plaines sont arrosées par la Save, l'Unna, la Verbatz, la Bosna, la Narenta et une multitude d'autres cours d'eau moins importants. L'air est sain, le climat tempéré. L'agriculture n'a quelque importance que dans les plaines ; le blé, le maïs, le chanvre, les légumes, les fruits, les olives et le vin s'y récoltent en abondance, et on les cultiverait en bien plus grande quantité si le despotisme turc n'exerçait sur le pays son système oppressif dans toute sa rigueur. Ses pâturages nourrissent des moutons estimés et des chevaux renommés ; partout on trouve des forêts de châtaigniers, dont les fruits servent de nourriture aux bestiaux, surtout aux porcs qu'on y élève en grand nombre ; enfin, dans le N.-O., on élève beaucoup d'abeilles.

Les richesses minérales abondent dans les montagnes ; l'or, l'argent et le mercure y avaient été trouvés par les Romains ; aujourd'hui, les mines de fer, de plomb et de houille sont les seules exploitées. La Bosnie possède plusieurs sources minérales, entre autres celles de Novibazar et de Boudimir. La seule branche d'industrie un peu considérable est la fabrication des armes à feu, des lames de sabres et de couteaux. Le cuir, le maroquin et les grosses étoffes de laine qu'on fabrique se consomment presque entièrement dans le pays. Les bonnes routes sont à peu près inconnues et partant le commerce est très-peu considérable.

Le territoire de la Bosnie répond à ce que les Romains appelaient Pannonie Inférieure. Jusqu'au XIIe siècle, elle fit partie de l'empire d'Orient ; pendant le XIIe et le XIIIe siècle, elle appartint à la Hongrie. En 1339, elle passa sous le sceptre du roi serbe Etienne, à la mort duquel elle recouvra pour quelque temps son indépendance. En 1401, elle devint tributaire des Turcs, et, depuis 1528, elle a été réunie à l'empire des Ottomans. Les chefs héréditaires qui gouvernent ce pays résident à Bosna-Séraï, tandis que le pacha turc habite Trawnik. Mais depuis certaines réformes, qui ont enlevé aux chefs héréditaires leurs priviléges et une grande partie de leurs revenus, cette contrée n'a pas cessé, notamment en 1851, d'être agitée par des révoltes dangereuses pour la domination de la Porte.

BOSNIEN, IENNE s. et adj. (bo-sni-ain, i-è-ne). Géogr. Habitant de la Bosnie, qui appartient à la Bosnie ou à ses habitants : *Quoique ses bœufs soient très-beaux, et que la laine de ses moutons soit très-fine, le* BOSNIEN *préfère le gibier au bétail.* (Encycl.) ‖ On dit aussi BOSNIAQUE.

BOSON s. m. (bo-zon). Conchyl. Nom marchand du sabot muriqué.

BOSON, roi de Provence, mort en 888. Fils de Théodoric Ier, il était beau-frère de Charles le Chauve, qui le créa duc de Milan, puis de Provence. Pendant la minorité de Louis et de Carloman, Boson, qui avait épousé la princesse Hermangarde, fille de l'empereur Louis II, se fit proclamer roi dans son gouvernement, qui comprenait, outre la Provence, le Vivarais, le Dauphiné, le Lyonnais et la Savoie (879). Louis et Carloman, rois de France, marchèrent contre Boson (880), prirent Mâcon et Dijon, et assiégèrent Vienne, qui fut défendue pendant deux ans par Hermangarde avec un courage héroïque. Grâce à sa femme et à sa propre habileté, Boson sut se maintenir sur le trône. Cet acte d'indépendance, qui en entraîna d'autres parmi les grands feudataires, fut le premier coup porté à la puissance des Carlovingiens. Charles le Gros, débordé par les invasions normandes, confirma l'indépendance du nouveau royaume, sous la seule condition de l'hommage. Boson mourut en 888, laissant le trône à son fils Louis l'Aveugle, qui depuis fut empereur.

BOSONE (Jacques), poëte italien, mort en 1377. Il prit parti pour les Gibelins, fut exilé de Gubbio, berceau de sa famille, en 1301, et se rendit à Arezzo, où il se lia avec Dante. Successivement podestat d'Arezzo (1316), et de Viterbe (1317), capitaine général des Pisans en 1327, Bosone fut nommé gouverneur de Pise par Louis de Bavière, puis gouverneur des Etats de l'Eglise par Benoît XII. On a de lui des poésies publiées par Rafaelli dans ses *Deliciæ eruditorum*.

BOSOR, ville de l'ancienne Palestine, située dans la contrée N.-E. de la tribu de Ruben, sur les confins du pays des Ammonites ; elle fut choisie pour être ville de refuge, puis donnée aux lévites descendants de Mérari.

BOSOTE s. m. (bo-zo-te). Ornith. V. BOSCOTE.

BOSPHORE s. m. (bo-sfo-re — du détroit de même nom, lequel vient du grec *bous*, bœuf, *poros*, passage). Géogr. Détroit quelconque de peu d'étendue. ‖ Contrée située dans le voisinage immédiat de ce détroit :

> ... L'on sait que toujours la Colchide et ses princes
> Ont compté ce *bosphore* au rang de leurs provinces.
> RACINE.

BOSPHORE ou **BOSPHORE DE THRACE** (du grec *bous*, bœuf, et *poros*, passage), détroit ainsi nommé parce que, suivant la mythologie grecque, il fut traversé à la nage par la vache *Io*, poursuivie par un taon furieux, ministre de la colère et de la justice de la reine des dieux. On l'appelle plus communément aujourd'hui canal de Constantinople. C'est par le Bosphore que la mer Noire ou Pont-Euxin communique avec la mer de Marmara ou Propontide, laquelle, à son tour, communique par les Dardanelles avec l'Archipel grec ou mer Egée. Ce dernier détroit, appelé *Hellespont* dans l'antiquité, la mer de Marmara et le Bosphore séparent l'Europe de l'Asie. C'était une opinion reçue chez les anciens que le Pont-Euxin avait été originairement distinct de la Méditerranée, et que les deux détroits du Bosphore et des Dardanelles avaient été ouverts simultanément par un tremblement de terre ou un grand cataclysme, répondant à l'époque du déluge de Deucalion. L'examen géologique des rives du Bosphore, les roches volcaniques que l'on trouve des deux côtés du détroit, à son embouchure sur la mer Noire, confirment cette ancienne tradition. Le Bosphore, par ses détours, forme sept bassins successifs, indiqués sur chaque rive par autant de promontoires, qui répondent chacun alternativement à sept baies creusées dans la rive opposée. Polybe avait signalé un phénomène que l'on observe encore de nos jours : à chaque tournant du canal, le courant est rejeté d'une rive vers l'autre, de sorte que les eaux, entraînées avec violence au fond d'une baie, s'échappent dans une direction opposée pour entrer dans le bassin suivant. Le dernier courant, qui vient frapper la pointe de Séraï, envoie une faible partie de ses eaux dans la Corne-d'Or, ou port de Constantinople, tandis que le reste s'écoule dans la mer de Marmara, dans la direction de Chalcédoine. La longueur du Bosphore est d'environ 27 kilom. ; la rive d'Europe, avec ses détours, est longue de 31 kilom. ; la rive d'Asie, de 38. La largeur du canal au point le plus étroit, entre les châteaux d'Europe et d'Asie, est d'environ 550 m. ; plus loin, elle varie de 600 à 2,000 m. ; enfin, dans le golfe de Buyuk-Déré, elle atteint 3,200 m. Les sondages ont donné partout une grande profondeur. Les seules îles qu'on y rencontre sont les deux petits groupes d'îlots situés à l'origine du canal, du côté de la mer Noire, sur les côtes d'Europe et d'Asie, et dont celui de la côte d'Europe est le groupe des Cyanées des anciens. Euripide, avec le chœur des femmes d'*Iphigénie*, décrit les dangers qu'Oreste et Pylade durent affronter pour traverser ces îles. On croyait alors que les Cyanées, qui trompent l'œil du voyageur et semblent fermer l'entrée du détroit, se séparant pour ouvrir un passage aux vaisseaux, se réunissaient ensuite tout à coup et s'entre-choquaient en fracassant les navires ; aussi les Grecs les nommaient-ils *Symplegadès*, de *sumplessô*, s'entre-choquer.

La navigation est partout facile dans le Bosphore, qui n'offre ni bancs ni écueils dangereux ; quelquefois, cependant, la force des courants, augmentée par l'action de la brise du nord-est, forme un obstacle à la marche des bâtiments qui remontent vers la mer Noire. Deux fois par an, au printemps et à l'automne, le détroit présente un passage de poissons, qui descendent de la mer Noire dans la mer de Marmara en si grande quantité que la pêche qui se fait alors suffit pour approvisionner abondamment toute la Turquie.

Les deux rives du Bosphore sont célèbres par leurs beautés pittoresques ; pour les décrire, nous emprunterons la plume de deux illustres écrivains de nos jours, qui ont visité ces lieux remplis de souvenirs historiques. Commençons par la rive d'Europe. « D'un village à l'autre, dit Théophile Gautier, règne comme un quai non interrompu de palais et de résidences d'été. La sultane Validé, les sœurs du sultan, les vizirs, les ministres, les

pachas, les grands personnages, se sont construit là des habitations charmantes, avec une entente parfaite du confortable oriental. Ces palais sont de bois et de planches, à l'exception des colonnes, taillées ordinairement dans un seul bloc de marbre de Marmara, et prises à des débris d'anciennes constructions; mais ils n'en sont pas moins élégants dans leur grâce passagère, avec leurs étages en surplomb, leurs saillies et leurs retraites, leurs kiosques à toits chinois, leurs pavillons à treilles, leurs terrasses ornées de vases, et leurs frais coloriages renouvelés sans cesse. Au milieu des grillages en baguettes de bois de cèdre, qui se croisent sous les fenêtres des appartements réservés aux femmes, s'ouvrent des trous ronds pareils à ceux pratiqués dans les rideaux de théâtre, et par lesquels les acteurs inspectent la salle et les spectateurs; c'est par là que, assises sur des carreaux, les belles nonchalantes regardent passer, sans être vues, les vaisseaux, les bateaux à vapeur et les caïcs. Un étroit quai de granit, formant chemin de halage, sépare ces jolies habitations de la mer. »

« La côte d'Asie, dit M. de Lamartine, ne doit presque rien à l'homme; la nature y a tout fait. Il n'y a plus là ni Buyuk-Déré, ni Thérapia, ni palais d'ambassadeurs, ni villas d'Arméniens ou de Francs; il n'y a que des montagnes, des gorges qui les séparent, de petits vallons, tapissés de prairies, qui se creusent entre les racines de rochers, des ruisseaux qui y serpentent, des torrents qui les blanchissent de leur écume, des forêts qui se suspendent à leurs flancs, qui glissent dans leurs ravines, qui descendent jusqu'aux bords des golfes nombreux de la côte; une variété de formes et de teintes, et de feuillage et de verdure, que le pinceau du peintre de paysage ne saurait pas même inventer; quelques maisons isolées de matelots ou de jardiniers turcs, répandues de loin en loin sur la grève, ou jetées sur la plate-forme d'une colline boisée, ou groupées sur la pointe des rochers où le courant vous porte et se brise en vagues bleues comme le ciel de nuit; quelques voiles blanches de pêcheurs, qui se traînent dans les anses profondes, et qu'on voit glisser d'un plateau à l'autre, comme une toile sèche que les laveuses replient; d'innombrables volées d'oiseaux blancs qui s'essuient sur les prés; des aigles qui planent du haut des montagnes sur la mer; les criques les plus mystérieuses, entièrement fermées de rochers et de troncs d'arbres gigantesques, dont les rameaux, chargés de nuages de feuilles, se courbent sur les flots et forment sur la mer des berceaux où les caïcs s'enfoncent; des villages cachés dans l'ombre de ces criques, avec leurs jardins jetés derrière eux sur des pentes vertes, et leurs groupes d'arbres au pied des rochers. »

Constantinople, Buyuk-Déré, Thérapia, en Europe, et Scutari en Asie, sont les localités les plus importantes de ces côtes. Les deux forts de Roumeli-Hissar, ou château neuf d'Europe, et d'Anadoli-Hissar, ou château neuf d'Asie, construits vis-à-vis l'un de l'autre, au point le plus resserré du canal, sont les deux plus redoutables de ceux qui protégent Constantinople du côté de la mer Noire. Les autres sont les batteries de Roumeli-Fanar, ou fanal d'Europe; de Roumeli-Kavak, ou château d'Europe; d'Anadoli-Fanar, ou fanal d'Asie, et d'Anadoli-Kavak, ou château d'Asie, à l'origine du Bosphore, vers la mer Noire.

Les conteurs grecs, nous transmettant les récits de la Fable, nous montrent Phryxus, fils d'Athanas, roi de Thèbes, fuyant à travers le Bosphore l'inimitié d'Ino, sa belle-mère, sur un bélier à toison d'or; puis les Argonautes allant à la conquête de cette toison, et plus tard Iphigénie, au moment d'être sacrifiée, transportée par Diane au delà du Bosphore. Dans la suite, l'histoire, brisant son enveloppe mythologique et légendaire, nous fait voir les Grecs de l'Attique, du Péloponèse et de l'Asie Mineure arrachant le Bosphore aux Thraces et aux Scythes. Des colonies s'établissent, des comptoirs se dressent sur ces rives, qui cessent d'être un objet d'effroi. Chaque peuplade grecque eut son port sur le Bosphore, chaque dieu y eut son autel. Les Romains, maîtres de l'Europe et de l'Afrique, s'emparèrent d'abord de la rive occidentale du canal, puis de la rive orientale, changeant chaque Etat en province romaine. Bientôt le christianisme, faisant sa radieuse apparition, transforma les opulentes cités qui peuplaient ces contrées, et sembla attendre, sur les frontières d'Europe et d'Asie, les Barbares au passage, pour adoucir ces farouches envahisseurs. Plus tard, d'autres barbares, les croisés, Génois, Vénitiens, Français, Espagnols, s'abattent sur ces riches contrées comme une nuée d'oiseaux de proie, et sèment de royaumes féodaux les côtes et les îles du Bosphore. Depuis Mahomet II, le canal de Constantinople est courbé sous la domination turque; mais, malgré les forteresses et les batteries qui couvrent ses deux rives, malgré les efforts qu'on a faits dans ces dernières années pour étayer l'empire des Ottomans, l'édifice de Mahomet croule de toutes parts, et bientôt les progrès et la civilisation moderne modifieront complétement ou rejetteront en Asie l'islamisme et ses partisans dégénérés.

BOSPHORE CIMMÉRIEN, ancien nom d'un détroit et d'un royaume. Le détroit, appelé aujourd'hui détroit d'Ienikaleh, de Zabache, de Taman ou de Caffa, et qui séparait l'Europe de l'Asie, fut appelé Bosphore Cimmérien, du nom d'un peuple établi sur la presqu'île asiatique, à l'E. de ce détroit. Il a 52 kilom. de long sur 10 dans sa moindre largeur. Il joint ce qu'on appelait le Palus-Mœotis, aujourd'hui mer d'Azof, avec le Pont-Euxin ou mer Noire. Du côté de l'Europe est la presqu'île qu'on appelait Taurique, et que l'on nomme aujourd'hui Crimée (voyez ce mot). Du côté de l'Asie est l'île de Taman, avec la ville de même nom. Ses côtes, généralement plates, sont longées par des bancs de sable, entre lesquels les meilleures passes n'ont que 5 m. d'eau. Le froid est assez rude tous les ans, dans ces contrées, pour qu'on puisse traverser le détroit en voiture sur la glace. — Le royaume du Bosphore Cimmérien, séparé en deux par le détroit, s'étendait dans la Sarmatie d'Europe et d'Asie, et comprenait les gouvernements russes actuels de Tauride, Cherson, Ekaterinoslav, des Cosaques du Don et des Cosaques de la mer Noire. Ses villes les plus importantes étaient, en Europe : Penticapée, ville grecque, capitale du royaume; Olbia, colonie milésienne; Cherson, bâtie par les Héracléens; Théodosie, autre colonie grecque, connue aujourd'hui sous le nom de Caffa; dans la partie asiatique : Cimméris, la plus ancienne ville du pays; Corocondama, connue aujourd'hui sous le nom de Taman. Dès le V^e siècle avant J.-C., ce royaume eut des rois particuliers. Mithridate s'en empara l'an 108. Les Romains récompensèrent la trahison de son fils Pharnace en lui donnant ce royaume, qui fit bientôt après partie de l'empire. Au III^e siècle de notre ère, les Goths le ravagèrent de fond en comble, et son nom disparut pour toujours.

BOSPHORIEN, IENNE s. et adj. (bo-sfo-ri-ain, i-è-ne). Géogr. Habitant des rives du Bosphore; qui appartient à ce détroit, aux contrées voisines ou à leurs habitants. ‖ On dit aussi BOSPHORAIN, AINE.

BOSQUER v. n. ou intr. (bo-ské — angl. *to box*, même sens). Patois. Travailler à force de bras : *Pendant que je m'échine à* BOSQUER, *il perd son temps à s'amuser, lui.*

BOSQUET s. m. (bo-skè — l'origine de ce mot est germanique; voyez l'étymologie à l'article Bois.) Petit bois, bouquet de bois, touffe d'arbres : *De verts* BOSQUETS. *Une plaine coupée de* BOSQUETS. *J'ai vu des agatis former par leur contraste des* BOSQUETS *charmants.* (B. de St-P.) *Il n'y a plus de* BOSQUETS *à Pæstum; il y a d'admirables colonnes debout, se dessinant sur le plus beau ciel, et des ronces au bas.* (Ste-Beuve.) *Aujourd'hui le sol est un potager, les forêts un* BOSQUET, *les fleuves des rigoles, la nature une nourrice et une servante.* (H. Taine.)

Tout mois a ses *bosquets*, tout *bosquet* son printemps.
DELILLE.

Les *bosquets* sont déserts, la chaleur est extrême.
A. DE MUSSET.

Hier Nicette,
Dans des *bosquets*
Sombres et frais,
Marchait seulette.
PARNY.

Si tous les ans un rideau de verdure
Vient ombrager la voûte des *bosquets*,
C'est pour tromper les regards indiscrets.
DE PESAY.

— **Epithètes**. Frais, agréable, délicieux, charmant, fleuri, odorant, odoriférant, embaumé, parfumé, vert, verdoyant, riant, naissant, ombragé, feuillu, touffu, épais, sombre, obscur, silencieux, amoureux, mystérieux, calme, paisible, tranquille, solitaire, isolé, écarté, sauvage, enchanté, enchanteur, séduisant, jaune, jaunissant, nu, dépouillé.

— **Encycl**. On appelle *bosquet* un petit bois dont les dimensions ne dépassent guère 30 ou 40 m. de diamètre. Ces plantations sont indispensables dans un jardin paysager, dont elles forment l'un des plus beaux ornements. Elles doivent être embellies par la nature et par l'art; cependant, si l'on peut cacher cet art et faire paraître la nature seule, l'effet produit n'en sera que plus heureux. Si l'art, au contraire, paraît trop, la plupart des beautés disparaissent, et le *bosquet* perd à la fois une partie de sa grâce et de sa majesté. Voyez plutôt les jardins créés par le génie de Le Nôtre. Ces grottes, ces portiques, ces palais de feuillage, sont ingénieux sans doute; ces allées droites et régulières, coupant le sol en compartiments symétriques, ne manquent pas d'une certaine grandeur. Mais tout cela est monotone; il y manque une chose : la vie. La nature, violemment asservie au pouvoir de l'homme et forcée d'obéir à ses caprices, ne vit plus : elle a perdu ce caractère indéfinissable qui attire et qui fait rêver. On s'étonne d'abord, on s'ennuie ensuite; tout cela est mort.

Toutefois, en condamnant ces abus, nous ne prétendons pas qu'il faille tomber dans l'excès contraire : l'oubli absolu des règles ne serait pas moins préjudiciable que leur multiplicité; l'un et l'autre sont contraires au bon goût.

Les *bosquets* ne sont pas des bois, leurs dimensions bornées ne leur permettent pas de puiser l'effet pittoresque qu'ils doivent produire ailleurs que dans un mélange harmonieux des arbres et des arbustes de différente taille et de feuillages variés, dont on a soin de les composer. Ce résultat ne peut s'obtenir qu'au moyen d'une alliance intime des ressources de l'art avec celles de la nature, et pour cela, quelques principes doivent être observés.

« Les formes particulières de chaque massif doivent être assez correctes et, en même temps, assez naturelles, pour qu'un peintre de paysage, sans savoir que ces formes sont l'ouvrage de l'art, puisse les admirer comme des productions de la nature. Le choix des formes des arbres et arbustes et de leur feuillage doit être fait de manière à produire l'effet le plus pittoresque, principalement par l'harmonie des différentes nuances de verdure; enfin, on se gardera bien d'associer, dans les mêmes massifs, des arbres dont la force de végétation serait tellement différente que les plus vigoureux ne sauraient manquer de tuer les plus faibles, ce qui donnerait lieu à des vides toujours choquants et désagréables à la vue. En dirigeant la plantation d'un jardin paysager, le jardinier aura toujours présent à l'esprit le double but qu'il doit chercher à atteindre : ce but consiste, d'une part, à donner à chaque espèce d'arbre la plus riche végétation possible, en lui accordant le sol le plus convenable à sa nature, et, d'autre part, à en obtenir l'effet le plus pittoresque, en l'associant autant que sa nature le permet aux végétaux dont les formes offrent avec les siennes le plus d'accord et d'harmonie. Il s'agit de satisfaire à la fois le peintre paysagiste, qui doit embrasser de loin et d'un seul coup d'œil l'ensemble de la plantation, et l'amateur d'horticulture, qui, en considérant de près les plantations, aime à y trouver la réunion la plus variée d'arbres et d'arbustes indigènes et exotiques. » (*Encyclopédie d'horticulture.*) Ce qui précède s'applique surtout aux grands massifs que l'œil saisit au premier aspect, quand on considère l'ensemble du jardin paysager qui les renferme. Mais le contraste entre les formes peut être quelquefois d'un effet très-pittoresque dans les petits groupes. C'est ainsi que souvent, au fond d'un vallon bien abrité ou au pied d'un rocher exposé au sud-ouest, la nature se plaît à grouper une foule de plantes qu'on serait étonné de trouver ensemble si l'on ne savait que les eaux pluviales, les vents, les oiseaux, ont pu les apporter en cet endroit, où chacune d'elles trouve, dans un terrain formé d'alluvions et d'atterrissements successifs, les éléments de sa subsistance.

Du reste, la beauté d'un *bosquet* ne dépend pas seulement du choix des arbres qui le composent, elle tient aussi beaucoup à son site et à ses points de vue. « Accumuler des arbres, dit l'abbé Rozier, multiplier des allées, des ronds, des carrés, etc., ce n'est point former un *bosquet;* il faut, pour qu'il soit pittoresque, qu'il peigne quelque chose, que son ensemble et ses détails soient analogues. Si le site est agreste, s'il est sauvage, le recherché et le symétrique lui sont opposés; si le *bosquet* termine un jardin, c'est le cas d'employer toute la coquetterie de la nature, de donner l'essor à l'art, d'unir même l'architecture à la verdure et la verdure aux fleurs. »

BOSQUET (Georges), historien et jurisconsulte français, né à Toulouse dans le XVI^e siècle. On lui doit : une *Dissertation sur les mariages contractés par les enfants de famille contre le vouloir et consentement de leurs père et mère* (Toulouse, 1558, in-8°); des *Remontrances sur l'édit de* 1562, et une *Histoire des troubles occasionnés à Toulouse par les huguenots*, qui fut condamnée comme diffamatoire par un arrêt du conseil privé de 1563.

BOSQUET (Jean), grammairien et poëte, né à Mons dans le XVI^e siècle. Il donnait des leçons de langue française, et il publia un livre intitulé : *Eléments* ou *Institutions de la langue française...; ensemble un Traicté de l'office des points et accents; plus une Table des termes esquelz l's s'exprime* (Mons, 1581, in-12). On lui doit aussi des *Fleurs morales et sentences préceptives* (Mons, 1581, in-12). — Son fils, Jean BOSQUET, fut prévôt rural du Hainaut et a laissé un poëme intitulé : *Réduction de la ville de Bonne, secours de Paris et de Rouen, et autres faits mémorables de Charles, duc de Croy et d'Arschot, prince de Chimay* (Anvers, 1699, in-4°).

BOSQUET (François DE), prélat français, né à Narbonne en 1605, mort en 1676. Après avoir rempli diverses fonctions dans la magistrature, il devint successivement évêque de Lodève et de Montpellier. Il laissa plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Michaelis Pselli synopsis legum, græce, cum latina versione et notis* (Paris, 1632, in-8°); *Ecclesiæ gallicanæ historiarum liber primus* (Paris, 1633, in-8°); *Innocentii III epistolarum libri quatuor, cum notis* (1635); *Specimen iconis historicæ cardinalis Mazarini* (1660); *Pontificum romanorum qui e Gallia oriundi in ea sederunt historia, ab anno* 1305 *ad annum* 1394 (Paris, 1632, in-8°). Baluze a donné de ce dernier ouvrage une édition corrigée.

BOSQUET, administrateur français, né à Paris, mort en 1778. Il devint directeur de la correspondance dans l'administration des domaines. On a de lui : *Dictionnaire raisonné des domaines et droits domaniaux* (Rouen, 1762, 3 vol. in-4°).

BOSQUET (Pierre-Joseph-François), maréchal de France, né à Mont-de-Marsan le 8 novembre 1810, mort en 1861. Entré à l'Ecole polytechnique en 1829, il en sortit le 22 novembre 1831, et fut envoyé à l'Ecole d'application d'artillerie de Metz. Deux ans après, il passait avec le grade de sous-lieutenant dans le 10^e régiment d'artillerie, et avant la fin de l'année 1833, il était nommé lieutenant en second. Le jeune officier ne tarda pas à être envoyé en Algérie. Doué d'un esprit actif et d'une légitime ambition, il se mit à apprendre l'arabe, tout en se livrant aux travaux incessants qu'exige l'arme spéciale de l'artillerie. En 1836, il fut nommé lieutenant en premier, décoré en 1838, et élevé au grade de capitaine en second l'année suivante. Blessé le 14 janvier 1841 au combat de Sidi-Lakhdar, en chargeant avec bravoure la cavalerie régulière d'Abd-el-Kader, le jeune capitaine commença à attirer sur lui l'attention de ses supérieurs, et bientôt le général de Lamoricière le prit auprès de lui en qualité d'officier d'ordonnance. Il faisait alors partie du 1^er régiment d'artillerie. Le capitaine Bosquet, après s'être distingué en diverses occasions sous les ordres de son général, fut cité à l'ordre du jour de l'armée, le 17 juillet 1841, pour sa brillante conduite pendant le combat de l'Oued-Melah. Un des promoteurs de la création des bataillons de tirailleurs indigènes, il fut, le 5 juin 1842, appelé à commander le demi-bataillon créé pour Oran, Mostaganem et Mascara, et sut inspirer à ces troupes la même confiance qu'aux soldats français. Il eut cependant de périlleuses missions durant la campagne de 1843, qui amena la prise de la smala d'Abd-el-Kader, et dans l'expédition entreprise contre les Flittas par la colonne du général Gentil; mais il sut tirer un merveilleux parti des troupes qu'il avait à sa disposition, et fut encore cité à l'ordre du jour pour son intrépidité au combat du 14 mai 1843. Nommé, le 20 octobre 1845, lieutenant-colonel du 15^e léger, il demanda à permuter avec son collègue du 44^e de ligne pour rester en Afrique. L'année suivante, il remplaçait, comme colonel du 53^e de ligne, M. de Saint-Arnaud élevé au grade de général. Au mois d'avril 1848, on confia au colonel Bosquet le commandement de la subdivision d'Orléansville, et le pouvoir, tenant à conserver cet officier en Algérie, où il se montrait particulièrement utile, lui confia le 16^e de ligne lorsque son régiment fut rappelé en France. Le 17 août suivant, il était nommé général de brigade, chargé du commandement de la subdivision de Mostaganem, juste quinze ans après sa sortie de l'Ecole d'application. Cet avancement si rapide motiva une interpellation adressée dans l'Assemblée nationale au général Lamoricière, qui répondit : « Je l'ai nommé pour les services qu'il a rendus et pour ceux qu'il est appelé à rendre. » En 1851, nous retrouvons le général Bosquet commandant une brigade sous les ordres du général Saint-Arnaud, dans l'expédition entreprise contre les Kabyles. Blessé au combat du 11 mai, il reste jusqu'à la fin de la journée à la tête de ses zouaves. Le 20, il enlève, avec un élan irrésistible, les crêtes presque inaccessibles des montagnes de la Kabylie et assure le succès des manœuvres de l'armée. Détaché ensuite avec le 8^e de ligne pour opérer une jonction avec le général Camou, occupé à contenir les Reboulas (subdivision de Sétif), le général Bosquet parvient à rejoindre le 30 mai cet officier supérieur, et l'aide à remporter un avantage signalé sur les Kabyles. Il termine enfin le 8 juillet cette pénible campagne par la soumission des Ben-Aïal. Nommé officier de la Légion d'honneur en 1849, il reçoit la croix de commandeur le 7 août. Pendant deux années encore, le général Bosquet eut à pacifier les tribus révoltées, et les services nombreux qu'il rendit pendant ce laps de temps furent récompensés le 10 août 1853 par sa nomination au grade de général de division. Le 29 octobre suivant, il quittait l'Algérie, théâtre de vingt ans de succès, pour aller se mettre à la disposition du ministre de la guerre. On était en train de former l'armée de Crimée. Le général Bosquet reçut le commandement de la deuxième division. A peine arrivé en Turquie, il fut désigné pour appuyer cette fatale expédition de la Dobrutcha, qui a rendu tristement célèbre le nom du général Espinasse, et, grâce à son énergique activité et à sa sollicitude pour ses troupes, il parvint à préserver en partie sa division des atteintes de l'épidémie. Tout le monde se rappelle le brillant succès de ce mouvement de conversion qui assura le gain de la bataille de l'Alma, et qui a conservé le nom de *mouvement tournant du général Bosquet*. Dans cette journée, il eut à lutter, avec sa brigade et douze pièces de campagne, contre une grande partie de l'armée russe et quarante canons de fort calibre. Le commandement de l'armée passa bientôt au général Canrobert, qui divisa ses troupes en deux corps, l'un chargé du siége de Sébastopol, l'autre destiné à en protéger les opérations contre les armées ennemies, accourues au secours de la ville assiégée. Le général Bosquet fut appelé au commandement de ce dernier corps, qui devait couvrir les rives élevées de la Tchernaïa et qui était voisin des troupes anglaises, massées sur ces mêmes hauteurs entre Inkermann et la plaine de Balaklava. Les Anglais craignaient surtout une attaque par la plaine de Balaklava; le général Bosquet avait compris, au contraire, que le danger viendrait plutôt par Inkermann. L'événement ne tarda pas à justifier ses prévisions. Le 5 novembre 1854, eut lieu, en effet, ce combat meurtrier où l'intrépide officier sauva l'armée de nos alliés en faisant subir aux Russes des pertes énormes. Le général Bosquet reçut les félicitations de lord Raglan et du duc de Cambridge pour sa

belle conduite. La direction des tranchées fut changée et poussée vers Malakoff, qui devint le but des efforts de l'armée assiégeante. Ces travaux furent encore l'œuvre du corps commandé par le général Bosquet, et ce corps eut à supporter la part la plus rude des combats que nous livrait le désespoir des Russes. On ne saurait trop admirer la sollicitude dont cet officier, si brillant dans le combat, sut entourer ses troupes durant les attaques journalières qu'il fallait repousser, tout en continuant le pénible travail des tranchées. Sur ces entrefaites, le général Canrobert, poussé par un scrupule qui honore son grand cœur, se démit du commandement en chef de l'armée, qui fut donné au général Pélissier. Un grand conseil fut tenu, et l'on décida l'attaque de cette formidable position du mamelon Vert, dans laquelle le général Bosquet se couvrit de gloire. On ne sait pourquoi, lors du premier assaut livré à la tour Malakoff, le général Bosquet fut éloigné de ce poste périlleux, qui lui appartenait presque de droit, et envoyé dans la Tchernaïa pour contenir les Russes. L'échec subi dans la terrible journée du 18 juin 1855 fut attribué, à tort ou à raison, par les troupes à l'absence de cet heureux officier. Enfin, un nouvel assaut fut décidé pour le 8 septembre à midi, et le plan de l'attaque fut entièrement livré au général Bosquet, qui tomba grièvement blessé au milieu de sa victoire. Le 22 du même mois, il était nommé grand-croix de la Légion d'honneur; il recevait, le 1er novembre, la médaille militaire; Pau lui offrait, le 10 décembre, une épée d'honneur, et le 9 février suivant, il était élevé au rang de sénateur. Enfin, le 18 mars 1856, l'empereur le récompensait, en même temps que le général Canrobert, par la dignité de maréchal de France. Au mois de février 1858, le maréchal Bosquet reçut le grand commandement des divisions du Sud-Ouest. Retenu sur un lit de douleur par suite de ses glorieuses blessures, il ne put prendre part à la guerre d'Italie, et mourut le 3 février 1861. Une autre cause a été assignée à cette fin prématurée; mais nos renseignements ne sont pas assez précis pour que nous puissions entrer dans les détails; du reste, il nous faudrait franchir le seuil de la vie intime, qui doit rester murée à la biographie contemporaine. Portons des jugements; c'est notre droit, nous pourrions dire notre devoir; nous ne nous croirons jamais d'autres priviléges, et s'il nous arrivait, dans la route longue et difficile que nous parcourons, de nous écarter de ce programme, notre volonté personnelle n'y serait pour rien. Que ceux qui ne s'expliqueraient pas à première lecture cette réserve veuillent bien méditer ceci : l'immense courant qui s'appelle le *Grand Dictionnaire* reçoit sur tous les points de ses rives des eaux dont il ne peut quelquefois apprécier la nature qu'après qu'elles se sont mêlées aux siennes propres.

Le maréchal Bosquet est une des grandes figures militaires de notre époque; toujours éloigné des intrigues politiques, il a conquis une gloire des plus pures et a laissé un bel exemple des vertus militaires les plus solides. S'il n'eut pas, à la guerre, le périlleux honneur du commandement en chef, il sut se créer au second rang une place si belle, qu'il n'eut rien à envier à ceux que le sort avait placés hiérarchiquement au-dessus de lui. « Le maréchal Bosquet, dit M. H. Castille (1859), est un type complet du soldat. Il est soldat sérieusement et profondément, et ne cherche pas, comme beaucoup d'autres, à rejeter de ses épaules le rude manteau de l'esprit militaire qui a fait sa grandeur. Peu d'officiers ont eu des connaissances aussi étendues dans leur profession, qui en embrasse un si grand nombre. Il avait aussi la vigueur du corps : extrêmement robuste, il se plaisait quelquefois à donner en campagne des exemples de sa force physique. La force morale, très-grande chez lui, abritait une sensibilité vive. Ses manières affectueuses, sa justice, sa bienveillance pour le mérite, le soin qu'il prenait de la santé des troupes, n'ont pas moins contribué que son courage et ses talents à lui attirer l'amour des soldats. »

BOSQUIEN, IENNE adj. (bo-ski-ain, i-è-ne — du nom du natural. *Bosc*). Hist. nat. Qui est dédié à Bosc. ‖ Se dit d'un poisson et d'un lézard.

BOSQUIER (Philippe), religieux de l'ordre des récollets, né à Mons (Hainaut) en 1561, mort à Avesnes en 1636. Il eut dans son temps la réputation d'un bon prédicateur, et il a laissé des ouvrages recherchés des amateurs, comme donnant un curieux spécimen du mauvais goût qui dominait alors. Les plus connus sont : *Tragédie nouvelle, dite le Petit Rasoir des ornements mondains, en laquelle toutes les misères de nostre tems sont attribuées tant aux hérésies qu'aux ornements superflus du corps* (Mons, 1588, in-12); le *Fouet de l'académie des pécheurs* (Arras, 1597).

BOSQUIER-GAVAUDAN (Jean-Sébastien-Fulchran), acteur et auteur dramatique français, neveu par sa mère de l'acteur Gavaudan, et fils d'un fabricant de bas de soie de Nîmes, né à Montpellier en 1776, mort à Batignolles en 1843. Après avoir fait plusieurs voyages au long cours, en qualité de mousse, Bosquier embrassa à dix-neuf ans, comme tous ses parents du côté maternel, la carrière théâtrale, et débuta à Nîmes. Il vint à Paris en 1798, et entra au théâtre Molière, où il créa d'une manière originale le rôle du Normand Valogne, dans le *Diable couleur de rose*, de Gavaux. En 1799, il passa à Feydeau, pour tenir l'emploi des trials. Atteint par la conscription, il partit pour l'armée dans la musique des hussards de Chamboran, et obtint bientôt son congé comme élève du Conservatoire de musique. De retour à Paris, il entra, en 1800, au théâtre des Troubadours, puis au théâtre Favart. Après une courte apparition au théâtre de Rouen, il s'engagea, en 1803, aux Variétés, qu'il ne quitta qu'à sa retraite, en 1836; il était devenu l'un des propriétaires de cette salle. C'est surtout de 1832 à 1836 que cet acteur, qui pouvait passer pour un virtuose parmi les chanteurs de vaudevilles, se distingua par sa verve, sa rondeur et sa gaieté. Il partagea longtemps la vogue de Brunet et de Tiercelin. On lui doit plusieurs pièces de théâtre : *Cadet Roussel chez Achmet*, comédie-folie en un acte (1804), en collaboration avec Désaugiers; le *Diable en vacances*, opéra-séria en un acte (1805), suite du *Diable couleur de rose*, dont il créa le principal rôle; *M. Desortolans* ou le *Foyer du théâtre* (1807); *Claudinet* ou le *Premier venu engrène*, comédie en un acte, en prose (1808), en société avec Dumersan; les *Bretteurs*, comédie en un acte, mêlée de couplets (1810); *Trop tôt*, opéra-comique, avec Aubertin. Il fit jouer au théâtre de la Porte-Saint-Martin, en collaboration avec le même Aubertin : *Montbars l'exterminateur* ou les *Derniers flibustiers*, mélodrame en trois actes (1807).

BOSQUILLON (Edouard-François-Marie), médecin et helléniste, né à Montdidier en 1744, mort en 1816. Il fut successivement professeur de langue et de philosophie grecque au Collége de France, censeur royal, et médecin de l'Hôtel-Dieu. Comme praticien, il eut peu de réputation; il avait même quelques idées particulières qui lui attirèrent des railleries. Il avait, notamment, un tel fanatisme pour l'emploi de la saignée, qu'on l'avait comparé au docteur Sangrado, caricature médicale du *Gil Blas*, de Le Sage. Comme helléniste et traducteur, il rendit de grands services à la science, donna des versions françaises des *Aphorismes et prognostics d'Hippocrate* (Paris, 1784, 2 vol.), et fit également passer dans notre langue quelques-uns des bons ouvrages anglais, entre autres : les *Eléments de médecine pratique*, de Cullen (1785); le *Traité des ulcères*, de Benj. Bell (1788); le *Cours complet de chirurgie*, de Bell (1796, 4 vol. in-8o); *Traité de la gonorrhée virulente et de la maladie vénérienne*, de Bell (1802, 2 vol.), ouvrage qu'il a considérablement étendu par ses critiques et ses commentaires. Citons enfin son *Mémoire sur les causes de l'hydrophobie et sur les moyens d'anéantir cette maladie* (1802, in-8o).

BOSRA. V. BOSTRA.

BOSREDON DE RANSIJAT, né en Auvergne en 1743, mort vers 1812. Il entra jeune dans l'ordre de Malte et devint commandeur et secrétaire du trésor. Dès le commencement de la Révolution française, il sympathisa avec les idées nouvelles, devint le centre d'un complot dont le but était la réunion de Malte à la France, noua des intelligences avec le gouvernement de la République, et lorsque Bonaparte parut devant l'île, en 1798, les voies étaient si bien préparées, qu'il ne resta plus aux chevaliers qu'à signer une capitulation. Bosredon se distingua pendant le blocus de Malte par les Anglais, et revint ensuite terminer ses jours en France. Il a laissé un *Journal du siége et du blocus de Malte* (Paris, 1801, in-8o).

BOSS (Jacob), graveur flamand, né en Belgique vers 1540, travaillait à Rome dans la seconde moitié du XVIe siècle. On a de lui des vues des monuments antiques de Rome, des portraits, entre autres celui de Michel-Ange, et quelques sujets religieux, parmi lesquels l'*Echelle de Jacob*, d'après Raphaël, et les *Evangélistes*, d'après Blocklandt. Il signait soit avec ses initiales, soit avec son nom entier : *Jacobus Bossius Belga*.

BOSSAC s. m. (bo-sak). Bot. Espèce de lobélie rampante.

BOSSAGE s. m. (bo-sa-je — rad. *bosse*). Archit. Saillie brute ou taillée, laissée à dessein sur le nu du mur ou les panneaux du bois, pour servir d'ornement ou pour recevoir des sculptures : *Mur à* BOSSAGES. *Porte, colonne à* BOSSAGES. *Panneaux à* BOSSAGES. *L'appareil en* BOSSAGE *fut rarement employé par les Grecs, bien que le soubassement de la lanterne de Démosthène en offre un exemple.* (Batissier.) ‖ Se dit particulièrement des ornements de ce genre, ménagés sur des pierres que l'on taille seulement près des joints.

— *Bossage rustique*, Bossage à parements bruts. ‖ *Bossage arrondi*, Celui dont les arêtes sont abattues et remplacées par des surfaces arrondies. ‖ *Bossage vermiculé*, Celui dont le parement est chargé d'ornements ébauchés en forme de glaçons, et qui est usité pour la construction des fontaines et des bassins : *La Porte-Saint-Martin présente des* BOSSAGES VERMICULÉS *d'un bon effet.* (Lévy.) ‖ *Bossage en cavet*, Celui dont la saillie est terminée par un cavet entre deux filets. ‖ *Bossage en pointe de diamant*, Celui dont le parement est formé de quatre glacis ou biseaux très-inclinés, qui se terminent par une arête dans le sens de la longueur, ou par une pointe mousse au centre de la pierre, comme cela se pratique assez souvent dans la taille des pierres fines : *De chaque côté des hautes portes dont les* BOSSAGES *sont taillés* EN POINTE DE DIAMANT, *des nègres sculptés élèvent au-dessus de leurs têtes des torchères à vingt bougies.* (L. Enault.) ‖ *Bossage à anglets*, Celui qui est partagé en pierres de refend, c'est-à-dire dont les joints invisibles sont figurés par des canaux carrés assez larges et profonds.

— Techn. Rondeur de bosse que font les bois de charpente courbés ou cintrés. ‖ Masse de bois que le menuisier laisse aux pièces qu'il allégit vers les mortaises.

— **Encycl.** En architecture, on distingue le *bossâge* brut et le *bossage* taillé. On a toute raison de croire qu'un *bossage* brut ne fut d'abord qu'une pierre qui n'avait été taillée que sur les bords, afin qu'elle pût se joindre exactement avec d'autres pierres, tandis que tout le champ restait brut, pour recevoir plus tard les divers ornements que le sculpteur devait tailler sur place. Mais il arriva quelquefois que ces ornements restèrent à l'état de projet, et, soit que les architectes postérieurs aient attribué à un dessein prémédité ce qui n'était que l'effet du hasard, soit qu'ils aient jugé agréables à l'œil ces saillies d'apparence rustique, ils ont quelquefois appliqué les *bossages* à des constructions importantes. On en voit des exemples aux amphithéâtres romains de Pola et de Vérone, à l'aqueduc de Claude, à l'arc de Drusus, au palais de Dioclétien à Spalatro. Brunelleschi fit souvent usage des *bossages*, notamment au palais Vieux de Florence et au palais Pitti. En France, on voit des *bossages* dans certaines parties des Tuileries, au Luxembourg, à la porte Saint-Martin, etc. Mais ces *bossages* ne sont souvent bruts qu'en apparence, et ils portent des lignes tracées d'une manière régulière : quelquefois ils sont vermiculés, comme ceux de la porte Saint-Martin; ailleurs, ils présentent d'autres dessins. Les anciennes barrières de Paris peuvent être citées comme exemple de l'abus qu'on peut faire du *bossage* brut, qu'on avait appliqué à la construction d'une foule de colonnes, d'un effet beaucoup plus bizarre qu'élégant. Les *bossages* qui seront toujours de mode en architecture, parce qu'ils sont nécessaires, sont les pierres en saillie posées par les maçons à l'endroit où le sculpteur doit venir plus tard tailler des bas-reliefs ou des hauts-reliefs, qui seront les plus beaux ornements de la construction architecturale. Les autres *bossages* constituent un style particulier, connu sous le nom de style *rustique*. V. ce mot.

BOSSANGE (Martin), libraire français, né à Bordeaux en 1766. Etant venu se fixer à Paris en 1787, il fonda une maison de librairie, désignée sous le nom de *galerie Bossange*. Cette maison, à la tête de laquelle il resta jusqu'en 1837, ne tarda pas à acquérir une grande importance, tant en France qu'à l'étranger, où Bossange forma plusieurs établissements. On a de lui quelques brochures au sujet du prêt sur nantissement, fait par l'Etat aux libraires en 1830. Elles ont pour titre : *Courtes observations à messieurs les députés* (1833); *Nouvelles observations* (1833), etc. — Son fils, Hector BOSSANGE, né à Paris en 1795, a pris après lui la direction de sa librairie. Il a publié *Ma bibliothèque française* (1855), et *Opinion nouvelle sur la propriété littéraire* (in-8o).

BOSSANGE (Marie-Henri-Adolphe), connu sous le pseudonyme de **Nemo**, homme de lettres et administrateur français, né à Paris en 1797, mort en 1862, était fils du célèbre libraire-éditeur Martin Bossange. Après avoir fait de sérieuses études au collége Louis-le-Grand, il alla en Angleterre compléter son instruction, et en revint avec des connaissances très-étendues. Il fit de nombreux voyages à l'étranger, comme représentant de la librairie de son père, alors l'une des plus importantes de l'Europe; ses voyages lui permirent de voir bien des célébrités de l'époque dans tous les pays, et il sut mettre à profit ces brillantes connaissances. Peu de temps après son retour en France, la révolution de Juillet éclata et fut fatale à sa position de fortune; c'est alors qu'il devint l'un des principaux rédacteurs de la *Gazette de France* et l'un des plus goûtés du public. Plus d'un discours prononcé aux chambres et demeuré célèbre était sorti de sa plume. A cette époque, les articles de journaux paraissaient sans signature, avec tout le charme de l'inconnu : cette circonstance donnait beaucoup de relief à ses qualités de publiciste; il savait parler avec franchise, aussi avait-il des amis sincères dans les partis les plus opposés.

Il a écrit les *Lettres à ma voisine*, qui parurent en feuilletons dans la *Gazette de France*. Ces lettres, petillantes d'esprit, ont eu un grand retentissement. On a de lui un volume très-important, intitulé : *Des crimes et des peines capitales*. Cet ouvrage, publié en 1831, est très-remarquable sous le rapport de la morale, de la physiologie et aussi de la critique; Bossange avait prévu que cette question sociale reviendrait souvent à l'ordre du jour, et l'avait étudiée dans cette prévision avec une indépendance d'esprit et une justesse de raisonnement telles, que son livre est encore aujourd'hui l'un des plus complets sur ce triste sujet. Adversaire de la peine de mort, Bossange avait eu le courage d'assister à tous les genres de supplices usités en Europe. Dans les courts loisirs que lui laissaient ses travaux, il a donné plusieurs pièces de théâtre, dont deux entre autres, *Clotilde* (1832); la *Famille de Lusigny* (1832), ont été jouées avec succès à la Comédie-Française.

Quand fut posée, dans notre pays, la question, si indécise au début, de l'introduction des chemins de fer, il laissa à d'autres les débats politiques, et publia de nombreux articles sur ces nouvelles voies de communication. Ces études spéciales lui valurent les éloges des hommes les moins favorables à la cause qu'il défendait. Peu de temps après, dès la création du chemin de fer de Paris à Strasbourg, dont il fut l'organisateur, il fut nommé secrétaire général de la compagnie. M. Adolphe Bossange, investi des prérogatives de directeur, sans en avoir le titre, sut, dans ces délicates fonctions, rendre d'éminents services. Malheureusement, une longue et douloureuse maladie de cœur, sur laquelle il essayait de se faire illusion, le força à se retirer dans sa propriété de Maisons-Laffite, et à quitter, vers la fin de 1861, la Compagnie des chemins de fer de l'Est. Les progrès du mal furent rapides, et il mourut peu de temps après, laissant la réputation d'un homme aimable, doux, spirituel et serviable, autant que modeste.

BOSSCHA (Hermann), érudit et littérateur hollandais, né à Leeuwarden en 1755, mort en 1819. Après avoir dirigé plusieurs colléges, il occupa une chaire à l'université de Harderwyck, puis à celle de Groningue, et enfin à l'athénée d'Amsterdam. Outre des discours prononcés sur différents sujets, il publia : *Musa Daventriaca* (1786); *Bibliotheca classica* (1794), glossaire pour l'explication des auteurs grecs et latins; une traduction en hollandais des *Vies de Plutarque;* une *Histoire de la révolution de Hollande* (1813), etc. — Ses deux fils, JEAN et PIERRE, se sont aussi fait un nom dans les lettres. Le premier, nommé en 1829 professeur à l'Ecole militaire de Bréda, a donné une édition d'Apulée (1823), et du *Lexicon manuale latinum* de Kœrcher (1826); des thèmes grecs, etc. Le second, professeur à l'athénée de Deventer, a donné quelques éditions d'ouvrages rares.

BOSSCHAERT, BOSCHAERTS ou **BOSSAERT** (Thomas-Willebrord), peintre flamand, né à Berg-op-Zoom en 1613, mort à Anvers en 1654 ou 1656. Il manifesta, dit-on, ses dispositions pour la peinture à l'âge de douze ans, en exécutant son propre portrait à l'aide d'un miroir. Il eut pour maître Gerard Zeghers, visita l'Italie, et, de retour en Flandre, fit les portraits de plusieurs grands personnages. Le prince d'Orange l'appela à La Haye et lui confia divers travaux. Bosschaert était doyen de la guilde de Saint-Luc, à Anvers, en 1649. Les biographes du siècle dernier, et en particulier l'abbé de Fontenay, ont singulièrement exagéré le mérite de cet artiste, en disant qu'il posséda « presque toutes les qualités qu'on peut désirer dans un grand artiste, un génie élevé, des inventions heureuses, des compositions brillantes, l'expression des figures, l'intelligence du coloris. » D'autres ont prétendu qu'il approcha de Van Dyck, dont il se fit l'imitateur. La vérité est qu'il avait un dessin correct, une touche délicate; mais, en revanche, son coloris était froid et lourd, et ses figures manquaient d'animation. Ses œuvres sont rares. Le musée de Bruxelles a de lui un tableau qui représente les *Anges annonçant à Abraham la naissance d'Isaac ;* l'église de Saint-Willebrord, à Anvers, une composition représentant ce saint patron prosterné devant la *Sainte Famille;* le musée de Berlin, un *Mariage de sainte Catherine;* la galerie de Vienne, *Elie dans le désert*, et une *Diane à la chasse*, tableau dans lequel Jean Fyt a peint le paysage et le gibier. Quelques auteurs écrivent à tort le nom de cet artiste BOSCHAERTS; d'autres veulent qu'il se soit nommé WILLEBRORD, WILLEBORT ou même VUILLEBOTS (Fontenay), mais ce n'était là que son prénom.

BOSSCHAÈRT (Guillaume-Jacques-Joseph), administrateur et publiciste belge, né à Bruxelles en 1737, mort en 1815. Après avoir obtenu le grade de licencié en droit, il devint secrétaire du comte de Cobenzel, qui dirigeait le gouvernement des Pays-Bas autrichiens sous le prince Charles de Lorraine, et contribua beaucoup à introduire dans ce gouvernement d'utiles améliorations. Après la mort du comte, il renonça aux fonctions politiques et cultiva la peinture. L'empereur Joseph II le chargea de classer les tableaux des couvents supprimés, et de vendre ceux qui ne lui paraîtraient pas dignes d'être conservés. Sans avoir pris aucune part directe à la révolution belge de 1789, il écrivit deux piquantes brochures qui firent sensation, et qui l'exposèrent même à quelques persécutions. Plus tard, il fut nommé membre du conseil municipal de Bruxelles, et, de concert avec Laserna-Santander, il parvint à créer le musée de cette ville; il conserva jusqu'à sa mort la direction de ce musée; il était en même temps directeur honoraire de l'Académie de peinture, de sculpture et d'architecture.

BOSSCHE (Balthazar VAN DEN), peintre flamand, né à Anvers en 1675 ou 1681, mort dans cette ville en 1715. Il eut pour maître Gerard Thomas, et travailla à Anvers, à Nantes, à Paris et surtout à Douai. Il acquit une si grande réputation, comme portraitiste, que le célèbre duc de Marlborough voulut être peint par lui lors de son séjour à Anvers. L'œuvre la plus importante qu'il ait laissée est la *Visite du bourgmestre d'Anvers à la corporation*

des arbalétriers, composition qui comprend une quarantaine de portraits : elle est signée et datée de 1711 et appartient au musée d'Anvers. Balth. van den Bossche peignit aussi des mascarades, des charlatans, des apothicaires dans leurs laboratoires. Ses figures, dit M. Waagen, sont groupées avec discernement ; ses têtes sont animées et d'un certain caractère ; son coloris est vigoureux et chaud, quoique d'un rouge brique trop uniforme dans les chairs. C'est par erreur que quelques biographes donnent à cet artiste le nom de **Bos**.

BOSSE s. f. (bo-se. — Pour trouver l'étymologie de ce mot, constatons d'abord les analogies qu'offrent les langues collatérales de la nôtre. L'italien dit, dans le même sens que le français, *bozza*, le provençal *bossa*, le picard *boche ;* en outre, l'italien dit *boccia* et l'espagnol *bocha*, dans le sens plus général de boule. Comme le fait fort justement remarquer Diez, il ne faut pas songer à demander au latin l'origine de ce mot ; il est évidemment emprunté aux idiomes germaniques. En effet, nous retrouvons facilement le français *bosse* dans le hollandais *buts*, par exemple, qui a la même signification. Quant au radical germanique, M. Delâtre le rattache au thème *bhû*, croître ; dans ce cas, *buts* et *bosse*, qui en dérivent, voudraient dire littéralement *excroissance*. Ajoutons pourtant que les étymologistes qui aiment à trouver leurs origines dans les langues classiques pourraient soutenir que *bosse* vient de *bossu*, et celui-ci du latin *gibbosus*. A la vérité, il resterait à expliquer la disparition complète de *gib*, qui paraît être la partie principale du mot ; mais est-il bien certain que le peuple, quand il adopte un mot nouveau, ne s'écarte jamais des règles tracées par les étymologistes ? On pourrait aussi faire venir *bosse* du grec *ubos*, même sens, lequel paraît lui-même n'avoir été qu'une altération de *kuphos*, courbé. Voilà toutes les pièces du procès : que nos lecteurs prononcent la sentence). Enflure, tumeur qui provient d'un coup, d'une chute, d'une contusion : *En tombant, il s'est fait une* BOSSE *au front. Il a dit qu'il avait deux* BOSSES *à la tête.* (Mme de Sév.) *Le bon chevalier répéta à plusieurs reprises : ça ne sera rien ; comme on dit à un enfant qui s'est fait une* BOSSE *à la tête.* (G. Sand.)

> . . . Il se bat, et ne peut rien souffrir :
> Il se fait en maints lieux contusion et *bosse*,
> Et veut accompagner son papa dans la fosse.
>
> MOLIÈRE.

— Par anal. Grosseur, protubérance, saillie contre nature, qui se forme au dos ou à la poitrine, par la déviation de l'épine dorsale ou du sternum : *Avoir une* BOSSE *par devant, une* BOSSE *par derrière. Avoir une* BOSSE *au dos. Un bossu de la rue Quincampoix parvint à s'enrichir en offrant sa bosse pour pupitre à des spéculateurs.* (Encycl.) ‖ Grosseur naturelle que certains animaux portent sur quelque partie du corps, et particulièrement sur le dos : *La* BOSSE *du dromadaire et les deux* BOSSES *du chameau ne sont que des dépôts graisseux.* (Flourens.) *Le zébu ressemble au bison par sa* BOSSE, *qui pèse de vingt à quarante livres.* (***.)

— Toute élévation sur une superficie, sur une surface : *Terrain, chemin plein de* BOSSES. *Il buvait dans une timbale d'argent pleine de* BOSSES. ‖ Convexité extérieure servant à l'ornement : *Relever en* BOSSE. *Vaisselle relevée en* BOSSE. *Vois-tu ces boucliers ? leurs* BOSSES *reluisent au soleil du matin.* (Chateaubr.)

> . . . . Ce beau carrosse
> Où tant d'or se relève en *bosse*.
>
> MOLIÈRE.

— Pop. Ripaille, probablement parce que la nourriture prise avec excès produit à l'estomac, ou mieux au ventre, une bosse sensible : *Se faire une* BOSSE. *Se donner une* BOSSE. *Douze cents francs ! allons-nous nous en faire des* BOSSES ! (Vidal.) ‖ S'applique aussi à une partie bien complète de plaisir ou de débauche.

— Loc. fam. *Rouler sa bosse*, Voyager, se mettre en route, et, fig., Aller de l'avant, se mettre en train : *En voilà, un homme qui* A ROULÉ SA BOSSE ! (P. Féval.) *A vue de nez, dit-il, ça me sourit assez ;* ROULE TA BOSSE ! (P. Féval.) ROULE TA BOSSE, *mon garçon ; et j'ai si bien fait rouler la mienne, que du port de Marseille je me suis trouvé dans un bel hôtel de la rue Caumartin.* (Scribe.) ‖ *Donner dans la bosse*, Donner dans le panneau, être dupe. Voici, suivant M. Quitard, l'origine très-curieuse de cette locution : A l'époque où les capitalistes, fascinés par les promesses du financier Law, couraient en foule échanger leurs écus contre le papier de la banque du Mississipi, qu'il avait établie rue Quincampoix, à Paris, un bossu, qui se tenait assidûment dans l'hôtel où se faisaient les échanges, parvint à gagner beaucoup d'argent en offrant sa *bosse* pour pupitre aux spéculateurs pressés de signer des billets ; et, comme on désignait alors ce beau négoce par l'expression *donner dans le Mississipi*, on trouva plaisant d'admettre une variante indiquée par la circonstance, en disant des *mississipiens* pris pour dupes qu'*ils avaient donné dans la bosse*.

> Certain bossu, grand enjôleur de filles,
> Pour en séduire une des plus gentilles,
> Lui promettait, s'en croyant sûr déjà,
> Belle maison, diamants et carrosse :
> Oh ! que nenni, dit-elle, nenni-da !
> Ce n'est pas moi qui *donne dans la bosse*.

‖ *Ne souhaiter, ne rêver, n'aimer, ne demander, ne chercher que plaie et bosse*, Chercher, provoquer les querelles, les luttes, les malheurs, pour soi-même ou pour les autres : *L'esprit charitable de* SOUHAITER PLAIE ET BOSSE *à tout le monde est extrêmement répandu.* (Mme de Sév.) *Nous* NE DEMANDONS QUE PLAIE ET BOSSE ; *mais, en vérité, je trouve que cette semaine, il y en a trop.* (Mme de Sév.) *Cela me fit prendre tant de goût à la profession, que je* NE DEMANDAIS PLUS QUE PLAIE ET BOSSE. (Le Sage.) *Parce que mes aïeux, que Dieu confonde,* NE RÊVAIENT QUE PLAIES ET BOSSES, *je ne pourrais sans honte rester en paix chez moi !* (Sandeau.)

> Les gars *n'aiment que plaie et bosse*
> Et vont aux coups comme à la noce.
>
> (*Henriade travestie.*)

— B.-arts. Figure ou portion de figure sculptée ou moulée, d'après laquelle on dessine, pour s'exercer à sentir et à rendre le relief des corps : *Dessiner, peindre d'après la* BOSSE. *Dessiner la* BOSSE. *Etude d'après la* BOSSE. *Il me fallut d'abord apprendre le dessin ; je dessinai d'après la* BOSSE. (P.-L. Cour.)

> A pleines mains verse roses et lis
> Sur ces deux corps qui sont ensevelis,
> Ami passant, auprès de cette fosse,
> Et dis pourtant qu'ils ont bien mérité,
> Après leur mort, d'être élevés en *bosse*,
> Puisqu'en leur vie ils l'ont toujours été.
>
> (*Epitaphe de deux bossus enfermés dans un même tombeau.*)

‖ *Ronde bosse*, Ouvrages de plein relief, comme les statues proprement dites : *Au-dessus de la cheminée était un grand portrait équestre de Henri III, exécuté en* RONDE BOSSE. (Balz.) ‖ *Demi-bosse*, Bas-relief dont quelques parties sont saillantes et détachées du fond.

— Constr. Petite saillie laissée dans un parement, pour indiquer qu'il n'est pas métré.

— Techn. Dans les salines de la Charente-Inférieure, Petite éminence à pente adoucie, de forme ronde et plate à son sommet, où l'on place le sel lorsqu'il cristallise, en le relevant avec un râble. ‖ Partie des aplatissoires dans une forge. ‖ Forme sphérique que le vitrier donne au verre. ‖ Appendice que l'on place sous le fer du cheval, et qui est destiné à remédier aux défauts d'aplomb ; c'est une variété du crampon. ‖ Paquet de chardons à l'usage du foulon. ‖ *Serrure en bosse*, Serrure saillante, placée à l'intérieur d'une porte.

— Mar. Bout de fort cordage, amarré par une de ses extrémités sur un des points du navire, et servant à retenir un câble, une manœuvre, un objet quelconque. ‖ *Bosse fixe*, ou *dormante*, Bosse établie à demeure sur quelque partie du navire. ‖ *Bosse volante*, Celle qui peut se déplacer et se transporter au besoin. ‖ *Bosses cassantes*, Bosses plus faibles que les bosses ordinaires, et destinées à amortir, par leur rupture successive, les secousses qu'éprouvent les câbles pendant un gros temps. ‖ *Bosse debout*, Celle qui traverse un bossoir, et sert, quand il y a lieu, à y tenir une ancre suspendue. ‖ *Bosse à fouet*, Celle qui se termine par une tresse plate, nommée fouet. ‖ *Bosse à bouton, à aiguillette*, ou *à rubans*, Celle qui porte à son extrémité un bouton armé d'une aiguillette, servant à retenir et à fixer le câble. ‖ *Bosse à feu*, Bouteille pleine de poudre et garnie d'une mèche, qu'on jetait autrefois à bord des bâtiments ennemis, pour y mettre le feu. ‖ *Bosse d'embarcation*, Cordage qui sert à amarrer une embarcation à flot, sur le côté ou à l'arrière d'un bâtiment, à un quai, sur une bouée, etc. ‖ *Bosse d'attente* ou *de pont*, Celle qui est fixée sur un point du pont d'un bâtiment, pour qu'on puisse s'en servir au besoin. ‖ *Bosse du bossoir*, Manœuvre avec laquelle on attire l'ancre vers le bossoir, depuis le moment où elle a commencé à émerger hors de l'eau. ‖ *Prendre une bosse*, Fixer, à l'aide d'une bosse, une manœuvre ou tout autre objet.

— Navig. Angle rentrant de la rive d'un cours d'eau navigable : *Les* BOSSES *constituent des difficultés pour le halage.* ‖ *Bosse de nage*, Terme de canotage, qui sert à désigner l'endroit précis du bordage sur lequel doit reposer l'aviron. Les bosses de nage n'existent que dans les embarcations dont le bordage est légèrement creusé en feston dans toute sa longueur, telles que certaines yoles, ou certains *funnys* à bord desquels les porte-en-dehors sont remplacés par des bosses de nage fort élevées, afin de faciliter le tirage du bateau. Il ne peut y avoir moins de deux bosses de nage sur une embarcation, soit qu'elle se manœuvre aux avirons de couple, soit qu'elle se tire aux avirons de pointe. Dans tous les cas, leur nombre est proportionné à celui des avirons qui doivent border le bateau.

— Métrol. Tonneau contenant de 200 à 250 kilogr. de sel. ‖ A Neufchâtel, mesure de capacité pour les liquides, valant en litres 914,06.

— Jeux. A la paume, Endroit de la muraille, du côté de la grille, qui renvoie la balle dans le dedans : *Attaquer la* BOSSE. *Donner dans la* BOSSE.

— Véner. Chacune des deux petites éminences qui signalent l'apparition du bois chez les jeunes cerfs qui ne l'ont point encore porté, et chez les vieux qui l'ont mis bas.

— Anat. Eminence arrondie, à la surface d'un os plat : *Les* BOSSES *du crâne. La* BOSSE *occipitale. Les* BOSSES *frontales.*

— Phrénol. Protubérance du crâne considérée comme indice des penchants et des aptitudes de l'homme : *La* BOSSE *de la combativité, de la philogéniture. L'instinct de la destruction est si développé chez le civilisé qu'il lui fait* BOSSE *au front.* (Toussenel.) ‖ Dans le langage commun, Instinct, penchant, aptitude naturelle : *Avoir la* BOSSE *des mathématiques, du dessin. Avoir la* BOSSE *de la malice. Pour réussir dans un pays, il faut être porteur de la* BOSSE *de la nation chez laquelle on voyage.* (Helvét.)

— Art vétér. Maladie des porcs consistant en un engorgement des glandes situées entre les branches de la mâchoire inférieure. ‖ On lui donne aussi le nom de SOIE.

— Agric. Maladie du froment, dite aussi CHARDON.

— **Antonymes.** Cavité, creux, enfoncement.

— **Encycl.** Pathol. Sous la dénomination de *bosse* ou gibbosité, on désigne différentes difformités du tronc qui dépendent de déviations congénitales ou acquises de la colonne vertébrale, des côtes ou du sternum. Les *bosses*, comme toutes les anomalies de conformation du système osseux, sont sous la dépendance de causes générales qui les produisent, de telle sorte que l'histoire des gibbosités est inséparable de celle des autres accidents de conformation vicieuse du squelette. Nous renvoyons donc, pour les détails que comporte cette étude, à l'article que nous consacrerons spécialement aux difformités osseuses.

On appelle *bosses sanguines* des tumeurs de petite dimension qui se produisent à la suite d'une contusion. La formation de ces tumeurs est toujours favorisée par la présence d'un os sous-jacent aux parties contuses ; aussi est-ce plus spécialement sur la surface du crâne que se forment ces *bosses* sanguines, et c'est même spécialement à celles-ci qu'on réserve le nom de *bosses*. On donne aussi le nom de *bosse sanguine* à la protubérance de couleur rouge violacé qui surmonte le vertex des enfants, au moment où ils viennent au monde.

La *bosse* sanguine du crâne, suite de contusion, est due à une hémorragie sous-cutanée ; elle est petite, bien circonscrite, un peu dure et obscurément fluctuante. Ordinairement, et après un temps qui n'est pas très-long, elle disparaît par résolution, c'est-à-dire que le sang épanché se résorbe ; cependant, elle suppure quelquefois si elle n'est pas soignée, et si elle est accompagnée d'une plaie des téguments.

Le meilleur moyen curatif à opposer aux *bosses* sanguines du crâne est de comprimer immédiatement sur l'os à l'endroit contus ; l'hémorragie sous-cutanée est entravée, et les accidents consécutifs ne se produisent pas. Si l'on a négligé cette précaution, on devra appliquer les topiques résolutifs : l'eau froide, l'eau blanche, l'alcoolat vulnéraire, la teinture d'arnica, l'eau-de-vie ou même l'eau salée, à défaut d'autre chose. S'il survient des accidents inflammatoires qui fassent redouter la suppuration, on appliquera des cataplasmes émollients.

BOSSE (Abraham), peintre, graveur et littérateur français, né à Tours vers 1605, mort dans la même ville en 1678. A l'exemple de Jacques Callot, que quelques biographes lui donnent pour maître, il s'appliqua à la gravure à l'eau-forte et fit faire à cet art de grands progrès. « Il dessinait assez bien, dit Mariette, mais la parfaite exécution de la gravure, la dégradation des ombres et des lumières, l'égalité des hachures, la fermeté, la netteté des traits firent le principal objet de ses efforts. Il ne voulut pas que le burin l'emportât en rien sur la pointe ; il entreprit même de graver des planches entières à une seule taille, manière qui n'avait encore été pratiquée qu'au burin, et qui devient si difficile à l'eau-forte qu'elle n'a plus trouvé depuis d'imitateurs. Il y réussit cependant si bien, qu'il n'est pas possible de graver au burin avec plus de netteté et de hardiesse. » Il publia sur son art, en 1645, un traité (l'édition la plus estimée est celle qui renferme les notes et les corrrections de Cochin) dans lequel il a exposé les différentes manières de graver à l'eau-forte et au burin et la façon d'en imprimer les planches. Il avait fait aussi une étude approfondie des règles de la perspective et de la pratique du trait, sous la direction du géomètre Desargues, et il composa sur cette matière des traités qui lui firent beaucoup d'honneur. Reçu à l'Académie de peinture, qui venait d'être fondée, il fut chargé d'y donner des leçons de perspective ; mais ses théories déplurent à plusieurs de ses collègues, notamment à Lebrun : la vivacité, ou pour mieux dire la violence avec laquelle il défendit ses opinions lui suscita des ennemis qui furent assez puissants pour le faire exclure de l'Académie. Quelque temps après, il quitta Paris et se retira à Tours, où il termina sa carrière. L'œuvre gravé de Bosse est considérable ; il ne comprend pas moins de 950 pièces, tant au burin qu'à l'eau-forte. Quelques-unes représentent des sujets religieux, d'après Jacques Stella, Claude Vignon, J. Morin, Pierre Mignard, etc. ; mais la plupart ont été exécutées d'après les dessins d'Abraham Bosse lui-même et représentent des figures allégoriques, des scènes de la vie civile, des types populaires, des caricatures, des modes, des costumes ; nous nous bornerons à citer les plus connues : les *Quatre Saisons*, les *Eléments*, les *Cinq Sens*, le *Capitaine Fracasse*, le *Théâtre de Tabarin*, la *Déroute des Jansénistes*, les *Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne*, le *Maître* et la *Maîtresse d'école*, la *Boutique d'un pâtissier*, les *Cris de la ville de Paris* (suite de 12 pièces) ; le *Procureur*, l'*Apothicaire*, le *Barbier*, les *Cordonniers*, les *Bergères* (4 pièces) ; la *Noce de village* (3 pièces) ; la *Nouvelle mariée*, la *Femme en travail d'enfant*, l'*Accouchée*, une *Assemblée de dames mangeant en l'absence de leurs maris*, le *Mari battant sa femme* et la *Femme battant son mari*, la *Galerie du Palais*, l'*Infirmerie de l'hôpital de la Charité*, la *Fortune de la France* (pièce satirique contre les Espagnols) ; les *Vierges sages* et les *Vierges folles* (7 pièces) ; *Histoire de l'Enfant prodigue* (6 pièces) ; les *Arcs de triomphe dressés après la prise de La Rochelle* (16 pièces) ; *Cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit* (4 pièces) ; le *Jardin de la noblesse française* (12 pièces) ; la *Noblesse française à l'église* (14 pièces) ; *Divers habillements des dames de France* (6 pièces) ; *Divers habillements des officiers et soldats des gardes françaises*, etc. Bosse a gravé, en outre, une quinzaine de portraits, des plans et des vues de villes et de châteaux, des armoiries et devises, des cartouches d'ornements, des modèles de cheminées, d'éventails et d'écrans, des frontispices et une foule de vignettes pour des livres sur les sciences, les arts et les belles-lettres. Il a peint aussi quelques tableaux dans la manière de Callot, mais ils sont très-rares : le Louvre n'en a pas ; le musée de Cluny en a un représentant les *Vierges folles*.

BOSSE (Rudolphe-Henri-Bernard), jurisconsulte allemand, né à Brunswick en 1778. Il fut ministre du duc de Brunswick en 1826, et a publié, entre autres ouvrages : *Esquisse de la statistique générale et particulière de Westphalie* (1808) ; *Essai sur l'histoire de l'économie politique des peuples modernes* (1819).

BOSSÉ, ÉE (bo-sé) part. pass. du v. Bosser. Mar. Retenu avec des bosses : *Un câble* BOSSÉ.

— A signifié autrefois Bossu, contrefait : *Un homme* BOSSÉ. ‖ A signifié aussi Relevé en forme de bosse :

> Des filles de quinze ans, quand le sein leur pommelle,
> Et s'eslève, *bossé* d'une enflure jumelle.
>
> RONSARD.

BOSSECK (Henri-Otton), médecin et naturaliste allemand, né à Leipzig en 1726, mort en 1776. Il est auteur des ouvrages suivants : *Dissertatio de caule plantarum* (1745) ; *De nodis plantarum* (1747) ; *De antheris florum* (1748) ; *De motibus naturæ criticis* (1749) ; *De aure humana* (1751) ; *De malo ossium schemate* (1751).

BOSSELAGE s. m. (bo-se-la-je — rad. *bosseler*). Techn. Travail en bosse exécuté sur la vaisselle : *Un* BOSSELAGE *habilement exécuté.*

BOSSELÉ, ÉE (bo-se-lé) part. pass. du v. Bosseler. Défiguré, déformé par des bosses : *Timbale d'argent toute* BOSSELÉE. *Sur un vieux dressoir se voient quatre vieux gobelets, une soupière* BOSSELÉE *et deux salières en argent.* (Balz.)

— Par anal. Inégal, semé d'éminences arrondies : *Toute la plaine qu'on aperçoit au delà est* BOSSELÉE *de petites collines formées d'amas de décombres.* (Gér. de Nerval.) *La Sèvre roule impétueusement comme une série de torrents, sur un lit tout* BOSSELÉ *de rochers énormes.* (E. Gonzalès.)

— Techn. Travaillé en bosse : *Argenterie* BOSSELÉE.

BOSSELER v. a. ou tr. (bo-se-lé — double *l* devant une syllabe muette : *Je bosselle, tu bosselleras, qu'il bosselle*). Déformer par des bosses, produire des bosses sur : BOSSELER *une pièce d'argenterie, en la laissant tomber. Il est aisé de comprendre que les riches murs de ce palais de soie qu'on appelle cocon ont peu d'épaisseur, et que la moindre pression les* BOSSELLE. (Revue sérigène.)

— Par anal. Constituer des inégalités arrondies sur : *Des collines montagneuses, fauves, pulvérulentes,* BOSSELLENT *la surface de l'île.* (Th. Gaut.) *On suit l'âpre échine de la montagne sous la maigre couche de terre qu'elle* BOSSELLE *de ses vertèbres.* (Ste-Beuve.)

— Techn. Travailler en bosse : BOSSELER *de la vaisselle, de l'argenterie, une pièce d'orfèvrerie.*

Se bosseler, v. pr. Etre déformé par des bosses : *Cette écuelle* S'EST BOSSELÉE *en tombant.* (Acad.)

— Rem. L'Académie déclare que *bosseler* s'emploie quelquefois dans le sens de *bossuer*. Ce qui est vrai, c'est que *bosseler* est un mot fort ancien, et qu'aujourd'hui on dit généralement *bosseler* et quelquefois *bossuer*, dans le sens de faire des bosses, déformer par des bosses, et qu'on ne fait ainsi que revenir au sens primitif de l'expression : *Tels meubles sont jetés sur le pavé indiscrètement, où ils* SE BOSSELLENT *et percent.* (Olivier de Serres, XVIe siècle.)

BOSSELURE s. f. (bo-se-lu-re — rad. *bosseler*). Etat de ce qui est bosselé, bosses dont une surface est semée : *La côte noire, semée de lumières, s'abaisse et s'élève en* BOSSELURES *indistinctes.* (H. Taine.)

— S'est employé autrefois dans le sens de bosse, enflure, tumeur.

— Techn. Travail exécuté en bosse : *Les* BOSSELURES *d'une vaisselle, d'une pièce d'argenterie. Des fenêtres dont les châssis de pierre sont festonnés de* BOSSELURES. (H. Taine.)

BOSSEMAN s. m. (bo-se-man. — Ce mot est la transcription d'un composé germanique, *bootsmann*, qui signifie littéralement *homme de bateau;* on y retrouve les deux racines *boot*, bateau et *man* ou *mann*, qui est commun à la plupart des langues germaniques. L'italien, calqué sur le français, se sert de *bosman*). Nom que l'on donnait autrefois à des sous-officiers de marine d'un grade intermédiaire entre ceux de contre-maître et de quartier-maître, et spécialement chargés de veiller aux ancres, aux câbles et aux bouées.

BOSSEMPRA, fleuve d'Afrique, dans la Guinée septentrionale; prend naissance au nord du royaume d'Akim, qu'il traverse, arrose le royaume d'Assin, reçoit plusieurs affluents et se jette dans l'Océan sous le nom de Chama, sur la partie du littoral appelée côte d'Or. Cours 230 kilom.

BOSSER v. a. ou tr. (bo-sé — rad. *bosse*). Mar. Retenir, fixer avec des bosses : BOSSER *un câble.* ‖ *Bosser une ancre*, La suspendre au-dessous d'un bossoir. On dit plus ordinairement : *Mettre une ancre au bossoir.*

BOSSERVILLE, village de France (Meurthe), comm. d'Art-sur-Meurthe, arrond. et à 5 kilom. S.-E. de Nancy; 175 hab. Couvent de chartreux; belle église du style ionique et corinthien, portant au-dessus du portail une remarquable statue de l'Immaculée Conception; dans le réfectoire du monastère, on voit un beau portrait du duc de Lorraine, Charles IV. La bibliothèque compte 7,000 vol.

BOSSETIER s. m. (bo-se-tié — rad. *bossette*, petite bosse). Techn. Ouvrier qui travaille en bosse. ‖ Verrier qui souffle le verre en bosse ou boule.

BOSSETTE s. f. (bo-sè-te — dimin. de *bosse*). Petite bosse. ‖ Vieux et inus. en ce sens.

— Techn. Petit renflement que les ressorts de batterie présentent quelquefois.

— Véner. Se dit quelquefois dans le sens de bosse.

— Manég. Ornement en bosse aux deux côtés d'un mors de cheval : *Un mors à* BOSSETTES *dorées, à* BOSSETTES *argentées.*

> Il demandait des housses, des aigrettes,
> Un beau harnois, de l'or sur les *bossettes.*
>
> VOLTAIRE.

‖ Pièce de cuir que l'on met de chaque côté de la tête des mulets ou des chevaux de charge, à la hauteur des yeux.

BOSSEY, petit village français, situé au pied du Salève, sur la frontière suisse, à une heure de Genève, et qui compte environ 400 hab. Il doit sa célébrité au séjour que Rousseau y fit dans son enfance. Tout le monde se rappelle cette page des *Confessions:* « Deux ans passés au village adoucirent un peu mon âpreté romaine, et me ramenèrent à l'état d'enfant. A Genève, où l'on ne m'imposait rien, j'aimais l'application, la lecture : c'était presque mon seul amusement; à Bossey, le travail me fit aimer les jeux qui lui servaient de relâche. La campagne était pour moi si nouvelle que je ne pouvais me lasser d'en jouir. Je pris pour elle un goût si vif qu'il n'a jamais pu s'éteindre. Le souvenir des jours heureux que j'y ai passés m'a fait regretter son séjour et ses plaisirs dans tous les âges, jusqu'à celui qui m'y a ramené. M. Lambercier était un homme fort raisonnable, qui, sans négliger notre instruction, ne nous chargeait point de devoirs extrêmes. La simplicité de cette vie champêtre me fit un bien d'un prix inestimable, en ouvrant mon cœur à l'amitié. » La vue dont on jouit de Bossey est assez belle, mais elle ne justifie pas tout ce qu'en dit Rousseau, qui voyait ce pays à travers le prisme de ses premiers souvenirs. Le célèbre noyer, filleul de Jean-Jacques, n'existe plus; il a été abattu en 1826, à la suite d'un orage dont il avait beaucoup souffert. La même année, l'orme planté par Voltaire dans son jardin de Ferney avait été également frappé par la foudre. Les âmes pieuses n'ont pas manqué de voir la justice du ciel dans cette coïncidence, selon elles, miraculeuse : tout est dans tout.

BOSSEYEUR s. m. (bo-sè-ieur.) Minér. Nom donné, dans certaines mines, aux ouvriers qui travaillent à l'établissement des voies de fond et d'aérage. ‖ On les appelle aussi COUPEURS DE MURS, ou simplement COUPEURS.

BOSSI (Joseph-Charles-Aurèle, baron DE), poëte et diplomate italien, né à Turin en 1758, mort à Paris en 1823. Il débuta à dix-huit ans dans les lettres par deux tragédies, *Rea Silvia* et *I Circassi*, qui eurent un certain succès, et se fit recevoir docteur en droit en 1780. Lorsque Joseph II eut promulgué son célèbre édit de tolérance (1781), il composa à la louange de ce prince une ode, dont les sentiments philosophiques le firent expulser du royaume. S'étant fixé à Gênes, Bossi rendit un service signalé au Piémont en fournissant à ce pays des approvisionnements considérables pendant une disette. Il en fut récompensé non-seulement par son rappel, mais par sa nomination au poste de sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères, qu'il conserva jusqu'en 1792. A cette époque, les armées françaises ayant envahi la Savoie et Nice, la cour de Turin envoya Bossi en Prusse pour y négocier une alliance. De là, il se rendit à la cour de Russie, en qualité d'ambassadeur. Il y résida jusqu'en 1797, époque où il fut congédié par l'empereur de Russie, à la suite du traité de paix conclu entre la Sardaigne et la France. De retour en Italie, il fut envoyé successivement auprès de la république de Venise et du général Bonaparte, jusqu'au traité de Campo-Formio. Après la déchéance du roi de Sardaigne, le général Joubert le nomma membre du gouvernement provisoire du Piémont. Il fut un des trois députés qui portèrent à Paris les pétitions pour l'annexion de ce pays à la France; mais l'état provisoire fut maintenu. L'année suivante (1799), l'invasion russe força Bossi à se réfugier dans les vallées vaudoises, où il favorisa le retour de détachements français. Depuis lors, Bossi fut nommé représentant du gouvernement provisoire piémontais à Paris, puis à Gênes, et membre de l'administration créée par le premier consul. Il se retira après le sénatus-consulte de 1802, et vécut dans la retraite jusqu'en 1805. Appelé à cette époque à la préfecture de l'Ain, Bossi reçut le titre de baron en 1810, passa ensuite à la préfecture de la Manche, et y fut maintenu en 1814. Pendant les Cent-Jours, il défendit avec ardeur la cause de Napoléon, et fut destitué au retour des Bourbons. Il se rendit alors en Angleterre; mais, en 1816, il revint en France, où il vécut jusqu'à sa mort loin des affaires publiques. Doué d'une vive intelligence et de qualités excellentes, Bossi joignait à une imagination ardente un esprit de logique sévère et une inébranlable fermeté dans l'action. Négociateur habile, il se signala en même temps comme un administrateur de premier ordre. Outre les tragédies citées plus haut, on a de Bossi les poëmes lyriques suivants : *A Giuseppe II*, *imperatore* (1781); *A Pio VI*, composé en 1782 à l'occasion de son voyage à Vienne; *Monaca* (1787), sur la sécularisation des couvents; l'*Independenza americana* (1785); *Bronsvico* (1785); *Elliot* (1787); la *Olanda pacificata* (1788), en deux chants; *A Bouonaparte* (1797); *Vision* (1799), poëme élégiaque sur la mort de son ami Pavoletti; *Oromasia* (1805), poëme en douze chants, où il décrit les principaux faits de la Révolution française; *Guerra di Spagna* (1808), etc. Ses œuvres choisies ont été publiées à Londres (1816, 3 vol. in-12).

BOSSI (Joseph), peintre, poëte et littérateur italien, né à Busto-Arsisio (Lombardie) en 1777, mort en 1815, fit de brillantes études littéraires au collége de Monza, commença ses études artistiques à l'Académie de Brera, à Milan, sous Appiani et Traballesi, séjourna ensuite à Rome, où il se lia avec Canova, et, de retour à Milan, devint secrétaire de l'Académie des beaux-arts. Il obtint le premier prix dans un concours en 1801, et lorsque Napoléon vint à Milan en 1805, il exposa un dessin du *Jugement dernier*, de Michel-Ange, deux tableaux remarquables par la pureté du dessin : l'*Aurore et la Nuit* et *Œdipe et Créon;* enfin, un grand carton du *Parnasse* italien, un de ses meilleurs ouvrages, qui est au musée de Milan. Nommé ensuite président des Académies de Milan, de Venise et de Bologne, professeur à l'école théorique de peinture, il fut chargé par le vice-roi de faire une copie de la *Cène* de Léonard de Vinci. Cet admirable tableau était alors dans un état complet de délabrement. Bossi parvint avec beaucoup de peine à reproduire la fameuse toile, d'abord en un fort beau dessin, puis à la peinture à l'huile. Cette dernière copie, au-dessous du médiocre, se trouve au musée de Milan. Jouissant d'une assez grande fortune, dont il faisait le plus noble usage, Bossi rendit de grands services à l'art, non-seulement par ses œuvres, mais aussi par la fondation d'écoles artistiques, la création de pensions pour les élèves envoyés à Rome, l'accroissement des riches collections artistiques de Milan, de Venise, les nombreuses commandes qu'il fit à Canova, etc. On lui doit la fondation du musée Brera, où un monument a été élevé à sa mémoire. Il a collaboré à la vie de Léonard de Vinci, écrite par soixante savants et artistes, et préparé un ouvrage sur les peintres lombards, que la mort l'empêcha de terminer. Ses principaux écrits sont : *Sul Cenacolo di Leonardo di Vinci*, ouvrage aussi remarquable par le goût que par l'érudition et que Gœthe a traduit en allemand; *Delle opinioni di Leonardo intorno alla simetria de corpi umani* (Milan, 1811, in-fol.); *Del Tipo dell' arte de la pittura* (1816).

BOSSI (dom Louis), chanoine et savant italien, né dans les environs de Novare. Lorsque les Français envahirent l'Italie, dom Louis Bossi était chanoine de premier ordre à la cathédrale de Milan. Après la réunion du Piémont à la France, il fut nommé préfet des archives du royaume d'Italie et chevalier de la Couronne de fer. Il publia une intéressante dissertation sur le *sacro catino* de Gênes, et prouva que ce vase n'était qu'une composition des anciens Orientaux : on sait que la tradition vulgaire prétendait qu'il avait servi à Jésus-Christ pour laver les pieds des apôtres et qu'il était d'émeraude. Le *sacro catino* fut apporté à Paris, et on le plaça dans la bibliothèque de la rue Richelieu comme une curiosité dont la substance devait être assimilée au verre à bouteille; il fut cassé par accident en 1816, lorsqu'on le reportait en Italie. Léon Bossi fit aussi, pour un recueil scientifique imprimé à Milan, d'intéressants articles sur la chimie et la minéralogie.

BOSSIÉE s. f. (bo-si-é). Bot. Syn. de BOISSIÉE.

BOSSIER s. m. (bo-sié). Techn. Dans les salines, Celui qui met le sel en tonneaux.

— Techn. Ouvrier verrier. V. BOSSETIER.

BOSSIÈRE s. f. (bo-siè-re). Bot. Syn. de BOISSIÈRE.

BOSSIÈRE, commune de Belgique, province et à 15 kilom. N.-O. de Namur; 600 hab. Exploitation de beaux marbres noirs, dits *marbres de Golsienne.*

BOSSILLÉ, ÉE adj. (bo-si-llé; *ll* mll. — rad. *bosse*). Se dit d'un terrain marqué d'inégalités en forme de bosses : *L'inégalité des superficies* BOSSILLÉES *qui diversifient la qualité des terres à l'infini.* (Vauban.) *Des coteaux plus ou moins* BOSSILLÉS. (Vauban.) ‖ Vieux.

BOSSILLON s. m. (bo-si-llon; *ll* mll. — rad. *bosse*). Bot. Nom donné à quelques champignons, dont le chapeau est un peu relevé en bosse. ‖ On les appelle aussi BULBULEUX.

BOSSINEY, village d'Angleterre, comté de Cornouailles, sur le canal de Bristol, à 6 kil. N.-O. de Camelfort; 1,000 hab. Ruines d'un château des ducs bretons de Cornouailles, où naquit, dit-on, le roi Arthur.

BOSSIS s. m. (bo-siss — rad. *bosse*). Nom donné, dans certaines localités de l'Ouest, aux chaussées, hautes d'environ un mètre, qui entourent les salines et les séparent de leurs dépendances. La largeur des bossis est très-variable : les parties les plus larges s'appellent *trémets.*

BOSSIUS ou **BOSIUS** (Bénigne), surnommé **Bossius le Belge**, graveur du XVIe siècle. Il se rendit à Rome, où il passa une partie de sa vie et produisit un assez grand nombre de gravures, signées des initiales B. B. E. et I. B. B. Ses planches se recommandent par de bonnes qualités, mais elles ne sont pas exemptes d'une certaine sécheresse. Bossius, par sa manière, se rattache à l'école de Marc-Antoine. On cite parmi ses meilleures œuvres : l'*Echelle céleste* et la *Guérison du paralytique* de Raphaël, les *Quatre Evangélistes*, d'après Bloetland; le *Pyrrhus*, d'après l'antique, etc.

BOSSO (Mathieu), religieux italien, né à Vérone en 1428, mort à Padoue en 1502. Il entra dans la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Jean-de-Latran et parvint aux plus hautes dignités de son ordre. Il fut lié intimement avec Ange Politien, Pic de la Mirandole et plusieurs autres hommes célèbres. Laurent de Médicis le tenait en grande estime et l'appela à faire partie de l'Académie platonicienne qui se réunissait dans sa villa de Careggi. Bosso a laissé des opuscules moraux en latin et des *Recuperationes Fesulanæ*, publiées à Bologne en 1483 et à Venise en 1502.

BOSSO ou **BOSSI** (Donat), jurisconsulte et historien italien, né à Milan en 1436. Il s'adonna à l'étude de l'histoire et composa une histoire universelle sous le titre de : *Gestorum dictorumque memorabilium, etc.;* ainsi que : *Historia episcoporum et archiepiscoporum Mediolanensium, etc.* (1492).

BOSSO (Jérôme), historien et littérateur italien, né à Paris en 1588. Pendant quinze ans, il occupa une chaire d'éloquence à Milan; il professa ensuite les belles-lettres à l'université de Pavie. On lui doit : *Encomiasticon, in quo mixtim sylvæ, acclamationes et epigrammata* (1620); *De toga romana commentarius* (1612, in-4°); *Isiacus, sive de sistro* (Milan, 1612-1622); *Janotatius, sive de strena commentarius* (Milan, 1624-1628).

BOSSO (Jean-Ange), savant théologien italien, mort à Rome en 1665. Il entra dans l'ordre des barnabites et en devint le général. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Disceptationes morales de juridictione episcoporum* (Milan, 1638); *De Effectibus contractus matrimonii* (Venise, 1643); *Moralia varia ad usum utriusque fori* (1649); *De patria potestate in filios* (1667).

BOSSO (Melchior), littérateur du XVIIe siècle. Il composa pour divers théâtres un assez grand nombre de comédies, les unes en prose, les autres en vers. Voici les principales : la *Cingara frustrata* (1622); le *Insolenze di Pascarello Citrolo* (1635); la *Guaccara* (1636); la *Zingara Fattuchiara, mascherata in forma di commedia* (1654); la *Pedrina* (1675).

BOSSOIR s. m. (bo-soir — rad. *bosse*). Mar. Chacune des deux grosses pièces de bois placées en saillie à l'avant d'un bâtiment, et qui servent à suspendre et à hisser les ancres : BOSSOIR *de bâbord.* BOSSOIR *de tribord.* BOSSOIR *du vent.* BOSSOIR *sous le vent. Avoir l'ancre au* BOSSOIR. *Etre en sentinelle sur le* BOSSOIR.

> Il arpente le pont de la barre au *bossoir.*
>
> BARTHÉLEMY.

— *Bossoirs d'embarcation*, Pièces de bois analogues au bossoir, destinées à hisser et à suspendre en dehors de la muraille d'un navire les embarcations légères. ‖ *Misaine au petit bossoir*, Vergue de misaine brassée de façon que le point de sa voile tombe à l'appel du bossoir.

— Loc. fam. *Avoir l'œil sur le bossoir*, Dans le langage des marins, Surveiller avec soin, être fort attentif. ‖ *Avoir de beaux bossoirs d'argent*, Avoir beaucoup de gorge, en parlant d'une femme.

BOSSOLANT s. m. (bo-so-lan — de l'ital. *bossolo*, boîte). A la cour de Rome, Huissier de la chambre.

BOSSON s. m. (bo-son — rad. *bosse*). Mar. Rondeur des bancs, des tillacs, etc., généralement tout ce qui étant relevé hors d'œuvre n'est ni plat ni uni.

BOSSONS (glacier des), nom d'un des immenses glaciers qui tapissent les flancs du mont Blanc dans les Alpes françaises; il descend, sans solution de continuité, du sommet du géant alpestre. Sa base est bornée : à l'E. par une montagne escarpée et gazonnée, que dominent le glacier des Pèlerins et l'Aiguille du Midi; à l'O. par la montagne de la Côte, qui le sépare du glacier de Tacconay. A 2 kil. du glacier des Bossons, on trouve un village qui porte le même nom.

BOSSU, UE adj. (bo-su — rad. *bosse*). Qui a une bosse sur le dos ou sur la poitrine, par suite d'une déformation de la colonne vertébrale ou du sternum : *Etre* BOSSU *par devant, par derrière. Il avait deux fils : l'aîné était bègue et le cadet* BOSSU. (Le Sage.) *Quand tout le monde est* BOSSU, *la belle taille devient la monstruosité.* (Balz.) *Oh! ma mère m'eût aimé* BOSSU *et idiot!* (G. Sand.) *Le guignon et les fées* BOSSUES *présidèrent à ma nativité.* (Th. Gaut.)

> Dans le pays des *bossus*,
> Il faut l'être
> Ou le paraître :
> Les dos plats sont mal reçus
> Au pays des *bossus.*
>
> H. MOREAU.

— Par anal. Qui a une bosse ou éminence naturelle sur le corps, et particulièrement sur le dos : *Le chameau est* BOSSU, *et le dromadaire doublement* BOSSU. *Le bison et le zébu sont* BOSSUS. *Il n'y a que les bœufs d'Europe qui ne soient pas* BOSSUS. (Buff.)

— Par ext. Inégal, montueux : *Terrain* BOSSU. ‖ Peu usité.

— *Faire les cimetières bossus*, Occasionner la mort d'un grand nombre de personnes : *L'intempérance* FAIT LES CIMETIÈRES BOSSUS. ‖ Vieille locution.

— Substantiv. Personne bossue : *Un* BOSSU. *Une* BOSSUE. *Il y a une impertinente petite* BOSSUE *qui chante sans fin et sans cesse.* (Mme de Sév.) *Il avait l'air malin et railleur, comme tous les* BOSSUS. (De Ségur.) *A Milan, en moins d'un quart d'heure, j'ai compté dix-sept* BOSSUS *passant sous la fenêtre de mon auberge.* (Chateaubr.)

> Cette *bossue* aime un *bossu*,
> Qui, je pense, est amoureux d'elle.
>
> LEBRUN.

— Loc. fam. *Rire comme un bossu*, Rire aux éclats, rire de tout cœur, parce que les bossus passent pour être fort gais.

— Loc. prov. *Il y a des bossus*, Se dit pour signifier qu'une pièce est sifflée. Cette locution vient d'un vaudevilliste, auteur des *Aventures de Mayeux*, qui, de la coulisse entendant les sifflets, s'écria : « Je m'y attendais; c'est un coup monté. Il y a au moins douze bossus dans la salle, qui se sont donné rendez-vous pour faire tomber ma pièce. »

— s. m. Ichthyol. Poisson du genre salmone.

— s. f. Conchyl. Nom vulgaire de plusieurs coquilles du genre ovule, à cause de leur forme renflée : BOSSUE *à deux boutons.* BOSSUE *sans dents.*

Bossus et quelques traits de leur histoire (LES). Vieux comme le monde, les *bossus* ne finiront qu'avec lui; encore n'est-il pas dit que dans un monde meilleur nous ne retrouverons pas un jour les *bossus* que nous aurons aimés dans celui-ci. Il y aurait un livre à faire, qui nécessiterait de notables incursions dans le passé et s'intitulerait le *Livre d'or des bossus.* Polichinelle amusait les enfants d'Israël; les Perses le connaissaient sous le nom de *Pendj*, les Romains sous celui de *Maccus;* chez nous, il devint le *fou de la cour* au moyen âge; il est le père de la comédie italienne, d'où naquit la comédie française. Rien ne manque à sa gloire, il a été chanté sur tous les modes; la sculpture a immortalisé ses traits, la peinture a reproduit son image; il y a quelques années à peine, un ingénieux artiste, M. Meissonier, exposait sa triomphante silhouette en plein Paris, en plein boulevard de Gand; tout récemment encore, un poëte, caché sous le pseudonyme de Mercutio, d'une plume fine et déliée, traçait de lui ce portrait qu'il est bon de conserver : « Polichinelle est un scélérat joyeux. Nez rouge, menton rouge, cheveux en houppe à poudre de riz, chapeau rouge, habit rouge, bleu et jaune, sabots écarlates. Même tête que Henri Monnier et M. Thiers; mais M. Thiers est plus sérieux, et Henri Monnier plus pâle. » Un tel type est immortel. En dépit des progrès horriblement croissants de l'orthopédie, il y aura toujours ici-bas des Polichinelles. Les trois cents successeurs de Ménès ont pu passer; vingt-deux dynasties d'empereurs, depuis les Han jusqu'aux Thsin, ont pu se succéder en Chine;

les Mérovingiens, les Carlovingiens et les Capétiens ont pu s'évanouir en France; mais la dynastie de Polichinelle n'est pas de celles que renversent les révolutions; le temps ne peut rien sur elle : il est écrit qu'elle ne périra pas. Les dos plats ont beau faire, les dos ronds sont éternels! Pourtant, j'entends dire derrière mon épaule — parfaitement droite, je vous le jure : — « Polichinelle n'est qu'un type, quelque chose comme une variété du genre *bossu*, et on ne saurait, sans injustice très-grande, le faire servir à personnifier toute une intéressante catégorie d'individus. D'ailleurs Polichinelle a deux bosses, et la plupart des *bossus* n'en ont qu'une. Polichinelle est un ambitieux qui, non content d'avoir une bosse par derrière, en veut avoir une par devant, avec les grelots de laquelle il s'amuse; un usurpateur qui, attachant beaucoup trop de prix à ces deux attributs jumeaux que la nature a octroyés à son être fantasque et donjuanesque, se croit roi de la bosse par droit divin, autocrate dans le souverain empire des gobins. Il voudrait commander à toutes les *éminences*, avoir le pas sur tout ce qu'il y a de *saillant* sur cette terre, qui, selon lui, n'est qu'une boule, c'est-à-dire une double bosse; mais les *bossus*, trop longtemps humiliés, courbés sous le tyran, ont eu leur 89; ils ont même eu leurs trois journées, d'où naquit l'égalité devant la bosse, et c'est sur les barricades mêmes de Juillet que M. Mayeux a proclamé les immortels principes. M. Mayeux, c'est la bosse citoyenne, la bosse démocratique et sociale, la bosse sans fard et telle quelle : Polichinelle, lui, est un ci-devant imbu des préjugés de caste et de naissance, qui aurait dû brûler ses titres de noblesse sur l'autel de la patrie et abandonner toute arrière-pensée de restauration... » Voilà ce que j'entends affirmer à mon oreille, et je me rends à ce raisonnement, qui, soit dit entre nous, m'est tenu par un ami plein de rondeur, n'ayant qu'une bosse à son service et ne pouvant souffrir ceux qui, plus privilégiés que lui, en ont deux. Ce malin personnage a une prétention commune à plusieurs de ses pareils : c'est de représenter le type de la perfection humaine; si vous avez le malheur d'être taillé comme un I, n'allez pas le plaindre, au moins, pour la courbure de son échine, il vous répondrait que tout homme droit est en dehors des règles du beau, et que les artistes sont des ânes, qui donnent comme modèles accomplis l'Apollon du Belvédère et la Vénus de Milo. Le temps est proche, selon lui, où les peuples éclairés reconnaîtront la suprématie du dos arrondi sur les autres dos que rien ne distingue. En 1848, ce novateur fougueux ouvrit un club où les *bossus* seuls étaient admis; trois kilos de ouate dans mon habit et son inaltérable amitié *me procurèrent l'avantage inespéré* de pénétrer dans le lieu ordinaire des séances. J'en sortis un soir, sur le coup de minuit, avec une bosse réelle... au front : les initiés m'avaient reconnu et jeté dehors comme profane. Il y avait en cet endroit la plus belle galerie de *bossus* des deux sexes qu'il ait jamais été donné à œil humain de contempler : *bossus* de grande, moyenne et petite grandeur; *bossus* de toute lignée, de tout âge et de toute fortune; *bossus* de toutes couleurs politiques : rouges, bleus et blancs. Il y avait aussi des dames, oui des dames, quelque peu bas-bleus, dont la charmante silhouette rappelait, de profil, les courbes gracieuses de la mappemonde, et qui demandaient à cris perçants l'émancipation de la femme... bossue. Mon ami n'en demandait pas tant. Il voulait simplement entraîner ses collègues vers de lointaines contrées, et aller fonder sur la terre hospitalière d'Amérique une vaste république de *bossus*, une et indivisible, avec cette devise mémorable : « L'union fait la bosse! » La suite des événements s'opposa à cette idée féconde, qui déjà avait rencontré de nombreux adhérents. Un jour, le club fut fermé par ordre de l'autorité, qui prétendit méchamment que notre homme ne cherchait que plaie et bosse. Il eût pu, il est vrai, répondre à cette accusation par un mot, comme le fit un jour feu Me Cauvain, l'Esope du barreau de Paris. Le président d'un tribunal devant lequel il plaidait lui ayant dit, avec un geste d'impatience : « Me Cauvain, vous ne demandez que plaie et bosse, » le malin avocat répliqua aussitôt, indiquant du doigt l'appendice qu'il portait au verso : « Ah! *monsieur le président, Dieu m'est témoin* que je n'ai pas demandé celle-là. » Il y avait un grain d'amertume dans cette réponse, et voilà pourquoi elle ne serait pas venue à mon ami, qui est aussi fier de son buste que Léotard peut l'être du sien. Mon ami est d'ailleurs un *bossu* sérieux, ce qui ne veut pas dire qu'il soit triste; un *bossu* convaincu, ayant conscience que le grain de beauté qu'il porte sur les épaules n'est pas un agrément, d'autres disent un désagrément ordinaire. Vous connaissez beaucoup de *bossus* qui, sous ce dernier rapport, lui ressemblent... Et puis, il a des opinions politiques autrement accusées que ne les avait Me Cauvain, dont on faillit un jour pulvériser la caustique personne en plein club des *bossus!* « Que pensez-vous de la montagne? lui demandait-on. — La montagne? repartit l'avocat réactionnaire, la montagne, j'en ai plein le dos. » Jugez du tumulte. C'était, d'ailleurs, un étrange personnage que Me Cauvain. Aux bureaux de la guerre, où l'appelait journellement l'étude des affaires de l'Algérie, dont il rendait compte dans le *Constitutionnel*, il n'était connu que sous le nom de maréchal de Luxembourg, guerrier illustre par sa bosse plus encore que par sa valeur. Me Cauvain ne s'en fâchait point, au contraire, faisant contre nature bon cœur. Peu charitable pour son prochain, comme la plupart de ses pareils, il ne s'épargnait pas lui-même, et, riant tout le premier de sa mésaventure, il a mérité qu'on dît de lui : « Cauvain a l'humeur plus égale que la taille. » C'est d'ailleurs une justice à rendre aux *bossus*, ils ont la repartie vive et l'humeur gaie; d'où le proverbe : Rire comme un *bossu*. Il n'appartenait qu'au romantisme d'inventer le *bossu* triste et mélancolique : le Quasimodo de *Notre-Dame de Paris* est un personnage hors nature.

Le nom de l'avocat publiciste est venu à point sous ma plume pour l'aider à ouvrir un *alinéa bien senti*, un *alinéa corsé — style du jour* — et à parler de quelques bosses illustres ou simplement célèbres. A vrai dire, on serait mal fondé à exiger de nous un respect entier de la symétrie. Dans la rédaction d'un article où l'on ne peut perdre de vue les caprices de la nature, on a toute licence, ce nous semble, d'aller *en zigzag*. Il y a plus, l'auteur, plein de son sujet, doit être animé, en l'écrivant, du plus profond dédain pour la ligne droite, et demander ses inspirations à la ligne courbe; voire même à la ligne brisée. Il lui faudrait pour pupitre le dos complaisant de ce fameux petit *bossu* qui, en l'année 1719, pendant l'agiotage, pour écrire prêtait son échine à la foule qui s'étouffait et se ruait sur les actions du financier Law, avec une extravagance et une frénésie sans pareilles. Il est vrai que le petit *bossu* gagna à ce métier ingénieux 150,000 livres et que, malgré toute notre bonne volonté, nous n'en pourrions promettre autant à qui serait disposé à l'imiter en notre faveur. Ainsi passons. Le premier *bossu* dont l'image s'offre à nous en évoquant le passé, c'est Esope. Jamais plus grand nom ne fut porté par un plus petit homme. Le moine du XIVe siècle qui a écrit l'histoire du fabuliste phrygien l'a défigurée, dit-on; c'est tout ce qu'il pouvait faire, car, en ce qui concernait le personnage proprement dit, la nature s'était amplement chargée d'un tel soin. S'il est vrai, comme on l'a écrit, que le beau c'est le laid, Esope le Phrygien était souverainement beau, ayant à peine visage d'homme et portant sur des jambes courtes et difformes un fardeau qui n'était malheureusement pas une fable. Thersite, le *bossu* des temps héroïques, Thersite, fils d'Agrius, est un Antinoüs comparé à Esope; mais Esope était un sage n'ayant du *bossu* que l'esprit traditionnel, tandis que, Thersite, « le plus lâche et le plus laid de tous les Grecs qui vinrent au siége de Troie, » avait tous les vices et tous les défauts d'un *singe malicieux et fanfaron. Il était moqueur*, rageur, outrecuidant; si bien qu'un jour Achille, dont il avait ri, le tua d'un coup de poing. Ainsi, dans l'épopée antique, le trait caricatural apparaît, dessinant, au milieu des héros aux formes accomplies, le personnage grotesque du *bossu* gouailleur. Lui seul trouve dans son filet de voix une note critique à jeter à travers ce monde olympique et ennuyeux, solennellement rêvé par l'art antique. Patience! c'est par l'imperceptible fissure pratiquée par cet audacieux éclat de rire du souffreteux et du déshérité que passera la pioche du révolutionnaire. Le *bossu* de la poésie grecque, ne vous y trompez pas, c'est le peuple, le peuple qui se fait humble, petit, laid à plaisir et qui, rendu méconnaissable, ose déjà fronder ses maîtres et ses rois. Oser rire d'Achille! n'est-ce pas le comble de l'audace? On ne passe cela qu'à un avorton. C'est le roquet qui mord les reins du dogue! Quel chapitre intéressant et instructif on pourrait écrire sous ce seul titre : le *Bossu dans la littérature et les arts!* Nous ne pouvons que l'indiquer ici : si nous le traitions au complet, nous montrerions comment, avec son parler libre et caustique, son humeur badine et son esprit mystificateur, le *bossu* était prédestiné à jouer un certain rôle. Son image, bizarrement intercalée dans les sculptures gothiques des vieilles cathédrales, semble un rébus proposé aux générations à venir, rébus facile à deviner pour qui sait réfléchir; sa physionomie satanique apparaît, avec je ne sais quelle menaçante hypocrisie, dans le fastueux tableau du moyen âge, et quand la Révolution a passé sur lui, il *donne signe de vie encore, toujours* narquois, plein de justice et de bon sens, comme l'esprit français; manquant totalement de rêverie, mais libidineux en diable et enragé patriote sous l'habit bourgeois de M. Mayeux. La caricature, cette fois, en saisissant le type, comprend que le *bossu* s'est émancipé tout à fait : il ne s'agit plus d'un bouffon craintif, dorant la pilule à ses maîtres et montrant les dents par derrière, quand il est sûr qu'on ne le voit point; il s'agit d'un citoyen, électeur et éligible, apte à tous les emplois civils et, qui plus est, garde national, un héros des trois journées. Polichinelle est un type que l'art s'est plu à embellir; il cache sa difformité sous des défroques éclatantes et reste histrion; Mayeux est un personnage pris sur le vif, et son peintre ordinaire, Traviès, a fait œuvre de réaliste en traçant son portrait. Mayeux, d'ailleurs, ne pouvait naître qu'en France, le seul pays où l'on sente vivement le côté ridicule des choses, et où, dans les plus sérieuses, se trouve encore le petit mot pour rire. A voir comme M. Mayeux lève la crête, on sent que la race des Triboulet est à jamais éteinte, et c'est de pair que l'affranchi d'hier marche aujourd'hui avec les plus grands dignitaires : « Comment se porte Votre Eminence? demande-t-il à l'archevêque qu'il rencontre. — Très-bien, monsieur Mayeux; et la vôtre? » répond spirituellement, mais avec certains égards, le chef de l'épiscopat; car le *bossu* n'est plus une sorte de jouet dont s'amusent les personnes de haut rang. Il a bien les velléités libertines et tapageuses de Polichinelle, attendu que son état de *bossu* veut qu'il en soit ainsi; il sème bien son amour un peu partout, mais au fond il cherche à faire souche d'honnêtes gens puisqu'il se marie, chose à laquelle Polichinelle n'aurait jamais songé.

En signalant tout à l'heure ce *bossu* des temps héroïques qui se permit de rire des guerriers les plus graves, nous songions à *ce prince du burlesque*, *Paul Scarron*, *qui* vint gambader comme un singe et rire comme un satyre au beau milieu de la pompe froide et roide du grand siècle, léguant pour dernière malice madame sa femme au Roi-Soleil. Un jour Ménage lui disait : « Vous devriez au moins avoir un enfant de votre femme. » Notre *bossu*, cloué sur sa chaise par la paralysie, se tourna vers un sien valet nommé Mangin, homme simple et rustique et lui dit : « Mangin, ne ferais-tu pas bien un enfant à ma femme, si je te le commandais? — Oui-da, monsieur, s'il vous plaît et avec la grâce de Dieu. » Voilà avec quel sans-façon *sui generis* le poëte cul-de-jatte traitait celle qui n'était pas encore Mme la marquise de Maintenon. Ainsi les *bossus* ont toujours eu cette façon leste et tant soit peu cynique de traiter les femmes; mais n'y a-t-il pas un bon tour du hasard dans ce fait d'une femme échappant aux bras d'un compère aussi goguenard, aussi libertin, aussi déluré, pour tomber aux mains du roi le plus roide, le plus guindé, le plus solennel que la terre ait jamais porté! Scarron, qui riait de tout, riait de sa propre difformité, et il poussa la plaisanterie jusqu'à se faire représenter grimaçant, la poitrine concave, le dos convexe, sur le frontispice de ses œuvres. Mais hâtons-nous de dire que Scarron n'était *bossu* que par accident. « J'ai eu la taille bien faite, quoique petite, écrit-il dans la préface de ses ouvrages; la maladie l'a raccourcie d'un bon pied. » Plus loin, il ajoute : « Ma tête se penchant sur mon estomac, je ne ressemble pas mal à un Z. »

Ne quittons pas la poésie sans ajouter que c'est un *bossu*, le poëte Désorgues, né à Aix en 1764, mort en 1808, qui a eu la singulière idée d'écrire un poëme sur la pédérastie. On cite encore parmi les littérateurs contrefaits Amelunghi, Saint-Pavin, Pierre de Saint-Louis, qui, comme Polichinelle, était *bossu* par devant et par derrière; le Champenois *Pons, etc.*; *mais la nature*, lasse *un jour* de dégrossir ses *bossus* dans le menu, s'avisa de tailler ses magots parmi les princes. Quelle leçon d'humilité, s'il vous plaît! Nous avons eu Jean II, comte d'Armagnac; Bérenger Raymond le *Courbé* (le mot est poli), comte de Barcelone; le célèbre duc de Parme; le maréchal de Luxembourg et son adversaire malheureux, Guillaume III, prince d'Orange. La difformité de ce dernier lui fut reprochée d'une manière sanglante dans plusieurs pamphlets jacobites, et, entre autres, dans celui qui a pour titre : la *Difformité du péché redressée, sermon prêché à Saint-Michael's, rue Tortue* (Crooked-lane), *devant le prince d'Orange;* par J. Crookshanks (Jambes-Croches), 1703. N'oublions pas dans notre liste le prince de Condé, dit le *Bossu*, chef du parti calviniste, tué en 1569 par Montesquiou à la suite du combat de Jarnac. Un descendant du prince de Condé, le prince de Conti, frère du grand Condé, aurait été en droit de porter le surnom donné au premier de sa race. Le prince de Conti était fort laid; sa femme avait de l'esprit. Partant un jour pour l'Ile-Adam, il lui disait en badinant : « Madame, je vous recommande sur toutes choses de ne pas me faire cocu pendant mon absence. — Allez, monsieur, lui dit-elle; partez tranquille, je n'ai jamais envie de vous faire cocu que quand je vous vois. » Cependant, s'il faut en croire la chronique scandaleuse, tous les *bossus* n'inspirent pas ce sentiment, si l'on en juge par les succès étonnants que certains *bossus* obtiennent auprès du beau sexe. Ces succès se lisent dans l'air conquérant qu'affectent ces messieurs, dans le sourire de convoitise qui *plisse leur bouche large et* sensuelle, dans l'éclair de concupiscence qui brille dans leurs yeux à fleur de tête. Avez-vous jamais vu un *bossu* en bonne fortune? avez-vous jamais vu un *bossu* conduisant sa fiancée à la mairie, sa maîtresse au théâtre ou au bal? Ce n'est plus un homme, c'est un papillon, c'est le coq de bruyère chantant sa victoire au haut d'une branche; il va, il vient, il gesticule; il arrondit le bras, lève la crête, fait sonner le talon, s'avance par bonds comme une balle élastique, tout joyeux et tout fier de sa conquête. Il ressemble à ces jeunes chevreaux qui ne font que sauter dès que les cornes leur viennent.

Parmi les personnages célèbres marqués de la lettre B, on cite encore Richard III, le théologien allemand Eber (mort en 1614), l'ascétique Guidi, le physicien Lichtenberg; Cecil, ministre d'Elisabeth; l'homme d'Etat Chauvelin, membre du Tribunat, de la Chambre des députés, mort en 1832.

Aux *bossus* illustres on peut, on le sait, opposer d'illustres boiteux : Tyrtée, Parini, Byron et Walter Scott, tous poëtes, étaient boiteux; le grand tragique anglais Shakspeare l'était aussi, dit-on, ainsi que Mlle de La Vallière et Benjamin Constant. Faut-il en conclure avec Byron (il n'était pas entièrement désintéressé dans la question) qu'une âme est plus ardente dans un corps difforme, à cause des efforts qu'elle fait pour dominer l'imperfection physique? Quoi qu'il en soit, il est à peu près reconnu, comme le dit la chanson dont nous parlerons tout à l'heure, que

> Tous les *bossus* ont ordinairement
> Le ton comique et beaucoup d'agrément.

Arrivé à ce point de notre tâche, nous nous sentons ému tout à coup, ému bien sincèrement. On rit bien des misères humaines, mais au fond on s'y intéresse plus qu'on ne le voudrait peut-être. La parodie nous amuse; mais, quand la parodie a visage d'homme, elle ne tarde pas à nous attrister. Qui ne s'apitoierait sur le sort de ces pauvres êtres, toujours prêts à se moquer d'eux-mêmes afin de se faire pardonner leur difformité? A peine sont-ils nés, qu'un rire moqueur les salue, et ce rire les accompagne jusqu'à la tombe. Ils n'échappent à la risée générale qu'à la condition d'avoir beaucoup d'esprit, et du plus méchant. Le *bossu* a été de tout temps un souffre-douleur. Voyez Esope, n'esquivant le bâton qu'à force d'imagination; voyez Polichinelle, qui ne peut échapper à son mauvais destin et se voit pris à la bosse par le diable lui-même; voyez le bouffon de cour qui a tout privilége de parler, mais qui en pâtit s'il va trop loin et reçoit le fouet à la cuisine; voyez Mayeux, Mayeux lui-même, qui est berné en amour, berné en politique, et qui, en fin de compte, trouve, après une nuit de faction, au pied du lit de son épouse, des bottes de municipal qui témoignent de l'infidélité de Mme Mayeux, et dont une seule lui ferait au besoin un cercueil. On se rappelle ce repas, dont rien n'approche, offert par Lucius Verus, père de Marc-Aurèle, à des sénateurs. Lucius Verus prit deux *bossus*, laids et rabougris, dit l'historien, les fit couvrir de *moutarde*, et, après les avoir fait placer dans un plat d'argent, ordonna qu'on les servît aux convives. La plaisanterie eut du succès, et la tendance qu'on avait alors pour le grotesque fit qu'on y applaudit beaucoup. Dix-sept siècles ont passé sur cette atroce aventure, et croyez-vous qu'on la renouvelât aujourd'hui? Ecoutez l'auteur des *Causeries d'un curieux*, M. Feuillet de Conches : « Si je *n'avais déjà raconté*, dit-il, *dans un autre* écrit (*Léopold Robert, sa vie, ses œuvres et sa correspondance*), l'usage auquel le populaire des Italiens de Rome prostitue le mausolée d'Auguste, je rappellerais ces combats de *bossus* contre des veaux, dont j'ai vu dans le monument sacré le grotesque et hideux spectacle. Je ne sais si de pareilles représentations ont continué à être autorisées dans la ville sainte; mais j'aurais peine à rendre l'ivresse furieuse du peuple, de laquelle j'ai été témoin en 1847, à cette indigne parodie des luttes antiques et des héroïques combats espagnols de taureaux. On avait pris de pauvres veaux efflanqués, dont le front commençait à peine à s'armer d'un timide croissant; puis, comme si, pour des contrées peuplées des chefs-d'œuvre du ciseau amoureux de la forme, le *bossu* n'était point un homme, on avait trié, entre les *bossus*, les mieux constatés, et bêtes et gens avaient été lancés les uns contre les autres. Excités par les cris des spectateurs, par des pointes acérées, par les drapeaux rouges qu'agitaient les *bossus*, les veaux finissaient par se dégourdir de leur ennui, s'agiter, prendre rage et porter de vigoureux coups. J'ai vu l'un des malheureux *picadores*, blessé et mis hors de combat, essayer de sortir de l'arène; la populace enflammée l'en empêcha, et criait au veau : « Tue! tue! » afin d'en avoir pour son argent. » On voit par là que les bizarres folies du monde moderne ne le cèdent pas toujours aux bizarres folies des temps anciens. Cette abominable récréation du peuple de Rome vaut bien celle qu'on se donnait, il y a quatre siècles, à la cour de France, aux *dépens de pauvres aveugles. On mettait* quelques-uns de ces malheureux aux prises, couverts de fer et armés de longs bâtons, et la maladresse des coups qu'ils se portaient faisait la réjouissance des nobles spectateurs. Le ridicule se mêle à l'horrible dans la comédie humaine. « Presque tout l'univers est histrion : *Totus fere mundus exercet histrioniam*, » a dit le poëte latin.

Disons, en terminant, qu'aujourd'hui, grâce à l'habileté reconnue des tailleurs et des modistes, on ne voit plus guère de *bossus;* il n'y a plus, à proprement parler, que des hommes légèrement contrefaits et des femmes légèrement contrefaites; ces hommes contrefaits et ces femmes contrefaites, qui désertent la corporation, s'empressent toutefois de revendiquer la lettre B dès qu'il s'agit de faire allusion à l'esprit particulier que l'on prête aux *bossus* parfaitement authentiques. Cette prétention nous remet en mémoire une anecdote racontée par M. Alfred Deberle dans le *Journal d'un musicien du Vaudeville*. Elle nous fournira ce que les chroniqueurs appellent maintenant le mot de la fin. Mlle Contat faisait un jour partie d'une brillante réunion où se trouvait aussi M. de Béthune-Charost-Cossé, un grand seigneur quelque peu *bossu* et fort caustique. Ce dernier s'était approché de Mlle Contat, et, affectant de la traiter en comédienne, lui disdit les choses les plus impertinentes, entre autres celle-ci : « Ah! mademoi-

selle, toutes les fois que je vous vois, je ne puis m'empêcher de me rappeler ce temps délicieux où votre taille charmante tenait dans les deux mains. » Notons que Mlle Contat avait pris un embonpoint énorme et qu'elle n'était plus jeune; aussi se mordait-elle les lèvres et se tenait-elle à quatre pour ne pas éclater. Lorsque fut servi l'ambigu, M. de Charost se trouva placé auprès de Mlle Contat. Dans un moment où la conversation était devenue générale, on parla des *bossus*, et M. de Charost dit à ce sujet, en avançant l'épaule : « Oh! pour nous autres *bossus*, on ne peut nous refuser d'avoir de l'esprit; c'est une chose sur laquelle tout le monde est d'accord. » La comédienne saisit la balle au bond et répliqua aussitôt : « Vous *bossu*, monsieur! qui a dit cela? vous n'êtes que contrefait. » Que de *bossus*, selon le mot de Mlle Contat, ne sont que contrefaits!

Terminons ce long article sur les *bossus* par un petit chapelet d'anecdotes. Le mot *chapelet* nous semble assez bien trouvé, puisqu'il s'agit ici de ces éminences qui ne diffèrent d'un grain de chapelet que par le volume.

— **Anecdotes.** Le roi d'Angleterre, apercevant dans une rue de Londres Pope, qui était *bossu*, dit à ses courtisans : « Je voudrais bien savoir à quoi sert ce petit homme qui marche tout de travers. » Pope l'entendit, et cria, en se retournant : « A vous faire marcher droit. »

∴

Tous les *bossus* n'ont pas volé leur réputation d'esprit. L'un d'eux, se promenant dans un jardin public, entendit deux messieurs qui se disaient en le regardant : « Le bel Esope! — Vous avez raison, messieurs, répliqua-t-il aussitôt, je fais parler les bêtes. »

∴

Le prince d'Orange, au désespoir d'avoir été battu à Fleurus, à Leuse, à Steinkerque et à Nerwinde, disait, en parlant de M. de Luxembourg : « Est-il possible que je ne battrai jamais ce *bossu*-là? » M. de Luxembourg, l'ayant su, répondit : « Comment sait-il que je suis *bossu*, il ne m'a jamais vu par derrière? »

∴

Un *bossu*, traversant le marché des Innocents, fut arrêté par une écaillère, qui lui dit en frappant sur sa bosse : « Eh! l'ami, combien la vielle. » Le malin *bossu* fit entendre un de ces bruits qu'on ne nomme pas, et lui répondit : « Ça dépend du son, voyez si celui-là vous plaît. »

∴

D'Alençon était fils d'un huissier au parlement de Paris, et avait été reçu dans la même charge. Il était *bossu*, et dévoré de la manie de passer pour homme d'esprit, quoiqu'il n'en eût que médiocrement; aussi l'abbé Pons, autre *bossu*, qui avait beaucoup de mérite, disait de lui, avec une espèce d'indignation : « Cet animal-là déshonore l'honorable corps des *bossus*. »

∴

Un *bossu*, revenant d'un bal au milieu de la nuit, frappe à la porte d'un de ses amis. Il gelait très-fort. L'ami ayant ouvert sa fenêtre lui demanda ce qu'il voulait. « Descends, je t'en prie. — Mais je suis nu, je vais m'habiller. — Descends sur-le-champ, ce sera l'affaire d'une minute, et je ne puis attendre. Ah! mon cher, ajouta-t-il quand l'ami fut descendu, dis-moi si ma bosse est encore derrière mon dos; il fait si froid que je ne la sens plus. »

∴

Un prédicateur prouvait en chaire que tout ce que Dieu a fait est bien fait. « Voilà, disait en lui-même un *bossu* qui l'écoutait attentivement, une chose bien difficile à croire. » Il attend le prédicateur à la porte de l'église et lui dit : « Monsieur, vous avez prêché que Dieu avait bien fait toutes choses; voyez comme je suis bâti! — Mon ami, lui répondit le prédicateur en le regardant, il ne vous manque rien, vous êtes très-bien fait pour un *bossu*. »

∴

Un *bossu* à la manière de Polichinelle se trouvait dans une société, en compagnie d'un de nos académiciens, qui n'a pas d'Esope que l'esprit. Comme le spirituel académicien venait de répliquer par un trait d'une finesse extrême, le *bossu* résolut d'en glorifier toute sa race, et, se redressant avec une fierté comique : « Nous autres *bossus*, s'écria-t-il, nous ne restons jamais à court. — Mais vous, répliqua l'académicien, peu flatté de cette solidarité et se souvenant peut-être du mot de Mlle Contat, vous n'êtes pas *bossu*, vous êtes contrefait. »

∴

Un homme-géant, un hercule se promenait un soir à la foire Saint-Laurent, tandis qu'on jouait des parades au dehors. Tout occupé des lazzi du pitre d'un jeu de marionnettes, il heurta par mégarde un petit *bossu* qui, se redressant sur la pointe du pied, apostropha très-incivilement ce grand homme ou plutôt cet homme grand. Celui-ci, sans témoigner la moindre colère, affecta de se courber et de dire, en élevant la voix : « Qu'est-ce qui est là-bas? » L'Esope, furieux de ce sarcasme, mit la main sur la garde de son épée, et en demanda raison à son adversaire. Mais l'homme de haute stature, toujours de l'air le plus tranquille, prit le mirmidon par le milieu du corps, et le posant sur le balcon de la parade, il dit froidement : « Tenez, serrez votre polichinelle, qui s'avise de faire ici du tapage. »

∴

Un *bossu*, plein d'enjouement et de gaieté, avait le bon esprit d'être le premier à plaisanter sur sa bosse. Un jour, entre autres, dans un cercle de vingt personnes où il était, arrive un homme qui avait, comme lui, le malheur d'être affligé d'une bosse considérable, mais devant lequel il était dangereux de traiter ce point délicat. A peine il le voit entrer, qu'il avance deux pas à sa rencontre, le regarde de la tête aux pieds avec un air de surprise, et se rapprochant de son voisin, lui dit à l'oreille, d'un ton assez élevé pour être entendu de tout le monde : « Ah! mon ami, quelle bosse! » Le voisin, qui ne s'attendait à rien moins, part d'un éclat de rire. Cet éclat se communique : on se retourne, on se mord les lèvres, on veut se retenir; il n'y a pas moyen. Le nouveau venu, déconcerté, jette sur l'homme à l'exclamation un regard de travers. Celui-ci, sans s'émouvoir, hausse les épaules, et reprend avec un sourire de pitié : « Ah! monsieur, quelle bosse! — Monsieur, vous m'insultez, dit l'autre, à qui le feu monte au visage, et je veux en avoir raison; sortons. — Eh! monsieur, quand nous sortirions, en seriez-vous moins *bossu?* — Ah! c'en est trop, s'écria le petit homme; et, en même temps, il tire son épée et veut en percer son ennemi. — Oh! oh! tu te fâches, lui dit froidement son confrère, en lui tournant le dos; eh bien, frappe, si tu l'oses. »

∴

Saint Ignace, fondateur des jésuites, était boiteux. L'abbé Chauvelin, qu'on peut regarder comme le plus grand ennemi de cette société, était *bossu*, ce qui donna lieu au distique suivant :

> Que fragile est ton sort, société perverse!
> Un boiteux t'a fondée, un *bossu* te renverse.

∴

> Un nommé Galiot, *bossu* par le devant,
> Et d'une bizarre figure,
> Dans la ville de Sienne entrait sur sa monture;
> Un citadin, mauvais plaisant,
> Lui dit pour le railler : « Les autres, d'ordinaire,
> Portent valise par derrière :
> Pourquoi donc par devant la vôtre portez-vous?
> — C'est, répond Galiot, qu'en pays de filous
> On agit de cette manière. »

Bossu (LE), roman publié en 1857, par Paul Féval. C'est une histoire de cape et d'épée, comme l'auteur l'a intitulée lui-même; mais, à travers ce cliquetis de fer, ces estocades gigantesques, on peut suivre le fil conducteur qui mène au but et maintient l'unité de l'œuvre. Le *Bossu* est le récit de la lutte entreprise par un seul homme, pauvre, exilé, sans appui, contre le premier des grands seigneurs de la cour, le cousin du régent, soutenu par une armée de courtisans peu scrupuleux, de valets sans foi ni loi et de spadassins prêts à tuer un homme pour un écu. D'un côté, tout favorise les desseins du grand seigneur, de l'autre, tout se tourne en obstacle, et, cependant, la balance finit par pencher du côté de l'exilé. C'est qu'il a mis son épée dans le plateau, et que cette épée est si lourde que nulle main n'en peut soutenir le choc.

Philippe de Gonzague a assassiné le prince de Nevers pour hériter de sa fortune et de sa veuve, mais il n'a pu lui voler son enfant; un jeune homme plein de cœur, d'audace et de bravoure, Henri Lagardère a dérobé Aurore de Nevers aux meurtriers, l'a sauvée au péril de sa vie et a réussi à l'élever en pays étranger, déjouant, par son esprit et son courage, toutes les tentatives formées contre elle.

La veuve de Nevers est devenue l'épouse de Philippe de Gonzague, et, au moment où se lie la véritable intrigue du roman, tandis qu'elle pleure encore sa fille, son mari lui présente une étrangère qu'il veut substituer à Aurore, pour s'assurer les dépouilles de son père; mais Lagardère, fidèle à la devise de Nevers (*Adsum*, j'y suis), a prévenu la princesse, qui refuse de reconnaître l'étrangère pour sa fille et attend la réalisation des promesses de Lagardère, qui lui a juré de lui rendre son enfant. Philippe de Gonzague, accusé par elle, a découvert, grâce à ses affidés, la demeure de Lagardère et essaye plusieurs fois de le faire assassiner. Ceux qu'il envoie contre lui sont des spadassins qui l'ont aidé au meurtre du prince de Nevers. Lagardère, implacable comme la vengeance, les tue tous l'un après l'autre, les armes à la main.

Gonzague est partagé entre deux occupations qui absorbent tous ses instants, mais dont le but est le même : augmenter sa fortune. Faire disparaître Aurore de Nevers et monopoliser les bénéfices des opérations financières du banquier écossais Law, telles sont les deux difficultés contre lesquelles il lutte. Son hôtel, transformé en arène d'agiotage, devient le centre de toutes les petites infamies des traitants. Les marchés s'y concluent à la minute et se signent sur le dos d'un bossu, personnage inconnu, comique et terrible à la fois, dont la langue acérée fait trembler Gonzague lui-même, quoiqu'il ait l'air de servir ses projets contre Lagardère. Quel est-il? D'où vient-il? Nul ne le sait, nul ne le peut deviner. Ce bossu, énigme vivante pour chacun des acteurs du roman, les réduit tous au silence par ses railleries effrayantes; car il possède les secrets de tous et réveille le remords dans ces âmes gangrenées.

En dépit des craintes qu'il lui inspire, Gonzague se sert de lui, tant il déploie d'habileté dans ses manœuvres contre Lagardère, jusqu'au moment où le fruit de vingt années d'efforts, de ruse et d'un courage héroïque semble perdu par la disparition des papiers établissant la naissance d'Aurore de Nevers. Le bossu se redresse, et sous le masque du bouffon apparaît Lagardère, beau et terrible comme aux jours de sa jeunesse, et poussant le formidable cri de guerre des Nevers : « J'y suis, j'y suis! » Les preuves qu'il a promises, il ne peut plus les donner; placé entre l'habile défense de Gonzague et les attaques de la mère d'Aurore, qui l'accuse d'avoir voulu lui voler le cœur de sa fille dans un but de vil intérêt, cet homme si fort chancelle; il se sent terrassé par le destin. Il renonce à lutter, et, à l'instant où, pour prix de sa vie de sacrifice, il va périr de la mort infâme des criminels, Aurore, conduite par sa mère, qu'elle a réussi à convaincre du dévouement de Lagardère, vient lui demander de s'unir à lui. L'époux futur d'Aurore reprend courage; rien desormais ne saurait lui résister : grâce à un adroit subterfuge, il prouve au régent la culpabilité de Gonzague et le tue près du tombeau de Philippe de Nevers. Sa récompense, c'est le titre de comte et la main d'Aurore. Le bossu l'a bien méritée.

La trame du roman est, on vient de le voir, tissée avec une merveilleuse habileté; elle abonde en péripéties qui expliquent son immense succès lorsqu'elle a été mise à la scène. Les exploits de Lagardère l'épée en main, tout fabuleux qu'ils puissent paraître, ne dépassent cependant pas la vraisemblance et cadrent bien avec les mœurs de cette époque, singulier mélange de boue et de diamant, où le côté chevaleresque éclate sans cesse au milieu de scènes dignes du crayon de Callot. Dans la seconde partie, intitulée : *l'Hôtel Saint-Magloire*, les saturnales financières du système de Law sont dépeintes avec une vérité d'ironie inimitable. On voit agir les personnages, les nobles coudoyant leurs laquais enrichis, pour venir s'agenouiller devant le veau d'or et son grand prêtre Gonzague. Cette orgie d'agiotage a été expliquée par des historiens sérieux d'une manière aussi fidèle, mais, à coup sûr, beaucoup moins saisissante. Quant au héros du roman, Lagardère ou le bossu, c'est un de ces types chevaleresques comme on en rencontrait au moyen âge. Corps de fer, bras d'acier, cœur d'or, aussi terrible le sarcasme à la bouche que l'épée à la main, il représente bien ces cadets sans fortune et sans famille qui peuvent dire, comme l'un d'eux : *Nous n'avons pas d'aïeux, c'est vrai, mais nous sommes des ancêtres.*

Le style du *Bossu* est d'une vivacité singulière; il est étincelant, chatoyant et rapide comme l'épée du héros. Le lecteur, saisi dès le début par l'esprit chevaleresque de ce roman, est entraîné à travers onze volumes jusqu'au dénoûment, sans avoir le temps de respirer. Il semble qu'il soit poussé en avant, l'épée dans les reins; il ne songe même pas à réfléchir; tant d'incidents se succèdent sous ses yeux, qu'il croit assister à une de ces scènes de féerie où les changements à vue sont si rapides qu'à peine a-t-on le regard assez ferme pour les suivre à travers l'éblouissement des décors. L'imagination règne en souveraine d'un bout à l'autre de l'ouvrage, et cependant ce récit à la vapeur est écrit d'un style assez correct, bien qu'il sente trop l'improvisation.

En terminant, disons quelques mots du *Bossu*, drame en cinq actes et en douze tableaux, du même auteur en collaboration avec M. Anicet Bourgeois, et qui fut représenté sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin le 8 septembre 1862. Certes, si jamais roman a mérité d'être arrangé pour le théâtre, c'est celui de M. Paul Féval. Aussi le drame a-t-il été taillé en plein drap dans le livre, et le succès le plus complet est venu s'ajouter à celui que le roman avait déjà obtenu.

Nous avons donné plus haut un aperçu du sujet, et nous nous contenterons de parler ici de la manière dont les acteurs se sont acquittés de leurs rôles. Les auteurs eux-mêmes n'auraient pu rêver un Lagardère plus accompli que Mélingue. Il tenait aussi fièrement l'épée qu'il portait bravement sa bosse, et l'on ne peut s'imaginer des allures à la fois plus cavalières et plus grandioses. Joignez à ce comédien inimitable : Brindeau, dans le rôle difficile du duc de Gonzague; Vannoy, dans celui d'un spadassin goguenard; Mmes Raucourt et Defodon, dans les deux charmants caractères de Blanche de Quélus et de Blanche de Nevers, et vous comprendrez comment le *Bossu* a eu, seulement à Paris, plus de deux cents représentations.

Ce drame donna lieu à une discussion très-curieuse entre deux écrivains renommés, discussion qui mérite d'être rapportée, parce qu'elle peint un côté des mœurs littéraires de notre époque. Quand parut le drame du *Bossu*, quelques journaux prétendirent que l'idée de faire une pièce avec le roman avait été fournie à M. Paul Féval par M. Victorien Sardou; M. Féval démentit ce bruit, et l'affaire n'alla pas plus loin. Quatre ans après (1866), M. Féval, écrivant des causeries dans le *Figaro*, s'avisa un beau jour de prendre pour sujet ses tentatives de collaboration avec M. Sardou: il conta la chose à sa manière. M. Sardou ne manqua pas de lui répondre sur le même ton, et il en résulta deux lettres où les traits caractéristiques abondent autant que l'esprit. Deux écrivains, se jugeant mutuellement et se disant leurs petites vérités, sont des juges aussi infaillibles que deux femmes appréciant leur beauté : quelque mérite pourra échapper à leur analyse; mais, à coup sûr, aucune tache, aucun défaut ne manquera à l'appel. Voici d'abord le portrait de M. Sardou, tracé de main de maître : « A l'heure où j'écris ceci, dit M. Paul Féval, je vois encore cette mièvre figure, où il y avait de la souffrance, du découragement et de la volonté; ces yeux inquiets, qui sont en réalité excellents et qui me semblaient myopes; ces traits admirablement taillés, un peu trop coupants, aigus jusqu'à être pointus, et qui me firent jeter un coup d'œil derrière le dos, où, néanmoins, il n'y avait point de bosse; ce front, heureusement développé, intelligent au possible, couronné par la plus magnifique chevelure que j'aie jamais vue. Il y avait là-dedans de l'enfant et de la femme très-âgée. C'était joli et ruiné. » Nous avons vu l'homme, voyons-le maintenant à l'œuvre, et comment il est apprécié par son confrère. « Il est éloquent dans toute la force du terme, et, circonstance bizarre, ce n'est pas avec sa propre pensée; j'avais lu tout ce qu'il me disait dans Cooper, dans le capitaine Mayne-Reid et dans Gabriel Ferry; néanmoins cela me sembla original, tant il jongle adroitement avec ses souvenirs. C'est l'homme de l'emprunt continu; il emprunte comme les généreux donnent, sans compter. Quand il a voulu justifier ses emprunts, il emprunte jusqu'à sa justification. Mais je n'admirai pas seulement cette richesse inouïe de la faculté emprunteuse, cette opulence de la mémoire, je fus frappé encore bien davantage par l'habileté serrée, abondante, pittoresque, que le candidat mélodramaturge dépensait à soutenir une cause perdue. Quel homme d'affaires! quel splendide amateur de soi! Que de conviction, que de passion! il me joua des scènes à quatre en prenant toutes les poses, il rampa dans le sentier de la guerre (son drame se passait en Amérique); il scalpa quelques visages pâles, il incendia quelques wigwams; il se poignarda pour le jeune premier, il accoucha clandestinement pour l'ingénue; il fit tout, dessinant les décors, étageant les plans, disposant les meubles, allumant les lampes, donnant des rôles aux fauteuils, à la table, à la pendule, à la pelle, à la pincette, à son mouchoir; c'était un diable. Tout son corps anguleux travaillait, sa voix s'enrouait, ses cheveux fouettaient sa joue blême, il avait fini par me prendre, ce qui n'est pas bien difficile. Je perdais plante, et j'allais lui déclarer qu'il m'avait pris à sa démoniaque mécanique, lorsqu'il s'arrêta tout à coup, au plus furieux moment, pour me dire froidement : « C'est bien, je suis fixé, c'est » idiot; nous ferons autre chose. » Il prit son parapluie (j'ai rarement vu de plus beaux parapluies que les siens), me remercia de mon bon accueil et s'en alla. Je le regardai traverser la cour par la fenêtre. Il portait dignement son parapluie, qui lui allait comme un gant. Le diable s'était changé en un paisible petit bonhomme, d'apparence valétudinaire et un peu moine. » Voici enfin l'appréciation du talent de M. Sardou comme auteur dramatique : « A mes yeux, M. Sardou est un précieux talent, sans élan, sans cordialité, sans jeunesse, mais souverainement adroit dans ses choix, hardi avec calcul, habile à feindre la fougue et arrivant à la chaleur par des prodiges de gymnastique cérébrale. Les lièvres de ses civets ne sont pas toujours tués par lui, c'est certain; mais il les ravigote à miracle, et, s'il y glisse, l'espiègle qu'il est, un lambeau de gibier de gouttière, on s'en lèche les doigts. C'est poivré magistralement. Comme il prend sa muscade où il la trouve, rien ne lui coûte : il a de pleines marmites de reliefs, auxquels il donne une forme définitive à force d'esprit, d'algèbre et de migraines. S'il se bat les flancs, ce n'est jamais en vain. Sa verve est rarement naturelle, mais il a de la verve ou quelque chose qui y ressemble comme deux gouttes d'eau. Et que m'importe, après tout, le procédé qui fouette la crème, si elle mousse? Certes, il n'a ni la carrure dramatique d'Emile Augier, ni la science terrible d'Alexandre Dumas fils, ni l'admirable nature de Théodore Barrière; mais ses succès ne sont pas moins bruyants que les leurs, et ses chutes sont plus rares. Quand il fait bien, ce qui arrive très-souvent, le public n'est pas toujours content; mais, ventre de biche! quand il fait mal, le diable prend les armes. Chacun des petits piéges qu'il tend saisit la salle au collet. Jamais âme qui vive n'a deviné si héroïquement son « tout le monde. » On le laisse jouer avec la morale, comme si c'était de la mousseline; on le laisse déshabiller ses poupées de haut en bas, sous prétexte qu'elles sont en carton. Il chatouille la vertu, il fait pousser de petits cris hystériques à la pudeur; en l'écoutant, les demoiselles Prudhomme frétillent d'allégresse, comme si le cousin voyageur était inconvenant avec elles. La critique gambade, le public ne se connaît plus, le pompier marche sur la tête, le directeur fond en larmes, l'homme du rideau a des convulsions et les ouvreuses épileptiques lui donnent à l'unanimité leur voix pour l'Académie. »

A des coups portés si juste, assénés d'une main si sûre, M. Sardou répondit par d'autres qui, quoique bien dirigés, ne trouvaient peut-

être pas aussi facilement le défaut de la cuirasse. Il fit d'abord le portrait en pied de son antagoniste, comme celui-ci avait fait le sien. « Il paraît qu'à première vue, dit-il en parlant de M. Paul Féval, je lui produisis l'effet d'une vieille femme; moi, je ne lui trouvai rien que d'un vieil homme; il jugea mes traits trop coupants, je jugeai les siens trop arrondis. Il admira ma chevelure, je m'extasiai sur sa calvitie, et si mes dents lui révélèrent tout d'abord que j'étais destiné à dévorer mes semblables, à commencer par lui, son premier sourire m'apprit que j'avais affaire à l'un des Bretons qui, suivant la spirituelle expression de Gozlan, franchirent quelquefois la frontière pour se promener en pleine Normandie. Du reste, à part ces réserves mutuelles, la présentation fut charmante. » Voyons maintenant M. Paul Féval apprécié comme écrivain : « D'un côté, un écrivain qui avait déjà donné toute la mesure de son talent en se promettant de ne pas aller plus loin, et qui s'est scrupuleusement tenu parole; fort contesté en ce temps-là comme aujourd'hui, et fort injustement, à mon sens, car nul romancier ne rappelle autant que lui Frédéric Soulié, moins le drame; Eugène Sue, moins la vigueur; Balzac, moins l'observation; Mme Sand, moins le style; Dickens, moins la finesse, et Dumas, moins l'intérêt et la verve. Fort curieux à lire, par conséquent, s'il ne faisait abus de certaine humour un peu lourde, qui ressemble à l'esprit français comme le cidre de sa patrie au vieux vin de Bourgogne. Avec cela poli, comme on peut voir, distingué dans toutes ses manières, instruit sans pédantisme et sans érudition, et doué de cette aménité grasse et quelque peu cléricale, qui fait dire à l'observateur léger : Quel bon garçon! » De tout le reste de la lettre de M. Sardou, il semblerait résulter que celui-ci aurait longtemps travaillé au *Bossu* avec M. Paul Féval, par qui il aurait été exploité comme le sont les débutants dans toutes les carrières possibles et plus encore dans celle des lettres. Ces querelles entre écrivains ne sont ni rares ni nouvelles; à Rome, les poëtes se querellaient à la table des grands dont ils étaient les parasites; au moyen âge, les trouvères composaient les uns contre les autres des *serventois* aussi violents que poétiques, et la scène de Vadius et Trissotin sera éternellement vraie. Si le bon goût et la courtoisie ne gagnent rien à ces discussions, le public s'y amuse; il y apprend mille détails qui, sans cela, lui échapperaient, aussi dit-il, comme le poëte satirique :

Laissez-les faire, ils ont raison tous deux.

Bossus (LES TROIS), charmant fabliau du trouvère Durand, qui vivait au XIIIe siècle. Ce conte, très-original et très-amusant, se trouve de toutes pièces chez les Orientaux. Est-il né spontanément dans l'imagination des conteurs des deux pays, ou bien, comme tant d'autres récits, nous est-il venu de l'Orient à la suite des croisades? C'est un point que l'histoire littéraire n'a pas encore éclairci. Voici, en quelques mots, le sujet de ce fabliau, qui fut longtemps populaire, et a souvent été imité depuis. C'est l'histoire d'un riche bossu, aussi laid que méchant; qui, grâce à sa fortune, avait épousé une jeune fille belle et noble, mais pauvre : les mésalliances ne datent pas d'aujourd'hui. Comme la chose arrive toujours, il était aussi jaloux qu'il était laid, et sa principale occupation était de faire la garde autour de sa maison, pour empêcher que personne ne pût approcher de sa femme. Une des fêtes de Noël, qu'il était ainsi en sentinelle à sa porte, il se vit abordé par trois ménétriers bossus : ceux-ci le saluèrent comme confrère, lui demandèrent en cette qualité de les régaler, et, en même temps, lui présentèrent leur bosse, pour bien constater leur confraternité. Le bossu prit bien la plaisanterie; il mena les chanteurs à l'office, leur fit servir des pois au lard et un chapon, et donna même à chacun vingt sous parisis. Mais quand ils furent à la porte, il leur dit : « Regardez bien cette maison; si jamais vous vous avisez d'y remettre le pied, c'est dans la rivière que je vous offrirai des rafraîchissements. » Nos trois bossus s'en allaient joyeux, riant entre eux du tour qu'ils avaient joué au châtelain, dont ils s'étaient moqués, quand la dame du logis, qui les avait aperçus par la fenêtre, les envoya chercher par sa servante, pour se distraire un peu. Comme le mari était sorti, les trois chanteurs purent pénétrer dans la maison, et se mirent aussitôt à débiter leurs chansons les plus amusantes. Les choses en étaient là, quand tout à coup on entend frapper d'une façon qui ne laissait pas de doute : c'était le terrible bossu qui rentrait. La femme, craignant et pour elle et pour les chanteurs, les fit cacher dans trois coffres qui se trouvaient dans sa chambre. Le bossu, qui ne rentrait que pour espionner sa femme, fit un tour dans l'appartement, puis retourna continuer sa ronde. A peine fut-il sorti, que la femme courut aux coffres où elle avait enfermé les trois chanteurs; mais il était trop tard, ceux-ci étaient morts étouffés. C'était un grand embarras, mais dont il fallait sortir à tout prix. Voyant passer un vigoureux paysan, elle l'appelle et lui promet trente livres s'il veut lui rendre un service et lui jurer le secret. A ce prix, celui-ci fit tous les serments qu'on lui demanda. Alors, ouvrant le premier des coffres, elle lui dit qu'il s'agissait de porter ce cadavre à la rivière. « Mes trente livres seront bientôt gagnées, » s'écrie le paysan, qui met le corps dans un sac et le charge sur son dos, puis, un moment après, revient demander son salaire. « Je veux bien vous satisfaire, répond la dame; mais au moins faut-il remplir vos conditions, ce cadavre dont vous deviez me débarrasser est encore là, voyez plutôt; » et ce disant, elle ouvre le second coffre. « Ce doit être sûrement quelque sorcier, s'écrie le manant stupéfait, mais il en aura le démenti, et fera encore une fois le saut périlleux. » Puis, prenant sur son dos le second bossu, il va le jeter dans la rivière, ayant soin de lui mettre la tête en bas, et de bien regarder s'il tombe. Il accourait tout joyeux vers la châtelaine, quand celle-ci, le prenant par la main et le conduisant vers le mort qui restait, lui dit : « Vous aviez raison, mon cher, je crois que ce bossu est sorcier, car le voilà encore revenu. — Par tous les diables d'enfer, s'écrie le vilain, il faudra donc que je porte ce maudit bossu tout le jour : nous verrons bien! » Puis il l'enlève avec des jurements effroyables, et, après lui avoir attaché une grosse pierre au cou, va le lancer au milieu du courant, le menaçant, s'il le retrouve une troisième fois, de le faire expirer sous le bâton. Il revenait, certain pour le coup d'en être débarrassé, quand devant la maison, il aperçoit le maître du logis qui rentrait chez lui. « Chien de bossu, s'écria-t-il, te voilà donc encore, et il ne sera pas possible de se dépêtrer de toi; allons, je vois qu'il faut t'expédier tout de bon. » Il court aussitôt sur le châtelain, qu'il assomme, et, pour l'empêcher de revenir, il le jette dans la rivière. « Je parierais bien que cette fois vous ne l'avez pas revu? » dit le vilain à la châtelaine, quand il fut revenu; elle répondit que non. « Il ne s'en est pourtant guère fallu, continua celui-ci; déjà le sorcier était sur la porte pour rentrer, mais j'y ai mis bon ordre, et je vous garantis qu'il ne reviendra plus. » La femme comprit vite de quoi il s'agissait; mais elle n'en laissa rien paraître; elle paya le vilain, et, intérieurement, remercia le ciel, qui l'avait débarrassée de cette façon d'un mari fâcheux.

L'amusante histoire des *Trois Bossus* a été plusieurs fois mise au théâtre; au siècle dernier, sous le titre des *Trois Jumeaux*, elle obtint au Théâtre-Italien un grand succès.

Bossus (LES). L'auteur des paroles de cette chanson, Santeuil, neveu du poëte de ce nom, était médecin et devint un des régents de la Faculté de Paris. Orné d'une bosse énorme, il était le premier à rire de son infirmité; et c'est à l'occasion d'un repas auquel il avait invité tous les bossus de sa connaissance qu'il composa cet éloge de la bosse, vers 1740. La version que nous donnons ici est, paraît-il, la meilleure. Elle aurait été communiquée à M. du Mersan, éditeur d'un recueil de chansons publiées, en 1843, par un des descendants mêmes de l'auteur. L'air sur lequel les paroles se chantent est très-ancien, et est noté sous le no 144 de la *Clef du Caveau*. On remarquera que les couplets sont remplis de verve, de laisser-aller et de facile gaieté. L'auteur a certainement contribué par son œuvre à cette pensée proverbiale qui donne aux bossus plus d'esprit qu'aux autres hommes. Cette chanson est sans contredit la meilleure qui ait été faite sur la bosse, et la seule qui ait joui d'une popularité méritée, à laquelle le temps n'a causé aucun dommage.

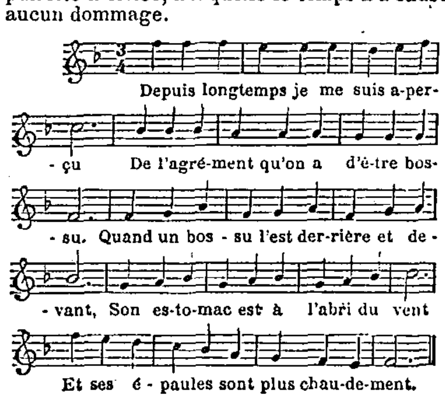

DEUXIÈME COUPLET.

On trouve ici des gens assez mal nés
Pour s'aviser d'aller leur rire au nez :
Ils l'ont toujours aussi long que le bec
De cet oiseau que l'on trouve à Québec,
C'est pour cela qu'on leur doit du respect.

TROISIÈME COUPLET.

Tous les bossus ont ordinairement
Le ton comique et beaucoup d'agrément.
Quand un bossu se montre de côté,
Il règne en lui certaine majesté,
Qu'on ne peut voir sans en être enchanté.

QUATRIÈME COUPLET.

Si j'avais eu les trésors de Crésus,
J'aurais rempli mon palais de bossus!
On aurait vu, près de moi, nuit et jour,
Tous les bossus s'empresser, tour à tour,
De montrer leur éminence à ma cour.

CINQUIÈME COUPLET.

Dans mes jardins, sur un beau piédestal,
J'aurais fait mettre un Esope en métal,
Et, par mon ordre, un de mes substituts
Aurait gravé près de ses attributs :
Vive la bosse! et vivent les bossus!

SIXIÈME COUPLET.

Concluons donc, pour aller jusqu'au bout,
Qu'avec la bosse on peut passer partout.
Qu'un homme soit ou fantasque ou bourru;
Qu'il soit chassieux, malpropre, mal vêtu,
Il est charmant, pourvu qu'il soit bossu.

BOSSU (Jacques LE), en latin **Bossulus**, théologien et religieux français, né à Paris en 1546, mort à Rome en 1626. Il était de l'ordre de Saint-Benoît, fut le précepteur du cardinal de Guise et était devenu prieur de l'abbaye de Saint-Denis à l'époque de la Ligue. Il se signala par des prédications fanatiques, où il présentait le régicide Jacques Clément comme un martyr, et Henri IV comme ayant perdu tous ses droits à la couronne en se séparant de la religion catholique. Lorsque la Ligue fut vaincue, Jacques le Bossu se retira à Rome, où le pape Clément VIII le nomma consulteur de la congrégation *De Auxiliis*. Paul V lui montra aussi beaucoup de bienveillance et lui accorda de nouvelles faveurs. Les amateurs des curiosités littéraires du temps de la Ligue attachent du prix à plusieurs publications de Jacques le Bossu, telles que : les *Devis d'un catholique et d'un politique* (Nantes, 1589); *Sermon funèbre pour la mémoire de dévote et religieuse personne Fr.-Edim. Bourgoin, martyrisée à Tours* (Nantes, 1590); *Sermon funèbre pour l'anniversaire des princes Henri et Louis de Lorraine* (1590). On doit aussi au même auteur une œuvre de théologie intitulée : *Animadversiones in XXV propositiones P. Lud. Molinæ;* mais l'œuvre est restée incomplète et s'arrête à la seizième proposition.

BOSSU (N.), marin et voyageur français, né à Baigneux-les-Juifs au commencement du XVIIIe siècle. Il était capitaine de marine, et le gouvernement le chargea de faire trois voyages dans l'Amérique du Nord. Les observations qu'il eut ainsi l'occasion de recueillir furent l'objet de deux publications fort intéressantes : *Nouveaux voyages aux Indes occidentales* (Paris, 1768); et *Nouveaux voyages dans l'Amérique septentrionale* (Amsterdam, 1777).

BOSSU (Antoine-François, dit **Antonin**), médecin français, né à Monceau-le-Comte (Nièvre) en 1809. Il est attaché comme médecin à l'infirmerie de Marie-Thérèse, et il a publié les ouvrages suivants : *Nouveau Compendium médical à l'usage des médecins praticiens* (1841, in-12); *Anthropologie*, ou *Etude des organes, fonctions et maladies de l'homme et de la femme* (1845, 2 vol. in-12); *Anatomie descriptive du corps humain, à l'usage des gens du monde et des artistes* (1849, in-8o); *Nouveau dictionnaire d'histoire naturelle* (1858-1859, 3 vol. in-4o, etc.). Il est en outre rédacteur de l'*Abeille médicale*.

BOSSUÉ, ÉE (bo-su-é) part. pass. du v. Bossuer. Déformé par des bosses : *Cette argenterie est toute* BOSSUÉE. *Le colonel montra alors son casque* BOSSUÉ *placé à côté de son uniforme à demi déchiré pendant la lutte.* (E. Sue.)

BOSSUEL s. m. (bo-su-èl). Hortic. Variété de tulipe qui est seule odorante et qui doit son nom à ses pétales concaves. ‖ On dit aussi BOSUEL et BOSSUELLE, s. f.

BOSSUER v. a. ou tr. (bo-su-é — rad. *bossu* — prend un tréma sur l'*i* aux deux prem. pers. pl. de l'imparf. de l'ind. et du pr. du subj. : *Nous bossuïons, que vous bossuïez*). Déformer par des bosses, produire des bosses sur : BOSSUER *un casque, une cuirasse, une pièce d'argenterie.*

— Constituer des bosses, des inégalités arrondies : *Sur le revers d'une des collines décharnées qui* BOSSUENT *les Landes s'élevait une de ces gentilhommières si communes en Gascogne.* (Th. Gaut.)

Se bossuer, v. pr. Se déformer, être déformé par des bosses : *Cette timbale d'argent* S'EST BOSSUÉE *en tombant. Le poil de castor prend mal la teinture, rougit en dix minutes au soleil, et le chapeau* SE BOSSUE *à la chaleur.* (Balz.)

BOSSUET (Jacques-Bénigne), le plus grand orateur sacré des temps modernes, né à Dijon le 27 septembre 1627, mort à Paris le 12 avril 1704. Il était issu d'une famille de robe dont les membres occupaient des siéges dans les parlements de Dijon et de Metz. Il étudia chez les jésuites, qui devinèrent son génie naissant et tentèrent de l'attacher à leur compagnie. Mais sa famille, partageant peut-être les préventions parlementaires contre la société, ou jugeant qu'une nature aussi impétueuse ne pourrait prendre librement son essor sous une règle qui imposait le sacrifice de la personnalité humaine, l'arracha en quelque sorte aux sollicitations dont il était l'objet et l'envoya faire sa philosophie à Paris. Encore enfant, la majesté de la Bible avait éveillé l'instinct de son génie. Ses maîtres le surprirent un jour inondant de ses larmes les feuillets du livre sacré, et nourrissant son âme et son esprit de cette poésie et de cette éloquence qu'il ne devait plus oublier. C'est en effet l'Ancien Testament plus que l'Evangile qui détermina dans la suite les formes de sa pensée, et il se complaisait plus tard à rappeler cette impression de son enfance et l'impulsion décisive qu'il en avait reçue. Il avait quinze ans lors de son arrivée à Paris. Le premier spectacle qui frappa ses yeux fut l'entrée du cardinal de Richelieu, porté mourant dans une litière, victorieux de ses ennemis, mais vaincu par la maladie, et traversant la capitale, dont les rues étaient tendues de chaînes, dans un appareil triomphal qui ressemblait à une pompe funèbre. Le contraste de cette magnificence et de cette misère l'émut profondément, et lui inspira pour la vanité des grandeurs humaines cette pitié dédaigneuse qu'il aime à faire contraster, dans les chefs-d'œuvre de sa parole, avec son enthousiasme pour les grandeurs éternelles de Dieu et de la création.

Il entra au collége de Navarre; l'étude des classiques, la fréquentation de la haute société lettrée de Paris, disciplinèrent, en le tempérant, cet esprit qui débordait de la grandeur impétueuse des livres saints. L'éclat de ses thèses attira sur lui tous les yeux, et l'hôtel de Rambouillet voulut entendre cet adolescent de génie, qui, dans un sermon improvisé, fit pressentir tous les triomphes qui l'attendaient dans la carrière de l'éloquence sacrée. « On n'a jamais prêché ni si tôt ni si tard, » écrivit à ce sujet le bel esprit Voiture, faisant allusion à l'âge de l'orateur et à l'heure avancée où le sermon avait été prononcé.

On rapporte qu'à cette époque, Bossuet allait quelquefois voir représenter les chefs-d'œuvre de Corneille, autant par admiration pour la mâle poésie du grand tragique que dans le désir de se former à la déclamation. On dit aussi qu'il y eut un contrat de mariage secret entre Bossuet, encore très-jeune, et Mlle Des Vieux; mais cette demoiselle fit le sacrifice de sa passion et de son état à la fortune que l'éloquence de son fiancé devait lui procurer dans l'Eglise : elle consentit à ne jamais se prévaloir du contrat, qui ne fut point suivi de la célébration. Après la mort du prélat, ce fut la famille de M. Secousse, avocat et homme de lettres, dont on tient cette anecdote, qui régla les reprises et les conventions matrimoniales. Jamais cette demoiselle n'abusa du secret dangereux qu'elle avait entre les mains. Elle vécut toujours l'amie de l'évêque de Meaux, dans une union sévère et respectée. Il lui donna de quoi acheter la petite terre de Mauléon, à cinq lieues de Paris. Elle prit alors le nom de Mauléon, et a vécu près de cent ans.

Quoi qu'il en soit, Bossuet, reçu docteur en Sorbonne et ordonné prêtre en 1652, passa quelque temps en retraite à Saint-Lazare, où l'influence évangélique de saint Vincent de Paul dut adoucir la sévérité impérieuse de son génie; puis, résistant aux voix amies qui l'appelaient dans les chaires de Paris, et renonçant volontairement au titre de grand maître du collége de Navarre, qui lui était offert, il alla occuper un modeste canonicat à Metz, et se prépara par d'immenses travaux au rôle prépondérant qu'il était appelé à jouer dans l'histoire de l'Eglise au XVIIe siècle. Quelques brillants succès dans la controverse contre les protestants du diocèse de Metz, des missions et des conférences pour leur conversion, des écrits ayant le même but, occupèrent tous les instants qui n'étaient pas consacrés à l'étude des Pères de l'Eglise; appelé quelquefois à Paris pour les affaires de son chapitre, il y prêcha souvent avec un grand succès, et jeta enfin les fondements de sa haute renommée d'orateur par ses prédications du carême de 1659, aux Minimes de la place Royale. Jamais la chaire française n'avait retenti de tels accents, et l'émotion fut immense dans le public, à la cour et dans l'Eglise. Louis XIV appela le prédicateur pour prêcher devant lui l'Avent de 1661, et, saisi d'un élan de sympathie bien rare dans cette âme hautaine, fit écrire au père de Bossuet pour le féliciter d'avoir un tel fils. Désormais l'orateur sacré poursuivit sa carrière, marchant de triomphe en triomphe, et, pendant une période de plus de dix années, répandant des torrents d'éloquence du haut des chaires de Paris et de la cour. On n'a recueilli qu'une partie des sermons qu'il prêcha à cette époque, et qui n'ont été publiés qu'en 1772; beaucoup même n'ont jamais été écrits; quelques heures avant de monter en chaire, il se livrait à une profonde méditation, jetait quelques idées sur le papier, et s'abandonnait ensuite à la puissance de son inspiration. Jamais il ne répétait le même sermon deux fois. Quand il avait à traiter les mêmes sujets, il les envisageait sous de nouveaux points de vue.

Les sermons de Bossuet sont ce qu'il y a de moins connu dans ses œuvres. La Harpe les trouvait médiocres; mais le célèbre critique a été accusé de ne les avoir pas lus. Incomplets quant à la rédaction, puisqu'un certain nombre ne sont que des ébauches qu'il développait en chaire, ces morceaux n'en gardent pas moins l'empreinte de son génie. « L'abrupte grandeur de cette parole à peine écrite, de ces discours incomplets et tronqués, est plus saisissante dans sa négligence que ne serait l'art le plus achevé. On dirait un tronc immense, d'où jaillissent de toutes parts des jets incultes, mais d'une surabondante vigueur. » (Henri Martin.)

Parmi ces sermons, on rencontre des panégyriques de saints d'une forme plus achevée : celui qu'il a consacré à saint Paul est mis au rang de ses chefs-d'œuvre.

Dans cette période d'une vie qui fut si laborieuse, la prédication ne l'absorbait pas tout entier. L'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, l'employa dans plusieurs affaires, notamment dans les négociations avec Port-Royal. S'il ne parvint pas à faire signer le formulaire aux religieuses, il gagna du moins l'estime d'Arnauld et de Nicole, qui soumirent spontanément à son appréciation leurs livres contre les calvinistes.

Nommé, en 1669, évêque de Condom, Bossuet se démit de ce siége (où il ne résida jamais) pour se consacrer tout entier à l'éducation du dauphin, dont le roi l'avait choisi comme précepteur en 1670. Il composa pour son royal élève le *Discours sur l'histoire universelle*, qu'on a justement nommé l'histoire du gouvernement de la Providence sur la terre, et qui est demeuré, avec les *Oraisons funèbres*, la plus populaire de ses œuvres; *De la Connaissance de Dieu et de soi-même*, application lumineuse des principes de Descartes; et la *Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte*, où il donne la théorie de la royauté absolue. On aperçoit le lien logique qui unit ces trois ouvrages, monuments impérissables de notre littérature, dont l'un contient la philosophie, l'autre l'histoire, et le dernier la politique. Ils formaient un ensemble qui se rattachait au plan général savamment combiné par Bossuet et Montausier pour l'éducation du jeune prince. Certes, ces conceptions ne sont plus au niveau de la science et de la philosophie modernes; mais elles n'en forment pas moins un ensemble majestueux qui saisit par son unité; elles résument les opinions du grand orateur sur le passé du genre humain et sur le gouvernement des sociétés. Ici, comme dans toutes ses œuvres, il rapporte tout, il enchaîne tout à la Bible : le passé, le présent et l'avenir; il prétend même emprunter une armure pour la monarchie absolue à cet arsenal d'où les indépendants anglais avaient tiré le glaive dont ils frappèrent Charles I^er^. En histoire, les hommes ne sont pour lui que les instruments de Dieu, et toute la tradition du genre humain se rattache à la Judée, centre unique de l'univers. En politique, il établit cette théorie, qui dut être bien reçue de Louis XIV, que la royauté absolue, sans contrôle et sans limites, est le gouvernement le plus conforme à la volonté divine; que les rois sont les ministres de Dieu sur la terre et qu'ils sont marqués eux-mêmes d'un caractère divin; enfin, que les sujets doivent obéir aveuglément au prince, quel qu'il soit et de quelque manière qu'il ait été établi.

En 1662, Bossuet avait prononcé l'oraison funèbre du père Bourgoing, général de l'Oratoire, et plus tard celles d'Anne d'Autriche et de plusieurs autres personnages; certes, ces morceaux ne sont pas indignes de lui; mais c'est par l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, veuve de Charles I^er^, *dont la vie seule offre toutes les extrémités des choses humaines*, qu'il ouvre la série de ces chefs-d'œuvre oratoires, où il s'est élevé au niveau des inspirations de la tribune antique. On connaît tous les traits sublimes qui sont répandus dans celles du grand Condé, de la princesse palatine, de la duchesse d'Orléans. Dans cette dernière, ce mâle génie, ce *Corneille de la chaire*, pour employer une expression de M. Henri Martin, trouvait réunis tous les grands contrastes, tous les éléments tragiques, tontes les sources d'émotion; la gloire, les grandeurs abattues, les révolutions d'empires, les rois sur l'échafaud, les reines dans l'exil, les morts foudroyantes et mystérieuses. Dans l'oraison funèbre de la duchesse d'Orléans, son éloquence émue empruntait un surcroît d'énergie aux circonstances, et donnait en quelque sorte une voix à d'épouvantables soupçons qu'on n'osait se communiquer. On sait quel frémissement parcourut l'auditoire quand il prononça cette parole, qui peignait avec tant de force la rapidité de la mort mystérieuse de cette faible, mais infortunée princesse : *Madame se meurt! Madame est morte!* L'effet fut tel, que Bossuet lui-même demeura, dit-on, troublé de l'impression qu'il avait produite.

L'oraison funèbre, telle que l'avait conçue Bossuet et telle que son génie l'exécuta, n'a jamais été refaite depuis. C'était l'éloquence exprimant les méditations les plus élevées de la philosophie chrétienne sur la vanité des grandeurs humaines, sur les arrêts de la Providence planant au-dessus des peuples et des rois, des événements et des révolutions d'empires; donnant à la douleur un caractère solennel et sacré, la sanctifiant par la résignation et la consolant par l'espérance de la vie éternelle.

Il y aurait, toutefois, quelques objections à faire. Les entraînements du panégyrique conduisaient l'orateur à ériger en types de vertu des personnages souvent fort éloignés de cet idéal. Il donnait, il est vrai, sous leur nom, de belles leçons de morale religieuse : mais dans un tel système, que devient la vérité historique? N'y a-t-il pas là un travail analogue à celui que les rhéteurs grecs faisaient subir à certains personnages (purement mythiques d'ailleurs), et dont ils faisaient des types de convention pour leurs amplifications de morale et de philosophie? En outre, la plupart de ces éloges funèbres aboutissaient invariablement à l'éloge du maître, représenté comme le plus grand des guerriers et des administrateurs, le plus magnanime des princes, le plus pieux, le plus sage, le plus juste de tous les hommes. Cette préoccupation de courtisan se retrouve, on le sait, dans un grand nombre des ouvrages de Bossuet. Cette parole foudroyante et superbe savait admirablement s'adoucir pour flatter les puissants. Ceci, d'ailleurs, s'accorde avec la théorie officielle et consacrée de l'Eglise, que toute puissance vient de Dieu.

En 1671, Bossuet publia son *Exposition de la foi catholique*, traité substantiel, pressant de logique, admirable de clarté, et qui détacha de la communion protestante des personnages importants, Turenne, Dangeau, Brueys (l'un des auteurs de l'*Avocat Patelin* dans sa forme moderne), M^lle^ de Duras, etc., dont quelques-uns, il est vrai, avaient intérêt à se laisser convertir. C'est à ce moment que l'Académie française lui ouvrit ses portes. L'éducation du dauphin terminée, il fut nommé premier aumônier de la dauphine, puis évêque de Meaux (1681). Peu de temps après, il fut chargé de prononcer le discours d'ouverture dans la fameuse Assemblée du clergé de France. Chef des gallicans, il se montra dans cette circonstance ce qu'il essaya d'être toute sa vie, l'homme du roi, en même temps que l'homme du saint-siége, soumis à la fois aux deux puissances et contraint cependant de combattre l'une au nom de l'autre. Son discours, admirable d'ailleurs, porte l'empreinte des difficultés de cette situation. Il s'efforce de tout concilier, les libertés gallicanes et l'autorité papale, combattant l'infaillibilité du pape et proclamant l'*indéfectibilité* du saint-siége; distinction subtile qui ne contenta personne et qui ne fit que rendre plus incertaine la solution de ces interminables débats. Ce fut aussi lui qui rédigea les quatre articles de la déclaration du clergé de France (1682), acte important qui consacrait la théorie de l'indépendance du pouvoir temporel et des libertés gallicanes. Dans la même année, il publia le *Traité de la communion sous les deux espèces*, où il combattait cette pratique, puis deux de ses ouvrages les plus admirables : *Elévations sur les mystères* et *Méditations sur l'Evangile*, créations pleines d'enthousiasme, de poésie et de foi, où il mérita si bien ce titre d'*Aigle de Meaux*, qui est à jamais consacré.

Ses controverses contre les protestants sont demeurées célèbres dans l'histoire des polémiques religieuses. On assure qu'il se fit aimer de tous ceux qu'il a combattus, et que, s'il se montra sévère contre les doctrines, il était plein de mansuétude pour la personne des réformés, et qu'il se prononça hautement contre les mesures de rigueur. Mais il serait trop facile de démontrer, et nous le démontrerons tout à l'heure, que cette affirmation est contraire à la vérité. On ne peut nier que dans ses rapports avec le ministre Claude et autres sommités de la réforme, Bossuet n'ait montré la courtoisie gracieuse d'un homme de haute compagnie; on pourrait citer aussi quelques circonstances où il essaya de tempérer les rigueurs de l'autorité séculière. Mais, sur la question fondamentale de l'extirpation du protestantisme, il avait l'opinion inflexible, absolue, de tout l'épiscopat, de l'Eglise catholique entière, la même prétention à commander aux convictions d'autrui, à punir les dissidents, à opprimer les consciences. On connaît l'enthousiasme cruel qu'il fit éclater lors de la publication d'un édit funeste qui rappelle les temps de Décius et de Dioclétien, la *révocation de l'édit de Nantes*. « Publions ce miracle de nos jours, » s'écrie-t-il dans l'oraison funèbre de Le Tellier; « épanchons nos cœurs sur la piété de Louis; poussons jusqu'au ciel nos acclamations, et disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Marcien, à ce nouveau Charlemagne... vous avez affermi la foi, vous avez exterminé les hérétiques; c'est le digne ouvrage de votre règne, c'en est le propre caractère. Par vous l'hérésie n'est plus : Dieu seul a pu faire cette merveille! »

Une question se pose maintenant : Quelle fut la part de Bossuet à la révocation de l'édit de Nantes? L'évêque de Meaux a-t-il de justes droits à la *reconnaissance* des protestants, ainsi que l'affirme le cardinal de Bausset? Demeura-t-il étranger à « ce qui précéda, ou à ce qui suivit immédiatement la révocation? » La question sera bientôt résolue.

Louis XIV, avant de prendre une décision aussi importante que celle de la révocation de l'édit de Nantes, avait tenu un *conseil de conscience particulier*, lequel dissipa ses hésitations. Ce conseil se composait de deux théologiens et de deux jurisconsultes, dont les noms sont restés inconnus. On ne peut donc pas affirmer que Bossuet fut l'un des deux théologiens consultés. Cependant son influence, sa brillante réputation, le crédit dont il jouissait auprès du roi par ses talents incomparables, l'appelaient tout naturellement à donner son avis dans cette mémorable circonstance. C'est une question qui est encore à éclaircir. Mais il nous semble que la conduite de Bossuet, aussitôt après la révocation, jette sur ce coin obscur de l'histoire une sinistre lueur. En effet, quelle fut alors l'attitude de l'évêque de Meaux? Quels furent ses actes?

L'édit de Nantes fut révoqué le 22 octobre 1685. La même semaine, Bossuet demandait qu'on lui remît les matériaux des temples de Nanteuil et de Morcerf, situés dans son diocèse. Un des premiers, il dépouillait les victimes! Ce fait odieux est attesté par la dépêche suivante, datée de Fontainebleau, 29 octobre 1685.

« *A monsieur de Mesnars*,

» Monsieur,

» M. l'évesque de Meaux ayant demandé au roi la démolition des temples de Nanteuil et de Morcerf pour l'hôpital général et pour l'hôtel-Dieu de Meaux, je vous prie de me faire sçavoir votre advis sur cette demande, afin que j'en puisse rendre compte à Sa Majesté. »

« *A Monsieur l'évesque de Meaux*.

Du 30 octobre 1685.

» Monsieur,

» Je vous envoye le brevet de don des temples de Nanteuil et Morcerf pour l'hospital général et l'hôtel-Dieu de Meaux, *ainsi que vous les avez demandés*. »

Un mois après, nous voyons Bossuet demander les maisons adjacentes aux temples : le succès l'enhardissait. Mais ce n'était pas assez d'avoir les temples des protestants; l'essentiel était de gagner les protestants eux-mêmes. Bossuet s'y employa avec une grande activité. L'abbé Guettée et le cardinal de Bausset sont dans leur droit, en louant le prosélytisme ardent d'un des plus illustres champions de l'Eglise romaine; mais, sans le vouloir peut-être, ils ont répandu de graves erreurs. Ils déclarent que Bossuet traita toujours les réformés avec douceur, et qu'il n'employa pour les ramener au catholicisme que les armes loyales et permises de la persuasion. Ils ne soupçonnaient probablement pas l'existence de la dépêche suivante de Pontchartrain à M. de Ménars, en date du 2 avril 1686 :

« Monsieur, les nommés Cochard, père et fils, s'estant convertis, il n'y a qu'à renvoyer les ordres qui avoient esté adressez au lieutenant général de Meaux pour les faire arrester, parce qu'ils n'avoient esté expédiez *qu'à cause de leur religion, à la prière de M. l'évesque de Meaux*. »

Les historiens de Bossuet, déjà mentionnés, se seraient abstenus de vanter sa douceur, s'ils avaient connu cette autre dépêche, datée du 28 octobre 1699, et adressée par Pontchartrain à M. Phelypeaux, grand vicaire de Meaux :

« Monsieur, ayant receu de M. l'évesque de Meaux un mémoire par lequel il *seroit nécessaire de mettre dans la maison des Nouvelles catholiques* de Paris les demoiselles de Chalandos et de Neuville, j'en ay rendu compte au Roy, qui m'a ordonné de vous escrire d'envoyer prendre une des demoiselles de Chalandos, qui s'appelle Henriette et qui demeure au château de Chalandos, près de Rebais, et les deux cadettes des demoiselles de Neuville, qui demeurent à Caussy, paroisse d'Ussy, près la Ferté-sous-Jouarre, lesquelles vous ferez conduire, s'il vous plaist, aux Nouvelles catholiques.

» Il y a aussi, dans la même paroisse d'Ussy, deux jeunes demoiselles, nommées de Molliers, *que M. de Meaux croit nécessaire de renfermer;* mais comme elles ne sont pas présentement sur les lieux, il ne faudra les envoyer aux Nouvelles catholiques que de concert avec M. de Meaux et dans le temps qu'il dira. »

Nous voilà loin du Bossuet de MM. Guettée et de Bausset, qui ne prit aucune part « à ce qui précéda ou suivit la révocation de l'édit de Nantes, » et qui a de « justes droits à la reconnaissance des protestants! » L'histoire impitoyable nous en donne un tout autre portrait, et encore n'avons-nous pas épuisé la liste des accablants témoignages qu'elle nous offre. Voici une dépêche où nous voyons « le dernier Père de l'Eglise » réclamer l'affectation des biens d'un religionnaire fugitif aux missions organisées dans le diocèse de Meaux, et cela avant même qu'aucun jugement de confiscation fût intervenu!

« *A Monsieur l'évesque de Meaux*.

» 9 novembre 1699.

» J'ay reçu la lettre que vous m'avez écrite concernant le nommé de Vrillac, de la Ferté-sous-Jouarre, qui s'est absenté et qui a laissé un bien assez considérable, que *vous voudriez appliquer aux dépenses à faire pour l'instruction des nouveaux catholiques*. Mais comme la confiscation ne peut avoir lieu que quand il sera condamné, il faut attendre qu'il ayt esté rendu un jugement contre luy; après quoy, je le proposerai au Roy, selon vos instructions. »

Bossuet était bien pressé de recueillir les fruits de la révocation et de tirer bénéfice de l'état désolant où les réformés se trouvaient.

Une ordonnance de 1681 avait autorisé les enfants protestants à abjurer dès l'âge de sept ans, à quitter la maison paternelle et à exiger de leurs parents une pension. Des enfants de sept ans étaient donc jugés capables de discerner le vrai du faux, et de trancher les questions ardues sur lesquelles un Claude et un Bossuet étaient divisés. C'était odieux et absurde. Cette folie était bien digne de germer dans l'esprit d'un Le Tellier ou d'un Louvois, qui, pour étouffer l'hérésie, étaient décidés à tout. Mais comment Bossuet osait-il faire jeter en prison ceux que ses exhortations n'avaient pas convaincus? N'est-ce pas là une basse condescendance pour l'esprit despotique de son temps? n'est-ce pas une triste aberration de son génie? Et si l'on doutait encore qu'il eût prit part lui-même à des actes de cette nature, nous lèverons tous les doutes en rapportant la note suivante, extraite des mémoires d'un augustin déchaussé, Léonard de Sainte-Catherine de Sienne :

« De Paris, ce 5 juillet 1699.

» Deux chefs de famille de la ville de Meaux, de condition fort médiocre, ont écrit à leur évêque depuis quelques jours qu'il leur restoit beaucoup de scrupule sur quelques points de doctrine, et principalement sur celuy du Purgatoire. Ce prélat les envoya querir et tâcha de leur prouver ce dogme par les meilleures raisons qu'il leur put alléguer. Mais comme ils n'en parurent pas satisfaits et qu'ils ne voulurent point promettre à leur évêque de changer de sentiments, il les envoya prendre deux jours après par ordre du Roy, et ils ont été conduits dans les prisons de la Conciergerie de cette ville, où on les fait instruire. »

Toute l'Eglise, du reste, et particulièrement l'Eglise de France, dont Bossuet était réellement alors l'oracle et le chef, accueillit avec le même enthousiasme l'édit qui révoquait celui de Nantes, et ce qu'il y a d'odieux dans la conduite de l'évêque doit, en grande partie, retomber sur son siècle et sur l'Eglise même à laquelle il appartenait.

Néanmoins, cet esprit rigide et si absolu sur les questions de dogme et d'autorité se prêta à des tentatives de conciliation entre la communion luthérienne et l'Eglise de Rome. Il eut à ce sujet une correspondance avec le docteur protestant Molanus, surintendant des Eglises du Hanovre. Cette négociation se poursuivit de 1692 à 1694, puis fut reprise en 1699 par Leibnitz, qui d'abord n'avait fait que servir d'intermédiaire entre Bossuet et les théologiens allemands. Les pourparlers durèrent jusqu'en 1701. On sait que cette tentative mémorable n'aboutit point; et, avant de s'en affliger, il conviendrait de se demander d'abord si elle pouvait aboutir. Bossuet promettait sans doute, au nom de Rome, quelques concessions sur des points de discipline; mais il posait comme condition première et absolue l'acceptation des décrets du concile de Trente. Comment était-il possible qu'on s'entendît? L'Eglise romaine n'est pas accoutumée à faire des concessions, et il est clair que la réunion n'eût pu s'opérer qu'aux dépens de la réforme, qui eût dû renier ses principes essentiels.

Deux grandes luttes remplissent les dernières années de la vie de Bossuet; l'une contre les protestants, qui était d'ailleurs permanente, l'autre contre le quiétisme de M^me^ Guyon. L'*Histoire des variations des Eglises protestantes* est le plus célèbre des ouvrages qui se rattachent à la première; c'est un chef-d'œuvre de controverse, où il oppose l'une à l'autre, pour les combattre, les doctrines du protestantisme, en montrant leur instabilité et leurs contradictions, monument de dialectique qui n'a point retardé cependant le triomphe de l'esprit d'examen. Dans sa controverse contre le quiétisme, il se montra l'homme de la théologie positive contre les égarements du mysticisme. Pendant ces longs débats, oubliés aujourd'hui, on eut le triste spectacle des deux plus grands hommes de l'Eglise épuisant leur génie en d'aigres controverses sur des matières subtiles, comme la doctrine du *pur amour*. Si Bossuet eut pour lui la raison et l'autorité, il faut reconnaître qu'il n'y mit point la modération que lui imposaient son caractère et la cause même qu'il servait. Il poursuivit M^me^ Guyon et Fénelon avec une véhémence singulière, les dénonça au roi, à la cour de Rome, tonna contre cette erreur comme il l'eût fait à peine contre une hérésie, et en obtint enfin la condamnation. La disgrâce même de Fénelon et sa rétractation ne l'apaisèrent point. Il apporta enfin dans cette querelle déplorable une telle âpreté, une telle irritation, qu'on l'a accusé d'avoir cédé aux entraînements d'une rivalité d'influence et de gloire. D'autres, il est vrai, n'ont vu dans son ardeur que l'effet de son zèle pour les saines doctrines. C'est ici une question d'appréciation. Mais il est certain que le fougueux prélat montra dans toute cette affaire une véhémence qui n'avait rien d'apostolique.

Malgré l'obligation où il était de séjourner à la cour, à cause de ses fonctions d'aumônier de la Dauphine, Bossuet faisait de fréquentes visites dans son diocèse, présidait des conférences d'ecclésiastiques, tenait un synode chaque année, parfois même prêchait dans sa cathédrale, et enfin, autant que sa position le lui permettait, remplissait les fonctions et les devoirs de l'épiscopat. Il avait en outre institué des missions pour les campagnes, publié des prières, un catéchisme, des instructions, etc. Et tout cela au milieu de ses grandes affaires, de ses luttes et de la composition de ses ouvrages. Sa prodigieuse activité suffisait à tout.

Attaqué d'une maladie cruelle, la pierre, il ne put se résoudre à se soumettre à l'opération de la taille, et passa les deux dernières années de sa vie dans les plus grandes souffrances. Son énergie intellectuelle ne l'avait cependant pas abandonné; malgré ses douleurs, il s'occupa jusqu'à la fin d'études, de travaux de piété, de la révision de ses ouvrages, et enfin, quand il expira, il venait d'achever la paraphrase du psaume XXI.

Philosophe, orateur, historien, théologien, controversiste, politique, Bossuet fut le génie le plus vaste et le plus complet de son siècle, l'oracle de l'Eglise de France, et la plus imposante figure du christianisme dans les temps modernes. La Bruyère a même pu l'appeler un *Père de l'Eglise* sans étonner ses contemporains ni la postérité, et l'on pourrait en effet le comparer à saint Augustin pour l'ascendant et l'autorité qu'il exerça, ainsi que pour la puissante fécondité de son génie.

Outre les écrits que nous avons cités, on a

encore de lui : *Catéchisme du diocèse de Meaux; Maximes sur la comédie*, où il condamne les spectacles; *Commentaire sur l'Apocalypse*, où il interprète cette prophétie dans le sens de la chute de l'empire romain; *Avertissements aux protestants; Défense de l'Histoire des variations*; divers écrits de controverse contre le quiétisme, des instructions pastorales, des traités, des travaux d'exégèse, etc.; enfin, une *Correspondance* immense, entretenue avec un grand nombre de personnages, et notamment avec Leibnitz (de 1692 à 1694, puis de 1699 à 1701), dans le but d'opérer la réunion des protestants à l'Eglise romaine, comme nous l'avons dit plus haut. Parmi les éditions complètes des œuvres de Bossuet, on estime celle de 1825 (Paris, 60 vol. in-12). Il existe aussi des éditions des œuvres choisies. Dans ces dernières années, on a commencé la publication de plusieurs éditions des œuvres complètes, l'une donnée par les prêtres de l'Immaculée Conception de Saint-Dizier, imprimée à Bar-le-Duc; une autre imprimée à Lyon; enfin une troisième, très-soignée, donnée par M. F. Lachat (Besançon, in-8°). Voy. la *Vie de Bossuet*, par le cardinal de Bausset. Voy. aussi l'abbé Le Dieu, *Mémoires et journal sur la vie et les ouvrages de Bossuet* (Paris, 1856-1857).

Dans cette notice, nous avons envisagé ce puissant génie en nous plaçant autant que possible au point de vue de son temps, sans le discuter et sans le juger, chose qui pourrait sembler téméraire quand il s'agit d'un homme aussi grand, qui est la plus haute expression du génie catholique à la fin de l'ère ancienne, à l'aurore des temps nouveaux. Bossuet occupe en effet, dans la monarchie de Louis XIV, la première place peut-être après le roi. Il est le centre des choses spirituelles, le régulateur suprême de toutes les affaires ecclésiastiques, la grande autorité, le chef réel des évêques de France. Depuis saint Bernard, on n'avait pas eu d'exemple d'une influence aussi prépondérante. L'illustre prélat ne la dut pas seulement à son éloquence, à son génie, à son grand caractère, mais à d'autres causes encore qu'il convient d'apprécier. Si nous le jugeons en effet comme théologien, comme philosophe, comme politique et comme historien, nous reconnaîtrons qu'il fut l'incarnation la plus complète des idées et des doctrines de son siècle; nul n'a plus magistralement représenté la discipline, l'autorité, la tradition, la vénération pour les puissances, tous les principes officiels du grand règne, qu'on pourrait l'accuser même d'avoir exagérés. En théologie, il est pour la rigueur dogmatique, pour les idées qui sont admises le plus anciennement et le plus généralement dans l'Eglise, l'adversaire inflexible de toutes les *nouveautés*, le jansénisme, le quiétisme, le molinisme, le quesnélisme, la réforme, etc. A l'ardeur avec laquelle il combat ces doctrines, on voit bien qu'il s'est nourri du terrorisme biblique bien plus que des tendresses de l'Evangile. Tout changement est coupable et mauvais; l'état immuable est le seul bien; Dieu est l'immutabilité même. De ces idées découle nécessairement la condamnation du monde, où tout change et se renouvelle. Il n'y a pas harmonie entre le ciel et la terre, mais opposition; on ne peut aimer à la fois Dieu et le monde, la vie présente et la vie future, etc. Son culte pour le passé, pour la tradition, le conduisait même à maintenir les croyances qui choquaient de plus en plus l'esprit moderne, telles que la magie, les apparitions, la réprobation absolue des religions antiques, et conséquemment la damnation de tous les sages et de tous les héros de l'antiquité. C'est ainsi qu'il traite Socrate, Marc-Aurèle et autres d'*ennemis de Dieu* (*Oraison funèbre du prince de Condé*). De même, le dogme du péché originel lui fait paraître légitimes les dispositions législatives qui punissaient le père dans sa postérité : « Il n'est pas moins juste, dit-il, de punir un homme dans ses enfants que dans ses membres et dans sa personne. »

Nous devons nous borner ici à quelques observations générales, en renvoyant le lecteur, pour les développements, aux articles spéciaux de ce Dictionnaire consacrés à l'examen des principaux ouvrages de Bossuet.

En résumé, l'originalité de Bossuet, comme théologien, est précisément de repousser toute originalité, toute innovation, même tout développement neuf; de se fortifier au centre de la doctrine officielle, de n'admettre que les choses consacrées et de ne rejeter aucune de celles qui sont consacrées.

Il est facile d'imaginer, d'après ces principes, qui d'ailleurs sont ceux du pur catholicisme, ce que seront ses opinions touchant les choses de la terre, l'organisation des sociétés humaines. Ses théories sont telles, sur ce point, que les civilisations asiatiques devraient être regardées comme un idéal en fait de politique et de gouvernement. On n'a jamais, en effet, donné une théorie plus complète du despotisme pur, et il serait impossible d'imaginer un état social plus dégradant, plus voisin de la barbarie : le genre humain n'est plus qu'un bétail; il n'y a plus de société, plus de citoyens, mais des troupeaux dociles, défilant sous la verge du prince, qui est nécessairement, fatalement, le représentant de Dieu sur la terre. Bien plus, les rois sont eux-mêmes des espèces de dieux sur la terre. Ecoutez plutôt : « L'autorité royale est absolue. Le prince ne doit rendre compte à personne de ce qu'il ordonne. Les princes *sont des dieux*, suivant le langage de l'Ecriture, et participent en quelque façon à l'indépendance divine. Contre l'autorité du prince, il ne peut y avoir de remède que dans son autorité. Il n'y a point de force coactive contre le prince... Le prince est un personnage public : *tout l'Etat est en lui;* la volonté de tout le peuple est renfermée dans la sienne... On ne doit pas examiner comment est établie la puissance du prince : c'est assez qu'on le trouve établi et régnant... Il n'est permis de s'élever, pour quelque cause que ce soit, contre les princes... Au caractère royal est inhérente une sainteté qui ne peut être effacée par aucun crime, même chez les princes infidèles... »

Il serait inutile de multiplier ces citations et de commenter de semblables théories, dont les conséquences sont assez claires, et qui sont un témoignage caractéristique du fétichisme et de la servilité du temps. Qui ne voit aussi que Bossuet, en déifiant le prince, quel qu'il soit et de quelque manière qu'il ait été établi, en le marquant d'un caractère de sainteté qu'aucun forfait ne peut effacer, n'est plus qu'un adorateur du fait brutal, de la force pure, et qu'il rétrograde ainsi par delà le moyen âge même et jusqu'aux césars byzantins. Voilà le fond de la politique qu'il dit avoir tirée de l'Ecriture sainte. Evidemment, elle y avait été déposée à l'intention de Louis XIV. Il établit, il est vrai, que Dieu est au-dessus de tous les monarques; mais c'est pour en déduire, pour ceux-ci, la nécessité de partager l'autorité avec le sacerdoce et de détruire dans leurs Etats les *fausses religions*.

Sa philosophie historique est tout aussi élémentaire, et, osons le dire, ne supporte pas mieux l'examen. Nous en avons dit un mot plus haut. Transportant la théologie dans l'histoire, il ne voit que des coups d'Etat de la Providence dans les révolutions des empires, *asservit les événements à la domination de son génie*, suivant une expression de Chateaubriand, accepte des symboles et des mythes comme des faits d'histoire positive, et, par la plus étonnante des licences oratoires ou poétiques, rattache sérieusement les fastes de toutes les nations à l'histoire obscure du petit peuple juif, représenté comme le centre du monde entier. C'est pour l'instruction, pour l'édification ou le châtiment de ces tribus ignorées du monde antique que les empires croulent, que les conquérants dévastent la terre, que les peuples émigrent, que les civilisations naissent, fleurissent et meurent. Rien ne s'est passé dans l'univers que pour l'accomplissement de la parole de Dieu, pour la vérification des prophéties hébraïques. Naturellement, Bossuet laisse en dehors de son plan les peuples que n'avaient point connus les rédacteurs des livres mosaïques, toute la haute Asie, les deux Amériques, etc., enfin des centaines de nations qui apparemment ne comptaient point aux yeux de leur créateur, puisque les docteurs ont dédaigné de leur attribuer un rôle dans le grand drame providentiel. Ces poétiques hallucinations ne sont plus à réfuter aujourd'hui, et pour les admettre il nous faudrait oublier ou rejeter les notions les plus positives de la science. Mais d'ailleurs ce n'est pas au savoir humain, à l'expérience acquise, que Bossuet fait appel pour édifier ses théories : c'est du ciel qu'il tire tous ses documents; c'est la parole de Dieu qu'il invoque; il ne démontre pas, il affirme. Il ne faudrait pas le juger avec les principes rigoureux des sciences humaines, qu'il méprise et qu'il domine de toute la hauteur de son inspiration. Par sa méthode, il est à dix siècles de nous, dans le monde des scolastiques, des enthousiastes et des visionnaires. C'est de la Bible qu'il tire sa chronologie, son ethnographie, son histoire primitive, comme il en a tiré sa philosophie, son éloquence et sa théologie.

Ce système de tout interpréter, de tout expliquer par les livres saints s'était tellement emparé de lui, qu'on en retrouve partout la trace, jusque dans celles de ses œuvres où il est appelé à traiter des sujets modernes. Et pour ne citer qu'un exemple de cette application continuelle de la théologie à l'histoire, des lois providentielles aux misères des annales humaines, n'expliquait-il pas la révolution d'Angleterre en disant que Dieu l'avait faite pour sauver l'âme de Madame.

Ces réserves faites au nom de l'esprit de notre temps, il nous semble presque superflu d'ajouter que nous n'en considérons pas moins Bossuet comme un des plus vastes génies des temps modernes. Il nous paraît même douteux que le catholicisme produise désormais un champion d'une telle puissance et qui s'élève à une si grande autorité.

Pour l'analyse des ouvrages de Bossuet, voyez, dans ce Dictionnaire, les articles suivants : *Avertissements aux protestants; Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique; Discours sur l'histoire universelle; Catéchisme du diocèse de Meaux; Elévations à Dieu; Histoire des variations, etc.; Oraisons funèbres; Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte*, etc., etc.

Bossuet (MÉMOIRES ET JOURNAL SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE), publiés pour la première fois d'après les manuscrits autographes, et accompagnés d'une introduction et de notes, par l'abbé Le Dieu (Paris, 1856). Cet abbé Le Dieu était secrétaire du grand évêque de Meaux. Les documents qu'il avait laissés sur la vie et les ouvrages de Bossuet avaient été perdus de vue, après avoir passé de main en main. Ces manuscrits, recueillis enfin par M. l'abbé Guettée, se composent de mémoires biographiques où l'auteur trace rapidement toute la vie de Bossuet depuis sa naissance jusqu'à sa mort, et d'un journal plus détaillé, mais embrassant une période moins étendue. Dans ce journal, le narrateur se borne à raconter ce qu'il a vu par lui-même, ou appris de la bouche de Bossuet; il rappelle jour par jour toutes les actions de l'évêque de Meaux, depuis 1699, époque de son entrée auprès de lui. Outre que ces deux documents complètent les faits connus de la vie de Bossuet, ils servent à fixer l'opinion sur certains points controversés de son rôle au milieu des partis qui divisaient alors l'Eglise, et qui se retrouvent aujourd'hui en présence dans les discussions politiques de la presse. Dans les trois volumes du recueil, l'éditeur donne une notice sur l'abbé Le Dieu et une introduction assez étendue, où il examine successivement Bossuet dans ses rapports avec l'Assemblée de 1682, avec les protestants, avec Fénelon et le quiétisme, avec les jansénistes et Port-Royal.

Initié aux détails d'une existence célèbre, l'abbé Le Dieu était loin de posséder toujours l'intelligence des grandes pensées qui l'ont remplie. Bossuet jugeait son auxiliaire à sa valeur réelle, et ses communications ou ses confidences n'étaient pas sans réserve. De là des lacunes que le secrétaire note en passant pour les combler en temps opportun, à la suite d'autres confidences ou d'autres travaux dont il sera chargé. Il est donc réduit parfois à conjecturer, quitte à rectifier après coup. Le Dieu n'est ici que le Dangeau de Bossuet.

Les menues particularités de la vie intime de Bossuet nous révèlent des côtés tout nouveaux de son caractère : de la bonhomie, une certaine vivacité naturelle, parfois même de la gaieté. Mais ici la dignité n'abandonne jamais le maître, et le respect est rarement oublié par le serviteur. Dans sa résidence épiscopale, le grand évêque tempérait l'austérité de ses devoirs par les joies de la famille et par les distractions de la société. Les relations officielles avec la cour, soit à Saint-Germain, soit à Fontainebleau, soit à Versailles, sont décrites avec intérêt et parfois avec talent. La rédaction des *Mémoires* porte un cachet plus littéraire que celle du journal. L'auteur a pu choisir, coordonner. Il nous intéresse plus qu'il ne croit, quand il cherche à décrire les procédés de l'éloquence de Bossuet. Le tableau des derniers moments du grand orateur, qui termine les *Mémoires*, est d'un effet saisissant; ce récit, sans artifice de style, atteint à la grandeur par sa simplicité.

Cette noble physionomie perdait de sa sérénité ordinaire, non devant la rivalité d'influence, mais devant la gloire littéraire de Fénelon. Rien ne peut justifier l'incroyable jugement que Bossuet a porté sur le *Télémaque*.

Bossuet (PORTRAIT DE), par Rigaud; musée du Louvre. L'illustre orateur est debout, tenant de la main droite son bonnet de docteur et appuyant la main gauche sur un livre, posé sur une table où l'on voit un encrier, des papiers et divers volumes. Il est revêtu de ses habits pontificaux : robe de moire bleue, surplis de mousseline blanche ornée de dentelles, manteau bleu à collet, garni de cygne et doublé de rouge, rabat et croix pectorale. Des papiers et des livres sont à terre, près de la table. Dans le fond, un rideau relevé, entre deux colonnes, laisse apercevoir le ciel. Ce portrait, de grandeur naturelle, est un des plus beaux que Rigaud ait peints : il fut commencé en 1698 et achevé seulement en 1705. Après avoir appartenu à l'abbé Bossuet, neveu du prélat, il passa dans la collection Grawford et fut acheté 5,000 fr. par l'administration du Louvre, en 1821. Il a été gravé par Pierre Drevet fils, en 1723. Un portrait en buste de Bossuet, peint par Rigaud, se voit au palais Pitti, à Florence.

BOSSUET (Jacques-Bénigne), théologien et prélat français, neveu de l'illustre évêque de Meaux, né en 1664, mort à Paris en 1743. Il était licencié en théologie et séjournait à Rome avec son précepteur, l'abbé Phélippeaux, au moment où son oncle était engagé dans la querelle du quiétisme. Quand parut le livre de Fénelon, les *Maximes des saints*, il fut chargé par le grand Bossuet d'en poursuivre la condamnation auprès du saint-siége. Il mit dans cette déplorable affaire une passion incroyable, jusqu'à traiter le doux Fénelon de « *bête féroce* qu'il faut poursuivre jusqu'à ce qu'on l'ait terrassée. » Sa volumineuse correspondance, insérée dans l'édition in-4° des œuvres de son oncle, est un curieux témoignage de la violence et de l'acharnement qu'il déploya dans cette négociation. Appuyé surtout par le cardinal Casanata, il obtint, comme on le sait, la condamnation de l'archevêque de Cambrai. A son retour en France, il fut nommé abbé de Saint-Lucien de Beauvais, et appelé en 1716 à l'évêché de Troyes, dont il se démit en 1742, une année avant sa mort. Outre un *mandement* remarquable, relatif à l'office de Grégoire VII, il a publié un *Missel* pour le diocèse de Troyes, dont les innovations excitèrent des réclamations fort vives et qu'il dut modifier. On lui doit en outre la publication de plusieurs ouvrages posthumes de son oncle.

BOSSUET (François-Antoine-Joseph), peintre belge contemporain, né à Ypres, en 1800, s'est fait connaître par des vues architecturales traitées avec une remarquable entente de la perspective et vigoureusement peintes. Il excelle à représenter les merveilles architectoniques dont le génie arabe a couvert le sol de l'Espagne : il en reproduit, d'une façon très-nette et très-séduisante, les capricieuses harmonies et les chaudes colorations. Trois tableaux de lui, les *Tours romaines à Grenade* (appartenant à l'empereur); la *Cathédrale de Séville* (musée de l'Etat, à Bruxelles) et les *Ruines moresques*, ont figuré avec honneur à l'Exposition universelle de Paris, en 1855. Parmi les autres ouvrages de cet artiste, nous citerons : les *Ruines d'un pont moresque à Grenade* (musée de Liége); la *Cour de Saint-Amand, à Rouen* (musée de l'Etat, à Bruxelles); la *Vue d'Anvers*, la *Vue de Cordoue* et les *Ruines d'un théâtre romain, près de Fez* (galerie du roi des Belges); la *Cour des Lions à l'Alhambra* et la *Cour d'honneur de l'Alcazar de Séville* (galerie du roi de Wurtemberg); la *Porte de Justice à l'Alhambra* (musée de Mons); la *Cathédrale et la Giralda, à Séville* (musée de Berlin); une *Porte moresque à Grenade* (galerie de la reine d'Angleterre); une *Porte romaine à Cordoue* (galerie du comte de Flandre); un *Aqueduc romain, à Séville* (musée de Philadelphie, en Amérique); les *Halles d'Ypres* (musée d'Ypres); la *Mosquée de Jacoub, au Caire* (galerie du comte Soltikoff, à Saint-Pétersbourg); etc. M. Bossuet a publié à Bruxelles, en 1833, un *Cours de perspective pittoresque*. Il est professeur à l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles, membre des Académies des arts de Rotterdam, de Cologne et de Philadelphie, officier de l'ordre de Léopold et chevalier de l'ordre espagnol d'Isabelle la Catholique.

BOSSUÉTIEN, IENNE s. (bo-sué-ti-ain, i-ène — rad. *Bossuet*). Se dit des partisans, des admirateurs de Bossuet : *M. de Bausset, qui écrivait alors son histoire de Bossuet, s'y montre aussi* BOSSUÉTIEN *qu'il est fénelonien dans l'histoire de Fénelon.* (Rigault.)

BOSSUÉTIQUE adj. (bo-sué-ti-ke — rad. *Bossuet*). Digne de Bossuet, qui tient de l'élévation de Bossuet : *Style* BOSSUÉTIQUE. *Eloquence* BOSSUÉTIQUE. *Pensée* BOSSUÉTIQUE.

BOSSUÉTISME s. m. (bo-sué-ti-sme — rad. *Bossuet*). Doctrine, principes religieux, élévation de Bossuet.

BOSSUÉTISTE s. m. (bo-sué-ti-ste — rad. *Bossuet*). Partisan de la doctrine ou du genre de Bossuet.

BOSSUIT (Francis), habile sculpteur en ivoire, né à Bruxelles en 1635, mort à Amsterdam en 1692. Il voyagea en Italie, et se fixa ensuite à Amsterdam, où son talent à sculpter l'ivoire le rendit bientôt célèbre. Ses principales productions ont été gravées par Pool en 1727.

BOSSUT (Charles, abbé), célèbre mathématicien français, né en 1730 à Tarare, près de Lyon, mort en 1814, vint à Paris, où ses talents précoces lui valurent la protection de Clairaut et celle de d'Alembert, qui devait se l'associer plus tard pour la partie mathématique de l'*Encyclopédie*. En 1760, il partagea avec le fils de Daniel Bernouilli le prix proposé par l'Académie de Lyon *Sur la meilleure forme des rames;* l'année suivante, il partagea avec le fils d'Euler le prix *Sur l'arrimage*, proposé par l'Académie des sciences; en 1762, il remporta un autre prix dans un concours *Sur la question des planètes;* l'Académie de Toulouse eut aussi l'occasion de couronner plusieurs de ses mémoires, et tant de couronnes lui valurent une réputation précoce. A vingt-deux ans, il fut nommé examinateur pour l'école du génie de Mézières, entra en 1768 à l'Académie des sciences, obtint une chaire d'hydrodynamique créée pour lui au Louvre et rentra dans la retraite à l'époque de la Révolution. Sous l'Empire, il fut élu membre de l'Institut et nommé examinateur à l'Ecole polytechnique. Outre les diverses dissertations que nous avons mentionnées, on lui doit un ouvrage sur la *Mécanique en général* (1792), un *Cours complet de mathématiques* (1765), un *Essai sur l'histoire des mathématiques* (1802, 2 vol. in-8°), des *Mémoires concernant la navigation, l'astronomie, la physique et l'histoire* (publiés en 1812, in-8°) et une édition des *Œuvres* de Pascal.

Nous ne dirons rien des ouvrages didactiques de Bossut : ils ont vécu le temps que vivent les ouvrages de ce genre, vingt ou trente ans, au bout desquels, les méthodes ayant changé, les élèves doivent recourir à de nouveaux guides; mais l'*Histoire des mathématiques* mérite un examen spécial. Outre que celle de Montucla était déjà fort en retard, elle présentait de grands défauts. Très-prolixe en détails insignifiants et d'ailleurs peu authentiques sur l'antiquité, elle effleurait seulement les grands sujets que présente la période moderne; la facture en était lourde; enfin, la division par auteurs adoptée par Montucla, plus commode assurément pour l'écrivain, présente pour le lecteur de grands inconvénients. L'histoire des mathématiciens n'est pas l'histoire des mathématiques. La classification de Bossut est meilleure; son style net, clair et facile pourrait en bien des endroits servir de modèle; enfin, il a su débarrasser son sujet de beaucoup de discussions oiseuses sur l'antiquité.

L'histoire de la géométrie ancienne jusqu'à Ptolémée est pour ainsi dire parfaite; mais la

seconde partie de l'ouvrage comporte bien des critiques. En premier lieu, Bossut n'a rien compris de la révolution qui a marié les recherches jusque-là stériles de Diophante et des arithméticiens arabes à celles des géomètres grecs. Non-seulement il ne décrit pas les efforts des Tartaglia, des Cardan, des Viète pour fonder l'*application de l'algèbre à la géométrie*, mais il ne paraît pas même les apercevoir; il raconte les découvertes de ces géomètres, mais sans voir qu'elles ouvrent un nouveau monde. La réduction du concret à l'abstrait, de la grandeur à sa mesure, par l'intervention de l'unité, la substitution des calculs sur les nombres aux combinaisons sur les figures, ne sont pas même signalées. L'histoire d'une des plus grandes évolutions qu'ait effectuées l'esprit mathématique manque totalement dans l'*Histoire des mathématiques* de Bossut.

L'intervention de l'algèbre dans les spéculations purement géométriques a presque, dès l'abord, créé une nouvelle série d'idées entièrement modernes, que Bossut n'entrevoit pas davantage ou qu'il n'aperçoit que dans leurs applications. Nous voulons parler de la méthode des modernes pour la découverte des conditions de possibilité des problèmes par la discussion des formules littérales, et de l'interprétation des solutions négatives ou imaginaires, à laquelle a abouti l'esprit de généralisation. Le calcul symbolique des formules des grandeurs virtuelles (négatives ou imaginaires) n'obtient pas même une remarque dans l'*Histoire des mathématiques*.

L'histoire de l'invention du calcul différentiel et intégral est assez satisfaisante; toutefois la part qu'y eurent Descartes et Fermat, Pascal et Roberval est complétement passée sous silence.

Quant aux jugements portés par Bossut, ils sont souvent partiaux et erronés. Ainsi la prépondérance qu'il accorde à Henriot et à Wallis sur Descartes, en algèbre, est tellement absurde qu'elle pourrait faire croire à de mauvais sentiments. D'un autre côté, le persiflage dont Bossut accable Descartes au profit de Newton, à propos des théories de l'émission et des ondulations, est presque indécent. Descartes avait sans doute eu tort de donner une forme trop positive à ses idées, assurément fort vagues, sur la lumière et la chaleur; mais, outre que Descartes avait précédé Newton de beaucoup, la théorie de Newton n'avait, en définitive, rien que d'hypothétique, et si les théories de Descartes n'ont pas résisté à l'épreuve du temps, elles n'en ont pas moins servi de base aux théories modernes.

BOST (Ami), pasteur protestant, né à Genève le 10 juin 1790, de parents réfugiés, originaires de Beaumont, près de Valence (Drôme). Il fit ses études de théologie à Genève, puis devint pasteur à Moutiers (canton de Berne), et passa plusieurs années en Alsace et en Allemagne, en lutte ouverte avec le clergé protestant, qu'il accusait de professer les hérésies d'Arius ou de Socin. Il était à Genève lorsque, vers 1820, eut lieu ce mouvement religieux qui prit le nom de *Réveil* et qui était un contre-coup de la réaction religieuse de l'Angleterre et de l'Allemagne. Ses sympathies marquées pour les nouveaux prédicateurs qui accusaient d'indifférence le clergé de l'Eglise nationale, le forcèrent à quitter cette Eglise. Il eut à soutenir alors de violentes polémiques, au milieu desquelles il rencontra un adversaire aussi instruit que spirituel, M. le professeur Chenevière. Après de nombreuses missions évangéliques en Suisse, M. Ami Bost rentra dans le clergé de Genève, dont il croyait que l'esprit s'était modifié. Depuis, il a été pasteur à Bourges (1843), et aumônier des prisons à Melun (1846). Ses ouvrages principaux sont : *Défense des fidèles de Genève* (1825); *Procès du ministre Bost* (1827); *Histoire ancienne et moderne des Frères de Bohême et de Moravie* (1831, 2 vol.); *Recherches sur les formes et la constitution de l'Eglise* (1834); *Histoire générale de l'établissement du christianisme* (1838, 4 vol.). M. Bost fit réimprimer en 1847, le *Théâtre sacré des Cévennes*, avec une préface et des notes. Il a aussi publié des *Mémoires* (1864, 3 vol.). Les œuvres musicales de M. Bost ont été fort goûtées par les Eglises protestantes de langue française, qui les ont fréquemment adoptées pour leur culte. Elles ont été réunies en un volume, en 1866.

BOST (Jean-Augustin), fils du précédent, né à Genève en 1815, a publié un *Dictionnaire de la Bible* (1849, 2 vol. in-8°), qui a été réédité en 1864. — Jean BOST, son frère, né à Moutiers (Suisse) en 1817, fit aussi des études théologiques et fut appelé à Laforce (Dordogne), pour desservir une congrégation protestante. Là, il a fondé successivement cinq établissements de charité, dont les principaux sont : la *Famille évangélique*, asile destiné aux jeunes orphelines, et *Bethesda*, où on reçoit des idiots ou des incurables. Ces établissements ont valu à M. Jean Bost le prix Montyon en 1861.

BOST (Théophile), frère du précédent, né à Genève en 1828, a fait ses études théologiques à Strasbourg. Nommé d'abord pasteur évangéliste à Châlons-sur-Marne, de 1852 à 1853, il devint ensuite professeur à l'institution Duplessis-Mornay, à Paris. En 1858, l'Eglise nationale de Verviers (Belgique) le choisit pour son pasteur; il la dessert encore aujourd'hui. M. Th. Bost a publié, en 1855, une traduction de l'ouvrage du docteur Ulmann sur la *Sainteté parfaite de Jésus-Christ*. En 1865, il a publié un livre intitulé : le *Protestantisme libéral*, livre que M. Rouland a dénoncé au sénat, le 2 mars 1866, comme subversif de toute religion chrétienne, et que le synode des Eglises réformées de Belgique avait attaqué en 1863. M. Bost est un des représentants distingués de cette partie du protestantisme qui travaille à la conquête de la liberté de conscience pleine et entière, qui ne veut plus de confessions de foi imposées, qui rejette le surnaturel comme inutile à la régénération du cœur et secondaire dans l'œuvre de Jésus, et qui, voyant dans le fondateur du christianisme un modèle qu'on ne dépassera jamais, se réclame de lui, et se le propose pour exemple, sans tenir compte des systèmes théologiques inventés sur son œuvre et sur sa personne. En outre, M. Th. Bost a collaboré à la *Revue de théologie* publiée à Strasbourg depuis 1850, et au *Disciple de Jésus-Christ*, revue du protestantisme placée sous la direction de M. le pasteur Martin Paschoud.

BOST (Alexandre-Armand), jurisconsulte et administrateur français, né à Cahors en 1799. Après avoir achevé ses études de droit, il entra, en 1830, dans l'administration, et devint successivement sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur, sous-préfet à Nontron et à Brioude, et préfet du Lot en 1848. Il a publié : *Législation et jurisprudence des tribunaux de simple police* (1830, in-8°); *Encyclopédie municipale* (1856 et années suivantes); *Encyclopédie des justices de paix et des tribunaux de simple police* (1851, 2 vol. in-8°). Il a fourni en outre un grand nombre d'articles aux journaux et recueils spéciaux, ainsi qu'à l'*Encyclopédie du* XIX^e *siècle*.

BOSTAN (EL-), la *Comana* des anciens, ville de la Turquie d'Asie dans l'Anatolie, à 80 kilom. N.-E. de Marasch, au pied du Taurus, sur le Kizil-Ermack; 10,000 hab. Territoire très-fertile; grand commerce de grains.

Bostan, livre du poëte persan Saadi. Moins connu en Europe que le *Gulistan*, le *Bostan* jouit en Orient d'une célébrité au moins égale à celle de ce charmant poëme. Le mot *bostan* signifie jardin, et est composé de deux mots persans : *bo* ou *bou*, parfum, et *stan*, désinence caractéristique des noms de lieu. Le *Bostan* est un poëme qui comprend environ quatre mille vers ou *beïts*. Il se divise en dix chapitres ou portes (*bab*). Comme composition et comme exécution, le *Bostan* est analogue au *Gulistan*; il contient, comme ce dernier, un nombre considérable d'anecdotes de tout genre, suivies de réflexions morales, et souvent très-gracieusement et très-pittoresquement rendues. On remarque cependant une prédominance religieuse qui rappelle le mysticisme brillant de Ferid el Din Attar, Hafiz, Roumi, etc. Tous les vers sont sur la même mesure. Laissons Saadi nous expliquer lui-même la disposition et le but de son livre : « Mon poëme, dit-il dans la préface, est un palais d'enseignement à dix portes (chapitres). La première, c'est la justice, le gouvernement des hommes, la crainte de Dieu, etc. J'ai posé les fondements de la seconde porte sur la bienfaisance. La troisième porte, c'est l'amour, l'ivresse (spirituelle et mystique). La quatrième est consacrée à l'humilité, la cinquième au contentement intérieur..... A la septième porte, on voit l'administration du monde; à la huitième, le bienfait de la santé; la neuvième, c'est le repentir et la voie droite; la dixième, enfin, contient des prières et termine le livre. » Il n'existe pas en français une traduction complète du *Bostan*. M. Graf en a publié une en vers allemands; il a aussi fait imprimer avec un grand luxe le texte persan, accompagné du commentaire dans la même langue, à l'imprimerie impériale de Vienne, en 1858.

BOSTANDJI ou **BOSTANGI** s. m. (bos-tan-ji — du pers. *bostan*, jardin, et du turc *dji*, particule qui indique la profession). Garde du sérail, chargé en même temps de la surveillance ou de l'entretien des jardins : *Les roses du Fayoum ne servent que pour l'huile et les confitures; les* BOSTANGIS *venaient nous en offrir de tous côtés*. (Gér. de Nerval.)

— *Bostangi-bachi*, Chef des bostangis.

— **Encycl.** Le mot persan *bostan*, signifiant jardin, a passé en turc et en serbe, où il a quelquefois la signification restreinte de melon. En ajoutant à ce mot la particule turque *dji*, qui sert à former les noms de métiers, on obtient *bostandji*, jardinier. Les *bostandjis* du sérail ont pour mission spéciale de servir l'embarcation ou *caïc* du Grand Seigneur. Leur chef, le *bostandji-bachi* (mot à mot : *du jardinier sa tête*) commande l'embarcation, dont il tient le gouvernail. Le nombre des *bostandjis*, qui s'est élevé à un moment à trois mille, est de beaucoup diminué maintenant. Le *bostandji-bachi* est chargé d'inspecter les jardins du sérail, et les palais ou endroits de divertissements qui se trouvent au bord de l'eau. C'est à tort qu'on a considéré les *bostandjis* comme un corps militaire. Ils se divisent en neuf classes, suivant leur âge et leurs fonctions; c'est parmi eux qu'étaient souvent choisis les exécuteurs des condamnations à mort prononcées par le sultan.

BOSTAR ou **BOSTOR**, général carthaginois, fut chargé avec Hamilcar et Asdrubal de repousser l'invasion de Régulus en Afrique, et fut vaincu avec ses collègues devant Adis. Suivant la version douteuse de Diodore, il fut, après la mort de Régulus, livré à la famille de ce général, qui l'accabla de mauvais traitements et le fit mourir. — L'histoire cite encore deux autres généraux carthaginois du même nom, dont l'un aurait été tué dans une révolte de ses troupes en Sardaigne (l'an 240 av. J.-C), et l'autre, envoyé par Annibal vers Philippe de Macédoine, serait tombé entre les mains des Romains (l'an 215 av. J.-C.).

BOSTELLE s. f. (bo-stè-le). Nom que l'on donne en Suède à des fermes que l'on assigne pour résidence aux soldats et aux officiers : *Les* BOSTELLES *des officiers jouissent de tous les priviléges inhérents aux châteaux ou demeures seigneuriales*. (De Chesnel.)

BOSTKAÏ (Etienne), chef hongrois, mort en 1606. Il se mit à la tête du parti des mécontents contre l'empereur Rodolphe II, fut soutenu par le sultan Achmet I^{er}, et, par le traité de Comore, après avoir obtenu des conditions très-honorables pour les Hongrois, reçut l'investiture héréditaire de la Transylvanie; mais peu de temps après la mort vint le surprendre, lorsqu'il commençait à recueillir les fruits de son habile politique et de son courage.

BOSTKOP s. m. (bo-stkopp). Mamm. Espèce de dauphin. ‖ On dit aussi BUTZKOPF.

BOSTON s. m. (bo-ston — de *Boston*, ville). Jeu qui se joue à quatre personnes, avec cinquante-deux cartes et des paniers de fiches : *Jouer au* BOSTON. *Faire un* BOSTON. *Ils étaient occupés à faire un* BOSTON *en compagnie de quelques voisins*. (Balz.) *Le* BOSTON *est ainsi appelé de la ville de Boston, assiégée par les Anglais dans la guerre de l'indépendance d'Amérique. Misère, indépendance, termes de ce jeu, se rapportent aux phases du siége de cette ville*. (Littré.) *Le* BOSTON *est le whist de l'Amérique du Nord; il est né dans la guerre de l'indépendance : c'est une protestation politique*. (P. Boiteau.)

— **Encycl.** Le *boston* se joue à quatre personnes, avec un jeu de cinquante-deux cartes, dont la valeur est ainsi réglée, en allant de la plus forte à la plus basse : as, roi, dame, valet, dix, neuf, huit, sept, six, cinq, quatre, trois et deux. On en distingue trois variétés principales : le *boston ordinaire*, qui est le *boston* primitif; le *boston de Fontainebleau*, et le *boston russe*.

— *Boston ordinaire*. Chaque joueur a devant lui une corbeille contenant cent vingt fiches sous diverses formes (fiches, cadrats, jetons). Il y a de plus, au milieu de la table, une cinquième corbeille, ou *panier*, destinée à recevoir les enjeux. La partie se joue ordinairement en huit tours, quelquefois en dix. On convient assez souvent que les deux derniers seront doubles, c'est-à-dire que, pour chacun d'eux, on doublera tous les payements. Les places se tirent au sort, et, une fois fixées, elles restent les mêmes pendant toute la partie. Le sort décide également qui donnera le premier. Le donneur commence par réclamer *la mise* de chaque joueur, laquelle est, en général, un jeton valant dix fiches, y ajoute la sienne, et dépose le tout dans le panier, qu'il met à sa droite, et dont il est, dès ce moment, responsable. Il fait ensuite couper les cartes à gauche, et en distribue treize à chacun, trois par trois ou quatre par quatre, puis une, en commençant par la droite. La treizième carte de son propre jeu, qu'il retourne, détermine l'atout : il est obligé de la laisser sur la table jusqu'à ce qu'il y ait une première levée de faite. Si une carte a été vue sans qu'il y ait de sa faute, il recommence la distribution; dans le cas contraire, la donne passe au joueur suivant. Outre les atouts, il y a une carte dominante, ou *carte boston*, qui n'est autre que le valet de carreau. Ce valet forme un quatorzième atout supérieur à tous les autres. Toutefois, quand la retourne est en carreau, il conserve sa valeur habituelle après la donne, et alors c'est le valet de cœur qui joue le rôle de boston. On ne joue ordinairement qu'en deux couleurs, que l'on appelle la *belle* et la *petite*. La *belle* est la couleur de la carte tournée à la première donne, et elle reste belle pendant toute la partie. La *petite* est la couleur de la carte retournée à chacune des donnes suivantes. On joue aussi quelquefois dans les quatre couleurs, mais alors il faut absolument demander un *solo*, expression qui sera bientôt expliquée.

La distribution des cartes étant faite, chaque joueur a la parole à son tour, en commençant par celui qui est à la droite du donneur. Suivant la composition de son jeu, il *demande* à faire un des coups usités, ou bien il se déclare prêt à *soutenir* un de ceux qui *ont déjà parlé*, ou, enfin, il *passe*. Dans les deux premiers cas, il faut spécifier la couleur dans laquelle on veut jouer, et l'on ne peut jouer dans une autre. Celui qui a dit *je passe* ne peut plus se rétracter. Il en est de même de celui qui a fait une demande. Quand les quatre joueurs passent, on double le contenu du panier, et la main passe au donneur suivant, qui distribue aussitôt de nouvelles cartes. Si, trois des joueurs ayant passé, le quatrième demande, la parole revient au premier, et successivement aux deux autres, mais seulement pour soutenir ou passer, et non pour demander. Les demandes que l'on peut faire sont les suivantes, classées d'après leur valeur respective, en allant de la plus faible à la plus élevée : ***simple demande en petite***, ***simple demande en belle***, ***demande de solo en petite indépendance***, ***demande en grande indépendance***, *demande de faire seul neuf levées dans la couleur qu'on désigne*, *demande de faire neuf levées en petite*, *demande de faire neuf levées en belle*, *demande de misère*. Chacune de ces demandes devient nulle par une demande supérieure. Ainsi, par exemple, un joueur ayant demandé simplement en petite, si un autre demande en belle, la demande du premier est annulée. De même, la petite indépendance, qui emporte la simple demande en belle, cède à son tour la place à la grande indépendance, etc.

La *simple demande*, soit en petite, soit en belle, se joue un seul contre trois ou deux contre deux. Quand celui qui l'a demandée n'a pu trouver personne pour le soutenir, il lui suffit de faire cinq levées pour gagner. Il prend alors tout le contenu du panier. De plus, chacun de ses trois adversaires lui donne un nombre de jetons déterminé par le tarif du jeu. S'il fait moins de cinq levées, la corbeille appartient aux autres joueurs. En outre, le perdant paye à chacun ce qu'il en aurait reçu en cas de gain. Quand il y a un demandeur et un souteneur, ils doivent faire au moins huit levées à eux deux. S'ils ne les font pas, indépendamment du panier, que se partagent les deux autres joueurs, ils donnent à chacun de ceux-ci ce qu'ils en auraient reçu si la chance leur avait été favorable. De plus, ils mettent au panier autant de jetons qu'il en contenait, ce qui s'appelle *être à la mouche*, *faire la remise*, ou *faire la bête*. Toutefois, il peut arriver que l'un des deux associés perde, et que l'autre ne perde ni ne gagne. En effet, parmi les huit levées, cinq au moins doivent être faites par le demandeur, et trois au moins par l'accepteur. Celui des deux qui fait moins que le nombre voulu fait seul la bête : en outre, il paye seul aux deux adversaires ce qu'il en aurait reçu, les ayant faites, et donne en plus à chacun deux fiches, dites de *consolation*, pour les indemniser du panier, qu'ils ne prennent point. De cette manière, l'associé qui a fait son nombre de levées, n'ayant rien à donner, se trouve ne perdre ni gagner.

L'indépendance se joue un seul contre trois. De là le nom de *solo* sous lequel on désigne également ce coup. Celui qui l'a demandée doit faire au moins six levées, si c'est la *petite indépendance*; au moins huit, si c'est la *grande indépendance*, etc. S'il perd, il fait la bête, et paye chacun de ses adversaires conformément au tarif.

La *misère* consiste à ne pas faire une seule levée. Elle anéantit la carte dominante et les atouts. Comme dans le cas précédent, tous les joueurs sont ligués contre un seul : ils s'appliquent, en jetant des cartes basses, à lui faire faire quelque levée. On peut, en demandant ce coup, annoncer qu'on écartera une carte de son jeu, et alors les autres joueurs en écartent aussi une chacun : c'est la *misère avec écart* ou *petite misère*; ou bien qu'on jouera avec toutes ses cartes : c'est la *misère sans écart* ou *grande misère*. Outre un payement à chaque adversaire, la perte de la misère entraîne la bête.

Dans tous les coups, celui qui a la carte dominante reçoit, au moment où il la joue, deux fiches de chaque joueur, ce qui se nomme *payer l'honneur* ou *payer boston*. Il faut excepter le coup de misère, où le gagnant ne paye ni ne se fait payer *boston*, tandis que le perdant, s'il ne l'a pas, le paye à chacun de ses adversaires. En jouant, on est obligé de donner de la couleur demandée; mais on peut se dispenser de forcer. Quand on n'en a pas, on n'est pas tenu de couper : on peut jeter une fausse carte, bien qu'on ait de l'atout. Il est interdit de relever les cartes jouées, pour voir celles qui ont passé. Il est seulement permis de regarder la dernière levée, alors que la suivante est encore sur le tapis. Dans une demande par association, une renonce illégale, même involontaire, est toujours punie, et, suivant son importance, la punition frappe, soit les deux associés à la fois, soit l'un d'eux seulement. En général, on convient d'annuler le coup et de condamner le délinquant à mettre au moins vingt fiches au panier, et la donne passe au joueur suivant. Le joueur en solo qui renonce perd le coup par cela seul, fait la bête et paye les autres joueurs. Le payement de chaque coup doit être réclamé immédiatement. Aucune réclamation n'est valable quand les cartes du coup suivant sont coupées.

On appelle *devoir* le nombre des levées qu'il faut faire pour gagner un coup quelconque. Toutes les levées en sus se payent à part. Si l'on fait la *vole* ou le *chelem*, c'est-à-dire toutes les levées, le devoir et les autres levées se payent double. Le demandeur qui n'a pas été soutenu fait chelem en faisant seulement huit levées, au lieu de treize.

— *Boston de Fontainebleau*. C'est celui que l'on joue le plus souvent en France. Il est soumis aux mêmes règles générales que le précédent, mais il offre certaines différences dans la manière de procéder. De plus, les demandes y sont mieux calculées, et les payements mieux proportionnés aux demandes. Ainsi, au *boston* de Fontainebleau, chaque joueur, en donnant, met cinquante fiches dans le panier, et celui qui, avant de jouer, déclare avoir cartes blanches, reçoit dix fiches de chacun des autres joueurs. Il n'y a ni carte dominante, ni petite couleur, ni belle couleur,

ni atout proprement dit, et on ne retourne pas de carte à la fin de chaque donne : l'atout est la couleur dans laquelle la demande a été faite. Les couleurs sont classées d'avance comme il suit, sous le rapport de leur importance : cœur (première couleur), carreau (seconde couleur), trèfle (troisième couleur), pique (quatrième couleur). Dans le cours du jeu, le cœur domine les autres couleurs; le carreau domine le trèfle et le pique, et le trèfle domine le pique, c'est-à-dire que, à demande égale, la couleur supérieure l'emporte sur celles qui lui sont inférieures. La valeur des payements varie aussi selon l'importance des couleurs. On paye non-seulement le gain du coup et les levées en sus, mais encore les *honneurs*, c'est-à-dire l'as et les figures de chaque couleur. Les quatre honneurs se payent comme quatre levées, et trois honneurs comme deux levées : on ne tient compte ni de deux honneurs, ni, à plus forte raison, d'un seul honneur. Le chelem se paye en sus du coup entier.

Les coups que l'on peut faire sont les suivants, en allant du plus faible au plus élevé : 1° la *simple demande*, cinq levées seul ou huit levées à deux ; 2° la *petite indépendance*, six levées seul; 3° la *petite misère* ou *misère avec écart*, qui consiste à mettre de côté une carte du jeu et à ne faire aucune levée : elle enlève la petite indépendance dans la couleur correspondante ou dans une couleur inférieure; 4° l'*indépendance à sept levées*, qui emporte la petite misère; 5° le *piccolo* ou *piccolissimo*, qui consiste à ne faire qu'une seule levée : on perd quand on ne fait pas cette levée, ou qu'on en fait davantage; ce coup emporte la petite misère; 6° l'*indépendance à huit levées* ou *grande indépendance :* elle enlève le piccolo; 7° la *grande misère* ou *misère sans écart*, qui consiste à ne faire aucune levée, sans écarter : elle enlève la grande indépendance, mais seulement si celle-ci est dans la couleur correspondante ou dans une couleur inférieure; 8° l'*indépendance à neuf levées* : elle est supérieure à la grande misère; 9° la *misère des quatre as*, qui consiste à ne faire aucune levée, sans écarter, et en ayant les quatre as dans la main, mais avec la faculté de renoncer pendant les dix premiers coups : elle emporte l'indépendance à neuf levées dans la couleur correspondante ou dans une couleur inférieure; 10° l'*indépendance à dix levées :* elle annule la misère des quatre as; 11° la *petite misère sur table*, qui consiste à ne faire aucune levée, après avoir écarté une carte; mais celui qui la joue doit étaler son jeu sur la table, de manière que ses adversaires puissent bien le voir : elle enlève l'indépendance à dix levées, pourvu qu'elle ne soit pas demandée dans une couleur inférieure; 12° l'*indépendance à onze levées :* elle annule la petite misère sur table; 13° la *grande misère sur table*, qui consiste à ne faire aucune levée, sans écarter, et en étalant les cartes sur la table : elle enlève l'indépendance à onze levées, si celle-ci est dans la couleur correspondante ou dans une couleur inférieure; 14° l'*indépendance à douze levées :* elle emporte la grande misère sur table; 15° le *boston seul*, qui consiste à faire les treize levées seul : il est supérieur à l'indépendance à douze levées; 16° le *boston sur table*, qui consiste à faire les treize levées, mais avec cette condition que le joueur est tenu d'étaler ses cartes sur la table : il emporte le *boston* seul.

— *Boston russe*. Il diffère du *boston* de Fontainebleau en ce que les couleurs se classent ainsi : carreau, cœur, trèfle, pique, au lieu de cœur, carreau, trèfle, pique, de manière que le carreau est la plus forte. En outre, les demandes de six, de sept et même de huit levées n'excluent pas l'association. Seulement il faut, pour gagner, que les associés fassent quatre levées de plus que la proposition, c'est-à-dire dix, onze ou douze, selon le coup.

BOSTON, ville d'Angleterre, comté et à 45 kilom. S.-E. de Lincoln, sur la Witham, à 8 kilom. de son embouchure dans la mer; 15,000 hab. On fait dériver le nom de cette ville de *Botolph's-Town* (ville de Botolph), à cause d'un monastère fondé en 654 par saint Botolph, et détruit en 870 par les Danois. De cet antique établissement religieux et de plusieurs autres que possédait la ville, il ne reste aujourd'hui aucun vestige; mais on admire encore la belle église de Saint-Botolph, construite en 1309. C'est un vaste édifice qui a 85 m. de long sur 34 de large; il est surmonté d'une tour de 100 m. d'élévation qu'on aperçoit de 40 kilom. à la ronde. On y remarque aussi Hussey-Tower, derniers restes d'une résidence baroniale de lord Hussey. Boston possède un port pour bâtiments de 200 tonneaux, avec chantiers de construction, et fait un commerce considérable avec le nord de l'Europe, en chanvre, bois de construction et goudron; on y trouve quelques fabriques de grosses toiles, ainsi que des fonderies de fer et de cuivre.

BOSTON, ville des Etats-Unis d'Amérique, capitale de l'Etat de Massachussetts, à 330 kilom. N.-E. de New-York et à 697 kilom. N.-E. de Washington, dans une très-belle situation, au fond de la baie de Massachussetts, à l'embouchure du Charles-River, sur une presqu'île qui ne tient au continent que par l'isthme étroit de Boston-Neck, au sud de la ville; mais celle-ci communique par de grands ponts de bois avec Charlestown au nord, et Dorchester au midi de la baie; par 42° 23' lat. N., et 73° 24' long. O.; 177,480 hab., d'après le dernier recensement. Evêché catholique, athénée, musée, observatoire, bibliothèque, nombreux établissements littéraires et scientifiques; université d'Harvard. Après Philadelphie, New-York et Baltimore, Boston est la plus belle ville maritime des Etats-Unis; elle se divise en trois quartiers, et n'offre pas moins de soixante quais, où viennent s'amarrer en sûreté les plus gros bâtiments; ces quais sont bâtis sur pilotis pour la plupart, mais recouverts de maçonneries. Les deux principaux sont le Long-Wharf et le Central-Wharf, bordés de beaux magasins construits en briques. Le port, fortifié, peut recevoir plus de 500 navires de la plus grande dimension. Il est d'ailleurs protégé par de nombreuses îles qui remplissent le fond de la baie, et lui forment une entrée étroite, admettant à peine deux bâtiments de front; la baie a, du reste, même à marée basse, assez de profondeur pour laisser arriver les bâtiments de tout tonnage jusqu'aux quais dont nous venons de parler. Le mouvement de la navigation de ce port a donné, ces dernières années, les chiffres suivants :

Entrée. . . .	3,144 nav.,	707,924 ton.
Sortie. . . .	2,944 —	687,825 —
Total.	6,088 nav.,	1,395,749 ton.

Les relations commerciales de ce port s'étendent à toutes les nations du globe; les principaux articles exportés consistent en salaisons de porc et de bœuf, poisson, clouterie, cordages, papiers, grains et farines, coton, bois, tabac et riz. Parmi les nombreux articles importés, les principaux sont les tissus de coton et de laine, la quincaillerie, soieries, sucre, thé, café, vins et eaux-de-vie, épices, peaux, indigo et teintures. Le prodigieux mouvement commercial de cette ville est favorisé par de nombreuses voies ferrées, et par trente-quatre banques regardées comme les plus solides de l'Amérique.

La capitale de l'Etat de Massachussetts fut fondée en 1626 par une colonie de puritains venus en grande partie de Boston, la ville anglaise du comté de Lincoln. Elle porta d'abord le nom de Trimountain, à cause des trois collines sur lesquelles elle est bâtie. Plus tard elle prit le nom de Boston, à cause de l'origine de ses premiers fondateurs, et surtout en l'honneur de Cotton, ardent ami de la liberté, qui, après avoir rempli les fonctions pastorales à Boston, en Angleterre, fut appelé à desservir la première église du Boston d'Amérique. C'est à Boston que le peuple commença la révolution, au mois de décembre 1773, en jetant à la mer le thé importé d'Angleterre, et c'est à Lexington (19 avril 1775) que coula le premier sang versé pour l'indépendance. Le 22 avril, le congrès provincial du Massachussetts décida à l'unanimité qu'une armée néo-anglaise de 30,000 hommes serait levée, et que la part du Massachussetts dans ce contingent serait de 13,600 hommes. Avant la fin du mois, 20,000 hommes étaient campés autour de Boston. Au fur et à mesure que le Sud et l'Ouest apprenaient les événements accomplis à Lexington, les citoyens s'armaient en toute hâte, et, à la fin de l'été, la puissance de tous les gouverneurs royaux du Massachussetts à la Géorgie n'existait plus. Parmi les nombreuses îles qu'on trouve dans la rade de Boston, il en est une, Governor-Island, qui est remarquable comme étant le lieu natal de Benjamin Franklin.

Boston News Letter, *Lettre de nouvelles de Boston*, journal américain, l'un des plus anciens et des plus importants du nouveau monde. Le célèbre ministre John Cotton avait importé d'Angleterre en Amérique l'habitude d'adresser le jeudi à ses paroissiens une allocution où il expliquait quelque point d'histoire ou de morale pris dans la Bible : c'est ce qu'on appelait la *leçon*, et l'usage s'en est conservé à Boston. Les colons prirent l'habitude de se rendre à Boston le jeudi. Après la leçon, on se répandait sur le marché pour causer des affaires de la colonie, pour échanger les nouvelles locales, pour s'informer des nouvelles d'outre-mer. Par suite, on avait fixé à ce jour-là le départ de la poste pour les autres colonies. Ce concours de monde, cette curiosité universelle donnèrent à John Campbell l'idée de son entreprise. Directeur des postes, il était le premier au courant des nouvelles d'Europe : les courriers lui apprenaient les on dit de toute la colonie. Il s'avisa d'imprimer et de mettre en vente une feuille volante qui contiendrait les actes et ordonnances des autorités, les bruits de la colonie et le résumé des nouvelles d'outre-mer. C'est ainsi que naquit le premier journal américain, le *Boston News Letter*, dont le titre rappelle les feuilles manuscrites qui ont précédé les journaux. L'imprimeur fut Barthélemy Green, l'unique imprimeur de Boston, et la vente du journal fut confiée au papetier Nicolas Boone. Le premier numéro parut le jeudi 24 avril 1704. L'entreprise de Campbell ne fut pas très-lucrative dans le principe, et un grand malheur vint bientôt le frapper. L'incendie du 9 octobre 1711, qui consuma une partie considérable de Boston, détruisit les bureaux de la poste, la maison que Campbell venait de rebâtir, son mobilier, la presse et le matériel d'imprimerie qu'il avait achetés. Campbell, sans se décourager, eut de nouveau recours aux presses de Barthélemy Green, et le *Boston News Letter* n'éprouva aucune interruption; la collection en existe encore, et elle a été consultée avec fruit par les annalistes de Boston. Les feuilles sont numérotées et se succèdent régulièrement de semaine en semaine; mais le format varie perpétuellement de l'in-folio à l'in-quarto, et même à l'in-octavo. Campbell en donne ingénument la raison dans son numéro 577. Quand la publication du journal coïncidait avec l'arrivée d'un navire d'Europe, on donnait une pleine feuille aux abonnés; on se réduisait, par économie, à l'in-octavo quand les nouvelles chômaient. Peu à peu les annonces vinrent se joindre aux nouvelles; elles finirent par rendre lucrative une entreprise d'abord onéreuse, et lorsque, en 1718, Campbell fut remplacé dans ses fonctions de directeur des postes, il n'en continua pas moins à publier son journal. Le *Boston News Letter* demeura près de seize ans le seul journal américain. Ce ne fut qu'en 1719 que Bradford publia la première feuille qui lui fit concurrence : l'*American Weekly Mercury*. Malgré cette concurrence, le *Vieux journal*, comme on l'appelait habituellement, demeura une bonne affaire. Campbell ne s'en défit qu'en 1722. Il céda tous ses droits à son imprimeur, Barthélemy Green. Il vécut encore dix ans, et la date précise de sa mort nous est donnée par le journal qu'il avait fondé (4 mars 1728).

BOSTONIEN, IENNE s. et adj. (bo-sto-ni-ain, i-ène). Géogr. Habitant de Boston; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* BOSTONIENS. *Le commerce* BOSTONIEN.

— Qui appartient au jeu de boston : *Le boston diffère peu du whist, dont il tire son origine; aussi s'est-il appelé d'abord whist* BOSTONIEN. (Encycl.)

BOSTONNER v. n. ou intr. (bo-sto-né — rad. *boston*). Néol. Jouer au boston : *Cherchez à prononcer entre celui qui a gravé des canards sur les obélisques égyptiens et celui qui* A BOSTONNÉ *pendant vingt ans avec de telles gens*. (Balz.)

BOSTRA ou **BOSRA**, ville très-ancienne de la Turquie d'Asie, pachalik et à 99 kilom. S. de Damas, à 130 kilom. N.-E. de Jérusalem. Vue de loin, Bostra présente un aspect imposant. Le grand château, les mosquées, les minarets, les vieux remparts, les masses considérables de bâtiments semblent annoncer une population active; mais de près l'illusion se dissipe. La plaine environnante est inculte, les murailles sont écroulées, les mosquées sans toit, les maisons ruinées jusqu'aux fondements, et il faut avancer longtemps à travers des monceaux de décombres avant d'arriver jusqu'aux cinq ou six familles, qui sont toute la population actuelle de Bostra. « On se demande involontairement, dit M. Léon de Laborde (*Voyage en Syrie*), si cet amas de pierres que n'égaye aucune végétation, que n'anime aucun mouvement humain, a jamais eu une vie et ne s'est pas amoncelé par le fait du hasard, comme les rochers basaltiques de la plaine déserte. » De ses anciens monuments, la ville garde encore : une enceinte rectangulaire avec quelques portes bien conservées; les débris d'un temple; un arc de triomphe presque intact; la grande mosquée attribuée au calife Omar, cour carrée entourée d'une colonnade, comme les mosquées des premiers temps de l'islamisme; les restes de la grande église qui porte le nom du moine Boheira, premier maître du prophète Mahomet; un arc romain, et enfin le château, construction lourde et massive, qui renferme le théâtre.

Quoique très-ancienne, cette ville n'a pris rang dans l'histoire qu'à dater des Romains. Elevée sous le règne de Trajan, en 106, au rang de métropole de la province d'Arabie, elle prit le nom de *Nova Trajana Bostra*, qu'on lit sur les médailles de cette époque. L'empereur Philippe l'Arabe, qui monta sur le trône en 244, était né à Bostra, d'un cheik arabe; il ajouta aux embellissements de sa ville natale, qui fut plus tard la résidence d'un évêque et la capitale d'une province ecclésiastique. La décadence de cette ville date de la conquête musulmane, et sa ruine complète des croisades, en 1180, époque à laquelle, sous le règne de Baudouin IV, roi de Jérusalem, elle fut ravagée par les Turcs. ‖ Dans l'Idumée, au sud de la Palestine, sur la route d'Hébron à Pétra, on trouvait une autre ville qui portait aussi le nom de Bostra ou Bosra; elle était regardée comme la capitale du pays d'Edom.

BOSTRYCHE s. m. (bo-stri-che — du gr. *bostruchos*, boucle de cheveux). Entom. Genre de coléoptères tétramères xylophages, dont l'espèce type a le corselet couvert de poils frisés. ‖ Autre genre de la même famille, qui comprend plus de cinquante espèces répandues sur toute la surface du globe, et dont les larves causent de grands ravages dans les forêts en s'attaquant à l'aubier des arbres résineux. ‖ On écrit aussi, mais à tort, BOSTRICHE.

— Ichthyol. Genre de poissons de la Chine, dont les narines sont munies de filaments, mais comprenant deux espèces qui paraissent appartenir, l'une au genre gobie, l'autre au genre éléotris.

— **Encycl.** Entom. Les *bostryches* sont généralement très-petits, leur corps affecte une forme cylindrique, avec les élytres tronqués, ou plutôt courbés et dentés à leur extrémité. Les antennes, à funicule de cinq articles, sont très-courtes et terminées en une masse solide. « Les larves de ces insectes causent, dit M. Duponchel, de grands dégâts dans les forêts, en vivant aux dépens de l'aubier, qu'elles sillonnent dans tous les sens, de manière que l'écorce finit par se détacher du tronc. Elles attaquent les arbres résineux ou conifères. » Ce genre comprend plus de cinquante espèces connues. On en trouve quelques-unes en Amérique, en Afrique et dans l'Inde, mais le plus grand nombre habite l'Europe. Parmi ces dernières, nous citerons le *bostryche typographe* et le *bostryche monographe*, très-communs dans les environs de Paris.

BOSTRYCHIE s. f. (bo-stri-chî — du gr. *bostruchos*, boucle de cheveux). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des algues, comprenant cinq espèces, dont l'une croît sur nos côtes océaniques, et les quatre autres sur celles des Antilles ou de l'Amérique du Sud.

BOSTRYCHIN, INE adj. (bo-stri-chain, i-ne — rad. *bostryche*). Entom. Qui ressemble à un bostryche. ‖ On dit aussi BOSTRYDE.

— s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères tétramères, ayant pour type le genre bostryche.

BOSTRYCHITE s. f. (bo-stri-chi-te — du gr. *bostruchos*, boucle de cheveux). Minér. Silicate naturel d'alumine et de chaux, faisant partie du groupe important des zéolithes.

— s. m. pl. Section de la tribu des bostrychins.

— **Encycl.** Minér. Cette substance cristallise dans le système orthorhombique, et ses cristaux acquièrent, sous l'influence de l'électricité, la pyro-électricité polaire. Il est rare de trouver des cristaux isolés; en général, ils sont composés de lames rhomboïdales ou hexagonales, réunies par leur milieu et implantées sur une gangue. Ces lames sont le plus souvent courbes et un peu divergentes par leurs extrémités, comme les branches d'un éventail, et disposées en gerbes, suivant l'expression de l'illustre minéralogiste Werner. Cette disposition des cristaux de la *bostrychite* la fait reconnaître sur-le-champ. Ce minéral est diaphane ou seulement translucide; sa nuance varie du vert-pomme au blanc verdâtre; sa densité est de 2,6. On l'a trouvé au Cap de Bonne-Espérance, dans le Khamesberg au pays des Hottentots Namaquas; en France, à la Balme-d'Auris, près du bourg d'Oisans, dans l'Isère, dans les Pyrénées, aux environs de Nantes, et en Ecosse. Il est toujours disséminé dans les roches primitives.

BOSTRYCHOÏDE s. m. (bo-stri-ko-i-de — de *bostryche*, et du gr. *eidos*, aspect). Ichthyol. Genre de poissons, voisin du genre bostryche.

BOSTRYCHOPODES s. m. pl. (bo-stri-ko-po-de — du gr. *bostruchos*, boucle de cheveux; *pous, podos*, pied). Moll. Syn. de CIRRIPÈDES. Ces mots ne diffèrent que par les racines, qui sont grecques pour le premier, latines pour le second.

BOSUEL s. m. (bo-su-èl). Bot. V. BOSSUEL. ‖ Renoncule à fleurs doubles.

BOSUENNA. V. BODMIN.

BOSWELL (Jacques), jurisconsulte et écrivain écossais, né à Edimbourg en 1740, mort en 1795. Dans sa jeunesse, il se lia intimement avec Samuel Johnson, qu'il connut à Londres. Son talent comme jurisconsulte parut avec éclat dans une affaire où la maison de Douglas se trouvait intéressée. Il connut le célèbre Paoli dans un voyage en Corse, et il fit avec Johnson un autre voyage dans les montagnes d'Ecosse et dans les îles Hébrides. Il lui arriva souvent de négliger le barreau pour s'occuper à écrire, et plusieurs de ses productions littéraires eurent beaucoup de succès. On lui doit : *Account of Corsica, with memoirs of general Paoli* (1763); *A journal* (1785), récit du voyage qu'il fit avec Johnson; *The life of Samuel Johnson* (1790, 2 vol. in-4°), et une suite d'essais humoristiques, sous le titre de *The hypochondry* (1782).

BOSWELLIE s. f. (bos-ouèl-lî — de *Boswell*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des burséracées, comprenant un petit nombre d'arbres qui croissent dans l'Inde, et qui produisent une substance résineuse balsamique, appelée *encens* ou *oliban*.

BOSWORTH (MARKET-), ville d'Angleterre, comté et à 20 kilom. O. de Leicester, à 170 kilom. N.-O. de Londres, sur le canal d'Ashby; 2,500 hab. Bonneteries. Cette ville est célèbre par la bataille qui mit fin à la guerre des deux Roses, le 22 août 1485; la mort de Richard III à Bosworth amena l'avénement des Tudors au trône d'Angleterre. V. l'article suivant.

BOSWORTH (BATAILLE DE). Edouard IV, en mourant, laissait deux fils encore enfants : Edouard, son successeur, âgé de douze ans, et Richard, duc d'York, qui entrait dans sa neuvième année. Les orages qui agitèrent le nouveau règne dès son début présagèrent l'épouvantable catastrophe qui en précipita la fin. Deux factions se disputaient le pouvoir : la première se groupait autour de la reine Elisabeth Woodville, veuve d'Edouard IV, et du comte Rivers, son frère; la seconde reconnaissait pour chef Richard, duc de Glocester, frère du roi défunt; il était alors absent, et commandait dans les comtés du nord une armée réunie pour la campagne d'Ecosse. Le

parti de la reine était hors d'état de contrebalancer l'autorité que donnaient à ce prince *sa naissance*, *ses talents et son audace*. Dévoré d'une ambition insatiable, il savait cacher les projets les plus sanguinaires sous le voile de la loyauté. Lorsqu'il avait une fois pris sa résolution, aucune considération de parenté, de justice ou d'humanité ne pouvait le détourner de son but. Sa personne, dit Hume, était aussi difforme que son âme, sa taille était petite et contrefaite, ses traits durs et repoussants, et son caractère offrait un hideux mélange d'insolente hardiesse et de ruse, d'ambition basse et ardente et de cruauté. Au premier bruit de la mort du roi, il hâta son retour, prit le titre de protecteur du royaume, fit arrêter ses principaux ennemis, qu'il dénonça au jeune Edouard V comme fauteurs de complots dangereux; puis, secondé par Buckingham, il entoura Edouard de ses propres créatures et le conduisit à Londres, tandis que la reine, saisie d'épouvante à son approche, se réfugiait avec son plus jeune fils dans l'abbaye de Westminster. Moitié par ruse, moitié par force, le duc de Glocester sut l'arracher d'entre ses bras; alors il leva le masque et déclara ses neveux illégitimes, en contestant la validité du mariage d'Edouard IV avec Elisabeth Woodville, leur mère, comme conclu au mépris d'une promesse antérieurement faite à lady Eléonore Butler. C'était un prétexte ridicule; mais Richard, qui méditait déjà le sombre drame de la Tour de Londres, n'avait pas le choix des motifs qui pouvaient en affaiblir l'horreur aux yeux du peuple. Après quelques scènes d'hypocrisie bouffonne, où Richard affectait de repousser la couronne, qui lui était offerte par Buckingham au nom des lords, il consentit enfin à *obéir à la voix de son peuple, puisqu'il était le seul héritier légitime et qu'il avait été choisi par les trois Etats*. Le lendemain, Richard se rendit en cérémonie à Westminster, où il prit possession de son prétendu héritage, en se plaçant sur le siége de marbre dans la grande salle, et de là il se rendit à Saint-Paul, où il fut reçu processionnellement par le clergé et salué par les acclamations du peuple (26 juin 1483). Nul, depuis cette époque, ne vit plus le jeune roi Edouard V ni le duc d'York, son frère, qui avaient été enfermés à la Tour de Londres; leur destinée fut pendant quelque temps un mystère; mais la sanglante vérité ne put être entièrement étouffée par les murs épais du sombre monument; les soupçons du public s'éveillèrent, et furent bientôt excités par les ennemis du nouveau roi, sur la tête duquel s'amoncela un orage menaçant. Il croyait avoir fait disparaître tous ceux qui pouvaient lui disputer la couronne, ainsi que leurs partisans; mais la haine qu'il inspirait lui eut bientôt trouvé un compétiteur, d'autant plus dangereux, qu'il était hors de la portée de ses coups. Dans une réunion secrète des principaux ennemis de Richard, Morton, évêque d'Ely, proposa d'offrir la couronne au jeune Henri Tudor, comte de Richmond, alors réfugié auprès du duc de Bretagne, et qui, du droit de sa mère, représentait la maison de Lancastre. La conspiration avait pour âme Buckingham, le confident et le complice de Richard dans tous ses crimes, mais qui venait de s'en séparer pour des motifs que l'histoire n'a jamais expliqués. On expédia un courrier en Bretagne pour presser le retour du comte en Angleterre, et le jour fut pris pour une révolte générale. Henri mit à la voile à Saint-Malo avec quarante bâtiments; mais le temps fut si orageux que, lorsqu'il atteignit la côte de Devon, il se trouva séparé de la plus grande partie de ses forces, et qu'il n'osa débarquer. Cependant Buckingham et beaucoup de nobles avaient déployé leur étendard. Abandonné de ceux qui l'avaient suivi, il tomba entre les mains de Richard, qui lui fit trancher la tête. Ses principaux complices échappèrent aux recherches et parvinrent à rejoindre Henri sur le continent, où la conjuration, que Richard avait cru étouffer en frappant son principal auteur, se montra de nouveau menaçante et redoutable. En vain le roi d'Angleterre multiplia autour de lui les exécutions, dans l'espoir d'anéantir tous ses ennemis; des défections journalières l'amenèrent à soupçonner la fidélité de ceux même qu'il avait le plus comblés de bienfaits. Il redoutait surtout lord Stanley, qu'il avait fait intendant de sa maison, mais qui avait épousé la comtesse de Richmond, la mère de son compétiteur. Sur ces entrefaites, ce seigneur lui demanda la permission d'aller visiter ses domaines du Cheshire et du Lancashire, où son influence était immense; Richard n'y consentit qu'avec peine, et retint son fils, lord Strange, à la cour, à titre d'otage, comme caution de la fidélité de son père.

Enfin, Richard reçut par ses émissaires l'avis que le comte de Richmond, avec la permission de Charles VIII, roi de France, avait levé une armée de trois mille aventuriers, la plupart Normands, et qu'une flotte se tenait à l'embouchure de la Seine pour les transporter en Angleterre. Il affecta de recevoir cette nouvelle avec joie, donna aussitôt ses instructions à ses amis des comtés maritimes, établit des postes de cavalerie partout où il le jugea nécessaire; puis il envoya chercher le grand sceau et alla fixer son quartier général à Nottingham, où il se trouvait plus rapproché de ses partisans du nord, sur la fidélité desquels il comptait principalement.

Le 1er août 1485, Henri de Richmond mit à la voile à Harfleur; six jours après, il débarquait sur la côte du pays de Galles, à Milford, avec les bannis et les aventuriers normands, dont la troupe se trouva rapidement grossie par la défection et la révolte. Au premier bruit de son débarquement, Richard marcha à sa rencontre et enjoignit à toute la noblesse de le rejoindre à Leicester. L'homme qu'il redoutait le plus, lord Stanley, répondit qu'il était malade et retenu au lit. En même temps, celui-ci avait avec le comte de Richmond plusieurs conférences secrètes; toutefois, il n'osa se déclarer ouvertement; comme nous l'avons dit, il avait un fils retenu auprès de Richard, *et il savait le roi implacable dans sa colère*. Il recula donc devant Richmond et se tint à distance égale des deux partis, prêt à se décider suivant l'événement.

Le 21 août, Richard partit de Leicester, la couronne en tête, et campa à deux milles environ de la ville de Bosworth, point vers lequel le comte de Richmond s'avançait de son côté. Suivant quelques historiens, Richard, la veille de la bataille, eut une nuit sans repos et fut troublé par des visions affreuses, dans lesquelles il lui semblait reconnaître les ombres vengeresses de toutes ses victimes.

Dans sa tragédie de *Richard III*, Shakspeare s'est emparé de ces traditions populaires, auxquelles il a donné l'empreinte de son génie si profondément dramatique. Un premier spectre se dresse à côté du lit où le roi d'Angleterre dort d'un sommeil agité; c'est celui du prince Edouard, fils de Henri VI : « Que demain je pèse sur ton âme! Souviens-toi que tu m'as poignardé, dans le printemps de ma jeunesse, à Tewksbury : désespère donc et meurs! » *Le spectre de Henri VI :* « Quand j'étais mortel, mon corps, oint du Seigneur, a été par toi percé de trous meurtriers. Pense à la Tour et à moi! Désespère et meurs! Henri VI te le dit : désespère et meurs! » *Le spectre du duc de Clarence :* « Que demain je pèse sur ton âme, moi qui ai été noyé dans un vin fastidieux, moi, pauvre Clarence, que ta trahison a livré à la mort! Demain, dans la bataille, pense à moi, et que ton épée tombe émoussée! Désespère et meurs! » Les spectres de quatre autres victimes viennent également maudire Richard, puis les spectres des malheureux enfants d'Edouard se dressent à leur suite : « Songe à tes neveux étouffés dans la Tour! Soyons un plomb dans ton sein, Richard, pour t'entraîner à la ruine, à la honte et à la mort! Les âmes de tes neveux te disent : Désespère et meurs! » *Le spectre de la reine Anne :* « Richard, ta femme, cette misérable Anne, ta femme, qui n'a jamais dormi une heure tranquille avec toi, vient maintenant remplir ton sommeil d'agitations. Demain, dans la bataille, pense à moi, et que ton épée tombe émoussée! Désespère et meurs! » *Le spectre de Buckingham :* « J'ai été le premier à te pousser vers la couronne; le dernier j'ai subi ta tyrannie. Oh! dans la bataille, pense à Buckingham, et meurs dans la terreur de ton crime. Rêve, rêve d'actions sanglantes et de meurtres! Puisses-tu défaillir dans le désespoir, et, désespéré, rendre le souffle!... »

Richard se réveilla en proie à des troubles affreux, à la colère et à de sombres pressentiments; il annonça que le jour qui allait luire serait fatal à l'Angleterre, et il jura d'infliger un effroyable châtiment aux comtés qui avaient arboré l'étendard de son rival. Ne voyant pas arriver lord Stanley, il ordonna qu'on tranchât la tête de son fils; mais on différa cette sanglante exécution, et le jeune homme fut sauvé. Le roi prit néanmoins, malgré son trouble et sa fureur, d'excellentes dispositions militaires; mais les principaux chefs, occupés de leurs propres ressentiments, ne lui obéissaient qu'avec une visible répugnance. Richard, déjà surpris de l'inaction de Stanley, vit de plus le comte de Northumberland rester tranquillement à son poste, et ses troupes prêtes à prendre la fuite ou à passer dans les rangs ennemis. Il harangua néanmoins ses soldats et leur promit la victoire; puis la bataille s'engagea entre les deux avant-gardes, que commandaient le duc de Norfolk, pour Richard, et le comte d'Oxford, pour Richmond. Nous allons emprunter l'émouvant récit de la chronique de Hall, rapporté par M. Fr.-Victor Hugo, dans sa poétique et savante traduction de Shakspeare :

« Le roi avait à peine fini de parler, que les deux armées s'aperçurent. Seigneur! avec quelle hâte les soldats bouclèrent leurs casques! Comme les archers eurent vite tendu leurs arcs et serré leurs plumets! Avec quelle promptitude les piquiers brandirent leurs haches et essayèrent leurs lances! tous prêts à se jeter dans la mêlée, dès que la terrible trompette aurait sonné la fanfare sanglante de la victoire ou de la mort. Entre les deux armées, il y avait un grand marais, que le comte de Richmond laissa sur sa droite, dans l'intention d'en faire un rempart pour son flanc; par ce mouvement, il mit le soleil derrière lui et en plein sur le visage de ses ennemis. Quand le roi Richard vit que les compagnies du comte avaient passé le marais, il commanda en toute hâte de marcher sur elles. Alors les trompettes retentirent et les soldats crièrent, et les archers du roi firent vaillamment voler leurs flèches; les archers du comte ne restèrent pas inactifs et ripostèrent vigoureusement. La terrible décharge une fois passée, les armées s'abordèrent et en vinrent aux mains, n'épargnant ni la hache ni l'épée; et ce fut alors que lord Stanley fit sa jonction avec le comte... Tandis que les deux avant-gardes combattaient ainsi mortellement, chacune voulant vaincre et écraser l'autre, le roi Richard fut averti par ses éclaireurs et par ses espions que le comte de Richmond, accompagné d'un petit nombre d'hommes d'armes, n'était pas loin; s'étant approché et ayant marché vers lui, il reconnut parfaitement son personnage à certains signes et à certaines particularités sur lesquels il avait été renseigné. Enflammé de colère et tourmenté par une haineuse rancune, il enfonça ses éperons dans les flancs de son cheval, galopa hors des rangs de son armée, laissant l'avant-garde combattre, et, comme un lion affamé, courut sur le comte, la lance en arrêt. Le comte de Richmond aperçut bien le roi qui venait furieusement à lui; cette bataille devant décider de toutes ses espérances et de tous ses projets de fortune, il saisit avidement cette occasion de se mesurer avec son ennemi, corps à corps et homme contre homme. Le roi Richard s'élança si vivement, que du premier choc il abattit le drapeau du comte en tuant son porte-étendard, sir William Brandon, renversa hardiment, après une lutte à bras raccourci, sir John Cheinye, qui voulait lui résister, et s'ouvrit ainsi le passage à coups d'épée. Alors le comte de Richmond résista à sa furie et le maintint à la pointe de l'épée; mais déjà ses compagnons croyaient la partie perdue pour lui et désespéraient de la victoire, quand sir William Stanley vint à son secours avec trois mille hommes solides. Alors les gens de Richard furent repoussés et mis en fuite, et le roi lui-même, tout en combattant vaillamment au milieu de ses ennemis, fut frappé à mort, comme il l'avait mérité. »

« Trahison! trahison! » s'était écrié Richard en voyant le mouvement de Stanley; mais il tint parole, il ne chercha point à s'échapper par la fuite. « Je ne reculerai point d'un seul pas, avait-il dit, ce jour finira toutes mes batailles ou ma vie : je mourrai roi d'Angleterre. » La couronne ne lui fut arrachée de la tête qu'après sa mort, et ce fut Stanley qui la ramassa et la posa encore toute sanglante sur le front de Henri, qu'il salua, le premier, roi d'Angleterre, sur le champ de bataille. D'unanimes acclamations accueillirent ses paroles, et Henri, fléchissant le genou, remercia Dieu de sa victoire (22 août 1485). La mort du *Néron de l'Angleterre* mit fin à la sanglante querelle des deux Roses et à la dynastie des Plantagenets; elle ferma pendant cent cinquante ans l'ère des guerres civiles en Angleterre. Par son mariage avec Elisabeth, fille aînée d'Edouard IV, le comte de Richmond réunit sur sa tête les droits des maisons d'York et de Lancastre, et inaugura, sous le nom d'Henri VII, la dynastie des Tudors.

Un épisode de la bataille de Bosworth a donné lieu à l'une de nos locutions littéraires les plus vives et les plus originales : *Un cheval! un cheval! mon royaume pour un cheval!* mais il est à croire que cet épisode n'est dû qu'à des récits légendaires fort incertains, car aucun historien n'en fait mention. Peut-être même ne doit-on l'attribuer qu'à l'imagination de Shakspeare, qui l'a revêtu d'une forme dramatique, dans sa pièce de *Richard III*. V. CHEVAL.

BOSWORTH, philologue et érudit anglais, né vers la fin de 1788 dans le Derbyshire, fut élevé à l'école de grammaire de Repton, dirigée par le Rév. Sleath. Il prit ses degrés à Aberdeen, comme maître ès arts, et fut plus tard reçu docteur en philosophie et en théologie à Leyde (1834), à Cambridge (1839) et à Oxford (1847). Il s'adonna dès lors avec passion à l'étude des sciences et de la littérature. Il se livra surtout aux mathématiques, dans leurs applications à la science nautique et à l'astronomie. Mais désirant embrasser l'état ecclésiastique, il se familiarisa avec la langue hébraïque et les langues sémitiques en général, le chaldéen, le syriaque, l'arabe, etc. En 1815, il fut nommé ministre de Bunny et de Ruddington, près de Nottingham. Là, tout occupé qu'il fût de ses devoirs religieux, il trouva le temps de se livrer de nouveau à l'étude de la littérature et d'écrire de nombreux mémoires pour diverses sociétés savantes ou littéraires. Etant ministre à Horwood, il publia plusieurs pamphlets sur la loi des pauvres (1817-1829), et quelques livres pédagogiques, entre autres une *Grammaire grecque* et des *Observations sur la construction latine*. Le mauvais état de sa santé, par suite du zèle avec lequel, outre ses grands travaux, il s'acquittait des devoirs de son ministère, l'obligea, en 1829, à se rendre en Hollande, où il remplit les fonctions de ministre anglican, qu'il conserva jusqu'en 1832. Pendant son séjour en ce pays, M. Bosworth traduisit en hollandais le *Livre des prières communes*, donna ses soins à une édition de la Bible en hollandais, destinée à la Société biblique, et enfin écrivit un ouvrage intitulé *Origine des Hollandais et recherches sur leur langue*. Il fut ensuite nommé à la chaire évangélique de Rotterdam; mais il résigna cet emploi en 1840, pour retourner en Angleterre, où on lui offrait la cure de Waithe, dans le comté de Lincoln. En 1842, il allait prendre celle de Carrington, près de Nottingham, lorsque sa santé, toujours chancelante, l'obligea de renoncer définitivement aux fonctions ecclésiastiques. C'est par ses recherches sur l'anglo-saxon et les dialectes qui en dérivent que le docteur Bosworth a acquis sa grande réputation de philologue. C'est en étudiant la formation de la langue anglaise et ses plus anciens monuments qu'il reconnut la nécessité d'avoir recours à l'anglo-saxon, et il est le premier qui, dans ses *Eléments de grammaire anglo-saxonne* (1823, in-8°), ait dépouillé la grammaire de cet idiome des superfétations latines dont il est rempli. La publication de cette grammaire le mit en rapport avec les principaux savants d'Angleterre et du continent qui s'occupaient des mêmes recherches philologiques, entre autres Grimm, qui l'aida souvent dans ses travaux, et le professeur danois Rask, dont il traduisit en anglais la grammaire anglo-saxonne, primitivement écrite en danois. Le docteur Bosworth n'employa pas moins de quinze ans à achever son grand ouvrage, le *Dictionnaire de la langue anglo-saxonne* (Londres, 1838, in-8°). Outre une méthode abrégée pour l'étude de l'anglo-saxon, ce dictionnaire donne la signification des mots saxons en anglais et en latin, avec les termes analogues des autres langues gothiques. Il est précédé d'un long travail sur l'origine et la connexion des langues scandinaves et germaniques et des principes essentiels de la grammaire anglo-saxonne. Cet ouvrage a été, depuis, publié en abrégé, sous le titre de *Lexique anglo-saxon et anglais* (1848, in-8°). Depuis cette œuvre importante, le docteur Bosworth a publié la version anglo-saxonne de l'*Histoire du monde* du roi Alfred, mise en latin par le moine espagnol Orosius. Dans cet ouvrage, Alfred a inséré une sorte de description de l'Europe, avec le récit du voyage d'un Norvégien nommé Ohthere, depuis les côtes de son pays jusqu'à la mer Blanche. Cette vieille histoire est fort intéressante, moins encore parce qu'elle est l'œuvre du roi Alfred que parce qu'elle nous donne des notions curieuses et exactes sur l'Europe au IXe siècle. M. Bosworth s'est ensuite occupé de la publication des *Evangiles* en anglo-saxon et en mœso-gothique, imprimés sur des colonnes parallèles. En 1829, M. Bosworth a été nommé membre de la Société royale; il l'est également de celle des antiquaires et fait encore partie de plusieurs autres sociétés savantes en Angleterre. Il a de plus été nommé membre de l'Institut royal de Néerlande, membre honoraire de la Société royale des sciences en Norvége et membre des sociétés littéraires de Leyde, Utrecht et Rotterdam.

BOSZORMÉNY, gros bourg de l'empire d'Autriche, dans la Hongrie, ch.-l. du district des Heiduques; 14,000 hab.

BOT adj. m. (bo — wallon *bot*, émoussé, obtus, du lat. *bos*, bœuf, à cause de la forme du pied de cet animal). Usité surtout dans la locution *pied bot*, pied d'homme contrefait et le plus souvent réduit en longueur, augmenté en largeur, de façon à ressembler quelque peu au pied arrondi des animaux à sabot : *Cet enfant a les* PIEDS BOTS.

— Par ext. *Pied bot*, Personne qui a un pied contrefait : *Il est fort ingambe pour un* PIED BOT.

BOT s. m. (bott — du hollandais *boot*, bateau). Mar. Petit vaisseau des Indes orientales. ‖ Gros bateau flamand. ‖ Bâtiment caboteur, qui diffère peu du sloop.

BOTA s. f. (bo-ta). Métrol. Mesure espagnole de capacité pour les liquides.

BOTAL s. pr. m. (bo-tal). Anat. Usité dans la locution *Trou de Botal*, Ouverture qui, dans le fœtus, met en communication les deux oreillettes du cœur, et qui se ferme à l'époque de la naissance : *Quelquefois l'occlusion du* TROU DE BOTAL *n'a pas lieu complétement, et alors presque toujours cet accident donne lieu à une maladie connue sous le nom de cyanose ou maladie bleue*. (Focillon.)

BOTAL ou **BOTALLI** (Léonard), médecin piémontais, né à Asti au XVIe siècle. Il fit ses études médicales sous Lanfranc et Fallopio, fut reçu docteur à Pavie, puis il parcourut les Pays-Bas et la Hollande, et vint en France. S'étant établi à Paris, il devint successivement médecin de Charles IX, du duc d'Alençon et de Henri III. Botalli, très-instruit, mais aussi très-systématique, rendit à peu près universel dans sa thérapeutique l'usage de la saignée, qui avait été abandonnée pour les purgatifs. Il eut à ce sujet, avec Bonaventure Grangier, une vive controverse, et vit la faculté de médecine de Paris se prononcer contre lui. Ce fut Botalli qui introduisit la pratique de saigner les femmes enceintes dans les cas de pléthore, et qui, le premier, a décrit avec exactitude l'ouverture qui, dans le fœtus, sépare les deux oreillettes du cœur et permet au sang de passer de l'une à l'autre sans traverser le poumon. Cette ouverture, qui est transitoire chez l'homme et que Galien connaissait, a reçu le nom de *trou de Botal*. Le savant médecin italien fit également preuve d'une grande sagacité, en combattant les idées admises en France sur les plaies d'armes à feu, qui étaient considérées comme vénéneuses, et il attaqua dans les pansements l'usage des tentes et des tamponnements. Botal a publié un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Commentarioli duo, alter de medici, alter de ægroti humore* (Lyon, 1565); *Observatio anatomica de monstruoso rene* (1565); *Admonitio de fungo strangulatori* (1565); *Ratio incidendæ venæ, cutis scarificandæ et hirudinum applicandarum modus* (1583); *De curatione per sanguinis missionem* (Lyon, 1577), ouvrage dans lequel il indique l'usage de la saignée, ainsi que dans le précé-

dent; *De catarrho ejusque causis, symptomatibus, signis et curatione* (Lyon, 1577); *De lue venera, ejusque curandæ ratione liber* (1563); *De curandis vulneribus sclopetorum libellus* (1575), etc. Ses œuvres complètes ont paru sous le titre de *Opera omnia* (Leyde, 1660).

BOTALLIEN, IENNE adj. (bo-tal-li-ain, i-è-ne). Anat. *Trou* BOTALLIEN, syn. de *Trou de Botal.* V. BOTAL.

BOTAMUM s. m. (bo-ta-momm). Métall. Plomb lavé.

BOTANE ou **BOTTANNE** s. f. (bo-ta-ne). Comm. Etoffe de fabrique étrangère, dont Lyon faisait un assez grand commerce.

BOTANÉBIE s. m. (bo-ta-né-bî — du gr. *botanê*, plante; *bios*, vie). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères comprenant une seule espèce, qui vit dans l'île de Cuba.

BOTANICON s. m. (bo-ta-ni-konn — du gr. *botanikon*). Catalogue des plantes d'une région. ‖ On dit plus souvent FLORE.

BOTANIQUE s. f. (bo-ta-ni-ke — du gr. *botanikê*, formé de *botanê*, plante). Science qui a pour objet la connaissance des végétaux, la description de leurs caractères, leur classification : *La* BOTANIQUE *est l'étude d'un oisif et paresseux solitaire.* (J.-J. Rouss.) *Jean-Jacques disait que rien ne rendait les mœurs plus aimables que l'étude de la* BOTANIQUE. (B. de St-P.) *C'est au milieu de nos prairies, sur le bord des ruisseaux, que la* BOTANIQUE *a pris naissance.* (A. Mart.) *Linné et Jussieu ont tellement renouvelé la* BOTANIQUE *qu'on pourrait dire, sans être accusé d'exagération, qu'ils l'ont créée.* (V. Cous.) *La* BOTANIQUE *est l'art d'injurier les plantes en grec.* (A. Karr.)

— Adjectiv. Qui appartient, qui a rapport à la botanique, à la connaissance, à l'étude des plantes : *Collection* BOTANIQUE.

— *Géographie botanique,* Etude des contrées par rapport aux plantes qui leur sont propres. ‖ *Région botanique*, Espace offrant un certain nombre de plantes qui lui sont particulières. ‖ *Jardin botanique*, Jardin où l'on rassemble un grand nombre de plantes pour l'étude et la curiosité.

— **Encycl.** I. — OBJET ET DIVISION DE LA BOTANIQUE. La botanique est la science qui traite des végétaux; elle reçoit quelquefois le nom de *phytologie* (φυτον, plante, λογος, discours); on l'appelait autrefois *res herbaria* (la chose des herbes). Les végétaux, objet de la *botanique*, forment l'un des deux règnes organisés. On les définit ordinairement des êtres qui possèdent les attributs fondamentaux de la vie, c'est-à-dire qui se nourrissent et se reproduisent, mais qui ne sentent ni ne se meuvent volontairement. Nous avons établi ailleurs (v. ANIMAL) un parallèle assez étendu entre les végétaux et les animaux. Nous rappellerons aussi brièvement que possible les caractères distinctifs des deux règnes.

Au point de vue chimique, le *carbone* et les composés *ternaires* dominent dans les végétaux; l'*azote* et les composés *quaternaires* dans les animaux. Au point de vue histologique, les éléments anatomiques, fibres, tubes, dérivent tous, chez les végétaux, de cellules transformées. Chez les animaux, les fibres, tubes, naissent, à un moment de la vie, au milieu des cellules, mais n'en dérivent pas par métamorphose. La forme des végétaux est *circulaire* et *rayonnée;* dans toutes les classes supérieures du règne animal, nous rencontrons la *symétrie bilatérale*, c'est-à-dire que le corps est composé de deux moitiés latérales qui paraissent s'être réunies sur la ligne médiane. Chez les végétaux, l'hermaphroditisme est la règle et la séparation des sexes l'exception, tandis que, chez la majorité des espèces animales, les sexes sont séparés. Chez les végétaux, les organes sexuels ne servent qu'une fois; ils tombent après la fécondation : chaque année, une nouvelle floraison fait apparaître de nouvelles étamines et de nouveaux pistils. Chez les animaux, les mêmes organes sexuels persistent, et servent indéfiniment. L'absorption chez les végétaux se fait toujours à l'extérieur. Chez presque tous les animaux, la présence d'une cavité creusée dans le corps rend l'absorption surtout intérieure. Sous le rapport de la respiration, nous trouvons entre les végétaux et les animaux une différence très-importante, on peut dire un véritable antagonisme. L'animal dépouille l'air de son oxygène, et expire de l'acide carbonique. La plante, au contraire, par ses feuilles, et en général par ses parties vertes, absorbe de l'acide carbonique, le décompose, en fixe le carbone et en dégage l'oxygène. La circulation chez les plantes paraît être un phénomène d'ordre purement physique; elle s'explique par l'endosmose, la capillarité, l'évaporation qui se produit à la surface des feuilles. Chez les animaux, la circulation a son principe dans l'appareil circulatoire lui-même; elle dépend d'une propriété vitale, la contractilité, qui appartient en propre au règne animal. La plante se nourrit de composés inorganiques binaires, qu'elle combine et transforme en composés organiques ternaires et quaternaires, préparés dans l'organisme végétal ou animal. Les végétaux sont dépourvus de sensibilité et de mouvement volontaire; les animaux sentent pour se mouvoir et se meuvent parce qu'ils sentent. Cette différence, qui est fondamentale, a été formulée par Linné en ces termes bien connus :

Vegetabilia crescunt et vivunt;
Animalia crescunt, vivunt et sentiunt.

Elle se lie à celle du mode d'absorption. Le végétal devait être fixé au sol pour y puiser incessamment des matériaux absorbables. Adhérent au sol, immobile, il ne fallait pas qu'il fût sensible, qu'il pût souffrir. L'animal, au contraire, devait faire effort, se mouvoir en tout ou en partie pour aller au-devant de la masse alimentaire, l'atteindre et l'introduire dans son tube digestif. Ces mouvements nécessaires à la nutrition de l'animal avaient besoin à leur tour d'une certaine sensibilité pour les déterminer et les diriger.

Ampère, dans sa *Philosophie des sciences*, trace le tableau suivant des divisions de la science des végétaux :

SCIENCES PHYTOLOGIQUES.

SCIENCES 1er ORDRE	SCIENCES DU 2e ORDRE	SCIENCES DU 3e ORDRE
Botanique	Botanique élément.	Phytographie. Anatomie végétale.
	Phytognosie.	Phytonomie. Physiologie végétale.
Agricult.	Agriculture élém. .	Géoponique. Cerdoristique agric.
	Agriculture comp.	Agronomie. Physiologie agricole.

Voici comment Ampère expose et motive cette dichotomie. Dans l'étude des végétaux, nous devons d'abord avoir égard à la simple *connaissance* de leur nature, et c'est l'objet de la *botanique;* puis nous devons nous occuper de l'utilité que nous en retirons; et c'est l'objet de l'*agriculture.* La *botanique* et l'*agriculture*, ou *botanique appliquée*, sont deux sciences du premier ordre. Voyons comment elles se subdivisent. De l'observation immédiate des végétaux résulte la connaissance de leurs caractères extérieurs, celle de la nature des sols où ils existent, des éléments qu'ils habitent, et des hauteurs auxquelles on les y trouve au-dessus du niveau de la mer. Ce premier degré de la connaissance des végétaux sera l'objet d'une science du troisième ordre appelée *phytographie.* On y comprendra tous les recueils de figures et de descriptions, soit d'espèces isolées, soit de genres ou de familles, soit des *plantes de certaines contrées, de celles qui* ont été recueillies dans un voyage, etc. Après cet examen de l'extérieur des plantes, on doit étudier ce qu'elles dérobent à l'observation immédiate, c'est-à-dire leur organisation intérieure; de même qu'après avoir étudié la configuration du globe et les divers terrains qu'il offre à notre observation, on considère les minéraux et les roches qui le composent : on en fait pour ainsi dire l'*anatomie.* Les vérités résultant de cette nouvelle étude composeront une seconde science du troisième ordre, *l'anatomie végétale.* L'anatomie végétale est à la phytographie ce que la minéralogie est à la géographie naturelle. De même que le minéralogiste a deux choses à considérer : les minéraux homogènes et les agrégats qui en sont formés, celui qui s'occupe d'anatomie végétale a aussi à considérer les tissus végétaux homogènes et les organes qui sont formés par la réunion de divers tissus; il doit décrire ces tissus et ces organes, comme le minéralogiste décrit les minéraux et les roches. Après l'examen superficiel et l'examen profond vient l'examen comparatif. Si nous comparons chaque végétal avec lui-même pris à différents instants de son existence, et les divers végétaux les uns avec les autres, pour en conclure les lois de la classification naturelle des plantes en familles, classes et embranchements, et celles qui régissent leur naissance, leur accroissement, leur décadence et leur mort, nous recueillerons ainsi de nouvelles vérités, objet d'une troisième science du troisième ordre, appelée *phytonomie.* Outre les lois de la classification naturelle, la phytonomie devra comprendre les lois de la distribution géographique des végétaux. La comparaison des faits, en établissant des lois, mène à la recherche des causes. De là une quatrième science du troisième ordre, la *physiologie végétale*, qui complète la connaissance des végétaux en examinant les causes de leur vie, la formation et les fonctions de leurs organes. La réunion de ces quatre sciences du troisième ordre en forme une du premier, la *botanique.* En réunissant seulement les deux premières d'une part, et les deux dernières de l'autre, on aura deux sciences du second ordre, deux divisions de la *botanique*, la *botanique élémentaire* comprenant la phytographie et l'anatomie végétale, et la *phytognosie* ou connaissance plus approfondie des végétaux, embrassant la phytonomie et la physiologie végétale.

La seconde des sciences phytologiques, dans laquelle on considère les végétaux sous le point de vue de l'utilité et de l'agrément qu'ils procurent à l'homme, se divise et se subdivise d'après la même gradation de l'examen superficiel à l'examen profond, de l'examen profond à l'examen comparatif et à la détermination des lois, et de la détermination des lois à la recherche des causes. Les travaux de la campagne et des jardins, soit d'utilité, soit d'agrément, la connaissance des époques où il convient de les faire et celle des instruments qu'on y emploie; les soins à donner aux végétaux indigènes ou exotiques, la construction des serres, la manière dont on recueille ce que les plantes offrent d'utile, soit lorsque nous les avons cultivées, soit lorsqu'elles ont crû spontanément; les procédés employés pour séparer les substances diversement utiles qu'elles contiennent; les préparations que ces substances exigent pour être livrées à la consommation et à l'industrie, les moyens de les conserver jusqu'à cette époque, etc., voilà ce qu'on peut observer immédiatement, et c'est l'objet d'une troisième science du troisième ordre, à laquelle Ampère a donné, d'après Varron, le nom de *géoponique.* Une autre science du troisième ordre, appelée *cerdoristique agricole*, a pour objet de déterminer tout ce qui se rapporte au profit qu'on peut retirer d'une entreprise agricole en activité, ou aux avantages qu'on peut espérer lorsqu'il s'agit d'en former une nouvelle. Une troisième, qui seule mérite le nom d'*agronomie*, s'occupe de la comparaison des méthodes; elle en tire des lois générales capables de diriger l'agriculteur dans ses travaux, par exemple la théorie des assolements, celle des engrais, etc. Enfin la recherche des causes, la comparaison de ce qui se passe en grand dans la culture des végétaux avec ce que l'on observe dans les expériences en petit, appartiennent à une quatrième science du troisième ordre, qui complète toutes nos connaissances relatives à la culture des végétaux, et qu'Ampère désigne sous le nom de *physiologie agricole.* Les quatre sciences du troisième ordre que nous venons d'énumérer et de définir constituent deux sciences du second ordre : l'*agriculture élémentaire*, comprenant la géoponique et la cerdoristique agricole, et l'*agriculture comparée*, formée par la réunion de l'agronomie et de la physiologie agricole.

Cette division et cette distribution intérieure des sciences phytologiques est l'application des principes qu'Ampère a suivis dans la classification de toutes les sciences. On peut lui reprocher de confondre entre elles quelques-unes des branches de la *botanique* que l'usage a sanctionnées, d'en morceler ou d'en supprimer d'autres, etc.

Les botanistes modernes divisent généralement la *botanique* en dix branches : l'*organographie végétale*, l'*anatomie* ou *histologie végétale*, l'*organogénie végétale*, la *physiologie végétale*, la *tératologie végétale*, la *pathologie* ou *nosologie végétale*, la *phytographie* ou *taxonomie végétale*, la *géographie botanique*, la *botanique appliquée* et la *botanique fossile.*

— *Organographie végétale.* Vivre et se multiplier, telle est la destinée des plantes. Toutes leurs parties, feuilles, tige, racines, etc., concourent à ce double but d'une manière plus ou moins active, plus ou moins efficace; ce sont autant d'instruments, d'*organes*, dont chacun a son rôle dans la destinée commune. La description de leurs caractères extérieurs, c'est-à-dire de leur forme, de leur couleur, de leur position relative, etc., constitue l'*organographie végétale.* Du moment que l'on s'est occupé de *botanique*, on a énuméré les signes qui distinguent les organes les uns des autres, et l'on a vu que les feuilles, par exemple, peuvent être simples ou composées, lancéolées ou cordiformes, isolées sur la tige ou placées par paire à la même hauteur; en un mot, on a fait de l'organographie végétale. Mais c'est au commencement de ce siècle que cette branche de la *botanique* est devenue une véritable science, grâce au principe de la fixité des connexions introduit dans la biologie par Etienne Geoffroy-Saint-Hilaire, et à la théorie des métamorphoses de Gœthe.

— *Anatomie* ou *histologie végétale.* Dans une tige, une racine que l'on coupe, on ne trouve pas toujours la même consistance : ici une portion dure, là une partie molle et facile à entamer. Le parenchyme d'une feuille se déchire bien plus facilement que les nervures. Cette différence de consistance révèle une différence de structure anatomique. On appelle *tissus* les différentes parties qui entrent dans la composition anatomique, dans la *structure des organes.* On appelle *éléments anatomiques* les matériaux des tissus. Ce sont de petits corps visibles seulement au microscope. C'est en se réunissant en nombre plus ou moins considérable, en se reliant les uns aux autres que ces petits corps constituent les tissus. Sennebier les appelait *organes élémentaires.* Avant lui, Grew les nommait *organes similaires*, parce qu'il avait remarqué leur extrême similitude dans tous les végétaux et dans toutes les parties d'un même végétal. C'est l'étude des éléments anatomiques et des tissus des plantes qui constitue l'*anatomie* ou *histologie végétale.* Cette branche de la science ne peut procéder que le scalpel à la main et l'œil au microscope; elle ne pouvait être antérieure à la découverte de ce dernier instrument; elle a été fondée au XVIIIe siècle par Grew et Malpighi; mais elle a reçu de grands développements au XIXe, des travaux de Mirbel, Dutrochet, Raspail, Schleiden, etc.

— *Physiologie végétale.* La *physiologie végétale* est cette partie de la *botanique* qui traite de l'activité végétale et des diverses manifestations de cette activité. Les organes, avons-nous dit, sont des instruments qui ont chacun leur rôle dans la vie de la plante. De tout temps on a cherché à connaître ce rôle; mais cette connaissance, pour sortir des conjectures et devenir positive, exigeait le développement de la méthode expérimentale et la constitution préalable de la physique et de la chimie. Aussi la physiologie végétale n'a-t-elle été réellement fondée qu'au XVIIIe siècle. Les savants qui, de nos jours, la cultivent avec le plus de succès, MM. Ville, Boussingault, Jamin, etc., marchent d'une manière brillante sur la trace des Hales, des Bonnet, des de Saussure.

— *Organogénie végétale.* Les divers organes des plantes, comme les divers tissus qui entrent dans leur composition, ne sont pas nés de toutes pièces; petits à l'origine, ils se sont accrus; simples, ils se sont compliqués. La branche de la *botanique* qui les suit dans leurs modifications successives, depuis leur apparition jusqu'à leur entier développement, s'appelle *organogénie végétale.* L'organogénie végétale est née au XIXe siècle des progrès de *l'anatomie végétale d'une part*, et d'autre part de l'organographie philosophique fondée par Gœthe.

— *Tératologie végétale.* La *tératologie végétale* s'occupe de l'étude des monstruosités que l'on rencontre dans les plantes. Il ne faudrait pas donner ici au mot *monstruosité* le sens qu'on lui attribue vulgairement. En *botanique*, on donne le nom de monstres à toutes les plantes qui présentent quelque anomalie, soit dans le nombre, soit dans la position ou l'apparence des organes. Ainsi les fleurs doubles constituent un genre particulier de *monstruosités.*

— *Pathologie ou nosologie végétale.* La *pathologie végétale* est à la physiologie végétale ce que la tératologie est à l'organogénie. La tératologie, c'est l'histoire des irrégularités qui se produisent dans le développement des organes, et qui entraînent des anomalies dans la forme et la structure de ces organes, c'est-à-dire des *monstruosités.* La pathologie, c'est l'histoire des irrégularités qui se produisent dans les fonctions des organes et qui entraînent des anomalies dans ces fonctions, c'est-à-dire des *maladies.*

— *Taxonomie végétale* ou *phytographie.* L'objet de la *phytographie* ou *taxonomie végétale* est la description, la comparaison et la classification des plantes. C'est surtout dans les sciences naturelles que les classifications ont pris une grande importance. Quand le nombre des plantes étudiées et connues fut devenu considérable, on dut naturellement songer à les rassembler en groupes, afin de réduire cette foule immense d'individus à la portée de la mémoire et des facultés humaines. Tous les végétaux connus ont été divisés par les botanistes en *classes*, *ordres* ou *familles*, *genres*, *espèces* et *variétés.* Il y a une foule de manières de classer les plantes; il n'y en a qu'une de les classer *naturellement,* c'est-à-dire de les rapprocher et de les distinguer les unes des autres, d'après la somme de leurs similitudes et de leurs différences convenablement appréciées. La classification naturelle est un idéal qu'on peut réaliser en des essais plus ou moins heureux, et qui traduisent plus ou moins complétement l'ordre de la nature, à peu près comme des polygones se rapprochent plus ou moins du cercle dans lequel ils sont inscrits.

— *Géographie botanique.* Les plantes ne croissent pas indifféremment partout, à la surface de la terre. Il en est qui ne peuvent végéter que sous les tropiques, d'autres dans les régions tempérées, d'autres au milieu des neiges. Il en est qui ne se plaisent qu'aux bords de la mer, d'autres qu'au milieu des continents. Il en est qui vivent toujours dans l'eau, d'autres dans les marais, d'autres dans les terrains secs et arides. La *géographie botanique* a pour objet d'étudier les plantes sous ces différents points de vue et de rechercher les lois qui président ainsi à leur distribution sur la surface du globe.

— *Botanique appliquée.* L'histoire des applications de la *botanique* à la culture, à la médecine, etc., constitue la *botanique appliquée*, que quelques auteurs ont nommée *technologie* et qui, en raison de son utilité pratique, a pris, surtout de nos jours, un accroissement considérable.

— *Botanique fossile.* Lorsqu'on étudie les différentes couches du sol, on y rencontre des traces nombreuses de végétaux qui n'existent plus, pour la plupart, à la surface de la terre. L'étude et la détermination de ces fossiles végétaux est l'objet de la *botanique fossile.*

II. — HISTOIRE DE LA BOTANIQUE. A l'exemple de A. de Candolle, nous diviserons l'histoire de la *botanique* en quatre périodes : 1o de la *botanique* chez les anciens et dans le moyen âge; 2o de la *botanique* depuis la Renaissance jusqu'à la fin du XVIIe siècle; 3o de la *botanique* depuis la fin du XVIIe siècle jusqu'au commencement du XIXe siècle; 4o de la *botanique* à l'époque actuelle.

— *Première période. De la botanique dans l'antiquité et au moyen âge.* Les peuples d'une antiquité reculée connaissaient un certain nombre de plantes utiles ou agréables. Sprengel énumère soixante-dix espèces, dont les noms se trouvent dans les livres des Hébreux, et qui ont pu être rapportées avec quelque certitude à des espèces aujourd'hui connues. Les poëmes d'Homère en contiennent un moins grand nombre. Les ouvrages attribués à Hippocrate mentionnent cent cinquante espèces de plantes officinales environ, ce qui suppose quelques connaissances en *botanique.* Aristote, le fondateur des sciences d'observation, avait écrit deux livres sur les plantes, mais malheureusement cet ouvrage n'est pas parvenu jusqu'à nous; le traité *Sur les plantes* intercalé parmi ses œuvres n'est pas de lui. Nous savons seulement, par son *Histoire des*

animaux, qu'il accordait aux végétaux une sorte de vie; qu'il les plaçait, dans l'échelle des êtres, entre les corps bruts et les animaux; qu'il ne reconnaissait en eux aucune différence de sexe; qu'il les distinguait des animaux par leurs excrétions, lesquelles, dit-il, sont en petite quantité, et exhalent généralement une odeur agréable, et par la privation des sens, ce qui ne leur permet ni de connaître les objets extérieurs, ni de se connaître eux-mêmes.

Théophraste, disciple d'Aristote, né dans l'île de Lesbos l'an 370 avant l'ère chrétienne, doit être considéré comme le père de la botanique scientifique. Son principal ouvrage, intitulé *Histoire des plantes*, est arrivé jusqu'à nous presque complet, car il ne s'est perdu qu'un livre sur dix. Le nombre des plantes décrites par Théophraste ne s'élève pas au-dessus de trois cent cinquante. Il distinguait dans l'écorce l'épiderme et l'écorce proprement dite; il avait observé que la plupart des plantes périssent quand on enlève cette dernière partie. Il avait reconnu que les feuilles nourrissent la plante, mais il ne comprenait pas par où la nourriture, puisée dans l'air, pouvait pénétrer dans cet organe. Il n'avait pas d'idées exactes sur le sexe des végétaux, car il appelle quelquefois mâles les pieds qui portent des fruits. Il avait très-bien vu la différence qui existe entre le bois de palmier et celui des arbres à couches concentriques. Il divisait les végétaux en deux grandes classes, les arbres et les herbes; ces dernières étaient subdivisées en espèces potagères, céréales, médicinales, oléagineuses et d'agrément.

Après Théophraste, la *botanique* resta stationnaire pendant de longues années. Les Grecs faisaient plus de cas des disputes philosophiques que de l'observation patiente des phénomènes naturels. Les Romains tombaient dans l'excès contraire. Ils ne voyaient guère dans chaque chose que le point de vue pratique, l'utilité directe. « Cette disposition d'esprit, dit avec raison A. de Candolle, excellente pour former des généraux, pour administrer des provinces, pour construire de grands monuments, n'était guère favorable aux sciences où les applications sont souvent éloignées des découvertes. » Aussi les Romains cultivèrent-ils l'agriculture et l'horticulture, bien plus que la *botanique* proprement dite. Caton, auteur de l'ouvrage célèbre *De Re rustica*, était, de l'aveu de tous ses contemporains, un habile agriculteur. Virgile chantait dans ses *Géorgiques* l'art de l'agriculture, et montrait des connaissances positives quand il voulait distinguer et décrire les espèces les plus communes de végétaux. Son esprit poétique le portait à exagérer le merveilleux du phénomène, déjà si remarquable, de la greffe; c'est ainsi qu'il la déclarait possible entre des plantes de familles différentes. « On a vu, dit-il (*Géorgiques*, l. II, v. 70 et suiv.), le stérile platane devenir un pommier vigoureux, le hêtre se marier au châtaignier, l'orme se couvrir de la blanche fleur du poirier, et le porc broyer le gland sous les ormes.

Et steriles platani malos gessere valentes;
Castaneæ fagus, ornusque incanuit albo
Flore piri; glandemque sues fregere sub ulmis. »

Dioscoride, né en Cilicie, contemporain de Néron, reprit la *botanique* proprement dite, négligée depuis Théophraste. Ses écrits ont de l'importance, à cause surtout des commentaires sans nombre qui en ont été faits à la renaissance des lettres. Un naturaliste anglais, Sibthorp, qui a voyagé en Grèce à la fin du siècle dernier, uniquement dans le but de retrouver les espèces de Dioscoride, y est parvenu d'une manière satisfaisante, malgré le peu d'exactitude des descriptions de cet auteur. Pline a consacré aux plantes plusieurs livres de son *Histoire naturelle*. Cet immense ouvrage aurait rendu de plus grands services s'il eût été fait avec une critique plus sévère. Malheureusement, il a transmis à la postérité presque autant de préjugés absurdes et d'opinions erronées que de faits réels. Complétement dépourvu de l'esprit scientifique, prêt à tout croire et à tout répéter, Pline n'a de véritable mérite que comme écrivain. L'éloquence et la noblesse de son style ont fait dire à M. de Mirbel « qu'il serait le seul qui eût peint la nature avec toute sa majesté si Buffon n'eût pas écrit. »

Dans la nuit du moyen âge, l'étude des végétaux, comme toutes les autres sciences, semble presque disparaître. Le petit nombre d'hommes instruits qui pouvaient s'occuper d'objets de cette nature se bornaient à lire Pline ou Dioscoride, selon qu'ils étaient versés plus particulièrement dans la langue latine ou la langue grecque. Les médecins arabes occupèrent des plantes au point de vue pharmacologique, mais la *botanique* ne fit point de progrès notables entre leurs mains : on sait que les commentaires sur les auteurs anciens remplacent presque toujours, pour eux, les observations directes.

— *Deuxième période. De la botanique depuis la Renaissance jusque vers la fin du* XVIIe *siècle.* Nous ne voyons renaître la *botanique* qu'au XVe siècle. Vers ce temps s'introduisit l'usage des herbiers, dont on ignore l'inventeur, et l'on commença à publier quelques descriptions de plantes accompagnées de figures grossières, gravées sur bois. Le petit livre d'Emilius Macer, que l'on croit être de 1480, fut le premier essai de ce genre. L'époque de la renaissance de la *botanique* peut être partagée en deux temps bien distincts, l'un de simple érudition, l'autre d'observation directe. La première période est remplie par Théodore Gaza, George Valla, Hermolaüs Barbarus, Nicolas Leonicenus, etc., « qui se donnèrent la torture, dit Lamarck, pour restaurer les connaissances des anciens sur les végétaux, en négligeant les moyens de bien connaître les plantes, qui devaient faire seules l'objet de leurs recherches. » On avait, pour cette lumière de la science antique, retrouvée après une longue nuit, une telle admiration, que l'érudition absorbait l'ardeur des intelligences, et qu'on s'imaginait trouver la *botanique* toute faite dans les écrits de Théophraste, de Dioscoride et de Pline. Jusque dans le milieu du XVIe siècle, on voit Matthiole consacrer presque toute sa vie à commenter Dioscoride.

Cependant on ne tarda pas à s'apercevoir que les anciens étaient loin d'avoir tout dit et tout vu en *botanique*. La confusion où l'on était tombé en appliquant à tort et à travers les noms tirés de leurs ouvrages aux plantes indigènes fit comprendre qu'on avait fait fausse route. D'ailleurs, la civilisation sortant de son antique berceau, la Grèce et l'Italie, mettait les botanistes en présence de flores nouvelles. Assez souvent les plantes décrites par les anciens ne se trouvaient pas au delà des Alpes, et il y en avait d'autres : il fallait donc abandonner Dioscoride et se résoudre à observer. En France, Campegius fut le premier qui entra dans cette nouvelle voie. A quelques années d'intervalle, Othon Brunsfels, fils d'un tonnelier de Mayence, parut aussi dans la carrière; il y fut suivi par son ami Jérôme Tragus, d'Heydesbach. Jusqu'à ce dernier, on n'avait admis que l'ordre alphabétique dans les descriptions; il fut le premier qui essaya de rapprocher les espèces en vertu de certaines ressemblances générales. Sa méthode, il est vrai, n'est pas bien compliquée; il distingue les plantes en : 1° herbes sauvages à fleurs odoriférantes; 2° trèfles, gramens, herbes potagères et herbes rampantes; 3° arbres et arbrisseaux; mais il faut remarquer qu'il n'avait que cinq cent soixante-sept espèces à classer.

Dans cette seconde période de la renaissance de la *botanique*, on avait commencé l'étude des plantes par celles dont on était immédiatement entouré; à mesure qu'on les connut mieux et qu'on put avoir accès dans de nouvelles terres, on agrandit le cercle des observations. Ainsi, tandis que la plupart des botanistes parcouraient leur propre pays et les contrées voisines pour en recueillir les plantes, de hardis voyageurs entreprenaient de lointaines excursions pour en conquérir de nouvelles. Les Portugais avaient doublé le cap de Bonne-Espérance, Colomb avait découvert un nouveau monde, et les navigateurs rapportaient des deux Indes les fruits les plus remarquables, les plantes les plus utiles ou les plus agréables. Oviedo de Valdès fut le premier à décrire les merveilleuses productions qui l'avaient frappé dans l'Amérique. Après lui vinrent Cabeca de Vaca, Lopez de Gomara, Thevet, Leri, Monardes, Acosta, qui recueillirent un assez grand nombre de plantes dans les Florides, le Brésil, le Mexique, etc. D'un autre côté, l'Orient était visité par Belon, Rauwolf, etc.; l'Egypte, par Prosper Albin, etc. Ainsi une foule de plantes, jusqu'alors inconnues, venaient exercer la sagacité des classificateurs. Pour faciliter l'étude, l'examen comparatif de toutes ces espèces, on se mit à les cultiver dans les jardins botaniques. Le duc Alphonse d'Este, d'après les conseils d'Antoine Musa Brasavolus, fut le premier qui destina à cet usage le jardin de Ferrare; celui de Padoue, établi en 1544 par Luc Ghini, d'après l'ordre de Cosme de Médicis, fut spécialement consacré à l'enseignement de la *botanique*. Le moment était venu de chercher des classifications méthodiques. Les botanistes dont les travaux avancèrent le plus la science sous ce rapport, au XVIe siècle, sont Gessner, Lobel, Charles de l'Ecluse ou Clusius, Césalpin et les Bauhin.

Gessner introduisit dans la science deux idées nouvelles et fécondes. Il montra, d'une part, que la vraie nature et les affinités mutuelles des plantes se décèlent, non dans les formes et les qualités des feuilles, des tiges ou des racines, mais dans la structure de la fleur, du fruit et de la graine, organes plus constants que ceux de la végétation; d'autre part, qu'il existe dans le règne végétal des groupes ou genres composés chacun de plusieurs espèces réunies par les caractères semblables tirés de ces organes. C'était un premier pas vers l'évaluation de l'importance relative des caractères. « Certes, dit à ce sujet M. de Mirbel, voilà des vérités fondamentales, et l'on ne saurait nier que l'établissement des genres et des familles, l'invention des méthodes, en un mot le système entier de la science du botaniste n'en soit une conséquence immédiate. Gessner est donc le promoteur de la plus mémorable et de la plus utile révolution que la *botanique* ait jamais éprouvée. »

Après Gessner vinrent Lobel et Charles de l'Ecluse. Lobel réunit, par tâtonnement, les plantes dans l'ordre qui lui sembla le plus naturel, eu égard à leurs rapports généraux, et y réussit assez bien. C'est ainsi qu'il a groupé, les unes à côté des autres, celles dont plus tard on a formé l'embranchement des monocotylédones, les gramens, les orchis, les palmiers, etc. Charles de l'Ecluse eut un autre genre de mérite : il introduisit dans la description et la détermination des espèces une précision rigoureuse.

Gessner avait introduit dans la taxonomie végétale l'idée de *genre;* Césalpin y apporta celle de *classe*. Il est le premier auteur d'une classification *botanique objective*, c'est-à-dire basée sur les caractères des plantes considérés en eux-mêmes, et non sur les applications qu'en font nos arts, sur les considérations relatives à nos besoins. Il divisa les végétaux en quinze classes, fondées sur les organes de la fructification dont Gessner avait fait sentir l'importance, c'est-à-dire sur la place de l'embryon dans la graine, sur le nombre des graines dans le fruit, la nature du fruit et le nombre de ses loges. Voici un tableau de cette classification qui, par son ancienneté, mérite de figurer à la tête de toutes les autres :

MÉTHODE DE CÉSALPIN

1	ARBRES	à embryon au sommet de la graine.
2	—	à embryon à la base de la graine.
3	HERBES	à graines solitaires.
4	—	à baies.
5	—	à capsules.
6	—	à deux graines.
7	—	à deux capsules.
8, 9	—	à trois loges.
10	—	à quatre graines.
11, 12, 13	—	à plusieurs graines
14	—	à plusieurs capsules.
15	—	sans fleurs ni fruits.

Cette méthode, sur laquelle nous ne donnerons pas de plus longs détails, « fut, dit Lamarck, fort utile en son temps, en ce qu'elle établissait déjà des points de vue vraiment scientifiques, et qu'elle contribua sans doute à faire sentir l'importance d'une bonne méthode en *botanique*, et à faire faire des efforts pour perfectionner la classification des plantes. »

Jean et Gaspard Bauhin donnèrent beaucoup d'attention à la synonymie des espèces, qui avait été jusqu'alors fort négligée, ce qui empêchait l'ami de la science de profiter des travaux de ses prédécesseurs, en rendant impossibles les recherches qu'il aurait désiré faire dans leurs écrits, ou en devenant pour lui une source continuelle de méprises. La table que publia Gaspard Bauhin, et qui devint célèbre sous le nom de *Pinax*, renferme la description et la comparaison de six mille espèces, et les noms que chacune a reçus des différents auteurs depuis Tragus.

Le XVIe siècle fut plus favorable à l'avancement de la *botanique* descriptive qu'à celui de la physiologie et de l'organographie végétales. Césalpin fut le premier, depuis Théophraste, qui s'occupa de ces deux branches avec succès. Il reconnut que les plantes n'ont pas de veines analogues à celles des animaux, mais qu'elles sont souvent pourvues de vaisseaux renfermant les sucs propres; il montra que la moelle importe moins que l'écorce à la vie végétale; que la graine peut être comparée à l'œuf des animaux; que l'embryon en est la partie essentielle, et qu'on peut deviner, d'après la germination, en particulier d'après le nombre des cotylédons, à quelle grande classe appartiennent les espèces.

Vers la fin du XVIe siècle (1583), nous voyons Porta essayer, en un livre curieux et bizarre, de systématiser la *botanique* médicale. L'objet de cet ouvrage, intitulé *Phytognomonica* (φυτον, plante; γνωμων, indice), est la découverte des vertus des plantes d'après l'observation des signes qu'elles présentent. Elle repose sur ce principe, qu'il existe un rapport intime entre les parties de la plante et ses vertus. D'où suit la conséquence que l'extérieur de la plante, par sa forme, ses linéaments, sa couleur, son odeur, etc., fait connaître ses vertus; et c'est de l'observation de ces signes que les sauvages ont appris à tirer parti des plantes pour leurs besoins. Les plantes dont les racines, les feuilles, les fruits ont la forme d'un cœur, sont, suivant Porta, spécifiques pour les maux de cœur. Les plantes qui, comme la pulmonaire, présentent des taches douées de quelque ressemblance avec les poumons, sont spécifiques pour les maladies de cet organe. Les plantes vésiculeuses, comme le baguenaudier, l'alkékenge, sont bonnes pour les maladies de la vessie. Les plantes dont le suc est jaune, purgent de la bile. Les plantes dont le suc est rouge augmentent la quantité du sang, elles sont vulnéraires. Une conséquence du principe de Porta est la conservation de la forme dans les plantes médicinales. Ainsi tout ce qui peut la changer ou la modifier change ou modifie leurs propriétés : de là la différence, au point de vue thérapeutique, entre une plante sauvage et la même espèce cultivée.

Nous arrivons au XVIIe siècle. La taxonomie y est représentée par Morison, Ray, Magnol et Rivin. En 1680, Morison, dans sa *Plantarum historia universalis*, annonce la prétention de distribuer les plantes par les rapports de leur affinité et de leur parenté (*per tabulas cognationis et affinitatis*), et de tirer leurs caractères du livre de la nature (*ex libro naturæ observatæ*). Là figurent les *culmiferæ*, les *leguminosæ*, les *siliquosæ*, les *tricapsulares sexpetalæ*, les *corymbiferæ*, les *umbelliferæ*, les *galeatæ* ou *verticillatæ* (labiées), les *tricoccæ* (euphorbiacées), les *lactescentes* ou *papposæ* (composées), les *multisiliquæ* ou *multicapsulares*. En 1682, John Ray établit, par la seule considération du mode de nervation des feuilles, la distinction des plantes *monocotylédones* et *dicotylédones*, qui forment deux subdivisions dans chacune de ses deux divisions : *herbes* et *arbres*. Il partage les dicotylédones en *monoclines* et *diclines*. Aux dénominations des classes adoptées avant lui il ajoute les suivantes : *apétales*, *monopétales*, *dipétales*, *tripétales*, *pentapétales*, *monospermes*, *polyspermes*.

En 1689, Magnol, professeur à Montpellier, introduit dans la langue de la *botanique* le mot de *familles*, et formule en ces termes les principes qui doivent présider au groupement des plantes. « J'ai cru apercevoir, dit-il, dans les plantes, une affinité suivant les degrés de laquelle on pourrait les ranger en diverses *familles*, comme on range les animaux : ces familles ont des caractères distinctifs certains. J'ai choisi les parties des plantes où se rencontrent les principales notes caractéristiques, telles que les racines, les tiges, les fleurs et les graines. Il y a même dans nombre de plantes une certaine similitude, une affinité qui ne consiste pas dans les parties considérées séparément, mais en total, affinité sensible, mais qui ne peut s'exprimer... Je ne doute pas que les caractères des familles ne puissent être tirés aussi des premières feuilles de l'embryon, au sortir de la graine. Je ne puis non plus être de l'avis de ceux qui regardent les feuilles comme des parties accidentelles; je pense que les parties qui ne servent pas à la fructification ne sont pas plus accessoires que les bras et les jambes ne le sont chez les animaux. » Magnol divise ensuite le règne végétal en soixante-seize familles rangées en dix sections, qu'il établit par les caractères des racines, des tiges, des feuilles et des fleurs. On y trouve des familles très-bien circonscrites et fort naturelles : *culmiferæ* (graminées), *spicatæ* (plantaginées), *asperifoliæ* (borraginées), *capsulares* (crucifères à fruit court), *siliquosæ* (crucifères à fruit long), etc. Chaque famille peut se subdiviser en sous-familles : la famille des culmifères, en froments et gramens; celle des papilionacées, en siliculeuses, siliqueuses, vésiculeuses et cochléiformes.

Magnol, comme tous ses prédécesseurs, séparait les arbres des herbes, t rompait ainsi une infinité de rapports naturels. Ce fut Rivin, professeur à Leipzig, qui, secouant le premier un antique préjugé, les réunit enfin dans sa méthode artificielle, établie sur les modifications de nombre et de forme que présente la partie la plus remarquable de la fleur, la corolle. Voici cette méthode, aussi élégante que simple :

MÉTHODE DE RIVIN

Fleurs simples, complètes, régulières.	Monopétales.	1
	Dipétales.	2
	Tripétales.	3
	Tétrapétales.	4
	Pentapétales.	5
	Hexapétales.	6
	Polypétales.	7
Fleurs composées.	à fleurons réguliers.	8
	à fleurons, les uns réguliers, les autres irréguliers.	9
	à fleurons irréguliers.	10
Fleurs simples, complètes, irrégulières.	Monopétales.	11
	Dipétales.	12
	Tripétales.	13
	Tétrapétales.	14
	Pentapétales.	15
	Hexapétales.	16
	Polypétales.	17
Fleurs incomplètes et imparfaites.	(Cryptogames de Linné).	18

Autant l'anatomie et la physiologie végétales avaient été négligées jusqu'alors, autant elles firent de progrès lorsque l'invention du microscope (1620) eut permis d'examiner des organes et des phénomènes qui échappent à l'œil nu. A l'aide de cet instrument, Henshaw, en 1661, avait déjà observé les trachées; mais ses observations ne servirent que de prélude aux grands travaux de Grew et de Malpighi. Le premier en Angleterre, le second en Italie, découvrirent la plupart des organes élémentaires, et émirent sur leur nature, leur composition, leurs fonctions, les idées qui servent encore de base à cette partie de la science. Grew observa les organes de la fleur, même les grains de pollen. Il reconnut la sexualité des plantes, et fit avec Bobart, directeur du jardin d'Oxford, des expériences qui établirent le rôle des anthères, si bien que Ray en parlait en 1686 comme d'une chose certaine. Les résultats auxquels il parvint furent pleinement confirmés par Jacob Camerarius, professeur à Tubingue, qui prouva, par des expériences faites sur le maïs et la mercuriale, que les graines avortent quand, par un moyen quelconque, on a empêché l'action des étamines sur le pistil. Déjà, en 1604, le Bohémien Zaluziansky s'était fait connaître par un écrit sur le sexe des plantes, où il distinguait les fleurs hermaphrodites et les fleurs unisexuelles. Malpighi avait communiqué, dès 1671, ses observations à la Société royale de Londres, qui les fit imprimer plus tard à ses frais. Il reconnut les méats intercellulaires, la position des trachées, le rôle des cotylédons. Il ob-

serva les spores de diverses cryptogames.

En France, il s'élevait, à la même époque, une école de physiologistes physiciens, qui prétendaient expliquer tous les phénomènes de la vie végétale par des causes purement mécaniques. Nous voulons parler de Perrault, de La Hire, Mariotte, Dodart, etc. Le mouvement de la sève, en particulier, fut l'occasion de nombreux débats. Mariotte et Perrault cherchèrent à prouver que les plantes ont des artères et des veines garnies de valvules. Mais cette opinion fut bientôt détruite par les recherches de Dodart, de Magnol et du docteur Tonge. De La Hire voulut expliquer la direction verticale des plantes par la pesanteur relative de leurs fluides à diverses hauteurs. Au XVI[e] siècle, la *botanique* d'observation avait succédé à la *botanique* d'érudition ; à la fin du XVII[e] siècle naît la *botanique* expérimentale. Magnol avait imaginé de faire monter des sucs colorés dans les végétaux. Woodvard plaça des menthes dans un vase rempli d'eau pure et bien clos, et démontra, par des pesées successives, que les plantes augmentaient de tout ce que perdait le liquide.

— *Troisième période. De la botanique au* XVIII[e] *siècle.* La troisième période de l'histoire de la *botanique* commence par les travaux de Tournefort, qui eut la gloire d'instituer les caractères des genres sur leur véritable base, et dont la classification, adoptée aussitôt par le monde savant, fit oublier toutes celles qui avaient été établies jusque-là. Cette classification était cependant rétrograde sous deux rapports : d'une part, elle reprenait la vieille distinction des herbes et des arbres, dont Rivin avait eu le courage de s'affranchir; d'autre part, elle méconnaissait l'importance des caractères tirés des organes sexuels, malgré les expériences de Grew, de Bobart et de Camerarius. C'est que Tournefort, sans tenir compte de ces expériences, refusait d'admettre l'action fécondante du pollen. Tournefort divise en vingt-deux classes les dix mille cent quarante-six espèces connues de son temps : ses dix-sept premières classes renferment les herbes, et ses cinq dernières, les arbres et les arbustes; toutes sont basées sur la présence ou l'absence, la forme monopétale ou polypétale, régulière ou irrégulière de la corolle.

CLASSIFICATION DE TOURNEFORT

Heroes.	A corolle.	Simple.	Monopétale.	Régulière.	1° Campanuliformes.
					2° Infundibuliformes.
				Irrégulière.	3° Personnées.
					4° Labiées.
			Polypétale.	Régulière.	5° Crucifères.
					6° Rosacées.
					7° Ombellifères.
					8° Caryophyllées.
					9° Liliacées.
				Irrégulière.	10° Papilionacées.
					11° Anomales.
		Composée.			12° Flosculeuses.
					13° Semi-flosculeuses.
					14° Radiées.
	Sans corolle.			Avec fruit.	15° Apétales.
					16° Sans fleur.
				Sans fruit.	17° Sans fleur ni fruit.
Arbres.	Sans corolle.			Sans chatons.	18° Apétales.
				A chatons.	19° Amentacées.
	Avec corolle.	Monopétale.			20° Monopétales.
		Polypétaie.	Régulière.		21° Rosacées.
			Irrégulière.		22° Papilionacées.

« On a de la peine à concevoir aujourd'hui, dit Raspail, comment Tournefort, doué de cet esprit comparatif, qui est le génie des sciences d'observation, s'est résolu à conserver les deux grandes divisions en *plantes herbacées* et en *plantes ligneuses*, qu'avaient adoptées ses devanciers. Mais la physiologie d'alors s'était peu appesantie sur la définition de ces deux sortes de formes végétales ; on connaissait peu d'exemples du passage si fréquent de la forme herbacée à la forme ligneuse; or, la classification n'est jamais que l'expression de la théorie, qui, dans le règne organisé, prend le nom de physiologie. Du reste, il eût été facile de faire passer toute la seconde division dans la première, sans déranger en rien l'heureuse économie de la classification; car le cadre de l'une est la répétition de celui de l'autre, de même que la nomenclature; et il est à présumer qu'avec cette légère rectification la méthode de Tournefort eût suffi aux besoins de la science un demi-siècle de plus, c'est-à-dire tant que les voyages autour du monde n'auraient pas trop enrichi le catalogue des espèces, et qu'une analyse plus profonde des organes n'aurait pas trop ajouté à la masse des faits observés; car les classifications sont des *constitutions* que le progrès de la science abolit et remplace tous les quarts de siècle. »

Après la méthode de Tournefort parut celle de Boerhaave, qui garda de Tournefort la division en arbres et en herbes, emprunta à Ray la division en monocotylédones et dicotylédones, et basa ses classes, non sur la corolle, mais sur le nombre des graines et le nombre des loges du fruit. Malgré cette tentative et quelques autres, Tournefort continua à régner dans la *botanique* descriptive, jusqu'à Linné.

Nous avons vu que Tournefort avait méconnu la fonction des étamines et négligé entièrement les rapports de ces organes dans sa classification. Cependant l'attention des botanistes était de plus en plus appelée sur cette question de la sexualité des plantes. Le domaine de la physiologie s'agrandissait, et il était facile de prévoir que le cadre de la classification régnante ne saurait bientôt plus lui suffire. Un mémoire de Geoffroy (1711) et un discours de Vaillant (1718) avaient mis à l'abri de toute contestation les résultats des expériences de Camerarius. Des faits nouveaux, d'une telle importance, maintenant définitivement acquis, appelaient une classification nouvelle. « En 1737, dit Raspail, parut à Leyde le *Système sexuel* de Linné, espèce de dictionnaire botanique, par ordre d'étamines et de pistils, méthode aussi simple et aussi ingénieuse que celle de Tournefort, mais qui l'emportait par l'élégante facilité qu'elle offrait à la détermination et aux recherches, et par la précision avec laquelle l'artifice de sa disposition systématique conduisait à la connaissance des objets. Linné eut la modestie de donner à son système le nom de *Système artificiel*, quoique, en réalité, il ne fût pas plus artificiel que tous ceux de son temps. » Le *Système sexuel* de Linné se répandit dans les écoles avec un succès qui tint de l'enthousiasme. Et cela ne doit pas étonner, si l'on songe qu'il mettait en relief une grande découverte; que les étamines, à cette époque, étaient à la mode, et qu'on était disposé à leur accorder une place d'autant plus grande parmi les organes végétaux, que leur rôle physiologique avait été moins soupçonné jusqu'alors. La classification de Linné est basée sur les étamines et les pistils. Il divise tous les végétaux en vingt-quatre classes, lesquelles sont subdivisées en cent ordres. Les classes sont distinguées entre elles par le nombre, la longueur, la situation et la connexion des étamines; les ordres sont établis sur le nombre et les autres particularités des pistils.

SYSTÈME DE LINNÉ

Plantes à étamines et pistils VISIBLES	Réunis dans la même fleur.	Non adhérents entre eux.	Etamines égales.	Moins de 20 étamines.	1.	1° Monandrie.
					2.	2° Diandrie.
					3.	3° Triandrie.
					4.	4° Tétrandrie.
					5.	5° Pentandrie.
					6.	6° Hexandrie.
					7.	7° Heptandrie.
					8.	8° Octandrie.
					9.	9° Ennéandrie.
					10.	10° Décandrie.
					12 à 19.	11° Dodécandrie.
				20 étamines ou plus.	Adhérentes au calice.	12° Icosandrie.
					Adhérentes au réceptacle.	13° Polyandrie.
			Etamines inégales.	4, dont 2 plus longues		14° Didynamie.
				6, dont 4 plus longues		15° Tétradynamie.
		Etamines adhérentes entre elles ou réunies au pistil.	Etamines non adhérentes au pistil, mais adhérentes entre elles.	Par les filets en 1, 2 ou plusieurs faisceaux.		16° Monadelphie.
						17° Diadelphie.
						18° Polyadelphie.
				Par les anthères.		19° Syngénésie.
			Etamines soudées en un seul corps avec le pistil.			20° Gynandrie.
	Non réunis dans la même fleur.	Fleurs mâles et fleurs femelles sur le même individu.				21° Monœcie.
		Fleurs mâles et fleurs femelles sur deux individus différents.				22° Diœcie.
		Fleurs mâles, femelles et hermaphrodites, soit sur le même soit sur deux ou trois individus.				23° Polygamie.
Plantes à organes sexuels NON VISIBLES.						24° Cryptogamie.

Le défaut du système de Linné est de rompre les analogies naturelles et de réunir dans une même classe des végétaux essentiellement différents. Par exemple, la sauge se trouve séparée des autres labiées, qui sont dans la didynamie, tandis qu'elle est dans la diandrie. Le riz fait partie de l'hexandrie, le maïs de la monœcie, tandis que la triandrie réunit toutes les autres graminées avec les iridées et les cypéracées. Cependant nous devons remarquer que certaines classes ou certains ordres de ce système correspondent assez bien aux familles naturelles : la tétradynamie aux crucifères, la syngénésie aux composées ou synanthérées, la monadelphie aux malvacées, l'icosandrie aux rosacées, la pentandrie digynie (deux carpelles) aux ombellifères, la diadelphie décandrie aux légumineuses, la polyadelphie polyandrie aux hypéricinées, la gynandrie monandrie et diandrie aux orchidées, la didynamie gymnospermie (graines nues) aux labiées, la didynamie angiospermie (graines enveloppées) aux personnées.

Linné comprenait parfaitement tout ce qu'il y avait d'artificiel dans son élégante classification; il la considérait simplement comme un moyen pour l'étude et la détermination des plantes. « On doit surtout, disait-il, rechercher et rassembler avec soin les éléments, les fragments de la méthode naturelle (*Methodi naturalis fragmenta studiose inquirenda sunt*); c'est, ce doit être le but de la *botanique* (*Finis est et erit botanices*). La nature ne fait point de saut, et toutes les plantes se touchent entre elles, comme les régions sur une mappemonde (*Natura non facit saltus, plantæ omnes utrinque affinitatem monstrant, uti territorium in mappa geographica*). » En même temps que son *Système sexuel*, il publia un *Essai de méthode naturelle*, où les genres se trouvent distribués en familles, mais sans indication des principes sur lesquels cette distribution est fondée. Voici un certain nombre de ces familles : *palmæ* (palmiers), *orchideæ* (orchidées), *ensatæ* (iridées), *liliaceæ* (liliacées), *calamariæ* (cypéracées), *gramina* (graminées), *coniferæ* (conifères), *amentaceæ* (amentacées), *scabridæ* (urticées), *compositi* (composées), *umbellatæ* (ombellifères), *multisiliquæ* (renonculacées), *vaginales* (polygonées), *rhœades* (papavéracées), *campanacei* (campanulacées), *luridæ* (solanées), *hesperideæ* (aurantiacées), *columniferæ* (malvacées), *caryophylleæ* (dianthées ou caryophyllées), *asperifoliæ* (borraginées), *stellatæ* (rubiacées), *cucurbitaceæ* (cucurbitacées), *tricocca* (euphorbiacées), *siliquosæ* (crucifères), *verticillatæ* (labiées), *personatæ* (personnées ou scrophulariées), *perforatæ* (hypéricinées).

De 1738 à 1759, il parut plusieurs méthodes générales, mais dont aucune ne fit oublier celles de Tournefort et de Linné, entre lesquelles le monde savant continua de se partager longtemps encore. Royen, empruntant à Ray la division en monocotylédones et dicotylédones, à Tournefort les caractères tirés de la présence ou de l'absence du calice, de la fleur et du fruit, à Linné la considération du nombre des étamines, y ajouta le caractère de l'insertion des étamines sur le fruit (épigynes) ou sur le calice (périgynes). Wachendorf divisa les plantes en deux grandes sections : *phaneranthæ* (phanérogames) et *cryptanthæ* (cryptogames); sa classification est un mélange de toutes les méthodes précédentes avec de nouvelles expressions; au lieu du radical ανηρ, pour désigner les étamines, l'auteur emploie celui de στημων, *monostemones* pour *monandria*, etc. Entre autres innovations, on y rencontre les expressions *epicarpanthæ* et *hypocarpanthæ* qui sont plus exactes que *épigynes* et *hypogynes ;* car c'est toute la fleur, et non pas seulement les étamines, qui s'insère, non pas sous ou sur tout l'organe femelle ou pistil (γυνη), mais sur l'ovaire qui doit devenir fruit (καρπος).

Plus la *botanique* faisait de progrès, plus le besoin se faisait sentir d'un système de classification qui représentât fidèlement dans son arrangement tous les rapports des plantes, et fût ainsi l'expression de la nature même. Il s'agissait de réunir en groupes d'ordre plus élevé tous les genres qui se ressemblaient plus entre eux qu'ils ne ressemblaient aux autres; tous les genres qui, malgré leurs différences, présentaient à l'œil de l'observateur un *air de famille*. Le difficile était d'estimer exactement, de mesurer en quelque sorte les différents degrés de ressemblance, et d'analyser cet air de famille de certains genres, sur lequel Magnol avait depuis longtemps appelé l'attention des botanistes.

Pour résoudre ce problème de taxonomie, Adanson, botaniste français, construisit, à l'égard de seize cents plantes, soixante-cinq systèmes ou classifications artificielles d'après soixante-cinq bases différentes; c'est-à-dire qu'à l'imitation de Linné, qui avait pris pour base de sa classification des considérations relatives aux étamines et au pistil, Adanson prit successivement pour base de comparaison tous les organes des végétaux, tous les caractères qu'ils présentent, et tous les points de vue sous lesquels on peut les considérer. Configuration, dimension des plantes, diamètre du tronc, longévité, couleur, saveur, odeur, bourgeons, disposition des branches, forme et disposition des feuilles, stipules, piquants, poils et glandes, situation des fleurs, sexe des plantes, situation, forme et nombre des sépales du calice, des pétales de la corolle, des étamines, des ovaires, des styles, rien n'était oublié dans ce gigantesque travail. Il crut en extraire la classification naturelle, en rapprochant ou éloignant les genres d'après la somme plus ou moins grande de caractères semblables qu'ils présentaient dans ces soixante-cinq systèmes. C'est ainsi qu'il forma cinquante-huit familles de tous les végétaux qu'il connaissait. « Mais, dit avec raison M. Adrien de Jussieu, s'il avait employé concurremment tous les caractères des plantes pour les classer, il avait eu le tort de les employer tous à peu près au même titre, et souvent la somme des rapports se trouva fausse, comme le serait une somme de monnaie qu'on prétendrait évaluer en ayant égard seulement au volume et non au métal des pièces. »

Enfin, en 1789, Antoine-Laurent de Jussieu présenta au jugement de l'Académie des sciences et de celle de médecine son ouvrage intitulé : *Genera plantarum secundum ordines naturales disposita*. Dans cet ouvrage, où les travaux antérieurs avaient été mis à profit, les principes de toute classification qui veut être le tableau de la nature et le résumé de la science étaient exposés avec une clarté et une précision remarquables, et le problème de la détermination des *ordres naturels* ou *familles naturelles*, enfin soustrait au tâtonnement, à l'empirisme, parut avoir reçu une solution définitive. Laurent de Jussieu admit, comme Adanson, que l'examen de toutes les parties d'une plante est nécessaire pour la classer; mais il vit que tous les caractères ne sont pas d'égale importance; qu'il faut les *peser* et non les *compter ;* que pour les ressemblances et les différences, il y a une sorte de hiérarchie; que, sous les différences légères qui font les variétés, il y a une ressemblance qui fait l'espèce; sous les différences des espèces, une ressemblance qui fait le genre; sous les différences des genres, une ressemblance qui fait l'ordre ou la famille; qu'en s'élevant ainsi de la variété à l'ordre et à la classe, on trouve des différences de plus en plus profondes, et des différences qui portent sur des caractères de plus en plus généraux ; en un mot, que les caractères de variétés sont moins généraux, moins importants et en même temps moins fixes que les caractères spécifiques; que ceux-ci sont subordonnés à leur tour aux caractères génériques, et qu'enfin, pour constituer des ordres naturels et des classes naturelles, il faut s'attacher aux caractères qui l'emportent en généralité, en importance et en fixité sur les caractères des groupes inférieurs.

Subordination des caractères quant à la généralité, à l'importance et à la fixité, tel est le principe que Laurent de Jussieu eut la gloire de mettre en lumière, et qu'on peut considérer comme la clef de toute classification rationnelle, non-seulement en *botanique*, mais dans toutes les sciences.

La classification de Jussieu, basée sur le principe de la subordination des caractères, fut accueillie par le monde savant avec la faveur qu'elle méritait, et se substitua peu à peu aux systèmes antérieurement suivis. Il n'est pas sans intérêt de connaître le chemin qui avait conduit si heureusement de Jussieu au but marqué par Linné et poursuivi par Adanson. Certaines collections de genres étaient reconnues depuis longtemps par tous les botanistes comme des familles évidemment naturelles : les graminées, les liliacées, les composées, les ombellifères, les crucifères et les légumineuses. Ces groupes si nettement circonscrits, si bien dessinés, étaient en quelque sorte des données fournies par la nature. De Jussieu analysa ces données, en dégagea le criterium qu'il cherchait, et put ainsi donner un sens précis et scientifique à la dénomination de famille naturelle, si souvent employée et si peu définie par ses devanciers.

Laurent de Jussieu établit d'abord trois grandes divisions appelées embranchements : les acotylédones, les monocotylédones et les dicotylédones. Ces trois embranchements forment quinze classes, dont treize sont fondées sur le mode d'insertion des étamines, c'est-à-dire sur la situation relative des étamines et du pistil. Chaque classe comprend un certain nombre de familles.

CLASSIFICATION DE JUSSIEU.

Acotylédones.

1° Acotylédonie.

Monocotylédones.

2° Monohypogynie (stamina hypogyna).
3° Monopérigynie (stamina perigyna).
4° Monoépigynie (stamina epigyna).

Dicotylédones.

APÉTALES.

5° Epistaminie (stamina epigyna).
6° Péristaminie (stamina perigyna).
7° Hypostaminie (stamina hypogyna).

MONOPÉTALES.

8° Hypocorollie (corolla hypogyna).
9° Péricorollie (corolla perygyna).
10° Epicorollie synanthérie (corolla epigyna, antheris connatis).
11° Epicorollie corisanthérie (corolla epigyna, antheris distinctis).

POLYPÉTALES.

12° Epipétalie (stamina epigyna).
13° Hypopétalie (stamina hypogyna).
14° Péripétalie (stamina perigyna).
15° Diclinie.

Nous devons rappeler que la grande divi-

sion fondée sur le nombre des cotylédones appartient à Ray, qu'elle fut adoptée par Boerhaave et par Royen, qu'elle est inscrite mot à mot dans la *Philosophie botanique* de Linné; que la division en apétales, monopétales, polypétales remonte à Rivin; qu'elle a été adoptée par les auteurs qui ont suivi, et qu'elle se trouve en toutes lettres dans la méthode de Tournefort; enfin, que la division en étamines ou corolles épigynes, hypogynes et périgynes appartient à Royen et fut employée par Wachendorf. Cuvier a dit que le livre de Jussieu opéra en *botanique* la révolution que Lavoisier avait opérée en chimie. Il y a là une exagération évidente; la vérité est que Jussieu a opéré une révolution moins dans la taxonomie végétale que dans la théorie générale des classifications, dans la philosophie taxonomique. Il y a deux parties distinctes dans la méthode de Jussieu : 1o le groupement des genres en familles; 2o le groupement des familles en classes. Pour la première, il ne fit que perfectionner, en s'éclairant du principe de la subordination des caractères, l'œuvre de Linné et d'Adanson. Pour la seconde, on a vu que sa part d'invention se réduit à peu de chose. Cette seconde partie est, d'ailleurs, une application assez douteuse du principe de la subordination des caractères, un grand nombre de botanistes refusant d'attacher une importance, une valeur de premier ordre au mode d'insertion des étamines.

Les principaux représentants de la physiologie végétale au XVIIIe siècle sont Hales, Duhamel du Monceau, Wolff, Bonnet, Priestley, Sennebier, Ingenhousz, Théodore de Saussure.

Par son ouvrage intitulé : *Statique des végétaux* (1727), Hales fonda la physique végétale. Il fit connaître la rapidité de la marche de la séve, la force aspirante des racines et des feuilles, les rapports nécessaires entre l'absorption et la transpiration, l'influence des causes extérieures sur ces phénomènes On cite assez souvent l'expérience par laquelle il démontra directement que les racines peuvent être suppléées dans les fonctions d'absorption par les feuilles. Il avait bien vu, ce que les expériences de M. Jamin ont de nos jours établi d'une façon rigoureuse, que les *pleurs* de la vigne, inexplicables par la simple capillarité, s'expliquent par l'air dont ils sont mêlés, que leur abondance est liée à l'abondance de ce gaz, et que c'est par suite d'un échauffement de la vigne qu'ils se produisent.

Duhamel du Monceau montra par de nombreuses et ingénieuses expériences, consignées dans sa *Physique des arbres* (1758), que l'accroissement des tiges dicotylédones est dû à la formation de nouvelles couches corticales et de nouvelles couches ligneuses, qui viennent chaque année s'appliquer sur les anciennes; que cette formation de nouvelles couches corticales et ligneuses doit s'expliquer par l'existence du *cambium*, substance organisatrice que produit et dépose sur son chemin la séve élaborée en descendant des feuilles à travers l'écorce vers les racines. Wolff constata l'absence des trachées dans l'écorce, et s'assura, au moyen de la pompe pneumatique, que ces vaisseaux contiennent de l'air, ce que M. Bischoff a pleinement démontré de nos jours.

Charles Bonnet s'appliqua à étudier la disposition des feuilles sur la tige, les phénomènes qu'elles présentent, leurs usages. Le premier, il observa qu'en faisant passer de bas en haut une ligne par les points successifs d'où partent des feuilles, cette ligne décrit une spirale autour de la tige; que ces feuilles sont dans un rapport à peu près constant, séparées chacune de la suivante par une partie égale de la circonférence de la tige, de manière que, si l'on en trouve une placée verticalement au-dessus d'une première feuille inférieure dont elle est séparée par un certain nombre de feuilles intermédiaires, la feuille suivante se placera au-dessus de la seconde, la suivante au-dessus de la troisième, et ainsi de suite. Deux de ses expériences sont demeurées classiques. Par la première, il prouva que la lumière exerce sur les parties vertes des végétaux une si vive attraction que, mises à l'obscurité, elles se dirigent et s'inclinent vers les moindres ouvertures qui leur amènent le jour. La deuxième montra qu'étant plongées dans l'eau, les plantes dégagent, au soleil, une grande quantité d'*air;* mais là s'arrêta le rôle de Bonnet; il ne sut pas quel était cet *air*, et il ne pouvait le savoir, puisque, à cette époque, les premières notions de la chimie moderne étaient ignorées de tous.

Priestley, qui était l'émule et en quelques points le prédécesseur de Lavoisier, fut amené par les conséquences mêmes de ses découvertes à étudier l'action des plantes sur l'atmosphère. Il venait d'isoler l'oxygène, qu'il avait nommé l'*air vital*. Il avait reconnu que de petits animaux, enfermés dans cet air ou dans l'air atmosphérique, en altéraient bientôt les qualités au point qu'ils y mouraient, et que les bougies s'y éteignaient. En voyant ces petits animaux vicier par leurs *exhalaisons* l'air confiné, il comprit que tous les individus du règne animal produisent le même effet d'une manière continue sur l'atmosphère entière, et qu'ils devraient fatalement y mourir, s'il n'y avait dans le jeu des forces naturelles une action continue inverse, tendant à rendre à l'air sa pureté, à mesure qu'elle est viciée par la respiration animale. Cette action régénératrice, il la chercha et la trouva dans les végétaux. Il mit dans l'air, sous une cloche fermée, un animal et une plante. Le premier corrompit l'air et mourut; mais au bout d'un certain temps, Priestley reconnut que la seconde avait restitué à l'air la pureté nécessaire à l'entretien de la vie. C'était un des faits les plus considérables de la mécanique du monde, une des plus belles harmonies de la nature. La Société royale de Londres offrit à Priestley, en 1773, la médaille de Copley, et, en la lui remettant, le président de cette compagnie caractérisait ainsi la découverte de Priestley : « Les plantes ne croissent pas en vain; chaque individu dans le règne végétal, depuis le chêne des forêts jusqu'à l'herbe des champs, est utile au genre humain. Toutes les plantes entretiennent notre atmosphère dans le degré de pureté nécessaire à la vie des animaux. Les forêts elles-mêmes des pays les plus éloignés contribuent à notre conservation en se nourrissant des exhalaisons de nos corps devenues nuisibles à nous-mêmes. » Plus tard, en répétant et en variant ses expériences, Priestley constata que les végétaux ne jouissent pas toujours de la propriété de purifier l'air, qu'ils offrent assez souvent celle de le vicier, comme les animaux; mais il ne sut point déterminer les conditions dans lesquelles ils présentent l'une ou l'autre.

Ingenhousz réussit à concilier les résultats contradictoires des expériences de Priestley, en montrant que l'action purificatrice exercée sur l'air par les plantes est due à l'action de la lumière solaire. Voici comment il résume lui-même sa découverte (1780) : « J'observai que les plantes n'ont pas seulement la faculté de corriger l'air impur en six jours au plus, comme les expériences de M. Priestley semblent l'indiquer, mais qu'elles s'acquittent de ce devoir important dans peu d'heures, de la manière la plus complète; que cette opération merveilleuse n'est aucunement due à la végétation, mais à l'influence de la lumière du soleil sur les plantes; qu'elle commence seulement quelque temps après que le soleil s'est élevé sur l'horizon et qu'elle est suspendue entièrement pendant l'obscurité de la nuit; que les plantes ombragées par les bâtiments élevés ou par d'autres plantes ne s'acquittent pas de ce devoir, c'est-à-dire n'améliorent pas l'air, mais, au contraire, exhalent un air malfaisant et répandent un vrai poison dans l'air qui nous environne; que la production du bon air commence à languir vers la fin du jour et cesse entièrement au coucher du soleil; que toutes les plantes corrompent l'air environnant pendant la nuit; que toutes les parties de la plante ne s'occupent pas de purifier l'air, mais seulement les feuilles et les rameaux verts; que les plantes âcres, puantes et même vénéneuses s'acquittent de ce devoir comme celles qui répandent l'odeur la plus suave et qui sont les plus salutaires, etc. »

Lavoisier avait montré que la viciation de l'air est due aux phénomènes de la respiration animale, c'est-à-dire à l'inspiration de l'oxygène et à l'expiration de l'acide carbonique. Sennebier et Th. de Saussure établirent que la purification de l'air par les plantes est due aux phénomènes de la respiration végétale, c'est-à-dire à l'absorption de l'acide carbonique, à la décomposition de cet acide carbonique et à l'expiration de l'oxygène qui en résulte. Sennebier observa que les végétaux mis dans l'eau bouillie ne dégagent aucun gaz au soleil, mais qu'ils développent une abondante quantité d'oxygène quand cette eau a été préalablement chargée d'acide carbonique. Il en conclut que ce gaz est nécessaire à la respiration des plantes, et qu'il est décomposé par elles. Th. de Saussure prit un ballon dans lequel il renferma un rameau feuillé; il y introduisit successivement chacun des trois gaz de l'atmosphère (oxygène, azote, acide carbonique) et prouva ainsi que c'était l'acide carbonique que les feuilles prenaient à l'air; car elles ne vivaient ni dans l'azote, ni dans l'oxygène. De Saussure fit en outre connaître, par de nombreuses expériences, les phénomènes chimiques de la floraison et de la germination.

— *Quatrième période. De la botanique au* XIXe *siècle.* Pour cette quatrième période, qui s'ouvre par le beau livre de Gœthe sur la *Métamorphose des plantes*, nous renverrons au mot VÉGÉTAL.

III. — LANGUE DE LA BOTANIQUE. La nomenclature et la terminologie ont une très-grande importance dans les sciences, surtout dans les sciences naturelles, où il s'agit de décrire et de classer un si grand nombre d'êtres, de formes différentes. Comme le but de toute nomenclature est de fournir aux hommes le moyen de s'entendre sur des choses et des idées, il y faut avant tout éviter la confusion et l'obscurité. Les botanistes sont donc convenus, tacitement ou expressément, de certaines règles. De ces règles, les unes sont universelles, c'est-à-dire s'appliquent à tous les noms, termes et expressions que l'on peut imaginer en *botanique;* les autres sont particulières, soit à la nomenclature des groupes, soit à la nomenclature des organes et des modifications d'organes.

— *Règles universelles de nomenclature et de terminologie.* Voici comment A. de Candolle a formulé ces règles : — Toutes les fois qu'un mot ordinaire de la langue dans laquelle on écrit présente un sens clair et bien défini, il faut l'employer de préférence aux mots techniques et à ceux tirés d'une autre langue. — Un mot qui présente deux ou plusieurs sens doit être rejeté, ou limité à un seul sens d'une manière précise. — Si l'un des sens est plus généralement connu, c'est pour celui-là que le mot doit être conservé; les autres acceptions doivent être indiquées par d'autres mots. — Si les acceptions diverses sont également reçues, il vaut mieux rejeter entièrement le mot qui peut faire équivoque. — Quand une même chose ou une même idée s'exprime par deux ou plusieurs termes, il faut en conserver un seul. — Quand on manque d'un mot dans la langue vulgaire pour exprimer une chose ou une idée, il faut employer les termes techniques, c'est-à-dire propres à la science. — A défaut de mots techniques, on en fait de nouveaux, tirés autant que possible du grec ou du latin, à cause de l'universalité de ces langues, de la facilité qu'elles présentent pour les compositions et dérivations de mots, et parce que toutes les nations modernes peuvent recevoir les expressions qu'elles fournissent dans leurs propres idiomes. — Aucun mot ne doit être tiré en partie d'une langue, en partie d'une autre. — Toutes les fois qu'un mot technique a été proposé dans un sens précis, et que ce mot n'est pas contraire aux faits ou à la grammaire, il doit être employé de préférence aux mots proposés plus tard pour la même chose ou la même idée.

— *Nomenclature des groupes de végétaux.* Dès que l'on reconnaît l'existence d'un groupe ou d'une classe quelconque, on est obligé de la nommer afin de s'entendre. Ainsi, la nomenclature est le cortége nécessaire de la taxonomie. On a commencé dans toutes les langues par nommer les genres, car chaque peuple a donné un nom aux groupes génériques les plus clairs et les plus utiles, comme *chêne*, *blé*, *rose*, etc. Puis on s'est aperçu des différences qui se perpétuaient par graines, et l'on a ajouté des épithètes spécifiques, comme *peuplier blanc*, *rose épineuse*, etc. Mais comme il peut y avoir plusieurs espèces de roses ayant des épines, on a été entraîné à multiplier les épithètes. On a dit, par exemple, *rose épineuse à larges feuilles;* et, comme il peut y en avoir plusieurs épineuses à larges feuilles, on a dû ajouter encore d'autres épithètes distinctives. Jusqu'à Linné, les botanistes n'ont pas eu d'autre mode de nomenclature, et comme le nombre des espèces de quelques genres augmentait singulièrement à mesure que l'on observait mieux et dans un plus grand nombre de pays, il fallait des phrases très-longues pour désigner les espèces. De telles désignations n'étaient plus des noms; une telle langue était informe; elle n'était assujettie à aucune loi fixe. Ce fut Linné qui donna à la *botanique* une langue précise, systématique, vraiment scientifique; il en fut l'organisateur, le législateur, comme Lavoisier devait l'être de la chimie; c'est là son plus grand titre de gloire. Il remplaça les longues phrases descriptives par deux mots, un substantif et un adjectif, le premier désignant le genre; le second, l'espèce. Chaque plante reçut ainsi deux noms latins, absolument comme plusieurs individus, enfants d'un même père, portent chacun deux noms, leur nom patronymique et leur prénom : par exemple, le genre *lilium* (lis) contient les espèces *lilium candidum* (lis blanc), *lilium bulbiferum* (lis à bulbilles), etc.; le genre *brassica* (chou) contient les espèces *brassica oleracea* (chou potager), *brassica napus* (chou-navet), etc. Le nom d'espèce est mis le second, comme les prénoms dans les actes officiels. Avec le secours de deux mille noms de genre et de mille noms spécifiques, Linné parvint à désigner simplement et clairement plus de trois mille végétaux. Cette nomenclature binaire, adoptée dans toutes les branches de l'histoire naturelle, et qui a reçu le nom de *nomenclature linnéenne*, ne laisserait rien à désirer, si le genre, dont le nom devient la désignation principale de chaque plante, était, comme l'espèce, une unité collective déterminée et circonscrite nettement par la nature, et non formée par abstraction. Malheureusement, l'unité genre est en partie subjective, et nous n'avons pas, pour nous fixer à son égard, de criterium physiologique; aussi n'est-ce pas toujours sans difficulté que l'on s'entend sur les caractères génériques, c'est-à-dire sur la question de savoir en quoi un genre se distingue d'un autre genre. Il en résulte que telle plante, placée par plusieurs naturalistes dans des genres différents, a pu recevoir quatre ou cinq noms génériques différents.

On tire les noms de genres : 1o des caractères; ex. : *polytrichum* (qui a beaucoup de poils), *lasiandra* (dont les anthères sont velues), etc.; — 2o de la station habituelle des espèces; ex. : *epidendron* (qui vit sur les arbres), etc.; — 3o des noms des savants qui les ont fait connaître, et en général, des hommes qui ont rendu des services à la science; ex. : *linnæa* (de Linné), *bauhinia* (de Bauhin), *magnolia* (de Magnol), etc.; — 4o des noms vulgaires; ex. : *thea* (thé), *coffea* (café), etc.; — 5o de l'analogie de la plante avec d'autres plantes; ex. : *pyrola* (qui a des feuilles de poirier), *valerianella* (qui ressemble aux valérianes), etc.

On tire les noms d'espèces : 1o d'un caractère quelconque indiqué par un adjectif; ex. : galium *glaucum*, salix *alba*, lilium *candidum*, etc.; — 2o d'une ressemblance avec une autre espèce ou un genre, ce qui s'indique soit par un adjectif, ex. : ranunculus *rutæfolius* (qui a des feuilles analogues à la rue); soit par le nom du genre lui-même; ex. : lepidium *iberis* (qui ressemble à un *iberis*); soit par la terminaison *oïdes*, qui ne peut s'ajouter qu'aux noms d'origine grecque; ex. : saxifraga *bryoïdes* (qui ressemble à une mousse); — 3o d'un ancien nom, soit botanique, soit vulgaire; ex. : ranunculus *thora*, theobroma *cacao*, etc.; — 4o de la station ou de l'habitation; ex. : trifolium *alpestre*, stachys *palustris*, etc.; — 5o d'un nom d'homme; ex. : tulipa *gessneriana*, etc.; — 6o des propriétés que l'on utilise; ex. : rubia *tinctorum*, etc. Une épithète ajoutée au nom d'espèce indique une variété; ex. : rosa gallica *parvifolia*. Quand on énumère une ou plusieurs variétés, on les distingue par des lettres grecques, α, β, γ, etc. Quelques auteurs considèrent la variété la plus ordinaire comme formant l'espèce proprement dite, et ne mentionnent séparément que les autres variétés. Les hybrides bien constatés entre deux espèces s'indiquent, soit par un nom spécifique nouveau, soit par la réunion des noms des deux parents.

Les noms de familles et de tribus se tirent de l'un des genres, ou de quelque caractère important. Ainsi le nom des *liliacées* se tire du genre *lilium;* le nom des *rosacées*, du genre *rosa;* les *labiées* sont ainsi nommées à cause des corolles en lèvres, et les *légumineuses*, à cause des fruits en légumes. P. de Candolle a introduit l'usage de terminer en *acées* (*aceæ*) les noms de familles, et ceux de tribus en *ées* (*eæ*). Ainsi les *rosées* forment une tribu de la famille des *rosacées*. Quant à la nomenclature des classes, elle est tirée tout entière des caractères d'après lesquels la classification adoptée groupe les familles, soit que ces caractères n'aient qu'une importance de convention (méthodes artificielles), soit qu'ils constituent réellement les caractères les plus importants et les plus généraux des plantes (méthode naturelle).

— *Nomenclature des organes.* La nomenclature des organes est loin d'être soumise à des règles fixes comme celle des espèces, des genres et autres groupes. Parmi les noms d'organes et de parties d'organes, les uns, empruntés à la langue vulgaire, ont besoin d'une définition qui en limite et en précise le sens; les autres ont été créés par les anciens botanistes et tirés du latin; d'autres, nés des progrès de l'organographie et de l'anatomie végétales, ont été formés du grec; d'autres ont été forgés par suite d'idées théoriques particulières. Le nombre est considérable des termes inventés pour exprimer les divers caractères, les *diverses modifications* des organes. Nous avons les termes relatifs à la situation, à la direction, à la disposition des parties; ex. : verticillé (*verticillatus*), opposé (*oppositus*), alterne (*alternus*), sessile (*sessilis*), dressé (*erectus*), resupiné (*resupinatus*), incliné (*inclinatus*), pendant (*pendulus*), penché (*nutans*), etc. Nous avons les termes relatifs aux formes; ex. : oblong (*oblongus*), lancéolé (*lanceolatus*), obové (*obovatus*), spatulé (*spatulatus*), cunéiforme (*cuneiformis*), cordiforme (*cordatus*), réniforme (*reniformis*), lunulé (*lunulatus*), sagitté (*sagittatus*), hasté (*hastatus*), subulé (*subulatus*), ensiforme (*ensiformis*), caréné (*carinatus*), infundibuliforme (*infundibuliformis*), denté (*dentatus*), crénelé (*crenatus*), lobé (*lobatus*), sinué (*sinuatus*), acuminé (*acuminatus*), etc. Nous avons les termes relatifs à l'aspect de la surface; ex. : soyeux (*sericeus*), lisse (*lævis*), strié (*striatus*), sillonné (*sulcatus*), bosselé (*torosus*), crevassé (*rimosus*), glabre (*glaber*), velu (*villosus*), pubescent (*pubescens*), hérissé (*hispidus*), laineux (*lanuginosus*), cotonneux (*tomentosus*), cilié (*ciliatus*), etc. Nous avons les termes relatifs aux modifications de durée; ex. : horaire (*horarius*), diurne (*diurnus*), nocturne (*nocturnus*), annuel (*annuus*), bisannuel (*biennis*), vivace (*perennis*), caduc (*deciduus*), persistant (*persistens*), accrescent (*accrescens*), marcescent (*marcescens*), etc. Nous avons les termes relatifs aux modifications des couleurs; ex. : blanc de neige (*niveus*), argenté (*argenteus*), blanc d'ivoire (*eburneus*), blanc de lait (*lacteus*), blanchâtre (*albidus*), blanchissant (*albescens*), blanc cendré (*cinerascens*), gris cendré (*cinereus*), enfumé (*fumosus*), noirâtre (*nigrescens*), violet (*violaceus*), lilas (*lilacinus*), rouge sang (*sanguineus*), rouge carmin (*puniceus*), rougeâtre (*rubescens*), incarnat (*incarnatus*), safrané (*croceus*), bleu (*cæruleus*), bleu de Prusse (*cyaneus*), bleu de ciel (*azureus*), bleuâtre (*cæsius*), bleuissant (*cærulescens*), plombé (*plombeus*), etc.

— *Critique de la langue botanique.* Nous venons de faire connaître la langue de la *botanique*. Les critiques n'ont pas été épargnées à cette langue; on a reproché aux botanistes de rendre leur science moins accessible et moins attrayante en la hérissant de termes barbares. Le moyen d'aimer et d'admirer les fleurs sous ce costume! Ce latin de cuisine que l'on fait parler à la *botanique* ne semble-t-il pas inventé tout exprès pour en éloigner les gens de goût, et pour mettre une barrière entre les fleurs et les femmes, qui semblaient pourtant, dirait M. Toussenel, si bien faites pour se comprendre? Que toute science, même la plus aimable, montre parfois un visage grave, même sévère, on le conçoit à la rigueur; mais pourquoi ce masque repoussant? N'enverra-t-on pas bientôt ces noms en *us*

des végétaux rejoindre les noms en *us* des savants de la Renaissance? *Qui nous délivrera des Grecs et des Romains?* N'est-il pas de science possible hors des langues mortes? La *botanique* est-elle condamnée à ne jamais sortir de ce suaire? Pourquoi prendre à tâche d'augmenter la distance qui sépare la science de la poésie, dans une matière où il semble qu'elles pourraient si heureusement s'unir? Deux écrivains français surtout, deux amis des plantes, Bernardin de Saint-Pierre et M. Alphonse Karr se sont plu à faire le procès à la *botanique* savante et classique; ils représentent le sentiment de la nature et le bon sens insurgés contre la tradition scientifique, l'autorité des méthodes et le pédantisme des nomenclatures.

Ecoutons d'abord Bernardin de Saint-Pierre : « Nous sommes encore si nouveaux dans l'étude de la nature que nos langues manquent de termes pour en exprimer les harmonies les plus communes : cela est si vrai que, quelque exactes que soient les descriptions des plantes, faites par les plus habiles botanistes, il est impossible de les reconnaître dans les campagnes si on ne les a déjà vues en nature. Ceux qui se croient les plus habiles en *botanique* n'ont qu'à essayer de peindre sur le papier une plante qu'ils n'auront jamais vue, d'après une description exacte des plus grands maîtres, ils verront combien leur copie s'écartera de l'original. Cependant des hommes de génie se sont épuisés à donner aux parties des plantes des noms caractéristiques; ils ont même choisi la plupart de ces noms dans la langue grecque, qui a beaucoup d'énergie. Il en est résulté un autre inconvénient : c'est que ces noms, qui sont la plupart composés, ne peuvent se rendre en français. A la vérité, ces expressions savantes et mystérieuses répandent un air vénérable sur l'étude de la *botanique;* mais la nature n'a pas besoin de ces ressources de l'art des hommes pour s'attirer nos respects. La sublimité de ses lois peut se passer de l'emphase et de l'obscurité de nos expressions. Plus on porte la lumière dans son sein, plus on la trouve admirable. Après tout, la plupart de ces noms étrangers n'expriment pas même les caractères les plus communs des végétaux. Les botanistes emploient, par exemple, fréquemment ces expressions vagues : *suave rubente, suave olente* (d'un rouge agréable, d'une odeur suave), pour caractériser des fleurs, sans exprimer la nuance de leur rouge, ni l'espèce de leur parfum. Ils sont encore plus embarrassés quand ils veulent rendre les couleurs rembrunies des tiges, des racines ou des fruits..... Quant aux formes des végétaux, c'est encore pis, quoiqu'ils aient fabriqué des mots composés de quatre ou cinq mots grecs pour les décrire..... La description de la nature par des images et des sensations communes est méprisée de nos savants ; mais je la regarde comme la seule qui puisse faire des tableaux ressemblants, et comme le vrai caractère du génie..... Comme la nature a mis tous les modèles de formes dans les feuilles, les fleurs et les fruits de tous les climats, on pourrait rapporter les formes végétales des autres parties du monde à celles de notre pays qui nous sont le plus familières. Ces rapprochements seraient bien plus intelligibles que nos mots grecs composés, et manifesteraient de nouvelles relations dans les différentes classes du même règne. Ils auraient ceci de très-utile qu'ils nous offriraient un ensemble de l'objet inconnu, sans lequel nous ne pouvons nous en former d'idée déterminée. C'est un des défauts de la *botanique* de ne nous présenter les caractères végétaux que successivement; elle ne les assemble pas, elle les décompose. »

La nomenclature, nous l'avons vu, est liée à la taxonomie. Bernardin de Saint-Pierre n'oublie pas d'envelopper celle-ci dans la condamnation qu'il prononce contre celle-là. Suivant lui, les plantes doivent être classées d'après leurs relations et leurs harmonies avec le monde extérieur, et leurs caractères généraux examinés par rapport aux lieux où leurs semences ont coutume de germer et de se développer. Aussi les divise-t-il en plantes aériennes ou de montagnes, en aquatiques ou de rivages, en terrestres ou de plaines. Ne parlez pas à ce naturaliste poëte des classifications en usage. « Enchaînés par leurs systèmes, dit-il, les botanistes se sont attachés particulièrement à considérer les plantes du côté des fleurs; et ils les ont rassemblées dans la même classe, quand ils leur ont trouvé ces ressemblances extérieures. En regardant les fleurs comme les caractères principaux de la végétation, ils ont réuni des plantes fort étrangères les unes aux autres, et ils en ont séparé, au contraire, qui étaient évidemment du même genre. Tel est, dans le premier cas, le chardon de bonnetier, appelé *dipsacus*, qu'ils rangent avec les scabieuses, à cause de la ressemblance de quelques parties de sa fleur, quoiqu'il présente, dans ses branches, ses feuilles, son odeur, sa semence, ses épines, et le reste de ses qualités, un véritable chardon; et tel est, dans le second, le marronnier d'Inde, qu'ils ne comprennent pas dans la classe des châtaigniers, parce qu'il a des fleurs différentes. Classer les plantes par les fleurs, c'est-à-dire par les parties de leur fécondation, c'est classer les animaux par celles de la génération. » Ailleurs, l'auteur des *Etudes de la nature* s'exprime dédaigneusement au sujet des moyens d'étude des botanistes. « Pour me montrer le caractère d'une fleur, dit-il, les botanistes me la font voir sèche, décolorée et étendue dans un herbier. Est-ce dans cet état que je reconnaîtrai un lis? N'est-ce pas sur les bords d'un ruisseau, élevant au milieu des herbes sa tige auguste, et réfléchissant dans les eaux ses beaux calices plus blancs que l'ivoire, que j'admirerai le roi des vallées?... Qui est-ce qui peut reconnaître dans une rose sèche la reine des fleurs? ».

Donnons maintenant la parole à M. Alphonse Karr. « Les savants rendent tout ennuyeux, sec, roide, prétentieux. Ils mettent les fleurs à l'empois. Voyez un savant entrer dans une riante prairie ou dans un jardin parfumé, et écoutez-le, vous prendrez le jardin ou la prairie en horreur. Ils ont commencé par former, pour ces gracieuses choses qu'on appelle des fleurs, trois langues barbares qu'ils ont ensuite mélangées pour en faire une plus barbare; puis chaque savant y a apporté sa petite part de barbarismes nouveaux, comme on faisait, chez les anciens, à ces tas de pierres placés sur les routes, auxquels chaque voyageur devait ajouter un caillou. Je vais écrire ici pêle-mêle ceux des mots de cette langue faite par ces messieurs, que je me rappellerai au hasard. Vous me direz ensuite s'il n'est pas triste de voir ainsi traiter les fleurs, cette *fête de la vue*, comme disaient les Grecs. Ecoutez bien : (suit une longue liste de termes que nous avons donnée dans le *Grand Dictionnaire* au mot ARGOT)..... Voyez au pied d'un mur ces touffes de réséda, hâtez-vous de regarder ces épis verts et fauves, de respirer cette odeur suave : voici un savant, le réséda va se transformer. D'abord il n'y a plus d'odeur. Les botanistes n'admettent pas d'odeur. Pour eux, l'odeur ne signifie rien, pas plus que la couleur. La couleur et l'odeur sont deux luxes, deux superfluités, que les savants ont enlevées aux fleurs. Dieu les avait données aux fleurs, mais on sait la prodigalité de Dieu; si les savants n'y mettaient bon ordre, où en serions-nous? Les savants veulent que toutes les fleurs ressemblent à celles qu'ils dessèchent dans leurs herbiers, horrible cimetière où les fleurs sont enterrées avec des épitaphes prétentieuses..... Un savant veut parler de la guimauve, une petite plante traînante à feuilles rondes, à fleurs roses, que vous aurez peine à retrouver dans l'herbe. Ecoutez : « Le calice est monosépale, les anthères sont réniformes et uniloculaires, le pistil se compose de plusieurs carpelles souvent verticillées, les fruits forment une capsule pluriloculaire qui s'ouvre en autant de valves qu'il y a de loges monospermes ou polyspermes; les graines sont généralement sans endosperme avec les cotylédons foliacés. » Vous n'y comprenez rien, mais retenez seulement les mots. Priez ensuite le savant de vous parler un peu des baobabs. Le baobab est le plus grand arbre du monde; de loin, on le prend pour une forêt; son tronc a souvent cent pieds de circonférence; on assure qu'il en existe au Sénégal qui ont six mille ans. Ecoutez le savant, faisant une description du baobab : « Le calice est monosépale, les anthères sont réniformes et uniloculaires, le pistil se compose de plusieurs carpelles souvent verticillées, les fruits forment une capsule pluriloculaire qui s'ouvre en autant de valves qu'il y a de loges monospermes ou polyspermes..... » Vous arrêtez le savant : Pardon, savant, lui dites-vous, c'est de la guimauve que vous me parlez là, ou du moins, c'est ainsi que vous me parliez de la guimauve il n'y a qu'un instant. « Guimauve ou baobab, réplique le savant, c'est pour nous absolument la même chose; nous n'y voyons pas de ces différences qui frappent le vulgaire et dont la dignité de la science ne lui permet pas de s'occuper. » Les savants ne reconnaissent pas la grandeur, ni l'odeur, ni la couleur, ni le goût; pour eux, le prunier est un cerisier, l'abricotier est un prunier; eux qui, en d'autres cas, donnent dix noms à la même plante, appellent tous ceux-ci *prunus;* l'amandier et le pêcher n'ont qu'un seul nom pour eux deux, *amygdalus*..... »

Essayez de répondre que la couleur et l'odeur sont les moins fixes et par là même les moins importants des caractères, au point de vue taxonomique ; que ce sont des caractères de variétés, non d'espèces ni de genres, et que par conséquent les botanistes ne peuvent en tenir compte dans la classification des espèces et des genres; que l'ancienne et vulgaire division des herbes et des arbres est depuis longtemps condamnée, par cette considération que la grandeur et le développement des organes dépendent d'un climat qui les favorise; qu'il y a des fougères arborescentes, lesquelles n'en sont pas moins des fougères; que l'on est tout aussi fondé à séparer, en zoologie, le lézard du crocodile, et le chat du tigre, qu'en *botanique* la guimauve du baobab : M. Alphonse Karr, qui sait aussi bien que vous ce que vous pouvez dire en faveur de la classification naturelle, et qui a pris le parti d'être spirituel aux dépens des botanistes, n'écoutera pas vos raisons, bien sûr d'avoir les rieurs de son côté; il poursuivra son réquisitoire :

« Le liseron s'appelle maintenant *pharbitis!* J'ai fait autrefois des vers sur certains liserons qui grimpaient après une haie d'un jardin, lorsque j'avais vingt ans : faites donc des vers sur les *pharbitis!* Et cette calme et riche fleur d'automne, on avait déjà essayé de l'appeler *aster de la Chine*, on n'avait pas réussi à lui ôter son nom aimé. La science est furieuse! Ah! vous n'avez pas voulu admettre *aster sinensis*, eh bien! la reine-marguerite s'appellera désormais *callistephus*. Effeuillez donc des *callistephus*, ô bergères, pour savoir si votre amant vous aime un peu, passionnément ou pas du tout. O Rosine! envoyez donc le comte Almaviva vous attendre à l'ombre des *æsculus*.

Qu'il fera beau ce soir sous les grands *æsculus!*

Et la pervenche, ô Rousseau! tu t'écrierais : Une *vinca major!* Et l'œillet, ô mademoiselle de Scudéry, faites donc entrer le nom botanique de l'œillet dans vos vers pour le grand Condé :

En voyant ces *dianthus* (*caryophyllus*) qu'un illustre [guerrier
Arrose de la main qui gagna des batailles, etc.

Et l'aubépine, donc, croyez-vous la débaptiser? Allons donc! Tous les ans, nos jeunes années refleurissent avec elle. Non, non; ce n'est pas à un *cratægus oxyacantha* que je me suis écorché les doigts un jour de mai, quand j'avais vingt ans; c'est à une aubépine dont je savais alors où porter les branches parfumées... Quel est le but de ce carnaval des fleurs? Je l'ignore. Quel en est le résultat? Le voici : c'est de décourager les amateurs, en leur rendant la première et la plus naïve des sciences de plus en plus âpre, difficile et rebutante. Ces noms nouveaux ont l'air de gros mots et d'injures adressées aux fleurs. On dirait qu'ils veulent les cacher, comme cette belle princesse cachait ses attraits, sous une peau d'âne. »

Les poétiques et spirituelles accusations répandues et popularisées par Bernardin de Saint-Pierre et M. Alphonse Karr contre la *botanique* scientifique portent sur trois points : sur la classification, sur la multiplication prodigieuse des termes techniques et sur l'origine grecque et latine de ces termes, enfin sur l'emploi de mots latins, de désinences latines pour désigner les espèces et les genres. Quant à la classification, les botanistes ont trop évidemment raison de peser les caractères qu'ils comparent, pour que nous ayons à faire leur apologie. Il est inutile, par exemple, d'établir contre Bernardin de Saint-Pierre que la différence des types végétaux n'est pas liée à la différence d'habitat et de station, ne dépend pas de leurs rapports, de leurs harmonies avec le soleil, avec les eaux, avec les vents, avec le terrain. Il est inutile de montrer que les caractères tirés de la fleur sont les plus importants et les plus fixes des caractères organographiques. A Bernardin de Saint-Pierre nous nous contenterons d'opposer Jean-Jacques Rousseau. Bernardin de Saint-Pierre, nous l'avons vu, reproche aux botanistes de considérer les plantes surtout du côté des fleurs. « C'est dans la fleur, dit Jean-Jacques, que la nature a renfermé le sommaire de son ouvrage; c'est de toutes les parties du végétal la moins sujette aux variations... Il faut attendre, pour reconnaître une plante, qu'elle montre son visage, c'est-à-dire qu'elle fleurisse. Une plante n'est pas plus sûrement reconnaissable à son feuillage qu'un homme à son habit. »

Il est plus difficile de justifier la langue des botanistes que leurs classifications. Tout le monde doit convenir que la nomenclature des caractères et des modifications d'organes est beaucoup trop touffue, et que la multitude des termes techniques, outre l'inconvénient de surcharger inutilement la mémoire, présente celui de faire croire que la *botanique* n'est qu'une science de mots. « Sans doute, dit Raspail, il est permis de donner un nom nouveau à une idée qu'aucun autre mot reçu ne saurait rendre; de créer une locution par l'heureuse combinaison de deux autres; d'emprunter à la langue grecque, dont le génie se prête si bien à nos généralisations, un assemblage de radicaux pour traduire une loi nouvelle; mais la nécessité seule peut sanctionner ces innovations. Remplacer une expression reçue par une autre qui n'ajoute rien de plus à l'image, donner un nom à un doute ou à une inconnue, c'est un de ces amusements dont il est temps plus que jamais de faire justice. Il est une vérité incontestable, c'est que la richesse du vocabulaire est en raison inverse des progrès de la science; car plus la science avance, plus elle se simplifie; plus on découvre de rapports, plus on s'assure que les éléments des plus nombreuses combinaisons sont en petit nombre; en sorte qu'on peut établir en principe, que plus un auteur crée de mots, moins il a découvert de choses. Les créations nominales ne sont bonnes qu'à cacher la nullité des découvertes, l'impuissance de l'observation et les plagiats de la compilation. »

La nomenclature des espèces, des genres et autres groupes est-elle irréprochable? Les botanistes le prétendent. Une langue scientifique, disent-ils, n'a rien de commun avec la langue vulgaire et la langue poétique. La nomenclature n'a pas pour but de rendre une science mystérieuse et vénérable, mais de circonscrire et de déterminer par des signes précis les idées dont cette science se compose. Les mots vulgaires manquent de précision parce qu'ils sont les produits de la spontanéité intellectuelle, parce qu'ils se développent *naturellement*, parce qu'ils *vivent*. Les noms scientifiques doivent leur précision, c'est-à-dire ce qui fait leur valeur dans les sciences, à leur caractère artificiel, conventionnel, mécanique, immobile. Il faut nous estimer heureux de posséder dans les langues mortes, dans le grec et le latin, une source abondante de pareils signes. Cet usage des langues mortes n'a certainement pas été sans influence sur le développement rapide des sciences dans les temps modernes. Cette nomenclature linnéenne, sur laquelle on déverse le ridicule, est tout simplement, pour qui veut y regarder de près, un des chefs-d'œuvre de l'esprit humain. Par le double nom qu'elle impose à chaque plante, elle réalise la synthèse parfaite, qui réunit et distingue à la fois. Quant à ce que l'on appelle la *barbarie* des noms, elle tient à l'universalité de la *botanique;* cette universalité n'appelle-t-elle pas tout naturellement une langue universelle, comme le latin? Les noms vulgaires désignent mal les plantes, parce qu'ils confondent sans cesse ce qui doit être distingué, et séparent ce qui doit être réuni, et parce que, de plus, ils varient de canton à canton. On a donc pris, pour les remplacer, tantôt des mots grecs et tantôt, par une pieuse coutume, les noms de savants botanistes qu'on a immortalisés de cette manière. C'est ainsi que Robin, Magnol, Dahl ont laissé leur souvenir dans le *robinia*, le *magnolia*, le *dahlia*. Mais, précisément à cause de cette universalité qui est un des titres de gloire de la *botanique*, il s'introduit aussi des noms étrangers qui déplaisent aux oreilles françaises, et, qu'on n'en doute pas, des noms français qui peuvent aussi déplaire aux oreilles étrangères. Voici un écrivain qui s'écrie d'assez mauvaise humeur : « Le café s'appelle *coffea arabica*. Pourquoi *coffea* et non *caffea*, et pourquoi deux *f* au lieu d'un? me demanderez-vous. Adressez-vous aux botanistes. » La réponse des botanistes est bien simple; c'est que Linné n'a pas pris le nom français de la plante, mais son nom anglais et suédois, qui est *coffee*. S'il eût agi autrement, les Anglais auraient pu s'écrier à leur tour : « Pourquoi *cafea* et non *coffea?* » Il ne pouvait donc pas contenter tout le monde.

Nous répondrons aux *conservateurs*, aux *satisfaits* de la *botanique* constituée, qu'en défendant la nomenclature binaire de Linné, ils se mettent à côté de la question; qu'on peut très-bien donner à chaque plante deux noms, un nom générique et un nom spécifique, sans se croire obligé de latiniser ces deux noms; que les noms usités chez les peuples dans le pays desquels on a trouvé pour la première fois les plantes valent bien ceux qu'un auteur, de sa propre autorité, se plaît à leur donner; que les noms vulgaires deviennent scientifiques lorsqu'ils sont adoptés et définis par la science; que toutes les sciences ont commencé par parler latin à une époque où les langues nationales de l'Europe n'étaient, pour ainsi dire, que des patois; qu'elles ont dû parler latin tant que ces langues n'étaient pas constituées, et n'avaient pas entre elles de communications faciles; qu'aujourd'hui l'emploi des noms latins, des désinences latines, n'a pas plus de raison d'être en *botanique* qu'en chimie.

IV. — BIBLIOGRAPHIE BOTANIQUE. Les ouvrages écrits sur la *botanique* sont en si grand nombre, et pour la plupart si spéciaux, que nous ne pouvons mentionner ici que les plus curieux et les plus importants :

De plantis libri XVI, par Césalpin (Florence, 1583, in-4°).

Phytognomonica, par Jean-Baptiste Porta (Naples, 1583, in-fol.). Il a été réimprimé plusieurs fois in-8°.

De historia stirpium commentarii insignes, par Fuchs (Bâle, 1542, in-fol., avec 500 figures très-exactes).

Pinax theatri botanici, par Gaspard Bauhin (Bâle, 1596, in-4°).

Theophrasti historia plantarum, grec et latin (Amsterdam, 1644, in-fol.).

Anatomie des plantes, par Grew (trad. en français par Levasseur; Paris, 1675, in-12, avec 83 planches).

Anatome plantarum, par Malpighi (Londres, 1675 à 1686, in-fol.).

Institutiones rei herbariæ, par Joseph Pitton de Tournefort (Paris, 1700, 3 vol. in-4°, avec 476 figures).

Eléments de botanique ou *Méthode pour connaître les plantes*, par Pitton de Tournefort (Paris, 1694, 3 vol. in-8°, avec 471 planches).

Prodromus historiæ generalis plantarum, par Magnol (Montpellier, 1689, in-8°).

Methodus plantarum nova, par Ray (Londres, 1682, in-8°).

Historia plantarum, par Ray (Londres, 1686-1704, 3 vol. in-fol.).

De sexu plantarum epistola, par Camerarius (Tubingen, 1694, in-4°).

Philosophia botanica, par Linné (Stockholm, 1751, in-8°). Cet ouvrage contient tous les principes de la botanique condensés en aphorismes. Rousseau se plaisait à dire qu'il n'en connaissait pas de plus véritablement philosophique.

Genera plantarum, par Linné (Leyde, 1737, in-8°).

Species plantarum, par Linné (Stockholm, 1753). Il a paru seize éditions de cet important ouvrage. Celle de Murray (1807, in-8°) est une des meilleures; celle de Wildenow (1797-1810, 5 vol. in-8°) est la plus complète.

Classes plantarum, par Linné (Leyde, 1738).

La *Physique des arbres*, par Duhamel du Monceau (Paris, 1758, 2 vol. in-4°).

Statique végétale, par Hales (1727, trad. par Buffon en 1735).

Recherches sur l'usage des feuilles dans les plantes, par Bonnet (Gœttingue, 1754, in-4°).

Mémoires physico-chimiques sur l'influence de la lumière solaire pour modifier les êtres des trois règnes de la nature, et surtout ceux du règne végétal, par Sennebier (1782, 3 vol. in-8°).

Recherches sur l'influence de la lumière solaire pour changer l'air fixe en air pur par la végétation, par Sennebier (1783, in-8°).

Physiologie végétale, par Sennebier (1800, 5 vol. in-8°).

Expériences sur les végétaux, par Ingenhousz (Paris, 1779; trad. par lui-même en français, 1790, 2 vol. in-8°).

Recherches chimiques sur la végétation, par Th. de Saussure (1804, in-8°).

Familles des plantes, par Adanson (Paris, 1763, 2 vol. in-8°).

Genera plantarum secundum ordines naturales disposita, par A.-L. de Jussieu (Paris, 1789, in-8°).

Traité de la végétation, par Mustel (Paris, 1781, 4 vol. in-8°).

De fructibus et seminibus plantarum, par Gœrtner (Stuttgard, 1789-1791, 2 vol. in-4°).

Phytonomatotechnie universelle, c'est-à-dire l'art de donner aux plantes des noms tirés de leurs caractères, par Bergeret (Paris, 1783, 3 vol. in-fol.).

Botanique de l'Encyclopédie, par Lamarck, continuée par Poiret (Paris, 1791-1813, 13 vol. in-4°).

Dictionnaire élémentaire de botanique, par Bulliard (1783, in-fol., revu par L.-C. Richard, qui l'a publié in-8°).

Essais sur la végétation considerée dans le développement des bourgeons, par Aubert Dupetit-Thouars (Paris, 1809, in-8°).

Synopsis plantarum, par Persoon (1805-1807, 2 vol. in-12).

Nouveau voyage dans l'empire de Flore ou *Principes élémentaires de botanique*, par Loiseleur-Deslonchamps (1817, in-8°).

Nomologie botanique ou *Essai sur l'enseignement des lois de l'organisation végétale*, par Desvaux (1817, in-8°).

Théorie élémentaire de la botanique, par P. de Candolle (1819, in-8°).

Prodromus systematis naturalis regni vegetabilis, par P. de Candolle (Paris, 1824, in-8°).

Essai élémentaire de géographie botanique, par P. de Candolle (Paris, 1821, in-8°).

Démonstrations botaniques ou *Analyse du fruit considéré en général*, par L.-C. Richard (Paris, 1808, in-12).

Eléments de physiologie végétale et de botanique, par de Mirbel (Paris, 1815).

Leçons de Flore, par Poiret, avec fig. dessinées par Turpin (Paris, 1821).

Œuvres botaniques de Robert Brown (1825, 2 vol. in-8°). Mémoires extraits des *Transactions de la Société royale et de la Société linnéenne de Londres*, et réunis en un corps d'ouvrage par Nees d'Esenbeck, avec des notes.

Essai sur la métamorphose des plantes, par Gœthe (1790), trad. en français par Martins en 1827.

Organographie végétale, par P. de Candolle (Paris, 1827, 2 vol. in-8°).

Physiologie végétale, par P. de Candolle (Paris, 1832, 3 vol. in-8°).

Philosophie de l'histoire naturelle ou *Phénomènes de l'organisation des végétaux*, par Virey (Paris, 1835, in-8°).

Nouveau système de physiologie végétale et de botanique, fondé sur les méthodes d'observation qui ont été développées dans le nouveau système de chimie organique, par P.-V. Raspail (Paris, 1837, 2 vol. in-8°).

De distributione geographica plantarum, par A. de Humboldt (1817, in-8°).

Elementa philosophiæ botanicæ, par Link (Berlin, 1824, in-8°).

Recherches anatomiques et physiologiques sur la structure intime des animaux et des végétaux, et sur leur motilité, par Dutrochet (1824, in-8°).

Considérations sur la nature des végétaux qui ont couvert la surface de la terre aux diverses époques de sa formation, par A. Brongniart (Paris, 1838, in-4°).

Leçons de botanique, comprenant principalement la morphologie végétale, la terminologie, la botanique comparée, etc., par A. de Saint-Hilaire (Paris, 1840, in-8°).

Iconographie végétale, illustrée au moyen de figures analytiques par Turpin, avec un texte explicatif raisonné et une notice sur Turpin, par A. Richard (Paris, 1841, in-8°).

BOTANIQUEMENT adv. (bo-ta-ni-ke-man — rad. *botanique*). D'après les principes de la botanique : *Comme cet arbre était dépourvu de fleurs et de fruits, nous ne fûmes pas en état de le déterminer* BOTANIQUEMENT. (L. Figuier.)

BOTANISER v. n. ou intr. (bo-ta-ni-zé — du gr. *botanizein*, sarcler). Néol. Herboriser.

BOTANISEUR s. m. (bo-ta-ni-zeur — rad. *botaniser*). Néol. Celui qui herborise, qui s'occupe de botanique.

BOTANISTE s. m. (bo-ta-ni-ste — rad. *botanique*). Personne qui s'applique à la botanique ou qui est versée dans la botanique : *Un savant, un célèbre* BOTANISTE. *Comme il avait repeuplé de plantes ce jardin, il le repeupla aussi de jeunes* BOTANISTES, *que ses leçons y attiraient de toute part.* (Fonten.) *Pour me montrer le caractère d'une fleur, les* BOTANISTES *me la font voir sèche, décolorée, étendue dans un herbier.* (B. de St-P.) *Dans le lit de l'Océan naissent une multitude de plantes inconnues à nos* BOTANISTES. (B. de St-P.) *Il n'y a pas une seule plante de perdue de celles qui étaient connues de Circé, la plus ancienne des* BOTANISTES. (B. de St-P.) *Ce sont les* BOTANISTES *qui ont trouvé que le sol épuisé pour une plante ne l'est pas pour une autre.* (Cuvier.) ‖ J.-J. Rousseau a employé ce mot au féminin : *Puisque votre chère petite* BOTANISTE *s'amuse de corolles et de pétales, je vais vous proposer une autre famille, sur laquelle elle pourra derechef exercer son petit savoir.*

BOTANOCHARA s. f. (bo-ta-no-ka-ra — du gr. *botanê*, herbe; *chara*, joie). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, voisin des chrysomèles, et comprenant une vingtaine d'espèces, qui toutes habitent l'Amérique.

BOTANOGRAPHE s. m. (bo-ta-no-gra-fe — du gr. *botanê*, plante; *graphô*, je décris). Celui qui s'adonne à la botanographie.

BOTANOGRAPHIE s. f. (bo-ta-no-gra-fi — du gr. *botanê*, plante; *graphô*, je décris). Description des végétaux.

BOTANOGRAPHIQUE adj. (bo-ta-no-gra-fi-ke). Qui a rapport à la botanographie.

BOTANOLOGIE s. f. (bo-ta-no-lo-jî — du gr. *botanê*, plante; *logos*, discours). Traité sur les végétaux.

BOTANOLOGIQUE adj. (bo-ta-no-lo-ji-ke — rad. *botanologie*). Qui a rapport à la botanologie.

BOTANOLOGUE s. m. (bo-ta-no-lo-ghe — du rad. *botanologie*). Celui qui écrit sur les plantes; auteur d'une botanologie.

BOTANOMANCIE s. f. (bo-ta-no-man-sî — du gr. *botanê*, plante; *manteia*, divination). Art de prédire ou de deviner l'avenir par le moyen des feuilles ou rameaux de verveine, de bruyère, sur lesquels on gravait les noms et demandes du consultant.

— **Encycl.** La *botanomancie* se pratiquait de la façon suivante : lorsqu'il avait fait un grand vent pendant la nuit, les devins allaient voir la disposition des feuilles tombées, et prédisaient l'avenir à leur simple inspection. La *botanomancie* n'est pas plus absurde que l'astrologie, la chiromancie, ou tant d'autres moyens employés par les sorciers ou les charlatans : dès qu'on fait bon marché de la raison et du bon sens, toutes les superstitions sont égales.

BOTANOMANCIEN, IENNE s. (bo-ta-no-man-si-ain — rad. *botanomancie*). Celui, celle qui pratiquait la botanomancie.

BOTANOPHAGE adj. et s. (bo-ta-no-fa-ge — du gr. *botanê*, plante; *phagô*, je mange). Zool. Se dit des animaux dont l'alimentation est exclusivement végétale.

BOTANOPHILE s. (bo-ta-no-fi-le — du gr. *botanê*, plante; *philos*, ami). Celui, celle qui aime la botanique. Mot créé par J.-J. Rousseau.

BOTANY-BAY, nom donné par Joseph Banks à une des baies les plus connues et les plus vastes de la côte orientale de l'Australie, à cause des richesses botaniques que ce naturaliste trouva dans ces parages; située sous le 23° 33′ de latitude méridionale et 168° 48′ de longitude orientale; elle appartient à la province de Cumberland, dans la Nouvelle-Galles du Sud. L'entrée en est commode, mais elle a peu de profondeur, à l'exception de quelques endroits creusés par les courants. Les côtes, basses, sablonneuses et marécageuses, sont arrosées par le Cook et le Saint-Georges, qui se jettent dans la baie. Ce pays, découvert en 1770 par le capitaine Cook, fut choisi, en 1787, par le gouvernement anglais comme lieu de déportation. Arthur Philipps, qui partit d'Angleterre, en 1788, avec 756 déportés, n'ayant trouvé propres à un établissement ni la baie ni les environs, alla débarquer à 16 kilom. plus haut, dans la baie de Port-Jackson, où il fonda Sidney. Depuis cette époque, on a donné souvent le nom de Botany-Bay à toute la côte de la Nouvelle-Galles du Sud.

BOTARGUE s. f. (bo-tar-ghe). V. BOUTARGUE.

BOTEAU s. m. Econ. rur. V. BOTTEAU.

BOTELHO ou **BOTELLO** (don Nuno-Alvarez DE), marin portugais mort en 1630. Mis à la tête d'une flotte portugaise, il battit les Hollandais en 1624. Quatre ans après, il fut nommé gouverneur des Indes portugaises, et il détruisit complétement la flotte du roi d'Achen, qui assiégeait Malacca. Mais comme il revenait à Socatora, il rencontra un vaisseau ennemi chargé de poudre, et, comme il se disposait à monter à l'abordage, il tomba à la mer, se trouva pris entre les deux navires et fut tué. Philippe IV accorda à sa veuve tous les revenus de Mozambique et conféra le titre de comte à son fils.

BOTELHO DE MORAES E VASCONCELLOS (Francesco), poëte et littérateur portugais du XVIII^e siècle, né à Torre de Moncorvo. C'est en Espagne qu'il écrivit la plupart de ses ouvrages, parmi lesquels en peut citer : *El Nuevo mundo* (1701); *Alfonso, o la fundacion del regno de Portugal* (1712); *las Cuevas de Salamanca* (1734); *Satyræ cum notis et argumentis* (1739); *Loa para la comedia; Discurso sobra abusos de Portugal* (1752).

BOTELLE s. f. (bo-tè-le). Petite boîte. ‖ Vieux mot.

BOTELLIFÈRE adj. (bo-tèl-li-fè-re — du lat. *botellus*, boudin, saucisse; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui est muni d'appendices en forme de saucisses : *Eponge* BOTELLIFÈRE.

BOTEQUIN s. m. (bo-te-kain). Petite barque. ‖ Vieux mot.

BOTEREL s. m. (bo-te-rèl). Erpét. Crapaud. ‖ On disait aussi BOTEREAU. ‖ Vieux mot.

BOTERO (Jean), surnommé **Benisius**, écrivain italien, né à Bène (Piémont) en 1540, mort à Turin en 1617. Il entra d'abord chez les jésuites, mais il se retira sans avoir fait profession, et devint secrétaire de saint Charles Borromée. Il fut ensuite chargé d'une mission diplomatique à Paris, puis il voyagea dans différents pays pour la congrégation de la Propagande. Enfin, en 1599, Charles-Emmanuel lui confia l'éducation de ses enfants. Son principal ouvrage, intitulé *Della ragione di Stato* (Milan, 1583, in-8°), est une réfutation complète de Machiavel. On a encore de lui : *Delle cause della grandezza delle città* (1589, in-4°); *De sapientia regis; Relazioni universali* (1590, in-4°); la *Primavera* et *Otium honoratum*, poëmes, le premier en italien, le second en latin.

BOTFIELD (Beriah), érudit anglais, membre du parlement, né le 5 mars 1807, dans le comté de Salop, mort près de Londres en 1863, était par sa mère le petit-fils du docteur William Withering, auteur de la *Classification botanique de la flore anglaise.* Il fit ses études à l'école d'Harrow et à l'université d'Oxford, et devint maître ès arts de cette université ainsi que de celle de Cambridge. En 1831, il fut nommé haut schérif, ou premier magistrat du comté de Northampton. Elu membre du parlement par le bourg de Ludlow en 1840, il siégea à la chambre des communes jusqu'à sa mort, sauf un intervalle de dix ans (1847-1857). M. Botfield, qui était un bibliophile distingué, a contribué de sa bourse, ou coopéré de sa plume à plusieurs publications archéologiques. On connaît particulièrement de lui les écrits suivants : *Excursion en Ecosse en* 1829 (Edimbourg, 1830, in-12); *Notes sur les bibliothèques épiscopales d'Angleterre* (Londres, 1849, in-8°); *Stemmata Botvilliana* (Westminster, 1858, in-4°); *Catalogues :* de la bibliothèque de la cathédrale de Durham, de l'abbaye de Hulne, des manuscrits du fonds Cosin à Durham (Londres, 1838, in-8°); des tableaux de sa collection personnelle (1848), de la bibliothèque de Thomas Hearne (1848). Il a également recueilli et publié les préfaces de la première édition des classiques grecs et latins et des saintes Ecritures (Londres, 1851, in-4°). Il avait collaboré au *Gentleman's Magazine*, au *Philibiblon Miscellany* et à l'*Archælogia*. Décoré de quelques ordres étrangers, il était membre des principales Sociétés académiques d'Angleterre.

BOTH s. m. (bott. Mar. Sorte de petit sloop sans hunier.

BOTH (Jean et André), peintres et graveurs hollandais, nés à Utrecht vers 1610. Ils étaient frères et restèrent si étroitement unis pendant leur carrière, que nous ne croyons pas devoir les séparer dans cette biographie. On ne sait pas lequel des deux fut l'aîné; quelques auteurs paraissent croire que ce fut André (Andries). Leur père, qui était peintre sur verre, leur donna les premières leçons de dessin et les plaça ensuite à l'école d'Abraham Bloemaert, un des maîtres les plus renommés de l'époque. Les deux frères quittèrent fort jeunes la Hollande; ils traversèrent la France, voyagèrent en Italie et s'arrêtèrent plusieurs années à Rome. Là, Jean prit Claude Lorrain pour modèle, et André étudia plus particulièrement la manière du Bamboche; le premier se fit donc paysagiste, et le second peintre de figures; mais ils ne séparèrent ainsi leurs études, dit M. Ch. Blanc, que pour mieux réunir leurs talents. Jean peignit d'admirables paysages, dans lesquels André plaça de charmantes figurines, qu'il touchait avec infiniment d'esprit et de finesse. Les œuvres nées de cette collaboration fraternelle obtinrent un grand succès en Italie et se vendirent à des prix très-élevés. Après avoir fait un assez long séjour à Rome, où ils furent honorés de l'amitié de Poussin, de Claude Lorrain, du Guaspre, du Bamboche, d'Hermann Swanevelt, d'Adam Elzheimer, les deux frères allèrent à Venise. Une nuit, à la sortie d'un souper avec des amis, André se laissa choir de la gondole qui le ramenait, et se noya (1650). Il n'avait que quarante ans. De Piles et Florent Lecomte ont raconté que cette fin prématurée fut une punition du ciel : tandis qu'il était encore à Rome, André aurait aidé le Bamboche et deux autres compagnons de débauche à jeter dans le Tibre un prêtre qui s'était avisé de les sermonner. Nous avons fait justice de cette fable en écrivant la biographie du Bamboche. Ce qui paraît certain, c'est que Jean Both fut profondément affecté de la perte de son frère; quelques biographes veulent qu'il soit mort de chagrin, à Venise, la même année; mais nous savons, d'après le témoignage de plusieurs biographes hollandais contemporains, qu'il retourna dans sa patrie et qu'il y travailla quelque temps encore, aidé pour les figures par Poelenburg, le Bamboche, etc. Houbraken et Weyermann rapportent que le bourgmestre de Dordrecht commanda un paysage à Jean Both et un autre à Berghem, promettant 800 florins à chacun d'eux, et, de plus, un beau présent à celui qui aurait fait le mieux. Les deux tableaux terminés, le bourgmestre, ne sachant auquel accorder la préférence, trancha la difficulté en donnant à l'un et à l'autre artiste la récompense promise au vainqueur.

Jean Both, que l'on appelle quelquefois *Both d'Italie*, est de beaucoup le plus distingué des maîtres hollandais qui se sont attachés à la représentation des sites italiens. Il a rendu, presque avec autant de bonheur que Claude Lorrain les effets de lumière qui distinguent les différentes heures du jour, principalement les matinées et les soleils couchants. Ses compositions n'ont pas autant de noblesse et de grandeur que celles de Claude; mais elles sont plus vraies et ne sont guère moins poétiques. Elles représentent d'ordinaire un site accidenté, avec un chemin sinueux, taillé dans le roc, et un torrent sur lequel est jeté un pont de bois, une cascade écumeuse, de grands arbres au feuillage clair et des broussailles accrochées aux rochers. Sous le rapport de l'exécution, Jean Both n'est pas toujours irréprochable : dans quelques-unes de ses œuvres, dit M. Waagen, le ton chaud de la peinture dégénère en un rouge désagréable, fané et monotone; parfois aussi sa touche a quelque chose de minutieux, surtout dans les arbres clairs, qui prennent ainsi un aspect de silhouette. » Mais plusieurs de ses tableaux sont exempts de ces défauts, et ils sont comparables à ceux des maîtres les plus habiles. Il en existe dans la plupart des musées d'Europe. Le Louvre en a deux : un *Soleil couchant*, remarquable par le charme de la composition et l'harmonie du coloris, et un paysage, de plus petite dimension, où l'on voit deux ânes chargés conduits par un paysan. Le musée royal de Madrid ne possède pas moins de treize tableaux de Jean Both, dont quelques-uns sont de véritables paysages historiques : le *Baptême de l'eunuque, Sainte Rosalie faisant vœu de mener la vie cénobitique, Saint Bruno dans la solitude, Saint François d'Assise*, etc.; les figures de ces diverses compositions sont attribuées au Bamboche, à Jan Miel, à André Both. Dans les autres galeries, on remarque : à Amsterdam, une *Halte de voyageurs* et le *Bac*, très-vantés par Smith, et une *Ecurie;* au musée Van der Hoop, l'*Artiste étudiant d'après nature*, paysage regardé comme le chef-d'œuvre du maître, et d'autant plus intéressant qu'il offre le portrait des deux frères; à La Haye, deux paysages de la plus belle qualité; à Rotterdam, l'*Abreuvoir* et le *Chariot;* à Bruxelles, une *Halte de cavalerie*, payée 23,661 fr. à la vente de la collection du roi Guillaume II, en 1850; à Dresde, cinq tableaux; à Munich, sept, dont le plus remarquable représente *Mercure endormant Argus*, à Berlin, un paysage montagneux; à la National Gallery, un *Effet du matin*, d'une fraîcheur exquise, et le *Jugement de Pâris*, avec des figures de Poelenburg. D'autres beaux tableaux de Both d'Italie se voient encore dans les musées d'Anvers, de Copenhague, de Turin, de Florence, de Saint-Pétersbourg, dans les principales galeries de l'Angleterre, etc. Jean Both a gravé à l'eau-forte, d'une pointe délicate et spirituelle, dix paysages où se retrouvent les qualités de ses tableaux, et cinq pièces intitulées les *Cinq Sens*, d'après son frère André. Ce dernier ne s'est pas borné à placer des animaux, des figures de paysans, de muletiers, de pèlerins, de bandits, dans les paysages italiens de Jean; il a peint seul quelques tableaux dans le goût d'Isaac van Ostade, tels que le *Nécromancien* et le *Charretier*, qui sont au musée de Dresde, et il a exécuté une dizaine d'eaux-fortes, d'une facture un peu grossière, représentant des *Ermites*, des *Pèlerins*, des *Buveurs*.

BOTHAÏS ou **BOTHÆUS**, géographe grec. Marcien d'Héraclée dit qu'il avait composé un périple complet, et semble faire entendre qu'il vivait au temps de Scylax de Caryande : ce serait donc le plus ancien des géographes. Malheureusement, son périple ne nous est point parvenu, et aucun des auteurs que nous connaissons ne nous en a conservé la moindre partie.

BOTHE s. m. (bo-te). Ichthyol. Genre de poissons plats, voisin des pleuronectes, mais mal défini, et qui ne paraît pas devoir être conservé.

BOTHÉA, bourg de Suède, province d'Angermonland, dans une plaine fertile; 2,700 hab. Eglise avec de très-belles sculptures.

BOTHEREL (Marie, vicomte DE), un des plus hardis spéculateurs de ce temps-ci, né en 1794, mort en 1859, à Dinan. Ce fut lui qui, poussé par son activité vers les spéculations industrielles, ouvrit à Paris, sous la Restauration, une maison de banque pour l'escompte des rentes d'indemnité des émigrés non inscrites, et gagna de fortes sommes. Plus tard, il attacha son nom à la célèbre entreprise des *omnibus-restaurants*, et fit circuler chaque jour dans les rues de la capitale douze voitures chargées de comestibles chauds, douze voitures chargées de comestibles froids, et vingt-quatre voitures chargées de vins de toute espèce. Trois cents maçons, obéissant à ses ordres, lui élevèrent comme par enchantement

un splendide hôtel et quinze cuisines, dont la principale ne mesurait pas moins de 40 m. de long sur 8 m. de large. Une machine à vapeur de la force de seize chevaux fonctionnait sans relâche et faisait bouillir des marmites pantagruéliques. Tout Paris vint en foule visiter ce gigantesque établissement qui n'avait pas son précédent dans l'histoire gastronomique et qui vraisemblablement n'aura pas de sitôt son pareil. Les vaudevillistes et les chansonniers s'occupèrent du vicomte de Botherel, qui engloutit dans ses cuisines plusieurs centaines de mille francs. Loin de se décourager pourtant, l'industriel noble se jeta dans d'autres entreprises non moins singulières pour la plupart que celle des *omnibus-restaurants;* malheureusement, il ne réussit qu'à perdre peu à peu presque toute sa fortune. Retiré en Bretagne, il s'occupait d'écrire un ouvrage en quatre volumes intitulé : les *Infirmités humaines*, quand la mort le surprit. Huit ou dix personnes seulement assistaient aux obsèques du vicomte de Botherel, dont les conceptions hardies avaient jadis ému et surpris Paris, la grande ville des surprises et des émotions. Il avait été secrétaire d'ambassade avant de se lancer dans la spéculation.

BOTHNIAQUE. V. BOTNIAQUE.

BOTHNIE. V. BOTNIE.

BOTHOA. V. NICOLAS-DU-PELEM (SAINT-).

BOTHRIDÈRE s. m. (bo-tri-dè-re — du gr. *bothrion*, petite cavité; *dère*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des xylophages, comprenant une dizaine d'espèces, dont une seule habite l'Europe.

BOTHRIDIE s. m. (bo-tri-dî — du gr. *bothrion*, petite cavité.) Helminth. Genre de vers intestinaux, semblables aux ténias, et comprenant une seule espèce, qui vit dans les intestins des serpents du genre python.

BOTHRIMONE s. m. (bo-tri-mo-ne — du gr. *bothrion*, suçoir; *monos*, unique). Helminth. Genre de vers intestinaux, voisin des ligules et des bothriocéphales, et comprenant une seule espèce, trouvée dans les intestins d'un esturgeon.

BOTHRIOCÉPHALE s. m. (bo-tri-o-sé-fa-le — du gr. *bothrion*, petite fosse; *kephalê*, tête). Helminth. Genre de vers intestinaux, dont une espèce vit dans le canal intestinal de l'homme : *Les anneaux du* BOTHRIOCÉPHALE, *détachés les uns des autres, portent le nom de cucurbitains.* (Gervais.)

— **Encycl.** Zool. Le *bothriocéphale* est un genre de ténioïde de la deuxième tribu de l'ordre des cestoïdes (anorhynques de de Blainville). Il est caractérisé par une tête renflée en olive, légèrement déprimée, très-petite relativement au volume considérable du corps; elle n'est pas tubéreuse comme celle du *ténia*, et elle est toujours dépourvue de crochets, ce qui a fait donner au ver le nom d'*inermes dibothriri*. En examinant attentivement les faces latérales, on distingue de petites excavations allongées, au nombre de deux et terminées en cul-de-sac : ce sont les *fossettes* ou *suçoirs*, véritables ventouses au moyen desquelles le parasite se fixe sur un point de la muqueuse intestinale. Le corps, aplati, rubané, correspond à la tête par un col allongé, très-étroit. Ce corps est formé par une succession considérable de pièces ou articles, qui, d'abord quadrilatères, se déforment à mesure qu'on les examine plus postérieurement; la dernière pièce de cette chaîne n'est plus constituée que par un petit renflement ovoïde. Le *bothriocéphale* est hermaphrodite; les ovaires sont placés au niveau de chaque article et en nombre égal; ils sont plus ou moins symétriques, cylindroïdes, droits ou quelquefois contournés sur eux-mêmes; l'oviducte s'ouvre sur une des faces du ver, mais toujours dans le plan médian de cette face, tandis que, chez le *ténia*, ces organes sont placés sur le bord de l'article correspondant; c'est là un caractère différentiel important. Le pénis, plus apparent, est également situé sur le milieu de la face et à peu de distance de l'oviducte. Le *bothriocéphale* est blanc nacre, légèrement transparent, quelquefois jaunâtre ou grisâtre. La nutrition se fait par endosmose, non-seulement par la tête, comme on serait tenté de le croire de prime abord, mais par toute l'étendue du corps; les principes nutritifs absorbés se rendent dans de grands canaux longitudinaux placés sous l'enveloppe tégumentaire; ces vaisseaux remplacent le tube digestif chez les helminthes de cet ordre.

Parmi les *bothriocéphales* proprement dits se trouve le *grand bothriocéphale* de l'homme, qui mesure souvent jusqu'à 25 ou 30 m. de longueur : c'est le *tænia prima* (Plater), le *tænia veterum* (Spigel), le *tænia lata* ou *vulgaris* (Linné), le *tænia inerme* des médecins, le ver solitaire gris de quelques auteurs. Diesing en a fait connaître deux espèces particulières : le *dibothrium decipiens* du chat, et celui du chien, le *dibothrium serratum;* ce dernier est assez commun.

Une variété de *bothriocéphale*, connue sous le nom de *mazette*, se rapproche beaucoup du *tænia solium* par la conformation de sa tête, qui est tétragone, pourvue de quatre fossettes bordées d'auricules saillantes. On trouve souvent la *mazette* chez les poissons de mer, la sole, le merlan, la raie, le turbot et le saumon. L'homme des contrées du nord de l'Europe en est fréquemment affecté.

Les *ligules*, classées parmi les *anorhynques bothriocéphales*, ne sont pas hermaphrodites; le corps n'est pas articulé, mais finement strié transversalement; la tête est dépourvue de ventouses. La reproduction de ces helminthes semblerait s'effectuer comme chez les lombrics, avec lesquels les ligules ont du reste la plus grande analogie. Cette espèce est particulière à certains poissons d'eau douce de la famille des cyprinoïdes, entre autres le *cyprinus alburnus* (Linné), vulgairement appelé able, gardon, poisson blanc. On la rencontre aussi chez le chien, le chat, et chez tous les oiseaux piscivores, le canard, la mouette, le cygne, le héron, etc. Sa longueur est de 0 m. 15 à 0 m. 20 environ. Quelques auteurs ont considéré la *ligule* comme le *scolex* du *bothriocéphale*.

Suivant la remarque faite depuis longtemps par les médecins, le *bothriocéphale* se rencontre rarement chez les habitants des pays où le *tænia* est commun, et réciproquement. On le trouve dans deux régions bien distinctes : le nord et le centre de l'Europe; en Russie, en Norvége, en Suède, etc. Linné l'a trouvé si commun en Suède, qu'il lui avait donné le nom de *tænia vulgaris*. Selon Huss, le *bothriocéphale* serait rare en Islande. Pour les pays du centre où vit ce parasite, ce sont : la Suisse, le nord de l'Italie, et quelques provinces de la Germanie. Odier de Genève le cite comme étant très-commun chez les habitants du canton de Vaud, surtout ceux des rives du Léman.

Le *bothriocéphale* est susceptible de se transmettre à l'homme et à tous les animaux vertébrés. Son état de larve est inconnu, mais on doit admettre *a priori* qu'il passe successivement par les trois périodes d'*œuf*, de *scolex* et de *strobile*, ainsi que cela a lieu pour tous les cestoïdes en général. Cette hypothèse permet d'expliquer la transmission du ver du poisson à l'homme et aux autres mammifères, et réciproquement, car on ne peut nier le rapport intime qui existe entre la présence du ver chez les poissons de certaines localités et chez les habitants de ces mêmes localités. La *mazette*, par exemple, très-commune chez les poissons de mer, est également très-commune chez les peuples de la Baltique; les *ligules* et autres *bothriocéphales* se rencontrent fréquemment dans les poissons des lacs de la Suisse et de la haute Italie, et on les trouve dans une proportion effrayante chez les habitants des contrées environnantes. La cause dépend évidemment du mode d'alimentation. Pour les peuples du nord qui mangent les poissons de mer fumés, on comprend assez comment la transmission peut s'effectuer; mais on se l'explique difficilement pour les habitants de l'Europe centrale, qui ne mangent jamais que des poissons suffisamment cuits.

Les poissons sont en général voraces, surtout les *cyprins;* on les voit sans cesse séjourner auprès des rives, à l'embouchure des égouts, dans le voisinage des abattoirs, et se jeter avidement sur tous les débris animaux charriés par l'eau : c'est en fouillant la vase, en cherchant leur vie dans les immondices qu'ils rencontrent l'*œuf* du *bothriocéphale*. Une fois absorbé, cet *œuf* subit une première transformation, il devient *scolex;* mais là ne s'arrêtera pas la migration : le *scolex* passe dans le tube intestinal des autres poissons auxquels les cyprins servent d'appât, la truite, le brochet, etc., ou dans l'intestin de l'homme, du chat, du canard, etc. Ici le développement du parasite est complet, le ver est formé de toutes pièces, il est *strobile*.

Parmi les ouvrages qui traitent spécialement la question du *bothriocéphale*, on peut citer ceux de Rudolphi, de Bremser, d'Odier de Genève, de de Blainville; M. Davaine, dans son *Traité des maladies vermineuses de l'homme*, et M. Georges Recordon, dans un mémoire lu à la Société de biologie (1866), ont fourni sur cet annélide les renseignements les plus précis.

— Pathol. Le *bothriocéphale* est, comme le ténia ou ver solitaire, parasite de l'homme et de quelques animaux; mais il attaque plus exclusivement les Russes, les Polonais, les Suisses, et quelques départements français. Suivant une opinion généralement répandue, il est héréditaire, et on ne s'en débarrasse pas facilement en changeant de pays. Il s'attaque de préférence aux individus lymphatiques, scrofuleux, habitant les lieux sombres, bas et humides, ou mal nourris. Le ver ne trahit sa présence que par des symptômes assez obscurs ou, tout au moins, peu caractéristiques. Cependant les malades éprouvent quelquefois de la fétidité dans l'haleine et la salivation, des éructations, du ballonnement du ventre, une sensation d'ondulation dans cette région, des picotements à l'ombilic, des douleurs de ventre et une diarrhée intermittente. A ces symptômes se joignent quelquefois, mais d'une manière moins constante et moins caractéristique encore, quelques phénomènes sympathiques, tels que : démangeaisons à l'anus, lassitudes et crampes des extrémités, céphalalgie, étourdissements, insomnie, etc.; mais un symptôme absolument caractéristique et qui manquera rarement de se produire dans le cours de la maladie, c'est que les selles entraîneront à diverses reprises des portions plus ou moins considérables d'un ver rubané, qui ne peut être qu'un *bothriocéphale* ou un ténia. Le microscope permet facilement d'établir la distinction; mais, au reste, elle est peu importante, car le traitement est le même dans les deux cas.

Les malades ont le plus grand intérêt à se débarrasser promptement d'une affection tout au moins désagréable, et qui amène à la longue de l'amaigrissement, une teinte jaune et pâle de la face et une faiblesse générale. Les médicaments connus sous le nom de *tænifuges* sont applicables au *bothriocéphale;* ils sont aussi très-nombreux, ce qui vient de ce qu'ils ne réussissent pas toujours. Le plus vanté des tænifuges est l'écorce fraîche de racine de grenadier ou l'écorce sèche de racine de grenadier de Portugal, qui se prend en tisane à la dose de 60 gram., ou en poudre, associée à des purgatifs drastiques, à la dose de 5 gram. Le kousso d'Abyssinie a été aussi fort employé; il faut avaler les fleurs à la dose de 15 à 20 gr. La racine ou rhizome de fougère mâle, à la dose de 30 à 50 gram.; l'huile éthérée de fougère mâle, à la dose de 2 gram.; la poudre d'étain, autrefois très-vantée et abandonnée aujourd'hui; l'essence de térébenthine et l'huile empyreumatique de corne de cerf; enfin les pepins de courge et les espèces vermifuges associées aux purgatifs, sont employés aux mêmes usages et ont joui, en leur temps, d'une célébrité aujourd'hui contestée pour quelques-uns.

BOTHRIOCÈRE s. m. (bo-tri-o-sè-re — du gr. *bothrion*, petite cavité; *keras*, corne). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des fulgores, comprenant un petit nombre d'espèces, qui vivent dans l'Amérique du Sud.

BOTHRIOLITHE s. f. (bo-tri-o-li-te — du gr. *bothrion*, petite cavité; *lithos*, pierre). Minér. Variété de borate calcaire.

BOTHRION s. m. (bo-tri-on — mot grec qui signifie petite cavité). Chir. Ulcère peu profond de la cornée transparente.

BOTHRIONOPE s. m. (bo-tri-o-no-pe — du gr. *bothrion*, petite cavité; *ôps*, *ôpos*, œil). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des cycliques, comprenant quatre espèces, qui vivent à Java.

BOTHRIOPTÈRE s. m. (bo-tri-op-tè-re — du gr. *bothrion*, petite cavité; *pteron*, aile). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, comprenant six espèces, dont deux se trouvent en Europe.

BOTHRIOSPERME s. m. (bo-tri-o-spèr-me du gr. *bothrion*, petite cavité; *sperma*, semence). Bot. Genre de plantes, de la famille des borraginées, comprenant trois ou quatre espèces, qui croissent dans le nord de la Chine et ont le port des myosotis.

BOTHROPS s. m. (bo-trops; du gr. *bothros*, cavité; *ôps*, œil). Erpét. Syn. de TRIGONOCÉPHALE.

BOTHVIDI (Jean), théologien suédois, né en 1577, mort en 1635. Aumônier de Gustave-Adolphe, il le suivit dans la plupart de ses campagnes, et fut nommé, en 1630, évêque de Linkoping. Ce fut Bothvidi qui organisa la réforme en Saxe et érigea les consistoires de Magdebourg et de Minden. On a de lui un grand nombre de sermons, dont les plus remarquables sont : les *Sermons jubilaires prêchés dans la chapelle du château de Stockholm* (1621); *Oraison funèbre de Gustave-Adolphe* (1634). On cite également de lui une dissertation latine sous ce titre : *Utrum Moscovitæ sint christiani* (1620).

BOTHWELL, village d'Ecosse, comté de Lanark, à 14 kilom. S.-E. de Glascow, sur la Clyde et le Calder; 4,000 hab. Dans les environs, on remarque le château moderne des Douglas et les restes du château historique de Bothwell. Ce dernier, bâti en pierre rouge, formait un vaste carré oblong, flanqué au sud de deux grosses tours rondes, et couvrait un espace de 71 mètres de long sur 30 de large. Son origine est inconnue. A l'époque de Wallace, il appartenait aux Douglas, et, après avoir été la propriété successive du comte de Pembroke, d'Andrew Murray, de John Ramsay et des Hepburns, comtes de Bothwell, il revint aux Douglas, qui habitent le château moderne construit près des ruines de l'ancien.

Le *Pont de Bothwell*, sur la Clyde, est célèbre par la bataille qui porte son nom (1679), dans laquelle les soldats écossais du covenant furent battus par le duc de Monmouth, et qui a fourni à Walter Scott le sujet d'un des chapitres les plus intéressants de son beau roman les *Puritains d'Ecosse*. Voir l'article suivant.

BOTHWELL (BATAILLE DE). On connaît les troubles politiques et religieux qui agitèrent l'Ecosse longtemps encore après la mort de Charles I[er], et sous le règne même de son fils, Charles II. Le duc de Monmouth, fils naturel de ce dernier, fut envoyé dans ce pays avec le titre de gouverneur; mais sa présence ne parvint point à calmer l'irritation croissante des covenantaires ou presbytériens, qui, poussés à bout par l'excès de l'oppression, assassinèrent le primat d'Ecosse et s'insurgèrent contre le gouvernement qui pesait sur eux. A cette nouvelle, le duc de Monmouth marcha contre eux à la tête de quelques troupes anglaises, et alla camper dans la plaine de Bothwell-Moor, près de la Clyde, rivière au delà de laquelle était assis le camp des covenantaires, qui avaient placé une forte garde à la tête du pont de Bothwell. Rien de plus curieux que le récit des incidents, aujourd'hui tragi-comiques, qui précédèrent la bataille; il faut les lire surtout dans Walter Scott, l'historien le plus coloré et le plus fidèle peut-être, sous sa forme romanesque, de ces temps d'exaltation furibonde et de fanatisme échevelé, où toutes les dénominations se puisaient dans la Bible, comme, sous notre République, on sacrifiait à la fièvre patriotique en s'appelant Brutus, Caton, Mutius Scævola, Curtius, Decius, *e tutti quanti;* tant il est vrai que les révolutions les plus terribles ont leur côté ridicule; aussi les noms d'Habacuc, d'Achab, d'Athalie, de Babylone, retentissaient tumultueusement dans le camp des presbytériens, tandis que, chez les Anglais, une froide discipline réglait tous les mouvements. Chez les premiers, néanmoins, quelques chefs intelligents, bien convaincus qu'il ne suffisait pas d'appeler l'ennemi Satan ou Bélial pour l'engloutir dans les abîmes qui avaient dévoré Coré, Dathan et Abiron, avaient fait quelques préparatifs de défense au pont de Bothwell, par lequel les Anglais devaient venir à eux. Bientôt, en effet, les presbytériens virent l'infanterie ennemie se déployer en bon ordre, flanquée à droite et à gauche d'une cavalerie redoutable, et des artilleurs établir une batterie de canons pour foudroyer le camp de l'autre rive de la Clyde. Aux bruyantes clameurs bibliques qui venaient de se faire entendre succéda alors un profond silence; tous ces énergumènes semblaient frappés de terreur et se regardaient les uns les autres, puis reportaient les yeux sur leurs chefs, avec cet air d'abattement qu'on remarque chez un malade qui sort d'un accès de frénésie.

Les Anglais attaquent enfin le pont avec vigueur. Deux régiments des gardes à pied, se formant en colonne serrée, marchèrent sur la Clyde; l'un, se déployant sur la rive droite, commença un feu meurtrier sur les défenseurs du passage, tandis que l'autre cherchait à occuper le pont. Les presbytériens, malgré le découragement qu'ils venaient de manifester, soutinrent vigoureusement cette attaque, et répondirent au feu des assaillants par des décharges continuelles, qui firent essuyer de grandes pertes aux troupes royalistes et les contraignirent par deux fois à reculer. Monté sur un superbe cheval blanc, Monmouth, de l'autre côté de la rivière, pressait, encourageait ses soldats. Les canons, qui avaient été jusqu'alors employés à inquiéter le camp principal des covenantaires, furent tournés contre le pont et ses défenseurs; mais les rebelles, abrités par un taillis ou protégés par des maisons, combattaient à couvert, pendant que les royalistes étaient exposés de toutes parts. Monmouth, voyant l'ardeur de ses troupes se refroidir, descendit alors de cheval, rallia ses gardes et les conduisit à un nouvel assaut, pendant qu'un de ses généraux, s'élançant à la tête d'un corps de montagnards du clan de Lennox, se précipitait sur le pont en faisant retentir son cri de guerre. Malheureusement pour les défenseurs du pont, les munitions commencèrent à leur manquer; après en avoir inutilement envoyé demander au principal corps des presbytériens, qui restait inactif dans la plaine, ils durent ralentir leur feu, au moment même où celui des Anglais devenait plus nourri et plus meurtrier. Ceux-ci parvinrent enfin à s'établir au milieu du pont, et écartèrent tout ce qui s'opposait à leur marche, arrachant et jetant dans la rivière les poutres, les troncs d'arbre et les autres matériaux que les rebelles y avaient accumulés en forme de barricade. Ils restèrent alors maîtres du pont, et l'armée anglaise tout entière put le traverser pour se déployer en ordre de bataille dans la plaine. La cavalerie royale commença alors à charger les covenantaires, tandis que deux divisions d'infanterie menaçaient leurs flancs. Les rebelles se trouvaient dans cette situation où l'imminence d'une attaque suffit pour imprimer une terreur panique; le découragement les rendit incapables de soutenir cette charge de cavalerie exécutée avec l'appareil le plus terrible des combats . la rapidité des chevaux, l'ébranlement de la terre sous leurs pas, les éclats des sabres, le balancement des panaches et les clameurs des cavaliers. Le premier rang fit à peine une décharge de mousqueterie, et, dès ce moment, le champ de bataille n'offrit plus qu'une scène d'horreur et de confusion. Les presbytériens, enfoncés de toutes parts, ne songèrent même plus à se défendre et jetèrent leurs armes pour rendre leur fuite plus facile et plus rapide : un corps de douze cents rebelles jeta ses armes à l'approche de Monmouth et se rendit à discrétion; le duc leur fit grâce de la vie, puis il parcourut le champ de bataille et ordonna de cesser le carnage (1679). La journée de Bothwell fut pour les presbytériens un coup dont ils ne se relevèrent jamais.

BOTHWELL (John HEPBURN, comte DE), seigneur écossais, célèbre dans l'histoire de Marie Stuart, dont il fut le champion, le ravisseur, l'époux, et qui, enveloppé dans sa fatale destinée, alla mourir prisonnier dans un château isolé du Danemark en 1578. Fidèle partisan de Marie de Lorraine, il prit part à la guerre civile qui éclata sous sa régence (1559-1560) et contribua vaillamment au succès des troupes royales. Marie Stuart étant montée sur le trône, il embrassa énergiquement sa cause; mais une querelle avec le comte Murray, frère naturel de la jeune reine, l'ayant obligé de quitter le royaume, il se rendit d'abord en France, puis en Norvége, où il épousa, à Bergen, Anna, fille de Christophe, de la maison de Benkestok. De retour avec elle en France,

il dissipa follement sa dot et disparut laissant sa femme retourner dans sa famille.

Murray ayant pris les armes contre sa sœur (1565), Bothwell fut rappelé en Ecosse, où, investi par la reine d'un grand commandement, il ne tarda pas à subjuguer ses ennemis. Nommé, en récompense de ses services, gouverneur du château de Dunbar, dans le voisinage duquel il possédait des domaines patrimoniaux considérables, il épousa, le 22 février 1566, sans se soucier du mariage qu'il avait déjà contracté en Norvége, mariage inconnu en Ecosse, Jane Gordon, sœur du comte d'Huntly; puis, sous les auspices de Marie, une sorte de réconciliation eut lieu entre lui et Murray.

Dans le courant de la même année (9 mars 1566) et au commencement de l'année suivante (9 février 1567), un double assassinat, celui de David Riccio et celui de Darnley, vint donner un nouvel aliment à la haine farouche des ennemis de la reine d'Ecosse. Impliqué de complicité dans le second, Bothwell, accompagné d'une troupe nombreuse, se présenta devant le tribunal institué pour le juger et fut absous. Peu de temps après (24 avril), ayant enlevé de force Marie Stuart, il la conduisit au château de Dunbar, et son divorce avec Jane Gordon ayant été prononcé, il l'épousa solennellement à Edimbourg le 15 mai. Dès ce moment, la perte de Marie Stuart fut résolue; en effet, le 24 juillet, l'infortunée reine, incarcérée dans le château de Lochleven, signait, contrainte par ses implacables ennemis, son acte d'abdication; l'échafaud devait terminer, vingt ans plus tard, sa lugubre existence.

Quant à Bothwell, il se retira d'abord librement au château de Dunbar. Mais, bientôt, la tempête se déchaîna contre lui. Déclaré par les lords écossais déchu de son rang, titres et dignités, il vit, en outre, sa tête mise à prix. Il se réfugia alors aux îles Orcades et Shetland, dont il avait été créé duc héréditaire peu avant son mariage avec la reine. Une escadre, envoyée d'Ecosse à sa poursuite, le força de les abandonner. Il prit la mer avec deux vaisseaux et se dirigea vers le Danemark; mais, capturé par un bâtiment de guerre danois, dont le capitaine Christian Aalborg ne voulut voir en lui, malgré toutes ses assurances, qu'un dangereux pirate, il fut amené à Bergen. Là il retrouva Anna Benkestok, qui lui intenta un procès en bigamie. Il lui céda, pour qu'elle retirât sa plainte, le plus petit de ses vaisseaux, y compris la cargaison, et lui promit une rente viagère de 100 dollars, que naturellement elle ne toucha jamais. Puis le gouverneur Erik Rosenkrandz le fit comparaître devant une commission de vingt-trois membres. Bothwell répondit aux questions qu'elle lui posa avec une certaine hauteur. Chose singulière! on trouva parmi ses papiers l'acte du parlement qui mettait sa tête à prix. Sur les conclusions de la commission, il fut envoyé à Copenhague.

Le roi Frédéric II, se trouvant alors dans le Jutland, y fut informé de l'arrivée du prisonnier par les ministres qui, en attendant de nouveaux ordres, l'avaient fait enfermer au château. En même temps, Bothwell lui écrivit une lettre en français, dans laquelle il prétendait ne s'être mis en route pour le Danemark qu'à l'instigation de la reine d'Ecosse et de ses principaux lords, dans le but d'y exposer au roi sa triste situation et d'implorer son secours, mais qu'une tempête, l'ayant jeté sur les côtes de Norvége, il y avait été arrêté et retenu captif deux mois et demi; sur quoi, il priait le roi de lui faire connaître son avis et sa résolution. Il signa cette lettre : *James, duc des Orcades*.

Si l'on remarque qu'à l'époque dont il s'agit (1567) et longtemps encore après, le Danemark ne cessa de revendiquer les îles Orcades et Shetland, non aliénées, mais à l'occasion du mariage de Jacques III avec la fille de Christian Ier livrées à l'Ecosse, en garantie de la dot de cette princesse (1469), on conçoit l'effet qu'une telle lettre produisit sur Frédéric II, et le prix qu'il dut attacher à un prisonnier de l'importance de celui qui était tombé entre ses mains. N'avait-il pas là un moyen d'exercer au profit de sa couronne une sérieuse influence sur les affaires d'Ecosse? Cette considération suffirait seule pour expliquer sa résistance opiniâtre aux demandes d'extradition dont il fut assiégé par les gouvernements d'Ecosse et d'Angleterre; elle expliquerait aussi sa conduite à l'égard du comte de Bothwell.

Par une mesure prise le 28 décembre 1567, le roi lui assigna pour prison le château de Malmœ en Scanie; mais, loin d'y être traité avec rigueur, il y était entretenu d'une manière conforme à son rang. En outre, il y avait la facilité de correspondre avec ses amis et ses parents d'Ecosse et d'Angleterre, et si l'on en croit un document récemment publié, il entretenait des relations suivies avec Marie Stuart elle-même, relations dans lesquelles s'agitaient des questions politiques de la plus haute importance et où figurait, entre autres, un projet de rétrocession au Danemark des îles Orcades et Shetland, en retour du secours qu'il aurait fourni. Les ministres danois favorisèrent activement ces relations en en protégeant le secret. Ceci se passait dans le temps où la cause de Marie Stuart n'était pas encore désespérée; Bothwell pouvait être regardé comme un instrument utile. Mais, dès que cette cause sembla irrévocablement perdue, le sort de Bothwell changea tout à coup. Frédéric II se refroidit à son égard; un instant même, il se montra disposé à consentir à son extradition. Dans tous les cas, il l'enleva de la commode prison de Malmœ pour le transporter dans l'austère château de Dragsholm, aujourd'hui Adelersborg (16 juin 1573). Le chevalier Dautray, ministre de France à Copenhague, frappé de cette mesure, en fit part à la cour (28 juin) dans les termes suivants : « Le roi de Danemark avait jusqu'ici bien traité le comte de Bothwell; mais il l'a fait enfermer, il y a quelques jours, dans une étroite et misérable prison. » Une fois là, le roi chercha à l'oublier et à le faire oublier.

Bothwell demeura à Dragsholm jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 14 avril 1578. Cette dernière période de sa captivité a été l'occasion de bien des récits tenant plutôt de la légende que de l'histoire. On a raconté, par exemple, que, jeté dans une cave profonde, enchaîné à un anneau de fer fixé au mur, il était devenu fou. Plusieurs écrivains, ignorant son changement de prison, le font mourir à Malmœ, entre 1575 et 1576, ajoutant qu'au moment de sa mort, il formula, en présence de témoins, une déclaration dans laquelle il s'accusa du meurtre de Darnley, nomma ses complices et innocenta complétement Marie Stuart. L'auteur d'un récent et remarquable ouvrage (*Marie Stuart et le comte de Bothwell*, par L. Wiesener, 1863), consacré à la justification de la reine d'Ecosse, attache une grande importance à cette déclaration, dont il cite la double analyse française et anglaise. Toutefois, son authenticité est loin, ce nous semble, d'être suffisamment établie. D'abord, on la date de Malmœ et du moment de la mort de Bothwell dans ce château, entre 1575 et 1576; or Bothwell est mort au château de Dragsholm en 1578. Ensuite, parmi les témoins, il en est un, sinon plus, savoir Otto Braw ou Brahe, dont on doit récuser le témoignage, Otto Brahe étant mort le 9 mai 1571, c'est-à-dire quatre ans avant la déclaration à laquelle il aurait soi-disant assisté. La cause de Marie Stuart peut heureusement s'étayer d'arguments plus solides.

Bothwell fut inhumé, suivant l'usage observé alors pour les grands personnages, dans l'intérieur de l'église de Faareveile, voisine du château de Dragsholm. Il eût été peu équitable, en effet, de lui refuser après sa mort cette sorte d'honneur; car, bien que prisonnier d'Etat, Bothwell n'en était pas moins l'époux d'une reine encore vivante; d'ailleurs, sa captivité en Danemark n'avait été, en aucune façon, provoquée par la justice du pays. Le 31 mai 1858, à la demande de la légation anglaise à Copenhague, son tombeau fut ouvert; on y trouva un simple cercueil de sapin sans nom, sans inscription, avec un cadavre momifié, enseveli aristocratiquement, mais dans lequel il serait impossible de reconnaître celui du comte de Bothwell, si une tradition conservée de génération en génération parmi les habitants de Faareveile n'aidait à constater l'identité.

Bothwell, drame en cinq actes, en prose, par M. A. Empis, représenté pour la première fois sur le Théâtre-Français, le 23 juin 1824. Les infortunes et la mort tragique de Marie Stuart ont fourni le sujet de bien des livres, de bien des pièces de théâtre. On dirait que cette malheureuse famille des Stuarts est pour nos auteurs ce qu'était pour les tragiques grecs la famille de Pélops et d'Atrée :

Race d'Agamemnon, qui ne finit jamais.

Le *Bothwell* de M. Empis, c'est encore Marie Stuart, à l'époque fatale où se rattache le premier anneau de ses malheurs; c'est Marie Stuart, entraînée par une cruelle fatalité à paraître la complice du meurtre de son second époux Darnley, et à lui donner pour successeur l'infâme qui, par la mort de son roi, s'est ouvert le chemin au lit et au trône de sa veuve. Le sujet est traité, à peu de chose près, selon les données de l'histoire, et l'analyse n'apprendrait rien que tout le monde ne sache. M. Empis n'a guère réussi, d'ailleurs, à faire qu'un drame médiocre, rempli de traits forcés, complétement dépourvu d'originalité, et, par suite, fort monotone.

BOTHYE s. f. (bo-tî). Bot. Syn. de MÉLASTOME.

BOTHYNE s. m. (bo-ti-ne — du gr. *bothunios*, trou). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, voisin des scarabées, et comprenant deux espèces.

BOTHYNODÈRE s. m. (bo-ti-no-dè-re — du gr. *bothunos*, trou, *derê*, cou). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, comprenant une trentaine d'espèces, qui vivent presque toutes en Europe ou en Asie.

BOTICHE s. f. (bo-ti-che). Métrol. Sorte de grande bouteille en grès, de forme ronde, servant en Espagne et dans les colonies espagnoles pour conserver de l'huile, du vin, etc. Elle sert de mesure de capacité, et contient 29 litres 75 centilitres.

BOTIDOUX (LEDEIST DE), né vers 1750 en Bretagne, fut nommé député aux états généraux en 1789, et s'y montra partisan des idées révolutionnaires. Il servit ensuite, avec le grade de capitaine, dans l'armée du général La Fayette, donna quelque temps après sa démission, et vint, après le 10 août, porter à la barre de l'Assemblée une dénonciation contre Latour-Maubourg. Bientôt il s'unit à ceux qui voulaient détruire la République, et devint, sous les ordres de Puisaye, l'agent du parti vendéen; lorsque ce parti fut vaincu, il fut longtemps obligé de se cacher sous divers déguisements. La Restauration le nomma messager de la chambre des pairs. Il a publié une traduction en vers des *Satires d'Horace* (1795), et traduit en prose les *Commentaires de César* (1809), et les *Lettres de Cicéron à Brutus* (1812).

BOTIN (André DE), historien et économiste suédois, né en 1724, mort en 1790. Il fut attaché d'abord à la haute cour de justice du royaume, puis il entra aux archives, où il se mit à étudier les documents relatifs à l'histoire du pays. En 1755, il publia la *Description des domaines et propriétés foncières de la Suède*, le meilleur ouvrage de ce genre qui ait paru jusqu'à présent, et qui attira sur l'auteur une attention méritée. Après avoir rempli les fonctions d'assesseur au Collége des antiquités, il fut nommé successivement conseiller des finances, membre de l'Académie des sciences, de l'Académie suédoise, et anobli. On a de Botin, outre l'ouvrage déjà cité : *Essai sur l'histoire de la nation suédoise jusqu'à Gustave Ier* (1757-1764); *Comparaison entre la valeur des monnaies et celle des marchandises en Suède à différentes époques*, la *Langue suédoise écrite et parlée*, etc. Toutes ces publications se font remarquer par l'exactitude, la sagacité, une exposition claire, un style soigné et souvent éloquent.

BOTKHARI s. m. (bott-ka-ri). Soldat de la garde impériale du Maroc, organisée en 1690 par Muley-Ismaël.

— **Encycl.** Le *botkhari* porte une chemise à larges manches et un caleçon très-étroit. Une ceinture de soie serre à la taille un cafetan rouge, sur lequel flotte un petit manteau blanc. Ses babouches sont en marocain rouge ou jaune. Il porte un bonnet rouge, surmonté d'une houppe bleue et serré par le turban. Enfin, comme les Arabes de l'Algérie, les *botkharis* se drapent dans de grands manteaux blancs. Le manteau rouge n'est porté que par les officiers. C'est à la tête de ces soldats que Sidi-Mohamed voulut combattre notre vaillante armée. On sait la défaite que le maréchal Bugeaud leur fit éprouver à Isly.

BOTNIAQUE adj. (bott-ni-a-ke). Géogr. Qui appartient à la Botnie : *Golfe* BOTNIAQUE, le golfe de Botnie.

BOTNIE (golfe de), formé de la partie septentrionale de la mer Baltique, entre la Russie à l'E., et la province suédoise de Nordland à l'O., au N. des îles d'Aland, entre 60° et 66° de lat. N.; 600 kil. de long. sur 190 de largeur moyenne. Ce golfe, couvert de glaces de novembre en mai, reçoit les rivières Tornéa et Uméa, et présente une navigation peu sûre.

BOTNIE ou **BOTHNIE**, ancienne province de la Suède, sur le golfe de Botnie, auquel elle a donné son nom; partagée, depuis 1809, en Botnie russe, à l'E. de la Tornéa et du golfe de Botnie, faisant partie du grand-duché de Finlande, et Botnie suédoise, formant les deux *læn* ou départements du Nordland : Uméa ou Western-Botn, et Pitea ou Norr-Botn. Voyez les deux mots : PITEA et UMÉA.

BOTOCOUDOS ou **BOTOCUDOS**, tribu sauvage du Brésil, branche détachée des Aimoris, dans les forêts vierges qui s'étendent parallèlement à la côte, entre le Rio-Prado et le Rio-Doce, sur les confins de la province de Minas-Geraes. Les Botocoudos sont de taille moyenne, mais bien faits, robustes et musculeux; ils ont le teint brun rougeâtre, les cheveux noirs, durs et lisses; ils vont ordinairement nus, se peignent le visage et le corps, et se percent les lèvres et les oreilles pour y introduire des disques de bois comme ornements. Leur nourriture ordinaire consiste dans le gibier qu'ils tuent en tirant de l'arc; ils manient cette arme très-habilement. Quelques-uns sont anthropophages.

Lorsque les orifices des lèvres et des oreilles s'élargissent avec l'âge, les disques appelés botoques (d'où vient le nom de Botocoudos) sont remplacés par des morceaux de bois d'une plus grande dimension. Alors la lèvre et les oreilles prennent des proportions incroyables; les hommes ne peuvent plus manger sans le botoque, qui prend la forme d'une spatule; sans cela, l'ouverture faite à la lèvre laisserait passer toute alimentation introduite dans la bouche. Les dents incisives inférieures tombent par le frottement continuel du botoque, de manière que les Botocoudos traînent une vie insupportable, lorsqu'ils arrivent à un certain âge. Les femmes ne se percent les lèvres que très-rarement.

Les Botocoudos n'ont de chefs qu'en temps de guerre; ils vident leurs querelles entre eux en s'assommant à coups de bâton. C'est un peuple sans foi, mais hardi, qui s'est montré plus d'une fois redoutable aux Portugais. Un très-petit nombre de ces sauvages ont consenti jusqu'ici à se soumettre aux exigences de la civilisation, malgré les trois villages que l'empereur du Brésil a fait bâtir pour eux en 1824.

L'idiome botocoudo est très-différent du tupi, langue ordinaire des naturels de cette contrée. Les sons et les articulations sont peu distincts, parce que la déformation de la lèvre inférieure gêne beaucoup la prononciation. On y remarque beaucoup d'onomatopées. La déclinaison n'a que deux cas, le nominatif et une autre forme répondant à tous les autres rapports. Le mot *rouhou* (plusieurs), placé après un substantif, marque le pluriel; l'adjectif suit toujours le substantif. La conjugaison, très-pauvre, ne paraît avoir que deux modes, l'infinitif et le participe.

BOTOCZANY, ville des Principautés-Unies, dans la Moldavie, à 80 kilom. N.-O. de Jassy; 4,500 hab., Grecs, Arméniens et juifs; foires très-importantes; commerce de vins avec l'Allemagne.

BOTON s. m. (bo-ton). Ancienne forme du mot BOUTON.

BOTON (Pierre), poëte et écrivain français du XVIe siècle. Il publia dans sa jeunesse cinq élégies, sous le titre de *Camille, ensemble les resveries et discours d'un amant désespéré* (1573). Il annonçait, dans sa préface, qu'il ne composerait plus de vers, et il tint parole. Mais il publia ensuite, en prose : le *Triomphe de la liberté royale et la prise de Beaune* (1595); les *Trois visions de Childéric;* le *Discours de la vertu et de la fortune de la France* (1598). Cependant il a laissé en manuscrit un poëme sur la Ligue, et une note placée en tête de ce poëme nous apprend qu'il était président en l'élection de Mâcon.

BOTONER v. a. ou tr. (bo-to-né). Ancienne forme du mot BOUTONNER.

BOTONTINUS AGER, nom latin de BITONTO.

BOTOQUE s. f. (bo-to-ke). Morceau de métal, de bois, ou coquillage que les sauvages du Brésil portent dans les oreilles, dans les lèvres. Voy. BOTOCOUDOS.

BOTOR s. m. (bo-tor). Bot. Genre de plantes d'Amboine, voisin du genre dolic.

BOTOT (eau de). Eau balsamique inventée en 1755 par M.-S. Botot, et approuvée par l'Académie de médecine de Paris. C'est un excellent dentifrice dont on fait un grand usage, surtout à Paris, où cette eau est recherchée pour sa finesse et l'odeur parfumée qui s'en exhale. Elle est le produit de plantes, de végétaux, de racines et d'aromates qu'on soumet ensemble à une longue macération. Précieuse pour les soins de la bouche, l'*eau de Botot* paraît, en outre, jouir de certaines propriétés qui la font employer, sous forme de frictions, contre les affections névralgiques et rhumatismales; enfin, elle arrête rapidement les effets du scorbut sur les dents et les gencives. La véritable *eau de Botot* se vend dans des flacons dont l'étiquette doit rigoureusement porter le nom de son inventeur, avec la devise : *Cui fidas vide*.

BOTRES s. f. pl. (bo-tre). Techn. Forces dont on se sert pour donner la dernière tonte au droguet. ‖ On dit aussi BOTTES.

BOTROPHIS s. m. (bo-tro-fiss — du gr. *botrus*, grappe; *ophis*, serpent). Bot. Genre de plantes, de la famille des renonculacées, tribu des pæoniées, comprenant deux espèces, dont l'une, le botrophis à grappes, originaire de l'Amérique du Nord, est cultivée dans nos jardins d'agrément.

BOTRUSSE s. f. (bo-tru-se). Art culin. Sorte de viande épicée. ‖ Vieux mot.

BOTRYCÈRE s. m. (bo-tri-sè-re — du gr. *botrus*, grappe; *keras*, corne). Bot. Genre d'arbres, de la famille des anacardiées, comprenant une seule espèce, qui croît au Cap de Bonne-Espérance.

BOTRYCHION s. m. (bo-tri-ki-on — du gr. *botruchion*, petite grappe). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des fougères, comprenant environ quinze espèces, dont une, le botrychion lunaire, croît dans toute l'Europe.

BOTRYDINE s. f. (bo-tri-di-ne — du gr. *botrudion*, petite grappe). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des algues, comprenant une seule espèce, qui croît sur la terre humide, sur les mousses décomposées, etc.

BOTRYE s. f. (bo-trî — du gr. *bothrus*, grappe). Bot. Syn. de CISSUS.

BOTRYLLACÉE, ÉE adj. (bo-tril-la-sé — rad. *botrylle*). Moll. Qui ressemble à un botrylle. ‖ On dit aussi BOTRYLLAIRE et BOTRYLLIDE.

— s. m. pl. Groupe de mollusques acéphales, de l'ordre des tuniciers, ayant pour type le genre botrylle.

BOTRYLLE s. m. (bo-tril-le — du gr. *botrus*, grappe). Moll. Genre de mollusques acéphales, de l'ordre des tuniciers, voisin des ascidies, et comprenant une quinzaine d'espèces, dont plusieurs sont communes sur nos côtes.

BOTRYLLIENS s. m. pl. (bo-tril-li-ain — rad. *botrylle*). Moll. Famille de botryllaires, ayant pour type le genre botrylle.

BOTRYLLOÏDE adj. (bo-tril-lo-i-de — de *botrylle*, et du gr. *eidos*, ressemblance). Moll. Qui ressemble à un botrylle.

— s. m. pl. Genre de mollusques tuniciers, formé aux dépens des botrylles, et comprenant les botrylles étoilés.

BOTRYOCARPE s. m. (bo-tri-o-kar-pe — du gr. *botrus*, grappe; *karpos*, fruit). Bot. Genre

de plantes cryptogames, de la famille des algues, voisin du genre delessérie. ‖ On a donné aussi ce nom à une section du genre groseillier, comprenant les espèces dont les fruits sont réunis en grappes.

BOTRYOCÉPHALE s. m. Helminth. Orthogr. vicieuse de BOTHRIOCÉPHALE.

BOTRYODENDRON s. m. (bo-tri-o-daindronn — du gr. *botrus*, grappe; *dendron*, arbre). Bot. Genre d'arbres, de la famille des araliacées, comprenant deux espèces, qui croissent à Taïti et dans l'île Norfolk.

BOTRYOGÈNE s. m. (bo-tri-o-gè-ne — du gr. *botrus*, grappe, et *gennaô*, j'engendre). Minér. Sulfate double de peroxyde et de protoxyde de fer.

— **Encycl.** Berzélius, qui en a fait l'analyse, a constaté qu'il contient trois équivalents de protoxyde de fer, trois équivalents de peroxyde, huit équivalents d'acide sulfurique, et trente-six équivalents d'eau. Le *botryogène* se présente en cristaux appartenant au système klinorhombique, d'un rouge hyacinthe ou d'un brun jaunâtre. Sa poussière possède une couleur jaune d'ocre. Sa saveur est styptique; il est soluble dans l'eau. Les cristaux sont remarquables par la tendance qu'ils ont à former des masses botryoïdes, et c'est à cette circonstance qu'est dû le nom de *botryogène*, imposé par Haidinger au minéral qui nous occupe. Le *botryogène* se rencontre dans l'intérieur d'un certain nombre de mines, et en particulier à Fahlun, en Suède. On regarde comme démontré qu'il provient de la décomposition des pyrites de fer.

BOTRYOÏDE adj. (bo-tri-o-i-de — du gr. *botrus*, grappe; *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui est en forme de grappe : *Lépraire* BOTRYOÏDE. *Chaux boratée siliceuse* BOTRYOÏDE. *Eponge* BOTRYOÏDE.

— s. m. Zooph. Nom proposé pour un genre d'échinodermes, qui a dû rester uni aux ananchites.

BOTRYOLITHE ou **BOTRYOLITE** s. f. (bo-tri-o-li-te — du gr. *botrus*, grappe; *lithos*, pierre). Minér. Minéral concrétionné, qui affecte la forme d'une grappe.

— **Encycl.** Werner a désigné sous ce nom de *botryolithe* un minéral qui se présente en masses concrétionnées sphéroïdales, affectant plus ou moins la forme de grappes. L'analyse a démontré qu'elle est formée de silice, d'acide borique, de chaux et d'eau. On ne l'a pas encore trouvée à l'état de cristaux, mais elle offre une texture fibreuse cristalline. Le seul point du globe où la *botryolithe* ait été rencontrée est une mine de fer magnétique des environs d'Arendal en Norvége, où elle est associée à la pyrite, au cristal de roche, à la tourmaline et à la chaux carbonée spathique.

BOTRYOPTÉRIDE s. f. (bo-tri-op-té-ri-de — du gr. *botrus*, grappe; *pteris*, fougère). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des fougères.

BOTRYS s. m. (bo-triss — du gr. *botrus*, grappe). Bot. Syn. d'AMBRINE OU ANSÉRINE DU MEXIQUE. ‖ C'est aussi le nom spécifique d'une autre ansérine (*chenopodium botrys*), et d'une germandrée (*teucrium botrys*).

BOTRYS, ville de l'ancienne Phénicie, sur la Méditerranée, au N. de Byblos, repaire des pirates du Liban. Cette ville, construite en 923 av. J.-C. par Ethbaal, roi de Tyr, fut ruinée par un tremblement de terre, sous le règne de Justinien.

BOTRYTELLE s. m. (bo-tri-tè-le — du gr. *botrus*, grappe). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des algues, non adopté.

BOTRYTIDÉ, ÉE adj. (bo-tri-ti-dé — de *botrytis*). Bot. Qui ressemble à un botrytis.

— s. f. pl. Groupe de champignons de l'ordre des mucédinées, ayant pour type le genre *botrytis*.

BOTRYTIS s. m. (bo-tri-tiss — dimin. du gr. *botrus*, grappe). Bot. Genre de champignons microscopiques, du groupe des mucédinées, comprenant une vingtaine d'espèces, qui croissent sur les corps en putréfaction.

— **Encycl.** Les *botrytis* sont des champignons microscopiques, de la famille des mucédinées, présentant l'aspect de petites moisissures. Lorsqu'on les observe sous un fort grossissement, on voit comme une forêt de filaments simples ou rameux, épars ou réunis, cloisonnés, articulés, portant, au sommet ou au-dessous, des *sporidies* (corps reproducteurs) simples, non cloisonnées, globuleuses ou oblongues. Ces champignons se rencontrent sur les feuilles d'un très-grand nombre de plantes, qui paraissent alors saupoudrées de blanc. Lorsqu'ils sont très-abondants, ils amènent la dessiccation et la chute des feuilles; c'est ce qu'on observe assez souvent sur le trèfle et le mélilot. Une espèce surtout a, dans ces derniers temps, acquis une fâcheuse célébrité, c'est le *botrytis infestans*, qui se développe sur les pommes de terre malades. C'est en 1845 que cette maladie a fixé l'attention, et s'est propagée successivement dans tous les pays où l'on cultive la pomme de terre. On a d'abord regardé le *botrytis* comme la cause de cette affection; mais c'est bien plutôt un effet, car il se développe sur des feuilles ou des tiges déjà altérées par suite de l'humidité ou des variations atmosphériques; son influence se borne donc à hâter la dessiccation de parties déjà atteintes d'une maladie qui les rendait impropres à remplir leurs fonctions physiologiques. On a vu, en effet, des pommes de terre dont les feuilles étaient couvertes de *botrytis* et les tubercules parfaitement sains; d'autres, au contraire, dont les tubercules étaient altérés, tandis que leurs feuilles ne présentaient pas la moindre trace de cryptogames. La maladie s'est montrée plus ou moins sur toutes les variétés cultivées; toutefois, les variétés hâtives ont été le plus souvent épargnées. On n'a pas trouvé jusqu'à présent de remède efficace et pratique contre cette maladie. Heureusement, elle a bien diminué, et même disparu dans plusieurs localités. Toutefois, elle a laissé des traces de son passage, car on observe que depuis plusieurs années la production est moindre. Les *botrytis* se montrent même sur des matières animales. C'est au *botrytis bassiana* qu'est due la maladie des vers à soie, connue sous le nom de *muscardine*. Les sporules, qui peuvent être disséminées à une grande distance, produisent un champignon qui s'enfonce dans le corps du ver et le fait périr; on savait, avant de connaître la nature de la maladie, qu'un seul ver à soie *muscardiné* peut infecter toute une magnanerie. La muscardine a pu être inoculée sur d'autres insectes, et les sporules, placées sur une lame de verre, dans des conditions convenables de chaleur et d'humidité, ont parfaitement germé.

BOTRYTIS, s. f. (bo-tri-tiss — du gr. *botrus*, grappe). Techn. Nom donné autrefois à la cadmie qui s'amasse au-dessus du fourneau, à cause de sa ressemblance avec une grappe de raisin.

BOTSCHKA s. m. (bott-chka). Métrol. Mesure de capacité usitée en Russie pour l'eau-de-vie, l'huile de lin et de chanvre. Elle vaut 491 litres 94.

BOTT ou **BODT** (Jean DE), architecte français, né en 1670, mort à Dresde en 1745. Protestant, il fut obligé de quitter la France après la révocation de l'édit de Nantes, fut accueilli en Hollande par Guillaume d'Orange, puis appelé par Frédéric Ier à Berlin, où il construisit l'Arsenal, regardé comme un des plus remarquables édifices de l'Allemagne. Sous Frédéric-Guillaume, il fut chargé de construire les fortifications de Wesel, morceau très-estimé d'architecture militaire.

BOTT (Thomas), théologien et philosophe anglais, né à Derby en 1688, mort en 1754. Il remplit les fonctions de ministre anglican dans différentes paroisses du comté de Norfolk. Son ouvrage le plus important est intitulé : *Réponse à la* Divine légation de Moïse *de Warburton* (1743). On lui doit encore : la *Paix et le bonheur de ce monde sont le but immédiat du christianisme* (1724); *Moralité fondée sur la raison des choses et sur la révélation* (1730); *Remarques sur le sixième chapitre de l'*Analogie de la religion *du docteur Butler, concernant la nécessité* (1738).

BOTTA (Ch.-Joseph-Guillaume), historien, poëte et médecin, né en 1766 à San-Giorgio-del-Canavese (Piémont), mort à Paris en 1837. Il étudia la médecine et la botanique à Turin, et fut reçu docteur à l'époque de la Révolution française, dont il se montra le partisan enthousiaste. Arrêté en 1792, par ordre du roi de Sardaigne, il fut retenu deux ans en prison, puis exilé. Il vint en France et fut employé successivement, en qualité de médecin, à l'armée des Alpes, à celle d'Italie, puis dans l'expédition contre les îles Ioniennes. En 1799, Joubert le désigna comme membre du gouvernement provisoire du Piémont; il seconda la réunion de son pays à la France, et quand elle eut été accomplie, en 1803, fut nommé député au Corps législatif par le département de la Doire. L'indépendance de ses opinions le fit écarter deux fois de la questure, où son caractère honorable l'avait fait porter par ses collègues. A la Restauration, il disparut de la scène politique, fut nommé recteur de l'académie de Nancy pendant les Cent-Jours, puis de celle de Rouen. Destitué en 1822, il continua à séjourner en France, occupé dans sa retraite à des travaux d'histoire et de littérature. Botta écrivait en français avec la même élégance et la même clarté qu'en italien. Malgré sa prédilection pour notre langue, il réagit contre la tendance des littérateurs de son pays à franciser la langue de Dante et de Machiavel, et tenta lui-même de la retremper aux sources du XVIe siècle. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire d'Italie*, continuation de Guichardin (en italien, 1834); ce travail important comprend l'*Histoire d'Italie de* 1789 *jusqu'en* 1814, que l'auteur avait publiée en 1826, en français en même temps qu'en italien; *Histoire des peuples d'Italie* (en italien, 1825), où il fait honneur à la Renaissance de la civilisation de l'Europe; *Histoire de la guerre d'indépendance des Etats-Unis* (en italien, 1809, traduite en français en 1812, par Sevelinges); *Description de l'île de Corfou* (Milan, an VII, en italien); *Précis historique sur la maison de Savoie* (en français, 1803); *Il Camillo*, épopée en 12 chants (1816), etc. Botta occupe un rang distingué parmi les historiens modernes, et sa grande histoire est extrêmement populaire dans sa patrie.

BOTTA (Paul-Emile), archéologue français, fils du précédent, né vers 1805. Il fut successivement consul de France à Alexandrie, à Mossoul et à Tripoli. Au milieu de ses travaux diplomatiques, il a rempli plusieurs missions archéologiques et découvert des ruines qui passent encore aux yeux de beaucoup de personnes pour celles de Ninive. Il fit exécuter des fouilles à Khorsabad et envoya à Paris un grand nombre de morceaux regardés par quelques antiquaires comme des débris, non de Ninive, mais de monuments des Parthes et des Persans. Quoi qu'il en soit de leur authenticité, ces débris ont formé au Louvre le musée dit *assyrien*. M. Botta a publié : *Monuments de Ninive, découverts et décrits par P.-E. Botta* (1849-1850, 5 vol. in-fol.) et *Relation d'un voyage dans l'Yémen* (1841); *Inscriptions découvertes à Khorsabad* (1848).

BOTTA (Anne-Charlotte LYNCH, dame), femme poëte, née vers 1830 à Bennington (Etats-Unis), s'est fait connaître en 1849 par un recueil de poésies très-estimé. Le très-aimable accueil qu'elle fit à Mlle Bremer, célèbre romancière suédoise, lors du voyage de celle-ci en Amérique, lui valut de la part de l'illustre écrivain un tribut d'affectueuse reconnaissance dans une relation publiée en suédois, et traduite immédiatement dans plusieurs langues. Mme Botta a aussi composé des romans et des nouvelles, qui ont paru dans divers recueils périodiques.

BOTTA-ADORNO (Alexandre), poëte italien, né à Padoue dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il se fit connaître par ses vers et devint membre de l'Académie Arcadienne, sous le nom de *Mirindo Erineo*. Muratori lui a dédié son ouvrage intitulé : *Della perfetta poesia italiana* (1706). Les poésies de Botta, pleines de grâce et de facilité, ont été publiées dans divers recueils.

BOTTA-ADORNO (Antonietto), diplomate et général italien, né à Pavie vers 1688, mort en 1774. Il servit sous le prince Eugène, battit, en 1746, une armée franco-espagnole, et fut ensuite nommé gouverneur de Gênes pour l'Autriche. Il fut aussi chargé de plusieurs ambassades, dont il s'acquitta très-habilement. En récompense de ses services, on le créa maréchal des armées de l'Empire.

BOTTAGE s. m. (bo-ta-je). Anc. cout. Droit que l'abbé de Saint-Denis prélevait sur les bateaux qui remontaient ou descendaient la Seine, depuis le 9 octobre jusqu'au 30 novembre.

BOTTALLA (Jean-Marie), peintre italien, né à Savone en 1613, mort à Milan en 1644. On lui donne quelquefois le surnom de **Rafaellino**, à cause de l'admiration qu'il professait pour Raphaël. Il eut pour maître Pierre de Cortone, qu'il aida dans ses travaux au palais Barberini. Parmi ses tableaux, on cite : la *Réconciliation de Jacob avec Esaü*, qui se trouve au Capitole; un *Saint Sébastien* et la *Fable de Deucalion et Pyrrha*, à Gênes. Il mourut avant d'avoir pu terminer, au palais Negroni, une fresque représentant *Apollon et Marsyas*; cette fresque, l'un de ses plus beaux ouvrages, a été terminée par Assaretto.

BOTTANI (Joseph), peintre italien, né à Crémone en 1717, mort à Mantoue en 1784. Il eut pour premiers maîtres Meucci et Puglieschi; il alla ensuite à Rome étudier sous la direction de Masucci. En 1769, il fut nommé directeur de l'Académie de Mantoue. On voit au musée de Milan le portrait de Bottani peint par lui-même, et les *Adieux de sainte Paule à sa famille*, que l'on regarde comme son meilleur tableau.

BOTTANNE s. f. V. BOTANE.

BOTTARI (Jean-Gaëtan), savant prélat, né à Florence en 1689, mort à Rome en 1775. Il étudia dans sa patrie les langues et la littérature de l'antiquité, les mathématiques, la philosophie et la théologie, entra à l'Académie *della Crusca*, qui le chargea de la réimpression de son vocabulaire. Cette nouvelle édition, dont la publication fut commencée en 1738, ne fut rien moins qu'une refonte presque totale de l'ouvrage. Après avoir dirigé pendant quelque temps l'imprimerie grand-ducale, Bottari alla se fixer à Rome, où il devint successivement chanoine, conservateur de la bibliothèque du Vatican, qu'il enrichit d'un musée de médailles, prélat palatin, etc. On lui doit un grand nombre d'excellentes éditions annotées, l'achèvement de l'édition du beau *Virgile* du Vatican, et de nombreux ouvrages d'érudition et d'archéologie, entre autres le *Musée capitolin* (Rome, 1741-1750, 2 vol. in-fol.); le deuxième volume est en latin; *Sculture et pitture sacre estratte da cimeteri di Roma, etc.* (Rome, 1737-1753, 3 vol. in-fol.), ouvrage qui n'est autre que la *Rome souterraine* de Bosio, augmentée et améliorée; *Dialoghi sopra le tre arti del disegno* (Lucques, 1754, in-4o); *Antiquissimi Virgiliani codicis fragmenta et picturæ ex Vaticana bibliotheca, etc.* (Rome, 1741, in-fol.); *Raccolta di lettere sulla pittura, scultura et architettura scritte da piu celebri professori, etc.* (Rome, 1754-1759, 3 vol. in-4o). Citons aussi son édition revue et accompagnée de notes des *Vite de' piu excellenti pittori, scultori e architetti*, de Vasari (1750-1760, 3 vol. in-4o).

BOTTAZZO (Jean-Jacques), poëte italien, né à Monte-Castello au XVIe siècle. On a de lui trois dialogues en vers sur la géographie, sur les vents et sur la sphère, qu'il fit paraître sous le titre de *Dialoghi marittimi di Bottazzo ed alcune rime marittime di Nicolo Franco et d'altri diversi spiriti dell' accademia degli Argonauti* (Mantoue, 1547). Bottazzo faisait partie de cette Académie des Argonautes, qui s'occupait à peu près exclusivement, dans ses discours, ses poésies, etc., de sujets relatifs à la mer et à la navigation.

BOTTE s. f. (bo-te — du bas lat. *botta*, sorte de tonneau). Chaussure de cuir qui enferme le pied et la jambe, et quelquefois le bas de la cuisse : *Une paire de* BOTTES. *Des* BOTTES *à revers, à genouillères. Des* BOTTES *vernies. Des* BOTTES *de cavalerie. Des* BOTTES *de chasse. Essayer des* BOTTES. *Mettre, ôter ses* BOTTES. *Faire cirer ses* BOTTES. *Tirer les* BOTTES *de quelqu'un. Charles VII, roi de France, était si pauvre à son avénement au trône, qu'un bottier ne voulut pas lui faire crédit d'une paire de* BOTTES *qu'il lui avait envoyée.* (Mézerai.) *Les Laponnes ne se servent pas de bas; elles ont, pendant l'hiver, une paire de* BOTTES *de cuir de renne.* (Regnard.) *Don Juan d'Autriche fut, dit-on, empoisonné par une paire de* BOTTES. (Balz.) *Çà, disait-il, qu'on me tire mes* BOTTES. (G. Sand.) *Quand Philippe-Auguste fut couronné à Reims, il portait des* BOTTES *parsemées de fleurs de lis d'or.* (Bachelet.)

— Fam. Masse de terre ou de neige qui s'attache à la chaussure quand on marche dans un terrain gras, humide ou couvert de neige : *En traversant un champ labouré, je me suis fait des* BOTTES. *Les enfants aiment à se faire des* BOTTES *dans la neige. Ce cheval est botté; ôtez-lui ses* BOTTES.

— *Bottes molles*, Bottes en cuir mou qui se portent assez habituellement. ‖ *Bottes fortes*, Grosses bottes dont se servent les postillons et un certain nombre d'ouvriers exposés à travailler dans l'eau, comme les pêcheurs, les égouttiers, etc. ‖ *Bottes à l'écuyère*, Bottes qui portent une genouillère par laquelle le genou est couvert; elles ne sont usitées que dans l'armée et parmi les postillons. ‖ *Bottes à l'anglaise*, Bottes à revers, comme les portent certains domestiques en livrée. ‖ *Bottes à la Souwarof*, Bottes plissées et terminées en cœur, comme on les portait sous le Directoire. ‖ *Bottes à la hussarde*, Bottes plissées sur le cou-de-pied. ‖ *Bottes à chaudron*, Bottes à genouillères en forme d'entonnoir, depuis longtemps abandonnées.

— Loc. fam. *Haut comme ma botte*, Se dit d'un enfant et d'une personne de petite taille : *Il est* HAUT COMME MA BOTTE, *et se mêle à la conversation, Il a épousé une femme assez jolie, mais* HAUTE COMME MA BOTTE. *Cette petite fille, qui est* HAUTE COMME MA BOTTE, *a l'air d'une folle.* (E. Sue.) ‖ *Coup de botte*, Coup de pied : *C'est une question à laquelle on répond par un* COUP DE BOTTE.

> Rendons-leur les *coups de botte*
> Qu'Achille nous a donnés. BÉRANGER.

‖ *A propos de bottes* Hors de tout propos sans aucun motif : *Il nous a cherché querelle* À PROPOS DE BOTTES. À PROPOS DE BOTTES, *où en est l'affaire des duchés?*

> Mais, *à propos de botte*, un sort doux et propice
> Tout à souhait ici nous amène Clarisse.
> REGNARD.

> Pardonnez-moi tous ces discours;
> Pérorer *à propos de bottes*
> Est tort si commun de nos jours.
> CH. BATAILLE.

— *A propos de bottes* est une locution toute faite pour les calembours. En voici quelques-uns qu'elle a inspirés; nous commençons par celui auquel elle doit, dit-on, son origine :

— Un seigneur de la cour de François Ier ayant perdu un procès important s'en plaignait amèrement au roi, en s'étonnant que le tribunal eût osé le *débotter* (débouter, en lat. du palais *debotare*). Le prince rit beaucoup de cette singulière traduction; mais pour ôter dorénavant aux plaideurs l'occasion de commettre de pareils barbarismes, et leur donner la facilité de comprendre la plaidoirie de leurs avocats, il défendit qu'on plaidât désormais en latin. Ceci fit dire aux hommes de loi de l'époque, avec une amertume mêlée de quelque intention sarcastique, que l'antique usage de la langue des Romains avait été aboli *à propos de bottes*, motif qui, depuis, a paru le type de toutes les raisons insuffisantes.

— Un journal disait dernièrement que, dans les salles d'escrime, on se bat *à propos de bottes*.

— Napoléon, après s'être distingué au siége de Toulon, était tombé dans la disgrâce de la Convention. Le jeune officier d'artillerie sollicita, dit-on, la permission de quitter le service de la France, et de passer en Turquie, où l'on s'occupait d'un armement contre l'Autriche; cependant Fréron parvint à lui faire donner un commandement dans une autre direction. On lui avait accordé un délai de quinze jours pour se rendre à son poste; mais un événement assez singulier, raconte-t-on, empêcha son voyage. Napoléon avait commandé plusieurs paires de bottes à son cordonnier, qui demeurait encore, il y a quelques années, en face du Palais-de-Justice. Celui-ci apporta les bottes la veille de son départ, et lui présenta son mémoire. Napoléon, soit qu'il manquât d'argent, soit par toute autre raison, veut lui donner un bon sur le ministre de la guerre. Le bottier le refuse, et Napoléon, impatienté, refuse à son tour de prendre les bottes. Il faut en commander d'autres. Au lieu de partir le 4 vendémiaire, Napoléon se décide à attendre quelques jours. Pendant ce délai, il reçoit un mot de Barras; la révolu-

tion du 13 vendémiaire se préparait. Barras écrivait à Napoléon de ne pas partir. On sait le rôle qu'il lui fit jouer dans cette journée. Et l'on a dit depuis que « Napoléon était devenu empereur *à propos de bottes.* »

— *Où va la botte?* Où allez-vous? ‖ *Comment va la botte?* Comment allez-vous? Comment vous portez-vous? ‖ *Prendre la botte*, Se disposer à partir. ‖ Ces trois locutions ont vieilli.

— *Prendre, chausser ses bottes de sept lieues*, Se préparer à marcher, à voyager rapidement; allusion aux fameuses bottes de l'ogre, dans le conte du *Petit Poucet*, qui lui faisaient faire sept lieues par enjambée. ‖ S'emploie aussi au figuré, pour exprimer la rapidité de la pensée : *L'esprit de tout rêveur chausse les* BOTTES DE SEPT LIEUES. (V. Hugo.)

— *Y laisser ses bottes*, Y périr : *Le pauvre diable* Y A LAISSÉ SES BOTTES. *Quand quelqu'un est mort en une bataille, nous disons seulement :* IL Y A LAISSÉ SES BOTTES, *comme si elles étaient le vrai séjour de l'âme du cavalier.* (Auteur de *Francion*.) ‖ *Mettre, avoir du foin dans ses bottes*, Se ménager, avoir des ressources pour l'avenir : *Courage, monsieur,* METTEZ DU FOIN DANS VOS BOTTES; *vous êtes en beau chemin.* (Le Sage.) *Vous me mandâtes que tout le foin de la cavalerie du roi Très-Chrétien était soumis à votre juridiction; je souhaite que vous en* METTIEZ DANS VOS BOTTES, *et que vous reveniez à Paris enrichi de nos triomphes.* (Volt.) ‖ *Lécher la botte* ou *les bottes de quelqu'un*, Le courtiser, le flatter, l'aduler bassement :

> Tous ces gens, tatoués de plaques et de croix,
> *Ont léché*, sans rougir, *la botte* de vingt rois.
> ANCELOT.

‖ *Graisser ses bottes*, Se préparer à partir pour un long voyage, et, par ext., Etre sur le point de mourir : *Madame de Louvois* GRAISSE SES BOTTES *pour aller à Tonnerre et à Ancy-le-Franc.* (De Coulanges.) *Cet homme est plus malade qu'il ne pense; il faut qu'il* GRAISSE SES BOTTES. (Acad.) ‖ *Graisser les bottes de quelqu'un*, Lui administrer l'extrême-onction, parce que, dans cette cérémonie, qui ne se pratique que sur les personnes en danger de mort, on oint les pieds avec de l'huile : *Le chansonnier Gallet, sur le point de mourir d'une hydropisie, lui qui avait tant bu de vin, fut visité par le curé de sa paroisse, qui se présenta pour lui administrer l'extrême-onction : « Ah! monsieur l'abbé, lui dit-il, vous venez pour me* GRAISSER LES BOTTES; *mais c'est bien inutile, car je m'en vais par eau. »*

— Prov. *Graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle*, Un avare se plaindra même des services qu'on lui rend, afin de se dispenser de toute reconnaissance. ‖ *Je ne m'en soucie non plus que de mes vieilles bottes*, Je ne m'en soucie aucunement.

— Hist. *Ordre de la botte*, Ordre militaire établi à Venise vers le milieu du XVIe siècle.

— Art milit. *Botte de banderolle, de drapeau, d'étendard, de lance*, Douille destinée à recevoir et à supporter l'extrémité inférieure de la hampe d'une banderolle, d'un drapeau, d'un étendard, d'une lance, lorsqu'on les tient en main.

— Chass. Etui suspendu par une bricole, où se place le fusil quand on chasse à cheval. ‖ Longe ou collier avec lequel on mène le limier au bois. ‖ *Avaler la botte au limier*, Lui ôter le collier ou la longe, afin qu'il chasse librement l'animal qu'on lui faisait chasser au bout du trait.

— Manég. Morceau de cuir dont on garnit le pied du cheval, à l'endroit où il se coupe. On dit aussi BOTTINE. ‖ *Serrer la botte*, Serrer les jambes contre les flancs du cheval pour l'exciter à avancer. ‖ *Ce cheval va à la botte*, Il se défend du cavalier qui le monte, en cherchant à le mordre à la jambe. ‖ Fig. *Aller à la botte*, Dire des choses piquantes : *Madame de Bouillon savait, parlait bien, disputait volontiers, et quelquefois* ALLAIT À LA BOTTE. (St-Sim.)

— Techn. Nom que l'on donnait au petit marchepied attaché à l'un des brancards d'un carrosse.

— **Encycl.** V. CHAUSSURE.

BOTTE s. f. (bo-te — bas lat. *botta*, même sens). Métrol. Tonneau dont la capacité, variable suivant les pays, sert généralement d'unité de mesure dans les localités où ce mot est usité : *Une* BOTTE *d'huile, de vin.*

— *Botte de deux, de trois, de quatre*, Tonneau d'une capacité double, triple, quadruple de la botte ordinaire.

— Tuyau des lieux d'aisances, qu'on nomme aussi CHAUSSE DE BOUTEILLES.

— Entom. Nom vulgaire du charançon du blé.

BOTTE s. f. (bo-tte — anc. allem. *boss*, fagot). Quantité de choses de même espèce qu'on a liées ensemble : *Une* BOTTE *de foin. Une* BOTTE *de paille. Une* BOTTE *de lilas. Une petite* BOTTE *de giroflée, de seringat. Une* BOTTE *de carottes, de navets. Une* BOTTE *d'oignons. Une* BOTTE *d'asperges. C'est de ces meules énormes que l'on tire le foin pour le lier en milliers de* BOTTES, *et le donner aux chevaux que l'on tient à l'écurie.* (Berquin.) *Il sort dès sept heures du matin, après avoir mangé une* BOTTE *de radis ou un morceau de fromage.* (Audiffret.) *Les enfants faisaient aussi leurs bouquets, ou plutôt leurs* BOTTES *de fleurs.* (Balz.) *Nous avons là une petite* BOTTE *de paille pour faire le feu.* (G. Sand.)

> Rome eut pour étendard une *botte* de foin.
> V. HUGO.

— Par anal. Objets réunis et formant ensemble une sorte de faisceau : *Les racines de cette plante naissent en* BOTTE.

— Fam. Grand nombre de choses et même de personnes : *Une* BOTTE *de papiers, de paperasses. Une* BOTTE *de lettres. Il s'était chargé d'une* BOTTE *de livres. Il m'est venu une* BOTTE *d'anciens camarades. Les membres de cette famille ne se séparent jamais; ils se mettent en* BOTTE *pour faire leurs visites.*

— Comm. Réunion d'un certain nombre d'échalas propres à faire les treillages. ‖ Certaine longueur de fil de fer ployé en rond. ‖ Cahier de 36 feuilles de parchemin. ‖ *Botte de soie*, Echeveaux de soie liés ensemble. ‖ *Botte de chanvre*, Balle de chanvre pesant 75 kilogr. ‖ *Botte de bordures*, Douze planches minces de hêtre préparées pour les ouvrages du boisselier.

— Mar. Faisceau de pièces de bois taillées pour servir à la construction d'un objet ou provenant de cet objet démoli : *Futailles en* BOTTE. *Mettre en* BOTTE *les bordages d'une embarcation.*

— Pl. Forces du tondeur de drap. ‖ On dit aussi BOTRES.

BOTTE s. f. (bo-te — espag. *bote*, même sens; de *botar*, toucher). Escr. Coup de pointe, coup de fleuret ou d'épée : *Porter, allonger une* BOTTE. *Tirer une* BOTTE. *Parer, esquiver une* BOTTE. *Quand vous portez la* BOTTE, *monsieur, il faut que l'épée parte la première, et que le corps soit bien effacé.* (Mol.) *En dehors de mes leçons d'escrime, Porthos m'avait appris quelques* BOTTES *gaillardes* (Alex. Dum.) *L'hôte et le voyageur se mirent en garde; mais l'aubergiste, en sa qualité d'ancien prévôt des grenadiers, poussa soixante-huit* BOTTES *à Gaudissart.* (Balz.) *Un jésuite s'égayait devant Boileau sur le compte de Pascal et sur les travaux manuels auxquels, comme ses confrères, il se livrait à Port-Royal. « Pascal, dit-il, s'occupe dans sa retraite à faire des souliers. — J'ignore, répondit le satirique, si Pascal fait des souliers, mais je sais bien qu'avec ses* Provinciales *il vous* A PORTÉ *une furieuse* BOTTE. » *Un ancien laquais enrichi se présenta dans une salle d'armes. On lui offre un fleuret, en l'invitant à s'escrimer. Il s'en défend, en disant : « Je n'ai jamais appris à* TIRER UNE BOTTE. — *C'est juste, reprit quelqu'un, monsieur en tirait toujours deux.* »

> « A toi! dit-il, mon brave! et que Dieu te pardonne! »
> Le coup fut mal porté, mais la *botte* était bonne;
> Car c'était une *botte* à lui rompre du coup,
> S'il l'avait attrapé, la tête avec le cou.
> A. DE MUSSET.

‖ *Botte secrète*, Coup dont la parade est inconnue de l'adversaire. ‖ *Appuyer la botte*, Appuyer l'arme contre le corps de son adversaire, après l'avoir touché.

— Fig. Attaque vive et imprévue, surtout en paroles : *Porter, pousser, parer une* BOTTE. *Quelle brave* BOTTE *il vient de lui* PORTER! (Mol.) *Dans la conversation, il poussa deux* BOTTES *au pauvre archevêque.* (L'abbé de Choisy.) *Il parait avec une agilité surprenante toutes les* BOTTES *qu'on lui portait.* (Le Sage). *L'opposition, devenue industrielle, ne portera jamais au roi de sa fabrique la* BOTTE *à fond, comme elle l'a portée à Charles X.* (Chateaubr.) *Vous l'avez entendu, parez-moi cette* BOTTE-*là.* (Balz.)

Botte (MONSIEUR), roman publié en 1802 par Pigault-Lebrun. Le sujet est fort simple. Nous n'en ferons pas l'analyse; contentons-nous de dire que les idées anciennes et les idées nouvelles y sont aux prises, et que la lutte se termine par le triomphe du bon sens sur les opinions réactionnaires. Le caractère du marquis et celui de M. Botte, deux personnages importants du roman, sont traités de main de maître; le premier, persistant dans son aveuglement et s'obstinant d'autant plus que la générosité de son adversaire force son estime; le second, faisant du bien à tout le monde et à tout propos, et s'en défendant comme d'un crime. Ce bourru bienfaisant nous amuse et nous séduit bien plus que celui de Goldoni. Les comparses sont dessinés vigoureusement. Guillaume, le Scapin du roman, qui joue auprès de Charles, neveu de M. Botte, le rôle d'un Méphistophélès domestique, est pris sur nature; Georges, fils de M. Botte, est plein de noblesse.

Le style est correct, vif, clair et concis. Le dialogue est digne de la comédie, et les obscénités, cette fois, ont été mises à la porte. On rencontre des scènes d'un comique achevé, telles que celle où Guillaume dresse l'arbre généalogique de M. Botte, qu'il fait descendre d'un conquérant de Gênes, le marquis de Botta, et celle où le pauvre M. Botte se retire tout penaud de l'insuccès de ses tentatives nobiliaires. Toute la partie de sentiment, de passion, dénote une sensibilité charmante chez l'auteur. Il a caressé, on le voit, la création de son bourru, dans lequel il s'est quelque peu représenté lui-même. Pigault-Lebrun ne laisse échapper aucune occasion de se moquer de la société d'alors et de ses travers, ainsi que des mauvais écrivains et des critiques passionnés et injustes, tels que l'abbé Geoffroy, qu'il habille de la bonne façon pour le punir de n'avoir pas trouvé de son goût le plat d'épinards de l'*Enfant du Carnaval. Monsieur Botte* est, d'après nous, le chef-d'œuvre de Pigault-Lebrun.

Botte (MONSIEUR), ou le *Nouveau Bourru bienfaisant*, comédie en quatre actes et en prose, imitée du roman de Pigault-Lebrun, par Théophile et Valentin, représentée pour la première fois, à Paris, sur le théâtre de Molière, le 29 ventôse an XI (20 mars 1803). Cette pièce, comme l'indique son titre, n'était que la mise en scène de *Monsieur Botte* de Pigault-Lebrun, roman fort à la mode alors, lequel avait été inspiré par le *Bourru bienfaisant*, le chef-d'œuvre de Goldoni, qu'on a surnommé le Molière de l'Italie. Sous les noms de *Théophile* et *Valentin* se cachait le futur auteur d'une foule de joyeux vaudevilles, parmi lesquels on distinguera toujours les *Saltimbanques*, le spirituel Dumersan, mort en 1849, alors débutant dans la carrière dramatique. On nous pardonnera sans doute de ne pas analyser une œuvre oubliée depuis longtemps, et qui, d'ailleurs, méritait de l'être. *Monsieur Botte* n'eut qu'un succès très-éphémère. Il a eu pourtant les honneurs de l'impression (Paris, an XI, in-8o).

La vogue du roman de Pigault-Lebrun a inspiré, outre la comédie de Dumersan, un roman en quatre volumes in-12, *Madame Botte, ou Aventures d'Augustina*, qui ne vaut pas la peine qu'on s'y arrête (Paris, an XI, anonyme).

Botte (LA), en italien *lo Stivale*, poésie politique de Giusti, qu'on a surnommé le Béranger italien, mais qui, par l'originalité et la distinction de la forme, se rapproche de notre Alfred de Musset. C'est en 1836 que le poëte toscan donna l'histoire de cette botte, qui, chaussée par qui veut la prendre, conte piteusement ses malheurs. On comprend que cette botte n'est autre chose que l'Italie.

« Oh! pauvre botte!.... Quand il était encore temps d'aller par moi-même, j'ai voulu marcher sur les jambes d'autrui.... et j'avais, par surcroît, la manie fatale de changer de pied pour changer de fortune....

» Et maintenant me voici rognée, négligée, déchiquetée par tout venant, couverte de crotte, et j'attends depuis bien des siècles une jambe qui m'ôte mes rides et me secoue; non tudesque, s'entend, ni française, mais je voudrais une jambe de mon pays! etc. »

C'est avec de petits poëmes de ce genre, travaillés avec amour, en artiste, que Giusti a contribué, pour une part considérable, au mouvement italien de 1848.

BOTTÉ, ÉE (bo-té) part. pass. du v. Botter. Qui est chaussé de bottes : *Etre bien* BOTTÉ, *mal* BOTTÉ. *Les Chinois sont toujours* BOTTÉS. (Trév.) *Le vainqueur d'Ivri ne monta point sur le trône,* BOTTÉ *et éperonné, en sortant de la bataille.* (Chateaubr.) *Il était* BOTTÉ *comme un jeune premier de vaudeville.* (Balz.)

— Par ext. Prêt à partir, parce que, les voyages d'autrefois se faisant généralement à cheval, on mettait ses bottes au moment du départ : *Saint-Ibal était* BOTTÉ *pour Paris, quand M. de Châtillon arriva chez moi.* (De Retz.)

— Loc. prov. *C'est un singe botté; il a l'air d'un singe botté*, C'est un homme petit, mal fait et embarrassé dans ses accoutrements. ‖ *Il faut être toujours botté et prêt à partir*, Il faut être toujours préparé à mourir.

Allus. hist. Louis XIV entrant tout botté et éperonné au parlement, Allusion à une particularité du règne de Louis XIV, et qui, dans l'application, sert à faire ressortir le sans-gêne, l'arrogance d'une autorité quelconque.

Le parlement, en France, se signala toujours par une grande indépendance d'opinion. Dans le principe, ses attributions se bornaient à enregistrer les lois et les édits du souverain; mais peu à peu il s'arrogea le droit de les discuter, de les modifier, et même d'en suspendre ou d'en refuser l'exécution. Louis XIV, à peine âgé de dix-sept ans, devait, dans une circonstance solennelle, briser pour toujours ces résistances. Ce prince se trouvait à Vincennes avec toute la cour, et partait pour la chasse. Mazarin lui apprend que le parlement refuse d'enregistrer quelques édits bursaux nécessaires à l'entretien des troupes. Aussitôt le jeune monarque fait monter à cheval plusieurs compagnies de ses gardes, et se rend au parlement en habit de chasse : justaucorps rouge, chapeau gris, grosses bottes, et, disent même quelques-uns, un fouet à la main. Là, ses regards, ses traits, son geste, prennent le caractère imposant d'un maître qui veut être obéi : « Messieurs, dit-il de cette voix ferme qui révèle une volonté énergique, on sait les malheurs qu'ont produits vos assemblées et vos délibérations; j'ordonne qu'on cesse celles qui sont commencées sur mes édits, que je vous défends de discuter à l'avenir. »

A ces mots, le roi sortit et s'en retourna au bois de Vincennes, sans qu'aucun de la compagnie eût osé répondre une seule parole.

« Voltaire voulut faire imprimer la *Henriade*, mais les prêtres, lui reprochant d'avoir embelli et ranimé les erreurs du semi-pélagianisme, se mirent en campagne pour que le privilége d'imprimer lui fût refusé. Afin de déjouer ces cabales, Voltaire dédia son poëme au roi, mais le roi ne voulut point de la dédicace. Dès ce jour la guerre fut déclarée. « Le roi, c'est moi! » s'écria Voltaire. Et *il entra tout botté et tout éperonné, cravache à la main, dans le parlement de l'opinion publique.*

» ARSÈNE HOUSSAYE, *le Roi Voltaire.* »

« Si par hasard un voisin, un ami, venait interrompre une pareille scène, le maître du logis s'écriait, en montrant sa petite meute qui aboyait autour du visiteur : « Je vous » présente le régime représentatif : vous allez » voir ce qu'on en pourrait faire avec *le fouet* » *de Louis XIV!* » Et Fonfrède chassait en riant, à coups de fouet, le parlement de son chenil.

» LOUIS LURINE. »

« Dans un salon, vous verrez quinze femmes sur vingt personnes. Si une voix timide s'élève pour demander où sont les jeunes gens, un vieillard répond qu'il n'y a plus de jeunes gens, et tout le monde suppose qu'ils sont au club, à moins qu'ils ne soient ailleurs. C'est un endroit où la jeunesse va beaucoup depuis quelque temps. On entre là *botté comme Louis XIV;* on a une redingote et même un paletot, si l'on veut; on est à son aise, on est chez soi; et puis, pas un sou d'esprit à dépenser. Quelle économie!

» EDMOND TEXIER. »

BOTTEAU ou **BOTEAU** s. m. (bo-to — dimin. de *botte*). Econ. rur. Petite botte : *Deux* BOTTEAUX *de paille, de foin.*

BOTTÉE DE BOUFFÉE (Claude), capitaine au régiment de La Fère, dans le XVIIIe siècle. Il publia des *Etudes militaires contenant l'exercice de l'infanterie* (1750, 2 volumes in-12). Louis XV accepta la dédicace de cet ouvrage, auquel on attribue la disparition de la pique dans l'armement de nos troupes d'infanterie.

BOTTÉE DE TOULMON (J.-Jos.-Aug.), né à Laon en 1764, mort en 1816. Officier dans les poudres et salpêtres, il devint administrateur général de ce service en 1798, et professeur pour les poudres à l'École polytechnique en 1812. Il inventa une éprouvette hydrostatique pour déterminer la force explosive de la poudre, et publia sur son art plusieurs ouvrages estimés : *Art de fabriquer la poudre à canon* (1812); *Art du salpêtrier* (1813), etc.

BOTTÉE DE TOULMON (Auguste), musicographe, fils du précédent, né à Paris en 1797, mort en 1850. Reçu licencié en droit en 1823, et possesseur d'une fortune qui lui permettait de suivre ses goûts, il se livra entièrement aux études musicales, sous la direction de Desvignes et de Reicha, rassembla une collection de partitions des maîtres les plus célèbres, et fut nommé en 1831 bibliothécaire du Conservatoire de musique. Bottée voyagea en Allemagne et en Italie, réunit à ses frais les œuvres des anciens maîtres, et augmenta considérablement la bibliothèque du Conservatoire. Il avait entrepris la publication d'un Recueil de documents inédits de l'art musical depuis le XIIIe jusqu'au XVIIe siècle, lorsque ses facultés mentales s'altérèrent, et une attaque d'apoplexie vint mettre un terme à son existence. On a de lui des ouvrages importants : *De la chanson musicale en France au moyen âge* (1836); *Des instruments de musique en usage au moyen âge* (1838); *Notice biographique sur les travaux de Gui d'Arezzo* (1837); *Mémoire sur les puys de musique en France au* XVe *et au* XVIe *siècle, etc.* (1838); *Recueil de documents inédits de l'art musical en France*, collection précieuse, malheureusement inachevée, etc. Il composa aussi un oratorio de la *Passion*, et plusieurs messes qui eurent du succès.

BOTTELAGE s. m. (bo-te-la-je — rad. *botteler*). Action de botteler, de mettre en bottes : *Le* BOTTELAGE *du foin, de la paille. Elle envoyait son homme à la récolte et ses postillons au* BOTTELAGE. (Balz.) *Le* BOTTELAGE *est avantageux pour empêcher les fourrages de s'échauffer, lorsqu'ils sont rentrés un peu humides.* (Hœfer.)

— Techn. Action de redresser des verges de fer et de les lier ensemble.

— **Encycl.** Le *bottelage* a pour but de rendre les fourrages plus transportables et de faciliter leur distribution dans les différents bâtiments de l'exploitation. Cette pratique est fort répandue; cependant elle présente d'assez graves inconvénients. Elle nécessite des frais très-considérables, de vastes magasins, et nuit souvent à la conservation des fourrages. Avant de botteler le foin, il est bon de le laisser quelque temps en meulons, dans les prés, afin de lui laisser subir une première fermentation. Les bottes doivent être régulières et d'un poids uniforme. Les liens, au nombre de un à trois pour chaque botte, seront faits avec de la paille, ou mieux avec le foin décoloré qui recouvre les meulons. Le foin des prairies artificielles est toujours plus dur à manier et à botteler que le foin de pré. Il faut le saisir à point, et ne pas attendre que l'humidité ait pénétré ses tiges et ses fleurs; alors il chancit et contracte en peu de temps une mauvaise odeur. M. Pommereau a construit, il y a quelque temps, une machine à botteler et à comprimer le foin. « Cet appareil, dit M. A. Malo, est simple et solide; il coûte 200 fr.; deux hommes le manœuvrent facile-

ment et bottellent 40 à 45 bottes de 5 kilogr. par heure. Le foin perd la moitié de son volume en sortant de cette machine; ce degré de compression facilite le transport et l'emmagasinage des fourrages. L'inventeur espère réduire le prix de revient du *bottelage* à la mécanique, en perfectionnant sa machine, de telle sorte qu'elle puisse faire deux bottes à la fois. »

Il y a des ouvriers botteleurs de profession, de même qu'il y a des batteurs en grange et des moissonneurs. Les botteleurs accomplissent un travail fort pénible, et, quoiqu'ils aient l'habitude de devancer le jour, afin de profiter de la fraîcheur qui règne le matin, ils n'en restent pas moins exposés pendant le reste de la journée à l'ardeur brûlante du soleil. Le foin bottelé le matin et le soir conserve toujours un peu de moiteur, qui le dispose à la moisissure; on doit toujours préférer le foin bottelé en plein soleil. Les bons botteleurs savent régler à la main le poids de leurs bottes, à un quart de kilogramme près, et ils peuvent en confectionner jusqu'à 500 dans une journée, avec du foin de pré d'une longueur ordinaire. Le foin des prairies artificielles se bottelle plus difficilement, le meilleur ouvrier en fait rarement 380 bottes par jour. Les botteleurs habiles sont rares pendant la moisson et demandent un prix élevé; en outre, le *bottelage*, à cette époque, présente, comme nous l'avons dit plus haut, de graves dangers au point de vue de la santé des ouvriers. Pour éviter ces inconvénients, plusieurs propriétaires ont pris le parti de rentrer les fourrages en vrac, de les mettre en meules, où ils se conservent parfaitement, et de ne les faire botteler qu'au fur et à mesure des besoins. Cette pratique est excellente; il serait à désirer qu'elle fût généralement adoptée.

BOTTELÉ, ÉE (bo-te-lé) part. pass. du v. Botteler. Lié en bottes : *Du foin bien* BOTTELÉ. *De la paille mal* BOTTELÉE. *Le foin sera* BOTTELÉ *en faisceaux.* (Oliv. de Serres.)

— s. m. Se dit quelquefois pour bottelage : *Nous faisons encore pendant ce mois un travail important : le* BOTTELÉ *du foin.* (Ch. Lebrun.)

BOTTELER v. a. ou tr. (bo-te-lé — rad. *botte*. — La lettre *l* se double devant une syllabe muette : *Je bottelle; je bottellerai*). Lier en bottes : BOTTELER *du foin.* BOTTELER *de la paille.*

BOTTELETTE s. f. (bo-te-lè-te — dimin. de *botte*). Petite botte : BOTTELETTE *de foin, de paille.* BOTTELETTE *d'oignons, de carottes.*

BOTTELEUR, EUSE s. (bo-te-leur — rad. *botteler*). Agric. Celui, celle qui met des objets en bottes : *Payer les* BOTTELEURS. *Les rédacteurs sont gens connus, vignerons, bûcherons et* BOTTELEURS *de foin.* (P.-L. Courier.)

— **Encycl.** V. BOTTELAGE.

BOTTELOIR s. m. (bo-te-loir — rad. *botteler*). Agric. Instrument qui sert à mettre le foin en bottes.

— Hortic. Instrument qui sert à réunir les asperges en bottes d'égale dimension.

BOTTER v. a. ou tr. (bo-té — rad. *botte*). Mettre des bottes à : *Venez me* BOTTER. *On est obligé de le* BOTTER *et de le débotter.*

— Fournir de bottes, faire des bottes pour : *Quel est le cordonnier qui vous* BOTTE?

— Chausser, aller, s'adapter au pied et à la jambe, en parlant des bottes : *Cela vous* BOTTE *admirablement. Cette chaussure vous* BOTTE *assez mal.*

— Absol. Faire des bottes qui vont bien ou mal : *Ce cordonnier* BOTTE *bien,* BOTTE *mal.*

— Fig. et fam. Convenir : *Voilà qui me* BOTTE. *J'aurai l'honneur de vous envoyer ma voiture à onze heures. — Ça me* BOTTE. (Gavarni.)

— Agric. Enter les châtaigniers, ce qui se pratique au moment de la séve, en enlevant un tuyau d'écorce d'une petite branche et en l'adaptant à une branche nue d'un châtaignier sauvage.

Se botter, v. pr. Mettre ses bottes : *Je vais me* BOTTER, *et nous partirons.* BOTTEZ-VOUS *promptement, et montez à cheval. On allait partir, Portland* SE BOTTAIT. (St-Sim.) *Il me fâche fort de perdre de vue mon canal et mes allées, dans lesquelles je me promenais sans être obligé de* ME BOTTER. (J.-L. de Balz.)

— Porter des bottes; se fournir de bottes : *Cet homme* SE BOTTE *bien,* SE BOTTE *mal. Chez quel cordonnier* VOUS BOTTEZ-*vous?*

— Par ext. Se disposer à partir : *M. de Saint-Malo* SE BOTTE *pour le clergé.* (Mme de Sév.)

— Fam. Amasser beaucoup de terre autour de ses pieds en marchant : *Comme on* SE BOTTE *dans ce vilain champ! Où vous* ÊTES-VOUS BOTTÉ *comme cela? Ce cheval* S'EST BOTTÉ *en courant dans les guérets.*

— Substantiv. Action de se botter; instant où quelqu'un met ses bottes : *Attendre quelqu'un à son* BOTTER. *Sortant du cabinet du roi, je trouvai M. le duc et quelques courtisans distingués qui attendaient son* BOTTER *dans sa chambre.* (St-Sim.)

— **Homonyme.** Beauté.

BOTTERIE s. m. (bo-te-rî — rad. *botte*). Atelier, magasin, boutique, marchandises du bottier : *Fonder une maison de* BOTTERIE. Peu usité. ‖ Commerce du bottier : *La* BOTTERIE *va fort mal aujourd'hui.*

— Dans les casernes, Endroit où se trouvent les bottes destinées aux militaires.

BOTTESFORD, village d'Angleterre, comté et à 40 kilom. N.-E. de Leicester, sur le Devon; 1,450 hab. Belle église renfermant les tombeaux des comtes et ducs de Rutland.

BOTTESINI (Giovanni), célèbre contrebassiste et compositeur italien, né à Crema en 1823. Il entra à l'âge de treize ans au Conservatoire de Milan, et y étudia la contre-basse sous la direction de Rossi, en même temps qu'il prenait de François Basilj des leçons d'harmonie et de contre-point. C'est Vaccaj qui acheva son éducation musicale. Au sortir du Conservatoire (1840), Bottesini parcourut l'Italie en donnant des concerts, jusqu'en 1846, époque à laquelle il contracta un engagement pour la Havane, comme chef d'orchestre du théâtre. De la Havane, Bottesini se rendit aux Etats-Unis, au Mexique et dans les Etats du Sud, recueillant partout d'universels applaudissements. De retour en Europe, il se produisit en Angleterre, où il provoqua l'admiration générale. Engagé comme chef d'orchestre du Théâtre-Italien de Paris en 1855, il exerça ces fonctions pendant deux saisons à la satisfaction des dilettanti, et, quand il résigna ce poste (1857), les musiciens de l'orchestre lui offrirent un bâton de mesure orné de la plus flatteuse inscription.

A cette époque, Bottesini recommença ses excursions artistiques. Il parcourut successivement la Hollande, la Belgique, l'Allemagne, la France, l'Angleterre, et, au moment où nous écrivons cette notice (1865), Bottesini dirige l'orchestre du théâtre italien de Barcelone.

Aucun virtuose sur la contre-basse ne peut être comparé à Bottesini. Dall'Oglio, Müller et Dragonetti jouaient la contre-basse dans la perfection, en conservant à l'instrument son timbre propre : entre les mains de Bottesini, la contre-basse devient un instrument particulier, une sorte de violon grave, plus moelleux que l'alto, tenant le milieu entre le violon proprement dit et le violoncelle. Il faut entendre Bottesini jouer un chant, pour se faire une idée de cette ineffable et mélancolique sonorité, qui arrache les larmes et fait éprouver un plaisir si pénétrant, qu'il est parfois voisin de la douleur. Jamais le timbre d'or de Mario à ses débuts, jamais la voix émue de Mme Frezzolini n'ont égalé ce son célestement pur et toujours soutenu, ce timbre créé par le grand virtuose pour l'interprétation des œuvres où Bellini a mis les plus belles inspirations de son âme rêveuse. C'est plus que la perfection humaine, c'est l'idéal du chant réalisé.

Nous ne parlerons pas de l'extraordinaire facilité de Bottesini dans les variations, ni du brillant de son jeu, ni de la sûreté de son archet. Son *Carnaval de Venise* est plus extraordinaire, dans son genre, que la fantaisie du même nom de Paganini. Un duo de violon et contre-basse concertants, composé par Bottesini et exécuté par lui, à Londres, avec Sivori, et, à Paris, avec Sighicelli, lui a permis de lutter avec avantage contre ces deux artistes. La plume ne saurait exprimer les merveilles de légèreté et de fini prodiguées par Bottesini dans ce morceau. Mais à notre oreille chantent toujours les voix divines qu'il a su trouver pour les thèmes de la *Sonnambula* et de *Beatrice di Tenda*.

Comme compositeur dramatique, Bottesini s'est acquis également une réputation méritée. Son opéra, l'*Assedio di Firenze*, représenté au Théâtre-Italien de Paris en 1856, a obtenu un succès très-marqué. Un opéra-bouffe, *Diavolo della notte*, écrit par lui en 1859, a enthousiasmé toute l'Italie. Quant à ses compositions pour la contre-basse, elles sont inabordables pour d'autres que pour lui.

N'oublions pas qu'après une audition de Bottesini au Conservatoire, séance dans laquelle cet artiste souleva, dans cet auditoire si difficile à émouvoir, un enthousiasme indicible, la Société des concerts lui a décerné par acclamation une médaille d'honneur.

BOTTEX (Alexandre), médecin français. Jeune encore, il fut nommé médecin de l'hospice des aliénés de Lyon, et la Société de phrénologie l'admit parmi ses membres correspondants. Il a publié les ouvrages suivants : *Rapport sur le choléra-morbus de Paris* (Lyon, 1832); *De la nature et du traitement de la syphilis* (1836); *Du siége et de la nature des maladies mentales* (1833); *Essai sur les hallucinations* (1836); *De la médecine légale des aliénés dans ses rapports avec la législation criminelle* (Paris, 1838).

BOTTI (Rinaldo), peintre italien, né à Florence, florissait vers 1715. Il eut pour maître Chiavistelli, et s'adonna comme lui à la peinture de perspectives. L'architecture simulée peinte à fresque dans l'église Saint-Jean-de-Jérusalem à Florence est le seul ouvrage que nous connaissions de cet artiste. Rinaldo était sans doute parent, peut-être même le fils du Florentin Francesco Botti, qui vivait au milieu du XVIIe siècle, et dont le portrait peint par lui-même figure dans la collection iconographique du musée des Offices.

BOTTI (Gaudenzio), peintre italien, né à Brescia en 1698, mort en 1775. Il peignit d'abord des paysages dans la manière de Berghem, puis il s'attacha à peindre des cuisines éclairées par le feu des fourneaux ou par la lueur d'une chandelle, et il arriva dans ce genre à une perfection égale à celle des peintres flamands les plus habiles. Il mourut subitement, tenant à la main son pinceau.

BOTTICELLI (Alessandro FILIPEPI, surnommé **Sandro**), peintre, dessinateur et graveur italien, né à Florence en 1447, mort dans la même ville en 1515. Etant encore fort jeune, Alessandro, ou Sandro Filipepi fut placé en apprentissage chez un orfévre appelé Botticelli, dont il prit le nom. Il devint ensuite l'élève du peintre fra Filippo Lippi, dont il suivit les leçons avec assiduité et dont il imita la manière. Un de ses premiers ouvrages fut une figure de la *Force*, qu'il exécuta sous la direction de Pollaiuolo, dans la *Mercatanzia* de Florence. Appelé à Rome par le pape Sixte IV, vers 1473, il fut chargé, au dire de Vasari, de surveiller les travaux de décoration de la chapelle Sixtine, et peignit lui-même à fresque, sur la partie inférieure de la muraille, trois sujets qui existent encore : le *Christ tenté par les démons*, *Moïse et les filles de Jethro*, le *Sacrifice des enfants d'Aaron*. Revenu à Florence, il s'éprit de la *Divine Comédie*, de Dante, et composa, pour une édition de l'*Enfer* publiée en 1481, des dessins qu'il grava ou fit graver sous sa direction. Baldinucci lui attribue douze estampes de petites dimensions, représentant des scènes de la vie du Christ. On croit aussi qu'il fit des dessins pour les livres de Savonarole, dont il était l'admirateur et l'ami. Mais son œuvre la plus authentique et la plus remarquable en ce genre est une suite de vingt-quatre figures de *Prophètes* et de douze figures de *Sibylles*, morceaux d'un grand caractère et d'une étrangeté séduisante. Vasari prétend qu'entraîné par son goût pour les dessins et la gravure, Botticelli négligea la peinture et tomba dans une profonde misère; les secours qu'il reçut de Laurent le Magnifique l'empêchèrent seuls de mourir de faim. Il continua toutefois de jouir d'une grande considération comme artiste, car nous voyons qu'en 1503, il fut du nombre des juges appelés à décider la question de savoir où l'on placerait le *David* colossal de Michel-Ange. Atteint de paralysie dans sa vieillesse, il mourut à l'âge de soixante-huit ans et fut enterré dans l'église de Tous-les-Saints, où sa famille avait sa sépulture. On voit dans cette église une fort belle fresque, où il a représenté *Saint Augustin en extase*, figure dont Vasari vante l'expression méditative. Botticelli a peint un très-grand nombre de *Madones*, auxquelles il a su donner un charme extraordinaire; le musée du Louvre en possède deux. On lui doit aussi des sujets mythologiques; son chef-d'œuvre en ce genre est la *Naissance de Vénus*, qui est aux Offices, à Florence. Le même musée possède un tableau dans lequel Botticelli a reproduit, d'après la description de Lucien, la célèbre composition d'Apelle, la *Calomnie*. Citons encore parmi les ouvrages de ce maître qui nous sont parvenus : aux Offices, l'*Adoration des Mages*, *Judith*, la *Madone*, la *Vierge couronnée par les anges;* au palais Pitti, *Madone entourée d'anges*, une *Sainte Famille*, un *Portrait;* à l'Académie des beaux-arts (Florence), le *Couronnement de la Vierge*, *Madone entourée de plusieurs saints*, *Tobie avec trois anges;* dans l'église de San-Spirito (Florence), l'*Annonciation*, la *Nativité;* au palais Corsini (Florence), une *Vierge glorieuse* et une *Allégorie;* au musée de Turin, *Tobie avec les trois anges;* au musée de Dresde, deux figures à mi-corps, le *Christ tenant la couronne d'épines*, et *Saint Jean-Baptiste;* à la pinacothèque de Munich, le *Christ mort sur les genoux de sa mère;* au musée de Berlin, la *Madone entre les deux saints Jean;* à la National Gallery de Londres, deux *Madones;* dans la collection de M. Fuller Maitland, à Londres, une *Adoration des bergers*, morceau capital exposé à Manchester en 1857; à l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, une *Adoration des Mages*, etc. Un simple portrait (celui de Smeralda Bandinelli), qui fait partie de la galerie Pourtalès, a été payé 3,400 fr. à la vente de cette galerie (1865). Il n'y a pas bien des années que les œuvres de Botticelli sont tenues en pareille estime par les amateurs. Pendant longtemps on l'a regardé comme un peintre bizarre, archaïque, incorrect. On a reconnu depuis que c'était un des maîtres les plus élégants, les plus originaux que Florence ait applaudis au XVe siècle : « C'est par excellence, a dit M. Paul Mantz, un peintre tendre, une âme doucement troublée; le sens de la beauté pure a pu lui manquer parfois, il a dans le choix de ses types quelques pauvretés, quelques laideurs peut-être, et... il est charmant. Il a toujours eu du moins la virile élégance, la haute distinction des attitudes, le caractère des physionomies et par-dessus tout un sentiment profond, mélancolique. »

BOTTIER s. m. (bo-tié — rad. *botte*). Ouvrier qui fait des bottes. En général, les cordonniers prennent aujourd'hui ce titre, parce qu'ils regardent la confection des bottes comme la partie la plus noble de leur métier : *Rien ne prouve que mon* BOTTIER *n'ait pas l'âme qu'il faut pour écrire comme Corneille.* (H. Beyle.) *Ils m'ont méprisé comme des* BOTTIERS *mépriseraient des savetiers.* (E. Sue.) *Les vingt-cinq francs qu'il recevait tous les trois mois étaient toujours dus au tailleur ou au* BOTTIER. (H. Berthoud.)

Sur les places musarder,
Sur les quais baguenauder,
On sait bien que ce métier
N'enrichit que le *bottier*.
DÉSAUGIERS.

BOTTIGER. V. BOETTIGER.

BOTTILLON s. m. (bo-ti-llon; *ll* mll. — dimin. de *botte*). Comm. Petite botte d'herbes ou de légumes : *Un* BOTTILLON *d'oseille, d'épinards. Un* BOTTILLON *d'asperges.* ‖ Division de la botte de romaines qui contient quatre têtes, la botte étant composée de trente-deux têtes et contenant huit bottillons.

— Art milit. Foin tressé en corde pour être réduit en petit volume et être transporté plus facilement : *En Afrique, il fallait pouvoir emporter sur chaque cheval de quoi le nourrir quinze jours. On inventa les* BOTTILLONS. (A. Gandon.)

— Techn. Pièce de cuir que les boyaudiers s'attachent au cou-de-pied pour empêcher l'eau et les ordures de s'introduire dans leurs chaussures.

BOTTIN s. m. (bo-tain — rad. *botte*). Argot. Nom que les marchands du Temple, à Paris, donnent aux souliers pour hommes : *C'était bien le premier fafioteur d'ici; il remastiquait le* BOTTIN *à vous donner la berlue.* (***) ‖ C'est le masculin de BOTTINE.

BOTTIN (Sébastien), administrateur et statisticien français, né dans le département de la Meurthe en 1764, mort en 1853. Quelques biographes racontent qu'il entra d'abord dans les ordres, et qu'une décision du pape le releva de ses vœux en 1804. Quoi qu'il en soit, il était, en 1794, secrétaire général de l'administration centrale du Bas-Rhin, et c'est là qu'il publia le premier *Annuaire artistique* qu'on ait vu en France. Plus tard, il fit paraître l'*Annuaire statistique du département du Nord* (1803-1815), et, en 1811, il fonda le *Journal du département du Nord*. En 1815, il fut envoyé comme député à la Chambre des représentants, pendant les Cent-Jours; mais ce qui a rendu surtout son nom populaire, c'est l'*Almanach du commerce de Paris, des départements et des principales villes du monde*, que de La Tynna avait commencé à faire paraître en 1801, et dont Bottin continua la publication annuelle de 1819 à 1853, époque de sa mort. Depuis 1857, cet almanach a été réuni à l'*Annuaire du commerce* de MM. Didot. Outre les écrits précités, on a de Bottin : *Sur la distillation des pommes de terre* (1828); le *Livre d'honneur de l'industrie française* (1820); *Mélanges d'archéologie* (1831), etc. Le nom de ce statisticien est devenu une sorte de nom commun pour désigner l'almanach dit des *Cinq cent mille adresses*. On a dit longtemps *un* BOTTIN; l'on commence maintenant à dire dans le même sens *un* DIDOT.

BOTTINE s. f. (bo-ti-ne — dimin. de *botte*). Chaussure moins haute que la botte, mais qui couvre cependant une partie de la jambe : BOTTINES *d'homme, de femme, d'enfant.* BOTTINES *vernies, claquées.* BOTTINES *en veau, en satin, en velours, en coutil. Un homme fat et ridicule porte un long chapeau, un pourpoint à ailerons, des chausses à aiguillettes et des* BOTTINES. (La Bruy.)

— Chir. Chaussure qui sert à corriger les vices de conformation du pied ou du bas de la jambe : *Les pieds de cet enfant se contournent, il faut lui mettre des* BOTTINES.

— Art vétér. Pièce de cuir, dite aussi *botte*, dont on garnit le pied des chevaux à l'endroit où ils se coupent.

— Techn. Pièce de cuir dont le boyaudier s'entoure la jambe, pour empêcher les ordures de pénétrer dans ses souliers. ‖ On dit aussi BOTTILLON.

BOTTLÆA ou **BOTTLÆIS**, contrée de l'ancienne Thrace, sur la rive droite de l'Axius inférieur. Hérodote y place les villes de Pella et d'Ichnœ.

BOTTO (Giovanni-Lorenzo), chirurgien italien, né en 1815, fit ses études littéraires au collége de Calasanzio, et ses études scientifiques à Gênes. Ces dernières furent interrompues par un court service dans l'armée sarde. Reçu docteur en médecine en 1839, il se voua de préférence à la pratique de la chirurgie, et fut attaché à l'hôpital de Pammatone; puis, de 1842 à 1843, il alla perfectionner son instruction à l'université de Pavie. La lithotomie, l'ophthalmie, les granulations de la conjonctive, le pannus de la cornée, devinrent, à son retour, l'objet de ses études particulières. Ses comptes rendus de l'hôpital de Pammatone, ainsi que ses thèses d'agrégation à la Faculté de Gênes (1845), traitent de l'anatomie et de la chirurgie oculaires. Nommé professeur suppléant en 1852, il est, depuis cette époque, chirurgien en chef de l'hôpital où il a commencé sa carrière. Outre les travaux ci-dessus mentionnés, le docteur Botto a inauguré la staphyloraphie, la résection de la mâchoire inférieure avec dislocation unilatérale, l'ablation de l'os maxillaire supérieur avec le zygomatique gauche, une nouvelle guérison du staphylome opaque de la cornée, etc., etc. Il a publié, à plusieurs reprises, des observations pratiques.

BOTTOM, village d'Angleterre, à 10 kilom. de Londres. Lieu célèbre par les exploits des premiers boxeurs anglais.

BOTTOMBY (Joseph), musicien anglais, né à Halifax dans le comté d'York en 1786, jouait

dès l'âge de huit ans des concertos de violon, et se faisait remarquer sur le piano. En 1798, on l'envoya à Manchester, où il reçut les leçons du savant organiste Grimshaw et de Watts. Plus tard, il étudia le violon et le piano avec Woelfl et Yanewitz. A vingt et un ans, Bottomby était un musicien distingué et déjà connu, lorsqu'il fut nommé organiste à Bradford, place qu'il quitta ensuite pour en occuper une semblable dans sa ville natale. En 1820, il se fixa à Sheffield et se livra exclusivement à l'enseignement musical. On lui doit un assez grand nombre d'exercices, des suites de valses, des sonates, des rondos, des airs variés pour le piano, etc. Il a publié en outre un *Dictionnaire de musique* (Londres, 1816).

BOTTONE ou **BOTHON** (Jacques-Hugues-Vincent-Emmanuel-Marie), comte de CASTELLAMONTE, magistrat et jurisconsulte, né à Castellamonte (Piémont) en 1753, mort en 1828. Reçu docteur en droit à dix-sept ans, il publia un *Essai sur la politique et la législation des Romains*, qui fut attribué à l'illustre Beccaria. Il remplit successivement les fonctions de procureur général près la cour des comptes de Pavie, devint intendant général en Sardaigne, puis en Savoie, contador, membre du gouvernement provisoire du Piémont, premier président du tribunal d'appel de Turin, et enfin conseiller à la cour de cassation à Paris. Outre l'essai qu'il avait publié dans sa jeunesse, on lui doit le *Piémont et sa législation*, publié dans le *Répertoire* de Merlin (1812), et d'autres écrits.

BOTTONI (Albertino), médecin italien, né à Padoue, mort en 1596. Reçu docteur à l'université de Padoue, il y obtint d'abord une chaire de médecine. Ses ouvrages sont : *De vita conservanda* (Padoue, 1582); *De morbis muliebribus* (Padoue, 1585); *Consilia medica* (1605); *De modo discurrendi circa morbos, eosque curandi tractatus* (1607).

BOTTONI (Dominique), médecin italien, né à Leontini (Sicile) en 1641, mort en 1731. Il fut d'abord chargé du service de l'hôpital de Naples, puis nommé protomédecin du royaume de Naples et admis dans la Société royale de Londres. Ses écrits sont : *Pyrologia topographica, id est de igne dissertatio juxta loca, cum eorum descriptione* (Naples, 1692); *Febris rheumaticæ malignæ historia medica* (1712); *Preserve salutari contro il contagioso malore* (1721); *Idea historico-physica de magno Trinacriæ motu.* — Son fils, Marc-Xavier BOTTONI, né à Messine en 1669, a publié, sous le titre de *Sérénades* (1705, in-4°), des poésies en l'honneur du roi Philippe V, du vice-roi Bénavidès, etc., et des discours écrits en douze langues, ce qui justifiait le titre *Orazione poliglotta* (Naples, 1705, in-4°).

BOTTRIGARI (Hercule), savant et littérateur italien, né à Bologne en 1531, mort en 1612. Il a laissé de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *Trattato della descrizione della sfera celeste in piano, di Claudio Tolomei, tradutto in parlare italiano* (Bologne, 1572); *Bartolo de Saxoferrato tractatus de fluminibus restitutus* (1576); *il Patrizio, ovvero de' tetracordi armonici di Aristosseno* (1593, in-4°); *il Desiderio, ovvero de' concerti di varii strumenti musicali dialogo* (1594); *Delle rime di diversi eccellentissimi autori nella lingua volgare nuovamente raccolte* (1551, in-8°); diverses poésies contenues dans la première partie de *Scelta di rime*, etc. Il avait formé un riche cabinet d'instruments de mathématiques, que l'empereur Rodolphe voulut acquérir, et une médaille fut frappée pour conserver le souvenir du savant qui avait créé cette collection.

BOTTSCHILDT (Samuel), peintre et graveur allemand, né en 1640 à Sangerhausen, en Thuringe, mort à Dresde en 1707. Il alla se fixer dans cette dernière ville, devint peintre de la cour et directeur de l'Académie des beaux-arts. La galerie royale a de lui le portrait du colonel Caspar de Klengel. Il a gravé une quinzaine d'eaux-fortes d'après ses propres dessins, entre autres : l'*Armée de Sennachérib détruite par l'ange; Hercule et Iole;* l'*Espérance et la Patience;* la *Foi et la Charité;* les *Quatre parties du jour,* etc.

BOTVID, martyr suédois, né à Stockholm, de parents païens, vers la fin du IIe siècle. S'étant converti au christianisme durant un voyage en Angleterre, il fut assassiné à son retour par un esclave russe, auquel il avait prêché sa nouvelle foi. On l'honora comme saint, et l'on éleva sur son tombeau une église à laquelle on donna son nom.

BOTWAYÉE s. f. (bo-toua-ié). Métrol. Mesure de capacité pour les graines, usitée dans l'Inde.

BOTYDES s. m. pl. (bo-ti-de — rad. *botys*). Entom. Groupe d'insectes lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre botys.

BOTYS s. m. (bo-tiss). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, créé aux dépens des pyrales : *Par leur port, les* BOTYS *ressemblent à de petites phalènes.* (Encycl.)

BOTYTES s. m. pl. (bo-ti-te — rad. *botys*). Entom. Syn. de BOTYDES.

BOTZARIS (Marc ou Marcos), patriote grec, né à Souli vers 1790, mort en 1823, est l'un des chefs klephtes qui ont le plus brillamment contribué à l'affranchissement de leur patrie. Issu d'une famille depuis longtemps célèbre parmi les Souliotes, le jeune Marcos grandit au milieu des dangers de la guerre que faisait aux montagnards de la Souliotide le trop fameux Ali, pacha de Janina. Son père, Kitzos, livré par le sort des armes à l'implacable Ali, expia dans les supplices sa courageuse résistance. Marcos entra, comme sous-officier, dans le régiment albanais où son père et son oncle Nothis avaient été admis avec le grade de majors. En 1815, il se retira de nouveau sur le territoire ionien, et y épousa une jeune Grecque nommée Chrysée, qui partagea depuis, avec un admirable dévouement, tous les dangers de sa vie aventureuse.

Cependant, la paix dont il jouissait et les douceurs d'une heureuse union ne pouvaient lui faire oublier les maux de la patrie. Il n'attendait qu'un moment favorable pour paraître en armes sur le sol de la Grèce, lorsque, en 1820, la guerre éclata entre le pacha de Janina et le Grand Seigneur. A cette nouvelle, Marcos débarqua en Epire et réunit autour de lui sept à huit cents Armatoles, qui s'attachèrent à sa fortune. Le désir de venger la mort de son père et l'espoir de rentrer dans sa patrie le déterminèrent à embrasser le parti du sultan. Ismaël-Pacha-Bey, qui commandait l'armée turque chargée de réduire Ali, n'eut garde de repousser des auxiliaires qui pouvaient être si utiles. Malheureusement pour lui, quelques succès obtenus, grâce au concours des Grecs, le rendirent bientôt moins prudent; il traita ses alliés avec hauteur, et ne leur cacha pas le peu de cas qu'ils devaient faire de ses promesses. Indigné de ce manque de foi, Botzaris fit taire ses ressentiments et négocia avec le pacha rebelle. Celui-ci, serré de près dans ses châteaux de Janina, agréa ses services; il rouvrit aux proscrits les portes de leur chère Souli, et leur permit d'y jouir de leurs anciens priviléges. On se donna mutuellement des otages : Ali consentit à remettre son petit-fils entre les mains des Souliotes; Marcos s'offrit lui-même du côté de ces derniers; mais afin de ne pas priver les Grecs du secours de son bras, son jeune frère Constantin, sa sœur, sa femme et ses enfants allèrent prendre sa place.

Pendant que Marcos Botzaris reprenait possession de la Selléide, les Grecs se soulevèrent de toutes parts à la voix d'Ypsilantis, qui les appelait à l'indépendance. Divisés en bandes nombreuses, ils commencèrent contre les Turcs une guerre de guérillas plus redoutable pour ces derniers que des batailles rangées. Botzaris prit une part glorieuse à cette lutte mémorable. Petit de taille, mais doué d'une force extraordinaire et d'une agilité si remarquable qu'on le comparait au zéphyr, il devint en peu de temps la terreur des ennemis. Les musulmans mirent sa tête à prix et essayèrent de le faire périr par trahison.

Ces odieuses tentatives ne servirent qu'à le rendre en quelques mois populaire dans toute la Grèce. Au printemps de 1821, l'insurrection devint générale. Marcos ouvrit la campagne par la prise de Régniasia, et affermit sa conquête par une victoire. Après avoir battu successivement les deux pachas Ismaël et Kourchid, il s'empara de Placa, coupant ainsi les communications des Turcs avec l'Athamanie. Attaqué de nouveau par Kourchid, il le battit encore et se rendit maître de l'importante forteresse des Cinq-Puits. Il fut alors atteint d'une balle à la jambe, mais il ne prit que quelques jours de repos et tenta un audacieux coup de main contre la ville d'Arta, où les Turcs avaient entassé des richesses considérables, fruit de leurs brigandages. Malgré deux attaques furieuses des assiégés contre ses retranchements, il pénétra dans la place; mais, après vingt-deux jours passés devant la citadelle, la défection des Albanais et l'arrivée d'Omar-ben-Vrioni, à la tête de six mille Turcs, l'obligèrent à battre en retraite. Malheureusement, le siége de Janina touchait à sa fin; les Turcs s'emparèrent, au mois de février 1822, du château fort dans lequel Ali avait si longtemps prolongé sa résistance. Par suite de cet événement, les otages des Souliotes tombèrent entre les mains de Kourchid. Les illustres captifs auraient peut-être payé de leur vie les succès de Marcos; mais le séraskier, dont le harem était en ce moment au pouvoir des Maréotes, consentit à un échange de prisonniers, parmi lesquels fut comprise la famille de Botzaris. Ce fut la seule récompense du héros souliote, et l'on peut dire que sa grande âme eût dédaigné toute autre compensation des dangers qu'il bravait tous les jours pour le service de sa patrie.

Pendant ce temps, les affaires avaient changé de face dans la Grèce occidentale. Les Turcs, débarrassés par la mort d'Ali d'un ennemi redoutable, tournaient toutes leurs forces contre les Grecs. Retenus quelque temps à Janina par la révolte des tribus albanaises, ils ne tardèrent pas à mettre le siége devant Souli. Marcos essaya sans succès de le faire lever; il ne put que fournir aux assiégés des munitions de guerre. Ce premier échec n'était que le prélude d'une série de revers, qui devaient retarder longtemps encore, pour la Grèce, le jour de l'indépendance. Botzaris, malgré son activité et son énergie, ne put réparer les fautes de ses collègues. Après la bataille de Placa, bataille sanglante et indécise, les Grecs perdirent, à celle plus désastreuse encore de Péta, l'élite de leurs soldats et des philhellènes. En même temps, Souli capitula, et quelques chefs trahirent la cause commune. Au milieu de tant de maux, le vaillant Botzaris voulut du moins épargner à la Grèce de nouveaux désastres. Suivi de six cents braves, il se jeta au-devant de l'armée turque et l'arrêta pendant tout un jour dans les gorges de Macrorona, afin de donner aux débris de l'armée le temps de battre en retraite sur Missolonghi. Obligé de se retirer à son tour dans cette place, il s'y défendit pendant tout l'hiver avec une énergie incomparable. Au printemps suivant (1823), une nouvelle armée turque, qui ne comptait pas moins de 20,000 hommes, descendit du nord de l'Epire sous les ordres de Moustaï, pacha de Scodra. Toute résistance semblait impossible. L'héroïque Souliote, comprenant la grandeur du danger, fit partir pour Ancône sa famille désolée; puis, avec cette fécondité de ressources qui le caractérisait, il s'occupa de mettre Missolonghi sur un pied formidable de défense. Néanmoins, c'en était fait de cette ville, le dernier boulevard de l'Hellade, si les Turcs parvenaient à opérer leur jonction définitive. Pour conjurer ce péril, Marcos Botzaris conçut un de ces projets hardis que peut seul inspirer un ardent patriotisme. Moustaï venait de s'établir avec dix mille hommes aux environs de Carpénitzé. A cette nouvelle, il fait occuper par quelques chefs les défilés d'alentour, et leur recommande d'être prêts au signal qu'il leur donnera; puis, s'adressant à ses Palikares : « Mes frères, leur dit-il, cette nuit même, pendant cette nuit redoutable, à la faveur des ombres, j'ai résolu d'entrer dans le camp des infidèles sans brûler une amorce; le poignard et le sabre seront nos seules armes pour y répandre la mort, la désolation et la terreur, compagnes inséparables des coups que nous leur porterons dans l'obscurité. L'entreprise est audacieuse, je le sens avec orgueil; que chacun de vous en considère le danger et se décide librement, car je n'admets au partage de si nobles périls que des hommes de bonne volonté. » (Pouqueville, *Histoire de la Grèce régénérée.*) A ces mots, deux cent quarante braves sortent des rangs et s'écrient : « Nous marcherons cette nuit avec toi, et nous espérons que la divine Providence nous assistera. »

Après s'être préparés par la prière à cette lutte suprême, le 20 août, Marcos et ses compagnons atteignent, vers le milieu de la nuit, les avant-postes ennemis, dont les soldats se livraient au sommeil dans la sécurité la plus complète. A l'instant, ils fondent sur eux et en font un horrible carnage. Surpris par cette attaque imprévue, les Turcs se battent entre eux en s'accusant de trahison. Au milieu d'une confusion inexprimable, les Grecs continuent leur marche victorieuse. Botzaris, quoique blessé, ne cesse de combattre; il pénètre dans le quartier général, et, arrivant devant la tente du pacha, il s'écrie d'une voie tonnante : « Tremblez, barbares, c'est Marcos Botzaris en personne qui a pénétré dans votre camp, et il vous tuera tous! » En même temps il donne le signal de l'attaque générale et tombe atteint d'une balle au front. Les Turcs, qui se sont aperçus de sa chute, engagent autour de son corps une lutte acharnée; à la fin, les Palikares sont vainqueurs et emportent le corps de leur chef; il vivait encore; mais son frère Constantin reçut bientôt son dernier soupir. Néanmoins, avant de mourir, le héros avait pu contempler son triomphe. Les ennemis fuyaient en désordre, et deux mille morts et sept beys couvraient le champ de bataille de Carpénitzé. Un immense cri de douleur retentit dans toute la Grèce, quand on apprit que l'*aigle de la Selléide* avait cessé de vivre; mais, en même temps, cette mort glorieuse enflamma le courage des Hellènes, et ce peuple, qu'on disait avili par des siècles d'esclavage, montra par sa constance dans le malheur qu'il se souvenait encore de son antique gloire. Nouveau Léonidas et nouveau Machabée, guerrier intrépide, général expérimenté, habile et toujours fécond en ressources, Marcos Botzaris ne fut pas moins admirable dans la vie privée. Citoyen généreux, sans ambition, prodigue de son sang et de sa fortune, il n'a laissé pour héritage à ses enfants qu'un nom couvert de gloire et l'exemple d'une vie sans tache. Puissent les Grecs d'aujourd'hui imiter le patriotisme sincère, dévoué, et modeste dans sa grandeur, du noble Marcos Botzaris! Sur le tombeau de Botzaris, dans le cimetière de Missolonghi, on voit une statue de jeune fille, due au ciseau du grand sculpteur David d'Angers, qui l'avait donnée lui-même à la Grèce. — Le fils de Marc Botzaris a été aide de camp du roi Othon, et, après la révolution qui a renversé ce dernier du trône, il a reçu le portefeuille de la guerre (11 mai 1863).

Botzaris (TOMBEAU DE), par David d'Angers. Ce monument, un des chefs-d'œuvre de l'habile statuaire, a été exécuté pour la petite ville de Carpénitzé, où le héros de l'indépendance hellénique mourut le lendemain de la bataille de Missolonghi. Une enfant grecque, d'une douzaine d'années, est assise sur le tombeau, dans une attitude des plus gracieuses, et trace sur le sable le nom de Botzaris. « Cette création n'a rien de vulgaire, a dit M. F. Beslay; elle est antique par la simplicité et par la poésie. L'idée de cette enfant penchée sur le sable, c'est l'idée de la Grèce elle-même pleurant ses fils vaincus; symbolisme délicat, facile à comprendre et profondément touchant. L'exécution est digne de la pensée première; l'enfant est accroupie avec une grâce charmante; on se rappelle involontairement l'inimitable pose de la *Joueuse d'osselets;* il y a évidemment souvenir, mais il n'y a pas imitation. La jeune fille grecque du tombeau de Botzaris est pleine de mélancolie, comme la joueuse d'osselets; mais il y a beaucoup plus d'abandon dans la pose de la statue moderne, que dans la pose du chef-d'œuvre antique. La tête est délicieusement travaillée. » Nous ajouterons avec M. Beslay, que cette touchante enfant est la digne sœur du jeune Barra, cet autre chef-d'œuvre de David d'Angers, dont nous avons donné la description. Le monument de Botzaris, élevé sur une petite place de Carpénitzé et exposé à la vénération du peuple grec, avait subi, il y a quelques années, des mutilations assez graves, attribuées à des enfants, et qui ont nécessité, en 1861, le transport de la statue à Paris, où elle a été restaurée, avec un soin religieux, par Armand Toussaint, l'élève favori de David d'Angers.

BOTZEN ou **BOLZANO**, ville de l'empire d'Autriche, dans le Tyrol, ch.-l. du cercle de son nom, au confluent de l'Eisach et de la Talfer, à 80 kilom. S. d'Innspruck; 9,700 hab. Sa position à la jonction des routes de Suisse, d'Allemagne et d'Italie lui donne une grande importance commerciale; fabrication de toiles, soieries et lainages. On y remarque : l'église paroissiale, construite en 1400; elle renferme un beau tableau de maître-autel, et les tombeaux de l'archiduc Régnier et de sa femme; le couvent des franciscains, fondé en 1270, et le couvent des capucins, qui date de 1598.

BOU adj. et s. m. (bou). Se dit d'une sorte de thé que produit une montagne de la Chine d'où il tire son nom : *Du thé* BOU. *Du* BOU.

— Bot. Nom vulgaire du figuier sauvage, dans le midi de la France.

BOUADE s. f. (bou-a-de — du lat. *bos*, bœuf). Féod. On appelait *droit de bouade* celui qu'avait le seigneur d'exiger que tout laboureur mît à sa disposition deux bœufs ou une charrette pour une corvée spéciale.

BOUAICHELLE s. f. (bou-è-chè-le). Jeune fille; servante. ‖ Vieux mot.

BOUARD s. m. (bou-ar). Gros marteau dont on se servait autrefois dans la fabrication des monnaies. V. BOUVARD.

BOUARDÉ, ÉE (bou-ar-dé) part. pass. du v. Bouarder : *Monnaies* BOUARDÉES.

BOUARDER v. a. ou tr. (bou-ar-dé — rad. *bouard*). Frapper avec le bouard : BOUARDER *des monnaies.*

BOUAYA s. m. (bou-a-ia). Mamm. Espèce d'hippopotame des îles Moluques.

BOUAYE, bourg de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. S.-O. de Nantes; pop. aggl. 382 hab. — pop. tot. 1,388 hab.

BOUBAC s. m. (bou-bak). Mamm. Espèce de marmotte de la Pologne. ‖ On dit aussi BOBACK.

BOUBÉE (Théodore), médecin et pharmacien français, né à Auch en 1794. Sous l'Empire, il servit dans la cavalerie; il fit ensuite des études médicales et s'établit comme pharmacien à Paris. Ce fut alors qu'il inventa un sirop contre la goutte, invention qui lui fit gagner beaucoup d'argent. Plus tard, il alla s'établir à Auch comme pharmacien-chimiste, fit de la propagande pour les opinions démocratiques, et contribua à la fondation du journal le *Pays*. Nommé représentant du peuple en 1848, il vota constamment avec la gauche; mais il ne fut pas réélu pour l'Assemblée législative. Il a publié : *Mémoire sur le traitement de la goutte et des rhumatismes* (1834); *Considérations sur la goutte* (1841), etc.

BOUBÉE (Nérée), géologue français, né à Toulouse en 1806, mort en 1863. Il a publié, entre autres ouvrages : *Géologie populaire* (1833); la *Géologie dans ses rapports avec l'agriculture et l'économie politique* (1840); la *Géologie dans ses rapports avec la médecine et l'hygiène publique* (1850, in-8°); *Cours de géologie agricole* (1856). Il a en outre dirigé l'*Echo du monde savant*, la *Revue agricole*, et divers autres recueils scientifiques. Il est souvent désigné sous le nom de NÉRÉE-BOUBÉE.

BOUBENHOREN (Michel-Louis), gentilhomme allemand qui s'était donné à l'Esprit malin et que l'intercession de saint Ignace arracha à son malheureux sort. Un jour qu'il avait perdu au jeu tout son argent, il résolut de se vendre au diable, pourvu que celui-ci voulût l'acheter un peu cher; au même moment il vit paraître devant lui un jeune homme de son âge, très-élégamment vêtu, qui lui donna une bourse pleine d'or, et lui promit de revenir le voir le lendemain. Cet argent lui porta bonheur; car, étant retourné au jeu, il gagna tous ses amis. Le lendemain il revit le jeune homme à la bourse d'or, qui lui demanda pour récompense trois gouttes de son sang, qu'il laissa tomber dans une coquille de gland; puis il fit tracer au jeune seigneur quelques mots barbares et incompréhensibles sur deux billets différents, dont l'un demeura au pouvoir de l'inconnu, tandis que l'autre fut enfoncé par un pouvoir magique dans le bras de Michel-Louis, à l'endroit juste où il s'était piqué pour tirer les trois gouttes de sang. La plaie se ferma sans laisser de cicatrice, car le tout s'était fait par le pouvoir du démon. Ensuite l'inconnu dit au joueur : « Je m'eu-

gage à vous servir durant sept ans, au bout desquels vous m'appartiendrez sans réserve. » Le jeune homme y consentit, et depuis ce moment le diable lui apparut chaque jour sous une nouvelle forme, et toujours disposé à l'aider dans toutes ses entreprises. Quand le terme fatal des sept années approcha, le jeune homme revint à la maison paternelle; le diable, qui n'avait cessé de lui inspirer de mauvaises actions, lui ordonna d'empoisonner son père et sa mère, de mettre le feu au château et de se tuer après. Mais Dieu, qui veillait encore sur cette âme damnée, ne lui permit pas d'accomplir ces forfaits; le poignard destiné à assassiner ses parents se brisa dans sa main, et le fusil avec lequel il voulait se tuer fit deux fois long feu. Le jeune homme, touché de repentir, raconta à quelques-uns de ses domestiques le pacte qu'il avait fait, et les pria de lui porter secours. Le diable, irrité de cette démarche, s'empara aussitôt de sa victime, lui tourna la tête en arrière et tenta de lui rompre les os. On le mit alors dans les mains des moines. Le diable n'en continua pas moins de lui apparaître sous les formes les plus horribles; un jour même, essayant d'une nouvelle ruse, il jeta à ses pieds une cédule qui n'était pas celle qui lui avait été souscrite, espérant par là lui donner le change et l'empêcher de faire sa confession générale. Mais les moines furent aussi fins que lui, et ne crurent pas à cette générosité. Enfin, le 20 octobre 1603, on força le diable à paraître dans la chapelle de Saint-Ignace, et on le somma de rapporter la véritable cédule contenant le pacte fait entre lui et Louis de Boubenhoren. Le jeune homme ayant renoncé au démon et reçu la sainte Eucharistie, jeta tout à coup des cris horribles: il dit qu'il voyait deux boucs d'une grandeur démesurée, qui, ayant les deux pieds de devant en l'air, tenaient entre leurs ongles, chacun de leur côté, un des pactes ou cédules. Dès qu'on eut commencé les exorcismes et invoqué le nom de saint Ignace, les deux boucs s'enfuirent; et le pacte enfermé dans le bras du jeune Louis sortit aussitôt sans douleur et sans laisser de cicatrice, et vint tomber aux pieds de l'exorciste. Comme le second pacte était au pouvoir du démon, on recommença les exorcismes. Bientôt parut une cigogne, haute et difforme, qui laissa tomber sur l'autel la seconde cédule qu'elle tenait dans son bec.

Ce qui distingue l'aventure de Louis de Boubenhoren de tant d'autres du même genre, c'est la publicité qu'elle reçut. Le pape Paul V en ayant entendu parler nomma des commissaires pour faire une enquête. Ceux-ci, après l'interrogatoire juridique de beaucoup de témoins, attestèrent l'authenticité de tous ces faits, dont une inscription rappelle le souvenir dans l'église des jésuites de Manheim. Si l'enquête ne prouve pas que cette histoire soit réellement arrivée, elle prouve du moins que beaucoup de gens y ont cru.

BOUBERS (Alexandre-François-Joseph DE), général français, né à Lihons-en-Santerre en 1744. Il servit d'abord dans la marine, puis entra à l'Ecole d'artillerie de La Fère. Devenu capitaine d'artillerie, il fut envoyé à la Guadeloupe, où il resta deux ans. Il eut ensuite une place dans la fonderie de canons de Douai, reprit du service en 1791, se distingua à la bataille de Jemmapes, au bombardement de Maëstricht, et, après la perte de la bataille de Nerwinde, résista aux ordres de Dumouriez, qui voulait livrer l'artillerie républicaine à l'ennemi. Après la bataille de Fleurus, il fut nommé général de brigade, et fut admis à la retraite peu de temps après. L'empereur, voulant récompenser ses services, le nomma plus tard officier de la Légion d'honneur.

BOUBIE s. m. (bou-bî — de l'angl. *booby*, fou). Ornith. Groupe d'oiseaux, formant une section du genre fou.

BOUBLE, petite rivière de France; elle prend sa source dans les montagnes du Puy-de-Dôme, arrond. de Riom, baigne les villages de Saint-Eloi et Durmignat, entre dans le département de l'Allier, passe au pied des rochers qui portent le château de Chantelle et se jette dans la Sioule, à 3 kilom. S. de Saint-Pourçain, après un cours de 64 kilom.

BOUBON s. m. (bou-bon). Ancienne forme du mot BUBON.

BOUBOU s. m. (bou-bou). Sorte de vêtement des femmes du Soudan, consistant en une simple pièce d'étoffe percée en son milieu d'un trou par où elles passent la tête. ‖ Sorte de chemise à grandes manches et fermée par devant, dont se couvrent les nègres de la Sénégambie et du Soudan.

BOUBOU s. m. (bou-bou — nom malais du *coucou*). Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens des coucous, et comprenant deux espèces, qui vivent à Sumatra. Quelques-uns croient que les deux individus sur lesquels on a fondé les deux espèces étaient le mâle et la femelle d'une espèce unique.

BOUBOULER v. n. ou intr. (bou-bou-lé — onomat.). Crier de la façon particulière au hibou.

BOUC s. m. (bouk. — La plupart des dictionnaires d'étymologie se contentent de donner les équivalents de ce mot en grec, en italien, en provençal, en aragonais, en bas latin, en allemand, en bas breton, en irlandais, ce qui ne nous apprend absolument rien, puisque les équivalents ne nous font nullement connaître le rapport qui peut exister entre le mot et la chose. Disons, pour l'acquit de notre conscience, que nous voyons dans ce mot un mimologisme, une imitation du cri de l'animal). Le mâle de la chèvre, animal qui exhale une odeur désagréable et pénétrante : *Un grand, un beau* BOUC. *La barbe, les cornes d'un* BOUC. *Une peau de* BOUC. *Le* BOUC *est un assez bel animal.* (Buff.) *L'odeur forte du* BOUC *ne vient pas de la chair, mais de la peau.* (Buff.)

Du plus habile chantre un *bouc* était le prix.
BOILEAU.

Ai-je besoin du sang des *boucs* et des génisses?
RACINE.

Le *bouc* suit avec peine et traîne un pas tardif.
ROSSET.

Capitaine renard allait de compagnie
Avec son ami *bouc*, des plus haut encornés.
LA FONTAINE.

— Par anal. Homme malpropre, dégoûtant: *C'est un* BOUC.

— Argot. Cocu, à cause des cornes symboliques que l'on prête généralement aux époux malheureux.

— En Allemagne, Sobriquet que l'on donne aux tailleurs.

— *Barbe de bouc*, Barbe qu'un homme porte sous le menton, tout le reste du visage étant rasé. ‖ Se dit aussi de la personne même qui porte cette sorte de barbe : *Les vilaines* BARBES DE BOUC *sont toujours en querelle.* (D'Ablanc.) ‖ *Puer comme un bouc*, Sentir très-mauvais. ‖ *Etre lascif comme un bouc*, Etre adonné brutalement aux plaisirs des sens.

— Ecrit. sainte. Méchant, réprouvé, dans le style de l'Evangile : *Si Jésus-Christ paraissait dans ce temple pour nous juger, pour faire le terrible discernement des* BOUCS *et des brebis*... (Mass.)

..... Dieu viendra juger les vivants et les morts,
Et des humbles agneaux, objet de sa tendresse,
Séparera des *boucs* la troupe pécheresse.
BOILEAU.

— Mamm. *Bouc de Juida*, Variété du bouc ordinaire, appartenant à l'Afrique. ‖ *Bouc des rochers*, Bouquetin. On l'appelait autrefois BOUC-ESTAIN. ‖ *Bouc des bois*, Quadrupède de Sumatra, encore peu connu des naturalistes.

— Bot. *Barbe de bouc*, Le salsifis sauvage.

— Hist. Nom que se donnèrent seize Zurichois, qui se signalèrent dans la guerre de 1442 à 1450.

— Astron. Nom que quelques-uns ont donné à la constellation du Capricorne.

— Comm. Outre en peau de bouc, contenant du vin, de l'huile : *Nous avons reçu un* BOUC *de votre excellent jurançon.*

— Techn. Poulie garnie de cornes de fer, pour faire monter une chaîne. ‖ Grande roue à eau dans une forge.

— Ichthyol. Nom donné par les pêcheurs à la mendole et au boulereau noir, parce que leur chair est de mauvais goût et d'une odeur désagréable.

— **Encycl.** Mamm. V. CHÈVRE.

— Hist. *Bouc* est un sobriquet empreint d'une idée de dénigrement, que l'on donne aux tailleurs en Allemagne. Voici comment on raconte l'origine de ce surnom. En 1422, les habitants de Prague assiégeaient le château de Carlstein. La garnison, ayant épuisé ses provisions, ne possédait plus qu'un vieux *bouc*, dont la viande coriace ne devait être mangée qu'à la dernière extrémité. Afin de tromper l'ennemi, qui comptait sur la famine pour avoir la place, les assiégés demandèrent et obtinrent un jour de trêve, afin de pouvoir fêter une noce imaginaire. Alors ils tuèrent le *bouc*, et, après en avoir trempé un gigot dans du sang et l'avoir saupoudré de poils de chevreau, ils l'envoyèrent en cadeau au commandant de l'armée assiégeante, le tailleur Hedwirken. Cette ruse eut un plein succès: le tailleur-capitaine crut le château pourvu pour longtemps de vivres, et s'empressa de lever le siége. On se moqua, dans toute la contrée du malheureux tailleur « qui s'était laissé chasser par un vieux *bouc*. » Bientôt *bouc* devint synonyme de *tailleur*, et le sobriquet passa de la Bohême dans les pays allemands, où il s'est maintenu jusqu'à nos jours.

— Démonol. Le *bouc* a joué un grand rôle dans la démonologie du moyen âge; déjà, dans l'antiquité, il avait été mêlé aux croyances religieuses. Pan, les faunes, les satyres empruntaient plus ou moins sa forme; pas de bacchanales où on ne le trouve représenté, soit dans les peintures, soit dans les bas-reliefs. Quand le christianisme eut succédé au paganisme, les dieux de l'ancienne religion furent appelés démons par la nouvelle, et ce fut sous la forme de *bouc* que le diable se montra à ses adorateurs, dans les sabbats et les mystères nocturnes. « C'est sous la forme d'un grand *bouc* noir aux yeux étincelants, dit M. Colin de Plancy dans son *Dictionnaire infernal*, que le diable se fait adorer au sabbat; il prend fréquemment cette figure dans ses entrevues avec les sorcières, et le maître des sabbats n'est désigné, dans beaucoup de procédures, que sous le nom de *bouc noir* ou *grand bouc*. Le *bouc* et le manche à balai sont aussi la monture ordinaire des sorcières, qui partent par la cheminée pour leurs assemblées nocturnes. Le *bouc*, chez les Egyptiens, représentait le dieu Pan; et divers démonographes disent que Pan est le démon du sabbat, à cause de sa luxure. Chez les Grecs, on immolait le *bouc* à Bacchus, et d'autres démonologues assurent que le démon du sabbat n'est autre que Bacchus. Enfin, le *bouc* émissaire des Juifs hantait les forêts et les lieux déserts consacrés au démon; voilà sans doute les motifs qui ont placé si honorablement le *bouc* au sabbat. Les villageois disent encore que le diable se montre quelquefois sous forme de *bouc* à ceux qui le font venir avec le grimoire. Une femme accoucha, au XVIe siècle, d'un enfant que le diable, déguisé en *bouc*, lui avait fait; et Delrio assure que Luther était fils d'une sorcière et d'un *bouc*, qui n'était autre que le diable. » Dans tous les procès de sorcellerie, au moyen âge, il est question du *bouc* et des relations qu'ont avec lui les hommes et les femmes. Tous parlent de « cette chandelle ardente que les sorciers tiennent en la main, l'ayant allumée à celle que le *bouc* leur maistre porte entre les cornes, à laquelle il met le feu, le tirant de dessous sa queue, comme on l'a sceu par la confession de cette sorcière qui fut exécutée par arrêt du parlement de Bordeaux, en l'an 1594. » Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, la croyance aux sorciers et aux sortiléges fut répandue, non-seulement dans le peuple, mais encore chez les hommes les plus instruits, chez les magistrats les plus graves. Un avocat au parlement fit un ouvrage où il détaillait les transformations diverses de l'esprit malin, quand il se révèle aux hommes. On y trouve le passage suivant: « De toutes les apparences dont les démons se sont revêtus, celle du *bouc*, animal infect et puant, et hiéroglyphe de toutes saletez, leur a toujours été la plus agréable. D'un fantôme sous cette forme, la belle Sinonis de Jamblic se vit solliciter d'amour dans les déserts. Ce *bouc* tout noir, qui parut au comte de Cornoube portant sur son dos l'âme de Guillaume le Roux, roy d'Angleterre, qu'il confessa mener au jugement du grand Dieu, étoit-ce autre chose qu'un diable? Et qui ne sçait que les sorciers dans leurs sabatz ne l'adorent point soubs une autre figure? Zoroastre même, qui les a cogneus mieux que nul autre, ne les nomme point autrement, comme il est aisé de comprendre par les paroles de Jean Pic, qui dit que celui qui aura lu dans le livre intitulé *Baïr* l'affinité qu'il y a entre les chèvres et les démons pourra bien savoir ce que Zoroastre veut entendre par les chèvres. Et quel estoit cet Azazel, ou *bouc* émissaire du Lévitique, que le grand prêtre envoyoit dans le désert avec tous les péchez du peuple, sinon le prince des démons, Satan? Ce fut pourquoi les démons se plaisoient à paroistre en satyres, dont la forme avait tant de rapport à celle du *bouc*. »

L'urine de *bouc* servait, chez les Libyens, de spécifique dans plus d'un cas. Chez ce peuple, quand les enfants avaient atteint l'âge de quatre ans, on leur brûlait les veines du haut de la tête et aussi celles des tempes, avec de la laine qui n'avait point été dégraissée : cette opération avait pour but de les empêcher d'être incommodés de la pituite qui coule du cerveau, et de leur procurer une santé parfaite. Si, pendant qu'on les brûlait ainsi, les enfants avaient des spasmes, ils les arrosaient avec de l'urine de *bouc*, qui, selon Hérodote, était un remède souverain. Le sang de *bouc* passait aussi pour avoir des propriétés merveilleuses. Dans le livre des *Admirables secrets du Grand Albert*, on trouve que, si on se frotte le visage de sang de *bouc* qui aura bouilli avec du verre et du vinaigre, on aura des visions horribles et épouvantables. On peut se venger de ses ennemis en leur frottant la face avec le même mélange, ce qui leur causera des cauchemars horribles.

La croyance au diable et à son apparition sous forme de *bouc* donna lieu, au siècle dernier, à une aventure plaisante. Un voyageur, descendu dans une auberge, entendit au milieu de la nuit un bruit de pas auprès de son lit. Persuadé qu'il avait affaire à un voleur, il se met sur son séant et se prépare à lutter avec son agresseur; bientôt il sent deux pattes velues qui se posent près de lui, ses mains étendues saisissent deux cornes, et son visage est effleuré par de longs poils, qui avaient une odeur très-peu réjouissante. Persuadé qu'il a devant lui le diable en personne, il se réfugie dans un coin de la chambre et passe le reste de la nuit en prière. Le lendemain, il aperçut un *bouc* paisiblement étendu sur son lit, et dont les signes de croix ne troublaient nullement le sommeil.

— **Anecdotes.** Philippe II avait envoyé le jeune connétable de Castille à Rome, pour féliciter Sixte V sur son exaltation. Ce pape, mécontent de ce qu'on lui avait député un ambassadeur si jeune, ne put s'empêcher de lui dire : « Eh quoi! votre maître manque-t-il d'hommes, pour m'envoyer un ambassadeur sans barbe? — Si mon souverain eût pensé, lui répliqua le fier Espagnol, que le mérite consistât dans la barbe, il vous aurait envoyé un *bouc*, et non un gentilhomme. »

***

Les critiques amères de l'abbé Desfontaines avaient soulevé contre lui tous les beaux esprits, et surtout la nation altière des poëtes. On épluchait ses écrits; on allait même plus loin, et Piron décocha à l'abbé le trait suivant:

Certain auteur de cent mauvais libelles
Croit que sa plume est la lance d'Argail :
Au haut du Pinde, entre les neuf pucelles,
Il s'est placé comme un épouvantail.
Que fait le *bouc* en si joli bercail?
Y plairait-il? penserait-il y plaire?
Non : c'est l'eunuque au milieu d'un sérail,
Il n'y fait rien, et nuit à qui veut faire.

Cette épigramme sanglante avait été remise par l'auteur à un de ses amis, qui la communiqua à Desfontaines. Celui-ci fut très-contrarié du rapprochement dont il était l'objet. Piron, instruit du chagrin de son adversaire, consentit à effacer le mot, en n'en conservant que la première lettre suivie de points.

Que fait le b.... en si joli bercail?

Le remède parut à l'abbé pis que le mal, et le mot *bouc* resta.

— **Allus. hist. Bouc émissaire.** Bouc célèbre dans l'histoire des Juifs. Le bouc a joué un certain rôle dans la religion de tous les peuples. Chez les Juifs, à la fête des Expiations, on amenait au grand prêtre un bouc, sur la tête duquel il étendait les mains, et qu'il chargeait, avec des imprécations, de toutes les iniquités d'Israël. Les Juifs désignaient cet animal réprouvé sous le nom d'*Azazel*, mot hébreu qui signifie *émissaire* ou *renvoyé*. Après cette cérémonie, le bouc était conduit sur les confins du désert, et chassé au milieu des cris de tout le peuple. Le conducteur était obligé de se laver le corps et les vêtements, pour se purifier, avant de rentrer au milieu des siens.

Le mot *bouc émissaire* est devenu proverbial pour désigner une personne sur laquelle on fait retomber toutes les fautes, à laquelle on impute tous les torts, et qu'on accuse de tous les malheurs qui arrivent:

« La vraie grandeur d'Estienne Dolet est dans sa mort plutôt que dans sa vie; il fut le *bouc émissaire*, la victime choisie par l'Eglise: il paya pour tous les hommes illustres de son temps. Voilà ce qui doit nous rendre doublement chère la mémoire du martyr de la place Maubert. » TAXILE DELORD.

« L'homme soldé, le soldat, est un pauvre glorieux, victime et bourreau, *bouc émissaire*, journellement sacrifié à son peuple et pour son peuple, qui se joue de lui; c'est un martyr féroce et humble tout ensemble, que se rejettent le pouvoir et la nation toujours en désaccord. » ALFRED DE VIGNY.

« Toutes les tentatives de résistance de Louis XVI au mouvement qui précipitait la monarchie étaient appelées conspirations; toutes ses faiblesses étaient appelées trahisons; c'était bien plus l'acte d'accusation de son caractère et des circonstances que l'acte d'accusation de ses crimes. Le temps trop lourd pour tous, on le rejetait tout entier sur lui. Il payait pour le trône, pour l'aristocratie, pour le sacerdoce, pour l'émigration, pour La Fayette, pour les girondins, pour les jacobins eux-mêmes, et c'était l'*homme émissaire* des temps antiques, inventé pour porter les iniquités de tous. » LAMARTINE.

BOUC. V. PORT-DE-BOUC.

BOUCACHARD. Hist. relig. V. BOURGACHARD.

BOUCAGE s. m. (bou-ka-je — rad. *bouc*, à cause de l'odeur forte de quelques espèces). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des amminées, comprenant un assez grand nombre d'espèces, qui croissent pour la plupart sur les bords du bassin méditerranéen et dans l'Europe centrale. La plus remarquable est cultivée et connue sous le nom d'*anis*.

BOUCAIGE s. m. (bou-kè-je). Féod. Redevance sur les vignes qui n'étaient pas tenues en fief.

BOUCAN s. m. (bou-kan — rad. *bouc*, ou de l'esp. *bocca*, bouche). Lieu où les sauvages d'Amérique fument leurs viandes. ‖ Gril de bois sur lequel ils font la même opération. ‖ Claie sur laquelle on sèche la cassave.

— Pop. Lieu de débauche, de prostitution : *Aller dans un* BOUCAN. *Fréquenter les* BOUCANS. Vieux en ce sens. ‖ Bruit, vacarme : *En apprenant cette nouvelle, il fit un affreux* BOUCAN. *C'est un* BOUCAN *à ne pas s'entendre.*

— Comm. Bûche de bois à brûler rompue par vétusté.

— Art. culin. Préparation que l'on fait subir à la tortue pour la mettre en pâté: *Le père Griffat possédait, entre autres, le secret d'un* BOUCAN *de tortue dont le récit pittoresque suffisait pour éveiller une faim dévorante chez ses auditeurs.* (E. Sue.)

BOUCANADE s. f. (bou-ka-na-de). Argot. Action de corrompre avec de l'argent un témoin, une personne qui connaît un fait dont on craint la révélation.

BOUCANAGE s. m. (bou-ka-na-je — rad. *boucan*). Action de boucaner, d'exposer certains objets à la fumée pour les sécher et les conserver : *Le* BOUCANAGE *des viandes, des peaux, du poisson.*

— **Encycl.** Le *boucanage* est un des moyens les plus anciens que l'on ait inventés pour préserver les matières animales de la décomposition. Les voyageurs modernes l'ont même trouvé en usage chez toutes les nations sauvages de l'Amérique et de l'Océanie. Quant à

son nom, il est permis de croire qu'il provient de ce que, à l'arrivée des Européens, les indigènes du nouveau monde l'appliquaient surtout à la chair des jeunes bouquetins, étymologie qui diffère un peu de celle que nous avons donnée. Les procédés varient plus ou moins suivant les localités ; mais les meilleurs paraissent être ceux à l'aide desquels on prépare le célèbre *bœuf fumé de Hambourg.* Voici comment opèrent les industriels de cette ville : les viandes, préalablement dépecées et salées, sont suspendues dans des chambres basses de plafond, où l'on fait arriver une fumée très-épaisse produite par des copeaux de chêne, de hêtre ou de bouleau très-secs. Les choses sont disposées de manière que la fumée arrive presque froide. La durée de l'opération varie de quatre à dix semaines, selon la grosseur des pièces. Quand elle est terminée, les viandes sont pénétrées d'acide pyroligneux et de créosote, qui constituent presque en totalité la fumée, et qui ajoutent leur action à celle du sel marin.

BOUCANÉ, ÉE (bou-ka-né) part. passé du v. Boucaner. Séché à la fumée : *Il venait de quitter la natte où figuraient encore les bananes* BOUCANÉES *pour le repas, quelques herbes cuites et des crabes.* (Roger de Beauv.)

BOUCANER v. a. ou tr. (bou-ka-né — rad. *boucan*). Sécher par une exposition prolongée à l'action de la fumée : BOUCANER *de la viande, du poisson.* BOUCANER *de la cassave.* BOUCANER *des peaux.*

— Par anal. Noircir, brûler : *Les carnations de bronze que* BOUCANE *le soleil ne trahissent aucun secret.* (Méry.)

— v. n. ou intr. Etre boucané, préparé à la fumée : *Les sauvages ne mangent la chair du castor qu'après l'avoir fait* BOUCANER *à la fumée.* (Chateaubr.) *Le marcassin* BOUCANAIT *à la chaleur égale de ce brasier ardent et concentré.* (E. Sue.)

— Aller à la chasse des bœufs sauvages ou autres bêtes, pour en avoir les peaux.

— Pop. Fréquenter les mauvais lieux. ‖ Faire du bruit, du vacarme. ‖ A signifié Perdre son temps, et aussi Faire la grimace.

Se boucaner v. pr. Etre boucané, préparé à la fumée : *Chez les sauvages, les cuirs ne se tannent pas, mais* SE BOUCANENT.

BOUCANERIE s. f. (bou-ka-ne-rî — rad. *boucan*). Association des pirates d'Amérique connus sous le nom de boucaniers : *Les Espagnols se pressaient pour voir ce célèbre aventurier, chef de la* BOUCANERIE *du port de la Paix.* (E. Gonzalès.)

BOUCANIER s. m. (bou-ka-nié — rad. *boucan*). Nom sous lequel on désignait certains aventuriers de Saint-Domingue, adonnés à la chasse du bœuf sauvage, fameux plus tard par leurs pirateries : *Les rochers situés sur les côtes du Pérou furent longtemps le lieu de refuge de hardis pirates connus sous le nom de* BOUCANIERS. (Encycl.)

— Gros et long fusil dont se servaient les mêmes chasseurs devenus pirates.

— Par ext. Homme qui fréquente les boucans, les mauvais lieux.

— A signifié Vieillard.

— **Encycl.** Les *boucaniers* sont des aventuriers français et anglais qui, chassés en 1630 de Saint-Christophe par l'escadre espagnole de Frédéric de Tolède, s'établirent au nord de Saint-Domingue. La facilité de se procurer les choses nécessaires à la vie, et une position aisée à défendre, les avaient engagés à se fixer à la Tortue. Des Hollandais et un grand nombre d'autres aventuriers vinrent bientôt les y joindre. Leur principale occupation était de faire la guerre aux bœufs sauvages, extrêmement multipliés à Saint-Domingue depuis que les Espagnols les y avaient importés. Ces chasseurs s'appelèrent *boucaniers*, du nom d'une espèce de gril nommé boucan, sur lequel ils rôtissaient les viandes dont ils se nourrissaient, sans manger de pain. Ces *boucaniers* conservaient avec soin tous les cuirs et les vendaient aux Hollandais. Les Espagnols, qui voyaient avec déplaisir ces aventuriers s'établir dans leur voisinage et chasser sur leurs terres, armèrent une expédition contre la Tortue. Ils abordèrent dans l'île au moment où tous ceux qui auraient pu la défendre se trouvaient occupés de la chasse à Saint-Domingue, et, égorgeant les femmes, les enfants, les vieillards, ils détruisirent tous les établissements. Instruits de ce cruel événement, les *boucaniers* choisirent pour chef un Anglais nommé Willis, reprirent possession de la Tortue à la fin de 1638 et s'y fortifièrent. Bientôt, poursuivant leur vengeance contre les Espagnols, pour lesquels ils avaient conçu une haine implacable, ils s'associèrent un grand nombre d'Européens, dont le métier était d'attaquer et de dépouiller les galions d'Espagne, quand ils revenaient chargés d'or, d'argent ou de denrées précieuses ; ils enrôlèrent beaucoup de colons qui fuyaient les charges auxquelles on les assujettissait, et firent des incursions chez les Espagnols, réduisant leurs colonies à un état d'extrême détresse, et portant au loin la terreur du nom de *boucaniers.* Après de longues alternatives de succès et de revers, les *boucaniers* demeurèrent maîtres de l'île de la Tortue, et s'étendirent sur la côte de Saint-Domingue, qu'ils conservèrent toujours depuis. Les *boucaniers* anglais allèrent ensuite se fixer à la Jamaïque. En temps de guerre, ils prenaient leur commission, les uns du général français, les autres du général anglais, en payant le dixième de leurs prises. En temps de paix, ils se contentaient d'une permission de chasse et de pêche, et, sous le nom de chasseurs et de pêcheurs, ils pillaient les Espagnols sur terre et sur mer. Leur courage indomptable leur faisait affronter les plus grands périls et donnait du succès à leurs entreprises les plus hasardées.

Le bruit des exploits des *boucaniers* avait attiré parmi eux une foule d'aventuriers de tous les pays, et bientôt ils furent en état de faire des expéditions formidables sur toutes les mers du Sud et du Nord. Les îles de Saint-Domingue, de la Tortue, de la Jamaïque, devinrent les arsenaux de leurs armements et l'entrepôt des richesses immenses que leur brigandage et leur rare intrépidité leur procuraient, et qu'ils dissipaient au sein de la débauche la plus effrénée.

La côte nord de Saint-Domingue et l'île de la Tortue ne commencèrent qu'en 1665 à fixer les regards de la France ; les aventuriers s'y rencontraient alors en grand nombre, mais on y comptait à peine quatre cents cultivateurs. D'Ogeron fut présenté par la Compagnie et accepté par le ministre Colbert pour gouverner cette colonie. Il avait longtemps vécu avec les *boucaniers*, qui avaient conçu pour lui le plus grand respect. Il administra son gouvernement avec tant de sagesse, qu'il parvint à fixer l'esprit remuant de ces aventuriers, et qu'au bout de quatre ans, le nombre des colons dépassait quinze cents. Les autres *boucaniers* continuèrent leurs exploits, qu'ils couronnèrent, en 1697, par la prise et le pillage de Carthagène, ville la plus fortifiée de l'Amérique. Ils y débarquèrent le 15 avril, sous les ordres de M. de Pointis, chef d'escadre, qui rentra à Brest le 9 août suivant. A la fin de leur expédition, les *boucaniers* tombèrent au milieu d'une flotte anglaise et hollandaise alliée à l'Espagne, qui les écrasa. Disséminés alors dans tout le nouveau monde, et voyant leurs chefs appelés à des emplois dans leur patrie, les *boucaniers* renoncèrent à leur indépendance pour se donner au roi de France, dont la plupart étaient nés sujets. Les uns consacrèrent leurs armes à la défense de leur pays, les autres mirent leur industrie au service du commerce ou de la culture des terres.

Boucanier (LE), poëme américain, publié en 1827 par Dana, directeur de la *Revue américaine du Nord*, fondée par Channing. Le *Boucanier* est un poëme empreint de sombres et fortes passions, que colore un récit émouvant, basé sur la tradition d'un meurtre commis par un pirate dans une île de la côte de la Nouvelle-Angleterre, et puni d'une façon étrange et terrible. Comme tous les écrits de Dana, ce poëme se distingue par une vigueur qui touche à la rudesse, par une concision qui arrive parfois à l'obscurité ; mais le but est éminemment religieux, la philosophie est profonde, le sentiment plein de simplicité et de tendresse.

BOUCANIÈRE s. f. (bou-ka-niè-re — fém. de *boucanier*). Femme dissolue, paillarde.

> . . . Le mari lui dit : Ah ! *boucanière*,
> Je suis cocu, tu prends plaisir au cas.
> J.-B. ROUSSEAU.

— Pierre à feu de qualité inférieure.

— Loc. adv *A la boucanière.* A la manière des boucaniers : *Quelquefois l'expression de sa sensualité devenait contagieuse, lorsqu'il racontait certains repas* A LA BOUCANIÈRE *faits au milieu des forêts ou sur les côtes de l'île.* (E. Sue.)

BOUCANIER, IÈRE adj. (bou-ka-nié — iè-re — rad. *boucaner*). Qui appartient, qui est propre aux boucaniers : *Fusil* BOUCANIER. *Arme* BOUCANIÈRE.

BOUCARD s. m. (bou-kar). Comm. Nom vulgaire de la soude, dans les anciennes provinces de Saintonge et de Poitou.

— Argot. Syn. d'OUTIL.

BOUCARDE s. m. (bou-kar-de). Moll. V. BUCARDE.

BOUCARDIER s. m. (bou-kar-di-é — rad. *boucard*). Argot. Celui qui vole de nuit dans les boutiques.

BOUCARDITE s. f. (bou-kar-di-te). Moll. V. BUCARDITE.

BOUCARÈS s. m. (bou-ka-rèss). Agric. Variété de raisin noir.

BOUCARIE s. f. (bou-ka-rî). Ancienne forme du mot BOUCHERIE.

BOUCARO s. m. (bou-ka-ro — espag. *bujaro*, même sens). Comm. Terre odorante et rougeâtre dont on fait des vases à rafraîchir.

BOUCASSIN s. m. (bou-ka-sain — bas lat. *boccasinus*, même sens). Comm. Etoffe de coton, futaine, principalement employée à faire des doublures. ‖ Toile gommée, calandrée, teinte de diverses couleurs, qui n'est plus en usage.

— Anc. mar. Toile bleue ou rouge dont on se servait pour doubler les tendelets des galères.

BOUCASSINE s. f. (bou-ka-si-ne). Comm. Sorte de toile de lin.

BOUCASSINÉ, ÉE adj. (bou-ka-si-né). Comm. Fait à la manière du boucassin : *Toile* BOUCASSINÉE.

BOUCAUT s. m. (bou-kô — rad. *bouc*). Comm. Contenance d'une outre en peau de bouc. Vieux en ce sens. ‖ Tonneau dans lequel on transporte certaines denrées sèches, exotiques : *Morue en* BOUCAUT.

> Sortant à grains dorés du *boucaut* qui se vide,
> Que le moka pour vous s'élève en pyramide.
> C. DELAVIGNE.

‖ Contenu du même tonneau : BOUCAUT *de sucre, de café, de tabac.*

— Mar. Entrée d'un port : *Ce navire est au* BOUCAUT.

BOUCELLE s. f. (bou-sè-le). Petite bouche. On disait aussi BOUCÈTE.

BOUCHAGE s. m. (bou-cha-je — rad. *boucher*). Action de boucher : *Le* BOUCHAGE *des bouteilles.* ‖ Ce qui sert à boucher : *Un* BOUCHAGE *solide, hermétique.*

— Techn. Terre détrempée et pétrie, qui sert dans les forges pour la coulée.

BOUCHAIN (*Buchanium*), ville de France (Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. S.-O. de Valenciennes, place forte sur l'Escaut ; pop. aggl. 990 hab. — pop. tot. 1,501 hab. Teintureries, brasseries, raffineries de sel et de sucre, tanneries. On y remarque la tour d'Ostrevent, reste de l'ancien château. Cette place de guerre, protégée par des écluses qui permettent d'inonder le pays en cas de siége, fut assiégée et prise en 1477 par Louis XI, qui faillit y perdre la vie d'un coup de fauconneau. Louis XIV s'en empara, en 1676, après cinq jours de tranchée ouverte. Les alliés la reprirent en 1711, mais le maréchal de Villars la reprit l'année suivante.

BOUCHARD (Amaury), chancelier du roi de Navarre, né à Saint-Jean-d'Angély dans la seconde moitié du XVe siècle, était, avant d'avoir ce titre, maître des requêtes et président à Saintes. On a de lui une apologie des femmes : *Feminei sexus apologia* (Paris, 1512, in-4o), qu'il avait écrite pour réfuter les idées émises par un jurisconsulte renommé, Tiraqueau.

BOUCHARD (Alain), historien breton du XVe siècle, mort après 1513. Il fut d'abord avocat au parlement de Rennes ; il est le premier qui ait donné une histoire complète de la Bretagne. Ses *Grandes cronicques de Bretaigne*, publiées en 1514, ont été fort maltraitées par les bénédictins ; mais on reconnaît aujourd'hui qu'il s'y trouve des particularités curieuses racontées dans un style naïf et pittoresque, notamment le récit jour par jour de l'expédition de Charles VIII à Naples.

BOUCHARD (Alexis-Daniel), docteur en théologie et en droit, né à Besançon vers 1680, mort en 1758. Il composa beaucoup d'ouvrages, dont la plupart n'ont point été publiés ; ceux qui furent imprimés sont : *Juris Cæsaris seu civilis institutiones breves, admodum faciles et accuratæ* (1713), et *Summa conciliorum generalium seu Romanæ catholicæ Ecclesiæ* (1717).

BOUCHARD (le chevalier Armand DE), officier distingué, né en Provence vers 1750, mort en 1827. Il entra dans les gardes du corps, et fréquenta la maison du comte de Clermont-Tonnerre, qui se plaisait à réunir dans ses salons un grand nombre d'esprits distingués. Ce fut alors qu'il composa la jolie comédie intitulée les *Arts et l'Amitié* (1788), en un acte et en vers libres, dont le succès au Théâtre-Italien aurait dû l'engager à en écrire d'autres, et qui commença la réputation de Mme Saint-Aubin par le rôle touchant de Bonne. Pendant la Révolution, le chevalier de Bouchard devint adjudant général, et fut ensuite chargé du commandement militaire de l'Ain. Il ne cessa jamais de correspondre avec des littérateurs distingués, parmi lesquels on peut citer M. de Barante, et il s'amusait quelquefois à écrire de jolis vers, qui n'ont pas été publiés.

BOUCHARD (Henri), magistrat français, né à Lyon vers 1761, mort quelques années avant la révolution de 1830. Après avoir été reçu docteur en droit, il suivit d'abord le barreau, fut nommé conseiller de préfecture de la Côte-d'Or, membre du Corps législatif, puis procureur général à la cour impériale de Poitiers. Il fit aussi partie de la Chambre des députés dans les premières années de la Restauration. Après avoir longtemps souffert d'une maladie qui ne lui permettait pas de remplir sa fonction de procureur général, quoiqu'il en eût toujours conservé le titre, il fut remplacé par Mangin, qui devint ensuite préfet de police à Paris. Bouchard ne manquait pas d'une certaine éloquence, qu'il eut l'habileté de mettre au service de toutes les réactions. Sa longue carrière parlementaire ne fut qu'un plaidoyer en faveur des actes de la police, d'une stricte célébration du dimanche, de la revendication des biens du clergé, non vendus, et du maintien de la taxe sur le sel ; en revanche, il détestait cordialement la liberté de la presse. Michaud, peu révolutionnaire, comme on sait, dit de lui qu'en raison de ses deux titres de procureur général et de membre du Corps législatif, il recevait 15,000 fr. pour parler et 10,000 fr. pour se taire. Ce trait est bon à enregistrer.

BOUCHARD (David). V. AUBETERRE (D').

BOUCHARD-CHANTEREAUX (Nicolas-Robert), naturaliste français, né à Boulogne-sur-Mer en 1802, mort dans cette ville en 1864. Bouchard a publié sur les animaux inférieurs un certain nombre de monographies très-estimées, parmi lesquelles nous citerons le *Catalogue des crustacés du Boulonnais*, une *Notice sur le genre ancyle*, le *Catalogue des mollusques marins observés sur les côtes du détroit*, le *Catalogue des mollusques terrestres et fluviatiles du Pas-de-Calais*, enfin un mémoire sur les *hélices saxicaves*, qui fut très-remarqué. En paléontologie, on lui doit plusieurs travaux importants sur les genres *Productus, Magas, Davidsonia, Limanomya.*

BOUCHARDAT (Apollinaire), chimiste et pharmacien français, né à l'Isle-sur-le-Serein (Yonne) vers 1810. Agrégé de la Faculté de médecine de Paris en 1832, il a été successivement pharmacien en chef de l'hôpital Saint-Antoine et de l'Hôtel-Dieu (1834-1855), membre de l'Académie de médecine (1850) et du conseil de salubrité, puis professeur d'hygiène à la Faculté (1852), etc. Ses travaux sont nombreux et importants : *Cours de chimie élémentaire* (1834-1835, 2 vol. in-8o) ; *Chimie organique* (1835) ; *Cours des sciences physiques* (1841-1844, 3 vol.) ; *Eléments de matière médicale et de pharmacie* (1838) ; l'*Annuaire de thérapeutique*, qui paraît depuis 1841 ; *Nouveau formulaire magistral* (1840), qui a eu plusieurs éditions ; *Formulaire vétérinaire* (1849) ; *Opuscules d'économie rurale* (1855) ; le *Répertoire de pharmacie*, recueil mensuel qu'il dirige depuis 1847. On lui doit aussi des mémoires d'un haut intérêt, notamment un *Essai sur le lait et les maladies déterminées par une lactation exagérée ;* une *Etude sur l'influence des eaux potables sur la production du goître et du crétinisme ;* une notice sur le *Chloroforme ;* un travail sur le *Diabète sucré* ou *Glucosurie*, et d'importants mémoires présentés à l'Académie de médecine.

Cependant M. Bouchardat, qui est Bourguignon avant d'être pharmacien, s'est cru obligé de s'occuper d'un autre liquide que des eaux qui produisent le goître et le crétinisme ; il a publié une série de travaux fort intéressants sur la vigne et les vins : *Etudes sur les produits des cépages de Bourgogne* (1846) ; *Sur les cépages du centre de la France et du Midi* (1850) ; *Sur la dégénération et la perfection des cépages cultivés* (1849) ; *Sur les vignes de semis* (1852).

BOUCHARDE s. f. (bou-char-de). Sculpt. Sorte de ciseau en acier trempé, portant des aspérités appelées pointes de diamants, et servant à pratiquer dans le marbre les ouvertures qu'on obtiendrait difficilement par l'emploi du ciseau tranchant.

— Constr. Marteau à tête découpée en pointes de diamants, avec lequel on achève de tailler les pierres dures dégrossies au ciseau.

BOUCHARDÉ, ÉE (bou-char-dé) part. pass. du v. Boucharder. *Dalle* BOUCHARDÉE.

BOUCHARDER v. a. ou tr. (bou-char-dé — rad. *boucharde*). Constr. Travailler avec la boucharde : BOUCHARDER *une bordure de trottoir, un socle de colonne.*

BOUCHARDON (Edme), statuaire, né à Chaumont (Haute-Marne) en 1698, mort à Paris en 1762. Il reçut de son père, sculpteur et architecte, les premières notions du dessin, puis entra à Paris dans l'atelier de Coustou le jeune, et remporta le grand prix en 1722. Il resta dix ans à Rome, où il dessina d'après l'antique et d'après les maîtres italiens un grand nombre d'études, et où il exécuta divers travaux, entre autres les bustes de Clément XII et des cardinaux de Polignac et de Rohan. Sa réputation, déjà consacrée, lui valut d'être rappelé en France par un ordre du roi, qui le nomma son sculpteur ordinaire et le chargea de nombreux ouvrages pour Versailles, Grosbois et autres résidences. Dessinateur de l'Académie des beaux-arts en 1745, il fut nommé professeur deux ans plus tard. Bouchardon fut l'un des statuaires les plus remarquables du XVIIIe siècle. L'influence de ses longues études à Rome se fait sentir dans son dessin, qui est noble et correct, bien qu'un peu froid ; ses modelés étaient vrais et bien étudiés. Il cherchait la grâce et la rencontrait souvent ; mais quelquefois aussi il tombait dans le maniéré, moins cependant et plus rarement que les autres artistes de son époque. Artiste consciencieux, il n'avait toutefois ni assez de force ni assez de pureté pour relever l'art de sa décadence. Ses œuvres principales sont : *Saint Charles Borromée*, un *Triton* et deux *Amours*, le *Roi et le Dauphin*, à Versailles ; *Jésus-Christ*, la *Vierge*, six *Apôtres*, un *tombeau*, à Saint-Sulpice ; la *Fontaine* de la rue de Grenelle ; la *Statue équestre de Louis XV*, sur la place de ce nom, et qui disparut à la Révolution (le cheval passait pour un chef-d'œuvre) ; l'*Amour taillant son arc dans la massue d'Hercule*, au Louvre, etc. Il a laissé en outre des dessins fort estimés. Les planches de l'*Anatomie* de Hugniet et du *Traité des pierres gravées* de Mariette ont été gravées d'après lui.

Les mœurs de Bouchardon se conservèrent simples et pures dans un siècle de frivolité. C'est lui qui disait souvent : « *Quand je lis l'Iliade, je crois avoir vingt pieds de haut.* » Ses ouvrages se ressentent de l'élévation d'âme que lui causait la lecture du poëte grec.

BOUCHARDY (Joseph), auteur dramatique

français, né à Paris en 1810, est fils et frère d'artistes peintres et graveurs, originaires de Lyon, et dont les œuvres ont fréquemment figuré aux expositions jusque dans ces derniers temps. Après avoir été lui-même un des meilleurs élèves de Reynolds, l'admirable graveur anglais, après avoir produit un certain nombre de planches à l'aqua-tinta destinées au commerce, il se lia avec M. Eugène Deligny, et débuta avec lui au théâtre vers 1836, par un vaudeville, le *Fils du Bravo*, et un drame en un acte, *Hermann l'ivrogne*. Il donna ensuite seul une série de drames qui révélèrent son extrême adresse dramatique à se tirer des surprises et des complications les plus extraordinaires. *Gaspardo le pêcheur*, en quatre actes (1837), eut de nombreuses représentations, et rendit le nom de l'auteur populaire au boulevard. Il fut suivi de *Longue-Epée le Normand*, en cinq actes (1837); le *Sonneur de Saint-Paul*, en quatre actes (1838), dont la vogue dépassa encore celle de *Gaspardo le pêcheur; Christophe le Suédois*, en cinq actes (1839); *Lazare le pâtre*, en quatre actes (1840), un des plus grands succès de M. Bouchardy; *Pâris le bohémien*, en cinq actes (1842); les *Enfants trouvés*, en trois actes (1843); les *Orphelines d'Anvers*, en cinq actes (1844); la *Sœur du muletier*, en cinq actes (1845); *Bertram le matelot*, en cinq actes (1847); la *Croix de Saint-Jacques*, en six tableaux (1850); *Jean le cocher*, en cinq actes (1852); le *Secret des cavaliers*, en cinq actes (1857); *Michaël l'esclave*, en cinq actes (1859); *Philidor*, en cinq actes (1863). Ces pièces, qui échappent à l'analyse, tant les incidents y sont entassés, pressés, accumulés, ont été données, transportées ou reprises sur les scènes de l'Ambigu, de la Gaîté et de la Porte-Saint-Martin, selon les pérégrinations de leurs divers interprètes, parmi lesquels nous citerons en première ligne M. Frédérick-Lemaître. M. Bouchardy a fait jouer aux Variétés, en avril 1849, un petit vaudeville interprété par Bouffé et intitulé *Vendredi*. Il a écrit, pour la *Galerie artistique et dramatique* de 1853, les biographies de MM. Francisque aîné, Saint-Ernest et Mélingue, pour qui il a composé différents rôles.

M. Bouchardy, dont les productions nouvelles sont devenues fort rares, a été autrefois le grand impresario des terreurs du boulevard. Il a personnifié, surtout à ses débuts, le drame noir et terrible des anciens jours, le drame à *ficelles*, pour nous servir d'une expression consacrée. Il est peut-être le seul, parmi les dramaturges modernes, qui ait conservé le sérieux des Eschyles de l'Ambigu d'autrefois, la foi des Euripides de la Gaîté du meilleur temps. Non-seulement il possède à fond toutes les ressources qu'il faut pour bien enchevêtrer les charpentes d'une action, faire naître et grandir la curiosité, pousser l'intérêt jusqu'à l'exaspération, mais il croit en son œuvre. Chez lui, jamais un mot sceptique ne vient jeter de doute sur les sentiments des personnages; ses coups de théâtre sont sincères jusqu'à l'heure suprême où les méchants sont punis et les bons récompensés. Il a la sincérité inaltérable des premiers âges dramatiques, et accomplit d'une main convaincue son rôle de Providence incarnée, qui se révèle invariablement entre onze heures et minuit, à la grande satisfaction des chérubins du paradis... de l'Ambigu. Cette croyance au mélodrame explique la réussite de *Gaspardo*, du *Sonneur de Saint-Paul* et de *Lazare le pâtre;* elle explique pourquoi les pièces de M. Bouchardy, traduites en castillan, ont obtenu des succès d'enthousiasme par toutes les Espagnes; elle nous donne le secret de ces représentations à recettes vraiment fabuleuses, qui les ont suivies dans tous les endroits de la terre où l'on pose quatre planches sur deux tréteaux dans une intention de théâtre. Il ne faut pas, il est vrai, demander à cet auteur, qui a confectionné pour le crime l'oreiller le plus rembourré d'épines et de remords qu'on ait jamais imaginé, il ne faut pas lui demander des pensées fortes, des cris de l'âme, de beaux élans vers l'idéal, de ces observations que les rêveurs savent seuls faire avec leur œil qui semble ne rien voir, et surtout du style. Non. Ne lui demandez pas davantage des développements, des explications, des phrases; il ne comprend, lui, que les faits. « Des faits, rien que des faits, grand Dieu! disait, en 1842, M. Théophile Gautier; de vrais miracles, qui semblent à tout le monde très-simples et très-naturels. La poétique de Bouchardy est basée sur l'exemple suivant : « Toi ici! par quel prodige? mais tu es mort » depuis dix-huit mois?... — Silence! c'est un » secret que je remporterai dans la tombe! » répond le personnage interpellé; et l'action continue. Rien n'est plus expliqué que cela. Il faut convenir que les héros de M. Bouchardy sont peu curieux et peu questionneurs de leur nature. Tout cela n'empêche pas *Pâris le bohémien* de former un spectacle d'un intérêt soutenu, et qui vous tient en suspens pendant cinq heures d'horloge. Il y a là-dessous, à travers le fatras et l'incohérence, les boursouflures et le mauvais style, une certaine grandeur, une puissance incontestable et un sentiment poétique très-réel. »

Deux ans auparavant, à propos de *Lazare le pâtre*, M. Théophile Gautier avait donné des œuvres de cet habile et heureux écrivain dramatique une sorte de caractéristique à laquelle nous emprunterons les lignes suivantes : « M. Bouchardy, quoiqu'il ait un plus juste sentiment du dialogue que les mélodramaturges ordinaires, n'est nullement un bon écrivain. Il ne sculpte pas sa phrase, brisée à tout moment par les nécessités d'une action convulsive et haletante, et ne s'arrête jamais, une fois lancé; cependant, ce qu'on peut apercevoir de son style, aux bien rares temps d'arrêt de ses drames, ne saurait supporter un examen sérieux. L'analyse des passions et des caractères tient également peu de place dans ces œuvres singulières. La poésie, la fantaisie en sont absentes. Il n'y a pas davantage de philosophie, et le sens moral y manque entièrement. Comment donc, sans tout cela, l'auteur parvient-il à des succès si réels et si francs? Par la complication excessive de la charpente, l'entassement des faits et l'absence de développement, par une curiosité harcelée sans relâche et satisfaite à tout prix, même aux dépens de la vraisemblance et de la logique. Chaque acte est une pièce entière, et une pièce très-embrouillée; et il faut la robuste attention et la naïveté ardente du public des boulevards pour ne pas perdre le fil qui conduit les héros à travers un pareil labyrinthe d'événements. Jamais on n'a plus dédaigné les préparations et les motifs. La situation exige qu'un personnage paraisse : il se présente sur-le-champ, sans dire ni d'où il vient, ni comment il est venu, tranche la difficulté, et s'en va jusqu'à ce qu'on ait encore besoin de lui; et ces entrées si brusques, qui n'ont d'autre motif que le désir où est le spectateur de voir arriver le personnage nécessaire, sont toujours acceptées et applaudies à outrance. Quant à nous, de telles pièces nous font l'effet de ces rêves fourmillants, où vont et viennent mille figures bizarres, et où les événements les plus incroyables se succèdent, sans égard aux temps et aux lieux, et sont admis par le dormeur comme les choses du monde les plus ordinaires et les plus simples... » Citons, comme assez rare et digne de remarque, le fait de M. Bouchardy résistant à l'exemple, donné par ses confrères en vaudevilles et en mélodrames, d'une collaboration qui menace d'envahir outre mesure le théâtre; M. Bouchardy écrit et fait seul jouer ses pièces. — Le nom de M. Bouchardy a figuré par erreur dans les nécrologes de l'année 1852.

BOUCHARI s. m. (bou-cha-ri). Ornith. Nom de la pie-grièche en Bourgogne.

BOUCHARLAT (Jean-Louis), mathématicien et littérateur français, né à Lyon en 1775, mort à Paris en 1848. Il entra à l'Ecole polytechnique comme élève, puis y resta quelque temps comme repétiteur adjoint. Il fut ensuite nommé professeur de mathématiques transcendantes à l'Ecole militaire de La Fère, emploi qu'il conserva jusqu'à la suppression de cette école. Alors il s'occupa de littérature et professa les belles-lettres à l'Athénée de Paris. Il fit paraître dans l'*Almanach des Muses* diverses poésies, telles que l'*Episode du géant Adamastor*, traduit du Camoëns; publia la *Mort d'Abel*, le *Jugement dernier*, en douze chants (1808); un *Cours de littérature faisant suite à celui de La Harpe* (1826). Ses principaux ouvrages de mathématiques sont : *Eléments du calcul différentiel* (1838), et *Théorie des courbes et des surfaces de second ordre* (1810).

BOUCHAUD (Mathieu-Antoine), jurisconsulte et économiste, né à Paris en 1719, mort en 1804. Il était, par sa mère, petit-neveu de Gassendi. Longtemps repoussé du doctorat par la faculté de droit, à cause de ses opinions philosophiques et de sa collaboration à l'*Encyclopédie*, il fut admis enfin lorsque sa réputation eut rendu cette exclusion de plus en plus scandaleuse, obtint, en 1774, une chaire de droit naturel et des gens au Collége de France, et fut nommé conseiller d'Etat en 1785. L'Académie des inscriptions lui avait ouvert ses portes en 1766. Outre ses articles de jurisprudence et d'histoire ecclésiastique dans l'*Encyclopédie*, on a de lui : *Essai historique sur l'impôt du 20e sur les successions, et de l'impôt sur les marchandises chez les Romains* (1774); *Recherches sur la police des Romains concernant les grands chemins, les rues et les marchés* (1784, in-8o); *Théorie des traités de commerce entre les nations* (1773); *Commentaire sur la loi des Douze Tables* (1787); c'est le travail le plus complet qui ait été fait sur ces fragments mutilés de la législation primitive des Romains.

BOUCHAUTE, commune de Belgique, province de la Flandre orientale, arrond. et à 18 kilom. N. de Gand, près des frontières de Hollande; 2,071 hab. Ancien château fort.

BOUCHE s. f. (bou-che — lat. *bucca*, même sens). Cavité qui, chez l'homme, s'ouvre à la partie antérieure et inférieure de la face, et qui, située entre les deux mâchoires, sert à l'introduction des aliments et à l'émission de la voix : *Ouvrir, fermer la* BOUCHE. *Avoir la* BOUCHE *saine, empestée, sèche, amère, pâteuse. Avoir du mal dans la* BOUCHE. *La nature nous a donné deux oreilles et une seule* BOUCHE, *pour nous apprendre qu'il faut plus écouter que parler.* (Zénon.) *La* BOUCHE *humaine est faite aussi bien pour la parole que pour la mastication.* (C. Dollfus.) *La* BOUCHE *ouverte est le signe de la sottise.* (T. Thoré.) ‖ Se dit du même organe chez les animaux, à l'exception de ceux pour lesquels l'usage a consacré une autre expression, comme *bec* pour les oiseaux, *gueule* pour la plupart des animaux carnassiers, etc. : *La* BOUCHE *d'un cheval, d'un chameau, d'un bœuf, d'un singe. La* BOUCHE *d'un ver, d'un insecte. La* BOUCHE *d'un saumon, d'une carpe. On ne dit pas la* BOUCHE, *mais la gueule d'un cerf.* (E. Chapus.)

— Par ext. Lèvres, partie extérieure de la bouche proprement dite : BOUCHE *agréable, petite, vermeille. Grande* BOUCHE. *Avoir le sourire sur la* BOUCHE. *Baiser quelqu'un sur la* BOUCHE. *Méfiez-vous des gens qui ont la* BOUCHE *de travers.* (Buff.) *Dans la tristesse, les deux coins de la* BOUCHE *s'abaissent.* (Buff.) *Sa* BOUCHE *était fine et bien dessinée.* (Alex. Dum.) *Un grand nez aquilin lui descendait sur la* BOUCHE. (Lamart.) *Sa* BOUCHE *était fine comme un demi-mot, enjouée comme le sourire du père aux petits enfants.* (Lamart.) *Un sourire légèrement sardonique relevait les coins de sa* BOUCHE. (Lamart.)

Sa *bouche* a la fraîcheur de la rose nouvelle.
DESAINTANGE.

De la rose qui vient d'éclore
Sa *bouche* a les vives couleurs.
DE PEZAY.

‖ Organe du goût; appareil de la mastication et de la déglutition : *Avoir la* BOUCHE *pleine. Porter quelque chose à sa* BOUCHE. *Mettre un morceau de pain, un morceau de viande dans sa* BOUCHE. *Cela laisse à la* BOUCHE *un goût fort agréable. Dès qu'un corps esculent est introduit dans la* BOUCHE, *il est confisqué, gaz et sucs, sans retour.* (Brill.-Sav.)

Demande-t-on la *bouche* pleine?
Disait ma femme à son marmot.
ARNAULT.

[touche,
L'homme ici ne croit plus qu'aux choses que l'on
Au pain qu'on mange, au vin qui parfume la *bouche*.
A. BARBIER.

La *bouche* pleine, osez-vous bien
Chanter l'amour qui vit de rien?
BÉRANGER.

— Personne considérée par rapport à la nourriture qu'elle consomme : *Il a tous les jours dix* BOUCHES *à nourrir. Avant le siége, le gouverneur avait eu la précaution de faire sortir toutes les* BOUCHES *inutiles.* (Lav.) *Paris est un gouffre qui a un million de* BOUCHES, *et les* BOUCHES *les plus grandes sont celles du peuple.* (E. de Gir.) ‖ Désigne quelquefois la personne qui parle : *C'était une* BOUCHE *éloquente. C'est à une* BOUCHE *savante que ce blasphème était réservé.* (J.-J. Rouss.) *La calomnie est bien plus atroce quand elle sort d'une* BOUCHE *parasite.* (Livry.) *Je ne crois pas que depuis longtemps aucune* BOUCHE *nous ait adressé des paroles plus humiliantes.* (Dupanloup.)

Laissez parler, seigneur, des *bouches* plus timides.
RACINE.

‖ Gourmand ou gourmet : *C'est une* BOUCHE *insatiable. Quelle fine* BOUCHE *il y a là!*

— Organe de la voix, parole, discours : *L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la* BOUCHE *de Dieu.* (Evangile.) *Nous fûmes étonnés de la sagesse qui parlait par sa* BOUCHE. (Fén.) *La sentence fut prononcée par la* BOUCHE *du prophète Elie.* (Boss.) *Vous vous condamnez par votre propre* BOUCHE. (Mass.) *Les ressouvenirs de la vie gastronomique sont à leur place dans la* BOUCHE *du citadin.* (Ste-Beuve.) *La* BOUCHE *ne verse que le trop-plein du cœur.* (Renan.) *La* BOUCHE *est mauvaise gardienne du langage.* (Renan.) *Quand la société prophétise, elle s'interroge par la* BOUCHE *des uns, et se répond par la* BOUCHE *des autres.* (Proudh.) *Le principe des nationalités n'est qu'un leurre dans la* BOUCHE *des unitaires.* (Proudh.)

Voici comme ce Dieu vous répond par ma *bouche*.
RACINE.

De mon cœur en tout temps ma *bouche* est l'interprète.
RACINE.

Malheureuse! quel nom est sorti de ta *bouche!*
RACINE.

De votre *bouche*, ô ciel! puis-je l'apprendre!
RACINE.

Confirmez cet hymen d'un mot de votre *bouche*.
CRÉBILLON.

Leur *bouche* ne vomit qu'injures et blasphèmes.
J.-B. ROUSSEAU.

Ma *bouche* ne dit rien que mon cœur n'autorise.
REGNARD.

Chante, juge, bénis, ta *bouche* est inspirée.
V. HUGO.

Ah! le mépris va bien à la *bouche* de Dante.
A. BARBIER.

. . . . . Sénèque est un sot dans ta *bouche*,
Puisqu'il ne me dit rien de tout ce qui me touche.
MOLIÈRE.

Ta *bouche*, aux passions du peuple descendue,
S'est ouverte aux jurons de la fille perdue.
A. BARBIER.

Madame Alix, menteuse, fière et riche,
A qui chacun voyait de belles dents,
A table, un jour, devant maîtres et gens
Laissa tomber son râtelier postiche.
Vous jugez bien les propos et les ris;
Vous jugez bien si l'accident la touche.
« Moi, dit Damon, je n'en suis point surpris;
Je sais que tout est faux dans cette *bouche*. »
***

‖ Dans ce sens, est souvent opposé à *cœur*, lorsqu'on veut opposer ou comparer la parole à la pensée ou au sentiment : *Quoi! tu prends pour de bon argent ce que je viens de dire? Et tu crois que ma* BOUCHE *était d'accord avec mon cœur?* (Mol.) *Madame Denis déclame du cœur, et chez vous on déclame de la* BOUCHE. (Volt.) *Il faut avoir une pudeur tendre; le désordre intérieur passe du cœur à la* BOUCHE, *et c'est ce qui fait les discours déréglés.* (Mme de Lambert.)

Que sais-je si le cœur a parlé par la *bouche?*
MOLIÈRE.

La *bouche* obéit mal lorsque le cœur murmure.
VOLTAIRE.

Le cœur, pour s'exprimer, n'a-t-il qu'un interprète?
Ne dit-on rien des yeux, quand la *bouche* est muette?
RACINE.

Ah! puisse son oreille entendre sur ma *bouche*
L'humble bégaiment de mon cœur!
LAMARTINE.

— Fig. Organe, moyen d'exprimer, de traduire au dehors les sentiments et les pensées : *Les nombreux bienfaits qu'il a semés seront autant de* BOUCHES *prêtes à lui rendre hommage. Les plaies d'un homme assassiné sont autant de* BOUCHES *muettes qui demandent vengeance.* (Trév.) *Les trophées, les grands monuments sont autant de* BOUCHES *qui annoncent la gloire des héros.* (Trév.) *La vérité est dans la* BOUCHE *de la colère, de l'ivresse et de l'enfance.* (Boiste.)

— Poétiq. *La déesse aux cent bouches*, La Renommée. ‖ On dit aussi LA DÉESSE AUX CENT VOIX.

— *Provisions, munitions de bouche*, Vivres dont on fait provision par avance, en prévoyant le cas où l'on ne pourrait se les procurer au moment où ils seront nécessaires : *La garnison était abondamment pourvue de* MUNITIONS DE BOUCHE. *Les* MUNITIONS DE BOUCHE *nous manquèrent au milieu de notre voyage.* ‖ *Dépense de bouche*, Dépense qu'on fait pour la nourriture. ‖ *Officiers, service de la bouche*, ou absol. *la bouche*, Gens préposés au service de la table du souverain ou de quelque grande maison : *Les* OFFICIERS DE LA BOUCHE *du roi. Marc-Antoine préférait un* OFFICIER DE BOUCHE *à un général.* (Cussy.) *L'écuyer tranchant découpa les viandes que lui portait de la table un* OFFICIER DE BOUCHE. (Th. Gaut.) *La* BOUCHE DU ROI *comprenait la paneterie, l'échansonnerie, la cuisine, la saucerie et la fruiterie.* (Dézobry.)

Servez, disais-je, à *messieurs de la bouche*,
Versez, versez, messieurs du gobelet.
BÉRANGER.

‖ *Avoir bouche en cour* ou *à la cour*, Avoir droit de manger à quelqu'une des tables de la maison du roi : *Il fallut établir des tables à Marly comme à Versailles, pour le bas étage de ce qui y* AVAIT BOUCHE A LA COUR. (St-Sim.)

— *Flux de bouche*, Abondance extraordinaire de salive, qui se produit dans certaines maladies. ‖ *Avoir le flux de bouche, un flux de bouche continuel*, Se dit d'un bavard; mais on dit plus ordinairement FLUX DE PAROLES.

— *Bouche d'or*, Homme d'une grande éloquence. ‖ *C'est saint Jean Bouche d'or*, C'est un homme qui parle éloquemment, et surtout facilement (*chrusos*, or; *stoma*, bouche), par allus. au nom de saint Jean Chrysostome, l'un des plus éloquents des Pères de l'Eglise. ‖ Se dit aussi d'un homme qui parle comme il pense, sans timidité et sans calcul. ‖ *Bouche pincée*, Bouche à lèvres minces et qui se tiennent habituellement plus ou moins serrées : *La* BOUCHE PINCÉE *exprime une finesse railleuse.*

— Loc. prov. *Faire la petite bouche*, Contracter ses lèvres, pour paraître avoir une petite bouche : FAIRE LA PETITE BOUCHE *est une coquetterie qui est toujours ridicule, parce qu'elle est toujours visible. Vigée, faisant le portrait de Mlle de B..., s'aperçut que, dès qu'il travaillait à la* BOUCHE, *elle mettait ses lèvres dans la plus violente contraction pour la rendre plus petite. Il lui dit à la fin : Mais ne vous gênez pas, madame; pour peu que vous le désiriez, je n'en mettrai pas du tout.* ‖ Manger peu ou être délicat sur le choix des mets : *Tu te repais d'opinions du matin jusqu'au soir, et puis après tu te mets à* FAIRE LA PETITE BOUCHE. (Dider.) ‖ Faire le difficile, le dédaigneux, le délicat : *Ils ne* FIRENT *point la* PETITE BOUCHE *des honneurs qu'ils reçurent.* (St-Sim.)

— *Bouche en cœur*, Minauderie, manières mignardes, affectées : *Sa bouche se contracta pour exprimer ce sourire de contentement que l'on nomme familièrement faire la* BOUCHE EN CŒUR. (Balz.)

— *Bouche fendue jusqu'aux oreilles*, Très-grande bouche. M. L. Veuillot, dans son dernier ouvrage, les *Odeurs de Paris*, a encore enchéri plaisamment sur cette expression, en disant d'une chanteuse célèbre dans les estaminets parisiens : *Elle a une bouche qui semble faire le tour de sa tête.* ‖ *Sa bouche dit à ses oreilles que son menton touche à son nez*, Locution ironique, qui sert à caractériser ces figures maigres et anguleuses, surtout chez certains vieillards, où le menton et le nez se rejoignent presque par-dessus une bouche très-fendue, qui semble, comme on dit, vouloir mordre les oreilles. ‖ *Etre, demeurer, rester bouche béante*, Rester étonné, ébahi; prêter une grande attention.

— *Bonne bouche*, Goût agréable qui reste dans la bouche : *Ce vin, cette liqueur fait* BONNE BOUCHE. ‖ *Laisser quelqu'un sur la bonne bouche*, Lui procurer une impression finale agréable, soit par les derniers mots qu'on lui adresse, soit par ce qu'on lui dit en cessant de parler, ou de toute autre façon : *Vous n'en tâterez plus, et je vous* LAISSE SUR LA BONNE BOUCHE. (Mol.) ‖ *Rester, demeurer sur la bonne bouche*, Cesser de manger ou de boire, après que l'on a bu ou mangé quelque chose qui flatte le goût; et fig., S'arrêter après quelque chose d'agréable, dans la crainte d'un changement, d'un retour fâ-

cheux. ‖ *Garder pour la bonne bouche* ou *pour faire bonne bouche*, Réserver pour la fin ce qu'on croit être le meilleur ou le plus agréable : *Je vous* GARDE POUR LA BONNE BOUCHE *une histoire des plus intéressantes.* (Le Sage.) *Après avoir réservé, comme par instinct, Jean-Jacques* POUR LA BONNE BOUCHE, *j'allais subir enfin le charme de son raisonnement ému et de sa logique ardente.* (G. Sand.) ‖ Ironiq. *Il le lui gardait pour la bonne bouche*, Se dit de celui qui, après avoir fait plusieurs mauvais tours à quelqu'un, lui en fait un dernier plus sanglant que les autres. ‖ *Faire bonne bouche à quelqu'un*, Lui dire des choses agréables, lui faire des cajoleries dans le but de capter sa confiance et de l'amener à commettre une action préjudiciable à ses intérêts : *Ne voyez-vous pas qu'il vous* FAIT BONNE BOUCHE *pour vous tromper?*

— *Mauvaise bouche*, Mauvais goût dans la bouche : *L'excès de la boisson donne* MAUVAISE BOUCHE. ‖ *Bouche mauvaise*, Bouche rendue amère par la bile, ou infecte par l'haleine. ‖ Fig. *Demeurer sur la mauvaise bouche*, Rester avec un échec, un affront, une impression finale désagréable : *L'empereur d'Autriche, fort embarrassé des avantages que les Turcs avaient remportés, ne voulait point la paix* SUR LA MAUVAISE BOUCHE. (St-Sim.)

— *Cela fait venir l'eau à la bouche, l'eau en vient à la bouche*, Se dit d'une chose agréable au goût et dont l'idée seule donne l'envie d'en manger ou d'en boire, quand on en parle ou qu'on en entend parler : *Pour la description du dîner, elle est à la portée de tous les bons convives, et* L'EAU EN EST VENUE À LA BOUCHE *de M. de Grignan* (Mme de Sév.) Cette locution a été évidemment inspirée par le *salivam movere* des Latins ; elle est fondée sur la sensation qu'on éprouve dans les organes dégustateurs, à la vue ou à la pensée d'un mets délicieux. Brillat-Savarin dit à ce sujet : *La bouche alors se mouille, et tout l'appareil papillaire est en titillation depuis la pointe de la langue jusque dans les profondeurs de l'estomac.* ‖ Se dit de tout ce qui peut exciter un ardent désir : *Ce que vous avez dit sur les avantages de cette entreprise lui a fait* VENIR L'EAU À LA BOUCHE.

— *Traiter quelqu'un à bouche que veux-tu*, Lui faire faire très-bonne chère : *Sancho demanda à l'hôte quel souper il pouvait leur donner. L'hôte répondit qu'ils seraient* SERVIS À BOUCHE QUE VEUX-TU. (Damas-Hinard.) ‖ *Etre à bouche que veux-tu*, Avoir tout en abondance, tout à souhait. ‖ *Etre sur sa bouche*, Etre gourmand : *On passerait pour un homme indiscret et* SUR SA BOUCHE, *si l'on poussait le sardanapalisme jusqu'à sucrer son eau.* (Th. Gaut.) ‖ *Etre sujet à sa bouche*, Se dit dans le même sens.

. . . . Ma compagne de couche
Fut, comme son papa, fort sujette *à sa bouche*.
SCARRON.

‖ *Prendre sur sa bouche*, Epargner sur la dépense de sa table : *Il* PREND SUR SA BOUCHE *les charités qu'il fait.* ‖ *S'ôter le morceau de la bouche*, Se priver de manger, se priver du nécessaire : *Il* S'ÔTE LES MORCEAUX DE LA BOUCHE *pour faire une petite pension à sa mère. L'avare* S'ÔTE LES MORCEAUX DE LA BOUCHE *pour amasser un trésor inutile.* ‖ *Manger de la viande de broc en bouche*, La manger aussitôt qu'elle est tirée de la broche.

— *Ouvrir la bouche*, Parler, prendre la parole : *Il n'*OUVRE LA BOUCHE *que pour médire. Je n'osai* OUVRIR LA BOUCHE. *Il n'en* A *pas* OUVERT LA BOUCHE.

Mais d'en *ouvrir la bouche*, elle n'osa.
LA FONTAINE.

. . Quand il est là, vous n'*ouvrez pas la bouche*,
Et vous vous remuez tout autant qu'une souche.
PONSARD.

‖ *Ouvrir la bouche à quelqu'un*, Le décider à parler, le faire parler :

On *ouvre* mal de force une *bouche* fermée.
V. HUGO.

‖ *Ouvrir la bouche aux cardinaux*, Donner aux cardinaux la permission de parler dans le consistoire, ce qu'ils ne peuvent faire avant l'accomplissement de certaines cérémonies par lesquelles le pape leur concède cette faculté. ‖ *Fermer la bouche à quelqu'un*, Le faire taire d'autorité, le réduire ou le décider au silence : *Cette raison, cet argument lui* FERMA LA BOUCHE. *Vous* FERMEREZ LA BOUCHE *à tous ceux qui défendront la vérité.* (Pasc.) *Voilà une réponse qui* FERME LA BOUCHE. (Boss.) *Elle avait de quoi* FERMER LA BOUCHE *aux médisants.* (Hamilt.)

Ah! l'on s'efforce en vain de me *fermer la bouche*.
RACINE.

On me *ferme la bouche!* on l'excuse, on le plaint!
RACINE.

Approuvez le respect qui me *ferme la bouche*.
RACINE.

Que ne puis-je *fermer la bouche* à mes critiques!
BERCHOUX.

‖ *Fermer la bouche à un cardinal*, Se dit du pape, qui met un doigt sur la bouche des cardinaux nouvellement élus, pour leur indiquer qu'il leur est interdit de prendre la parole dans le consistoire, jusqu'à ce qu'il leur ait ouvert la bouche par une autre cérémonie.

— *Avoir toujours un mot, une chose à la bouche*, Le répéter, en parler continuellement, en fatiguer les gens qui vous écoutent : *C'est un mot qu'il* A *toujours* À LA BOUCHE. *Ah! ils n'*ONT *que ce mot* À LA BOUCHE : *de l'argent.* (Mol.) *On* A *sans cesse l'Etat* DANS LA BOUCHE. (Mass.) *Ne soyez point de ces discoureurs qui* ONT À LA BOUCHE *de belles maximes, dont ils ne savent pas faire l'application.* (Boss.) *Oui, vous vous en souciez bien de la chose publique, ils n'*ONT *que cela* À LA BOUCHE. (Th. Leclercq.)

Avoir toujours *en bouche* angles, lignes, fossés.
CORNEILLE.

‖ *Avoir la bouche pleine d'une chose*, En parler avec enthousiasme ou continuellement.

— *Aller, passer, voler de bouche en bouche*, Se répandre, devenir public, être divulgué ou célébré : *Cette nouvelle* VA DE BOUCHE EN BOUCHE. *Son nom* VOLAIT DE BOUCHE EN BOUCHE. *Ce qu'il avait dit à ses amis*, PASSANT DE BOUCHE EN BOUCHE, *s'accrut rapidement.* (Grimm.) *Tous ces récits, commentés et embellis en* PASSANT DE BOUCHE EN BOUCHE... (Mérimée.)

Ces mots : Guerre aux tyrans, *volent de bouche en* [*bouche.*
C. DELAVIGNE.

Quand de Sémonville harangua
Le jeune prince dans sa couche :
« Monsieur, votre discours me touche, »
Dit le prince en faisant caca.
Cela *passa de bouche en bouche*.
***

‖ *Etre dans la bouche de tout le monde, Etre dans toutes les bouches*, Etre le sujet de toutes les conversations : *Cette parole, cette nouvelle* EST DANS LA BOUCHE DE TOUT LE MONDE, EST DANS TOUTES LES BOUCHES. *Son nom, sa gloire* SONT DANS TOUTES LES BOUCHES. *Alexandre vit* DANS LA BOUCHE DE TOUS *les hommes, sans que sa gloire soit effacée ou diminuée depuis tant de siècles.* (Boss.)

— *Ne pouvoir tirer un mot de la bouche de quelqu'un*, Ne pouvoir le faire parler.

Nous n'avons pu *tirer un mot de votre bouche*.
DESTOUCHES.

— *Arracher quelque chose de la bouche de quelqu'un*, Le forcer ou le décider difficilement à parler, l'engager à dire ce qu'il voudrait taire :

— *Dire tout ce qui vient à la bouche*, Parler sans contrainte, avec franchise et liberté, ou bien étourdiment, sans réflexion. ‖ *Avoir le cœur sur la bouche*, Parler comme on pense ; parler avec franchise :

Mais moi, qui suis sensible à tout ce qui vous touche,
Qui, mauvais courtisan, *ai le cœur sur la bouche*.
ROTROU.

On dit plus ordinairement : *Avoir le cœur sur les lèvres.* ‖ *Dans la bouche de*, Selon, d'après les paroles de, au dire de : *Le Tartufe*, DANS LEUR BOUCHE, *est une pièce qui offense la piété.* (Mol.) ‖ *Etre fort en bouche*, Parler avec beaucoup de hardiesse et même d'insolence. Molière a dit : *Etre fort en gueule.*

— *Bouche close, bouche cousue*, Locutions elliptiques par lesquelles on avertit qu'il faut garder le secret sur l'affaire dont il s'agit : *Adieu!* BOUCHE COUSUE, *au moins! Gardez bien le secret, que le mari ne le sache pas.* (Mol.)

. . . . . Encore un coup, motus,
Bouche cousue; ouvre les yeux sans plus.
LA FONTAINE.

— Prov. *Il dit cela de bouche, mais le cœur n'y touche*, Il parle contre sa pensée. ‖ *Gouverne ta bouche selon ta bourse*, Ne fais pour ta table, ni pour quoi que ce soit, plus de dépenses que ta fortune ne t'en permet. ‖ *Qui garde sa bouche garde son âme*, Expression proverbiale, qui n'est que la traduction de ces paroles de Salomon : *Qui custodit os suum custodit animam suam*, et qui signifie qu'il faut veiller soigneusement sur ses paroles. ‖ *Il arrive beaucoup de choses entre la bouche et le verre*, Il ne faut qu'un moment pour faire manquer une affaire par un accident imprévu. C'est un proverbe grec faisant, dit-on, allusion à l'histoire d'Ancée, roi de Crète, qui, ayant déposé sa coupe pleine pour aller combattre un sanglier qui ravageait sa vigne, fut tué par cet animal.

— Loc. adv. *De bouche, s'expliquer de bouche*, De vive voix, par la parole : *Les filles, par pudeur, refusent* DE BOUCHE *ce qu'elles voudraient, au fond du cœur, qu'on les forçât de donner.* (Shakspeare.) *C'étaient des satisfactions si sensibles, que je ne te les pourrais dire* DE BOUCHE. (Pasc.) *Vous pourriez vous concerter avec lui* DE BOUCHE. (J.-J. Rouss.) ‖ *A pleine bouche*, Ouvertement : *Jésus-Christ s'est expliqué* À PLEINE BOUCHE. (Boss.) *Saint Clément expliquait* À PLEINE BOUCHE *leur apathie.* (Boss.) Ce sens a vieilli et la locution *A pleine bouche* ne se dit plus guère qu'au propre : *Manger à pleine bouche.* ‖ *Bouche à bouche*, La bouche de l'un contre celle de l'autre. Se dit de deux personnes qui s'embrassent : *Elle arriva juste à point pour voir le capitaine et le roi* BOUCHE À BOUCHE, *se donnant le baiser d'adieu.* (E. About.) ‖ *Parler bouche à bouche*, Parler à la personne même à qui on veut faire savoir quelque chose.

— Nom que l'on a donné aux orifices par lesquels les racines des plantes aspirent les sucs nécessaires à la nutrition du végétal : *Les végétaux ont leurs* BOUCHES *ou leurs racines en bas, et leurs parties sexuelles ou fleurs en haut.* (B. de St-P.)

— Embouchure d'un fleuve : *Les* BOUCHES *du Nil. Les* BOUCHES *du Danube, du Gange.. Les* BOUCHES *du Rhône. Les grands fleuves ont plusieurs* BOUCHES, *dont les intervalles ne sont remplis que des sables ou du limon qu'ils ont charriés.* (Buff.)

Vers la *bouche* d'un fleuve ils ont osé paraître.
CORNEILLE.

Jusqu'aux *bouches* du Tibre un vaisseau m'a conduit,
M.-J. CHÉNIER.

‖ Entrée d'un golfe, d'un détroit : *La* BOUCHE *du golfe de Venise. Les* BOUCHES *de Bonifacio.*

— Orifice, entrée, ouverture d'un lieu, d'un objet quelconque : *La* BOUCHE *d'un four, d'un tuyau, d'un puits. La* BOUCHE *d'un volcan, d'un abîme, de l'enfer. La grande* BOUCHE *du volcan est près du centre du cratère.* (Buff.) *Le journal est comme les petits pâtés : il doit être mangé à la* BOUCHE *du four.* (E. About.) *Son visage, inépuisable répertoire de masques, faisait des grimaces plus convulsives et plus fantasques que les* BOUCHES *d'un linge troué dans un grand vent.* (V. Hugo.)

— Féod. *Devoir à son seigneur la bouche et les mains*, Etre tenu de le baiser et de lui présenter les mains. ‖ *Homme de bouche et de main*, Homme tenu à ces actes de vassalité.

— Anc. prat. *Ouïr quelqu'un par sa bouche*, L'entendre en personne.

— Artill. Ouverture antérieure d'une pièce d'artillerie : *La* BOUCHE *d'un canon, d'un mortier, d'un obusier. Se jeter devant la* BOUCHE *des canons. Les canons se fondent en situation perpendiculaire, la culasse au fond et la* BOUCHE *en haut.* (Buff.) *Au printemps, les petits oiseaux viennent faire leurs nids dans la* BOUCHE *des obusiers.* (V. Hugo.)

Et par cent *bouches* horribles
L'airain sur ces monts terribles,
Vomit le fer et la mort. BOILEAU.

‖ *Bouches à feu*, Nom générique par lequel on désigne les canons, mortiers, obusiers, pierriers, et tous les appareils destinés à lancer de gros projectiles par l'explosion de la poudre. ‖ On dit poétiquement dans le même sens : *Bouche de cuivre, bouche d'airain : On entrevoit, par les portes entre-bâillées, ces formidables* BOUCHES DE CUIVRE *qui reluisent dans l'ombre.* (V. Hugo.)

Et le fer et le feu, volant de toutes parts,
De cent *bouches d'airain* foudroyaient leurs remparts.
VOLTAIRE.

— Mar. *Bouche* ou *bosson*, Rondeur des bancs et tillacs, et de tout ce qui n'est ni plat ni uni.

— Manég. *Bonne bouche* ou *belle bouche*, Celle qui reçoit du mors une impression modérée. ‖ *Bouche sensible* ou *tendre*, Celle qui souffre trop de l'action du mors. ‖ *Bouche égarée*, Celle qui présente ce défaut porté à l'extrême. ‖ *Bouche dure* ou *forte*, Celle qui est peu sensible à l'action du mors. ‖ *Bouche fraîche*, Celle qui écume lorsque l'animal est bridé. ‖ *Bouche à pleine main*, Se dit d'un cheval qui a l'appui ferme sans peser, sans battre à la main. ‖ *Bouche en action*, Se dit d'un cheval qui mâche son mors et jette de l'écume. ‖ *Assurer la bouche d'un cheval*, L'accoutumer à souffrir le mors. ‖ *Egarer la bouche d'un cheval*, En diminuer la sensibilité, par brutalité ou ignorance. ‖ *Etre fort en bouche*, N'obéir point au mors. ‖ *N'avoir pas de bouche*, Etre peu sensible au mors : *Bocchoris était comme un beau cheval qui* N'A POINT DE BOUCHE ; *son courage le poussait au hasard, et la sagesse ne modérait point sa valeur.* (Fén.)

— Const. *Bouche de chaleur*, Ouverture pratiquée sur les côtés d'une cheminée ou d'un poêle, au moyen de laquelle la chaleur se communique dans l'appartement. ‖ *Bouche d'égout*, Orifice d'un égout sur la voie publique, ménagé de façon à recevoir les eaux des ruisseaux.

— Techn. *Chauffer à bouche*, Faire un feu clair devant la bouche d'un four de boulanger ou de pâtissier, pour chauffer la chapelle. ‖ *Tirer à la bouche*, Attirer la braise vers la bouche du four. ‖ *Bouche de pain*, Croûte de dessus, par opposition à celle de dessous qui s'appelle *queue*.

— Agric. *Bouche des drains*, Point où un tuyau arrive aux canaux de décharge, et qui est construit en briques ou en pierres, préservé par une grille en fer ou en fonte.

— Mus. Ouverture horizontale du bas d'un tuyau d'orgue. ‖ *Jeux à bouche*, Jeux d'orgue dont les tuyaux, ouverts par les bouts, sont percés vers le bas d'une ouverture horizontale.

— Géol. *Bouche d'Eole*, Ouverture naturelle que l'on rencontre dans certaines montagnes, et par où s'échappent des vents très-froids.

— Physiol. *Bouches veineuses*, Orifices que l'on avait d'abord imaginés dans les membranes, pour expliquer les phénomènes de l'endosmose.

— Ichthyol. *Bouche en flûte*, Genre de poissons. Syn. de SIPHONOSTOME.

— Conchyl. *Bouche à droite*, Espèce de bulime dont l'orifice se trouve à droite, par exception. ‖ *Bouche d'or, bouche d'argent*, Nom marchand de deux espèces de sabots. ‖ *Bouche de lait*, Nom marchand d'un buccin. ‖ *Bouche double*, Nom marchand d'une toupie. ‖ *Bouche jaune*, Nom vulgaire d'un buccin. ‖ *Bouche noire*, Nom vulgaire d'un strombe. ‖ *Bouche safranée* ou *sanglante*, Nom marchand d'un bulime.

— Bot. *Bouche de lièvre*, Nom vulgaire du mérule cantarelle, champignon comestible.

— **Epithètes.** Jolie, petite, mignonne, vermeille, rosée, purpurine, incarnate, fermée, close, demi-close, entr'ouverte, humide, sèche, aride, desséchée, contractée, livide, violacée, sensuelle, lascive, voluptueuse, appétissante, divine, adorable, céleste, riante, souriante, agréable, charmante, grande, énorme, profonde, fendue, large, démesurée, gloutonne, avide, vorace, gourmande, délicate, ridée, édentée, démeublée, ravagée. — Fig. Ingénue, naïve, innocente, virginale, timide, sincère, muette, silencieuse, plaintive, éloquente, irritée, harmonieuse, vénérable, servile, médisante, sinistre, menaçante, perfide, infidèle, profane, impie, sacrilége, mensongère, trompeuse, menteuse, indiscrète, coupable, criminelle, infernale, impure, impudique, téméraire, imprudente, insolente, impudente.

— **Encycl.** I. — DE LA BOUCHE EN GÉNÉRAL. Anat. En anatomie, le mot *bouche* désigne tantôt, comme dans le langage vulgaire, l'orifice antérieur du tube digestif chez les animaux de tous ordres, tantôt la cavité qui suit immédiatement cet orifice, c'est-à-dire la première dilatation du tube digestif, dilatation dont l'existence est constante chez les animaux supérieurs. Cette double acception n'est cependant l'origine d'aucune confusion, parce que, dans les cas où la *bouche* ne se présente pas sous forme de cavité, l'orifice n'en est pas moins garni de toutes les pièces qui constituent la *bouche* des animaux supérieurs. La disposition des pièces de l'appareil buccal est seule variable. Chez l'homme, la *bouche* proprement dite, *cavité buccale, cavité orale*, est une dilatation du canal digestif, qui occupe le tiers inférieur de la face, entre l'os maxillaire inférieur et les os palatins et maxillaires supérieurs, présentant une capacité variable suivant le degré d'écartement des deux mâchoires, et ayant la forme d'un ovoïde dont le grand axe est antéro-postérieur et horizontal. Son rôle physiologique est de concourir à l'accomplissement des premières fonctions digestives, savoir : la division et la mastication des aliments, l'insalivation, la gustation et la digestion salivaire. La cavité buccale possède deux ouvertures : une antérieure, qui reçoit l'aliment, l'orifice buccal proprement dit; l'autre postérieure, qui livre passage à l'aliment après une première élaboration subie dans la *bouche*, l'isthme du gosier. Les parois de la cavité sont formées sur les côtés par les joues, à la partie supérieure par la voûte palatine et le voile du palais, en bas par le maxillaire inférieur, les plans musculaires qui y prennent attache, et la langue. Une membrane muqueuse tapisse toute la *bouche*. Elle commence brusquement sur l'orifice buccal, à la partie antérieure des lèvres, à l'endroit où l'on voit la peau de la face changer brusquement de teinte, prendre la couleur rosée et l'aspect humide qui caractérisent les membranes muqueuses. Cette membrane s'étend de là à toute la cavité buccale, se réfléchissant sur les arcades dentaires et sur la langue, et formant en arrière le voile du palais, qui limite, avec la base de la langue, l'orifice postérieur de la cavité. Toute cette muqueuse est parsemée de cryptes sécréteurs, follicules et glandules, qui déversent incessamment dans la cavité le produit de leur sécrétion : ce sont les glandules labiales, sur les lèvres; les glandules jugales, sur les joues, les glandules molaires, au voisinage des dents molaires; les glandules du tartre, à la base des dents, et les glandules palatines, sur la voûte du palais. La muqueuse livre encore passage aux canaux sécréteurs des glandes salivaires : sur les parois latérales débouche le canal de Stenon, qui amène la salive de la glande parotide, et dans la partie qui s'étend de l'arcade dentaire inférieure au frein de la langue, s'ouvrent le canal de Warton, qui amène la salive des glandes sous-maxillaires, le canal de Bartholm et les conduits de Rivinus, qui proviennent des glandes sublinguales. Signalons encore, à la partie latérale et postérieure, l'orifice de la trompe d'Eustache, qui n'est plus un conduit sécréteur, mais un canal de communication entre la *bouche* et la cavité de l'oreille moyenne. La cavité buccale comprend dix parties principales, dont nous allons donner une description succincte :

1° Les *lèvres*. Ce sont deux appendices musculo-fibreux, contractiles, qui forment et limitent l'orifice buccal. Elles sont formées d'un muscle dont les fibres sont disposées circulairement autour de l'orifice de la *bouche*, le muscle orbiculaire des lèvres, que recouvre un repli membraneux formé par la peau et par la muqueuse labiale.

2° En arrière des lèvres, le *vestibule de la bouche*, qui s'étend des lèvres aux arcades dentaires.

3° Les deux *arcades dentaires*, qui portent les dents, l'une appartenant à l'os maxillaire inférieur, l'autre appartenant aux os maxillaires supérieurs, et formant comme un second orifice ou porte intérieure, qui s'ouvre en même temps que les lèvres, pour laisser passer l'aliment.

4° Les *dents*, implantées dans les arcades dentaires qu'elles complètent, et destinées à la trituration de l'aliment.

5° La *cavité buccale* proprement dite, dans laquelle viennent se déverser la plupart des produits de la sécrétion salivaire.

6° La *langue*, organe musculo-fibreux et contractile, qui remplit une partie de la cavité, et s'attache à la partie inférieure et postérieure de la *bouche*.

7° Les *joues*, parties molles et parois latérales de la *bouche*. Elles sont formées par la peau en dehors et la membrane muqueuse en dedans, séparées par une couche graisseuse,

une couche fibreuse et une couche musculaire.

8° La *voûte palatine*, formée premièrement par un plancher osseux appartenant à l'apophyse palatine de l'os maxillaire supérieur et à la partie horizontale de l'os palatin, et en second lieu par une muqueuse très-épaisse, qui recouvre ce plancher osseux. C'est la voûte palatine qui forme le plancher supérieur de la *bouche*, et qui sépare cette cavité des fosses nasales.

9° Le *voile du palais*, cloison musculo-membraneuse, située sur le prolongement de la voûte palatine, et destinée à séparer des voies digestives l'arrière-cavité des fosses nasales. Le voile du palais n'est qu'un prolongement de la muqueuse palatine recourbée sur elle-même, et recevant un grand nombre de muscles moteurs. Elle forme, à la partie supérieure et postérieure de la *bouche*, comme un rideau mobile, qui peut, en s'abaissant ou en se relevant, ouvrir ou fermer l'orifice buccal postérieur.

10° *L'isthme du gosier* ou ouverture postérieure de la *bouche*, limitée : en haut, par le bord inférieur du voile du palais, qui présente à sa partie médiane une protubérance connue sous le nom de *luette;* sur les côtés, par les piliers antérieurs et postérieurs du voile, dans l'intervalle desquels se logent les glandes amygdales; enfin, à la partie inférieure, par la base de la langue.

— Embryog. Le développement embryonnaire de la *bouche* intéresse au plus haut point les pathologistes, car c'est lui qui permet d'expliquer la plupart des vices d'organisation et des difformités congénitales dont l'appareil buccal est le siége. Les remarquables travaux de M. Coste ont fait connaître toutes les particularités qui se rattachent à l'évolution de la face, et c'est à ces travaux que nous empruntons l'histoire abrégée du développement embryogénique de la *bouche*.

Vers le quinzième ou dix-huitième jour après la conception, le feuillet externe du blastoderme forme déjà, en s'infléchissant en avant, une courbure appelée le capuchon céphalique, et qui représente la tête de l'embryon. Le feuillet muqueux, roulé en tube à son extrémité céphalique, ne s'ouvre pas encore à l'extérieur. Cependant, vers le point où va se former la *bouche*, on voit une anfractuosité recouverte par le feuillet séreux encore transparent; cette cavité représente à la fois la *bouche*, le pharynx et les fosses nasales. Ce n'est que vers le vingt-cinquième ou vingt-huitième jour que le feuillet aminci qui recouvre la cavité disparaît, et que la *bouche* est définitivement ouverte. Des pourtours de cette ouverture irrégulière partent trois bourgeons en haut et deux en bas. Le bourgeon médian supérieur descend d'abord en s'élargissant, puis il se partage, en se creusant sur la ligne médiane d'une échancrure profonde, et forme ainsi deux bourgeons aux dépens desquels vont prendre naissance les deux os incisifs. Les bourgeons latéraux supérieurs donneront, pendant ce temps, naissance aux deux os maxillaires supérieurs, et les deux bourgeons inférieurs aux deux moitiés latérales du maxillaire inférieur. On voit que la lèvre supérieure se développe par trois bourgeons, et l'inférieure par deux seulement; mais la soudure des deux bourgeons inférieurs est bien plus précoce que celle des bourgeons latéraux supérieurs avec le bourgeon médian, dont l'affrontement n'a lieu que vers le trente-cinquième jour. En même temps, de la partie profonde des deux portions du bourgeon médian (bourgeons incisifs), partent deux prolongements qui se réunissent sur la ligne médiane pour former la voûte palatine, tandis que, de la paroi inférieure de la *bouche* s'élève une saillie médiane qui sera la langue. Si ces détails sont compris, ils suffisent pour expliquer les difformités connues sous les noms de bec-de-lièvre ou fissure congénitale des lèvres, gueule de loup, fissure de la voûte palatine et du voile du palais. Il suffit, en effet, pour que de semblables difformités se présentent à l'état persistant chez l'enfant nouveau-né, d'un arrêt dans le développement embryonnaire des bourgeons céphaliques. Les détails que nous avons donnés dans un précédent article (v. BEC-DE-LIÈVRE) nous dispensent d'insister davantage sur ce sujet. En résumé, la *bouche* se développe normalement par cinq bourgeons émanés du capuchon céphalique : deux inférieurs, qui se soudent les premiers et forment la mâchoire inférieure, et trois supérieurs, dont le principal, ou bourgeon médian, divisé lui-même en deux parties, qui sont les bourgeons incisifs, se soude plus tard aux bourgeons latéraux.

A l'époque de la naissance, la *bouche* a reçu son complet développement, sauf que les gencives, c'est-à-dire la membrane muqueuse épaissie au niveau des arcades alvéolaires, recouvrent encore celles-ci, et ne donnent pas issue aux dents qui garniront plus tard les deux maxillaires. C'est par une évolution particulière, qui s'accomplit au sein des alvéoles dentaires, que deux dentitions successives viennent, dès les premières années de la vie extra-utérine, fournir à la *bouche* les instruments nécessaires à l'acte de la mastication ; nous ne faisons que rappeler ce phénomène, dont l'histoire appartient à un autre article (v. DENTS). Les maxillaires suivent l'évolution dentaire, et s'allongent au fur et à mesure que les dents augmentent en nombre. Enfin, chez le vieillard, après la chute des dents et l'atrophie des alvéoles, la muqueuse gengivale se reforme au-dessus des arcades alvéolaires, et présente une consistance presque cartilagineuse, qui lui permet de résister à un certain degré de pression, et de remplacer les dents qui font défaut.

— Anat. compar. Dans tout le règne animal, le caractère propre de la *bouche*, c'est de posséder une conformation parfaitement en rapport avec le mode d'alimentation de l'être auquel elle appartient. La cavité buccale existe d'ailleurs chez tous les animaux vertébrés, avec un développement plus ou moins considérable. Chez les singes, qui paraissent se rapprocher le plus de l'homme par leur mode d'organisation, il se présente déjà de notables différences dans la conformation de la *bouche*. Un maxillaire inférieur volumineux, proéminent en avant, imprime déjà à cet animal un caractère de bestialité qui ne se retrouve pas chez l'homme; de plus, le régime exclusivement végétal du singe amène encore, au moins chez les singes de l'ancien continent, une particularité d'organisation qui n'appartient jamais à l'homme; nous voulons parler des abajoues, espèces de poches placées entre la joue et les maxillaires, et qui ne sont qu'une dilatation des parois latérales de la cavité buccale. C'est dans ce diverticulum que le singe place à la hâte, et comme en réserve, toutes sortes d'aliments qu'il accumule et qu'il peut ensuite dévorer à loisir. La présence de ces dilatations a passé, aux yeux de quelques naturalistes, pour le principal obstacle à l'articulation de la parole.

Chez les quadrupèdes, le diamètre antéro-postérieur de la *bouche* est incliné obliquement de bas en haut et d'arrière en avant, ce qui a pour résultat de diriger la face vers la terre, contrairement à ce qui a lieu chez l'homme. L'ouverture de la cavité buccale est ordinairement très-grande chez ces animaux, ce qui lui a mérité le nom de *gueule*, sous lequel elle est souvent désignée. Sa longueur est toujours considérable; elle remplit, en quelque sorte, le museau, dont les dimensions sont proportionnées à celles des membres supérieurs. Pour que les lèvres d'un quadrupède atteignent la terre, il faut, en effet, que la longueur du cou, augmentée de celle de la tête, équivaille à celle des membres antérieurs. Les dents sont obliquement dirigées en avant, ainsi que les lèvres, qui sont épaisses, charnues, proéminentes. Le nombre, la nature et la disposition des dents est, dans chaque espèce de mammifère, en rapport direct avec le genre de nourriture de l'animal, et ce sont précisément ces caractères anatomiques qui ont servi de base aux naturalistes pour leurs classifications. Les dents canines prédominent chez les carnassiers, les incisives chez les rongeurs, et les molaires chez les herbivores. Nous n'insistons pas davantage sur un sujet auquel on pourrait donner des développements qui ne peuvent trouver place ici, et nous renvoyons, pour de plus amples détails, aux articles spéciaux.

En outre des dispositions générales qui permettent de rattacher à un type commun la *bouche* des mammifères quadrupèdes, il existe, chez les mammifères des derniers ordres, des dispositions singulières plus ou moins éloignées de ce type. C'est ainsi que, chez les baleines (ordre des cétacés), la *bouche*, de grandeur prodigieuse, est garnie de grandes lames cornées appelées fanons, qui remplacent les dents; de même, chez les ornithorhynques (ordre des monotrèmes), le museau se prolonge en une espèce de bec corné, très-large, aplati, et offrant la plus grande ressemblance avec le bec d'un canard.

La cavité buccale des oiseaux diffère de celle des mammifères par l'absence des dents et par la disposition particulière des deux maxillaires, prolongés sous forme de bec. Les détails que nous avons donnés à l'article BEC nous dispensent de revenir sur ce sujet. La langue présente aussi des dispositions très-remarquables. Epaisse et charnue, elle sert, chez quelques oiseaux, tels que les perroquets, à triturer les substances alimentaires; dans d'autres cas, longue et effilée, elle est garnie vers la base de petites aspérités cartilagineuses, comme on le voit chez quelques granivores. Les oiseaux de proie ont une langue large et molle ; elle est armée de crochets et de dentelures chez plusieurs insectivores. Une disposition particulière des attaches permet aussi à certains oiseaux de darder vivement leur langue, à des distances considérables, sur les insectes dont ils se nourrissent.

Presque tous les reptiles sont carnivores, et, à quelques exceptions près, ne recherchent qu'une proie vivante, qu'ils avalent sans la diviser. En conséquence, leur *bouche* est largement fendue, et, chez les serpents surtout, peut se dilater de manière à engloutir en entier des animaux d'un volume considérable. Les deux branches de la mâchoire inférieure ne s'unissent pas directement à la face, mais sont articulées à l'os tympanique, mobile lui-même sur un autre os surnuméraire, l'os mastoïdien. C'est par le jeu de cette double articulation que la *bouche* des serpents peut prendre une si remarquable amplitude. Les os maxillaires supérieurs sont également mobiles sur la face, et peuvent s'écarter l'un de l'autre. Les reptiles sont pourvus de dents, et quelques-uns même sont armés de crochets fixes ou mobiles, qui servent de conducteurs aux venins spéciaux qu'ils sécrètent.

Chez les poissons, la cavité buccale est également de très-grande dimension, eu égard au volume de l'animal. Elle est presque toujours garnie de dents, et il en peut même exister plusieurs rangées implantées, non-seulement sur les maxillaires, mais sur la voûte palatine, le vomer, etc. Chez quelques poissons qui ne se nourrissent que des sucs qu'ils puisent dans les corps d'autres animaux, la *bouche* affecte une forme particulière, qui a fait donner à cette classe de vertébrés le nom de cyclostomes. Les maxillaires cartilagineux de ces poissons se soudent en un anneau circulaire, qui soutient un disque charnu; au centre de ce disque apparaît la *bouche*, entourée des dents qui la garnissent. La langue, également munie de dents, manœuvre à l'intérieur de la cavité buccale comme un piston dans son corps de pompe, et sert à opérer la succion.

Chez les insectes, la *bouche* est conformée sur des types fort différents, selon qu'ils vivent de nourriture solide ou liquide, végétale ou animale. Chez les insectes broyeurs, la *bouche* est composée de pièces nombreuses et résistantes. En haut, sur la ligne médiane, est une lèvre supérieure, ou labre, armée de deux crochets latéraux, les mandibules; derrière ces crochets, une paire d'appendices appelés mâchoires, qui portent encore des dentelures et des poils, et servent de point d'appui à de petits organes formés d'articles séparés, les palpes maxillaires ; enfin, au-dessous des mâchoires, on trouve encore le menton ou lèvre inférieure, qui porte une autre paire d'appendices latéraux mobiles, les palpes labiaux. Telle est la disposition compliquée des pièces ou articles qui composent la *bouche* des insectes masticateurs, coléoptères, orthoptères et névroptères, tels que hannetons, sauterelles, libellules, etc. Dans les autres groupes de la classe des insectes, nous retrouvons encore les mêmes organes, mais plus ou moins profondément modifiés dans leurs formes et leurs dimensions. Ainsi, chez les hyménoptères, comme les abeilles, bourdons, etc., les mâchoires et les pièces de la lèvre inférieure sont allongées, et constituent une sorte de canal, au moyen duquel ces animaux peuvent pomper les sucs liquides dont ils font leur nourriture. Chez les suceurs hémiptères, tels que les puces et les punaises, la lèvre inférieure se prolonge et forme un tube, bec ou suçoir, composé de quatre articles placés bout à bout; la lèvre supérieure se voit à la base du suçoir, et les mandibules et mâchoires, conformées en stylets, servent à percer les tissus des plantes et les téguments des animaux au sein desquels ces insectes puisent les sucs dont ils s'alimentent. Dans les diptères proboscidiens (mouches), la trompe que portent ces animaux est encore formée par la lèvre inférieure développée, tandis qu'à la base de cette trompe existent des stylets qui ne sont que les analogues des mâchoires, des mandibules, des palpes, etc. La *bouche* des lépidoptères (papillons) est garnie d'une trompe longue, roulée en spirale, et composée de deux stylets creusés en gouttière à leur partie interne; ces stylets ne sont autre chose que les deux mâchoires excessivement allongées et modifiées dans leur forme. A la base de cette trompe, on aperçoit une petite pièce membraneuse qui représente le labre, et, de chaque côté, les vestiges des mandibules et des palpes maxillaires. En arrière, enfin, on trouve une petite lèvre inférieure triangulaire, portant des palpes labiaux très-grands, composés de trois articles et garnis de poils et d'écailles.

Dans la classe des arachnides, la *bouche* présente les plus grandes analogies avec celle des insectes. Chez ceux de ces animaux qui se nourrissent d'insectes, la *bouche* est garnie d'une paire de mandibules armées de crochets mobiles ou conformées en manière de pinces, d'une paire de mâchoires lamelleuses portant chacune un grand palpe, et d'une lèvre inférieure. Chez les arachnides parasites, la *bouche* est conformée en trompe, et il en sort une espèce de lancette formée par les mâchoires.

Chez les crustacés, on observe encore deux types de conformation. Les crustacés broyeurs sont munis, en avant de l'ouverture buccale, 1° d'une lèvre courte et transversale, suivie d'une paire de mandibules, d'une lèvre inférieure, d'une ou deux paires de mâchoires proprement dites; 2° enfin, d'une à trois paires de pattes-mâchoires, ou mâchoires auxiliaires, qui servent à la préhension des aliments. Chez les crustacés suceurs, la *bouche* se prolonge sous forme de bec ou de trompe garnie intérieurement de petits appendices faisant fonction de lancettes; souvent il existe encore, au voisinage de cette trompe, des organes analogues aux pattes-mâchoires des crustacés broyeurs, mais qui sont conformés pour fixer l'animal sur sa proie.

Dans les annélides, la *bouche* occupe la face inférieure de la tête, ou la partie antérieure du corps, lorsqu'il n'y a pas de tête distincte; elle est souvent pourvue d'une trompe et de mâchoires en forme de crochets cornés, à l'aide desquels l'animal se fixe.

Chez les mollusques céphalopodes, la *bouche* est armée de deux mâchoires, et est entourée d'une couronne d'appendices flexibles et charnus, qui sont indistinctement désignés sous le nom de pieds ou de bras, et qui servent en effet d'organes de préhension et d'organes de locomotion. Chez les gastéropodes, il existe également de deux à six tentacules charnus, et chez les acéphales, les prolongements labiaux donnent naissance à deux tentacules lamelleux.

Dans la classe des zoophytes, nous retrouvons encore des appendices tentaculaires au pourtour de la *bouche*; mais il arrive, en beaucoup de cas, que le tube digestif ne possède qu'une seule ouverture, et que la *bouche* fait fonction d'anus.

Chez les infusoires et les spongiaires, la cavité digestive ne communique avec le dehors que d'une façon fort obscure, et l'existence d'une véritable *bouche* est encore un point contesté.

— Physiol. Le rôle physiologique dévolu à la *bouche* est fort complexe. Ici, comme dans une infinité d'autres circonstances, la nature a résolu cet important problème : prodiguer les résultats en épargnant les moyens. La *bouche* est l'agent principal de la préhension des aliments solides et liquides et de la succion; elle est aussi le siége et l'organe actif de l'élaboration première des aliments, c'est-à-dire de ce que l'on a appelé la digestion buccale, ainsi que de la sensation du goût. Enfin, la cavité buccale et les organes mobiles qui la composent jouent un rôle de premier ordre dans la production de la parole. Nous allons examiner succinctement le mode d'action des diverses parties de la *bouche* dans ces différents actes fonctionnels.

1° *Préhension des aliments et succion.* Beaucoup d'animaux prennent directement leurs aliments à l'aide des parties antérieures de la *bouche*, les dents, la langue, les lèvres. Chez l'homme, où la situation verticale des dents, la saillie du nez et du menton et la brièveté des lèvres s'opposent à ce mode de préhension, les aliments sont portés à la *bouche* à l'aide des mains. S'il s'agit d'un aliment solide, il est alors saisi par les lèvres, divisé par les dents incisives et les canines, et reçu dans la cavité buccale. S'il s'agit d'un liquide, il y a plusieurs modes de préhension : ordinairement le liquide est versé dans la *bouche* à l'aide d'un verre ou d'une tasse ; il y tombe par l'effet de son propre poids, et les différentes parties de la *bouche* n'interviennent que passivement. Si le liquide est humé, la préhension s'opère par l'action du poumon, qui aspire l'air au moment où les lèvres touchent le liquide; l'air et le liquide entrent à la fois dans la *bouche*, en produisant un gargouillement. Enfin, dans l'action de sucer, de teter, la préhension s'opère par l'action de la langue, qui, manœuvrant dans la *bouche* à l'instar d'un piston, y appelle le liquide soumis à la pression atmosphérique.

2° *Expuition.* Ce petit acte physiologique peut être regardé comme inverse de la préhension des aliments. Lorsqu'il s'agit de débarrasser la *bouche* d'un excès de salive ou des mucosités venues des bronches, les lèvres, les joues et la langue, combinant leur action avec celle des muscles expirateurs, sont les organes essentiels de la propulsion expuitive.

3° *Elaboration des aliments dans la bouche.* La digestion buccale est un acte complexe. Elle comprend une série de phénomènes purement mécaniques, tels que la mastication, la trituration, l'insalivation de la matière alimentaire, et, de plus, une fonction chimique très-importante, la transformation des matières amylacées en dextrine, puis en glucose. A l'égard de cette fonction purement chimique, la *bouche* n'est que le théâtre de l'acte physiologique, et non l'organe actif; aussi, dans l'exposé sommaire des fonctions physiologiques de la *bouche*, n'avons-nous à nous occuper que de la partie mécanique de la digestion buccale.

Aussitôt que l'aliment est entré dans la *bouche*, et a été préalablement divisé par les dents incisives et canines, les lèvres, les joues et la langue entrent en fonction et le poussent successivement tantôt à droite, tantôt à gauche, ramenant constamment la matière alimentaire aux endroits où elle doit subir la trituration. Les dents sont les instruments naturels de cette préparation, et sont remplacées, à leur défaut, chez les vieillards avancés en âge, par les gencives durcies, c'est-à-dire le bord libre des arcades dentaires recouvert de la muqueuse gengivale. La trituration dentaire, ou mastication, s'accomplit principalement entre les dents molaires de chacune des deux mâchoires; c'est un véritable broiement de l'aliment, tantôt analogue à celui que subit le fer entre l'enclume et le marteau, tantôt comparable à celui que subit le grain entre les meules. Quant aux puissances musculaires motrices qui mettent en mouvement l'appareil masticateur, elles sont placées trop en dehors de la *bouche* pour que nous ayons à nous en occuper ici.

Cependant, en même temps que les dents écrasent, divisent, broient la substance alimentaire, le liquide salivaire afflue de toutes parts des glandes et des glandules; il humecte, imbibe, imprègne cette substance et en facilite la division, de sorte que l'insalivation est un phénomène complémentaire et nécessaire de la mastication. Mais la salive ne se borne pas à ce rôle mécanique, elle intervient encore par une action chimique spéciale, et produit, par son mélange avec l'aliment, une série de modifications dont l'ensemble constitue, à proprement parler, le phénomène physiologi-

que de la digestion buccale. Ici, cependant, comme nous l'avons déjà dit, la *bouche* n'intervient point par ses organes propres; elle n'est que le théâtre du phénomène et ne joue qu'un rôie passif dont nous n'avons pas à parler dans cet article (v. DIGESTION). On voit que le rôle propre de la *bouche*, dans la fonction qui nous occupe, est, en quelque sorte, de préparer l'aliment aux modifications chimiques qui constituent l'acte digestif. La *bouche* est véritablement le vestibule de l'appareil de la digestion; tant que les aliments n'ont pas franchi l'orifice postérieur de la cavité buccale, ils restent subordonnés à l'empire de la volonté, et peuvent être rejetés; mais dès qu'ils ont franchi l'isthme du gosier, *ils échappent à la volonté et tombent*, pour ainsi dire, du domaine de la vie animale dans celui de la vie végétative.

4° *Gustation.* Nous dirons de la gustation ce que nous avons dit de la digestion salivaire: la *bouche* n'est que le théâtre passif où s'accomplit cette fonction. Les nerfs de sensation spéciale, dont les extrémités se répandent à la surface de la langue et s'épanouissent dans les papilles gustatives de cet organe, en sont les agents véritables. V. GUSTATION.

5° *Prononciation* ou *articulation de la parole.* Le rôle physiologique de la *bouche*, considérée comme partie intégrante de l'appareil vocal, est extrêmement complexe. La *bouche* complète le tuyau aérien, de même qu'elle complète le tube digestif. Elle sert d'abord comme organe de renforcement de la voix, et contribue ainsi à la phonation. Dans l'action de rire, de vocaliser, de siffler, de jouer d'un instrument à vent, les parties mobiles de l'appareil buccal interviennent plus directement encore; mais c'est surtout dans l'articulation des sons que le rôle physiologique de ces différents organes prend une importance prépondérante. L'appareil vocal de l'homme comprend à la fois la *bouche*, la cavité des fosses nasales, le pharynx, le larynx et tout le tuyau aérien. La *bouche n'est ainsi qu'une portion de* l'appareil, mais elle est spécialement, sinon exclusivement, l'instrument producteur de la voix articulée. En effet, la moindre altération dans les parties de la *bouche*, non-seulement change le timbre de la voix, mais encore compromet l'articulation de la parole. On remarquera de plus que l'homme peut articuler, c'est-à-dire produire les mouvements nécessaires à la formation de la parole, sans qu'il y ait émission de voix. C'est ce qui arrive quand on parle à voix basse; c'est ce qui arrive lorsque les individus qui ont subi l'opération de la trachéotomie, ou dont la trachée-artère est coupée, veulent prendre la parole: ils articulent et parlent sans émettre le son. Cependant ces cas ne sont qu'exceptionnels; ce ne sont pas là les conditions normales de la production de la parole. Pour que la parole soit articulée, il faut toute une série de modifications dans les parties fixes et mobiles du tuyau vocal; seulement, nous ne nous appliquons ici qu'à déterminer la part d'action qui revient à l'appareil buccal.

Les signes sonores, qui servent à l'homme comme moyens de communication avec ses semblables, se composent de voyelles et de consonnes. L'association des voyelles et des consonnes donne naissance aux syllabes, et la succession des syllabes constitue la parole. Pour la production des voyelles, l'intervention du larynx est, avant tout, nécessaire; mais il faut encore qu'il se produise des modifications dans la longueur du tuyau vocal, et c'est ici qu'intervient le jeu de la langue, des joues et des lèvres. Dans l'articulation des consonnes, *l'action de la bouche n'est plus accessoire*; elle est prépondérante. En voici quelques exemples: *s* se produit avec la langue appliquée en avant contre le palais, les dents rapprochées; *ch* se produit avec la langue appliquée contre la partie moyenne du palais, les dents rapprochées; *f* se produit les dents supérieures étant presque appliquées sur la lèvre inférieure; le *th* anglais se produit lorsque la pointe de la langue s'applique sur l'arcade dentaire supérieure; *r* est déterminé par les vibrations du voile du palais. Mais il est nécessaire d'employer une certaine intonation de voix, et de mettre en jeu le larynx, pour que *s* devienne *z*, pour que *ch* deviennent *j*, pour que *f* devienne *v*; d'où vient que lorsqu'on parle à voix basse, il y a impossibilité presque complète de prononcer *z*, *j* et *v*, et que ces *consonnes redeviennent s*, *ch*, *f*. L'articulation des trois consonnes *p*, *b*, *m* est produite par l'occlusion des lèvres, suivie de l'ouverture subite du tuyau vocal, au moment de la production du son; elles ne peuvent se produire indépendamment d'une voyelle qui les accompagne, c'est-à-dire indépendamment du jeu laryngien. *D* et *t* se produisent en détachant vivement la pointe de la langue appliquée contre l'arcade dentaire supérieure, au niveau du collet des dents; *l* demande le même mécanisme, mais la langue se place sur la voûte palatine, plus en arrière; *n* se produit de la même façon, avec une résonnance nasale; l'articulation de *k*, *q*, *g*, *gn* est produite par le détachement de la langue appliquée d'abord contre le palais par sa partie moyenne; l'articulation de la lettre *x* résulte de la combinaison des deux lettres *gz* ou *qs*, etc., etc.

6° *Expression.* Il est impossible de refuser à la *bouche* une part d'action dans les phénomènes de l'expression de la physionomie. Les mouvements de dilatation et de resserrement de l'ouverture buccale antérieure contribuent, en effet, à donner à la physionomie les expressions les plus caractéristiques. Les muscles dilatateurs expriment le sourire, la gaieté, la surprise, l'admiration, en un mot, toutes les émotions douces et expansives, tandis que le muscle constricteur des lèvres, l'orbiculaire, ou l'action combinée de ce muscle et de quelques dilatateurs, produisent les expressions fort différentes de l'effroi, de la haine, de l'envie, de la colère, en un mot de toutes les passions concentrées ou répulsives. Les commissures des lèvres, plus riches en fibres musculaires, sont aussi la partie la plus mobile et la plus expressive de la *bouche;* c'est sur elles que viennent se peindre le dépit, la *jalousie, le dédain, l'ironie, etc.*

— Méd. Si l'on réfléchit que la *bouche* est un organe complexe, renfermant plusieurs organes de formes et de fonctions différentes, et composés eux-mêmes de tissus hétérogènes; si l'on remarque que cette cavité, véritable vestibule de l'appareil respiratoire et digestif, reçoit la première *impression* de l'air respiré et des aliments ingérés, et, conséquemment, des miasmes délétères et des aliments accidentellement toxiques, on ne sera pas étonné du grand nombre de maladies dont l'appareil buccal peut être le siége. En outre des affections traumatiques qui peuvent attaquer indistinctement toutes sortes de tissus, telles que plaies, contusions, brûlures, etc., et qui n'ont ainsi rien qui soit spécial à la région qui nous occupe, la *bouche* peut présenter plusieurs affections particulières, ou tout au moins capables de revêtir des caractères spéciaux dépendant de leur siége. Nous nous bornerons à l'énumération succincte de ces maladies, réservant les détails que comporte leur histoire pour les articles spécialement consacrés, soit à la description de ces affections, soit à la description des divers organes dont l'ensemble compose l'appareil buccal.

Les lèvres peuvent être spécialement le siége d'*ulcérations* de diverse nature, *aphtheuses*, *syphilitiques*, etc. On y observe souvent une éruption vésiculeuse, l'*herpès labialis*, qui apparaît comme phénomène critique dans le cours de plusieurs *maladies*; le *bec-de-lièvre*, ou fissure labiale, est une difformité congénitale, qui consiste dans la division plus ou moins profonde de la lèvre supérieure; très-rarement de l'inférieure; la *tuméfaction*, l'*hypertrophie* se présentent encore comme affections spéciales des lèvres; mais le *cancer* de la lèvre inférieure, si commun chez l'homme, est spécialement à noter.

L'ouverture buccale antérieure peut être également le siége d'une *atrésie* ou rétrécissement plus ou moins complet à la suite de brûlures, d'affections strumeuses, etc.; plus rarement, il y a *occlusion* complète et congénitale de la *bouche.*

Les gencives sont très-fréquemment le siége de petits *phlegmons* dentaires; les *névralgies* dentaires s'irradient dans leur tissu; enfin, les *ulcérations scorbutiques* s'y développent exclusivement.

Les parois de la *bouche* et la muqueuse buccale, dans toute son étendue, sont fréquemment affectées d'inflammations, généralisées le plus ordinairement à toute la cavité buccale, et qui, pour cette raison, prennent le nom de *stomatites.* Les stomatites sont de natures très-diverses, et les pathologistes distinguent principalement: la stomatite *érythémateuse* ou simple, qui est l'inflammation franche de la muqueuse; la stomatite *mercurielle*, qui est un symptôme de l'intoxication par le mercure; la stomatite *pseudo-membraneuse, couenneuse* ou *diphthéritique;* la stomatite *crémeuse* ou muguet; la stomatite *folliculeuse*, caractérisée par les aphthes; enfin, la stomatite *gangréneuse* ou gangrène de la *bouche*, affection terrible, et qui n'est pas rare chez les enfants.

La langue est exclusivement le siége de nombreuses affections pathologiques, au nombre desquelles nous mentionnerons: les *anomalies* ou *difformités*, dont la plus commune est la *brièveté du frein* ou filet; les *adhérences* ou *ankyloglosses;* l'*hypertrophie* et la *procidence;* l'*engorgement inflammatoire circonscrit;* enfin, les *kystes* et le *cancer.* Autour du frein de la langue, on observe très-communément la *grenouillette*, inflammation des glandes sublinguales. Nous citerons en dernier lieu la *perforation* et la *fissure congénitale de la voûte palatine*, les *vices de conformation* et la *division congénitale du palais*, les *difformités* et l'*engorgement de la luette*, l'*amygdalite* et les *engorgements chroniques des glandes amygdales.*

Les maladies dont nous venons de parler ne sont pas les seuls éléments pathologiques que le médecin ait à considérer. L'état de la *bouche* fournit au praticien les caractères séméiologiques les plus importants dans une grande quantité de maladies. La *bouche*, en effet, et spécialement la langue, reflètent, pour ainsi dire, l'état de la muqueuse digestive, et ces organes sont même diversement impressionnés dans différents états pathologiques. Une *bouche* fraîche, des dents belles et blanches, des lèvres d'un rouge vermeil, des gencives fermes et uniformément découpées, une haleine pure et l'intégrité du jeu fonctionnel des diverses parties de l'appareil buccal, sont les signes les plus certains d'un bon état des voies digestives, d'une santé florissante et d'une bonne constitution. De là l'importance que le médecin attache à ces caractères, lorsqu'il est chargé du choix d'une nourrice par exemple. Au contraire, une haleine fétide, des enduits fuligineux ou calcaires sur les dents, la décoloration de la muqueuse buccale, les aberrations dans la sensation gustative, la présence d'enduits anormaux sur la surface de la langue, la coloration insolite de cet organe, son état de sécheresse, *et d'autres caractères tirés de la nature des* sécrétions intrabuccales, constituent des signes précieux de diagnostic dans une quantité de maladies.

II. — ÉQUITATION ET ART VÉTÉRINAIRE. Chez les animaux que l'on gouverne au moyen du mors, la *bouche* exige un examen détaillé sous le double point de vue des formes extérieures et de l'art de l'écuyer et du cocher. Les lèvres en sont la partie la plus intéressante; elles ont une très-grande mobilité, et donnent à la physionomie les expressions les plus diverses. Leur beauté s'efface par l'effet du temps, et elles deviennent pendantes. Autrefois les lèvres et leurs *commissures jouaient* un rôle assez important dans les livres d'équitation et dans la pratique des écuyers. Il n'en est plus de même de nos jours. L'art a progressé, et l'on sait maintenant ajuster le mors à toutes les *bouches.*

Le palais se tuméfie quelquefois dans les jeunes chevaux, au point de déborder l'*arcade* formée par les incisives. Cette affection, que l'on désignait jadis sous le nom de *lampas* ou de *fève*, et que l'on traitait par la saignée locale, par le fer chaud ou par les mastigadours, n'est plus considérée que comme un symptôme accompagnant ordinairement la protrusion des dents.

La langue est dite *serpentine* quand l'animal a l'habitude, pendant le travail, de la sortir et de la rentrer alternativement et sans fin. Ce défaut, ou plutôt ce tic, n'a d'autre inconvénient que d'être peu agréable à l'œil. On ne peut pas en dire autant de celui qui est désigné vulgairement sous le nom de *langue pendante.* Outre qu'il détermine des pertes de salive assez considérables, il est généralement l'indice de la faiblesse ou du peu de valeur de l'animal qui en est atteint. La langue peut avoir été coupée plus ou moins profondément dans son épaisseur, et par suite remplir plus difficilement ses utiles fonctions. Il est bon de s'assurer qu'elle est entière et en bon état. Du reste, il importe peu qu'elle soit mince ou épaisse, saillante ou déprimée; il *est toujours facile d'en corriger les imperfections.*

Les barres (v. ce mot) sont la partie véritablement essentielle de la *bouche* chez le cheval. Leurs qualités ou leurs défauts présentent plus d'importance que les défauts ou les qualités de la langue et des lèvres. Il faut observer toutefois que ni les uns ni les autres ne sont absolus; l'habileté, la maladresse du cavalier, du cocher ou du charretier, peuvent affaiblir, quelquefois même annihiler, les premières comme les seconds. En résumé, l'on peut dire qu'il n'y a de bonnes ou mauvaises *bouches* que celles qui sont ainsi façonnées par la main de l'homme (v. BRIDE et MORS); cependant on donne à la bouche différentes dénominations, suivant l'impression que produit le mors. On appelle *bonne bouche*, *belle bouche*, *bouche assurée*, celle qui reçoit du mors une impression modérée, suffisante pour maîtriser et diriger l'animal. La *bouche* est *tendre*, *sensible*, *fine*, *légère*, *loyale*, lorsque l'impression du mors ne peut s'exercer sur elle sans provoquer immédiatement l'effet attendu. Par *bouche fraîche*, *bouche en action*, on désigne celle qui se remplit d'écume lorsque l'animal est bridé. On dit alors qu'il *goûte* le mors. La *bouche fausse* et *égarée* est celle qui ne répond pas juste aux impressions du mors; et la *bouche dure* est celle qui présente peu de sensibilité.

III. — HISTOIRE. Sept offices, spécialement *relatifs au service alimentaire du roi*, formaient, sous l'ancienne monarchie, ce qu'on appelait la *bouche du roi;* c'étaient: 1° l'échansonnerie *bouche*; 2° la cuisine *bouche;* 3° la paneterie *bouche;* 4° l'échansonnerie du commun; 5° la cuisine du commun; 6° la paneterie du commun; 7° la fruiterie. Tous étaient placés sous la juridiction du grand maître de la maison du roi.

Toutefois, ce luxe d'officiers de *bouche* date des rois de la troisième race; car, sous les mérovingiens et les carlovingiens, les rois, hommes de guerre plus qu'hommes de plaisir, vivaient avec une simplicité que leurs successeurs ne songèrent guère à imiter. Charlemagne lui-même avait un intérieur des plus modestes, et les fruits de son jardin étaient les plus beaux ornements de sa table. Cependant, il avait un grand boutillier pour lui verser à boire; mais rien n'indique qu'il existât, outre les hauts dignitaires chargés du service de la table en même temps que des affaires de l'Etat, des officiers subalternes; et ce ne fut qu'à mesure qu'on vit le pouvoir royal s'affermir, que de nombreux offices furent créés pour satisfaire l'ambition et la vanité de gens qui, de toutes parts, accouraient pour demander une place auprès de la personne du souverain; et plus l'emploi avait un caractère de domesticité accusé, plus il était sollicité, parce qu'il mettait celui qui l'occupait en communication directe avec le dispensateur des biens et des grâces. « A la cour plénière tenue à Saumur, dit l'historien Joinville, devant la table du roy, endroit li comte de Drevez, mangeait monseigneur li roy de Navarre, et je tranchoie devant li. Devant li roy servoit du mangier le comte d'Artois, son frère; devant li roy tranchoit du coutel li bon comte Jehan de Soissons. »

L'ordonnance de 1285, réglant l'état des commensaux de la *bouche du roi*, porte que le personnel de la cuisine se composait alors de *cinq maîtres queux ou cuisiniers*, quatre basteurs ou rôtisseurs, quatre pages, deux souffleurs, quatre marmitons, deux sauciers, un poulailler, sept fruitiers et trois valets pour la chandelle. La *bouche* avait pris une telle extension sous Charles V, que, parmi les nombreuses cours et basses-cours de l'hôtel Saint-Paul, on remarquait la cour des cuisines, celles de la pâtisserie, des sauceries, des celliers, des colombiers, des gelinières, du four, du garde-manger, de la cave au vin des maisons du roi, de la bouteillerie, de l'*hypocras*, de la paneterie, etc.

Sous Louis XI, *la bouche du roi* était desservie par un très-petit personnel. A part les six ou sept grands officiers dont le titre se trouvait purement honorifique, il n'y avait que quelques serviteurs chargés d'apprêter les *mets*, *très-frugals d'ailleurs, que le roi ne se* résignait à manger qu'après avoir pris grand soin de les faire éprouver. Il préférait aller sans façon s'asseoir à la table d'un bourgeois de sa bonne ville de Paris, et partager sa soupe. Mais la cour fastueuse de François I[er] ramena toutes les superfluités du service: valets et courtisans trouvèrent à s'occuper au service de la table, et les contrôleurs, les gentilshommes servants, les écuyers de *bouche* pullulèrent, non-seulement au Louvre, mais dans toutes les résidences royales, où les repas délicats et les collations étaient servis avec une grande profusion. Cette prodigalité décrut sous les rois Charles IX et Henri III, qui supprimèrent un grand nombre de ces sinécures, dont un des inconvénients était de grever l'Etat de dépenses peu en rapport avec *la situation précaire des finances. Ces rois* « firent, dit Brantôme, sur leurs maisons et mangeailles beaucoup de retranchements; c'étoit par boutade qu'on y faisoit bonne chère, car le plus souvent, la marmite se renversoit. »

Sous Henri IV, maître Sully sut accorder la convenance de la *bouche du roi* avec la plus *sage économie.* Le Béarnais, qui désirait la poule au pot pour tous, préférait manger force ragoûts à l'Arsenal, que faire grande chère chez lui; aussi donnait-il à son ministre 6,000 écus par an pour y venir dîner chaque fois que cela lui plairait. Donc, sous ce règne, le service de la *bouche du roi* fut fort négligé; Louis XIII, au pouvoir de Richelieu, ne songeait guère au cérémonial: il avait bien d'autres soucis! mais lorsque le grand roi monta sur le trône, tout changea; le roi soleil éleva *le cérémonial de la table jusqu'à l'art, et ce* fut l'âge d'or de la domesticité titrée. La seule nomenclature des innombrables charges qu'il créa équivaut à une statistique; un rinceur de gobelets avait des attributions définies, minutieusement détaillées, et le magnifique monarque n'eût consenti, pour aucun *motif, à recevoir* une assiette de celui qui était spécialement chargé de lui présenter la serviette. Le service de la *bouche*, comme tous ceux qui, de près ou de loin, tenaient à la personne royale, fonctionnèrent avec une régularité automatique, et, jusqu'à la fin de son long règne, Louis XIV fit scrupuleusement observer les quarante et un articles que comptait le règlement intérieur de sa maison.

Louis XV prit toutes choses dans l'état où elles se trouvaient; mais néanmoins il chercha *plutôt à s'affranchir de la contrainte que* lui avait imposée le cérémonial de son prédécesseur, qu'à l'aggraver. La *bouche du roi*, sous Louis XVI, au moment de la Révolution, se composait ainsi: paneterie et échansonnerie: un chef ordinaire, dix chefs, deux chefs travailleurs; — cuisine *bouche:* un contrôleur, trois chefs, trois chefs travailleurs, un sommelier pour la table du grand maître. Une seconde division, dite du service intérieur, sous les ordres de M. Thierry de Ville-d'Avray, qui relevait directement du roi, comprenait un premier commis, un chef ordinaire d'office, sept aides, un garde-vaisselle, un linger, un contrôleur de *bouche*, un chef de *bouche*, sept aides de *bouche*, trois garçons, quatre laveurs et un vaguemestre des équipages; — paneterie *bouche:* quatre chefs, quatre *aides*, deux *sommiers ordinaires* et un lavandier; — échansonnerie *bouche:* deux chefs, quatre aides, deux sommiers, quatre goûteurs de vin, quatre huissiers de salles; — cuisine *bouche:* deux écuyers ordinaires, quatre écuyers de quartier, quatre maîtres queux, quatre potagers, quatre hâteurs, quatre enfants de cuisine, deux galopins ordinaires, quatre officiers porteurs, un maître d'hôtel de la table ou premier maître d'hôtel, un garde-vaisselle ordinaire, quatre huissiers de quartier, deux sommiers; — paneterie commun: huit chefs, huit aides, un sommier ordinaire, un lavandier; — échansonnerie commun: huit chefs, huit aides et deux sommiers ordinaires; — cuisine commun: un écuyer ordinaire, quatre écuyers de quartier, quatre maîtres queux, quatre potagers, quatre hâteurs, quatre enfants de *cuisine, deux galopins, deux officiers porteurs*, quatre pâtissiers, quatre serdeaux, deux sommiers ordinaires, un garde-vaisselle ordinaire, quatre huissiers de quartier, deux verduriers, deux lavandiers, un poêlier-quincailler; — frui-

terie : huit chefs, huit aides, un sommier ordinaire. Au service de la *bouche du roi* appartenait aussi, à cette époque, la *fourrière*, qui se composait de quatre chefs de quartier, de huit aides, d'un porte-table ordinaire, de quatre huissiers du bureau, d'un boulanger et d'un capitaine du charroi des offices.

La tempête de 1789 balaya tous les offices de *bouche;* mais ils reparurent, moins nombreux cependant, sous l'Empire, et les préfets du palais eurent sous leurs ordres des officiers de *bouche*, qui modelèrent leur service sur celui de l'ancienne cour. La Restauration, en ravivant les institutions du passé, reconstitua la *bouche du roi*, jusqu'à ce que la révolution de 1830 emportât de nouveau les sinécures des courtisans. Louis-Philippe avait des serviteurs, et rien de plus. Le rétablissement de l'Empire, en reformant le service du grand maréchal, a laissé de côté les officiers subalternes, pour lesquels on n'eût probablement pas manqué de candidats, mais dont les priviléges eussent été difficiles à maintenir, et n'eussent guère été pris au sérieux.

IV — ARTILLERIE. *Bouches à feu.* On donne ce nom à toutes les armes à feu de gros calibre, dont le poids est tel qu'un seul homme ne peut ni les porter ni en faire usage. Au mot ARTILLERIE, nous avons déjà donné une histoire générale des modifications successives qu'ont reçues ces armes dans leur forme, dans leurs dimensions et dans leur emploi; cependant, nous allons reprendre ici cette histoire, pour y ajouter de nouveaux détails, qui ne peuvent manquer d'exciter la curiosité et l'intérêt du lecteur.

A quelle époque, à quelle date précise remonte l'emploi des premières *bouches à feu?* Quelle nation, la première, a combattu ses ennemis avec ces engins de guerre? C'est une question d'autant plus difficile à résoudre, que nous trouvons peu de documents, et que les documents qui nous restent ne sont pas d'une authenticité reconnue par tout le monde. Ce manque de documents s'explique aisément : « L'emploi d'armes à feu utilisant la force projective de la poudre à canon se répandit peu à peu dans les diverses contrées de l'Europe, sans produire l'étonnement et l'admiration qu'aurait excités une telle découverte, si ces armes, dans leur enfance, n'eussent pas été moins redoutables que celles dont une longue expérience avait enseigné l'usage. Ceci fait comprendre comment la nouvelle artillerie ne fut signalée, à l'origine, ni par les historiens ni par les chroniqueurs. » (Favé, *Etudes sur l'artillerie.*) Si maintenant nous voulons sortir de l'Europe, le problème devient encore plus difficile; la solution s'éloigne. En pareil cas, nous croyons que la prudence nous conseille de ne faire que citer les différentes opinions des gens compétents ou reconnus tels, des historiens ou chroniqueurs anciens, laissant à chacun le soin de trouver la vérité au milieu des allégations fausses ou des mensonges de bonne foi. Nous avouerons néanmoins que nous n'ajoutons pas beaucoup de foi à l'emploi des *bouches à feu* chez les Indiens (av. J.-C.), quoique les livres sacrés de ces peuples parlent du *Schet-a-gene* (tuant par centaines) et d'armes à feu. Nous passons donc à l'ère chrétienne. « An 80. D'après l'indication de Le Comte et de Thomas d'Aguerre, les *bouches à feu* auraient été inventées dans la Chine vers cette époque, et Vossius en attribue l'invention à l'empereur Vitey. Cette dernière opinion est réfutée par d'autres auteurs, qui se fondent sur ce que l'empereur qui régnait alors se nommait Cham-Ti, tandis que Vitey vivait longtemps avant Jésus-Christ. Emanicus rapporte qu'en l'an 690 les Arabes, sous la conduite d'Hagiæus, avaient des *bouches à feu* devant La Mecque et qu'ils mirent le feu à la Kaaba avec des projectiles incendiaires. Ils tenaient des Indes la connaissance des compositions qu'ils employaient; le salpêtre est désigné par eux sous le nom de neige indienne. En 1055, suivant Vossius, les Chinois avaient des *bouches à feu* en bronze et en fer, qui étaient travaillées avec beaucoup d'art. » (Moritz Meyer, *Manuel historique de la technologie des armes à feu.*) Je passe bien d'autres dates. En 1073, Belgrade est attaquée avec des *bouches à feu* par le roi de Hongrie Salomon; 1247 voit Séville se défendre avec des *bouches à feu;* 1249 voit Damiette résister à saint Louis avec des *pierrières*, lançant des globes incendiaires, et dont Joinville, témoin oculaire, donne la description. En 1258, Coucy possède un canon, que l'on a retrouvé avec cette inscription : *Fait le* 6 *mars* 1258, *Raoul, roi de Coucy*, inscription qui inspire peu de confiance, puisque les chiffres arabes n'étaient pas encore en usage à cette époque. « Dans la première année de la période de Khaï-Kin (an 1259 de J.-C.), on fabriqua une arme appelée tho-lo-tsiang, c'est-à-dire lance à feu impétueuse; on introduisait un nid de grains dans un long tube de bambou auquel on mettait le feu. Il en sortait une flamme violente, et ensuite le nid de grains était lancé avec un bruit semblable à celui d'un pao, qui s'entendait à une distance d'environ 150 pas. » (*Histoire de la dynastie chinoise des Song.*) Mentionnons aussi une chanson attribuée à Guido Cavalcanti, mort en 1301, qui aurait été composée vers 1299 : « Gare à toi, te dis-je, gare à toi, prends bien garde, aie le coup d'œil prompt, il n'est armure qui vaille contre pierre de bombarde.

Guarda ben, dico, guarda ben,
Ti guarda, non aver vista tarda
Cha pietra di bombarde arme vel poca. »

(Favé, *Etudes sur l'artillerie.*) Mais nous ajoutons peu de foi à cette chanson, parce qu'elle ne doit pas remonter à la date qu'on lui assigne. Et maintenant, saisisse qui pourra le fil d'Ariane! Pour nous, sans nier que les Chinois aient inventé la fusée et le pétard, que les Arabes aient été les premiers à utiliser la force explosive de la poudre à canon, et qu'il paraisse vraisemblable que ce peuple ait eu des *bouches à feu*, au moins à la fin du XIIIe siècle, nous allons abandonner le terrain mouvant du doute, pour marcher sur le terrain plus solide de l'histoire. Ne faisant qu'indiquer l'emploi des bombardes au siége de Brescia (1311), nous trouvons un acte indiscutable de la république de Venise (1326), dont l'original existe encore, et qui atteste qu'on se servait à cette époque d'armes à feu. D'autre part, à la même date 1326, on lit dans Moritz Meyer : « Les Arabes attaquent la ville de Martos avec des *bouches à feu.* — Il y a des bombardes à Forli. » Les armes à feu, dont parle cet acte de la république de Florence sont des canons de métal fondu; ainsi, dès 1326, on savait, en Italie, tirer dans des *bouches à feu* faites d'un métal coulé dans des moules..... » (Favé, *Etudes sur l'artillerie.*) Il faut encore franchir douze années pour trouver chez nous un document d'une authenticité avérée, comme celui dont nous venons de parler. Ce document est à la Bibliothèque impériale de Paris, cabinet des titres : « Sachent tous que je, Guillaume de Moulin de Bouloigne, ay eu et receu de Thomas Pouques, garde du clos des galées du roy nostre syre, à Rouen, un pot de fer à traire garros à feu, quarante-huit garros ferrés et empanez et deux cassez, une livre de salpêtre et demie livre de souffre vif pour fare poudre pour traire lesdits garros; desquelles choses, je me tien à bien paié, et les promets à rendre au roy, nostre syre ou à son commandement, toutes fois que mestier sera. Donné à Leure, sous mon scel, le IIe jour de juillet de l'an mil CCC trente et huit. » On ne sait trop vraiment dans quelle classe de *bouches à feu* mettre ce *pot de fer*, dont l'approvisionnement vient d'être si bien détaillé. Mais voici quelque chose de précis. « Ducange, dans son *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, rapporte un passage des comptes de Barthélemy de Drack, trésorier des guerres, qui avait payé en 1338 une certaine somme *à Henri de Paumechon, pour avoir poudres et autres choses nécessaires aux canons qui estoient devant Puy-Guillaume.* » (Favé, *Etudes sur l'artillerie*). Moritz Meyer constate l'usage des *bouches à feu* devant Trin-l'Evêque et Aiguillon. Il nous reste deux documents de la même année, appartenant à la Bibliothèque impériale de Paris et publiés par M. Lacabane.

« Sachant tuit que nous, Hugues, sires de Cardilhac et de Bieule, chevaliers, avons eu et receu de monsr le Galois de la Balmes, maistre des arbalestriers, pour dis canons, chinq de fer et chinq de métal, lequel sont tout fait dou commandement doudit maistre des arbalestriers, par nostre main et par nos gens, et qui sont en la garde et en la deffense de la ville de Cambray, vingt et chinq livres deus sous et sept deniers tournois, liquel sont délivrés audit maistre et à la ville. Donné souz nostre saiel, à Cambray, le VIIIe jour d'octobre mil CCC XXX et noef. » (B. R. Original, parchemin, parmi les titres scellés de Clairambault, vol. XXV, fol. 1,825.)

« Sachent touz que je Estienne Marel, escuiers, ay eu et receu de François de Lespitaul, clerc des arbalestriers du roy nostre sire, par la main de Raoulet Haymon, lieutenant dudit François, pour salpetre et suffre vif et sec achetez pour les canons qui sont à Cambray, onze livres quatre soulz III deniers tournois. Desquelles XI livres IIII soulz III deniers tournois, je me tiens à bien paiez.

» Donné à Cambray, sous mon seel, le VIe jour de décembre, l'an mil CCC XXXIX, laquelle poudre a esté delivrée à monsieur le maistre des aubalestriers. » (B. R. Original, parchemin, parmi les titres scellés de Clairambault, vol. LXXVIII, fol. 6,119.)

Pour avoir une idée des *bouches à feu* à cette époque, transcrivons le passage suivant des *Etudes sur l'artillerie;* ces détails sont fournis par un compte des baillis de Saint-Omer, et se rapportent à l'artillerie du château de Rihoult, en Artois, en l'année 1342 : « Deux frères, traieurs de canons, venus d'Hesdin, employés pendant plus d'un mois, furent payés trois à quatre sous par jour. Quatre cents fûts ou bois de carreaux à *traire le canon* étaient tournés moyennant cinq sous le cent, pendant qu'on taillait dans des chaudières d'airain les pennes qui y étaient ensuite attachées avec des clous. En outre, les deux extrémités du fût étaient munies de rondelles en cuir, clouées au bois, qui centraient la flèche dans le canon sans que les pennes ou le fer appuyassent sur les parois de l'âme, et qui donnaient le moyen d'améliorer le tir en supprimant ou diminuant le vent du projectile dans l'âme.

» La *bouche à feu*, bien que petite, était formée de deux parties : le tuyau ou canon proprement dit, qui recevait la flèche, et la boîte dans laquelle était placée la charge de poudre. Cette boîte était détachée quand on voulait la charger, et un coin en fer, nommé *laichet*, la maintenait en place au moment du tir. Le feu était mis à la poudre par une baguette de fer rougie à un feu de charbon. »

Nous avons marché lentement, pas à pas, dans cette première moitié du XIVe siècle, parce qu'il y avait intérêt à suivre les commencements de l'artillerie française. Elle n'a pas encore fait de grands progrès. Les canons en usage jusque-là sont tous de très-petit calibre. Leurs projectiles n'ont d'effet que contre les hommes bardés de fer de cette époque; ils viennent frapper inutilement tout obstacle résistant, muraille de pierre ou muraille de bois.

« A l'année 1354 se rapporte un document qui n'est pas sans intérêt, bien qu'il soit tiré d'un manuscrit du XVIIe siècle : « Le XVIIe may » mil trois cent cinquante-quatre, ledit seigneur » roy étant acertené de l'invention de faire » artillerie trouvée en Allemagne par un moine » nommé Berthold Schwartz, ordonna aux gé» néraux des monnoies faire diligence d'enten» dre quelles quantités de cuivre estoient audit » royaume de France, tant pour adviser des » moyens d'iceux faire artillerie, que sembla» blement pour empescher la vente d'iceux à » estrangers et transport hors le royaume. » Ce passage est extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris, intitulé : *Règlement des monnoies tant de France qu'étrangères.* (Favé, *Etudes sur l'artillerie.*)

Il paraît résulter de ce document qu'on regardait alors Berthold Schwartz comme l'inventeur de l'artillerie. Nous sommes loin de prétendre que cette opinion soit vraie, et il est probable même qu'on a fait ici confusion entre l'invention de la poudre et celle de l'artillerie. Quoi qu'il en soit, ce qu'il nous importe surtout de constater, c'est que, pendant la dernière moitié du XIVe siècle, le nombre et la puissance des *bouches à feu* augmentent considérablement. On en fabrique en fer forgé et en alliage de cuivre et d'étain. Les projectiles sont encore quelquefois des carreaux, mais le plus souvent des balles de plomb, des boulets de fer et des boulets de pierre. Il existait déjà des bombardes en fer forgé qui lançaient des boulets en pierre de 450 livres.

Le XVe siècle vit l'artillerie se perfectionner. Les *bouches à feu* sont classées en plusieurs espèces ayant des noms différents : les *veuglaires*, se chargeant par la culasse ainsi que les *crapaudeaux*, le tir en est rapide; les *couleuvres* ou *couleuvrines*, se chargeant par la *bouche*, les *serpentines*, les *ribaudequins*, assemblage de deux ou trois pièces sur affût roulant; le *mortier*, plus court que la bombarde et destiné à envoyer des projectiles sous de grands angles. (V. tous ces mots.) Déjà quelques-unes de ces *bouches à feu* lancent de la mitraille, des boulets de plomb chauffés au feu, presque des boulets rouges. Charles le Téméraire monte ses pièces de campagne sur des affûts à rouage. L'Italie l'emporte sur toutes les autres nations par la beauté des formes de ses *bouches à feu* et par leur ornementation pleine de goût. On essaye une classification plus rigoureuse. Giorgo Martini reconnaît dix *bouches à feu* employées de son temps : la *bombarde*, le *mortier*, la *commune* ou *moyenne*, la *cortana*, le *passe-volant*, le *basilic*, la *cerbottana*, la *spingarda*, l'*arquebuse* et l'*escopette*. Enfin, on abandonne les bombardes; on leur substitue des canons à boulets, en fonte de fer, avec tourillons, et se mettant promptement en batterie sur leurs affûts à rouage : c'est la plus importante innovation du XVe siècle. Il y avait encore une grande confusion dans les *bouches à feu.* « Jean d'Autun rapporte dans ses *Chroniques* que l'artillerie de Louis XII au siége de Gênes, en 1507, comprenait 6 grands *canons serpentins*, 4 *couleuvrines bastardes*, 9 *moyennes*, 8 *faucons*, 50 *acquebutes à crochets*, sur chevalets, bien aisées à manier, lesquelles se posaient sur le col des pionniers, voire jusqu'au sommet des plus hautes montagnes. » (Favé, *Etudes sur l'artillerie.*) « En 1542, Charles-Quint possédait 520 pièces d'artillerie de plus de cinquante modèles différents, dont les dessins nous ont été conservés dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale. » (Favé, *Etudes sur l'artillerie.*) Mais bientôt cet empereur, voulant éviter cette diversité de calibres, fit faire huit modèles de *bouches à feu* pour tout son vaste empire : deux *canons*, trois *couleuvrines*, un *sacre*, un *fauconneau* et un *mortier*. L'artillerie française suivit de près celle de Charles-Quint, et bientôt les calibres de nos pièces sont réduits à six; nous avons alors ce que l'on connaît sous le nom des *six calibres de France.* « Le texte de la décision qui fixa les six calibres à employer dans les armées du roi de France n'est pas parvenu à notre connaissance, et la date précise de leur adoption reste inconnue. » (Favé, *Etudes sur l'artillerie.*) On peut affirmer que les six calibres étaient déjà adoptés en France, en 1551, sous d'Estrées, grand maître de l'artillerie, auquel il faut rapporter l'honneur d'une innovation si utile. Les *bouches à feu* des six calibres sont toutes sur affût; ce sont : le *canon*, la grande *couleuvrine*, la *couleuvrine bastarde*, la *couleuvrine moyenne*, le *faucon* et le *fauconneau.* Malheureusement, il n'y a pas qu'un seul modèle pour chaque espèce de pièces; les pièces de chaque espèce sont bien semblables, mais elles diffèrent par leurs dimensions. Nous n'avons pas encore de mortier; du moins aucun auteur ne fait mention de cette pièce à cette époque. Au commencement du XVIIe siècle, les Pays-Bas, simplifiant encore leur système d'artillerie, n'ont que quatre *bouches à feu :* le *canon*, le *demi-canon*, le *quart de canon* et le *faucon;* il n'y a qu'un seul modèle pour chaque calibre. L'Italie avait trois espèces de *bouches à feu :* les *couleuvrines*, les *canons* et les *canons-pierriers*, l'Allemagne, sept calibres de *canons*, autant de calibres de *couleuvrines* et neuf calibres de *mortiers*. Les Turcs se servaient de canons d'un poids démesuré, dont le transport était difficile et incommode. A la fin du XVIIe siècle, la France, qui avait vu s'augmenter pendant le courant du siècle le nombre de calibres de ses pièces, les réduit encore à six : ceux de 33, 16, 8, 4 d'origine française, et ceux de 24 et de 12 empruntés à l'Espagne et qu'on avait trouvés en usage dans les provinces conquises. Les épreuves des *bouches à feu* neuves étaient devenues à peu près ce qu'elles sont encore aujourd'hui. Nous arrivons enfin au XVIIIe siècle. Il nous a laissé une artillerie qui a duré presque jusqu'à la fin du règne de Napoléon Ier, le système de Gribeauval. Mais avant de parler de Gribeauval, il serait injuste de passer sous silence les perfectionnements de Vallière, qui, en 1732, détermina les calibres et les dimensions, par des tables et des dessins, pour les canons, les mortiers et les pierriers destinés à l'artillerie. Nos *canons* étaient de 24, 16, 12, 8 et 4; nos *mortiers* de 12 pouces, et nos *pierriers* de 15 pouces. Le maréchal de Saxe fait adopter quelque temps après un petit canon suédois de 4, plus léger que le nôtre et beaucoup plus maniable pour le pointage et les manœuvres. Il était monté sur affût. Une ordonnance du 20 janvier 1757 commande de donner à chaque bataillon, à son entrée en campagne, un canon de 4, à la suédoise. Cette pièce légère est l'origine du matériel de campagne, dont la Prusse a eu la première l'idée. De 1742 à 1778, le grand Frédéric fait couler des canons légers de 12, 6 et 3; mais les modèles étaient si peu arrêtés que plus tard les partisans des pièces légères et ceux des pièces lourdes purent, avec autant de droit les uns que les autres, invoquer l'autorité de la Prusse. Le prince de Lichtenstein améliora beaucoup l'artillerie autrichienne. En 1762, Gribeauval, qui connaissait cette artillerie aussi bien que la nôtre, écrivait « *qu'un homme éclairé pourrait prendre dans les deux artilleries de quoi en composer une qui déciderait presque toutes les actions dans les guerres de campagnes.* » On le mit bientôt en demeure de le faire. « Gribeauval, envisageant le service de l'artillerie dans son ensemble, entreprit d'établir un matériel distinct pour chacun des services de campagne, de siége, de place et de côte. Il avait reconnu qu'il fallait varier la disposition des pièces et des affûts, pour satisfaire à des conditions différentes. » (Favé, *Etudes sur l'artillerie.*) Il prescrivit donc, pour le service de campagne, quatre *bouches à feu :* 3 canons de 12, 8 et 4, qu'on coulait pleins pour éviter les inconvénients du noyau, et 1 obusier de 6 pouces, pièce inventée à l'étranger, et que Vallière n'avait pas introduite chez nous. Pour le service de siége, il conserva les *bouches à feu* de 24 et de 16 de Vallière, ne faisant que supprimer les petites chambres pratiquées au fond de l'âme. Pour le service de place, les *bouches à feu* de siége, seulement montées sur des affûts de son invention, qui conservaient au tir pendant la nuit la direction reconnue bonne pendant le jour. Aux mortiers de 12 et de 8 pouces des anciens modèles, Gribeauval ajouta le mortier de 10 pouces, dans le but d'obtenir des portées que ne pouvait donner celui de 12. Le système de Gribeauval fut adopté en 1765; on le rejeta en 1772. Enfin, sur l'avis des maréchaux de France réunis en conseil, il fut définitivement proclamé le système français en l'année 1774. Nous l'avons conservé jusqu'en 1810, et nous ne saurions trop honorer la mémoire de Gribeauval, qui chercha encore à le perfectionner jusqu'à sa mort (1789); « car nous osons affirmer, dit le général Favé, que, si la France a pu résister aux coalitions qui ont menacé son indépendance, elle le doit surtout aux progrès opérés par Gribeauval. » (*Etudes sur l'artillerie.*)

Arrivés au XIXe siècle, nous bornerons là ce rapide aperçu sur les *bouches à feu.* Les détails dont on aura besoin sur chacune des pièces de notre époque, canon, canon obusier, canon Paixhans, canon de Treuil de Beaulieu se chargeant par la culasse, canon rayé, canon Napoléon III, canon Witworth, mortier, etc., ces détails seront donnés à leur place, à propos de chacune de ces *bouches à feu.* Les donner ici produirait des redites inutiles. Ce que nous voulions, c'était jeter un regard sur les différents changements qu'ont éprouvés les *bouches à feu* jusqu'à l'époque contemporaine.

Une question qu'on s'est posée dans tous les temps est celle de savoir quel rapport doit exister entre le nombre des *bouches à feu* à la suite d'une armée et l'effectif de cette armée. Ce rapport n'a rien d'absolu, on le comprend. Il a varié avec chaque général, soit en raison des ressources offertes par les arsenaux, soit que ce fût une condition de tactique adoptée par suite d'une longue expérience ou de profondes considérations militaires. Ce que nous avons de plus sage, de mieux à faire, c'est d'indiquer le rapport adopté aux différentes époques de l'histoire, et par les grands généraux en chef. A Marignan, François Ier avait 3 *bouches à feu* par 1,000 hommes; Tilly, 1; Gustave-Adolphe, 3 et quelquefois 6. En France, jusqu'à la moitié du XVIIIe siècle, il y a eu 1 pièce par 1,000 hommes, et quelquefois 3 par 2,000 hommes; Frédéric prenait 10 *bouches à feu* par 1,000 hommes, et Napoléon, 5. De nos jours, il est reçu que 250 pièces suffisent à une armée de 100,000 hommes, c'est-à-dire 5 pièces par 2,000 hommes.

Bouche de fer (LA). Un des journaux les plus célèbres des premières années de la Révolution. Il avait pour principaux rédacteurs l'abbé Fauchet et Bonneville. C'était l'organe officiel des révolutionnaires mystiques du *Cercle social*. La *boîte* du journal était une bouche de fer où les citoyens étaient invités à jeter leurs élucubrations, leurs idées sur le gouvernement et la législation, leurs questions, leurs accusations, etc. Cette bouche symbolique figurait également en tête du journal, dans une petite vignette, avec cette légende : *Tu regere eloquio populos, ô Galle, memento !*

Cette feuille paraissait trois fois par semaine. La bibliographie en est assez incertaine. La première série date de janvier 1790, 17 numéros, plus un *Bulletin;* la deuxième, d'octobre de la même année jusqu'en juillet 1791; on possède aussi un *Cercle social*, qui se publiait, dit-on, parallèlement à la *Bouche de fer* et qui porte également l'emblème sacramentel et la même formule. Peut-être n'était-ce que la première forme du journal. Beaucoup de ces numéros n'étant point datés et ne se composant que de dissertations philosophiques, il est assez difficile de les distinguer. Quoi qu'il en soit, ces publications émanent de la même source et portent la même empreinte. Expression du mysticisme néo-chrétien, mêlées d'idées révolutionnaires et de philosophisme maçonnique, remplies en grande partie par des thèses philosophiques et politiques discutées au Cercle social, et par les discours de ses membres, elles ne laissent pas d'être fatigantes à lire. On *n'y trouve ni les débats* de l'Assemblée, ni les nouvelles du jour, ni rien de ce qui constitue un journal proprement dit; mais, à travers un fatras d'élucubrations mystiques, de rêveries maçonniques et de pesantes dissertations, on rencontre des idées singulièrement hardies, notamment sur la propriété, des articles fort curieux envoyés de toutes les parties de l'Europe, des lettres et des travaux de Thomas Payne, de Condorcet, de Cloots et d'autres publicistes, des lettres d'une savante et spirituelle Hollandaise, Mme d'Aelders, sur la condition des femmes, etc. Au commencement de 1791, quand Fauchet fut nommé évêque constitutionnel par les électeurs du Calvados, Bonneville demeura seul chargé de la direction du journal, qui prit une nuance de plus en plus prononcée, et, lors de la fuite de Louis XVI, se déclara énergiquement pour l'abolition de la royauté. Après le massacre du Champ-de-Mars, Bonneville dut s'enfuir, comme beaucoup de patriotes, et la *Bouche de fer* cessa définitivement de paraître le 28 juillet 1791. Elle avait eu 104 numéros.

Une autre *Bouche de fer*, rédigée par Darcet et Barbet, parut en prairial de l'an V et eut 26 numéros; enfin, un journal du même nom fut encore publié, en 1818, par Desquiron de Saint-Aignan, mais cessa de paraître après quelques livraisons.

Bouche de la vérité, ou *Bocca della verità*, nom que l'on donne, à Rome, à une tête de marbre antique qui a la bouche ouverte : elle est placée sous le portique de l'église de Sainte-Marie *in Cosmedin*. D'après une tradition répandue dans le peuple, cette figure aurait eu jadis une singulière vertu : les femmes romaines accusées d'infidélité mettaient la main dans la bouche béante, et la bouche se fermait quand elles étaient coupables. Aujourd'hui, on se contente de menacer les enfants enclins au mensonge de leur faire subir cette épreuve. Les menteurs doivent s'attendre à voir leur main happée par la Bouche de la vérité. Les archéologues supposent que ce masque de marbre a dû servir d'embouchure à un ancien cloaque.

BOUCHE (Honoré), historien, né à Aix en 1598, mort en 1671. Il a laissé une *Chorographie* ou *Description de la Provence*, et *Histoire chronologique du même pays* (Aix, 1664, 2 vol. in-fol.), un des meilleurs travaux que nous ayons sur nos anciennes provinces.

BOUCHE (Charles-François), homme politique et historien, né en Provence, mort vers 1794. Avocat au parlement d'Aix, il fut nommé député aux états généraux de 1789, et soutint les idées nouvelles avec fermeté et modération. Avant la Révolution, il s'était fait connaître par de savantes recherches sur sa province : *Essai sur l'histoire de Provence* (1785, 2 vol. in-4o); *Droit public de la Provence* (1788, in-8o), etc.

BOUCHÉ, ÉE (bouché) part. pass. du v. Boucher. Qui a été fermé : *Porte* BOUCHÉE. *Trou mal* BOUCHÉ. *Dans cette rue déserte, les croisées de pierre sont* BOUCHÉES *en pisé, pour éviter l'impôt.* (Balz.) *Les fleurs se montrent surtout dans les tonneaux ou dans les bouteilles mal* BOUCHÉES, *et sont dues, par conséquent, à l'action de l'air sur les vins.* (Pelouze.)

— Fig. Qui a peu d'intelligence, qui comprend lentement, difficilement : *C'est une personne* BOUCHÉE, *tout à fait* BOUCHÉE. *Je suis enrhumé de façon à être* BOUCHÉ *sur toutes les choses d'esprit.* (Corbinelli.) *L'esprit le plus court et le plus* BOUCHÉ *s'étend et s'ouvre, à proportion de sa bonne volonté pour toutes les choses qu'il a besoin de connaître.* (Fén.) *Peste de la petite fille sotte et* BOUCHÉE! *dit l'autre entre ses dents.* (V. Hugo.)

— *Avoir les oreilles bouchées*, Etre mis hors d'état de comprendre : *Celui-ci a les oreilles* BOUCHÉES *par ses préventions, et, incapable de donner entrée aux raisons des autres, il n'écoute que ce qu'il a dans son cœur.* (Boss.)

— Mus. *Sons bouchés*, Sons tirés d'un cor dont on bouche le pavillon avec la main. ‖ *Tuyaux bouchés*, Tuyaux dont la partie supérieure est fermée.

— **Antonymes**. Béant, débouché, ouvert, percé et foré, troué.

— **Homonymes**. Bouchée, boucher, bouchet.

BOUCHÉ DE CLUNY (Jean-Baptiste), littérateur français, né à Cluny vers 1815. Il a publié : les *Druides* (1844); *Vayage en Bourgogne* (1845); *Christ et pape* (1846); les *Scapins de la République*, épopée satirique en 32 chants (1852); un *Cri de la vérité* (1855). Il avait aussi commencé, en 1848, une satire hebdomadaire en vers, sous le titre de : le *Scorpion politique*.

BOUCHE-EN-FLÛTE s. m. Ichthyol. Poisson de l'ordre des acanthoptérygiens.

— **Encycl**. Cette famille, la quinzième et dernière de l'ordre, se divise en deux genres, qui sont les fistulaires et les centrisques, tous deux caractérisés par un long tube, formé audevant du crâne par le prolongement des os des mâchoires, et au bout duquel s'ouvre la bouche. Ces poissons singuliers, dont on connaît environ une dizaine d'espèces, habitent les mers chaudes des deux hémisphères, et plus particulièrement les côtes de l'Amérique et des Indes. Les uns ont le corps cylindrique et allongé, tandis que d'autres l'ont, au contraire, ovale et comprimé. L'une des espèces, le *centrisque bécasse de mer* (centriscus scolopax), petit poisson argenté de 0 m. 10 de longueur, est assez commune dans la Méditerranée, et s'avance dans l'Atlantique jusqu'aux îles Canaries.

BOUCHÉE s. f. (bou-ché — rad. *bouche*). Quantité d'aliment solide qu'on met dans la bouche en une seule fois : BOUCHÉE *de pain*, BOUCHÉE *de viande. C'est la dernière goutte de trop qui fait répandre le vase, et la dernière* BOUCHÉE *qui donne l'indigestion.* (Boiste.) *Il y a des enfants que leurs mères allaitent à leurs mamelles flétries, faute d'une* BOUCHÉE *de pain pour sustenter leurs expirants nourrissons.* (Chateaub.) *A peine eut-il avalé quelques* BOUCHÉES, *qu'il sortit sans répondre aux questions que sa sœur lui adressait.* (G. Sand.) *Le boa avale de grands quadrupèdes d'une seule* BOUCHÉE. (J. Macé.)

— Par ext. Très-petite quantité d'aliments : *Manger une* BOUCHÉE, *deux* BOUCHÉES.

— Fig. Petite quantité : *Il ne faut donner la vérité aux hommes que par petites* BOUCHÉES. (J.-J. Rouss.)

— Par exagér. *Ne faire qu'une bouchée, qu'une seule bouchée d'un mets*, Le manger gloutonnement : *On lui apporta son déjeuner, dont il* NE FIT QU'UNE BOUCHÉE. ‖ *Il n'en ferait qu'une bouchée, il l'avalerait en quatre bouchées*, Se dit pour exprimer la facilité avec laquelle un homme robuste ou adroit triompherait d'un adversaire plus faible ou moins adroit que lui. ‖ *Ne faire qu'une bouchée de quelque chose*, En venir à bout, en triompher aisément : *Vous* N'AVEZ FAIT QU'UNE BOUCHÉE *de mes ridicules.* (Balz.)

— Art cul. Nom donné à différentes petites pâtisseries : *Petites* BOUCHÉES, BOUCHÉES *à la reine*, BOUCHÉES *de Versailles*, BOUCHÉES *de dames. Des* BOUCHÉES *de queues d'écrevisse de la Meuse, à la crème cuite, fumaient dans leurs pâtes feuilletées.* (E. Sue.) *Servez-moi de ces petites* BOUCHÉES *à la reine, toutes chaudes.* (E. Sue.)

Bouchée de pain (HISTOIRE D'UNE), *Lettres à une petite fille sur l'homme et les animaux*, par Jean Macé, directeur du *Magasin d'éducation et de récréation*. Jusqu'à l'apparition de *Jean-Paul Choppart*, les enfants n'avaient entre les mains que les *Contes des fées* ou l'*Ami des enfants* de Berquin, deux ouvrages dont la lecture présentait de graves inconvénients, sinon des dangers. *Jean-Paul Choppart* fut un grand progrès; le moyen d'intéresser innocemment la jeunesse était trouvé; la morale elle-même devenait intéressante. Un grand pas était fait, mais on était encore loin du but. Il ne suffisait pas d'intéresser et de moraliser l'enfant; restait à l'instruire en l'amusant, à lui rendre les racines de la science aussi douces que ses fruits. Là était le problème : M. Jean Macé l'a résolu. Une fois la voie ouverte, de nombreux imitateurs ont suivi ses traces, et, grâce à eux, l'enfance a aujourd'hui, elle aussi, sa *Bibliothèque utile*, dont nous allons examiner le premier volume. Bien des gens ont entendu parler de la *Bouchée de pain*, l'ont admirée sur sa réputation, de confiance, en parlent avec éloge et se figurent que c'est une révélation amusante des mystères... de la boulangerie. Il n'en est rien; la bouchée de pain n'est qu'un prétexte. Elle doit entrer dans ce palais qu'on nomme la bouche et dont la langue est le portier, en visiter les différents appartements, de là pénétrer dans l'estomac, puis dans le reste du corps, d'où elle sortira transformée et non sans avoir laissé des traces de son passage. On voit déjà que l'auteur racontera tous les mystères de cette incomparable machine, si simple et si compliquée, qu'on nomme le corps humain, en examinant les différents phénomènes de la nutrition. Mais l'homme n'est pas le seul à manger; les animaux se nourrissent aussi, chacun à leur manière, et l'auteur expose également leurs systèmes de nutrition si variés, en les comparant à notre appareil digestif. Son plan est donc très-simple et très-étendu en même temps. Il veut prouver que la science, dépouillée de tout le jargon dont les savants ont la manie de l'envelopper, peut être amusante, même pour une petite fille. « Pourquoi mange-t-on? lui demande-t-il. — Pour ne pas avoir faim, répond son interlocutrice. — Bien; et pourquoi vous allonge-t-on vos robes? — Parce que j'ai grandi. — Et comment avez-vous grandi? Ah!.. vous voilà prise. Il est bien sûr que personne n'est venu rallonger vos jambes pendant que vous dormiez, et que si les bras sortaient des manches, ce n'était pas parce qu'on avait remis un petit morceau au coude, comme on remet des planches à la table les jours où l'on donne à dîner à beaucoup de monde. Cependant rien ne grandit seul, *comme rien ne diminue non* plus. Si l'on n'a rien ajouté par dehors, il faut bien que quelque malicieux génie ait fourré par là-dedans tout ce qu'il y a de plus dans les bras, les jambes et le reste. Et ce malicieux génie, c'est vous : ce sont vos belles tartines, vos bonbons, vos gâteaux, la soupe aussi, et la soupe encore mieux que tout le reste, pour le dire en passant, qui, une fois disparus dans le petit gouffre qu'on nomme la bouche, se sont mis, sans vous demander la permission, à se transformer, à se glisser sournoisement dans tous les coins et recoins de votre corps, où ils sont devenus, à qui mieux mieux, des os, de la chair et du sang. Tâtez-vous de tous les côtés; ce sont eux que vous rencontrerez partout, sans les reconnaître, bien entendu. Vos petits ongles roses qui se trouvent repoussés tous les matins, l'extrémité de vos beaux cheveux blonds, qui s'allongent toujours davantage, en vous sortant de la tête comme une herbe qui pousse hors de la terre, vos dents de grande fille qui montrent maintenant le bout de leur nez et remplacent à mesure celles qui vous étaient venues en nourrice. Vous avez mangé tout cela, il n'y a pas longtemps. *Mais* il *n'y* a pas que vous qui en soyez là. Votre petit chat, qui était si mignon il y a quelques mois, et qui se transforme tout doucement en un gros matou, c'est sa pâtée de tous les jours qui devient chat à mesure au-dedans de lui. Les arbres grossissent aussi en mangeant, et ce ne sont pas les moins gourmands, puisqu'ils mangent jour et nuit, sans s'arrêter. » M. Jean Macé étudie, on le voit, la nature entière transformée en une infinité de tubes digestifs. Il y a en Angleterre d'admirables machines qui reçoivent par un bout le coton en paquet et le rendent par l'autre bout en belle toile fine, toute pliée, prête à être livrée au commerce. On se rappelle encore l'histoire de cet Anglais qui, arrivant dans une imprimerie de Philadelphie, fut invité à donner sa chemise. Une heure après, alors qu'il se disposait à sortir par une autre extrémité, sa chemise lui était rendue sous la forme d'un bel exemplaire du *Télémaque* tout broché. Tout l'ouvrage de M. Jean Macé est consacré à l'explication d'une machine bien plus admirable, que chacun de nous porte en lui-même, qui reçoit de nous les aliments et les rend changés en os, en chair, en cheveux, en ongles et en bien d'autres choses encore. Il fait voir ce que devient, en passant par toutes les pièces de cette machine, une *bouchée de pain*. Et qu'on ne s'imagine pas que ces lettres adressées à une petite fille soient au-dessus de sa portée; non, la science s'est faite petite pour les petits enfants, elle joue avec eux, elle devient leur amie, leur camarade. Alors, dira-t-on, elle n'est que superficielle; c'est encore une grave erreur; elle se montre d'une rigoureuse exactitude, et tous ceux qui ont travaillé sérieusement savent que, pour pouvoir généraliser avec facilité, il faut posséder jusqu'aux plus minces détails. Nous en savons quelque chose, nous qui avons passé dix ans à écrire de petits livres pour apprendre aux enfants *à parler et à écrire correctement*.

La science, sous la plume de M. Jean Macé, revêt une forme gracieuse, vive, légère, enjouée, aussi nette qu'élégante dans sa bonhomie calculée; son déshabillé est plus coquet que bien des toilettes d'apparat. Elle appelle à son aide de temps en temps la philosophie et la religion, et, tout en s'occupant du corps, ne néglige nullement les droits de l'âme. Nous ne lui adresserons qu'un reproche : c'est, en sa qualité de femme, de se montrer légèrement précieuse. Elle est charmante, pleine d'esprit de bon aloi, mais elle en a presque trop; encore un pas, et on la prendrait pour une chroniqueuse. Lisez le chapitre sur le cœur : il fait songer à la *Pluralité des mondes* de Fontenelle. C'est si joliment dit, qu'un peu plus, la forme ferait tort au fond. Il n'y manque rien, pas même Madame la marquise; seulement l'auteur oublie de nous dire si elle est blonde, ou si elle est brune. Décidément Fontenelle avait encore plus de préciosité; c'était l'époque. Nous allons citer un passage, pour donner une idée de la finesse un peu recherchée de M. Jean Macé; mais toute la légèreté de son pinceau lui a été nécessaire *pour ne pas charger la couleur :* « Notre professeur d'histoire naturelle, en nous exposant le danger de la gloutonnerie, nous cita l'exemple d'une dame qui avait avalé par mégarde un noyau de pêche. Pendant plus de deux ans, elle fut tourmentée de douleurs d'estomac qui ne lui laissaient ni repos ni trêve. Le malheureux noyau, repoussé par les parois de l'estomac, que son contact irritait, venait donner à chaque instant de la tête contre l'entrée du pylore, et toujours en vain. Se changer en chyme, il n'y avait pas moyen d'y penser, il était bien trop dur pour cela, et sa course éternelle allait toujours, et avec elle des souffrances sans cesse renouvelées. Les médecins, qui ne savaient plus qu'y faire, et dont tous les médicaments s'étaient trouvés impuissants, commençaient à désespérer des jours de la malade, quand, un beau matin, tout à coup, elle se trouva délivrée de son mal comme par enchantement. Le noyau de pêche venait de séduire le portier, devenu familier avec ce vieux camarade de deux ans. Il avait franchi la terrible passe, et la dame était sauvée. Le farouche gardien, dans un moment d'abandon, l'avait laissé passer en contrebande, comme un douanier des frontières qui ferme parfois les yeux sur le paquet de tabac du paysan, son camarade. Mais que de souffrances la malade avait dû endurer avant que le douanier se fût laissé séduire! »

Après avoir lu la *Bouchée de Pain*, on est tenté de parodier La Fontaine et de dire : « Si *Bouchée de pain* m'était relue, j'y prendrais un plaisir extrême. »

BOUCHEFOUR s. m. (bou-che-four). Ornith. Nom vulgaire du pouillot.

BOUCHEL (Laurent), en latin **Bochelus**, jurisconsulte français, né à Crespy en 1559, mort en 1629. Il était avocat au parlement de Paris, et on lui doit les ouvrages suivants : *Decretorum Ecclesiæ gallicanæ ex conciliis, statutis synodalibus, libri octo* (1609, in-fol.); *Somme bénéficiale* (1628), retouchée et publiée de nouveau, en 1689, par Cl. Blondeau, sous le titre de *Bibliothèque canonique; Bibliothèque* ou *Trésor du droit français* (1671, 3 vol. in-fol.); la *Justice criminelle en France* (1622, in-4o); *Recueil des statuts et règlements des libraires et imprimeurs de Paris* (1620, in-4o); *Notes sur les coutumes du Valois et du bailliage de Senlis* (1631).

BOUCHELETTE s. f. (bou-che-lè-te — dimin. de *bouchette*). Très-petite bouche :

> Douce et belle *bouchelette*,
> Plus fraîche et plus vermeillette
> Que le bouton aiglantin,
> Au matin. BELLEAU.

‖ Ce mot a vieilli.

BOUCHELLE s. f. (bou-chè-le — rad. *bouche*). Pêch. Entrée de la tour extérieure de la bourdigue.

BOUCHEMAINE, village et comm. de France (Maine-et-Loire), arrond., cant. et à 8 kilom. S.-O. d'Angers, sur la rive droite de la Maine; 1,197 hab. Excellents vignobles blancs; source minérale. L'église, une des plus anciennes du département, forme une croix latine très-régulière; la voûte et le chœur surtout sont remarquables. Aux environs, débris d'antiquités romaines.

BOUCHEMENT s. m. (bou-che-man — rad. *boucher*). Action de boucher; état de ce qui est bouché : *Le* BOUCHEMENT *d'une ouverture, d'un trou. Il se trouve bien du* BOUCHEMENT *de sa cheminée.* ‖ Peu usité.

BOUCHENÉ-LEFER (Adèle-Gabriel-Denis), jurisconsulte français, né le 4 juillet 1796. Il fut nommé, en 1832, maître des requêtes au conseil d'Etat, et conseiller d'Etat en 1849. En 1852, il s'est fait inscrire au barreau de Paris. Outre les articles qu'il a fournis à la *Revue étrangère de législation et d'économie politique*, il a publié, en 4 vol. in-8o, un traité sur le *Droit public et administratif français*, ou *Analyse et résultats des dispositions législatives et réglementaires, publiées ou non, sur toutes les matières d'intérêt public et d'administration* (1830-1840).

BOUCHE-NEZ s. m. (bou-che-né — de *boucher* et de *nez*). Appareil qui garantit contre les émanations désagréables ou malfaisantes : *Les ouvriers employés à la fabrication de l'acide chlorhydrique ont des* BOUCHE-NEZ *d'algue marine.*

BOUCHEPORN, nom d'une ancienne famille originaire de Metz, qui a fourni plusieurs magistrats et des administrateurs éminents, parmi lesquels nous citerons : Nicolas-Louis-François-Bertrand DE BOUCHEPORN, conseiller au parlement de Metz, puis maître échevin de la même ville, et dont le père avait exercé la même charge; — Louis-Pierre-Bertrand DE BOUCHEPORN, aussi conseiller au parlement, mort en 1786, et les deux personnages sur lesquels nous allons donner de plus amples détails dans les articles suivants.

BOUCHEPORN (Claude-François-Bertrand DE), né à Metz le 4 novembre 1741. « Ce fut, dit M. Michel dans sa *Biographie du parlement de Metz*, un de ces hommes d'élite qui projettent une auréole de gloire sur le pays qui les a vus naître, sur la famille dont ils sont sortis, et sur les compagnies auxquelles ils ont été attachés. »

En 1761, il fut recu avocat au parlement de Metz. A vingt-sept ans, le 13 juin 1768, il devint avocat général près de cette compagnie. Ses réquisitoires sont demeurés des monuments de savoir, de logique et de bon goût. Mais où il déploya surtout un rare talent, ce fut dans le procès célèbre de M. de Valdahon contre le marquis de Monnier, procès qui passionna l'opinion publique en France pendant plus de dix ans. Mlle de Monnier, qui aimait M. de Valdahon, mais que ses parents voulaient contraindre à prendre un autre mari, avait reçu

son amant dans son lit pour se mettre elle-même dans la nécessité de former une union qui pouvait seule lui rendre l'honneur; et le père, après l'avoir tenue huit ans renfermée dans un couvent, demandait la nullité d'un mariage contracté malgré lui. Le réquisitoire de Claude-François de Boucheporn dura trois jours. Lorsqu'il se rassit, le palais retentit d'applaudissements; ils redoublèrent le soir au spectacle. Ce morceau achevé d'éloquence oratoire a été imprimé chez Pierre Barbier. Le 10 avril 1769, de Boucheporn fut reçu à l'Académie de Metz et prononça un discours remarquable sur l'agriculture. Il sortit du parlement lors de sa suppression, le 21 octobre 1771. Mais, dès le 29 avril 1772, il entra au conseil du roi en qualité de maître des requêtes, avec dispense d'âge. Le 9 avril 1775, il fut nommé intendant de l'île de Corse, avec les pouvoirs les plus étendus. On trouve aux Archives de l'empire, et dans celles des ministères de la marine et de la guerre, des rapports et des projets où l'intendant de la Corse propose des mesures propres à augmenter la richesse publique. Il encouragea l'agriculture en distribuant des gratifications aux propriétaires qui faisaient des plantations de mûriers ou d'arbres à fruits; l'industrie, en fondant des fabriques de faïence. Il s'occupa de l'exploitation des riches forêts de la Corse, et fixa, par des règlements sages, le sort des enfants trouvés.

Dans l'ordre politique, il introduisit l'usage du scrutin aux élections et posa les bases d'un cadastre pour une répartition égale de l'impôt. La reconnaissance publique ne tarda pas à récompenser Boucheporn de ses fatigues, et il put en recueillir des marques touchantes dans une maladie grave qu'il fit en 1779. Sa sage et paternelle administration fit revenir les Corses de leurs préventions contre la France, et les familles influentes de l'île ne tardèrent pas à faire leur soumission. « Cependant, dit M. Anatole Durand dans son *Eloge de Bertrand de Boucheporn*, Lætitia Ramolino, mère de Napoléon I^er^, avait soutenu avec trop d'éclat et de dévouement patriotique la cause de Paoli pour quitter du jour au lendemain la rigidité de ses sentiments d'indépendance républicaine... M^me^ de Boucheporn sut la toucher par les grâces de sa personne et les qualités de son cœur... Aussi lorsque, le 2 septembre 1778, M^me^ Bonaparte devint mère d'un fils appelé Louis, M^me^ de Boucheporn fut priée de tenir sur les fonts de baptême le futur roi de Hollande, avec M. le comte de Marbeuf, commandant de l'île. Quelques mois après, M. de Boucheporn aidait de tout son crédit et peut-être même de sa bourse le jeune Napoléon Bonaparte à entrer à l'école de Brienne. »

En 1780, le roi nomma Bertrand de Boucheporn conseiller honoraire au parlement de Metz. Il fut reçu en grande pompe dans sa nouvelle dignité le 23 avril 1781. Il fut ensuite nommé, le 4 mai 1785, à l'intendance de Pau et Bayonne. Toutefois le roi voulut qu'il retournât encore en Corse pour y tenir les états. A cette époque de sa carrière, la calomnie chercha à ébranler son crédit. Le 21 juillet 1785, on fit circuler une lettre apocryphe qui compromettait son nom. Un Abattucci en fut reconnu l'auteur et condamné pour ce fait par la cour de Bastia; mais Boucheporn fit réformer l'arrêt par le parlement d'Aix, et se contenta pour réparation d'un édit du conseil du roi, qui supprimait l'écrit calomnieux. Le 30 août 1786, par une faveur spéciale, le parlement de Paris l'appela à siéger dans son sein. Boucheporn déploya dans son nouvel emploi son infatigable activité. Le commerce, l'agriculture, l'administration furent tour à tour de sa part l'objet de mesures importantes.

Quoiqu'il consacrât presque tout son temps à remplir dignement les devoirs de sa charge, il aimait les beaux-arts et la représentation. Tous les journaux du temps ont rendu compte de la fête qu'il donna à Bastia, en 1781, pour célébrer la naissance du grand dauphin. Il fut le premier protecteur de Baillot, qu'il envoya à Rome à ses frais et auquel il fit donner des leçons du célèbre violoniste Pollani; il encouragea les premiers débuts de Talma. En 1790, quand tous les pouvoirs passèrent entre les mains du peuple, Boucheporn obtint, sans même s'être mis sur les rangs, un grand nombre de suffrages pour la place importante de procureur général syndic. En 1791, il quitta Pau pour venir se fixer à Toulouse. A cette époque, ses fils, qui avaient émigré, avaient pris du service dans l'armée des princes. Boucheporn fut bientôt arrêté et mis en prison; on intercepta sa correspondance, et il porta sa tête sur l'échafaud révolutionnaire le 2 ventôse an II (1794); il était alors âgé de cinquante-trois ans. Son nom est toujours vivant à Metz, et, le 4 décembre 1865, son éloge a été prononcé à l'ouverture de la conférence des avocats de Metz par M. Anatole Durand, un de ses membres. — Ses fils remplirent de hautes fonctions, l'un à la cour de Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, l'autre à celle de Louis Bonaparte, roi de Hollande. Nous allons consacrer un article spécial à M^me^ de Boucheporn, femme de l'un d'eux.

BOUCHEPORN (Marie TINOT, baronne DE), femme célèbre, née à Metz le 11 août 1783, morte le 30 juillet 1844. Elle fut sous-gouvernante des enfants de Hollande, et présida, en cette qualité, à la première éducation de Napoléon III. En 1811, le roi Louis, mis dans l'alternative ou de trahir la France ou de sacrifier les intérêts de son peuple, abdiqua et revint en France, où il conserva le rang et les honneurs de prince souverain. M^me^ de Boucheporn continua à Paris son service près de la reine Hortense. D'une beauté accomplie, relevée par une grande distinction de manières; d'un esprit délicat, nourri de fortes études, la baronne de Boucheporn est citée par la duchesse d'Abrantès et par M^lle^ Cochelet, comme une des femmes remarquables de la cour impériale. Elle était musicienne et peignait avec une grande facilité. Elle partagea avec la reine Hortense, qui avait les mêmes talents, les leçons de Gros, de Thomas et d'Isabey. En 1813, elle accompagna la reine dans son voyage d'Aix, pendant lequel la baronne de Broc, dame d'honneur, fut précipitée sous ses yeux au fond d'un torrent. L'empereur, qui savait apprécier la grâce parfaite et la tournure d'esprit de la baronne de Boucheporn, disait à la reine Hortense : « Chaque fois que vous enverrez vos enfants aux Tuileries, ne manquez pas de les faire accompagner par M^me^ de Boucheporn. » En 1814, la reine Hortense congédia son service d'honneur; d'ailleurs, les jeunes princes étaient arrivés à l'âge où ils devaient passer aux mains des hommes; l'abbé Bertrand d'abord, ensuite M. Le Bas, membre de l'Institut, furent chargés de continuer leur éducation. La reine écrivit alors à M^me^ de Boucheporn : « Les circonstances ne me permettant plus de garder mon service d'honneur, je vous rends le serment que vous m'avez prêté comme sous-gouvernante de mes enfants. Je me rappellerai toujours avec plaisir vos soins pour eux et les marques d'attachement que vous m'avez données; il me sera doux d'en garder le souvenir et de vous prouver les sentiments que je vous ai voués. »

Le 2 juin 1837, après la tentative de Strasbourg, et alors que la reine venait d'apprendre que le prince Louis avait heureusement débarqué à New-York, elle lui écrivait d'Arenberg : « Je suis si malade, depuis six mois, qu'il m'a jusqu'alors été impossible de répondre à la lettre que vous m'avez écrite et de vous dire combien j'ai été sensible à la part que vous avez prise à mes chagrins. Je suis heureusement soulagée de mes vives inquiétudes pour mon fils : il est en pays libre et bien portant; mais il doit être, à son tour, très-inquiet de ma santé, car mes souffrances ont été longues et cruelles. »

Quatre mois après cette lettre (5 octobre 1837), la reine Hortense, dont la santé ne s'était pas rétablie, mourut, en émettant le vœu que sa dépouille fût rapportée en France. Lorsque le cercueil qui renfermait les restes de la reine arriva en Champagne, il fut déposé dans la maison de la baronne de Boucheporn, où il demeura pendant plusieurs jours. Celle-ci versa des larmes bien amères en se rappelant les qualités charmantes et les bontés de cette reine qui avait été son amie, et dont elle ne prononça jamais le nom qu'avec les sentiments d'une vénération tendre et respectueuse.

La baronne de Boucheporn apporta dans l'intérieur domestique toutes les qualités fermes et douces qui en font le charme et le repos. Mère d'un fils qui fut tenu sur les fonts baptismaux par le prince Eugène, et de deux filles dont l'une eut pour marraine la reine Hortense, et l'autre, M^me^ Nadault de Buffon, eut pour parrain le prince Louis, aujourd'hui l'empereur Napoléon III, elle voulut adopter et elle éleva dans sa maison les quatre enfants du frère de son mari, qui, à la chute de l'empire, avaient perdu leur fortune. Il leur restait pour tout avoir leurs droits éventuels sur un majorat à l'étranger. M^me^ de Boucheporn partit pour l'Allemagne par une saison rigoureuse, et, par la seule autorité de son caractère, gagna la cause des orphelins.

BOUCHEPORN (René-Charles-Félix, baron DE), né en 1811, mort en 1857 des suites d'un accident. Après avoir fait de brillantes études au collége Henri IV, il entra à l'Ecole polytechnique. Classé à sa sortie dans le service des mines, il devint successivement ingénieur à Villefranche et à Bordeaux, et fut décoré en 1844. On lui doit : *Etudes sur l'histoire de la terre et sur les causes des révolutions de sa surface* (Paris, 1844); *Du principe général de la philosophie naturelle*, ouvrage où il se proposait de faire dériver les lois du règne inorganique d'une seule cause, fondée sur la propriété essentielle de la matière : l'imperméabilité et l'inertie; la *Carte géologique du département du Tarn*, et divers rapports et brochures sur des questions pratiques. Il avait été chargé d'une mission relative au percement de l'isthme de Panama; mais, délaissé par la compagnie qui l'avait envoyé sur les lieux, il dut revenir sans avoir pu remplir cette mission.

BOUCHER v. a. ou tr. (bou-ché — rad. *bouche*, ou, d'après d'autres, du gr. *buzein*, boucher). Fermer, obstruer, au moyen d'un objet que l'on enfonce dans l'ouverture ou que l'on applique dessus : BOUCHER *un trou, une ouverture*. BOUCHER *une voie d'eau*. BOUCHER *une cheminée*. BOUCHER *des portes, des fenêtres avec des matelas*. BOUCHER *un tonneau, une bouteille*. BOUCHER *un terrier*. *Il* BOUCHA *le trou avec une poignée d'herbe, pour qu'on ne s'aperçût de rien*. (Le Sage.) ‖ Barrer, obstruer, intercepter : BOUCHER *un passage, un chemin*. BOUCHER *la vue*. *On* BOUCHA *le passage par un abatis d'arbres. Ce paysage serait charmant si une fabrique ne* BOUCHAIT *la vue*.

> Des paveurs, en ce lieu, me *bouchent* le passage.
> BOILEAU.

— Loc. fam. *Boucher son nez, ses narines*, Se pincer le nez, les narines, pour ne pas sentir quelque mauvaise odeur.

> Quel Louvre! un vrai charnier, dont l'odeur se porta
> D'abord au nez des gens : l'ours *boucha sa narine*.
> LA FONTAINE.

— *Boucher ses oreilles, son oreille*, Obstruer ses oreilles avec les doigts, pour ne pas entendre un bruit ou des discours désagréables.

> L'Opéra toujours
> Fait bruit et merveilles;
> On y voit les sourds
> *Boucher leurs oreilles*.
> BÉRANGER.

‖ Refuser d'entendre, de comprendre : *Fuyons, fuyons, et dès le premier pourquoi, dès le premier doute qui commence à se former dans notre esprit*, BOUCHONS L'OREILLE; *car, pour peu que nous chancelions, nous périrons*. (Boss.) ‖ *Boucher l'oreille* est peu correct; on dit mieux *boucher son oreille*, et mieux encore *boucher ses oreilles*, parce qu'on peut très-bien entendre d'une seule.

— *Boucher les yeux*, Empêcher de voir quelque chose, de s'en apercevoir : *Son sot amour lui* BOUCHAIT LES YEUX. *L'habitude lui* BOUCHAIT LES YEUX. (St-Simon.)

— *Boucher la bouteille, Boucher son vin*, Manger un morceau de pain ou un fruit après qu'on a bu, pour ne pas exhaler l'odeur du vin. ‖ *Boucher un trou*, Acquitter une de ses dettes : *Cet argent me servira à* BOUCHER UN TROU.

— Jurispr. *Boucher les vues d'une maison*, En murer les ouvertures qui, contrairement aux prescriptions de la loi, permettent de voir de trop près dans la propriété voisine.

— Techn. *Boucher d'or moulu*, En terme de doreur, Réparer les défauts de la dorure, après le brunissage.

Se boucher v. pr. Etre bouché, fermé, obstrué : *La fontaine* SE BOUCHAIT *au moyen d'un tampon. Ce conduit commence à* SE BOUCHER.

— Fig. Devenir obtus, cesser de comprendre : *Je n'ai pas assez d'esprit pour fournir à une conversation forcée; quand mon cœur ne s'ouvre pas, mon esprit* SE BOUCHE. (M^me^ de Simiane.)

— Boucher, obstruer, fermer quelque partie de son corps : SE BOUCHER *le nez, les narines, les yeux, les oreilles. Un dilettante italien* SE BOUCHE *les oreilles aux sons gutturaux d'un chanteur allemand*. (Vitet.) ‖ *Se boucher les yeux, les oreilles*, Se refuser à voir, à entendre : *Il* SE BOUCHE LES YEUX *pour n'être pas obligé de sévir*.

> La mort a des rigueurs à nulle autre pareille;
> On a beau la prier;
> La cruelle qu'elle est *se bouche les oreilles*,
> Et nous laisse crier.
> MALHERBE.

— **Antonymes.** Déboucher, désopiler, désobstruer, ouvrir, percer et forer.

BOUCHER s. m. (bou-ché — de *bouche*, parce que le boucher fournit des provisions de bouche; ou de *bouc*, parce que, dans l'origine, le boucher aurait tué des boucs). Celui dont le métier est de tuer les gros animaux destinés à la nourriture de l'homme, de dépecer et de vendre leur chair : *Un* BOUCHER *bien achalandé. L'étal d'un* BOUCHER. *D'après une ancienne loi anglaise, les* BOUCHERS *étaient exclus du jury. On livre ordinairement au* BOUCHER *tous les agneaux qui paraissent faibles*. (Buff.) *L'empereur aimait les hommes comme le* BOUCHER *aime son bétail*. (E. Sue.)

> Il n'est pas mal d'avoir un peu de prévoyance,
> Mais le trop quelquefois est une extravagance.
> A la fin du carême, un *boucher* se mourant
> A sa tendre moitié disait en soupirant :
> « Ma chère femme, il faut épouser après Pâques,
> Plus tôt, si tu le peux, notre grand garçon [Jacques.
> C'est un fier compagnon, heureux dans ses desseins;
> Hardi, grand travailleur et bon à toutes mains.
> Il sait la boucherie, accommode le monde,
> Et vous sent son *boucher* d'une lieue à la ronde,
> Voilà ce qu'il te faut, mon cœur, je m'y connais.
> — Mon ami, reprit-elle, ah! ma foi, j'y pensais. »

— Par ext. et par allusion au sang que versent les bouchers, Homme cruel, sanguinaire : *C'est un* BOUCHER, *un vrai* BOUCHER. *Quel* BOUCHER! ‖ La Fontaine l'a dit d'un loup, à cause de ses habitudes sanguinaires :

> Tu veux faire ici l'herboriste,
> Et ne fus jamais que *boucher*.

— Se dit particulièrement d'un général qui n'épargne pas le sang de ses soldats : *Il s'était fait* BOUCHER *d'hommes, et il s'en vantait*. (E. Sue.) ‖ Se dit aussi d'un chirurgien maladroit, qui n'épargne pas les souffrances au patient.

— Prov. *C'est un rire de* BOUCHER, *il ne passe pas le nœud de la gorge*, C'est un rire qui n'est pas franc, parce que les bouchers tenant leur couteau entre les dents, font une grimace qui ressemble au rire, bien qu'ils n'aient nulle envie de rire en effet.

— Hist. *Bouchers de Cavaignac*, Nom que la haine populaire donnait aux gardes mobiles, qui avaient intrépidement combattu l'insurrection de juin 1848, mais qu'on accusait de nombreux excès.

— Adjectiv. : *Marchand* BOUCHER. *Maître* BOUCHER. *Garçon* BOUCHER. *Apprenti* BOUCHER.

Boucher turc (LE), tableau de Decamps; Exposition universelle de 1855. Une maison en bois, peinte en rose, un arbre au tronc élancé et au feuillage d'un vert tendre, se découpent sur le ciel bleu. Au premier plan, une muraille crépie à la chaux, d'une blancheur éblouissante, projette son ombre sur la boutique où le boucher, debout, fume paisiblement sa chibouque en attendant la pratique. On entrevoit, dans cet enfoncement obscur, des morceaux de viande accrochés à des chaînettes, le long du mur graisseux et sanguinolent; un chien, repu de quelque lambeau de charogne, dort au pied de l'étal, près d'une mare de sang caillé. Une chèvre, attachée à côté d'une petite porte ouvrant sur quelque charnier, se démène avec inquiétude, comme si elle comprenait le sort qui l'attend en pareil lieu. Dans le fond, passe une femme voilée, qu'un enfant tire par sa robe. « Jamais, dit M. Marius Chaumelin (*Decamps, sa vie, son œuvre*), jamais l'artiste n'a poussé plus loin la perfection du détail, la magie de l'effet, le prestige du coloris. » Ce tableau, un des plus étonnants, en effet, que Decamps ait exécutés, a été envoyé à l'Exposition de 1855 par M. Gaillard, qui en était alors propriétaire. Une autre toile sur le même sujet, intitulée une *Boucherie turque*, a fait partie des tableaux laissés par Decamps et vendus après sa mort, en 1861 : elle a été payée 11,900 fr. Dans cette composition, le boucher dort, couché sur le seuil de sa boutique; son chien observe un serviteur qui, dans une cour intérieure, achève, en plein soleil, de dépouiller un mouton.

BOUCHER (Nicolas), prélat français, né à Cernai en 1528, mort en 1593. Fils d'un simple laboureur, il devint d'abord professeur de philosophie à Reims, puis recteur de l'université de cette ville. Il fut ensuite nommé évêque de Verdun, par la protection du cardinal de Lorraine, dont il avait été le précepteur. Il a publié une *Apologie de la morale d'Aristote contre Omer Talon* (Verdun, 1582), et *Caroli Lotharingii cardinalis et Francisci ducis Guisii litteræ et arma* (1577). Ce dernier ouvrage a été traduit en français par Jacques Tigeon.

BOUCHER (Jean), théologien français, un des instigateurs de la Ligue, né à Paris vers 1540, mort à Tournay, en 1644. Il fut successivement recteur de l'université, prieur de la Sorbonne, docteur en théologie, enfin curé de Saint-Benoît. Ce fut chez lui que se tint la première assemblée des ligueurs, en 1585. Dans la journée des barricades, il fit sonner le tocsin de son église pour donner le signal de la révolte, fut nommé membre du conseil général de la Ligue, écrivit l'apologie du meurtre de Henri III, dans un pamphlet violent (*De justa Henrici III abdicatione*, 1589), approuva l'exécution du président Brisson, se déchaîna contre Henri IV dans ses libelles et dans ses sermons, fut député par le clergé de Paris aux états généraux de 1593, soutint avec acharnement la candidature de l'infante d'Espagne au trône de France, et s'enfuit de Paris dans les rangs des troupes espagnoles qui évacuèrent cette ville lors de l'entrée de Henri IV. Réfugié à Tournay, il fut arrêté en essayant de rentrer dans le royaume et ne dut son salut qu'à la clémence du roi. Il n'en continua pas moins de le couvrir de calomnies et d'invectives, et publia, entre autres pamphlets, l'*Apologie pour Jean Chatel et pour les pères de Jésus* (1595, in-8°). Il termina ses jours à Tournay. Ses libelles offrent un tableau curieux des passions frénétiques de son époque et de son parti.

BOUCHER ou **BOUCHIER** (Jean), peintre français, né à Bourges en 1568, mort vers 1633. Si ce peintre n'est pas tout à fait inconnu aux biographes, il le doit à l'honneur d'avoir servi de maître à Pierre Mignard. Sa vie et son œuvre restèrent inconnus jusqu'au jour où M. H. Boyer, de Bourges, un des esprits laborieux et chercheurs dont par bonheur la province est riche, publia sur son compatriote méconnu une suite de précieuses recherches qui, refondues par M. de Chennevières, dans son livre les *Peintres provinciaux*, ont enfin tiré de l'oubli un maître de second ordre, il est vrai, mais doué d'une certaine dose d'originalité, et continuant sans trop de désavantage le mouvement inauguré à Bourges par les peintres de l'admirable chapelle de Jacques Cœur. Malgré de fréquents voyages en Italie, Boucher reste un vrai peintre de terroir français, peu correct parfois, mais toujours clair, précis et d'un coloris assez agréable. Boucher se livra également à la peinture sur verre, qui florissait depuis longtemps dans sa ville natale. Son école était fort estimée en province. Mignard, qui y passa un an, en fut l'élève le plus connu. Le nom de Boucher est resté populaire à Bourges; son buste orne le musée municipal, qui contient, en outre, son portrait, celui de sa mère et deux tableaux religieux qu'il a peints. M. de Chennevières catalogue et décrit douze tableaux de Boucher, qui ont échappé à la destruction et qui ornent des églises du Berry. Nous pouvons en mentionner un treizième, les *Quatre Evangélistes*, peint en 1618, et qui orne l'hôtel de ville de Dijon. M. Mérimée, décrivant, dans son *Voyage en Auvergne*, l'église de Saint-Bonnet, y mentionne de Boucher « deux por-

traits fort bons ayant de la vérité dans les têtes et un certain mérite de coloris. » Ce maître a gravé à l'eau-forte, entre autres pièces devenues rares, des monuments d'Italie.

BOUCHER (Gilles) ou **BUCHERIUS**, jésuite et historien, né dans l'Artois en 1576, mort à Tournay en 1665. Il fut successivement recteur des colléges de Béthune et de Liége, et, par ses savantes recherches, il contribua beaucoup à débrouiller l'histoire des rois mérovingiens. On a de lui : *Belgium romanum ecclesiasticum et civile* (Liége, 1655, in-fol.); *Disputatio historica de primis Tungrorum seu Leodiensium episcopis* (Liége, 1612); *Annotatio de chronologia regum francorum Merovœdeorum; Commentarius in Victorii Aquitani canonem paschalem, quo cycli paschales veterum exponuntur, verus passionis Christi dies eruitur, et doctrina temporum traditur* (Anvers, 1633, in-fol.).

BOUCHER (Jean), cordelier observantin, né à Besançon vers la fin du XVIe siècle. Il est connu par la relation d'un voyage en Grèce, en Palestine et en Egypte, qui renferme beaucoup d'inexactitudes, mais aussi de curieux détails. Son livre a pour titre : *Bouquet sacré, composé des roses du Calvaire, des lys de Bethléem, des jacinthes d'Olivet* (Paris, 1626), réimprimé plusieurs fois à Rouen.

BOUCHER (Pierre), historien français du XVIIe siècle. Il se rendit au Canada, alors appelé Nouvelle-France, et fut gouverneur des Trois-Rivières. Il a publié sur ce pays un ouvrage intitulé : *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions de la Nouvelle-France* (Paris, 1665, in-12).

BOUCHER (Philippe), théologien français, né à Paris en 1691, mort en 1768. Il fut le premier auteur de l'écrit périodique intitulé : *Nouvelles ecclésiastiques* ou *Mémoire pour servir à l'histoire de la constitution Unigenitus*. Poursuivi par la police, il fut obligé de passer deux ans à l'étranger, ce qui ne l'empêcha pas de continuer la même publication. Il écrivit ensuite, pour soutenir la réalité des miracles du diacre Pâris, quatre lettres, dont plusieurs parurent sous le pseudonyme de l'abbé de l'Isle. Enfin il fit paraître une *Analyse de l'*Epître aux Hébreux (1732), et composa le discours qu'on lit en tête des *Lettres théologiques contre Berruyer*, par l'abbé Gaultier.

BOUCHER (François), peintre et graveur célèbre, né à Paris le 29 septembre 1703, mort dans la même ville le 30 mai 1770. Les rares dispositions qu'il montra dans sa jeunesse pour la peinture le firent entrer dans l'atelier de Le Moine. Il est étrange qu'il n'y soit demeuré que quelques mois; car cet atelier, où se continuaient les traditions de Rubens, devait être un milieu très-sympathique à sa nature vive, petillante, primesautière. « Il vint ensuite, dit Mariette, demeurer chez le père de Cars, le graveur, qui faisait commerce de thèses et qui l'occupa à des dessins de planches qu'il faisait graver ensuite. Il lui donnait le logement, la table et 60 francs par mois, ce que Boucher estimait une fortune. » C'est alors, en 1721, qu'il composa de nombreux dessins, qui furent gravés par Baquoy pour la grande édition de l'*Histoire de France* de Daniel. Il exécuta en même temps plusieurs gravures d'après Watteau, dont il admirait beaucoup le talent. Deux ans plus tard, âgé de vingt ans seulement, il obtint le grand prix de peinture. S'il ne jouit pas des bénéfices attachés à ce titre, s'il n'alla point à Rome, comme il en avait le droit, aux frais du gouvernement, c'est qu'il en fut empêché par le duc d'Antin, surintendant des bâtiments. Ce n'est donc point son indifférence pour les vieux maîtres, comme on l'a dit quelquefois, qui le fit renoncer à ce voyage. La meilleure preuve qu'on en puisse donner, c'est que, deux ans plus tard, un amateur généreux, qui savait mieux l'apprécier à sa juste valeur que la plupart de ceux qui le jugeaient déjà, vint lui proposer de faire avec lui un voyage en Italie, offre que Boucher s'empressa d'accepter. On répète encore, avec la même légèreté, que son séjour à Rome, que la vue des chefs-d'œuvre de Venise et de Florence lui furent parfaitement inutiles; qu'il ne sut y trouver ni conseils ni leçons; que toutes ces magnificences le laissèrent froid et insensible; et cela : « parce que ses instincts l'éloignaient trop de la grande peinture pour qu'il pût rien comprendre aux chefs-d'œuvre des écoles italiennes... » Ceux qui parlent ainsi, et le nombre en est grand, montrent peu de sentiment artistique; ils ignorent que les conditions de mise en scène, d'arrangement, de couleur et de forme, indispensables à une œuvre bien entendue, sont les mêmes absolument dans un sujet religieux que dans un sujet érotique; que, pour développer un thème licencieux, ordurier, si l'on veut, il faut savoir dessiner, composer, exécuter avec autant de puissance que pour traduire la plus sainte inspiration. Est-ce à dire qu'un souper du Régent, avec des abbés et des filles, des fauteuils renversés, du champagne qui mousse, des chansons grivoises, des baisers impudiques, doit être rangé sur la même ligne que la *Cène* de Léonard de Vinci? Evidemment non : ce serait un blasphème. Mais si le peintre avait dessiné ses femmes et ses marquis, les avait groupés avec autant de science et de bonheur que l'a fait Léonard de Vinci dans son chef-d'œuvre sublime, ce peintre serait aussi remarquable que lui dans son genre, quelque blâmable que ce genre pût être d'ailleurs. Telle est l'histoire du talent de Boucher. Qu'on le plaigne, qu'on lui reproche d'avoir, dans certaines de ses productions, choisi ou plutôt accepté des sujets indignes de son pinceau, de son imagination si brillante et si gaie, nous le voulons bien; mais qu'on n'essaye pas d'amoindrir les qualités supérieures qui le distinguent. Oublions l'homme, ne voyons plus que l'artiste; et nous comprendrons aisément toutes les jouissances qu'il dut éprouver devant les Titien, les Corrége, les Giorgione, dont sa palette de coloriste a rappelé plus d'une fois les brillantes harmonies.

A son retour d'Italie, Boucher se créa rapidement une riche clientèle dans la finance et parmi les femmes à la mode, les reines du demi-monde d'alors; il acquit ainsi en même temps fortune et célébrité. Présenté à l'Académie en 1733, il fut reçu le 30 janvier 1734. Ce n'est que trente ans plus tard qu'il fut nommé premier peintre du roi. Quoique le mariage, comme il aimait à le dire, ne fût pas dans ses habitudes, Boucher se maria pourtant en 1733. Il eut trois enfants : un fils, qui devint architecte, et deux filles dont l'aînée épousa Deshays, peintre d'histoire, et la cadette Baudouin, miniaturiste de talent. Boucher mourut épuisé par le travail et les plaisirs. « Il avait, raconte Grimm en parlant de sa mort, depuis longtemps l'air d'un spectre, et toutes les infirmités inévitables d'une vie consumée dans le travail et le déréglement des plaisirs. Il était doué d'une fécondité prodigieuse; aussi ses productions sont innombrables... On l'appelait le peintre des Grâces; mais ses grâces étaient maniérées. C'était un maître bien dangereux pour les jeunes gens : le piquant et la volupté de ses tableaux les séduisaient, et, en voulant l'imiter, ils devenaient détestables et faux. Plus d'un élève de l'Académie s'est perdu pour s'être livré à cette séduction. »

Longtemps on a reproché à Boucher la grâce mignarde et maniérée de ses figures, *nourries de roses*, suivant une expression consacrée, et, malgré la réaction qui semble se produire aujourd'hui en faveur de cet artiste, il faut bien reconnaître que ce reproche n'est pas sans fondement. Après avoir été trop déprécié, peut-être quelque caprice de la vogue va-t-il l'exalter outre mesure. Il ne faut pas oublier que cet artiste était le premier à se moquer de la manière qu'il avait adoptée par calcul. Peintre favori de Louis XV, il chercha surtout la grâce érotique, qu'il n'a pas toujours trouvée. Continuateur des Watteau et des Vanloo, il est plus faux encore que ses maîtres, et n'a ni leur finesse ni leur brillante fantaisie. Chez lui, l'esprit semble avoir disparu pour ne laisser subsister que la mollesse affadie et la licence vulgaire. Il fut le Raphaël du Parc-aux-Cerfs, pour employer une comparaison hasardée, qui n'étonnait personne à cette époque, tant le sentiment du beau et de l'idéal dans les arts était alors étranger aux esprits les plus judicieux. Boucher a été un grand talent qui s'est prostitué à une société dégénérée et corrompue; mais il serait tout aussi injuste de contester sa valeur réelle, que ridicule de le mettre sur un piédestal où il serait lui-même fort étonné de se voir. Les Anglais, dit-on, s'en sont engoués singulièrement; cela se comprend : les vieux lords blasés aiment les peintures libidineuses qui réveillent leurs sens épuisés, par la même raison, sans doute, que les buveurs à trogne bourgeonnée préfèrent le trois-six à la chartreuse. On sait, d'ailleurs, que si les Anglais ont inventé le bifteck, ils n'ont jamais passé pour les arbitres du goût. Boucher a peint des sujets allégoriques, des Muses, des Grâces, des bergeries, des nymphes, et des sujets religieux tout aussi mythologiques que ses Amours et ses pastorales. Le Louvre possède quelques-uns de ses tableaux : *Vénus commandant des armes pour Enée* est une fort belle toile. Les figures, grandes comme nature, sont d'une forme excellente dans leur grâce conventionnelle. La couleur, éblouissante de lumière, est fine, variée, légère et transparente. Cette œuvre est datée de 1732. Deux pastorales, datées de 1743 et 1753, sont assez insignifiantes; mais le *Bain de Diane* est une véritable perle, qui porte la date de 1742. Elle fut cédée au musée en 1852 par un frère de M. de Rothschild pour 3,500 francs; elle avait coûté le même prix à la vente de M. de Narbonne.

Les peintures et les dessins de Boucher ont été gravés par tous les artistes du temps. Mme de Pompadour, qui était artiste à ses heures, reproduisit à l'eau-forte quelques pastorales de son maître favori. Boucher, lui-même, a beaucoup gravé. Son œuvre en ce genre se trouve tout entier à la Bibliothèque impériale.

BOUCHER (Juste-François), fils du précédent, né à Paris en 1740. Après être resté longtemps en Italie, où il fit toutes ses études, il revint se fixer à Paris. On connaît de lui une *Vue du temple de Minerve* et une *Vue des ruines du Panthéon*, gravées en rouge par Denys; les *Ruines du temple d'Auguste*, etc.

BOUCHER (Pierre-Joseph), médecin et chirurgien français, né à Lille en 1715, mort vers 1780. Il a publié, outre plusieurs mémoires : *Méthode abrégée pour traiter la dysenterie* (Lille, 1751); *Observations faites à Lille en Flandre sur différentes températures de l'air* (1768), etc.

BOUCHER (Jonathan), ministre protestant, né dans le Cumberland en 1738, mort à Epsom en 1804. La révolution de l'Amérique du Nord le força à quitter ce pays, où il était missionnaire; il revint alors en Angleterre, où il obtint le vicariat d'Epsom. On lui doit treize *Discours sur les causes et les résultats de la révolution d'Amérique* (1797), des *Sermons*, et quelques parties d'un *Glossaire* qui devait servir de supplément au dictionnaire de Johnson.

BOUCHER (Jules-Armand-Guillaume), peintre et graveur français, né à Aix, travaillait de 1786 à 1792. Il a gravé à l'eau-forte et au burin des paysages d'après Pillement, Meurant, L. Bellanger, L. Bruandet, Paul Bril, le Guaspre, Keller, etc.; quatre *Vues de Strasbourg*, d'après Boemel; des *Vues des environs de Montpellier* et *de Cette*, etc.

BOUCHER (Luc), marchand de vin du faubourg Saint-Martin, à Paris, mort en 1795. Il était du nombre des insurgés qui assaillirent la Convention nationale le 1er prairial an III. Ce fut lui qui coupa la tête du représentant Féraud, et qui, l'ayant mise au bout d'une pique, la porta dans la salle jusque sous les yeux du président Boissy d'Anglas. Trois jours après, ce misérable était condamné à mort et exécuté.

BOUCHER (Jean-Baptiste-Antoine), écrivain ascétique, né à Paris en 1747, mort en 1827. Il fut successivement appelé à la cure des Missions étrangères et à celle de Saint-Merry. Ses écrits sont : *Vie de la bienheureuse sœur Marie de l'Incarnation* (1800); *Retraite d'après les exercices spirituels de saint Ignace* (1807); *Vie de sainte Thérèse* (1810). En outre, il coopéra à la publication des *Sermons de l'abbé de Marolles*.

BOUCHER (P.-B.), jurisconsulte français. En 1809, il était à Paris professeur de droit commercial et maritime; il passa ensuite en Russie, où l'empereur lui donna le titre de conseiller d'Etat. Nous citerons parmi ses nombreuses publications : le *Consulat de la mer* ou *Pandectes du droit commercial et maritime* (Paris, 1808); *Traité complet, théorique et pratique de tous les papiers de crédit et de commerce* (1808); *Institutions commerciales* (1801); *Institutions au droit maritime* (1803); *Traité de la procédure civile et des formalités des tribunaux de commerce* (1808); *Manuel des commerçants* (1808); *Manuel des négociants* ou *Code de commerce maritime* (1808).

BOUCHER (Louis-Gilbert), magistrat français, né à Luzarches en 1782, mort en 1841. A l'époque où une grande partie de l'Italie fut incorporée à l'empire français, il y remplit diverses fonctions élevées dans le ministère public. Plus tard, il fut nommé procureur du roi à Joigny et à Auxerre, puis procureur général à l'île Bourbon d'abord, et ensuite à Bastia; mais il fut destitué à cause de la sévérité qu'il montra en faisant arrêter plusieurs condamnés par contumace qui s'étaient réfugiés en Corse. Depuis lors jusqu'à la révolution de 1830, il resta sans emploi et prit rang parmi les avocats du barreau de Paris. Enfin, il fut nommé procureur général près la cour de Poitiers; mais comme la Vendée se trouvait dans le ressort de cette cour, il eut tellement à lutter contre les passions politiques dont ce pays fut toujours le théâtre, qu'il vit bientôt sa santé décliner, et qu'il succomba après une longue maladie.

BOUCHER (Alexandre-Jean), violoniste, surnommé l'**Alexandre des Violons**, élève de Navoigille, né à Paris en 1770, mort en 1861. Il entra comme violon solo au service de Charles IV d'Espagne, à l'âge de dix-sept ans. Après un long séjour dans la Péninsule, il revint à Paris et se fit connaître, en 1806, aux concerts de Mme Catalani. Son talent fut vivement discuté, surtout à cause de l'étrangeté de ses manières, qui le fit accuser de charlatanisme. Toutefois, on s'accorda généralement à lui reconnaître une véritable originalité. Lorsque Charles IV fut prisonnier à Fontainebleau, Boucher se rendit près de lui, lui donnant ainsi une preuve d'attachement dont fut touché le vieux roi. Pendant la Restauration, il resta quelques années à Paris; mais il passa la plus grande partie de son temps à voyager en Angleterre, en Allemagne, en Pologne, en Russie. De retour en France, il se livra à l'enseignement du violon, puis se retira près d'Orléans. En 1860, âgé de quatre-vingt-dix ans, il se fit encore entendre à Paris devant quelques artistes. Boucher se targuait d'une ressemblance extraordinaire avec l'empereur Napoléon Ier. Il a publié à Paris et à Bruxelles deux concertos pour violon. Dans un petit volume qui a pour titre : le *Perron de Tortoni*, Jules Lecomte rapporte une lettre qui lui a été adressée par Alexandre Boucher, dans laquelle ce violoniste réclame la paternité..... de la *Marseillaise*, tout au moins pour la musique. Nous laissons à Jules Lecomte, ou plutôt à l'histoire, puisque le spirituel écrivain n'est plus, et qu'à tout prendre il n'était qu'éditeur irresponsable, nous laissons à l'histoire le soin de nous éclairer sur la légitimité de cette singulière prétention.

BOUCHER D'ARGIS (Antoine-Gaspard), jurisconsulte français, né à Paris en 1708, mort en 1791, était fils d'un avocat au parlement de Paris. Il étudia la jurisprudence et devint successivement avocat, membre du conseil souverain de Dombes (1753) et conseiller au Châtelet de Paris (1767). A la science d'un jurisconsulte éminent, Boucher d'Argis joignait les plus rares qualités de l'homme privé. Plein de désintéressement et de bienveillance, il fut, pendant plus de soixante ans, une sorte de juge de paix officieux qu'on venait prendre pour arbitre, et il se montra constamment le pacificateur des familles. Boucher a été un des collaborateurs de l'*Encyclopédie du* XVIIIe *siècle*. Il a fourni tous les articles de jurisprudence insérés dans cet immense ouvrage, depuis le troisième volume inclusivement. C'est donc par un regrettable oubli qu'il ne figure pas à ce titre à la page XXIII de notre préface. Diderot lui-même a pris le soin, au commencement du troisième volume de l'*Encyclopédie*, de parler de son collaborateur Boucher d'Argis, dans des termes qui sont restés un titre de gloire pour la famille de ce dernier. Boucher a publié un grand nombre de dissertations, de mémoires, de notes, etc., et des ouvrages parmi lesquels nous citerons : *Dissertation sur l'origine du parchemin et du papier timbré* (Paris, 1737); *Traité des gains nuptiaux et de survie* (1738); *Code rural* ou *Maximes et règlements concernant les biens des campagnes* (1749-1762); *Règles pour former un avocat*, suivies d'une *Histoire abrégée de l'ordre des avocats et des prérogatives attachées à cet ordre* (1753 et 1778), ouvrage qui eut un succès considérable; *Principes sur la nullité du mariage pour cause d'impuissance* (1756), etc.

BOUCHER D'ARGIS (André-Jean), fils du précédent, né à Paris en 1751, mort en 1794. Avocat comme son père, il devint en 1772 conseiller au Châtelet, fut chargé en 1789 de faire l'instruction du procès intenté au baron de Bezenval, colonel des suisses, favorisa son élargissement, et, après la démission de Talon, fut nommé par Louis XVI lieutenant civil. Il refusa cette charge pour rester au Châtelet. Dans la procédure relative aux journées des 5 et 6 octobre 1789, Boucher d'Argis reçut la mission de faire un rapport à l'Assemblée constituante, et signala, parmi les personnes compromises, deux de ses membres, Mirabeau et le duc d'Orléans. Le premier, il dénonça la feuille de Marat, l'*Ami du peuple*. Bientôt après, dénoncé lui-même, il fut jeté en prison comme suspect et comme membre d'un club monarchique, condamné par le tribunal révolutionnaire et exécuté. On a de lui divers écrits, notamment : *Observations sur les lois criminelles en France* (1781, in-8°); *Lettre d'un magistrat de Paris à un magistrat de province sur le droit romain et la manière dont on l'enseigne en France* (1782); *De la bienfaisance de l'ordre judiciaire* (1788), ouvrage dans lequel il demande qu'on donne aux pauvres des défenseurs gratuits, et qu'on accorde une indemnité aux prévenus dont l'innocence est reconnue; *De l'éducation des souverains ou des princes destinés à l'être* (in-4°). Citons aussi son *Recueil d'ordonnances* (18 vol. in-32), publié de concert avec Camus.

BOUCHER DE CRÈVECŒUR (Jules-Armand-Guillaume), naturaliste français, né en 1757 à Paray-le-Monial, mort à Abbeville en 1844. Issu d'une ancienne famille de la Champagne, il était contrôleur des finances lorsqu'il épousa, en 1787, Mlle de Perthes, qui descendait de Jean Romée, oncle de Jeanne Darc. Pendant la Révolution, il se tint à l'écart, s'adonnant tout entier à son goût pour la botanique, puis il devint directeur des douanes à Abbeville, et fut nommé membre correspondant de l'Institut. Bien qu'il eût perdu une partie de sa fortune pendant la tourmente révolutionnaire, il avait réuni une belle bibliothèque, une galerie de tableaux, une riche collection de monnaies et d'anciennes gravures, et formé un important herbier. Boucher de Crèvecœur a publié plusieurs écrits, notamment une *Flore d'Abbeville* (1803, in-8°), fort intéressante au point de vue de l'histoire naturelle du département de la Somme; un *Tableau des plantes céréales et graminées* (1798); des *Expériences et recherches sur l'orme* (1799); des mémoires *Sur la formation des perles* (1798); *Sur la culture et l'emploi du chardon à foulon* (1801), etc.

BOUCHER DE CRÈVECŒUR DE PERTHES (Jacques), littérateur et archéologue français, né à Rethel en 1788, fils du précédent. Il fut autorisé, par une ordonnance royale de 1818, à ajouter à son nom celui de sa mère. Ses goûts le portèrent d'abord vers les études littéraires et le théâtre. Il composa quelques tragédies : *Frédégonde; Persée de Macédoine*, une comédie, le *Grand homme chez lui* (1828). Attiré à la même époque vers les questions politiques et sociales, M. Boucher de Perthes fit paraître, sous le voile de l'anonyme, un ouvrage dans lequel il se prononçait fortement en faveur du libre échange, et qui avait pour titre : *Opinion de M. Christophe, vigneron, sur les prohibitions et la liberté du commerce* (1831 à 1834, 4 parties in-8°). A partir de cette époque surtout, M. de Perthes s'efforça de créer en Picardie un centre scientifique et littéraire, dans lequel il occupa le premier rang. Il devint président de la Société d'émulation d'Abbeville, et, passionné pour les études archéologiques, il forma d'importantes collections, notamment d'antiquités celtiques et romaines, dont il a fait don à l'Etat, et qui forment aujourd'hui un véritable et intéres-

sant musée au château de Saint-Germain-en-Laye. C'est comme archéologue que M. de Perthes s'est fait une grande réputation. L'objet principal de ses recherches présente un caractère d'originalité qui explique suffisamment le retentissement qu'elles ont eu dans le monde savant, et les résultats de ces recherches sont encore aujourd'hui l'objet d'une vive controverse. Il croit à l'existence de l'homme antédiluvien, et n'a cessé d'en chercher des traces. Outre des mémoires sur ce sujet et sur les antiquités de sa province, il a publié deux ouvrages importants : *De la Création, essai sur l'origine et la progression des êtres* (1839-1841, 5 vol. in-8°), et *Antiquités celtiques et antédiluviennes* (1847, in-8°), avec 80 planches, sur les arts et l'industrie primitive de l'espèce humaine.

C'est dans la carrière, aujourd'hui célèbre, de Moulin-Quignon, près d'Abbeville, que M. Boucher de Perthes a fait ses plus intéressantes découvertes. Il trouva, dans des fouilles qu'il y fit pratiquer, des haches en silex, qui, selon lui, d'après la nature du terrain, appartiendraient à une époque antérieure à la race humaine actuelle. Cette opinion fut vivement combattue. Quelques-uns de ses adversaires ne virent dans ces haches primitives que des fragments de silex simplement brisés, pendant que d'autres, entre autres M. Henslow, de Londres, affirmaient que le terrain dans lequel elles avaient été trouvées n'était point de la nature que M. de Perthes lui assignait. Quoi qu'il en soit, ce dernier, parfaitement convaincu qu'il était en possession d'instruments fabriqués par l'homme et attestant l'existence de ce qu'on a appelé depuis l'*âge de pierre*, n'en continua pas moins à poursuivre ses recherches. Au mois de mars 1863, une découverte inattendue vint apporter au savant archéologue une des joies les plus vives que, sans aucun doute, il ait éprouvées : auprès de hachettes en silex, un ouvrier trouva, dans la carrière de Moulin-Quignon, une dent humaine, puis un os. M. de Perthes accourut, et parvint à dégager, en présence de M. Dimpre, la moitié d'une mâchoire, qui paraissait appartenir à une autre race que la nôtre. L'archéologue fit aussitôt part au monde savant d'un événement qui, pour lui surtout, avait la plus haute importance. La découverte, en effet, fit grand bruit. Le paléontologiste anglais M. Falconer se rendit à Abbeville, constata l'identité du terrain et de la gangue qui adhérait à la mâchoire, mais ne tarda pas à émettre des doutes. Il n'était pas invraisemblable, en effet, que cette mâchoire eût été apportée par un des ouvriers explorateurs dans un but facile à comprendre. Pour mettre un terme à une controverse qui menaçait de devenir plus vive que jamais, une commission présidée par M. Milne-Edwards et composée de MM. Quatrefages, Lartet, Gaudry, Delesse, Hébert, Falconer, Busk, Carpenter, Prestwich, etc., se réunit au Muséum de Paris. La discussion qui s'éleva entre les paléontologistes anglais et français fut loin d'apporter la lumière dans la question. On scia la mâchoire. L'odeur qui s'en exhala parut confirmer les doutes émis par M. Falconer. La commission se rendit alors à Moulin-Quignon, fit pratiquer des fouilles qui amenèrent la découverte de cinq hachettes, et se livra à une enquête qui réduisit à néant toute idée de fraude de la part des ouvriers. La question se porta alors spécialement sur la nature du terrain ; mais, sur ce point encore, les avis furent partagés, et l'opinion qui prévalut fut, comme le pense M. Elie de Beaumont, que le terrain n'appartenait point au véritable diluvium. La commission se sépara, et encore aujourd'hui, *sub judice lis est.*

Depuis la publication de ses deux principaux ouvrages, M. Boucher de Perthes a fait paraître une tragédie, *Constantine* (1850) ; un dictionnaire alphabétique des passions et des sensations, intitulé : *Hommes et choses* (1851, 4 vol. in-8°) ; un roman, *Emma;* puis il a donné successivement : *Voyage à Constantinople par l'Italie, la Sicile et la Grèce, et retour par la mer Noire, la Roumélie, la Bulgarie, la Bessarabie russe, les Provinces danubiennes, la Hongrie, l'Autriche et la Prusse* (1856, 2 vol. in-12); *Voyage en Danemark* (1858) ; *Voyage en Russie, Lithuanie, Pologne, Silésie, Saxe et duché de Nassau* (1859) ; *Voyage en Espagne et en Algérie* (1859) ; *Sous dix rois* (1860, 6 vol. in-8°) ; les *Masques, biographies sans nom* (1861-1864, 4 vol.); les *Maussades, complaintes* (1862), recueil de romances; *Nègre ou blanc, de qui sommes-nous fils?* (in-12).—Son frère, Etienne BOUCHER DE CRÈVECŒUR, né à Rethel en 1791, est devenu directeur des douanes à Saint-Brieuc. On a de lui : *Souvenirs du pays basque* (1820, in-8°).

BOUCHER DE LA RICHARDERIE (Gilles), magistrat et littérateur français, né à Saint-Germain-en-Laye en 1733, mort à Paris en 1810. Il fut d'abord avocat au parlement de Paris. Lorsque le gouvernement révolutionnaire organisa le tribunal de cassation, il fut élu pour en faire partie, et, en 1792, il présida la section des requêtes. Il renonça ensuite à la magistrature et devint le principal rédacteur du *Journal général de la littérature de France*. Il s'était déjà fait connaître au public par une *Analyse de la coutume générale d'Artois* (1765); un *Essai sur les capitaineries royales* (1789, in-8°), et une *Lettre sur les romans*. A ces publications il en ajouta une autre, intitulée : *De l'influence de la Révolution française sur le caractère et les mœurs de la nation* (1799). Mais son ouvrage le plus important fut sa *Bibliothèque universelle des voyages*, ou *Notice complète et raisonnée de tous les voyages anciens et modernes dans les différentes parties du monde* (1808, 6 vol. in-8°).

BOUCHER SAINT-SAUVEUR (Antoine), conventionnel, né à Paris en 1723, mort à Bruxelles en 1805. Il fut d'abord capitaine de cavalerie au service de l'Espagne, puis maître particulier des eaux et forêts en Touraine. Nommé député à la Convention en 1792, il y vota la mort de Louis XVI. Il entra ensuite au conseil des Cinq-Cents, et, sous le Directoire, il fut nommé inspecteur de la loterie.

BOUCHERAIE s. f. (bou-che-rè). Ornith. Un des noms de l'engoulevent.

BOUCHERAT, famille parlementaire de l'Ile-de-France, déjà fort considérée au commencement du XVI^e siècle. Un de ses membres, Nicolas BOUCHERAT, fut député au concile de Trente comme procureur général de l'ordre de Cîteaux, dont il fit partie, et fut élu abbé et général de cet ordre en 1571. La branche aînée de cette famille s'éteignit vers 1650. La branche cadette a pour auteur Guillaume BOUCHERAT, un des célèbres avocats du parlement de Paris. Il fut l'aïeul de Louis BOUCHERAT, comte DE COMPANS, chancelier de France et garde des sceaux, dont nous donnons ci-après la biographie.

BOUCHERAT (Louis), chancelier de France sous Louis XIV, né à Paris en 1616, mort en 1699. Successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, intendant de Languedoc, de Guyenne, de Champagne, et conseiller d'Etat, il fut trois fois commissaire royal aux états de Languedoc, et dix fois aux états de Bretagne. Il était membre du conseil royal des finances, lorsque, après la mort de Le Tellier, Louis XIV le nomma chancelier de France. Ce fut lui qui eut la triste mission de mettre à exécution la révocation de l'édit de Nantes, que Le Tellier avait signée en mourant. Il existe un très-singulier panégyrique des vertus et des talents de Boucherat, publié par Bauderon de Senecey, sous le titre de : le *Coq royal* ou le *Blason mystérieux des armes de monseigneur Boucherat, chancelier de France* (1687, in-12).

BOUCHÈRE s. f. (bou-chè-re — fém. de *boucher*). Femme d'un boucher, ou femme qui vend de la viande : *Une jeune* BOUCHÈRE. *Les* BOUCHÈRES *sont réputées pour leur fraîcheur.*

— Art. culin. *A la bouchère*, Se dit de plusieurs façons d'apprêter certains mets. ‖ *Entre-côte à la bouchère*, Entre-côte grillée et servie sans autre assaisonnement que du poivre et du sel. ‖ *Côtelettes à la bouchère*, Côtelettes qui n'ont pas été parées, c'est-à-dire rognées.

BOUCHERIE s. f. (bou-che-rî — rad. *boucher*). Abattoir, endroit où l'on tue les animaux, dont la viande se vend ensuite en détail : *La santé publique exige que les* BOUCHERIES *soient situées hors des villes. L'échafaud est l'école de l'assassin, comme la* BOUCHERIE *est l'école du bourreau.* (Boiste.) *Vous avez à Paris des* BOUCHERIES *dans de petites rues sans issue, qui répandent en été une odeur cadavéreuse, capable d'empoisonner tout un quartier.* (Volt.)

> Quand au mouton bêlant la sombre *boucherie*
> Ouvre ses cavernes de mort...
> A. CHÉNIER.

‖ Etablissement où l'on vend au détail la chair des mêmes animaux : *Les* BOUCHERIES *de Paris sont fermées le soir de très-bonne heure.*

— Corps de bouchers : *Toute la* BOUCHERIE *de la place aux Veaux fut sur le point de prendre les armes.* (De Retz.) ‖ Commerce de boucher : *La* BOUCHERIE *est un commerce lucratif, à cause du débit presque assuré. En Espagne, en Italie, en Autriche, en Prusse, en Russie, la* BOUCHERIE *est mal faite et la viande mal soignée.* (De Cussy.) *Un veau de Pontoise est le plus délicieux rôti que la* BOUCHERIE *puisse offrir.* (Grimod.) *Les oisifs se préoccupaient beaucoup de savoir quand arriverait l'acquéreur du plus beau fonds de* BOUCHERIE *de la ville.* (E. Sue.)

— *Viande de boucherie*, Celle qui se vend communément dans les boucheries, savoir : celle du bœuf, de la vache, du veau, du mouton, de la brebis et de l'agneau : *La viande de* BOUCHERIE *est la plus nourrissante et la plus saine de toutes.*

— Par ext. Tuerie, massacre, carnage : *Ce ne fut plus un combat, une lutte, ce fut une* BOUCHERIE, *une véritable* BOUCHERIE. *On fit une* BOUCHERIE *de plus de cinq cents citoyens.* (Volt.) *L'histoire de tous les cultes nous apprend que les meurtres politiques ont été précédés de pieuses* BOUCHERIES *humaines.* (Sylv. Maréchal.)

> Vos couteaux assassins, poussés par les Furies,
> Changent quatre prisons en vastes *boucheries.*
> ***

‖ Mort sanglante et assurée d'un grand nombre de personnes : *Conduire des soldats à la* BOUCHERIE. *M. de Contades mène à la* BOUCHERIE *tous les descendants de nos anciens chevaliers, et leur fait attaquer quatre-vingts pièces de canon, comme Don Quichotte attaquait des moulins à vent.* (Volt.)

— Prov. *Il n'a pas plus de crédit qu'un chien à la boucherie*, Il n'a aucun crédit, aucune autorité dans cette entreprise, dans cette affaire, parce que les chiens sont très-mal reçus dans une boucherie.

— **Encycl.** Hist. et administ. A Rome, la profession de boucher et le commerce des viandes furent de bonne heure l'objet d'une sérieuse réglementation. Les bouchers étaient séparés en deux corps, ayant chacun un chef particulier élu par eux : les *suarii*, chargés plus spécialement de l'achat et de la vente des porcs, et les *boarii* ou *pecuarii*, consacrés au commerce des bœufs et des autres animaux de *boucherie*. Les bouchers jouissaient de certains priviléges et exemptions; leurs différends ressortissaient au tribunal du Forum. Les étaux, d'abord épars dans la ville, furent réunis au Grand Marché, *Macellum Magnum*, construit sur le mont Célius, devant les mansions des Albains. On voit dans les auteurs que les édiles et leurs délégués avaient pour mission de surveiller la vente des viandes et autres comestibles, et de faire détruire tout ce qui n'était pas de bonne qualité. Plus tard, l'inspection du commerce des bestiaux et la fixation du prix des viandes furent mises dans les attributions du préfet de la ville.

En France, il est difficile de fixer l'époque où les bouchers furent soumis aux règlements des administrations locales et du gouvernement. Dans la plupart des villes, ils se réunirent en communautés jouissant d'immunités particulières, l'autorité royale intervenant pour approuver leurs statuts ou les modifier. La conséquence de ce système fut la limitation du nombre des bouchers : ainsi, en 1220, ceux d'Orléans obtinrent cette faveur, à la charge d'une redevance. Le plus souvent, les administrations locales leur imposèrent l'obligation de débiter leurs viandes dans une *boucherie* centrale et commune. Il arriva cependant que les avantages de la liberté furent quelquefois appréciés : en octobre 1416, la communauté de Chartres fut supprimée, et le commerce de *boucherie* fut déclaré libre dans cette ville, par le motif que *tant plus y aura de bouchers et gens tenant et vendant chairs en détail, tant plus sera le profit du commerce et de la chose publique.* Les corporations de bouchers furent presque partout maintenues, sous la forme de communautés ou de syndicats, jusqu'à la révolution de 1789. Placées sous l'autorité du syndic de la communauté, elles étaient en outre surveillées par les officiers municipaux (jurats, échevins et maires). En 1776, les bouchers furent astreints, sous peine d'amende, à déclarer un an à l'avance leur intention de cesser leur commerce. A Paris, à raison de la population considérable de la capitale et de ses besoins, la *boucherie* fut l'objet de règlements dont nous parlerons plus loin.

La loi du 2 mars 1791, en abolissant les monopoles et les corporations, en proclamant la liberté de l'industrie, fit disparaître en droit les entraves qui avaient existé jusqu'alors pour le commerce de la *boucherie;* mais, en fait, il n'en fut pas de même : les lois du 16 août 1790 (tit. XI, art. 3, § 4), et du 19 juillet 1791 (art. 30), en chargeant les administrations municipales d'inspecter le débit des denrées qui se vendent au poids et la salubrité des comestibles exposés en vente publique, et en les autorisant provisoirement à taxer la viande de *boucherie*, donnèrent naissance à une foule de règlements, qui, sous prétexte de l'intérêt public, ressuscitèrent des prescriptions contraires au principe de liberté écrit dans nos constitutions. Les abus de la réglementation furent tels, que le ministre de l'intérieur, en 1825, dut appeler sur cette matière l'attention des préfets. Il signala dans les règlements municipaux des dispositions en opposition avec la législation, ou en dehors de la compétence municipale : « Au nombre des premières, écrit-il, j'ai remarqué : 1° la concentration du débit de la viande dans les *boucheries* publiques, et la défense d'en vendre ou exposer dans les étaux particuliers; 2° la perception dans ces établissements de droits illégaux ; 3° la limitation du nombre des individus qui exercent la profession de boucher ou de charcutier; 4° l'interdiction de l'entrée des viandes dépecées dans la ville ; 5° la défense d'étaler et vendre certaines viandes à des époques déterminées dans le cours de l'année; 6° l'obligation imposée aux bouchers et charcutiers des communes voisines d'une ville de venir à l'abattoir public de cette ville pour y abattre leurs bestiaux ; 7° l'établissement de dispositions pénales nouvelles, ou le renouvellement d'anciennes qui ne s'accordent pas avec le Code pénal, etc. Parmi les secondes, je citerai : 8° l'organisation des bouchers et charcutiers en syndicats ; 9° l'imposition de cautionnements pécuniaires; 10° l'obligation, pour exercer leur état, de se munir d'une permission du maire ; 11° celle de n'en quitter l'exercice que trois ou six mois après en avoir fait la déclaration à ce magistrat; 12° la défense d'abattre les bestiaux ailleurs que dans un abattoir commun et public, etc. » On voit, d'après cette énumération, que, dans un certain nombre de communes, le commerce de la *boucherie* était entravé par le retour à d'anciens usages ou par des prescriptions nouvelles. On croyait que la salubrité et la consommation publique auraient à souffrir d'une liberté qui rendrait la surveillance municipale trop difficile ou même impossible. D'un autre côté, le gouvernement, qui seul eût pu mettre en harmonie tous ces intérêts, en édictant un règlement général d'administration publique sur cette importante matière, se borna à poser quelques règles dans la circulaire du 22 décembre 1825, dont nous avons donné ci-dessus un extrait. De sages prescriptions, dans l'intérêt bien entendu de l'hygiène publique, favorisèrent l'établissement d'abattoirs municipaux, et supprimèrent les tueries particulières. Peu à peu ce régime, qui avait été éprouvé en Belgique, en Suisse, en Piémont, en Prusse, en Angleterre, que Lyon, Lille, Rouen, Toulouse, Bordeaux et les grandes communes suburbaines qui entourent Paris avaient expérimenté avec succès, devint celui de presque toute la France, y compris la capitale.

Le résultat le plus frappant du progrès des idées modernes est l'abandon successif des entraves réglementaires qui ne sont pas justifiées par d'impérieuses nécessités. C'est ainsi qu'à Paris l'administration supérieure a aboli la taxe de la viande ; dans les départements, ne pouvant agir d'autorité et obliger les municipalités à renoncer au droit qui leur a été accordé *provisoirement* par la loi non encore abrogée de 1791, elle a engagé les préfets à user de leur influence pour déterminer les administrations communales à entrer dans cette voie. « Indépendamment de ce que l'intervention de l'autorité pour fixer le prix des denrées alimentaires, écrit le ministre du commerce dans sa circulaire du 24 décembre 1864, n'est plus en harmonie avec les principes de liberté commerciale dont l'application se généralise de jour en jour, l'établissement pour la viande de *boucherie* d'une taxe présentant des garanties d'exactitude est d'une extrême difficulté. La multiplicité des éléments qui doivent concourir à la formation d'une taxe de cette nature, l'embarras que les administrations municipales éprouvent nécessairement à se les procurer ou à les déterminer par des expériences ou des observations particulières, puis à les réunir et à les coordonner entre eux, sont autant de sources d'erreurs pour les calculs auxquels ces éléments servent de base. » Le ministre, après avoir établi qu'il fallait, pour taxer exactement la viande de *boucherie*, constater le prix du bétail sur pied, déterminer en moyenne le rendement net en viande des bêtes de chaque espèce, fixer le prix de la viande à l'étal du boucher, *en tenant compte du bénéfice dû à celui-ci*, et de la différence des morceaux, enfin rendre la pesée obligatoire, termine ainsi sa circulaire : « La suppression complète d'une mesure qui ne peut recevoir son exécution que dans des conditions aussi défavorables me paraîtrait donc, monsieur le préfet, éminemment désirable à tous les points de vue. Les administrations municipales qui l'ont conservée jusqu'ici s'épargneraient ainsi de sérieux embarras, et mettraient à couvert leur responsabilité, qui est engagée d'une manière fâcheuse... »

— *La boucherie à Paris.* Jusqu'à la fin du XVI^e siècle, à Paris, le commerce de la *boucherie* resta le domaine exclusif d'un petit nombre de familles réunies en société, et n'admettant à y participer que les fils de maîtres. Lorsqu'une maîtrise devenait vacante, faute d'héritiers mâles directs ou collatéraux, elle retournait à la communauté. La corporation des maîtres bouchers devint puissante par l'accaparement de tous les étaux et par la richesse de ses membres. A la suite des troubles qui ensanglantèrent Paris, dans la lutte des Bourguignons contre les Armagnacs, les établissements de la communauté des bouchers, qui avait pris parti pour les Bourguignons, furent fermés ou rasés; leur corporation fut dissoute et leurs priviléges abolis (13 mai 1416). Deux ans plus tard, ils obtinrent l'oubli du passé et le rétablissement de la communauté; toutefois, deux *boucheries* furent autorisées : l'une, la Grande, à l'Apport de Paris, près du Châtelet, et l'autre au marché Saint-Jean. En 1761, le privilége de ces étaux appartenait encore à quatre familles qui n'exerçaient plus le commerce de la *boucherie*, et tiraient parti de leur privilége en louant les étaux par baux passés devant le lieutenant civil ; mais, à cette époque, il existait depuis longtemps un certain nombre de *boucheries* de second ordre, fondées successivement pour assurer l'approvisionnement de Paris, et payant une redevance aux propriétaires de la Grande *boucherie*.

En 1587, les maîtres bouchers, auxquels seuls il fut permis de prendre en location les étaux des diverses *boucheries*, admirent dans leur communauté les apprentis, qui purent, après trois ans d'apprentissage, acheter le brevet de compagnon et la maîtrise : c'était déjà un progrès. En 1673, la juridiction particulière attribuée au chef de la communauté (élu à vie sous le nom de *maître des maîtres bouchers*) fut abolie et réunie au Châtelet. Toutefois, la communauté continua à jouir de grands priviléges, qui avaient pour justification l'obligation qui lui était imposée d'approvisionner la ville de viande. Cette obligation était tellement rigoureuse que, en 1645, le lieutenant de police enjoignit, *sous peine de la vie*, aux maîtres bouchers de se transporter à Poissy et d'y faire des achats de bestiaux. Supprimée au mois de février 1776, la communauté fut rétablie au mois d'août de la même année, et enfin définitivement supprimée à la Révolution.

Le principe de la liberté illimitée appliqué à ce commerce entraîna de grands désordres. La guerre civile avait arrêté la production dans le Poitou, le Maine et une partie de la Normandie; les réquisitions pour le service des armées avaient achevé de désorganiser les relations avec les éleveurs; enfin la police était alors insuffisante pour empêcher l'introduction dans Paris, et même la vente sur la voie publique, des viandes les plus malsaines. C'était là un grand mal, et, comme il n'était pas dans le génie du peuple français, et notamment de la population parisienne, d'en attendre le remède du cours naturel des choses, on sut gré à l'administration des mesures qu'elle prit pour y porter remède. Afin de rendre de la sécurité au commerce de la *boucherie*, et d'y rappeler des hommes honnêtes et solvables, on limita le nombre des bouchers, et on les obligea à se munir d'une autorisation du préfet de police et à verser un cautionnement. On détermina les éleveurs à amener leurs bestiaux sur les marchés d'approvisionnement de Paris, en astreignant les bouchers à faire exclusivement leurs achats sur ces marchés, et à les payer comptant, par l'intermédiaire d'une caisse, la caisse de Poissy, chargée de leur faire des avances à un taux modéré.

A la longue, ce système eut pour inconvénient de rendre les bouchers, qui étaient alors au nombre de trois cent soixante-dix, maîtres du prix des bestiaux sur les marchés, et du prix de la viande à l'étal. Sur les réclamations des éleveurs et des consommateurs, on remédia successivement à ces inconvénients, en élevant le nombre des bouchers, qui fut porté d'abord à quatre cents, puis à cinq cent un, enfin en ouvrant deux fois par semaine un marché où les bouchers forains pouvaient faire concurrence aux bouchers établis. Ces concessions n'ayant point satisfait les éleveurs ni les consommateurs, en 1848 on augmenta le nombre des marchés, et la vente sur ces marchés fut quotidienne. Cette réglementation était un sujet de plaintes pour tout le monde, bouchers, éleveurs, consommateurs. Les bouchers alléguaient que chaque jour leur monopole était de plus en plus entamé par les forains; les éleveurs se plaignaient du bas prix des bestiaux sur pied, comparativement au prix de la viande à l'étal, et le public réclamait contre le prix élevé de la viande à l'étal, comparativement au bas prix des bestiaux sur pied.

Devant ces doléances, l'administration crut devoir faire l'essai de la taxe autorisée par la loi de 1791. Envisagée théoriquement, la taxe semblait devoir satisfaire et concilier tous les intérêts : l'intérêt du boucher, auquel elle assurait une juste rémunération; l'intérêt du consommateur, puisqu'elle prenait pour base du tarif le prix de revient dûment constaté, surélevé seulement d'un bénéfice équitable ; l'intérêt de l'éleveur lui-même, puisque le boucher, assuré de son bénéfice dans tous les cas, n'était pas stimulé à faire baisser le prix du bétail au-dessous du prix vrai déterminé par l'offre et la demande mises en présence. Après une épreuve de trois ans, on dut reconnaître que, en pratique, la taxe ne produisait aucun des résultats indiqués par la théorie. Les bouchers n'ayant plus d'intérêt personnel à discuter le prix du bétail, la taxe devenait la base obligée des transactions du marché, et favorisait ainsi la permanence de la cherté. En outre, malgré les précautions prises, la taxe ne pouvait prévoir toutes les habiletés du métier qui détruisaient l'économie de ses calculs, et augmentaient indûment le bénéfice du boucher. Supprimer la taxe, c'était laisser le monopole sans contre-poids; aussi se décida-t-on à rentrer dans le droit commun, en rendant l'exercice de cette industrie complétement libre (décret du 24 février 1858). L'expérience a démontré que la liberté de ce commerce n'a compromis ni la santé publique, ni l'approvisionnement de la capitale. La caisse de Poissy a cessé d'exister, et les éleveurs ont continué de rencontrer sur le marché de Paris les deux conditions qui les déterminent à y envoyer leurs animaux, savoir : l'affluence des acheteurs et le payement au comptant. Les craintes qu'on avait eues de voir des compagnies se former, soit pour accaparer les bestiaux, soit pour accaparer les étaux, ne se sont pas réalisées.

La proclamation de la liberté de la *boucherie* n'a cependant pas désarmé l'administration, qui s'est naturellement réservé la faculté d'assurer la fidélité du débit et la salubrité des viandes vendues dans les étaux et sur les marchés. Le décret du 24 février 1858 a interdit le colportage des viandes, et astreint les bouchers à déclarer à la préfecture de police le nom de la rue et le numéro de la maison où chacun d'eux veut exercer sa profession, afin que, par l'inspection préalable des lieux, l'administration soit à même de prescrire les mesures réclamées par l'hygiène.

Nous ne donnerions pas une idée complète de la *boucherie*, telle qu'elle fonctionne à Paris, si nous ne disions un mot de ce qu'on appelle le *commerce à la cheville*. C'est ainsi qu'on désigne la vente en gros ou en demi-gros des animaux divisés en quartiers, et suspendus aux chevilles de fer des échaudoirs. Cette vente se fait à l'abattoir. Elle est pratiquée par des bouchers qui vont acheter des animaux sur pied, puis les revendent aux bouchers qui ne fréquentent pas les marchés de bestiaux. La vente à la cheville, licite en elle-même, était jadis punie des galères; mais elle est tolérée aujourd'hui, malgré les anciens règlements. Les *chevillards* (c'est ainsi qu'on nomme les bouchers qui fréquentent les marchés) dominent forcément le commerce de la *boucherie;* car ils savent acheter les animaux vivants, apprécier leur poids à la simple vue, prévoir leur rendement; ils sont d'ailleurs assez riches pour courir les chances auxquelles les expose leur estimation sur pied. Il est encore un autre genre de commerce de *boucherie* peu connu et usité seulement depuis quelques années : c'est la vente de la viande à la criée. Ce mode de vente, pratiqué dans un compartiment spécial des Halles centrales, tout en favorisant l'approvisionnement de la capitale, permet aux étaliers, aux restaurateurs, et même aux particuliers, d'acheter, pour ainsi dire de première main et à un prix réduit, des viandes de qualité moyenne expédiées directement de province.

Depuis un an environ, on essaye de faire entrer dans la consommation de Paris des viandes autres que celles de bœuf, de veau et de mouton; une société d'*hippophages* a établi des *boucheries* uniquement destinées à débiter et à vendre de la chair de cheval. L'une d'elles se trouve à l'entrée de la route d'Italie, ancienne barrière Fontainebleau. Le succès paraît devoir couronner cet essai.

Quelques économistes, voyant que la liberté de la *boucherie* n'a pas fait baisser le prix de la viande, comme on s'y attendait, prétendent que cette liberté a été plus nuisible qu'utile, et demandent que l'on revienne à un système de réglementation conçu dans l'intérêt des consommateurs; mais nous croyons qu'ils se trompent, et que la liberté doit toujours être préférée à l'arbitraire. Tout ce qu'on est en droit de conclure d'après l'expérience, c'est que la liberté, toute seule, est impuissante à abaisser le prix de la viande, parce que, dans les circonstances actuelles, le prix est à peu près ce qu'il doit être. Pour nous en convaincre, jetons un coup d'œil sur la situation actuelle de la *boucherie* en France. Que voyons-nous? D'un côté, l'Etat qui perçoit des droits onéreux sur les bestiaux vivants et sur la viande morte; de l'autre, les municipalités qui sont forcées d'élever outre mesure les taxes d'abatage, parce qu'elles ont eu l'ingénieuse pensée de transformer les abattoirs en monuments publics. Pour aggraver des charges déjà si lourdes, et qui retombent toutes sur le consommateur, les bouchers réclament des bénéfices exorbitants. Sur ce dernier point, la faute n'est point à l'administration, mais à l'éleveur lui-même, à son apathie, à l'habitude où il est de remettre ses intérêts à d'autres mains que les siennes. L'article 6 du décret cité plus haut porte que tout propriétaire d'animaux jouit, comme les bouchers, du droit de faire abattre son bétail dans les abattoirs généraux, d'y faire vendre à l'amiable la viande provenant de ces animaux, de la faire enlever pour l'extérieur en franchise du droit d'octroi, ou de l'envoyer sur les marchés intérieurs de la ville affectés à la criée des viandes abattues. Où sont les éleveurs empressés de profiter de cette faculté qui ouvre un champ si vaste à la concurrence, surtout avec la facilité des communications. Quoi d'étonnant, après tout cela, si la viande se maintient à un prix si excessivement élevé? Pour nous, la question est donc désormais entièrement résolue. Il ne s'agit plus d'accuser à tout propos, avec ou sans raison, la liberté de la *boucherie*, de la rendre responsable d'un état de choses qu'elle n'a pas produit, et qu'elle est impuissante à faire disparaître, mais de s'attaquer aux vrais obstacles en produisant la concurrence sur les marchés, en activant la production chez les éleveurs, enfin en supprimant les droits qui grèvent la viande au profit du fisc.

— Droit pénal. Les simples contraventions en matière de *boucherie* sont de la compétence des tribunaux de police. Lorsque le boucher vendait sa viande à un prix supérieur à la taxe légalement faite et publiée, il était passible d'une amende de 11 à 15 fr., et pouvait être puni d'un emprisonnement de un à cinq jours (C. pénal, art. 479, § 6, et 480); les autres infractions aux mesures de police ordonnées par l'administration municipale entraînent une amende de 1 à 5 fr., et, en cas de récidive, un emprisonnement de un à trois jours. (C. pénal, art. 471, § 15, et art. 474.) La vente ou mise en vente de viandes corrompues est un délit prévu par la loi du 27 mars 1851, qui renvoie, pour l'application de la peine, à l'art. 423 du Code pénal; les délinquants encourent un emprisonnement de trois mois à un an, et une amende de au moins 50 fr., et qui ne peut excéder le quart des restitutions et dommages-intérêts. Le tribunal doit prononcer la confiscation des viandes saisies, et a la faculté d'ordonner l'affichage du jugement, et son insertion dans les journaux qu'il désigne, le tout aux frais du condamné.

— Droit civ. et comm. Les bouchers, comme fournisseurs de subsistances, sont privilégiés sur la généralité des biens de ceux à qui ils ont fait des fournitures de viande, mais seulement pour les six derniers mois. (C. Nap., art. 2101, § 5.) Ils sont, comme tous les marchands vis-à-vis des particuliers, soumis à la prescription d'un an. (C. Nap., art. 2272.) Leur profession, qui consiste à acheter des bestiaux pour les revendre en détail, est un véritable commerce : les bouchers sont par conséquent tenus de toutes obligations imposées aux commerçants. La loi du 25 avril 1844 les range dans la quatrième classe des patentables.

BOUCHERIE, nom d'un petit pays dans l'ancienne province du Berry, autour de Saint-Christophe (Indre).

BOUCHERIE (Auguste), médecin et chimiste français, né à Bordeaux en 1801. Il quitta le commerce pour étudier la médecine à Bordeaux, puis à Paris, où il se fit recevoir docteur en 1832. S'étant adonné d'une façon particulière à la chimie, il fit dans sa ville natale des cours publics sur cette science, et fut amené à étudier les moyens de préserver d'une destruction rapide les bois employés dans les constructions. Ses laborieuses recherches lui firent découvrir le procédé qui consiste à injecter de sulfate de cuivre le bois au moment de la coupe; puis, conduit par la voie de l'analogie, il arriva à colorer diversement les bois avec des sels, en employant le même procédé. Les résultats obtenus ont mis en évidence la grande utilité pratique du système proposé par le docteur Boucherie. Les compagnies de chemins de fer et l'administration des télégraphes se servent aujourd'hui de ses bois injectés, pour faire des traverses destinées à soutenir les rails et des poteaux propres à relier les fils. M. Boucherie a obtenu des récompenses de premier ordre en faisant figurer aux expositions universelles de 1851 et de 1855 des échantillons de ses traverses dans un état de parfaite conservation, et, à côté, des traverses ordinaires, qui tombaient en poussière après avoir servi le même temps dans la construction des voies ferrées. Enfin, depuis 1857, il a été élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur. On doit à cet habile chimiste un *Mémoire sur la conservation des bois* (1840).

BOUCHERON (Charles-Emmanuel-Marie), philologue érudit et professeur piémontais, né à Turin en 1773, mort en 1838. A dix-huit ans, il était reçu docteur en théologie; mais il étudia ensuite le droit et il entra dans la secrétairerie royale. L'invasion française lui fit perdre sa position, et dès lors il se consacra à l'enseignement; il obtint en 1811 la chaire d'éloquence latine à l'université de Turin; plus tard, il professa en même temps l'histoire à l'Académie militaire et l'archéologie à l'Ecole des beaux-arts. Ses principaux ouvrages sont: *Caroli Boucheroni de Clemente Damiano Priocca* (1815); *De Thoma Valperga Calusio* (1833); *Specimen inscriptionum latinarum, edente Thoma Vallauri* (1836); *De Josepho Vernazzo* (1837).

BOUCHES, mot qui est entré dans la composition du nom de plusieurs départements français du premier empire, savoir : les BOUCHES-DE-L'ELBE, ch.-l. Hambourg; les BOUCHES-DE-L'ESCAUT, ch.-l. Middelbourg; les BOUCHES-DE-LA-MEUSE, ch.-l. La Haye; les BOUCHES-DU-RHIN, ch.-l. Bois-le-Duc; les BOUCHES-DU-WÉSER, ch.-l. Brême; les BOUCHES-DE-L'YSSEL, ch.-l. Zwoll.

BOUCHES DE CATTARO, golfe de Dalmatie. V. CATTARO (Bouches de).

BOUCHES DU DRAGON et **BOUCHES DU SERPENT**, noms de deux petits détroits qui séparent à l'O. l'île de la Trinité et le continent américain, dans la mer des Antilles. Ces deux détroits forment, au N.-O. et au S.-O. les deux entrées du golfe de Paria, situé sur la côte de la république de Vénézuéla, province de Cumana.

BOUCHES-DU-RHÔNE, département de la région maritime Sud-Est de la France, formé de la basse Provence, et ainsi appelé à cause du Rhône, qui s'y jette dans la Méditerranée par plusieurs embouchures; il est compris entre le département de Vaucluse, au N.; celui du Var, à l'E.; la Méditerranée au S., et séparé à l'O. par le Rhône du département du Gard. Plus grande longueur, de l'E. à l'O., 96 kilom.; plus grande largeur, du N. au S., 60 kilom.; superficie, 510,497 hect. Il comprend trois arrondissements : Marseille, ch.-l., Arles et Aix; 27 cantons, 106 communes, 507,112 hab. Archevêché à Aix, évêché à Marseille, cour impériale et académie d'Aix, 9e division militaire et 26e arrondissement forestier.

Ce département est couvert au N. et à l'E. par des collines et des montagnes, ramifications alpines; à l'O. et au S.-O. par les plaines basses de la Crau et les plaines alluviales de la Camargue. Il présente deux pentes générales : la première au N. sur le Rhône et la Durance; la seconde au S. sur l'étang de Berre et la Méditerranée, arrosée par la Touloubre, l'Arc, la Veaune, etc., et couverte en grande partie de mares et d'étangs. Les plus considérables de ces amas d'eau sont les étangs de Valcarère et de Berre. Dans les environs du Rhône, les côtes sont basses; partout ailleurs elles présentent des escarpements très-élevés. Le territoire, coupé en divers sens par plusieurs canaux ou tranchées, dont les plus importants sont les canaux d'Arles et de Craponne, est pierreux et ingrat dans la partie N.-E. et dans la plaine de la Crau, fertile et de bonne qualité dans la partie arrosée par la Veaune et dans les plaines comprises entre la Durance, le Rhône et le canal de Craponne.

Le sol ne renferme aucune mine métallique; mais on exploite des bassins de houille considérables, des carrières de marbre, d'ardoise, de pierres de taille, des marais salants, et les eaux thermales d'Aix et des Camoins sont connues et fréquentées depuis longtemps. La richesse agricole consiste surtout dans la culture des plantes industrielles, du mûrier et de l'olivier, dont les produits sont, avec ceux des vignobles, les plus importants du pays. Du reste, les forêts, les étangs et les terres incultes occupent près de la moitié de la superficie du département. Plus commerçant que manufacturier, ce pays renferme cependant un assez grand nombre d'usines, et les produits de ses manufactures de soude et surtout de ses savonneries jouissent d'une grande faveur. La pêche dans la Méditerranée, considérable surtout en anchois, thon et corail, occupe la majeure partie de la population des villages maritimes. Le commerce d'importation et d'exportation, favorisé par huit ports de mer, s'étend aux cinq parties du monde, mais principalement aux régions méditerranéennes. En 1861, le mouvement total des huit ports du département se résume par les chiffres suivants : entrée (grande navigation et cabotage), 18,662 navires jaugeant ensemble 3,354,930 tonneaux; sortie, 17,842 navires d'un tonnage total de 3,295,131 tonneaux. Le climat du département des Bouches-du-Rhône, généralement sec, est tempéré dans les régions N. et S.-E., et assez vif dans la région centrale; mais le fléau de ce pays est le terrible mistral ou vent du N.-O., qui vient de la région élevée des Cévennes.

Nous allons jeter un coup d'œil sur les ressources de ce département, l'un des plus favorisés de la France.

La moitié environ des terres labourables est annuellement semée en blé, le reste est en jachères ou occupé par diverses cultures, telles que : le sainfoin, la luzerne et autres plantes fourragères, l'avoine, le seigle, l'orge, le méteil, les pommes de terre, les betteraves, les fèves et la garance. Les propriétés sont, en général, très-morcelées; cependant il existe quelques domaines considérables, dont le revenu peut s'élever jusqu'à 30 et même 40 mille francs. Par suite de cet état de choses, la petite culture est très-répandue et l'agriculteur y doit presque tout à ses bras. On divise ordinairement le sol en allées de vignes dites *aoutins*. Ces allées, plus ou moins régulières, sont séparées par des *ourlières* ou espaces consacrés à la culture des légumes et des céréales. Les arbres fruitiers alternent quelquefois avec la vigne, et forment avec elle une allée unique; d'autres fois, ils constituent des allées séparées, plantées en bordure le long des champs cultivés. L'alternance raisonnée des cultures est encore peu répandue.

La variété de blé cultivée dans le département des Bouches-du-Rhône, ainsi que dans la plus grande partie des départements formés de l'ancienne Provence, porte dans le commerce le nom de *blé meunier de Marseille*. Ce blé, qui pèse de 79 à 81 kilogr. l'hectolitre est très-estimé; M. de Gasparin le considère comme étant le même que le blé d'Odessa ou *tuzelle à épillet roux*. La récolte de ce produit se fait à la fin de juin ou au commencement de juillet. Aussitôt après la moisson, les gerbes sont entassées provisoirement dans les champs en petits gerbiers, et portées ensuite sur l'aire, où on les dispose en meules de grandes dimensions, construites de telle façon qu'en cas de pluie l'eau ne puisse pas y pénétrer. On ne tarde pas, d'ordinaire, à procéder au dépiquage, et, à la fin du mois de juillet, le grain est le plus souvent prêt à être porté au moulin ou au marché.

La culture de la vigne présente un grand développement, et il est à croire que l'augmentation du prix des vins, jointe à l'avilissement de celui des céréales, lui donnera une impulsion nouvelle. Les plantations se font en janvier, en février ou en mars, et les nouveaux ceps donnent des fruits en assez grand nombre dès la quatrième ou la cinquième année. Un hectare de vignes rapporte annuellement de 10 à 25 hectolitres de vin, valant, en moyenne, 12 francs. Il y a plusieurs sortes de raisins : les uns, comme la clairette, l'olivette et la panse, se conservent très-bien, et on les sert sur nos tables jusqu'en février. La récolte de ceux que l'on destine à la fabrication du vin commence vers la fin du mois de septembre. De temps immémorial, les propriétaires de la Provence plâtrent leurs vins, c'est-à-dire qu'on met dans la cuve, avant la foulaison, environ 2 kilogr. de plâtre par 100 kilogr. de raisin. Cette addition ayant pour but de débarrasser le liquide de certaines substances supposées nuisibles à sa conservation devrait être considérée, d'après quelques auteurs, comme une véritable sophistication; il ne paraît pas cependant qu'elle soit nuisible à la santé des consommateurs. La culture en grand des arbres fruitiers et des plantes potagères est générale dans tout le département des Bouches-du-Rhône. Le climat, la division du sol, la facilité des débouchés sont autant de causes qui la favorisent. Nous citerons particulièrement la culture de l'olivier comme étant la plus remarquable. « Les vergers d'oliviers, dit M. Féraud-Giraud, sont généralement placés le long des penchants des collines, aux expositions est ou midi; quelques-uns sont placés à l'arrosage sur les limites des second et troisième arrondissements; dans ces conditions, ils produisent davantage, mais ils ont besoin d'abondants fumiers. L'arbre est émondé tous les deux ans; généralement on enlève trop de bois. Par précaution contre le froid, on chausse les pieds avec de la terre au commencement de l'hiver.

Dans tout le département, on laisse l'arbre s'élever sur plusieurs pieds, tandis que dans le Var, surtout au sud-est, il croît sur un seul pied. La cueillette commence, dans les Bouches-du-Rhône, dès les premiers jours de novembre, et se prolonge jusqu'à la fin de décembre; à Aix, à Marseille, on cueille l'olive dès qu'elle change de couleur, ce qui donne à l'huile un goût de fruit très-prononcé. Ailleurs, on attend un plus grand degré de maturité; le fruit rend alors davantage, mais l'huile est moins fine. L'huile d'Aix, qui est de qualité supérieure, s'obtient en cueillant à la main et sans le secours de gaules le fruit, dès qu'il a complétement changé de couleur, en évitant soigneusement de mêler les feuilles avec le fruit, en étendant les olives pour les faire ressuyer avant de les détriter, mais sans les empiler, ce qui les ferait fermenter, enfin, en ne différant pas de les détriter plus de cinq ou six jours après la cueillette. »

Le sol aride du département des Bouches-du-Rhône n'est guère propre à l'élevage des bêtes bovines; la Camargue seule et quelques localités bien arrosées peuvent l'entreprendre avec quelque succès. Par contre, l'élevage des bêtes ovines est aussi facile que productif. Les troupeaux passent généralement sept mois dans le département. Pendant les fortes chaleurs, du 31 mai au 1er novembre, on les conduit dans les Alpes.

En résumé, ce département est un des plus remarquables, tant par la variété que par la qualité de ses productions. Dans ces dernières années, l'agriculture y a fait de notables progrès. La grande majorité des habitants de la campagne vit dans l'aisance.

Il n'est pas rare, aujourd'hui surtout, de voir les industriels et les commerçants établis dans les grands centres acheter des domaines qu'ils n'habitent pas. Cette circonstance a déjà frappé l'attention de plusieurs agronomes; mais aucun d'eux, que nous sachions, n'y a vu un danger. Pour nous, il faut l'avouer, il n'en est pas de même, et nous voyons là, du moins pour le présent, un obstacle sérieux à l'amélioration de la culture. Le bon La Fontaine n'avait pas tort lorsqu'il disait : *Il n'est pour voir que l'œil du maître*. L'absence du maître présente, nous en sommes convaincu, un danger très-réel, et il en sera de même tant que l'agriculture demeurera dans l'état d'infériorité où elle se trouve vis-à-vis des autres industries; tant qu'il sera, pour ainsi dire, impossible de trouver des hommes intelligents, possédant toutes les connaissances nécessaires pour diriger une grande exploitation.

BOUCHESEICHE (Jean-Baptiste), géographe français, né à Chaumont (Champagne), en 1760, mort en 1845. Il étudia et professa chez les pères de la doctrine chrétienne, fut ensuite chef d'institution à Paris, puis, pendant vingt ans, chef de plusieurs divisions à la préfecture de police. Parmi ses ouvrages, on distingue : *Géographie nationale* (1790); *Description abrégée de la France* (1790); *Notions élémentaires de géographie* (1796), admis au nombre des livres classiques par le jury de l'instruction publique; *Description de l'Indoustan*, traduit de l'anglais (1800, 3 vol. in-8o), etc.

BOUCHE-SOUS-TROTTOIR s. f. Ouverture rectangulaire pratiquée à la partie inférieure de la bordure d'un trottoir, pour donner passage aux eaux du caniveau, qui tombent ensuite dans un puisard d'aqueduc situé sous cet orifice : *Les* BOUCHES-SOUS-TROTTOIRS *remplacent avantageusement les ouvertures grillées des puisards d'aqueducs, qui n'offrent pas à l'eau un débouché assez libre et s'obstruent facilement.* (E. Clément.)

BOUCHET s. m. (bou-chè). Boisson aujourd'hui inusitée, que l'on composait avec du vin, du sucre et de la cannelle, et qui avait succédé à l'hypocras.

— Pêch. Corde attachée au bout des drèges.

— Hortic. Variété de poire qu'on appelle aussi POIRE DE BOUCHET : *Acheter du* BOUCHET, *de la poire de* BOUCHET.

BOUCHET (LE), hameau de France (Seine-et-Oise), comm. de Vert-le-Petit, arrond. et à 12 kilom. S.-O. de Corbeil, 76 hab. Près de ce village existait autrefois un château, que le secrétaire d'Etat Henri de Guénégaud avait reçu en échange de l'hôtel Conti, sur l'emplacement duquel s'élève aujourd'hui l'Hôtel des Monnaies. Ce château, érigé en marquisat en 1682 par Louis XIV, fut habité par Duquesne, qui y mourut en 1688. Il ne reste aujourd'hui de cette ancienne demeure seigneuriale qu'une simple maison de campagne, près de laquelle l'Etat a établi une poudrerie produisant annuellement 700,000 kilogr. de poudre.

BOUCHET (Jean), poëte et écrivain français, né à Poitiers en 1476, mort vers 1550. Fils d'un procureur, et resté fort jeune sous la tutelle de sa mère, qui soigna son éducation, il montra de bonne heure un véritable talent pour la poésie. A peine âgé de vingt ans, il présenta, en 1496, à Lyon, quelques-unes de ses productions à Charles VIII. Le roi, satisfait de cet hommage, ordonna qu'un emploi fût donné à Jean Bouchet: *Ce que fortune*, dit le poëte, *ne voulut à mon grand regret et perte*. Il n'obtint rien, et dut embrasser la profession de son père. La peste s'étant déclarée à Poitiers, il se retira à la campagne, où il **produisit de nombreux ouvrages en vers et en prose. Ces ouvrages, écrits dans un style qui** nous paraît aujourd'hui bizarre, nous donnent une idée curieuse de l'état des esprits dans ces temps où notre langue commençait à sortir de son enfance. Nous citerons seulement les suivants : l'*Amoureux transy sans espoir* (Lyon, 1507, in-4o), où l'on trouve entremêlées des pièces de poésie et de prose; le *Livret des angoisses et des remèdes d'amour du traverseur en son adolescence* (Poitiers, 1537, in-4o); les *Regnards traversants les périlleuses voies des folles fiances du monde* (in-fol.); le *Chapelet des princes et la déploration de l'Eglise militante sur les persécutions* (1517, in-fol.); les *Cantiques de la sainte et dévote âme amoureuse et épouse de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (Lyon, 1540, in-16); le *Panégyrique du chevalier sans reproches* ou la *Vie et les gestes de Louis de la Trémoille* (1527, in-4o); *Annales d'Aquitaine, faits et gestes en semaine des rois de France et d'Angleterre, pays de Naples et de Milan* (Poitiers, 1535, in-fol.), un de ses écrits les plus importants; le *Labyrinthe de fortune* et le *Séjour des trois nobles dames la Foi, l'Espérance et la Charité* (1524, in-4o); *Histoire et chronique de Clotaire Ier, roi de France, et de sainte Radegonde, son épouse* (1527, in-4o); les *Epistres morales et familières du traverseur* (1545, in-fol.), le plus intéressant de ses ouvrages. « Chaque épître, dit Gouget, est une espèce de traité complet sur les devoirs et les obligations de chaque état et de chaque condition, depuis la couronne jusqu'à la houlette. » Citons enfin le *Jugement poétique de l'honneur féminin et séjour des illustres, claires et honnestes dames, avec une apologie en prose* (Poitiers, 1536, in-8o), où il fait l'éloge des femmes célèbres dans l'histoire et dans la Fable.

Doué d'une vive imagination, et écrivain d'une extrême fécondité, Jean Bouchet était en grande estime auprès de ses contemporains qui faisaient grand cas de ses ouvrages. Il est le premier poëte qui se soit astreint, dans la plupart de ses vers, au mélange alternatif des rimes masculines et féminines, fait qui a de l'intérêt pour l'histoire de notre poésie nationale.

La pièce intitulée *Aux Rois* commence ainsi :

Se garde bien un roi d'estre superbe,
Fier, arrogant et d'avoir cœur acerbe;
Pense qu'il est fait de sang corrompu
Comme je suis, et quand son corps rompu
Sera par mort, deviendra vers et poudre;
Et que sujet est à tonnerre et foudre,
A chaud et froid, à soif, aussi à faim;
Et bien souvent advient qu'il est moins sain
Et plus sujet qu'un autre à maladie;
Il n'a rien plus qu'un pauvre, quoi qu'on die,
Fors le souci de son sceptre garder,
Et nuit et jour veiller et regarder...

Après avoir rappelé la fin tragique de plusieurs princes de l'antiquité, le poëte conclut fort sagement :

. . . . Et dis que tous les rois
Doivent sur tous estre doux et courtois.

BOUCHET (Guillaume, sieur DE BROCOURT), écrivain et libraire français, né à Poitiers en 1526, mort dans la même ville en 1606. Issu d'une famille d'imprimeurs, il exerça la profession de libraire dans sa ville natale, où le suffrage de ses concitoyens l'éleva à la dignité de consul. Scévole de Sainte-Marthe a adressé une ode à ce lettré poitevin. On a de Guillaume Bouchet un ouvrage intitulé les *Sérées*, qu'il composa et édita lui-même (1584, in-4o), et qui a eu plusieurs éditions. C'est un recueil de plaisanteries, de quolibets quelquefois obscènes, mêlés çà et là de pensées plus sérieuses. On a comparé ce livre, qui est en prose mêlée de vers, au *Cymbalum mundi* de Bonaventure Desperriers et au *Moyen de parvenir* de Béroalde de Verville. Les anecdotes et les bons mots licencieux que l'on y trouve ont été reproduits depuis dans une foule d'ouvrages du même genre. On y reconnaît une instruction variée, des citations en grand nombre de nos vieux poëtes, et des imitations en vers de quelques poëtes anciens. Cet auteur était lié d'amitié avec Jacques du Fouilloux, autre poëte du même temps, avec Jean de la Péruse pour lequel il composa une lettre-préface, et avec Jean Boiceau de la Borderie.

Voici deux petites pièces qui suffiront à faire connaître la manière naïve, nette et facile du bon Guillaume Bouchet de Brocourt, dont nous ne connaissons que neuf morceaux de peu d'étendue, à l'exception d'un seul, le *Besoin d'aimer*, qui est de vingt-deux vers. Le douzain suivant s'adresse à un mari trompé et peu flatté de l'être, à ce qu'il semble :

De quoy sert de vous fâcher
Pour ne pouvoir pas cacher
Les deux cornes qui vous sortent?
Les satyres, demi-dieux
Qui sont gaillards et joyeux,
En toutes saisons les portent.
Si vous élevez les yeux
Vers les signes radieux
Dont le ciel fait si grand' feste,
Les plus honorés de tous
Sont les trois qui, comme vous,
Ont les cornes sur la teste.

La consolation n'est-elle pas des plus comiques?

L'épigramme dirigée contre un membre du corps des consuls nous paraît assez plaisante aussi :

Un boucher, consul de village,
Fut envoyé loing pour chercher
Un prescheur, docte personnage,
Qui vint en caresme prescher;
Or on fit de lui approcher
Demy-douzaine, en un couvent;
Le plus gros fut prins du boucher
Cuidant qu'il fût le plus sçavant.

Notre naïf boucher faisait comme s'il avait été à Poissy, au milieu d'un troupeau de bœufs.

BOUCHET (sieur D'AMBILLON, René), poëte français, né à Poitiers dans le XVIe siècle. Il était pourvu d'une petite charge de judicature en province. Ses poésies furent imprimées à Paris en 1609, par Robert Estienne, sous ce titre : la *Sidère pastorale, plus les amours de Sidère, de Pasithée, et autres poésies* (6 vol. in-8o).

BOUCHET (Pierre), poëte français, né à La Rochelle dans le XVIe siècle. Il donna une traduction en vers français de la *Pandora*, poëme latin d'Ollivier, évêque d'Angers. Cette traduction a pour titre : la *Pandore* ou *Description de la fable et fiction poétique de l'origine, des femmes, cause des maux qui sont survenus dans le monde* (Poitiers, 1548).

BOUCHET (Jean DU), généalogiste français, né en 1599, mort en 1684. Il fut chevalier de l'ordre du roi, conseiller et maître d'hôtel ordinaire. On lui doit : la *Véritable origine de la seconde et troisième lignées de la maison de France* (Paris, 1661, in-fol.), où il fait descendre la seconde race de Ferreolus, premier préfet des Gaules; *Histoire généalogique de la maison de Courtenay* (1661, in-fol.); *Preuves de l'histoire généalogique de la maison de Coligny* (1662, in-fol.); *Table généalogique des comtes d'Auvergne* (1665, in-fol.); *Table généalogique des anciens vicomtes de la Marche* (1682, in-fol.), et une nouvelle édition de l'*Histoire de Louis de Bourbon, premier duc de Montpensier*, par Coustureau, avec des additions (1642, in-4o).

BOUCHET (Claude-Antoine), chirurgien, né à Lyon en 1785, mort en 1839. Chirurgien de l'hôtel-Dieu dans sa ville natale, il employa le premier la méthode d'amputation universellement adoptée depuis et fit faire d'importants progrès à son art, soit par de nouvelles méthodes d'opération, soit par l'invention d'instruments, entre autres de la gouttière brisée pour les tumeurs blanches du genou.

BOUCHET (Jules-Frédéric), architecte, dessinateur et graveur, né à Paris en 1799, mort en 1860. Il était fils d'un peintre, grand prix de Rome, qui s'était fait connaître par de bons portraits. Elève de Percier, le jeune Bouchet remporta, en 1822, le deuxième grand prix de Rome; mais, impatient de voir l'Italie, de la parcourir en pleine liberté, il ne sut pas attendre et partit. Pendant cinq années consécutives, il étudia pas à pas les œuvres les plus pures de l'antiquité, mesurant tout et dessinant sur place. Le résultat de ses études fut son remarquable ouvrage : les *Compositions antiques*, qu'il fit paraître en 1831, compositions non-seulement inventées et dessinées, mais gravées par lui, et merveilleusement bien. Le texte en est sobre, clair et précis. Sa dernière publication, le *Laurentin*, maison de campagne de Pline, est dédiée à « ceux de ses confrères qui sont restés fidèles aux traditions de l'art grec et romain. » Cependant Jules Bouchet avait aussi le culte des monuments que l'art moderne doit à l'imitation des arts de la Grèce, témoin la *Villa Pia*, charmant édifice construit au XVIe siècle par Perro Ligorio, et qu'il a décrite en 1837, en collaboration avec M. Raoul-Rochette. Nommé, à son retour d'Italie en 1829, inspecteur des travaux de la Bibliothèque royale, il fut, en 1842, attaché au même titre aux travaux du tombeau de Napoléon, presque terminé à la mort de Visconti, dont Bouchet sut respecter scrupuleusement les dispositions, se bornant à embellir les abords du monument. Parmi ses œuvres d'art, nous citerons encore : *Vues et plans de la villa Pia : Thermes de Pompéi* (1850); le *Forum et la basilique de Fano* (1853); ses aquarelles représentant l'*Intérieur de Saint-Marc*, le *Vieux palais de Florence*, la *Nouvelle galerie de Saint-Louis à Paris*, etc. On lui doit également quelques écrits : la *Villa Pia* (1837); le *Laurentin* ou *Maison de Pline* (1852); *Exercices de dessin pour les candidats à l'Ecole centrale* (1854), etc.

BOUCHET DE LA GETIÈRE (François-Jean-Baptiste), hippographe français, né à Niort en 1737, mort à Paris en 1801. Il fut inspecteur des haras sous Louis XV et sous la République. En l'an VI, un décret ordonna, pour cause d'utilité publique, l'impression d'un ouvrage qu'il venait de composer sous ce titre : *Observations sur les différentes qualités du sol de la France, relativement à la propagation des meilleures races de chevaux.*

BOUCHETEL ou **BOCHETEL** (Guillaume), homme d'Etat français, originaire du Berry, mort en 1558. Il succéda à son frère, en qualité de secrétaire du roi François Ier, qui le chargea en 1546 de traiter de la paix avec l'Angleterre. Il fut également employé par Henri II. On lui attribue quelques ouvrages, entre autres : l'*Ordre et la forme de l'entrée de la reine Eléonore d'Autriche en la ville de Paris, et de son sacre et couronnement* (1532)

BOUCHETON (À) loc. adv. (a-bou-che-ton — rad. *bouche*). Techn. Se dit de la manière de poser certaines pièces de poterie dans le four, en les renversant sur l'ouverture supérieure, au lieu de les poser debout sur leur pied : *Les soupières et les tasses se cuisent* À BOUCHETON.

BOUCHE-TROU s. m. (de *boucher* et *trou*). Personne ou objet qui ne sert qu'à combler une place vide, à figurer, à faire nombre : *Ces meubles ne sont pas beaux, mais ce sont des* BOUCHE-TROUS. *Nous sommes un ministère* BOUCHE-TROU. (Balz.) ‖ En argot de théâtre, on dit aussi UTILITÉ.

BOUCHETTE s. f. (bou-chè-te — dim. de *bouche*). Petite bouche gracieuse :

Quand un petit enfant dans sa couche repose,
J'aime à voir ses yeux clos et sa *bouchette* rose.
A. BRIZEUX.

Elle prit sa tête blonde,
Serra sa *bouchette* ronde,
. . . . et l'embrassa.
SAINTE-BEUVE.

BOUCHETTE (Joseph), géographe canadien, qui fut lieutenant-colonel et directeur général du cadastre du bas Canada. Il a publié, en anglais, une excellente *Description topographique de la province du bas Canada, accompagnée de différentes vues, plans de ports, batailles, etc.* (1815).

BOUCHETURE s. f. (bou-che-tu-re — rad. *boucher*). Clôture d'un champ cultivé, destinée à le protéger contre les bestiaux. ‖ Ce mot est vieux.

BOUCHEUL (Joseph), jurisconsulte français, né au Dorat (basse Marche), mort en 1706. Il publia deux ouvrages intéressants pour l'histoire du droit : *Corps et compilation de tous les commentateurs sur la coutume du Poitou* (1727, 2 vol. in-fol.), et *Traité des successions contractuelles* (1727).

BOUCHEUR s. m. (bou-cheur — rad. *boucher*). Techn. Dans les verreries, Nom donné aux ouvriers qui ajustent le bouchon de verre à chaque carafe ou flacon.

BOUCHIÈRE s. f. (bou-chi-è-re). Lieu planté de buis. ‖ Vieux mot.

BOUCHIN s. m. (bou-chain). Anc. mar. Largeur maximum d'un navire, prise de dehors en dehors.

BOUCHIN (Etienne), jurisconsulte et magistrat français, né en Bourgogne, mort dans la première partie du XVIIe siècle. Il fut conseiller et procureur du roi à Beaune. Il a laissé : *Plaidoiés et conclusions* (Dijon, 1618); *Discours consolatoires sur les longs soupirs et trop fréquentes larmes causées par la mort de M. de Termes, grand écuyer de France* (1622); le *Magistrat parfait* ou le *Modèle des qualités d'un bon juge et parfait magistrat exempt des revers de la fortune* (Paris, 1632). « Bouchin avait beaucoup de lecture, dit Bayle; mais, selon l'usage d'alors, il l'étalait avec trop de profusion, en même temps qu'il abusait de la citation des auteurs grecs et latins. »

BOUCHITTÉ (Louis-Firmin-Hervé), philosophe français, né à Paris en 1795. Elève de l'Ecole normale, il a été successivement professeur d'histoire à Versailles, inspecteur de l'académie de Paris (1845) et recteur des académies d'Eure-et-Loir et de Seine-et-Oise. Il a publié, entre autres ouvrages : *De la philosophie dans ses rapports avec les sciences morales, la littérature et les arts* (1837); *Histoire des preuves de l'existence de Dieu* (1841, in-8o); le *Rationalisme chrétien à la fin du* XIe *siècle* (1842), ouvrage couronné par l'Académie; *Confiance en Dieu* (1849, in-8o); *Leçons d'histoire ancienne* (1855, in-8o); *Notice sur la vie et les œuvres de Philippe de Champagne; Poussin, sa vie et son œuvre* (1858, in-8o), etc. On a également de M. Bouchitté des articles insérés dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, et divers travaux publiés dans les *Mémoires de l'Académie des sciences morales.*

BOUCHOIR s. m. (bou-choir — rad. *boucher*). Techn. Plaque de fer dont on ferme la bouche d'un four.

BOUCHON s. m. (bou-chon — rad. *boucher*). Pièce conique ou cylindrique, que l'on enfonce dans un goulot ou dans une ouverture pour la boucher : *Un* BOUCHON *de bouteille, de carafe, de flacon. Un bouchon de tonneau. Un* BOUCHON *en liége, en verre, en bois. Faire sauter le* BOUCHON *d'une bouteille de champagne. Enfoncez davantage le* BOUCHON. *C'était un* BOUCHON *de carafe taillé à facettes, comme un diamant.* (Fr. Soulié.)

Le *bouchon* part, l'esprit petille,
BÉRANGER.

— *Goût de bouchon*, Goût que communiquent aux vins en bouteille les bouchons trop vieux ou peu sains.

— Fam. *Aimer à faire sauter le bouchon*, Aimer à boire. Se dit par allusion aux vins mousseux dont le gaz fait bruyamment partir le bouchon.

— Pop. *A bouchon*, Sur le ventre, sur la face : *Tomber* À BOUCHON. *Se coucher* À BOUCHON. *Se mettre* À BOUCHON. ‖ Cette locution est particulièrement lyonnaise.

— Jeux. Jeu dans lequel on place de l'argent sur un bouchon de liége, qu'on cherche à renverser avec un palet ou une pièce de monnaie : *Jouer au* BOUCHON. *Faire une partie de* BOUCHON.

— Pêch. Morceau de liége destiné à soute-

nir une partie de la ligne à la surface de l'eau. ‖ *N'avoir pas assez, avoir trop de bouchon*, Se dit d'une ligne dans laquelle la distance entre l'hameçon, qui plonge, et le liége, qui surnage, est trop petite ou trop grande. ‖ *Donner, ôter du bouchon à une ligne,* Ecarter, rapprocher le liége de l'hameçon.

— Artill. Tampon cylindrique que l'on place par-dessus la gargousse, dans le chargement des canons, pour fermer aussi parfaitement que possible l'âme de la pièce. *Les* BOUCHONS *sont en foin pour le tir ordinaire, et en terre argileuse humide ou en foin mouillé, pour le tir à boulet rouge.*

— Mécan. Rondelle de sûreté en métal fusible, qui se place au centre du couvercle de la boîte à feu, dans certaines machines à vapeur. Le contact direct avec le feu la mettrait en fusion et permettrait à la vapeur de s'échapper, et même d'éteindre le foyer.

— Techn. Petite inégalité qui se forme sur les fils de soie, pendant le filage, quand l'adjonction des brins est mal faite : *Les défauts les plus ordinaires qui se présentent, dans une soie grége imparfaite, sont les irrégularités de grosseur appelées* BOUCHONS. (Alcan). ‖ Plaque de cuivre adaptée à une bouche de chaleur, pour la fermer à volonté. ‖ Pièce de laiton rivée dans la platine d'une montre, d'une pendule, pour recevoir un pivot : *Le* BOUCHON *de contre-potence.* ‖ *Bouchon de fonderie*, Tronc de cône en fer que l'on chausse avec la perrière, lorsqu'on veut couler, et qu'une brique réfractaire met à l'abri du contact du métal en fusion.

— **Encycl.** Econ. dom. et comm. Les *bouchons* se font le plus souvent avec du liége. Cette substance végétale, à la fois flexible et résistante, susceptible d'être facilement taillée, possède la propriété de subir très-longtemps, sans altération, l'action dissolvante de l'humidité. C'est aux droguistes du XVIe siècle qu'est dû le premier emploi des *bouchons* de liége; auparavant, on se servait de *bouchons* de plomb. Pour remplir convenablement leur destination, les *bouchons* de liége doivent être fins, lisses et à peine poreux. Leurs formes sont très-diverses; ainsi le *bouchon* à bordeaux est long et étroit; le *bouchon* à bourgogne, mince et court; le *bouchon* à mâcon et à vin ordinaire est à la fois gros et court; enfin le *bouchon* à champagne, relativement énorme, ne peut être introduit dans le goulot étroit des bouteilles qu'à l'aide de puissants appareils, semblables à la machine Génuit.

M. le docteur Bordet, cherchant le moyen de prévenir les altérations que subissent fréquemment les eaux minérales dans les bouteilles bouchées avec du liége, a imaginé d'employer des *bouchons* et des bondes de gutta-percha. Ce nouveau système présente, dit-on, de grands avantages. Les *bouchons* de gutta-percha sont complétement imperméables et durent très-longtemps. Il paraît même qu'ils sont inattaquables par les alcalis, ce qui permet de supprimer le cachetage des bouteilles.

Les *bouchons* forment une branche de commerce assez importante dans les pays où croît le chêne-liége. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans les *Annales du commerce extérieur.* « Dans la province de Girone, en Espagne, on récolte annuellement environ 125,000 quintaux de liége. Pour satisfaire aux besoins de la fabrication, qui consomme 155,000 quintaux par an, 30,000 quintaux de liége brut sont tirés principalement de l'Andalousie, de l'Estramadure et du district d'Arenys de Mar dans la province de Barcelone. 8,000 individus des deux sexes sont occupés par cette industrie. Dans ce nombre figurent 3,340 ouvriers qui confectionnent le *bouchon.* La production annuelle des *bouchons* s'élève à environ 1,283,000 milliers, d'une valeur approximative de 15 millions 500,000 fr. La matière première peut être évaluée à 3 millions de francs. Les localités qui ont le plus d'importance, au point de vue de cette spécialité industrielle, sont celles de San Gelice de Fuixols, Palafurgell, Palaios, Darnins et la Junquera.

— Jeux. Le *bouchon* est un jeu d'adresse à l'usage des enfants, et quelquefois des grandes personnes : un *bouchon*, ou un petit cylindre de bois ou de carton, est placé debout sur le sol, et l'on met dessus les enjeux, lesquels se composent ordinairement de boutons ou de pièces de menue monnaie. A une distance convenable, on trace une raie qui doit servir de but, et où se placent les joueurs. Chacun de ceux-ci est armé de deux palets : ce sont des disques de métal ou des pièces d'un décime, quelquefois même des pierres plates. Celui qui commence le jeu lance son premier palet, et cherche à le placer le plus près possible du *bouchon ;* puis, de son second palet, il s'efforce de renverser le *bouchon* et de le pousser au loin, de manière que les enjeux tombent plus près de l'un ou de l'autre de ses palets que du *bouchon.* S'il y réussit, il gagne les enjeux. Dans le cas contraire, le second joueur joue à son tour ses deux palets, et cherche à faire ce que son adversaire n'a pas fait. S'il n'est pas plus heureux, c'est le tour du troisième, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un des joueurs soit parvenu à se placer convenablement. Celui à qui c'est le tour de jouer, quand le *bouchon* est abattu et qu'il n'y a pas de gagnant, peut relever le *bouchon* en y ajoutant une nouvelle mise; mais les autres sont libres d'accepter ou de refuser cette augmentation et de continuer le jeu tel qu'il a commencé; c'est la majorité qui l'emporte. Ceux qui ont refusé doivent alors se retirer du jeu. Le jeu de *bouchon* se nomme aussi : de la *bombiche*, de la *galoche* ou de la *riquelette.*

BOUCHON s. m. (bou-chon — de l'allem. *busch*, buisson). Rameau, petit faisceau de verdure que l'on suspend au-dessus de la porte d'une maison, pour faire connaître qu'on y vend des boissons au détail : *Un* BOUCHON *d'auberge, de cabaret. Les ordonnances des aides et un arrêt du conseil du* 30 *juillet* 1769 *enjoignaient à ceux qui vendaient des vins, ou d'autres boissons en détail, de mettre, après avoir fait leur déclaration, un* BOUCHON *ou une enseigne à la porte de leur maison, à peine de* 100 *livres d'amende et de confiscation des boissons.*

> Faire un *bouchon* à vin du laurier du Parnasse.
> RÉGNIER.

— Par ext. Le cabaret même : *Il y avait tout avantage à un prieur ou à un abbé de multiplier les cabarets, dans le ressort de son prieuré ou de son abbaye. Le plus petit* BOUCHON *lui devait impôt.* (Fr. Michel.) *L'hiver dernier, il y eut grande rumeur, lorsqu'une mesure municipale, faisant droit aux plaintes des honnêtes habitants des environs, enjoignit au propriétaire de fermer son* BOUCHON *à minuit.* (Edm. Robert.) *Il mourut pauvre, dans quelque* BOUCHON *ignoré, car il aimait le cidre outre mesure.* (P. Fév.)

> Amis, il faut faire une pause,
> J'aperçois l'ombre d'un *bouchon.*
> BÉRANGER.

— Par anal. Poignée de foin, de paille ou d'herbe : *Frotter un cheval avec un* BOUCHON *de paille, avec un* BOUCHON *de foin. On met un* BOUCHON *de paille à la queue d'un cheval pour indiquer qu'il est à vendre.*

— Linge mis en paquet et tortillé : BOUCHON *de linge. Mettre du linge en* BOUCHON.

— Fam. *Etre torché comme un bouchon*, Etre mal habillé, mal vêtu, avoir ses vêtements en désordre.

— Prov. *A bon vin, il ne faut point de bouchon*, Les bonnes marchandises n'ont pas besoin d'être vantées.

— Comm. Sorte de laine d'Angleterre.

— Entom. Paquet de toile de chenilles, dans lequel ces insectes s'enveloppent et qu'ils suspendent aux arbres pour y passer l'hiver.

BOUCHON. BOUCHONNE s. (bou-chon, bou-cho-ne). Terme de tendresse, d'amitié familière : *C'était un joli petit* BOUCHON, *qui nous réjouit fort.* (Mme de Sév.) *Haï! haï! haï! mon petit nez, pauvre petit* BOUCHON. (Mol.) *Ah! que je t'aime, mon petit* BOUCHON! (Mol.) *Ne craignez rien, ma petite* BOUCHONNE. (Regnard.)

> Faites la révérence et dites : grand merci,
> *Bouchonne.* . . . .
> CORNEILLE.

— Rem. Le masculin ne s'applique pas exclusivement aux hommes, et dans l'exemple de Molière où ce genre est employé, c'est d'une femme qu'il s'agit.

BOUCHON-DUBOURNIOL (Henri), ingénieur et littérateur, né à Toul en 1749, mort à Paris en 1828. Comme ingénieur, il fut chargé de diriger la construction d'un pont dans l'arrondissement d'Issoire, fut ensuite appelé en Espagne, où il ne fit que proposer des projets qui ne purent être mis en exécution, et enfin, en 1809, entreprit la reconstruction du pont de Sèvres; mais là, rencontra des difficultés telles qu'il se vit quelque temps détenu pour dettes. Comme littérateur, il est connu par une traduction de *Don Quichotte* (Paris, 1807, 4 vol.), qu'il composa dans la prison où il avait été jeté sous le régime de la Terreur, et par celle de quelques autres ouvrages de Cervantes. En 1826, il fut condamné à deux années d'emprisonnement pour des sommes d'argent qu'il s'était fait remettre par des jeunes gens employés à copier ses manuscrits; mais il fut acquitté, sur son appel. Outre la traduction de *Don Quichotte*, Bouchon-Dubourniol a publié : *Considérations sur les finances, sur la dette publique, etc.* (1788, in-8°); une traduction des *Nouvelles choisies de Cervantes* (1825); *Persiles et Sigismonde* (1809, 6 vol. in-18); *Don Quichotte et Sancho Pança à Paris en* 1828 (Paris, 1828), etc.

BOUCHONNANT (bou-cho-nan) part. prés. du v. Bouchonner : *On tient les chevaux propres en les* BOUCHONNANT *de temps en temps.* (Buffon.)

BOUCHONNÉ, ÉE (bou-cho-né) part. pass. du v. Bouchonner : *Elle fut frottée, bien* BOUCHONNÉE. (Mme de Sév.)

— Comm. *Soie bouchonnée*, Soie qui est pleine de bouchons, de grosseurs qui la rendent inégale.

BOUCHONNEMENT s. m. (bou-cho-ne-man — rad. *bouchonner*). Action de bouchonner, de frotter avec un bouchon de paille, etc. *Le* BOUCHONNEMENT *des chevaux est favorable à leur santé.*

— **Encycl.** Tantôt le *bouchonnement* fait partie d'un pansage en règle; tantôt il est employé seul pour sécher l'animal qui a été mouillé par la pluie ou par une transpiration abondante. Nous ne parlons en ce moment que du *bouchonnement* employé seul. « Dans ce cas, dit M. Eug. Gayot, on abat l'eau ou la sueur avec ce que les Anglais appellent *grattoir, couteau de chaleur ;* puis, s'armant de paille douce, séchée, propre, par poignée à peine tortillée dans chaque main, on frictionne la peau en promenant alternativement sur toutes les parties du corps ces bouchons de paille qui sèchent en absorbant l'humidité. Il faut les changer dès qu'ils en sont pénétrés. » Nous savons à peine en France ce que c'est que le *bouchonnement.* Le mot même qui sert à désigner cette opération est à peine reçu dans la langue. Les Anglais, au contraire, l'exécutent avec des soins infinis. Si simple qu'il soit, le *bouchonnement* est une opération très-fatigante, même pour des hommes vigoureux. Il ne faut pas moins d'une demi-heure à deux hommes exercés pour bien sécher un cheval. Le séchage soustrait les animaux à toutes les causes de maladies qui naissent à la suite des arrêts de transpiration; il produit à la peau une excitation qui provoque cette membrane et la rappelle à ses fonctions, quand l'humidité tendrait à les rendre moins actives ou à les annihiler. Les cultivateurs devraient toujours bouchonner leurs animaux lorsqu'ils reviennent du travail, car cette opération délasse et prédispose l'économie à un repos plus réparateur. Le *bouchonnement*, indispensable à la suite du travail, ne l'est pas moins comme pratique journalière; il contribue non-seulement à entretenir la santé, mais encore à augmenter la belle apparence des animaux.

BOUCHONNER v. a. ou tr. (bou-cho-né — rad. *bouchon*). Mettre en bouchon, chiffonner : BOUCHONNER *du linge.*

— Frotter avec un bouchon de paille, d'herbe, de foin : *Les garçons de ferme* BOUCHONNAIENT *les chevaux qui revenaient de l'abreuvoir.* (A. de Muss.) *Aussitôt il fit une nouvelle pause,* BOUCHONNA *son cheval avec de la bruyère et des feuilles d'arbre, et vint se mettre en travers de la route.* (Alex. Dum.)

— Fig. Cajoler, caresser tendrement : BOUCHONNER *un enfant, une jeune fille.*

> Sans cesse, nuit et jour je te caresserai,
> Je te *bouchonnerai*, baiserai, mangerai.
> MOLIÈRE.

Se bouchonner v. pr. Se mettre en bouchon, se chiffonner : *Le taffetas* SE BOUCHONNE *aisément.*

BOUCHONNEUX, EUSE adj. (bou-cho-neu, eu-ze — rad. *bouchon*). Techn. Qui a des bouchons ou inégalités, en parlant de la soie : *Cette soie est* BOUCHONNEUSE.

BOUCHONNIER s. m. (bou-cho-nié — rad. *bouchon*). Comm. Celui qui fait ou vend des bouchons de liége : *Le* BOUCHONNIER *coupe le liége en bandes, puis en morceaux quadrangulaires, dont chacun est destiné à faire un bouchon.* (Bouillet.)

BOUCHOT s. m. (bou-cho — rad. *boucher*). Pêch. Grand parc construit sur la côte, ouvert du côté du rivage, et dans lequel le poisson se trouve enfermé à la marée basse. ‖ Parc pour la multiplication des moules et autres coquillages.

— **Encycl.** En 1035, une barque irlandaise, chargée de bêtes à laine, vint faire naufrage sur les côtes d'Esnandes; les marins du port ne purent sauver que le patron, nommé Walton, et quelques-uns de ses moutons. Ce Walton était un homme industrieux; il s'établit dans le pays, créa par des croisements intelligents une bonne race de bêtes à laine, connue aujourd'hui sous le nom de *moutons de marais*, et inventa les *bouchots.* Le *bouchot* affecte une forme triangulaire dont le troisième côté, c'est-à-dire la base, s'appuie à la côte, tandis que le sommet du triangle regarde la haute mer. Les pieux sont des troncs d'arbre de trois ou quatre mètres de haut, assez forts pour résister à la fureur des vagues. Dans la baie d'Aiguillon, où se trouvent les plus remarquables établissements de ce genre, les *bouchots*, dit M. C. Millet, sont disposés sur plusieurs rangs et sont toujours orientés de manière à briser les lames et à ne jamais exposer leurs flancs aux grands coups de mer.

Le *bouchot* d'aval est le plus éloigné du rivage; il reçoit le premier choc des lames et ne découvre qu'aux plus grandes marées; il est formé de pieux libres sans aucun clayonnage. Sa destination spéciale est de recevoir et de conserver le frai des moules, qui prospère là mieux que partout ailleurs, parce que, étant rarement mis à sec, il se trouve bien moins exposé aux influences prolongées des grandes chaleurs et des froids rigoureux. Le *bouchot* d'aval devient ainsi une véritable pépinière dont on enlève plus tard les moules pour les transplanter ou les repiquer sur les autres *bouchots*, notamment dans les vides et les clairières.

Pour tendre de vastes filets, destinés à prendre ces oiseaux qu'on voit voler sur la mer au crépuscule, filets qui n'avaient pas moins de 300 à 400 mètres de long, Walton s'était vu obligé de planter dans la vase de forts piquets de bois. Or il ne tarda pas à remarquer que le frai des moules s'attachait en abondance et se développait avec rapidité sur ces piquets; il put même observer que les moules venues sur ces appareils artificiels, en pleine eau et à l'abri du contact de la vase, étaient meilleures et croissaient plus rapidement que celles des bancs naturels. A la vue de ces résultats, Walton multiplia les piquets, et, après quelques tâtonnements, il construisit les premiers *bouchots* dans la forme qu'on leur donne encore aujourd'hui. L'habile Irlandais ne tarda pas à avoir des imitateurs. L'industrie qu'il avait créée se vulgarisa rapidement et se perfectionna. Bientôt les *bouchots* se multiplièrent et s'étendirent sur plusieurs rangs. Dès lors, on n'attendit plus que le hasard des vagues vînt ensemencer les piquets et les palissades; on alla chercher au loin les jeunes moules, afin d'en peupler les parcs qu'on leur avait construits. Pour exercer plus facilement son industrie, Walton inventa le *pousse-pied* ou *accon*, sorte de nacelle dont on se sert pour parcourir les *bouchots*, quand la mer, en se retirant, ne laisse dans toute leur étendue qu'une vaste couche de vase, trop molle et trop profonde pour qu'on puisse la traverser à pied.

D'après un décret du 25 janvier 1859, les *bouchots* peuvent se composer de deux *ailes* ou *pannes*, qui viennent se réunir vers la mer en traçant un angle au sommet duquel est pratiquée une ouverture de 1 m. 20 de largeur au moins, qui doit être laissée constamment libre. Les *bouchots* à deux ailes peuvent être clayonnés ou non clayonnés; les *bouchots clayonnés* sont construits avec des pieux espacés de 0 m. 70 au moins, et reliés entre eux par de fortes perches longues de 8 à 10 mètres, ou par des fascines. Le clayonnage ne commence qu'à 0 m. 20 du sol et il est placé dans le sens transversal seulement. Les *bouchots* non clayonnés se composent de pieux isolés à la distance de 0 m. 35, au moins, l'un de l'autre. Les *bouchots* peuvent être formés d'une seule aile ou panne placée perpendiculairement ou obliquement à la côte, mais jamais parallèlement. On peut les construire de trois manières : 1° en tamaris sans pieux, c'est-à-dire avec de simples branches de tamaris enfoncées dans la vase et réunies par un clayonnage ou une palissade de même espèce; 2° avec des pieux en bois, plantés à 0 m. 70 l'un de l'autre et réunis par un clayonnage ou des fascines commençant à 0 m. 25 du sol; 3° avec des pieux isolés et distants entre eux de 0 m. 35 au moins. Du reste, quels que soient leurs formes et leur mode de construction, les *bouchots* ne doivent pas excéder 1 m. 35 de hauteur hors de terre. Leur longueur est fixée à 160 *m., et l'ouverture, vers le rivage,* des *bouchots* triangulaires ne doit pas dépasser la même dimension. A l'avenir, les arrêtés de concession mentionneront la distance à conserver entre les *bouchots* qu'on voudra établir, et, en outre, selon leurs dimensions ou leur position, l'obligation de pratiquer au milieu des ailes une ouverture ou brèche de 20 m., pour faciliter l'accès dans les établissements voisins. Les *bouchots* qui existaient avant 1859 devront être ramenés aux conditions énumérées ci-dessus lorsqu'il y aura lieu de les réparer. Les dispositions précédentes ont eu pour but de sauvegarder les intérêts de la navigation, que l'immense développement des *bouchots* tendait à compromettre, au moins sur quelques points. Dans la baie d'Aiguillon, par exemple, les *bouchots*, au nombre d'environ cinq cents, couvraient un espace de 4 *kilom.* de large sur 10 kilom. de long, fermant de toutes parts l'accès aux navires et constituant trop souvent de dangereux écueils. Les mesures prises pour faire cesser les inconvénients d'un tel état de choses, ou du moins pour les diminuer, sont excellentes et ne tarderont pas sans doute à amener d'heureux résultats; mais là ne doit pas se borner, selon nous, le rôle de l'administration. Restreindre sur un point l'industrie des bouchoteurs, c'est très-bien; la propager, la favoriser dans un grand nombre d'autres localités dont les eaux et les fonds présentent les meilleures conditions possibles pour l'élève des moules, voilà ce qui serait encore mieux. Il ne faut pas oublier, en effet, que cette industrie est l'une des plus lucratives que les habitants des contrées voisines de la mer soient appelés à exercer, puisqu'un seul *bouchot*, dont les ailes ont chacune 250 m. de longueur, rapporte, en moyenne, de 400 à 500 francs de bénéfice net. Au point de vue de la santé publique, il y a aussi intérêt à favoriser l'industrie des bouchoteurs sur les rivages de nos mers; car les moules des *bouchots* sont toujours exemptes de ces substances nuisibles ou vénéneuses que présentent si souvent celles qui, à l'état naturel, se sont fixées sur de mauvais fonds, et notamment, sur les débris des navires.

BOUCHOT (Léopold), prêtre et grammairien français du XVIIIe siècle. Il fut d'abord aumônier de la duchesse douairière de Lorraine, puis chanoine à Pont-à-Mousson. Il s'appliqua à perfectionner les méthodes suivies pour l'instruction de la jeunesse, et publia quelques ouvrages utiles, parmi lesquels on peut citer : *Traité de deux imperfections de la langue française* (Paris, 1759); *Rudiment français, à l'usage de la jeunesse des deux sexes, pour apprendre en peu de temps la langue par règles; Progression de la grammaire à la logique* (1763), etc.

BOUCHOT (François), peintre français, né à Paris en 1800, mort en 1842, était fils d'un ouvrier imprimeur. Il entra à l'âge de douze ans dans l'atelier de M. Richomme, graveur éminent, qui lui enseigna le dessin; il eut ensuite pour maîtres Regnault et Lethière, et remporta, en 1823, le premier grand prix de Rome. Il envoya de cette dernière ville plusieurs portraits au Salon de 1824, une composition mythologique, *Bacchus et Erigone*, qui fut très-remarquée au Salon de 1827, et un *Silène surpris par les bergers*, qui fut exposé en 1830 dans les salles de l'Institut. De retour en France, il exécuta plusieurs portraits d'une tournure un peu maniérée, mais d'une facture

brillante, qui figurèrent aux Salons de 1831, 1833 et 1834. Il fut ensuite chargé par l'Etat de peindre les *Funérailles de Marceau;* son tableau obtint un très-grand succès au Salon de 1835; un critique, Alexandre Decamps, frère du célèbre peintre, ne craignit pas de dire que c'était là une des œuvres les plus complètes qu'avait vues naître la peinture, depuis la *Méduse* de Géricault. Au caractère recueilli et solennel de la composition, Bouchot avait su unir beaucoup de naturel et de vérité, et, l'un des premiers parmi les artistes de notre époque, il avait eu le bon sens de peindre les héros de nos guerres modernes avec leur physionomie, leur tournure et leur costume. Les *Funérailles de Marceau* appartiennent aujourd'hui au musée de Chartres. Bouchot peignit ensuite, pour les galeries historiques de Versailles, la *Bataille de Zurich,* exposée en 1837, et le *Dix-huit brumaire*, exposé en 1840 : ces deux ouvrages, bien inférieurs aux *Funérailles*, portent néanmoins l'empreinte d'une étude sérieuse, d'un travail consciencieux et élevé. Bouchot fut moins heureux encore dans les peintures qu'il exécuta pour l'église de la Madeleine et auxquelles il travailla pendant trois ans. Il eût sans doute trouvé par la suite l'occasion de faire mieux apprécier son talent et d'obtenir de nouveaux succès, si la mort ne fût venue interrompre brusquement une carrière si brillamment commencée. Il fut emporté par une maladie de poitrine, à l'âge de quarante-deux ans. Il laissa inachevé un *Repos en Egypte,* qui fut exposé au Salon de 1842, avec un *Bonaparte passant le mont Saint-Bernard*, et deux portraits. Bouchot avait épousé la fille de Lablache, le fameux chanteur; lui-même était bon musicien, dit M. Ch. Blanc, et composait à ses heures de la musique de chant qu'il exécutait avec beaucoup d'expression.

BOUCHOTEUR s. m. (bou-cho-teur — rad. *bouchot*). Pêch. Celui qui s'occupe de l'élevage et de la reproduction des moules, au moyen de parcs ou bassins vaseux nommés bouchots, établis sur les bords de la mer : *C'est au* XIIIe *siècle que l'Irlandais Walton fonda en France, sur les côtes de l'Océan, l'industrie du* BOUCHOTEUR. (E. Clément.)

BOUCHOTTE (Jean-Baptiste-Noël), ministre de la guerre sous la République, né à Metz en 1754, mort en 1840. Il entra dans l'armée à l'âge de seize ans, et se distingua par de brillants services; mais, comme il était de famille bourgeoise, il monta lentement en grade. Il était capitaine de hussards à la Révolution, fit en cette qualité la campagne de 1792, et devint colonel et commandant de la place de Cambrai. La vigueur qu'il déploya, lors de la trahison de Dumouriez, pour empêcher cette place de tomber au pouvoir des coalisés, fixa sur lui les regards de la Convention, qui le nomma ministre de la guerre le 4 avril 1793, en remplacement de Beurnonville, livré par Dumouriez aux Autrichiens. Il peupla ses bureaux de révolutionnaires ardents, parmi lesquels il en était d'ailleurs de très-capables, mais s'attira ainsi la haine des girondins et fut violemment attaqué. A plusieurs reprises, il offrit sa démission. La chute des girondins même ne le mit pas à l'abri des attaques. Cependant il conserva sa place, qu'il n'avait point recherchée, jusqu'au moment où les ministères furent remplacés par des commissions exécutives (germinal an II, 31 mars 1794). Bouchotte fut un des caractères les plus purs de la Révolution; il en fut aussi un des hommes les plus modérés, bien qu'il appartînt évidemment par ses idées à la fraction révolutionnaire la plus avancée. Son administration tant calomniée fut vigilante et patriote. Probe, actif, administrateur, il eut une part importante à l'organisation des armées républicaines et des services du département de la guerre, se soutint au milieu des circonstances les plus difficiles, et fit admirer l'intelligence de ses choix par ses promotions d'officiers généraux, tels que Masséna, Kléber, Moreau, Dugommier, Marceau, Augereau, Bonaparte, etc. Il sortit pauvre du ministère et se retira dans sa ville natale, où ses concitoyens le nommèrent en 1798 officier municipal. Pendant la réaction thermidorienne, il avait été emprisonné, et, sur les déclamations des réactionnaires, renvoyé devant le tribunal criminel d'Eure-et-Loir qui ne trouva rien à sa charge et ne put le mettre en jugement. Il existe un manuscrit de Bouchotte adressé successivement à Michaud et à M. Thiers, et dont ces écrivains ne tinrent aucun compte, qui rectifie d'une manière péremptoire les accusations passionnées dont son administration fut l'objet. Les auteurs de l'*Histoire parlementaire* en ont donné de courts extraits. Cette pièce forme 26 pages in-fol. et contient des renseignements curieux et intéressants. Elle fait actuellement (1864) partie du cabinet de M. Gilbert, dont on connaît le beau travail sur Vauvenargue, couronné par l'Académie. Un de nos poëtes charmants, Mme Amable Tastu, était la nièce de l'ancien ministre de la République.

BOUCHOUX (LES), bourg de France (Jura), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. de Saint-Claude; pop. aggl. 146 h. — pop. tot. 1,072 h. Commerce de bêtes à cornes, étoffes et quincaillerie. Dans le cimetière, ruines de l'ancien prieuré de *Cuttura*, et cinq beaux arbres âgés, dit-on, de plus de trois cents ans.

BOUCHU (Etienne-Jean), chimiste et métallurgiste français, né à Langres en 1714, mort en 1773. Il fut longtemps chargé de diriger les forges d'Arc-en-Barrois, appartenant au duc de Penthièvre. Outre les articles sur la fabrication du fer qu'il a fournis à l'*Encyclopédie*, on lui doit : *Art des forges et des fourneaux à fer* (Paris, 1762), et *Observations sur l'art du charbonnier* (Paris, 1767, in-fol.).

BOUCHU (le baron), général français, né en 1771, mort en 1839. Il passa par tous les grades inférieurs jusqu'à celui de général de brigade, qu'il obtint au siége de Badajoz. En 1814, il fut fait prisonnier de guerre à Torgau. Sous la Restauration, il fut mis à la tête de l'Ecole polytechnique, fit encore la campagne d'Espagne, puis fut nommé inspecteur général et membre du comité consultatif de l'artillerie. Lorsque son âge l'obligea à prendre sa retraite, il alla finir ses jours à Antony, près de Paris.

BOUCHURE s. f. (bou-chu-re — rad. *boucher*). Ce qui sert à boucher, à clore. Se dit, dans le Bourbonnais, surtout d'une clôture en broussailles : *Il était censé couper de l'épine pour faire des* BOUCHURES, *mais il ne coupait rien du tout.* (G. Sand.)

BOUCHUT (Eugène), médecin français, né à Paris en 1818. Il fut reçu docteur en 1842, obtint plus tard le titre d'agrégé de la Faculté de médecine, et fut nommé, au concours, médecin de l'hôpital des Enfants malades. En 1857, il fut chargé de la suppléance du cours de M. Duméril. On lui doit : la *Vie et ses attributs dans leurs rapports avec la philosophie, l'histoire naturelle et la médecine* (1862) ; *Hygiène de la première enfance, comprenant les règles de l'allaitement, du sevrage*, etc. (5e édit. 1866) ; *Traité des maladies des nouveau-nés, des enfants à la mamelle et de la seconde enfance* (5e édit. 1862) ; *Nouveaux éléments de pathologie générale et de séméiologie* (1857) ; *De l'état nerveux aigu et chronique, du névrosisme*, reproduction des leçons publiques données à la Faculté de médecine en 1857 ; *Traité des signes de la mort et des moyens de prévenir les enterrements prématurés* (1849), ouvrage couronné par l'Institut ; *Histoire de la médecine et des doctrines médicales* (1864) ; *Dictionnaire de thérapeutique médicale et chirurgicale*, en collaboration avec M. Després (1866) ; *Traité du diagnostic des maladies du système nerveux par l'ophthalmoscope.*

En outre, M. Bouchut est auteur d'un grand nombre de mémoires, dont plusieurs ont été couronnés par la Faculté de médecine et qui ont paru dans divers recueils spéciaux.

BOUCIAUX s. m. (bou-sio — rad. *bouc*). Outre, peau de bouc servant de vaisseau pour contenir des liquides. ‖ Vieux mot.

BOUCICAULT (Dion), auteur dramatique, acteur et directeur de théâtre anglais, né à Dublin, en 1822. Il écrivit une première pièce, l'*Assurance à Londres*, pour le théâtre de Covent-Garden, en 1841. Vers 1858, il passa aux Etats-Unis, et, après y avoir fait un séjour de sept années, revint à Londres, où il fit jouer, au théâtre Adelphi, *The Colleen Bawn,* œuvre populaire dans laquelle il figura lui-même avec un grand succès, ainsi que sa femme (1860). Cet ouvrage, qui eut une vogue extraordinaire en Angleterre d'abord, puis en Ecosse, en Irlande et en Amérique, a été arrangé selon les exigences de notre scène par M. d'Ennery et représenté à l'Ambigu-Comique le 17 octobre 1861, sous le titre de : le *Lac de Glenaston.* M. Boucicault, qui doit sa fortune à *The Colleen Bawn*, a pris la direction du théâtre Adelphi en octobre 1861. Il a composé un nombre considérable d'ouvrages dramatiques. Les plus estimés sont, outre sa pièce de début et celle que nous venons de citer : *Old heads and young hearts* (*Vieilles têtes et jeunes cœurs*) ; *Love in amaze* (l'*Amour dans l'embarras*) ; *Used up* (*Ruinés*) ; *The Willow Copse* (le *Taillis des saules*) ; *The Octoroon* (le *Demi-quarteron* — homme de sang mêlé au huitième degré) ; et encore : *Louis XI*, les *Frères corses*, le *Vampire, Faust et Marguerite*, pièces dont les titres indiquent assez qu'elles ne sont que des traductions à la façon anglaise du théâtre français. M. Boucicault, écrivain très-fécond, possède, dans un des faubourgs de Londres, une résidence magnifique, qu'il doit à ses succès d'auteur dramatique.

BOUCICAUT (Jean LE MAINGRE, sire DE), maréchal de France, mort en 1370, était de naissance presque obscure. Il servit sous le roi Jean et sous Charles V, qui le nomma maréchal de France. Il fit preuve d'une grande habileté comme négociateur, surtout lors du traité de Brétigny, en 1360. Comme général, il avait mérité le surnom de *brave;* toutefois, si l'on s'en rapporte à un quatrain du temps, le diplomate était chez lui supérieur à l'homme de guerre :

> Quand vient à un assault,
> Mieux vault Saintré que Boussiquault;
> Mais quand vient à un traité,
> Mieux vault Boussiquault que Saintré.

D'une austère probité, il se montra digne de sa haute fortune par ses vertus et par les services qu'il rendit à son pays.

Le maréchal de Boucicaut ne laissait qu'un fils, qui depuis fut aussi maréchal de France. Il ne s'était nullement soucié d'accumuler les richesses sur la tête de cet héritier de son nom et de sa gloire, et n'avait songé qu'à lui laisser de grands exemples de vertu. Ses amis le blâmèrent de n'avoir point profité de la faveur du roi Jean : « Je n'ai rien vendu de l'héritage de mes pères, leur répondit-il, et je n'y ai rien non plus ajouté. Si mon fils est homme de bien, il aura assez; mais s'il ne vaut rien, il aura trop et ce sera grand dommage. »

BOUCICAUT (Jean LE MAINGRE, sire DE), maréchal de France, fils du précédent, né à Tours en 1364, mort prisonnier en Angleterre en 1421. Placé par Charles V auprès du Dauphin, il fit ses premières armes dès l'âge de douze ans, sous Duguesclin, combattit vaillamment à Rosebecq (1382), où il tua un chevalier flamand d'une taille énorme et qui l'avait traité en enfant. Ce chevalier, qui abattait à coups de sabre tout ce qui se rencontrait devant lui, voyant approcher le jeune Boucicaut, la hache levée, lui décharge un coup qui lui fait tomber son arme des mains, en lui disant d'un ton de mépris : « Enfant, va *teter;* » et ne daignant pas l'achever, il tourne d'un autre côté. Le jeune Boucicaut, outré de dépit, tire son épée et la lui passe au travers du corps. Il alla guerroyer ensuite en Prusse, dans les rangs des chevaliers teutoniques, fut le lieutenant de Louis de Clermont dans son expédition du Poitou et de la Guyenne (1385), s'illustra par de brillants faits d'armes, et fut enfin créé maréchal de France par Charles VI, en 1391. Un des compagnons du comte de Nevers dans sa croisade contre Bajazet Ier, il fut fait prisonnier par les Turcs à la funeste bataille de Nicopolis (1396), et ne recouvra sa liberté que lorsqu'il eut payé une forte rançon. Après une nouvelle série d'actions militaires, il reçut le gouvernement de Gênes, qui venait de se donner à Charles VI (1401), et administra pendant dix ans cette cité, jusqu'à la révolution qui en chassa les Français et força Boucicaut à repasser les Alpes. Le maréchal avait gouverné cette ville avec autant de sagesse que de fermeté. En même temps, il avait combattu les musulmans sur la Méditerranée, vaincu les flottes de Venise, secouru le roi de Chypre et protégé le commerce des Génois. Ici se place une aventure qui montre la galanterie chevaleresque de Boucicaut. Se promenant un jour à cheval par la ville, il rencontra deux courtisanes vêtues à la mode du pays, qui lui firent la révérence : il la leur rendit avec la plus grande courtoisie. Un gentilhomme qui était devant lui s'arrêta et lui dit : « Monseigneur, savez-vous quelles sont ces deux dames qui vous ont salué? — Non, répondit le maréchal. — Ce sont des filles de mauvaise vie. — Je ne les connais pas, repartit Boucicaut, mais j'aime mieux avoir fait la révérence à ces filles perdues, que d'avoir manqué à saluer une femme de bien. » De retour en France, Boucicaut resta fidèle au Dauphin pendant les guerres civiles, et fut fait prisonnier par les Anglais à la bataille d'Azincourt (1415), qui avait été livrée malgré ses avis. Il ne revit jamais la France. Il mourut en Angleterre, à l'âge de cinquante-cinq ans, et son corps, rapporté en France, fut déposé dans l'église Saint-Martin de Tours.

Boucicaut fut un des plus braves et des plus vertueux guerriers de son temps. Sa réputation de justice était telle que, pendant son séjour en Italie, le dernier des Génois ne craignait pas de dire à un homme puissant : « Faismoi raison de toi-même, ou monseigneur me la fera. » On a une *Histoire du maréchal Boucicaut*, écrite par un contemporain, et qui a été publiée par Théod. Godefroy (Paris, 1620).

BOUCIQUANT s. m. (bou-si-kan). Mercenaire. ‖ Vieux mot.

BOUCIROLLE s. f. (bou-si-ro-le). Nom vulgaire d'une variété de bécassine, la bécassine sourde.

BOUCLE s. f. (bou-kle. — Ce mot, qui présente avec *bouclier* une grande similitude de forme extérieure, dérive d'un même radical, emprunté aux langues germaniques. V. BOUCLIER). Sorte d'anneau, servant à attacher divers objets et à les maintenir tendus au moyen d'un ou plusieurs ardillons dont il est muni : *La* BOUCLE *d'une ceinture, d'une bretelle. Une* BOUCLE *d'or, d'argent, d'acier. Ses souliers se recommandaient par des* BOUCLES *d'or carrées.* (Balz.) *Les parapluies étaient accrochés par en haut au moyen d'une* BOUCLE *en cuivre.* (Balz.) ‖ Nom que l'on donne quelquefois à certaines agrafes larges, tenant lieu de boucle : *La* BOUCLE *d'un ceinturon, d'une jarretière.*

— Anneau que forment les cheveux, naturellement ou au moyen de la frisure : *Des cheveux qui tombent en* BOUCLES, *en grosses* BOUCLES, *sur le cou. Se faire friser en* BOUCLES. *Mettre une* BOUCLE *de cheveux dans un médaillon. Ma fille, coupe sur mon front une* BOUCLE *de mes cheveux, et tu la placeras sur la tombe de l'infortuné à qui tu dois le jour.* (Ballanche.) *Sa main blanche et rose, qu'elle plongeait dans les* BOUCLES *de sa noire chevelure, eût tenté un saint.* (L.-J. Larcher.)

> Même aux jeunes garçons, sous l'airain des combats,
> La *boucle* à flots tombants, certes, ne messied pas.
> SAINTE-BEUVE.

— Nœud simple : *Faire une* BOUCLE, *deux* BOUCLES.

— *Boucles d'oreilles*, Bijou en forme d'anneau, que l'on suspend à chacune des deux oreilles : *Des* BOUCLES D'OREILLES *en or, en doublé. Des* BOUCLES D'OREILLES *en diamant, en topaze. Vous perdrez vos* BOUCLES D'OREILLES, *vos bagues, vos bracelets, vos voiles.* (Chateaub.) *Eh bien! prends ces deux sequins de Venise et donne-les à ta fiancée, pour en faire une paire de* BOUCLES D'OREILLES. (Al. Dum.) *Les* BOUCLES D'OREILLES *sont un genre d'ornement qui remonte à la plus haute antiquité.* (Bachelet.) *Les enfants des Grecs ne portaient des* BOUCLES D'OREILLES *que du côté droit.* (Bachelet).

— Techn. Anneau attaché à une porte, à un tiroir, et qui sert à tirer pour ouvrir. ‖ Anneau qui sert de heurtoir pour certaines portes cochères. On l'appelle aussi POIGNÉE. ‖ Anneau mobile à l'extrémité d'une tige, que l'on emploie dans le mécanisme de certaines serrures. ‖ En arquebuserie, Nom générique sous lequel on désigne la capucine, la grenadière et l'embouchoir, quand on considère ces trois pièces collectivement. Les *boucles* ayant le défaut d'obstruer la ligne de mire, on les supprime dans les fusils de luxe, et on les remplace par des espèces de tenons qui s'enfoncent dans le bois et y sont retenus au moyen de goupilles ou de tiroirs.

— Artill. *Boucle de tirage*, Nom donné à l'espèce d'anneau que forme l'extrémité extérieure de la tige ou de la ficelle des étoupilles fulminantes. C'est en agissant sur la boucle de tirage avec le tire-feu que le canonnier met le feu à la charge du canon. V. ÉTOUPILLE et TIRE-FEU.

— Mar. Gros anneau de fer sur lequel on attache un câble, soit pour fixer un navire, soit pour manœuvrer une pièce d'artillerie. ‖ *Mettre un matelot sous boucle*, Le mettre aux fers.

— Comm. *Velours à boucles,* Velours fait à l'épingle, et que l'on nomme plus ordinairement VELOURS ÉPINGLÉ.

— Archit. Petit anneau dont on orne une moulure ronde.

— Art vétér. Nom vulgaire de la stomatite aphtheuse du porc, espèce de bubon de l'intérieur de la bouche. ‖ Anneau mis à la vulve d'une jument, pour empêcher qu'elle ne soit saillie.

— Agric. Sorte de pioche à large fer et à manche très-court.

— Ichthyol. Nom donné aux aiguillons que porte sur la peau la raie dite *raie bouclée*.

— Blas. *Boucle à l'antique*, Pièce héraldique, en forme de losange, avec une pointe ou ardillon, qui symbolise un homme de guerre, en ce sens qu'elle représente une des parties du costume du cavalier comme boucle de ceinture du baudrier, du harnois. La boucle à l'antique diffère de la boucle ordinaire et du fermail, par le seul fait de sa forme ; il est toujours nécessaire qu'en blasonnant la position de son ardillon soit désignée.

— **Encycl.** Les anciens faisaient usage de *boucles* pour retenir sur l'épaule leurs tuniques et leurs manteaux ; ils s'en servaient aussi pour serrer leurs baudriers, leurs ceintures, les ceinturons des militaires, etc. Chez les peuples modernes, on en met encore aux ceintures, aux jarretières, etc. Il fut longtemps de mode de porter sur les souliers des *boucles* d'acier, d'argent, d'or, et les élégants poussèrent quelquefois le goût du luxe jusqu'à les orner de diamants. Aujourd'hui, quelques parties du vêtement des hommes s'attachent encore avec des *boucles*, mais ce sont des parties cachées, telles que bretelles, pattes de gilets ou de pantalons, et il n'y a plus de raison pour que les *boucles* soient faites de matières si précieuses. Les dames seules recherchent toujours le fini du travail et l'éclat du métal dans les larges *boucles* avec lesquelles elles attachent leurs ceintures.

— *Boucles d'oreilles.* Il faut remonter à la plus haute antiquité pour trouver l'époque où les femmes et même les hommes commencèrent à se percer les oreilles pour y suspendre des *boucles* faites d'un métal précieux. Quand Praxitèle sculpta sa Vénus, il la représenta avec des *boucles d'oreilles*. Parmi les beaux spécimens qui nous restent de l'art antique, nous voyons des têtes portant une *boucle* à l'oreille gauche seulement, et il paraît que les enfants des Grecs n'en avaient que du côté droit. Les hommes en portaient beaucoup plus rarement que les femmes, mais cela arrivait pourtant quelquefois, puisque l'empereur Alexandre Sévère se crut obligé de leur interdire cet ornement. Aux *boucles* on ajoutait souvent des pendants, et ces pendants étaient quelquefois si lourds que les oreilles en étaient blessées, et que certaines femmes, nommées *auriculæ ornatrices*, faisaient métier de soigner et de guérir ces blessures. Il y avait des pendants d'oreilles si précieux que plusieurs patrimoines suffisaient à peine pour en payer la valeur. La forme en était extrêmement variée, et chacune d'elles avait son nom spécial : les *hippocampes* représentaient de petits chevaux, les *tripodes* ressemblaient à des trépieds, etc. Les dames de notre temps semblent vouloir faire revivre tous ces goûts étranges, et les *auriculæ ornatrices* trouveraient peut-être parmi nous de fréquentes occasions d'exercer leur industrie.

— *Boucles de souliers.* Disons un mot des *boucles* de souliers, qui furent si longtemps à la mode, et dont beaucoup d'ecclésiastiques ont conservé l'usage, sans doute par un pieux souvenir du *bon vieux temps*.

En 1789, l'enthousiasme national pour les institutions nouvelles éclatait non-seulement

en manifestations passionnées, mais encore en sacrifices de toute nature; les citoyens se dépouillaient à l'envi pour remédier à la pénurie du trésor et soulager la détresse publique. Ce serait une histoire bien curieuse et bien touchante que celle des dons patriotiques. Chose caractéristique : les *riches mêmes donnaient;* on dotait la divinité nouvelle, la Liberté, *comme autrefois on fondait des messes* et comme on sacrifiait ses bijoux à la Vierge ou aux saints.

Nous mentionnerons ici un épisode qui peint assez bien cette contagion de patriotisme et de désintéressement.

Dans la séance de l'Assemblée nationale du 20 novembre, on lut une adresse de la ville d'Issoudun, qui, en adhérant aux décrets de l'Assemblée, envoyait comme offrande à la patrie un don de plus de cent marcs d'argent; c'était le produit de toutes les *boucles* de souliers des citoyens de cette ville. Au milieu des applaudissements, M. d'Ailly propose aux députés d'imiter cet exemple, ce qui fut adopté par acclamation. Les représentants ne portèrent plus dès lors que de simples lacets ou des *boucles* de cuivre, qui reçurent le nom de *boucles nationales.*

Une espèce de gazette rimée qui se publiait alors, le *Nouveau journal*, célébra cet événement par une chanson naïve dont nous citerons quelques fragments. L'adresse, mise en couplets, se terminait par ces quatre vers (ce sont les envoyés d'Issoudun qui parlent) :

> Ce n'est pas un grand sacrifice,
> Car les hommes étant égaux,
> Il serait de toute justice
> Que chacun portât des sabots.
>
> D'Ailly se lève, il s'écrie :
> « Ah! messieurs, quel beau moment!
> » Imitons, je vous supplie,
> » Un exemple si touchant;
> » Et dans l'instant,
> » Sur l'autel de la patrie,
> » Offrons nos boucles d'argent. »
>
> On applaudit; un saint transport
> A saisi l'assemblée;
> Aussitôt, d'un commun accord,
> La voilà débouclée, etc.

Rappelons encore une anecdote à propos des *boucles de souliers :* lorsque Roland, le célèbre girondin, fut appelé par Louis XVI à faire partie du *ministère patriote*, et qu'il parut à la cour, sa simplicité philosophique excita quelque rumeur. Mais laissons parler Mme Roland, qui a consigné le fait dans ses mémoires : « La première fois, *dit-elle*, que Roland parut à la cour, la simplicité de son costume, son chapeau rond et les rubans qui nouaient ses souliers, firent l'étonnement et le scandale de tous les valets, de ces êtres qui, n'ayant d'existence que par l'étiquette, croyaient le salut de *l'empire* attaché à sa conservation. Le maître des cérémonies, s'approchant de Dumouriez d'un air inquiet, le sourcil froncé, la voix basse et contrainte, montrant Roland du coin de l'œil : « Eh! monsieur, point de *boucles* à ses souliers! — Pas de *boucles!* Ah! monsieur, tout est perdu! répliqua Dumouriez avec un sang-froid à faire éclater de rire... »

Boucle de cheveux enlevée (LA), poëme héroï-comique de Pope, publié en 1713 et dont le sujet est le rapt d'une boucle de cheveux (*the Rape of the Lock*) que, dans un accès de galanterie, lord Petre avait coupée parmi les tresses blondes d'une beauté à la mode, mistress Arabella Fermor, qu'il était sur le point d'épouser, familiarité que la belle prit en mauvaise part et qui amena la rupture du mariage. Un ami de Pope lui proposa de réconcilier les deux familles par une pièce de vers qui, en flattant mistress Fermor, dissiperait son ressentiment. Le poëte n'avait alors que vingt ans. Comment remplir le cadre assez étendu de cinq chants, avec un sujet si mince et si prosaïque, cette boucle fût-elle la chevelure de Bérénice? Après avoir débuté par l'exposition du sujet réel : « Je chante une cruelle offense causée par l'Amour, et une querelle sérieuse née d'une hardiesse badine... » Pope se tira d'embarras grâce à l'emploi du merveilleux, ce que les Anglais appellent *machinery ;* il tira ce merveilleux du système imaginaire des cabalistes ou des frères Rose-Croix. Il fut initié à ces mystères ou, comme l'on dirait aujourd'hui, à ce spiritisme, par un livre de l'abbé de Villars, intitulé le *Comte de Gabalis*, que les femmes du monde lisaient comme un roman ordinaire. Le premier chant expose cette théorie des esprits qui peuplent les quatre éléments : les gnomes ou démons, logés dans la terre; les nymphes, habitantes des ondes; les salamandres, vivant dans le feu; et les sylphes, jolies et aimables créatures, répandus dans l'air. Tout ce qui est contenu dans les autres chants est également fabuleux, à l'exception de l'enlèvement de cette charmante boucle de cheveux « dont le poëte ne parle jamais qu'avec respect. » Tous les héros du poëme ne sont pas des êtres moins imaginaires que les esprits aériens qui y agissent.

Des deux côtés du détroit, les opinions sont encore partagées sur le mérite littéraire de ce spirituel badinage. Lorsqu'il parut, les beaux esprits et les gens de la cour, en Angleterre, en firent les plus grands éloges. L'engouement national en vint au point de s'exalter outre mesure : La *Boucle de cheveux* fut unanimement placée au-dessus de tout ce que la poésie française pouvait offrir de plus parfait en ce genre. En France, beaucoup d'esprits distingués semblèrent condescendre à ce jugement. On trouva dans la *Boucle de cheveux enlevée* de l'invention, du dessin, de l'ordre, de la fiction, des images et des pensées. On y remarqua un comique plaisant, sans être burlesque; des allusions satiriques, sans être offensantes; des plaisanteries hardies, sans être trop libres; des railleries délicates sur les femmes, plus capables de leur plaire que les fadeurs d'un madrigal. On compara ce poëme au *Vert-Vert* de Gresset, et Voltaire, dans son enthousiasme momentané pour la littérature anglaise, ne craignit pas de mettre la *Boucle de cheveux enlevée* au-dessus du *Lutrin;* l'abbé Desfontaines la traduisit en prose, et, de son côté, Marmontel en donna une élégante traduction en vers. Aujourd'hui, ces admirations se sont un peu refroidies; M. Villemain est loin d'être de l'avis de Voltaire, et voici comment M. Taine, l'auteur si estimé de l'*Histoire de la littérature anglaise*, s'exprime au sujet du poëme de Pope, tant vanté par Addison : « L'ensemble du poëme est une bouffonnerie en style noble. Il s'agit de faire de cette bagatelle une épopée, avec les invocations, les apostrophes, l'intervention des êtres surnaturels et le reste des machines poétiques. La solennité du style contraste avec la petitesse des événements; on rit de ces tracasseries comme d'une querelle d'insectes. » Pope dédia son poëme à mistress Arabella Fermor, qui en fut si contente qu'elle en répandit de nombreuses copies. « Evidemment elle n'était pas difficile, dit encore M. Taine, un peu sévère, nous le reconnaissons, pour cette production de Pope. Ce badinage, pour nous du moins, n'est pas du tout badin. La légèreté, la gaieté, en sont à cent lieues. Dorat, Gresset en auraient été stupéfaits et scandalisés. Nous restons froids devant ses plus brillantes réussites. Tout au plus, de temps en temps, un bon coup de fouet nous réveille, mais ce n'est pas pour rire. Ces caricatures nous semblent étranges, mais ne nous amusent pas. Cet esprit n'est pas de l'esprit; tout y est calculé, combiné, artificieusement préparé; on attend un petillement d'éclairs, et au dernier instant le coup rate. »

En ramenant à de justes limites les enthousiasmes irréfléchis et les critiques un peu trop vives, nous devons constater que la *Bouche de cheveux enlevée* est une œuvre spirituelle, supérieure à la *Secchia rapita* du Tasse. « Une moquerie vive et délicate, dit M. Joubert, de fines et exactes peintures de mœurs, de la fantaisie et de la gaieté, et, par-dessus tout, une versification légère et harmonieuse, assurèrent une valeur durable à cette œuvre de circonstance. »

Boucle de cheveux (LA), opéra-comique en un acte, paroles d'Hoffmann, musique de Dalayrac, représenté sur le théâtre Feydeau le 29 octobre 1802. Cet ouvrage éprouva une chute complète, malgré le talent des auteurs et le goût du public de ce temps pour leurs productions.

BOUCLÉ, ÉE (bou-klé) part. pass. du v. Boucler. Attaché par une boucle : *Une ceinture* BOUCLÉE. *Des souliers* BOUCLÉS.

— Se disait autrefois pour *fermé, enfermé*, au propre et au figuré : *Il tenoit la ville de Naples* BOUCLÉE *par mer.* (Montluc.) *Nous sommes* BOUCLÉS *de toutes parts.* (Sat. Ménip.)

— Blas. Se dit de tout animal dont le collier a une boucle d'un émail particulier. *Famille Nicolaï : D'azur, au lévrier courant d'argent, accolé de gueules,* BOUCLÉ *d'or* . ‖ Se dit aussi de tout animal qui a un anneau passé dans le nez. *Famille Baillan de Forges; De gueules à la tête de léopard d'or* BOUCLÉE *du même.*

— Ichthyol. *Raie bouclée*, Espèce de raie dont la peau est hérissée d'aiguillons ou pointes. C'est la plus estimée et la plus commune sur les marchés de Paris.

— Disposé en boucles ou anneaux *: Des cheveux* BOUCLÉS *naturellement,* BOUCLÉS *avec soin. Ses cheveux d'un beau noir, et* BOUCLÉS *par masses, prêtaient une grâce indicible à son front.* (Balz.) *Ses cheveux retombaient en mèches plates, mais* BOUCLÉES *aux extrémités.* (Balz.) *Et ces cheveux brunissants, pourquoi ne sont-ils pas mieux* BOUCLÉS? (Ars. Houss.) ‖ Qui a des cheveux bouclés : *Un enfant tout* BOUCLÉ. *Elle était déjà coiffée,* BOUCLÉE *et très-parée. Sa tête est* BOUCLÉE *naturellement. La tête du Cupidon, toute* BOUCLÉE *de petits cheveux noirs, est délicieuse.* (Th. Gaut.)

— Pop. Enfermer, mettre sous clef, en parlant des prisonniers : *A Clichy, le gardien passe devant votre porte, dit bonsoir et vous* BOUCLE. (Figaro.) *A dix heures, rentrée dans les cellules : on vous* BOUCLE *chacun chez soi.* (Nadar.)

— Art vétér. *Boucler une jument*, Mettre un anneau à sa vulve, pour empêcher qu'elle ne soit saillie. Les Espagnols et les Italiens jaloux faisaient autrefois subir la même opération à leurs femmes (V. INFIBULATION), et les Romains soumettaient certains chanteurs à une opération analogue. ‖ *Boucler un porc*, Lui passer un anneau ou une tige de fer dans le groin, ce qui empêche l'animal de fouiller la terre. ‖ *Boucler un taureau*, Lui passer un anneau dans le nez, pour le conduire et le maîtriser plus facilement.

— Anc. art. milit. Bloquer, investir.

— Mar. Attacher d'un nœud simple, d'une boucle : BOUCLER *une manœuvre.* ‖ *Boucler un port*, Le fermer, empêcher qu'il n'en sorte aucun bâtiment. Cette locution a vieilli.

— Chass. Faire sortir de son terrier : BOUCLER *un lapin.* BOUCLER *un renard.*

— v. n. ou int. Etre disposé en boucles : *Ses cheveux* BOUCLENT *naturellement. Elle passa convulsivement les mains dans les flots de cheveux bruns qui* BOUCLAIENT *au front du jeune homme.* (G. Sand.)

— Constr. Se fendre, s'écarter dans son épaisseur, en parlant d'un mur : *Cette muraille commence à* BOUCLER.

Se boucler v. pr. Être bouclé, fermé par une boucle : *Les guêtres de chasse* SE BOUCLENT *du haut en bas.*

— Attacher, rattacher sa boucle : BOUCLEZ-VOUS, *si vous ne voulez perdre votre ceinture.*

— Etre disposé en boucles, en parlant des cheveux : *De longs cheveux châtains, lisses et fins se partageaient en deux bandeaux sur son front et* SE BOUCLAIENT *à leurs extrémités.* (Balz.) ‖ Boucler ses cheveux : *Cette jeune personne passe la matinée entière à* SE BOUCLER.

— **Antonyme.** Déboucler.

BOUCLEMENT s. m. (bou-kle-man — rad. *boucle*). Art vétér. Action de boucler une jument, pour empêcher qu'elle ne soit saillie, un taureau pour le maîtriser, un porc pour l'empêcher de fouiller.

— **Encycl.** Le mot *bouclement* désignait autrefois une opération aussi cruelle qu'inutile, dont les progrès de l'agriculture ont amené le complet abandon. Elle consistait dans l'application de boucles aux organes extérieurs de la génération, chez la femelle, afin qu'elle ne pût se livrer à l'acte de la copulation. Le mot *bouclement* a aujourd'hui une acception bien différente et toute nouvelle. Il sert à désigner l'application d'une pince ou d'un anneau sur la cloison nasale, près du mufle chez les animaux de l'espèce bovine, ou d'un appareil sur le groin d'un cochon. On boucle les taureaux pour les rendre plus maniables, lorsqu'ils sont devenus trop difficiles à gouverner. Cette opération s'exécute avec la plus grande facilité et presque sans douleur, à l'aide d'une pince ou d'un anneau nasal. La pince, vulgairement appelée *mouchette*, n'est que d'un emploi accidentel; on la retire dès que l'animal est rendu à lui-même. Il y a des mouchettes de formes diverses. La plus simple et probablement la meilleure, dit M. Magne, est un ressort que l'on ferme et que l'on ouvre avec un coulant. Le ressort ne doit pas offrir trop de résistance, et le coulant doit être assez gros pour qu'on puisse le faire jouer aisément sur les branches de l'instrument. Celles-ci ont de 0 m. 10 à 0 m. 12 de long; à quelque distance de leur extrémité, elles présentent un épaulement qui a pour objet de fixer le coulant quand les mouchettes sont en place. Au point où chaque branche, recourbée en demi-circonférence, doit s'appliquer sur la cloison nasale, on voit un renflement à surface légèrement convexe. A sa partie opposée, l'instrument présente une sorte d'anse à laquelle on adapte une longe ou un bâton conducteur. L'emploi de la mouchette n'ayant lieu qu'à certains moments, il arrive fréquemment qu'on éprouve des difficultés sérieuses lorsqu'il s'agit de l'appliquer aux animaux d'un caractère peu soumis. On préfère alors se servir de l'anneau nasal, qu'on établit à demeure, et dont l'effet est suspendu toutes les fois que l'animal qui le porte n'est pas appelé à rendre un service. Cet anneau est un fer d'un diamètre un peu plus grand que la largeur du mufle. On en a fait de toutes les formes. Le plus commode est celui que l'on doit à M. Porcheron, vétérinaire à Orléans. On peut le placer sans perforation préalable de la cloison nasale, car l'appareil porte une pointe aiguë triangulaire qui opère cette perforation sans le secours d'aucun instrument. Lorsque l'anneau ne doit pas être utilisé activement, on le fixe au moyen d'une anse et d'une courroie; on le rend libre, au contraire, et on y adapte une longe, lorsqu'on veut maîtriser l'animal. On trouve parfois des taureaux si méchants que la longe est insuffisante à les maintenir; il faut alors se servir d'un *bâton conducteur*. Ce bâton est formé d'une hampe en bois de frêne, lisse et solide, longue d'environ 1 m. 50, que termine un crochet de fer contourné en S. Ce crochet est disposé de manière à pouvoir saisir l'anneau à distance, il s'accroche et se décroche avec facilité, sans jamais se détacher contre la volonté de celui qui en fait usage. Par lui-même, l'anneau nasal ne présente aucun inconvénient, et il fournit le moyen de maîtriser sûrement une bête dangereuse. Son emploi, qui se répand de jour en jour, permettra désormais de conserver à la reproduction des animaux de choix que leur humeur farouche oblige à réformer trop tôt.

Le *bouclement* du porc a pour but d'empêcher l'animal de fouiller la terre et de nuire, par conséquent, aux semences et aux plantations. Divers moyens plus ou moins compliqués ont été imaginés; le plus simple et le plus anciennement employé est certainement le meilleur. On prend un ou deux clous de fer à cheval dont on aiguise la pointe, ou bien un morceau de fil de fer plié en deux et se terminant en une pointe acérée à chaque extrémité; on introduit, soit les clous, soit le fil de fer, dans l'épaisseur du groin, à un centimètre de son bourrelet, de manière que la pointe dirigée en avant dépasse le groin d'environ un centimètre. On retourne alors cette pointe en regard du groin, de telle sorte qu'elle pique l'animal toutes les fois que celui-ci voudra fouiller le sol.

La seule précaution à prendre pendant le *bouclement* du porc, c'est de ne pas blesser l'os du boutoir. On y parviendra facilement en explorant avec le doigt, avant d'opérer, l'intérieur des fosses nasales.

BOUCLER s. m. (bou-clé). Ancienne forme du mot BOUCLIER.

BOUCLER v. a. ou tr. (bou-klé — rad. *boucle*). Attacher, serrer, maintenir avec une boucle : BOUCLER *sa ceinture.* BOUCLER *ses souliers.* BOUCLER *une valise, un portemanteau.*

— Disposer en boucles ou anneaux : *Ses cheveux, qu'elle nattait et tordait simplement sur sa tête, elle les lissa et les* BOUCLA. (Balz.) ‖ Disposer en boucles les cheveux de : BOUCLER *un enfant, une femme.*

BOUCLERIE s. f. (bou-kle-rî — rad. *boucle*). Fabrication et commerce de boucles; lieu où l'on fabrique des boucles.

BOUCLET s. m. (bou-klè). Art milit. Nom donné, au XIIIe siècle, à la pièce d'armure appelée plus tard GENOUILLÈRE. V. ce mot. ‖ Ancien nom du BOUCLIER.

BOUCLETEAU s. m. (bou-kle-to — rad. *boucle*). Art milit. Partie d'une courroie *adhérente à un contre-sanglon.*

BOUCLETTE s. f. (bou-klè-te — dimin. de *boucle*). Petite boucle. ‖ Petit anneau.

— Techn. Endroit où la ficelle des lisses est traversée dans son épaisseur par une ficelle qui en fait la partie inférieure. ‖ Nom des anneaux de métal dont on borde un filet.

BOUCLEUR s. m. (bou-kleur — rad. *boucler*). Celui qui boucle un animal. ‖ A Rome, Celui qui bouclait certains chanteurs : *Martial, qui plaisante sur tout, parle de ces chanteurs qui rompaient quelquefois leur anneau d'infibulation, et qu'il fallait ramener chez le* BOUCLEUR. (Virey.)

BOUCLIER s. m. (bou-kli-é — rad. *boucle*). Marchand ou fabricant de boucles et anneaux métalliques. ‖ Vieux mot.

BOUCLIER s. m. (bou-kli-é. — Comme la plupart des mots désignant le harnachement et l'équipement militaires, bouclier est d'origine germanique. La forme primitive du mot était *boucler*, *bucler*, de la basse latinité *bocula, buccula, bucula, boclerius.* La racine germanique d'où dérive bouclier signifie *bosse*, et désignait spécialement la partie proéminente de l'*écu*, l'*umbo* des Latins. En ancien haut allemand *buchel*, bosse, et *buchelere*, bouclier; en ancien allemand, *buckel* et *buckeler ;* en allemand moderne, *buckel*, bosse; en anglais, *buckler*, bouclier; en islandais, *bucklari ;* en hollandais, *bochchel ;* en suédois, *pockel*, et en danois, *bugel*, bosse. Le mot *boucle* dérive de la même racine, parce que la courroie qui servait à tenir le bouclier était fixée dans la partie interne de la proéminence. L'italien se sert, pour désigner le bouclier, des expressions *scudo*, écu (*scutum*); —*rotella, targa, clipeo* — (*clypeum*), — et l'espagnol, d'*escudo*, de *tarja, rodela, adarga, broquél*, etc.). Art milit. Ancienne arme défensive que l'on portait au bras gauche, pour s'en couvrir le corps durant le combat : BOUCLIER *rond, ovale, carré, triangulaire.* BOUCLIER *d'or, de fer, de peau de taureau, d'osier. S'armer, se couvrir de son* BOUCLIER. *Les Francs proclamaient leur chef en l'élevant sur un* BOUCLIER. *Certains* BOUCLIERS *étaient assez larges pour servir de canots. A Lacédémone, la perte de son* BOUCLIER *dans une bataille rendait un soldat infâme pour toujours. Une Spartiate, remettant un* BOUCLIER *à son fils qui partait pour l'armée, lui dit ces mots héroïques : Reviens avec ou dessus. Dans la lutte, on voit le coude se présenter comme un* BOUCLIER *devant le visage.* (Boss.) *Au dire de Pausanias, le premier* BOUCLIER *aurait été inventé à Argos.* (Du Chesnel.) *Chez les anciens, les guerriers se plaisaient à orner leurs* BOUCLIERS *de figures symboliques* (Bouill.) *Presque tous les hommes libres de l'Italie possédaient un* BOUCLIER, *une épée, des javelots.* (Mérimée.) *Les trilobites présentent en général la forme d'un* BOUCLIER *ovale.* (L. Figuier.)

> Sur un *bouclier* noir sept chefs impitoyables
> Epouvantent les dieux de serments effroyables.
> BOILEAU.

> Les dards croisés, les larges *boucliers*
> Sont des héros la couche funéraire.
> MILLEVOYE.

> Le fier Latham, dans cet espoir trompeur,
> Attaque Engist, et sa lance acérée
> Du *bouclier* échancre la rondeur.
> PARNY.

— Fig. Protection, sauvegarde, défense : *Quiconque rejette le* BOUCLIER *de la religion se trouve sans défense au moment du combat.* (Mass.) *Il y a certaines armes contre lesquelles il n'y a pas de* BOUCLIERS. (Volt.) *Faites-vous un* BOUCLIER *de votre mérite, et les traits que vous lance l'ennemi tomberont à vos pieds.* (Chateaub.) *La calomnie sert au méchant de* BOUCLIER *contre la médisance.* (Boiste.) *Il se couvre du* BOUCLIER *de la chicane et il bataille sur ce terrain.* (Cormen.) *Il fit approcher de la reine ses enfants, pour que leur présence et leur grâce, en attendrissant la foule, servissent de* BOUCLIER *à leur mère.* (Lamart.) *Une considération bien acquise est un* BOUCLIER *sur lequel*

s'émoussent tous les traits de l'envie et de la fureur. (Alibert.)

> D'Aumale est du parti le *bouclier* terrible;
> Il a jusqu'aujourd'hui le titre d'invincible.
> VOLTAIRE.

> Si ses armes sont la satire,
> Mon *bouclier*, c'est le mépris.
> DESMAHIS.

> Couvert du *bouclier* de ta philosophie,
> Le temps n'emporte rien de ta félicité.
> LAMARTINE.

> Si les démons nous menacent,
> Les anges sont nos *boucliers*.
> V. HUGO.

— *Levée de boucliers*, Manifestation menaçante qui consistait à élever le bouclier en l'air, et par laquelle les soldats romains témoignaient leur mécontentement contre leur général, et leur résolution de lui désobéir. ‖ Par ext. Révolte; attaque à main armée : *Il y eut cette même année une nouvelle* LEVÉE DE BOUCLIERS *en Pologne. Quand on veut faire une* LEVÉE DE BOUCLIERS, *il faut réussir.* (Grimm.) *Peu de temps après le* 18 *brumaire, vous savez qu'il y eut une* LEVÉE DE BOUCLIERS *en Bretagne et dans la Vendée.* (Balz.)

— *Faire un bouclier de son corps à quelqu'un,* Se jeter devant lui pour le préserver des coups qu'on lui porte, le défendre au péril de sa vie : *A Arcole, l'aide de camp Muiron* FIT *à Bonaparte* UN BOUCLIER DE SON CORPS.

— Archit. Bouclier sculpté, particulièrement usité dans les trophées et pour l'ornement des frises. ‖ *Bouclier naval*, Ovale couché entre deux enroulements.

— Techn. Appareil mobile de bois ou de fer, qui sert à soutenir les terrains ébouleux dans le percement des tunnels et, en général, de tous les ouvrages souterrains : *Pour vaincre ces difficultés, M. Brunel employa un* BOUCLIER *composé de douze châssis en fonte, simplement posés les uns à côté des autres.* (Burat.)

— Antiq. rom. Sorte de large soupape circulaire ménagée dans les étuves, pour en faire sortir à volonté l'excédant de vapeur.

— Astron. *Bouclier d'Orion*, ou *Bouclier*, Nom donné à trois étoiles de deuxième grandeur de la constellation d'Orion, et qui sont plus connues sous le nom vulgaire des *Trois Rois*.

— Ichthyol. Nom vulgaire de plusieurs espèces de poissons, appartenant au genre centrisque, cycloptère, spare et lépadogastre.

— Crust. Plaque dure qui couvre la tête, le thorax et le pré-abdomen, chez les binocles.

— Entom. Pièce du corselet des insectes, qui en constitue la partie supérieure et se joint en dessous au sternum. ‖ Partie antérieure des trilobites. ‖ Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, dont les élytres ont la figure d'un bouclier, et qui comprennent une quarantaine d'espèces, dont les deux tiers habitent l'Europe. Ils vivent, en général, ainsi que leurs larves, de cadavres en putréfaction ou d'excréments. Quelques espèces seulement se nourrissent de proie vivante.

— Moll. Epaississement que l'on trouve sur le dos des limaces, et qui est considéré comme un rudiment de manteau. ‖ Nom vulgaire de la patelle tortue.

— Echin. Genre d'échinodermes, voisin des oursins.

— Infus. Têt solide, rond ou ovale, placé sur le dos de certains infusoires.

— **Epithètes**. Lourd, pesant, solide, épais, fort, impénétrable, vaste, immense, énorme, gigantesque, large, long, rond, ovale, léger, poli, luisant, brillant, éclatant, étincelant, échancré, entamé, percé, rompu, brisé. — Puissant, redouté, redoutable, terrible, intrépide, invincible.

— **Encycl**. Le *bouclier* était une arme défensive, propre à couvrir le corps et à le garantir des flèches, des traits et des coups de l'ennemi. Sa forme varia chez les différents peuples qui en firent usage, et on en attribue l'origine aux Egyptiens. Il est certain que les peuples hébreux s'en servaient déjà au temps de Moïse. A l'attaque de la ville d'Haï, Moïse donna le signal à ses troupes au moyen de son *bouclier*. Les gardes du roi Salomon avaient des *boucliers* d'or pur; ses successeurs, plus modestes, remplacèrent l'or par l'airain. Celui des Egyptiens était un vrai parapet portatif; il avait la hauteur d'un homme, qu'il pouvait couvrir entièrement. Ceux des Assyriens et des Perses, fabriqués en osier, étaient garnis de peaux d'animaux, et ceux des Ethiopiens, de peaux de grues. Les Thraces s'armaient de *boucliers* beaucoup plus petits, ordinairement en cuir de bœuf. Les *boucliers* des Grecs étaient très-variés de formes et de dimensions; il y avait : 1° le *scutum* (écu); ce *bouclier* était long et quelquefois si grand qu'il couvrait un homme presque en entier; tels étaient les *boucliers* des Egyptiens et des Lacédémoniens; il était fait de bois tels que le saule, le tilleul, le bouleau et autres arbres aquatiques; 2° le *clypeus*, que l'on confond parfois à tort avec le *scutum*, bien qu'il y ait cette différence entre eux que le *scutum* était long et carré, et que le *clypeus*, rond et plus court, était d'airain; 3° le *parma*, *bouclier* rond, plus léger que le *clypeus*, et ayant, selon Polybe, 3 pieds de diamètre; 4° le *parmula*, qui servait aux soldats armés à la légère et à la cavalerie; 5° le *pelta*, *bouclier* léger en forme de demi-lune.

Les *boucliers* des Romains ressemblaient à ceux des Grecs. Sous le règne de Numa, un *bouclier* appelé *ancile* tombe du ciel : les aruspices affirment qu'à la possession de ce présent divin est attaché l'empire du monde (Denys d'Halicarnasse). Vite Numa complète la douzaine, en en faisant fabriquer onze autres ressemblant au premier à s'y méprendre, quoiqu'il vînt du ciel; il les dépose dans le temple de Mars au Capitole, et commet à leur garde douze prêtres appelés saliens.

En Grèce, comme à Rome, le *bouclier* fut d'abord assez haut pour que le soldat pût se trouver couvert lorsqu'il se baissait; il était garni à l'intérieur de deux anses; le soldat passait le bras dans la plus grande et saisissait l'autre comme une poignée, dont il se servait pour donner au *bouclier* tous les mouvements nécessaires au soin de sa défense. Cependant, lors de la guerre de Troie, on ne le portait pas encore fixé au bras, il était tout simplement attaché au cou par une courroie et pendait sur la poitrine, lorsqu'on était au combat; dans le dos, lorsqu'on était en marche. Ce furent les Cariens qui enseignèrent aux Grecs à le porter passé au bras au moyen de courroies qui se serraient à volonté. Les *boucliers* étaient ornés de trépieds, de serpents, de scorpions, de sujets mythologiques, et entourés de bordures élégantes. Une chose singulière, qu'on remarque sur des vases antiques, c'est qu'au *bouclier* pendait parfois, probablement pour amortir le coup qu'on aurait pu recevoir aux jambes, une pièce de drap assez longue; cette précaution paraît au moins inutile, lorsqu'on songe que les *boucliers* qui servaient à l'infanterie et aux combattants placés sur des chariots étaient assez grands pour parer tous les coups, puisqu'ils avaient environ 3 m. de diamètre.

On vit en Grèce des *boucliers* ayant la forme d'une feuille de lierre, d'autres affectaient celle d'une lyre. Les Lacédémoniens portaient des *boucliers* de cuivre sur lesquels était gravée la lettre initiale du pays dont ils étaient originaires. L'infanterie pesante des oplites avait de très-grands *boucliers*, soit ronds, soit oblongs (*aspis*). Formés en ligne, les soldats grecs présentaient à l'ennemi une espèce de muraille crénelée, formée de boucliers séparés entre eux par l'espace strictement nécessaire pour que les guerriers pussent frapper ceux qu'ils attaquaient. On *formait la tortue* quand on marchait sur un retranchement. C'était une manœuvre qui consistait à croiser les *boucliers* les uns sur les autres au-dessus des têtes, et à former ainsi une espèce de toit mobile, s'avançant avec ceux qu'il protégeait. Les soldats romains exécutaient, comme les Grecs, cette manœuvre de la tortue (*testudo*). Pour applaudir et manifester leur contentement, ils frappaient leurs *boucliers* avec leurs genoux ou avec leurs armes. Sous Iphicrate, les *boucliers* devinrent plus petits, plus faciles à manier; les plus petits de tous étaient ceux des Achéens (*aspidion*). Les Macédoniens en avaient de ronds, en cuivre, légèrement convexes et ayant deux pieds environ de diamètre.

Les héros grecs avaient chacun un *bouclier* qui se distinguait par des signes particuliers. Ces *boucliers* sont devenus célèbres. Hésiode parle du *bouclier* d'Hercule. Homère (*Iliade*, chant XVIII) a immortalisé celui d'Achille, forgé par Vulcain lui-même, et formé de lames d'airain, d'étain, d'argent et d'or. Le *bouclier* d'Ulysse portait un dauphin; celui d'Agamemnon était orné d'une Gorgone aux yeux flamboyants; celui d'Hector représentait un lion. Le *bouclier* d'Ajax était fait de sept peaux de bœuf, et celui de Nestor fabriqué en or pur. Virgile décrit longuement (*Enéide*, l. VIII, 608-731) l'arme défensive de son héros, du pieux Enée :

> ..... *Clypei non enarrabile textum.*

Nous donnerons plus loin quelques détails sur ces *boucliers* célèbres.

Les Grecs professaient une grande vénération pour leurs armes en général et pour leurs *boucliers* en particulier; c'était un grand déshonneur pour un Grec que de perdre son *bouclier* au combat; aussi les mères des Spartiates recommandaient-elles à leurs enfants de revenir *avec* ou *sur* leur *bouclier* (*cum hoc, aut in hoc*).

Les anciens peuples de l'Europe firent également usage du *bouclier :* les Germains en avaient de très-grands, en claies d'osier, ou en planches minces de diverses couleurs. Les modulations qu'ils tiraient de ces armes, en les frappant plus ou moins fort en cadence, étaient leur seule musique guerrière. Chez eux, abandonner son *bouclier* était le plus grand crime : *scutum reliquisse, præcipuum flagitium* (Tacite, *De moribus Germanorum*). Les *boucliers* des Gaulois, aussi en osier, étaient plus petits que ceux des Germains.

Les Francs portaient des *parmes* (*parma*), suspendus au côté gauche, ils étaient ovales; des *pavois*, grands *boucliers* rectangulaires, couverts de cuir et de lames de fer, et arrondis vers leurs grands côtés en forme de cylindre. Le *bouclier* des rois francs, qu'ils portaient toujours, en rendant la justice suivant la loi salique, et dans toutes les cérémonies publiques, était presque toujours orné du fer de l'*angon*, javelot à trois lames, très en honneur chez ce peuple. Les rois francs étaient, à leur avénement, promenés trois fois, debout sur le *pavois*, autour du camp où étaient réunis les guerriers. Les plus grands *pavois* étaient les *panniers* ou *pannes*. Les archers, qui avaient besoin de leurs deux mains pour combattre, étaient, à cause de cela, accompagnés de *pavesches* ou *pavesiens*, soldats chargés de porter leurs *boucliers*. On se servait encore chez les Francs de *cabas* et de *mantelets*, énormes *boucliers* couvrant plusieurs hommes, et que leur poids obligea plus tard à monter sur des roulettes. Au temps de la chevalerie, la cavalerie et l'infanterie font un grand usage des *boucliers : cetre, pelte* ou *targe,* armes en bois, en corne, en cuir dur, rondes, ovales, carrées, en losange, échancrées parfois, parfois aussi irrégulièrement contournées; *rondelle* ou *rondache*, *bouclier* ayant la forme d'une calotte sphérique, soit en fer poli, soit en airain, soit en acier, paré de bordures de velours et de franges. La *rondelle* ou *rondache* était généralement divisée en trois parties : au pourtour, la *frise;* au milieu, l'*ombilic*, et entre la *frise* et l'*ombilic*, le *champ*. Cette dernière partie était la plus ornée. L'ombilic était parfois surmonté d'une pointe en acier; la rondelle prenait alors le nom de *thaulache.* Il y avait aussi la *rondelle à poing*, beaucoup plus légère et beaucoup plus maniable. Tous les *boucliers* se portaient au moyen d'une poignée en bois ou en fer, à laquelle était quelquefois fixé un gantelet pour la main gauche. Certains *boucliers* étaient munis à l'intérieur d'une épée dans son fourreau, ou d'une lanterne de nuit, dont la lumière s'échappait par un trou correspondant percé dans le *bouclier*. Quand les seigneurs se revêtirent d'armures complètes, se bardèrent de fer, le *bouclier* eut des dimensions moindres : il devint l'*écu* (*scutum*) porté par un homme d'armes, l'*écuyer*. Chaque chevalier, combattant en champ clos, se faisait reconnaître par des signes distinctifs, gravés sur son écu, signes, marques qui se perpétuèrent dans les familles et devinrent plus tard leurs *armes,* leur *écusson*. Cette mode était loin d'être nouvelle; chez les Grecs et chez les Perses, l'usage était d'inscrire sur le *bouclier* le nom du guerrier et sa patrie. Dion rapporte que le nom de Cléopâtre ornait le bouclier de ses soldats. Les soldats de saint Louis, pendant le combat, portaient l'écu suspendu au cou par une courroie qu'on nommait *guigue*, et, au repos, ils le mettaient à la ceinture; en mer, on le plaçait sur le bord des navires pour former avec la partie supérieure une sorte de fortification. Il était souvent convexe à l'intérieur et garni à l'extérieur d'une pointe ou *umbo*, qui pouvait au besoin servir de défense et que nous retrouvons au chanfrein et au poitrail des chevaux. Vers la fin du XIIIe siècle, le petit écu avait succédé à l'écu long; son usage subsista jusque vers la fin du XVe, avec quelques modifications toutefois, entre autres celle qui consistait à pratiquer une échancrure à la partie supérieure pour laisser passer la lance. A partir du XVIe siècle, l'ancienne targe franque reparaît, puis le pavois que l'on trouve exclusivement réservé aux archers. Quant aux chevaliers, on les voit porter l'écu rond, ou légèrement ovale, qu'on désigne sous les noms de roelle, rouelle et de rondache. « Il y avait, dit l'auteur des *Armures depuis Homère jusqu'à nos jours*, la rondelle à poing, qui était tellement petite, qu'elle ne servait que pour garantir la main des coups de dague ou de rapière. On l'employait surtout dans les combats singuliers. »

Au moyen âge, l'infanterie, qui était composée de gens pauvres et de basse condition, porta presque toujours des *boucliers* en bois, sans ornement et de petite dimension. Certains corps seulement, les *pavescheurs* par exemple, firent usage du grand *bouclier*, soit pour approcher des places, soit pour les miner à couvert. Il y eut encore un accessoire fort étrange dans l'emploi du *bouclier*, dont l'usage fut sans doute suggéré par l'emploi dans la cavalerie du *bouclier* vissé à l'épaule; nous voulons parler des ailettes, qui consistaient en deux plaques carrées de métal, que l'on portait fixées sur les deux épaules et dont les exemples sont assez rares. Cet ornement dura peu; nous ne le rencontrons guère en France que pendant une soixantaine d'années.

Presque toutes les nations de l'Europe ont eu leurs *boucliers :* les Italiens, le *scudo*, le *clypeo*, la *targa* et la *rotella;* les Espagnols, le *broquel*, l'*adarga*, la *tarja*, l'*escudo*, la *rodella;* les Allemands, le *schild* ou *rundschild;* les Anglais, le *buckler* ou *shield*.

Les peuples de l'Inde s'arment de *boucliers* en roseaux nattés et en cuir bouilli; les Mahrattes fabriquent des *boucliers* en peau de rhinocéros. Les Chinois ont un *bouclier* découpé en queue d'hirondelle. Toutes les peuplades nègres d'Afrique se battent avec un *bouclier* rond, d'un cuir solide et épais. On a retrouvé chez les Mexicains des *boucliers* de bois ou faits avec des écailles de tortue, enrichis d'ornements d'or ou de cuir. Les sauvages de la Nouvelle-Zélande se servaient de *boucliers* en écorce d'arbre.

Le *bouclier* a été abandonné en Europe, lors de l'invention des armes à feu. Cependant on voit Sully aller reconnaître le château de Montmélian (1600) avec une grande *rondache* qui le protégeait contre les feux de l'ennemi. A la bataille de Preston-Pans, en 1745, les montagnards du prince Edouard jettent loin d'eux leur fusil, se couvrent avec leurs petits *boucliers*, et se précipitent sur les Anglais, qu'ils enfoncent le sabre à la main. Les Génétains d'Espagne sont les dernières troupes qui aient porté l'écu. Le milieu du XVIIe siècle vit disparaître définitivement l'armure et le *bouclier* de métal, devenus tout à fait inutiles comme défense contre les projectiles modernes.

On appelait *boucliers votifs*, chez les anciens, ceux que l'on consacrait aux dieux après quelque victoire, et les murs des temples en étaient chargés; ce fut ainsi qu'après la défaite de Philippe de Macédoine, son vainqueur fit déposer dans le Capitole dix *boucliers* d'argent et un d'or massif.

Il y eut aussi dans les temps antiques les *boucliers symboliques*, dont parle Eschyle : le *bouclier* de Tydeus est un carillon d'airain; des grelots sonnent l'épouvante. Il y a, sur ce *bouclier*, pour outrecuidante devise, un ciel ciselé, tout constellé des feux du soir, et au centre, resplendissante, la lune en son plein, la reine des astres, l'œil de la nuit. Le *bouclier* de Capaneus portait aussi une « outrecuidante » devise : c'était un homme nu, un pyrophore avec une torche enflammée dans la main, qui criait ces mots en lettres d'or : « J'incendierai la ville. » Le *bouclier* de Néitide porte une devise qui n'a rien de vulgaire : un oplite, aux degrés d'une échelle, monte contre le rempart ennemi; il crie, lui aussi, ces mots gravés : « En personne, Arès ne me culbuterait pas des murailles. » Quant à Hippomédon, il a « un *bouclier* d'envergure à me donner le frisson, il faut bien l'avouer. Il n'est point d'un ciseleur ordinaire, ce *bouclier*, un vrai chef-d'œuvre. Typhon y marche, le feu à la bouche et la noire fumée, sœur chatoyante du feu. Des entrelacements de serpents courent en relief tout autour du métal massif, font bordure au ventre, à la partie creuse de l'armure. Hyperbios a sur le sien Zeus, le père, debout, le trait flamboyant en main; et Parthénopée l'Arcadien portait le fléau de Thèbes, le sphinx, sur son *bouclier* d'airain, vaste sphère à couvrir son corps. »

Parmi les *boucliers* qu'on peut appeler historiques, en raison de leur célébrité, il faut mettre en première ligne le *bouclier d'Achille*, décrit avec tant de complaisance par le vieil Homère. « Sur le milieu, dit-il, Vulcain figura la terre, le ciel, la mer, le soleil infatigable, la lune en son plein, et tous les astres dont les cieux sont couronnés : les Pléiades, les Hyades, le géant Orion, l'Ourse qu'on nomme aussi le Chariot et qui tourne toujours aux mêmes lieux, en regardant Orion, la seule des constellations qui ne se baigne pas dans l'Océan. »

Puis le reste de la surface, ainsi que la bordure du *bouclier* fameux, est couvert par la représentation des sujets les plus divers, empruntés à la guerre, à l'agriculture. C'est tout un poëme que la description de ce *bouclier*, chef-d'œuvre de la ciselure, colorié par l'émail en fusion, et qui semble avoir été fabriqué pour fournir au chantre de l'*Iliade* ses pages les plus splendides.

Le *bouclier d'Hercule* fait en quelque sorte le pendant de celui du fils de Thétis; ce fut aussi Vulcain qui le forgea, et la vie du héros est toute retracée sur ce *bouclier* superbe, au centre duquel étincelle un dragon monstrueux dont les yeux jettent des flammes, dont la gueule s'entr'ouvre béante pour laisser voir une redoutable rangée de dents éblouissantes et menaçantes. Douze serpents s'enlacent sur le métal ciselé; les flots bleus de l'Océan lui servent de ceinture, et les Lapithes et les Centaures s'y livrent un combat acharné, tandis qu'à leurs côtés de jeunes époux, le front couronné des fleurs de l'hyménée, se regardent amoureusement, et qu'ailleurs le sombre tableau des Parques inspire la terreur et l'effroi.

Le *bouclier* d'Enée termine cette trilogie fameuse. Quelle diversité de scènes, que de sujets curieux représentés sur le métal brillant!

> *Illic res Italas Romanorumque triumphos,*
> *Haud vatum ignarus venturique inscius ævi,*
> *Fecerat Ignipotens; illic genus omne futuræ*
> *Stirpis ab Ascanio, pugnataque in ordine bella.*
> *Fecerat et viridi fetam Mavortis in antro*
> *Procubuisse lupam;* ....
> (*Enéide*, l. VIII, v. 626 et suiv.)

Le Nil et l'Euphrate y roulent leurs ondes argentées, les Gaulois et les Saliens, Porsenna et Manlius, Caton et Catilina, la louve de Mars et la postérité d'Ascagne, tels sont les principaux tableaux que le vers harmonieux de Virgile s'est plu à retracer à la louange d'Auguste.

A ces trois *boucliers*, que nous connaissons par les magnifiques descriptions de trois poëtes illustres, nous pouvons joindre le *bouclier de Scipion*, qui, pêché dans le Rhône en 1656, orne aujourd'hui le cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale. Les savants à qui fut soumise cette curieuse trouvaille crurent y reconnaître un *bouclier* votif, qui aurait été fabriqué à Rome l'an 210 av. J.-C. et que Scipion aurait perdu dans le Rhône lorsqu'il revenait d'Espagne en Italie. Scipion y serait représenté au moment où il rend à Allucius sa fiancée, dont il avait respecté l'honneur, et le prince celtibérien lui en aurait fait hommage par reconnaissance. Mais d'autres savants doutent que ce disque d'argent, pesant 42 marcs, soit un *bouclier;* ils pensent que c'était un simple plateau, où un artiste du IIe siècle de notre ère avait ciselé l'histoire de Briséis, rendue à Achille par Agamemnon.

Bouclier d'Hercule (LE), petit poëme attribué à Hésiode. C'est le récit du combat d'Hercule contre Cycnus, précédé d'un préambule sur la naissance du héros, et coupé par

une description poétique de son bouclier, qui semble une imitation de celle du bouclier d'Achille au XVIIIe chant de l'*Iliade*. Les anciens mêmes ont élevé des doutes sur l'authenticité de ce troisième morceau. Il est certain, vu son ampleur, qu'il n'a pas été fait pour le récit où il est intercalé. La description du bouclier d'Hercule ne peut provenir que de quelque grande épopée qui ne nous est point parvenue, ou d'un plus grand ensemble poétique. Quoi qu'il en soit, le *Bouclier d'Hercule* n'est pas un centon, une pièce sans originalité et sans valeur. Il y a du mouvement, de l'énergie; le style n'est dénué ni de souplesse ni d'éclat.

« Ce lambeau d'épopée, dit M. Bignan, traducteur, est rempli sans doute de brillantes images, de traits vigoureux, de nobles pensées; mais plusieurs vers sont textuellement empruntés de l'*Iliade*, et l'on reconnaît dans la couleur générale du style un caractère évident d'imitation. La poésie en est souvent abondante et large, comme dans Homère; elle n'est plus serrée et pleine, comme dans Hésiode. » La traduction de M. Bignan fait partie de la grande collection du *Panthéon littéraire*.

BOUCLUS s. m. (bou-kluss — rad. *boucler*). Ouvrage qui est destiné à couper les communications de l'ennemi. ‖ Vieux mot.

— Bot. Conceptacle à surface large et aplatie, qui se développe au bord du thalle de certains lichens. ‖ Nom vulgaire de l'agaric à pied court.

BOUCON s. m. (bou-kon — de l'ital. *boccone*, bouchée, formé de *bocca*, bouche). Mets ou breuvage empoisonné : *Donner le* BOUCON *à quelqu'un. Prendre, avaler le* BOUCON. *D'Effiat se détourne, va à l'armoire, l'ouvre, jette son* BOUCON; *puis, en entendant quelqu'un, s'arme de l'autre pot d'eau commune.* (St-Sim.) ‖ Vieux et familier.

BOUCQUE s. f. (bou-ke — lat. *bucca*, même sens). Ancienne forme du mot BOUCHE.

BOUCQUEAU (Jean-Baptiste), jurisconsulte belge, né à Wavre dans le Brabant, mort en 1802, était avocat à Bruxelles. Il s'est surtout fait connaître par un livre des plus bizarres, qu'il dédia à Bonaparte et à Pie VII, et qui a pour titre : *Essai sur l'application du chapitre* VII *du prophète Daniel à la Révolution française, un motif nouveau de crédibilité, fourni par la Révolution française sur la divinité de l'Ecriture sainte* (Bruxelles, 1802, in-8°).

BOUCQUEMON s. m. (bou-ke-mon). Race de bœufs qui tire son nom d'un bourg voisin de Saverne (Bas-Rhin) : *Les caractères du* BOUCQUEMON *sont : robe rouge vif, tête blanche, cornes dirigées en bas, peau peu épaisse, poil fin. La race du* BOUCQUEMON *est remarquable par ses qualités laitières et sa disposition à l'engraissement.*

BOUCQUET (Victor), peintre flamand, né à Furnes en 1619, mort en 1677. Plusieurs de ses compositions se trouvent à Loo; mais celle qui passe pour la meilleure est le *Jugement de Cambyse*, tableau qui décore la salle d'audience de l'hôtel de ville de Nieuport.

BOUCQUETINE s. f. (bou-ke-ti-ne). Bot. Syn. de BOUCAGE.

BOUCRAIE s. f. (bou-krè). Ornith. Nom vulgaire de l'engoulevent. ‖ On dit aussi BOUCHERAIE.

BOUDA s. m. (bou-da). Nom des sorciers chez les Abyssins.

BOUDANT (bou-dan) part. prés. du v. Bouder : *Surtout sacrifiez aux Grâces, et ne croyez pas vous rendre plus aimable en* BOUDANT. (J.-J. Rouss.) *Elle se retira en* BOUDANT, *et éteignit sa lampe avec colère.* (Lamart.)

BOUDANT, ANTE adj. (bou-dan — rad. *bouder*). Qui boude : *Enfant* BOUDANT. *Femme* BOUDANTE. *Après cinquante ans, il n'y a plus de cour, et les femmes les plus accréditées dans la bourgeoisie régnante, ou dans l'aristocratie* BOUDANTE, *ne parviendraient pas à faire donner un débit de tabac dans le moindre bourg.* (H. Beyle.)

BOUDDHA. C'est le nom sacré du fondateur du bouddhisme, de même que le mot *Christ* est celui de Jésus. *Bouddha* signifie littéralement, en sanscrit, *le savant, l'éclairé*, celui qui est arrivé à la possession de la *bodhi*, ou science parfaite; ce n'est pas un nom propre; c'est un titre ascétique; aussi doit-il être précédé de l'article : il faut dire *le Bouddha*, et non *Bouddha*. Ce titre, du reste, ne s'applique pas à un seul personnage; il désigne un certain nombre d'êtres privilégiés qui l'ont obtenu ou qui doivent l'obtenir par une longue suite de bonnes œuvres accomplies sous la forme humaine. Il faut donc distinguer des *Bouddhas* qui appartiennent à la seule croyance, et qu'a imaginés le bouddhisme, le *Bouddha* qui appartient à l'histoire et qui a fondé le bouddhisme. Ce dernier s'appelait de son nom personnel *Siddhartha*, de son nom de famille *Çakia* et *Gaoutama*, parce qu'il était de la famille des Çakyas et de la race des Gotamides. Lorsque le désir d'atteindre la perfection morale l'eut déterminé à se retirer dans la solitude, il reçut le surnom de *mouni*, qui signifie *le solitaire*, comme le μονος grec, et celui de *çramana*, qui signifie l'*ascète* : de là les noms de *Çakyamouni* (le solitaire de la famille des Çakyas) et de *Çramana-Gaoutama* (l'ascète de la race des Gotamides), par lesquels il est ordinairement désigné.

A quelle époque parut le *Bouddha* Çakyamouni? Les traditions ne sont pas d'accord sur ce point; celle des Chinois ou des bouddhistes du nord placent sa vie au XIe siècle avant notre ère; celle des Singhalais ou des bouddhistes du sud, seulement vers le VIe ou le VIIe siècle. De ces deux opinions, la véritable, selon Eugène Burnouf, est celle des Singhalais. « Je démontrerai, dit l'éminent auteur de l'*Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, les incohérences de ce système étranger à l'Inde, qui donne au fondateur du bouddhisme quatre siècles d'antiquité de plus que ne lui en reconnaissent les Singhalais, dont les annales indiennes, conservées avec un soin et une régularité remarquables depuis le IVe siècle environ avant notre ère, nous offrent les seuls renseignements originaux et authentiques que nous possédions jusqu'ici sur l'origine et l'histoire du bouddhisme. » Sur la patrie du *Bouddha*, l'accord des traditions est complet; toutes le font naître en une ville de l'Inde centrale, dans la caste des Kshattriyas ou guerriers; toutes le présentent comme un fils de roi, qui, à vingt-neuf ans, quitta furtivement le palais de son père, pour embrasser la vie d'ascète, pour élaborer, puis prêcher la doctrine bouddhique.

— *Histoire du Bouddha.* Deux soutras bouddhiques, le *Lalita vistara* et le *Lotus de la bonne loi*, traduits en français, le premier par M. Foucaux, le second par Eugène Burnouf, contiennent l'histoire du *Bouddha*, mais couverte d'une couche épaisse de légendes. M. Barthélemy Saint-Hilaire, en son intéressant ouvrage le *Bouddha et sa religion*, a dégagé des détails fabuleux où les événements réels sont noyés un récit sinon rigoureusement historique, au moins vraisemblable. Nous en donnerons ici la substance.

Ce fut vers la fin du VIIIe siècle avant notre ère que naquit le *Bouddha*, dans la ville de Kapilavastou (ville de Kapila), capitale d'un royaume de ce nom dans l'Inde centrale, au pied des montagnes du Népaul, et au nord de l'Oude actuel. Son père Çouddhodana, de la famille des Çakyas, et issu de la race des Gotamides, était roi de la contrée. Sa mère, Mayadévi, était fille du roi Souprabouddha, et sa beauté était tellement extraordinaire qu'on lui avait donné ce surnom de Maya ou l'*Illusion*, parce que son corps, ainsi que le dit le *Lalita vistara*, semblait être le produit d'une illusion ravissante. Les vertus et les talents de Maya Dévi surpassaient encore sa beauté, et elle réunissait les qualités les plus rares et les plus hautes de l'intelligence et de la piété. Çouddhodana était digne d'une telle compagne, et, « roi de la Loi, il commandait selon la Loi. Dans le pays des Çakyas, pas un prince n'était honoré et respecté autant que lui de toutes les classes de ses sujets, depuis ses conseillers et les gens de sa cour jusqu'aux chefs de maison et aux marchands. » Maya Dévi mourut sept jours après avoir donné naissance à Siddhartha, « afin qu'elle n'eût pas ensuite, dit la légende, le cœur brisé de voir son fils la quitter pour aller errer en religieux et en mendiant. » L'orphelin fut confié aux soins de sa tante maternelle Radjapati Gaoutami, qui était aussi une des femmes de son père, et qui devait être, au temps de la prédication du *Bouddha*, une de ses adhérentes les plus dévouées. Dès son enfance, il fit pressentir les hautes destinées qui l'attendaient. Conduit « aux écoles d'écriture, » il s'y montrait plus habile que ses maîtres; un d'eux, Viçvamitra, sous la direction duquel il était plus spécialement placé, déclara bientôt qu'il n'avait plus rien à lui apprendre. Au milieu des compagnons de son âge, l'enfant ne prenait point part à leurs jeux; souvent il se retirait à l'écart pour se livrer à la méditation.

Devenu jeune homme et pressé de se marier par sa famille, il y consentit, ne mettant à son union qu'une seule condition : « La femme qu'on lui offrirait ne serait point une créature vulgaire et sans retenue; peu lui importait d'ailleurs quelle serait sa caste; il la prendrait parmi les vaiçyas et les çoudras aussi bien que parmi les brahmanes et les kshattriyas, pourvu qu'elle fût douée des qualités qu'il désirait dans sa compagne. » La liste de ces qualités était longue; il les trouva réunies dans la belle Gopa, qui fut déclarée la première de ses épouses. Aussi indépendante que son mari des usages et des préjugés de la société brahmanique, la belle Gopa se montra digne du jeune prince dont le cœur, sans se laisser éblouir ni par la famille ni par la race, ne se plaisait qu'aux qualités vraies et à la moralité, » en prenant, dès ce moment, malgré sa famille, l'habitude de ne jamais se voiler. « Assis, debout ou marchant, disait-elle, les gens respectables, quoique découverts, sont toujours beaux. Le diamant précieux et brillant brille encore davantage au sommet d'un étendard. Les femmes qui, maîtrisant leurs passions et domptant leurs sens, satisfaites de leur mari, ne pensent jamais à un autre, peuvent paraître sans voile, comme le soleil et la lune. Le suprême et magnanime Rishi, ainsi que la foule des autres dieux, connaît ma pensée, mes mœurs, mes qualités, ma retenue et ma modestie. Pourquoi donc me voilerais-je le visage? »

Quelque heureuse que fût cette union, elle ne pouvait détourner Siddhartha des graves pensées qui fermentaient en son esprit. Il se disait souvent avec mélancolie : « Les trois mondes, le monde des dieux, celui des Asouras et celui des hommes, sont brûlés par les douleurs de la vieillesse et de la maladie; ils sont dévorés par le feu de la mort et privés de guide. La vie d'une créature est pareille à l'éclair des cieux. Comme le torrent qui descend de la montagne, elle coule avec une irrésistible vitesse. Par le fait de l'existence, du désir et de l'ignorance, les créatures dans le séjour des hommes et des dieux sont dans la voie des trois maux. Les ignorants roulent en ce monde, de même que tourne la roue d'un potier. Les qualités du désir, toujours accompagnées de crainte et de misère, sont les racines des douleurs. Elles sont plus redoutables que le tranchant de l'épée ou la feuille de l'arbre vénéneux. Comme une image réfléchie, comme un écho, comme un éblouissement ou le vertige de la danse, comme un songe, comme un discours vain et futile, comme la magie et le mirage, elles sont remplies de faussetés; elles sont vides comme l'écume et la bulle d'eau. La maladie ravit aux êtres leur lustre et fait décliner les sens, le corps et les forces; elle amène la fin des richesses et des biens. Elle amène le temps de la mort et de la transmigration. La créature la plus agréable et la plus aimée disparaît pour toujours; elle ne revient plus à nos yeux, pareille à la feuille et aux fruits tombés de l'arbre dans le courant du fleuve. Tout composé est périssable; ce qui est composé n'est jamais stable; c'est le vase d'argile, que brise le moindre choc. Tout composé est tour à tour effet et cause. La substance, sans être durable, n'a pas cependant d'interruption; nul être n'existe qui ne vienne d'un autre; et de là, la perpétuité apparente des substances. Mais le sage ne s'y laisse point tromper. En y réfléchissant, il s'aperçoit que tout composé, toute agrégation n'est que le vide, qui seul est immuable. Les êtres que nos sens nous révèlent sont vides au dedans; ils sont vides au dehors. Aucun d'eux n'a la fixité qui est la marque véritable de la Loi. » Puis, touché de compassion pour le monde et plein de foi en lui-même : « Cette loi, se disait-il, qui doit sauver tous les êtres, je l'ai comprise; je dois la faire comprendre aux dieux et aux hommes. Après avoir atteint l'intelligence suprême (*Bodhi*), je rassemblerai les êtres vivants; je leur montrerai la porte la plus sûre de l'immortalité. Les retirant de l'océan de la création, je les établirai dans la terre de la patience; hors des pensées nées du trouble des sens, je les établirai dans le repos. En faisant voir la clarté de la Loi aux créatures obscurcies par les ténèbres d'une ignorance profonde, je leur donnerai l'œil qui voit clairement les choses; je leur donnerai le beau rayon de la pure sagesse, l'œil de la Loi, sans tache et sans corruption. »

Ces réflexions poursuivaient Siddhartha jusque dans ses songes; et une nuit, un des dieux du Toushita, le séjour de la joie, Hridéva, dieu de la modestie, lui apparut et l'encouragea par ces douces paroles à accomplir les desseins qu'il nourrissait : « Pour celui qui a la pensée d'apparaître dans le monde, dit le dieu, c'est aujourd'hui le temps et l'heure. Celui qui n'est pas délivré ne peut délivrer; l'aveugle ne peut montrer la route; mais celui qui est libre peut délivrer; celui qui a ses yeux peut montrer la route aux autres qui l'ignorent. Aux êtres quels qu'ils soient, brûlés par le désir, attachés à leurs maisons, à leurs richesses, à leurs fils, à leurs femmes, fais désirer, après les avoir instruits, d'aller dans le monde errer en religieux. »

Tout ce qu'il voyait lui rappelait sa pensée et le confirmait dans sa résolution. Un jour qu'avec une suite nombreuse il sortait par la porte orientale de la ville, pour se rendre au jardin de plaisance de Lumbini, il rencontra sur sa route un homme vieux, cassé, décrépit, couvert de rides, articulant à peine des sons rauques et désagréables. « Quel est cet homme? dit avec intention le prince à son cocher. Il est de petite taille et sans force; ses chairs et son sang sont desséchés; ses muscles sont collés à sa peau, sa tête est blanchie, ses dents sont branlantes, son corps est amaigri; appuyé sur un bâton, il marche avec peine, trébuchant à chaque pas. Est-ce la condition particulière de sa famille? ou bien est-ce la loi de toutes les créatures du monde? — Seigneur, répondit le cocher, cet homme est accablé par la vieillesse, tous ses sens sont affaiblis, la souffrance a détruit sa force; et il est dédaigné par ses proches; il est sans appui; inhabile aux affaires, on l'abandonne, comme le bois mort dans la forêt. Mais ce n'est pas la condition particulière de sa famille. En toute créature, la jeunesse est vaincue par la vieillesse; votre père, votre mère, la foule de vos parents et de vos alliés finiront par la vieillesse aussi; il n'y a pas d'autre issue pour les créatures. — Ainsi donc, reprit le prince, la créature ignorante et faible, au jugement mauvais, est fière de la jeunesse qui l'enivre, et elle ne voit pas la vieillesse qui l'attend. Pour moi, je m'en vais. Cocher, détourne promptement mon char. Moi qui suis aussi la demeure future de la vieillesse, qu'ai-je à faire avec le plaisir et la joie? » Et le jeune prince rentra dans la ville sans aller à Lumbini.

Une autre fois, il se dirigeait avec une suite nombreuse, par la porte du midi, au jardin de plaisance, quand il aperçut sur le chemin un homme atteint de maladie, brûlé de la fièvre, le corps tout amaigri et tout souillé, respirant avec peine, et paraissant obsédé de la frayeur du mal et des approches de la mort. Après s'être adressé à son cocher, et en avoir reçu la réponse qu'il en attendait : « La santé, dit le jeune prince, est donc comme le jeu d'un rêve, et la crainte du mal a donc cette forme insupportable! Quel est l'homme sage qui, après avoir vu ce qu'elle est, pourra désormais avoir l'idée de la joie et du plaisir? » Le prince détourna son char, rentra dans la ville, sans vouloir aller plus loin.

Une autre fois encore, il se rendait, par la porte de l'ouest, au jardin de plaisance, quand sur la route il vit un homme mort, placé dans une bière et recouvert d'une toile. Les parents l'entouraient, se lamentant avec de longs gémissements. Le prince, prenant encore le cocher à témoin de ce douloureux spectacle, s'écria : « Ah! malheur à la jeunesse, que la vieillesse doit détruire! Ah! malheur à la santé, que détruisent tant de maladies! Ah! malheur à la vie, où l'homme reste si peu de jours! S'il n'y avait ni vieillesse, ni maladie, ni mort! Si la vieillesse, la maladie, la mort étaient pour toujours enchaînées! » Puis, trahissant pour la première fois sa pensée, le jeune prince ajouta : « Retournons en arrière; je songerai à accomplir la délivrance. »

Une quatrième rencontre vint le décider. Il sortait par la porte du nord pour se rendre au jardin de plaisance, quand il vit un religieux mendiant (*bhikshou*), dont la contenance grave et digne indiquait la sérénité intérieure. « Quel est cet homme, demanda le prince. — Seigneur, répondit le cocher, cet homme est un de ceux qu'on nomme bhikshous; il a renoncé à toutes les joies du désir, et il mène une vie très-austère; il s'efforce de se dompter lui-même et s'est fait religieux. Sans passion, sans envie, il s'en va cherchant des aumônes. » — « Cela est bon et bien dit, reprit Siddhartha. L'entrée en religion a toujours été louée par les sages; elle sera mon recours et le recours des autres créatures; elle deviendra pour nous un fruit de vie, de bonheur et d'immortalité. » Sa résolution de renoncer à son rang pour remplir ce qu'il croyait sa mission était définitivement arrêtée.

Rempli de respect et de soumission pour son père, il alla le trouver et lui dit : « Seigneur, voici que le temps de mon apparition dans le monde est arrivé; n'y faites point obstacle et n'en soyez point chagrin. Souffrez, ô roi, ainsi que votre famille et votre peuple, souffrez que je m'éloigne. — Que faut-il, ô mon fils, lui répondit le roi, les yeux remplis de larmes; que faut-il pour te faire changer de dessein? Dis-moi le don que tu désires, je te le ferai. Moi-même, ce palais, ces serviteurs, ce royaume; prends tout. — Seigneur, répondit Siddhartha d'une voix douce, je désire quatre choses, accordez-les-moi. Si vous pouvez me les donner, je resterai près de vous, et vous me verrez toujours dans cette demeure, que je ne quitterai pas. Que la vieillesse, seigneur, ne s'empare jamais de moi; que je reste toujours en possession de la jeunesse aux belles couleurs; que la maladie, sans aucun pouvoir sur mon corps, ne m'attaque jamais; que ma vie soit sans bornes et sans déclin. » — Le roi, en écoutant ces paroles, fut accablé de douleur. « O mon enfant, s'écria-t-il, ce que tu demandes est impossible, et je n'y puis rien. Les rishis eux-mêmes, au milieu du Kalpa où ils ont vécu, n'ont jamais échappé à la crainte de la vieillesse, de la maladie et de la mort, ni au déclin. — Si je ne puis éviter la crainte de la vieillesse, de la maladie et de la mort, ni le déclin, reprit le jeune homme; si vous ne pouvez, seigneur, m'accorder les quatre choses principales, veuillez du moins, ô roi, m'en accorder une autre, qui n'est pas moins importante : faites qu'en disparaissant d'ici-bas je ne sois plus sujet aux vicissitudes de la transmigration. »

Le roi Çouddhodana, comprenant qu'il était inutile d'employer la persuasion et la prière pour combattre le dessein de son fils, mit des gardes aux portes du palais et de la ville pour empêcher sa fuite. Mais toutes ces précautions furent vaines. Siddhartha parvint à tromper la vigilance des gardiens et put s'échapper la nuit de Kapilavastou, sans que personne l'eût aperçu. « Je ne rentrerai pas, dit-il en jetant un regard sur le palais et la ville qu'il abandonnait, je ne rentrerai pas dans la ville de Kapila, avant d'avoir obtenu la cessation de la naissance et de la mort; je n'y rentrerai pas avant d'avoir obtenu la demeure suprême exempte de vieillesse et de mort, ainsi que l'intelligence pure. » Libre des liens de la naissance, il se dépouilla de tout ce qui lui rappelait sa caste et son rang. Il se coupa les cheveux et les jeta au vent : un religieux ne pouvait plus porter la chevelure d'un guerrier. Il échangea ses vêtements de soie de Bénarès avec un chasseur qui en avait de tout usés en peau de cerf de couleur jaune. Il fréquenta quelque temps les écoles des plus sages brahmanes, celle d'Arata Talama dans la grande ville de Vaiçali, celle de Roudraka à Radjagripa, capitale du Maghada. Mais l'enseignement brahmanique ne put le satisfaire. Il n'y trouvait point « la voie qui conduit à l'indifférence pour les objets du monde, qui conduit à l'affranchissement de la passion, qui conduit à la fin des vicissitudes de l'être, qui conduit à l'état de çramana, qui conduit au nirvana. » Il se retira alors en un village nommé Ouroulviva, où il passa six années dans la solitude, se livrant aux austérités les plus rudes, supportant la faim, la soif, le froid, le chaud, la pluie, ne mangeant qu'un grain de sésame par jour. Au bout de ce temps, il s'aperçut que

les mortifications, au lieu d'éclairer l'esprit, l'obscurcissaient, et que l'ascétisme brahmanique, dont il imitait les excès, n'était point la voie qui mène à l'intelligence accomplie; il résolut de cesser ces pratiques, reprit une nourriture abondante, que lui apportait une jeune fille du village nommée Soudjata, et recouvra en peu de temps sa force et sa beauté.

Ouroulviva est illustre dans les fastes du bouddhisme par cette longue retraite de Çakya-mouni. C'est là qu'il acheva, selon toute apparence, de formuler sa doctrine et de fixer les règles de la discipline qu'il comptait proposer à ses disciples. D'Ouroulviva, il se rendit dans un endroit non moins célèbre, celui où il se sentit enfin en possession de la dignité de *Bouddha.* Cet endroit est appelé Bodhimanda, c'est-à-dire le siége de l'intelligence. La tradition raconte qu'il s'assit là, sur un tapis de gazon, les jambes croisées, le corps droit et tourné à l'Orient, au pied d'un arbre appelé Bodhidrouma (l'arbre de l'intelligence), et fit vœu de ne pas se lever avant d'avoir obtenu l'intelligence suprême. Il resta assis tout un jour et toute une nuit sans mouvement, et ce fut à la dernière veille, au moment du lever de l'aurore, que, s'étant revêtu de la qualité de *Bouddha* parfaitement accompli, il atteignit la triple science : il tenait enfin le secret des destinées et du salut universel; il avait trouvé l'*absolu;* une religion nouvelle était fondée. Siddhartha avait alors trente-six ans. L'arbre sous lequel il s'assit à Bodhimanda était un figuier de l'espèce appelée *pippala;* et la vénération des fidèles ne tarda pas à entourer cet arbre d'un culte fervent, qui dura de longs siècles. Dans l'année 632 de notre ère, c'est-à-dire douze cents ans après la mort du *Bouddha*, Hiouen-Thsang, le pèlerin chinois, vit encore le Bodhidrouma, ou l'arbre qui passait pour l'être. Le tronc était d'un blanc jaune; les feuilles étaient vertes et luisantes; d'après ce qu'en dit un voyageur, elles ne tombaient ni en automne ni en hiver, mais se détachaient tout d'un coup, le jour anniversaire du nirvana du *Bouddha*, pour renaître plus belles qu'auparavant. Tous les ans, les rois, les ministres et les magistrats se rassemblaient à pareil jour au-dessous de cet arbre, l'arrosaient avec du lait, allumaient des lampes, répandaient des fleurs, et se retiraient après avoir recueilli les feuilles qui étaient tombées.

Le *Bouddha* était désormais certain d'avoir la pleine possession de la vérité. Un moment il se demanda s'il devait la communiquer aux hommes, au risque de la voir mal accueillie et de l'exposer à leurs insultes, et s'il n'était pas plus prudent de jouir seul de la lumière, et de fermer la main sur le secret de la délivrance éternelle. Son grand cœur n'hésita pas longtemps. « Tous les êtres, se dit-il, qu'ils soient infimes, médiocres ou élevés, qu'ils soient très-bons, moyens ou très-mauvais, peuvent être rangés en trois classes : un tiers est dans le faux et y restera; un tiers est dans le vrai; un tiers est dans l'incertitude. Ainsi un homme, au bord d'un étang, voit des lotus qui ne sont pas sortis de l'eau, d'autres qui sont au niveau de l'eau, d'autres enfin qui sont élevés au-dessus de l'eau. Que j'enseigne ou que je n'enseigne pas la loi, cette partie des êtres qui est certainement dans le faux ne la connaîtra pas; que j'enseigne ou que je n'enseigne pas la loi, cette partie des êtres qui est certainement dans le vrai la connaîtra; mais cette partie des êtres qui est dans l'incertitude, si j'enseigne la loi, la connaîtra; si je n'enseigne pas la loi, elle ne la connaîtra pas. » Le *Bouddha* se sentit alors « pris d'une grande pitié pour cet assemblage d'êtres plongés dans l'incertitude; » et ce fut une pensée de compassion qui le décida. Il allait enfin ouvrir aux êtres depuis longtemps égarés dans leurs pensées mauvaises la porte de l'immortalité, en leur révélant les *quatre vérités sublimes.*

Quelles étaient ces vérités? Elles se rattachaient à la doctrine alors régnante de la transmigration des âmes, qui faisait du sort de chaque existence le résultat des faits accomplis dans une vie précédente. Les voici :

1o La douleur est inséparable de l'existence;

2o La naissance en ce monde a pour cause les passions d'une existence précédente;

3o La suppression des passions est la seule voie pour échapper aux existences ultérieures, à la loi de la transmigration, et par conséquent à la douleur, en un mot pour arriver au nirvana :

4o Il faut écarter les obstacles qui s'opposent à cette suppression, à cette extinction des désirs et des passions.

Le quatrième point, comme le remarque avec raison M. Albrecht Weber, était le plus important, quant à l'application pratique; c'est par là que le *Bouddha* et ses sectateurs parvinrent à supprimer complétement les lois et les prescriptions au moyen desquelles les brahmanes enchaînaient tout le monde; c'est pour accomplir ce quatrième point qu'il fallait une entière liberté de mouvement pour tous. Les obstacles qui empêchaient d'arriver à la suppression de la passion, tout ce qui rappellerait à l'homme sa personnalité, on doit mettre tout cela de côté, et l'écarter pour les autres comme pour soi. Nul ne doit faire à autrui aucun tort qui puisse l'arrêter dans sa marche vers la perfection, c'est-à-dire vers la suppression de la passion. Bonté, compassion, douceur, charité, amour et tolérance, telles sont les conditions imposées par le *Bouddha* à ses partisans, non-seulement entre eux, mais à l'égard de tout le monde. Le renoncement aux désirs les plus chers, aux nécessités les plus urgentes, à la vie elle-même, quand le prochain en a besoin, sont les meilleures preuves qu'on a supprimé en soi les passions, et qu'on est sur la vraie route du perfectionnement final.

Entre la possession paisible et solitaire de la vérité absolue, de la *Bodhi* et les périls de l'apostolat, Çakya-mouni avait généreusement choisi les périls de l'apostolat; il était résolu à tout braver pour propager les bienfaits de sa doctrine. Par une admirable infidélité à cette doctrine, il avait conservé dans son cœur, et voulait allumer dans tous les cœurs, un désir, une passion : le désir, la passion du salut universel. Dès lors on le vit aller d'un lieu à un autre, prêchant partout dans la langue populaire, ouvrant à tous, rois et esclaves, brahmanes et tschandalas, purs et impurs, compatriotes et étrangers, hommes et femmes, l'accès des vérités qui devaient les rendre heureux. Les barrières de caste, de classe et de nation sont renversées; tous sont égaux devant le but à atteindre, devant le Nirvana; la voie du salut est la même pour tous. « De même qu'il n'y a pas de différence entre le corps d'un prince et celui d'un mendiant, de même il n'y a pas de différence entre leurs âmes. Chacun est capable de connaître la vérité et de s'en servir pour sa délivrance; il suffit de le vouloir. » « Ma loi, ajoutait-il, est une loi de grâce pour tous. » Ananda, son disciple favori, après une marche fatigante, rencontre une jeune fille qui puisait de l'eau à une fontaine, et il lui demande à boire. La jeune fille, craignant de le souiller, l'avertit qu'elle est née dans la caste Matanga, et qu'il ne lui est pas permis d'approcher un religieux. « Ma sœur, répond Ananda, je ne m'enquiers point de ta caste ni de ta famille; je te demande seulement de l'eau, si tu peux m'en donner. Touchée d'une bonté si rare, Prakriti (c'est le nom de la jeune fille) s'éprend d'amour pour Ananda, qui se soustrait difficilement à ses charmes. Elle se résout alors à prier Çakya-mouni lui-même de favoriser ses vœux, et va l'attendre sous un arbre, près de la porte de la ville par laquelle il devait sortir après avoir mendié son repas du jour. Il sort en effet, et apprend de la jeune fille sa passion pour Ananda, ainsi que l'intention où elle est de le suivre. Profitant de cette disposition pour convertir Prakriti, le *Bouddha,* par une série de questions qu'elle peut prendre dans le sens de son amour, mais qu'il fait sciemment dans un sens tout religieux, finit par ouvrir ses yeux à la lumière, et par lui inspirer le désir d'embrasser la vie ascétique. C'est ainsi qu'il lui demande si elle veut suivre Ananda, l'imiter dans sa conduite, porter les mêmes vêtements que lui, c'est-à-dire le vêtement des personnes religieuses. La jeune fille répond affirmativement; Çakya-mouni exige le consentement formel de ses parents, qui viennent l'accorder. Alors, distinguant enfin le véritable objet de son amour, Prakriti reconnaît son erreur, et déclare qu'elle est décidée à entrer dans la vie religieuse. Le *Bouddha*, pour la préparer à recevoir sa loi, emploie la formule sacrée *Dharanj,* qui purifie l'homme de tous ses péchés et des souillures qu'il a contractées dans la série des existences antérieures auxquelles l'avait condamné la loi de la transmigration.

Toutes les conversions opérées par Çakya-mouni étaient faites par ces mêmes moyens de persuasion et de bonté. En peu de temps elles se multiplièrent. Bien qu'elle s'attaquât à la base même du pouvoir brahmanique, la nouvelle doctrine gagna parmi les brahmanes des partisans que séduisit sa clarté et sa simplicité, comparée avec l'étude si longue, si difficile et si fatigante des védas. Elle attira aussi beaucoup de princes et de rois, qui saisirent cette occasion de se délivrer de la tutelle oppressive des brahmanes. Dans certaines parties de l'Inde, les indigènes, quoique soumis à la civilisation brahmanique, étaient restés dans une certaine indépendance, et naturellement ils ne demandèrent pas mieux que d'échapper à la hiérarchie religieuse; mais ce fut surtout dans les classes inférieures que le *Bouddha* trouva la masse de ses prosélytes. Tous les malheureux, tous les opprimés se tournèrent vers lui, comme vers leur libérateur. « La différence de l'enseignement bouddhique comparé avec celui des brahmanes, dit Eugène Burnouf, est tout entière dans la *prédication*, laquelle avait pour effet de mettre à la portée de tous des vérités qui étaient auparavant le partage des castes privilégiées. Elle donne au bouddhisme un caractère de simplicité et, sous le rapport littéraire, de médiocrité, qui le distingue de la manière la plus profonde du brahmanisme. Elle explique comment Çakya-mouni fut entraîné à recevoir au nombre de ses auditeurs des hommes que repoussaient les classes les plus élevées de la société. Elle rend compte de ses succès, c'est-à-dire de la facilité avec laquelle se répandit sa doctrine et se multiplièrent ses disciples. Enfin, elle donne le secret des modifications capitales que la propagation du bouddhisme devait apporter à la constitution brahmanique, et des persécutions que la crainte d'un changement ne pouvait manquer d'attirer sur les bouddhistes, du jour où ils seraient devenus assez forts pour mettre en péril un système politique principalement fondé sur l'existence et la perpétuité des castes. Ces faits sont si intimement liés entre eux, qu'il suffit que le premier se soit produit pour que les autres se soient, avec le temps, développés d'une manière presque nécessaire. » Eugène Burnouf prend ici l'effet pour la cause. Sans doute, qui dit *prédication* dit *popularisation, vulgarisation, simplification;* une religion que l'on *prêche* est une religion que l'on s'efforce de rendre accessible à tous; mais pourquoi le fondateur du bouddhisme et ses disciples se sont-ils livrés à la prédication, et non à un enseignement d'école? Précisément parce qu'ils s'adressaient à tous les hommes, sans distinction de classe, et qu'ils n'entendaient pas faire du salut un privilége. Ce n'est pas par son mode d'enseignement que Çakya-mouni fut entraîné à recevoir au nombre de ses auditeurs des hommes que repoussaient les classes les plus élevées de la société; c'est parce que son prosélytisme ne faisait aucune acception de personnes qu'il fut conduit à adopter la prédication pour mode d'enseignement. Ce n'est pas la prédication qui explique le caractère universaliste et égalitaire du prosélytisme bouddhique; c'est le caractère universaliste et égalitaire de ce prosélytisme qui explique la prédication.

Né d'une compassion qui embrassait tous les êtres, ce prosélytisme ne devait pas plus connaître les limites géographiques que les barrières ethnologiques et politiques. Le *Bouddha* fit un devoir à ses partisans d'aller, en missionnaires, répandre au loin sa doctrine. Les légendes offrent plus d'un témoignage vraiment touchant de l'esprit qu'il savait leur inspirer. Pourna était le fils d'une esclave affranchie, que son maître, sur ses pressantes instances, avait honorée de sa couche pour la rendre libre. Elevé dans la maison paternelle, il s'était distingué de bonne heure par son intelligence et son activité. Il avait fait, dans un commerce lucratif, sa fortune et celle de sa famille. Il était devenu le chef de la corporation des marchands. Dans un des fréquents voyages sur mer qu'il faisait pour son négoce, il a pour compagnons des marchands de Çravasti, qui, à la nuit et à l'aurore, lisent à haute voix des prières, des hymnes saints : c'étaient les soutras et les propres paroles du *Bouddha.* Ravi de ces accents si nouveaux pour lui, Pourna est à peine revenu qu'il se rend à Çravasti, et que, se faisant présenter à Çakya-mouni, il embrasse la foi dont son cœur a été touché. Il entre dans la vie religieuse; et le *Bouddha,* « à qui l'on ne peut faire un plus doux présent que de lui amener un homme à convertir, » ne dédaigne pas d'ordonner et d'instruire lui-même le néophyte. Il lui apprend en quelques mots que la loi tout entière consiste dans le renoncement; et Pourna, mort désormais au monde, veut aller vivre et se fixer chez une tribu voisine, qu'il doit gagner à la religion du *Bouddha*, mais dont les mœurs farouches pourraient effrayer un courage moins résolu. Çakya-mouni cherche à le détourner de ce dessein périlleux :

« Les hommes du Çronaparanta, où tu veux fixer ton séjour, lui dit-il, sont emportés, cruels, colères, furieux et insolents. Lorsque ces hommes, ô Pourna, t'adresseront en face des paroles méchantes, grossières et insolentes; quand ils se mettront en colère contre toi et t'injurieront, que penseras-tu?

» — Si les hommes du Çronaparanta, répond Pourna, m'adressent en face des paroles méchantes, grossières et insolentes, s'ils se mettent en colère contre moi et m'injurient, voici ce que je penserai : Ce sont certainement des hommes bons, que les Çronaparantakas; ce sont des hommes doux, eux qui ne me frappent ni de la main ni à coups de pierres.

» — Mais si les hommes du Çronaparanta te frappent de la main et à coups de pierres, qu'en penseras-tu?

» — Je penserai qu'ils sont bons et doux, puisqu'ils ne me frappent ni du bâton ni de l'épée.

» — Mais s'ils te frappent du bâton et de l'épée, qu'en penseras-tu?

» — Je penserai qu'ils sont bons et doux, puisqu'ils ne me privent pas complétement de la vie.

» — Mais s'ils te privent de la vie, qu'en penseras-tu?

» — Je penserai que les hommes du Çronaparanta sont bons et doux, de me délivrer avec si peu de douleur de ce corps misérable.

» — C'est bien, Pourna, lui dit le *Bouddha;* tu peux, avec la perfection de patience dont tu es doué, fixer ton séjour dans le pays des Çronaparantakas. Va donc, ô Pourna; délivré, délivre; parvenu à l'autre rive, fais-y parvenir les autres; consolé, console; arrivé au Nirvana complet, fais que les autres y arrivent comme toi. »

Pourna se rendit en effet dans la redoutable contrée, dont il réussit, par sa douceur, à convertir les habitants; et cet exemple fait comprendre le succès des missions bouddhiques.

C'est à Bénarès que le *Bouddha* prêcha pour la première fois, ou, comme s'exprime le mysticisme bouddhique, « qu'il fit tourner pour la première fois la roue de la loi. » Il ne paraît pas avoir prolongé longtemps son séjour dans cette ville, car la plus grande partie des soutras nous le montrent soit dans le Magadha à Radjagriha, soit dans le Koçala à Çravasti. C'est dans ces deux contrées, dont les rois Bimbisara et Prasénadjit avaient dès l'origine embrassé sa loi, qu'il passa presque tout le reste de sa vie, respecté, protégé, honoré. Ce fut le berceau du bouddhisme. Du reste, sur la phase apostolique de Çakya-mouni, nous n'avons que très-peu de détails, le *Lalita vistara* ne nous conduisant que jusqu'à l'époque de ses premières prédications. Nous savons seulement que ses principales résidences furent, dans le Magadha, Kalantaka et Nélanda, et, dans le Koçala, Djetavana; que, à six ou sept lieues de Çravasti, il revit, après douze ans d'absence, son père Çouddhodana, qu'il convertit à sa doctrine; que les Çakyas et les habitants de Kapilavastou adoptèrent le bouddhisme, à l'imitation de leur roi; que sa tante Maha Pradjapati fut la première femme à laquelle il permit d'embrasser la vie religieuse; que cet exemple fut suivi par la belle Gopa et par les deux autres femmes de Siddhartha, Yaçodhara et Outpalavarna. Nous savons aussi que, malgré la protection royale et l'enthousiasme populaire, il eut à soutenir les luttes les plus vives et les plus persévérantes contre les brahmanes, vis-à-vis desquels il n'usait pas plus de ménagements dans ses critiques que Jésus ne devait en user plus tard vis-à-vis des pharisiens. Une légende, intitulée *Pratihayya Soutra*, nous montre les brahmanes vaincus par le *Bouddha*, en présence de Prasénadjit, dans une sorte de tournoi, dont le roi et le peuple sont les juges. Dans une autre légende, on voit les brahmanes faire promettre au peuple de la petite ville de Bhadramkara, qu'ils dominent à leur gré, de ne point recevoir le *Bouddha* qui s'approche. On convient d'une amende contre quiconque oserait se rendre auprès de lui, et le peuple consent à tout ce que veulent les brahmanes; mais une brahmine de Kapilavastou, mariée dans le pays, enfreint la défense. Elle sort pendant la nuit, escalade les murs avec une échelle, et va se jeter aux pieds du *Bouddha* pour entendre la loi; elle sait se faire suivre bientôt d'un des plus riches habitants de la ville, appelé Mendhaka, qui harangue le peuple et l'entraîne en un instant auprès du libérateur, que les brahmanes voulaient humilier et proscrire. « Les choses allaient encore quelquefois plus loin, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, et, autant qu'on en peut juger par les traditions de Fa-Hien et Hiouen-Thsang, le *Bouddha* dut être assez souvent menacé dans sa personne et jusque dans sa vie. Il n'y a rien en ceci d'étonnant, et, s'il est quelque chose qui puisse nous surprendre, c'est que le *Bouddha* n'ait point succombé aux embûches dont il fut certainement entouré. »

Quoi qu'il en soit, le *Bouddha* ne se présente pas dans l'histoire des religions avec l'auréole du martyre. Toutes les légendes s'accordent à placer le lieu de sa mort à Kouçinagara, dans le royaume de ce nom. A l'âge de quatre-vingts ans, il revenait de Radjagriha, dans le Magadha, accompagné d'Ananda, son cousin, et d'un grand nombre de disciples. Arrivé sur le bord méridional du Gange et sur le point de le passer, il se tint debout sur une grande pierre carrée, regarda son compagnon avec émotion et lui dit : « C'est pour la dernière fois que je contemple de loin la ville de Radjagriha. » Après avoir traversé le Gange, il visita la ville de Vaiçali, dans laquelle il ordonna lui-même plusieurs religieux. Il était à une demi-lieue tout au plus, au nord-est de la ville de Kouçinagara, dans le pays des Mallas et près de la rivière Atchiravati, quand il se sentit atteint de défaillance. Il s'arrêta dans une forêt, sous un çala (*shorea robusta*), et y mourut. Le *Doul-va* thibétain raconte en grands détails les funérailles qui lui furent faites. Elles eurent toute la solennité de celles qu'on réservait alors aux monarques souverains appelés Ttchakravartins. Le corps du *Bouddha* fut brûlé huit jours après sa mort. Ses reliques furent divisées en huit parts, parmi lesquelles on n'oublia pas celle des Çakyas de Kapilavastou.

Quelle que soit l'opinion que l'on se fasse du bouddhisme, il est impossible de méconnaître la grandeur et la beauté morale de Çakya-mouni. « Sauf le Christ, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, il n'est point, parmi les fondateurs de religions, de figure plus pure ni plus touchante que celle du *Bouddha.* Sa vie n'a point de tache. Son constant héroïsme égale sa conviction; et si la théorie qu'il préconise est fausse, les exemples personnels qu'il donne sont irréprochables. Il est le modèle achevé de toutes les vertus qu'il prêche; son abnégation, sa charité, son inaltérable douceur, ne se démentent point un seul instant.

— *Légende du Bouddha.* La légende ne pouvait manquer de s'emparer de la vie de Çakya-mouni. Elle nous le montre d'abord à l'état de *Bodhisattva* (Bouddha commencé), dans le ciel Toushita, entouré des hommages des dieux. Il a amassé des mérites infinis par sa charité, ses dévouements, ses pénitences dans la suite infinie de ses vies antérieures; mais, pour devenir *Bouddha* accompli et pour délivrer tous les êtres vivants, il faut qu'il descende encore une fois dans le monde, qu'il entre dans le sein d'une femme. Cette femme doit posséder les trente-deux espèces de qualités, et être exempte de tous les défauts des femmes. Seule, la reine Mayadévi réunit

toutes ces perfections; c'est donc elle qui donnera naissance au Bodhisattva, « car aucune autre femme n'est capable de porter ce premier des hommes. » Avant de quitter le ciel, le futur *Bouddha* laisse à sa place, aux dieux qui sont désolés de son départ, le Bodhisattva Maitreya, qu'il sacre en lui mettant, de sa main, sa tiare et son diadème sur la tête. C'est Maitreya qui doit lui succéder en qualité de *Bouddha*, quand le monde perverti aura perdu tout souvenir de la prédication de Çakya-mouni.

Il descend ensuite dans le sein de Mayadévi, comme un rayon lumineux de cinq couleurs, sans qu'elle ait eu commerce avec un homme. Sa présence est annoncée par des signes extraordinaires. Le palais de Çouddhodana se nettoie de lui-même; tous les oiseaux de l'Himavat y accourent avec des chants d'allégresse; les jardins se couvrent de fleurs; les étangs se remplissent de lotus; les instruments de musique rendent d'eux-mêmes des sons mélodieux; les écrins de pierres précieuses s'ouvrent spontanément pour montrer leurs trésors; le palais est illuminé d'une splendeur surnaturelle, qui efface celle du soleil et de la lune. Dans le sein de Mayadévi, le Bodhisattva se tient constamment du côté droit, et assis les jambes croisées. Indra, le roi des dieux, et Brahma, le maître des créatures, viennent le recevoir à sa naissance, le baigner et le laver de leurs mains. Quand l'enfant est présenté au temple par son père, toutes les images des dieux se lèvent de leurs places pour aller saluer ses pieds vénérables et le proclamer *Svayambhou*, l'être existant par lui-même, celui qui est le premier besoin du monde.

Comme le Christ, le *Bouddha* a sa tentation du démon. Il soutient, dans sa retraite d'Ouroulviva, les assauts de Mara, dieu de l'amour, du péché et de la mort, et sort victorieux de cette lutte. « Chère créature, lui dit Mara, il faut vivre; c'est en vivant que tu pratiqueras la loi. Tout ce qu'on fait durant la vie doit être fait sans douleur. Tu es maigre; tes couleurs ont pâli; tu marches vers la mort. Quelque grands que soient tes mérites, que résultera-t-il du renoncement? La voie du renoncement, c'est la souffrance. » Siddhartha lui répond : « La fin inévitable de la vie étant la mort, je ne cherche point à éviter la mort. J'ai la résolution, le courage et la sagesse; et je ne vois personne dans le monde qui puisse m'ébranler. Démon, bientôt je triompherai de toi. Les désirs sont tes premiers soldats; les ennuis sont les seconds; les troisièmes sont la faim et la soif; les passions sont les quatrièmes; l'indolence et le sommeil sont les cinquièmes; les craintes sont les sixièmes; les doutes que tu inspires sont les septièmes; la colère et l'hypocrisie sont les huitièmes; l'ambition, les flatteries, les respects, la fausse renommée, la louange de soi-même et le blâme des autres, voilà tes noirs alliés, les soldats du démon brûlant. Tes soldats subjuguent les dieux ainsi que les hommes; mais je les détruirai par la sagesse. » Mara, humilié, appelle à son secours, contre cette sagesse inébranlable, ses fils et ses filles, la force et la beauté. Le *Bouddha* résiste à la force et à la beauté. Il n'est point effrayé, « car il considère tous les éléments comme une illusion et un rêve. » Il n'est point séduit « car les corps les plus charmants ne lui semblent qu'une bulle d'eau et un fantôme. » C'est vainement que les fils du démon lui lancent des projectiles de toutes sortes, et jusqu'à des montagnes; c'est vainement que les filles du démon, les belles Apsaras, lui montrent les trente-deux espèces de magies des femmes. La défaite du démon est complète et définitive; déchu de sa splendeur, il se frappe la poitrine et se dit dans son désespoir : « Mon empire est passé. »

— *Noms divers du Bouddha.* Nous avons déjà fait connaître plusieurs noms du *Bouddha :* Siddhartha, Çakya-mouni, Çramana-Gaoutama. Les ouvrages bouddhiques le désignent en outre assez souvent sous ceux de *Tathagata, Sougata, Baghavat, Bodhisattva, Arhat.*

Tathagata, un des titres les plus élevés qu'on donne au *Bouddha*, et qu'il paraît s'être donné lui-même, signifie : « Celui qui est allé comme ses prédécesseurs, celui qui a parcouru sa carrière religieuse de la même manière que les *Bouddhas* antérieurs. » Par ce titre, la pluralité des *Bouddhas* se trouve affirmée; Çakya-mouni n'est pas seul de son espèce; il n'est pas le sauveur unique, comme le Christ; il faut noter qu'il n'est pas *Bouddha* par essence, mais qu'il l'est devenu; la pluralité des *Bouddhas* sort de là très-naturellement; car, si le fils de Mayadévi a pu devenir *Bouddha*, on ne voit pas pourquoi d'autres n'auraient pu ou ne pourraient le devenir également.

Sougata, ou le *bienvenu*, signifie simplement que, dans la croyance bouddhique, Çakya-mouni est venu pour sauver le monde et faire le bonheur des créatures.

Baghavat, qui signifie le *bienheureux*, est le nom par lequel le *Bouddha* est le plus ordinairement désigné dans les soutras du Népaul. C'était un titre assez fréquemment appliqué aux grands personnages dans la langue du brahmanisme; dans celle du bouddhisme, il est à peu près exclusivement réservé au *Bouddha* ou bien au personnage qui, sans être encore *Bouddha*, est sur le point de le devenir.

Bodhisattva a la même étymologie que *Bouddha*. Il signifie littéralement « Celui qui a l'essence de la *bodhi*, ou de l'omniscience. » Un Bodhisattva est un *Bouddha* commencé; un *Bouddha* est un Bodhisattva achevé. L'acquisition de l'intelligence suprême fait le Bodhisattva; pour faire un *Bouddha*, il faut en outre l'application de cette intelligence à l'instruction des créatures et au salut de l'univers.

Arhat signifie *vénérable*. Moins élevé que tous ceux qui précèdent, ce titre est celui que prennent les religieux bouddhistes du degré supérieur. Quand il s'applique au *Bouddha*, on le complète et on le relève en disant : « *Le vénérable du monde*, ou *le vénérable du siècle.*

Ajoutons que le nom de *Bouddha* est devenu *Fo* en Chine, et *Phot* chez les Siamois; *Fo* et *Phot* viennent, comme *Bouddha*, de la racine sanscrite *boudh*, connaître (*bodhi*, connaissance). « *Fo*, dit l'encyclopédiste chinois Ma-Touan-Lin, est un mot étranger qui signifie : la *connaissance absolue*, l'*intelligence pure*, l'*intelligent par excellence.* » Çramana-Gaoutama est devenu, dans le royaume de Siam, Çamana-Khodom (de là le nom de religion *samanéenne* donné au bouddhisme). Çakya est devenu, au Japon, *Chaca* ou *Xaca*.

— *Portrait du Bouddha.* « Les bouddhistes, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, ne se sont pas contentés de faire du *Bouddha* un idéal de vertu, de science, de sainteté, de puissance surnaturelle; ils en ont fait un idéal de beauté physique. » Çakya-mouni, en sa qualité de *Bouddha*, possédait, dit le *Lalita vistara*, « les trente-deux signes caractéristiques, et les quatre-vingts marques secondaires du grand homme, » signes et marques constituant la beauté parfaite. Eugène Burnouf considère ces signes comme reproduisant le type indien dans ses traits les plus généraux, et spécialement dans ceux qui sont l'objet ordinaire des louanges des poëtes. Nous en citerons un certain nombre : une protubérance au sommet de la tête; des cheveux bouclés tournant vers la droite, d'un noir foncé à reflets changeants; le front large et uni; des cils semblables à ceux de la génisse; les yeux souriants, allongés, d'un noir foncé; les dents, au nombre de quarante, égales, serrées et parfaitement blanches; la langue large et mince; les épaules parfaitement arrondies; l'entre-deux des épaules couvert; des bras descendant jusqu'aux genoux; les doigts arrondis et effilés; les ongles bombés, tirant sur la couleur du cuivre rouge, et lisses; la rotule large et développée; les doigts des pieds longs; le cou-de-pied saillant; les pieds et les mains doux et délicats; le nez proéminent; les sourcils égaux, réunis, réguliers, noirs; les joues pleines et égales, etc., etc. Quelques-uns de ces signes ont donné naissance à des superstitions qui tiennent une grande place dans le bouddhisme. Ainsi, comme le *Bouddha* avait, dit-on, sous la plante des pieds, une figure de roue, les bouddhistes n'ont pas manqué de reconnaître en divers lieux l'empreinte de son pied.

BOUDDHIQUE adj. (bou-di-ke — de *Bouddha*, n. pr.). Qui a rapport au Bouddha ou au bouddhisme : *L'ère* BOUDDHIQUE *est fixée par la grande majorité des critiques à l'an* 543 *avant notre ère.* (A. Maury.)

BOUDDHISME s. m. (bou-diss-me — de *Bouddha*, n. pr.). Religion du Bouddha : *Le* BOUDDHISME, *qui naquit plusieurs siècles avant notre ère, se répandit de bonne heure dans le Céleste-Empire.* (Reynaud.)

— **Encycl. I.** — DES DOCUMENTS QUE NOUS POSSÉDONS SUR LE BOUDDHISME. « Le *bouddhisme*, dit M. Albrecht Weber, constitue un des phénomènes les plus remarquables de l'histoire universelle, par cela seul que, après plus de deux mille ans d'existence, il est encore aujourd'hui la religion du cinquième au moins, et peut-être du quart, de l'humanité vivante. » M. Barthélemy Saint-Hilaire porte à trois cents millions le nombre de ses sectateurs. Prêchée dans l'Inde vers la fin du VIIe ou au commencement du VIe siècle av. J.-Ch. par le prince Çakya-mouni, surnommé le *Bouddha* (v. ce mot), cette religion se répandit d'abord dans la presqu'île indienne, dont elle devait être plus tard entièrement bannie, puis se propagea au dehors dans toutes les directions, et fut adoptée par la Chine et le Japon, les îles de Ceylan et de Java, la Cochinchine et le Laos, le Birman et le Pégu, le Népaul et le Thibet, la Mongolie et la Tartarie. Malgré son immense extension, le *bouddhisme* n'est réellement connu en Europe que depuis trente ans à peine. Jusque-là on était réduit aux renseignements des voyageurs sur l'état actuel de cette religion, et sur les traditions qui s'y rapportent dans les pays où elle est professée; sur son origine et sa constitution primitive, on ne pouvait former que de vagues et douteuses conjectures. Le *bouddhisme* n'est entré dans la science positive des religions que du jour où ses livres sacrés ont été découverts.

Les noms des investigateurs auxquels est due cette découverte méritent d'être rappelés. Le premier en date est M. Brian Houghton Hodgson, résident anglais à Kathmandou, capitale du Népaul. Lié avec des prêtres bouddhistes, il gagna leur confiance, et il apprit bientôt que l'on conservait dans les couvents du pays des livres sanscrits qui passaient pour renfermer la doctrine canonique du Bouddha. Ces livres contenaient les discours et la biographie du Bouddha, les règles de la discipline qu'il avait imposée à ses religieux, et la métaphysique de toute cette doctrine. Ils avaient été introduits dans le Népaul vers le second siècle de l'ère chrétienne, à ce que rapportait la tradition; ils venaient du Magadha de l'autre côté du Gange; et cinq ou six siècles plus tard, pénétrant du Népaul dans le Thibet, ils y avaient été traduits quand le Thibet avait embrassé la foi bouddhique. M. Hodgson s'en procura des exemplaires, et il en fit don aux sociétés savantes qui pouvaient le mieux en profiter, à la Société asiatique de Calcutta, à celle de Londres et à celle de Paris. Ainsi, c'est à M. Hodgson que le monde savant dut la connaissance de ces originaux sanscrits (de 1824 à 1834).

Presque dans le même temps, un jeune Hongrois, Csoma de Körös, pénétrait au Thibet, en apprenait la langue, qu'aucun Européen n'avait possédée avant lui, et pouvait analyser deux grands recueils de littérature thibétaine, le *Kahgyour* et le *Bstangyour*, composés de plus de trois cents volumes dans lesquels on retrouvait la traduction fidèle de la plupart des originaux sanscrits découverts par M. Hodgson au Népaul.

D'un autre côté M. Schmidt, de Saint-Pétersbourg, constatait que les traductions thibétaines des livres sanscrits bouddhiques avaient été traduites à leur tour en mongol, et que, de même que la foi bouddhique avait passé, avec les livres qui la contiennent, de l'Inde au Népaul, et du Népaul au Thibet, de même elle avait passé du Thibet en Mongolie.

A l'autre extrémité de l'Inde, dans l'île de Ceylan, M. Georges Turnour retrouva une rédaction presque semblable des livres canoniques. Il reconnut que les prêtres singhalais possédaient une collection régulière et dès longtemps fixée des écritures bouddhiques, en langue pâli, dialecte du sanscrit, et que cette collection avait été importée dans l'île de Ceylan, sous le règne d'un roi de l'Inde protecteur du *bouddhisme*, l'an 316 av. J.-C. Ces livres pâlis reproduisent, sous des formes presque identiques, les livres les plus importants du Magadha et du Népaul. M. Turnour publia en outre un ouvrage pâli, le *Mahavamça*, où sont consignées les annales de l'île de Ceylan convertie au *bouddhisme*.

Aux témoignages précédents les sinologues venaient joindre ceux de la Chine. La Chine avait traduit, comme le Thibet et la Mongolie, les écritures bouddhiques, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne. De plus, elle offrait les récits des pèlerins qui, à plusieurs époques, s'étaient rendus dans l'Inde, soit pour y chercher les livres sacrés et les rapporter dans le Céleste Empire, soit pour visiter les lieux sanctifiés jadis par la présence et les actes du Bouddha. Deux de ces récits, celui de Fa-Hien et celui de Hiouen-Thsang, ont été traduits dans notre langue, le premier par Abel Rémusat en 1836, et le second par M. Stanislas Julien.

Toutes ces informations sur le *bouddhisme* ont été confirmées par la découverte d'inscriptions nombreuses en diverses parties de l'Inde. M. James Prinsep, un des secrétaires de la Société asiatique du Bengale, sut déchiffrer ces inscriptions gravées sur des rochers, des colonnes, des pierres, par ordre d'un roi nommé Piyadasi, au III siècle avant J.-C., pour inculquer aux peuples, en termes partout identiques, les préceptes de la morale bouddhique.

Enfin, nous avons, par des témoignages grecs, la preuve que, sous les successeurs d'Alexandre le Grand, le *bouddhisme* existait dans l'Inde. Comme le fait remarquer M. Barthélemy Saint-Hilaire, Mégasthène, qui pénétra jusqu'à Patalipoutra, la Palibothra des Grecs, à la cour du roi Tchandragoupta, indique certainement les bouddhistes dans les *Sarmanai* ou *Garmanai*, dont il fait une secte de philosophes opposés aux brahmanes, et qui s'abstiennent de vin et vivent dans le plus chaste célibat. Dans ce nom de *Sarmanai*, il est facile de reconnaître celui de Çramanas, que se sont donné spécialement les bouddhistes. Mégasthène nous apprend que « les Sarmanes ont avec eux des femmes qui participent à leur philosophie, et qui, comme les hommes, sont vouées au célibat; » que « ces philosophes, pleins de frugalité, vivent des aliments qu'on leur donne et que personne ne leur refuse. » N'est-ce pas là, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, une description fidèle des mœurs particulières aux bouddhistes, mœurs que les brahmanes n'ont jamais partagées?

On voit sur quelles bases s'appuie la connaissance que nous avons aujourd'hui du *bouddhisme*. Documents grecs, indiens, thibétains, singhaliens, chinois, mongols, s'accordent pour établir que la prédication bouddhique s'est bien réellement adressée aux populations de l'Inde six siècles avant l'ère chrétienne. Des livres sacrés qui renferment cette prédication, il en est déjà deux que nous possédons dans notre langue. L'un est le *Lotus de la bonne loi*, traduit du sanscrit par Eugène Burnouf, qui, explorant le premier parmi nous les manuscrits envoyés à Paris par M. Hodgson, en a tiré son admirable *Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*. L'autre est le *Lalita vistara*, traduit du thibétain et collationné sur l'original sanscrit par Ph.-Ed. Foucaux, et contenant la biographie du Bouddha.

II. — DU FONDATEUR DU BOUDDHISME. V. BOUDDHA.

III. — DE L'EGLISE ET DE L'ECRITURE BOUDDHIQUES. L'institution d'une communauté de religieux sortis de toutes les castes, telle fut l'œuvre originale et capitale de Çakya-mouni. « Avant lui, dit M. Taine, il y avait des ermites et des ascètes; le premier, il réunit les solitaires, et, appelant à lui tous les hommes de bonne volonté, sans distinction de caste ou de race, il composa un ordre mendiant dont les membres renonçaient à la propriété et à la famille. » Çakya-mouni *réunit les solitaires*, en ce sens qu'il établit un lien moral entre eux, le lien d'une foi commune, d'une espérance commune, d'un but commun, d'un commun prosélytisme; le lien matériel de l'habitation et de la vie communes n'existait certainement pas dans l'origine; mais il dut sortir naturellement et promptement du lien moral. La communauté bouddhique existait en germe dans l'ascétisme bouddhique; ce qui était nouveau dans l'œuvre de Çakya-mouni, ce n'était pas l'ascétisme en lui-même, c'était l'ascétisme proposé, enseigné, prêché à tous et partout comme idéal de vie, comme voie de salut; c'était l'ascétisme uni au prosélytisme, à l'apostolat; c'était le renoncement uni à la charité, à la fraternité; cette union de l'ascétisme et du prosélytisme était évidemment incompatible avec l'isolement des ascètes, avec la vie érémitique; elle appelait une institution monastique régulière.

Tout concourait à favoriser le développement de cette institution. Pendant la belle saison, les ascètes pouvaient vivre isolés dans les forêts, dans les lieux ouverts, dans les cimetières; ils pouvaient se faire une loi rigoureuse de « ressembler à l'animal des bois, qui n'a point de demeure fixe, mange aujourd'hui en cet endroit, demain en cet autre, et s'étend pour dormir là où il se trouve. » Mais la saison des pluies les obligeait de rentrer dans les bourgades, dans les villes pour y chercher momentanément un abri; à la vie en plein air, à la vie errante devait succéder forcément, pendant une partie de l'année, la vie sédentaire. Cette nécessité de retraites fixes, où les religieux venaient chaque année se réunir à la même époque, dut naturellement resserrer le lien qui les rattachait les uns aux autres. L'ascétisme dut cesser d'être érémitique, précisément parce qu'il cessait d'être exceptionnel, parce qu'il devenait une institution, parce qu'il prenait un caractère social et universaliste, parce qu'il entendait être pratiqué et devait se rendre praticable en toute saison et en tout climat, non-seulement par les hommes, mais encore par les femmes. En outre, le besoin de se garantir de la malveillance des brahmanes et de résister à leurs attaques dut exercer de bonne heure une grande influence sur l'organisation des religieux bouddhistes. « Ce besoin, dit Eugène Burnouf, leur fit sentir le besoin de s'unir entre eux et de former une association qui pouvait très-aisément se changer en une institution monastique. Là se trouve la véritable différence qui distingue les religieux bouddhistes des ascètes plus anciens, tels que les Vanaprasthas. Ces derniers qui, loin de faire opposition à la religion populaire, étaient au contraire autorisés par la loi de Manou, n'avaient pas besoin de créer des associations religieuses régulièrement organisées. S'ils rassemblaient autour d'eux quelques disciples, il en résultait des rencontres accidentelles qui ne survivaient pas au maître. Mais l'isolement dans lequel s'étaient placés les bouddistes au sein de la société indienne ne pouvait manquer de leur faire sentir les avantages de la vie commune, et, une fois ces avantages appréciés, il n'était pas difficile d'en assurer la conservation en donnant au chef de l'association un successeur qui continuât l'œuvre de celui qui l'avait fondée. »

Pas d'association sans hiérarchie : celle qui s'établit dans les réunions des religieux bouddhistes, des *Bhikshous*, était fondée sur l'ancienneté et le mérite. Les légendes nous montrent les *Bhikshous* prenant rang dans l'assemblée suivant l'âge; les premiers y recevaient le nom de *Sthaviras*, *vieillards* ou *anciens*. Parmi les anciens, il y avait les *anciens des anciens* (*Sthavirah sthaviranam*). Selon toute apparence, le mérite, c'est-à-dire le savoir et la sainteté devaient se joindre au privilége de l'ancienneté pour assurer à un religieux une supériorité incontestable. Les religieux étaient désignés sous le nom général de *Bhikshous* (mendiants) et de *Çramanas* (ascètes); ces titres étaient des dénominations absolues en quelque sorte. Relativement aux autres membres de la société indienne, ils se nommaient quelquefois *Aryas* (*honorables*), et relativement à leur maître, à Çakya-mouni, *Cravakas* (auditeurs). Parmi les Cravakas, on distinguait les *Maha Cravakas* (grands auditeurs); cette qualification leur était donnée en considération de leur mérite. Le titre d'*Arhat* (vénérable) désignait un religieux très-supérieur aux autres Bhikshous, et par son savoir, et par ses facultés surnaturelles. « Au fond, dit Eugène Burnouf, et sauf les synonymies et les nuances légères, il n'y avait dans l'assemblée des auditeurs de Çakya-mouni que deux ordres, les Bhikshous ou les religieux ordinaires, et les Arhats ou les religieux supérieurs. Le fondateur du *bouddhisme* avait lui-même deux de ces titres : celui de simple ascète, Çramana, qui est presque synonyme de Bhikshou, et celui d'Arhat. » On verra au mot LAMAÏSME le développement spécial que prit l'Eglise bouddhique au Thibet.

La communauté, l'Eglise bouddhique a précédé la rédaction de l'Ecriture bouddhique, de même que la communauté, l'Eglise chrétienne a précédé la rédaction du Nouveau Testament. Comme le Christ, le Bouddha n'a rien écrit. Les écritures canoniques du *bouddhisme*, telles que nous les avons et que les reçurent, en les traduisant, tous les peuples soumis à cette religion, furent, suivant M. Barthélemy Saint-Hilaire, l'œuvre successive de trois conciles, œuvre achevée deux siècles au moins avant notre ère. « Le Bouddha mort, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, les religieux ou Bhikshous se réunirent en concile, sous la protection du roi Adjatacatrou, et les plus influents d'entre eux, Kacyapa, Ananda et Oupali rédigèrent les ouvrages qui devaient former désormais le canon orthodoxe. Kacyapa, qui avait dirigé comme président du concile toutes les délibérations, se chargea de la métaphysique ou *Abhidharma;* Ananda, cousin du Bouddha, rédigea ses prédications ou *soutras;* et Oupali compila tout ce qui se rapportait à la discipline ou *Vinaya*. L'*Abhidharma*, les *Soutras* et le *Vinaya* composent ce que les bouddhistes appellent la *Triple corbeille* (*Tripitaka*). Ce premier concile fut suivi de deux autres, dont la date n'est pas aussi certaine, et dont l'un se tint sous le roi Açoka, qui étendit sa domination sur toute la presqu'île indienne dans le IIIe siècle avant notre ère. C'est des trois conciles qu'est sortie la rédaction des ouvrages bouddhiques, tels qu'ils sont parvenus jusqu'à nous. » M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui fait remonter aux disciples et successeurs immédiats du Bouddha la rédaction des Ecritures bouddhiques, et la distribution de ces écritures en trois classes, ressemble fort aux critiques orthodoxes qui attribuent le quatrième Evangile à l'apôtre saint Jean, et qui prétendent que le canon du Nouveau Testament a été fixé au Ier siècle. M. Barthélemy Saint-Hilaire a vraiment la foi trop facile en matière d'authenticité; il semble qu'à ses yeux les institutions et les doctrines soient des créations complètes dès leur origine; il n'accorde pas un rôle suffisant à la force intérieure par laquelle elles se développent, se complètent et se transforment, au travail spontané, et pour ainsi dire vital d'élaboration, qui, comme d'un germe un arbre, fait avec le temps, de quelques maximes et discours d'un sage fortement convaincu et fortement ému, sortir un vaste corps de spéculations et de disciplines. Il y a dans l'histoire des religions deux époques, l'une où elles *deviennent*, où elles *vivent*, l'autre où elles *sont*, où elles *durent*. M. Barthélemy Saint-Hilaire, ne distinguant pas ces deux époques, s'épargne ce travail difficile et délicat qui consiste à démêler les phases successives de la première, à y établir une chronologie relative d'après la succession logique et nécessaire des idées et des faits, et à restituer au temps la part qui lui revient dans l'établissement des religions, et que la légende et la croyance ne manquent jamais de lui enlever. Nous allons voir que l'opinion de M. Barthélemy Saint-Hilaire, en ce qui concerne les Ecritures bouddhiques, est loin d'être partagée par tous les orientalistes.

Il y a deux rédactions des livres canoniques de la religion de Çakya-mouni; l'une en sanscrit, qu'a découverte M. Hodgson dans les monastères du Népaul; l'autre en pâli, que possèdent les prêtres de Ceylan. De ces deux rédactions quelle est celle qui est originale? Quelle est celle qui a été une simple copie? M. Albrecht Weber pense qu'elles sont toutes deux originales et qu'elles ont été faites indépendamment l'une de l'autre, l'une, au nord de l'Inde, sous un roi scythe nommé Kanishka, qui régnait à Kachmir environ quarante ans av. J.-C., l'autre au sud de l'Inde, à Ceylan, environ quatre-vingts ans avant notre ère. « Les deux rédactions du nord et du sud, ajoute M. Weber, diffèrent assez fortement l'une de l'autre quant aux expressions et à la disposition extérieure; mais elles s'accordent d'une manière à peu près complète quant au sens, ce qui est une garantie très-forte pour la fidélité de la tradition orale *qui avait tout conservé jusque-là*... Il ne peut donc y avoir de doutes sur l'authenticité relative des points dans lesquels les deux rédactions s'accordent... On ne peut nier davantage que, surtout dans les paraboles et les comparaisons, les propres paroles du Bouddha n'aient été conservées, mêlées seulement à un interminable fatras d'adjonctions étrangères. » On doit noter ici que l'uniformité d'une tradition orale n'en garantit nullement la fidélité, la véracité. Sortie de l'imagination religieuse, qui suit toujours dans son travail une certaine direction, fixée, déterminée, circonscrite dans sa forme par la croyance, propagée par la prédication, la plus absurde des légendes peut à la rigueur circuler, se répandre, se conserver invariable, absolument comme le plus fidèle et le plus exact des récits historiques. Ceci dit en passant, nous ferons remarquer combien cette affirmation de M. Weber, que la tradition orale *a seule conservé* les discours et les enseignements du Bouddha et de ses disciples jusqu'à l'année 80 av. J.-C., c'est-à-dire pendant près de 500 ans, est en contradiction avec le passage de M. Barthélemy Saint-Hilaire, cité plus haut.

Mais voyons si l'histoire des conciles, telle qu'elle nous est donnée par M. Barthélemy Saint-Hilaire lui-même, d'après les annales singhalaises, nous les montre rédigeant les ouvrages bouddhiques.

Il y a sept jours à peine que le Bouddha est entré dans le Nirvana, lorsque le grand Kacyapa convoque cinq cents religieux qu'il a choisis parmi les plus vertueux et les plus savants. C'est à Radjagriha qu'on se réunit, dans le mois d'asala, et au premier quartier de la lune. Sur la demande des religieux, le roi Adjataçatrou leur fait construire une vaste salle à l'entrée de la caverne Sattapani, auprès de la montagne Vebhara, et l'assemblée peut presque immédiatement commencer ses délibérations. Sur un trône placé au nord et regardant le sud, le président siége pour diriger les travaux. Une chaire posée au centre de la salle et regardant l'est doit servir aux orateurs que le président interroge. Le reste des Arhats, sans avoir de siéges particuliers, se rangent selon leur âge sur les bancs destinés à les recevoir. La première discussion a lieu le second jour du second mois du varsha. Les disciples les plus chers et les plus éminents du Bouddha comparaissent. Ananda, son cousin et son compagnon inséparable durant de longues années, et Oupali, un de ses adhérents les plus illustres, *montent en chaire*. Oupali *est interrogé* le premier par le grand prêtre Kacyapa sur la discipline ou le *Vinaya*. Les Sthaviras *répètent en chantant les réponses d'Oupali, et c'est ainsi qu'ils apprennent par cœur le Vinaya*. Après Oupali, Ananda, guidé comme lui par le président, *expose* le *Dharma* ou la Loi. L'assemblée *répète* également les paroles d'Ananda et *apprend* le *Dharma* de la même manière qu'elle vient d'*apprendre* le *Vinaya*. Ces exercices pieux ne durent pas moins de sept mois, et, après ce temps, ces « bienfaiteurs de l'humanité » se séparent, persuadés qu'ils ont assuré pour cinq mille ans entiers la domination et la splendeur de la foi bouddhique; et « la terre, toute joyeuse d'avoir reçu de si éclatantes lumières, se balança six fois sur les plus profonds abîmes de l'océan. »

Voilà l'histoire du premier concile, telle qu'elle est racontée par Mahanama, l'auteur du *Mahavamsa*. Où voit-on en tout cela que les chefs de ce concile aient écrit quelque chose? C'est tout le contraire qui paraît clairement. Ananda et Oupali *sont interrogés*, ils *répondent*, ils *exposent* la doctrine aux *Dravakas* (auditeurs), qui *répètent en chantant* leurs paroles, et qui, de cette manière, les fixent dans leur mémoire. Evidemment le premier concile ignore l'écriture, et il a recours aux procédés alors employés, selon toute apparence, dans les écoles philosophiques de l'Inde, pour assurer la transmission d'un enseignement qui ne pouvait être qu'oral.

Le second concile se tient à Vaiçali, dans la dixième année du règne de Kalaçoka, cent ans après le Nirvana. Une hérésie s'est formée à Vadji; et de là elle s'est étendue sur une grande partie des provinces du nord. Les mœurs des religieux se sont relâchées; la discipline a perdu presque toute sa sévérité. Les hérétiques ont su mettre le roi Kalaçoka dans leurs intérêts; et ils sont sur le point de l'emporter, lorsque trois religieux, Java, Sambhoutta et Révata s'unissent pour combattre ces funestes doctrines. Par l'entremise de la prêtresse Anandi, sœur de Kalaçoka, ils parviennent à changer les résolutions du monarque, qui consent à se prononcer pour la vraie foi dans l'assemblée de Vaiçali. Révata, qui semble avoir joué dans ce nouveau concile le même rôle que Kacyapa dans le premier, a l'habileté de concentrer les délibérations entre huit religieux qu'il a choisis lui-même, quatre de la province Pâtchina, et quatre de la province Péthega. Retirés à Valoukaramavihara, ils préparent les décisions de l'assemblée, qui se réunit au vihara voisin de Mahavana. Sur leurs propositions, elle consolide toutes les règles ébranlées de la discipline; et dix mille prêtres, qui avaient prêté à l'hérésie une oreille trop facile, sont dégradés. Révata avait été l'âme de cette assemblée réformatrice, dont les membres étaient au nombre de sept cents, et dont les travaux s'étaient prolongés pendant huit mois, *conduits comme l'avaient été les précédents*.

Un schisme avait rendu nécessaire le second concile; dix-huit schismes font convoquer le troisième sous le règne d'Açoka, devenu maître de tout le Djamboudvipa, deux cent dix-huit ans après la mort du *Bouddha* (325 av. J.-C.). La religion, déchirée par des divisions intestines, risquait de périr. Le culte était interrompu presque partout depuis sept années; il était urgent d'aviser. Le troisième concile se tient à Patalipoutra, et un religieux nommé Tisia y exerce la même autorité que Kacyapa et Révata avaient exercée dans le premier et le second concile. Soixante mille prêtres hérétiques sont dégradés dans l'Inde entière, et les cérémonies du culte orthodoxe sont partout rétablies. Cette troisième assemblée avait duré neuf mois.

Nous voyons bien que, dans le premier et le second siècle du *bouddhisme*, des divisions nombreuses s'introduisent dans l'Eglise, auxquelles le second et le troisième concile viennent porter remède. Ces divisions s'expliquent précisément et avec facilité par l'incertitude et, si l'on peut ainsi dire, par la fluidité de la tradition orale, par la diversité des commentaires dont les préceptes, oralement transmis, sont l'objet, par l'absence d'une ligne de démarcation précise que seule l'écriture pourrait établir entre ces commentaires et ces préceptes. C'est précisément parce que l'écriture n'a encore rien distingué, rien fixé, rien consolidé; parce que le développement de la religion nouvelle, se faisant dans une sorte de nuit, se fait sans limites, en tous sens et d'une manière désordonnée, que l'autorité conciliaire, la *loi vivante*, est obligée, en l'absence du Bouddha, d'intervenir. Remarquez que le second et le troisième concile n'invoquent pas de documents écrits; évidemment, ils n'en connaissent pas, et rien n'indique qu'ils aient songé à en laisser aux conciles futurs. Le second concile procède absolument comme le premier, et, selon toute apparence, le troisième comme le second. Où donc M. Barthélemy Saint-Hilaire a-t-il vu que les trois conciles de Radjagriha, de Vaiçali et de Patalipoutra aient rédigé les Ecritures bouddhiques? « Je suis convaincu, dit M. Vassilief, que l'écriture fut encore inconnue dans l'Inde pendant plusieurs siècles après l'apparition du Bouddha. Toutes les dispositions du Vinaya confirment cette idée qu'elle n'existait pas, à la naissance du *bouddhisme*, dans les contrées qui ont accueilli cette religion. Les premiers soutras disent constamment qu'on les oublie et qu'il faut les apprendre par cœur; ceux qui entourent le Bouddha s'appellent Cravakas, c'est-à-dire auditeurs; les préceptes du Vinaya se récitent de mémoire; dans les légendes sur la vie du Bouddha, nulle part on ne parle d'un seul monument écrit; le premier et le second concile s'occupent uniquement de questions verbales sur la foi. » M. Vassilief ajoute que les plus anciennes inscriptions trouvées dans l'Inde sont celles d'Açoka, et que, très-probablement, c'est sous le règne de ce prince que l'écriture fut introduite dans l'Inde par les bouddhistes qui, en s'étendant à l'ouest de Magadha, purent les premiers faire connaissance avec l'écriture grecque à Bactra. De cette absence de l'écriture dans les premiers siècles du *bouddhisme*, M. Vassilief conclut qu'il est difficile de percer les ténèbres qui enveloppent l'histoire du Bouddha et de ses premiers successeurs; que, s'il est possible de marquer des époques relatives dans cette histoire, c'est en se fondant moins sur des témoignages que sur des raisons intrinsèques; que les auteurs des livres bouddhiques, préoccupés de leur croyance et du développement qu'elle avait pris à l'époque où ils écrivaient, ont dû tout naturellement transfigurer et dénaturer les événements, les personnages et les idées du *bouddhisme* primitif; que, par exemple, l'Abhidharma est le produit d'une psychologie trop subtile et trop amoureuse d'abstractions pour appartenir à la primitive Eglise bouddhique.

Il faut remarquer, du reste, qu'Eugène Burnouf n'a pas retrouvé dans les originaux sanscrits du Népaul la *Triple corbeille* (*Tripitaka*), avec cette division régulière et tranchée en *Soutras*, *Vinaya* et *Abhidharma*, qui est aujourd'hui universellement admise dans l'Inde, au Thibet et à la Chine, et que M. Barthélemy Saint-Hilaire fait remonter au premier concile. A la vérité, plusieurs traités appelés *Soutras* dans la collection thibétaine sont aussi désignés par cette même dénomination dans la népaulaise; mais la division du *Vinaya* ne s'y voit pas; elle y est remplacée par des textes de peu d'étendue appelés *Avadanas*, c'est-à-dire *légendes* ou *récits légendaires*, lesquels, dans un mode de classification plus détaillé qu'a exposé M. Hodgson, traitent proprement du *fruit des œuvres*, et par leur objet se rapprochent jusqu'à un certain point du *Vinaya*, qui *prescrit les œuvres*. Quant à la métaphysique ou *Abhidharma*, elle ne paraît ni dans les textes du Népaul que l'on possède à Paris, ni dans les listes générales et plus complètes que M. Hodgson en a données. Cependant le sujet embrassé sous ce titre n'est pas omis dans cette collection, car E. Burnouf l'y a retrouvé dans un traité intitulé *Pradjna Paramita*, la *Perfection de la sagesse* ou la *Sagesse transcendante*. « D'après ces comparaisons, dit M. Biot, la collection népaulaise se présenterait, non comme manquant d'aucune partie essentielle des doctrines bouhhiques, mais comme les contenant sous des divisions moins systématiquement définies que celles qui leur sont données dans des traductions générales faites pour des peuples étrangers à l'Inde, sans doute après que leur ensemble eut été plus complétement formé. » « N'est-ce pas là, ajoute avec raison M. Biot, un caractère qui décèle l'antériorité relative des textes qui composent cette collection? »

Les *Soutras* de la collection népaulaise sont divisés en *Soutras simples* et *Soutras développés*. Eugène Burnouf a parfaitement montré qu'on ne doit pas confondre dans un ensemble systématique les notions, les faits, les récits qui se trouvent rapportés dans les uns et dans les autres; que les *Soutras développés* témoignent, par les circonstances merveilleuses et singulières des récits qu'ils contiennent, par la nature des idées qu'ils expriment, et par le style dans lequel ils sont écrits, que leur composition est de beaucoup postérieure à celle des *Soutras simples;* que c'est dans ces derniers seulement qu'il faut chercher le *bouddhisme* primitif. Mais laissons le célèbre critique parler lui-même : « Je prends, dit-il, comme exemple, un soutra développé, tel que le *Ganda viaha*, un des livres qui sont au Népaul l'objet d'une vénération particulière. Puis je propose à un lecteur versé dans la connaissance du sanscrit, et doué, en outre, d'une patience robuste, de lire les cinquante premiers feuillets de ce traité, et de dire ensuite s'il lui semble qu'un tel ouvrage soit un livre primitif, un livre ancien, un de ces livres par lesquels les religions se fondent, un code sacré, en un mot; s'il y reconnaît le caractère d'une doctrine qui n'en est encore qu'à ses premiers débuts, s'il y saisit la trace du prosélytisme, s'il y rencontre les luttes d'une croyance nouvelle contre un ordre d'idées antérieur, s'il y découvre la société au milieu de laquelle s'essaye la prédication. Ou je me trompe fort, ou, après une telle lecture, celui dont j'invoque le témoignage n'aura trouvé dans ce livre que les développements d'une doctrine complète, triomphante et qui se croit sans rivale; autre chose que les paisibles et rêveuses conceptions de la vie des cloîtres, autre chose que les vagues images d'une existence idéale qui s'écoule avec calme dans les régions de la perfection absolue, loin de l'agitation bruyante et passionnée du monde. Or, tous les soutras de grand développement présentent des traits pareils, diversifiés seulement par quelques détails qui les rapprochent plus ou moins des réalités. » On reconnaît ici la véritable méthode de la science des religions.

Quant aux livres qui correspondent à l'*Abhidharma* de la *Triple corbeille*, tels que la *Pradjna Paramita*, on doit, selon l'auteur de l'*Introduction à l'histoire du bouddhisme indien*, leur assigner une date beaucoup plus récente que celle des soutras. « Il y a, dit-il, entre les soutras, comme source de la métaphysique bouddhique, et la *Pradjna* ou les livres qui en dépendent, l'intervalle de plusieurs siècles, et la différence qui sépare une doctrine qui n'en est qu'à ses premiers débuts d'une philosophie qui a atteint à ses derniers développements. » Enfin, la collection népaulaise renferme une autre classe de livres, les *Tantras*, dont la rédaction est évidemment plus moderne encore. Ce sont les plus éloignés du *bouddhisme* primitif. Ils nous présentent un *bouddhisme* dénaturé et corrompu par des éléments étrangers, empruntés aux superstitions populaires et surtout aux cultes de Vichnou et de Çiva.

IV. — Des doctrines bouddhiques. « La doctrine de Çakya-mouni, dit Eugène Burnouf, reposait sur une opinion admise comme un fait, et sur une espérance présentée comme une certitude. Cette opinion, c'est que le monde visible est dans un perpétuel changement; que la mort succède à la vie et la vie à la mort; que l'homme, comme tout ce qui l'entoure, roule dans le cercle éternel de la transmigration; qu'il passe successivement par toutes les formes de la vie, depuis les plus élémentaires jusqu'aux plus parfaites; que la place qu'il occupe dans la vaste échelle des êtres vivants dépend du mérite des actions qu'il accomplit en ce monde; et qu'ainsi l'homme vertueux doit, après cette vie, renaître avec un corps divin, et le coupable avec un corps de damné; que les récompenses du ciel et les punitions de l'enfer n'ont qu'une durée limitée, comme tout ce qui est dans le monde; que le temps épuise le mérite des actions vertueuses tout comme il efface la faute des mauvaises; et que la loi fatale du changement ramène sur la terre et le dieu et le damné, pour les mettre de nouveau l'un et l'autre à l'épreuve, et leur faire parcourir une suite nouvelle de transformations. L'espérance que Çakya-mouni apportait aux hommes, c'était la possibilité d'échapper à la loi de la transmigration, en entrant après la mort dans ce qu'il appelait le *Nirvana*, c'est-à-dire l'*anéantissement*. Un signe précurseur annonçait dès cette vie l'homme prédestiné à cette délivrance; c'était la possession d'une science illimitée qui lui donnait la vue nette du monde tel qu'il est, c'est-à-dire la connaissance des lois physiques et morales; et pour tout dire, en un mot, c'était la pratique des six perfections transcendantes : celle de l'aumône, celle de la pureté, celle de la science, celle de l'énergie, celle de la patience et celle de la charité. L'autorité sur laquelle le religieux de la race de Çakya appuyait son enseignement était toute personnelle; elle se formait de deux éléments, l'un réel, l'autre idéal. Le premier était la régularité et la sainteté de sa conduite, dont la chasteté, la patience et la charité forment les traits principaux. Le second était la prétention qu'il avait d'être Bouddha, c'est-à-dire *éclairé*, et comme tel, de posséder une puissance et une science surhumaines. Avec sa puissance, il opérait des miracles; avec sa science, il se représentait sous une forme claire et complète le passé et l'avenir. Par là, il pouvait raconter tout ce que chaque homme avait fait dans ses existences antérieures, et il affirmait ainsi qu'un grand nombre d'êtres avaient jadis atteint comme lui, par la pratique des mêmes vertus, à la dignité de Bouddha. Il se présentait enfin aux hommes comme leur sauveur, et il leur promettait que sa mort n'anéantirait pas sa doctrine; mais que cette doctrine devait durer après lui un grand nombre de siècles, et quand son action salutaire aurait cessé, il viendrait au monde un nouveau Bouddha qu'il annonçait par son nom, et qu'avant de descendre sur la terre il avait, disent les légendes, sacré lui-même dans le ciel en qualité de Bouddha futur..... Il est évident que l'opinion philosophique par laquelle Çakya-mouni justifiait sa mission était partagée par toutes les classes de la société indienne : brahmanes, kshattryias, vaiçyas et çoudras, tous croyaient également à la fatalité de la transmigration,

à la répartition des récompenses et des peines, à la nécessité et en même temps à la difficulté d'échapper d'une manière définitive aux conditions perpétuellement changeantes d'une existence toute relative. Jusque-là le solitaire de la race de Çakya n'était pas en opposition avec la société brahmanique. Kshattryia par la naissance, il était devenu ascète comme quelques autres. C'est en se plaçant sous la tutelle des brahmanes qu'il était entré dans la vie religieuse. Le *Lalita vistara* nous le montre en effet se rendant, au sortir de la maison paternelle, auprès des plus célèbres brahmanes, pour puiser à leur école la science qu'il cherche. Il conservait même, dans un des noms qu'il portait, la trace du lien essentiellement religieux qui rattachait sa famille à la caste brahmanique; il se nommait le *Çramana Gaoutama*, ou l'ascète gautamide, sans doute parce que Gaoutama était le nom de famille sacerdotal de la race militaire des Çakyas, qui, en qualité de kshattryias, n'avaient pas d'ancêtre, ni de saint tutélaire à la manière des brahmanes, mais qui avaient pu prendre, ainsi que la loi indienne l'autorise, le nom de l'ancien sage à la race duquel appartenait leur directeur spirituel. Philosophe et moraliste, il croyait à la plupart des vérités admises par les brahmanes; mais il se séparait d'eux du moment qu'il s'agissait de tirer la conséquence de ces vérités et de déterminer les conditions du salut, but des efforts de l'homme, puisqu'il substituait l'anéantissement et le vide au *Brahma* unique dans la substance duquel ses adversaires faisaient rentrer le monde et l'homme. »

Nous avons tenu à citer ce passage, malgré son étendue, afin de présenter tout d'abord au lecteur, par la plume autorisée du philologue illustre qui a posé les bases de toutes les recherches sur le *bouddhisme*, un exposé général et sommaire de la doctrine de Çakyamouni, et de ses rapports avec les idées régnantes au sein du brahmanisme. On y voit que tout, dans le *bouddhisme*, roule sur deux idées fondamentales, l'idée de la *transmigration*, qui n'est que l'idée d'épreuve et d'expiation indéfiniment étendue et devenue l'unique signification de toute existence, et l'idée du *nirvana* conçue comme récompense suprême, comme fin suprême des épreuves et des expiations, comme issue définitive hors du cercle fatal et indéfini des existences. Nous reviendrons plus loin sur l'interprétation que donne Burnouf du Nirvana bouddhique.

— *Théorie des quatre vérités sublimes.* A la base des doctrines bouddhiques, nous trouvons la théorie des quatre vérités sublimes. Elle est connue de tous les bouddhistes sans exception; elle est adoptée au sud et à l'est, aussi bien qu'au nord, à Ceylan, au Birman, au Pégu, à Siam, à la Chine, tout comme au Népaul et au Thibet. Elle appartient certainement au *bouddhisme* primitif et peut être attribuée à Çakya-mouni. La première de ces quatre vérités, c'est que la douleur est inséparable de l'existence, parce que l'existence comporte la vieillesse, la maladie et la mort. La seconde, c'est que la douleur est fille du désir par lequel nous nous attachons aux objets, à la jeunesse, à la santé, à la vie, des fautes que le désir nous a fait commettre dans les existences précédentes, et des fautes qu'il nous fait commettre dans l'existence actuelle. La troisième vérité, propre à consoler des deux autres, c'est que l'existence et la douleur peuvent cesser par le Nirvana. Enfin, la quatrième, c'est que, pour atteindre à la cessation de la douleur, au Nirvana, il faut détruire en soi le désir, se détacher de soi-même, se renoncer à soi-même, et écarter tous les obstacles qui s'opposent à l'extinction du désir, à la pratique du renoncement.

Les deux premières vérités sont la *douleur* et la *cause de la douleur;* les deux dernières sont le *salut* et la *voie* ou *méthode du salut*. La voie ou méthode du salut a huit parties; et ce sont autant de conditions que l'homme doit remplir pour assurer sa délivrance éternelle. Voici les huit parties de la méthode. La première, selon le langage bouddhique, est la *vue droite*, c'est-à-dire la foi et l'orthodoxie; la seconde, c'est le *jugement droit*, qui dissipe toutes les incertitudes et tous les doutes; la troisième, c'est le *langage droit*, c'est-à-dire la véracité parfaite, qui a horreur du mensonge et qui le fuit toujours sous quelque forme qu'il se présente; la quatrième condition du salut, c'est de se proposer dans tout ce qu'on fait une *fin droite* qui règle la conduite et la rend honnête; la cinquième, c'est de ne demander sa subsistance qu'à une *profession droite*, non entachée de péché, en d'autres termes à la profession religieuse; la sixième, c'est l'*application droite* de l'esprit à tous les préceptes de la Loi; la septième est la *mémoire droite*, qui garantit de toute obscurité et de toute erreur le souvenir des actions passées; et la dernière enfin, c'est la *méditation droite*, qui conduit dès ici-bas l'intelligence à une quiétude voisine du Nirvana.

Les quatre vérités sublimes sont celles que Siddhartha comprit enfin à Bodhimanda, sous l'arbre de l'*intelligence* ou Bodhidrouma (V. BOUDDHA) après six ans de méditations et d'austérités; ce sont celles qu'il enseigna tout d'abord quand il *fit tourner pour la première fois la roue de la Loi* à Bénarès. C'est parce qu'il les a comprises qu'il est devenu Bouddha. Dans sa lutte contre les brahmanes du Koçala, en présence de Prasénadjit, lorsque ses adversaires défaits s'enfuient, dit la légende, en criant : « Nous nous réfugions dans la montagne; nous cherchons un asile auprès des arbres, des eaux et des ermitages, » il leur adresse ces paroles de dédain et d'adieu « Beaucoup d'hommes chassés par la crainte cherchent un asile dans les montagnes et dans les bois, dans les ermitages et auprès des arbres consacrés. Mais ce n'est pas le plus sûr des asiles; ce n'est pas le plus sûr des refuges. Celui, au contraire, qui cherche un refuge auprès du *Bouddha*, de la *Loi* et de l'*Assemblée* (le *Bouddha*, la *Loi* et l'*Assemblée* forment pour les bouddhistes la *Triple perle*, Triratna), quand il voit avec l'œil de la sagesse les quatre vérités sublimes, qui sont : la douleur, la cause de la douleur, l'anéantissement de la douleur et le chemin qui y conduit, la voie formée de huit parties, sublime, salutaire, qui mène au Nirvana; celui-là connaît le plus certain des asiles, le plus assuré des refuges. Dès qu'il y est parvenu, il est délivré de toutes les douleurs. » Nous ferons remarquer, en passant, que cette formule, le *Bouddha*, la *Loi* et l'*Assemblée* ou l'*Eglise*, suppose logiquement l'existence d'une Eglise bouddhique chargée de conserver et d'interpréter une loi dont l'auteur n'est plus; elle est donc postérieure au Bouddha, et n'a certainement pas été prononcée par lui. Ce n'est qu'après la mort de Çakya-mouni que la Loi et l'Eglise ont pu constituer deux termes distincts du Bouddha et unis au Bouddha dans les respects et les hommages des fidèles.

La théorie des quatre vérités peut être considérée comme la source et le résumé de toute la doctrine bouddhique. On en a réduit l'expression en un distique sacramentel que tous les bouddhistes savent par cœur, que les religieux répètent sans cesse, et qui est inscrit sur le piédestal de la plupart des statues du Bouddha.

— *Morale et discipline.* Les trois premières vérités qui constatent le fait de la douleur, qui en déterminent la cause et qui en montrent la fin, contiennent en germe la métaphysique bouddhique. La morale bouddhique est en germe dans la quatrième vérité. Nous commencerons par la morale.

Les cinq préceptes fondamentaux de la morale bouddhique sont : Ne point tuer, ne point voler, ne point commettre d'adultère, ne point mentir et ne point s'enivrer. A ces préceptes s'ajoutent cinq autres prescriptions : S'abstenir de repas pris hors de saison; s'abstenir de la vue des danses et des représentations théâtrales, chants, instruments de musique, etc.; s'abstenir de porter aucune parure et de se parfumer; s'abstenir d'avoir un grand lit; enfin s'abstenir de recevoir de l'or ou de l'argent. Ce sont là les dix *aversions* ou *répugnances* (*veramanis*) que doivent ressentir tous ceux qui ont foi au Bouddha. C'est le décalogue du *bouddhisme*. « Les cinq premières règles, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, sont obligatoires pour tout le monde sans exception; mais on peut croire que les cinq autres regardent plus particulièrement les religieux, qui ont d'ailleurs un code spécial. On comprend que les règles, même les plus générales, prennent pour eux un caractère de sévérité qu'elles ne peuvent pas avoir pour les simples laïques; c'est ainsi que les religieux ne doivent pas seulement s'abstenir de l'adultère; il faut, en outre, qu'ils gardent la plus inflexible chasteté. »

Ici se présentent la question de la distinction et des rapports de la morale et de la discipline dans le *bouddhisme*, et celle de la division des bouddhistes en religieux et en laïques. « Le Bouddha, dit M. Weber, ne pouvait méconnaître que tout le monde n'était pas capable d'atteindre à ce qu'il avait posé comme but du perfectionnement final; il fit un pas décisif pour l'avenir de sa religion, en divisant ses sectateurs en deux parties, les religieux et les laïques. Les premiers seuls avaient à suivre les prescriptions indiquées pour atteindre à la délivrance finale; les autres devaient seulement exercer les vertus pratiques qui les mettraient en état, pour une prochaine existence, de travailler directement à l'œuvre de la délivrance. Mais chacun était libre de décider s'il se sentait assez de force pour y travailler tout de suite; l'entrée de l'état religieux, pourvu qu'on en remplît les conditions de capacité, était ouverte à tout le monde... A la masse de ses sectateurs il ne demandait que pour les cas extrêmes l'abandon de leurs propriétés et de leurs intérêts personnels et la charité sans limites; mais du cercle étroit des religieux il exigeait un dévouement perpétuel, un renoncement absolu. » Il est probable que la distinction de deux espèces de fidèles, les laïques et les religieux, et de deux espèces de règles, les unes obligatoires pour tous les fidèles, les autres imposées aux seuls religieux, n'appartient pas au mélancolique fondateur du *bouddhisme*. Elle a pu se trouver en germe dans quelques contradictions que présentaient ses enseignements; mais il est au moins douteux qu'avec sa conception de la douleur et de la cause de la douleur, du salut et de la méthode du salut, il ait prêché autre chose que le renoncement absolu. Ce qui est certain, c'est que la distinction dont il s'agit a dû se produire de bonne heure, et précisément en raison des progrès de la religion nouvelle. Le caractère essentiel de l'œuvre du Bouddha, nous l'avons dit plus haut, c'est l'ascétisme enseigné et prêché a tous comme unique idéal de vie, comme unique voie de salut. Nulle religion n'a assigné d'une manière aussi absolue ce but à son prosélytisme; aussi s'est-elle immédiatement réalisée en une organisation monastique; l'Eglise bouddhique a été dès l'origine un ordre de moines; elle ne pouvait être autre chose. C'est le propre de toute religion prosélytique, à sa naissance, de se poser dans l'absolu, de nier le monde, les liens traditionnels, les réalités sociales, d'être *révolutionnaire* en ce sens qu'elle fait effort pour rompre la continuité historique, et de faire dériver la morale et la discipline unies et confondues, de l'idée de perfection, de l'idéal qu'elle apporte au monde. La religion bouddhique a dû, moins que toute autre, en raison de son point de départ, faire exception à cette loi; mais un tel effort ne peut jamais réussir qu'à moitié. Le caractère absolu de ces religions les a faites universelles; leur caractère universaliste ne tarde pas à les faire retomber dans le relatif, à les faire compter avec la réalité. Pour être universelles, il faut bien qu'elles se rendent praticables. L'ascétisme et le communisme ne peuvent s'universaliser; l'humanité ne se laisse pas enfermer dans un couvent; pour entretenir la mendicité au sommet, le travail est nécessaire à la base; il faut le chêne pour porter le gui : de là le laïcisme, de là la nécessité d'une morale générale, vulgaire, pratique, distincte de la morale des parfaits, de la discipline.

Voyons ce qu'est la discipline bouddhique. Le religieux bouddhiste, le bhikshou, nous l'avons dit, est condamné au célibat; il ne doit avoir ni femme ni enfants. « Plus grand est le danger pour ceux qui sont attachés à une femme, à un enfant, à une fortune, à une maison, que pour ceux qui sont en prison, dans les fers et dans les chaînes. Car ceux-ci peuvent être délivrés de leur prison par un heureux hasard, tandis que les autres sont comme dans la gueule d'un tigre. » De toutes les racines du mal, l'appétit du sexe est la plus profonde. « S'il y avait eu dans l'homme une autre passion aussi violente, personne n'aurait pu atteindre à la délivrance. O religieux, ne regardez pas les femmes. Si vous rencontrez une femme, ne la regardez pas; prenez garde et ne lui parlez pas. Si vous lui parlez, dites-vous intérieurement : Je suis un religieux dans ce monde corrompu, je dois être comme un lotus sans tache... Vous devez regarder une vieille femme comme votre mère, une femme un peu plus âgée que vous comme votre sœur aînée, une femme plus jeune que vous comme votre sœur cadette. » Et ici les prescriptions se multiplient : ne pas toucher de la main, même une petite fille, ne pas entrer dans un bateau où rame une femme, ne pas recevoir l'aumône des mains d'une femme. Le bhikshou doit être vêtu; la nudité complète que les brahmanes admettaient chez leurs ascètes, désignés, comme on sait, par les Grecs, sous le nom de *gymnosophistes* (raisonneurs nus), est proscrite chez les bouddhistes comme contraire à la pudeur. Mais le religieux ne doit se vêtir que de haillons ramassés dans les cimetières, sur les tas d'ordures et sur les routes. Il n'aura que trois de ces misérables vêtements, et il devra les coudre de ses mains. Il ne pourra posséder que huit objets : les trois pièces du vêtement dont nous venons de parler, sa ceinture, son vase à aumône, son pot à l'eau, un rasoir et une aiguille à coudre. Il ne vivra que d'aumônes; il ira les chercher de maison en maison, mais dans le plus inviolable silence, en se montrant simplement avec son vase, sans tousser, sans faire aucun bruit par sa présence, sans dire qu'il a faim, sans rien demander par signe, geste ou parole. Il n'a pas même le droit de demander un remède s'il est malade, et il pèche s'il reçoit plus qu'il ne lui faut pour un repas. Il se gardera de prendre des aliments, même les plus simples friandises, après midi. Quant au logement, la règle prescrivait de n'en avoir pas d'autre que les bois, et de ne pas chercher un autre abri que le feuillage des arbres; mais cette règle dut plier vite, la nécessité et les conditions de la vie cénobitique, bientôt substituée à l'érémitisme, ne permettant pas de la maintenir dans sa rigueur primitive. Ajoutons que le religieux doit dormir assis et non couché; qu'il doit aller, de temps en temps, au moins une fois par mois, dans les cimetières pour méditer sur l'instabilité des choses humaines; que la vénération pour ses supérieurs, l'amour de la paix et de la concorde sont au nombre de ses principales obligations, et que, s'il introduit la division parmi ses frères, il commet un des cinq grands péchés mortels.

Six vertus sont considérées comme fondamentales, et, à ce titre, imposées à tous, laïques et religieux : la charité, la pureté, la patience, le courage, la contemplation, et la science. Ce sont là les six vertus transcendantes (*paramitas*) « qui font passer l'homme à l'autre rive, » ainsi que l'indique l'étymologie du mot par lequel on les désigne. Le fidèle qui les observe n'est pas encore arrivé au Nirvana; il n'est encore qu'à l'entrée du chemin qui y mène; mais « il a quitté ces rivages ténébreux de l'existence où l'on s'ignore. »

La charité, telle que la comprend le *bouddhisme*, est illimitée; elle s'adresse à toutes les créatures sans exception; elle impose, à l'occasion, les sacrifices les plus douloureux et les plus extrêmes. Il y a telle légende où le *Bouddha* donne son corps en pâture à une tigresse affamée qui n'avait plus la force d'allaiter ses petits. Dans une autre, c'est un néophyte qui se jette à la mer pour apaiser la tempête qui menace le vaisseau de ses compagnons, et qu'a suscitée la colère du roi Nagas. C'est surtout par la charité qu'il inspire, que le *bouddhisme*, au point de vue moral, se sépare du brahmanisme. Dans les deux religions, l'idée de *sainteté* domine et absorbe la pensée, appelle aux mortifications rigoureuses, condamne la passion, le corps et la vie. Mais la sainteté brahmanique est égoïste, la sainteté bouddhique est animée par la charité. Dans les deux religions, l'ascétisme aboutit à la glorification du suicide, dont le but est religieux. Mais l'ascète du brahmanisme ne s'immole que pour se délivrer de ce qu'il regarde comme le mal; le sacrifice que s'impose l'ascète bouddhiste est toujours dans l'intérêt de l'humanité.

A côté des six vertus transcendantes, il en est d'autres qui, pour être de moindre importance, n'en doivent pas moins être religieusement pratiquées. Ainsi, non-seulement il ne faut pas mentir, mais de plus il faut éviter la médisance, la grossièreté de langage, et même les discours vains et frivoles. « Le langage doux, agréable aux oreilles, affectueux, allant au cœur, poli, gracieux pour les autres, » est celui que le religieux doit employer.

Une autre vertu recommandée avec instance, et dont le *Bouddha* s'est montré le modèle, c'est l'humilité. Lorsque le roi Prasénadjit, provoqué par les brahmanes, engage Çakya-mouni, qu'il protége, à imposer, par des miracles, silence à ses ennemis, le *Bouddha*, tout en consentant à ce que le roi lui demande, lui répond : « Grand roi, je n'enseigne pas la Loi à mes auditeurs en leur disant : Allez, ô religieux, et devant les brahmanes et les maîtres de maison, opérez, à l'aide d'une puissance surnaturelle, des miracles supérieurs à tout ce que l'homme peut faire; mais je leur dis, en leur enseignant la Loi : Vivez, ô religieux, *en cachant vos bonnes œuvres et en montrant vos péchés.* » Ne croit-on pas lire dans l'Evangile cette recommandation de Jésus à ses disciples : « Lorsque vous ferez l'aumône, que votre main gauche ne sache point ce que fait votre main droite. »

Montrez vos péchés: de cette parole, probablement, et de textes semblables, est sortie une institution remarquable qui appartient aux premiers temps de l'Eglise bouddhique, qui s'est longtemps conservée dans le *bouddhisme* indien, et qui subsiste encore au Thibet : celle de la confession. Deux fois par mois, à la nouvelle et à la pleine lune, chaque religieux devait confesser ses fautes devant l'assemblée des Bhikshous. Quant aux laïques, nous savons, par les édits religieux du roi Piyadasi, qu'il leur était recommandé de se confesser tous les trois ans, ou au moins tous les cinq ans. Eugène Burnouf nous explique d'une manière remarquable l'origine de la confession dans le *bouddhisme* : « La loi fatale de la transmigration, dit-il, attache, on le sait, des récompenses aux bonnes actions et des peines aux mauvaises; elle établit même la compensation des unes par les autres, en offrant au coupable le moyen de se relever par la pratique de la vertu. Là est l'origine de l'expiation, qui tient tant de place dans la loi brahmanique; le pécheur, en effet, outre l'intérêt de sa réhabilitation présente, devait désirer de recueillir dans l'autre vie les fruits de son repentir. *Cette théorie est passée dans le bouddhisme*, qui l'a reçue toute faite, avec tant d'autres éléments constitutifs de la société indienne; mais elle y a pris une forme particulière, qui en a sensiblement modifié l'application pratique. Les bouddhistes ont continué de croire, avec les brahmanes, à la compensation des mauvaises actions par les bonnes, car ils admettaient avec eux que les unes étaient fatalement punies, et les autres fatalement récompensées. Mais comme, d'une autre part, ils ne croyaient plus à l'efficacité morale des tortures et des supplices par lesquels, selon les brahmanes, le coupable pouvait effacer son crime, l'expiation se trouve naturellement réduite à son principe, c'est-à-dire au sentiment du repentir, et la seule forme qu'elle reçut dans la pratique fut celle de l'aveu ou de la confession... Une légende nous raconte l'histoire d'un religieux qui, injurié par un autre, lui dit : « A cause de cette faute, confesse que tu as péché; et par là cette action sera diminuée, elle sera détruite, elle sera pardonnée. » L'aveu de la faute, accompagné du repentir, en était la véritable expiation, tant pour cette vie que pour l'autre... « De cet aveu fait à celui qu'on avait blessé, de cette confession purement individuelle à l'aveu public, fait devant l'assemblée des Bhikshous, qui sont les gardiens et les dépositaires de la Loi, on comprend que la transition devait être facile. »

Cette théorie de la confession bouddhique nous permet de saisir la différence qui la sépare de la confession catholique. Dans le *bouddhisme*, la récompense est fatale, la peine est fatale; l'effacement du péché, le pardon, est la conséquence fatale de l'expiation, dont la confession n'est qu'un mode, qu'une forme. *Montrez vos péchés; confesse cette faute, et elle sera détruite :* voilà l'origine de la confession bouddhique; on n'y voit qu'un seul terme, le coupable qui expie en faisant l'humble et pénible aveu *de son* péché. Dans la

confession catholique, il y a deux termes : un coupable qui s'accuse de sa faute en implorant et pour obtenir son pardon; un juge qui accorde ou refuse le pardon demandé. Le pardon ne s'y confond pas avec le repentir; il en est distinct; c'est une grâce, c'est-à-dire un acte de la liberté de Dieu, et de la liberté du représentant de Dieu. *Tout ce que vous lierez et délierez sur la terre sera lié et délié dans le ciel. Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez :* voilà l'origine de la confession catholique. C'est l'exercice d'une autorité. Ne dit-on pas : le *tribunal* de la pénitence?

Tout en plaçant la perfection morale dans l'ascétisme, le renoncement, le célibat, le *bouddhisme* n'a pas méconnu les devoirs de la piété filiale. Le Bouddha s'adresse ainsi aux religieux qui l'écoutent à Djétavana : « Brahma, ô religieux! est avec les familles dans lesquelles le père et la mère sont parfaitement honorés, parfaitement vénérés, parfaitement servis. Pourquoi cela? C'est que, d'après la Loi, un père et une mère sont pour un fils de famille Brahma lui-même. » Ailleurs, il est écrit que « quand même un enfant prendrait son père sur une épaule et sa mère sur l'autre, et les porterait ainsi pendant cent ans, il ferait moins pour eux qu'ils n'ont fait pour lui. » Comment le fils peut-il reconnaître dignement les bienfaits de ses parents? C'est en les établissant dans la perfection de la foi, s'ils ne l'ont pas; en leur donnant la perfection de la pureté, s'ils ont de mauvaises mœurs; celle de la libéralité, s'ils sont avares; celle de la science, s'ils sont ignorants.

Nous venons d'exposer les préceptes de la morale bouddhique. Deux légendes intéressantes que nous empruntons à l'ouvrage de M. Barthélemy Saint-Hilaire : le *Bouddha et sa religion*, montrent cette morale en action et permettent d'en bien saisir l'esprit.

Kounala, fils du roi Açoka, est à Takshaçila, où son père l'a envoyé pour gouverner cette partie de ses Etats, et où il s'est fait adorer de tous ses sujets, quand un ordre royal arrive, qui prescrit de lui arracher les deux yeux. Cet ordre cruel est envoyé par la reine Rishya-Rakshita, une des femmes d'Açoka, qui abuse du sceau de l'Etat pour tirer vengeance des dédains du jeune prince pour les avances criminelles qu'elle lui a faites. Les habitants de Takshaçila ne veulent pas exécuter eux-mêmes cet ordre, qui leur semble inique. On s'adresse vainement à des tchandalas, qui répondent : « Nous n'avons pas le courage d'être ses bourreaux. » Le jeune prince se soumet à son triste sort; et quand il s'est présenté enfin un homme lépreux et difforme qui se charge d'accomplir ce que tout le monde suppose la volonté du roi, Kounala, se rappelant les leçons de ses maîtres les Sthaviras, se dit : « C'est parce qu'ils prévoyaient ce malheur que les sages qui connaissent la vérité me disaient naguère : « Vois, ce monde tout entier est périssable; personne n'y reste dans une situation permanente. » Oui, ce furent pour moi des amis vertueux, recherchant mon avantage et voulant mon bonheur, que ces sages magnanimes, exempts de passion, qui m'ont enseigné cette Loi. Quand je considère la fragilité de toutes choses, et que je réfléchis aux conseils de mes maîtres, je ne tremble plus à l'idée de ce supplice; car je sais que mes yeux sont quelque chose de périssable. Qu'on me les arrache donc, puisqu'ainsi le veut le roi. J'ai retiré de mes yeux ce qu'ils pouvaient me donner de meilleur, puisque j'ai vu, grâce à eux, que les objets sont tous périssables ici-bas. » Puis, s'adressant à l'homme qui s'était offert pour bourreau : « Allons, dit-il, arrache d'abord un œil et mets-le moi dans la main. » L'homme remplit cet odieux office, malgré les lamentations et les cris de la foule; et le prince, prenant son œil, qui est dans sa main : « Pourquoi ne vois-tu plus les formes, dit-il, comme tu faisais tout à l'heure, vil globe de chair? Combien ils s'abusent, et qu'ils sont à plaindre, les insensés qui s'attachent à toi, en disant : C'est moi! » Le second œil est arraché comme le premier. En ce moment Kounala, « qui venait de perdre les yeux de la chair, mais en qui ceux de la science s'étaient purifiés, » prononça ces paroles : « L'œil de la chair vient de m'être arraché, mais j'ai acquis les yeux parfaits et irréprochables de la sagesse. Si je suis délaissé par le roi, je deviens le fils du roi magnanime de la Loi, dont je suis nommé l'enfant. Si je suis déchu de la grandeur suprême, qui entraîne à sa suite tant de chagrins et de douleurs, j'ai acquis la souveraineté de la Loi qui détruit la douleur et le chagrin. » La magnanimité de Kounala n'est pas moins grande que sa résignation. Quand, bientôt après, il apprend qu'il est victime des intrigues de Rishya-Rakshita, il s'écrie : « Ah! puisse-t-elle conserver le bonheur, la vie et la puissance, la reine Rishya-Rakshita, pour avoir employé ce moyen, qui m'assure un si grand avantage! » Lorsque, plus tard, le roi connaît ce qui s'est passé, et dans sa juste fureur veut faire périr la reine, coupable de tant de maux, Kounala intercède pour elle et ne rejette que sur lui seul le malheur qui l'a frappé, et qu'il avait mérité sans doute par quelque faute commise dans une existence antérieure.

Passons à la seconde légende.

Il y avait à Mathoura une courtisane célèbre par ses charmes, nommée Vasavadatta. Un jour que sa servante revenait d'acheter des parfums chez un jeune marchand appelé Oupagoupta, elle lui dit : « Ma chère, il paraît que ce jeune homme te plaît beaucoup, puisque tu achètes toujours chez lui. — Fille de mon maître, répondit la servante, Oupagoupta, le fils du marchand, qui est doué de beauté, de talent et de douceur, passe sa vie à observer la Loi. » Ces paroles éveillèrent dans Vasavadatta de la passion pour Oupagoupta, et, quelques jours après, elle lui envoya sa servante pour lui dire : « Mon intention est d'aller te trouver; je veux me livrer à l'amour avec toi. » La servante s'acquitta de la commission; mais le jeune homme la chargea de répondre à sa maîtresse : « Ma sœur, il n'est pas temps pour toi de me voir. » La courtisane s'imagina qu'Oupagoupta la refusait parce qu'il ne pouvait pas donner le prix qu'elle fixait d'ordinaire à ses faveurs. Elle lui envoya donc la servante pour lui dire : « Je ne demande pas au fils de mon maître un seul kurshapana; je veux seulement me livrer à l'amour avec lui. » Mais Oupagoupta lui fit répondre encore : « Ma sœur, il n'est pas temps pour toi de me voir. » A quelque temps de là, Vasavadatta, pour se vendre à un riche marchand qui la convoitait, assassina un de ses amants, dont elle craignait la jalousie. Le crime ayant été découvert, le roi de Mathoura donna l'ordre qu'on coupât les mains, les pieds, les oreilles et le nez à la courtisane, et qu'on l'abandonnât ainsi mutilée dans le cimetière. Apprenant que ce supplice venait d'être infligé à Vasavadatta, Oupagoupta se dit : « Quand son corps était couvert de belles parures et de riches ornements, le mieux était de ne pas le voir, pour ceux qui aspirent à l'affranchissement et qui veulent échapper à la loi de la renaissance. Mais aujourd'hui que, mutilée par le glaive, elle a perdu son orgueil, son amour et sa joie, il est temps de la voir. » Alors Oupagoupta se rend au cimetière avec une démarche recueillie. Vasavadatta le voyant debout devant elle lui dit : « Fils de mon maître, quand mon corps était doux comme la fleur du lotus, qu'il était orné de parure et de vêtements précieux, qu'il avait tout ce qui peut attirer les regards, j'ai été assez malheureuse pour ne point te voir. Aujourd'hui, pourquoi viens-tu en ce lieu contempler un corps dont on ne peut supporter la vue, qu'ont abandonné les jeux, le plaisir, la joie et la beauté, qui n'inspire que l'épouvante, et qui est souillé de sang et de boue? — Ma sœur, lui répond Oupagoupta, je ne suis pas venu naguère auprès de toi, attiré par l'amour du plaisir; mais je viens aujourd'hui pour connaître la véritable nature des misérables objets des jouissances de l'homme. » Puis il console Vasavadatta par l'enseignement de la Loi; et ses discours, portant le calme dans l'âme de l'infortunée, elle meurt en faisant un acte de foi au Bouddha.

On connaît maintenant la morale bouddhique. Oupagoupta, Kounala, voilà les types qu'elle offre à notre admiration. Doit-on voir en ces types des fictions ou des produits réels et historiques du *bouddhisme?* La question est de peu d'importance. Il suffit qu'ils représentent la conception bouddhique de la vertu, de la sainteté, de l'héroïsme; qu'ils représentent l'homme selon le cœur du *bouddhisme*. C'est la nature de cette vertu, de cette sainteté, de cet héroïsme, qu'il convient d'examiner.

— *Examen comparatif de la morale bouddhique et de la morale chrétienne.* Entre la morale bouddhique et la morale chrétienne, réduite à ses éléments propres, il y a, comme on a pu le voir, des analogies frappantes. Ces analogies portent sur les points suivants : les vertus bouddhiques et les vertus chrétiennes sont exclusivement privées, j'allais dire féminines; le *bouddhisme* et le christianisme ignorent les vertus viriles, les vertus militaires, politiques, sociales; ils ont fait des saints; ils n'ont jamais fait de citoyens; ils ont arraché l'homme à l'esprit de famille, à l'esprit de caste et à l'esprit de patrie, en lui parlant de son salut individuel et ultravital et du salut universel; ils ont répandu dans le monde, et pour ainsi dire vulgarisé, la sainteté et la charité, aux dépens du courage militaire et de l'énergie civique; ainsi ont-ils pu prêcher à l'homme et à la femme le même idéal de vie et la même méthode de salut, et proclamer l'égalité morale et religieuse des deux sexes, par cette raison impossible à méconnaître, qu'ils ont tendu à supprimer le rôle social de la force en supprimant l'action, et à dépouiller l'homme de sa virilité; enfin, uniquement préoccupés d'une perfection chimérique, ils ont plané dans un vol sublime, interrompu souvent par de lourdes et honteuses chutes, au-dessus du droit et de la justice, et n'ont rien donné à l'humanité sous ce rapport. On explique ces analogies par la similitude des milieux et des circonstances dans lesquels le *bouddhisme* et le christianisme ont paru. Les deux religions, les deux morales, sont nées du désespoir, au sein de sociétés abattues, abaissées, courbées sous un joug qu'il paraissait impossible de secouer. Dans un tel état social, qui était celui de l'Inde brahmanique à l'époque de Çakya-mouni et du monde gréco-romain à l'époque de Jésus, la réaction de la conscience contre l'injustice régnante et invincible ne pouvait prendre d'autre forme que celle de l'amour et du sacrifice. « Il semble, au premier abord, dit M. Ch. Renouvier, que la réaction de l'énergie morale dans les sociétés livrées à la force et au mensonge, parvenues au dernier degré de l'abaissement, devrait se produire par un retour à la justice et à la liberté; mais il n'en est rien : sous la pression de pouvoirs si bien établis qu'ils font corps avec l'apparente nécessité des choses, et si indestructibles que les mêmes passions qui les renversent quelquefois les relèvent aussitôt, les hommes ont désespéré de la justice et ne retrouvent la liberté que dans les profondeurs de la conscience isolée du monde. C'est alors par le cœur, et non par la raison, que la moralité renaît. Elle renaît de ses cendres, et la loi qui la ramène est celle qui lie les extrêmes dans la passion humaine et les fait sortir l'un de l'autre, au grand étonnement des observateurs superficiels. On voit la force gouverner les événements : on se voue à la passivité. On voit la vie emportée sur les hauteurs sociales par une activité sans frein et qui ne produit rien de durable, usée dans les bas-fonds par les misérables soucis de l'existence à soutenir : on embrasse la vie contemplative. On plaint la triste multitude empressée à la recherche de plaisirs qui se fondent en amertume : on renonce au plaisir, on renonce à la sensation même et au sentiment de soi, s'il était possible. On se dit : tout est mensonge, et l'injustice règne; je renoncerai à la parole comme à l'acte, et j'ignorerai l'injustice, et j'ignorerai jusqu'à la justice. Enfin, le souverain principe du mal étant évidemment de se faire centre de tout, et de sacrifier, autant qu'on le peut, tous les autres à soi, le souverain principe du bien sera de se perdre dans le tout et de se sacrifier soi-même. Le don de soi, le sacrifice de soi paraît alors le dernier mot de la moralité. »

M. Taine, en un brillant et éloquent tableau, nous fait assister à cette réaction de l'amour contre les abus de la force, qui s'est produite deux fois, dans l'Inde et dans l'Occident, à cinq siècles de distance, et qui nous a donné le *bouddhisme* et le christianisme. « Dans la société brahmanique, dit-il, le despotisme est partout; de toutes parts, l'action est barrée et la volonté brisée. Dans l'énervement général, les royautés militaires se sont changées en tyrannies arbitraires, et les supplices, les exactions, les dévastations, toutes les misères des gouvernements orientaux ont commencé. Les barrières des castes sont infranchissables, et chacun est lié à son état comme par une chaîne de fer. Bien plus, tous les moments et toutes les parties de la vie sont réglés, et il n'y a plus dans l'homme un seul mouvement qui soit libre. La tyrannie ecclésiastique, bien plus étroite que la tyrannie laïque, n'a rien laissé chez lui qu'elle n'ait lié et garrotté... Rien de plus approprié que le *bouddhisme* à l'état des âmes sous cette double tyrannie. Ce qu'il y a de plus voisin de l'abattement profond, c'est le renoncement à soi-même. L'indignation, les convoitises, tous les âpres désirs, militants ou absorbants, se sont affaissés; on peut marcher sur l'homme sans le mettre en colère; il ne songe plus à se relever; à force d'être tombé, il trouve naturel d'être à terre; quand on lui parle de lui, il lui semble que c'est d'un étranger; il ne tient plus à lui-même; les objets beaux et brillants le laissent inerte; sa sensibilité est usée; il est tout prêt à recevoir le précepte de l'abnégation infinie... Arrivé à cet état, l'homme semble dénaturé, pareil à une pierre, capable de tout souffrir, mais incapable de rien aimer. C'est justement dans ce renoncement parfait que la charité trouve sa racine; car la délivrance à laquelle aspire Çakya-mouni n'est pas seulement la sienne, c'est encore celle de toute créature... Dans son idée de la souffrance, il y a l'idée de la souffrance des autres; au fond de sa tristesse, il y a la *compassion*. La voilà, la parole unique, la bonne nouvelle qui relèvera et consolera tant de misérables; c'est elle qu'attendaient tous ces cœurs défaillants ou désespérés. Au fond de l'extrême douleur et dans l'abîme sans issue, quand l'énergie et l'âpreté des passions viriles ont été brisées, quand l'âme délicate et l'organisation nerveuse, à force de froissements, sont tombées dans la résignation et ont renoncé à la résistance; quand les larmes à force de couler sont taries, quand un faible et triste sourire erre languissamment sur les lèvres pâlies; lorsque, à force de souffrir, l'homme a cessé de penser à sa souffrance, quand il se détend et se déprend de lui-même, alors souvent, comme un murmure, s'élève dans son cœur une petite voix douce et touchante; et ses bras, qui n'ont plus de vigueur pour combattre, retrouvent un dernier reste de force pour se tendre vers les malheureux qui pleurent à côté de lui...

» Cinq siècles plus tard, parmi les frères occidentaux des conquérants de l'Inde, parut, après une élaboration presque semblable, une rénovation presque semblable, et de tous les événements de l'histoire, cette concordance est le plus grand... Pendant quinze cents ans, les mœurs et la morale virile avaient régné sur les bords de la Méditerranée comme dans la péninsule de l'Indoustan. L'homme fort et armé avait conquis la terre, défriché le sol, établi des cités, détruit ou asservi les races inférieures, construit des épopées, des mythes, des sciences, des morales, des philosophies, et s'était contemplé orgueilleusement lui-même dans la légende de ses héros et de ses dieux. Il avait conçu comme le bien suprême le développement de ses facultés et l'accroissement de sa puissance. Si le brahmane avait voulu devenir un dieu dans le ciel, le Grec et le Romain avaient voulu devenir des dieux sur la terre, et leur œuvre, comme la sienne, s'était défaite par l'exagération du sentiment qui la faisait. Le noble athlète grec était devenu un dilettante et un sophiste, et les belles cités, heurtées les unes contre les autres, s'étaient affaiblies jusqu'à tomber sous la main des barbares qui les entouraient. L'énergique citoyen romain était devenu le soldat, puis le sujet de ses capitaines, et le grand empire qu'il avait étendu sur tant de peuples s'était changé en une machine d'oppression régulière dans laquelle, avec les autres, il demeurait pris. La servitude, après avoir usé les races inférieures, usait les races nobles, et la force, intronisée avec la monarchie militaire, se dressait au milieu de toutes ces vies captives, comme une muraille d'airain contre laquelle nul effort ne prévalait. On ne pouvait plus dire à l'homme d'agir et d'être fort, de se défendre et d'oser, de repousser violemment la violence. Il était dans le piége, et l'ancien héroïsme des races militantes et fières n'avait plus d'emploi... Il fallait toucher un nouveau ressort d'action, le même que dans l'Inde, et, de même que dans l'Inde, la morale fit volte-face. « On te frappe : ne rends pas, selon la loi antique, blessure pour blessure. Cette loi, qui depuis quinze cents ans gouverne les hommes, n'a fait d'eux que des combattants, des vainqueurs et des vaincus. Ce n'est pas assez de renoncer à la colère et à la vengeance, de mépriser l'injure et de subir froidement l'injustice. Tends les bras tendrement vers celui qui t'a frappé. Tends l'autre joue, laisse-le prendre ton bien, donne-lui ce qu'il n'a pas pris encore; aime-le, c'est ton frère; par-dessus les royaumes visibles, il y a le royaume de Dieu, cité idéale où il n'y a qu'abnégation et tendresse, où tous n'ont qu'un cœur, celui du père commun qui vous aime et vous unit. » Voilà le grand sentiment qui, dans notre continent, a renouvelé la volonté humaine. Il est plus borné, il ne s'étend pas aux animaux, comme dans l'Inde; il est moins méthaphysique et ne s'appuie pas sur l'idée du néant universel, comme dans l'Inde; mais il est plus mesuré et plus sain que dans l'Inde; il laisse une plus grande part à l'action et à l'espérance, il ne conduit pas au quiétisme inerte, à la résignation morne; il convient à des esprits plus pratiques, à des âmes moins malades, à des imaginations plus sobres. Il est européen et non asiatique. »

Nous avons signalé les analogies qui existent entre la morale bouddhique et la morale chrétienne, et, donnant la parole à MM. Renouvier et Taine, montré comment, selon ces penseurs, la rénovation de la conscience, accomplie deux fois dans les mêmes conditions et par le même ressort moral, par le même sentiment, a dû naturellement aboutir deux fois à peu près au même résultat. Il nous reste à pénétrer les différences que voilent ces analogies. C'est, dirons-nous d'abord, une théorie beaucoup trop simple et trop générale que celle qui prétend tirer du milieu social et du moment historique l'explication de toutes les créations intellectuelles, morales, religieuses. Le milieu social et le moment historique expliquent l'expansion et le succès d'une doctrine; ils n'en expliquent pas la conception, l'invention. Il faut rendre à l'individualité ce qui lui appartient. Mais, dira M. Taine, l'individualité elle-même est le résultat du milieu intellectuel; Çakya-mouni est le produit du panthéisme brahmanique, de la théorie du mal régnante dans l'Inde et de l'idée de la transmigration; Jésus est le produit du monothéisme judaïque et de l'idée messianique. Nous accordons que cela est vrai dans une certaine mesure; mais en ajoutant aussitôt que tout, dans l'individualité, ne vient pas du milieu intellectuel, que le principal facteur de l'individualité, c'est la *liberté*, qui n'est contenue et qu'on ne peut faire rentrer dans aucun antécédent; la *liberté*, principe de toute idée comme de toute réalisation nouvelle, principe du génie comme de l'héroïsme, principe de toute réaction contre le passé et le présent, contre la tradition et l'opinion. *Grands hommes* signifie *hommes libres*. Les grands hommes sont des *révolutionnaires*, des initiateurs, et non des représentants fournis par les circonstances à des idées dont le jour était amené par une évolution nécessaire.

La morale bouddhique est née d'une mélancolie profonde, d'une incurable tristesse, d'un pessimisme absolu. Sa physionomie est bien en rapport avec le caractère de Çakya-mouni, tel qu'il nous apparaît dans les légendes; caractère trop vrai, trop vivant, pour être un fiction. C'est bien la morale établie par un prince poursuivi, absorbé par l'idée fixe du néant de la jeunesse, de la santé et de la vie (V. BOUDDHA), et qui, lassé et désabusé des plaisirs faciles et des désirs promptement satisfaits, en vient, par une réaction qui est dans la nature, à nier le plaisir comme un mensonge, et à condamner le désir comme un mal. A cette négation et à cette condamnation son esprit a pu, sans doute, être conduit par la spéculation brahmanique, qui lui montrait l'origine du mal liée à l'origine du monde, la déchéance liée à l'existence, l'expiation liée à la vie; mais il est clair que c'est là une vérité qu'il a sentie dans son cœur par l'expérience, et non simplement déduite par le raisonne-

ment; elle n'est pas restée dans la sphère de l'intelligence et de la certitude logique; elle a conquis, dominé l'âme tout entière; elle est devenue cette conviction émue et passionnée, cette foi absolue qui *transporte les montagnes*, c'est-à-dire qui ignore l'obstacle et fait l'impossible.

La douleur est le fond réel de la vie et de toute vie concevable; le désir est le fond réel du mal et de tout mal : telles sont les prémisses de la morale bouddhique. Avec de telles prémisses, on comprend que cette morale ne pouvait être que négative. Les commandements du *bouddhisme* ne sont que des négations, des *aversions;* toutes les vertus qu'il prêche consistent dans l'extinction de quelque espèce de désirs; le bonheur qu'il promet est négatif, c'est la cessation de la douleur; le salut qu'il fait espérer et qu'il invite à poursuivre est négatif, c'est la fin de la vie présente et des vies successives, c'est le Nirvana.

Voilà une première distinction, et une distinction essentielle, entre la morale bouddhique et la morale chrétienne; dans la morale bouddhique, la conception du mal est seule positive; celle du bien est négative. En voici une autre, non moins importante : la morale bouddhique confond l'idée du mal moral avec celle du mal physique, et par suite celle du bien moral avec celle du bien physique, celle du devoir avec celle de l'intérêt. Pour Çakya-mouni, le but n'est pas d'éviter et de détester le vice : ce n'est que le moyen; le but est d'atteindre au Nirvana, c'est-à-dire d'échapper, en supprimant en soi le désir, à la douleur, à la maladie, à la vieillesse, à la mort et à la transmigration. Quand Oupagoupta résiste aux séductions de la belle Vasavadatta, ce n'est pas en se disant que la continence est un devoir, c'est-à-dire une fin en soi, une fin qui s'impose comme loi souveraine à l'homme raisonnable; c'est en pensant qu'il est mieux, pour ceux qui aspirent à l'affranchissement et qui veulent échapper à la loi de la renaissance, de ne point aller voir cette femme. Ainsi il calcule son salut, et, comme il craint de le risquer en succombant, il s'abstient, non par vertu, mais par intérêt. Cette confusion du mal physique et du mal moral nous paraît tenir au lien fatal qu'établit dans l'esprit entre l'un et l'autre la croyance à la transmigration. D'après cette croyance, le mal physique s'attache au mal moral comme l'ombre au corps; il en est non-seulement la conséquence *nécessaire*, mais encore l'expression *certaine*, le signe *infaillible*, si bien que les deux idées, ne pouvant se séparer, finissent par n'en plus faire qu'une seule. A la suite de cette proposition : *Tout démérite entraîne nécessairement une douleur*, s'est glissée celle-ci : *Toute douleur révèle nécessairement un démérite, un péché, est nécessairement une peine, une expiation*. Il en résulte que les deux idées de mal physique et de mal moral sont également faussées. Qu'est-ce que c'est qu'une peine, une expiation qui n'est pas accompagnée de la conscience, de la mémoire du démérite expié? Qu'est-ce que c'est qu'un démérite qu'on expie sans le savoir?

Mais, va-t-on dire, la morale chrétienne ne confond-elle pas, elle aussi, le devoir avec l'intérêt? Ne fait-elle pas, elle aussi, de la pratique du bien un simple moyen du bonheur, du salut? Nous répondons qu'en théorie, elle est loin d'encourir ce reproche au même titre que le *bouddhisme*, malgré l'appui solide et précieux, au point de vue pratique, qu'elle trouve dans les idées de récompense et de peine, de damnation et de salut, de paradis et d'enfer. Son erreur est de considérer tous les devoirs comme des *moyens* relativement au devoir unique de faire la volonté du Père céleste, d'aimer et de servir Dieu. Quant à ce devoir unique, il est juste de dire qu'elle en fait véritablement une fin en soi, et par conséquent qu'elle ne fausse pas l'idée du *bien moral* considéré d'une manière générale et abstraite.

La résignation, la patience courageuse, la continence, l'humilité et la *charité* sont des vertus dans le *bouddhisme* comme dans le christianisme; mais, issues de principes différents, elles n'ont pas le même caractère dans les deux religions. La résignation et la patience bouddhiques naissent de l'indifférence et de l'insensibilité obtenues par la suppression du désir; la résignation et la patience chrétiennes, de la soumission à la volonté de Dieu, qui permet que la souffrance atteigne ses enfants pour leur amendement ou leur perfectionnement. La continence bouddhique n'est qu'une forme particulière du détachement; si le bouddhiste combat l'appétit sexuel, c'est à titre de désir, non de désir coupable; s'il le condamne plus que les autres désirs, c'est qu'il le juge plus violent et plus intense; s'il repousse la jouissance voluptueuse, c'est comme vaine et mensongère, non comme illégitime et indigne. « Ma sœur, dit Oupagoupta à Vasavadatta mutilée, sanglante, mourante, je ne suis pas venu naguère auprès de toi, attiré par l'amour du plaisir; mais je viens aujourd'hui pour connaître la véritable nature des misérables objets des jouissances de l'homme. » La continence chrétienne repose sur le devoir de soumettre la chair à l'esprit, de respecter en soi et en autrui l'image de Dieu, le caractère d'enfant de Dieu, de ne pas souiller cette image, de ne pas effacer ce caractère en se livrant à une passion qui nous rapproche des animaux. Le bouddhiste est humble, parce qu'au fond de soi-même, comme de tout le reste, il ne voit que le néant et le vide, parce qu'il a supprimé en soi le désir de se grandir, comme tout autre désir. Le chrétien est humble, parce qu'il ne se reconnaît ni force propre, ni valeur propre, ni mérite propre, et qu'il rapporte à la grâce de Dieu tout ce qu'il y a de bon en lui. On voit que les vertus bouddhiques ne sont que des applications d'un même principe négatif, l'extinction du désir et de la passion; des conséquences, des cas particuliers de l'ascétisme. Chaque vertu chrétienne a, au contraire, son caractère spécial, son individualité.

Nous arrivons à la comparaison de la charité bouddhique et de la charité chrétienne. D'abord la charité bouddhique, telle qu'on peut la déduire logiquement du système, ne peut être que *passive*. Elle consiste dans l'abandon de soi plutôt que dans le don de soi. Cette charité-là ne mérite réellement pas le nom de charité; elle détruit le *moi*, elle ne le sacrifie pas; elle a le même principe que les autres vertus bouddhiques : résignation, continence, humilité. Le *bouddhisme*, il est vrai, est allé plus loin, jusqu'à la charité *active;* mais, il faut le dire, c'est en sortant de son principe, en le dépassant. « Arrivé à cet état (l'extinction du désir), l'homme, dit M. Taine, semble dénaturé, pareil à une pierre, capable de tout souffrir, mais incapable de rien aimer. C'est justement dans ce renoncement parfait que la charité trouve sa racine. » Cette dernière phrase contient une erreur : la charité active, l'amour ne saurait naître de l'indifférence, de l'insensibilité. Qui dit détachement parfait, dit détachement de toutes choses et de toutes personnes. Dans ce nihilisme passionnel périssent également et du même coup l'égoïsme et l'altruisme. Nous en avons la preuve dans la doctrine du philosophe chinois Lao-tseu, la doctrine du *Tao*, presque contemporaine du *bouddhisme*. La morale de Lao-tseu, comme celle de Çakya-mouni, condamne le désir; mais, de cette condamnation du désir, Lao-tseu tire cette conséquence, que « le saint homme doit se renfermer dans le *non-agir*, le silence, l'indifférence, l'absence d'affections », nullement qu'il doit se préoccuper du salut du monde. La compassion active et ardente, source du prosélytisme bouddhique, était logiquement étrangère au système de morale qui faisait l'objet de ce prosélytisme. C'est par une inconséquence qui l'honore, mais par une inconséquence réelle, que Çakya-mouni, dans la guerre qu'il déclarait à tous les désirs, à toutes les passions, conserva dans son cœur et voulut allumer dans tous les cœurs le désir, la passion de la délivrance universelle; c'est grâce à cette inconséquence qu'il fonda une religion. La compassion généreuse du Bouddha est si peu contenue dans sa doctrine, qu'après être parvenu à la *science parfaite* à Bodhimanda, sous l'arbre Bodhidrouma, il se demande un moment lequel est le plus sage de fermer la main sur la vérité qu'il possède, ou de l'ouvrir pour la communiquer aux hommes, au risque de s'exposer à leurs insultes. Le sentiment de compassion qui lui fait prendre le second parti est, qu'on le remarque bien, tout spontané, et ne lui apparaît nullement comme un devoir. V. Bouddha.

Vous aimerez Dieu par-dessus toutes choses, et vos semblables comme vous-mêmes pour l'amour de Dieu : voilà la charité chrétienne; elle se pose comme un commandement; elle se ramène au principe unique de tous les devoirs dans une religion monothéiste. M. Taine trouve qu'elle est plus *bornée* que la charité bouddhique, en ce qu'elle ne s'étend pas aux animaux; qu'elle est moins *métaphysique*, en ce qu'elle ne s'appuie pas sur l'idée du néant universel. Mais c'est précisément l'absence de ces deux caractères qui ne permet pas de lui comparer la charité bouddhique. L'étendue de la charité bouddhique vient de la loi de transmigration, qui la fausse, en faisant l'homme et l'animal semblables et égaux devant elle, et qui, en la faussant, la rend non-seulement étrangère, mais contraire à toute notion de justice; qui, en un mot, lui ôte sa dignité, et par là même son énergie et son efficacité pratique. Quant à l'idée du néant universel, elle ne peut produire, nous l'avons déjà dit, que l'indifférence torpide, l'insensibilité, la passivité, l'inertie, le *non-agir* et le *non-aimer;* elle est logiquement incompatible avec la charité active, avec l'amour; nous avons vu qu'en fait, la charité bouddhique était sortie du grand cœur de Çakya-mouni, et qu'elle n'avait nulle base métaphysique dans son système. Il est inutile d'ajouter que l'idée chrétienne de la paternité divine donne un tout autre appui à la fraternité humaine que le nihilisme bouddhique.

On sait que la charité chrétienne s'élève au pardon des offenses. En est-il de même de la charité bouddhique? M. Barthélemy Saint-Hilaire le croit. « Quoique le *Bouddha*, dit-il, n'ait pas fait du pardon des offenses un de ses préceptes étroits, sa doctrine tout entière mène à cette tolérance mutuelle dont les hommes en société ont tant besoin. La croyance même de la transmigration l'aidait singulièrement. Devant une insulte, un outrage, une violence, le premier sentiment du bouddhiste n'est pas de s'emporter. Il ne s'indigne pas, attendu qu'il ne croit pas à l'injustice. Il se dit que, dans une existence antérieure, il a commis tel péché qui, dans celle-ci, lui attire et lui mérite tel châtiment. Il ne s'en prend qu'à lui seul du malheur qui le frappe, et, au lieu d'accuser son ennemi ou son oppresseur, il n'accuse que lui-même. Loin de penser à se venger, il ne voit qu'une leçon dans les maux qu'il endure; et son unique soin, c'est d'éviter désormais la faute qui les a rendus nécessaires, et qui, en se renouvelant, renouvellerait aussi la punition qui a déjà dû la suivre. Quand le jeune prince Kounala est soumis à un supplice aussi douloureux qu'inique, il pardonne à la marâtre qui le poursuit, il pardonne à un père abusé, et il ne pense qu'aux fautes passées par lesquelles il a provoqué contre lui-même tant de désastres et d'afflictions. » *Supporter* n'est pas la même chose que *pardonner;* le bouddhiste ne songe pas à se venger, il *supporte* sans s'indigner l'injustice dont il est victime; le chrétien *pardonne;* il y a là une distinction importante à faire. Ici encore la vertu du bouddhiste est négative et passive; dans le pardon chrétien, il y a quelque chose de positif et d'actif. Pardonner une offense, c'est la constater, c'est reconnaître que le coupable a besoin de ce pardon; c'est, en un certain sens, affirmer la justice tout en la subordonnant à une vertu jugée supérieure, tout en refusant de l'invoquer au profit de sa passion ou de son intérêt. Dans la morale bouddhique, je vois la résignation absolue à l'injustice, nullement le pardon des offenses. Cette idée de pardon est étrangère au *bouddhisme;* la croyance à la transmigration en éloigne, au lieu d'y conduire. « Le bouddhiste ne s'indigne pas, dit naïvement M. Barthélemy Saint-Hilaire, attendu qu'il ne croit pas à l'injustice. » S'il ne croit pas à l'injustice, — et la loi de la transmigration, en lui présentant le mal qu'il endure comme le châtiment de ses fautes passées, ne lui permet pas d'y croire, — s'il ne s'en prend qu'à lui seul du malheur qui le frappe, il est clair que l'idée de pardonner ne lui peut venir à l'esprit. Lors donc que M. Barthélemy Saint-Hilaire nous montre le prince Kounala, victime d'un ordre cruel, *pardonnant* à la marâtre qui le poursuit, *pardonnant* à un père abusé, il se sert de termes inexacts. Le prince Kounala ne peut pardonner, précisément parce qu'il ne peut accuser, parce que la loi de transmigration ne lui laisse pas la conscience, le sentiment intime de son innocence.

— *Influence sociale de la morale et de la discipline bouddhiques*. Toute religion prosélytique et universaliste est égalitaire. Appelant tous les hommes à la même perfection et au même bonheur, elle tend à abaisser devant la nouvelle et commune conscience qu'elle leur apporte les barrières traditionnelles qui séparaient les familles, les conditions, les races, les peuples. Elle y tend par la place qu'elle fait à la charité et à l'humilité dans sa morale; elle y tend par une organisation sacerdotale qui repousse l'hérédité des fonctions religieuses. C'est ainsi que l'on a pu représenter le *bouddhisme* comme ayant, dans la mesure de son triomphe et de ses progrès, détruit le système des castes en Asie, le christianisme comme ayant conduit à l'abolition de l'esclavage en Europe. La vérité est que ni le *bouddhisme* ni le christianisme *n'ont jamais condamné* directement : le premier, la division de la société en castes; le second, l'esclavage. Ils ne le pouvaient, parce qu'en réalité ils n'apportaient pas à la conscience une nouvelle conception de la justice qui pût servir de base à cette condamnation. Ils s'occupaient des conditions de la sainteté et des degrés de la perfection, des moyens par lesquels on arrive au Nirvana, des mérites par lesquels on gagne le ciel; nullement du droit strict, nullement des rapports juridiques qui doivent exister sur la terre. Le christianisme a commandé à l'homme d'aimer l'homme comme son frère; il ne lui a pas interdit de posséder ce frère comme une chose; il a ajourné l'égalité du maître et de l'esclave à l'autre vie. Le *bouddhisme* a vu et accepté dans les castes la conséquence fatale de la loi fatale de la transmigration; il a professé que le seul moyen d'échapper à la conséquence était d'échapper à la loi par le Nirvana, c'est-à-dire par la fin des renaissances.

Personne mieux qu'Eugène Burnouf n'a saisi le sens, la portée et les limites de l'action du *bouddhisme* sur le système des castes. « Les castes, dit le savant philologue, paraissent, dans tous les *Soutras*, comme un fait établi contre lequel Çakya-mouni ne fait pas une seule objection. Cela est si vrai que, quand un homme attaché au service d'un prince voulait embrasser la vie religieuse, Çakya-mouni ne le recevait qu'après que le prince y avait donné son assentiment... Çakya-mouni admettait la hiérarchie des castes; il l'expliquait même, comme faisaient les brahmanes, par la théorie des peines et des récompenses; et chaque fois qu'il instruisait un homme d'une *condition vile, il ne manquait pas* d'attribuer la bassesse de sa naissance aux actions coupables que cet homme avait commises dans une vie antérieure. Convertir un homme quel qu'il fût, c'était donc pour Çakya-mouni lui donner le moyen d'échapper à la loi de transmigration; c'était le relever du vice de sa naissance, *absolument* et *relativement; absolument*, en le mettant sur la voie d'atteindre un jour à l'anéantissement définitif où, comme le disent les textes, cesse la loi de la renaissance; *relativement*, en en faisant un religieux comme Çakya-mouni lui-même, qui venait prendre rang, suivant son âge, dans l'assemblée des auditeurs du Bouddha. Çakya-mouni ouvrait donc indistinctement à toutes les castes la voie du salut, que la naissance fermait auparavant au plus grand nombre; et il les rendait égales entre elles et devant lui, en leur conférant l'investiture religieuse. Sous ce dernier rapport, il allait plus loin que les philosophes Kapila et Patandjali, qui avaient commencé une œuvre à peu près semblable à celle qu'accomplirent plus tard les *bouddhistes*. En attaquant comme inutiles les œuvres ordonnées par le Véda, et en leur substituant la pratique d'un ascétisme tout individuel, Kapila avait mis à la portée de tous, en principe du moins, sinon en réalité, le titre d'ascète, qui jusqu'alors était le complément et le privilége à peu près exclusif de la vie du brahmane. Çakya-mouni fit plus; il sut donner à des philosophes isolés l'organisation d'un corps religieux. Là se trouve l'explication de ces deux faits, la facilité avec laquelle a dû, dans le principe, se propager le *bouddhisme*, et l'opposition que le brahmanisme a naturellement faite à ses progrès. Les brahmanes n'avaient pas d'objection à lui adresser, tant qu'il se bornait à travailler en philosophe à la délivrance future de l'homme, à lui assurer l'affranchissement que je nommais tout à l'heure absolu; mais ils ne *pouvaient admettre la possibilité de cet affranchissement* relatif, qui ne tendait à rien moins qu'à détruire, dans un temps donné, la subordination des castes en ce qui touchait la religion. Voilà comment Çakya-mouni attaquait dans sa base le système indien, et pourquoi il devait arriver un moment où les brahmanes, placés à la tête de ce système, sentiraient le besoin de proscrire une doctrine dont les conséquences ne pouvaient leur échapper..... On voit maintenant, si je ne me trompe, comment il faut entendre ce célèbre axiome d'histoire orientale, que le *bouddhisme* a effacé toute distinction de caste. Les écrivains qui ont répété cette assertion l'ont vue vérifiée par la constitution des peuples chez qui règne aujourd'hui le *bouddhisme*. Cette vérification rencontre cependant une exception capitale, à laquelle on n'a pas fait une attention suffisante; car, si la distinction des castes est inconnue aux nations bouddhistes du Thibet, du Birman et de Siam, elle n'en est pas moins très-solidement établie chez le peuple qui a le premier adopté le *bouddhisme*, chez les Singhalais..... Comment le principe de la distinction des castes s'est-il concilié avec l'esprit de la doctrine du Bouddha, c'est-à-dire quelle concession l'un a-t-il faite à l'autre? Voici comment doivent s'être passées les choses, à en juger du moins par les effets. Le sacerdoce a cessé d'être héréditaire, et le monopole des choses religieuses est sorti des mains d'une caste privilégiée. Le corps chargé d'enseigner la loi a cessé de se perpétuer par la naissance; il a été remplacé par une assemblée de religieux voués au célibat, qui se recrutent indistinctement dans toutes les classes. Le religieux bouddhiste, enfin, qui tient tout de l'enseignement et d'une sorte d'investiture, a remplacé le brahmane, qui ne devait rien qu'à sa naissance, c'est-à-dire à la noblesse de son origine. Voilà, sans contredit, un changement fondamental, et c'en est assez pour expliquer l'opposition que les brahmanes *ont* faite à la propagation et à l'application des principes du *bouddhisme*. C'est qu'en effet les brahmanes disparaissaient dans le nouvel ordre de choses créé par Çakya-mouni. Du moment que la naissance ne suffisait plus pour les placer au-dessus des autres castes; du moment que, pour exercer une action religieuse sur le peuple, il leur fallait se soumettre à un noviciat, recevoir une investiture qui ne leur donnait pas plus de droits qu'au dernier des esclaves, et se placer dans une hiérarchie fondée sur l'âge et le savoir, à côté des hommes les plus méprisés, les brahmanes n'existaient plus de fait. Au contraire, l'existence des autres castes n'était nullement compromise par le *bouddhisme*. Fondées sur une division du travail que perpétuait la naissance, elles pouvaient subsister sous la protection du sacerdoce *bouddhique*, auquel elles fournissaient toutes indistinctement des religieux et des ascètes. Autant les brahmanes devaient ressentir d'aversion pour la doctrine de Çakya-mouni, autant les hommes des classes inférieures devaient l'accueillir avec empressement et faveur; car, si cette doctrine abaissait les premiers, elle relevait les seconds, et elle assurait dès cette vie au pauvre et à l'esclave ce que le brahmanisme ne lui promettait même pas pour l'autre, l'avantage de se voir, sous le rapport religieux, l'égal de son maître. Les observations précédentes *expliquent suffisamment* le fait remarquable de la coexistence des castes indiennes et du *bouddhisme* sur le sol de Ceylan. Il n'est pas besoin de supposer, comme l'a fait Guillaume de Humboldt, que la distinction des castes a exercé sur le caractère des Singhalais une action moins profonde que sur celui des Indiens du continent; car on ne manquerait pas de preuves pour établir que la caste militaire est aussi jalouse à Ceylan qu'ailleurs des priviléges qu'elle doit à la naissance, et les rois singhalais ont montré, en plus d'une occasion, qu'ils comprenaient peu les principes d'égalité auxquels le sacerdoce bouddhique doit son existence et dont il s'attache à conserver le dépôt. Il y a plus : la caste militaire, celle des Kshattriyas, est toujours dans les listes singhalaises nommée la première, avant même celles des brahmanes. Là se reconnaît l'influence du *bouddhisme*, qui, en enlevant à la caste brahmanique la supériorité qu'elle tenait de la naissance, a naturellement laissé le champ libre à la caste militaire. Mais cette influence, qui a pu favoriser le déplacement des grandes divisions de la société telle que

l'avaient organisée les brahmanes, n'a pas anéanti ces divisions, ni détruit entièrement l'esprit sur lequel elles reposent. Les castes ont continué de subsister; seulement, les divisions qui en sont l'effet sont devenues purement politiques, de religieuses qu'elles étaient auparavant. L'exemple de l'île de Ceylan permet de supposer que le phénomène de la coexistence du *bouddhisme* et des castes s'est également produit dans l'Inde à des époques anciennes, et la lecture des *Soutras* confirme pleinement cette supposition. »

Ainsi, ce que le *bouddhisme* niait directement, c'était la caste brahmanique; et il niait la caste brahmanique en lui ôtant sa raison d'être, sa mission, sa fonction sociale, et en transportant cette mission, cette fonction à une assemblée de religieux sortis de toutes les castes : de là l'abaissement relatif des brahmanes, et l'élévation relative des kshattriyas; les premiers avaient perdu le privilége d'enseigner et de garder la loi; les seconds n'étaient nullement atteints dans celui qu'ils avaient de protéger la société; tout naturellement, les premiers devaient perdre leur primauté dans la hiérarchie sociale, et les seconds se placer au premier rang. Considéré au point de vue purement politique, le *bouddhisme* apparaît comme la revanche de la caste militaire, autrefois vaincue et en partie exterminée par celle des brahmanes. Notons que le fondateur du *bouddhisme* est un kshattryia. C'est un kshattryia qui bat les brahmanes avec leurs propres armes, c'est-à-dire en se faisant ascète comme les plus parfaits et les plus sages d'entre eux, et qui leur ravit le sceptre de la sainteté et de la science. Notons encore que la caste brahmanique se trouve découronnée par son propre idéal de la sainteté conduit à ses légitimes conséquences. L'ascétisme donne le célibat, qui nie la sainteté héréditaire, et par là même le privilége de la naissance, en ce qui concerne l'autorité religieuse. Sevrés des plaisirs charnels, astreints au célibat, les saints ne peuvent faire souche; la sainteté ne vient donc pas de la naissance; elle doit donc s'acquérir; elle est donc individuelle. Essentiellement *acquise* et *individuelle*, elle est hors des castes et au-dessus des castes; elle peut tenter l'ambition et solliciter l'effort d'un kshattryia comme d'un brahmane. Or c'est cette chose individuelle, étrangère et supérieure au principe des castes, qui doit régner en matière religieuse : tout le *bouddhisme* est là.

L'action exercée par le *bouddhisme* sur les peuples qui l'ont accueilli consiste surtout dans l'adoucissement des mœurs, et la pacification *sociale*. Dans la Mongolie, au Thibet, à Ceylan, partout où elle a pris l'empire, la religion du Bouddha a fait prédominer les affections bienveillantes sur les passions violentes et destructives. On connaît Gengiskhan et Tamerlan, leur férocité et leurs dévastations, les pyramides construites avec des têtes humaines, les tours maçonnées avec des corps d'hommes et du mortier. Aujourd'hui les meurtres et le pillage sont aussi rares en Mongolie que dans l'Europe civilisée; et ce remarquable changement ne peut être attribué qu'au *bouddhisme*. « Ce sont les apôtres du bouddhisme, dit Abel Rémusat, qui les premiers ont osé parler de morale et de devoirs aux farouches conquérants qui venaient d'envahir et de dévaster l'Asie. Au temps de Gengis, une égale férocité distinguait les nations de race turque et celles de race mongole, que la force avait momentanément réunies sous ses lois. Les premières sont toutes restées attachées à l'islamisme, et le fanatisme d'un culte intolérant n'a fait que renforcer leurs habitudes turbulentes et leur disposition au carnage et à la rapine. Au contraire, les nations mongoles ont successivement embrassé la religion bouddhique, et le changement qui s'est opéré dans leurs mœurs n'a pas d'autre cause. Aussi pacifiques maintenant qu'ils étaient autrefois remuants et indociles, ils se livrent exclusivement au soin des troupeaux. » Les Thibétains, que leur triste et stérile climat retenait dans une barbarie révoltante, qui mangeaient leurs morts, qu'on pouvait comparer aux loups affamés des neiges sont devenus un peuple doux, lettré et presque cultivé. Les rancunes atroces, les emportements sanguinaires, la violence effrénée des Siamois se sont tempérés à tel point, qu'à Bangkok, une ville de 400,000 habitants, il n'y a presque jamais de rixes, qu'un meurtre y est un événement extraordinaire, et que souvent il n'en arrive pas un en tout un an. « Si l'on ramassait, dit M. Taine, comme autant de gouttes d'eau dans un vase, tout ce qu'il y a maintenant de bienveillance et d'humanité dans la vie civile et domestique de l'Asie, c'est le bon fleuve bouddhique qui en fournirait la meilleure part. »

Un trait caractéristique et frappant de cette douceur de mœurs dans les sociétés bouddhiques, c'est la tolérance religieuse. Le roi Piyadasi, l'ardent promoteur, le Constantin de la nouvelle doctrine, Piyadasi, malgré sa foi profonde au Bouddha, malgré son zèle et sa vigilance à inculquer à ses sujets les préceptes de la morale bouddhique, protége et défend les croyances différentes de la sienne contre toutes les attaques, et, dans de curieux édits, ordonne à toutes les sectes le respect mutuel et la concorde. « Piyadasi, le roi chéri des Dévas, honore toutes les croyances et les ascètes de toutes les croyances... Il ne faut jamais blâmer la croyance des autres; c'est ainsi qu'on ne fera de tort à personne. Il y a même des circonstances où l'on doit honorer en autrui la croyance que l'on ne partage pas. En agissant de cette manière, on fortifie sa propre croyance et l'on sert celle d'autrui. L'homme, quel qu'il soit, qui par dévotion à sa propre croyance l'exalte et attaque la croyance des autres, en disant : *Mettons notre foi en lumière*, ne fait que nuire gravement à la croyance qu'il professe. Puissent les disciples de chaque doctrine être riches en sagesse et heureux par la vertu! »

De cette tolérance qu'il constate chez les peuples bouddhistes, et qui les rapproche des sociétés modernes, M. Barthélemy Saint-Hilaire ne peut trouver l'explication. « Est-ce à la raison de ces peuples, dit-il, qu'il faut faire honneur de cette vertu, qui est encore bien rare chez les nations les plus éclairées? Ce n'est pas à croire; et le véritable esprit de tolérance, si mal pratiqué de nos jours dans la plupart des pays civilisés, suppose tant de lumières et tant de justice, qu'il est peu probable *que les peuples bouddhistes aient été si* instruits sur ce point délicat, quand ils étaient si profondément ignorants sur tant d'autres? Est-ce à leur indifférence? C'est encore moins soutenable; car leur ferveur religieuse éclate dans la multitude même des monuments de tout genre qu'ils ont consacrés à leurs croyances... Bornons-nous donc à constater ce fait, sans chercher à l'expliquer. » Ce fait est d'autant plus étonnant que l'intolérance systématique paraît liée au caractère prosélytique, universaliste et absolu des religions. Il est bien difficile de se résigner à en ignorer le sens. Pourquoi le *compelle intrare* a-t-il fait défaut dans le *bouddhisme?* D'où vient la différence que présentent, sous ce rapport, les sociétés bouddhiques et les sociétés chrétiennes? M. Ch. Renouvier l'attribue surtout à la différence du développement extérieur et empirique des deux religions. « Naturelle à l'homme, dit-il, l'intolérance ne nous frappe excessivement que dans les sociétés où l'ardeur de la conscience et la foi supramondaine ont été à la fois poussées très-loin. Il a fallu, en outre, un plein triomphe de l'idée longtemps humiliée, et des institutions traditionnelles capables de s'employer au gouvernement des âmes. Des deux religions que j'ai nommées (le christianisme et le *bouddhisme*), l'une, celle qui renonça le plus énergiquement au monde, le *bouddhisme*, fut vaincu et banni des lieux où il était né. Tout le temps qu'il y demeura, il eut à compter avec des croyances antérieures et indestructibles, que lui-même il consacrait en grande partie. Ailleurs, il en trouva d'autres, et de très-résistantes. Là où il put s'établir et régner *seul ou à peu près, il essaya sans doute, mais* ne parvint pas à affaiblir les pouvoirs politiques. Aussi, tout en devenant *théocratique*, à sa manière, en formant des sociétés conventuelles, il resta tolérant. L'autre religion, servie par l'anarchie de la foi et des idées autour d'elle, bientôt par l'anarchie sociale, par l'avénement de peuples neufs, par l'état peu avancé de leur développement intellectuel et moral, enfin par des traditions administratives offrant des moyens efficaces de police, et par des habitudes d'élaboration philosophique éminemment propres à la construction d'un dogme et d'une morale subtils et achevés, put se proposer d'absorber et de réglementer un monde autrefois maudit. »

Nous croyons, quant à nous, que la solution de la question dont il s'agit doit être cherchée surtout dans la différence des principes des deux religions. La tolérance bouddhique ne résulte ni de la justice, ni de l'indifférence religieuse, ni de ces deux causes réunies, comme la tolérance moderne. Elle tient à la nature et aux caractères essentiels de la foi et de la morale bouddhiques. Le *bouddhisme* est né du panthéisme brahmanique, dont il a gardé certaines croyances fondamentales, notamment la loi de la transmigration. Or l'intolérance systématique a été, on peut le dire, ignorée des religions polythéistes et panthéistes; elle n'a fleuri qu'au sein des religions monothéistes. C'est que les premières ont à leur base une mythologie et une métaphysique bien plutôt qu'une théologie proprement dite; c'est que le sentiment du divin prend dans les secondes un caractère particulier d'intensité, *parce qu'il s'y concentre et y devient exclusif*. Ce sentiment, qu'on peut appeler monothéiste, s'accompagne naturellement d'une énergique répulsion pour le mal moral, lequel apparaît à la conscience sous une forme unique, celle de désobéissance. *Monothéisme* et *monarchisme divin*, c'est la même chose. L'idée du Dieu unique, séparé du monde et créateur du monde, contient l'idée de la souveraineté divine, et celle-ci domine la morale et la transforme en un gouvernement divin de la conscience, en une théocratie spirituelle. Là se trouve la racine de l'intolérance et du fanatisme : on doit aimer tous les enfants du père céleste; mais il est bien de punir les sujets rebelles du Dieu souverain, et de préserver de suggestions mauvaises les sujets fidèles. Exagérant le rôle de la liberté et la portée de la responsabilité humaine dans l'erreur et l'ignorance, les religions monothéistes confondent le mal intellectuel avec le mal moral, et voient dans la foi une obéissance, un devoir; dans la perte de la foi, une révolte, un crime. La foi bouddhique ne vient pas d'une révélation divine, mais d'une science qui, pour être absolue, n'en est pas moins humaine. Le surnaturel bouddhique ne vient pas de la puissance divine commandant à la nature, mais d'une force qui, pour être extraordinaire, n'en est pas moins supposée inhérente à des qualités humaines. Le prosélytisme bouddhique, malgré son caractère universaliste, a son origine, non dans un ordre divin, mais dans un mouvement tout humain de compassion. Nous avons vu que les vertus bouddhiques consistent dans la suppression des désirs et dans la disposition à tout supporter de la part d'autrui; et que le but de ces vertus, le *Nirvana*, n'est pas d'éviter la damnation, c'est-à-dire la peine *éternelle* et *absolue*, mais d'échapper à la succession indéfinie des récompenses et des peines *temporaires* et *relatives*. Enfin le *bouddhisme*, ne faisant entrer dans son idéal du péché aucune idée d'offense à Dieu, ne saurait connaître le zèle de la maison du Seigneur ni la haine théologique (*odium theologicum*).

— *Métaphysique bouddhique.* Trois théories constituent la métaphysique du *bouddhisme :* la théorie de la transmigration empruntée au brahmanisme, celle de l'enchaînement mutuel des causes, et celle du Nirvana. Nous ne dirons rien ici de la transmigration, dont nous avons déjà parlé, et sur laquelle, d'ailleurs, nous aurons à revenir au mot BRAHMANISME. Nous nous occuperons seulement des deux autres théories.

— *Théorie de l'enchaînement mutuel des causes.* Le *bouddhisme* n'admet pas à l'origine des choses de cause première, de cause fixe, absolue. Douze conditions, tour à tour effets et causes les unes des autres, s'enchaînent mutuellement pour produire la vie. La *mort*, précédée de la *vieillesse* (*djaramarana*), n'aurait pas lieu sans la *naissance;* la mort est donc un effet dont la naissance est la cause. La naissance (*djàti*) ne serait pas sans l'*existence;* elle est un effet de l'existence qui l'a précédée. Il ne s'agit point ici de l'existence dans son acception générale, c'est l'existence avec toutes les modifications qu'y ont apportées les épreuves antérieures; c'est l'état moral de l'être, selon les actions qu'il a successivement accumulées, vertueuses et vicieuses. L'*existence* (*bhava*) a pour cause l'*attachement* (*oupaduna*). Sans l'attachement aux choses, l'être ne renaîtrait pas, ne prendrait pas un certain état moral qui le conduit à renaître. L'*attachement*, cause de l'existence, n'est lui-même qu'un effet; ce qui le cause, c'est le *désir*, la *soif* de l'être (*trishna*). Le désir est cet insatiable besoin de rechercher ce qui plaît et de fuir ce qui est désagréable. Il a pour cause la *sensation* (*vedana*), qui nous fait connaître les choses, en nous faisant percevoir leurs qualités. La sensation, cause du désir, a pour cause le *contact* (*sparça*); il faut que les choses nous touchent soit à l'extérieur, soit à l'intérieur, pour que nous les sentions. Le contact, cause de la sensation, est l'effet, à son tour, des six siéges des qualités sensibles ou des six sens. Ces *siéges* des qualités sensibles (*shadayatanas*) sont la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, le toucher, et le cœur (*manas*). Ce dernier est le siége du sentiment, de ce qu'on peut appeler le sens intime, ce qui prouve que la psychologie bouddhique n'est pas sensualiste, comme on l'a dit souvent. Les six siéges des sens ont pour cause *le nom et la forme* (*namaroupa* en un seul mot, comme plus haut *djaramarana*, la vieillesse et la mort). Sans le nom, sans la forme, les objets seraient indistincts. La forme qu'ils revêtent leur permet d'entrer en contact avec nos sens extérieurs; le nom qui les désigne les rappelle au *manas*, à l'esprit. Le *nom* et la *forme* ont pour cause la *connaissance* ou *conscience* (*vidjnana*), qui se représente les objets, les distingue et les nomme. La conscience est la dixième cause; elle a sa source dans les *concepts* (*samskaras*), sorte de miroir à travers lequel l'imagination voit le monde. Enfin, la douzième et dernière cause, c'est l'ignorance (*avidya*), non pas l'ignorance ordinaire, mais cette erreur fondamentale par laquelle nous attribuons aux choses la durée, la permanence et la réalité. Là est l'*illusion primitive*, là est l'origine de l'existence et de tous les maux.

Selon toute apparence, la théorie des douze causes de l'existence a été élaborée par les philosophes bouddhistes postérieurs à Çakyamouni; mais il est juste de dire qu'elle se déduit logiquement de la théorie des quatre vérités et des maximes que les *Soutras* les plus anciens prêtent au Bouddha. On ne peut guère douter, par exemple, qu'il n'ait admis les axiomes suivants : « Tout phénomène est vide; Aucun phénomène n'a de substance propre; Au dedans le vide, au dehors le vide; Tout composé est périssable et, comme l'éclair dans le ciel, il ne dure pas longtemps. » D'autre part, cette idée, ce sentiment du vide universel, de l'illusion universelle, dérive des croyances brahmaniques; et rien ne montre mieux, pour le dire en passant, l'origine indienne, autrefois contestée, du *bouddhisme*. Le nihilisme est le fils légitime du panthéisme. Le panthéisme enlève la réalité aux phénomènes, aux phénomènes représentatifs et personnels comme aux autres, pour la transporter à la substance unique, universelle, immobile et indéterminée, et cela, parce qu'à ses yeux tous les phénomènes ne sont qu'une série de transformations. Le nihilisme fait un pas de plus : il dépouille de la réalité la substance elle-même; et en vérité, ce pas n'est point difficile à faire. Cet être réel, permanent, invariable, que vous trouvez sous les transformations multiples et incessantes qui constituent les êtres divers, vous ne pouvez lui donner que des attributs négatifs : c'est l'*amorphe* et l'*incolore* éternel. Entre cet être-là et le néant, Hégel vous le dira, il serait bien difficile de saisir une différence. Faire reposer le *devenir*, c'est-à-dire ce jeu de couleurs et de formes vacillantes qu'on appelle le monde, sur l'*être* immobile du brahmanisme, ou sur le *néant* immobile du *bouddhisme*, cela revient absolument au même pour les destinées personnelles; ce n'est pas la réalité de la substance qui importe, c'est la réalité de la personne; or la réalité de la personne est également méconnue et sacrifiée dans les deux systèmes.

— *Théorie du Nirvana.* Le Nirvana est, on le sait, le but suprême auquel tend le Bouddha; c'est la délivrance à laquelle il convie toutes les créatures; c'est la récompense qu'il promet à la science et à la vertu; en un mot, c'est le salut éternel. Mais en quoi consiste ce salut éternel? Est-ce un dernier mode d'existence? Est-ce l'anéantissement absolu? Si l'on s'adresse à l'étymologie du mot, elle apprend assez peu de chose; il se compose de *nir*, qui exprime la négation, et du radical *va*, qui signifie *souffler*. Le Nirvana est donc l'extinction, c'est-à-dire l'état d'une chose qu'on ne peut plus éteindre en soufflant dessus. D'abord, ce qui n'est pas douteux, c'est que le Nirvana est quelque chose d'opposé au relatif, au provisoire, au passager, au composé, à ce mal qu'on appelle la vie, au mouvement, à la danse sans fin de l'universelle métamorphose, au cauchemar des épreuves toujours à recommencer, des déchéances toujours possibles, et des expiations cruelles toujours à craindre. Le Nirvana est donc quelque chose *d'absolu, de définitif, de permanent, de simple*, et n'a rien de commun avec l'immortalité, telle que l'idée de la transmigration la présentait à l'esprit indien. Mais ne pourrait-il contenir une autre conception de l'immortalité voilée sous des formules négatives, et par là séparée plus nettement de la conception vulgaire? On peut, au premier abord, faire cette hypothèse, qui semble jusqu'à un certain point autorisée par l'obscurité que les soutras laissent planer sur l'idée du Nirvana. Ainsi compris, le Nirvana serait l'existence absolue, simple et permanente, terminant la douloureuse série du devenir; il ressemblerait fort au repos éternel (*requies æterna*), au séjour de paix et de lumière que l'Eglise catholique demande à Dieu pour ses morts, dans les prières des funérailles. Telle est l'interprétation de M. Obry; et M. Foucaux n'en paraît pas éloigné. Il est difficile, cependant, de l'adopter, si l'on songe à l'origine panthéiste du *bouddhisme*. Le Nirvana, conçu comme l'apothéose de la personnalité humaine. ce serait une anomalie dans l'ensemble des doctrines bouddhiques. La théorie de la transmigration, celle des quatre vérités sublimes, celle des douze causes de l'existence, aboutissent très-logiquement au nirvana néant. Nous croyons donc que, sur cette question, on doit s'en tenir à l'opinion d'Eugène Burnouf, suivant lequel le Nirvana est l'anéantissement complet du principe pensant. Cette opinion est d'ailleurs celle de MM. Turnour, Schmidt, Albrecht Weber, Spence Hardy, Barthélemy Saint-Hilaire, etc. Il n'est pas inutile de faire remarquer que les arguments philosophiques *sur lesquels on s'appuie pour la défendre ne* sont pas toujours bien solides. Ainsi, M. Barthélemy Saint-Hilaire soutient énergiquement que le Nirvana ne peut être que le néant absolu, par cette raison que le *bouddhisme* ne connaît ni Dieu, ni l'âme, comme si la réalité de la personne humaine et la perpétuité des destinées personnelles ne pouvaient être conçues indépendamment de toute idée sur la cause Dieu et sur la substance âme. Ce n'est pas parce qu'il refuse la substantialité à l'âme que le *bouddhisme* conclut au néant; c'est parce que, fidèle à son origine, il ne voit dans la personnalité qu'une apparence, une illusion passagère. L'assertion, d'ailleurs, est malheureuse. Une philosophie dont la base est la loi de transmigration ne peut être accusée sérieusement d'ignorer l'âme. C'est parmi les systèmes panthéistes, non parmi les systèmes matérialistes, que le *bouddhisme* doit être classé. Quant à l'athéisme bouddhique, il faut s'entendre. Il est très-vrai que le *bouddhisme* ignore le Dieu unique, séparé du monde, le Dieu des religions monothéistes et de la philosophie cartésienne; mais il ne l'ignore pas plus que le brahmanisme. Il est très-vrai encore que le *bouddhisme* substitue à la substance unique, universelle et indéterminée du brahmanisme, le vide, le néant universel; mais le changement, nous l'avons vu, est de mince importance. Il est très-vrai, enfin, que le *bouddhisme* subordonne les dieux du panthéon brahmanique au Bouddha, qui reste cependant un homme; mais la loi de la transmigration à laquelle ces dieux sont soumis comme les hommes ne laisse subsister, pas plus au sein du brahmanisme que du *bouddhisme*, aucune différence essentielle entre les uns et les autres, et l'homme qui a trouvé le secret d'échapper à cette loi souveraine s'élève naturellement au-dessus de tels dieux.

V. — DU CULTE BOUDDHIQUE. V. LAMAÏSME.

VI. — BIBLIOGRAPHIE. Parmi les ouvrages que l'on peut consulter pour l'étude du *bouddhisme*, nous citerons :

The history and doctrine of budhism (*Histoire et doctrine du bouddhisme*), par Upham (Londres, 1829, in-4°);

Epitome of the history of Ceylan (*Abrégé*

de l'histoire de Ceylan), par Turnour (1836, in-8°).

Foe Koue Ki ou *Mémoires de Fo-Hien sur les royaumes du Bouddha*, traduits en français par Abel Rémusat (1836, in-4°).

Introduction à l'histoire du bouddhisme indien, par Eugène Burnouf (t. Ier, in-4°, 1844). Ce premier volume contient l'étude des documents bouddhiques du Népaul. Le second, qui n'a pas été publié, devait contenir l'étude des documents singhalais.

Le lotus de la bonne loi, traduit en français par Eugène Burnouf (1852), avec un commentaire et vingt et un mémoires relatifs au bouddhisme.

Le *Lalita vistara*, traduit en français par M. Foucaux (Paris, 1847).

Le *Bouddha et sa religion* par M. Barthélemy Saint-Hilaire (Paris, 1859); troisième édition, augmentée d'une étude sur le Nirvana (1866).

Du Nirvana bouddhique, par M. Obry (Paris, 1863).

Doctrines des bouddhistes sur le Nirvana (Paris, 1864).

Le *Bouddhisme, ses dogmes, son histoire et sa littérature*, par M. Vassilief, traduit en français par La Comme (Paris, 1865).

Die religion des Buddha (la *Religion du Bouddha*), par M. Koeppen (Berlin, 1859).

BOUDDHISTE s. et adj. (bou-di-ste — de *Bouddha*, n. pr.). Adorateur du Bouddha, sectateur du bouddhisme : *J'ai peine à croire qu'on puisse faire un Français d'un* BOUDDHISTE. (X. Saintine.) *L'humanité a été tour à tour fétichiste, idolâtre, chrétienne et* BOUDDHISTE, *juive et mahométane, déiste et panthéiste.* (Proudh.) ‖ Qui appartient, qui a rapport au bouddhisme ou à ses adhérents : *L'Eglise* BOUDDHISTE *entretenait encore, à cette époque, des rapports amicaux avec celle de Brahma.* (V. Jacquem.) *Une agitation* BOUDDHISTE *formidable s'ensuivit, mais elle fut bientôt réprimée par le gouvernement anglais.* (F. Normand.)

BOUDÉ, ÉE (bou-dé) part. pass. du v. Bouder : *Etre* BOUDÉ *par son meilleur ami.*

BOUDELAIRE s. m. (bou-de-lè-re). Sabre à deux tranchants. ‖ V. BAUDELAIRE, qui était plus usité.

BOUDER v. n. ou intr. (bou-dé — du wallon *boder*, enfler, parce que le gonflement des joues indique le mécontentement). Témoigner, laisser voir du dépit, de la mauvaise humeur, par son silence, par ses actions, par l'expression de sa physionomie : *Un enfant qui* BOUDE, *qui a le défaut de* BOUDER. *La reine n'a pas baisé Monsieur, qui en* BOUDE. (Mme de Sév.) *Timon était un fou mécontent qui* BOUDAIT *contre tout le genre humain.* (J.-J. Rouss.) *Les femmes* BOUDENT *aussi bien que les enfants, mais non pas comme les enfants.* (Mme Guizot.)

> Il s'est apprivoisé pas à pas, jour par jour;
> Il *boude* à mon départ, il saute à mon retour.
> LAMARTINE.

— Loc. fam. *Ne pas bouder*, Ne pas craindre; faire vivement et résolûment une chose : *Ce n'est pas toi qui me feras* BOUDER. *En voilà un qui ne* BOUDE *pas au feu! C'est un homme qui ne* BOUDE *pas devant la besogne.* ‖ *Ne pas bouder à table*, S'y comporter en homme de bon appétit, en bon convive. ‖ *Bouder contre son ventre*, Se priver par dépit d'un mets, et, par ext., de toute autre chose qui fait envie, qui ferait plaisir:

> Damon, ce gourmand parasite,
> Avec moi vient de se brouiller;
> Déjà depuis un jour entier
> Je n'ai point reçu sa visite.
> Mais il reviendra, je l'attends,
> Chez moi dans peu je veux qu'il rentre;
> On ne saurait bouder longtemps,
> Quand on *boude contre son ventre.* ***

— Jeux. Aux dominos, Ne pas jouer à son tour, parce qu'on n'a pas le dé qu'exige la pose de l'adversaire : *Je n'ai plus de cinq, je* BOUDE. *Dans certaines parties, au lieu de* BOUDER, *on pêche, c'est-à-dire on puise dans les dominos qui forment le talon, jusqu'à ce qu'on en ait trouvé un qu'on puisse placer.* ‖ Nom d'une pénitence très-usitée dans les jeux dits innocents. Après avoir fait connaître à la personne qui tient les gages le nom de la dame pour laquelle il boude, le pénitent se retire dans un coin du salon; plusieurs dames s'avancent à la fois pour l'embrasser, mais il leur tourne le dos, jusqu'à ce que celle qu'il a choisie vienne lui offrir un baiser, qu'il accepte avec empressement. Si c'est une dame qui boude, les hommes se présentent en foule, et la boudeuse agit comme le boudeur.

— Techn. Se dit d'un four, plus particulièrement d'un alandier, quand la braise qui s'y est accumulée en gêne ou en arrête le tirage : *Ces alandiers* BOUDENT, *il faut les débraiser.*

— Hortic. Ne pas profiter, ne pas fructifier, en parlant des jeunes arbres : *Un poirier qui* BOUDE.

— v. a. ou tr. Montrer du dépit, de la fâcherie à : *Une femme qui* BOUDE *son mari. Votre Majesté a peut-être cru que je la* BOUDAIS. (Volt.) *Les grands sont comme les femmes : il ne faut les* BOUDER *qu'autant qu'on est certain d'être aimé d'eux.* (A. d'Houdetot.) *Je sais enfin pourquoi, depuis hier, ma sœur vous* BOUDAIT. (Scribe.) *On se sépare violemment du pouvoir, on l'attaque, on le* BOUDE; *puis la lassitude survient : le succès réconcilie à sa cause.* (Chateaub.) *Vous me* BOUDEZ, *quand je devrais me fâcher.* (Balz.) *On trouve je ne sais quel charme à* BOUDER *la personne qu'on aime.* (E. de Pradel.) *Quand elle ne reste pas sur ses terres, puissamment enracinée au sol, l'aristocratie ne peut pas* BOUDER *longtemps le pouvoir.* (L. Enault.)

— Fig. Montrer du dépit au sujet de : *Un homme de mérite et de cœur peut* BOUDER *la gloire : il se sent trop fier pour solliciter sa justice.* (Beauchêne.) *Voilà pourtant un journal qui vient dire que le* Siècle BOUDE *le suffrage universel.* (E. de la Bédollière.)

> Il se fait un plaisir violent et rageur
> De haïr ce qu'il aime et de *bouder* son cœur.
> E. AUGIER.

> . . . . . Plus que jamais il t'aime;
> C'est ton tour maintenant de le *bouder* lui-même.
> A. CHÉNIER.

Se bouder v. pr. Se montrer fâché, dépité l'un contre l'autre : *Deux amis qui* SE BOUDENT. *Les gens de cour s'étranglent, mais ils ne* SE BOUDENT *jamais.* (L. Gozlan.) *Bonaparte et Talleyrand avaient trop de goût l'un pour l'autre et trop besoin de se rapprocher, pour* SE BOUDER *mutuellement.* (Thiers.)

> On s'évite, on *se boude*, on bâille, on parle bas.
> GRESSET.

BOUDERIE s. f. (bou-de-rî — rad. *bouder*). Action de bouder; état d'une personne qui boude : *Sa* BOUDERIE *l'a pris ce matin. Votre* BOUDERIE *est-elle passée? Ce sont des* BOUDERIES *continuelles de sa part.* (Acad.) *La* BOUDERIE *est l'arme des âmes faibles et timides.* (La Bruy.) *Cette affaire avait plus l'air d'une* BOUDERIE *que d'une rupture.* (J.-J. Rouss.) *La* BOUDERIE *est une des formes de l'humeur.* (Mme Guizot.) *La* BOUDERIE *est un effort de la faiblesse pour se faire obéir, là où elle n'a pas le pouvoir de commander.* (Mme Guizot.) *Il y a maintenant soixante législateurs sortants dont on ne sait que faire; ceux qui ne sont point placés vont porter leur* BOUDERIE *dans les départements.* (Napol. Ier.) *Elle bouda, mais comme boudent les femmes qui veulent les bénéfices d'une* BOUDERIE. (Balz.) *Les* BOUDERIES *n'attristent que les femmes aimées.* (Balz.) *L'aigreur naît à la longue de la* BOUDERIE. (E. de Pradel.) *La* BOUDERIE *peut exister en amitié comme en amour.* (E. de Pradel.) *M. de Chateaubriand passa environ quarante-deux ans sur quarante-quatre dans l'opposition et la* BOUDERIE. (Ste-Beuve.)

— **Syn. Bouderie, fâcherie, humeur.** La *bouderie* est l'expression d'un mécontentement dont la cause est souvent légère, et qui se manifeste par de petits moyens, comme un silence obstiné, l'affectation de se tenir à l'écart ou de paraître indifférent; ce n'est quelquefois qu'un manége de coquetterie, et alors il n'y a plus de mécontentement réel, il n'y en a qu'un faux semblant. La *fâcherie* et l'*humeur* sont le mécontentement lui-même, toujours réel, mais tenant à de petites causes; il y a du dépit dans la *fâcherie*, il y a de l'amertume dans l'*humeur;* la première se dissipe souvent d'elle-même, la seconde tient plus du caractère, elle suppose une irritabilité souvent pénible pour ceux qui ont à la supporter. Un enfant *boude;* une femme blessée dans ses caprices *se fâche;* un vieillard prend de l'*humeur*.

BOUDET (Antoine), imprimeur-libraire et publiciste, né à Lyon, mort à Paris en 1780. Il fournit beaucoup d'articles au *Journal économique*, dont il était l'imprimeur, et fonda, en 1745, un autre journal, intitulé les *Affiches de Paris, avis divers.* Il publia aussi le *Recueil des sceaux du moyen âge* (1779, in-4°). — Son frère, Claude BOUDET, chanoine régulier de Saint-Antoine, à Lyon, fut aussi un des collaborateurs du *Journal économique*, et publia divers ouvrages, entre autres la *Vie de M. Rossillon de Bernex, évêque de Genève* (1751, 2 vol. in-12).

BOUDET (Jean-Pierre), pharmacien et chimiste, né à Reims en 1748, mort à Paris en 1829. Il occupa dans sa ville natale une chaire de chimie appliquée aux arts; fut chargé, en 1793, sur la recommandation de Berthollet, de l'extraction des salpêtres dans les départements de l'Est, et de la fabrication de la poudre à canon, puis attaché à la commission des sciences et des arts de l'expédition d'Egypte; il rendit dans ce pays les plus grands services, et, quoique dépourvu d'instruments, sut reformer l'approvisionnement des pharmacies épuisées de l'armée et de la marine. De retour en France, il fut nommé pharmacien en chef de l'hôpital de la Charité, place qu'il quitta à diverses reprises, pour être attaché au service des armées. On a de lui un *Mémoire sur le phosphore* (1815); une *Notice sur l'art de la verrerie, né en Egypte* (1824), et divers morceaux insérés dans les journaux de pharmacie.

BOUDET (Félix-Henri), pharmacien et chimiste français, petit-neveu du précédent. Il fut nommé, en 1856, membre de l'Académie de médecine, section de pharmacie, et il a été pendant plusieurs années professeur à la Faculté. Ses principaux ouvrages sont : *Notice historique sur Jean-Pierre Boudet* (1829); *De l'action de l'acide hyponitrique sur les huiles* (1832); *Essai critique et expérimental sur le sang* (1833); *Hydrotimétrie et Instruction sur l'emploi de l'hydrotimètre* (1855).

BOUDET (Jean), général, comte de l'Empire, né à Bordeaux en 1769, mort en 1809. Il se distingua à l'armée des Pyrénées et à Toulon, fut envoyé pour reconquérir les Antilles, que les Anglais nous avaient enlevées, reprit la Guadeloupe après une série d'actions brillantes, fit partie de l'armée de Hollande en 1798, repoussa les Anglais à Castricum, commanda l'avant-garde de réserve de l'armée d'Italie et contribua à la victoire de Marengo. En 1802, il fit partie de l'expédition contre Saint-Domingue et s'empara de Port-au-Prince, combattit encore en Allemagne, et se couvrit de gloire à Essling et à Gross-Aspern, où il tint tête à 30,000 hommes avec une poignée de soldats. Il mourut de ses glorieuses fatigues, devant Budwitz. Son nom est gravé sur l'arc de l'Etoile.

BOUDET (Charles-Ernest), médecin français, né vers le commencement du siècle. Il a été chef de clinique de la Faculté de médecine, et a publié, entre autres ouvrages : *Mémoire sur l'hémorragie des méninges* (1837); *Histoire d'une épidémie du croup observée à l'hôpital des Enfants* (1842); *Recherches sur la gangrène du poumon et sur la gangrène spontanée chez l'enfant* (1843).

BOUDET (Paul), homme d'Etat, né à Laval (Mayenne) en 1800, d'une famille protestante, fit ses études de droit, devint avocat à Paris en 1821 et prit une part active au mouvement politique et libéral qui eut lieu pendant la Restauration. Député de 1834 à 1848, il fit constamment partie de la majorité ministérielle, fut nommé secrétaire général du ministère de la justice (1839) et conseiller d'Etat, enfin représentant de la Mayenne à la Constituante de 1848, où il vota avec la droite. Réélu par l'assemblée au conseil d'Etat, il y fut maintenu après le 2 décembre, et appelé au ministère de l'intérieur le 23 juin 1863, en remplacement de M. de Persigny, poste qu'il occupa jusqu'au 28 mars 1865. Le même jour, il fut nommé sénateur.

L'auteur du *Dictionnaire des contemporains* termine la biographie de M. Boudet par ces mots : « Son administration (son court passage au ministère de l'intérieur) n'amena pas dans le régime de la presse les adoucissements que l'on paraissait *attendre.* » Attendre, pourquoi? Voilà un *conséquent* qui est veuf de son *antécédent*. Hâtons-nous d'ajouter que ce défaut de logique est très-rare chez le rhétoricien M. Vapereau, et disons aussi que l'expression dubitative *paraissait* peut à la rigueur passer pour une circonstance atténuante. Cette critique, peu réussie, comme on le voit, est à peu près la seule que se soit permise M. Vapereau dans le cours de ses dix-huit cents pages. C'est une réponse éloquente à tous ceux qui ont reproché à son ouvrage le défaut de critique : *Trahit sua quemque voluptas.*

BOUDEUR, EUSE adj. (bou-deur, eu-ze — rad. *bouder*). Qui boude souvent, qui a l'habitude de bouder : *Un enfant* BOUDEUR. *Une femme* BOUDEUSE. *La femme* BOUDEUSE *ou maussade fait tache en société.* (Mme Monmarson). ‖ Qui annonce la bouderie, qui est propre aux personnes qui boudent : *Air* BOUDEUR. *Mine* BOUDEUSE. *Humeur* BOUDEUSE. *Ne sachant plus quelle contenance tenir, je me taisais, j'avais l'air* BOUDEUR. (J.-J. Rouss.) *L'enfant, privé de la seule récréation qui lui fût possible dans ce salon, avait déjà pris un petit air* BOUDEUR. (Scribe.) *Le jeune homme n'insista plus auprès de son oncle, et, d'un pas* BOUDEUR, *se retira dans sa chambre.* (J. Sandeau.)

> C'est la fille du Nord, rêveuse et caressante,
> Aux petits airs *boudeurs*, à la grâce indolente.
> H. CANTEL.

— Substantiv. Personne qui boude, qui a l'habitude de bouder : *Un petit* BOUDEUR. *Une* BOUDEUSE *éternelle. Les* BOUDEURS *se corrigent d'eux-mêmes, quand on ne les regarde pas.* (Dider.) *Il voulait attendre encore quelque temps, espérant toujours que la belle* BOUDEUSE *allait pardonner.* (A. de Musset.) *Eh bien! gros* BOUDEUR, *tu m'évites partout, même dans ma maison!* (Balz.)

> Jadis Caton enfant fut un *boudeur* sublime
> C. DELAVIGNE

> Quant à moi, les *boudeurs* sont mon aversion,
> Et je n'en veux jamais souffrir dans ma maison.
> GRESSET.

> Là, même lieu rassemble et l'aimable *boudeuse*,
> Et la jeune éventée, et la vieille joueuse.
> DELILLE.

BOUDEWYNS (Michel), médecin flamand, né à Anvers, mort en 1681. Il fut professeur d'anatomie et de chirurgie dans sa ville natale. On lui doit : *Est-ne decimestris partus perfectissimus?* (1642, in-4°); *Oratio de sancto Luca evangelista et medico* (1660); *Ventilabrum medico-theologicum, quo omnes casus tum medicos cum ægros aliosque concernentes eventilantur, etc.* (1666, in-4°). Il concourut aussi à la rédaction du code pharmaceutique d'Anvers.

BOUDEWYNS (Antoine-François), peintre et graveur flamand. V. BAUDOUIN.

BOUDHA, BOUDHISME, BOUDHIQUE. V. BOUDDHA, BOUDDHISME, BOUDDHIQUE.

BOUDIER DE VILLERMET (Pierre-Joseph), écrivain français, né en 1716, mort au commencement du XIXe siècle. Il fut avocat au parlement de Paris, et il publia un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Apologie de la frivolité* (1740); *Réflexions sur quelques vérités importantes attaquées dans plusieurs écrits de ce temps* (1752); l'*Andrométrie*, ou *Examen philosophique de l'Homme* (1753); l'*Ami des femmes* ou la *Morale du sexe* (1758); l'*Ami des Muses* (1758); l'*Irréligion dévoilée*, ou la *Philosophie de l'honnête homme* (1774); *Pensées philosophiques sur la nature, l'homme et la religion* (1785). Il fonda aussi, avec Soret, le journal l'*Avant-coureur*, auquel il donna d'abord pour titre la *Feuille nécessaire.*

BOUDIN s. m. (bou-dain. — Ce mot paraît avoir la même origine que *boyau*, et venir d'un primitif celtique qui, en basse latinité, se rendait par *botulus, botellus, bodellus.* Le vieux fr. avait *bédille*, signifiant le cordon ombilical, et *budine*, nombril : *Le suppliant frappa sa bisague au ventre d'icellui prestre, entre l'aine et la budine* (1475). C'est de ce mot que les Anglais ont tiré leur *pudding*, boudin). Mets préparé avec du sang et de la graisse de porc, assaisonnés et mis dans un boyau : *Faire du* BOUDIN. *Manger du* BOUDIN. *Envoyer du* BOUDIN *à ses amis. Nous sommes juifs comme vous, ne mangeant point de cochon, pas de* BOUDIN. (Volt.) ‖ On dit aussi *boudin noir : Le* BOUDIN NOIR *est un aliment indigeste, et qui prend quelquefois, surtout quand il est fumé et vieux, des propriétés vénéneuses.* (Bouillet.) ‖ Mets préparé de la même manière avec du sang, mais qui contient des viandes de divers animaux : BOUDIN *de chevreuil, de lièvre, de lapereau, d'écrevisses, de foie gras.* ‖ *Boudin blanc*, Boudin fait avec du lait et un hachis de blancs de volaille.

— Par anal. Objet long et cylindrique : *Un* BOUDIN *de grosse toile.* ‖ Boucle de cheveux roulée en spirale : *On portait autrefois des perruques à* BOUDINS. (Acad.)

> Pour tout éclat, une énorme perruque
> D'un long *boudin* cache leur vieille nuque.
> VOLTAIRE.

— Petite valise, petit portemanteau de forme cylindrique, que l'on met sur la croupe d'un cheval, et qui affecte la forme d'un gros boudin.

— Trivial. Intestins :

> Il dit : aussitôt vingt épées
> Dans ses *boudins* furent trempées.
> *Henriade travestie.*

— *Eau de boudin*, Eau dans laquelle on a lavé des boyaux à boudin, et qui n'est d'aucune utilité. ‖ *S'en aller en eau de boudin*, Echouer, manquer, aller à néant : *Cette entreprise, cette affaire* S'EN VA EN EAU DE BOUDIN. *Votre fortune* S'EN IRA EN EAU DE BOUDIN.

— Loc. fam. *Faire du boudin*, Verser, faire couler du sang : *Ne l'irritez pas davantage, il* FERAIT DU BOUDIN. ‖ *Faire un boudin*, Marier un gentilhomme avec une riche roturière, parce que l'un soutient la maison, l'autre fournit la *graisse*, l'argent pour l'entretenir. Vieille locution. ‖ *Souffleur de boudin*, Homme qui a les joues rebondies comme s'il les avait gonflées en soufflant dans un boyau à boudin.

— *Envoyer de son boudin à quelqu'un*, Faire présent d'une chose à quelqu'un. Se dit par allusion à l'habitude que l'on a dans les campagnes d'envoyer du boudin à ses amis quand on a tué un porc. L'application de ce proverbe est le plus souvent ironique, et signifie Jouer un mauvais tour à quelqu'un, lui envoyer un plat de son métier. ‖ *Nous mangerons du boudin, la grosse bête est à terre*, Se dit vulgairement quand une personne qui a beaucoup d'embonpoint vient à tomber par terre. ‖ *Ce n'est pas pour toi que le boudin grille*, Se dit pour faire entendre à une personne qu'une autre qu'elle profitera des bénéfices d'une affaire.

— Techn. Saillie en forme de rebord arrondi. ‖ Saillie qui entoure en dedans la jante d'une voiture de chemin de fer, et la maintient entre les rails. ‖ Partie extérieure du champignon des rails d'un chemin de fer. ‖ Double anneau de cuir qui passe dans une mortaise de l'attelle du collier, où elle est maintenue par un bâtonnet de bois, appelé riquet, et qui sert à retenir les traits des chevaux de devant ou la mancelle du limonier. ‖ Nom vulgaire du caoutchouc des Indes orientales, à cause de la forme sous laquelle il arrive généralement en Europe. *Pour faire le* BOUDIN, *les indigènes de Java recueillent les lanières de caoutchouc, telles qu'elles se sont écoulées des bourgeons des arbres ou des fentes pratiquées sur le tronc de ceux-ci, et les pelotonnent grossièrement.* (Maigne.) ‖ Boue épaisse et compacte qui sort d'un tuyau que l'on dégorge avec la sonde. ‖ *Ressort à boudin*, Ressort en fil de fer tordu en spirale, affectant la forme allongée du boudin.

— Archit. Nom donné à diverses moulures rondes, et particulièrement au gros cordon de la base d'une colonne. On dit aussi TORE. ‖ Bouvet d'ébéniste, qui sert à pousser des moulures rondes appelées aussi BOUDINS.

— Art. milit. Mèche pour mettre le feu à une mine. ‖ On dit plus ordinairement SAUCISSON.

— Mar. Sorte de filet saillant, qui entoure un navire à la hauteur du second pont. ‖ Bourrelet circulaire sur lequel on appuie les pièces de vaisselle, pour les maintenir contre le roulis.

— Comm. Petit rouleau de tabac.

— Agric. Corde de foin sec ou presque sec

que l'on fait sur le pré : *Mettre le foin en* BOUDINS.

— Bot. *Boudin noir*, Espèce de bolet comestible, que l'on trouve dans l'Inde. ‖ On l'appelle aussi TRIPAN.

— Annél. *Boudin de mer*, Nom vulgaire d'une annélide voisine des néréides.

— Tous nos lecteurs connaissent le conte charmant de Perrault, de ce conteur naïf et délicieux qui, s'il était né à Bagdad, aurait certainement émerveillé le sultan dont parlent les *Mille et une nuits*. Ce conte, intitulé les *Souhaits ridicules*, a été plusieurs fois traduit en vers, et c'est une de ces traductions que nous allons donner ici. Un bout de *boudin* en est le héros, et c'est à ce titre qu'il figure ici.

. . . .

Il était une fois un pauvre bûcheron,
Qui, las de sa pénible vie,
Avait, disait-il, grande envie
D'aller se reposer aux bords de l'Achéron;
Représentant, dans sa douleur profonde,
Que, depuis qu'il était au monde,
Le ciel cruel n'avait jamais
Voulu remplir un seul de ses souhaits.
Un jour que, dans le bois, il se mit à se plaindre,
A lui, la foudre en main, Jupiter apparut;
On aurait peine à bien dépeindre
La peur que le bonhomme en eut.
« Je ne veux rien, dit-il en se jetant par terre :
Point de souhaits, point de tonnerre,
Seigneur, demeurons but à but.
— Cesse d'avoir aucune crainte:
Je viens, dit Jupiter, touché de ta complainte,
Y mettre fin, et pour jamais;
Ecoute donc. Je te promets,
Moi qui du monde entier suis le souverain maître,
D'exaucer pleinement les trois premiers souhaits
Que tu voudras former sur quoi que ce puisse être.
Vois ce qui peut te rendre heureux;
Vois ce qui peut te satisfaire;
Et comme ton bonheur dépend tout de tes vœux,
Songes-y bien avant que de les faire. »
A ces mots, Jupiter dans le ciel remonta;
Et le gai bûcheron, embrassant sa falourde,
Pour retourner chez lui, sur son dos la jeta.
Cette charge jamais ne lui parut moins lourde.
« Il ne faut pas, disait-il en trottant,
Dans tout ceci rien faire à la légère :
Il faut, le cas est important,
En prendre avis de notre ménagère.
Ça, dit-il en entrant sous son toit de fougère,
Faisons, Fanchon, grand feu, grand'chère,
Nous serons riches à jamais;
Et nous n'avons qu'à faire des souhaits. »
Là-dessus tout au long le fait il lui raconte.
A ce récit, l'épouse, vive et prompte,
Forma dans son esprit mille vastes projets;
Mais considérant l'importance
De s'y conduire avec prudence :
« Blaise, mon cher ami, dit-elle à son époux,
Ne gâtons rien par notre impatience;
Examinons bien, entre nous,
Ce qu'il faut faire en pareille occurrence.
Remettons à demain notre premier souhait;
Et consultons notre chevet.
— Je l'entends bien ainsi, dit le bonhomme Blaise:
Mais va tirer du vin derrière ces fagots. »
A son retour, il but, et goûtant à son aise,
Près d'un grand feu, les douceurs du repos,
Il dit en s'appuyant sur le dos de sa chaise :
« Pendant que nous avons une si bonne braise,
Qu'une aune de *boudin* viendrait bien à propos! »
A peine acheva-t-il de prononcer ces mots,
Que sa femme aperçut, grandement étonnée,
Un *boudin* fort long qui, partant
D'un des coins de la cheminée,
S'approchait d'elle en serpentant.
Elle fit un cri dans l'instant;
Mais jugeant que cette aventure
Avait pour cause le souhait
Que, par bêtise toute pure,
Son homme imprudent avait fait,
Il n'est point de pouille et d'injure
Que, de dépit et de courroux,
Elle ne dit au pauvre époux.
« Quand on peut, disait-elle, obtenir un empire,
De l'or, des perles, des rubis,
Des diamants, de beaux habits,
Est-ce alors du *boudin* qu'il faut que l'on désire?
—Eh bien! j'ai tort, dit-il; j'ai mal placé mon choix,
J'ai commis une faute énorme :
Je ferai mieux une autre fois.
— Bon, bon! dit-elle, attendez-moi sous l'orme :
Pour faire un tel souhait, il faut être bien bœuf. »
L'époux, plus d'une fois emporté de colère,
Pensa faire tout bas le souhait d'être veuf :
Et peut-être, entre nous, ne pouvait-il mieux faire.
« Les hommes, disait-il, pour souffrir sont bien nés!
Peste soit du *boudin*, et du *boudin* encore!
Plût à Dieu, maudite pécore,
Qu'il te pendît au bout du nez! »
La prière aussitôt du ciel fut écoutée :
Et dès que le mari la parole lâcha,
Au nez de l'épouse irritée
L'aune de *boudin* s'attacha.
Ce prodige imprévu grandement le fâcha :
Fanchon était jolie; elle avait bonne grâce;
Et, pour dire sans fard la vérité du fait,
Cet ornement en cette place,
Ne faisait pas un bon effet;
Si ce n'est qu'en pendant sur le bas du visage,
Il l'empêchait de parler aisément;
Pour un époux merveilleux avantage,
Et si grand qu'il pensa, dans cet heureux moment,
Ne souhaiter rien davantage!
« Je pourrais bien, disait-il à part soi,
Après un malheur si funeste,
Avec le souhait qui me reste
Tout d'un plein saut me faire roi.
Rien n'égale, il est vrai, la grandeur souveraine;
Mais encore faut-il songer
Comment serait faite la reine,
Et dans quelle douleur ce serait la plonger
De l'aller placer sur un trône
Avec un nez plus long qu'une aune!
Il faut l'écouter sur cela,
Et qu'elle-même elle soit la maîtresse
De devenir une grande princesse,
En conservant l'horrible nez qu'elle a,
Ou de demeurer bûcheronne
Avec un nez comme une autre personne,
Et tel qu'elle l'avait avant ce malheur-là. »
La chose bien examinée,
Quoiqu'elle sût d'un sceptre et la force et l'effet,
Et que, quand on est couronnée,
On a toujours le nez bien fait;
Comme au désir de plaire il n'est rien qui ne cède,
Elle aima mieux garder son bavolet,
Que d'être reine et d'être laide.
Ainsi le bûcheron ne changea point d'état,
Ne devint point grand potentat,
D'écus ne remplit point sa bourse ;
Trop heureux d'employer son souhait qui restait
(Faible bonheur, pauvre ressource),
A remettre sa femme en l'état qu'elle était.

Bien est donc vrai qu'aux hommes misérables,
Aveugles, imprudents, inquiets, variables,
Pas n'appartient de faire des souhaits,
Et que peu d'entre eux sont capables
De bien user des dons que le ciel leur a faits.

BOUDIN (J.-A.), conventionnel. Il vota la reclusion de Louis XVI et son bannissement à la paix. Il ne parut guère à la tribune que lorsqu'on discuta la mise en accusation de Carrier. Peu de temps après, il demanda une amnistie pour tous les délits politiques commis à l'intérieur ; mais il conseillait en même temps des mesures sévères contre les émigrés. Il fit deux fois partie du comité de sûreté générale, et entra au conseil des Cinq-Cents; il donna sa démission en 1797, et ne joua plus depuis aucun rôle politique.

BOUDIN (N.), baron DE ROVILLE, général français. Chef de bataillon en 1799, il était du nombre des 1,500 braves qui, sous le général Monnier, résistèrent pendant six mois à 10,000 Autrichiens. Il fut nommé général de brigade en 1813, fut blessé l'année suivante à Montmirail, et continua de servir sous la Restauration, qui le mit à la tête d'un département et lui conféra le grade de grand officier de la Légion d'honneur.

BOUDIN (Jean-Christiern-Marc-François-Joseph), médecin français, né en 1806. Il est médecin en chef de l'hôpital militaire du Roule. En 1859, il suivit l'armée d'Italie comme médecin en chef du 1er corps. Outre une collaboration active aux *Annales d'hygiène* et aux *Mémoires de médecine, de chirurgie et de pharmacie militaires*, il a donné des travaux d'un haut intérêt : *Essai de géographie médicale* (1843); *Etudes de géologie médicale* (1845); *Etudes de géographie médicale* (1846); *Sur le recrutement des armées* (1849); *Histoire physique et médicale de la foudre* (1854); *Système des ambulances des armées françaises et anglaises* (1855), etc.

BOUDINADE s. f. (bou-di-na-de — rad. *boudin*). Art culin. Quartier d'agneau farci de boudins blancs et de boudins noirs, cuit à la broche et servi sur une sauce hachée.

BOUDINAGE s. m. (bou-di-na-je — rad. *boudiner*). Techn. Action de boudiner le fil de lin ou de soie.

BOUDINE s. f. (bou-di-ne — rad. *boudin*). Ventre, entrailles. ‖ Nombril. ‖ Vieux mot.

— Techn. Espèce de bosse circulaire que présentent les feuilles de verre obtenues par le procédé des plats ou plateaux. ‖ *Verre à boudine*, Verre fabriqué par ce procédé; c'est le *crown-glass* ou *verre en couronne* des Anglais.

BOUDINÉ, ÉE (bou-di-né) part. pass. du v. Boudiner : *Lin* BOUDINÉ.

BOUDINÉE s. f. (bou-di-né — rad. *boudin*). Plat de boudin. ‖ Régal qui se compose surtout de boudin et de viande de porc, et que l'on donne à ses amis, à l'occasion d'un porc que l'on a tué : *Un paysan qui se trouvait dans ce cas, et qu'un peu de ladrerie portait à ne pas suivre l'usage, alla consulter un autre paysan, le meilleur de ses amis : « Parbleu! dit celui-ci, vous voilà bien embarrassé! Dites qu'on vous a volé votre cochon. — C'est ce que j'ai envie de faire, » dit le vilain. La nuit suivante, celui qui avait si bien conseillé alla lui-même faire le vol : « Savez-vous bien, mon pauvre ami, lui dit le lendemain l'homme volé, que ce que vous m'avez engagé, hier au soir, de dire à tout le monde, m'est effectivement arrivé? On m'a enlevé mon cochon, et cela n'est pas du tout une plaisanterie. — Bon! dit le voleur conseiller, dites toujours de même; cela fera que vous ne donnerez pas la* BOUDINÉE. »

— Econ. rur. Action de faire le boudin et de préparer les parties qui restent après qu'on a salé le corps et les jambons d'un porc pour les conserver.

BOUDINER v. a. ou tr. (bou-di-né — rad. *boudin*). Techn. Tordre légèrement le fil de lin ou de soie, avant de le mettre sur la bobine : BOUDINER *du lin, de la soie.*

BOUDINIER, IÈRE s. (bou-di-nié, iè-re rad. *boudin*). Personne qui fait ou vend du boudin. ‖ Peu usité.

BOUDINIÈRE s. f. (bou-di-niè-re — rad. *boudin*). Econ. domest. Espèce d'entonnoir court et très-évasé, avec lequel on remplit des boyaux pour faire des boudins ou des saucisses.

BOUDINOIR s. m. (bou-di-noir — rad. *boudiner*). Techn. Appareil qui sert à boudiner le fil.

BOUDINURE s. f. (bou-di-nu-re — rad. *boudin*). Mar. Petit cordage dont on enveloppe certaines parties des câbles pour les protéger.

BOUDJAK, nom sous lequel les Turcs désignent la Bessarabie. Ce mot signifie littéralement *angle*, *coin*, dans la langue ottomane, et est parfaitement approprié à cette contrée, qui forme en effet une espèce d'angle limité par l'embouchure du Dniester et du Dniéper.

BOUDJEPOUR, ville de l'Indoustan anglais, province de Bahar, sur la rive doite du Gange, entre Bénarès et Patna, et à 80 kilom. O. de cette dernière ville. Elle appartenait autrefois à un rajah très-puissant; aujourd'hui elle tombe en ruine.

BOUDJOU s. m. (mot arabe). Métrol. Unité monétaire de l'Algérie, qui valait 1 fr. 86. ‖ Pl. BOUDJOUS.

— *Rial boudjou* (boudjou royal), Monnaie réelle d'Alger, qui valait 1 fr. 88 cent. ‖ *Rebia boudjou*, Autre monnaie algérienne, qui valait un quart de boudjou, ou 47 cent. ‖ *Temin boudjou*, Autre monnaie du même pays, valant un huitième de boudjou, ou 23 cent. 50. ‖ *Zoudi boudjou*, Double boudjou, 3 fr. 72 cent.

BOUDOIR s. m. (bou-doir — rad. *bouder*). Sorte de cabinet coquettement orné, à l'usage particulier des dames, qui s'y retirent pour être seules et n'y admettent que les personnes les plus intimes : *Un charmant* BOUDOIR. *Les nations finissent dans les* BOUDOIRS, *elles recommencent dans les camps.* (De Bonald.) *Pas un bourgeois qui n'eût son* BOUDOIR *à la Du Barry ou son salon à la Choiseul!* (Scribe.) *Les* BOUDOIRS *ne sont restés de mode que chez les femmes galantes.* (Boitard.) *Les* BOUDOIRS *ne sont pas antérieurs au* XVIIIe *siècle.* (Dezobry.)

J'aime un *boudoir* étroit qu'un petit jour éclaire.
DEMOUSTIER.

Dans un *boudoir* on s'aime mieux,
Plus intimement on s'accueille.
DEMOUSTIER.

Votre *boudoir* est-il tout peuplé de rocailles,
Et de festons mignards au plafond suspendus?
H. CANTEL.

Ah! puissiez-vous, disciple de Chaulieu,
Dans les *boudoirs*, tombeaux de la sagesse,
Au demi-jour, près de votre maîtresse,
Etre pris pour un demi-dieu!
DE CHOISY.

De vos *boudoirs* l'enceinte parfumée,
Ces longs tapis étendus sous vos pas,
Ne valent pas la chaumière enfumée
Qu'embelliront de modestes appas.
MILLEVOYE.

Je sais un vieux *boudoir*, plein de roses fanées,
Où gît tout un fouillis de modes surannées,
Où les pastels plaintifs et les pâles Boucher
Hument le vieux parfum d'un flacon débouché.
BAUDELAIRE.

— Par ext. Pièce décorée avec un luxe élégant : *Ce n'est pas une chambre à coucher, c'est un* BOUDOIR. *Le banquier était dans un cabinet des plus coquets,* BOUDOIR *de finance, où resplendissait l'or et l'acajou.* (Scribe.)

— **Epithètes**. Elégant, charmant, joli, magnifique, gracieux, délicieux, enchanté, enchanteur, magique, riche, galant, voluptueux, embaumé, parfumé, enivrant, amoureux, mystérieux, obscur, sombre, retiré, solitaire.

Boudoir oriental (LE), tableau de Decamps. Un Turc décrépit, coiffé d'un gigantesque turban, est accroupi, les jambes croisées, sur un divan; il tient à la main le long tuyau d'une pipe dont le foyer repose à terre. A droite, une belle jeune femme, à demi couchée sur un tapis moelleux, et ayant pour tout vêtement une jupe de gaze qui dessine ses formes charmantes, s'appuie à l'épaule du vieillard et semble lui murmurer à l'oreille de douces paroles d'amour. La jeunesse de cette odalisque, la grâce exquise, la souplesse passionnée et l'abandon voluptueux de sa pose contrastent avec l'air maussade et l'impassibilité du vieux Turc, qui daigne cependant jeter de côté un regard satisfait à l'adorable créature. Il était impossible de mieux rendre le mystère et les langueurs énervantes du harem : aucun bruit ne pénètre dans ce boudoir ouaté, capitonné ; aucun rayon de soleil ne vient en égayer la solitude, et l'air qu'on y respire est tout imprégné de parfums enivrants. Ce tableau a fait partie de la collection de Mlle Périn; il a été lithographié par M. Garnier, dans la *Galerie pittoresque*.

BOUDON (Henri-Marie), écrivain ascétique et prédicateur français, né à La Fère (Aisne) en 1624, mort en 1702. Il eut pour marraine Henriette-Marie de Bourbon, fille de Henri IV. Dès la plus tendre enfance, il avait montré de grandes dispositions à la piété; il entra dans la carrière ecclésiastique, devint archidiacre d'Evreux, se dévoua à prêcher des missions dans les provinces et composa un grand nombre d'ouvrages édifiants, parmi lesquels nous citerons seulement : la *Vie cachée avec Jésus en Dieu* (1676); la *Science et la pratique du chrétien* (1680); *Vie de saint Taurin, évêque d'Evreux* (1694); *Vie de Marie-Angélique de la Providence;* le *Chrétien inconnu* ou *Idée de la vraie grandeur du chrétien;* la *Science sacrée du catéchisme*, etc.

BOUDOT (Paul), théologien et prélat, né vers 1571 à Morteau (Franche-Comté), mort à Arras en 1635. Il fut successivement archidiacre d'Arras et de Cambrai, prédicateur de l'archiduc Albert, évêque de Saint-Omer, puis d'Arras. On lui doit, entre autres ouvrages : *Summa theologica divi Thomæ Aquinatis recensita; Catechismus sive summa doctrinæ christianæ pro diœcesi Atrebatensi; Traité du sacrement de pénitence* (1601); *Harangue funèbre de l'empereur Rodolphe II, prononcée à Bruxelles* (1612), etc.

BOUDOT, famille d'imprimeurs, dont les membres les plus connus sont : Jean BOUDOT, mort en 1706, qui publia, en 1704, un *Dictionnaire latin-français* qui fut longtemps en usage dans nos écoles, et Jean BOUDOT, son fils (1685-1754), imprimeur-libraire, bibliographe distingué, auquel on doit des catalogues raisonnés fort estimés.

BOUDOT (Pierre-Jean), historien et bibliographe français, né à Paris en 1689, mort en 1771. Il entra dans les ordres, exerça les fonctions de censeur royal, et fut attaché à la Bibliothèque du roi, dont il rédigea le catalogue avec l'abbé Sallier. On lui doit aussi un *Essai historique sur l'Aquitaine* (1755), et un *Examen des objections faites à l'Abrégé chronologique de l'histoire de France* (1765).

BOUDOUSQUE s. f. (bou-dou-ske). Econ. rur. Dans le midi de la France, Marc qui reste dans la presse, lorsque la cire des gâteaux à miel en a coulé par l'effet de la compression.

BOUDOUSQUIÉ (Pierre-Alain), homme politique français, né à Cahors en 1791. Après avoir suivi quelque temps la carrière militaire sous l'Empire, il fit ses études de droit, devint avocat à Paris et prit une part énergique à la révolution de 1830. Dupont de l'Eure le nomma procureur du roi à Cahors; mais dès 1832 M. Boudousquié donna sa démission; il fut ensuite élu, en 1834, député de Cahors. Depuis cette époque jusqu'en 1848, il appartint au parti de l'opposition, protesta de son vote contre les lois de septembre et les lois d'apanage, se prononça pour la réforme parlementaire, et c'est grâce à son initiative que fut rendue la loi du 16 juin 1837 en faveur des sous-officiers et soldats amputés. Depuis 1848, M. Boudousquié n'a joué qu'un rôle politique effacé. On a de lui un *Traité d'assurance contre l'incendie* (1829).

BOUDRIÈRE s. f. (bou-dri-è-re). Agric. Nom vulgaire de la carie du froment. ‖ On dit aussi BOUDRINE.

BOUDROUM ou **BODROUN**, l'ancienne Halicarnasse, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, à 150 kilom. S. de Smyrne, avec un petit port sur l'Archipel, vis-à-vis l'île de Cos; 11,000 hab. Boudroum, bâti sur l'emplacement d'Halicarnasse, présente de nombreuses ruines de l'antique cité dorienne. Le château actuel, élevé en 1402 par les chevaliers de Rhodes, fut construit sur l'emplacement du célèbre mausolée d'Artémise, et porte sur ses murs une foule de sculptures prises aux monuments de l'antique Halicarnasse. V. ce mot.

BOUDRY, ville de Suisse, canton et à 11 kilom. S.-O. de Neuchatel, sur la Reuss, près de son embouchure dans le lac de Neuchatel; 1,378 hab. Récolte de vins rouges estimés; exploitation de gypse; patrie de Marat.

BOUE s. f. (boû. — Bescherelle rapproche tout simplement *boue* du celtique *boz*, gras; Diez du cymrique *bow* et de l'anglais *bog*, boue. D'autre part, on peut le rattacher à une racine germanique, et, si nous nous guidons sur l'analogie, nous devons nous ranger à cette opinion; car, comme le fait judicieusement remarquer M. Delâtre, la série des mots désignant les immondices : *boue*, *bouse*, *vase*, *crotte*, *marais*, *tourbe*, *gâchis*, *fange*, est tout entière germanique. L'ancienne forme de *boue*, dans le vieux français, est *boe;* M. Delâtre lui donne comme corollaire le mot *bousse* ou *bouse*, que l'on prend maintenant dans l'acception beaucoup plus restreinte de *bouse de vache*. Une remarque que nous avons faite pourrait justifier jusqu'à un certain point cette opinion, c'est que souvent le même mot désigne la *boue* et les excréments; ainsi, nous disons *crotte* dans ces deux sens, et en allemand *koth* et *dreck* se prennent aussi dans cette double acception. *Bouse* ou *bousse* serait alors la forme primitive et se rattacherait à l'ancien haut allemand *buzzi*, bourbe, boue, que M. Delâtre rapporte à la racine *bodd*, mouiller, baigner. Nous aurions alors dans cette hypothèse le groupe étymologique complet : *écla-boussure*, éclat de *bousse* ou de crotte; *bouse*, fiente de bœuf ou de vache; *bousiller*, maçonner avec du chaume et de la terre détrempée, du torchis, travailler mal; *boue*, fange; *boueux*, bouer, etc. M. Delâtre rapproche encore l'allemand moderne *pfuetze* et l'italien *pozza*, bourbier). Fange, pâte sale formée de diverses matières délayées ou détrempées dans l'eau : *La* BOUE *des rues, des chemins, des fossés, des égouts. Tomber dans la* BOUE. *Piétiner dans la* BOUE. *Avoir ses habits couverts de* BOUE. *Le comédien, couché dans son carrosse, jette de la* BOUE *au visage de Corneille, qui est à pied.* (La Bruy.) *O Paris! ville de bruit, de fumée et de* BOUE! *je cherche la paix, la vertu, le bonheur : je ne serai jamais assez loin de toi.* (J.-J. Rouss.) *En général, les* BOUES *des villes forment un excellent engrais, que ne doivent pas négliger les cultivateurs.* (Math. de Dombasle.) *On emploie jusqu'à 86,400 kilogr. de* BOUE *pour la fumure d'un hectare de terre.* (Payen.) *Le Tibre aura tari dans ses rives de* BOUE, *que le Colisée le dominera encore.* (Lamart.) *La* BOUE *de Paris a cela de particulier qu'elle contient une forte dose de fer, qui provient de l'usure des fers des chevaux, des cercles des roues, etc.; aussi, lorsqu'on lève les pavés, les trouve-t-on d'un noir d'encre; c'est ce qui rend cette* BOUE *si tachante.* (Bouillet.)

Un fiacre, me couvrant d'un déluge de *boue*,
Contre le mur voisin m'écrase de sa roue.
BOILEAU.

Comment sortir? les roues
S'enfoncent dans les *boues*
Presque jusqu'à l'essieu.
TH. GAUTIER.

... Aux plus clairs endroits, et pour trop regarder
Le lac d'argent paisible au cours insaisissable,
On découvre sous l'eau de la *boue* et du sable.
SAINTE-BEUVE.

‖ Terre délayée : *Cette maison est construite avec de la* BOUE, *sans sable ni chaux. En Hollande, le sol n'est qu'une* BOUE *qui fond.* (H. Taine.)

— Par anal. Dépôt épais d'une matière quelconque : *Cet encrier est plein de* BOUE. *Ce n'est pas du vin que l'on nous sert, c'est de la* BOUE. ‖ Pus épais : *Son abcès crevé, il n'en sortit que de la* BOUE.

— Poét. Nature terrestre, corporelle; objet vil, méprisable : *Notre corps est une* BOUE *puante. La terre est ce monceau de* BOUE *que nous habitons. Tous les hommes sont faits de la même* BOUE. *Qu'est-ce que le fils de l'homme, si ce n'est du fumier, de la* BOUE? (Boss.) *L'auteur de notre être avait d'abord animé notre* BOUE *d'un souffle d'immortalité.* (Mass.) *Regardez comme de la* BOUE *tous les avantages de la terre.* (Mass.) *On n'admire pas longtemps un peu de* BOUE *sensitive, dût ce peu de* BOUE *être composé d'esprit et de matière.* (Chateaub.) *Il n'est pas facile d'être clair, en parlant de la plus incompréhensible des révélations, dernier rayon de la foi qui ait, dit-on, rayonné sur notre tas de* BOUE. (Balz.)

La terre sur son sein ne voit que potentats,
Qui partagent sa *boue* en superbes Etats.
L. RACINE.

Atomes tourmentés sur cet amas de *boue*,
Que la mort engloutit et dont le sort se joue,
Mais atomes pensants. . . . .
VOLTAIRE.

— Fig. Corruption, nature vicieuse et corrompue : *Ame de* BOUE. *La* BOUE *du vice. Tomber dans la* BOUE *des passions. Il y a des âmes sales, pétries de* BOUE *et d'ordure, éprises du gain et de l'intérêt, comme les belles âmes le sont de la gloire et de la vertu.* (La Bruy.) *On trouve des âmes de* BOUE *où la nature avait d'abord placé des âmes grandes et bien nées.* (Mass.) *On fléchit souvent le genou devant des idoles qui ne sont que de la* BOUE *dorée.* (Boiste.) ‖ Outrages, calomnie, infamie dont on cherche à couvrir quelqu'un : *Traîner quelqu'un dans la* BOUE, *le couvrir de* BOUE. *Est-ce que cette* BOUE *dont on me couvre ne vous éclabousse pas?* (V. Hugo.) *Les gens déshonorés essayent de faire jaillir sur les plus nobles personnes la* BOUE *dans laquelle ils se noient.* (Balz.) ‖ Etat d'abjection, de honte ou de profonde misère : *Tirer quelqu'un de la* BOUE. *Retomber dans la* BOUE *d'où l'on était sorti. Rien de plus ordinaire que l'ingratitude des parvenus envers ceux qui les ont tirés de la* BOUE. (Lav.)

La mort nous le ravit; la fortune s'en joue;
Aujourd'hui sur le trône, et demain dans la *boue.*
CORNEILLE.

. . . La fortune à sa roue
Attache mille ambitieux,
Les précipite dans la *boue*
Ou les élève jusqu'aux cieux.
BÉRANGER.

— *Fait de boue et de crachat*, Mal construit, sans solidité : *Voilà une maison* FAITE DE BOUE ET DE CRACHAT. ‖ *Bâtir sur la boue*, Fonder sur des illusions, sur une base qui n'est pas solide : *C'est* BÂTIR SUR LA BOUE *que d'appuyer les fondements de sa fortune sur l'affection passagère d'une vile populace.* (Vertot.) ‖ On dit plus souvent BÂTIR SUR LE SABLE.

— Prov. *Ne pas faire plus de cas d'une chose que de la boue de ses souliers*, N'en faire aucun cas, avoir pour elle un profond mépris. ‖ *Le soleil ne salit point ses rayons, quoiqu'ils tombent sur la boue*, Le contact d'un homme de bien avec des hommes méprisables ne le rend pas digne de mépris.

— Fin. *Boues et lanternes*, Taxe spéciale qu'on payait autrefois pour l'enlèvement des boues et l'éclairage des lanternes : *J'ai payé mes* BOUES ET LANTERNES.

— Géol. Terres noires délayées, contenant des lignites et des troncs de conifères. ‖ *Volcans de boue*, Cratères qui vomissent des terres et des sables détrempés dans l'eau.

— Alchim. Matière amenée à l'apparence de la poix fondue.

— Méd. *Boues minérales* ou simplement *boues*, Boues imprégnées des mêmes substances et jouissant des mêmes propriétés que certaines eaux minérales, et que l'on rencontre dans le voisinage de ces eaux : *Les* BOUES *de Saint-Amand, de Bagnères, de Barbotan. Prescrire les* BOUES *à un malade.*

— Art vétér. *La boue souffle au poil*, Se dit lorsque, le cheval étant blessé au pied, la suppuration s'établit vers la couronne.

— Techn. *Boue d'émeri*, Matière pâteuse qu'on recueille sous les meules des ouvriers lapidaires, et qu'on emploie à polir le marbre, à cause des poudres très-dures qu'elle contient.

— Econ. rur. Nom que l'on donne dans l'Artois à une cave placée au-dessous d'une autre, et dans laquelle on conserve la bière.

— **Syn. Boue, bourbe, crotte, fange, limon, vase.** La *boue*, la *fange* et la *crotte* se forment ou se trouvent sur la terre; la *bourbe*, le *limon* et la *vase* sont dans l'eau. La *boue* est proprement la terre détrempée par la pluie et qui couvre les chemins et les rues; la *fange* est plus liquide, c'est une sorte de bouillie sale et infecte; la *crotte* est la boue s'attachant à la chaussure, aux vêtements. Au figuré, *boue* marque la bassesse, la misère; *fange* exprime quelque chose de plus vil encore, et *crotte*, qui est du style familier, ne marque guère que la pauvreté. *Bourbe* et *vase* désignent la terre liquide qui se trouve au fond de l'eau; le *limon* est la terre molle qu'entraînent les eaux courantes. Au figuré, *vase* ne s'emploie presque jamais, *bourbe* se confond à peu près avec *boue*, et *limon* désigne souvent une terre molle considérée comme la matière dont s'est servi le Créateur pour former les corps des animaux.

— **Homonymes.** Bout, substantif et 3e pers. du verbe *bouillir*.

— **Epithètes.** Epaisse, noire, fangeuse, vile, sale, infecte, immonde.

— **Encycl.** Nous ne dirons rien ici des mesures que réclame la salubrité pour l'enlèvement des *boues* dans les rues des villes, sur les places, et en général, dans tous les lieux livrés à la circulation publique : nous avons traité cette question au mot BALAYAGE. Mais l'industrie humaine tire parti de tout, et les *boues* des villes sont loin d'être sans valeur pour l'agriculture : affermées à des industriels qui se chargent de les faire ramasser tous les matins dans de nombreux tombereaux, et exposées pendant quelque temps à l'influence de l'air, elles deviennent un excellent engrais et sont revendues assez cher aux cultivateurs qui en fument leurs terres. Les *boues* provenant du curage des mares, des étangs, des canaux sont moins riches en substances animales, mais peuvent pourtant être utilisées de la même manière. Depuis que l'usage s'est répandu de remplacer le pavé par le macadam dans les principales voies publiques de nos grandes villes, les *boues* ont perdu une partie de leur valeur; car celles qu'on ramasse dans les voies macadamisées ne sont guère que du sable délayé, presque entièrement privé de propriétés fertilisantes. En mêlant un peu de chaux aux *boues*, on en forme un compost très-propre à améliorer les terres légères, et on en augmente beaucoup la valeur.

Pour enlever les taches de *boue* sur les étoffes, un simple lavage est ordinairement suffisant. Si ce moyen reste inefficace, on frotte la partie salie après l'avoir trempée dans de l'eau tiède où l'on a délayé un jaune d'œuf, ou bien on se sert de crème de tartre en poudre.

— *Boues minérales.* Parmi les eaux minérales auxquelles on a recours pour la guérison d'un grand nombre de maladies, il en est qui sont boueuses et que l'on désigne sous le nom de *boues;* on se baigne dans ces *boues*, on les prend en boisson, comme si elles étaient limpides, et l'on croit généralement que leur défaut de limpidité ne fait que les rendre plus efficaces. Les *boues minérales* les plus connues en France sont celles de Saint-Amand, de Bourbonne, de Barbotan, de Néris, de Dax, etc. On en trouve aussi beaucoup en Allemagne. Quand on est resté une heure, ou quelquefois davantage, le corps entièrement plongé dans ces *boues*, il faut prendre, pour se laver, un autre bain, dit bain de propreté.

On pourrait assimiler aux *boues minérales* celles qui sont lancées au dehors par certaines cavités volcaniques, connues sous le nom de *salses;* mais nous ne savons si ces *boues* ont jamais été employées comme ayant des propriétés curatives.

— **Anecdotes.** Le précepteur de Tibère, pour exprimer la bassesse d'âme et les instincts sanguinaires de son élève, disait que c'était de la *boue* pétrie avec du sang.

***

Le brave général Lamarque caractérisait très-sévèrement et très-justement les années de paix de la Restauration en disant : « C'est une halte dans la *boue.* »

***

Un Gascon disait : « La *boue* de Paris a deux grands inconvénients; le premier, c'est de faire des taches noires sur les bas blancs, et le second, de faire des taches blanches sur les bas noirs. »

***

Un jeune seigneur, très-fier de sa généalogie, se plaisait à établir une ligne de démarcation entre ceux qu'il appelait des vilains et les gens de la noblesse. Un paysan lui répondit un jour : « Pardié! monsieur, vous croyez donc que nous autres avons été pétris avec de la *boue*, et vous avec de la terre à porcelaine! »

***

Le pape Benoît XIV, voulant un jour punir la négligence du prélat chargé d'entretenir la propreté dans les rues de Rome, se rendit dans une des rues les plus malpropres et les plus étroites de cette capitale. Il savait que le cardinal devait la traverser; il l'y attendit. L'usage était que, passant devant Sa Sainteté, on descendît de voiture pour recevoir, à genoux, la bénédiction. Le souverain pontife la lui fit attendre pendant une demi-heure, dans un gros tas de *boue.*

***

On raconte que le maréchal de Saxe, dont on connaît la force herculéenne, parcourant à pied les rues de Londres, fut heurté, puis gravement insulté par un boueur. Il marcha sur lui, le saisit par les cheveux et le bas de son vêtement, et le fit pirouetter en l'air de manière à opérer sa descente au milieu de son tombereau, rempli jusqu'au bord d'une *boue* liquide. On ajoute que le peuple de Londres, enchanté de cette boxe d'un nouveau genre, porta le maréchal en triomphe jusque dans son hôtel.

***

Un prédicateur s'écriait en chaire, dans la chaleur d'une improvisation sur les plaisirs mondains : « Mes frères, jeunesse, fraîcheur, beauté, tout cela n'est que de la *boue.* » Un jeune homme qui se trouvait assis à côté d'une charmante personne, se pencha vers elle et lui dit, sous forme de protestation, en la dévorant du regard : « Ah! mademoiselle, il faut avouer qu'il y a de bien jolie *boue.* »

***

BOUE s. f. (boû — du gr. *bous*, bœuf). Agric. *Boue de terre*, Terrain qu'une paire de bœufs peut labourer en un jour.

BOUÉ, ÉE (bou-é) part. pass. du v. Bouer : *Monnaies* BOUÉES.

BOUÉ (Ami), géologue français contemporain. Il a publié, entre autres ouvrages : *Mémoires géologiques et paléontologiques* (Paris, 1832) ; *Résumé des progrès des sciences géologiques pendant l'année* 1833 (Paris, 1835); *Guide du géologue voyageur* (1835); *Esquisse géologique de la Turquie* (1840) ; la *Turquie d'Europe* (1840).

BOUÉE, s. f. (bou-é — du bas lat. *boja*, chaîne). Mar. Corps flottant destiné à servir de signal, comme pour indiquer la position d'une ancre, une passe, etc. : *Aujourd'hui les* BOUÉES *sont généralement en fer. Les unes se placent à quarante ou cinquante lieues d'une terre inconnue, et deviennent un indice certain pour le pilote qui les découvre, flottant sur l'onde comme les* BOUÉES *d'une ancre.* (Chateaub.)

— *Bouée de sauvetage*, Plateau de liége ou de bois qu'on porte sur les navires, pour les jeter aux hommes en danger de périr à la mer : *Aussitôt, on se hâte de lui jeter les* BOUÉES *de sauvetage et ce qu'on trouve sur le pont.* (X. Marmier.) ‖ *Bouée de ber*, Celle qui est attachée au ber, qu'elle sert à relever après la mise à l'eau.

— Argot marit. Bâtiment mauvais marcheur, les bouées étant destinées à rester en place. ‖ *Etre au vent de sa bouée*, Etre dans une situation favorable, prospère, avoir ce qu'on désire. ‖ *Etre à l'abri de sa bouée*, N'avoir aucune espèce d'abri, être à la merci du vent : *Dans cette rade, les navires* SONT A L'ABRI DE LEURS BOUÉES.

— Moll. Espèce de cérite, qui constitue aujourd'hui le genre télescope.

— **Encycl.** Tout corps flottant retenu par un cordage ou orin au-dessus d'un objet quelconque qui gît au fond de l'eau est appelé *bouée* par les marins. Quand on mouille une ancre, elle a toujours sa *bouée*, afin que, si le câble auquel elle est attachée venait à se rompre, on pût connaître la place qu'elle occupe et la relever. Les bers dont on se sert pour lancer à l'eau un navire ont aussi leur *bouée*. Quand on embarque ou débarque un objet précieux, on y frappe un orin garni d'une petite *bouée*, et, si l'objet vient à tomber à l'eau, on le repêche facilement en tirant sur l'orin. D'autres *bouées* servent à marquer la position d'un banc, d'un rocher, d'un écueil quelconque, ou les limites entre lesquelles doivent passer les navires pour traverser un chenal. Les *bouées* sont souvent faites d'un morceau de liége ou de bois de sapin; souvent aussi elles sont composées de deux cônes creux de tôle soudés à leur base, ou bien c'est simplement un baril vide.

La *bouée* dite de sauvetage est faite avec des planches de liége; elle porte un mâtereau et un petit pavillon, afin qu'on puisse l'apercevoir de loin; elle est garnie de bouts de cordage à nœuds qui traînent dans l'eau et auxquels l'homme qu'on veut secourir peut s'accrocher. Dès qu'un homme tombe à la mer, on lance vers lui la *bouée* de sauvetage, et on met à l'eau un canot ou une barque pour aller à son secours le plus tôt possible. Pour la nuit, on a des *bouées* munies d'un ressort à détente qui, à une certaine distance, fait partir une pièce d'artifice dont la clarté sert de fanal au malheureux. Les Anglais ont des *bouées* de sauvetage composées d'une tige ayant une grosse boule de liége à chaque bout. Enfin M. Lemétheyer a inventé la *bouée* quaternaire, composée de quatre *bouées* reliées entre elles et offrant ainsi quatre points d'appui divergents. Cette invention est surtout utile dans les ports, dans les bassins; M. Lemétheyer était capitaine de port au Havre quand il s'en est servi pour la première fois.

On distingue encore la *bouée* de meule, la *bouée* de sonde et une foule d'autres *bouées*, dont on trouvera la description dans les ouvrages spéciaux.

BOUELLE, petit village de la Seine-Inférieure, arrond., cant. et à 4 kilom. de Neufchâtel-en-Bray, est remarquable par son antique château, véritable manoir féodal, qui fut bâti par les Celtes. Ceux-ci lui donnèrent le nom de Bulles, dont plus tard on fit Bouelle, parce qu'il fut élevé dans un lieu humide; *bulles*, en celtique, signifiant lieux humides. Ce castel fut détruit dans les guerres contre les Normands; cependant il restait encore une tourelle, qui fut jetée à bas en 1815 ; mais sur les ruines du vieux manoir on édifia, vers la fin du XVIe siècle, un nouveau château de Bouelle, qui, de nos jours, a conservé plusieurs vestiges de tours et de bastions.

BOUELLES, ou **BOUILLES**, ou **BOUVELLES** (Charles DE), en latin **Bovillus**, philologue et savant français, né à Sancourt (Picardie), vers 1470, mort vers 1553. Il obtint un canonicat à Saint-Quentin, puis à Noyon, où il professait en outre la théologie. Il s'occupa toute sa vie à étudier les sciences et les langues. Il publia d'abord, en latin, un livre où il traitait d'une foule de questions diverses, aujourd'hui sans intérêt; puis il fit paraître d'autres ouvrages, recherchés encore actuellement des bibliophiles : *Proverbiorum vulgarium libri tres* (Paris, 1531, in-8°); *Liber de differentia vulgariorum linguarum et gallici sermonis varietate* (Paris, 1533, in-4°). On attribue aussi au même auteur le *Livre de l'art et science de géométrie* (Paris, 1511), qui est le premier traité de géométrie publié en français, et qui avait d'abord paru en latin.

BOUEMENT s. m. (boû-man — de *bouer*). Techn. Action de bouer : *Le* BOUEMENT *des pièces de monnaie.* ‖ Assemblage de menuiserie qui se fait à mortaises et carrément pour le champ des pièces, à onglet pour les moulures.

BOUER v. a. ou tr. (bou-é — rad. *bouard*). Techn. Frapper avec le bouard des flans disposés en pile, opération aujourd'hui abandonnée.

— **Encycl.** Ce terme d'ancien monnayage exprimait la façon qu'on donnait aux flans en les frappant avec un marteau nommé *bouard* ou *bouer*, après en avoir superposé un certain nombre les uns sur les autres, afin de les aplanir, les joindre, les coupler, pour les faire couler plus aisément au compte et à la main. L'ordonnance prescrivait de *bouer* trois fois les flans, avant de les remettre au blanchiment. Aujourd'hui, l'ouvrier monnayeur se contente de redresser à l'aide d'un marteau les flans gondolés ou soufflés qui ne passeraient pas dans le main-poseur de sa presse.

BOUER s. m. (bou-èr). Mar. Sorte de canot, ou plutôt traîneau à un, deux ou trois mâts, portant sous sa quille deux lames de fer semblables à celles des patins, une troisième sous son gouvernail, et qui est particulièrement usité sur le golfe de Finlande : *C'est surtout lorsque sont commencées les courses en* BOUERS *que la rade de Cronstadt présente le tableau le plus animé.* (Ancelot.)

— Techn. Marteau qui servait à bouer les flans. ‖ On disait aussi BOUARD.

BOUÈRE, comm. du département de la Mayenne, arrond. de Château-Gontier; pop. aggl. 757 hab. — pop. tot. 2,040 hab. Le territoire de cette commune et celui de Grez-en-Bouère formaient, dans l'ancienne province de l'Anjou, un petit pays qui portait aussi le nom de Bouère.

BOUÈRE (Amand-Modeste GAZEAU, comte DE LA), général vendéen. En 1793, il fut un des premiers chefs que se donnèrent les insurgés de la Vendée. Il combattit sous les ordres de Henri de La Rochejacquelein, fut membre du conseil que présidait Stofflet, et reçut une blessure au combat de la Châtaigneraie. Il souscrivit ensuite au traité qui mit fin à la guerre civile, et obtint plus tard du gouvernement impérial l'emploi de receveur général du département d'Eure-et-Loir. — La comtesse de BOUÈRE, sa femme, avait partagé avec lui tous les dangers de la guerre civile. Elle fut arrêtée par une brigade de gendarmes républicains au moment où elle allait faire ses couches au milieu d'une forêt; mais la Vendéenne Bordereau, connue sous le nom de Langevin, la délivra, aidée seulement de trois cavaliers, et lui sauva probablement la vie.

BOUÈS, petite rivière de France, prend sa source dans le canton de Tournay (Hautes-Pyrénées), entre dans le départ. du Gers, baigne le pied des collines d'Artarac, et se jette dans l'Arros, après un cours de 60 kil.

BOUET (Charles), seigneur de la Noue. V. LA NOUE.

BOUETE s. f. (bouè-te). Trou, creux, ouverture. ‖ Vieux mot.

BOUETER v. n. ou intr. (bou-e-té — rad. *bouette* ou *boitte*). Pêch. Employer à la pêche une sorte de hachis fait de maquereaux salés et d'œufs de morue, que l'on jette à la surface de l'eau pour y attirer les sardines.

BOUETTE s. f. (bou-è-te). Pêch. V. BOITTE.

BOUETTE DE BLEMUR (Jacqueline). V. BLEMUR.

BOUET-WILLAUMEZ (Louis-Edouard, comte), marin français, né en 1808, gagna tous ses grades par trente ans d'honorables services. Elève de l'école navale en 1823, il était lieutenant de vaisseau en 1835, et, après avoir pris part au bombardement de Mogador, il reçut la mission de relever les côtes de l'Afrique depuis le Sénégal jusqu'à l'équateur. Capitaine de vaisseau en 1844, il devint gouverneur du Sénégal (1844-1847), fut élevé au grade de contre-amiral en 1854, et prit part aux opérations maritimes de l'expédition de Crimée. Depuis lors, M. Bouet-Willaumez a été préfet maritime à Cherbourg et à Toulon, et a été promu au grade de vice-amiral (1860). Il a publié divers écrits : *Description nautique des côtes comprises entre le Sénégal et l'équateur* (1849, in-8°) ; *Campagne aux côtes occidentales d'Afrique* (1850) ; la *Flotte et les colonies en* 1852; *Batailles de terre et de mer* (1855).

BOUEUR s. m. (bou-eur — rad. *boue*). Charretier ou autre ouvrier chargé de l'enlèvement des boues :

Le *boueur* matinal, dont le balai de houx,
Nous fait, quand nous dormons, notre pavé plus doux.
BARTHÉLEMY.

— Officier municipal qui était autrefois chargé à Paris de veiller au curage des ports.

BOUEUX, EUSE adj. (bou-eu, eu-ze — rad. *boue*). Plein de boue, ou sali de boue : *Un chemin* BOUEUX. *Des souliers* BOUEUX. *Les magistrats ne sauraient apporter trop de soin à prévenir les amas* BOUEUX *et leurs funestes effets.* (Payen.) *Qu'il prenne à sa gauche la rue des Sept-Voies, rue obscure et* BOUEUSE, *où les balayeurs et le gaz n'ont pas encore pénétré.* (Scribe.)

— Par ext. Pâteux, peu net et en quelque sorte sa., en parlant des estampes, des caractères imprimés et de l'écriture manuscrite : *Impression* BOUEUSE, *caractères* BOUEUX, *écriture* BOUEUSE.

— Fig. Impur, souillé de vices :

Paris n'est maintenant qu'une sentine impure,
Un égout sordide et *boueux.*
BARBIER.

— Techn. Mal fini, mal ragréé, mal profilé; offrant une surface irrégulière et qu'on dirait couverte d'une couche de boue, en parlant des ouvrages de maçonnerie ou de menuiserie : *Ce mur est* BOUEUX. *Ce panneau est* BOUEUX. *Cette moulure est* BOUEUSE.

— Mar. *Ancre boueuse*, ou *ancre de toue*, La plus petite des ancres d'un navire.

BOUFF s. m. (bouf). Art culin. Espèce de gâteau allemand, qui est fait avec des œufs, du sucre, du beurre, de la farine, des raisins de Corinthe et de Malaga, et du jus de citron.

BOUFFANT (bou-fan) part. prés. du v. Bouffer : *Le grand écuyer se releva le nez de dessus la table, regarda la compagnie, toujours* BOUFFANT. (St-Simon.)

BOUFFANT, ANTE adj. (bou-fan — rad. *bouffer*). Qui bouffe, qui est comme gonflé : *Manche* BOUFFANTE. *Robe* BOUFFANTE. *Ces deux charmantes figures, renfermées sous le jupon* BOUFFANT, *me rappelèrent les enfants de Léda.* (B. de St-P.) *Le service est fait par de petits nègres tout nus, à l'exception d'une housse* BOUFFANTE *de soie ponceau.* (Th. Gaut.) *Arrêtons-nous à cet heiduque d'Arokszallas, si fièrement campé et si pittoresque avec sa cravate et ses manches* BOUFFANTES, *sa veste à brandebourgs blancs, etc.* (Th. Gaut.) *Les femmes ne portaient plus de paniers alors, mais des jupes fort* BOUFFANTES *par derrière.* (Michelet.)

— **Antonymes.** Collant, étriqué.

BOUFFANT s. m. (bou-fan — rad. *bouffer*). Partie bouffante d'une manche : *Une manche à* BOUFFANTS. *Une robe à* BOUFFANTS.

BOUFFANTE s. f. (bou-fan-te — rad. *bouffer*). Vêtement bouffé, ou appareil qui sert à faire bouffer les vêtements. ‖ Guimpe gaufrée que les dames portaient autrefois. ‖ Larges rubans gaufrés et bouffants, dont on ornait la chaussure : *Mais quel est ce jeune dandy qui s'avance, avec une raie au milieu de la tête et des souliers à* BOUFFANTES *de ruban?* (***). ‖ Petit panier qui servait à faire bouffer les jupes : *La crinoline est une exagération des* BOUFFANTES.

BOUFFARDE s. f. (bou-far-de — rad. de *bouffer.*) Pop. Pipe, et spécialement grosse pipe dont se servent les gens du peuple :

Le dévorant brûlot, la *bouffarde* grossière.
BARTHÉLEMY.

Nous faisons notre orgueil d'une immonde *bouffarde.*
BARTHÉLEMY.

BOUFFARDER v. n. ou intr. (bou-far-dé — rad. *bouffarde*). Pop. Fumer, et plus spécialement fumer une bouffarde : *Il* AURA, *comme on le prétend,* BOUFFARDÉ *avec le boulanger.* (Balz.) ‖ Peu usité.

BOUFFARICK ou **BOUFARICK**, ville d'Algérie, province et à 34 kilom. S.-O. d'Alger, à 11 kilom. N. de Blidah, au centre de la Métidja, sur la route d'Alger à Blidah et Oran; 3,900 hab., dont 1,500 Européens. Poste militaire important, territoire très-fertile en céréales, fruits, cotons et tabacs; belles prairies, riches plantations de mûriers. Bouffarick fut occupé en 1832 par le général d'Erlon, qui y établit un camp retranché; c'était, à cette époque, « un humide bocage, entouré de marais aux exhalaisons malsaines. » Les premiers colons qui s'y établirent furent tous enlevés par les fièvres. De nouveaux colons vinrent cependant achever l'œuvre de leurs devanciers; les terres furent profondément fouillées, le sol se couvrit de nombreuses plantations, des routes furent ouvertes, l'eau circula partout, et la commune de Bouffarick est aujourd'hui l'une des plus salubres et des plus fertiles de l'Algérie.

BOUFFE adj. (bou-fe — de l'ital. *buffa*, plaisanterie, invention bouffonne). Bouffon : *Chanteur* BOUFFE. *Les âmes grandes peuvent seules sentir la noblesse qui anime ces airs* BOUFFES. (Balz.) *Il nous semble que bien des morceaux d'Othello ne seraient pas déplacés dans un opéra* BOUFFE. (Th. Gaut.)

— s. m. Chanteur qui remplit un rôle bouffon : *C'était un assez bon musicien; il remplissait les rôles de* BOUFFE *dans l'opéra-comique.* (E. Sue.)

Bouffe et le Tailleur (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Gouffé et Villiers, musique de Gaveaux, représenté au théâtre Montansier le 19 juin 1804. Cette bluette est encore amusante après soixante ans de date; aussi a-t-elle reparu à plusieurs reprises à l'Opéra-Comique, et n'a-t-elle jamais quitté le répertoire de province. On y retrouve la gaieté tempérée et spirituelle de ce chansonnier délicat, qui ne buvait que de l'eau, tout en célébrant joyeusement et en bons vers le jus de la treille. Les saillies du dialogue conservent leur effet, parce qu'elles sont à leur place et de bon aloi. Les situations ont été bien comprises et bien traitées par le musicien. Gaveaux avait un sentiment de l'art très-vif. Il avait fait de bonnes études littéraires et musicales, et, avant l'apparition d'Elleviou et de Martin, c'était le meilleur chanteur de l'Opéra-Comique.

Il est fâcheux qu'il ait éparpillé ses inspirations mélodiques sur un aussi grand nombre d'ouvrages, car elles ont du naturel et de la grâce; plusieurs de ses romances sont devenues populaires. Dans le *Bouffe et le Tailleur*, nous rappellerons particulièrement la scène dans laquelle l'acteur chante un duo à lui seul, s'asseyant et se relevant pour faire la demande et la réponse :

Monsieur, vous avez une fille.
— Parbleu ! monsieur, je le sais bien.
— Monsieur, je la trouve gentille.
— Cela, monsieur, ne vous fait rien.

Et la romance dont les paroles et la musique sont si bien dans le vrai caractère de la comédie à ariettes :

Conservez bien la paix du cœur,
Disent les mamans aux fillettes;
Sans la paix, adieu le bonheur;
Craignez mille peines secrètes.
On tremble, on se promet longtemps
De rester dans l'indifférence,
Et puis on arrive à douze ans,
Et le cœur bat sans qu'on y pense.

On comprend la pensée du second couplet :

Et puis on arrive à seize ans,
Et l'amour vient sans qu'on y pense.

Et on devine aussi que cette morale sévère sera un peu corrigée à la conclusion, par cette morale plus douce enseignée aux fillettes :

Si l'on n'aime pas au printemps,
L'hiver viendra sans qu'on y pense.

Ces petits ouvrages, entendus de loin en loin, reposent l'esprit des efforts trop bruyants du répertoire comique moderne.

BOUFFE s. f. (bou-fe — rad. *bouffer*). Enflure, vanité : *Il n'a pas la* BOUFFE *des gouverneurs.* (Mme de Sév.) ‖ Ce mot a vieilli.

— A signifié autrefois Enflure, bouffissure.

— En Provence, Plaisanterie bouffonne, menterie grossière : *Dire des* BOUFFES.

BOUFFÉ s. m. (bou-fe). Mamm. Croisement du grand épagneul et du barbet, variété de chien à poil long, fin et frisé : *Les chiens à long poil, que l'on appelle* BOUFFÉS, *viennent du grand épagneul et du barbet.* (Buff.)

— Ichthyol. Nom vulgaire de la raie bouclée.

BOUFFÉ, ÉE (bou-fé) part. pass. du v. Bouffer : *Joues* BOUFFÉES.

— Gonflé, bouffi : *Ma blonde et belle gardienne pressait mes mains* BOUFFÉES *et brûlantes dans ses fraîches et longues mains.* (Chateaub.) ‖ Inusité.

BOUFFÉ (Marie), acteur français, né à Paris le 4 septembre 1800, est fils d'un peintre en bâtiments, qui lui fit d'abord apprendre l'état de bijoutier. Il n'embrassa qu'avec répugnance cette carrière, et, dès l'âge de quinze ans, il s'échappait bien souvent de la boutique de son patron pour aller se glisser dans les coulisses des petits théâtres, où il obtenait ses entrées d'autant plus facilement que son père en était le peintre décorateur. Bientôt Bouffé débuta à la salle Doyen, ce berceau de plusieurs de nos grands artistes. Il signa ensuite, en 1822, un engagement au théâtre du Panorama-Dramatique, aux appointements de trois cents francs par an. Il obtint des succès tels, dans l'emploi des jeunes comiques, que ce chiffre dérisoire fut graduellement élevé jusqu'à douze cents francs, pour arriver enfin à trois mille. Après la fermeture du Panorama-Dramatique, Bouffé débuta au théâtre de la Gaîté, le 28 février 1824, par le rôle de Ratine dans le *Cousin Ratine* ou le *Repas de Noce*, vaudeville en un acte. Le jeune artiste obtint un succès complet, et le public lui fit bisser le couplet suivant, qu'il chantait admirablement :

Quand tout à fait ma bourse est dégarnie,
En m'accrochant de leur char fastueux,
De nos Crésus j'entends la voix qui crie :
Sois philosophe, et tu seras heureux.
Mon estomac, d'une telle apostrophe,
Avec raison se trouve chagriné ;
A jeun, hélas! si l'on est philosophe,
On l'est bien plus quand on a bien dîné.

Il fixa sérieusement l'attention dans la reprise du *Pauvre berger*, où il remplit le rôle créé par Bertin au Panorama, et dans le *Pauvre de l'Hôtel-Dieu.*

Bouffé débuta au théâtre des Nouveautés le 25 mai 1827, dans le *Débutant*, vaudeville de M. Etienne Arago. Il réussit d'emblée. Entre autres créations que ce théâtre lui confia, celles du *Futur de la grand'maman*, du *Mariage impossible*, du *Marchand de la rue Saint-Denis*, de *Caleb*, de *Pierre le couvreur*, et de *Sir Jack*, établirent définitivement sa réputation. Après quelques représentations brillantes données à Londres, Bouffé débuta au théâtre du Gymnase, le 16 mars 1831, dans la *Pension bourgeoise* et la *Maison en loterie.* Le succès fut complet. Pendant un an, cependant, M. Poirson n'avait donné à Bouffé que des appointements dérisoires et des rôles insignifiants; mais, en 1832, après le succès du *Bouffon du prince*, le directeur améliora le sort de cet artiste favori du public. Il n'est donc pas exact, ainsi que l'affirme M. Vapereau, que Bouffé n'ait obtenu pendant trois années que des demi-succès, mêlés à beaucoup d'échecs. La période de 1831 à 1834 comprend, entre autres créations, celles du *Bouffon du prince*, de *Dom Miguel* (qui ne dut pas sa chute au manque de talent de l'artiste); des *Vieux péchés*, etc. « Bouffé se releva, en 1831, dans *Michel Perrin*, » ajoute M. Vapereau. Or la pièce dont il parle n'a été représentée que le 19 février 1834. Bouffé créa aussi, avec un grand succès, la *Fille de l'Avare*, *Pauvre Jacques*, le *Gamin de Paris*, le *Muet d'Ingouville*, pièce à laquelle il avait collaboré ; *Clermont* (rôle d'aveugle qui fit couler autant de larmes que *Valérie*) ; les *Enfants de troupe ; l'Abbé galant ; Candinot, roi de Rouen ;* le *Père Turlututu*, etc.

La popularité de Bouffé grandissait toujours; cependant M. Poirson ayant refusé de renouveler son traité avec la commission des Auteurs dramatiques, le Gymnase fut mis en interdit. Il fallut renoncer à jouer toutes ces pièces auxquelles Bouffé avait imprimé son cachet. Les pièces nouvelles, œuvres d'auteurs inconnus et peu habiles encore, pour la plupart, au métier de la scène, n'offraient plus à notre artiste que de rares occasions de déployer son talent. Cette situation lui devint intolérable, à ce point que, pour y mettre fin, et après avoir créé le rôle de Jacquart d'une manière parfaite, il sacrifia tout son avoir, paya 100,000 fr. de dédit pour dix-sept mois qu'il lui restait encore à passer au Gymnase, et entra au théâtre des Variétés (1845), où il reprit tous ses anciens rôles avec son succès d'autrefois.

Après un long repos, Bouffé reparut dans *Pauvre Jacques*, au théâtre de la Porte-Saint-Martin (1854), et y reçut l'accueil brillant que méritait son talent. Il joua encore aux Variétés l'*Abbé galant* et le *Chevalier de Grignon*, et parut au Vaudeville dans *Michel Perrin.* Revenu aux Variétés en 1857, il y créa *Jean le Toqué*, et reprit les meilleurs rôles de son répertoire, notamment les *Enfants de troupe*, où il se montra, comme toujours, habile à exciter le rire ou les larmes, selon la situation. Le 17 novembre 1864, Bouffé donna sa représentation de retraite au théâtre de l'Opéra, mis à sa disposition d'une manière tout exceptionnelle par Napoléon III, qui, pendant l'été de 1847, avait eu, à Londres, l'occasion d'apprécier l'homme aussi bien que l'artiste. Le public s'empressa de répondre à l'appel de son acteur de prédilection, et cette soirée de véritable triomphe, dont le produit dépassa 25,000 fr., ne sortira jamais de la mémoire ni du cœur du vieux comédien. Bouffé est sorti de sa paisible demeure d'Auteuil, pour donner, en 1866, au théâtre du Gymnase, quelques représentations de la *Fille de l'Avare.* Le souvenir d'un passé glorieux ajoutait au prestige de cette résurrection, et le public s'est montré attentif et respectueux. Bouffé était, par excellence, l'acteur du drame-vaudeville. On lui a reproché de s'être d'abord laissé dominer par le souvenir de la manière de Potier; mais c'est une loi presque sans exception, que chaque artiste, avant d'arriver à l'originalité, copie à son insu son chef d'emploi le plus brillant. Or Bouffé, on en conviendra, n'avait pas mal choisi son modèle. « La nature était loin d'avoir fait beaucoup pour Bouffé, observe un critique, car la petite taille, la complexion maladive et la voix fluette de Bouffé semblaient autant d'obstacles insurmontables pour produire de l'effet au théâtre. Mais, par son rare talent, à force d'étude et de peine, Bouffé est parvenu à changer en qualités ses défauts mêmes. Il n'est pas possible de mettre plus de vérité et de naturel dans tant de caractères différents. Ce n'est pas Bouffé qui pose devant le public, c'est un vieux prêtre bien naïf, ou un gamin de Paris jouant à la toupie; tout à l'heure, on avait devant les yeux un enfant de quinze ans, et voici que, l'instant d'après, on le trouve changé en un vieillard chancelant, et, dans ces transformations admirables, jamais on n'aperçoit l'art du comédien : c'est la nature, toujours la bonne, la vraie, la simple nature. Du reste, on admire encore plus le Bouffé du théâtre, lorsqu'on rencontre par hasard le Bouffé de la ville. Ce n'est plus la même figure, et vous ne reconnaîtriez jamais l'artiste vif, alerte et plein de feu dans cet homme de chétive apparence, au visage maigre et jaune, aux yeux éteints, et qui se promène tristement aux rayons du soleil, pour lui demander un peu de chaleur, un peu de santé. Il est un soleil qui rend immédiatement la force et l'énergie à Bouffé, c'est le lustre d'une salle de spectacle : quand il se trouve en présence du public, l'artiste se sent électrisé; ses mains, qui étaient tremblantes naguère, sont fortes maintenant; son cœur bat avec énergie, ses yeux lancent la flamme; mais, hélas! la toile est à peine tombée, et les bravos retentissent encore, que Bouffé, le grand artiste, redevient le pauvre malade de tout à l'heure, et, le front baigné de sueur, les jambes chancelantes, il peut à peine regagner sa loge, appuyé sur les bras de ses amis! »

BOUFFÉE s. f. (bou-fé. — Ce mot vient du verbe *bouffer*, qui, primitivement, avait le sens de *souffler*, d'où *bouffi*, *bouffissure*, etc. L'origine de ce mot est germanique; en allemand; *buffen* et *puffen*, *souffler*, *gonfler ;* en hollandais, *puffen* et *poffen ;* en anglais, *to puff*, même sens. Le français *bouffer* a formé l'italien *buffare*, souffler ; *buffo*, une bouffée; de *buffare*, l'italien a fait *buffone* et *buffo*, que le français lui a repris sous la forme de *bouffon* et de *bouffe*. Quel rapport peut-il y avoir entre *buffare*, souffler, et *buffone*, un bouffon? Voltaire prétendait que c'était parce qu'un bon pitre doit avoir un visage plein et rond et des joues rebondies. Mais l'hypothèse suivante est beaucoup plus ingénieuse, et, chose rare, beaucoup plus vraisemblable; le rôle principal du baladin, représentant le type du *bouffon* dans les farces italiennes, consiste à recevoir force *soufflets*. Cette tradition s'est encore conservée intacte chez les *bobèches* de nos foires. Or, pour recevoir impunément la claque et la faire sonner bruyamment, à la grande joie du public, le baladin avait coutume d'enfler sa joue en soufflant, *buffare*, d'où lui vient son nom de *buffone;* cela est tellement vrai, que notre mot français *soufflet* a exactement la même origine et dérive directement du verbe *souffler*. Anciennement on disait un *bouffet* pour un *soufflet*. Par une coïncidence curieuse, l'anglais a donné au mot *puff* une acception identique, en l'employant à désigner ces réclames impudentes dont l'Amérique semble avoir accaparé le monopole; de la réclame à la parade, il n'y a pas loin. Le verbe *pouffer*, pouffer de rire, doit être rattaché à la racine *bouffer*, et semble avoir été emprunté directement à l'allemand. L'espagnol a transcrit purement et simplement le mot français, *bufon*). Courant de fluide qui dure peu, qui ne fait, pour ainsi dire, que passer : BOUFFÉE *de vent. Le vent souffle par* BOUFFÉES. *Des* BOUFFÉES *de parfums s'élèvent du sein des prairies et des forêts, avec les concerts des oiseaux.* (B. de St-P.) *J'abritai ma lampe de terre contre les* BOUFFÉES *du vent, pour qu'elle ne s'éteignît pas.* (Lamart.) *Le printemps s'annonçait par des* BOUFFÉES *de chaleur.* (H. Beyle.) *Au même instant, une* BOUFFÉE *de brise apporte un bruit confus de cris et de voix.* (E. Sue.) *Elle me remit son bouquet, dont le parfum monta vers moi par* BOUFFÉES. (E. Sue.)

Et chaque vent qui passe apporte par *bouffées*
L'enivrante senteur des herbes en monceaux.
AUTRAN.

‖ Souffle passager qui sort de la bouche ou des poumons, exhalaison partie de l'estomac : *Des* BOUFFÉES *de tabac, de vin. C'est cela, répondit le vieillard, en lâchant une* BOUFFÉE *de tabac.* (Balz.)

— Par ext. Accès subit et passager, arrivée soudaine et rapide : *La clavelée attaque les troupeaux par* BOUFFÉES. *Le choléra, cette année, ne s'est montré que par* BOUFFÉES. *Ma tante a une* BOUFFÉE *de fièvre.* (Mme de Sév.)

Oh! les concerts charmants, les notes étouffées
Que l'on sent bourdonner et venir par *bouffées!*
ROLLAND et DU BOYS.

— Fig. Explosion, manifestation vive et rapide : *Vous étiez dans les* BOUFFÉES *d'éloquence que donne l'émotion de la douleur.* (Mme de Sév.) *Je ne puis oublier cette* BOUFFÉE *de philosophie que vous me vîntes souffler ici la veille de mon départ.* (Mme de Sév.) *Michel était à la fois enivré et honteux de ces* BOUFFÉES *de vanité qui lui montaient au visage.* (G. Sand.) *Il sentit de grandes ambitions fermenter en lui, monter par* BOUFFÉES *et tomber tout à coup, sous le poids du découragement.* (G. Sand.) *Cette* BOUFFÉE *de mauvaise humeur exhalée, le baron reprit un peu de calme.* (Alex. Dum.)

— *N'agir que par bouffées*, Agir capricieusement, par intervalles et sans règle.

— Méd. *Bouffées de chaleur*, Sentiment de chaleur subit et passager : *Je me sens au visage des* BOUFFÉES *de chaleur.*

BOUFFEMENT s. m. (bou-fe-man — rad. *bouffer*). Souffle, haleine. ‖ Vieux mot.

BOUFFER v. n. ou intr. (bou-fé — rad. *bouffée*). Se gonfler, s'enfler ; être enflé, gonflé comme une vessie qu'on aurait remplie de vent : *Cette étoffe* BOUFFE *trop. Le pain commence à* BOUFFER *dans le four. Le plâtre* A BOUFFÉ *sur ce mur.*

— Hortic. Grossir d'un côté plus que de l'autre, en parlant des fruits : *Ces pêches* BOUFFENT.

— v. a. ou tr. Gonfler en soufflant, en parlant des animaux qu'on veut écorcher : BOUFFER *un veau, un mouton.*

— Pop. Bâfrer, manger avidement : IL BOUFFE *comme un loup à jeun. Il* A BOUFFÉ *son dîner en un clin d'œil.*

— Pêch. Syn. de BOUILLER.

Se bouffer v. pr. Etre bouffé, gonflé par soufflement : *Les animaux de boucherie doivent* SE BOUFFER *avant d'être écorchés.*

BOUFFES s. m. pl. (bou-fe — rad. *bouffe*). Nom que, dans le grand monde, on donne ordinairement au Théâtre-Italien, à Paris : *Les* BOUFFES *ont donné une pièce nouvelle. Nous allons aux* BOUFFES *ce soir. Je ne donnerai que trois bals dans l'hiver, et nous n'au-*

rons point de loge aux Bouffes, *la première année.* (Scribe.) *Elle a des principes, elle fait maigre, elle communie, et va très-parée aux bals, aux* Bouffes, *à l'Opéra.* (Balz.)

BOUFFES-PARISIENS (théâtre des). Ce théâtre de genre, qui, pour la charge, est en musique ce que le Palais-Royal est en littérature, s'est ouvert le 5 juillet 1855 dans une petite salle d'été, située au carré Marigny des Champs-Elysées. Le privilége en avait été accordé à M. Jacques Offenbach, qui, non content d'être à la fois le fondateur et le directeur de cette bonbonnière lyrique, en voulut être aussi le pourvoyeur le plus infatigable. M. Jacques Offenbach, chef d'orchestre au Théâtre-Français, s'était déjà fait connaître à titre de violoncelliste. Comme compositeur, on citait de lui de faciles inspirations, fort gaies pour la plupart, sur les *Fables* de La Fontaine, telles que la *Cigale et la Fourmi*, le *Corbeau*, le *Rat*, la *Laitière*, le *Savetier*, etc. Les salons avaient adopté ces broderies légères, dont le succès poussa l'auteur à s'essayer dans un genre où il n'a pas encore rencontré de rival pour la fécondité et la constante réussite. De petites opérettes, ou plutôt des *bouffonneries musicales*, car l'expression est désormais consacrée, écrites par lui pour la plupart, composèrent un joyeux répertoire, qui amena la foule : les *Deux Aveugles*, avec Berthelier et Pradeau, dans les rôles de Giraffier et de Patachon, eurent un succès de fou rire, qui suffit à établir la réputation de la petite salle des Bouffes-Parisiens. Le *Violoneux*, saynète lyrique, et quelques pantomimes firent avec beaucoup de bonheur tous les frais de la saison d'été. L'hiver venu, M. Offenbach installa sa troupe dans l'ancien local du théâtre Comte, passage Choiseul, et donna de l'extension au genre qu'il avait adopté. Un prologue en vers, de Méry, *Entrez, messieurs, mesdames*, avait ouvert la salle du carré Marigny; un autre prologue, également en vers, du même poëte, et intitulé *Après l'été*, ouvrit, le 29 décembre 1855, la salle du passage Choiseul. On y avait joint : les *Statues de l'alcade*, pantomime de M. Julian, musique de M. Pilati; *Sur un volcan*, opérette de Méry, musique de M. Lépine; *Ba-ta-clan*, chinoiserie musicale de M. Ludovic Halévy, musique de M. Offenbach. *Ba-ta-clan* eut une vogue inouïe; jamais l'extravagance n'avait remporté pareille victoire; la muse du maestro fut proclamée reine du genre par le public tout particulier qui l'avait adoptée. Les admirateurs de *Ba-ta-clan* (v. ce mot), dilettantes après boire pour la plupart, gandins en bonne fortune, petites dames et gros messieurs, ont les oreilles ainsi faites qu'il faut qu'on les leur écorche pour qu'ils soient heureux. Un public, qui n'est ni le monde, ni le demi-monde, ni le quart de monde, vint se repaître de cette triviale folie de carnaval, exécutée par des acteurs enragés et grimaçants. L'étonnant succès de cette chinoiserie musicale, qu'il serait plus vrai d'appeler une chaudronnerie musicale, eut une influence décisive sur le genre de pièces à adopter dans ces régions voisines de la Bourse, où maître Offenbach avait fait carillonner ses croches et ses doubles croches. L'opérette ou petit opéra-comique, ou farce, la *burletta*, comme disent les Italiens, fut déclarée insuffisante, et l'on en vint peu à peu aux exhibitions les plus court-vêtues : *Tromb-Alcazar*, le *Postillon en gage*, la *Rose de Saint-Flour*, la *Bonne d'enfants* (1856), *Croquefer* (février 1857), préludèrent à cette étrange accumulation de bêtises préméditées qu'on nomme *Orphée aux enfers* (deux actes et quatre tableaux, paroles de M. Hector Crémieux, musique de M. Offenbach, 21 octobre 1858). Cette burlesque production, un des plus durables succès dramatiques de ces dernières années, eut *trois cents représentations* successives! Plusieurs reprises données plus tard n'ont pas fatigué la patience à toute épreuve des nombreux amateurs du hoquet musical. L'excentrique partition, exécutée par d'assez jolies paires de jambes, avec le débraillé le plus mythologique, a porté haut la gloire de son auteur, et donné le pas à toute une école qui semble avoir pris à tâche de reproduire en musique les cris divers des animaux les plus sauvages. Cette école, qui prétend que beugler c'est chanter, compte déjà de beaux états de service, et l'on ne sait, en vérité, si elle a dit son dernier mot en produisant la *Femme à barbe* et Mlle Thérésa.

Cependant, et comme pour se faire pardonner les péchés de son archet, M. Offenbach avait ressuscité l'*Impresario* de Mozart et *Bruschino* de Rossini; mais ce *Bruschino*, un bijou, *una burletta* échappée des mains immortelles de Rossini en 1813, ayant été exécutée le 28 décembre 1857 dans ce petit temple voué à toutes les audaces, s'y vit écrasée par la triomphante bacchanale d'*Orphée aux enfers*. Les *Pantins de violette*, dernière œuvre lyrique d'Adolphe Adam, avaient eu meilleur accueil, grâce peut-être à une actrice en faveur, qui avait fait ses premières armes à Paris, au carré Marigny, dans le *Violoneux*, Mlle Schneider.

Voilà donc le succès des Bouffes-Parisiens bien établi, succès se continuant dans la salle d'été du carré Marigny après la fermeture de la salle d'hiver, et revenant fidèlement, dès les premiers soirs de septembre, faire la fortune de l'administration au passage Choiseul. Quelques acteurs de talent, trop aimés pour leurs défauts peut-être, ce qui les porte à les exagérer encore, composaient alors une troupe fort convenable. Plusieurs s'étaient révélés au public parisien en même temps que leur directeur. De ce nombre étaient Berthelier, Pradeau, Mlle Schneider, Mlle Tautin, auxquels vinrent se joindre Bache, Désiré, etc. Voilà donc, disions-nous, le succès des Bouffes-Parisiens bien établi. Hélas! ce succès devait bientôt décroître, et décroître d'une manière fort sensible, en dépit des nombreuses réclames répandues dans les journaux littéraires, où se cuisinent amicalement les réputations d'un jour. Les publicistes à un sou et deux sous la feuille sont peu exigeants en fait d'art, et ils prirent volontiers le *maestro* Offenbach pour un novateur; ils ne lui mesurèrent pas leur admiration quotidienne, et le gâtèrent encore, ce que nous n'aurions pas cru possible. Le directeur des Bouffes s'entendait assez bien, d'ailleurs, à occuper l'attention des lecteurs d'estaminets; et mille *canards* ingénieux, mille faits divers piquants sont là pour attester les nombreuses ressources d'une organisation qui n'est pas exclusivement musicale. Des fêtes et des bals annoncés à grand fracas étaient donnés au besoin à cette joyeuse petite compagnie de voltigeurs de la plume et du crayon, qui s'adjuge en plein Paris, avec une confiance surprenante et une naïveté souvent comique, le droit exclusif de faire la pluie et le beau temps au pays de la renommée. Ces combattants, armés à la légère, ont, en général, dans leur boîte à poudre, plus d'esprit que de logique — il serait injuste de contester ce côté brillant de leur répertoire — et ils aiment assez qu'on croie au sacerdoce qu'ils prétendent exercer. Ces aimables pontifes du premier-Paris ont la reconnaissance facile, et rien ne les attache plus à un homme de talent que la façon civile dont cet homme de talent accepte leur suzeraineté. Et puis, comme ils sont de grands enfants, malgré l'apparence rébarbative qu'ils affectent, ils aiment les enfantillages. Or M. Offenbach sait mieux que personne que tout âge a ses hochets. Nous avons sous les yeux le programme illustré d'un *Grand bal donné par M. Offenbach, le* 13 *mars* 1858, où, sous prétexte d'établir, un soir durant, une *Compagnie d'assurances mutuelles contre l'ennui*, le « gérant responsable : S. E. M. Jacques Offenbach fixe, avec l'aide de son comité de surveillance, un ordre du jour rédigé dans un style qui ne le cède en rien à celui d'*Orphée aux enfers*. Pour donner une idée du goût excellent qui a présidé à la rédaction, nous nous permettrons (que le lecteur nous le pardonne) un court extrait : « Les dames ne souriront qu'aux célibataires, qui devront s'en réjouir et le témoigner par des gestes où les convenances et la passion se disputeront le pas, mais où néanmoins la passion devra succomber. Les personnes qui ont la funeste habitude de manger de l'ail sont priées de s'en abstenir quatre jours avant cette petite fête... Les danses les plus inconvenantes sont de rigueur; ceux qui s'y livreront seront flanqués à la porte, avec les honneurs dus à leur rang. Sans exiger précisément que l'on observe scrupuleusement l'étiquette des cours du Nord, le maître de la maison prie les messieurs de ne pas mettre leurs doigts dans le nez de leurs danseuses, à moins qu'elles n'en fassent la demande par écrit... Un buffet sera magnifiquement servi pendant toute la nuit... dans toutes les gares des chemins de fer... Les mets, aussi rares que variés, seront portés par des esclaves devant chacun des convives; les fromages s'y rendront d'eux-mêmes. Les prix des consommations sont modérés : Dieu veuille que les consommateurs le soient aussi! Si une dame se trouve mal, MM. les docteurs M... et G... s'empresseront de la trouver bien. Tous les instruments de cuivre ont été étamés et sortent des manufactures de porcelaine de Sax. *Nota*. S'il se trouvait quelque personne à qui cette affiche déplût, on *la ficherait* à la porte, l'auteur n'ayant permis à sa *plume de faire* que ce qu'une honnête *plume doit.* » Ces drôleries, soigneusement répétées dans les petits journaux, furent trouvées plus ou moins spirituelles sans doute par le public, qui commence à se lasser de cette ridicule habitude qu'ont les gazetiers en belle humeur et les musiciens en rupture de gamme de lui faire part des moindres événements de leur vie; mais elles contribuèrent certainement à augmenter la popularité de M. Offenbach, dont on fit une sorte de personnage bizarre et fantasque, à qui on attribua même le *mauvais œil;* de telle sorte que la salle du passage Choiseul devint un jour trop étroite pour contenir la foule, curieuse d'entendre et de voir les choses de *haulte graisse* qui s'y servaient. Il fallut songer à l'agrandir : on l'agrandit donc; mais quand on eut augmenté le nombre des places, il se trouva que les spectateurs se montrèrent moins nombreux qu'auparavant. Bref, on apprit un beau jour que M. Offenbach, créateur du genre en honneur dans l'endroit, quittait la direction. Pourquoi cette retraite? La muse débraillée du maestro, après avoir peu à peu dépravé le goût du public, ne suffisait-elle plus aux appétits immodérés de ses admirateurs d'autrefois? Quoi qu'il en soit, à dater de ce moment on vit les Bouffes-Parisiens passer par des phases diverses, subir des gênes cruelles et afficher d'étonnantes prospérités. Un des successeurs de M. Offenbach, dans la direction, essaya les pièces à femmes moins vêtues encore que dans *Orphée aux enfers*, donna des farces même indignes d'un champ de foire. Il se ruina, tout en forçant la dose des maillots couleur de chair.

Repeint, doré, décoré à neuf, et miraculeusement agrandi, le théâtre des Bouffes-Parisiens se rouvrit en janvier 1864, après avoir prolongé un peu plus que de coutume ses vacances annuelles. Le parterre supprimé avait fait place nette à l'orchestre pourvu de stalles confortables; la scène s'était élargie, les loges s'étaient exhaussées de deux rangs; les baignoires se développaient en demi-cercle autour de l'orchestre; la coupole, figurant un *velum* qui se rattache à une treille par des cordages d'or, était peinte à souhait pour le plaisir des yeux; des girandoles suspendues aux chapiteaux remplaçaient heureusement le lustre, et répandaient sur la salle une lumière de fête; la muse des Bouffes-Parisiens ne pouvait souhaiter un boudoir plus séduisant. La soirée d'ouverture commença par un prologue, dans lequel on se moquait à tire-larigot de la *Tradition*, personnifiée par un chevalier de l'ancien régime, coiffé d'ailes de pigeon et poudré à blanc, ce qui faisait dire quelques jours plus tard à M. Paul de Saint-Victor, dans la *Presse :* « C'est un programme comme un autre, pourvu que les Bouffes ne remplacent point par une queue rouge les ailes de pigeon. Ils ont réparé leur salle, ils devraient aussi nettoyer leur genre. Moins d'argot et moins de *cascades*; moins de lazzi et de coq-à-l'âne. On voudrait voir sortir de leur répertoire ces facéties saugrenues, folles à lier, bêtes à manger des pois gris et des étoupes enflammées, dont la gaieté frénétique donne l'idée de l'aliénation. »

Les Bouffes-Parisiens, placés en des mains malhabiles, périclitaient d'une manière effrayante. Des pièces ordurières, des exhibitions honteuses de baladines effrontées et cyniques chassèrent les spectateurs. Vite la direction changea de programme, et le théâtre passa de la licence dégoûtante à la morale ennuyeuse : trop de sagesse après trop d'orgie. Le public bâilla, à se désarticuler la mâchoire. Alors, retombant dans ses premiers errements, et s'y jetant à corps perdu, jouant le tout pour le tout, la direction lâcha la chanson du *Sapeur*. Mlle Thérésa, la *diva* des cafés-concerts, daigna venir chanter, chaque soir, entre onze heures et minuit, moyennant une bagatelle, un rien, un méchant chiffon de papier joseph grand format. On écrivit exprès pour elle *C'est pour ce soir* et le *Bœuf Apis...* Ce fut le coup de grâce, et l'on ne regretta pas, comme les années précédentes, que le théâtre restât fermé pendant les mois d'été.

Telle était la situation des Bouffes-Parisiens à la clôture de 1865. Nous le répétons, on avait essayé de tout : les *Géorgiennes*, opéra-bouffe en trois actes, de M. Offenbach, avec Pradeau, Léonce, Désiré, Mme Ugalde; le *Manoir de la Renardière*, avec Clarisse Miroy et Irma Marié. On avait repris les *Pantins de violette*, d'Adolphe Adam; on avait repris les *Petits prodiges*, un succès de l'année 1857, symphonie fantastique destinée à montrer la troupe entière, sans distinction d'emploi, de taille ni de sexe, travestie en bébés coiffés de bourrelets, ornés de tabliers et suçant des sucres d'orge; on avait repris *Passé minuit*, avec Arnal égaré en ce lieu de perdition. Qu'avait-on donné encore? *Mesdames de la halle; l'Homme entre deux âges; Georgette*, de M. Gevaërt; la *Chanson de Fortunio*, une perle de l'ancien répertoire des Bouffes, avec Bache, et *M. Choufleury*, un autre triomphe du même acteur; puis le *Serpent à plumes*, paroles du caricaturiste Cham; la *Revue pour rien* ou *Roland à Ronge-Veau*, revue-parodie en huit tableaux de l'opéra de *Roland à Roncevaux*, musique de Hervé; *Jupiter et Léda*, d'une musicienne très-inattendue, Mlle Suzanne Lagier, exécuté par deux douzaines de demoiselles aussi peu habillées que le permettent les règlements de police. N'oublions pas l'inévitable *Lischen et Fritzchen*, conversation alsacienne, le seul vrai succès de cette période peu fortunée; un certain *Jérôme Pointu*, hélas! moins heureux que le *Jérôme Pointu* de 1781; les *Deux Clarinettes;* un *Congrès de modistes;* les *Petits du premier*, repris du théâtre Saint-Germain; une *Vengeance de Pierrot*, qui ne put venger la défaite du théâtre... quoi encore? le *Baptême du p'tit ébénisse*, avec Berthelier, et enfin Thérésa!!! La saison était complète.

Vint l'hiver de 1865, et M. Offenbach reprit en mains les ficelles de ses pantins. De toutes parts on applaudit; le succès reviendra, disait-on. Les Bouffes remontèrent donc quelques-unes de leurs meilleures pièces d'autrefois : *Monsieur et Madame Denis;* la *Chatte métamorphosée en femme*, et *Croquefer* ou le *Dernier des Paladins*, en attendant les nouveautés annoncées. Dans une sorte de fantaisie musicale, composée de tous les morceaux saillants du répertoire et intitulée les *Refrains des Bouffes*, on rappela à la foule les beaux soirs du théâtre qu'il s'agissait de galvaniser : *Orphée aux enfers*, le *Pont des Soupirs, Fortunio*, les *Bavards*, les *Deux Aveugles, Tromb-Alcazar, Ba-ta-clan*, etc. Enfin, le 11 décembre 1865 parut un opéra nouveau, en trois actes, dû au maître de l'endroit, et destiné à faire sensation, les *Bergers*, joué par Berthelier, Désiré, Gourdon, Tacova, Mmes Berthelier-Frasey (qui mourut presque subitement après quelques représentations), Tautin, Irma Marié, Zulma Bouffa, et tout un essaim de femmes légères... de costume. Les *Bergers* n'obtinrent pas le succès qu'on en attendait, et l'on en revint à des reprises : *Orphée aux enfers* apparut encore sur l'affiche. M. Jacques Offenbach abandonna de nouveau la direction des Bouffes-Parisiens, qui n'eurent plus qu'une existence fort précaire pendant les derniers jours de la saison 1865-1866. Un procès devant le tribunal de commerce, intenté à MM. Hanappier et Cie, alors directeurs des Bouffes, et rapporté dans la *Presse* du 4 juin 1866, a révélé au public un fait de nature à laisser supposer les embarras financiers des successeurs de M. Offenbach. Un comique, modestement appointé à raison de 150 fr. par mois, réclamait le payement d'un arriéré liquidé par le tribunal à 285 fr., et l'administration se laissait condamner; mais il est écrit que les Bouffes sont un lieu où les plus étranges choses sont permises. En effet, à partir du 1er juin 1866, et pour toute la saison chaude, un poëte, M. Arthur Ponroy, voulant en appeler au public de l'indifférence de la Comédie-Française à son endroit, prit à bail la salle des Bouffes-Parisiens, et y installa une troupe de son choix, qui devait représenter ses propres ouvrages. Evoquer l'Olympe dans la salle où retentissaient encore les éclats de rire d'*Orphée aux enfers* était une entreprise héroïque, mais l'auteur du *Vieux Consul* croit au récit de Théramène comme à l'Evangile. Il a donc bravement exhibé une pièce effroyablement attardée, intitulée le *Présent de noces*, pièce où il s'agit de la jeunesse d'Homère et dans laquelle Mlle Karoly avait un rôle. L'épreuve n'ayant pas été heureuse, la pièce ne tarda pas à disparaître de l'affiche.

Les Bouffes-Parisiens s'élèvent à deux pas du boulevard des Italiens, au cœur du Paris qui convient au genre léger et croustillant qu'on y cultive. Avec de bons acteurs et des pièces, non pas insensées et grossières, mais spirituelles et quelque peu littéraires, on y ramènera sans doute, une bonne musique aidant, un public fidèle et facile à satisfaire.

BOUFFETTE s. f. (bou-fè-te—rad. *bouffer*). Petite houppe de fils ou de rubans bouffés qu'on emploie pour ornement : *Il manque à ce bonnet une* bouffette *de rubans bleus. Il faudra coudre des* bouffettes *à ce harnais.*

— Mar. Troisième voile du grand mât des galères. ‖ On l'appelait aussi bouffletté.

BOUFFEY (Louis-Dominique-Amable), médecin français, né à Villers-Bocage en 1748, mort en 1820. Il exerça longtemps la médecine à Argentan et fut membre du Corps législatif de 1808 à 1815. Outre un mémoire sur les causes des maladies, qui fut couronné par l'Académie de Nancy, on doit à Bouffey : *Essai sur les fièvres intermittentes* (1789); *Recherches sur l'influence de l'air dans le développement, le caractère et le traitement des maladies* (1799); *Observations sur le danger des crapauds employés comme topique dans les cancers ulcérés*, insérées dans le *Journal de médecine.*

BOUFFI, IE (bou-fi) part. pas. du v. Bouffir. Gonflé, enflé : *Un visage* bouffi. *Un homme* bouffi. *Le propriétaire est un vieux petit monsieur excessivement* bouffi, *avec de gros yeux ronds et un vaste menton double.* (Baudelaire.) *Cette jeune fille, encore toute* bouffie *de sommeil, se détirait au grand air.* (Alex. Dumas.)

> O chérubins à la face *bouffie*,
> Réveillez donc les morts peu diligents.
> Béranger.

> Je trouve en ce monde,
> Où la graisse abonde,
> Vénus toute ronde
> Et l'Amour *bouffi*.
> Béranger.

— Fig. Plein, rempli, tout occupé, fier, par allusion à une vessie bouffie par l'air dont elle est pleine. Ne se prend alors qu'en mauvaise part : Bouffi *d'orgueil, de colère.* Bouffi *de ses succès, de prétention. La noblesse, qui menait le roi, revenait* bouffie *de sa victoire de Rosbecque.* (Michelet.)

> Je prétends soulever les lecteurs détrompés
> Contre un auteur *bouffi* de succès usurpés.
> Gilbert.

> Le bel air que celui de redresseur d'abus,
> Toujours *bouffi* d'orgueil et rouge de colère!
> V. Hugo.

‖ Creux, vide, ampoulé, en parlant des œuvres de l'esprit : *Style* bouffi, *éloquence* bouffie, *langage* bouffi.

> Il a des mots hargneux, *bouffis* et relevés.
> Régnier.

> On aurait beau montrer ses vers tournés sans art
> . . . .
> Ou *bouffis* de grands mots qui se choquent entre eux.
> Gilbert.

— Comm. *Hareng bouffi*, Sorte de hareng saur.

— **Syn. Bouffi, joufflu, mafflé ou mafflu.** *Bouffi* et *mafflé* ou *mafflu* se disent quand le visage tout entier est gros, plein, large; mais *bouffi* semble indiquer que cet état n'est pas naturel, qu'il est le signe d'une mauvaise santé ou d'une certaine irritation intérieure, tandis que les deux autres mots marquent seulement quelque chose de désagréable à la vue. *Joufflu* signifie proprement qui a de grosses joues, et il se prend souvent en bonne part : on peint ordinairement les anges sous les traits d'enfants *joufflus. Mafflé* et *mafflu* sont aujourd'hui peu usités.

— **Syn. Bouffi, boursouflé, enflé, gonflé.** *Bouffi* exprime un embonpoint de mauvaise

nature qui laisse les chairs flasques et molles. *Boursouflé* marque un grossissement excessif, au dedans duquel il n'y a que du vent ou des gaz. *Enflé* marque proprement un grossissement superficiel, produit par quelque chose qui est venu du dehors à l'intérieur : les pigeons *enflent* leur jabot en aspirant l'air extérieur; la piqûre du serpent détermine une *enflure* locale. Dans un sens plus général, *enflé* peut se dire d'un grossissement quelconque auquel on ne rattache aucune idée accessoire. Enfin, *gonflé* explique l'état d'un corps qui s'étend également dans tous les sens, en vertu d'une cause intérieure : le serpent irrité se *gonfle* de son propre venin; la pâte se *gonfle* en fermentant. Au figuré, les mêmes différences subsistent : un homme est *gonflé* d'orgueil quand cela vient de l'idée avantageuse qu'il a de lui-même; un général peut être *enflé* de sa victoire, parce qu'ici la cause est extérieure; *bouffi* marque la plénitude de l'orgueil, et *boursouflé* indique le vide des prétentions, le peu de fondement des raisons sur lesquelles elles reposent. Le style est *enflé* quand il manque de naturel, *bouffi* quand il cherche à en imposer par des expressions pompeuses, *boursouflé* quand les pensées sont creuses et vides.

BOUFFIR, v. a. ou tr. (bou-fir — rad. *bouffée*). Enfler, gonfler, rendre enflé : *L'hydropisie lui* A BOUFFI *tout le corps.* (Acad.) *Ce peintre* BOUFFIT *tous ses visages.*

> L'un *bouffit* son contour d'un bourrelet énorme.
> BARTHÉLEMY.

— v. n. ou intr. Devenir bouffi. *Son visage* BOUFFIT *à vue d'œil. Son corps* A BOUFFI *en trois jours.*

Se bouffir v. pr. S'enfler, devenir bouffi : *Son visage* S'EST BOUFFI *à vue d'œil. En même temps que la brebis* S'EST BOUFFIE *d'une manière superflue et s'est parée d'une belle toison, elle a perdu sa force, son agilité, sa grandeur et ses armes.* (Buff.)

— Fig. Etre plein, tout occupé, tout fier : *La vanité française* SE BOUFFIT *aussi de la supériorité que Bonaparte nous donna sur le reste de l'Europe.* (Chateaub.)

BOUFFISSANT (bou-fi-san) part. prés. du v. Bouffir : *Tout en* BOUFFISSANT *ses grosses joues, pour souffler le feu, Cadet s'arrête, comme pour prêter l'oreille.* (G. Sand.)

BOUFFISSURE s. f. (bou-fi-su-re — rad. *bouffir*). Etat de ce qui est bouffi.

— Enflure morbide des chairs : *La morsure de la vipère détermine la* BOUFFISSURE. (Barthél.) ‖ Etat des chairs enflées, molles et décolorées : *Cet embonpoint, cette* BOUFFISSURE *que lui reprochait M. de Custine, à l'âge de vingt ans, ont disparu.* (F. Mornand.)

— Fig. Vanité : *La* BOUFFISSURE *de l'esprit est aussi incurable que l'hydropisie.* ‖ Caractère de ce qui est ampoulé, enflure de l'expression et du style : *Je préfère à ces vaines* BOUFFISSURES *le simple squelette de la pensée.* (B. de S.-P.) *Je trouve aussi, dans ce dernier ouvrage, moins d'incorrection, moins de redondance, moins de* BOUFFISSURE. (Grimm.) *Pardon si j'ai répondu légèrement à tant de* BOUFFISSURE. (Beaumarch.) *Les mauvais écrivains de Rome sentaient bien qu'il était plus aisé d'éviter la* BOUFFISSURE *des orateurs de l'Asie que d'atteindre à l'éloquente simplicité de Démosthène.* (La Harpe.)

BOUFFLERS ou **BOUFLERS**, nom d'une ancienne et noble famille de Picardie. L'histoire a conservé le nom de Bernard de BOUFFLERS, qui vivait en 1133. — Guillaume de BOUFFLERS suivit Charles d'Anjou en 1266, quand ce prince alla occuper le trône de Naples et de Sicile. — Aléaume de BOUFFLERS combattit à Mons-en-Puelle, sous Philippe le Bel, en 1304. D'autres BOUFFLERS figurèrent ensuite dans la plupart des guerres que présente notre histoire; nous donnerons les principaux : — Pierre de BOUFFLERS, fils d'Aléaume de Boufflers, qui fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, fit partie des députés qui conclurent la paix entre Charles VII et le duc de Bourgogne (1435). Il accompagna le dauphin dans son expédition contre les Anglais, qui assiégeaient Dieppe, et suivit le roi lorsqu'il entreprit de conquérir la Normandie. — Adrien de BOUFFLERS se signala par sa bravoure sous le règne de Louis XII, et assista à la bataille de Pavie (1525). — Louis de BOUFFLERS, né en 1534, mort en 1553, était guidon dans les gendarmes du duc d'Enghien. Il se distinguait par une force et une agilité extraordinaires. Il traînait un cheval par la queue et le portait sur ses épaules; il rompait avec les mains un fer à cheval; à la course, il ne se laissait pas dépasser par les meilleurs chevaux, et, armé de toutes pièces, il sautait à cheval sans toucher l'étrier. Il fut tué à dix-neuf ans d'un coup d'arquebuse, au siége de Pont-sur-Yonne. — Son frère, Adrien de BOUFFLERS, né en 1530, mort en 1622, se battit à Saint-Denis et à Moncontour, devint gentilhomme de la chambre de Henri III, qui le nomma grand bailli de Beauvais, fut député aux états de Blois et resta constamment attaché à la cause royale. Il composa et publia un *Choix de plusieurs histoires et autres choses mémorables* (1608), et un *Traîté sur les œuvres admirables de Dieu* (1621).

BOUFFLERS (Louis-François, duc DE), maréchal de France, né en 1644, mort en 1711. Il portait le nom de chevalier de Boufflers lorsque, en 1662, il entra comme cadet dans le régiment des gardes. Il fit son éducation militaire sous les ordres de généraux tels que Créqui, Condé, Turenne, Luxembourg et Catinat. Après s'être battu en Afrique (1664), il prit part à la campagne de Flandre (1667), à celle de Hollande (1672), fut nommé brigadier de dragons en 1673, concourut à la victoire d'Entsheim (1674), devint lieutenant général en 1681, et reçut un commandement lors de la formation de la ligue d'Augsbourg. Après avoir pris en 1688 Worms, Oppenheim et Mayence, il décida le gain de la bataille de Fleurus (1690), fut blessé à Mons, se signala lors de la bataille de Steinkerque, et fut successivement nommé colonel des gardes françaises (1692), maréchal de France (1693) et duc de Boufflers en 1695. Cette même année, il défendit Namur assiégé par le roi Guillaume, soutint quatre assauts et ne rendit la place qu'après une héroïque défense. Envoyé dans les Pays-Bas par Louis XIV, en 1701, il battit les Hollandais à Eckeren. Après la défaite d'Oudenarde, qui ouvrait la frontière à l'ennemi, Boufflers se jeta dans Lille, devant laquelle le prince Eugène vint mettre le siége. Pendant quatre mois, il soutint tous les efforts de l'ennemi. Presque sans vivres et sans munitions, il ne consentit à capituler que sur un ordre exprès de Louis XIV, et le prince Eugène accepta toutes ses conditions (1708). Cette belle défense, qui le couvrit de gloire, lui valut le titre de pair de France et le gouvernement de Lille avec survivance. L'année suivante, il partit pour l'armée de Flandre, servit sous les ordres du maréchal de Villars, bien que celui-ci appartînt à une promotion plus récente, et refusa d'accepter le commandement. « Eh bien! monsieur, lui dit Villars, qui n'avait pu vaincre ses refus, je vais donner pour mot d'ordre votre nom et celui de la ville qui vous a immortalisé : *Louis-François et Lille.* » Lors de la désastreuse bataille de Malplaquet (1709), Villars ayant été blessé, Boufflers, chargé du salut de l'armée, opéra la retraite en si bon ordre, qu'il sauva l'artillerie, rapporta trente drapeaux pris à l'ennemi, et ne laissa entre ses mains qu'un nombre insignifiant de prisonniers. A partir de cette époque, le maréchal de Boufflers se retira à Fontainebleau, où il termina sa vie. Généreux, désintéressé, modeste, François de Boufflers ne fut pas un grand homme de guerre; mais, dans sa carrière si bien remplie, il fit toujours preuve d'autant de bravoure que de patriotisme.

BOUFFLERS (Joseph-Marie, duc DE), né en 1706, mort en 1747, était fils du précédent. Nommé gouverneur de Flandre en 1711, colonel d'infanterie en 1720, et maréchal de camp en 1740, il servit en Bavière et en Bohême, prit part à la célèbre retraite du maréchal de Belle-Isle, et eut une part glorieuse à la bataille de Dettingen (1743). Son neveu, le comte de Boufflers, âgé seulement de dix ans et demi, y trouva la mort, après avoir fait preuve d'un courage héroïque, tout à fait au-dessus de son âge. « Un coup de canon lui cassa la jambe, dit Voltaire; il reçut le coup, se vit couper la jambe et mourut avec un égal sang-froid. » En 1743, Joseph de Boufflers contribua à la prise de Menin et d'Ypres, puis il assista aux batailles de Fontenoi et de Raucoux. Envoyé par Louis XV au secours de Gênes menacée par les impériaux, il battit le comte de Schullembourg, et mourut dans cette ville de la petite vérole. En mémoire des services qu'il lui avait rendus, la république de Gênes inscrivit parmi les nobles de l'Etat le nom de Boufflers et celui de sa famille.

BOUFFLERS (Marie-Françoise-Catherine DE BEAUVAU-CRAON, marquise DE). Elle joua un grand rôle à la cour que le roi Stanislas, devenu duc de Lorraine, tenait à Lunéville, et acquit la réputation d'une des femmes les plus spirituelles de son temps; mais elle avait encore d'autres qualités, qui la firent surnommer la **Dame de Volupté**. Elle-même, à ce qu'il paraît, n'en disconvenait pas; car, en véritable épicurienne, elle composa sa propre épitaphe :

> Ci-gît, dans une paix profonde,
> Cette *Dame de Volupté*
> Qui, pour plus grande sûreté,
> Fit son paradis de ce monde.

« Courte et bonne », avait dit avec la même onction la digne fille du Régent.

Voltaire eut avec la marquise de Boufflers des relations de société, et, en lui envoyant sa *Henriade*, il lui adressa les vers suivants :

> Vos yeux sont beaux, votre âme encor plus belle,
> Et, sans prétendre à rien, vous triomphez de tous.
> Si vous eussiez vécu du temps de Gabrielle,
> Je ne sais pas ce qu'on eût dit de vous,
> Mais on n'aurait point parlé d'elle.

Elle mourut à Paris en 1787. On eût dit que l'approche de 89 faisait peur à toutes ces races dégénérées.

BOUFFLERS (Catherine-Stanislas, marquis DE), fils de la précédente, poëte français, né à Lunéville le 30 avril 1738, mort à Paris le 30 janvier 1815. Ce très-aimable et très-spirituel rimeur porta longtemps le titre de **chevalier**, sous lequel il se fit connaître dans le monde des lettres et des salons. Fils de la célèbre et charmante marquise qui fut l'ornement de la cour de Stanislas; à Nancy, il eût pour précepteur l'abbé Porquet, qu'il a aimé et raillé fort agréablement toute sa vie, et qui fut grand bailli de Lorraine et membre de l'Académie française. On a des vers légers de cet ecclésiastique, qui, probablement, inculqua à son élève le goût de la poésie. L'élève devait surpasser de beaucoup le maître. On avait destiné Boufflers à l'Eglise, et, grâce à sa naissance, il eût certainement atteint aux plus hautes dignités; mais il déclara avec une rare et louable franchise que son amour des plaisirs mondains s'accordait mal avec les devoirs d'une austère profession. Le jeune gentilhomme refusa donc d'entrer dans les ordres; mais, en sa qualité de chevalier de Malte, il posséda un bénéfice qui lui donnait le droit bizarre d'assister à l'office en surplis et en uniforme, et lui permettait d'être tout à la fois prieur et capitaine de hussards. Cette double condition s'accordait merveilleusement avec son goût pour les voyages et les aventures. Il fit une petite excursion sur les rives du lac Léman, dans le pays de Vaud, s'amusa à peindre des pastels à Vevay, tout en cachant sa condition, et alla visiter Voltaire à Ferney. Nous devons à ce petit voyage des épîtres vives et agréables, pleines de verve, d'esprit et d'humour, intitulées : *Voyage en Suisse* (1770). On peut les placer parmi les modèles du genre, et elles sont sans contredit supérieures à celles de Chapelle et de Bachaumont. Ce fut en qualité de capitaine de hussards que le chevalier de Boufflers fit la campagne de Hanovre. De retour de l'armée, il se livra entièrement à son goût effréné pour les plaisirs. A la passion des femmes il joignait celle des chevaux, et devint le plus errant des chevaliers. Aussi le comte de Tressan, le rencontrant un jour sur une grande route, lui dit spirituellement : « Chevalier, je suis ravi de vous trouver chez vous. »

En 1772, il fut nommé colonel d'un régiment de hussards, et, après avoir assisté au combat d'Ouessant, il fut successivement nommé brigadier d'infanterie (1780) et maréchal de camp (1784). En 1785, le maréchal de Castries le fit nommer gouverneur du Sénégal et de Gorée. Cette nomination fut regardée comme une disgrâce, causée par la publication d'une chanson sur la reine Marie-Antoinette et l'abbesse de Remiremont. Il est vraisemblable que les dettes qu'il avait contractées dans sa vie de dissipation furent une des causes qui le déterminèrent à accepter ce poste. Il resta trois ans au Sénégal. Pendant ce temps, « il surprit par sa bonté les Européens et les nègres, dit M. de Sabran; il étonna aussi le gouvernement français par les ressources qu'il y découvrit et les facilités qu'il y établit pour le commerce. Son départ du Sénégal fut une calamité, et jusqu'à plus de deux lieues de la côte, il entendit le cri du regret universel. » Cédant à la nostalgie, et vaincu aussi par un climat meurtrier, il revint en France en 1788, et se remit de plus belle à faire des vers pour l'*Almanach des Muses* et d'autres collections du même genre. On retrouvait en lui les grâces de sa mère, et on admirait les nuances ingénieuses d'une gaieté quelquefois un peu libre, mais toujours séduisante. Ses poésies légères, et un peu aussi ses succès de cour et de salon, lui ouvrirent les portes de l'Académie dans cette même année 1788.

L'année suivante, il fut envoyé aux états généraux, où il se montra ami du progrès et des institutions nouvelles. Ce fut lui qui fit rendre, en 1791, le décret qui assure aux inventeurs, par brevet, la propriété de leurs découvertes. Il appartenait, avec MM. de Virieu et La Rochefoucauld, à ce petit groupe de philosophes de cour qui furent bientôt dépassés par le mouvement, et qui s'épuisèrent en efforts infructueux pour le faire rétrograder. Cependant il n'émigra qu'après le 10 août, obtint du roi de Prusse de vastes concessions en Pologne pour un essai de colonie en faveur des émigrés, fut nommé membre de l'Académie de Berlin et épousa M^me^ de Sabran. De retour en France en 1800, il se fit, sans aucun profit pour sa fortune, le courtisan de Napoléon et de sa famille. Ses vers mêmes, ses gracieux badinages rimés, étaient accueillis froidement par une société qui n'était plus la sienne, et il finit par se retirer désabusé dans ses terres, pour y cultiver ses blés, qu'il nommait *ses dernières poésies.*

Se trouvant, en 1804, chez Mme de Staël, qui lui demanda pourquoi il n'était pas de l'Académie (reconstituée), il lui répondit par ce quatrain :

> Je vois l'Académie où vous êtes présente;
> Si vous m'y recevez, mon sort est assez beau.
> Nous aurons à nous deux de l'esprit pour quarante,
> Vous comme quatre, et moi comme zéro.

Peu de jours après, il était appelé à faire partie de l'Institut. Il y prononça (1805) l'éloge du maréchal de Beauvau, morceau remarquable, semé de traits d'esprit, de pensées philosophiques, et plein de sentiment. Il fit en 1806, mais avec moins de succès, le panégyrique de l'abbé Barthélemy.

Après avoir raconté sa vie, il nous resterait à juger son caractère et son esprit; mais on nous saura gré d'abandonner ce soin à des plumes plus compétentes... ou plus légères que la nôtre. « M. de Boufflers, dit le prince de Ligne, a été successivement abbé, militaire, écrivain, administrateur, député, philosophe, et de tous ces états il ne s'est trouvé déplacé que dans le premier. Il a toujours pensé en courant. On voudrait pouvoir ramasser toutes les idées qu'il a perdues sur les grands chemins, avec son temps et son argent. Il a de l'enfance dans le rire et de la gaucherie dans le maintien. Il est impossible d'être meilleur ni plus spirituel; mais son esprit n'a pas toujours de la bonté, et quelquefois aussi sa bonté pourrait manquer d'esprit. »

On attribue à Rivarol ce court et piquant portrait de Boufflers : « *Abbé libertin, militaire philosophe, diplomate chansonnier, émigré patriote, républicain courtisan.* » — « *C'est Voisenon le Grand,* » a dit de lui Saint-Lambert. En effet, il y a dans Boufflers la frivolité de Voisenon, avec une plus forte dose d'esprit et de gaieté aimable. Il avait de l'esprit, de la grâce et de la facilité; mais ses poésies, malgré les traits charmants qu'on y rencontre, abondent en fadeurs insipides et ne sont plus lues aujourd'hui. Il était cependant disciple et ami de Voltaire, qui le récompensa de son admiration par quelques-unes de ces charmantes flatteries en vers qui n'étaient, sous sa plume, que des formules de politesse affectueuse.

Le chevalier de Bonnard adressa à Boufflers une jolie épître, qui commence ainsi :

> Tes voyages et tes bons mots,
> Tes jolis vers et tes chevaux
> Sont cités par toute la France;
> On sait par cœur ces riens charmants
> Que tu produis avec aisance;
> Tes pastels frais et ressemblants
> Peuvent se passer d'indulgence...

Enfin, pour compléter le portrait, il ne nous reste qu'à laisser parler Boufflers lui-même. La lettre suivante, où il raconte sa visite à Voltaire, donnera une idée de cet esprit quelquefois gracieux et fin, souvent maniéré :

« Enfin, me voici chez le roi de Garbe, car jusqu'à présent j'ai voyagé comme la fiancée. Ce n'est qu'en le voyant que je me suis reproché le temps que j'ai passé sans le voir. Il m'a reçu comme votre fils, et il m'a fait une partie des amitiés qu'il voudrait vous faire. Il se souvient de vous comme s'il venait de vous voir, et il vous aime comme s'il vous voyait. Vous ne pouvez point vous faire d'idée de la dépense et du bien qu'il fait. Il est le roi et le père du pays qu'il habite; il fait le bonheur de ce qui l'entoure, et il est aussi bon père de famille que bon poëte. Si on le partageait en deux, et que je visse d'un côté l'homme que j'ai lu, et de l'autre celui que j'entends, je ne sais auquel je courrais. Ses imprimeurs auront beau faire, il sera toujours la meilleure édition de ses livres... »

Le morceau qui suit est d'un autre genre; mais il est d'autant plus précieux qu'il peint, en même temps que le talent facile du poëte, les mœurs et le langage non moins faciles de son époque : « Voici, dit Boufflers, dans son *Voyage en Suisse*, un impromptu que j'ai fait dernièrement. J'arrivai chez une belle dame, crotté et mouillé; elle me proposa de me faire donner des souliers de son mari :

> De votre mari, belle Iris,
> Je n'accepte point la chaussure;
> Si je lui donne une coiffure,
> Je veux la lui donner gratis.

On sait l'histoire de Loth, racontée sans façon par notre poëte en quatre petits vers :

> Il but,
> Il devint tendre,
> Et puis il fut
> Son gendre.

Mais il est juste d'ajouter que le chevalier n'a pas toujours été licencieux de pensée ni d'expression, témoin sa fable intitulée : le *Rat bibliothécaire.*

Outre ses *Lettres sur son Voyage en Suisse*, on a de lui des contes en prose, dont le plus connu est *Aline, reine de Golconde* (1761); le *Cœur*, poëme érotique (1763); *Poésies et pièces fugitives* (1782); le *Derviche*, conte oriental (1810, 2 vol. in-8°); un traité médiocre du *Libre arbitre* (1808, in-8°); *Essai sur les gens de lettres* (1811, in-8°); des discours, des éloges, des rapports à l'Assemblée nationale, etc. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées en 1817, 4 vol. in-18, et plusieurs fois rééditées. Une des meilleures éditions est celle qui a été donnée par M. Arsène Houssaye.

Boufflers repose auprès de l'abbé Delille, et l'on a écrit, sur la colonne qui porte son nom, ce mot, qui est réellement de lui, et qui rappelle si bien l'aménité de ses mœurs et le calme de sa pensée : *Mes amis, croyez que je dors.*

Terminons par cette charmante anecdote, qui peint fidèlement des mœurs plus que légères, et que Boufflers racontait très-agréablement : On jouait beaucoup, quelques années avant la Révolution, chez Mme la duchesse de Poitiers, où le monde élégant se réunissait assez habituellement. Le comte de Canaples y venait souvent, et un peu, à ce que disaient les langues médisantes, parce que la belle Mme de Luz, jeune femme mariée depuis peu, s'y trouvait tous les soirs. Le comte se plaignit un jour du malheur qu'il avait de dormir la bouche ouverte, ce qui le réveillait trois ou quatre fois par nuit, et de la manière la plus désagréable. Un médecin allemand, dont l'esprit était fort goûté par cette noble société, lui dit : « Monsieur le comte, je vais vous guérir avec une simple carte à jouer; le soir, avant de vous endormir, vous la roulerez et vous la placerez comme un tuyau de pipe entre vos lèvres. Soyez assuré de l'efficacité de ce simple remède. » On venait de finir une partie et le jeu de cartes était encore sur la table, Mme de Poitiers s'approchant de M. de Canaples, lui dit : « Tenez,

comte, prenez ce valet de cœur, c'est lui qui vous guérira cette nuit. » Le lendemain soir, la même société, y compris Mme de Luz, était réunie autour de la table, quand le baron de Luz arriva tout essoufflé de Versailles. Il raconta les nouvelles du jour, puis ajouta : « C'est merveille qu'aujourd'hui je sois ici de si bonne heure ; hier je ne suis rentré qu'à cinq heures du matin. A propos, madame la duchesse, vous donnez des vices à ma femme ; elle devient une joueuse effrénée, devinez ce que j'ai trouvé dans son lit, ce matin : un valet de cœur ! » Et le baron tira de sa poche et montra à la société stupéfaite le valet de cœur de la veille, très-artistement roulé en tuyau de pipe. Le baron de Luz commençait à remarquer le singulier effet que produisait son histoire sur les auditeurs, lorsque la duchesse de Poitiers eut la présence d'esprit de le prendre à part et de le retenir assez longtemps à causer des affaires de Versailles, pour donner à Mme de Luz et au reste de la société le temps de se remettre.

BOUFFLERS-ROUVREL (Marie-Charlotte-Hippolyte, comtesse DE), femme célèbre dans le monde littéraire du XVIIIe siècle, née à Paris en 1724, morte vers 1800. Elle était fille du comte de Camper-Saugeon, et fut d'abord attachée à la duchesse d'Orléans en qualité de dame de compagnie. Devenue veuve en 1764, elle entretint une liaison étroite avec le prince de Conti. Elle ouvrit au Temple, propriété du prince, des salons qui rivalisèrent avec ceux de Mme Du Deffand et de Mlle Lespinasse. Ils étaient fréquentés par tous les hommes de lettres en renom, et c'est là que Jean-Jacques Rousseau se rendait de préférence. La comtesse unissait l'esprit et le jugement à la grâce la plus parfaite. Il est beaucoup question d'elle dans toutes les chroniques du XVIIIe siècle, depuis les *Confessions* de Rousseau jusqu'aux *Caractères et Portraits* du duc de Lévis. Pendant plus de seize ans, elle fut en correspondance avec J.-J. Rousseau, et s'efforça d'écarter tout ce qui pouvait exciter ses accès de misanthropie. Le voyant irrité un jour des sottises qu'on débitait autour de lui, et sur le point de les réfuter sérieusement : « Tais-toi, Jean-Jacques, lui dit-elle, ils ne t'entendront pas. » Elle fit également tous ses efforts pour réconcilier le philosophe avec David Hume, mais elle n'y put parvenir. Mme de Boufflers était ambitieuse et aimait à se produire. « Elle s'est faite victime de la considération, disait à ce sujet Mlle Lespinasse, et, à force de courir après elle, elle en perd. » Dans la société du Temple, elle avait reçu le surnom de Minerve savante. Le chevalier de Boufflers fait allusion à ce titre dans les vers suivants :

> Pour nous éclairer tous sans déplaire à personne,
> La savante Minerve a pris vos traits charmants ;
> En vous voyant, je le soupçonne ;
> J'en suis sûr quand je vous entends.

BOUFFLET s. m. (bou-flè). Fauconn. Injection d'eau froide qu'on lançait à la tête des oiseaux de proie pour les dompter.

BOUFFLETTE s. f. (bou-flè-te, — rad. *bouffer*). Anc. mar. Troisième voile du grand mât d'une galère. ‖ On trouve aussi BOUFFETTE.

BOUFFOIR s. m. (bou-foir — rad. *bouffer*). Chalumeau dont les bouchers se servent pour bouffer, pour gonfler, en les soufflant, les animaux qu'ils veulent écorcher.

BOUFFON, ONNE s. (bou-fon, o-ne — même étymologie que *bouffée*). Celui ou celle qui fait profession d'égayer les autres par ses plaisanteries : *Il y a des hommes nés* BOUFFONS ; *non point* BOUFFONS *de théâtre, mais* BOUFFONS *dans l'acception historique de ce mot.* (Mme E. de Gir.) *Il n'est pas de rôle plus difficile à faire supporter dans le monde que celui de* BOUFFON. (Boitard.) *Le véritable* BOUFFON *improvise et n'imite jamais.* (Boitard.) *Le* BOUFFON *est un homme qui préfère la vanité à la dignité.* (Boitard.)

> Les *bouffons* sont hardis comme des philosophes.
> DE BANVILLE.

> L'office de *bouffon* a des prérogatives ;
> Mais souvent on rabat leurs libres tentatives.
> MOLIÈRE.

> En vain, par sa grimace, un *bouffon* odieux
> A table nous fait rire et divertit nos yeux.
> BOILEAU.

> O gaîté facile !
> Où sont tes joyeux *bouffons*,
> Vénus de Sicile ?
> DE BANVILLE.

— Se dit particulièrement d'un personnage grotesque que les rois entretenaient autrefois auprès d'eux, pour s'amuser de ses facéties : *Quand les princes sortent de leurs misérables étiquettes, ce n'est jamais en faveur d'un homme de mérite, mais d'une fille ou d'un* BOUFFON. (Chamfort.) *Pour oser dire la vérité aux rois, il faut être leur favori ou leur* BOUFFON. (Amelot.) *Les monarques auraient trouvé difficile de passer leur temps sans un* BOUFFON *pour les faire rire.* (Baudelaire.)

> Du *bouffon* favori la grotesque ballade
> Ne distrait plus le front de ce cruel malade.
> BAUDELAIRE.

— Par anal. Plastron, individu qui sert de but habituel aux moqueries des autres : *Ce monsieur est le* BOUFFON *de la société.*

— Par ext. Ecrivain qui affectionne les plaisanteries triviales : *Rabelais, quand il est bon, est le premier des bons* BOUFFONS ; *mais il ne faut pas qu'il y ait deux hommes de ce métier dans une nation.* (Volt.) *Oui, Rebelais est un* BOUFFON, *mais un* BOUFFON *unique, un* BOUFFON *homérique.* (Ste-Beuve.)

— Théâtre. Acteur spécialement chargé des rôles d'un bas comique : *Le Vaudeville vient de trouver un excellent* BOUFFON.

— Adjectiv. Qui tient du bouffon ; qui affectionne la grosse plaisanterie ; qui prête au gros rire : *Personnage* BOUFFON. *Mine* BOUFFONNE. *Esprit* BOUFFON. *Joie* BOUFFONNE. *Style* BOUFFON. *Scène* BOUFFONNE. *Loin de s'offenser de ce trait* BOUFFON, *il entre de bonne grâce dans la plaisanterie.* (Le Sage.) *Le mariage est, de toutes les choses les plus sérieuses, la chose la plus* BOUFFONNE. (Beaumarch.) *Les choses les plus* BOUFFONNES *ont parfois des résultats sérieux.* (G. Sand.) *Verner a fait du père Cavalcanti une charge très-*BOUFFONNE *et très-désopilante.* (Th. Gaut.)

> Aux accents insolents d'une *bouffonne* joie,
> La sagesse, l'esprit, l'honneur furent en proie.
> BOILEAU.

> *Ces égrillards iraient, d'humeur bouffonne,*
> Pincer au lit le diable et ses suppôts.
> BÉRANGER.

— *Opéra bouffon*, Se disait autrefois pour opéra bouffe :

> Ils voulurent enfin tout voir et tout connaître
> Les boulevards, la foire et l'opéra *bouffon.*
> VOLTAIRE.

— s. m. Ce qui est bouffon, ce qui excite le gros rire : *Le* BOUFFON *n'est pas toujours dans le style burlesque.* (Volt.)

> La cour. . . . .
> Dédaigna de ces vers l'extravagance aisée,
> Distingua le naïf du plat et du *bouffon.*
> BOILEAU.

— **Encycl.** Il y a toujours eu et il y aura toujours des *bouffons*. La foule des hommes aime qu'on l'amuse, et elle s'est toujours empressée d'accourir à l'appel des sauteurs, des saltimbanques, des charlatans. Toutes les peuplades sauvages ont leurs *bouffons*, qui sont en même temps sorciers et charlatans. De temps immémorial, les jongleurs indiens jouirent d'une réputation d'habileté que nos plus habiles prestidigitateurs n'ont jamais pu égaler. Dans Homère, Thersite est le *bouffon* de l'armée, qu'il amuse par ses lazzi et ses pasquinades. Dans l'antiquité grecque et romaine, les *bouffons*, qui étaient appelés *morions*, jouèrent un grand rôle. Les Athéniens ne dédaignaient pas d'entendre les *bouffons* les plus vils sur le théâtre où se jouaient les tragédies de Sophocle et d'Euripide. Un jour, il y en eut un qui imita le cri de diverses espèces d'animaux, aux applaudissements de toute la foule. « Parbleu ! s'écria un paysan qui était présent, je me charge bien de faire mieux que lui ; » et, comme on l'accusait de présomption, il donna rendez-vous à l'assemblée pour le lendemain. En effet, le lendemain, à l'heure dite, le paysan était sur le théâtre à côté du *bouffon*. Il commença par faire entendre le cri d'un petit cochon qui vient de naître. Le public resta muet, quelques-uns même se mirent à siffler ; mais à peine le *bouffon* eut-il à son tour fait entendre le même cri, que l'assemblée se leva, déclarant qu'il l'avait emporté de beaucoup sur le paysan. « Voyez ! fit alors ce dernier en levant sa robe et en montrant un petit cochon qu'il y avait caché, ce n'est pas moi que vous sifflez, c'est la nature. » Des peintures trouvées à Pompéi confirment le témoignage de Martial, de Sénèque, de Suétone et de tous les auteurs comiques, et attestent le cas que les Romains faisaient des *bouffons*.

A mesure que les mœurs se corrompent, que l'amour du luxe fait de nouveaux progrès, le goût pour les bouffonneries, pour les monstruosités physiques, morales et intellectuelles s'accroît de jour en jour. Les nains et les naines, les géants, les hermaphrodites deviennent des objets fort à la mode, des curiosités aussi indispensables que le furent, à une certaine époque, les magots chinois pour nos cheminées. Le trafic en devint si grand à Rome qu'il fallut un marché spécial pour ce genre de marchandises, et les profits en étaient si considérables que les Orientaux s'étaient adonnés à la fabrication des monstres et des nains. Par un procédé identique à celui des Chinois, qui écrasent le pied des filles, ils arrivaient à produire des créatures rachitiques et difformes, dont ils fournissaient le marché de Rome. On a retrouvé à Pompéi des vases étrusques dont les Romains se servaient pour boire, et qui ont la forme de ces créatures disgraciées de la nature, qui servaient de jouet et de souffre-douleurs à une société blasée. Les empereurs étaient les premiers à partager ces goûts étranges. Auguste fit voir publiquement un jeune garçon, nommé Licinius, qui n'avait que deux pieds de haut et ne pesait que 17 livres, mais qui, par un bizarre contraste, était doué d'une voix de Stentor. Le même empereur possédait un *bouffon* nommé Galba, dont la réputation était très-grande, à en croire l'épigramme suivante de Martial : « Si le vieux Galba, que la faveur d'Auguste a rendu si heureux, pouvait revenir des champs de l'Elysée, celui qui entendrait Capitolinus et Galba lutter de plaisanteries dirait avec raison à Galba : Tais-toi, grosse bête ! » Sextius Caballus, Capitolinus, Cécilius se firent un nom parmi les *bouffons* de leur temps : mais, pour quelques-uns d'intelligents et d'adroits, combien de stupides et de malhabiles ! C'est à un de ces derniers que Martial adresse les vers suivants, qui peignent les mœurs de ses contemporains :

« Tu penses être, Cécilius, un personnage amusant : crois-moi, il n'en est rien. Qu'es-tu donc ? un plat *bouffon*. Tu ressembles à ces malheureux qui parcourent les quartiers au delà du Tibre, échangeant des allumettes contre des verres cassés ; à ces hommes auxquels la foule oisive achète des pois bouillis ; à ces charlatans qui font des tours avec des vipères, et à leurs valets ; à ces enfants crasseux qui suivent les marchands de salaisons ; à ces cuisiniers à voix rauque qui colportent des saucisses fumantes dans les mauvais cabarets ; à ces pauvres improvisateurs qui courent par la ville ; à ces entremetteurs de débauche venus de Gades ; à ces vieux libertins fatigants par leur loquacité. Cesse donc enfin, Cécilius, de te croire tel que tu le parais à toi seul, toi qui, par tes trivialités, pourrais l'emporter sur Galba et sur Sextius Caballus lui-même. Il n'est pas donné à tout le monde d'avoir du nez. Celui qui plaisante avec une sotte effronterie n'est pas un Sextius, mais un Caballus (mauvais cheval). »

Martial ne parle plus ici de ces malheureux qui excitent le rire par leurs difformités physiques, mais de ceux qui se font *bouffons* de société, rôle qui était celui de presque tous ces nombreux parasites attachés à chaque Romain un peu riche, et dont Juvénal, dans sa cinquième satire, nous a retracé les infortunes et le misérable sort. Le peuple aussi avait ses *bouffons*, qui l'amusaient dans les carrefours et sur la place plublique, sans compter ceux qui paraissaient sur les théâtres. La politique des empereurs avait soin d'occuper ainsi les esprits, pour les détourner des choses sérieuses et des affaires de l'Etat. Auguste, voulant faire cesser le mécontentement du peuple, qu'avaient excité plusieurs lois fort sévères contre les célibataires et les brigues dans les comices, n'eut qu'à rappeler Pylade, dont l'exil avait eu pour cause les troubles qu'excitait sa rivalité avec Bathylle, tous deux mimes fort célèbres. Pylade vint remercier l'empereur, qui lui reprocha de troubler la tranquillité publique. « César, répondit le comédien, tu devrais, au contraire, t'applaudir de ce que le peuple s'occupe tant de nous. » Pendant toute la durée de l'empire, les *bouffons* eurent une grande vogue à Rome, mais il ne leur était permis que d'amuser par de grosses platitudes ; ceux qui voulurent montrer de l'esprit, comme le firent plus tard les fous à la cour des rois de France, n'eurent pas lieu de s'en applaudir. Dans une grande fête donnée par Gallien, pour célébrer la dixième année de son règne, on vit figurer des hommes déguisés en Goths, en Sarmates, en Perses et en Francs. Quelques *bouffons* s'étant mêlés aux prétendus Perses, et les examinant avec une curiosité affectée, on leur demanda ce qu'ils cherchaient. « Nous cherchons le père du prince, » répondirent-ils. C'était une allusion à Valérien, père de Gallien, qui avait été fait prisonnier par les Perses, et que celui-ci n'avait pas tenté de délivrer, se réjouissant au contraire de son malheur. Gallien trouva la plaisanterie mauvaise, et ordonna que les *bouffons* fussent tous brûlés vifs. Le temps n'était plus où les soldats de César pouvaient chanter autour de son char triomphal les épigrammes faites contre lui.

Le monde païen avait légué les *bouffons* au monde chrétien, et, dans le Digeste, dans Salvius, dans Isidore de Séville et autres historiens de l'époque, on suit facilement leur trace. Dès le Ve siècle, on leur donne le nom de *jongleurs*. Un historien de Louis le Débonnaire parle des *bouffons*, des mimes, des jongleurs qui amusaient le peuple dans les jours de réjouissance, et qui étaient même admis devant l'empereur lorsqu'il était à table. Plus tard, une partie des jongleurs devinrent ménestrels, et allèrent de château en château, récitant les chansons de gestes et les romans d'aventures ; mais le plus grand nombre resta sur la place publique, pour amuser la foule par des bouffonneries et des lazzi. Nous pourrions donner ici une pièce assez curieuse et que nous avons en ce moment sous les yeux, qui figure parmi les œuvres des poëtes du XIIIe siècle. On y verrait que les saltimbanques de tous les temps se ressemblent, que ceux d'aujourd'hui répètent ce que disaient ceux d'autrefois. La seule différence, c'est qu'on ne trouve pas dans les discours de ceux-ci la licence que permettaient les mœurs du XIIe siècle, licence qui nous met dans la pénible obligation de répondre prudemment au lecteur qui insisterait pour connaître ces détails :

> J'ai du bon tabac dans ma tabatière,
> J'ai du bon tabac, tu n'en auras pas.

Les *bouffons* survécurent aux ménestrels et aux chantres d'amour : quand Rodolphe de Hapsbourg chassa les ménestrels de sa cour, il garda son fidèle *bouffon* Plaf Cappadox. L'usage des *bouffons* s'était introduit chez les seigneurs et les rois du moyen âge, comme jadis chez les Romains ; chaque château avait le sien, et leur importance devint alors très-grande. En Allemagne, on les voit prendre part aux conspirations, aux guerres, aux fêtes de cette époque chevaleresque, et souvent surpasser en courage les plus illustres chevaliers. Kurz van den Rosen, l'un des fous de Maximilien, pénètre dans la prison de son maître et le sauve, comme le ménestrel Blondel avait aidé à la délivrance de Richard Cœur de Lion. C'est cet incident qui a suggéré à Walter Scott son épisode de Wamba dans le roman d'*Ivanhoé*. Il ne faut donc pas s'étonner si le chapelain faisait l'oraison funèbre de ces grands officiers de la plaisanterie, qui inventaient de si bons contes, de si drôlatiques aventures, pour dérider le front du seigneur châtelain. On conserve dans les bibliothèques d'outre-Rhin l'oraison funèbre de Hans Miesko, *bouffon* poméranien, auquel le savant Cradélius attribue à peu près toutes les vertus. En France, leur rôle est moins guerrier ; mais leur personnalité n'en est peut-être que plus saillante. Caillette, Chicot, Triboulet, l'Angely sont les principaux dont l'histoire a gardé le nom. Le plus connu de tous est Triboulet, sur lequel Victor Hugo a fait son drame : le *Roi s'amuse*. On peut y joindre Guérin, *bouffon* de Marguerite, reine de Navarre, qui, après avoir joui d'une grande faveur tant que vécut cette princesse, mourut ensuite de misère. — Quoiqu'il n'y ait plus de *bouffons* officiels, la race n'en est pas éteinte ; les *bouffons* de bonne volonté subsisteront toujours. Ce sont ces plaisants de société, mystificateurs, ventriloques, faiseurs d'impromptus préparés longtemps à l'avance, qu'on invite par manière de divertissement. Ils sont moins nombreux que les parasites romains, parce qu'ils trouvent moins de tables disposées à les recevoir ; ils sont peut-être plus civilement traités, parce que le progrès des mœurs le veut ainsi ; mais ils ne sont guère moins méprisés, ni moins méprisables.

Le théâtre est peut-être le lieu où la bouffonnerie choque le moins la raison la plus sévère. Là, elle peut fournir l'occasion de faire entendre des vérités utiles, et de les exprimer de la manière la plus piquante ; les acteurs qui ont créé ou joué les rôles d'Arlequin, de Pierrot, de Scapin, etc., ont pu conquérir une juste célébrité. La mission de la comédie est d'instruire en amusant ; celle de l'acteur comique est de représenter au naturel tous les vices, tous les ridicules, dans une action passagère, que les spectateurs savent n'être qu'une fiction ; ni l'auteur ni l'acteur ne perdent pour cela leur personnalité, et, après s'être montrés *bouffons* pendant quelques heures, ils redeviennent sérieux et dignes dans la vie ordinaire.

Enfin, il n'est pas jusqu'à la littérature qui n'ait eu ses *bouffons*, et quelquefois ses *bouffons* de génie. Rabelais, qui vivait dans un temps où, pour dire la vérité, il fallait être protégé par la marotte et le bonnet à grelots, fut obligé de revêtir de la forme *bouffonne* la satire qu'il voulait faire contre les nombreux abus de son temps. Il ne manqua pas d'imitateurs, et le genre *bouffon* fut à la mode, comme le genre burlesque devait l'être au commencement du siècle suivant.

BOUFFONNANT (bou-fo-nan) part. prés. du verbe Bouffonner : *En* BOUFFONNANT *et en alléguant les fables, les courtisans persuadent tout de bon au prince qu'il n'est point obligé à sa parole.* (Balz.)

BOUFFONNEMENT adv. (bou-fo-ne-man — rad. *bouffon*). D'une façon bouffonne : *Etre* BOUFFONNEMENT *vêtu. C'est une escobarderie d'étiquette assez jésuitique, et qu'éluda* BOUFFONNEMENT *un envoyé de Perse.* (Th. Gaut.) ‖ L'Académie n'a pas donné droit de cité à ce mot, ni les autres dictionnaires après elle ; ce ne peut être qu'un oubli.

BOUFFONNER v. n. ou intr. (bou-fo-né — rad. *bouffon*). Faire le bouffon ; faire ou dire des bouffonneries : *La comédie se plaît à* BOUFFONNER *sur un théâtre.* (D'Ablanc.) *Dans les livres de Platon, Socrate* BOUFFONNE *presque toujours.* (J.-L. de Balz.) *Bautru et Nogent* BOUFFONNAIENT *et représentaient, pour plaire à la reine, la nourrice du vieux Broussel, qui animait le peuple à la sédition.* (De Retz.) *Corbacque ! ne* BOUFFONNE *pas ! dit Brisailles en courant vers le village.* (Ars. Hous.)

BOUFFONNERIE s. f. (bou-fo-ne-rî — rad. *bouffonner*). Caractère de ce qui est bouffon ; chose bouffonne ; plaisanterie bouffonne : *On est étonné de voir naître et éclore le bon sens du sein de la* BOUFFONNERIE. (La Bruy.) *La chaire semblait disputer, ou de* BOUFFONNERIE *avec le théâtre, ou de sécheresse avec l'école.* (Mass.) *La* BOUFFONNERIE *est une exagération du comique et du plaisant.* (Marmontel). *Une* BOUFFONNERIE *répétée perd tout son piquant, et devient tout simplement une bêtise.* (Boitard.) *Ce qu'il y a de plus exécrable au monde, ce sont les* BOUFFONNERIES *d'un tyran.* (Lemontey.) *La* BOUFFONNERIE, *dans les temps difficiles, est le passe-port de l'esprit et de la raison.* (St-Marc-Girard.) *On a attribué au duc de Roquelaure de grossières* BOUFFONNERIES *indignes de lui.* (L.-J. Larcher.) *Telle* BOUFFONNERIE, *soutenue du geste, de l'accent, paraît la plus plaisante du monde, qui devient froide sous la plume.* (Th. Gaut.)

— **Syn. Bouffonnerie, facétie, plaisanterie.** De ces trois mots, le dernier est le seul qui ne présente dans sa signification aucune idée de blâme ; une *plaisanterie* a pour but de plaire, d'amuser, de faire rire ; elle peut être fine, décente, vive, réellement amusante. La *facétie*, déjà moins délicate sur les convenances, tient à faire beaucoup rire ; elle est très-comique, spirituelle encore, mais plus décolletée. La *bouffonnerie* est une *plaisanterie* grossière ; elle tient de la farce, et est parfaitement à sa place sur les tréteaux de la foire.

BOUFFONNESQUE adj. (bou-fo-nè-ske — rad. *bouffon*). Qui est bouffon, qui a le carac-

tère de la bouffonnerie : *Le cadavre d'Héliogabale fut jeté dans le Tibre, afin que lui et ses ordonnances* BOUFFONNESQUES *s'en allassent par le même moyen à vau-l'eau.* (Est. Pasq.) ‖ Vieux mot auquel on préfère aujourd'hui l'adjectif BOUFFON.

BOUFFONNEUR s. m. (bou-fo-neur — rad. *bouffon*). Se disait autrefois pour BOUFFON.

BOUFFRON s. m. (bou-fron). Moll. Nom vulgaire de la seiche.

BOUFFRONE s. f. (bou-fro-ne). Hortic. Variété de petite figue aplatie, noire en dehors, rouge en dedans.

BOUFFU, UE adj. (bou-fu — rad. *bouffer*). Bouffant : *Etoffe* BOUFFUE. ‖ Vieux mot.

— s. m. Etoffe bouffante, habit bouffant : *Porter du* BOUFFU. ‖ Vieux mot.

BOUFLERS. V. BOUFFLERS.

BOUG, BUG ou **BOG**, rivière d'Europe, prend sa source dans le gouvernement de Lemberg, près de Harbazow, coule du S.-E. au N.-O., entre dans la Pologne russe et se jette dans la Vistule à Modlin, à 25 kilom. N.-O. de Varsovie, après un cours de 700 kilom., dont 480 sont navigables. Ses affluents principaux sont le Moukhavetz, la Narew et la Wkra.

BOUG, l'*Hypanis* des anciens, rivière de la Russie d'Europe, dont le lit, quoique large et profond, est peu propre à la navigation, à cause des rapides et des bancs de sable. Elle prend sa source à 8 kilom. S.-O. de Staro-Constantinof, dans le gouvernement de Volhynie, baigne Vinnitsa, Olviopol, Nicolaïef, et, après un cours de 580 kilom., se jette dans le Dniéper, près de son embouchure au-dessous de Kherson.

BOUGA, nom que les Toungouses non convertis au christianisme donnent à l'Etre suprême. Voici comment une de leurs traditions explique la création de l'humanité par Bouga : Au commencement des temps, quand Bouga eut créé le ciel et la terre, il prit du fer de l'Orient, du feu du Midi, de l'eau de l'Ouest, et de la terre du Nord, pour en faire un homme et une femme, dont les os et la chair étaient de la terre, le cœur du fer, le sang de l'eau, et la chaleur vitale du feu. Bientôt, le genre humain s'étant multiplié, Bouninga, l'esprit des ténèbres, en réclama la moitié pour sa part; mais l'Esprit créateur refusa de mettre les vivants en sa puissance. Toutefois, il lui promit de lui abandonner, après leur mort, les hommes vicieux, afin qu'il pût leur faire subir toutes sortes de maux et de tourments, dans l'empire de la mort et de la souffrance, qui est au centre de la terre.

BOUGAINVILLE, île de l'Océanie, dans la Mélanésie, l'une des plus grandes de l'archipel Salomon, au S.-E. de la Nouvelle-Irlande, par 6° lat. S., et 153° long. E. Cette île, haute, montagneuse, couverte d'arbres et de plantations, fut découverte par le navigateur Bougainville le 30 juin 1768. ‖ Ce même navigateur a donné aussi son nom au détroit qui sépare l'île de Bougainville et l'île Choiseul, située au S.-E. de la première.

BOUGAINVILLE (Jean-Pierre), littérateur et antiquaire, né à Paris en 1722, mort à Loches en 1763. Il était secrétaire de l'Académie des inscriptions et membre de l'Académie française. Le recueil de l'Académie contient de lui des dissertations intéressantes; il a en outre donné : *Droits des métropoles grecques sur leurs colonies* (1745, in-12) ; une traduction de l'*Anti-Lucrèce*, du cardinal de Polignac (1749, 2 vol. in-8°), et un *Parallèle de l'expédition d'Alexandre dans les Indes avec la conquête des mêmes contrées par Thomas Koulikhan* (1752, in-8°).

BOUGAINVILLE (Louis-Antoine DE), célèbre navigateur, né à Paris en 1729, mort en 1814. Il fit d'excellentes études, surtout dans les langues anciennes et les sciences exactes, et publia, jeune encore, la première partie de son *Traité du calcul intégral* (1734-1756, 2 vol. in-4°), où il posa les premiers fondements de sa réputation de savant, avant d'entrer dans cette carrière militaire, qu'il devait parcourir avec tant d'éclat. Destiné au barreau, il étudia le droit, et se fit même recevoir avocat, par pure condescendance pour les désirs de sa famille. Mais il céda bientôt à la vocation qui l'entraînait, et entra en 1753, comme aide-major, dans le bataillon de Picardie. L'année suivante, il devint aide de camp de Chevert, puis secrétaire d'ambassade à Londres, où il fut reçu membre de la Société royale, suivit Montcalm au Canada en 1756, parvint au grade de colonel, et se distingua par des traits d'une brillante valeur. Après la paix de 1763, son génie ardent ne lui permettait pas de se consumer dans l'inaction, et il résolut d'entrer dans le service de mer. Il obtint, avec le grade de capitaine, l'autorisation de fonder une colonie aux îles australes que nous nommons Malouines, et les Anglais Falkland. Aidé par les armateurs de Saint-Malo, qui de tout temps ont favorisé les entreprises maritimes aventureuses et hardies, il partit avec une flottille, et fonda ses établissements, malgré la jalousie des Espagnols, auxquels il eut le chagrin de les voir livrer trois ans plus tard par le gouvernement français. En 1766, il partit enfin pour cette expédition scientifique autour du monde qui a illustré son nom et est restée son plus beau titre de gloire comme navigateur. On sait qu'il explora ou découvrit pendant ce voyage, où il eut à vaincre des difficultés de toute nature, l'archipel Dangereux, les îles de Taïti, Tehaï, Lanciers, Croker, Melville, Hamoa, qu'il nomma des Navigateurs, les Grandes Cyclades, Boudeuses, Commerson, etc. Il revint en France en 1769, après avoir enrichi la géographie d'un grand nombre de découvertes, et publia en 1771 la relation de son *Voyage autour du monde*, qui eut un prodigieux succès. La découverte de Taïti surtout, et les observations sur les mœurs de ses habitants, à une époque où on était si préoccupé de l'état de nature, excitèrent au plus haut point l'intérêt public. La relation de Bougainville est écrite avec clarté, enjouement et précision; on y trouve une infinité de détails curieux et intéressants sur les pays qu'il avait parcourus et sur les mœurs de leurs habitants, observations dont les navigateurs ont depuis confirmé la justesse. Ses cartes, sans avoir l'exactitude et la perfection de celles qu'on a dressées depuis, n'en fournirent pas moins des documents précieux pour la géographie de ces contrées qu'on ignorait presque absolument alors. Pendant la guerre d'Amérique, il eut un commandement dans l'armée navale du comte de Grasse, et combattit avec la plus grande distinction dans toutes les affaires où les forces françaises se trouvèrent engagées. Il fut nommé chef d'escadre en 1779, puis maréchal de camp dans les armées de terre. Il avait projeté un nouveau voyage de découverte au pôle nord; mais le ministre de Brienne lui refusa le commandement qu'il sollicitait, en lui objectant que la pénurie du trésor ne permettait pas de lui accorder cette *faveur*. « Monsieur, lui répondit Bougainville piqué, croyez-vous donc que ceci soit pour moi une abbaye? » Dans une autre circonstance, en 1756, envoyé par Montcalm pour solliciter des renforts pour le Canada, qui allait nous échapper, il n'obtint que des refus du ministre, surchargé d'embarras à l'intérieur, et qui lui répondit avec insouciance : « Ma *foi! quand la maison brûle, on ne s'occupe* pas des écuries. — On ne dira pas du moins, monsieur, reprit Bougainville, que vous parlez comme un cheval. » En 1790, il reçut le commandement de la flotte de Brest; mais n'ayant pu apaiser les troubles qui s'étaient manifestés dans cette armée navale, il donna sa démission, entra quelques années plus tard à l'Institut et au bureau des longitudes, et fut nommé sénateur, puis comte par l'empereur.

BOUGAINVILLÉE s. f. (bou-gain-vil-lé — de *Bougainville*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des nyctaginées, comprenant deux espèces qui croissent dans l'Amérique tropicale, et que l'on cultive dans nos serres, à cause de la beauté et de l'éclat de leurs fleurs.

— Zooph. Genre d'acalèphes, plus connu sous le nom d'HIPPOCRÈNE.

BOUGANÈSE s. (bou-ga-nè-ze). Dans l'Inde, Enfant d'un indigène et d'une négresse : *Un* BOUGANÈSE. *Une* BOUGANÈSE.

BOUGARONI, cap de la côte d'Algérie, dans la province de Constantine, entre Philippeville et Bougie, par 4° 8′ long. E., et 37° 7′ lat. N. C'est le point le plus septentrional de toute la côte d'Afrique; ce cap se compose de sept caps secondaires, ce qui lui a valu son nom indigène de *Seba rous* (les *Sept-Caps*).

BOUGE s. m. (bou-je. — Ce mot français a deux sens bien distincts et qui, cependant, devaient primitivement se confondre en un seul. Le premier a à peu près disparu de la langue moderne; c'est celui de sac à mettre de l'argent, bourse; le diminutif *bougette* doit y être rattaché. M. Delâtre en rapproche le mot anglais *budget*, qui a été emprunté par le français. Ce mot *bouge* paraît nous appartenir exclusivement et être un des plus anciens mots de notre langue, puisque la forme latine *bulga*, à laquelle il se rapporte, était, à ce que nous apprend Varron, tout simplement la transcription d'un terme gaulois. Il désignait toute sorte d'enveloppes de cuir, gousset, bourse. Ce vocable était donc celtique; ce qui semble confirmer l'assertion de Varron, c'est qu'en effet, on retrouve en gaélique le mot *bolg* avec la même signification. Le second sens de *bouge* a mieux résisté aux variations de l'usage: c'est celui de mauvais lieu; il doit être ramené, pour cette valeur spéciale, à la forme collatérale italienne *bolgia*, qui veut dire à la fois une bourse et une demeure étroite, un réduit obscur; la transition entre ces deux significations n'est pas difficile à établir, et l'on arrive sans peine à voir comment *bolgia* et *bouge* ont pu être employés à la longue pour désigner un logement étroit et malpropre. M. Delâtre relie à *bouge* le verbe *bouger*, se mouvoir dans son *bouge* ou dans l'endroit où l'on est; nous avouons cependant que cette filiation étymologique nous semble très-obscure. M. Delâtre fait remarquer, à propos du mot italien *bolgia*, que Dante le donne aux différentes parties de son enfer. A la même famille doit encore être rapporté le terme germanique *balg*, qui veut dire en allemand, *peau*, *gousse*, *dépouille*, ce qui le rattache encore plus étroitement à *bulga*, en dehors des affinités phonétiques. De *balg* est évidemment venu, par métathèse de *a* et de *l*, le mot français *blague*, sorte de petit sac à renfermer le tabac; quant au sens figuré de ce mot, ayant la valeur de *bourde*, de *mensonge*, il est assez difficile d'en retrouver l'origine; peut-être, cependant, pourrait-on y reconnaître l'assimilation métaphorique qui a présidé à la création de notre proverbe populaire : *Faire accroire que les vessies sont des lanternes.* Quoi qu'il en soit, le mot allemand a été également emprunté par les Espagnols, qui y ont ajouté une terminaison nationale et en ont fait *balija;* ce mot ainsi transformé a été repris de nouveau par le groupe nord-est des langues néo-latines, qui l'ont modifié à leur tour. L'italien a changé le *b* initial en *v* et en a fait *valigia*, d'où le français a tiré à son tour *valise*, sac de voyage. Ce n'est pas tout : l'allemand, qui avait livré aux langues néo-latines ce vocable sous la forme primitive de *balg*, le leur a repris après sa métamorphose et lui a fait subir de nouvelles modifications : *valigia* est devenu *felleisen*, mot qui signifie valise et qui paraît avoir été altéré systématiquement pour y faire entrer, par voie artificielle, deux radicaux germaniques : *fell*, peau, fourrure, et *eisen*, fer, dont la juxtaposition ne donne, du reste, aucun sens raisonnable. Au même groupe étymologique doit encore être rapporté le suédois *balje*, cuve, baquet, qui a donné naissance au français *baille*, demi-futaille en forme de baquet, en usage dans la marine; on sait qu'en effet, un grand nombre de mots employés dans notre langue maritime sont d'origine suédoise. Si maintenant nous voulons remonter plus haut que cette série des étymologies secondaires et tertiaires, si nous voulons connaître le lien qui réunit la forme celtique *bulga* ou *bolg* à la forme germanique *balg*, il faut que nous quittions le terrain de la philologie classique, pour entrer dans le vaste domaine de la linguistique indo-européenne. C'est le sanscrit qui nous fournit la transition demandée; nous voyons, en effet, dans cette langue que le mot *valaka* signifie *écorce;* ce sens primitif rend parfaitement compte des sens dérivés de *sac*, *enveloppe;* ce peut être le nom même de la matière employée appliqué à l'objet qui en est composé, ce peut être aussi une simple assimilation d'analogie. En effet, l'écorce, c'est ce qui couvre, enveloppe le tronc; dans les langues germaniques, cette relation est marquée d'une façon frappante; le mot *bark*, qui, dans plusieurs d'entre elles, signifie *écorce* — et dont, entre parenthèses, nous avons fait en français *barque* — se rattache à un verbe, *bergen*, qui veut dire cacher, couvrir. Le mot sanscrit *valaka* correspond, sous le rapport phonétique, avec l'exactitude la plus mathématique, à *balg* et à *bolg;* le changement du *v* en *b* est basé sur une loi foncièrement organique : la substitution des labiales; quant aux modifications des voyelles, elles n'offrent aucune difficulté). Cabinet servant de décharge : *Elle a logé sa fille de chambre dans un* BOUGE.

> Elle fuit, et de pleurs inondant son visage,
> Seule, pour s'enfermer vole au cinquième étage;
> Mais, d'un *bouge* prochain accourant à ce bruit,
> Sa servante Alison la rattrape et la suit.
> BOILEAU.

— Par ext. Taudis, logement étroit, misérable et malpropre : *Ces hôtelleries étaient des* BOUGES *dangereux, infestés de voleurs ou hantés par les mauvais esprits.* (F. Michel.) *Je ne resterai pas une minute de plus dans ce* BOUGE *infâme.* (L. Gozlan.) *Il aura découvert quelque infâme* BOUGE, *où on l'escroque.* (F. Soulié.) *J'ai constaté que, dans une des principales villes de France* (Lille), *plus de trente mille personnes vivent dans des* BOUGES. (Wolowski.) *L'association porte la lumière jusque dans ces misérables* BOUGES *où fermentent la jalousie et la haine; elle étouffe les révolutions dans leur foyer.* (Ed. Laboulaye.) *Nous sommes sous le toit du gitano, un* BOUGE *suspect, moitié taudis, moitié caverne.* (Th. Gaut.)

> Je suis content de mon *bouge*, et les dieux
> Dans mon taudis m'ont fait un sort tranquille.
> VOLTAIRE.

> C'est dans un *bouge* obscur, c'est à de pâles filles
> Que Paquita redit ses chants.
> BALZAC.

> Moi, le premier de France, en être le dernier!
> J'y changerais mon sort au sort du braconnier;
> Ce manant est au moins maître et roi dans son *bouge*.
> V. HUGO.

> Le vin sait revêtir le plus sordide *bouge*
> D'un luxe miraculeux,
> Et fait surgir plus d'un portique fabuleux
> Dans l'or de sa vapeur rouge.
> BAUDELAIRE.

— A signifié BOUGETTE, petit sac de voyage.

— Techn. Partie la plus renflée d'un tonneau : *Les dimensions des futailles sont réglées de manière que la longueur intérieure, le diamètre intérieur du* BOUGE *et le diamètre intérieur des fonds soient, dans toutes les pièces, comme les nombres* 21, 18 *et* 16. (Legoarant.) ‖ Partie bombée d'une pièce de charpente. ‖ Partie renflée du chandelier, qui commence à la poignée et se termine au pied. ‖ Renflement du moyeu d'une roue. ‖ Outil d'orfèvre, qui sert à travailler les parties que le marteau ne peut atteindre.

— Mar. Partie des baux et barrots courbée dans le sens de la longueur.

— Comm. Etamine blanche et claire, qui était en usage pour la confection des chemises de certains religieux.

— Econ. rur. Petite cuve à transporter le raisin dans le pressoir.

— Conchyl. Cauris, coquillage qui sert de monnaie dans les Indes.

BOUGE s. f. (bou-je). Art milit. anc. Sorte de massue dont la tête était chargée de plomb, et que l'on appelait aussi PLOMBÉE. On s'en servait pour assommer les blessés.

— Hortic. Mauvaise poire que l'on mange au mois d'octobre, et qui s'appelle aussi POIRE DU LÉGAT.

BOUGEAGE s. m. (bou-ja-je — rad. *bouger*). Eaux et for. Action de bouger.

BOUGEANT (Guillaume-Hyacinthe), historien et littérateur, né à Quimper en 1690, mort à Paris en 1743. Il entra jeune chez les jésuites, et professa successivement les humanités et l'éloquence dans plusieurs de leurs maisons. Un petit ouvrage qu'il publia en 1739, *Amusement philosophique sur le langage des bêtes*, badinage tiré d'une fable indienne, le fit exiler par ses supérieurs à La Flèche. Son nom se recommande surtout par l'*Histoire des guerres et des négociations qui précédèrent le traité de Westphalie* (1727, 2 vol. in-12), et par l'*Histoire du traité de Westphalie* (1744, 3 vol. in-4°), ouvrages qui le placèrent parmi nos meilleurs historiens, et dont on estime surtout la partie qui se rapporte aux événements militaires. On a encore du père Bougeant quelques écrits, entre autres trois comédies spirituelles en prose contre les jansénistes, adversaires de la bulle *Unigenitus :* la *Femme docteur* ou la *Théologie en quenouille* (1730); le *Saint déniché* ou la *Banqueroute des miracles* (1732); les *Quakers français* ou les *Nouveaux trembleurs* (1732). Citons encore de lui : *Observations curieuses sur toutes les parties de la physique, tirées des meilleurs écrivains* (1719, 4 vol. in-12); *Voyage merveilleux du prince Fanférédin dans la Romanie* (1735, in-12), ouvrage dans lequel on trouve une ingénieuse critique du livre de Lenglet-Dufresnoy sur l'*Usage des Romans*.

BOUGENIER, peintre français, né à Valenciennes au commencement du siècle, mort en 1866. Quoique élève de Gros, il ne produisit que des œuvres médiocres. Il n'en a pas moins été un des hommes les plus connus du monde artistique. Les dimensions de son nez étaient proverbiales à Paris, et le *Nez de Bougenier*, charbonné sur les murs de cette capitale, par la main hardie d'un rapin, fit bientôt pendant à *Crédeville voleur :* on le trouva d'un bout de l'Europe à l'autre, et jusque sur les pyramides d'Egypte. Il n'y a pas bien longtemps encore que le profil de ce nez phénoménal se voyait, à Paris, sur la frise de l'entablement de la maison égyptienne de la place du Caire. Cette célébrité était telle, que notre Hyacinthe du Palais-Royal et un de nos critiques les plus distingués, que le *Grand Dictionnaire* ne nommera pas, parce qu'il a l'honneur de le compter au nombre de ses collaborateurs, en séchaient sur pied. Il était temps que Bougenier mourût : son nez leur faisait *ombre*.

BOUGEOIR s. m. (bou-joir — rad. *bougie*). Chandelier portatif, très-bas de forme et muni d'une poignée ou d'un anneau pour le saisir : *Le roi faisait tenir, tous les soirs, à son coucher, le* BOUGEOIR *par un courtisan qu'il voulait distinguer.* (St-Sim.)

> Hier, madame, au coucher, tout le monde a pu voir
> Monsieur de Montarcy qui tenait le *bougeoir*.
> BOUILHET.

— Liturg. Insigne épiscopal, espèce de chandelier portatif qu'on tient auprès de l'évêque quand il lit quelque chose pendant l'office : *Lorsque le pape accorde à certains chapitres le privilége de se servir des ornements pontificaux, l'usage du* BOUGEOIR *n'y est jamais compris.* (L'abbé Guillois.)

— **Encycl.** Liturg. Il est expressément défendu aux chanoines, et même aux vicaires généraux, à plus forte raison aux curés, de se faire accompagner à l'autel par un prêtre ou un clerc avec un *bougeoir;* ils doivent se servir d'un flambeau ordinaire. Le *bougeoir* est le symbole de la lumière que le pontife répand sur les fidèles par sa science et par ses discours. Il lui rappelle qu'il doit briller comme un flambeau par la sainteté de sa vie, il lui rappelle encore qu'il ne doit pas s'en rapporter à ses propres lumières et qu'il a besoin de celles d'autrui; c'est pour cela que le pape, qui est réputé infaillible, ne se sert pas de *bougeoir*.

Bougeoir (le), comédie en un acte, en prose, par Clément Caraguel, représentée sur le théâtre de l'Odéon, en mai 1852. C'est, dit M. Théophile Gautier, le papotage d'une conversation délicate, jouée dans un bon fauteuil, autour d'une tasse de thé. La science de la vie, la raison droite, l'aplomb consommé y figurent sous les traits d'une jeune femme. Vous apercevez un amoureux douillet, transi, traînant sa déclaration entre ses doigts, avec l'embarras d'une ingénuité rougissante. Survient le mari. Il sort du club, où il a gagné ou perdu quelques louis, blasé, fatigué, les yeux gros de sommeil : il entre, et trouve sa femme en négligé galant. La chambre est si chaude, le feu si clair, les rideaux si bien tirés, l'atmosphère si allanguie, qu'il se sent pris d'un regain d'amour. On devine le reste, ou approchant : le mari s'étale sur le divan, tracasse les meubles et entame d'interminables histoires. Il faut cependant dégager l'amoureux blotti dans la chambre à coucher. Le mari y prête des mains complaisantes. Un mouchoir

posé sur les yeux, il parie de gagner l'appartement de sa femme et de rapporter un flacon désigné. En effet, notre homme s'embarque à l'aveuglette, sans qu'on lui crie aucun casse-cou. L'amoureux s'esquive, un peu mat et très-effarouché. Il fuira par la porte secrète. On lui remet une clef et un bougeoir, qu'il gardera en souvenir de cette nuit blanche. Le mari rapporte en triomphe le flacon, et chacun se félicite d'en être quitte à si bon marché. Cette façon de proverbe, dans la manière d'Alfred de Musset, est restée au répertoire de l'Odéon. Comme dans toutes les compositions de ce genre, le canevas est frêle, presque nul même; mais il est brodé de mots spirituels qui suffisent à expliquer le succès dont jouit, encore aujourd'hui, le *Bougeoir*, toutes les fois que l'Odéon le reprend.

BOUGEON, ONNE s. (bou-jon — o-ne). V. BOUGILLON.

BOUGEOTTE s. f. (bou-jo-te — dimin. de *bouge*). Nom donné aux cavités, aux petites retraites ménagées dans le mur d'un pigeonnier, pour que les pigeons puissent y faire leurs nids.

BOUGER v. n. ou intr. (bou-jé — du prov. *boulegar*, même sens, tiré peut-être du lat. *bullicare*, fréquentatif de *bullire*, bouillir. — Prend un *e* après le *g*, devant *a* et *o* : *Je bougeai, nous bougeons*). Se remuer, changer de place ou s'agiter sur place : BOUGER *continuellement. Ne pas* BOUGER. *Ne* BOUGEZ *pas. Je n'*AI *pas* BOUGÉ *de la maison. Il ne* BOUGE *plus, il est mort. Comme un fidèle soldat ne quitte sa garnison que par congé et commandement de son capitaine, ainsi l'homme de bien, étant posé en ce monde en telle station qu'il plaît à Dieu, ne doit en* BOUGER *pour en partir que par la licence de son chef.* (Amyot.) *L'armée ennemie s'avançait au petit pas, et la nôtre ne* BOUGEAIT *pas.* (D'Ablanc.) *M. de La Rochefoucauld ne* BOUGE *plus de Versailles.* (Mme de Sév.) *Depuis que vous êtes parti, je n'*AI *pas* BOUGÉ *de ce beau séjour où je suis.* (Mme de Sév.) *Les étoiles ne* BOUGENT *pas.* (Buff.) *Ne* BOUGEZ *pas, monsieur; le roi a besoin de vous.* (Chateaub.)

> J'essayais de *bouger* et ne le pouvais pas.
> PONSARD.

> Ces gens sont-ils sortis? — Non, personne ne *bouge*.
> — S'ils viennent, ils seront frottés.
> MOLIÈRE.

> ... Mesurant les cieux, sans *bouger* d'ici-bas,
> Il connaît l'univers, et ne se connaît pas.
> LA FONTAINE.

> Du coin d'où le soir je ne *bouge*,
> J'ai vu le petit homme rouge.
> BÉRANGER.

> Fortune, qui nous fais passer devant les yeux
> Des dignités, des biens que jusqu'au bout du monde
> On suit, sans que l'effet aux promesses réponde,
> Désormais je ne *bouge*, et ferai cent fois mieux.
> LA FONTAINE.

— Par ext. Faire une démonstration hostile : *Les mécontents n'osèrent pas* BOUGER. (Acad.)

— Fig. Progresser : *Les sciences spéculatives n'*ONT *pas* BOUGÉ. (Ch. Nod.) ‖ Ne s'emploie dans ce sens qu'avec la négation.

— v. a. ou tr. Oter de sa place, transporter à une autre place : *Il ne faut rien* BOUGER. *Cet enfant* BOUGE *tout de sa place.* ‖ Cette acception très-ancienne du verbe, et fort usitée encore dans la conversation, est repoussée par les grammairiens; n'est-ce pas là un abus de pouvoir? Les grammairiens oublient quelquefois qu'ils sont des légistes et non des législateurs, qu'ils sont faits pour constater et expliquer les règles, non pour les établir.

— Techn. Couvrir de terre, en parlant du bois dont on va faire du charbon.

Se bouger v. pr. Se remuer, quitter la place où l'on est : *Eh bien! personne ne* SE BOUGE?

> Et personne, monsieur, qui *se* veuille *bouger*,
> Pour retenir des gens qui se vont égorger.
> MOLIÈRE.

‖ On a reproché cet exemple à Molière et contesté le verbe réfléchi *se bouger;* si le verbe actif n'est pas français, le verbe réfléchi ne saurait l'être; mais là est la question.

BOUGEREL (Joseph), prêtre de l'Oratoire et écrivain français, né à Aix en 1680, mort à Paris en 1753. Il montra beaucoup de dévouement pendant la peste de Marseille, et vint ensuite résider dans la maison de Saint-Honoré, à Paris. On lui doit : *Mémoires pour servir à l'histoire de plusieurs hommes illustres de Provence* (Paris, 1752); *Idée géographique et historique de la France, pour l'instruction de la jeunesse* (1747, 2 vol.); *Vie de Gassendi* (1737); *Lettre sur Pierre Puget, sculpteur, peintre et architecte* (1752).

BOUGERON. Mar. V. BOUJARON.

BOUGERONNER v. n. ou intr. (bou-je-ro-né — rad. *bougre*). Commettre le crime de sodomie. ‖ Vieux mot. On disait aussi BOUGIRONNER.

BOUGES (Thomas), religieux augustin et historien, né à Toulouse en 1667, mort à Paris en 1741. Il enseigna d'abord la théologie, puis il se livra à des recherches historiques. Ses principaux ouvrages sont : *Dissertation sur les soixante-dix semaines de Daniel* (1702); *Histoire du saint suaire de N.-S. Jésus-Christ, gardé dans l'église des Augustins de Carcassonne* (1714); *Histoire ecclésiastique et civile de la ville et diocèse de Carcassonne, avec les pièces justificatives* (1741, in-4°). On lui doit aussi une édition avec notes du *Journal de Henri IV*, par P. de l'Estoile (1741, 4 v. in-8°), édition qui a été attribuée par erreur à Lenglet-Dufresnoy.

BOUGET (Jean), orientaliste, né à Saumur en 1692, mort à Rome en 1775. Lorsqu'il était enfant de chœur chez les oratoriens, qui lui enseignaient le latin, il commit une espièglerie, et la crainte d'être puni lui fit prendre la fuite. Il monta derrière une chaise de poste qui le conduisit à Tours. Cette chaise était occupée par le comte Albani, grand seigneur romain, qui, charmé de l'ingénuité de ses réponses, l'emmena à Rome et le fit élever avec ses enfants. Plus tard, Jean Bouget entra dans un séminaire, où il apprit l'hébreu. Dès qu'il eut reçu les ordres, on lui confia une chaire d'hébreu au collége de la Propagande. Benoît XIV le nomma son camérier secret, et lui témoigna toujours une grande bienveillance. On doit à Jean Bouget : *Grammaticæ hebraicæ rudimenta* (Rome, 1717), et *Lexicon hebraicum et chaldaico-biblicum* (Rome, 1737, 3 vol. in-fol.)

BOUGETTE s. f. (bou-jè-te — d'un primitif celt. *bolga*, bourse, petit sac de cuir; se retrouve dans tous les idiomes néo-celtiques : en gallois *bolgan;* en breton *boulgan;* écoss. *builg;* irl. *bolg*. En passant du celtique dans l'ancien français, *bolga* est devenu *bouge*, *bougette* : *Et lui mist-on une bonne* BOUGETTE *à l'arçon de sa selle, pour mettre sa cotte d'armes.* (Commines.) Voici un exemple plus moderne :

> On peut se passer de mouchettes;
> Mais de pincettes, non : je prétends m'en donner.
> Et comme dans sa poche on porte des lunettes,
> Ainsi pour l'avenir je me fais une loi
> De porter partout avec moi
> Des pincettes dans mes *bougettes*.
> LE P. DU CERCEAU.

Le mot *bouge* fut transporté par les Normands, de France en Angleterre, où il devint, par métonymie, *budget*. C'est ce mot, ou plutôt cette nouvelle signification que nous avons empruntée aux Anglais). Petit sac de cuir qu'on portait autrefois en voyage, et dans lequel on serrait ordinairement son argent : *Trésor-des-Fèves descendit de son équipage, le ramassa précieusement et le laissa couler dans une* BOUGETTE *de cuir qu'elle avait à sa ceinture, pour y serrer les échantillons de ses fèves.* (Ch. Nod.)

> Mettre nostre argent en *bougette*,
> Mieulx vault rafreschir la gorgette.
> (Apocalypse, édit. de 1551.)

> Pour avoir fermé tes *bougettes*,
> Aux gueux qu'on appelle poëtes.
> SCARRON.

BOUGHOUÉ, ÉE (bou-gou-é) part. pass. du v. Se Boughouer : *Un Hottentot* BOUGHOUÉ.

BOUGHOUER (SE) v. pr. (bou-gou-é). Se frotter le corps de graisse, pour se garantir contre la piqûre des insectes, ainsi que le pratiquent les Hottentots.

BOUGIE s. f. (bou-jî — du nom de la ville de *Bougie*, où elles furent d'abord fabriquées). Chandelle fabriquée avec de la cire ou avec une matière fusible quelconque ordinaire autre que le suif : BOUGIE *stéarique.* BOUGIE *de blanc de baleine.* BOUGIE *de cire. Un homme qui vit sans réflexion ne regarde le soleil, qui l'éclaire pendant le jour, que comme la* BOUGIE *qui l'éclaire pendant la nuit.* (Fén.) *On ne voyait pas leurs ancêtres s'éclairer avec des* BOUGIES. (La Bruy.) *Une* BOUGIE *brûlait sur une table de marbre, dans un flambeau de vermeil.* (Le Sage.) *L'absence diminue les médiocres passions et augmente les grandes, comme le vent éteint les* BOUGIES *et allume le feu.* (La Rochef.) *Une valse rapide, dans un salon éclairé de mille* BOUGIES, *jette dans les cœurs une ivresse qui éclipse la timidité.* (H. Beyle.)

> Après que les ruches sans miel
> N'eurent plus que la cire, on fit mainte *bougie*.
> LA FONTAINE.

— *Aux bougies* ou *à la bougie*, A la lueur des bougies, de la bougie : *Les plus belles gagnent à être vues* AUX BOUGIES. ‖ Fig. A une lumière, sous une inspiration artificielle : *Virgile fait de la poésie au soleil, mais Voltaire fait de la poésie* À LA BOUGIE. (Rivarol.)

— Comm. *Bougie à la cuiller*, Bougie que l'on fabrique en coulant diverses couches de cire le long de la mèche, et polissant ensuite la masse peu régulière qui en résulte. ‖ *Bougie bâtarde*, Chandelle de suif entourée d'une couche de cire. ‖ *Bougie filée*, Simple mèche couverte d'une légère couche de cire. ‖ *Pain de bougie*, Bougie semblable à la précédente, roulée sur elle-même, et communément appelée RAT DE CAVE, et quelquefois QUEUE DE RAT.

— Chir. Appareil de forme cylindrique, qu'on introduit comme une sonde dans le canal de l'urètre, soit pour le dilater, soit pour y introduire quelque substance médicamenteuse : BOUGIE *creuse.* BOUGIE *élastique.* BOUGIE *fondante : Il y avait à Paris un chirurgien célèbre nommé Darau, qui mit à la mode l'usage des* BOUGIES *pour les maladies de l'urètre. Comme on parlait de lui dans une société, une dame demanda quel était ce Darau. — « C'est, madame, lui répondit un plaisant, un homme qui prend nos vessies pour des lanternes. »* ‖ *Bougie armée*, Bougie qui porte une substance caustique, destinée à agir sur le canal de l'urètre.

— Phys. *Bougie philosophique*, Nom que l'on donnait autrefois à un petit bec de gaz hydrogène allumé. ‖ On disait plus souvent LAMPE PHILOSOPHIQUE.

— **Encycl.** Techn. C'est au VIIIe siècle que les Vénitiens introduisirent en Europe l'usage d'employer la cire comme moyen d'éclairage; il paraît qu'ils empruntèrent cet usage aux Arabes. Les chandelles de cire furent nommées *bougies*, parce qu'on tirait de Bougie la plus grande partie de la cire avec laquelle on les fabriquait. Il existe deux procédés de fabrication : on les fait à la cuiller ou au moule. Dans le premier procédé, les mèches étant suspendues verticalement au-dessus d'un bain de cire fondue, on prend cette cire dans une cuiller pour la verser le long des mèches, et l'on répète cette opération jusqu'à ce que les *bougies* aient atteint la grosseur convenable; on les roule ensuite sur une table de noyer poli, en les pressant, au moyen d'une planche triangulaire du même bois, afin de leur donner une forme régulière. Par l'autre procédé, la cire fondue est coulée dans des cylindres de métal, après que les mèches ont été tendues dans l'axe de ces cylindres. Pour fabriquer les espèces de *bougies* appelées RATS DE CAVE, on plonge une mèche très-longue dans la cire fondue, puis on fait passer cette mèche, chargée de cire, dans une filière qui enlève l'excès d'épaisseur, et enfin on la roule sur elle-même en lui donnant la forme que l'on veut.

Les *bougies* dites diaphanes se font avec du blanc de baleine, mélangé avec une certaine proportion de cire. Elles sont remarquables par leur transparence, et elles donnent, en brûlant, une lumière très-vive. On les colore souvent en jaune, en rose ou en bleu, en ajoutant à la matière en fusion du carmin, du chromate de plomb ou du bleu de Prusse.

— *Bougies stéariques.* Les suifs qui conviennent le mieux à la fabrication de la *bougie stéarique* sont ceux que l'on obtient de la fonte des graisses de bœuf et de mouton. Les *bougies* fines se fabriquent avec le suif de mouton, qui contient le plus d'acides solides, et qui se travaille le mieux; pour les *bougies* communes, on utilise celui de bœuf, qui a l'avantage de coûter moins cher.

Les différentes opérations en usage pour la fabrication des *bougies stéariques* peuvent se classer dans l'ordre suivant :

1° *Saponification.* Elle a pour objet de combiner les acides gras avec une certaine quantité de chaux, et d'obtenir du stéréate, du margarate, ou de l'oléate de chaux, en éliminant la glycérine, qui, mise en liberté, se dissout dans l'eau qui sert à déterminer la combinaison. Cette opération se fait dans une grande cuve de bois légèrement conique, dans laquelle on jette le suif avec une certaine quantité d'eau; ce mélange est chauffé à la vapeur, au moyen d'un serpentin en plomb placé dans le fond de la cuve, et percé d'une infinité de trous, pour laisser passer la vapeur, afin d'aider à la fonte du suif. Lorsque ce dernier est fondu, on ajoute une certaine quantité de chaux délayée, et l'on agite fortement toute cette masse, de façon à bien effectuer la saponification et à économiser l'acide sulfurique. Au bout de six à huit heures, on soutire la partie liquide, qui entraîne avec elle la dissolution de glycérine, et l'on retire de la cuve, pour le soumettre à la pulvérisation, le dépôt solide qui, sous forme de savon de chaux très-dur, se compose de stéarate, de margarate et d'oléate de chaux.

2° *Pulvérisation.* La matière, ainsi préparée et déposée sur le plancher des cuves, est pulvérisée avec un fort rouleau de fonte, que l'on promène alternativement sur elle, ou au moyen de deux cylindres cannelés, refroidis continuellement par un courant d'eau, pour empêcher le savon de s'échauffer sous leur pression.

3° *Décomposition.* Les produits broyés et réduits en poudre sont jetés dans des cuves, qui ont la même forme et la même capacité que la première, et dans lesquelles s'opère la décomposition par l'acide sulfurique étendu d'eau, dont l'équivalent doit correspondre à la quantité de chaux employée, soit 167 kilogr. à 66 degrés d'acide pour 100 kilogr. de chaux; dans la pratique, on augmente cette donnée de 15 à 20 pour 100, et on l'étend de vingt fois son volume d'eau. Lorsque cette décomposition, qui dure environ trois heures, est terminée, le sulfate de chaux se précipite au fond de la cuve, et les acides surnagent sur le liquide.

4° *Lavage des acides.* Pour effectuer cette opération, les acides sont amenés dans de nouvelles cuves, où ils sont lavés d'abord avec de l'eau légèrement acidulée, et ensuite avec de l'eau pure.

5° *Moulage et cristallisation des acides gras.* Les trois acides stéarique, margarique et oléique étant privés d'acide sulfurique et de chaux, sont coulés, pour former des plateaux solides, dans une suite de moules en fer-blanc, ayant la forme d'un prisme rectangulaire de 70 à 75 centimètres de longueur, sur 16 à 18 centimètres de largeur, et environ 5 centimètres de profondeur.

6° *Pressage à froid.* Lorsque les plateaux sont formés, on les enveloppe d'une serge de laine, et on les soumet à une pression d'environ 200,000 kilogr., au moyen d'une presse hydraulique verticale, pour faire écouler à froid une grande partie de l'acide oléique.

7° *Pressage à chaud.* Pour débarrasser complètement les tourteaux de ce dernier acide, on les entoure d'une seconde étendelle en crin, et on leur fait subir une pression de 400 à 500 mille kilogr., au moyen d'une nouvelle presse hydraulique horizontale, chauffée par la vapeur à une haute température. L'acide oléique qui s'écoule, soit de la presse à froid, soit de la presse à chaud, se rend dans une bâche, d'où on le soutire dans de vases plats; le refroidissement laisse alors déposer l'acide stéarique, entraîné par l'effet de la température élevée à laquelle on l'avait soumis.

8° *Epuration des acides solides.* Les pains, qui ne sont composés que des acides stéarique et margarique, sont d'une blancheur éclatante; après les avoir retirés de la presse, on les porte dans une nouvelle cuve, pour être épurés par l'acide sulfurique très-étendu d'eau. Ce lavage a surtout pour objet de débarrasser les acides gras des dernières traces de chaux qu'ils peuvent contenir. Après cette opération, on les dégage de l'acide lui-même par des lavages successifs à l'eau pure, et on obtient alors des pains propres à la confection de la *bougie*.

9° *Fonte et moulage des acides solides blancs.* Pour opérer la fonte, on jette les pains dans une chaudière en cuivre plaquée en argent à l'intérieur, pour éviter la coloration des matières. Cet appareil, construit à double fond, est chauffé par la vapeur à une température qui ne dépasse pas 100 degrés. Pour rendre moins friables les *bougies* et les stalactites qui se forment sur elles, on ajoute, au moment de la fonte, environ 10 pour 100 d'acide sulfurique. Lorsque la matière commence à se cristalliser dans la chaudière, on la verse dans des tubes légèrement coniques, composés d'un tiers d'étain et de deux tiers de plomb, et préalablement chauffés au bain-marie; les mèches sont fixées à la partie supérieure de ces moules au moyen d'une grosse épingle, et à la partie inférieure par une petite cheville de bois qui les serre contre les parois de l'orifice. Pour éviter la nécessité de moucher continuellement la *bougie*, les mèches sont tressées et nattées soigneusement, au moyen d'un petit métier spécial, et plongées dans une dissolution d'acide borique. Après le refroidissement des moules, on enlève les masselottes, et on les coupe toutes à la même longueur, au moyen d'une petite scie circulaire animée d'une très-grande vitesse.

10° *Blanchissage des bougies.* Afin que les *bougies* puissent acquérir toute la blancheur désirable, on les expose quelquefois à l'air, à la lumière et à l'humidité.

11° *Polissage des bougies.* Cette opération se fait généralement à la main, en frottant vivement les *bougies* avec un morceau de drap humecté d'alcool ou d'ammoniaque. Depuis quelques années seulement, on emploie, pour faire ce travail, une machine qui se compose d'un frottoir en bois garni de plusieurs épaisseurs de drap ou de flanelle, pour former une sorte de coussin assez comprimé; on lui imprime un mouvement de va-et-vient dans le sens suivant lequel les *bougies* viennent se présenter en descendant d'un plan incliné qui marche lentement.

Tout récemment M. Jones, de Londres, a décomposé le savon obtenu avec l'huile de coco, pour retirer de la distillation les acides stéarique et margarique. La saponification de cette huile s'opère comme précédemment, en la saturant avec de la vapeur et en la soumettant à l'action d'un lait de chaux et d'acide sulfurique étendu d'eau; les matières concrètes que l'on obtient après certaines épurations sont employées à la fabrication de la *bougie stéarique*.

— Chir. Il faut distinguer deux espèces de *bougies* chirurgicales : les unes ne servent qu'à la dilatation du canal de l'urètre, les autres servent à y introduire des substances médicamenteuses ou cautérisantes. Les *bougies* employées à la dilatation du canal de l'urètre sont composées de matières fort diverses, les unes molles, ou plutôt demi-molles, les autres dures. Les *bougies* de cire, les plus communes et les plus simples, sont faites d'une bandelette de linge fin et serré, imprégné de cire et roulé entre deux marbres en forme de petit cylindre; les *bougies* emplastiques sont fabriquées de la même manière, mais la cire y est remplacée par un emplâtre; les *bougies* dites en gomme élastique sont composées d'un tissu enduit d'une substance assez flexible, dans la composition de laquelle entrent le caoutchouc, le succin, l'essence de térébenthine et l'huile de lin épaissie. Les *bougies* rigides sont généralement faites de métal, d'ivoire ramolli ou de baleine; on en a fait aussi avec des tiges de diverses plantes, du parchemin, de la peau de souris roulée sur du fil d'archal, de la corne. Enfin, il existe encore des *bougies* de cordes à boyaux. Les *bougies* sont pleines (ce sont les plus employées) ou creuses, et, dans ce dernier cas, elles peuvent admettre dans l'intérieur un mandrin qui sert à les introduire comme des sondes; cependant, elles diffèrent toujours des sondes en ce qu'elles n'ont une ouverture qu'à une seule extrémité, celle qui doit pénétrer dans la vessie. Les *bougies* sont encore coniques, ou fusiformes, c'est-à-dire pourvues d'un renflement au milieu, ou simplement cylindriques. Ces dernières sont les plus employées; mais, pour faciliter leur introduction, elles sont souvent munies d'un renflement olivaire à la pointe. La longueur des *bougies* est celle des sondes de courte dimension, 19 à 17 centimètres; leur diamètre varie

de un demi-millimètre à 9 millimètres. Elles sont graduées comme les sondes.

Les *bougies médicamenteuses*, qui ont joui dans le temps d'une très-grande réputation, étaient faites de substances grasses, mucilagineuses ou emplastiques, dans lesquelles on incorporait des médicaments fort divers; quelquefois ce n'était qu'un mélange bizarre de toutes sortes de drogues étranges. Toutes ces inutilités sont aujourd'hui tombées dans un juste oubli, et des anciennes coutumes il n'est resté que la *bougie* caustique ou armée. C'est une *bougie* qui sert à porter à l'intérieur du canal de l'urètre une petite quantité de substance caustique dont elle est imprégnée, ou bien un morceau de nitrate d'argent. Elle est même peu usitée de nos jours, et on lui préfère ordinairement le porte-caustique urétral.

L'usage des *bougies* s'introduisit dans la pratique chirurgicale à une époque très-reculée. Rhazès, médecin arabe qui vivait au IXe siècle, se servait déjà de *bougies* métalliques. On se proposait, par l'emploi de ces instruments, de remédier à diverses maladies du canal de l'urètre, et particulièrement aux rétrécissements. Comme c'était une opinion généralement admise que ces rétrécissements étaient dus au développement intérieur de petites fongosités charnues appelées caroncules, on fut amené à composer les *bougies* dont on se servait de substances fondantes, caustiques, astringentes, calmantes, etc., et les succès réels qu'on obtint ainsi encouragèrent ces errements. Aujourd'hui, il est reconnu que les résultats favorables de cette méthode ne peuvent être attribués qu'à la dilatation opérée sur le canal au point rétréci, et l'on considère l'emploi des *bougies* molles comme le meilleur moyen à employer contre les rétrécissements. Leur introduction ne cause pas de douleur très-sensible; elles s'accommodent aux courbures du canal, ne l'irritent pas et permettent enfin d'opérer graduellement une dilatation douce et soutenue. On se sert quelquefois de *bougies* exploratrices; elles sont enduites de cire à modeler, et, rapportant ainsi l'empreinte du rétrécissement, elles fournissent des indications sur le siége qu'il affecte, sur le degré de resserrement et sur l'étendue de la partie rétrécie. Ces indications permettent ultérieurement de cautériser le point malade à l'aide de *bougies* armées ou du porte-caustique urétral; mais il est préférable, dans la plupart des cas, d'employer la dilatation temporaire. Ce procédé, préconisé par M. Civiale, consiste à traiter les rétrécissements par l'introduction de *bougies* graduées, de plus en plus grosses, insinuées dans la lumière de la partie rétrécie, et à les y laisser séjourner, suivant les cas, de deux à trois minutes jusqu'à une demi-heure. Les *bougies* qu'on préfère sont les *bougies* en cire, à cause de leur simplicité, ou les *bougies* en gomme élastique, à cause de leur flexibilité. Les *bougies* en cordes à boyaux se dilatent elles-mêmes dans l'intérieur du canal et seraient préférées aux autres, si elles n'étaient pas très-difficiles à introduire.

BOUGIE, ville de l'Algérie, dans la province de Constantine, à 177 kilom. E. d'Alger, sur la côte occidentale du golfe de même nom, près du cap Carbon; 2,000 hab., dont 1,300 Européens. Place forte, port spacieux et sûr, défendu par les forts d'Abd-el-Kader, de la Gouraya et par la Casbah, ou citadelle construite par les Espagnols. Commerce important d'huiles, céréales, figues, raisins secs, citrons, oranges, étoffes et tissus indigènes, cire, miel, tabac, cuir, bêtes à corne et à laine, armes fabriquées en Kabylie, etc. Le territoire de Bougie, quoique marécageux, est fertile en orangers, figuiers et oliviers; les montagnes voisines, boisées et très-peuplées, contiennent une trentaine de tribus kabyles, parmi lesquelles on compte celle des Merzaia, très-fidèle à la France.

Cette ville, adossée au revers d'une haute montagne, avec ses maisons perdues dans des massifs d'orangers, de grenadiers et de caroubiers, a un aspect des plus pittoresques; elle occupe l'emplacement de l'ancienne colonie romaine de Saldæ, qui fut, avant Carthage, la capitale de l'empire éphémère des Vandales; puis, soumise par les Arabes en 708, elle accepta les dynasties successives qui occupèrent l'Afrique. Ce fut l'époque de la plus grande prospérité de Bougie; elle comptait jusqu'à 20,000 maisons. En 1509, les Espagnols s'en emparèrent, et Charles-Quint la fortifia en 1541. Après le départ des Espagnols, livrée aux compagnies turques des deys d'Alger, exposée aux coups des Kabyles, elle déclina rapidement, et, quand le général Trézel s'en empara, en 1833, elle ne présentait plus qu'un amas de ruines. Bougie, chef-lieu d'un cercle de la subdivision de Sétif, a été érigée en commune en 1854. — C'est là, dit-on, que fut inventée la bougie.

BOUGIÉ, ÉE (bou-ji-é) part. pass. du v. Bougier : *Taffetas* BOUGIÉ.

BOUGIER v. a. ou tr. (bou-ji-é — rad. *bougie*). Passer de la cire fondue sur le bord d'une pièce d'étoffe, pour empêcher qu'elle ne s'effile : BOUGIER *du drap, du taffetas.*

BOUGIÈRE ou **BUGUIÈRE** s. f. (bou-ji-è-re). Pêch. Sorte de filet très-délié.

BOUGILLON, ONNE adj. et s. (bou-ji-llon; *ll* mll. — rad. *bouger*). Personne remuante, qui aime à bouger, qui est sans cesse en mouvement : *C'est un* BOUGILLON *insupportable.* ‖ On dit communément à Lyon BOUGEON, ONNE, et ce dernier mot nous semble plus heureux, plus expressif que l'autre.

BOUGIVAL, bourg de France (Seine-et-Oise), arrond. et à 6 kil. N. de Versailles, à 18 kil. de Paris, sur la rive gauche de la Seine; pop. aggl. 1,815 hab. — pop. tot. 2,104 hab. Carrières de pierres, fours à chaux, fabriques de blanc dit *de Bougival*, et d'acier damassé. Bougival possède plusieurs belles maisons de campagne et une église dont le chœur date du XIIe siècle; le clocher est du style roman, et les fonts baptismaux sont de l'époque de la Renaissance; cette église renferme le tombeau de R. Sualem, le constructeur de l'ancienne machine de Marly.

Dans ses *Mystères de Paris*, Eugène Sue a enveloppé ce charmant village d'un parfum de poésie : c'est là qu'il transplante Fleur de Marie, c'est dans cette terre vierge que se purifie cette jeune plante, qui s'est étiolée au milieu des fanges de la rue aux Fèves.

BOUGLET (Pierre), jurisconsulte français du XVIIe siècle. Il était avocat au parlement de Paris, et publia : *Explication des articles et chefs du crime de lèse-majesté, extraits des anciennes ordonnances* (1622, in-8°), et *Praxis criminis persequendi* (1624).

BOUGLON, bourg de France (Lot-et-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. S.-O. de Marmande; pop. aggl. 180 hab. — pop. tot. 901 hab. Minoteries, briqueteries; église du XVIe siècle.

BOUGON, ONNE s. (bou-gon, o-ne — étym. douteuse; du vieux fr. *bougonneur* ou *boujonneur*, mot qui désignait un inspecteur chargé de faire observer certains règlements, et de marquer les draps de bonne qualité d'une marque appelée *boujon*, double fonction qui lui fournissait souvent l'occasion de blâmer, de réprimander, de *bougonner*; suivant Scheeler, de *bucca*, bouche). Pop. Celui ou celle qui aime à gronder, qui en a l'habitude : *C'est un* BOUGON, *une* BOUGONNE. *Quel vieux* BOUGON!

— Anc. art milit. Syn. de BONCON.

— Adjectiv. Pêch. *Harengs bougons*, Harengs mutilés, en partie dévorés, quand on les retire de l'eau.

BOUGON, personnage qui a joué un certain rôle pendant la Révolution. Il était procureur général syndic du département du Calvados, lorsque la révolution des 31 mai-2 juin 1793 amena à Caen les fugitifs girondins. Il se prononça énergiquement en leur faveur, les aida à organiser la guerre civile, et fut mis hors la loi après la déroute du parti à Vernon. Après avoir vécu quelque temps caché en Bretagne, il se joignit à l'armée vendéenne lors de son expédition d'outre-Loire, fut arrêté en décembre avec le prince de Talmont, après la défaite du Mans, et enfin fusillé à Laval.

BOUGONNANT (bou-go-nan) part. prés. du v. Bougonner.

BOUGONNER v. n. ou intr. (bou-go-né — rad. *bougon*). Fam. Gronder, murmurer entre les dents : *Elle* BOUGONNE *dans un coin. Lequel de vous a vu se lever dans l'infini, apaisant tout au-dessous d'elle, regardant les flots comme une femme, l'étoile Vénus, la grande coquette de l'abîme, la Célimène de l'Océan? L'Océan, voilà un rude Alceste; eh bien, il a beau* BOUGONNER, *Vénus paraît, il faut qu'il sourie.* (V. Hugo.)

— v. a. ou tr. Gronder, réprimander : *Rentrons; il est trop tard, et ma femme me* BOUGONNERA.

BOUGONNEUR ou **BOUJONNEUR** s. m. (bou-go-neur, bou-jo-neur). Anc. cout. Maître juré, inspecteur de la draperie.

BOUGOUINC (Simon), poëte et prosateur français du XVIe siècle. Il était valet de chambre de Louis XII, et ses ouvrages sont curieux par la beauté de l'impression autant que par leur ancienneté. Nous citerons : l'*Homme juste et l'homme mondain, avec le jugement de l'âme dévote* (Paris, 1508); l'*Espinette du jeune prince conquérant le royaume de Bonne-Renommée, en ryme françoise* (1508 et 1514, in-fol.).

BOUGOULMA ou **BUGULMA**, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement d'Orenbourg, sur la petite rivière qui porte le même nom, à 188 kilom. O. d'Oufa; 2,170 hab. Ville bien bâtie et assez commerçante, chef-lieu du district de son nom.

BOUGRAINE (bou-grè-ne). Bot. V. BUGRANE.

BOUGRAN s. m. (bou-gran). Comm. Toile forte et gommée que les tailleurs introduisent entre l'étoffe et la doublure, pour donner de la fermeté aux habits : *Le collet de son habit, ample, lourd et doublé de* BOUGRAN, *lui montait jusqu'à l'occiput.* (V. Hugo.)

BOUGRANÉ, ÉE (bou-gra-né) part. pass. du v. Bougraner. Techn. : *Toile* BOUGRANÉE.

BOUGRANER v. a. ou tr. (bou-gra-né — rad. *bougran*). Techn. Apprêter à la manière du bougran, en parlant des toiles : BOUGRANER *de la toile.*

BOUGRANIÈRE s. f. (bou-gra-niè-re — rad. *bougraner*). Techn. Nom que l'on donnait autrefois aux lingères, dans leurs lettres de maitrise, à cause du bougran qu'elles employaient dans leurs ouvrages.

BOUGRASSER v. tr. et intr. (bou-gra-sé). Mot usité à Lyon, et qui signifie s'occuper à des vétilles, travailler à des niaiseries, gâcher : *Il ne travaille pas, il ne fait que* BOUGRASSER. *Tout cela* EST BOUGRASSÉ.

BOUGRE, ESSE s. (bou-gre, è-se — de *Bulgare*, parce que certains hérétiques bulgares étaient accusés de se livrer à la sodomie). Sodomite. ‖ On a écrit aussi BOULGRE.

— Par ext. Méchant garnement, mauvais drôle : *Si je déplais aux fous de jansénistes, j'aurai pour moi ces* BOUGRES *de révérends pères.* (Volt.)

> Le *bougre* avait juré de m'amuser six mois;
> Il s'est trompé de deux. . . . .
>
> LA FONTAINE.

‖ Gaillard, luron : *C'est un bon* BOUGRE! *un fameux* BOUGRE! *Ce* BOUGRE-*là n'est pas endormi! Jamais compliment, dit-on, ne fit plus de plaisir à Bourdaloue que ce qu'il entendit dire de lui à une poissarde qui le voyait passer, sortant de Notre-Dame, précédé et suivi d'une foule de monde qui venait de l'entendre : « Ce* BOUGRE-*là, dit-elle, remue tout Paris quand il prêche.* » (Dict. hist.)

> Le dieu, qui vit la triste enluminure
> Et l'oripeau du poëte glacé,
> Se prit à dire, en style moins pincé :
> Ce *bougre*-là n'aime pas la nature.
>
> LEBRUN.

— Interjectiv. Sorte de juron trivial : BOUGRE! *que cela me cuit! Je le crois* BOUGRE *bien.* ‖ Substantiv. : *Cet enfant dit des* BOUGRE *comme s'il avait de la barbe. Il lâcha un* BOUGRE *qui fit frémir tout l'auditoire.*

— Rem. Ce mot, considéré comme malhonnête, s'écrit rarement en entier, et ne figure le plus souvent que par sa lettre initiale. Quelquefois même on le lit sous cette forme, en prononçant *bé* ou *be* : *Tais-toi,* B..... (*bougre*), *ou je te claque. Il est malhonnête de lâcher ainsi des* B *à tout propos.*

> Les *b*, les *f* voltigeaient sur son bec.
>
> GRESSET.

BOUGREMENT adv. (bou-gre-man — rad. *bougre*). Très-fam. Diablement, étrangement, extrêmement : *Tu es* BOUGREMENT *mauvais. Elle est* BOUGREMENT *jolie. Il a* BOUGREMENT *bien fait.*

BOUGRERIE s. f. (bou-gre-rî — rad. *bougre*). Hérésie des Bulgares ou Bougres. ‖ On dit aussi BOUGRIE.

— Sodomie : *Il y avait simple absolution du péché de* BOUGRERIE, *avec dispense et la clausule inhibitoire; il en coûtait* 36 *tournois et* 9 *ducats.* (L. Lalanne.)

BOUGRON (Louis-Victor), statuaire français contemporain, né à Paris vers 1802, eut pour maître Charles Dupaty et débuta au Salon de 1824 par une statue d'*Othryadas*, qui lui valut une médaille de 2e classe. Parmi les ouvrages qu'il a exposés depuis, nous citerons : *Sainte Apolline* (pour l'église de Saint-Laurent à Paris) et *Achille s'armant pour venger Patrocle* (Salon de 1827); *Pépin le Bref et le lion* (1831), un des bons ouvrages de l'auteur; *Chilpéric et Frédégonde* (groupe); une *Baigneuse*, la *Ville de Montpellier*, modèle en plâtre d'une figure destinée à l'arc de l'Etoile (1833); l'*Assassinat de Kléber*, groupe (1834 et 1837); le génie funèbre du *Suicide* (1836), « de la rhétorique en marbre, » a dit un critique, « une vaine amplification de collége; » la *Vierge et l'Enfant* (1839), modèle en plâtre d'un groupe exécuté en argent pour l'église de Saint-Christophe, à Tourcoing; *Fénelon*, figure d'un style sec et maniéré (1845); l'*Entente cordiale*, médaillon (1852). Depuis cette dernière date, M. Bougron n'a plus rien exposé; il a quitté Paris vers 1839, pour aller habiter Lille, et il s'est ensuite fixé à Arras. On lui doit encore plusieurs bustes de personnages historiques, entre autres ceux de du Couédic (commande de la Liste civile); de Ch. Dupaty, du maréchal de Villars (commande du ministère de l'intérieur); de Jeanne de Constantinople (1842); du maréchal d'Estrées, du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, etc.

BOUGUE s. f. (bou-ghe). En Normandie, Sables mouvants des bords de la mer : *Les* BOUGUES *de Quéneville.*

BOUGUENAIS, bourg et commune de France (Loire-Inférieure), cant. de Bouaye, arrond. et à 18 kilom. S.-O. de Nantes, sur la rive gauche de la Loire; pop. aggl. 399 hab. — pop. tot. 3,877 hab. L'église, ancienne dépendance du couvent des Couëts, est surmontée d'un beau clocher, dont la flèche, qui s'aperçoit de très-loin, domine un horizon magnifique. Aux environs, château d'Aux; tumulus.

BOUGUER (Pierre), hydrographe et mathématicien français, membre de l'Académie des sciences de Paris, de la Société royale de Londres, etc., né en 1698 au Croisic (Bretagne), mort en 1758; fut choisi, en 1731, avec Godin et La Condamine, pour aller au Pérou déterminer la figure de la terre, tandis que Maupertuis, Clairaut, Camus et Lemonnier se rendaient, de leur côté, en Laponie avec une mission analogue. Il a laissé un grand nombre d'écrits, qui l'ont rangé parmi les premiers géomètres hydrographes de son siècle : *Mémoire sur la mâture des vaisseaux* (1727, in-4°), couronné par l'Académie; *Méthode d'observer sur mer la hauteur des astres* (1729); *Traité du navire, de sa construction et de ses mouvements* (1746, in-4°); *Traité d'optique* (1760, in-4°); *Manière d'observer en mer la déclinaison de la boussole* (1731); *Traité de la navigation* (1753), etc. On lui doit l'invention de l'*héliomètre*, instrument à l'aide duquel on mesure de petits angles avec une grande précision, et qui servit à Bessel pour déterminer la distance presque incommensurable d'une étoile fixe à la terre.

BOUGUEREAU (Adolphe-Williams), peintre français contemporain, né à La Rochelle le 30 novembre 1825, eut pour maître M. Picot, et débuta, au Salon de 1849, par un portrait et un tableau représentant l'*Egalité dans la mort*. L'année suivante, il exposa une *Scène tirée de l'Enfer de Dante* (Gianni Schicci dévorant Capocchio), et remporta le premier grand prix de peinture au concours de l'Ecole des beaux-arts. Il se livra en Italie à de sérieuses études, d'après les chefs-d'œuvre de la Renaissance et d'après les peintures antiques de Pompéi et d'Herculanum. Parmi les envois qu'il fit, comme pensionnaire de la villa Medici, on remarqua une *Idylle*, exposée en 1853 et qui a été gravée par Danguin, et surtout le *Triomphe du martyre* (le corps de sainte Cécile apporté dans les catacombes), composition d'un sentiment élevé et d'une belle ordonnance, qui a pris place au musée du Luxembourg après avoir figuré à l'Exposition universelle de 1855. A la suite de cette dernière exposition, à laquelle il avait encore envoyé un portrait et un gracieux tableau, l'*Amour fraternel* (gravé par Bertinot), M. Bouguereau obtint une médaille de 2e classe. Ses tableaux du Salon de 1857 le mirent tout à fait en vue et lui valurent une médaille de 1re classe. Neuf de ces tableaux, exécutés à la cire et destinés à la décoration de l'hôtel de M. F. Bartholony, attirèrent particulièrement l'attention; en voici les titres : l'*Amour*, l'*Amitié*, la *Fortune* (gravés tous trois dans l'*Artiste*), le *Printemps*, l'*Eté*, la *Danse*, *Arion sur un cheval marin*, *Bacchante sur une panthère*, les *Quatre Heures du jour*. Ces sujets, habilement conçus et traités avec une grande recherche de style, étaient d'heureuses réminiscences des décorations pompéiennes. M. Bouguereau fit preuve aussi d'un dessin élégant et pur, d'une exécution sobre et forte, dans une scène biblique qui figura au même Salon, le *Retour de Tobie* (aujourd'hui au musée de Dijon). En revanche, le tableau représentant *Napoléon III visitant les inondés de Tarascon* (commande du ministère d'Etat, appartenant au musée de Marseille), ouvrage d'une exécution pénible, heurtée, montra que l'artiste n'était pas familiarisé avec les costumes et les habitudes modernes. M. Bouguereau a exposé depuis, en 1859, l'*Amour blessé*, figure d'un modelé très-élégant, et le *Jour des Morts*, composition touchante (au musée de Bordeaux); en 1861, la *Première discorde* (appartenant au cercle de Limoges), toile importante à laquelle il ne manque qu'un peu plus d'éclat et de vérité dans le coloris; le *Retour des champs* (à M. Bertherand, Amiens), « idylle traduite avec le plus pur sentiment de l'antiquité, » a dit M. Th. Gautier; *Faune et Bacchante*, la *Paix* et un portrait; en 1863, une *Sainte Famille*, les *Remords* et une *Bacchante lutinant une chèvre* (musée de Bordeaux); en 1864, une *Baigneuse* (musée de Gand), et le *Sommeil* (à Mme Paturle); en 1865, une *Famille indigente* et le portrait de Mme Bartholony; en 1866, les *Premières caresses* et la *Convoitise*, scènes de la vie de famille, d'un sentiment charmant. M. Bouguereau a peint un grand nombre d'autres tableaux, parmi lesquels il nous suffira de citer : *Philomèle et Progné* (palais du Luxembourg), la *Prière*, l'*Invocation*, *Sapho* (ces trois derniers ouvrages gravés par M. Thirion), l'*Age d'or* (gravé par M. Annedouche). Il a exécuté aussi plusieurs peintures décoratives, notamment chez M. Montlun, à La Rochelle; chez MM. F. Bartholony, Bartholony fils et Emile Péreire, à Paris; dans l'église Sainte-Clotilde (chapelle de Saint-Louis) et dans l'église de Saint-Augustin (chapelle de Saint-Pierre et de Saint-Paul, et chapelle de Saint-Jean-Baptiste). Il s'occupe actuellement (octobre 1866) d'un travail important, la décoration de la salle des concerts au Grand-Théâtre de Bordeaux. Cet artiste, jeune encore et dont la carrière est déjà si laborieusement et si brillamment remplie, est sans contredit l'un des peintres les plus estimables de notre école contemporaine. Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1859.

BOUGUERET (Edouard), industriel et homme politique français, né à Qurgy-la-Ville (Côte-d'Or) en 1819. Il fut, sous le règne de Louis-Philippe, un des chefs les plus influents du parti radical dans son département, où il occupait une grande position par sa fortune et comme directeur de la Société des maîtres de forges de Châtillon-sur-Seine. Nommé, en 1848, membre de l'Assemblée constituante, il siégea et vota avec la gauche républicaine, se prononça contre la politique de l'Elysée, et ne fut pas réélu à l'Assemblée législative. M. Bouguereт est membre du conseil général de la Côte-d'Or.

BOUGUÉRIE s. f. (bou-ghé-rî — de *Bouguer*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des plantaginées, comprenant une seule espèce, qui croît sur les Andes.

BOUGUIÈRE s. f. (bou-ghiè-re). Pêch. Filet en fils très-déliés. ‖ On l'appelle aussi BOUGIÈRE et BUGUIÈRE.

BOUGUIS s. m. (bou-ghiss). Linguist.

Idiome parlé par les Bouguis, petite peuplade de l'île Célèbes.

BOUGY (signal de), vaste plateau, sur l'une des sommités du Jura, et d'où l'on jouit d'une vue incomparable sur le lac de Genève. Le *Signal*, placé à peu près au centre de la courbe formée par la rive septentrionale du lac de Genève, permet de l'embrasser d'un seul regard dans toute son étendue. Rien ne saurait rendre la grandeur et la majesté de ce spectacle, unique dans le monde : les vignobles, les vergers, les villes, les villages se groupent et se pressent sur les flancs de ces collines, qui vont peu à peu s'élevant, jusqu'à ce qu'elles touchent à ces Alpes gigantesques, au-dessus desquelles s'élève le colossal sommet du mont Blanc ; tandis que, dans le fond de cet immense amphithéâtre, le lac aux flots bleus dort paisible comme un miroir d'acier. Le célèbre voyageur Tavernier, qui avait parcouru l'Asie et l'Europe, disait que le panorama de Constantinople pouvait seul être comparé à celui-là, et que la beauté du paysage du pays de Vaud n'était égalée en Arménie que par un certain endroit situé autour d'un lac. Le Signal de Bougy, qui domine la petite ville de Rolle, est élevé de 1,580 pieds au-dessus du lac, et bien supérieur, pour la vue qu'il offre, à celui qui est au-dessus de Lausanne ; tout près, se trouve Aubonne, où le fils du glorieux Duquesne érigea en l'honneur de son père un cénotaphe, à défaut de tombeau pour abriter sa dépouille mortelle, que lui avait refusée la France, où Louis XIV faisait régner l'intolérance.

BOUGY (Alfred-James-Louis-Joseph DE), littérateur français, né à Grenoble le 5 décembre 1816, descend d'une famille protestante originaire du Nord, et que les guerres de religion avaient dispersée. Le père de M. de Bougy était banquier; il voulut lancer son fils dans la finance. Celui-ci refusa de céder aux désirs de ses parents et dut quitter la maison paternelle. Il se fit soldat et passa deux années au service, et il commença ensuite l'étude du droit, puis alla s'établir à Lausanne, où il donna pour vivre des leçons de français, de littérature et de violon. Sur cette terre suisse, il renoua la vieille tradition de sa famille en se faisant protestant. La mort de son père lui ayant permis de se livrer à son penchant pour les lettres, il vint à Paris en 1840, et s'essaya par quelques feuilletons. Entré, en 1842, comme surnuméraire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, il y devint employé en 1844, et passa, en 1849, comme bibliothécaire à celle de la Sorbonne, où il est encore (1866). En 1853, il fut chargé par le ministre Fortoul de deux missions scientifiques et littéraires, ayant pour but, la première, d'aller explorer les petites républiques d'Andorre et de Saint-Marin ; la seconde, d'aller recueillir les inscriptions romaines de la Suisse française et de la Savoie, pour le grand recueil épigraphique de M. Léon Renier, de l'Institut. M. de Bougy a publié les résultats de ses deux missions, notamment en ce qui concerne les deux petites républiques, dans la *Liberté de pensée*, la *Revue française*, l'*Athenæum français*, l'*Illustration* et la *Revue de Paris*. Il en a fait plus tard l'objet d'une publication en volume. Le conseil souverain de la république de Saint-Marin a récompensé ses divers travaux en lui décernant le diplôme et la croix de chevalier de son ordre. En 1866, il a été aussi nommé par le roi d'Italie chevalier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare.

On a de M. Alfred de Bougy, dont les productions diverses se distinguent surtout par le soin du style et la préoccupation artistique : le *Tour du Léman* (et non la *Tour du Léman* comme on s'obstine à l'écrire) ; *Voyage pittoresque, artistique, littéraire et philosophique sur les rives du lac de Genève* (Paris, 1846, grand in-8°) ; *Histoire de la bibliothèque Sainte-Geneviève et des édifices qui l'entourent* (1847, in-8°) ; *Turlupinades à l'encontre des pédagogues et des cuistres de l'école du Bon sens* (1849, in-12), petit pamphlet littéraire contre M. Ponsard et ses fanatiques prôneurs ; la *Luizina*, roman (1852, in-12) ; 2e édition illustrée et intitulée la *Vengeance du bravo* (1864, in-4°) ; *Fragments inédits de Jean-Jacques Rousseau, tirés de la bibliothèque de Neufchatel, en Suisse, suivis des résidences de Jean-Jacques* (1853, in-12) ; *Evian et ses environs* (Genève, 1852) ; *Voyage dans la Suisse française et le Chablais; Opuscules posthumes de Jean-Jacques Rousseau et Lettres inédites de Madame de Warens* (1860, in-12) ; cet ouvrage contient une 2e édition du *Tour du Léman*, refondue et augmentée, et aussi une 2e édition également augmentée des *Fragments de Jean-Jacques Rousseau;* le *Supplice du bourreau*, petit roman psychologique contre la peine de mort, dédié à Victor Hugo (1864, in-12) ; les *Sœurs de Champanges*, roman rustique (1865, in-4°, illustré) ; *Légende, histoire et tableau de Saint-Marin, république du mont Titan*, avec une préface de George Sand (1865, in-12) ; *Légende, histoire et tableau de la république d'Andorre* (1865, in-12), etc. Il a en outre édité ou annoté les *Confessions de Jean-Jacques Rousseau* ; *Un million de rimes gauloises*, fleur de la poésie drôlatique et badine depuis le XVe siècle (1858, in-32) ; *Chansons complètes et poésies diverses de Désaugiers* (1858, in-32). On annonce de lui, comme devant bientôt paraître, le *Livre des devises et des cris de guerre de la noblesse française*, édition in-4° de grand luxe. On doit encore à M. de Bougy un assez grand nombre de romans, nouvelles, poésies, articles de genre et de critique, biographies, etc., publiés dans divers recueils et journaux. Il a collaboré à l'*Encyclopédie nouvelle* et à la *Nouvelle biographie universelle*. En 1865, il a été appelé à faire partie de la commission chargée de préparer la revision des statuts de la Société des gens de lettres, dont il est membre.

BOUH s. m. (boû — onomat. du cri de l'oiseau). Ornith. Nom vulgaire d'un hibou d'Egypte.

BOUHAUREAU s. m. (bou-o-ro). Ornith. Ancien nom du canard.

BOUHOT (Etienne), peintre français, né à Bard-les-Epoisses (Côte-d'Or) en 1780, mort en 1860 à Semur, où il s'était fixé vers 1835, et où il était directeur de l'école municipale de dessin. Il peignit un nombre considérable de vues architecturales, qui figurèrent aux salons de 1810 à 1859. Il nous suffira de citer : la *Vue de la cour du château de Fontainebleau* (musée de Lyon) ; la *Vue intérieure de l'arche Marion, à Paris* (musée de Cherbourg) ; le *Porche de Saint-Germain-l'Auxerrois* (musée de Rouen) ; la *Grande salle du palais des Thermes* (musée de Dijon). Les ouvrages de Bouhot obtinrent un grand succès, principalement à l'époque de la Restauration : ils se distinguent par une touche délicate et précieuse, mais le coloris en est sec et froid, et les figures qui les animent sont sans caractère déterminé.

BOUHIER (Jean), président à mortier au parlement de Dijon et membre de l'Académie française, né à Dijon en 1673, mort dans la même ville en 1746. Il descendait d'une famille de robe qui avait déjà donné au parlement de Bourgogne sept générations de conseillers. Il montra de bonne heure de grandes dispositions pour l'étude, et aux connaissances classiques ordinaires il joignit celle de plusieurs langues, comme l'italien, l'espagnol et l'hébreu. Après avoir fait son droit à Orléans, il fut reçu conseiller à l'âge de dix-neuf ans, et devint président à trente.

Peu d'hommes ont montré des aptitudes aussi diverses que le président Bouhier. « Jurisprudence, philologie, critique, langues savantes et étrangères, histoire ancienne et moderne, histoire littéraire, traductions, éloquence, il remua tout, il embrassa tout ; il fit ses preuves dans tous les genres, et dans la plupart il composa des œuvres remarquables. » C'est d'Alembert qui a tracé de lui cet éloge. Voltaire lui écrivait : *Te veneror et tuus esse velim.* Sa réputation était telle que l'Académie, faisant fléchir en sa faveur les règlements qui astreignaient à la résidence à Paris tous ses membres autres que les évêques, l'appela dans son sein en 1727. Il y fut reçu par son collègue, le président Hénault, et ce fut précisément Voltaire qui lui succéda en 1746.

Examinons les titres qu'avait Jean Bouhier à l'admiration de ses contemporains. Si nous n'y rencontrons aucune œuvre capitale, nous y verrons du moins des marques visibles du « talent presque universel » que l'abbé d'Olivet reconnaissait chez l'aimable président. Ses *Œuvres de jurisprudence*, qui ont été réunies dans une édition (Dijon, 1787, 2 vol. in-fol.), renferment un *Traité de la dissolution du mariage pour cause d'impuissance* (1735) ; un *Traité de la succession des mères* (1726), et la *Coutume générale du duché de Bourgogne* (1717, in-4°). Ce dernier ouvrage est recherché. Sur la critique historique et littéraire, il a laissé : *De priscis Græcorum et Latinorum litteris dissertatio* (1708, in-fol.) ; *Remarques critiques sur le texte du traité de Cicéron* de Natura deorum (1721, 3 vol. in-12) ; *Remarques critiques sur le texte des Catilinaires* (1727) ; *Lettres pour et contre sur la fameuse question : « Si les solitaires appelés Thérapeutes, dont a parlé Philon le Juif, étaient chrétiens »* (1712). En biographie, nous trouvons : des *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Montaigne*, imprimés en tête des *Essais;* en archéologie, une *Explication de quelques marbres antiques* (1733, in-4°). On lui doit encore : une *Traduction du IIIe et du Ve livre des* Tusculanes (1737) ; une imitation en vers français du *Poëme de Pétrone sur la guerre civile* (1737), du *Pervigilium Veneris*, et de fragments de Virgile ; enfin, un petit recueil de *poésies* légères (1742).

Ce n'est pas tout : il écrivit dans le *Journal de Trévoux* et dans le *Mercure*. Bibliophile éclairé, il augmenta, dans des proportions considérables, la bibliothèque déjà fort riche que lui avaient léguée ses pères. Cette collection jouissait d'une telle célébrité, qu'en 1722 le roi ordonna qu'un exemplaire de chaque livre sortant de l'imprimerie royale serait envoyé à son savant propriétaire. Cette bibliothèque passa, après Bouhier, au président de Bourbonne, son petit-fils, et fut vendue ensuite à l'abbaye de Clairvaux. Elle forme aujourd'hui des fonds importants dans trois de nos établissements publics.

Si l'on ajoute à ces travaux si divers la correspondance que Jean Bouhier entretenait avec tous les savants de l'époque, les devoirs que lui imposait sa charge et ceux, plus agréables mais non moins assidus, qu'il remplissait envers la société polie de Paris et de Dijon, on conviendra que c'étaitl à une vie bien remplie.

En 1728, obligé par de violentes attaques de goutte de résigner ses fonctions, le président Bouhier consacra tous ses soins à la petite Académie qu'il avait fondée dans son hôtel de la rue Saint-Fiacre, et qui comptait parmi ses membres MM. de La Bastie, Bazin, Cocquard, des Forêts, Léauté, Michault, l'abbé Joly, le P. Hennin, jésuite, et le P. Oudin. Dix jours avant sa mort, il présidait la dernière séance. Averti par le P. Oudin que sa fin était proche, il ne voulut pas avoir d'autre confesseur que son ami. On rapporte qu'il garda sa connaissance jusqu'au dernier moment, et qu'il répondit à quelqu'un qui lui adressait la parole : « *Chut! j'épie la mort!* » C'était le mot d'un philosophe à qui la tombe inspirait plus de curiosité que d'épouvante. Il avait, peu de jours avant, composé sa propre épitaphe :

Qui tristem coluit Themidem, mitesque Camœnas,
Conditur hoc Janus marmore Boherius.

Janus est ici un jeu de mots qui, tout en rappelant le vrai prénom de Bouhier, *Joannes*, fait allusion au double caractère qu'il s'est donné dans son épitaphe.

On a imprimé tout récemment, pour la première fois, sous le titre de *Souvenirs de Jean Bouhier*, un recueil d'anecdotes restées jusqu'ici manuscrites, et faisant partie du fonds Bouhier à la Bibliothèque impériale. Le président avait coutume de consigner chaque jour sur une sorte de registre les choses amusantes qu'il entendait raconter. Bien que, — ou peut-être parce que — ancien élève des jésuites et frère de l'évêque de Dijon, il aimait assez à médire du clergé. En outre, il vivait à une époque où la liberté du langage tenait lieu de toutes les autres libertés. Il ne faut donc pas s'étonner si l'on trouve dans ce curieux petit livre certaines plaisanteries sur le clergé et des mots que notre rigorisme de fraîche date n'admettrait qu'entourés de voiles. Plusieurs de ces anecdotes étaient connues ; presque toutes sont spirituelles et bien tournées. En voici quelques-unes des plus courtes :

« On ne finit point sur les naïvetés du comte de Roussy. Etant à l'armée, un jeudi au soir, son cuisinier vint lui dire qu'il n'avait qu'un agneau à lui donner pour son souper, mais que c'était dommage de le tuer, parce que le comte étant seul, et ne le pouvant manger tout entier, le reste ne se pourrait garder jusqu'au dimanche. — Eh bien, répondit le comte, te voilà bien embarrassé ! il n'en faut tuer que la moitié. » On voit que le type prétendu moderne de Calino existait déjà au XVIIIe siècle.

« L'évêque du Puy, qui est de la maison de Béthune, a un très-grand nez. Un jour, le duc de Roquelaure, qui n'en a presque point, plaisantait fort sur le nez de cet évêque. Enfin, le prélat s'en lassant : « Hé ! monsieur, » lui dit-il, laissez mon nez ! croyez-vous qu'il » ait été fait aux dépens du vôtre ? »

« Louis XIV ne portait jamais de manchon, même quand il allait à la chasse, au plus fort de l'hiver. Deux paysans l'y ayant rencontré en cette saison, et l'un d'eux paraissant étonné de ce que Sa Majesté ne précautionnait pas mieux ses mains contre le froid : « N'en sois » pas surpris, dit l'autre ; c'est que le roi a tou- » jours ses mains dans nos poches. »

Parmi les anecdotes gaillardes, nous choisissons cette dernière, comme une de celles qui le sont au moindre degré : « Le maréchal de Villeroy étant allé à Lyon en 1714, au sujet d'une petite sédition qui y était arrivée, ce ne furent pendant son séjour en cette ville que fêtes et réjouissances. Une dame de Paris, qui apprit que celles de Lyon s'empressaient fort à lui plaire, écrivant à l'une d'elles, lui demanda à laquelle le maréchal avait donné le mouchoir. La vieille demoiselle Béraud, fort connue par les chansons de Coulanges, et qui a été autrefois fort des amies du maréchal, ayant vu cette lettre, dit à la dame qui l'avait reçue : « Mandez à votre » amie que M. le maréchal ne se mouche plus. »

N'est-ce pas plaisir de retrouver, sous la plume d'un grave magistrat, le vieil esprit français, avec toute sa malice et sa bonne humeur ?

Revenons maintenant sur les œuvres du président Bouhier, pour signaler ce qu'il y a de curieux dans son *Traité de la dissolution du mariage pour cause d'impuissance*. La matière est libre, et, comme dirait Rabelais, c'est de *haulte graisse;* mais ici, il faut que le lecteur ne perde pas un instant de vue que le *Grand Dictionnaire* s'est engagé à tout décrire, à tout dépeindre, à tout sonder. Titre, plan, méthode oblige ; nous sommes avant tout anatomiste, dans le sens moral du mot. Nous n'écrivons pas pour le plaisir d'écrire, d'amuser et de scandaliser ; nous remplissons un devoir : voilà tout ; et si, par prudence, par lassitude, par dégoût, il nous prenait un jour l'envie de saupoudrer la vérité, de capituler avec l'histoire, les épigraphes imprimées à la première page de cet ouvrage seraient là pour nous crier d'une voix impérieuse : Marche ! marche !

Outre que les magistrats ne craignaient pas ce genre d'affaires appelées les *causes grasses*, une autre raison décida l'auteur à composer cet opuscule : c'était la rivalité qui existait entre les divers parlements, dont chacun avait sa jurisprudence particulière, à laquelle il tenait fort, et qu'il cherchait à faire prévaloir. En 1677, le parlement de Paris avait ordonné l'abolition du *congrès* dans les procès en *impuissance;* il eût peut-être mieux valu abolir les procès de cette nature eux-mêmes, mais l'opinion publique n'était pas encore assez avancée pour demander une telle réforme ; et puis ces causes, comme matière ecclésiastique, relevaient plus encore des officialités que des parlements, devant lesquels elles ne venaient qu'en appel. Bouhier, c'est lui-même qui le dit dans sa conclusion, ne composa son traité que pour démontrer l'absurdité d'abolir un genre de preuve, qui souvent était la seule concluante, malgré les abus qu'elle pouvait entraîner. Ces deux graves questions du *congrès* et de l'*impuissance* seront discutées à leur place ; nous ne voulons ici que donner une idée de l'ouvrage et des recherches curieuses qu'il renferme.

Le président commence par justifier les femmes qui intentent à leurs maris un semblable procès, et, dans ses raisonnements, la religion ne tient pas moins de place que le droit et la morale. Aidé de maintes citations des canons et des Pères de l'Eglise, il prouve que la femme ne peut rester sans péché avec un mari impuissant, à moins de n'avoir avec lui que des rapports fraternels, ce qui sera bien difficile ; car saint Basile, dans son *Traité de la virginité*, affirme que ce sont les eunuques et les impuissants qui désirent le plus l'approche des femmes, et, d'un autre côté, le canoniste Sainte-Beuve déclare que les *attouchements impudiques entre mari et femme, sans aucun rapport à l'usage naturel du mariage, sont péché.* « Que fera donc une femme vertueuse dans cette triste situation ? Si elle souffre les approches de son prétendu mari, la voilà criminelle ; si elle lui résiste, elle s'expose à ses emportements et à sa fureur. Faut-il qu'elle se résigne à être éternellement malheureuse en ce monde et en l'autre ? » Aussi, conclut l'auteur, un procès semblable ne l'expose pas plus au reproche d'incontinence, qu'un second mariage n'y expose une veuve, ou un premier mariage une vierge. D'ailleurs, c'est l'Eglise qui l'a ordonné dans ses décrétales, et l'auteur des *Conférences ecclésiastiques sur le mariage* dit « qu'en cette occasion la femme, non-seulement peut, sans blesser sa conscience, demander la dissolution du mariage, mais qu'il y a même des femmes qu'un confesseur y doit obliger. » Car, d'un côté, l'Eglise est comme le droit romain, elle n'admet le mariage que *procreandi causa;* de l'autre, elle connaît la faiblesse de la chair, elle sait que la plupart des femmes ne ressemblent point à l'Armande des *Femmes savantes*, et qu'elles n'éprouvent pas, comme elle, une répulsion invincible pour le mariage et *tout ce qui s'ensuit*. On peut dire, il est vrai, que toute femme devrait reculer en songeant aux épreuves qu'elle aura à subir, et dont la première est la visite de sa personne, pour bien prouver que ce n'est pas sa conformation vicieuse qui est cause de l'impuissance dont elle se plaint ; mais le savant président a réponse à tout, et là-dessus il écrit la curieuse page suivante : « La visite de la femme, contre laquelle on se récrie tant, et qu'on regarde comme une flétrissure, était sans doute envisagée d'un œil bien différent par les chrétiens des premiers siècles. On en peut juger par la manière dont ils ont parlé d'une ancienne tradition sur une pareille épreuve, qu'on prétendait avoir été juridiquement faite à la personne de la plus sainte des vierges. Les lois de l'Eglise ont prescrit cette formalité dans le cas où une religieuse est accusée d'un commerce criminel avec quelque homme, ou quand une femme mariée demande d'être reçue religieuse avant que son mariage soit consommé. » Il est vrai qu'un évêque de Chartres, qui vivait au XIIe siècle, a traité d'impudence et d'effronterie la plainte d'impuissance formée par une femme contre son mari ; et « qu'un avocat ayant été consulté par une femme sur un tel cas, et la voyant affirmer avec confiance qu'elle était encore vierge, la couvrit de confusion en lui demandant où elle avait appris comment on cessait de l'être, et sur quoi elle pouvait s'assurer qu'ayant passé tant de nuits entre les bras d'un époux, elle n'eût pas perdu cette fleur, qu'elle croyait avoir encore ; mais ce trait, qui pouvait se souffrir dans la bouche d'un plaisant, ne convenait pas dans celle d'un homme grave et réfléchi. Il eût été aisé de lui fermer la bouche par ces paroles de saint Basile : *Nulle vierge n'est assez enfant, pourvu qu'elle soit nubile de corps, pour ignorer tout ce qui regarde sa nature, de quel flanc elle est sortie, etc.* » Comme on le voit, le président Bouhier est très-versé dans les matières canoniques et dans les écrits des Pères de l'Eglise, qui parlaient de ces matières avec une complète liberté.

Après ces notions générales d'une érudition amusante et variée, il passe aux procédures en usage dans les affaires d'impuissance. La première épreuve est la visite de l'homme et celle de la femme, visite qu'il justifie par l'habitude constante de l'Eglise, par l'autorité des décrets, des canons, des Pères, de qui ces affaires relevèrent uniquement pendant de longs siècles, et par l'usage qu'en fait la législation des autres pays. « Sans cela, dit-il, que feraient d'honnêtes filles, qui ont eu le malheur d'être ravies contre leur gré, et qui demandent à prouver la consommation du rapt par l'inspection de leurs personnes ? Qu'auraient fait enfin ces deux demoiselles de Paris, chez qui s'étaient tenues en 1560 diverses assemblées de calvinistes, dans les-

quelles on les accusa de s'être abandonnées à la lubricité de quelques hommes de leur secte? Toute l'animosité du parti contraire ne put empêcher qu'elles n'obtinssent du parlement la permission de se justifier par cette épreuve; et, par la même raison, la cour, suivant arrêt du 20 août 1604, confirma la visite qu'une fiancée avait demandé qu'on fît de sa personne, pour prouver la fausseté de ce qu'avait dit son fiancé, qu'il avait eu avec elle des habitudes criminelles. »

Voilà des mœurs judiciaires qui sont bien loin de nous. Après ces premières enquêtes, lorsqu'on n'a reconnu aucune trace d'impuissance chez l'homme, ni de stérilité chez la femme, on leur ordonne une cohabitation de trois ans, pendant laquelle on espère que cesseront les griefs dont se plaint la femme. On trouve un reste de cette coutume dans certains cantons de la Suisse, où naguère deux époux qui demandaient le divorce devaient préalablement passer huit jours enfermés dans une chambre où ne se trouvaient qu'une seule chaise et qu'un seul lit.

Mais il faut tout prévoir, et le président ajoute : « Le seul inconvénient de la cohabitation est d'obliger une femme de retourner avec son mari, qu'elle a cruellement offensé par son accusation; car il semble que ce soit l'exposer à un ressentiment, dont il paraît difficile qu'elle évite les funestes effets. D'ailleurs, comme cette épreuve n'est ordonnée que pour parvenir, s'il se peut, à la consommation du mariage, la règle est de visiter ensuite la femme, pour reconnaître si elle est encore fille. Or, dit agréablement un homme d'esprit, c'est la rendre responsable de la garde d'un joyau dont elle n'est pas maîtresse; car, ajoute-t-il, que n'inspirent point à un impuissant la rage, l'intérêt, le point d'honneur, quand la pièce de conviction de son impuissance est à sa merci? La femme peut, en effet, perdre cette pièce de plus d'une manière, sans néanmoins pour cela être devenue femme. Cela se comprend aisément, sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans aucun détail. Il est donc dangereux de remettre une femme en de telles mains. Ce danger est grand sans doute, mais on peut bien croire que les canonistes ne l'ont pas laissé sans remède. Celui dont ils se servent est d'ordonner que la femme sera séquestrée, si elle le requiert, chez quelqu'une de ses parentes ou amies, non suspectes, où le mari aura la liberté de la voir et de coucher avec elle, quand il lui plaira. Cela se trouve dans quelques décisions de la rote, et s'est pratiqué plusieurs fois en France. » Comme on le voit, ce sujet avait été étudié à fond, on n'avait rien laissé au hasard. Ceux qui ont feuilleté les ouvrages des canonistes savent jusqu'où va leur imagination quand ils traitent de semblables matières.

Si aucun de ces moyens n'a réussi, et que le mari demande le congrès pour prouver que c'est à tort qu'on l'accuse d'impuissance, le droit en usage dans toute l'Europe catholique voulait qu'on lui accordât sa demande. A l'article *congrès*, nous verrons comment on avait été amené à admettre une preuve de ce genre, et les incidents burlesques qui en résultaient souvent. Nous nous contenterons ici de citer Bouhier, racontant de quelle manière cette épreuve avait lieu de son temps.

On ne peut nier que la pudeur ne soit alarmée au seul nom de *congrès*. L'idée que s'en forment la plupart des gens augmente encore l'horreur qu'on en a naturellement. Ils se figurent que les mariés sont exposés à cette épreuve en présence de témoins, à la manière des anciens cyniques; et, sur cela, on ferme les oreilles à tout ce qui peut servir de justification à cette procédure. Cependant le congrès ne se fait pas tout à fait de la sorte. Le mari et la femme y sont dans un lit bien fermé. A la vérité, il reste dans la chambre des matrones, pour servir de témoin, en cas qu'il arrive quelque altercation entre eux; mais tout se passe d'ailleurs entre quatre rideaux. Quand il s'est écoulé un temps suffisant, et que le mari juge à propos d'appeler les experts choisis, la femme est visitée par les matrones, afin de reconnaître, suivant les règles de leur art, les vestiges de la consommation, si elle s'est faite. Les médecins et les chirurgiens qui, pendant le congrès, étaient dans une chambre voisine, assistent aussi, en cas de besoin, à cette reconnaissance. Ainsi le congrès, par rapport aux témoins qui s'y trouvent, n'est proprement qu'une nouvelle inspection de la femme, faite dans un temps où l'on peut mieux juger de son état et où il est impossible d'être trompé. Il n'est donc pas plus odieux que la première visite.

La Révolution abolit les procès pour cause d'impuissance, et, par conséquent, le congrès. A Rome, où tout est régi par le droit canon, on en voit encore des exemples, et l'on peut rapprocher du livre du président Bouhier la spirituelle anecdote racontée par son ami de Brosses, dans son *Voyage en Italie*.

« Le troisième procès est d'une grande conséquence; il s'agit de la Doria, duchesse de Turvi, fille unique du riche Doria le Génois. On dit que c'est son père qui la pousse à poursuivre cette affaire, et qui, au désespoir de ce qu'elle n'a point d'enfants, la voudrait marier à un autre Doria de ses parents. Mais le vieux bonhomme a beau faire, jamais postérité ne sortira de sa fille; c'est moi qui en suis caution. Il y a je ne sais combien d'années qu'elle est mariée; elle a sa quarantaine, avec cela un vrai remède contre l'amour. Elle est venue elle-même solliciter son procès: imprudence signalée! car son visage est une pièce justificative en faveur de son mari. On me la montra l'autre jour dans une grande assemblée, chez le cardinal Acquaviva; je ne pus m'empêcher de dire que ce procès pouvait se juger sur l'étiquette du sac. Cependant le pauvre époux a l'affaire fort à cœur, à cause des *beaux yeux de sa cassette*.

BOUHIER DE L'ÉCLUSE (Robert-Constant), homme politique français, né aux Sables-d'Olonne le 18 octobre 1799, d'une ancienne famille, qui compte au nombre de ses membres le président Jean Bouhier, de l'Académie française, et Bouhier de Beaumarchais, trésorier de l'épargne de Henri IV, intendant et chevalier de son ordre du Saint-Esprit. Volontaire royal en 1815, il servit pendant quelque temps, vint suivre à Paris les cours de droit, se fit recevoir avocat en 1820, et fut nommé substitut du procureur du roi à Mantes, d'où il passa à Chartres en 1824. Après la révolution de juillet 1830, M. Bouhier de l'Ecluse refusa le serment à Louis-Philippe; il se fit inscrire au barreau de Paris et plaida dans un grand nombre de procès politiques, où se déploya son zèle pour la légitimité. Les événements de 1848 le portèrent à la Constituante comme représentant de la Vendée; il y siégea à l'extrême droite, mais il garda une entière indépendance de votes et se sépara même de son parti sur diverses questions importantes. Il vota pour la diminution de l'impôt du sel, pour l'abolition de la peine de mort, pour le fameux amendement Grévy, qui tendait à déléguer le pouvoir exécutif à un citoyen nommé par l'assemblée; contre l'établissement de deux chambres, contre le bannissement de la famille d'Orléans et la mise en accusation de Caussidière, tout en admettant les poursuites contre Louis Blanc; il se prononça encore contre le maintien de l'état de siége pendant la discussion de la constitution, manifestant en revanche le fond de ses opinions en votant contre l'ensemble de cette constitution, qui consacrait la République. A la Constituante, M. Bouhier de l'Ecluse fit, en outre, diverses propositions, une entre autres, à l'effet de venir au secours des artistes en leur allouant 300,000 fr., ce qui fut adopté et exécuté. Il présenta aussi un projet de loi pour la création d'une banque nationale foncière; un autre pour le mariage gratuit des indigents, qui fut voté, et plusieurs amendements sur la constitution, la loi sur les ateliers nationaux, etc.

Réélu à la Législative, il accusa plus nettement que jamais ses principes monarchiques, sans cesser toutefois d'émettre des votes indépendants. Il s'opposa énergiquement à la mutilation du suffrage universel (loi du 31 mai), repoussa le douaire accordé à la duchesse d'Orléans, la dotation demandée pour le président de la République, et combattit la politique de l'Elysée. Lors des débats irritants de la révision de la constitution, il déposa une proposition ayant pour but de revenir à la royauté dite *légitime*, au moyen d'un appel au suffrage universel agissant dans sa plus entière liberté, après la cessation des pouvoirs du président. La majorité, hostile à la République, mais obstinément attachée à la loi du 31 mai, ne permit pas même à l'orateur de développer sa proposition.

Après le coup d'Etat du 2 décembre, M. Bouhier de l'Ecluse, au milieu de l'abstention de son parti, posa de nouveau sa candidature dans la Vendée; il fut envoyé par l'arrondissement des Sables-d'Olonne au Corps législatif. Un des trois députés élus en dehors des présentations faites par le pouvoir, il prit le premier la parole devant la Chambre et déclara qu'il y venait siéger parce que le serment à la République, qu'on lui demandait, « le laissait entièrement libre, libre pour son passé, libre pour l'avenir, et lui conservait la faculté de faire toujours ce qu'il croirait être le plus grand intérêt de la France; car la constitution plaçait au-dessus de tout la volonté nationale. » Au Corps législatif, il prit souvent la parole et défendit successivement la liberté individuelle, la liberté de la presse, les droits des écrivains, le suffrage universel; il protesta vivement contre la loi sur les délits de la presse commis à l'étranger, qu'il qualifia de *loi draconienne;* il demanda qu'on appelât *Musée des souverains* (nom qui lui a été donné depuis) le musée des objets ayant appartenu à l'ancienne monarchie française et à l'Empire, et que la commission proposait d'appeler *Musée impérial et royal;* enfin, il émit la pensée d'établir un chemin de fer de Bordeaux à Lyon et Cette, et de relier ainsi l'Océan à la Méditerranée, sans supprimer le canal du Midi ou l'abandonner à une compagnie, comme on le proposait. Lors du vote pour l'empire héréditaire, il déposa une protestation d'un avocat de Metz contre les votes dans un arrondissement de la Moselle, et protesta en son nom personnel contre toutes les opérations, en invoquant « les droits du comte de Chambord. » A la session suivante, un serment à l'empereur ayant été demandé aux députés, il se refusa à le prêter en invoquant ses droits acquis et la puissance du vote universel qui l'avait fait député. Par suite, il fut déclaré démissionnaire, et les portes du Palais législatif lui furent fermées. Depuis lors, M. Bouhier de l'Ecluse s'est retiré à la campagne, pour s'y livrer à l'agriculture et aux lettres. Il a quitté, en 1853, sa place au barreau de Paris.

On doit à M. Bouhier de l'Ecluse : *Du célibat sacerdotal dans l'Eglise catholique et du mariage des prêtres en France* (1831, in-8° broché); *De l'adoption par les prêtres* (1840, in-8°); ces deux écrits ont été réunis sous ce titre : *De l'état des prêtres en France, etc.* (1842, in-8°). Il a publié en outre : la *Paix* (1859, brochure); le *Pape et l'Italie* (1860); *Lettre à M. Baroche, ministre des cultes, à l'occasion de l'Encyclique* (1861), ouvrages qui lui ont valu un bref du pape. Citons encore un roman historique : *Marianne l'Olonaise*, chronique sablaise (1866, in-8°). Il est aussi l'auteur d'une comédie de mœurs intitulée les *Femmes d'affaires*, et de divers travaux restés inédits, parmi lesquels *Un génie mazzinien* serait une satire assez vive de certains faits de l'époque actuelle, observés, bien entendu, du sommet politique où se place l'ex-représentant des Sables-d'Olonne, le hardi et fidèle champion de la *légitimité*, non pas sans doute de cette *légitimité* qui n'a *rien appris, rien oublié*. La vie si honorablement remplie de M. Bouhier de l'Ecluse prouve assez qu'il n'est point de la famille de ces Epiménides politiques qui, après avoir dormi un quart de siècle, se réveillent en niant aveuglément les changements accomplis. Aussi ne saurait-on, à quelque opinion qu'on appartienne, lui appliquer, sans beaucoup d'injustice, la phrase originale et caractéristique par laquelle M. de Talleyrand jugeait les Bourbons de la Restauration : le descendant du trésorier de l'épargne de Henri IV a montré, par son attitude aux assemblées républicaines, que son admiration pour le passé ne l'empêchait pas de comprendre l'avenir : ses votes en faveur de la liberté en font foi. Ce sera son éternel honneur et son droit incontestable à l'estime des honnêtes gens de tous les partis.

BOUHOUR ou **BOUHOURT** s. m. (bou-our). Joute, tournoi. ‖ Vieux mot. On a dit aussi BOUHOURDIS et BOUHOURDEIS.

BOUHOURDER v. n. ou intr. (bou-our-dé — rad. *bouhour*). Jouter, combattre dans un tournoi. ‖ Vieux mot.

BOUHOURS (Dominique), jésuite, littérateur, né à Paris en 1628, mort en 1702. Il professa les humanités dans diverses maisons de son ordre, et fut successivement chargé de l'éducation des princes de Longueville et du marquis de Seignelay, fils de Colbert. Religieux bel esprit, prêtre mondain, il s'attira les railleries des puritains de Port-Royal; critique minutieux, puriste exagéré, il eut de nombreuses querelles littéraires, notamment avec Ménage et Maimbourg, et on lui reprocha le clinquant et la recherche de son style. On ne peut cependant lui contester le mérite d'avoir utilement servi la langue et le goût. Mme de Sévigné disait de lui : « L'esprit lui sort de tous les côtés. » On a rapporté qu'au moment de sa mort il avait dit : « Je *vais* ou je *vas* mourir, l'un et l'autre se *dit* ou se *disent*. » Mais cette anecdote a sans doute été imaginée pour caractériser sa minutie et ses recherches de purisme. Ses principaux écrits sont : *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671), critique ingénieuse et enjouée, qui fut vivement attaquée par Barbier d'Aucour; *Doutes sur la langue française proposés à MM. de l'Académie* (1674); *Nouvelles remarques sur la langue française* (1675); *Manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit* (1687); *Pensées ingénieuses des anciens et des modernes* (1691), etc. Cet ouvrage donna lieu à cette épigramme de Mme Deshoulières :

> Père Bouhours, dans vos *Pensées*,
> La plupart fort embarrassées,
> A moi vous n'avez point pensé.
> Dans cette liste triomphante
> Des célèbres auteurs que votre lyre chante,
> Je ne vois point mon nom placé.
> Mais aussi dans le même rôle
> Vous avez oublié Pascal,
> Qui pourtant ne pensait pas mal.
> Un tel compagnon me console.

Citons encore de Bouhours : *Pensées ingénieuses de l'Eglise* (1700); *Histoire de Pierre d'Aubusson grand maître de Rhodes* (1676); *Opuscules sur divers sujets* (1684); *Recueil de vers choisis* (1693); *Sentiments des jésuites touchant le péché philosophique* (1690); *Nouveau Testament traduit en français selon la Vulgate* (1697, 2 vol.), etc.

BOUHUENTIR v. a. ou tr. (bou-u-an-tir). Accorder. ‖ Vieux mot.

BOUÏ, ville de Russie d'Europe, dans le gouvernement et à 72 kilom. N. de Kostroma, au confluent de la Visksa et de la Kostroma, ch.-l. de district; 2,000 hab. Corroieries, commerce de pelleteries.

BOUI-BOUI ou **BOUIG-BOUIG** s. m. (boui-boui). Néol. Très-fam. Petit théâtre en plein vent ou baraque de saltimbanques : *Aussi, chaque soir, des files de voitures attendent-elles devant ces tréteaux sans prétention, qu'on nomme des* BOUIGS-BOUIGS, *un nom peu académique, mais qui finira par prendre sa place au dictionnaire.* (Th. Gaut.) *Le* BOUIG-BOUIG, *s'il faut en croire les érudits, signifie, en argot dramatique de bas lieu, le petit théâtre à quatre sous.* (Th. Gaut.) ‖ Théâtre du dernier ordre : *Nous ne voulons pas parler ici des cinq ou six ménétriers qui raclent le soir des ponts-neufs de vaudeville dans quelque* BOUI *de la banlieue.* (Alb. Vizentini.) ‖ Pl. des BOUIS-BOUIS.

BOUIDES ou **DAÏLAMITES**, dynastie persane dont le nom vient de Bouiah, pêcheur de Daïlem. Un de ses fils, Imad-Eddaula, fut le fondateur de la dynastie, qui se divisa en deux branches, dont l'une régna sur l'Irak-Adjémi de 932 à 1029, et l'autre sur le Fars, ou Perse proprement dite, de 933 à 1055.

BOUIGE s. f. (boui-je). Agric. Terrain inculte dont on pioche le gazon, les bruyères ou autres produits spontanés, qu'on forme en petits tas, pour y mettre le feu et en répandre la cendre, afin de fertiliser le sol, C'est le terrain soumis à l'écobuage.

BOUILHET (Louis), poëte et auteur dramatique français, né à Cany (Seine-Inférieure), le 27 mai 1822. Il est d'origine béarnaise par ses deux grands-pères, dont l'un, directeur des hôpitaux militaires, est mort à l'armée; l'autre, avocat du barreau de Pau, s'était acquis dans les lettres une certaine réputation. C'est à ce dernier, en effet, que Voltaire adressait, vers 1770, ces aimables stances, assez peu connues pour trouver place ici :

> L'amour, les plaisirs et l'ivresse
> Respirent dans vos heureux chants;
> C'est parmi la vive jeunesse
> Qu'Apollon se plut en tout temps.
>
> Les Muses, ainsi que les belles,
> Dédaignent les vœux d'un vieillard:
> En vain j'irais même après elles,
> Et vous les fixez d'un regard.
>
> Elles cessent de me sourire,
> Vos accords ont dû les charmer.
> Eh bien! je vous cède ma lyre :
> Vos doigts sont faits pour l'animer.

Le père de M. Louis Bouilhet fut lui-même directeur principal des hôpitaux militaires dans l'expédition de Russie.

L'institution où Louis Bouilhet fit ses premières études était située près du Havre, sur la côte d'Ingouville. Des fenêtres du dortoir, l'écolier voyait s'engouffrer la Seine dans les profondeurs de la Manche. La mer emplissait de grands bruits ce sommeil déjà rêveur peut-être. Qui sait si la pensée du jeune poëte ne s'est pas élargie peu à peu au spectacle grandiose alors déroulé devant elle? Qui sait si les fortes impressions de l'enfant n'ont pas, dans son esprit, déposé les premiers sédiments des inquiétudes philosophiques qui devaient plus tard doubler toutes les pensées de l'homme?

Cependant le jeune homme grandissait. Le moment vint de chercher ailleurs de plus larges enseignements. Bouilhet quitta donc Ingouville pour entrer, en sixième, au collége de Rouen. Là se trouvait, à son arrivée, Gustave Flaubert; là se nouèrent les premiers liens qui devaient, entre ces deux intelligences — attirées d'ailleurs l'une vers l'autre par tant d'affinités secrètes — se serrer tous les jours davantage en montant dans la vie.

Le nouveau venu se fit vite remarquer dans sa classe. Et dès lors il chemina, de succès en succès, à travers le programme universitaire, jusqu'au prix d'honneur de rhétorique.

Au sortir du collége, lesté de fortes études et caressant déjà tout bas ses aspirations littéraires, il dut, pour obéir à sa famille, prendre ses inscriptions à l'école de médecine de Rouen. Pendant cinq ans il en suivit sérieusement les cours, et fut deux ans interne à l'hôtel-Dieu sous la direction de l'illustre chirurgien Flaubert, le père même de son ami Gustave. — Par quels motifs Louis Bouilhet abandonna-t-il tout à coup cette carrière commencée? Nous ne savons; toujours est-il que nous le retrouvons peu après professeur de lettres, et professeur très-estimé des Rouennais.

Dès cette époque, notre poëte avait déjà tous ses cartons bourrés de vers. D'autres se seraient passé la fantaisie — pleine de tant de séductions à cet âge — d'écouler le trop-plein de leurs tiroirs dans quelques-uns des innombrables canaux dont le journalisme draine le sol de la publicité. Ses rimes, lues entre amis, avaient fait grand bruit dans Landerneau. Chacun le poussait à l'imprimerie. Il résista comme toutes les organisations d'artiste vraiment robustes, il eut ce courage de ne pas se reconnaître tel qu'il se voulait. Au lieu de caresser son amour-propre de tous les triomphes de salon auxquels il eût si facilement atteint, il attendit. Toute l'énergie et toute la fougue de sa jeunesse se concentrèrent, obscures et patientes, dans de nouveaux travaux, bien personnels cette fois. Peu à peu les matériaux laborieusement cherchés prirent une forme dans sa pensée. Deux poëmes s'élaboraient.

La Rome antique, arrière-goût de ses études classiques, devint l'objet de ses premières prédilections. Aux vagues lueurs entrevues de cette civilisation morte, sa jeune imagination s'exalta. Il descendit dans toutes les obscurités de l'histoire pour soulever du doigt, un à un, tous les plis de la toge romaine; et ce fut alors qu'il écrivit *Melænis*, qui parut en 1852 dans la deuxième *Revue de Paris*, que dirigeaient MM. Maxime Ducamp, Laurent Pichat, Cormenin et Théophile Gautier. Toute la presse salua l'aurore du nouveau poëte.

La dédicace de *Melænis* porte le nom de M. Gustave Flaubert, comme celle de *Madame Bovary* — une première œuvre aussi! — portera

un peu plus tard celui de M. Louis Bouilhet.

Nous parlions tout à l'heure de deux poëmes en préparation. En effet, à côté de sa passion pour l'antique, M. Louis Bouilhet avait puisé dans ses études médicales, et peut-être dans ses ressouvenirs du dortoir d'Ingouville, un goût très-vif pour la nature et ses grandes manifestations, goût qui se fit surtout sentir dans le deuxième poëme que, deux années plus tard, publia encore la *Revue de Paris* : nous voulons parler des *Fossiles*.

A la suite du succès de son conte romain, M. Louis Bouilhet avait quitté Rouen pour venir habiter Paris. Dès lors, les esquisses matérielles de la vie, et par-dessus tout le besoin ordinaire à tout esprit supérieur de tenter des voies nouvelles, tout le poussa vers le théâtre.

Il y débuta par un grand drame en cinq actes et en vers : *Madame de Montarcy*, joué pour la première fois à l'Odéon, le 6 novembre 1856. — C'était comme la restitution d'une langue depuis longtemps perdue pour la scène. L'ampleur et la sonorité du vers, la magnificence de l'expression et l'énergie de la pensée enlevèrent tout d'abord — et de haute lutte — un succès d'autant plus brillant que le public attendait moins d'un débutant. Il y avait tant à louer dans cette pièce, et ces louanges portaient sur des qualités si rares et si hautes, que les plus durs aristarques ne songèrent pas même à chercher les faiblesses du drame proprement dit : on s'abandonna au plaisir d'admirer sans restriction et d'applaudir sans réserve.

Ce grand coup frappé, M. Louis Bouilhet, conscient désormais de sa force, abandonna Paris et vint isoler ses recueillements dans le calme d'une petite ville, Mantes-sur-Seine, qu'il habite encore aujourd'hui.

Voici la liste des pièces qu'il a, depuis, successivement fait jouer, avec des chances diverses, et dont nous nous réservons de donner plus tard l'analyse et l'appréciation.

Hélène Peyron, drame en vers (Odéon 11 novembre 1858); — l'*Oncle Million*, comédie en vers (Odéon, 6 décembre 1860); — *Dolorès*, drame en vers (Théâtre-Français, 22 septembre 1862); — *Faustine*, drame en prose (Porte-Saint-Martin, 20 février 1864); — la *Conjuration d'Amboise*, drame en vers (Odéon, 29 octobre 1866).

Le journal l'*Audience*, dont nous avons raconté précédemment l'excentrique histoire, avait en outre — et dès 1857 — publié de M. Louis Bouilhet, une comédie en trois actes et en prose, intitulée : le *Cœur à droite*. — Enfin, quand nous aurons signalé une comédie en cinq actes et en prose, le *Sexe faible*, écrite de 1864 à 1865 et encore inédite, nous en aurons fini avec l'œuvre dramatique actuel de M. Louis Bouilhet.

En dehors de ses travaux pour le théâtre, l'auteur de *Melænis* a donné en 1858, après *Hélène Peyron*, un volume de vers sous ce titre : *Festons et Astragales*. On trouve réunis dans ce recueil, outre les *Fossiles*, la plupart des morceaux édités par la *Revue de Paris*. Ajoutons à cette nomenclature de nombreuses pièces détachées, publiées par la *Revue contemporaine*, la *Revue fantaisiste*, et en dernier lieu par la troisième *Revue de Paris*, où parut notamment le poëme intitulé l'*Amour noir*.

Chevalier de la Légion d'honneur depuis 1859, l'auteur d'*Hélène Peyron* avait été, la même année, nommé membre de la commission des auteurs dramatiques instituée, sous la présidence de M. Fould, ministre d'État, à l'effet de reviser les statuts de la Comédie-Française. Seul, M. Louis Bouilhet, sans se préoccuper du tarif des droits d'auteur en usage alors à ce théâtre, demanda que le mode de réception des pièces fût modifié. M. Ed. Thierry, le secrétaire, porta la motion au rapport, et la commission... passa outre. On se sépara sur une de ces demi-mesures qui n'aboutissent à rien. Les droits d'auteur furent augmentés d'un tiers; mais les comédiens restèrent, comme devant, juges et parties dans une question où ils devraient avoir tout au plus voix délibérative : c'est-à-dire dans l'appréciation des œuvres présentées. Et maintenant que nous en avons fini avec la nomenclature, essayons de déterminer, par quelques lignes rapides, les caractères généraux du talent de M. Louis Bouilhet.

L'auteur de *Melænis*, des *Fossiles* et des *Festons* nous paraît se rattacher directement aux traditions de la Renaissance. C'est au même sentiment profond de la nature qu'il doit de s'être isolé de toute école philosophique, de toute prédilection religieuse, de tout ce qui est la mode ou l'opinion du moment, pour se frayer un libre chemin à l'écart des foules moutonnières. — Toutefois, s'il s'est affranchi des milieux absorbants, ce n'est pas à dire qu'il soit resté étranger aux idées philosophiques et aux préoccupations modernes. L'organisation poétique est chez lui si complète, qu'il traite avec un bonheur égal les sujets les plus divers; la souplesse de son talent se plie à toutes les fantaisies de l'artiste. Moitié lyrique, moitié élégiaque, son vers est éminemment descriptif; mais ses descriptions ont cela de particulier qu'il ne les fait pas, comme M. Th. Gautier, dans un parti pris de couleur. On reconnaît bien vite qu'en lui le poëte a été sous le charme d'un sentiment intime et profondément ému; partout il est si naturellement pittoresque qu'il ne peut se défendre de l'être même dans son théâtre, au beau milieu du drame et jusqu'en plein pathétique. De là le reproche qu'on lui a fait, après l'*Oncle Million*, de n'être pas doué de l'aptitude dramatique. Chez lui pourtant se rencontre une vue ferme et droite de l'humanité. — N'est-ce pas déjà un acheminement vers le théâtre? Or, les autres qualités qui lui sont propres viennent accroître encore et merveilleusement escorter celle-là : la moindre de ses œuvres témoigne d'une science de composition peu commune; il n'est pas une de ses images qui ne soit de la plus vive clarté et de la plus stricte justesse. C'est d'ailleurs surtout par ce parti pris de rectitude et par ce besoin de précision stricte qu'il s'écarte des errements du romantisme, auquel il n'emprunte en somme que les haines vigoureuses du banal et son robuste mépris du convenu. Telles sont, résumées à la hâte, les rares qualités du poëte qui nous occupe. Nous ferons plus tard ressortir ses défauts au fur et à mesure que l'analyse de son œuvre en mettra tous les détails en relief. Quant à présent, il nous suffit d'avoir dégagé de la foule cette physionomie sympathique à tous égards. Venu à une heure néfaste pour la poésie, M. Louis Bouilhet aurait pu, comme tant d'autres, forcer à composition sa conscience d'artiste, et, de concessions en concessions, descendre jusqu'à ces triomphes banals et lucratifs dont il avait tant d'exemples sous les yeux. Il n'en a rien fait. Sans s'inquiéter de savoir si la fortune le suivrait ou non, il a marché résolûment dans sa voie choisie. Il n'est pas une de ses œuvres où l'on puisse découvrir l'ombre d'une capitulation de conscience. Ce seul titre, alors même qu'il ne serait pas appuyé par un talent hors ligne, suffirait, ce nous semble, pour donner à M. Bouilhet un rang honorable dans les lettres contemporaines.

Il passe à travers les alinéas de cet article un souffle d'admiration qui pourrait faire croire au lecteur que nous considérons M. Louis Bouilhet comme l'écrivain, comme le poëte de génie du siècle. Ce n'est pas là le fond de notre pensée. D'abord les génies sont devenus très-rares aujourd'hui, et quand, par hasard, quelque phénix de ce genre vient à surgir, il y a, dans notre XIX[e] siècle, un je ne sais quoi de dissolvant qui attaque le fruit dans son germe. Pour être un homme de génie, il faut être un homme complet; or, M. Louis Bouilhet est un poëte d'une haute valeur assurément; mais possède-t-il le génie dramatique au même degré que le génie poétique? La scène, qui ne vit que de grands mouvements s'enchaînant naturellement les uns aux autres, est-elle son terrain? En un mot, chez lui, le charpentier, le dramaturge, est-il à la hauteur du versificateur, du ciseleur? Nous ne le pensons pas, et, chaque fois que nous sortons de la salle où l'*alea* d'un de ses drames vient de se décider pour la première fois, nous nous disons involontairement et sans intention de parti pris : Voilà encore un magnifique *prétexte* à poésie.

BOUILLABAISSE, BOUILLE-ABAISSE ou **BOUILLE-À-BAISSE** s. f. (bou-lla-bè-se; *ll* mll. — de *bouillir* et *abaisser*, parce que le plat doit être retiré du feu après quelques bouillons). Art culin. Soupe de poisson affectionnée par les Provençaux : *Andréa sembla prendre son parti, et déboucha bravement les bouteilles et attaqua la* BOUILLABAISSE *et la morue gratinée à l'ail et à l'huile.* (Alex. Dum.) *Il y aura longtemps encore à l'Estaque, ce joli village où les pêcheurs habitent des maisons blanches avec des contrevents verts, des* BOUILLABAISSES *et des oursins.* (Ad. Carle.)

Pour le vendredi maigre, un jour, certaine abbesse
D'un couvent marseillais créa la *bouille-à-baisse*.
MÉRY.

. . . . On parcourt
La carte, et ce grand nom vous arrête tout court :
Bouille-à-baisse! On ressent des extases intimes,
Car ce plat n'est coté que soixante centimes.
MÉRY.

— Rem. Les écrivains, même ceux qui sont originaires de la Provence, s'obstinent à faire ce mot féminin; pourquoi? Il appartient à une langue qui ne s'écrit pas, et il est masculin dans cette langue. Nous croyons qu'il faudrait lui restituer son vrai genre; mais l'autorité des exemples que nous avons cités nous entraîne malgré nous. Rappelons, pour preuve, qu'il a été publié à Marseille, le lieu de naissance *du* bouillabaise, un journal qui avait pour titre : *lou Bouillabaïsso*, et non *la Bouillabaïsso*.

— **Encycl.** La *bouillabaisse* est une sorte de soupe au poisson, dans la confection de laquelle Marseille s'enorgueillit avec quelque raison de sa supériorité. Nous croyons devoir en indiquer ici la recette exacte et prise aux sources mêmes. Le fond de la *bouillabaisse* est formé d'un poisson un peu gros, tel que le loup (bar) ou la rascasse, auquel on ajoute plusieurs petits poissons coupés par morceaux, et choisis parmi les espèces qui fréquentent les roches sur les côtes de la Méditerranée. On met le tout dans une casserole avec des oignons, quelques gousses d'ail, du persil, du laurier, du fenouil, force poivre et sel, safran (une forte pincée), une tomate coupée en tranches et une bonne cuillerée d'huile d'olive. On mêle à froid toutes ces parties constitutives de la *bouillabaisse*, en les faisant sauter dans la casserole jusqu'à ce que toutes aient pris la couleur du safran. On ajoute ensuite de l'eau, seulement de manière à couvrir le poisson, et l'on pose la casserole sur un feu très-vif. Lorsque ce mélange a bouilli de cinq à dix minutes, on le verse dans un grand plat sur des tranches de pain préparées à l'avance.

En Provence, la prédilection pour ce plat national est poussée jusqu'à la fureur. Les modernes troubadours de la Provence ont à l'envi chanté ce mets exquis; mais aucun, peut-être, n'a atteint la perfection de cette boutade que nous devons à la plume humoristique du poëte anglais Thackeray. Nous donnons ici la traduction de cet hymne composé en l'honneur de la *bouillabaisse*, et nous regrettons que ce morceau piquant n'ait pas encore inspiré la verve d'un de nos poëtes marseillais :

BALLADE DE LA BOUILLABAISSE.

I

Il est une rue dans Paris bien connue,
Pour laquelle notre langue n'a point de rime :
Rue *Neuve-des-Petits-Champs*, tel est son nom,
The new street of the Little Fields;
Et dans cette rue un restaurant ni riche ni doré,
Mais cependant bien confortable,
Où j'allais souvent, dans ma jeunesse,
Manger un bol de *bouillabaisse*.

II

Cette *bouillabaisse* est un noble mets,
Une sorte de soupe, à la fois potage et boisson,
Un hochepot de toutes sortes de poissons,
Que ne valent point ceux de Greenwich;
Des herbes aromatiques, du piment, des moules, du [safran,
Des soles, des oignons, des gardons, des vaudoises,
Vous mangez de tout cela dans la *bouillabaisse*
Que l'on sert à la taverne de Terré.

III

Ah! vraiment, c'est un riche et savoureux ragoût
Et je pense que de véritables philosophes,
Amoureux des beautés de la nature,
Doivent aimer une telle victuaille, une telle boisson.
Et cordeliers et bénédictins
Doivent lui jeter des regards de convoitise,
Et, les jours maigres, s'estimer bienheureux
Lorsqu'on leur sert la *bouillabaisse*.

IV

Je serais étonné si la maison existait toujours;
Ma foi, elle y est encore, avec son réverbère devant;
L'accorte et fraîche écaillère
Ouvre encore des huîtres à la porte;
Mais Terré, est-il encore de ce monde?
Je me rappelle sa singulière grimace,
Lorsque, souriant, il venait à votre table
Savoir si vous trouviez bonne sa *bouillabaisse*.

V

J'entre; rien n'est changé, rien n'a vieilli :
« Comment va monsieur Terré, garçon, je vous prie? »
Le garçon me considéra en haussant les épaules.
« Monsieur est mort il y a longtemps.
— C'est le lot commun de notre pauvre humanité,
Et le pauvre Terré n'a fait qu'accomplir son sort.
— Que veut monsieur pour son dîner?
— Est-ce que vous faites encore de la *bouillabaisse*?

VI

— Oh! oui, monsieur, toujours, répond le garçon.
Quel vin monsieur désire-t-il?
— Du bon. — Le meilleur que je pourrai, monsieur.
Nous avons un certain chambertin, cachet jaune...
— Ainsi ce pauvre Terré est décédé, dis-je,
Prenant ma place ordinaire dans le coin;
Il est parti festoyant et buvant
Le bourgogne et la *bouillabaisse*. »

VII

Voici mon vieux coin accoutumé;
La table est toujours dans l'angle;
Ah! plus d'une belle année s'est évanouie
Depuis que je ne me suis assis sur cette chaise.
Lorsque je vous vis pour la première fois, *cari luoghi*,
A peine un peu de barbe estompait mes joues;
Maintenant c'est un grison, un vieux fantôme
Qui vient s'asseoir ici pour manger une *bouillabaisse*.

VIII

Où êtes-vous, mes vieux camarades,
Jadis assis avec moi autour de cette table?
Allons, garçon, vite un vénérable flacon,
Que je leur porte un toast avec ce vieux vin.
Ma mémoire me rappelle aisément
Et leurs voix joyeuses et leurs bonnes figures.
Ils prenaient place autour de cette table,
Et fêtaient tour à tour le vin et la *bouillabaisse*.
. . . .
. . . .

IX

Hélas! que ces heureux jours ont passé vite!
Je me souviens d'un temps qui n'est plus,
Bien que je sois assis où j'étais autrefois,
A la même place, mais non pas seul alors.
Une délicieuse créature se tenait à mes côtés,
Sa chère petite figure me regardait toujours,
Sa douce voix me parlait, son sourire ne s'adressait [qu'à moi.
Aucun d'eux n'est plus là pour choquer mon verre.
. . . .
. . . .

X

Je bois, puisque le Destin le veut ainsi.
Allons, maintenant que j'ai chanté mes souvenirs,
Remplissons ma coupe solitaire, et vidons-la
A la mémoire de ce cher vieux temps.
Que ce vin soit le bienvenu, quel qu'en soit le cachet.
Asseyons-nous et rendons grâces,
D'un cœur reconnaissant, quel que soit le repas.
Hourra! voici la fumante *bouillabaisse*.

Voilà une ballade qui fait venir l'eau à la bouche; mais... elle est d'un Anglais. Si j'avais l'honneur d'être Marseillais et que j'eusse dans mon jeune âge mangé la bouillabaisse au lieu de ma prosaïque bouillie bourguignonne, demain, pas plus tard, je ferais la chanson, l'hymne de la bouillabaisse, et puisque Thackeray a jugé à propos de tirer dix strophes de sa veine anglaise, j'en composerais onze.

Non, non, jamais en France,
Jamais l'Anglais ne régnera.

Demandez donc, MM. les Marseillais, demandez à Pierre Dupont si nous avons besoin des pipeaux de la perfide Albion pour chanter nos vins de Bordeaux et de Bourgogne,

Dont ils n'ont point en Angleterre.

BOUILLAGE s. m. (bou-lla-je; *ll* mll. — rad. *bouillir*). Techn. Opération qui consiste à faire bouillir : *On fait de nouveau sécher tous les morceaux de baleine, pour leur restituer la dureté et l'élasticité qu'ils ont perdues par le* BOUILLAGE. (Payen.)

BOUILLAISON s. f. (bou-llè-zon — rad. *bouillir*). Econ. rur. Fermentation du cidre.

BOUILLAMMENT adv. (bou-lla-man — rad. *bouillant*). D'une manière bouillante, ardemment. ‖ Vieux mot.

BOUILLANT (bou-llan; *ll* mll.) part. prés. du v. Bouillir : *Des légumes* BOUILLANT *à petit feu.*

BOUILLANT (bou-llan; *ll* mll.) part. prés. du v. Bouiller : *C'est en* BOUILLANT *l'eau qu'on empêche le poisson de voir les filets.*

BOUILLANT, ANTE adj. (bou-llan, an-te; *ll* mll. — de *bouillir*). Qui bout, qui est en ébullition : *De l'eau* BOUILLANTE. *De l'huile* BOUILLANTE. *Du vin* BOUILLANT. *Saint Jean, sorti de l'huile* BOUILLANTE, *fut relégué dans l'île de Patmos.* (Boss.)

— Par exagér. Très-chaud : *Prendre son café* BOUILLANT. *Il faut envelopper le bonhomme d'un sinapisme* BOUILLANT. (Balz.)

— Fig. Ardent, emporté : *Un caractère* BOUILLANT. *Il accoutumait, par son exemple, à la patience dans le travail, sa nation accusée jusqu'alors de n'avoir qu'un courage* BOUILLANT *que la fatigue épuise bientôt.* (Volt.) *Les cœurs vifs sont* BOUILLANTS, *emportés, mais tout s'évapore au dehors.* (J.-J. Rouss.) *Tous les jours il entretenait de ses grands desseins cette jeunesse* BOUILLANTE *qui s'attachait à ses pas, et dont il gouvernait les volontés.* (Barthél.) *Ce fut alors que le jeune et* BOUILLANT *officier eut besoin de toute sa force pour résister au désir de violer son serment.* (Alex. Dum.) *Le caractère des Anglaises est plus* BOUILLANT *que le nôtre.* (G. Sand.) *Le* BOUILLANT *abbé pensait involontairement au sire de Joinville s'embarquant à Aigues-Mortes avec saint Louis.* (J. Sandeau.)

La *bouillante* jeunesse est facile à séduire.
VOLTAIRE.

. . . . Une chaleur guerrière
Emporte loin du bord le *bouillant* Lesdiguière.
BOILEAU.

Le jeune homme, toujours *bouillant* dans ses caprices,
Est prompt à recevoir l'impression des vices.
BOILEAU.

‖ S'emploie souvent avec un complément qui exprime la cause particulière de l'ardeur, de l'animation, de la vivacité : *Etre* BOUILLANT *de colère, d'impatience, de désirs.*

Et déjà tout *bouillant* de vin et de colère.
BOILEAU.

— Qui a quelque chose de vif, de chaud, d'animé, en parlant du langage : *Un style* BOUILLANT.

— Art culin. *Pâtés bouillants*, Nom que l'on donnait autrefois aux petits pâtés chauds.

— s. m. Vitic. Variété de raisin.

— **Antonymes.** Froid, tiède.

BOUILLANTE, bourg de la Guadeloupe, sur la côte occidentale de l'île, à 12 kilom. N.-O. de la Basse-Terre, à l'embouchure de la rivière qui porte le même nom ; 2,000 hab. Culture de la canne à sucre, café, coton, manioc. Le sol, à quelques pieds de profondeur, est brûlant et laisse exhaler des vapeurs sulfureuses très-prononcées.

BOUILLARD s. m. (bou-llar; *ll* mll.). Mar. Nuage qui amène de la pluie : *D'épais* BOUILLARDS *nous annonçaient la pluie.* (Bony.)

— Ornith. Nom vulgaire du chevalier à pieds rouges.

— Bot. Nom vulgaire du bouleau commun : *Nous nous plaçâmes tous trois à l'ombre d'un* BOUILLARD. (Balz.)

BOUILLARD (Jacques), dessinateur et graveur français, né en 1744, travaillait à Pari et mourut en 1806. Il a gravé, à l'eau-forte et au burin : *Moïse foulant aux pieds la couronne de Pharaon*, d'après Poussin; *Suzanne au bain*, d'après le chevalier d'Arpino; *Sainte Cécile*, d'après Mignard; *Vénus et l'Amour*, d'après Annibal Carrache; l'*Amour taillant son arc*, d'après le Parmesan; *Polyphile présenté à Eleuthérilide*, d'après Eust. Le Sueur; *Philippe II et sa maîtresse* et *Mercure enseignant à lire à l'Amour*, d'après le Titien; quelques portraits, etc.

BOUILLARGUES, bourg et commune de France (Gard), canton, arrond. et à 7 kilom. E. de Nîmes; pop. aggl. 1,974 hab. — pop. tot. 2,818 hab. Fontaine d'eau légèrement purgative.

BOUILLART (Jacques), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Meulan en 1669

mort à Paris en 1726. Il est connu surtout par son *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés justifiée par des titres authentiques* (Paris, 1724, in-fol.). Il donna aussi une savante édition du *Martyrologe* d'Usuard, d'après le manuscrit autographe de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

BOUILLAUD (Jean-Baptiste), médecin français, né à Angoulême en 1796. Reçu docteur à Paris en 1823 et disciple de Broussais, il a porté peut-être un peu loin l'esprit de système et abusé notamment de la saignée; mais il n'en reste pas moins, par ses ouvrages et par son enseignement, au premier rang des médecins contemporains. Il professe la clinique médicale à l'hôpital de la Charité. En 1848, il remplaça Orfila comme doyen de la faculté, mais il dut se retirer devant des inimitiés ardentes et nombreuses. De 1842 à 1846, il avait représenté la ville d'Angoulême à la Chambre des députés, où il siégeait au côté gauche. On estime surtout, parmi ses nombreux ouvrages : *Traité clinique et physiologique de l'encéphalite et de ses suites* (1825, in-8°); *Traité clinique et expérimental des fièvres prétendues essentielles* (1826, in-8°); *Traité pratique, théorique et statistique du choléra-morbus de Paris* (1832); *Traité clinique des maladies du cœur* (1835, in-8°); *Essai sur la philosophie médicale* (1836); *Clinique médicale de l'hôpital de la Charité* (1837, 3 vol. in-8°); *Sur l'introduction de l'air dans les veines* (1838); *Traité clinique du rhumatisme articulaire* (1840, in-8°); *Sur le siége du sens du langage articulé* (1839-1848); *Traité de nosographie médicale* (1846, 5 vol. in-8°), ouvrage capital; *Leçons cliniques sur les maladies du cœur et des gros vaisseaux* (1853, in-8°); *Du diagnostic et de la curabilité du cancer* (1854); *De l'influence des doctrines sur la thérapeutique* (1859). On doit au docteur E. Aubertin la publication de *Recherches cliniques sur les maladies du cœur d'après les leçons du docteur Bouillaud, précédées de considérations de philosophie médicale sur le vitalisme, l'organicisme et la nomenclature médicale*, par le docteur Bouillaud (1855).

BOUILLAUD, ou plutôt **BOULLIAU** (Ismaël). V. BOULLIAU.

BOUILLE s. f. (bou-lle; *ll* mll. — Etym. incertaine; peut-être de *bouillir*, parce que cette perche produit dans l'eau une sorte d'ébullition, y produit des *bouillons*). Pêch. Longue perche armée d'une tête en bois ou d'un morceau de vieux cuir, dont on se sert pour troubler et agiter l'eau, afin que le poisson se jette dans le filet.

— Agric. Hotte de bois léger qui sert, dans le Jura et la Haute-Saône, à transporter la vendange.

— Comm. Mesure de charbon de bois ou de braise. ‖ Rognon de charbon de terre.

— Anc. cout. Marque qu'on mettait autrefois aux pièces de drap vérifiées. ‖ Droit qu'on payait dans le Roussillon pour faire marquer les étoffes.

BOUILLE (LA), bourg de France (Seine-Inférieure), cant. de Grand-Couronne, arrond. et à 19 kilom. S.-O. de Rouen, sur la rive gauche de la Seine; 652 hab. Petit port; pierre à bâtir. Le village est dominé par les ruines d'un ancien château, qui, suivant les chroniques de Normandie, a été habité par Robert le Diable; ce château fut en partie démoli par Jean sans Terre. Dans les environs, on remarque les carrières de Caumont et la grotte Jacqueline, dont les parois sont tapissées de stalactites qui affectent les formes les plus bizarres.

BOUILLÉ, ÉE (bou-llé; *ll* mll.) part. pass. du v. Bouiller : *Eau* BOUILLÉE.

BOUILLÉ (François-Claude-Amour, marquis DE), général français, né à Clusel (Auvergne), en 1739, d'une famille ancienne, mort à Londres en 1800. Il avait servi dans la guerre de Sept ans, gouverné la Guadeloupe et pris part à la guerre de l'indépendance américaine. A l'époque de la Révolution, il était gouverneur des Trois-Evêchés, de l'Alsace et de la Franche-Comté, et général en chef de l'armée de Meuse, Sarre et Moselle. C'est en cette qualité qu'il réprima avec une énergie cruelle l'insurrection de Nancy (1790). La faveur de Louis XVI lui fut dès lors acquise, et il entra en correspondance secrète avec le monarque pour favoriser son évasion. Lors de la fuite de Varennes, il avait échelonné des détachements sur la route de Châlons à Montmédy, mais il dut lui-même s'enfuir à l'étranger après le mauvais succès de cette tentative (1791). Il écrivit de Luxembourg une lettre pleine de folles menaces à l'Assemblée nationale, intrigua auprès des rois étrangers pour les engager à une invasion, qu'il s'offrait à guider lui-même, porta les armes contre sa patrie dans l'armée de Condé, puis dans celle du duc d'York, et finit par se réfugier en Angleterre (1794). Il a laissé des *Mémoires sur la Révolution française* (1801), écrits avec partialité, mais cependant avec une bonne foi relative.

BOUILLÉ (Louis-Joseph-Amour, marquis DE), fils du précédent, né à Saint-Pierre de la Martinique en 1769, mort en 1850. Il fut chargé, comme aide de camp de son père, de la négociation et de la correspondance en chiffres concernant la fuite de Louis XVI, et a laissé à ce sujet un *Mémoire* intéressant. Emigré avec son père, il combattit contre la France dans les rangs des armées étrangères, rentra en 1802, prit du service dans nos armées en 1806, fit la guerre d'Espagne comme chef d'état-major du général Sébastiani, et se distingua aux batailles de Ciudad-Real et d'Almanacid. A la rentrée des Bourbons, il fut nommé lieutenant général en non-activité. Il est auteur des commentaires sur le *Traité du prince*, de Machiavel, et sur l'*Anti-Machiavel* de Frédéric II; d'une *Vie privée et militaire du prince Henri de Prusse* (1809, in-8°); de *Pensées et réflexions morales et politiques dédiées à mon fils* (1826).

BOUILLÉ (François-Marie-Michel, comte DE), parent du précédent, né en 1779. Il émigra avec sa famille, servit dans l'armée anglaise aux Antilles et au Canada, revint ensuite se fixer auprès des Bourbons exilés, et fut chargé de diverses missions par Louis XVIII. Sous la Restauration, il devint aide de camp du comte d'Artois, gouverneur de la Martinique de 1825 à 1827, enfin pair de France. Après 1830, il demeura fidèle au malheur, suivit de nouveau les princes déchus dans l'exil, et présida à l'éducation du duc de Bordeaux. Il est mort en 1853. C'est lui qui était l'auteur du *Chant français*, hymne national de la Restauration et dont le refrain était : *Vive le roi! vive la France!*

BOUILLEAU s. m. (bou-llo; *ll* mll. — rad. *bouillir*). Mar. anc. Seau dans lequel on mettait autrefois la soupe des forçats.

BOUILLE-CHARMAY s. m. (bou-lle-char-mè; *ll.* mll.) Comm. Etoffe de soie des Indes.

BOUILLE-COTONIS s. m. (bou-lle-ko-to-niss; *ll* mll.). Comm. Sorte de satin des Indes.

BOUILLER, v. a. ou tr. (bou-llé; *ll* mll. — rad. *bouille*). Troubler avec la bouille, en parlant de l'eau : BOUILLER *l'eau. Pêcher à* BOUILLER.

— Comm. Marquer de la bouille, en parlant du drap : BOUILLER *du drap.*

BOUILLERIE s. f. (bou-lle-ri; *ll* mll. — rad. *bouiller.*) Techn. Distillerie d'eau-de-vie.

BOUILLEROT (Louis-Joseph), prêtre et écrivain français, né à Troyes en 1743, mort vers 1816. Il devint curé de Romilly-sur-Seine, et fit imprimer un grand nombre de *Discours* : contre le duel, pour les premières communions, pour le mariage, sur les moyens d'établir la paix et le bonheur de la France, sur la liberté des cultes, pour la bénédiction d'un drapeau. On lui doit aussi : *Pensées sur les écrivains et les gens de lettres* (1799).

BOUILLEROT (Alphonse), conventionnel. Il était président du district de Bernay (Eure), quand il fut envoyé à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI sans sursis ni appel. En 1794, il fut nommé directeur de l'école de Mars, puis chargé d'une mission dans les départements. Plus tard, il fut élu au conseil des Anciens. A la Restauration, il se vit obligé de se retirer en Allemagne.

BOUILLET (Jean), médecin français, né à Servian en 1690, mort en 1777. Il fonda l'Académie de Béziers, de concert avec de Mairan, fut pendant de longues années secrétaire de cette Académie et chargé de la publication de ses premiers mémoires. Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer : *Lettre à Penna au sujet de la rhubarbe* (1725); *Sur la manière de traiter la petite vérole* (1733); *Eléments de la médecine pratique, tirés des écrits d'Hippocrate et de quelques autres médecins anciens et modernes* (1744-1746, 2 vol. in-4°); *Observations sur l'anasarque, les hydropisies de poitrine et du péricarde* (1765, in-4°); *Sur la cause de la pesanteur* (1720); *Avis et remède contre la peste* (1721). Bouillet rédigea aussi plusieurs articles pour l'*Encyclopédie*, et des mémoires envoyés à l'Académie des sciences de Paris, dont il était membre correspondant.

BOUILLET (Jean-Henri-Nicolas), médecin français, né à Béziers en 1729, fils du précédent. On lui doit, entre autres ouvrages : *Mémoires sur l'hydropisie de poitrine et sur les hydropisies du péricarde, du médiastin et de la plèvre* (1788, in-4°); *Mémoire sur les pleuropéripneumonies épidémiques de Béziers* (1759).

BOUILLET (Jean-Baptiste), géologue et minéralogiste français, né à Cluny (Saône-et-Loire) en 1799. Parmi ses nombreux travaux, la plupart relatifs à la géologie de l'Auvergne, on cite surtout : *Vues et coupes des principales formations géologiques du département du Puy-de-Dôme* (1828-1831); *Topographie minéralogique du département du Puy-de-Dôme* (1829, in-8°); *Coup d'œil sur la structure géologique et minéralogique du groupe du Mont-Dore* (1831); *Itinéraire minéralogique et historique de Clermont-Ferrand à Aurillac* (1832); *Description scientifique de la haute Auvergne* (1835, in-8°); *Catalogue des espèces et variétés de mollusques terrestres et fluviatiles de la haute et basse Auvergne* (1837); *Tablettes historiques de l'Auvergne, etc.* Ayant séjourné à Clermont, Bouillet a formé une riche collection de minéraux de l'Auvergne, de fossiles et de coquillages fluviatiles.

BOUILLET (Marie-Nicolas), qualifié de **Philosophe français** par le *Dictionnaire des contemporains* de M. Vapereau, titre qui ne nous paraît convenir qu'à des hommes tels que Descartes, Malebranche, Voltaire, Rousseau, d'Alembert, Diderot, à M. Cousin peut-être, et à beaucoup d'autres encore, mais qui nous semble une exagération d'expression, appliqué à un professeur de philosophie. Rectifions donc : professeur, historien et lexicographe français, né le 5 mai 1798, à Paris, d'une honorable famille d'armuriers originaire de Saint-Etienne, mort le 28 décembre 1864. Destiné à l'enseignement, le jeune Bouillet fit de fortes études à Sainte-Barbe et à l'Ecole normale. D'abord professeur suppléant de philosophie au collége de Rouen (de ce qu'on entend par *philosophie* dans l'Université), puis à Paris aux colléges de Sainte-Barbe, de Charlemagne et de Henri IV, il devint successivement proviseur du collége Bourbon (1840) et membre du conseil royal de l'instruction publique (1845), fut mis en disponibilité en 1848, puis nommé en 1850 conseiller honoraire de l'Université, et, l'année suivante, inspecteur de l'académie de Paris. Connu déjà par de nombreux travaux, M. Bouillet a surtout popularisé son nom par son *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie*, publié en 1842, et qui compte aujourd'hui plus de vingt éditions. Cet ouvrage comprend la biographie (moins les personnages vivants), la mythologie et la géographie. Cette dernière partie, qui fut jugée tout à fait insuffisante dès la première édition, est restée telle dans les suivantes. Cet ouvrage est une compilation assez bien faite, malgré ses lacunes et ses erreurs, mais qui ne mérite certes pas la vogue et l'autorité que lui ont données la haute position de son auteur dans l'enseignement, l'approbation spéciale de l'Université, celle de l'archevêque de Paris, enfin l'appui des grandes corporations laïques et ecclésiastiques qui disposent de l'enseignement public. L'approbation du saint-siége manquait seule à toutes les estampilles officielles dont était revêtu l'ouvrage, qui même avait été mis à l'*index* pour quelques passages qui avaient déplu. Mais l'auteur se hâta de remanier son œuvre, et obtint, par sa docilité, la levée de l'interdit. On comprend ce que peut être un travail accompli dans des conditions telles que la vérité de l'histoire et l'indépendance de l'écrivain doivent plier devant certaines convenances, certaines conventions académiques et autres. Les notices qui le composent sont résumées avec une habileté littéraire incontestable, avec sobriété et précision; mais elles sont superficielles, incolores, souvent inexactes, et rédigées dans un esprit systématiquement rétrograde et avec la plus affligeante partialité.

En 1826, M. Bouillet avait publié déjà, sous le titre de : *Dictionnaire classique de l'antiquité sacrée et profane* (2 vol. in-8°), un ouvrage qui peut être considéré justement comme le premier jalon de la grande publication de 1842. L'idée mère des deux volumes de 1826, M. Bouillet la devait au *Classical Dictionary* de Lemprière, à l'aide duquel ces deux volumes ont été compilés. Le livre de Lemprière, en effet, n'a pas seulement servi de modèle à M. Bouillet, il a fourni le fond même de l'œuvre, qui a été seulement accommodé à la française. Encouragé par l'énorme succès du *Dictionnaire d'histoire et de géographie*, M. Bouillet a publié, en 1854, un *Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts*, rudimentaire comme le précédent, et ne devant son succès, bien moindre d'ailleurs, qu'au besoin qu'on a d'avoir sous la main cette sorte de collection de notions courantes, de dates et de faits usuels. Ce dernier ouvrage, fait avec une prudence remarquable et une circonspection vraiment exemplaire, n'a point, comme l'autre, excité à son apparition, par ses hardiesses philosophiques et révolutionnaires, les mêmes colères, soulevé les mêmes scrupules et les mêmes objections; il n'a point été enfin, pour comble de bonheur, mis à l'index, et n'a point contraint l'auteur à faire voyage à Rome. L'un des principaux collaborateurs qui l'ont aidé dans ces deux volumineuses compilations est le professeur Legouez. Parmi les autres travaux du laborieux conseiller de l'Université, il faut citer encore de nombreux articles dans l'*Encyclopédie moderne*, le *Dictionnaire de la conversation*, le *Supplément de la biographie* Michaud, etc.; des éditions annotées des œuvres philosophiques de Cicéron et de Sénèque, une édition des *Œuvres de Bacon*, enfin une traduction très-remarquable des *Ennéades* de Plotin.

Mais l'histoire de la transformation du Dictionnaire historique est trop édifiante pour ne pas être racontée ici. C'est l'*Opinion nationale*, 10 février 1866, qui va se charger de cette besogne :

« Notre confrère le *Siècle* publie un long et curieux parallèle entre les éditions successives du *Dictionnaire d'histoire et de géographie* de Bouillet. Ce livre, qui est fort répandu, a subi, en effet, bien des corrections, depuis vingt-cinq ans qu'il existe. Le *Siècle* en signale quelques-unes, que nous reproduisons, pour l'édification du public.

» On lit, par exemple, à l'article CALAS :

Edition de 1842.	*Edition de* 1859.
Devint la victime *du fanatisme religieux.*	Devint la victime *de funestes préventions.*

» La notice qui concerne le trop fameux cardinal DUBOIS a varié ainsi qu'il suit d'une édition à l'autre :

Edition de 1842.	*Edition de* 1859.
D'un esprit vif, pénétrant et *astucieux*, il s'appliqua à la fois à cultiver l'intelligence du jeune duc et *à servir en secret* son goût pour le plaisir.	D'un esprit, vif, pénétrant et *adroit*..., il s'appliqua à cultiver l'intelligence du jeune duc, *mais sans combattre* son goût pour le plaisir.

» Sur le pape JEAN XII, on lit :

Edition de 1842.	*Edition de* 1859.
Il fit brûler vif l'évêque de Cahors, qu'il accusait d'avoir voulu l'empoisonner.	*Il livra au bras séculier*, etc.

» Et sur JEAN HUSS :

Edition de 1842.	*Edition de* 1859.
Il fut, *malgré son sauf-conduit*, livré au bras séculier.	Il fut, *selon les lois du temps*, etc.

» L'article sur madame DE MAINTENON a été singulièrement adouci :

Edition de 1842.	*Edition de* 1859.
On lui reproche d'*avoir fait régner la bigoterie à la cour, et surtout d'avoir contribué à la révocation de l'édit de Nantes.*	On lui reproche... *d'avoir appuyé des mesures impolitiques.*

» Au mot INDULGENCES, on a supprimé cette phrase, qui existait dans l'édition de 1842 :

Mais plus tard les indulgences furent vendues à haut prix, ce qui donna lieu aux plus grands abus...

» Ainsi que la suivante :

L'abus fut porté à son comble sous Jules II et Léon X.

» Au mot GRÉGOIRE VIII, on a supprimé ce qui suit :

Ce pape fit célébrer d'odieuses réjouissances à l'occasion du massacre de la Saint-Barthélemy.

» Au mot INQUISITION, on a supprimé les phrases que voici :

Elle ne tarda pas à se répandre sur toute la Péninsule, *et porta dans toutes les provinces la terreur et la dépopulation..... Ce tribunal affreux couvrit bientôt l'Espagne de bûchers..... En moins de quatorze ans, il fit le procès à plus de* 80,000 *personnes..... On a calculé que, depuis l'institution du saint-office ou de la nouvelle inquisition, l'Espagne avait perdu dans les supplices plus de cinq millions de ses sujets.*

» Voici encore quelques-unes des principales variations entre les deux éditions mises en regard :

SIXTE IV.

Edition de 1842.	*Edition de* 1859.
Prit une part active au complot des Pazzi et à la guerre qui en fut la suite, persécuta les Colonna et *causa* ainsi dans Rome *une guerre civile.*	Prit part aux événements qui suivirent à Florence la conspiration des Pazzi et *y rétablit la paix* après deux ans de négociations.

SAINT DOMINIQUE.

Opéra un grand nombre de conversions et *enflamma par son éloquence l'ardeur des soldats; mais on l'accusa d'avoir quelquefois poussé trop loin l'ardeur de son zèle.*	Opéra un grand nombre de conversions par la seule persuasion; *il ne prit aucune part à la guerre, ne voulant d'autres armes que la prédication, la prière et les bons exemples.*

JULIEN L'APOSTAT.

On lui reproche sa haine pour le christianisme; mais *on doit convenir que jamais elle ne le porta à aucune violence contre les chrétiens.*	*Ennemi juré des chrétiens, il prit contre eux les mesures les plus vexatoires :* s'il n'ordonna pas une persécution sanglante, *il leur retira tous leurs priviléges, leur défendit d'enseigner les belles-lettres, dépouilla leurs églises*, etc.

EUGÈNE IV.

Traversa de tout son pouvoir le concile de Bâle, qui travaillait à la réunion des Eglises d'Orient et d'Occident.	Réalisa un moment l'union des Grecs et des Latins.

MONTESQUIEU.

Il respecta la religion.	Dans ses *Lettres persanes*, il n'épargne pas les choses saintes. L'*Esprit des lois*, bien que respectueux pour la religion, respire le déisme; aussi ces deux livres sont-ils condamnés.

JEAN XII (pape).

Il mourut *d'un excès de débauche.*	Il mourut *d'une courte maladie.*

PAUL V (pape).

Il se signala par un népotisme effréné.	Il canonisa saint Charles Borromée.

VITALIEN (pape).

On lui reproche d'avoir penché en secret pour l'hérésie des monothéistes.	Il maintint la discipline ecclésiastique et mourut en odeur de sainteté.

VAUDOIS (secte religieuse).

Ils voulaient la réforme de la discipline et des mœurs du clergé.	Ils invectivaient contre les prêtres.

AUTO-DA-FÉ.

La cour assistait à ces affreux spectacles, *et une foule de moines couvraient les cris des victimes par des chants sacrés.*	La cour assistait à ces affreux spectacles, *que le peuple recherchait avec avidité.*

BEMBO (le cardinal).

Il fut l'amant de Lucrèce Borgia.	Il savait unir les plaisirs aux affaires.

LUCRÈCE BORGIA.

Célèbre par sa beauté et *ses déréglements.*	Célèbre par sa beauté et *par son esprit.*

XIMENÈS (le cardinal),

Il était *fanatique et cruel.*	Il était *sévère, mais juste.*

» Mais voici une de ces corrections où la complaisance de la nouvelle édition atteint jusqu'à l'odieux. Il s'agit du jeune et infortuné chevalier de LABARRE, brûlé à dix-huit ans, pour n'avoir pas salué une procession. Ce crime judiciaire fut commis à Abbeville, en 1777, il n'y a pas encore cent ans. Un matin, un crucifix placé sur un pont fut trouvé mutilé. On ne put découvrir l'auteur de cet acte de vandalisme; Labarre, accusé sans preuves, fut arrêté, condamné et mis à mort; il n'avait pas dix-neuf ans.

» Voici, sur ce sujet, les deux versions du Dictionnaire Bouillet :

Le parlement de Paris, usant d'indulgence, lui accorda d'être décapité avant d'être jeté sur le bûcher. *Voltaire, dans un écrit publié sous le nom de Casen, a justement flétri cet acte d'intolérance.*	Le parlement de Paris, usant d'indulgence, lui accorda d'être décapité avant d'être jeté sur le bûcher; *mais il ordonna en même temps de brûler avec son corps le* Dictionnaire philosophique *de Voltaire, source principale de son impiété.*

» Nous nous abstenons de toute réflexion. Mais nous ne quitterons pas la plume sans remercier M. Paul Parfait, l'auteur de l'article du *Siècle*, d'avoir appelé sur ce point l'attention publique.

» Nous ne lui avons emprunté que les principales de ses citations. Toutefois, il est une observation qui nous paraît manquer à son travail, dont elle devrait faire la conclusion.

» Cette observation, la voici :

» Le *Dictionnaire d'histoire et de géographie* de Bouillet porte sur la première page diverses approbations :

» 1º Celle du conseil de l'instruction publique, qui est datée du 22 juillet 1842, et qui par conséquent se rapporte à l'édition première, non expurgée. Cette approbation est suivie de deux circulaires du ministre de l'instruction publique, c'était alors M. Villemain, qui recommande itérativement le Dictionnaire de M. Bouillet aux proviseurs et aux recteurs; avant les corrections ci-dessus signalées, bien entendu;

» 2º Vient ensuite une approbation de l'archevêque de Paris, M. Sibour, en date du 28 décembre 1849;

» 3º Enfin le décret de la Sacrée Congrégation de l'*Index*, en latin, portant approbation du saint-siége, clôt la page. Il est daté du 22 décembre 1854.

» Au-dessus du *Permittitur*, on lit ces mots, en français, et en caractères italiques ;

« *Dictionnaire universel, etc., corrigé d'après* » *les observations de la Sacrée Congrégation de* » *l'Index.*

» Ces approbations successives expliquent les variations d'un livre que l'auteur avait pu d'abord se flatter d'avoir écrit selon sa conscience. Elles sont aussi une page d'histoire, une page instructive de la triste histoire de notre temps.

» Son dictionnaire mis à l'index, condamné par le clergé, partant interdit dans toutes les écoles du gouvernement et autres, il ne restait à l'auteur qu'à se soumettre ou à sacrifier un succès qui était une fortune. Notre époque n'est pas pour les partis héroïques. L'auteur se soumit. Et des milliers de lecteurs français ont aujourd'hui entre les mains un chef-d'œuvre de replâtrage. La vérité s'y trouve masquée de déguisements dont l'audace étonnerait, si l'on n'avait sur la première page le nom de l'auteur véritable : la Sacrée Congrégation de l'Index, qui les a indiqués et exigés. »

BOUILLEUR s. m. (bou-lleur, *ll* mll. — rad. *bouille*). Pêch. Celui qui se sert de la bouille pour troubler l'eau.

BOUILLEUR s. m. (bou-lleur, *ll* mll. — rad. *bouillir*). Techn. Distillateur d'eau-de-vie.

— Mécan. Annexe de la chaudière à vapeur, dans laquelle l'eau entre en ébullition : *Les* BOUILLEURS *communiquent avec la chaudière par un ou deux tuyaux verticaux.* (Laboulaye.)

—Adjectiv. *Tubes bouilleurs*, Tubes placés dans une chaudière de machine à vapeur et qui, constituant la seule communication entre le foyer et la cheminée, reçoivent seuls la chaleur et chauffent l'eau sur une surface qui se trouve ainsi considérablement accrue : *Les* TUBES BOUILLEURS, *inventés dans ces derniers temps, sont des tubes multiples communiquant entre eux, et qu'on a substitués aux grandes chaudières, afin d'obtenir un contact plus étendu de la surface de l'eau avec la flamme.* (P. Ratier.)

BOUILLI s. m. (bou-llî, *ll* mll. — rad. *bouillir*). Art culin. Viande cuite dans une quantité d'eau considérable, et qui a servi à faire du bouillon : BOUILLI *de bœuf.* BOUILLI *de mouton. L'évêque de Châlons se contentait de son* BOUILLI, *avec deux petites et grossières entrées.* (St-Sim.) *Le* BOUILLI *est de la chair moins son jus.* (Brill.-Sav.) *Du* BOUILLI! *Personne ne se sert de cette expression; on demande du bœuf, et point du* BOUILLI. (Berchoux.) *Il vous a, sans doute, ordonné force rôti? — Non, monsieur, rien que du* BOUILLI. *— Eh! oui,* BOUILLI, *rôti, même chose.* (Mol.) *Benserade, au lit de la mort et sentant sa fin prochaine, entendait son médecin recommander à sa gouvernante de lui donner du* BOUILLI. « *Pourquoi du* BOUILLI, *dit-il alors, puisque je suis frit?* »

— **Antonyme.** Rôti.

— **Homonyme.** Bouillie.

BOUILLI, IE (bou-lli, *ll* mll) part. pass. du v. Bouillir : *Bœuf* BOUILLI. *Viande* BOUILLIE. *Légumes* BOUILLIS. *Il faut, pour subjuguer et apprivoiser le jeune bœuf, le caresser, lui donner de temps en temps de l'orge* BOUILLIE *et des fèves concassées.* (Buff.) *On tient pour règle générale, en administration, que le bœuf* BOUILLI *a perdu la moitié de son poids.* (Brill.-Sav.) *Le bœuf* BOUILLI *ne doit jamais paraître dans un grand dîner.* (Boitard.)

— Se dit, dans les manufactures de tabac, de tout tabac fermenté en noir, mais non carbonisé.

— Techn. *Cuir bouilli*, Cuir de vache durci par le bouillage.

— Fam. *Visage de cuir bouilli*, Visage à peau basanée, rude et sèche comme du cuir.

BOUILLIE s. f. (bou-llî, *ll* mll — rad. *bouillir*). Art culin. Farine bouillie dans du lait ou de l'eau, jusqu'à consistance de pâte plus ou moins épaisse : *A Paris, la* BOUILLIE *remplace presque, pour les petits enfants, le lait de la nourrice. La* BOUILLIE *n'est pas une nourriture fort saine.* (J.-J. Rouss.)

— Par anal. Pâte ayant la consistance ordinaire de la bouillie : *La boue formait, au milieu du chemin, une* BOUILLIE *épaisse.*

— Loc. fam. *Etre comme de la bouillie*, Manquer complétement d'énergie ou de courage :

> Près de Clélie il *est ainsi que la bouillie.*
>
> MOLIÈRE.

‖ *Faire de la bouillie pour les chats*, Perdre son temps, comme quelqu'un qui préparerait un mets et le laisserait ensuite manger par les chats :

> Tandis qu'au temple de Thémis
> On opinait sans rien conclure,
> Un chat vient sur les fleurs de lis
> Etaler aussi sa fourrure.
> « Oh! oh! dit un des magistrats,
> Ce chat prend-il la compagnie
> Pour conseil tenu par les rats?
> — Non, reprit son voisin tout bas;
> C'est qu'il a flairé *la bouillie*
> Que l'on *fait ici pour les chats.* »
>
> BACHAUMONT.

‖ *S'en aller en bouillie*, Se dit de la viande qui est trop cuite et n'a plus la fermeté convenable.

— Dans les environs de Calais, Boisson aigrelette que l'on obtient en faisant fermenter de la farine dans de l'eau.

— Techn. Pâte de chiffons préparée pour la confection du papier et du carton.

— **Homonyme.** Bouilli.

— **Encycl.** Après le pain, la forme sous laquelle on mange le plus communément les farineux, c'est la *bouillie;* il y a même des pays où ce dernier aliment est le plus usité. On peut établir comme une règle générale que le grain le plus propre à la boulangerie est celui qui fournit la *bouillie* la plus lourde et la plus visqueuse. Le froment, qui sert à préparer le meilleur pain, donne la *bouillie* la moins saine; pour la rendre moins indigeste, il faut la tenir quelque temps sur le feu, jusqu'à ce qu'elle n'exhale plus l'odeur de colle de farine qui lui est particulière. Le sarrasin, le maïs, l'orge, le riz et même l'avoine fournissent des *bouillies* délicates. Celle que l'on prépare avec le maïs est la plus estimée et la plus généralement répandue en Europe. Elle porte différents noms : au midi de l'Europe, on l'appelle *polenta; miliasse* ou *cruchade*, dans nos départements de l'Ouest; enfin *gaude* dans la Bourgogne et la Franche-Comté.

« Pour préparer la *polenta*, dit Parmentier, on met de l'eau dans un chaudron, et, dès qu'elle bout, on prend la farine de maïs, qu'on verse peu à peu et qu'on remue sans discontinuer. Lorsque la totalité est employée, elle ne tarde pas à prendre de la consistance, et à adhérer au fond; alors il faut l'agiter dans tous les sens. Quinze ou vingt minutes après, on verse cette *bouillie* sur une table couverte d'une nappe, autour de laquelle toute la famille se rassemble pour manger la *polenta :* cette manière simple de la préparer est celle du peuple. On l'étale dans les boutiques, sur des tables, et on la vend à la livre. Les gens riches ont trouvé le moyen de faire avec cette *bouillie* des mets de luxe et de fantaisie; ils y emploient souvent pour excipient de l'ail, du lait d'amandes, et, pour assaisonnement, du sucre, de l'eau de fleurs d'oranger, des écorces de citron et de bigarades. Quand la *polenta* est ainsi préparée, on la coupe encore par tranches très-minces, de l'épaisseur de deux lignes; on étend ces tranches dans une casserole, en mettant du fromage de Parmesan et du beurre à chaque couche, et, pardessus du poivre, du girofle et de la cannelle en poudre. »

La préparation de la *miliasse* ou *cruchade* est à peu près la même que celle de la *polenta;* elle a seulement un peu moins de consistance, de sorte qu'il faut la servir dans des assiettes et la manger avec la cuiller. La *miliasse* qu'on a l'intention de garder est mise dans des corbeilles garnies de toile, et saupoudrée de farine; le lendemain on la coupe par tranches plus ou moins épaisses; on mange ainsi ces tranches, ou bien, on les fait chauffer sur un gril, ce qui leur donne une espèce de croûte et augmente leur saveur.

Les *gaudes* se préparent d'une façon un peu différente. Le grain doit toujours être torréfié dans un four, avant d'être réduit en farine. Cette farine est mise ensuite dans un chaudron et mélangée avec du lait dans la proportion de un kilogramme de farine pour chaque litre de lait. On fait bouillir le tout, généralement pendant une demi-heure. Les *gaudes* étaient jadis un mets recherché; on les servait sur les tables des riches comme sur celles des pauvres. Elles étaient en si grand honneur parmi les domestiques qu'une de leurs conditions, avant de s'engager, était qu'on leur donnerait des *gaudes* à déjeuner.

On s'est élevé avec raison contre l'usage de la *bouillie* pour les enfants. Telle qu'elle est habituellement préparée par des nourrices, c'est un aliment très-indigeste, surtout lorsqu'elle est faite avec de la farine de froment et qu'elle n'est pas assez cuite. Les panades un peu claires, les soupes au lait, les potages légers, conviennent bien mieux à ces petits êtres dont les organes sont encore si faibles et si délicats.

Tous les médecins ne partagent pas l'opinion que nous venons d'exprimer sur la *bouillie* de froment. Plusieurs pensent qu'elle est la meilleure de toutes au point de vue de l'alimentation des enfants; mais ils veulent que cette *bouillie* ait un degré de cuisson convenable, et ils disent qu'elle ne convient pas aux enfants dont le tempérament est lymphatique ou qui sont élevés dans les grandes villes, dans les lieux humides, dans les habitations où le soleil pénètre peu; quant aux enfants vigoureux, élevés à la campagne, on peut, selon ces médecins, les nourrir sans inconvénient de *bouillie* de froment cuite à point.

Bouillie de la comtesse Berthe, conte par Alexandre Dumas. Bien des lecteurs s'étonneront en voyant un conte d'enfant signé du nom de notre amusant romancier, et craindront de l'entendre bégayer la bouche pleine de cette bouillie. Qu'ils se rassurent; qu'ils ouvrent le livre, et, dès la première page, l'eau leur en viendra à la bouche, tout comme aux petits enfants, et ils se rappelleront le mot de La Fontaine : « Si *Peau d'âne* m'était conté, j'y prendrais un plaisir extrême. » L'excursion d'Alexandre Dumas dans les champs de la jeunesse a produit un petit chef-d'œuvre. Morale, instruction, récréation, telle est la devise dont l'auteur s'est inspiré pour raconter une de ces légendes que la vieille Allemagne s'est plu à attacher à tous ces antiques châteaux, dont le temps, comme dit le poëte, a émietté les créneaux dans le Rhin. La comtesse Berthe du Rosenberg, après avoir offert une bouillie au mil à tous les serviteurs qui avaient travaillé à la reconstruction de son château, obligea, par un acte, ses descendants à donner tous les ans à leurs vassaux une bouillie en souvenir d'elle. Le château est pris par les ennemis, et nous assistons aux mésaventures du général Dominik, qui, ayant refusé d'obéir à la coutume, voit le miracle des noces de Cana se renouveler pour lui, mais au rebours; son vin se change en eau. Les alouettes qu'il va manger s'envolent et vont tomber toutes rôties dans la bouche des paysans, d'où le proverbe : « Il croit que les alouettes vont lui tomber toutes rôties dans le bec. » Mais ses tribulations ne sont rien auprès de celles du chevalier Hans de Wartburg, qui a voulu tourner en ridicule l'institution de la comtesse Berthe. Provoqué en duel par le génie protecteur du château, ce chevalier géant, malgré sa jactance et sa grande épée, est obligé de demander grâce à deux genoux à son adversaire, un petit nain de six pouces, armé seulement d'un fouet. Le vainqueur le renvoie habillé en vieille femme, avec une quenouille enchantée, qui lui tape sur les doigts chaque fois qu'il veut mentir. Pendant ce temps, le chevalier Torald, petit-fils de Berthe, courageux, pieux et vertueux, apaise les génies et devient l'époux de sa cousine, devant laquelle Hans de Wartburg n'ose plus se présenter.

L'auteur, pour mieux faire pénétrer les germes de la vertu dans l'âme des enfants, a personnifié le courage, l'obéissance et la modestie d'un côté; de l'autre, la lâcheté, l'insoumission et la vanité, qui sont récompensées selon leurs œuvres. Le conte est ingénieux, spirituel, simplement raconté, et ne s'élève jamais au-dessus de la portée d'un enfant. Lorsqu'on répète qu'Alexandre Dumas n'est qu'un grand enfant, il semble que l'on songe à la *Bouillie de la comtesse Berthe*. L'écrivain s'est baissé pour tendre la main aux enfants, et, plus heureux que Hans de Wartburg, il ne reçoit de ces petits nains que des remerciements et des baisers. Ils seraient presque tentés de lui offrir la moitié de leur tartine, tant il a su se familiariser avec eux!

BOUILLIER (Francisque), philosophe français, né à Lyon en 1813. Elève de l'Ecole normale, il fut reçu le premier à l'agrégation de philosophie (1837), et, après avoir passé son doctorat (1839), il fut appelé à la chaire de philosophie de la Faculté de Lyon. Doyen de cette Faculté depuis 1841, correspondant de l'Institut et membre de l'Académie de Lyon, M. Bouillier a été nommé en 1865 inspecteur général. Il a donné une *Histoire du cartésianisme*, qui a été couronnée par l'Académie des sciences morales et politiques en 1841, et qu'il a développée dans *Histoire et critique du cartésianisme* (1842). On a encore de lui : *Théorie de la raison impersonnelle* (1845, in-8º); *Histoire de la philosophie cartésienne* (1854, 2 vol. in-8º), le plus important de ses ouvrages; *Du principe vital et de l'âme pensante* ou *Examen des diverses doctrines spéciales et psychologiques* (1862, in-8º), livre dans lequel il a repris avec un remarquable talent de dialecticien la thèse de Stahl, et où il se déclare partisan de l'animisme. Outre des traductions de la *Religion dans les limites de la raison*, de Kant (1842, in-12), et de la *Méthode pour arriver à la vie bienheureuse*, de Fichte (1845, in-8º), M. Bouillier a publié divers articles dans la *Liberté de penser* et dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques.*

BOUILLIR v. n. ou intr. (bou-llir, *ll* mll. — lat. *bullire*, même sens. — *Je bous, tu bous, il bout, nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent; je bouillais, nous bouillions; je bouillis, nous bouillîmes; je bouillirai, nous bouillirons; je bouillirais, nous bouillirions; bous, bouillons, bouillez; que je bouille, que nous bouillions; que je bouillisse, que nous bouillissions; bouillant; bouilli*). S'agiter en bouillons, en petites bulles, par l'effet de la chaleur, en parlant des liquides ou de toute matière liquéfiée : *Faire* BOUILLIR *de l'eau. Mettre de l'eau* BOUILLIR. *L'eau bout à* 100 *degrés, l'éther à* 35. *L'eau* BOUT *dans le vide à toutes les températures. Une nation en révolution est comme l'airain qui* BOUT *et se régénère dans le creuset.* (Danton.) *Il faut avoir le soin, quand on veut préparer une viande succulente, savoureuse et nourrissante, de faire* BOUILLIR *l'eau avant d'y plonger la viande.* (Cruveilhier). ‖ Entrer en fermentation : *Le vin* BOUT *dans la cuve.*

> Du frêle arbuste où *bout* la noble séve
> La moindre fleur parfume au loin les airs.
>
> BÉRANGER.

— Par ext. Cuire dans un liquide qui bout : *La viande* BOUT. *Le bœuf commençait à* BOUILLIR. *Les Arabes et les Indiens emploient les durs noyaux du fruit du palmier, après les avoir fait* BOUILLIR, *à la nourriture de leurs chameaux.* (B. de St-P.) ‖ Contenir un liquide qui bout : *La marmite* BOUT. *La cuve* BOUILLAIT. *Je les suivais partout et leur servais d'assistant, en attendant que j'eusse assez d'expérience pour contribuer à faire* BOUILLIR *leur marmite, qui ne se renversait jamais.* (Le Sage.) *A chaque coin d'une grande cheminée,* BOUILLAIENT, *sur deux réchauds, deux casseroles d'où s'exhalait une double odeur de gibelotte et de matelote, qui réjouissait l'odorat.* (Alex. Dum.) *Une grosse chaudière de cuivre y* BOUILLAIT *jour et nuit.* (V. Hugo.)

— Par exagér. Etre brûlant, être très-chaud : *J'ai la fièvre, la tête me* BOUT.

— Fig. Etre animé, emporté, tourmenté : BOUILLIR *de colère, d'impatience. Quand je vis ce friponneau de gendarme offrir son bras, je me sentis* BOUILLIR. (E. About.) *Le sang ne me* BOUT *que pour les vers.* (Volt.)

> Il trépigne d'ardeur, il *bout* d'impatience.
>
> DELILLE.

> Vous vous démenez fort, mon oncle; qu'avez-vous?
> — Qu'est-ce que j'ai? moi? Rien. Que puis-je avoir? [Je *bous.*
>
> E. AUGIER.

> Elle est charmante! elle est charmante! elle est [charmante!
> Mon cœur *bout*, ma main brûle et ma tête fermente.
>
> E. AUGIER.

— Loc. fam. *Faire bouillir le sang, faire bouillir la cervelle, faire bouillir*, Animer, impatienter, irriter : *C'est à* FAIRE BOUILLIR LE SANG *dans les veines. Cela me* FAIT BOUILLIR. *Voilà de ces idées qui* FONT BOUILLIR LA CERVELLE. (Beaumarch.) *Je vous admire, toi et ton sang-froid... Une pareille attaque me* FERAIT BOUILLIR LE SANG *dans les veines.* (Scribe.)

— *Faire bouillir le pot* ou *la marmite*, Contribuer à faire vivre : *J'ai reçu une petite gratification, cela* FERA BOUILLIR LE POT.

— Prov. *Il n'est bon ni à rôtir ni à bouillir*, Il n'est bon à rien, comme une viande qui ne peut être accommodée d'aucune manière. ‖ *Si la mer bouillait, il y aurait bien des poissons de cuits*, Il ne faut pas chercher à prévoir tous les accidents possibles et les malheurs qu'ils entraîneraient avec eux : *Ah! si, si, si.....* SI LA MER BOUILLAIT, IL Y AURAIT BIEN DES POISSONS DE CUITS.

— v. a. ou tr. Laisser plongé dans l'eau bouillante : *Il fit un effort surnaturel, un effort de faux-monnayeur qu'on va* BOUILLIR, *et qui tâche de s'échapper.* (V. Hugo.)

— Fam. *Bouillir du lait à quelqu'un*, Faire quelque chose qui lui soit agréable, qui soit de son goût, comme une tasse de lait chaud : *Vanter la voix de ce chanteur, c'est lui* BOUILLIR DU LAIT. *Colbert mort, et Pelletier contrôleur général de la façon de M. de Louvois, le roi lui donne ordre de chasser Desmarets et de lui faire une honte publique : c'était* BOUILLIR DU LAIT *à une créature de Louvois.* (St-Sim.) ‖ Le traiter en enfant : *Allons, à mon âge, il n'est plus besoin de me* BOUILLIR DU LAIT; *parlez sérieusement.*

BOUILLITOIRE s. m. et f. (bou-lli-toi-re.

ll mll — rad. *bouillir*). Techn. Bouillage, dans un liquide spécial, des métaux qu'on veut blanchir, et particulièrement des flans de monnaie que l'on veut décrasser. ‖ Nom générique des liqueurs dans lesquelles on plonge les objets de cuivre que l'on veut argenter par le procédé de l'argenture au pouce : *Les* BOUILLITOIRES *s'obtiennent en rendant le chlorure d'argent soluble dans l'eau, au moyen de chlorures alcalins et de sel ammoniac.* (J. Girardin.)

BOUILLOIR s. m. (bou-lloir, *ll* mll — rad. *bouillir*). Vase dans lequel on opère le bouillitoire.

BOUILLOIRE s. f. (bou-lloi-re, *ll* mll — rad. *bouillir*). Vase de métal destiné à préparer l'eau chaude nécessaire aux usages du ménage : *J'ai essayé de faire du café dans une* BOUILLOIRE *à haute pression.* (Brill.-Sav.) *Auprès d'un bon feu bien flambant, devant lequel frémissait une immense* BOUILLOIRE *d'eau chaude, destinée à parfaire le punch, le thé ou le café, ils causaient longuement de voyages.* (E. Sue.) *Elle mit une* BOUILLOIRE *devant le feu, tout en préparant le vulnéraire qu'elle avait annoncé.* (F. Soulié.)

BOUILLON s. m. (bou-llon, *ll* mll — rad. *bouillir*). Bulle gazeuse qui se forme dans un liquide et qui vient éclater à la surface : *Cette eau s'échauffe, et l'on commence à y remarquer quelques légers* BOUILLONS. *Retirez ce liquide après quelques* BOUILLONS. *L'air enfermé sous les vagues y produit une multitude de* BOUILLONS.

— Par ext. Flot de liquide bouillonnant : *Là, on n'entendait jamais que le chant des oiseaux ou le bruit d'un ruisseau qui tombait à gros* BOUILLONS *pleins d'écume.* (Fén.)

Le sang à gros *bouillons* sort de sa bouche impure.
***

. . . . Mes yeux ont vu son sang
Sortir à gros *bouillons* de son généreux flanc.
CORNEILLE.

. . . . Sur la plaine liquide
S'élève à gros *bouillons* une montagne humide.
RACINE.

Son sang, à gros *bouillons*, de son corps élancé,
Vengeait le sang français par ses ordres versé.
VOLTAIRE.

— Fig. Accès, effervescence d'une passion quelconque : *Les* BOUILLONS *de l'âge, de la colère, de la passion : Toi qui connais tant de remèdes, n'en as-tu point quelqu'un pour guérir cette fougue, ce* BOUILLON *de sang?* (Fén.) *J'ai ressenti les* BOUILLONS *du patriotisme, jusqu'au plus violent emportement.* (Mirab.)

... D'un sang un peu chaud modérant les *bouillons*,
N'oublions pas tous deux devant qui nous parlons.
MOLIÈRE.

Ses esprits ont calmé leurs *bouillons* trop ardents,
Sa prudence est active et ses transports prudents,
DELILLE.

Le jeune homme, inquiet, ardent, plein de courage,
A peine se sentit des *bouillons* d'un tel âge,
Qu'il soupira pour le plaisir.
LA FONTAINE.

‖ Vie, mouvement, animation : *On saisit bien, dans cette phrase impétueuse et un peu tumultueuse, le* BOUILLON *de la source jaillissante.* (Ste-Beuve.)

— Cost. Plis bouffants d'une étoffe : *Les rubans y formaient des* BOUILLONS *pressés.*

— Archit. hydraul. *Bouillon d'eau*, Jet d'eau peu élevé et abondant : *On avait terminé l'allée par un* BOUILLON D'EAU.

— Techn. Bulle de gaz emprisonnée dans une masse de verre : *Les* BOUILLONS, *qu'on appelle aussi* BULLES, *sont l'imperfection la plus ordinaire du verre : ils proviennent le plus souvent d'un mauvais affinage, ou, si l'on veut, de ce que le verre n'a pas été porté à une fusion bien complète et assez soutenue.* (Malepeyre.) ‖ Bulle d'air enfermée dans un corps quelconque solidifié : *Cette fonte est pleine de* BOUILLONS. ‖ Petite éminence, comme en présentent quelquefois les poteries composées, et qui provient de ce que des bulles de gaz se trouvent enfermées entre la pâte et la glaçure : *Les* BOUILLONS *sont des accidents qui se produisent dans plusieurs circonstances, et tiennent à diverses causes.* (Salvétat.) ‖ Fil métallique écaché et tourné en rond. ‖ Cannetille plate et luisante, à l'usage des passementiers. ‖ Dégraissage des laines que l'on se propose de teindre. ‖ Bain de mordant, employé dans les opérations de garançage. ‖ *Donner un bouillon*, Amener, par une passe, l'étoffe à l'état de tissu mordancé.

— Chir. Petite excroissance en forme de bouton, au milieu d'un ulcère.

— Art vétér. Excroissance charnue qui se forme soit à la fourchette ou à côté, soit dans une plaie.

— Pêch. Banc de harengs, parce qu'on le distingue aux bouillons qu'il produit.

— Aliment liquide, qu'on obtient en faisant bouillir dans l'eau de la viande ou des légumes, mais plus spécialement de la viande de bœuf : BOUILLON *gras.* BOUILLON *maigre.* BOUILLON *de tortue.* BOUILLON *aux herbes. On joint au* BOUILLON *des légumes ou des racines, pour en relever le goût.* (Brill.-Sav.) *Le gruau d'avoine en* BOUILLON *est un excellent aliment.* (Maquel.) *Le grand Corneille, au lit de mort, n'a pas de quoi se procurer du* BOUILLON. (Fourier.) *Un provincial, nouvellement arrivé à Paris, entre dans un restaurant et se fait servir un* BOUILLON *gras. En posant le bol sur la table, le garçon en répand une partie sur l'habit neuf du consommateur. « Maladroit! s'écrie celui-ci. — Monsieur, répondit froidement le garçon, notre* BOUILLON *ne tache pas. »*

Un apprenti serviteur de l'Eglise
Très-versé dans l'art de l'*ergo*,
Se présentant pour avoir la prêtrise,
A toutes questions lâchait un *distinguo*.
L'évêque, fatigué de sa vaine science,
Alors lui demanda, croyant qu'il dirait non,
Si l'on pouvait en certaine occurrence
Baptiser avec du *bouillon?*
« Monseigneur, répondit le diseur de bréviaire,
J'y trouve encore une distinction :
Avec votre *bouillon*, cela ne peut se faire;
Mais je croirais le baptême fort bon
Fait avec le *bouillon* de votre séminaire. »

‖ Certaine quantité du même aliment, que l'on prend ordinairement en une fois : *Prendre un* BOUILLON. *Demander un* BOUILLON.

L'une chauffe un *bouillon*, l'autre apprête un remède.
BOILEAU.

Qui lui porte un *bouillon* trop doux ou trop salé
D'auprès de sa personne est sûr d'être exilé.
BOURSAULT.

‖ Régime alimentaire exclusivement composé du même aliment : *Etre au* BOUILLON. *Etre mis au* BOUILLON. *Se mettre au* BOUILLON.

— *Bouillon coupé*, Bouillon affaibli par l'addition d'un autre liquide.

— Fam. Grande pluie, et, en général, grande quantité d'eau : *Le temps se couvre, il y aura du* BOUILLON.

— Loc. fam. *Boire un bouillon*, Eprouver un échec, faire quelque mauvaise affaire : *Il a* BU UN *fameux* BOUILLON. ‖ S'emploie souvent seul, sans être accompagné du mot *boire : Il brisa convulsivement le cachet, et, à sa grande surprise, lut un refus net, en style d'éditeur mécontent, qui appelle chat un chat, et un succès manqué un* BOUILLON. (G. Sand.) *Le métier est rude à la Bourse, sans parler des soucis et des* BOUILLONS. (F. Mornand.) ‖ *Bouillon d'onze heures*, Breuvage empoisonné : *Il a pris, on lui a donné un* BOUILLON D'ONZE HEURES. ‖ *Bouillon pointu*, Lavement, à cause de la forme de l'appareil d'introduction :

Le meilleur looch et le meilleur topique,
C'est un *bouillon pointu*. FESTEAU.

— *Bouillon du sabbat*, Nom donné, dans les livres de sorcellerie, au bouillon que les sorcières boivent au sabbat, et qui leur donne le pouvoir de prédire l'avenir, de voler dans les airs et de faire des sortiléges. Voici comment elles préparent ce *bouillon*, qui a des propriétés si merveilleuses : elles font bouillir des enfants noirs et de la chair de pendus, elles y joignent des poudres magiques, du millet noir, des grenouilles; puis elles avalent la potion, en disant : « J'ai bu du tympanon, et me voilà professe en sorcellerie. » Après ces paroles magiques, toutes les forces cachées de la nature sont soumises à leurs ordres.

— Anc. cout. *Quart bouillon*, Sel que l'on obtenait, en Normandie, en faisant bouillir dans l'eau des sables du rivage, et dont un quart était prélevé pour les greniers du roi. ‖ *Pays de quart bouillon*, Dans le langage de l'administration, Contrée de la basse Normandie où l'on se livrait à cette industrie.

— Techn. Evaporation de l'eau salée, par des appareils de chauffage, dans le but d'en précipiter le sel. ‖ *Sel de bouillon*, Le sel obtenu par ce procédé.

— Méd. *Bouillons médicinaux*, Bouillons préparés d'une façon particulière et administrés comme remèdes.

— Hortic. Engrais liquide qui sert à arroser les plantes dont on veut activer la végétation, et qui se compose de crottin de mouton infusé dans une petite quantité d'eau.

Voici, à propos du mot *bouillon*, une anecdote charmante que nos lecteurs liront avec plaisir, et que le chancelier Letellier aimait à raconter dans sa vieillesse, toutes les fois qu'il parlait de François de Lorraine, duc de Guise, surnommé le *Balafré*. Il disait la tenir de son grand-père, qui la lui avait souvent racontée. « M. de Guise avait épousé une princesse de Clèves veuve du prince de Porcéan. Elle était belle, vivait dans une cour fort élégante, et on l'accusait de n'être pas insensible à la passion de Saint-Mégrin. Un jour que la reine Catherine de Médicis donnait une fête où toutes les dames devaient être servies par des jeunes gens de la cour, qui portaient leurs livrées, M. de Guise pria sa femme de n'y point aller, en l'assurant qu'il était persuadé de sa vertu, mais que le monde parlant d'elle et de Saint-Mégrin, il fallait le faire taire. Mme de Guise lui dit qu'elle ne pouvait pas désobéir à la reine, qui lui avait dit d'y aller, et de fait elle y alla. La fête dura jusqu'à six heures du matin, qu'elle revint chez elle; mais, à peine était-elle couchée, qu'elle vit entrer dans sa chambre M. de Guise, suivi d'un seul maître-d'hôtel, qui portait un *bouillon*. Il ferma la porte, s'approcha du lit, et d'un ton sévère lui dit : « Madame, vous ne voulûtes pas faire hier » au soir ce que je souhaitais; vous le ferez » présentement! Les divertissements vous ont » échauffée, il faut prendre ce *bouillon*-ci. » Mme de Guise se mit à pleurer, et demanda un confesseur, ne doutant point que ce ne fût du poison. Elle était seule, M. de Guise parlait en maître; il fallut obéir. Dès que le *bouillon* fut avalé, il la laissa enfermée dans sa chambre. Trois heures après, l'étant venu retrouver : « Madame, lui dit-il, vous avez passé » une nuit assez désagréable et j'en suis » cause... Jugez de toutes celles que vous » m'avez fait passer plus désagréablement » encore! Mais rassurez-vous, vous en serez » quitte pour la peur. Je veux bien croire que » j'en suis quitte à aussi bon marché. Mais » ne nous en faisons plus l'un à l'autre, je » vous en prie. »

— **Epithètes.** Gros, épais, pressés, agités, écumeux, écumants, impétueux, retentissants, rapides, blanchissants.

— **Encycl.** L'étude du *bouillon* appartient à la fois : à l'art culinaire, qui nous enseigne le mode de préparation qui lui convient; à la chimie, qui nous apprend sa composition et nous explique comment les éléments nutritifs de la viande s'incorporent à ce liquide; à la physiologie et à l'hygiène, qui nous font connaître le mode d'action de cette substance alimentaire sur l'économie animale; enfin, à la thérapeutique, qui considère le *bouillon* comme un aliment réparateur et en véhicule de diverses substances médicamenteuses.

— *Préparation du bouillon.* La préparation du *bouillon* est vulgairement connue. Le *bouillon* de viande se fait de la manière suivante : on dépose dans une marmite remplie d'eau froide une certaine quantité de viande proportionnée à la force qu'on veut donner au *bouillon;* on porte le liquide à l'ébullition, et l'on maintient cette ébullition jusqu'à ce que la viande soit cuite. On se sert, pour cette préparation, de diverses viandes : le bœuf, le veau, le porc, le mouton, le pigeon, les volailles de basse-cour et le gibier de plume, le cheval, le corbeau, la tortue, et divers poissons. La nécessité a même forcé les hommes à employer à cet usage des viandes empruntées aux espèces animales les plus inférieures, aux mollusques particulièrement. Le *bouillon* maigre se fait avec les légumes des potagers, auxquels on associe du beurre. Les viandes peuvent être employées seules ou mêlées à d'autres viandes ou à des légumes; ces *bouillons* mixtes sont toujours préférables au goût, mais, parmi ceux-ci, le *bouillon* gras ordinaire, ou *bouillon* de bœuf, est le plus commun et le plus estimé. On emploie à sa préparation la viande de bœuf, saine et fraîche, quelquefois associée à celle du porc, du veau, de la volaille, etc.; la proportion est de trois livres de viande pour quatre litres d'eau. On ajoute ordinairement des os, ainsi que des herbes et racines potagères communes : choux, carottes, navets, panais, poireaux, etc.; divers condiments, tels que le sel marin, le laurier, les clous de girofle; une substance colorante, l'oignon brûlé ou le caramel, et enfin, on prolonge l'ébullition, à feu doux, pendant sept à huit heures. Un *bouillon* de bœuf, préparé dans ces conditions, constitue la préparation culinaire la plus communément servie sur nos tables sous le nom de pot-au-feu. Si l'on pousse l'ébullition jusqu'à réduction au tiers du liquide, on obtient le *consommé;* dans cette préparation, on ajoute souvent une poule demi-rôtie, ce qui donne plus de saveur au *bouillon*, et dispense de l'emploi de la matière colorante. Enfin, si l'on fait cuire les viandes à l'abri de toute évaporation et à une température très-élevée, dans l'autoclave (v. ce mot), on obtient un *bouillon* qui a dissous une plus grande quantité de substances nutritives, et a pu même dépouiller les os de la plus grande partie de leur gélatine. Dans la préparation ordinaire, la viande doit être placée dans l'eau froide; celle-ci doit être amenée lentement à l'ébullition, laquelle doit être modérée pendant toute la durée de la préparation, pour des raisons que l'on exposera plus bas.

On trouve depuis quelque temps dans le commerce des tablettes de *bouillon* solides, et les industriels qui les vendent prétendent qu'il suffit d'en faire dissoudre une certaine quantité dans l'eau chaude pour se procurer instantanément d'excellent *bouillon*. Nous n'en avons jamais goûté, et jusqu'à ce qu'une expérience personnelle ait détruit nos doutes, nous préférerons toujours le *bouillon* qu'on fait par la méthode ordinaire, dût-on nous accuser de nous laisser influencer par une vieille routine. Ces tablettes sont sans doute préparées à l'aide de l'autoclave, et contiennent un peu de suc de viande et de la gélatine en excès. Or l'on connaît le succès de ces philanthropes économes, qui avaient inventé le *bouillon* d'os. Ce *bouillon*, assurément, n'était pas malfaisant; il jouissait même d'un goût agréable. Aussi lesdits philanthropes se frottaient-ils joyeusement les mains : ils avaient trouvé le moyen de fournir aux indigents... sans bourse délier, d'excellent *bouillon*. Cet excellent *bouillon* n'avait, hélas! qu'un inconvénient : il manquait absolument de tout principe nutritif. Il a fallu revenir à l'ancienne méthode. Quel dommage! C'est le cas de rappeler l'adage si connu : que pour faire un civet, il faut prendre un lièvre.

— *Caractères du bouillon.* Préparé conformément aux règles ordinaires et généralement suivies par les bonnes ménagères, le *bouillon* se présente sous l'aspect d'un liquide plus dense que l'eau, d'une légère coloration jaune roussâtre (alors même qu'on n'y a pas ajouté de substance colorante), ou de couleur plus foncée s'il a été caramélisé, de saveur très-agréable et en même temps salée, d'une odeur caractéristique qui réjouit à l'avance l'estomac des affamés, de même qu'elle provoque les dégoûts de certains malades auxquels répugne la nourriture. A la surface du liquide, on voit nager une quantité plus ou moins grande de globules gras; ce sont les yeux du *bouillon*. A la chimie, maintenant, d'expliquer la composition complexe de ce liquide alimentaire.

Le *bouillon* n'est autre chose qu'une décoction de viande; c'est un liquide qui doit contenir tous les principes solubles ou séparables que peuvent céder, à la température de l'ébullition, la chair des animaux et les légumes potagers. La viande, ou chair musculaire des animaux, est composée en presque totalité de fibrine musculaire; c'est l'élément fondamental de la fibre des muscles. On y trouve encore des vaisseaux plus ou moins remplis de sang, du tissu cellulaire, et du tissu adipeux ou substance grasse enfermée dans ses aréoles. Autour de ces éléments solides règne constamment un liquide complexe, qui baigne la fibre musculaire. Ce liquide est composé d'eau, tenant en dissolution des principes immédiats azotés, dont les plus connus sont la créatine, la créatinine, l'acide inosique et l'acide lactique. Ajoutons encore la potasse, la soude et la magnésie, unies en proportions variables aux acides lactique et inosique. La composition des os est moins complexe : ils sont formés d'une substance animale azotée, l'osséine, et d'une notable proportion de sels minéraux insolubles. Les légumes potagers, enfin, sont exclusivement composés d'une substance fondamentale, la cellulose, qui renferme dans les mailles de son tissu diverses matières en partie solubles, telles que l'albumine végétale et les matières extractives. Comment agit l'eau bouillante sur ces divers principes?

Les ménagères, sans se rendre compte des phénomènes chimiques qui accompagnent la préparation du *bouillon* de viande, n'ignorent cependant pas les règles que la pratique et l'expérience ont sanctionnées, et s'y conforment scrupuleusement, à peine d'échouer dans leur opération. Elles savent, par exemple, qu'il importe de placer la viande dans l'eau froide, et d'amener lentement cette eau à l'ébullition; si elles agissaient différemment, si elles plaçaient, par exemple, la viande dans l'eau déjà bouillante, l'albumine se coagulerait instantanément, et, fermant toutes les issues, empêcherait les principes solubles de sortir au dehors. Dans une bonne préparation, au contraire, l'albumine du sang et l'hématosine, qui en est le principe colorant, et qui, au premier moment, communique à l'eau une teinte rouge, se coagulent avec lenteur, au fur et à mesure que la température s'élève, forment un coagulum à mailles serrées, qui s'élève lentement par sa légèreté spécifique et entraîne toutes les impuretés qui adhéraient à la viande. Dans ce coagulum, le lecteur reconnaît facilement l'écume dont on a soin de débarrasser le pot à mesure que la préparation s'avance.

Cependant les principes azotés se dissolvent et donnent au *bouillon* sa saveur, sa couleur et son arome. Le tissu cellulaire de la chair se dissout aussi en partie, à l'état de gélatine, tandis qu'une autre partie reste emprisonnée dans les fibres de la viande, mais ramollie, gélatineuse et contribuant à conserver au résidu une certaine mollesse, qu'il perdrait promptement sans cela. Il en est de même de la substance grasse; une partie seulement est entraînée mécaniquement par le mouvement tumultueux de l'ébullition et la chaleur du liquide; le reste se maintient dans des interstices celluleux et demeure attaché à la viande. En somme, ce que dissout le liquide, c'est une matière azotée albuminoïde, sapide, odorante, colorée, et que Thénard avait appelée autrefois osmazôme. Le mot osmazôme a, depuis, été rejeté de la science; les chimistes n'y voient qu'un mélange complexe, contenant à la fois la créatine, la créatinine, les inosates et lactates alcalins, une portion dissoute de gélatine et d'albumine. Telle est l'action de l'eau bouillante sur la viande : elle en dissout une partie et laisse pour résidu la fibrine insoluble.

Quant aux os, une très-petite portion seulement de l'osséine a été dissoute à l'état de gélatine. De leur côté, les légumes ont cédé à l'eau un peu d'albumine végétale, diverses substances solubles, les matières gommeuses, le sucre, et des substances aromatiques volatiles, qui se dissipent en partie pendant l'ébullition. Joignons à ces matières quelques substances encore mal définies, empruntées soit à la viande, soit aux légumes, et qui modifient l'odeur ou la saveur du *bouillon;* joignons-y l'ammoniaque, qui paraît provenir d'un commencement de décomposition des substances azotées; enfin, un principe soufré, qui pourrait aussi prendre naissance dans une décomposition partielle des substances azotées sulfurées, et nous aurons une idée complète de la composition du *bouillon*. Quant au résidu, ce sont les os et les légumes, très-imparfaitement privés de leurs produits solubles, et enfin le bouilli, c'est-à-dire la viande privée d'une partie de ses principes solubles, réduite à 20 pour 100 de son poids environ, et constituant une substance alimentaire assez riche encore en principes nutritifs pour être employée dans l'alimentation ordinaire. Sa composition diffère cependant de celle de la viande crue tout autant que de la viande frite, rôtie, etc. C'est un mélange de fibrine coagulée, de tissu cellulaire gélatinisé, d'élaïne, de stéarine et de la matière grasse cérébrale. Toutes ces matières sont, d'ailleurs, rendues

plus sapides par la proportion de *bouillon* qui imprègne leur tissu.

— *Bouillon considéré comme substance alimentaire.* Si nous considérons le *bouillon* de viande comme substance alimentaire, nous comprendrons facilement la prédilection dont il est l'objet dans l'alimentation journalière, et la préférence qu'il mérite dans celle des convalescents, des personnes dont l'estomac est faible et délicat ou des malades même. M. Chevreul, après avoir obtenu 4 litres de *bouillon* avec les substances suivantes :

	kil.	gr.
Bœuf	1	433
Os	0	430
Sel marin	0	040
Eau	5	000
Légumes	0	331

a trouvé la densité de ce *bouillon* égale à 1,0136; puis, en ayant soumis 1 litre à l'analyse, il a obtenu :

	gr.	cent.
Eau	985	60
Matières organiques	16	917
Sels solubles	11	263

En résumé, le *bouillon* contient environ un douzième de son poids de substances solubles, non compris les matières suspendues au sein du liquide. Ces proportions, variables du reste avec le degré de concentration du *bouillon*, nous montrent que ce liquide est tout à fait apte à nous offrir, sous un volume restreint, un degré élevé de nutritivité. En outre de ce premier avantage, l'état liquide des substances dissoutes constitue la condition la plus favorable à l'action des sucs digestifs de l'estomac et de l'intestin, de sorte que le *bouillon* est un aliment à la fois très-nutritif et très-digestible. Ainsi s'expliquent les phénomènes surprenants auxquels donne lieu l'administration d'une simple tasse de *bouillon* à un malheureux mourant d'inanition; c'est le spectacle d'une véritable résurrection auquel on assiste, et rien ne saurait donner une meilleure idée de l'efficacité nutritive et de la rapidité d'absorption qui appartiennent au *bouillon* de viande. Malgré cette expérience décisive et presque journalière, quelques médecins contestent les qualités nutritives du *bouillon*, quelques peuples même répugnent à en user, et les Anglais, notamment, nous qualifient dédaigneusement de *buveurs d'eau chaude*, comme si l'eau chaude pouvait être dédaignée par des buveurs de thé ! Mais laissons de côté les questions de susceptibilité nationale, qui n'ont que faire ici, et revenons au *bouillon*.

Le *bouillon* ne contient que des substances grasses et des substances albuminoïdes; les substances amylacées n'y sont représentées que par quelques substances gommeuses ou sucrées, empruntées en grande partie aux légumes potagers. L'usage est donc d'associer le *bouillon* à diverses matières féculentes, comme le pain, les pâtes, le vermicelle, la semoule, le tapioca, etc., et d'en faire ainsi un aliment complet. V. ALIMENT.

— *Bouillon d'os* ou *bouillon à la Darcet.* Darcet s'était proposé la solution de ce problème : fabriquer des *bouillons* riches en principes nutritifs, mais empruntés à des substances de faible valeur. La conséquence en était de réaliser une économie très-notable dans les hôpitaux, et de pouvoir consacrer les viandes de boucherie à la confection de rôtis, mets plus appétissants et plus riches que le bouilli en substances nutritives. Pour préparer le *bouillon de Darcet*, on traitait des os par l'acide chlorhydrique, afin de dissoudre les parties salines; on lavait ensuite la substance animale qui demeurait comme résidu, et on la faisait cuire avec une faible quantité de viande. Cette substance animale des os n'est autre chose que l'osséine; elle se sépare en effet de la substance osseuse par l'action des acides dilués, et, sous l'action de l'eau bouillante, se transforme en gélatine soluble dans l'eau, et fournissant ainsi un *bouillon* gélatineux. Darcet a proposé également d'employer les solutions gélatineuses qu'on obtient en faisant agir la vapeur d'eau sur les os de bœuf; enfin, on a également employé l'autoclave à cette fabrication; mais tous ces *bouillons* économiques n'ont pas réalisé les espérances qu'ils avaient fait concevoir.

La question, toutefois, n'est pas encore entièrement vidée aujourd'hui. La gélatine est-elle, oui ou non, une substance nutritive? Quelques physiologistes, entre autres Donné et Magendie, lui dénièrent toute propriété alimentaire. Donnée seule, à titre d'aliment, à des animaux carnivores, elle laissait dépérir ceux-ci, et, agissant plutôt à la façon d'un médicament que d'un aliment, elle passait presque tout entière dans les urines et les déjections fécales. Cependant, les expériences furent reprises par Edwards et Balzac, et, plus, récemment, par Bischof et Voït. Ces expérimentateurs établirent ce fait, que la gélatine n'est pas entièrement privée de propriétés nutritives. Employée seule dans l'alimentation, elle conduit, il est vrai, à l'inanition, mais c'est le cas de toute substance azotée employée seule; associée, au contraire, à une certaine quantité de viande, elle est, en grande partie du moins, absorbée et transformée par l'acte digestif, à l'instar des autres substances albuminoïdes.

— *Bouillon économique.* Cette question du *bouillon* économique trouve peut-être une solution satisfaisante dans la préparation suivante : MM. Lefèvre et Vincent, ayant fait hacher 500 grammes de viande cuite, qui avait déjà servi à fabriquer un premier *bouillon*, ont soumis cette viande à la coction pendant deux heures, avec deux litres d'eau, 100 grammes de carottes et un peu d'oignon; ils ont obtenu ainsi 800 grammes d'excellent *bouillon*. Le résidu était, bien entendu, de la viande réduite à l'état de charpie et impropre à tout usage alimentaire ultérieur; on avait tiré de la viande toute la substance nutritive qu'elle était en état de donner.

— *Bouillons médicinaux.* Les *bouillons* sont employés en médecine à titre d'aliments reconstituants; mais on emploie, sous le nom de *bouillons médicinaux*, des préparations ordinairement moins nutritives que le *bouillon* de bœuf. Ce sont souvent des viandes blanches qui sont employées à faire ces *bouillons :* le veau, le poulet, les écrevisses, les colimaçons. Ils se préparent par décoction à feu nu, ou quelquefois au bain-marie; cependant, si on y ajoute des herbes médicinales ou autres substances végétales, fraîches ou sèches, celles-ci doivent être traitées par infusion. Le *bouillon* de bœuf est l'élément le plus essentiel du régime des convalescents; mais il importe de savoir que les *bouillons* trop légers sont moins facilement digérés et plus lourds en raison de la proportion d'eau trop considérable qu'ils renferment. Les dyspeptiques supportent ordinairement le *bouillon*, en petite quantité, avec plus de facilité que d'autres aliments, et beaucoup de ces malades sont réduits à en faire leur nourriture exclusive pendant un certain laps de temps. Le *bouillon par infusion*, ou thé de bœuf, est une préparation très-usitée en Angleterre, et dont les mauvais estomacs s'accommodent assez facilement. On fait le thé de bœuf en laissant infuser de petits morceaux de viande de bœuf, bien dépouillée des tendons, aponévroses et matières grasses, dans une certaine quantité d'eau bouillante. L'infusion refroidie est décantée et servie aux malades. On verse quelquefois, pour aider à la macération, quelques gouttes d'acide chlorhydrique sur la viande, après l'avoir hachée. Le *bouillon de veau* contient peu de substance nutritive et fatigue rapidement l'estomac. Il s'emploie plutôt comme tisane, sous le nom d'*eau de veau*. Le *bouillon de poulet* est bien moins nutritif que le *bouillon* de viande de bœuf, mais il est très-digestible et convient parfaitement aux estomacs faibles et délicats, aux convalescents et aux petits enfants que l'on commence à alimenter. Le *bouillon pectoral* est un *bouillon* de poulet avec raisins secs, amandes douces, salep, dattes, jujube et cerfeuil. On le fait prendre aux malades atteints de bronchites et d'inflammation du poumon. Les *bouillons* de *mou de veau*, de *chou rouge*, de *colimaçons*, de *tortue*, de *grenouille*, sont employés dans les mêmes cas. Le *bouillon de Nauche* appartient à la même catégorie; il se fait avec la cervelle de veau, le chou rouge, le navet, la carotte et le cresson, et s'administre en boisson dans la journée, coupé avec du lait ou du sirop de gomme. Le *bouillon d'herbes* est très-communément employé avec l'eau de veau, comme adjuvant des préparations purgatives et laxatives. Il se fait avec de l'oseille, de la laitue, de la poirée, du cerfeuil, que l'on fait cuire avec une certaine quantité d'eau; on y ajoute ensuite du beurre et du sel. Le *bouillon de vipères*, le *bouillon d'écrevisses* et le *bouillon de cloportes* sont des préparations appartenant aux anciennes pharmacopées et tombées aujourd'hui en désuétude.

BOUILLON (*Bullio* et *Bullionum*), ville de Belgique, ch.-l. de cant., prov. de Luxembourg, arrond. et à 30 kilom. S.-O. de Neufchâteau, sur la Semoy, dans une gorge des Ardennes; 4,500 hab. Place forte défendue par un château fort, ancien château des ducs de Bouillon, qui servit de prison d'Etat sous le premier Empire. Tanneries, huileries, fabriques de draps; commerce de bétail, de tan et de ferronnerie. Cette ville était, au XIe siècle, le ch.-l. d'une seigneurie, démembrement du comté de Boulogne. Le chef de la première croisade, Godefroy, fils d'Eustache de Boulogne, portait le titre de duc de Bouillon, en sa qualité d'héritier de son oncle, qui avait eu ce duché en apanage; mais il le vendit, en 1095, à l'évêque de Liége, afin de subvenir aux frais de son expédition d'Orient. Au XVe siècle, les seigneurs de La Marck, princes de Sedan, s'en emparèrent; mais ils furent contraints par Charles-Quint de remettre Bouillon aux évêques de Liége. En 1552, Henri II s'en rendit maître, et, par le traité de Cateau-Cambrésis, il le remit à la maison de La Tour-d'Auvergne, qui y avait acquis des droits par le mariage de Henri de La Tour-d'Auvergne, père de Turenne, avec l'héritière de la maison de La Marck. Mazarin se retira au château de Bouillon, en 1631. Louis XIV prit cette ville en 1676, et, après la paix de Nimègue, rendit aux descendants de Turenne le duché de Bouillon, qui fut possédé par cette famille jusqu'à la Révolution. En 1814, le territoire de Bouillon fut donné aux Pays-Bas.

BOUILLON (Robert DE LA MARCK, duc DE), maréchal de France, né vers 1520, mort en 1556. Descendant du fameux de LA MARCK, surnommé le *Sanglier des Ardennes*, il se fit d'abord connaître sous le nom de seigneur de Fleuranges et reçut le surnom de **Jeune Aventureux.** Grâce à son mariage avec une fille de Diane de Poitiers, il eut tout crédit à la cour, et fut nommé en peu de temps capitaine de cent-lances, capitaine de cent-suisses de la garde, maréchal de France et membre du conseil royal. Après la prise de Metz en 1552, il obtint du roi des troupes pour reprendre le duché de Bouillon, dont Charles-Quint s'était depuis longtemps emparé et qu'il avait ajouté aux domaines de l'évêque de Liége. Son expédition réussit pleinement. Robert, désigné depuis cette époque sous le nom de *maréchal de Bouillon*, fut mis au nombre des ducs français par le roi, qui lui donna en même temps la lieutenance générale de Normandie. Mais, dès l'année suivante (1553), la fortune, qui jusqu'alors avait comblé le duc de Bouillon de ses faveurs, l'abandonna. Chargé de défendre la ville d'Hesdin attaquée par les impériaux, qui avaient à leur tête Philibert, duc de Savoie, Robert de Bouillon fit preuve d'une rare intrépidité, et, pendant un siége meurtrier, ne cessa de payer de sa personne. Toutefois, il lui fallut capituler, car il fut instruit qu'une mine pratiquée par les assiégeants allait faire sauter la ville. Pendant qu'il était en pourparlers pour rendre Hesdin, les impériaux firent jouer la mine, et ses effets furent tellement destructeurs, que la ville engloutit sous ses ruines une partie de ses défenseurs et de ses habitants. Le duc de Bouillon, fait prisonnier, fut jeté dans un cachot, traité avec la dernière rigueur, et, en 1556 seulement, on consentit à lui rendre la liberté, moyennant une rançon de 100,000 écus. Ne pouvant trouver une pareille somme sans vendre une partie de ses domaines, le duc de Bouillon obtint de sortir de prison, mais à la condition que sa femme et sa fille serviraient d'otages pendant son absence. Il revint en France, où il mourut presque aussitôt d'un poison violent qu'on lui avait fait prendre.

BOUILLON (Henri DE LA TOUR-D'AUVERGNE, duc DE), maréchal de France, né en 1555, mort en 1623. Elevé par son grand-père, le connétable de *Montmorency*, *il fut* d'abord connu sous le nom de *vicomte de Turenne*. Il n'avait pas dix-huit ans, lorsque Charles IX lui donna une compagnie de trente lances, avec laquelle il prit part au siége de La Rochelle; puis il embrassa le calvinisme, s'attacha au duc d'*Anjou*, se rangea *bientôt après* dans le parti du duc d'Alençon et des mécontents, qui le nommèrent lieutenant général en Guyenne, et se déclara pour Henri, roi de Navarre, en 1576. Homme de guerre et diplomate, il se bat, négocie, prend part aux conférences des protestants, défend Montauban contre le maréchal de Montmorency, défait le duc de Mercœur, se conduit brillamment à la bataille de Coutras, est nommé lieutenant général de la Guyenne et du haut Languedoc (1589), et, lors de l'avénement de Henri IV, il reçoit de celui-ci le titre de premier gentilhomme de la chambre. Jusqu'alors ardent calviniste, il est le premier à engager le roi à abjurer, à lui conseiller de s'emparer de Paris, puis il se rend successivement à Londres, en Allemagne et en Hollande, où il entame des négociations avec les princes protestants, et d'où il revient avec une armée.

En 1591, il épouse Charlotte de La Marck, qui lui apporte en dot le titre et le duché de Bouillon, s'empare de Stenay, et reçoit peu de temps après le bâton de maréchal (1592). Sa femme étant morte en lui laissant tous ses biens, Henri de Bouillon se remaria bientôt avec Elisabeth, fille de Guillaume d'Orange. Mis à la tête de l'armée royale en Normandie (1593), il battit le grand maréchal de Lorraine, n'eut pas moins de succès dans divers engagements en Picardie et en Champagne, fut chargé, en 1596, d'une nouvelle mission près d'Elisabeth, et conclut avec l'Angleterre un traité d'alliance contre l'Espagne. Il prit également part au mariage de Marie de Médicis avec Henri IV; mais, compromis dans la conjuration de Biron, il se retira à Sedan, refusa de venir rendre *compte de sa conduite* (1603), *et passa dans* le Palatinat pour être plus en sûreté. Toutefois, grâce à l'entremise de Jacques Ier d'Angleterre et de Marie de Médicis, le duc de Bouillon fit sa paix avec Henri IV.

Après l'assassinat de ce prince, Henri de Bouillon *mena plus que jamais une vie d'agitation* et d'intrigues. Il fit partie du conseil de régence, devint un des principaux chefs du parti calviniste, contribua à l'élévation du maréchal d'Ancre et à la disgrâce de Sully, et se prononça à plusieurs reprises tantôt pour, tantôt contre la reine mère, selon que son ambition trouvait avantage à se rapprocher de la cour ou à seconder les mécontents. Négociateur habile, il fut envoyé en Angleterre (1612) en qualité d'ambassadeur extraordinaire, et parvint à conclure le mariage de la princesse d'Angleterre avec son neveu l'électeur palatin, qu'il réussit plus tard à faire élire roi de Bohême. Homme de guerre remarquable, il fut mis, en 1615, à la tête de l'armée des princes révoltés, s'empara d'Epernay et de Méry-sur-Seine, et fut déclaré rebelle et criminel de lèse-majesté; mais la paix ne tarda pas à être faite. Il revint alors à la cour, et engagea fortement Louis XIII à se rapprocher de la reine mère. Lorsque l'assemblée de La Rochelle décida une prise d'armes générale, en 1621, elle nomma pour généralissime le duc de Bouillon, qui refusa et mourut deux ans après. Joignant à de brillantes qualités un esprit inquiet, ambitieux et turbulent, Henri de Bouillon ne joua dans l'Etat, faute d'unité de vues et de conduite, qu'un rôle secondaire. Il était très-instruit, aimait et encourageait les sciences et les savants. Il fonda dans Sedan une Académie, ainsi qu'une riche bibliothèque, et donna des pensions à Pierre Dumoulin, à Ferry, à Cappel, etc. Enfin il a laissé des *Mémoires*, dont la première partie a été publiée à Paris (1666, in-12). De son mariage avec la princesse d'Orange, il avait eu deux fils, dont l'un prit le titre de duc de Bouillon, et dont l'autre fut le grand Turenne.

BOUILLON (Frédéric-Maurice DE LA TOUR-D'AUVERGNE, duc DE), né à Sedan en 1605, mort en 1652, était fils aîné du précédent. Il eut pour précepteur, ainsi que son frère Turenne, le savant calviniste Tilénius, et il avait à peine dix-sept ans lorsqu'il devint, par suite de la mort de son père, duc de Bouillon et prince de Sedan. Ce fut en Hollande, sous les ordres de son oncle le prince d'Orange, qu'il fit ses premières armes. Lors du siége de Bois-le-Duc, en 1629, il réussit par un hardi coup de main à battre et à faire prisonnier le chef d'un corps d'Espagnols qui venait ravitailler la place. Il ne se distingua pas moins, en 1632, au siége de Maëstricht, dont il fut nommé gouverneur, et, deux ans plus tard, il empêcha cette ville de tomber aux mains des Espagnols. Bouillon entra, en 1635, au service de la France avec le grade de maréchal de camp, et prit part au siége de Bréda, en 1637. En 1641, de concert avec le comte de Soissons, il résolut de faire tomber Richelieu du pouvoir, se joignit aux Espagnols et combattit les Français, qu'il culbuta et mit en déroute à la bataille de la Marfée; mais, après cette victoire, il se vit abandonné par les Espagnols, se retira à Sedan et fit sa paix avec le roi. Devenu lieutenant général en 1642, il prit le commandement de l'armée française en Italie; mais, compromis dans le complot de Cinq-Mars, il fut arrêté, emprisonné à Lyon, et peut-être eût-il subi le dernier supplice, si sa femme, comprenant l'étendue du péril, n'était accourue à Sedan et n'avait déclaré qu'elle livrerait cette ville aux Espagnols si son mari n'était rendu à la liberté. Cette menace eut le résultat attendu. Richelieu fit sortir de prison son ennemi, qui, en 1644, quitta la France, passa en Italie, abjura le protestantisme et reçut le commandement des troupes du pape. De retour en France en 1649, le duc de Bouillon se déclara contre Mazarin, et se jeta dans le parti de la Fronde, qu'avait embrassé son frère Turenne. Sa femme et sa sœur furent mises à la Bastille; il fut lui-même déclaré rebelle et ennemi de l'Etat; ses biens furent confisqués par arrêt (1650), et il se vit contraint de faire sa soumission l'année suivante; mais, pour rentrer en grâce, il dut céder au roi les principautés de Sedan et de Raucourt, en échange desquelles Louis XIV lui donna les duchés-pairies d'Albret et de Château-Thierry, les comtés d'Evreux et d'Auvergne, les vicomtés de Breteuil, de Conches, etc. Peu de temps après, le duc de Bouillon, qui, selon l'expression du cardinal de Retz, était « d'un sens profond et d'une valeur éprouvée, » finit ses jours à Pontoise. On a de lui des *Mémoires*, qui ont été publiés avec ceux d'Agrippa d'Aubigné (Amsterdam, 1731, 2 vol. in-12).

BOUILLON (Emmanuel-Théodose DE LA TOUR-D'AUVERGNE, cardinal DE), né en 1644, mort en 1725, était fils du précédent et neveu de Turenne. Il entra dans les ordres sous le nom d'*abbé-duc d'Albret*, devint chanoine de Liége en 1658, et, grâce à son oncle, il obtint la faveur de Louis XIV, qui lui donna de riches bénéfices, lui fit avoir le chapeau de cardinal, en 1669; et le nomma son grand aumônier. Son excessive fierté, ses hauteurs, *ses prétentions sans mesure lui firent de nombreux* ennemis, entre autres Louvois. Ayant demandé pour son neveu le titre de dauphin d'Auvergne et une partie de ce comté que possédait le duc d'Orléans, il vit sa demande repoussée, en ressentit un vif mécontentement, et *ne craignit* pas de le *montrer* à Louis XIV par d'irrespectueuses brusqueries, que celui-ci lui pardonna. Malheureusement pour lui, Louvois présenta au roi une lettre du cardinal, qu'il avait fait saisir et qui contenait une satire amère, non-seulement du gouvernement, mais encore de la conduite et du caractère de Louis XIV. Celui-ci, profondément irrité, bannit de la cour le grand aumônier, qui tenta vainement, en 1694, de se faire nommer prince-évêque de Liége. Devenu ambassadeur de France à Rome, en 1698, il fut chargé de poursuivre la condamnation de Fénelon dans l'affaire du quiétisme; mais il tint une conduite tout opposée à ses instructions, fut rappelé, refusa de rentrer en France, sous le prétexte que, comme doyen du sacré collége, il devait rester à Rome. Le roi ordonna de mettre la saisie sur ses biens. Le cardinal, forcé de faire amende honorable et d'obéir, passa quelque temps dans l'abbaye de Tournus, entra en correspondance avec les ennemis de l'Etat, quitta de nouveau la France en 1710, fut décrété de prise de corps par le parlement, et, après avoir erré plusieurs années à l'étranger, il obtint la levée du séquestre qui frappait ses revenus. Il termina sa vie à Rome. Ce fut le cardinal de Bouillon qui fit composer par Baluze l'*Histoire générale de la maison d'Auvergne* (1708, 2 vol. in-fol.).

BOUILLON (DE), poëte français, mort en 1662. Il fut secrétaire du cabinet et des finances de Gaston d'Orléans. On a publié après

sa mort ses *Œuvres*, contenant : l'*Histoire de Joconde*, le *Mari commode*, l'*Oiseau de passage*, la *Mort de Daphnis*, l'*Amour déguisé*, des *Portraits*, des *Mascarades*, *etc.* (Paris, 1633). Cette même année parut le conte de La Fontaine, intitulé *Joconde*, et imité de l'Arioste, comme l'*Histoire de Joconde* de Bouillon. Les beaux esprits du temps se prononcèrent, les uns pour l'imitation de La Fontaine, d'autres pour celle de Bouillon. Boileau prit part à la discussion, et composa à ce sujet sa célèbre *Dissertation critique*, où l'on trouve ce jugement sur notre poëte : « Bouillon est un auteur sec et aride; toutes ses expressions sont rudes et forcées; il ne dit jamais rien qui ne puisse être mieux dit, et, bien qu'il bronche à chaque ligne, son ouvrage est moins à blâmer pour les fautes qui y sont que pour l'esprit et le génie qui n'y sont pas. »

BOUILLON (Godefroy DE). V. GODEFROY.

BOUILLON (Marie-Anne MANCINI). V. MANCINI.

BOUILLON (Rose), nom obscur, nom ignoré, nom méconnu des historiens, qui, occupés d'embrasser, de saisir l'ensemble des événements, laissent aux mémoires, aux chroniques, le soin de s'occuper des détails, des épisodes... Nom d'une épouse dévouée, d'une femme hardie, courageuse; nom d'une héroïne, auquel il faut accorder quelques lignes, un souvenir.

Rose Bouillon était mariée à Julien Houri, lorsque son mari, au nom de la patrie en danger (c'était en 1793), fut obligé de laisser vide sa place au foyer domestique, de quitter sa femme, ses jeunes enfants. Il part; on l'enrégimente dans le 6e bataillon de la Haute-Saône; on lui donne un fusil, des cartouches; on lui ordonne d'exposer sa vie, si chère aux siens.

Cependant, au hameau, sa femme est triste, préoccupée, rêveuse; elle se demande si elle aurait dû laisser s'en aller seul celui qui lui a donné son nom, dont elle est aimée et qu'elle aime... Mais les petits enfants! il faudrait les laisser aussi? et, sans père ni mère, que deviendraient-ils? qui les bercerait?

Un jour, le tambour qui bat vient la surprendre au milieu de ses réflexions; elle va sur le seuil de sa porte et voit la foule passer devant elle, pressée et courant vers la place du village. Un commissaire de la Convention y inscrit les noms de ceux qui veulent aller aux frontières défendre la République.

Enivrée par le bruit, affolée d'enthousiasme, Rose Bouillon se présente; malgré son sexe, elle est admise; à quelques jours de là, soldat au 6e bataillon de la Haute-Saône, elle est près de son mari. Les yeux pleins de larmes, mais le cœur plein de feu, — chez la femme ces extrêmes ne sont point incompatibles, — elle était partie confiant sa chère couvée aux ailes protectrices de ses voisines.

Et valeureuse, intrépide devant l'ennemi, autant que bonne, douce et dévouée sous le toit de la famille, on la vit, chaque fois que l'occasion lui en fut donnée, affrontant le danger, même le recherchant. A l'affaire de Limback, son mari fut tué près d'elle; refoulant au fond de son cœur les larmes qui montaient à ses yeux, elle continua de se battre vaillamment, témérairement, follement, et, par l'exemple de son courage, contribua puissamment au succès de nos armes. N'étant plus ni épouse ni mère, elle restait citoyenne, et ce titre en vaut bien un autre.

Mais Rose Bouillon n'avait plus rien à faire à l'armée; elle quitta l'habit militaire et alla retrouver ceux qui lui restaient et qui l'attendaient, lui tendant leurs petits bras.

La Convention, au sein de laquelle toutes les grandes actions avaient un écho, vota un remerciement à la jeune veuve; en outre, elle lui fit remettre le brevet d'une pension de 300 livres, et un de 150 pour chacun de ses enfants.

« Allons, allons, *Grand Dictionnaire*, quel style nous donnes-tu là? On dirait vraiment que tu trempes ta plume dans l'encrier de M. ou plutôt de Mme Michelet. — Parbleu, lecteur, je ne m'en défends pas; c'est lyrique, fiévreux; cela va par bonds; mais ici il s'agit de la femme, et non de ces politiques froids, de ces philosophes sentencieux qui ne savent être profonds qu'en se montrant gourmés : quand La Fontaine dépeint l'ours, prend-il le même style que lorsqu'il nous parle du cabri?... Il doit en être ainsi chaque fois que la biographie rencontre sur sa route un de ces êtres petillants, mobiles, insaisissables, devant lesquels la photographie échoue, et, malgré cela, ou plutôt à cause de cela, charmants. »

BOUILLON (Pierre), peintre et graveur français, né à Thiviers (Dordogne) en 1776, mort à Paris en 1831. Il fut élève de Monsiau, et remporta le premier grand prix de peinture en 1797 : le sujet du concours était la *Mort de Caton d'Utique*. Il exposa : en 1804, la *Piété conjugale;* en 1819, l'*Enfant et la Fortune*, *Jésus ressuscitant le fils de la veuve de Naïm* (tableau qui est au Louvre et qui fut payé 5,000 fr.); en 1822, la *Clémence d'Auguste* (commande du gouvernement pour la salle du conseil d'Etat), la *Mort de la reine Elisabeth d'Angleterre*, *Aréthuse poursuivie par Alphée;* en 1824, le portrait de Lamennais. Ces divers ouvrages se firent remarquer par la délicatesse et en même temps par la fermeté de l'exécution; mais la couleur en était terne et froide. Ce fut surtout comme dessinateur et comme aquafortiste que se distingua Pierre Bouillon; il a attaché son nom à l'important recueil intitulé : *Musée des Antiques* (3 vol. grand in-fol.), pour lequel il a gravé 191 pièces, d'après les statues, les bustes et les bas-reliefs antiques les plus célèbres. Il était professeur de dessin au collége Louis-le-Grand.

BOUILLON-LAGRANGE (Edme-Jean-Baptiste), chimiste et médecin français, né à Paris en 1764, mort vers 1840. Il professa la chimie dans plusieurs établissements scientifiques de premier ordre et fut nommé, en 1806, médecin de l'impératrice Joséphine, puis directeur de l'Ecole de pharmacie sous la Restauration. On lui doit plusieurs perfectionnements dans les procédés mis en usage par Achard pour l'extraction du sucre de la betterave, et l'analyse d'un grand nombre de substances employées en médecine. Parmi ses ouvrages les plus estimés, on cite : un *Cours d'étude pharmaceutique* (1795, 4 vol. in-8o); un *Manuel du pharmacien* (1808, in-8o); un *Manuel de chimie* (1812, 3 vol. in-8o); *Dispensaire pharmaco-chimique* (1813); l'*Art de composer facilement et à peu de frais les liqueurs de table* (1825), etc.

BOUILLON-BLANC s. m. Bot. Plante du genre molène, qui croît en abondance dans les lieux incultes de l'Europe, et dont les fleurs jaunes, adoucissantes et pectorales, sont employées en infusions dans les bronchites et les affections catarrhales. Son nom vulgaire est BONHOMME.

BOUILLONNANT (bou-llo-nan; *ll* mll.) part. prés. du v. Bouillonner : *La rivière coule en* BOUILLONNANT *sur un lit de roche.* (B. de St-P.) *Au-dessous de l'arche la plus rapprochée de l'île, l'eau roulait en* BOUILLONNANT. (Al. Kârr.)

> L'eau sur le feu *bouillonnant* à grand bruit.
> VOLTAIRE.

BOUILLONNANT, ANTE adj. (bou-llo-nan, an-te — rad. *bouillonner*). Qui bouillonne : *De l'eau* BOUILLONNANTE. *Du sang* BOUILLONNANT.

> Aux sables *bouillonnants* l'onde livre la guerre.
> DELILLE.

> Ses sanglots, ses soupirs arrêtent son haleine,
> Son sang tout *bouillonnant* peut circuler à peine.
> MARMONTEL.

— Fig. Qui s'emporte, qui est en effervescence : *Brest était un des foyers les plus* BOUILLONNANTS *du jacobinisme.* (Lamart.)

BOUILLONNÉ, ÉE (bou-llo-né; *ll* mll.) part. pass. du v. Bouillonner. Orné de bouillons, disposé en bouillons, en parlant d'un habit ou d'une étoffe : *Cette robe était bordée d'un ruban blanc* BOUILLONNÉ *de distance en distance.* (Th. Gaut.) *Henriette avait une robe* BOUILLONNÉE *en tulle blanc qui lui allait à ravir.* (L.-J. Larcher.)

— Zooph. *Eponge bouillonnée*, Eponge à expansions foliacées, irrégulières, contournées.

BOUILLONNEMENT s. m. (bou-llo-neman; *ll* mll. — rad. *bouillonner*). Agitation, effervescence d'un liquide qui bouillonne : BOUILLONNEMENT *de l'eau.* BOUILLONNEMENT *du sang. S'arrêtant au bord d'une source qui jaillit au pied de cet arbre, elles écoutent le bruit que forme le* BOUILLONNEMENT *de ses ondes fugitives.* (Barthél.) *Notre oreille était encore frappée du* BOUILLONNEMENT *des vagues.* (Chateaub.) *Le mendiant se laissa retomber, et au bout d'un instant, il se fit dans sa poitrine comme un* BOUILLONNEMENT *sonore.* (G. Sand.)

— Fig. Agitation, effervescence des passions : *J'aurais pu augurer le mouvement et le fracas de l'ouvrage qui devait me faire un nom, au* BOUILLONNEMENT *de mes esprits et aux palpitations de ma muse.* (Chateaub.) *Le comte d'Artois n'avait que le* BOUILLONNEMENT *et la jactance de la jeunesse.* (Lamart.) *Avec un profond* BOUILLONNEMENT *du sang au fond du cœur, il paraissait froid et indifférent à la surface.* (Lamart.) *M. Guizot et M. Thiers sont les deux hommes les plus éminents que le* BOUILLONNEMENT *de Juillet ait fait monter à la surface des affaires.* (Cormen.)

> Et moi, moi, je sentais, à *bouillonnements* sourds,
> De mon cœur à mon front, qu'un feu sinistre éclaire,
> Monter toute ma haine et toute ma colère.
> V. HUGO.

BOUILLONNER v. n. ou intr. (bou-llo-né; *ll* mll. — rad. *bouillon*). Produire des bouillons, se former en bouillons, en parlant des liquides : *Tu ne juges pas le vin qui* BOUILLONNE, *ne juge pas un homme en colère.* (Pythagore.) *On voyait des sources* BOUILLONNER *et sortir de la terre.* (J.-J. Rouss.)

> Le repas achevé, des guirlandes couronnent
> Cent vases où déjà des vins exquis *bouillonnent.*
> DELILLE.

> Entend-on d'un torrent les ondes *bouillonner*,
> Le vers, tumultueux, en roulant doit tonner.
> DELILLE.

> Que l'airain écume et *bouillonne*,
> Que mille dards en soient formés.
> J.-B. ROUSSEAU.

> L'airain *bouillonne* à flots; chauffeur, ouvre la porte,
> Et laisse passer le hautain.
> A. BARBIER.

> C'est la houille qui fait *bouillonner* les chaudières,
> Rougir les hauts fourneaux tout chargés de matières.
> A. BARBIER.

— Fig. S'agiter, fermenter, être en effervescence : *Bien des routines révolutionnaires subsistent encore parmi nous, là même où l'esprit révolutionnaire ne* BOUILLONNE *plus.* (Guizot.) *Depuis trois quarts de siècle, deux mots puissants, liberté, égalité, sont le ferment qui soulève et fait* BOUILLONNER *notre société française, je pourrais dire toute la société européenne.* (Guizot.) *La douleur se calme au cœur, à mesure que les alexandrins* BOUILLONNENT *dans sa tête.* (Balz.) *N'est-ce pas une erreur de croire que le temps ne soit rapide que pour les cœurs en proie aux vastes projets qui troublent la vie et la font* BOUILLONNER? (Balz.) *Marcel était hors de lui; il s'était monté avec le rôle, et sentait* BOUILLONNER *une rage profonde et vraie dans son âme.* (E. Sue.) *Tandis que je cause avec vous, mon cœur* BOUILLONNE. *Je médite de noires vengeances.* (H. Castille.) *Saint Georges a posé le pied tour à tour sur deux cratères, celui de Saint-Domingue et celui de Paris; dans tous les deux, la révolution* BOUILLONNAIT. (Rog. de Beauv.)

> Ma sottise trop pleine a besoin de couler;
> J'en sens les flots épais *bouillonner* dans ma tête.
> PONSARD.

> Ah! quand l'amour jaloux *bouillonne* dans nos têtes,
> Quand notre cœur se gonfle et s'emplit de tempêtes,
> Qu'importe ce que peut un nuage des airs
> Nous jeter en passant de tempête et d'éclairs!
> V. HUGO.

> Si chaque jour les vers de ces maîtres fameux
> Font *bouillonner* ton sang et dresser tes cheveux,
> Si tu sens chaque jour, animé de leur âme,
> Ce besoin de créer, ces transports, cette flamme,
> Travaille. . . . .
> A. CHÉNIER.

‖ Avoir de l'entraînement, de l'animation, de la vivacité : *Le style de La Harpe ne* BOUILLONNE *pas.* (Dider.)

— v. a. ou tr. Faire des bouillons à : BOUILLONNER *une robe, des rubans.*

BOUILLOT s. m. (bou-llo; *ll* mll.). Bot. Nom vulgaire de la camomille.

BOUILLOTTANT (bou-llo-tan; *ll* mll.) part. prés. du v. Bouillotter.

BOUILLOTTE s. f. (bou-llo-te; *ll* mll.). Jeu de cartes d'origine française, qui a été inventé, à la fin du dernier siècle, dans les salons du palais du Luxembourg, alors occupé par le Directoire : *Vous avez bien d'autres affaires : la hausse, la baisse, les faillites, la* BOUILLOTTE. (P.-L. Cour.) *Nous sortions tous les deux de chez l'ordonnateur en chef, où nous avions fait une* BOUILLOTTE *assez animée.* (Balz.) *Je connais des gens qui font le plus grand cas de la* BOUILLOTTE; *il est certain que de tous les jeux qui se rapprochent le plus des jeux de pur hasard, c'est celui où l'intelligence du joueur conserve le plus d'empire, et, comme en jouant à la* BOUILLOTTE *on peut encore causer un peu et se permettre d'être gai, je ne lui ferai pas son procès.* (P. Boiteau.)

— Techn. Nom des pétales repliés ou bombés qui, dans la fabrication des fleurs artificielles, se placent au centre de la rose et parmi les étamines.

— Econ. dom. Syn. de BOUILLOIRE.

— **Encycl.** La *bouillotte* se jouait primitivement à cinq personnes, et l'on connaît le mot de Mme Tallien, qui, parlant des cinq directeurs et sortant des salons du Luxembourg, disait : « Ils sont là-haut cinq rois qui suent sang et eau pour faire un brelan de valets. » Aujourd'hui, elle se joue ordinairement à quatre, avec un jeu de piquet dont on a retiré les valets, les dix et les sept, ce qui réduit le jeu à vingt cartes. Pour la célérité et l'ordre de la partie, on prend deux jeux de couleurs différentes. Après chaque coup, le joueur qui est vis-à-vis du donneur ramasse les cartes qui viennent de servir, les mêle et les place sous la main du joueur qui se trouve à sa gauche, et qui deviendra donneur au coup suivant. Cette opération s'appelle *faire le ménage.* On tire les places au sort. A cet effet, on extrait d'un des jeux un as, un roi, une dame et un neuf, et on dépose ces quatre cartes au hasard autour de la table. Les joueurs tirent ensuite quatre autres cartes de même valeur que les premières, et chacun se place là où se trouve la carte semblable à celle qu'il a tirée. C'est celui qui a le roi qui donne les cartes le premier.

Les places étant déterminées, on règle le taux de la *cave* et le *prix du jeu.* La cave est la somme que chaque joueur doit mettre devant lui, soit en argent, soit en jetons. Toutefois, il est d'usage de ne commencer une partie qu'avec des jetons. Le prix du jeu, qu'on appelle aussi la *passe*, la *façon* ou la *police*, est le minimum de l'enjeu primitif de chaque coup. Il se compose d'un jeton que chaque joueur met devant lui : c'est le point de départ des enchères ou *relances* des joueurs. Il ne s'agit donc, pour établir le prix du jeu, que de fixer la valeur des jetons. Cette valeur une fois convenue, les joueurs, en échange des jetons qu'ils ont devant eux sur la table, déposent dans un petit panier ou sous le flambeau une somme équivalente en argent, pour en retirer, à la fin de la partie, ce que les jetons qui se trouveront dans leur cave représenteront en espèces. Il est de règle que la partie commence à caves égales. Tant qu'elle dure, aucun joueur ne peut rien ôter de sa cave. Il lui est également interdit d'y rien ajouter, tant qu'il a quelque chose devant lui, ne serait-ce qu'un jeton; mais, aussitôt qu'il est *décavé*, c'est-à-dire qu'il a perdu entièrement sa cave, il a le droit de *se recaver* de telle somme qu'il juge à propos, à moins qu'on n'ait déterminé d'avance, pour toute nouvelle cave, un maximum qu'il n'est point permis de dépasser. Cependant un joueur n'est pas décavé quand il a mis son dernier jeton à la passe : il peut même ouvrir le jeu; mais s'il gagne un coup, il ne gagne que les jetons de la passe, et ceux qui perdent contre lui n'ont rien à lui payer. Le joueur qui se trouve dans ce cas est dit *être tapissier, être au tapis* ou *jouer le tapis.*

Par suite des suppressions indiquées plus haut, le jeu ne se composé que des as, des rois, des dames, des neuf et des huit. L'as vaut onze points, chaque figure dix, les neuf et les huit le nombre de points qu'ils représentent, absolument comme au piquet. Après avoir fait couper par son voisin de gauche, le donneur distribue trois cartes, une par une, à chaque joueur, en commençant par la droite et en se servant le dernier; puis, il retourne la treizième et la met en évidence sur le talon, qu'il place à sa droite. Toute carte qui, pendant la distribution, est vue d'un autre joueur que celui auquel elle est destinée, oblige à recommencer la donne. Avant chaque coup, le donneur ajoute un jeton au jeu.

Les cartes une fois distribuées, c'est au joueur placé à la droite du donneur à parler le premier. Après avoir examiné ses cartes, il annonce s'il *voit* le jeu simplement, c'est-à-dire s'il l'*ouvre* tel qu'il est, ou bien s'il l'ouvre de tant de jetons en plus, c'est-à-dire s'il le double, le triple, le quadruple, etc., ou enfin s'il passe. Le deuxième joueur, si le jeu est ouvert, dit qu'il tient ou qu'il passe; s'il n'est pas ouvert par le premier, il peut l'ouvrir. Le troisième joueur et le quatrième disent aussi qu'ils tiennent, passent ou ouvrent, suivant ce qu'ont déjà dit leurs devanciers. Si tous les joueurs ont passé, le coup est nul; celui qui était premier en cartes fait une nouvelle distribution, et met un jeton sur le jeu. Alors la passe est double, et, pour voir le jeu simplement, il faut s'engager d'au moins deux jetons. Si un seul des joueurs a vu le jeu, il prend le jeton, et l'on passe au coup suivant. Tout joueur a le droit de passer au premier tour et de *revenir* au second, si, dans ce premier tour, le jeu a été ouvert par un des joueurs qui n'ont parlé qu'après lui. En conséquence, si le joueur qui a ouvert le jeu au premier tour est le deuxième, le droit de revenir appartient exclusivement au premier en cartes, tandis qu'il appartient au premier et au deuxième, ou au premier, au deuxième et au troisième, selon que l'ouverture du jeu a été faite par le troisième ou par le quatrième. Quand le premier joueur a ouvert le jeu simplement, ou de tant de jetons en plus, au premier tour, et que l'un des trois joueurs seulement a tenu, ce tenant peut, au deuxième tour, ou *relancer*, c'est-à-dire jouer une plus forte somme, ou *abattre*, c'est-à-dire compter le coup en ne jouant que ce qui est engagé, ce qui s'appelle *tenir sans plus.* Quand deux joueurs, le deuxième et le troisième, par exemple, ont tenu le jeu que le premier a ouvert, le deuxième peut, ou relancer ou *passer parole* au troisième, c'est-à-dire lui transmettre le droit de relance, mais il lui est interdit d'abattre. S'il relance, le troisième est libre de tenir ou de *filer*, c'est-à-dire d'abandonner le coup en payant la somme pour laquelle il s'était engagé. Si ce troisième joueur file, la lutte n'existe plus qu'entre le premier joueur et le deuxième. Le premier peut également tenir la relance du deuxième, ou le relancer lui-même. S'il prend ce dernier parti, le deuxième est encore maître de surenchérir, et ils ont le droit de continuer ainsi jusqu'à concurrence de leurs caves, quand elles ne sont pas d'égale valeur. Mais si, au lieu de filer au deuxième tour de parole, le troisième joueur a tenu la relance du second, le premier joueur commence le troisième tour de parole en disant qu'il tient aussi cette relance ou qu'il file; car il ne peut abattre tant que le troisième engagé n'a pas lui-même usé du droit de relancer ou de passer parole. Le premier joueur ayant, dans ce troisième tour de parole, tenu la relance du second, le droit de relancer ou de passer parole appartient donc au troisième joueur, en vertu de ce principe que c'est toujours au joueur le plus près de la droite de celui qui a fait de l'argent dans un tour de parole, à relancer ou à passer parole dans le tour suivant. Si nous supposons donc un coup dans lequel les quatre joueurs ayant tous beau jeu, et voulant tous user indéfiniment du droit de relance, sans passer parole, auront progressivement, de tour en tour, engagé leur argent jusqu'à la totalité des caves de chacun, nous verrons : « 1o le premier joueur ouvrir le jeu au premier tour de parole; 2o le second joueur relancer au deuxième tour; 3o le troisième joueur relancer au troisième tour; 4o le quatrième joueur relancer au quatrième tour; 5o le premier joueur relancer au cinquième tour, et ainsi de suite, tant que la limite des caves ne sera pas atteinte, en d'autres termes, jusqu'à concurrence du *va-tout.*

Le droit d'abattre les cartes embarrasse souvent les joueurs, même ceux qui sont expérimentés. Il est donc utile de savoir quand on peut en user. Lorsque deux joueurs seulement sont engagés dans un coup, l'un d'eux est toujours libre d'abattre son jeu, c'est-à-dire de terminer le coup en acceptant la relance de l'autre. Quand il y a trois engagés, un joueur ne peut abattre ses cartes, qu'autant qu'il est dernier à tenir, et que celui qui le précède a renoncé à son droit de relancer, en lui passant parole; sans cette condition, les relances ne s'arrêtent que lorsque chacun a engagé le montant de sa cave. Toutefois, si l'un des trois joueurs a une cave inférieure à celle de ses adversaires, il perd nécessairement son droit de relance aussitôt qu'il n'a

pas assez d'argent devant lui pour surenchérir, et cela sans qu'il ait passé parole. Dans ce cas, les deux autres joueurs peuvent encore se relancer réciproquement et abattre à leur volonté, comme s'ils n'étaient que deux engagés. Lorsque les joueurs sont au nombre de quatre, il faut qu'il y en ait deux qui aient cédé leur droit de parler dans le tour, pour que celui qui est le dernier à tenir puisse abattre. Toutes les fois qu'un joueur juge à propos d'abattre son jeu, les trois autres sont tenus d'en faire autant. On examine alors s'il y a *brelan* dans le coup, et, s'il n'y est pas, on compte le *point*.

Le *brelan* est la réunion de trois cartes semblables, comme trois as, trois rois, etc.; il l'emporte sur le point. Quand il y a plusieurs brelans, celui qui est composé des plus fortes cartes est le gagnant. Ainsi le brelan d'as est supérieur au brelan de rois, le brelan de rois au brelan de dames, le brelan de dames au brelan de neuf, et le brelan de neuf au brelan de huit. Mais le *brelan carré* les enlève tous, et ce brelan a lieu quand un joueur, ayant déjà en main les trois cartes d'un brelan, quelles qu'elles soient, la quatrième carte semblable forme la retourne. Indépendamment de la somme que lui rapporte le coup, celui qui a brelan reçoit de chacun des autres joueurs un jeton, si c'est un brelan simple, et deux jetons, si c'est un brelan carré. S'il y a deux brelans à la fois, ceux qui les possèdent ne se payent rien réciproquement, mais les deux autres joueurs payent chacun les deux brelans. S'il y en a trois, l'unique joueur qui n'en possède pas paye les trois autres. Il résulte de ces différentes règles que le joueur qui, ayant brelan en main, perd le montant de sa cave contre un brelan supérieur, n'est pas pour cela décavé, puisqu'il lui reste les jetons de son brelan. Il est bon de faire remarquer que lorsqu'une maldonne a lieu et que, suivant l'usage, on a continué la distribution des cartes, s'il y a brelan, ce brelan se paye comme si le coup était bon.

On a vu plus haut que, lorsque personne n'a brelan, on compte le *point*. Chacun des joueurs qui s'est engagé dans un coup cherche alors à *faire le jeu*, c'est-à-dire à former le nombre le plus fort possible, avec des cartes de même couleur dans le jeu de ses voisins retirés. Le point se compose donc de toutes les cartes qui se trouvent parmi celles qui ont été distribuées entre les joueurs, et il ne peut être inférieur à vingt-sept, ni supérieur à quarante-huit. Il appartient à celui qui a la plus forte carte de cette couleur, c'est-à-dire la carte qui *appelle*. Si, par exemple, la distribution a fait sortir les cinq cœurs, le point, qui est alors de quarante-huit, revient au joueur qui a l'as de cœur entre les mains. Il en serait de même avec une carte inférieure, si aucune autre carte en cœur, supérieure à celle-là, ne se trouvait dans le jeu des adversaires. Enfin, quand on a dans son jeu le roi d'une couleur et que l'as de cette couleur est la retourne, c'est comme si l'on avait cet as entre les mains. On le compterait encore en n'ayant qu'une carte inférieure de ladite couleur, pourvu qu'aucune carte supérieure ne se trouvât dans le jeu des autres joueurs. A égalité de points entre deux joueurs, c'est le premier en cartes qui l'emporte. La couleur gagnante est celle des cartes qui composent le point supérieur appartenant au joueur qui s'est engagé dans un coup, le point le plus fort ne comptant pas quand le joueur qui le possède exclusivement s'abstient de jouer le coup, ou renonce dans le cours de la lutte. L'usage a introduit cette règle, qu'une couleur qui gagne ne peut perdre en même temps. Il résulte de cette règle que le même point fait souvent gagner deux joueurs à la fois, et voici comment. Lorsque, dans un coup, trois joueurs sont engagés, et que le premier n'a pas une cave assez forte pour suivre les deux autres dans leurs relances, ceux-ci ont à se disputer entre eux un excédant d'enjeu. Or, si le premier en cartes réunit un point de quarante en cœur, par exemple, il gagne à chacun de ses adversaires le montant de ce qu'il a pu jouer contre eux : le cœur est alors la couleur gagnante. Maintenant, si le second joueur trouve à son tour quarante en pique, et le troisième quarante en carreau, il semble naturel que, vu l'égalité de point, le second l'emporte par primauté sur le troisième; mais c'est le contraire qui arrive. En effet, une des trois cartes que ce dernier a en main est un des cœurs qui ont formé le point du premier, et le privilége de la primauté appartient à la couleur gagnante, qui est en cœur. Pour que le second joueur eût gagné le coup, il aurait fallu que le premier filât. Cet avantage éventuel est réservé à celui qui, par sa position, se trouve dernier en cartes, afin de balancer la primauté, et le principe dominant du jeu est qu'il ne peut y avoir qu'une couleur gagnante.

Les règles du jeu attribuent au premier en cartes un privilége dont il faut dire quelques mots : c'est que, avant le commencement de chaque coup, ce joueur peut *se carrer*, c'est-à-dire doubler le montant de la passe : de là le nom de *carré* qu'on lui donne ordinairement. Au moyen de la *carre*, le jeu se trouve ouvert sans que personne ait vu ses cartes, et le droit de parler le premier appartient au deuxième joueur. Le carré jouit de plusieurs avantages: Quelles que soient ses cartes, si les autres joueurs passent, il reste maître de l'enjeu; si au contraire ils s'engagent, ils sont forcés de surenchérir à l'enjeu de la carre, et le carré peut alors, s'il a beau jeu, les relancer de la somme que bon lui semble; ou bien, s'il a mauvais jeu et qu'il veuille se retirer du coup, il est quitte pour abandonner les jetons de sa carre. Néanmoins, le privilége du carré peut être acheté par le deuxième joueur, en doublant de nouveau l'enjeu, ce qui s'appelle *contre-carrer ;* mais le carré a le droit de reprendre ses avantages primitifs en rachetant sa carre, c'est-à-dire en exposant une somme de jetons égale à celle de l'enjeu déjà quadruplé. S'il ne juge pas à propos d'user de son droit de rachat, le troisième joueur peut à son tour se *tri-carrer*, en doublant la contre-carre, et, dans ce cas, c'est à lui qu'appartiennent les avantages qu'avait acquis le deuxième joueur, si toutefois celui-ci ne rachète pas lui-même sa contre-carre en exposant le double de jetons dont se compose l'enjeu. Enfin, le quatrième joueur est libre de se *quadri-carrer*, en doublant lui-même la tri-carre, quand le contre-carré n'a pas acheté sa contre-carre; et alors encore le troisième joueur a le droit de racheter sa tri-carre en doublant de nouveau les jetons. La progression de l'enjeu par le moyen de la carre, de la contre-carre, etc., n'est limitée que par l'épuisement des caves, en sorte que deux joueurs peuvent ainsi engager d'avance, dans un seul coup, tout l'argent qu'ils ont devant eux. On comprend, du reste, combien cette manière de jouer est hasardeuse, puisque la carre et les divers rachats doivent être réglés avant qu'aucune carte ait été vue par les joueurs.

Pour la durée des parties et le renouvellement des joueurs, on a généralement recours à ce qu'on appelle la *liquidation à la demi-heure*. Cette expression signifie qu'à l'expiration de chaque demi-heure on suspend le jeu. Chacun règle alors ses comptes et retire son argent, après quoi on tire de nouveau les places, on fait de nouvelles caves égales, et l'on procède à une seconde partie. Toutefois, quoique la durée de chaque partie soit limitée à la demi-heure, tout joueur, soit qu'il perde, soit qu'il gagne, est libre de se retirer dans l'intervalle d'un coup au coup suivant; mais la politesse exige que l'on n'agisse ainsi que dans le cas de force majeure, et même alors seulement que quelqu'un, en prenant votre place, vous permet de vous en aller sans désorganiser la partie. Celui qui se retire avant la fin de la partie avec un gros bénéfice est dit : *faire charlemagne*.

Outre la *bouillotte* ordinaire, il y a encore ce qu'on appelle les *bouillottes de convention*, dans lesquelles les joueurs modifient plus ou moins les règles d'usage. Ainsi, dans la *bouillotte au décavé*, tout joueur qui a perdu la totalité de sa cave est tenu de se retirer pour faire place à un rentrant. Dans la *bouillotte sans brelans*, on ne tient compte que du point; c'est celle que l'on joue pour les grosses parties. Dans la *bouillotte au brelan de mistigri*, on compte, outre les brelans ordinaires, le brelan de mistigri, c'est-à-dire la dame de trèfle accompagnée de deux cartes de même valeur et de même couleur; ce brelan se paye comme le brelan simple. A tous ces brelans, on ajoute, dans la *bouillotte Saint-James*, le brelan de ce nom, c'est-à-dire le valet de trèfle accompagné de deux cartes de même valeur et de même couleur. Ce brelan se paye deux jetons s'il est simple, et le double s'il est carré. Le brelan carré ordinaire se paye également quatre jetons, mais il est supérieur au brelan Saint-James. Il existe encore la *bouillotte à la carre forcée,* dont le nom indique suffisamment la nature.

BOUILLOTTER v. a. ou tr. (bou-llo-té, *ll* mouill. — rad. *bouillir*). Diminutif de bouillir : *La casserole était remplie d'un liquide jaunâtre qui* BOUILLOTTAIT *sur un feu de braise peu ardent.*

BOUILLY, bourg de France (Aube), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. S.-O. de Troyes; pop. aggl. 803 hab. — pop. tot. 807 hab. Territoire fertile en vins estimés; belle église gothique nouvellement restaurée.

BOUILLY (Jean-Nicolas), littérateur et auteur dramatique français, né à la Couldraye, près de Tours, en 1763, mort à Paris en 1842. Après avoir étudié le droit à l'université d'Orléans, il fut reçu avocat au parlement de Paris; mais, au moment où Bouilly commençait son stage, le parlement, en pleine disgrâce, se réfugia à Troyes, au grand désespoir de l'orateur en herbe. Bouilly se lia alors avec Mirabeau et Barnave, et devint un libéral sincère, à ce qu'il croyait, à ce qu'il disait du moins; car, possédant déjà, à un degré fort prononcé, la science de l'équilibre, sa fibre patriotique ne l'empêcha pas de donner à l'Opéra-Comique, en 1790, *Pierre le Grand*, dont nous parlerons plus bas. La royauté perdant tout prestige, l'habile Bouilly se hâta de composer, en 1791, *Jean-Jacques Rousseau à ses derniers moments*. Le public de la Comédie-Italienne applaudit. L'année suivante, Bouilly retourna dans sa ville natale, où il remplit les fonctions d'administrateur du département d'Indre-et-Loire, de juge au tribunal civil et d'accusateur public. C'est par allusion à ces tristes fonctions que, quelqu'un ayant dit un jour dans un foyer de théâtre que Bouilly connaissait bien la *scène*, le vicomte de Ségur riposta par cette sanglante épigramme : « J'en conviens; cependant il connaît bien mieux la *Loire*. » Après la chute de Robespierre, Bouilly fut rappelé à Paris, et fit partie de la commission de l'instruction publique. Il contribua beaucoup, ainsi que ses collègues, Parny, La Chabeaussière, etc., à l'organisation des écoles primaires, accepta la place de sous-chef dans le bureau de morale et d'esprit public au ministère de la police générale, et donna sa démission en 1799.

La littérature dramatique, à laquelle il se consacra alors, lui valut d'honorables succès. Se trouvant désormais à l'abri de ces défaillances que le besoin de vivre explique sans les excuser, Bouilly changea pourtant encore une fois d'opinion, et écrivit les *Contes aux enfants de France*, plate flagornerie royaliste. Disons, pour les excuser, si une lâcheté peut être excusable, que ces contes renferment une morale pure et des fictions ingénieuses; qu'ils ont le mérite de ne pas effrayer l'imagination. Leur côté faible est une affectation de sensiblerie qui a valu à Bouilly le surnom de *poëte lacrymal*.

Notre jugement sur Bouilly serait entaché de sévérité si, après avoir infligé à ses faiblesses d'homme politique le blâme qu'elles méritent, nous n'accordions à son caractère d'homme privé les éloges qui lui reviennent. Bouilly, méprisable citoyen, fut un homme de mœurs pures et un ami parfaitement sûr; si les qualités peuvent pallier les défauts, voilà les siennes : c'est au lecteur à le juger. Il n'est pas besoin d'autre renseignement. Cependant, comme lui-même en a fourni d'autres au directeur du *Biographe*, notre devoir est de le laisser parler : tant pis pour lui si l'air bonhomme qu'il affecte de s'y donner paraît empreint de quelque hypocrisie. Voici sa lettre en réponse à une demande de renseignements qu'on lui faisait pour écrire sa biographie : « J'ai résisté dans ma vie à de brillantes séductions, que m'offraient de puissants personnages qui avaient essayé de m'attacher auprès d'eux. Je suis un vieil indépendant qui ne connaît que son paisible foyer, et ce droit si précieux et si rare d'agir comme il me plaît, de placer mes affections où bon me semble et de laisser errer mon imagination à sa guise; enfin de me nicher à mi-côte parmi les réputations littéraires, et là de cueillir de simples fleurs des champs, que je n'échangerais pas contre les plus brillants lauriers... » Et plus loin : ... « Voilà, monsieur, quel est le vieil homme qui se met à nu devant vous. Il n'est pas, vous le voyez, du nombre de ceux-là qui se sont hissés jusqu'au sommet du Parnasse; il n'a cherché qu'un petit coin, délicieusement ombragé, où, soit erreur soit raison, il se regarde comme un des heureux de la terre. Ainsi que mon ancien ami Ducis, grand et noble modèle à suivre en fait d'indépendance, je puis dire sans crainte d'être démenti :

De moi toujours je fus propriétaire.

J'achèverai ma marche à petites journées, avec ma vieille allure, et peut-être rencontrerai-je sur mon chemin quelque jeune femme qui me saluera comme son vieux conteur, et soutiendra mes pas chancelants, et, lorsque je me serai pour toujours endormi, plus d'une jeune fille viendra laisser tomber sur ma tombe une fleur de sa couronne virginale en disant : « Il fut notre fidèle ami. » Cet hommage vaut bien les inscriptions en lettres d'or, ornées de riches écussons, et je pourrai, du fond de mon tombeau, répondre avec Virgile :

O mihi tum quam molliter ossa quiescant! »

Voici maintenant le catalogue des œuvres théâtrales de Bouilly; on y trouvera peut-être une réponse assez piquante à la lettre que l'on vient de lire, si l'on veut seulement en remarquer quelques dates : *Pierre le Grand*, comédie-lyrique en quatre actes, musique de Grétry (Opéra-Comique, 13 janvier 1790). Un couplet, où l'on faisait l'éloge du roi, fut bissé, à la demande du parterre, et la reine Marie-Antoinette fit présent à l'auteur d'une tabatière ornée de son portrait et de celui du roi. Plus tard, Bouilly offrait cette tabatière à la Société des jacobins de Tours; *Jean-Jacques Rousseau à ses derniers moments,* comédie-lyrique en un acte et en prose (Comédie-Italienne, 1791). A la seconde représentation, le buste de Jean-Jacques Rousseau fut couronné sur le théâtre, tandis que l'orchestre jouait l'ouverture du *Devin du village ;* la *Famille américaine*, opéra-comique en un acte, musique de Dalayrac (Opéra-Comique, 20 février 1796); le *Jeune Henri*, opéra-comique en deux actes, musique de Méhul (Opéra-Comique, 1er mai 1797). L'admirable musique de Méhul fut applaudie à tout rompre; le pitoyable livret de Bouilly, perpétuelle allusion à l'éducation du Dauphin, fut sifflé avec un ensemble admirable, distinction délicate dont le parterre a donné d'autres exemples; *René Descartes*, comédie en deux actes et en prose (théâtre de la Nation, 1797), œuvre estimable qui n'obtint pas tout le succès qu'elle méritait. Cette pièce a été traduite en allemand la même année; la *Mort de Turenne*, mélodrame en trois actes, avec Cuvelier (1797); *Léonore* ou l'*Amour conjugal*, fait historique en deux actes et en prose, musique de Gaveaux (théâtre Feydeau, 17 février 1798). Grand succès. Beethoven s'est inspiré de ce poëme, dont il a tiré son opéra de *Fidelio;* l'*Abbé de l'Epée*, comédie historique en cinq actes et en prose (Comédie-Française, 14 décembre 1799); les *Deux Journées*, comédie lyrique en trois actes et en prose, musique de Cherubini (théâtre Feydeau, 15 janvier 1800); *Zoé* ou la *Pauvre petite*, comédie lyrique en un acte, musique de Plantade (Opéra-Comique, 19 juin 1800); *Florian*, comédie en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles, avec Pain (Vaudeville, 1800); *Téniers*, comédie en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles, avec Joseph Pain (Vaudeville, 1800); *Une Folie*, opéra-comique en deux actes et en prose, musique de Méhul (Opéra-Comique, 4 avril 1802); *Berquin* ou l'*Ami des enfants*, comédie en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles (Vaudeville, 1802); *Héléna*, opéra-comique en trois actes, avec Reverony Saint-Cyr, musique de Méhul (Opéra-Comique, 1er mars 1803); *Fanchon la vielleuse*, comédie lyrique en trois actes, avec Pain (Vaudeville, 1803); le *Désastre de Lisbonne*, drame héroïque en trois actes et en prose (Porte-Saint-Martin, 1804); l'*Intrigue aux fenêtres*, opéra-comique en un acte et en prose, avec Dupaty, musique de Nicolo (Opéra-Comique, 24 février 1805); *Madame de Sévigné*, comédie en trois actes et en prose (Comédie-Française, 6 juin 1805); les *Français dans le Tyrol*, fait historique en un acte et en prose (Comédie-Française, 1806); *Agnès Sorel*, comédie en trois actes et en prose, mêlée de vaudevilles, avec Dupaty (Vaudeville, 1806); *Cimarosa*, opéra-comique en deux actes et en prose, musique de Nicolo (Opéra-Comique, 28 juin 1808); *Haine aux femmes*, comédie-vaudeville en un acte, avec Joseph Pain (Vaudeville, 1808). Succès de vogue. La pièce, reprise au Gymnase, produisit un effet tout contraire; plus d'un spectateur s'étonna, à vingt ans de distance, de trouver si fade l'ouvrage qui l'avait charmé; *Françoise de Foix*, opéra-comique en trois actes et en prose, avec Dupaty, musique de Berton (Opéra-Comique, 28 janvier 1809). La partition est digne à tous égards de l'auteur d'*Aline* et de *Montano et Stéphanie* ; le *Petit courrier* ou *Comment les femmes se vengent*, comédie en deux actes et en prose, mêlée de vaudevilles, avec Moreau (Vaudeville, 1809); la *Vieillesse de Piron*, comédie en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles (1810); la *Belle au bois dormant*, féerie-vaudeville en deux actes, avec Dumersan (Vaudeville, 1811); *Robert le Diable*, vaudeville en deux actes, avec Dumersan (1812); le *Séjour militaire,* opéra-comique en un acte, avec Dupaty, musique de M. Auber (Opéra-Comique, 27 février 1813). C'est la pièce de début du célèbre compositeur; le *Prince en goguette* ou la *Faute et la leçon*, comédie en deux actes et en prose, mêlée de couplets, avec Désaugiers (1817); la *Manie des romans*, comédie; les *Jeux floraux*, opéra en trois actes, musique de Léopold Aimon (Opéra, 16 novembre 1818); *Valentine de Milan*, drame lyrique en trois actes, musique posthume de Méhul (Opéra-Comique, 28 novembre 1822). La partition avait été terminée par M. Daussoigne; les *Deux Nuits*, opéra-comique en trois actes, avec Scribe, musique de Boieldieu (Opéra-Comique, 10 mai 1829).

Nous donnons maintenant la liste des autres œuvres de Bouilly : la *Rentrée de Sicard à l'institution nationale des sourds-muets*, nouvelle en prose (1800, in-8o); *Causeries d'un vieillard* (1807, in-12); *Contes à ma fille* (1809); *Conseils à ma fille* (1811, 2 vol. in-12); les *Indemnités des gens de lettres* ou les *Encouragements de la jeunesse* (1814, in-12); *Grétry en famille* ou *Anecdotes littéraires et musicales* relatives à ce célèbre compositeur, rédigées par A. Grétry neveu, précédées de son oraison funèbre par Bouilly (1815, in-12); les *Jeunes femmes* (1819, 2 vol. in-12); les *Mères de famille* (1823, 2 vol. in-12); *Contes offerts aux enfants de France* (première partie, 1824, in-12; deuxième partie, 1825, in-12); la *Réunion des trois écoles*, à-propos en vers (1825), imprimé à la suite du discours que M. Belle prononça à la Société académique des enfants d'Apollon; *Contes à mes petites amies* ou *Trois mois en Touraine* (1827, in-12); le *Portefeuille de la jeunesse* ou la *Morale de l'histoire enseignée par exemples* (Paris, 1829-1831, 20 vol. in-18); les *Adieux du vieux conteur* (1835, in-12); *Mes récapitulations* (1836, 2 vol. in-12); *Explication des douze écussons qui représentent les emblèmes et les symboles des douze grades philosophiques du rite écossais, dit* ancien, *et accepté par l'ill.·. F.·., représentant du G.·. M.·. de l'ordre maç.·. en France...* (1837, in-4o); les *Jeunes élèves* (1841, in-18); une *Notice sur Cherubini* et une pièce de vers (1842, in-8o); *Nouvelles causeries d'un vieillard* (1838, in-12); la *Discrétion* (1846, in-32); *Petits contes d'une mère à ses enfants* (1846, in-12). Bouilly a écrit aussi dans *les Annales de la jeunesse* (1817 et années suivantes).

Le nom de Bouilly, à cause du genre particulier de littérature qu'il a cultivé, est en quelque sorte passé en proverbe, et si l'on n'a pas ajouté quelques syllabes à son nom pour en faire un pendant de *berquinade*, c'est sans doute parce que le mot de Bouilly ne s'y prêtait pas.

BOUIN s. m. (bou-ain). Techn. Poignée d'écheveaux de soie.

BOUIN, petite île de France (Vendée), arrond. et à 58 kilom. N. des Sables, au fond de la baie de Bourgneuf; elle n'est séparée du continent au S. et à l'E. que par un canal très-étroit nommé le Daix, qui, en se rétrécissant de jour en jour, a permis de joindre au moyen d'une chaussée l'île au continent. Cette île a une circonférence de 24 kilom. et une superficie de 300 hectares. Céréales et fourrages; marais salants très-productifs, à l'aide de quatre canaux qui traversent l'île et faci-

litent l'écoulement des eaux. Au centre se trouve le village de Bouin, avec un petit port pour le cabotage; 2,844 hab.

BOUIN (Jean-Théodose), religieux et astronome français, né à Paris en 1715, mort vers 1795. Il était chanoine régulier de la congrégation de France. Ayant connu Pingré à Rome, il se livra, à son exemple, à l'étude de l'astronomie, et devint membre associé de l'Académie de cette ville. Devenu plus tard prieur à Saint-Lô, il établit un observatoire dans les tours de son abbaye, et fit, sur le mouvement des planètes et des comètes, une foule d'observations curieuses, qui furent insérées dans le recueil des *Savants étrangers*, et communiquées à l'Académie des sciences de Paris.

BOUINOTTE s. f. (bou-i-no-te). Lucarne éclairant le grenier.

BOUINSK, ville de la Russie d'Europe, ch.-l. du district de même nom, dans le gouvernement et à 60 kilom. N.-O. de Simbirsk, sur la Karla; 3,100 hab., presque tous Tartares.

BOUIOUK-DÉREH. V. BUIUKDÉRÉ.

BOUIOUK-OUZEN, rivière de Crimée. V. TCHERNAÏA.

BOUIS s. m. (boui — lat. *buxus*, même sens). Bot. Ancienne forme du mot BUIS, encore usitée en Provence. ‖ Nom vulgaire, aux Antilles, de deux espèces de caïmitiers.

— Techn. Façon donnée aux vieux chapeaux. ‖ Instrument de cordonnier, plus souvent appelé BUIS. V. ce mot.

BOUIS (le baron DE), écrivain français, né en Champagne à la fin du XVIIe siècle. Il a laissé, entre autres écrits : le *Parterre géographique et historique* ou *Nouvelle manière d'étudier l'histoire et la géographie* (Paris, 1737); *Méthode récréative pour apprendre à lire aux enfants sans qu'ils y pensent* (1773).

BOUISSE s. f. (boui-se). Techn. V. BUISSE.

BOUISSON (Etienne-Frédéric), chirurgien français, né en 1813 à Mauguis (Hérault), fut appelé à Bordeaux par un parent qui lui fit faire de brillantes études. Ses écrits témoignent d'un véritable goût littéraire, spécialement l'ouvrage intitulé : la *Médecine et les poëtes latins*. Elève de la faculté de Montpellier, il eut pour maître Delpech. Il fut reçu docteur en médecine en 1835, à la suite d'une thèse traitant des *Lésions organiques du cœur*. Chef des travaux anatomiques dès 1834, et reçu premier agrégé en 1836, il obtint toutes ses places au concours, et fut successivement professeur de physiologie à la faculté de Strasbourg (1837), professeur de pathologie chirurgicale à celle de Montpellier (1840), professeur de clinique chirurgicale à la même école, en remplacement de Lallemand (1845), et chirurgien en chef de l'hôpital civil et militaire de Saint-Eloi (1845). En 1851, il échoua au concours pour la chaire de Marjolin, vacante à la faculté de Paris. M. Bouisson, qui est un praticien fort répandu dans le midi de la France, a pris part à un grand nombre de publications médicales. Il a collaboré à la plupart des journaux de médecine de Paris, ainsi qu'au *Journal de la Société de médecine de Montpellier*, à la *Gazette médicale de Paris* et aux *Annales de chirurgie*. En 1858, il a fondé le *Montpellier médical*. Ses principaux écrits ont pour titre : *Parallèle de Delpech et de Dupuytren* (1841); *De la Bible, etc.* (Montpellier, 1843, in-8o), traduit en allemand par le docteur Platner (Vienne, 1845); *Traité théorique et pratique de la méthode anesthésique* (Paris, 1850, in-8o), traduit en italien et couronné du prix Montyon par l'Académie des sciences; *Des vices de conformation de l'anus et du rectum* (1851); *Tribut à la chirurgie*, collection de mémoires sur cette science (Montpellier, 1858-1860, 2 vol. in-4o, avec planches). M. Bouisson est membre de plusieurs sociétés savantes, nationales et étrangères. Depuis 1859, il est associé de l'Académie impériale de médecine de Paris. Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1849.

BOUJARON s. m. (bou-ja-ron). Métrol. Mesure pour les liquides, en usage dans la marine et valant un seizième de pinte. ‖ Contenu de la même mesure : *Il grignota son biscuit, but deux* BOUJARONS *de vin, parce qu'il en vola un à un des matelots.* (E. Sue.)

— Mar. Sorte de vêtement léger, que portent certains marins de l'Inde. ‖ On l'appelle aussi BOUGERON.

BOUJON s. m. (bou-jon). A signifié Trait, flèche, dard.

— Comm. Poinçon autrefois employé pour plomber les draps. ‖ Marque que les manufacturiers de Beauvais mettaient aux étoffes de leur fabrique. ‖ S'est dit autrefois pour JURANDE.

BOUJONNÉ, ÉE (bou-jo-né) part. pass. du v. Boujonner : *Drap* BOUJONNÉ.

BOUJONNER v. a. ou tr. (bou-jo-né—rad. *boujon*). Comm. Marquer, plomber avec le boujon : BOUJONNER *des draps.* ‖ Vieux mot.

BOUJONNEUR s. m. (bou-jo-neur — rad. *boujonner*). Comm. Inspecteur de la draperie, vérificateur des boujons. ‖ Juré du corps des drapiers et sergettiers, dans certaines provinces. On a dit aussi BOUGONNEUR. ‖ Vieux mot.

BOUJU DE BEAULIEU (Théophraste), théologien français du XVIe et du XVIIe siècle. Il était fils de Jacques Bouju, président au parlement de Bourgogne, qui s'était fait connaître par la publication d'un poëme latin, intitulé *Turnella*, et imprimé à Angers en 1578. L'abbé Bouju de Beaulieu devint aumônier du roi et publia les livres suivants : deux *Avis*, l'un sur le livre de Richet, *De la puissance ecclésiastique ;* l'autre sur un livre intitulé : *Commentaire de l'autorité de quelque concile général que ce soit* (Paris, 1613); *Défense de la hiérarchie de l'Eglise et du pape contre les faussetés de Simon Vigor* (Paris, 1615).

BOUKHA, petite île de l'Océanie, dans l'archipel de Salomon, au N.-O. de l'île Bougainville, par 152o 15′ long. E., et 5o lat. S. Haute, bien boisée, elle est habitée par une race d'hommes intelligents, dont le type tient le milieu entre les Malais et les nègres d'Afrique.

BOUKHARA, ville d'Asie, cap. de la Grande Boukharie ou Usbekistan, à 190 kilom. O. de Samarkand, au confluent du Waskan et du Zer-Afchan, par 39o 48′ lat. N. et 62o 6′ long. E., dans une plaine déserte et aride, qui confine à la grande steppe de Boukharie. Elle est entourée par un retranchement de terre fort élevé, dans lequel sont pratiquées douze portes. L'intérieur ressemble à celui de toutes les villes tartares : les rues sont peu larges, les places rares; les maisons, construites en briques crues, ont des portes étroites, et les fenêtres ne donnent pas sur la rue. Eversmann compte dans Boukhara 360 mosquées, 260 écoles plus ou moins importantes, un nombre considérable de bains, de khans, de bazars et autres monuments publics, enfin une population qu'on a évaluée à environ 200,000 hab., mais qu'il faut réduire à environ 80,000. Cette ville importante peut être considérée comme le centre commercial du Turkestan tout entier ; elle est le rendez-vous de toutes les caravanes qui sillonnent l'intérieur de l'Asie, avec des chargements de musc, d'épices, de parfums, de pelleteries, de produits européens, de clous, de miroirs, de cuirs de Russie, de métaux, de pierres précieuses, de bijoux, de couleurs, etc. Ses relations s'étendent en Russie par la voie de Kiva sur l'Oxus, en Chine par Kaschkar, et dans l'Inde par Caboul et Cachemire. Tout le commerce en articles d'Europe passe par les mains des Russes, et la valeur annuelle de ce commerce est estimée à cinq millions de francs. Quant à l'industrie propre de la ville de Boukhara, elle consiste principalement dans le travail de la soie, du coton et du cuir, dans la confection des couteaux et d'objets en cuivre, dans la fabrication des armes, la préparation des peaux, etc. L'eau est rare et malsaine; le climat est extrêmement sec, et la ville est presque toujours enveloppée d'un nuage de poussière. Un faubourg de Boukhara est habité tout entier par des juifs, dont on fait remonter l'installation dans cette ville à l'époque de la captivité de Babylone. Boukhara est appelée *Medjikend* ou le *Temple des idoles*, par Massoudi; *Blikend*, ou la *Ville des caravanes*, par Elmacin; *Boumheket*, ou la *Résidence*, par Ebn Haukal, et enfin *Boukhara*, ou la *Ville des savants*, par Aboul Gazi. Boukhara joua un grand rôle dans l'histoire politique de l'Asie centrale. La dynastie des Samanides y établit sa capitale (896-998), et c'est à partir de ce moment que la ville jouit d'une véritable prospérité, un moment compromise par l'attaque et la victoire de Gengis-Khan. Mise à sac, elle se releva pourtant de cette terrible épreuve, et, au XIIIe siècle, nous la retrouvons partageant avec Samarkand le titre de capitale de la civilisation musulmane dans ces parages. C'est à Boukhara que naquit Avicenne, comme l'indique son surnom d'*El Bokhari*. Aujourd'hui, Boukhara est un peu déchue de sa splendeur passée; mais si elle a perdu quelque chose de sa réputation de ville savante et lettrée, elle a conservé son ancienne prépondérance commerciale ; cependant elle est encore renommée aujourd'hui pour ses écoles de médecine et de théologie, que fréquentent environ dix mille étudiants venus de toutes les extrémités de l'Asie.

BOUKHARES, peuple tartare de l'Asie centrale. Les Boukhares sont d'origine turque ou tartare, ainsi que le prouve leur langue; mais ils contiennent en assez grande proportion d'autres éléments étrangers. Les plus anciennes traditions historiques nous les représentent comme les habitants primitifs de ces contrées. A l'époque de l'invasion de Gengis-Khan, ils se soumirent paisiblement aux vainqueurs, qu'ils surpassaient cependant en aptitude pour le travail de la terre et le commerce; aussi leurs conquérants les désignaient-ils sous le nom d'*hommes instruits* (*the learned men*, d'après l'expression de W. Jones). Ritter leur attribue une origine indoue, mais cette assertion est détruite par l'application des lois philologiques.

Les Boukhares sont de taille moyenne, bien proportionnés; leur face est large et ouverte; leurs yeux et leurs cheveux sont entièrement noirs. Les femmes sont généralement d'un aspect agréable; leur peau est plus blanche que celle des hommes. Plusieurs voyageurs qui ont eu occasion de voir les Boukhares les peignent comme une race intelligente et pacifique. Quelques autres voyageurs, et entre autres Eversmann, en font un moins beau portrait, et comptent, parmi les traits caractéristiques de leur tempérament, l'avarice, l'astuce, la bassesse et la lâcheté. Le costume des Boukhares est simple : à la maison, ils portent des chemises et des caleçons de coton, avec un cafetan ou une veste. Leur coiffure consiste en un bonnet fourré ou un turban. Les femmes sont vêtues d'une longue robe de soie ou de coton, et portent leurs cheveux nattés en longues tresses. Souvent elles se teignent les ongles avec du henné, à la mode arabe. Les Boukhares sont grands fumeurs, et, malgré la défense de leur religion, grands amateurs de vin et de liqueurs fortes. L'usage de l'opium est peu répandu chez eux. Leurs maisons sont bâties à la manière tartare, avec des briques, des pierres, de la terre glaise, etc. La polygamie y est en vigueur, comme chez tous les peuples musulmans. Les Boukhares observent avec fidélité les prescriptions religieuses de l'islamisme. L'usage de l'écriture est généralement répandu, et on lit assidûment le Coran. Les principales occupations des Boukhares consistent dans la culture des champs, des jardins, le travail de la soie, le commerce surtout. Ils entretiennent des relations actives avec les caravanes d'Astrakhan, de Hérat, de Caboul, de Cachemire, etc. Ils sont ordinairement gouvernés par des khans particuliers, qu'ils choisissent eux-mêmes et qui relèvent de l'empereur de Chine. On a porté le nombre des Boukhares à deux millions. Eversmann l'évalue à cinq cent mille pour le Turkestan. Hors du Turkestan, il est difficile d'arriver à une évaluation, même approximativement juste, à cause de la dissémination des tribus boukhares sur d'immenses étendues de steppes incultes.

BOUKHAREST, ville des Principautés-Unies. V. BUKAREST.

BOUKHARI, nom que l'on donne dans le Maroc à la garde impériale noire. L'organisation de cette garde remonte à Moulay-Ismaïl, quatrième prince de la dynastie actuellement régnante. A l'origine, cette garde fut composée de nègres achetés au Soudan, et elle forma un corps spécial assez semblable aux fameuses milices des janissaires et des mameluks. Son nom de Boukhari lui vient du commentateur du Coran qu'Ismaïl lui donna pour patron religieux. Les chefs de cette milice acquirent bientôt dans l'empire une position prépondérante, et leur rôle ressemble assez à celui des préfets du prétoire, au temps de la décadence de Rome. D'esclaves de l'empereur, ils sont devenus en peu de temps les maîtres de l'empire, et tout en prenant le souverain dans la famille des chérifs, loi d'Etat qu'ils n'oseraient transgresser, à chaque changement de règne ils accordent le trône au plus fort et dernier enchérisseur. Leur nombre, qui a été de 180,000, est aujourd'hui fort réduit. Selon M. Narcisse Cotte, auteur d'un ouvrage intitulé le *Maroc contemporain*, c'est à peine s'il en reste une quinzaine de mille.

BOUKHARIE (GRANDE) ou **KHANAT DE BOUKHARA**, vaste territoire de l'Asie centrale, situé au delà de l'Amou, l'Oxus des anciens, dans la contrée appelée autrefois *Sogdiane* et *Transoxiane*, et nommée de nos jours, par quelques auteurs, *Pays des Usbeks* ou *Usbekistan*. La Grande Boukharie a subi de nombreuses modifications dans son organisation et dans ses limites, qui sont encore peu arrêtées ; néanmoins on peut la considérer comme comprise entre 35o et 41o de lat. N. et 61o-68o de long. E.; elle est bornée, au N., par les steppes des Kirghiz et le khanat de Khokand; à l'E., par la Petite Boukharie; au S., par l'Afghanistan, et, à l'O., par l'Amou, qui la sépare du khanat de Khiva. Dans sa plus grande étendue, du nord au sud, elle paraît avoir 110 myriam., et 88 myriam. de l'est à l'ouest; superficie approximative 600,000 kilom. carrés; la population, en partie nomade, est évaluée à 2,500,000 hab., divisés en un grand nombre de nations : les aborigènes, qui portent le nom de Tadjiks; les Usbeks, qui sont la nation dominante ; les Arabes, les Persans, presque tous esclaves ; les Bohémiens, établis dans les villes et s'occupant de trafic, de médecine ou de divination; quelques Kirghiz, qui errent dans les steppes ; des juifs, des Indous, etc. Capitale Boukhara.

— *Orographie et hydrographie*. La partie orientale de cette contrée est entrecoupée par plusieurs chaînes de hautes montagnes, contre-forts avancés du grand plateau asiatique, dont quelques sommets, souvent couverts de neige, s'élèvent à 3,000 m.; la partie méridionale s'appuie à l'Hindou-Kho et à l'escarpement septentrional du plateau de la Perse. Dans tout le reste de son étendue, le sol, uniformément plat et bas, présente presque partout des steppes arides et sablonneux, résultats de l'absence d'eaux courantes. La Grande Boukharie est entièrement située dans le bassin de l'Aral; ses principaux fleuves sont : l'Amou-Daria ou Djihoun, qui reçoit le Zourhab et le Balk ; le Sir-Daria ou Sihoun ; le Zer-Afchan, ancienne Sogd, rivière la plus considérable qui arrose l'intérieur du pays, où l'on rencontre quelques lacs, dont le plus important est le lac Denghiz, d'une longueur de 40 kilom.

— *Climat*. Le climat de la Grande Boukharie est généralement salubre; les saisons y sont très-régulières. Les étés sont très-chauds, et les hivers assez froids pour qu'on voie quelquefois les rivières prises par les glaces. Les pluies commencent dès les premiers jours de février et se continuent en mars. Tout verdit et fleurit presque subitement peu de jours après. Bientôt la chaleur devient accablante, et l'atmosphère n'est que rarement rafraîchie par des orages; la belle saison se prolonge jusqu'en octobre, où règnent de grands vents du N. et du N.-O., qui apportent des brouillards de sable dont l'air est littéralement obscurci. En novembre et décembre, surviennent de petites gelées et un peu de neige; janvier est le mois le plus rigoureux; le thermomètre descend quelquefois jusqu'à — 8o, et la neige couvre la terre pendant quinze jours.

—*Productions*. Ce pays, généralement aride, est entrecoupé de vallées très-fertiles, qui s'avancent même jusqu'au milieu des sables, où elles forment de riches oasis; la vallée de la Sogd, entre autres, qui donna son nom à l'ancienne Sogdiane, est d'une rare fertilité. Dans toutes ces vallées, la végétation est belle et abondante, mais elle consiste surtout en plantes et en arbrisseaux; les grands arbres sont rares dans le pays, excepté le saule et le peuplier. Les plantes les plus particulières à cette contrée sont : l'assa-fœtida, la rhubarbe, le *galenia africana*, herbe du désert, qui fournit à la fois aux chameaux une nourriture qu'ils préfèrent à toute autre, et à l'homme une espèce de manne qui sert d'aliment; une variété d'indigotier sur lequel vit un insecte de la nature de la cochenille. On y cultive en outre le riz, le froment, l'orge, le millet, les fèves, diverses variétés de sésame dont on fait de l'huile, le maïs, le tabac, le cotonnier, la vigne, d'excellents melons d'eau et le mûrier pour l'élève des vers à soie; l'écorce de cet arbre sert en outre à faire un papier très-estimé en Orient. La Boukharie abonde en fleurs qui offrent peu de variétés, et en fruits tels que : pêches, abricots, prunes, pommes, poires, coings, figues et grenades. La partie occidentale n'a pas de forêts; on n'y brûle que des broussailles, apportées des déserts voisins, et du fumier sec. Quant au bois de construction, il vient du territoire de Samarkand, et des montagnes de l'est et du sud. Ces montagnes renferment quelques mines de métaux non exploitées, d'alun, de soufre et de pierres précieuses, entre autres de lapis-lazuli, grenat et rubis. Quelques rivières, l'Amou et le Zer-Afchan, charrient de l'or avec leur sable. Entourée de déserts et de peuples nomades, cette contrée est riche en bestiaux; mais les bœufs n'y sont pas aussi forts que ceux du Kirghiz. On y élève deux races de moutons à laine très-frisée et à queue traînante, des chèvres dont le poil passe pour égaler celui du Cachemire, des chevaux grands, bien faits, vifs et pleins de feu; des ânes, des mulets, des dromadaires et des chameaux. Enfin, pour compléter la faune de ce pays, nous devons citer le cerf, l'antilope, l'ours, le loup, le renard, le chacal et l'autruche; on y rencontre peu de reptiles et d'insectes venimeux ou destructeurs, excepté les sauterelles, qui causent quelquefois des ravages considérables.

— *Divisions, mœurs, gouvernement, religion, etc.* Toute la Grande Boukharie se divise en trois parties principales : deux au nord de l'Amou, le khanat de Boukharie proprement dit, et le Miankal ou khanat de Samarkand réuni depuis longtemps à celui de Boukhara; et une au sud de l'Amou, le khanat de Balk, plutôt tributaire que sujet de la Grande Boukharie. C'est dans le khanat de Samarkand, à Chersabès, que naquit le fameux Tamerlan. La nation boukhare est divisée en deux classes principales : les Usbeks, conquérants et dominateurs du pays, et les Tadjiks, qu'on regarde comme descendants des anciens Sogdiens. Les premiers, partagés en un grand nombre de tribus, essentiellement guerriers, rappellent par leur physionomie les Tartares et les Kalmouks. Les seconds ont généralement la taille ramassée, les traits européens et le teint moins brun que les Persans; ils sont actifs, laborieux, doux, instruits et civilisés, mais intéressés, pusillanimes et sans patriotisme. Les femmes boukhares sont belles et coquettes; mais elles se défigurent par un anneau qui traverse leurs narines. Deux langues sont presque exclusivement parlées par les populations du khanat : l'usbek ou turki, et le persan, qui est la langue des Tadjiks; la religion dominante est l'islamisme, et le rite celui des sunnites. Le pays est gouverné par des souverains héréditaires, qui ont porté le titre de khans jusqu'aux premières années de ce siècle, où le chef a pris celui de *Emir-al-Moumenin*, ou Prince des croyants. L'armée, composée uniquement d'Usbeks, est forte d'environ 25,000 hommes, dont environ 20,000 cavaliers.

Le commerce de la Boukharie est relativement considérable; il se fait par caravanes, qui se rendent dans l'Inde, d'où elles apportent des cachemires, du sucre, de l'indigo et des produits de l'industrie anglaise; en Chine, où elles achètent : porcelaine, musc, cristaux, soieries, thé, etc. Chargées de ces produits et de ceux de l'Afghanistan, elles se dirigent vers Khiva, et de là aux établissements russes de la Caspienne, à Orenbourg et jusque sur le Volga, où elles échangent leurs marchandises contre les objets manufacturés de la Russie : draps, mousselines, velours et autres tissus. Les Boukhariens ont une industrie assez développée, dont les principaux articles sont : les fils et les tissus de coton, les tissus

de poil de chameau et de chèvre, les cuirs, maroquins, sabres, armes à feu, excellente coutellerie et quincaillerie.

— *Histoire.* Avant la conquête d'Alexandre le Grand, la Boukharie faisait partie, sous le nom de Sogdiane, du vaste empire d'Iran ou de Perse; plus tard, elle fut enlevée aux rois grecs de la Bactriane par les Turcs occidentaux, qui en furent dépossédés par les Arabes musulmans, vers 710 de notre ère, sous le khalifat de Walid Ier. Un siècle plus tard, elle fut gouvernée par les Samanides, et ce fut l'époque de sa plus grande prospérité. Vers 1220, elle fut conquise par Gengis-Khan, et comprise quatre ans après dans l'empire de Djagatar, le second des quatre fils entre lesquels il partagea ses Etats. Cet empire fit partie vers 1370 de celui de Tamerlan, et les descendants de ce conquérant y régnèrent jusqu'à l'arrivée des Usbeks en 1498. Ceux-ci en sont encore les maîtres; mais, en diverses circonstances, leur gouvernement a subi des révolutions et des divisions. La Boukharie est la route de l'Inde; aussi les Russes, dont on connaît les projets sur l'Asie centrale, se sont constamment efforcés d'établir leur influence dans cette contrée. Depuis Catherine II, qui fonda à Boukhara un des plus beaux colléges de cette ville, jusqu'au czar Nicolas, qui, en 1854, fit une vaine tentative pour étendre son vaste empire du côté du Thibet, tous les souverains moscovites ont caressé l'idée de rendre le souverain de Boukhara tributaire de la Russie.

BOUKHARIE (PETITE), ou province chinoise de Thian-Schan-Nanlu, autrement appelée TURKESTAN. V. ces mots.

BOUL s. m. (boul). Comm. Poinçon dont on se sert à Smyrne pour marquer les toiles.

BOULA s. m. (bou-la — altér. de *bolet*). Bot. Nom vulgaire de quelques champignons du genre bolet.

BOULAF s. m. (bou-laf). Masse, bâton de commandement des généraux polonais, formée d'une boule à l'extrémité d'un manche courbe.

BOULAGE s. m. (bou-la-je — rad. *bouillir*). Linge que les blanchisseurs mettent à bouillir dans une même chaudière en une seule fois.

— Techn. Formation du sirop par la cuisson des betteraves destinées à la fabrication du sucre. ‖ Action de bouler les pétales et les corolles d'une fleur artificielle; résultat de cette action.

— Econ. rur. Opération qui consiste à placer des boules à l'extrémité des cornes des bœufs, pour rendre moins dangereux les coups qu'ils pourraient donner. ‖ On dit aussi BOULETAGE.

— **Encycl.** Econ. rur. Lorsqu'un bœuf ou une vache a l'habitude de donner de la tête, on a soin, afin d'empêcher les accidents qu'ils pourraient occasionner, ou tout au moins pour en diminuer la gravité, de leur appliquer de petites boules à l'extrémité des cornes. Cette opération a reçu, dans ces dernières années, le nom de *boulage* ou *bouletage*. Le mot est récent, mais la pratique est déjà ancienne. On la trouve établie de temps immémorial en Angleterre, dans le West-Highland et dans le comté de Kerry; en France, dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Le *boulage* ne présente aucune difficulté. On l'exécute au moyen de boules en cuivre, en fer ou en bois. Les *boules* de métal sont rondes ou ovales, et de la grosseur d'un œuf ou d'une pomme d'api; elles se fixent à frottement ou au moyen d'un rivet. Celles de bois, usitées spécialement dans le département d'Ille-et-Vilaine, sont percées d'un trou conique, dans lequel on enferme à frottement l'extrémité de la corne. Pour les maintenir en place, on fait en sens inverse, à la partie moyenne, un second trou qui traverse de part en part la boule et la corne. Une cheville en fer ou en bois, rivée ou carrelée à l'aide d'un petit coin, donne à l'appareil une solidité suffisante pour résister à tous les efforts de l'animal.

BOULAGE (Thomas-Pascal), jurisconsulte français, né à Orléans en 1769, mort en 1820. Il fut d'abord avocat à Auxerre, puis à Troyes et enfin à Paris. Il fut ensuite nommé professeur de droit dans cette dernière ville. Ses ouvrages de jurisprudence sont: *Conclusions sur les lois des Douze Tables* (1805); *Principes de jurisprudeuce française pour servir à l'intelligence du Code civil* (1819, 2 vol. in-8°); *Introduction à l'histoire du droit français et à l'étude du droit naturel* (1821). On lui doit en outre un ouvrage intitulé *Des Mystères d'Isis*, et les *Otages de Louis XVI et de toute sa famille* (1814). Dans sa jeunesse, il s'était lui-même offert comme l'un des otages qui demandèrent, au prix de leur liberté, celle de l'infortuné monarque.

BOULAIE s. f. (bou-lè — rad. *bouleau*). Lieu planté de bouleaux.

— Anc. cout. Gros bâton dont les sergents se servaient, au XVe siècle, pour écarter la foule dans les cérémonies publiques.

BOULAINGIER s. m. (bou-lain-jié). Anc. forme du mot BOULANGER.

BOULAINVILLIERS (Henri, comte DE), historien, né à Saint-Saire (Seine-Inférieure), en 1658, mort en 1722. Il suivit quelque temps la carrière des armes, et l'abandonna bientôt pour s'occuper du rétablissement des affaires de sa famille. En examinant les titres de ses ancêtres, il fut entraîné à étudier l'histoire de son pays, et dirigea surtout ses recherches vers la nature des institutions politiques du moyen âge, et l'origine des anciennes familles du royaume. Le système qu'il développa dans ses écrits, dont la plupart sont restés manuscrits, ne rencontra qu'un très-petit nombre de partisans. Il voyait dans le gouvernement, ou plutôt l'anarchie féodale, le *chef-d'œuvre de l'esprit humain;* tout progrès, soit de l'autorité royale, soit des libertés civiles ou municipales des roturiers, était pour lui une usurpation au détriment des droits de la noblesse, seule héritière des Francs, conquérants de la Gaule. Cette théorie eut un succès d'étonnement et de scandale parmi les publicistes et les historiens, habitués à considérer la royauté, émancipatrice du tiers état, comme la source de tout droit et la base de l'organisation politique dans la vieille France comme dans la nouvelle. Quelque absurdes que fussent les conclusions de Boulainvilliers, il n'en avait pas moins répandu des lumières nouvelles sur l'origine et le développement des institutions féodales; il n'en avait pas moins entrevu, l'un des premiers, que les chefs des grandes familles, héritiers présumés des conquérants francs, avaient pendant des siècles possédé les différentes parties du pays conquis dans une entière indépendance de la royauté, si faible alors qu'on l'aperçoit à peine; et qu'enfin l'organisation politique des temps féodaux était une république fédérative et aristocratique bien plutôt qu'une monarchie. Cet esprit original, qui alliait la singularité à une certaine profondeur de vues, à la fois rétrograde et novateur, érudit et superstitieux, partagea sa vie entre les études les plus diverses: histoire, astrologie judiciaire, métaphysique, critique religieuse, recherches de statistique et plans de réforme. Par une contradiction assez curieuse, cet admirateur du régime féodal se montre parfois, dans les mémoires qu'il présenta au Régent pour la réforme de l'Etat, imbu des idées saines et patriotiques procédant de Vauban et de Colbert; il est très-favorable au commerce, veut substituer la taille proportionnelle à la taille arbitraire, supprimer cette armée de percepteurs et de collecteurs qui dévoraient la France, et il insiste sur la convocation des états généraux.

Boulainvilliers n'a publié lui-même aucun de ses ouvrages; les plus importants, sous le rapport de ses théories historiques, sont: *Histoire de l'ancien gouvernement de France, avec quatorze lettres historiques sur les parlements et les états généraux* (La Haye, 1727); *Etat de la France* (Londres, 1727, 3 vol. in-fol.); *Recherches sur l'ancienne noblesse de France; Histoire de la pairie de France et du parlement de Paris* (1753), ainsi qu'un grand nombre de travaux restés manuscrits. On a encore de lui une *Vie de Mahomet* inachevée (1730), sans critique, d'ailleurs, et où il se montre favorable au prophète de l'islamisme; un *Essai de métaphysique* (1731), dans les principes de Spinosa, etc.; *Mémoires présentés au duc d'Orléans, régent de France, contenant les moyens de rendre ce royaume très-puissant et d'augmenter considérablement les revenus du roi et du peuple* (La Haye, 1727, 2 vol.); *Histoire des Arabes* (1731, 2 vol.), etc.

BOULAISE adj. (bou-lè-ze). Agric. Se dit, dans le département du Cher, d'une terre argileuse et peu productive.

BOULAK, ville de la basse Egypte, sur la rive droite du Nil, à 2 kilom. N.-O. de l'entrée du Caire, dont elle est un des faubourgs et un des ports. Les jardins et le palais de Mehemet-Ali séparent seuls ce faubourg de la ville; 5,000 hab. C'est au port de Boulak que s'arrêtent toutes les barques qui remontent le Nil depuis Alexandrie ou le Delta; ce port offre de l'animation, mais le fleuve, resserré par l'île basse appelée Gésihet-Boulak, ne présente pas un aspect aussi majestueux qu'au nord de la ville, où il se laisse voir dans toute sa largeur. Boulak possède une imprimerie fondée en 1822 par Mehemet-Ali, un observatoire et le musée égyptien, où notre compatriote M. Mariette réunit toutes les antiquités de l'Egypte. Boulak fut incendiée en 1799 par les Français, et reconstruite quelques années plus tard par le régénérateur de l'Egypte.

BOULAKOMBA, ville de l'Océanie, dans la Malaisie néerlandaise, ch.-l. du territoire hollandais de son nom, à l'extrémité S.-E. de l'île Célèbes, et à l'embouchure de Kaligongang, à 24 kilom. de Bontain. Bon port défendu par le fort Carolina; fabriques de toiles; comptoir hollandais.

BOULAMA ou **BULAMA**, petite île de la côte occidentale d'Afrique, faisant partie de l'Archipel des Bissagos, sur la côte de la Sénégambie, près de l'embouchure du Rio-Grande. Longueur, 34 kilom. sur 18 de large; le sol fertile produit surtout du riz, du café, de l'indigo et du coton; mais le climat est insalubre, surtout pour les Européens.

BOULANGÉ, ÉE (bou-lan-jé) part. pass. du v. Boulanger: *Ce pain est mal* BOULANGÉ.

BOULANGÉ (Louis), paysagiste français contemporain, né à Varzy (Marne), le 12 mai 1812, élève de Delacroix et de M. Paris. Il a exposé pour son début, en 1845, deux *Intérieurs de forêt*, et il n'a cessé depuis cette époque de traiter des sujets analogues, intérieurs ou lisières de bois, plaines ou vallons boisés. Il rend avec beaucoup d'habileté tous les détails des dessous de bois, les différentes variétés de feuillages, les mousses et les lichens qui brodent capricieusement le tronc des grands arbres. Sa touche est large et ferme, sa couleur solide et brillante; mais il ne varie pas assez ses effets, et les figurines qu'il place dans ses tableaux sont lourdement touchées. Il a exposé à presque tous les Salons qui ont eu lieu de 1845 à nos jours, et a obtenu une médaille de 3e classe en 1859. C'est d'ordinaire dans la forêt de Fontainebleau, dans les Ardennes, en Alsace ou en Champagne qu'il puise les motifs de ses compositions.

BOULANGER, ÈRE s. (bou-lan-jé, è-re — rad. *boule*, à cause de la forme ronde qu'affecte quelquefois le pain. Etym. douteuse). Celui ou celle qui fabrique ou qui vend du pain: *Pourquoi un Français ne payerait-il pas son prêtre, comme son* BOULANGER? (Beyle.) *La profession de* BOULANGER *était inconnue des plus anciens peuples: chaque ménage faisait son pain.* (Bouillet.)

— s. m. Argot. Nom donné au diable, sans doute parce qu'il fait cuire les damnés dans l'enfer, comme le boulanger fait cuire le pain dans le four.

— Administr. milit. *Boulanger militaire,* Celui qui est attaché à l'armée comme ouvrier d'administration. ‖ *Boulanger civil* ou de *garnison*, Celui qui, sans être attaché à l'armée, a soumissionné la fourniture d'une certaine quantité de pain.

— s. f. Sœur converse qui fait le pain, dans une communauté de femmes.

— **Encycl.** V. BOULANGERIE.

Boulangère a des écus (LA). Cette chanson, singulièrement grivoise, date, paraît-il, du temps de la Régence. Elle est généralement attribuée à Gallet, chansonnier de cette époque. Tout le monde sait que c'est sur l'air de la *Boulangère* que se danse une ronde qui finit gaiement les bals de noce bourgeoise. Le premier couplet seul est très-populaire, et l'on trouve la chanson insérée tout au long pour la première fois dans un recueil publié à Paris en 1851. Quelques érudits prétendent que la chanson qui va suivre n'est qu'une faible imitation de la *Gentille boulangère*, de Boufflers. Cela est possible; celle de Boufflers, sans aucun doute, est bien supérieure; mais la popularité de la *Boulangère a des écus* s'explique encore par sa gaieté de bon aloi, et sa musique, à coup sûr, ne méritait pas d'être oubliée. On a cru voir dans cette œuvre une allusion satirique à quelque femme en vogue de l'époque, mais rien ne prouve que cette hypothèse soit fondée, et aucun nom n'a jamais, que nous sachions, été mis en avant.

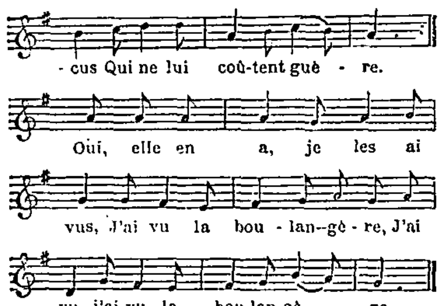

DEUXIÈME COUPLET.

« D'où te viennent tous ces écus,
Charmante boulangère?
— Ils me viennent d'un gros Crésus
Dont je fais bien l'affaire,
Vois-tu,
Dont je fais bien l'affaire.

TROISIÈME COUPLET.

A mon four aussi sont venus
De galants militaires;
Mais je préfère les Crésus
A tous les gens de guerre,
Vois-tu,
A tous les gens de guerre.

QUATRIÈME COUPLET.

Des petits maîtres sont venus
En me disant: « Ma chère,
» Vous êtes plus bell' que Vénus; »
Je n'les écoutais guère,
Vois-tu,
Je n'les écoutais guère.

CINQUIÈME COUPLET.

Des abbés coquets sont venus;
Ils m'offraient, pour me plaire,
Des fleurettes au lieu d'écus,
Je les envoyais faire,
Vois-tu,
Je les envoyais faire....

SIXIÈME COUPLET.

— Moi, je ne suis pas un Crésus,
Abbé ni militaire,
Mais mes talents sont bien connus,
Boulanger de Cythère,
Vois-tu,
Boulanger de Cythère.

SEPTIÈME COUPLET.

Je pétrirai, le jour venu,
Notre pâte légère,
Et la nuit au four assidu
J'enfournerai, ma chère,
Vois-tu,
J'enfournerai, ma chère.

HUITIÈME COUPLET.

— Eh bien; épouse ma vertu,
Travaill' de bonn' manière,
Et tu ne seras pas c...
Avec la boulangère
Aux écus,
Avec la boulangère. »

Boulangère a des écus (LA), drame en cinq actes et sept tableaux, de M. Jules de Prémaray, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 24 novembre 1855. La boulangère dont il s'agit n'est pas celle de la chanson; elle a des écus, il est vrai, beaucoup d'écus, mais on ne peut dire qu'ils ne lui coûtent guère. Excellente femme, toute ronde et tout aimable, elle a pour les siens une affection qui se traduit autrement que par des paroles. C'est ainsi qu'elle donne un demi-million à son frère, un pauvre diable de sculpteur, afin qu'il puisse devenir le mari de Mlle Mathilde. Cet acte de générosité acquiert d'autant plus de prix à nos yeux que Mme Mignolet (ainsi se nomme la boulangère) fait croire au jeune artiste que ces 500,000 fr. viennent d'un héritage inespéré: qu'il ne lui en ait donc pas d'obligation; il l'obligera même en les acceptant au plus vite. On ne peut pousser plus loin la délicatesse, et cette boulangère vous a des façons de procéder qui dépiteraient certes une princesse de sang royal. Voilà donc notre sculpteur en possession d'un assez joli capital. Il va sans doute songer plus que jamais à son art et couvrir de gloire le nom de Jean Raymond, que son brave père lui a donné en naissant. Point. Il n'a pas plus tôt palpé le demi-million de sa sœur, qu'il se voue à la finance. Quittant l'atelier où sa muse, assise sur un bloc de terre glaise, grelottait tout en lui faisant les yeux doux, il ouvre boutique et devient banquier. L'amour, qui indiquait autrefois la route du Parnasse, conduit tout prosaïquement aujourd'hui les poëtes à la Bourse; on ne fait plus d'élégies, on n'adresse plus de madrigaux à Chloris, on ne met plus dans la corbeille d'Agnès un sonnet à rimes riches; on emprunte à trois pour cent, on trafique sur l'Union des gaz, le Grand-Central ou les Petites-Voitures, et l'on glisse sous la couronne de fleurs d'oranger de bons et solides Crédits mobiliers faisant prime. Les écus de la boulangère ont ouvert les yeux à Raymond et lui ont appris toutes ces jolies choses. Le cours de la Bourse est devenu son bréviaire; il comprend que l'*Art d'aimer* n'est plus, à l'heure présente, qu'une curiosité bibliographique qu'il faut faire relier en veau, soigneusement enfouir dans les profondeurs de sa bibliothèque et ne jamais ouvrir, sous peine d'être perdu sans retonr dans l'esprit des jeunes filles à marier. Il veut donc créer à celle qu'il épouse, à Mathilde, une atmosphère d'actions de la Banque de France, faire ruisseler dans ses opulents cheveux, sur son cou virginal, des rivières de diamants; le nid nuptial sera encombré de meubles, de tapis et d'objets aussi inutiles que luxueux. M. Théophile Gautier affirme que l'amour est un joyau qui doit être richement serti... O poëte amoureux de la forme, du clinquant et du luxe, est-ce donc dans le vieux sèvres bleu tendre que retentissent les plus suaves baisers? Est-ce donc dans le boule que se blottissent les seules amours enviables?

Cependant Raymond voit chaque jour sa fortune s'accroître; d'heureuses spéculations font de lui un homme riche, un homme que l'on regarde, un de ces hommes dont la position excite toutes les convoitises. Il est père, et sa petite fille, belle et charmante, met le comble à sa félicité. Mathilde, de son côté, est-elle aussi heureuse? Hélas, non. Son regard est inquiet, son front se voile tristement à de certaines heures; sa tête se penche vers la terre, et une larme furtive glisse parfois à travers ses jolis doigts ornés de brillants. Son maintien est grave; elle semble vaguement tourmentée, et le remords s'assied parfois au coin du feu entre elle et son mari. La pauvre femme s'imagine avoir été, pendant le sommeil provoqué par un narcotique, la victime d'un piége odieux; un misérable, Stéphen Berthal, son cousin, l'a poursuivie de ses assiduités, et, las d'être repoussé, n'a pas craint de recourir au crime pour satisfaire sa brutale passion. « Armé de ce secret comme d'un stylet empoisonné qu'il tient appuyé sur le cœur de Mathilde, écrit M. Théophile Gautier, il rentre dans la maison de banque de Jean Raymond, d'où il avait été renvoyé pour quelque légèreté envers la caisse, et s'y conduit comme s'il portait le pantalon de tricot gris, les bottes à cœur et la lévite raisin de Corinthe des traîtres de l'ancien mélodrame. » Mathilde, voulant à tout prix se débarrasser de ce personnage désagréable, dont l'étrange amour est implacable comme la haine, engage une parure de diamants dont le prix servira à faire une pacotille à Stéphen. Ce gredin, qui *travaille* de préférence sur les jeunes femmes inexpérimentées, ira tenter fortune en Californie, où il ne manquera pas de trouver de nombreux confrères ès filouteries. Malheureu-

sement, Raymond, qui, malgré son amour, commence à trouver les allures de sa femme quelque peu suspectes, suit Mathilde et la trouve chez un usurier, le père Replumasse, un nom qui exhale un âcre parfum de bric-à-brac, un nom à enchâsser dans un roman de Balzac en regard de celui de Gobseck. Grâce toutefois à la présence d'esprit de Mme Mignolet, notre boulangère, Mathilde se tire de ce pas difficile à la satisfaction générale. Mme Mignolet rachète l'écrin, qu'elle replace elle-même dans le petit meuble de bois de rose où Mathilde serre ses bijoux. Raymond ne tarde pas cependant à voir que la fortune s'en va souvent plus vite encore qu'elle n'est venue. Un matin, il s'éveille ruiné par une faillite, et demande l'écrin, ressource suprême; mais le misérable Stéphen ne se contente pas de voler aux femmes leur honneur, il leur prend aussi leurs pierreries et leurs bijoux. C'est ainsi que, par un domestique, son complice, il a fait enlever les diamants de Mathilde; au lieu des pierres précieuses, le mari trouve un billet de Stéphen qui exige un dernier rendez-vous de la jeune femme. Disons tout de suite que les diamants ne sont pas parvenus à leur adresse; la petite fille les a trouvés dans les poches du domestique infidèle, où elle cherchait des bonbons. La friandise sert parfois à quelque chose. Stéphen pousse l'audace jusqu'à se présenter chez Raymond; ce dernier lui tire un coup de pistolet qui l'effleure sans l'atteindre, et reçoit une balle dans l'épaule. On croit le pauvre Raymond en danger de mort; mais il guérit bientôt; il guérit, et c'est pour faire souffrir Mathilde, qu'il croit coupable, de son dédain et de ses sarcasmes. Muet, froid et cruel avec elle, il voit couler ses larmes et n'en a pas pitié. Revenu des grandeurs du trois pour cent, il a repris son ciseau, et, dans un bloc de marbre, il sculpte mystérieusement le tombeau de ses illusions perdues, sur lequel est couchée une triste et douloureuse figure qui ressemble à Mathilde. Pauvre Jean Raymond! lorsque sa peine est trop vive, il court à Paris (car depuis sa ruine il habite non loin du moulin de sa sœur la boulangère). Morne et hagard, il se glisse dans quelque cabaret borgne, il s'égare dans quelque tripot clandestin, s'abrutit d'absinthe, et, l'œil avide, la main fiévreuse, jette à tout hasard sur le tapis vert ses maigres écus, produit de son travail. Stéphen Bertal est revenu de Californie; il est riche. Un soir, les deux hommes se rencontrent dans une maison suspecte, et Raymond, qui de prime abord ne reconnaît pas son ennemi, perd 16,000 fr. contre lui sur un coup de lansquenet. L'énormité de la perte dégrise Raymond, et il saute à la gorge de Stéphen pour l'étrangler. Stéphen a quelque peine à se défendre. « Quand vous m'aurez payé les 16,000 fr. que vous me devez, nous nous battrons, » dit-il. Pour acquitter sa dette et pouvoir se venger, le statuaire vend son œuvre, le tombeau même auquel il travaillait avec passion, à un industriel que les sujets lugubres n'effarouchent point, il paraît. La rencontre va donc avoir lieu, et Dieu seul sait quel en serait le résultat, si Stéphen n'était fort à propos pris dans un piége qu'il avait fort habilement préparé. Au moment d'attirer Mathilde dans un guet-apens infâme, il est démasqué par un mitron de Mme Mignolet, gaillard perspicace qui répond au nom de Pierre Sarrazin. Ce Pierre Sarrazin avait, une nuit, aperçu un inconnu qui essayait d'escalader les fenêtres de la chambre où Mathilde reposait; il s'était précipité sur le visiteur nocturne et avait engagé une lutte avec celui-ci, qui cependant était parvenu à prendre la fuite, quoique grièvement blessé par le mitron. Bref, l'innocence de Mme Raymond est démontrée, quoique un peu tardivement pour son repos et celui de son mari, et Stéphen Bertal rend lui-même hommage à la vertu de Mathilde en se brûlant la cervelle. Que ne l'a-t-il fait plus tôt? pourrait-on s'écrier; mais alors le drame s'effondrait dès le premier acte, faute de solives et de ciment.

« A travers cette action, dit le critique dramatique du *Moniteur*, M. Théophile Gautier, que nous avons cité plus haut, à travers cette action, M. Jules de Prémaray a fait fourmiller tout un monde de figures grimaçantes et de caricatures épisodiques : ce sont des revendeuses à la toilette, des marchands de bric-à-brac, des courtiers marrons, des lorettes, des grecs. Il promène son drame du Jardin d'Hiver aux enfers clandestins, et l'abandonne à chaque instant pour se livrer à quelque saillie aristophanesque, à quelque éloquente diatribe. Sa pièce en contient trois bien distinctes : la *Boulangère a des écus*, *Mathilde et Raymond*, le *Monde interlope*. Tout cela s'enlace et se croise comme une natte à trois brins, dont chaque ruban reparaît à son tour; il y a de l'intérêt quelquefois, de l'esprit partout, du style souvent. » Après une quarantaine de représentations, la *Boulangère a des écus* disparut de l'affiche de la Porte-Saint-Martin.

Acteurs qui ont créé la *Boulangère a des écus :* MM. Munié, Jean Raymond; Alfred Baron, Stéphen Bertal; Mmes Page, Mathilde; Delphine Baron, la boulangère, etc.

BOULANGER v. n. ou intr. (bou-lan-jé — de *boulanger*, subst.; prend un e muet devant l'a et l'o : *Je boulangeai, nous boulangeons*). Faire du pain : *La petite Madelon refuse 25 écus de Jean Bedout, encore elle ne sait ni* BOULANGER *ni traire.* (P.-L. Courier.)

— v. a. ou tr. Pétrir et faire cuire, en parlant du pain : *La grande Nanon, son unique servante, quoiqu'elle ne fût plus jeune,* BOULANGEAIT *elle-même, tous les samedis, le pain de la maison.* (Balz.)

BOULANGER (Jean), dessinateur et graveur français, né à Troyes vers 1610, mort à Paris, dans un âge avancé. Suivant le célèbre amateur Mariette, « les gravures de Boulanger sont terminées avec tant de soin, et il y règne une si grande propreté qu'il n'y a guère d'estampes qui se fassent regarder avec plus de plaisir. » Mariette ajoute : « Ce graveur donnait toute son application à arranger ses tailles avec égalité, de manière que l'accord des ombres et demi-teintes produisît une couleur douce et agréable. Dans cette vue, sans se mettre en peine du temps qu'il lui en coûterait, il imagina d'exprimer les ombres des chairs au moyen d'une infinité de points mis auprès l'un de l'autre, comme on le pratique dans la peinture en miniature, au lieu qu'on les avait jusqu'alors représentées avec des tailles, c'est-à-dire des traits. Cette nouvelle manière (à laquelle on a donné le nom de *pointillé*) lui réussit assez, et elle a été suivie depuis par plusieurs autres graveurs qui, comme lui, se sont uniquement étudiés à graver avec une extrême propreté. » Jean Boulanger a gravé, entre autres pièces : la *Vierge aux œillets*, d'après Raphaël; l'*Annonciation*, la *Vierge*, l'*Enfant Jésus et saint Jean*, d'après le Guide; la *Vierge de Passau*, d'après Andrea Solario; diverses *Madones*, d'après Simone Cantarini, le Baroche, An. Carrache, Simon Vouet, P. Mignard, N. Coypel, J. Blanchard, J. Stella; divers autres sujets religieux, d'après Séb. Bourdon, Ch. Le Brun, Cl. Le Febvre, Nic. Mignard, A. Solario, Ph. de Champagne, frère Luc, Et. Villequin, Cl. Mellan, Fr. Chauveau, etc.; les portraits d'un grand nombre de personnages de son temps, princes, cardinaux, prélats, prêtres, moines, religieuses, etc.

BOULANGER (Nicolas-Antoine), écrivain du XVIIIe siècle, né à Paris en 1722, mort en 1759. Il fut ingénieur des ponts et chaussées, apprit les langues orientales, et fut conduit à étudier les révolutions du globe par les observations qu'il fit dans les fouilles qu'il était chargé de diriger. Toutefois, ce ne fut pas au point de vue de la géologie qu'il considéra ces phénomènes, mais uniquement dans leurs rapports avec les révolutions humaines. Frappé des grands cataclysmes de la nature et de la tradition du déluge universel, il vit, dans les terreurs que ces fléaux avaient produites parmi les hommes, l'origine des superstitions et des idées religieuses. L'Ecriture, l'histoire même, ne renfermaient pour lui que des symboles astronomiques. Il retrouve dans les usages de l'antiquité, dans les religions, dans les prédictions apocalyptiques, dans les idées de la fin du monde, des preuves à l'appui de ses deux interprétations de tous les faits, symboles astronomiques et terreur du déluge. Il n'a rien publié de ses ouvrages, sinon quelques articles dans l'*Encyclopédie*. Son *Antiquité dévoilée* (1766), et ses *Recherches sur l'origine du despotisme oriental* (1761), ont été publiées par le baron d'Holbach, qui les a probablement remaniées et où il a mis l'empreinte de son esprit antireligieux. On a encore imprimé sous le nom de Boulanger des écrits qui ne sont pas de lui, entre autres : le *Christianisme dévoilé*, qui a pour auteur Damilaville. Les œuvres de Boulanger ont été réunies en 1792 (8 vol. in-8°).

BOULANGER (Marie-Julie HALLIGNER, dame), cantatrice française, née à Paris en 1786, morte dans la même ville en 1850. Admise au Conservatoire le 20 mars 1806, dans la classe de chant de Plantade, elle reçut ensuite des leçons de Garat. Elle débuta au théâtre de l'Opéra-Comique le 16 mars 1811, dans l'*Ami de la maison* et le *Concert interrompu*, avec un tel succès que l'administration de ce théâtre prolongea ses débuts pendant un an. Mme Boulanger joignait à la beauté de l'organe une extrême facilité de vocalisation, et un jeu rempli à la fois de délicatesse et de verve comique. Aussi les intentions fixées par elle dans certains rôles de son répertoire, notamment dans les rôles de Lisette des *Evénements imprévus* et de Julie des *Rendez-vous bourgeois*, sont devenues des traditions à l'Opéra-Comique. Mme Boulanger, qui avait autant d'esprit que de talent, eut le bon goût d'abandonner, en 1835, les rôles trop jeunes pour son âge, ce qui ne l'empêcha pas d'obtenir, dans l'emploi des caractères, un succès qui rappelait aux vieux habitués le temps de la bonne mère Gonthier. On s'imagine trop aisément, au théâtre, que les rôles de duègne ne sont qu'un pis-aller; une comédienne de talent n'est pas de cet avis; elle sait que la victoire chèrement achetée n'en est que plus glorieuse pour celle qui la remporte. Mme Boulanger quitta le théâtre en 1845. Voici la liste des rôles principaux qu'elle a créés dans divers opéras : Lucie, dans la *Promesse de mariage*, de Benincori; Nanette, dans le *Petit chaperon rouge;* Lucifer, dans la *Clochette*, opéra d'Hérold; Lucette, dans la *Bergère châtelaine*, d'Auber; Rose, dans *Emma*, d'Auber; Nyn-Dia, dans le *Paradis de Mahomet*, de Kreutzer et Kreubé; Cicily, dans *Leicester*, d'Auber; Zerbine du *Muletier*, d'Hérold; Carline, dans le *Concert à la cour*, d'Auber; Mme Bertrand, dans le *Maçon*, d'Auber; Jenny, dans la *Dame blanche;* Suzette, dans *Marie*, d'Hérold; Zerbine, dans *Fiorella*, d'Auber; Catherine, dans *Loup-Garou*, de Mlle Bertin; Paméla, de *Fra Diavolo;* Ritta, de *Zampa*, d'Hérold; Mme Barneck, dans l'*Ambassadrice;* Jacinthe, dans le *Domino noir;* la comtesse, de *Régine*, d'A. Adam; la signora Bochetta, dans *Polichinelle*, de Montfort; lady Pekinbrook, dans la *Reine d'un jour*, d'Adam; Manuela, dans *Guitarero* d'Halévy; la comtesse, de *Mina*, d'Ambroise Thomas; la marquise de Volmerange, dans *Cagliostro*, d'Adam, etc., etc.

BOULANGER (Ernest-Henri-Alexandre), compositeur français, fils de la précédente, né à Paris le 16 septembre 1815. Admis au Conservatoire en 1830, il y suivit les cours de Valentin Alkan pour le piano, d'Halévy pour le contre-point, et de Lesueur pour la composition dramatique. En 1835, il remporta le premier grand prix de composition musicale et se rendit en Italie. De retour à Paris, M. Boulanger, après avoir subi les dégoûts qui abreuvent tous les jeunes lauréats, obtint de Scribe un poëme en un acte : le *Diable à l'école*. Cet ouvrage, représenté au théâtre de l'Opéra-Comique, le 17 janvier 1842, obtint un fort joli succès, et c'était justice. « M. Boulanger a la mélodie facile, disait un journal de l'époque. Son instrumentation et sa facture dénotent une main exercée. » On remarqua l'ouverture, l'air de Roger (qui n'avait pas dédaigné de prêter son appui au débutant) et le trio final. Voici la liste des autres opéras de M. Ernest Boulanger : les *Deux Bergères*, opéra-comique en un acte (Opéra-Comique, 1843); *Une voix*, opéra-comique en un acte, de Bayard et Charles Potron (Opéra-Comique, 20 mai 1845); cette *Voix* était celle de Mme Casimir, une cantatrice émérite, dont le talent assura à ce petit acte un très-agréable succès; — la *Cachette*, opéra-comique en trois actes (Opéra-Comique, 1847); les *Sabots de la marquise*, opéra-comique en un acte, de Jules Barbier et Michel Carré (Opéra-Comique, 29 septembre 1854), œuvre pleine de grâce et de verve. Les couplets : *A vous je m'intéresse* sont restés populaires. Les vaudevillistes en ont fait un de leurs *timbres* favoris. Les charmantes mélodies de cet opéra, où la science s'allie dans une juste mesure à l'imagination, représentent les seuls progrès enviables dans le genre éminemment français de l'Opéra-Comique. La musique a le bon goût de se borner à être l'auxiliaire des paroles; elle n'ambitionne que la vérité et trouve le succès; — l'*Eventail*, opéra-comique en un acte (Opéra-Comique, 1861), marivaudage à l'eau de rose, qui n'était guère de nature à inspirer un compositeur; le *Docteur Magnus*, opéra en un acte, de MM. Cormon et Michel Carré (Opéra, 9 mars 1864). Il est étrange qu'après avoir obtenu deux succès réels à l'Opéra-Comique, M. Boulanger, en désespoir de cause, ait été forcé de porter à l'Opéra une œuvre qui ne convenait à cette scène sous aucun rapport. La pièce, lourdement interprétée, fut jouée onze fois.

BOULANGER (Louis), peintre français, né à Verceil (Piémont) en 1806, mort à Dijon en 1867. Il se forma sous la direction de Lethière et d'A. Devéria, et exposa pour son début, au Salon de 1827, un *Mazeppa* (aujourd'hui au musée de Rouen), tableau plein d'énergie et de mouvement, exécuté dans la chaude éclosion du romantisme et auquel le jury décerna, sans doute par mégarde, une médaille de 2e classe. Cet ouvrage plaça immédiatement M. Boulanger au premier rang de la jeune école et lui valut les sympathies, les encouragements, les louanges les plus chaudes et les plus exagérées des écrivains de la pléiade romantique. Victor Hugo le prit sous son patronage et lui dédia quelques-unes de ses plus belles poésies. En retour, l'artiste s'inspira souvent du poëte et commenta ses œuvres avec le crayon et le pinceau. Au reste, les faveurs du gouvernement ne lui firent pas défaut. Il exposa, en 1833, l'*Assassinat de Louis d'Orléans par le duc de Bourgogne*, commande du ministère des travaux publics, et, en 1835, le *Cantique de Judith*, commande du ministère de l'intérieur. A dire vrai, ces ouvrages ne sont pas de ses meilleurs. Le favori du romantisme devait se sentir mal à l'aise dans la peinture officielle. Il retrouva toute sa verve pour peindre des sujets puisés dans les livres de ses amis et dans ceux des poëtes et des romanciers des autres âges, dans Virgile, Dante, le Tasse, l'Arioste, Shakspeare, Cervantes, Le Sage, La Fontaine, Walter Scott, etc. Artiste d'une inépuisable imagination et d'une main infatigable, il a pris part à toutes les expositions qui ont eu lieu de 1827 à 1866, excepté à celles de 1838, 1842, 1847, 1848 et 1864. Parmi ses nombreuses productions, nous nous contenterons de citer : *Renaud dans les jardins d'Armide*, la *Mort et le bûcheron* et les *Muletiers espagnols* (Salon de 1833); une série de brillantes aquarelles représentant des scènes tirées de *Notre-Dame de Paris*, de *Béatrix de Cenci*, de *Lucrèce Borgia*, d'*Othello*, du *Roi Lear* (Salons de 1833 et de 1834); les *Noces de Gamache*, composition ingénieuse et vivante (Salon de 1835); le *Triomphe de Pétrarque*, « poétique et splendide apothéose du génie, » suivant l'expression de Gustave Planche, peinture savante, harmonieuse, exécutée dans un style décoratif pour la galerie du marquis de Custine, et qui eut le double avantage d'inspirer à Victor Hugo une de ses meilleures pièces et de valoir à l'artiste une médaille de 1re classe : les *Trois amours poétiques* (la Béatrix, de Dante; la Laure, de Pétrarque, et Orsolina, aimée de l'Arioste), « espèce de Parnasse romantique, a dit Th. Gautier, œuvre élégante, pleine de goût, de talent et de distinction, » qui fut exposée en 1840, et pour laquelle M. Boulanger reçut la croix de la Légion d'honneur; les *Bergers de Virgile* et des *Baigneuses* (1845); la *Douleur d'Hécube*, commande du ministère de l'intérieur, *Ugolin et ses fils* (1858); le *Roi Lear et son fou* (1853); *Saint Jérôme et les Romains fugitifs*, la seule grande composition que l'artiste ait envoyée à l'exposition universelle de 1855, où ses admirateurs ont regretté avec raison de ne pas retrouver quelques-unes de ses œuvres antérieures; les *Gentilshommes de la sierra;* le *Guitarero;* la *Fête au château de Lirias*, et *Roméo achetant du poison* (1857); *Don Quichotte et le chevrier*, *Othello*, *Macbeth*, le *Message* (1859); la *Rêverie de Velléda* et la *Ronde du sabbat* (1861); *Vive la joie!* sujet tiré de *Notre-Dame de Paris*, et un *Concert picaresque* (1866). M. Louis Boulanger a exécuté en outre un certain nombre de peintures religieuses : *Saint Marc* (1831); *Notre-Dame de pitié* (1844); une *Sainte Famille* (1845); *Mater dolorosa* (1857); l'*Apparition du Christ aux saintes femmes* (1859); une autre *Sainte Famille*, commande du ministère d'Etat (1865). On lui doit aussi une foule de très-beaux portraits et notamment ceux de divers écrivains contemporains : V. Hugo, Balzac, Alexandre Dumas père (en costume de Circassien), Alexandre Dumas fils, A. Maquet, Granier de Cassagnac, etc. Voilà sans doute une carrière laborieusement et brillamment remplie, et l'on pourrait croire que M. Louis Boulanger jouit paisiblement aujourd'hui d'une réputation incontestée; mais, hélas! notre génération oublie vite : c'est là son moindre défaut. Après avoir été fêté, prôné, chanté à outrance, il y a quelque vingt ans, le triomphateur des luttes romantiques a passé à peu près inaperçu aux expositions récentes. Sa verve assurément s'est refroidie, son pinceau n'a plus de ces emportements qui faisaient jadis la joie de la *pléiade;* son intempérance s'est changée en sobriété; mais on retrouve encore dans quelques-unes de ses œuvres, surtout dans ses portraits, le vaillant coloriste d'autrefois. Et d'ailleurs, ne convient-il pas de le juger seulement sur les productions de sa première *manière*, qui suffisent pour lui assigner une place honorable parmi les maîtres de l'école contemporaine? — Depuis 1860, M. Louis Boulanger dirige l'école des beaux-arts de Dijon : faut-il s'étonner que, devenu professeur, il ait cru devoir adopter un dessin moins hardi et mettre une sourdine à sa palette?

BOULANGER (Clément), peintre français, né à Paris en 1806, mort à Magnésie, sur les bords du Méandre, en 1842. Il eut pour maître M. Ingres et débuta, au Salon de 1831, par les ouvrages suivants : *Adieux de François Ier à sa maîtresse*, *Institution de l'ordre de la Toison-d'Or*, *Mazaniello*. Il exposa depuis, entre autres ouvrages : en 1833, *Nicolas Poussin s'enrôlant par misère*, et la *Procession du Corpus Domini à Rome*, « peinture décorative, dit M. F. Lenormand, remarquable par la vivacité du ton, l'art de faire saillir les figures en pleine lumière, la gaieté de l'aspect; » en 1834, le *Baptême de Louis XIII* (commande de la liste civile), composition un peu confuse, mais offrant quelques parties d'un beau coloris; en 1835, le *Génie des arts préférant la misère aux grandeurs pour conserver son indépendance*, tableau qui, suivant M. Al. de Saint-Chéron, fait plus d'honneur aux pensées de désintéressement de l'artiste qu'à son talent; en 1837, la *Procession de la Gargouille à Rouen*, et *Jocelyn à la grotte des Aigles;* en 1838, l'*Enfant prodigue;* en 1839, la *Fontaine de Jouvence;* en 1840, *Sainte Geneviève* (commande du ministère de l'intérieur), *Sixte-Quint recevant ses parents*, les *Vendanges du Médoc* (au musée de Bordeaux); en 1842, le *Mal des ardents*. C'est par erreur que quelques biographes, entre autres Gabet et Guyot de Fère, ont attribué à cet artiste le *Mazeppa* de son homonyme Louis Boulanger. — Mme Marie-Elisabeth BOULANGER, née BLAVOT, femme de M. Clément Boulanger, a exposé, de 1830 à 1842, des tableaux de genre à l'huile et à l'aquarelle; devenue veuve, elle a épousé M. Cavé et a continué, sous le nom de son second mari, à prendre part aux expositions de 1845 à 1855. V. CAVÉ.

BOULANGER (François-Louis-Florimond), architecte français, né à Paris en 1807. Après avoir suivi les cours de l'École des beaux-arts, il obtint, en 1836, le grand prix d'architecture partagé avec J. Clerget. De l'Italie, où ce premier succès lui permit d'aller continuer ses études, il envoya en France une *Restauration de la maison du Faune à Pompéi*, puis les *Thermes de Dioclétien*. Plus tard, il partit pour la Grèce et s'occupa depuis de littérature.

BOULANGER (Gustave-Rodolphe-Clarence), peintre français contemporain, né à Paris en 1824, élève de Paul Delaroche et de M. Jollivet, exposa, en 1848, un portrait et deux petites scènes ethnographiques : un *Café maure* et des *Indiens jouant avec des panthères*. L'année suivante, il envoya au Salon une composition mythologique, *Acis et Galatée*, et remporta le premier grand prix de Rome. Il profita de son séjour en Italie pour faire de sérieuses études archéologiques. De retour,

en France, il exposa au Salon de 1857 des tableaux de genres et de mérites fort divers : *Jules César arrivé au Rubicon*, grande composition académique, timide dans sa prétention et d'une couleur plate et terne; une *Répétition dans la maison du poëte tragique à Pompéi*, restitution assez habile de l'architecture civile et du mobilier de l'époque romaine; les *Choassa* ou *Eclaireurs arabes*, œuvre remarquable par la simplicité de la mise en scène et par la vérité des types. C'est à ce dernier genre de composition qu'appartiennent les meilleurs ouvrages exposés depuis par M. Gustave Boulanger : les *Rahias* ou *Pâtres arabes* (Salon de 1859); les *Kabyles en déroute* (1863); les *Cavaliers sahariens* (1864); *Djeïd et rahia* (1865). « M. Boulanger a le sentiment, sinon la couleur de l'Afrique, a dit M. Paul de Saint-Victor; il la peint faiblement, mais il l'exprime avec poésie. » Dans la peinture des intérieurs pompéiens, il a obtenu des succès qui nous semblent de moins bon aloi : il plaît aux érudits par la netteté et l'exactitude de ses indications archéologiques; mais les figures dont il anime ses tableaux n'ont rien d'antique, témoin la *Lucrèce* théâtrale, et la *Lesbie*, du quartier-Bréda, qu'il a exposées en 1859. Nous ne parlons pas de la répétition du *Joueur de flûte* et de la *Femme de Diomède*, dans l'atrium de la maison pompéienne du prince Napoléon, qui a figuré au Salon de 1861 : ce tableau, où des personnages de notre temps, costumés à la romaine, posent au milieu d'une architecture agréable, est une fantaisie qui ne pouvait prétendre qu'à un succès d'actualité. Quant à la *Cella frigidaria*, où de jolies femmes entièrement nues prennent les attitudes les plus diverses et les plus contournées pour mieux étaler leurs charmes, c'est là de la peinture aphrodisiaque qui n'a rien à envier aux grivoiseries de Baudouin et de Fragonard : aussi ce tableau a-t-il été l'un des plus *regardés* du Salon de 1864. Comme peintre de sujets mythologiques ou historiques, M. Gustave Boulanger manque des qualités qui font les maîtres : il n'a ni l'élévation des idées, ni le style, ni la science de la composition. Son *Hercule aux pieds d'Omphale*, du Salon de 1861, est certainement une de ses plus mauvaises productions. Le *Jules César marchant en tête de la Xe légion*, qui a paru au Salon de 1863, vaut mieux que le *Passage du Rubicon*, la scène, traitée dans de petites proportions, n'est pas dépourvue de grandeur et de poésie; mais l'exécution est des plus sèches. Ce défaut, résultant d'un excès de précision dans les détails, se retrouve dans le dernier ouvrage exposé par l'artiste : *Catherine Ire discutant le traité de Pruth* (Salon de 1866). M. G. Boulanger a remporté des médailles de 2e classe, en 1857, 1859 et 1863; il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1865.

BOULANGER-DE-CAMP, s. m. (bou-lan-jé-de-kan — du nom de *Boulanger*, l'inventeur, et de *Campo*, ville d'Espagne qui a fourni la première laine employée à cette fabrication). Comm. Sorte de serge qui se fabriquait autrefois dans le Poitou.

BOULANGERIE s. f. (bou-lan-je-rî — rad. *boulanger*). Fabrication et commerce du pain : *L'antiquité n'avait pas la* BOULANGERIE *délicieuse de Paris.* (De Cussy.) ‖ Fond de boulanger : *Vendre sa* BOULANGERIE.

— Lieu où se fabrique le pain, celui où on le vend, celui où on le tient dans les communautés : *Ouvrir une* BOULANGERIE. *Le collége renfermait une chapelle, un théâtre, une infirmerie, une* BOULANGERIE, *des jardins, des cours d'eau.* (Balz.)

— **Encycl.** Historique. Nous pouvons connaître l'origine de la *boulangerie* chez les Romains, par le passage suivant de Pline le naturaliste : « Il n'y a pas eu de *boulangerie* à Rome avant la guerre de Persée, c'est-à-dire pendant 580 ans depuis la fondation de cette ville. Chacun faisait soi-même son pain : c'était l'ouvrage des femmes, comme ce l'est encore chez beaucoup de nations. Plaute, dans sa comédie intitulée : *Aulularia*, emploie le mot *artopta* (boulangère), et les savants disputent si ce vers appartient à Plaute, puisqu'il est constant, selon Ateius Capiton, qu'alors, dans les maisons opulentes, c'étaient les cuisiniers qui faisaient le pain, et qu'on appelait *pistores* (boulangers) ceux qui pilaient le blé. Toutefois, on n'avait pas encore d'esclaves qui fussent cuisiniers; on allait en louer au marché. Les Gaulois ont inventé le tamis de crin; les Espagnols, les sacs et les bluteaux de lin; les Egyptiens, ceux de papyrus et de jonc. » Les maisons romaines avaient, en effet, une salle spéciale appelée *pistrine*, dans laquelle on pilait le blé après l'avoir préalablement torréfié, comme nous le faisons pour notre café. Bientôt ce mot ne fut plus vrai; l'usage de la meule remplaça celui du pilon, et des découvertes faites à Pompéi nous ont appris d'une manière positive la façon de faire le pain à l'époque où cette ville fut engloutie. Dans la rue d'*Herculanum*, une maison déterrée en 1810 porte le nom de *four public*, et elle est voisine d'une autre qui avait été appelée la *boulangerie;* dans toutes deux, on avait trouvé des amphores pleines de blé et de farine, des vases pour l'eau et des moulins de diverses grandeurs. Ces moulins consistaient en deux pierres de lave : l'inférieure était solidement établie sur le sol, elle était conique et s'adaptait à un cône creusé dans la pierre supérieure. Celle-ci, qui avait la forme d'un sablier, était étranglée au milieu, et présentait deux cavités coniques à chacune de ses extrémités. La cavité supérieure recevait le grain, qui, en passant à travers quatre trous pratiqués à la partie la plus étroite de la pierre, était écrasé entre la pierre inférieure et la pierre supérieure. Pour diminuer le frottement, cette dernière portait sur un pivot de fer placé au sommet de la pierre inférieure. Une tige en fer permettait de rapprocher ou d'écarter les deux pierres. La pierre supérieure était cerclée au milieu et recevait des leviers de bois, au moyen desquels elle était mise en mouvement. Quelquefois c'était un âne qui était attelé à ces morceaux de bois; on le faisait tourner sans cesse, comme dans un manége, tout autour du moulin, et pour cela on avait grand soin de lui mettre devant les yeux des plaques de cuir qui l'empêchaient de voir. Dans une des pièces de la maison du four public, à Pompéi, on a trouvé un squelette d'âne. Sur une muraille on avait vu dessiné un âne tournant la meule, avec cette inscription, gravée peut-être par un esclave qui avait fini sa peine :

Labora, aselle, quomodo laboravi, et proderit tibi.

c'est-à-dire : « Travaille, ânon, comme j'ai travaillé, et cela te fera du bien. » C'étaient en effet des esclaves qui, la plupart du temps, étaient condamnés à ces travaux pénibles, qu'on leur imposait comme châtiment; c'était même une des peines qu'ils redoutaient le plus. L'usage d'employer des hommes au lieu d'animaux, pour faire tourner ces moulins si incommodes et si peu perfectionnés, subsista longtemps encore, comme on peut le voir dans l'anecdote suivante, arrivée à la fin du IVe siècle. Les entrepreneurs de la fabrication du pain pour le peuple, ne sachant comment se procurer des bras pour tourner les meules, établirent à côté de leurs vastes manutentions, des cabarets où les femmes attiraient les passants, qui, par une trappe, tombaient dans des souterrains où ils restaient captifs. Un soldat qui s'était laissé prendre parvint à s'échapper et alla en instruire l'empereur, qui détruisit cette *tour de Nesle*. Il y avait aussi des moulins à eau, mais ils étaient moins nombreux, quoique l'industrie hydraulique eût pris une grande extension chez les Romains. C'étaient également des esclaves qui, les jambes entravées dans des anneaux de fer chargés de chaînes, pétrissaient la pâte et faisaient cuire le pain.

L'industrie des boulangers devait être assez compliquée, à en juger par les diverses sortes de pain en usage chez les Romains, et que Pline énumère ainsi : « Il est inutile, ce me semble, d'entrer ici dans de longs détails sur les différentes sortes de pain; disons seulement qu'ils portent divers noms, suivant les mets avec lesquels on les mange, tels sont les pains appelés *ostrearii*, qu'on sert avec les huîtres; ou suivant qu'ils sont propres à flatter le goût, comme ceux qu'on appelle *artolagani;* ou selon la promptitude qu'on met à les faire, comme ceux qu'on nomme *speustici;* ou enfin, selon la manière dont on les fait cuire, comme les pains cuits au four, ou dans une tourtière. Depuis peu, on a introduit du pays des Parthes la recette pour faire le pain dit *aquatique*, parce qu'en le pétrissant on étend la pâte avec beaucoup d'eau. Il est très-spongieux et très-léger. D'autres le nomment *parthique*. Le meilleur pain est fait de fleur de farine, de *siligo;* mais elle doit être blutée très-fine. Quelquefois on pétrit la pâte avec des œufs et du lait; d'autres fois, on y ajoute du beurre; ce dernier raffinement est dû aux nations qui, dans les loisirs de la paix, ont tourné toute leur attention du côté de la pâtisserie. Le pain d'*alica*, qui fut inventé dans le Picenum, conserve toujours sa réputation. On fait tremper l'alica pendant neuf jours; le dixième, on la pétrit avec du jus de raisins secs, on l'étend en long, et on la met cuire au four, dans des pots de terre qui s'y rompent facilement. Ce pain se mange toujours trempé, le plus souvent dans du lait miellé. »

Quoi qu'il en soit, il est certain que, quelques années avant l'ère chrétienne, on comptait dans la ville de Rome plus de 300 boulangers (*pistores*, de *pinsere*, piler, parce que ceux qui convertissaient le grain en farine se chargeaient de transformer la farine en pain). Cette profession fut encouragée par les empereurs, qui la regardèrent comme une des plus utiles de l'Etat, et presque comme un service public. Les *pistores* furent formés en corporation, et de grands priviléges leur furent attribués. Dispensés des charges qui pesaient sur les autres citoyens, et notamment de la tutelle et de la curatelle, ils devaient veiller à ce que l'alimentation publique fût toujours assurée. Ils recevaient le blé des greniers publics, et ne pouvaient vendre le pain au-dessus du prix fixé par les magistrats. Les enfants des *pistores* étaient obligés de suivre la carrière paternelle; ils faisaient de droit partie des corporations, dont étaient sévèrement exclus les esclaves.

En France, l'exercice public de la profession de boulanger est de peu antérieur au règne de Charlemagne. Il paraît résulter des documents mérovingiens et carlovingiens que, pendant plusieurs siècles, la transformation de la farine en pain a été considérée comme une opération domestique, que chacun accomplissait chez soi. Peu à peu, cette profession prit faveur : beaucoup de particuliers trouvèrent plus économique d'acheter du pain tout fait que de le confectionner chez eux.

Voici ce que dit M. Depping de l'industrie de la *boulangerie* au XIIIe siècle, dans une préface du *Livre des métiers* d'Etienne Boileau : « Dans le temps où la ville avait été confinée dans l'île de la Cité, un marché approvisionné par la Beauce avait suffi aux habitants; un four appartenant à l'évêque, et établi sur la rive droite de la Seine, cuisait leur pain. Depuis que Philippe-Auguste avait compris dans l'enceinte les bourgs voisins de Paris, et depuis que la population et l'importance de la ville s'étaient considérablement accrues, cette simplicité rustique était abandonnée; les champeaux ou halles, étant devenus le marché principal, attiraient les grains de la Brie, de la Picardie et d'autres provinces, tandis que celui de la Cité conservait le nom de marché de la Beauce. Une classe de bourgeois, celle des blâtiers, trouvait une occupation suffisante dans le commerce des grains. Le prévôt des marchands gardait, au nom du roi, les étalons des mesures, et les mesureurs jurés, nommés par le corps des marchands, étaient institués pour la garantie des ventes. Les moulins pour moudre les grains étaient amarrés sous le Grand Pont de Paris. Enfin, les talemeliers ou boulangers, qui achetaient du grand panetier du roi le droit d'exercer leur métier, cuisaient le pain dans des fours qui n'étaient plus, comme autrefois, des fours banaux ou seigneuriaux. Cependant les abbayes de Saint-Germain, de Saint-Marcel, de Saint-Martin, continuaient chacune d'avoir un four banal, et forçaient les habitants d'y faire cuire leur pain. Cela ne fut plus praticable quand la population de leurs terres se confondit avec celle de la ville. Quelques abbés eurent néanmoins beaucoup de peine à renoncer à leur ancien droit féodal.

» Les talemeliers ou boulangers, après quatre ans d'apprentissage, pouvaient obtenir la maîtrise, en payant, comme il vient d'être dit, une somme d'argent au grand panetier ou à son délégué, qui avait le titre de maître des talemeliers, et en se soumettant à l'impôt hebdomadaire qui pesait sur les boulangers. Il n'y avait que cette profession qui eût un cérémonial particulier pour la maîtrise, du moins autant que nous le savons par les registres de la ville. Le récipiendaire portait dans la maison du maître des talemeliers un pot rempli de noix et de nieules (espèce de dragées ou de pâtisseries), et jetait le pot contre le mur, après quoi les maîtres et les valets ou compagnons du métier entraient et recevaient à boire de la part du chef du métier. Il se pourrait que cet usage fût d'une grande antiquité, et remontât bien haut dans les fastes de la talemelerie en France, ou même en Gaule. Dans la suite, il tomba en désuétude. Cependant les boulangers de Paris n'en perdirent pas le souvenir, et lorsque, au XVIIe siècle, ils proposèrent un règlement à l'autorité publique, ils n'omirent pas le pot d'installation des temps féodaux, en l'accommodant toutefois au progrès de la civilisation. Ils demandèrent, en conséquence, que le candidat à la maîtrise présentât à l'avenir un vase avec une branche de romarin, à laquelle seraient attachés des pois sucrés, des oranges et d'autres fruits. Mais le temps où l'on recevait l'investiture par le pot était entièrement passé; l'usage féodal ne put être rétabli, et la maîtrise continua d'être accordée sans la cérémonie du pot, des nieules et du romarin. Ce qui dura plus longtemps, ce fut la juridiction du grand panetier sur les boulangers. Malgré le conflit entre la prévôté de Paris et la grande paneterie, cette juridiction subsista pendant des siècles, et si la charge de grand panetier n'eût été supprimée, peut-être la *boulangerie* y fût-elle restée soumise jusqu'à la Révolution de 1789.

» Il était interdit aux talemeliers de Paris de cuire les dimanches et les jours de fête, en sorte que pendant plus de soixante jours par an les fours chômaient, et la population était privée de pain frais. C'était probablement pour cette raison que, le samedi, le marché au gros pain se tenait aux halles, accessibles aussi bien aux marchands forains qu'aux talemeliers de Paris. Quoique, sous le règne de Louis IX, les talemeliers aient obtenu un statut très-détaillé, plus détaillé même que celui d'aucune autre profession, on ne leur prescrivit pourtant rien sur la qualité et le poids du pain. Ce ne fut que longtemps après, qu'on fut obligé, pour obvier aux plaintes du peuple, de régler le poids et les qualités des diverses sortes de pain; auparavant, on suivait sans doute les vieux usages et la routine; on avait des *pains de deux deniers, d'un denier* et même d'une obole. La pâtisserie était encore dans l'enfance. La première corporation de pâtissiers que l'on voit se former au XIIIe siècle à Paris est celle des *oubliers* ou *oublayers*, qui faisaient des gaufres, des nieules et les feuilles légères appelées *oublies*. On criait celles-ci dans les rues de Paris, comme on crie aujourd'hui les *plaisirs*. Le roi avait son *oublier* d'office; c'était, à ce qu'il paraît, un personnage assez considérable des cuisines royales, puisque, dans la maison de Louis IX, dont l'état nous a été conservé, il lui est accordé un cheval et une ration de fourrage. »

Nos chansonniers se sont exercés plus d'une fois sur les boulangers, et plus souvent sur les boulangères; tout le monde connaît la fameuse ronde la *Boulangère a des écus* (voir ce mot plus haut). Les trouvères, de leur côté, n'ont pas oublié ces importants industriels, mais ils les ont chantés à un point de vue un peu différent. Dans le *Dict des boulenguiers*, on compare l'industrie de la *boulangerie* à toutes les autres, et l'on montre sa supériorité, comme nourrissant le genre humain et faisant gagner le ciel par l'aumône. L'auteur était peut-être un pauvre gueux qui plaidait pour son saint, c'est-à-dire pour son estomac. La pièce, selon l'usage du temps, se termine par un sermon et par le souhait de la vie éternelle à ceux qui la liront, et surtout mettront en pratique ses enseignements. Les vers suivants contiennent les diverses opérations de la fabrication du pain, opérations qui ressemblent fort à celles d'aujourd'hui :

> Or, vous dirai qui en auront :
> Cil qui les couches estendront,
> Guillaume qui buletera,
> Jehans qui le saachera,
> Jofroi et Raoul son cousin,
> Cil pestriront bien par matin.
> Li boulenguiers le pain fera
> Et li forniers l'enfornera.
> Tortel aura et son fornage.

— Législation. La *boulangerie*, en France, a été réglementée dès qu'elle s'y est montrée comme industrie publique. Dès les commencements, on a cru, non sans raison à cette époque, que l'alimentation publique était intéressée à la réglementation sévère de cette profession. Réunis en confréries ou corporations dès le règne de Philippe-Auguste, les boulangers furent de bonne heure investis, dans le but de rendre la surveillance plus facile, d'un monopole exclusif : un édit de 1217 interdit à tous autres qu'aux boulangers de vendre du pain à Pontoise, et l'on ne put exercer cette profession sans acheter une autorisation : « Nuz ne peut être *talemelier* dedans la banlieue de Paris, se il n'achate le mestier du roy. » Telle est le premier article des statuts recueillis dans les *Registres des métiers* (1260), qu'Etienne Boileau a conservés. Les boulangers de Paris furent assujettis en 1305 à des règlements, renouvelés ou aggravés en 1419, en 1573, en 1635 et en 1783. « Cette réglementation, écrit Dalloz (*Répertoire alphab.*, tome VI, p. 358), se pouvait réduire à huit points : 1o la distinction des boulangers en quatre classes : ceux qui ont leur demeure dans les villes, les boulangers des faubourgs et banlieues, les privilégiés, les forains; 2o la discipline qui devait être observée en chacune de ces classes, et les règlements qui avaient établi entre elles les bornes de leur commerce; 3o la juridiction du grand panetier de France sur les boulangers de Paris, abolie sous Louis XIV; 4o l'achat des blés ou farines dont ils avaient besoin pour leur commerce; 5o la façon, la qualité et le prix du pain; 6o l'établissement et la discipline des marchés où le pain devait être exposé en vente; 7o les droits que payaient les boulangers de Paris; 8o l'incompatibilité de certaines professions avec celle de boulanger. » Les boulangers ne pouvaient être mesureurs de grains, ni meuniers (ord. fév. 1415), ni marchands de grains (arrêt du Parl. 1476), et cela sous des peines sévères.

En lisant ces règlements édictés sous l'ancienne monarchie, on voit combien le pouvoir souverain tend de plus en plus à se substituer à l'individu, et dans quels détails cette réglementation ne craint pas d'entrer pour mieux assurer la fidélité du débit et l'alimentation publique. Un jugement rendu en 1666 déclara l'emploi de la levûre de bière nuisible à la santé, et mit fin à un procès fort comique, dit *Procès du pain mollet*, dont M. Edouard Fournier a entretenu, il y a dix ans, les lecteurs de la *Revue française*.

Les corporations de boulangers furent abolies par l'édit de février 1776, rétablies au mois d'août de la même année, et définitivement supprimées comme toutes les autres le 2 mars 1791. Ces corporations exigeaient un apprentissage de cinq années et quatre années de compagnonnage, avant de permettre à un ouvrier d'exercer comme maître. Celui qui n'était pas fils de maître devait produire un *chef-d'œuvre*, et payer, outre 40 livres pour le brevet, une somme déterminée pour la maîtrise.

A Paris, la vente du pain, avant même le siècle dernier, se faisait dans quinze marchés, qui attiraient 500 ou 600 boulangers de la ville et des faubourgs, et 900 ou 1,000 de Gonesse, Corbeil ou Saint-Germain-en-Laye. En dehors des maîtres privilégiés qui avaient le monopole de la vente dans ces marchés, un certain nombre de boulangers avaient le droit d'exercer le métier sans être pourvus de la maîtrise; c'étaient ceux qui habitaient les enclos du Temple, de Saint-Jean-de-Latran, de la Châtre, etc.

La Révolution de 1789, qui détruisit tant d'abus, se montra sur ce point d'une circonspection outrée. L'Assemblée constituante, qui n'avait pas osé appliquer le principe de la liberté industrielle et commerciale à la boucherie, fut encore plus timide pour la *boulangerie*. C'est en vertu des lois des 14 août 1789, 16 août 1790 et 2 mars 1791, qu'ont été rendus tous les décrets, ordonnances et règlements généraux ayant pour objet de limiter le nombre des boulangers, de les placer sous l'autorité des syndicats, de les soumettre aux formalités des autorisations préalables pour la fondation et la fermeture

de leurs établissements, de leur imposer des réserves de farines ou de grains, des dépôts de garantie ou des cautionnements en argent, de régler la fabrication, le transport ou la taxe du pain, etc. A Paris et dans cent soixante-cinq villes, cette réglementation a eu jusqu'à ces derniers temps la sanction de l'intervention de l'Etat. Par le décret du 22 juin 1863, l'Etat a commencé à se dégager de toute participation aux restrictions qui pèsent sur cette industrie, et inauguré ce qu'on est convenu d'appeler la liberté de la *boulangerie*. Des mesures qui sont du ressort du pouvoir législatif doivent compléter ce nouveau régime. Les restrictions apportées à l'exercice de la profession de boulanger ont toujours été d'une exécution difficile. La plupart du temps, il a fallu reculer devant l'application des sanctions pénales de cette réglementation, notamment devant la confiscation des approvisionnements, l'emprisonnement des boulangers et même la limitation de leur nombre. Cependant, cette limitation s'est établie de fait, directement ou indirectement, dans la plupart des villes réglementées.

Légalement parlant, la *boulangerie*, partout ailleurs qu'à Paris et dans les cent soixante-cinq villes réglementées, n'eût dû être soumise à aucune autre restriction que celle qui résultait de la faculté accordée aux autorités municipales de taxer le pain; mais, dans beaucoup de localités, les maires, se fondant sur les dispositions des lois qui leur confèrent l'inspection sur la fidélité du débit et la salubrité des denrées livrées à la consommation, et le soin de prévenir par des précautions convenables les fléaux calamiteux, au nombre desquels figurent les disettes, ont soumis le commerce de la *boulangerie* à des conditions très-restrictives. Souvent, à l'imitation de ce que le gouvernement avait fait pour un certain nombre de villes, ils ont imposé à ceux qui veulent s'établir l'obligation d'obtenir une permission de l'autorité municipale, et sont arrivés ainsi à limiter le nombre des boulangers. D'autres ont expressément établi cette limitation, et quelques-uns ont soumis les boulangers à l'obligation d'avoir un approvisionnement. Enfin, dans les localités où aucune réglementation spéciale n'a été établie par l'autorité supérieure ou appliquée par l'autorité locale, le commerce de la *boulangerie* est encore presque partout assujetti à la taxe.

Par le décret du 22 juin 1863, le gouvernement a pris l'initiative de la liberté, et voici par quelles considérations il s'est dirigé : Dégagée de toutes ses dispositions secondaires, l'organisation de la *boulangerie* se résume en quatre grandes questions : 1° les approvisionnements de réserve ; 2° la limitation du nombre des boulangers; 3° l'institution à Paris du service de la caisse de la *boulangerie*, et le système de compensation ; 4° la taxe du pain.

La mesure des approvisionnements de réserve avait, à son origine, été imposée par des vues d'ordre et de sûreté générale; elle avait eu pour but de prévenir, ou tout au moins d'atténuer considérablement les disettes ou les chertés excessives. Le gouvernement et l'administration avaient, à cet effet, constitué pour la ville de Paris des réserves de grains et de farines. Cette opération, ayant toujours abouti à des pertes sérieuses et à des résultats fâcheux, avait dû être abandonnée. L'action directe du gouvernement et de l'administration ainsi écartée, on avait ensuite obligé les boulangers à constituer eux-mêmes l'approvisionnement de réserve destiné à subvenir à leur fabrication journalière pendant un temps déterminé. On pensait que cet approvisionnement se trouverait ainsi dans les meilleures conditions de conservation possible; on croyait que ces réserves acquises en temps de bas prix et utilisées en temps de cherté ne constitueraient jamais une charge sérieuse pour les boulangers. On comptait aussi que ces approvisionnements auraient pour effet d'empêcher efficacement les spéculations à la hausse. Mais on reconnut bientôt que la libre initiative du commerce pouvait, bien mieux que toute intervention administrative, subvenir partout aux exigences de la consommation. On s'aperçut que la présence de ces réserves dans les magasins, loin d'exercer une influence utile sur le commerce, avait pour résultat de l'inquiéter et d'entraver ses opérations. On reconnut aussi que ces approvisionnements entraînaient, en perte d'intérêts, en chances de détérioration, en frais incessants de manipulation et de maganisage, des charges qui, en définitive, se traduisaient par une augmentation du prix du pain.

La limitation du nombre des boulangers, imaginée pour assurer à ces industriels une clientèle suffisamment nombreuse, une fabrication toujours légale et des bénéfices certains, a été enfin reconnue comme une dérogation flagrante aux principes de liberté commerciale résultant de notre législation, comme la négation du droit reconnu à tout citoyen d'exercer librement son commerce ou son industrie, moyennant le payement des impôts légalement établis en pareille matière. Il a été aussi reconnu que ce monopole ne réalisait aucun des avantages qu'on en avait attendus. Le prix du pain était toujours aussi élevé à Paris que dans les autres capitales. Cette cherté relative du pain à Paris était le résultat forcé du monopole lui-même. En donnant aux boulangers un privilége, en leur garantissant un débit assuré, le monopole attribue à leurs établissements une valeur vénale considérable, et il faut que les boulangers se compensent aux dépens du public des sacrifices que leur impose l'achat de ces établissements. Le monopole avait encore pour conséquence de mettre en grande partie le commerce de la *boulangerie* entre les mains de personnes n'ayant d'autre aptitude que la possession du capital nécessaire à l'acquisition du privilége, et ne se soutenant qu'en vertu du pouvoir qu'ils avaient de conserver, malgré leur incapacité réelle, une clientèle plus ou moins considérable. Ce même régime empêchait la formation de grands établissements dirigés par des hommes possédant à un degré éminent les aptitudes de la profession, ainsi que la concurrence de ces petits boulangers qui, partout ailleurs, pourvoient, par leur activité personnelle, aux besoins de toutes les classes de consommateurs. L'établissement de grandes manutentions à appareils mécaniques rencontrait aussi là des obstacles insurmontables.

Quant aux services de la caisse de la *boulangerie*, et de la compensation organisée par l'administration, à la suite de la mauvaise récolte de 1853, le gouvernement a reconnu que les combinaisons destinées à donner, en temps de cherté, du pain à prix réduit aux consommateurs, sans imposer de lourds sacrifices aux finances municipales, n'avaient en somme abouti qu'à imposer à la ville de Paris un surcroît de dépenses de 70 millions de francs, dont 53 millions seulement avaient été employés à des réductions dans le prix du pain. On avait, en outre, été obligé, pour assurer l'exécution pratique de ces combinaisons, d'interdire la circulation du pain sur les limites des départements voisins de la Seine, souvent même dans des communes dont les habitations se confondent, et de s'exposer ainsi à des plaintes très-vives et à des réclamations très-légitimes.

A l'égard de la taxe du pain, tout en concédant qu'elle était une conséquence forcée du monopole, le gouvernement reconnaissait également que cette taxe avait eu pour résultat d'entraver toute amélioration, tout progrès dans la fabrication, et de placer tous les boulangers sous un niveau uniforme, qu'ils n'avaient aucun intérêt à élever. « Dans le système de la liberté, au contraire, la taxe du pain n'aurait plus, disait-il, de raison d'être; la lutte de tous les intérêts produirait immédiatement une concurrence, dont les effets pourraient se produire par la diminution du prix, la variété des produits et l'amélioration de la qualité. » Ces deux dernières prévisions tendent chaque jour à se réaliser de plus en plus. On a vu également que l'ordre public, cause de toute la réglementation du passé, a aussi beaucoup à gagner à la liberté. Le libre accroissement du nombre des *boulangeries* écartera tout danger d'une entente préjudiciable aux intérêts du public; on peut raisonnablement espérer que les populations s'habitueront bien vite à ne voir dans les variations du prix du pain que les conséquences de faits commerciaux et de lois naturelles, sur lesquelles les gouvernements n'ont aucune action. La liberté aurait aussi pour effet de dégager les administrations municipales de la responsabilité qui pèse sur elles, et des embarras que leur occasionne l'établissement d'un tarif, qu'aucune autorité n'a jamais pu régler sans soulever des récriminations incessantes.

Tout le rôle de l'autorité publique doit se borner à ce qui est strictement nécessaire pour assurer la fidélité du débit et la salubrité des produits mis en vente. Néanmoins, la taxe résultant d'un article de la loi du 19 juillet 1791, le gouvernement n'a pas cru devoir obliger les administrations à y renoncer. Tout ce qu'il a pu faire, c'est d'inviter les maires à y substituer le régime de la *taxe officieuse*, déjà adoptée à Bruxelles. Ainsi l'autorité continue à prescrire aux boulangers, dans un intérêt d'ordre public, d'afficher ostensiblement le prix qu'il leur convient de fixer chaque jour. Un relevé de ces indications est ensuite régulièrement fait, et on publie, à des époques périodiques, les noms des boulangers qui vendent au-dessous du cours, tel qu'il aurait été fixé par la continuation du régime de la taxe officielle. On attend les résultats de ce nouveau système, pour proposer au Corps législatif une loi abrogeant définitivement toute la réglementation dont l'article 30 de la loi du 19 juillet 1791 est la base. Parmi les mesures qui ont paru les plus propres à faire produire de bons effets au décret du 22 juin 1863, nous citerons l'admission libre des boulangers forains sur les marchés urbains, prescrite par une circulaire de M. Béhic, ministre du commerce (3 août 1863).

La liberté de la *boulangerie* peut avoir d'excellents résultats sur l'alimentation des populations agricoles : nous trouvons cette opinion exprimée fort nettement dans un discours récent (10 mars 1866) d'un membre de la majorité du Corps législatif, M. le baron de Benoist; nous la reproduisons textuellement d'après le *Moniteur* du 11 mars : « Nous avons la liberté de la *boulangerie*, évidemment. On sait cependant qu'elle n'est pas définitivement établie ; cette liberté n'a pas donné tous les résultats qu'on en attendait; mais faites attention à ceci : c'est que la *boulangerie* était autrefois dans une situation véritablement déplorable; je ne connais pas de boulanger qui ait fait fortune sous le régime de la taxe; j'en connais beaucoup qui ont fait faillite. (Interruption.) L'administration municipale était, à cet égard, dans une situation très-difficile : quand le pain était cher, elle était sollicitée par le cri des populations à abaisser le prix du pain. Elle ne savait comment faire. Elle était souvent entraînée à trop baisser le prix du pain, au détriment des boulangers. Il faut que la liberté règne dans l'agriculture française; et d'ailleurs, quand la *boulangerie* pénètre dans nos campagnes, — elle n'y a pas encore assez pénétré, — elle rend un immense service. Quand même, dans les campagnes, nous payerions le pain un peu plus cher qu'à la ville, il y aurait encore un immense avantage à le prendre chez le boulanger : là, au moins, nos populations agricoles auraient du pain frais tous les jours, au lieu d'avoir du pain moisi qu'elles gardent un mois chez elles. Elles préfèrent, dans l'intérêt de leur santé, avoir du pain frais à 1 ou 2 centimes de plus la livre, que du pain moisi à 1 ou 2 centimes plus bas. Voilà pourquoi il faut favoriser l'établissement de la *boulangerie* dans les campagnes; il y aura en même temps une amélioration notable au point de vue de la santé. »

— *Droit pénal.* Les boulangers, sous le régime de la taxe officielle, ne pouvaient vendre au-dessus du cours sans encourir l'amende de 11 à 15 fr., et même la prison (art. 479, § 6 du C. pén.). L'infraction aux règlements que les administrations, soit préfectorales, soit municipales, ont le droit de faire pour assurer la fidélité du débit et la salubrité publique, est punie d'une amende de 1 à 5 fr. (C. pén., art. 471, § 15). Les boulangers, dans certains départements, sont astreints à peser le pain qu'ils livrent, et commettent une contravention quand ils négligent d'obéir à cette prescription, qui a pour but de les obliger à donner à leurs pratiques la quantité réclamée par celles-ci. Il est évident qu'ils doivent fournir, non pas un pain ayant la forme indicative d'un poids quelconque, et pesant 10, 15, 25, 50 et même parfois 100 grammes de moins, mais une quantité de pain d'un poids égal à celui qu'indique sa forme. En agissant autrement, les boulangers se rendent coupables de tromperie sur la quantité des choses livrées, *par des indications frauduleuses tendant à faire croire à un pesage antérieur et exact*, délit prévu par la loi du 27 mars 1851, et puni sévèrement par l'art. 423 du Code pénal.

BOULANGÉRITE s. f. (bou-lan-jé-ri-te — de *Boulanger*, nom d'homme). Minér. Sulfure double de plomb et d'antimoine.

— **Encycl.** La *boulangérite* contient, sur 100 parties : antimoine 24,12, plomb 57,79, soufre 18,09. Elle se présente en masses bacillaires, et même quelquefois amorphes, légèrement fibreuses ou granulaires. Jamais on ne l'a observée à l'état de cristaux, et, comme elle est opaque, il n'y a pas moyen de déterminer à quel système cristallin elle appartient. Ce minéral offre une couleur voisine de celle du plomb, et possède un éclat submétallique. Sa dureté est exprimée par le nombre 3, et sa densité est égale à 5,8. Il a été découvert en France, à Molières (Gard), par M. Boulanger, dont il porte le nom. Depuis, on l'a retrouvée à Bottino, en Toscane; à Oberlahr, dans le comté de Sayn-Altenkirchen; à Nasafield, dans la Laponie suédoise, et à Nertschinsk, en Sibérie. On a rapporté à la *boulangérite* plusieurs minéraux dont on avait voulu faire d'abord des espèces distinctes : tels sont le *plumbostib* de M. Breithaupt, et l'*embrilhite* du même minéralogiste.

BOULAR s. m. (bou-lar). Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

BOULARD (S.), imprimeur, libraire et écrivain français, né à Paris vers 1750, mort vers 1809. Il avait acquis une connaissance très-étendue des livres rares et de leur prix; il rédigea les catalogues de plusieurs bibliothèques importantes; il publia ensuite le *Manuel de l'imprimeur* (1791); le *Traité élémentaire de bibliographie* (1804-1806, in-8°), ouvrages d'une grande utilité pour les bibliophiles. On lui doit aussi : la *Vie et les aventures de Ferdinand Vertamond et de Maurice, son oncle* (1792, 3 vol. in-12); le *Roman de Merlin l'enchanteur, remis en bon français et dans un meilleur ordre* (1797, 3 vol.); les *Enfants du bonheur*, ou les *Amours de Ferdinand et de Mimi* (1798); *Renard*, ou le *Procès des animaux* (1803), etc.

BOULARD (Catherine-François), architecte et ingénieur français, né à Lyon, mort en 1794. Lorsque sa ville natale fut assiégée en 1793, il dirigea les travaux de fortification entrepris pour sa défense, et, l'année suivante, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire. On lui doit trois mémoires : le premier, *Sur la forme et la nature des jantes pour les roues de voitures* (1781); le second, *Sur les moyens de garantir les canaux et leurs écluses de tout atterrissement* (1778); le troisième, sur la question : *Quelle serait la voiture de transport la plus forte, la plus légère, la plus roulante et la moins capable de dégrader les chemins.* Ce dernier mémoire fut couronné par l'Académie de La Rochelle.

BOULARD (Antoine-Marie-Henri), littérateur et célèbre bibliophile, né à Paris en 1754, mort en 1825, a été notaire jusqu'en 1808, maire du Xe arrondissement et député au Corps législatif sous l'Empire. Exécuteur testamentaire de La Harpe, c'est par ses soins que fut publiée la partie du *Cours de littérature* relative à la philosophie du XVIIIe siècle. On lui doit des traductions et divers opuscules; mais ce qui l'a surtout fait connaître, c'est sa passion pour les livres. Il en avait rempli tous les étages de sa maison, et à sa mort, sa bibliothèque comprenait près de 500,000 volumes. Aussi était-il la providence des marchands de livres : les vieux bouquinistes de Paris se rappellent encore le nom du *Père Boulard*, avec un attendrissement mêlé de respect. Le catalogue de sa bibliothèque a paru après sa mort en plusieurs volumes, bien que le plus grand nombre des livres, à cause de leur minime valeur, aient été *vendus en lots*, selon l'expression consacrée. Outre quelques opuscules, Boulard a publié : *Essai d'un nouveau cours de langue allemande* (1798, in-8°); *Essai de traductions interlinéaires en cinq langues* (1802), et plusieurs traductions d'ouvrages anglais estimés.

BOULARD (Michel), tapissier français dont le nom mérite d'être conservé à cause de l'usage généreux qu'il fit des richesses acquises par son industrie. Né à Paris en 1761, il perdit, dès l'âge de deux ans et demi, son père, qui mourut à l'Hôtel-Dieu, et il fut élevé à l'hospice de la Pitié. Il apprit ensuite la profession de tapissier, et devint très-habile dans son état. A vingt ans, Marie-Antoinette l'attacha à son service; sous l'Empire, il fut le tapissier de la cour et des plus hauts personnages. Il avait amassé une fortune considérable, dont une grande partie fut consacrée, d'après ses dernières volontés, à des œuvres de bienfaisance. L'hospice Saint-Michel, situé dans l'avenue de Saint-Mandé, et destiné à entretenir douze vieillards, fut élevé avec le million qu'il avait légué pour cet usage; 25,000 fr. furent versés dans la caisse de l'Hôtel-Dieu, en reconnaissance des soins qu'y avait reçus son père, et d'autres sommes importantes furent employées à secourir les pauvres et les orphelins.

BOULATIGNIER (Sébastien-Joseph), homme politique et administrateur, né à Valognes (Manche) en 1805. Il était, avant la révolution de Février, maître des requêtes au conseil d'Etat, et connu déjà par d'estimables écrits de droit et d'économie politique, notamment *De la fortune publique en France et de son administration* (Paris, 1838-1841, 2 vol. in-8°), en collaboration avec M. Macarel. Elu représentant de la Manche à l'Assemblée constituante, il fit partie du comité des finances, fut nommé par l'Assemblée membre du conseil d'Etat. Au 2 décembre, il signa, avec dix-sept de ses collègues, une protestation discrète contre le coup d'Etat, ce qui ne l'empêcha point d'être compris dans la réorganisation de ce corps. Plus tard, il fut nommé par l'empereur membre de la commission municipale de Paris.

BOULAY, ville de France (Moselle), chef-lieu de canton, arrond. et à 25 kilom. N.-E. de Metz; pop. aggl., 2,903 hab.; pop. totale, 2,968 hab. Fabrique de produits chimiques, de cuirs vernis, arçons militaires; tuileries, blanchisseries de toiles, fours à chaux, draps et couvertures de laine. Restes du vieux château et de l'enceinte.

BOULAY (Edmond DU), historien et généalogiste français, né à Reims, mort vers 1560. Il fut héraut d'armes des ducs de Lorraine. Parmi ses ouvrages, nous citerons : les *Généalogies des princes de Lorraine* (Metz, 1547); le *Combat de la chair et de l'esprit, en ryme françoise et par personnaiges* (1549, in-8°); le *Catholique enterrement du cardinal Claude de Lorraine, évêque de Metz* (1550), etc.

BOULAY (César EGASSE DU), en latin **Bulæus**, historiographe de l'Université, né à Saint-Ellier (Mayenne), mort en 1678. Il entra dans les ordres et professa d'abord les humanités à Poitiers, puis la rhétorique au collége de Navarre. En 1661, il fut élu recteur de l'Université, puis obtint la charge importante de greffier, qu'il remplit avec beaucoup de zèle. On lui doit : *De patronis quatuor nationum Universitatis* (1662); *De Decanatu nationis gallicæ* (1662); *Remarques sur la dignité, rang, préséance, autorité et juridiction du recteur de l'Université de Paris* (1668); *Recueil des priviléges de l'Université de Paris* (1694, in-4°); *Historia Universitatis* (1665, 6 vol. in-fol.), et d'autres ouvrages sur les antiquités romaines, sur la rhétorique, etc. — Son frère, Pierre EGASSE DU BOULAY, professeur d'humanités au collége de Navarre, publia : *Gemmæ poetarum, ex Ovidio, Catullo, Propertio, Tibullo* (1662, in-12).

BOULAY (Jacques), agronome français, mort vers 1730, était chanoine à Orléans. On a de lui : *Manière de bien cultiver la vigne, de faire la vendange et le vin, etc.* (1712), traité pratique, écrit avec une verve piquante qu'on trouve rarement dans les ouvrages techniques.

BOULAY (DU), canoniste français du XVIIIe siècle. Il est l'auteur d'une *Histoire du droit public ecclésiastique français* (Londres, 1740, in-4°), qui fut attribuée d'abord au marquis d'Argenson, et qui fit du bruit lors de son apparition.

BOULAY DE LA MEURTHE (Antoine-Jacques-Claude-Joseph), magistrat et homme politique, né à Chaumousey (Vosges) en 1761, mort à Paris en 1840. Il était avocat à Paris lors de la Révolution, et s'enrôla comme volontaire en 1792, devint accusateur public à Nancy après le 9 thermidor, puis député au

conseil des Cinq-Cents, où sa modération lui acquit une influence assez considérable. Il prit une part active à la révolution du 18 brumaire, se rallia dès lors à la fortune de Bonaparte, qu'il sembla toujours confondre depuis avec la cause de la Révolution, vota cependant contre l'établissement de l'Empire, mais n'en continua pas moins à servir Napoléon avec un dévouement qui n'avait rien de la servilité du temps. Président de la section de législation au Conseil d'Etat, il prit part à la rédaction du Code civil, fixa la jurisprudence des acquisitions de biens nationaux, entra au conseil de régence, fut ministre d'Etat pendant les Cent-Jours, et proscrit quelques années pendant la seconde Restauration. Dans le *Mémorial*, Napoléon le qualifie d'*honnête homme et de grand travailleur*. Boulay de la Meurthe a publié quelques travaux historiques sur la révolution anglaise : *Essai sur les causes qui, en* 1649, *amenèrent en Angleterre l'établissement de la république* (Paris, an VIII), et *Tableau politique des règnes de Charles II et de Jacques II, derniers rois de la maison des Stuarts* (1818, 2 vol. in-8°). Il a écrit, dans l'ouvrage intitulé *Bourrienne et ses erreurs* (1830, 2 vol.), le chapitre qui a pour titre *Observations sur le* Dix-huit brumaire *de M. de Bourrienne*. Enfin, il a laissé des *Mémoires*, encore inédits, à l'exception d'un fragment publié sous le titre de *Théorie constitutionnelle de Sieyès* (1836).

Boulay de la Meurthe (BUSTE DE), par David d'Angers. Ce portrait, un des plus beaux qu'ait exécutés notre grand sculpteur, a été exposé en 1833. Voici l'appréciation qu'en a faite, à cette époque, Gustave Planche : « On aperçoit bien, dans ce portrait, ce qui se trouve rarement dans les marbres modernes : la différence des saillies musculaires et des saillies osseuses. Les plans du visage et du front sont nombreux, fouillés et vivants. C'est aussi bien que les bustes antiques, quoique plus complexe ; aussi harmonieux, quoique plus savant. Nous devons regretter, devant un pareil ouvrage, que Bonaparte et Byron n'aient pas posé pour David. » La beauté de ce portrait résulte, en effet, de l'art savant avec lequel David a su mettre en relief les traits distinctifs et, pour ainsi dire, le caractère de son modèle. M. Ch. Lenormant, tout en applaudissant « *à cette manière d'agrandir le modèle* de tout ce que l'imagination lui prête de puissant et d'original, » trouve que « le travail du ciseau, quoique conduit avec une habileté merveilleuse, a, dans quelques parties, et surtout dans le front, de la dureté et presque de la prétention. »

BOULAY DE LA MEURTHE (Henri-Georges), fils du précédent, né à Nancy en 1797, mort à Paris en 1858. Il embrassa la carrière du barreau, prit part à la révolution de Juillet, et devint successivement, sous Louis-Philippe, colonel de la XIme légion de la garde nationale de Paris, membre du conseil général de la Seine, député de la Meurthe, puis des Vosges, etc. Héritier des traditions napoléoniennes de sa famille, il demanda inutilement le rappel des lois de bannissement portées contre les Bonaparte. Il s'était, au reste, sincèrement rallié au gouvernement de Juillet, comme il se rallia plus tard à la république. Représentant à la Constituante de 1848, il se fit peu remarquer, fut nommé vice-président de la république, sur la présentation de Louis Bonaparte, et devint sénateur après le coup d'Etat du 2 décembre. Comme homme politique et comme fonctionnaire municipal, Boulay de la Meurthe n'a joué qu'un rôle effacé; mais il eut la part la plus honorable à la propagation de l'instruction primaire. On peut dire que ce fut une des principales occupations de sa vie. Président honoraire de la Société pour l'instruction élémentaire et l'un de ses bienfaiteurs, il a coopéré à l'œuvre de cette utile association par tous les moyens en son pouvoir, et par un patronage efficace et actif. « Personne, a dit M. Dumas, n'a examiné la marche de l'instruction primaire, tant en France qu'à l'étranger, tant dans les écoles publiques que dans les écoles privées, avec autant de soin et de discernement. Ses rapports sont pleins de faits bien recueillis et de vues dignes d'être méditées. » Nommé membre de la commission chargée de dépouiller la correspondance de l'empereur Napoléon Ier, M. Boulay de la Meurthe se consacra à ce travail avec passion. Aucune démarche ne lui coûtait, a dit encore M. Dumas, pour obtenir des familles communication des documents en leur possession, et chaque nouvelle pièce était pour lui un sujet de joie, comme si la gloire de Napoléon Ier eût pu en être augmentée.

BOULAY DE LA MEURTHE (François-Joseph, baron), frère du précédent, né à Paris en 1800. Il embrassa la carrière administrative, et, après avoir été secrétaire général du ministère de l'agriculture et du commerce, il fut nommé, en 1837, conseiller d'Etat. Maintenu, en 1848, dans cette fonction par l'Assemblée constituante, il devint président du comité de l'intérieur en 1855, et a été appelé à siéger au Sénat en 1857.

BOULAY-PATY (Pierre-Sébastien), jurisconsulte et magistrat, né en 1763 à Abbaretz (Loire-Inférieure), mort en 1830. Il était avocat à Nantes lors de la Révolution, dont il embrassa les principes, et il remplit successivement plusieurs fonctions publiques, entre autres celles de commissaire civil et criminel, puis d'administrateur de la Loire-Inférieure. Il défendit courageusement Paimbœuf contre les Vendéens, résista aux violences de Carrier, et fut nommé représentant du peuple aux Cinq-Cents, en 1798. Ecarté un moment par le gouvernement consulaire, par suite de son opposition au coup d'Etat du 18 brumaire, il fut nommé en 1811 conseiller à la cour impériale de Rennes, place qu'il a conservée sous tous les régimes jusqu'à sa mort. Boulay-Paty était fort versé dans la jurisprudence maritime, et il a publié sur cette matière des ouvrages estimés : *Cours de droit commercial maritime* (Rennes, 1821); *Traité des faillites et banqueroutes*, 1825, etc.

BOULAY-PATY (Evariste-Cyprien-Félix), poëte français, fils du précédent, né à Donges (Ille-et-Vilaine) en 1804, mort en 1864. Ayant achevé ses études de droit en 1824, il abandonna presque aussitôt la carrière du barreau pour se livrer à ses goûts littéraires, et se rendit à Paris. Il débuta par une pièce de vers, le *Charme*, et par des *Poésies sur les Grecs* (1825) ; fut présenté au duc d'Orléans, qui l'attacha à son secrétariat (1829), et devint, l'année suivante, bibliothécaire du Palais-Royal. Boulay-Paty est surtout connu par ses succès poétiques dans les concours d'Académie. Ses poëmes de l'*Arc-de-Triomphe de l'Etoile*, du *Monument de Molière* (1844); ses *Sonnets de la vie humaine* (1851), lui ont mérité des prix et des médailles de l'Académie française. Les Académies de province l'ont également chargé de couronnes. Il a publié en outre divers recueils : *Dithyrambes* (1825); *Odes nationales* (1830); des poésies érotiques (1834), sous le pseudonyme d'*Elie Mariaker*; des *Odes nouvelles* (1844), etc. Ses poésies sont correctes et d'un sentiment élevé, mais elles manquent en général d'originalité et d'inspiration.

BOULBÈNE s. f. (boul-bè-ne). Agric. Terre argilo-sablonneuse.

— *Boulbène forte*, Celle qui contient beaucoup d'argile. ‖ *Boulbène douce*, Celle où la quantité d'argile est peu considérable.

BOULBOUL s. m. (boul-boul). Nom vulgaire de la huppe. ‖ Pie-grièche d'Afrique.

BOULDIR, île de l'Amérique russe, faisant partie du groupe des Aléoutiennes, dans la mer de Behring, par 52° 40′ lat. N. et 173° 47′ long. E. Elle a environ 80 kilom. de circuit et est entourée de nombreux récifs.

BOULDURE s. f. (boul-du-re). Techn. Fosse pratiquée sous la roue d'un moulin à eau.

BOULE s. f. (bou-le — lat. *bulla*, même sens; sans doute formé, comme tous les mots de la même famille, par onomatopée). Objet arrondi en forme de sphère : *Une* BOULE *de bois, de cuivre. Une* BOULE *de neige. Se rouler en* BOULE. *Dans l'hiver, les loirs gisent en* BOULE *dans les trous des murs exposés au midi.* (Buff.) *Le châle tenait par une aiguille cassée, convertie en épingle au moyen d'une* BOULE *de cire à cacheter.* (Balz.) *Pouraccha a mille têtes, mille yeux, mille pieds ; il a pétri la terre de ses six doigts et en a fait une* BOULE, *au-dessus de laquelle il domine.* (A. Maury.) *Le mensonge est comme les* BOULES *de neige, qui grossissent en roulant des montagnes, s'arrêtent et se réduisent à rien.* (Boiste.) *Plusieurs des trilobites pouvaient se rouler en* BOULE *comme nos hérissons.* (Figuier.) *La jeune femme cachait à demi une belle main blanche sous les longues soies d'un épagneul, qui dormait en* BOULE *sur ses genoux.* (J. Sandeau.)

— Fam. Tête humaine : *Quelle* BOULE ! *A-t-il une* BOULE ! *Bonne* BOULE, *n'est-ce pas? Figure respectable.* (L. Reybaud.) ‖ Cervelle, caboche : *Tiens ! c'est vrai ! oh ! décidément je perds la* BOULE. (Rosier.) *A-t-il la* BOULE *dure, celui-là !* (E. Sue.) *J'ai fait cent abonnements, et, vu l'épaisseur de ces* BOULES *campagnardes, c'est un miracle.* (Balz.) *Ah ! ça ! ce gaillard-là est capable d'en perdre la* BOULE. (E. Sue.) ‖ — Signe conventionnel d'adoption ou de rejet, dans certaines assemblées parlementaires et dans certaines commissions d'examen de candidats : *Déposer sa* BOULE *dans l'urne. Lors de l'invasion des trois cents dans la Chambre des députés, un membre de la droite disait à M. de Corbière : « Où diable avez-vous été recruter de pareilles gens? Pas un orateur, pas une tête. — Mon cher ami, nous n'avons pas besoin de têtes, nous n'avons besoin que de* BOULES. » ‖ *Boule blanche*, Celle qui exprime l'adoption dans un vote, la note *bien* dans un examen :

> Payez moins de journaux et moins de *boules blanches*,
> Et de nos monuments faites ôter les planches.
> ANCELOT.

‖ *Boule noire*, Celle qui exprime le rejet : *Mézerai, dans les élections pour l'Académie, mettait toujours une* BOULE NOIRE, *et, quand on lui en demandait la raison, il répondait que c'était pour prouver la liberté de l'Académie dans ses élections.* ‖ *La boule noire lui tombe toujours*, Il a mauvaise chance ; rien ne lui réussit. ‖ *Boule rouge*, Celle qui, dans un examen, exprime une note intermédiaire entre *bien* et *mal*.

— Loc. fam. *La boule, cette boule, notre boule*, La terre, qui est ronde comme une boule : *La* BOULE *tourne, tourne; mais qui la fait tourner?*

> *Jeté sur cette boule*,
> Laid, chétif et souffrant,
> Etouffé par la foule,
> Faute d'être assez grand,
> Une plainte touchante
> De ma bouche sortit.
> BÉRANGER.

‖ *Laisser rouler la boule*, proprement Laisser tourner la terre, et, par ext., Laisser faire, laisser aller les choses, ne s'inquiéter de rien.

— *Boule de neige*, Chose qui grossit continuellement, comme une boule de neige que l'on fait rouler : *Entraîné par une excessive ambition, il n'a fait que grossir la* BOULE DE NEIGE *de ses dettes.* (Balz.) *La dette, faisant la* BOULE DE NEIGE, *menaçait d'écraser l'emprunteur.* (Balz.)

> Mais j'ai voulu, mais j'ai travaillé, mais j'eus soin
> De mettre chaque jour mon épargne en un coin.
> C'était prudence ; car, sans rien qui me protége,
> J'ai, petit à petit, fait la *boule de neige*.
> ROLLAND et DU BOYS.

‖ *Etre rond, arrondir*, ou mieux *S'arrondir comme une boule*, Etre gros et court, grossir, prendre de l'embonpoint : J'ARRONDIS COMME UNE BOULE ; *je continue à profiter.* (Dider.)

— Jeux. Sphère de bois dont on se sert pour jouer, et que l'on jette le plus souvent en tâchant de la placer le plus près possible d'un but qui est ordinairement mobile : *Jeu de* BOULES. *Jouer à la* BOULE. *Le jeu de grosses* BOULES *est fort ancien, et il était jadis très-répandu dans toute la France; la fureur en devint telle, que Charles V dut l'interdire, parce qu'il détournait, dit-il, les jeunes gens du métier des armes.* (Bachelet.) ‖ *Avoir la boule*, Avoir l'avantage de jeter sa boule avant les autres : *A moi; j'*AI LA BOULE, et, fig., Avoir l'avantage, la prééminence, la priorité. ‖ *A boule vue*, Sans calculer son coup, avec une hâte extrême : *Jouer* À BOULE VUE, et, fig., Agir au hasard, inconsidérément, sans réflexion. ‖ *Venir à l'appui de la boule*, Chercher à pousser avec sa boule celle de son partenaire, et, fig., Aider à la réussite d'une affaire : *Ne craignez rien;* JE VIENDRAI À L'APPUI DE LA BOULE. ‖ *Pied à boule*, au jeu de quille, Tenez pied, jouez de la boule, et non de plus près, et, fig., De pied ferme, avec constance et persévérance : *Je me suis mis à assiéger les bureaux de la guerre, et j'ai tenu* PIED À BOULE *jusqu'à ce que l'on m'ait expédié votre brevet.* (Duval.) ‖ *Faire tenir pied à boule*, Obliger à l'assiduité.

— Archit. *Boule d'amortissement*, Surface sphérique qui termine certaines décorations.

— Grav. Tête de la bouterolle, que l'on enduit de poudre de diamant, et avec laquelle on frotte ensuite les pierres fines pour les user.

— Techn. Outil d'opticien pour travailler les verres concaves. ‖ Masse à planer, à l'usage des orfévres. ‖ Instrument de fourbisseur qui sert à placer les pommeaux d'épées sur la soie des lames. On l'appelle aussi CHASSE-POMMEAU. ‖ Enclume d'acier sur laquelle les chaudronniers font les enfonçures. ‖ Rouleau de carrier pour faire glisser les blocs sur le terrain. ‖ *Boule pyrométrique*, Petite masse sphérique, faite d'une terre réfractaire additionnée d'un oxyde métallique colorant, dont la coloration ne se développe qu'à une température déterminée. On emploie des matières de ce genre, dans certaines fabriques de poteries, pour connaître le degré de chaleur des fours et fourneaux, et on les prépare de telle sorte que la coloration ne se montre qu'au moment convenable pour l'enfournement des pièces que l'on veut faire cuire. ‖ *Boule pyrophile, pyrogène* ou *igniphore*, Préparation destinée à faciliter l'allumage du feu, et qui se fait en enduisant d'une forte couche de résine, soit une pomme de pin, soit une poignée de copeaux ou de quelque autre matière ligneuse. ‖ *Boule de mercure*, Globule formé d'un amalgame d'étain et de mercure, dont on se servait autrefois pour clarifier l'eau. ‖ *Boule-de-chien*, Outil en forme de boule, dont on se sert pour limer le chien d'un fusil ou d'un pistolet. ‖ *La boule se forme*, Se dit, chez les verriers, pour exprimer que le verre commence à s'enfler par l'action du soufflage. ‖ Outil consistant en une tige de fer enchâssée dans un manche de bois et terminée par une boule de fer poli, dont se servent les fleuristes artificiels pour bouler, c'est-à-dire pour creuser ou gaufrer les corolles et les pétales. Une collection ou *jeu de boules* en contient ordinairement une douzaine, dont la plus petite se nomme *boule d'épingle*, parce qu'elle n'est pas plus grosse que la tête d'une épingle. ‖ *Boule fulminante*, Syn. de GRAIN D'AMORCE.

— **Anc. Art milit.** Massue.

— Art vétér. *Boule de licol*, Petite sphère lourde, que l'on suspend au bout d'une longe, afin que, celle-ci restant toujours tendue par le poids, l'animal ne soit pas exposé à s'y enchevêtrer.

— Pharm. *Boules de Mars, d'acier* ou *de Nancy*, ou *de Molsheim*, Boules vulnéraires composées d'un tartrate de fer et de potasse. ‖ *Eau de Boule*, Boules de Mars dissoutes dans l'eau-de-vie.

— Art culin. *Boule à riz*, Boule creuse de fer-blanc ou de toile métallique, dans laquelle on enferme le riz ou les pâtes que l'on veut faire cuire dans la marmite même où l'on fait le bouillon.

— **Astr.** *Boule horaire*, Boule que l'on fait tomber pour marquer le moment précis du passage du soleil au méridien du lieu, et indiquer ainsi le midi vrai de ce lieu.

— Bot. *Boule de neige*, Nom vulgaire d'une variété d'obier. ‖ On donne aussi ce nom à une variété toute blanche de l'agaric champêtre ou champignon de couches. ‖ *Acacia boule*, Espèce d'acacia dont la tête est arrondie.

— Hortic. Arbrisseau taillé en forme de boule : *Une* BOULE *de myrte*.

— **Encycl.** Le jeu de *boules* est un jeu d'adresse dont il existe deux sortes : le *jeu des grosses boules*, ou jeu de boules proprement dit, et le *jeu du cochonnet*.

Le jeu des *grosses boules* se joue ordinairement dans une allée de jardin encaissée de manière que les *boules*, une fois lancées, ne puissent dévier ni à droite ni gauche. A l'une des extrémités de cette allée, on creuse un petit fossé, appelé *noyon*, en avant duquel, à une distance de 0 m. 75 ou 0 m. 80, on place sur le sol une marque visible, mais non saillante, qui doit servir de but. Après avoir tiré au sort l'ordre dans lequel on jouera, les joueurs, armés chacun de deux *boules*, se postent à l'extrémité opposée de l'allée. Le premier lance une de ses *boules*, le second en fait autant, et l'on continue ainsi jusqu'au dernier, après quoi le premier envoie sa seconde *boule*, puis le deuxième, etc., chacun s'efforçant de placer ses *boules* le plus près possible du but, et d'en chasser celles de ses adversaires. Toute *boule* qui, poussée avec trop de force, va tomber dans le noyon, est *morte*, et par conséquent ne compte plus. Il en est de même de celle qui, étant postée à quelque distance du but, est débusquée et jetée dans ce fossé. Quand toutes les *boules* ont été jouées, celui dont les *boules* sont le plus près du but marque un point pour chacune, et la partie est gagnée par le joueur qui réussit le premier à compter le nombre de points dont on est convenu avant de commencer. Le jeu des grosses *boules* était autrefois très-répandu dans toute la France; il n'est plus guère en faveur aujourd'hui que dans quelques départements.

Le jeu du *cochonnet* se joue sur un terrain quelconque, mais toujours vaste et uni. Si les joueurs ne sont que deux ou trois, chacun agit pour son propre compte; s'ils sont plus nombreux, ils forment plusieurs sociétés ou compagnies composées chacune de deux associés. Dans tous les cas, ils ont le même nombre de *boules*, qui est ordinairement de deux ou de trois, et ils règlent leur rang de la même manière que ci-dessus. Le premier à jouer lance dans la direction qui lui convient, et à une trentaine de pas, une petite *boule* que l'on nomme le *cochonnet*, et qui doit servir de but. Cela fait, il roule une de ses *boules* ordinaires de façon à la faire arrêter le plus près possible de ce but. Le second joueur vient ensuite : il cherche à placer sa *boule* plus près que celle de son adversaire; s'il y réussit, il cède le tour au troisième joueur; s'il n'y réussit pas, il roule sa deuxième *boule*, et même sa troisième, si son second coup n'a pas été plus heureux que le premier. Quand toutes les *boules* sont placées, chaque joueur compte un nombre de points égal à celui de ses *boules* qui sont plus rapprochées du cochonnet que celles de ses adversaires, et l'on passe au coup suivant. En général, une partie complète se compose de trois manches, et la victoire appartient au joueur si la partie est individuelle, ou aux joueurs s'il y a des associés, qui ont gagné deux manches. Le jeu du cochonnet n'est pas moins ancien que le précédent. Le grand mérite, à ce jeu, consiste à débusquer la *boule* que l'adversaire a placée entre la vôtre et le cochonnet, ou à reculer le cochonnet lui-même, afin de le rapprocher d'une boule qui, dans un coup précédent, l'a dépassé; mais ces grands coups ne peuvent être exécutés que par les joueurs très-exercés, parce qu'ils exigent une grande justesse de coup d'œil, et que les *boules*, devant être lancées avec une certaine vigueur, il faut savoir en être maître afin d'éviter les accidents.

— Archéol. Les dames romaines avaient inventé un raffinement, que l'usage des gants rend inutile aux coquettes de nos jours : pour conserver la fraîcheur à leurs mains, pour leur donner une blancheur qui a toujours été fort appréciée, elles faisaient usage de *boules* d'ambre, de cristal, d'ivoire. Ces *boules* faisaient partie des objets nécessaires à la toilette d'une Romaine, objets si nombreux que l'ensemble s'appelait le monde d'une femme (*mundus muliebris*). Au moyen âge, au contraire, on se servait de *boules* pour réchauffer la main. A l'intérieur, se trouvait un système fort ingénieux, qui maintenait constamment en équilibre, dans quelque sens que l'on tournât la *boule*, le charbon ardent que l'on y mettait. Ces *boules* étaient d'un usage si général, que les prêtres eux-mêmes s'en servaient à l'autel, quand ils avaient froid. Dans le Trésor de Saint-Pierre de Rome se voient deux *boules* semblables : l'une est historiée dans le goût du XIIIe siècle, l'autre est semée de fleurons du XVe. — Un passage des *Caractères* de La Bruyère indique l'emploi, à son époque, de *boules* de cire blanche, que les dames sur le retour tenaient dans la bouche pour dissimuler la perte de leurs dents et donner aux joues l'appétissante rondeur de la jeunesse. **Mme de Sévigné parle aussi de ce**

singulier usage, heureusement tombé en désuétude, et rendu d'ailleurs inutile par l'invention des dents osanores et les râteliers William Rogers.

— Astr. La *boule horaire* est attachée à un mât placé sur les édifices ou sur des tours. Elle peut glisser ou tomber jusqu'à mi-hauteur du mât, où elle est arrêtée dans sa descente par des bâtons en croix. Cinq minutes avant la chute, la *boule* est élevée jusqu'au sommet de la tige; lorsque le soleil se présente au méridien du lieu, une communication électrique, transmise de l'Observatoire, fait aussitôt descendre la *boule*. Un tel appareil ne peut évidemment servir que de chronomètre local et quotidien. Greenwich possède un appareil de ce genre, scrupuleusement consulté par les marins anglais. En France, les cadrans solaires à lentilles et à canon ont le même usage que la *boule horaire*.

BOULE s. m. (bou-le — de *Boule*, n. pr.). Comm. Meuble sorti des ateliers de Boule : *Les* BOULE *se vendent à des prix exorbitants.* On dit plus souvent *Meuble de* BOULE.

— Par ext. Meuble incrusté d'écaille, d'or ou de cuivre, à l'imitation de ceux de Boule : *Elle venait de s'asseoir devant une table et une écritoire de* BOULE, *ornés de ciselures et d'incrustations en or.* (Scribe.) *La salle à manger était dans le genre dit Louis XIV, avec la pendule de* BOULE, *les buffets de cuivre et d'écaille.* (Balzac.) *Une horloge de* BOULE *étincelait au milieu d'un panneau, entre deux statuettes échappées à quelque démolition abbatiale.* (Balzac.) *Il plaça les lettres dans un coffre de* BOULE, *et donna l'ordre à son fidèle Dominique de porter ce présent à cette nouvelle Ariane.* (Rog. de Beauv.)

BOULE (André-Charles), célèbre ébéniste, *né à Paris en 1642, mort en 1732. Il éleva l'é*bénisterie à la hauteur d'un art, et acquit une grande réputation par ses meubles enrichis de bronzes, de mosaïques, d'ornèments d'or, de cuivre, d'écaille, d'ivoire, etc., et qui sont fort recherchés aujourd'hui sous le nom de *meubles de Boule.* Par un heureux choix de différents bois de l'Inde et du Brésil, qu'il disposait avec une grande intelligence, et par l'emploi du cuivre et de l'ivoire, qu'il découpait en véritable artiste, il savait imiter sur ses meubles toutes les variétés d'animaux, de fleurs et de fruits; il parvint même à représenter des sujets d'histoire, des batailles, des chasses, des paysages, etc. Louis XIV, qui avait su apprécier son mérite, lui donna un logement au Louvre et le nomma graveur ordinaire des sceaux royaux (1672). Outre cette dernière qualification, Boule reçut, dans le brevet qui lui fut délivré, les titres « d'architecte, peintre, sculpteur en mosaïque, artiste ébéniste, ciseleur, marqueteur, inventeur de chiffres. » Il réunissait, en effet, toutes ces qualités, qui lui permirent de porter à un haut degré de perfection artistique les meubles, pendules, écrans, armes, écritoires, etc., qui sortaient de ses ateliers. Il travailla pour Versailles et pour les autres résidences royales, et reçut de mombreuses commandes de divers souverains étrangers.

BOULE (Gabriel), historien français, né à Marseille au XVII^e siècle. Appartenant à la religion protestante, il exerça longtemps le ministère évangélique, puis embrassa le catholicisme, et fut nommé historiographe et conseiller du roi. Ses principaux écrits sont : *Essais de l'histoire générale des protestants* (Paris, 1646, in-8°); *Observations sur Nyons en Dauphiné* (1647).

BOULÉ s. m. (bou-lé — rad. *boule*). Techn. Certain degré de cuisson du sirop, dans les sucreries. ‖ *Petit boulé*, Degré de cuisson qui se reconnaît lorsque, ayant plongé une écumoire dans la bassine et soufflé à travers les trous, la matière se forme en petits globules sur la face opposée. ‖ *Grand boulé*, Degré de cuisson plus avancé, dans lequel, en agitant l'écumoire, après l'avoir plongée dans la bassine, les globules se détachent et s'envolent.

— Ornith. Nom vulgaire du pluvier à collier.

BOULÉ, ÉE (bou-lé) part. pass. du v. Bouler : *Pain* BOULÉ. *Les corolles vraiment monopétales sont seulement* BOULÉES *sur les bords.*

BOULÉ (Louis-Auguste-Désiré), auteur dramatique français, né le 1^er septembre 1799, mort en 1865. Il collabora, à partir de 1830, avec MM. Chabot de Bouin, Cormon, Charles Desnoyers, Lajariette, Ch. Potier, Raimbaut, à un assez grand nombre de drames appartenant au genre sombre, et dont quelques-uns ont joui, sur les différents théâtres des boulevards, d'une certaine vogue. Nous citerons entre autres : les *Vingt mille francs* (1832); le *Facteur* ou la *Justice des hommes* (1835); joué plus de cent fois à l'Ambigu-Comique; la *Tache de sang* (1835); l'*Honneur de ma mère* (1837); *Denise et Paula* (1840); *Paul et Virginie* (1841); *Jeanne* (1844); les *Ruines de Vaudemont* (1845); les *Œuvres du démon* (1854). Il avait été secrétaire du théâtre des Variétés.

BOULEAU s. m. (bou-lo. — Le nom du bouleau, dans les langues romanes, dérive du mot latin *betula*, différemment modifié. L'italien, très-voisin de la forme latine, dit *bedello;* dans le dialecte de Crémone *beddol;* le catalan, *bedoly;* l'espagnol, *abedul*, avec un *a* prosthétique. La forme française, dont nous avons à nous occuper plus particulièrement ici, présente une double dérivation; *bouleau* est un diminutif d'une forme primitive *boule*, qu'on retrouve du reste avec la même signification dans les patois de Picardie et de Champagne. C'est cette forme *boule* qui correspond directement au latin *betula*. Le *t* de *betula* étant tombé, il est resté *beula*, avec l'accent tonique sur l'*u* (prononcez *ou*); l'*e* n'a pas tardé à tomber devant cet *ou* accentué, et l'*a* final s'est décoloré comme de coutume en *e* muet. Toute l'opération peut donc se représenter par cette formule d'équations successives : *Betula = beula = beoula = boula = boule.* De *boule* on a formé, comme nous l'avons déjà dit, à l'aide de procédés propres à notre langue, le diminutif *bouleau*. Quelle est maintenant l'origine du mot *betula* ou *betulla* (les deux orthographes sont usitées)? Au premier coup d'œil, ce mot ne présente pas une physionomie latine; mais ce n'est qu'une simple présomption, et il nous faut des preuves plus positives pour nous prononcer sur sa nationalité. Pline l'Ancien parle en ces termes, dans son *Histoire naturelle*, du bouleau, *arbor* GALLICA *lentissima* : arbre très-flexible, *originaire de la Gaule.* Si donc les anciens regardaient, à tort ou à raison, le bouleau comme originaire de la Gaule, il est vraisemblable d'admettre que le nom même du bouleau a quelque rapport avec cette origine. Cette hypothèse est confirmée par l'examen des faits. Effectivement, les noms du bouleau dans les langues celtiques présentent avec le *betula* latin un remarquable accord. L'irlandais l'appelle *beth*, *beith*, le cymrique *bedw* et *bedwen*, le cornique *bedho*, l'armoricain *bézô*. Quelle est maintenant la racine commune à laquelle doivent être rapportés tous ces *dérivés? Nous l'ignorons; on a bien essayé* de rapprocher l'un des noms sanscrits du bouleau *pittala*, couleur de bile, jaune; mais ce rapprochement est extrêmement douteux, pour ne pas dire complétement controuvé. Il existe dans les langues indo-européennes un autre groupe de mots désignant le bouleau, et dont la connaissance présente quelques faits intéressants. L'allemand moderne *birke*, bouleau, se rapporte à cette souche, ainsi que l'ancien allemand *pircha*, l'anglo-saxon *beore* et *birce*, le scandinave *biork* et *birki*, le lithuanien *bérzas*, le russe *bereza*, le polonais *brzoza*, etc. Ici le sanscrit nous fournit la clef de ce groupe étymologique dans le mot *bhurdja*, bouleau. De très-bonne heure, on avait saisi les analogies qui relient tous ces vocables, et Klaproth l'avait déjà signalée. M. Pictet, dans ses *Origines indo-européennes*, a complétement éclairci cette question. Voici l'explication qu'il donne de cette série de mots. L'étymologie de *bhurdja*, dit-il, est obscure en sanscrit, et c'est peut-être ici un des cas rares où les langues de l'Occident viennent expliquer un mot incompris dans l'antique idiome de l'Inde. Le nom germanique du bouleau se lie évidemment à celui de l'écorce, en scandinave *börkr*, en anglais *bark*, et ce dernier dérive d'une racine verbale qui signifie rompre, décliner, diviser, gothique *brikan*, anglo-saxon *brecan*, scandinave *brâka*, ancien allemand *prechan*, etc. Ainsi l'on avait donc caractérisé le bouleau par son écorce. On s'explique parfaitement qu'on ait ainsi localisé l'idée du bouleau dans celle de ses parties qui offrait le plus d'utilité à l'industrie primitive des races anciennes, et encore aujourd'hui à celle des peuples non civilisés. Il suffit, pour s'en assurer, de lire ce que dit un lexicographe : « On fabrique un assez bon papier avec les diverses enveloppes de son écorce. Les Groënlandais, les Kamtchadales, etc., couvrent leurs cabanes avec cette écorce, s'en nourrissent quand elle est nouvelle, s'en font des chaussures quand elle est vieille, et elle possède encore des vertus essentiellement fébrifuges. De l'écorce du *bouleau à canot* ou *de Virginie*, qui est presque incorruptible, on fait de grands canots ou pirogues, qui durent fort longtemps. Quoi d'étonnant qu'un pareil arbre ait été désigné à l'origine par le nom pittoresque et exact en même temps d'*arbre à écorce?*). Bot. Genre d'arbres, type de la famille des bétulinées, comprenant une quarantaine d'espèces, qui croissent dans les régions septentrionales ou montagneuses des deux continents : *Le* BOULEAU *laisse flotter son feuillage dans les airs, comme une longue chevelure.* (Chateaub.) *Le* BOULEAU *allonge sa taille serrée dans un étui de satin blanc.* (G. Sand.)

Dans les prés les fleurs sont écloses,
Sur le *bouleau* chante un pinson.
EM. RICHEBOURG.

—Encycl. Le genre *bouleau*, qui, avec le genre *aune*, constitue la famille des bétulinées, renferme une quarantaine d'espèces répandues en Europe, dans l'Asie boréale et centrale, et surtout dans l'Amérique du nord. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux qui se distinguent par les caractères suivants : fleurs monoïques, les mâles en chatons grêles, allongés, pendants, étamines au nombre de six à douze; chatons femelles oblongs, compactes; nucule monosperme, surmontée de deux styles persistants. Le *bouleau* se plaît dans les contrées hyperboréennes; on le trouve encore à l'état d'arbre en Norvége, vers le 71^e degré de latitude, et en Russie, vers le 69^e. Cependant, plus il s'avance vers le nord, au delà de cette limite, moins il s'élève; il devient noueux, rabougri, ses feuilles sont très-petites; enfin, vers le 72^e degré, il cesse de croître. Dans le sud de l'Europe, on ne le rencontre guère en deçà du 47^e degré. Sur les montagnes, il s'arrête à l'état nain, à peu de distance des neiges perpétuelles.

Parmi les espèces du *bouleau*, on remarque surtout le *bouleau* blanc. C'est un arbre dont la hauteur moyenne varie, suivant les climats, entre 15 et 20 mètres. L'écorce présente trois aspects différents : à trois ou quatre ans, elle est brune et lisse; peu de temps après, elle devient blanche; enfin, vers l'âge de vingt ans, elle prend une teinte noirâtre et se crevasse, surtout au pied de l'arbre, où il se produit des gerçures de plus en plus prononcées.

Les feuilles du *bouleau* se distinguent par leur petitesse et leur légèreté; elles donnent peu de couvert au sol, et se décomposent rapidement. Elles ont un goût amer, qui déplaît aux bestiaux et au gibier; cependant, lorsqu'elles sont sèches, les moutons les mangent avec plaisir à l'étable, et les chèvres même ne les rejettent pas. Les racines du *bouleau* sont peu développées. Coupées une première fois à fleur de terre, elles donnent de nombreux rejets; mais le nombre de ces rejets diminue sensiblement à la seconde coupe, et, à la troisième, il n'en reste presque plus. Les fleurs paraissent en même temps que les feuilles; elles produisent des fruits qui sont renfermés dans de petits cônes pendants et recouverts d'une écaille, à laquelle ils adhèrent assez fortement. On récolte la graine en cueillant les chatons à la main, ou en coupant les rameaux garnis de cônes quelques jours avant l'époque présumée de la dissémination.

Le *bouleau* aime les terrains frais et sablo-argileux; il réussit moins bien dans les sols compactes; les terres calcaires, humides ou marécageuses lui sont particulièrement contraires. Il végète bien au milieu des bruyères et sur les fonds les moins fertiles, surtout dans les contrées boréales. En Russie, il forme souvent à lui seul d'immenses forêts, qui présentent toutes les apparences d'une belle et luxuriante végétation. En France, et généralement dans les climats tempérés, il ne vient bien que mélangé avec d'autres essences, et tous les essais qui ont été faits pour l'élever seul n'ont donné que de mauvais résultats.

Le bois de *bouleau* est blanc, nuancé de rouge. Il se polit aisément, mais résiste peu aux variations atmosphériques; aussi ne l'emploie-t-on que bien rarement dans les constructions. « On peut présumer, dit M. A. Frézard, qu'il n'en sera pas toujours ainsi; car on a reconnu que le *bouleau* s'injectait aussi bien que le peuplier avec le sulfate de cuivre. Il est utilisé par les menuisiers, les charrons, les tourneurs et les ébénistes, qui tirent parti du bois *madré de sa souche et des* broussins de sa tige. Lorsque le *bouleau* a les dimensions voulues, on en fait des sabots, et, dans quelques contrées, cette industrie a une certaine importance. » C'est un des meilleurs bois de chauffage; il donne une flamme claire *et très-égale*; on le recherche surtout pour les fours et les usines. Le charbon qu'on en obtient est aussi très-estimé pour la fabrication des poudres. Les habitants des contrées froides utilisent le bois de *bouleau* pour construire leurs cabanes, et creusent dans le tronc des vieux sujets des canots d'une seule pièce. Dans ces régions désolées, où il acquiert plus de dureté et de solidité que sous nos climats, il remplace pour beaucoup d'usages le chêne et le hêtre.

L'écorce du *bouleau* est employée dans le Nord pour le tannage. On en retire, par la distillation, un goudron qui donne au cuir de Russie sa qualité supérieure et son odeur caractéristique. Quelquefois elle sert à l'alimentation de l'homme lui-même. La séve est excessivement abondante et très-sucrée; on en fait une boisson fermentée et un sirop qui remplace le sucre dans les usages domestiques. Cette séve est agréable à boire et passe pour être vulnéraire, détersive, bonne contre la gale, le scorbut, la pierre, les coliques néphrétiques. Elle sert de plus à enlever les taches qui affectent le derme du visage et à imiter le vin de Champagne. Les Finlandais emploient les feuilles en guise de thé. Les Russes et les Suédois les font infuser, encore vertes, dans une liqueur spiritueuse, et regardent cette infusion comme un remède sûr dans les cas de rhumatismes chroniques. Chez ces mêmes peuples, les feuilles de *bouleau* sont aussi utilisées pour la nourriture des troupeaux et des volailles. Enfin, elles fournissent à la teinture des laines une belle couleur jaune. D'après Haller, on retire des chatons une cire analogue à celle que distillent les baies du *myrica*.

Le *bouleau* se multiplie rarement par voie de semis; presque toujours on le reproduit par voie de plantation. Si l'on voulait se servir de la première de ces méthodes, on aurait soin de répandre la graine en automne, parce qu'elle se conserve difficilement. Il faut se garder de l'enterrer trop profondément ou d'ameublir le sol outre mesure. Les plantations se font avec de jeunes arbres de trois à cinq ans, que l'on trouve abondamment dans les forêts. On les incise à environ 10 centimètres du collet de la racine. La préparation du sol et la mise du plant en terre n'exigent que peu de soins. On se contente le plus souvent d'arracher les genêts, les bruyères et les ronces qui couvrent l'espace où l'on veut créer la boulaie; un homme armé d'une bêche soulève ensuite la terre de distance en distance, et une femme ou un enfant glisse le plant sous la terre soulevée, que l'on presse seulement avec le pied. Dans nos contrées, on traite généralement le *bouleau* en taillis, que l'on exploite tous les douze ou quinze ans. Il n'y a point de profit à attendre davantage, car, au delà de cette limite, le *bouleau* croît très-lentement.

L'espèce qui nous a occupés jusqu'ici présente deux variétés d'ornement : le *bouleau pleureur* et le *bouleau à feuilles panachées.* Parmi les autres espèces, nous citerons : 1° le *bouleau merisier*, plus élevé que le *bouleau* blanc, et dont les feuilles ressemblent à celles du cerisier sauvage. L'écorce et les bourgeons ont un goût d'amande assez prononcé. Le bois, assez dur, d'une odeur agréable, est employé, en Amérique, pour l'ébénisterie; 2° le *bouleau noir à canot* ou *à papier*, indigène dans l'Amérique du Nord comme le précédent. Cette espèce atteint quelquefois plus de 30 mètres de haut. Elle fournit un bois dur, compacte et une écorce très-solide, qui peut être utilisée dans la fabrication du papier, et aussi pour construire des pirogues remarquables par leur longue durée et leur extrême légèreté; 3° le *bouleau nain*, arbrisseau de trois pieds au plus, que l'on trouve sur les montagnes et dans les régions les plus septentrionales de l'Europe; 4° le *bouleau rouge*, qui s'élève jusqu'à 20 mètres et qui croît en abondance dans les parties méridionales des Etats-Unis; 5° le *bouleau pubescent*, dont les jeunes pousses sont recouvertes d'une matière séreuse; 6° le *bouleau jaune*, dont l'écorce est employée pour le tannage.

BOULEDOGUE s. m. (bou-le-do-ghe — de *bull-dog*, même sens, formé de *bull*, taureau, et *dog*, chien, chien à garder, à dompter les taureaux). Variété de dogue plus petite et plus féroce que le grand dogue : *La nature a mis antipathie morale et physique entre le chien et le chat, entre le* BOULEDOGUE *et la tigresse.* (Toussenel.) *Les* BOULEDOGUES *ont les incisives usées, et quelquefois perdues, à trois ou quatre ans.* (Lecoq.) *L'ours privé qu'on lâche sur le* BOULEDOGUE *ne mange pas sa victime; il l'étouffera pour plaire aux spectateurs.* (E. Sue.) *Les combats de chameaux sont beaucoup plus féroces que ceux de taureaux, de béliers, de* BOULEDOGUES *ou de coqs.* (G. Sand.)

— Par anal. Homme brutal, qui a la férocité d'un bouledogue : *C'est un* BOULEDOGUE.

BOULE-D'OR s. f. Bot. Nom d'une des deux espèces de trolle, plante de la famille des renonculacées.

BOULÉE s. f. (bou-lé — rad. *boule*). Techn. Résidu de suif, qu'on recueille sur le fond d'une poêle et qu'on roule ordinairement en boule. ‖ Ratissure des caques de harengs.

— En Bourgogne, Raisins attachés en boule, et destinés à être offerts en présent.

BOULÉE. V. BOULLÉE.

BOULEJON s. m. (bou-le-jon). Pêch. Filet à prendre des sardines, employé par les pêcheurs de Cette.

BOULEMENT s. m. (bou-le-man — rad. *boule*). Mouvement d'une boule qui roule. ‖ Vieux mot.

BOULEN, BOOLEN ou **BOLEYN** (Anne DE), reine d'Angleterre, née en 1500, morte en 1536, était fille de Jeanne Clinston et de Thomas de Boulen, simple chevalier d'abord, plus tard trésorier du cabinet. Il est, parmi les modernes, peu de noms historiques qui aient donné lieu à des discussions plus passionnées et plus mêlées d'incertitudes que celui d'Anne de Boulen. On ne sait pas au juste en quel temps naquit, en quel temps sortit d'Angleterre et y retourna cette femme, qui parvint, d'une manière si éclatante à la royauté. La même incertitude règne au sujet de la moralité de cette demoiselle d'honneur. Quelques-uns, et Bayle est du nombre, affirment que les langues les moins bienveillantes pourraient dire d'elle tout le mal possible, sans crainte d'arriver jamais jusqu'à la calomnie; d'autres poussent la confiance jusqu'à prétendre qu'Anne, à la cour de France, comme à la cour d'Angleterre, fut un ange de vertu; mais ce dernier point sera suffisamment éclairci par l'histoire de sa vie.

Lorsque la princesse Marie, fille de Henri VII, épousa, à l'âge de seize ans, le vieux roi Louis XII, elle emmena avec elle en France plusieurs jeunes filles de son âge; de ce nombre était Anne de Boulen, alors âgée de quinze ans. On sait quelles folies le vieux roi fit pour sa jeune épouse; le château de Blois, qu'il venait de construire, retentissait jour *et nuit du bruit des fêtes. Le roi en mourut.* C'est durant cette courte période de plaisirs et d'ivresse qu'Anne s'initia à la galanterie et aux intrigues des cours.

Elle revint à Londres en 1525 ou 1527. Elle était alors dans tout l'éclat de la beauté et de la première jeunesse, et elle avait, pour faire valoir cette beauté, appris en France, nous venons de le dire, le grand art de la coquetterie. De plus elle avait acquis, à la cour de Blois, une science politique précoce.

Ce fut à la campagne, au milieu d'une fête, que Henri VIII rencontra pour la première fois la fille d'honneur de Marie. Le roi aimait

à causer de la cour de France, de ce joyeux pays qui lui semblait un éden auprès de la brumeuse Angleterre. Les vives reparties et les gais récits de la jeune fille, qui en savait long sur cette cour, qui regrettait la France autant que lui, le remplirent d'étonnement et le charmèrent si bien, qu'il devint passionnément amoureux de la belle Anne.

A son retour à Whitehall, Henri VIII raconta cette rencontre au cardinal Wolsey, son ami et son confident. Wolsey, heureux de voir le commencement d'un intrigue qui pouvait éloigner le roi des affaires, que lui-même dirigeait et voulait diriger seul, se mit à l'œuvre pour faire arriver l'aventure à bonne fin. Pour cela, il s'en ouvrit sans façon à Thomas Boulen lui-même et le créa lord. Plus tard, celui-ci devint vicomte de Rochefort et secrétaire du cabinet du roi, tandis qu'il faisait donner à sa fille le titre de demoiselle d'honneur de la reine. Catherine eut le pressentiment des infortunes que cette intrigue lui préparait; mais elle fit de vains efforts pour arrêter les progrès de la favorite dans l'esprit du roi.

Cependant Anne, qui avait appris à la cour de Louis XII les secrets de la galanterie la plus raffinée, l'art de refuser, le « doux nenni », comme dit Marot, tint à distance son royal amant; puis, quand elle le vit à sa merci, elle exigea son divorce avec la reine. Suivant d'autres, elle avait eu déjà du roi deux enfants qui ne vécurent pas. Quoi qu'il en soit, Henri VIII, de plus en plus amoureux, de plus en plus enlacé par cette jeune Anglaise toute pleine de l'esprit français, se décida à divorcer et à faire de sa maîtresse une reine.

C'était une entreprise grave qu'un divorce, sans motif réel, avec une fille de la maison d'Autriche. Le roi ayant chargé Wolsey des négociations près de la cour de Rome, Anne chercha à capter l'amitié du négociateur, qui pourtant était moins puissant qu'elle. Elle lui écrivit une longue lettre suivie d'une apostille flatteuse de la main du roi.

A cette époque, la peste ravageait Londres; Henri, naturellement égoïste, confia toute l'autorité au cardinal, laissa sans souci la reine et toute la cour au milieu de la ville décimée par le fléau, et se retira dans une ravissante solitude, où il s'abandonna tout entier à son nouvel amour. Sans doute, Henri espérait que le fléau emporterait la reine et le délivrerait du prochain conflit qui ne pouvait manquer d'éclater entre lui et la cour de Rome; il n'en fut rien. La tante de Charles-Quint échappa au fléau, au grand déplaisir de son époux, et réclama comme toujours, avec fierté, ses droits de reine et d'épouse légitime.

Le pape, en ce moment sous la dépendance de l'empereur, qui le tenait enfermé dans Rome même et l'avait fait prisonnier au château Saint-Ange, essaya de ménager les deux partis et d'éterniser le conflit. Le vieux cardinal Campegge, qui était goutteux, fut envoyé à Londres en qualité de légat; il mit neuf mois à faire le voyage. Wolsey, sur qui reposait toute la responsabilité de la conclusion du divorce, se trouvait, lui aussi, pris entre les deux partis; Anne de Boulen le harcelait de ses lettres, le rendant responsable d'un retard qui pouvait la perdre; la reine Catherine l'accablait de sa haine et de son mépris, Wolsey fut victime de sa politique à double face et de son jeu trop savant. Le légat ayant quitté Londres sans rien conclure, et repris sa marche lente vers Rome, pour y porter des contre-propositions, Henri éclata. Il enleva à Wolsey ses dignités, lui confisqua ses palais et ses meubles, évalués à un million sterling, et le réduisit à la portion congrue, c'est-à-dire au revenu de son archevêché. Anne de Boulen, en bonne personne, lui écrivit dans sa retraite une lettre de reproches, pleine de modération. Le roi voulait en finir. Il dépêcha au pape Clément des ambassadeurs chargés de l'ultimatum. Ils le trouvèrent à son retour du sacre de Charles-Quint. Une convention relative à la reine Catherine avait été arrêtée entre le pape et l'empereur; l'ambassade échoua. Le roi, furieux, convoqua en synode national tout le clergé anglican, devant lequel, en dépit du saint-père, il fit plaider ses avocats contre ceux de la reine.

Tandis que l'assemblée du clergé était réunie, le roi convoqua le parlement, lui communiqua toutes les pièces du procès avec Rome, et s'abrita derrière les priviléges du royaume, violés par le saint-père. Le clergé délibérait sur le projet de nommer Henri VIII chef et protecteur de l'Eglise d'Angleterre. Vainement les dignitaires ecclésiastiques envoyés au synode par le diocèse d'York protestèrent dans un mémoire courageux adressé au roi lui-même; Henri les déféra au parlement et fut nommé chef de l'Eglise d'Angleterre.

Condamnée, la reine Catherine déclara qu'elle n'avait point cessé d'être reine, et que seul le saint-père pouvait la dégager des liens qui l'unissaient à son époux. Henri, de son côté, prétendait en appeler à un concile général, dont il savait la réunion à peu près impossible. Une séparation définitive devait enfin avoir lieu; elle fut consommée à Windsor. « Vous pouvez, dit le roi à Catherine, vous retirer en tel lieu de mes Etats que vous voudrez, vous y serez traitée avec honneur. — Sire, répondit-elle, je ne pourrais y être traitée qu'en reine, car je ne cesse pas d'être l'épouse du roi. » Catherine choisit More pour le lieu de sa résidence.

La cour de Rome se saisit alors directement et activement de cette grave affaire. Le roi fut cité devant le consistoire des cardinaux. Henri, qui n'avait pas dédaigné d'écrire lui-même contre Luther, témoigna hypocritement d'un certain respect pour la cour de Rome et pour sa procédure. Il députa vers le consistoire deux de ses agents, le docteur Bonnet et le chevalier de Karnes, qui divisèrent si bien le consistoire qu'on ne put arriver à rien.

Pendant ce temps, Anne, aussi habile que jolie, courtisait à la fois l'Eglise et le parlement, faisait entrevoir à tous le temps de son pouvoir légitime comme un véritable âge d'or. Aux uns elle promettait des charges, aux autres des bénéfices. Tous désiraient la voir assise sur le trône, et déclaraient que le divorce ferait à la fois le bien de l'Eglise et celui de l'Etat. Une opposition peu nombreuse, mais violente, s'était élevée au parlement contre la favorite; le roi ordonna une séance royale. Dominé par sa maîtresse, complétement aveuglé par la violence de sa passion, il se rendit en grande pompe au parlement; il se plaignit de l'intervention de certains membres de la chambre des lords et de celle des communes dans une question purement religieuse et complétement étrangère au parlement; il déclara que, toute sa vie, il n'avait connu d'autre mobile que le bien de l'Etat; que ce n'était pas à l'âge de quarante et un ans qu'il pouvait songer à troubler le royaume pour satisfaire seulement les plaisirs qui sont le partage de la jeunesse. Il déclara enfin qu'il voulait le divorce, parce que c'était l'intérêt du royaume.

Cependant le roi hésitait encore. Le sacrifice de son épouse légitime lui avait peu coûté, mais une rupture avec Rome pouvait troubler profondément l'Angleterre et compliquer ses amours de questions non-seulement religieuses, mais encore politiques. Les négociations avec le pape recommencèrent... Pendant ce temps, Henri devenait de plus en plus amoureux; il nommait sa maîtresse marquise de Pembroke, lui donnait un palais, lui formait une véritable cour, lui allouait une somme considérable pour ses dépenses annuelles. François Ier, dans une entrevue à Boulogne, contribua à vaincre les dernières hésitations du roi d'Angleterre; il complimenta la favorite et lui fit remettre, par un de ses gentilshommes, un diamant du plus grand prix. Henri épousa secrètement sa maîtresse (1532); le mariage fut célébré par le chapelain George Day, à qui cette circonstance valut plus tard l'évêché de Chichester. Deux mois après, Anne était enceinte; le roi en fut ivre de joie.

A quelque temps de là, Henri réunit enfin un synode général présidé par l'archevêque de Cantorbéry, Crammer, et se fit prêter le serment que les prélats avaient prêté au saint-père; il fit annuler, pour vice de forme, son mariage avec Catherine, et reconnaître Anne de Boulen comme reine d'Angleterre.

Lorsque Crammer se rendit à More pour signifier à la reine Catherine la décision du synode, elle refusa de le recevoir, et lui fit répondre qu'elle ne connaissait d'autre tribunal que celui de Rome. Le roi envoya dans toutes les cours des ambassadeurs chargés d'expliquer sa conduite; mais, pendant qu'il faisait signifier à l'ex-reine qu'elle n'eût à prendre d'autre titre que celui de princesse douairière, Crammer était excommunié, et l'empereur, pour venger l'honneur de la maison d'Autriche, cherchait à former une ligue contre l'Angleterre. Henri, pour toute réponse, somma Catherine de renoncer à son titre de reine sous peine de déshérence de sa fille Marie, puis il fit publier son nouveau mariage à son de trompe. Anne de Boulen fut couronnée à Westminster, avec une pompe inouïe, et installée à Whitehall le 1er juin 1533.

Le bruit de la grossesse d'Anne de Boulen s'étant répandu après son mariage seulement, le peuple conçut pour elle une grande estime, croyant que jusqu'à l'instant du mariage ses amours avec le roi avaient été toutes chevaleresques et platoniques. Le 8 septembre 1533, elle accoucha d'une fille, qui fut tenue sur les fonts du baptême par le duc et la duchesse de Norfolk. Cette enfant reçut le nom d'Elisabeth : de grandes destinées lui étaient réservées.

Malgré tous ces événements, Henri ne pouvait se résoudre à une rupture définitive, suprême, entre le saint-siége et l'Eglise anglicane, et résistait aux suggestions des réformés, qui voulaient l'entraîner dans leur mouvement religieux. Sur ces entrefaites, le pape Clément mourut et fut remplacé par Alexandre Farnèse. Le nouveau pape ordonna au roi d'Angleterre d'expulser Anne de Boulen; sur son refus, il le déclara frappé d'excommunication majeure et déchu de la couronne; appela sa noblesse aux armes, et chargea l'empereur, protecteur de l'Eglise, de l'exécution de cette sentence. La violence de Farnèse porta bientôt ses fruits : le parlement, aussitôt assemblé, transféra au roi toute l'autorité qui appartenait au pape en Angleterre.

Ainsi fut consommé d'une façon irrémédiable le divorce entre la grande communauté catholique et l'Eglise anglicane. Le roi, poussé à bout, confisqua tous les biens ecclésiastiques, et fit pendre sans pitié tous ceux qui s'opposaient au nouvel ordre des choses. Il tourna ensuite son ressentiment contre Catherine; il déclara que la princesse Marie, issue de son premier mariage, était inhabile à lui succéder, et qu'Elisabeth était sa seule héritière. Tous les grands corps de l'Etat vinrent saluer de ce titre l'enfant encore au berceau. Ce dernier coup acheva la reine Catherine, déjà malade; elle mourut, et fut enterrée sans pompe dans la cathédrale de Petersborough.

Anne ne jouit pas longtemps de son triomphe; le roi avait distingué dans l'entourage de la reine une jeune fille d'une rare beauté, nommée Jeanne Seymour; il en devint éperdument amoureux. Un jour, Anne de Boulen fut brutalement arrêtée et conduite, sous bonne escorte, à la Tour de Londres. L'accusation portée contre la malheureuse Anne était monstrueuse, invraisemblable : elle s'était, disait-on, livrée à d'indignes débauches avec quatre gentilshommes, dont l'un était son frère. Le roi, pour informer l'affaire, créa un tribunal extraordinaire sous la présidence de son beau-frère le duc de Suffolk. Anne n'opposa que des dénégations à ses juges, choisis et gagnés d'avance par le roi : elle fut condamnée à mort. « Pendant sa détention, dit Burnet dans son *Histoire de la réformation d'Angleterre*, on la vit jouer des personnages bien différents; elle passait alternativement du rire aux larmes, de la dévotion au désespoir le plus affreux. Quand les juges qui étaient venus l'examiner furent partis, elle se mit à genoux, et, fondant en larmes, cria plusieurs fois : « Seigneur Jésus, ayez pitié de » moi! », et, au même instant, on la vit éclater de rire. Quelques instants avant que l'exécuteur vînt la prendre, elle porta la main à son cou, faisant remarquer qu'il était fort petit, et qu'il serait tranché facilement. Dès ce moment, toute faiblesse disparut, et l'on peut dire que jamais femme plus belle et plus courageuse ne monta sur l'échafaud. D'une voix calme et sonore, elle parla au peuple; puis, après avoir sollicité les prières des assistants, et rangé sa robe avec un mouvement d'admirable pudeur, elle posa sa tête sur le billot, et elle attendit le coup fatal. Deux fois le bourreau essaya de lever la hache, deux fois ses bras défaillirent, car Anne le regardait. « Oh! milord, dit-il à Thomas Cromwell, si elle » me regarde toujours, je ne pourrai jamais » frapper. » Il fallut qu'Anne détournât sa tête charmante, pour que le bourreau reprît du cœur et accomplît sa fatale mission. »

Les écrivains catholiques ont chargé la mémoire d'Anne de Boulen, auteur ou occasion du schisme d'Angleterre, des plus graves accusations. Nous avons quelque peine à ne pas les trouver entachées d'exagération. Il ne nous paraît pas bien prouvé que son impudeur, à la cour de France, l'ait fait surnommer la *haquenée d'Angleterre;* nous ne croyons guère non plus qu'on l'y ait appelée la *mule du roi;* mais on peut, avec Bossuet, dont il faut admirer ici le langage digne et prudent, l'accuser d'*un enjouement immodéré*, de *libertés indiscrètes* et d'*une conduite irrégulière et licencieuse*, fruit naturel de l'éducation qu'elle avait reçue.

On voit au musée royal de Naples un portrait d'Anne de Boulen. Elle a laissé des lettres, récemment recueillies, et dans lesquelles se trouvent quelques renseignements curieux. L'une d'elles nous apprend qu'Anne déjeunait avec une demi-livre de lard et un quart de bière. Que diront de cela nos petites maîtresses? Quelques années avant sa mort, Henri VIII eut l'impudence de faire valoir ses droits sur l'héritage de la famille de la victime et sur l'ancienne habitation du négociant Geoffroy Boulen.

Durant tout le cours de son long règne, Elisabeth, digne fille de ce prince profondément hypocrite, ne tenta pas une seule fois de réhabiliter la mémoire de sa mère.

BOULENGER (Jules-César), jésuite et historien, né à Loudun en 1558, mort à Cahors en 1628. Il était fils de Pierre Boulenger, à qui l'on doit quelques livres de grammaire qui eurent du succès. Après être entré chez les jésuites, il s'occupa de l'enseignement et de recherches historiques. Ses principaux ouvrages sont : *De spoliis bellicis, trophæis, arcubus triumphalibus* (Paris, 1601); *De insignibus gentilitiis ducum Lotharingorum* (1617, in-fol.); *De imperatore et imperio romano, magistratibus, officiis* (1618, in-fol.); *Historiarum sui temporis libri XIII* (1619, in-fol.).

BOULENGER (Nicolas-François-Joseph), historien et littérateur français, né à Hesdin vers 1765, mort au commencement du XIXe siècle. Il était fils d'un magistrat et d'une nièce de l'abbé Prévost. Après avoir été employé dans une administration militaire, il s'adonna à l'instruction publique et publia : des *Voyages historiques en Belgique;* des *Eléments d'histoire universelle;* un *Recueil de contes et d'historiettes;* une édition du *Dictionnaire de l'Académie* (Francfort, 1799); un *Dictionnaire français-latin à l'usage des commençants*, etc.

BOULENOIS, OISE s. et adj. Syn. irrégulier de BOULONAIS.

BOULER v. n. ou int. (bou-lé — rad. *boule*). Enfler son jabot, l'arrondir en boule, en parlant du pigeon.

— Rouler comme une boule : *Le tigre* BOULA *comme un lièvre et expira aussitôt.* (Alex. Dum.)

— Se gonfler, en parlant du pain dans le four ou des semences prêtes à germer.

— Jeux. Mesurer la distance des boules au but, dans un coup douteux.

— A signifié Mentir.

— v. a. ou tr. Pop. Renverser, faire rouler par terre comme une boule.

— A signifié Tromper.

— Pêch. Agiter, troubler avec la bouille ou bouloir : BOULER *les eaux d'un étang.* Syn. de BOUILLER.

— v. a. ou tr. Techn. Gaufrer à la boule, en parlant des fleurs artificielles. ‖ v. pr. Être gaufré à la boule : *Les corolles polypétales* SE BOULENT *en dedans.*

BOULERAIE s. f. (bou-le-rè — rad. *bouleau.*) Lieu planté de bouleaux. ‖ On dit aussi BOULAIE.

BOULEREAU s. m. (bou-le-ro). Ichthyol. Espèce de goujon. ‖ On l'appelle aussi BOULERON.

BOULERRE s. m. (bou-lè-re). Homme fin, adroit, rusé. ‖ Vieux mot.

BOULES s. m. (bou-le — de *Boules*, n. pr.). Art milit. Usité dans la locution *Boîte de Boules*, Boîte dont on se sert pour mettre, sans danger, le feu à une saucisse de mines.

BOULÉSIE s. f. (bou-lé-zî). Bot. Genre de plantes ombellifères du Pérou.

BOULET s. m. (bou-lè — rad. *boule*). Masse le plus souvent sphérique, ordinairement de fer, dont on se sert pour charger les canons : *Le* BOULET *qui doit me tuer n'est pas encore fondu.* (Napol.) *On n'est point apte à régner sur des Français sans avoir entendu siffler le* BOULET. (Chateaub.) *La dernière raison des rois, le* BOULET; *la dernière raison des peuples, le pavé.* (V. Hugo.) *La grave responsabilité qui pesait sur Ganteaume lui causait un trouble involontaire, que jamais les* BOULETS *n'avaient produit dans son intrépide cœur.* (Thiers.) *Tout* BOULET *de canon tiré coûte quinze francs.* (Proudh.) *En* 1666, *on inventa des* BOULETS *s'ouvrant à la sortie du canon, et présentant quatre lames tranchantes.* (Bachelet.)

Un énorme *boulet*, qu'on lance avec fracas,
Doit mirer un peu haut pour arriver plus bas.
VOLTAIRE.

— Par anal. Grosse masse arrondie servant de projectile de guerre : *Les anciens peuples de la Belgique employaient des* BOULETS *de houille qu'ils chauffaient au rouge, et qu'ils lançaient au visage de leurs ennemis, à l'aide d'une espèce de gantelet de métal.* (De Chesnel.)

— Peine infamante qui consistait en ce que ceux qui y étaient condamnés traînaient un boulet attaché à une chaîne : *Il a été condamné au* BOULET. *Il a eu ses cinq ans de* BOULET. *Il est mort prisonnier, plus désespéré et plus misérable que les forçats qui traînent leur* BOULET *au bagne de Toulon.* (Alex. Dum.)

— Fig. Embarras, lien qui nous prive de la liberté d'action : *L'alliance contractée avec Rome, en des jours nébuleux, est un* BOULET *au pied du gouvernement.* (Toussenel.) *La digestion est le* BOULET *rivé aux pas du génie.* (Raspail.) ‖ Attaque, choc brusque et soudain : *Le pamphlet est le sarcasme à l'état de* BOULET *de canon.* (Balz.)

— *Boulet de* 24, *de* 36, etc., Boulet qui pèse 24, 36, etc., livres. C'est de cette façon qu'on désigne ordinairement le calibre des boulets : *Le choc de la baleine est égal à celui de soixante* BOULETS DE 48. (Lacép.) ‖ *Boulet rouge,* Boulet incendiaire chauffé au rouge, avant son introduction dans le canon : *Les Vénitiens tirèrent à* BOULETS ROUGES *sur les Propylées et le temple de Minerve.* (Chateaub.) *C'est au siége de Stralsund* (1675), *qu'eut lieu le premier emploi certain des* BOULETS ROUGES : *c'est à l'évêque Vangalen qu'on attribue cet affreux moyen de destruction.* (Bouillet.) ‖ Attaque dirigée avec acharnement : *Il tira sur moi à* BOULETS ROUGES. *Il faut tirer à* BOULETS ROUGES *sur les abus.* ‖ *Boulets ramés, à chaîne, à branche* ou *barrés*, Paire de boulets unis par une chaîne ou par une barre de fer. ‖ *Boulet à deux têtes.* Deux moitiés de boulet unies par une chaîne ou une barre de fer. ‖ *Boulet creux.* Syn. d'OBUS. ‖ *Boulet incendiaire.* V. BALLE À FEU.

— Loc. fam. *Etre brutal comme un boulet de canon*, Etre d'une brutalité, d'une brusquerie excessive et qui rappelle l'arrivée inattendue, brusque et violente d'un boulet de canon. ‖ *Traîner le boulet, un boulet, son boulet,* Mener une vie misérable et pénible, être chargé d'une tâche dont on est accablé et dont on ne peut se débarrasser : *Nous autres, anciens, nous nous sommes usés à* TRAINER LE BOULET *dans les galères de la Restauration.* (Béranger.) *Malgré tant de révolutions, nous* TRAINONS *au pied* LE BOULET *de la vieille monarchie.* (Ed. Laboulaye.) *La France et le continent* TRAINENT *volontairement au pied* LES BOULETS *de leurs canons.* (E. de Gir.) *La Pologne est une révolution vivante attachée à la Russie, et qu'elle* TRAINE *comme* SON BOULET *de punition.* (St-Marc Girard.) *Il y a des êtres innocents, nés sous une étoile fâcheuse, qui* TRAINENT *après eux* LE BOULET *d'un nom grotesque.* (Th. Gaut.)

Il mourut sur un noir rocher,
Traînant comme *un boulet* l'image de la France
Sous le bâton de l'étranger.
A. BARBIER.

Je m'appartiens à peine,
Que voulez-vous? il est *mon boulet, je le traîne.*
Il m'a sauvé la vie et me le fait payer...
C'est son droit, je ne puis que l'en remercier.
C. DOUCET.

‖ Se dit, par plaisanterie, d'un homme con-

damné à donner le bras à une femme : *Un pauvre mari condamné à* TRAINER SON BOULET.

— Art vétér. Articulation du canon avec le paturon : *Le* BOULET *est formé par l'extrémité inférieure de l'os du canon, l'extrémité supérieure de celui du paturon et les grands sésamoïdes : il est entouré de ligaments et de tendons.* (J.-H. Magne.)

— Pêch. *Boulets,* Espèce de petite truble qui a la forme d'une poche.

— Mécan. *Soupape à boulet.* V. SOUPAPE.

— Bot. Fruit du couroupite, qui a la grosseur et la forme d'un boulet. ‖ On l'appelle aussi BOULET DE CANON.

— **Homonymes.** Boulaie, et boulais, boulait, boulaient (du v. Bouler).

— **Epithètes.** Rapide, foudroyant, sifflant, roulant, bondissant, tonnant, enflammé, brûlant, redoutable, terrible, inévitable, destructeur, fatal, meurtrier, homicide, mortel.

— **Encycl.** Artill. Le *boulet* est un projectile sphérique, lancé dans l'origine par toute espèce de bouche à feu, et réservé maintenant aux canons lisses et aux caronades. Dans les premiers temps de l'artillerie, les *boulets* n'étaient pas en métal. Ils furent successivement appelés *bedaines, molières, pierres à canon;* ils étaient taillés à peu près ronds, en pierre, en grès ou en marbre. On les tirait au moyen de machines à poudre, ou de machines névrobalistiques, telles que les *acquéraux*, les *bombardes,* les *mangonneaux*, les *ribaudequins*, les *sarres*, etc., etc. Les ouvriers chargés de leur taille se nommaient des *artillers*, des *maçons canonniers* ou des *tailleurs de boulets.* « En 1368, dit Napoléon III dans son *Passé et avenir de l'artillerie*, un *boulet* de pierre lancé du haut de la tour Notre-Dame d'Orléans tua le comte de Salisbury sur la rive opposée de la Loire. Dans les premières années du XVe siècle, on entoura parfois les *boulets de pierre* avec des liens de fer, pour leur donner plus de solidité, et les empêcher de se briser par le choc contre les murailles... En 1451, un chariot attelé de six chevaux conduisait de Namur à Luxembourg trois grosses pierres de bombarde, pesant chacune environ 900 livres, pour éprouver une bombarde pesant 36,000 livres, que le duc de Bourgogne avait fait confectionner à Luxembourg et qui avait reçu le nom de cette petite ville. » Dans la dernière moitié du XVIIe siècle, « de gros *boulets* de pierre, dit le même auteur, pesant 400 à 600 livres étaient demeurés en usage dans l'artillerie allemande; on les lançait avec des mortiers. » La milice turque n'a pas encore abandonné les *boulets* de pierre. Ce sont les projectiles des gros canons appelés pierriers par quelques auteurs, canons destinés à la défense du Château-Neuf d'Europe, élevé sur l'Hellespont. Ces *boulets* pèsent de 500 à 900 livres. Il existe une pièce nommée *canon à vis,* qui lance un projectile de 1,100 livres. En 1831, les Dardanelles étaient encore défendues par trois batteries, dont les projectiles de pierre avaient 2 pieds de diamètre. Indépendamment de ces *boulets* de pierre qui sont venus jusqu'à nous, comme on le voit, on se servait aussi de *boulets* de plomb et de *boulets* de fer. « En 1368, dit l'auteur déjà cité, la ville de Lille faisait acheter à Tournay 23 canons qui coûtaient 23 livres 6 sous. Ces canons lançaient des *boulets* de plomb pesant en moyenne un peu plus d'une livre... Pendant la deuxième moitié du XIVe siècle, les grosses bouches à feu projettent des *boulets* de fer ou des *boulets* de pierre. On est parvenu à fabriquer en fer forgé des bombardes qui lancent des *boulets* de pierre pesant jusqu'à 450 livres. Suivant Diego Ufano, le plus gros *boulet* de plomb pesait de 4 à 5 kil. Le canon des troupes légères du système Gribeauval lançait un *boulet* de plomb d'un demi-kil. Aujourd'hui, on n'emploie le plomb que pour les petites armes et contre des êtres animés. Daru prétend que les Français ont remplacé les projectiles de pierre par des *boulets* de fer, et que cette innovation s'est faite sous le règne de Louis XI, vers le commencement du XVe siècle. Quelques écrivains affirment, d'autre part, que la date de l'invention des *boulets* en fer est exactement 1470. Gribeauval ensabota le *boulet.* « Le *boulet*, dit Napoléon III, relié par des bandelettes en fer-blanc à un sabot en bois, fut attaché au sachet en serge contenant la charge, et la cartouche à *boulet* fut adoptée par Gribeauval, à l'exclusion de l'usage antérieur de conduire sur les champs de bataille les projectiles et la poudre sur des voitures séparées. »

On s'est aussi servi de *boulets* creux, espèces d'obus ensabotés et lancés par des canons. On les voit employés pour la première fois au siége de Saint-Boniface, en Corse. Ils étaient en pierre ou en bronze, formés de deux hémisphères réunis par une charnière, un cercle de fer et des clavettes. Au XVIe siècle, on les coule d'une seule pièce, d'abord en métal de cloche, et ensuite en bronze. Sous Louis XIV, les *boulets* creux avaient parfois une forme oblongue. Ils étaient armés d'un fort culot, et leur vide était rempli de poudre et de balles de plomb. Au siége d'Ostende (1602), Renaudville, ingénieur français, lança force *boulets* creux. Suivant Andreossi, les expériences sur ces projectiles auraient été faites à Philisbourg en 1658, à Strasbourg vers 1750, à Auxonne en 1784 et en 1786. Des *boulets* creux d'une invention peu ancienne ont reçu le nom de *shrapnels.* « Nous pensons que les shrapnels acquièrent, dans l'état actuel des choses, un intérêt particulier, et que l'artillerie est naturellement amenée à tourner ses études de ce côté. Nous dirons, pour ceux de nos lecteurs qui pourraient ne pas le savoir, que le nom de Shrapnel appartenait à un officier d'artillerie anglais, et qu'on l'a donné à un projectile de son invention. L'idée de Shrapnel consiste à remplir de balles de plomb un projectile creux très-mince, à mettre avec les balles la petite quantité de poudre nécessaire pour briser l'enveloppe, et à fermer avec la fusée. Le projectile étant lancé, la fusée communique le feu à la charge du projectile; pendant le trajet, l'enveloppe se brise et les balles continuent leur mouvement avec la vitesse acquise, formant une gerbe dont l'action s'étend sur un assez grand espace. » (Favé, *Des nouvelles carabines et de leur emploi.*)

Les *boulets creux à percussion* sont des *boulets* qui éclatent au moment de leur chute ou de leur pénétration. Ils sont munis à cet effet, à l'œil, d'un mécanisme percutant, qui communique le feu à la charge intérieure, dès qu'ils touchent le but. On a fait des essais de ce genre à Brest, en septembre 1838.

Avant d'arriver aux *boulets* proprement dits, en usage de nos jours, nous allons encore passer en revue différentes espèces de projectiles, qui ont été ou sont encore employés :

Le *boulet messager*, ou *boulet perdu,* ou *courrier volant*, était un *boulet* creux, doublé en plomb, dont on se servait pour donner des ordres, ou des nouvelles dans un camp, ou dans une place assiégée.

Le *boulet roulant* n'était pas ensaboté.

Le *boulet sourd* se lance avec une faible charge de poudre, et est employé surtout dans le tir à ricochet.

Le *boulet à pointe* servait pour tirer sur des blockhaus ou sur des vaisseaux. C'était une espèce de *boulet* à feu, véritable bombe, auquel on vissait un cône de métal.

Le *boulet de l'éléphant*, en usage vers la fin du XVIe siècle, était le projectile du plus gros mortier, qu'on appelait alors éléphant.

Les *boulets ramés* ou *enchaînés* sont deux *boulets* enchaînés ensemble, dont on fait usage principalement sur mer, pour couper les mâts des vaisseaux. Ces projectiles n'étaient pas encore beaucoup employés en France à la fin du XVIe siècle, car nous lisons dans l'ouvrage de l'Empereur, *Etude sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, continué sur ses notes par le général Favé : « On fait quelquefois usage des *boulets ramés;* il y en avait de tous les calibres; leur emploi était considéré comme avantageux pour un jour de bataille, aussi bien que pour l'assaut ou la défense d'une brèche, parce qu'il pouvait balayer une plus grande étendue; mais les armées françaises en devaient rarement faire usage en campagne, car nous n'en avons pas trouvé dans les états d'approvisionnement que nous avons consultés. » Nous empruntons au même ouvrage les cinq figures suivantes, représentant des *boulets ramés* et autres projectiles du même genre, figures qui n'ont besoin d'aucune explication, et se comprennent d'elles-mêmes. (V. fig. 1, 2, 3, 4, 5.)

Fig. 1.

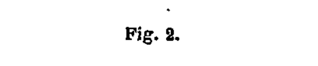

Fig. 2.

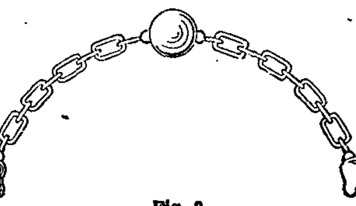

Fig. 3.

Fig. 4.

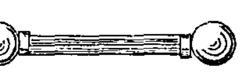

Fig. 5.

Le *boulet à branche* était la réunion de deux *boulets* liés l'un à l'autre par une barre de fer de 5 à 6 pouces de long.

Le *boulet à deux têtes* se composait de deux *boulets* tangents et coulés d'une pièce. Suivant Cotty, on a nommé quelquefois *ange* ce projectile double (1822). D'après Trincano, un *boulet à deux têtes* est formé par deux demi-*boulets*, fixés aux extrémités d'une barre de fer. Les Hollandais, au siége de Maëstricht (1672), ont renversé les palissades qui défendaient la place avec des *boulets à deux têtes.*

Le *boulet barré* ne différait guère des précédents; il se composait de deux *boulets* réunis par une barre de fer.

« Le *boulet rouge* n'est autre chose qu'un *boulet* qu'on fait rougir sur un gril de fer fait exprès, et qu'on porte dans le canon avec des tenailles, où on le laisse tomber immédiatement sur le fourrage ou le gazon qui couvre la poudre. On met ensuite très-promptement le feu à la pièce afin que le boulet ne le mette pas lui-même, ce qui diminuerait beaucoup son action. » (Leblond, *Traité d'artillerie.*) On se sert aussi, pour chauffer ce projectile, de fours à réverbère en maçonnerie ou en terre, et, pour le charger, de casques et de cuillers. « ... Le gril ou four à *boulets rouges* est placé à trois pieds au plus du revêtement intérieur, vis-à-vis son merlon, au lieu d'une pièce; il est ainsi à l'abri des *boulets* et des accidents du feu... Le tir à *boulets rouges* a lieu avec des pièces en bronze du calibre de 12, au plus de 18; le *boulet* doit être au rouge cerise. » (Gén. Montholon, *Mémoires de Napoléon Ier.*) Saint-Remy prétend, au contraire, que les calibres des *boulets* rouges sont ceux de 8, et de 4, parce que les *boulets* d'un plus fort calibre seraient d'un service plus difficile. On a abandonné ces engins destructeurs à bord de nos vaisseaux. Le plus souvent, ils étaient aussi redoutables pour les navires qui les employaient, que pour ceux contre lesquels ils étaient employés. Les fours à *boulets* furent démolis sur tous les bâtiments de l'Etat, durant les dernières années du premier empire. Où et quand apparurent les *boulets* rouges? Dans la relation du siége de Mézières (1521), Mézeray écrit : « Ce n'étoient que canonnades, que *boulets enflammés.* » Veut-il parler de *boulets rouges* ou de grenades? On croit que ce genre de projectiles servit à Mathian pour incendier Moscou (1611). Feuquières et beaucoup d'autres auteurs prétendent que le *boulet rouge* vient de Prusse; que le premier essai en fut fait en Poméranie, et date du siége de la ville de Stralsund (1675) par le marquis de Brandebourg. Enfin, quelques écrivains attribuent cet horrible moyen de réduire les places par l'incendie à l'évêque Vangalen, que des cruautés sans nombre ont rendu digne d'un tel honneur.

En 1694, 12,000 *boulets rouges* furent lancés par Louis XIV sur la ville de Bruxelles. A partir de cette époque, la guerre à *boulets rouges* tomba un moment en désuétude, et reprit bientôt au siége d'Ostende en 1706. Il n'y a pas encore un siècle (1792), les Autrichiens ont incendié la ville de Lille au moyen de ces terribles projectiles.

Les *boulets* froids et les *boulets rouges* s'enfoncent dans le bois aux mêmes profondeurs, toutes choses égales d'ailleurs. Ces derniers conservent leur propriété incendiaire, même lorsqu'ils ont touché l'eau plusieurs fois en ricochant.

Les *boulets* en usage de nos jours dans l'artillerie sont ceux des calibres de 30, 24, 16 et 12. On a supprimé les calibres de 8, 6 et 4. Les *boulets* de la marine sont des calibres de 50, 36, 30, 24, 18, 12, 8 et 1. Ces projectiles sont en fonte, coulés en sable; le moulage en coquille n'est plus usité. Ils sont lancés par les *canons* et les caronades. Une fois le *boulet* refroidi, après sa sortie du moule en sable, renfermé dans un double châssis composé d'un demi-châssis mâle et d'un demi-châssis femelle, l'*ébarbeur* gratte le sable qui l'enveloppe, casse les jets, enlève la coulée et les coutures avec un tranche-à-froid, et le rebat avec le marteau à main. Le *lissage* succède à l'*ébarbage.* Cette opération s'exécute dans un tonneau en fonte, qui tourne sur son axe avec une vitesse de quinze tours à la minute. Les *boulets* sont ensuite rebattus de nouveau pour leur donner un poli suffisant. Avant d'être admis, les *boulets* sont soumis à deux visites : la première après le lissage, et la deuxième, définitive, après le rebattage. Les projectiles doivent passer sans difficulté et dans tous les sens dans une *grande lunette*, et ne doivent passer dans aucun sens à travers une deuxième lunette plus petite, appelée *petite lunette.* On leur fait alors traverser un cylindre de bronze de même section que la *grande lunette*, et dans lequel ils doivent pouvoir glisser. Toutes ces expériences ont pour but de s'assurer que les *boulets* ont bien le diamètre réglementaire et pourront faire un bon service. Les projectiles reçus sont marqués à froid d'un poinçon, et empilés par calibres dans des lieux aérés, chaque pile portant une étiquette qui indique le calibre des *boulets* qu'elle contient. Pour être employés, les *boulets* sont ensabotés et fixés à leur cartouche.

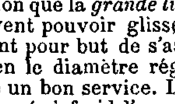

Fig. 6.

Le sabot est en bois (fig. 6.), creusé en sphère, et a une rainure à la partie inférieure. Le *boulet* est introduit dans le sabot et est assujetti au moyen de deux bandelettes de fer-blanc croisées et clouées à leurs extrémités dans la rainure. La *cartouche*, c'est la charge contenue dans un *sachet,* sac en serge de laine ou en tissu de bourre de soie, formée d'un rectangle et d'un culot. Après l'*ensabotage* du *boulet,* on passe au montage des cartouches. On introduit le projectile ensaboté dans le sachet, la base du sabot d'aplomb sur la poudre, la bande de couture entre deux bandelettes. On fait monter la serge comme si on voulait coiffer le *boulet,* et on fait une première ligature dans la rainure avec un nœud d'artificier. On rabat la serge, et une seconde ligature au-dessous de la base du sabot finit de donner de la solidité au système. (fig. 7.)

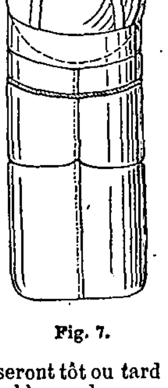

Fig. 7.

Les *boulets* seront tôt ou tard remplacés par les projectiles oblongs des canons rayés. Les canons lisses disparaîtront, et avec eux les engins qu'ils lancent. Cette substitution, qui a déjà commencé, ne tardera pas à être complète. V. OBUS.

— Art vétér. On désigne sous le nom de *boulet* la région extérieure des membres du cheval, située entre le canon et le paturon, et qui a pour base l'articulation de l'os principal du métacarpe ou du métatarse avec le premier phalangien et les deux grands sésamoïdes. Ce nom lui vient du léger relief sphéroïdal que forment, sous la peau, les extrémités renflées des os qui constituent ces articulations. C'est à partir du *boulet* que le poids du corps cesse de tendre verticalement vers le sol et se trouve reporté en avant par l'obliquité du paturon. Cette disposition, en amortissant le choc, doit nécessairement reporter toute l'action perdue sur l'articulation du *boulet*, qui ne peut résister à un tel effort que par une grande solidité et par l'action élastique du ligament suspenseur, jointe à l'action contractile des muscles fléchisseurs du pied, dont les tendons glissent dans la coulisse sésamoïdienne. Soit par suite de la conformation naturelle de l'animal, soit par suite d'usure, le *boulet* peut être placé plus ou moins en avant ou en arrière. Souvent les cordes ligamenteuses de la face postérieure du *boulet* se raccourcissent, par suite d'un tiraillement exercé sur elles par un travail pénible. Alors le *boulet* se porte en avant, et le cheval est dit *droit sur ses boulets*, *boulé*, *bouleté*, suivant les degrés du redressement. Le cheval droit sur ses *boulets* a perdu la souplesse de ses allures; le choc du membre sur le sol réagit sans affaiblissement sur tous ses rayons, et l'animal est bientôt ruiné. Si le cheval est bouleté, le membre perd tout à fait sa solidité, et la chute est sans cesse imminente; ce qui fait la gravité de ces défauts, c'est qu'au lieu de pouvoir se guérir, ils ne peuvent qu'augmenter.

Le *boulet* peut, mais plus rarement que le genou, être couronné, et ce défaut doit appeler un examen plus attentif du membre dans le repos et dans l'action. Une plaie, une simple usure du poil à la face interne du *boulet*, indique que le cheval se coupe, c'est-à-dire que, dans la marche, il s'attrape fréquemment avec le pied du membre opposé. On doit rechercher si le cheval se coupe par défaut d'aplomb ou par suite d'un défaut dans la ferrure. L'étendue de la plaie ou de la cicatrice et la présence de callosités sont un indice de la gravité du défaut. Il est de jeunes chevaux qui se coupent; mais, chez eux, l'âge peut faire disparaître ce défaut dû à la faiblesse ou à la maladresse de ces jeunes animaux.

Les tumeurs osseuses qui peuvent se faire remarquer au *boulet* portent le nom d'*osselets*, et sont très-nuisibles, en gênant le jeu des tendons. On remarque quelquefois à la partie inférieure du *boulet*, le plus souvent en haut, entre l'extrémité inférieure du canon et du tendon, des tumeurs synoviales qui portent le nom de *molettes* (v. ce mot). Ces tumeurs dues, comme toutes les dilatations de ce genre, à la fatigue ou à des efforts, offrent un volume variable, et ne produisent ordinairement la boiterie que lorsqu'elles sont très-développées; on les trouve aux deux faces du *boulet.*

Le *boulet* du bœuf est épais et moins distinct que celui du cheval, à cause de la largeur du paturon.

BOULET (Jean-Baptiste-Etienne), pédagogue et jurisconsulte français, né à Metz en 1804. Après s'être fait recevoir avocat, il publia, très-jeune encore, le *Ferrière moderne* ou *Dictionnaire des termes de droit et de pratique* (1824, 2 vol. in-8o), puis une traduction des *Institutes de Gaius.* Plus tard, il se mit à la tête d'une institution libre, et composa des ouvrages destinés à l'enseignement : un *Cours*

d'études préparatoires (1840, 7 vol.); des *Manuels pratiques*, etc. Il avait fondé la *Revue du Nord* en 1835, et en 1852 il fit paraître une brochure, *Sur l'affranchissement des communes* (1852).

BOULETAGE s. m. (bou-le-ta-je — rad. *boulet*). Econ. rur. Art vétér. Opération qui consiste à mettre des boules à l'extrémité des cornes des bœufs, pour rendre leurs attaques moins dangereuses. ‖ V. BOULAGE.

BOULETAN s. m. (bou-le-tan). Navig. fluv. Pièce de bois courbe.

BOULETÉ, ÉE adj. (bou-le-té — rad. *boulet*). Art vétér. Qui a le boulet déplacé et porté en avant, en parlant d'un cheval : *Cheval* BOULETÉ. *Cavale* BOULETÉE. *Si le cheval est* BOULETÉ, *le membre n'a plus de solidité.* (Lecoq.)

BOULETTE s. f. (bou-lè-te — dim. de *boule*). Petite boule : *Une* BOULETTE *d'ivoire.*

Il sait celui qui rit, qui cause, qui sommeille,
Qui néglige sa tâche, et quel doigt polisson
D'une adroite *boulette* a visé son menton.
DELILLE.

— Pop. Sottise, bévue grossière : *Quelle* BOULETTE! *Vous allez faire une* BOULETTE. *J'ai lâché quelque* BOULETTE. (Frémy.)

— Particul. Petite boule de viande empoisonnée, destinée à la destruction de quelque animal malfaisant : *Il y a des* BOULETTES *dans la ratière; je vous dirai demain si la souris s'empoisonnera.* (Balz.)

— Art culin. Petite boule de hachis ou de mie de pain.

— Bot. Nom vulgaire de deux échinopes qui ont leurs fleurs en boule.

BOULETURE s. f. (bou-le-tu-re — rad. *bouleté*). Déviation du boulet, état d'un cheval bouleté.

— **Encycl.** La *bouleture* est le redressement et la déviation en avant des rayons osseux qui forment l'articulation du boulet. Les chevaux chez lesquels cette déviation se fait observer sont dits *bouletés*. La *bouleture* se caractérise par certains phénomènes objectifs ou rationnels particuliers. Au premier degré, le redressement des rayons articulaires est tel, que l'angle du boulet n'existe plus. Au deuxième degré, les rayons articulaires se rencontrent sous un angle très-obtus, dont le sommet est antérieur et l'ouverture postérieure; le boulet fait en conséquence saillie en avant. Enfin, dans un troisième degré, la première phalange forme avec le rayon du canon un angle beaucoup plus fermé en arrière, au point qu'une perpendiculaire abaissée de la face antérieure du boulet tomberait au niveau du bord antérieur de la pince, et quelquefois même au delà. Cette affection, due à la rétractilité des cordes tendineuses qui longent en arrière les rayons articulaires, est déterminée par les efforts énergiques et souvent répétés de la locomotion, et par toutes les causes susceptibles de mettre obstacle à la répartition régulière du poids du corps sur les phalanges et sur les tendons qui leur sont annexés comme appareils de suspension, telles que : l'hydarthrose ancienne du boulet, les blessures, les ruptures, les contusions des tendons, les périostoses phalangiennes, les bleimes persistantes, les resserrements du sabot, la maladie naviculaire, les névrômes, les seimes, les javarts (v. ces mots), etc. Il existe aussi certaines conditions prédisposantes qui favorisent plus ou moins le développement de cette affection. Ainsi, les chevaux à paturons courts sont prédisposés à se bouleter, parce que la première phalange est peu oblique en arrière, et qu'il suffit d'une faible rétraction des tendons pour la rendre verticale. Cependant, la disposition contraire joue aussi son rôle comme influence prédisposante; car ayant pour effet de faire supporter la plus grande partie du poids du corps par les tendons, elle peut être considérée comme la cause première de leurs distensions et des rétractions qui en sont la conséquence. La ferrure mal pratiquée peut aussi avoir une grande influence sur le développement de la *bouleture*. Cette affection est toujours grave, quelle qu'en soit la cause, en raison de l'importance de l'articulation du boulet. Cependant, les *boulètures* idiopathiques sont plus faciles à guérir que celles qui dépendent d'une périostose, d'une seime, d'un resserrement du sabot, etc. Deux indications sont essentielles dans le traitement de cette affection . tâcher de la prévenir, en évitant, autant que possible, de laisser agir sur les animaux les causes qui la font naître, et y remédier, lorsqu'elle s'est produite, par des applications vésicantes répétées coup sur coup, autant du moins que le permettra l'état de la peau. L'animal devra être laissé en liberté, afin qu'il puisse prendre sans empêchement les attitudes que son instinct lui commandera. Quand l'engorgement des tendons est très-volumineux, dur et résistant, il faut recourir à la cautérisation en raies ou en points, en continuant son action par les vésicatoires. Par des soins persistants, on peut espérer d'obtenir de bons résultats de ce traitement; mais la maladie est souvent rebelle, et, quoi que l'on fasse, elle tend à s'exagérer de plus en plus. Enfin, au troisième degré de la *bouleture*, l'art n'a plus qu'une ressource, la ténotomie, qui interrompt les tendons dans leur continuité, et fait disparaître l'obstacle au redressement des phalanges. V. TÉNOTOMIE.

BOULEUR s. m. (bou-leur — rad. *bouler*). Pêch. Syn. de BOUILLEUR.

— A signifié Homme adroit, rusé.

BOULEUR, EUSE s. (bou-leur, eu-ze). Argot de théâtre. Acteur, actrice qui précipite ses paroles, qui se hâte d'arriver à la fin de son rôle : *L'acteur Maillard manquait de tendresse; il précipitait ses paroles avec une hâte extrême, en homme qui semble pressé d'en finir. C'était ce que les comédiens appellent, dans leur argot, un* BOULEUR. (Franc. Sarcey.)

BOULEUTE s. m. (bou-leu-te — du gr. *bouleutês*, même sens; formé de *boulê*, conseil, sénat). Antiq. gr. Aréopagite d'Athènes. ‖ Sous l'empire romain, Décurion ou sénateur d'un municipe de la Grèce.

BOULEUTÉRION s. m. (bou-leu-té-ri-onn — rad. *bouleute*). Antiq. gr. Tribunal, lieu où les juges d'une ville rendaient la justice. ‖ Lieu où s'assemblait le conseil des magistrats d'une ville municipale. ‖ On écrit aussi BOULEUTÉRIUM.

BOULEUTICON s. m. (bou-leu-ti-konn — rad. *bouleute*). Antiq. gr. Partie d'un théâtre grec réservée aux vieillards et aux magistrats.

BOULEUX s. m. (bou-leu — rad. *boule*, à cause de la forme ramassée et comme sphérique de l'animal). Cheval court et trapu, propre aux travaux de fatigue.

— Fam. En parlant d'un homme, Personne laborieuse et âpre à la tâche, mais d'une intelligence un peu lourde : *C'est un bon* BOULEUX.

BOULEVARD s. m. (bou-le-var. — L'origine de ce mot est germanique. *Boulevart* ou *boulevard* désignait primitivement, dans les villes fortes, un rempart construit avec de gros madriers et de la terre. Ce sens nous donne l'explication de l'expression tudesque à laquelle *boulevard* doit son origine, et qui se compose des deux mots *bole*, poutre, grosse pièce de bois, et *voerk*, ouvrage; ces deux radicaux, surtout le dernier, se sont conservés dans les idiomes germaniques avec leur sens propre; le mot composé se retrouve dans le danois et le suédois *bolverk*, dans l'allemand *bollwerk*, dans l'anglais *bulwark*, dans le hollandais *bolwerk*, etc., qui ont tous le sens de boulevard). Fortif. Terre-plein d'un rempart; espace occupé par une courtine ou un bastion.

— Par anal. Place forte qui protége une contrée contre l'invasion étrangère : *Gibraltar devrait être le* BOULEVARD *de la Méditerranée contre l'Angleterre. Belgrade est le* BOULEVARD *de l'empire turc contre l'Autriche, c'est la clef de la Serbie.* (St-Marc Gir.) ‖ Objet qui sert de rempart contre les attaques d'une nature quelconque : *Les montagnes de Norvége sont des* BOULEVARDS *admirables qui couvrent les pays du Nord.* (Montesq.)

— Fig. Sauvegarde, protection : *C'est une loi regardée, en Angleterre, comme le* BOULEVARD *de la liberté de la nation.* (Volt.) *Le trône constitutionnel est le véritable* BOULEVARD *des libertés publiques.* (Louis-Philippe.) *L'opposition constitutionnelle est plus utile encore au pouvoir, dont elle est le* BOULEVARD, *qu'à la liberté, dont elle porte le drapeau.* (E. de Gir.) ‖ Dans la plupart des grandes villes, Promenade publique, grande voie de communication plantée d'arbres : *Les* BOULEVARDS *de Strasbourg, de Sébastopol, de Saint-Germain, à Paris. Quelques grandes villes de province sont dotées de* BOULEVARDS *qui ne le cèdent en rien à ceux de Paris.*

— Absol. *Le boulevard, les boulevards*, Large et magnifique voie de communication qui s'étend, à Paris, depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille. *Les théâtres des* BOULEVARDS. *Faire une promenade sur les* BOULEVARDS. *Sous prétexte de faire son droit, il passait son temps à se promener aux Tuileries et au* BOULEVARD. (A. de Muss.)

Que ma gloire s'étende
Du Louvre aux *boulevards*.
BÉRANGER.

— Par plaisant. *Boulevard du Crime*, Nom que l'on donne au boulevard du Temple, à Paris, où étaient récemment encore les théâtres que défrayaient de sombres mélodrames, tout gonflés des excès du crime et des larmes de la vertu.

— Rem. La forme *boulevart*, citée encore par l'Académie et par les dictionnaires qui sont venus après elle, est une forme très-ancienne, qui n'est plus usitée que sur les coins de maisons de la capitale. La municipalité parisienne paraît même s'être amendée pour les *boulevards* nouvellement percés.

— **Syn. Boulevard, rempart.** Au propre, le *boulevard* n'était que le terre-plein d'un *rempart*, mais on ne l'emploie plus guère dans ce sens, et au figuré, on lui fait signifier quelque chose de plus fort, de plus considérable qu'un simple rempart. Tout objet qui sert momentanément d'abri est un *rempart* contre l'ennemi dont on craint les coups; on applique le nom de *boulevard* à tout ce qui offre une protection puissante et durable contre des attaques toujours à craindre; il faut une ligne de places fortes, une vaste forêt, une chaîne de montagnes pour former le *boulevard* d'un pays. Dans un autre sens plus moderne, un *boulevard* est une promenade établie sur l'emplacement d'une ancienne fortification, ou même une rue plus large, plus belle et plus longue que les rues ordinaires.

— **Encycl.** Les *boulevards* de Paris peuvent être considérés comme la promenade du monde entier; c'est là que, de tous les points du globe, viennent se rencontrer les touristes de toutes les nations. On a chassé l'éléphant à Ceylan avec un Indien, et on le retrouve sur le *boulevard* des Italiens; on a partagé le couscoussou de l'Arabe dans le désert, et, un soir, qu'on est assis devant le café Riche, on aperçoit soudain à ses côtés le fils de Mahomet prenant une glace avec un Russe arrivé de la veille.

Le *boulevard*, c'est la grande artère de Paris, c'est une ville dans la grande ville. Louis Lurine, ce charmant esprit, trop tôt enlevé aux lettres, l'a décrit ainsi : « Un homme, un prince, pourrait se faire volontiers, en un pareil lieu, le prisonnier de lui-même; c'est là une vaste et admirable hôtellerie, dont les splendides ressources doivent suffire à tous les besoins, à tous les désirs, à tous les caprices : des cafés et des restaurants, des bibliothèques, des bains somptueux, des vêtements à la mode, des bijoux, des fleurs, des spectacles, de jolies femmes, des chevaux, des voitures, tout le bien-être, toutes les joies, toutes les délices de la fantaisie qui sait vivre. Pour un étranger qui marche au hasard, à bâtons rompus, sans ami et sans guide, les *boulevards* ressemblent à un miroir immense qui tournoie à la lumière, c'est une gerbe de feu éblouissante qu'il faut s'habituer à contempler en face, à la manière des aiglons quand ils regardent le soleil. »

Jetons donc un coup d'œil rapide sur cette magnifique promenade, sans rivale dans l'univers entier, et esquissons en peu de mots la physionomie des différents *boulevards* de Paris, après les avoir considérés dans leur ensemble.

L'origine des *boulevards* remonte à l'établissement des fossés creusés autour de Paris en 1536, dans le but de repousser les attaques des Anglais, qui ravageaient la Picardie et menaçaient la capitale. Les premiers arbres y furent plantés en 1668; mais qu'il y a loin de la froide ceinture entourant ce fossé au *boulevard* où tout Paris a passé, où tout Paris passera! En 1634, un traité avait été conclu entre le conseil du roi et Barbier et Froger, pour l'établissement du rempart depuis la porte Saint-Denis jusqu'à la porte Saint-Honoré, et, dix ans auparavant, une déclaration du roi avait été rendue, portant défense de *bastir au delà des faubourgs, sous peine du fouet*. Une ordonnance de Louis XV raviva cette défense, et jusqu'en 1839, on put en lire un extrait sur une pierre gravée aux armes de France, qui se trouvait scellée dans la façade d'une maison qui fait l'angle de la rue et du *boulevard* Poissonnière. Cette inscription n'existe plus; l'enseigne d'un bonnetier dont les magasins sont à cette place l'a remplacée; on y lit : *Aux limites de la ville de Paris.*

Ce ne fut que vers le milieu du XVIII^e siècle que les *boulevards* prirent la physionomie d'une promenade publique. Ils ne furent d'abord fréquentés que par quelques passants revenant de la porte Saint-Bernard, qui trouvaient ce chemin plus agréable que celui des rues. Bientôt on prit l'habitude d'y venir; les oisifs et les vieillards, les femmes et les enfants, charmés d'y éviter l'encombrement des rues, s'y rendirent assidûment, et le commerce, à son tour, suivit la foule et chercha à la retenir dans ces parages, en ouvrant çà et là des établissements publics et des boutiques, qui devaient plus tard se transformer en élégants magasins, tout ruisselants de dorures et de lumières.

Toutefois, ce n'est guère que depuis une centaine d'années que les *boulevards* intérieurs de Paris sont devenus la partie la plus vivante de la grande ville; au fur et à mesure qu'elle s'élargissait et qu'elle peuplait ses faubourgs, le *boulevard* devenait un centre commun vers lequel les habitants des deux zones qu'il séparait, se trouvaient sans cesse attirés. Si même on se reporte à cinquante ans en arrière, on peut dire que le vrai *boulevard* ne commençait qu'au faubourg du Temple, pour finir à la rue Basse-du-Rempart; le reste était silencieux, mal fréquenté et d'un aspect assez triste. Mais cela ne doit pas nous empêcher de parcourir la promenade tout entière, pour en décrire toutes les parties.

Notre point de départ sera donc le *boulevard* Bourdon. Avant 1789, ce *boulevard* ne prenait naissance qu'à l'entrée de la rue Saint-Antoine, et les premiers objets qui frappaient le regard de l'étranger arrivant à Paris étaient la Bastille et la belle maison de Beaumarchais; singulier rapprochement! Depuis la destruction de la tyrannique forteresse, le *boulevard* commence à la Seine, et, sur les débris de l'Arsenal se sont élevés les greniers d'abondance, la vie à la place de la mort. Le point d'intersection de ce *boulevard* avec le *boulevard* Beaumarchais est occupé par une colonne que surmonte le génie de la Liberté. Elles ont vu le feu de la guerre civile, les premières maisons du *boulevard* Beaumarchais; elles venaient d'être achevées quand les balles de juin 1848 les criblèrent! C'était là qu'autrefois demeurait Cagliostro; Ninon de Lenclos fut sa voisine. Aujourd'hui, rien n'attire sur le *boulevard* Beaumarchais, plus calme et plus tranquille que son voisin, le *boulevard* du Temple, bien qu'il possède un théâtre, plus souvent fermé qu'ouvert, il est vrai. Ce théâtre, que les plaisants appellent le premier théâtre de Paris... lorsqu'on arrive par le faubourg Saint-Antoine, a cependant quelque peu contribué à peupler le *boulevard* Beaumarchais, qui resta longtemps désert.

Le *boulevard* des Filles-du-Calvaire n'est qu'un trait d'union entre celui que nous venons de quitter et le *boulevard* du Temple, qui fut longtemps le rendez-vous des désœuvrés, des gamins de Paris, de toute cette population amie du bruit, du mouvement, du plaisir à bon marché. Hélas! que reste-t-il aujourd'hui de ce fameux *boulevard?* Le souvenir de ce qu'il fut. En 1769, Audinot, acteur congédié de la troupe des Italiens, avait fait bâtir sur ce *boulevard* une salle où tous les comédiens étaient de bois. Tout Paris y courut, et ce fut à partir de ce moment le lieu de rendez-vous de tous les flâneurs et de tous les badauds. « Lorsque le décret de 1791, dit l'auteur des *Spectacles populaires*, proclamant la liberté des théâtres, eut laissé le champ libre à tous les entrepreneurs de spectacles, le *boulevard* du Temple ne fut plus d'un bout à l'autre qu'une vaste parade, et, dès midi, le flâneur égaré dans ces parages était assourdi du fracas des cymbales, des tambours et des clarinettes. A peine une représentation était-elle finie, qu'une autre commençait à dix pas plus loin; souvent une douzaine de paillasses à la fois débitaient leurs lazzi et leurs calembredaines, au centre d'une douzaine d'auditoires, dont les rires se répondaient en échos. Le théâtre en plein air n'eut jamais un plus vaste champ et de plus beaux jours. Par malheur, la parade elle-même ne tarda pas à se ressentir de la licence du temps; la Révolution déteignit sur les tréteaux de Taconnet. » Sous l'empire, le *boulevard* du Temple était resté à l'état de foire permanente, et les promeneurs y affluaient. Bobêche et son camarade Galimafré y débutèrent, d'abord à la porte du théâtre des Pygmées, puis devant l'ancien théâtre des Délassements-Comiques. Durant de longues années, Bobêche y fut proclamé le roi de la parade; c'était à qui irait applaudir le fameux farceur qui, ne se bornant pas toujours aux ridicules de la rue, discourait quelquefois sur les affaires du temps. C'est ainsi qu'en un moment de crise commerciale, sous l'Empire, ma foi, on l'entendit s'écrier : « On prétend que le commerce ne va pas! j'avais trois chemises, j'en ai déjà vendu deux. » Et Nicolet aussi attira la foule à son théâtre, qui faisait marcher le public de surprise en surprise. Et Taconnet! le Molière du *boulevard* du Temple! Puis c'était le Cirque de Franconi, avec ses chevaux et ses pièces militaires. Mais depuis le singe de Nicolet, les bêtes, savantes ou non, l'ont toujours emporté sur les bipèdes; le cerf Coco et l'éléphant Djeck y firent merveille.

Le *boulevard* du Temple fut, sans contredit, le plus bruyant, le plus joyeux, le plus populaire de Paris. Ce n'étaient que cafés, restaurants et spectacles. Le *Lazari*, le *P'tit-Laz*, selon l'expression abréviative du titi du *boulevard*, y coudoyait les *Funambules*, qui se trouvaient à côté de la *Gaîté*, proche voisine des *Folies-Dramatiques*, accolées à la salle du Cirque; et enfin le *Théâtre-Historique*, devenu plus tard *Théâtre-Lyrique*, était contigu à cette joyeuse maison que l'expropriation a jetée bas, et dans laquelle ont dansé les trois quarts des jeunes mariées des quartiers avoisinants... Nous avons nommé Deffieux, dont les fenêtres, illuminées chaque nuit, laissaient apercevoir les silhouettes des danseurs de tout âge. Le soir, des queues formidables se formaient à la porte de chaque théâtre; c'étaient des cris, des glapissements et des poussées qui nécessitaient continuellement l'intervention du garde municipal et du sergent de ville, spectateurs bronzés de ce tohubohu quotidien. Marchandes d'oranges et de sucre d'orge, bouquetières ambulantes, marchandes de pommes et de gâteaux populaires, et vous, secourables marchands de coco, qu'êtes-vous devenus depuis le jour où l'édilité parisienne fit jeter bas théâtres, restaurants et cafés, pour ouvrir cette grande voie déserte qui s'appelle le *boulevard* du Prince-Eugène, du faubourg du Temple jusqu'à la place du Trône?

Un jour pourtant, des cris d'effroi, des gémissements plaintifs se firent entendre sur ce *boulevard*, si gai d'ordinaire; le soleil de juillet l'éclairait; la garde nationale et la ligne formaient la haie sur le passage du roi Louis-Philippe, lorsque soudain l'éclair et le bruit d'une décharge meurtrière vinrent jeter l'effroi au milieu de la foule. Un maréchal de France tombe mortellement atteint, des femmes et des enfants gisent sans vie, et ce jour-là, ce *boulevard* justifia son nom de *boulevard* du Crime, que la tradition parisienne lui avait donné par allusion aux drames qui se jouaient sur ses théâtres.

Deux salles de spectacle ont survécu, placées sur le côté gauche du boulevard : le Théâtre-Déjazet et la salle Robin. Le café Turc, transformé, métamorphosé, n'a plus rien qui rappelle son ancienne popularité.

Poursuivons donc notre promenade, et, après avoir jeté un coup d'œil sur le Château-d'Eau et son marché aux fleurs, constatons que déjà la *physionomie du public qui passe* sur le *boulevard* Saint-Martin n'est plus la même que celle des gens qu'on rencontre sur les *boulevards* déjà parcourus. Là-bas, la cas-

quette et le petit bonnet dominaient; ici, c'est une population affairée, principalement composée de commerçants, qui marchent sans avoir le temps de jeter un coup d'œil aux vieilles et hautes maisons du *boulevard*, maisons encombrées de magasins du haut en bas, magasins d'orfévrerie et de bijouterie destinées à l'exportation. Au coin des rues de Bondy et de Lancry se trouvait jadis un théâtre qui eut sa phase brillante, sous le titre de *Variétés amusantes*. Vis-à-vis de ce théâtre disparu, on construisit l'*Ambigu-Comique*, où fut jouée la *Closerie des genêts*, le meilleur drame du *boulevard*, et un peu plus loin apparaît une salle bâtie provisoirement en 1781, et qui subsiste encore sous le nom de théâtre de la *Porte-Saint-Martin*. On l'a dit bien souvent: il n'y a que le provisoire qui dure en France.

Passons la porte Saint-Martin, arc de triomphe érigé en 1674, à la gloire de Louis XIV, par le corps municipal, monument que le Parisien adore sans trop savoir pourquoi. Donnons un souvenir au père *Coupe-Toujours*, le marchand de galette, qui fut une célébrité, et jetons un regard sur ce large nouveau *boulevard*, qui, à droite, nous montre la gare du chemin de fer de Strasbourg, et, à gauche, développe à nos yeux une si longue perspective : c'est le *boulevard* de Sébastopol, auquel succède le *boulevard du Palais*, puis sur la rive gauche le *boulevard Saint-Michel*, constituant ainsi une voie splendide, utile, admirable, mais qui ne ressemble en aucune façon à la ligne des *boulevards* que nous suivons : on passe sur les nouveaux *boulevards*, on ne se promène que sur les anciens. Saluons la porte Saint-Denis, en latin *Ludovico Magno*, disent les bonnes femmes du quartier. A quelques pas de là était le théâtre de la *Trinité*, où l'on joua, depuis 1402 jusqu'en 1539, les *Mystères*, qui furent le début de l'art dramatique en France. Les abords de la porte Saint-Denis ont été longtemps le lieu de réunion choisi pour les rassemblements populaires sous le gouvernement de Louis-Philippe et sous la seconde République; dès que l'agitation de la rue se manifestait, on était sûr que des groupes nombreux stationnaient à la porte Saint-Denis, vers laquelle chacun se portait instinctivement. Vers le milieu de l'année 1848, l'autorité fit là une razzia de badauds qui mit fin à ce club en plein vent. Un cordon de troupes cerna le rassemblement, composé de plus de mille personnes, et l'emmena tel quel à la Préfecture de police.

Le *boulevard* Bonne-Nouvelle conduit assez rapidement au *boulevard* Poissonnière, et le Gymnase-Dramatique lui donne une physionomie assez animée. Cette région moyenne, qui va de la porte Saint-Denis au faubourg Montmartre, participe à la fois de la rue Saint-Denis et de la rue Vivienne; elle commence par les boutiquiers pour aboutir aux boursiers.

Du Palais Bonne-Nouvelle au restaurant Brébant, qui se trouve à l'angle du *boulevard* Poissonnière et du faubourg Montmartre, nous sommes dans le monde des affaires : démarche, allure, costume, tout va changer. Le *boulevard* Montmartre appartient au monde des promeneurs. Ce fut dans le passage des Panoramas, sur le *boulevard* Montmartre, que, en 1817, fut fait dans ce quartier le premier essai d'éclairage au gaz. Des maisons de construction élégante bordent les deux côtés de ce *boulevard;* les enseignes miroitent jusqu'au sixième étage; les cafés se touchent, les magasins séduisent le promeneur par l'exhibition des plus riches objets, et le théâtre des *Variétés*, avec son répertoire amusant, prolonge jusqu'à minuit le séjour de la foule, qui se répand de ce *boulevard* sur le *boulevard* des Italiens, le *boulevard* de Gand, comme on disait en 1815, un *boulevard* qui a gardé quelque souvenir des Anglais qui le fréquentèrent à cette époque; car on y rencontre des *sportmen*, membres du *Jockey-Club*, qui font courir sur le *turf*, connaissent à fond le *stud-book* et le *high-life*. On donne souvent le nom de *gandins* aux élégants oisifs qui se promènent sur ce *boulevard*.

Au coin de la rue Laffitte se trouvait autrefois le café Hardy, le premier lieu de rendez-vous des agioteurs, après la chute des assignats, le premier café où l'on ait eu des déjeuners à la fourchette. Le restaurant de la *Maison Dorée*, qui lui a succédé, le café Riche, Tortoni, le café Anglais, l'Opéra-Comique, un petit théâtre informe, les *Fantaisies parisiennes*, donnent à ce tronçon des grands *boulevards* de Paris une animation toute particulière.

Voici la description que fait de ce *boulevard* sans rival l'auteur de *Paris illustré :* « De nombreux clubs étendent leurs somptueux salons, les voitures de luxe disputent le pavé aux fiacres et aux omnibus. Dès qu'il fait un peu de soleil, une foule d'oisifs sortent de la rue Laffitte, de la rue de la Chaussée-d'Antin, de toutes les rues environnantes, et remontent le *boulevard* du côté du café de Paris. A certains moments, la circulation devient presque impossible; de riches banquiers, des hommes de lettres célèbres, des comédiens, des artistes, des viveurs s'y croisent à chaque pas; des dames bien mises s'asseyent sur des chaises et se donnent le plaisir d'être beaucoup regardées et un peu foulées. »

Cette description convient encore au *boulevard* des Italiens; ajoutons cependant que, depuis quelques années, le nombre considérable de femmes légères qui se promènent sur ce *boulevard*, dans le courant de la soirée, augmente sans cesse, et que ce lieu semble appelé à remplacer les anciennes galeries de bois du Palais-Royal, où les courtisanes avaient droit de cité. Les *bains Chinois*, aujourd'hui disparus, ont été une des curiosités de ce *boulevard*, et ils ne méritaient guère la réputation dont ils jouissaient. Le pavillon de Hanovre est un des derniers vestiges qui restent de l'hôtel de Richelieu.

Le *boulevard* des Capucines appartient à l'histoire. On se rappelle que ce fut du jardin de l'hôtel des Capucines que partit le premier coup de pistolet, qui devait métamorphoser l'émeute de février 1848 en révolution. L'hôtel et le jardin ont fait place à d'élégantes constructions, et le côté opposé, démoli pour l'établissement du Grand Hôtel et la reconstruction de l'Opéra, est devenu le centre d'un nouveau quartier, créé par l'initiative d'une volonté suprême.

Le *boulevard* de la Madeleine et le premier tronçon du *boulevard* Malesherbes terminent la série des anciens *boulevards* de Paris. Que de choses n'a-t-on pas vues sur les *boulevards!* que d'événements s'y sont passés! Laissons la parole à l'auteur des *Rues de Paris :* « J'ai vu passer sur les *boulevards* les convois de Louis XVIII, de La Fayette, de Casimir Périer, du général Lamarque et du duc d'Orléans. J'y ai vu défiler les mascarades du carnaval, les pèlerins frivoles qui s'en allaient à Longchamps, à pied, à cheval ou en voiture, les cortéges de toutes sortes qui assistaient à des cérémonies religieuses, civiles et militaires; j'y ai vu tour à tour les vainqueurs de la Bastille, et Louis XVI que l'on conduisait à l'échafaud, et Marat que l'on se préparait à jeter dans l'égout de la rue Montmartre, et Mirabeau qui rentrait pour y mourir dans sa maison de la rue Caumartin, et les rois étrangers qui ramenaient les Bourbons et les émigrés de Coblentz, et les royalistes de Gand, et Charles X qui se montrait au peuple, et la révolution de 1830 qui commençait à poursuivre la garde royale à coups de pierres, parce qu'elle n'avait pas encore de fusils. »

A tous ces souvenirs que rappellent les *boulevards*, on pourrait en ajouter beaucoup d'autres : la maison de jeu de Frascati, la coulisse de la Bourse au seuil du passage de l'Opéra, le Cadran-Bleu, le Jockey-Club, tout cela appartient aux *boulevards*, ainsi que les revues monarchiques, les barricades révolutionnaires et la magnifique rentrée des troupes qui avaient promené nos aigles victorieuses sous les murs de Sébastopol et plus tard dans les plaines de Solferino... Faire l'histoire complète des *boulevards*, ce serait écrire le récit des événements les plus importants qui se sont passés à Paris depuis cent ans; mais telle n'était pas notre tâche : il nous suffisait de faire connaître les diverses physionomies de cette promenade, unique dans le monde entier.

De nouveaux *boulevards* s'ajoutent chaque jour à ceux que nous venons de parcourir : c'est d'abord le magnifique *boulevard* Malesherbes, avec son beau parc, le *boulevard* de Neuilly, le *boulevard* de l'Étoile, et nombre d'autres qui traversent la ville dans tous les sens, et qui deviendront sans doute célèbres à leur tour dans l'histoire de Paris, mais qui, à cette heure, ne sont encore que des pages blanches sur lesquelles l'avenir écrira ses annales.

BOULEVARDÉ, ÉE adj. (bou-le-var-dé). Comm. Se disait autrefois des toiles mi-blanches d'Alençon : *Toiles* BOULEVARDÉES.

BOULEVARI s. m. (bou-le-va-ri). Pop. Désordre, bruit tumultueux. ‖ On dit mieux HOURVARI.

BOULEVART s. m. (bou-le-var). Ancienne orthographe du mot BOULEVARD. ‖ On a dit aussi BOULEVERT.

BOULEVERSANT (bou-le-vèr-san) part. prés. du v. Bouleverser: *On ne peut creuser des fondations qu'en* BOULEVERSANT *le terrain; c'est ce qui rend les révolutions nécessaires.*

BOULEVERSANT, ANTE adj. (bou-le-vèr-san, an-te — rad. *bouleverser*). Qui bouleverse, qui cause une sorte de désordre moral: *Il n'y en avait qu'une qui produisît sur moi ces agitations* BOULEVERSANTES, *qu'on sent mieux à dix-huit ans qu'on ne peut les exprimer à quarante-cinq.* (Ch. Nod.)

BOULEVERSÉ, ÉE (bou-le-vèr-sé) part. pass. du v. Bouleverser. Agité violemment, mis en désordre : *Il n'est plus permis de douter que notre globe n'ait été plusieurs fois* BOULEVERSÉ *par d'effroyables révolutions.* (Arago.) *Dans un instant, la mer fut* BOULEVERSÉE *de telle sorte que la surface n'offrait qu'une nappe d'écume.* (Chateaub.)

— Fig. Complétement dérangé, violemment troublé : *Le plan de Napoléon se trouva tout* BOULEVERSÉ *par un événement imprévu.* (De Pradt.) *Il était pâle, abattu ; ses traits* BOULEVERSÉS *étaient ceux d'un coupable.* (Scribe.) *Une âme que je croyais si belle, être* BOULEVERSÉE *par l'espoir de deux millions!* (H. Beyle.)

BOULEVERSEMENT s. m. (bou-le-vèr-se-man — rad. *bouleverser*). Agitation violente et désordre qui en résulte : *L'état actuel de la terre est résulté d'un* BOULEVERSEMENT *général. La terre est dans un état de* BOULEVERSEMENT *évident.*

— Par ext. Grand désordre : *Ma bibliothèque est dans un tel état de* BOULEVERSEMENT *que je ne saurais y trouver le livre que vous me demandez.*

— Fig. Dérangement complet, trouble violent: *Peut-être ma tranquillité me rendra la santé, que les agitations et les* BOULEVERSEMENTS *de mon âme pourraient bien m'avoir ôtée.* (Volt.) *Après les* BOULEVERSEMENTS *politiques viennent les* BOULEVERSEMENTS *dans les mœurs.* (Balz.) *La France n'aurait pas pu conserver le centre de l'Allemagne et les trois quarts de l'Autriche sans amener du* BOULEVERSEMENT *en Europe.* (Thiers.) ‖ Altération des traits du visage, produit par une vive émotion : *Le* BOULEVERSEMENT *des traits du vieux serviteur révélait une douleur et une émotion récentes.* (Ad. Paul.)

BOULEVERSER v. a. ou tr. (bou-le-vèr-sé; de *boule*, et du lat. *versare*, retourner). Agiter violemment; mettre en complet désordre : BOULEVERSER *un terrain.* BOULEVERSER *les meubles d'une maison. La baleine* BOULEVERSE *la mer de sa large queue et de ses grands ailerons.* (B. de St-P.) *Des vents impétueux* BOULEVERSAIENT *la surface de la mer.* (Barthélemy.) *Le vent, la foudre, les torrents débordés* BOULEVERSENT *et emportent sa cabane, son champ et ses troupeaux.* (G. Sand.) *La nature renouvelle et* BOULEVERSE *tout ; mais elle n'abat que pour construire; elle ne tue que pour vivifier.* (Virey.)

Elle-même, tonnant du milieu des nuages,
Bouleversa les mers, déchaîna les orages.
DELILLE.

L'ange fuit, et son vol a *bouleversé* l'air;
L'éclair, dans un ciel noir, poursuit, croise l'éclair.
GILBERT.

— Par ext. Troubler violemment; mettre dans un désordre complet: *L'art de* BOULEVERSER *les Etats est d'ébranler les coutumes établies.* (Pascal.) *Il faudrait* BOULEVERSER *la terre entière, si on voulait la mettre sous l'empire des philosophes.* (Volt.) *Quoi! vous avez une nation pour levier, la raison pour point d'appui, et vous n'avez pas encore* BOULEVERSÉ *le monde!* (Danton.) *Qui* BOULEVERSE *les fortunes* BOULEVERSE *les mœurs.* (Chateaub.) *La religion chrétienne établit en dogme l'égalité morale, la seule qu'on puisse prêcher sans* BOULEVERSER *le monde.* (Chateaub.) *Laissez vingt-quatre heures à une Parisienne aux abois,* ELLE BOULEVERSERAIT *un ministère!* (Balz.) *La concurrence* BOULEVERSE *toutes les notions de l'égalité et de la justice.* (Proudh.) *Avec dix bouteilles d'encre, dix rames de papier et sa forte volonté, Luther* A BOULEVERSÉ *le monde* (Balz.) *On peut faire une révolution complète dans les idées sans être obligé de* BOULEVERSER *la langue pour les exprimer.* (Thiers.)

On *a bouleversé* le monde avec des mots.
A. DE MUSSET.

— Fig. Emouvoir violemment : *Il y a mille choses que je vous écrirais, si je ne craignais de vous* BOULEVERSER *totalement.* (De Fontanes.) *Le spectacle des misères humaines navre l'âme; celui des vices et des crimes humains la* BOULEVERSE. (Guizot.) *L'orage de la passion* BOULEVERSAIT *cette jeune tête.* (G. Sand.) *Une parole qui affecte légèrement l'oreille peut* BOULEVERSER *l'âme.* (L'abbé Bautain.) *Vous savez à quel point les entraînements du jeu* BOULEVERSENT *les sens et grisent la raison.* (Ad. Paul.) ‖ Produire dans les traits du visage un grand trouble résultant d'une profonde émotion : *La peur* BOULEVERSAIT *tous les visages.*

— Absol. : *Non, messieurs, on ne veut pas sincèrement l'ordre et la justice ; on ne veut que brouiller et* BOULEVERSER. (Mirab.) BOULEVERSER, *ce n'est pas toujours innover ; mais innover, ce n'est pas toujours* BOULEVERSER. (E. de Gir.)

Se bouleverser v. pr. Etre bouleversé : *On dirait que le monde entier doit* SE BOULEVERSER, *ou pour nous ménager un plaisir, ou pour nous sauver la plus légère peine.* (Mass.)

— Fig. Se troubler très-vivement : *Ne* VOUS BOULEVERSEZ *donc pas. Il n'y a pas là de quoi* SE BOULEVERSER.

BOULEVERT (bou-le-vèr). Ancienne forme du mot BOULEVARD.

BOULEVERT s. m. (bou-le-vèr — de *boule* et *vert*). Bot. Nom vulgaire d'un champignon comestible, du genre bolet.

BOULEVUE ou **BOULE VUE**. V. BOULE.

BOULEZ s. m. (bou-lèz). Bot. Nom vulgaire d'un champignon comestible, l'amanite franche.

BOULGARINE (Thaddée), littérateur russe. V. BULGARIN.

BOULGARIS (DÉMÉTRIUS), homme d'Etat grec. V. BULGARIS.

BOULGE s. m. (boul-je). Ancienne orthographe du mot BOUGE.

BOULGOURLOU (mont), montagne de l'Asie Mineure, située à 3 kilom. E. de Scutari, sur la rive orientale du Bosphore; du sommet du Boulgourlou, on découvre un des plus beaux panoramas du monde : au sud, la mer de Marmara; au nord, la côte de l'Asie, jusqu'à l'entrée de la mer Noire; et, du côté de l'occident, Scutari, le Bosphore et Constantinople avec son port splendide et ses nombreuses villas. A peu de distance de cette montagne, vers le S.-E., on rencontre un village turc qui porte le même nom, et près duquel on voit un palais de la sultane Validé.

Le mont Boulgourlou est un lieu de promenade et de plaisir pour les habitants de Constantinople, et, aux jours de fête, rien n'est plus curieux que d'en voir les pentes arides gravies par une population si diverse et si bigarrée. « Les voitures se croisaient et se suivaient, dit M. Théophile Gautier en racontant son ascension à ce sommet difficile; les arabas, au pas mesuré de leurs bœufs, traînaient des sociétés de six ou huit femmes; les talikas en contenaient quatre, assises en face l'une de l'autre, les jambes croisées sur des carreaux, toutes extrêmement parées, la tête étoilée de diamants et de joyaux qu'on voyait luire à travers la mousseline de leurs voiles. Quelquefois filait, dans un brougham moderne, la favorite d'un pacha. Sur le sommet de la montagne étaient installés des cawadjis avec leurs fourneaux portatifs; des vendeurs d'eau et de sorbets, des marchands de sucreries et de pâtisseries, accompagnement obligé de toute fête turque. Rien n'était plus gai à l'œil que ces femmes vêtues de rose, de vert, de bleu, de lilas, émaillant l'herbe de fleurs, et respirant le frais à l'ombre des platanes et des sycomores. De jeunes Grecques couronnées de leur diadème de cheveux, s'étaient prises par la main, et tournaient sur un air doux et vague. Les Turcs les regardaient assez dédaigneusement, ne comprenant pas qu'on se donne du mouvement pour s'amuser, ni surtout qu'on danse soi-même. » Voilà le cadre, il est assez curieux; voyons maintenant le tableau, tracé de main de maître : « Je continuai à grimper jusqu'à une touffe de sept arbres qui couronne la montagne comme un panache; de là on domine tout le parcours du Bosphore : on découvre la mer de Marmara, tachetée par les îles des Princes, un radieux et merveilleux spectacle. Vu de cette hauteur, le Bosphore, reluisant par places entre ses rives brunes, présente l'aspect d'une succession de lacs; les courbures des berges et les promontoires qui avancent dans les eaux semblent l'étrangler et le fermer de distance en distance. Les ondulations des collines, dont est bordé ce fleuve marin, sont d'une suavité incomparable; la ligne serpentine qui se déploie sur le torse d'une belle femme couchée, et faisant ressortir sa hanche, n'a pas une grâce plus voluptueuse et plus molle. Une lumière argentée, tendre et claire comme un plafond de Paul Véronèse, baigne de ses vagues transparentes cet immense paysage. Au couchant, Constantinople avec sa dentelle de minarets sur la rive de l'Europe; à l'orient, une vaste plaine, rayée par un chemin conduisant aux profondeurs mystérieuses de l'Asie; au nord, l'embouchure de la mer Noire et les régions cimmériennes; au sud, le mont Olympe, la Bithynie, la Troade et, dans le lointain de la pensée qui perce l'horizon, la Grèce et ses archipels. Mais ce qui attirait le plus mes regards, c'était cette grande campagne déserte et nue, où mon imagination s'élançait à la suite des caravanes, rêvant de bizarres aventures et d'émouvantes rencontres. » Comparez le Boulgourlou avec le Broken, cette âpre et nuageuse sommité de l'Allemagne, où les étudiants se rendent par partie de plaisir, comme les Turcs à Boulgourlou, et vous aurez la différence des deux pays et des deux civilisations. La seule chose qui puisse se comparer à la montagne asiatique, soit pour la beauté du spectacle, soit pour l'animation et la riante bigarrure de la foule, ce sont les environs de Naples un jour de fête religieuse. Le golfe parthénopéen n'est pas inférieur au Bosphore pour la beauté de son ciel et de ses eaux; si ce n'est qu'elles ne sont pas voilées, les Napolitaines se rapprochent beaucoup des femmes turques par leur amour du plaisir et leur caractère superstitieux. »

BOULI s. m. (bou-li). Vase dans lequel les Siamois préparent leur thé.

BOULIBANÉ, ville de l'Afrique occidentale, dans la Sénégambie, à 47 kilom. S. de Bakel, capitale du royaume de Bondou; 2,500 hab. Boulibané est entourée de murailles de terre; les rues, très-irrégulières, sont bordées de maisons, ou plutôt de huttes, agglomérées sans ordre.

BOULIC s. m. (bou-lik). Pêche en grand, que les Espagnols font avec un filet formé de deux ailes aboutissant à un manche.

BOULICHE s. f. (bou-li-che). Mar. Grand vase de terre, dans lequel on conserve le vin à bord des vaisseaux.

BOULIÈCHE s. f. (bou-li-è-che). Pêch. Grande seine en usage sur les côtes de la Méditerranée : *Certaines* BOULIÈCHES *ont jusqu'à* 195 *brasses de longueur, et sont chargées de* 70 *kilogrammes de plomb.*

BOULIER s. m. (bou-lié — rad. *boule*). Instrument en usage dans les salles d'asile et les écoles primaires, pour enseigner aux enfants les premiers éléments de l'arithmétique, et qui se compose d'un tableau portant dix tringles de fer, auxquelles sont enfilées des boules. ‖ On dit aussi BOULIER COMPTEUR. V. ABAQUE.

— Archit. Nom des tranchées ou fentes que l'ouvrier piseur pratique sur la portion du mur qu'il vient de construire, et dans les-

quelles il place les lançonniers destinés à supporter les banches du moule, afin de pouvoir *continuer* son ouvrage.

— Filet employé sur les étangs d'eau salée. ‖ On écrit aussi BOULLIER.

— Econ. domest. Sorte de pot de terre.

BOULIGNI (le chevalier DE), diplomate espagnol, appartenant à une famille de commerçants français qui, originaires de Marseille, étaient venus se fixer à Alicante. Le comte Florida-Blanca le chargea d'abord d'une mission diplomatique avec la Porte (1779). Ensuite le chevalier de Bouligni résida longtemps à Constantinople en qualité de ministre plénipotentiaire. Il eut pour successeur son fils, qui eut l'occasion de rendre bien des services aux Français résidant en Turquie, alla ensuite à La Haye remplir les fonctions de ministre d'Espagne, puis fut envoyé en Suède, et mourut à son arrivée à Stockholm, en 1825.

BOULIGON s. m. (bou-li-gon). Pêch. Filet à mailles étroites.

BOULIGOULE s. f. (bou-li-gou-le). Bot. Nom donné en Provence à l'agaric du panicaut, champignon comestible. ‖ On dit mieux BARIGOULE.

BOULIMIAQUE s. et adj. (bou-li-mi-a-ke). V. BOULIMIQUE.

BOULIMIE s. f. (bou-li-mî — gr. *boulimia*, même sens; formé de *bous*, bœuf, et *limos*, faim). Pathol. Faim insatiable, et produisant, lorsqu'elle n'est pas satisfaite, des espèces de défaillances : *Toutes les* BOULIMIES *sont l'effet d'une gastro-entérite chronique.* (Broussais.) *La* BOULIMIE *accompagne quelquefois la grossesse.* (Focillon.)

— **Encycl.** La *boulimie*, appelée aussi quelquefois polyphagie, polyorexie, est le besoin excessif qu'éprouvent certains individus de prendre souvent des aliments, et en quantité plus considérable que dans l'état de santé.

Sous les noms de cynorexie (faim canine), lycorexie (faim de loup), on désigne certaines variétés de *boulimie :* dans l'une, la nourriture est prise avec voracité jusqu'à ce que l'estomac, fatigué de ce poids anormal, s'en débarrasse par le vomissement; dans l'autre, les substances alimentaires sont rendues presque aussitôt par les selles.

Les exemples de faim canine ne sont pas aussi rares qu'on pourrait le croire, et un médecin de notre connaissance a vu un infirmier qui, malgré la double ration qu'on lui accordait, dévorait tout ce qui pouvait lui tomber sous la main, jusqu'aux cataplasmes de farine de lin. M. Leroux, l'ancien doyen de la Faculté, était pris quelquefois de fringales si fortes qu'il arrachait, dit-il, les feuilles des plantes pour les dévorer, et qu'un jour il absorba en quelques heures neuf livres de pain sans en être incommodé. Le fameux Tarare, mentionné par Percy et Laurent dans le *Dictionnaire de médecine*, était un bateleur doué d'un appétit excessif, et qui avalait indistinctement tous les aliments qu'on voulait bien lui procurer. Ayant parié de manger dans sa journée un quartier de bœuf du poids de son corps, il gagna son pari et n'en fut même pas incommodé. Il dévorait les chats, les lapins et les volailles vivantes, et, deux heures après, rejetait les plumes et le poil à la manière des oiseaux de proie. Il mourut en 1798 à l'hospice de Versailles, et, à l'autopsie, on découvrit une conformation très-singulière du tube digestif. L'estomac formait une poche immense, qui pouvait contenir un seau d'aliments, et se dégorgeait dans un intestin grêle tellement dilaté qu'il formait comme un second estomac; le reste de l'intestin n'avait point de circonvolutions, et ne formait qu'une sorte de *S* de faible longueur, étendu du pylore à l'anus. Tarare pouvait donc ingérer une énorme quantité de nourriture; son ventre alors, flasque et ridé, dont la peau pouvait faire le tour de son corps, se tendait comme un ballon, et ce boulimiaque étrange, après ses monstrueux repas, était pris d'une somnolence invincible, et s'assoupissait pour digérer lourdement, à la façon du boa.

Un garçon employé au Jardin des Plantes de Paris, nommé Bijou, était également doué d'une voracité excessive. Il se jetait sur toute espèce d'aliments, sur les bêtes fauves qui mouraient à la ménagerie, sur les animaux destinés à l'équarrissage, et en dévorait des quantités prodigieuses. Il vécut cependant jusqu'à un âge avancé, et l'autopsie de son cadavre révéla l'existence d'une conformation anatomique de son intestin assez semblable à celle qu'on avait observée chez Tarare.

Les causes de la *boulimie* sont très-variées; on la voit survenir durant la convalescence des maladies aiguës, après un exercice forcé, et elle est quelquefois la conséquence de l'usage abusif des épices et des substances stimulantes; le plus souvent, elle paraît dépendre d'une conformation particulière de l'estomac, des intestins ou des voies biliaires, comme nous l'avons vu chez quelques-uns des boulimiaques dont nous avons parlé. Mais la *boulimie*, qui constitue parfois une véritable névrose de l'estomac, peut aussi n'être que le résultat d'autres maladies, telles que l'hystérie, la chlorose, la gastralgie, les affections vermineuses, la folie, etc.

Les boulimiaques sont ordinairement maigres, surtout quand les digestions sont suivies de vomissements ou de diarrhée. Lorsque ces accidents ne se produisent pas, l'embonpoint est borné à la région abdominale.

Le pronostic varie suivant la cause qui a produit la *boulimie;* celle qui est due à un vice de conformation est au-dessus des ressources de l'art. Dans tous les cas, quand elle persiste longtemps, elle est grave; l'intelligence s'obscurcit, le moindre travail devient une fatigue, et, comme le dit le docteur Blache, le malade ne vit plus, pour ainsi dire, que pour manger.

La *boulimie* cesse souvent d'elle-même; telle est celle qui survient à la suite et dans le cours des fièvres intermittentes; c'est donc uniquement en dirigeant convenablement le régime, en le proportionnant aux exercices que fait le malade, que l'on parvient à guérir cette maladie. Si elle est sous la dépendance d'une autre affection, c'est contre celle-ci que devront être dirigés tous les efforts du médecin; ainsi les anthelminthiques seront employés contre la *boulimie* vermineuse; les ferrugineux, les sédatifs, les antispasmodiques contre la chlorose ou l'hystérie concomitantes; enfin l'irritabilité de l'estomac sera combattue avec succès par la glace et les opiacés.

Dans la marine de l'Etat, on appelle *boulimique* ou *boulimiaque* tout matelot doué d'un *bon appétit*, et auquel la ration ordinaire du bord ne suffit pas. Tous les mois, le chirurgien-major dresse une liste des hommes de l'équipage qui se trouvent dans ce cas, et chaque jour on accorde à chacun de ces hommes *un supplément de biscuit; leur nombre est* quelquefois très-considérable sous certaines latitudes.

BOULIMIQUE, adj. (bou-li-mi-ke — rad. *boulimie*). Pathol. Qui a rapport à la boulimie : *Les gastrites* BOULIMIQUES *dépendent souvent de l'abus des* ingesta *stimulants.* (Broussais.)

— Substantiv. Personne atteinte de la boulimie : *Un* BOULIMIQUE. *Une* BOULIMIQUE. ‖ On dit aussi BOULIMIAQUE.

BOULIN s. m. (bou-lain — de *boule*, à cause de sa forme arrondie). Pot de terre qui sert de retraite aux pigeons : *Il y a des pigeons qui préfèrent les trous poudreux des vieilles murailles aux* BOULINS *les plus propres de nos colombiers.* (Buff.) ‖ Trou pratiqué dans un pigeonnier pour donner passage aux pigeons.

— Constr. Trou laissé dans un mur par un support d'échafaudage. ‖ Par ext. Les pièces de bois qui soutiennent les pièces d'échafaudage.

BOULINAGE s. m. (bou-li-na-je — rad. *bouline*). Mar. Marche du navire qui va à la bouline, qui avance obliquement sous le vent.

BOULINANT (bou-li-nant) part. prés. du v. Bouliner : *Naviguer en* BOULINANT.

— Fam. *Il va boulinant*, Il marche lourdement, en se penchant alternativement sur chaque jambe et imitant le roulis d'un navire. ‖ Cette locution a vieilli.

BOULINE s. f. (bou-li-ne — de *bug*, *bow*, *bog*, qui, en danois, en anglais, en allemand, en hollandais, etc., signifient l'avant, la proue; et de *line*, corde). Mar. Corde destinée à maintenir la voile et à lui donner l'obliquité nécessaire selon la direction du vent.

— *Bouline franche*, Orientation de la voile quand on navigue au plus près. ‖ *Grosse bouline*, Orientation entre la direction oblique et le vent largue. ‖ *Bouline de revers*, Bouline qui est momentanément sous le vent. ‖ *Vent de bouline*, proprement, Vent qui exige l'emploi de la bouline, vent qui oblique de cinq aires sur la route. ‖ *Faire un coup de bouline*, Naviguer sous un vent de bouline. ‖ *Rouster les boulines*, Les serrer pour bien ouvrir les voiles au vent. ‖ *Aller à la bouline*, Utiliser un vent oblique à la route, en orientant la voile, au moyen de la bouline : *Certains oiseaux ont l'art d'*ALLER, *comme les vaisseaux*, À LA BOULINE, *quand le vent ne leur est pas favorable.* (Fén.) ‖ *Aller à la grosse bouline,* Utiliser un vent oblique de plus de cinq aires sur la route. ‖ *Courir la bouline*, Passer entre deux haies de matelots qui vous frappent à coups de corde; peine disciplinaire abolie depuis 1848 : *Je fus condamné à* COURIR LA BOULINE *et à dix ans de galères, par-dessus le marché.* (F. Soulié.)

BOULINÉ, ÉE (bou-li-né) part. pass. du v. Bouliner. Attaché, maintenu avec la bouline : *Voile* BOULINÉE.

BOULINER v. a. ou tr. (bou-li-né — rad. *bouline*). Mar. Haler avec la bouline : BOULINER *une voile.*

— v. n. ou int. Aller à la bouline : Nous BOULINONS. *Le navire* BOULINE.

— Fam. Marcher en piétinant : *J'avais serré la bride à Cocotte, qui, ne demandant pas mieux, s'était mise à* BOULINER. (Aug. Humbert.)

— A signifié Commettre un vol dans un camp.

BOULINETTE s. f. (bou-li-nè-te — dimin. de *bouline*). Bouline du petit hunier, orienté au plus près.

BOULINEUR s. m. (bou-li-neur — rad. *bouliner*). Voleur qui exerçait son industrie dans un camp. ‖ Vieux mot.

BOULINGRIN s. m. (bou-lain-grain — de l'angl. *bowl*, boule, et *green*, vert). Parterre de gazon pour l'ornement d'un jardin : *Passer le rouleau sur un* BOULINGRIN. *Le rez-de-chaussée est de plain-pied avec une large allée sablée, donnant sur un* BOULINGRIN. (Balz.)

Nous changeons nos prés en jardins,
En parterres nos champs fertiles,
Nos arbres fruitiers en stériles,
Et nos vergers en *boulingrins.*
LA FARE.

— **Encycl.** Les *boulingrins* étaient autrefois l'un des éléments les plus indispensables de tous les jardins symétriques dits *à la française.* Ce genre d'ornement est aujourd'hui passé de mode; cependant nous en avons un équivalent dans les petits gazons des squares de nos grandes villes. Ces derniers nécessitent les mêmes soins et doivent avoir les mêmes qualités que les anciens *boulingrins.* Ces soins consistent dans des sarclages, des fauchages, des roulages et des arrosements multipliés. Quant aux qualités, elles se réduisent à deux principales : le gazon doit être *très-fin* et en même temps *très-serré.* La plante qui convient le mieux, toutes les fois que l'on peut disposer d'une grande quantité d'eau, est le *ray-grass* anglais semé à la dose énorme de 2 et souvent même 3 kilogr. par are. Dans les terres moins riches ou peu arrosables, on se sert avec avantage d'un mélange que les Anglais appellent *lawn-grass*, et qui est composé de six sortes de plantes : ray-grass vivace, cretelle, pâturin des bois, pâturin des prés, fétuque durette et flouve.

BOULINGUE s. f. (bou-lain-ghe — rad. *bouline*). Mar. Petite voile du haut du mât.

BOULINIER s. m. (bou-li-nié — rad. *bouline*). Mar. Marcher à la bouline, en parlant d'un navire : *Bon* BOULINIER. *Mauvais* BOULINIER.

BOULIS, Spartiate célèbre par son dévouement à sa patrie, et qu'on peut mettre à côté des Decius et des Curtius. Voici à quelle occasion il se signala, et ce qu'en dit Hérodote : « Quand Xerxès fut sur le point de fondre sur la Grèce avec ses trois millions de barbares, il envoya dans toutes les villes des hérauts pour demander la terre et l'eau, c'est-à-dire leur soumission. Toutefois il n'en dépêcha ni à Athènes ni à Sparte. Darius leur en avait envoyé précédemment pour ce même sujet; mais les Athéniens les avaient jetés dans le Barathre, profond fossé où l'on précipitait les criminels, et les Lacédémoniens dans le puits du Céadas, leur disant de prendre de la terre et de l'eau, et de les porter à leur roi. Voilà pourquoi Xerxès n'envoya pas de hérauts dans ces deux villes, craignant de leur voir éprouver le même sort. » Selon Hérodote, les Lacédémoniens furent punis de cette violation du droit des gens, et voici comment il rapporte le fait : « La colère de Talthybius, qui avait été le héraut d'Agamemnon, s'appesantit sur les Lacédémoniens. Il y a à Sparte un lieu qui lui est consacré, et l'on voit aussi de ses descendants dans cette ville; on les appelle Talthybiades; la république les charge par honneur de toutes les ambassades. Depuis cette époque, les entrailles des victimes cessèrent à Sparte d'être favorables. Cela dura longtemps; mais enfin les Lacédémoniens, affligés de ce malheur, firent demander par des hérauts, dans de fréquentes assemblées tenues à ce sujet, s'il n'y avait point quelque Lacédémonien qui voulût mourir pour le salut de Sparte. Alors Sperthiès, fils d'Anériste, et Boulis, fils de Nicolaos, tous deux Spartiates d'une naissance distinguée, et des plus riches de la ville, s'offrirent d'eux-mêmes à la peine que voudrait leur imposer Xerxès, fils de Darius, pour le meurtre des hérauts commis à Sparte. Les Lacédémoniens les envoyèrent donc aux Mèdes, comme à une mort certaine. Leur intrépidité et le langage qu'ils tinrent en cette circonstance ont droit à notre admiration. Etant partis pour Suse, ils arrivèrent chez Hydarnès, Perse de naissance et gouverneur de la côte d'Asie. Ce seigneur leur fit toute sorte d'accueil, et, pendant le repas, il leur dit : « Lacédémoniens, pourquoi donc » avez-vous tant d'éloignement pour l'amitié » du roi? Vous voyez par l'état de ma fortune » qu'il sait honorer le mérite; comme il a une » haute opinion de votre courage, il vous don» nerait à chacun un gouvernement dans la » Grèce, si vous vouliez le reconnaître pour » votre souverain. — Hydarnès, lui répon» dirent-ils, les raisons de ce conseil ne sont » pas les mêmes pour vous et pour nous : vous » nous conseillez cet état parce que vous en » avez l'expérience, et que vous ne connaissez » pas l'autre. Vous savez être esclave, mais » vous n'avez jamais goûté la liberté, et vous » en ignorez les douceurs. En effet, si jamais » vous l'aviez éprouvée, vous nous conseille» riez de combattre pour elle, non-seulement » avec des piques, mais encore avec des » haches. » Telle fut la réponse qu'ils firent à Hydarnès. Ayant été admis, à leur arrivée à Suse, à l'audience du roi, les gardes leur ordonnèrent de se prosterner et de l'adorer, et même ils leur firent violence; mais ils protestèrent qu'ils n'en feraient rien, quand même on les pousserait par force vers la terre; qu'ils n'avaient pas l'habitude d'adorer un homme, et qu'ils n'étaient point venus dans ce dessein à la cour de Perse. Après s'être défendus de la sorte, ils adressèrent la parole à Xerxès en ces termes : « Roi des Mèdes, les Lacédémo» niens nous ont envoyés pour expier par » notre mort celle des hérauts qui ont péri à » Sparte. » Xerxès, faisant, à ce discours, éclater sa grandeur d'âme, répondit qu'il ne ressemblerait point aux Lacédémoniens qui avaient violé le droit des gens en mettant à mort des hérauts; qu'il ne ferait point ce qu'il leur reprochait; qu'en faisant mourir à son tour leurs hérauts, ce serait les justifier. Cette conduite des Spartiates fit cesser la colère de Talthybius, malgré le retour de Sperthiès et de Boulis à Sparte. »

Comme on le voit, le roi de Perse était quelquefois moins barbare que ceux qui lui donnaient ce nom.

BOULJANUS, dieu adoré à Nantes, dans un temple qui fut détruit par ordre de Constantin.

BOULLAM s. m. (bou-lamm). Linguist. Langue parlée par les Boullams, peuple africain qui habite les côtes de la Sénégambie et quelques-unes des îles environnantes.

— **Encycl.** La propagande religieuse s'est beaucoup occupée du *boullam*, et les Anglais, particulièrement, ont publié un certain nombre de livres destinés à en faciliter l'étude. Toutes nos consonnes, à l'exception du *z*, se retrouvent en *boullam*. Il existe un son nasal très-prononcé, que l'on transcrit *ngh*. Les substantifs ne possèdent pas de forme distinctive pour les genres. Ils dérivent des verbes, au moyen de terminaisons telles que *no*, etc. Le pluriel s'exprime au moyen des préfixes *ah* pour les personnes, et *s* ou *si* pour les animaux. Lorsque le substantif est accompagné d'un adjectif ou d'un adverbe, ce préfixe se change en suffixe. Les cas se marquent à l'aide de prépositions telles que *ho* pour le génitif, *ko* pour le datif, *halli* pour les cas obliques en général. Il existe un article défini *tré*, qui se place après le substantif. Les pronoms personnels et relatifs affectent différentes formes, suivant qu'ils se rapportent à des personnes, à des animaux ou à des choses. La forme radicale du verbe est généralement monosyllabique, et commence toujours par une consonne; elle ne subit aucun changement au milieu des variations nécessitées par les temps et les modes. Le présent s'effectue en faisant précéder simplement le verbe des *pronoms* personnels; l'imparfait en le faisant suivre de *ri;* les autres temps et modes s'expriment à l'aide d'autres particules analogues, *kung*, *hun*, *lo*, *no*, etc. L'infinitif est toujours précédé de la préposition *halli*. L'action d'un verbe transitif sur un complément direct se marque par les particules *ah*, *eh*, *oh*. Pour rendre négatif un verbe intransitif, on se sert des syllabes *hn*, *ehn*, *kehn* ou *keh*, suivant l'euphonie, et pour le rendre transitif, de la lettre *i*. Le passif se forme en ajoutant au verbe primitif la particule *peh*. Il y a à la fois des prépositions et des postpositions. Outre les adverbes et les conjonctions ordinaires, qui jouent le même rôle que dans nos langues, on remarque l'existence d'un certain nombre de particules explétives et redondantes, qui n'ont aucun sens par elles-mêmes, et dont les plus fréquemment employées sont *eh*, *a*, *o*, *k*, *n*, etc.

BOULLANGER (André), dit **le Petit père André**, *moine* augustin, prédicateur, né à Paris en 1577, mort en 1657. Il prêcha pendant cinquante ans avec un immense succès. Venu après les Menot et les Maillard, avant les grands prédicateurs du règne de Louis XIV, il rappela bien plus les premiers qu'il ne fit pressentir les seconds. Son éloquence était simple et naïve, et souvent mêlée de traits plaisants et même de trivialités. C'est ainsi qu'il compara, dit-on, les quatre docteurs de l'Eglise latine aux quatre rois du jeu de cartes : saint Augustin était le roi de cœur, par sa grande charité; saint Ambroise le roi de trèfle, par les fleurs de son éloquence; saint Jérôme le roi de pique, par son style mordant, et saint Grégoire le Grand le roi de carreau, par son peu d'élévation. Il ne reste de lui qu'un morceau fort médiocre, l'*Oraison funèbre de Marie de Lorraine* (1627).

BOULLANGER (Baudouin), conventionnel français, né à Liége, mort en 1794. Il exerça d'abord la profession de joaillier à Paris. Il se fit remarquer par l'ardeur de ses opinions au club des Jacobins, puis à celui des Cordeliers. Dans la journée qui décida le triomphe de la montagne sur les girondins, il commandait la section de la Halle aux blés. Il fut ensuite désigné pour remplacer Santerre dans le commandement en chef de la garde nationale; mais celle-ci ne voulut pas l'accepter pour chef. Alors on le nomma général, sous les ordres de Ronsin. Deux fois accusé *comme montrant un zèle équivoque*, il fut défendu par Robespierre, et, quand celui-ci succomba, Boullanger fit tous ses efforts pour soulever les sections; trois jours après, il fut condamné à mort et guillotiné.

BOULLAULT (M.-J.), auteur dramatique français, mort au commencement du XIXe siècle. Celles de ses compositions dramatiques dont on garde encore quelque souvenir sont : la *Mort de Cadet Roussel* (1798); l'*Auteur dans son ménage* (1799); *Bélisaire*, mélodrame (1802); les *Provinciaux vengés* (1802).

BOULLAY (Pierre-François-Guillaume), pharmacien français, né à Caen en 1777. Après avoir étudié la pharmacie et la chimie à Paris, où il devint préparateur du cours de chimie de Vauquelin, il se fit recevoir au collége de pharmacie en 1799, et fonda dans la capitale une officine qui acquit sous sa direction une grande importance. En 1818, M. Boullay se fit recevoir docteur ès sciences, en soutenant une dissertation sur les éthers,

remarquable par les faits nouveaux qu'elle contenait, et il fut nommé, en 1820, membre de l'Académie de médecine. Fondateur et l'un des principaux rédacteurs du *Bulletin de pharmacie*, M. Boullay a rédigé de nombreux mémoires, insérés pour la plupart dans les *Bulletins* de l'Académie de médecine. C'est à lui qu'on doit la découverte du principe actif et vénéneux de la coque du Levant, connu sous le nom de *picrotoxine*. Il est le premier qui ait réussi à transformer l'alcool en éther par le moyen de l'acide phosphorique, et qui ait formé de l'éther arsénique.

BOULLAY (Charles-Félix MAILLET DU), architecte français, né en 1795. Il étudia d'abord sous Percier et Leclère. En 1820, il remporta à Paris le prix départemental. Il fut ensuite nommé architecte de la Seine-Inférieure, et fit d'importants travaux de restauration à l'hôtel de ville, à l'église Saint-Paul et à celle de Saint-Ouen de Rouen.

BOULLAY (Félix-Polydore), pharmacien et chimiste, né à Paris en 1806, mort en 1835. Il fut l'élève et le collaborateur de M. Dumas. Les recueils scientifiques contiennent de nombreux travaux de lui sur les éthers, le volume des atomes, les iodures doubles, l'aconit, etc.

BOULLÉE ou **BOULÉE** (Etienne-Louis), architecte, né à Paris en 1728, mort en 1799. Il réagit contre le style Louis XV, et accomplit dans l'architecture la même réforme que David dans la peinture, par un retour heureux à l'élégante simplicité de l'antique. Il a construit un nombre considérable d'hôtels de la Chaussée-d'Antin, et de maisons de plaisance des environs de Paris. On cite surtout l'hôtel Brunoy aux Champs-Elysées. Il a laissé beaucoup de projets et de plans, d'après lesquels se sont formés ses élèves, dont les plus célèbres sont Chalgrin et Brongniart.

BOULLÉE (Aimé-Auguste), historien et biographe français, né à Bourg (Ain) en 1795, entra dans la magistrature en 1821, et vit se fermer pour lui la carrière du ministère public par la révolution de 1830. Il s'adonna dès lors presque exclusivement aux travaux historiques, et publia successivement à Lyon et à Paris, qu'il vint habiter en 1851, les ouvrages suivants : *Vie de Démosthène avec des notes* (1834); *Histoire de la vie et des ouvrages du chancelier d'Aguesseau* (1835, 2 vol. in-8°, et 1848, in-12); *Histoire de France pendant la dernière année de la Restauration* (1839, 2 vol. in-8°); *Histoire des états généraux de France, depuis* 1302 *jusqu'à* 1626, ouvrage mentionné honorablement par l'Institut et adopté par l'Université (1845, 2 vol. in-8°); *Etudes biographiques sur Louis-Philippe d'Orléans, dernier roi des Français* (1849, in-8°); *Etude sur Clarisse Harlowe* (1853, in-8°); *Essai sur la vie et les ouvrages de E. Portalis* (1859, in-8°). M. Boullée a publié, en outre, un grand nombre d'articles dans la *Biographie universelle* de Michaud, dans la *Biographie générale* de Didot, dans l'*Encyclopédie des gens du monde* et dans le *Dictionnaire de la conversation*. Ses principales notices biographiques ont été publiées séparément, sous le titre de *Biographies contemporaines* (Paris, 1863, 2 vol. in-8°). Parmi les noms qui figurent dans cet ouvrage, nous citerons ceux du général La Fayette, de Villèle, de Polignac, de Peyronnet, de Dupont de Nemours, de Portalis, des maréchaux Victor et Valée, etc.

BOULLEMIER (Charles), historien français, né à Dijon en 1725, mort en 1803. Au sortir du collége, il s'engagea et fit la campagne de 1742 en Bohême. Il entra ensuite au séminaire et reçut les ordres. Se contentant d'un modeste bénéfice, il se livra aux recherches historiques, et devint membre de l'Académie de Dijon. On doit à l'abbé Boullemier : un *Mémoire sur la vie et les ouvrages d'Etienne Tabourot des Accords;* un autre sur *Jean des Degrés;* des *Notices sur Hugues Aubriot, le chancelier de Bourgogne*, sur *Rollin* et sur *Olivier de la Marche;* des *Remarques critiques sur un passage de César, concernant la religion des Gaulois*, insérées dans le *Magasin encyclopédique,* etc.

BOULLENGER DE RIVERY (Claude-François-Félix), littérateur français, né à Amiens en 1725, mort en 1758. Il fut lieutenant particulier au bailliage d'Amiens, et devint membre de l'Académie de cette ville. Il est auteur des ouvrages suivants : *Momus philosophe*, comédie en vers; *Apologie de l'Esprit des lois*, ou *Réponse aux observations de M. de La Porte; Lettres d'une Société*, ou *Remarques sur quelques ouvrages nouveaux; Recherches historiques et critiques sur quelques anciens spectacles, et particulièrement sur les mimes et pantomimes; Fables et contes; Daphnis et Amalthée*, pastorale.

BOULLENOIS ou **BOULENOIS** (Louis), jurisconsulte français, né à Paris en 1680, mort en 1762. Il fut avocat au parlement, et se fit constamment remarquer par ses vertus, non moins que par ses lumières. Son *Traité de la personnalité et de la rivalité des lois, coutumes et statuts* (1766, 2 vol. in-4°), est le plus important de ses ouvrages. On lui doit encore : *Questions sur les démissions de biens* (1727); *Dissertations sur les questions qui naissent de la contrariété des lois et des coutumes* (1732), etc.

BOULLETIS s. m. (bou-le-ti). V. BOULTEIS.

BOULLIAU (Ismaël), astronome français, né à Loudun en 1605, mort à Paris en 1694, était fils d'un astronome qui portait aussi le prénom d'Ismaël. Il est le premier qui ait donné une explication plausible du changement de lumière dans quelques étoiles, en l'attribuant à une révolution sur leur axe, qui nous montre successivement des parties obscures ou lumineuses. On doit rappeler aussi la constance avec laquelle il a défendu le mouvement de la terre, qui avait encore de nombreux adversaires, même parmi les astronomes. Il a laissé divers ouvrages, dont les principaux sont : *De natura lucis* (1638); *Philolaus, seu De vero systemate mundi* (1639); *Astronomia philolaica* (1645); *De Lineis spiralibus demonstrationes* (1657); *Ad astronomos monita duo* (1657), etc. C'est dans ce dernier livre qu'il émet ses vues sur l'éclat variable de certaines étoiles.

BOULLIER s. m. (bou-lié). Autre orthographe du mot BOULIER.

BOULLIER (David-Renaud), théologien protestant, d'origine française, né à Utrecht en 1699, mort à Londres en 1759. Il exerça le ministère évangélique à Amsterdam et à Londres. Boullier est connu par des ouvrages diffus et obscurs contre les philosophes : *Défense des* Pensées *de Pascal contre la critique de Voltaire* (1721); *Essai philosophique sur l'âme des bêtes* (1727); *Lettres critiques sur les* Lettres philosophiques *de Voltaire* (1754); *Discours philosophiques sur les causes finales, sur l'inertie de la matière, sur la liberté des actions humaines* (1769), etc. — Son fils, comme lui ministre protestant, est auteur de quelques sermons et de *Réflexions sur l'éloquence extérieure.*

BOULLIETTE (l'abbé), grammairien français, né en Bourgogne vers 1720. Il était chanoine d'Auxerre, et il chercha les moyens de rendre uniforme, dans toutes les provinces, la prononciation des mots de notre langue. On lui doit un *Traité des sons de la langue française et des caractères qui les représentent* (Paris, 1760), suivi d'un *Traité de la manière d'enseigner à lire.*

BOULLIOT (Jean-Baptiste-Joseph), biographe, né à Philippeville en 1750, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1833. Entré dans l'ordre des prémontrés, il professa la théologie dans plusieurs de leurs maisons, prêta serment à la constitution civile du clergé, et devint l'un des vicaires généraux de Gobel, évêque de Paris; abjura comme lui en 1793, dans le sein de la Convention, et obtint, après le concordat, une cure près de Saint-Germain-en-Laye. Il est l'auteur de la *Biographie ardennaise* (Paris, 1830, 2 vol.), l'une des plus importantes collections de biographies locales, remarquable surtout par l'exactitude minutieuse des renseignements, ainsi que par ses excellentes indications bibliographiques.

BOULLONGNE, BOULONGNE, BOLLOGNE ou **BOULOGNE** (les), célèbre famille d'artistes français, que quelques auteurs disent originaire de la ville de Bologne, en Italie, assertion qui ne s'appuie sur aucune preuve. Un archéologue, M. Anatole d'Auvergne, a exhumé des documents d'où il résulte qu'une famille de *Boulongne*, dont le véritable nom patronymique était RASSET, s'était fixée à Coulommiers et y comptait encore des rejetons, il y a quelques années. Selon M. d'Auvergne, ce serait de cette même tige que seraient sortis les artistes qui ont illustré le nom de Boullongne ou Boulogne, au XVII^e et au XVIII^e siècle. Le chef de cette famille fut :

BOULLONGNE ou **BOULOGNE** (Louis), **le Père** ou **le Vieux**, peintre et graveur français, né à Paris en 1609, mort dans la même ville en 1674. Il eut pour maître Jacques Blanchard. Son premier ouvrage fut un *Christ en croix*, que le président Boulanger, prévôt des marchands, lui avait commandé pour une des salles de l'Hôtel de ville. Il s'acquitta si heureusement de cette tâche, que les échevins lui accordèrent une pension pour qu'il pût aller achever ses études en Italie. Il se lia à Rome avec Sébastien Bourdon, et, à son exemple, il chercha à se perfectionner en dessinant les chefs-d'œuvre de l'antiquité, et en copiant les plus beaux tableaux des maîtres italiens. De retour à Paris, il obtint de la bienveillance des échevins un logement à l'Hôtel de ville, et se vit bientôt accablé de travaux. En 1646, 1648 et 1657, la corporation des orfévres le chargea d'exécuter le tableau votif qu'elle était dans l'usage d'offrir à la cathédrale, le premier jour de mai; Louis peignit successivement : les *Enfants de Sceva, prince des prêtres, invoquant le nom de Jésus pour conjurer le démon;* le *Martyre de saint Simon* et la *Décollation de saint Paul*. Il fit beaucoup d'autres peintures pour les églises, et pour la décoration des hôtels de plusieurs grands seigneurs. Il fut chargé par Colbert de refaire, dans la grande galerie du Louvre, la partie commencée par Poussin et qui avait été brûlée; il travailla aussi, au palais de Versailles, dans l'attique du midi que l'on démolit plus tard. Il fut du nombre des dix artistes qui, sous le titre d'académiciens, s'adjoignirent, en 1648, aux dix *anciens* qui avaient fondé l'Académie de peinture. Nommé professeur, en 1656, il offrit par la suite à la compagnie un tableau représentant la *Charité romaine*. Les œuvres de cet artiste sont peu nombreuses dans les galeries publiques; il n'y en a point au Louvre. Celles que l'on connaît sont d'un coloris assez harmonieux et d'un dessin assez correct, mais elles sont tout à fait dépourvues de vigueur et de style. Louis Boullongne fut surtout un habile copiste; il fit, pour le fameux banquier Jabach et pour d'autres amateurs, des reproductions de plusieurs chefs-d'œuvre de l'école italienne. Il a gravé à l'eau-forte *Vénus et les Amours*, d'après le Titien; l'*Enlèvement d'Hélène*, d'après le Guide, et un certain nombre de sujets de sa composition, notamment une série de 26 planches numérotées, pour un recueil intitulé le *Livre de portraiture* (1648).

BOULLONGNE ou **BOULOGNE** (Geneviève et Madeleine), filles du précédent. Elles aidèrent leur père dans ses travaux et furent reçues toutes deux de l'Académie, le 7 décembre 1669. Elles peignirent, pour leur réception, un tableau représentant un groupe de figures, avec un fond d'architecture et des trophées d'instruments de musique. Geneviève, la plus âgée des deux sœurs, était née en 1645; elle épousa le sculpteur Jacques Clérion, et mourut à Aix en Provence, en 1708. Madeleine, née en 1646, mourut à Paris en 1710, sans avoir été mariée. Elle peignit dans l'appartement de la reine, à Versailles, des dessus de porte représentant des instruments propres aux arts.

BOULLONGNE ou **BOULOGNE** (Bon), **l'Aîné**, peintre et graveur français, frère des précédentes, né à Paris en 1649, mort dans la même ville en 1717. Il se forma sous la direction de son père, et dut à la faveur de Colbert d'aller terminer ses études en Italie, aux frais de l'Etat, sans avoir fait de tableau pour le concours des grands prix de l'Académie. Après un séjour de cinq années à Rome, il alla étudier à Bologne même les œuvres de l'école bolonaise, qui étaient alors regardées comme les grands modèles de l'art. Revenu à Paris, il fut reçu à l'Académie le 27 novembre 1677, à l'âge de vingt-huit ans; son tableau de réception, que l'on conserve au Louvre, représente le *Combat d'Hercule contre les Centaures*. Nommé professeur adjoint en 1684, il devint professeur le 6 décembre 1692. Les commandes lui arrivèrent en foule. Il travailla d'abord, sous la direction de Lebrun, aux peintures du grand escalier de Versailles, qui depuis ont été détruites, et fut ensuite chargé de peindre, dans la chapelle du palais, les voûtes des tribunes et le plafond qui est au-dessus de l'orgue. Il fit aussi plusieurs compositions mythologiques pour les appartements de la Ménagerie et de Trianon; on voit encore trois tableaux de lui dans cette dernière résidence : *Vénus et Adonis, Vénus et Mercure*, la *Nature et les Eléments*. Mais l'œuvre la plus importante qui nous reste de Bon Boulogne est la décoration des chapelles de Saint-Jérôme et de Saint-Ambroise, aux Invalides; il a peint à fresque, sur les murailles et les coupoles de ces chapelles, les principaux traits de la vie des deux Pères de l'Eglise et leur *Gloire*. Il exécuta beaucoup d'autres peintures pour diverses églises et communautés religieuses de Paris et de la province. Peu d'artistes ont été plus laborieux et plus économes de leur temps : « Sa coutume, dit d'Argenville, était de souper à six heures du soir, de se coucher à sept et de se lever à quatre heures du matin. Les paresseux, disait-il, sont des hommes morts. Il allait lui-même réveiller ses disciples qui demeuraient dans sa maison, leur disant, pour leur reprocher qu'ils ne se levaient pas assez matin, que, selon son calcul, ils ne jouissaient que de la moitié de la vie, et qu'il y avait quatre heures que le soleil était levé pour lui. » Il était, du reste, plein de bonté pour ses élèves, et ne négligea aucune occasion de leur être utile. Il avait l'esprit vif, gai, plein de saillies. On rapporte que, pendant son séjour en Italie, se voyant poursuivi en justice par un tailleur, pour le payement d'un habit, il imagina de peindre de mémoire le portrait de son créancier, et de le porter aux juges devant lesquels il avait été assigné : « Je reconnais, leur dit-il, que je suis le débiteur de cet homme, mais il est bien juste aussi qu'il me paye son portrait. » La ressemblance était si frappante que, malgré les protestations du tailleur, les juges crurent l'artiste sur parole et décidèrent dans le sens de sa réclamation. Bon Boulogne n'avait eu, d'ailleurs, d'autre intention que celle de gagner du temps; il attendait de l'argent de ses parents; dès qu'il l'eut reçu, il satisfit pleinement l'ouvrier. Parmi les tableaux de cet artiste que l'on rencontre dans les musées, nous citerons : l'*Annonciation, Saint Benoît ressuscitant un enfant*, et *Hercule combattant contre les Centaures,* au Louvre; *Jésus lavant les pieds à ses apôtres*, au musée de Dijon; le *Triomphe d'Amphitrite*, l'*Enlèvement de Proserpine*, *Io transformée en vache, Galatée sur les eaux*, au musée de Tours; le *Portrait d'un fils légitimé de Louis XIV*, au musée de Bordeaux; *Daphné fuyant Apollon*, *Pan et Syrinx*, au musée d'Orléans; *Sainte Catherine en extase*, au musée Rath, à Genève; le *Mariage de sainte Catherine*, *Hippomène et Atalante*, *Mars et Vénus*, au musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, etc. L'imitation des peintres italiens de la décadence se trahit dans ces divers ouvrages; la composition est généralement bien entendue, mais les têtes manquent de style, les draperies sentent le ponsif; les gestes et les attitudes sont presque toujours conventionnels. Comme l'a dit M. Charles Blanc, Bon Boulogne fut surtout « un praticien habile, plein de facilité et quelquefois plein de feu, exercé à toutes les conventions du métier, sachant de l'art tout ce qu'on en peut apprendre. Son dessin était assez correct, mais dépourvu de caractère; sa couleur, sans finesse, mais sans crudité; sa touche, agréable et froide. » Il fut, sans contredit, l'artiste le plus habile de sa famille. Il fit des pastiches des grands maîtres, qui trompèrent les plus fins connaisseurs. On a de lui trois gravures à l'eau-forte et au burin, où l'on retrouve le même goût pittoresque, la même habileté pratique : *Saint Bruno*, *Saint Jean dans le désert*, et une pièce satirique représentant l'auteur du *Mercure galant* fouetté par les Muses; cet auteur, paraît-il, s'était moqué des artistes et des poëtes de son temps.

BOULLONGNE ou **BOULOGNE** (Louis DE), **le Jeune**, peintre français, frère du précédent, né à Paris en 1654, mort dans la même ville en 1733. En 1672, n'ayant encore que dix-huit ans, il remporta le premier grand prix de peinture (le sujet du concours était le *Passage du Rhin*), mais il ne partit pour Rome qu'en 1675, à l'époque où son frère quittait cette ville. Aussitôt arrivé, il se mit en devoir de copier, pour la manufacture des Gobelins, les grandes fresques de Raphaël, l'*Ecole d'Athènes*, la *Dispute du Saint-Sacrement*, le *Parnasse*, l'*Incendie du Bourg*. Après un séjour de cinq ans à Rome, il se rendit à Venise, et de là en Lombardie. De retour en France en 1680, il fut chargé par Colbert de peindre divers tableaux pour les appartements de Versailles, et il exécuta en cette même année, pour la confrérie des orfévres, le tableau votif de mai, représentant le *Centenier priant Jésus de sauver son serviteur*. L'année suivante, il fut reçu académicien et donna, pour son morceau de réception, *Auguste fermant le temple de Janus* (aujourd'hui, au musée d'Amiens). Il fut élu successivement professeur en 1693, recteur adjoint en 1715, recteur en 1717, et directeur en 1722. A cette dernière date, l'Académie des inscriptions et belles-lettres le choisit pour dessiner les médailles du roi, et lui conféra le privilége permanent d'assister à ses séances. D'un autre côté, les faveurs royales ne lui faisaient pas défaut; Louis XIV, qui lui avait accordé, dès ses premiers succès, une pension de 500 livres, la porta à 1,200 en 1714; à son tour, Louis XV lui donna le cordon de Saint-Michel, en 1722, et lui octroya deux ans plus tard le titre de premier peintre, bientôt suivi de lettres de noblesse pour lui et ses descendants. Comblé d'honneurs et de richesses, Louis de Boullongne mena jusqu'à la fin une vie très-occupée; il exécuta un nombre considérable d'ouvrages pour diverses églises et communautés religieuses, pour les résidences royales et les hôtels des particuliers. L'église de Notre-Dame, les Chartreux, le couvent des religieuses de la Conception, celui des Pères de la place des Victoires, les salles de l'Académie, l'Hôtel de ville, la chapelle de Versailles, les palais de Marly, de Meudon, de Chantilly, de la Ménagerie, de Fontainebleau, furent décorés de tableaux dus à cet infatigable artiste. En 1702, il fut choisi pour peindre à fresque une des six chapelles à coupole qui accompagnent le dôme des Invalides; il y représenta les principaux traits de la vie de saint Augustin. Dans la décoration de cette chapelle, comme dans la plupart de ses autres compositions religieuses ou mythologiques, Louis de Boullongne déploya les qualités les plus aimables, beaucoup d'élégance et de délicatesse, des expressions gracieuses, une couleur légère et fondue; mais il n'eut ni la fermeté de dessin, ni la largeur de touche, ni l'élévation des idées, ni le sentiment du style, qui font les grands artistes. « En général, a dit M. Charles Blanc, ses peintures sont sans originalité, et partant sans émotion véritable et sans chaleur... Ses figures d'hommes sont empruntées à Lebrun; celles de femmes rappellent tantôt le type affadi de Mignard, tantôt les modèles d'Antoine Coypel, mais avec une grâce moins recherchée et une expression sans grimace. Quant à ses draperies, elles sont aussi peu originales que ses figures; le Dominiquin, le Guide, et généralement les maîtres de l'école bolonaise en font tous les frais. Du style, on n'en trouve point chez lui, s'il faut entendre par style le choix des formes idéales, la sublimité des airs de tête, l'art d'éviter ce que la nature présente de banal, d'inélégant ou de pauvre... Ses héros et ses dieux ont une physionomie toute moderne; on reconnaît à ses vierges, à ses déesses un certain air français qui jure singulièrement avec leur présence dans le paradis ou dans l'Olympe. Ce qu'il peignait le mieux, c'étaient les enfants. Il en savait les formes, il en sentait la grâce et il en exprimait très-bien la morbidesse, mais toujours en rappelant l'école bolonaise... » Le Louvre ne possède pas de tableaux de Louis de Boullongne. Dans les musées de province, on remarque : *Saint Augustin sacré évêque d'Hippone* et le *Baptême de saint Augustin,* à Dijon; les *Vendeurs chassés du temple*, à Rouen; la *Résurrection de Lazare*, à Orléans; la *Femme malade guérie par Jésus*, à Rennes; la *Chasse de Diane*, le *Repos de Diane*, la *Poésie*, l'*Architecture*, à Tours, etc. Le musée de Berlin a un tableau signé *L. Boulogne*, 1698, et qui représente le *Printemps, l'Été et l'Automne*. « Louis de Boullongne, dit l'abbé de Fontenay, avait un caractère noble, doux, liant, qui lui fit trouver des amis sincères jusque dans ses rivaux. Son air éta

prévenant, affable, et toute sa figure annonçait les qualités de son âme. Il ne cessa d'être uni à son frère par la plus étroite amitié. »

BOULOGNE, petite rivière de France, prend sa source au nord de la forêt des Essarts, près du village des Baraques, arrond. de Napoléon-Vendée (Vendée), baigne Boulogne, Grand-Luc, Roche-Servière, entre dans le département de la Loire-Inférieure et tombe dans le lac de Grand-Lieu, près de Saint-Philibert, après un cours de 60 kilom.; navigable sur 8 kilom.

BOULOGNE, bourg de France (Haute-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. N.-O. de Saint-Gaudens; pop. aggl. 1,268 hab. — pop. tot. 2,003 hab. Commerce de grains, châtaignes, fil de lin, clouterie; belle église du XIVe siècle, restaurée sous François Ier.

BOULOGNE-SUR-MER, ville maritime de France (Pas-de-Calais), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur la Manche, à l'embouchure de la Liane, à 110 kilom. N.-O. d'Arras, à 210 kilom. N.-O. de Paris, et à 272 kilom. par le chemin de fer du Nord; pop. aggl. 35,349 hab. — pop. tot. 36,265 hab. L'arrond. de Boulogne comprend 6 cantons, 101 communes, 132,038 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce, collége communal, écoles navale et d'hydrographie, musée, jardin botanique très-riche, théâtre, bibliothèque de 32,000 volumes; bel établissement de bains de mer; place de guerre de 2e classe; port de mer d'un accès difficile, formé de deux larges bassins, où l'on arme pour les voyages de long cours, le grand et le petit cabotage, et pour la pêche de la morue. Le mouvement de la navigation de ce port, en 1861, se résume par les chiffres suivants : à l'entrée, 1,696 navires à voiles ou à vapeur; à la sortie, 11,712 navires; ensemble, 510,167 tonneaux. En outre, c'est le port du continent le plus fréquemment choisi par les voyageurs qui vont de France en Angleterre, et *vice versa;* le nombre des passagers s'élève annuellement à 100,000. Fabriques de grès et de faïence, raffineries de sel et de sucre, verreries, tuileries, scieries, filatures de lin, hauts fourneaux et fonderies de fonte; fabriques de plumes métalliques, ciment, etc.; élève de chevaux. Le commerce consiste principalement en genièvre, thé, vins, eaux-de-vie, dentelles, toiles fines, bois et chanvre du Nord, etc.

Boulogne, construite sur la pente d'un monticule qui domine la rive droite de la Liane, est divisée en deux parties : la basse et la haute ville. Celle-ci, qui domine le monticule, propre, mais mal bâtie, est environnée de remparts flanqués de tours rondes et plantés d'arbres qui forment de charmantes promenades; un château fort couronne cette partie de la ville. Au pied de la haute ville, s'étend la ville basse, bien construite, percée de rues régulières et bordées de trottoirs. C'est la partie de Boulogne la plus commerçante et la plus peuplée; trois ponts y traversent la Liane et réunissent la ville à son faubourg de Capécure, où s'élèvent les vastes constructions du chemin de fer. Parmi les édifices remarquables de Boulogne, nous citerons : l'hôtel de ville, construit en 1734, restauré en 1854, et que domine un beffroi de 47 mètres, monument du XIIe siècle; le château fort construit en 1231; l'église Saint-Joseph; l'ancien palais épiscopal, occupé par le maréchal Ney, à l'époque du camp de Boulogne; la nouvelle église Notre-Dame, construction moderne, qui a remplacé l'ancienne église où une image miraculeuse de la Vierge attirait de nombreux pèlerins; la colonne Napoléon, fondée en 1804, pour consacrer le souvenir de la première distribution des croix de la Légion d'honneur, et terminée sous le règne de Louis-Philippe. Enfin, sur le sommet de la falaise qui domine le port, on voit les ruines de la tour d'Ordre, bâtie en l'an 40, par l'empereur Caligula. On cite encore le château, sorte de citadelle de forme octogone, entourée de fossés et située à l'est des remparts de la ville. Il fut bâti en 1251 par Simon de Villiers, d'après les ordres de Philippe Hurepel, comte de Boulogne. On admire sa porte d'entrée flanquée de deux tours, et surtout la construction d'un de ses souterrains, que viennent visiter tous les archéologues. Ce souterrain était le dépôt d'armes et de munitions du château; plus tard, il devint une prison militaire. Ce château a pris surtout une importance historique depuis que le prince Louis-Napoléon, aujourd'hui empereur, y fut enfermé en 1840.

La fondation de Boulogne date du Ier siècle de l'ère chrétienne. Caligula, ayant fait construire un phare dans le fort Bononia, situé sur cette côte, près de l'embouchure de l'Elna (la Liane), attira sur ces points les habitants de Gesoriacum, bourg qui existait non loin de là, et fonda ainsi au pied du fort Bononia la ville actuelle. Cette cité, qui devint plus tard la capitale du Boulonais, soutint plusieurs siéges, et plusieurs fois fut prise et saccagée. Constance Chlore s'en empara en 292 sur Carausius, qui s'en était rendu maître; en 888, les Normands, l'ayant emportée d'assaut, passèrent tous les habitants au fil de l'épée, et démolirent les édifices et les remparts; mais en 912 elle fut rebâtie, et résista, en 1347, à tous les efforts d'Edouard III, roi d'Angleterre. Sous Henri VIII, malgré l'héroïque résistance de son maire Eurvin, elle tomba au pouvoir des Anglais en 1544; elle fut rachetée peu après par Henri II, fils de François Ier, et prise encore en 1553 par Charles-Quint. Cette ville présente plusieurs autres souvenirs historiques. C'est près de Boulogne que César prépara son embarquement pour la Grande-Bretagne, et que Napoléon Ier avait projeté le sien. Enfin, c'est à Boulogne qu'en 1840, le prince Louis-Napoléon tenta le coup de main qui le conduisit prisonnier au fort de Ham. Patrie de Daunou et de M. Sainte-Beuve.

La ville de Boulogne, avec le territoire qui en dépendait, avait autrefois le titre de comté. Ce comté, au IXe siècle, appartenait aux comtes de Flandre, et donna son nom à une branche de cette famille, dont est sorti, entre autres, Godefroy de Bouillon, roi de Jérusalem. La ligne mâle de cette branche s'éteignit vers le milieu du XIIe siècle, en la personne d'Eustache III, frère de Godefroy de Bouillon, lequel ne laissa qu'une fille, Mathilde, mariée à Etienne de Blois, plus tard roi d'Angleterre. Les deux fils d'Etienne étant morts sans postérité, le comté de Boulogne passa à leur sœur Marie, qui avait épousé Mathieu de Flandre, dont elle eut, entre autres, une fille, Ide, mariée en troisièmes noces à Renaud de Dammartin. De ce troisième mariage vint une fille, Mahaud, comtesse de Boulogne, mariée en 1216 à Philippe, fils de Philippe-Auguste et d'Agnès de Méranie, dont il ne vint qu'une fille, Jeanne de Boulogne, mariée à Gaucher de Châtillon, morte sans postérité en 1251. Le comté de Boulogne revint alors à la postérité de Mahaud, seconde fille de Mathieu de Flandre et de Marie de Boulogne, c'est-à-dire à la maison de Brabant, dont un des représentants le céda, en 1267, à son cousin Robert VI, comte d'Auvergne, moyennant 40,000 livres. De la maison d'Auvergne, il passa dans la maison de Bourgogne, par le mariage de Jeanne, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, avec Philippe, duc de Bourgogne, au milieu du XIVe siècle. Jeanne, petite-fille des deux précédents, légua les deux comtés d'Auvergne et de Boulogne à Marie de Montgascon; mais à sa mort, en 1422, le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, s'empara du comté de Boulogne, et fit sanctionner cette usurpation par le traité d'Arras en 1435. D'abord restitué à la maison de La Tour-d'Auvergne par Louis XI, après la mort de Charles le Téméraire, il fut définitivement réuni à la couronne en 1478, après dédommagement au comte d'Auvergne.

Boulogne (CAMP DE). Les esprits légers ou prévenus, qui n'ont vu qu'une extravagance dans le hardi projet du premier consul d'opérer une descente en Angleterre, ne se sont pas rendu compte des incalculables ressources que ce prodigieux génie puisait en lui-même. Sans doute, l'entreprise était périlleuse; mais lorsqu'on analyse froidement l'immensité des moyens mis en œuvre pour la faire réussir, la profondeur et la variété des prévisions calculées par le vainqueur de Marengo, l'esprit demeure confondu d'étonnement et ne voit plus que la possibilité, la certitude du succès. Au reste, ce qui le prouve mieux que tous les raisonnements, c'est l'épouvante portée à Londres par la nouvelle de la formation du camp de Boulogne; ce sont les énormes sacrifices que s'imposa alors l'Angleterre pour conjurer l'orage qui s'amoncelait en face de ses côtes, et pour le rejeter sur le continent.

Devant la mauvaise foi et les exigences arrogantes de l'Angleterre, Bonaparte, désespérant d'amener cette nation à une paix honorable pour les deux pays, résolut de l'y contraindre par la force des armes, non plus en frappant ses alliés, mais directement, en portant la guerre sur son propre sol. Il savait que, du moment où il aurait mis le pied sur la terre ferme, l'Angleterre était à lui; mais il fallait y transporter plus de 120,000 soldats, et nous n'avions que quelques vaisseaux en mauvais état, des équipages inexpérimentés et des officiers découragés d'avance, à la seule pensée d'avoir à se mesurer contre le redoutable Nelson. En ennemie prévoyante, l'Angleterre avait avidement saisi l'occasion de l'affaire de Quiberon, pour y envoyer à une mort certaine l'élite de nos officiers maritimes du règne de Louis XVI. On n'improvise pas 50 vaisseaux de ligne en quelques mois; il fallut donc revenir à un autre mode de transport. A la voix puissante de Bonaparte, près de 2,000 chaloupes canonnières sortirent des chantiers et de toutes les rivières affluentes sur les côtes septentrionales de France, de Belgique et de Hollande. De plus, une flottille hollandaise, commandée par le brave amiral Verhuell, se préparait à sortir de l'Escaut pour se joindre à la flottille française. La rade de Boulogne fut assignée comme lieu de réunion; sur les côtes voisines se pressèrent les intrépides bataillons qui avaient vaincu l'Allemagne et l'Italie. Chaque jour les soldats étaient exercés à manœuvrer les chaloupes canonnières; chaque jour ils s'habituaient à y combattre, à s'y embarquer avec célérité, à en sortir avec vitesse. L'Angleterre s'alarma bientôt de l'immense armement qui menaçait ses côtes, et elle trahit toute l'étendue de sa frayeur en confiant à Nelson lui-même le soin de détruire la flottille française, en même temps qu'elle hérissait ses côtes de redoutes, de retranchements et d'innombrables batteries.

Le 9 septembre 1801, Nelson se présenta devant Boulogne avec 30 bâtiments de guerre de toutes grandeurs. Une division de la flottille était mouillée à 1,000 mètres de l'entrée du port; Nelson la fit aussitôt couvrir de bombes et de boulets; mais cette avant-garde *résista vaillamment*, et, après un *feu terrible*, mais qui ne nous causa aucun dommage, l'amiral anglais s'éloigna avec l'humiliation de n'avoir même pu forcer cette division à rentrer dans le port; mais il jura, furieux, de revenir bientôt et de détruire de fond en comble l'armement français. Il reparut en effet quelques jours après (14 septembre), avec des renforts et de nouvelles munitions, accompagné d'un grand nombre de frégates, de péniches, de bricks et de chaloupes canonnières. Le brave amiral Latouche-Tréville, qui commandait la flottille, se prépara à recevoir résolûment l'attaque terrible, *imminente*, dont il était menacé. Au milieu de la nuit, un feu effroyable commença sur les vaisseaux anglais; leurs bâtiments légers s'approchèrent et leurs plus intrépides marins s'élancèrent à l'abordage; mais ils furent tous tués, blessés ou faits prisonniers. La résistance fut héroïque. Nelson, ayant voulu exécuter sa manœuvre favorite, donna à l'une de ses divisions l'ordre de tourner le front de notre ligne, en passant entre celle-ci et la côte; mais la division anglaise se trouva foudroyée par les batteries de terre et le feu des chaloupes. L'intrépide capitaine Pévrieux, qui commandait la canonnière l'*Etna*, fut assailli à la fois par six péniches anglaises et les mit en fuite, après avoir tué de sa main plusieurs matelots. Reconnaissant l'impossibilité de forcer la ligne française, Nelson donna une seconde fois l'ordre de battre en retraite, l'âme profondément blessée du double échec qu'il venait d'essuyer, tandis que nos marins et nos soldats se sentaient tout joyeux et tout fiers d'avoir tenu tête au plus grand homme de mer de l'Angleterre.

Après la rupture de la paix d'Amiens, les événements intérieurs absorbèrent toute l'attention du premier consul. La conspiration de Georges Cadoudal, le procès qui s'ensuivit et d'autres incidents politiques remplirent tout l'hiver de 1803 à 1804, et suspendirent la grande entreprise commencée contre l'Angleterre; mais Bonaparte n'en perdit pas un instant la pensée. Les expériences continuelles que l'on faisait à Boulogne, les améliorations successives qu'on apportait à chaque partie du matériel, l'attestaient suffisamment. L'exécution était arrêtée pour le milieu de l'été 1804. Tout ce qui concernait les bateaux plats était achevé; mais la flottille batave se faisait encore attendre, et les escadres de Brest et de Toulon, dont le concours à l'entreprise était jugé indispensable, n'avaient pas complété leur armement. Quelquefois Bonaparte, quittant inopinément la capitale, accourait à Boulogne, et imprimait par sa présence un nouvel élan aux travaux. Un jour, il se fit conduire sur une péniche dans la rade; une frégate anglaise avait ouvert un feu très-vif sur les chaloupes et sur la côte. Il remarque que les bombes d'une batterie voisine sont loin d'atteindre l'ennemi. Aussitôt il met pied à terre, et, se rappelant son « métier d'artilleur, » il s'approche de cette batterie, calcule la distance et ordonne une augmentation de charge. Le bombardier hésite, craignant que le mortier ne vole en éclats; Bonaparte voit son inquiétude; il pointe alors lui-même la pièce, saisit la mèche enflammée et l'approche de la lumière. Le coup part, et la bombe va s'abattre sur le grand mât de la frégate anglaise, qu'elle fait voler en éclats.

L'amiral Verhuell, stimulant le zèle de ses équipages et changeant en confiance l'incrédulité qu'avait d'abord éveillée dans l'esprit de ses marins un si gigantesque projet, achevait enfin, au printemps de 1804, de concentrer ses bâtiments à Ostende, Dunkerque et Calais, après avoir livré aux Anglais de brillants combats entre Ostende et l'Escaut. L'expédition était merveilleusement préparée; les marins, les soldats étaient remplis d'enthousiasme. Cependant le chef qui allait exercer le commandement suprême sur la flottille n'était pas encore nommé, et c'était la plus grande préoccupation de l'empereur (le premier consul venait de prendre la couronne). Il avait alors à Brest une flotte de 18 vaisseaux, qui allait bientôt s'élever à 21, une autre de 5 à Rochefort, une de 5 au Ferrol, 1 vaisseau en relâche à Cadix, enfin 8 vaisseaux à Toulon, qui allaient être portés à 10. Au moyen de ces forces diverses, il fallait contenir l'amiral anglais Cornwallis, qui bloquait Brest avec 15 ou 18 vaisseaux, et Rochefort avec 4 ou 5; une division anglaise qui bloquait le Ferrol; enfin Nelson, avec son escadre, qui croisait aux îles d'Hyères pour observer Toulon. La pensée de Napoléon était de dérober une de ses flottes, et de la porter par une marche imprévue dans la Manche, afin d'y être, pendant quelques jours, supérieur aux Anglais. En conséquence, il imagina de confier la flotte de Toulon au plus hardi de ses amiraux, à Latouche-Tréville, qui, avec 10 vaisseaux et quelques frégates, devait agir de manière à inspirer à Nelson la crainte d'une nouvelle expédition d'Egypte, l'attirer à sa suite vers la Sicile, se diriger vers le détroit de Gibraltar, puis s'enfoncer dans le golfe de Gascogne, afin d'y rallier la division française de Rochefort, et enfin profiter du premier souffle de vent favorable pour se porter dans la Manche, en passant entre la croisière anglaise qui gardait les avenues de l'Irlande, et la flotte de l'amiral Cornwallis qui bloquait Brest. Tout fut calculé pour que cette opération pût être exécutée en juillet, ou au plus tard au mois d'août. L'amiral Ganteaume, dont l'empereur connaissait le dévouement, fut nommé au commandement de l'escadre de Brest, destinée à jeter des troupes en Irlande. Villeneuve commandait à Rochefort, et Gourdon au Ferrol. Ces divers amiraux, excités, électrisés par la volonté puissante de l'empereur, pressaient les travaux et les armements avec une infatigable activité, afin d'être prêts à concourir, dans la mesure de leur commandement, au vaste projet qui allait enfin recevoir son exécution. Toutes ces dispositions avaient été admirablement concertées, et Napoléon en avait conçu le plus légitime espoir. Il écrivait à Latouche-Tréville, en lui envoyant la croix de grand officier de la Légion d'honneur : « Soyons maîtres du détroit six heures seulement, et nous sommes maîtres du monde. »

Il partit alors pour Boulogne, afin d'y inspecter la flottille, les forts, les ouvrages qu'il avait ordonnés, les campements, et d'assister aux expériences de tir. Les deux armées de terre et de mer l'accueillirent avec enthousiasme, et saluèrent sa présence par des acclamations unanimes. « Neuf cents coups de canon tirés par les forts et la ligne d'embossage, et retentissant de Calais jusqu'à Douvres, apprirent aux Anglais la présence de l'homme qui, depuis dix-huit mois, troublait si profondément la sécurité accoutumée de leur île. » Il alla voir manœuvrer, à portée de canon de l'escadre anglaise, plusieurs divisions de la flottille, dont l'amiral Bruix, qui venait d'en être nommé commandant en chef, vantait sans cesse les progrès. En se retrouvant avec ces grenadiers, dont il avait tant de fois éprouvé le courage, il sentit redoubler sa confiance, et ne douta plus d'aller bientôt conquérir à Londres le sceptre de la terre et des mers.

Cependant, on était arrivé aux premiers jours du mois d'août, et Napoléon reconnut qu'il ne pouvait être entièrement prêt qu'au mois de septembre. En attendant, il voulut donner à l'armée une grande fête, propre à électriser davantage encore les troupes, en distribuant lui-même les premières décorations de la Légion d'honneur, qui venait d'être instituée. Cette cérémonie, célébrée le jour anniversaire de sa naissance, au bord de l'Océan et en présence des escadres anglaises, offrit un spectacle magnifique, dont les contemporains ont gardé un long souvenir. Au centre d'un immense amphithéâtre, calculé de manière à pouvoir y placer toute l'armée, fut élevé un trône pour l'empereur; à droite et à gauche, des gradins avaient été disposés pour recevoir les grands dignitaires, les ministres, les maréchaux. En face, s'étendaient 100,000 hommes, presque tous vétérans de la République, qui, les yeux fixés sur Napoléon, attendaient le prix de leurs exploits. Les croix, par une noble et héroïque allusion, étaient déposées dans les casques et les boucliers de Duguesclin et de Bayard, et les officiers ainsi que les soldats appelés à les recevoir, sortis des rangs, s'étaient avancés jusqu'au pied du trône impérial. Napoléon, debout, leur lut la formule si belle du serment de la Légion d'honneur, puis tous ensemble, au bruit des fanfares et des détonations de l'artillerie, levèrent la main en disant : NOUS LE JURONS!...

Ces scènes grandioses, dont Napoléon possédait à un si haut degré le magique instinct, ne s'effacent jamais de l'esprit de ceux qui en ont été les témoins. La presse britannique, injurieuse et arrogante, se raillait de Napoléon, de ses préparatifs et de tout cet appareil militaire; mais, sous ses plaisanteries forcées, on entendait les éclats de rire convulsifs du railleur tremblant de ce dont il paraît rire. L'agitation était extrême en Angleterre, l'inquiétude profonde et universelle. Toutes les forces anglaises de l'intérieur se bornaient à 170,000 soldats et à 150,000 volontaires, dispersés en Angleterre et en Irlande, sur tous les points du rivage où le danger pouvait se faire craindre. Qu'eussent-ils fait, même deux fois plus nombreux, contre les 150,000 Français, soldats accomplis, que Napoléon pouvait jeter de l'autre côté du détroit et concentrer en une seule masse? Aussi restait-il assez indifférent devant ces préparatifs militaires, qui le faisaient sourire beaucoup plus sincèrement que les chaloupes ne faisaient rire les journalistes anglais. La seule force réelle de l'Angleterre consistait dans sa formidable marine; mais celle-ci était dispersée sur toutes les mers, et, dans l'incertitude où était l'Amirauté des véritables projets de Napoléon, elle ne pouvait nulle part se concentrer assez rapidement pour les faire avorter.

C'est sur ces entrefaites que le brave et infortuné Latouche-Tréville, dévoré par une sourde maladie, succomba le 20 août dans le port de Toulon, à la veille de mettre à la voile. Cette triste circonstance ajournait forcément l'expédition. Napoléon s'adressa aussitôt au ministre de la marine, Decrès, pour qu'il eût à lui proposer un amiral capable de succéder au commandement de Tréville. Entraîné par un sentiment d'ancienne amitié, le ministre mit en avant Villeneuve, dont le nom est resté attaché à une si malheureuse célébrité. Cet amiral avait de l'esprit, de la bravoure, la connaissance pratique de son état; mais il était dépourvu de toute fermeté de caractère. Marin intrépide, prêt à affronter tous les périls, il laissait paralyser toutes les ressources de son esprit par une double faiblesse : l'appréhension qu'excitait en lui la responsabilité du commandement et cette idée fatale d'infériorité

qui ne sert qu'à engendrer la démoralisation. Le coup d'œil pénétrant de Napoléon l'avait bien jugé; mais les protestations rassurantes du ministre firent un instant évanouir ses inquiétudes. Cependant ses préventions devaient bientôt se justifier. L'empereur avait modifié son plan, en ce sens que les amiraux Missiessy et Villeneuve devaient sortir de Rochefort et de Toulon, afin d'entraîner les Anglais à leur poursuite dans les mers d'Amérique, pour permettre à Ganteaume d'aller jeter 15,000 hommes sur les côtes d'Irlande, puis de revenir dans la Manche protéger le départ de la flottille. Missiessy accomplit sa mission; mais Villeneuve, après quelques avaries, rentra dans le port de Toulon, profondément découragé par cet essai infructueux. Bientôt une perte nouvelle, celle de l'amiral Bruix, si remarquable par son caractère, son expérience et la portée de son esprit, vint porter un dernier coup au succès futur de l'expédition; il ne restait plus que des hommes dévoués, mais incapables d'élever l'énergie de leur volonté à la hauteur des projets de Napoléon. L'empereur songea un moment à diriger l'expédition sur l'Inde, pensant qu'enlever ce vaste empire aux Anglais serait un résultat magnifique, qui pourrait le consoler de l'ajournement de ses desseins directs sur l'Angleterre. Néanmoins, l'entreprise de Boulogne l'emporta; le plan fut arrêté dès les premiers jours de mars (1805), et les ordres expédiés en conséquence. Ils consistaient encore à attirer les Anglais dans les Indes et les Antilles, où l'escadre de l'amiral Missiessy éveillait déjà leurs inquiétudes, puis à revenir brusquement dans les mers d'Europe, avec une réunion de forces supérieure à toute flotte anglaise. L'amiral Villeneuve devait partir au premier vent favorable, passer le détroit, toucher à Cadix, y rallier l'amiral espagnol Gravina avec son escadre, puis voguer vers la Martinique, se joindre à Missiessy et attendre Ganteaume, qui avait ordre de profiter du premier coup de vent d'équinoxe qui écarterait les Anglais, pour sortir de Brest avec 21 vaisseaux. Cette réunion générale présenterait une force énorme de 50 à 60 vaisseaux, dont la concentration ne s'était jamais vue dans aucun temps et sur aucune mer. Cette combinaison gigantesque s'appuyait néanmoins sur des prévisions si profondément calculées, que le ministre Decrès lui-même convenait qu'elle offrait les plus grandes chances de succès. Les flottes, devant partir sur la fin de mars, employer le mois d'avril à se rendre à la Martinique, le mois de mai à se réunir, le mois de juin à revenir, se trouveraient dans la Manche vers les premiers jours de juillet. Pendant ce temps, Napoléon se rendait en Italie pour y passer des revues, donner des fêtes, cacher ses projets sous les apparences d'une vie somptueuse; puis, au moment fixé, il partirait secrètement en poste, se rendrait en cinq jours de Milan à Boulogne, et, tandis qu'on le croirait encore au delà des Alpes, il frapperait sur l'Angleterre le coup dont il la menaçait depuis si longtemps.

Ce projet grandiose échoua par la fatalité des circonstances. L'amiral Villeneuve, après avoir réussi à sortir de Toulon, avait rallié à Cadix la division espagnole de Gravina et s'était dirigé vers la Martinique; mais, par un hasard presque inouï dans la saison, Ganteaume, qui devait le rejoindre, n'avait pu trouver un seul jour pour sortir de Brest. Il ne s'était jamais vu, de mémoire d'homme, que l'équinoxe ne se fût point manifesté par quelque coup de vent. Il fallut donc que Napoléon modifiât encore une fois son plan. Villeneuve reçut l'ordre de revenir en Europe avec Gravina, de débloquer le Ferrol où il devait trouver 12 vaisseaux, de rallier à Rochefort Missiessy, probablement revenu des Antilles, de se présenter devant Brest pour ouvrir la mer à Ganteaume, ce qui porterait à 56 vaisseaux la somme totale de ses forces, et enfin d'entrer dans la Manche avec cette escadre, la plus formidable qui eût jamais paru sur l'Océan. Cette fois encore, la fortune se refusa impitoyablement à la réalisation de ce dessein; mais ce ne fut plus la faute des circonstances: c'est Villeneuve seul qui, par ses irrésolutions, disons le mot, par sa pusillanimité, fit avorter la grande expédition. En remontant vers le Ferrol, le 22 juillet 1805, il rencontra l'amiral anglais Calder, qui s'avançait à la tête de 15 vaisseaux pour lui barrer le chemin. Villeneuve, qui avait 20 vaisseaux, lui livra bataille et le força à la retraite. Ce succès aurait dû ranimer son courage; mais comme, en se retirant, les Anglais avaient emmené 2 vaisseaux, il se crut déshonoré et tomba dans un état d'abattement voisin du désespoir, tandis que tous ses équipages étaient remplis d'ardeur. A la Corogne, où il se rendit ensuite, il trouva les ordres pressants de Napoléon et des paroles encourageantes, au lieu du blâme sévère qu'il redoutait; mais rien ne put relever son énergie. Sans cesse poursuivi par le fantôme menaçant de Nelson, il ne songea qu'à l'éviter. Il n'avait cependant rien à craindre pour sa réputation et sa responsabilité en accomplissant sa mission, car Napoléon ne cessait de lui écrire: « Faites-vous battre, même détruire, pourvu que, par vos efforts, la porte de Brest s'ouvre à la flotte de Ganteaume. » C'est du 15 au 20 août que l'empereur fut en proie à la plus vive attente. Des signaux préparés sur les points les plus élevés de la côte devaient lui apprendre si la flotte française apparaissait à l'horizon. Toutes les troupes étaient embarquées, avec les chevaux, l'artillerie et tout le matériel. On n'attendait plus que Villeneuve pour lever l'ancre. Que faisait alors ce malheureux amiral? Tandis que Napoléon était dévoré d'impatience sur la plage de Boulogne, il avait fait voile vers Cadix, tournant ainsi le dos au but de sa mission, qui était de débloquer Brest.

Il est impossible de se figurer à quelles explosions de colère se livra Napoléon, lorsqu'il lui fallut renoncer à l'espoir de voir arriver sa flotte dans le détroit. Il n'avait plus que quelques jours devant lui pour opérer sa descente en Angleterre, soit à cause de la saison, qui allait devenir moins favorable, soit parce qu'une troisième coalition, nouée par l'Angleterre, allait l'appeler sur le continent, où il entendait déjà gronder sourdement l'orage. « Il se livra, dit M. Thiers, à une longue diatribe sur la faiblesse, sur l'incapacité de tout ce qui l'entourait, se dit trahi par la lâcheté des hommes, déplora la ruine du plan le plus beau, le plus sûr qu'il eût conçu de sa vie, et montra dans toute son amertume la douleur du génie abandonné par la fortune. Tout à coup, revenu de cet emportement, il se calma d'une manière soudaine, et, reportant son esprit avec une surprenante facilité de ces routes fermées de l'Océan vers les routes ouvertes du continent, il dicta pendant plusieurs heures de suite, avec une présence d'esprit, une précision de détail extraordinaires, le plan de l'immortelle campagne de 1805. Il n'y avait plus trace d'irritation ni dans sa voix ni sur son visage. Chez lui, les grandes conceptions de l'esprit avaient dissipé les douleurs de l'âme. Au lieu d'attaquer l'Angleterre par la voie directe, il allait la combattre par la longue et sinueuse route du continent, et il allait trouver sur cette route une incomparable grandeur, avant d'y trouver sa ruine. »

Boulogne (AFFAIRE DE), nom sous lequel on désigne ordinairement la seconde tentative armée du prince Louis Bonaparte pour renverser le gouvernement de Louis-Philippe. L'échec de Strasbourg ne l'avait point découragé; soit que, suivant le précepte de son auteur favori, Machiavel, il fût décidé à tout entreprendre plutôt que de se laisser oublier, soit que ceux qui l'entouraient cherchassent à entretenir ses espérances, soit enfin que l'indulgence avec laquelle l'avait traité le gouvernement qu'il avait attaqué l'eût rendu plus téméraire, il résolut de recommencer au nord l'entreprise hardie qui avait avorté à l'est. Réfugié en Angleterre, il suivait d'un regard anxieux la marche des événements qui se déroulaient en Europe; il voyait la France, que l'on représentait comme avilie, parce qu'elle refusait de se jeter dans les aventures, s'agiter toute frémissante en face des hautains mépris de l'Angleterre. Par une imprudence sans exemple, les ministres de Louis-Philippe venaient de réveiller les traditions impériales en décidant la translation des cendres de Napoléon aux Invalides et l'envoi du duc de Joinville à Sainte-Hélène. Toutefois, le prince s'exagérait singulièrement ses chances de succès; il était loin d'avoir pour lui la bourgeoisie, qui règle ses opinions sur les fluctuations de son comptoir, et qui, par conséquent, est toujours hostile aux changements politiques; il comptait sur l'armée, qui ne le connaissait point et que la discipline enchaînait au drapeau; et il négligeait la seule classe où vivaient encore dans toute leur puissance les souvenirs de l'empire, c'est-à-dire le peuple: il l'a bien reconnu depuis. Il était entré en communication avec les chefs du parti républicain; mais ceux-ci avaient bien vite reconnu que, si l'auteur des *Idées napoléoniennes* les acceptait comme auxiliaires, il n'entendait nullement identifier sa cause et ses principes avec les leurs. M. Degeorge, rédacteur du *Progrès du Pas-de-Calais*, eut à Londres, avec le prince, une entrevue où les deux programmes furent nettement expliqués. Le journaliste démocrate, voyant que la cause qu'il défendait n'avait rien à gagner à une substitution de gouvernement, termina la conversation par ces paroles: « Puisqu'il en est ainsi, nous vous recevrons à coups de fusil. » Le prince sourit, lui serra affectueusement la main et lui exprima le regret de n'avoir pu s'entendre avec la démocratie.

Il faut croire, cependant, qu'il avait un plus grand nombre d'affidés, et que la conspiration avait de plus fortes racines que le procès ne l'a révélé. Il est certain que le général Duchant, commandant de Vincennes, avait promis de livrer le fort confié à sa garde; le général Magnan, commandant de la division du Nord, figurait de son côté sur la liste des fidèles impérialistes, et l'on est en droit de supposer que les régiments formant sa division avaient été travaillés; car, aussitôt après l'événement, ils furent disséminés dans les garnisons du Midi. Enfin, le colonel Husson, qui commandait le 42e régiment de ligne, en garnison à Calais, avait promis de se réunir avec ses soldats aux conjurés, dès que ceux-ci auraient opéré leur débarquement. De Boulogne, on se porterait rapidement sur Calais, puis sur Lille; on marcherait sur la capitale avec toute la division du Nord, tandis que les adhérents de Paris s'empareraient à l'improviste des Tuileries.

Il y avait dans ces calculs une apparence de justesse bien capable d'enflammer d'impatientes ardeurs, sans parler d'autres motifs qui devaient encourager le prince et lui faire précipiter sa tentative. Ainsi, après s'être vu, pour ainsi dire, dédaigné des hommes officiels, il en avait été subitement recherché, presque courtisé. Après avoir follement défié la France, les hommes d'Etat anglais n'étaient pas fâchés de créer des embarras à son gouvernement. Ainsi lord Melbourne avait reçu le prince en audience; lord Palmerston lui avait fait une secrète visite, dans laquelle il lui laissa peut-être entrevoir des espérances que sa haine pour Louis-Philippe le poussait à faire miroiter aux yeux d'un prétendant, mais qu'il ne songeait guère à réaliser. Des promesses, soit; mais des effets, c'est autre chose. Il y a loin de la coupe aux lèvres; on croirait que ce proverbe a été fait à l'usage des hommes d'Etat en général, et des hommes d'Etat anglais en particulier. Enfin, le bruit courait dans le monde diplomatique que M. de Brunow, l'ambassadeur de Russie, avait fait aussi sa visite d'encouragement. Certes, ni le ministère anglais ni l'ambassadeur de Nicolas ne désiraient une restauration napoléonienne; mais on trouvait ce moyen excellent pour distraire les esprits de la question d'Orient, détourner les colères de Louis-Philippe et affaiblir son gouvernement en y jetant de nouvelles inquiétudes. Toutefois, ce n'est point de ce côté que l'affaire se révèle sous son aspect le plus original, à en croire, du moins, certains historiens. Ceux-ci affirment que le gouvernement français lui-même aurait, par l'intermédiaire d'agents secrets, agi sur le prince pour le pousser à l'entreprise, afin de pouvoir mettre la main sur un compétiteur dangereux. M. Thiers lui-même aurait prêté la main à cette intrigue; mais ceci est loin d'être prouvé. Il paraît cependant que l'ambassadeur français à Londres était instruit de tout; qu'il recevait les déclarations les plus exactes et les plus détaillées, sans même avoir à les payer. « Je n'ai pas besoin d'argent, écrivait-il; les révélations viennent me trouver. » Mais si le gouvernement français eut vent de l'entreprise, il était bien mal renseigné sur l'époque et le lieu du débarquement; car il ne prit aucune précaution pour y parer, et les résistances que rencontra le prince Louis furent instantanées, individuelles; rien n'était prévu, aucun ordre n'avait été donné. Si donc on peut croire que le prince fut, sans le savoir, l'instrument de la diplomatie étrangère, rien ne montre que les ministres de Louis-Philippe l'aient fait tomber dans un piége, comme on les en a accusés.

Le premier noyau des conjurés se composa naturellement du personnel qui avait déjà figuré à Strasbourg. Parmi les nouveaux, un des plus actifs fut M. Forestier, commis négociant, qui, en 1839, était entré en relation avec M. Fialin de Persigny. Plein de zèle et d'enthousiasme pour la cause napoléonienne, il distribuait à Paris des brochures bonapartistes dans les casernes, les cabarets; échauffait les anciens souvenirs chez les vieux militaires, surveillait tous les détails, ne négligeait aucun préparatif. Ce fut lui qui acheta les uniformes que les conjurés endossèrent au moment du débarquement. Un autre affilié, M. Aladenize, lieutenant au 42e régiment de ligne, détaché en garnison à Saint-Omer, faisait de la propagande impérialiste avec autant d'activité et de dévouement. A Lille, l'homme le plus important du complot était M. Le Duff de Mésonan, ancien chef d'escadron d'état-major mis à la retraite en 1838, et qui nourrissait d'aigres ressentiments contre le gouvernement de Louis-Philippe. Ce fut dans cette ville qu'il se rencontra plusieurs fois avec le général Magnan, qu'il gagna à la cause du prince Louis Bonaparte. Les conjurés crurent alors que l'heure d'agir avait sonné. Il y avait néanmoins des dissentiments parmi eux: les rédacteurs du *Capitole*, journal impérialiste, et tous ceux qui suivaient en France le cours des événements voulaient qu'on ajournât l'exécution du complot à la mort de Louis-Philippe, ou tout au moins à une brouille complète de M. Thiers avec la dynastie; mais à Londres on était impatient, et l'on résolut de courir les risques d'une solution immédiate. Ce fut la côte de Boulogne que l'on choisit comme lieu de débarquement, tant à cause de la proximité que parce qu'on s'y reliait directement avec la division du Nord au moyen de la garnison, formée du 42e de ligne, régiment auquel, comme nous l'avons dit, appartenait le lieutenant Aladenize. Arrivés à Boulogne, les conjurés devaient enlever le détachement du 42e, se porter sur la ville haute, s'emparer du château, contenant cinq mille fusils; appeler le peuple aux armes, puis se porter rapidement sur les grandes places du Nord, où l'on comptait sur de puissantes intelligences.

Dans le courant de juillet (1840), le prince fit affréter un bâtiment à vapeur, l'*Edinburgh-Castle*, appartenant à la compagnie des paquebots à vapeur de Londres, affrétement qui eut lieu par l'intermédiaire de M. Nupello, négociant de la Cité, totalement étranger à la conspiration. Le 4 août, les armes, les munitions, les bagages furent transportés à bord, et, le 5 au matin, le prince s'embarqua avec ses compagnons. Quand on se fut éloigné des côtes, le prince donna ses instructions, distribua des armes et annonça que le moment de l'exécution était arrivé. On revêtit les uniformes, on chargea les armes, et chacun se tint prêt pour le débarquement, qui eut lieu vers quatre heures du matin sur la côte de Wimereux, à une lieue environ de Boulogne. Le prince avait aussi apporté un aigle vivant, dressé à tourner en cercle autour de lui; on a dit qu'il obtenait ce résultat en plaçant tout bonnement un morceau de lard sous son chapeau. Les bonapartistes comptaient beaucoup sur cet aigle apprivoisé pour émerveiller les masses: c'était se fier un peu trop à la bêtise humaine. Quatre hommes seulement, parmi lesquels se trouvait le lieutenant Aladenize, les attendaient sur la plage. A peine débarqués, les conjurés virent accourir une brigade de douaniers qui, ne pouvant se rendre compte de ce rassemblement, ne savaient s'ils avaient devant eux des contrebandiers ou des naufragés. Environnés de toutes parts, ils durent se joindre au cortége, malgré la résistance de leur chef, qui alléguait la fatigue. « Il n'y a pas de fatigue qui tienne, s'écria M. de Mésonan, il faut marcher. » Et on les entraîna jusqu'à la ville. Les conjurés s'avançaient autour d'un drapeau tricolore, surmonté d'une aigle, et sur lequel étaient inscrites les grandes victoires de l'empire. Lorsqu'ils furent arrivés au poste de la Grande-Rue, composé de quelques soldats du 42e commandés par le sergent Morange, M. de Mésonan et le lieutenant Aladenize s'avancèrent vers les soldats, qui avaient pris les armes à la vue de cette étrange troupe, et essayèrent inutilement de les faire entrer dans le mouvement. Ce triste début ne les découragea point, et ils se portèrent vers la caserne du 42e. Il était cinq heures du matin, et les officiers n'étaient pas encore arrivés. Aladenize pénètre dans la caserne, fait lever les soldats, les range en bataille, leur annonce que Louis-Philippe a cessé de régner et les exhorte à reconnaître le neveu de l'empereur. En ce moment, le prince pénètre dans les cours avec son cortége; Aladenize le présente aux soldats, qui commencent à se laisser ébranler, et des cris de *Vive l'empereur!* se font entendre. Mais la scène change brusquement de face. Le capitaine Col-Puygellier et les sous-lieutenants de Moussion et Ragon, qui ont été prévenus, accourent pour maintenir les soldats dans le devoir. Alors eut lieu une scène tumultueuse. Le capitaine Col-Puygellier avait mis l'épée à la main; les conjurés s'emparent aussitôt de son bras. Cependant il oppose une résistance opiniâtre et éclate en reproches contre ceux qui le retiennent. Sa voix est couverte par les cris de *Vive le prince Louis!* « Où est-il donc? s'écrie-t-il alors. — Me voilà, capitaine, répond la prince en s'avançant; soyez des nôtres, et vous aurez tout ce que vous voudrez. — Prince Louis ou non, reprend l'intrépide capitaine, je ne vous connais pas; je ne vois en vous qu'un conspirateur... Qu'on évacue la caserne! » En s'exprimant ainsi, il continuait ses efforts pour se dégager, tout en criant avec force: « Assassinez-moi, mais je ferai mon devoir. » Enfin, les éclats de cette lutte bruyante ont éveillé l'attention de deux compagnies du 42e; les sous-officiers accourent et arrachent Col-Puygellier aux conjurés, qui font un mouvement en arrière. Bientôt ils reviennent en rangs serrés, le prince Louis en tête; c'est une tentative suprême et désespérée. Le capitaine Col-Puygellier s'avance au-devant de lui, le somme de se retirer et le menace, en cas de refus, de faire usage de la force. C'est alors que le prince Louis, levant sur l'héroïque capitaine un pistolet armé, l'ajusta précipitamment; Col-Puygellier se détourna, et la balle atteignit un grenadier en pleine figure.

Les conjurés n'avaient pas prévu une résistance aussi opiniâtre et surtout un échec au premier poste qu'ils essayeraient d'enlever; ce coup de pistolet devint le signal de leur retraite. Les principaux compagnons du prince, jugeant l'entreprise avortée, le supplièrent de gagner le bateau à vapeur qui l'attendait en rade. Il le pouvait presque sans obstacle; mais il avait encore quelque espoir et il insista pour marcher sur la ville haute. Le sous-préfet, averti à son tour, accourait seul au-devant des conjurés; il les somma de se séparer et, pour toute réponse, reçut dans la poitrine un coup de l'aigle qui surmontait le drapeau. Il s'éloigne précipitamment et fait battre le rappel dans les rues, tandis que le maire ordonne au capitaine du port de s'emparer du paquebot. Les conjurés arrivent cependant aux portes de la ville haute; mais ils les trouvent fermées et s'efforcent en vain de les briser à coups de hache. Ils se dirigent alors vers la colonne élevée à la mémoire de la grande armée. Lombard, qui portait le drapeau, veut aller le planter sur le sommet; mais bientôt la force armée arrive de toutes parts, grenadiers du 42e, gardes nationaux et citoyens. Toute résistance devient inutile; le prince est obligé de mettre bas les armes et de se rendre avec ceux qui l'entouraient; le reste se disperse et fuit dans toutes les directions, à l'exception de Lombard, qui fut pris dans l'intérieur même de la colonne.

Les fugitifs, arrivés à la côte, ne trouvèrent ni leur bâtiment ni aucune embarcation; ils se jetèrent alors sur un bateau de sauvetage, après s'être débarrassés de leurs armes, et s'efforcèrent de le pousser au large. Des coups de fusil partirent en ce moment des rangs de la garde nationale: le colonel Voisin fut blessé, le sous-intendant Faure fut tué, et le poids de son corps, dans sa chute, fit chavirer le frêle esquif, qui jeta dans la mer

tous ceux qui *le montaient. Ce fut une scène* émouvante et terrible. Les gardes nationaux, réunis sur le rivags, criblèrent de balles ces malheureux conjurés, qui se débattaient dans l'eau sans défense et sans abri, et qui durent revenir à terre pour ne pas périr au milieu des flots. Tandis que le prince et le colonel Vaudrey *étaient conduits au château*, on arrêtait dans les rues de Boulogne le général Montholon et le colonel Parquin, ainsi que les principaux conjurés. Le nombre total des arrestations fut de cinquante-trois.

Tout d'abord on ne vit que le côté grotesque de l'affaire et sa mise en scène ridicule. « Le petit chapeau, l'épée d'Austerlitz, l'aigle apprivoisé, dit M. Taxile Delord, servirent de point de mire aux plaisanteries des journaux; mais un général à demi gagné, un régiment presque embauché, une maison *militaire* réunie autour de M. Louis Bonaparte, attestaient que la mise en scène burlesque de cette conspiration cachait un fond sérieux. » C'était bien là ce qui inquiétait l'entourage du roi-citoyen, et les journaux qui prenaient le mot d'ordre dans les antichambres des ministères s'efforcèrent *de cacher leur trouble sous une foule de* phrases à effet. Il en avait été de même à Strasbourg, et la facilité des officiers à se laisser entraîner, l'indécision des soldats étaient de nature à provoquer bien des réflexions.

Dès que les détails furent connus à Paris, il y eut dans la presse officielle un concert d'indignations et de malédictions contre le prince. Voici en quels termes le *Constitutionnel*, qui depuis....., s'exprimait sur l'affaire de Boulogne : « Le fils de la reine Hortense avait » été insensé à Strasbourg; aujourd'hui, il est » odieux. Sa monomanie de prétendant faisait » hausser les épaules; elle indignera aujourd'hui tous les cœurs honnêtes.

» Que nous veut-il ce jeune homme, et que » nous est-il? Le peuple français entoure de » ses respects et de son amour la mémoire de » *son empereur; est-ce à dire que tout* ce qui » s'appelle Bonaparte a le droit de venir troubler le repos de la France? Monsieur Louis » s'est mis en tête qu'il avait des droits à la » couronne. Sur cette prétention, que 33 millions de Français pourraient s'arroger aussi » bien que lui, il ramasse quelques mécontents » et s'attaque à la France même. Il se croit » héroïque, et il n'est que tristement ridicule; » il se dit patriote, et il sert, bien pauvrement, » il est vrai, la cause des plus mortels ennemis de son pays.

» Dans tout cela, il n'y a pas même de courage. En nos temps, où l'humanité a la voix » si haute, il y a peu de dangers de mort pour » les prétendants (7 août)....

» Les détails de l'entreprise insensée tentée » par Louis Bonaparte prouvent que nous » *l'avons qualifiée ce matin comme elle le mé*ritait. Dans cette misérable affaire, l'odieux » le dispute au ridicule. Le chef de cette sotte » conspiration excite tout à la fois l'indignation et la pitié. La parodie se mêle au meurtre, et, tout couvert qu'il est de sang, Louis » Bonaparte aura la honte de n'être qu'un criminel grotesque. La misérable équipée du » prince Louis a soulevé dans le public plus » de dégoût que de colère. Si un brave soldat » n'avait pas été victime de son dévouement, » on n'aurait guère que des rires de pitié pour » cet extravagant jeune homme qui croit nous » rendre Napoléon, parce qu'il fait des proclamations hyperboliques et qu'il traîne après » lui un aigle vivant. Mais c'est une folie cruelle » que celle qui verse le sang des Français. La » société doit être vengée. Puisque le précé» *dent de Strasbourg n'a pas suffi*, il *faut* » qu'une sévère leçon soit donnée aux aventuriers coureurs de trônes, et qu'on leur apprenne une fois pour toutes que la couronne » de France n'est pas vacante. Aujourd'hui » nous en avons fini, grâce au ciel, avec une » faction ridicule, et un prétendant au moins » est à jamais tombé sous les sifflets du pays. »

C'est toujours un crime de tenter d'allumer une guerre civile au milieu d'un pays qui, sans être pleinement satisfait de son état politique, ne songe pas à renverser ceux qui tiennent le pouvoir, au prix de tous les maux qu'entraîne une tentative inopportune de révolution. Les républicains ne manquèrent pas d'exprimer aussi leur indignation contre le prince Louis Bonaparte; mais ils le firent en d'autres termes et cherchèrent, en outre, à *faire retomber la responsabilité de son* échauffourée sur la classe bourgeoise, sur ceux mêmes qui soutenaient le gouvernement de Louis-Philippe. « Si M. Louis Bonaparte, dit » le *National*, avait triomphé à Boulogne, si » la fortune l'avait conduit jusqu'à Paris, c'est » notre parti qu'il aurait trouvé en armes sur » la place publique, et c'est alors que nous lui » aurions demandé de quel droit il venait proposer à la France l'échange d'une couronne » contre une couronne, d'une dynastie contre » une dynastie. Mais alors aussi, c'est contre » nous, assurément, que se serait retournée cette race perverse qui ne salue que » la victoire, qui n'adore que la force, qui » place sous toutes ses idolâtries l'idolâtrie » de son bien-être; race sans cœur et sans » foi, qui aurait été la première à se prosterner devant *un* Napoléon *empereur et* » maître, qui rit aujourd'hui, qui raille et » insulte un prétendant déchu et perdu à » jamais. Pour insulter ainsi, il faudrait » pourtant n'avoir aucun reproche à se faire. » Mais qui donc a inspiré à ce prétendant la » folie de ses entreprises? On l'avait traité » en prince, et l'on s'étonne qu'il se soit cru des » droits de prince! On l'avait mis au-dessus de » la loi, et l'on s'étonne qu'il n'ait pas respecté » les lois! On a été jusqu'à menacer de la guerre » une nation voisine par rapport à lui, et l'on » ne veut pas qu'il se soit cru puissant et dangereux! On a ramené tous les souvenirs qui » se rattachent au nom qu'il porte, et l'on ne » veut pas qu'il ait songé à revendiquer l'héritage, lorsqu'un ministre avait proclamé sa » légitimité!... »

On sait le reste : le prince Louis fut jugé par la Chambre des pairs et défendu par la voix éloquente de M. Berryer, assisté de M. Marie. Quand il parla lui-même, il s'attacha généreusement à concentrer sur lui seul la responsabilité entière de l'événement, et il terminait sa propre défense par ces fières et nobles paroles :

« Quant à mon entreprise, je le répète, je » n'ai point eu de complices. Seul j'ai tout résolu : personne n'a connu à l'avance ni mes » projets, ni mes ressources, ni mes espérances. » Si je suis coupable envers quelqu'un, c'est » envers mes amis seuls. Toutefois, qu'ils ne » m'accusent pas d'avoir abusé légèrement de » courages et de dévouements comme les » leurs. Ils comprendront les motifs d'honneur » et de prudence qui ne me permettent pas » de révéler à eux-mêmes combien étaient » étendues et puissantes mes raisons d'espérer » un succès.

» Un dernier mot, messieurs. Je représente » devant vous un principe, une cause, une défaite. Le principe, c'est la souveraineté du » peuple; la cause, celle de l'empire; la défaite, » Waterloo. Le principe, vous l'avez reconnu; » la cause, vous l'avez servie; la défaite, vous » voulez la venger. Non, il n'y a pas de désac» *cord entre vous et moi*, et *je ne veux pas* » croire que je puisse être dévoué à porter la » peine des défections d'autrui.

» Représentant d'une cause politique, je ne » puis accepter comme juge de mes volontés et » de mes actes une juridiction politique. Vos » formes n'abusent personne. Dans la lutte qui » *s'ouvre, il n'y a qu'un vainqueur et un vaincu.* » Si vous êtes les hommes du vainqueur, je n'ai » pas de justice à attendre de vous, et je ne » veux pas de votre générosité. »

Une des circonstances les plus curieuses de ce grand procès fut la méfiance, justifiée ou non, que le général Magnan et M. Fialin de Persigny *inspiraient à tous les conjurés. Dans* la persuasion où ils étaient d'avoir été trahis, ils promenaient leurs soupçons de l'un à l'autre, les arrêtant parfois en même temps sur ces deux personnages, dont l'attitude, d'ailleurs, semblait quelque peu embarrassée. Ajoutons que le prince jugeait ces soupçons mal fondés.

On connaît l'issue du procès : par arrêt du 6 octobre, le prince fut condamné à une prison perpétuelle; ses compagnons à des peines diverses, suivant l'importance de chacun et la part qu'il avait prise au complot.

Pour de plus amples détails, nous renvoyons le lecteur à l'excellente suite que M. Élias Regnault a donnée à l'*Histoire de dix ans* de M. Louis Blanc. C'est dans cet ouvrage que nous avons puisé la plupart des renseignements qui nous ont servi pour la rédaction de cet article.

BOULOGNE-SUR-SEINE, ville de France (Seine), arrond. et à 14 kilom. S.-O. de Saint-Denis, à 8 kilom. O. de Paris, sur la rive droite de la Seine; pop. aggl. 13,606 hab. — pop. tot. 13,944 hab. Cette localité, agréablement située entre le *bois qui porte son nom* et la Seine, s'appelait, sous les premiers rois capétiens, *Menus-lès-Saint-Cloud*. Du Breuil, dans son *Théâtre des antiquités de Paris*, nous apprend qu'en 1319 Philippe V, dit *le Long*, « donna permission aux citoyens de sa bonne ville de Paris et aultres, qui avoient été en pèlerinage visiter l'église Nostre-Dame de Boulogne-sur-la-Mer, de faire bastir et construire une église au village de Menus-lez-Saint-Cloud, et en icelle instituer et ordonner une confrairie entre eux. » La nouvelle église, érigée en paroisse en 1343, devint un but de pèlerinage pour tous les habitants de la contrée. En 1429, un prédicateur, le frère Richard, cordelier, y opéra de véritables prodiges par son éloquence. Le *Journal de Charles VII* rapporte que les Parisiens accoururent en foule pour l'entendre, et à *leur retour* « bruslοient tables de jeu et tabliers, cartes, billes et billards, murelis et toutes choses semblables; et les damoiselles, tous les atours de leur tête, comme bourreaux, touffeaux, pièces de cuir ou de baleine, qu'elles mettoient en leurs chaperons pour estre plus roides; les *demoiselles* laissèrent leurs *cornes* et leurs queues, et grand foison de leurs pompes. » L'église où s'étaient opérées de si merveilleuses conversions attendit pendant cinq siècles son achèvement. Comme celle de Boulogne-sur-Mer, elle devait offrir une nef flanquée de transsepts rectangulaires; mais, faute de ressources suffisantes, on ne put construire ces transsepts. Il appartenait à notre époque de voir terminer cet intéressant monument. Des crédits ont été alloués à cet effet par l'Etat, en 1860, et la direction des travaux de restauration et d'achèvement de l'édifice a été confiée à M. E. Millet. Actuellement, l'église de Boulogne est pourvue des deux transsepts projetés jadis, et sa nef s'est augmentée d'une travée. Les vieilles masures qui l'emprisonnaient au nord et qui servaient de sacristie ont été démolies, et sur leur emplacement on a établi un jardin. Toutes les parties basses des éperons du chœur, ainsi que l'intérieur du sanctuaire et les croisées à meneaux, ont été restaurées ou reconstruites. Il en a été de même des chéneaux et gargouilles qui surmontent les éperons de la balustrade en pierre formant couronnement. Du centre du transsept s'élève un clocher octogone, avec un étage à jour décoré de pilastres et surmonté d'une flèche en charpente entièrement recouverte de plomb. *L'ancien porche méridional*, du XVIe siècle, a été remplacé par un petit porche plus en harmonie avec le style de l'édifice. Enfin, le tympan de la porte principale de la façade ouest a été décoré d'un bas-relief dû au ciseau de M. Pascal et représentant la légende de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, c'est-à-dire la *Vierge débarquant avec deux anges.*

BOULOGNE (bois de), promenade habituelle du Paris élégant, une des principales et des plus fréquentées. Il a *pendant longtemps été* désigné sous le nom de *forêt de Rouvray*, à cause des chênes rouvres qui y poussaient en toute liberté, abritant quelques huttes de bûcherons et de charbonniers. Des bourgeois de Paris, revenant d'un pèlerinage à Boulogne-sur-Mer, obtinrent la permission d'édifier sur les bords de la Seine une église pareille à celle qu'ils avaient visitée. En l'année 1319, le jour de la Purification, le roi de France, Philippe V, dit le Long, posa la première pierre de Notre-Dame de Boulogne, au hameau de Menus-lez-Saint-Cloud, qui devint le village de Boulogne-sur-Seine. En 1320, la forêt de Rouvray abdiqua son ancien nom, et, se plaçant sous l'invocation de la nouvelle église, s'appela *bois de Notre-Dame de Boulogne.* En 1417, le bois de Notre-Dame de Boulogne, qu'on appelait aussi *bois de Saint-Cloud*, adopta définitivement la dénomination de *bois de Boulogne*. Toutefois, nous voyons encore, beaucoup plus tard, Olivier le Daim, barbier et ministre de Louis XI, prendre les titres de capitaine du pont de Saint-Cloud et garde général de la garenne de Rouvray. *Lors de la Révolution*, le bois de Boulogne *ne* présentait guère à la vue des promeneurs que des arbres décrépits, craquant sous le poids des ans. Napoléon Ier le dota de plantations nouvelles et d'avenues, et en fit une des promenades les plus agréables des environs de Paris; mais, en 1815, lors de l'invasion étrangère, les soldats de Wellington et les cosaques d'Alexandre, campés sous ses ombrages, le ravagèrent et le mutilèrent. En 1840, la construction de l'enceinte fortifiée en diminua l'étendue : il ne compta plus que 765 hectares de superficie et 13,760 m. de tour. Enfin, en 1852, il a été distrait du régime forestier et concédé à la ville de Paris, qui l'a fait disposer en superbe parc à l'anglaise. Resserré du côté d'Auteuil, agrandi du côté de Longchamps, le bois de Boulogne embrasse main*tenant plus de 900 hectares.* Il est *enclos de* murs et fermé par onze grilles, savoir : deux au nord, la porte Maillot et la porte de Neuilly; quatre à l'ouest, les portes de Saint-James, de Madrid, de Bagatelle et de Longchamps; deux à l'extrémité méridionale, celle de Boulogne et celle des Princes; les trois dernières font communiquer le bois avec les villages d'Auteuil et de Passy et avec le faubourg de Chaillot : celle qui donne sur Passy s'appelle la Muette. — Les voitures pénètrent dans le bois de Boulogne, dont l'entrée est gratuite, et plusieurs omnibus y aboutissent de l'intérieur de Paris. Il a sur nos jardins publics cet immense avantage qu'on le trouve ouvert à toute heure du jour et de la nuit. Pourquoi faut-il que la vie galante y ait établi son centre d'action? Mais n'anticipons pas; *finissons-en avec le sérieux, avant d'en*trer dans le domaine du plaisant.

Le bois de Boulogne a donc été considérablement embelli depuis que la ville de Paris en a pris possession. Un simple jardinier, qui, sans éducation première, dessinait sur le terrain les jardins paysagers les plus pittoresques, M. Warée, *créa le premier ces amélio*rations importantes. C'est sur ses indications qu'une rivière, dont les eaux entourent des îles verdoyantes, a été creusée. Les chaussées principales ont été macadamisées et bordées de gazon. Des routes spacieuses, de larges avenues, dont plusieurs sont éclairées au gaz sur une longueur de plus de 1,000 m., aboutissent maintenant à des sites ravissants, à des lacs, à des chalets, à deux cascades artificielles, à des restaurants, à des cafés, à des jeux et à des divertissements de toutes sortes. Une enceinte nouvelle a été tracée. Par suite, le bois se trouve limité, à l'est, par les fortifications; à l'ouest, par la rive droite de la Seine, depuis la ville de Boulogne jusqu'à Neuilly; enfin, au nord et au sud, par deux vastes boulevards, défendus au moyen d'un saut-de-loup, et qui s'étendent, des *fortifications à la Seine*, sur une longueur de plus de 8 kilom. Ces deux boulevards sont bordés d'une grille élégante, d'un modèle uniforme, au delà de laquelle s'élève tout un monde de villas et de gracieux cottages.

Dans le bois de Boulogne se voyait autrefois le *château de Madrid*, *attribué au roi Fran*çois Ier, qui l'aurait construit en souvenir et sur les dessins de celui où Charles-Quint le tint captif après la défaite de Pavie. Il s'y rendait fréquemment et s'y plaisait beaucoup. Henri II et Charles IX le réduisirent aux proportions galantes d'une retraite mystérieuse. Henri III le consacra à des plaisirs singuliers, y fêta ses mignons et y fit élever des lions, des ours et d'autres bêtes féroces, qu'il aimait à voir aux prises avec des taureaux. Mais, une nuit, ce *dépravé sanguinaire* rêva *que ces* animaux voulaient le dévorer; le lendemain, il donna l'ordre de les tuer et de les remplacer par des meutes de petits chiens. C'est au château de Madrid que Jean Hindret établit, en 1656, les premières fabriques de bas au métier. Ce lieu de plaisance, dont les principales *parties furent détruites sous* Louis XV, *n'est* plus qu'un restaurant, rendez-vous de la société élégante de Paris. Non loin de là est Bagatelle, charmante demeure que le comte d'Artois fit construire en soixante-quatre jours, et qui porta aussi le nom de Folie-d'Artois. On lisait, au-dessus de sa porte, ces trois mots en guise d'épigraphe : *Parva sed apta.* Bagatelle servit à des fêtes publiques sous la Révolution. Le duc de Bordeaux y fut élevé, et elle est aujourd'hui la propriété du marquis de Hertfort.

Le château de la Muette, qui fait également partie du bois de Boulogne, était dans l'origine un rendez-vous de chasse, où Charles IX, le héros de la Saint-Barthélemy, venait tirer le cerf et le sanglier, en attendant qu'il se donnât le royal plaisir de chasser au huguenot, du haut du balcon du Louvre. Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, l'offrit au jeune roi Louis XIII, en 1610. La Muette était devenue la propriété d'un sieur Fleuriau d'Amenonville, lorsque la duchesse de Berry, cette aimable fille du régent qui mourut dans une orgie, l'achèta en échange du château de Madrid. *Lorsque les plaisirs de toutes sortes* eurent tué la duchesse, en 1719, la Muette resta au domaine royal; réparé, augmenté d'un étage, agrandi par ses jardins aux dépens du bois de Boulogne, ce galant réduit, qui avait donné asile aux excès et aux scandales de la Régence, reçut, quelques années plus tard, à son arrivée en France, Marie-Antoinette, qui, la veille de son mariage, y passa la nuit. Le couple royal l'habita les premiers mois qui suivirent l'avénement de Louis XVI au trône, et c'est de la Muette que fut daté l'acte par lequel ce roi renonçait à son droit de joyeux avénement. La première ascension aérostatique qu'on ait vue à Paris fut entreprise par Pilâtre des Roziers et le marquis d'Arlandes, le 21 octobre 1783, à une heure cinquante-quatre minutes de l'après-*midi, dans les jardins de la Muette.* Ce fut dans ces mêmes jardins que la commune de Paris offrit, le 14 juillet 1790, aux fédérés, un banquet de 15,000 couverts. L'année d'après, une partie de la Muette fut vendue comme bien national; l'autre demeura la propriété de l'Etat, puis de la couronne, jusqu'en 1803, *époque à laquelle elle fut aliénée. Le fameux* facteur d'instruments de musique, Sébastien Erard, fut longtemps propriétaire de la Muette, où il avait rassemblé une galerie précieuse de tableaux. Après sa mort, le docteur Guérin y installa un établissement orthopédique.

Continuons notre promenade. Devant la *Muette est le Ranelagh*, bal *champêtre* longtemps en vogue et qui fut le berceau du cancan, rendez-vous des Madeleines les plus en vogue et les moins repentantes, dont la devise est : « Sans danser peut-on vivre un jour? » La plus timide d'entre ces belles pécheresses vous chantera :

> *J'ai le front pur et l'âme d'une sainte;*
> Je tiens fort bien ma plac', dans un festin...
> J'ai le défaut de boire un peu d'absinthe,
> Et n'mets jamais un' goutt' d'eau dans mon vin.

L'inventeur de ce genre d'établissement, qui comporte la promenade dans les bosquets, les concerts, la danse et les feux d'artifice, était un lord d'Irlande. Celui qui importa chez nous la noble création du lord se nommait Morisan. Il était protégé par le prince de Soubise, gouverneur du château de la Muette et grand gruyer; mais le grand maître des eaux et forêts de la généralité de Paris, siégeant à la table de marbre du Palais-de-Justice, fit fer*mer le Ranelagh*, *qui avait ouvert ses portes* le 25 juillet 1774. Les juges dont était président ce personnage, qui n'aimait pas la danse, reçurent l'opposition du procureur général du roi aux actes de permission donnés par le prince de Soubise. « Nous permettons, dit un arrêt du 3 juillet 1779, de faire assigner aux délais de l'ordonnance, en la cour, Morisan et Renard, et cependant, par provision, ordonnons que, dans le jour de la signification du présent arrêt, lesdits Morisan et Renard seront tenus, chacun en droit soi, de faire abattre et démolir les cheminées, fours et fourneaux par eux construits dans le bois de Boulogne; faisons aussi défense par provision, auxdits Morisan et Renard, de récidiver d'allumer dans leurs loges, enceintes, Ranelagh et baraques, aucuns feux, sous peine de galères. Au surplus, faisons défense de continuer aucuns ouvrages, à peine d'être, les contrevenants, ouvriers et voituriers, emprisonnés sur-le-champ. » Le Ranelagh triompha de ses ennemis, et prospéra pendant de longues années. Il était célèbre surtout sous la Restauration, et ses bals de nuit seuls sont restés en vogue de notre temps. *Si jadis la mère y conduisait sa fille, à présent* l'ingénue qui s'y égare dans le doux espoir d'un prince russe dépose ses parents au vestiaire, par mesure de prudence. Là, plus d'une dame du lac vient achever le rêve commencé aux alentours de la Cascade, rêve émaillé de cachemires et de huit-ressorts; là encore, plus

d'une biche (c'est le nom de ces dames) vient sourire aux vieux cerfs de la finance et aux jeunes daims de la fashion.

La vogue du Ranelagh a beaucoup souffert de la création du Pré-Catelan. Qu'était-ce, il y a dix ans, que le Pré-Catelan? Un amas de sable et de cailloux, une lande effondrée, raboteuse et marécageuse, mesurant quatre hectares, qui furent concédés, le 27 mars 1856, à M. Nestor Roqueplan, pour une période de quarante années, à la condition d'y faire un établissement public. M. Ernest Ber se chargea de mettre en valeur ces quatre hectares. Le 12 avril, les terrassiers se mettaient à l'œuvre, et on transportait deux cent cinquante mille tombereaux de terre végétale et de terre de bruyère pour les premiers travaux de nivellement et de remblai. Des légions de jardiniers, sous la direction de M. Barillet-Deschamps, jardinier en chef du bois de Boulogne, improvisèrent un Eden sur cette terre désolée. En trois mois, et moyennant 400,000 francs, le miracle fut accompli. Huit mille arbres, des essences les plus rares et du plus beau feuillage, se trouvèrent plantés en un clin d'œil; de toutes parts se groupèrent d'immenses corbeilles de fleurs, de vertes pelouses, des massifs, des constructions légères et charmantes, kiosques, chalets, pavillons, cafés, cabinet de lecture, restaurant, théâtres de prestidigitation, de marionnettes, un théâtre des fleurs, muni de herses à gaz, de dessous, de trucs et de machines comme un spectacle de féeries, décoré de plantes nouvelles venues à grands frais de Belgique et de Hollande, enfin un aquarium de pisciculture. Ajoutons que la concession, qui n'était d'abord que de quatre hectares, s'étendit à plus de cent mille mètres. Tous les dimanches, à trois heures, le concert Musard attire la foule au Pré-Catelan.

L'origine de ce nom de Pré-Catelan doit être rappelée. Devant l'établissement lyrique, à l'ancien carrefour de la Croix-Catelan, s'élève une petite pyramide qui rappelle une lugubre histoire. Arnauld de Catelan, troubadour provençal, le charme et la gloire de la cour de Béatrix de Savoie, avait été envoyé au roi Philippe le Bel. Le roi, qui était alors dans son manoir de Passy, chargea une escorte d'aller au-devant du poëte; mais le bruit s'était répandu que Catelan apportait, de la part de la comtesse, de l'or et des bijoux, et il fut tué par ceux qui avaient mission de le protéger. On ne trouva sur lui que des parfums et des liqueurs. Les gens de l'escorte vinrent dire qu'ils n'avaient pas rencontré le troubadour. Des recherches, ordonnées par le roi, firent découvrir le cadavre dans les broussailles; mais on supposa que les assassins appartenaient aux bandes qui infestaient la forêt. La vérité ne tarda pas à être connue. Le capitaine de l'escorte se présente à quelque temps de là devant le roi, les cheveux embaumés d'une essence inconnue à la cour de France, et dont l'origine provençale se trahissait. Une perquisition amena la découverte d'une foule d'objets provenant d'Arnauld de Catelan. Les coupables furent brûlés vifs, et Philippe le Bel éleva à la mémoire de la victime la pyramide qui existe toujours.

Le bois de Boulogne offre encore à la curiosité publique le Jardin zoologique d'acclimatation, où se promènent des zèbres et des lamas; puis les glacières de la ville de Paris, où se recueillent, chaque hiver, environ trente millions de kilogrammes de glace. A ses portes, sur l'avenue de Saint-Cloud, est l'Hippodrome, magnifique spectacle équestre, ouvert quatre fois par semaine, de 3 à 5 heures de l'après-midi. Construit d'abord au rond-point de l'Etoile, un incendie le détruisit le 27 juillet 1846.

A l'extrémité sud-ouest et dans l'enceinte même du bois de Boulogne, entre Boulogne et le pont de Suresnes, s'étend la plaine de Longchamps, achetée en 1854. Il a fallu des travaux considérables pour la réunir au bois et y créer un vaste hippodrome, répondant à toutes les exigences pour les courses du gouvernement et celles de la Société d'encouragement. La plaine était coupée par un bras de la Seine, inutile à la navigation; un mur de clôture et un mamelon élevé, au sommet duquel apparaissait l'ancien cimetière de Boulogne, la séparaient du bois. Le mur a été jeté bas; le mamelon a fourni 220,000 mètres cubes de déblais, qui ont servi à niveler la plaine et à combler le bras du fleuve. Certaines parties de ce vaste fossé, ayant été réservées, forment à présent trois pièces d'eau reliées entre elles par un petit ruisseau qui, après avoir serpenté dans la plaine, où il baigne le pied d'un ancien moulin à vent, va aboutir à la porte de Longchamps. L'hippodrome contient deux pistes de 30 mètres de largeur : l'une, tracée dans la plaine, a 2,000 mètres de longueur; l'autre, qui se développe en partie sur le plateau en pente douce, reliant la plaine au bois, est de 4,000 mètres. De vastes et élégantes tribunes, adossées à la Seine en face du bois, ont été construites en 1856; elles peuvent donner accès à 5,000 personnes. Douze kilomètres de route de 20 mètres de largeur ont été disposés autour des pistes et sur les rives de la Seine. La route qui côtoie le fleuve se prolonge par un boulevard en dehors du bois jusqu'au pont de Saint-Cloud. Deux cent mille pieds d'arbres et d'arbustes ont été, en 1855, jetés dans la plaine, en massifs isolés, ménageant des perspectives sur le mont Valérien, Saint-Cloud, Meudon, le viaduc du chemin de fer de Versailles, le pont de Suresnes, Neuilly et le clocher de Boulogne. Une cascade, qui n'a pas moins de 14 mètres de hauteur sur 64 de largeur, se dresse à l'ancienne porte de Longchamps, et est alimentée par le trop-plein des lacs et les ruisseaux du bois. Quant à la plaine située entre le pont de Suresnes et Neuilly, elle ne fut attaquée qu'en 1856; un champ d'entraînement, complément indispensable du magnifique hippodrome, fut établi à cette époque dans cette nouvelle partie du bois.

Le bois de Boulogne est, chaque année, le but de la promenade célèbre de Longchamps. Ce fut au commencement du règne de Louis XV que se régularisèrent ces pèlerinages fameux de la haute société de Paris à l'abbaye de Longchamps, pendant les trois derniers jours de la semaine sainte, pèlerinages qui, comme tant d'autres, eurent pour but la galanterie, l'ostentation ruineuse et cette dévotion commode que les gens du monde pratiquent au grand profit du haut clergé. Le monastère de Longchamps, qui aura son article spécial dans ce Dictionnaire (V. LONGCHAMPS), abbaye de religieuses de l'ordre de Saint-François, fondé vers le milieu du XIII[e] siècle par Isabelle, sœur de saint Louis, a compté des princesses parmi ses religieuses; mais Henri IV s'étant avisé d'y aller prendre une maîtresse, Catherine de Verdun, à laquelle il donna un prieuré et dont il protégea le frère, la discipline en fut singulièrement compromise. Les nonnes de Longchamps ne tardèrent pas à se livrer à toutes sortes de scandales. Elles portèrent des « vêtements immodestes » et leurs parloirs furent ouverts « aux premiers venus ». Les relations avec la capitale devinrent de plus en plus fréquentes, et les Parisiens préludaient par des promenades partielles à la grande promenade périodique. Une célèbre actrice de l'Opéra, M[lle] Le Maure, fit, en 1729, retentir de ses notes brillantes les voûtes de l'église de Longchamps, et tout Paris vint l'entendre. Les religieuses, formées à ses leçons, chantèrent *Ténèbres* pendant la semaine sainte, et le succès fut tel, que l'abbesse se mit en quête de belles voix et en demanda aux chœurs de l'Opéra. Les dryades du *Triomphe de l'Amour* se transformèrent en vierges du Seigneur, et l'on accourut comme au spectacle : on assiégea les portes, on escalada les galeries, on se hissa sur les tombeaux, sur les autels, on se glissa un peu partout, et il y eut plus d'une fois erreur sur la qualité des vierges chantantes, plus d'une fois confusion entre celles qui l'étaient toute l'année et celles qui ne l'étaient que trois jours l'an, tant il est vrai que l'habit fait le moine. L'effroyable cohue dura plusieurs années. Certain mercredi saint, le flot mondain trouva portes closes par ordre de M. de Beaumont, archevêque de Paris. Le pèlerinage annuel n'en continua pas moins, l'habitude était prise; mais on tourna l'église au lieu d'y entrer : c'était une inauguration des promenades, une fête publique du printemps, un salut donné en grande pompe aux premiers rayons du soleil, aux feuilles nouvelles et aux modes à venir. On y accourut de Paris, de Saint-Germain et de Versailles, à pied, à cheval et en voiture, les dames en grande toilette, les officiers de la maison du roi en brillant uniforme, la finance avec ses dorures, ses diamants et son opulence de fraîche date, les filles d'Opéra dans leur luxe insolent, les beautés à la mode, les *impures*, comme on les appelait, se pavanant dans leur effronterie acclamée. Dès le mercredi saint le défilé commence : carrosses somptueux, carrosses de remise, calèches, fiacres, cabriolets, chaises à porteurs, vinaigrettes, encombrent les allées des Champs-Elysées et du bois de Boulogne; les cavaliers font piaffer leurs élégantes montures et menacent d'écraser les piétons, qui nomment tout haut les maîtresses avouées des princes et des ducs. Allez, rois d'un jour et reines d'une heure, qui ferrez d'argent vos fringants chevaux et dorez vos laquais, pendant que le peuple souffre et geint; allez, société prodigue, société désordonnée, société en putréfaction, allez à Longchamps, où vous guette la ruine, au retour vous trouverez la Révolution qui s'apprête à venger vos mépris, vos duretés et vos scandales.

De 1750 à 1760, Longchamps atteignit son apogée. Une certaine solennité y présidait, et le sceptre de la mode n'y était pas encore laissé aux mains des courtisanes. Cela vint vite, grâce aux fermiers généraux et aux grands seigneurs, qui se disputèrent au poids de l'or des filles sans nom, sans esprit, sans cœur, parfois sans beauté, ramassées dans la boue et, comme par une sorte de dépravation raffinée, hissées de la borne abjecte au trône triomphal. Ainsi les *Mémoires* secrets nous disent qu'à la promenade de mars 1768, favorisée par un temps admirable, « les princes, les grands du royaume » se montrèrent « dans les équipages les plus lestes et les plus magnifiques; » Bachaumont, qui ne songe guère à critiquer, ajoute : « Les filles y ont brillé à leur ordinaire; mais M[lle] Guimard, la *belle damnée*, comme l'appelle M. Marmontel, a attiré tous les regards par un char d'une élégance exquise, très-digne de contenir les grâces de la moderne Terpsichore. Ce qui a surtout fixé l'attention du public, ce sont les armes parlantes qu'a adoptées cette courtisane célèbre : au milieu de l'écusson se voit un *marc* d'or, d'où sort un *guy* de chêne. Les Grâces servent de supports, et les Amours couronnent le cartouche. Tout est ingénieux dans cet emblème. » Bachaumont est bien de son temps; il ne s'aperçoit pas que ce blason révèle un lucre honteux, il oublie l'impudence de l'aveu pour ne songer qu'à l'esprit de l'effrontée ballerine, qui d'ailleurs vivait sur une bonne feuille, comme disait Sophie Arnould, la feuille des bénéfices, ayant parmi ses amants un évêque, M. de Jarente. La chanteuse Duthé succéda à la Guimard dans le rôle de *beauté à la mode*. En avril 1771, elle apparaît à Longchamps dans un équipage doré, traîné par six chevaux comme celui d'une princesse du sang. Deux jours de suite elle excite l'admiration; elle se croit sans rivale; mais, le troisième jour, un équipage également doré, également traîné par six chevaux, vint galoper à côté du sien. Une obscure petite fille, au museau de Chinoise, M[lle] Cléophile, danseuse en double de l'Opéra, venait opposer carrosse contre carrosse et faire assaut avec la beauté fade et régulière de la Duthé. L'ambassadeur d'Espagne, le duc d'Aranda, s'était donné le *noble* plaisir d'équiper ainsi la petite Cléophile, cette jolie pécheresse qu'un mal horrible, que le ténor Lainez appelait *anti-social*, allait bientôt tuer. Un an après, la Duthé fut huée et sifflée; elle était alors la maîtresse du comte d'Artois, marié depuis peu à Marie-Thérèse de Savoie. Ainsi, à Longchamps comme partout, les reines éprouvent l'inconstance du public. Cette fois, les Parisiens prenaient parti pour la comtesse délaissée, malgré le mot de M. de Bièvre, qui, instruit des visites du comte d'Artois chez la courtisane, avait dit : « Las de *biscuits de Savoie*, il vient prendre *du thé*. »

L'affluence de comédiennes et de femmes équivoques offrait un spectacle si scandaleux, qu'on tenta, en 1776, de fermer les portes du bois durant la semaine sainte; mais cette tentative avorta. En 1777, l'héroïne de Longchamps fut la tragédienne Raucourt, la protégée de Marie-Antoinette, en dépit d'une vie licencieuse et désordonnée. La promenade de 1780 fut des plus brillantes, malgré le froid. La file des équipages allait sans interruption depuis la place Louis XV jusqu'à la porte Maillot, entre deux haies de soldats du guet. Les voitures circulaient plus librement dans le bois, dont la garde était confiée à la maréchaussée. On signala comme des merveilles deux carrosses de porcelaine. L'un, occupé par la duchesse de Valentinois, avait pour attelage quatre chevaux gris pommelé, dont les harnais étaient de soie cramoisie, brodée en argent; le second appartenait à M[lle] Beaupré, figurante de l'Opéra; il était enrichi de peintures représentant les amours de Diane et d'Endymion. Toute l'admiration se porta sur le second véhicule, que traînaient quatre chevaux isabelles, harnachés de velours bleu foncé, rehaussé d'une élégante et somptueuse broderie en or. Le quatrain suivant, œuvre d'un poëte qui passait, fut remis respectueusement à la duchesse éclipsée :

> Belle Valentinois, laissez sous la remise
> Ce carrosse fragile, avec raison vanté;
> La vertu d'opéra doit, en toute entreprise,
> L'emporter en fragilité.

Le char de la Beaupré, dont le prince de Montbarrey avait fait les frais, reparut l'année suivante avec un prince du sang, le duc de Chartres, pour écuyer cavalcadour : « Ce qui, dit la chronique, n'augmenta pas pour lui la vénération publique. » Le Longchamps de 1781 brilla peu, malgré la présence du comte et de la comtesse d'Artois, du duc et de la duchesse de Bourbon. Il y eut pendant quelques années diminution progressive dans le luxe et le nombre des équipages. Pourtant les modes atteignaient un degré d'extravagance qui aurait dû augmenter encore les splendeurs et les folies de leur fête annuelle. Les étoffes *opéra-brûlé*, *entrailles de petit-maître*, *soupir étouffé*, *cuisse de nymphe émue*, *ventre de puce en fièvre de lait*, faisaient alors les délices du beau monde; les hommes se coiffaient à l'*oiseau royal*, *au cabriolet*, *à la Ramponneau*, *à l'hérisson*; les femmes se coiffaient *à l'enfant*, pour plaire à la reine, qui venait de perdre ses cheveux à la suite d'une couche, et les poufs disaient leur dernier mot; on allait voir paraître les gigantesques bonnets à la *Belle-Boule*, à la d'*Estaing*, au ballon *à la Montgolfier*, au *Port-Mahon*, au *compte rendu*, *aux relevailles de la reine*, les chapeaux *à la caisse d'escompte*, chapeaux *sans fond*, comme leur marraine. Les carrosses massifs avaient été remplacés par les wiskys ou garricks. Il en parut un au Longchamps de 1786, qui fit merveille. Cette année-là, les demoiselles Adeline et Deschamps, de la Comédie-Italienne, furent acclamées. La première avait reçu de M. Weynnerange, intendant des postes et relais, un présent de mille louis pour son Longchamps. La seconde est nommée par Delille, dans une *Epître sur le luxe* :

> Cette beauté vénale, émule de Deschamps,
> Des débris de vingt ducs scandalise Longchamps.

Cette Deschamps, qui se vantait d'avoir, à trente ans, dévoré deux millions, était montée à un degré d'opulence qui lui fit adopter le luxe insolent de border les bourrelets de sa chaise percée de dentelles d'Angleterre, et d'orner de strass les harnais de ses chevaux. Dix années qu'elle passa à Saint-Lazare vengèrent son mari de ses désordres.

Une modification essentielle, introduite au Longchamps de 1787, lui rendit un moment son primitif éclat. On renonça à suivre la route inégale et sablonneuse de l'abbaye, pour adopter l'allée qui va de la Muette à Madrid. Depuis longtemps on n'avait vu tant de monde tant de voitures aussi belles et aussi bizarres; les wiskys y brillaient surtout; beaucoup de petits-maîtres, beaucoup de dames avaient fait faire une voiture différente pour chaque jour. Un wisky, plus bizarre et plus galant que les autres, accapara la curiosité; ce wisky était surmonté d'une Folie avec sa marotte : dedans étaient quatre marionnettes, deux de chaque sexe, saluant à droite et à gauche sans cesse; tout cela était mené par un ânon joliment harnaché, et un jockey dirigeait l'animal. On lisait sur la voiture : « *D'où viens-je? Où vais-je? Où suis-je?* » Le marquis de Villette passa pour être l'auteur de cette ingénieuse critique, que l'on appela la *Parodie de Longchamps*. La Révolution interrompit Longchamps, que les vainqueurs de thermidor devaient ressusciter. Avril 1797 vit la *jeunesse dorée* prendre ses ébats à Longchamps, le jour du ci-devant mercredi saint. Une foule élégante et badine vint y chercher un parfum d'ancien régime; mais il y eut encore peu de voitures, et l'on ne distingua qu'un seul équipage à quatre chevaux conduit par des laquais vêtus à l'anglaise. Le jeudi, les équipages se montrèrent plus nombreux, allant et venant sur deux lignes parallèles. La citoyenne Tallien, la citoyenne Récamier; deux comédiennes, la citoyenne Lange, qui devait épouser un carrossier, et la citoyenne Mézeray, qui devait aller tomber, pour ne plus se relever, à deux pas de l'égout de Montmartre et mourir folle, après avoir captivé un instant le maître de l'Europe, bien d'autres sirènes et bien d'autres nymphes eurent les honneurs de la journée. Le vendredi, on compta deux mille voitures, et les mêmes héroïnes reparurent avec des toilettes différentes. Franconi avait réuni ses musiciens dans une vaste *gondole*, qu'escortaient une foule d'écuyers; il donna un concert ambulant aux promeneurs, depuis la place Louis XV jusqu'à Bagatelle. Des troupes à pied et à cheval, des agents de police s'échelonnaient sur toute la route, car le gouvernement était averti qu'une grande conspiration se préparait et que l'on devait profiter de Longchamps pour prendre le *chemin de la Révolte*. Les Parisiens raillaient les nouveaux enrichis, insolents et superbes. Les *merveilleux* de l'an VIII figurèrent à Longchamps en habit gros bleu, brodé en soie bleu de ciel, à *collet triplement juponné*, avec cravate nouée sur le côté gauche, gilet à la *débâcle*, et demi-chemise de batiste. Les couleurs chamois, serin et violet dominaient dans les ajustements des dames. La coiffure en vogue était le fichu en marmotte sur un chapeau de paille. En 1800, Longchamps mêle à sa fête le spectacle d'une revue. « Les promeneurs étaient nombreux, dit M. Alfred Deberle dans *Dupuytren*, de fringants équipages emportaient les oisifs dans le tourbillon des Champs-Elysées; des cavaliers lancés à bride abattue fendaient l'air déjà parfumé des douces émanations du printemps. Les *incroyables*, en habits carrés et coiffés en caniches, lorgnaient effrontément de tous côtés; quelques *merveilleuses* en costume grec essayaient de lutter de grâce contre les caprices de la mode. Des jeunes gens, ayant les cheveux coupés à la Titus ou à la Caracalla, escortaient de jeunes femmes aux perruques blondes, frisottées à la Bérénice ou à la *sacrifiée*, qui portaient majestueusement sur le bras les plis relevés de leur robe de linon traînante. » Les préoccupations du jour étaient moins à la mode qu'à la guerre, on s'entretenait du premier consul. On l'avait vu le matin même passer en revue les régiments qui traversaient Paris pour se rendre aux frontières. Les noms de Masséna et de Moreau, ceux de Bonaparte et de Cambacérès circulaient de bouche en bouche. Le temps n'était pas loin où les coquettes allaient porter du linon sur la chemise au mois de mars, même au mois de janvier, laissant la robe, collée aux cuisses, dessiner les formes (non pas celles de la taille seulement) drapées dans une simple mousseline bien claire et sans apprêt appliquée comme un linge mouillé sur la peau. Les femmes en vinrent à paraître presque nues à Longchamps; après avoir accommodé leurs cheveux au *sentiment*, elles eurent sur le sommet de la tête des houppes appelées *tempérament*, ce qui fit dire : « Nos femmes ont quitté le sentiment; elles n'ont plus que du tempérament. » Les élégants brillaient dans les dîners au bois de Boulogne; la pelouse du Ranelagh était en faveur. Luce de Lancival nous a laissé un tableau de Longchamps en l'an X :

> Célèbre qui voudra les plaisirs de Longchamps,
> Pour moi, je choisis mieux le sujet de mes chants,
> Mon pinceau se refuse à la caricature.
> J'abandonne à Callot la grotesque figure
> Du dédaigneux Mondor, brillant fils du hasard,
> Pompeusement assis au même char
> Dont naguère il ouvrait et fermait la portière.
> Ce fat, tout rayonnant de son luxe éphémère
> Et qui, pour trois louis s'estime trop heureux
> De louer un coursier qui sera vendu deux;
> Et nos Vénus, sortant de l'écume de l'onde, [monde,
> Qui prennent le grand ton pour le ton du grand
> Et pensent anoblir leurs vulgaires appas,
> En affichant le prix que les paye un Midas.
> Ce qui déplaît à voir n'est point aimable à peindre,
> Et Longchamps me déplaît, à parler sans rien feindre.
> Tout Paris à Longchamps vole. Qu'y trouve-t-on?
> Maint badaud à cheval, en fiacre, en phaéton,
> Maint piéton vomissant mainte injure grossière,
> Beaucoup de bruit, d'ennui, de rhume et de poussière.

La résurrection de Longchamps, que nous devons au Consulat surtout, que remit en honneur l'Empire, que la Restauration a niai-

sement continuée et que nous continuons plus niaisement encore, n'a pas été interrompue, même lorsque les chevaux des cosaques rongeaient les arbres des Champs-Elysées et que les dames du grand monde s'égaraient au bois de Boulogne avec nos amis les ennemis.

Toutefois, les splendeurs de la semaine sainte ont pâli. Grâce aux embellissements du bois de Boulogne et à la multiplication des voitures, les Champs-Elysées et le bois sont devenus, dans ces dernières années, une sorte de Longchamps perpétuel. La promenade brillante qui durait trois jours dure maintenant toute l'année; aussi, quand revient la date tant célébrée autrefois, la promenade de Longchamps, du mercredi saint au vendredi saint, ressemble, à peu de chose près, à celle des autres jours de l'année. Quelques fiacres de plus, voilà tout; ajoutez quelques industriels qui affichent leurs noms et leurs adresses sur des véhicules bariolés, quelques esclaves de la routine grelottant de froid et d'ennui sous leurs grotesques costumes de carnaval. Longchamps passe maintenant sans produire de variations appréciables dans les modes, et ce n'est plus là que les tailleurs, les couturières et les modistes viennent s'inspirer des goûts nouveaux. Il y a peut-être bien encore des provinciaux qui attendent la mode de Longchamps pour se commander un pantalon; mais leur déception est énorme lorsqu'un chroniqueur bien informé leur apprend, par la voie du journal, que le chapeau se met toujours sur la tête et l'habit par-dessus le gilet, que les pantalons d'aujourd'hui ressemblent à s'y méprendre à ceux de l'an dernier, avec cette seule différence qu'ils sont plus neufs. Nous qui n'habitons point Carpentras ni la Cannebière, nous n'avons plus d'illusions à nous faire: Longchamps se meurt, Longchamps est mort, Longchamps n'est plus qu'un souvenir et qu'un fantôme! La signification spéciale de l'institution est perdue. D'ailleurs, trois jours, pour le Paris nouveau, ne suffisaient plus à la glorification des parvenus et des courtisanes; les plates vanités et le vice triomphant ont voulu que la fête durât du 1er janvier au 31 décembre. *Aller au bois* est aussi indispensable au dandysme parisien, que la promenade à Longchamps au beau monde d'autrefois. Dès les premières invitations du printemps, le gala des voitures et des cavaliers commence donc son défilé dans l'avenue des Champs-Elysées jusqu'au bois de Boulogne. Quel empressement! quelle foule, à pied, à cheval, en voiture! Certains jours, le spectacle est féerique! tous les heureux, tous les comblés, tous les repus de la veille, défilent là en quelques heures; la cour y montre aussi ses splendeurs, mais en tenue simple et digne, comme pour donner une leçon aux Phrynés de chrysocale.

Aux puissances du jour fait cortége tout ce que Paris a de riche, de jeune, d'amoureux, de beau, toutes les parures et toutes les souillures, toutes les hontes qui s'étalent, tous les fronts qui se vendent, toutes les turpitudes qui s'achètent. L'altière Laïs, toute couverte de diamants, vole dans un brillant équipage, écrasant de son faste la grande dame dont elle dévore la dot, couchant en joue les hommes en place et les financiers. Les filles d'Opéra, les danseuses, les actrices, les biches en activité et les cocottes en demi-solde, s'élancent pimpantes, rayonnantes, le bouquet au sein, la jupe étalée, le sourire aux lèvres, faisant envie à la bourgeoise demi-décente qui pare l'adultère de couleurs trompeuses, et qui usurpe l'estime dont elle est indigne; faisant envie à la fillette éblouie, suspendue au bras du piéton et qu'une nuance sépare encore de la courtisane; faisant envie à la modiste éprise du luxe et du plaisir, et qui n'attend qu'une occasion de quitter Arthur pour un prince en *off* et pour devenir une dame du lac accomplie. Il est des métamorphoses surprenantes parmi ces femmes emportées par le tourbillon mondain et qui, comme des nuées de sauterelles, vont s'abattre sur le bois de Boulogne; elles montent et descendent, selon que le hasard leur amène des imbéciles plus ou moins riches. Le caprice, l'engouement, des rapports inconnus, hideux le plus souvent, font que la petite fille dédaignée la veille, et qu'on ne regardait pas, est préférée à toutes ses compagnes. Elle roule tout à coup en voiture à la Daumont dans cette même avenue où ses regards sollicitaient vainement, hier encore, des adorateurs de passage. Le commis, l'étudiant, qui lui donnait pour régal une côtelette dans sa mansarde, la voit passer triomphante et n'en peut croire ses yeux. L'autre, qui hier menait elle-même, aux applaudissements de ses adorateurs, sa *victoria* ou son *panier*, retombe aujourd'hui dans la misère; après avoir mené un train de duchesse, elle devient, dans son abjection, le lot du laquais qui la servait naguère. Autour de ces créatures qui apparaissent, brillent et s'éclipsent dans une atmosphère de poudre de riz, de truffes et d'absinthe, autour de ces échappées de caboulot devenues beautés à la mode, autour de ces héroïnes de petits théâtres qui font prime sur la place et de ces bayadères du Château des Fleurs qui plument la poule aux œufs d'or en levant la jambe à hauteur de l'œil, autour de toutes ces drôlesses et de toutes ces princesses, filles de portiers et danseuses légères, dames aux camellias et pinceuses de cancan, femmes à barbe et filles de marbre, ou de plâtre, ou de boue, vertus à vingt francs et vertus à cent mille francs, autour de ces phalènes maquillées et musquées, autour de ces papillons de jour et de nuit que le champagne enivre, que les chiffons affolent, que l'or attire, que le gaz brûle, que l'hôpital réclame, que le ruisseau attend, bourdonne tout un essaim de jeunes hommes dont la destinée ressemble beaucoup à la leur. Les voyez-vous parader à cheval, prêtant l'oreille à l'argot de ces tapageuses et de ces noceuses? Certains les envient; ne sont-ils pas brillants, jeunes, fêtés? D'autres les méprisent, ces gandins et ces cocodès, stupides rejetons des muscadins et des merveilleux, millionnaires éphémères qui croquent en six mois la fortune paternelle. Biches et gandins, cocottes et cocodès sont bien faits pour s'entr'aider à culbuter dans l'égout que cache la splendide végétation du bois. La finance et la Bourse envoient aussi d'assez gros contingents à la promenade du Paris moderne. Mondor y vient toujours montrer son ventre et son ennui, et plus d'une Mme Angot y fait ruisseler ses diamants et piaffer ses quatre chevaux. La foule est d'ailleurs mêlée, depuis le sénateur dont la calèche miroite au soleil, jusqu'au petit rentier qui se pavane avec sa maisonnée dans un cabriolet de remise; depuis le poëte qui, à l'écart, cherche une rime rebelle, jusqu'au brillant sportman qui passe comme un trait dans un nuage de poussière; depuis le jockey qui tient fièrement en laisse quelque cheval de race jusqu'au valet emmitouflé dans sa lévite à fourrures et qui promène gravement sous son bras quelque chien de bonne maison. Bien des caricatures seraient à esquisser çà et là, de nombreux ridicules seraient à peindre; mais qui de vous ne les a vus? qui de vous ne les a devinés? Il y a, par exemple, dans cette foule qui passe bruyamment, certaine classe de cavaliers intermittents qui, voués à l'omnibus toute la semaine, montent à cheval le dimanche; ceux-là veulent aussi *aller au bois*. Les cavaliers dominicaux veulent à tout prix éblouir les actrices des Délassements-Comiques; à cet effet, ils ne manquent point, en arrivant près de ces dames, de donner à leur monture de louage un petit nom de familiarité: « Allons, Castagnette...; allons, Ténébreux... » Il y a encore le petit monsieur qui tripote tous les jours à la Bourse sur la mort, la fuite ou l'abdication des monarques étrangers. Le dimanche venu, il loue un coupé, homme et bêtes, à trois francs l'heure; le cocher endosse pour la circonstance une redingote à rotonde et met à son chapeau un galon de trois doigts surmonté d'une cocarde jaune, et en cet équipage on roule vers la porte Maillot. Le cocher est baptisé John et reçoit une haute paye de dix francs pour appeler son maître *monsieur le comte* devant les cocottes de haut style; en doublant la somme, *monsieur le comte* devient *monsieur le duc*. Cette innocente supercherie est assez fréquente pour faire supposer qu'elle engendre des félicités inouïes. Le sexe faible a d'ailleurs à sa disposition les mêmes ressources, et il en use. Promenez-vous au bois de Boulogne, écoutez les conversations au café, au restaurant, au spectacle, et vous reviendrez à Paris surpris, étonné qu'il y ait encore au soleil tant de barons et de baronnes, de comtes et de comtesses après une révolution qui, dit-on, a supprimé tous les titres. A vrai dire, le bois de Boulogne est l'endroit par excellence où la vie ennuyée, fiévreuse, incertaine, se montre fardée, insolente et radieuse. Tout y est factice, disposé en trompe-l'œil, tout y est éphémère, tout y est peint, et il semble que les arbres mêmes aient reçu une couche de vernis; l'illusion et le mensonge y règnent. Salon champêtre où l'on se rend sans se connaître, où l'on se connaît sans se parler, et où l'on se parle sans se rien dire, le bois de Boulogne est le passe-temps obligé des désœuvrés et des inutiles. Ceux dont les facultés intellectuelles sont entièrement dans les jambes de leur cheval y réussissent à merveille, et impressionnent notamment les vicomtesses de ruolz errantes aux alentours de la Cascade et les dames du lac en quête d'un Roméo fidèle et surtout généreux. C'est là que la haute prostitution vient narguer le siècle et s'afficher; c'est là que se cotent les denrées de la galanterie.

Il est encore un autre bois, le bois de Vincennes, que fréquente, aux jours de courses, la bicherie dorée et nauséabonde; nous en dirons sans doute quelques mots à l'ordre alphabétique. Mais là, ces petites dames se trouvent moins dans leur élément; pour arriver à Cythère, il leur faut traverser le faubourg Antoine, où l'on rencontre ces braves et vigoureux ouvriers—se promenant en menuisiers, leur *scie* sous le bras — qui, d'une voix de Stentor, crient à ces dames du lac: « Et du pain! — As-tu fini? — La Morgue n'a pas faim. — Et ta sœur? » Ces rudes paroles sonnent moins agréablement à leurs oreilles que les *chââmante*, *adoâble*, *paôle d'honneu*, que leur susurrent les *incoyables* dégénérés du bois de Boulogne. Et puis, en traversant le dur faubourg, elles sont quelquefois exposées, elles le savent bien, à frôler de la roue de leur rapide voiture les haillons des vieux parents qu'elles ont abandonnés, ou ceux d'une jeune sœur restée sage et pauvre. A quoi bon courir la chance de rencontres si peu agréables? Aussi, on le comprend, la cocotte déserte bravement cette promenade, et nous l'en félicitons (le bois de Vincennes).

Boulogne (LE BOIS DE), comédie en un acte, de Legrand et Dominique, suivie d'un divertissement, représentée à la foire Saint-Laurent, le 24 juillet 1723. Cette pièce, qui n'est qu'une fantaisie, atteste que nos aïeux recherchaient volontiers le bois de Boulogne lorsqu'ils voulaient prendre leurs ébats loin des regards indiscrets. A défaut de cascades, de lacs, de champ de course et de restaurants renommés, ils y trouvaient tout l'assaisonnement des plaisirs champêtres. Le fond de la pièce n'a rien de particulier. Pantalon et le docteur, par l'entremise d'une vieille tante qu'ils ont gagnée, engagent les deux nièces de cette charitable personne à se trouver au bois de Boulogne, où une collation sur l'herbe les attend. Arlequin et Trivelin, valets de Lélio et de Mario, amants privilégiés de ces demoiselles, concertent avec ces dernières et leurs maîtres un bon tour pour désabuser la vieille tante, trop entichée des deux vieux céladons. Ce bon tour n'est autre que celui qui se retrouve dans une foule de farces de cette époque, notamment dans les *Vendanges de Suresnes* et *Monsieur de Pourceaugnac*. Quant au dénoûment, il est aisé à prévoir: les vieillards sont trompés comme toujours, et à leur nez et à leur barbe, leurs jeunes rivaux sont heureux et vainqueurs. Nous ne rappelons cette bluette que comme un renseignement ajouté à l'article qui précède.

BOULOGNE (Etienne-Antoine DE), prélat français né à Avignon en 1747, mort à Paris en 1825. Ordonné prêtre en 1771, il acquit quelque réputation par ses succès dans la prédication et dans les concours académiques, vint à Paris en 1774, encourut l'inimitié de Christophe de Beaumont, l'irascible archevêque de Paris, qui le frappa d'interdiction. Quelque temps après, il remporta le prix pour l'*Eloge du Dauphin* (1778), prononça devant les académiciens le panégyrique de saint Louis, prêcha à la cour en 1783, fut attaché successivement à divers évêchés, pourvu d'une abbaye, et nommé, en 1789, député ecclésiastique de la paroisse Saint-Sulpice à l'assemblée du bailliage de Paris. Il refusa le serment à la constitution civile du clergé, se cacha pendant la Terreur, et devint, sous l'Empire, chapelain de Napoléon, puis évêque de Troyes; mais l'opposition qu'il fit à quelques volontés de l'Empereur lui attira des persécutions, et il fut deux fois enfermé dans le donjon de Vincennes. Louis XVIII le nomma archevêque de Vienne et pair de France. On le compte parmi les bons prédicateurs modernes, malgré les adulations dont ses sermons et ses discours sont parsemés. Ses œuvres ont été publiées en 1827. Il a aussi prêté sa plume aux journaux royalistes et à un grand nombre de recueils religieux.

BOULOGNE (Bon). V. BOULLONGNE.

BOULOIR s. m. (bou-loir). Constr. Instrument dont les maçons se servent pour remuer la chaux qu'ils éteignent, et pour pétrir le mortier.

— Techn. Instrument de tanneur pour remuer les peaux. ‖ Vase en cuivre dans lequel l'orfévre déroche, c'est-à-dire nettoie son ouvrage.

— Pêch. Syn. de BOUILLE.

BOULOIRE, petite ville de France (Sarthe), ch.-l. de canton, arrond. et à 18 kilom. N.-O. de Saint-Calais; pop. aggl. 887 hab. — pop. tot. 2,215 hab. Récolte de céréales, châtaignes, fruits, chanvre, etc. Fabriques de toiles, extraction de grès, élève de quelques poulains. Antique château, jadis considérable, ruiné en grande partie par un incendie en 1681.

BOULOIS s. m. (bou-loi). Art milit. Morceau d'amadou qui communique le feu au saucisson d'une mine.

BOULON s. m. (bou-lon). Techn. Pièce de fer terminée par une tête à l'un de ses bouts, et serrée à l'autre par une clavette ou un écrou, servant généralement à maintenir deux pièces au contact. ‖ Ornement en saillie et de forme semi-globulaire que l'on place, soit isolément, soit par groupes, sur les meubles, vases et ustensiles. ‖ Vieux et inus. ‖ Ancien nom des boutons ou clous saillants que l'on fixe sur le plat des riches reliures, pour les préserver, tout en les ornant, des détériorations dues au frottement: *Autrefois, chez les princes, les* BOULONS *des manuscrits précieux portaient ordinairement les armes du propriétaire gravées, niellées ou émaillées.* ‖ Cylindre qui sert de noyau pour la confection des tuyaux de plomb. ‖ Axe d'une poulie. ‖ Outil de cordonnier, pour rabattre les chevilles de fer. ‖ Pièce d'un métier de tisserand.

— Typogr. Nom donné à deux chevilles de fer, qui traversent le sommier et le chapiteau de la presse, et servent à faire monter et descendre le sommier.

— Constr. Chacune des verges de fer qui maintiennent les marches d'un escalier et les préservent de l'écartement.

— Chem. de fer. *Boulons d'attelage*, Ceux qui passent dans les barres d'attelage. ‖ *Boulons de rails*, Ceux qui passent dans les coins qui servent à maintenir les rails en place. ‖ *Boulons d'éclisses*, Ceux qui ont pour objet de fixer les éclisses. ‖ *Boulons de suspension*, Ceux au moyen desquels on attache les ressorts des véhicules.

— Artill. Pièce de fer qui réunit et maintient les flasques d'un affût de canon. ‖ *Boulon tourillon*, Boulon passé dans le support d'une caronade.

— Argot. *Vol au boulon*, Vol qui se pratique en introduisant par les trous de boulons des devantures des lingeries un fil de fer courbé en crochet, pour saisir et amener des pièces de dentelle.

BOULONAIS, AISE s. et adj. (bou-lo-nè, è-ze). Géogr. Habitant de Boulogne-sur-Mer; qui appartient à cette ville ou à ses habitants: *Les* BOULONAIS. *La population* BOULONAISE: *Le cheval* BOULONAIS *est tout à fait l'opposé du cheval anglais: c'est l'ouvrier robuste à côté de l'élégant dandy.* (F. Pillon.) ‖ On dit aussi BOULENOIS, OISE.

— **Encycl.** Art vétér. *Cheval boulonais.* Parmi les races de chevaux de gros trait, la plus importante est sans contredit la race *boulonaise.* Non-seulement elle occupe la Somme, le Pas-de-Calais, la Seine-Inférieure et le Nord, mais on la trouve encore répandue dans la plupart des départements voisins, et partout où il y a de rudes travaux, exigeant chez les moteurs animés une grande puissance. Le foyer le plus pur de cette race est aux environs de Boulogne, de Montreuil, de Béthune, de Saint-Côme et dans la partie occidentale du département du Nord. D'ordinaire, les pouliches seules sont conservées dans le pays; vers l'âge de six à huit mois, les poulains sont vendus aux éleveurs des arrondissements de Saint-Pol, d'Arras, de Péronne, d'Amiens et d'Abbeville. Quelques-uns traversent la Somme et sont élevés dans le Vimeux, le pays de Caux, près du Havre et de Montdidier. Les poulains élevés dans le Vimeux et le pays de Caux sont connus dans le commerce sous le nom de *chevaux du bon pays*, parce qu'ils ont été nourris avec les grains et les bons fourrages que produisent la partie septentrionale de la Seine-Inférieure, la partie occidentale de la Somme et le département de l'Eure. Ceux qui vont dans les vallées de l'Aisne et de l'Oise, moins bien alimentés, presque exclusivement nourris de foin, sont appelés *chevaux du mauvais pays.* Toutefois cette distinction, déjà ancienne, est à peu près inusitée aujourd'hui, parce que les progrès de l'agriculture ont fait disparaître les différences, pour ainsi dire accidentelles, qui l'avaient rendue nécessaire.

Le *cheval boulonais* nous offre l'un des types les mieux caractérisés de nos races chevalines françaises. La tête est forte, un peu épaisse; le chanfrein droit; les yeux petits; l'encolure très-fournie, élégamment contournée, garnie d'une crinière double, touffue et assez courte; le poitrail musculeux et très-large; le garrot épais, quoique élevé; le dos un peu ensellé, mais avec des lombes larges et courts; la croupe avalée, double et fortement charnue. Les membres sont généralement très-amples et très-musculeux dans les parties supérieures; il y a de la force dans les articulations du genou et dans les rayons inférieurs garnis de cordes tendineuses très-prononcées; la taille atteint facilement 1 m. 68; le manteau est gris, gris-pommelé, rouan vineux ou bai.

Les *chevaux boulonais* sont d'un naturel très-docile. Leur croissance est extrêmement rapide: à dix-huit mois, on peut déjà les utiliser aux travaux de l'agriculture; à cinq ans, ils atteignent tout leur développement. Bien soignés, ils sont d'une force prodigieuse, et, malgré leur poids énorme, ils ont de la légèreté dans les allures. La race *boulonaise* n'a pas toujours été une race de gros trait; au moyen âge, elle fournissait des chevaux de guerre très-estimés. Telle qu'elle est de nos jours, ce n'est pas encore une race parfaite; mais il serait facile de lui donner ce qui lui manque, à savoir, plus de régularité dans les formes et plus de résistance à la fatigue avec moins de besoins. D'après M. Eug. Gayot, pour arriver à ce résultat, il suffirait de verser quelques gouttes de sang pur dans les veines de la race; mais il faudrait qu'elles fussent versées directement, sans l'intermédiaire d'une troisième race. « Nous ne voulons pas ici, dit-il, de l'anglo-normand, par exemple, qui a une structure trop éloignée du cheval de gros trait; nous ne voulons d'aucun demi-sang quelconque; nous employons le cheval pur lui-même. Marié à la *boulonaise*, il donne un produit de demi-sang qui n'est pas le résultat cherché; l'opération n'est pas complète à la première génération, mais elle offre un point de départ extrêmement précieux, et qu'il faut conserver à l'œuvre entreprise. Le premier mâle issu de cet accouplement (nous supposons qu'en dehors de la question de sang il réunisse toutes les conditions voulues pour faire un bon père), le premier mâle, disons-nous, accouplera d'une manière utile des poulinières *boulonaises*, dont les filles recevront plus tard avec avantage, soit un premier métis bien réussi, soit un produit ayant encore moins de sang que le fils d'un pur sang. La pouliche née d'un premier mariage, devenant mère à son tour, ne sera pas livrée à un étalon pur, mais à un métis plus ou moins éloigné du demi-sang, ou même à un pur *boulonais*, si l'influence paternelle a été trop active et extérieurement par trop dominante. Le point où il conviendra de s'arrêter est d'autant plus facile à déterminer qu'il ne faut rien perdre, du côté de l'étoffe, de la corpulence de la race. On peut remettre l'étoffe en s'éloignant du sang, sauf à revenir à celui-ci, tant qu'il n'affine pas les produits au delà de ce que l'expérience dit être utile. »

Le métissage ainsi entendu peut rendre as-

surément plus de services que la sélection et les croisements. Par la sélection, en effet, on ne pourra que conserver à la race les qualités qui la distinguent ; jamais on ne lui communiquera celles qui lui manquent. Les croisements seraient funestes, ou tout au moins dangereux ; au lieu de relever la race, tout en lui conservant les caractères qui la placent au premier rang de nos races françaises de gros trait, ils ne pourraient que la détruire. Le métissage, au contraire, aura pour résultat d'améliorer le cheval *boulonais* et quant aux formes, et quant aux qualités fondamentales ; d'accroître la puissance matérielle en même temps que l'harmonie ; de fortifier la vitalité ; enfin de remplacer la constitution lymphatique par le tempérament musculo-sanguin. Nous aurons ainsi, non pas un type nouveau, mais bien le type actuel rendu plus parfait. Dès lors, la sélection pourra être utilement employée comme moyen de conservation ; dès lors aussi, les mâles de la nouvelle famille seront aptes à régénérer, dans les formes et dans le sang, d'autres races de gros trait, grossières et molles, sur lesquelles la sélection ne peut rien ou presque rien, à raison de l'abaissement général et du défaut de mérite des meilleurs individus, qui ne dépassent pas le niveau de la médiocrité.

BOULONAIS, appelé aussi *Comté de Boulogne*, petit pays de France, dans l'ancienne province de Picardie, compris entre le Calaisis et le comté de Guines au N., l'Artois à l'E., le Ponthieu au S., et l'Océan à l'O. Les villes principales étaient : Boulogne, chef-lieu ; Étaples et Ambleteuse. Bien que renfermé dans les limites de la Picardie, il forma jusqu'en 1790 un gouvernement distinct, et, depuis cette époque, il compose la plus grande partie de l'arrondissement de Boulogne, dans le Pas-de-Calais. Le Boulonais appartint, sous les Romains, à la Deuxième Belgique, puis au royaume de Neustrie. Dès le x^e^ siècle, il eut des comtes particuliers, parmi lesquels Eustache III, frère aîné de Godefroy de Bouillon ; le dernier de ces comtes fut Bertrand de la Tour-d'Auvergne, qui fut dépossédé par Philippe, duc de Bourgogne ; celui-ci conserva ce fief en vertu du traité d'Arras (1435). A la mort de Charles le Téméraire, Louis XI s'empara du comté de Boulogne, le rendit à Bertrand II, comte d'Auvergne, qui le céda à la couronne l'année suivante, en échange du duché de Lauraguais ; mais le Boulonais relevait de l'Artois ; Louis XI, pour l'affranchir de cette suzeraineté, transporta l'hommage de ce comté à la Vierge de Boulogne, qu'il déclara seule souveraine du comté ; il promit en même temps de se reconnaître le vassal de la reine du ciel par l'offrande d'un cœur d'or du poids de treize marcs. Depuis cette époque, jusques et y compris Louis XV, tous les rois de France firent acte de vasselage envers l'image de l'église de Boulogne.

BOULONGEON s. m. (bou-lon-jon). Comm. Etoffe trop grossière pour être employée dans la fabrication du papier.

BOULONGNE. V. BOULLONGNE.

BOULONNÉ, ÉE (bou-lo-né) part. pass. du v. Boulonner. Retenu par des boulons : *Les volets étaient ôtés le matin, remis et maintenus le soir avec des bandes de fer* BOULONNÉES. (Balz.) *Il eût préféré voir le magasin complétement fermé, et la porte garnie de ses bonnes barres de fer fortement* BOULONNÉES *à l'intérieur.* (E. Sue.)

— Orné de boulons, c'est-à-dire de clous ou boutons saillants : *Coupe d'argent* BOULONNÉE. *Livre à reliure* BOULONNÉE. ‖ Vieux en ce sens.

BOULONNER v. a. ou tr. (bou-lo-né — rad. *boulon*). Techn. Maintenir à l'aide d'un boulon : BOULONNER *une porte.* BOULONNER *des volets.*

BOULONNERIE s. f. (bou-lo-ne-rî — rad. *boulon*). Techn. Partie de la serrurerie qui a pour objet la confection des boulons. ‖ Partie de la grosse quincaillerie qui concerne la vente des boulons.

BOULONNIER s. m. (bou-lo-nié — rad. *boulon*). Techn. Ouvrier qui fabrique des boulons.

BOULONNIÈRE s. f. (bou-lo-niè-re — rad. *boulon*). Techn. Sorte de tarière, parce que c'est avec une tarière qu'on fait, dans les poutres, la place du boulon.

BOULOT, OTTE adj. (bou-lo, o-te — rad. *boule*). Pop. Gros et rond, rappelant la forme d'une boule : *Le voyageur intéressé est un bipède intéressant, ordinairement petit, un peu* BOULOT, *un peu ventru, mais en résumé bon garçon.* (R. Perrin.) *C'est que moi je préfère les petites, un peu* BOULOTTES, *et les blondes, un peu... carotte.* (Cormon.)

— Substantiv. Personne boulotte : *C'est un gros* BOULOT. *C'est une petite* BOULOTTE *trapue.*

BOULOTTER v. n. (bou-lo-té — rad. *boule*). Pop. Vivoter ; vivre doucettement, sans superflu, sans gêne et sans ambition : *Moi,* JE BOULOTTERAI, *protégé par vous, jusqu'à ma retraite.* (Balz.)

— Aller tout doucettement dans un sens favorable, prospérer lentement, mais d'une façon continue : *Ça* BOULOTTE. *Cela continue à* BOULOTTER. *Grâce à ces gens-là, ça* BOULOTTE. (Balz.)

— S'emploie transitiv., surtout dans cette expression : *Boulotter l'existence : Il* BOULOTTAIT L'EXISTENCE *sans souci de la veille, sans chagrin du lendemain.* (***.)

BOULOU (LE), bourg de France (Pyrénées-Orientales), arrond., canton et à 9 kilom. N.-E. de Ceret, sur la rive gauche du Tech, que l'on traverse sur un beau pont suspendu 1,207 hab. Eaux thermales ferrugineuses, d'une température de 17° environ. Église des x^e^ et xi^e^ siècles, ayant appartenu aux templiers ; le portail en marbre blanc, orné de bas-reliefs, est surtout digne d'attention. Ruines de murailles flanquées de tours ; anciennes constructions attribuées aux Arabes. Aux environs, sur la colline du Puig-Scingli, on voit les vestiges d'une redoute, théâtre de combats sanglants entre les Français et les Espagnols pendant les guerres de la Révolution ; un peu plus loin, au S.-E., ruines et chapelle de Sainte-Marguerite.

BOULOUR s. m. (bou-lour). Nav. Gros navire de pirates, dans l'archipel des Moluques.

BOULTEAU s. m. (boul-to — rad. *boule*). Hort. Arbre taillé en boule.

BOULTEIS s. m. (boul-tèss). Anc. art milit. Genre de combat entre chevaliers. ‖ On trouve aussi BOULLETIS.

BOULTER (Hugues), prélat anglican, né en 1671, mort en 1742. Il accompagna George I^er^ en Hanovre, et remplit près de lui les fonctions de chapelain. Il fut ensuite nommé à l'évêché de Bristol, puis à l'archevêché d'Armagh, en Irlande. Ce malheureureux pays souffrait alors tous les maux des discordes civiles et de la misère, et le nouvel archevêque s'appliqua à les adoucir avec un zèle et une charité sans bornes. Lorsque la famine était imminente, il envoya dans les provinces une grande quantité de blé, nourrit à ses frais une multitude de pauvres, fonda des hospices, et il soutint de son crédit tous les projets utiles aux malheureux. Quoiqu'il fût très-savant, il n'a laissé que des *Sermons* et des *Lettres pastorales* (Oxford, 1769, 2 vol.).

BOULTON (Mathieu), industriel anglais, né en 1728 à Birmingham, mort en 1809. Il succéda à son père dans la direction d'une importante fabrique de quincaillerie, trouva des procédés nouveaux pour la fabrication de l'acier, et fonda en 1760, à Soho, une manufacture de quincaillerie, devenue célèbre. En 1767, il commença à faire usage de la vapeur. Deux ans plus tard, il s'associa avec le célèbre James Watt, qui apporta des perfectionnements considérables dans ce moteur nouveau. Les succès qu'obtinrent les deux associés dans la fabrication des machines à vapeur les engagèrent à employer une machine de ce genre pour faire mouvoir un moulin destiné à la confection des médailles et des monnaies. Bientôt après, les pièces d'argent et de cuivre de la Compagnie des Indes, de celle de Sierra-Leone, etc., se fabriquèrent à Soho. Non loin de là, à Smethwick, Boulton établit une fonderie, où étaient coulées les pièces dont se composent les machines à vapeur, et qui devint bientôt fameuse par la perfection de ses produits. Il fut chargé par Paul I^er^ d'envoyer à Saint-Pétersbourg tous les engins nécessaires pour élever deux ateliers de monnaie. Enfin, en 1773, il réussit, au moyen d'un procédé mécanique, à graver avec une remarquable perfection des tableaux coloriés. Les Sociétés royales de Londres et d'Edimbourg s'associèrent Boulton, qui, par ses recherches et son généreux patronage, a rendu les plus éminents services à l'industrie mécanique.

BOULTON (Edmond), antiquaire. V. BOLTON.

BOULUE s. f. (bou-lû — rad. *boule*). Techn. Usité dans la locution *Bouteille boulue*, Bouteille de cuir de vache ou de bœuf bouillie dans la cire neuve.

BOULURE s. f. (bou-lu-re. — Ne serait-ce pas une corruption de BOUTURE ?). Hortic. Rejeton qui pousse sur la racine d'un arbre.

BOUM ! Interj. (boumm). Onomatopée qui sert à exprimer le bruit causé par un choc subit, une explosion soudaine, quand ce bruit est sourd et grave, comme un coup de canon entendu dans le lointain, ou mieux le son d'un tam-tam, d'une grosse caisse sur laquelle on a frappé avec la main fermée ou la baguette tamponnée : *Je m'arrêtai tout court en haut, tandis que lui roulait en bas. Patatras !* BOUM ! BOUM ! (Alex. Dumas.) *J'entends :* BOUM ! BOUM ! *Ah ! je dis, voilà le fusil anglais qui parle ; il riposte.* (Mérimée.) *Au café de la Rotonde, au Palais-Royal, les garçons, après avoir transmis les ordres à l'office, avaient coutume de crier :* BOUM !

BOU-MAZA s. f. (bou-ma-za). Econ. agr. Variété de poule.

BOU-MAZA, chef arabe, né vers 1820, entre Tlemcen et Mascara. En 1845, pendant qu'Abd-el-Kader était réfugié au Maroc, ce fanatique, se donnant comme un envoyé de Dieu, souleva tout le Dahra contre la domination française, soutint la lutte avec des alternatives de succès et de revers, et, se voyant enfin à bout de ressources et menacé en outre par l'Emir, qui voyait en lui un rival bien plus qu'un auxiliaire, il se rendit au colonel Saint-Arnaud. Il fut amené à Paris et splendidement traité, s'évada pendant la révolution de Février, fut repris à Brest, et rendu plus tard à la liberté par le président Louis Napoléon. Depuis 1854, il est entré dans les troupes ottomanes.

BOU-MERZOUG, rivière d'Algérie, province de Constantine, naît d'un rocher situé à 30 kilom. S. de Constantine, et va se jeter dans le Rummel, un peu au-dessus de cette ville.

BOUNABERDI, nom de Bonaparte dans la bouche des Arabes d'Egypte, qui l'ont ainsi désigné par une corruption naturelle de son nom. On sait que les Arabes n'ont pas dans leur langue la labiale *p*.

BOUNAR-BASCHI, village de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, à 40 kilom. N.-O. d'Adramiti, sur le Scamandre. A 1 kilom. de ce village, sur un plateau élevé, on trouve de nombreux débris de constructions antiques, fragments de colonnes, bas-reliefs, vases et statues ; on pense généralement que ce fut là que s'élevait la ville de Priam. Bounar-Baschi est renommé pour ses nombreuses sources d'eaux tièdes (14°) qui jaillissent avec une grande violence et vont se jeter dans le Scamandre, au moyen de deux canaux. V. TROIE.

BOUNDEHECH. V. BUNDEHECH.

BOUNDI, ville de l'Indoustan anglais, capitale du petit Etat de son nom, dans l'ancienne province de Radjpoutana, à 300 kilom. S.-O. d'Agra, par 25° 28′ lat. N. et 73° 8′ long. E. Cette ville, entourée d'une enceinte de murs en pierre, percée de rues larges et bien bâties, est remarquable par son antiquité, ses temples nombreux, ses magnifiques fontaines, et son palais, construit sur un rocher qui domine la ville, et couronné de créneaux et de tourelles d'un très-bel effet. ‖ La principauté de Boundi, d'une superficie de 5,750 kilom. c. presque entièrement enclavée dans le Kotah, habitée par des Indous de la tribu de Hara, renferme les passages les plus importants qui, dans cette direction, font communiquer le nord de l'Indoustan avec ses parties méridionales ; il est gouverné par un radjah, soumis depuis 1818 à la protection britannique.

BOUNDOUK, mot qui se rencontre fréquemment, sous diverses formes, dans les récits de voyages et les contes orientaux. *Boundouk* n'est autre chose qu'une altération du nom de Venise, que les Turcs appellent Venedik et les Arabes *Boundouk*. Ce mot se rencontre dans des sens bien différents, mais qui tous s'expliquent par l'origine dont il provient. Ainsi, en Egypte, *Boundouk* signifie aussi bien un fusil qu'une pièce d'or. C'est qu'en effet les Vénitiens, qui, au moyen âge, possédaient le monopole presque exclusif du commerce de la Méditerranée, avaient fait connaître aux Arabes d'Egypte les mousquets et les sequins. La charge d'al-boundoukdar (mot hybride, formé de l'article arabe préfixe *al*, le, et de la particule suffixe persane *dar*, qui tient, qui a, et du mot *boundouk*) était un poste fort recherché à la cour du sultan, et ordinairement occupé par un mamelouk tcherkese (circassien). Le mot *Boundouk* signifie par extension en arabe, noisette et balle de fusil (*glans missile*).

BOUNDOUR, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, à 90 kilom. N. de Satalièh, près de la rive méridionale du lac de même nom. Belle ville, bien bâtie, bien pavée et bien arrosée ; industrie assez active, comprenant surtout la fabrication des cuirs, maroquins et toiles ; territoire très-fertile. ‖ Le lac qui porte le même nom, situé au nord de la ville, est salé ; il mesure 28 kilom. de long. sur 10 de large, et présente un grand nombre de baies et de petits caps dont le sol, bien cultivé, forme avec les nombreux villages qui bordent ses rives un tableau des plus réjouissants.

BOUNE s. f. (bou-ne). Ancienne forme du mot BORNE. ‖ A signifié aussi colline, éminence.

BOUNIEU (Michel-Honoré), peintre et graveur français, né à Marseille en 1740, mort à Paris en 1814. Il se forma sous la direction de Pierre, fut agréé à l'Académie en 1770, conservateur des estampes à la Bibliothèque nationale, de 1792 à 1794, et professeur de dessin à l'Ecole des ponts et chaussées, de 1794 à 1814. Parmi les ouvrages qu'il envoya aux divers Salons, on cite : *Neptune et Amphitrite, Jupiter et Io, Pluton et Proserpine,* les *Arts libéraux*, la *Laitière*, la *Ravaudeuse*, la *Vue du mont Valérien*, la *Vue de Chaillot*, *Pan lié par des nymphes*, la *Naissance de Henri IV*, le *Retour de la bataille d'Ivry*, le *Supplice d'une vestale*, *Jeunes filles en prière* (musée de Valenciennes), l'*Amour conduit par la Folie*, *Antiope*, etc. Un tableau de cet artiste, représentant *Adam et Eve chassés du Paradis*, fut acheté par le czar Paul I^er^. Diderot a porté sur Bounieu le jugement suivant, qui ne pèche pas par excès d'indulgence : « Sa manière est maigre, son style pauvre, sa composition insipide, sa couleur fade et noire, ses tableaux sans génie, quoiqu'il s'épuise sur la nature. » Bounieu a gravé en manière noire plusieurs de ses tableaux : le *Déluge*, le *Supplice d'une vestale*, *Adam et Eve chassés du Paradis*, la *Naissance de Henri IV*, l'*Amour conduit par la Folie*, *Sainte Cécile*, etc. — Emilie BOUNIEU, dame RAVEAU, fille du précédent, née à Paris en 1785, a exposé, aux Salons de 1800 à 1812, des sujets mythologiques et des scènes de genre.

BOUNINE (Anne), femme de lettres russe. Ses œuvres ont paru à Saint-Pétersbourg en 1821 ; on y remarque surtout de belles odes. Elle a aussi donné une traduction en vers russes de l'*Art poétique* de Boileau.

BOUNITE s. m. (bou-ni-te). Hist. relig. Membre de la secte mahométane des caramites, de l'école des sophosites.

BOUNSIO, déesse japonaise qui pondit à la fois cinq cents œufs, d'autres disent trois mille, d'où il sortit le même nombre de jeunes gens.

BOUNYN ou **BOUNIN** (Gabriel), écrivain français, né à Châteauroux dans le xvi^e^ siècle. Il fut d'abord bailli dans sa ville natale, puis il devint maître des requêtes et conseiller du duc d'Alençon. Il a laissé : une traduction des *Economiques* d'Aristote ; la *Sultane*, tragédie suivie d'une pastorale à quatre personnages ; une *Ode sur la* Médée *de Jean de la Péruse ; les Joies et allégresses pour le bienveignement et entrée du prince François en la ville de Bourges ;* une *Tragédie sur la défaite de la Piaffe et la Picquorée, et bannissement de Mars à l'introduction de paix et sainte justice*, une *Satire au roi contre les républicains*, avec l'*Alectryomachie ou jouste des coqs*, et autres poésies françaises et latines.

BOUPÈRE (LE), bourg et commune de France (Vendée), cant. de Pouzouges, arrond. et à 43 kilom. N. de Fontenay-le-Comte ; pop. aggl. 544 hab. — pop. tot. 2,752 hab. Eglise fortifiée ; aux environs, mine d'antimoine, source minérale.

BOUPHONE s. f. (bou-fo-ne — du gr. *bous*, bœuf ; *phoneuô*, je tue). Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des narcissées, formé aux dépens des amaryllis, et comprenant des espèces dont les bulbes sont vénéneux. Il doit être réuni, comme simple section, au genre brunswigie.

BOUPHONE s. m. V. BUPHONE.

BOUPHONIES s. f. pl. V. BUPHONIES.

BOUQUE s. f. (bou-ke — du lat. *bucca*, bouche). Mar. Passe étroite, canal, détroit. ‖ Vieux mot.

— Pêch. Passage en entonnoir, qui sépare les chambres des bourdigues.

— Techn. Dans les usines de l'Ariége, Panne d'un marteau.

BOUQUÉ, ÉE (bou-ké) part. pass. du v. Bouquer : *Un objet* BOUQUÉ *par force.*

BOUQUENON, ville de France. V. SAAR-UNION.

BOUQUER v. a. ou tr. (bou-ké — du lat. *bucca*, bouche). Baiser de force, sans le vouloir, en résistant : BOUQUEZ *cela, bambin.*

— v. n. ou intr. *Faire bouquer*, Contraindre à baiser : *J'*AI FAIT BOUQUER *le singe.* ‖ Fig. Contraindre à céder, à faire une chose déplaisante : *J'*AI FAIT BOUQUER *les Guises et les Châtillons, les connétables et les chanceliers, les rois de Navarre et les princes de Condé, et je vous ai tenu tête, petit prestolet !* (Cath. de Médicis à Amyot.) *J'*AI FAIT BOUQUER *messieurs du domaine, je l'emporterai, car j'ai raison.* (Volt.)

. . . . Ils m'ont fait cent chicanes,
Au procès qu'ils nous ont sottement intenté,
Moi seul j'*ai fait bouquer* toute la faculté.
REGNARD.

— Véner. *Faire bouquer*, Contraindre à quitter son terrier : FAIRE BOUQUER *le renard, le blaireau, le lapin.*

— Dans le langage des marins, Craindre d'entreprendre une chose.

BOUQUERAN s. m. (bou-ke-ran — rad. *bouc*). Comm. Ancienne forme du mot BOUGRAN, Etoffe que l'on croyait être faite de poil de chèvre.

BOUQUET s. m. (bou-kè — même étym. que *bois*). Faisceau de fleurs, soit disposées naturellement sur la plante, soit réunies après avoir été cueillies : BOUQUET *de roses, de violettes. Des fleurs disposées en* BOUQUET. *La princesse de Lamballe ne pouvait supporter l'odeur ni même la vue d'un* BOUQUET *de violettes.* (Marlès.) *Un* BOUQUET *sied bien à la beauté.* (Sterne.)

Son sein brille, couvert de *bouquets* odorants.
BÉRANGER.

... Nous assemblons, pour lui plaire,
Dans ses vallons et dans ses bois,
Les fleurs dont Horace autrefois
Faisait des *bouquets* pour Glycère.
VOLTAIRE.

— Par ext. Cadeau offert à une personne le jour de sa fête, et ordinairement accompagné d'un bouquet qui n'en est que l'accessoire.

— Par anal. Touffe d'objets réunis en faisceau : BOUQUET *de cerises.* BOUQUET *de barbe.* BOUQUET *de persil. La queue du bubale est garnie d'un* BOUQUET *de crins à son extrémité.* (Buff.)

— Se dit particulièrement d'un faisceau de paille orné de rubans, que l'on attache au cou ou à la queue des chevaux mis en vente.

— Touffe d'arbres affectant la forme d'un bouquet gigantesque : *Rien de plus délicieux que ces champs d'or et de pourpre qui alternent avec de magnifiques* BOUQUETS *de verdure.* (J.-J. Rouss.) *On voit çà et là quelques* BOUQUETS *d'oliviers sauvages.* (Chateaub.)

— Particul. et par allusion au parfum des fleurs, Parfum qu'exhale le vin : *Ce vin a du* BOUQUET. *Pas de force ! pas d'éclat ! pas de* BOUQUET *! c'est un bordeaux de troisième qua-*

lité et d'une mauvaise année. (L. Gozlan.) *Parfait, il est parfait ton bordeaux, dit Thomas en savourant, avec une sensualité peut-être politique, le* BOUQUET *de ce vin couleur de rubis.* (E. Sue.) *Le fumet de la gelinotte, comparé à celui d'un faisan, c'est le* BOUQUET *du haut-brion mis en regard de celui du vougeot.* (Toussenel.) *Le style de Regnard est comme le bon vin qu'il versait à ses hôtes, dans sa maison d'auprès de Montmartre, ou dans son château de Grillon : il a le corps et le* BOUQUET. (Ste-Beuve.)

> . . . J'aime à voir, dans un verre qui brille,
> Un vin qui porte au nez un *bouquet* qui petille.
> BOILEAU.

> Béni sois-tu, vin détestable,
> Pour moi, tu n'es point redoutable,
> Bien qu'au maître de ce banquet
> Des flatteurs vantent ton *bouquet*.
> BÉRANGER.

— Fig. Ce qui est exquis, délicat, recherché : *Ce recueil de poésies est un délicieux* BOUQUET *de fleurs.*

— *Bouquet-sachet*, Genre de bouquet artificiel de création récente, dont chaque fleur contient le parfum qui lui est propre, et qui est destiné à remplacer les anciens sachets d'odeur : *Les* BOUQUETS-SACHETS *se font de la grosseur d'un petit bouquet de violettes; pour leur exécution, on réunit plusieurs tiges de laiton, au bout desquelles on ajoute de la ouate, que l'on parfume d'essence et qu'on recouvre de soie, puis on forme les fleurs avec du petit ruban et on entoure le bouquet de feuilles.* (J. Desrez.) ‖ *Bouquet de mariée*, Bouquet de fleurs d'oranger que les jeunes filles portent ordinairement le jour de leur mariage. ‖ *Donner le bouquet*, *Rendre le bouquet*, Faire, rendre une invitation à dîner, parce que ces invitations étaient autrefois accompagnées d'un bouquet. ‖ *Avoir le bouquet sur l'oreille,* Etre en vente et, par plaisanterie, être à marier, en parlant des filles. Se dit par allusion au bouquet de paille que l'on met aux chevaux à vendre : *Cette maison* A LE BOUQUET SUR L'OREILLE. *Cette fille* A LE BOUQUET SUR L'OREILLE. ‖ *Faire porter le bouquet à son mari*, Lui être infidèle.

— Pyrotech. Pièce finale d'un feu d'artifice, composée ordinairement d'un grand nombre de fusées qui partent à la fois. On forme les bouquets en disposant sur des échafaudages un grand nombre de caisses ouvertes par le haut, chacune contenant cent quarante fusées volantes et communiquant avec les autres au moyen de mèches convenablement disposées : de cette manière, elles prennent feu toutes en même temps et produisent une sorte d'éruption volcanique. On dit quelquefois GIRANDE. ‖ Fig. Couronnement, conclusion : *Ce discours a clos la session, c'est le* BOUQUET. *J'ai écrit mon dernier et meilleur chapitre; j'ai mon* BOUQUET.

— Archit. Touffe de feuillages épanouis ou fermés, qui termine les ogives en accolade, les frontons aigus, les pinacles, les clochetons et les pyramides de l'époque ogivale : *Dans les monuments du* XVI^e *siècle, le* BOUQUET *est quelquefois remplacé par un acrotère destiné à porter une statuette.*

— Mar. Réunion de poulies qu'on établit au bas des basses voiles sur certains navires. ‖ Pièces de bois qui unissent les côtés d'un bateau avec les deux courbes de devant.

— Pêch. Sorte de crevette, la plus grosse de toutes, et qui est comme la fleur, le *bouquet* des crevettes.

— Typogr. *Feuille tirée par bouquets*, Feuille où les caractères ont été imprimés inégalement, et qui n'est bien venue que par places.

— Techn. Outil du relieur, qui sert à incruster des ornements également appelés *bouquets*.

— Art culin. Paquet de certaines herbes odorantes qu'on introduit dans les ragoûts pour en relever la saveur. ‖ *Bouquet garni*, Celui qui se compose de persil, de ciboule, d'ail, de thym et de laurier.

— Jeux. Sorte de pénitence particulière à certains jeux de salon.

— Anat. *Bouquet anatomique*, Faisceau de muscles et de ligaments qui s'insèrent à l'apophyse styloïde de l'os frontal.

— Pathol. Petite croûte qui se forme quelquefois sur la joue, près des lèvres : *En m'embrassant, il m'a fait gagner son* BOUQUET.

— Art vétér. Sorte de dartre qui attaque le museau, les lèvres, la bouche interne des chevreaux, des agneaux et des brebis. ‖ On dit aussi MUSEAU NOIR.

— Hortic. *Bouquets de mai*, Bourgeons dont on provoque le développement en pinçant les rameaux : *Sur les points des rameaux où l'on a opéré le pincement, on ne tarde pas à voir apparaître de courtes ramifications, appelées* BOUQUETS DE MAI *ou cochonnets.* (A. Dufour.)

— Bot. Mode d'inflorescence dans lequel les pédoncules partis du même point portent les fleurs sensiblement à la même hauteur : *Les fleurs de la primevère, du jonc fleuri, etc. sont disposées en* BOUQUETS. On dit plus ordinairement SERTULE, et souvent ce mode d'inflorescence est confondu avec l'ombelle. ‖ *Bouquet parfait* ou *Bouquet tout fait*, Œillet du poëte ou œillet barbu, plante dont la fleur est disposée en bouquet.

— Littér. *Bouquet à Chloris*, *à Iris*, *à Philis*, etc., Petite pièce de poésie, rondeau ou madrigal, que l'on offre à une dame le jour de sa fête, le plus souvent accompagnée d'un bouquet. Clément Marot, l'abbé de Chaulieu, Dorat excellaient dans ce genre, qui, depuis, a été un peu discrédité. En voici quatre, qui sont de Chaulieu, de Marot, de Furetière et de La Popelinière :

BOUQUET A UNE DAME LE JOUR DE SA FÊTE.

> Ces fleurs s'en vont trouver l'objet charmant
> Sur qui d'amour tout le bonheur je fonde;
> Si ce bouquet donné d'amour profonde,
> C'est te donner toute la terre ronde,
> Comme l'a dit très-bien maître Clément,
> Jouis, Iris, de l'empire du monde,
> Dont tu faisais déjà tout l'ornement :
> Car bouquet onc plus amoureusement
> Ne fut donné depuis le doux moment
> Qu'on vit sortir l'autre Vénus de l'onde.

A UNE DAME NOMMÉE DIANE.

> Etre Phébus bien souvent je désire;
> Non pour connaître herbes divinement,
> Car la douleur que mon cœur veut occire
> Ne se guérit par herbe aucunement;
> Non pour avoir ma place au firmament,
> Car en la terre habite mon plaisir;
> Non pour son arc encontre Amour saisir,
> Car à mon roi ne veux être rebelle;
> Etre Phébus seulement j'ai désir
> Pour être aimé de Diane la belle.

A CHLOÉ.

> Puisque tu veux que nous rompions,
> Et que, prenant chacun le nôtre,
> De bonne foi nous nous rendions
> Ce que nous avons l'un de l'autre;
> Je veux, avant tous mes bijoux,
> Reprendre ces baisers si doux
> Que je te donnais à centaines;
> Puis il ne tiendra pas à moi
> Que, de ta part, tu ne reprennes
> Tous ceux que j'ai reçus de toi.

A UNE DAME CHATELAINE.

> Dans nos hameaux, il est une bergère
> Qui soumet tout au pouvoir de ses lois :
> Ses grâces orneraient Cythère;
> Le rossignol est jaloux de sa voix.
> J'ignore si son cœur est tendre;
> Heureux qui pourrait l'enflammer!
> Mais qui ne voudra pas aimer
> Ne doit ni la voir ni l'entendre.

— **Epithètes.** Assorti, émaillé, bigarré, varié, nuancé, touffu, joli, charmant, délicieux, odorant, odoriférant, suave, embaumé, parfumé, galant, amoureux.

— **Encycl.** Art vétér. Le *bouquet* (*noir museau*, *faux museau*, *poutère*, *barbouquet*, *bouquin*, *bique*) est une maladie pustuleuse, particulière aux *moutons et* aux *chèvres*, et caractérisée par des croûtes brunâtres, formant à la face une espèce de masque. On ne trouve, dans la pathologie humaine, aucune maladie pustuleuse qui puisse être rapprochée du *bouquet* des petits ruminants; c'est pourquoi il faut décrire cette affection sous le nom consacré en art vétérinaire.

Les causes de cette maladie sont : le parcage des moutons dans des bergeries mal tenues, infectes; la nature irritante des plantes que broutent ces animaux, et surtout l'usage du sarrasin en fleur. Au début de la maladie, la peau des lèvres, et même celle de la face, des yeux et des oreilles, est rouge et chaude. Bientôt se montrent des pustules assez larges, plates, isolées ou réunies, qui laissent ensuite suinter une matière purulente à travers l'épiderme fendillé. Cette matière purulente, en se desséchant, forme des croûtes brunes, sèches, adhérentes, que l'on n'enlève qu'en produisant beaucoup de douleur, et en faisant saigner la peau, qui est ulcérée superficiellement. Les croûtes arrachées se reforment promptement. Ordinairement ces croûtes se réunissent, recouvrent la face d'une espèce de masque brun, d'une étendue plus ou moins grande, auquel la maladie doit son nom de *noir museau.* Ces symptômes locaux sont accompagnés d'inflammation de la muqueuse des yeux, de la bouche, du nez; d'une abondante salivation. La préhension et la mastication des aliments sont difficiles; la muqueuse des lèvres, des gencives, du nez, se couvre d'ulcères, et les animaux éprouvent une fièvre intense. Lorsque la maladie décroît, les croûtes tombent, la peau est dénudée de poils, l'épiderme nouveau se forme. Cette maladie, en général, dure de quinze jours à trois semaines, et comme la plupart des bêtes d'un même troupeau sont d'ordinaire successivement affectées, il s'ensuit que la maladie peut durer six semaines ou deux mois.

Dans certains cas, on se borne à soustraire les animaux aux causes qui paraissent occasionner la maladie, et elle finit presque toujours par guérir spontanément; mais comme les souffrances que les animaux ressentent et la difficulté qu'ils éprouvent dans la préhension des aliments amènent l'amaigrissement, il importe de les nourrir avec des herbes tendres, des soupes, des farineux, et de laver la bouche plusieurs fois par jour avec de l'eau d'orge miellée et vinaigrée. Enfin, avec des onctions de lait ou d'huile douce, on peut calmer l'inflammation et activer la desquamation des croûtes préalablement enduites d'huile de lin ou de suie délayée avec du vinaigre, pour en hâter la dessiccation.

— Jeux. Faire un *bouquet* est une pénitence que l'on impose quelquefois dans les jeux de salon. Le pénitent choisit trois fleurs, qu'il désigne au conducteur du jeu. Celui-ci en prend note, et écrit à côté de chacune d'elles le nom d'une personne de la société. Cela fait, il demande au pénitent ce qu'il entend faire des fleurs qu'il a choisies. Le pénitent en indique aussitôt l'emploi, et le conducteur l'explique aux trois personnes qu'il a notées, et qui se montrent plus ou moins flattées de la manière dont on les accommode. Un exemple rendra sensible la marche de cette pénitence. Le conducteur du jeu : Monsieur X, choisissez vos trois fleurs. — Le pénitent : Je choisis le souci, la violette et la rose. — Le conducteur : Que faites-vous du souci? — Le pénitent : Je le foule aux pieds. — Le conducteur : Et de la violette? — Le pénitent : Je la mets au feu. — Le conducteur : Et de la rose? — Le pénitent : Je la chiffonne. — Le conducteur : Vous avez foulé aux pieds M^me A..., mis au feu M^lle P... et chiffonné M^me S...

On procède souvent d'une autre manière. Le pénitent choisit trois fleurs emblématiques, les lie avec un ruban dont la couleur est également emblématique, les place dans un vase, désigne une devise pour ce vase, et nomme la personne à laquelle il destine ce *bouquet*. Dans ce système, un jeune homme peut composer ainsi son *bouquet :* « Je choisis une rose, une pensée et un œillet (la rose est le symbole de la beauté, la pensée celui de l'esprit, et l'œillet celui de la candeur virginale); j'attache ces fleurs avec un brin de lierre (symbole de la constance); je les dépose dans un vase d'or sur lequel je grave : A la beauté que parent les vertus, et j'en fais hommage à M^lle X... » On voit que ces pénitences sont des moyens assez ingénieux de ne pas s'amuser en société.

— *Jeu des douze bouquets.* C'est un petit jeu de société auquel peuvent prendre part un certain nombre de personnes. On apporte douze *bouquets* au milieu d'une compagnie de dames; mais celles-ci sont treize, et le maître du jeu, quoique décidé dans le choix de celle à qui il n'en donnera pas, veut cependant avoir l'air de remettre la chose au hasard. A cet effet, il prie les treize dames de se placer comme elles l'entendent. Il compte alors depuis un jusqu'à neuf, en partant de la troisième dame au-dessus de celle qu'il veut exclure : il fait sortir du cercle cette neuvième, et lui donne un *bouquet*, puis il continue le cercle, toujours en comptant depuis un jusqu'à neuf, en donnant un *bouquet* à chaque neuvième qui sort. S'il n'y avait que douze dames auxquelles on voulût distribuer onze *bouquets*, il faudrait commencer par la dame qui précède celle que l'on a l'intention d'exclure. Ce jeu peut être appliqué dans une foule d'autres circonstances; dans tous les cas, c'est une méthode savante, et renouvelée de nous ne savons quel capitaine de vaisseau, d'être désagréable à une des dames qui composent la société.

Bouquet de bal (LE), romance de Scribe, musique de M^me Duchambge. Les mélodies de M^me Duchambge, composées sous la Restauration, eurent une popularité à laquelle contribua pour une grande part l'admirable talent d'Adolphe Nourrit, qui avait adopté ces gracieuses productions, pleines de distinction et d'une émotion contenue. « J'ai composé mes romances avec mes larmes, » disait M^me Duchambge; et, en effet, dans toutes ses œuvres, on entend comme la plainte d'un cœur brisé ou douloureusement affecté. Le *Bouquet de bal* offre encore cette particularité, que les paroles sont une des rares productions de ce genre échappées à la plume de Scribe.

DEUXIÈME COUPLET.

> Vous partez, et moi je demeure
> Avec mon amour et ma foi!
> A vous, moi je pense à toute heure;
> Vous, à minuit pensez à moi!
> Presse alors cette fleur jolie
> Sur ton cœur, seul bien que j'envie,
> Et si je ne suis pas là,
> Mon bouquet du moins y sera.

TROISIÈME COUPLET.

> Regarde-le, quand, avec grâce,
> Mes rivaux viendront te vanter;
> Regarde-le... Si leur audace
> A valser voulait t'inviter,
> Que ce bouquet, ma seule offrande,
> Et vous sépare et me défende;
> Et si je ne suis pas là,
> Mon bouquet du moins y sera.

QUATRIÈME COUPLET.

> Elle partit, fraîche et brillante;
> Et les soupirs de mille amants,
> Du bal la musique enivrante
> Bientôt égarèrent ses sens.
> Effleurant à peine la terre,
> Elle valsait, vive et légère,
> Quand soudain minuit sonna...
> Et le bouquet n'était plus là!

Bouquet de l'infante (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de MM. Planard et de Leuven, musique de M. Adrien Boieldieu, représenté à l'Opéra-Comique, le 27 avril 1847. Le livret n'est pas heureusement imaginé. Don Fabio de Sylva, gentilhomme portugais exilé et dépouillé de ses biens par le roi de Portugal, veut se venger. Il organise un complot qui est découvert. Il est condamné à mort; et la sentence va recevoir son exécution, lorsqu'on apprend que le roi accorde la grâce du coupable. C'est le *bouquet* de l'infante tombant sur la scène qui est le symbole de l'amnistie royale.

La musique n'a guère relevé un si mauvais poëme. On a pu cependant apprécier les qualités qui distinguent M. Adrien Boieldieu. Héritier d'un nom illustre, il a su en perpétuer jusqu'à un certain point la gloire. Déjà, dans son opéra de *Marguerite*, on avait remarqué des mélodies élégantes; dans le *Bouquet de l'infante*, les morceaux sont plus développés et l'instrumentation plus riche. Nous signalerons, au premier acte, un charmant nocturne à quatre voix; la romance : *Vous voyez bien qu'il est mon père*, chantée par M^lle Lavoye; l'air de Pascales; et, dans le reste de la partition, le trio avec chœurs, l'air de Ginetta et la romance de Fabio : *Ah! le plus beau jour de ma vie sera mon dernier jour!* qui est d'un sentiment noble et d'une expression touchante. Audran, Macker, et M^lle Lavoye ont créé les rôles de cet ouvrage. Voir l'art. BOIELDIEU, où cette pièce est analysée plus longuement qu'ici.

BOUQUET (dom Martin), célèbre bénédictin de Saint-Maur, né à Amiens en 1685, mort en 1754. Il était bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et renonça à cette place afin de se consacrer entièrement à ses études et à ses travaux. Après avoir aidé Montfaucon dans toutes ses recherches, il s'occupa lui-même de préparer une nouvelle édition de l'historien Josèphe; mais, ayant appris que Havercamp en préparait également une, il lui envoya généreusement tous ses matériaux. Désigné par le supérieur général de sa congrégation pour exécuter le projet, dès longtemps conçu par Colbert et repris par d'Aguesseau, de publier une nouvelle collection des historiens des Gaules et de la France, il entreprit ce vaste travail, que Mabillon avait jugé au-dessus de ses forces, et commença en 1738 la publication des *Rerum gallicarum et francicarum scriptores*, dont il mit au jour huit volumes. Il avait entrepris le neuvième, qui comprenait les monuments de la race carlovingienne, lorsqu'il mourut. Ce recueil précieux, base de notre histoire nationale, fut continué par les bénédictins Haudiquier, Poirier, Précieux, Housseau, etc. L'Académie des inscriptions s'est chargée de le terminer.

BOUQUET (Pierre), jurisconsulte français, neveu du précédent, mort à Paris en 1781. Il exerça la profession d'avocat et publia plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : le *Droit public de France éclairci par les monuments de l'antiquité* (Paris, 1726); *Lettres provinciales* ou *Examen impartial de l'origine, de la constitution et des révolutions de la monarchie française* (Paris, 1772, 2 vol.); *Tableau historique, généalogique et chronologique des trois cours souveraines de France* (1772).

BOUQUET (M^me), femme célèbre de la Révolution et belle-sœur de Guadet. Elle habitait une maison de campagne près de Bordeaux, lorsque, le 2 juin 1793, proscrit et traqué, le célèbre conventionnel alla frapper à sa porte. Bientôt il y fut suivi par de Salles son ami, puis par Buzot et Pétion. « Qu'ils viennent tous, » s'écriait la généreuse femme, oubliant qu'en cette époque bien grande, mais bien sombre et fatalement cruelle, durant cette affreuse tourmente révolutionnaire, il y avait danger de mort pour qui donnait l'hospitalité à un condamné.

Pendant près d'un mois, elle les cacha dans un souterrain dépendant de son hospitalière maison, pourvoyant à tous leurs besoins, pleine de pitié pour les infortunés qui étaient

hors la loi, pleine de sollicitude, de dévouement et de fermeté puisée dans le devoir. Et quand l'un d'eux voulait lui parler du danger qu'elle courait, de la récompense terrible qu'elle devait attendre de sa générosité : « N'ai-je pas assez vécu, répondait-elle, puisque je vous ai sauvés? Le bonheur de consoler des malheureux n'est-il pas assez grand pour rendre indifférent aux dangers qui peuvent en être la suite? Et la mort n'est-elle pas tout ce qu'on peut envier de plus doux, lorsqu'on a fait tout le bien possible? » Cependant un traître la dénonça comme recélant des girondins; alors craignant non pour elle, mais pour ses hôtes, elle les fit évader. Il était trop tard; Pétion, Salles et Buzot avaient eu le temps de fuir; mais Guadet fut arrêté; avec lui toute sa famille, et l'énergique et sainte femme qui avait donné asile à ceux que tous abandonnaient et repoussaient.

Quand, traînée devant le tribunal, les juges lui reprochèrent d'avoir désobéi à la loi en recélant des proscrits, elle fut indignée en son âme pure et grande, et ne put se contenir : « Monstres, s'écria-t-elle, tigres altérés de sang, oui, si l'humanité, si les cris de la nature, si les liens de la famille sont des crimes, nous méritons tous la mort. »

Lorsque fut prononcé l'arrêt qui la condamnait à mourir, elle voulut s'élancer vers le président. Quand le bourreau lui coupa les cheveux, elle essaya de se débarrasser de ses liens, se montra indignée, violente, furieuse. Mais ayant détourné la tête, elle vit le père de Guadet, qui, le front dans ses mains, semblait anéanti; elle ne songea plus qu'à lui; et c'est en prodiguant des consolations qu'alla à l'échafaud cette héroïque et noble femme, dont le nom est quelquefois écrit BOURQUEY.

BOUQUET (Michel), peintre français contemporain, né à Lorient en 1809, élève de M. Gudin, commença à peindre des marines et débuta, au Salon de 1835, par une *Vue prise à Lorient*. Il s'adonna ensuite à la peinture du paysage proprement dit, choisissant de préférence ses vues en Bretagne, et il remporta une médaille de 3e classe en 1839. Après cette exposition, il se décida, comme beaucoup d'autres jeunes artistes de son temps qu'avaient séduits les œuvres de Decamps et de Marilhat, à faire un voyage en Orient. Il visita successivement la Sicile, la Grèce, l'Asie Mineure, Constantinople, la Moldo-Valachie, la Hongrie, l'Algérie, et rapporta de ces divers pays des croquis d'après lesquels il a exécuté des tableaux à l'huile et des pastels qui ont été très-remarqués; il nous suffira de citer : la *Petite mosquée d'Ourlac* (près de Smyrne) et la *Vue de Monreale*, en Sicile (Salon de 1841); la *Vue de la rade de Smyrne*; un *Souvenir du cap Sunium* et un effet de *Soleil couchant sur les hauteurs du Bosphore*, trois pastels du plus brillant coloris, exposés en 1844; la *Vue de Jassy* (1845); les *Portes-de-Fer* en Algérie (1846); une *Vue prise aux environs de Palerme* et les *Bords du Danube*, pastel (1847); le *Soir dans les steppes de la Moldo-Valachie* (1848); une *Rue de Nicomédie* (1857). M. Bouquet a parcouru aussi l'Ecosse, dont il a exposé des vues au pastel d'une fraîcheur exquise (1850). Il n'avait pas renoncé, d'ailleurs, à représenter les sites de sa province natale; en 1845, il fut chargé par le ministre de l'intérieur de peindre la *Vue de Lorient*, et, de 1853 à 1856, il n'a guère exposé que des paysages bretons ou normands. Il a obtenu des médailles de 2e classe en 1847 et en 1848. Doué d'une facilité peu commune, il réussit particulièrement à saisir les impressions fugitives de la nature, les accidents éphémères de lumière et d'ombre. A dire vrai, il ébauche plutôt qu'il n'achève; aussi certaines parties de ses paysages manquent-elles de fermeté; mais il rend bien la transparence des eaux, la légèreté des ciels, la fraîcheur de la verdure. Coloriste brillant, mais sans profondeur, il s'est surtout distingué comme pastelliste. Il a publié aussi d'intéressants recueils de lithographies, entre autres un album de douze planches représentant des vues prises dans les Principautés danubiennes (Paris, 1840) et deux ouvrages sur l'Ecosse, dont l'un (*The Tourist's Ramble in the Highlands*) a paru à Londres en 1850, et l'autre à Paris en 1852. Il a adressé en outre à l'*Illustration* plusieurs dessins et quatre lettres sur l'Ecosse. Depuis quelques années, il se livre à peu près exclusivement à des travaux de céramique : il exécute, sur faïence cuite au grand feu de four et peinte sur émail, des paysages, marines et décorations diverses. Les résultats auxquels il est parvenu dans cet art difficile sont des plus remarquables. Plusieurs de ces faïences ont figuré avec succès aux Salons de 1863, 1864, 1865 et 1866, et aux expositions des beaux-arts appliqués à l'industrie. Parmi les salons aristocratiques qui ont admis ce genre de décoration, nous citerons celui du duc de Montebello, à Paris.

BOUQUET (C.-Jean-Claude), mathématicien français, né en 1818. Elève de l'Ecole normale, il a professé successivement à Marseille, à la faculté des sciences de Lyon, et au lycée Bonaparte depuis 1852. Outre sa thèse de doctorat, *Sur le calcul des variations* (1841) et divers mémoires intéressants, il a donné, en collaboration avec M. Briot, les *Leçons nouvelles de géométrie analytique*, excellent ouvrage d'enseignement, et des recherches *Sur l'étude des fonctions définies par des équations différentielles.*

BOUQUETÉ, ÉE adj. (bou-ke-té — rad. *bouquet*). Néol. Parsemé d'objets disposés en bouquet : *Sur les reliefs perpendiculaires du paysage, des pentes rases, ou* BOUQUETÉES *de cépées de hêtres.* (Chateaub.)

BOUQUETIER s. m. (bou-ke-tié — rad. *bouquet*). Vase à mettre des fleurs.

— Bot. Espèce de bigaradier.

BOUQUETIÈRE s. f. (bou-ke-tiè-re — rad. *bouquet*). Femme qui fait ou vend des bouquets de fleurs naturelles.

Bouquetière des Innocents (LA), drame en cinq actes et onze tableaux, de MM. Anicet Bourgeois et Ferdinand Dugué, représenté pour la première fois à Paris sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, le 15 janvier 1862. Trouverait-on dans l'histoire de France un règne plus honteux que la régence de Marie de Médicis? La Fronde est une Iliade auprès de la Batrachomyomachie féodale qui s'agite autour de cette lourde pécore. Les princes se battent pour de l'argent, les grands conspirent pour des places à la cour; la soumission se vend et s'achète pendant qu'un raffiné politique, Concini, sorte de valet fripon, vole, intrigue, fait tous les métiers. Le drame qui nous occupe raconte à sa manière la grandeur et les décadences de ce cavalier servant de la reine. La *Bouquetière des Innocents*, Margot, est une filleule de Henri IV, une brave fille qui enrage de ressembler trait pour trait à la Galigaï, laquelle est soupçonnée par le peuple de conspirer, avec son mari Concini, la mort du roi. Le roi, malgré mille avis divers, a cédé aux obsessions de Marie de Médicis, et a consenti à la faire couronner et sacrer dans l'église de Saint-Denis. Le lendemain de la cérémonie, les forts et les dames de la halle veulent aller au Louvre complimenter le roi et la reine. Ils choisissent Margot pour parler au nom de la députation. La filleule du roi emmène avec elle un fripier, son fiancé, qui porte un nom fameux, le surnom même du peuple de France, Jacques Bonhomme, et un jeune peintre qu'elle protége et qui s'appelle Henriot. Ce dernier est un des nombreux bâtards semés un peu partout par Henri IV, qui, dans la pièce, nous paraît un peu mélancolique pour un diable à quatre. Mais en route, les forts rossent les laquais de Léonora Galigaï; si bien que la reine, apprenant l'insulte faite à sa favorite, refuse de recevoir l'hommage des halles et demande vengeance au roi pour Mme Concini. Henri IV traite l'incident fort légèrement, ne veut point s'y arrêter et accueille avec bonté Margot et ses compagnes. Il embrasse sa filleule, accorde une dot à Jacques Bonhomme et interroge Henriot. Reconnaissant en celui-ci un enfant de ses amours, il le présente au dauphin et le lui recommande. Henriot jure d'être toujours pour le dauphin un serviteur dévoué, après quoi Henri IV annonce qu'il va rendre visite à Sully malade. Rue de la Ferronnerie, il est frappé à mort par le couteau de Ravaillac. Le grand chancelier, devant Marie de Médicis et la cour, proclame le dauphin roi de France. Louis XIII est acclamé par tous les assistants. Le drame impute au sigisbée de l'indigne femme de Henri IV la mort de ce dernier; c'est Concini qui lance Ravaillac sur le roi, qui le style au meurtre; il est le seul complice de l'assassin derrière lequel l'histoire, moins exclusive, nous montre les jésuites, les agents de l'Espagne, de l'Autriche et de Rome, le duc d'Epernon, le marquis de Verneuil, la Du Tillet, maîtresse du duc d'Epernon, les Concini et Marie de Médicis.

Jacques Bonhomme, le fripier que nous avons vu tout à l'heure accompagner Margot chez le roi, a vendu le matin même des habits à Ravaillac : il pourrait parler; Concini le fait enfermer. Jacques Bonhomme devient fou, on le rend alors à sa Margot, qui, à force de soins, le rappelle à la santé et à la raison. Le jeune peintre Henriot, de son côté, songe à venger la mort du roi. Initié à un complot qui a pour but de renverser les Concini, partageant l'indignation que les faveurs dont sont comblés ces aventuriers provoque dans le peuple, il doit assister à une réunion de bourgeois et d'artisans, le soir même, au cimetière des Innocents. Henriot propose à Jacques Bonhomme de s'y rendre aussi. Jacques Bonhomme accepte; mais le nom du cimetière lui rappelle une certaine moitié de médaille qu'il a cachée sous la troisième marche de la croix. Cette moitié de médaille joue un rôle important dans la pièce; un homme masqué qui accompagnait Ravaillac, et qui n'était autre que Concini, l'a perdue dans la boutique de Jacques Bonhomme, qui l'a ramassée, se doutant bien, les auteurs ne nous disent pas pourquoi, qu'elle devait avoir dans l'avenir son utilité. En effet, il paraît que tout le monde à la cour connaîtrait immédiatement le nom du complice de Ravaillac, si, par malheur ou par bonheur, Jacques Bonhomme montrait sa trouvaille. La Concini, qui sait cela, désapprouve donc avec beaucoup de raison la mise en liberté du fripier. Elle a fait épier la fiancée de ce dernier, elle a entendu ses propos et surpris le secret de Jacques Bonhomme. Pendant que, par son ordre, on enferme soigneusement Margot à l'hôtel Concini, Leonora Galigaï s'enveloppe dans une des mantes de la bouquetière; elle compte, grâce à sa ressemblance extraordinaire avec la fiancée de Jacques Bonhomme, pouvoir pénétrer dans le cimetière et s'emparer de la précieuse moitié de médaille. Quand elle arrive au cimetière, Jacques s'y trouve déjà. La nuit est complète. Le fripier, agenouillé près de la croix, fouille les crevasses de la troisième marche; sa main rencontre celle de la Concini qui essaye alors de se faire passer pour Margot; mais Jacques Bonhomme ne s'y trompe pas. Il la saisit en appelant les conjurés. La Concini le poignarde, et les soldats de son mari, créé récemment maréchal d'Ancre, accourent pour la protéger contre le peuple, qui serait exterminé, sans l'intervention des gardes du roi commandés par Vitry.

Jacques Bonhomme, qui a la vie dure, a repris ses sens; il s'est traîné jusqu'à la croix et a retrouvé la moitié de médaille, qu'il a confiée à Henriot. Enfin le vieux Vitry (qui par parenthèse n'existait plus, et qui se trouvait remplacé par son fils; mais les auteurs n'y regardent pas de si près), le vieux Vitry offre au roi Louis XIII de le débarrasser de l'odieux maréchal d'Ancre. Le roi hésite, mais il a gardé une moitié de médaille trouvée sur l'assassin de Henri IV; or cette moitié se rapporte parfaitement avec celle qu'a trouvée Jacques Bonhomme, et que le jeune Henriot lui montre tout justement. Le perspicace Louis XIII en conclut, nous ne savons trop par quelle subite déduction, que Concini a été complice du meurtre de son père. Il n'hésite plus à le faire assassiner par Vitry. Le peuple, quand il apprend la mort du favori, se livre à une joie insensée. Il s'empare du cadavre et va le brûler devant la statue de Henri IV, en signe d'expiation; puis il court assiéger la Galigaï dans son hôtel. La pièce se termine par une promenade triomphale du roi, le jour même où la maréchale d'Ancre est condamnée comme sorcière à être décapitée, puis brûlée en place de Grève. Le cortége royal est précédé joyeusement par la noce de Jacques Bonhomme, qui est guéri, et de Margot, qui est délivrée. « Au milieu de cet assemblage incohérent de scènes historiques et de scènes fabuleuses, dit M. de Biéville, deux situations vraiment saisissantes et très-habilement mises en action se distinguent : la rencontre de Leonora et de Jacques Bonhomme au pied de la croix, et l'exécution de Concini sur le grand escalier du Louvre. Quant à la ressemblance de la maréchale d'Ancre et de Margot, elle n'a d'autre raison que celle de pouvoir faire jouer les deux rôles par la même actrice. Ce double rôle a servi pour la rentrée de Mme Marie Laurent à l'Ambigu. » Nous avons vu que ce n'est plus, comme dans l'histoire, par Luynes, que Concini, véritable scapin de cour, est renversé, mais par la bouquetière Margot et le peintre Henriot, une filleule et un bâtard de Henri IV. « Cette histoire, écrit M. Paul de Saint-Victor, cette histoire machinée et enluminée fait un drame intéressant, à tout prendre. L'attention ne languit pas, les tableaux se suivent sans se ressembler. Une mise en scène presque pathétique est celle de l'assassinat du maréchal, transporté sur le grand escalier du Louvre. » — Acteurs qui ont créé la *Bouquetière des Innocents* : Mme Marie Laurent, Margot et Galigaï; Mlle Jane Essler, Louis XIII; MM. Faille, Concini; Omer, Henri IV; Charles Pérey, Jacques Bonhomme, etc.

Bouquetière (LA), opéra en un acte, paroles de M. Hippolyte Lucas, musique d'Adolphe Adam, représenté à Paris sur le théâtre de l'Opéra, le 31 mai 1847. Le vicomte de Courtenay achète tous les jours, au prix d'un écu de six livres, un bouquet à Nanette. Le vicomte est un charmant mauvais sujet qui se ruine au jeu, si bien qu'il n'a plus d'autre ressource que d'aller s'engager chez un racoleur. N'ayant plus le moyen d'acheter un régiment, il le gagnera. En chemin, il rencontre la jolie bouquetière. Nanette lui offre le bouquet quotidien; mais comment le payerait-il? tout son avoir se borne à vingt sous... Le vicomte donne à Nanette un billet de loterie, puis il lui fait ses adieux en déposant un baiser sur les joues de la jeune fille. Nanette est émue et n'écoute que d'une oreille distraite M. l'inspecteur du marché, qui a bien envie de lui décocher une déclaration, mais en est toujours empêché au moment décisif par quelque incident grotesque.

Le vicomte revient, portant à son chapeau les rubans des nouveaux enrôlés, s'apprêtant à payer à ses nouveaux camarades la bienvenue d'usage. Nanette se sent triste en songeant qu'un si joli garçon peut revenir de la guerre boiteux, estropié, et même ne pas revenir du tout. Heureusement, la fortune se montre favorable. Avec le billet que le vicomte lui a donné en payement, Nanette gagne vingt mille écus! Elle court vite racheter la liberté de M. de Courtenay, et veut rendre à sa pratique le surplus de la somme. Le vicomte refuse; d'ailleurs que pourrait-il faire de vingt mille écus, lui qui a contracté la vicieuse habitude d'en manger deux cent mille par an? Heureusement encore, il vient de mourir aux Indes, fort à point, un vieux bonhomme riche comme plusieurs Crésus, qui n'a d'autre héritier que le vicomte de Courtenay. Donc M. de Courtenay devenu riche épouse Nanette, et forme le projet d'être sage. Quant à M. l'inspecteur, il reste décidément garçon, et la toile tombe.

L'ouverture est le morceau le mieux réussi de l'opéra. On y trouve des idées fraîches, le rhythme et cette netteté rapide qui ont valu à Adolphe Adam sa popularité de bon aloi; on y trouve aussi un charmant motif qui se reproduit plus tard dans l'ouvrage. Citons les couplets et la cavatine de Nanette, le trio de basse, ténor et soprano, le chœur des nouveaux enrôlés, l'entrée et la marche de la loterie. En voilà plus qu'il n'en faut pour composer, à propos d'une bouquetière, un bouquet musical tout parfumé de mélodie. Le livret est naturellement peu compliqué, vu le manque d'espace; mais les vers en sont bons et ne ressemblent pas à ces bouts-rimés ridicules dont le public se contente d'ordinaire. Acteurs qui ont créé la *Bouquetière* : Mlle Nau, Nanette; Ponchard, le vicomte de Courtenay, etc. — La décoration, qui représente l'ancien quai aux Fleurs, est d'une grande finesse de ton, et fait le plus grand honneur à MM. Cambon et Thierry.

BOUQUETIN s. m. (bou-ke-tain — dimin. de *bouc*). Mamm. Espèce de chèvre sauvage, qui vit sur les montagnes de l'Europe et de l'Asie : *Le* BOUQUETIN *femelle a les cornes beaucoup plus petites que celles du mâle.* (Buff.) *Corneille est comme les* BOUQUETINS *et les chamois de nos montagnes, qui bondissent sur un rocher escarpé et descendent dans des précipices.* (Volt.) ‖ V. CHÈVRE.

— **Encycl.** On donne le nom de *bouquetin* à plusieurs espèces de chèvres. Il y a d'abord le *bouquetin des Alpes*, qu'on appelle encore *bouquetin commun* ou *bouquetin ibex;* puis le *bouquetin de Sibérie*, celui *du Caucase*, celui *des Pyrénées*, le *bouquetin d'Egypte*, le *bouquetin Walie* et le *bouquetin Jharal.*

— *Bouquetin des Alpes.* Ses caractères spécifiques peuvent se résumer ainsi : molaires au nombre de six à chaque mâchoire; cornes des mâles très-fortes, presque noires, sillonnées de deux arêtes longitudinales et de côtes saillantes transversales; cornes des femelles triangulaires et plus petites; pelage d'un gris fauve aux parties supérieures du corps, et d'un blanc sale aux parties inférieures, avec une bande noire qui s'étend tout le long du dos jusqu'au bout de la queue; barbe noire et rude chez les mâles seulement. Dans cette espèce, le mâle et la femelle diffèrent considérablement; ainsi, tandis que les cornes des premiers atteignent souvent 1 m. de longueur, celles de la femelle ont à peine 0 m. 15. La femelle n'a jamais de barbe; de plus, elle est, dit-on, d'un tiers plus petite que le mâle. La hauteur moyenne de ce dernier est de 0 m. 87; son poids atteint quelquefois plus de 140 kilogr. Le *bouquetin* a presque les mêmes mœurs que le chamois, mais son habitat est encore plus élevé : on ne peut guère le rencontrer que dans la région des neiges éternelles. Il est encore plus agile que le chamois. On le voit fréquemment gravir, au moyen des moindres aspérités, des parois presque perpendiculaires; il franchit d'un bond des distances vraiment prodigieuses, en mesurant son élan avec une précision qui tient du prodige. Lorsque, pour fuir un danger, il se précipite d'une grande hauteur, c'est toujours la tête en avant; il ne tombe pas précisément sur ses cornes, comme le croient les chasseurs, mais celles-ci frappent le sol presque aussitôt que ses pieds de devant, et il leur arrive parfois d'être brisées par le choc. Sa force est aussi très-remarquable. Si l'on en croit Gaston Phœbus, à l'époque du rut, c'est-à-dire au mois de janvier, il court sur les passants, qu'il attaque à coups de tête comme le bélier, et les heurte si rudement qu'il peut casser la cuisse ou la jambe d'un homme. Les organes de la vue, de l'ouïe et de l'odorat sont parfaits chez le *bouquetin.* Il est toujours sur ses gardes; aussi sa chasse est-elle très-pénible et très-dangereuse. Il faut le suivre au travers des glaciers et des précipices; souvent même, lorsqu'il est pressé, il s'élance sur le chasseur, l'accule contre un rocher, l'y serre à l'étouffer ou le culbute dans un abîme. Les chiens sont inutiles; tout dépend de l'adresse du tireur. C'est en août et septembre qu'on chasse le *bouquetin.* Les chasseurs se réunissent d'ordinaire au nombre de deux ou trois; ils visitent les rochers où il se tient pendant le jour, ou cherchent à le surprendre quand la rigueur du froid et le manque de nourriture le forcent à gagner les forêts. Pris jeune, le *bouquetin* s'apprivoise aisément. Accouplé avec la chèvre domestique, il produit des métis doués eux-mêmes de la faculté de se reproduire. Son sang passait jadis, en médecine, pour un spécifique souverain contre la pleurésie, la péripneumonie et diverses autres maladies. C'est encore un remède populaire très-usité dans la Savoie et le Piémont septentrional. Le *bouquetin* était répandu autrefois dans toute la chaîne alpine, depuis le mont Blanc jusqu'au mont Eisenhartz, en Styrie. Peut-être même, ainsi que le fait supposer un passage de Varron, habitait-il aussi une partie de la chaîne des Apennins. De nos jours, il est confiné dans un petit canton des Alpes piémontaises, et la race semble devoir s'éteindre dans un avenir assez prochain.

— *Bouquetin de Sibérie.* Cette chèvre, que M. Boitard rapproche du *bouquetin* de l'Himalaya, pourrait bien n'être qu'une simple variété de l'*ibex* des Alpes. La distribution géographique du *bouquetin de Sibérie* n'est pas encore bien déterminée. On sait seulement qu'il existe sur divers points de la grande chaîne de montagnes qui sépare la Sibérie de la Tartarie orientale, principalement vers les sources du Jeniser. Les petits

naissent au mois de mai. Lorsque les montagnards de l'Asie réussissent à s'en emparer, ils les apprivoisent et s'en servent pour régénérer leurs troupeaux de chèvres. Les métis provenant de ces croisements sont féconds et très-estimés.

— *Bouquetin du Caucase.* Il a de grandes cornes triangulaires, obtuses et noueuses, comme celles du *bouquetin* des Alpes. On *compte huit molaires de chaque côté à la mâ*choire supérieure, et sept à l'inférieure. Le chanfrein est droit, large, de niveau avec le front, qui est aussi remarquablement large. Le pelage, d'un brun fauve en dessus, est blanchâtre en dessous, avec une ligne dorsale brune et une bande blanche sur les canons ; la tête est grise; le nez, la poitrine et les pieds sont noirs. Les formes générales du corps sont plus trapues dans cette espèce que dans les précédentes. La femelle met bas en avril. Les petits sont très-farouches; les habitants du Caucase prétendent qu'il est impossible de les apprivoiser. Le *bouquetin du Caucase* est un gibier très-estimé; il habite, comme l'indique son nom, dans la chaîne du Caucase, surtout près des sources du Tereck et du Kouban, dans le pays des Ossètes et dans la Kakhétie. On le trouve sur les points les plus élevés des montagnes de formation primitive, tandis que l'ægagre, habitant des mêmes contrées, se tient sur les montagnes calcaires, qui sont moins élevées. On rapporte à l'espèce du *bouquetin du Caucase* le bouc sauvage de l'île de Crète, dont parle Belon.

— *Bouquetin des Pyrénées.* Ses cornes ressemblent beaucoup à celles de notre bouc domestique. Son pelage est d'un brun cendré en dessus, d'un blanc sale en dessous. Il a une raie noire sur le dos, et une autre sur les flancs, de la même couleur. Les côtés de la tête sont bruns. La poitrine, les jambes, le dessus de la queue, la barbe des vieux mâles sont d'un noir très-intense. Chez les femelles et les jeunes mâles, les teintes sont en général moins foncées. Ce *bouquetin*, encore peu connu, ne figure comme espèce distincte que dans les publications les plus récentes. Il paraît n'exister que dans les Pyrénées et sur quelques points de la péninsule espagnole.

— *Bouquetin d'Egypte* ou *du Sinaï.* Cette espèce, désignée quelquefois sous le nom de *bedden*, présente cinq molaires de chaque *côté aux deux mâchoires. Les cornes sont* plus grêles que celles du *bouquetin* des Alpes, mais elles sont encore plus longues. Le pelage est d'un fauve mêlé de brun, avec des taches blanches aux talons et aux poignets. Une raie noirâtre règne le long de l'épine dorsale, depuis le dessous de la nuque jusqu'à la naissance de la queue. Cette bande un peu saillante forme une sorte de crinière dont les poils ont 0 m. 60 à 0 m. 65 de long, et même davantage vers le garrot. Les poils du dos et des flancs ont à leur base un duvet cendré, et, vers le milieu, ils présentent un aplatissement marqué. Cet animal habite surtout les contrées voisines de la mer Rouge. En Afrique, il s'avance vers le sud jusqu'au 24e degré de latitude.

— *Bouquetin Walie.* Cette espèce a beaucoup d'analogie avec le *bouquetin* des Alpes; mais son nez est plus busqué, et il porte à la partie moyenne du front une éminence elliptique toute particulière. Le pelage est d'un beau brun châtain en dessus, d'un blanc sale en dessous. Ces deux couleurs se fondent insensiblement l'une dans l'autre au bas des flancs, au lieu d'avoir une ligne de démarcation bien tranchée comme dans les autres espèces. Le nez, une tache en forme de virgule qui se trouve sur la joue, les côtés du cou, le devant de l'épaule et la partie moyenne des flancs, sont d'un brun terre d'ombre. Le *bouquetin Walie* habite les plus hauts sommets des montagnes de l'Abyssinie. On le trouve principalement sur les cimes neigeuses des provinces de Simen et de Godjam.

— *Bouquetin Jharal.* Tout en ayant les mœurs et les habitudes des chèvres, le *bouquetin Jharal* s'en distingue par diverses particularités, surtout par la forme de la tête, la hauteur des jambes et du garrot, l'exiguïté relative de la croupe et l'absence de la barbe dans les deux sexes. La partie caractéristique de cet animal est la tête, qui est épaisse à la base et fine vers le museau. Le chanfrein est droit; les narines sont courtes, larges et séparées par un espace nu et humide. Les cornes, notablement plus courtes que la tête et comprimées latéralement, portent une crête saillante, qui règne tout le long de la convexité. Le cou est muni d'une crinière assez longue, qui retombe de chaque côté. Le ventre est fauve ; les membres sont de la même couleur, avec une bande noire qui descend des joues, en s'élargissant, jusque sur les sabots. Le devant et les côtés de la tête, ainsi que le dos, sont d'un brun noirâtre; une tache longitudinale d'un fauve pâle s'étend de chaque côté du chanfrein; une autre de la même couleur, mais plus petite, se trouve placée au-devant de chaque œil. Les lèvres et le menton sont grisâtres; le bout de la queue, les oreilles, une tache à la lèvre inférieure près de la commissure, et l'entre-deux des narines, sont noirs. On s'accorde généralement à circonscrire la patrie du jharal dans la partie du versant austral de l'Himalaya, qui forme la province de Kachar.

Il existe encore d'autres espèces de *bouquetins*, mais elles sont trop peu connues pour qu'il soit possible d'en donner une description exacte et détaillée. V. CHÈVRE.

BOUQUETINE s. f. (bou-ke-ti-ne). Bot. Nom que l'on donne au boucage dans certaines contrées.

BOUQUETOUT s. m. (bou-ke-tou—rad. *bouquet*, parce qu'il sert à la pêche de la crevette *bouquet*; ou mieux de *bouquer*, pour boucher, et de *tout*, parce que le filet a des mailles très-étroites et ne laisse pas passer les plus petits poissons). Pêch. Sorte de filet en forme de poche, monté carrément sur un morceau de fer emmanché. ‖ On dit aussi BOUQUETON et BOUQUETORT.

BOUQUETTE s. f. (bou-kè-te). Agric. Nom vulgaire du sarrasin dans les départements du Nord.

BOUQUIER (Gabriel), conventionnel, né dans le Périgord vers 1750, mort en 1811. Envoyé à la Convention par le département de la Dordogne, il s'y fit remarquer par l'exaltation de ses opinions révolutionnaires. Nommé membre du comité d'instruction publique, il demanda qu'on privât de leurs droits politiques les jeunes gens qui auraient atteint leur vingt-et-unième année sans avoir appris ou exercé un art ou une science utile, qu'on supprimât les écoles consacrées à l'enseignement des lois, et qu'on interdît sévèrement toute espèce de paraphrase, interprétation, glose ou commentaire sur les décrets de la Convention; mais il proposa la restauration du musée, en excluant toutefois les tableaux qui pouvaient rappeler des souvenirs monarchiques. Il composa, en collaboration avec Moline, une espèce d'opéra révolutionnaire, qui fut joué sur les principaux théâtres du temps, et qui avait pour titre : *Réunion du* 10 *août*, ou l'*Inauguration de la République française, sans-culottide en cinq actes.* Bouquier ne figura dans aucune des assemblées politiques qui succédèrent à la Convention.

BOUQUIN s. m. (bou-kain.— Dans les mots que le français a empruntés aux idiomes germaniques, et en particulier à l'allemand, on remarque que le sens primitif a été modifié dans notre langue de manière à donner à ces termes une acception défavorable. Ainsi l'allemand *ross*, noble coursier, est devenu *rosse; land*, campagne, *lande*, terre inculte, etc. Le mot *bouquin* a suivi la même loi; il dérive d'un mot germanique qui signifie simplement *livre*, et qu'on retrouve dans l'ancien haut allemand *buok*, *buach*, *buah:* dans le gothique *boks* et *bokos;* dans l'allemand *buch;* dans l'anglo-saxon *boec*, *boc;* dans l'anglais *book*, forme qui se rapproche le plus du français *bouquin;* dans l'islandais et le suédois *bok;* dans le hollandais *boeg*, et dans le danois *bog* et *boog*. Pour le complément de cette étymologie, voir plus bas l'encyclopédie). Vieux livre : *Les vieillards ressemblent aux* BOUQUINS, *qui contiennent d'excellentes choses, quoique souvent poudreux, vermoulus et mal reliés.* (Clément XIV.) *Cette boutique est encombrée de* BOUQUINS *à tranches rouges, qui doivent être d'excellentes éditions, d'honnêtes et bons livres à faire envie aux bibliophiles.* (Th. Gaut.)

— Par ext. et en mauvaise part, Livre sans valeur, ou même livre en général : *Laissez-moi là tous vos* BOUQUINS *et songez à des affaires sérieuses. Le ciel fera plus que les* BOUQUINS *exclusivement scientifiques, pour la vulgarisation de la science.* (E. Texier.)

> Quand j'ai huit jours cuvé mon ambroisie,
> Las de *bouquins* et de poudre moisie,
> Je reprends goût au nectar généreux.
> SAINTE-BEUVE.

— **Encycl.** Au début de cet article, nous avons cherché à établir l'étymologie du mot *bouquin*. Dans ses *Récréations philologiques*, M. Génin, savant très-fantaisiste, donne une origine qui lui paraît plus vraisemblable. « La demi-reliure, dit-il, est une invention de notre siècle économe ; au temps jadis, on ne faisait que de belles et bonnes reliures pleines, en veau, basane, maroquin; c'est qu'alors les livres en valaient la peine et étaient estimés. Aujourd'hui, les relieurs font cent cartonnages contre une seule reliure pleine, et par là seulement on pourrait juger de la situation des lettres dans l'opinion publique. Or, quand un de ces anciens volumes, faisant partie d'une bibliothèque séculaire, était resté de longues années immobile et privé d'air sur son rayon, où la poussière combinée avec l'humidité avait fini par l'encrasser, le pénétrer, le ronger (sans compter les mites et autres malignes bêtes), il contractait une odeur forte analogue à celle d'un bouc ou *bouquin* (*cornet à bouquin* et non *cornet à bouc*); et de là est venu qu'un volume moisi, qui sentait le *bouquin*, s'est appelé par abréviation un *bouquin;* car notez que ce vieux livre rhabillé de neuf ne s'appelle plus un *bouquin*, non plus qu'un volume d'impression récente, mais qui serait gâté, déchiré, dépenaillé; il y faut la vieillesse, la décomposition de la peau et l'odeur qui s'ensuit. » Telle serait, suivant M. Génin, l'origine vraie et première de *bouquin;* mais bientôt ce mot a vu, comme tant d'autres, son sens primitif altéré, on l'a donné aux livres de rebut, qui, sales et déchirés, remplissent sur les quais la boîte des étalagistes; tandis que le vrai *bouquin*, adopté par une classe de collectionneurs riches et éclairés, est monté en grade, et prend place aujourd'hui parmi les livres rares et précieux. Les livres qui subissent le pilori de l'étalage sont de deux natures, les jeunes et les vieux; les uns viennent là chassés de toutes les bibliothèques, classiques usés, poésies érotiques, histoires philosophiques et almanachs des Muses; les autres, versés en masse dans ces boîtes carrées par la faillite ou le rabais, malheureux naufragés qui cherchent un port et ne trouvent qu'une mort plus ignominieuse. Quelquefois pourtant ils ont un meilleur sort et trouvent des collectionneurs enragés dont ils font le bonheur.

> Tel bijou, qui n'était chez Boulard qu'un *bouquin*,
> Aujourd'hui, par mes soins vêtu de maroquin,
> Triomphe au premier rang de ma modeste église,
> *Pauci sed electi*, telle est notre devise;
> Mais ces amis de choix, pendant plus de vingt ans,
> Ont flotté sur les quais, battus des quatre vents!
> G. H. J.

Ce ne sont pas seulement les vieux livres qu'on désigne sous le nom de *bouquins;* on flétrit de la même épithète tous les ouvrages qu'on ne lit pas, ouvrages en prose et en vers, surtout en vers, qui, après avoir été imprimés aux frais de leurs auteurs, n'ont peut-être pas trouvé un seul acheteur chez le libraire qui avait consenti à prêter son nom comme éditeur. Les *bouquins* ne sont pas tous dans les boîtes des étalagistes et sur les rayons des libraires, nombre de bibliothèques publiques et particulières en possèdent une grande quantité ; mais c'est souvent avec les *bouquins* que l'on commence à former un noyau de collection, et d'ailleurs il en est des livres comme des couleurs, il en faut pour tous les goûts, et tel *bouquin* qui fera bâiller un homme dont le goût littéraire est épuré sera considéré comme un chef-d'œuvre par un maniaque. Ajoutons aussi qu'il y a quelquefois de vieux *bouquins* qui sont réellement plus utiles, qui renferment plus de renseignements précieux que tel livre richement habillé de maroquin et doré sur tranche. Mais ce n'est là qu'une exception, et bien que certains collectionneurs aient pu quelquefois trouver une rareté bibliographique dans le fouillis des librairies de rebut, il est certain qu'en général on n'y voit que des *bouquins* sans valeur, et le bouquiniste sait lui-même à quoi s'en tenir sur le mérite de ses *bouquins*, dont le prix varie de 0 fr. 10 à 2 fr., rarement au delà. Les Alde ou les Elzévirs ne pullulent pas dans ses boîtes; *mais en revanche les essais poétiques*, les œuvres dépareillées des classiques, les vieux *annuaires du bureau des longitudes*, les romans passés de mode, y sont entassés pêle-mêle, et tout cela se vend à la longue, parce que le bon marché finit quelquefois par tenter quelques-uns de ces oisifs qui se promènent sans but et qui bouquinent pour passer le temps.

BOUQUIN s. m. (bou-kain — rad. *bouc*). Vieux bouc : *Un* BOUQUIN *puant.*

— Fam. Satyre, monstre de la mythologie grecque dont le bas du corps ressemblait à un bouc :

> Gageons que son brodequin
> Nous cache un pied de *bouquin.*
> BÉRANGER.

‖ Vieux libertin, à cause de la lubricité des satyres et des boucs :

> Allez, *bouquin* puant, faire l'amour aux chèvres.
> RACAN.

— Bout que l'on adapte au tuyau d'une pipe, et qui est le plus souvent de corne ou d'ambre : *Pendant le Ramadan, on ne peut pas même fumer, privation la plus pénible de toutes, pour un peuple dont les lèvres ne quittent guère le* BOUQUIN *d'ambre.* (Th. Gaut.) *Des chibouques aux tuyaux de jasmin et aux* BOUQUINS *d'ambre étaient à la portée de la main.* (Alex. Dum.) *A Constantinople, les* BOUQUINS *d'ambre sont l'objet d'un commerce spécial et qui se rapproche de la joaillerie pour la valeur de la matière et du travail.* (Th. Gaut.)

— *Cornet à bouquin*, Trompe recourbée qui était primitivement et est encore quelquefois une corne de bouc.

— *Sentir le bouquin*, Exhaler l'odeur des boucs.

— Chass. Vieux lièvre; lièvre mâle ou lapin mâle.

— Art vétér. Syn. de BOUQUET.

BOUQUIN, théologien protestant. V. BOQUIN.

BOUQUINAGE s. m. (bou-ki-na-je — rad. *bouquin*, dans le sens de vieux lièvre). Chass. Saison des amours du lièvre et du lapin : *On nomme* BOUQUINAGE *le temps où les lièvres et les lapins sont en amour.* (E. Chapus.) *L'époque du* BOUQUINAGE *est très-favorable pour l'affût.* (E. Chapus.)

BOUQUINBARBE s. f. (bou-kain-bar-be — de *bouquin* et de *barbe*). Bot. Nom vulgaire d'un champignon comestible, la clavaire coralloïde. ‖ On donne aussi ce nom, dans le Midi, au salsifis sauvage.

BOUQUINER v. n. ou intr. (bou-ki-né — rad. *bouquin*). Fouiller dans les vieux livres; chercher de vieux livres : *Vous aimez les livres et vos amis; ainsi je compte vous servir à votre goût, en vous faisant exercer votre double métier d'obliger et de* BOUQUINER. (Volt.) *Je me trouvai à mon aise, et je pus* BOUQUINER *commodément.* (Boissonade.)

— Chass. Couvrir sa femelle, en parlant du lièvre ou du lapin.

BOUQUINERIE s. f. (bou-ki-ne-rî — rad. *bouquiner*). Amas de bouquins : *Au lieu de cette* BOUQUINERIE, *j'emplissais ma chambre de fleurs.* (J.-J. Rouss.) ‖ Ramas de citations, de passages de vieux livres. ‖ Commerce de vieux livres.

BOUQUINEUR s. m. (bou-ki-neur — rad. *bouquiner*). Amateur de vieux livres; celui qui aime à bouquiner : *On aurait tort de confondre les bibliomanes avec les bibliophiles et les* BOUQUINEURS. (P. Lacroix.) *Nous dédaignons trop nos devanciers pour nous abaisser au modeste rôle de* BOUQUINEURS *de cartulaires.* (Chateaub.)

> Ainsi le *bouquineur* poursuit une trouvaille
> Du pont de la Concorde au quai de la Ferraille.
> BARTHÉLEMY.

BOUQUINISTE s. m. (bou-ki-ni-ste — rad. *bouquin*). Individu qui fait le commerce des bouquins : *Le maître de langue fouille les boutiques de* BOUQUINISTES *pour y découvrir de belles œuvres classiques.* (Champfleury.) *Les* BOUQUINISTES *des quais sont les plus fins matois des négociants de Paris.* (Rigault.) *Les* BOUQUINISTES *à la mode sont en quelque sorte patentés par les bibliomanes.* (P. Lacroix.)

— Adjectiv : *J'ai marchandé un elzévir chez un libraire* BOUQUINISTE. (Picard.)

— **Encycl.** On distingue deux sortes de *bouquinistes :* ceux qui ont une boutique, à laquelle ils donnent souvent le nom de *Librairie ancienne et moderne*, et ceux qui exposent leurs *bouquins* dans des boîtes, sur les parapets de nos quais, ou, en général, sur la voie publique. Quelques *bouquinistes* de la première espèce ont eu une véritable célébrité; le fameux Verbeyst, par exemple, a été dans son temps le *bouquiniste* le plus connu de l'Europe, et probablement des cinq parties du monde; il mourut à Bruxelles en 1849. Il avait fondé dans cette ville un établissement très-curieux dans son genre. C'était une maison à plusieurs étages, aussi grande et aussi haute qu'une église, disposée pour contenir 300,000 volumes rangés par ordre de matières dans des enfilades de chambres, qui recevaient le jour d'un seul côté, le côté du soleil et du jardin de la maison. Il était en relations d'affaires avec Paris, Rome, Milan, Hambourg, Londres et Berlin. Il correspondait avec Walter Scott, Charles Nodier, Chateaubriand et les plus célèbres bibliophiles, qui savaient que des trésors sans prix étaient renfermés dans sa maison. Jamais un livre moderne n'était entré chez lui; mais il s'était porté acquéreur de tous les vieux livres que les bouleversements des châteaux, des couvents, des palais avaient rendus à la circulation; et tandis que les productions de la librairie moderne baissaient beaucoup de valeur par suite de la concurrence, ces vieux ouvrages, au contraire, en acquéraient une énorme. Verbeyst, qui savait le prix de sa collection, n'était pas pressé de s'en défaire, et n'était marchand qu'à ses heures; souvent il refusa de se déranger pour un pair d'Angleterre. Quelquefois, après avoir refusé d'échanger un ouvrage contre son pesant d'or, il l'envoyait en cadeau à l'amateur qui le lui avait marchandé, quand celui-ci lui convenait. C'est ainsi qu'il en usa avec Charles Nodier. Le meilleur moyen de se faire bien venir de lui était de vider en sa compagnie un flacon d'excellent vin, et de lui tenir tête bravement. En vrai Flamand, il aimait les francs buveurs, et le prix du vin, quand il était vieux et bon, diminuait le prix du volume loin de l'augmenter. Ce *bouquiniste* fantasque et original laissa en mourant une fortune considérable.

En général, les *bouquinistes* ne sont ni riches ni lettrés; cependant il arrive que, sous le paletot usé, fripé du pauvre industriel, se cache parfois un savant bibliophile, et M. Henry Bruneel a publié, il y a vingt-cinq ans, quelques pages charmantes sur un *bouquiniste* qui occupait une place au coin du pont des Arts, tout en face de l'Institut. Un étudiant vint lui marchander un livre, c'était un *Schrevelius* (Leyde, 1671), et il lui offrit trente sous du *bouquin:*

« Un *bouquin!* murmura le vieillard, et une sainte indignation se peignit sur ses traits. Un *bouquin!* Cette édition des *Variorum*, pour être moins recherchée que celle d'Amsterdam de 1684, ne mérite pas le dédain que vous affectez pour elle, sans cependant qu'elle soit comparable aux éditions aldines données à Venise en 1501... »

Etonné d'entendre le *bouquiniste* parler de la sorte, l'étudiant lui adressa quelques questions bibliographiques auxquelles le vieillard répondit victorieusement, et, heureux de rencontrer un amateur chez le marchand, il lui demanda son opinion sur la nouvelle édition de Juvénal, que venait de donner M. Achaintre, le premier latiniste de l'époque; et comme le vieillard paraissait confus et embarrassé, le jeune homme le pressa de s'expliquer :

« C'est que je suis Achaintre, » répondit-il enfin.

Oui, Achaintre, l'excellent latiniste, vendait en 1811 de vieux livres sur le quai et en face de l'Institut! M. de Fontanes, alors grand maître de l'Université, avait bien manifesté l'intention de placer le pauvre homme quelque part, mais il était sourd, et cette infirmité, qui aurait dû redoubler l'intérêt que le ministre avait d'abord paru éprouver pour lui, fut cause qu'on l'oublia. Achaintre, au

reste, était une exception; la plupart des *bouquinistes*, qui ont pour rayons les parapets de nos quais, sont Normands comme les marchands de salade; ils connaissent mieux le prix des pommes que celui des livres; ils ne jugent guère la valeur de leur marchandise que d'après ceux qui la marchandent. Un *bouquiniste* un peu retors surprend dans vos yeux le désir que vous avez de posséder un livre, et il le taxe à proportion de l'intensité de ce désir, intensité qu'il a su lire dans un geste, même dans une indifférence affectée. Le seul *Manuel du libraire* qu'il étudie, c'est la physionomie des acheteurs; l'un sourit, l'autre soupire; celui-ci fronce les sourcils, celui-là pince les lèvres; un cinquième, plus exercé, touchera vingt volumes avant de mettre la main sur celui qu'il convoite : tous enfin se trahissent d'une façon particulière qui n'échappe pas à l'étalagiste, aussi fin, aussi astucieux qu'un diplomate.

La clientèle ordinaire des *bouquinistes* se compose de tous les oisifs qui se promènent et qui s'arrêtent devant leur étalage pour passer le temps. Mais ils ont aussi des clients habituels : ce sont les *bouquineurs*, dont nous avons déjà parlé sous le nom de *bibliomanes*. Le *bouquineur* est un homme qui passe sa vie à parcourir chaque jour les quatre coins de Paris pour voir si, dans les boîtes des *bouquinistes*, il ne rencontrera pas quelque trésor bibliographique égaré là par mégarde.

> Notre homme, le matin, commençait sa tournée
> Et rapportait chez lui, plusieurs fois la journée,
> Les produits de sa chasse empilés sous son bras,
> Dans des poches exprès faites pour cet usage;
> Gouffres traditionnels où les plus gros formats,
> Les massifs in-quarto trouvaient libre passage.
> G. H. J.

Tout le monde a connu, au moins de nom, le *bouquineur* Boulard, qui de notaire s'était fait acheteur de livres; il en achetait toujours, au détail, en bloc, à la hotte, au tas, à la charretée, et entassait le tout dans un hôtel qu'il possédait.

> L'âge n'avait en rien apaisé ses ardeurs,
> Trente mille *bouquins* meublaient sa nécropole;
> S'il n'eût fallu payer à Caron son obole,
> Il eût cédé la place à ses envahisseurs.

On peut citer encore le fameux Parison, qui fut nommé à bon titre le *roi des bouquineurs*. Un jour, il lui arriva de trouver sur le quai, pour 0 fr. 95, une édition de *Jules César*, de Plantin (1570, in-8°), terminée par un portrait de cet empereur, tracé par la main de Montaigne. Cette trouvaille fut vendue plus tard 1,500 fr. Celui-là n'avait pas perdu sa journée.

Nous ne devons pas non plus oublier M. C.-M. Pillet, qui poussait la rage des *bouquins* si loin, qu'il se privait de nourriture et de vêtements pour pouvoir disposer de tout ce qu'il possédait en faveur de ses chers *bouquins*. Lorsqu'il en eut tant amassé que son logis en craquait, il mourut, et, suivant l'expression de ses dernières volontés, deux chargements complets de voitures de roulage portèrent toute sa collection aux jésuites de Chambéry. Enfin, Chardon de la Rochette, Van Praet, Alexandre Barbier, le marquis de Méjanes, Heber Tenurb, Quatremère, furent aussi des *bouquineurs* infatigables.

Depuis quelques années, les *bouquineurs* ont un organe spécial, édité par un libraire faisant le commerce des vieux livres, et qui a pour titre *Bulletin du bouquiniste*. C'est une sorte de revue bimensuelle, divisée en deux parties : la première est consacrée à des articles bibliographiques, à des curiosités littéraires, etc. Elle est rédigée par des bibliophiles de bonne volonté, parmi lesquels il suffit de nommer MM. Paul Lacroix, Gustave Brunet, G. Masson, Raymond Bordeaux, de Barthélemy, etc., etc. ; la seconde partie n'est autre chose qu'un catalogue, à prix marqués, des livres mis en vente. Cette publication compte environ dix années d'existence.

BOUR s. m. Titre du souverain de l'Etat de Saloum.

— Comm. Etoffe qui nous vient de la Perse : *Alep nous fournissait des toiles peintes, des* BOURS *et des étoffes de soie.* (Chaptal.). ‖ On dit aussi BOURME et BOURMIS.

BOURA s. m. (bou-ra). Comm. Grosse étoffe de laine, de bourre ou de poil.

BOURACAN s. m. (bou-ra-kan). Comm. Sorte de camelot grossier. *Les meilleurs* BOURACANS *sont ceux de Valenciennes.* (Bouillet.) *Il était vêtu d'un* BOURACAN *fort propre, de couleur sombre.* (E. Sue.)

BOURACANIER s. m. (bou-ra-ca-nié — rad. *bouracan*). Techn. Ouvrier qui fabrique le bouracan.

BOURACHE s. f. (bou-ra-che). Pêch. Nasse d'osier ou de roseau, en forme de souricière. ‖ On dit aussi BOURAGNE, BOURAGUE et BOURAQUE.

BOURACHER s. m. (bou-ra-ché — de *bourre* de soie). Techn. Ouvrier qui travaille à diverses étoffes de soie, et spécialement au ras de Gênes.

BOU-RACHED, tribu algérienne d'origine berbère, résidant dans le cercle de Milianah. Sur la frontière des Ouled-Abbou, ils ont, dit le docteur Camille Ricque, les mœurs kabyles, tandis qu'ils vivent en Arabes au sud du Djebel-Doui. La principale richesse du Bou-Rached consiste en céréales, qui réussissent fort bien dans les années qui ne sont pas pluvieuses. On trouve chez eux du miel, des glands doux et toute espèce de fruits. Dans le Djebel-Doui, on rencontre de belles essences de bois, des lentisques et des thuyas. Superficie 14,000 hectares; 2,486 habitants.

BOURAIS s. m. (bou-rè). Agric. Terrain argileux, compacte et profond.

BOURANI s. m. (bou-ra-ni). Art culin. Mets oriental, qui est une sorte de consommé de volaille et d'orge mondé, réduit en bouillie et parfumé avec diverses sortes d'herbes.

BOURASAHA s. m. (bou-ra-sa-a). Bot. Arbuste grimpant de Madagascar, de la famille des ménispermes.

BOURASSÉ (l'abbé Jean-Jacques), archéologue français, né à Sainte-Maure (Indre-et-Loire) en 1813. Après avoir été successivement professeur au petit et au grand séminaire de Tours, l'abbé Bourassé fut nommé, très-jeune encore (1843), chanoine titulaire de l'église métropolitaine. Le canonicat ne fut pas pour le jeune chanoine une sinécure. C'est aux loisirs qu'il lui fit que l'archéologie chrétienne doit de nombreux et précieux travaux que le gouvernement a récompensés, en 1854, par la croix de la Légion d'honneur. Ses principaux ouvrages sont : *Archéologie chrétienne* (Tours, Mame, 1840, 1 vol. in-8°). Cet ouvrage en est à sa septième édition; *Les plus belles Cathédrales de France* (Tours, 1861, 1 vol. grand in-8°, 2e édition); *Les plus belles Eglises du monde* (Tours, 1861, 1 vol. in-8°); *Résidences royales et impériales de France* (Tours, 1864, 1 vol. grand in-8°); *Dictionnaire d'archéologie sacrée* (Paris, Migne, 1851, 2 vol. in-4°); *Dictionnaire de discipline ecclésiastique*, d'après Thomassin (Paris, 1856, 2 vol. in-4°); les *Enquestes de Posthumien*, disciple de saint Martin, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Tours (1863, 1 vol. in-8°); la *Touraine*, histoire et monuments, sous la direction de l'abbé Bourassé (Tours, Mame, 1855), splendide volume qui a figuré à l'exposition universelle de 1855; la *Terre sainte* (Tours, 1860, 1 vol. in-8°); enfin, un grand nombre de brochures également publiées chez Mame : *Monuments celtiques de Touraine* (1842); *Monuments celtiques et asiatiques comparés* (1842); des notices archéologiques sur un grand nombre d'églises, etc. Enfin, c'est M. l'abbé Bourassé qui a fourni le texte, traduit d'après la Vulgate en collaboration avec M. l'abbé Janvier, de la magnifique édition de la Bible sortie récemment des presses de Mame, illustrée par le brillant crayon de G. Doré. Au mot BIBLE, nous avons consacré une appréciation spéciale à cette magnifique édition, sans faire mention de la traduction nouvelle due à la plume savante de M. l'abbé Bourassé; c'est une omission que nous sommes heureux de pouvoir réparer à cette place.

BOURBAKI (Charles-Denis-Sôter), général français, né d'une famille grecque, à Paris, en 1816. Sous-lieutenant aux zouaves en 1836, il a passé par tous les grades jusqu'à celui de général de division, qu'il obtint en 1857. Il a fait la campagne de Crimée, et s'est distingué aux combats de l'Alma, d'Inkermann, et à l'assaut de Sébastopol; il a pris également part, en 1859, à l'expédition d'Italie. Le général Bourbaki passe pour un des plus intrépides et des plus brillants officiers généraux de l'armée.

BOURBE s. f. (bour-be — gr. *borboros*, même sens). Boue noire et épaisse qui se dépose au fond des eaux croupissantes : *Une* BOURBE *épaisse, noire, puante. Madame de Maintenon se promenait autour de la pièce d'eau de Marly avec madame de Caylus. L'eau était très-transparente, et on y voyait des carpes qui paraissaient aussi tristes qu'elles étaient maigres. Madame de Caylus le fit remarquer à madame de Maintenon, qui répondit : « Elles sont comme moi; elles regrettent leur* BOURBE. »

— Fig. Impureté : *La* BOURBE *du vice.*

— *La Bourbe*, Hôpital de Paris pour les femmes en couches, mot qui n'est plus usité. ‖ On dit aujourd'hui la Maternité.

— Métrol. Monnaie de compte de Tunis, valant aujourd'hui en centimes 0,598, et autrefois 1,105.

— **Syn. Bourbe, boue, crotte**, etc. V. BOUE.

BOURBEAU (Louis-Olivier), jurisconsulte et représentant du peuple, né à Poitiers en 1811. Il se fit inscrire, jeune encore, au barreau de Poitiers, et a été deux fois bâtonnier de son ordre. En 1847, il fut nommé maire de sa ville natale, et, l'année suivante, fut élu à l'Assemblée constituante, où il vota avec le parti démocratique modéré. Depuis 1841, il était professeur de droit à la faculté de Poitiers, et il a publié les tomes V et VI de la *Théorie de la procédure civile*, commencée par Boncenne.

BOURBELIER s. m. (bour-be-lié — rad. *bourbe*, à cause des habitudes du sanglier). Véner. Poitrine de sanglier. ‖ On disait autrefois BOURBELIÈRE, s. f.

BOURBETER v. n. ou intr. (bour-be-té — rad. *bourbe*). Ancienne forme du mot BARBOTER.

BOURBEUX, EUSE adj. (bour-beu, eu-ze — rad. *bourbe*). Plein de bourbe; mêlé de bourbe : *Etang* BOURBEUX. *Eau* BOURBEUSE. *Le torrent, formé par la fonte des neiges, roulait à vingt pas de nous une eau* BOURBEUSE. (J.-J. Rouss.) *Le Tibre est* BOURBEUX *et étroit, mais c'est le Tibre!* (L. Veuillot.)

— Fig. Impur : *Elles ne connaissaient que deux routes communes, ou le grand chemin de la vertu, ou le* BOURBEUX *sentier de la courtisane.* (Balz.)

— *Tortue bourbeuse*, Tortue qui vit habituellement dans la bourbe. ‖ Substantiv. *La* BOURBEUSE.

BOURBIER s. m. (bour-bié — rad. *bourbe*). Espace couvert d'une boue épaisse et profonde : *Les chariots demeuraient la plupart enfoncés dans des* BOURBIERS. (Vaugelas.)

> Que fais-tu donc en ce *bourbier*,
> Où je te vois vautré sans cesse?
> Au pourceau disait le coursier.
> — Ce que j'y fais? Parbleu, j'engraisse.
> ARNAULT.

— Fig. Situation difficile et embarrassante d'où il est difficile de se tirer : *Cette naïveté embarrassait le bonhomme; il faisait de vains efforts pour se tirer de ce* BOURBIER. (Volt.) *Il doit débuter par revenir sur ses pas, se dégager du* BOURBIER *de six cent mille volumes où sa raison est enfoncée.* (Fourier.) ‖ Lieu souillé par le vice : *Les grandes villes sont de vrais* BOURBIERS. *La beauté est-elle donc si commune, pour qu'on en peuple les* BOURBIERS? (Michel Chevalier.)

> Enfin, pour nous, enfin, si la vie est une ombre
> Et la terre un *bourbier*, la mort n'est pas si sombre.
> A. BARBIER.

‖ Impureté, infamie : *Le* BOURBIER *du vice, du péché, de l'iniquité. Vous vous êtes vautré dans le* BOURBIER *des voluptés sensuelles.* (P. Lejeune.) *Quoi! toute une génération s'accorde à calomnier un innocent, à le couvrir de fange, à le suffoquer, pour ainsi dire, dans le* BOURBIER *de la diffamation?* (J.-J. Rousseau.) *Cette femme, tout en devinant l'intelligence et la grandeur sauvage enfouies dans le* BOURBIER *du vice, détourna son regard avec effroi, avec dégoût.* (G. Sand.) *La bonne chère, les vins capiteux achèvent de plonger Wenceslas dans ce qu'il faut appeler le* BOURBIER *du plaisir.* (Balz.) ‖ Etat infime, vil, méprisable :

> Au fond de son *bourbier* je fais rentrer Fréron.
> VOLTAIRE.

> Je ne m'attendais pas qu'un crapaud du Parnasse,
> Eût pu dans son *bourbier* s'enfler de tant d'audace.
> VOLTAIRE.

BOURBILLON s. m. (bour-bi-llon; *ll* mll. — rad. *bourbe*). Flot de bourbe, grumeau de boue : *La Vrillière disait de lui que c'était une bouteille d'encre qui tantôt ne donnait rien, tantôt filait menu, tantôt laissait tomber de gros* BOURBILLONS. (St-Simon.)

— Pathol. Portion de tissu cellulaire gangrené, de couleur blanchâtre, qui occupe le centre d'un furoncle ou d'un javart : *Après la sortie du* BOURBILLON, *on trouve au milieu du furoncle la cavité dans laquelle il était renfermé; elle ne tarde pas à disparaître.* (J. Cloquet.)

BOURBINCE, rivière de France (Saône-et-Loire), prend sa source près du Creuzot, dans l'étang de Montchanain, arrond. d'Autun, rejoint le canal du Centre, qu'elle suit jusqu'à son embouchure dans la Loire, baigne Blanzy, Palinges et Paray, et se jette dans l'Arroux, à 4 kilom. de l'embouchure de cette rivière dans la Loire, à Digoin. Cours de 90 kilom.

BOURBINE s. f. (bour-bi-ne — dim. de *bourbe*). Métrol. Petite pièce de monnaie tunisienne.

BOURBON s. m. (bourbon). Techn. Nom donné, dans les salines de la Lorraine, à de fortes pièces de bois de sapin qui servent à soutenir les poêles.

BOURBON (À LA) loc. adv. (bour-bon — n. pr.) Usité dans la locution *Nez à la Bourbon*, Nez proéminent et aquilin, comme l'ont généralement les membres de la famille des Bourbons : *Un nez* À LA BOURBON *accentuait son visage.* (E. Chapus.)

BOURBON (île). V. RÉUNION (île de la).

BOURBON (lac), lac de l'Amérique du Nord. V. WINIPEG.

BOURBON. La sirerie ou baronnie de Bourbon, fief immédiat de la couronne, était possédée, vers la fin du IXe siècle, par Adhémar, sire de Bourbon, qu'on croit issu de la famille de Pépin le Bref. La postérité mâle d'Adhémar s'éteignit au commencement du XIIIe siècle, en la personne d'Archambaud VII, sire de Bourbon, qui avait épousé Alix de Bourgogne, dont il n'eut qu'une fille, Mahaut de Bourbon. Celle-ci, en épousant Guy de Dampierre, porta la baronnie de Bourbon dans la maison de Dampierre. Archambaud IX, sire de Bourbon, petit-fils de Guy de Dampierre, dont on vient de parler, mourut à la croisade de 1248, laissant de son mariage avec Yolande de Châtillon, comtesse de Nevers, deux filles. L'aînée, Mahaut, héritière des comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, épousa Eudes, fils de Hugues IV, duc de Bourgogne. La cadette, Agnès, hérita de la baronnie de Bourbon, et la porta par mariage à Jean de Bourgogne, baron de Charolais, autre fils de Hugues IV, que nous venons de mentionner. De ce dernier mariage, il ne sortit qu'une fille, Béatrix de Bourgogne, baronne de Bourbon, qui épousa Robert de France, comte de Clermont, sixième fils du roi saint Louis. Cette union forma la souche des différentes branches de Bourbon qui se rattachent à la maison royale de France. Robert de France, comte de Clermont, baron de Bourbon et de Charolais, eut pour successeur son fils Louis, surnommé le Grand et le Boiteux, en faveur de qui la baronnie de Bourbon fut érigée en duché-pairie par le roi Charles le Bel, en 1327. Louis Ier, duc de Bourbon, laissa deux fils : Pierre, qui a continué la ligne directe, et Jacques de Bourbon, auteur de la branche de Bourbon-La Marche (V. ci-dessous BOURBON-LA MARCHE). Pierre, premier du nom, duc de Bourbon, fils aîné de Louis le Boiteux, épousa Isabelle de Valois, fille de Charles de France, comte de Valois et d'Anjou, et fut tué à la bataille de Poitiers, en 1356, ne laissant qu'un fils, Louis II, dit le Bon, duc de Bourbon, comte de Clermont et de Forez, l'un des régents du royaume, tuteur du roi Charles VI pendant sa minorité et sa démence. Il eut pour successeur son fils aîné Jean, premier du nom, duc de Bourbon et d'Auvergne, fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, et mort en Angleterre. Il avait épousé Marie de Berry, duchesse d'Auvergne et de Montpensier, mariage qui donna naissance à Charles, qui a continué la filiation, et à Louis de Bourbon, comte de Montpensier, dont le rameau finit avec Charles, dit le connétable de Bourbon, tué devant Rome en 1527. Charles, fils aîné de Jean Ier, épousa la fille de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, et joua un rôle considérable dans les troubles qui agitèrent le règne de Charles VI. Il mourut en 1456, laissant un grand nombre d'enfants. Jean II, l'aîné, duc de Bourbon et d'Auvergne, surnommé le *fléau des Anglais*, connétable de France sous la régence d'Anne de Beaujeu, mourut sans laisser d'enfants de trois mariages successifs; mais, ayant trois fils naturels, Mathieu de Bourbon, dit le Grand Bâtard de Bourbon, Charles de Bourbon, auteur des branches illégitimes de Bourbon-Lavedau, Bourbon-Malause et Bourbon-Bazian, et Hector de Bourbon, archevêque de Toulouse. Charles de Bourbon, fils puîné de Charles, fut cardinal-archevêque de Lyon et légat d'Avignon. Pierre II, duc de Bourgogne et d'Auvergne, troisième fils de Charles, épousa Anne de France, fille aînée de Louis XI, et n'en eut qu'une fille, Suzanne, qui fut mariée à Charles, connétable de Bourbon, en qui finit, comme nous l'avons vu, le rameau de Bourbon-Montpensier. Louis de Bourbon, un des derniers fils du duc Charles, fut prince-évêque de Liége; il avait eu, avant son entrée dans les ordres, plusieurs fils, dont l'aîné, marié à une dame de Busset, a formé la ligne des comtes de Bourbon-Busset. Isabelle de Bourbon, fille du duc Charles, fut la seconde femme de Charles le Téméraire, et donna le jour à Marie de Bourgogne, qui épousa l'archiduc Maximilien d'Autriche. Marguerite de Bourbon, sœur d'Isabelle, épousa Philippe II, duc de Savoie, union de laquelle sortit Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère du roi François Ier.

BOURBON-CONDÉ. Louis de Bourbon, prince de Condé, marquis de Conti, un des fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, et de Francoise d'Alençon, fut tué au combat de Jarnac, en 1569, ne laissant qu'un fils dont la postérité se soit perpétuée, et qui porta le nom de Henri, prince de Condé, duc d'Enghien. Henri eut pour fils et successeur Henri II, prince de Condé, duc d'Enghien, ministre d'Etat pendant la minorité de Louis XIV, mort en 1646, laissant, de son mariage avec Charlotte-Marguerite de Montmorency, deux fils, dont l'aîné a continué la filiation des Bourbon-Condé, et dont le puîné, Armand, prince de Conti, généralissime des troupes de la Fronde, a formé le rameau des Bourbon-Conti, éteint, en 1814, en la personne de Louis-François-Joseph, prince de Conti. Louis II, prince de Condé, duc de Bourbonnais, fils aîné de Henri II, mort en 1686, laissa Henri-Jules, prince de Condé, lequel fut père de Louis III, marié à une fille légitimée de Louis XIV. De ce mariage sont issus trois fils : Louis-Henri, qui a continué la filiation; Charles, duc de Charolais, admis au conseil de régence en 1720; Louis, comte de Clermont. Louis-Henri, prince de Condé, fils aîné de Louis III, fut le chef de la régence pendant la minorité de Louis XV, et mourut en 1740. Son fils Louis-Joseph, prince de Condé, colonel général de l'infanterie française, né en 1736, mourut en 1818, laissant Louis-Henri-Joseph, prince de Condé, mort en 1830, le dernier de sa branche; il n'avait eu qu'un fils, Louis-Antoine-Henri, duc d'Enghien, fusillé, par arrêt d'un conseil de guerre, dans les fossés de Vincennes, en 1804.

BOURBON-LA MARCHE. Jacques de Bourbon, comte de la Marche et de Ponthieu, fils puîné de Louis Ier, duc de Bourbon, auteur de cette branche, épousa en 1335 Jeanne de Châtillon et eut pour successeur son second fils Jean de Bourbon, comte de la Marche, de Vendôme et de Castres, marié en 1364 à Catherine de Vendôme. De ce mariage naquirent, entre autres, Jacques de Bourbon, qui fut un moment roi de Naples et qui mourut religieux cordelier, et Louis de Bourbon, comte de Vendôme et de Chartres, continuateur de la filiation. Ce dernier eut pour fils et successeur Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, qui mourut en 1477, laissant : François, qui a perpétué la ligne, et Louis de Bourbon, auteur d'une seconde maison de Montpensier, éteinte dans les mâles en 1608, en la personne de Henri de Bourbon, duc de Montpensier, dont

la fille, Marie de Bourbon-Montpensier, épousa le duc d'Orléans, frère de Louis XIII. François de Bourbon, comte de Vendôme, fils aîné de Jean II, épousa en 1487 Marie de Luxembourg, et eut pour fils aîné Charles de Bourbon, duc de Vendôme, devenu chef de nom et d'armes de la maison de Bourbon, depuis la mort du connétable de Bourbon en 1527. Il avait épousé en 1513 Françoise, fille de René, duc d'Alençon, et eut de ce mariage, entre autres enfants, Antoine, qui continua la ligne directe; Charles de Bourbon, cardinal-archevêque de Lyon, légat d'Avignon, proclamé roi de France par les ligueurs, sous le nom de Charles X; Louis de Bourbon, prince de Condé, auteur d'une branche dont il a été question ci-dessus (V. BOURBON-CONDÉ). Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, fils aîné de Charles, duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon, devint roi de Navarre par son mariage, en 1548, avec Jeanne d'Albret, reine de Navarre, princesse de Béarn et comtesse de Foix, fille unique et héritière de Henri d'Albret, et de Marguerite de Valois. De cette union naquit Henri de Bourbon, devenu roi de France sous le nom de Henri IV, après l'assassinat de Henri III. Il fit annuler son premier mariage avec Marguerite de Valois, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, et eut, de son second mariage avec Marie de Médicis, le roi Louis XIII, qui continua la filiation, et Gaston-Jean-Baptiste, duc d'Orléans, dont la fille, *Mademoiselle*, duchesse de *Montpensier*, épousa le duc de Lauzun. Louis XIII, né en 1601, mort en 1643, avait épousé Anne d'Autriche, fille de Philippe II, roi d'Espagne. De cette union sont sortis : le roi Louis XIV, qui continue la filiation, et Philippe, duc d'Orléans, auteur de la maison d'Orléans (V. BOURBON-ORLÉANS), Louis XIV, né en 1638, mort en 1715, avait épousé Marie-Thérèse d'Autriche, fille unique de Philippe IV, roi d'Espagne, dont vint Louis de France, dauphin, marié à Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, mort en 1711, avant son père, et laissant entre autres : Louis, dauphin, qui continue la filiation, et Philippe, duc d'Anjou, souche des Bourbons d'Espagne (V. BOURBONS D'ESPAGNE). Louis, qualifié duc de Bourgogne et dauphin de France après la mort de son père, ne lui survécut qu'une année et mourut en 1712, également avant Louis XIV, laissant, de son mariage avec Marie-Adélaïde de Savoie, Louis XV, qui épousa Marie Leczinska, fille de Stanislas, roi de Pologne et duc de Lorraine, et qui mourut en 1774. Il avait eu de son mariage, outre un grand nombre de filles, Louis, dauphin de France, mort avant son père, en 1765, et qui, de son second mariage avec Marie-Joséphine de Saxe, eut le roi Louis XVI, marié à Marie-Antoinette d'Autriche, et dont le fils mourut au Temple, en 1795; Louis-Stanislas-Xavier, devenu roi sous le nom de Louis XVIII, et Charles-Philippe, roi, sous le nom de Charles X, après ses deux frères. Louis XVIII n'eut pas d'enfants de son mariage avec Marie-Joséphine-Louise de Savoie. Charles X épousa Marie-Thérèse de Savoie, sa belle-sœur, dont vinrent Louis-Antoine, duc d'Angoulême, mort sans enfants de son mariage avec Marie-Thérèse-Charlotte, sa cousine, fille du roi Louis XVI, et Charles-Ferdinand, duc de Berry, marié à Marie-Caroline-Ferdinande-Louise des Deux-Siciles, mort assassiné en 1820, et laissant un fils posthume, Henri-Charles-Ferdinand-Dieudonné, duc de Bordeaux, vivant en exil depuis 1830, sous le nom de comte de Chambord, et gratifié par ses partisans du nom de Henri V; une fille, Louise-Marie-Thérèse, mariée au duc de Parme.

BOURBONS D'ESPAGNE. Cette branche se rattache aux Bourbons de France par Philippe, duc d'Anjou, deuxième fils du grand dauphin et petit-fils de Louis XIV, appelé au trône d'Espagne en 1700 par le testament de Charles II, roi d'Espagne, et couronné sous le nom de Philippe V.

PHILIPPE V, roi de 1700 à 1746. Il eut de Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, sa première femme :

1o *Louis Ier*, né en 1703, couronné en 1723, après l'abdication momentanée de son père, mort en 1724;

2o *Philippe*, infant, mort au berceau en 1709;

3o *Philippe-Pierre-Gabriel*, infant, né en 1712, mort en 1719;

4o *Ferdinand*, prince des Asturies, qui fut roi sous le nom de *Ferdinand VI*.

De sa seconde femme, Elisabeth Farnèse de Parme :

1o *Don Carlos*, depuis *Charles III;*

2o *François*, mort au berceau en 1717;

3o *Philippe*, infant, tige des Bourbons de Parme et Plaisance;

4o *Louis-Antoine-Jacques*, né en 1727, mort en 1854;

5o *Marie-Anne-Victoire*, née en 1716, mariée en 1729 à un prince du Brésil;

6o *Marie-Thérèse-Antoinette-Raphaelle*, née en 1726, mariée en 1745 à Louis, dauphin de France, morte en 1746;

7o *Marie-Antoinette-Ferdinande*, née en 1729, mariée en 1750 à Victor-Amédée, duc de Savoie.

FERDINAND VI, roi de 1746 à 1759; mort sans enfants.

CHARLES III, roi de 1759 à 1788. Il eut de Marie-Amélie de Saxe :

1o *Philippe*, exclu du trône à cause de ses infirmités;

2o *Charles-Antoine*, depuis Charles IV;

3o *Ferdinand*, tige des Bourbons de Naples et de Sicile;

4o *Gabriel-Antoine-François-Xavier*, né en 1752, mort en 1786;

5o *Antoine-Pascal*, né en 1755;

6o *Marie-Josèphe*, née en 1744;

7o *Marie-Louise*, née en 1745, mariée à l'archiduc d'Autriche, depuis empereur sous le nom de Léopold II.

CHARLES IV, roi en 1788, cessionnaire de ses droits en 1808, en faveur de Napoléon Ier. Il eut de Marie-Louise de Parme :

1o *Ferdinand-Marie*, depuis *Ferdinand VII;*

2o *Charles-Marie-Isidore*, dit *Don Carlos*, né en 1788, père de quatre fils, dont un, le *comte de Montemolin*, est aujourd'hui prétendant à la couronne;

3o *François-de-Paule-Antoine-Marie*, né en 1794;

4o *Charlotte-Joachime*, née en 1775, mariée à l'infant de Portugal, depuis Jean XI;

5o *Marie-Louise-Joséphine*, née en 1782, mariée à Louis, duc de Parme, roi d'Etrurie;

6o *Marie-Isabelle*, née en 1789, mariée à François Ier de Naples.

FERDINAND VII, fils du précédent, roi de 1814 à 1832, eut de Marie-Christine de Naples *Isabelle II*, aujourd'hui régnante, en vertu du testament de son père; et Marie-Ferdinande-Louise, mariée en 1846 au duc de Montpensier, le plus jeune des fils de Louis-Philippe Ier.

BOURBONS DE NAPLES ET SICILE. Cette branche est issue des Bourbons d'Espagne, par *Ferdinand Ier*, troisième fils de Charles III, roi d'Espagne et des Deux-Siciles. Ferdinand succéda à son père, en 1759, au trône des Deux-Siciles. Dépossédé par Napoléon en 1806, rétabli en 1815, il mourut en 1825, laissant de son mariage avec Marie-Caroline-Louise d'Autriche, entre autres enfants, François, qui a continué la ligne; Marie-Amélie, qui épousa en 1809 Louis-Philippe d'Orléans, depuis roi des Français, et Léopold-Jean-Joseph, connu sous le nom de prince de Salerne, dont la fille a épousé le duc d'Aumale, quatrième fils du roi Louis-Philippe. François, fils aîné de Ferdinand, régna dans les Deux-Siciles sous le nom de François Ier, et mourut en 1830, laissant de son second mariage avec Marie-Isabelle, fille du roi d'Espagne Charles IV, cinq fils : l'aîné, qui continue la ligne; Charles-Ferdinand, prince de Capoue; Léopold-Benjamin-Joseph, comte de Syracuse; *Louis-Charles-Marie-Joseph*, *comte* d'Aquila; et François-de-Paule-Louis-Emmanuel, comte de Trapani. Ferdinand II, roi des Deux-Siciles, fils aîné de François Ier, *est mort en 1858, laissant de son premier* mariage avec Marie-Christine-Caroline-Joséphine, fille du roi de Sardaigne, un fils, roi sous le nom de François II, et dépossédé à la suite des événements de 1860, et plusieurs autres fils de son second mariage avec Marie-Thérèse-Isabelle, archiduchesse d'Autriche.

Cette famille comprend encore un grand nombre de princes et princesses alliés à différentes maisons.

BOURBONS DE PARME. Cette maison ducale se rattache aux Bourbons d'Espagne par don Philippe, infant d'Espagne, second fils de Philippe V, qui devint duc de Parme, de Plaisance et de Guastalla, en vertu du traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748. Il épousa Louise-Elisabeth, fille du roi Louis XV, et mourut en 1765, laissant pour successeur Ferdinand, duc de Parme, etc., père de Louis, duc de Parme, créé roi d'Etrurie en 1801, mort en 1803. Ce dernier avait épousé une fille du roi d'Espagne Charles IV, dont vint Charles-Louis, roi d'Etrurie, dépossédé par Napoléon en 1807, devenu duc de Lucques en vertu du traité de Vienne, en 1815, et rentré en possession des Etats de Parme et de Plaisance en 1847, à la mort de l'archiduchesse Marie-Louise, veuve de l'empereur Napoléon Ier. Charles-Louis avait épousé une fille de Victor-Emmanuel Ier, roi de Sardaigne, et en eut un fils, en faveur de qui il abdiqua en 1849, et qui régna *sous le nom de Charles III.* Ce prince, qui avait épousé la sœur du duc de Bordeaux, périt assassiné en 1857, laissant pour fils aîné Robert, mineur et sous la tutelle de sa mère, lorsque la campagne d'Italie de 1859 et ses conséquences réunirent Parme et Plaisance au royaume d'Italie.

Cette grande maison de Bourbon, depuis le comte de Clermont, a compté plus de six cents personnages ayant joué dans le monde un rôle plus ou moins considérable et brillant. Comme maison royale, elle a éclipsé en splendeur toutes les autres familles souveraines de l'Europe. Au XVIIIe siècle, elle occupait quatre trônes; mais la fin de ce siècle même a marqué sa décadence; ses duchés d'Italie ont été, en 1860, réunis au Piémont par un vote solennel des habitants; enfin sa branche de Naples, dépouillée de la Sicile en mai 1860, a vu ensuite ses Etats du continent annexés au nouveau royaume d'Italie. Aujourd'hui, l'ex-roi de Naples vit à Rome, d'où il essaye encore de fomenter la guerre civile. Ses chances de restauration paraissent diminuer de jour en jour.

Nous allons compléter les notices généalogiques qui précèdent en donnant la biographie de ceux d'entre les membres de la maison de Bourbon qui méritent une attention particulière.

BOURBON (Robert de France, comte de Clermont, seigneur DE), sixième fils de saint Louis et de Marguerite de Provence, né en 1256, mort en 1317, est la tige de cette maison de Bourbon, dont le dernier représentant français est actuellement le duc de Bordeaux. A l'âge de seize ans, Robert épousa une des descendantes d'Archambaud Ier, Béatrix, qui lui apporta en dot la baronnie de Bourbon. Il fut armé chevalier par le roi Philippe III, son frère, en 1279, et tomba peu de temps après en démence. Pendant quarante ans, il resta presque constamment dans cet état, ne recouvrant que par intervalles sa lucidité d'esprit. C'est pendant un de ces moments que Philippe le Bel l'employa dans une négociation importante. Robert fut enterré aux Jacobins de la rue Saint-Jacques à Paris, où l'on voyait encore son tombeau avant 1793.

BOURBON (Louis Ier, comte de Clermont et premier duc DE), fils du précédent, né en 1279, mort en 1341, devint seigneur de Bourbon du vivant de son père, en 1310. Il fit preuve d'une éclatante valeur aux batailles de Furnes (1297), de Courtray (1302), où il sauva l'armée d'une complète destruction, de Mons-en-Puelle (1304); fut nommé quatre ans plus tard grand chambrier de France, et choisi en 1312 pour commander la croisade, décrétée par le concile de Clermont. Faute de croisés, on dut renoncer à cette entreprise, dont Louis de Bourbon ne recueillit qu'un titre illusoire, celui de roi de Thessalonique, qu'il avait acheté du duc de Bourgogne, moyennant 40,000 écus. Sous Philippe le Long, le sire de Bourbon vendit au roi le droit de battre monnaie dans le Bourbonnais et le Clermontois. Sous le règne de Charles le Bel, il se signala dans la guerre contre les Anglais, auxquels il *prit un grand nombre de villes*, et, le Bourbonnais ayant été érigé en duché-pairie, il prit, à partir de ce moment (1327), le titre de duc de Bourbon. Chargé par Philippe de Va*lois d'une mission délicate près d'Edouard III*, roi d'Angleterre, il s'en acquitta avec une grande habileté, et obtint que le monarque anglais rendit hommage au roi de France dans la cathédrale d'Amiens, en 1329. En récompense de ce service, Philippe érigea le comté de Clermont en duché-pairie. De 1338 à 1340, le duc de Bourbon fit avec Philippe de Valois les guerres de Flandre et fut chargé, comme plénipotentiaire, d'assister au congrès d'Arras, qui eut pour résultat la conclusion d'une trêve de deux ans. Il mourut peu de temps après.

BOURBON (Pierre Ier, deuxième duc DE), né en 1310, mort en 1356, était fils du précédent, auquel il succéda dans la charge de grand chambrier, devenue héréditaire dans la famille. Après avoir combattu en Bretagne près du duc de Normandie, qui fut depuis le roi Jean, il fut chargé, en qualité de lieutenant du roi, de marcher contre les Anglais, qui venaient d'entrer dans le Périgord (1345). Il leur prit plusieurs places et allait s'emparer d'Aiguillon, lorsque Philippe de Valois lui ordonna de lui amener ses troupes, qui lui étaient nécessaires pour repousser Edouard, en marche sur Paris. Pierre de Bourbon accourut avec son frère *Jacques*, comte de la Marche, harcela les Anglais et prit part à la désastreuse bataille de Crécy, où il fut blessé en combattant auprès du roi (1346). En 1349, il maria sa fille aînée, Jeanne, avec Charles, qui fut depuis Charles V, et sa seconde fille, Blanche, épousa en 1354 Pierre le Cruel, roi de Castille. Sous le règne du roi Jean, Pierre de Bourbon ne fut pas étranger, dit-on, à l'assassinat du connétable de la Cerda, favori du roi (1354), ou tout au moins il applaudit au crime de Charles le Mauvais. Bientôt après, il fut chargé de négocier la paix entre le roi de France et le roi de Navarre. Cette paix, qui fut signée à Nantes en 1354, était tout à l'avantage de ce dernier, ce qui fit accuser, non sans raison, le négociateur de s'être laissé séduire par l'artificieux Navarrois. La trêve qui avait été conclue avec l'Angleterre devant expirer l'année suivante, Pierre de Bourbon reçut la mission de se rendre à Avignon pour y conclure une paix définitive sous les auspices d'Innocent VI. Les négociations restèrent sans résultat, et la guerre reprit son cours. En 1356, le duc de Bourbon assistait à la bataille de Poitiers, où il succomba en voulant défendre le roi. Ruiné par ses prodigalités, il avait été excommunié par le pape, qui avait cru, par ce moyen, le contraindre à payer ses créanciers. Son corps, transporté à Poitiers, ne fut inhumé que lorsque son fils eut pris l'engagement d'acquitter les dettes paternelles.

BOURBON (Louis II, troisième duc DE), dit le **Bon** et le **Grand**, né en 1337, mort en 1410, était fils du précédent. Après avoir rendu les derniers devoirs à son père, il alla, avec ce qu'il avait d'hommes d'armes, près du dauphin Charles, qui avait pris la régence du royaume pendant la captivité de Jean Ier, et fut compris, en 1359, après le traité de Brétigny, au nombre des otages livrés au roi d'Angleterre pour garantir le payement de la rançon du roi de France. Louis resta à Londres **pendant huit années. Bien que sa courtoisie** et les grâces de son esprit lui eussent fait donner le surnom de *roi d'honneur et de liesse*, Edouard refusa longtemps de lui accorder sa liberté, même après avoir reçu sa rançon. De retour en France, il institua l'ordre de chevalerie de l'Ecu d'or pour récompenser les chevaliers et les barons de son duché, qui, pendant sa longue absence, avaient protégé ses domaines contre les déprédations des grandes compagnies; puis il fit, avec autant de succès que d'ardeur, la guerre aux Anglais dans le Poitou et dans la Saintonge (1371-1372). S'étant lié d'une étroite amitié avec Duguesclin, il alla combattre avec lui le duc de Bretagne, qui venait d'appeler les Anglais (1373). La duchesse tomba entre ses mains. « Ah! beau cousin, lui dit-elle, suis-je donc prisonnière? — Nenni, madame, lui répondit-il, nous ne faisons pas la guerre aux dames. » Et il la renvoya à son mari. Bientôt après, il se rendait près du duc d'Anjou, prenait aux Anglais Brives-la-Gaillarde, l'Agenois, le Condomois et une partie de la Gascogne, et les expulsait complétement de l'Auvergne (1374). Une trêve ayant été conclue cette année même entre la France et l'Angleterre, Louis de Bourbon, sur l'invitation d'Henri Transtamare, se rendit en Espagne pour y combattre les Maures. Ce projet ne se réalisa point, par suite de la guerre qui éclata entre le Portugal et la Castille. De retour en France, le duc de Bourbon fit en Bretagne, avec Duguesclin, une expédition qui échoua et amena la disgrâce du connétable. Celui-ci avait renvoyé son épée au roi et se disposait à passer en Castille, lorsque Louis de Bourbon intervint, ramena l'esprit de Charles V à des sentiments plus équitables, et obtint de Duguesclin qu'il revînt sur sa détermination. Après la mort du roi, en 1380, Louis de Bourbon fut l'un des quatre princes du sang chargés de la tutelle de Charles VI, ainsi que de l'administration du royaume, et il fut le seul qui s'acquitta de cette mission d'une manière louable et désintéressée. En 1382, il prit part à la bataille de Rosebecq, dirigea le siége de Bourbourg, fit l'année suivante une expédition glorieuse contre les Maures d'Afrique, et, de retour en France, il batailla de nouveau contre les Anglais, à qui il enleva un grand nombre de places en Poitou et en Saintonge. Il se rendit alors près du roi; mais, profondément dégoûté de la corruption qu'il vit régner à la cour, il résolut de s'en éloigner, et entreprit en 1390 une nouvelle expédition contre les Maures et les pirates de Tunis, à la tête d'une flotte de quatre-vingts vaisseaux. Bien que son armée se trouvât bientôt *décimée par un climat* meurtrier, il remporta plusieurs victoires, qui forcèrent le bey de Tunis à faire un traité par lequel il s'engageait à mettre en liberté tous les esclaves chrétiens, à payer 10,000 besants d'or pour frais de la guerre, et à ne plus inquiéter la navigation sur la Méditerranée. En 1392, Charles VI étant tombé en démence, le duc d'Orléans, son frère, et Philippe de Bourgogne se disputèrent le pouvoir et jetèrent un trouble profond dans le royaume par leur ambitieuse rivalité. Le duc de Bourbon tenta vainement d'apaiser les querelles sanglantes qui divisèrent de plus en plus les maisons de Bourgogne et d'Orléans. Il se retira dans ses domaines et mourut à Moulins. Aussi humain que brave, d'un esprit élevé et véritablement chevaleresque, Louis de Bourbon fut vivement regretté de tous ceux qui déploraient l'état d'anarchie profonde dans lequel se trouvait la France. Si l'on en croit un contemporain, les gens du peuple disaient, en voyant passer son convoi : « Ah! mort, tu nous as ôté en ce jour notre soutien, celui qui nous gardoit et nous défendoit de toutes oppressions. C'étoit notre prince, notre confort, notre duc, le plus prud'homme et de la meilleure vie et conscience qu'on pût trouver. » Le duc de Bourbon ne s'était pas borné à faire bâtir des couvents et des hôpitaux, il avait fait fortifier et paver à ses frais plusieurs villes du Bourbonnais et de l'Auvergne.

BOURBON (Jean Ier, quatrième duc DE), né en 1381, mort à Londres en 1434, était fils aîné du précédent. Longtemps l'ami de Jean sans Peur, il se déclara contre lui, lorsque celui-ci eut fait assassiner le duc d'Orléans, se jeta dans le parti des Armagnacs, et fut un des auteurs du honteux traité qui cédait à Henri IV une partie de la France. Quelque temps après, il se trouvait à Bourges, quand Jean sans Peur vint attaquer cette ville. Il se défendit avec tant d'habileté, que le Bourguignon leva le siége, et consentit à signer à Auxerre un traité, qui avait pour but de rétablir la paix entre les deux partis. Cette paix fut de courte durée, car bientôt après les Armagnacs rentraient dans Paris et forçaient les Bourguignons d'en sortir (1413). Les Parisiens ayant levé une armée pour exterminer les brigands qui infestaient les environs, Jean de Bourbon fut mis à sa tête et poussa les opérations avec une telle vigueur, qu'il purgea de ces bandes dévastatrices, non-seulement l'*Ile-de-France*, *mais encore l'Orléanais*, la Touraine, le Maine et l'Anjou, et prit en terminant cette expédition la ville de Soubise, qui était entre les mains des Anglais. En 1414, il enleva aux Bourguignons *Compiègne*, Bapaume, alla rejoindre le roi et le connétable d'Albret, qui assiégeaient Arras, s'empara du commandement, malgré la présence du connétable, conduisit fort mal les opérations du siége, et fut envoyé en Guyenne pour y com-

battre les Anglais. Ami des plaisirs, passionné pour les fêtes, la galanterie et les aventures, il fit publier dans toute l'Europe un cartel (1415), par lequel lui et seize autres chevaliers, portant les plus grands noms de France, s'engageaient à garder pendant deux années, à la jambe *senestre*, en l'honneur de leur belle, un fer de prisonnier pendant à une chaîne, à moins qu'un même nombre de chevaliers ne vînt les combattre à outrance et leur enlever ces fers. Bientôt après, Jean de Bourbon était fait prisonnier à la bataille d'Azincourt (1415) et conduit en Angleterre, où il passa les dix-huit dernières années de sa vie. Vainement il paya, à trois reprises, sa rançon de 300,000 écus; Henri V ne voulut pas consentir à lui rendre la liberté. Voulant à tout prix quitter l'Angleterre, il offrit, non-seulement de payer une quatrième fois sa rançon, mais encore de reconnaître Henri VI pour roi de France et de lui abandonner les villes les plus importantes qu'il possédait. Il conclut un traité en ce sens; mais son fils refusa de le ratifier, et Jean de Bourbon mourut à Londres, sans avoir pu revoir la France.

BOURBON (Charles Ier, cinquième duc DE), né en 1401, mort en 1456, était fils du précédent. Connu sous le nom de comte de Clermont, tant que vécut son père, il était fiancé avec Catherine de France, lorsque Jean sans Peur, l'ayant fait prisonnier à Paris (1408), lui rendit la liberté à la condition qu'il épouserait sa fille Agnès, encore enfant. Après l'assassinat de Jean sans Peur sur le pont de Montereau, Charles de Bourbon, se croyant délié de ses engagements envers lui, renvoya Agnès à son frère Philippe le Bon, et se rendit près du dauphin, qui l'envoya en Languedoc et en Guyenne avec le titre de lieutenant général. Il montra une valeur devenue en quelque sorte héréditaire dans sa famille, mais en même temps une rigueur voisine de la cruauté envers les garnisons des nombreuses places dont il s'empara, notamment Aigues-Mortes et Béziers. Après avoir pacifié ces deux provinces, il fut nommé gouverneur du Bourbonnais, du Nivernais, du Lyonnais, du Beaujolais, du Mâconnais et du Forez, et s'efforça, comme dans le Languedoc, d'y faire revivre l'agriculture, tombée dans le plus déplorable état. Le mariage de sa sœur Bonne d'Artois avec Philippe le Bon, en 1425, amena un rapprochement entre lui et ce dernier, et le détermina à renouer son union avec Agnès de Bourgogne. Il n'en continua pas moins à soutenir la cause de Charles VII contre les Anglais, défendit Orléans en 1428, se conduisit de la façon la plus brillante à la journée dite *des Harengs* (1429), où, grâce à lui, une partie de l'armée échappa à la destruction, et, après avoir assisté au sacre du roi à Reims, il s'empara de Saint-Denis, de Vincennes, etc., dont il expulsa les Anglais. Lorsque son père mourut, en 1434, il prit le titre de duc de Bourbon, et s'efforça, mais vainement, de reconquérir le comté de Clermont, dont Henri VI avait fait don au célèbre Jean Talbot. Bientôt après, il envahit les domaines de son beau-frère Philippe le Bon, duc de Bourgogne, contre lequel il avait quelques griefs; mais il ne tarda pas à faire sa paix avec lui. C'est lors de leur réconciliation à Nevers, que Charles de Bourbon eut la pensée de rapprocher le duc de Bourgogne du roi de France. Les ouvertures qu'il fit en ce sens amenèrent le célèbre congrès d'Arras et la conclusion d'une paix (1435) désastreuse pour l'Angleterre. Cinq ans après avoir rendu ce grand service à la France, le duc de Bourbon entrait dans le complot de la *Praguerie*, qui avait pour but de mettre en quelque sorte Charles VII en tutelle. Cette tentative ayant échoué, Charles de Bourbon fut obligé de se rendre à Cusset, en Auvergne, et d'implorer à genoux la clémence royale. Non-seulement il perdit les châteaux de Vincennes, de Loches et de Corbeil, mais encore il eut la douleur de voir son frère, le bâtard Alexandre de Bourbon, mourir d'un ignominieux supplice. Il entra, l'année suivante, dans une ligue aussitôt dissipée que formée. Il n'en maria pas moins son fils aîné avec la fille de Charles VII, Jeanne de France, et se retira dans ses domaines, où il termina sa vie.

BOURBON (Charles, cardinal DE), diplomate et homme de guerre, né en 1437, mort en 1488, était fils du cinquième duc de Bourbon, Charles Ier. Nommé archevêque de Lyon à neuf ans, légat à Avignon en 1465, et cardinal en 1477, il prit pour devise *Ne peur ne espoir*, et fut mêlé à la plupart des affaires politiques et militaires de son temps. Bien qu'il fût entré dans la *ligue du bien public*, il sut gagner la faveur de Louis XI, qui le nomma gouverneur de l'Ile-de-France, et l'employa sur les champs de bataille aussi bien que dans ses conseils. Lorsque Edouard IV vint en France, Louis XI lui présenta le cardinal de Bourbon, dont les mœurs étaient fort relâchées, comme un confesseur plein d'indulgence. A quoi le roi d'Angleterre répondit qu'il connaissait le cardinal comme un *bon compagnon*. Jean II de Bourbon étant mort en 1488, le cardinal Charles, son frère, devint l'héritier naturel du titre et des biens de la famille; mais Anne, fille de Louis XI, qui avait épousé le sire de Beaujeu, exigea du cardinal qu'il cédât à ce dernier, son frère puîné, toute la succession des Bourbons et se contentât de la seigneurie du Beaujolais. — Son frère Louis DE BOURBON, évêque de Liége, mort en 1482, ne se fit connaître que par ses mœurs dissolues, et fut assassiné par le comte de la Marck, surnommé le *Sanglier des Ardennes*.

BOURBON (Louis, bâtard DE), fils de Charles Ier, duc de Bourbon, mort en 1488. Il n'avait d'autre titre que celui de seigneur de Châtillon, lorsque son frère, Jean II de Bourbon, le nomma maréchal et sénéchal du Bourbonnais, gouverneur de Verneuil, lieutenant général pour tous ses domaines, et baron de Roussillon en Dauphiné. Légitimé en 1463, il épousa trois ans plus tard Jeanne, fille naturelle de Louis XI et de Marguerite Sassenaye, fut chargé par le roi d'une mission en Angleterre et nommé, à son retour, amiral de France (1466), gouverneur de Honfleur, de Granville, etc. En 1468, Louis de Bourbon reçut le commandement de l'armée envoyée contre François II, duc de Bretagne. Il opéra avec un plein succès, et prit en 1472 une large part à la défaite et à la soumission du comte d'Armagnac en Guyenne. Enfin, l'amiral fut un des principaux négociateurs du traité de Picquigny (1475), et reçut alors le gouvernement de la Picardie bourguignonne.

BOURBON (Jean II, sixième duc DE), dit **le Bon**, fils de Charles Ier, né vers 1426, mort en 1488. Comte de Clermont du vivant de son père, il devint gendre de Charles VII, dont il épousa la fille Jeanne, prit une part brillante à la bataille de Formigny (1450), qui eut pour résultat l'expulsion des Anglais de la Normandie, se rendit avec Dunois en Guyenne l'année suivante, contribua à la prise de Bordeaux et à celle de Châtillon (1453), où mourut le célèbre Talbot, et reçut le gouvernement de la province, qui se trouvait entièrement délivrée des Anglais. Devenu duc de Bourbon en 1456, il fut nommé, l'année suivante, grand chambellan de France; mais Louis XI lui ayant enlevé le gouvernement de la Guyenne, il entra en 1461 dans la ligue du *bien public*, à laquelle prirent part les plus grands vassaux du royaume. Louis XI marcha contre lui, le chassa du Bourbonnais, l'assiégea dans Riom et signa à Moissac une trêve, qui bientôt après fut rompue. La conquête de la Normandie, faite en moins de trois semaines par le duc de Bourbon, décida le roi à conclure avec les princes révoltés le traité de Conflans (1464). Le duc Jean se réconcilia avec lui et reçut, outre une partie de l'Auvergne, la châtellenie d'Usson et 100,000 écus, le gouvernement de l'Orléanais, du Berry, du Limousin, du Périgord, puis celui du Languedoc (1466). Nommé chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1469, il refusa de prendre part à une ligue formée contre Louis XI, donna à celui-ci l'appui de son épée dans la guerre qu'il fit au duc de Bourgogne, s'empara de Château-Chinon et de Bar-sur-Seine, et se préparait à marcher contre les Anglais, qui menaçaient la France d'une nouvelle invasion, lorsque le traité de Picquigny arrêta cette calamité. Après être tombé en disgrâce à la fin du règne de Louis XI, le duc de Bourbon fut nommé connétable en 1483, après l'avénement de Charles VIII. Il n'en fut pas moins tenu à l'écart des affaires, et, après avoir pris part à la levée de boucliers connue sous le nom de *guerre folle* (1483), il se vit contraint par la goutte à une complète inaction. Il mourut sans laisser d'enfants.

BOURBON (Jean, bâtard DE) fils de Pierre Ier, deuxième duc de Bourbon, vivait dans la première moitié du XIVe siècle. Il était seigneur de Bruelles, de Bellenaux, de Rochefort, de Croset, de Meillan, etc. Le comte de Poitiers, Jean de France, le nomma son chambellan, et, lorsqu'il fut roi sous le nom de Jean Ier, lui donna le gouvernement du Bourbonnais et la lieutenance générale du Languedoc. Pendant les guerres qui eurent lieu dans cette époque agitée, le bâtard de Bourbon se signala par sa valeur. Il prit part à la malheureuse bataille de Poitiers (1336), où il fut blessé et fait prisonnier, pendant que son père y perdait la vie.

BOURBON (Hector, bâtard DE), né en 1391, mort en 1414, était fils de Louis II, duc de Bourbon, et passait pour un des chevaliers les plus accomplis de son temps. En 1414, il prit part au siége de Soissons, que défendait Enguerrand de Bournonville avec des soldats bourguignons. Les Armagnacs ayant été complétement battus dans une sortie que fit ce dernier, le bâtard de Bourbon, sans prendre le temps de se revêtir complétement de son armure, courut rallier ses soldats, repoussa l'ennemi jusqu'à une des portes de la ville et tomba atteint à la gorge par une flèche. Il expirait le lendemain, à peine âgé de vingt-trois ans. Jean de Bourbon, son frère, qui avait pour lui la plus vive affection, ressentit la plus grande douleur de cette perte. Dès le lendemain, il donna l'assaut, entra dans Soissons, fit passer la garnison au fil de l'épée et fit pendre le capitaine bourguignon.

BOURBON (Jean, bâtard DE), fils de Jean Ier, duc de Bourbon, mourut en 1483. Il entra dans les ordres, et devint un des prélats les plus remarquables de son époque. Abbé de Saint-Vaast d'Arras et archevêque de Lyon, il se démit de ces deux dignités en faveur de son neveu Charles de Bourbon, fut appelé à la lieutenance générale du Bourbonnais, de l'Auvergne et du Languedoc, et rendit d'éminents services à Louis XI. Il enrichit la bibliothèque de Cluny d'un grand nombre d'ouvrages et construisit des églises, ainsi que plusieurs hôpitaux.

BOURBON (Alexandre, bâtard DE), fils naturel de Jean Ier et frère du précédent, mort en 1440, se signala par son éclatante valeur en aidant Charles VII à reconquérir son royaume, mais il se rendit encore plus fameux en ravageant le pays à la tête de ses bandes d'écorcheurs. Ne reconnaissant ni frein ni loi, il se rendit odieux au peuple, sur lequel il ne cessait d'exercer ses déprédations, puis il devint un des principaux chefs de la *Praguerie*, et fit tous ses efforts pour entraîner le duc de Bourbon à donner son appui au mouvement insurrectionnel. Bien qu'il fût entré en révolte ouverte, Alexandre de Bourbon n'hésita pas à se rendre à Bar-sur-Aube, où se trouvait Charles VII; mais à peine fut-il arrivé, qu'il fut arrêté par ordre de ce dernier, condamné à mort, cousu dans un sac de cuir, portant cette inscription : *Laissez passer la justice du roi*, et précipité dans l'Aube.

BOURBON (Mathieu, surnommé le **Grand bâtard** DE), mort en 1505, était fils de Jean II, duc de Bourbon. Seigneur de Bothéon et baron de la Roche-en-Renier, il se conduisit avec distinction dans les guerres de la fin du règne de Louis XI et pendant la régence d'Anne de Beaujeu, notamment à Quesnoy, en 1477. Charles VIII le nomma chambellan, conseiller, gouverneur de Guyenne et de Picardie, maréchal et sénéchal du Bourbonnais, et le désigna comme le premier des neuf chevaliers qui devaient l'accompagner dans son expédition d'Italie. Lors de la bataille de Fornoue, Mathieu de Bourbon, emporté par l'ardeur de son cheval, fut jeté au milieu des escadrons ennemis et fait prisonnier.

BOURBON (Jacques DE), surnommé le **Bâtard de Liége**, chevalier de Malte et historien, mort à Paris en 1527. Fils naturel de Louis de Bourbon, évêque de Liége, qui fut tué par Guillaume de la Marck, il entra dans l'ordre de Malte, obtint d'abord une commanderie, puis la charge de grand prieur de France. Il publia la *Grande et merveilleuse et très-cruelle oppugnation de la noble cité de Rhodes* (Paris, 1525), dont une autre édition fut donnée ensuite sous le titre de : *Histoire et prise de la noble et ancienne ville et cité de Rhodes*.

BOURBON (Charles, duc DE), comte de Montpensier et de la Marche, si célèbre sous le nom de **connétable de Bourbon**, né en 1490, mort en 1527. Deuxième fils du comte de Montpensier, il réunit successivement, par la mort de son aîné, puis par son mariage avec sa cousine Suzanne de Bourbon, les immenses domaines des deux branches de la maison de Bourbon, le Bourbonnais, la moitié de l'Auvergne, la Marche, le Beaujolais, etc. Il fit ses premières armes à côté de Bayard, lors de la révolte des Génois (1507), décida par son intrépidité froide et réfléchie la victoire d'Agnadel, sauva la Bourgogne ouverte aux Suisses par les revers de la Trémouille à Novare (1513), et reçut l'épée de connétable des mains de François Ier. A Marignan (1515), il combattit avec une furie de bravoure qui faillit dix fois lui coûter la vie, et fut nommé peu de jours après gouverneur de Milan et de la Lombardie. Bientôt, cependant, des nuages ne tardèrent pas à s'élever entre lui et François Ier, soit à propos d'une rivalité pour Mme de Châteaubriant, soit pour toute autre cause. On prétend aussi que Bourbon ayant dédaigné l'amour de Louise de Savoie, mère du roi, cette princesse irritée n'épargna rien pour redoubler l'antipathie de son fils contre lui. Dans la campagne des Pays-Bas, François confia au duc d'Alençon le commandement de l'avant-garde, qui appartenait de droit au connétable, et fit à celui-ci un grand nombre de passe-droits et d'affronts. Ces misérables tracasseries de cour, qui eurent des suites si funestes, n'étaient que le prélude de persécutions plus cruelles encore, dont le motif principal ou du moins l'un des motifs était sans doute la crainte et l'envie qu'inspirait la puissance de Charles de Bourbon, prince du sang, possesseur des plus grands fiefs du royaume, dont la maison se composait de cinq cents gentilshommes, et qui avait une influence prépondérante sur l'armée, le parlement et la cour. « Si j'avais un pareil sujet, avait dit Henri VIII à François Ier, après le camp du *Drap d'or*, je ne lui laisserais pas longtemps la tête sur les épaules. » Les animosités s'envenimèrent de plus en plus. On veut aussi que Louise de Savoie ait été poussée aux dernières limites de la colère par le refus outrageant de sa main, qu'elle aurait offerte au connétable. Quoi qu'il en soit, elle éclata en réclamant devant le parlement l'héritage bourbonnais, comme fiefs féminins dont elle était la plus proche héritière : c'était revenir sur une donation formelle de Louis XII, sur la donation de la femme et de la belle-mère de Charles de Bourbon, et consommer la ruine de celui-ci. Pendant que le procès se poursuivait, Charles, exaspéré par ces persécutions, prêta l'oreille aux propositions secrètes de Charles-Quint, sollicita la main de sa sœur Eléonore, et lui offrit son épée pour l'invasion et le démembrement de la France. Un traité fut signé; mais au moment de se joindre aux troupes de l'empereur, qui entraient par la Franche-Comté pendant que les Anglais se préparaient à envahir la Normandie, Charles, soupçonné depuis longtemps et enfin poursuivi, dut s'enfuir secrètement et se jeter en fugitif dans les rangs ennemis, au lieu d'y paraître en général et en prince (1523). Nommé lieutenant général par l'empereur, il passa en Italie, d'où il chassa bientôt les Français et Bonnivet. C'est en les poursuivant, au passage de la Sechia, qu'il reçut, confus et humilié, les reproches de Bayard mourant. Il n'en continua pas moins à combattre contre sa patrie, enleva un grand nombre de villes en Provence, échoua devant Marseille (1525), contribua à la victoire de Pavie, se rendit ensuite en Espagne, sans doute afin de n'être pas oublié dans le traité de Madrid, puis se jeta de nouveau en Italie, secrètement résolu à faire la guerre pour son propre compte et à s'emparer de la souveraineté du Milanais, qui lui avait été promise. Méprisé comme transfuge par les Espagnols, qui avaient profité de ses services, joué par l'empereur, qui l'avait constamment bercé de promesses, repoussé par François Ier, qui venait d'anéantir le traité de Madrid, où était stipulée la restitution de ses biens, il se jeta dans les partis désespérés, commença à agir en maître dans le Milanais, sans attendre l'investiture impériale, recruta son armée de lansquenets et d'aventuriers allemands, à qui il promit le pillage de l'Italie, et qui jurèrent de le suivre partout, *fût-ce à tous les diables*, et les conduisit enfin sous les murs de Rome. Lui-même il planta la première échelle et entraîna ses bandes à l'assaut; mais comme il gravissait les échelons, il fut blessé mortellement par une arquebusade, partie, dit-on, de la main du fameux Benvenuto Cellini, et expira en emportant dans la tombe le secret de ses desseins. On a prétendu qu'il aspirait à se faire roi de Rome et de Naples. Sa mort ne sauva point Rome, qui fut pendant deux mois livrée à toutes les horreurs du pillage et vit se renouveler les scènes de dévastation et de massacre des temps d'Alaric et de Genséric. Le cadavre du connétable fut emporté par ses farouches compagnons d'armes, qui l'enterrèrent à Gaëte. Sa mémoire fut flétrie à Paris par arrêt du parlement, ses biens féodaux furent dévolus à la couronne, ses autres biens confisqués, et la porte de son hôtel fut peinte en jaune, *couleur des traîtres*. Toutefois l'annulation d'une partie de cette sentence fut imposée par Charles-Quint dans le traité de Cambrai.

BOURBON (Louis, cardinal DE), né en 1493, mort en 1556, était le quatrième fils de François de Bourbon. Nommé à vingt ans évêque de Laon, il accompagna François Ier dans la campagne du Milanais, fut successivement promu cardinal (1516), archevêque de Sens, et mis à la tête de la légation de Savoie. Lorsqu'en 1527 François Ier, de retour de sa captivité, réunit une assemblée de notables, le cardinal offrit au roi, au nom du clergé, la somme de 1,300,000 livres, à titre de don. Enfin, en 1552, Henri II ayant résolu d'aller secourir les protestants d'Allemagne, nomma Louis de Bourbon gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France.

BOURBON (Charles, cardinal DE), prince et prélat, né en 1520, mort en 1590. Il était frère d'Antoine de Bourbon et oncle de Henri IV. Archevêque de Rouen, légat d'Avignon, cardinal, pair de France, membre du conseil, il se dévoua, malgré les intérêts de sa famille, aux prétentions des Guises, montra une animosité violente contre les réformés, et servit de prête-nom à la faction en se laissant désigner comme héritier présomptif de la couronne, au mépris des droits de son neveu, exclu par les ligueurs comme hérétique. Il signa le manifeste de la Ligue, se joignit au duc de Guise après la journée des barricades, fut arrêté à Blois par ordre de Henri III, et proclamé roi par les ligueurs après le meurtre de ce prince, sous le nom de Charles X. Les actes de la Ligue furent publiés en son nom; on battit monnaie à son effigie, et il fut reconnu par plusieurs parlements (1589). Toutefois, ce fantôme de roi était toujours prisonnier à Fontenay-le-Comte, où il mourut en 1590. A ses derniers moments, il avait reconnu Henri IV comme son souverain, mais probablement dans l'intention de recouvrer sa liberté. C'était d'ailleurs un vieillard qui alliait des mœurs dépravées à une bigoterie sans caractère religieux, et mêlée de superstitions astrologiques.

BOURBON (Charlotte DE), fille de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, prince du sang royal, épouse de Guillaume d'Orange, surnommé le *Taciturne*, et l'une des femmes les plus dévouées à la réforme, morte à Anvers en 1582. Comme Louis de Bourbon ne se trouvait pas assez riche pour maintenir ses trois filles au rang élevé de leur naissance, il fit entrer Charlotte, à l'âge de treize ans, au monastère de Jouarre, avec le titre d'abbesse. Ce fut malgré elle que Charlotte embrassa la profession religieuse; mais la volonté de son père était inflexible. Peut-être, d'ailleurs, voulait-il soustraire ses enfants à l'influence de Jacqueline de Longvic, sa femme, qui était fort attachée à la réforme. La nouvelle abbesse ne put s'accoutumer au genre de vie des monastères, ni surtout en accepter les petites et puériles pratiques; elle resta fidèle aux enseignements de sa mère. Sans attaquer de front les doctrines de l'Eglise romaine, elle instruisait ses religieuses des principales vérités du christianisme et les amenait insensiblement à modifier leurs anciennes croyances, en leur inspirant le désir de connaître à fond les siennes. On s'aperçut, quoique un peu tard, des dangers qu'offraient ses enseignements, et on allait peut-être prendre contre elle des mesures de rigueur, lorsque le mo-

nastère de Jouarre tomba au pouvoir des huguenots.

Charlotte quitta Jouarre au commencement de 1572. Après un court séjour auprès de sa sœur aînée, la duchesse de Bouillon, elle se rendit à Heidelberg, où régnait alors l'électeur Frédéric, qui l'accueillit et la traita comme sa propre fille. En apprenant cette fuite audacieuse, Louis de Bourbon entra en fureur. L'électeur Frédéric chercha à l'apaiser dans une lettre datée du 15 mars 1572. Il lui disait que sa fille était restée digne à tous égards de sa tendresse paternelle, et qu'elle ne s'était mise sous la protection de la cour Palatine que parce qu'elle avait craint d'offenser sa famille en manifestant des croyances qu'elle se serait fait un scrupule de dissimuler plus longtemps. Mais Louis de Bourbon détestait trop ces nouvelles croyances religieuses pour se calmer en apprenant que sa fille les professait. Il répondit à l'électeur qu'il ne pardonnerait jamais à sa fille, si elle ne commençait par revenir immédiatement, et il ajoutait, en s'adressant directement au vénérable électeur : « Vous serait-il donc bien honorable de recueillir dans votre maison des enfants qui quittent leur père? N'est-il pas plus digne de vous de leur conseiller avec bonté de rentrer au plus tôt dans leur devoir? » Charlotte, troublée par cette lettre si dure, hésita longtemps avant de prendre une résolution; mais elle se décida à rester auprès de l'électeur, ayant tout à craindre de la colère de son père et peu à espérer de sa bonté. Frédéric en avertit Louis de Bourbon et même Charles IX, qui lui envoya deux ambassadeurs pour essayer de fléchir la jeune princesse; mais ce fut inutilement. Ils rapportèrent de leur voyage la conviction que Charlotte obéissait à des motifs puissants, puisés dans sa conscience, et que la protection de l'électeur était celle d'un père rempli d'affection. Cet exil de Charlotte excita l'intérêt général à la cour de France, et des supplications furent adressées de toutes parts au duc de Montpensier et à Charles IX. Lorsque, en 1573, les ambassadeurs de Pologne vinrent offrir au duc d'Anjou le trône laissé vacant par la mort de Sigismond, quelques-uns d'entre eux prièrent le nouveau monarque de plaider auprès de Louis de Bourbon la cause de la jeune protégée de Frédéric; mais le futur Henri III répondit que cela ne concernait nullement les affaires de Pologne, et il s'en tint là. Trois ans après, Charlotte se trouva en âge de prendre un époux. « C'était, dit de Thou, une princesse d'une grande beauté et de beaucoup d'esprit. » L'électeur cherchait un prince digne de son aimable fille adoptive; il songea à Guillaume d'Orange, veuf d'Anne d'Egmont, et remarié, depuis 1561, avec la fille de Maurice, électeur de Saxe, princesse dont l'inconduite troubla profondément sa vie, et dont il avait dû se séparer. On lui parla de Charlotte, on lui raconta son émouvante histoire, on lui fit le tableau de ses grâces, de sa vertu, de sa grandeur d'âme, et il la fit demander en mariage à la cour d'Heidelberg; mais il fallait obtenir le consentement de Louis de Bourbon et peut-être du roi de France. Charlotte avait accepté avec joie la pensée de devenir l'épouse du vaillant héros des Provinces-Unies. Henri III donna son adhésion à ce mariage. Quant à Louis de Bourbon, pouvait-il refuser, quand le roi avait consenti? Le protestantisme de Guillaume d'Orange l'effrayait bien encore; mais sa puissance et sa célébrité le flattaient beaucoup; il consentit donc à ce mariage, et il dota même richement sa fille.

Guillaume d'Orange apprit ces bonnes nouvelles avec des transports de joie; il envoya aussitôt des ambassadeurs à Heidelberg, parmi lesquels était Marnix de Sainte-Aldegonde, chargé d'amener la jeune fiancée du prince d'Orange. Quelques difficultés s'élevèrent du côté de la maison de Saxe, humiliée de la répudiation d'Anne, dont nous avons rappelé l'inconduite; mais le prince d'Orange déclara que son divorce était légal, et passa outre. Le mariage fut célébré le 12 juin 1572.

La calomnie osa s'attaquer à la nouvelle princesse d'Orange, mais Charlotte n'était pas femme à la redouter; sa vie était un miroir sans tache. Aussi le bonheur entra-t-il avec elle dans la maison d'Orange.

Le roi d'Espagne Philippe II saisit l'occasion de ce mariage pour donner cours à sa haine contre Guillaume d'Orange, dont il mit la tête à prix. Il promettait 25,000 couronnes à quiconque le lui présenterait mort ou vif, et il traitait ce prince d'hypocrite, de Caïn, de Judas, etc., dénominations, comme on le sait, familières aux inquisiteurs. Il l'accusait enfin de vivre criminellement avec une nonne infidèle à ses vœux. Guillaume ne dédaigna pas de répondre à ce diffamateur royal et repoussa victorieusement ses attaques; mais déjà Philippe II avait trouvé un assassin pour se défaire de son ennemi, comme il s'était défait de sa femme et de son fils.

Ce fut un jeune homme de Biscaye, nommé Jean Jauregui, qui se chargea d'immoler le prince d'Orange à la haine du sanguinaire monarque espagnol. Suffisamment exhorté, absous et lavé de son crime prochain par les dominicains et les jésuites, Jauregui réussit à s'approcher de Guillaume et déchargea sur lui un pistolet à bout portant. La balle, entrée sous l'oreille droite, traversa le palais, brisa plusieurs dents et sortit par la joue gauche; les gardes et les seigneurs présents firent aussitôt justice du misérable. Toutefois, les sauvages espérances de Philippe furent trompées : la mort ne s'ensuivit point. Guillaume resta dix jours dans un état désespéré, une hémorragie effrayante s'étant déclarée; on parvint néanmoins à l'arrêter, mais le sang se répandit à l'intérieur et causa les plus graves désordres. Charlotte ne quitta pas un instant le chevet de son noble époux; elle demandait constamment à Dieu de le sauver, de le conserver à sa famille et à son peuple. Enfin, lorsque Guillaume entra en convalescence, elle laissa déborder sa joie. « Dieu, écrit-elle à son père, l'a miraculeusement sauvé, quand nos cœurs n'avaient plus d'espérance. Le sang n'a pas coulé depuis quinze jours, la blessure se cicatrise d'heure en heure... L'aspect de la blessure est si rassurant que nous comptons maintenant sur la guérison, avec l'aide de Dieu, que je prie du fond de mon cœur pour le prince... »

Un service solennel d'actions de grâces eut lieu le 2 mai suivant dans l'église d'Anvers. Guillaume assistait à la cérémonie à côté de Charlotte. En rentrant de l'église, la princesse se mit au lit; les larmes, les angoisses, les alternatives d'espoir et d'abattement avaient brisé son faible corps. Trois jours après, elle rendait son dernier soupir, que recueillit la femme de Duplessis-Mornay.

BOURBON (Catherine DE), princesse de Navarre, née à Paris en 1558, morte à Nancy en 1604. Fille d'Antoine, roi de Navarre, et de Jeanne d'Albret, et sœur de Henri IV, elle avait, comme ce dernier, l'esprit enjoué et prompt aux vives saillies. Elle vivait encore dans le célibat, à l'âge de quarante et un ans, quand Henri IV lui donna pour époux le duc de Bar, Henri de Lorraine. Cette union n'avait rien qui l'attirât, car depuis longtemps elle s'était attachée au comte de Soissons. Comme son frère lui représentait que son rang ne lui permettait d'épouser qu'un prince, la spirituelle princesse lui répondit en jouant sur les mots : « C'est vrai pour la sœur du roi, mais Catherine n'y trouve pas son compte (comte). » Un jour, où on lui parlait d'un certain Fouquet de la Varenne, qui, de ses cuisines, était passé dans la maison du roi, avait obtenu le contrôle général des postes et s'était rapidement enrichi : « Il a plus gagné à porter les poulets de mon frère qu'à piquer les miens, » répondit-elle. Catherine de Bourbon, après l'abjuration de Henri IV, n'en continua pas moins à rester dans la religion réformée et à être en relation avec les sommités du parti protestant, notamment avec Théodore de Bèze, qui correspondait avec elle. Elle s'adonna, surtout dans les dernières années de sa vie, à la poésie religieuse, y cherchant une consolation contre ses tristesses et ses ennuis. Elle mourut sans laisser d'enfants.

BOURBON (Charles, cardinal DE), également connu sous le nom de **cardinal de Bourbon-Condé** et de **cardinal de Vendôme**, né vers 1560, mort en 1594, était fils de Louis Ier de Bourbon, premier prince de Condé, et petit-neveu du cardinal du même nom, nommé roi par les ligueurs sous le nom de Charles X. Promu fort jeune à l'archevêché de Rouen, il se mit, après la mort de Henri III, à la tête du tiers-parti se signala par son activité, son éloquence, son amour des lettres, mais en même temps par sa sordide avarice, et n'hésita point à se présenter comme compétiteur de Henri IV au trône de France. Son ambitieuse tentative avorta, et il fut attaqué d'une maladie de langueur, qui le conduisit au tombeau, à peine âgé de trente-quatre ans. Henri IV, étant venu le voir pendant sa maladie, lui dit avec ce ton de bonhomie gouailleuse qui lui était familier : « Prenez courage, mon cousin; il est vrai que vous n'êtes pas encore roi, mais le serez possible après moi. »

BOURBON-CONDÉ (Louis, duc DE), né en 1668, mort en 1710, était fils de Henri-Jules, prince de Condé, et d'Anne de Bavière, et petit-fils du grand Condé. « C'était, dit Saint-Simon, un homme plus petit que les plus petits hommes, qui, sans être gras, était gros de partout; la tête grosse à surprendre, et un visage qui faisait peur. On disait qu'un nain de Mme la Princesse en était cause. Il était d'un jaune livide, l'air presque toujours furieux; mais en tout temps si fier, si audacieux, qu'on avait peine à s'accoutumer à lui. Il avait de l'esprit, de la lecture, des restes d'une excellente éducation, des grâces même et de la politesse, quand il voulait; mais il voulait très-rarement... Ses mœurs perverses lui parurent une vertu, et d'étranges vengeances qu'il exerça plus d'une fois, un apanage de sa grandeur. Sa férocité était extrême et se montrait en tout. » Violent, plein d'audace et de ruse, il mena une vie des plus désordonnées, fut grand maître de France, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, et il se signala par une rare valeur aux siéges de Philipsbourg, de Mons (1669) et de Namur (1692), ainsi qu'aux batailles de Steinkerque et de Nerwinde. Il mourut subitement à Paris, à l'âge de quarante-deux ans.

BOURBON (Louis-Henri, duc DE), prince de Condé après la mort de son père, mais surtout connu sous le titre de **M. le Duc**, né à Versailles en 1692, mort en 1740, était fils aîné du précédent. Nommé par le régent chef du conseil de régence et surintendant de l'éducation du roi, il profita de sa haute position pour puiser à pleines mains dans le trésor public et pour réaliser des bénéfices énormes dans les opérations de Law. Premier ministre en 1723, il continua ses dilapidations, rendit un édit de persécution contre les protestants, accorda des priviléges exorbitants à la compagnie des Indes, dans laquelle il avait des intérêts, et montra enfin en toutes circonstances cette avidité d'argent qui était un des traits caractéristiques des Condé. Après avoir fait rompre le mariage projeté entre l'infante d'Espagne et Louis XV, il fit épouser à ce prince Marie Leckzinska, mariage qui devait, dix ans plus tard, apporter la Lorraine à la France, en vertu du traité de Vienne, mais ce que rien alors ne faisait pressentir. Ce prince fut d'ailleurs le ministre le plus inepte de ce règne déplorable, et la France eut à souffrir de son administration dans sa dignité comme dans ses intérêts. Il subit complétement l'ascendant de la marquise de Prie, sa maîtresse, qui n'était elle-même, sans s'en douter, que l'instrument des frères Pâris. L'administration de ces financiers rapaces et à courtes vues, uniquement préoccupés d'inventer de nouveaux impôts et d'accroître leur énorme fortune, provoqua de la part du parlement des remontrances, dont on ne voulut pas tenir compte, et finit par exciter un mécontentement général. Le cardinal de Fleury, appelé au ministère, fit exiler le duc de Bourbon dans sa terre de Chantilly (1726), où il s'occupa de chimie et de sciences naturelles. Il reparut à la cour en 1729, mais ne rentra jamais aux affaires.

BOURBON (Louis-Antoine-Jacques DE), infant d'Espagne, né en 1727, mort en 1785. Fils de Philippe V, il reçut de Clément XII, à l'âge de huit ans, le chapeau de cardinal, et fut nommé archevêque de Tolède. N'ayant aucun goût pour l'état ecclésiastique, il s'empressa, dès que son père fut mort, de se démettre de son siége archiépiscopal et de renvoyer le chapeau. Comme s'il eût voulu protester contre le petit collet des clercs, qu'on lui avait fait porter malgré lui, on ne le vit plus qu'avec des collets énormes, lui descendant jusqu'au milieu de la poitrine. Fort laid, mais aimable, d'une humeur enjouée, simple et généreux, l'infant cultiva avec passion les sciences naturelles et la musique, et se maria, en 1776, avec la fille d'un capitaine de cavalerie, Marie-Thérèse de Valabriga Bosas. Son frère, Charles III, autorisa ce mariage; mais à la condition que la femme de l'ancien archevêque porterait le nom de princesse de Chinchon, ne serait pas reçue à la cour, et que les enfants issus de ce mariage n'auraient d'autre titre que celui de leur mère. Don Louis ne put en outre résider à Madrid et à Saint-Ildephonse en même temps que la cour. Il mourut laissant un fils et deux filles, dont l'une, Marie-Thérèse, devint la femme du célèbre Manuel Godoy, prince de la Paix.

BOURBON (Louis-Marie DE), prélat et homme politique, fils du précédent, né à Cadahalso en 1777, mort en 1823. Comte de Chinchon du chef de sa mère, il entra dans les ordres, fut nommé archevêque de Séville en 1799, archevêque de Tolède l'année suivante, sans abandonner son premier siége, et fait presque aussitôt cardinal par Pie VII. Lorsque son cousin, Charles IV, eut abdiqué en faveur de Napoléon, Louis-Marie de Bourbon écrivit à Napoléon (1808) que : « le plus fidèle de ses sujets, il mettait à ses pieds l'hommage de son amour, de son respect et de sa fidélité, » et, bientôt après, il prêtait serment au roi Joseph. Lors de l'insurrection de 1809, il fut nommé président de la régence de Cadix. Il promulgua tous les décrets des cortès, approuva la constitution de 1812, abolit l'inquisition et expulsa (1813) le nonce Gravina, qui s'était montré contraire à cette dernière mesure. Lorsque, en 1814, Ferdinand VII revint en Espagne, le cardinal de Bourbon fut chargé de l'attendre à la frontière et de recevoir son serment à la constitution; mais Ferdinand, pour qui le mot de constitution était des plus malsonnants, évita de le rencontrer, et ne fut rejoint par lui qu'à Valence. A peine arrivé à Madrid, le roi renvoya le cardinal à Tolède et lui ôta les revenus ainsi que l'administration du diocèse de Séville. Don Louis vivait depuis six ans dans la retraite, lorsque éclata la révolution de 1820. Comme il était connu pour un partisan du gouvernement constitutionnel, il fut nommé président de la junte de gouvernement. Il publia alors une lettre pastorale dans laquelle il préconisait le régime de la monarchie parlementaire et tempérée, et mourut peu de jours avant le rétablissement de l'absolutisme royal.

BOURBON-CONTI (Amélie-Gabrielle-Stéphanie-Louise DE). C'est sous ce nom que se fit connaître une aventurière qui se prétendait fille du prince de Conti et de la duchesse de Mazarin, et dont le véritable nom était *Anne-Louise-Françoise* DELORME, *femme* BILLET. Née à Paris en 1756, elle fut mariée, à Lons-le-Saunier, à un procureur nommé Billet, dont elle se sépara plus tard. Ce fut vers 1780 qu'elle commença à ébruiter dans le monde le secret de sa prétendue naissance. Elle fatigua la famille royale de ses réclamations, en appela même sans succès aux tribunaux, et obtint quelques secours du comte de Provence (depuis Louis XVIII). En 1795, elle sollicita une pension sur les biens de la maison de Conti. La Convention, abusée, la mit en possession d'une maison d'émigré, rue Cassette, à Paris. Plus tard, elle obtint un débit de tabac, qu'elle ouvrit à Orléans sous le nom de *Bourbon-Conti*. Elle mourut oubliée en 1825, sans avoir pu faire reconnaître ses *droits* par la Restauration. Elle avait publié (1798) des *Mémoires écrits sous sa dictée* par Corentin-Royou, et réfutés par Barruel-Beauvert dans son *Histoire tragi-comique de la soi-disant princesse Stéphanie de Bourbon-Conti*. Il faut dire qu'à différentes époques un certain nombre de personnes ont cru que ce personnage était réellement un enfant naturel du prince de Conti.

BOURBON (Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, princesse DE CONDÉ), femme du dernier prince de Condé. V. ce nom.

BOURBON (Pierre II, huitième duc DE). V. BEAUJEU (sire DE).

BOURBON (Antoine DE), roi de Navarre. V. ANTOINE.

BOURBON (Louis-Henri-Joseph, duc DE). V. CONDÉ.

BOURBON (musée), fameux musée de Naples, appelé aussi *musée Bourbon*, ou *Gli Studj*, et qui occupe le premier rang parmi les collections de chefs-d'œuvre antiques. L'édifice qui renferme ces collections fut bâti par le duc d'Ossuna, qui y établit ses écuries; depuis, il subit diverses destinations. Le nombre des richesses artistiques qu'il renferme est incalculable, et, chaque jour, les fouilles exécutées à Herculanum et à Pompéi viennent l'accroître. Sa collection de marbres antiques est remarquable, même auprès de celles du Capitole et du Vatican. Parmi les morceaux les plus rares, il faut citer : la *Flore Farnèse*, l'*Apollon citharède*, le beau vase de Scalpion représentant la *Naissance de Bacchus*, chef-d'œuvre qui servit longtemps aux mariniers de Gaëte à attacher leurs barques; la fameuse *Vénus Callipyge;* le groupe si renommé du *Taureau Farnèse;* puis l'*Hercule Farnèse*, que Michel-Ange ne voulut jamais restaurer, trouvant que ce serait un sacrilége de toucher à un pareil chef-d'œuvre. Quant aux bustes d'empereurs et d'autres personnages, ils abondent et apportent de précieux documents à l'iconographie. La galerie des bronzes du musée de Naples est sans rivale dans le monde entier, et presque tous ceux qu'elle renferme sont des chefs-d'œuvre inimitables. Parmi les plus remarquables, il faut citer : les *Danseuses*, qui décoraient le proscénium du théâtre d'Herculanum; une *Femme dansant*, regardée comme la perle de la galerie; une *Femme ivre*, d'une perfection désespérante, et un buste de Sénèque, où revit tout entier le précepteur de Néron. Les peintures antiques, au nombre de 1,600 environ, n'ont pas seulement excité la curiosité des antiquaires, mais aussi l'admiration des artistes, qui sont venus souvent s'inspirer à leur aspect, et y chercher le secret de la beauté du dessin et du style, du goût exquis dans la composition. La plupart de ces fresques ont été reconnues pour être des copies des grands maîtres de l'antiquité. Parmi les plus célèbres, il faut citer les *Danseuses de Pompéi; Briséis enlevée à Achille; Thésée tuant le Centaure*, peinture monochrome, qui a servi de modèle à Canova pour composer son groupe, et enfin le *Sacrifice d'Iphigénie*, si connu par l'ingénieuse idée du peintre, qui, ne sachant de quelle expression animer la figure d'Agamemnon, le représenta la tête voilée. Une des collections les plus curieuses que renferme le musée Bourbon est sans contredit celle des verres antiques; c'est la plus importante que l'on connaisse, et elle ne renferme pas moins de 4,000 pièces. L'habileté des anciens dans cette industrie était bien plus grande qu'on ne l'avait cru jusqu'ici : ils savaient assouplir le verre, le colorer et même l'unir à l'argent. Les bijoux faux ne datent pas d'aujourd'hui, et, chez les anciens comme chez nous, on savait imiter les pierres précieuses avec du verre; l'anecdote arrivée à l'empereur Gallien montre bien que l'usage en était assez fréquent. On sait qu'un marchand de verroteries, ayant vendu des pierres fausses à l'impératrice, Gallien le condamna à être mangé par les bêtes. Quand le malheureux marchand fut au milieu de l'amphithéâtre, au lieu de voir s'avancer contre lui un lion ou un tigre, il vit un chapon, ce qui fit éclater de rire toute l'assemblée : « Il a trompé, on le trompe, » dit l'empereur, qui s'était contenté de se venger par une plaisanterie. Des verres de fenêtres, trouvés dans la villa de Diomède, à Pompéi, prouvent que les anciens l'employaient aux mêmes usages que nous. La pièce la plus remarquable de cette collection est une amphore de verre bleu, couverte d'émail blanc, sur le fond duquel se détachent de charmants bas-reliefs. La collection des vases italo-grecs est aussi unique dans son genre; elle comprend 3,300 pièces, parmi lesquelles trois magnifiques vases de Nole se recommandent à la curiosité et à l'admiration; le vase dit *de Cassandre*, et celui de l'*Incendie de Troie*, sont surtout remarquables par la beauté de leurs peintures. A côté des vases grecs s'étend la salle des papyrus, qui contient 3,000 petits rouleaux noirs, de 2 à 4 pouces de long sur 24 à 30 lignes de diamètre. Ils sont tellement carbonisés qu'on les prit d'abord pour des morceaux de charbon et qu'on les dédaigna; ce ne fut que plus tard qu'on s'aperçut qu'ils renfermaient des manuscrits. A force de soins et de patience, on est parvenu à en dérouler un certain nombre sans qu'ils tombassent en poussière. Les gemmes, les bijoux antiques abondent aussi, et, dans cette collection des camées, la pièce la plus curieuse est la célèbre *tazza*

Farnèse, en sardoine orientale. C'est un monument unique pour la grandeur de la pierre et la perfection du travail. C'est le seul camée connu qui présente une grande composition sur chaque face. Les bijoux et ornements de dames, qui abondent, prouvent que la coquetterie des Romaines ne le cédait en rien à celle de nos contemporaines, et que leurs joailliers avaient plus de goût que les nôtres. On s'initie à la vie, aux mœurs, aux usages des anciens, en parcourant la curieuse salle des petits bronzes, qui contient les ustensiles de tout genre dont ils se servaient. Tout se trouve là : fourneaux économiques, baignoires, lits de table, pèse-liqueurs, bouilloires à thé, instruments de chirurgie semblables aux nôtres, objets de toilette, billets de spectacle en ivoire, jusqu'à des cymbales, des trompettes et des clarinettes. A part quelques légères différences de forme, tous ces objets ressemblent à ceux dont nous nous servons; la seule chose qui les distingue, c'est l'élégance et le fini de leur travail; les plus vils instruments de cuisine offrent des ornements qu'on ne trouverait pas toujours dans nos objets de luxe. L'amour du beau se trahissait ainsi jusque dans les moindres détails. Une salle à part contient le *musée pornographique*, réunion de peintures et de bronzes obscènes. On a cent fois raison de s'élever contre des œuvres de ce genre, quelque parfaite qu'en soit la forme; mais on n'a pas moins tort de condamner toute une civilisation sur les spécimens dus à quelques imaginations licencieuses et dépravées. Ceux qui rejettent la faute de ces libertés coupables sur le paganisme oublient trop facilement que le christianisme ne les a pas ignorées. Au temps du pieux moyen âge, les pâtisseries servies sur la table des seigneurs et des évêques n'avaient pas une forme moins indécente que celle des bronzes de Pompéi; François Ier, dans sa cour, plutôt dépravée qu'élégante, se servait de vases à boire dont le modèle se trouve au musée pornographique.

Nous n'avons donné qu'une faible idée des richesses immenses accumulées dans le musée Bourbon, richesses qui le placent au premier rang, au point de vue artistique et historique. La galerie de tableaux modernes qu'il renferme ne pourrait lutter contre celles des autres villes d'Italie, malgré quelques toiles de grands maîtres; la bibliothèque du musée contient environ 200,000 volumes et 3,000 manuscrits. Les plus curieux parmi ces derniers sont : la *Bible*, annotée de la main d'Alphonse Ier d'Aragon; la seconde partie des *Lettres* de saint Jérôme, et un *Office de la sainte Vierge*, écrit de la main de Monterchi, avec miniatures par Giulio Clovio. Vasari prétend que Giulio mit neuf ans à illustrer ce manuscrit, et qu'il n'y a pas de somme capable de le payer. Pendant tout le règne des Bourbons, la librairie fut peu florissante à Naples, malgré les impôts énormes dont étaient frappés les livres étrangers, d'après ce singulier raisonnement que, s'ils étaient mauvais, il fallait les écarter, et que, s'ils étaient bons, on ne pouvait les payer trop cher. On a publié, il y a quelques années, chez Firmin Didot, le *Musée Bourbon*, traduit de l'italien, contenant la gravure au trait de toutes les œuvres qui composent cette magnifique galerie. C'est une œuvre splendide, mais peu répandue, en raison de son prix élevé, et peut-être aussi à cause de la reproduction des objets qui composent le musée pornographique, ce qui ne permet pas de laisser ce livre s'égarer dans toutes les mains.

BOURBON (hôtel et théâtre du PETIT-), situé près de l'ancien Louvre et sur l'emplacement d'une partie du Louvre actuel. V. PETIT-BOURBON.

BOURBON (ELYSÉE-). V. ELYSÉE.

BOURBON (PALAIS). V. PALAIS.

BOURBON (Nicolas), dit l'**Ancien**, poëte latin moderne, né à Vandœuvre, près de Bar-sur-Aube, en 1503, mort en 1550. Il était fils d'un forgeron, et acquit une telle réputation comme littérateur et helléniste, que Marguerite de Navarre lui confia l'éducation de sa fille Jeanne d'Albret. On a de lui un recueil d'épigrammes sous le titre de *Nugæ* (1535), et d'autres poésies latines dont Philippe Dubois a donné une édition *ad usum Delphini* (1685). On a aussi de lui *Pædologia, sive de puerorum moribus libellus* (1536), et *Tabellæ elementariæ pueris ingenuis pernecessariæ* (1539), etc.

BOURBON (Nicolas), dit le **Jeune**, érudit, poëte latin, neveu du précédent, né à Vandœuvre en 1574, mort à Paris en 1644. Il professa la rhétorique dans plusieurs colléges de Paris, puis la langue grecque au Collége royal, et entra à l'Académie française par la protection de Richelieu. En 1620, il se retira à l'Oratoire. Ses poésies latines ont été réunies sous le titre de *Poematia*, en 1630. On regarde comme ses chefs-d'œuvre l'ode sur les *Grandeurs de Jésus-Christ*, et surtout la belle imprécation sur la mort de Henri IV : *Diræ in parricidam.*

BOURBON-LANCY (*Borbonium Anselmium*), ville de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 53 kilom. N.-O. de Charolles; pop. aggl. 941 hab. — pop. tot. 3,253 hab. Commerce de bestiaux, bois et charbon; tanneries, fours à chaux. Eaux thermales, chlorurées sodiques et ferrugineuses, connues dès l'époque romaine, fréquentées dans les temps modernes, surtout depuis la fin du XVIe siècle. Elles émergent d'un terrain granitique par six sources principales. Leur température varie de 49° à 56°. Ces eaux, qui augmentent la sécrétion du tube digestif et ont sur le système lymphatique une action résolutive, sont employées en boisson, bains et douches. La plus remarquable des sources de Bourbon-Lancy est celle du *Lymbe*, dont le bassin a la forme d'un cône renversé. On rencontre à Bourbon-Lancy de nombreux vestiges de constructions gallo-romaines, telles que corniches, bas-reliefs, urnes, mosaïques, médailles qui accusent l'existence d'une ville antique et d'un palais des thermes considérable. Sur le sommet d'un rocher granitique, on voit les ruines d'un château fort, construit sur l'emplacement d'un fort romain. Dans l'intérieur de la ville, on admire : l'église *Saint-Nazaire*, dont le sanctuaire du Xe siècle présente un grand intérêt archéologique; le transsept et l'abside sont du style byzantin, et la nef appartient, jusqu'à la dernière travée, au style latin; l'établissement thermal, avec sa vaste piscine, autour de laquelle règne une belle galerie soutenue par dix-sept colonnes, reliées entre elles par des arceaux en plein cintre; enfin les *bains de César*, un des thermes romains, qui sert actuellement aux bains réfrigérants.

BOURBON-L'ARCHAMBAULT, ville de France (Allier), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. O. de Moulins; pop. aggl. 1,739 hab. — pop. tot. 3,292 hab. Eaux thermales ou froides, chlorurées sodiques, iodo-bromurées ou ferrugineuses, connues dès l'époque romaine. Elles émergent, par deux sources, d'un terrain granitique. Elles sont plus légères que l'eau ordinaire distillée, lorsqu'elles sont chaudes; mais, froides, leur densité est de 1,3. Leur température varie de 12° 8 à 60°. L'établissement thermal a peu d'apparence; il renferme seize piscines et les pièces destinées aux douches; l'hospice thermal, destiné aux indigents, construit en 1774, contient quatre-vingts lits et deux piscines. On remarque, en outre, à Bourbon-l'Archambault une belle église, monument historique du XIIe siècle; la tour de *Quiquengrogne*, bâtie par Louis Ier, et les ruines d'un vieux château féodal, détruit par Pépin le Bref en 789, reconstruit par Archambault Ier, et berceau de la maison souveraine de Bourbon. De ce château, qui date du XIIIe siècle, il ne reste plus que trois tours bien conservées. Pendant notre grande Révolution, cette ville prit le nom de *Bourges-les-Bains*.

BOURBON-VENDÉE, ville de France. V. LA ROCHE-SUR-YON.

BOURBONDIR v. a. ou tr. (bour-bon-dir). Battre, frapper. ‖ Vieux mot.

BOURBONIEN ou **BOURBONNIEN, IENNE** adj. (bour-bo-ni-ain, i-è-ne — rad. *Bourbon*, n. pr.) Qui a rapport à la famille des Bourbons; qui est partisan de la famille des Bourbons : *Les cuivres ardents et les éclats* BOURBONIENS *de la musique militaire étaient étouffés sous les hourras.* (Balz.) *Ce que l'on est convenu d'appeler le type* BOURBONIEN, *qui n'est pas sans rapport avec celui de la race ovine, s'est perpétué dans la race des Capets.* (E. Sue.) *Ce qui me la faisait élire pour reine, c'est son indifférence* BOURBONIENNE *pour le favori tombé.* (Balz.)

— *Nez bourbonien*, Nez arqué à la manière du nez de plusieurs membres de la famille de Bourbon, celui de Charles X, par exemple.

BOURBONNAIS (*Borbonensis Ager*), ancienne province de France, bornée au N. par le Berry et le Nivernais, à l'E. par la Bourgogne et le Forez, au S. par l'Auvergne, et à l'O. par la Marche et le Berry. Capitale Moulins; villes principales Gannat, Montluçon, Vichy et Bourbon-l'Archambault. Superficie 790,000 hectares. Bordé au levant par la Loire, au couchant par le Cher, qui s'y enclave dans quelques endroits, ce pays est coupé par l'Allier en deux parties inégales appelées le haut et le bas Bourbonnais. Le sol, fertile en vins, grains, chanvre, fruits et pâturages, renferme plusieurs mines de fer, de cuivre, de charbon de terre, et quelques carrières de marbre. Les eaux minérales abondent dans le Bourbonnais; la plupart jouissent d'une grande réputation, entre autres celles de Bourbon-l'Archambault, Néris et Vichy.

Lorsque César pénétra dans les Gaules, le territoire qui forma depuis le Bourbonnais était occupé par les Eduens, les Bituriges et les Arvernes. Sous Honorius, il fut compris dans la Première Aquitaine, à l'exception de la partie située entre l'Allier et la Loire, qui dépendait de la Première Lyonnaise. De la domination romaine, le Bourbonnais passa sous celle des Visigoths, puis sous celle des Francs, qui s'en emparèrent après la victoire de Clovis sur Alaric, en 507. Ce pays fit successivement partie des royaumes d'Orléans, d'Austrasie, et du duché d'Aquitaine. Après la fin tragique du fameux duc Waïfre (768), le Bourbonnais devint une division politique spéciale et forma une baronnie qui, en 1272, entra dans une branche des capétiens par le mariage de Robert de Clermont, fils de saint Louis, avec Béatrix, dernière héritière de la maison de Bourbon. La baronnie ou *sirerie* de Bourbon devint alors un fief immédiat de la couronne et fut élevée en duché-pairie, en 1327, par Charles le Bel. Ce duché fut séquestré en 1523, lors de la disgrâce du connétable de Bourbon, et réuni à la couronne par François Ier, en 1527. Enfin, en 1651, il fut donné par Louis XIV au prince de Condé, en échange du duché d'Albret, et depuis lors le titre de duc de Bourbon s'est continué dans cette branche jusqu'au dernier prince de Condé, mort en 1830. Le Bourbonnais forme aujourd'hui le département de l'Allier, et une partie de ceux du Puy-de-Dôme, de la Creuse et du Cher.

Le Bourbonnais nourrit une race bovine et une race ovine dont nous dirons quelques mots en terminant. La première est de taille moyenne, à corps long, mince; à cornes grandes, bien contournées; à poil blanc, froment ou jaune clair. Propre au travail, rustique et de facile entretien, le bœuf bourbonnais s'engraisse facilement après un long travail et fournit une viande de première qualité. La race du Bourbonnais peut être améliorée par elle-même; mais on préfère la transformer par le croisement avec la race charolaise. Les métis charolais-bourbonnais travaillent bien, sont d'une belle conformation; mais les femelles sont mauvaises laitières.

Le mouton bourbonnais est bas sur jambes, à corps long, à tête fine un peu busquée, en général sans cornes; sa laine, un peu hérissée, forme des mèches assez rudes. Il est loin de mériter la réputation qu'il avait autrefois pour son lainage. Il se mêle aux moutons berrichons et à ceux du département du Puy-de-Dôme. A Paris, il est connu sous le nom de mouton auvergnat. Ces moutons sont vendus dans le Berry, le Morvan et le Charolais; ils sont même conduits jusqu'aux bords de l'Océan. Il serait à désirer qu'on pût élever la taille de ces moutons sans en changer les formes, on obtiendrait ainsi d'excellente viande en assez grande quantité. Pour rendre leur lainage meilleur, on pourrait les croiser avec quelques variétés du berrichon ou de petits métis mérinos élevés dans le Cher.

BOURBONNAIS, AISE s. et adj. (bour-bo-nè, è-ze — rad. *Bourbonnais*, nom d'une province française). Géogr. Habitant du Bourbonnais; qui appartient au Bourbonnais ou à ses habitants : *Les* BOURBONNAIS. *La population* BOURBONNAISE.

BOURBONNAISE s. f. (bour-bo-nè-ze — rad. *Bourbonnais*). Sorte de chanson accompagnée d'une danse burlesque.

> Et quand de rire un peu le public est bien aise,
> Il faut lui faire aussi chanter la *Bourbonnaise*. ***

— Bot. Plante du genre lychnide.

Bourbonnaise (LA BELLE). C'est à tort que l'opinion générale a cru cette chanson spécialement écrite contre Mme Dubarry. Il est bien vrai que celle-ci, dans les chansons et pamphlets du temps, est désignée sous le nom de la *Bourbonnaise* (non pas à cause du lieu de sa naissance, qui est Vaucouleurs, mais parce qu'elle était maîtresse d'un Bourbon); mais les couplets que nous reproduisons ici sont bien antérieurs à Mme Dubarry. Ils avaient, dit-on, été inspirés par la chute d'une courtisane jadis en vogue et tombée dans une profonde misère.

Quoi qu'il en soit, la malignité publique fit à la maîtresse du *Bien-aimé* l'application de la *Belle Bourbonnaise*. En vain, l'ex-demoiselle Vaubernier mit-elle toutes ses créatures en campagne pour arrêter la vulgarisation de cette œuvre et en détruire les exemplaires imprimés. La police, aux ordres du duc de Choiseul, ennemi personnel de Mme Dubarry, laissait tranquillement le peuple parisien fredonner la chanson qui troublait les nuits de la royale courtisane. La chanson eut une vogue immense à la cour comme à la ville. On en fit des imitations, des caricatures, et les seigneurs riaient à gorge déployée lorsque le fameux *grimacier*, l'Italien Valonani, monté sur une chaise, riait et pleurait si bien aux refrains : *Ha! ha! ha! ha!* de la chanson de la Bourbonnaise. En 1839, la chanson reparut tout à coup au théâtre des Folies-Dramatiques, où l'acteur Heuzey, en imitant le fameux grimacier, rendit un instant la vogue à ces couplets.

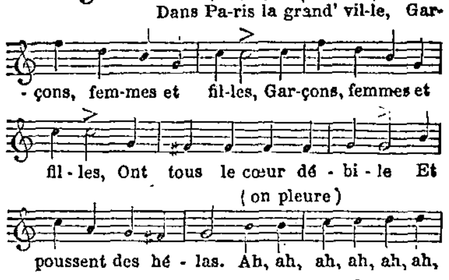

DEUXIÈME COUPLET.

N'est-ce pas grand dommage
Qu'une fille aussi sage (*bis*)
Au printemps de son âge
Soit réduite au trépas
Ha! ha! ha! ha!
La veille d'un dimanche,
En tombant d'une branche
Elle s'est démis la hanche,
Et s'est cassé le bras.
Ho! ha! ha! ho! ha! ha! (*bis*)
Elle s'est démis la hanche
Et s'est cassé le bras.

TROISIÈME COUPLET.

Pour guérir cette fille
On chercha dans la ville (*bis*)
Un médecin habile,
Et l'on n'en trouva pas.
Ha! ha! ha! ha!
L'on mit tout en usage,
Médecine et herbage,
Bon bouillon et laitage,
Rien ne la soulagea.
Ho! ha! ha! ho! ha! ha! (*bis*)
Bon bouillon et laitage
Rien ne la soulagea.

QUATRIÈME COUPLET.

Et la pauvre malade,
D'argent n'ayant pas garde (*bis*),
On tomba sur ses hardes,
Et rien ne lui resta.
Ha! ha! ha! ha!
En fermant la paupière
Ell' finit sa carrière;
Et, sans drap et sans bière,
En terre on l'emporta.
Ho! ha! ha! ho! ha! ha! (*bis*)
Et sans drap et sans bière
En terre on l'emporta.

CINQUIÈME COUPLET.

Pour fair' sonner les cloches
On donna ses galoches (*bis*),
Son jupon et ses poches,
Son mouchoir et ses bas!
Ha! ha! ha! ha!
Et de sa sœur Javotte
On lui donna la cotte,
Son manteau plein de crotte,
Avant qu'elle expirât
Ho! ha! ha! ho! ha! ha! (*bis*)
Son manteau plein de crotte
Avant qu'elle expirât!

SIXIÈME COUPLET.

La pauvre Bourbonnaise
Va dormir à son aise (*bis*),
Sans fauteuil et sans chaise,
Sans lit et sans sofa.
Ha! ha! ha! ha!
Voilà qu'elle succombe!
Puisqu'elle est dans la tombe,
Qu'elle est dans l'autre monde,
Chantons son *libera*.
Ho! ha! ha! ho! ha! ha! (*bis*)
Puisqu'elle est dans la tombe
Chantons son *libera!*

Bourbonnaise (LA NOUVELLE). La *Belle Bourbonnaise* appliquée à Mme Dubarry n'avait plus paru à ses ennemis suffisamment personnelle. On fit alors circuler la *Nouvelle Bourbonnaise*, qui obtint la vogue de son aînée. Le *Bulletin des nouvelles de Paris*, du 15 octobre 1768, s'exprime en ces termes au sujet de cette chanson : « Depuis quelque temps, il court une chanson intitulée la *Nouvelle Bourbonnaise*, qui se répand avec une rapidité peu commune, quoique les paroles en soient fort plates et l'air on ne peut plus niais. Les gens qui raffinent sur tout ont prétendu que c'était un vaudeville satirique sur *une certaine fille de rien, parvenue à jouer un rôle et à faire figure à la cour.* »

On peut s'imaginer les larmes de rage que versait la Dubarry, à chacun de ces coups de fouet. Mais comment arrêter la marée montante du mépris public?

La *Nouvelle Bourbonnaise* n'a pas suivi à la postérité la *Belle Bourbonnaise*, et nous ne la consignons ici qu'à titre de document historique.

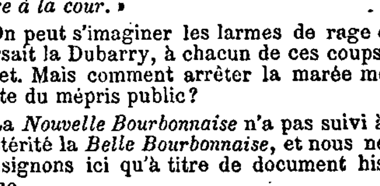

DEUXIÈME COUPLET.

Pour apanage
Elle avait la beauté,
Elle avait la beauté
Pour apanage.
Mais ce petit trésor
Lui vaut de l'or.

TROISIÈME COUPLET.

Etant servante
Chez un riche seigneur,
Elle fit son bonheur;
Quoique servante,
Elle fit son bonheur
Par son humeur.

QUATRIÈME COUPLET.

Toujours facile
Aux discours d'un amant,
Ce seigneur la voyant
Toujours facile,
Prodiguait les présents
De temps en temps.

CINQUIÈME COUPLET.

De bonnes rentes
Il lui fit un contrat;
Il lui fit un contrat
De bonnes rentes:
Elle est dans la maison
Sur le bon ton.

SIXIÈME COUPLET.

De paysanne,
Elle est dame à présent,
Elle est dame à présent,
Mais grosse dame;
Porte des falbalas
Du haut en bas.

SEPTIÈME COUPLET.

En équipage
Elle roule grand train,
Elle roule grand train,
En équipage;
Et préfère Paris
A son pays.

HUITIÈME COUPLET.

Elle est allée
Se faire voir en cour
Se faire voir en cour
Elle est allée;
On dit qu'elle a, ma foi,
Plu même au roi!

NEUVIÈME COUPLET.

Filles gentilles,
Ne désespérez pas.
Quand on a des appas,
Filles gentilles,
On trouve tôt ou tard
Pareil hasard.

BOURBONNE-LES-BAINS, ville de France (Haute-Marne), ch.-l. de canton, arrond. et à 39 kilom. N.-E. de Langres, au sommet et sur la pente d'une colline baignée par l'Apance; pop. aggl. 3,828 hab. — pop. tot. 4,080 hab. Tuileries, plâtreries, coutelleries. Eaux thermales, chlorurées sodiques et bromo-iodurées, connues dès l'époque romaine. Elles émergent par trois sources, de la partie moyenne du liais en traversant le grès bigarré et affleurant le muschelkalk. Leur température varie de 49° à 53°. On les emploie en boisson, en bains, douches, vapeurs et fomentations. Cette ville possède un hôpital militaire fondé par Louis XV en 1732; six à sept cents militaires y sont traités annuellement aux frais de l'Etat. Eglise du XIIe siècle, ruines d'un château et d'un prieuré; inscriptions et antiquités romaines. Les eaux de Bourbonne, prises à l'intérieur, sont résolutives, dépuratives, éliminatrices; elles impriment à l'économie une grande absorption intestinale, une désassimilation plus grande encore, et par contre-coup le dégorgement des organes. Toniques, elles produisent un état de santé général et de carnation meilleur; résultat prévu, car chacun sait, par l'hygiène comparée, que les animaux nourris avec du fourrage auquel on a ajouté une certaine quantité de sel marin sont mieux portants, et ont le poil plus luisant et mieux fourni que ceux qui en sont privés. Les eaux de Bourbonne sont indiquées à l'intérieur dans toutes les affections où les bains et les douches forment la base du traitement principal; mais, dans les maladies diathésiques, quand la constitution a un besoin pressant d'être transformée, tonifiée à l'excès, l'eau minérale à l'intérieur est héroïque et doit former la base de la médication thermale. Frappé des difficultés que plusieurs médecins ont soulevées dans l'administration à l'intérieur de l'eau de Bourbonne, M. le docteur Auguste Causard a cherché et trouvé, croyons-nous, un moyen qui mettra, sinon tout le monde d'accord, — les médecins ne sont jamais d'accord, — qui mettra du moins les malades à même de boire l'eau de Bourbonne avec plaisir et surtout avec fruit. Les médecins n'usent pas assez de cette mine de santé qui a nom *Bourbonne*. L'exploitation de ses eaux thermo-minérales, par exemple, est à peu près nulle, et pourtant tout le monde convient de leur efficacité à l'intérieur. Si on a de la répugnance à l'ordonner ou à la prendre froide, mais naturelle, ou réchauffée au bain-marie, qui empêchera dorénavant de la prendre chargée d'acide carbonique? Tel est le procédé imaginé par M. Causard, procédé au moyen duquel la vente de l'eau de Bourbonne, qui est insignifiante aujourd'hui, peut devenir, nous ne dirons pas une branche sérieuse d'industrie, — l'industrie n'a rien à faire ici, — mais un excellent moyen d'entretenir des relations d'établissement à malades, de faire connaître davantage les eaux de Bourbonne, et de leur donner un peu de cette importance qu'on ne fait point assez ressortir, et qui cependant leur revient de droit. Il est plus que probable que les forages artésiens qui sont entrepris à Bourbonne conduiront à la découverte de nouvelles sources; car il est certain que toutes les sources partent d'une nappe commune, dont plusieurs filets vont se perdre dans les couches profondes du sol, avec une température d'autant plus élevée que l'eau se rapproche davantage de la source mère. Il est bon de remarquer que, si les eaux minérales et thermales de Bourbonne proviennent de la même nappe souterraine, elles doivent traverser, avant d'arriver à leur point d'émergence, des terrains d'une composition chimique différente, qui leur communiquent, par leurs parties solubles, une action distincte sur les préparations de tournesol. En effet la source de la Buvette est manifestement *acide*, et celle du Puisard sensiblement *alcaline*.

La température des trois sources varie. On peut la déterminer ainsi: source de la Buvette, 53° centigrades; source de l'Hôpital civil, 49° centigrades; source de l'Hôpital militaire, 50° centigrades.

L'eau minérale de Bourbonne s'emploie à l'intérieur et à l'extérieur; à l'intérieur, elle se prescrit depuis un demi-verre jusqu'à huit verres, le matin, à jeun, et ordinairement de quart d'heure en quart d'heure; à l'usage externe, elle est administrée en bains, douches et fomentations.

Les eaux prises en boisson ont une action thérapeutique marquée, surtout dans les cas où il y a appauvrissement du sang; par exemple, dans les anémies consécutives aux maladies aiguës, où la diète a été rigoureusement et longtemps observée; dans celles qui accompagnent un développement trop rapide chez les jeunes gens; dans les anémies qui s'observent chez les chlorotiques, dans les dyspepsies coïncidant avec un embarras gastrique, les hypertrophies du foie et de la rate, les fièvres paludéennes, etc., etc.

L'usage extérieur est ordonné aux personnes atteintes de rhumatismes, et dont le tempérament n'est ni sanguin ni nerveux à l'excès, que leurs douleurs soient superficielles ou profondes, affectent la peau, les muscles, les nerfs ou leurs enveloppes, les ligaments ou le tissu osseux lui-même. Il est employé avec un très-grand succès par les personnes atteintes de roideurs et de contractures articulaires, de blessures, de plaies, de contusions, de fractures ou de luxations produites par les armes de guerre et les éclats d'obus. Dans tous ces cas, ce sont de grands bains d'eau ou de vapeur, des douches d'eau en arrosoir, ou des douches ascendantes, des douches de vapeur, qui devront être employées concurremment avec le massage sous l'eau ou dans la vapeur des parties insensibles, douloureuses, contracturées, roides ou atrophiées. A l'hôpital militaire, M. le docteur Navarre ajoute encore l'électrisation au traitement qui vient d'être indiqué, au moyen des procédés et des appareils de M. le docteur Duchesne (de Boulogne). Ordinairement, c'est sous la forme de *bains de pieds électriques*. Dans certains cas exceptionnels, l'électrisation est appliquée aux douches. L'opérateur fait tenir un excitateur dans la main du sujet, pendant que l'autre est placé près de l'ajutage de la douche. Enfin les eaux de Bourbonne sont favorables dans certains engorgements, certaines granulations, excoriations, ulcérations, même du col de la matrice. Dans les maladies cutanées, elles ne doivent point être employées de préférence à d'autres, à moins qu'il ne soit parfaitement acquis que ces affections sont intimement liées à un tempérament lymphatique et scrofuleux.

Tous ces détails techniques, si sommaires et si incomplets qu'ils soient, nous paraissent suffisants pour donner une idée de l'efficacité des thermes de Bourbonne. Si l'on veut avoir une monographie complète de ces eaux, les plus puissantes, à coup sûr, de l'est de la France, on n'a qu'à consulter les ouvrages des savants les plus autorisés: MM. Athénas, Mialhe, Figuier, Ballard, Cabrol, Tamisier, Walferdin, etc.

De tous les établissements de l'Etat, l'établissement civil de Bourbonne est celui qui laisse le plus à désirer comme aménagement; mais ce fâcheux état de choses va cesser; dans une récente visite qu'il a faite à Bourbonne, l'empereur, frappé du mauvais état et de l'insuffisance des locaux, a donné des ordres formels pour que le génie civil ait à lui soumettre des plans d'agrandissement et de restauration, dont l'exécution placera l'établissement civil au rang des premiers thermes de l'Europe. Actuellement, il contient soixante-neuf baignoires, deux grandes piscines pouvant contenir trente-six personnes chacune, et deux autres plus petites pouvant recevoir chacune vingt baigneurs.

Quant à l'hôpital militaire, fondé par Louis XV en 1732, c'est un magnifique établissement, où la médication hydro-minérale est assez complète pour être employée comme il convient dans les cas qui se présentent. Il renferme quarante-six baignoires. Il peut recevoir cent officiers et quatre cents soldats. Plus de cent cinquante officiers logés en ville viennent également y prendre les eaux. Il est placé sous la savante direction du médecin principal Cabrol, un des praticiens militaires les plus justement estimés.

La saison thermale dure ordinairement vingt et un jours; on se repose pendant un temps plus ou moins long, et l'on fait une seconde saison de dix ou quinze jours. L'établissement thermal est ouvert du 15 mai au 15 octobre.

Les baigneurs trouvent peu de distractions à Bourbonne, qui n'est fréquentée que par les malades *sérieux*. Il y a pourtant quelques excursions agréables à faire dans les environs. La ville a aussi de fort belles promenades, qu'envieraient des cités d'une population bien autrement importante. On y voit les ruines d'un prieuré et d'un château fort.

Bourbonne est une ville fort ancienne; de nombreuses antiquités romaines y ont été découvertes, entre autres une inscription qui a été l'objet de savants commentaires de la part des plus grands archéologues de notre époque.

Cette inscription remonte certainement aux temps les plus reculés de l'époque gallo-romaine. C'est un *ex-voto* offert à Apollon Borron par un Romain, pour la santé de sa fille Cocilla. Les recherches des savants sur la nature de l'inscription ont donné un résultat unanime; mais il n'en a point été de même de leurs diverses opinions sur le sens des abréviations qu'on y remarque. Pourtant, aujourd'hui, la majorité s'est rattachée à l'opinion de M. Berger de Xivrey, qui a traité très-consciencieusement cette question dans un livre intitulé: *Lettre à M. Hase, sur une inscription romaine trouvée à Bourbonne-les-Bains*. Cet ouvrage a obtenu le suffrage académique.

BOURBONNIEN, IENNE. V. BOURBONIEN.

BOURBONNISTE s. m. (bour-bo-ni-ste — rad. *Bourbon*). Partisan des Bourbons: *Je suis républicain par nature, monarchiste par raison, et* BOURBONNISTE *par honneur*. (Chateaub.)

BOURBOTTE s. f. (bour-bo-te — rad. *bourbe*). Ichthyol. Syn. de BARBOTE.

BOURBOTTE (Pierre), conventionnel, né près d'Avallon en 1763, mort en 1795. Elu en 1792 par le département de l'Yonne, il vota la mort du roi sans appel ni sursis, demanda la mise en jugement de la reine, s'opposa à l'enquête sur les massacres de septembre; fut envoyé dans la Vendée; donna, à la prise de Saumur, des preuves d'une intrépidité héroïque, et remplit encore une mission semblable à l'armée de Rhin-et-Moselle en 1794. Montagnard fougueux, il devint, après le 9 thermidor, l'un des chefs du parti populaire, appuya de sa parole le mouvement du 1er prairial, fut arrêté avec Romme, Goujon, Soubrany, etc., se frappa comme eux d'un poignard après sa condamnation, et fut porté mourant sur l'échafaud (18 juin 1795.)

BOURBOUIL s. m. ou **BOURBOUILLES** s. f. pl. (bour-boull, bour-bou-lle, *ll* mll.). Pathol. Ampoule produite par la piqûre des maringouins, dans les Indes. ‖ Eruption cutanée qui se manifeste, sur les navires, dans certains parages très-chauds et dans certaines colonies indiennes: *Les* BOURBOUILLES *sont une maladie très-commune dans l'établissement français de Karikal, surtout parmi les Européens, dans les premiers mois de leur arrivée*. (Focillon.)

BOURBOULE (LA), village de France (Puy-de-Dôme), arrond. et à 45 kilom. S.-O. de Clermont-Ferrand, sur la rive droite de la Dordogne. Eaux thermales, sulfurées sodiques, chlorurées sodiques, arsenicales, iodo-bromurées et gazeuses, connues très-probablement dès l'époque romaine; en 1460, un hospice existait déjà près de la source. Elles émergent par six sources principales, au pied d'une montagne granitique, à travers un tuf ponceux. Leur température varie de 31° 4 à 48° 9.

BOURBOULEZ s. m. (bour-bou-lès). Agric. Variété de raisin blanc, appelée aussi MORNAIN.

BOURBOURG-CAMPAGNE, bourg de France (Nord), arrond. et à 20 kilom. S.-O. de Dunkerque; pop. aggl. 988 hab. — pop. tot. 2,372 hab. Blanchisseries, distilleries, brasseries, fours à chaux; récolte de blé, seigle, lin, colza et betteraves.

BOURBOURG-VILLE, ville de France (Nord), ch.-l. de canton, arrond. et à 18 kilom. S.-O. de Dunkerque; pop. aggl. 2,489 hab. — pop. tot. 2,615 hab. Brasseries, teintureries, tannerie et corroierie, huiles; commerce de lin, beurre et bestiaux.

BOURBOURG (canal de), canal de France (Nord), dans l'arrond. de Dunkerque, a son origine dans l'Aa, vis-à-vis de Bourbourg, et se termine à Dunkerque, où il s'unit au canal de ce nom et à celui de Bergues; parcours de 23 kilom. du S.-O. au N.-E. A son importance comme voie navigable, ce canal en ajoute une plus grande comme moyen d'irrigation et de dessèchement.

BOURBOURIEN, IENNE s. et adj. (bour-bou-ri-ain, i-è-ne). Géogr. Habitant de Bourbourg; qui appartient à Bourbourg ou à ses habitants: *Nos races percheronne et bretonne, boulonaise et* BOURBOURIENNE, *méritent bien qu'on ne les sacrifie pas au cheval anglais*. (F. Pillon.)

BOURBOUSSON (Théophile-Eugène), homme politique français, né à Gigondas en 1811, fut d'abord attaché comme médecin à l'établissement des eaux thermales de Vacqueyras, et se fit connaître par le libéralisme de ses opinions. Nommé en 1848 représentant du peuple par le département de Vaucluse, il vota presque constamment avec la droite, appuya la politique de l'Elysée, fut réélu à l'Assemblée législative, et se déclara contre le président lors du conflit qui se termina par le coup d'Etat du 2 décembre. Depuis cette époque, M. Bourbousson a vécu dans la retraite.

BOURBRE (la), petite rivière de France (Isère), naît près du village de Burcin, arrond. de la Tour-du-Pin, passe à Virieu, la Tour-du-Pin, Bourgoin, la Verpillière, et se jette dans le Rhône, à 3 kilom. en amont du confluent de l'Ain, sur la rive opposée, après un cours de 80 kilom. du S. au N.

BOURBRIAC, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de canton, arrond. et à 11 kilom. S.-O. de Guingamp; pop. aggl. 665 hab. — pop. tot. 4,190 hab. Commerce de bestiaux, chevaux, beurre et suif.

BOURCÉ, ÉE (bour-sé) part. pass. du v. Bourcer: *Voile* BOURCÉE.

BOURCER v. a. ou tr. (bour-sé — rad. *bourse*, à cause de la forme renflée de la voile). Mar. Carguer une voile en partie, pour que le vent arrière ne soit pas masqué, et puisse agir sur une autre voile située en avant. ‖ Vieux mot.

BOURCET s. m. (bour-sè). Mar. Voile et mât de misaine, sur les côtes de la Provence et de la Manche. ‖ On dit aussi VOILE À BOURCET: *Les* VOILES À BOURCET *se voient dehors au chasse-marée, et les lougres en portent aussi*. (De Chesnel.)

BOURCET (Pierre-Joseph), général et tacticien français, né à Yseaux en 1700, mort en 1780. Il fit les campagnes d'Italie et d'Allemagne, et parvint au grade de lieutenant général. La cour le manda plusieurs fois pour le consulter sur des plans de campagne. On a de lui des *Mémoires militaires sur les frontières de la France, du Piémont, de la Savoie, depuis l'embouchure du Var jusqu'au lac de Genève* (1761), et une *Carte topographique du haut Dauphiné*. De plus, c'est avec des fragments écrits par Bourcet qu'on a composé les deux premiers volumes des *Mémoires historiques de la guerre que les Français ont soutenue en Allemagne, etc.* (1757-1762, 3 vol. in-8°).

BOURCETTE s. f. (bour-cè-te). Bot. Syn. de MÂCHE.

BOURCHELLE s. f. (bour-chè-le). Pêch. Entrée de la tour de dehors d'une bourdigue.

BOURCHENU (Jean-Pierre MORET DE), marquis de Valbonnais, magistrat et historien français, né à Grenoble en 1651, mort en 1730. Il eut dans sa jeunesse la passion des voyages, et il trouva le moyen d'aller visiter beaucoup de pays malgré son père. Il revint ensuite à des goûts plus sédentaires, entra dans la magistrature, devint conseiller au parlement de Grenoble, président de la chambre des comptes et conseiller d'Etat. Mais il eut toujours le goût de l'étude, et, quoiqu'il ait eu le malheur de perdre la vue à cinquante ans, il ne cessa pas d'étudier et d'écrire, en dictant à un secrétaire qu'il avait toujours auprès de lui. L'Académie des inscriptions et belles-lettres l'admit en 1728 au nombre de ses membres. Ses principaux ouvrages sont: *Mémoires pour servir à l'histoire du Dauphiné, sous les Dauphins de la maison de La Tour-du-Pin* (1711, in-fol.); *Histoire abrégée de la donation du Dauphiné, avec la chronologie des princes qui ont porté le nom de Dauphins* (1769); les *Mémoires de Trévoux* contiennent en outre plusieurs de ses travaux.

BOURCHIER (Jean), connu aussi sous le nom de lord BERNERS, administrateur et écrivain anglais, né en 1469, mort à Calais en 1532. Henri VIII le nomma gouverneur de Calais et chancelier de l'échiquier. Ce fut lui qui accompagna en France la princesse Marie, fiancée à Louis XII. Il a laissé une traduction en anglais de la *Chronique* de Froissart, un *Traité sur les devoirs des habitants de Calais*, et une comédie ayant pour titre: *Ite in vineam*, qui était, dit-on, souvent représentée après vêpres, à Calais.

BOURCIER (Jean-Léonard), baron DE MONTUREUX, magistrat lorrain, né à Verclize en 1649, mort en 1726. Après avoir rempli diverses fonctions, il fut appelé par le duc Léopold pour remplir la charge de procureur général près la cour de Lorraine. Plus tard, il fut nommé premier président et conseiller d'Etat. Il devint le législateur de ce pays, qui lui dut le code qui a gardé le nom de Léopold (1701), et qui comprend la procédure civile, l'instruction criminelle et la police des eaux et forêts. Bourcier fut un des membres du congrès d'Utrecht (1711-1713), et s'y fit remarquer par la loyauté de son caractère et par sa modération. Il fut également ministre plénipotentiaire à La Haye et à Rome. Le duc de Lorraine, qui avait en Bourcier la plus grande confiance, et qui le consultait dans les occasions importantes, le créa baron de Montureux. On a de cet homme éminent: un *Acte d'appel de l'exécution du bref de notre saint-père le pape Clément XI contre l'ordonnance de Son Altesse Royale du mois de juillet* 1701 (Nancy, 1703), protestation éloquente et énergique contre les empiétements du pouvoir papal, au sujet d'une censure prononcée par

Clément XI contre plusieurs articles du code Léopold ; *Arrêts de la cour souveraine de Lorraine* (Nancy, 1707-1722, 2 vol.); *Dissertation sur la nature et l'origine du duché de Lorraine* (Nancy, 1721).

BOURCIER (Jean-Louis), comte DE MONTUREUX, fils du précédent, né à Luxembourg en 1687, mort en 1720. Il fut procureur général près la cour souveraine de Lorraine, et conseiller d'État. Après avoir rempli d'importantes missions diplomatiques, le duc François le fit venir à Vienne pour l'aider de ses conseils. On doit à Jean-Louis Bourcier: le *Recueil des édits, ordonnances, etc., du règne de Léopold* (1733); *Histoire de Jean-Léonard, baron de Bourcier* (1740), et *Instructions pour mon fils aîné, qui prend le parti de la guerre* (1740, in-fol.).

BOURCIER (François-Antoine), général de cavalerie, comte de l'Empire, né à la Petite-Pierre, près de Phalsbourg en 1760, mort en 1828. Aide de camp de Custine en 1792, il fut nommé général de brigade l'année suivante, général de division en 1794, se distingua à Ingolstadt sous Moreau (1796), dans la campagne de Naples (1799), puis sur tous les champs de bataille de l'Empire, notamment à Wagram. Enfin il réorganisa la cavalerie après la retraite de Moscou, fut élu député par le département de la Meurthe en 1816, et vota avec les ministériels.

BOURDAIGNE s. f. (bour-dè-gne, *gn* mll). Bot. Nom vulgaire de la bourdaine.

BOURDAILLE (Michel), théologien français, mort en 1694. Il fut docteur de Sorbonne, théologal, aumônier, et grand vicaire de La Rochelle. Ses ouvrages sont : *Défense de la foi de l'Eglise touchant l'Eucharistie* (1676); *Défense de la doctrine de l'Eglise touchant le culte des saints* (1677); *Explication du Cantique des cantiques* (1689); *Théologie morale de l'Evangile* (1691); *Théologie morale de saint Augustin* (1687, in-12). Ce dernier ouvrage fut vivement attaqué par Antoine Arnauld dans deux lettres qu'il adressa à Le Féron.

BOURDAIN s. m. (bour-dain). Hortic. Variété de pêche tardive, appelée aussi BOURDINE.

BOURDAINE s. f. (bour-dè-ne). Bot. Arbrisseau de la famille des rhamnées, et du genre nerprun, appelé quelquefois AUNE NOIR. La bourdaine croît dans les parties humides des bois; son bois, blanc, léger, donne le charbon le plus estimé pour la fabrication de la poudre à canon. ‖ On dit aussi BOURDAIGNE et BOURGÈNE.

BOURDAINIER s. m. (bour-dè-nié — rad. *bourdaine*). Ouvrier qui fait profession d'exploiter les bois de bourdaine nécessaires à la fabrication des poudres.

BOURDAISIÈRE (Jean BABOU DE LA), capitaine, s'engagea dans les troubles de la Ligue, tua Cicé en duel aux états de Blois, et périt en 1589, à la bataille d'Arques. Il passait pour le plus bel homme de son temps, et sa mort fut célébrée par les poëtes d'alors. ‖ Sa sœur, Françoise BABOU DE LA BOURDAISIÈRE, épousa Antoine d'Estrées, grand maître de l'artillerie; elle fut la mère de Gabrielle d'Estrées; et fut assassinée à Issoire, dans une sédition qui s'éleva contre elle et contre le marquis d'Allègre, son amant.

La beauté était héréditaire dans cette famille. Marie Gaudin, sa mère, avait servi de modèle pour une statue de la Vierge, et Léon X, qui la vit à Bologne, lui avait donné un diamant, conservé précieusement dans la maison de Sourdis sous le nom de diamant *Gourdin*.

BOURDALÈS s. m. (bour-da-lèss). Vitic. Syn. de BOURDELAS.

BOURDALOU s. m. (bour-da-lou — de *Bourdaloue*, célèbre prédicateur qui portait un de ces cordons). Tresse, cordon ou ruban de chapeau, avec une boucle : *Son tigre avait un chapeau rond à* BOURDALOU *noir*. (Balz.)

— Nom donné, à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe, à des vases de nuit de forme ovale et de petites dimensions, sur le fond desquels était peint un œil entouré souvent de légendes grivoises. Ces vases furent ainsi appelés par allusion sans doute aux confidences de toute sorte que recevait forcément le fameux prédicateur jésuite Louis Bourdaloue, en sa qualité de confesseur des grandes dames de la cour. Dans ces dernières années, on a cherché à remettre ces sortes de vases à la mode; mais une mesure de police les a fait disparaître.

— Art milit. Bande de cuir verni dont le shako est garni en dehors, à sa partie inférieure.

BOURDALOU s. m. (bour-da-lou — du prédicateur de ce nom). Etoffe commune et peu coûteuse que portaient les femmes, depuis les prédications de Bourdaloue contre le luxe. ‖ Inusité aujourd'hui.

BOURDALOUE (Louis), jésuite, et l'un des grands prédicateurs du règne de Louis XIV, né à Bourges le 20 août 1632, mort à Paris le 13 mai 1704. Son père, conseiller au présidial, le destinait aux charges de la magistrature, mais ne put vaincre sa volonté bien arrêtée d'entrer dans les ordres. Engagé très-jeune dans l'habile Société de Jésus, qui était constamment à la recherche des talents naissants, il fit dans la maison professe des études brillantes, et fut ensuite chargé successivement par ses supérieurs de professer les humanités la rhétorique, la philosophie et la théologie morale. La prudente compagnie, voyant que le talent du jeune néophyte se développait de plus en plus dans cette espèce de noviciat, se détermina à le lancer dans la carrière de la prédication. Bourdaloue prêcha à Eu, puis à Amiens, à Rennes et à Rouen. Son succès fut d'autant plus grand que la pureté de son style, sa clarté, sa raison pratique contrastaient avec l'enflure et le mauvais goût des sermonnaires du temps, surtout de ceux qui paraissaient habituellement dans les chaires de province. Il fut appelé à Paris en 1669, à l'époque la plus brillante du règne de Louis XIV. Bossuet, livré à d'autres travaux, descendait de la chaire, et le nouveau prédicateur, sans le faire oublier, y parut, sinon avec la même grandeur, au moins avec le même éclat. Ses premiers sermons excitèrent un enthousiasme dont on peut retrouver l'expression dans les lettres de Mme de Sévigné. « Je n'ai jamais rien entendu de plus étonnant que le père Bourdaloue, » écrivait la célèbre épistolaire. Et en d'autres endroits : « J'avais grande envie de me jeter dans le Bourdaloue; mais l'impossibilité m'en a ôté le goût. Les laquais y étaient dès le mercredi, et la presse était à mourir... Le père Bourdaloue prêche, bon Dieu! tout est au-dessous des louanges qu'il mérite... Le père Bourdaloue fit un sermon le jour de Notre-Dame, qui transporta tout le monde : il était d'une force à faire trembler les courtisans. Jamais un prédicateur évangélique n'a prêché si hautement ni si généreusement les vérités chrétiennes... Enfin, ma fille, cela fut porté au point de la plus haute perfection, et certains endroits furent poussés comme les aurait poussés l'apôtre saint Paul. »

L'année qui suivit son début dans les chaires de Paris, Bourdaloue fut appelé à la cour (1670). Il y prêcha devant le roi avec un tel succès, que Louis XIV ne se lassait pas de l'entendre, disant qu'il « préférait ses redites aux choses nouvelles d'un autre. »

Il prêcha les Avents de 1670, 1684, 1686, 1689, 1693, et les carêmes de 1672, 1674, 1675, 1680 et 1682. Chose inouïe, il fut appelé dix fois à la cour, où le même prédicateur paraissait rarement trois fois. Aussi l'avait-on surnommé le *roi des prédicateurs*, et le *prédicateur des rois*. Le maréchal de Grammont, assistant à un de ses sermons devant toute la cour, se leva transporté et par un mouvement involontaire, en s'écriant : « Mordieu! il a raison! » Cette naïve exclamation, ce cri du cœur, loin de provoquer les sourires de cette cour frivole, produisit une impression profonde, tant il exprimait le sentiment de toute l'assemblée. Après la révocation de l'édit de Nantes, Bourdaloue fut envoyé en Languedoc pour catéchiser les protestants mal convertis par les violences militaires, et il obtint, dit-on, des succès multipliés. A son retour à Paris, il fut pendant quelque temps le confesseur de Mme de Maintenon, à qui il ne ménageait pas les admonestations; mais les exigences de cette dame, qui eût voulu absorber tous ses instants, ne lui permirent pas de conserver cette position.

La vie de Bourdaloue n'offre aucun événement saillant, que sa prédication et ses vertus. Son caractère était en parfaite harmonie avec son talent. Modeste, bon, vertueux, entièrement dévoué à son ministère évangélique, sévère pour lui-même, doux et miséricordieux avec les humbles et les pécheurs, étranger à l'esprit d'intrigue qu'on reprochait à sa compagnie, il ne la servit que par l'éclat qu'il répandit sur elle; et, par sa morale austère, effaça en partie l'impression produite par les terribles accusations de Pascal contre la morale relâchée des jésuites. Moraliste plutôt que théologien, il s'occupait moins du dogme, pour lui hors de toute atteinte, que de ses conséquences morales appliquées à la vie pratique. Il avait formé avec Bossuet une sorte de ligue pieuse pour la réforme des mœurs d'une cour qui s'autorisait de l'exemple du roi; efforts qui devaient, quoi qu'on en ait dit, rester impuissants, mais qui n'en honorent pas moins les hommes austères qui les ont tentés. Ils ne parvinrent pas à faire cesser le scandale de la trigamie du roi entre les *trois reines :* l'épouse, la maîtresse régnante et l'ancienne maîtresse; mais du moins une demi-victoire (bien contestable, il est vrai) fut obtenue, par la retraite de Mlle de La Vallière aux Carmélites.

Dans les dernières années de sa vie, Bourdaloue abandonna la chaire, dont sa santé affaiblie ne lui permettait plus de supporter les fatigues et les émotions, et il se consacra presque entièrement aux assemblées de charité, aux hôpitaux et aux prisons. Cependant il remonta une fois encore dans cette chaire qu'il avait illustrée. Une abbesse de Paris lui ayant demandé un sermon pour une prise d'habit, il consentit à prêcher, malgré son âge et son état maladif. Le lendemain, son état s'était aggravé, et, comme il ne cessait de visiter ses pauvres et ses malades, son mal prit des proportions telles, que bientôt tout espoir fut perdu. Il vit approcher le dernier moment avec le calme et la résignation qu'il avait si souvent prêchés aux moribonds qu'il assistait, et il mourut pour ainsi dire debout, car la veille encore il avait célébré la messe. Pour un prêtre, c'était finir au champ d'honneur. Il avait soixante-douze ans.

Dans cette société livrée à toutes les ivresses de l'orgueil et de la volupté, où l'exemple du vice descendait du trône, au milieu de tant de prélats et de prêtres indignes, Bourdaloue se distingua par son caractère vraiment chrétien. Homme excellent et vertueux, tout dévoué à son ministère, simple, modeste et sans ambition, malgré sa renommée éclatante, il inspirait une fervente et respectueuse amitié à tous ceux qui le connaissaient, et ses envieux mêmes ne pouvaient lui refuser leur vénération et leur sympathie. Devant le roi, devant la cour, il conservait toute la liberté de sa parole austère, et ne ménageait ni les scandales ni les vices. « Chut! disait le prince de Condé en le voyant monter en chaire; voici l'ennemi! » On ne pouvait faire un plus bel éloge de l'énergique sincérité du prédicateur.

Les traits les plus caractéristiques de l'éloquence de ce grand sermonnaire sont la raison exquise, le bon sens lumineux, une connaissance approfondie du cœur humain, comme le témoignent ces analyses et ces peintures de mœurs qui sont autant de chefs-d'œuvre; un parfum d'honnêteté et de sincérité qu'on respire dans chacune de ses paroles; un esprit de charité, pure émanation de la morale évangélique dont son âme était pénétrée; une méthode claire, exacte, rigoureuse, un peu symétrique peut-être, si on la compare aux grands élans de Bossuet; une dialectique serrée; une éloquence calme et sévère plutôt qu'éclatante; un style simple, mais toujours noble et soutenu; élevé, mais sans emphase; enfin, un enseignement toujours approprié à son auditoire, et une morale qui ne compose ni avec le vice puissant, ni même avec les institutions sociales contraires à l'esprit de l'Evangile.

« Bourdaloue, dit La Harpe, est concluant dans ses raisonnements, sûr dans sa marche, clair et instructif dans ses résultats; mais il a peu de ce qu'on peut appeler les grandes parties de l'orateur, qui sont le mouvement, l'élocution, le sentiment. C'est un excellent théologien, un savant catéchiste, plutôt qu'un savant prédicateur. En portant toujours avec lui la conviction, il laisse trop désirer cette onction précieuse qui rend la conviction efficace. »

Ce jugement paraîtra un peu sévère, et il contient même quelques notes fausses; mais on sait que le célèbre critique n'était pas toujours ni fort équitable ni très-bien informé, et ajoutons ni très-bien servi par son jugement.

D'un autre côté, voici l'appréciation de Ch.-Fr. de Lamoignon, le fils du premier président :

« Bourdaloue bannit de la chaire ces pensées frivoles, plus propres pour des discours académiques que pour instruire les peuples; il en retrancha aussi ces longues dissertations de théologie qui ennuient les auditeurs, et qui ne servent qu'à remplir le vide des sermons; il établit les vérités de la religion solidement, et jamais personne n'a su comme lui tirer de ces vérités des conséquences utiles aux auditeurs. »

« Ce que j'admire principalement en Bourdaloue, dit l'abbé Maury (*Essai sur l'éloquence*), c'est que, dans un genre trop souvent livré à la déclamation, il n'exagère jamais les devoirs du christianisme, ne change point en préceptes les simples conseils, et que sa morale peut toujours être réduite en pratique. Ce que j'admire surtout en lui, c'est l'art avec lequel il fonde nos devoirs sur nos intérêts, et ce secret précieux, que je ne vois guère que dans ses sermons, de convertir les détails de mœurs en preuves de son sujet; c'est la simplicité d'un style nerveux et touchant, naturel et noble, la connaissance la plus profonde de la religion, l'usage admirable qu'il fait de l'Ecriture et des Pères... »

Voltaire a placé Bourdaloue, dans le *Temple du goût*, à côté de Pascal; c'est là un rapprochement assez piquant. Fénelon, dans ses *Dialogues sur l'éloquence*, l'a fort sévèrement traité, comme orateur. Il est difficile de se rendre compte des motifs qui ont entraîné l'illustre prélat jusqu'à méconnaître un orateur et un écrivain d'un talent si incontestable et si élevé.

Une chose assez remarquable, ce sont les hardiesses qu'on rencontre parfois dans les sermons de Bourdaloue, notamment dans celui *Sur l'aumône*. Il ne s'attaque pas seulement au vice puissant, mais encore, comme nous l'avons déjà remarqué, aux institutions sociales qui lui paraissent contraires à l'Evangile. On sent vibrer chez lui cette fibre populaire qui manque à Bossuet, toujours enclin à soutenir les grands, l'autorité et la hiérarchie établie. Ainsi Bourdaloue attaque sans ménagement l'hérédité des emplois, et dans l'intérêt même des héritiers indignes et du salut de leur âme. L'idée de l'égalité sociale revient même assez souvent dans ses discours, et, chose étrange, il établit nettement la théorie du communisme. « La communauté, dit-il, que voulaient la nature et la raison, et que la corruption humaine a rendue impossible... » il demande que les riches y reviennent, en quelque façon, « en rétablissant, par l'abandon de leur superflu, une espèce d'égalité entre eux et les pauvres. Quand les biens seront appliqués selon l'ordre de Dieu, toutes les conditions deviendront à peu près semblables. » Enfin, il traite d'actions également criminelles la spoliation de la propriété et le refus du riche de soulager le pauvre.

On dira que ce sont là des mouvements oratoires. Il n'en est pas moins curieux de retrouver de telles idées chez un prédicateur de la cour de Louis XIV, et nous sommes heureux de voir un homme de la valeur de Bourdaloue soutenir ces idées qui sont aujourd'hui la grande espérance de l'avenir.

On cite particulièrement, parmi les sermons de Boudaloue, ceux qu'il a prononcés sur la *Conception*, sur le *Jugement dernier*, sur le *Pardon des injures*, et surtout le sermon sur la *Passion*, qui est généralement regardé comme le chef-d'œuvre de l'éloquence chrétienne, et dans lequel il démontre que la mort de Jésus-Christ est le triomphe de sa puissance.

Les œuvres de Bourdaloue ont été très-souvent réimprimées. L'une des bonnes éditions est celle de Lefèvre (Paris, 1833-1834). Les *Sermons inédits*, publiés en 1823, sont apocryphes.

BOURDE s. f. (bour-de). Mensonge, invention, défaite : *Il se plaisait assez souvent, surtout avec moi, à placer quelques* BOURDES *et quelques disparates dans les affaires les plus sérieuses*. (St.-Sim.) *Voilà, certes, une bonne* BOURDE *à mettre en avant, pour effrayer notre comtesse*. (Balz.)

Ils baillent pour raisons des chansons et des *bourdes*.
RÉGNIER.

Appelez-moi grand fourbe et grand donneur de [*bourdes*.
CORNEILLE.

Quelle *bourde!* allons donc, la botte est sans parade.
E. AUGIER.

— Par ext. Niaiserie de très-mauvais goût.

— Mar. Mât employé à soutenir un navire échoué. ‖ Certaine voile en usage sur les galères, dans les temps calmes ou avec un vent tempéré.

— Techn. Mélange de soude et de sel, employé dans la fabrication du verre et dans celle du savon.

BOURDÉ (Guillaume-François-Joseph), capitaine de vaisseau, né à Plouer, près de Dinan, en 1753, mort dans le commencement du siècle suivant. Il servit d'abord dans les Indes orientales, puis sous l'amiral Villaret-Joyeuse. La frégate la *Sensible*, qu'il commandait en 1798, fut prise à l'abordage par le navire anglais le *Sea-Horse*, et le capitaine, ayant été suspendu de ses fonctions par le Directoire, demanda à être jugé; le conseil militaire déclara qu'il ne méritait aucun reproche, et on lui rendit son grade. En 1812, il faisait partie de l'escadre commandée par l'amiral Missiessi. A la Restauration, il fut mis à la retraite.

BOURDÉ DE VILLEHUET ou **DE LA VILLEHUET** (Jacques), marin français, né vers 1730 à Saint-Coulomb, près de Saint-Malo, mort à Lorient en 1789. Il fut capitaine de vaisseau au service de la compagnie des Indes. On lui doit : le *Manœuvrier*, ou *Essai sur la théorie et la pratique des mouvements du navire et des évolutions navales* (Paris, 1765); *Principes fondamentaux de l'arrimage des vaisseaux*, dont une nouvelle édition, donnée en 1832 par Et. Willaumez, a pour titre : les *Exercices et manœuvres du canon à bord des vaisseaux du roi*, etc.; *Manuel des marins*, ou *Explication des termes de marine* (1773).

BOURDEAU (Pierre-Alpinien-Bertrand), magistrat et homme politique, né à Rochechouart en 1770. La Restauration le nomma procureur général à Limoges, puis à Rennes. Les électeurs de la Haute-Vienne l'envoyèrent à la Chambre des députés, et, en 1829, il fut un instant garde des sceaux. Le gouvernement de Juillet le nomma ensuite pair de France. Son nom est surtout connu par le procès en diffamation qu'il intenta contre le journal le *Progressif* et qui valut à cette publication une condamnation à 10,000 fr. de dommages-intérêts. Le cautionnement se trouvant insuffisant pour payer cette somme, le pair de France diffamé eut la prétention de la faire fournir par les rédacteurs en chef, et ce système reçut le nom de *jurisprudence Bourdeau*.

BOURDEAUX, bourg de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 57 kilom. S.-O. de Die; pop. aggl. 874 hab. — pop. tot. 1,376 hab. Fabriques d'étoffes de laine nommées ratine, moulinage de soies gréges; commerce de céréales, laines, bestiaux, truffes. Sur la colline voisine, ruines féodales; dans le bourg, maisons anciennes de la Renaissance.

BOURDEC, chirurgien dentiste français, qui vivait au XVIIIe siècle. Il a écrit sur son art quelques ouvrages, notamment *Recherches et observations sur l'art du dentiste* (Paris, 1758, 2 vol.); *Soins pour la propreté de la bouche et la conservation des dents* (Paris, 1771).

BOURDEILLE (Hélie DE), prélat français, né au château de Bourdeille vers 1410, mort en 1484. Il entra dans l'ordre de Saint-François, professa la théologie et se livra à la prédication. Il fut ensuite appelé à l'évêché de Périgueux, puis à l'évêché de Tours; jouit longtemps de la faveur de Louis XI; puis, ayant voulu intercéder en faveur du cardinal de La Balue, encourut sa disgrâce et fut sur le point d'être mis en jugement. Il reçut, en 1483, le chapeau de cardinal et ne jouit pas

longtemps de cet honneur. On a de lui : *Opus pro pragmaticæ sanctionis abrogatione* (Rome, 1486) ; *Defensorium concordatorum*, et un *Traité sur la Pucelle d'Orléans*, en latin.

BOURDEILLE (André, vicomte DE), sénéchal et gouverneur du Périgord, né vers 1519, mort en 1582. Il entra d'abord dans les pages de François Ier, prit part aux combats de Marolles et de Landrecies, se distingua au siége de Metz, fut fait prisonnier à Hesdin et dut payer une forte rançon pour recouvrer sa liberté. Il fut ensuite nommé sénéchal et gouverneur du Périgord et montra, dans ces temps de troubles, une fermeté et une modération dignes des plus grands éloges. On a de lui : *Maximes et advis du maniement de la guerre, et principalement du devoir et office de maréchal de camp; Correspondance avec Charles IX, Catherine de Médicis et Henri III*, ouvrages publiés dans l'édition de Brantôme (1740).

BOURDEILLE (Claude DE), comte de Montrésor. V. MONTRÉSOR.

BOURDEILLES, bourg de France (Dordogne), arrond. et à 25 kilom. N.-E. de Périgueux, sur la rive gauche de la Dronne; 1,481 hab. Patrie de Brantôme. Château féodal de la fin du XIIe siècle, dominé par un donjon octogonal d'une hardiesse et d'une conservation remarquables; dans la seconde enceinte de cet ancien manoir s'élève le nouveau château, construit au XVIe siècle, par Mme de Bourdeilles, belle-sœur de Brantôme; belle église romane. Près du village, sur la rive droite de la Dronne, on voit le Puy-de-Fontas, gouffre profond d'où jaillit une magnifique nappe d'eau qui forme une rivière de 20 mètres de largeur, affluent de la Dronne à 150 mètres plus loin.

BOURDEILLES (Pierre). V. BRANTÔME.

BOURDELAGE s. m. (bour-de-la-je). Féod. Syn. de BORDELAGE.

BOURDELAS s. m. (bour-de-la). Hortic. Variété de raisin noir, à grains ovales. ‖ On l'appelle aussi BOURDALÈS.

BOURDELIER s. m. (bour-de-lié). Féod. Syn. de BORDELIER.

BOURDELIN, nom d'une famille de savants, dont trois furent membres de l'Académie des sciences, et un autre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres :

Claude BOURDELIN, né à Villefranche en 1621, mort en 1699, présenta à l'Académie des sciences l'analyse de près de deux mille substances différentes. — Son fils, nommé aussi CLAUDE, né à Senlis en 1667, mort en 1711, fut premier médecin de la duchesse de Bourgogne et présenta aussi de nombreux travaux à l'Académie des sciences. — François BOURDELIN, frère du précédent, né à Senlis en 1668, mort en 1717, remplit des fonctions diplomatiques et s'appliqua à l'étude des antiquités. Il a laissé une *Description de quelques anciens monuments trouvés dans les pays étrangers*, insérée dans les mémoires de l'Académie des inscriptions. — Louis-Claude BOURDELIN, fils du précédent, né à Paris en 1695, mort en 1777, fut médecin des filles de Louis XV, professa la chimie au Jardin du Roi et présenta des mémoires à l'Académie des sciences, dont il fut nommé membre en 1727. — L'abbé BOURDELIN, né à Lyon en 1725, aveugle jusqu'à l'âge de douze ans, se livra ensuite à l'instruction de la jeunesse et publia de *Nouveaux éléments de la langue latine* ou *Cours de thèmes français-latins* (1778, 4 vol. in-12). Il mourut en 1783.

BOURDELOT (Jean), érudit français, né à Sens, mort à Paris en 1638. Il fut avocat au parlement de Paris et maître des requêtes de Marie de Médicis. Il donna des éditions de *Lucien*, d'*Héliodore* et de *Pétrone*. Ces éditions furent longtemps regardées comme excellentes, ainsi que les commentaires dont elles étaient accompagnées. M. Boissonade dit que ces commentaires furent faits un peu à la hâte, mais que cependant ils ne sont pas indignes d'éloges. Jean Bourdelot a aussi rédigé un *Traité de l'étymologie des mots français;* mais cet ouvrage ne fut pas imprimé.

BOURDELOT (l'abbé). V. MICHON.

BOURDER v. n. ou intr. (bour-dé — rad. *bourde*). Dire des bourdes :

> Dis-nous notre bonne aventure,
> Mais dis-nous-la sans imposture,
> Sans nous en donner à garder;
> Tu te plais souvent à *bourder*.
> SCARRON.

‖ Peu usité.

— A signifié Rester court en chaire.

— Dans les campagnes du centre et de l'ouest de la France, ce mot signifie s'arrêter, cesser de marcher, au propre et au figuré : BOURDE *là* a le sens de : *Arrête-toi là*.

BOURDERIE s. f. (bour-de-rî — rad. *bourde*). Plaisanterie; tromperie. ‖ Vieux mot.

— Féod. Syn. de BORDAGE.

BOURDEUR s. m. (bour-deur — rad. *bourder*). Individu qui aime à conter des bourdes. ‖ Peu usité.

BOURDIC s. m. (bour-dik). Tournoi. ‖ Vieux mot.

BOURDIC-VIOT (Marie-Anne-Henriette PAYAN DE L'ETANG DE), femme de lettres, née à Dresde en 1746, morte à La Ramière, près de Bagnols, en 1802. Elle fut mariée trois fois : la première fois au marquis d'Antremont, puis au baron de Bourdic, et enfin à M. Viot, administrateur des domaines. Elle connaissait plusieurs langues et lisait avec passion les meilleurs poëtes latins, allemands, italiens, anglais et français. Elle composait elle-même des vers avec la plus grande facilité, et l'on trouve dans les *Almanachs des Muses* beaucoup de jolies pièces qui furent imprimées sans son consentement, car elle ne les composait que pour les lire à ses amis. Cependant elle fit paraître une *Ode au silence*, que les meilleurs poëtes lyriques pourraient avouer et où l'on remarque des pensées sublimes. Ses éloges de Montaigne, du Tasse, de Ninon de Lenclos sont aussi très-remarquables.

BOURDIFAILLE, s. f. (bour-di-fa-lle, *ll* mll. ; du prov. *bourdifar*, manger avidement). Action de dévorer rapidement, au pr. et au fig. : *Tel journal nous apprend ces* BOURDIFAILLES *de millions*. (Fourier.) ‖ Se dit à Lyon pour bombance, prodigalité, excès, désordre : *C'est une* BOURDIFAILLE. *Tout va dans cette maison à la* BOURDIFAILLE.

BOURDIGNÉ (Jean DE), chroniqueur français, né à Angers, mort en 1545 ou 1555. Il fut chanoine d'Angers et on lui doit : *Histoire agrégative des annales et chroniques d'Anjou... revues et additionnées par le Viateur* (1529, in-fol.). On croit que ce nom de *Viateur* désigne Jean Bouchet, qu'on appelle plus ordinairement le *Traverseur des voies périlleuses*.

BOURDIGNÉ ou **BORDIGNÉ** (Charles DE), frère du précédent, né à Angers au commencement du XVIe siècle. Il était prêtre, mais prêtre à la manière de Rabelais. On a de lui un livre qui a pour titre : la *Légende de maistre Pierre Faifeu* ou les *Gestes et dicts joyeux de maistre Pierre Faifeu, écolier d'Angers*. Cette production plaisante rappelle assez les *Repues franches* de Villon, elle est en vers et en quarante-neuf chapitres relatant les tours d'espièglerie (ou d'escroquerie) du héros, lequel ne vit que d'expédients qui sentent plus ou moins la hart. Cette facétie est fort spirituellement écrite. Charles de Bourdigné en avait conçu lui-même une haute idée : à l'en croire, il faut jeter au feu Homère, Virgile, etc., pour lire son *Maistre Pierre Faifeu*. Peut-être a-t-on pris au sérieux une plaisanterie sans conséquence.

Donnons quelques vers comme échantillon. Faifeu va vendre à de naïfs paysans des cornets de sciure de bois qu'il donne pour de la *poudre aux puces;* mais, comme il a négligé d'indiquer la recette à ses clients, un d'eux va le trouver pour lui demander la manière d'user de sa poudre.

> A Faifeu va, sans faire autre attendue,
> Luy demander la manière et la sorte
> Qu'il faut user de la poudre qu'il porte.
> Il luy respond, sans faire long caquet,
> Que mettre faut les puces en paquet,
> Puis les prendre chacune seule à seule,
> Et leur pousser la poudre dans la gueule :
> Toutes mourront sans faire long séjour.
> Lors chacun rit d'avoir en celuy jour
> Tel passe-temps, et si bonne responce :
> Mais tout soudain le galland fist esponce
> Avec l'argent qu'eut par son plaisant jeu;
> Et s'en alla sans leur dire adieu.

Bourdigné est, après Saint-Gelais, le premier versificateur français qui ait alterné les rimes masculines et féminines. La *Légende de Pierre Faifeu* a été publiée en 1526 et 1532, et réimprimée en 1723.

BOURDIGUE s. f. (bour-di-gue — du bas lat. *bordigala*, même sens; rad. *borda*, logis). Pêch. Haies de roseau disposées de façon à ce que les poissons qui s'introduisent entre elles ne puissent avancer que dans une direction, et se trouvent pris dans une dernière enceinte. ‖ On dit aussi BORDIGUE.

BOURDILLON s. m. (bour-di-llon, *ll* mll.). Techn. Merrain, bois refendu pour être mis en douve.

BOURDIN (Maurice), antipape, né dans le Limousin, mort en 1122. Légat de Pascal II auprès de l'empereur Henri V, il couronna ce prince, malgré les défenses du saint-siége, et par sa protection se fit élire pape sous le nom de Grégoire VIII, pendant que le conclave avait nommé Gélase II. Abandonné par son protecteur, il fut renversé et mourut en prison.

BOURDIN (Gilles), érudit et jurisconsulte, né à Paris en 1515, mort en 1570. Il fut avocat général, puis procureur général (1558) au parlement de Paris. On a de lui un bon commentaire grec sur les *Thesmophories* d'Aristophane, et *Paraphrasis in constitutiones regias anno* 1539 *editas*, excellent commentaire sur l'édit de 1539, traduit en français par Fontanon, 1606.

BOURDIN (Jacques), seigneur de Vilaines, secrétaire d'Etat, puis secrétaire des finances sous Henri II et ses deux successeurs, mort en 1567. Ce fut lui qui rédigea les instructions et mémoires adressés au concile de Trente pour la défense de l'Eglise gallicane. Il prit aussi une part active aux négociations tendantes à conclure la paix avec l'Angleterre, et à celles qui regardaient les affaires d'Allemagne. — Son fils, ou son petit-fils Nicolas BOURDIN, mort en 1676, laissa quelques poésies et un ouvrage d'astrologie intitulé : *Remarques de J.-B. Morin sur le commentaire du centiloque de Ptolémée, mis en lumière pour servir de fanal aux esprits studieux de l'astrologie* (Paris, 1654).

BOURDINE s. f. (bour-di-ne). Conchyl. Espèce de coquille univalve du genre haliotide.

— Hortic. Variété de pêche tardive.

— Art culin. Soupe au beurre et à l'ail.

BOURDIR v. n. (bour-dir). Pop. S'arrêter par suite d'une grande fatigue : *Si vous allez plus loin, ce cheval* BOURDIRA.

BOURDOIS DE LA MOTTE (Edme-Joachim), médecin français, né à Joigny en 1754, mort vers 1830. Il fut médecin de l'hôpital de la Charité, fut ensuite attaché au service du comte de Provence (depuis Louis XVIII) et de Mme Victoire, tante du roi. Pendant les troubles révolutionnaires, il fut quelque temps détenu à la Force, puis il suivit l'armée d'Italie. En 1807, il fut nommé médecin des épidémies du département de la Seine, médecin du roi de Rome en 1811; sous la Restauration, il fut également attaché à la cour, et il devint membre de l'Académie de médecine en 1820. Il n'a publié qu'une brochure intitulée : *Dissertation sur les effets de l'extrait de ratanhia dans les hémorragies* (Paris, 1808).

BOURDOISE (Adrien), prêtre français, né dans le diocèse de Chartres en 1584, mort en 1655. Il eut des relations d'amitié avec saint Vincent de Paul et avec l'abbé Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice. Il consacra toute sa vie à remplir avec zèle les fonctions de son ministère. Ce fut lui qui institua, en 1618, la communauté des prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. On a de lui un ouvrage posthume intitulé : *Idée d'un bon ecclésiastique*. Descourveaux a écrit sa vie, et Bouchard en a donné une seconde édition abrégée en 1784.

BOURDON s. m. (bour-don). Long bâton de pèlerin, orné à sa partie supérieure d'une gourde ou d'une pièce tournée en forme de pomme : *Robert Guiscard et ses frères vont en pèlerinage à Rome, le* BOURDON *à la main*. (Volt.) *Quand les anciens pèlerins avaient accompli le voyage de la Terre sainte, ils déposaient leur* BOURDON *à Jérusalem, et prenaient pour le retour un bâton de palmier*. (Chateaub.)

— *Planter son bourdon*, S'établir, se fixer. *C'est ici que je veux* PLANTER MON BOURDON.

— Art milit. anc. Lance dont on se servait dans les tournois, et qui avait une grosse poignée creuse en forme de poire. ‖ Lance d'environ cinq mètres de longueur, dont fut d'abord armée la grosse cavalerie.

— Agric. Perche formée d'un arbre dépouillé de son écorce.

— Blas. Meuble d'écu figurant un bourdon de pèlerin.

— Bot. *Bourdon de saint Jacques*, Nom vulgaire de la guimauve.

BOURDON s. m. (bour-don — mot formé par onomatopée). Bourdonnement : *Il écoute un instant le* BOURDON *des applaudissements*. (St-Sim.)

— Mus. Basse continue de quelques instruments, comme la cornemuse, la vielle, etc. ‖ Quatrième corde d'un violon. Vieux en ce sens. ‖ Jeu d'orgues composé des plus gros tuyaux, et donnant, par conséquent, les tons les plus bas. ‖ Très-grosse cloche : *Le* BOURDON *de Notre-Dame*. ‖ *Faux-bourdon*, Partie de basse d'un morceau de plain-chant, transformée en une partie de haute-contre, ce qui l'a fait appeler fausse basse ou *faux-bourdon: On chanta une belle messe en* FAUX-BOURDON. *On chante principalement en* FAUX-BOURDON *les psaumes des vêpres, le* Magnificat, *les versets de la préface, le* Domine salvum, *les répons de la bénédiction*. (F. Clément.) ‖ Se dit aussi du ton de faux-bourdon : *A bas! reprit le petit Jehan en* FAUX-BOURDON.

— Entomol. Genre d'insectes hyménoptères, de la famille des mellifères, remarquables par leur corps très-gros et très-velu. Il renferme un assez grand nombre d'espèces : *Aramis, chargé de butin comme le roi des abeilles, ce gros* BOURDON *noir aux ornements de pourpre et d'or, rentra dans son appartement silencieux et affairé*. (Al. Dum.) *Les* BOURDONS, *dans leur simplicité, ne sont pas sans industrie, ils ont des mœurs et des vertus*. (Michelet.)

> Quelques avides *bourdons*
> Dans les ruches se glissèrent.
> VOLTAIRE.

— Typogr. Omission d'un mot entier ou de plusieurs mots. L'étymologie de ce mot est douteuse. Il peut venir de *bourde*, sottise; de *bourdonnement*, parce que le bruit expose à commettre fréquemment des fautes, ou être ainsi appelé d'un signe qui servait à l'indiquer autrefois et qui aurait eu quelque analogie avec le bourdon des pèlerins.

— Techn. Chez les épingliers, Fil passé sur un autre.

— Pêch. Morceau de bois qui maintient l'écartement d'une seine.

— **Encycl.** Entom. Les *bourdons* constituent, dans l'ordre des insectes hyménoptères et dans la famille des mellifères, un genre très-naturel; on les reconnaît facilement à leur corps trapu, court, velu, couvert de poils de couleurs tranchantes; ils ont une fausse trompe plus courte que le corps; des antennes filiformes et fortement coudées; les pattes postérieures munies de brosses. On trouve chez ces insectes, comme chez les abeilles, des mâles, des femelles et des neutres; ces deux derniers groupes sont munis d'un aiguillon. Les espèces dites *bourdons* des mousses, des jardins et des pierres sont les plus communes aux environs de Paris. Les *bourdons* vivent pour la plupart au milieu des jardins et des bois; ils forment des sociétés, bien moins nombreuses, toutefois, que celles des abeilles, car elles ne dépassent pas le chiffre de trois cents individus. Leur nid se compose de deux parties; on voit d'abord un chemin incliné qui a quelquefois plus d'un demi-mètre de profondeur; il conduit au nid proprement dit, qui est une cavité, dont la voûte, en forme de dôme, est formée de terre et de mousse cardée que ces insectes y transportent brin à brin. Voici comment ils s'y prennent pour carder cette mousse; plusieurs *bourdons* étant placés à la suite l'un de l'autre, le premier détache la mousse qui doit être travaillée et la pousse à celui qui est derrière lui; le second l'éparpille, et, la faisant passer de ses pattes de devant à celles de derrière, l'envoie ainsi à un autre, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'elle arrive dans l'état voulu à sa destination. Après avoir terminé la voûte du nid, les *bourdons* couvrent le sol d'une couche de feuilles; ils y déposent une masse de cire brute et irrégulière. Là, sans interrompre les travaux, la femelle pond un certain nombre d'œufs, qui éclosent au bout de quatre ou cinq jours. Les jeunes larves vivent du miel que leur fournissent les ouvrières ou neutres, et dont on trouve des provisions dans de petits godets creusés dans la masse de cire qui forme la base du gâteau. On remarque d'ailleurs que les ouvrières ouvrent de temps en temps les cellules qui renferment les larves, pour apporter à celles-ci de nouvelles provisions. Arrivées à leur parfait développement, les larves se transforment en nymphes, en se filant une coque. Les insectes en sortent en mai ou juin, et se mettent aussitôt à partager les travaux de la famille. C'est à l'automne que la population atteint son maximum. Aux premiers froids, presque tous les *bourdons* périssent; il reste seulement quelques mères, qui, au printemps suivant, formeront de nouvelles colonies.

BOURDON (Sébastien), peintre français, né à Montpellier en 1616, mort à Paris en 1676. Il vint dans cette dernière ville à l'âge de sept ans, et entra comme élève dans l'atelier d'un peintre médiocre nommé Barthélemy. Il n'avait guère plus de quatorze ans lorsqu'il fut envoyé dans un château voisin de Bordeaux pour y peindre une voûte à fresque, et ses biographes assurent qu'il s'acquitta de cette tâche avec un succès surprenant. Il se rendit ensuite à Toulouse, mais n'ayant pu s'y procurer du travail, il prit le parti de s'enrôler. Heureusement, l'officier sous lequel il servait reconnut qu'il avait trop de talent pour rester soldat et il lui accorda son congé. Bourdon résolut d'aller compléter ses études en Italie. Arrivé à Rome, et se trouvant sans ressources, il fut réduit à travailler pour un brocanteur, pour lequel il exécuta des pastiches des maîtres alors en vogue, notamment de Poussin, de Claude, d'Andrea Sacchi, de Castiglione, du Bamboche. Les exigences d'une position aussi précaire ne lui permirent pas de se livrer à des études approfondies. D'ailleurs, il ne fit à Rome qu'un séjour d'assez courte durée : un peintre, nommé de Rieux (d'autres disent de Prieux), avec qui il avait eu une querelle, l'ayant menacé de le dénoncer comme hérétique au saint office, Bourdon, qui était en effet calviniste, s'empressa de quitter les Etats du pape. Un Français, M. Henelin, maître de la chambre aux deniers, qui se trouvait alors à Rome, l'emmena avec lui à Paris. Revenu dans cette ville, Sébastien fit la connaissance de Vouet et se mit à peindre de petits tableaux de batailles, de chasses et de paysages, qui furent recherchés des amateurs. En 1643, il fut chargé de peindre le tableau votif que la corporation des orfèvres était dans l'usage d'offrir, chaque année, le premier jour de mai, à l'église de Notre-Dame; il prit pour sujet le *Crucifiement de saint Pierre*. En 1648, il fut un des douze artistes qui fondèrent l'Académie royale de peinture et exercèrent, les premiers, les fonctions de professeurs. Après la révocation de l'édit de Nantes, il se décida à passer en Suède, où il devint premier peintre de la reine Christine (1652); mais, au bout de peu de temps, il revint en France. Il y vit de nouveau ses ouvrages fort estimés, et c'est alors qu'il peignit le *Christ mort* et la *Femme adultère*, pour la chambre des requêtes, ainsi qu'une *Descente de croix* pour l'église de Saint-Benoît. En 1655, il fut nommé recteur de l'Académie. Peu de temps après, il alla dans sa ville natale, où il fit plusieurs tableaux pour les églises et pour les particuliers. De retour à Paris, il fut chargé, en 1663, de peindre dans l'hôtel de M. Bretonvilliers, premier président de la chambre des comptes, une galerie de 20 toises de longueur, où il représenta l'*Histoire de Phaéton*, vaste décoration qui lui fut payée 10,000 francs et qui lui fit grand honneur. Son dernier ouvrage fut le plafond d'une salle basse des Tuileries, représentant la *Déification d'Hercule*.

Sébastien Bourdon apportait au travail une ardeur extraordinaire; il lui arrivait parfois,

dit-on, de rester un mois entier sans sortir de son atelier. Il avait, d'ailleurs, une facilité qui tenait du prodige, et il ne prenait pas toujours la peine d'achever ses tableaux. « Ce qui peut paraître très-surprenant, dit l'abbé de Fontenay, c'est que les ouvrages qu'il finissait le moins étaient souvent beaucoup meilleurs que ceux qu'il voulait terminer davantage. Il n'est possible de trouver la raison de cette singularité que dans l'imagination vive et pétulante de ce peintre, qui ne lui permettait pas de revenir sur lui-même. Il jetait d'abord tout son feu, et son premier objet était de plaire aux yeux; mais s'il fallait retoucher un ouvrage et lui donner cette perfection qui seule a le droit de satisfaire les vrais connaisseurs, c'était alors que son génie était éteint par le travail, qui obscurcissait plutôt ses premières idées qu'il ne les rendait claires et agréables. Il ne faut donc pas être surpris s'il a souvent donné dans des bizarreries outrées, qui sont peut-être piquantes, mais qui tombent dans le sauvage pour peu qu'on les examine. » Si l'on ajoute à cela que Sébastien n'eut pas de manière bien arrêtée, qu'il se borna presque toujours au rôle d'imitateur, adoptant tour à tour le style de Poussin dans le paysage historique et les compositions religieuses, celui de Castiglione dans les allégories et dans les sujets empruntés à la Fable, celui du Bamboche dans les scènes rustiques, et celui du Bourguignon dans les batailles, on comprendra que ce talent naturellement vigoureux, vif, spirituel, se soit montré si inégal. A côté de pages très-médiocres, on a de lui des paysages d'un grand caractère, de petites scènes très-mouvementées et de fort beaux portraits. Il n'y a pas moins de dix-sept de ses ouvrages au Louvre : le *Crucifiement de saint Pierre* et la *Descente de croix*, dont nous avons parlé; la *Décollation de saint Protais*, le *Christ et les enfants*, le *Repos de la sainte Famille*, le *Sacrifice de Noé*, *Jules César devant le tombeau d'Alexandre*, une *Halte de bohémiens*, le portrait de Descartes, celui du ministre Chamillart, deux portraits de l'artiste lui-même, etc. Signalons, dans les autres musées : une *Vue des environs de Rome*, à Munich; le *Retour de l'arche*, à la National Gallery; des *Soldats jouant aux cartes*, à Cassel; *Saint Paul et saint Barnabé à Lystres*, à Madrid; le portrait d'une princesse Farnèse, à Naples; le *Repos de la sainte Famille*, à Florence; *Alexandre au tombeau d'Achille*, *Vénus et Enée*, *Persée et Andromède*, *Laban cherchant ses idoles*, une *Mêlée de cavalerie*, etc., à Saint-Pétersbourg. Les catalogues des musées de Lyon, Dijon, Rennes, Grenoble, Montpellier, Rouen, Lille, Avignon ont enregistré divers ouvrages plus ou moins authentiques de Sébastien Bourdon. Ce maître a gravé à l'eau-forte et au burin une quarantaine d'estampes, parmi lesquelles on remarque : le *Retour de Jacob*, la *Salutation angélique*, le *Songe de Joseph*, la *Visitation*, l'*Annonce aux bergers*, diverses *Madones*, plusieurs *Sainte Famille*, la *Fuite en Egypte* (sujet répété quatre fois), le *Repos en Egypte*, le *Retour d'Egypte*, les *Œuvres de miséricorde* (suite de sept pièces), le *Baptême de l'eunuque*, les *Pauvres au repos*, l'*Enfant qui boit*, douze paysages bibliques, etc.

BOURDON (Aimé), médecin français, né à Cambrai en 1638, mort en 1706. Il composa pour l'instruction de son fils les deux ouvrages suivants, qui eurent une certaine vogue : *Nouvelles tables anatomiques, où sont représentées toutes les parties du corps humain* (Paris, 1678, grand in-fol., 4e édit. en 1707); *Nouvelle description anatomique de toutes les parties du corps humain et de leurs usages* (Paris, 1674).

BOURDON (Louis-Gabriel), littérateur français, né à Versailles en 1741, mort en 1795. Il occupait, avant la Révolution, la place de secrétaire interprète aux affaires étrangères, et il employa les loisirs que lui laissait cet emploi à publier les ouvrages suivants : les *Mânes de Flore*, élégie (1770); les *Enfants du pauvre diable*, ou *Mes échantillons* (1776); *Lettres à Emma*, en vers (1784); *Voyage d'Amérique*, dialogue en vers (1786), etc.

BOURDON (Louis-Pierre-Marie), mathématicien, né à Alençon en 1779, mort en 1854. Il fit ses études à l'École polytechnique, y devint examinateur en 1827, fut inspecteur des études et membre du conseil de l'Université en 1835. Bourdon n'était pas un homme de génie, mais il exposait avec une remarquable clarté, et il mérite une place parmi les vulgarisateurs de la science. On a de lui les ouvrages suivants, qui sont encore classiques, surtout le premier : *Eléments d'algèbre* (1817, in-8°); *Eléments d'arithmétique* (1821, in-8°); *Application de l'algèbre à la géométrie* (1824, in-8°); *Trigonométrie rectiligne et sphérique*, ouvrage rédigé conformément au nouveau programme d'enseignement dans les lycées (1854, in-8°).

BOURDON (Jean-Baptiste-Isidore), médecin français, né à Merry (Orne) en 1796. Il fut reçu docteur à Paris en 1823; mais, avant cette époque, il s'était déjà fait connaître par des mémoires sur l'influence de la pesanteur dans quelques phénomènes de la vie, sur le mécanisme de la respiration, la circulation du sang et le vomissement. Dès 1825, l'Académie de médecine le reçut au nombre de ses membres. Il se distingua par son zèle à soigner les malades atteints du choléra en 1832 et en 1849, et il fut nommé médecin des épidémies pour le département de la Seine. Il a publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Principes de la physiologie médicale* (1828, 2 vol. in-8°); *Principes de la physiologie comparée* ou *Histoire des phénomènes de la vie dans tous les êtres qui en sont doués, depuis les plantes jusqu'aux animaux les plus complexes* (1830); la *Physiognomonie et la phrénologie* (1842); *Lettres à Camille sur la physiologie* (1829); *Illustres médecins et naturalistes des temps modernes* (1844); *Guide aux eaux minérales de France et d'Allemagne* (1834); *Précis d'hydrologie médicale* ou les *Eaux minérales de la France* (1860). Outre ces divers travaux, M. Isidore Bourdon a fourni de nombreux articles au *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, à la *Revue médicale*, au *Dictionnaire de la conversation*, etc.

BOURDON (François), industriel et homme politique, né à Seurre (Côte-d'Or) en 1797. Dès sa jeunesse, il proposa des modifications dans la construction des bateaux à vapeur et inventa un moulin à vapeur qui eut peu de succès. Il alla ensuite en Amérique, où il exerça la profession d'ingénieur. A son retour en France, il entra dans les fonderies du Creuzot comme chef d'atelier, et, en 1844, il fut décoré sur la recommandation du jury des récompenses nationales. Nommé représentant en 1848, il vota avec les républicains modérés, ne fut pas réélu pour l'Assemblée législative et rentra dans l'industrie.

BOURDON DE LA CROSNIÈRE (Léonard-Jean-Joseph), désigné plus ordinairement sous le nom de Léonard **Bourdon**, conventionnel, né en 1758 dans le département de l'Orne, mort vers 1815. A l'époque de la Révolution, il était honorablement connu à Paris comme chef d'une importante maison d'éducation. Il se jeta avec ardeur dans les luttes politiques et fut nommé député à la Convention par le département du Loiret. Membre de la fraction la plus avancée de la Montagne, il vota la mort du roi sans appel ni sursis, fit décréter la formation d'une armée révolutionnaire dans chaque département, défendit les hébertistes et contribua à la chute de Robespierre au 9 thermidor. Dans les insurrections de germinal et de prairial, il favorisa le parti populaire, fut emprisonné un moment, puis amnistié, et entra au conseil des Cinq-Cents. Au milieu des orages de sa vie publique, il n'avait cessé de s'occuper d'éducation; il fonda, en 1793, l'*Ecole des élèves de la patrie*, dirigea jusqu'à sa mort une maison d'instruction et publia quelques écrits sur l'enseignement.

BOURDON DE L'OISE (François-Louis), conventionnel, né près de Compiègne, d'une famille de cultivateurs, mort à Sinnamari (Guyane) en 1797. Il suivit la carrière du barreau, devint procureur au parlement de Paris, embrassa avec la fougue d'un naturel impétueux la cause et les principes de la Révolution, combattit au 10 août à l'attaque des Tuileries, et fut envoyé à la Convention par le département de l'Oise, dont il prit le nom. Il marqua sa place à la Montagne, vota la mort du roi sans appel ni sursis, contribua à la chute des girondins, reprocha à Grégoire de vouloir *christianiser* la Révolution, mais se trouva bientôt en désaccord avec Robespierre, qui le fit exclure des jacobins. Dès ce moment, il parut gagné à la contre-révolution, se signala parmi les plus fougueux thermidoriens, contribua à la proscription de Billaut-Varenne et de Collot-d'Herbois, passa au conseil des Cinq-Cents, et, s'enfonçant de plus en plus dans les voies de la réaction, se rangea dans le parti *clichien* et fut déporté au 18 fructidor. On l'a accusé de s'être considérablement enrichi dans des spéculations sur les assignats et les biens nationaux. Il mourut peu après son arrivée dans la Guyane.

BOURDON DE SIGRAIS (Claude-Guillaume), littérateur français, né près de Lons-le-Saunier en 1715, mort en 1791. Il servit d'abord dans l'armée, et, après avoir obtenu sa retraite, ne s'occupa plus que d'étudier et d'écrire. Il devint membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. On a de lui : *Histoire des rats pour servir à l'histoire universelle* (1738), plaisanterie dont l'*Histoire des chats*, de Moncrif, lui avait donné l'idée; *Institutions militaires de Végèce*, traduit en français; trois volumes de *Considérations sur l'esprit militaire des Gaulois* (1774); sur celui des *Germains* (1781), sur celui des *Francs et des Français* (1786); enfin une traduction du *Dialogue sur les orateurs*, attribué à Tacite.

BOURDON DE VATRY (Marc-Antoine), administrateur, frère du précédent, né à Saint-Maur en 1761, mort à Paris en 1828. Avant la Révolution, il avait occupé divers emplois dans l'administration de la marine, devint ministre de la marine à l'époque du Directoire, tomba en disgrâce sous le Consulat, et fut cependant nommé successivement ordonnateur général des mers du Nord, préfet maritime du Havre, préfet de Vaucluse, de Maine-et-Loire, de l'Isère, directeur du personnel de la marine, etc. Il rentra dans la retraite à la seconde Restauration. Administrateur habile, il a laissé partout des traces de son passage et fait exécuter de grands travaux d'utilité publique. L'Etat de Gênes lui doit des routes et des ponts; le lycée d'Avignon, les ponts de la Durance et du Rhône, sont également son ouvrage.

BOURDON (bal), nom sous lequel on désigne une salle de bal située à Paris, boulevard Bourdon, et qui est le rendez-vous d'une société mêlée : ouvriers du faubourg Saint-Antoine, juifs, bonnes d'enfants et militaires,

Comme des fleurs de pourpre en l'épaisseur des blés,

dirait-on avec Victor Hugo, si un tel lieu n'excluait pas toute idée poétique.

BOURDONNAIS (DE LA). V. LA BOURDONNAIS.

BOURDONNANT (bour-do-nan) part. prés. du v. Bourdonner : *D'un plein vol, charmée d'un soleil meilleur, elle retournait à ses affaires*, BOURDONNANT *très-distinctement : « Adieu, madame, et grand merci. »* (Michelet.)

> Abandonnant les fleurs, de sonores abeilles
> Viennent en *bourdonnant*, sur ses lèvres vermeilles
> S'asseoir et déposer ce miel doux et flatteur.
> A. CHÉNIER.

BOURDONNANT, ANTE adj. (bour-do-nan, ante — rad. *bourdonner*). Qui bourdonne : *Un essaim* BOURDONNANT. *Un vol* BOURDONNANT. *Il ne saurait en être de même de ces* BOURDONNANTS *discoureurs qui parlent toujours pour ne rien dire, qui s'étudient à polir académiquement de pompeuses et insignifiantes périodes.* (Champagnac.) *Cachées dans les nervures des ogives, les araignées guettent les mouches* BOURDONNANTES. (Du Camp.) *Cette multitude tumultueuse et* BOURDONNANTE *fit tout à coup un silence immense.* (Scribe.)

> Les essaims *bourdonnants* voltigent à l'entour.
> DELILLE.

> Les témoins déposaient qu'autour de ces rayons,
> Des animaux ailés, *bourdonnants*, un peu longs,
> De couleur fort tannée, et tels que les abeilles,
> Avaient longtemps paru. . . . . .
> LA FONTAINE.

— Fig. Qui murmure, qui se plaint : *La classe* BOURDONNANTE *existe toujours; elle se compose de journaux légitimistes et de quelques évêques.* (L.-N. Bonap.)

— s. f. Artill. Nom que l'on donnait autrefois à la bombarde du plus gros calibre.

BOURDONNASSE s. f. (bour-do-na-se — rad. *bourdon*). Art milit. anc. Lance, bourdon plus petit que le bourdon ordinaire : *La gendarmerie italienne se servait de* BOURDONNASSES *à la bataille de Fornoue.* (De Ségur.)

BOURDONNAYE (DE LA). V. LA BOURDONNAYE.

BOURDONNÉ, ÉE adj. (bour-do-né). Blas. Orné, comme un bourdon, d'une sphère terminale : *Croix* BOURDONNÉE.

— Techn. Ridé, en parlant du papier : *Papier* BOURDONNÉ.

BOURDONNEMENT s. m. (bour-do-ne-man — rad. *bourdonner*). Bruit sourd produit par le battement des ailes d'un grand nombre d'insectes et de quelques petits oiseaux : *Préférez le* BOURDONNEMENT *des ruches à celui des assemblées populaires.* (Pythagore.) *Que j'aimais le pépiement des oiseaux sous la feuillée et le* BOURDONNEMENT *des abeilles!* (Ch. Nod.) *Le* BOURDONNEMENT *des ruches et le cri des innombrables troupeaux d'oies annoncent infailliblement un village des Wendes.* (M.-Brun.) *Çà et là des* BOURDONNEMENTS *de mouches brillantes, quelques chants de colibris sautillant, comme des écrins mouvants, de fleur en fleur, sur les plates-bandes du sol.* (Rog. de Beauv.)

> Une mouche survient et des chevaux s'approche;
> Prétend les animer par son *bourdonnement*.
> LA FONTAINE.

— Par anal. Bruit sourd et confus de voix humaines : *J'entendais autour de moi un* BOURDONNEMENT *: Ah! ah! Monsieur est Persan.* (Montesq.) *Le peuple faisait entendre les* BOURDONNEMENTS *des conversations ordinaires dans les lieux publics.* (Lamart.) *Le* BOURDONNEMENT *confus des paroles humaines qu'il lui semblait entendre auprès de son oreille le réveillait en sursaut.* (H. Beyle.)

— Fig. Désapprobation, réclamation : *Ce discours fut suivi d'un* BOURDONNEMENT *général.*

> Ne t'abaisse pas pour entendre
> Ces *bourdonnements* détracteurs.
> LAMARTINE.

— Pathol. Sentiment de bruit sourd et semblable au bourdonnement d'un insecte, produit par une certaine disposition de l'organe de l'ouïe : *D'Artagnan avait des* BOURDONNEMENTS *perpétuels dans les oreilles.* (Alex. Dum.) *Le* BOURDONNEMENT *d'oreilles est un bruit tout à fait importun.* (Chomel.) ‖ *Bourdonnement amphorique*, Bruit sourd et continu que l'oreille perçoit dans la poitrine par l'auscultation, et qui ressemble au bourdonnement d'une abeille enfermée dans un vase.

— **Épithètes.** Confus, sourd, incertain, imperceptible, long, agréable, doux, joyeux, tumultueux, irrité, menaçant, vain, continuel, incommode, fatigant.

— **Encycl.** Méd. Le *bourdonnement* ou *bourbement*, *tintement d'oreilles*, *sifflement*, constitue un vice particulier, une hallucination du sens de l'ouïe, désignée quelquefois sous le nom de *paracousie*. Le malade croit entendre le bruit particulier que ferait un bourdon en volant près de son oreille; ou bien c'est un tintement, un sifflement, un bruit de cascade, le bruit d'une machine, le bruit de la mer, le son d'une cloche, etc., etc. Ces hallucinations auditives sont extrêmement variées et se produisent souvent avec un caractère spécial qui rappelle la profession du malade : ainsi le marin entendra le bruit des vagues et de la tempête, le mécanicien entendra les grincements et le cliquetis d'une machine, etc., etc.

Itard divisait les *bourdonnements* en deux classes : les *bourdonnements* faux et les *bourdonnements* vrais. Les premiers sont de véritables hallucinations auditives, les autres résultent de la perception réelle de bruits anormaux qui se produisent intérieurement au voisinage de l'oreille affectée. Ces derniers, dans quelques circonstances sans doute fort rares, ont pu se produire avec assez d'intensité pour être entendus à distance par des personnes étrangères. Suivant M. Triquet, la distinction entre ces deux espèces de *bourdonnements* n'est pas toujours facile à établir, et il est préférable de partager les illusions auditives en deux classes : 1° *bourdonnements* qui sont dus à une maladie de l'appareil auditif; 2° *bourdonnements* qui surviennent par le fait d'une affection étrangère à l'oreille.

Les causes des anomalies acoustiques sont très-nombreuses. Les *bourdonnements* de la première espèce peuvent être occasionnés, en premier lieu par un obstacle au courant de l'air, suite d'une obstruction incomplète du conduit auditif externe. Il suffit, en effet, d'une accumulation de cérumen en un point donné de ce conduit, d'une agglutination de poils par la matière cérumineuse, de la présence d'un corps étranger, ou d'une production anormale, telle qu'un polype; il suffit, enfin, d'une oblitération partielle du tuyau auditif pour provoquer le *bourdonnement*. L'air chaud sortant de l'oreille et l'air froid y entrant produisent un double courant de sens contraires, d'où résulte une collision des molécules gazeuses contre les parois du conduit, et la production de vibrations sonores perceptibles pour l'individu affecté. L'inflammation de la membrane du tympan, l'inflammation de la trompe d'Eustache et de la caisse du tympan ont aussi pour résultat de produire un *bourdonnement*. La raison en est facile à comprendre : la production des mucosités sur la muqueuse du canal amène ici une obstruction partielle, et, par conséquent, un obstacle au libre passage de l'air. Il peut arriver que les mucosités se produisent avec assez d'abondance pour oblitérer entièrement le conduit; dans ce cas, le *bourdonnement* cesse, mais la surdité se manifeste.

Dans les surdités nerveuses, enfin, selon Duvernay, le *bourdonnement* résulte de l'afflux sanguin plus considérable qui s'opère dans les capillaires artériels du limaçon et des conduits demi-circulaires. De cet afflux résulte, en effet, un ébranlement anormal du nerf auditif, et ce nerf impressionné traduit cette impression par une sensation auditive. Ce phénomène est exactement comparable à celui qui se produit par les excitations artificielles du nerf optique. On sait que toute excitation de la rétine produit une sensation lumineuse; de même, l'excitation du nerf auditif produit une sensation acoustique. Volta s'est assuré, par expérience, que l'électricité galvanique, agissant sur l'ouïe, donne lieu à la production d'une hallucination auditive.

Quant aux particularités de timbre et de hauteur des sons qui se produisent, il est impossible de les expliquer, à moins d'admettre que les dernières ramifications du nerf auditif, étagées sur la lame spirale du limaçon, représentent un appareil dont chaque partie peut subir une impression isolée, et que cette impression est transmise au cerveau avec un caractère propre qu'elle emprunte à la partie qui l'a reçue. Lecat comparait les fibres nerveuses inégales de la lame spirale du limaçon aux cordes inégales d'un clavecin, et regardait ainsi l'oreille comme un appareil acoustique, dont chaque partie pouvait vibrer isolément, et répondre à un son particulier. Cette théorie ingénieuse fut d'abord repoussée par tous les physiologistes; mais elle est aujourd'hui soutenue de l'autorité supérieure de plusieurs médecins recommandables. Les remarquables recherches et les expériences toutes récentes de MM. Helmholtz et Kœnig semblent donner quelque valeur aux conjectures de Lecat.

Les *bourdonnements* se produisent encore, avons-nous dit, dans des cas étrangers aux affections propres de l'oreille; mais ici, ce sont ordinairement des perceptions sensoriales occasionnées par la production d'un bruit au voisinage de l'oreille. Le bruit anormal n'est plus perceptible seulement pour le malade, il l'est aussi souvent pour une personne étrangère qui applique l'oreille ou le stéthoscope près de la région où il se produit. La chlorose, l'anémie, les pertes et les hémorragies considérables, l'hypocondrie, le début des fièvres éruptives, la fièvre typhoïde, la congestion cérébrale imminente, le voisinage d'un anévrisme, sont les maladies qui occasionnent le plus souvent un *bourdonnement symptomatique*. Cependant, un *bourdonnement nerveux* et purement *idiopathique* peut être occasionné par une frayeur très-vive; dans ce cas, la nature du *bourdonnement* rappelle quelquefois la nature de l'accident qui en a provoqué le développement.

Le traitement de l'affection qui nous occupe repose entièrement sur la connaissance des causes qui ont provoqué son apparition. Si le *bourdonnement* est regardé comme symptomatique d'une maladie étrangère à l'oreille, on s'appliquera à faire disparaître cette maladie. Un *bourdonnement* nerveux, occasionné

par une grande et subite frayeur, est très-difficilement curable; on doit s'attacher cependant à faire disparaître la conséquence la plus fâcheuse de cette désagréable infirmité; nous voulons parler de l'insomnie occasionnée par la perpétuelle perception du *bourdonnement.* On y réussit, paraît-il, en imposant au malade un bruit plus fort que celui qu'il croit entendre, et qui étouffe, pour ainsi dire, le premier. La persistance de ce second bruit, loin d'entraver le sommeil, le provoque et procure beaucoup de calme aux malades.

Le désagrément qui s'attache à la production de sons anormaux dans l'oreille est tellement considérable, qu'il n'est pas rare de voir des malades implorer leur guérison au prix des plus cruelles opérations. Lorsque les *bourdonnements* sont dus à des affections de l'appareil auditif, on doit donc s'attacher, en premier lieu, à faire disparaître ce symptôme pénible. Suivant les indications, on a proposé les injections avec des préparations stimulantes, dans le conduit auditif externe; des injections d'eau tiède, qui sont souvent très-efficaces; des applications dérivatives, les antiphlogistiques, les ventouses derrière l'oreille, les mouchetures des veines du pavillon, la saignée de la jugulaire accompagnée de douches froides sur la tête, etc. Mais le moyen le plus efficace, ou tout au moins le plus en faveur aujourd'hui, est le cathétérisme de la trompe d'Eustache, accompagné d'injections liquides ou gazeuses dans la caisse du tympan.

Guyot, maître de postes à Versailles et atteint de surdité, imagina le cathétérisme de la trompe en 1724, et se guérit radicalement. Ce procédé, accueilli d'abord avec beaucoup de réserve, est aujourd'hui accepté dans la pratique et très en vogue, surtout en Allemagne. Les injections liquides dont on accompagne cette opération méritent cependant peu de confiance, et exposent à la stagnation des liquides dans l'oreille moyenne; au contraire, les insufflations d'air, proposées par M. Deleau, et les insufflations de vapeurs, au moyen de l'appareil de Kramer de Berlin, et de celui de M. Bonnafout, sont d'une utilité incontestable. Les vapeurs d'éther acétique, d'éther sulfurique, d'ammoniaque, d'essence de menthe, de camphre, de benjoin, sont les agents médicamenteux les plus communément employés, et ceux dont l'usage a été le plus souvent couronné de succès.

Bourdonnements, recueil d'articles publiés dans le *Siècle* par Alphonse Karr. En venant de relire, pour en rendre compte, cette série de causeries avec le public, nous nous sommes demandé comment ces espèces de chroniques, qui nous ont charmé lors de leur apparition, ne supportent pas une seconde lecture? C'est que l'auteur n'a *bourdonné* que pour *bourdonner*, comme le frelon, qui fait beaucoup de bruit et peu de besogne, au lieu d'imiter l'abeille, qui bâtit un édifice dont le plan est arrêté d'avance, le dessin bien tracé, les différents corps de bâtiments en parfaite harmonie. Les *Bourdonnements*, au contraire, sont formés d'un assemblage de traits confus et discordants. Alphonse Karr ressemble à un homme qui vide un sac, d'où tombent pêle-mêle des objets de toute espèce, destinés à tous les usages : des tablettes, des pinceaux, des fleurs fanées et des nœuds de ruban. Son âme laisse se répandre en désordre des sentiments et des pensées de toute nature. On voit se succéder, dans cet interminable tête-à-tête avec le public, les réflexions politiques et religieuses, les personnalités, les remarques de bon sens, les rêveries, et jusqu'aux caquetages. Les *Bourdonnements* révèlent un esprit fourvoyé. Alphonse Karr a voulu morigéner son siècle, et chez lui le pamphlet tourne à la caricature. « Sa pétulance d'écolier, dit M. Paul de Molènes, s'accorde mal avec la tâche rude et sérieuse qu'il a entreprise. Quand il attaque un homme d'Etat, fronde le pouvoir ou la religion, il a toujours l'air de se croire encore un écolier occupé à tourmenter les bourgeois ou à casser les lanternes de la grande rue. » C'est un enfant terrible, qui rirait de lui-même plutôt que de ne se moquer de personne. Il a fait de l'esprit pour faire de l'esprit. Les sentiments qui pouvaient s'épanouir en lui, le pamphlet les a frappés d'abord dans leur forme extérieure, c'est-à-dire dans le langage, puis il a fini par les altérer dans leur essence. Alphonse Karr est descendu jusqu'à bafouer le patriotisme, et là où il attendait un sentiment, le lecteur désappointé ne trouve plus qu'un mot. Compense-t-il au moins l'absence du fond par le mérite de la forme? Hélas! non. D'impardonnables négligences de langage; des tours d'une familiarité choquante, un ton de plaisanterie vulgaire, viennent trop souvent se mêler à une fâcheuse manie de se mettre en scène. Il est tourmenté du besoin inquiet d'une singularité plus recherchée que naturellement originale. Or, l'affectation est à l'originalité ce que la fanfaronnade est au courage; si elle ne l'exclut pas, elle en fait tout au moins douter. Au lieu de jeter une lumière soudaine dans une discussion politique, religieuse ou littéraire, les *Bourdonnements* n'y apportent qu'une plaisanterie.

En dépit de tous ces défauts, les *Bourdonnements* ont obtenu un grand succès, qui dépend de deux causes : d'abord, c'est une faiblesse inhérente à la nature humaine de prendre plaisir à voir tourner les autres en ridicule; en outre, Alphonse Karr petille d'esprit, et, en France, l'esprit fait tout passer. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à lire la causerie sur l'*Immaculée conception*, traitée en apologue.

Si l auteur des *Bourdonnements* s'était prudemment tenu dans le vague de quelques observations d'un ordre élevé, il aurait pu suppléer par l'intelligence de l'ensemble aux défauts des détails. Mais cela ne lui suffisait pas. C'est dans ses plus secrètes particularités qu'il a voulu nous faire connaître la vie mondaine tout en protestant de son mépris pour elle. De là est résulté une chronique des plus étranges. « Quand on vit au fond d'une vallée ou au bord de l'océan, selon la judicieuse remarque de M. de Molènes, il ne faut pas se mettre à tenir un journal de ce qui se passe dans les ruelles; car, outre le risque d'écrire un mauvais journal, on court celui de faire perdre à sa retraite toute sa dignité. » En parlant sans cesse et avec une sorte d'orgueil des loisirs et des méditations de sa solitude, on attire sur sa tête cette belle et juste sentence de Montaigne : « C'est une lasche ambition de vouloir tirer gloire de son oisiveté et de sa cachette. Il faut faire comme les animaux, qui effacent leurs traces à la porte de leur tasnière. »

BOURDONNER v. n. ou intr. (bour-do-né — rad. *bourdon*). Faire entendre, en parlant des insectes et des petits oiseaux, un bruit sourd et continu, comme celui que produit le bourdon : *On n'entendait pas un insecte* BOURDONNER *dans l'air.* (A. Karr.) *Un ruisseau s'enguirlandait de dionées; une multitude d'éphémères* BOURDONNAIENT *à l'entour.* (Chateaub.) *Règle générale, une guêpe qui vous* BOURDONNE *à l'oreille, une femme qui vous taquine et vous contredit, c'est à peu près la même chose.* (G. Sand.)

> Ne souffrons pas qu'elle *bourdonne*,
> Qu'elle *bourdonne* autour de nous.
> BÉRANGER.

— Par anal. En parlant des personnes, Produire un murmure sourd, analogue au bourdonnement des insectes : *Il voit un peuple qui cause,* BOURDONNE, *parle à l'oreille, éclate de rire.* (La Bruy.) *Une demi-douzaine de négrillons* BOURDONNAIENT *autour de la table.* (Rog. de Beauv.) *Vois-tu cet essaim de danseurs qui* BOURDONNENT *sous le lustre?* (Balz.)

> En entendant cet essaim *bourdonner*,
> On eût à peine entendu Dieu tonner.
> GRESSET.

— Par ext. Murmurer, donner des marques confuses de désapprobation : *La vile tourbe* BOURDONNE *et triomphe; le sage se tait, cède et gémit tout bas.* (J.-J. Rousseau.) *Les ducs n'avaient rien à perdre; ils laissèrent* BOURDONNER *et aboyer.* (St-Sim.)

— Mettre en branle le battant d'une cloche, et le faire frapper des deux côtés.

— Fig. S'évertuer, s'empresser, se donner inutilement du mal, à l'exemple de la mouche du coche dans la fable de La Fontaine : *Il m'appartient bien de* BOURDONNER, *à moi, la mouche du coche.* (Volt.)

> Chacun *bourdonne* autour de l'œuvre politique,
> Chacun y veut mettre la main.
> A. BARBIER.

— v. a. ou tr. Murmurer : *Les Hottentots* BOURDONNENT *une sorte de grognement qui dénonce l'abrutissement de la solitude.* (J. Arago.) ‖ Chanter à demi-voix : *Que* BOURDONNEZ-*vous là? Je* BOURDONNE *une vieille chanson.*

— Fam. Répéter à tout moment : *Il faut que je* BOURDONNE *mes peines comme la mouche.* (Mme de Sév.) *J'entends* BOURDONNER *à mes oreilles des choses qui m'affligent.* (Mme de Simiane.)

— Poét. Célébrer en bourdonnant : *Il est un Dieu... L'insecte* BOURDONNE *ses louanges.* (Chateaub.)

> De l'Etre universel, unique,
> La splendeur dans mon cœur a lui,
> Et j'*ai bourdonné* mon cantique
> De joie et d'amour devant lui.
> LAMARTINE.

— Typogr. Faire des bourdons ou omissions de mots.

BOURDONNET s. m. (bour-do-nè — rad. *bourdon*). Chir. Faisceau de charpie que l'on introduit dans un ulcère ou une plaie, pour en absorber le pus.

BOURDONNEUR, EUSE adj. et n. m. (bour-do-neur — rad. *bourdon*). Hist. nat. Se dit des oiseaux mouches et des colibris, à cause du bourdonnement qu'ils produisent en volant : *Les oiseaux* BOURDONNEURS. *Les* BOURDONNEURS.

BOURDONNIER s. m. (bour-do-nié — rad. *bourdon*). S'est dit autrefois pour pèlerin, à cause du bourdon dont les pèlerins étaient armés. ‖ Nom que les Albigeois donnèrent par dérision aux croisés qui les combattaient. ‖ On dit aussi BOURDONNEAU et BOURDONNISTE.

— Typogr. Ouvrier compositeur qui a coutume de faire, par manque d'attention, beaucoup de bourdons ou omissions de mots.

— Techn. Penture d'un gond renversé. ‖ Support de la poutre d'un moulin. ‖ Partie supérieure arrondie du chardonnet d'une porte. ‖ Dans ces trois cas, on dit également BOURDONNIÈRE.

BOURDONNORO s. m. (bour-do-no-ro). Pêch. Première chambre d'une madrague.

BOURDOT DE RICHEBOURG (Charles-Antoine), jurisconsulte, né à Paris en 1685, mort en 1735, était avocat au parlement de Paris. Il est surtout connu comme éditeur et annotateur de l'importante collection des coutumes de France, le *Nouveau coutumier général* (Paris, 1724, 4 vol. in-fol.), recueil toujours estimé, malgré quelques imperfections.

BOURDOT DE RICHEBOURG (Claude-Etienne), littérateur français, né à Paris en 1699. Il suivit d'abord la carrière du barreau, servit ensuite dans l'armée, et finit par s'occuper de littérature. La plupart de ses ouvrages ne portent pas son nom; ce sont : *Evander et Fulvie*, histoire tragique (1726); *Invention de la poudre*, poëme en trois chants (1732); *Mémoires de Guillaume Nortingham, ou le Faux lord Kington; Recherche de la religion; Histoire de la sainte Eglise de Vienne* (1751). Il fut aussi le premier rédacteur du *Journal économique*, et composa le tome III de l'*Histoire générale de la marine*, de Boismêlé.

BOURDOUAN ou **BERDOAN**, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, à 95 kilom. N.-O. de Calcutta, ch.-l. du district de même nom, sur la Dummodah; 54,000 hab. Cette ville, reliée à Calcutta par un chemin de fer, le premier qui ait été construit dans l'Inde, était autrefois la capitale d'un Etat indépendant, cédé aux Anglais en 1760; elle est encore la résidence d'un radjah titulaire qui n'exerce aucune autorité. Commerce d'indigo, coton, canne à sucre.

BOURDOULENQUE s. m. (bour-dou-lain-ke). Hortic. Variété de raisin à grain noir et rond.

BOURE, dieu scandinave.

BOURÈCHE s. f. (bou-rè-che). Mar. Bourrelets qu'on fait de distance en distance sur les cordages.

BOURELAGE s. m. (bou-re-la-je). Féod. Dîme qui se percevait, à l'exclusion de tout autre droit, dans certaines paroisses du Poitou.

BOURELLEMENT adv. (bou-rè-le-man — rad. *bourrel*, qui s'est dit pour bourreau). Comme un bourreau, cruellement. ‖ Vieux mot.

BOURET (Claude-Antoine), comédien français, mort à Paris en 1783. Il ne s'était encore senti aucune vocation pour la carrière théâtrale, lorsqu'un incident bizarre le détermina à se faire acteur. Vadé travaillait à sa pièce de *Nicaise*, et cherchait un interprète qui possédât le masque du rôle. Le hasard amena chez lui le jeune Bouret. A son air et à sa voix de polichinelle, Vadé s'écria : « Voilà Nicaise tout trouvé, » et il le fit recevoir à l'Opéra-Comique. Bouret débuta pendant la durée de la foire Saint-Germain, en 1755, par le rôle d'Alain dans la *Chercheuse d'esprit*, de Favart. Le 7 février 1756, on jouait la pièce de Vadé. « Cet acte a beaucoup réussi, dit le *Mercure de France*. Bouret (Nicaise) paraissait être fait pour le rôle, et il y mérita les applaudissements qu'il reçut. » A dater de ce moment, le protégé de Vadé devint le niais à la mode, ce qui ne l'empêcha pas d'exceller dans les rôles de Crispin. La Comédie-Française, oubliant ses anciens dédains à l'égard des histrions de la foire, engagea Bouret, dont le début eut lieu le 2 décembre 1762, par les rôles de Turcaret et de Crispin dans *Crispin rival de son maître;* il y avait presque une épigramme à l'adresse des sociétaires, dans le choix fait par le nouveau venu. On se rappelait encore à cette époque de quelle manière les *comédiens hauts sur pattes*, comme on les nommait à la foire, avaient traité Le Sage, et Bouret, en homme d'esprit, se présentait au public sous le patronage du célèbre auteur de *Gil Blas*. Il se montra très-faible dans le rôle du financier, mais il excita l'hilarité générale en jouant Crispin avec une verve et une gaieté charmantes. Il aborda successivement un grand nombre de rôles du *haut trottoir*, entre autres ceux de Sosie dans *Amphitryon;* de Crispin des *Folies amoureuses;* de *Crispin médecin;* de Crispin, dans le *Légataire universel;* d'Hector, dans le *Joueur;* de Sbrigani dans *Monsieur de Pourceaugnac;* du Ménechme bourru, dans les *Ménechmes;* de Frontin, dans l'*Impromptu de campagne*, etc. « On l'admit à l'essai dès que son début fut terminé, dit Lemazurier. Dans le cours de l'année suivante, il fut reçu aux grands appointements de 2,000 livres, et au nombre des sociétaires en 1764. » Voici le jugement que porte sur cet acteur un de ses contemporains : « Bouret joue supérieurement les ivrognes, les rôles d'Alain et de Nicaise, et les Crispins. Il est petit, mais bien fait; son masque est extrêmement comique, et son jeu des plus naturels. Il a peu de voix, et son organe n'est pas agréable dans le chant; cependant il a tenu son coin dans nos intermèdes français. » La Harpe, difficile d'ailleurs à contenter, prétend que c'était un *assez mauvais comédien.* Mlle Luzy, la *camarade* de l'artiste, rendait, à ce qu'il paraît, plus de justice à Bouret; il ne fut cependant pas satisfait de la manière dont elle lui accordait son suffrage. On assure qu'en parlant de lui en sa présence, et assez haut pour qu'il pût l'entendre, elle convint qu'il jouait fort bien les rôles de bête. « Oui, mademoiselle, repartit Bouret, et votre suffrage est bien flatteur pour moi; vous devez vous y connaître, monsieur votre père en faisait. » On ajoute que ce mot était d'autant plus piquant qu'il frappait juste. Vers la fin de la vie de Bouret, sa prononciation était devenue si vicieuse qu'on ne l'entendait plus. La Comédie-Française fit une pension aux deux enfants que laissait ce comédien.

BOURET, fermier général, aussi célèbre par sa grande fortune que par ses prodigalités, et qui mourut insolvable, après avoir dévoré 42 millions en folies de tout genre. Il était originaire de Mantes et fils d'un laquais. Il commença sa fortune dans les voitures et sels du royaume, et épousa la fille de Tellez d'Acosta, lequel, de son côté, était entrepreneur des vivres. A l'aide des rapacités et dilapidations que se permettaient tous les financiers de cette époque, et auxquelles les clameurs de l'indignation publique ne pouvaient mettre de frein, sa fortune fut bientôt faite, et un beau jour il s'éveilla fermier général. Toutefois, il faut lui rendre cette justice, qu'en plus d'une occasion il montra une humanité inconnue aux autres traitants. Chargé de la fourniture des blés en Provence, il approvisionna cette partie de la France avec soin pendant la disette de 1744, sans réaliser aucun bénéfice et sans vouloir recevoir autre chose qu'une médaille d'or, qui lui fut offerte par les habitants, ce qui ne l'empêchait pas de montrer en mainte occasion la vanité et l'insolence du parvenu. Le poëte Robbé, à qui il avait accordé une pension de 1,200 livres, et donné un emploi, se plaignait un jour à lui de ce qu'on lui avait refusé sa porte : « Parbleu! lui répondit Bouret, vous êtes un nigaud; il fallait dire que vous étiez à moi. — Je n'appartiens à personne, répliqua le poëte; voici votre argent que je vous rapporte, et je ne veux plus de votre emploi. » Un autre poëte ayant fait une comédie intitulée la *Confiance trahie*, où les financiers étaient assez maltraités, Bouret, avec plusieurs autres fermiers généraux, eut le crédit de faire empêcher la représentation par le lieutenant de police Sartines, plus heureux en cela que ceux qui avaient voulu bannir *Turcaret* de la scène. Le luxe, la magnificence de Bouret égalaient sa vanité. Comme les postes étaient entre ses mains, il avait organisé des relais qui, chaque matin, lui apportaient le poisson frais de Dieppe, luxe que les chemins de fer ont mis aujourd'hui à la portée du plus pauvre Parisien. Un jour, il invita une dame à dîner; celle-ci, condamnée au lait, accepta sous la condition expresse qu'il n'y aurait pas de petits pois, qui, à ce moment, se vendaient au poids de l'or. En entrant dans la salle à manger, elle vit la vache qui allait lui fournir du lait mangeant un boisseau de petits pois. Aussi ne fallait-il pas s'étonner si les plus célèbres écrivains prodiguaient les louanges au riche financier. Voltaire, Marmontel, vantaient ses mérites, et surtout sa splendide hospitalité. Mais il y avait encore bien des gens qui ne se laissaient pas éblouir, et qui protestaient contre l'insolence du parvenu. Grimm raconte qu'on montrait à Mme Geoffrin la superbe maison du fermier général, et qu'on lui demanda : « Avez-vous rien vu de plus magnifique, de meilleur goût? — Je n'y trouverais rien à redire, répondit la spirituelle visiteuse, si Bouret en était le frotteur. » Louis XV fut moins difficile que Mme Geoffrin; il vint visiter le célèbre financier dans son pavillon du Roi, situé dans la forêt de Rougeaux. En entrant, il aperçut un livre relié magnifiquement et qui portait pour titre : le *Vrai bonheur;* il était destiné à inscrire les jours où Bouret recevrait la visite du roi. Ce livre, unique dans son espèce, était naguère dans la bibliothèque de Guilbert de Pixérécourt, le fameux dramaturge. Il était composé de cinquante feuillets, avec un portrait de Bouret en tête. Un plan de la forêt de Rougeaux décorait le frontispice de ce curieux volume.

Il y a néanmoins dans la vie de Bouret une anecdote charmante. Jeune, il avait plu à Mlle Gaussin, la célèbre actrice du Théâtre-Français, qui accueillait si bien les jeunes gens qui lui offraient leurs hommages, et répondait à ceux qui lui reprochaient sa trop grande facilité : « Que voulez-vous? cela nous coûte si peu et leur fait tant plaisir! » Un jour, dans un de ces moments d'abandon dont les plus forts ne savent pas se défendre, Bouret donna à l'actrice un blanc-seing portant sa signature. Devenu fermier général, il se souvint de son imprudente promesse, et craignait de voir sa créancière venir lui demander pour le moins la moitié de sa fortune. Mais, chose rare! au XVIIIe siècle comme à toutes les époques, Mlle Gaussin était aussi désintéressée que tendre. Elle lui renvoya son billet, où elle avait tracé ces mots : *J'aimerai Gaussin toute ma vie.* Le financier ne démentit pas son caractère, et, moins délicat que son ancienne maîtresse, il lui envoya une écuelle d'or pleine de doubles louis. Vivant sans cesse au milieu des beaux esprits et des poëtes, notre financier se sentit pris du désir d'être auteur, et publia les *Poésies diverses du sieur D****; il ne dut pas manquer d'amis complaisants pour laver son linge sale, selon l'expression de Voltaire parlant de Frédéric le Grand, ni même au besoin de poëtes besoigneux pour lui céder leurs œuvres; chose qui se fait souvent encore de nos jours, où les gens de lettres ont cependant plus de respect d'eux-mêmes et une position plus indépendante qu'au siècle dernier. Le 10 avril 1777,

Bouret fut trouvé mort dans son lit; on le soupçonna d'avoir mis fin à ses jours pour échapper à la misère et à la banqueroute.

BOURÈTES, BOURIATES ou **BOUROUTS**, peuplade mongole nomade de Sibérie, au nombre d'environ 100,000 têtes; elle se subdivise en diverses tribus et habite le pays situé au sud des Toungouses, sur les rives de la Lena supérieure, du lac Baïkal et de l'Angara. Les Bouriates ont la conformation physique des Kalmouks : taille ramassée et trapue, membres bien découplés, visage lisse et charnu, pommettes saillantes, sourcils étroits, noirs et fortement arqués, ombrageant des yeux très-rapprochés du nez, qui est camus et aplati du haut; ils ont de grandes oreilles, des dents très-blanches et peu de barbe. Ils sont défiants, peu serviables, mais probes, loyaux, bons cavaliers et excellents archers; ils peuvent mettre en campagne plus de 20,000 guerriers armés d'arcs. Cette force est au service de la Russie, à laquelle ils se sont soumis en 1664. Ils choisissent eux-mêmes leurs princes et leurs anciens, mais ce choix est soumis à la sanction du gouverneur russe d'Irkoutsk. L'été, ils habitent des huttes, dites *iourtes*, recouvertes de cuir, et, pendant l'hiver, ils garnissent ces huttes avec du feutre et s'habillent de fourrures. Ils vivent des produits de leurs bestiaux, de leur chasse et de leur industrie, et excellent dans l'art de forger les métaux. Ils professent une forme particulière du bouddhisme, possèdent quelques notions de médecine et regardent la femme comme un être inférieur et impur, qu'ils éloignent de l'autel des dieux domestiques.

BOURETTE (Charlotte RENYER, dame CURÉ, puis dame), femme poëte et limonadière, née à Paris en 1714, morte en 1784. Durant près de quarante années, Mme Bourette vit venir rue Croix-des-Petits-Champs, au café *Allemand* qu'elle tenait de la succession de son premier mari, tous les poëtes et beaux esprits, et même grands esprits et grands seigneurs de son époque; chacun, tour à tour, vint s'accouder devant elle : le duc de Penthièvre aussi bien que Piron, le duc de Gesvre aussi bien que Voltaire, que Sedaine, que Favart et bien d'autres, pour débiter des madrigaux à ses beaux yeux. Mais elle n'était pas belle seulement, elle se piquait aussi de poésie et répondait aux poëtes en leur langue. La *Muse limonadière*, c'est ainsi qu'on la nommait, trônait derrière son comptoir comme Artémise sur son lit; son café était célèbre autant que l'avait été, au siècle précédent, la ruelle de la Chambre bleue.

Mme Bourette a laissé plusieurs volumes de vers et de prose; ouvrons-les au hasard, rapidement parcourons-les et voyons si de bon aloi fut la réputation dont elle jouit si longtemps.

En ce temps-là régnait en Prusse un prince qui fut, entre tous les princes, fier de sa naissance et jaloux outre mesure de l'autorité que cette naissance lui donnait, un prince absolu, despote, tyran, et qui, par un singulier caprice, aima à jouer au libre penseur, au philosophe, au républicain. Il attira Voltaire à sa cour, pour le chasser ensuite, il est vrai; il correspondait avec Diderot, Helvétius, d'Holbach, avec tous les encyclopédistes, et les encourageait. Dans le premier volume de la *Muse limonadière*, je trouve une ode en prose adressée au roi de Prusse, et j'y lis les lignes suivantes : « Roi des savants et des sages, je suis née sur la rive de la Seine et loin des bords fortunés de la Sprée, que tu embellis par ta présence. Tu règnes sur les esprits; les bornes de ton empire ne sont ni les fleuves ni les rivières; daigne recevoir aujourd'hui le tribut de mon zèle et de mon admiration.

» Mais que suis-je, pour sacrifier sur tes autels? Je ne compte parmi mes ancêtres que des hommes sans nom; les dieux m'ont refusé les honneurs, les titres, les dignités. Une voix faible peut-elle chanter un roi? Oui, s'écrie la Sagesse, tu peux chanter un roi philosophe, qui foule aux pieds la chimère de la naissance et qui pense avec moi qu'il n'est point d'autre noblesse que la vertu... »

Et tout le long de cette ode même recherche, même travail, même emphase, disons mieux : même redondance, même mauvais goût, même platitude.

Le roi de Prusse envoya un étui d'or à Mme Bourette. Est-ce une épigramme? La poëtesse ne le pensa pas, puisqu'elle le remercia par les vers suivants :

> Un étui, destiné pour en faire un cachet
> Qui sert à sceller un secret,
> N'était pas de ma compétence;
> Car mon cœur est si satisfait
> D'un présent de cette importance,
> Qu'il ne saurait être muet,
> Ni cacher les transports de sa reconnaissance.

Un jour, Voltaire lui fait présent d'une tasse de porcelaine, et Mme Bourette de tailler bien vite sa plume :

> Législateur du goût, dieu de la poésie,
> Je tiens de vous une coupe choisie,
> Digne de recevoir le breuvage des dieux;
> Je voudrais, pour vous louer mieux,
> Y puiser les eaux d'Hippocrène;
> Mais vous seul les buvez, comme moi l'eau de Seine.

Ayant à demander pour un de ses protégés (car une telle puissance avait des protégés) une place de médecin dans un hôpital, elle écrit au duc de Penthièvre :

> Grand prince, exauce ma prière,
> Daigne envers moi te montrer libéral;
> Ma demande n'est pas bien fière,
> C'est une place à l'hôpital.

Mme Bourette a écrit aussi des comédies, dont l'une, la *Coquette punie*, fut jouée au Théâtre-Français en 1779. Il n'y aurait qu'un simple intérêt de curiosité à analyser le talent comique, si talent il y a, de Mme Bourette. Nous n'irons donc pas plus avant, sachant assez, par les extraits que nous venons de donner, à quoi nous en tenir sur la poëtesse du café *Allemand*.

Il n'y a rien de vrai, en résumé; rien de naturel, rien de féminin surtout dans le talent de Mme Bourette; elle s'était frottée aux poëtes, mais les poëtes n'avaient laissé sur elle de la poésie qu'une fausse couleur; tout en elle est travaillé, cherché, verni, fardé, plat par le fond et par la forme, sans valeur littéraire en un mot. « Ce recueil de vers, dit Grimm à Diderot dans sa *Correspondance littéraire*, vous divertira à force d'être mauvais et ridicule. Notre *Muse limonadière* a chanté depuis les rois de France et de Perse jusqu'à son porteur d'eau, ainsi que sa blanchisseuse. Tous nos garçons beaux esprits y font leurs vers; et Mme Bourette a fait imprimer en même temps toutes les lettres qu'elle a reçues dans sa vie. Elle dit, à propos d'une lettre d'un M. Le Bœuf, qu'elle prouvait bien qu'il ne fallait pas toujours juger des gens sur leur nom. Cela vous fera juger de la finesse et du bon goût de Mme Bourette. » Cependant une saillie, un trait, un mot, un mot piquant, spirituel parfois, brille, miroite tout à coup au milieu de cette composition de rhétoricien et étonne le lecteur; et le lecteur se dit que quelqu'un des poëtes dont nous parlions tout à l'heure, se penchant sur l'épaule de la *Muse limonadière* et regardant courir sa plume, lui a dicté ce mot, cette saillie.

Ces éclairs d'esprit appartiendraient à Mme Bourette, qu'ils ne suffiraient point, du reste, à établir la haute réputation dont jouit en son temps cette dame, et que, en vérité, il convient de mettre sur le compte de ses beaux yeux et sur celui de la complaisance, de la galanterie des gentilshommes beaux esprits qui aimaient ces beaux yeux-là.

BOURG s. m. (bour. — Ce mot est d'origine allemande et contient une des racines indo-germaniques les plus fécondes. Le mot allemand est *burg*, même sens qu'en français, auquel on peut rattacher le mot *berg*, montagne; ces deux termes ont un sens commun, celui d'un objet élevé, qui sert aussi à protéger et à couvrir (en allemand *bergen*). *Berg*, dans le sens de montagne, nous ouvre toute la série germanique proprement dite : l'allemand *gebürge* et *gebirge*, le mœso-gothique *bairg*, le danois *bierg*, le cimbrique *biarg*, l'anglo-saxon *beorg*, etc. La racine *burg* se retrouve dans l'alémanique *purg*, dans le mœso-gothique *baurgs*, dans l'anglo-saxon *burg*, *burgh*, *burug*, *byrig*, dans l'anglais moderne *burgh* et *borough*, dans le français *bourg*, *bourgeois*, *bourgmestre* (*burgmeister*), etc., dans l'italien *borgo* et dans l'espagnol *burgo*. Le sens primitif de *burg* a dû être d'abord celui de ville fortifiée, et a dû primitivement désigner le rempart qui protégeait la cité antique. Comparons encore le grec *purgos*, tour, et le nom de *Pergame*, qui, d'après certains scoliastes, signifie littéralement un lieu élevé. En prenant le sens de *bergen*, cacher, nous entrons dans une troisième série d'idées : le radical de *bergen* a donné naissance au *bark* (écorce, ce qui protége le bois de l'arbre) du gothique, de l'anglais, du danois, du bas-allemand *berk*, de l'islandais *borkur*. De *bark*, écorce, vient notre mot français *barque* (pirogue faite primitivement avec l'écorce de certains arbres). Comme se rattachant plus ou moins vraisemblablement à cette racine indo-germanique *berg* et *burg*, nous citerons *burgondes* (premières populations germaniques qui soient devenues sédentaires); l'arabe *bordj*, tour, qui semble être emprunté directement au grec *purgos* (voir plus haut); les mots français *berger*, *berge*, *auberge*, *héberger*, etc.; l'italien et l'espagnol *albergo*, demeure et auberge; l'italien *bergolo*, homme grossier, pilier de cabaret, etc.). Gros village. Se dit surtout de villages où se tiennent des marchés : *De tous côtés, nous remarquions des villages bien bâtis, des* BOURGS *qui égalaient des villes.* (Fén.)

> Ils habitaient un *bourg* plein de gens dont le cœur
> Joignait aux duretés un sentiment moqueur.
> LA FONTAINE.

— *Bourg pourri*, En Angleterre, Petit bourg qui jouissait du droit d'envoyer un membre au parlement et laissait facilement acheter ses suffrages par un candidat : *Il a été nommé par un* BOURG POURRI. ‖ Par anal. Localité accusée chez nous de la même vénalité : *Il avait été élu par une espèce de* BOURG POURRI, *un collége à peu d'électeurs.* (Balz.)

— **Syn. Bourg, bourgade.** Le *bourg* renferme une population plus nombreuse; c'est presque une ville. La *bourgade* pourra devenir un bourg, elle est aussi grande que le bourg en étendue, elle peut même être plus grande, c'est une campagne où les habitations, sans être encore groupées comme dans le bourg, se rapprochent et se multiplient tous les jours.

— **Encycl.** Polit. et hist. En langage politique, les Anglais appellent *bourg* toute localité ayant le droit de se faire représenter au parlement. Dans l'origine, c'était la couronne qui déterminait l'exercice de ce privilége; toutefois, il devint bientôt de tradition que les *bourgs* qui en avaient une fois joui devaient le conserver. En le conférant à de nouvelles localités, la couronne se réglait ordinairement sur l'importance que ces localités avaient acquise durant l'intervalle d'un parlement à l'autre. Mais cette faculté étant devenue un moyen pour les partis au pouvoir de remplir de leurs créatures la Chambre des communes, la loi dut intervenir. La création de nouveaux *bourgs* fut alors soumise à l'approbation préalable du parlement, qui, en même temps, conserva le privilége de se faire représenter aux localités qui en jouissaient.

Depuis deux cent cinquante ans, les mouvements du commerce, de la navigation et de l'industrie manufacturière ont amené en Angleterre des déplacements de population considérables; telle localité qui, au moyen âge, comptait de huit à dix mille habitants s'est amoindrie au point de perdre les quatre cinquièmes de sa population. Malgré cette décadence et cette *rottenness* (pourriture), pour parler comme les Anglais, les *bourgs* parlementaires conservèrent leurs priviléges politiques, qui n'ont pu être atteints que par le bill de réforme.

Les conditions auxquelles s'exerce le droit de suffrage sont les mêmes dans tous les *bourgs*. Il faut être propriétaire ou locataire d'une propriété produisant un revenu de 10 liv. sterl. (250 fr.). Il s'ensuit que le personnel électoral de ces *bourgs* présente dans sa composition de très-grandes différences; les locataires à 10 liv. sterl. dans les petites villes de trois ou quatre mille âmes appartiennent assurément à une tout autre catégorie sociale que les individus qui payent ce même loyer dans la capitale et dans les grandes villes. Les *bourgs* parlementaires sont au nombre de 400. L'Angleterre proprement dite en compte 324, le pays de Galles 14, l'Irlande 39, l'Ecosse 23. C'est dans les *bourgs* que se trouve le gros de l'armée du parti libéral, raison pour laquelle beaucoup de ministres anglais se sont opposés à l'extension du droit de suffrage, de peur d'être obligés de faire une part encore plus large à la population des villes. Aux élections de juillet 1865, les élections des seuls *bourgs* anglais ont donné près des deux tiers des suffrages aux candidats libéraux.

— *Bourgs pourris*. Dès la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'usage s'introduisit en Angleterre d'appeler *bourgs pourris* les localités jouissant du privilége de représentation parlementaire, et dans lesquelles l'exercice de ce privilége n'était pas sérieux, soit que les électeurs fussent sous la pression d'une influence territoriale ou autre qui les empêchait de disposer librement de leurs votes, soit que ces électeurs, étant très-peu nombreux, et sachant bien la valeur que certaines gens et certains intérêts attachaient à un siége parlementaire, tinssent toujours leurs votes à la disposition du plus offrant. Avant le bill de réforme, deux cent cinquante siéges, c'est-à-dire un peu plus du tiers de la Chambre des communes, se trouvaient dans cette condition. Le bill de réforme de 1832 a fait disparaître une partie de ces abus.

La longue existence des *bourgs pourris* s'explique, selon l'historien Alison, par cette particularité caractéristique, que le peuple anglais, se préoccupant avant tout d'avoir un gouvernement attentif aux intérêts généraux, se montre assez peu disposé, toutes les fois qu'il se sent en possession de ce bienfait, à s'inquiéter des conditions plus ou moins symétriques de son système gouvernemental. L'attention, un instant fixée sur les *bourgs pourris* pendant la seconde partie du XVIIIe siècle, en avait été détournée par les préoccupations de la lutte contre la Révolution française et le premier Empire. Tant que dura cette lutte, les divers partis entre lesquels se partageaient les siéges parlementaires ayant eu constamment un intérêt commun, et ayant légiféré en conséquence, peu importait au peuple anglais que la pairie eût à sa disposition près de cent cinquante siéges, qu'elle s'en fît à la fois un moyen d'influence politique et de finance, que ces siéges servissent de dot à des filles ou à relever des fortunes; peu lui importait encore qu'environ cent autres siéges fussent entre les mains de la compagnie des Indes, des planteurs des Antilles, des soumissionnaires d'emprunts, des fournisseurs ordinaires de l'armée et de la marine, et de quelques autres grands industriels, commerçants ou financiers, qui, faute de pouvoir entrer régulièrement dans la Chambre des communes, s'y étaient introduits par la voie des *bourgs* dont les votes étaient à vendre. Ces divers intérêts avaient compris la nécessité de se faire une place au parlement et d'y être représentés par des talents capables de soutenir leur cause quand le besoin s'en ferait sentir. Tant que les diverses classes eurent des intérêts communs, ces anomalies représentatives parurent sans importance. L'administration des intérêts généraux étant profitable à tous, la classe qui n'y avait point de part ne s'en inquiétait pas. Mais une fois la paix rétablie, des divergences se manifestèrent. Les intérêts de la production et de l'industrie se trouvèrent tout à coup en présence des détenteurs du capital réalisé et des consommateurs des grandes villes, dont les intérêts étaient tout différents. De là un grand malaise, une lutte ouverte entre ces divers intérêts, des tiraillements politiques et des perturbations économiques. Les grandes villes s'aperçurent bientôt que c'était notamment aux propriétaires de *bourgs pourris* et aux députés qu'ils envoyaient siéger à la Chambre des communes que devait être attribuée toute une série de mesures économiques et financières qui, loin d'être d'aucune utilité pour leur prospérité, étaient souvent diamétralement opposées à leurs intérêts. Les avocats que les grands centres de population avaient dans le parlement prirent leur cause en main. Les premières rencontres entre les *bourgs pourris* et leurs nouveaux adversaires ne tournèrent pas à l'avantage de ces derniers. Parfaitement au courant des conditions auxquelles se rattachait le maintien de leur existence, préparés d'avance à toutes les éventualités d'une lutte à mort, les habiles orateurs qui représentaient les *bourgs* menacés eurent tout d'abord facilement raison d'adversaires qui en étaient encore à étudier leur sujet. Ces désastres parlementaires augmentèrent l'animosité publique contre les propriétaires des *bourgs pourris*, et, à partir de 1820, chaque session vit se produire des propositions de réforme et d'enquête sur les *bourgs*. Ces propositions étaient toujours repoussées, mais chaque fois à une moins grande majorité. A ce sujet, l'historien tory que nous avons déjà cité, Alison, s'exprime ainsi : « L'accroissement continu de la minorité, aussi bien que les noms dont cette minorité se composait, indiquait un changement complet dans l'opinion publique. Les partisans du système électoral en vigueur eussent dû voir là un avertissement, et procéder à une sage et prudente réforme, qui, en satisfaisant aux plus pressantes exigences de l'opinion, eût sauvegardé leurs intérêts et leur influence politique. Mais les hommes avides de pouvoir politique, et qui désirent le conserver, ne se rendent pas à ces sortes d'avertissements. »

Les attaques contre les *bourgs pourris*, lorsqu'elles eurent pris un caractère sérieux, jetèrent le désarroi dans le camp libéral. Les grandes familles whigs, qui avaient, à l'aide de ces *bourgs*, gouverné le pays depuis la révolution de 1688, ne voulaient pas qu'on y touchât. L'un des grands adversaires de la politique tory, Tierney, traitait de séditieuse toute pensée de toucher aux *bourgs fermés* (*close boroughs*) : c'était alors le nom honnête des *bourgs pourris*. Le parrain du bill de réforme, lord John Russell lui-même, rompit quelques lances en leur faveur; mais, en 1830, le mouvement populaire contre les *bourgs pourris* fut si violent, que les grands chefs whigs, qui s'étaient toujours montrés hostiles aux politiques qui voulaient faire de la population la base de la réforme électorale, durent mettre leur langage à l'unisson de celui des plus avancés du parti réformiste. M. Rœbuck, dans son *Histoire du ministère whig*, rapporte qu'un des habiles du parti donna le conseil de sacrifier les postes avancés de la corruption, si l'on voulait en conserver le camp. Ce conseil devait être suivi. Le plus ardent et le plus logique des partisans de la réforme, Daniel O'Connell, voulait aller du premier bond au suffrage universel et au scrutin secret. La proposition qu'il développa à ce sujet, dans la séance de la Chambre des communes du 28 mai 1830, fut rejetée par 309 voix sur 322 votants; mais le même jour l'amendement de lord John Russell, tendant à faire déclarer qu'il était nécessaire d'élargir la base de la représentation nationale, et de la combiner de manière à faire une part équitable à la richesse et à la population, n'était rejeté qu'à une très-faible minorité. Ces avertissements de la Chambre ne produisirent aucun effet sur les hommes du pouvoir. Le duc de Wellington, chef du cabinet, déclara que le système électoral et législatif du pays était bon, que le pays y avait une confiance méritée, et, quant aux *bourgs pourris*, il n'entendait rien proposer qui pût amoindrir ce moyen qu'avait la propriété territoriale de faire sentir sa prépondérance dans le maniement des affaires de l'Etat.

Le bill de réforme (V. BILL) proposa, comme on le sait, la suppression de cinquante-six de ces *bourgs*. La défense des *bourgs pourris* ne manqua d'avocats ni dans les chambres ni dans le public. L'un des plus éloquents et des plus habiles adversaires de la réforme, sir Robert Inglès, prétendit que c'était précisément l'absence de symétrie qui faisait arriver à la Chambre les représentants de tant d'intérêts; cette *concordia discors* en ouvre, disait-il, les portes à tous les talents, à toutes les classes, à tous les intérêts. A l'aide des *bourgs fermés*, les droits et les intérêts des Indes orientales et occidentales, des grandes corporations, des grands intérêts financiers et commerciaux, y trouvent place; les *bourgs fermés* étaient à la fois une garantie contre la prépondérance de la propriété territoriale et celle de l'élément populaire. Une chambre, disait-il, exclusivement dominée par la propriété foncière, opprimerait le commerce et l'industrie par des lois restrictives. Une chambre qui ne représenterait que la population enverrait des représentants qui s'évertueraient à demander le bon marché en toutes choses. Les *bourgs fermés* permettaient d'amener ces deux grands intérêts contradictoires à établir une juste balance entre leurs prétentions diverses. C'était, en

outre, le seul moyen de faire entrer dans la chambre des jeunes gens de talent. L'indépendance de caractère et le génie ne voudront jamais, disait le représentant de l'université d'Oxford, acquérir les talents nécessaires pour plaire à des multitudes d'électeurs. A ces déclamations, voici ce que répondait la *Revue d'Edimbourg* : « Avec les propriétaires de *bourgs*, leurs délégués, leurs acheteurs, leurs locataires, leurs fermiers, il est inutile de raisonner. Il ne serait pas plus absurde d'essayer de convertir le pape du catholicisme au protestantisme. En ennuyant leur prochain des mérites de ces *bourgs*, en lui démontrant que ces *bourgs* sont ce qu'il y a de mieux dans la constitution anglaise, ces gens-là font leur affaire. L'abandon d'un privilége politique ou social, qui se traduit par de belles sommes d'argent comptant, ne se fait tout seul que dans les romans. Il ne faut pas s'y attendre dans la vie réelle. »

En se voyant ainsi traités, les propriétaires de *bourgs pourris* crièrent au vol et à la spoliation. Théologiens, juristes, philosophes, vinrent à leur secours. Pour être très-peu fondé, ce cri *au vol* était néanmoins assez sincère. Comment des hommes habitués, comme l'étaient environ cent cinquante pairs, à se faire de beaux revenus avec leurs *bourgs*, à en tirer de très-grands avantages pour eux et leurs familles, pouvaient-ils se faire à l'idée d'être privés de la source de ces avantages? Ceux qui avaient acheté ces *bourgs* à beaux deniers comptants se croyaient encore bien plus volés. Ceux qui voyaient le mieux la question invitaient le gouvernement et la nation à tenir au moins compte des droits acquis. De savantes dissertations durent être écrites pour répondre à ces sophismes. On eut besoin de démontrer que le droit de représentation n'est pas du tout de la même nature que le *droit de propriété*; que ce dernier droit est un droit civil, tandis que l'autre est essentiellement politique. A ceux qui invoquaient la prescription on répondit que la prescription pouvait bien, au bout d'un certain temps, légitimer le maintien d'une propriété entre les mains du possesseur, mais que la prescription ne pouvait pas transformer en propriété une chose qui ne l'était pas, si longue qu'ait pu être la possession illégitime de cette chose, et qu'il était absurde de prétendre que le droit de nommer des députés pût être une propriété. A l'accusation de vol on répondait dans la Chambre haute par l'exemple de ce qui s'était passé lors de la réunion de l'Ecosse et de l'Irlande. Lors de ces deux réunions, le droit de représentation dont avaient joui les deux pays avait dû être réduit, et, dans chacune de ces deux circonstances, personne ne s'était avisé de crier au vol.

Le *reform bill* a remédié à quelques-uns des abus les plus criants des *bourgs pourris;* mais, dans cette voie, beaucoup reste encore à faire. Déjà, en 1854, lord John Russell, dans un projet de réforme qui ne devait pas aboutir, proposait de retirer le droit de suffrage à dix-neuf localités qui ont à la fois moins de cinq mille habitants et de trois cents électeurs. On était alors au commencement de la guerre d'Orient, le pays était devenu fort indifférent aux questions de réforme; aussi le projet qui aurait fait disparaître un autre nombre assez respectable de *bourgs pourris* fut-il retiré. Le projet de réforme présenté en 1859 par M. Disraéli laissait bien à entendre également qu'il y avait quelque chose à faire avec ces petits *bourgs ;* cependant il n'osa y porter qu'une main timide. Son projet, qui devait avorter comme celui qui avait été présenté en 1854 par lord John Russell, enlevait à un certain nombre de *bourgs* en décroissance un député sur deux; mais, posant en principe que le droit d'élection, partout où il existait, était la consécration d'une influence quelconque, et qu'on ne pourrait substituer à ce qui existe une règle uniforme sans s'exposer à exclure du parlement quelque intérêt ayant droit d'y être représenté, M. Disraéli en concluait qu'aucun collége (*constituency*), si petit qu'il fût, ne devait perdre le droit de représentation que lui avait laissé le bill de 1832. Ce qui, jusqu'à présent, a sauvé ces *bourgs* et le reste du système électoral amendé en 1832, c'est qu'il n'y a pas d'exemple que, depuis cette époque, la Chambre des communes ait, dans sa politique et sa marche, affecté de se mettre au-dessus de l'opinion publique. On ne saurait non plus citer une période où la législature ait plus longuement et plus utilement employé son temps.

Bourg (LE), poëme de Crabbe. C'est le meilleur ouvrage du poëte anglais : tout y est animé, vivant et naturel; on croit respirer l'air salin de ces commerçantes bourgades du littoral de la Grande-Bretagne. Le bruit des manufactures, la saleté des rues populeuses, l'odeur du goudron et du galipot qui servent au marin et au pêcheur à réparer leurs barques, la physionomie naïve et le langage pittoresque des habitants; rien ne manque à ce tableau d'une réalité saisissante, digne de l'analyste qui l'a composé. A côté de ces qualités réalistes, on ne doit pas moins admirer dans Crabbe le côté compatissant, humanitaire de son talent; sa prédilection pour les malheureux, pour ceux qui souffrent, et l'émotion vraie qu'il fait partager à son lecteur. Le style de Crabbe, simple, vigoureux et concis jusqu'à la limite de la sécheresse, est en même temps d'une grande force et d'une grande précision; peu de développements, point de banalités ni de longueurs, mais une justesse, une propriété admirables d'expression. Ces qualités distinguent les poëmes de Crabbe et principalement le *Bourg*, ce qui explique l'influence qu'il a exercée sur la poésie de l'Angleterre.

BOURG (le), petit pays de France, dans l'ancienne province de l'Anjou, autour de Saint-Cyr-en-Bourg, dans le canton de Montreuil-Belay, départ. de Maine-et-Loire.

BOURG-ARGENTAL, ville de France (Loire), ch.-l. de cant., arrond., et à 28 kilom. S.-E. de Saint-Etienne; pop. aggl. 2,565 hab. — pop. tot. 3,535 hab. Cette petite ville, située sur la Déôme, au pied de trois hautes montagnes, possède une belle église du IXe siècle, classée parmi les monuments historiques; le portail est une des productions les plus rares et les plus curieuses de l'architecture romane. Fabriques de peluches, de velours, moulinage de la soie, blanchisserie; commerce de vins du Rhône, flottage de bois.

BOURG-DE-PÉAGE, ville de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. N.-E. de Valence, sur la rive gauche de l'Isère, en face de Romans, avec lequel il communique par un pont de pierre; pop. aggl. 3,665 hab. — pop. tot. 4,264 hab. Culture du mûrier, filature de soie, tannerie, corderie, teinturerie, commerce de bois et d'huile de noix. Un droit de péage, établi dès le XIIe siècle sur le pont qui traverse l'Isère, a été l'origine du bourg et du nom qu'il porte.

BOURG-DE-THIZY, bourg et comm. de France (Rhône), cant. de Thizy, arrond. et à 40 kilom. O. de Villefranche; pop. aggl. 623 hab.—pop. tot. 2,092 hab. Eglise du XIe siècle.

BOURG-DE-VISA, bourg de France (Tarn-et-Garonne), ch.-l. de cant, arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Moissac; pop. aggl. 411 hab. — pop. tot. 937 hab.

BOURG-DIEU. V. DÉOLS.

BOURG-D'OISANS, bourg de France (Isère), ch.-l. de cant., arrond. et à 49 kilom. S.-E. de Grenoble; pop. aggl. 1,402 hab. — pop. tot. 2,796 hab. Fabriques de toiles de coton; mines de baryte et d'argent. Près de ce bourg, situé à l'entrée de la pittoresque vallée de la Romanche, on voit les restes de la digue de l'ancien lac Saint-Laurent, formé en 1181 par la crue subite de deux torrents dont les eaux entraînèrent au fond de la vallée une immense quantité de rochers qui la barrèrent entièrement; quelques années plus tard, les eaux, accumulées par les pluies, opérèrent la destruction de la digue, dont on aperçoit encore les derniers vestiges.

BOURG-EN-BRESSE, ville de France (Ain), ch.-l. de départ., d'arrond. et de cant., sur la rive gauche de la Reyssouse, à 422 kilom. S.-E. de Paris et 44 kilom. N.-E. de Lyon; pop. aggl. 9,467 hab. — pop. tot. 14,052 hab. L'arrondissement renferme 10 cantons, 121 communes, 123,721 hab. Tribunal de 1re instance, grand séminaire, lycée impérial, école normale, école de sourds-muets, bibliothèque; place de guerre, chef-lieu de la 4e subdivision de la 8e division militaire. Poteries, faïence, bijoux, coutils; commerce de céréales, vins, chevaux, bestiaux et volailles très-renommées. Bourg est une des plus anciennes villes de France; c'est le *Burgus Segusianorum* des Romains. Après l'invasion des Barbares, elle fit successivement partie du royaume des Burgondes, de celui des Francs sous les deux derniers rois de la première race, et du royaume d'Arles, à la suite du partage de l'empire de Charlemagne. Les ducs de Savoie la possédèrent du XIe au XVIe siècle, et l'un d'eux lui donna, en 1184, une charte communale qui fut confirmée par François Ier, lorsque ce prince conquit la ville sur le duc de Savoie. Par le traité de Cambrai, Bourg et la Bresse revinrent à la maison de Savoie; mais le traité de Lyon (1601) les rendit à la France. Louis XIII fit démanteler cette place en 1611. Sous la première Restauration, Bourg opposa une vive résistance aux armées étrangères, qui finirent par s'en emparer et la livrèrent au pillage. Cette ville a donné naissance à plusieurs hommes illustres : Vaugelas, Lalande, Michaud, historien des croisades, etc. Bourg, bien bâtie, avec des rues bien percées où l'air et l'eau circulent en abondance, possède d'élégantes promenades et plusieurs monuments remarquables.

BOURG-LASTIC, bourg de France (Puy-de-Dôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 60 kilom. S.-O. de Clermont-Ferrand; pop. aggl. 66 hab. — pop. tot. 2,579 hab. Mines de fer et de houille; carderies de laine, tuileries, moulins.

BOURG-LÈS-VALENCE, bourg de France (Drôme), cant., arrond. et à un demi-kilom. N. de Valence, sur la rive gauche du Rhône; pop. aggl. 2,052 hab. — pop. tot. 3,276 hab. Verrerie, fabriques d'indiennes, impressions de toiles et de foulards, fonderie, taillanderie, charronnage; commerce de planches, tuiles, plâtre et fers. Eglise romano-byzantine, qu'on fait remonter à Charlemagne; château du Valentin.

BOURG-SAINT-ANDÉOL, ville de France (Ardèche), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. S.-E. de Privas, sur la rive droite du Rhône; pop. aggl. 4,046 hab.—pop. tot. 4,637 hab. Filatures de soie, tanneries, vins. Un beau pont suspendu, un quai planté de beaux platanes, quelques rues étroites et tortueuses au milieu desquelles on voit quelques maisons de la Renaissance et une belle église romane avec tombeaux romains, sont toutes les curiosités que présente cette ville, qui doit son nom à saint Andéol, chrétien venu de l'Asie Mineure vers le IIe siècle, et martyrisé dans les environs. Près de Bourg-Saint-Andéol est la célèbre *fontaine de Tournes*, dont les eaux sourdent au pied d'un rocher, où l'on remarque les restes d'un monument élevé au dieu Mithra; ils consistent en un fragment de grossières sculptures taillées dans la roche vive et à demi rongées par le temps. Aux environs, vestiges de villas romaines.

BOURG-SAINT-MAURICE, bourg de France (Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. de Moutiers, près du confluent de l'Isère et de la Versoye; pop. aggl. 656 hab.—pop. tot. 2,597 hab. Mines de sel gemme situées dans la montagne d'Arbonne, et exploitées depuis le XIVe siècle; fabriques de chaux et de gypse; commerce de bétail.

BOURG-SOUS-NAPOLÉON, bourg et commune de France (Vendée), cant., arrond. et à 3 kilom. de Napoléon-Vendée; pop. aggl. 125 hab.—pop tot. 2,264 hab.

BOURG-SUR-GIRONDE ou **BOURG-SUR-MER**, ville de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. S.-E. de Blaye; pop. aggl. 1,770 hab. — pop. tot. 2,781 hab. Port sur la Dordogne, près de son confluent avec la Garonne. Commerce de toiles, quincaillerie, foins dits au sel. On remarque dans cette ville des restes d'anciennes fortifications et de murailles romaines, des sépultures antiques et une vieille maison de plaisance des archevêques de Bordeaux.

BOURG (Anne DU), conseiller-clerc au parlement de Paris. V. DUBOURG.

BOURG-LAPRADE, homme politique français, mort en 1816, était trésorier de France avant la Révolution. En 1797, il entra au conseil des Cinq-Cents, et plus tard au Corps législatif. Il présidait cette dernière assemblée lors de l'attentat du 3 nivôse contre le premier consul.

BOURG-SAINT-EDME. V. SAINT-EDME.

BOURGACHARD, bourg de France (Eure), arrond. et à 25 kilom. E. de Pont-Audemer; 1,320 hab. Education de mérinos et de chevaux de race anglaise; commerce de bestiaux. Eglise du XVe siècle, dont le chœur et le transsept sont encore garnis de magnifiques vitraux de la même époque; stalles admirablement sculptées.

BOURGACHARD (bour-gha-char). Hist. eccl. Se disait de certains chanoines réguliers dont la règle avait pris naissance au XVIIe siècle, dans le bourg qui porte ce nom.

BOURGADE s. f. (bour-ga-de — rad. *bourg*). Village ou petit bourg dont les habitants sont disséminés sur un assez grand espace : *Les Romains étaient passionnés pour leur patrie, pendant que ce n'était qu'une* BOURGADE. (Vauven.) *Les marâtres font déserter les villes et les* BOURGADES. (La Bruy.) *Si vous avez une* BOURGADE *à gouverner, il faut qu'elle ait une religion.* (Volt.)

> Dans la solitaire *bourgade*,
> Rêvant à ses maux tristement,
> Languissait un pauvre malade.
> MILLEVOYE.

BOURGADE (François), missionnaire et philologue français, né à Ganjou (Gers) en 1806. A peine fut-il ordonné prêtre qu'il demanda à exercer son ministère en Afrique, au milieu des infidèles; mais il ne put mettre ses desseins à exécution qu'en 1838. Après être resté quelque temps attaché aux hôpitaux de Danaouda et de Bouffarick, il alla fonder un hôpital et des écoles dans la régence de Tunis. Il revint ensuite à Paris, pour publier : *Soirées de Carthage*, dialogue entre un prêtre catholique, un muphti et un cadi (1847); la *Clef du Coran* et le *Passage du Coran à l'Evangile* (1855); la *Toison d'or de la langue phénicienne*, et *Lettre à M. Renan*, réfutation de sa *Vie de Jésus*.

BOURGAGE s. m. (bour-ga-je — rad. *bourg*). Anc. cout. Héritage roturier qui, situé dans une ville ou un bourg fermé, n'était soumis à aucune espèce de redevance censuelle ni féodale. ‖ *Franc bourgage*, Franche bourgeoisie.

— En Angleterre, Manière dont les villes, bourgs et autres communautés tiennent leurs terres, moyennant une rente ou redevance annuelle.

— **Encycl.** Une terre en *bourgage* ou *franc bourgage* était affranchie des droits seigneuriaux pécuniaires, tels que le relief, le treizième, et autres droits et devoirs; mais par la roture, elle était soumise à la suprématie féodale et sujette à la banalité, aux plaids et gages pleiges, à la commise, à la confiscation, à la déshérence, à la bâtardise, etc. Enfin, quand ces sortes de biens passaient dans les mains de gens de mainmorte, ils devaient une indemnité. La franchise accordée à un *bourgage* avait pour objet d'attirer des habitants dans les villes et les bourgs. C'est surtout en Normandie que cette coutume était en usage.

BOURGANEUF, ville de France (Creuse), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 32 kilom. S.-O. de Guéret, près de la rive gauche du Thaurion; pop. aggl. 2,530 hab. — pop. tot. 3,222 hab. L'arrondissement renferme 4 cantons, 41 communes et 40,022 hab. Tribunal de 1re instance, chambre d'agriculture; mines de houille; carrières de pierre de taille; fabrique de papier, manufacture de porcelaine, brasseries, confiseries. Château célèbre pour avoir servi de retraite au prince Zizim, auquel Pierre d'Aubusson, grand maître de l'île de Rhodes, accorda un généreux asile, jusqu'au jour où le malheureux frère de Bajazet II, réclamé par le pape, fut conduit à Rome et empoisonné par l'ordre d'Alexandre VI; la principale tour de ce château est connue sous le nom de *Tour de Zizim ;* on en attribue la construction au comte de Luré.

BOURGAZ ou **BOURGHAS**, ville maritime de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, pachalik et à 110 kilom. N.-E. d'Andrinople, au fond du golfe de même nom, sur la mer Noire; 15,000 hab. Exploitation d'argile fine employée à la fabrication de pipes et de poteries renommées. Le port de Bourgaz, défendu par une forteresse, a acquis une grande importance, surtout depuis 1848, par la communication que les bateaux à vapeur du Lloyd autrichien ont établie entre cette ville et Constantinople. Le commerce d'exportation consiste en blé, orge, maïs, laine, suif et eau de roses. Quant au commerce d'importation, il est presque nul. Aux environs, sources d'eaux sulfureuses appelées *Litzia*, très-efficaces contre les fièvres intermittentes.

BOURGAZ (golfe de), baie de la Turquie d'Europe, sur la côte occidentale de la mer Noire, à 110 kilom. N.-E. d'Andrinople. Il est assez profond pour recevoir de grands bâtiments et présente plusieurs bons mouillages.

BOURGE (Mme Juliette-Hélène-Charlotte DE), née DESTAILLEURS, miniaturiste, élève de Saint et de Hersent, née à Paris vers 1820, a obtenu une médaille de 3e classe en 1839 et une médaille de 2e classe en 1843. Parmi les nombreux portraits de personnages marquants qu'elle a exposés, nous citerons ceux de Mgr Parisis, évêque de Langres (1850), de Mgr Pie, évêque de Poitiers (1850), de Mgr Dupuch, ancien évêque d'Alger (1853), de Mgr Dupanloup (1861), du père de Ravignan (1861), de Mgr Mermillod, évêque de Genève (1866). Elle a exécuté aussi plusieurs figures d'étude et quelques sujets religieux.

BOURGEAT (Louis-Alexandre-Marguerite), littérateur français, né à Grenoble en 1787, mort en 1814. Il suivit quelque temps la profession d'avocat; mais, forcé par sa santé de renoncer au barreau, il s'adonna à l'étude des lettres et des sciences, accompagna le naturaliste Millin dans ses excursions aux environs de Grenoble, et se rendit à Paris en 1812. Il publia un grand nombre d'articles biographiques et critiques dans la *Biographie universelle*, le *Mercure de France*, le *Magasin encyclopédique*, remporta en 1813 le prix proposé par la Société des sciences de Grenoble pour la meilleure *Histoire des Allobroges et des Voconces*, prouvée par les monuments et les auteurs. Il avait commencé la traduction de l'*Essai historique sur les scaldes ou anciens poëtes scandinaves* de Graber de Hemso, lorsqu'il mourut à peine âgé de vingt-sept ans.

BOURGELAS s. m. (bour-je-la). Vitic. Variété de raisin à grain blanc et ovale.

BOURGELAT (Claude), véritable fondateur des écoles vétérinaires en France et créateur de l'hippiatrique ou médecine des animaux domestiques, né à Lyon le 27 mars 1712, mort à Paris le 3 janvier 1779. Il était issu d'une famille honorable, et plusieurs de ses ancêtres avaient rempli des fonctions municipales et judiciaires. Après avoir fait d'excellentes études chez les jésuites, il étudia le droit, fut reçu avocat à l'université de Toulouse, suivit le barreau du parlement de Grenoble, et s'y fit remarquer. Ayant gagné une cause injuste, il rougit de son triomphe, et, quittant pour toujours la profession d'avocat, il entra dans les mousquetaires. Son goût pour les chevaux, qui s'était déclaré dès sa première jeunesse, se réveilla avec force. Après avoir pris les leçons des meilleurs maîtres d'équitation de Paris, il sollicita et obtint la place de chef de l'académie du roi à Lyon. Bientôt cette école devint célèbre; la jeune noblesse affluait de toutes les provinces de la France pour recevoir les enseignements de Bourgelat. Depuis Solleysel, jamais aucun maître d'équitation n'avait joui en France d'une considération aussi grande. Les étrangers, et surtout les Anglais, le proclamèrent le premier écuyer de l'Europe. Bourgelat se lia d'amitié avec l'illustre Poutaut, et un autre chirurgien d'un grand mérite, le docteur Charmeton. Secondé par ces deux savants, il se livra pendant plusieurs années à la dissection du cheval et des autres animaux domestiques. Il lut tout ce qu'on avait écrit avant lui sur la maréchalerie; il consulta ceux qui exerçaient cet art avec quelque réputation; il reconnut que les livres ne contenaient presque que des erreurs, et que les hommes de l'art agissaient sans aucune méthode. Il conçut alors le projet de créer un art digne de ce nom. Auparavant, il voulut connaître les principes de la médecine appliquée à l'homme, afin de créer, en les modifiant, la médecine des animaux. Bourgelat, déjà avancé en âge, commença l'étude d'une science si longue et si difficile, et devint habile médecin. Ce fut à la même époque qu'il connut Bertin, alors intendant de la généralité de Lyon. Ce dernier apprécia son mérite et lui voua une amitié qui ne s'est jamais démentie. Nommé lieutenant général de po-

lice de Paris, puis contrôleur général des finances, Bertin s'empressa de remplir le vœu que lui avait souvent exprimé Bourgelat, d'instituer des écoles vétérinaires.

La première école vétérinaire s'ouvrit le 1er janvier 1762, dans un des faubourgs de Lyon; elle fut placée dans un local fort exigu, dont le gouvernement ne fit pas même l'acquisition. Aucun traitement, aucune rétribution ne fut allouée à Bourgelat, dont la fortune était très-médiocre; malgré cela, il se livra à une entreprise qui exigeait de longs et pénibles travaux, et ne considéra que le bonheur d'être utile. Bientôt les succès éclatants de cette école firent connaître non-seulement dans toute la France, mais encore dans les pays étrangers, l'institution naissante. Le Danemark, la Suède, la Prusse, la Sardaigne, la Suisse, envoyèrent des élèves à l'école de Lyon. C'est alors que le gouvernement français accorda à Bourgelat le brevet de directeur et d'inspecteur général de l'école vétérinaire de Lyon et des écoles à établir dans le royaume, et qu'il fonda en 1765 l'école d'Alfort. Bourgelat y arriva avec quelques-uns de ses élèves les plus instruits, choisis pour le seconder dans son enseignement; il y resta jusqu'à sa mort. Quelques années après la fondation de ces établissements, Bertin fit nommer Bourgelat commissaire général des haras du royaume. Cette place convenait à tous égards au créateur des écoles vétérinaires; il résulta un très-grand bien de la réunion dans la même main de deux branches qui se lient intimement. Les émoluments attachés à ces fonctions suppléèrent à la modicité du traitement de directeur des écoles vétérinaires; traitement qui ne fut payé que longtemps après leur fondation.

Le créateur des écoles vétérinaires ne fut pas seulement un savant hors ligne, il fut aussi un écrivain distingué. Sabatier de Castres, dans ses *Trois siècles*, s'exprime ainsi en parlant de Bourgelat : « On peut juger par la manière dont il a écrit sur l'art vétérinaire, qu'il aurait pu se faire, aussi bien et mieux que tant d'autres, un nom distingué dans la littérature. Il n'en est que plus estimable d'avoir préféré l'utilité générale à de vains agréments, qui sont souvent plus qu'indifférents au public. Que de services n'a-t-il pas déjà rendus en formant des élèves dont les nations voisines ont réclamé plusieurs fois le concours et célébré les succès?... » Bourgelat publia, en effet, de nombreux écrits. Le premier parut en 1747, sous le titre de *Nouveau Newcastle* ou *Traité de cavalerie;* en 1750, il donna ses *Eléments d'hippiatrique* ou *Nouveaux principes sur la connaissance et sur la médecine des chevaux*. Ces ouvrages donnèrent à Bourgelat une grande célébrité. L'Académie des sciences de Paris l'admit au nombre de ses membres; Frédéric II l'agrégea à son Académie de Berlin. A cette même époque, les auteurs de l'*Encyclopédie* confièrent à Bourgelat la rédaction des articles concernant le manége et la maréchalerie; ce fut en écrivant ces articles qu'il créa la science dont on ne lui demandait que l'exposé. Les vérités qu'il consigna dans ce recueil lui appartiennent tout entières, et, avant comme après lui, on n'a rien produit de mieux pensé sur la pathologie vétérinaire. Il approfondit l'anatomie, la physiologie, la pathologie; il a observé une multitude de maladies sur le cheval; mais il ne crut pas avoir recueilli un assez grand nombre d'observations pour donner un traité de pathologie vétérinaire. Bourgelat a été accusé d'avoir voulu imposer trop despotiquement ses opinions à ses disciples; cela n'est pas strictement vrai : il leur conseille, dans une de ses instructions, « de ne jamais déférer aveuglément à aucune autorité, de ne se rendre l'esclave d'aucun sentiment, de se dépouiller de tout préjugé, de n'admettre que ce qui a été constamment et fidèlement vu, et de se défier de tout ce qui a été dit sans être démontré, de ne donner son assentiment qu'à la vérité des faits et aux conséquences qui en découlent naturellement, en dédaignant toute espèce de systèmes, monuments de l'orgueil comme de la faiblesse de l'esprit humain, qui peuvent en imposer et séduire quelques moments, et que la saine raison, tôt ou tard, détruit et renverse. »

Bourgelat correspondit avec les hommes les plus illustres de son époque, notamment avec Voltaire, le grand naturaliste Bonnet, Buffon, d'Alembert, lord Pembroke, et avec Haller, auquel il écrivit, en 1776, une lettre qui fut insérée dans les journaux du temps. Enfin, Frédéric le Grand, qui sentait bien la connexité de l'art vétérinaire avec l'art militaire, consulta Bourgelat, par lettre, pour savoir si, dans une affaire de cavalerie, la charge au trot était préférable à la charge au galop. Bourgelat opina pour le trot. Malgré toutes ses relations, malgré tous ses travaux et tous les services qu'il avait rendus, Bourgelat fut accusé d'orgueil et d'avarice; la meilleure défense à opposer à tous ceux qui ont ajouté foi à ces imputations, c'est que Bourgelat, qui n'eut jamais de goûts ruineux, mourut si pauvre que sa famille ne put subsister après sa mort que par les bienfaits du gouvernement. Ce fut, en effet, dans une séance publique de l'école d'Alfort que le ministre Bertin remit à la veuve et à la fille de son ami les brevets de pension accordés par le roi. — Outre les ouvrages cités plus haut, on a de Bourgelat : *Eléments de l'art vétérinaire*, qui comprennent cinq traités: *Matière médicale raisonnée* (Lyon, 1765); *Anatomie comparée* ou *Précis anatomique du corps du cheval comparé avec celui du bœuf et du mouton* (1766-1769); *Traité de la conformation extérieure du cheval, de sa beauté et de ses défauts* (1776); *Essai théorique et pratique sur la ferrure* (1771); *Essai sur les appareils et sur les bandages* (1779).— Arrêtons-nous un instant sur le principal ouvrage de Bourgelat, son *Anatomie comparée du cheval, du bœuf et du mouton*. C'est à cet ouvrage que Bourgelat doit l'honneur d'être considéré comme le créateur de l'anatomie des animaux; c'est à lui seul que nous devons les premières notions claires, exactes et précises sur l'anatomie du cheval comparée à celle du bœuf et du mouton. Il a découvert, il a décrit toutes les parties du corps du cheval; il a comparé ces parties avec celles du corps du bœuf et du mouton. Vingt ans de veilles laborieuses et de savantes observations lui ont à peine suffi pour élever ce grand monument. « Nous ouvrons simplement la voie, dit Bourgelat, en présentant son œuvre; d'autres que nous reculeront les bornes auxquelles nous nous serons arrêtés. » Depuis Bourgelat, on a poursuivi un peu plus loin les ramifications nerveuses et musculaires; on a trouvé quelques petits muscles; et peut-être les a-t-on créés avec le scalpel. La seule lacune que présente cet ouvrage ne pouvait être remplie que par les travaux de plusieurs hommes de génie. Bourgelat ne pouvait pas deviner le système absorbant; il crut trouver dans ses dissections la confirmation de la doctrine de Boerhaave sur les vaisseaux lymphatiques. Il ne parle point du principe vital ni des systèmes vivants; il décrit simplement le mécanisme des organes; il cherche à démêler les intentions de la nature lorsqu'elle a déterminé la structure des instruments de la vie. Lorsque cet ouvrage parut, Vicq-d'Azyr déclara, au milieu de la Société royale de médecine de Paris, et il répéta ensuite souvent, que ce livre était le mieux fait et le plus exact de tous ceux du même genre qu'il connaissait. Ce traité a eu trois éditions françaises, et il a été traduit dans toutes les langues de l'Europe. Il remplit parfaitement le but que s'était proposé son auteur. « Nous avons envisagé, dit Bourgelat, l'anatomie comparée sous une multitude de faces, pour la mettre à la portée de nos élèves. Ce n'est pas sans beaucoup d'efforts que nous avons pu parvenir à la leur présenter d'une manière si intelligible et si claire que nos seules descriptions guident leurs scalpels, et qu'entraînés par l'attrait de découvrir et de reconnaître eux-mêmes dans la nature les parties exposées dans l'ouvrage que nous leur présentons, ils s'adonnent avec une espèce d'enthousiasme à une étude que nous regardons comme le vestibule de la science. »

A la suite des *Eléments d'anatomie* se trouvent placés deux mémoires d'un très-grand intérêt. Le premier a pour titre : *Recherches sur les causes de l'impossibilité dans laquelle les chevaux sont de vomir*. Bourgelat y démontre que la cause de ce phénomène résulte de la structure même de l'organe, et non de sa position et de la faiblesse du diaphragme, comme on l'avait pensé avant lui.

Le second mémoire est intitulé : *Recherches sur le mécanisme de la rumination*. Il est divisé en deux parties. La première renferme la description exacte, claire et méthodique des estomacs du bœuf. Dans la seconde partie, l'auteur examine le phénomène de la rumination. Il prouve que cet acte est spontané, contre l'idée de Daubenton, qui le croyait volontaire.

Nous pourrions nous en tenir là pour la biographie de ce savant estimable; mais Bourgelat a été trop sacrifié dans la plupart des dictionnaires biographiques, pour que nous ne sortions pas de nos limites en sa faveur. Il le mérite à d'autres titres que certains chansonniers et certains comédiens de dixième ordre auxquels on accorde plus de place qu'à ce savant créateur. Le Dictionnaire Bouillet lui fait l'aumône de sept lignes, et les autres biographes ne vont guère plus loin. Il s'agit donc ici d'une réhabilitation complète, et c'est une concession que nous nous plaisons à faire aux nombreux artistes vétérinaires qui soutiennent de leur concours la lourde entreprise du *Grand Dictionnaire*. Bourgelat, nous l'avons déjà dit, eut l'honneur de correspondre avec le patriarche de Ferney; voici deux lettres qu'il reçut de l'immortel écrivain, et que nous n'hésitons pas à citer en entier.

Ferney, le 26 octobre 1771.

« En lisant, Monsieur, la savante dissertation que vous avez eu la bonté de m'envoyer sur la vessie de mon bœuf, vous m'avez fait souvenir du bœuf du quatrième livre des *Géorgiques*, dont les entrailles pourries produisaient un essaim d'abeilles. Les perles jaunes que j'avais trouvées dans cette vessie me surprenaient surtout par leur énorme quantité, car je n'en avais pas envoyé à Lyon la dixième partie. Cela m'a valu de votre part des instructions dont un agriculteur comme moi vous doit les plus sincères remercîments: voilà le miel que vous avez fait naître.

» Je suis toujours effrayé et affligé de voir les vessies des hommes et des animaux devenir des carrières, et causer les plus horribles tourments; et je me dis toujours : Si la nature a eu assez d'esprit pour former une vessie et tous ses accompagnements, pourquoi n'a-t-elle pas eu assez d'esprit pour la préserver de la pierre? On est obligé de me répondre que cela n'était pas en son pouvoir; et c'est précisément ce qui m'afflige.

» J'admire surtout votre modestie éclairée, qui ne veut pas encore décider sur la cause et la formation de ces calculs. Plus vous savez, et moins vous assurez. Vous ne ressemblez pas à ces physiciens qui se mettent toujours sans façon à la place de Dieu, et qui créent un monde avec la parole. Rien n'est plus aisé que de former des montagnes avec des courants d'eau, des pierres calcaires avec des coquilles, et des moissons avec des vitrifications; mais le vrai secret de la nature est un jeu plus difficile à rencontrer.

» Vous avez ouvert, Monsieur, une nouvelle carrière, par la voie de l'expérience; vous avez rendu de vrais services à la société : voilà la bonne physique. Je ne vois plus que par les yeux d'autrui, ayant presque entièrement perdu la vue à mon âge de soixante-dix-huit ans; et je ne puis trop vous remercier de m'avoir fait voir par vos yeux.

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

Ferney, 18 mars 1775.

« Mes maladies continuelles, Monsieur, m'ont empêché de vous remercier plus tôt du mémoire utile et digne de vous que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Il y a quatre-vingt-un ans que je souffre et que je vois tout souffrir et mourir autour de moi. Tout faible que je suis, l'agriculture est toujours mon occupation. J'étais étonné qu'avant vous les bêtes à cornes ne fussent que du ressort des bouchers, et que les chevaux n'eussent pour leurs Hippocrates que des maréchaux ferrants. Les vrais secours manquent dans les pays les plus policés. Vous avez seul mis fin à cet opprobre si pernicieux.

» Les animaux, nos confrères, méritaient un peu plus de soin, surtout depuis que le Seigneur fit un pacte avec eux, immédiatement après le déluge. Nous les traitons, malgré ce pacte, avec presque autant d'inhumanité que les Russes, les Polonais et les moines de Franche-Comté traitent leurs paysans, et que les commis de ferme traitent ceux qui vont acheter une poignée de sel ailleurs que chez eux.

» Je voudrais qu'on cherchât des préservatifs contre les maladies contagieuses de nos bestiaux, dans le temps qu'ils sont en bonne santé, afin de les essayer quand ils sont malades. On pourrait alors, sur une centaine de bœufs attaqués, éprouver une douzaine de remèdes différents, et on pourrait raisonnablement espérer que de ces remèdes il y en aurait quelques-uns qui réussiraient.

» Il y a, dans le moment présent, une maladie contagieuse en Savoie, à une lieue de chez moi. Mon préservatif est de n'avoir aucune communication avec les pestiférés, de tenir mes bœufs dans la plus grande propreté, dans de vastes écuries bien aérées, et de leur donner des nourritures saines.

» La dureté du climat que j'habite, entre quarante lieues de montagnes glacées d'un côté et le mont Jura de l'autre, m'a obligé de prendre pour moi-même des précautions qu'on n'a point en Sibérie. Je me prive de la communication avec l'air extérieur pendant six mois de l'année. Je brûle des parfums dans ma maison et dans mes écuries; je me fais un climat particulier, et c'est par là que je suis parvenu à une assez grande vieillesse, malgré le tempérament le plus faible et les assauts réitérés de la nature.

» Le grand malheur des paysans est d'être imbéciles, et un autre malheur est d'être trop négligés : on ne songe à eux que quand la peste les dévaste, eux et leurs troupeaux; mais pourvu qu'il y ait de jolies filles d'opéra à Paris, tout va bien. Je vous serai très-obligé, Monsieur, de vouloir bien me continuer vos bontés, quand vous communiquerez au public des connaissances dont il pourra profiter. »

BOURGÈNE. V. BOURDAINE.

BOURGEOIS, OISE s. (bour-joi, oi-ze — M. de Brequigny, dans sa préface du douzième volume des *Ordonnances des rois de France*, assigne l'origine suivante au mot *bourgeois*. Au xe siècle, on appelait *bourgs* les simples villages qui n'étaient point fermés de murs. Les troubles qui agitèrent cette époque ayant obligé de clore de murailles ces habitations, elles continuèrent de porter le nom de bourg. Enfin, insensiblement, ce nom ne fut donné qu'aux lieux fermés de murs, et s'éloigna ainsi de sa signification primitive. Il en fut de même du mot *bourgeois*, qui servit d'abord à désigner les habitants des bourgs ou villages, qu'ils fussent ouverts ou fermés. Lorsque les bourgs fermés s'élevèrent au rang des villes, les habitants conservèrent le nom de *bourgeois*. Enfin, lorsque ces lieux obtinrent des priviléges pour leurs habitants réunis en corps, le nom de *bourgeois* devint propre aux individus de ce corps, à l'exclusion non-seulement des habitants des lieux non privilégiés, mais même de ceux des habitants du lieu privilégié, qui n'avaient pas été associés au corps auquel le privilége avait été accordé. Par là on restreignit l'acception première du mot *bourgeois*: il n'avait exprimé originairement qu'une idée de position, on y joignit une idée de privilége. V. BOURGEOISIE). Personne qui habite une ville et jouit de certains droits particuliers analogues aux droits de cité : *Les* BOURGEOIS *de Cracovie furent assez hardis pour fermer leurs portes au vainqueur.* (Volt.)

— Par ext. Individu de la classe moyenne, c'est-à-dire intermédiaire entre la classe ouvrière et la classe noble. Ce mot se prend souvent en bonne ou mauvaise part, selon que l'on compare le bourgeois à la classe inférieure ou à la classe supérieure : *Si le financier manque son coup, les courtisans disent de lui : « C'est un* BOURGEOIS, *un homme de rien, un maladroit; » s'il réussit, ils lui demandent sa fille.* (La Bruy.) *Il n'y a rien de si borné et de si vain que la plupart des* BOURGEOIS. (B. de St-P.) *Les* BOURGEOIS *font de leurs filles un fumier pour les terres des gens de qualité.* (Chamfort.) *Louis XI faisait asseoir près de lui des* BOURGEOIS *et des gens de moindre condition.* (De Barante.) *Il est temps de nous retirer, pour faire les* BOURGEOIS, *pour acheter une maison à Paris et à la campagne.* (Scribe.) *Il y avait pourtant dans ses traits et dans son air quelque chose de fier et de distingué qui ne sentait point le petit* BOURGEOIS *endimanché.* (G. Sand.) *Comment puis-je apprendre aux* BOURGEOIS *que le sang de mes veines ne ressemble point au leur?* (Balz.) *Le* BOURGEOIS *a toujours été et sera toujours, dans sa première origine, un artisan qui a prospéré.* (Lamenn.) *Il y a un abîme entre le* BOURGEOIS, *d'une part, le paysan et l'ouvrier, de l'autre.* (Mich. Chev.) *C'est une littérature éclatante qui a mis les* BOURGEOIS *au niveau des grands de la terre.* (Ch. de Rémusat.) *Il y a en France des* BOURGEOIS *bien appris qui votent l'impôt, en faisant semblant de parlementer.* (Proudh.) *Le vrai* BOURGEOIS *est, par caractère, possesseur paisible et paresseux de ce qu'il a.* (Joubert.) *Les* BOURGEOISES *sucrées croient avoir un air digne; elles ont un air officiel, voilà tout.* (Mme E. de Gir.)

Tout *bourgeois* veut bâtir comme les grands seigneurs.
LA FONTAINE.

Aux grands airs des salons la *bourgeoise* emplumée
Prétend, malgré son ton, paraître accoutumée.
Mme DE GIRARDIN.

Vous ne savez donc pas jusqu'où va l'arrogance
D'un *bourgeois* anobli, fier de son opulence?
DESTOUCHES.

‖ Personne aisée qui habite la ville, par opposition à celles qui habitent la campagne : *Ne parlez pas à un grand nombre de* BOURGEOIS, *ni de guérets, ni de baliveaux, ni de provins, ni de regains, si vous voulez être entendus! Ces mots, pour eux, ne sont pas français.* (La Bruy.)

Un amateur de jardinage,
Demi-*bourgeois*, demi-manant.
LA FONTAINE.

Se croire un personnage est fort commun en France;
On y fait l'homme d'importance,
Et l'on n'est souvent qu'un *bourgeois*.
LA FONTAINE.

— Civil, par opposition à militaire, mais seulement encore, en ce sens, en parlant des personnes de la classe moyenne : *Les militaires ne peuvent souffrir les* BOURGEOIS, *et les* BOURGEOIS *le leur rendent. Il fallut loger les troupes chez le* BOURGEOIS.

— Patron, maître ou maîtresse, dans le langage des ouvriers et quelquefois des domestiques : *Le* BOURGEOIS. *Le* BOURGEOIS *est content de moi. Merci! notre* BOURGEOISE. *Son* BOURGEOIS *va se marier. Va conduire cette dame à notre* BOURGEOISE, *au lieu de rester là à regarder les mouches.* (E. Sue.) *Aujourd'hui, tout bon ouvrier devient* BOURGEOIS *à son tour.* (Blanqui.) ‖ Se dit aussi de la part du mari en parlant à sa femme.

— Par dénigr. Individu sans distinction, et qui n'a que des goûts grossiers et communs; se dit surtout, aujourd'hui, dans le langage des artistes, pour qui ce mot désigne une personne étrangère à la connaissance et même au goût des beaux-arts : *Pour une minorité de gens éclairés ou de gens qui ont l'instinct du beau, il existe une majorité puissante, niaise et prétentieuse, qu'on a qualifiée du nom de* BOURGEOIS; *le* BOURGEOIS, *habitué aux spéculations de l'égoïsme journalier, élevé dans le culte du moi matériel, n'a guère d'autre instinct que l'instinct de l'individualité.* (Revue indépendante.) *Dans l'art et dans la littérature, le* BOURGEOIS *aimera avant tout ce qui rendra avec le plus de vérité les êtres, les actions, les choses à sa portée.* (Revue indépendante.) *Quand nous leur témoignons, Proserpine et moi, que cela nous choque, ils nous traitent de* BOURGEOIS *et disent que nous ne sommes pas galants.* (Boileau.) *On déclara avec une telle véhémence que tous ceux qui ne comprenaient pas Delacroix étaient des* BOURGEOIS, *que nul* BOURGEOIS *n'osa plus protester en face des tableaux qu'on désignait à son admiration.* (Du Camp.)

— *En bourgeois*, En habit civil : *Tous ces militaires étaient hier* EN BOURGEOIS.

— Mar. et pêch. Propriétaire d'un navire, d'un bateau pêcheur : *Le* BOURGEOIS *a sa part déterminée sur le produit de la pêche.*

— Métrol. *Bourgeoises*, Nom donné à de petites monnaies frappées sous Philippe le Bel, qui valaient un denier parisis (de 6 à 9 c.). On l'appelait souvent BOURGEOISE SIMPLE ou SINGLE (*singularis*, unique). ‖ *Bourgeoise double* ou *forte*, Celle qui valait deux deniers parisis.

— Féod. *Bourgeois fieffé*, Celui qui était habitant d'une ville dont la bourgeoisie, la mairie, l'échevinage et la commune étaient tenus en fief du roi ou de tout autre seigneur. Une requête manuscrite de 1474, adressée

par les habitants de Saint-Valery, leur attribue cette qualité. ‖ *Bourgeois du roi*, Celui qui, quoique domicilié dans une terre seigneuriale dont les habitants étaient serfs du seigneur, était exempt de cette servitude, en vertu d'un privilége que le roi lui avait spécialement accordé par ses officiers : *On vit les échevins se qualifier de* BOURGEOIS DU ROI. (Volt.)

— **Antonymes.** Noble; paysan ou campagnard; *militaire ou soldat; prêtre; ouvrier et* prolétaire.

— **Encycl.** Les *bourgeois* portaient différents noms, selon la nature et les caractères de leurs priviléges. Il y avait d'abord les *grands bourgeois* et les *petits bourgeois*, répartis ainsi selon la redevance plus ou moins forte qu'ils payaient au seigneur; les *francs bourgeois* étaient ceux qui n'en payaient aucune. Les *bourgeois du roi* ou *bourgeois forains* ne faisaient partie que nominalement d'une bourgeoisie; ils n'étaient tenus ni au domicile ni aux charges. L'envie d'échapper à la juridiction de leurs seigneurs les avait poussés à se jeter dans les bras de la royauté, qui avait saisi toutes les occasions d'étendre sa juridiction : cette bourgeoisie s'appelait *personnelle*, par opposition à l'autre bourgeoisie, qui était *réelle*. Il y avait aussi les *bourgeois fieffés*, c'est-à-dire les *bourgeois* dont la commune ou la mairie relevait en fief d'un haut suzerain. Dans quelques coutumes, on trouve des *bourgeois de rivière*, des *bourgeois de parcours*, et diverses autres sortes de *bourgeois* créés par des coutumes locales. Tant qu'au nom de *bourgeois* furent attachés des priviléges et des franchises, il fut recherché de tous; on vit des princes et des seigneurs *se faire recevoir bourgeois* : le roi de Navarre était *bourgeois* d'Amiens. Mais dès que toute vie politique eut été enlevée aux communes, et que, par l'action toujours croissante du pouvoir royal, les priviléges de la bourgeoisie furent devenus de droit commun, ce titre ne fut plus recherché, il devint même une espèce de qualification injurieuse pour tous ceux qui ne faisaient pas partie de la noblesse. Comme la bourgeoisie formait la classe la plus aisée du tiers état, dès ce moment on voit donner le nom de *bourgeois* à celui qui vit de ses rentes : il est employé dans ce sens dans des lettres du roi du XV^e siècle, et dans des miniatures du siècle suivant représentant la *Danse macabre*. Certains manuscrits de cette époque renferment un tableau de ce qu'on a à dépenser par jour, suivant les divers revenus : ces tableaux arithmétiques ornaient la cheminée des *bourgeois*. Le *bourgeois*, qui avait été quelque peu batailleur et turbulent pour conquérir et conserver sa liberté, retrouva bientôt l'esprit de tranquillité et de prudence qui a été de tout temps le signe distinctif du caractère *bourgeois*. Ses idées d'économie tranchaient singulièrement avec ce que la noblesse avait gardé de chevaleresque et de fastueux. Déjà, de leur temps, les trouvères et les jongleurs s'en moquaient; les fabliaux où les *bourgeois* sont en scène ont un tout autre caractère que ceux où figurent des chevaliers, et contiennent les traces d'une raillerie ironique, dont ces bonnes gens ne devaient pas même se douter lorsqu'ils laissaient tomber leur pièce de monnaie dans le bonnet du jongleur. Cette tendance du caractère *bourgeois*, qui avait commencé par être une qualité, puisqu'elle l'avait aidé à conquérir sa liberté et son influence politique, se changea plus tard en défaut ou en ridicule; et la mesquinerie, l'étroitesse d'idées, qui semblent être son apanage, sont encore flétries, et non sans raison peut-être, du nom d'*esprit bourgeois*. A partir du XVII^e siècle, il n'y eut plus que les *hauts bourgeois* et les *petits bourgeois*, c'est-à-dire les *bourgeois* riches et influents, tels que magistrats, avocats, financiers, et les *bourgeois* confondus dans la foule du tiers état. Le *haut bourgeois* fut toujours ambitieux de se rapprocher de la noblesse, que certaines charges lui conféraient; mais le plus souvent c'était à son argent qu'il la devait, et, au milieu de ses nombreux embarras financiers, la royauté trouva des ressources immenses dans cet impôt levé sur la vanité *bourgeoise*. Aussi un ministre du temps disait : « Toutes les fois que le roi crée un nouvel office, Dieu crée aussitôt un sot pour l'acheter. » Cette noblesse bâtarde faisait piteuse figure, entre la bourgeoisie qu'elle semblait dédaigner et la vraie noblesse, qui la repoussait. Il faut voir comme les comédies du temps se moquent de ces *bourgeois* et de leurs ridicules prétentions. Le *Bourgeois gentilhomme* de Molière, l'*Ecuyer* ou les *Faux nobles mis au billon* de Claveret, et mille autres ne tarissent pas en épigrammes sur les anoblis, à qui un nouvel édit vient sans cesse arracher de l'argent. Les *bourgeoises* ne le cédaient à leurs maris ni en vanité ni en ridicules; c'était même elles qui montraient le plus d'impatience pour entrer dans le corps de la noblesse, pour avoir le droit de *s'appeler madame (nom exclusivement ré*servé aux dames nobles, les *bourgeoises* ne pouvant porter que celui de mademoiselle), et de revêtir certains costumes et certaines étoffes interdites à tout ce qui n'était pas noble. La distinction du noble et du *bourgeois* commença un peu à s'effacer au XVIII^e siècle; cependant Voltaire s'aperçut bien, aux coups de bâton qu'il reçut, qu'il y avait encore des nobles et des privilégiés. C'est depuis 1789 qu'ils ont disparu, en droit du moins, car, en fait, il y en aura toujours. Le mot *bourgeois* fut dès lors employé d'une manière vague et générale ; il désigna les habitants des villes par opposition aux habitants de la campagne, les gens qui jouissent d'un certain revenu par opposition à ceux qui vivent uniquement de leur travail. Sous le règne de Louis-Philippe, le mot *bourgeois* fut une injure adressée par les romantiques à tous crins à tout ce qui ne tenait pas une palette ou une plume. Voici, à cette occasion, une spirituelle boutade de M. Nestor Roqueplan :

« Qu'est-ce qu'un *bourgeois?* Telle est la question plus souvent brûlée que traitée sur laquelle il ne serait pas mal à propos de s'entendre.

» Ce qu'il faut d'abord remarquer, c'est que l'acception ridicule du mot *bourgeois* est spéciale à notre France. On ne la trouve ni en Allemagne, ni en Angleterre, ni en Espagne, ni en Italie. Les Allemands, il est vrai, emploient, à peu près dans le même sens, le mot *philistin;* ils appliquent cette épithète à tout homme dont l'âme est fermée aux clartés de l'idéal; mais ils n'y joignent pas la figure d'une classe particulière dans la société civile.

» Le Georges Dandin, le Sganarelle, le Jourdain de Molière, le Prudhomme de Henri Monnier, le *bourgeois* des artistes et des petits journaux, ce type où viennent s'incarner les petitesses de l'esprit, les idées obtuses, les incohérentes métaphores de toute une classe de citoyens que l'on met naturellement en dehors de l'armée et de l'Eglise, et à qui on assigne pour limites, en bas, la population ouvrière des villes et des campagnes, en haut, je ne sais quelle noblesse aujourd'hui très-mêlée, ce type ne se trouve que dans notre littérature.

» Si le mot *bourgeois* n'était qu'un terme de convention applicable au simple béotisme, il n'y aurait qu'à en regretter la forme ; le fond, du moins, en serait acceptable. Le Polonius de Shakspeare est un de ces idiots solennels que l'on pourrait comprendre aujourd'hui sous la dénomination de *Prudhommes ;* mais le grand poëte anglais s'est bien gardé d'en faire le représentant de toute une classe. Polonius est de la cour. Shallow, le célèbre juge de paix de l'amusante comédie intitulée les *Joyeuses Commères de Windsor* a également plus d'un rapport avec le grotesque personnage créé par Henri Monnier.

» Voici comment le cousin de Shallow refuse d'accepter à dîner :

» J'ai eu le menton brisé, l'autre jour, en
» faisant des armes avec un maître d'escrime.
» Nous avons fait trois passades pour un plat
» de pruneaux cuits. Depuis ce temps-là, je ne
» peux supporter l'odeur de la viande chaude. »

» Ne semble-t-il pas que l'on entende un des ancêtres de celui qui dira : « Je n'aime pas les épinards et j'en suis bien aise. » Le reste est dans la mémoire de tout le monde.

» Mais ce n'est là qu'un imbécile; ce n'est pas le *bourgeois* de nos parades et de nos caricatures.

» D'où vient que ce type soit presque exclusivement propre à la littérature française? Est-il de pure convention, ou le modèle, s'il n'existe plus, a-t-il jamais existé?

» Que les écrivains de la noblesse aient traité la bourgeoisie avec d'autant plus d'impertinence que la bourgeoisie n'était pas tout à fait gent taillable et corvéable comme les paysans, cela se conçoit encore; mais que Molière, par exemple, qui certes était de famille *bourgeoise*, et non des plus huppées, ait fait litière des ridicules de sa classe et en ait régalé la cour, il y aurait au moins de quoi s'étonner, s'il n'avait aussi turlupiné les gentilshommes.

» Ces turlupinades contre la bourgeoisie allèrent en s'affaiblissant aux approches de 1789.

» Les plaisanteries recommencèrent avec l'avénement des nouvelles idées en art et en littérature. Et comme, à côté de ce mouvement purement intellectuel, se produisait un mouvement politique, les attaques partirent des deux camps diamétralement opposés. Tout ce qui n'était pas pour l'art nouveau et pour la politique nouvelle fut traité de *bourgeois*.

» L'idéal de cette figure, en ce moment, fut complet. Encroûtement absolu dans certaines idées égoïstes et mesquines, recherche d'un art moyen et d'une politique moyenne ; le joli et le gracieux substitués au beau et au grand, l'ordre et le fait au progrès et à l'idée, la taquinerie et le bavardage à la discussion, le correct au véhément, la fausse élégance et les métaphores contradictoires au vrai style et aux images suivies, en un mot la sottise prétentieuse et immobile à la passion et à l'originalité.

» Oui, certes, parmi les différentes effigies de la nature humaine, il en est qui répondent à ce portrait, mais elles n'appartiennent pas plus à la bourgeoisie qu'à la noblesse et aux classes populaires. Pourquoi donc lui avoir donné le nom et l'habit de *bourgeois?* Les plus beaux spécimens de l'emphase et du style *Prudhomme* se trouvent dans les plus mauvais jours de la Révolution française, et ce n'était pas la bourgeoisie qui les fournissait.

» Ce n'est pas la bourgeoisie seule qui a fait le succès de ces portraitistes écœurants devant qui les dames du meilleur monde se sont empressées de venir poser. D'où sont sortis presque tous ces écrivains, ces artistes, ces orateurs, ces philosophes, ces hommes de guerre et ces hommes d'Etat qui ont élevé ce pays à la hauteur où il se trouve? De la bourgeoisie.

— **Allus. litt.** :

Tout BOURGEOIS *veut bâtir comme les grands seigneurs;*
. . . .
Tout marquis veut avoir des pages.

Allusion à deux vers de La Fontaine. V. MARQUIS.

Bourgeois d'Abbeville (LE), ou la *Housse partie*, fabliau de Bernier, trouvère du XIII^e siècle. Ce conte a une certaine importance, non-seulement à cause de la leçon morale qu'il renferme, mais parce qu'il a souvent été imité depuis. Il a fourni à Piron le sujet de sa comédie les *Fils ingrats*, sujet dont Etienne s'est emparé à son tour et dont il a fait les *Deux Gendres*. Or ce bon bourgeois, après s'être enrichi à Paris et avoir fait hommage au roi, dont il est devenu l'*homme et le bourgeois*, pense à établir son fils, et demande pour lui la fille d'un chevalier ruiné par les tournois. La famille y consent sans peine, car de tout temps l'argent a facilité les mésalliances. Alors commence la grande comédie du contrat de mariage, comédie partout et toujours la même. La fortune du bourgeois paraît satisfaire toutes les exigences, et on lui demande quelle part il en donne à son fils. « Mais la moitié, » dit-il. Cet arrangement ne satisfait point les frères de la future, et ils en donnent une raison qui porte bien le cachet du XIII^e siècle.

> Ce ne porroit estre otroié,
> Biaus sire, font li chevalier,
> Se vous deveniiez templier
> Ou moine blanc, ou moine noir
> Tost lesseriiez vostre avoir
> Ou à temple ou à abéie.
> Nous ne nous i acordons mie,
> Non, seignor, non, sire, par foi.

Semblable crainte était bien moins chimérique à cette époque, que ne le serait aujourd'hui celle d'un second mariage. Entraîné par l'amour paternel, le père se laisse dépouiller et fait donation de tous ses biens à son fils. Il ne tarde pas à s'en repentir : sa bru, fière et impérieuse comme toute femme, et plus encore comme toute femme qui s'est mésalliée, supporte avec impatience la présence de son beau-père. Enfin, ennuyée de voir toujours ce vieillard impotent et inutile, elle dit un jour à son mari :

> Sire, je vous pri par amor,
> Donez congié à vostre père,
> Que foi que doi l'âme ma mère,
> Je ne mengerai mès des dentz
> Tant com je le saurai céenz.
> Ainsi vueil que li donez congié.

En vain le vieux père implore la pitié de son fils, ne réclamant qu'un coin dans son hôtel pour y attendre en paix la mort ; en vain il lui demande où il doit aller, et qui voudra le recueillir, lorsque son fils, qui lui doit tout, le chasse impitoyablement. Celui-ci reste inflexible, excusant son ingratitude par la volonté de sa femme. A la fin, le vieillard se dirige vers la porte, demandant, comme grâce dernière, une couverture pour se mettre à l'abri du froid. Ce n'est qu'avec peine que cette aumône lui est accordée, et le jeune fils, âgé de dix ans, va chercher la plus neuve, et se met à la couper en deux ; son grand-père se récrie, dit qu'on l'a lui a donnée tout entière : l'enfant n'en persiste pas moins à vouloir en garder la moitié, et quand son père, amené par le bruit de la discussion, lui demande ce qu'il en veut faire : « Père, répond-il, je vous chasserai comme vous l'avez chassé, et comme il vous donna son bien, je veux avoir le vôtre, et de moi vous n'aurez que ce que vous lui laissez. » Le père, rendu sage par cet avertissement sévère que lui donne un enfant, se jette aux pieds du vieillard, et lui promet qu'il sera toujours le maître, quoi qu'en dise sa femme.

Il y a dans ce petit drame un naturel et un charme plein d'émotion, que n'ont pas égalé tous ceux qui ont imité Bernier. Le dominicain Thomas de Cantimpré rapporte ce fait dans ses *Histoires pieuses*, mais en l'arrangeant à sa manière, c'est-à-dire en y ajoutant un miracle. Son fils ingrat est puni par un gros crapaud qui s'attache à sa figure, et dont il ne peut se délivrer qu'après une longue pénitence. Thomas est d'autant plus sûr du fait, qu'un de ses confrères a vu à Paris l'homme et le crapaud. Chez un autre moine, un cistercien, un fils ingrat qui avait indignement chassé sa mère porta, durant treize ans, un serpent autour de son cou, parce qu'il avait été lui-même un serpent que sa mère avait réchauffé dans son sein. Ce miracle n'était pas plus douteux que le précédent, et il avait eu également beaucoup de témoins. L'histoire du trouvère Bernier subit encore diverses transformations; mais c'est sous sa forme primitive qu'elle est restée la plus saisissante, et c'est ainsi que l'a conservée la tradition populaire. C'est d'elle enfin, et ce n'est pas une mince gloire, que s'est inspiré Shakspeare pour son drame du *Roi Lear*.

Bourgeois de Molinchart (LES), roman par M. Champfleury; Paris, 1855. Molinchart est une petite ville du Soissonnais, où se sont donné rendez-vous, à ce qu'il paraît, les types de bourgeois les plus déplaisants de la France. Vieilles filles acariâtres, avoués ridicules, archéologues tombés en enfance, faiseurs d'épigrammes et de madrigaux formés à l'école de Boufflers, rien ne manque à cette collection de figures grotesques. C'est au milieu de cette société si tristement composée que s'écoule la vie d'une jeune femme dont l'histoire remplit les meilleurs chapitres de ce roman. M^me Louise Breton, jeune femme belle, sensible et spirituelle, a eu le malheur d'épouser M. Breton, avoué, épais de corps et d'esprit, pour lequel tout ce qui fait le charme de sa femme est lettre close. Rencontrée dans le monde par M. Julien de Vorges, elle a excité en lui une passion profonde qu'elle craint de partager. L'avoué, qui joue avec une complaisance digne d'éloge son rôle de mari, introduit l'ennemi dans la place. Tout se ligue contre la vertu de Louise : la stupide conduite de son mari, les vexations quotidiennes que lui inflige Ursule Breton, vieille fille doublée d'une bigote, jalouse de sa belle-sœur, et qui l'accuse intérieurement de lui avoir volé l'héritage que lui aurait laissé son frère s'il était resté célibataire; la réserve de M. de Vorges, qui déguise son amour sous les dehors de l'amitié. Le jeune comte a une sœur en pension chez M^lle Chappe, intrigante habile qui découvre le secret de ses amours et l'amène par son hypocrisie à le lui confier. Maîtresse de la position, elle sert d'intermédiaire aux deux amants, malgré Louise d'abord, plus tard avec son consentement, et se fait payer sa discrétion en tirant à boulets rouges sur le coffre-fort de M. de Vorges. Avant de servir les deux amoureux, elle avait averti Ursule Breton de sa découverte, et un jour Louise est surprise par son mari, sortant de chez M^lle Chappe quelques minutes avant Julien. Un supplice de chaque jour commence pour elle; son mari, excité par Ursule, l'accable d'humiliations. Une bonne, gagnée par M. de Vorges, lui offre un asile chez sa sœur ; éperdue, elle accepte, s'enfuit et trouve Julien qui l'attendait. Au sortir d'un pareil enfer, qui aurait le courage de se dérober aux joies du paradis? Louise s'abandonne à son amour et part pour Paris avec son amant. Le comte, fatigué des demandes multipliées d'argent de M^lle Chappe, ne lui répond plus, et l'institutrice, traîtresse pour la troisième fois, vend à la méchante Ursule la correspondance de Louise. M. Breton, excité par sa sœur, et les preuves de l'adultère en main, fait arrêter les deux coupables. Le comte ne redoute pas la prison ; ce qu'il craint, le croirait-on? c'est la liberté après la condamnation, car, malgré lui, il en est arrivé à ne plus aimer que par devoir celle qu'il a séduite. Aimer par devoir, c'est une hypocrisie généreuse du cœur bien inutile, car elle fait deux malheureux.

On trouverait difficilement une physionomie plus attrayante par sa grâce mélancolique et résignée, et qui fasse plus rêver que cette martyre provinciale, Louise. Les hésitations, les combats, les chutes, les remords de cette âme fière et fragile sont retracés par M. Champfleury en fin observateur, et gradués avec un art tout à fait délicat. Dans ce large cadre, la vie de province avec ses mesquineries, la petite ville avec ses jalousies, ses taquineries et ses petites infamies si habilement voilées, sont dépeintes sous leurs véritables couleurs. Ce roman est peut-être le meilleur de M. Champfleury sous le rapport du plan et du développement de l'action, tout en conservant l'exactitude d'analyse habituelle à l'auteur. Le style est généralement correct, simple et animé d'une douce chaleur. Il y a du charme et de la vérité dans le contraste de cette nature délicate avec les vulgarités qui l'entourent. Deux parties marchent ainsi de front dans ce livre, le drame et la caricature, le développement d'une donnée touchante, et un tableau quelque peu chargé des mœurs bourgeoises en province. De ces deux parties, c'est malheureusement la seconde qui tient le plus de place, et l'élément romanesque a été trop souvent sacrifié à l'effet comique. Le tableau a pu y gagner en vérité, mais le récit y a certainement perdu en intérêt. Bonneau, archéologue un peu timbré, qui mesure les monuments avec son parapluie, forme un type certainement risible, mais aussi inutile et embarrassant que son inséparable parapluie. Le côté comique et satirique du talent de M. Champfleury brille dans tout son éclat et amène forcément un sourire ironique sur les lèvres lorsqu'on lit la critique si fine des savants de clocher et qu'on assiste, en compagnie de l'auteur, à la séance d'une Société d'érudits recrutés parmi des vaniteux ignorants, dont chaque membre n'a qu'un but, obliger ses collègues à applaudir ses ridicules élucubrations. Le réaliste apparaît ici dans toute sa pureté, car les types sont si naturels et si familiers que le lecteur se voit en pays de connaissance. La moralité qui se dégage de ce roman est celle-ci : l'éternité de l'amour est chose impossible, et la violation des devoirs, même après une héroïque résistance, est toujours punie, ou, ce qui est plus conforme au réalisme : le plaisir satisfait engendre la satiété.

Bourgeois de Paris (MÉMOIRES D'UN), par le docteur L. Véron. V. MÉMOIRES.

Bourgeois gentilhomme (LE), comédie-ballet en cinq actes et en prose, de Molière, avec des divertissements, musique de Lulli, représentée à Chambord le 14 octobre 1670, et à Paris, sur le théâtre du Palais-Royal, le 29 novembre suivant. Dans cette pièce, comme dans les *Précieuses* et les *Femmes savantes*, l'immortel comique a livré aux rires du par-

terre cette prétention, si commune à la richesse roturière, de vouloir figurer avec la noblesse et en singer les manières. L'unique désir de M. Jourdain, un bourgeois enrichi, est en effet de passer pour un parfait gentilhomme et d'élever à la hauteur d'une si belle ambition son air, ses manières, son langage, son éducation et toute sa maison. Quoique la chose soit un peu difficile, le riche bourgeois ne se décourage pas et met tout en œuvre pour réussir. Il prend des maîtres d'armes, de musique et de danse, voire même un maître de philosophie..... afin d'apprendre l'orthographe : il se ménage des amis à la cour, adresse des billets galants aux *dames de qualité* et se donne toutes les peines du monde pour faire oublier sa naissance. A force de vouloir passer pour noble, M. Jourdain a fini par se persuader qu'il l'est réellement. Dès lors, on le conçoit, sa hauteur et son ambition n'ont fait que s'accroître ; aussi n'est-on pas étonné de le voir refuser la main de sa fille au jeune Cléonte, parce que celui-ci n'est pas gentilhomme. M. Jourdain veut avoir un marquis pour gendre. Le dénoûment de cette intrigue est une farce plus réjouissante que vraisemblable, à laquelle nous a préparés l'extravagance du bonhomme aussi crédule que vaniteux. Covielle, valet de Cléonte, imagine une mascarade, au moyen de laquelle il espère faire consentir M. Jourdain au mariage de sa fille avec son maître. Pour flatter les prétentions nobiliaires de notre bourgeois, le drôle, s'étant déguisé, vient lui apprendre que le fils du Grand Turc est devenu amoureux de sa fille et qu'il vient la lui demander en mariage. Bientôt, en effet, Cléonte entre métamorphosé en Turc, et cette fois, grâce à son titre, il obtient facilement ce qu'on lui a d'abord refusé tout net. Loin de soupçonner qu'il puisse être l'objet de quelque mystification, M. Jourdain s'estime très-heureux d'une si haute alliance, et il a en outre, pour mettre le comble à ses vœux, l'insigne honneur d'être nommé *mamamouchi*, dignité aussi peu connue à la cour du Grand Seigneur qu'à celle de Louis XIV. Les trois premiers actes sont d'un excellent comique, et l'exposition, dans la première scène, est digne des meilleures pièces de Molière. Le maître de musique et le maître de danse y donnent une idée très-juste du caractère de M. Jourdain. Leurs vanités et leurs prétentions sont développées avec beaucoup d'art, et, rapprochées de celles du héros de la pièce, servent à les rendre encore plus comiques ; mais cette exposition, qui fait connaître le côté ridicule de M. Jourdain, ne nous instruit pas de l'action, qui ne commence, pour ainsi dire, qu'au troisième acte, par l'opposition de madame Jourdain et de Nicole, sa servante. Molière semble avoir voulu racheter ce défaut par la gaieté des scènes et l'originalité des personnages. Les deux premiers actes ne représentent que la matinée d'un homme occupé à recevoir des maîtres et des ouvriers, et tout nous attache, nous captive, nous ravit ; il n'y a pas jusqu'à une leçon de grammaire que l'auteur n'ait su rendre plaisante. On s'étonne vraiment que Molière ait trouvé une source aussi inépuisable de comique dans les circonstances les plus communes de la vie. Nous venons de dire que l'action proprement dite commence au troisième acte. On n'en pouvait imaginer une plus naturelle ni plus propre à faire ressortir les travers du principal personnage. Le caractère de Mme Jourdain, surtout, est peint d'après nature : c'est une bonne bourgeoise qui, loin de se prêter aux fantaisies de son mari, les combat à outrance, avec la brusque franchise des femmes du peuple. Elle nous rappelle cette bonne Thérèse Cascayo, l'épouse de l'honnête Sancho Pança. La discussion entre monsieur et madame Jourdain est également imitée d'un entretien fort comique entre Sancho Pança et sa femme. On a blâmé le dénoûment de la pièce, comme par trop invraisemblable. Il est certain, en effet, que Molière aurait pu donner moins de prise à la critique en supposant quelque autre personnage que le fils du Grand Turc ; mais il paraît qu'il n'eut pas la liberté du choix, et que le roi Louis XIV lui-même lui donna l'idée de mettre les Turcs sur la scène, pour se venger du peu de cas que l'ambassadeur de la Porte avait fait de sa magnificence un jour d'audience solennelle. Quant à la cérémonie burlesque du *mamamouchi*, M. Victor Fournel pense que Molière en a pris l'idée dans le XIe livre de *Francion*, roman de Charles Sorel, dont il s'est plus d'une fois souvenu dans ses autres ouvrages. On s'est beaucoup récrié sur la crédulité de M. Jourdain ; mais les *Annales de Normandie* rapportent un fait de vanité crédule encore plus singulier : « L'abbé de Saint-Martin se laissa persuader par des mystificateurs que le roi de France, après avoir lu ses ouvrages, l'avait créé mandarin et marquis de Miskou. Il fut reçu avec des cérémonies encore plus burlesques que celles du *Bourgeois gentilhomme*, et ne manqua jamais, depuis, de joindre ces titres à sa signature ! Le *Bourgeois gentilhomme*, représenté devant Louis XIV, fut d'abord très-mal accueilli ; le roi n'en dit pas un mot à son souper, et les courtisans, qui avaient pris ce silence pour une improbation, le déclarèrent, tous d'un commun accord, une farce détestable. Molière, consterné, n'osait se montrer. Aussi quel ne fut pas son triomphe, lorsque, après la seconde représentation, Louis XIV lui adressa ces paroles bienveillantes : « Je ne vous ai point parlé de votre pièce à la première représentation, parce que j'ai appréhendé d'être séduit par la manière dont elle avait été représentée : mais, en vérité, vous n'avez rien fait qui m'ait tant diverti, et votre pièce est excellente. » Aussitôt, comme on se l'imagine, Molière fut accablé de louanges : « Cet homme est inimitable, disait certain duc qui s'était surtout signalé par la sévérité de sa censure ; il y a un *vis comica* dans tout ce qu'il fait, que les anciens n'ont pas si heureusement rencontré. » Le *Bourgeois gentilhomme* obtint à Paris un grand succès. Chacun croyait y reconnaître le portrait de son voisin, et on ne se lassait point d'aller applaudir cette peinture si vraie et si naturelle des vaniteuses prétentions de la richesse roturière. « Le personnage de M. Jourdain, dit La Harpe, est un des plus vrais et des plus gais qui soient au théâtre. Tout ce qui est autour de lui le fait ressortir : sa femme, sa servante Nicole, ses maîtres de danse, de musique, d'armes et de philosophie ; le grand seigneur son ami, son confident et son débiteur ; la dame de qualité dont il est amoureux ; le jeune homme qui aime sa fille et qui ne peut l'obtenir, parce qu'il n'est pas gentilhomme ; tout sert à mettre en jeu la sottise de ce pauvre bourgeois... Molière a su tirer encore des autres personnages un comique inépuisable ; l'humeur brusque de Mme Jourdain, la gaieté franche de Nicole, la querelle des maîtres sur la prééminence de leur art, les préceptes de modération débités par le philosophe qui, un moment après, se met en fureur et se bat en l'honneur et gloire de la philosophie ; la leçon de M. Jourdain, à jamais fameuse par sa découverte, qui ne sera jamais oubliée, que depuis quarante ans *il faisait de la prose sans le savoir*. (V. PROSE.) La galanterie niaise du bourgeois et le sang-froid cruel de l'homme de cour...., la brouillerie des deux jeunes amants et de leurs valets, sujet traité si souvent par Molière, et avec une perfection toujours la même et toujours différente : tous ces morceaux sont du grand peintre de l'homme, et nullement du farceur populaire. » Le célèbre Lulli joua un rôle dans cette pièce, s'il faut en croire l'anecdote suivante : Le musicien florentin avait acheté la charge de secrétaire du roi ; il alla trouver la compagnie pour se faire recevoir, mais ces messieurs lui répondirent unanimement qu'ils ne voulaient pas de farceur. Il eut beau leur dire qu'il n'avait jamais joué sur le théâtre que trois fois, dans le *Bourgeois gentilhomme*, et cela devant le roi ; ils furent sourds. Il alla s'en plaindre au ministre Louvois, qui lui dit que les secrétaires du roi avaient raison. « Quoi ! monsieur, lui répondit Lulli, si le roi vous ordonnait, tout ministre que vous êtes, de danser devant lui, vous le refuseriez ? » Louvois, ne sachant que répondre, lui expédia un ordre qui le fit recevoir. Le *Bourgeois gentilhomme* était à peine joué, que le bruit suivant se répandit. « On assure, disait un contemporain, que le nommé Gandouin, chapelier millionnaire, homme devenu la fable de tout Paris par sa prodigalité, a été, pour Molière, le type de M. Jourdain. » On affirma aussi que Rohault, ami de l'illustre auteur comique, lui avait servi d'original pour tracer son maître de philosophie. » Quoi qu'il en soit, c'est le cas de dire que la copie est supérieure à l'original, le génie de l'écrivain ayant donné l'immortalité à un ridicule périssable. La scène d'amour des deux jeunes gens est restée célèbre, même comparée à celle du *Dépit amoureux*. En un mot, cette *farce*, comme affectent de l'appeler certains écrivains, charme encore les spectateurs du XIXe siècle, et tout fait espérer qu'elle vivra aussi longtemps que les immortels chefs-d'œuvre de celui qui l'a écrite pour se délasser.

Le nom de M. Jourdain est resté proverbial ; l'analyse que nous venons de donner du *Bourgeois gentilhomme* suffit pour faire connaître dans quel cas on peut assimiler un parvenu ridicule à M. Jourdain. (V. ce mot.)

Bourgeoises à la mode (LES), comédie en cinq actes et en prose, de Dancourt et Saint-Yon, représentée à la Comédie-Française, le 15 novembre 1692, sous le titre de : les *Femmes à la mode*. Angélique, femme de M. Simon, notaire, et Araminte, femme de M. Griffard, commissaire, sont possédées de la funeste manie de singer les grandes dames de leur siècle. Le chevalier, jeune intrigant qui cherche à séduire Marianne, la fille de M. Simon, engage Angélique à donner à jouer chez elle, ainsi que le font les femmes de qualité. Ce projet sourit à la folle bourgeoise, qui avertit son mari qu'elle a perdu un diamant de grande valeur. C'est un mensonge de précaution en vue des éventualités où peut l'entraîner le goût des dépenses exagérées. Sur ces entrefaites, Mme Amelin, revendeuse à la toilette, se présente pour réclamer le montant d'un mémoire. Angélique, qui manque d'argent, charge Lisette, sa soubrette, de dire à la marchande : « Madame a besoin de cent louis, elle vous en doit trente, faites-lui prêter six cents écus sur ce diamant qui vaut trois cents pistoles, elle vous payera vos trois cent dix livres. » Mme Amelin accepte le marché. Pendant ce temps, M. Simon, qui brûle d'une flamme adultère pour Araminte, se déclare prêt à tous les sacrifices pour obtenir un accueil favorable. Araminte, dont les ressources financières sont fort modestes, n'a garde de se montrer trop sévère. Angélique, son amie, à laquelle elle a tout confié, l'encourage à tondre de près le notaire infidèle, en se réservant le droit de partager la toison !... M. Griffard s'éprend à son tour d'Angélique, et espère réussir... argent comptant !... Au dénoûment, les deux maris finissent par se trouver bernés, et le chevalier, qui n'est autre que le fils de Mme Amelin, épouse Marianne, dont il est aimé. Cette comédie reproduit, on le voit, le *fac-simile* le plus exact des mœurs corrompues de l'époque, ce qui explique comment les contemporains ne se révoltèrent point contre des détails si risqués. Elle obtint vingt-six représentations à l'origine. « Cette pièce, dit le *Mercure de France* du mois de novembre 1734, est imprimée sous le nom de M. Dancourt ; cependant elle n'est pas tout à fait de lui ; M. de Saint-Yon, premier auteur de cette charmante comédie, s'en est déclaré le père, et a revendiqué son ouvrage d'une manière à faire honneur à celui qui se l'est approprié, puisqu'il a avoué de bonne foi qu'il en devait le succès aux agréments que M. Dancourt y avait répandus, et à quelques changements qu'il y avait faits. » La comédie des *Bourgeoises à la mode* se recommande par quelques-unes des qualités les plus enviables pour un auteur comique. L'intrigue est habilement conduite, les caractères se soutiennent et le dialogue se distingue par une fermeté et un naturel peu communs. Araminte, courtisée par M. Simon, dit à Angélique, femme de ce dernier : « Il ne tient qu'à moi de le ruiner ; tout son bien est à mon service. » — Angélique répond : « Eh ! mort de ma vie ! prenez toujours à bon compte ; il n'y a point de mal à ruiner un mari, quand sa femme partage les revenants-bons de l'aventure. » On voit que Dancourt entendait assez bien le dialogue *réaliste* pour l'époque à laquelle il vivait. « Dans cette pièce, dit M. Hippolyte Lucas, on voit deux femmes qui, ne pouvant plus arracher d'argent à leurs époux, choisissent chacune pour caissier le mari l'une de l'autre et le payent d'espérances trompeuses. Ces deux imbéciles maris, croyant satisfaire les caprices de leurs maîtresses futures, font honneur, sans s'en douter, aux dettes de leurs femmes, qu'ils ne voulaient pas acquitter. — Où allez-vous donc, dit Lisette à Angélique qui sort. — Je vais dépenser de l'argent, puisque j'en ai, répond Angélique tout naturellement. » Cette simple phrase peint tout un caractère. Voici le jugement que Geoffroy, le célèbre critique du journal des *Débats*, a porté sur cette pièce : « Je suis bien aise de connaître le train de vie des bourgeoises qui étaient à la mode il y a cent dix ans. Je compare avec plaisir les femmes de 1692 avec les femmes de 1802 ; et si je suis fâché de quelque chose, c'est de trouver en elles si peu de différence. Si les actrices eussent voulu paraître sous le costume que portaient, il y a un siècle, les femmes de notaire et de commissaire, le contraste eût été frappant et risible, mais les mœurs sont presque les mêmes. Du temps de Dancourt, les bourgeoises à la mode veillaient la nuit et dormaient le jour ; les plaisirs étaient leur grande affaire ; elles connaissaient à peine leur ménage et leur mari ; elles levaient de fortes contributions sur leurs amants, et leur unique occupation était d'avoir beaucoup d'argent, pour en dépenser beaucoup. On peut être surpris que l'intervalle d'un siècle ait apporté si peu de changement à de pareilles mœurs ; mais le temps reprend ses droits, lorsque l'on considère que, dans l'espace d'un siècle, les ridicules particuliers de quelques folles sont devenus les mœurs générales. Dans un pareil progrès, on peut reconnaître l'ouvrage d'un siècle : Dancourt, en se moquant de deux bourgeoises écervelées, avait pour lui toutes les femmes de qualité, toutes les bourgeoises raisonnables ; c'était alors la majorité. Aujourd'hui Dancourt est un impertinent, un écrivain de mauvais ton, qui dégrade la scène par ses caractères extravagants et méprisables ; il a contre lui toutes les femmes qui ressemblent aux bourgeoises à la mode, mais ne veulent pas se reconnaître dans le portrait qu'il en fait : l'universalité des vices amène toujours l'hypocrisie des mœurs, et l'hypocrisie des mœurs détruit essentiellement toute espèce de comique, pris dans la nature et dans la vérité.

» Notre délicatesse est choquée de la naïveté et de la bonne foi de ces deux femmes, qui conviennent ingénument qu'elles n'aiment point leurs maris, qu'elles n'ont pas de plus grand plaisir que de les tromper et de les piller, et qui se montrent si peu scrupuleuses sur les moyens de se procurer de l'argent ; ce langage est trop vrai, trop naturel ; on pense, on agit aujourd'hui de même, mais on parle tout autrement. Les femmes, en général, n'aiment point qu'on dévoile sur la scène leurs mystères, leurs intrignes, leurs travers ; elles connaissent tout cela beaucoup mieux que les auteurs eux-mêmes ; elles sont rassasiées et rebattues de ces misères-là. Pour les amuser au théâtre, il faut leur présenter quelque caractère qui leur soit moins familier, des objets nouveaux, des femmes honnêtes et de beaux sentiments.

» La distinction des bourgeoises et des femmes de qualité n'existe plus ; il n'y a qu'une classe qui marque dans la société, celle des femmes riches. Il n'était pas possible autrefois aux bourgeoises, même avec de l'argent, d'imiter les femmes de qualité ; et les efforts qu'elles faisaient pour s'élever au-dessus de la roture fournissaient aux poëtes comiques des traits originaux. Mais pour imiter aujourd'hui les femmes riches, il ne faut que des écus ; celle qui en a le plus a le meilleur air et le ton le plus distingué. Une partie des ridicules des *Bourgeoises à la mode* est donc anéantie par le nouveau système social, qui n'admet que l'inégalité des fortunes... Si les deux bourgeoises ressemblent beaucoup aux femmes d'à présent, leurs maris, en récompense, sont bien différents des hommes d'aujourd'hui. M. Simon et M. Griffard sont de vieilles caricatures, affublées d'énormes perruques, des barbons dégoûtants, niais et ridicules ; nos notaires et nos commissaires sont bien plus aimables et plus avisés ; ils ont une bien autre tournure : on ne les voit pas sottement amoureux ; ils connaissent mieux la valeur de l'argent ; peut-être ils n'en donnent pas plus à leurs femmes, mais quand ils en donnent aux femmes des autres, ils savent mieux pourquoi... Il y a, dans la pièce, un petit chevalier de lansquenet qui se fait passer pour homme de qualité, quoiqu'il soit fils d'une revendeuse à la toilette... On est choqué de ce que cet intrigant, reconnu et démasqué, finisse par épouser la fille du notaire ; et qu'Angélique, si entêtée de la noblesse, consente à s'allier à une revendeuse à la toilette, pour une somme de vingt mille écus que cette femme s'engage à donner à son fils ; mais le sot orgueil s'allie très-bien avec les sentiments les plus bas. »

Bourgeoises de qualité (LES), comédie en trois actes et en prose, de Dancourt, représentée à la Comédie-Française, sous le titre de la *Fête du village*, le 13 juillet 1700. (Depuis la reprise du 25 septembre 1724, elle a toujours été jouée sous le titre des *Bourgeoises de qualité*.) Dans cette comédie, Dancourt présente quatre femmes, toutes livrées à la même manie, mais dont les caractères ont des différences très-marquées. La greffière veut épouser un jeune gentilhomme ruiné : l'unique désir de devenir comtesse l'aveugle sur tous les inconvénients de l'union qu'elle cherche à former. Pour faire accepter la donnée de ce caractère un peu exagéré, l'auteur fait de la greffière une sotte. Mme l'élue est une bourgeoise triste et jalouse ; c'est elle qui supporte le moins patiemment les impertinences de sa cousine, lorsque celle-ci l'appelle *bourgillonne*. « Ah ! ciel ! s'écrie-t-elle, bourgillonne ! moi, qui suis, par la grâce de Dieu, fille, sœur et nièce de notaire ! » (Cette réponse est une parodie de ces vers de Virgile :

> *Ast ego, quæ divûm incedo regina, Jovisque*
> *Et soror et conjux*).
>
> (*En.*, I, 46.)

Mme Carmin a une physionomie différente ; c'est une marchande de laines de la rue des Lombards, qui a fait fortune, et qui vient d'acheter à son mari une charge de président dans une élection. Quelle aubaine pour les bourgeoises ! Aussi Mme l'élue, qui est la plus mordante, lui dit-elle aussitôt : « Vous m'avez vendu des laines éventées que je vous renverrai, madame la présidente. » Mme Blandineau est la plus aimable des quatre femmes ; moins vaine et plus coquette, elle aime à voir grande compagnie. Elle fait les honneurs de sa maison avec magnificence, et ne pense qu'à rire et à passer son temps agréablement ; l'autorité qu'elle a sur un mari dur et avare, la manière dont le maître clerc se soumet à ses fantaisies, prouvent que Mme Blandineau ne manque ni d'esprit ni d'agréments. Les autres personnages sont peu importants. Les deux amants de rigueur manquent de la teinte romanesque exigée par la comédie. Il y a, en revanche, de la grâce et une certaine naïveté dans le rôle d'Angélique. Quant aux deux procureurs, ils conservent le caractère de leur état, ce qui leur ôte de prime abord la sympathie des spectateurs. Cette pièce, qui possède, après tout, les qualités essentielles de la comédie, pourrait avoir plus d'ensemble ; les scènes gagneraient à être liées avec plus d'art, mais, telle quelle est, elle a toujours réussi au théâtre. Dancourt y a prodigué les traits piquants et les vives reparties. La comédie des *Bourgeoises de qualité* obtint à l'origine dix-huit représentations. « C'est, dit le célèbre critique Geoffroy, une des meilleures et des plus plaisantes comédies de Dancourt. On peut regarder, ajoute-t-il, les *Bourgeoises de qualité* comme une pièce de caractère beaucoup plus que d'intrigue ; on y tourne en ridicule la sotte vanité de quelques bourgeoises qui veulent prendre le ton et les airs des gens de qualité. Les personnages de la pièce sont un amas de fous et de folles... La pièce fut jouée en 1700 ; ainsi, les personnages qu'on nous présente sont nos ancêtres tels qu'il étaient il y a cent six ans ; ce sont de vieux portraits de famille ; mais, quoique leur costume soit fort étrange et leur cadre très-usé, on remarque encore avec plaisir la vivacité de leurs traits et l'expression de leur physionomie. » Un autre critique du temps de la Restauration affirme, lui, que cette comédie n'est guère plus de caractère que d'intrigue... C'est plutôt une comédie de mœurs... Les ridicules attaqués par Dancourt n'existent plus aujourd'hui, ajoute-t-il ; ce n'est pas que nous manquions de gens qui affectent le ton de la noblesse ; il en est aussi beaucoup qui en usurpent les titres : mais ce sont, pour la plupart, des intrigants qui spéculent sur le crédit que cela leur procure. On voit rarement la classe industrieuse, les capitalistes, les gens de loi, les riches enfin, chercher à

acquérir la noblesse ; le commerce dispute aux nobles le pouvoir politique sans vouloir s'allier avec eux. La considération que donne l'argent est donc généralement préférée à toute autre espèce de considération. Les nobles ne sont pas ceux maintenant (1824) qui en possèdent le plus, et il n'y a guère de disposition, dans ceux qui en sont maîtres, à rétablir les fortunes délabrées des grandes maisons par des mariages qu'autrefois on regardait comme des mésalliances... La noblesse n'ayant, pour le moment, aucun privilége qui y soit attaché, ne peut plus être un objet d'ambition ; il n'y a plus de seigneurs, comme autrefois, dans les campagnes ; le maire d'un village en est aujourd'hui la première personne ; dans les villes, elle est médiocrement considérée ; dans la capitale elle est nulle. Le genre de vanité qui consiste à passer pour être noble, ou à le devenir, se trouve encore moins dans les femmes que dans les hommes ; les distinctions de la toilette sont les principales auxquelles elles aspirent ; et telle femme d'un banquier, qui a un cachemire d'un grand prix, regarde avec dédain une comtesse qui n'en a point. » Cette critique est tempérée par la phrase finale ; le juge avoue que « en définitive, les *Bourgeoises de qualité* feront toujours plaisir à la lecture. » C'est là une épreuve à laquelle la réputation de beaucoup d'auteurs modernes ne résiste pas.

Bourgeois de Reims (LE), opéra-comique en un acte, paroles de MM. Saint-Georges et Ménissier, musique de M. Fétis, représenté à l'Opéra-Comique le 7 juin 1825. Cet ouvrage a été composé à l'occasion du sacre de Charles X. L'auteur n'attache pas une grande importance à cette production de circonstance ; car il ne donne aucun détail sur la représentation ni sur la partition.

Bourgeois de Gand (LE) ou le *Secrétaire du duc d'Albe*, drame en cinq actes et en prose, de M. Hippolyte Romand, représenté sur le théâtre de l'Odéon, le 21 mai 1838. Valgas, le héros du drame, ne feint pas l'idiotisme comme Brutus ; mais son patriotisme lui donne le terrible courage de subir longtemps les liens abrutissants d'une soumission servile aux volontés d'un despote, afin d'amener un jour ses compatriotes à secouer le joug et à conquérir leur liberté. Il se prête docilement aux mesures les plus rigoureuses, mais c'est pour les rendre odieuses ; il ne trempe les mains dans les crimes du tyran que pour en faire des fautes irréparables et pour préparer sa chute. Cependant il se fait en secret la providence des opprimés ; c'est lui qui sauve le prince d'Orange, et il met tout en œuvre pour sauver aussi le comte d'Egmont. L'auteur du drame a mis en scène un caractère qui manque, si l'on veut, de vraisemblance, mais dont il a su tirer parti pour exprimer de beaux sentiments et pour exciter l'intérêt des spectateurs. Le *Bourgeois de Gand* obtint un succès d'autant plus honorable que l'amour, source banale de toutes les émotions qu'on cherche à exciter au théâtre, n'y joue qu'un rôle presque nul. L'acteur Lockroy, qui représentait le principal personnage, s'y fit vivement applaudir. La pièce fut reprise au Théâtre-Français en 1840.

Bourgeois de Rome (LE), comédie en un acte, en prose, par M. Octave Feuillet, représentée à Paris, sur le théâtre de l'Odéon, le 15 septembre 1846. Un bourgeois de Rome, il signor Nicolo Rienzi, a juré de ne marier ses deux enfants, Astolfo et Fiametta, qu'à des familles plébéiennes. C'est pour lui une affaire de principe, et, pour tout l'or du monde, il ne consentirait pas à devenir le beau-père de quelque grand seigneur ou de la plus riche patricienne. Astolfo a beau faire à son père les plus beaux raisonnements pour lui prouver qu'il s'oppose à son bonheur en ne lui permettant pas d'épouser la fille d'une puissante famille de Rome, dont il a su se faire agréer, Rienzi résiste. Il est né dans les rangs du peuple, et rien ne saurait l'empêcher de conserver intactes les vieilles traditions républicaines de sa famille. Quant à Fiametta, elle se soumet avec joie aux idées de son père, car elle aime un certain M. Millner, plébéien pur sang, qui doit, le jour même, venir la demander en mariage. En effet, M. Millner se présente et formule solennellement devant le signor Rienzi son désir d'obtenir la main de Fiametta... pour un riche et puissant seigneur dont il est le secrétaire. Ebahissement du père, évanouissement de la jeune fille : ne connaît-on pas l'antipathie des Rienzi pour la noblesse, et comment a-t-on pu supposer un seul instant que Fiametta consentirait à devenir la femme d'un patricien ? Cependant Millner ne se déconcerte pas ; il fait entendre que le seigneur au nom duquel il parle est tout-puissant, qu'il a d'immenses domaines, des sujets, une armée, et qu'il n'est rien moins que de race royale. A ce mot, Rienzi dresse l'oreille. « Peste ! de race royale ! Donnez-vous donc la peine de vous asseoir, monsieur Millner. » Bref, d'explication en explication, Rienzi finit par se persuader qu'il est de son devoir d'accepter l'alliance offerte, et il donne son consentement à Millner, qui déclare être lui-même le prince en question, ce qui réjouit fort Fiametta. Quant à Astolfo, il a bien le droit maintenant de se marier comme il l'entend, et il se hâte d'aller déposer son cœur et le consentement de son père aux pieds de la patricienne qu'il aime. Ce petit acte a marqué heureusement les débuts de M. Octave Feuillet au théâtre ; il est bien conduit, vif, spirituel, d'un style élégant et châtié, plein d'observations fines et d'une gaieté du meilleur aloi.

Monsieur Bourgeois, paroles et musique de G. Nadaud. Cette fine satire, écrite en 1848, au milieu de l'effervescence politique et des bouillonnements de M. *Prudhomme*, nous semble un modèle achevé d'humour et de gaieté.

DEUXIÈME COUPLET.

Monsieur Bourgeois a l'habitude
D'aller au café tous les soirs.
C'est là qu'il a fait une étude
De ses droits et de ses devoirs.
Il parle, s'agite, raisonne,
Manifeste et pétitionne !...
Monsieur Bourgeois ! (*quater*) etc.

TROISIÈME COUPLET.

S'il pouvait gouverner la France,
Comme tout se mènerait mieux !
Il supprimerait la dépense,
La police et les factieux ;
Il ferait marcher le commerce
Et voudrait conquérir... la Perse !...
Monsieur Bourgeois ! (*quater*) etc.

QUATRIÈME COUPLET.

Quand monsieur Bourgeois est colère,
Ne soyez pas sur son chemin.
Il passe sa journée à faire
Ce qu'il regrettera demain.
Pour le moindre mot, il se cabre !
Il prend son fusil et son sabre !
Monsieur Bourgeois ! (*quater*) etc.

CINQUIÈME COUPLET.

Il part comme une giboulée.
Ne l'arrêtez pas, sacrebleu !...
Puis, quand la maison est brûlée,
Il se met à crier : au feu !
Il veut battre le locataire,
Les pompiers et le commissaire...
Monsieur Bourgeois ! (*quater*) etc.

SIXIÈME COUPLET.

Puis, il revient dans sa boutique,
Penaud, mais turbulent toujours.
Sa femme, la douce Angélique,
Le met au pain sec pour trois jours :
Même on ne sait, en son absence,
Jusqu'où peut aller la vengeance !
Monsieur Bourgeois ! (*quater*)
Qu'avez-vous fait, monsieur Bourgeois ?
Vous vous êtes brûlé les doigts !!!

BOURGEOIS, OISE adj. (bour-joi, oi-ze — rad. *bourg*). Qui convient à un bourgeois, qui appartient exclusivement aux bourgeois : *La classe* BOURGEOISE. *Une famille* BOURGEOISE. *Ce mot* (Notre ennemi, c'est notre maître) *sert de pendant à l'adage* BOURGEOIS : « *Nos valets sont nos ennemis.* » (Joubert.) *Il y a aujourd'hui deux natures ennemies : la nature* BOURGEOISE *et la nature prolétaire.* (Mich. Chev.) *La monarchie constitutionnelle, voilà quelle est encore la foi politique et le vœu secret de la majorité* BOURGEOISE. (Proudh.)

— Fig. Sans dignité, sans noblesse, sans largeur, mesquin, vulgaire, commun : *Cela est un peu* BOURGEOIS. (Mol.) *Parmi les jeunes gens du bel air, il n'y a rien de si* BOURGEOIS *que d'être raisonnable.* (Mariv.) *C'étaient gens bornés,* BOURGEOIS, *ne connaissant rien aux choses de la politique.* (De Barante.) *Aux bourgeois les vertus* BOURGEOISES. (Balz.) *Vous avez un air* BOURGEOIS *et niais qui me désole.* (Balz.) *Ces gens-là, c'est si* BOURGEOIS, *si bête, si encrassé ! Il n'y a rien à faire.* (E. Sue.) *Ce mystère fatal et impénétrable fut tout à coup dévoilé de la manière la plus naturelle et la plus* BOURGEOISE. (Scribe.) *La littérature française est* BOURGEOISE *ou classique, et même l'un et l'autre à la fois.* (Rémusat.)

Il n'a point d'un badaud la *bourgeoise* tendresse.
DELILLE.

Un esprit composé d'atomes plus *bourgeois ?*
MOLIÈRE.

Ah ! faites-moi l'honneur de ne me croire pas
Le cœur aussi *bourgeois* et l'esprit aussi bas.
E. AUGIER.

. . . . Après tout, je crois
Que vous ne voudrez pas être un mari *bourgeois.*
— Pardonnez-moi, *bourgeois* et très-*bourgeois*, ma-[dame.
DESTOUCHES.

— *Maison bourgeoise*, Maison tenue décemment, mais sans luxe. ‖ *Cuisine bourgeoise*, Cuisine où l'on fournit des mets bons par la qualité, mais simples par l'apprêt ; manière d'apprêter ainsi les mets. ‖ *Pension bourgeoise*, Etablissement qui tient une cuisine bourgeoise pour un nombre déterminé de pensionnaires. ‖ *Comédie bourgeoise*, Spectacle donné par de simples amateurs, et non par des acteurs de profession. ‖ *Habit bourgeois*, Habit que portent les bourgeois, par opposition à l'habit d'uniforme : *Ce militaire sort presque toujours en* HABIT BOURGEOIS.

— Anc. cout. *Vin bourgeois*, Vin que les bourgeois de Paris récoltaient dans leur enclos, et qu'ils pouvaient vendre au pot dans leur maison. ‖ Aujourd'hui, Bon vin ordinaire non frelaté.

— Diplom. *Lettre bourgeoise*, Caractère intermédiaire entre la gothique cursive et la gothique moderne, qui était employé à la fin du XV[e] siècle.

— Pêch. *Poisson bourgeois*, Celui que prélève le propriétaire du bateau.

— s. m. *Le bourgeois*, Le commun, le vulgaire, le bas, et aussi l'état de bourgeois, par opposition à la noblesse : *Ah ! mon père, ce que vous dites là est* DU *dernier* BOURGEOIS. (Mol.) *Le danger ennoblissait à mes yeux le commun et* LE BOURGEOIS *de mon expédition nocturne.* (Scribe.)

Cela sent *le bourgeois* du plus méchant aloi.
BOURSAULT.

Mais ce Corneille-là, c'est de courte noblesse !
Ce nom sent *le bourgeois* d'une façon qui blesse.
V. HUGO.

— s. f. *A la bourgeoise*, Façon simple d'apprêter un mets, propre à la cuisine bourgeoise : *Foie de veau* À LA BOURGEOISE.

— s. f. Hortic. Variété de tulipe d'un rouge vif.

BOURGEOIS ou **BORGHÈS** (Jean), théologien français, né à Amiens en 1604, mort en 1687. Il fut d'abord chanoine de Verdun, puis abbé de la Merci-Dieu. Envoyé à Rome par les prélats qui approuvaient le livre de la *Fréquente communion*, il y mérita l'estime des cardinaux et du pape Innocent X. Il fut ensuite exclu de la Sorbonne pour son refus de souscrire à la condamnation d'Arnauld, et se retira dans l'abbaye de Port-Royal des Champs. On a de lui une relation de son voyage à Rome et de tout ce qui fut fait dans cette ville, en 1645 et 1646, à propos du livre de la *Fréquente communion*. Il travailla en outre, avec Lalane, à l'écrit intitulé *Conditiones propositæ ad examen de gratia Dei*, et en a donné une traduction en français.

BOURGEOIS (Dominique-François), ingénieur mécanicien, né à Châtelblanc, près de Pontarlier, en 1698, mort en 1781. Il s'attribua l'invention du canard artificiel, automate de Vaucanson, mais se vit condamné comme calomniateur, et fut retenu deux ans en prison. Rendu à la liberté, il s'occupa avec succès de l'éclairage des grandes villes, construisit de nouveaux fanaux et de nouvelles lanternes, dont l'Académie des sciences approuva le modèle en lui décernant plusieurs prix, et fut chargé par l'impératrice de Russie de la construction d'un vaste fanal pour éclairer le port de Saint-Pétersbourg.

BOURGEOIS (N.), historien et savant français, né à La Rochelle en 1710, mort en 1776. Il fit son droit à Poitiers et y fut reçu avocat. Ensuite il alla en Amérique, visita les colonies espagnoles et françaises et séjourna longtemps à Saint-Domingue. Il revint enfin se fixer à La Rochelle et ne s'occupa plus que des travaux historiques qui l'avaient déjà occupé dans sa jeunesse. Nous citerons, parmi ses nombreux ouvrages : *Dissertation sur l'origine des Poitevins et sur la position de Augustoritum ou Limonum de Ptolémée ; Eloge historique du chancelier de l'Hôpital ; Réflexions sur le champ de bataille entre Clovis et Alaric ; Dissertation sur le lieu où s'est livrée la bataille de Poitiers ; Eloge historique de La Rochelle ; Fragments sur les premiers temps de l'histoire du Poitou ; Recherches historiques sur l'empereur Othon IV*, etc.

BOURGEOIS (François), missionnaire français, né en Lorraine au XVIII[e] siècle. Après être entré dans la compagnie des jésuites, il se rendit en 1767 à Vampou, à trois lieues de Canton, et se livra avec zèle aux travaux des missions. Plus tard, il fut appelé à Pékin et devint supérieur des jésuites résidant en Chine. Les *Lettres édifiantes* contiennent un assez grand nombre de lettres écrites par le père Bourgeois.

BOURGEOIS (Francis), peintre anglais, naquit en 1756 à Londres, où son père, Suisse d'origine, était horloger. Il eut pour maître Loutherbourg, et se fit promptement une certaine réputation par ses paysages, ses batailles et ses marines. En 1776, il voyagea en France, en Italie, en Hollande, en Pologne. A son retour en Angleterre, il fut créé chevalier par George III et devint le paysagiste en titre de ce roi, en 1794. Elu associé de l'Académie royale en 1787, il en fut nommé membre titulaire en 1793. Malgré tous ces titres et toutes les faveurs dont il fut comblé, Francis Bourgeois serait oublié aujourd'hui, sans la généreuse fondation du beau musée de Dulwich College, près de Londres. Il légua à cet établissement une précieuse collection de peintures qu'il tenait lui-même, comme legs, de son ami Noël Desenfans, célèbre marchand de tableaux de l'époque ; il légua en outre une somme de 10,000 liv. sterl. pour bâtir et entretenir une galerie convenable, et 2,000 liv. sterl. pour les frais de conservation des tableaux. Il mourut en 1811 et fut enterré dans la chapelle du collége de Dulwich, près de son ami Desenfans.

BOURGEOIS (Charles-Guillaume-Alexandre), peintre en miniature et physicien français, né à Amiens en 1759, mort en 1832. Il obtint de beaux effets de couleur en remplaçant le bleu d'outre-mer par l'extrait de cobalt, et en perfectionnant les laques et le carmin. On a de lui : *Manuel d'optique expérimentale, à l'usage des artistes et des physiciens* (1821, 2 vol. in-12), où, s'élevant contre l'autorité de Newton, il réduit à trois les couleurs primitives : rouge, bleu et jaune ; *Mémoire sur les lois que suivent dans leurs combinaisons les couleurs produites par la réfraction de la lumière* (Paris, 1813) ; *Mémoire sur les couleurs de l'iris causées par la seule réflexion de la lumière, avec l'exposé des bases de diverses doctrines* (1821), etc. Bourgeois, qui avait commencé par être graveur, était un excellent peintre en miniature.

BOURGEOIS (Florent-Fidèle-Constant), peintre et lithographe français, né en 1767. Il fut élève de David. Les palais de Trianon et de Fontainebleau possèdent des tableaux de lui. On lui doit en outre : *Recueil de vues et fabriques pittoresques d'Italie*, dessinées d'après nature (1805) ; *Recueil de vues pittoresques de la France*, lithographiées ; *Voyage pittoresque à la Grande-Chartreuse* (1821), etc.

BOURGEOIS (Louis, LE). V. HÉAUVILLE (abbé D').

BOURGEOIS (Louise), dite **Boursier**. V. BOURSIER.

BOURGEOIS (Anicet). V. ANICET-BOURGEOIS.

BOURGEOIS DUCHASTENET (H.), jurisconsulte et historien français du XVIII[e] siècle. Il était avocat au parlement de Paris, et il a laissé : *Histoire du concile de Constance, où l'on fait voir combien la France a contribué à l'extinction du schisme* (Paris, 1718) ; une traduction du livre intitulé les *Intérêts des princes d'Allemagne* par B.-Ph. de Chemnitz ; une nouvelle édition de l'*Histoire de l'Empire*, par Heiss, avec une continuation, etc.

BOURGEOISEMENT adv. (bour-joi-ze-man — rad. *bourgeois*). D'une façon bourgeoise ; à la manière des bourgeois, avec une simplicité bourgeoise : *N'écoutant que mon premier mouvement, j'ouvris mon parapluie et l'offris très-*BOURGEOISEMENT *à la vieille marquise.* (Scribe.) *Il était capable de mourir* BOURGEOISEMENT *pour les intérêts de sa hanse.* (Balz.) *Je dois me conformer à ma position, voir* BOURGEOISEMENT *la vie et la chiffrer au plus vrai.* (Balz.)

BOURGEOISER v. a. ou tr. (bour-joi-zé — rad. *bourgeois*). Néol. Donner un ton bourgeois, une tournure bourgeoise à : *Qu'en arrive-t-il de tout* BOURGEOISER ? (Pr. de Ligne.) ‖ Inus.

BOURGEOISIE s. f. (bour-joi-zî — de *bourgeois*). Etat de bourgeois, qualité de bourgeois : *Lettres de* BOURGEOISIE. ‖ Goût bourgeois, habitudes bourgeoises :

C'est vers la *bourgeoisie* un reste de penchant,
Que de souffrir ici la fille d'un marchand.
BOURSAULT.

— Classe de citoyens intermédiaire entre les nobles et les ouvriers : *La* BOURGEOISIE *est toujours la copie de la cour.* (Scarron.) *La* BOURGEOISIE, *c'est la portion la plus avancée du peuple, la tête, pour ainsi parler, de ce grand corps.* (Lamenn.) *La* BOURGEOISIE *se compose de sages et honnêtes affranchis n'ayant point le goût des grandes entreprises.* (Aug. Thierry.) *La* BOURGEOISIE *oisive tend à disparaître chez nous.* (Mich. Chev.) *Notre* BOURGEOISIE *ne brille ni par la grâce, ni par l'élégance, ni par le tact.* (Mich. Chev.) *La* BOURGEOISIE *est l'intérêt arrivé à satisfaction.* (V. Hugo.) *On a voulu, à tort, faire de la* BOURGEOISIE *une classe ; la* BOURGEOISIE *est tout simplement la portion contentée du peuple.* (V. Hugo.) *Ce que veut, ce que demande la* BOURGEOISIE, *c'est le bien-être, le luxe, les jouissances ; c'est de gagner de l'argent.* (Proudh.) *L'ostracisme politique que l'on voudrait prononcer contre la* BOURGEOISIE *n'a aucun sens.* (Ch. de Rémusat.) *La* BOURGEOISIE *est le capital fait homme.* (E. Pelletan.) *La* BOURGEOISIE *se compose des*

classes qui se sont successivement acheminées d'épargne en épargne à l'aisance, puis à la pensée. (E. Pelletan.) *La* BOURGEOISIE *a toujours eu pour l'argent un goût particulier.* (Osc. de Vallée.) *Le travail, la patience, l'économie ont poussé la* BOURGEOISIE *au pouvoir.* (Osc. de Vallée.) *La vieille* BOURGEOISIE *parisienne fut grande, libre et noble.* (Balz.) *La société de ma mère se composait de belle et bonne* BOURGEOISIE. (Scribe.) BOURGEOISIE *est un mot qu'il faut reléguer à l'histoire du passé.* (E. de Gir.) *La* BOURGEOISIE *française ne s'est jamais complétement séparée de la Révolution.* (T. Delord.) *Je reproche à la* BOURGEOISIE *libre pensante d'avoir haï Dieu.* (L. Veuillot.)

— Jurispr. *Droit de bourgeoisie*, Nom moderne du droit de cité; titre de citoyen et prérogatives qui sont attachées à ce titre. ‖ Prérogatives qui étaient accordées à ceux qui s'étaient rendus justiciables du roi en faisant un serment devant le juge royal. On disait aussi DROIT DE JURÉ. ‖ Dans le langage commun, Droit d'admission : *Certaines modes anglaises ont obtenu chez nous le* DROIT DE BOURGEOISIE. *L'Académie adopta certains mots qui devaient à l'usage leur* DROIT DE BOURGEOISIE. (E. Littré.)

— **Antonymes.** Noblesse ou aristocratie; clergé; état militaire; prolétariat ou classe ouvrière; les paysans.

— **Encycl.** Ainsi que le mot *bourgeois*, celui de *bourgeoisie* a subi une foule de variations. Tantôt il a servi à désigner le territoire dont les habitants, sous le nom de *bourgeois*, avaient des priviléges en commun; tantôt la redevance annuelle dont les *bourgeois* étaient chargés pour prix de ces priviléges. D'autres fois, il servit, comme mot collectif, à désigner la classe des habitants des villes, par opposition à la classe des habitants de la campagne; ou la classe des roturiers, par opposition à la classe des nobles; enfin, il signifia le droit accordé aux habitants d'un lieu, ou à ceux qui leur étaient associés, de jouir, à certaines conditions, de priviléges communs.

— Hist. et polit. L'histoire de la *bourgeoisie* est, on peut le dire, l'histoire de la société française elle-même. « Personne n'ignore le grand rôle qu'elle a joué en France, dit M. Guizot; elle a été l'élément le plus actif et le plus décisif de la civilisation française, celui qui en a déterminé, en dernière analyse, le mouvement et le caractère. Considérée sous le point de vue social et dans ses rapports avec les diverses classes qui coexistaient sur notre territoire, celle qu'on a nommée le tiers état s'est progressivement étendue, élevée, et a d'abord modifié puissamment, surmonté ensuite, puis enfin absorbé, ou à peu près, toutes les autres. Si on se place au point de vue politique, si on suit le tiers état dans ses rapports avec le gouvernement général du pays, on le voit d'abord, allié pendant plus de six siècles avec la royauté, travailler sans relâche à la ruine de l'aristocratie féodale, et faire prévaloir à sa place un pouvoir unique, central, la monarchie pure, très-voisine, en principe du moins, de la monarchie absolue. Mais dès qu'il a remporté cette victoire et accompli cette révolution, le tiers état en poursuit une nouvelle; il s'attaque à ce pouvoir unique, absolu, qu'il avait tant contribué à fonder, entreprend de changer la monarchie pure en monarchie constitutionnelle, et y réussit également. Ainsi, sous quelque aspect qu'on le considère, soit qu'on étudie la formation progressive de la société en France ou celle du gouvernement, le tiers état est dans notre histoire un fait immense. C'est la plus puissante des forces qui ont présidé à notre civilisation. » Cette influence de la *bourgeoisie*, cette importance acquise par elle, n'est pas seulement étonnante, elle est sans précédents dans l'histoire. Nulle part on ne rencontre une classe de la société qui, partant de si bas, faible et méprisée à son origine, arrive à tout absorber, à tout transformer autour d'elle, et à devenir tellement dominante qu'on peut dire qu'elle est le pays même. Un semblable fait ne se retrouve ni dans l'Inde, où la société est restée divisée en castes immobiles, ni dans le reste de l'Asie, où les différents peuples qui habitent cette contrée ont toujours été partagés en deux classes bien distinctes : les vainqueurs et les vaincus, les oppresseurs et les opprimés. Dans les républiques grecques, on pourrait peut-être voir un peu plus d'analogie et trouver les traces d'une classe bourgeoise; mais cette ressemblance n'est qu'apparente, et il n'y a aucun exemple de tiers état. Seule, la lutte des plébéiens contre les patriciens de Rome pourrait se comparer à celle des bourgeois du moyen âge contre l'aristocratie; mais la similitude n'est encore qu'apparente, elle n'a rien de réel. Niebuhr a prouvé, dans son *Histoire de Rome*, que la lutte des plébéiens contre les patriciens n'était point l'affranchissement progressif et laborieux d'une classe longtemps inférieure et misérable, mais une suite et comme une prolongation de la guerre de conquête, l'effort de l'aristocratie des cités conquises par Rome pour participer aux droits de l'aristocratie conquérante. L'Europe moderne a seule connu la *bourgeoisie*, et, en Europe, c'est la France qui a vu le plus complet développement de cette institution. L'Italie a eu ses glorieuses républiques, l'Allemagne ses villes libres, l'Angleterre sa Chambre des communes; mais la France entière est devenue *bourgeoisie* **et tiers état, et a abouti à la Révolution de 1789, le plus grand événement des** temps modernes.

La *bourgeoisie* a trois origines bien distinctes : 1° le régime municipal romain, qui continua de subsister longtemps après la chute de l'empire, et dont les traditions se conservèrent avec plus ou moins d'altération dans les grandes villes. Les habitants de ces cités gardèrent toujours au moins le germe de leur antique liberté, et la revendiquèrent le jour où l'ordre social commença à se reposer des secousses violentes qui l'avaient si longtemps agité. La création de bourgs et de villes par les seigneurs est la seconde cause de l'extension de la *bourgeoisie*. Les seigneurs, voulant accroître le nombre des maisons groupées autour de leurs châteaux, augmenter en même temps le nombre d'hommes capables de les soutenir dans leurs guerres et leurs entreprises particulières, tâchèrent d'attirer auprès d'eux le plus d'artisans possible par les priviléges qu'ils leur accordaient. Enfin, les communes proprement dites augmentèrent le nombre des *bourgeoisies*, car il faut bien se garder de confondre la commune avec la *bourgeoisie*. La commune était une association d'habitants des bourgs ou des villes qui, à main armée ou autrement, avaient arraché à leurs seigneurs une partie de leur souveraineté, et s'étaient constitués en républiques indépendantes ou communes. Vers le XIVe siècle, les communes disparurent presque toutes, tandis que la *bourgeoisie*, au contraire, s'était étendue sur presque tout le territoire. (V. COMMUNE.)

Le but que se proposaient ceux qui se faisaient recevoir bourgeois était l'exemption d'une foule de charges féodales, sous lesquelles les seigneurs courbaient leurs vassaux, et qui étaient comme un dernier reste de l'antique servitude. La première était l'impôt arbitraire levé par les seigneurs sous le nom de tolte, tailles, quêtes, droits de gîte, prêts forcés et autres, impôt renouvelé sans cesse, et qui fut remplacé par une redevance fixe. Une autre servitude enlevait aux veuves le droit de disposer d'elles-mêmes, aux pères celui de marier leurs filles ou de mettre leurs fils dans l'état ecclésiastique sans la permission du seigneur. La *bourgeoisie* rendait à ceux qui la possédaient ces droits imprescriptibles de la nature. Enfin les bourgeois avaient la liberté de disposer de leurs biens entre vifs, et, s'ils mouraient intestats, le seigneur ne pouvait plus, comme autrefois, s'emparer de leur patrimoine au préjudice de leurs héritiers. A ces exemptions se joignaient une protection plus efficace pour la sûreté des personnes et du commerce, et la certitude d'être jugé selon des coutumes fixes et établies, et non selon le bon plaisir du juge ou du seigneur. Aussi n'est-il pas étonnant que la plupart des artisans ou commerçants aisés voulaient jouir des droits de *bourgeoisie*, qui constituaient alors un vrai privilége sur le reste de la nation. La royauté favorisa de tout son pouvoir ce mouvement qu'elle n'avait pas créé, qu'elle avait même contrarié plus d'une fois, mais qu'il était de son intérêt maintenant d'étendre autant que possible. Les seigneurs, afin de retenir leurs vassaux sous leur juridiction, rivalisèrent avec la royauté et multiplièrent dans leurs villes les chartes et les affranchissements. En tête de plus d'un de ces actes se trouve la singulière formule : « Considérant que l'état de servitude ne convient point à un chrétien, *considérant aussi que c'est notre propre intérêt...* » Cette dernière considération était la seule vraie; car, pendant de longs siècles, on s'était fort peu inquiété de la première.

Il n'y eut d'abord qu'une sorte de *bourgeoisie*, la *bourgeoisie réelle*, qui s'accordait aux habitants de tel bourg ou de telle ville; bientôt vint s'y joindre la *bourgeoisie personnelle* ou *bourgeoisie du roi*, privilége accordé par la royauté aux hommes qui se réclamaient de sa juridiction, et auxquels elle accordait, en compensation, le droit de jouir des priviléges appartenant à des bourgs ou à des villes où ils n'étaient pas forcés de demeurer. Pour jouir du titre de bourgeois d'une ville, il fallait être né de père et de mère qui y étaient domiciliés, y fixer sa demeure, ou s'y marier; mais la plupart du temps, dans ces deux derniers cas, il fallait l'accomplissement de certaines formalités. « Quand aucun veut entrer en aucune *bourgeoisie*, dit l'ordonnance de 1287, il doit aller au lieu dont il requiert être bourgeois, et doit venir au prévôt du lieu, ou à son lieutenant, ou au maire des lieux qui reçoivent des bourgeois sans prévôt, et dire à cet officier : « Sire, je vous requiers la *bourgeoisie* de cette ville, et je suis appareillé de faire ce que je dois. » Alors le prévôt, ou le maire, ou le lieutenant, en présence de deux ou trois bourgeois de la ville, du nom desquels les lettres doivent faire mention, recevra sûreté de l'entrée de la *bourgeoisie*, et que le récipiendaire fera ou achètera, pour raison de la *bourgeoisie*, une maison, dans l'an et jour, de 60 sous parisis au moins. » Cette maison était comme un gage, entre les mains de la commune, que le nouveau bourgeois remplirait ses engagements, car s'il y manquait on la saisissait, on la confisquait, parfois même on la démolissait. Aussitôt après ces formalités, le nouveau bourgeois, accompagné d'un sergent, allait notifier à son seigneur qu'il venait de le quitter, et qu'il n'appartenait plus à sa juridiction. Pour conserver la *bourgeoisie*, il fallait la résidence continuelle par soi ou sa **femme ou son valet, depuis la veille de la Toussaint jusqu'à la veille de la Saint-Jean.** On perdait le droit de *bourgeoisie* ou pour crime, ou pour inexécution des charges et règlements; on pouvait y renoncer et passer dans une autre, en payant les droits de sortie spécifiés par le règlement.

Les rois, sentant qu'il était de leur intérêt d'étendre leur juridiction, multiplièrent les *bourgeoisies*, les étendirent hors de l'enceinte des villes, et même de leurs domaines. A l'origine, les *bourgeoisies* n'étaient accordées aux habitants d'un lieu désigné, qu'autant qu'ils y avaient leur domicile réel et continu. L'autorité royale dispensa de cette condition et suppléa au domicile réel par un domicile fictif. On put devenir *bourgeois du roi* sans cesser de demeurer sur le territoire d'un seigneur particulier; et l'on n'en fut pas moins soustrait, quant à la personne, à la juridiction féodale; il suffisait, pour cela, d'acheter dans la ville dont on voulait être bourgeois, une maison de 60 sous parisis, et d'y résider trois jours de suite aux fêtes de Pâques et de Noël, obligation qui pouvait se racheter par le payement annuel d'un marc d'argent, fait au roi. Des nobles, des princes, se faisaient recevoir bourgeois forains, et le roi de Navarre l'était de la ville d'Amiens. Les cités y trouvaient l'avantage d'avoir des protecteurs puissants, et les princes d'y rencontrer des prêteurs riches et complaisants. Longtemps après que les *bourgeoisies* eurent perdu leur importance avec leurs priviléges, les grandes villes gardèrent l'habitude d'offrir des lettres de *bourgeoisie* à ceux qu'elles voulaient honorer. Certaines conditions étaient requises pour acquérir le droit de *bourgeoisie*, soit réelle, soit personnelle, droit qui ne s'accordait ni aux serfs, ni aux bâtards, ni aux lépreux. Les serfs pouvaient lever cet empêchement en se rachetant ou en se faisant affranchir.

Rien ne variait tant que les coutumes, les usages, les priviléges de chaque *bourgeoisie*, et le fameux mot de Pascal : Vérité en deçà des monts, erreur au delà, pouvait s'appliquer à chaque instant, et sans qu'on eût besoin de franchir des montagnes. Parmi les plus singulières coutumes on trouve les suivantes, qui portent bien la marque d'une époque ignorante et encore grossière. Le pouvoir du père de famille s'était conservé dans toute son antique rigueur; il avait le droit de correction sur sa femme, son fils émancipé, sa fille mariée, droit qui allait jusqu'à battre, pourvu qu'il ne s'en suivît ni mort ni mutilation. C'est sans doute de cette époque que date la subtile invention de ce bourgeois qui, engagé par son confesseur à traiter sa femme plus humainement et à la corriger seulement avec l'Ecriture sainte, l'assomma avec un Nouveau Testament qu'il avait fait relier en solide bois de chêne. L'adultère était condamné à parcourir tout nu les rues de la ville; pour les autres crimes, ils se prouvaient par les épreuves du feu ou de l'eau, ou bien par le duel judiciaire. A cet effet, chaque commune entretenait un champion, pour soutenir la cause des habitants; si le champion était vaincu, il avait le poing ou le pied coupé, et le bourgeois en était quitte pour une amende. Il ne faudrait pas croire, d'ailleurs, que le bourgeois fût exempt de toutes charges; il en avait beaucoup, au contraire. C'était d'abord l'administration de la commune à laquelle il devait son temps; or, les charges municipales étaient parfois assez lourdes. Ensuite il était tenu envers son seigneur à certains services militaires. A chaque instant on voit les bourgeois marcher au combat, conduits par leurs prêtres ou leur évêque. « A la mort de Philippe Ier, dit Orderic Vital, une communauté populaire fut établie en France par les évêques; de telle sorte que les prêtres accompagnaient le roi aux combats ou aux siéges, avec les bannières et tous les paroissiens. » Enfin, il leur fallait conserver et protéger par les armes cette liberté, ces priviléges conquis le plus souvent par les armes, et que les seigneurs ne se faisaient pas faute de reprendre ou de violer dès qu'ils se sentaient les plus forts. Les bourgeois de cette époque ressemblaient fort à ceux que Walter Scott a si bien peints dans ses romans, notamment dans la *Jolie fille de Perth*. Qu'on ajoute, enfin, les querelles, les dissensions intestines, nées de l'ambition et de la jalousie, et on aura une idée de ce que devait être la *bourgeoisie* de cette époque. « La commune défendait au besoin ses droits contre son seigneur, avec dévouement et énergie, dit M. Guizot; mais, dans l'intérieur de ses murs, les dissensions étaient extrêmes, la vie continuellement orageuse, pleine de violences, d'iniquité et de péril. Les bourgeois étaient grossiers, emportés, barbares, pour le moins aussi barbares que les seigneurs auxquels ils avaient arraché leurs droits. Parmi ces échevins, ces maires, ces jurats, ces magistrats de divers degrés et de divers noms, institués dans l'intérieur des communes, beaucoup prenaient bientôt l'envie d'y dominer arbitrairement, violemment, et ne se refusaient aucun moyen de succès. La population inférieure était dans une disposition habituelle de jalousie et de sédition brutale contre les riches, les chefs d'atelier, les maîtres de la fortune et du travail. Ceux qui ont un peu étudié l'histoire des républiques italiennes savent quels désordres, quelles violences y éclataient continuellement, et combien la véritable sécurité, la véritable liberté leur furent toujours étrangères; elles ont eu beaucoup de gloire, elles ont énergi**quement lutté contre leurs adversaires extérieurs; l'esprit humain s'y est déployé avec** une richesse et un éclat merveilleux; mais l'état social proprement dit en a été déplorable; la vie humaine y manquait étrangement de bonheur, de repos, de liberté et de sécurité. S'il en était ainsi dans les républiques d'Italie, où le développement des esprits et l'intelligence des affaires étaient beaucoup plus avancés qu'ailleurs, jugez de ce que devait être l'état intérieur des communes de France. Ceux qui voudraient le connaître d'un peu plus près peuvent lire, soit dans les documents originaux, soit dans les *Lettres* de M. Augustin Thierry, l'histoire de la commune de Laon; ils verront à quelles interminables vicissitudes, à quelles horribles scènes d'anarchie, de tyrannie, de licence, de cruauté, de pillage, une commune libre était en proie. La liberté de ces temps n'avait guère partout qu'une lugubre et déplorable histoire. »

Toutefois, cette période d'agitation et de turbulence dura peu; avec le XIVe siècle disparurent les communes, ainsi que la liberté politique, et on vit naître dans la *bourgeoisie* cet esprit qui a joué un si grand rôle dans notre histoire. Cet esprit, qui caractérise essentiellement la *bourgeoisie* française, est peu ambitieux, peu entreprenant, timide même; il est honnête, ami de l'ordre et de la règle, persévérant, attaché à ses droits et assez habile pour les faire tôt ou tard respecter. Cette seconde et pacifique période de l'histoire de la *bourgeoisie* est la plus féconde pour son développement et pour l'histoire de la civilisation française. Toutes les anciennes distinctions ont disparu, il n'y a plus que la haute *bourgeoisie*, composée des parlements, des légistes et des deux cent mille officiers judiciaires qui couvrent le sol de la France; puis la petite *bourgeoisie*, qui comprend le commerce, la finance et les corporations des arts et métiers. Leurs efforts réunis vont transformer la France et son ordre social, d'abord par leur influence dans les états généraux, où ils vont s'asseoir comme une classe distincte et reconnue, puis par l'aide de la royauté, qui va adopter la *bourgeoisie* et s'en faire une arme contre les dernières tentatives de la féodalité. Charles V a appris d'elle l'esprit d'ordre et d'économie; c'est à elle que Charles VII demande aide et secours pour réorganiser son royaume ébranlé par l'invasion anglaise; ses ministres sont tous bourgeois, à commencer par le fameux Jacques Cœur. On sait les familiarités de Louis XI avec les bourgeois, qu'il appelait ses compères, à la table desquels il allait souvent s'asseoir, et dont il prenait de temps en temps les filles pour maîtresses afin de leur faire honneur. Si le règne des derniers Valois et les guerres religieuses du XVIe siècle ont retardé un moment la marche de la civilisation, la cause de la *bourgeoisie* a plutôt gagné que perdu. « Trois causes, dit M. Augustin Thierry, concoururent à diminuer, pour la haute *bourgeoisie*, l'intervalle qui la séparait de la noblesse : l'exercice des emplois publics et surtout des fonctions judiciaires, continué dans les mêmes familles et devenu pour elles comme un patrimoine par le droit de résignation; l'industrie des grandes manufactures et des grandes entreprises, qui créait d'immenses fortunes; et ce pouvoir de la pensée que la renaissance des lettres avait fondé au profit des esprits actifs. En outre, la masse entière de la population urbaine avait été remuée profondément par les idées et par les troubles du siècle. Des hommes de tout rang et de toute profession s'étaient rapprochés les uns des autres dans la fraternité d'une même croyance et sous le drapeau d'un même parti. La Ligue surtout avait associé étroitement et jeté pêle-mêle dans les mêmes conseils l'artisan et le magistrat, le petit marchand et le grand seigneur; l'union dissoute, les conciliabules fermés, il en resta quelque chose dans l'âme de ceux qui retournèrent à la vie de boutique et d'atelier : un sentiment de force et de dignité personnelle, qu'ils transmirent à leurs enfants. » Si le clergé et la noblesse, jaloux des envahissements progressifs de la *bourgeoisie*, s'élevèrent contre elle sous la régence de Marie de Médicis, le règne de Louis XIV lui rendit toute son influence, et l'on sait que la noblesse appela le règne du grand roi « le règne d'une ignoble *bourgeoisie*. » Le rôle que la *bourgeoisie* a joué au XVIIIe siècle est connu de tous; quand arriva la convocation des états généraux, elle n'était rien dans l'ordre politique, mais elle était tout dans l'ordre social : aussi n'eut-elle qu'à vouloir, pour fonder en France l'unité sociale, l'égalité civile et la liberté constitutionnelle.

De toutes ces *bourgeoisies*, la plus célèbre fut incontestablement la *bourgeoisie* parisienne, qui a son rôle marqué presque dans tous les grands événements de notre histoire, et l'ancien *Parloir aux bourgeois* n'est pas moins renommé que l'Hôtel de ville ne le fut dans la suite. Après la défaite de Poitiers, la *bourgeoisie* parisienne, remplie de patriotisme et de courage, prit sur elle le soin de sa propre défense. Aux états généraux de 1355 et 1356, sous l'inspiration et la conduite d'Etienne Marcel, elle s'éleva jusqu'à l'idée de liberté nationale et de monarchie constitutionnelle, et faillit opérer quatre siècles plus tôt la grande réforme de 1789, qui a changé la face du monde moderne. En vain cette tentative démocratique avorta après les scènes sanglantes de la *Jacquerie*, le rôle de la *bourgeoisie* parisienne n'en continua pas moins. Paris était la ville **du grand commerce et des grandes institu-**

tions scientifiques, l'activité intellectuelle s'y déployait plus largement que dans aucune autre ville du royaume. L'esprit public s'y montrait à la fois municipal et général et comprenait la France entière dans ses tentatives d'affranchissement. A toutes les époques de crise, on verra le peuple de Paris figurer comme chef de l'opinion militante : sous Charles VI, pendant la Ligue, durant la Fronde, et enfin en 1789, on le trouvera donnant l'impulsion au progrès et au désordre, fatalement mêlés ensemble.

En Allemagne, la constitution de la *bourgeoisie* fut moins laborieuse, moins humble, dans ses premières aspirations, plus mêlée dès son origine aux affaires de l'Etat et de la société; mais, moins heureuse et moins favorisée par les circonstances, la *bourgeoisie* allemande n'est pas, comme la *bourgeoisie* française, devenue l'incarnation par excellence de la nation et la maîtresse à peu près absolue de sa destinée. La cause de cette infériorité tient à ce que les démarcations que le système féodal établissait entre les diverses fractions de la société se retrouvèrent dans la constitution de la *bourgeoisie* allemande. Chaque cité eut au moins deux et même trois catégories de bourgeois : les nobles, les francs bourgeois et les bourgeois. Les nobles résidaient ordinairement en dehors des villes, dans des châteaux forts; cependant les avantages de tout genre que leur présentait une communauté de relations avec les citadins leur faisaient rechercher le droit de *bourgeoisie*. Leurs noms étaient inscrits en tête du rôle des bourgeois; ils avaient la place d'honneur dans certaines cérémonies. En raison de leur résidence, on les appelait *faux bourgeois*, c'est-à-dire bourgeois du dehors. (*Fal Bulgers* en allemand, *out Burgesses* en anglais.)

Au-dessous du corps des nobles se trouvaient les francs bourgeois, qui n'avaient pas d'autre profession que celle des armes. Cette partie de la *bourgeoisie* était, en général, composée mi-partie de descendants de fils puînés de nobles qui n'avaient pas de fiefs, et mi-partie de citoyens dont les ancêtres avaient été affranchis, et qui, arrivés à l'indépendance sociale par le commerce ou l'exercice d'une profession, étaient devenus assez riches et assez nombreux pour obliger les nobles à les admettre au partage des fonctions municipales, et à avoir ainsi leur part dans le gouvernement de la cité. Malgré la communauté de leurs intérêts et les incessants rapports personnels qu'exigeaient le soin et la défense de ces intérêts, les francs bourgeois étaient très-peu unis entre eux, la partie noble se tenant autant que possible en dehors de la partie d'origine purement bourgeoise.

En dernier lieu venaient les simples bourgeois ou affranchis (*Freedmen* ou *Freemen*), qui n'avaient pas le droit de porter les armes. C'est à cette classe qu'étaient dévolus les travaux des champs et de la vie domestique, l'exercice des métiers, du commerce, toutes professions qui étaient méprisées, non-seulement par les nobles, mais aussi par les francs bourgeois. Ceux-ci rendaient aux simples bourgeois les dédains que leur faisait éprouver la noblesse. Des règlements conçus dans un but d'exclusion jalouse tendaient à rendre infranchissable la séparation entre les deux classes. Les francs bourgeois, qui s'alliaient par mariage à des filles de simples bourgeois, perdaient leur privilége jusqu'à la quatrième génération. Cette classe n'avait, bien entendu, aucune part dans les honneurs municipaux. Chacune des diverses catégories de métiers dont elle était composée, bouchers, tanneurs, cordonniers, boulangers, serruriers, avait son conseil de gouvernement, son revenu, son règlement intérieur. Quant aux intérêts généraux, c'est l'évêque qui en était ordinairement l'avocat. Cet état de choses se prolongea jusqu'au XIIIe siècle. En récompense des services que, à cette époque, la troisième classe des bourgeois des villes rendit aux empereurs de la maison de Franconie, Henri IV et Henri V, dans leur lutte contre l'aristocratie féodale et la papauté, ces souverains firent disparaître les barrières qui séparaient les bourgeois exerçant des métiers, *opifices cives*, de leurs autres concitoyens, et transportèrent à des baillis et magistrats impériaux le droit de patronage des évêques; changement qui fut très-favorablement accueilli, car, à la longue, la morgue et la froideur épiscopales étaient devenues aussi désagréables à supporter que l'avaient été la violence et l'insolence des seigneurs. Après la mort de Frédéric II, le droit d'élection aux honneurs municipaux était devenu le partage commun des citoyens dans les libres villes. Grâce à cette union entre les diverses fractions de leurs populations, ces villes prirent de l'importance. Les princes traitèrent avec elles comme avec des États souverains. Mais là devait s'arrêter l'action de la *bourgeoisie* allemande, son importance resta purement communale.

En Italie, la *bourgeoisie*, c'est-à-dire l'élément urbain, opprimé comme partout par l'aristocratie féodale, vainquit celle-ci sur le champ de bataille. Plus politique que la *bourgeoisie* française, la *bourgeoisie* italienne, favorisée en outre par des circonstances particulières, empêcha les causes de cette lutte de renaître, en obligeant les seigneurs à changer leur genre de vie, c'est-à-dire à renoncer à leurs châteaux fortifiés pour venir habiter dans l'intérieur des villes, ce qui, en quelques générations, leur donna les mêmes goûts, les mêmes mœurs qu'à la masse de la population, et leur inspira le même dévouement pour le maintien de ces institutions qui devaient assurer aux cités qui en jouissaient une longue indépendance, sinon la liberté politique.

— Econ. soc. Depuis la révolution de 1789, il a toujours été très-difficile d'assigner un sens exact aux mots *bourgeoisie* et *bourgeois*. Ce sens a varié et dû varier avec les modifications qui, depuis cette époque, se sont successivement introduites dans l'organisme social. Pendant longtemps, les écrivains politiques ont ainsi désigné les classes qui, sans vivre ou pouvoir vivre dans cette oisiveté tant reprochée aux classes nobiliaires, égalaient cependant celles-ci en culture intellectuelle, en lumière, voire même en richesses. Aujourd'hui, ces mots, pris dans leur acception la plus générale, s'appliquent à toute la partie de la société qui, en dehors de l'intelligence et des lumières, réunit en elle les autres conditions de l'indépendance sociale. Aux yeux des masses, quiconque est en possession d'une certaine quantité de capital, soit que ce possesseur exploite personnellement ce capital, ou vive des produits qu'il en retire, est bourgeois. Ce jugement du populaire, M. Proudhon, dans son œuvre posthume intitulée : *De la capacité politique des classes ouvrières*, le formule en ces termes : « La *bourgeoisie*, c'est la classe qui vit d'autre chose que de son travail, quand elle travaille; c'est la classe qui vit du revenu de ses propriétés, de ses capitaux, de ses dotations, pensions, subventions, actions, traitements et bénéfices. » Selon cette formule, les cadres de la *bourgeoisie* sont faciles à établir : riches propriétaires et commerçants, les chefs d'industrie, les capitalistes, les magistrats, les hauts fonctionnaires en forment l'état-major. Au-dessous de la *bourgeoisie* est la classe qui vit exclusivement de son travail. Cette division de la société française en classe bourgeoise et classe ouvrière est, ainsi que le démontre M. Proudhon, la conséquence même de l'ordre politique et économique créé par la Révolution de 1789. « Auparavant, dit-il, l'ouvrier existait dans la corporation et la maîtrise, comme la femme et l'enfant dans la famille; la classe des travailleurs était comprise dans celle des entrepreneurs; mais une fois le faisceau des corporations brisé sans que les fortunes et les conditions entre les maîtres et ouvriers fussent devenues égales, la distinction s'est établie d'elle-même entre la classe des patrons détenteurs des instruments de travail, capitalistes et grands propriétaires, et celle des ouvriers, simples salariés. » La supériorité de fait du maître sur l'ouvrier a reçu la consécration de la loi. L'article 1781 du Code civil déclare que *le maître est cru sur sa parole;* disposition que Napoléon Ier traduisait brutalement : *La parole de l'ouvrier ne vaut pas celle du maître.*

Pendant tout le temps que dura le régime parlementaire, l'importance politique de la *bourgeoisie* fut au niveau de son importance sociale. Voici en quels termes M. Proudhon esquisse, en la condensant, l'histoire de cette domination : « Devenue par son homogénéité, par ses capitaux, par son influence incontestée sur la plèbe, maîtresse de l'Etat, la *bourgeoisie* n'y vit pour elle qu'un moyen de consolider sa position acquise, et, par les emplois et le budget, de se créer un nouveau champ d'exploitation et de fortune. Substituée aux droits du clergé, de la noblesse et du roi dans les anciens états généraux, la *bourgeoisie* n'aperçut nul inconvénient à conserver à l'Etat sa forme monarchique, centralisatrice et unitaire; seulement, éclairée par l'exorbitante concentration d'autorité que Napoléon Ier s'était arrogée, elle eut soin de prendre vis-à-vis du prince ses sûretés, ce que l'on nomma la charte constitutionnelle. Au fond, c'était par la *bourgeoisie* et pour la *bourgeoisie* que se percevait l'impôt, par la *bourgeoisie* et pour la *bourgeoisie* que régnait le roi. Toute justice émanait d'elle. Le gouvernement du roi était son gouvernement : elle entendait avoir seule le droit de faire la paix et la guerre, de même que la hausse et la baisse, et si elle eut parfois à réprimer les velléités politiques de la couronne, on put juger qu'elle n'était pas longtemps à faire son deuil d'une dynastie. » Les événements de 1830 et de 1848 sont là pour justifier le célèbre écrivain.

Le suffrage universel, dont la *bourgeoisie* s'était si fort effrayée, tant qu'il fonctionna en toute liberté, servit ses intérêts exclusifs plus même que ne l'avait fait le régime constitutionnel. Malgré les entraves mises à son initiative, par la responsabilité de ministres désignés par les chambres, par la nécessité d'obtenir pour toutes les mesures importantes le vote de la majorité législative, le pouvoir royal, usant de sa prérogative, avait parfois proposé d'introduire dans la législation économique et financière des modifications dont les intérêts bourgeois ne s'accommodaient pas. A un moment donné, la prérogative royale pouvait espérer l'emporter à l'aide des fonctionnaires qui faisaient l'appoint de sa majorité gouvernementale. Pendant la période de 1848 à 1851, rien de pareil ne se passa. Les événements de la rue et les idées qui travaillaient les esprits étaient sans doute parfois de nature à inquiéter les intérêts bourgeois; mais, en même temps, ces intérêts n'eurent rien à craindre des empiétements de l'organisme gouvernemental, qui, au lieu de diriger les assemblées, ne faisait qu'en suivre l'impulsion.

Atteinte par le régime impérial dans son importance politique, la *bourgeoisie* ne paraît pas devoir reprendre l'ascendant que lui donna le régime parlementaire. Voici comment le vigoureux écrivain que nous avons cité explique ce fait : « Tant que la *bourgeoisie* eut en face d'elle les deux premiers ordres, clergé et noblesse, elle eut fortement conscience d'elle-même, et cette conscience se soutint énergiquement. La classe bourgeoise se distinguait, se définissait, se sentait par opposition aux classes privilégiées; mais du jour où elle est devenue tout, où il n'a plus existé en dehors d'elle ni classe ni caste qui la définît, elle a commencé à perdre peu à peu le sentiment d'elle-même. Aujourd'hui, cette *bourgeoisie*, qui est riche, qui possède, qui peut, n'a rien à dire d'elle-même; sortie de son ancien milieu, elle paraît sans destinée, sans rôle historique; elle n'a plus ni pensée, ni volonté. Tour à tour révolutionnaire et conservatrice, républicaine, légitimiste, doctrinaire, juste milieu; un instant éprise des formes représentatives et parlementaires, puis en perdant jusqu'à l'intelligence; ne sachant à cette heure quel système est le sien, quel gouvernement elle préfère; n'estimant du pouvoir que les profits, n'y tenant que par la peur de l'inconnu et pour le maintien de ses priviléges; ne cherchant dans les fonctions publiques qu'un nouveau champ, de nouveaux moyens d'exploitation, avide de distinctions et de traitements; aussi pleine de dédain pour le prolétariat que la noblesse le fut jamais pour la roture, la *bourgeoisie* a perdu tout caractère; ce n'est plus une classe puissante par le nombre, le travail, le génie, qui veut et qui pense, qui produit et qui raisonne, qui commande et qui gouverne; c'est une minorité qui trafique, qui spécule et qui agiote, une cohue. » Proudhon ne croit pas que le règne politique de la *bourgeoisie* puisse recommencer. « En vain, dit-il, voudrait-elle de nouveau se définir, s'affirmer, retrouver l'influence : *Telum imbelle sine ictu.* »

Les intérêts matériels de la *bourgeoisie* n'ont pas été trop affectés par cette perte du pouvoir politique. Proudhon, dont nous continuons à citer le rude langage, constate ainsi ce résultat : « Grâce à l'établissement du suffrage universel, le peuple a monté dans l'ordre politique d'un cran; la *bourgeoisie* a paru descendre en proportion; mais ce que celle-ci a perdu d'un côté, on peut dire qu'elle l'a regagné de l'autre; le développement de la féodalité industrielle et financière, qui domine l'empire et tient en respect la politique, formant ici compensation. » Ainsi la construction et l'exploitation des voies ferrées, qu'on a cru devoir concentrer et monopoliser, sont entre les mains de cette féodalité, qui, dans toutes les conventions qu'elle a passées avec les pouvoirs publics, a tenu elle-même la plume. Le monopole de la Banque et le privilége des établissements de crédit sont aussi entre les mêmes mains. Les attaches de cette féodalité s'étendent jusqu'à la presse, dont les principaux organes sont devenus objet d'exploitation privilégiée. Les monopoles et priviléges étant naturellement assez disposés à se prêter un mutuel secours, il en résulte que, sur toutes les questions d'économie sociale qui touchent à un de ces priviléges ou monopoles, les journaux sont très-sobres de discussions. En comparant la situation économique de la *bourgeoisie* d'aujourd'hui avec sa situation d'il y a vingt ans; en considérant les lois passées depuis cette époque sur les mines, la banque, les chemins de fer, on voit qu'il s'est opéré là un mouvement de concentration à peu près de la même nature que celui qui s'est opéré en politique. La direction de la plus grande partie des forces économiques du pays s'est concentrée, et va tous les jours se concentrant de plus en plus dans des groupes relativement peu nombreux de capitalistes et d'industriels. Ce mouvement de concentration s'est même étendu à la propriété immobilière. A Paris, cette propriété, répartie sur un territoire d'environ 30 lieues carrées, habité par une population de 1,800,000 âmes, est possédée par moins de 25,000 propriétaires.

Si les richesses, et les moyens d'action qui en sont la conséquence, augmentent pour la *bourgeoisie*, d'un autre côté son autorité sur les classes ouvrières va en diminuant. Tout en obéissant aux lois qui règlent l'ordre économique, les classes ouvrières ne croient pas que, dans la répartition des profits résultant du produit de leur travail, cet ordre économique leur assure tout ce que, à tort ou à raison, elles croient leur être justement dû. Elles étudient les lois et les principes sur lesquels repose cet état de choses et formulent à l'occasion leur programme, opposant économie politique à économie politique. L'autorité gouvernementale, qui, autrefois, se serait effrayée de ces manifestations, les tolère, en tant qu'elles se combinent avec la continuation de la présence à l'atelier et la paix de la cité. Elle a même fait plus : les dispositions légales qui, pour la fixation des conditions et du prix du travail, plaçaient l'ouvrier dans une situation inférieure à celle du maître, ont été modifiées. Les nouveaux programmes économiques, en voie d'élaboration, sont plutôt négatifs qu'affirmatifs. Le plus connu de ces récents programmes, celui qu'on a appelé le *Manifeste des soixante*, et qui a été publié à l'occasion des élections de 1863, s'exprime ainsi dans un de ses principaux passages : « La *bourgeoisie*, notre aînée en émancipation, dut, en 1789, absorber la noblesse et détruire d'injustes priviléges. Il s'agit pour nous, non de détruire les droits dont jouissent *justement* les classes moyennes, mais de conquérir la même liberté d'action. » Les auteurs du *manifeste se défendent de rêver :* lois agraires, partage, maximum, impôt forcé. La *liberté*, le *crédit*, la *solidarité*, voilà leurs rêves, et, le jour où ces rêves se réaliseront, il n'y aura plus ni bourgeois, ni prolétaires, ni patrons ni ouvriers.

Le grand champion des classes ouvrières, Proudhon, a lui-même trouvé ce programme un peu louche, et il a rappelé qu'en 1789 on n'avait pas du tout dépouillé la noblesse de ses biens; que les confiscations postérieures avaient été des faits de guerre, et qu'on s'était contenté d'abolir certains priviléges incompatibles avec les droits et la liberté de tous, abolition qui avait à la longue entraîné son absorption par la *bourgeoisie*. Quant aux nouvelles relations à établir entre le capital et le travail, Proudhon n'est guère plus explicite que le programme dont il s'est fait l'éloquent commentateur. Le système dont il propose l'adoption, il se borne à le dénommer, bien plus qu'à le définir : c'est la *mutualité;* et il constate en même temps que le *bourgeois* en a horreur comme de l'anarchie et qu'il n'en veut à aucun prix. « Le bourgeois, dit-il, fait de la banque, de l'industrie, de l'agriculture même, de la navigation, de la commission; mais en dehors de toute convention ayant pour but de diminuer les risques, d'écarter le hasard, de fixer les valeurs ou du moins d'en empêcher les violents écarts, de balancer les avantages entre le vendeur et l'acheteur, il a horreur de tout ce qui pourrait, en lui donnant une garantie, lui imposer une obligation. Il nie la solidarité économique, il répugne à la mutualité. »

Le bourgeois, en effet, en est encore aux *notions d'économie politique enseignées par* Quesnay, Adam Smith et Say. Tant que ces notions auxquelles Proudhon reconnaît le mérite d'être claires, faciles à saisir, simples, n'auront pas été remplacées par des doctrines présentant les mêmes mérites, le bourgeois *continuera d'y donner son adhésion.* Néanmoins, en présence du travail qui se fait en ce moment dans les esprits, et des projets de réorganisation sociale qui tendent à sortir du domaine des rêves pour entrer dans celui de la réalité, il est bon de connaître la dernière critique de Proudhon sur l'économie politique bourgeoise. « L'insolidarité économique, je devrais dire la non-moralité des transactions préconisées par l'économie politique de l'école anglaise, le bourgeois s'en est fait un principe, une théorie, une doctrine. Pour lui, l'idée d'un droit économique, complément et corollaire du droit politique et du droit civil, n'existe pas; c'est un non-sens. *Chacun chez soi, chacun pour soi, et Dieu pour tous;* telle est sa devise. La science économique, telle qu'il la comprend, ne repose pas sur une notion à deux termes, notion synthétique et positive, par conséquent, qui fait la science des intérêts à l'image de la justice même; elle repose sur des notions élémentaires, simplistes, antinomiques, qui, ne pouvant se déterminer d'elles-mêmes et trouver leur équilibre, font de la science une bascule et une contradiction perpétuelles. Pour le bourgeois, par exemple, il n'y a pas de *valeur vraie*, bien qu'il parle sans cesse de la loi de l'*offre* et de la *demande*, bien que ces deux termes, *offre* et *demande*, impliquent, chacun à un point de vue différent, l'idée d'une valeur exacte, dont le débat entre l'offrant et le demandant indique la recherche. Aux yeux du bourgeois, la valeur est essentiellement arbitraire, d'opinion. De ce que la valeur est *mobile*, il conclut qu'elle est nécessairement fausse. Aussi dans les transactions, ni dans les réflexions qu'elles *font naître en lui, ne s'inquiète-t-il jamais* de l'équilibre des valeurs, du juste prix des marchandises, de la balance des services, du taux normal de l'intérêt et du salaire; ce n'est pas lui qui donne dans ces chimères. Acheter, s'il peut, 3 fr. ce qui en vaut 6; vendre 6 fr. ce qui en vaut 3, cela en dépit de la connaissance personnelle qu'il a de la situation et des choses, en dépit du dommage que peut éprouver le prochain : voilà sa maxime commerciale, et il la professe sans vergogne. Dites-lui ensuite que les rentes, intérêts, bénéfices qu'il tire, par une guerre de ruses, d'embuscades et de surprises, du monopole que lui procurent la supériorité de ses capitaux et les ambages du commerce, sont de la déloyauté : il se fâche, et c'est ce qui sauve son honorabilité. Au moins il est convaincu que les actes plus ou moins scabreux auxquels il se livre tous les jours du matin au soir, ayant leur nécessité, ont leur légitimité; qu'il n'y a par conséquent ni escroquerie ni vol, sauf dans les cas définis par le code. »

Ce langage est plutôt une charge humoristique qu'une critique sérieuse. Sur les points même où Proudhon a le plus raison, les sarcasmes échappés à sa verve caustique portent tout autant sur ce qui n'est pas bourgeois que sur le bourgeois. La tranquillité avec laquelle un tel langage est accueilli est un indice du calme qui s'est fait dans les esprits; et il est à espérer que ces formidables questions d'intérêts de classe à classe, dont on avait jusqu'à

présent cherché la solution dans la force ou dans la guerre, continueront d'être réglées par de tranquilles modifications législatives, accomplies à la suite de paisibles discussions devant l'opinion publique.

BOURGEOISISME s. m. (bour-joi-zi-sme — rad. *bourgeoisie*). Néol. Etat de bourgeois : *Tout cela peut être rangé sous la dénomination commune de* BOURGEOISISME. (A. Frémy.) *Anéantir le paupérisme, c'est anéantir le* BOURGEOISISME *et le prolétariat.* (Colins.)

BOURGEON s. m. (bour-jon — du v. haut allem. *burjan*, lever). Excroissance naturelle qui pousse sur les branches des arbres et arbrisseaux, et qui commence à se développer pour donner des feuilles ou des fleurs : *Les* BOURGEONS *commencent à se montrer à l'aisselle des feuilles, dès que celles-ci ont pris tout leur développement.* (B. de St-P.) *La gemme empourprée de la vigne et le* BOURGEON *cotonneux du pommier se gonflent et se crèvent.* (B. de St-P.) *Chaque an..ée, il se développe un* BOURGEON *à l'aisselle de toutes les feuilles.* (Duméril.) *Resté stationnaire pendant l'hiver, le bouton devient* BOURGEON *au printemps suivant.* (Bouillet.)

> Point de feuille au bois sur la branche;
> Mais le suc en *bourgeons* s'épanche,
> Et les rameaux sont déjà mûrs.
> SAINTE-BEUVE.

> ... Attends que l'hiver s'en aille, et tu vas voir
> Une feuille percer ces nœuds si durs pour elle,
> Et tu demanderas comment un *bourgeon* frêle
> Peut, si tendre et si vert, jaillir de ce bois noir.
> V. HUGO.

— *Bourgeon terminal*, Celui qui se développe à l'extrémité d'une tige et dont le développement doit servir à la prolonger. ‖ *Bourgeons foliacés*, Ceux dont les écailles ne sont que des sortes de feuilles avortées. ‖ *Bourgeons pétiolacés*, Ceux qui sont protégés, dans leur premier développement, par la base persistante du pétiole de la feuille. ‖ *Bourgeons stipulacés*, Ceux dont les écailles sont constituées par une ou plusieurs des stipules qui accompagnent les bases des feuilles. ‖ *Bourgeons fulcracés*, Ceux dont les organes protecteurs sont formés par des pétioles munis de stipules, comme dans le prunier.

— Par anal. Bouton ou autre excroissance qui pousse accidentellement sur la peau, et particulièrement au visage : *Il n'avait ni figure ni esprit; c'était un gros garçon court, joufflu et pâle, qui, avec beaucoup de* BOURGEONS, *ne ressemblait pas mal à un abcès.* (St-Simon.)

> *Elle peint de bourgeons son visage guerrier.*
> BOILEAU.

— Chir. *Bourgeons charnus*, Granulations coniques, de couleur rougeâtre, qui se développent à la surface des plaies suppurantes, et en déterminent la cicatrisation.

— Agric. Pousse de vigne déjà en scion : *La vigne est déjà couverte de* BOURGEONS.

— **Encycl.** *L'étude des bourgeons* offre un très-grand intérêt, non-seulement au point de vue de la science pure, mais encore et surtout au point de vue des applications. Plusieurs opérations importantes, notamment la taille des arbres, supposent une étude approfondie et une connaissance exacte de cette partie des végétaux. Il n'existe point, absolument parlant, de plante qui soit privée de *bourgeons;* car toutes jouissent de la propriété de s'accroître par des pousses nouvelles. Toutefois, pour ne pas confondre, dans la pratique, de jeunes pousses qui se présentent sous des aspects très-divers et qui appartiennent à des plantes fort différentes les unes des autres, on n'emploie guère le mot *bourgeon* qu'à l'occasion de plantes pourvues de feuilles, et encore admet-on dans le *bourgeon* quatre variétés distinctes, savoir : la *bulbe*, la *bulbille*, le *tubercule* et le *bourgeon* proprement dit. C'est de ce dernier seulement que nous allons nous occuper.

On divise ordinairement les *bourgeons* en trois catégories bien distinctes, suivant la place qu'ils occupent : les uns sont *terminaux*, c'est-à-dire situés au sommet des rameaux qu'ils terminent; les autres sont *axillaires*, parce qu'ils croissent toujours à l'aisselle des feuilles ou au point correspondant à cette aisselle; d'autres, enfin, que l'on désigne sous le nom de *bourgeons adventifs*, n'ont pas de position bien déterminée; ils se produisent sous l'influence de circonstances particulières, le plus souvent accidentelles, partout où le tissu végétal se trouve dans des conditions favorables à de nouveaux développements.

Les *bourgeons* terminaux n'existent que dans un nombre assez restreint d'espèces végétales. Ils se forment à la fin de l'été ou au commencement de l'automne, et sont le dernier produit de la végétation de l'année. Ce sont eux qui, par leur élongation, sont destinés à continuer la tige ou la branche. Les *bourgeons* axillaires ou latéraux, beaucoup plus nombreux que les précédents, naissent généralement solitaires dans chaque aisselle de feuille ; cependant, il n'est pas rare d'en voir deux ou plusieurs dans la même aisselle ; alors ils forment généralement une file longitudinale dans laquelle le plus gros est tantôt le supérieur et tantôt l'inférieur. Ces *bourgeons* sont très-évidents dans les végétaux dicotylédonés, et ils existent aussi bien dans les plantes herbacées que dans les plantes ligneuses. Dans les végétaux monocotylédonés, ils sont beaucoup moins apparents; généralement ils restent stationnaires, et ne se développent en rameaux que dans certaines circonstances pour ainsi dire accidentelles. Les *bourgeons* axillaires commencent à se montrer dès que les feuilles ont atteint leur entier développement; mais ils prennent alors peu d'accroissement. A la chute des feuilles, vers la fin de l'automne, ils grossissent beaucoup ; toutefois, ce n'est qu'au printemps suivant qu'ils donnent naissance à des rameaux ou à des fleurs. Cependant il arrive assez souvent, mais dans des circonstances tout exceptionnelles, de voir des *bourgeons* axillaires donner une nouvelle pousse très-peu de temps après leur apparition. Ces sortes de productions sont désignées vulgairement sous le nom de *bourgeons anticipés* et de *faux bourgeons*.

Dans les contrées où, par une cause quelconque, la végétation subit une interruption annuelle, les *bourgeons* de la plupart des arbres ou arbustes, quelle que soit d'ailleurs la place qu'ils occupent, se composent de deux parties bien différentes. La première, la plus intérieure, constitue le germe; elle contient les rudiments des branches, des feuilles et des fleurs. La seconde partie, destinée à protéger la première contre l'action des agents atmosphériques, porte le nom de *pérule*. C'est une enveloppe formée d'écailles exactement superposées et imbriquées, quelquefois recouverte à l'extérieur d'une matière glutineuse ou résineuse, et garnie à la face interne d'un duvet cotonneux. Dans les pays où la végétation n'éprouve aucune interruption, l'abri d'une enveloppe écailleuse n'est plus nécessaire ; aussi ne la trouve-t-on pas dans les sous-arbrisseaux et les herbes, ni dans beaucoup d'arbres des régions intertropicales. Par une exception remarquable, il en est de même pour plusieurs espèces de nos contrées, entre autres pour le *rhamnus frangula* et le *viburnum lentana*. La pérule, lorsqu'elle existe, présente dans sa composition des différences assez marquées pour que les botanistes aient cru devoir partager en diverses espèces tous les *bourgeons* qu'elle recouvre. A ce point de vue, nous avons les *bourgeons foliacés, pétiolacés, stipulacés* et *fulcracés*. Sous le nom de *bourgeons foliacés*, on désigne ceux dont les écailles sont formées de feuilles incomplétement développées, mais qui peuvent encore reprendre leur caractère primitif. Tels sont, par exemple, les *bourgeons* des daphnés. Les *bourgeons* sont dits *pétiolacés* lorsque ce sont les pétioles qui se changent en écailles, comme dans les groseilliers et les marronniers d'Inde. On appelle *bourgeons stipulacés* ceux dont le germe est protégé par des stipules qui passent à l'état de simples écailles, ou bien qui s'enroulent autour de lui sans changer ni leurs dimensions ni leurs formes, et tombent lorsqu'il s'ouvre. Enfin les *bourgeons fulcracés* sont ceux dont les organes protecteurs se composent des pétioles soudés aux stipules, comme on le voit, par exemple, dans les pruniers et les rosiers.

Au point de vue des produits, on divise les *bourgeons* en *foliifères*, *florifères* ou *fructifères*, et *mixtes*. Les *bourgeons foliifères*, autrement dits *bourgeons à bois et à feuilles*, se distinguent par leur forme plus allongée, plus pointue. Ils ne donnent lieu qu'à un rameau feuillé dépourvu de fleurs. Les *bourgeons florifères* ou *fructifères* sont plus gros, plus arrondis, plus précoces que les *bourgeons* à bois. Ils s'allongent très-peu et ne produisent que des fleurs, accompagnées parfois de quelques feuilles ramassées en rosette. Les *bourgeons mixtes* produisent un rameau feuillé pourvu de fleurs. On ne les observe, au moins dans nos contrées, que sur deux espèces d'arbres fruitiers : la vigne et le framboisier. *Cette division des bourgeons*, en foliifères, florifères et mixtes, a une très-grande importance dans la pratique, surtout pour la taille des arbres. En théorie, elle n'est pas admissible, et les botanistes la considèrent avec raison comme étant bien plus apparente que réelle. En effet, le *bourgeon* est toujours le même, soit qu'il donne des feuilles, soit qu'il donne des fleurs, ou bien encore les deux choses à la fois. Les différents états sous lesquels il se présente proviennent moins de sa nature propre que de la culture à laquelle les végétaux sont soumis. Par exemple, si l'on donne beaucoup de séve à des *bourgeons* à fleur, ils prendront un grand développement et ne produiront que du bois et des feuilles. Au contraire, si l'on tourmente les *bourgeons* foliifères de manière à les empêcher de prendre une grande quantité de séve, ils deviendront *bourgeons* à fruit.

On a déjà pu voir par ce qui précède l'importance et l'utilité des *bourgeons*. Non-seulement ils sont les intermédiaires de l'accroissement et de la production, mais encore ils commandent en quelque sorte aux racines et appellent à eux la séve dont l'arbre a besoin pour se développer ou multiplier. Cette dernière faculté porte le nom de *force vitale*. Comment agit-elle? C'est ce que la science n'a pas encore expliqué et n'expliquera peut-être jamais. Dans tous les cas, cette faculté existe, et rien n'est plus facile que de la constater. Du reste, le rôle important que jouent les *bourgeons* dans les divers phénomènes de la vie végétale se déduit aisément du simple examen de leur constitution intérieure. L'observation de la pérule nous a montré les précautions minutieuses que la nature sait mettre en usage pour protéger le germe délicat d'où sortiront tour à tour le bois et les feuilles, les fleurs et les fruits. Pénétrons maintenant plus avant dans le secret de cette organisation, et, si le principe de la force vitale elle-même nous échappe, du moins aurons-nous une idée sommaire des fonctions multiples que le *bourgeon* est destiné à remplir. Si l'on fend longitudinalement un *bourgeon* au moment où il va se développer, c'est-à-dire au commencement du printemps, on trouve son centre occupé par un axe qui est le rudiment d'une jeune branche. Cet axe est chargé de feuilles rudimentaires qui ne sont autres que les écailles de la pérule; il est fendu dans toute sa longueur et présente un canal médullaire assez grand, communiquant directement avec celui de la branche sur laquelle le *bourgeon* est placé. Les parois de ce canal sont formées par des faisceaux de fibres ligneuses disposées circulairement, et qui, plus tard, s'organiseront pour former la première couche du bois.

A un point de vue moins élevé, mais plus pratique, les *bourgeons* donnent encore lieu à des observations très-intéressantes. Ainsi, les *bourgeons* à bois caractérisent ordinairement la jeunesse et la santé de l'arbre; leurs fonctions sont d'autant plus actives qu'ils se rapprochent davantage du sommet de la tige ou de l'extrémité des branches, et que leur position est plus verticale. Les *bourgeons* florifères, s'ils apparaissent sur un sujet encore très-jeune, indiquent la faiblesse ou la maladie ; dans d'autres cas, ils caractérisent un arbre vigoureux et bien constitué, mais dont le développement se ralentit, ou bien l'arbre caduc qui va mourir. Aussi les jeunes arbres qui se font remarquer par une fécondité prématurée ont-ils en général peu de valeur. D'ailleurs, les fruits eux-mêmes sont toujours plus ou moins imparfaits, ils sont petits et manquent de saveur.

BOURGEONNÉ, ÉE (bour-jo-né) part. pass. du v. Bourgeonner. Qui a des bourgeons. Se dit surtout en parlant du visage ou de quelqu'une de ses parties : *Figure* BOURGEONNÉE. *Nez* BOURGEONNÉ. *Le dernier duc d'Orléans avait le visage très-*BOURGEONNÉ, *ce que l'on prétendait ne pas venir d'un excès d'incontinence.* (Rev. de Paris.)

BOURGEONNEMENT s. m. (bour-jo-ne-man — rad. *bourgeonner*). Développement du bourgeon : *C'est en général au printemps que le* BOURGEONNEMENT *s'opère.* (Richard.) ‖ Epoque où ce développement a lieu : *Depuis la chute des feuilles jusqu'au* BOURGEONNEMENT, *la circulation de la séve est suspendue.*

BOURGEONNER v. n. ou intr. (bour-jo-né — rad. *bourgeon*). Pousser des bourgeons ou pousser en bourgeons, en parlant des arbres et des feuilles : *La terre commence à verdir, les arbres à* BOURGEONNER, *les fleurs à s'épanouir.* (B. de St-P.) *La campagne n'était pas encore dans toute sa splendeur, les prés étaient d'un vert languissant tirant sur le jaune, et les feuilles ne faisaient encore que* BOURGEONNER *aux arbres.* (G. Sand.)

— Par. anal. Pousser des boutons, se couvrir de boutons, en parlant de l'homme ou du visage humain; pousser, en parlant des boutons : *Vous* BOURGEONNEZ. *Votre nez* BOURGEONNE. *Vos boutons* BOURGEONNENT, *vous ne tarderez pas à fleurir.*

— Fig. Germer, se produire, se montrer, prendre son premier développement : *On y voit surgir et* BOURGEONNER *les semences de vertu.* (Charton.) *Les pensées qui ont* BOURGEONNÉ *dans un pays ne manquent pas de se propager dans les pays voisins.* (H. Taine.)

> Tous les vices en fleurs *bourgeonnent* sur leurs [trognes.
> THÉOPHILE GAUTIER.

BOURGEONNIER s. m. (bour-jo-nié — rad. *bourgeon*). Ornith. Un des noms du bouvreuil.

BOURGEONS s. m. pl. (bour-jon). Comm. Laines fines qui s'allongent par brins. ‖ On dit aussi ESCOUAILLES.

BOURG-ÉPINE ou **BOURGUE-ÉPINE** s. m. (bour-ghé-pi-ne). Bot. Nom vulgaire du filaria et de l'alaterne.

BOURGERON s. m. (bour-je-ron). Petite casaque de toile que portent certains ouvriers : *Un* BOURGERON *des plus crasseux et des plus déchirés couvrait ce grand corps maigre et osseux.* (Alex. Dum.)

BOURGERY (Marc-Jean), médecin français, né à Orléans en 1797, mort en 1849. Il est connu surtout par un ouvrage très-important : *Traité complet de l'anatomie de l'homme*, avec planches lithographiques (Paris, 1830-1844, 8 vol. in-fol.). On lui doit en outre : *Traité de la petite chirurgie* (Rouen, 1829); et l'*Anatomie élémentaire* (1842), en collaboration avec M. Jacob.

BOURGES (*Avaricum*), ville de France (Cher), ch.-l. de départ., d'arrond. et de cant., ancienne capitale du Berry, à 232 kilom. S. de Paris, sur le chemin de fer du Centre, et au confluent des rivières d'Auron, d'Yèvre et du canal du Berry. Pop. aggl. 20,193 hab. — pop. tot., 28,064 hab. L'arrondissement a 10 cantons, 100 communes et 128,859 hab. Archevêché, grand et petit séminaire, nombreux couvents, lycée impérial, école normale, bibliothèque, musée, école d'artillerie, ef-lieu de la 19e division militaire et du 20e arrondissement forestier, fonderie et arsenal militaires; fabriques de draps, couvertures, coutellerie, tanneries, pépinières; commerce de grains, vins, laines, chanvres, peaux, bois, etc. A un kilom. de Bourges se trouvent les importantes usines de Mazières, où ont été fondues les pièces des halles centrales de Paris,

L'origine de Bourges remonte à la plus haute antiquité. Dans ses *Commentaires*, César parle d'*Avaricum* comme de l'une des plus belles villes des Gaules. Ce nom d'*Avaricum* paraît lui venir d'*Avara*, nom latin de l'Yèvre. Prise d'assaut par les Romains, après un siége mémorable, Bourges resta sous la domination de Rome jusqu'en 475, époque où elle tomba au pouvoir des Visigoths. Après la bataille de Vouillé, elle se soumit aux Francs, et fit partie du royaume d'Orléans lors du partage des Etats de Clovis entre ses enfants. Plus tard Bourges, devenue capitale du Berry, soutint plusieurs siéges : en 878, elle fut prise et pillée par les Normands; en 1412, elle fut inutilement assiégée par le duc de Bourgogne. Ce fut dans cette ville qu'au commencement de son règne Charles VII trouva un refuge, ce qui lui valut de la part de ses ennemis le surnom de *roi de Bourges*. Les guerres de religion furent funestes à la capitale du Berry : les protestants, commandés par le duc de Montgommery, s'en emparèrent et s'y livrèrent à de grands excès; mais peu après les catholiques reprirent le dessus, et le tocsin de la Saint-Barthélemy fut pour eux le signal d'atroces représailles. En 1651, pendant la guerre de la Fronde, le prince de Condé voulait s'enfermer dans cette ville pour y soutenir un siége; mais les habitants refusèrent de seconder les projets du prince rebelle, et bientôt le roi fit son entrée solennelle à Bourges, où il ordonna la destruction de la forteresse dite la *Grosse-Tour*, qui avait servi de prison à Louis XII, alors qu'il n'était que duc d'Orléans.

Sept conciles ont été tenus à Bourges, et c'est dans cette ville que se réunit l'assemblée du clergé convoquée par Charles VII, et que fut rédigée la pragmatique sanction de 1438. Pour clore l'histoire de cette ville, citons le séjour qu'y a fait l'infant d'Espagne don Carlos, de 1839 à 1845, et le procès politique des accusés d'avril 1849, jugés par la haute cour de justice.

Bourges, dont l'université fut illustrée par les professeurs Alciat et Cujas et par Calvin et Théodore de Bèze, a donné le jour à plusieurs hommes illustres : Louis XI, Jacques Cœur, Bourdaloue, Chapelle, le poëte épicurien, etc.

Bourges possède un hôtel de ville et plusieurs églises remarquables :

SAINT-ETIENNE, cathédrale de Bourges. Ce monument jouit d'une juste renommée; l'architecture ogivale a enfanté peu de chefs-d'œuvre qui puissent être mis en parallèle. « Aucun édifice, dit M. l'abbé Bourassé, ne produit une impression plus profonde. On y trouve réunis les caractères les plus nobles et ce mélange d'élégance et de gravité qui conviennent si bien à la maison de Dieu... Les architectes, en élevant cette œuvre colossale, ont sans doute voulu frapper les yeux et produire l'étonnement par le développement de l'étendue, mais ils ont cherché plus encore à exalter le sentiment chrétien par la majesté des proportions, la régularité du plan, l'harmonie de l'ensemble. La conception savante et la distribution pleine de goût des détails et des accessoires complètent l'effet général. Point de lignes heurtées, point de surfaces brusquement arrêtées; tout s'enchaîne dans des rapports symétriques. L'élévation des voûtes, l'élancement des colonnes, les œuvres de la sculpture, l'éclat des verrières viennent ajouter leur magnificence à celle de l'architecture... Saint-Etienne se distingue d'ailleurs par une austérité particulière; l'ornementation n'a pas prodigué dans cette enceinte les mille formes gracieuses qu'elle étale avec tant de complaisance dans les basiliques moins privilégiées sous d'autres rapports. Il résulte de cette décoration sévère un effet solennel que ne diminue pas la vue des guirlandes, des fleurs, des caprices variés de la sculpture et des artifices de l'imagination. C'est la noble réserve d'une reine, que la puissance et l'autorité du nom débarrassent du soin inutile de recourir à de futiles atours. »

Le fondateur de l'église de Bourges fut saint Ursin, évêque et apôtre du Berry, à qui Leocadius, sénateur romain, commandant dans les Gaules au nom de l'empereur Décius, céda, vers 251, une portion de son palais pour y établir une basilique. Cette primitive église, consacrée à saint Etienne, fut détruite dans le courant du IVe siècle. Rebâtie par saint Palais, neuvième évêque de Bourges, elle mérita les éloges de Grégoire de Tours et du poëte Fortunat. Au IXe siècle, l'évêque Rodolphe de Turenne entreprit une reconstruction totale de l'édifice; on lui attribue généralement la partie des cryptes située sous le rond-point de l'abside. Les travaux, continués par les successeurs de Rodolphe, notamment par Gauslin, fils de Hugues Capet, durent marcher avec lenteur. Il est probable, du reste, que la construction romano-byzantine dut disparaître par la suite, car l'édifice actuel appartient aux premiers temps de l'ère ogivale; il fut terminé sous l'épiscopat de Guillaume de Brosse, et consacré solennellement en 1324.

La cathédrale de Bourges n'est pas bâtie en croix, comme la plupart des monuments religieux de la même époque; son plan est celui de la basilique. Elle comprend cinq nefs, que soutiennent soixante piliers largement espacés: l'abside, semi-circulaire, est bordée de cinq petites chapelles qui reposent en encorbellement sur des espèces de consoles. D'autres chapelles sont disposées sur toute la longueur des collatéraux. La largeur totale de l'édifice est de 41 m.; sa longueur, de 116 m. La grande nef a 37 m. 50 de haut, sous clef de voûte; le premier collatéral, 21 m. 60, et le deuxième collatéral, 10 m.

On conçoit que, pour que les voûtes des nefs latérales ne fussent pas trop basses, il a fallu allonger extraordinairement les arcades qui bordent la grande nef. Cette ordonnance communique aux travées une légèreté et une hardiesse peu communes; mais elle a nécessité le peu d'élévation des galeries supérieures et des fenêtres qui les surmontent, défaut dont l'œil est choqué. La voûte de la grande nef est des plus hardies; son élévation et sa portée sont considérables. Les piliers, à l'exception de ceux qui touchent à la façade et qui sont d'énormes massifs, sont uniformément cylindriques, entourés de longues colonnettes faiblement engagées dans le massif qui forme le noyau du pilier. Le chœur et l'abside présentent une magnifique perspective. Le chœur est orné de stalles en bois sculpté. Les vitraux, au nombre de 183, sont peut-être les plus beaux de France; ils ont été peints à diverses époques, principalement au XIIIe siècle. Sous le sanctuaire s'étendent de vastes cryptes souterraines, de forme irrégulièrement circulaire, n'ayant pas moins de 80 m. de circonférence, et dont les voûtes retombent sur d'énormes piliers composés de colonnes trapues, groupées en faisceau. Le centre de cette crypte est plein, à l'exception d'un réduit correspondant à peu près au maître-autel. Plusieurs caveaux isolés ont servi à la sépulture de divers archevêques, chanoines et autres personnages.

L'extérieur de Saint-Etienne ne répond pas complétement à l'intérieur. Il est d'une extrême simplicité. La façade principale, du côté de l'ouest, est percée de cinq portails correspondant aux cinq nefs, et surmontée de deux hautes tours à quatre étages. La tour du midi, qu'on nomme la *Tour sourde*, date du XIVe siècle; elle s'appuie sur deux contreforts énormes, coupés par des larmiers et ornés d'arcatures ogivales. La tour du nord a reçu le nom de *Tour de beurre*, parce que les frais de sa construction furent payés, dit-on, avec les sommes données pour le rachat des rigueurs du carême. Cette tour, qui ne date que du XVIe siècle, est plus élevée et plus richement ornée que l'autre; l'escalier qui mène au sommet est renfermé dans une tourelle octogone, éclairée par 23 fenêtres disposées en spirale. Les cinq portails sont ce qu'il y a de plus remarquable dans la façade. « Dans le nombre prodigieux de figurines qui couvrent les voussures et les tympans, dit M. Mérimée, j'en ai observé beaucoup d'une admirable exécution et qui pourraient entrer en parallèle avec ce que l'art gothique nous a laissé de plus précieux... Comme on le pense bien, les cinq portes ne sont pas toutes du même style. En raison de la grandeur du travail, on peut croire que cette partie de la façade, commencée dès le XIIIe siècle, n'a été achevée qu'au XVe. Les parties supérieures sont encore plus modernes. » Au-dessus du portail central, et en retraite, s'ouvre une fenêtre, divisée par d'élégants meneaux et surmontée d'une rosace de grande dimension et très-riche. Au-dessus de cette rose, à la base du pignon, règne une galerie qui met en communication les deux côtés du grand comble. Le pignon est orné d'une arcade aveugle à meneaux trilobés, et a pour amortissement une dentelle de pierre.

Les autres édifices remarquables de Bourges sont :

L'église de SAINT-PIERRE-LE-GUILLARD, édifice du XIIIe siècle, comprenant trois nefs, avec transsept, triforium, déambulatoire, chapelles latérales et rayonnantes. Plusieurs de ces chapelles sont du XIVe et du XVe siècle : l'une d'elles renferme le tombeau du célèbre Cujas. Une légende attribue la fondation de cette église à un juif nommé Guiald ou Guyard, qui, ayant eu une discussion religieuse avec saint Antoine de Padoue, promit de se convertir si sa mule adorait le saint-sacrement : saint Antoine présenta une hostie à l'animal, qui s'agenouilla aussitôt. L'Israélite convaincu demanda le baptême et fit bâtir à ses frais l'église de Saint-Pierre. Un tableau que l'on voit dans cet édifice consacre cette singulière légende. Mais des documents incontestables établissent que, dès le XIIe siècle, il existait déjà en cet endroit une paroisse du nom de Saint-Pierre-de-Jaillard, dont on a fait, par corruption, le nom actuel.

L'église de SAINT-BONNET, fondée en 1250, brûlée en 1487, reconstruite en 1510. Elle conserve de beaux vitraux dus à Lescuyer et à Laurence Fauconnier, verriers berrichons du XVIe siècle, et un tableau capital (l'*Education de la Vierge*) de Jean Boucher, de Bourges. Ce dernier artiste est représenté avec sa mère dans une chapelle de l'église.

L'église de NOTRE-DAME (autrefois sous le vocable de saint Pierre-du-Marché), fondée en 1157, entièrement détruite par l'incendie de 1487, rebâtie en 1520 sur un plan des plus réguliers. La façade, très-étroite, est dominée par une tour à quatre étages du XVIe siècle. La porte d'entrée, du XVe siècle, a été surmontée, au XVIIe, d'une lourde arcature. Cette église renferme : un élégant bénitier en marbre du XVe siècle; une belle verrière du siècle suivant, représentant l'*Histoire de saint Jean-Baptiste*, et une *Descente de croix*, longtemps attribuée à Valentin, mais qui paraît être une répétition d'un tableau de Van Street, qui est à Rome.

L'HÔTEL DE JACQUES CŒUR (aujourd'hui l'*hôtel de ville*), un des plus jolis spécimens de l'architecture civile du XVe siècle. Le célèbre argentier de Charles VII acheta, en 1443, le fief de la Chaussée, comprenant deux grosses tours et situé sur les remparts de la ville. A cette place, il fit construire un hôtel qui lui coûta, dit-on, 100,000 écus d'or (environ 6 millions de fr. de notre monnaie), et qui était tel, dit un chroniqueur de l'époque, « qu'on le pouvoit bien nommer ouvrage de roy. » On ne sait pas comment se nommait l'architecte de cette magnifique demeure, mais on suppose qu'il était Italien. L'édifice est bâti sur un plan irrégulier, et participe à la fois du palais et du château fort. Vu de la place Berry, du côté des anciens fossés de la ville, il présente une façade nue, flanquée de grosses tours crénelées; vu de la rue Jacques-Cœur, il offre une profusion d'ornements délicatement travaillés. De ce dernier côté, la façade se compose de deux ailes avec un pavillon au centre, flanqué à gauche d'un élégant clocheton, récemment restauré, au bas duquel règne une balustrade dont les découpures à jour retracent, en caractères gothiques, la fameuse devise de Jacques Cœur : *A vaillans* (ici deux cœurs), *rien impossible*. Une fenêtre, autrefois fausse et qui n'a été débouchée qu'à une époque assez moderne, décore le milieu du pavillon; elle est accompagnée de deux fausses fenêtres beaucoup plus petites, d'où sortent à mi-corps un serviteur et une chambrière regardant chacun une extrémité de la rue, figures qui ont donné lieu aux interprétations les plus diverses. La grande fenêtre est surmontée d'une niche richement sculptée, où l'on voyait autrefois une statue équestre de Charles VII, qui a été brisée pendant la Révolution. La statue de Jacques Cœur, placée sous un baldaquin soutenu par des colonnes, correspondait, sur la cour intérieure, à celle du monarque. Cette cour, de forme oblongue, est des plus remarquables : au milieu s'élève une tourelle polygonale servant de cage au grand escalier; elle offre, dans l'intervalle de ses nombreuses fenêtres, une série de figures sculptées, dont la plupart sont, dit-on, des portraits. Deux autres tourelles, du même style, renferment des escaliers plus petits. A l'intérieur, l'édifice a eu beaucoup à souffrir du vandalisme de ses différents propriétaires; mais, malgré les mutilations qu'il a subies, il offre encore à l'admiration de nombreux bas-reliefs représentant les sujets les plus divers, des cheminées couvertes de fines sculptures, des portes à doubles vantaux, restaurées récemment avec beaucoup d'habileté, de curieux vitraux représentant deux figures, dont l'une a des oreilles d'âne, tandis que l'autre tient le doigt sur ses lèvres. Sur une banderole, autour de ces deux figures, on lit les mots suivants, qui feraient allusion, suivant quelques archéologues, au goût de Jacques Cœur pour les sciences occultes : *En bouche close n'entre mouche; entendre; taire; dire et faire*. Nous devons citer aussi la petite chapelle située dans le pavillon : les fresques de la voûte sont très-intéressantes; elles représentent des anges vêtus de robes blanches et planant dans un ciel d'azur semé d'étoiles d'or. Ces peintures figurent parmi les œuvres capitales de l'ancienne école française. Malheureusement, le nom du peintre est resté inconnu. « Qui donc, s'écrie à ce propos M. de Chennevières, nous révélera le nom du divin artiste auquel sont dues ces peintures, des plus merveilleuses que la France du XVe siècle puisse opposer à l'Italie? Beaux grands anges aux radieux et doux visages, aux cheveux d'or, aux longues robes blanches, ne nous montrerez-vous point ce nom écrit sur votre banderole? Fut-ce un verrier, fut-ce un miniaturiste qui dessina avec tant de pureté et de hardiesse vos contours et vos raccourcis? » (*Recherches sur les peintres provinciaux*.) M. de Chennevières attribue ces peintures à un miniaturiste de l'école de Jean Fouquet, nommé Bourges, et cette attribution nous paraît rationnelle.

Ajoutons enfin que partout, dans les plus petits détails de l'édifice, dans les moindres fleurons, et jusque sur les têtes de clou, se reproduisent les cœurs et les coquilles, armes parlantes du maître.

Bourges possède d'autres beaux hôtels de l'époque de la Renaissance. L'HÔTEL LALLEMAND, bâti à la fin du XVe siècle pour Jean Lallemand, receveur général des fermes en Normandie, est un petit chef-d'œuvre d'élégance : il est orné de nombreuses et délicates sculptures, de figurines et de médaillons en terre cuite; une de ses gracieuses tourelles — celle qui est dans la cour — est soutenue par une cariatide représentant un fou avec sa marotte. — L'HÔTEL CUJAS a été construit, en 1515, par Guillaume Pellevoisin, architecte de la grande tour de la cathédrale; il est bâti tout en brique, à l'exception de deux tourelles en encorbellement de chaque côté de la porte d'entrée.

BOURGÈS, petit pays de l'ancien Bordelais, dans l'arrondissement de Blaye, autour de Bourg-sur-Mer.

BOURGES-LES-BAINS, nom donné à Bourbon-l'Archambault, pendant la première République.

BOURGES, famille de médecins qui furent attachés à la cour de plusieurs rois de France : JEAN DE BOURGES, médecin de Charles VIII et de Louis XII, fut reçu docteur en 1473. Il a publié le *Livre d'Hippocrate* de la Nature humaine, *avec une interprétation* (Paris, 1541); — LOUIS DE BOURGES, son fils, né à Blois en 1482, mort en 1556, fut médecin de Louis XII, puis de François Ier. Il hâta, dit-on, la délivrance de ce dernier, en faisant croire à Charles-Quint que la vie de son prisonnier était sérieusement menacée, et que la mort de celui-ci l'empêcherait de recevoir sa rançon; — SIMON DE BOURGES, fut médecin de Charles IX; — JEAN DE BOURGES, fut doyen de la Faculté en 1654; — enfin, un autre JEAN DE BOURGES, mort en 1684, fut médecin de l'Hôtel-Dieu.

BOURGES (Clémence DE), jeune Lyonnaise, célèbre par son esprit non moins que par sa beauté. Elle avait pour amie la belle *Cordière;* elle lui soumit des vers où elle exprimait avec feu une passion naissante, mais la belle *Cordière* répondit bien mal à sa confiance, car elle lui enleva son amant. Plus tard, Clémence de Bourges s'éprit de Jean du Peyrat, qui bientôt fut tué par les protestants au siége de Beaurepaire; elle ne put survivre à sa douleur, et les Lyonnais lui firent de magnifiques funérailles. Les poëtes du temps l'appellent la *Perle des demoiselles*, une *perle vraiment orientale*.

BOURGES (MICHEL DE). V. MICHEL DE BOURGES.

BOURGES (Maurice), compositeur et critique musical distingué, né en 1812, étudia la composition sous la direction de M. Barbereau. Il ne s'était fait connaître comme compositeur que par la publication de quelques romances d'un tour mélodique, élégant, quand, en 1846, parut, au théâtre de l'Opéra-Comique, une partition, *Sultana*, œuvre pleine de distinction, de mélodies heureuses et de gaieté. Après cette tentative lyrique, qui eût dû l'exciter à de nouvelles productions, M. Bourges brisa sa plume de compositeur et se consacra à la critique musicale, dans laquelle il apporta une finesse de goût, un sentiment musical, une science sérieuse, une forme littéraire, et surtout une urbanité rares de nos jours chez MM. les juges du lundi. M. Bourges est auteur d'une traduction française de l'*Élie*, oratorio de Mendelssohn. On doit vivement regretter que la faible santé de M. Bourges nuise à la continuité de ses travaux.

BOURGESIE s. f. (bour-je-zî). Ancienne forme du mot BOURGEOISIE.

BOURGET (LE), bourg de France (Savoie), arrond. et à 11 kilom. N.-E. de Chambéry, sur la rive méridionale du lac de même nom; 1,720 hab. Dans les montagnes voisines, gisements de fer, cuivre, zinc et plomb sulfuré. Ruines d'un ancien château des comtes de Savoie; dans l'église, bas-reliefs très-anciens et inscription romaine trouvée sur le mont du Chat. ‖ Village de France (Seine), arrond. et à 6 kilom. E. de Saint-Denis, à 11 kilom. de Paris; 706 hab. Fabriques de taffetas, caoutchouc, toiles cirées et pépinières.

BOURGET (lac du), lac de France (Savoie), arrond. et à 9 kilom. N. de Chambéry; sa longueur est de 16 kilom., sa largeur de 5 et sa profondeur de 80 m. Il est à 231 m. au-dessus du niveau de la mer, et à 120 au-dessous du lac de Genève. Il reçoit la Laisse et le Sieroz, et s'écoule dans le Rhône par le canal de Savières long de 3 kilom. Aux deux extrémités, on voit les châteaux du Bourget et de Châtillon. C'est le lac du Bourget qui a inspiré à Lamartine la célèbre méditation du *Lac;* plus tard, le poëte est revenu vers ses premiers souvenirs, et, dans *Raphaël* ou *Pages de la vingtième année*, il en a donné la description suivante : « Au delà de ce bassin desséché, le mont du Chat plus nu, plus roide et plus âpre, plonge à pic ses pieds de roche dans l'eau d'un lac plus bleu que le firmament où il plonge sa tête. Ce lac, d'environ six lieues de longueur, sur une largeur qui varie de deux à trois lieues, est profondément encaissé du côté de la France. Du côté de la Savoie, au contraire, il s'insinue sans obstacle dans des anses et dans de petits golfes, entre des coteaux couverts de bois, de treillis, de vignes hautes, de figuiers qui trempent leurs feuilles dans ses eaux. Il va mourir à perte de vue au pied des rochers de Châtillon; ces rochers s'ouvrent pour laisser s'écouler le trop-plein des eaux du lac dans le Rhône. L'abbaye de Haute-Combe, tombeau des princes de la maison de Savoie, s'élève sur un contre-fort de granit au nord, et jette l'ombre de ses vastes cloîtres sur les eaux du lac. Abrité tout le jour du soleil par la muraille du mont du Chat, cet édifice rappelle, par l'obscurité qui l'environne, la nuit éternelle dont il est le seuil pour ces princes descendus du trône dans ses caveaux. Seulement, le soir, un rayon de soleil couchant le frappe et se réverbère un moment sur ses murs, comme pour montrer le port de la vie aux hommes, à la fin du jour. Quelques barques de pêcheurs, sans voiles, glissent silencieusement sur les eaux profondes, sous les falaises de la montagne. La vétusté de leur bordage les fait confondre, par leur couleur, avec la teinte sombre des rochers. Des aigles aux plumes grisâtres planent sans cesse au-dessus des rochers et des barques, comme pour disputer leur proie aux filets, ou pour fondre sur les oiseaux pêcheurs qui suivent le sillage de ces bateaux le long du bord. » Cette abbaye, dont Lamartine fait une description si poétique, fut fondée par Amédée III de Savoie, en 1125, pour servir de sépulture aux princes de sa famille. Toutefois, le monastère actuel ne date que de 1743, et a été restauré en 1824 par les ordres du roi Charles-Félix. Elle se sent du voisinage de l'Italie, à en juger par le luxe de marbres et de dorures dont elle est surchargée, le plus souvent au détriment du bon goût; nombre de peintures et de sculptures la décorent. Au-dessus de l'abbaye sont le phare et la tour de Gessens, d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur le lac, et où Jean-Jacques Rousseau écrivit une de ses plus belles pages de l'*Emile*. Une fontaine intermittente, nommée la *Fontaine des Merveilles*, jaillit tout auprès; et l'on n'a que quelques pas à faire pour visiter la grotte où Lamartine place l'épisode le plus intéressant de *Raphaël*. C'est enfin sur les bords du lac du Bourget que Georges Sand a placé la scène d'un de ses derniers romans qui ont fait le plus de bruit : *Mademoiselle de la Quintinie*.

BOURGET (Ernest), auteur dramatique français, mort à Paris en 1864; se fit d'abord connaître par une foule de chansonnettes comiques, dont plusieurs obtinrent une grande popularité. Son chef-d'œuvre en ce genre, le *Sire de Franc-Boisy* (Folies-Nouvelles, février 1855), a fait le tour du monde, après avoir longtemps défrayé nos scènes de genre et nos cafés-concerts. Cette facétie caricaturale, cocasse parodie du *Barbe-Bleue* moyen âge, a, en outre, inspiré un assez grand nombre de vaudevilles et de revues. Comme auteur dramatique, on doit à Ernest Bourget, entre autres ouvrages, les suivants, qu'il a signés en collaboration avec M. Dupeuty : les *Carrières de Montmartre*, drame en cinq actes (Porte-Saint-Martin, 1855); les *Deux pêcheurs*, opérette (Bouffes-Parisiens, 1857); avec le même et M. Paulin Deslande : la *Poissarde*, drame en cinq actes (Porte-Saint-Martin, 1852); la *Fille du paysan*, drame en cinq actes; avec M. Dennery : les *Chevaliers du Brouillard*, drame en cinq actes (Porte-Saint-Martin, 1857). Un des auteurs des *Chansons populaires de France* (Hippodrome, 1857), il a passé pour avoir collaboré aux *Nuits de la Seine*, drame joué à la Porte-Saint-Martin en 1852, et signé du nom seul de M. Marc Fournier. Citons encore de Bourget : la *Leçon de Chant*, bouffonnerie en un acte, donnée au Palais-Royal en 1864. Ernest Bourget a composé la musique de la plupart de ses chansonnettes et romances, et celle de plusieurs rondes intercalées dans divers drames, entre autres les *Nuits de la Seine* et les *Chevaliers du Brouillard*.

BOURGET, connue sous le nom de **dame Bourget**, cantinière au 1er régiment de tirailleurs algériens, a été, le 7 juin 1865, décorée de la médaille militaire instituée par l'empereur Napoléon III. Cette vaillante troupière avait, à l'époque où cette récompense lui fut accordée, dix-sept ans de service militaire; elle avait fait douze campagnes en Afrique et avait reçu trois blessures.

BOURGETEUR s. m. (bour-je-teur — de *Bourges*, qui aurait anciennement fourni des ouvriers à Lille). Techn. Ouvrier en laine, à Lille.

BOURGEZ (Jean DE), chroniqueur français du XVIIe siècle. Il est connu par le livre intitulé : le *Cure-dent du roi de la febve, histoire de l'antiquité du roi-boit* (Paris, 1602).

BOURGHAS. V. BOURGAZ.

BOURGIDOU (canal de), dans le département du Gard; il joint le canal de Silvéréal à celui de Beaucaire et va du fort Peccais jusqu'à Aigues-Mortes, sur un parcours de 9,710 m. Ce canal, qui date de saint Louis, n'a pas d'écluses, et ses transports consistent principalement en produits des salines de Peccais.

BOURGIE s. f. (bour-jî). Bot. Genre d'arbrisseaux de l'Inde, appartenant à la famille des borraginées.

BOURGIN s. m. (bour-jain). Pêch. En Provence, Grand filet à larges mailles, formé de deux ailes aboutissant à une manche.

BOURGMESTRE s. m. (bourgh-mè-stre — de *bourg* et de *maistre*, pour maître). Premier magistrat dans un grand nombre de villes de Belgique, de Suisse et d'outre-Rhin, dont les fonctions sont à peu près identiques à celles des maires en France : *Pour peindre la constance sous la forme humaine la plus pure, prenez un bon* BOURGMESTRE *des Pays-Bas*. (Balz.) ‖ On rencontre quelquefois BOURGUEMESTRE; mais cette orthographe est vicieuse.

Bourgmestre de Saardam (LE) ou les *Deux Pierre*, pièce en trois actes, mêlée de couplets, par Mélesville, représentée pour la première fois sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 2 juin 1819. Cette pièce fut composée tout exprès pour les débuts de Potier dans le genre comique, et obtint un succès de fou rire dont on se souvient encore aujourd'hui. Du reste, plusieurs reprises ont eu lieu, et l'on

n'enterre jamais le *Bourgmestre de Saardam* sans l'arrière-pensée de l'exhumer de temps à autre. Le comique de la pièce est fondé sur un quiproquo. Deux ouvriers du chantier de Saardam le font naître. Tous deux se nomment Pierre; mais l'un est un déserteur russe, l'autre est le fameux czar Pierre le Grand, méconnaissable sous son déguisement. Cependant les ambassadeurs français et anglais soupçonnent que le czar pourrait bien être l'un de ces deux Pierre; et l'envoyé français, plus malin que son collègue, amène le prince à se trahir lui-même, et signe avec lui un traité d'alliance et de commerce. L'envoyé anglais, dont le but est d'obtenir un pareil traité, croit faire un coup de maître en s'adressant au bourgmestre de Saardam, qu'il suppose dans la confidence du czar. Le bourgmestre (c'était le rôle de Potier) est un personnage très-ridicule, qui a la manie de vouloir passer pour très-pénétrant. Il ne manque pas de prendre le déserteur russe pour Pierre le Grand, et abouche avec lui l'ambassadeur anglais. En même temps, il se souvient qu'il a ordre de faire arrêter un soldat russe qui a déserté, et c'est du czar que le bonhomme songe à s'assurer. Il prodigue, au contraire, les hommages les plus respectueux au faux Pierre le Grand, qui n'a garde de le détromper, dans la crainte du châtiment qui lui est réservé comme déserteur. On conçoit toutes les situations, plus bouffonnes les unes que les autres, pouvant résulter d'une telle méprise. Qu'on ajoute à cela la verve inimitable de Potier, et on pourra se faire une idée des éclats de rire qui accueillaient le malheureux bourgmestre à chacun de ses gestes et à ses moindres paroles. Enfin l'empereur, averti par le célèbre Lefort, son ambassadeur, qu'une révolte vient d'éclater dans ses Etats, quitte l'incognito, pardonne au faux Pierre, le marie avec une jeune fille qu'il aime, part de Saardam sur un yacht, et laisse l'envoyé anglais et le bourgmestre fort mystifiés.

BOURGNE s. f. (bour-gne; *gn* mll.). Pêch. Sorte de nasse que l'on place à l'entrée des parcs ouverts. ‖ On dit aussi BOURGNON, s. m.

— Agric. Sorte de panier en paille, dans lequel les cultivateurs de l'Ouest conservent les fruits.

BOURGNEUF (LE), bourg et commune de France (Mayenne), cant. de Loiron, arrond. et à 19 kilom. N.-O. de Laval, sur la petite rivière du Vicoïn, qui y prend sa source; pop. aggl. 474 hab. — pop. tot. 2,230 hab. Commerce de bestiaux.

BOURGNEUF (baie de), formée par l'océan Atlantique, sur les côtes des départements de la Loire-Inférieure et de la Vendée, au S. de l'embouchure de la Loire. Elle est limitée au N. par la pointe Saint-Gildas, et au S. par le détroit de Fromentine qui sépare l'île de Noirmoutiers du continent. Outre les bancs de sable qui rendent cette baie fort dangereuse, les vents N.-O., contre lesquels elle n'est pas abritée, font que les grands navires ne peuvent y mouiller en sûreté pendant la mauvaise saison.

BOURGNEUF-EN-RETZ, petite ville maritime de France (Loire-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 29 kilom. S. de Paimbœuf; pop. aggl. 839 hab. — pop. tot. 2,893 hab. Petit port presque comblé, au fond de la baie de son nom; marais salants, pêche, commerce considérable d'eaux-de-vie et de sel. On y remarque une belle église avec porte ornée et inscription gothique; au fond de la baie, les rochers appelés *Cheminées;* enfin un beau cromlech de trente pierres, dans les environs.

BOURGNEUF (Jean-Léon), administrateur et écrivain français. Il était trésorier d'Orléans dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, et il a publié : *Mémoires sur les priviléges et fonctions des trésoriers de France* (Orléans, 1745); *Table générale des ordonnances et édits concernant les priviléges et fonctions des trésoriers de France.*

BOURGNON s. m. (bour-gnon; *gn* mll.). Pêch. Syn. de BOURGNE.

BOURGOGNE s. m. (bour-go-gne; *gn* mll. — de *Bourgogne*, nom d'une province). Comm. Vin de Bourgogne : *Du* BOURGOGNE. *Boire d'excellent* BOURGOGNE. *Va pour le vieux* BOURGOGNE; *je ne le déteste pas.* (Alex. Dum.) *Demande un lièvre piqué, un chapon gras, un gigot à l'ail et quatre bouteilles de vieux* BOURGOGNE. (Alex. Dum.)

— Agric. Nom vulgaire du sainfoin.

— **Encycl.** Les vins de *Bourgogne* sont dits de la haute ou de la basse *Bourgogne*, suivant qu'ils proviennent du département de la Côte-d'Or et des environs de Chalon-sur-Saône, ou de celui de l'Yonne. On admet aussi sous le nom de *bourgogne* simplement ceux du Mâconnais et du Beaujolais, qui sont fournis, les premiers par le département de Saône-et-Loire, et les seconds par une partie du département du Rhône.

— *Haute Bourgogne.* C'est cette partie de la *Bourgogne* qui fournit les vins les plus distingués, ou tout au moins les plus fins et les plus connus. Ils se récoltent sur la droite de la grand'route qui mène de Dijon à Chalon-sur-Saône, tandis que tous ceux qui viennent sur la gauche sont plus ou moins communs. Le voyageur qui parcourt cette route a donc la certitude, s'il se fait nommer les villages qu'il aperçoit à droite, d'entendre prononcer les noms les plus chers aux gourmets. Toutefois, ici encore il y a de notables différences dans la qualité des vins, suivant la hauteur du sol. Les meilleurs se rencontrent vers le centre de la montagne dont la route forme la base, et la qualité va ensuite en diminuant à mesure qu'on s'éloigne, soit pour monter, soit pour descendre. Ainsi, en gravissant la montagne, on rencontre d'abord les vins relativement inférieurs; à moitié chemin, on est dans les crus les plus distingués; enfin, en continuant l'ascension, on retrouve les variétés de moindre valeur. En d'autres termes, parmi tant d'excellents vins, les premiers sont ceux qui se récoltent à mi-côte : *In medio stat virtus.*

Les grands vins rouges de la haute Bourgogne forment deux catégories bien distinctes, celle des *vins de la côte de Nuits* et celle des *vins de la côte de Beaune.* Dans chaque catégorie, ainsi que cela se produit dans tous les pays viticoles, les noms des vins varient comme les noms des communes, et chaque commune subdivise son territoire de telle sorte, que chaque parcelle de terre a son nom et son classement.

Les vins principaux de la *côte de Nuits* sont ceux de Chambertin, dans la commune de Gevrey; de Clos-Vougeot, dans les communes de Vougeot et de Flagey-lez-Gilly; de Saint-Georges et de Prémeau, dans la commune de Nuits; de Romanée, de la Tache et de Richebourg, dans la commune de Vosne; de Chambolle, de Nuits, de Morey et de Vosne, dans les communes de même nom. Autour de chacun d'eux s'en groupent un très-grand nombre d'autres qui en approchent plus ou moins, mais sans pouvoir les atteindre.

On met généralement en première ligne les vins de Romanée, de Chambertin, de la Tache et du Clos-Vougeot, dont le prix est à peu près le même; en seconde ligne, ceux de Richebourg, de Saint-Georges et de Vosne, qui valent environ 5 pour 100 de moins que les précédents; et, en troisième ligne, ceux de Nuits, de Prémeau, de Chambolle et de Morey, dont le prix est également de 5 pour 100 au-dessous de celui des vins de la seconde ligne.

Ces onze vins peuvent être considérés comme les espèces types de la côte de Nuits. Ils ont un goût particulier, commun à tous, qui les distingue des autres grands vins de *Bourgogne*, et qui présente une certaine ressemblance avec celui des bordeaux. Comme ces derniers, en effet, ils laissent un peu de sécheresse au palais, et un bouquet un peu enveloppé, qui ne se saisit au premier abord que sous un aspect liquoreux. Ce sont des vins corsés, forts, pleins de feu. Quand ils sont jeunes, ils offrent une saveur alumineuse qui produit une sensation désagréable, mais qui disparaît entièrement avec l'âge. Aussi demandent-ils, en général, à être bus vieux. Il est rare qu'ils soient bons avant la fin de la septième ou de la huitième année. Ils gagnent jusqu'à la dixième ou à la douzième. Arrivés à cet âge, ils ont atteint l'apogée de leur qualité et ne peuvent plus que perdre. On en cite, il est vrai, qui ont atteint vingt et trente ans avec toutes leurs qualités; mais ils provenaient d'années tout à fait exceptionnelles, et, de plus, la conservation avait eu lieu dans des conditions d'encavage qui se rencontrent rarement.

Ainsi que nous venons de le dire, les vins de la côte de Nuits ont un goût particulier qui les fait distinguer de ceux du reste de la haute *Bourgogne;* mais on éprouve la plus grande difficulté à les distinguer entre eux. « Il est à peu près impossible, dit à ce sujet un des premiers commerçants de Beaune, de déterminer par la dégustation si un vin appartient au cru de Romanée ou à celui du Chambertin, à moins qu'on ne les ait l'un à côté de l'autre. Si les connaisseurs, ajoute-t-il, ou du moins ceux qui se donnent ce nom, savaient combien les nuances de qualités sont difficiles à saisir, ils se hasarderaient rarement à désigner les crus. Il n'y a que les gens du sol qui puissent s'y reconnaître, et encore est-il très-facile de les induire en erreur, surtout depuis l'introduction du procédé de la chaptalisation, qui donne à tous les vins indifféremment une saveur commune. »

Les vins de la *côte de Beaune* ont pour caractères une extrême finesse et un parfum que les uns comparent à celui de la framboise, et les autres à celui de la violette. On met en première ligne ceux de Corton, dans la commune d'Aloxe, de Volnay, de Pomard, de Beaune et de Chassagne, qui sont de grands vins; en seconde ligne, ceux de Savigny, Monthélie, Aunay et Santeney, qui sont des grands ordinaires; et, en troisième ligne, ceux de Mercurey et de Givry, qui sont des vins simplement ordinaires. Autour de chacun de ces vins, comme autour des précédents, s'en groupent une multitude d'autres qui s'en rapprochent plus ou moins. Le corton est le plus fort et le plus vigoureux de cette côte. Il fait une concurrence très-légitime au romanée et au chambertin, qu'il prime même dans certaines années. Ce vin remarquable marche de pair avec le santenot, le plus prisé de la commune de Volnay.

Outre ses vins rouges, la haute *Bourgogne* produit encore des vins blancs qui jouent un rôle assez important dans le commerce. Deux espèces de ces vins méritent une mention particulière : ce sont le montrachet, dans la commune de Puligny, près de Beaune, et le meursault, dans la commune de ce nom, également près de Beaune. Les autres sont très-ordinaires.

Le montrachet est le premier vin blanc de la haute *Bourgogne.* Il a la saveur des vins du Rhin à un point si prononcé qu'on peut, au premier abord, le confondre avec ces derniers. Enfin, il est d'une qualité tellement supérieure qu'il dépasse, sous le rapport du prix, les meilleurs vins rouges du pays, même le romanée, le chambertin et le clos-vougeot. Le sol qui le produit est très-peu étendu; mais les vignes qui l'entourent fournissent un vin appelé *chevalier-montrachet* ou *bâtard-montrachet*, qui possède une grande partie de ses qualités.

Quoique plus modeste que le montrachet, le meursault tient cependant une place distinguée parmi les vins blancs. Il doit à un goût de noisette assez prononcé une originalité qui affriande le buveur, et, en vieillissant, il acquiert une finesse que les meilleurs vins rouges ont de la peine à atteindre. On estime surtout celui qui provient des crus de la Combette, de Santenot et de la Goutte-d'Or.

Presque tous les autres vins blancs de la haute *Bourgogne* sont de qualité très-ordinaire : on les emploie généralement pour faire des vins mousseux, que l'on vend le plus souvent comme vins de Champagne.

Quant au véritable vin blanc de Montrachet, il est d'une vinosité si énergique que beaucoup de personnes, surprises de cette exubérance, sont tentées de l'attribuer à une alcoolisation artificielle, et cette accusation s'étend à la généralité des meilleurs vins de Bourgogne. Ainsi, la trop généreuse liqueur est victime de sa générosité! Cette absurde accusation nous remet en mémoire la mésaventure arrivée à un brave vigneron de Coulange-la-Vineuse, qui n'avait jamais quitté son village; et cependant une ambition avait germé dans sa tête : il s'était promis de ne pas se laisser porter pour toujours dans le cimetière de Coulange sans avoir visité celui du Père-Lachaise. Un beau jour, il prend le coche d'Auxerre, et, après cent quarante-huit heures d'heureuse navigation, le long de ces bords fleuris qu'arrose la Seine, il débarque au quai de la Râpée. Mais, avant de partir pour la grande ville, l'économe Bourguignon avait pris ses précautions, et il s'était promis toutes les douceurs de la capitale sans bourse délier. Il comptait donc sur quelque bon placement, et, à cet effet, il s'était muni de quatre fioles de son meilleur cru de 1834 : « Les Parisiens, se disait-il dans son langage bourguignon, vont s'en lécher les babines. » Il s'installe rue Saint-Paul, à l'hôtel du *Cheval-Blanc*, admire toutes les merveilles de la capitale, depuis les Invalides jusqu'aux abattoirs, et songe enfin, l'avant-veille de son départ, à opérer la vente de sa cuvée. Il s'en va dans quelques maisons que le percepteur de sa commune lui avait recommandées; le premier client qu'il voit, ancien bonnetier retiré des affaires, déguste le vin, fait une horrible grimace, tousse, crache et s'écrie : « Ce n'est pas là du vin pur, c'est trop fort. » Notre vigneron eut beau protester : « Je l'ai planté, je l'ai vu naître, je l'ai porté au pressoir, je l'ai versé dans les tonneaux, je l'ai soigné, soutiré, et personne autre que moi n'a mis le pied dans mon cellier. » Tout fut inutile; le bonnetier était à cheval sur ses opinions vinicoles et politiques. Chez un autre bourgeois, même réponse : « Il est impossible qu'un vin de cette force soit un vin naturel. » Notre vigneron rentra le soir dans son hôtel, énormément désappointé; il rêva toute la nuit à sa mésaventure, mais cette insomnie avait porté ses fruits. Tout à coup il se frappe le front; il se lève, s'habille, saisit une carafe d'eau de Seine placée sur la cheminée, et, de ses quatre fioles, en fait six, en se disant: « Ah! ah! messieurs les Parisiens, j'ai mis de l'alcool dans mon vin; il est robuste, il est vigoureux... Donc il est falsifié. » Il se paye un cabriolet; la richesse de son idée lui permettait cet extra de dépense, et il se fait conduire chez ses clients manqués de la veille. « A la bonne heure! s'écria le bonnetier, voilà qui s'appelle du vin. Envoyez-m'en deux muids. » Partout même accueil, et le soir toute la cuvée avait trouvé son placement. Notre Bourguignon s'en retourna ravi, et conta son aventure à sa femme. Il est aujourd'hui un des plus riches vignerons de Coulange-la-Vineuse. Jamais il ne raconte son histoire; mais chaque fois qu'il entend dire par un voisin : « Les Parisiens, c'est des malins! » il ne manque pas d'ajouter : « Oh oui! ce sont surtout de fameux connaisseurs en vin. »

Pareille chose s'est produite dernièrement au bois de Boulogne. Une dame, la tête ornée d'une chevelure aussi naturelle que celle de Bérénice, se trouva un moment au milieu d'un essaim de ces cocottes fardées, maquillées, *rizolées* et faux teint qui envahissent, chaque soir, la célèbre promenade. Et toutes ces rivales, toutes ces jalouses de murmurer entre elles : « Quel est donc le financier qui a payé le chignon de madame? »

— *Basse Bourgogne.* Les vins de cette région ont une grande importance pour la consommation parisienne. En tête des plus estimés, de ceux que l'on appelle de première classe, se placent les vins de Dannemoine, à quelques kilomètres de Tonnerre, qui se récoltent sur la côte dite des Olivotes, dans les crus de Mont-Savoye, de Painsot et de la Chapelle, comme aussi ceux d'Epineuil et de Bouzy. Avec eux rivalisent les vins fournis par les vignobles de la Chaînette, de Migraine et de Boivin, sur les coteaux qui environnent Auxerre. Tous ces vins sont colorés, corsés, spiritueux, fins, délicats et fort agréables. Les arrondissements d'Auxerre et de Tonnerre produisent aussi des vins qui jouissent d'une très-légitime réputation, et parmi lesquels nous citerons seulement ceux des communes d'Irancy et de Coulange-la-Vineuse. Sauf quelques exceptions, les coteaux de Joigny, d'Avallon et de Vézelay ne donnent que des vins plus ou moins ordinaires que le commerce range dans la troisième classe, et au-dessous desquels s'en trouvent encore une multitude d'autres, fournis par tous les points du département de l'Yonne, et qui, malgré l'infériorité relative de leur qualité, n'en sont pas moins très-précieux comme vins quotidiens. Ici, donnons une mention particulière à la côte Saint-Jacques (Joigny), vin si connu par son bouquet.

Deux vins blancs de la basse *Bourgogne* méritent surtout d'être cités : l'un est le vaumorillon et l'autre le chablis. Le vaumorillon est fourni par un vignoble des environs de Tonnerre. Il est spiritueux sans être trop fumeux, et a presque autant de corps et de finesse que le meursault. Le chablis possède les mêmes qualités, mais à un degré plus élevé. Il est produit par la commune de Chablis, dans l'arrondissement d'Auxerre. Le plus recherché est celui qui se récolte dans les crus du Clos, de Valmur, des Grenouilles, de Vaudésir, de Bouguereau et de Mont-de-Milieu. Comme dans la haute *Bourgogne*, tous les vins blancs communs servent à la fabrication des vins champanisés.

— *Mâconnais* et *Beaujolais.* Quoique admis parmi les vins de *Bourgogne*, les vins de ces deux pays sont loin de prétendre à la même perfection. Quelques-uns cependant méritent d'être cités. Les vins rouges de première classe sont exclusivement fournis par les communes des environs de Mâcon, plus particulièrement par celle de Romanèche, où les crus les plus estimés sont ceux de Thorins, du Moulin-à-Vent, du Hameau, des Carquelins et des Labories. Ce sont des liquides riches en couleur, plus corsés et plus spiritueux que les *bourgognes* proprement dits, mais ayant moins de séve et un parfum moins agréable. A Paris, où l'on en fait un grand usage comme vins ordinaires, on les désigne d'une manière générale sous le nom de *vins de Mâcon.* Le Beaujolais ne donne que des vins de moindre qualité, qui forment une partie de la seconde classe. Les communes qui entourent Mâcon produisent également les meilleurs vins blancs. C'est dans celle de Solutré que se trouve le cru de Pouilly, dont les vins, moelleux, fins et corsés, contiennent de 10 à 14 degrés d'alcool.

On évalue la production vinicole moyenne des trois départements de l'Yonne, de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, à 1,900,000 hectolitres, valant à peu près 50 millions de francs.

Il nous reste maintenant à établir le parallèle que nous avons annoncé à l'article BORDEAUX, et dont la seule mention a fait venir, nous en sommes certain... l'eau à la bouche de nos fins gourmets. Et d'abord, parlons du cadre avant d'exposer le tableau; trois juges, que nous appellerons membres du *Caveau*, et qui ont écrit au-dessus de la porte de leur cave : l'un, *Bibliothèque;* l'autre, *Chapelle;* le troisième, *Sanctum sanctorum*, sont assis autour de notre table de rédaction. Sous leurs yeux charmés s'étalent quatre fioles, qui doivent leur naissance aux années les plus renommées : une fiole de château-la-rose flanquée d'un flacon de chambertin; une bouteille de chablis, placée côte à côte d'une bouteille de sauterne... Nous dégustons : la langue se porte vers le palais et fait entendre ce claquement voluptueux qui est la propriété particulière des dégustateurs de profession; chacun soutient son opinion, et, quand un avocat voit que la cause de son client faiblit, il puise de nouveaux arguments au fond de son verre. La discussion est animée, l'affaire est chaude, l'esprit petille, les cerveaux s'allument; toutefois, l'intervention de la maréchaussée n'est point nécessaire, et tout se calme, comme par enchantement, à l'audition de la fronde suivante, qu'entonne d'une voix de tonnerre l'avocat bourguignon :

Le vin, je le confesse,
Ranime un cœur éteint;
Ce n'est que dans l'ivresse
Qu'on nargue le destin.
Vive le vin,
Vive la fronde!
Vive tout le monde
A la ronde!
Lorsque le vin est frais et bon, } *bis.*
Ton ron ton ton ton ton, }
Moi, je suis indulgent et j'aime
Jusqu'à Mazarin lui-même,
Lorsque mon verre est plein
De bon vin,
Tin de rin tin tin tin tin,
Lorsque mon verre est plein
De vieux vin.

Pourquoi toutes ces guerres?
Pourquoi politiquer?
Entre amis, entre frères,
Il vaut bien mieux trinquer.
Vive le vin, etc.

Dans ces luttes indignes,
Ce qui me fait frémir,
On foule aux pieds les vignes,
Et rien n'y peut venir.
Vive le vin, etc.

Voici le résultat du procès-verbal :

Le vin de *Bourgogne* est délicieux, le vin de Bordeaux est excellent; le bordeaux nous ravit, le *bourgogne* nous enchante; le vin de *Bourgogne* fait nos délices, le vin de Bordeaux fait notre félicité; pour boire du bordeaux, on commettrait des bassesses; pour savourer du *bourgogne*, on ferait des infamies. Or, jusqu'à présent, l'Académie, et, à sa suite, l'abbé Girard, Beauzée, Roubaud, Lafaye, Guizot, etc., ne sont pas parvenus à marquer une différence, à établir des frontières entre *délicieux* et *excellent*, *ravir* et *enchanter*, *délices* et *félicité*, *bassesses* et *infamies*. La question est pendante, les avocats ne sont pas d'accord : *Adhuc sub judice lis est*, et la seule chose qu'on puisse affirmer hardiment, c'est que le meilleur, du *bourgogne* ou du bordeaux, c'est... tous les deux. Cette question viticole rentre dans la nature des problèmes insolubles, et doit prendre place à côté de la quadrature du cercle, du mouvement perpétuel, de la trisection de l'angle et de la duplication du cube. Pareille chose arriva à un poëte qui, sommé par deux sœurs, l'une brune et l'autre blonde, d'adjuger la pomme, répondit par le quatrain suivant :

> Vous êtes belle, et votre sœur est belle;
> Entre vous deux, tout choix serait bien doux;
> On dit qu'Amour était blond comme vous,
> Et qu'il aimait une brune comme elle.

Cependant, car il est bon que le lecteur n'oublie pas que cet article est commis par un Bourguignon, ajoutons que si la blonde est plus sentimentale, la brune est plus piquante; que Fontenelle disait qu'un beau jour n'est pas aussi beau qu'une belle nuit; qu'une belle brune et une belle nuit font plus rêver qu'une belle blonde et qu'un beau jour. Disons encore que le mari infidèle a trop souvent donné la préférence à la maîtresse sur la femme légitime; que les gourmets préfèrent les glaces, les soufflés, les entremets sucrés, au bouilli et au rosbif, et que si le bordeaux représente la blonde, le beau jour, la femme légitime, le bouilli et le rosbif, le *bourgogne* a pour lui la brune, la belle nuit, la maîtresse et... les confitures. N'est-ce pas ici le cas de dire, après Corneille :

> Devine si tu peux, et choisis si tu l'oses ?

« Mais, répliquera un Bordelais justement blessé de cette préférence, ma liqueur est cosmopolite; elle voyage et ne craint pas le mal de mer; tandis que toi, jus de Bourgogne... — Halte là ! répondra le Bourguignon, le *bourgogne* est sédentaire; c'est le type du paysan (*pagus*, pays); le bordeaux a l'humeur voyageuse, mais n'y a-t-il pas quelque ingratitude dans ce cosmopolitisme ? Le *bourgogne* est français jusque dans la moelle des os; comme Danton, un Bourguignon de lisière, il pense qu'on n'emporte pas son pays à la semelle de ses souliers. Il rougirait, lui déjà si rouge, s'il se voyait débarquer à Douvres. Aux Anglais il dit fièrement : « Si vous voulez faire ma connaissance, venez chez moi. Après nous, messieurs les Anglais... s'il en reste. »

BOURGOGNE (*Burgundia*). On a désigné par ce nom divers royaumes, un duché de la France féodale, un comté, fief de l'empire pendant le moyen âge, plus tard un cercle de l'empire d'Allemagne, enfin une province de l'ancienne monarchie française.

Le territoire de cette riche contrée, coupé de plaines et de montagnes, présente de vastes forêts et de beaux pâturages; il est d'une grande fertilité et produit en abondance toutes les choses nécessaires à l'alimentation; on y exploite des mines de fer et de sel très-productives, quelques sources d'eaux minérales renommées; mais la véritable richesse du pays consiste dans son vin, connu dans le monde entier.

La Bourgogne fournit aussi une race de moutons très-estimée. Cette contrée est peut-être plus propre qu'aucune autre partie de la France à la production des laines superfines. Les moutons, pourvu qu'ils ne soient pas de trop forte taille, trouvent sur ses vastes plateaux calcaires, sans sources ni ruisseaux, une herbe tout à fait convenable à leur constitution. Les éleveurs de Bourgogne entretiennent des *mérinos* et des *métis*. Les premiers ont été introduits pour la première fois par Daubenton, de 1766 à 1776. Dans le courant du XIXe siècle, on a importé, en outre, des mérinos beaucerons, ou même, des mérinos à laine superfine de Naz, de la Saxe, de la Silésie. Ces croisements multipliés ont eu, en général, d'assez bons résultats, tant sous le rapport de la graisse que sous celui de la laine. Chacun, en effet, a pu admirer à nos grandes exhibitions les beaux béliers et les magnifiques toisons de la Côte-d'Or. Depuis quelque temps, cependant, la production des laines extrafines diminue sensiblement; on recherche, au contraire, les mèches longues, les toisons lourdes et les fortes quantités de viande. Cette substitution, qui favorise les intérêts du cultivateur, n'est pas moins utile à l'industrie; car, il est reconnu maintenant que les laines fines, malgré la beauté des tissus qu'elles servent à confectionner, manquent presque toujours de force et de nerf. Les métis sont peu homogènes. Leur laine est bien moins fine que celle des précédents, mais ils ont plus de taille. Ils ressemblent assez généralement aux beaucerons par leur forte toison et leur taille élevée. Leurs qualités, comme animaux de boucherie, les font rechercher par les fermiers des environs de Paris. Ces métis, autrefois peu nombreux, sont aujourd'hui répandus sur toutes les parties de la Bourgogne; les éleveurs les soignent avec intelligence. Ils donnent de la taille et du corps en améliorant le régime; ils cherchent à diminuer les fanons, la tête et l'encolure, en choisissant convenablement les reproducteurs. Quelques-uns ont ainsi obtenu des produits beaucoup mieux conformés que le type.

— *Hist. Avant la conquête romaine*, le territoire de cette province était habité par les Eduens, l'un des peuples les plus anciens et les plus puissants de la Gaule. Ce fut comme allié des Eduens, et sous prétexte de les défendre contre les Helvétiens, que César commença la guerre des Gaules. On connaît l'héroïque et malheureuse résistance de Vercingétorix, le siége et la prise d'Alise, et la soumission complète de tout le pays. La civilisation romaine fit de rapides progrès sur les bords de la Saône, et Bibracte, devenu *Augustodunum* (aujourd'hui Autun), vit accourir à ses écoles toute la jeunesse des Gaules. Sous Honorius, le pays des Eduens fut compris dans la Première Lyonnaise; au commencement du Ve siècle, il reçut le nom de *Burgundia* (Bourgogne) des *Burgundi* ou *Burgundiones*, qui vinrent alors s'y établir. Ce peuple formait, selon Pline, une des tribus de la nation des Vandales, et habitait les bords de la Baltique, aux embouchures de la Vistule. Chassés de ce pays par les Gépides, et poussés vers l'Occident par la grande migration des peuples, les Burgondes passèrent le Rhin, et, en 407, sous la conduite de leur roi Gondicaire, se fixèrent entre l'Aar et le Rhône. Chaque Bourguignon, homme libre, reçut pour demeure la moitié de la ferme romaine, les deux tiers de la terre mise en culture et un tiers des esclaves qui s'y trouvaient. Les Romains ne s'opposèrent point à cette spoliation, qui les garantissait contre toute invasion nouvelle. De tous les barbares, c'étaient assurément ceux dont le joug était le plus doux, et, en raison de la douceur de leurs mœurs, ils se confondirent promptement avec le peuple vaincu. Ajoutons qu'ils s'étaient rapidement convertis au christianisme, et qu'ils suivaient les dogmes d'Arius.

La merveilleuse légende des Niebelungen nous décrit le grand désastre et la mort de Gondicaire, qui voulut arrêter Attila dans sa *marche victorieuse, en 451. Chilpéric, dont* la fille Clotilde épousa Clovis, roi des Francs, succéda à Gondicaire, son père, et fut tué avec ses fils par son frère Gondebaud (491). Ce dernier fit rédiger et publia dans ses Etats le code de lois des Bourguignons, appelé *loi Gombette*, et laissa la monarchie à son fils Sigismond, en 516. Celui-ci, pendant tout son règne (516 à 523), et son frère Gondemar (523-534) luttèrent contre les tentatives des fils de Clovis, qui voulaient soumettre la Burgondie; enfin, après plusieurs combats, Childebert et Clotaire, vainqueurs de Gondemar, se partagèrent ses Etats et mirent fin au premier royaume de Bourgogne (534). Clotaire Ier, roi des Francs, seul possesseur de l'héritage de Clovis (558 à 561) réunit la Bourgogne à ses Etats; mais, à la mort de ce prince, elle échut à Gontran, son fils, qui régna trente-trois ans. Childebert II, fils de Sigebert et de Brunehaut, roi d'Austrasie, succéda à son oncle Gontran (593) comme roi de Bourgogne, et réunit ainsi deux grands royaumes. Dès lors, la Bourgogne suivit la destinée du royaume d'Austrasie; les guerres entre les Austrasiens et les Neustriens l'épargnèrent, il est vrai; mais les rois francs ne surent pas la protéger contre les incursions des Sarrasins, qui, en 732, pillèrent et incendièrent Autun et Sens. Pendant cette longue période, sous le règne de Charlemagne, et plus tard jusqu'au traité de Verdun, en 843, ce pays fut divisé en *comitatus* ou comtés administrés par des comtes que nommaient les rois de France.

Au partage de Verdun, la Bourgogne échut à Lothaire Ier, qui, en 855, laissa à son troisième fils, Charles, le Lyonnais, la Savoie, la Provence et le Dauphiné, avec le titre de roi de Provence. Mais, en 875, à l'extinction de la race de Lothaire Ier, la Bourgogne fut replacée momentanément sous la domination des Francs occidentaux. Cependant, à la mort de Louis le Bègue, les prélats de Bourgogne *se réunirent à Mentaille, en-Dauphiné*, et, avec l'assentiment des comtes et des seigneurs bourguignons, forcèrent Boson à prendre le titre de roi (879).

— *Royaume de Bourgogne Cisjurane.* Boson, le fondateur du royaume de Bourgogne Cisjurane, était beau-frère de Charles le Chauve, et avait épousé Hermangarde, fille de l'empereur Louis II; il eut d'abord à lutter contre les deux rois de France Louis et Carloman, qui voulaient le réduire au rang de vassal. En 882, pour régner en paix, il reconnut tenir son royaume à titre de fief de Charles le Gros. Son fils Louis lui succéda en 887, et, à titre de petit-fils de l'empereur Louis II, il voulut faire valoir ses droits sur l'Italie; mais après quelques succès sur son compétiteur Bérenger, après avoir reçu du pape la couronne impériale, il fut surpris dans Vérone par son rival, qui lui fit crever les yeux. En mourant (928), il laissa la tutelle de son jeune fils à Hugues, l'ambitieux comte d'Arles et de Provence, qui dépouilla son pupille et céda à Rodolphe II, roi de la Bourgogne Transjurane, ce qu'il possédait sur les bords du Rhône, afin de s'assurer la possession de la couronne d'Italie, dont il s'était emparé.

— *Royaume de Bourgogne Transjurane.* Après la déposition de Charles le Gros, Rodolphe, fils du comte Conrad, et neveu du roi de France Hugues Capet, jusqu'alors gouverneur de la Lorraine et de l'Helvétie, prit le titre de roi de la haute Bourgogne ou Bourgogne Transjurane (888). A la mort de Boson, Rodolphe recula les frontières de ses Etats aux dépens de ses voisins, et, après avoir repoussé les agressions d'Arnuf, roi de Germanie (912), il mourut, laissant la couronne à son fils Rodolphe II. Celui-ci soutint une guerre malheureuse contre Burkhard, duc de Souabe; essaya vainement, malgré quelques succès, de s'emparer de l'Italie, mais agrandit ses Etats de la Provence ou Bourgogne Cisjurane, que lui céda Hugues, devenu roi d'Italie. La réunion des deux royaumes de Bourgogne, sous le nom de royaume d'Arles, formait un Etat puissant qui couvrait l'est de la France; jamais le nom bourguignon n'avait été environné de tant d'éclat. Mais sous le monarque suivant, Conrad le Pacifique (937-993), les Hongrois, sortis de la Rhétie, les Sarrasins, venus du Midi, des famines consécutives et la peste, désolèrent le royaume. Conrad cependant sortit victorieux de toutes ces luttes et légua sa couronne à son fils Rodolphe III, qui fut proclamé par les grands réunis à Lausanne, en 993. Ce prince, timide et efféminé, redoutant les grands et cherchant à plaire aux évêques, enrichit les couvents et légua ses Etats à l'empereur d'Allemagne Henri II, fils de sa sœur Gisèle.

L'empereur d'Allemagne, après de nombreux combats livrés aux puissants comtes bourguignons, finit par faire triompher ses *prétentions; à partir de ce temps* (1033), la Bourgogne fit partie intégrante de l'empire et eut ses gouverneurs héréditaires. Mais, en même temps, il se forma dans le royaume une noblesse puissante qui, sous la suzeraineté nominale des empereurs allemands, conserva son indépendance jusqu'au moment où la France, la Savoie et la Suisse se partagèrent les dépouilles du royaume d'Arles.

— *Duché de Bourgogne.* A l'époque où se constituaient les deux royaumes de Bourgogne dont nous venons de résumer l'histoire, il se forma à l'ouest de la Saône et du Rhône un troisième Etat bourguignon, qui resta attaché à la France *sous le titre de duché de Bourgogne.* Richard, comte d'Autun, fut nommé au duché de Bourgogne par Charles le Chauve en 877. A la mort de Richard, son duché passa à son fils Raoul, couronné plus tard roi de France à Soissons, et qui mourut en 936, sans laisser de descendance. Après plusieurs querelles entre les compétiteurs, le duché échut à Hugues le Grand, comte de Paris, qui le laissa successivement à ses deux fils, Othon (956) et Henri (965). Après ce dernier, le duché fut pendant trente ans réuni à la couronne de France, de 1002 à 1032.

La seconde dynastie des ducs de Bourgogne commence à Robert le Vieux, frère du roi de France Henri Ier, qui le lui donna (1032) non en apanage, mais en *toute propriété*. Robert, prince violent et farouche, eut pour successeur (1075) son petit-fils Hugues Ier, qui, en 1078, embrassa la vie monastique, laissant le duché à son frère Eudes Ier, surnommé *Borel;* celui-ci, après avoir guerroyé contre les Maures, en Espagne, alla mourir en Palestine (1108). Hugues II le Pacifique succéda à son père et fut un fidèle allié de Louis le Gros, contre les Anglais et les impériaux, qui avaient envahi la Champagne. Eudes II, fils du précédent, ceignit la couronne en 1142, et, après quelques démêlés avec le roi de France Louis VIII, laissa le duché en 1162 à Hugues III, son fils, qui fit partie de la croisade dont Philippe-Auguste et Richard d'Angleterre furent les chefs; il mourut en Asie (1193), laissant deux fils, Eudes et Alexandre. Le premier succéda à son père, se croisa contre les Albigeois et commanda l'aile droite à la bataille de Bouvines; il allait passer en Egypte, à la tête d'un corps de croisés, lorsqu'il fut surpris par la mort en 1218. Hugues IV, son fils et son successeur, se rendit en Palestine avec saint Louis, tomba entre les mains des infidèles, et, après avoir recouvré sa liberté, devint roi titulaire de Thessalonique. En 1272, Robert II, son troisième fils, lui succéda et régna heureux et puissant jusqu'à sa mort (1305). Hugues V régna jusqu'en 1315; Eudes IV, son frère, lui succéda, hérita des comtés d'Artois et de Bourgogne, fit la guerre de Flandre, contre les Anglais et les Flamands, et mourut en 1350 à Sens, après un règne long et brillant, laissant la couronne ducale à son petit-fils Philippe de Rouvre, douzième et dernier duc de la race capétienne (1350-1361). A la mort de celui-ci, le roi de France Jean se mit en possession du duché, et, à son retour d'Angleterre (1360), il le concéda à titre de fief à Philippe le Hardi, le quatrième de ses fils, pour le récompenser de sa bravoure à la bataille de Poitiers.

Les ducs de Bourgogne de cette nouvelle et célèbre famille de Valois sont au nombre de quatre : Philippe (1360-1404); Jean sans Peur (1404-1419); Philippe le Bon (1419-1467); et Charles le Téméraire (1467-1477). Comme l'histoire de ces derniers ducs de Bourgogne se trouve constamment mêlée à l'histoire de France et présente un grand intérêt, nous renvoyons le lecteur à la biographie de ces princes.

A la mort de Charles le Téméraire, Louis XI se saisit de la plus grande partie de l'héritage de son ancien ennemi et réunit la Bourgogne à la couronne de France.

— Etym. et ethnogr. Au mot BURGONDES, nous passerons en revue les différents noms sous lesquels les écrivains anciens désignaient ce peuple, sans nous arrêter à en rechercher l'étymologie. Nous allons essayer de le faire ici de la façon la plus complète, en prenant pour guide l'excellente dissertation de M. Roger de Belloguet, publiée sous le titre de *Questions bourguignonnes*. A côté des noms conservés par les auteurs grecs et romains, nous en avons une autre série, tout aussi intéressante, dans les plus anciennes traditions allemandes et scandinaves, dans les *Niebelungen*, l'*Edda Sæmundar*, le *Périple de Wulfstan*, etc.; ce sont : *Bourgounde*, *Burgonde*, *Burigounde*, *Borgundar*, *Burgende* et *Burgenære*. Il est même parlé, dans les traditions relatives aux Lombards recueillies par Paul Diacre, d'une contrée située dans la Germanie et appelée *Vurgonhaib*, probablement analogue à *Vurgondheim*, ce qui signifierait le *pays des Burgondes*. Quelques auteurs ont même cherché à ce nom une forme *Wurgondar*, qui donnerait le sens très-précis, mais assez invraisemblable et d'ailleurs nullement justifié, d'*étrangleurs*. « Dans toutes ces variantes latines ou germaniques, dit M. Roger de Belloguet, se présentait une racine si évidente, commune aux deux langues, le *bourk* tudesque et le *burgus* romain, que la plupart des historiens, depuis Orose jusqu'à Luitprand, quel que fût leur point de départ, ont fait dériver le nom de *Burgonde* de cette racine, qui signifiait, pensait le plus grand nombre, *bourg* ou *village*. » M. Roger de Belloguet fait observer à ce propos que le sens propre de *bourk* ou *burg* est plutôt celui de château, de fort, de palais. On obtenait ainsi l'identification de la première partie du mot; quant à la seconde, on imaginait pour l'expliquer des formes de mots composés germaniques, tels que : *Bourgkound*, *Bourg-wohner*, *Bourg-hoade*, *Bourggound* et *Bourg-hound*, avec les significations variées de enfant, habitant, gardien, fille ou chien des bourgs ou des forts. Citons encore pour mémoire l'étymologie, tirée par les cheveux encore plus que les autres, de *Bourghoundert*, les *cent bourgs*, les *centum pagi* des Suèves; celle de Walther, très-ingénieuse : *bauer-gunther*, soldats laboureurs, ou plus exactement laboureurs soldats; celle mi-partie slave et mi-partie germanique de Pfuter : *Bor-kund*, les hommes des forêts. Rappelons enfin celle d'Augustin Thierry, beaucoup plus vraisemblable que les précédentes et répondant bien aux mœurs guerrières de la race : *Buhr-gunden*, hommes de guerre confédérés.

M. Roger de Belloguet rejette toutes ces interprétations et en propose une autre toute différente. Il s'adresse pour cela, non pas aux langues germaniques, comme l'ont fait ses devanciers, mais aux langues scandinaves, leurs proches parentes, *Burgonde* se décomposerait, suivant lui, en *Bor-kundur* ou *Byr-kundur*, *fils de Bor*, ou *enfants du vent*. Il fait très-judicieusement remarquer que cette dénomination métaphorique est tout à fait dans le goût de la Skalda. Il en rapproche l'appellation si populaire, même chez nous, de *Niebelungen* ou *Niblungar*, qui ne veut pas dire autre chose que les *enfants du brouillard*.

Enfin M. de Belloguet rappelle que les Burgondes prirent plus tard un autre nom, celui de *Guntbadingi*, ou *Gunebsdigni*, descendants de *Guntbad* ou *Gundebod*, le roi Gondebaud.

Bourgogne (HISTOIRE DES DUCS DE LA MAISON DE), par M. de Barante (*Paris*, *1824*, 13 vol.). Cet ouvrage, qui, par sa méthode, diffère si complétement des écrits d'Augustin Thierry et de ceux de M. Thiers, représente une école historique dont l'autorité est maintenant battue en brèche. Il convient et il importe d'en discuter les principes et les procédés. M. Demogeot, tout en rendant hommage au livre de M. de Barante, qui n'avait pris la plume qu'après avoir consulté un grand nombre de mémoires, de chroniques et de manuscrits, condamne la méthode suivie et professée par l'historien; ses raisons nous paraissent victorieuses. Qu'on en juge par les principales. L'école de M. de Barante est l'école descriptive. « Elle raconte, mais sans conclure; elle peint, mais sans instruire; elle fait de l'histoire un roman plein d'intérêt d'abord, mais qui fatigue bientôt la curiosité, parce qu'il n'occupe pas assez l'intelligence... Voici revenir les hauts gestes et faits, les belles apertises d'armes : rien ici d'abstrait et d'idéal, tout est réel, individuel, tout est récit, ou plutôt tout est peinture. C'est le chroniqueur Froissart qu'imite l'historien moderne; il lui prend son ton et sa manière. Les événements ne semblent se tenir que par leur succession; l'enchaînement des causes et des effets s'évanouit. L'auteur s'abstient de réfléchir, et, de plus, il rend toute réflexion impossible. On ne voit que le fait accompli, le spectacle extérieur, la mise en scène; on ignore si, derrière le théâtre, il y a des moteurs, des ressorts secrets. Le hasard détermine les circonstances et les résultats. Que devient la responsabilité humaine? que devient la moralité de l'action? Dans ce système, l'histoire n'est plus qu'une affaire de

mémoire; elle se dépouille de tout enseignement philosophique. Et d'ailleurs, ce système est rigoureusement impraticable. D'une part, l'école descriptive est obligée, comme les autres, de concilier et de compléter les récits des vieux historiens, de refaire leur travail, condensé ou étendu dans l'œuvre nouvelle; d'autre part, elle est tenue de conclure, bon gré mal gré : les opinions régnantes, la pensée de l'auteur, se révéleront indirectement dans le choix des circonstances et jusque dans les formes de son langage. Ses erreurs seront difficiles à découvrir; le lecteur acceptera tout de confiance.

M. de Barante a paré son système, c'est-à-dire son livre, de tous les agréments du récit. « Tant que vous le lisez, dit M. Demogeot, vous êtes sous le charme de sa narration. Quel magnifique tableau ne déploie-t-il pas devant nous! Avec quel art n'a-t-il pas choisi l'époque (1364-1477) qui, plus que toute autre peut-être, était appropriée à son système! C'est un temps où ces êtres collectifs et abstraits qu'on nomme les nations ne sont pas constitués encore; la politique naissante y laisse surtout agir la passion personnelle; les individus peuvent impunément être grands par l'héroïsme ou par le crime. M. de Barante les saisit dans toute leur vérité. Les personnages, tels que Jean Hyons, Pierre Dubois, Jacques Arteveldt, sont aussi vivants que ceux de Walter Scott. La croisade des chevaliers français en Hongrie est une peinture admirable : la bataille de Nicopolis produit l'effet de la plus saisissante réalité. La bravoure du vieil amiral qui, seul au milieu des janissaires, élève six fois en l'air la bannière de la France, la mort du vaillant Coucy, l'héroïsme du jeune comte de Nevers, qui fut depuis Jean sans Peur, tout cela est frappant, tout cela se passe sous nos yeux. En somme, ce livre est une œuvre du plus grand mérite, quoiqu'il soit à désirer que la méthode de M. de Barante, sujette même ici à tant de défauts, soit adoptée plutôt par les auteurs de romans historiques que par les historiens. »

BOURGOGNE (CANAL DE), grande voie de navigation qui fait communiquer la Méditerranée et la Manche par la Saône et le Rhône d'un côté, l'Yonne et la Seine de l'autre. Il commence à La Roche, à 10 kilom. E. de Joigny, dans le département de l'Yonne, suit la vallée de l'Armançon depuis l'embouchure de cette rivière jusqu'à sa source, traverse la ligne de faîte à Pouilly par des tranchées et un souterrain de 3,333 mètres, suit la vallée de l'Ouche, et va rejoindre la Saône au-dessus de Saint-Jean-de-Losne, après un parcours de 242 kilom. dans les départements de l'Yonne et de la Côte-d'Or. Il passe à Brinon, Saint-Florentin, Tonnerre, Ancy-le-Franc, Buffon, Montbard, Pouilly, Vandenesse, Plombières et Dijon. Il est alimenté par des prises d'eau naturelles et par des réservoirs, dont les principaux sont ceux de Grosbois et de Panthiers; les pentes des deux versants de la Seine et du Rhône sont rachetées par 191 écluses; le tirant d'eau est de 1 m. 60; la charge *maxima* de 150 tonnes. L'ouverture du chemin de fer de Paris à Lyon a beaucoup fait baisser le mouvement de la navigation sur le canal de Bourgogne; cependant ce mouvement, qui a été, en 1861, de 158,690 tonnes, est en progrès sur les années précédentes. Ce canal avait été projeté sous le règne de Henri IV. En 1666, le célèbre Riquet fut chargé d'étudier de nouveau ce projet, qui fut dans la suite plusieurs fois repris et abandonné. En 1775, on commença l'exécution des travaux, qui furent suspendus en 1793 par la Révolution, repris par l'empire en 1808, et abandonnés encore en 1814. La Restauration, par une loi du 14 août 1822, voulut mettre la dernière main à cette œuvre, qui ne fut réellement et complétement exécutée que de 1832 à 1834, et qui coûta 54,403,314 fr.

BOURGOGNE (Louis, duc DE), dauphin de France, petit-fils de Louis XIV, fils aîné du grand dauphin, père de Louis XV, né en 1682, mort en 1712. Plein d'esprit et de pénétration, ce prince était né dur, opiniâtre, orgueilleux et d'humeur violente. Confié aux soins de Fénelon, Fleury et Beauvilliers, il se transforma d'une manière extraordinaire et devint, au témoignage de Saint-Simon et des contemporains, un modèle de vertu, de patience, de douceur et de piété. Plein de déférence envers ses précepteurs, il entra dans leurs projets de réformes aristocratiques et constitutionnelles tout à la fois (v. FÉNELON). « Il se proposait, dit Saint-Simon, de partager le royaume en un certain nombre de parties égales, autant qu'il se pourrait, pour les richesses; de faire administrer chacune par ses états; de les simplifier tous extrêmement pour en bannir la cohue et le désordre, et, d'un extrait aussi fort simplifié de tous ces états des provinces, former quelquefois des états généraux du royaume. » C'est pour le duc de Bourgogne que Fénelon avait composé son *Télémaque*. Lorsque les querelles du quiétisme amenèrent la disgrâce et l'exil de l'archevêque de Cambrai, le jeune prince, qui lui portait une vive affection, se jeta, mais en vain, aux pieds de Louis XIV pour obtenir que son précepteur lui fût conservé. En 1697, le duc de Bourgogne épousa Adélaïde de Savoie, princesse qui devint, par sa grâce et par son esprit, l'enchantement de la cour du vieux roi. Il l'aima tendrement et constamment, bien que celle-ci, si l'on en croit Saint-Simon, n'ait pas donné des preuves d'une fidélité constante. Louis XIV donna à son petit-fils le commandement de l'armée de Flandre en 1702 et le nomma, l'année suivante, généralissime de l'armée d'Allemagne. Mis en 1708, avec le même titre, à la tête des armées de Flandre, après les défaites d'Hochstædt et de Turin, le jeune prince se trouva en présence de Marlborough et du prince Eugène. Bien qu'il eût près de lui le duc de Vendôme, le duc de Bourgogne ne commit que des fautes et n'essuya que des revers. Sa timide circonspection amena la défaite d'Oudenarde et la prise de Lille. Il quitta l'armée pour n'y plus revenir, et retourna à la cour. Un de ses menins, Gamache, faisant allusion à l'excessive dévotion et aux pratiques minutieuses auxquelles ce prince se livrait, lui dit ces paroles connues : « Je ne sais si vous aurez le royaume du ciel; mais, pour celui de la terre, le prince Eugène et Marlborough s'y prennent mieux que vous. » Devenu dauphin à la mort de son père (1711), il fut appelé dans les conseils par Louis XIV, s'instruisit sur l'état du royaume, vit les maux et chercha les remèdes pour les appliquer quand il serait sur le trône. « Un roi est fait pour ses sujets, et non les sujets pour le roi, » dit-il un jour à Marly devant Louis XIV, qui professait la maxime diamétralement opposée. Cette parole, inspirée par Fénelon, donne une idée du caractère et des tendances du duc de Bourgogne. Il était l'espoir de tout un parti à la cour, lorsqu'il mourut, subitement enlevé par une rougeole pourprée, moins d'un an après la mort de son père et six jours après celle de sa femme, Marie-Adélaïde. Un de ses fils mourut également trois semaines plus tard et de la même maladie. On soupçonna, mais sans doute à tort, le duc d'Orléans de n'avoir pas été étranger à ces catastrophes multipliées.

BOURGOGNE (duchesse DE). V. MARIE.

BOURGOGNE (le bâtard DE). V. ANTOINE.

BOURGOGNE (HÔTEL DE). Cet hôtel, dont nous n'avons plus qu'un curieux reste, la tour dont nous parlerons tout à l'heure, s'élevait rue Pavée-Saint-Sauveur (aujourd'hui rue du Petit-Lion, nº 23). Originairement bâti pour les comtes d'Artois, il était situé non loin des murs de Philippe-Auguste, lesquels bornaient l'espace où il était renfermé. Lorsque cette enceinte fut reculée de ce côté, l'hôtel d'Artois s'étendit dans la rue Mauconseil jusque vis-à-vis Saint-Jacques de l'Hôpital. Marguerite, comtesse d'Artois et de Flandre, qui en était alors propriétaire, l'apporta en dot à Philippe le Hardi, fils du roi Jean, qui fut la tige de la nouvelle maison de Bourgogne, si fatale à la France. L'hôtel de Bourgogne devint bientôt l'habitation favorite du trop fameux Jean sans Peur, qui abandonna pour lui l'hôtel de Flandre. Ses successeurs l'imitèrent et s'y installèrent définitivement. Cet hôtel servit donc de séjour aux ducs de Bourgogne jusqu'à la chute et la mort de Charles le Téméraire (1477), époque où il devint l'habitation de certains particuliers privilégiés, que la faveur royale logeait dans les demeures de la couronne. Un édit de François I^er du 20 septembre 1543 en prescrivit la démolition pour cause de vétusté. Il n'en demeura debout qu'une grosse tour quadrangulaire. Quant au terrain, morcelé en diverses parts, un sieur Jean Rouvet en acquit la majeure partie, qu'il vendit à son tour aux confrères de la Passion, lesquels y construisirent aussitôt la salle connue sous le nom de *Théâtre de l'hôtel de Bourgogne*. (V. ci-après.)

La grosse tour quadrangulaire, qui a survécu à la destruction de l'hôtel proprement dit, subsiste encore. C'est un curieux document, un échantillon précieux de l'importance qu'avaient au XV^e siècle ces vieilles demeures princières. Elle est énorme, construite en pierres de taille solidement cimentées, soigneusement appareillées : l'édifice est percé de baies ogivales, et couronné de mâchicoulis. A l'intérieur, un large escalier à vis monte en serpentant, partant d'une haute salle voûtée en ogive, qui, aujourd'hui, se divise en étages. Sur cet escalier s'ouvrent des portes carrées, bordées de moulures, et des fenêtres de même forme y projettent la lumière. Les degrés tournent autour d'une colonne terminée par un chapiteau d'un ordre fort simple. Mais de ce chapiteau, servant de support, part une caisse ronde en pierre, cerclée d'un triple anneau double et sur laquelle s'élance et serpente un curieux travail de sculpture : ce sont les tiges d'un chêne vigoureux; les branches en décrivent quatre travées d'ogives, et le feuillage couvre la voûte dans toute son étendue. C'est un monument unique dans l'art de l'ornementation, d'une élégance et d'une légèreté rares. Deux rabots et un fil à plomb, sculptés au milieu de fleurons gothiques dans le tympan ogival d'une baie extérieure, indiquent d'une manière à peu près certaine la date de la construction : Jean sans Peur, par opposition aux *bâtons noueux* du duc d'Orléans, avait en effet des *rabots* pour orgueilleux emblèmes. Si Jean sans Peur n'en a pas posé la première pierre, du moins est-il hors de doute qu'elle ne peut remonter plus haut qu'à son père, le duc Philippe le Hardi. C'était dans cette tour que Jean, le mal nommé, couchait, entouré d'un véritable arsenal d'armes, l'oreille au guet, éveillé et debout au moindre bruit; c'est de cette tour, son repaire, qu'il dirigea les scènes sanglantes qui portèrent le désordre dans Paris sous le roi Charles VI, l'assassinat du duc d'Orléans, etc.

La rue du Petit-Lion, sur le parcours de laquelle on rencontre cette tour célèbre, derrière la halle aux cuirs, qui occupe aujourd'hui l'emplacement de l'ancien hôtel de Bourgogne, est tombée sous le marteau des démolisseurs pour le percement du prolongement de la rue Turbigo; la tour de Jean sans Peur reste debout, et elle formera, dit-on, le centre d'un square analogue à celui de la tour Saint-Jacques-la-Boucherie.

BOURGOGNE (théâtre de l'HÔTEL DE), théâtre bâti vers 1548 par les confrères de la Passion, sur l'emplacement occupé auparavant par l'hôtel des ducs de Bourgogne. Il était situé dans la rue Mauconseil, à la place où s'élève aujourd'hui la halle aux cuirs. C'est là que jouèrent d'abord Gros-Guillaume, Gauthier-Garguille, Turlupin, Bruscambille; puis Floridor, Mondory, la Béjart, mère de la femme de Molière; Baron père, Poisson, et surtout la fameuse Champmeslé et son mari; c'est là que furent représentés les chefs-d'œuvre de Corneille et de Racine. Les comédiens italiens exploitèrent ce théâtre de 1680 à 1697, puis de 1716 à 1719; il fut définitivement fermé en 1783, et détruit dans la même année. Durant ces derniers intervalles, on joua des canevas italiens, des comédies françaises d'Autreau, Marivaux, Saint-Foix, etc.; les opéras-comiques de Sedaine et de Favart, embellis par la musique de Monsigny, Grétry, Dalayrac, etc. L'histoire de l'hôtel de Bourgogne est en même temps celle des origines de la comédie française; à ce titre, nous pensons que le lecteur nous saura gré des développements dans lesquels nous allons entrer :

C'est vers 1402 que fut construit l'hôtel de Bourgogne, l'année même où les confrères de la Passion obtenaient le privilége de jouer des mystères dans l'enceinte de la Trinité, près du lieu où s'élève la porte Saint-Denis. Les confrères de la Passion, malgré la protection dont Charles VI se plaisait à les entourer, étaient, certes, loin de supposer alors qu'ils succéderaient un jour à ces puissants et orgueilleux ducs de Bourgogne, qui agitèrent si fort la France, et lui firent tant de mal par leur ambition et leur alliance avec les Anglais. La chose devait pourtant arriver. François I^er ayant ordonné en 1543 la démolition de l'hôtel de Bourgogne, tombé en ruine depuis la mort de Charles le Téméraire, les *doyens, maîtres et gouverneurs de la Confrérie de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ* achetèrent, moyennant 225 livres de rente perpétuelle, une grande partie des terrains de l'ancienne demeure de la famille ducale qui s'était éteinte. Sur ces terrains, ils firent bâtir un théâtre, malgré l'opposition du parlement, qui confirma cependant, par arrêt du mois de novembre 1548, le privilége royal qu'ils avaient réussi à obtenir. Le parlement leur fit toutefois défense « de jouer les mystères de la Passion de Nostre-Sauveur, ni autres mystères sacrés, sous peine d'amende arbitraire, » leur permettant seulement « de jouer *autres mystères profanes, licites et honnêtes*, sans offenser ni injurier aucune personne. » Ajoutons que les confrères de la Passion s'étaient associé les Sots et les Enfants sans souci, dépositaires des joyeuses audaces de la vieille farce populaire, qui devait, en passant des tréteaux des Halles aux planches de la rue Mauconseil, devenir la comédie. Avec eux ils avaient occupé, dès 1539, l'hôtel de Flandre, d'où ils étaient chassés maintenant par les démolitions ordonnées par le roi, et dans lesquelles l'hôtel de Flandre se trouvait compris.

Voilà donc les Confrères installés à l'hôtel de Bourgogne, et munis d'un privilége qui les met en possession du droit exclusif de donner à Paris des représentations théâtrales. Forcés de renoncer désormais à leur répertoire ordinaire, ils s'en composèrent un autre avec des pièces tirées de l'histoire et des romans, taillées pour la plupart sur le patron des ouvrages grecs et latins. Ronsard avait mis l'antiquité à la mode. Sénèque était surtout en grand honneur; on traduisit et on imita particulièrement Sénèque. Jodelle, mort en 1573, Baïf, Grévin et plus tard Robert Garnier, qui, après avoir éclipsé Jodelle, devait être éclipsé par Corneille, jetèrent en cet endroit les premières assises de notre littérature dramatique.

Cependant les Confrères ne jouaient qu'avec répugnance des pièces dont le genre s'éloignait entièrement de celui de leur fondation. Possesseurs d'un privilége exclusif et de richesses considérables, ils se lassèrent bientôt du rôle qu'ils avaient accepté; aussi résolurent-ils de ne plus monter eux-mêmes sur les planches, prétendant dans leur sagesse que les pièces profanes ne convenaient pas au titre religieux qui caractérisait leur association; en conséquence, ils louèrent à une troupe de comédiens l'hôtel qu'ils avaient fait construire, et lui concédèrent le droit d'y donner des représentations. Les confrères de la Passion se réservèrent seulement la jouissance de deux loges, les plus rapprochées de la scène; ces loges, distinguées par des barreaux, reçurent le nom de *loges des maîtres*. Ces nouveaux occupants formèrent la première troupe régulière qui parut chez nous. Henri II, qui les avait pris sous sa protection particulière, assistait à leurs représentations.

Sous Henri III, l'hôtel de Bourgogne reçut les *Gelosi*, comédiens italiens que ce prince avait fait venir d'Italie pour jouer pendant les états de Blois. Leurs représentations à l'Hôtel de Bourgogne commencèrent le 29 mai 1577, et le *Journal* de l'Estoile nous apprend qu'ils prenaient quatre sous par personne. La nouveauté de leur spectacle, composé de ces farces italiennes qui devaient prendre par la suite droit de cité chez nous, excita vivement la curiosité des Parisiens, et chaque soir l'Hôtel de Bourgogne se trouvait envahi par la foule : manants, bourgeois, gentilshommes, tout le monde y affluait, vu la modicité du prix, dans un pêle-mêle qui confondait toutes les classes de la société. Arlequin, Pantalon, Giangurgolo, Scaramouche et le capitan ne tardèrent pas, par la liberté de leurs allusions, à éveiller les susceptibilités du parlement. Défenses furent faites aux *Gelosi* « de plus jouer leurs comédies parce qu'elles n'enseignaient que paillardises; » mais, au bout de trois mois, les comédiens italiens, par ordre du roi, recommencèrent leurs représentations (décembre 1577). Les troubles qui agitaient alors le royaume étant peu favorables aux spectacles, les *Gelosi* retournèrent dans leur patrie. Une deuxième troupe de *Gelosi* reparut en 1584, et une troisième en 1588; mais l'une et l'autre ne demeurèrent que peu de temps, et ne laissèrent que peu de souvenirs. Henri IV, lors de son mariage avec Marie de Médicis, en amena une nouvelle troupe du Piémont, en 1610, laquelle avait pour chef J.-B. Andreini, dit Lelio, que nous retrouvons encore à Paris sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne en 1618, puis de 1621 jusqu'à la fin du carnaval de 1623. Il revint une dernière fois en 1624, avec ses camarades François Gabieli et Nicolas Barbieri. Plus tard des *Gelosi*, appelés en France par le cardinal Mazarin (1645), n'eurent pas de succès et furent remplacés par d'autres qui ne réussirent pas mieux. Une autre troupe vint encore, et obtint la permission de jouer à l'Hôtel de Bourgogne alternativement avec les comédiens français, au théâtre du Petit-Bourbon avec la troupe de Molière, et ensuite au théâtre du Palais-Royal; car ce ne fut, ainsi que cela sera dit plus loin, qu'au moment de la réunion des deux troupes françaises sur le théâtre de la rue Guénégaud que les comédiens italiens se trouvèrent seuls possesseurs de celui de l'Hôtel de Bourgogne. Mais retournons à nos confrères de la Passion, que nous avons laissés affermant leur local à des acteurs réunis en troupe. Il s'était formé de nombreuses compagnies de comédiens qui parcouraient les provinces, ne pouvant s'établir à Paris, à cause du privilége accordé aux confrères de la Passion. Quand ces derniers eurent cédé leur hôtel, il se trouva que plusieurs troupes nomades, profitant des priviléges accordés aux foires, dressèrent des théâtres en plein vent. En 1695, des comédiens étant venus s'installer à la foire Saint-Germain eurent, à cette occasion, une vive contestation avec les confrères, qui prétendirent exercer le privilége exclusif des théâtres; une sentence du lieutenant civil, du 5 février 1596, maintint néanmoins le théâtre forain, à condition que les nouveaux venus payeraient, chaque année qu'ils joueraient, aux administrateurs de la confrérie de la Passion, la somme de deux écus. Cette troupe de la foire Saint-Germain finit par établir un théâtre au Marais du Temple en 1600. En 1612, les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, qui n'étaient plus à l'abri de la concurrence, demandèrent d'être affranchis du droit qu'ils payaient aux confrères de la Passion, et l'abolition de cette confrérie. Un arrêt du conseil fit droit à leur requête en 1629, et les rendit seuls propriétaires de l'Hôtel de Bourgogne.

Il est à supposer qu'au milieu des agitations d'une époque de troubles politiques, le public des théâtres se montra plus d'une fois d'une composition difficile. En effet, nous rencontrons sur notre route un règlement de police du 5 février 1596, défendant à toute personne *de faire violence en l'Hôtel de Bourgogne;* d'y jeter des pierres, de la poudre ou d'autres choses qui pussent *émouvoir le peuple à sédition*. Une autre ordonnance du 12 novembre 1609 enjoignit aux comédiens d'ouvrir les portes *à une heure après midi*, et de commencer leurs représentations à deux heures, « soit qu'il y eût du monde ou qu'il n'y en eût pas, et de les clore à quatre heures et demie du soir en hiver; » elle défendit d'exiger plus de *cinq sous* pour les places de parterre, et plus de *dix sous* pour les galeries; néanmoins, lorsque les pièces nouvelles avaient occasionné des frais extraordinaires, le lieutenant civil du Châtelet déterminait l'augmentation qui devait avoir lieu sur le prix des entrées.

Parmi les premiers acteurs du théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, nous citerons Hugues Guéru, dit Fléchelle ou Gauthier-Garguille; Robert Guérin, dit Lafleur ou Gros-Guillaume; Henri Legrand, dit Belleville ou Turlupin. Gauthier-Garguille, Gros Guillaume et Turlupin, farceurs homériques, amusèrent tout Paris pendant un demi-siècle; ils furent les maîtres de Molière, qui s'est quelquefois ressouvenu des bouffonneries de l'inimitable trio. Molière, à peine âgé de huit ans, était conduit par son grand-père maternel à l'Hôtel de Bourgogne, et la tradition rapporte qu'il prenait un plaisir extrême à entendre les lazzi des trois compagnons et ceux du fameux Italien Fiurelli, dit Scaramouche. Les frères Parfaict, dans leur *Histoire du théâtre*

français, ont donné une fin touchante à ces trois excellents comédiens liés d'une inaltérable amitié : « Gros-Guillaume, qui jouait à visage découvert, eut la hardiesse de contrefaire un magistrat à qui une certaine grimace était familière, et il le contrefit trop bien, car il fut décrété, lui et ses compagnons. Ceux-ci prirent la fuite ; mais Gros-Guillaume fut arrêté et mis dans un cachot : le saisissement qu'il en eut lui causa la mort ; et la douleur que Gauthier-Garguille et Turlupin en ressentirent les emporta dans la même semaine. » Ceci remonterait à l'année 1634, mais il paraît qu'il ne faut pas ajouter une foi complète à cette histoire. Quoi qu'il en soit, il est à peu près prouvé que les trois amis se suivirent d'assez près dans la tombe. Gauthier-Garguille mourut le premier, à la fin de 1633, et, dès 1634, nous voyons Guillot-Gorju le remplacer à l'Hôtel de Bourgogne. Quant à ses deux confrères, il n'en est plus question sur ces planches, où ils avaient été si fort applaudis. Citons encore, parmi les acteurs de cette époque, Pierre Lemessier, dit Bellerose, mort en 1670 ; il entra à l'Hôtel de Bourgogne en 1629, et devint le chef de la troupe. Jusqu'en 1643, époque de sa retraite, il brilla dans les premiers rôles tragiques et comiques ; on lui doit les créations de *Cinna* et du *Menteur*. Jean Farine, dont on ignore le véritable nom, et qui jouait dans la farce ; Alison, qui jouait les servantes et les nourrices, les femmes *ne paraissant pas encore sur la scène* ; Julien Joffrin de l'Epy, dit *Jodelet*, qui jouait les valets avec le plus grand succès dès 1610 dans la troupe du Marais, et qui passa à l'Hôtel de Bourgogne en 1634, fameux dans les pièces de Scarron ; Lecomte, dit *Valeran*, qui joua longtemps les premiers rôles avec Marie Venier Delaporte, l'une des premières actrices qui aient paru sur la scène française ; la Beaupré, la première femme qui se soit montrée sur les planches, et qui créa la soubrette dans la *Galerie du Palais*, de Corneille, en 1634. N'oublions pas Deslauriers, dit *Bruscambille*. Ce dernier vécut et resta à l'Hôtel de Bourgogne jusque vers 1634. Son rôle consistait principalement à paraître sur la scène pour haranguer l'auditoire, à la façon du *badin* du vieux théâtre avec ses monologues ; à amuser les spectateurs en attendant que les *jeux* commençassent, ou à combler l'intervalle de deux pièces par un intermède de haute fantaisie. Plus d'une fois même il harangua la foule au dehors, car le théâtre sur lequel se produisait Corneille avait des parades à la porte, comme les saltimbanques de nos jours. Bruscambille était fertile en bons mots et traits bizarres. L'obscénité se mêle assez souvent à ses prologues, qui donnent aujourd'hui une singulière idée des spectateurs de ce temps-là. Nous citerons un morceau d'une de ses harangues au parterre : « Je vous dis donc que vous avez tort, et même grand tort, de venir, depuis vos maisons jusqu'ici, pour montrer l'impatience qui vous est naturellement habituelle... c'est-à-dire pour n'être entrés à peine dans ce lieu de divertissement que, dès la porte, vous criiez à gorge déployée : « Commencez ! commencez ! » Et que savez-vous, messieurs, si le seigneur Bruscambille aura bien étudié son rôle avant que de paraître devant l'excellence de Vos Seigneuries ?... Nous avons bien eu la patience de vous attendre de pied ferme, et de recevoir votre argent à la porte, de meilleur cœur pour le moins que vous nous l'avez présenté ; de vous préparer une jolie décoration de théâtre, une belle pièce toute neuve, qui, sortant de la forge, est encore toute chaude ; mais vous ne voulez pas nous donner le loisir de commencer méthodiquement une pièce qui doit divertir les individus de Vos Excellences ; mais c'est encore bien pis quand on a commencé ; l'un tousse, l'autre crache, l'autre pette, l'autre rit, l'autre au théâtre tourne le cul ; il n'est pas jusqu'aux laquais qui n'y veulent mettre leur nez, tantôt en faisant intervenir des gourmades réciproques, tantôt en lançant avec des sarbacanes des pois au nez de ceux qui ne peuvent mais de leurs folies... Vous répondrez que le jeu ne vous plaît pas ; c'est là où je vous attendais, pour vous prouver que vous êtes d'autant plus fous d'y venir nous apporter votre bel et bon argent. Ma foi, si tous les ânes mangeaient du chardon, je n'en voudrais pas fournir la compagnie qui est devant moi à cent écus par an... Je vous entends venir avec vos sabots neufs. Il faudrait, pour vous ragoûter, faire voler quatre diables en l'air, vous infecter d'une puante fumée de poudre, et faire plus de bruit que tous les armuriers de la heaumerie n'en font, etc. » Par ces derniers mots, Bruscambille veut parler de ces représentations infernales, appelées *diable à quatre*, qui plaisaient infiniment à la bonne compagnie de l'époque. On voit par la harangue de Bruscambille, la seule ou à peu près qui se puisse décemment citer, quelles ténèbres avaient à percer le génie des Molière et celui des Corneille. Sorel, dans son *Histoire de la maison des jeux*, nous apprend que les acteurs de l'Hôtel de Bourgogne ne dédaignaient pas d'aller appeler le monde au son du tambour jusqu'au carrefour Saint-Eustache. Quelques mots encore sur les comédiens de cette première période de l'art dramatique en France. Plus haut, nous avons vu Guillot-Gorju, qui de son vrai nom s'appelait Bertrand Harduin de Saint-Jacques, remplacer Gauthier-Garguille sur les planches de l'Hôtel de Bourgogne. Deux autres gais compères dont on ne connaît que les sobriquets typiques, Gringalet et Goguelu vinrent à ses côtés compléter un nouveau trio comique ; mais il faut bien l'avouer, sauf Guillot-Gorju, qui avait de la littérature, et mourut en 1648, après avoir exercé la médecine, les successeurs de Turlupin et de Gros-Guillaume n'atteignirent pas à l'éclat de ces maîtres du burlesque. La plupart des comédiens dont nous venons de rappeler les noms ont laissé des traces de leur verve gauloise, et nous avons de quelques-uns d'entre eux des facéties qui sont demeurées célèbres. Tous jouaient avec des masques, à l'exception de Gros-Guillaume, qui se couvrait le visage de farine, dont il savait lancer adroitement la plus grande partie à ses interlocuteurs en remuant les lèvres. Ceux qui ramassèrent le sceptre tombé de ses mains firent de même.

Nous permettra-t-on quelques détails destinés à compléter la physionomie que présentait la salle de l'Hôtel de Bourgogne ? L'usage des *violons à l'orchestre* existe dès l'an 1616 ; un arrêt du Conseil du 30 avril 1673 fixera le nombre des voix de la comédie à deux, et celui des violons à six, au lieu de six voix et de douze violons que les comédiens avaient auparavant. Il n'y a dans la salle que très-peu de loges et un parterre où les spectateurs sont debout. Cependant la cour ne dédaigne pas de s'y rendre. On y indique ses places en y mettant, dans toute leur simplicité, *des chaises* On ne paye *ordinairement*, comme nous l'avons dit plus haut, que dix sols aux galeries, et cinq sols au parterre ; mais le taux s'élève peu à peu. Dès 1652, on voit les galeries coûter cinq livres dix sous. On lit dans une *affiche* en vers du comédien de Villiers, pour la pièce d'*Amaryllis*, celle de Duryer, *jouée en* 1650 :

> Venez, apportez votre trogne
> Dedans notre Hôtel de Bourgogne;
> Venez en foule, apportez-nous
> Dans le parterre quinze sous,
> Cent dix sous dans les galeries.

Le mot de la Beaupré que tout le monde connaît prouve surabondamment que les auteurs admis à écrire pour MM. les comédiens recevaient d'assez maigres honoraires : « M. Corneille nous a fait un grand tort : nous avions ci-devant des pièces de théâtre pour trois écus, que l'on nous faisait en une nuit ; on y était accoutumé et nous y gagnions beaucoup. Présentement, les pièces de M. Corneille nous coûtent bien de l'argent, et nous gagnons peu de chose. » C'est surtout à Hardy que la comédienne faisait allusion. Hardy recevait trois écus pour chacun de ses ouvrages. Quant à Corneille, vers la fin de sa carrière, alors que sa haute renommée le faisait traiter beaucoup mieux que la plupart des autres poëtes ses contemporains ; il ne toucha jamais plus de deux mille livres pour cinq actes de tragédie. Le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, comme celui du Marais, formait une sorte de république, ayant à sa tête un président choisi par les comédiens et parmi eux. Dans cette association, où chacun était égal en droits, les profits et les pertes étaient partagés en commun. La troupe avait un assez grand nombre d'officiers chargés d'emplois spéciaux et distincts. Il y avait d'abord les hauts officiers, faisant ordinairement partie du corps de la troupe, et non gagés ; puis les bas officiers, rétribués par la compagnie. Les hauts officiers étaient le trésorier, le secrétaire et le contrôleur ; les bas officiers ou gagistes, le concierge, le copiste, remplissant aussi les fonctions de souffleur, non pas en se tenant, comme aujourd'hui, dans un trou au milieu de la rampe, mais à l'une des ailes du théâtre ; les violons, le receveur au bureau, les contrôleurs des portes, l'un à l'entrée du parterre, et l'autre à celle des loges ; les portiers, en pareil nombre, et postés aux mêmes endroits que les contrôleurs : après les défenses rigoureuses du roi d'entrer sans payer, ce que MM. les mousquetaires prétendaient faire, la charge de portier, rendue surtout nécessaire par les scènes de désordre qui se produisirent aux époques de troubles civils, disparut peu à peu des théâtres. En 1674, l'hôtel de Bourgogne n'en avait plus qu'un à sa porte d'entrée, et, pour le reste, des soldats du régiment des gardes suffisaient. Ensuite venaient les décorateurs, les moucheurs de chandelles, charge souvent remplie par les décorateurs eux-mêmes. Les moucheurs de chandelles devaient s'acquitter rapidement de leur charge afin de ne pas faire languir l'auditoire entre les actes, et avec propreté, pour ne lui pas donner de mauvaise odeur. « L'un, dit Chappuzeau, mouche le devant du théâtre, et l'autre le fond, et surtout ils ont l'œil que le feu ne prenne aux toiles. Pour prévenir cet accident, on a soin de tenir toujours des muids pleins d'eau et nombre de seaux. Les restes des lumières font partie des petits profits des décorateurs. » Parmi les bas officiers, on comptait encore les assistants, que nous nommerions aujourd'hui comparses, les ouvreurs (et non les *ouvreuses*) de loges, de théâtre et d'amphithéâtre, l'imprimeur et l'afficheur, sans oublier le chandelier. Quand le roi venait voir les comédiens, l'éclairage était fourni par ses officiers. Les chandelles furent remplacées par des lampions à la rampe et de la cire aux lustres. Quinquet n'était pas encore né.

Nous n'entrerons pas ici dans des détails sur les pièces représentées à l'Hôtel de Bourgogne, puisqu'il devra en être parlé quand nous aborderons l'étude de notre théâtre en général. Nous savons déjà par ce qui précède que les pères de la scène française s'y essayèrent, traçant la voie à Corneille et à Molière, et que Corneille lui-même y occupa le premier rang. Racine y fit jouer ses chefs-d'œuvre. Citons Quinault, Boursault, Montfleury, Poisson, vers le même temps.

Cependant plusieurs théâtres rivaux s'étaient élevés dans Paris. Il est vrai qu'ils n'eurent qu'une durée éphémère, même celui du Marais, où furent joués les premiers ouvrages de Corneille, même celui qu'on appelait l'*Illustre Théâtre*, établi dans le jeu de paume de la Croix-Blanche, au faubourg Saint-Germain, dirigé par les Béjart (1645), et où débuta Molière. Molière, ayant parcouru la province, revint jouer à Paris en 1650, à l'hôtel du prince de Conti, essayant, sans réussir encore, de fixer sa troupe dans la capitale. Huit ans après, il obtint la faveur de représenter ses comédies devant Louis XIV, qui, charmé, lui concéda le Petit-Bourbon, où il devait alterner avec les Italiens. En 1660, les acteurs dirigés par lui passèrent au Palais-Royal et prirent le titre de *Comédiens de Monsieur*. Le théâtre du Palais-Royal allait rivaliser avec l'Hôtel de Bourgogne, mais seulement pour la comédie ; quant à la tragédie, c'est à l'Hôtel de Bourgogne qu'étaient les meilleurs acteurs et qu'on donnait les meilleurs ouvrages en ce genre. Cette différence de jeu fit naître de la jalousie entre les deux troupes. Les *Grands Comédiens*, ainsi s'appelaient les acteurs de la rue Mauconseil, désertant la comédie et abandonnant surtout la farce, accaparaient presque toutes les productions tragiques des auteurs en renom. Les chefs-d'œuvre de Corneille, depuis le *Cid* jusqu'à la *Mort de Pompée*, y virent pour la première fois le feu de la rampe. Là furent applaudis tous ceux de Racine, depuis *Andromaque* jusqu'à *Phèdre*, dans l'intervalle de 1667 à 1677. Un succès prodigieux saluait ces œuvres immortelles, interprétées par des acteurs de premier ordre. Aussi les deux théâtres se lançaient-ils des épigrammes que l'on retrouve dans quelques pièces de l'époque. On connaît les traits mordants qui égayèrent aux dépens des *Grands Comédiens* les spectateurs de l'*Impromptu de Versailles*.

La mort de Molière, en 1673, fut on ne peut plus favorable à la prospérité de l'Hôtel de Bourgogne. Baron fils, ce grand comédien, abandonna la troupe formée par son père adoptif, et entra dans celle de la rue Mauconseil, entraînant dans sa défection La Thorillière, Beauval et sa femme. Pour surcroît d'infortune, Lulli obtint la permission de faire représenter ses opéras dans la salle du Palais-Royal, et, en peu de jours, la veuve de Molière et ses infortunés camarades se trouvèrent sans protecteur, sans théâtre, et privés de leurs meilleurs artistes. Ce fut alors qu'en cette extrémité ils allèrent humblement demander asile à l'Hôtel de Bourgogne. Ils n'y trouvèrent que mépris et duretés, et un refus cruel leur fut signifié de la part de ceux qui étaient désormais à l'abri des atteintes du fin stylet de l'*Impromptu de Versailles*.

Dans cette situation, les acteurs, derniers débris de la troupe de Molière, entrèrent en arrangement avec le marquis de Sourdeac, propriétaire du théâtre abandonné par l'Opéra et situé rue des Fossés-de-Nesle (aujourd'hui Mazarine), vis-à-vis la rue Guénégaud. Ils l'achetèrent moyennant 30,000 livres. Le roi, songeant à la protection qu'il avait accordée à Molière, vint au secours de ses anciens camarades en ordonnant la suppression du théâtre du Marais et en faisant incorporer ses meilleurs sujets dans la troupe du Palais-Royal, que l'on appela depuis la troupe de Guénégaud, laquelle, d'après les registres, se trouva composée ainsi : les sieurs de Lagrange, de Brie, du Croisy, Hubert ; Mlles Molière, Lagrange, de Brie, Aubry, du Palais-Royal ; Rosimont et Angélique du Croisy, nouveaux engagés ; les sieurs Laroque, Dauvilliers, Dupin, Verneuil, Guérin d'Estriché, et Mlles Dauvilliers, Dupin, Auzillon, Guyot, du théâtre du Marais. On verra tout à l'heure que ces détails ont leur utilité. A ce tableau opposons l'état de la troupe de l'Hôtel de Bourgogne en 1673 : les sieurs Hauteroche, Lafleur, Poisson, Brécourt, Champmeslé, La Thuillerie, La Thorillière, Baron, Beauval ; Mlles Beauchâteau, Poisson, d'Ennebaut, Brécourt, Champmeslé, La Thuillerie et Beauval ; seize sujets. Floridor s'était retiré l'année précédente ; Beauchâteau et Montfleury étaient déjà morts à cette époque. Tels étaient les comédiens français d'un mérite reconnu que Paris possédait lorsque la troupe de Molière reconstituée vint s'établir rue Guénégaud. Le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne souffrit de cette concurrence. Munis de leurs priviléges, les comédiens s'opposaient à toutes les entreprises théâtrales qui tentaient de s'établir ; mais la protection royale avait soustrait Molière et ses successeurs à leurs prétentions. D'ailleurs, leurs exigences ayant soulevé plusieurs démêlés fort désagréables, on supprima, en 1677, la *confrérie de la Passion et ses priviléges*. Les revenus de cette confrérie furent appliqués aux Enfants-Trouvés. L'anarchie régnait alors parmi les sociétaires de l'Hôtel de Bourgogne. Champmeslé et sa femme quittèrent la compagnie en 1679 pour passer à la salle Guénégaud, où devait s'opérer, l'année suivante, par ordre du roi, la réunion complète de tous les comédiens français. L'Hôtel de Bourgogne, avant cette fusion, avait rendu enfin hommage au génie de son rival en jouant l'*Ombre de Molière*, pièce due à l'acteur Brécourt, le transfuge du Palais-Royal. Nous n'avons pas à suivre ici la fortune des *Grands Comédiens*, dont l'histoire est désormais liée à celle de la *Comédie française*, la *troupe du roi*, comme s'intitulait la troupe de Guénégaud, en recevant dans son sein les acteurs de la rue Mauconseil, ayant pris le nom de *Comédie française*, qui lui est resté et auquel nous renvoyons le lecteur.

Les comédiens italiens dont nous avons précédemment parlé, et qui s'étaient tour à tour montrés aux théâtres du Petit-Bourbon, du Palais-Royal et de la rue Guénégaud, furent forcés d'abandonner cette salle en 1680, après la réunion qui vient d'être rappelée ; ils allèrent exploiter seuls celle de l'Hôtel de Bourgogne. *Leurs représentations durèrent* jusqu'en 1697, époque où le roi fit fermer leur spectacle pour avoir joué la *Fausse Prude* et voulu, sous ce titre, peindre, disait-on, Mme de Maintenon. Dominique, leur fameux arlequin, était mort avant cette catastrophe. L'Hôtel de Bourgogne ne rouvrit ses portes qu'au bout de dix-neuf ans, le 1er juin 1716, et l'on vit une nouvelle troupe, venue d'Italie, s'y établir après avoir débuté le 18 mai précédent par l'*Ingano fortunato* au Palais-Royal, où ils continuèrent de jouer tous les samedis jusqu'à la mort de Madame. Les acteurs qui la composaient étaient Lelio Riccoboni, Mario Baletti, Vicentini, Thomassin (le fameux arlequin), Flaminia Baletti, Sylvia, etc. L'ouverture de l'Hôtel de Bourgogne se fit par la *Folie supposée*, en présence du régent, et ces acteurs étrangers s'intitulèrent *comédiens italiens de S. A. R. le duc d'Orléans*. Mais, après la mort de ce prince, ils firent graver sur l'Hôtel de Bourgogne les armes de France, avec cette inscription en lettres d'or sur un marbre noir : *Hôtel des comédiens italiens ordinaires du roi, entretenus par Sa Majesté, rétablis à Paris en l'année* 1716.

Outre les anciens canevas italiens qu'on attachait aux murs, derrière les coulisses, et que les acteurs consultaient au commencement de chaque scène, on joua bientôt des ouvrages en vers, tels que *Mérope*, tragédie de Maffei, qui avait pour but d'essayer le goût du public sur les ouvrages sérieux (11 mai 1717). Les billets délivrés pour la représentation de *Mérope* portaient ces mots : *Per chi l'entende*, « Pour ceux qui l'entendent. » Malgré leurs soins et leurs efforts, les Italiens ne parvenaient pas à fixer le public français, étranger à la langue employée par eux. Le succès d'une pièce d'Autreau, écrite en français, et intitulée le *Port à l'Anglais*, attira pendant deux mois de suite la foule chez eux (25 avril 1718). Cet essai fut suivi de plusieurs autres non moins heureux. Fuzelier et quelques autres auteurs vinrent renforcer Autreau. A la troupe s'étaient adjoints le fils de Dominique et Mlle Lalande. Le 13 juillet 1721, les comédiens italiens, abandonnant l'Hôtel de Bourgogne, allèrent représenter, le 25 du même mois, à la foire Saint-Laurent, sur le théâtre construit par leurs soins, *Danaé*, comédie en trois actes et en vers français. Le prologue représentait la façade de l'Hôtel de Bourgogne, portant cette inscription : *Hôtel à louer*. La troupe italienne se faisait foraine pour vivre. Elle revint pourtant à la rue Mauconseil, où peu à peu les comédies françaises l'emportèrent sur les canevas italiens. Outre Fuzelier et Autreau, d'Allainval, Marivaux, Romagnesi, Riccoboni, Dominique fils, Boissy, Sainte-Foix, etc., écrivirent une foule de joyeux et spirituels ouvrages qui firent la vogue du théâtre. En 1762, on réunit à la troupe italienne celle de l'Opéra-Comique ; les deux troupes jouèrent ensemble, pour la première fois, dans les *Trois Sultanes* de Favart ; à dater de ce moment, le répertoire s'enrichit des ouvrages d'Anseaume, Favart, Sedaine, Monval, etc., mis en musique par Duni, Philidor, Monsigny, Grétry, Dalayrac, etc. En 1779, les pièces italiennes furent supprimées, et l'on congédia tous les comédiens italiens, à l'exception du célèbre Carlin et de Camerani, qui abandonna son emploi de Scapin pour les fonctions de régisseur. Ainsi l'ariette facile et enjouée de Duni, l'harmonie de Philidor et la mélodie expressive de Monsigny l'emportaient sur la batte d'Arlequin, les grimaces de Pierrot et les infidélités de Colombine. L'Opéra-Comique, longtemps persécuté, jusqu'à sa réunion, par la comédie italienne elle-même, absorbait maintenant sa persécutrice. Les derniers ouvrages représentés à l'Hôtel de Bourgogne, dont Mme Favart, morte beaucoup trop tôt, avait fait les délices, et que Favart continuait toujours d'alimenter de bonnes pièces et d'excellents acteurs, les derniers ouvrages représentés rue Mauconseil furent les drames de Mercier, dont un surtout, *Jeuneval* (1781), se vit accueilli par un orage épouvantable de bravos et de huées, les pantomimes et les petites comédies de Florian, les gais vaudevilles de Piis et de Barré, les opéras-comiques de Marsollier, de Desforges, de Sedaine, etc. Grétry, Monsigny, Dalayrac avaient travaillé en même temps à agrandir le cadre de l'Opéra-Comique. Leurs chefs-d'œuvre, interprétés par les Dugazon, les Clairval, les Trial, les Michu, les Dorsonville, les Laruette, etc., avaient décidement fait oublier le genre des Italiens.

Depuis longtemps la salle Mauconseil ne suffisait plus à contenir la foule passionnée à l'excès pour un genre de musique éminemment

français. A la clôture de 1783, les comédiens, alors fort improprement appelés italiens, quittèrent l'Hôtel de Bourgogne, qu'ils avaient occupé soixante-sept ans, et portèrent leur nom et leurs talents à la salle nouvellement bâtie sur un terrain dépendant des jardins de l'hôtel Choiseul, et qui prit le nom de *Favart*. Cette salle fut inaugurée le 23 avril 1783, et le 4 septembre suivant mourait le dernier arlequin de la Comédie italienne, le fameux Carlin. Quant à l'Hôtel de Bourgogne, qui avait été témoin des premiers tâtonnements de notre littérature dramatique, lui qui avait entendu les premiers éclats de rire de la Comédie et les premiers sanglots de la Tragédie, lui qui avait abrité dès sa naissance la muse souriante, gaie et tendre de la musique nationale, lui qui portait tant de gloire à son fronton et dont les échos répétaient encore les noms les plus illustres de l'art français, il vit un jour Thalie aux pieds légers, Melpomène en sa pourpre, Euterpe et Terpsichore, le quitter et fuir loin de lui en faisant tinter les grelots de la folie. On jugea que le dieu du commerce pouvait élire domicile dans le temple jusque-là réservé aux augustes filles de Jupiter. Approprié à sa nouvelle destination par l'architecte Dumas, l'Hôtel de Bourgogne devint... la *halle aux cuirs*. Ceci se passait en 1784. Mais ce n'était pas tout. Après avoir, durant quatre-vingt-deux ans bien comptés, prêté sa noble carcasse à MM. les corroyeurs, à MM. les peaussiers et à MM. les cordonniers, vu ses murs, ses escaliers et jusqu'à ses loges, encore imprégnés des plus délicats parfums, subir l'outrage quotidien d'un air empesté, on le dédaigne encore une fois, on le quitte de nouveau et, devenu gênant pour la circulation publique, sa chute définitive est décrétée (1866). Mais ses pierres pourront tomber, ses fondements pourront être arrachés du sol, et le lieu où il se dressait pourra devenir une place ou un boulevard, l'Hôtel de Bourgogne n'en sera pas moins toujours vivant dans la glorieuse histoire de l'art français. Corneille et Racine, Scarron et Marivaux, Favart et Sedaine, Grétry, Philidor et Monsigny sont des architectes qu'on n'exproprie point pour cause d'utilité publique, et le souvenir de leurs œuvres conservera à jamais celui du monument dont nous venons de rappeler l'histoire.

BOURGOGNE, bourg de France (Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. N. de Reims; pop. aggl. 994 h. — pop. tot. 1,014 h. Filatures et tissus, tamis; église du XIIIe siècle, classée au nombre des monuments historiques.

BOURGOIN (*Bergusium*), ville de France (Isère), ch. l. de cant., arrond. et à 15 kilom. de la Tour-du-Pin, sur la Boubre; pop. aggl. 3,752 hab. — pop. tot. 4,851 hab. Tribunal de 1re instance. Filature de soie et de coton, taillanderie, tannerie; commerce actif de toiles, chanvre, laine, et principalement de farines recherchées. On remarque à Bourgoin: l'église Saint-Antoine, les murs du château de Beauregard et deux jolies places ornées de fontaines. J.-J. Rousseau, exilé après la publication de l'*Emile*, se cacha pendant quelque temps au château de Montquin, situé à 2 kilom. de la ville.

BOURGOIN (Edmond), prieur des jacobins de Paris. Il se montra l'un des plus farouches ligueurs, et, dans ses sermons, il comparait le meurtrier d'Henri III, Jacques Clément, à Judith. En 1589, il prit les armes pour défendre Paris, assiégé par les soldats d'Henri IV, et fut fait prisonnier à l'assaut donné par eux à un des faubourgs. On le conduisit à Tours, et il fut condamné à mort; quelques historiens disent qu'il mourut sur la roue, d'autres qu'il fut tiré à quatre chevaux (1590).

BOURGOIN (Marie-Thérèse-Etiennette), comédienne française, née à Paris en 1785, morte en 1833. Elle fut présentée, presque enfant, à Mlle Dumesnil, la célèbre tragédienne, qui l'accueillit avec bonté, devinant l'avenir réservé à la jeune fille. Celle-ci débuta, en 1799, à la Comédie-Française, par les rôles d'Amélie dans *Fénelon*, tragédie de Chénier, et d'Agnès de l'*Ecole des femmes*. Les charmes de sa figure et la grâce de sa personne lui valurent un succès prodigieux; cependant elle ne fut admise comme sociétaire qu'en 1801, sur la recommandation expresse du ministre de l'intérieur Chaptal. Elle jouait à la fois les rôles de jeune première dans la tragédie et la comédie; on pouvait lui reprocher un peu de froideur comme tragédienne, et son talent se prêtait mieux à représenter les jeunes filles qui cachent un peu de malice sous un petit air de timidité que l'habitude du monde n'a pu encore leur faire perdre. Appelée en Russie en 1809, Mlle Bourgoin parut sur le théâtre de Saint-Pétersbourg, fut vivement applaudie et reçut de riches cadeaux de l'empereur Alexandre et de plusieurs hauts personnages de la cour. A son retour en France, elle eut le bon goût de suivre les conseils et les leçons de Talma; on s'en aperçut bientôt par les progrès qu'on remarqua dans la manière dont elle jouait les rôles tragiques, surtout ceux d'Electre, de Clytemnestre et d'Andromaque. Peu de temps après la mort de Talma, Mlle Bourgoin, cédant à l'ennui que lui causèrent quelques intrigues de coulisses, demanda sa retraite. La nostalgie du théâtre aida, dit-on, à abréger ses jours. Mlle Bourgoin avait beaucoup d'esprit naturel, et, dans l'intimité, elle savait trouver des mots très-piquants et quelquefois un peu libres, ce qui la fit comparer à la célèbre Sophie Arnould. Une grande dame de la cour impériale, qui avait perdu un perroquet auquel elle tenait beaucoup, s'étant imaginé que Mlle Bourgoin avait cet oiseau chez elle, lui écrivit une lettre prétentieuse au bas de laquelle elle étala tous ses titres. Mlle Bourgoin prit sur-le-champ une feuille de papier et répondit: « Ni vu ni connu, » puis elle signa *Iphigénie en Aulide*. La chronique scandaleuse du temps a donné beaucoup d'amants à Mlle Bourgoin. Napoléon lui-même passa pour avoir eu ses faveurs.

BOURGOING (Noël), ecclésiastique et jurisconsulte français du XVIe siècle. Il fut abbé de Bouries, trésorier du chapitre de Nevers, président de la chambre des comptes de la même ville, puis conseiller au parlement de Paris. Il fut l'un des principaux rédacteurs de la *Coutume de Nevers*, et eut pour neveu Gui Coquille.

BOURGOING (François), dit d'**Agnon**, historien français du XVIe siècle, de la famille du précédent. Il était chanoine de Nevers lorsque, ayant embrassé la Réforme, il se rendit en 1556 à Genève, où il habita quelque temps. Il revint plus tard en France et fut pasteur des réformés à Troyes. On lui doit la traduction des œuvres complètes de Flavius Josèphe (Paris, 1570), et une *Histoire ecclésiastique*, extraite en partie des *Centuries de Magdebourg* (Genève, 1560-1565, 2 vol. in-fol.).

BOURGOING (François), un des fondateurs de l'Oratoire et le troisième général de cette congrégation, né à Paris en 1585, mort en 1662. Docteur en Sorbonne, puis curé de Clichy, il fut un des six prêtres que le cardinal de Bérulle s'associa pour établir la congrégation de l'Oratoire, et il en fut nommé général après la mort du P. Condren (1641). Il vit son administration troublée par des luttes avec les pères de son ordre, luttes provoquées par l'abus qu'il était accusé de faire de son autorité. Il a composé des règlements et des statuts qui ont semblé, en certaines de leurs parties, minutieux et oppressifs. On a de lui quelques ouvrages de piété et de discipline ecclésiastique, plus estimables pour le fond que remarquables dans la forme. Les principaux sont: *Veritates et sublimes excellentiæ Verbi incarnati* (Anvers, 1630, 2 vol. in-8o), ouvrage qui a été traduit en français sous le titre de: *Vérités et excellences de Jésus-Christ*, et qui a eu un nombre considérables d'éditions; *Homélies sur les évangiles des dimanches et fêtes* (1642); *Homélies des saints sur le martyrologe romain* (1651, 3 vol.).

BOURGOING (Jean-François, baron DE), diplomate et publiciste, né à Nevers en 1748, mort en 1811, était de la famille des trois précédents. Attaché de bonne heure aux légations et ambassades, il devint, en 1791, ministre plénipotentiaire près la cour de Madrid, entama à Figuières les premières négociations de la paix avec l'Espagne, fut chargé par Napoléon de la légation de Saxe, et assista en cette qualité au congrès d'Erfurth. On a de lui quelques ouvrages estimés: *Tableau de l'Espagne moderne* (1789); *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI* (1798); une traduction de l'*Histoire des flibustiers*, de d'Archenholtz, etc.; *Histoire de l'empereur Charlemagne*, traduite de l'Allemand Hegewisch (1805); un roman intitulé: *Correspondance d'un jeune militaire* ou *Mémoires du marquis de Lusigny et d'Hortense de Saint-Just* (1778, 2 vol.); enfin *Voyage du duc du Châtelet en Portugal* (1808, 2 vol.).

BOURGOING (Armand-Marc-Joseph DE), fils aîné du précédent, né à Nevers en 1786. Après avoir suivi l'Ecole militaire de Fontainebleau, il entra comme officier dans les dragons et se trouva à la bataille d'Austerlitz. Il se distingua ensuite en Prusse, en Pologne, et sa bravoure attira l'attention de Napoléon, qui, pour la récompenser, donna la croix au jeune officier, et le nomma son ministre en Saxe. Devenu aide de camp du maréchal Ney, de Bourgoing fut fait prisonnier et ne put rentrer en France qu'après la Restauration.

BOURGOING (Charles-Paul-Amable, baron DE), diplomate français, frère du précédent, né à Hambourg en 1791, mort en 1864. Il servit dans la jeune garde pendant les dernières guerres de l'empire, entra dans la diplomatie sous la Restauration; fut attaché à diverses ambassades, et représenta la France à Saint-Pétersbourg (1828-1832), en Saxe (1832-1835), enfin en Bavière (1835-1841). Nommé à cette époque pair de France, il siégea jusqu'à la révolution de Février, qui l'écarta momentanément des affaires. Le président Louis-Napoléon l'appela à l'ambassade d'Espagne en 1849, et au sénat en 1852. Il a publié quelques écrits, entre autres: *Tableau des chemins de fer en Allemagne* (1842), et les *Guerres d'idiomes et de nationalités* (1849), où il proscrit les guerres d'indépendance comme pouvant compromettre l'équilibre européen. On lui doit également des *Souvenirs d'histoire contemporaine* (1854), et des *Souvenirs intimes*, recueil de faits relatifs pour la plupart à la vie de l'auteur, racontés avec bonhomie, et qui parurent seulement quelques mois avant la mort du baron de Bourgoing.

BOURGOING DE VILLEFORE. V. VILLEFORE.

BOURGOISAGE s. m. (bour-goi-za-je). Bourgeoisie. ‖ Vieux mot.

BOURGON (Jean-Ignace-Joseph), historien français, né à Pontarlier en 1799. Il obtint la chaire d'histoire à la Faculté de Besançon, et il a publié: *Polybe considéré comme historien romain; Histoire ancienne* (1834); *Histoire des Romains* (1836); *Abrégé de l'histoire de l'empire romain jusqu'à la prise de Constantinople; Recherches historiques sur la ville et l'arrondissement de Pontarlier* (1840).

BOURGONNIÈRE (château de la). Ce château est, assure M. Blancheton, un des plus anciens de l'Anjou. L'époque de sa fondation est incertaine. Presque détruit pendant la guerre de la Vendée, le bâtiment principal fut reconstruit dans le style moderne. Deux édifices qu'on aperçoit à chacun de ses côtés ont seuls échappé aux ravages du temps et des hommes. L'un est une tour dont les murs épais, les créneaux, le donjon qui la surmonte, rappellent le génie guerrier de nos pères; l'autre est une chapelle qui jadis fut fortifiée. A l'extérieur, ses tours, ses ogives, ses murs couverts de croix de templiers; au dedans, ses vitraux où se retrouve le même signe, avec la coquille du pèlerin et le cimeterre arabe, tout lui donne un aspect religieux et guerrier. Une statue de proportions colossales attire les regards; on ne sait si c'est celle de Jésus-Christ ou d'un templier. Les plus importantes familles de France ont possédé ce château, qui, du reste, offre peu de souvenirs historiques.

BOURGRAVE s. m. (bour-gra-ve). S'est dit quelquefois pour BURGRAVE. V. ce mot.

BOURGTHÉROULDE, bourg de France (Eure), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kilom. S.-E. de Pont-Audemer; pop. aggl. 508 hab. — pop. tot. 715 hab. Commerce de bestiaux et de toiles. Magnifique château dont il ne subsiste plus que le pavillon d'entrée et le colombier. L'église a conservé une tour carrée du XVe siècle et quelques beaux vitraux de la Renaissance.

BOURGUÉBUS, village de France (Calvados), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. S.-E. de Caen; pop. aggl. 185 hab. — pop. tot. 278 hab. Belle église du XIIIe siècle; le chœur appartient au premier style gothique, tandis que la porte ogivale du sud est du XVe siècle. La corniche extérieure du chœur est ornée de feuillages, au milieu desquels se montrent des figures en relief d'hommes et d'animaux.

BOURGUEIL (*Burgolium*), ville de France (Indre-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. N.-O. de Chinon, sur la rive droite du Changeau; pop. aggl. 1,553 hab. — pop. tot. 3,416 hab. Commerce de porcs, chanvre, vins et bestiaux. Restes d'une ancienne abbaye de bénédictins, fondée en 990; église du XIIe siècle, dont l'abside surtout est fort remarquable.

BOURGUEIL (N.), vaudevilliste français, né à Paris en 1763, mort en 1802. Il a fait représenter un assez grand nombre de pièces, dont celles qui eurent le plus de succès sont: le *Pour et le contre*, en un acte (1801); *Gesner*, en collaboration avec Barré, Radet et Desfontaines, deux actes (1800); *Monsieur Guillaume* ou le *Voyageur inconnu*, deux actes (1800), avec les mêmes collaborateurs; le *Mur mitoyen* ou le *Divorce manqué* (1802), avec Barré. On trouve aussi des chansons de Bourgueil dans les *Dîners du Vaudeville*.

BOURGUEMESTRE s. m. (bour-ghe-mè-stre — rad. *bourgmestre*). Ornith. Espèce de goëland des mers du Nord.

BOURGUET (Louis), naturaliste et archéologue, né à Nîmes en 1678, mort à Neufchâtel en 1742. Sa famille avait été exilée de France par la révocation de l'édit de Nantes. Il fit de nombreux voyages en Italie, et en rapporta de riches collections d'antiquités. L'archéologie et l'histoire naturelle lui doivent quelques progrès. Ses principaux ouvrages sont: *Dissertation sur les pierres figurées* (1715); *Traité des pétrifications* (1762); *Lettres philosophiques sur la formation des sels et des cristaux* (1729), écrits dans lesquels il émit quelques idées judicieuses et neuves sur les fossiles, la formation des cristaux, les révolutions géologiques, etc. Comme archéologue, il a rendu des services réels à la paléographie étrusque. On lui doit notamment la découverte de l'alphabet étrusque. Membre des Académies de Berlin et de Cortone, Bourguet entretenait une correspondance avec Leibniz, qui l'estimait fort pour ses connaissances en philosophie; car il avait étudié à fond tous les systèmes. Il termina ses jours dans la ville de Neufchâtel, où il s'était marié et où l'on avait créé pour lui une chaire de philosophie et de mathématiques. Outre les ouvrages déjà cités, Bourguet a laissé des *Opuscules mathématiques* (Leyde, 1794) et un grand nombre de mémoires et d'articles insérés dans le recueil de l'Académie des sciences, le *Journal helvétique*, etc.

BOURGUEVILLE (Charles DE), sieur de Bras, antiquaire et écrivain français, né à Caen en 1504, mort en 1593. Il fut attaché à la cour de François Ier et suivit ce monarque dans un voyage où il parcourut toutes les parties de la France. Il obtint ensuite la charge de lieutenant général de Caen. Son ouvrage le plus important est intitulé: les *Recherches et antiquités de la province de Neustrie, à présent duché de Normandie, comme des villes remarquables d'icelle et spécialement de la ville et université de Caen* (1588). On lui doit en outre: *Version française de Darès en Phrygie; Discours de l'Eglise, de la religion et de la justice; l'Athéomachie et discours sur l'immortalité de l'âme et la résurrection des corps.*

BOURGUIÈRE s. f. (bour-ghi-è-re). Pêch. Nasse à petites mailles.

BOURGUIGNON, ONNE adj. et s. (bour-ghi-gnon; *gn* mll.) Géogr. Qui est de la Bourgogne, qui a rapport à la Bourgogne ou à ses habitants: *Type* BOURGUIGNON. *Mœurs* BOURGUIGNONNES. *Le pays* BOURGUIGNON. *Si on veut retrouver encore quelque chose du type gaulois, il faut le chercher chez le* BOURGUIGNON.

— Art culin. Qualification donnée à plusieurs mets préparés au vin: *Bœuf* BOURGUIGNON.

— Hortic. Variété de raisin. Syn. de BOUCARÈS OU DAMAS.

— s. m. Mar. Glaçon isolé, dans la mer du Nord.

— *Bourguignon salé*, Expression populaire que l'on retrouve dant le quatrain suivant:

> *Bourguignon salé,*
> L'épée au côté,
> La barbe au menton,
> Saute, Bourguignon.

C'est un trait satirique à l'adresse des Bourguignons, qui furent presque constamment les alliés de l'Angleterre pendant les guerres séculaires que la France eut à soutenir avec ses redoutables voisins. La plupart des origines que l'on a données de ce dicton proverbial sont contradictoires. Nous n'avons pas la prétention d'indiquer celle qui présente le plus d'authenticité; nous nous bornerons à les faire connaître à nos lecteurs. Quelques auteurs, parmi lesquels Olivier de Serres, prétendent que, en 1422, Jean de Châlons, prince d'Orange, s'empara d'Aigues-Mortes et y laissa, pour le compte de Philippe, duc de Bourgogne, trois compagnies de Bourguignons. Les bourgeois, qui supportaient difficilement leur joug, firent un jour main basse sur la garnison, et la passèrent tout entière au fil de l'épée. Soit que, en ce temps de terribles représailles, ils aient voulu conserver les cadavres pour les présenter à leur roi légitime comme un trophée de leur fidélité, soit qu'ils aient craint que de cet amas de corps en putréfaction il résultât une de ces épidémies pestilentielles si fréquentes à cette époque, ils les coupèrent en morceaux, les salèrent et conservèrent dans une cuve ces atroces débris.

Le *Glossaire alphabétique*, placé à la suite des *Noëls bourguignons*, publiés à Dijon en 1720, attribue l'expression de *Bourguignon salé* à ce que ce peuple fut le premier de tous les peuples de la Germanie qui embrassa le christianisme, d'où ses voisins, restés païens, leur donnèrent la qualification de *salés*, à cause du sel que l'on met, de nos jours encore, dans la bouche de ceux que l'on baptise.

Le Duchat pense que l'appellation qui nous occupe vient de la *salade* ou *bourguignotte*, espèce de casque particulier à la milice bourguignonne, ou, peut-être, de la rivière la Saale, sur les bords de laquelle ce peuple a pris naissance.

Enfin M. Lepère, qui, en 1857, a fondé à Auxerre l'almanach le *Bourguignon salé*, faisant du mot *sel* le synonyme du mot *esprit*, prétend que les Bourguignons ont mérité cette épithète par la finesse et la vivacité de leurs reparties.

Quoi qu'il en soit de toutes ces versions, nous les préférons à celle qui est adoptée dans quelques régions de la France, qui, jalouses de la Bourgogne et de ses vins, font de ses habitants des disciples d'Epicure, et, donnant au mot une extension que rien ne justifie, appellent *Bourguignon salé* l'animal « *propter convivia natum* ».

Bourguignonnes (LES), opéra-comique en un acte et en prose, paroles de M. Henri Meilhac, musique de M. Louis Deffes, représenté pour la première fois à Bade, puis à l'Opéra-Comique, le 16 juillet 1863. Manette est venue passer quelques jours à la ferme de son cousin par alliance, Landry, dont la femme Thérèse a le tort de faire la besogne de son homme, ce qui permet à celui-ci de se livrer à une oisiveté dangereuse pour la paix du ménage. Heureusement, Manette est une fine mouche. Elle éconduit Landry, qui cherche à lui conter fleurette, et, grâce à ses conseils, Thérèse écarte à temps le danger qui menace son bonheur conjugal. Manette apprend à la jeune femme le *secret du ménage*, c'est-à-dire l'art de tenir un époux en haleine, en inquiétant son orgueil et son cœur. Ce petit poëme ne manque ni d'esprit ni d'habileté. C'est un agréable marivaudage en *sabots*. Le sujet est usé jusqu'à la corde, mais les variations ont presque le mérite de la nouveauté. Cette agréable saynète eut d'ailleurs l'avantage de servir de début, à l'Opéra-Comique, à Mlle Girard, la seule Dugazon de notre époque, qui chantait avec un brio incomparable l'air: *Tends ton verre, la Bourguignonne*. On

remarqua aussi un *trio* excellent, et la partition se fixa au répertoire de l'Opéra-Comique; ce qui dispense de tout éloge.

Bourguignons (LES), paroles d'Amédée Rolland, musique d'André Simiot. Cette chanson, due à la plume d'un vrai poëte, est la mieux réussie de celles qui ont été faites sur ces fils de la vigne. La musique de Simiot accompagne dignement les paroles. Chantée par Roger au premier dîner de fondation du *Figaro*, cette composition eut un grand succès; aujourd'hui, elle fait partie du domaine populaire.

Allegretto.

DEUXIÈME COUPLET.

Passaient par là trois compagnonnes,
Avec des fleurs dans leurs chignons;
C'étaient trois belles Bourguignonnes!
Et c'étaient trois beaux Bourguignons!
« Où donc allez-vous sans carrosse,
Bonnets blancs et souliers mignons?
— Nous nous en allons à la noce!
— *Vraiment*, » *firent les Bourguignons!*

TROISIÈME COUPLET.

« Eh bien, alors, dansons, les belles,
Sans musique et sans lumignons!
La lune vaut bien les chandelles,
Et en avant les Bourguignons! »
Les trois gars n'étaient pas, morguenne,
Venus pour planter des oignons;
Ils avaient si belle dégaine,
En dansant, tous les Bourguignons!

QUATRIÈME COUPLET.

Les amours, au clair de la lune,
Poussent comme des champignons.
Chacun embrassa sa chacune
Comme embrassent les Bourguignons :
Eve a croqué plus d'une pomme.
(Nous en ramassons les trognons!)
Ils étaient six!... et voilà comme...
Le total fut neuf Bourguignons!

BOURGUIGNONS (FACTION DES). L'un des deux grands partis dont les luttes ensanglantèrent la France sous les règnes de Charles VI et de Charles VII. Partisans du duc de Bourgogne, ils étaient opposés aux Armagnacs (v. ce nom), qui soutenaient le parti d'Orléans. L'une des causes principales de cette rivalité était dans l'ambition des princes du sang qui se disputaient le pouvoir pendant la démence du roi. L'assassinat du duc d'Orléans (1407) la fit dégénérer en guerre civile. La veuve de la victime maria l'un de ses fils à l'héritière d'Armagnac, d'où l'intervention des hommes du midi, alliés des Anglais, ennemis nés des races du nord de la Loire. Cette querelle de deux maisons princières se compliqua donc d'une question de race et d'une question de nationalité. Les Bourguignons représentaient d'abord le parti national; le peuple de Paris, la bourgeoisie, les corporations (celle des bouchers notamment) l'appuyaient; les affinités de mœurs et de langage jouaient sans doute le principal rôle dans ces préférences, car les deux factions, tour à tour maîtresses de la capitale, se déshonorèrent également par leurs brigandages. Après le meurtre du duc de Bourgogne Jean sans Peur, les Bourguignons firent alliance avec les Anglais, et les Armagnacs prirent le rôle que leurs adversaires abandonnaient. Le traité d'Arras (1435), en rompant presque tous les liens féodaux du duc de Bourgogne avec la couronne, mit fin à une lutte qui n'avait produit que la misère universelle et la dépopulation.

BOURGUIGNON (LE). V. COURTOIS.

BOURGUIGNON-DUMOLARD (Claude-Sébastien), jurisconsulte et magistrat français, né à Vif près de Grenoble en 1760, mort à Paris en 1829. Dès le commencement de la Révolution, il remplit quelques fonctions publiques; mais ayant voulu s'opposer à quelques actes de la Montagne, il fut arrêté. Lorsqu'il eut recouvré sa liberté, il vint à Paris et se lia avec les adversaires de Robespierre; ce fut lui qui fit mettre les scellés sur ses papiers au 9 thermidor. Sous le Directoire, il fut appelé à de nouvelles fonctions, fut ministre de la police pendant vingt jours, puis juge au tribunal criminel et conseiller à la cour d'appel de Paris jusqu'à la seconde Restauration, qui lui laissa seulement le titre de conseiller honoraire. Ses principaux ouvrages sont : *Mémoires sur les moyens de perfectionner en France l'institution du jury* (1802); *De la magistrature en France, considérée dans ce qu'elle fut et ce qu'elle doit être* (1807); *Manuel d'instruction criminelle* (1810); *Dictionnaire raisonné des lois pénales en France* (1811, 3 vol. in-8°); *Conférences des cinq codes entre eux, etc.* (1818); *Jurisprudence des codes criminels et des lois sur la répression des crimes et des délits commis par la voie de la presse et par tous autres moyens de publication* (1825, 3 vol. in-8°); les *Huit codes annotés, avec les lois principales qui les complètent* (1829).

BOURGUIGNON (Henri-Frédéric), magistrat et vaudevilliste français, fils de Bourguignon-Dumolard, né à Grenoble en 1785, mort en 1825. Dans sa jeunesse, il composa plusieurs vaudevilles, fut ensuite nommé substitut au tribunal de première instance de la Seine et ne s'occupa plus que de remplir avec zèle ses devoirs de magistrat. Les réquisitoires qu'il prononça dans le procès de la Société des amis de la liberté de la presse et dans celui de l'accusé Feldmann ont été insérés dans le *Barreau moderne*. Ses compositions dramatiques sont : *Jean-Baptiste Rousseau*, ou le *Retour de la piété filiale* (1803); la *Métempsycose* (1805); l'*Invalide marié*, scène comique insérée dans le *Chansonnier du vaudeville*.

BOURGUIGNONISME s. m. (bour-ghi-gno-ni-sme — rad. *Bourguignon*). Littér. Façon de parler propre aux Bourguignons : *Faire des* BOURGUIGNONISMES. ‖ Peu usité.

BOUGUIGNOTTE s. et adj. f. (bour-ghi-gno-te, *gn* mll.). Se dit quelquefois pour *Bourguignonne : M. le maire a voulu faire ressortir le mérite de sa femme en la comparant à une petite* BOURGUIGNOTTE *de l'âge d'un vieux bœuf.* (Balz.) *C'était la vraie figure* BOURGUIGNOTTE, *rougeaude, mais blanche aux tempes, au col et aux oreilles.* (Balz.)

— s. f. Art milit. Casque léger, imaginé à la fin du XVe siècle, et qui fut ainsi appelé parce que, dans le principe, l'usage en fut surtout répandu dans les armées des ducs de Bourgogne. A l'origine, la bourguignotte était spécialement portée par l'infanterie, principalement par les piquiers. Elle était munie d'une crête, d'un couvre-nuque, d'une petite visière nommée *avance*, et de deux oreilles ou oreillons, qui laissaient le visage à découvert. On s'en servait beaucoup pendant les guerres de religion; on y ajoutait quelques pièces accessoires qui permettaient aux cavaliers de la porter. La bourguignotte disparut sous Louis XIII.

— Agric. Barrique usitée en Bourgogne, et contenant 220 litres.

— Loc. adv. *A la bourguignotte*, A la manière des Bourguignons : *Mets préparés* À LA BOURGUIGNOTTE.

BOURHANPOUR, ville de l'Indoustan, dans le Décan, à 330 kilom. E. de Surate, sur le Tapty; autrefois considérable, et ch.-l. de la province de Condeisch, elle est aujourd'hui bien déchue et occupée en partie par les Bohrahs, secte mahométane venue d'Arabie et qui prétend descendre du prophète Mahomet. Bourhanpour, prise par les Anglais sur les Mahrattes en 1803, laisse voir encore les ruines du fort et du palais des anciens souverains. Récolte de raisins estimés les meilleurs de l'Inde.

BOURI s. m. (bou-ri). Navig. Grosse barque employée sur le Gange pour charger et décharger les navires.

— Mamm. Nom du zèbre à Madagascar.

— Ichthyol. Nom arabe du muge ou mulet.

BOURI, nom d'un fétiche adoré par plusieurs peuples nègres et, entre autres, par les Bambaras. Il est aussi appelé *Silama*. Son origine, dit M. Raffenel, dans son *Voyage au pays des nègres*, remonte aux temps les plus anciens de l'histoire des Bambaras. Il fut introduit, raconte la tradition, par des étrangers, avec l'autorisation du roi. Pour le créer, ils cherchèrent d'abord un arbre fort rare, s'en approchèrent processionnellement, creusèrent au pied, et, après des évocations dans une langue inconnue, recueillirent des parties de sa racine avec des pratiques fort bizarres. Puis ils prirent les crins de la queue d'un cheval noir, et placèrent le tout dans un pot de terre qui demeura pendant une demi-journée exposé à un feu très-ardent. Après avoir sacrifié pour la circonstance un bœuf blanc, un bœuf rouge et un coq rouge, on installa définitivement l'étrange divinité, dont le temple habituel est une calebasse ou une cruche cassée. Chaque village, chaque chef à son *bouri* particulier, nommé alors *kalangou* et *khonoré*. La devise du *Bouri* est : *Mate donnabé kondo* (*Il n'est pas donné à tous de connaître l'avenir*). A propos du nom de *Bouri*, nous ferons remarquer, avec M. Raffenel, que certaines tribus d'Aminas, peuple de la Guinée, appellent *Bouri-Bouri* un dieu qu'ils considèrent comme le créateur de leur nation et du monde : ces rapprochements pourront peut-être servir à faire connaître la théogonie rudimentaire des nègres.

En voyage, on place les *Bouris* dans une corne de bœuf, une dent d'éléphant ou un sachet de pagne. Personne, fût-ce le roi, ne peut, sous peine d'avoir la tête tranchée, regarder dans le vase, la corne ou le sachet qui les renferme. A la guerre, le *Bouri* est porté par un *kalangou* qui marche près du chef. Les attributions du *Bouri* sont très-grandes. Il prédit l'avenir, rend la justice en proclamant l'innocence et la culpabilité, signale les infidélités des épouses, indique les remèdes qui doivent guérir les malades, pronostique le temps, prédit l'abondance ou la stérilité des terres, le succès ou l'insuccès des entreprises. A l'occasion d'un accident, d'une appréhension, d'un remords ou d'un rêve, on lui offre des sacrifices propitiatoires ou expiatoires, pour lesquels on prend des bœufs, des chiens, des oiseaux, les prémices des moissons, des objets de luxe et d'habillement. La chair des victimes appartient de droit aux pauvres; car les nègres admettent l'efficacité de l'aumône auprès du dieu qu'ils adorent. Pour consulter le *Bouri*, on se sert d'une poule. Après les invocations d'usage, on coupe à moitié la gorge de la victime, et on la jette à terre à côté de la calebasse sacrée, sortie à cet effet de son temple. C'est à la position que la victime occupe au moment où elle meurt qu'on reconnaît la volonté de l'oracle. Si la poule meurt la tête en arrière, c'est oui; c'est non, si elle expire la tête en avant; quand la tête est inclinée sur le côté, le *Bouri* se tait. *Bouri*, outre le nom de *Silama*, très-peu employé du reste, est encore désigné, ajoute M. Raffenel, par ceux de *Bourri*, *Bouli*, *Boli* et même *Bolidou*. Ces différents noms ne doivent pas surprendre, car, dans le dialecte bambara, la lettre *r* et la lettre *l* sont très-fréquemment prises l'une pour l'autre. Quant à la syllabe *dou*, elle est d'un usage commun dans les langues malinkièses et semble être une addition phonique.

BOURIANE s. m. (bou-ri-a-ne). Bot. Herbe haute qui croît dans les steppes du sud de la Russie : *Ce sont des ruines où s'épanouissent à l'aise l'ortie, le* BOURIANE *et l'absinthe.* (Ernest Charrière.)

BOURIATES. V. BOURÈTES.

BOURICHON s. m. (bou-ri-chon). Ornith. Nom vulgaire du troglodyte commun.

BOURIER s. m. (bou-rié). Lieu où l'on jette les ordures amassées en balayant une maison. ‖ Poussières, débris, ordures amassées en balayant : *J'ai un* BOURIER *dans l'œil. La servante a jeté mon épingle d'or dans les* BOURIERS. ‖ Employé dans ce dernier sens dans les provinces du centre de la France.

BOURIFFE s. f. (bou-ri-fe). Vessie desséchée d'un animal mort ou d'un poisson.

BOURIGNON s. m. (bou-ri-gnon, *gn* mll.). Pêch. Filet à mailles serrées.

BOURIGNON (Antoinette), visionnaire, née à Lille en 1616, morte à Franeker en 1680. Elle avait reçu de la nature une imagination extraordinaire; belle, elle eût certainement cherché dans l'amour un aliment à cette flamme intérieure qui la dévorait; mais elle était si laide, qu'au moment de sa naissance sa famille délibéra s'il ne conviendrait pas de l'étouffer comme un monstre. C'est à sa disgrâce physique qu'elle dut de se tourner du côté de la dévotion et de l'illuminisme, et d'aller grossir le nombre des prophétesses, qui, dans tous les temps, ont pris pour des révélations divines les écarts de leur imagination. Les disciples qui ont écrit sa vie lui ont composé une légende. Ils prétendent que, dès l'âge de quatre ans, elle s'aperçut que les chrétiens ne vivaient pas selon les principes de leur loi, et qu'elle demanda qu'on la conduisît dans un pays où l'on vécût conformément à la loi de Jésus-Christ. Ayant vu sa mère maltraitée par son père, elle résolut de ne jamais se marier et repoussa plusieurs propositions de ce genre qui lui furent faites. Ayant vu que l'esprit de Dieu n'habitait pas dans les couvents, elle s'habilla en homme et s'enfuit pour chercher un désert. Loin de rencontrer la solitude, elle tomba au milieu de soldats d'aventure, qui reconnurent aisément son sexe, et il ne fallut pas moins qu'un miracle pour préserver sa vertu. Dieu, d'ailleurs, prodiguait pour elle les miracles, et une seconde fois il l'arracha aux entreprises d'un homme qui s'était glissé auprès d'elle sous le masque de la piété, et sous le prétexte de devenir son disciple. Ne pouvant réussir auprès d'elle, il se contenta de séduire une des religieuses qu'elle dirigeait, et de l'abandonner après l'avoir rendue mère. La vie d'Antoinette Bourignon fut très-agitée et se consuma tout entière entre les procès, les persécutions et les visions. Se prétendant appelée à rétablir la religion dans sa pureté primitive, elle déclarait que la véritable Eglise était éteinte, que la Bible n'est pas une source suffisante de foi et de religion, et qu'il fallait renoncer à toute liturgie pour s'adonner uniquement à un culte intérieur et mystique. Cette doctrine lui attira un certain nombre d'adeptes, mais lui créa des ennemis encore plus nombreux. Ayant été expulsée de son pays, elle erra à travers la Belgique, la Hollande, le nord de l'Allemagne, abjura, dit-on, le catholicisme à Amsterdam, et prêcha ouvertement sa réforme. Bien qu'elle fût une visionnaire maladive, Antoinette Bourignon s'entendait fort bien à soutenir ses intérêts. Elle avait d'abord renoncé aux biens qui pouvaient lui revenir de sa famille; mais elle revint sur cette décision, dans la crainte que ces biens ne tombassent entre les mains de gens qui en pourraient faire mauvais usage. D'après le même principe, elle ne secourait jamais les pauvres, qui tous étaient des vagabonds et des désœuvrés. Elle ne donna même pas la plus légère partie de son héritage à un hôpital qu'elle dirigeait, et où elle servait les malades de ses mains, mais non de sa bourse. Les dévots ont toujours un texte de l'Ecriture au service de leurs passions, et le langage de Tartufe a été vrai de tout temps. Antoinette Bourignon trouvait des excuses pour son caractère difficile, impérieux et bizarre, dans les saintes rigueurs que les prophètes et les apôtres avaient exercées. Quelques-uns de ses disciples firent plus que de flatter sa vanité, ils augmentèrent sa fortune par leurs dons. Un d'entre eux (c'était le plus riche) causa les plus vives douleurs à la sainte pour son enfantement spirituel; car, chaque fois qu'il lui venait un nouvel adepte, elle éprouvait les mêmes douleurs corporelles que si elle eût mis au monde un enfant véritable. Son biographe l'affirme en ajoutant : « Les méchants et les impies moqueurs en peuvent dire tout ce qu'il plaira. » Les visions d'Antoinette Bourignon sont innombrables, les livres qu'elle a publiés, et où elle les raconte, ne se comptent pas. Les presses ne pouvaient suffire à sa déplorable fécondité : elle écrivait comme d'autres femmes parlent, c'est-à-dire sans fin et sans savoir ce qu'elle disait. Une de ses plus curieuses visions est celle qu'elle eut sur l'Antechrist, au sujet duquel Dieu lui avait révélé des choses merveilleuses. Elle dit de quelle manière il doit naître, et cette manière est singulière, pour ne pas dire plus; elle entre dans tous les détails et va jusqu'à décrire son teint et la couleur de ses cheveux. Toute cette élucubration est en vers, car, comme les apôtres avaient le don des langues, Antoinette Bourignon avait celui de la poésie. La vision sur Adam, sur la manière dont il était formé avant son péché, est plus étrange encore. Ceux qui sont curieux de lire les communications de l'esprit de Dieu à ce sujet les trouveront dans Baylè, qui en a donné des extraits. Antoinette Bourignon mourut à Franeker dans la province de Frise. Ses œuvres ont été publiées à Amsterdam (1679-1684, 21 vol.)

BOURIGNON ou **BOURGUIGNON** (François-Marie), antiquaire et littérateur français, né à Saintes en 1753, mort en 1796. Il exerça la médecine, s'occupa d'étudier les antiquités nationales, composa quelques pièces de théâtre et rédigea pendant quelques années le *Journal de Saintonge*. De tous ses travaux, ceux qui méritent encore de fixer l'attention sont : *Recherches topographiques sur les antiquités gauloises et romaines de la Saintonge et de l'Angoumois* (1789); *Observations sur quelques antiquités romaines déterrées au Palais-Royal* (1789); et *Recherches historiques, topographiques et critiques sur les antiquités de Saintes.*

BOURIGNONISTE s. m. (bou-ri-gno-ni-ste). Hist. relig. Disciple d'Antoinette Bourignon.

BOURINE s. f. (bou-ri-ne). Mar. Sorte de voile que l'on place en biais.

BOURINER v. n. (bou-ri-né). Dans quelques parties de la France, Perdre son temps en ayant l'air occupé.

BOURIOLE s. f. (bou-ri-o-le). Ornith. Un des noms de la bécasse.

BOURJASSOTE s. f. (bour-ja-so-te). Hort. Figue ronde, aplatie, à peau dure et d'un violet sombre.

BOURJOT SAINT-HILAIRE, médecin et naturaliste français, né à Paris en 1801. Il fut professeur d'histoire naturelle et d'anatomie comparée, et il épousa la fille unique du célèbre Geoffroy Saint-Hilaire. On a de lui : *Collection de perroquets pour faire suite à la publication de Levaillant* (Strasbourg et Paris, 1835); et *Lettre à un médecin de province sur les établissements médicaux, et particulièrement sur les dispensaires philanthropiques de Londres* (Paris, 1836).

BOURKA s. f. (bour-ka). Sorte de manteau de feutre que portent les Cosaques.

BOURKE (Edmond, comte DE), diplomate danois, né à Sainte-Croix, une des Antilles, en 1761, mort en 1821. Il fut successivement chargé d'affaires et ambassadeur en Pologne, à Naples, à Stockholm, à Madrid; prit une grande part à tous les traités conclus par le Danemark avec d'autres puissances en 1814, et fut enfin nommé ambassadeur à Paris en 1820. Après sa mort, sa veuve publia une *Notice sur les ruines les plus remarquables de Naples et de ses environs*, rédigée en 1795 (Paris, 1828).

BOURKE (Jean-Raymond-Charles), général français, né à Lorient en 1773. Il servit d'abord en Cochinchine et à Saint-Domingue.

Plus tard, il fit les campagnes d'Autriche, se distingua à Austerlitz, à Ratisbonne, à Wagram, où il fut nommé général de brigade; prit part à de glorieux combats dans la guerre d'Espagne, et défendit ensuite Givet, qu'il ne livra aux ennemis que le 3 mai 1815, sur l'ordre exprès du roi. Il fut ensuite nommé inspecteur général d'infanterie et fit encore la campagne d'Espagne en 1822.

BOURKHARD, historien russe. V. VICHMANN.

BOURLE s. f. (bour-le). Malin tour, attrape : *Il s'est fait depuis peu certaine mascarade que je prétends faire entrer dans une* BOURLE *que je veux faire à notre ridicule.* (Mol.)

BOURLÉ (Jacques), ecclésiastique et écrivain français, né à Longménil, diocèse de Beauvais, dans le XVI[e] siècle. Il fut docteur de Sorbonne et curé de Saint-Germain-le-Vieil à Paris. On a de lui : *Congratulation au roi pour l'édit de janvier rompu; Adhortation au peuple de France de se tenir sur ses gardes; Prières à Jésus-Christ sur le mariage de Charles IX; Regrets sur la mort hastive de Charles IX; Discours sur la prise de Mende par les hérétiques.* On attribue encore à Bourlé une traduction de Térence vers par vers, qui parut sans nom d'auteur en 1585.

BOURLET s. m. (bour-lè). V. BOURRELET.
— Mar. Entrelacement de cordages et de tresses formant des rets serrés sur les basses vergues et les vergues de hune.

BOURLET DE VAUXCELLES. V. VAUXCELLES.

BOURLETTE s. f. (bour-lè-te). Art milit. anc. Sorte de massue armée de pointes de fer, dont on se servait au moyen âge. ‖ On dit aussi BOURLOTTE.

BOURLIE (Antoine DE GUISCARD, abbé DE LA), intrigant politique, né en 1658, mort en 1711. Il suivit d'abord la carrière ecclésiastique et fut pourvu de riches bénéfices; mais sa mauvaise conduite l'obligea bientôt à se retirer en Hollande. S'étant ensuite mis en rapport avec les protestants des Cévennes, il leur fournit des armes et de l'argent; mais, lorsque les troubles furent comprimés, il se réfugia de nouveau en Hollande. De là il passa en Angleterre, et offrit ses services à la reine Anne, qui les accepta; mais en même temps il correspondait avec la cour de France, et sa trahison ne tarda pas à être découverte. Conduit devant le chancelier pour y subir un interrogatoire, il lui porta deux coups de canif, voulut ensuite tourner cette arme contre le duc de Buckingham, qui le frappa deux fois avec son épée. Il mourut peu de jours après dans la prison de Newgate, soit de ses blessures, soit d'un poison qu'il aurait, dit-on, avalé. On a de lui : *Mémoires du marquis de Guiscard, etc.* (Delft, 1705, in-12).

BOURLIER (Jean-Baptiste, comte), prélat français, né à Dijon en 1731, mort à Evreux en 1821. Il subit quelques persécutions pendant la Terreur, quoiqu'il eût prêté le serment exigé des ecclésiastiques. Il devint évêque d'Evreux en 1802, et, après le divorce de Napoléon avec Joséphine, il entra en relation avec l'ex-impératrice, lorsqu'elle se fut retirée à Navarre. Louis XVIII le nomma pair de France en 1814, et comme il s'était tenu à l'écart pendant les Cent-Jours, il fut maintenu dans cette dignité à la seconde Restauration. C'était un évêque plein de charité et de mansuétude, et jusqu'à sa mort il remplit les devoirs de l'épiscopat avec beaucoup de zèle.

BOURLINGTONIE s. f. (bour-lain-gto-nî). Bot. Genre d'orchidées comprenant une seule espèce du Mexique.

BOURLINGUER v. n. ou intr. (bour-lain-ghé). Mar. Fatiguer, en parlant d'un navire qui lutte contre un gros temps, ou qui est soumis à des manœuvres pénibles.
— Dans le langage des marins, Naviguer, faire l'état pénible de marin : *J'*AI BOURLINGUÉ *trois ans dans la mer des Indes.*

BOURLOS, le *Buticus lacus* des anciens, lac de la basse Egypte, à l'extrémité la plus septentrionale du Delta, entre les deux branches par lesquelles le Nil se décharge dans la Méditerranée. Il a environ 100 kilom. de long sur 40 de large; il est généralement peu profond et reçoit différents canaux. Une langue de terre d'une faible largeur le sépare de la Méditerranée, avec laquelle il communique à l'E. par une étroite ouverture appelée *bouche du lac Bourlos,* et qui était autrefois nommée bouche Sébennytique. Très-poissonneux, et marécageux sur plusieurs points.

BOURLOTTE s. f. (bour-lo-te). En Bretagne, Ver blanc employé comme appât.

BOURME s. m. (bour-me). Comm. Qualité inférieure de soie de Perse. ‖ On dit aussi BOURMIS.

BOURMONT (*Burnonis Mons*), bourg de France (Haute-Marne), ch.-l. de cant., arrond et à 47 kilom. N.-E. de Chaumont, près de la rive droite de la Meuse; pop. aggl. 891 hab. — pop. tot. 904 hab. Coutelleries, brosseries, commerce de bois et de fer.

BOURMONT (Louis-Auguste-Victor, comte DE GHAISNES DE), maréchal de France, né en 1773, au château de Bourmont (Maine-et-Loire), mort en 1846. Il était officier aux gardes françaises à l'époque de la Révolution, suivit son père dans l'émigration, et porta les armes contre la France dans les rangs de l'armée de Condé. En 1794, il rentra en France pour aller se joindre aux insurgés de l'Ouest. Scépeaux le choisit comme major général de son armée, et il fut en outre nommé membre d'un conseil supérieur créé par les chouans du Maine. Chargé par son parti de négociations auprès du gouvernement anglais, il vit à Edimbourg le comte d'Artois, qui le nomma, avec dispense d'âge, chevalier de Saint-Louis, en lui donnant le baiser, suivant l'usage ancien. C'est d'ailleurs tout ce qu'il rapporta d'Angleterre, avec quelques vagues promesses de secours. Peu de temps après, les chefs royalistes ayant fait leur soumission, il repassa le détroit, et le prince (qui était, comme on le sait, lieutenant général du royaume... *in partibus*) le nomma maréchal de camp et commandant du Perche, du Maine et de l'Anjou. Lors de la prise d'armes de 1799, à l'époque où la guerre avait dégénéré en brigandage et en chouannerie, il reparut dans le Maine et se mit à la tête de bandes indisciplinées. Le 15 octobre de la même année, il enleva le Mans par un coup de main hardi, et laissa ses hordes sauvages mettre la malheureuse cité à feu et à sang. Forcé bientôt d'évacuer le Mans, il essaya quelque temps de se maintenir encore; mais de nouveaux succès des républicains amenèrent la soumission de la plupart des chefs royalistes. Forcé de capituler (janvier 1800), Bourmont ne fit pas les choses à demi, et il indiqua les rivières où se trouvaient cachés les canons fournis par l'Angleterre. Nous trouvons ce renseignement dans la biographie royaliste dite de *Leipzig*, imprimée en 1806. Bourmont vint à Paris, où il se maria avec une demoiselle de Bec-de-lièvre, et où le premier Consul l'accueillit avec faveur. Il jouissait, paraît-il, d'un certain crédit auprès du gouvernement, et, dans l'ouvrage cité ci-dessus, on assure qu'on le voyait souvent dans les bureaux du ministère de la police. Il n'en était pas moins mêlé à tous les complots de son parti. Déjà, sous le Directoire, en l'an VI, il avait séjourné secrètement à Paris, caché au milieu de vastes jardins dans la rue des Marais-du-Temple. C'est là que notre grand chansonnier Béranger, fort jeune alors, l'allait trouver pour lui porter sa part des subventions que le gouvernement anglais faisait passer aux conspirateurs royalistes. Ce détail piquant nous a été révélé par Béranger lui-même dans *Ma Biographie.* L'explication en est fort simple. Le père de Béranger était depuis longtemps mêlé aux intrigues royalistes; il avait été intendant de la comtesse de Bourmont, mère de notre personnage, et au moment dont nous parlons, il était agioteur et banquier à Paris, et il servait d'intermédiaire entre Londres et les royalistes, comme payeur du parti. Il avait fait venir son jeune fils de Péronne pour l'aider dans ses affaires, et quoiqu'il connût ses opinions républicaines, il ne l'en employait pas moins à la besogne en question. « Et moi, pauvre petit patriote, dit Béranger, il me fallait porter sérieusement cet or aux conspirateurs, qui, je dois le dire à ma décharge, me paraissaient en user plus pour leurs besoins particuliers que pour l'accomplissement de leurs projets. »

Cependant, c'est à cette époque qu'eut lieu la conspiration de Brothier et La Villeheurnois, et Bourmont n'était à Paris que pour se mettre à la tête du mouvement, qui d'ailleurs échoua avant l'exécution.

Lors de l'explosion de la machine infernale, Bourmont montra un empressement suspect à demander la punition des coupables. Le même soir, il se rendit dans la loge de Bonaparte, à l'Opéra, et, flattant habilement ses haines contre les hommes de la Révolution, il lui désigna les *Jacobins* comme les auteurs de la tentative d'assassinat. Le contraire fut prouvé ; mais, sur l'ordre du maître, on n'en déporta pas moins 130 pauvres diables, dont quelques-uns seulement ont revu la France.

Il y a toute apparence que Bourmont était mêlé à ce nouveau complot; il était à Paris le principal agent de Louis XVIII, et, quelques jours auparavant, il avait réuni un groupe de conspirateurs chez le père de Béranger, qui tenait alors un cabinet de lecture rue Saint-Nicaise, à cent pas de l'endroit où éclata la machine. Un des convives, nommé Charles, ne dissimulait point son projet d'assassiner le premier Consul. Il fut pris deux jours après et fusillé. (V. *Ma Biographie,* par Béranger, p. 69.)

Au reste, Bourmont fut alors fortement soupçonné, malgré ses fréquents rapports avec la police, et quelque temps après, Fouché mit fin à son rôle équivoque en le faisant arrêter. D'abord enfermé au Temple, il fut ensuite transféré à Dijon, puis à Besançon, d'où il parvint à s'évader en 1805. Il se réfugia en Portugal. Son évasion d'ailleurs pourrait bien avoir été accomplie avec la tolérance du gouvernement; car, sur l'ordre de Napoléon, on ne séquestra point ses biens. Il était à Lisbonne lors de la prise de cette ville par Junot (1810). Compris dans la capitulation, il rentra en France et accepta de Napoléon le grade de colonel. Il servit successivement en Italie, dans la campagne de Russie, en Allemagne et dans la campagne de France. Sa bravoure et ses talents militaires lui avaient mérité le grade de général de division. Naturellement, il fut un des premiers à reconnaître les Bourbons, et reçut de Louis XVIII le commandement de la sixième division militaire. Chargé en cette qualité de réunir ses forces à celles du maréchal Ney pour s'opposer à la marche de Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, il ne put arrêter la défection des troupes, et il ne paraît pas d'ailleurs avoir fait de grands efforts pour l'empêcher.

Pendant les Cent-Jours, l'empereur, qui avait une faiblesse aveugle pour les transfuges de l'ancienne noblesse, accueillit avec la même faveur qu'autrefois le général de Louis XVIII, qui sollicita presque aussitôt un commandement, et qui l'obtint, malgré l'opposition du ministre de l'intérieur Carnot, qui pressentait une trahison.

« Un jour, l'empereur dit à Carnot : — Bourmont me demande pour ses enfants deux bourses dans un lycée. Faites-moi le plaisir d'arranger la chose. — Bourmont ! l'ancien chef de chouans ! s'écria Carnot. — Autrefois, oui; mais il a bien changé. — En êtes-vous sûr ? — Parfaitement. Ney et Gérard m'en répondent. Je lui donne un commandement. » (*Mémoires sur Carnot, par son fils.*)

Bourmont fut en effet mis à la tête de la sixième division du corps d'armée aux ordres du général Gérard. Les soupçons de Carnot furent pleinement justifiés par l'événement. A la veille de la seconde bataille de Fleurus (14 juin 1815), Bourmont abandonna ses troupes, passa à l'ennemi et alla rejoindre Louis XVIII à Gand. Cette désertion, sans avoir eu peut-être toutes les graves conséquences que l'on a supposées, n'en fut pas moins funeste dans les circonstances critiques où l'on se trouvait; des bruits sinistres commencèrent à circuler dans l'armée et préparèrent la désastreuse panique de Waterloo. Quelques écrivains ont prétendu justifier cette défection en disant que Bourmont avait fui pour ne pas être obligé de signer l'*Acte additionnel*, qui proscrivait les Bourbons; mais cet acte avait paru près de deux mois auparavant (*Moniteur*, 23 avril 1815), et il était publié lorsque Bourmont sollicita et obtint son commandement. Avait-il alors l'intention de trahir? Ne doit-on voir dans cette sollicitation, dans ce nouveau serment, que des manœuvres dans le genre de celles qu'avait autrefois employées l'ancien chef de chouans, l'ancien conspirateur, qui peut-être servait la police consulaire, ou qui tout au moins flattait le gouvernement, tout en tramant sa destruction ? Il est impossible, on le sent, de résoudre ces questions. En tout état de cause, il reste ce fait caractéristique, dont aucun plaidoyer ne peut atténuer la portée, que Bourmont s'est traîné aux pieds de Napoléon pour en obtenir un commandement, et qu'au moment de l'exercer, devant l'ennemi, sans aucun motif avouable, il a lâchement ou perfidement abandonné son poste. Une telle action justifie pleinement l'impopularité qui s'est attachée à son nom. Ce qu'il y a de plus probable, d'ailleurs, c'est que l'intérêt personnel fut son seul mobile. Il s'était évidemment rallié par intérêt; il trahit par intérêt; voyant la fortune de Napoléon compromise et jugeant qu'une nouvelle restauration était imminente, il se hâta de donner des gages aux triomphateurs du lendemain, sans aucun souci de son honneur militaire et de sa dignité d'homme.

Nommé par Louis XVIII commandant de la frontière du Nord, il pénétra en France après la bataille de Waterloo et rendit quelques services à la cause royale dans le département du Nord. A son retour à Paris, il obtint le commandement de l'une des divisions d'infanterie de la garde royale. Appelé comme témoin dans le procès du maréchal Ney, il chargea l'illustre accusé avec aussi peu de loyauté que de mesure. En 1823, lorsque l'armée française entra en Espagne, il fut attaché avec sa division au corps de réserve, mais n'eut aucune occasion de se signaler dans cette déplorable guerre. En 1829, il fut appelé au ministère de la guerre, où il laissa peu de traces de son passage, et l'année suivante, il sollicita et il obtint le commandement en chef de l'expédition destinée à la conquête d'Alger. Cette campagne, il est à peine nécessaire de le rappeler, fut l'acte le plus important de sa vie. Il partit de Paris le 22 avril 1830. Le 13 mai, la flotte française était mouillée dans la baie de Sidi-Ferruch, près d'Alger. Le 4 juillet, le fort de l'Empereur était en notre pouvoir, et le lendemain le dey d'Alger capitulait. Pendant toutes les opérations du débarquement et du siége, Bourmont montra autant de bravoure que de capacité. Un de ses fils fut tué dans l'action. Elevé à la dignité de maréchal de France, il s'occupait avec activité à étendre et à organiser sa conquête, lorsque éclata la révolution de Juillet. Remplacé dans son commandement par le général Clausel, le nouveau maréchal quitta l'Afrique, refusa le serment à Louis-Philippe et fut déclaré démissionnaire en 1832. Il se rejeta alors dans les aventures, essaya de rallumer la guerre civile en Vendée, lors de la tentative de la duchesse de Berry, et plus tard alla, au nom de la légitimité, soutenir la cause de dom Miguel en Portugal, où il compromit sa réputation militaire et où il perdit même sa qualité de citoyen français (comme servant à l'étranger sans autorisation). Il eut encore la douleur de voir tomber un de ses fils dans cette malheureuse campagne.

Autorisé en 1840 à rentrer en France, il fut accueilli à Marseille par une émeute populaire excitée par le souvenir de sa défection de 1815, et n'échappa qu'à grand'peine aux outrages et aux mauvais traitements. Néanmoins, il persista à rentrer dans cette patrie qui semblait le rejeter de son sein, alla se fixer dans son château de Bourmont, en Anjou, et passa ses dernières années dans la retraite la plus absolue.

BOURNABAT, ville de la Turquie d'Asie dans l'Anatolie, à 8 kilom. N.-E. de Smyrne, sur un petit golfe dont les eaux se sont retirées lentement par suite des atterrissements du Mélès ; 2,000 hab. Selon quelques auteurs, Bournabat marquerait la position de la Smyrne antique des Eoliens, détruite en 627 av. J.-C. Aux environs de cette ville, à 6 kilom. O., on rencontre les débris d'une acropole de construction cyclopéenne, avec plusieurs tombeaux fort anciens.

BOURNAIS s. m. (bour-nè). Agric. Terrain argileux et sablonneux. ‖ On dit aussi BORNAIS

BOURNAL s. m. (bour-nal). Econ. agric. Rayon de miel.

BOURNE, petite rivière de France, prend sa source près de Grenoble et se jette dans l'Isère après un cours de 40 kilom. Elle est flottable depuis Pont-en-Royans jusqu'à son embouchure.

BOURNE, ville d'Angleterre, comté et à 50 kilom. S. de Lincoln ; 2,917 hab. Commerce de cuirs, laine et orge maltée; tanneries importantes; eaux minérales.

BOURNE (Hugh), fondateur de la secte des méthodistes primitifs, né à Fordhays, dans le Staffordshire (Angleterre), en 1772, mort à Bemersley, dans le même comté, en 1852. Il se sépara de la secte dissidente des wesleyens, à laquelle il appartenait, tint le premier des assemblées religieuses en plein air (1801), organisa en 1810 le premier comité des méthodistes, et répandit les principes de sa secte par des voyages et des prédications dans les îles Britanniques et aux Etats-Unis. Bourne était un réformateur dont la vie était exemplaire, et son nom est resté en grand honneur parmi ses coreligionnaires.

BOURNÉAU s. m. (bour-né-o). Hist. relig. Membre d'une petite secte de chrétiens universalistes.

BOURNEZEAU, bourg et commune de France (Vendée), canton de Chantonnay, arrond. et à 22 kilom. E. de Napoléon-Vendée; pop. aggl. 821 hab. — pop. tot. 2,117 hab. Fabrication de biscuits à l'anis. Commerce considérable de bêtes à cornes.

BOURNIER (Etienne), poëte français, né à Moulins vers 1580, auteur d'un ouvrage intitulé le *Jardin d'Apollon et de Clémence divisé en deux livres, etc.* (Moulins, 1606, in-18), qu'il fit paraître en latin la même année. Il paraît, si l'on en croit les vers suivants adressés à sa muse, que le pauvre poëte Bournier n'était pas prophète en son pays :

> Veux-tu savoir pourquoy
> Molins ne faict compte de moy,
> Ni de mon *Jardin de Clémence ?*
> C'est un dire bien approuvé,
> Qu'un sainct n'est jamais relevé
> Au lieu où il a prins naiscence.

BOURNOBILE s. m. (bour-no-bi-le). Anc. cout. Crieur ou veilleur de nuit, dans l'Ouest de la France.

BOURNON (Jacques-Louis, comte DE), minéralogiste français, né à Metz en 1751, mort à Versailles en 1825. Il émigra, à l'époque de la Révolution, et servit quelque temps dans l'armée de Condé. Il alla ensuite en Angleterre, où il fut chargé de mettre en ordre plusieurs collections de minéralogie, et fut admis dans plusieurs Sociétés savantes. A la Restauration, Louis XVIII le nomma directeur de son cabinet de minéralogie. Outre plusieurs mémoires insérés dans le *Journal des Mines*, on doit au comte de Bournon : *Essai sur la lithologie des environs de Saint-Etienne-en-Forez et sur l'origine de ses charbons de pierre, Traité complet de la chaux carbonatée ; Catalogue de la collection minéralogique particulière du roi ; Quelques observations et réflexions sur le calorique de l'eau et le fluide de la lumière*, etc.

BOURNON (comtesse DE), sœur du précédent, née à Metz en 1755. Elle montra dès sa plus tendre jeunesse d'heureuses dispositions pour l'étude, et elle n'avait encore que vingt-quatre ans lorsqu'elle publia un *Traité d'éducation.* Elle écrivit ensuite beaucoup de romans traduits ou imités de l'anglais, et l'Académie des Arcades de Rome la reçut au nombre de ses membres. Voici les titres de ceux de ses romans qui eurent le plus de succès : *Lettres de milady Lindsey, ou l'Epouse pacifique*, et *Clarisse Weldone, ou le Pouvoir de la vertu* (1780) ; *Anna-Rose Tree* (1783) ; *Tout est possible à l'amitié*, ou *Histoire de Love-Rose et de Sophie Mostain* (1787) ; les *Trois Sœurs* (1795) ; *Plus vrai que vraisemblable*, ou le *Château Missery* (1801) ; les *Orphelins de Holy-Island ; Stanislas* (1810) ; *Constance d'Auvalière* (1813).

BOURNONITE s. f. (bour-no-ni-te — du nom de *Bournon*, qui le premier l'a établie comme espèce). Minér. Triple sulfure de plomb, d'antimoine et de cuivre.

Encycl. Ce minéral est formé de 41,77 de plomb, 12,76 de cuivre, 26,01 d'antimoine et

19,46, de soufre. Cette matière présente un certain intérêt pratique, à cause de l'usage qu'on en fait, conjointement avec d'autres minerais formant la partie principale du gîte métallifère, pour l'extraction du plomb et du cuivre. Elle se présente le plus souvent en masses amorphes ou granulaires, d'un gris de fer offrant l'éclat métallique; on la rencontre aussi cependant en cristaux, qui offrent différentes formes appartenant au système du prisme droit à base rhomboïde. La densité de la *bournonite* est égale à 5,8, et on représente sa dureté par le nombre 2,5. On la rencontre dans un très-grand nombre de localités; entre autres en Angleterre, dans le Harz, en Saxe, en Transylvanie, en Hongrie, en Piémont, au Pérou, au Mexique, et même en France. On rapporte à la *bournonite* le minerai d'argent connu en Allemagne sous le nom de *weissgültigerz* et le *bleifahlerz* de Naussemann.

BOURNONS (Rombaut), officier du génie et mathématicien flamand, né à Malines, mort en 1788. Après avoir servi dans l'armée autrichienne, il professa les mathématiques et devint membre de l'Académie de Bruxelles. On lui doit : *Phases de l'éclipse annulaire du soleil du* 1er *avril* 1764, *calculées sur le zénith de Bruxelles ; Mémoire contenant la formation d'une formule générale pour l'intégration et la sommation d'une suite de puissances quelconques dont les racines forment une progression arithmétique à différences finies quelconques ; Eléments de mathématiques, première partie ; Mémoire sur le calcul des probabilités,* et plusieurs autres mémoires lus dans les séances de l'Académie.

BOURNONVILLE. La seigneurie de Bournonville, en Flandre, a donné son nom à une famille très-considérable, qu'on dit issue des anciens comtes de Guines, et qui a joué un rôle assez marquant dans l'histoire du moyen âge. Cette famille, nombreuse et divisée en une foule de rameaux, était représentée, dans la seconde moitié du XVIe siècle, par Oudard DE BOURNONVILLE, comte de Hénin-Liétard, vicomte et baron de Barlin et Houlleford, qui se distingua au service du roi Philippe II d'Espagne. — Il ne laissa qu'un fils, Alexandre DE BOURNONVILLE, en faveur de qui Henri IV, en 1600, érigea en duché, sous le nom de Bournonville, la baronnie de Houlleford, en Boulonais. Alexandre, duc de Bournonville, par acte du mois de juillet 1651, céda le duché à son second fils AMBROISE-FRANÇOIS, qui en obtint l'érection en pairie en 1652. Mais étant mort sans héritier mâle, en 1693, la pairie de Bournonville s'est éteinte, et la famille n'a conservé que le titre de duc.

BOURNONVILLE (Antoine-Auguste DE), maître et compositeur de ballets danois, né à Copenhague en 1805, d'un père français, alors engagé comme premier danseur au théâtre royal. Il reçut les premiers principes de son art dans la maison paternelle, puis vint à Paris, en 1824, se perfectionna à l'école de Vestris, et débuta avec succès, en 1826, au Grand-Opéra. Il parcourut ensuite les diverses capitales de l'Europe. De retour en Danemark en 1830, il entra au Théâtre-Royal, comme premier danseur et directeur de la danse. Nommé maître de ballets au même théâtre en 1836, il réussit à y relever le ballet, menacé d'une prompte décadence. Parmi les moyens qui contribuèrent à ce résultat, il faut compter, outre sa volonté courageuse, son intelligence administrative, ses connaissances pratiques et les ballets qu'il composa lui-même. Ces ballets, pleins de verve et d'originalité, et dont les sujets sont empruntés le plus souvent à l'histoire et aux traditions nationales, ramenèrent bientôt le public charmé à un genre de plaisir pour lequel il n'éprouvait naguère que de l'indifférence et même du dégoût. On peut dire que, sous le rapport des ballets, le Théâtre royal de Copenhague rivalise aujourd'hui avec les plus grandes scènes de l'Europe. Bournonville est d'une activité infatigable et d'une merveilleuse fécondité. Sans compter une foule de danses, de levers de rideau, de divertissements, etc., il a composé plus de quarante ballets, qui tous ont été et sont encore journellement exécutés avec succès. Bournonville est chevalier de l'ordre de Danebrog depuis 1848. Parmi ses ballets, nous citerons: *Waldemar et Eric Menwed*, *Faust*, la *Fête d'Albano*, le *Toréador*, *Napoli*, *Raphaël*, la *Kermesse de Bruges*, etc. Il a aussi publié quelques brochures relatives au théâtre. — Son père, Antoine-Théodore BOURNONVILLE, né à Lyon en 1760, mort en 1843 dans l'île de-Séeland, où il habitait une charmante retraite qu'il devait à la munificence du roi Frédéric VI, avait aussi composé de nombreux ballets pour le théâtre de Copenhague.

BOURNOU, royaume d'Afrique. V. BORNOU.

BOURNOUS s. m. (bour-nouss). V. BURNOUS.

BOUROTTE (François-Nicolas), bénédictin de Saint-Maur, né à Paris en 1710, mort en 1784. Il s'occupa toute sa vie de recherches historiques, et on lui doit: *Mémoire sur la description géographique et historique du Languedoc* (1759); *Arrêts et décisions qui établissent la possession de souveraineté et propriété de Sa Majesté sur le fleuve du Rhône d'un bord à l'autre* (1765) ; *Recueil de lois et autres pièces relatives au droit public et particulier du Languedoc* (1765) ; *Précis analytique du procès intenté à la province du Languedoc par les états de Provence, concernant le Rhône et ses dépendances* (1771). Il composa aussi le sixième volume de l'*Histoire générale du Languedoc*, laissée incomplète par Vaissette.

BOUROU, île de l'Océanie, dans la Malaisie, faisant partie de l'archipel des Moluques, à 80 kilom. O. de Céram et d'Amboine, par 3°12′ lat. S. et 123° 55′ long. E. ; longueur de l'E. à l'O. 110 kilom., largeur 64 kilom.; pop. évaluée à 60,000 hab. Cette île, habitée à l'intérieur par les Haraforas, peuplade indigène, et par les Malais sur les côtes, présente un sol montagneux et très-fertile ; les forêts sont peuplées d'innombrables oiseaux, et renferment des bois aromatiques et d'ébénisterie. Le sol produit en abondance du riz, du sagou et des fruits des tropiques. Les habitants, gouvernés par des chefs indépendants, ne reconnaissent que nominalement la suprématie des Hollandais établis sur les côtes. La capitale de l'île porte aussi le nom de Bourou, et est située sur une baie de l'île, dans une contrée couverte de rizières.

BOUROUGHIRD, ville de Perse, dans la province d'Irak-Adjemy, chef-lieu du gouvernement du même nom, sur la route d'Hamadan à Ispahan, et à 340 kilom. N.-O. de cette dernière ville; 14,000 hab. — Beau château, récolte de safran. Cette ville, que quelques auteurs appellent Borondjerd, est un centre industriel considérable; on y fabrique une grande quantité de cotonnades communes. Il s'y fait pour plusieurs millions d'affaires par an. « La ville, dit M. le comte de Rochechouart, attaché à la légation française à Téhéran, est admirablement située dans une petite plaine très-fertile, et arrosée par une rivière bordée de grands arbres, sous lesquels, chose rare en Perse, on peut se promener à l'ombre. » On voit dans cette vallée des essais de culture de toutes sortes : des mûriers pour les vers à soie, qui donnent de belles espérances; des cannes à sucre apportées du Mazenderan depuis deux ans seulement, et qui, d'après ce qu'on a vu de ces échantillons de culture, réussissent fort bien; des pommes de terre et du maïs, du coton et du tombéki.

BOUROUTS. V. BOURÈTES.

BOURQUELOT (Louis-Félix), littérateur et paléographe français, né à Provins en 1815. Elève de l'Ecole des chartes, il fut successivement avocat à la cour royale, attaché aux travaux historiques, membre de la commission des archives au ministère de l'intérieur, professeur adjoint à l'Ecole des chartes, membre de la Société des antiquaires de France, etc. Ce laborieux érudit a fourni beaucoup de travaux à la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, aux *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, à *Patria*, à l'*Athenæum* et autres recueils importants. Il a en outre donné à part: *Traité des opinions de législation en matière de mort volontaire pendant le moyen âge ; Recherches sur la lycanthropie ; Histoire de Provins* (couronnée par l'Académie des inscriptions, 1840); *Voyage en Sicile* (1849); *Inscriptions antiques de Nice, etc.* (1850). Enfin il a continué la *Littérature française contemporaine*, entreprise par M. Quérard pour faire suite à sa *France littéraire,* et qui fut ensuite confiée successivement à MM. Maury, Louandre et Bourquelot. C'est un répertoire fort utile, malgré des imperfections que M. Quérard a signalées avec la cruauté d'un érudit pour ses rivaux et ses continuateurs. L'irritable savant, qui ne voulait pas être continué, a publié à ce sujet : *Omissions et bévues de la* Littérature française contemporaine *par MM. Ch. Louandre et Bourquelot*, ou *Correctif* (du t. II, 2e partie) de cet ouvrage.

Il indique pour ce seul demi-volume 768 *omissions et bévues.*

BOURQUENEY (François-Adolphe, comte DE), diplomate, né à Paris en 1800, est issu d'une famille parlementaire de la Franche-Comté. Il débuta dans la carrière diplomatique aux Etats-Unis et à Londres, sous la direction de MM. Hyde de Neuville et de Chateaubriand, suivit ce dernier dans sa chute et écrivit avec lui au *Journal des Débats*. M. de La Ferronnays le nomma ensuite premier secrétaire d'ambassade. En 1834 et 1840, il fut envoyé à Londres, d'abord comme chargé d'affaires, puis comme ministre plénipotentiaire, pour consacrer la séparation de la Belgique et de la Hollande, et pour signer la convention des détroits, qui fit rentrer la France dans le concert européen. Nommé, en 1843, ambassadeur à Constantinople, il donna sa démission en 1848, et vécut dans une retraite absolue jusqu'en 1853. Ministre plénipotentiaire, puis ambassadeur près la cour de Vienne, lors de la guerre d'Orient, il réussit dans l'importante mission d'assurer la neutralité de l'Autriche. En 1856, il signa comme second plénipotentiaire l'acte du congrès de Paris, et, en 1859, le traité de paix de Zurich. Elevé au rang de sénateur en janvier 1857, il a pris quelquefois la parole dans les discussions du Sénat.

BOURRABAQUIN s. m. (bou-ra-ba-kain). Espèce de grand gobelet de cuir. ‖ Vieux mot.

BOURRACHE s. f. (bou-ra-che ; lat. *borrago*, même sens. — M. Pihan veut retrouver l'origine de ce mot dans l'arabe. Il pense que *bourrache* est une forme apocopée des deux mots *âbou rachh*, littéralement le *père de la sueur*, c'est-à-dire qui engendre la sueur, par allusion aux propriétés sudorifiques de la plante. Cette étymologie, qui nous paraît plus ingénieuse que vraisemblable, n'a guère plus de valeur que celle d'*artichaut*, *ardi-chauk*, épine de terre. Diez pense avec raison que *bourrache* vient du latin *borrago*, qui a, d'autre part, donné naissance à l'italien *borragine*, par contraction *borrana*, à l'espagnol *borraja*, au portugais *borragem*, au provençal *borrage*, au valaque *borantzĕ*, etc.). Bot. Genre de plantes, type de la famille des borraginées, comprenant une dizaine d'espèces, qui croissent en général dans les régions tempérées de l'ancien continent. La plus connue est la bourrache officinale, dont les feuilles sont employées en médecine.

— **Encycl.** Le genre *bourrache* forme le type de la famille des borraginées; il renferme une dizaine d'espèces originaires de l'Europe méridionale, du nord de l'Afrique, des îles du Cap-Vert et de l'Asie orientale et occidentale. La tige et les feuilles sont rudes, hérissées de poils piquants; les fleurs, roses, bleues ou blanches, sont disposées en grappes lâches et ramifiées. Parmi les espèces, on remarque particulièrement la *bourrache officinale*, plante annuelle, regardée comme originaire de l'Orient, mais qui depuis longtemps est naturalisée dans l'Europe centrale et méridionale. Ses fleurs, ordinairement bleues, rarement blanches ou roses, sont très-larges et se succèdent pendant la plus grande partie de l'année. Dans la plupart des contrées qui avoisinent la Méditerranée, la *bourrache* joue un certain rôle comme plante potagère; on la mange en guise d'épinards, et on la met quelquefois dans le potage. En France, son emploi dans l'économie domestique est bien plus restreint; on se contente de mettre ses fleurs sur les salades, comme celles de la capucine. Elle est plus fréquemment usitée en médecine; elle passe pour être éminemment rafraîchissante, béchique, expectorante, sudorifique. On l'emploie surtout en sirop.

BOURRACHON s. m. (bou-ra-chon). Ivrogne. ‖ Vieux mot.

BOURRADE s. f. (bou-ra-de — rad. *bourrer*). Véner. et Fauconn. Morsure du chien ou de l'oiseau de proie, qui enlève du poil au lièvre.

— Par anal. Coup donné à quelqu'un, pour le repousser : *Le marchand, que ce discours déconcerta, fit deux pas en arrière, comme si on lui eût donné une* BOURRADE *dans l'estomac.* (Le Sage.) *Lâchez-moi incontinent le paillard, et mettez-le hors avec une* BOURRADE. (V. Hugo.)

— Fig. Paroles vives et rudes : *Messieurs des enquêtes donnèrent, à leur ordinaire, maintes* BOURRADES *à messieurs les présidents.* (De Retz.)

BOURRAGE s. m. (bou-ra-je — de *bourrer*). Fortif. Opération qui consiste à boucher la chambre du fourneau de mine, et le rameau aboutissant au fourneau, assez loin pour que la distance de l'extrémité du bourrage aux poudres, distance mesurée directement et sans aucun coude, soit égale au double de la ligne de moindre résistance du fourneau. ‖ Nom sous lequel on désigne les matériaux qui touchent le fourneau et le rameau aboutissant à ce fourneau.

— Chem. de fer. *Bourrage des traverses,* Action de pousser du ballast sous une traverse avec la pioche à bourrer, en la soulevant à l'aide d'un long levier spécial nommé *anspect : Le* BOURRAGE *a pour but de relever la voie ou d'éviter que la traverse ne soit en porte-à-faux.*

— **Encycl.** On distingue plusieurs espèces de *bourrages :* 1° *Bourrage en terre et en bois.* Il est formé d'un plateau dressé contre le coffre, et fortement serré au moyen d'arcs-boutants et de tranches alternatives de 1 m. de longueur, de terres, et de pièces de bois, posées en travers du rameau et engagées dans le sol. A l'extrémité du *bourrage*, on établit un masque en bois. Ce *bourrage* ne peut être retiré qu'avec une grande difficulté après l'explosion du fourneau; 2° *bourrage en sacs à terre,* composé de lits horizontaux de sacs à terre, dont les vides sont garnis avec des paniers de terre. Ce *bourrage* est le plus expéditif; 3° *bourrage en terres et gazons,* formé de tranches alternatives de terres et de gazons, de 1 m. d'épaisseur et bien damées; 4° *bourrage en briques*, fait de briques crues, séchées à l'air. Il est rapide et résistant.

Si l'on ne tient pas à la galerie, on peut supprimer le *bourrage* d'un fourneau, pourvu que l'on augmente la charge. On croit qu'un quart d'augmentation dans la charge équivaut à la diminution d'un tiers du *bourrage ;* que l'augmentation d'une demi-charge équivaut à la diminution de deux tiers, et enfin qu'une charge doublé peut dispenser complétement du *bourrage.*

BOURRANT (bou-ran) part. prés du v. Bourrer : *Il ne faut pas lasser le public en le* BOURRANT *continuellement des pièces du même homme.* (Volt.) *Hum! fit Ballefranche, en* BOURRANT *sa pipe, je rirai longtemps de ce tour*. (G. Aimard.)

BOURRAQUE s. f. (bou-ra-ke). Pêch. Sorte de nasse.

BOURRAS s. m. (bou-ra — rad. *bourre*). Comm. Toile grise très-grossière. ‖ Bure, drap grossier. ‖ Ce dernier sens a vieilli.

En Provence, Membre d'une confrérie de pénitents qui sont vêtus de toile grise écrue : *La confrérie des* BOURRAS. *Les* BOURRAS *ont le privilége d'ensevelir les pauvres et les étrangers.* ‖ *Bourras-paille*, Ceux qui sont chargés d'ensevelir les suppliciés.

BOURRASQUE s. f. (bou-ra-ske — de l'ital. *borea*, vent du Nord, ou peut-être du français *bourrer*, repousser brutalement). Vent impétueux et de peu de durée : *Nous fîmes voile le matin par un doux vent qui se changea sur le midi en une violente* BOURRASQUE. (D'Ablanc.)

— Fig. Attaque inattendue, accès violent et passager, revirement soudain : *Une* BOURRASQUE *de fièvre, de colère. Je n'ai jamais été follement prodigue que par* BOURRASQUES. (J.-J. Rouss.) *Il est rare et difficile qu'un artiste reste fidèle au maître qui a fait sa fortune et sa gloire, lorsque la* BOURRASQUE *emporte le maître.* (J. Lecomte.)

Va subir du public les jugements fantasques,
D'une cabale aveugle essuyer les *bourrasques.*
PIRON.

. . . . . La Bourse a de grosses *bourrasques*
Qui rendront plus prudents les capitaux fantasques.
PONSARD.

— **Syn. Bourrasque, orage, ouragan, tempête, tourmente.** La *bourrasque* n'est qu'un coup de vent passager qui agite la mer. L'*orage* est accompagné de tonnerre, de pluie, de grêle; on dit qu'un *orage* crève, parce qu'on le considère toujours comme portant quelque chose dans ses flancs. La *tempête* consiste surtout dans la violence du vent; elle est bruyante, elle dure plus longtemps que l'orage. L'*ouragan* suppose plusieurs vents soufflant avec fureur dans des directions opposées et formant des tourbillons auxquels rien ne résiste. La *tourmente* est une *tempête* considérée comme bouleversant les eaux de la mer et faisant courir aux navigateurs de longs et terribles dangers; il y a aussi des *tourmentes* sur les hautes montagnes.

BOURRASQUEUX, EUSE adj. (bou-ra-skeu, eu-ze — rad. *bourrasque*). Sujet aux bourrasques : *La saison* BOURRASQUEUSE. ‖ Ce mot, employé par L.-J. de Balzac, est inusité.

BOURRE s. f. (bou-re. — Le type primitif de ce mot est évidemment le terme de basse latinité *bura*, qu'on retrouve dans plusieurs auteurs avec le sens de poil. Il est passé en italien, en espagnol et en provençal sous la forme identique de *borra*. Quelle est l'origine de ce mot? M. Delâtre pense qu'elle appartient aux langues germaniques, où il retrouve beaucoup de termes similaires, entre autres l'allemand moderne *borite,* dans le sens spécial de *soie de cochon*, l'anglais *to bristle,* se hérisser, termes qui se rattacheraient à une racine *vrih*, *vridh*, croître, pousser. Voici comment M. Delâtre établit la filiation des mots dérivés de ce radical : *bourre*, amas de poils détachés de la peau de certains animaux à poil ras, tels que les bœufs, les chevaux, les ânes, etc.; de là *bourrer*, *embourrer*, *rembourrer* un fauteuil, un bât, une selle, etc., c'est-à-dire garnir de *bourre; bourrelle*, petite *bourre; bourrelier*, ouvrier qui fait les harnais des chevaux; *bourrelet*, d'un primitif inusité *bourrel*, espèce de petit coussin rempli de bourre; *bourrique*, l'animal couvert de *bourre; bourras*, étoffe grossière, de *bourre; ébouriffer*, hérisser. *Bourre* de fusil, *bourriche, bourrade, bourru*, appartiennent encore à cette série. *Borreau* signifiait en vieux français une corde de *bourre;* de là le mot *bourreau*, celui qui pend à l'aide de cette corde, et *bourrelle*, la femme de l'exécuteur des hautes œuvres; *bourreau* signifiait donc exclusivement, à l'origine, le *pendeur ;* c'est ainsi que l'allemand dit dans le même sens *der Henker*. Dans les locutions *à rebours*, *au rebours*, etc., on retrouve encore le même radical, et ces expressions sont l'équivalent exact de *à-rebrousse-poil*). Poils des animaux à poil ras : BOURRE *de cheval, de bœuf, de chameau. Le lama a de la laine, et non de la* BOURRE. *Le petit-fils de César se vit réduit, pour prolonger de quelques instants sa malheureuse vie, à manger la* BOURRE *de son lit.* (J.-J. Rouss.) ‖ Se disait autrefois de toute espèce de poil ou de laine, et même du chanvre.

— Par. ext. Pelote ou tout autre objet dont on se sert pour maintenir la charge d'une arme à feu ou d'une mine : *Une* BOURRE *de fusil. Une* BOURRE *de canon. Peu à peu j'ajoute au pistolet une petite charge, sans* BOURRE. (J.-J. Rouss.) *La* BOURRE *de l'artillerie de marine est faite de vieux cordages, et les marins la nomment valet de charge.* (Du Chesnel.)

— Fig. Objet de peu de valeur, partie faible : *Il ne manque pas de* BOURRE *dans ce livre. Il y a de la* BOURRE *dans votre action, mais n'importe! nous vous aurons bientôt dégourdi.* (Le Sage.) ‖ Ce sens a vieilli.

— Comm. Partie la plus grossière de quelques matières textiles; partie la plus grossière du cocon, qui ne se dévide pas lors du tirage : *La* BOURRE *de soie ne saurait remplacer la soie grége pour les grands articles, où celle-ci domine et doit toujours dominer.* (L. Reybaud.)

— *Bourre de laine*, *Bourre lanice*, Filaments de laine que l'on retire des étoffes lorsqu'on les peigne : *Un matelas de* BOURRE DE LAINE. ‖ *Bourre de Marseille*, Autrefois, Etoffe moirée dont la chaîne était de soie et la trame de bourre de soie.

— Techn. Vieux tan qui s'attache aux peaux de mouton. ‖ Matière colorante obtenue avec du poil de chèvre bouilli dans la garance. ‖ *Bourre tontisse*, Menu poil qui tombe du drap lorsqu'on le tond. ‖ *Bat-à-bourre*, Appareil

avec lequel le bourrelier bat la bourre dont il se sert.

— Métall. Fer défectueux.

— Jeux. Sorte de jeu de cartes. On dit aussi la RUINE, parce qu'à ce jeu, où chaque partenaire prend trois cartes, un joueur peut en très-peu de temps perdre beaucoup.

— Agric. Bourgeon de vigne qui est couvert d'un duvet de couleur grise : *La vigne a gelé en* BOURRE.

— Hortic. Bouton d'une fleur. ‖ Graine d'anémone.

— Bot. Duvet végétal épais, qui couvre les bourgeons, les feuilles, les fruits et même le tronc de quelques arbres : *La* BOURRE *du cotonnier est propre à fournir des étoffes légères. Les bourgeons de la vigne sont couverts de* BOURRE. *Les Arabes et les Indiens font des toiles avec la* BOURRE *du palmier.* (B. de St-P.) ‖ Nom d'un palmier de l'île de France.

— Ornith. Nom vulgaire de la cane en Normandie.

— **Homonymes.** Bourg (selon la prononciation de beaucoup de monde), et bourre, bourres, bourrent (du verbe *bourrer*).

BOURRÉ, ÉE (bou-ré) part. part. du v. Bourrer. Complétement rempli : *Il était resté en arrière pour accompagner les bagages, c'est-à-dire cette malle* BOURRÉE *de nippes et de chiffons qui ne ferait pas la charge d'un âne.* (Ch. Nod.) *Cet ouvrage est tout* BOURRE *des emprunts faits à l'esprit des autres.* (Ed. Fournier.)

— Par ext. Gorgé, repu : *Il est* BOURRÉ *de viandes.*

> *Bourré* de sucre et brûlé de liqueurs.
> GRESSET.

— Fam. Comblé : *Vous êtes donc* BOURRÉ *de lingots, matelassé de billets de banque?* (E. Sue.) *Le public des boulevards n'aime pas ce genre ; il veut être* BOURRÉ *d'émotions.* (Balz.)

— Pop. Tancé, gourmandé, châtié, battu : *J'ai été* BOURRÉ *d'importance. Si nous les attrapons, ils seront bien* BOURRÉS. (Mme de Sév.)

— Fig. Qui abonde : *Ce journal est tout* BOURRÉ *de science, bien conditionné, bien imprimé.* (Balz.) *C'est un cerveau* BOURRÉ *de connaissances.* (Balz.)

BOURRÉ, village et commune de France (Loir-et-Cher), cant. de Montrichard, arrond. et à 35 kilom. S. de Blois, sur le Cher; 1,070 hab. Exploitation de carrières de pierre tendre pour bâtisse. Restes d'un couvent de templiers fondé vers 1229. Ce village offre un aspect singulier; presque toutes les maisons sont creusées dans le roc, et les cheminées fumantes sortent parmi les vignes. Ces cavernes proviennent d'une exploitation très-importante de pierre tendre durcissant à l'air. De cette carrière sont sorties, depuis le XIe siècle, les villes de Tours, Bléré, Montrichard, Blois, les châteaux de Chenonceaux, Chambord et Bury. Les excavations, formant plusieurs étages, composent un labyrinthe où l'on se perdrait sans guide. Les voitures circulent dans presque toutes les galeries; au milieu de l'une d'elles, on a disposé une salle régulière où les habitants du village se réunissent pour danser aux jours de fête.

BOURREAU s. m. (bou-ro. — L'opinion de ceux qui font venir *bourreau* du nom de *Borel*, seigneur de Bellecombe, qui aurait été chargé de faire pendre les voleurs, dans les États de son suzerain, est insoutenable. V. BOURRE). Homme chargé de mettre à exécution les peines corporelles prononcées par une cour criminelle : *Mourir de la main du* BOURREAU. *Être marqué de la main du* BOURREAU. *J'ai communiqué la lettre de Votre Majesté à la garnison et aux habitants de la ville; j'y ai trouvé de braves soldats, de bons citoyens, mais pas un seul* BOURREAU. (Vic. d'Orthez.) *Le* BOURREAU *est l'horreur et le lien de l'association humaine.* (J. de Maistre.) *Lorsque la civilisation atteindra à sa perfection évangélique, il n'y aura plus de* BOURREAUX. (Boiste.) *Le* BOURREAU *manie des troncs palpitants sans en être ému; cela prouve-t-il la fermeté de son caractère et la grandeur de son intelligence?* (Chateaub.) *Le* BOURREAU *est au commencement, au milieu et à la fin de la législation du saint office.* (Quinet.) *Tous les gibets ont fait maudire les* BOURREAUX; *un seul commande de leur pardonner : c'est la croix.* (V. Jacotot.) *Le pauvre, l'opprimé, le* BOURREAU, *trois hommes de trop dans les sociétés à venir.* (A. Esquiros.) *C'est un forçat qui fait l'office de* BOURREAU *dans les bagnes.* (Moreau-Christophe.) *Les* BOURREAUX *sont nommés par le ministre de la justice et ont un salaire fixe : 8,000 fr. à Paris, 5,000 à Lyon, 4,000 à Rouen et à Bordeaux.* (Bouillet.) *Sous tout gouvernement de droit divin, le* BOURREAU *est appelé à jouer un grand rôle.* (Toussenel.) *Les* BOURREAUX *tuent, mais les écrivains diffament.* (L. Veuillot.)

> Je craignais beaucoup moins les *bourreaux* que ses [larmes.
> CORNEILLE.

> Mépriser les *bourreaux*, c'est se rendre invincible.
> VOLTAIRE.

> Du milieu des *bourreaux* elle enlève son père.
> LEGOUVÉ.

> Quand ce roi dut mourir, quand la hache fut prête,
> C'est un *bourreau* voilé qui fit tomber sa tête.
> V. HUGO.

— Par ext. Meurtrier : *Les prêtres de l'antiquité, qui égorgeaient leurs semblables avec un fer sacré, étaient-ils donc moins* BOURREAUX *que les juges modernes qui les envoient à la mort en vertu d'une loi?* (J. de Maistre.) *Les plus cruels entre tous les* BOURREAUX *sont ceux qui servent la fureur étrangère contre leurs compatriotes.* (Bignon.)

> *Bourreau* de vos sujets, pourquoi dans vos transports
> N'aspirer qu'au plaisir de régner sur des morts?
> RACINE.

> Oui, vous êtes du sang d'Atrée et de Thyeste.
> *Bourreau* de votre fille, il ne vous reste enfin
> Que d'en faire à sa mère un horrible festin.
> RACINE.

— Par exagér. Personne cruelle : BOURREAU, *ne maltraitez pas cet enfant. Oui, s'écria-t-il, Blanche, vous êtes mon* BOURREAU, *vous m'assassinez.* (Balz.) *Aïe! aïe! à l'aide! au meurtre! au secours! on m'assomme! ah! ah! ah! ah! ô traître! ô* BOURREAU *d'homme!* (Mol.) ‖ Personne qui tourmente, qui taquine, qui fatigue. *Cet enfant est mon* BOURREAU. *Te tairas-tu,* BOURREAU? *Mes* BOURREAUX *de symphonistes raclaient à percer le tympan d'un quinze-vingts.* (J.-J. Rouss.) *Ces* BOURREAUX *d'hommes nous méprisent à un point qui n'est pas concevable.* (Campistron.) BOURREAU! *grommela Louis XI, où veux-tu en venir?* (V. Hugo.)

> Ah! le double *bourreau* qui me va tout gâter!
> MOLIÈRE.

> Voulez-vous bien, monsieur, chanter un petit air?
> — Que je chante, *bourreau!*
> REGNARD.

— Fam. Médecin inhabile qui tue ses malades, au lieu de les guérir : *Il alla chez une espèce de* BOURREAU *très-connu par les soins mortels qu'il donnait à ses malades.* (F. Soulié.)

— Fig. Cause de tourment ou de destruction : *La bouche est le médecin et le* BOURREAU *de l'estomac.* (Prov. allem.) *Les crimes sont les* BOURREAUX *de chaque scélérat.* (Boss.) *Les vices sont très-justement les* BOURREAUX *de l'homme.* (J. de Maistre.) *Tout méchant est un* BOURREAU *de lui-même.* (J. de Maistre.) *La conscience, c'est le* BOURREAU *de nos passions mauvaises.* (A. Martin.) *C'est le propre de l'envie de se servir à elle-même de* BOURREAU. (St-Marc-Gir.) *Le* BOURREAU *du crime, ce sera la civilisation.* (E. de Gir.)

> . . . . . Le remords fut le premier *bourreau*
> Qui dans un sein coupable enfonça le couteau.
> RACINE.

— *Valet de bourreau*, Individu qui aide le bourreau dans ses fonctions.

— Loc. fam. *Bourreau d'argent*, Prodigue, dissipateur : *Aussitôt que mon pied a touché le maudit pavé de Paris, je ne me reconnais plus; je deviens prodigue,* BOURREAU D'ARGENT. (Th. Leclercq.) *L'amour est un* BOURREAU D'ARGENT. (Ars. Houssaye.) ‖ *Bourreau des crânes*, Bravache, fier-à-bras. ‖ *Bourreau des cœurs*, Galant irrésistible, homme à bonnes fortunes. Se dit souvent ironiquement.

— Prov. *Être insolent comme un valet de bourreau*, Être d'une insolence cynique. ‖ *Être le bourreau de soi-même*, Faire un travail trop fatigant, se livrer à des excès ruineux pour sa santé.

— Techn. Sac de paille qui garantit l'épaule des ouvriers qui transportent le sel dans les salines. Il est ainsi appelé par antiphrase ou, plus probablement, du mot *bourre*.

— Bot. *Bourreau des arbres*, Nom donné au célastre grimpant, parce qu'il détruit la végétation des arbres qu'il enlace.

— Rem. Le mot *bourreau* n'appartient plus à la langue juridique; la loi dit *l'exécuteur*, et, au lieu de : *valets du bourreau, aides de l'exécuteur.*

— **Epithètes.** Fig. Inhumain, barbare, sauvage, féroce, inflexible, impitoyable, insensible, sourd, cruel, sanguinaire, altéré de sang, affreux, terrible, redouté, redoutable, détesté, exécré, maudit, lâche, infâme.

— **Encycl.** De tout temps, il a semblé juste à l'homme d'imposer une expiation au coupable; on a cru qu'il était permis, bien plus, que c'était un devoir de donner la mort au meurtrier, et, en remontant jusqu'aux temps les plus reculés, nous voyons l'homicide puni par la peine capitale. Mais, chez les Israélites, il n'y avait pas de *bourreau* en titre; les parents de la victime, ses amis, le peuple, indignés, se vengeaient en lapidant le meurtrier condamné par les juges. La théocratie égyptienne est la première société où le triste emploi de mettre à mort les condamnés apparaît comme institution. En Grèce, quoique, s'appuyant sur un passage de la *République* d'Aristote, quelques auteurs aient voulu attribuer une certaine importance aux exécuteurs des arrêts de l'aréopage, en Grèce, le *bourreau* n'existait pas à proprement parler. En effet, « l'Athénien, dit Condorcet dans son *Tableau historique des progrès de l'esprit humain*, l'Athénien, condamné à perdre la vie, prenait dans la prison, au milieu de sa famille et de ses amis, un poison préparé de manière à lui procurer une mort prompte et sans douleurs. On donnait à son supplice l'apparence d'une mort volontaire. On écartait du coupable les yeux indifférents ou ennemis qui auraient pu ajouter à ses peines; on éloignait des citoyens un spectacle qui pouvait les endurcir. »

A Rhodes, les exécutions se faisaient hors de la ville. On craignait qu'elles ne souillassent les regards du peuple. L'idée d'appeler les hommes à la solennité du supplice, comme à une cérémonie ou à un spectacle, eût fait horreur aux Grecs.

A Rome, comme en Judée, les parents eux-mêmes, les amis, le peuple exécutaient la sentence. Plus tard, il est vrai, les licteurs furent chargés de cette exécution. Mais bien rares sont les cas où l'expiation du crime fut l'œuvre d'un seul. Le coupable était poursuivi par le peuple jusqu'au haut de la roche Tarpéienne, d'où il se précipitait.

Avant de dire ce qu'est l'exécuteur des hautes œuvres dans notre nation, voyons ce qu'il a été et ce qu'il est chez les nations voisines.

En Allemagne, la fonction de *bourreau* est aujourd'hui, comme en France, érigée en office. Avant qu'il en fût ainsi, la triste mission de mettre à mort son semblable incombait au plus jeune membre de la communauté ou du corps de la ville. En Franconie, c'était le plus nouveau marié qui était chargé de cette triste besogne. Dans d'autres villes, c'était le dernier conseiller élu ou le dernier habitant établi dans la cité.

En Lithuanie, un prince, nommé Witolde, avait ordonné que les criminels se donnassent eux-mêmes la mort; dans plusieurs États de l'Allemagne, le *bourreau* acquérait des titres et priviléges de noblesse quand il avait abattu un certain nombre de têtes déterminé par la législation, et, au XVIIe siècle, on trouve des exemples de ce mode d'anoblissement.

A Anvers, le collége des échevins désignait un boucher, choisi parmi les plus anciens de la corporation, pour lui confier la mission d'exécuteur.

En Angleterre, il n'y a point de *bourreau* nommé par lettres patentes et signées du souverain, comme en notre nation qui se prétend plus qu'elle civilisée. Le shérif, une fois l'arrêt rendu, s'en va, les mains pleines d'or, à la recherche d'un exécuteur, d'un *hangman.* S'il lui arrivait de n'en pas trouver, ce serait à lui d'exécuter la sentence. Une seule fois, l'arrêt des juges fut retardé. Hélas! ce ne fut point parce qu'il ne s'était pas rencontré un *bourreau* de bonne volonté; mais parce que les complices du condamné à mort s'étaient avisés de faire arrêter pour dettes le shérif.

En Espagne, les émoluments du *bourreau* sont considérables, pour ne point dire scandaleux. Mais quelle infamie est attachée à sa personne! Sa maison est isolée hors de la ville; elle est peinte en rouge, afin que le passant soit averti et l'évite. Il porte un costume spécial, qui consiste en une veste de drap brun à lisérés rouges, une ceinture jaune et un chapeau à larges bords. Sur ce chapeau est brodée une échelle. Enfin, l'office d'exécuteur est héréditaire, et les familles de *bourreaux* ne peuvent s'allier qu'entre elles.

Cette obligation d'hérédité occasionna de tristes incidents. On vit un jour le *bourreau* de Burgos, forcé de succéder à son frère, s'évanouir à plusieurs reprises et ne pouvoir exécuter la sentence, malgré les prières, les menaces et même les mauvais traitements qu'on lui prodigua; et celui de Salamanque, qui éprouvait des convulsions chaque fois qu'il était appelé à remplir son sinistre ministère, mourut dans un accès de délire furieux.

Anciennement, dans les Provinces-Unies, il arrivait quelquefois aux juges d'exécuter eux-mêmes leurs sentences. Et dans plusieurs pays on donnait souvent la vie sauve à celui d'entre plusieurs condamnés qui consentait à exécuter les autres. On a vu longtemps à Gand, dit M. Tardieu, un groupe en bronze qui représentait un père et un fils sur l'échafaud, par suite d'une condamnation encourue pour un crime qu'ils avaient commis de concert. Le fils était figuré mettant son père à mort et obtenant ainsi la remise de sa propre peine. Il faut avouer qu'un pareil trait ne méritait guère d'être consacré par le bronze.

Nous avons vu comment en agissaient les nations étrangères par rapport à l'homme qui avait mission d'ôter juridiquement la vie à ses semblables; voyons ce que fut le *bourreau* en France.

Il faut remonter au XIIIe siècle pour trouver trace d'un individu chargé de fouetter, marquer, pendre, décapiter, rouer et brûler au nom de la loi; il était désigné alors sous le nom d'exécuteur de la haute justice, et chaque grand bailliage en possédait un. Il n'y avait que les seigneurs ayant droit de haute et basse justice qui pussent commissionner un *bourreau*, le pouvoir des autres seigneurs s'arrêtant devant la peine capitale.

Une ordonnance de 1264 contre les blasphémateurs porte : « Celui qui aura meffait ou mesdit sera battu de verges et à nud; c'est à savoir les hommes par homme et les femmes par seule femme, sans présence d'homme. » Cela fit croire à quelques historiens que l'office de *bourrelle* avait existé pour les femmes, ce qui est une grosse erreur; néanmoins, il faut reconnaître que c'était de préférence la femme ou la fille de l'exécuteur qu'on choisissait pour faire subir le supplice de la flagellation à celles qui y étaient condamnées. C'était d'ailleurs tout un apprentissage à faire que celui de tourmenteur; il fallait que « le *bourreau* sût faire son office par le feu, l'espée, le fouet, l'écartelage, la roue, la fourche, le gibet, pour traîner, poindre ou piquer, couper oreilles, démembrer, flageller ou fustiger, par le pillory ou eschafaud, par le carcan et par telles autres peines semblables, selon la coutume, mœurs ou usages du pays, lesquels la loy ordonne pour la crainte des malfaiteurs. »

Si l'on en croit quelques chroniqueurs, le clerc Borel fut si savant en ces matières qu'il eut la gloire de donner son nom à ceux qui exercèrent les tristes fonctions qu'il avait acceptées, mais cette étymologie est plus que douteuse; cependant un arrêt du parlement de Rouen, en date du 7 novembre 1681, un autre du parlement de Paris, en faveur de J. Doublet, repoussent cette dénomination donnée à l'instrument de la justice, et enfin un troisième arrêt, du 12 janvier 1787, est ainsi conçu : « Ouï le rapport, Sa Majesté, étant en son conseil, fait très-expresses défenses de désigner désormais sous la dénomination de *bourreaux* les exécuteurs des jugements criminels; » et, plus tard, dans le jugement du baron de Neuillan, on l'appelle commissaire spiculateur. Mais si le langage judiciaire se conforma à ces diverses ordonnances, il n'en fut pas de même de celui du vulgaire, qui persista et persiste encore de nos jours à se servir du mot prohibé. Pendant longtemps, le *bourreau* dut porter un costume spécial, qui se composait d'une casaque aux couleurs de la ville, et sur laquelle étaient brodées par devant une potence, et par derrière une échelle, armes parlantes, emblème symbolique de son infâme profession. Lorsque cet office fut bien et dûment établi, de larges droits, selon la coutume, lui furent inféodés, et les exécuteurs étaient si jaloux de leurs prérogatives que l'un d'eux intenta un procès à un gentilhomme en 1560, parce que celui-ci, s'emparant d'un voleur qui venait de lui enlever sa bourse, avait tiré son épée et lui avait coupé une oreille; or, cette oreille appartenait sans doute au *bourreau* de Paris; car celui-ci prétendit que le gentilhomme avait empiété sur ses droits et l'avait troublé dans sa profession! Comment qualifier cette incroyable prétention? En vérité, M. de Maistre avait raison de dire, en parlant du *bourreau* : « Il est fait comme nous extérieurement, il naît comme nous; mais pour qu'il existe dans la famille humaine, il faut un décret particulier, un *fiat* de la puissance créatrice. Il est créé comme un monde!

S'il était possible de plaisanter sur un sujet si peu gai, nous y trouverions ample matière au comique, et, en citant seulement quelques-uns des droits du *bourreau*, nous sommes sûr de provoquer le sourire. L'auteur des *Curiosités judiciaires*, M. A. Tardieu, va nous en fournir l'occasion :

« Quand le *bourreau*, dit-il, venait de faire une exécution sur le territoire de quelque monastère, il avait droit, entre autres rétributions, à une tête de cochon; l'abbé de Saint-Germain lui payait annuellement une redevance de cette espèce; le jour de Saint-Vincent, le *bourreau* venait à l'abbaye pour assister à la procession; il y marchait le premier, ensuite une tête de cochon lui était remise en présence de l'abbé. »

On ne sait pourquoi le cochon joue un aussi grand rôle à côté du *bourreau*; mais il apparaît encore à propos de l'usage qu'avaient, aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, les Parisiens de laisser promener en liberté les cochons dans les rues. Lorsque le fils de Louis le Gros mourut après avoir été renversé d'un cheval entre les jambes duquel un cochon s'était jeté, il fut défendu de laisser ces animaux errer hors des maisons; seuls, les religieux de Saint-Antoine obtinrent le privilége de ne pas les renfermer, et ils durent les marquer à l'oreille d'une façon particulière; or tout porc qui, sans porter cette marque, vaguait dans les rues, était saisi par le *bourreau*, qui se faisait livrer sa tête, ou cinq sous parisis. Il percevait aussi une taxe sur les filles de mauvaise vie, ainsi que le constate cette pièce extraite des archives de la ville d'Orléans : « Nous avons aujourd'hui condamné et condamnons Jehannette la Lande, Marie de Hart, Guillemette la Guarce, etc., filles de vie de leur consentement, à rendre et payer chacun an, à toujours et dorénavant, de quinze jours en quinze jours, à M. Pierre Robert, exécuteur de la haute justice de Mgr le duc d'Orléans, quatre deniers pour certains droits que ledit exécuteur prend sur les filles de vie. » Sauval rapporte que les religieux de Saint-Martin devaient tous les ans au *bourreau* cinq pains et cinq bouteilles de vin, pour les exécutions qu'il faisait sur leurs terres.

La place du Pilori, au carré de la halle aux poissons, était entourée de boutiques et d'échoppes que le *bourreau* de Paris avait obtenu le droit de construire, et il les louait à des gens faisant la vente en détail de toute espèce de poisson.

Parmi les autres droits qui lui étaient concédés par lettres patentes signées du roi, il faut citer en première ligne celui de *havage* ou *avage*, qui lui permettait de lever un impôt sur les herbages, légumes verts et céréales que chaque marchand exposait en vente. Pour le grain, la quantité était fixée à celle qu'il pouvait tenir dans sa main; il percevait lui-même sa redevance, et, au fur et à mesure qu'un marchand s'acquittait, le valet du *bourreau* lui faisait une marque sur le dos avec de la craie. De plus, il prélevait encore beaucoup d'autres redevances :

« *Premièrement :* Toutes personnes qui amèneront foin nouvel ès halles lui doibvent, chascune personne un denier, excepté les francs (les exempts de droit).

» *Item :* Des verjus et des raisins, un denier, tant qu'ils doibvent d'une somme d'ouefs (d'œufs), il a *ij* ouefs.

» *Item :* Il prend, sur le Petit-Pont, par rente, pour le passage des fruits et potages nouveaux, *iiij* liv. p., et la baille à une certaine personne à ferme.

» *Item :* Des chasseurs de marée pour chascun cheval, *xviij* den.

» *Item :* De chascun malade qui demeure en la banlieue de Paris, il a *iiij* sols et se payent aux *iiij* termes.

» *Item* : Il a de chascune chasretée de gâteaux qui viennent à la veille de l'an et à la Thyphaine (Epiphanie), un gâteau.

» *Item :* Il a de chascune personne qu'il met au pillory, *v* sols.

» *Item :* Il a de chascune personne qui amène crosson, *v* den.

» *Item :* Ceux qui vendent porraux, qui viennent de Bonneuil et des environs, donnent chascun *i* sol *i* den.

» *Item :* Sur les pourceaux qu'il prend en dedans des portes de Paris et les mène à l'Hôtel-Dieu, il en a la vente ou *v* sols pour les porcs de l'Antoine.

» *Item :* Chascune somme de balais lui doit un balai.

» *Item : xxiiij* sols sur ceux qui vendent poisson d'eau douce à la pierre aux poissons. » (*Droits du borrel de la ville de Paris.* Collection Leber, t. I, p. 174, 175.)

Le *bourreau* avait encore droit à la dépouille des condamnés. D'abord, il ne lui fut permis de prendre de cette dépouille que ce qui se trouvait au-dessus de la ceinture; plus tard, il l'obtint tout entière. A part ces perceptions en nature, il touchait comme émoluments une somme d'argent fixe par chaque exécution; au XIVe et au XVe siècle, elle était de 15 sols parisis.

Au commencement du XVIIe siècle, et sur les réclamations des marchands soumis au havage, le *bourreau*, au lieu de se servir de la main pour prélever son impôt, fut obligé de se servir d'une cuiller de fer et ne dut plus marquer à la craie, ainsi que cela s'était pratiqué jusqu'alors, ceux qui avaient satisfait à cet impôt.

En 1721, le droit de havée fut enfin aboli et remplacé par un traitement fixe de 16,000 livres par an. (Arrêt du 1er octobre 1721.)

Avant la Révolution, l'exécution des jugements prononçant une peine capitale embrassait trois charges qui portaient les dénominations suivantes : 1° l'exécuteur des hautes œuvres, prévôté et vicomté de Paris; 2° le questionnaire; 3° le charpentier.

Outre les 16,000 livres de traitement que lui attribuait le décret du 1er octobre 1721, il recevait des indemnités pour les exécutions qu'il avait à faire en dehors des murs de Paris; on lui remboursait le prix des fournitures qu'occasionnaient les exécutions, tant à Paris que dans l'étendue de la généralité et de la juridiction du parlement.

En outre de ses aides, l'exécuteur devait entretenir deux charretiers aux gages de 1,200 livres, et deux équipages.

En 1793, la Convention nationale réforma complétement la législation criminelle en ce qui concernait les exécuteurs. Par un décret du 13 juin 1793, elle décida qu'il y aurait un exécuteur dans chaque département de la République. Elle mit le traitement des exécuteurs à la charge de l'Etat. Dans les villes dont la population n'excédait pas 50,000 âmes, ce traitement fut de 2,400 livres, en sus 1,600 livres pour deux aides (dans les départements), 4,000 livres pour quatre aides (à Paris). A Paris, aujourd'hui, l'exécuteur reçoit 5,000 fr. d'appointements fixes et 10,000 fr. pour l'entretien de la lugubre machine; il a deux aides, dont le premier reçoit 1,200 fr. de gages et le second 1,000 fr.; mais cette rétribution n'est pas aux frais de l'exécuteur. Ceux qui seraient curieux de faire une fois en leur vie connaissance avec l'exécuteur actuel de Paris n'ont qu'à se présenter sous un prétexte quelconque au bureau du domaine, à l'Hôtel de ville, le premier mardi de chaque mois, à deux heures très-précises; ils y verront entrer un homme de haute et forte stature, mais à physionomie presque débonnaire; on dirait un bon bourgeois qui vient présenter ses coupons à la caisse de l'emprunt : c'est l'exécuteur des hautes œuvres du département de la Seine, qui vient retirer son mandat pour toucher ses honoraires mensuels.

Sous l'Empire et la Restauration, la situation des exécuteurs resta telle que la République l'avait instituée.

Une ordonnance du roi Louis-Philippe, datée du 7 novembre 1832, y apporta des modifications : le nombre des exécuteurs fut réduit de moitié; il n'y eut plus qu'un seul aide dans toutes les villes, Paris et Rouen exceptés; et le traitement fut établi de la manière suivante : pour l'exécuteur résidant à Paris, 8,000 fr.; à Lyon, 5,000 fr.; à Rouen et à Bordeaux, 4,000 fr. Dans les autres villes dont la population excède 50,000 âmes, 3,500 fr.; dans les villes de 20 à 50,000 âmes, 2,400 fr.; au-dessous, 2,000 fr.

Aujourd'hui, et d'après un arrêté du président de la République, 9 mars 1849, le nombre des exécuteurs est limité au nombre des cours d'appel; les aides sont supprimés; enfin les gages des exécuteurs en chef sont fixés comme il suit : 5,000 fr. à Paris; 4,000 fr. à Lyon; 3,500 fr. à Bordeaux, Rouen et Toulouse; 2,400 fr. dans les vingt-deux autres villes où siégent les cours d'appel.

La nomination du *bourreau* se faisait jadis par lettres de provision de la grande chancellerie de France, signées par le roi. Dès que ces lettres étaient signées et scellées, les chauffeuses de la grande chancellerie les jetaient sous la table, où le titulaire était tenu de les ramasser.

Sous Louis-Philippe, il y avait deux cent trente-deux exécuteurs des hautes œuvres nommés par commission ministérielle; et si on ne leur assignait pas, comme avant la Révolution, la maison du pilori pour habitation, ils n'avaient pas la liberté absolue de demeurer indistinctement partout où il leur plaisait, et les tribunaux décidèrent que la qualité de *bourreau*, si elle avait été cachée, pouvait être une cause de résiliation forcée du bail à eux consenti. Nous avons dit que le nombre des exécuteurs est aujourd'hui considérablement réduit, et si un sentiment de réserve bien naturel tient ce terrible fonctionnaire en dehors de ce qu'on appelle le monde, l'entrée des églises, des théâtres, des promenades, de tous les lieux publics enfin, a cessé de lui être interdite; et rien ne prouve mieux le changement qui s'est opéré dans les idées à son égard que le nombre des concurrents qui se présentent chaque fois qu'une vacance se produit. C'est une place aussi enviée que n'importe quelle autre, et c'est à qui deviendra *Monsieur de Paris*, nom sous lequel on désigne de nos jours l'exécuteur des hautes œuvres; tandis qu'autrefois, bien que la charge de *bourreau* n'ait jamais été héréditaire en France, comme beaucoup de gens le croient, elle restait dans la même famille, et celle de Sanson a donné sept générations d'exécuteurs, de 1688 à 1847.

Nous venons d'esquisser la physionomie de cet étrange personnage qui passe sa vie à trancher celle des autres; examinons en peu de mots le rôle qu'il joua dans la société aux diverses époques de notre histoire.

Hélas! il ne fut que trop important, ce rôle, et ce fut lui qui dénoua bien souvent les complications politiques les plus ardues. Ce n'était pas une sinécure que l'office de *bourreau* pendant les siècles qui suivirent le XIIIe. Que d'exécutions capitales! que de massacres judiciaires, d'écartèlements, de pendaisons, etc., de 1300 à 1800! C'était à ne pas suffire à la besogne! On sait que les rois de France ne les laissaient pas chômer, et que Louis XI affectionnait particulièrement Tristan, qu'il appelait son compère, homme habile d'ailleurs, il faut lui rendre cette justice, et qui abattait une tête avec une dextérité bien faite pour s'attirer la faveur d'un monarque qui avait pour coutume de faire tomber les têtes difficiles à courber. Avant Tristan, Caboche s'était acquis aussi une certaine réputation dans ce genre.

Ce ne fut pas seulement contre les personnes que les *bourreaux* eurent à exercer leur ministère; et, à leur défaut, ils pendaient ou brûlaient des mannequins qui étaient censés représenter le condamné dont on n'avait pu se saisir. Pierre le Cruel, roi de Castille, ayant tué un de ses sujets, le *primer assistente* le condamna à mort; mais comme la personne du roi était sacrée, la sentence portait qu'elle serait exécutée en effigie, le *bourreau* leva son épée et abattit la tête d'une image ou figure royale élevée à cet effet.

Le *bourreau* avait aussi une autre mission, qu'il conserve de nos jours dans certaines contrées, celle de brûler les livres renfermant des doctrines jugées dangereuses ou subversives. Mais il est plus facile de décapiter un homme qu'une idée, et celles qui ont fait condamner des livres au feu n'ont jamais manqué de s'échapper du bûcher pour faire leur tour du monde.

Le préjugé a longtemps fait considérer comme infâme le *bourreau*, et, bien qu'il ne soit que l'instrument de la justice, il est facile de comprendre le sentiment de répulsion qu'il inspirait, quand on songe qu'autrefois c'était, non pas avec le secours de ses aides, et en assistant en quelque sorte seulement à l'exécution, qu'il accomplissait son mandat, mais en frappant de sa main le condamné. C'était le *bourreau* qui écartelait, c'est-à-dire qui attachait des chevaux à chaque bras et à chaque jambe du patient, puis les chassait ensuite de quatre côtés différents; c'est ainsi qu'il exécuta Jean Chatel et Damiens. C'était lui qui brûlait, qui rouait, et ce dernier supplice demandait de la part de celui qui l'appliquait une terrible énergie; il fallait qu'après avoir attaché le patient à deux morceaux de bois taillés en forme de croix de Saint-André, il lui déchargeât des coups de barre de fer sur les bras, les cuisses et les jambes, de manière à les désarticuler, après quoi il le mettait sur une roue, la face tournée vers le ciel, pour y expirer. Quel homme peut, de sang-froid, traiter ainsi un de ses semblables, sans être un monstre à face humaine?

Il ne faut pas s'étonner de l'effroi et de l'horreur qu'inspira le *bourreau* à toutes les époques, et si de nos jours on le regarde avec des yeux moins prévenus, c'est que son rôle s'est infiniment simplifié, et que, si sa main donne encore la mort, elle la donne d'une façon plus prompte : il presse un bouton, et tout est dit.

Que de fois un *bourreau* inhabile, chargé de couper une tête, a eu la maladresse de s'y reprendre à plusieurs fois! Un pareil spectacle révolterait aujourd'hui tous nos sentiments; la force de l'opinion a fait disparaître la torture, la mutilation du poing, la marque, l'exposition, et nous reconnaissons, avec Montaigne, que tout ce qui est au delà de la mort est cruauté, que tout ce qui impose une souffrance inutile est contraire à la vraie morale.

La Révolution de 1789, en moissonnant les préjugés, commença la réhabilitation du *bourreau*, dont elle devait si souvent se servir, et un décret conventionnel décida que désormais l'exécuteur des hautes œuvres serait admis au grade d'officier dans les armées. Un représentant du peuple en mission, Lequinio, embrassa le *bourreau* de Rochefort, après l'avoir invité à dîner et placé à table en face de lui, entre ses deux collègues, Guesno et Topsent.

Le décret qui fut rendu en faveur des exécuteurs renouvela la défense de les désigner sous le nom de *bourreau;* pendant la séance, il fut même question de leur décerner le titre de *vengeur national*, et M. Matton de la Varenne se constitua leur plus éloquent défenseur. « Que deviendrait la société? dit-il; de quelle utilité seraient les juges? à quoi servirait l'autorité, si une force active et légitime n'exécutait les jugements rendus pour venger les outrages faits à la loi en la personne des citoyens qu'elle protége? Si la punition du coupable est déshonorante pour celui qui la lui fait subir, les magistrats qui ont instruit le procès de l'accusé et prononcé la peine, le greffier qui a rédigé le jugement, le rapporteur et le lieutenant criminel qui le font exécuter sous leurs yeux, ne doivent-ils pas avoir leur part du déshonneur? Pourquoi celui qui met la dernière main au supplice serait-il avili par des fonctions qui ne sont, en quelque sorte, que le complément de celles des magistrats et qui poursuivent le même but? »

Ce raisonnement, quoiqu'il soit peut-être plus spécieux que concluant, indique le pas immense que la civilisation avait fait faire à l'opinion. De son côté, le *bourreau*, en devenant un fonctionnaire, a changé de physionomie et d'allures; le dernier des Sanson, révoqué le 18 mars 1847, a écrit ses mémoires et ceux de ses aïeux, exécuteurs comme lui. Les mémoires des Sanson! Hélas! aucun de ceux qui se trouvèrent malheureusement en relation avec eux ne se lèvera pour réclamer, si l'historien n'a pas été fidèle.

Quoi qu'il en soit, le peuple voit encore de mauvais œil cette sombre figure apparaître au jour des solennelles expiations, et *Charlot*, comme il l'appelle dans son langage accentué, lui inspire une terreur qu'il ne songe nullement à dissimuler.

Et cependant, chose bizarre! il n'hésite pas dans certaines circonstances à l'aller trouver quand il souffre; car, ce qu'on croira difficilement, la plupart des *bourreaux* furent médecins.

Nous connaissons le *bourreau* fonctionnaire, nous l'avons vu dans l'exercice de ses sanglantes et odieuses fonctions : essayons maintenant, afin que soit complète notre étude, d'esquisser la silhouette du *bourreau* médecin. C'est au manuscrit inédit de M. Charles Durand, intitulé les *Empiriques*, que nous allons emprunter ce qui va suivre :

« Médecin et *bourreau!* ces deux mots jurent d'être accouplés ensemble. Quoi qu'en disent les mauvais plaisants, ils le sont pourtant, et sur dix de ces fonctionnaires qui ôtent la vie juridiquement, la moitié au moins s'ingèrent de la conserver... moins juridiquement, il est vrai.

» Médecin et *bourreau!* Devant cet étrange rapprochement, on se demande tout d'abord par quelle circonstance l'exécuteur des hautes œuvres a été amené à se poser en guérisseur, et comment le vulgaire a été conduit à prendre au sérieux cet empirique.

» Le duc de Wurtemberg, dans l'Etat duquel le *bourreau*, après un certain nombre d'exécutions, est, dit-on, salué du titre de docteur, pourrait nous édifier à cet endroit; mais nous avons horreur des chemins trop directs depuis que nous avons été écolier.

» Aussi bien, il y aura peut-être quelque intérêt de curiosité à remonter de ce fait bizarre à la cause peut-être très-naturelle qui l'a fait naître.

» Avant que Guillotin eût, si ce n'est inventé, du moins introduit en France la sinistre machine qui fatalement a gardé son nom, la pendaison était le dernier supplice le plus ordinairement infligé.

» Or Guillotin commit là une action méchante, parce que, la chose paraît bien prouvée, son instrument n'ôte pas avec la vie le sentiment de la douleur, tandis que, pour le pendu, la mort était, dit-on, sans souffrance; quelques-uns assurent même que la pendaison est une source de plaisirs sensuels.

» Quoi qu'il en soit, devant la bascule, il faut laisser tout espoir, tandis qu'au pied de la potence on pouvait espérer encore.

» Si un gibet pouvait parler, il raconterait que bien des victimes qui lui avaient été livrées lui ont échappé vivantes. Vous connaissez l'histoire du pendu de Montpellier et du pendu de Vienne, celles d'Anne Green et de Chaton. Le miracle était même devenu assez commun, et tel qui s'était régalé à la pendaison d'un voleur n'était pas bien sûr de n'être pas volé le lendemain par le pendu de la veille.

» Il y avait là, certes, de quoi frapper l'imagination du vulgaire. Et à qui devait-il attribuer la résurrection des condamnés, si ce n'est à celui-là même qui était préposé à leur supplice? L'exécuteur, pour peu qu'on voulût bien lui payer la vie du coupable, consentait de bonne grâce à désobéir aux juges : alors la chose se passait le plus simplement du monde. La pendaison détermine la mort par trois causes : par l'apoplexie, par l'asphyxie et surtout par la luxation des vertèbres cervicales, sur lesquelles le *bourreau* donnait un coup de talon de bottes quand la pratique était trop dure à mourir. Or, au moyen d'une incision pratiquée à la *trachée-artère*, on respire parfaitement, même avec la corde au cou; au reste, l'exécuteur, devenu compère, avait le soin de ne pas trop la serrer, il oubliait aussi d'administrer le coup de pied de grâce; enfin, il dépendait son client le plus promptement possible et lui donnait les soins que devait nécessiter un commencement d'apoplexie.

» Ainsi ressuscitait le pendu, et ceux qui le revoyaient marchant, parlant, vivant, après l'avoir vu au haut du gibet, aux prises avec la mort, de crier partout au miracle, ou tout au moins à la grande science médicale du *bourreau*.

» Et celui-ci, cet infâme qui, même devant Dieu, n'était pas l'égal des autres hommes, puisque l'entrée des temples lui était interdite, ce paria, heureux peut-être d'avoir quelque côté par où appartenir à la société, loin de désavouer sa renommée, s'attacha à la rendre plus vraisemblable.

» La maison du *bourreau* devint un laboratoire d'alchimiste et de sorcier, encombré de squelettes et de fourneaux, d'alambics et de grimoires;... et de cette officine sortirent des spécifiques à tous les maux : la graisse de pendu et la râpure de crâne humain, celle-ci pour guérir l'épilepsie, celle-là pour guérir les rhumatismes; la corde de pendu contre les mauvais sorts, et jusqu'à la mandragore, cette plante légendaire que le médicastre prétendait croître au pied des gibets pour la satisfaction de certaines voluptés...

» En Sicile, le *bourreau* vend les dépouilles du condamné et chaque goutte de son sang au peuple superstitieux, qui, en recevant cette singulière relique, ne manque pas de s'écrier : « Bienheureux supplicié, priez pour moi. » C'est ainsi que l'on vit le *populus* de Paris se disputant les reliques de la Brinvilliers.

» Dans le palais de l'empereur du Monomotapa, il y a, dit-on, une pièce où sont portés tous les suppliciés après leur mort. On chauffe ces cadavres, on les presse, et ce qui en est extrait sert à composer un élixir à l'usage du souverain.

» Aujourd'hui que la pendaison est passée de mode, le *bourreau* ne peut tenir marché de corde de pendu ni de mandragores; il ne peut pas davantage exploiter la râpure de crâne et la graisse de mort, puisque les corps des condamnés appartiennent à l'Ecole de médecine; il n'y a donc plus de raison pour qu'il soit médecin.

» Mais les superstitions, les préjugés, ne s'en vont pas aisément, et celui dont nous parlons est loin d'être éteint. Peut-être le titre de docteur que portait Guillotin y est-il pour quelque chose.

» Quoi qu'il en soit, Charlot est aujourd'hui le médecin de presque tout le pauvre peuple, par le droit de la coutume; par le droit du merveilleux, il l'est de tous les pauvres d'esprit. La clef de voûte de l'édifice social fait donc de la médecine, et quelle médecine! Il y a peu de temps, me contait un docteur de mes amis, je fus consulté par les parents d'un jeune homme qui avait des palpitations, des oppressions, etc. Bref, je constatai une lésion organique du cœur; mais ayant remarqué des rougeurs sur la région précordiale, j'en demandai la cause. On me répondit qu'elles provenaient de l'application d'un emplâtre qui avait été conseillé et vendu par le *bourreau*. Cet estimable confrère, ayant jugé que la maladie était le résultat d'un effort, avait manipulé et fait craquer fortement l'appendice xiphoïde (extrémité inférieure du sternum), ce qui avait, assurait-il, remis l'os en sa place; puis, et pour compléter la cure, il avait appliqué son onguent; la consultation était pour rien, mais l'emplâtre avait coûté 20 fr.

» A Bordeaux, l'exécuteur des hautes œuvres était, je ne sais si le digne homme est encore, le médecin presque breveté de tous les matelots. C'était une sorte de contrefaçon du Charles Albert de la rue Montorgueil.

» Mais le plus célèbre entre tous les *bourreaux* médicastres, c'est à coup sûr Victor (de Nîmes). Victor était un rebouteur dont la réputation de science et d'habileté s'étendait loin à la ronde. Un Anglais se présenta un jour chez lui. L'insulaire était venu de Londres confier son cou tordu aux docteurs de l'Ecole jadis savante de Montpellier; après un long traitement, et la tête ne faisant pas mine de vouloir se remettre en sa place normale, il tourna les talons aux Hippocrates de la moderne Cos, et alla demander sa guérison à Victor le *bourreau*. « Simple torticolis, » dit celui-ci après avoir examiné le malade, « et » rien de plus facile à guérir, si vous vous » confiez à moi et si vous consentez à faire » tout ce que je vous ordonnerai. » L'Anglais consentit. Le chirurgien et le client passèrent

du cabinet de consultation dans une salle à côté. Cette salle ne présentait rien de particulier... si ce n'est qu'une corde pendait au milieu et que cette corde était terminée par un nœud coulant. Le *bourreau* ordonna à l'Anglais de passer la tête dans ce nœud. Celui-ci, tout Anglais et flegmatique qu'il était, hésita cependant; enfin, il obéit. Victor serra le nœud, hissa la corde, et, prenant les jambes du patient pour trapèze; il se mit à exécuter des exercices de gymnastique effrayants. Au bout d'un quart d'heure le tour était joué, l'Anglais dépendu et guéri... à ce que raconte l'histoire.

» On dit que quelques *bourreaux,* prenant au sérieux leur mission médicale, se sont pourvus du titre d'officier de santé, témoin le *bourreau* de Carcassonne.

» C'est égal, il faut avoir un fier courage pour mettre sa vie entre les mains d'*un coupe-tête.* »

— **Anecdotes.** Voltaire, en parlant de l'histoire des différents peuples, disait : « Pour les Anglais, ce serait au *bourreau* à écrire la leur; c'est toujours ce gentilhomme-là qui termine toutes les querelles. »

⁂

A l'époque révolutionnaire, le trait, le jeu de mots se mêlait quelquefois aux scènes les plus tragiques. Une vieille marquise venait de gravir les degrés de l'échafaud; s'adressant au *bourreau :* « Tu t'appelles *Sanson,* » lui dit-elle; puis, montrant le peuple qui encombrait la place, elle ajouta : « et voilà *sans farine.* »

⁂

Un déserteur, qu'on allait pendre, étant sur l'échelle, donna une tasse d'argent à son confesseur, qui était cordelier. Le *bourreau,* piqué de se voir déshérité de ce qu'il considérait comme un droit d'aubaine, dit au religieux : « Eh bien, puisque c'est vous qui touchez l'argent, faites la besogne, mon père; pendez-le! »

⁂

L'empire de Mécène sur son maître fut porté à un tel point que, passant un jour sur le forum et voyant Auguste juger des criminels avec un air d'emportement, il lui fit passer ses tablettes, sur lesquelles il avait écrit ces mots : « *Surge tandem, carnifex!* Lève-toi donc, *bourreau!* » L'empereur prit en bonne part cette dure remontrance et descendit de son tribunal jusqu'à ce que sa colère fût apaisée.

⁂

En 1750, il s'agissait, à la Nouvelle-Louisiane, de faire exécuter un voleur condamné à être pendu. Le *bourreau* se trouvant absent, on prit le parti de le faire remplacer par un nègre. Celui qui fut choisi pour cet effet, après s'en être longtemps défendu, rentre dans sa cabane; et reparaissant bientôt : « Tenez, » dit-il froidement aux officiers de justice, en leur présentant de la main gauche la main droite qu'il venait de se couper, « jugez si je me crois fait pour le métier de *bourreau.* »

⁂

Sous le règne des diligences, un jeune commis voyageur, maigre et fluet, occupait le coupé en compagnie de deux voisins d'un embonpoint énormément développé. Se voyant menacé de disparaître complètement entre ces deux lourdes masses, qui rebondissaient sur sa mince personne, il s'avisa du stratagème suivant : « Morbleu! dit-il, cette voiture n'avance pas. » Et, tirant sa montre : « Hum! hum! il est quatre heures du matin, et, à cinq heures, il faut que je sois à Sens, rue Monte-à-Regret, où m'appellent mes fonctions. — Vos fonctions, s'écrient de concert les deux voisins en se reculant déjà instinctivement. — Oui, reprend notre homme, je suis le *bourreau.* » A ce mot magique, les deux boules se pelotonnèrent chacune dans son coin, et le commis voyageur, riant sous cape, put enfin respirer à l'aise.

⁂

Voici une leçon que reçut un mauvais plaisant qui passait dans son pays pour le roi des farceurs. Dans un de ses moments de bonne humeur, il avait juré à ses amis que la journée ne se passerait pas sans quelque chose d'extraordinaire. On se rend chez un restaurateur où les convives étaient nombreux. Notre homme avise dans la salle un consommateur assez excentrique. « Parbleu! dit-il au maître de la maison, si vous ne faites sortir de chez vous, à l'instant, cet homme qui dîne seul à la table du coin, votre établissement est déshonoré, et il est impossible qu'on y mette désormais les pieds.— Pourquoi donc? demanda le restaurateur ahuri. — Pourquoi? c'est que cet homme est le *bourreau* de La Rochelle. » L'hôte, fort embarrassé, s'approche en hésitant du convive qui vient de lui être désigné. Celui-ci, qui avait tout entendu, réplique : « En effet, ce monsieur doit parfaitement me reconnaître : il n'y a pas deux ans que je l'ai fouetté et marqué. »

⁂

On sait que les comédiens de l'ancienne école aimaient à se jouer de bons tours à l'occasion. C'est ce qui arriva un jour entre l'acteur Legrand et son camarade La Thorillière. Ils étaient invités l'un et l'autre à aller passer la soirée dans un château où devait se trouver brillante et nombreuse compagnie. La Thorillière, qui portait une barbe de quinze jours à cause d'une fluxion très-douloureuse qu'il avait eue, voulait se faire raser avant de quitter Paris. « Allons donc! lui dit Legrand, nous trouverons bien un frater au village, et ton menton n'en sera que plus frais. » On se mit alors en route. Or le barbier du lieu, qui était de la connaissance de Legrand, avait reçu ses instructions. Arrivés à la boutique, le barbier se met en devoir de raser sa nouvelle pratique. Durant l'opération, le frater fait tomber la conversation sur les voleurs. « Y en a-t-il beaucoup aux environs? dit La Thorillière. — Il y en a une quantité; mais le bailli y met bon ordre, et j'en ai fouetté et marqué deux avant-hier, pendu hier trois que je suis en train de disséquer; et demain j'en dois rompre... » Il n'eut pas le temps d'en dire davantage : le comédien, qui prit véritablement son barbier pour le *bourreau,* le repoussa durement, et dut se présenter au château la barbe à moitié faite.

Bourreau de Berne (LE), roman de Fenimore Cooper. Ce roman, d'un intérêt saisissant, parut en 1833, et, presque immédiatement traduit en français, obtint dans notre pays le plus légitime succès. Une barque élégante est à l'ancre devant les quais de la ville de Genève, pour transporter à Vevay les voyageurs qu'y attire l'attrait d'une fête. Parmi les passagers, on distingue le baron de Willading, un des principaux citoyens de Berne, et sa jeune fille Adélaïde; près de lui est un jeune militaire nommé Sigismond, auquel Adélaïde doit la vie; à ce petit groupe vient se joindre le doge de Gênes, Gaëtano Grimaldi, ami d'enfance du Bernois, qui regrette la perte d'un fils ravi depuis de longues années à sa tendresse par des inconnus. La barque porte encore un personnage important qui s'y est glissé sous un nom supposé, c'est Balthazar, le bourreau de Berne. Pendant la traversée, la barque est assaillie par un violent orage, et sombrerait infailliblement sans l'habile manœuvre d'un étranger qui se rencontre à bord. Masso, c'est le nom de cet homme, est un de ces êtres que la nature a formés pour de grandes choses et que le vice a dégradés. Au milieu de ce danger, Sigismond, le jeune militaire, déploie aussi la plus gande énergie en sauvant le baron de Willading et en empêchant que Balthazar, qui a été reconnu, ne soit précipité dans les flots. Adélaïde doit tout à Sigismond, depuis longtemps elle l'aime; du consentement de son père, elle lui offre sa main; mais l'infortuné jeune homme ne peut accepter ce qui ferait le bonheur de sa vie, il est le fils du bourreau de Berne... C'est au couvent du mont Saint-Bernard que le dénoûment arrive après plusieurs scènes du plus grand intérêt. Masso est accusé d'un meurtre, et les charges les plus graves s'élèvent contre lui; il est près d'être condamné lorsqu'il déclare au seigneur Grimaldi qu'il est son fils. D'un autre côté, Balthazar, éclairé par le récit de Masso, fait des révélations qui ne permettent plus à Grimaldi de douter que Sigismond ne soit, au contraire, son véritable fils. Ce dernier, enfin débarrassé de sa terrible parenté, épouse Adélaïde, et Masso délivré s'éloigne pour ne plus reparaître. On doit surtout admirer dans ce livre remarquable l'art avec lequel les événements sont enchaînés et le parti que Cooper a su tirer de cette donnée. Le *Bourreau de Berne* a été souvent traduit ou imité en français; la meilleure traduction est celle de M. Defauconpret.

Bourreau des crânes (LE), comédie-vaudeville en deux actes, par MM. Boulé et de Lustière, représentée pour la première fois sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, le 20 juin 1841. Deux jeunes cousins, Victor et Philéas Méret, servent dans le même régiment. L'un est brave, c'est Victor, l'autre est poltron. Une jeune blanchisseuse, Mlle Pouponne, séduite par la bravoure de Victor, lui a donné son cœur, auquel prétend Fanfan Beloiseau, un crâne fini, rival redoutable qui provoque son heureux compétiteur. Fanfan ne manque jamais son homme; il tuera Victor. Désespoir de Pouponne. Philéas, tout poltron qu'il est, se sent aussi du penchant pour la jolie blanchisseuse, et afin de se la rendre favorable, il sort de son caractère, se pique d'honneur, et, à la faveur du même nom, il va se battre à la place de son cousin et blesse dangereusement le crâne Fanfan, sans trop savoir comment cela s'est fait. Pouponne, étonnée de cet acte de courage, flattée d'un pareil dévouement, témoigne à Philéas sa reconnaissance, dans laquelle il entre un sentiment d'amour suscité par un dépit jaloux, car elle a des preuves de l'infidélité de Victor. Plus tard, le régiment est en Allemagne; on se bat, et Victor reçoit les galons de sous-officier, en récompense de son courage; Philéas, toujours simple soldat et poltron plus que jamais, a partout la réputation d'un fameux tireur; il est surnommé le *Bourreau des crânes*, et ne peut concevoir d'où lui vient cette renommée qu'il sait si bien usurpée. Enfin, après bien des terreurs comiques, que lui vaut cette étrange et fausse réputation, il laisse son cousin Victor suivre la carrière militaire, qui lui promet un brillant avenir, et lui, se retire du service pour rentrer dans ses foyers avec Pouponne, qui deviendra la compagne de sa paisible existence.

Si nous avons donné place à cette bluette dans le *Grand Dictionnaire*, c'est que le *bourreau des crânes* est devenu un type proverbial qui sert à désigner un soi-disant pourfendeur, un croquemitaine au petit pied, un de ces individus dont le nombre est assez grand, qui ont la réputation, ou qui se la sont faite, d'être des briseurs d'obstacles, des mangeurs d'hommes, et qui, en résumé, font, comme on dit, beaucoup plus de bruit que de besogne. Ce type du *bourreau des crânes* a été bien des fois reproduit au théâtre, et lui-même n'était déjà, en 1841, que l'imitation du *capitaine Bourgachard* et autres, dont Scribe avait fait l'élément comique de plusieurs de ses pièces.

Bourreau des crânes (LE), vaudeville en trois actes, de MM. Lafargue et Siraudin, représenté à Paris, sur le théâtre du Palais-Royal, le 13 mai 1853; repris au théâtre des Variétés le 26 novembre 1864.

L'orchestre entame joyeusement l'ouverture; presque aussitôt, en plein parterre, un monsieur crie et s'agite; un autre monsieur lui a marché sur le pied. Les gros mots s'échangent, on s'empoigne au collet, et pif! paf! un soufflet éclate sur la joue du spectateur à l'orteil endommagé. « *A la porte! à la porte!* » crie le public, qui trouve ce pugilat fort inconvenant. Bref, sous le feu de mille regards courroucés, nos deux hommes, tout cramoisis de colère et se menaçant de la voix et du geste, sont poussés dehors avec force horions. La salle respire; le calme se rétablit; les violons précipitent leurs dernières notes et la toile se lève... Surprise générale! ce pied meurtri, ce soufflet reçu, ces menaces échangées constituaient une scène préparée entre deux habiles compères; le prologue, si vous l'aimez mieux, de la farce promise par l'affiche. Sainville et Ravel, quoi, c'étaient eux qui, tout à l'heure, s'apostrophaient au parterre? Les voilà maintenant sur la scène transformée en un bureau de police; M. le commissaire les invite à se modérer, se met en quatre à l'effet de les réconcilier... Peine inutile! « Un soufflet! dit le monsieur numéro un au monsieur numéro deux; il me faut votre carte en attendant que j'aie votre vie, et à demain! — A demain, soit! » Et tous deux répètent : « A demain! à demain! » comme au quatrième acte des *Huguenots.* Mais, s'il faut tout dire, le donneur de soufflets, qui s'intitule modestement le *bourreau des crânes*, M. Coquelet, enfin, puisqu'il faut l'appeler par son nom, est un gaillard qui ne craint personne. Le menace-t-on; il ne parle que d'occire celui-ci et d'embrocher celui-là. Affrontez-moi cette mine rébarbative, et le Coquelet sans sourciller vous jettera sa carte à la face... Sa carte? Non pas, s'il vous plaît, la carte d'un ami, une de ces cartes qu'il collectionne avec soin et dont il a toujours la poche pleine. Après quoi il s'esquive d'un air crâne, et, pendant que son adversaire songe à rédiger ses dernières volontés, mon Coquelet s'allonge dans son lit et ronfle du sommeil du juste. Ah! le bon billet qu'a La Châtre! Cette fois pourtant sa chance accoutumée abandonne le bourreau des crânes. La carte de visite remise par lui à M. Arthur est précisément la carte d'un homme qui n'a pas froid aux yeux bien qu'il ait eu le nez gelé à la Bérésina. Ce guerrier à trois poils, nommé Longjumeau, est aussi volage que le postillon de l'opéra-comique. Ce nez gelé n'a peur de rien que de sa chaste moitié, une femme à barbe! C'est qu'aussi il est rarement en état de grâce, notre Longjumeau, et ce n'est point sans raison que madame sa femme roule de gros yeux jaloux. Notre guerrier retraité file doux comme un agneau devant sa légitime; mais dès qu'elle a les talons tournés, il jure, sacre, parle de tout casser. Jugez si sa voix s'enfle; si son nez gelé branle à l'aspect de M. Arthur qui, sur la foi de la carte signée Longjumeau, vient le sommer de lui donner satisfaction. Tout d'abord Longjumeau qui, la veille, chez certaine brune piquante, mais peu fidèle, échangea des mots assez vifs avec un major qui se prétendait en pays conquis, croit bonnement avoir ledit major sur les bras. En vain le visiteur lui parle de pied écrasé et de soufflet reçu, l'excellent Longjumeau jette un coup d'œil à la dérobée sur Mme Longjumeau, et le remercie tout bas de ce qu'il appelle sa discrétion : « Merci! vous voulez bien, en présence d'une femme jalouse comme plusieurs tigresses, dissimuler la cause véritable du conflit. Cela est d'un bon naturel. » L'autre jure qu'en l'espèce il n'y a pas plus de major que sur la main. A la fin, le voile se déchire, et quand le quiproquo s'explique, la colère de Longjumeau ne connaît plus de bornes. Quoi; sa propre carte, la carte de lui, Longjumeau, aurait servi de passe-port à un poltron anonyme! De son côté, M. Arthur trouve la mystification par trop colossale, si c'en est une; et déclare qu'il en découvrira l'auteur coûte que coûte, car son honneur crie vengeance. Cependant il ne peut oublier quel motif sérieux l'a amené de sa province à Paris. Si, au lieu de s'aller exposer dans un endroit public à se faire marcher sur le pied, il avait été tout droit, comme il le devait, se présenter à Mlle Eugénie, dont la main lui a été promise par voie télégraphique, il n'aurait pas à l'heure présente un soufflet sur la joue. Ce disant, il se dirige vers la demeure de son futur beau-père qu'il ne croit connaître que de nom et qui n'est autre, vous le pensez bien, que le sieur Coquelet. Longjumeau l'a précédé chez le bourreau des crânes, qui, le voyant hérissé de colère, ne se vante pas de son joli exploit. Longjumeau compte que son cher ami Coquelet l'aidera à tirer vengeance du misérable qui a abusé de sa carte. Coquelet-bourreau, tremblant, éperdu, hébété, voudrait être à cent pieds sous terre. Si la vérité se découvre, c'en est fait de lui. Il songe à fuir sur une terre étrangère; mais toute retraite lui est coupée. Alors, en prévision de l'orage qui ne peut manquer de fondre sur lui, il passe dans une pièce voisine, il revêt un masque d'escrime et essaye de se remettre la main. Longjumeau, de son côté, a découvert des fleurets; il propose quelques passes à Arthur qui justement arrive, puis il s'éloigne. Soudain Coquelet survenant se trouve en présence de son futur gendre, de cet Arthur qu'il a souffleté, de cet Arthur à qui il a jeté avec tant de crânerie la carte Longjumeau! Hasard propice! les deux hommes ne peuvent se reconnaître : leurs masques d'escrime s'y opposent. Ils s'approchent l'un de l'autre et croisent le fer en amateurs qui s'essayent. Coquelet peut se convaincre qu'il a devant lui une lame de première force. Émerveillé, il s'empresse de demander à son partenaire inconnu ce qu'il a de salle; à quoi Arthur répond qu'il n'a *rien de sale*, naïveté qui fait éclater... toute la salle. Enfin les masques tombent. « Ciel! — Lui! — Vous? — Moi. — Vengeance! vengeance! » Mais, comme il faut que tout vaudeville se termine par un mariage, Eugénie Coquelet paraît. Arthur, dont la situation rappelle en ce moment celle du Cid, consent enfin de compte à oublier le soufflet bien sonnant du papa en faveur des yeux bien suppliants de la demoiselle. Notre bourreau des crânes, qui déjà se croyait mort, donne sa bénédiction, et les bravos du public témoignent que l'honneur est satisfait.

C'est une plaisante figure que ce bourreau des crânes, insigne poltron qui met ses bravades et ses duels à couvert derrière la carte et le nom de ses amis. Le bel embarras dans lequel le plonge sa forfanterie, les terreurs bouffonnes par lesquelles il lui faut passer, le labyrinthe inextricable de désopilants quiproquos à travers lequel il trébuche, voilà certes plus qu'il n'en faut pour exciter l'hilarité la plus directe et la plus soutenue; sans compter mille et une cocasseries qui ne sont pas écrites dans le vaudeville et que Sainville et Ravel improvisaient chaque soir en marge de leur rôle, à la façon des farceurs de l'ancienne comédie italienne. Sans doute ils ajoutaient beaucoup, et du geste et de la parole, ces deux impayables comédiens, puisque le *Bourreau des crânes,* livré à d'autres interprètes lors de la reprise de 1864, aux Variétés, n'obtint plus qu'un succès fort ordinaire. Le *Bourreau des crânes* n'en reste pas moins une des meilleures farces au gros sel qu'on puisse voir jouer; on l'a même proclamé un des chefs-d'œuvre du genre en l'an de grâce 1853, sous le consulat de M. Jules Janin.

Bourreaux turcs à la porte d'un cachot, tableau de Decamps; Salon de 1839. Ils sont trois, attendant que le cachot s'ouvre pour leur livrer la victime. Le plus vieux, le chef de cette bande d'oiseaux de proie, est accroupi sur le seuil de la porte : c'est à lui sans doute qu'est réservé le soin de donner le signal de l'exécution, car son visage ridé, flétri, ses bras amaigris, son échine qui se courbe, dénotent qu'il ne lui reste plus assez de vigueur pour porter le coup fatal. Les énormes pistolets suspendus à sa ceinture, et qui semblent trop lourds pour un corps si débile, ne sont, sans doute, que des armes d'apparat, les insignes de ce fonctionnaire de la Mort. Les deux autres bourreaux sont jeunes, robustes, plus semblables à des bandits qu'à des exécuteurs de la justice. L'un est étendu sur les dalles de pierre, dans l'attitude d'un tigre prêt à s'élancer sur sa proie; il a les jambes en avant, les mains appuyées sur un casse-tête, le visage tourné vers la porte du cachot. L'autre, debout à gauche et adossé contre la muraille de la prison, garde une impassibilité farouche : à le voir ainsi immobile comme une statue, majestueusement drapé dans ses guenilles et plongeant dans le vide un regard aigu, on le prendrait pour une personnification de ce sombre fatalisme de l'Orient qui professe pour la mort donnée ou reçue le plus souverain mépris. Ces trois figures de bourreaux ne sont pas seulement dignes d'admiration pour leur réalité sinistre; leur style fier et énergique est au-dessus de tout éloge. Le tableau a obtenu beaucoup de succès au Salon de 1839; il a été lithographié dans l'*Artiste*, par M. Eugène Leroux.

BOURRE-COQUIN s. m. (bou-re-ko-kain). Argot. Haricot, parce que ce légume est la nourriture du peuple. Il est à remarquer que le mot *coquin* est pris ici dans le sens de *manant, homme de peu,* sens emprunté par les argotiers de nos jours aux marquis du XVIe et du XVIIe siècle.

BOURRÉE s. f. (bou-ré). Botte de menus branchages, syn. approximatif de FAGOT : *Je m'étendis avec une sorte de volupté sur le plancher sec, pendant qu'il allumait une* BOURRÉE. (Ch. Nod.) *Ils regardaient brûler un cent de* BOURRÉES; *beau spectacle!* (V. Hugo.)

On a dans la forêt coupé deux cents *bourrées.*
DELAVILLE.

— Prov. *Fagot cherche bourrée,* Qui se ressemble s'assemble; *fagot* et *bourrée* étant des mots qui désignent à peu près la même chose.

— Mus. Air composé de huit mesures à deux temps, partagées en deux parties égales.

— Chorégr. *Pas de bourrée,* Pas exécuté

sur un air de bourrée, comme la bourrée d'Auvergne, qui souvent est simplement appelée *bourrée : Elle avait eu un maître de danse, et son* PAS DE BOURRÉE *émerveillait tout le monde.* (A. de Muss.) *Chacun sait qu'en tout pays les femmes enterrent les hommes à la* BOURRÉE. (G. Sand.) *La* BOURRÉE *fut introduite à la cour en* 1565 *par Marguerite de Valois, fille de Catherine de Médicis, et y resta à la mode jusqu'au règne de Louis XIII.* (Bouillet.) *L'air sur lequel se danse la* BOURRÉE *est à deux temps et d'un mouvement rapide.* (Bachelet.)

> **Je dansais la *bourrée* et le pied m'a glissé.**
> MONTFLEURY.

> **Il leur avait longtemps montré, sans se lasser,**
> **Des gavottes et des *bourrées*,**
> **Et tous les pas divers que son art sait tracer.**
> A. DE MUSSET.

— Chass. Chasse aux cailles faite avec le filet appelé hallier.

— Ichthyol. Ancien nom de la BARBOTE.

— Bot. Nom vulgaire d'un champignon.

Bourrée d'Auvergne. Chaque pays de l'Auvergne a sa bourrée particulière. Nous avons donc dû nous restreindre à la reproduction d'un seul de ces chants populaires faits pour la danse. C'est, du reste, un des plus intelligibles et des plus gracieux que nous connaissions; il s'y trouve, à la fin, un trait inattendu contre les vieilles filles, qui semble une personnalité décochée par le malin auteur contre quelque donzelle majeure qui, vraisemblablement, le poursuivait d'un amour obstiné.

DEUXIÈME COUPLET.

> **Passant vers la rivière,**
> **Nous donnant le bras,**
> **La déra;**
> **Passant vers la rivière,**
> **Nous donnant le bras,**
> **Trouvons la meunière,**
> **Avec nous dansa,**
> **La déra;**
> **Trouvons la meunière,**
> **Avec nous dansa.**

TROISIÈME COUPLET.

> **Ah! meunière gentille,**
> **On t'embrassera,**
> **La déra;**
> **Ah! meunière gentille,**
> **On t'embrassera.**
> **Quant aux vieilles filles,**
> **On les laisse là,**
> **La déra;**
> **Quant aux vieilles filles,**
> **On les laisse là!**

BOURRÉE (Edme-Bernard), théologien français, né à Dijon en 1652, mort en 1722. Il était oratorien, il professa la théologie à Langres et à Chalon-sur-Saône, et s'appliqua avec zèle à la prédication. Ses principales publications, outre vingt et un volumes de sermons et d'homélies, sont : *Conférences ecclésiastiques du diocèse de Langres* (1684); *Explication des épîtres et évangiles de tous les dimanches de l'année et de tous les mystères* (1697); des *Panégyriques* de saints (1702, 5 vol.); *Manuel des pécheurs*, etc.

BOURREL s. m. (bou-rèl — vieux mot qui se disait pour *bourreau*). Ornith. Nom vulgaire de la buse, oiseau de proie.

BOURRELÉ, ÉE (bou-re-lé) part. pass. du v. Bourreler. Tourmenté : *Les méchants ont l'âme* BOURRELÉE. (Vaugel.) *Les libertins,* BOURRELÉS *qu'ils sont par leur conscience, ne sont jamais tranquilles.* (La Rochef.) *Le poëte nous montre l'innocence dormant en paix à côté du scélérat* BOURRELÉ. (J. de Maistre.) *Je suis* BOURRELÉ *de remords et de créanciers.* (V. Hugo.)

BOURRÈLEMENT s. m. (bou-rè-le-man — rad. *bourreler*). Douleur cruelle, tourment physique : *Avoir un* BOURRÈLEMENT *dans l'estomac.*

— Fig. Tourment moral : *Le* BOURRÈLEMENT *du remords.*

BOURRELER v. a. ou tr. (bou-re-lé — du v. fr. *bourrel*, bourreau. Prend un accent grave sur l'*e* du radical, devant une syllabe muette : *Je bourrèle; il bourrèlera*). Tourmenter cruellement, comme le bourreau tourmentait les patients : *Le remords de son crime le* BOURRÈLE. (D'Ablanc.) *Elle aggravera vos douleurs dans vos maladies,* ELLE *vous* BOURRÈLERA *dans votre lit de mort.* (Saurin.)

BOURRELERIE s. f. (bou-rè-le-rî — rad. *bourrelier*). Métier et commerce du bourrelier : *Apprendre la* BOURRELERIE. ‖ Etablissement de bourrelier : *Ouvrir une* BOURRELERIE.

— Rem. Nous n'avons adopté qu'avec répugnance l'orthographe de l'Académie; la prononciation *bourrèlerie* est exigée par l'usage et par l'euphonie; comment donc peut-on donner à un *e* muet la valeur d'un *è* ouvert? Pourquoi prononcer *bourrèlerie* et écrire *bourrelerie?* L'analogie, du reste, exigerait que l'on écrivît *bourrellerie.*

BOURRELET ou **BOURLET** s. m. (bou-re-lè — rad. *bourre*). Gaîne cylindrique remplie de matières élastiques et servant à préserver d'un choc ou à obstruer une ouverture.

— Par anal. Saillie cylindrique : *Les enfants gras ont des* BOURRELETS *de chair autour des poignets. Lorsqu'on coupe une branche d'arbre, la séve ascendante forme un* BOURRELET *sur les bords de la plaie. Le bord des coquilles porte fréquemment des* BOURRELETS *saillants.*

— Sorte de coiffure rembourrée ou élastique, pour protéger les enfants contre les effets d'une chute : *Emile n'aura ni* BOURRELET *ni lisière.* (J.-J. Rouss.)

> **Des sceptres étaient mes hochets,**
> **Mon *bourlet* fut une couronne.**
> BÉRANGER.

‖ Rond d'étoffe que les magistrats, docteurs et licenciés portent sur l'épaule, et qui entourait autrefois leur chaperon. ‖ Coussinet cylindrique et circulaire que placent sur leur tête les personnes qui portent des fardeaux. ‖ Rouleau d'étoffe que les femmes ont porté longtemps pour se donner des hanches plus développées.

— Gaîne d'étoffe, remplie ordinairement de bourre ou de crin et destinée à empêcher l'introduction de l'air extérieur par les joints des portes et des fenêtres : *Malgré les* BOURRELETS *mis aux portes de la salle, à peine la température s'y maintenait-elle à une chaleur convenable.* (Balz.) *Vous n'avez de* BOURRELETS *ni à vos portes ni à vos fenêtres; je m'étonne vraiment que vous ne soyez pas perdus de rhumatismes.* (Th. Leclercq.)

— Fig. Précaution minutieuse prise pour préserver quelqu'un ou quelque chose, sorte de tutelle, de surveillance que l'on exerce : *Laissez à la liberté le temps de grandir, et elle n'aura plus besoin de langes, ni de lisières, ni de* BOURRELETS. (E. de Gir.)

— Mar. Cordes ou tresses dont on entoure les mâts et les vergues pour les protéger et les affermir. ‖ Saillie qui borde le tour des étambrais, et sur laquelle on cloue le bas de la braie d'un mât.

— Art milit. *Bourrelet de douille*, Moulure circulaire pratiquée à l'extérieur de la douille d'une baïonnette, et servant de support à la bague.

— Blas. Rouleau de rubans aux couleurs de l'écu, que l'on place sur le casque comme ornement, et qui sert à relier entre eux les lambrequins. Il figure un ornement de même genre que les chevaliers mettaient sur leurs casques dans les tournois.

— Techn. Bord d'un rouleau de plomb.

— Chem. de fer. Saillie du bandage d'une roue de wagon, qui sert à guider cette voiture et à la maintenir entre les rails : *Le* BOURRELET *est indispensable, mais il a l'inconvénient de produire un frottement très-considérable dans le passage des courbes.* ‖ On dit aussi BOUDIN et MENTONNET.

— Pathol. Enflure qui se manifeste autour du ventre et des reins chez les personnes atteintes d'hydropisie : *Il est hydropique, il a le* BOURRELET. (Acad.)

— Art vét. Partie renflée de la peau, immédiatement au-dessus du sabot.

— Anat. *Bourrelet roulé*, Syn. de CORNE D'AMMON.

— **Encycl.** Bot. Le mot *bourrelet* a deux acceptions différentes. Dans la première, il signifie un renflement périphérique, une espèce de nodosité qui se produit toutes les fois qu'on interrompt la marche naturelle de la séve, soit par une incision, soit par une simple ligature. Dans sa deuxième acception, le mot *bourrelet* désigne particulièrement la cicatrisation des blessures faites aux arbres par le moyen du renflement dont nous venons de parler. « Si l'on examine avec soin, dit M. Duchartre, le bord supérieur d'une incision annulaire, on verra que le renflement périphérique qui s'y produit est entièrement recouvert d'écorce, et que dès lors celle-ci le contourne en se recourbant pour arriver jusqu'à la surface du bois qui a été dénudé par l'incision. Par une coupe longitudinale de cette formation nouvelle, l'on reconnaît non-seulement que l'écorce se contourne ainsi, mais encore que le bois nouvellement formé se comporte de même au-dessous d'elle, de sorte que la plaie tend à se recouvrir grâce à la présence de ces formations nouvelles qui, si l'arbre ou la branche continuent de vivre, ou si l'anneau ligneux dénudé n'est pas trop large, finissent par rétablir la continuité entre les deux bords de la plaie. » La cicatrisation par le *bourrelet* exige d'autant plus de temps que la partie dénudée est plus large. Quand cette partie présente une grande surface, par exemple quand on coupe une grosse branche, il est à craindre que la surface de la section ne vienne à se décomposer sous l'influence des agents atmosphériques avant que le *bourrelet* ait pu la recouvrir; dans ce cas, il est indispensable de couvrir cette surface avec l'onguent de saint Fiacre ou de Forsyth, ou avec toute autre composition jouissant de la propriété d'empêcher la production de la pourriture. Les *bourrelets* qui se produisent autour d'une plaie ou d'une ligature, enfouis sous une couche de terre un peu humide, poussent plus promptement et plus facilement des racines adventices que le reste de la surface des végétaux. C'est pourquoi, lorsqu'on veut multiplier certains arbres en boutures ou en marcottes, on a soin de déterminer préalablement la formation d'un ou plusieurs *bourrelets* sur les branches qu'on a choisies.

BOURRELIER s. m. (bou-re-lié — rad. *bourre*). Techn. Celui qui fait, vend ou répare des harnais : *Commander un harnais au* BOURRELIER. *Acheter un harnais chez le* BOURRELIER. *Porter un harnais chez le* BOURRELIER.

— **Encycl.** Les *bourreliers* sont des artisans qui fabriquent toutes les pièces nécessaires au harnachement des bêtes de somme et de celles qu'on attelle aux charrettes, aux charrues, etc. Il y a beaucoup de rapport entre l'art du sellier et celui du *bourrelier;* ce qui les différencie consiste surtout en ce que l'un travaille pour les riches oisifs, et l'autre pour les simples laboureurs, les voituriers, les hommes de travail. Les matériaux que met en œuvre le *bourrelier* sont les cuirs, les peaux passées en poil, la toile et la bourre, qui lui sert à garnir ses ouvrages, c'est-à-dire les poils de divers animaux, qu'il remplace quelquefois par du foin, de la paille, et d'où lui vient le nom de *bourrelier*. Il fait tous les harnais de charrettes, avec divers ornements qu'on appelle *bossettes* ou aigrettes; il fait les bâts pour les chevaux, ânes et mulets; il fait aussi des selles, mais ce n'est jamais à lui que s'adresse le jeune dandy qui veut monter un cheval pur sang, ou la belle amazone pour qui la selle doit être une espèce de trône d'où elle reçoit les hommages de ses adorateurs.

Autrefois, la corporation des *bourreliers* était déjà distincte de celle des selliers et de celle des lormiers, qui fabriquaient les brides et les mors. Pour y être admis, il fallait faire cinq années d'apprentissage, suivies de deux années de compagnonnage, après quoi on présentait un chef-d'œuvre qu'il fallait soumettre à l'examen des maîtres. On payait 72 livres pour le simple brevet, et 950 livres pour la maîtrise.

BOURRELIER (Nicolas), chroniqueur et versificateur français, né à Besançon en 1630. Il était prêtre, et comme il avait été soldat dans l'armée française qui prit Barcelone en 1652, après un siége de quinze mois, il publia un poëme intitulé : *Barcelone assiégée par mer et par terre, gémissante prosopopée* (Besançon, 1657).

BOURRELLE s. f. (bou-rè-le — fém. de *bourreau*). Femme du bourreau. ‖ Vieux mot.

— Par anal. Femme d'une grande cruauté : *Cette mère est une* BOURRELLE *pour ses enfants.* ‖ N'est plus usité.

— Fig. Cause de tourment : *Les trois* BOURRELLES *de notre esprit, l'amour, l'ambition, l'avarice...* (E. Pasq.)

BOURRELLERIE s. f. (bou-rè-le-rî — rad. *bourrel*, qui s'est dit pour bourreau). Art du bourreau. ‖ Vieux mot.

— Par ext. Raffinement de cruauté : *Tibère, grand maistre en la science de* BOURRELLERIE... (Montaigne.)

BOURRELLY (Dominique-Marius), poëte provençal, né à Aix le 2 février 1820. Auteur d'une grande fécondité, il a écrit près de trente mille vers provençaux et plus de trente pièces de théâtre en prose et en vers, en français et en provençal. Plusieurs de ces pièces ont réussi sur la scène de Marseille, entre autres : les *Jeux du roi René* (un acte); *Il est minuit* (un acte); *Esope le Phrygien;* le *Roi de Ratonneau; Quatre hommes et un caporal;* les *Petites affiches;* le *Chat de la mère Michel;* le *Chien de Jean Nivelle; Rouget de l'Isle.* M. Bourrelly a collaboré, en outre, avec MM. Mistral, Roumanille et Aubanel, à une foule de journaux et de recueils de poésie, tels que : *lou Bouïabaisso* (la Bouillabaisse); les *Prouvençalos* (les Provençales); *lou Roumavagi deis troubaires* (la Fête des troubadours); *li Nouvé* (les Noëls); le *Gay saber*, journal de la littérature et de la poésie provençales.

Trente mille vers composent le bagage provençal de M. Bourrelly; c'est beaucoup, c'est plus que n'en a composé Racine. Pourquoi donc M. Bourrelly ne prend-il pas pour muse la langue française? Le patois est mort, bien mort; il nous faut l'enterrer, sauf à jeter quelques fleurs sur sa tombe. La France n'a plus aujourd'hui qu'une littérature, qu'une langue, qu'une grammaire, qu'une syntaxe, comme elle n'a que son code, et puisqu'il est admis que les oreilles marseillaises sont aussi fines, et, originellement, plus attiques que celles de Paris, pourquoi donc, dirons-nous encore, M. Bourrelly, qui a eu des pièces en patois provençal applaudies dans la cité phocéenne, n'en donnerait-il pas en français sur nos théâtres de Paris?

BOURRE-NOIX s. m. Art milit. Instrument d'acier qui fait partie du nécessaire d'armes, et dont les soldats se servent pour enfoncer le carré ou le six-pans de la noix dans celui du chien. ‖ On dit aussi CHASSE-NOIX.

BOURRER v. a. ou tr. (bou-ré — rad. *bourre*). Tasser, après avoir placé une bourre, un tampon : BOURRER *un fusil, un canon, une charge de mine.*

— Remplir de bourre tassée : BOURRER *un fauteuil, un matelas.* ‖ On dit plutôt REMBOURRER.

— Par ext. Remplir, munir complétement : BOURRER *une cheminée de bois, un poêle de charbon.* BOURRER *une armoire de linge. On les a conduits en prison, on en a* BOURRÉ *les cachots.* (Beaumarch.) *Nous* BOURRONS *notre calèche de pistolets, de tromblons et de fusils à deux coups; le bandit vient pour nous arrêter, nous l'arrêtons.* (Alex. Dum.) *Un convive de plus ne nous fait rien, car la servante nous a* BOURRÉS *de provisions.* (G. Sand.)

— Faire manger avec excès : BOURRER *un enfant de pâtisseries. Quand un malade n'a rien pris depuis quelques jours, ils le croient mort et le* BOURRENT *de soupe et de vin.* (Balz.) ‖ Combler, rassasier, assouvir, accabler : BOURRER *un écolier de grec et de latin. La vie ne se recommence pas, il faut la* BOURRER *de plaisir.* (Balz.) *L'éducation moderne est fatale aux enfants; nous les* BOURRONS *de mathématiques, nous les tuons à coups de science, nous les usons avant le temps.* (Balz.)

— Repousser brutalement : *Les gendarmes* BOURRAIENT *le peuple,* BOURRAIENT *la foule.* ‖ Maltraiter de paroles : *Je viens de* BOURRER *un certain quidam qui m'avait insulté.* (Le Sage.)

— *Bourrer une pipe*, La remplir de tabac : *Il* BOURRA *la pipe de son maître avec toutes les pratiques du cérémonial usité dans ce noble office.* (Ch. Nod.)

— Chass. Se dit du chien qui, en poursuivant un lièvre, lui donne un coup de dent et lui arrache du poil : *Le chien a bien* BOURRÉ *le lièvre.* (Acad.) ‖ Absol. Se dit du chien lorsqu'il cherche à saisir le gibier qu'il tient en arrêt.

— v. n. Manég. Se dit du cheval qui se lance brusquement en avant, sans que le cavalier s'y attende et puisse s'y opposer.

— Techn. En parlant du plomb en fusion, S'arrêter sur le sable et s'y coaguler par places, au lieu de couler. ‖ Retenir, tasser les copeaux dans la lumière, au lieu de les laisser sortir, en parlant du rabot ou de la varlope : *Cette varlope* BOURRE.

Se bourrer v. pr. Etre bourré : *Nommez donc un démocrate, pour que ses discours deviennent les cartouches dont* SE BOURRENT *les fusils des insurgés.* (Balz.)

— Fam. *Se bourrer l'estomac, se bourrer*, Manger avec gloutonnerie, avec excès : *J'employai, en homme affamé, la moitié de cette nuit à* ME BOURRER L'ESTOMAC *de pain et de viande.* (Le Sage.) *Tu peux* TE BOURRER *sans crainte de faire crever ton coffre.* (Balz.)

— S'accabler mutuellement de coups, ou se maltraiter de paroles : *Ils* SE SONT BOURRÉS *en pleine rue.*

— **Antonyme.** Débourrer.

BOURRET s. m. (bou-rè). Mamm. Nom vulgaire du bœuf et du veau. ‖ Se dit particulièrement, dans les Deux-Sèvres, d'un bœuf à poil rouge et blanc. ‖ Se dit, dans le Cantal, d'une race de bœufs particulière à ce pays : *Les bœufs auvergnats ou* BOURRETS... (Roret.)

— Ornith. Nom vulgaire du jeune canard, en Normandie. C'est proprement le petit de la *bourre*, nom de la cane dans ce pays.

— Hortic. Variété de raisin.

BOURRETTE s. f. (bou-rè-te — rad. *bourre*). Comm. Soie grossière qui entoure le cocon. ‖ On dit plus souvent BAVE. ‖ On dit aussi FRISON et ARAIGNÉE, à cause de la ressemblance de ces fils avec une toile d'araignée.

— Mamm. Génisse de deux ans; femelle du bourret, bœuf d'Auvergne.

BOURRICHE s. f. (bou-ri-che — rad. *bourre*). Sorte de panier oblong, légèrement arrondi, disposé pour le transport du gibier, de la volaille, de la marée : *Une* BOURRICHE *pleine de gibier.* ‖ Contenu du même panier : *Je veux vous envoyer une* BOURRICHE *de gibier.* ‖ Se dit particulièrement d'un plein panier d'huîtres, vingt-cinq douzaines dans le commerce, douze douzaines dans le langage commun : *J'ai reçu une* BOURRICHE. *Camarades, soignez les* BOURRICHES, *avant l'arrivée des dames.* (Brill.-Sav.)

— Chass. Panier dont se servent les oiseleurs, pour transporter les oiseaux vivants.

BOURRIDE s. f. (bou-ri-de). Art culin. Plat provençal préparé comme la bouillabaisse, mais qui en diffère en ce que, au lieu du simple bouillon du poisson, on verse sur les tranches de pain une préparation faite avec un beurre à l'ail ou un *ayoli.*

BOURRIENNE (Louis-Ant. FAUVELET DE), né à Sens en 1769, mort à Caen en 1834. Condisciple de Bonaparte à l'école de Brienne, il le suivit plus tard en Italie, devint son secrétaire intime, rédigea de concert avec Clarke le traité de Campo-Formio, accompagna également Bonaparte en Egypte et resta attaché à sa personne jusqu'en 1802. Compro-

mis dans une faillite, il encourut une disgrâce qui peut-être le sauva des conséquences judiciaires de sa participation à des spéculations fort suspectes. Il fut alors envoyé à Hambourg comme chargé d'affaires, et y demeura jusqu'en 1813, chargé de différentes missions, dans l'accomplissement desquelles il commit encore de nombreuses exactions. Lors de la chute de Napoléon, il était sans emploi; il occupa un moment la direction des postes et la préfecture de police à la première Restauration, suivit Louis XVIII à Gand, et fut, au retour du roi, nommé ministre d'Etat, puis député de l'Yonne. L'impression que lui causa la révolution de Juillet le frappa d'aliénation mentale. Il mourut dans cet état dans une maison de santé. En 1829, il avait publié des *Mémoires* (10 vol. in-8°) qui ont eu plusieurs éditions et qui furent lus avec avidité. Il y ménage peu Napoléon. Cet ouvrage a donné lieu à de nombreuses réclamations; cependant il offre, dans diverses parties, un intérêt réel, et l'on y trouve beaucoup de détails vrais et curieux qu'on chercherait vainement ailleurs. Les inexactitudes qu'il contient ont été rectifiées (par le comte d'Aure) dans l'ouvrage intitulé : *Bourrienne et ses erreurs volontaires et involontaires* (Paris, 1830).

BOURRIER s. m. (bou-rié — rad. *bourre*). Dans la Touraine, brin de paille, fétu : *Le* BOURRIER *est le brin de paille décoloré, boueux, roulé dans les ruisseaux, chassé par la tempête, tordu par les pieds des passants.* (Balz.)

— Econ. rur. Mélange de paille et de blé battu.

— Fig. Chose légère, futile, sans consistance, sans valeur : *Moi qui ne suis qu'un* BOURRIER... *qui vole.* (Regnier.) ‖ Vieux et inusit.

— Techn. Echarnures de cuir.

‖ On écrit aussi BOURIER.

BOURRIOL s. m. (bou-ri-ol). Galette grossière de farine de sarrasin, dont se nourrissent certains habitants de la campagne.

BOURRIQUE s. f. (bou-ri-ke. — Les linguistes sont partagés sur l'origine de ce mot, qui est restée jusqu'ici fort obscure. Commençons par constater que la plupart des langues néo-latines ont adopté ce mot en lui faisant subir de légères altérations phonétiques. Ainsi, à côté du français *bourrique*, nous trouvons dans le même sens le portugais *burrico*, l'espagnol et le napolitain *borrico*, le lombard *borich*; l'italien l'a plus profondément modifié en le transformant par contraction en *bricco*; rapprochez encore le provençal *burquier*, qui désigne une écurie à ânes. Une des premières étymologies proposées est celle de M. Pihan, qui fait venir *bourrique* de l'arabe *borak*, nom de la monture fantastique qui, au dire des musulmans, transporta Mahomet au ciel lors de son ascension nocturne. De là, dit M. Pihan, vient probablement l'espagnol *borrica*, ânesse, dont les Français ont fait *bourrique*, qui désigne aussi la femelle de l'âne ou une mauvaise jument. Les Espagnols, ajoute-t-il, de qui nous tenons ce mot, ont eu des rapports si intimes avec les Arabes d'Afrique, que le nom de la jument de Mahomet n'a pas dû leur être étranger, et l'on peut en conclure que, par une allusion maligne à la miraculeuse monture du prophète, ils ont ainsi qualifié l'animal de l'espèce inférieure au cheval. Malheureusement les faits, envisagés de plus près et plus rigoureusement, s'élèvent contre cette ingénieuse étymologie. Le mot *bourrique* semble avoir, dans nos langues européennes, des antécédents antérieurs à l'influence des Arabes sur le monde chrétien. La basse latinité nous offre un mot, *buricus* ou *burricus*, qui correspond exactement, et pour la forme et pour le sens, au français *bourrique*. On lit dans d'anciens commentaires : *Mannus, equus brevior, quem vulgo brunicum vocant.* Dans Paulinus, on lit également : *Macro et viliore asellis burico sedentem.* Une circonstance remarquable, c'est que, dans cette dernière phrase, nous voyons déjà le mot *buricus* apparaître avec un sens péjoratif. On a proposé de faire dériver *buricus* du grec *purrichos*, venant lui-même de *purrhos*, rouge, couleur de feu, roux. Certaines espèces d'ânes auraient reçu ce surnom à cause de leur couleur rouge, indice, paraît-il, d'un mauvais caractère, s'il faut en croire la sagesse des nations, qui dit : « Méchant comme un *âne rouge.* » L'équivalent *brunicus*, donné plus haut à *buricus*, confirmerait également cette étymologie, s'il contenait en effet, comme le pensent quelques auteurs, le radical *brun*. Dietz, dans son *Etymologisches wörterbuch der romanischen Sprachen*, est d'un autre avis; il pense que l'âne a été appelé *bourrique* à cause de la nature de son poil, qui ressemble à de l'étoupe, à de la *bourre*, et aurait primitivement reçu le nom ou plutôt le sobriquet de *burro*. Il fait remarquer à ce propos que, dans le patois du Berry, *bourru* a le sens de velu. M. Delâtre est de l'avis de Dietz; comme lui, il rattache *bourrique* à la même famille étymologique que *bourre*. Que le nom du poil, dit-il, serve à dénommer l'animal qui le porte, c'est chose très-commune dans les langues néo-latines; en espagnol, *borra* signifie : 1° *bourre*, et 2° brebis d'un an. Le mot *bourre* est la clef d'une série étymologique très-importante que l'on trouvera énumérée sous ce titre. Nous nous bornerons ici à faire remarquer que le mot *bourru*, que quelques étymologistes voudraient à tort faire dériver de *bourrique*, s'explique très-naturellement par le radical *bourre*; *bourru*, c'est littéralement — et nous avons vu plus haut que le berrichon a encore conservé cette acception — un homme hérissé au moral, comme l'âne est hérissé et *ébouriffé* au physique. Nous rappellerons à ce propos la singulière analogie que nous offre l'énergique et pittoresque expression d'atelier : *être crin*). Anesse; méchant petit âne : *Une* BOURRIQUE *chargée. Un paysan monté sur sa* BOURRIQUE.

> Eh quoi! charger ainsi cette pauvre *bourrique!*
> LA FONTAINE.

‖ Se disait des petits chevaux employés aux mêmes usages que les ânes, comme à porter des fardeaux de la campagne à la ville. ‖ Ce sens a vieilli.

— Fam. Personne très-ignorante : *Il fait le savant et n'est qu'une* BOURRIQUE. *Vous parlez comme une* BOURRIQUE. *Quelle* BOURRIQUE!

— Loc. Fam. *Faire tourner en bourrique*, Abrutir, à force de taquineries et de petites méchancetés : *Ce gueux de Cabrion le* FERA, *bien sûr*, TOURNER EN BOURRIQUE. (E. Sue.) ‖ *Soûl comme la bourrique à Robespierre*, Complétement ivre.

— Techn. Sorte de civière dont les maçons se servent pour élever les matériaux. ‖ Espèce de chevalet sur lequel les couvreurs déposent l'ardoise, lorsqu'ils travaillent sur un toit. ‖ On dit aussi BOURRIQUET dans ces deux sens.

— **Syn. Bourrique, âne, baudet.** V. BAUDET.

BOURRIQUET s. m. (bou-ri-kè — rad. *bourrique*). Anon ou âne de petite taille : *Il était monté sur un* BOURRIQUET. *Dans la province d'Oran, les Espagnols ont pour principale industrie la vente du sable, qu'ils vont chercher avec des* BOURRIQUETS, *sur les bords de la mer.*

> Mets tes ballots sur le haquet,
> Puis attelle le *bourriquet.*
> LA FONTAINE.

— Techn. Civière qui sert aux maçons pour enlever des moellons ou du mortier, au moyen d'une grue. ‖ Tourniquet à l'aide duquel on hisse les fardeaux du fond d'une mine à l'orifice du puits. ‖ Chevalet pour poser l'ardoise, quand on travaille sur un toit. ‖ Banc qui soutient les branches des cisailles du ferblantier. ‖ Outil de brodeur.

BOURRIQUIER s. m. (bou-ri-kié — rad. *bourrique*). Conducteur d'ânes : *La canne à sucre croît vigoureusement en Syrie; les* BOURRIQUIERS *et les muletiers la transportent à Damas de Saïdah et de Tripoli.* (Journ. des Déb.) ‖ Peu usité.

BOURRIR v. n. (bou-rir — bas lat. *burrire*, crier, en parlant d'une bête). Chass. Se dit du bruit particulier que produit la perdrix en prenant son vol : *Je l'ai entendue* BOURRIR.

BOURRIT (Marc-Théodore), naturaliste et orographe suisse, né à Genève en 1785, mort en 1815. Il s'occupa d'abord de la peinture en émail; puis, ayant eu l'occasion de visiter les parties les plus curieuses des Alpes, il en reproduisit les principaux sites en se servant d'un lavis qui faisait bien ressortir les effets de lumière sur les glaces et sur les rochers. En 1774, il publia sa *Description des glaciers de Savoie*, dont le roi de Sardaigne accepta la dédicace. Il vint à Paris en 1781, offrit à Louis XVI sa *Description des Alpes Pennines et Rhétiennes*, et ce prince l'en récompensa par une pension sur sa cassette. On lui doit encore : *Itinéraire de Genève à Chamouny* (1791); *Description des aspects du mont Blanc* (1776); *Description des cols et passages des Alpes, etc.* (1803); *Description des glacières, glaciers, etc., du duché de Savoie* (1773); *Observations faites sur les Pyrénées* (1789), etc.

BOURROICHE s. f. (bou-roi-che). Pêch. Engin de pêche en forme de panier.

BOURROIR s. m. (bou-roir — rad. *bourrer*). Pilon pour bourrer. ‖ Tige de bois ou de métal avec laquelle on tasse la charge d'un trou de mine : *L'emploi des* BOURROIRS *en fer, en fonte ou en acier ne doit pas être toléré sur un chantier, la poudre pouvant s'enflammer par les chocs du* BOURROIR *contre les roches siliceuses dans lesquelles les trous de mine ont été pratiqués.*

BOURRON s. m. (bou-ron — rad. *bourre*). Comm. Laine en bourre ou en paquets. ‖ Dans le Lyonnais, petit âne qui tette encore sa mère, à cause de la bourre dont son corps est couvert. ‖ Dans quelques provinces de la France, Se dit souvent d'une cabane, et aussi d'un simple cabaret de campagne.

BOURROULLEMENT s. m. (bou-rou-le-man). Espèce de gargouillement : *J'éprouvai tout à coup dans l'intérieur de l'estomac un* BOURROULLEMENT *qui se peignait à ma pensée comme si des myriades de vampires lâchaient prise et se portaient en masse vers le pylore, pour échapper au médicament ingéré.* (Raspail). ‖ Inus.

BOURRU, UE adj. (bou-ru — rad. *bourre*). Qui est d'une humeur brusque et chagrine : *Un homme* BOURRU. *Une femme* BOURRUE. *Il était railleur et insolent dans la prospérité, et fort* BOURRU *dans la mauvaise fortune.* (Le Sage.) *Si Dieu m'a créé* BOURRU, BOURRU *je dois vivre et mourir.* (P.-L. Courier.) *Le plus* BOURRU *sacrifie aux Grâces une ou deux fois par semaine.* (Balz.) ‖ Brusque et chagrin, en parlant de l'humeur; inspiré par une humeur brusque et chagrine : *Caractère, esprit* BOURRU. *Il me divertit quelquefois avec ses brusqueries et son chagrin* BOURRU. (Mol.) *Quelque* BOURRUE *que fût l'humeur de cet homme, elle ne tenait pas, elle cédait même parfois aux bouffonnes inspirations de ses amis.* (Mme d'Abrantès). *Ces manières* BOURRUES, *chez un homme aussi prudent que lui, pénétrèrent de terreur la jeune comtesse.* (G. Sand.)

— *Moine bourru*, Fantôme très-effrayant qu'on représentait vêtu de bourre ou de bure, comme un moine : *Et voilà ce que je ne puis souffrir, car il n'y a rien de plus vrai que le* MOINE BOURRU, *et je me ferais pendre pour celui-là.* (Mol.)

> *Moine bourru* dont on se moque,
> A Paris l'effroi des enfants,
> Esprit bourbeux, je vous invoque.
> ****

‖ Par anal., Nom donné à un homme brusque, de mauvaise humeur : *Cet homme-là est un* MOINE BOURRU, *un vrai* MOINE BOURRU.

— Econ. agric. *Vin bourru*, Vin blanc nouveau qui n'a point fermenté et qui se conserve doux dans le tonneau pendant quelque temps : *On s'assemblait chez cet aubergiste pour manger des marrons et boire du vin blanc nouveau qu'on appelle* VIN BOURRU. (Brill.-Sav.)

— Grav. *Hachure bourrue*, Hachure dont les traits sont sans netteté.

— Techn. *Fil bourru*, Fil inégal, qui a des bourres, des parties renflées.

— Substantiv. Personne brusque et chagrine : *Un* BOURRU. *Votre père est un* BOURRU *fieffé.*

> . . . . La grossièreté
> D'un bon et franc *bourru* qui dit la vérité
> Me plaît mille fois mieux que les douceurs polies
> D'un tas de complaisants qui flattent nos folies.
> J.-B. ROUSSEAU.

— Techn. Moellon dont on n'a enlevé que le bousin.

— **Antonymes.** Affable, débonnaire, doux, liant, patelin.

Bourru bienfaisant (LE), comédie en trois actes et en prose, de Goldoni, représentée à la cour le 5 novembre 1771, et reprise sur le Théâtre-Français. Avec un excellent cœur, Géronte est brusque, impatient, et intimide tous ceux qui l'approchent. Son ami, le flegmatique Dorval, a seul quelque ascendant sur lui. Dalancour, neveu de Géronte, dont les affaires sont très-dérangées par suite de complaisances aveugles pour les fantaisies de sa femme, engage cet ami à solliciter en sa faveur les secours de son oncle. Géronte ne veut pas entendre parler de son neveu, dont il blâme la lâche indulgence; il aime mieux enrichir sa nièce Angélique, propre sœur de Dalancour. Angélique survient, il l'interroge, la brusque et l'effraye; elle lui avoue que le mariage lui serait plus agréable que le couvent; mais elle n'ose dire que Valère est maître de son cœur, et déclare au contraire qu'elle n'a fait encore aucun choix. Géronte se berce d'un fol espoir, et déjà il se propose d'unir la jeune personne à son ami Dorval; celui-ci objecte son âge : « Comptez-vous pour rien la disproportion de seize ans à quarante-cinq? — Point du tout, lui répond le bonhomme; vous êtes encore jeune, et je connais Angélique; ce n'est pas une tête éventée. » Pressé par Géronte, Dorval accepte, mais à la condition expresse qu'Angélique donnera son consentement. Géronte ne suppose même pas que sa nièce puisse refuser une pareille union; aussi court-il faire dresser secrètement le contrat de mariage. A son retour, il trouve Dorval en conversation avec la jeune fille; il croit que tout est convenu entre eux, il triomphe, il les félicite; mais Angélique vient de faire l'aveu de son inclination pour Valère à l'excellent Dorval, qui veut parler pour elle contre lui-même. L'oncle n'écoute rien et raconte ce qu'il vient de faire : « J'ai été chez mon notaire; j'ai tout arrangé; il a fait la minute devant moi, il l'apportera tantôt, et nous signerons. » Dorval veut l'interrompre; Angélique balbutie quelques paroles. Alors notre bourru de s'écrier : « Je voudrais bien voir qu'elle trouvât quelque chose à redire sur ce que je fais, sur ce que j'ordonne et sur ce que je veux. Ce que je veux, ce que j'ordonne et ce que je fais, je le fais, je le veux et je l'ordonne pour ton bien; entends-tu? » Cependant Dorval parvient à lui faire entendre qu'il ne peut être l'époux d'Angélique, et sort. A cette déclaration, Géronte devient furieux; Angélique s'est prudemment esquivée; seul, il se livre à sa mauvaise humeur; appelle Picard, Marton, Lapierre, Courtois, tous ses valets... Picard paraît, il le maltraite, le fait tomber, maudit sa brusquerie et finit par lui donner de l'argent afin qu'il aille chercher les soins que réclame l'état dans lequel il l'a mis. Dalancour arrive, il se jette aux pieds de son oncle, qui le rebute d'abord, s'attendrit bientôt, lui accorde sa demande, ce qui revient à dire qu'il payera ses dettes, mais refuse de voir sa femme... une femme vaine, coquette, présomptueuse... » Mme Dalancour paraît au même moment. Géronte s'irrite; elle s'évanouit; il est le premier à la secourir, et finit, inquiet, ému, touché, par la retenir chez lui avec son mari. Devenu sérieux et, cette fois, sans emportement, il les prend l'un et l'autre par la main et leur dit d'une voix attendrie : « Ecoutez, mes épargnes n'étaient pas pour moi; vous les auriez trouvées un jour; vous les mangez aujourd'hui, la source en est tarie; prenez-y garde : si la reconnaissance ne vous touche pas, que l'honneur vous y engage. » Enfin s'approchent en tremblant Angélique et Valère, puis Dorval. Géronte apprend l'amour de sa nièce. Fort en colère de ce qu'elle n'ait pas été plus ouverte avec son oncle, il rejette l'union préparée en dehors de lui; mais les prières de Dorval, de son neveu, de sa nièce, le font céder. « Maudit soit mon chien de caractère! se dit-il à lui-même, je ne puis pas garder ma colère comme je le voudrais; je me souffletterais volontiers. » Il cède, répétons-nous, et cela d'autant plus facilement qu'on lui apprend que Valère a voulu consacrer sa fortune à réparer les malheurs de son ami Dalancour.

Cette pièce, qui est restée au théâtre, et qui valut à son auteur le surnom de *Molière de l'Italie*, est dédiée à Mme Marie-Adélaïde de France, fille de Louis XV. Elle méritait à plus d'un titre le succès durable qui lui était réservé. L'auteur était un étranger; de plus, il avait alors soixante-deux ans. La flexibilité du Vénitien se prêta à notre langage, à notre goût et à nos mœurs. Le *Bourru bienfaisant* produit plus d'effet à la représentation qu'à la lecture. Plein d'excellentes idées, Goldoni les rend ordinairement d'une manière un peu vague. Il n'a, malgré son talent, ni la légèreté ni le mordant de la plaisanterie française. Dans les morceaux sérieux, dont quelques-uns sont rendus avec force et originalité, il est plus heureux. Sa comédie est quelquefois attendrissante; mais les larmes qu'elle fait couler ne sont point arrachées, comme dans les drames, par des situations pénibles et exagérées. Tout est naturel et vrai. La sensibilité et la gaieté y marchent doucement côte à côte, ce qui explique les fréquentes reprises qu'obtint ce chef-d'œuvre d'un auteur du second ordre.

Goldoni lui-même en a donné une traduction à ses compatriotes. *Il Burbero benefico* nous est revenu avec sa parure étrangère le 31 mai 1855, et ceux de nos contemporains qui avaient applaudi, rue de Richelieu, le classique bourru, ont pu applaudir, à la salle Ventadour, le non moins classique *burbero*, interprété par l'acteur italien Gattinelli, avec une vérité remarquable. Ce type du bourru bienfaisant qui, si l'on en croit le comédien Fleury, dans ses *Mémoires*, aurait été inspiré à Goldoni par le caractère de son compatriote Carlin, le fameux arlequin de la comédie italienne, ce type, disons-nous, est parfaitement développé dans la pièce qui nous occupe. Il est resté célèbre et a pris place parmi les héros de comédie dont la saisissante physionomie se mêle journellement à nos conversations. Un homme est peint d'un trait lorsqu'on a dit de lui : « C'est un bourru bienfaisant. » Quel plus bel éloge peut-on faire d'un ouvrage? et n'est-ce pas une grande victoire pour un poëte que d'ajouter un mot expressif et durable au vocabulaire? Quelques lignes encore avant de terminer. En 1793, le *Bourru bienfaisant* se jouait aux Français; mais, comme le *Misanthrope* et bien d'autres pièces, il se jouait avec les modifications que des patriotes, entraînés par leur zèle exagéré, avaient jugé à propos de faire subir à plusieurs chefs-d'œuvre dramatiques; si bien que dans la partie d'échecs que le bonhomme Géronte, resté seul, dispose à la scène IXe du premier acte, l'acteur chargé de ce rôle ne disait plus : *Echec au roi!* mais : *Echec au tyran!* satisfaction puérile réclamée par le parterre d'alors et qui trouve son explication dans les passions politiques. — Acteurs qui ont créé le *Bourru bienfaisant* : Fréville, Géronte; Molé, Dalancour; Bellecour, Dorval; Monvel, Valère; Mme Fréville, Mme Dalancour; Mlle Doligny, Angélique; Mme Bellecour, Marton.

On a souvent imité le *Bourru bienfaisant* au théâtre et dans le roman. Pigault-Lebrun, dans *Monsieur Botte*, s'est servi de ce caractère. Répondant d'avance au lecteur malévole qui pourrait lui reprocher d'avoir volé Goldoni, il dit avec raison, en manière de post-face : « Je n'ai volé personne. On ne crée pas des caractères. Il faut les prendre dans la nature, parce que hors la nature il n'y a rien. C'est là qu'a puisé Goldoni, et moi aussi. Il a fait son bourru, et moi le mien. Il l'a habillé à sa manière; j'ai costumé celui-ci le moins mal qu'il m'a été possible, et je ne suis pas plus copiste qu'un sculpteur qui fait un homme, lorsque cent autres en ont fait. » Ajoutons que *Monsieur Botte* est aujourd'hui à peu près oublié, tandis que le *Bourru bienfaisant* conserve son rang à notre répertoire dramatique. Il le conservera longtemps encore.

BOURRU (Edme-Claude), médecin français, né à Paris en 1737, mort en 1823. Il fut le dernier doyen de l'ancienne faculté de médecine, supprimée en 1793, fit partie de l'Académie de médecine lorsqu'elle fut rétablie en 1804, et fut nommé membre honoraire de l'Académie royale en 1821. Ses principaux ouvrages sont: *Observations et recherches médicales*, traduites de l'anglais; l'*Art de se traiter soi-même dans les maladies vénériennes* (1770); *Recherches sur les remèdes capables de dissoudre la pierre et la gravelle* (1775); *Eloge funèbre de Guillotin* (1814).

BOURSAINT (Pierre-Louis), administrateur français, né à Saint-Malo en 1791, mort en 1833. Il entra dans la marine comme novice timonier, fut nommé en 1808 commissaire de l'escadre que commandait l'amiral Ganteaume dans la Méditerranée, devint ensuite chef du

personnel au ministère de la marine, puis directeur des fonds des invalides. On le vit alors consacrer tous ses soins à établir dans ce service important une comptabilité parfaitement régulière, et il publia d'excellents mémoires sur ce sujet. En 1823, il fut nommé conseiller d'Etat, et membre de l'amirauté en 1831. Des fatigues excessives et des chagrins personnels le portèrent, deux ans plus tard, à se donner la mort; mais il avait d'abord fait un testament par lequel il léguait des sommes importantes, destinées à venir au secours des matelots ou de leurs fils.

BOURSAL n. m. (bour-sal — rad. *bourse*). Pêch. Filet provençal formé d'une partie conique dont la pointe entre dans une autre partie en forme de manche.

BOURSAL, ALE adj. (bour-sal, a-le — rad. *bourse*). Qui tient de la Bourse, qui regarde la Bourse : *Opérations* BOURSALES. ‖ Peu usité.

BOURSAULT ou **BOURSEAU** s. m. (bour-so). Archit. Grosse moulure ronde que l'on forme sur la panne de brisis d'un comble.

— Techn. Nom d'un instrument de plombier et de charpentier, qui sert à arrondir les tables de plomb.

BOURSAULT (Edme), poëte et auteur dramatique, né en 1638, à Mussy-l'Evêque (Bourgogne), mort en 1701 à Montluçon. Fils d'un militaire insouciant et illettré, il ne reçut aucune éducation, et vint à Paris à l'âge de treize ans, ne connaissant encore que le patois de sa province. Boursault nous apprend, dans une de ses lettres à Des Barreaux, que c'est à ce poëte, qui lui trouva d'heureuses dispositions, qu'il dut ses progrès dans la carrière littéraire, où il débuta, très-jeune, par des comédies, des fables, des lettres mêlées de vers et de prose, et quelques pièces fugitives. Le précoce mérite de Boursault lui valut une place de secrétaire des commandements de la duchesse d'Angoulême, veuve d'un fils naturel du roi Charles IX, et il entreprit alors, d'après le conseil d'un gentilhomme, une gazette manuscrite en vers burlesques, dont le succès fut si grand que Louis XIV, pour l'en récompenser, lui accorda une pension de deux mille livres, avec *bouche à cour*, lui ordonnant de continuer sa gazette et de la lui apporter toutes les semaines. Cette gazette fut suspendue pour une cause assez singulière, dit un historien. « Une semaine que Boursault avait disette de nouvelles plaisantes, il s'en plaignit à la table du duc de Guise, chez lequel il mangeait souvent. Ce prince lui proposa de mettre en vers une anecdote récente, qu'il crut propre à amuser le roi et toute la cour. C'était une aventure arrivée auprès de l'hôtel de Guise, chez une brodeuse renommée, où les capucins du Marais avaient fait broder un saint François d'Assise, leur fondateur. Le père sacristain, allant voir où en était l'ouvrage, et y regardant travailler, s'était endormi sur le métier, et s'était laissé tomber la face sur celle du saint. La brodeuse, qui en était justement au menton, avait imaginé de profiter d'une occasion aussi favorable qu'inattendue pour le décorer d'une barbe naturelle, et elle avait su coudre adroitement celle du sacristain au menton du bienheureux. Lorsque le religieux s'était réveillé, il n'avait pas été peu surpris de se trouver retenu par ce qu'il avait de plus cher, et identifié ainsi à son illustre patron. Un débat assez vif s'était élevé entre l'ouvrière et le religieux pour décider auquel de celui-ci ou du saint demeurerait la barbe. Le capucin y tenait de trop près pour consentir à la perdre, et la brodeuse la trouvait si belle que, désespérant d'en pouvoir former une semblable, elle ne voulait pas renoncer à en enrichir son ouvrage. Cependant le bienheureux fut obligé de céder à son disciple. Cette historiette parut à Boursault fort propre à être versifiée, et il en égaya sa gazette. Le roi en rit beaucoup, ainsi que toute la cour. La reine même, quoique très-dévote, n'y trouva d'abord rien que de plaisant, et n'en fut pas scandalisée; mais le cordelier espagnol, son confesseur, excité par les capucins, lui en fit un scrupule et l'engagea à demander au roi vengeance de l'outrage fait à tout l'ordre séraphique, dans la personne de son père sacristain. Le roi, fort jeune encore, n'était pas trop disposé à punir une espièglerie qui l'avait diverti. Il fit, au contraire, tous ses efforts pour calmer la reine; mais, la voyant inflexible, il lui abandonna la burlesque gazette et son auteur, et elle ordonna au chancelier Séguier de retirer la permission qu'on avait accordée à Boursault, et de l'envoyer à la Bastille. Heureusement pour ce dernier, le chancelier l'honorait de ses bontés, et il eut l'attention, en se soumettant aux ordres de la pieuse princesse, de recommander à l'officier qu'il chargeait des siens de laisser au prétendu coupable le temps nécessaire pour pouvoir écrire au roi et à quelques-uns de ses autres protecteurs. Boursault, enchanté du succès de sa gazette, donnait un déjeuner à quelques jeunes gens de sa connaissance, lorsque l'officier, qui par hasard était aussi de ses amis, vint lui apporter les ordres du ministre. Il fit mettre l'officier à table, et sans perdre son temps à s'affliger de ce qui lui arrivait, il profita, au contraire, très-gaiement, de celui qu'on voulait bien lui laisser pour écrire une lettre en vers au prince de Condé, son protecteur déclaré :

« Grand prince, on me traite d'impie,
Et d'un hardi faiseur de vers,
Qui de ses traits malins perça tout l'univers,
On veut que je sois la copie.
Les gens de bien sont ébaubis
De voir les saints du paradis
Déchaînés contre le Parnasse;
Car, auguste sang de nos rois,
C'était autrefois saint Ignace,
Et c'est aujourd'hui saint François, etc. »

Cette épître fut fort utile à son auteur, car le prince alla sur-le-champ trouver le roi, et il en obtint la révocation de l'ordre d'envoyer le poëte à la Bastille; mais, pour ne pas trop contrarier la reine, qui voulait absolument qu'il fût puni, la défense de continuer le gazette burlesque subsista, et l'on suspendit la pension qui y était affectée. » Boursault publia, pour rentrer en grâce, les *Litanies de la Vierge*, sur chaque verset desquelles il composa une strophe « où à toutes les grâces de la poésie il a joint la piété et l'onction, » dit son fils, le théatin. Un recueil de *Lettres de respect, d'obligation et d'amour* (1666) adressées à Babet par Boursault, sous le voile de l'anonyme, avec les réponses de Babet, obtinrent un réel succès et inspirèrent à la comtesse de la Suze cet agréable madrigal :

« Babet, qui que tu sois, que tes lettres sont belles!
Que, pour toucher les cœurs, elles ont de pouvoir!
Ce sont des beautés naturelles
Qu'on ne se lasse pas de voir.
Les naïvetés enchantées
Qu'avec tant d'enjoûment ton amour a dictées
Ont d'inimitables appas.
Quand Tircis, insensible aux accents de ma lyre,
Pour ne pas m'écouter portait ailleurs ses pas,
Que ne te connaissais-je, hélas!
Tu m'aurais appris à lui dire
Ce que je ne lui disais pas! »

Boursault se signala encore par quelques petites nouvelles historiques, telles qu'*Artémise et Poliante* (1670), le *Marquis de Chavigny* (1670), le *Prince de Condé* (1675), et publia, sous le voile de l'anonyme : *Ne pas croire à ce qu'on voit* (1718), roman très-piquant que l'on attribua longtemps à Scarron. Louis XIV, ayant suivi avec intérêt la marche ascendante du talent de Boursault, chargea ce dernier de composer, pour l'éducation du dauphin, la *Véritable étude des souverains* (1671), « ouvrage écrit avec autant de feu que de jugement, dit le fils de l'auteur, et qui est plein d'un bout à l'autre d'exemples illustres et nécessaires, tant aux jeunes princes qu'on instruit qu'aux grands hommes qui sont chargés d'une instruction si précieuse. » Boursault fut nommé alors sous-précepteur du dauphin; mais il refusa par modestie, alléguant son ignorance de la langue latine. « Pour dédommager le poëte, dit un historien, le roi lui rendit la permission de faire sa feuille périodique en vers burlesques, mais toujours manuscrite, et Boursault recommença à la distribuer tous les mois, sous le titre de la *Muse enjouée, servant à l'amusement et à l'instruction de M. le dauphin*. Il profita encore bien peu de temps de ce nouvel avantage; car, ayant mis dans sa gazette quelques traits piquants contre le roi d'Angleterre, on crut, par politique, devoir les désavouer, et la feuille burlesque fut de nouveau suspendue. Nous étions alors en guerre avec l'Angleterre, et elle venait de faire frapper une médaille sur laquelle étaient d'un côté Louis XIV, entouré de ces mots : *Ludovicus magnus*, et de l'autre côté, le roi d'Angleterre, avec cette inscription : *Guillelmus maximus*. Boursault avait plaisanté sur ces inscriptions, et l'article de sa *Muse enjouée* finissait par ces vers :

Et quand Louis est grand par de grandes vertus,
Si Guillaume est très-grand, c'est par de très-grands [crimes.

On commençait à parler de paix; Louis XIV, ne voulant pas qu'on pût nous reprocher cette apostrophe, retira la permission de la *Muse enjouée*, en faisant dire à l'auteur, par le chancelier Boucherat, que ce n'était par aucun mécontentement qu'on eût de lui, mais par des raisons supérieures et qui lui étaient étrangères. »

Disons un mot des démêlés de Boursault avec Molière, et surtout avec Boileau. « Quelques personnes auxquelles il était de toute impossibilité à Boursault de rien refuser l'avaient obligé, *malgré lui*, à faire une critique de l'*Ecole des femmes*, dans sa comédie du *Portrait du peintre*. Molière s'en était vengé dans l'*Impromptu de Versailles;* mais ce ne fut pas le seul ni le plus fâcheux désagrément que Boursault eut à subir en cette occasion. Boileau l'avait placé dans sa septième satire, croyant devoir partager le ressentiment de son ami Molière. Boursault, pour se venger, fit une comédie intitulée : la *Satire des satires*. Boileau, l'ayant appris, eut assez de crédit pour obtenir un arrêt du parlement qui défendit de la jouer. Cependant Boursault l'imprima, avec une préface, aussi vive que judicieuse, sur la licence de nommer sans retenue des gens d'esprit et d'honneur. Boileau, qui s'attendait à un libelle diffamatoire, fut touché de la modération du poëte, et il a dit plusieurs fois que Boursault était le seul qu'il se repentît d'avoir attaqué, et que la préface de la comédie de ce dernier était l'écrit le plus judicieux de tous ceux qui avaient paru contre ses satires. » Cette assertion se trouve confirmée par un passage d'une lettre de Boileau à Brossette, et dont celui-ci a inséré un fragment dans la neuvième épître du satirique. Boursault, qui avait obtenu, en 1683, un grand succès avec sa comédie du *Mercure galant*, fut nommé receveur des tailles à Montluçon, en Bourbonnais. Il alla, en 1685, prendre les eaux à Bourbon, et, ayant appris que Boileau s'y trouvait en proie à un pressant besoin d'argent, il lui porta une bourse de deux cents louis. Ce procédé généreux toucha l'âme de Boileau, qui, dans ses œuvres, substitua, selon les besoins de la mesure et de la rime, les noms de Pradon et de Perrault à celui de son ennemi. Pierre Corneille appelait Boursault son fils. Il avait applaudi ses pièces et aidé ses premiers pas dans la carrière dramatique. Thomas Corneille, de son côté, voulait absolument que Boursault demandât à être de l'Académie française; mais ce dernier lui disait : « Que ferait l'Académie d'un auteur qui ne sait ni latin ni grec? — Il n'est pas question d'une Académie grecque ou latine, répondit Thomas Corneille, mais d'une Académie française. Eh! qui sait mieux le français que vous? » Les *Fables d'Esope* et *Esope à la cour*, comédies de Boursault, obtinrent un succès durable, que justifient une gaieté naturelle qui approche souvent du vrai comique, un style correct et élégant, et, à défaut de caractères, des situations et quelques scènes qui ne seraient pas indignes de Molière. La tragédie réussit moins à Boursault, qui ne s'y éleva jamais au-dessus de la médiocrité. Les traits caractéristiques de ce poëte étaient une modestie bien rare chez un auteur, et une naïveté digne de l'âge d'or. Boursault, ayant perdu sa place de receveur des tailles, nous dit, dans une de ses lettres « qu'il fut révoqué n'étant pas assez méchant. » La confidence est piquante à tous égards, mais elle ne saurait étonner chez l'homme d'une piété sincère qui jadis, dit un contemporain, demandait à son ami, le père Gaffaro, des éclaircissements sur la comédie, désirant savoir si l'on pouvait sans scrupule se livrer à ce genre de travail. Ce savant théatin lui avait écrit une très-longue lettre, où, en recherchant les opinions différentes des Pères de l'Eglise sur la comédie, il en produit un plus grand nombre de favorables que de contraires. Cette lettre est imprimée en tête des œuvres de Boursault. Celui-ci, ayant été attaqué d'une colique violente qui lui noua les intestins, mourut en 1701, huit jours après avoir subi l'opération la plus douloureuse. Il s'éteignit entre les bras de son fils, religieux théatin, qui reçut sa dernière confession. Boursault eut de nombreux amis, dont les noms sont à la fois un éloge et un honneur pour ce poëte. On cite, entre autres : Quinault, Ménage, les deux Tallemont, Segrais, les ducs de Saint-Aignan et d'Aumont, Charpentier, Scudéry et sa sœur, Mmes de la Suze et de Villedieu, et Richelet, si connu par son dictionnaire. Ce dernier, ayant su que le chevalier Edelinck gravait le portrait de Boursault, lui envoya les vers suivants pour mettre au bas :

« Voiture, Sarrazin, La Fontaine, Molière,
Dont la Parque inflexible a fini la carrière,
Poëtes accomplis, orateurs excellents,
L'homme à qui ce portrait ressemble,
Sans étude, lui seul, a les divers talents
Qu'avec tant de savoir vous aviez tous ensemble. »

On voit que l'amitié est parfois aussi aveugle que l'amour. Le théâtre de Boursault a été imprimé en 1725 et en 1746. Voici la liste complète des pièces de cet auteur : le *Médecin volant*, comédie en un acte, en vers (théâtre de l'hôtel de Bourgogne, 1661); le *Mort vivant*, comédie en trois actes, en vers (théâtre de l'hôtel de Bourgogne, 1662); le *Portrait du peintre* ou la *Contre-critique de l'Ecole des femmes*, comédie en un acte, en vers (théâtre de l'hôtel de Bourgogne, 1663); les *Cadenas* ou le *Jaloux endormi*, comédie en un acte, en vers (théâtre de Guénégaud, 1663); les *Nicandres, frères jumeaux*, ou les *Menteurs qui ne mentent point*, comédie en cinq actes, en vers (théâtre de l'hôtel de Bourgogne, 1664); les *Yeux de Philis changés en astres*, pastorale en trois actes, en vers (théâtre de l'hôtel de Bourgogne, 1665); la *Satire des satires*, comédie en un acte, en vers (non représentée), imprimée en 1669; la *Princesse de Clèves*, tragédie en cinq actes, en vers, avec un prologue (théâtre de Guénégaud, 20 décembre 1670), non imprimée; *Germanicus*, tragédie en cinq actes, en vers (théâtre de Guénégaud, 1671); le *Mercure galant* ou la *Comédie sans titre*, comédie en cinq actes, en vers (théâtre de Guénégaud, 5 mars 1683); *Marie Stuart, reine d'Ecosse*, tragédie en cinq actes, en vers (théâtre de Guénégaud, 7 décembre 1683); la *Fête de la Seine*, divertissement en un acte, en vers et en musique (représenté chez la duchesse de Brunswick, à Asnières, en 1690); les *Fables d'Esope* ou *Esope à la ville*, comédie en cinq actes, en vers, précédée d'un prologue (Comédie-Française, 18 janvier 1690); *Phaéton*, comédie héroïque en cinq actes, en vers libres (Comédie-Française, 28 décembre 1691); les *Mots à la mode*, comédie en un acte, en vers (Comédie-Française, 19 août 1694); *Méléagre*, tragédie lyrique en cinq actes, en vers (non représentée), imprimée en 1694 : *Esope à la cour*, comédie héroïque en cinq actes, en vers, avec un prologue, ouvrage posthume (Comédie-Française, 16 décembre 1701). — Enfin on a de Boursault des *Lettres nouvelles accompagnées de fables, de contes, d'épigrammes, de bons mots, etc.* (Paris, 1697). Nous citerons, en terminant, deux de ses pièces légères :

Certain intendant de province,
Qui menait avec lui l'équipage d'un prince,
En passant sur un pont parut fort en courroux :
Pourquoi, demanda-t-il au maire de la ville,
A ce pont étroit et fragile
N'a-t-on point mis de garde-fous?
Le maire, craignant son murmure,
Pardonnez, monseigneur, lui dit-il assez haut :
Notre ville n'était pas sûre
Que vous y passeriez si tôt.

Les académiciens ont aussi exercé la verve épigrammatique de Boursault, comme le prouve la pièce suivante, adressée à une dame de sa connaissance :

S'il est vrai que sans fard vous soyez mon amie,
D'aucun chagrin pour moi n'ayez le cœur saisi
De ce qu'on ne m'a point choisi
Pour être de l'Académie :
Il m'est plus glorieux qu'un objet plein d'appas
Me demande, comme vous faites :
D'où vient que vous n'en êtes pas?
Qu'à ceux à qui l'on dit : D'où vient que vous en êtes?

BOURSAULT (Dom Chrysostome), moine théatin, né à Paris vers 1664, mort en 1733, était fils du précédent. Il entra dans l'ordre des théatins en 1686, et prêcha à plusieurs reprises devant Louis XV et sa cour. La supériorité de son esprit, la douceur de son caractère, son affabilité et sa politesse lui attirèrent l'amitié des personnes les plus distinguées du temps. Nommé supérieur de son ordre en 1726, il apporta quelques changements à la pratique de l'Avent, et mourut dans la maison des théatins à Paris. Cette maison était, comme on sait, située quai des Théatins, aujourd'hui le quai Voltaire.

BOURSAULT-MALHERBE (Jean-François BOURSAULT, dit), acteur français, directeur de théâtre, auteur dramatique, homme politique, etc., né à Paris en 1752, mort en 1842. Il descendait, non de Malherbe, mais du poëte Boursault. Fils d'un marchand de draps du quartier des Innocents, il quitta Paris pour suivre des comédiens ambulants, et se fit une réputation dans les premiers rôles; il eût succédé peut-être à Lekain, si Larive n'eût débuté avant lui au Théâtre-Français; la tragédie lui étant dès lors interdite, il parut sur notre première scène dans la comédie, et se fit applaudir dans le *Philosophe marié* et dans la *Gageure imprévue*. Mais bientôt on le retrouve à Marseille, puis à Palerme, dirigeant un théâtre, et là, poursuivi par la mauvaise chance, tentant de se suicider sous les yeux du roi, qui le sauve et paye ses dettes. De retour à Paris au moment où la Révolution commençait, il se lance à corps perdu dans le mouvement. Quittant le nom de Malherbe sous lequel il était connu jusque-là, il reprend le sien et fait construire, entre les rues Saint-Martin et Quincampoix, un théâtre auquel il donne le nom de *Théâtre Molière*. Cette salle, où Ronsin fit représenter ses pièces révolutionnaires, exerça une influence immense sur la population du quartier, et Boursault recueillit bientôt le prix de son activité. Nommé d'abord électeur de Paris, il devint, en 1793, membre suppléant à la Convention nationale. En cette qualité, il eut à remplir diverses missions politiques dans plusieurs départements. Accusé de concussion, il allait être arrêté, quand Collot-d'Herbois, son ancien camarade de collége, le sauva, en le faisant partir pour Rennes, sous prétexte d'une levée de chevaux. Envoyé en Bretagne et ensuite dans le département de Vaucluse, il sauva au péril de sa vie les prisonniers d'Avignon, que des furieux voulaient égorger. Quittant la scène politique, bien dangereuse pour un homme d'imagination active et variable, il reprit la direction du théâtre Molière qui s'appelait alors *Théâtre des variétés nationales et étrangères;* il effaça le mot *nationales* et entreprit de jouer Lope de Vega, Calderon, Schiller, etc. La spéculation ne fut pas heureuse, mais le balayage des rues de Paris et l'exploitation des maisons de roulette et de trente et quarante, qu'il obtint successivement, lui firent acquérir en peu de temps une immense fortune. Alors il se signala par son goût pour l'horticulture et ses découvertes botaniques. Son jardin de la rue Blanche était un des plus célèbres de l'Europe, comme sa galerie de tableaux, une des plus magnifiques; car, en toutes choses, c'était un curieux et un amateur. Son activité ne l'abandonna jamais. En 1830, il eut un retour de jeunesse, acheta 3 millions la salle Ventadour, et, par un coup de commerce, gagna 1,500,000 fr. à cette opération; quelques mois après, il ne recula pas devant la direction de l'Opéra-Comique; il allait sombrer dans cette affaire, lorsque, appréciant d'un coup d'œil sa position désespérée, il rassemble ses artistes et ses employés, leur montre le précipice que sa fortune ne pourra combler, s'ils le forcent à continuer l'exploitation de son privilége, et, découvrant tout à coup, au plus fort de sa harangue, des piles d'or et des liasses de billets de banque cachés derrière une draperie, offre, s'ils veulent rompre leur engagement séance tenante, de leur payer à l'instant même une année de leurs appointements. Toute la troupe accepta la proposition, et l'homme du tapis vert sauva par cette part donnée au feu une fortune entière, qui eût été dévorée. Un nouveau caprice s'empara bientôt du vieillard. Sa galerie est mise en vente, ses fleurs rares aussi, son parc abattu, et sur l'emplacement s'élèvent deux rangées de maisons parallèles, qui prennent le nom de *rue Boursault*. Ce fut sa dernière fantaisie et sa dernière entreprise. Il mourut peu de temps après. — Boursault a donné au théâtre plusieurs pièces de sa com-

position, entre autres l'*Ecole des épouses*, comédie en vers; le *Bon Tourangeau*, vaudeville; mais de l'écrivain, du comédien, du directeur de théâtre, du représentant du peuple, du directeur des jeux, de l'entrepreneur du balayage public, de l'amateur de tableaux et de l'horticulteur, que resterait-il si cet homme singulier n'avait inscrit son nom dans les fastes de sa ville natale en se faisant constructeur de maisons, par un dernier caprice de son esprit aventureux?

BOURSAUT s. m. (bour-sô). Bot. Espèce de saule.

BOURSE s. f. (bour-se — du gr. *bursa*, même sens). Petit sac dans lequel on met de l'argent pour le porter sur soi : BOURSE *de cuir.* BOURSE *de filet.* BOURSE *à ressort.* BOURSE *qui s'ouvre et se ferme avec des cordons, avec des coulants. Tirer de l'argent de sa* BOURSE. *Il fallait entendre les vœux que nous faisions pour tirer la moelle de leur* BOURSE. (Le Sage.) *Les anciens, ne connaissant pas l'usage des poches aux vêtements, durent se servir de la* BOURSE. (Bachelet.)

Il ne faut pas de *bourse* à qui veut dépenser.
REGNARD.

— Par anal. Petit sac fait comme une bourse, et servant à serrer des objets quelconques : *Mettre des jetons dans une* BOURSE. ‖ Sac de taffetas noir dans lequel les hommes enfermaient autrefois leurs cheveux par derrière, et la barbe à une époque plus reculée : *Porter ses cheveux en* BOURSE. *Perruque en* BOURSE. *Quelques Orientaux, au lieu de* BOURSES *à cheveux, ont des* BOURSES *à barbe, c'est-à-dire qu'ils enferment leur barbe dans des* BOURSES *de soie, comme nous y enfermons nos cheveux.* (Courrier des spectacles.) ‖ Petit sac dans lequel on serrait autrefois sa montre. ‖ Vieux.

— Par ext. Argent contenu dans la bourse : *Il donna toute sa* BOURSE *au mendiant. Entre Espagnols, c'est offenser un ami que de ne pas recourir à lui quand on a besoin de sa* BOURSE *ou de son épée.* (Le Sage.) *Je joignis le père et lui demandai la* BOURSE, *en lui présentant le bout d'un pistolet.* (Le Sage.)

Mais je vois un bandit, qui ne craint plus l'enquête,
A ma *bourse* en plein jour adresser sa requête.
C. DELAVIGNE.

‖ Argent que l'on possède, fortune personnelle, avoir, ressources pécuniaires : *Un homme bien élevé aime encore mieux qu'il en coûte à sa* BOURSE *qu'à son amour-propre.* (B. de St-P.) *La source de tous les pouvoirs est dans la* BOURSE *des contribuables.* (A. Carrel.) *Quiconque me parle de Dieu en veut à ma* BOURSE *ou à ma liberté.* (Proudh.) *Il me prêta* 50 *louis, pour combler le vide que ces six mois avaient fait dans ma* BOURSE, *et il partit.* (Lamart.) *Pas un impôt ne se paye, dont le premier écu ne rentre dans la* BOURSE *des juifs.* (Toussenel.)

La *bourse* de César fit plus que sa harangue.
CORNEILLE.

S'il suffit d'un huissier pour vider une *bourse*,
Qui pourrait contre sept trouver quelque ressource?
BOURSAULT.

‖ Personne considérée au point de vue de sa fortune, de ses ressources pécuniaires : *S'adresser aux bonnes* BOURSES, *aux grosses* BOURSES.

— Argent que l'on met en commun pour subvenir à certaines charges communes : *Faire une* BOURSE. ‖ Masse d'argent que formaient autrefois ceux qui tiraient au sort, pour fournir des remplaçants à ceux d'entre eux que le sort désignait pour porter les armes. ‖ On dit aujourd'hui MASSE.

— Particulièrem. Pension fondée dans un établissement d'instruction publique, pour l'entretien d'un élève pendant la durée de ses études : *Fonder une* BOURSE *dans un collége, dans un séminaire, dans une école spéciale. Obtenir une* BOURSE. *Avoir* BOURSE *entière, trois quarts de* BOURSE, *une demi-*BOURSE. *Ne pourrait-on pas former dans chaque collége un certain nombre de places purement gratuites, qu'on appelle en France des* BOURSES? (J.-J. Rouss.) *Il faisait si bien le pauvre auprès du comte, qu'il avait obtenu deux* BOURSES *entières pour ses enfants.* (Balz.) *Un parent de Camille Desmoulins avait obtenu pour lui une* BOURSE, *et il y fit honneur.* (Ste-Beuve.) ‖ *Grandes bourses*, Pensions accordées, sous l'ancien régime, aux maîtres ès arts, pour les mettre à même de continuer leurs études dans les facultés supérieures. ‖ *Petites bourses*, Pensions moins fortes données à ceux qui étudiaient les humanités ou la philosophie, pour arriver au grade de maîtres ès arts.

— Loc. fam. *Bourse plate*, Etat d'une personne qui n'a guère d'argent : *Ma* BOURSE *est toujours* PLATE. ‖ *Bourse commune*, Argent que l'on met en commun : *Autrefois, tu t'en souviens, nous faisions* BOURSE COMMUNE. (Scribe.) ‖ Se dit spécialement de la mise en commun de fonds prélevés, en exécution d'un règlement, sur les honoraires de certains officiers ministériels : BOURSE COMMUNE *des huissiers, des commissaires-priseurs.* ‖ *Sans bourse délier*, Sans qu'il en coûte rien : *Le domaine, ayant fait mettre en prison les pères de famille, avait acheté leurs meilleures possessions* SANS BOURSE DÉLIER. (Volt.) *A Paris, les femmes sont admises dans tous les bals* SANS BOURSE DÉLIER. (L.-J. Larcher.) ‖ *Coupeur de bourses*, Filou qui vole dans les poches. Autrefois les bourses se portaient suspendues ostensiblement à des cordons que les voleurs coupaient. ‖ *Couper les bourses*, Voler dans les poches. ‖ *Se laisser couper la bourse*, Etre dupe ou trop facile dans une affaire d'argent : JE ME SUIS LAISSÉ COUPER LA BOURSE; *j'ai donné tout l'argent qu'on exigeait de moi.* (Acad.) ‖ Cette locution a vieilli. ‖ *Avoir la bourse, tenir la bourse, tenir les cordons de la bourse*, Avoir le maniement de l'argent : *Ce n'est pas moi qui* TIENS LA BOURSE, *les cordons en sont confiés à ma femme.* ‖ *Tenir serrés les cordons de la bourse*, Régler économiquement la dépense d'autrui : TIENS LES CORDONS DE LA BOURSE *un peu* SERRÉS. (Balz.) ‖ *Etre, avoir toujours la bourse à la main*, Faire des dépenses continuelles : *A les entendre, il faudrait* ÊTRE TOUJOURS LA BOURSE À LA MAIN. (Le Sage.) ‖ *Faire quelque chose la bourse à la main*, La faire avec de l'argent : *Il n'y a que les paresseux de bien faire qui ne sachent faire le bien que* LA BOURSE À LA MAIN. (J.-J. Rouss.) ‖ *Malmener la bourse de quelqu'un*, En abuser, y puiser sans discrétion, lui imposer des dépenses exagérées : *Les architectes sont intéressés à* MALMENER LA BOURSE *de leurs clients.* ‖ *Loger le diable dans sa bourse*, N'avoir pas un sou :

Un homme qui n'avait ni crédit ni ressource,
Et *logeant le diable en sa bourse*,
C'est-à-dire n'y logeant rien,
S'imagina qu'il ferait bien
De se pendre. . . . . .
LA FONTAINE.

‖ *Ne pas laisser voir, ne pas montrer le fond de sa bourse*, Cacher l'état de sa fortune, de ses affaires : *Ne* MONTRE *jamais* LE FOND DE TA BOURSE *ni de ton cœur.* ‖ *Ouvrir sa bourse à quelqu'un*, Mettre son argent à la disposition de quelqu'un : *Il en est d'eux comme de ceux qui vous* OUVRENT LEUR BOURSE, *en disant : Prenez; on en use honnêtement.* ‖ *Faire bon marché de sa bourse*, Se vanter qu'on a payé une chose moins qu'elle n'a coûté réellement. ‖ *La bourse ou la vie*, Manière usitée chez les voleurs de demander à quelqu'un son argent, en menaçant de le tuer s'il refuse de le donner : *Les voleurs nous crient :* LA BOURSE OU LA VIE! *les médecins nous prennent* LA BOURSE ET LA VIE. (Shakspeare.) ‖ *Donner sa bourse à garder au larron*, Mal placer sa confiance, confier à quelqu'un une chose dont il est capable d'abuser.

— Prov. *Ami jusqu'à la bourse*, Ami tiède, dont l'amitié ne va pas jusqu'à faire un sacrifice d'argent. Les Latins disaient de même : *Amicus usque ad crumenam.*

— Comm. et Banq. Lieu, édifice public où se réunissent, pour traiter de leurs affaires, les personnes qui se livrent au commerce ou à des opérations financières : *Construire une* BOURSE. *Fréquenter la* BOURSE. *Ces valeurs sont cotées à la* BOURSE. *Paris, comme Sparte, a son temple de la Peur, et c'est la* BOURSE. (H. Heine.) *La* BOURSE *est le temple de la spéculation.* (Proudh.) *La* BOURSE *est non-seulement un hospice ouvert aux capitaux sans emploi, elle est aussi le repaire de l'agiotage.* (L. Blanc.)

La *Bourse* est, pour Paris, l'antre de la sibylle.
VIENNET.

. . . . . La *Bourse* est un champ clos
Où c'est, au lieu de sang, de l'or qui coule à flots.
PONSARD.

J'ai fréquenté, jusqu'à présent,
La *Bourse* plus que le Parnasse.
SCRIBE.

Si l'on remontait à la source
Des biens nouvellement acquis,
On retrouverait à la *Bourse*
Tous ceux qui la coupaient jadis.
***

‖ Marché qui se tient dans le même lieu, genre d'affaires qui s'y traitent : *La* BOURSE *est le marché des valeurs mobilières.* (Crampon.) *Il n'est guère possible d'être plus à jour que cet homme-là; il faut croire que la finesse qui sert dans les affaires de* BOURSE *est une finesse bien courte.* (Th. Leclercq.)

La *Bourse* selon vous, ô gens de la campagne,
Est un jeu comme un autre, où l'on perd et l'on gagne.
PONSARD.

‖ Négociants, commerçants qui fréquentent la Bourse : *La* BOURSE *est en désarroi. Une grande panique s'est emparée de la* BOURSE. ‖ *Cours de la Bourse*, ou simplement, *Bourse*, Cours des effets négociés à la Bourse, taux auquel ils ont été vendus à la Bourse : *Tous les* COURS DE LA BOURSE *sont en baisse. La* BOURSE *est en hausse aujourd'hui.*

Des plaisirs, des chagrins la véritable source,
Dans tous les temps, pour lui, c'est le *cours de la Bourse.*
VIGÉE.

‖ *Jouer à la Bourse*, Spéculer sur la variation des fonds qui se négocient à la Bourse.

— Par ext. Se dit quelquefois de tout endroit où se traitent des affaires commerciales : *C'était dans cette taverne que se traitaient d'habitude les affaires de la cote; déjà deux ou trois fois Dantès était entré dans cette* BOURSE *maritime.* (Alex. Dum.)

— Jurispr. comm. *Bourse des marchands, Bourse et convention des marchands, Bourse commune*, Ancien nom des tribunaux de commerce.

— Art milit. *Bourse à balles*, Petit sac de cuir dans lequel les mousquetaires à pied serraient les balles. ‖ *Bourse de giberne*, Poche en cuir que l'on cousait autrefois sur le devant de la giberne, et qui contenait les pierres de rechange.

— Hist. Sorte de gratification que, avant la Révolution, les états de certaines provinces, notamment ceux de Bretagne, donnaient aux plus nécessiteux et aux plus zélés de leurs membres : *L'ordre du tiers s'est ensuite retiré à la chambre pour nommer les* BOURSES *au scrutin, et c'est la brigue et la cabale qui en ont fait le partage, entre ceux des membres qui avaient le moins travaillé.* (Journal des états de Bretagne en 1770.) ‖ *Bourse de secrétaire du roi*, Ce qui revenait à cet officier sur les droits de sceau. ‖ *Bourse de jetons*, Bourse pleine de cent jetons d'or ou d'argent, que certains corps offraient au roi ou aux magistrats, dans quelques circonstances.

— Liturg. Double carton, couvert d'étoffe, dans lequel on met les corporaux qui servent à l'autel.

— Métrol. Monnaie de compte usitée dans le Levant, et généralement évaluée à 1,781 fr. 28 c. ‖ Monnaie de compte usitée en Egypte, et valant dans ce pays 750 piastres ou 1,222 fr. 50 c. ‖ Monnaie de compte usitée en Turquie et valant 500 piastres, valeur grandement dépréciée, comme celle de la piastre, et qui vaut aujourd'hui de 135 à 165 fr. : *Pour quelques* BOURSES, *un janissaire devient un petit aga.* (Chateaub.) ‖ On l'appelle souvent BOURSE D'ARGENT. ‖ *Bourse d'or*, Dans le même pays, Monnaie de compte valant 30,000 piastres, c'est-à-dire de 8,100 à 9,900 fr.

— Chass. Filet en forme de poche, que l'on place à l'entrée d'un terrier, pour y prendre les lapins que l'on chasse au furet.

— Fauconn. Gorge de l'oiseau.

— Bot. Capsule des anthères. ‖ Bourgeon court et conique des arbres fruitiers qui ne produit que des boutons à fleur. ‖ Membrane qui renferme certains champignons avant leur entier développement. ‖ *Bourse à pasteur, bourse à berger*, Nom vulgaire de la capselle.

— Zool. Sacs ou poches que se construisent les chenilles et où elles passent l'hiver : *Il n'y aura pas une* BOURSE *de chenilles dans les régions cultivées sociétairement.* (Four.)

— Anat. Nom de plusieurs membranes affectant la forme d'une poche : BOURSES *synoviales, muqueuses, sébacées.* ‖ Pl. Nom vulgaire du scrotum, ou poche membraneuse qui enveloppe les testicules.

— Ichthyol. Nom vulgaire de plusieurs espèces de poissons des genres baliste et tétrodon.

— Conchyl. Nom marchand des casques, des peignes et d'une espèce d'huître.

— Polyp. *Bourse-à-berger*, Espèce de polypier de la classe des bryozoaires.

— Pêch. Nom générique de tous les filets fermés, comme *manches, poches, queues* et *sacs.*

— **Encycl.** Comm. et fin. On appelle *Bourse* le lieu où se réunissent, à des heures déterminées, les négociants d'une ville, les capitaines de navires, les banquiers, les capitalistes, agents de change et courtiers, pour traiter d'affaires. Ces réunions de gens de négoce ont existé de tout temps dans les villes commerçantes. Le *Collegium mercatorium* mentionné par Tite-Live, et dont on voit encore les restes près du mont Sacré, devait exister tout aussi bien dans les autres villes de l'Italie qu'à Rome. Selon quelques étymologistes, c'est à Bruges que ces réunions ont commencé, dans les temps modernes, à s'appeler *Bourse*, la place où elles se tenaient ayant pris ce nom à cause des trois *bourses* peintes sur les armoiries de Van der Bourse, négociant dont l'hôtel s'élevait à l'extrémité de cette même place. Dans presque toutes les autres villes de l'Europe, cette dénomination fut adoptée; cependant, en Angleterre, on appelle *stock exchange* le lieu qui sert aux réunions des commerçants et de tous ceux qui veulent trafiquer sur des valeurs négociables.

La plus ancienne *Bourse* de France paraît être celle de Lyon; ensuite sont venues celle de Toulouse, établie en 1549, et celle de Rouen, en 1556; celle de Paris n'a été légalement constituée que le 24 septembre 1724. Toutefois Paris était déjà, depuis quatre siècles, place de change; son nom figure en tête des quatorze changes royaux établis en 1305 par Philippe le Bel. L'*Histoire de Paris* de Sauval et de Dulaure nous fait suivre les réunions des marchands successivement sur le Grand-Pont, qui s'appela dès lors Pont-au-Change, dans la cour du Palais-de-Justice, et rue Quincampoix, à l'hôtel de Soissons, où elles se tinrent jusqu'en 1720. A cette époque, un arrêt du conseil en ordonna la fermeture, et décréta l'établissement d'une place appelée *Bourse*, dont l'entrée principale serait rue Vivienne. La *Bourse* fut installée dans l'hôtel de Nevers, devenu depuis la Bibliothèque nationale. Fermée le 27 juin 1793 par décret de la Convention, la *Bourse* de Paris se rouvrit en vertu de la loi du 6 floréal an III. Sous le Directoire, elle se tint dans l'église des Petits-Pères; sous le consulat et l'Empire, au Palais-Royal, cour Virginie. La Restauration la transporta rue Feydeau. C'est là qu'elle était lorsque, le 6 novembre 1826, elle fut définitivement installée dans le palais qu'elle occupe encore. Les frais de construction de ce monument ont été couverts en grande partie par les souscriptions des agents de change et des commerçants; le surplus a été payé par l'Etat et la ville de Paris. Les opérations qui se font à la *Bourse* ont toujours dû se négocier par l'intermédiaire de courtiers et d'agents privilégiés. (Voir les mots CHANGE, COURTIER, AGENT de change.) La loi a limité le nombre de ces intermédiaires, et déterminé la nature des opérations auxquelles il leur est permis de se livrer. De 1791 à 1802, les professions d'agent de change et de courtier furent libres, comme les autres, à la condition de payer patente. La seule intervention de l'autorité publique dans les transactions de *Bourse* de cette période fut d'assujettir, par la loi du 29 vendémiaire an IV, les agents de change à établir chaque jour, à l'issue de la *Bourse*, le cours du change et celui de l'or et de l'argent.

Le résultat des négociations et transactions faites en *Bourse* constitue les cours du change, des marchandises, des matières d'or et d'argent, des effets publics et autres admis à la cote officielle. Dans les *Bourses* des ports de mer, on discute également le prix des assurances, des transports par terre et par eau. Les cours sont constatés officiellement par les agents de change et courtiers sous le contrôle de l'autorité. A Paris, l'autorité est représentée par un commissaire de police spécial.

Vingt-deux villes ont des *Bourses* de fonds publics, et soixante-huit villes des *Bourses* de commerce. Parmi les *Bourses* de fonds publics, six seulement: celles de Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille, Toulouse et Lille, établissent une cote officielle pour la négociation des effets publics. Toutefois, sur les places autres que celle de Paris, il ne se négocie guère que des valeurs locales; les ordres un peu importants en valeurs industrielles ou en fonds publics sont généralement transmis à Paris. L'agent de change de province ne sert que d'intermédiaire entre son client et l'agent de change de Paris avec lequel il est en relation d'affaires.

La partie de la *Bourse* où les opérations sur fonds publics doivent exclusivement être faites s'appelle *parquet*. Elle est exclusivement réservée aux agents de change. On appelle *coulisses* les endroits où se tiennent les courtiers clandestins connus sous le nom de *coulissiers* ou de *courtiers marrons.*

Les *Bourses* sont publiques; mais le négociant failli non réhabilité ne peut se présenter à la *Bourse* du commerce. La morale de la *Bourse* des effets publics est beaucoup moins rigoureuse; on y coudoie à chaque pas des spéculateurs qui n'ont pas payé leurs différences. A Paris, la *Bourse* des effets publics se tient tous les jours non fériés, de midi à trois heures. La *Bourse* des marchandises se tient également tous les jours, mais plus particulièrement le mardi et le samedi, de trois heures à cinq heures.

L'entrée de la *Bourse*, qui avait été libre jusqu'en 1856, fut cette année assujettie à un droit de 1 fr. pour la *Bourse* des effets publics, et de 50 c. pour celle des marchandises. On pouvait s'abonner moyennant 150 fr. pour la *Bourse* des effets publics, et 78 fr. pour la *Bourse* des marchandises. Ce droit d'entrée, qui, selon un des motifs allégués pour justifier son établissement, avait surtout pour but de refréner le goût de la spéculation dans les classes inférieures de la société, a été supprimé en 1862 par M. Fould.

Les opérations de *Bourse* ont, à diverses époques, tenté de se prolonger au delà des heures réglementaires. Avant et après la clôture de la *Bourse*, des réunions se tenaient passage de l'Opéra et sur le boulevard des Italiens. Tantôt l'autorité a toléré ces réunions, tantôt elle les a interdites. C'est à ce dernier parti que, depuis 1859, elle paraît s'être arrêtée.

— *Opérations de Bourse.* Dans le principe, les opérations de *Bourse* devaient se faire exclusivement au comptant, et ne consister, en ce qui concerne les fonds publics, que dans des achats et ventes contre espèces. Les agents de change devaient et doivent encore garder un secret inviolable aux parties qui sont dans la nécessité de se servir de leur intermédiaire; obligation était imposée aux agents de ne vendre et de n'acheter qu'autant qu'ils étaient nantis de la chose ou du prix, de tenir des registres et de délivrer des billets et des certificats de négociation spécifiant la nature de l'objet vendu, et pouvant le faire suivre des mains de l'agent vendeur jusque dans celles de l'agent acheteur. Il était défendu aux agents de faire le change ou la banque pour leur propre compte, interdiction qui subsiste encore; les opérations à terme leur étaient particulièrement défendues, « parce que, disait » l'arrêt du conseil du 7 août 1785, ces sortes » d'opérations tendent à dénaturer momentanément le cours des effets publics, à donner » aux uns une valeur exagérée et à faire des » autres un emploi capable de les décrier, et » aussi parce qu'il en résultait un agiotage » désordonné que tout sage négociant réprouve, qui met au hasard les fortunes de » ceux qui ont l'imprudence de s'y livrer, détourne les capitaux de placements plus solides et plus favorables à l'industrie nationale, excite la cupidité à poursuivre des » gains immodérés et suspects, substitue un » trafic illicite aux négociations permises, et » que tout cela pouvait compromettre le » crédit de la place de Paris dans le reste de » l'Europe. » Dans la pratique, les intermédiaires privilégiés des opérations de *Bourse* n'ont jamais tenu compte de cette prohibition; c'est en l'enfreignant qu'ils ont du reste trouvé leurs plus beaux bénéfices. La faculté de faire des opérations à terme, qui leur était

interdite par les anciens règlements, et sur laquelle la loi de l'an X était muette, les agents de change l'ont d'abord inscrite dans leur règlement, en déclarant, titre V, art. 1er, qu'eux seuls avaient le droit de faire ces sortes d'opérations; puis ils ont réussi à obtenir une jurisprudence interdisant ces opérations à la coulisse. Enfin, ils sont parvenus à faire rendre une loi qui, se mettant au niveau des mœurs, a proclamé la validité de ces opérations. Les opérations de *Bourse*, exigeant l'intermédiaire d'un agent de change, ne peuvent être conclues par celui-ci ni dans ses courses ni dans son cabinet; elles doivent être faites avec concurrence et publicité. Tous les cours faits au comptant doivent être annoncés au crieur à l'instant même, et inscrits immédiatement par celui-ci sur la minute de la cote. Toutes les opérations doivent être portées, au moment où elles sont faites, sur des carnets uniformes et parafés par la chambre syndicale. Aussitôt après la clôture de la *Bourse*, clôture annoncée par un son de cloche, les agents de change se retirent dans leur cabinet, pour coopérer, avec leur syndic ou l'un de ses adjoints, à la rédaction de la cote des cours.

Toutes les négociations d'effets publics susceptibles d'être cotés, tant au comptant qu'à terme, doivent se faire par ministère d'agent de change. Les effets au porteur, transmissibles par voie d'endossement, négociés au comptant, doivent être livrés par l'acheteur au vendeur dans l'intervalle d'une *Bourse* à l'autre. Les effets publics transmissibles par voie de transfert, vendus au comptant, doivent être livrés avant la sixième *bourse* qui suit le jour de la vente. Les négociations à terme ne peuvent avoir lieu pour un terme excédant deux mois. L'acheteur a toujours la faculté *de se faire livrer à sa volonté les effets vendus*, contre le payement du prix convenu, même les effets vendus à prime.

Autrefois, les opérations de *Bourse* se liquidaient tous les quinze jours; depuis le 16 octobre 1859, la liquidation ne se fait plus que tous les mois. Elle doit se régler dans l'espace de cinq jours à partir du 1er du mois. Premier jour, liquidation des rentes françaises; deuxième jour, liquidation des fonds d'État et des valeurs industrielles; troisième jour, règlement des comptes et des carnets; quatrième jour, pointage et balance des capitaux; cinquième jour, payements et livraison.

Nous allons maintenant donner quelques détails sur quelques-unes des opérations qui se font journellement à la *Bourse*.

— *Opérations au comptant.* Rien n'est plus simple que ce mode d'opérer. Il consiste à vendre ou à acheter une valeur pour en donner ou en prendre livraison immédiatement; c'est l'échange pur et simple de cette valeur contre la somme en espèces qui en forme le prix. L'opération peut aussi s'effectuer par des virements, sans maniement de titres ni d'argent. Dans ce cas, le vendeur se borne à donner à l'acheteur un mandat de virement de titres pour ceux qu'il livre de cette manière, et qu'il avait précédemment déposés en son nom à la Banque de France ou au Crédit mobilier. De son côté, l'acheteur se borne aussi à donner au vendeur un virement d'espèces sur les sommes qu'il a à son crédit, soit dans l'une, soit dans l'autre de ces deux administrations. Si les valeurs sont au porteur, leur transmission ne donne lieu à aucune formalité; si, au contraire, elles sont nominatives, elles ne peuvent changer de propriétaire que moyennant un transfert (voy. ce mot). Il est à remarquer que les opérations au comptant sont toujours sérieuses. Elles ont généralement pour objet un placement de fonds, et non une spéculation proprement dite.

— *Opérations à terme*. On les appelle ainsi parce que les parties contractantes ne se remettent les valeurs et les espèces qu'à une époque plus ou moins éloignée de celle du marché. Toutefois, le terme du règlement des négociations de ce genre est toujours déterminé. La loi défend qu'il dépasse un mois pour les actions des chemins de fer, et deux mois pour les autres valeurs, ce qu'on exprime par les formules : *Fin courant, Fin prochain.* Néanmoins, on peut prolonger les délais en faisant une opération accessoire, appelée *report* (v. ce mot). De plus, quelle que soit l'époque convenue, l'acheteur a le droit d'exiger, *avant le terme, la remise des valeurs*, en payant le prix stipulé (v. ESCOMPTE). Les marchés à terme sont quelquefois sérieux; mais, le plus souvent, ils sont purement fictifs et constituent ce qu'on appelle des *jeux de Bourse* (v. JEU). C'est sur les négociations de ce genre que repose tout l'édifice de la spéculation. Les opérations au comptant peuvent porter sur les sommes les plus minimes. Celles à terme, au contraire, ne peuvent se faire que sur certaines sommes que la chambre syndicale des agents de change a déterminées, afin de simplifier les calculs. Ainsi, pour les rentes françaises, la plus faible quantité qui se négocie à terme est de 1,500 fr. de rente s'il s'agit de 3 pour 100, et 2,250 fr. de rente s'il s'agit de 4 1/2. Les opérations plus fortes ne peuvent porter que sur des multiples de ces nombres, c'est-à-dire sur 3,000, 4,500, 6,000, 7,500, etc., de rente, pour le 3 pour 100; 4,500, 6,750, 9,000, 11,250, etc., pour le 4 1/2. Quant aux actions ou valeurs industrielles, on ne peut opérer sur moins de 25, et les négociations plus fortes doivent porter sur des multiples de 25, c'est-à-dire sur 50, 75, 100, 125, 150, etc.

On distingue deux sortes d'opérations à terme : les *marchés fermes* et les *marchés à prime*.

Le marché ferme consiste à vendre ou à acheter en se soumettant à toutes les variations des cours, et il engage en même temps l'acheteur et le vendeur. S'il s'agit de rentes sur l'Etat, l'échéance ou *liquidation* (v. ce mot) est fixée à fin courant; si, au contraire, il est question d'actions de chemins de fer ou autres valeurs industrielles, elle est fixée au 15 courant, pour les négociations de la première moitié du mois, et à fin courant pour celles de la seconde moitié. Le marché ferme sérieux ne diffère du marché ferme en spéculation que parce que le premier se résout, en liquidation, par une levée ou par une livraison de titres, tandis que le second se résout par le payement d'une *différence* (v. ce mot). Voici deux exemples de ce dernier, l'un à la hausse et l'autre à la baisse. — 1er exemple : Le spéculateur Pierre croit que la rente va monter. Dans cet espoir, le 5 juillet, il achète ferme 1,500 fr. de rente 3 pour 100, livrables fin courant, et au cours de 70. Ses prévisions se réalisent : le 18 du même mois, le 3 pour 100 fait 70,45. Pierre revend alors ses 1,500 fr. au nouveau cours, et il gagne une différence de 45 centimes, moins 4 centimes pour courtage d'achat et 4 centimes pour courtage de vente. En d'autres termes, il bénéficie de 37 centimes par unité de rente, et, comme il y a 500 unités de rente 3 pour 100 dans 1,500, son gain réel se trouve de 500 fois 37 centimes, ou de 185 fr. Mais si, au lieu de monter, la rente a baissé; si, par exemple, elle est descendue à 69,55, le jour de la liquidation, Pierre, ne pouvant lever les titres, est obligé de revendre pour remplir ses engagements. Il peut bien faire reporter (voy. REPORT) son opération pour la campagne suivante; mais il ne revend pas moins, en théorie et en pratique, dans le mois même de l'achat, la rente qu'il a achetée : il n'en est pas moins forcé de payer en liquidation la différence entre les deux prix. Si donc la rente est à 69,55 le jour où Pierre se décide à vendre, il perd 45 centimes par unité de rente, plus 4 centimes de courtage d'achat et 4 centimes de courtage de vente, soit 53 centimes, soit enfin 265 fr. pour ses 1,500 fr. de rente. Ainsi, une hausse de 45 centimes ne fait gagner que 185 fr., tandis qu'une baisse égale en fait perdre 265. — 2e exemple : Dans l'espoir que la rente baissera, Pierre vend 1,500 fr. de 3 pour 100 au cours de 70. Si la rente hausse de 45 centimes et qu'il soit obligé de racheter au nouveau cours, soit à 70,45, il perd 45 centimes, plus 8 centimes de courtage, par unité de rente, c'est-à-dire 500 fois 53 centimes ou 265 fr. Si, au contraire, la baisse a lieu, et qu'il rachète, par exemple, à 69,55 ce qu'il a vendu 70, il gagne 45 centimes, moins 8 centimes de courtage, soit 37 centimes par unité de rente, ou 185 fr. Si, au lieu de la rente, Pierre avait spéculé sur des valeurs industrielles, il aurait opéré de la même manière. Les marchés fermes sont excessivement meurtriers, parce que rien n'y limite la perte ou le bénéfice, les contractants étant forcés de subir toutes les fluctuations des cours. On peut y gagner ou y perdre des sommes énormes, suivant que la chance est ou n'est pas favorable. Dans ces sortes de négociations, les agents de change exigent ordinairement que leurs clients leur donnent une *couverture*. V. ce mot.

Les *marchés à prime* ont été imaginés pour limiter la perte excessive que les marchés fermes peuvent occasionner. Ils n'engagent que le vendeur, et, au jour de l'échéance, l'acheteur est libre, s'il le juge utile à ses intérêts, de ne pas remplir ses engagements : seulement, alors, il abandonne au vendeur, à titre de dédommagement, une somme convenue d'avance et qu'on appelle *prime* (v. ce mot). Cette somme se paye ordinairement au moment de la conclusion du marché. Quelquefois cependant, elle se porte en compte; mais, dans ce cas, elle est exigible à la liquidation. Elle est toujours imputée à compte sur le capital, quand on prend livraison. La prime est très-variable. Pour la rente, elle est de 25 centimes, de 50 centimes ou d'un franc, ce qui veut dire que, sur chaque unité de rente, on ne veut perdre au maximum que 25 centimes, 50 centimes ou 1 fr. C'est ce qu'on exprime sur le contrat en disant par exemple : « Rente *3 pour 100 à 70 dont un* », c'est-à-dire dont 1 fr. déjà payé ou porté en compte. Pour les actions de chemins de fer et autres valeurs industrielles, la plus forte prime est de 20 fr. par action, ou la *prime dont* 20 : il y a aussi la *prime dont* 10 et la *prime dont* 5. Les marchés à prime sont quelquefois appelés *marchés libres*, par opposition aux marchés fermes, qui sont *forcés* pour les deux contractants; mais ils ne sont véritablement libres que pour l'acheteur. Comme ces opérations sont défavorables au vendeur qui, quoi qu'il arrive, est toujours obligé de remplir ses engagements, il est naturel que celui-ci jouisse de son côté d'une faveur qui puisse contre-balancer les mauvaises chances de son marché. Cette faveur consiste à vendre à prime un peu plus cher que s'il vendait ferme, et il vend d'autant plus cher que la prime est plus faible, parce que la garantie diminue alors d'une quantité proportionnelle. Aussi, la rente *dont* 25 centimes est-elle plus chère que la rente *dont* 1 fr. C'est également pour cela que les actions *dont* 5 fr. sont plus chères que les actions *dont* 10 fr., et celles-ci que les actions *dont* 20 fr. Par la même raison, les valeurs à terme ferme sont plus élevées que les valeurs au comptant (v. ÉCART). Voici deux exemples de marchés à prime. — 1er exemple : Le 3 pour 100 étant à 79,45, Pierre achète 1,500 fr. de rente *dont* 1 fr., représentant en capital 39,725 fr., et il paye comptant, pour sa prime, 500 fr. Si, à l'échéance, la rente est montée à 80 fr., Pierre lève les titres, c'est-à-dire en prend livraison, attendu qu'ils valent 40,000 fr. Il paye donc 39,225 fr., déduction faite de la prime, et il bénéficie de la plus-value, qui est de 275 fr. Si, au contraire, le 3 pour 100 est tombé à 78, comme les 1,500 fr. de rente ne valent plus en capital que 39,000 fr., et que la perte serait de 725 fr., Pierre abandonne les 500 fr. de prime, et le marché est nul. — 2e exemple : Pierre achète à 1,100 fr. 25 actions du Nord *dont* 10, soit en capital 27,500 fr., et il donne comptant 250 fr. pour la prime. Si, à l'échéance, il a intérêt à ne pas lever les titres, comme dans le cas où les Nords seraient descendus à 1,050 fr., il abandonne à son vendeur la prime de 10 fr. par action, et le marché se trouve résilié. Il perd ainsi ses 250 fr. de prime, *tandis qu'en levant à 50 fr.* de baisse, il perdrait 1,250 fr. Si, au contraire, les actions sont montées, par exemple, à 1,125 fr., comme elles valent alors 28,125 fr., il paye aussitôt 27,250 fr., déduction faite de la prime, et il gagne 625 fr.

Les notions qui précèdent ont simplement pour objet de donner une idée des opérations élémentaires de la *Bourse;* car on conçoit qu'on peut former avec ces opérations un certain nombre de combinaisons plus ou moins compliquées dont l'exposition ne peut se trouver que dans les ouvrages spéciaux. Voici, à titre de simple renseignement, l'énumération de ces combinaisons, lesquelles sont au nombre de vingt-sept *:*

Achats : 1° Au comptant, suivis de vente au comptant; 2° au comptant, suivis de vente à terme ferme; 3° au comptant, suivis de vente à terme et à prime; 4° à terme ferme, suivis de vente au comptant; 5° à terme ferme, suivis de vente à terme ferme; 6° à terme ferme, suivis de vente à terme et à prime; 7° à terme et à prime, suivis de vente au comptant; 8° à terme et à prime, suivis de vente à terme ferme; 9° à terme et à prime, suivis de vente à terme et à prime.

Ventes à couvert : 10° au comptant, de titres précédemment achetés au comptant; 11° au comptant, de titres précédemment achetés à terme ferme; 12° au comptant, de titres précédemment achetés à terme et à prime; 13° à terme ferme, de titres précédemment achetés au comptant; 14° à terme ferme, de titres précédemment achetés à terme ferme; 15° à terme ferme, de titres précédemment achetés à terme et à prime; 16° à terme et à prime, de titres achetés au comptant; 17° à terme et à prime, de titres achetés à terme ferme; 18° à terme et à prime, de titres achetés à terme et à prime.

Ventes à découvert : 19° au comptant, suivies d'achats au comptant; 20° au comptant, suivies d'achats à terme ferme; 21° au comptant, suivies d'achats à terme et à prime; 22° à terme ferme, suivies d'achats au comptant; 23° à terme ferme, suivies d'achats à terme ferme; 24° à terme ferme, suivies d'achats à terme et à prime; 25° à terme et à prime, suivies d'achats au comptant; 26° à terme et à prime, suivies d'achats à terme ferme; 27° à terme et à prime, suivies d'achats à terme et à prime.

— *Arithmétique de la Bourse.* 1° *Cours moyen.* Le *cours* ou *prix moyen* d'une valeur devrait être la somme des cours divers cotés à la *Bourse* du jour, divisée par le nombre des cours; mais il *n'en est rien.* Pour simplifier leurs calculs, les agents de change sont convenus de prendre pour cours moyen la demi-somme du cours le plus haut et du cours le plus bas. D'après cela, pour connaître le cours moyen d'une valeur quelconque, il faut additionner le cours le plus haut et le plus bas que cette valeur a faits pendant la *Bourse* dont il s'agit. Si donc, le 3 pour 100, par exemple, s'est vendu, dans une *Bourse*, 68 fr. 75, 68 fr. 80, 68 fr. 85 et 68 fr. 90, son prix moyen a été de $\frac{68\text{ fr. }75+68\text{ fr. }90}{2}$ = 68 fr. 825.

2° Les agents de change perçoivent sur chaque opération un droit de courtage qui varie suivant la nature des valeurs et suivant aussi que l'opération est à terme ou au comptant. Pour le comptant, ce droit est de 1/8 pour 100 sur les rentes françaises, les rentes de la ville de Paris, les bons du Trésor, les actions de la Banque, les actions et obligations des chemins de fer français et étrangers, etc. Or 1/8 pour 100, c'est le 1/800 du capital. Le prix d'achat étant donné ou ayant été calculé, il faut, pour connaître le courtage, diviser ce prix, d'abord par 100, puis par 8, en d'autres termes, prendre le centième de ce prix, puis le huitième de ce centième. D'après cela, on voit que le courtage d'une somme de 18,872 fr. est de 23 fr. 25.

3° Combien coûtent 1,800 fr. de rente 3 pour 100, au cours de 71 fr. 25, courtage non compris? 3 fr. de rente coûtant 71 fr. 25, il est évident que 1 fr. de cette même rente doit coûter trois fois moins, soit $\frac{71\text{ fr. }25}{3}$. Donc, en répétant 1,800 fois le prix d'achat de ce franc, on aura celui des 1,800 fr. : $\frac{71\text{ fr. }25 \times 1800}{3}$ = 42,750 fr. De là cette règle générale: Pour savoir ce que coûte une quantité quelconque d'une rente à un taux quelconque, cotée à un cours quelconque, on multiplie le cours coté par la quantité, et on divise le produit obtenu par le taux.

4° Combien aura-t-on de rente 3 pour 100 au cours de 68 fr. 70 avec un capital de 36,000 fr., courtage non compris? Avec 68 fr. 70, on a 3 fr. de rente. Avec 1 fr., on en aura 68,70 fois moins, ou $\frac{3\text{ fr.}}{68\text{ fr. }70}$. Donc, en répétant 36,000 fois la rente obtenue avec 1 fr., on saura la quantité qu'il est possible de se procurer avec les 36,000 fr. : $\frac{3\text{ fr.} \times 36{,}000}{68\text{ fr. }70}$ = 1,572 fr. 05. De là cette règle générale : Pour savoir quelle quantité d'une rente quelconque, à un cours quelconque, on peut acheter avec un capital donné, multipliez le taux de la rente par le capital, et divisez le produit obtenu par le cours coté.

5° Le choix entre les diverses espèces de rentes se fait d'après des considérations très-différentes; nous n'aurons égard ici qu'à la plus évidente. Quelle est la rente qui offre le placement le plus avantageux? Est-ce le 3 pour 100 à 77 fr. 40 ou le 4 1/2 à 103,95? La question se réduit à trouver quel est celui des deux fonds qui donne 1 fr. de rente pour la plus petite somme. Or, 1° 3 fr. de rente coûtant 77 fr. 40, 1 fr. coûte 3 fois moins, soit $\frac{77\text{ fr. }40}{3}$; 2° 4 fr. 50 de rente coûtant 103 fr. 95, 1 fr. coûte 4,50 fois moins, soit $\frac{103\text{ fr. }95}{4\text{ fr. }50}$. On réduit les deux fractions au même dénominateur, et on compare les numérateurs. Le numérateur de la première est 77,40 × 4,50 = 348 fr. 30, et celui de la seconde 103,95 × 3 = 311 fr. 85, D'où l'on voit que c'est en 4 1/2 que l'on a 1 fr. de rente pour la plus petite somme.

6° Pour savoir ce que coûte une quantité quelconque d'actions ou d'obligations d'une valeur cotée à un cours quelconque, il faut multiplier la quantité par le cours. Ainsi 20 actions ou obligations au cours de 842 fr. 50 coûtent 842 fr. 50 × 20 = 16,850 fr., somme qui doit être augmentée du courtage, lequel, si le prix de la valeur n'est pas entièrement versé, se paye non-seulement sur le prix coté, mais encore sur le reste à payer, parce que l'agent de change est responsable de ce reste à payer vis-à-vis du vendeur. Exemple : 300 fr. ont été versés sur une action dont la valeur nominale est de 500 fr.; reste à payer 200 fr. Si le cours est de 536 fr., l'acheteur verse 336 fr., plus le courtage sur 536 fr.

7° Pour trouver le prix moyen auquel reviennent divers titres de rente achetés à des cours différents, il suffit de multiplier successivement la quantité de ces titres par les cours d'achat, de faire la somme de tous les produits, et de diviser cette somme par le total des titres. Soit, par exemple, 340 fr. de 3 pour 100 achetés à 68 fr. 10, et 510 fr. de la même rente achetés à 70 fr. 35. On multiplie 340 par 68,10, ce qui donne 23,154 fr.; puis 510 par 70,35, ce qui donne 35,878 fr. 50. Additionnant les deux produits, on obtient 59,032 fr. 50, qui, divisé par 340 + 510 = 850, donne 69 fr. 45, moyenne demandée.

—Bibliog. On a publié un grand nombre d'ouvrages sur la *Bourse* et ses opérations. Nous nous bornerons à citer les plus estimés: Bozerian, la *Bourse*, *ses opérateurs et ses opérations* (1858, 2 vol. in-8° — V. plus bas); Bresson, *Des fonds publics français et étrangers, des chemins de fer et des opérations de Bourse* (1849, in-12, 9e édit.); Calemard de la Fayette, *Guide du client à la Bourse* (18.., in-12, 3e édit.); Courtois fils, *Des opérations de Bourse* (1861, in-12, 4e édit.); Crampon, la *Bourse*, *guide pratique à l'usage des gens du monde* (1864, in-18, 2e édit.); J. M., *l'Art de gagner à la Bourse sans risquer sa fortune* (1860, in-12); Proudhon, *Manuel du spéculateur à la Bourse* (1857, in-18, 5e édit.); Lamst, *Manuel de la Bourse* (1865, in-18, 18e édit.).

— Instr. publ. Une *bourse* est le prix total ou partie de la pension d'un élève payé par l'Etat dans un établissement d'instruction publique ou privée. L'élève pourvu d'une *bourse* est appelé boursier. Il y en a trois catégories : 1° les *bourses* accordées comme récompense des services civils ou militaires des parents, en cas d'insuffisance de fortune; 2° les *bourses* attribuées à certains établissements pour favoriser le recrutement de certaines professions ou pour étendre et propager certaines connaissances spéciales, surtout en matière d'agriculture et d'industrie; 3° les *bourses* données à certains établissements privés, comme témoignage d'adhésion et à titre d'encouragement. Ces trois catégories de *bourses* sont soumises à une condition commune : le candidat est obligé de justifier de sa capacité par un examen préalable.

—*Bourses accordées en récompense de services rendus à l'Etat.* Les plus importantes sont les *bourses* des lycées. L'Etat, les départements, les communes, y affectent chaque année des sommes considérables, et c'est par elles que l'enseignement secondaire, qui ouvre l'accès à toutes les carrières libérales, est rendu accessible à un grand nombre d'individus. Il y a les *bourses* impériales, départementales et com-

munales. Les *bourses* impériales sont données par l'empereur, sur la proposition du ministre de l'instruction publique, en récompense des services des parents. Les services militaires sont constatés par des états dûment certifiés, et les services civils par les préfets et ministres compétents. Les *bourses* fondées par l'Etat dans le collége d'Alger sont accordées aux services rendus en Algérie préférablement à tous autres. La désignation des élèves boursiers appartient pour les deux tiers au ministre de la guerre. Les boursiers impériaux reçoivent une *bourse* entière, trois quarts de *bourse* ou une demi-*bourse*. Les *bourses* départementales et communales sont conférées par les préfets, sauf la confirmation du ministre de l'instruction publique. Les candidats à ces diverses *bourses* doivent justifier par examen qu'ils sont en état de suivre la classe correspondante à leur âge. Des promotions de *bourse* peuvent être accordées aux élèves qui ont mérité cette faveur par leur conduite et leurs progrès. En cas de faute grave, un boursier peut être rendu provisoirement à sa famille par le chef d'établissement; mais la déchéance définitive est prononcée par le ministre. Les arrêtés ministériels du 9 février 1852 et du 21 mai 1853 ont fixé les règles à suivre pour l'obtention de ces *bourses*. Les candidats admis aux examens doivent avoir neuf ans accomplis et moins de dix-sept ans; ils sont divisés par séries, et chacun d'eux doit subir une épreuve écrite et une épreuve orale. Le prix des *bourses* fondées par les particuliers, les départements et les communes, doit être égal au prix de la pension réglé par décret impérial.

Les candidats à l'Ecole navale de Brest, à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole spéciale militaire, dont les familles n'ont pas une fortune suffisante pour les entretenir dans ces écoles, peuvent obtenir des *bourses* ou des demi-*bourses*. Cette insuffisance de fortune doit être constatée par délibération du conseil municipal, approuvée par le préfet. Ces *bourses* et demi-*bourses* sont concédées par les ministres de la guerre ou de la marine, sur la proposition des conseils d'administration et d'instruction de ces écoles. Pour le Prytanée impérial, ou l'ancien collége militaire de la Flèche, des places gratuites ou demi-gratuites y sont réservées exclusivement aux fils d'officiers servant encore ou ayant servi dans les armées, et aux fils des sous-officiers morts au champ d'honneur. Elles sont accordées de préférence aux orphelins de père et de mère, et subsidiairement aux enfants à la charge de la mère. Outre le certificat authentique des services du père, les candidats doivent justifier de leur manque de fortune. Cet établissement a 300 boursiers et 100 demi-boursiers. — Dans les maisons impériales de Saint-Denis, d'Ecouen et des Loges, 400 places d'élèves gratuites sont réservées à des filles de membres de la Légion d'honneur sans fortune. — En second lieu viennent les *bourses* destinées à favoriser le recrutement du corps enseignant, du clergé catholique et du clergé protestant, des artistes musiciens pour les églises, des directrices de salles d'asile, du personnel des écoles régionales d'agriculture, des écoles impériales vétérinaires et des écoles impériales d'arts et métiers. Les *bourses* conférées pour l'Ecole normale le sont à la suite d'épreuves qui ont lieu annuellement au chef-lieu de l'académie de Paris. Le nombre des places mises au concours est fixé par le ministre de l'instruction publique. Dans les séminaires diocésains, le ministre de l'instruction publique confère environ 3,000 *bourses* ou demi-*bourses*. Les candidats sont présentés par les évêques. Le même ministre confère aussi un certain nombre de *bourses* et demi-*bourses* aux élèves des séminaires protestants de Montauban et de Strasbourg, sur la proposition des consistoires. Les *bourses* des élèves de l'école de musique religieuse sont aussi payées par l'Etat. Les candidats sont nommés par le ministre, sous la double présentation du préfet et de l'évêque. L'Etat accorde également des *bourses*, à titre de secours, dans des pensionnats dirigés par des congrégations religieuses. — L'enseignement destiné à former des directrices de salles d'asile est gratuit. Il y a encore dans ces établissements des *bourses* et demi-*bourses* représentant la nourriture et le blanchissage. — Les trois écoles régionales d'agriculture de Grignon (Seine-et-Oise), Grand-Jouan (Loire-Inférieure), la Saulsaie (Ain) ont chacune dix-huit *bourses*, dont neuf sont réservées aux anciens apprentis des fermes-écoles, qui en sont sortis avec leur certificat. Les neuf autres *bourses* sont divisées en demi-*bourses*, et s'obtiennent seulement après six mois d'études et au concours. Ces *bourses* ne peuvent être données qu'à des élèves appartenant aux départements compris dans la circonscription de chaque établissement. Il y a, pour les écoles vétérinaires, 172 dégrèvements de 200 fr., dont deux par département, à la disposition du préfet, sauf approbation du ministre de l'agriculture. Ils se répartissent ainsi : 60 pour Alfort, 56 pour Lyon et 56 pour Toulouse. Le ministre dispose encore directement de 72 autres dégrèvements. Ces dégrèvements sont accordés à ceux qui, après six mois de séjour, ont fait preuve de bonne conduite, en même temps que de succès. Dans chacune des écoles d'arts et métiers de Châlons, Angers et Aix, l'Etat entretient 75 élèves à *bourses* entières, 75 à trois quarts de *bourse* et 75 à demi-*bourse*.

Les colléges communaux et d'autres établissements d'instruction publique locaux ont aussi leurs *bourses*, qui sont à la charge des localités. Ainsi, à Paris, un certain nombre de *bourses* de l'Ecole normale supérieure des jeunes filles est à la charge de la ville.

Nos rares écoles industrielles (v. ce mot) ont aussi leurs *bourses*. En 1865, à l'école Turgot, la ville de Paris entretenait 94 boursiers. L'enquête publiée dans la même année, sur l'état de l'enseignement industriel et professionnel en France fait connaître qu'on a tout lieu de s'applaudir de cette dépense. « Ces *bourses*, a dit le directeur de cet établissement, ont des résultats excellents; à chaque promotion, elles donnent quelques enfants d'élite et une moyenne intelligente, laborieuse, honnête. Une fois leurs études faites, un certain nombre de boursiers s'élèvent au-dessus de la condition d'ouvrier, vont aux écoles d'arts et métiers, voire même à l'Ecole centrale, font des comptables ou des commis de commerce. »

Fondée pour servir de complément à l'*école Lamartinière*, l'*école centrale lyonnaise* a aussi des *bourses* et des demi-*bourses*, ce qui permet l'accès de cette école à un certain nombre de jeunes gens sans fortune, se recommandant par leur intelligence et leur aptitude au travail. Là, comme à l'école Turgot, ce sont les boursiers qui réussissent le mieux, « car ils sentent, a dit un des administrateurs de cet établissement, le besoin de » conquérir par eux-mêmes la position que » d'autres, à côté d'eux, sont souvent exposés à perdre par leur négligence et leur » incurie. »

En dehors des *bourses* constituées par les fondateurs des établissements de ce genre, ou dues à la libéralité de quelques particuliers, les frais des autres *bourses* sont faits par les fonds communaux et départementaux.

— *Bourses d'apprentissage*. A Paris, depuis un certain nombre d'années déjà, la ville consacre une certaine somme à payer les frais d'apprentissage des enfants pauvres qui se font remarquer par leur aptitude et leur bonne conduite dans les écoles primaires. En 1865, le nombre des enfants placés en apprentissage était de plus de 900, et l'allocation du conseil municipal pour cet objet s'élevait à environ 820,000 fr. Voici d'après quel mode se fait la distribution de ces *bourses*. Tous les ans un jury, présidé par le maire et composé du curé, d'un ministre non catholique, d'un membre du comité cantonal, d'un inspecteur primaire et d'une dame inspectrice, forme, d'après les renseignements fournis par les instituteurs et institutrices, enquête préalablement faite sur la situation des familles, une liste de six candidats par chaque centaine d'enfants se recommandant par leur assiduité et leur application. Ces enfants, qui doivent avoir de 12 à 14 ans, subissent ensuite un examen sur toutes les matières obligatoires de l'instruction primaire. D'après le résultat de cet examen, le conseil municipal propose deux candidats par chaque *bourse d'apprentissage*, puis le préfet nomme les boursiers. Dans le cas très-fréquent où l'on obtient des patrons la gratuité de l'apprentissage, les sommes représentant le prix du contrat sont versées à la caisse d'épargne au profit de l'apprenti.

— Architect. Les *Bourses* les plus remarquables, au point de vue de leur architecture et des œuvres d'art qu'elles renferment, sont celles d'Amsterdam, d'Anvers, de Londres, d'Edimbourg, de Dublin, de Berlin, de Saint-Pétersbourg, de Paris, de Bordeaux, de Marseille, etc. Nous allons donner quelques détails sur ces divers monuments :

La **Bourse de Paris**, dont la construction fut décidée par un décret impérial en date du 16 mars 1808, s'élève, presque au centre de la capitale, sur une partie des terrains occupés jusqu'en 1790 par le couvent des Filles de Saint-Thomas d'Aquin. L'Etat céda l'emplacement et la ville de Paris fit les frais de la construction, qui atteignirent la somme de 8,149,192 fr. L'architecte Brongniart donna les plans de l'édifice et en dirigea l'exécution jusqu'en 1813, époque de sa mort. Il eut pour continuateur fidèle de son œuvre M. Labarre. Les travaux ne furent terminés qu'en 1827, mais l'inauguration eut lieu dès le 3 novembre 1826. Le commerce parisien était pressé de jouir de ce monument, qui, comme il convient à un sanctuaire dédié à Mercure, est bâti sur le modèle d'un temple païen. Le plan est un parallélogramme dont la longueur est de 69 m., la largeur de 41 m. et la superficie de 3,000 mètres carrés environ. L'édifice s'élève sur un soubassement de 2 m. 60 de hauteur, coupé sur les deux façades, antérieure et postérieure, par un large perron de 16 degrés. Il est entouré d'une galerie couverte de 2 m. 78 de largeur, formée par 64 colonnes corinthiennes (14 sur les faces et 20 sur les côtés), qui soutiennent un entablement et un attique. Derrière cette colonnade, le corps de l'édifice présente sur chaque façade latérale deux étages de fenêtres. Les deux autres façades, où s'ouvrent les hautes portes qui donnent accès dans l'édifice, sont décorées de frontons sculptés. Aux quatre angles du soubassement sont des statues colossales en pierre, la *Justice*, par Cortot; la *Fortune*, par Pradier; l'*Abondance*, par Petitot; et la *Prudence*, par Roman. L'intérieur de l'édifice est d'une grande simplicité. La salle centrale, réservée aux opérations de *bourse*, a 37 m. 68 de long, 24 m. 68 de large et 25 m. de haut; elle peut contenir environ 2,000 personnes. Elle est éclairée par la voûte, dont la voussure est ornée de belles grisailles imitant le relief, peintes par Abel de Pujol et Meynier, et représentant des allégories relatives au commerce et à l'industrie. De chaque côté de la salle s'élèvent deux rangs d'arcades superposés et formant galeries. Les galeries inférieures ou *coulisses* sont occupées, aux heures où se tient la *bourse*, par les spéculateurs, agents *marrons* ou joueurs, que l'on a baptisés du nom de *coulissiers*. Les étrangers et les flâneurs vont contempler, du haut des galeries supérieures, le spectacle tragi-comique et horriblement bruyant qui se donne dans la salle. Plusieurs critiques ont été faites de l'édifice dont nous venons de donner une description sommaire : on a dit avec raison que la grande salle centrale, éclairée seulement par le haut, manquait d'air toute l'année, et qu'en certaines saisons, elle était sombre et humide. On a reproché aussi à la colonnade extérieure, prodigieusement élevée, mais peu profonde, de n'offrir d'abri ni contre le soleil, ni contre la pluie. Au demeurant, il faut reconnaître que le monument, isolé au milieu d'une belle place, présente à distance des lignes qui ne manquent pas de majesté. Nous ajouterons qu'il est construit entièrement en pierres, fer et cuivre. Les salles du premier étage ont été occupées, pendant longtemps, par le tribunal de commerce, qui vient enfin d'être installé dans un édifice spécial, en face du Palais-de-Justice.

La **Bourse de Marseille**, construite sur les plans de M. Pascal Coste, a été commencée en 1854 et terminée en 1860. Elle occupe une surface totale de 3,196 m. La hauteur de l'édifice est de 26 m. 40, du sol des trottoirs jusqu'à la corniche de l'attique; la largeur, de 47 m., et la profondeur, de 68 m., du midi au nord. La façade principale, qui a vue sur la fameuse rue de la Cannebière, forme un avant-corps de 4 m. 50 de saillie, percé dans sa partie inférieure de cinq grandes arcades, au-dessus desquelles s'élève une colonnade d'ordre corinthien, composée de dix colonnes cannelées, et terminée aux deux angles par des pilastres servant de contre-forts. Les chambranles des arcades ont leurs clefs ornées des attributs du commerce, de l'industrie, de la marine, de l'astronomie, de l'agriculture, et des proues de navires sont sculptées dans les tympans. Derrière la colonnade, qui mesure 12 m. 60 de hauteur, sont pratiquées neuf croisées, ornées de pilastres à chapiteaux Renaissance et couronnées par un immense bas-relief, long de 27 m. et haut de 2 m., qui représente *Marseille accueillant les divers peuples du monde et leurs produits*, par Armand Toussaint. La colonnade supporte un attique décoré de pilastres cannelés, entre lesquels sont inscrits dans des cartouches circulaires les noms des navigateurs célèbres, et cet attique est lui-même couronné par les armes de Marseille, accostées des statues colossales en pierre de la *Méditerranée* et de l'*Océan*, et accompagnées par le génie de la *Paix* et le génie de l'*Ordre*. Ces diverses sculptures sont encore l'œuvre d'Armand Toussaint. Les arrière-corps de la façade principale sont décorés, dans leur partie inférieure, de deux bas-reliefs trophées, sculptés par M. Guillaume, et représentant : l'un le *Génie de la Navigation*, l'autre le *Génie du Commerce*. Les statues d'Euthymène et de Pythéas, célèbres navigateurs de l'antique Massilia, sont placées, au-dessus des trophées, dans des niches décorées de colonnes engagées avec corniche et fronton; ces statues sont l'œuvre de M. Ottin. Les façades latérales de l'édifice sont d'une grande simplicité : elles sont percées, dans la partie inférieure, d'arcades avec galeries, et, dans la partie supérieure, de nombreuses fenêtres encadrées par de grands pilastres à chapiteaux Renaissance. La façade postérieure est d'un style élégant et sévère à la fois : l'avant-corps est formé de deux rangées d'arcades superposées; la rangée supérieure est décorée de quatre colonnes engagées, d'ordre corinthien, de mêmes proportions que celles de la façade principale; les armoiries de l'Empire, de Marseille et de la Justice sont sculptées entre les pilastres cannelés de l'attique. La grande salle centrale de la *Bourse* de Marseille, y compris les galeries qui l'avoisinent, a une superficie de 1,120 m. (100 m. de plus que celle de Paris). Elle est entourée de dix-huit arcades, larges de 3 m. 50 chacune, décorées de pilastres doriques. Les arcades donnent accès dans des galeries d'une largeur égale et soutiennent une autre rangée de dix-huit arcades, qui ont 3 m. 70 de largeur, et qui comprennent la hauteur de deux étages. Au-dessus règne une frise ornée de dix bas-reliefs, représentant les épisodes les plus glorieux de l'histoire politique, religieuse et commerciale de Marseille. Ces bas-reliefs ont été exécutés par M. Gélibert. Au-dessus de la frise commence la voussure, dont les angles sont ornés des armoiries de Marseille, et dont le centre, évidé sur une longueur de 22 m. et une largeur de 5 m., laisse pénétrer la lumière dans la grande salle. Nous ne dirons rien de la distribution des autres parties du monument. La salle d'apparat de la chambre de commerce mérite toutefois d'être citée pour sa riche décoration : elle a vue sur la colonnade de la façade principale et ne mesure pas moins de 18 m. de longueur sur 8 m. 20 de largeur, et 10 m. de hauteur; elle est ornée de seize colonnes engagées d'ordre composite, supportant un grand entablement avec plafond au centre. Les salles du tribunal de commerce ont une ornementation sévère, bien en rapport avec leur destination. L'édifice que nous venons de décrire n'est certes pas irréprochable dans tous les détails; mais l'ensemble, où s'associent heureusement divers styles, a un caractère assez imposant. Les terrains sur lesquels l'édifice a été bâti ont coûté 4,800,000 fr.; la dépense de la construction s'est élevée à 3,200,000 fr. environ; ce qui donne un total de 8 millions.

La **Bourse de Bordeaux** a été construite en 1749, sur les plans de l'architecte Jacques Gabriel. Les sculptures des frontons, dues à Claude Francin, représentent : *Neptune favorisant le Commerce*, l'*Union de la Garonne et de la Dordogne* et la *Victoire tenant un médaillon de Louis XV*. Une cour intérieure, longue de 34 m. et large de 24, a été couverte en 1803. La bibliothèque de la chambre de commerce, située au premier étage de l'édifice, contient plus de 6,000 volumes, parmi lesquels figure une riche collection de relations de voyages. Elle est ouverte tous les jours au public.

L'ancienne **Bourse d'Anvers**, qui a été incendiée en 1858, était un édifice des plus intéressants, construit en 1536. Elle comprenait une grande cour intérieure, quadrangulaire, bordée sur les quatre côtés d'un large et élégant portique de style ogival, dont les colonnes, en pierre bleue, avaient leurs fûts cylindriques ornés de sculptures variées. Cette cour avait été couverte, vers 1856, d'une immense toiture en fer et en verre. Deux tours en pierres de taille accompagnaient les bâtiments qu'occupaient le tribunal et la chambre de commerce.

L'ancienne **Bourse d'Amsterdam**, bâtie en 1608, était un monument carré oblong, reposant sur cinq grandes arcades voûtées. L'Amstel coulait à travers l'arcade du milieu. Jusque vers l'an 1622, les barques et bateaux passaient sous cette arcade, en baissant leurs mâts à bascule; mais on la ferma, sur le bruit que les Espagnols allaient faire sauter l'édifice par le moyen d'un bateau chargé de poudre à canon. Ce projet avait été éventé, dit-on, par un des orphelins de l'hospice de la ville, et l'on prétend que c'est en commémoration de ce fait, que la permission a été accordée aux enfants de s'amuser, au son des fifres et des tambours, sur l'esplanade intérieure de la Bourse, pendant la première semaine de la grande kermesse. L'ancienne *Bourse* ayant été démolie, à la suite d'un affaissement qui s'était manifesté dans la partie méridionale de l'édifice, on l'a remplacée par une construction d'une sévérité imposante, que l'on a élevée sur le Damrak (partie de l'Amstel).

La **Bourse de Rotterdam**, construite vers 1750, est un bâtiment en pierre, d'une ordonnance simple, mais parfaitement appropriée à sa destination.

La **Bourse de Londres** était primitivement un monument en briques, que sir Thomas Gresham, banquier de la reine Elisabeth à Anvers, avait fait bâtir à ses frais, sur les plans d'un architecte allemand. Cet édifice ayant été détruit par l'incendie qui dévora Londres en 1666, Inigo Jones fut chargé de construire une nouvelle *Bourse*. Le monument élevé par cet architecte célèbre est tout en pierre; il mesure 67 m. de long sur 58 m. de large. La cour intérieure, au centre de laquelle s'élève une statue de Charles II, est entourée de galeries ouvertes, soutenues par des colonnes. Les bâtiments furent occupés pendant longtemps par le *Royal Exchange*, marché des fonds publics et des valeurs financières et industrielles, et par le *Stock-Exchange*, affecté à la vente des marchandises. Un bâtiment spécialement consacré au *Royal Exchange* a été inauguré le 28 octobre 1844, par la reine Victoria, dans le quartier nommé Cheapside; il a coûté 180,000 livres sterling (4,500,000 fr.)

La **Bourse de Liverpool**, construite dans le style néo-grec, sur les dessins de J. Foster, passe pour un des plus beaux morceaux d'architecture de la contrée. Elle forme les trois côtés d'un rectangle, de 197 pieds anglais de long sur 178 de large, dont le centre est occupé par un groupe magnifique de Westmacott, élevé en 1813, à la mémoire de Nelson.

La **Bourse d'Edimbourg** a été fondée en 1753; elle est affectée aujourd'hui aux réunions des magistrats municipaux.

La **Bourse de Dublin** est un des plus beaux monuments de cette ville; elle a trois façades, construites en pierre de Portland. La façade principale (au nord) se compose d'un portique de six colonnes corinthiennes, élevé au-dessus de plusieurs degrés, et deux ailes hautes de deux étages. L'intérieur de l'édifice est plus remarquable encore que l'extérieur. On y voit une statue en bronze de George III par Van Noost; celle de Thomas Drummond, par Hogan; celle de Henry Grattan, par Chantren; et celle du docteur Lucas. La *Bourse* de Dublin, comme celle d'Edimbourg, ne sert plus à l'usage auquel elle avait été destinée dans le principe. Toutes les opérations commerciales de Dublin se traitent dans les *Commercial Buildings* de Dame-Street.

La **Bourse de Hambourg**, édifice de con-

struction récente, n'offre rien de bien remarquable au point de vue architectural. Elle sert à la fois aux opérations de la *Bourse*, de la Banque, de la chambre de commerce, et elle renferme des salles de lecture où se trouvent les journaux de tous les pays.

La **Bourse de Berlin**, nouvellement reconstruite, est un bel édifice; le sculpteur Begas est l'auteur du fronton, qui représente : la *Prusse accueillant l'Industrie, le Commerce, la Navigation et l'Exploitation des mines.*

La **Bourse de Saint-Pétersbourg** a été construite de 1804 à 1811, sur les plans de l'architecte français Thomon; mais elle n'a été inaugurée qu'en 1816. Elle est bâtie sur un plan rectangulaire, de 107 m. de long sur 80 m. de large, et se compose de bâtiments, hauts de 29 m., qu'entoure une galerie ouverte, formée de 44 colonnes doriques, dont 10 à chaque façade et 12 sur chaque côté latéral. La grande salle intérieure, ornée de sculptures allégoriques et éclairée par un évidement de la voûte, a 41 m. de longueur, sur 21 m. de largeur. La façade principale de l'édifice regarde la Néva; elle est précédée d'une place en demi-lune, dont les revêtements, les parapets et les trottoirs sont en granit, et aux deux extrémités de laquelle s'élèvent deux colonnes rostrales, hautes de 40 m., et couronnées chacune par trois atlas soutenant une demi-sphère. Deux rampes circulaires conduisent de la place au fleuve, sur lequel les bâtiments apportent les marchandises à la *Bourse* même.

En Italie, pays où les affaires se traitent ordinairement en plein air, les édifices auxquels on donne le nom de *Bourses* ne sont, à proprement parler, que des espèces de halles où se fait, à l'époque des foires, le trafic des marchandises. Parmi les constructions de ce genre, nous citerons : la *Loggia dei mercanti* (Loge des marchands), à Ancône, monument gothique, dont l'architecture intérieure est de Tibaldi de' Pellegrini; le *Foro dei mercanti* (Forum des marchands), à Bologne, construction ogivale, de la fin du XIIIe siècle, rebâtie en partie en 1439, restaurée en 1836; la *Maison de la Foire*, à Bergame, vaste bâtiment qui date du milieu du siècle dernier et qui contient près de 600 boutiques.

— Anat. I. — BOURSES PROPREMENT DITES ou BOURSES TESTICULAIRES. A la partie antérieure et moyenne de la région périnéale chez l'homme, entre l'anus et la racine de la verge, existe une protubérance bilobée, mobile, qui, dans la station verticale, se place en avant de l'écartement supérieur des cuisses; cet organe, qui se rattache à l'appareil génital de l'homme, a reçu le nom de *bourses* ou *testicules*. Il se compose, en effet, de deux parties distinctes : 1o les glandes testiculaires, organes sécréteurs du sperme; 2o les enveloppes testiculaires, en forme de *bourse* ou de sac. A proprement parler, et malgré l'usage vulgaire, il convient de réserver le nom de *bourses* à la partie contenante, et non à la partie contenue. A une certaine époque de la vie, la glande testiculaire est encore renfermée dans l'abdomen, et la *bourse* existe au dehors, indépendante du testicule qu'elle est destinée à recevoir plus tard; en conséquence, les *bourses* seront pour nous les enveloppes extérieures des testicules. La glande testiculaire porte cinq tuniques enveloppantes, de l'extérieur à l'intérieur; mais les trois plus internes, l'enveloppe séreuse, l'enveloppe fibreuse et l'enveloppe musculaire, ont, pour ainsi dire, été empruntées aux parois abdominales au moment de la descente du testicule; elles ne font donc pas partie de la *bourse* proprement dite. La peau et le tissu cellulaire qui la double sont les seuls éléments constitutifs des *bourses* testiculaires.

La peau des *bourses* est désignée sous le nom de *scrotum*. Elle est plus brune que celle des autres parties du corps, parsemée de poils rares insérés obliquement, fine, très-extensible et peu adhérente; elle présente aussi un grand nombre de plis dus à des alternatives de resserrement et d'allongement; enfin, elle porte sur la ligne médiane une ligne saillante désignée sous le nom de *raphé médian*.

La peau du scrotum est intérieurement doublée d'un tissu filamenteux, rougeâtre, extensible, lâchement adhérent à l'enveloppe musculaire du testicule et plus solidement adhérent à la peau. Ce tissu, appelé *dartos*, forme la seconde enveloppe externe du testicule; il est double et constitue entre chacune des deux glandes une cloison de séparation, la *cloison des dartos*. Si le dartos a quelque analogie de structure avec le tissu cellulaire, il en diffère essentiellement par ses propriétés vitales; c'est à lui, en effet, qu'est dû ce resserrement du scrotum, qui s'opère sous l'influence du froid. M. Cruveilhier regarde ce tissu comme une sorte d'intermédiaire entre le tissu cellulaire et le tissu musculaire, et lui a donné le nom de *tissu dartoïque*.

II. — BOURSES MUQUEUSES, BOURSES SÉREUSES, MUCILAGINEUSES ou SYNOVIALES. Partout où il y a frottement, il peut y avoir, entre les parties juxtaposées et frottantes, une usure préjudiciable à leur conservation. Dans l'organisme humain, la nature a paré à cet inconvénient au moyen d'un artifice extrêmement remarquable. Les deux surfaces frottantes sont séparées l'une de l'autre au moyen d'une poche ou vésicule sans ouverture, improprement appelée *bourse*, et que remplit un liquide clair, filant, onctueux. Les parois de la vésicule sont accolées et intimement adhérentes aux surfaces frottantes, tandis qu'à l'intérieur de la *bourse*, incessamment lubrifiées par le liquide qui la remplit, elles peuvent satisfaire à toutes les exigences des mouvements les plus compliqués sans qu'il en résulte d'usure.

Les *bourses* muqueuses sont fort analogues, sinon identiques, aux grandes membranes séreuses qui tapissent les cavités splanchniques; elles n'en diffèrent que par les dimensions plus réduites de leurs cavités et l'épaisseur moindre de leurs parois. Anatomiquement, elles se rapportent à trois groupes : les capsules synoviales articulaires, les *bourses* muqueuses tendineuses et les bourses muqueuses sous-cutanées. L'ensemble de ces trois groupes est quelquefois désigné sous le nom de *système synovial*.

1o *Capsules synoviales articulaires*. Cette classe comprend les cavités membraneuses interposées entre les surfaces articulaires des articulations diarthrodiales, et qui, comme les autres *bourses* muqueuses, sont formées d'un sac sans ouverture, rempli du liquide synovial, dont les parois adhèrent, par leur partie externe, aux surfaces de contact des os. Ces organes sont habituellement décrits sous le nom de *synoviales articulaires*, et leur histoire se rattache à celle des articulations. V. SYNOVIALES.

2o *Bourses muqueuses tendineuses et musculaires, synoviales des tendons et des muscles.* Ces organes, dont l'existence fut démontrée par les anciens anatomistes Vésale et Spigel, sont aujourd'hui très-connus et très-bien décrits par les traités modernes d'anatomie. Il en existe plus de cent paires chez l'homme, et ils sont distribués partout où les tendons des muscles glissent à frottement sur des tubérosités osseuses. On trouve encore les capsules tendineuses disposées aux points où les tendons se réfléchissent, ou aux points où ils frottent contre un autre tendon; on en trouve enfin, entre les muscles qui exécutent de vastes mouvements en frottant l'un contre l'autre ou contre une paroi osseuse. Sous le rapport de la forme, les *bourses* muqueuses sont *vésiculaires* ou *vaginales*. Dans le premier cas, elles forment sous le tendon une capsule ou vésicule sans ouverture, de forme ronde ou oblongue, dont les parois extérieures adhèrent d'une part au tendon, et de l'autre part à la surface sur laquelle il glisse; dans le second cas, la capsule entoure le tendon sous forme de gaîne, adhérant d'une part au tendon, de l'autre au canal ligamenteux qui le renferme. Quelquefois, elles sont *digitées*, c'est-à-dire qu'elles fournissent des prolongements en forme de doigts, qui accompagnent les tendons sur une partie de leur trajet.

Les *bourses* muqueuses des tendons et des muscles appartiennent manifestement au groupe du système synovial. En effet, plusieurs analogies frappantes rapprochent les organes synoviaux : 1o une communication habituelle s'établit très-souvent entre les *bourses* tendineuses d'une part et les synoviales articulaires ou les *bourses* sous-cutanées de l'autre; en sorte que les unes se présentent, en quelque façon, comme une dépendance des autres; 2o la structure et la disposition des capsules muqueuses synoviales sont à peu près identiques à celles des autres séreuses, c'est-à-dire que les parois en sont toujours formées d'une membrane blanche, demi-transparente et mince ou d'aspect fibreux; 3o les cavités contiennent un liquide jaunâtre ou rougeâtre, filant, visqueux et présentant les caractères du liquide synovial des articulations; 4o enfin, les villosités, les franges et les pelotons adipeux se retrouvent également dans les *bourses* muqueuses d'une et d'autre espèce.

Les bourses muqueuses *tendineuses se rencontrent surtout au voisinage des articulations, au cou-de-pied, au poignet, au genou; les bourses* musculaires *s'observent sous les fibres des muscles grand dorsal, deltoïde et droit antérieur de la cuisse, ainsi qu'au mollet.

3o *Bourses muqueuses sous-cutanées*. La plus grande analogie rapproche ces organes de ceux que nous venons de décrire. Ce sont des *capsules obrondes, multiloculaires, c'est-à-dire* divisées par des cloisons incomplètes, mais closes elles-mêmes de toutes parts; leurs *parois sont minces et* peu résistantes; le liquide qu'elles contiennent est onctueux, filant et peu abondant. Ces *bourses muqueuses* sont situées sous la peau, partout où celle-ci, dans les mouvements du tronc ou des membres, éprouve un frottement contre une partie osseuse résistante; mais elles se divisent, sous ce rapport, en deux groupes : 1o celui des *bourses muqueuses normales*, dont l'existence est à peu près constante au niveau de certaines protubérances osseuses placées au voisinage de la peau; 2o celui des *bourses muqueuses accidentelles*, qui se développent anormalement sous la peau, lorsque celle-ci, par suite de certaines difformités ou dans l'exercice de certaines professions, est exposée à des frottements ou pressions habituelles. Au premier groupe appartiennent les *bourses* muqueuses de l'angle de la mâchoire, de la symphyse du menton, de l'angle du cartilage thyroïde, de la boule graisseuse du masséter, de l'apophyse coronoïde du maxillaire inférieur, de l'acromion, de l'épitrochlée, de l'épicondyle, de l'olécrâne, des apophyses styloïdes du radius et du cubitus, des faces dorsales et palmaires des articulations métacarpo-phalangiennes, de l'épine iliaque antéro-postérieure, du grand trochanter, de l'ischion, de la rotule, des condyles fémoraux, de la tubérosité antérieure du tibia, des malléoles externes et internes, de la face inférieure du calcanéum, de la face dorsale des articulations des orteils, enfin de la face plantaire de l'articulation du premier et du cinquième métatarsien. Au groupe des *bourses* muqueuses accidentelles ou anormales appartiennent ou des *bourses* synoviales de *nouvelle formation*, ou un *développement* exagéré des *bourses* muqueuses dont nous venons de donner l'énumération. On observe ces développements anormaux : 1o sur l'acromion et l'apophyse épineuse de la septième vertèbre cervicale, chez les individus qui portent des fardeaux; sur la partie antérieure du genou, chez les gens d'église, les blanchisseuses, les couvreurs et autres personnes qui se tiennent habituellement sur les genoux; sur la malléole externe et la partie externe de la jambe, chez les tailleurs; sur le cou-de-pied, surtout chez les individus qui portent des sabots lourds et couverts; sur la partie antérieure du sternum des menuisiers; sur le sternum, la partie postérieure du cubitus gauche et la face postérieure du cinquième métacarpien droit, chez les ouvriers en papiers peints; sur la face postérieure du sacrum et sur le coccyx, etc., etc.; 2o enfin, dans plusieurs cas de difformités congénitales ou acquises : sur les gibbosités, la saillie des pieds-bots, la face interne de la tête du premier métatarsien, là où existe l'exostose connue sous le nom d'*oignon*, sur les moignons des amputés, sur des exostoses, des enchondromes, des cals difformes, et sur les surfaces articulaires des articulations accidentelles. Toutes ces *bourses* muqueuses accidentelles présentent ce caractère, qu'elles sont recouvertes par une peau épaisse et calleuse, tandis que les *bourses* normales sont recouvertes par une peau saine.

— Chir. méd. I. — AFFECTIONS DES BOURSES TESTICULAIRES. En raison de leur structure spéciale, les enveloppes testiculaires externes pourront être le siége de diverses affections à physionomie spéciale, et souvent assez graves. Le tissu du dartos, par sa laxité extrême, se prête aisément à l'infiltration, et peut se laisser envahir dans une étendue considérable; la laxité et l'extensibilité du scrotum, d'autre part, éloignent les chances d'étranglement; *c'est cette double circonstance* qui imprime un caractère particulier aux affections des *bourses*.

1o *Plaies et contusions*. Elles ne présentent ici rien de particulier. La réunion de la peau doit être la principale indication; l'application des topiques *émollients et résolutifs* aura pour but d'empêcher le développement de l'inflammation traumatique, si elle est à redouter.

2o *Hématocèle des enveloppes du testicule ou hématocèle pariétale*. Il en est de deux espèces : l'une, par infiltration dans le tissu du dartos; l'autre, par un *épanchement réuni en* collection. L'hématocèle résulte toujours de l'exsudation du sang des vaisseaux des *bourses*, occasionnée soit par *l'action d'un coup violent* porté sur les testicules, soit par suite d'une opération sur cette région. Elle se manifeste par *l'augmentation de volume des bourses*, l'effacement des plis du scrotum, la teinte violette de la peau, et, dans les cas d'épanchement, par la présence d'une tumeur pyriforme, plus ou moins fluctuante, non transparente, et fournissant quelquefois, lorsqu'on la presse entre les doigts, un bruit de crépitation dû à l'écrasement des caillots sanguins. Le traitement consiste en applications résolutives ou émollientes, dont l'action sera aidée par le repos au lit et la position élevée des testicules. Les collections sanguines trop étendues, et surtout les collections purulentes consécutives, doivent être évacuées dans le plus bref délai.

3o Le *phlegmon des bourses*. Il est *simple* ou *diffus*, et occasionné par des violences traumatiques : la fatigue, le frottement des testicules contre les cuisses pendant la marche, l'existence d'une maladie des voies urinaires, l'infiltration urineuse, et surtout l'introduction dans le tissu cellulaire du scrotum d'une partie des liquides irritants qui sont destinés à l'injection de la tunique vaginale. On voit que cette affection peut être le résultat d'une fausse manœuvre du chirurgien opérant l'hydrocèle vaginale; elle peut survenir également dans le cours d'une fièvre grave, particulièrement de la fièvre typhoïde.

Le plegmon des testicules se manifeste par le gonflement et la rougeur des *bourses* au niveau du point enflammé; mais bientôt, si le phlegmon est diffus, apparaissent des plaques grises ou fauves, livides, violettes, qui envahissent promptement le scrotum et annoncent la production d'une *gangrène des bourses*, terminaison ordinaire de cette redoutable affection. Le pronostic de cette maladie est toujours très-grave; le chirurgien devra se hâter de faire disparaître, s'il est possible, les causes productrices du sphacèle, et de limiter l'inflammation gangréneuse en pratiquant de vastes incisions. Cependant le malade meurt souvent épuisé par la longue suppuration qui suit la chute des escarres, quoique, dans quelques circonstances, la réparation des tissus s'opère malgré une étendue considérable de la perte de substance.

4o *Hydrocèle par infiltration des bourses* ou *œdème des bourses*. Cette affection est le plus ordinairement symptomatique d'une affection viscérale, qui détermine l'infiltration générale des extrémités en même temps que du scrotum; cependant elle se développe quelquefois idiopathiquement, particulièrement chez les vieillards qui ont les *bourses* très-pendantes, chez les sujets affaiblis et les enfants nouveau-nés. Cet accident, dans ce dernier cas, n'exige aucun traitement spécial; si la peau du scrotum menace de se rompre, on fera écouler le liquide en pratiquant quelques piqûres avec une fine aiguille. Des incisions trop étendues pourraient déterminer la gangrène.

5o On a signalé encore le développement de quelques *tumeurs* sur le scrotum; mais la plus curieuse est l'*éléphantiasis du scrotum*, affection très-rare dans le midi de la France, mais plus commune dans les régions tropicales. Cette affection se caractérise par un épaississement hypertrophique, non-seulement de la peau du scrotum et du tissu cellulaire qui le double, mais de tous les autres éléments constitutifs des enveloppes testiculaires. La tumeur formée ainsi par le scrotum hypertrophié arrive quelquefois à un volume très-considérable, à un poids de 25 kilogr. et davantage, et cela sans occasionner autre chose qu'une gêne ordinairement légère. Le traitement de cette affection n'existe pour ainsi dire pas; les moyens thérapeutiques les plus variés ont été mis en usage sans amener le moindre résultat. L'extirpation de la tumeur hypertrophique, opération connue sous le nom d'*oschéotomie*, est la seule ressource à employer vis-à-vis des malades qui tiennent à se débarrasser de cette infirmité hideuse et pénible. L'opération, d'ailleurs, n'est accompagnée d'aucune douleur, en raison de l'état anesthésique des tissus de la tumeur, et, d'autre part, ne présente pas de dangers sérieux.

6o Le *cancer du scrotum* ou *cancer des ramoneurs* est une affection très-rare en France, observée par Percival Pott en Angleterre chez les ramoneurs. C'est une tumeur épithéliale, qui débute par une sorte de verrue et reste stationnaire pendant des mois ou des années, et à laquelle on donne le nom vulgaire de *poireau de la suie*. Au bout d'un temps plus ou moins long, cette tumeur s'ulcère et donne issue à une matière ichoreuse qui excorie les tissus voisins et les désorganise rapidement; l'ablation de cet ulcère, qui, du reste, ne récidive pas après l'opération, est le seul moyen de guérison.

II. — AFFECTIONS DES BOURSES MUQUEUSES. Les *bourses* muqueuses sous-cutanées, en raison de leur position superficielle, sont plus exposées que les *bourses* tendineuses aux affections traumatiques; aussi doit-on s'attendre à ce que les lésions produites par cause externe prennent la première place dans l'histoire pathologique des *bourses* sous-cutanées. Nous citerons principalement :

1o Les *plaies par piqûre ou coupure* et les *plaies contuses*, qui toutes, surtout ces dernières, exposent le malade à l'*inflammation traumatique des bourses muqueuses*. Cette affection est particulièrement occasionnée par le défaut de soins apportés aux plaies des *bourses;* on la reconnaît à la boursouflure des bords de la plaie mobiles sur les parties profondes, à la rougeur diffuse qui s'étend autour de la lésion, enfin à l'écoulement du liquide synovial altéré. L'inflammation traumatique peut aussi se compliquer d'un *phlegmon* du tissu cellulaire environnant.

2o La contusion simple des *bourses* muqueuses a pour conséquence ordinaire l'*épanchement* de sang à l'intérieur de la cavité; c'est l'*hématocèle* ou *kyste sanguin des bourses muqueuses*, qui se reconnaît au développement d'une tumeur fluctuante, dans laquelle on peut percevoir une crépitation fine semblable à celle qui se produit lorsqu'on écrase de l'amidon entre les doigts. Le sang épanché peut se résorber sans inflammation; mais, en d'autres cas, il y a persistance d'un *kyste séreux*, ou même ce kyste, envahi par l'inflammation, devient le foyer d'un *abcès*, et l'épanchement se termine par suppuration.

3o L'*inflammation aiguë, hygroma aigu* ou *hydropisie aiguë des bourses muqueuses* se produit quelquefois d'emblée à la suite de plaies ou contusions et se reconnaît à un épanchement qui se termine rapidement par résorption ou suppuration.

4o L'*inflammation chronique, hygroma chronique* ou *hydropisie des bourses muqueuses* est caractérisée par une dilatation fluctuante de la *bourse*, par l'épaississement, puis l'amincissement de la peau, et enfin par la production de petites fongosités analogues à des franges synoviales; le liquide contenu est clair, quelquefois séro-sanguinolent. La grosseur du kyste varie depuis le volume d'un œuf jusqu'à celui de la tête d'un fœtus; il ne peut se terminer que par résorption du liquide et oblitération de la *bourse*, ou par suppuration à l'instar de l'hygroma aigu, qui, dans ce dernier cas, semble se substituer à l'hygroma chronique.

5o *Fistules des glandes muqueuses*. C'est un accident consécutif des inflammations suppuratives, caractérisé par la permanence d'une ouverture fistuleuse qui donne incessamment passage à une sérosité intarissable, séreuse ou séro-sanguinolente.

6o Les *corps étrangers* développés spontanément à l'intérieur de la *bourse* constituent

une affection caractéristique des *bourses* synoviales, mais bien plus fréquente dans les synoviales articulaires et tendineuses que dans les *bourses* sous-cutanées.

7° Les affections des *bourses* synoviales des tendons présentent, avec celles qui précèdent, la plus grande analogie; cependant l'étendue de surface beaucoup plus considérable des *bourses* tendineuses, les brides fibreuses qui les étreignent de tous côtés; enfin, le voisinage des synoviales articulaires, ou même les communications directes des cavités articulaires ou tendineuses, toutes ces circonstances sont de nature à aggraver le pronostic. Les *bourses* des gaînes tendineuses sont aussi exposées à partager les lésions des organes placés à leur voisinage : les contusions, les fractures, les entorses, les luxations accompagnées de distension ou de déchirures des tendons, sont pour les *bourses* tendineuses l'occasion de lésions diverses et généralement graves. Au nombre des affections spéciales à ces organes nous signalerons : 1° les *plaies* et *contusions*, qui sont l'origine des mêmes désordres que nous avons signalés dans les *bourses* sous-cutanées; 2° l'*inflammation*, qu'on a vue survenir, soit par cause traumatique, soit par cause interne. Cette inflammation produit, comme dans le cas précédent, une tumeur oblongue plus ou moins volumineuse, plus ou moins apparente, selon la région qu'occupe la *bourse* tendineuse affectée, accompagnée d'une douleur ordinairement légère et d'un sentiment de chaleur diffuse dans la partie malade. Une gêne dans les mouvements de l'articulation la plus rapprochée est encore une conséquence de la lésion inflammatoire des *bourses* tendineuses; 3° les *tumeurs enkystées inflammatoires des bourses tendineuses*, qui sont un des modes de terminaison de l'inflammation chronique de ces organes; 4° les *kystes synoviaux*, dont le siége principal est au poignet, quoiqu'ils aient été observés en diverses autres régions. Ces kystes, désignés par Dupuytren sous le nom de *kystes séreux hydatiques*, par MM. Velpeau, Bauchet et Michon sous le nom de *kystes tendineux*, et par M. Gosselin sous la dénomination de *kystes hydropiques*, sont des tumeurs enkystées non inflammatoires des *bourses* tendineuses du poignet, du tarse, du creux poplité, de l'épaule, etc. Le liquide contenu dans les poches est séreux, visqueux ou gélatiniforme; il contient une quantité variable de petits corps solides, hordéiformes ou riziformes, c'est-à-dire ressemblant à des grains d'orge ou à des grains de riz, quelquefois de grosseur moindre, quelquefois de grosseur plus considérable, libres ou pédiculés dans la cavité de la *bourse;* la présence de ces granulations donne lieu à une crépitation particulière, qui fournit un moyen précieux de diagnostic. Ces kystes constituent des affections sérieuses, qui entravent le jeu des articulations voisines de la *bourse* affectée; ils peuvent se terminer par ulcération et suppuration, à moins que l'art n'intervienne; 5° les *kystes partiels* ou *ganglionnaires, ganglions, kystes synoviaux articulaires et tendineux.* Ceux-ci diffèrent des précédents, en ce qu'au lieu d'envahir toute l'étendue d'une *bourse* tendineuse, ils se forment dans une partie très-circonscrite d'une membrane synoviale. Nous les signalons ici comme affection des *bourses* muqueuses, parce qu'il arrive en effet que ces kystes se forment quelquefois dans les dépendances synoviales tendineuses; mais il est beaucoup plus fréquent de les rencontrer dans les prolongements des synoviales articulaires; à ce titre, leur histoire appartient plutôt à la pathologie des synoviales; 6° enfin, on a signalé, comme affections plus rares, le développement, dans la cavité des *bourses* tendineuses, de *concrétions calcaires* et *tuberculeuses*, de productions *squirrheuses* ou *cancéreuses*, ou même de *lipômes*, produits par l'hypertrophie anormale des pelotons adipeux dont nous avons signalé l'existence, au sein des *bourses* synoviales tendineuses et articulaires.

Le traitement des affections des *bourses* muqueuses est à peu près exclusivement chirurgical et topique. Les plaies et contusions, toutes les fois qu'on redoutera le développement des accidents inflammatoires consécutifs, seront traitées par les applications émollientes et résolutives, les antiphlogistiques légers et locaux; si le pus se forme dans l'intérieur de la poche, il faut lui donner une large issue, et, par la cautérisation intérieure, provoquer l'inflammation adhésive, qui a pour conséquence l'adhérence des parois du foyer. Les vésicatoires, les frictions iodées, l'écrasement et la compression méthodique conviendront mieux dans l'hygroma chronique et les kystes séreux; si ces moyens échouent, on emploiera les injections iodées et le séton à fils multiples; l'ablation de la poche, opération presque toujours dangereuse et souvent impraticable, doit être généralement rejetée.

III. — Bourse ou bandage en bourse. V. Bandage.

— Art vétér. Dans le choix du cheval, il est important de tenir compte des *bourses* et des testicules, qui doivent être modérément pendants, mais non relâchés. Plus les testicules sont volumineux, plus l'aptitude des animaux à se reproduire est grande. Les chevaux qui n'ont aucun testicule apparent sont inféconds, et cependant ils recherchent les juments. Cela a d'autant plus d'inconvénients qu'on ne peut pas les castrer, puisque les testicules sont restés dans la cavité abdominale ou dans le trajet inguinal. Chez les animaux faibles, les testicules diminuent de volume ou manquent de développement. Le volume anormal de ces organes est souvent le résultat d'un coup ou d'une pression; d'autres fois, c'est le signe d'une maladie générale, de la morve, par exemple. C'est là un symptôme grave, qu'il faut prendre en sérieuse considération. On rencontre quelquefois au scrotum des abcès et des hydropisies. Si ces affections sont locales, elles sont peu dangereuses; mais il n'en est plus de même lorsqu'elles sont un des symptômes de maladies générales, comme l'anasarque ou l'ascite.

La région des *bourses*, chez le bœuf, varie suivant l'époque de la castration et suivant le mode opératoire mis en usage. Si l'animal a été bien tourné, on retrouve les testicules atrophiés. Cette région est un des points de maniement que les bouchers consultent pour s'assurer du degré de graisse de l'animal. En avant de cette partie se trouvent quatre petits mamelons, qui sont les représentants de ceux de la vache.

Bourse (la), par M. Bozérian, avocat (2 vol. in-8°). Cet ouvrage, publié en 1859, a été accueilli avec un égal empressement par les hommes de droit et par les financiers. C'est qu'en effet, l'honorable auteur a réuni tous les documents qui pouvaient éclairer la religion du magistrat et de l'avocat, en indiquant aux banquiers et aux agents de change leurs droits et leurs obligations. Présenter le tableau de la Bourse et de ses dépendances, de son personnel, de la nature et du mécanisme des opérations qui s'y traitent; rapprocher de ces faits les dispositions, le caractère et le but des lois diverses qui régissent la matière, et examiner sous le rapport doctrinal toutes les difficultés juridiques; constater l'état et les phases de la jurisprudence sur chacune des questions importantes; apprécier les opérations de Bourse au point de vue de notre organisation politique, économique et sociale; enfin, signaler les vices de notre législation et indiquer quelques-unes des modifications dont elle lui paraît susceptible : tel est le plan que s'est tracé M. Bozérian. Sa description des opérations de Bourse et de leur mécanisme est très-nette, ainsi que celle des procédés et des combinaisons de la spéculation et de l'agiotage. Malgré l'aridité des détails et des chiffres qui s'y mêlent nécessairement, on suit facilement les explications de l'auteur, dont le langage reflète l'énergie des luttes dont il fait comprendre la stratégie si périlleuse et si compliquée. M. Bozérian consacre une partie importante de son traité à l'étude de cette grave question, qui, depuis quelques années, s'est produite un peu partout, à la tribune, dans la presse, en chaire, au théâtre, de l'influence de la spéculation et de l'agiotage au point de vue du crédit, de l'économie politique et sociale et des mœurs publiques. M. Bozérian se constitue en tribunal, et résumant, après un examen approfondi, tous les moyens invoqués contre toutes les spéculations de Bourse d'une part, de l'autre, tous ceux qu'on a produits en faveur de la liberté des transactions commerciales, il prononce un jugement qui, réservant les questions de moralité publique et d'intérêt général, admet une sorte de compensation dans l'impulsion nouvelle, dans l'extension considérable que la Bourse a données à notre industrie. Il y a dans cette discussion un souffle de cet esprit généreux qui, depuis quarante ans, féconde et développe toutes les idées de progrès et de prospérité. On sent, sous les formes sévères de son argumentation, cette ardeur, cet élan qui caractérisent les économistes pratiques. M. Bozérian s'inquiète peu de ces grands désastres de Bourse qui, de temps à autre, effrayent le monde financier. Il comprend et fait comprendre qu'il faut, avant tout, au commerce et à l'industrie, ce grand jour de la publicité, et, comme on l'a dit, ce feu des enchères publiques, indispensable à une opération naissante. Le capital est craintif; il faut l'attirer, le séduire. La Bourse est le meilleur moyen de mettre en lumière les nouvelles créations du génie industriel. Que si certains abus viennent parfois rendre plus nuisible qu'utile cet agent de publicité, il ne faut pas s'arrêter à ces imperfections inhérentes à toutes les créations humaines. Les effroyables désastres dus au feu ont-ils jamais fait naître l'idée de le supprimer? M. Bozérian est de l'école moderne, de cette brillante pléiade d'économistes qui compte Jean-Baptiste Say, Blanqui; Michel Chevalier, Rossi, Courcelle-Seneuil parmi ses membres, et qui, comprenant toute la valeur et toute la portée politique et sociale d'un système, sait, en donnant une institution utile au pays, en prévoir les inconvénients et les dangers.

Bourse (manuel du spéculateur à la), ouvrage remarquable de P.-J. Proudhon. V. Spéculateur.

Bourse (la), roman par H. de Balzac. V. Scènes de la vie privée.

Bourse (la), comédie en cinq actes et en vers, de M. Ponsard, représentée sur le théâtre de l'Odéon le 6 mai 1856. Connaissez-vous ce grenier à foin, bâtard du Parthénon, dont parle Alfred de Musset; ce temple où chaque jour se chantent sur tous les tons des litanies à la pièce de cent sous; cet antre de l'agio, des tripotages financiers de tous genres; ce casse-cou infernal; ce gouffre tourbillonnant, vertigineux qui vous attire; ce sanctuaire de la hausse et de la baisse, la Bourse enfin, puisqu'il faut l'appeler par son nom? C'est là que la fortune se livre tout entière à ses amours et à ses haines; c'est là qu'elle offre le spectacle de ses capricieuses préférences, de ses mystérieux retours, de ses coups de théâtre, des changements à vue qu'opère la toute-puissance de sa baguette féerique; et c'est à un épisode de cette grande comédie que M. Ponsard a voulu nous initier. Il commence par nous introduire dans le cabinet d'un des soixante prêtres assermentés du veau d'or, M. Delatour, et nous voilà, sans plus attendre, au beau milieu du jargon de la Bourse : banquiers, coulissiers, grands et petits faiseurs débitent à l'envi des théories à donner la nausée, lorsqu'arrive le maître du logis, l'agent de change, qui revient de la Bourse. M. Delatour, resté seul, reçoit la visite de Léon Desroches, son ancien ami de collége, qui vient lui demander un service. Il vivait en province, dans sa propriété, et avait pour voisin un excellent homme, M. Bernard, père d'une charmante fille nommée Camille. Léon l'aime et est payé de retour; mais M. Bernard, dont la fortune considérable excite l'ambition, est sur le point de choisir pour gendre un certain comte de la Môle, qui possède un très-riche patrimoine. Un seul moyen restait à Léon pour l'emporter sur son rival, et il n'a pas hésité. Il a vendu son modeste avoir, et en apporte le prix, 60,000 fr., à son ami, pour qu'il le perde ou le décuple à la Bourse. Delatour fait nombre de sages réflexions à Léon, pour le détourner de ses folles idées; il le conjure de retourner d'où il vient :

> La Bourse! mais ce sphinx, vers qui tu te fourvoies,
> Pour un Œdipe heureux, dévore mille proies.

« Va-t'en, Léon, ou bientôt le repentir entrera dans ton cœur, et te suivra partout et toujours. » Léon refuse de rien entendre; il aime Camille et la veut pour épouse; la fortune seule peut la lui donner : qu'elle prononce son arrêt, et, s'il n'est pas favorable, eh bien!

> Autant mourir de faim que de vivre sans *elle!*

C'en est fait! rouge ou noire, la roue tourne emportant dans ses évolutions inconscientes la vie ou la mort d'un homme : elle s'arrête enfin : Léon gagne 100,000 écus! Vous croyez peut-être qu'il va se hâter de boucler ses malles, et d'aller déposer aux pieds du père Bernard la fortune qui lui assure la main de Camille! Allons donc! la soif irrite la soif; puis, à force de boire, on se grise, et rien ne saurait désaltérer l'homme ivre. Léon se trouve en trop bonne veine pour s'arrêter; il partira lorsqu'il verra tourner la chance. Au même moment arrive le père Bernard, suivi de sa fille qui, ne pouvant se résoudre à épouser un homme qu'elle n'aimait pas, a décidé son père à venir à Paris chercher Léon, le seul homme dont elle consentira jamais à faire son époux. Léon se hâte d'annoncer que son patrimoine s'est considérablement accru, et M. Bernard est au comble de la joie, jusqu'au moment où il apprend que cette fortune est due à des spéculations de Bourse :

> La source de ton gain m'en gâte le plaisir :
> Car le démon du jeu, que jamais on n'arrache,
> Dévore jusqu'aux os ceux auxquels il s'attache.

Mais Léon promet de se liquider sans délai, coûte que coûte; cela lui enlèvera peut-être une vingtaine de mille francs, mais n'importe! « Eh bien! si tu attendais un peu, insinue ce bon M. Bernard; il est inutile de perdre une telle somme de gaieté de cœur; et même si je savais... sans trop me hasarder... » Bref, le brave homme est pris, lui aussi, et donne carte blanche à Léon, pour qu'il lui fasse faire quelques opérations qui le mettent à même d'acheter certain pré qui borde le sien désagréablement. Voilà donc le beau-père et le gendre futurs pris à l'engrenage; de nouveau la roue va tourner, et Léon, penché sur le gouffre obscur du hasard, attend l'issue d'une partie dont sa fortune, c'est-à-dire Camille, est l'enjeu, car le père Bernard ne lui permet d'être joueur qu'à la condition qu'il gagnera toujours. C'est le moment de faire connaissance avec Reynold, que nous trouvons en tête-à-tête avec sa cousine Camille. Il l'aime, lui aussi, mais elle a donné son cœur à Léon, et ne peut plus disposer que de son amitié. Sur ces entrefaites, Léon rentre tout soucieux, et répond à peine aux paroles de sa fiancée; il vient de perdre 100,000 fr., et M. Bernard est de moitié dans cette première perte. Camille comprend le trouble de Léon; elle le sent possédé par le démon du jeu, et, à force de reproches caressants et de douces remontrances, elle parvient à le convertir. Léon fait serment de ne plus jouer, sous peine de renoncer pour toujours à celle qu'il aime; mais, hélas! un instant après, il apprend par Delatour que sa perte monte à 300,000 fr., sans compter 100,000 fr. pour le compte de M. Bernard; puis, au même moment, un ami vient lui annoncer la prise de Sébastopol, et lui affirmer la hausse pour la prochaine bourse. Que faire? il vient de jurer, et pourtant il lui serait si facile de regagner tout ce qu'il a perdu; et puis après, comme il se hâterait de dire adieu pour toujours à cette vie d'angoisses et de tortures :

> O mes heures de paix, qu'êtes-vous devenues!

Que le sort prononce donc une dernière fois sa parole de vie ou de mort! Les dés sont lancés; une sueur froide inonde le visage du joueur à l'agonie, qui attend son arrêt au milieu des angoisses intermittentes de l'espoir et du désespoir. Enfin Delatour arrive. La baisse a prononcé : Léon perd 300,000 fr., outre les 60,000 fr. de son patrimoine et les 100,000 fr. de M. Bernard. Adieu les douces joies du foyer domestique; adieu l'amour, adieu Camille! il faut encore subir les reproches amers et méprisants de M. Bernard, qui arrive juste à point pour apprendre son désastre. Quant à Camille, elle se contente de demander à Léon *s'il a joué depuis son serment?* et, sur le timide aveu qu'il fait de sa faute, en cherchant à l'excuser par le désir qu'il avait de couvrir la perte de M. Bernard : « Non, non, dit-elle :

> Ne cherchez point d'excuse à la parole enfreinte;
> Sachant quelle j'étais, vous n'aviez nulle crainte.
> Le crime est tout entier dans le manque de foi.
> Un million gagné n'absoudrait rien pour moi. »

C'en est fait. Léon, repoussé par l'amour et par la fortune, va se donner la mort, et le pistolet est déjà dans sa main lorsque survient Reynold, porteur d'un message de la part de Camille. Léon le reçoit d'abord très-durement, car il ne voit en lui qu'un rival préféré; mais enfin il écoute le conseil que lui envoie Camille de chercher sa réhabilitation dans le travail, et l'offre que lui fait Reynold de l'aider à reconquérir sa propre estime en le mettant à même de faire quelque chose d'utile. Le dernier acte nous transporte auprès d'une mine de charbon, dont Reynold est le directeur, et Léon le contre-maître. Depuis un an, ce dernier a fait des prodiges de bon vouloir et de dévouement. La veille encore, il a sauvé dix ouvriers enterrés vivants par un éboulement; mais aujourd'hui il vient donner sa démission, car Reynold est sur le point d'épouser Camille, et Léon ne se sent pas le courage de voir aux bras d'une autre celle qui lui était destinée. Heureusement, Reynold est un brave cœur, et une grande âme; il voit bien qu'il n'a pas et ne pourra jamais effacer dans le cœur de Camille le souvenir d'un premier amour, et, simplement, sans phrases, il restitue à Léon le bonheur dont il s'est rendu digne par son repentir. Camille pardonne, et le père Bernard, bien qu'enrageant un peu de voir « ces sottises sublimes, » finit par sourire à son ancien voisin, et donne son consentement et sa bénédiction.

Il n'y a évidemment dans tout cela aucune originalité bien saisissante; mais tous les personnages sont empreints d'un tel cachet de vérité qu'ils finissent par s'imposer à l'égal de types réels et par en prendre le relief. La figure de Camille, cette puritaine énergique et charmante, qui sait gronder sans pédantisme, et dire simplement les grandes choses, est de la famille des héroïnes de Corneille; son fiancé Léon fait un frappant contraste avec l'honnête et généreux Reynold; et quant au père Bernard, il sait être comique sans vulgarité, et franchement bourgeois sans exagération, ce qui est un mérite réel. En résumé, la *Bourse* est une œuvre sincère et honnête, sagement pensée par un homme de cœur, et savamment construite par un poëte véritable. Quoi de plus noble que cette apostrophe, qu'adresse (au premier acte) un paysan aux loups-cerviers de la Bourse :

> Messieurs, ces beaux projets, qui vous semblent [plaisants,
> Ne nous arrangent pas, nous autres paysans.
> Tout l'argent va chez vous, et les propriétaires
> N'en peuvent plus trouver pour cultiver leurs terres.
> Par exemple, voulant dessécher des marais,
> Je cherchais un emprunt, même à gros intérêts.
> Ah! oui, le capital, à nos champs infidèle,
> S'envole vers la Bourse, où la prime l'appelle,
> Et chez les étrangers fait pleuvoir les milliards,
> Sans qu'il en tombe un sou parmi nos campagnards.

Au cinquième acte, un ouvrier mineur vient complimenter Reynold à l'occasion de son mariage, et s'exprime en ces termes :

> Monsieur, excusez-nous : on nous a fait savoir
> Que votre fiancée arriverait ce soir,
> Et, nous sentant déjà de l'amitié pour elle,
> Nous apportons des fleurs à cette demoiselle.
> Dame!... on ne trouve pas chez nous des élégants,
> Et nos doigts sont trop gros pour entrer dans des [gants.
> Peut-être qu'en touchant à leurs blanches toilettes
> Notre main a noirci ces petites coquettes;
> Mais les fleurs, m'est avis, ne sentent pas moins bon,
> Quand même sur leur robe elles ont du charbon;
> C'est comme nous, monsieur, par-dessous la pous- [sière,
> Le cœur est bon, encor que la main soit grossière.

Le 15 juin 1856, M. Ponsard recevait la lettre suivante, datée du palais de Saint-Cloud : « Monsieur, vous avez cru, après la première représentation de la *Bourse*, devoir vous dérober aux félicitations du public et aux miennes. Aujourd'hui, l'envoi de votre pièce me donne l'occasion de vous les adresser, et je le fais bien volontiers, car j'ai été vraiment heureux de vous entendre flétrir de toute l'autorité de votre talent, et combattre, par l'inspiration des sentiments les plus nobles, le funeste entraînement du jour. Je lirai donc votre pièce avec le même plaisir que je l'ai vu jouer. Persévérez, monsieur, votre nouveau succès vous y engage, dans cette voie de moralité, trop rarement peut-être suivie au théâtre, et si digne pourtant des auteurs appelés, comme vous, à y laisser une belle réputation. Croyez à mes sentiments. Napoléon. » L'homme de

lettres couronné ne se montrait que juste à l'égard d'une pièce remarquable, qui, on ne sait pourquoi, n'a jamais été reprise.

BOURSE, ville de la Turquie d'Asie. V. BROUSSE.

BOURSEAU. Techn. V. BOURSAULT.

BOURSELETTE s. f. (bour-se-lè-te — dim. de *boursette*). Très-petite bourse. ‖ Vieux mot.

BOURSELIER, IÈRE s. (bour-se-lié, iè-re — rad. *bourse*). Personne qui fait ou vend des bourses. ‖ Vieux mot.

BOURSET s. m. (bour-sè). Pêch. Corps flottant qui sert à tirer un des bouts de la drège.

BOURSETTE s. f. (bour-sè-te — dim. de *bourse*). Petite bourse :

> Recevez en gré la *boursette*
> Ouvrée de mainte couleur.
> CL. MAROT.

— Mus. Partie du sommier de l'orgue, qui laisse passer un fil de fer sans laisser passer le vent.

— Polyp. Syn. de BOURSE-À-BERGER.

— Bot. Nom vulgaire du thlaspi bourse à pasteur, et de la mâche commune. ‖ Nom donné à des champignons qui sont enfermés dans une bourse, avant leur entier développement.

— **Homonyme**. Bourcette.

BOURSICAUT s. m. (bour-si-ko — dim. de *bourse*). A signifié petite bourse.

— Pop. Petit pécule, petite somme amassée avec économie et mise en réserve : *Cet ouvrier s'est fait un* BOURSICAUT. *Nous n'étions pas encore là, quand vous avez crié après votre* BOURSICOT. (G. Sand.) *Tu es un cachottier; là-bas tu avais toujours des* BOURSICOTS. (Alex. Dumas.) *Elle vida son* BOURSICOT *sur le tapis de la prophétesse, et courut porter la bonne nouvelle à son mari.* (E. About.)

— Rem. Nous avons écrit *boursicaut* et non *boursicot*, par respect pour l'Académie; mais, comme Mézerai, nous prenons la liberté de crier clameur de haro. L'usage, c'est-à-dire tout le monde, écrit aujourd'hui *boursicot*. On a vu, par les exemples cités, que George Sand, Alex. Dumas et Ed. About sont de notre avis. La plupart des dictionnaires ont suivi l'orthographe de l'Académie, ce qui ne les a pas empêchés d'écrire par un *o* les dérivés *boursicoter*, *boursicoteur*, *boursicotier*, qui ne figurent pas dans le Dictionnaire de l'Académie : comme on le voit, c'est une protestation muette. Espérons que l'Académie, dans sa prochaine édition, fera disparaître cette anomalie, car elle ne saurait manquer d'enrichir son Dictionnaire de ces dérivés, et il est impossible qu'elle ose écrire *boursicaut* et *boursicotier*. — Pourquoi pas? dirait Piron, elle écrit bien *boursoufler* et *souffler*, *siffler* et *persifler*, *emmaillotter* et *démailloter!*

BOURSICOTANT (bour-si-ko-tan) part. prés. du v. Boursicoter : *On lui donne une corbeille de noce, comme tous les archiducs de la Germanie réunis n'en pourraient payer une en* BOURSICOTANT. (E. Sue.)

BOURSICOTER v. n. ou intr. (bour-si-ko-té — rad. *boursicaut*). Se faire un boursicaut, économiser, dépenser peu, pour pouvoir amasser un petit pécule : *Il économise depuis douze ans, et il* BOURSICOTE, *afin de satisfaire un désir qui s'accroît d'année en année.* (Balz.)

— Se cotiser, mettre en commun de petites sommes : *Une société de jeunes gens* BOURSICOTA *pendant dix minutes pour régler un compte de* 19 *fr.* 80 *c.* (Fr. Soulié.)

— Faire de petites opérations à la Bourse : *Je* BOURSICOTE, *je coulisse, je reporte.* (Cogniard et Bourdois.)

BOURSICOTIER s. m. (bour-si-ko-tié — rad. *boursicoter*). Celui qui joue à la Bourse ou qui y fait de petites affaires : *Il cumule et mène de front les importantes fonctions de dandy et de* BOURSICOTIER. ‖ On dit aussi BOURSICOTEUR.

— Adjectiv. : *Le café de l'Opéra est un des asiles où s'est réfugiée la gent* BOURSICOTIÈRE, *après avoir quitté le perron de Tortoni.* (F. Mornand.)

BOURSIER, IÈRE s. (bour-sié, ie-re — rad. *bourse*). Elève qui jouit d'une bourse dans un établissement d'instruction publique : BOURSIER *au lycée Louis-le-Grand. Demi-*BOURSIER. *Je ne me crois pas en droit de nommer une* BOURSIÈRE. (Boss.) *Les élèves humilient les* BOURSIERS, *quand les* BOURSIERS *ne se font pas respecter par une force physique supérieure.* (Balz.)

— Homme de Bourse, homme qui fréquente la Bourse : *Plus d'une fois il avait fait hurler les* BOURSIERS. (Balz.) *Les ombres des débauchés antiques auraient le droit de se révolter qu'on les comparât à vos* BOURSIERS *en goguette.* (Mme L. Colet.)

— Fam. Personne qui tient la bourse commune : *Tu seras notre* BOURSIER. ‖ On dit plus souvent CAISSIER.

— Techn. Ouvrier, ouvrière qui fait et qui vend des bourses. ‖ Peu usité.

— Adjectiv. Qui jouit d'une bourse dans une maison d'éducation : *Un élève* BOURSIER. *La Liste civile payait la pension de Napoléon; il s'affligeait d'être* BOURSIER. (Chateaub.) ‖ Qui concerne la Bourse, les opérations de la Bourse, les personnes qui fréquentent la Bourse : *Aussitôt les négociants les mieux famés entourèrent l'ancien parfumeur, et lui firent une ovation* BOURSIÈRE. (Balz.) *Les transactions* BOURSIÈRES *ont une raison légitime.* (Proudh.)

BOURSIER (Louise BOURGEOIS, dite), sage-femme française du XVIIe siècle. Marie de Médicis l'appela près d'elle dans toutes ses couches. C'était une praticienne habile, et les ouvrages qu'elle a laissés prouvent qu'elle avait des connaissances réelles. On lui doit : *Observations sur la stérilité, perte de fruit, fécondité, accouchements et maladies des femmes et enfants nouveau-nés* (1609), ouvrage qui fut traduit en latin, en allemand et en hollandais; *Récit véritable de la naissance de messeigneurs et dames les enfants de France* (1625); *Apologie contre les rapports des médecins* (1627), etc. — Une autre sage-femme, nommée Angélique-Marie BOURSIER DU COUDRAY, de la même famille, publia en 1759 un *Abrégé de l'art des accouchements.*

BOURSIER (Laurent-François), théologien, né à Ecouen en 1679, mort en 1749. Il joua un rôle très-actif dans l'opposition contre la bulle *Unigenitus* et dans l'affaire des *appelants.* On a de lui divers écrits de controverse et de théologie, notamment la belle *Préface de tous les saints*, qui est dans le missel de Paris.

BOURSILLER v. n. ou intr. (bour-si-llé, *ll* mll. — rad. *bourse*). Se cotiser, fournir chacun une petite somme pour une dépense commune : *Il nous fallut* BOURSILLER *pour faire une somme de* 3 *fr.* ‖ Prendre un peu dans plusieurs bourses : *Il avait, disait-il, épuisé le peu qu'il avait, et* BOURSILLÉ *parmi ses amis pour se mettre en chemin de faire fortune.* (St-Sim.)

— Tirer continuellement de petites sommes de sa bourse : *Il faut soutenir son droit* (au parlement) *par beaucoup d'argent; je m'en souviens, et j'*AI BOURSILLÉ *moi-même.* (Volt.)

BOURSILLON s. m. (bour-si-llon, *ll* mll. — rad. *bourse*). Pop. Petite bourse.

BOURSON s. m. (bour-son — dim. de *bourse*). Petite poche au dedans de la ceinture d'une culotte : *Mettre de l'argent dans son* BOURSON. (Acad.) ‖ Vieux mot. On dit aujourd'hui GOUSSET.

— Voltaire a employé ce mot dans le sens de bourse :

> Il saute en bas; il écarte la troupe,
> Marche à la belle, et lui met dans la main
> Un gros *bourson* de cent livres sterling.
> VOLTAIRE.

BOURSOUFLAGE s. m. (bour-sou-fla-je — rad. *boursoufler*). Enflure de style, pompe excessive ou déplacée du langage : *Ce discours est plein de* BOURSOUFLAGE.

BOURSOUFLÉ, ÉE (bour-sou-flé) part. pass. du v. Boursoufler. Enflé et mollasse : *Chairs* BOURSOUFLÉES. *Visage* BOURSOUFLÉ. *Corps* BOURSOUFLÉ *par la maladie. La carie est une maladie dans laquelle le grain de froment devient court,* BOURSOUFLÉ *et plus léger.* (Math. de Dombasle.)

— Fig. Vide et enflé, emphatique, en parlant du style : *L'épithète* BOURSOUFLÉ, *appliquée au style, est une des plus hardies, mais des plus justes métaphores qu'on ait jamais hasardées.* (Joubert.) *Le style* BOURSOUFLÉ *fait poche partout; les pensées y sont peu attachées au sujet, et les paroles aux pensées.* (Joubert.) ‖ Dont le style, le langage est vide, enflé, emphatique : *Eschyle est souvent* BOURSOUFLÉ *dans ses expressions.* (Andrieux.) *Il vaut mieux être terne que* BOURSOUFLÉ *ou grotesque.* (E. de Gir.)

> Quels seront les heureux poëtes,
> Les chantres *boursouflés* des rois?
> VOLTAIRE.

> Cachez-vous, Lycophrons antiques et modernes,
> Vous qu'enfanta le Pinde au fond de ses cavernes,
> Pour servir de modèle au style *boursouflé!*
> J.-B. ROUSSEAU.

‖ Comblé, rempli sans résultat utile : *Ces enfants,* BOURSOUFLÉS *de préceptes ou d'études prématurées, deviennent pour l'ordinaire de médiocres sujets.* (Fourier.) *Voit-on se marier les filles qui sont* BOURSOUFLÉES *de préceptes, et non d'argent?* (Fourier.) ‖ Inus. On dit BOURRÉ à peu près dans le même sens.

— Substantiv. Personne dont le corps et le visage sont boursouflés : *Voici venir notre gros* BOURSOUFLÉ. ‖ Style boursouflé, vide et emphatique : *Je ne peux plus souffrir le* BOURSOUFLÉ *et une grandeur hors nature.* (Volt.)

— **Syn. Boursouflé, bouffi, enflé, gonflé.** V. BOUFFI.

— **Syn. Boursouflé, ampoulé, emphatique, guindé.** V. AMPOULÉ.

BOURSOUFLEMENT s. m. (bour-sou-fle-man — rad. *boursoufler*). Action de boursoufler; état de ce qui est boursouflé : *Avant la fusion, beaucoup de substances soumises à la chaleur passent par un état de* BOURSOUFLEMENT *souvent très-considérable.*

BOURSOUFLER v. a. ou tr. (bour-sou-flé — rad. *bourse* et *souffler*). Rendre enflé, gonflé, gros et mou : *Cette maladie lui a* BOURSOUFLÉ *les yeux. La mer* BOURSOUFLAIT *ses flots comme des monts dans le canal où nous nous trouvions engouffrés.* (Chateaub.)

— Fig. Rendre vain, enfler : *L'orgueil et l'envie* BOURSOUFLENT *les sots. Un titre ne fait qu'alimenter,* BOURSOUFLER *l'orgueil de l'homme.* (Mme Campan.)

Se boursoufler v. pr. Se gonfler, s'enfler, augmenter de volume : *Le sulfate de soude* SE BOURSOUFLE *par la chaleur. Quand la pâte de cacao est trop chaude, il arrive quelquefois qu'elle adhère au moule et qu'elle* SE BOURSOUFLE. (Encycl.)

— Fig. Prendre une apparence exagérée : *Dans la solitude, les objets* SE BOURSOUFLENT *comme ce qu'on met dans la machine du vide.* (Mme de Staël.) ‖ S'enfler d'orgueil : *Le cœur de l'homme se gonfle et* SE BOURSOUFLE *comme les ballons : plus le gaz et les éloges sont légers, plus leur effet est rapide.*

— Rem. Le Dictionnaire de l'Académie, et tous les autres après lui, écrivent BOURSOUFLER et ses dérivés par un seul *f*. Nous-même, nous avons cru devoir adopter cette orthographe. Et pourtant, ne serait-il pas extrêmement logique d'écrire BOURSOUFFLER par deux *f*, puisque le simple SOUFFLER s'écrit de cette manière? Encore une anomalie de plus à signaler dans le Dictionnaire officiel; nous en retrouverons une autre absolument identique à PERSIFLER qui devrait, ce nous semble, être écrit PERSIFFLER, puisque SIFFLER prend deux *f*.

BOURSOUFLU adj. m. (bour-sou-flu — forme irrég. de *boursouflé*). Ichthyol. Se dit des chétodons et des diodons, poissons qui ont la faculté de se gonfler d'air, ce qui les rend plus légers que l'eau, et leur permet de flotter inertes à sa surface : *Poissons* BOURSOUFLUS. ‖ s. m. Nom générique donné aux mêmes poissons : *Les* BOURSOUFLUS.

BOURSOUFLURE s. f. (bour-sou-flu-re — rad. *boursoufler*). Enflure, bouffissure, gonflement : *Avoir de la* BOURSOUFLURE *dans le visage. Sa peau crève de* BOURSOUFLURE.

— Fig. Emphase, enflure, caractère de ce qui est vide ou vain : *Malheur aux peuples dont les gouvernements sont assez faibles pour ne se déterminer que par des sentiments d'orgueil et de* BOURSOUFLURE! (Moniteur.) *Toute la* BOURSOUFLURE *du duc tomba devant ces paroles.* (Alex. Dumas.) *Aucun esprit mâle ne s'était trouvé là pour corriger ce que sa nature avait de trop enclin aux* BOURSOUFLURES *du sentiment et aux recherches fausses de l'esprit.* (A. Achard.)

BOURSSE (L.), peintre hollandais, florissait au milieu du XVIIe siècle. On ne sait rien de la biographie de cet artiste, et on ignore jusqu'à son prénom. M. W. Bürger pense qu'il fut élève ou tout au moins sectateur de Pieter de Hooch, auquel ses tableaux ont été et sont souvent encore attribués, ce qui est une preuve incontestable de leur mérite. Les œuvres authentiques de cet artiste sont rares. Le musée de Rotterdam a de lui une *Femme galante à sa toilette;* la collection de Mme Hodgson, à Amsterdam, une *Femme en bonnet blanc*, assise de profil. A la vente Leroy d'Etiolles, en 1861, un tableau attribué à Boursse, et représentant une *Partie de cartes*, a été payé 1,480 fr.

BOURTANGE, ville forte de Hollande, province et à 45 kilom. S.-E. de Groningue, arrond. et à 15 kilom. S.-E. de Winschoten, sur la frontière de Hanovre, au milieu de marais qui portent le même nom, et qui s'étendent en grande partie sur le Hanovre jusqu'à l'Ems; 2,000 hab. La forteresse de Bourtange fut prise par les Espagnols en 1593; inutilement assiégée par les troupes de l'évêque de Munster, en 1672, elle fut emportée d'assaut par les Français, en 1795.

BOURUT, forme peu usitée du mot *bourru* (vin). V. ce mot.

BOURVALAIS (Paul POISSON DE), riche financier et traitant célèbre, né dans la deuxième moitié du XVIIe siècle, en Bretagne, mort à Paris en 1719.

Fils d'un cultivateur des environs de Rennes, il vint dès sa jeunesse à Paris. Laquais chez le fermier général Thevenin, il passa de là chez un marchand de bois, en qualité de commis. Il ne réussit pas, paraît-il, dans cet emploi, retourna dans son village et s'y fit huissier. On raconte que M. de Pontchartrain, premier président du parlement de Rennes et futur chancelier de France, rencontrant par hasard le jeune huissier, lut un exploit que celui-ci portait, et, le trouvant bien rédigé, dit : « C'est vraiment dommage que tu exerces un si pauvre métier. Viens me voir, je ferai quelque chose pour toi. » La fortune tendait la main à notre homme; il sut la saisir pour ne plus la lâcher.

Le jeune Paul, revenu à Paris sous les auspices de Pontchartrain, débuta par être piqueur pour la reconstruction du pont Royal, et, voulant se rendre plus présentable dans le monde des grands, il ajouta à son nom vulgaire et plébéien de Poisson le nom plus aristocratique de Bourvalais, sous lequel il s'est fait connaître. Apprécié et aimé de son patron, il fut poussé, employé, intéressé dans les traités des fournitures de la guerre. « Dès 1688, nous dit une biographie, Bourvalais était déjà financier et avait acquis une fortune considérable. Il jouit pendant seize ans d'une prospérité qu'il soutint par sa capacité, une grande magnificence et une sorte de dignité proportionnée à sa fortune. Au milieu d'une effrayante multitude d'affaires, il dirigeait tout, voyait tout par lui-même et suffisait à tout. L'énumération de son mobilier, de ses capitaux, de ses terres, passerait toute croyance. Il possédait dix charges, outre celle de secrétaire du conseil, dont les revenus étaient de 500,000 livres; celle de secrétaire du roi, et deux offices de contrôleur général des finances du comté de Bourgogne. Une partie de la Brie lui appartenait; il fit construire le château de Champs-sur-Marne, à quatre lieues de Paris; et, à la place Vendôme, il occupait l'hôtel qui est aujourd'hui celui du ministère de la justice; enfin, une princesse du sang ne trouva pas son habitation de Champs indigne d'elle, et le frère de Louis XIV allait jouer et manger chez Bourvalais. »

On comprend qu'un homme si heureux n'ait pas pu échapper à l'envie : les épigrammes mordantes, les pamphlets diffamatoires l'assaillirent de toutes parts, avec force anecdotes, où on le présentait comme stupide, ignorant, excepté toutefois dans l'art du vol... Mais continuons notre citation : « Le tribunal érigé en 1716 par le Régent rechercha la conduite de Bourvalais; on le mit à la Conciergerie; tous ses biens furent saisis : il jugea à propos de n'en faire qu'une déclaration incomplète, et n'en rendit sa cause que plus mauvaise. Un prêtre de Saint-Sulpice nommé Rey, sous le nom duquel Bourvalais cachait un contrat de 500,000 fr. sur la ville de Paris, alla le dénoncer, et reçut 100,000 fr. pour cette déclaration. On découvrit encore pour 1 million de billets que Bourvalais avait omis de déclarer. Il fut transféré dans la tour de Montgommery, prison réservée aux plus grands criminels depuis Ravaillac. Cette excessive rigueur aboutit à une taxe de 4,400,000 livres. On se rappela, il est vrai, par la suite — mais un peu tard! — que le crédit de Bourvalais avait été utile dans les temps de détresse, et qu'il avait soutenu l'Etat.

En 1718, il fut rétabli dans presque tous ses biens par un arrêt du 5 septembre, mais la mort ne lui permit pas de jouir longtemps de sa grande fortune. Bourvalais n'a pas laissé de postérité.

Parmi les pamphlets dirigés contre ce très-opulent traitant, il en est deux qui méritent d'être indiqués. Le premier a pour titre : *Pluton maltôtier* (1708), sans nom d'auteur. Il y a là un prétendu plan de Bourvalais, en vue de la restauration des finances du royaume : 1° faire fondre toutes les cloches, et en faire battre de bonne monnaie pour le bien de l'Etat (ceci n'est pas si fou que le pensait le pamphlétaire anonyme : la Révolution l'a prouvé); 2° s'emparer de tous les biens des moines, des religieuses et bénéficiers, et, *pour les consoler*, leur permettre de se marier (encore un conseil qui devait être suivi à la *lettre* par les *hommes de 1790*); 3° permettre à perpétuité le changement de mari et de femme (nous ne voyons pas en quoi ceci pourrait remédier aux pénuries financières); 4° supprimer toutes les charges du royaume, sans aucun remboursement, et en créer de nouvelles; 5° supprimer tous les colléges et universités, comme inutiles et entretenant un tas de fainéants, etc.

Ceci est un trait lancé à Bourvalais, que l'on disait complétement illettré, mais à qui, du moins, on ne saurait reprocher d'ignorer l'art de grouper les chiffres. Cet écrit fut réimprimé à Rotterdam, en 1710.

L'autre opuscule contre Bourvalais, également anonyme, parut sous la Régence; il est intitulé : *Médailles sur la Régence, avec les tableaux symboliques du sieur Paul Poisson de Bourvalais, premier maltôtier du royaume, et le songe funeste de sa femme, à Sipar* (Paris), *chez Pierre Musca* (Camus), *rue des Cent-Portes, à la maison percée* (1716, in-18 de 33 pages).

Il existe une certaine classe de gens de lettres qui, ayant le talent de rester toujours pauvres, s'acharnent à démontrer que la fortune est une femme capricieuse qui ne favorise que les imbéciles. Naturellement, à leurs yeux, Bourvalais n'est arrivé à la richesse que parce qu'il était un sot. Nous ne partageons pas ce pessimisme : l'esprit, il est vrai, n'est pas toujours le véhicule indispensable à la réussite; celle-ci réclame le plus souvent des talents plus modestes. « Cet homme s'est enrichi, dit-on quelquefois; ce n'est pas étonnant, c'était un épicier. » Nous ne voyons rien en cela d'extraordinaire, si l'épicier avait de l'ordre et de l'économie. Voici, du reste, qui prouve que Bourvalais n'était pas aussi dénué d'esprit qu'on a bien voulu le dire. Dans une dispute qu'il eut un jour avec son ancien maître Thevenin, celui-ci lui dit d'un air triomphant : « Souviens-toi que tu as été mon valet. — Cela est vrai, répondit Bourvalais; mais si tu avais été le mien, tu le serais encore. »

BOURZAT (Pierre-Siméon), homme politique français, né à Brives-la-Gaillarde en 1800. Après avoir fait son droit, il s'établit comme avocat dans sa ville natale, où il se signala non moins par son désintéressement et l'austérité de sa vie que par l'ardeur de ses convictions républicaines. Nommé, en 1848, représentant à la Constituante par le département de la Correze, il vota avec les républicains avancés, fut réélu à la Législative, combattit constamment la politique de l'Elysée et le parti clérical, et monta plusieurs fois à la tribune pour repousser les mesures et les

ois présentées par la réaction. Expulsé de France au 2 décembre 1851, M. Bourzat alla chercher un asile en Belgique.

BOURZÉIS (Amable DE), diplomate, érudit et théologien, né à Volvic, près de Riom, en 1606, d'une famille noble, mort en 1672. Emmené à Rome par le Père Arnauld, il y étudia la théologie et les langues orientales, traduisit en vers grecs le poëme d'Urbain VIII *De partu Virginis*, et reçut de ce pontife un prieuré en Bretagne. De retour en France, il fut présenté à Louis XIII, qui le nomma abbé commendataire de *Saint-Martin de Cores*. Peu de temps après, Richelieu le prit pour secrétaire et lui fit inaugurer le trente-cinquième fauteuil de la naissante Académie. Ordonné prêtre, il opéra quelques conversions éclatantes, entre autres celle du prince palatin Edouard. Le ministère employa aussi sa plume dans les affaires sur les droits de la reine, et l'envoya, en 1666, en Portugal, pour travailler à la conversion de Schomberg, depuis maréchal de France, et sans aucun doute aussi pour accomplir quelque mission d'Etat, dont le secret ne nous a pas été révélé. Il a souvent présidé la *petite Académie*, qui s'assemblait chez Colbert. Il a travaillé au *Journal des savants* et publié des ouvrages de controverse et de théologie, ainsi que deux volumes de *Sermons* (1672). Voltaire lui a attribué, mais par erreur, le fameux *Testament de Richelieu*.

BOUS s. m. pl. (bouss — mot gr. dont le sens propre est *bœuf*). Antiq. gr. Gâteau en forme de croissant, que les Athéniens offraient à Jupiter céleste, du temps de Cécrops, au dire de certains historiens.

BOU-SAADA, bourg et oasis d'Algérie. V. SAADA (BOU-).

BOUSAGE s. m. (bou-za-je — rad. *bouse*). Techn. Opération qui consiste à passer au bain de bouse les toiles sur lesquelles on a imprimé le mordant : *Le* BOUSAGE *s'effectue en trempant l'indienne dans un bain formé de* 1,200 *à* 1,500 *litres d'eau et de* 30 *kilogrammes de bouse de vache.* (Marié-Davy.)

— **Encycl.** Le *bousage* a pour objet : 1° de fixer intimement le mordant aux places où il a été déposé et de l'empêcher ainsi de couler, lors de la teinture, sur les autres points, où il produirait des taches; 2° de faire disparaître la plus grande partie des matières employées pour épaissir le mordant; 3° de détacher ou de saturer les acides du mordant; 4° d'enlever l'excès du mordant. L'opération consiste à passer le tissu dans un bain chaud composé ordinairement de 1,200 à 1,500 litres d'eau et de 30 kilogrammes de bouse de vache (de là son nom), qui peut servir pour vingt ou soixante pièces, suivant la nature et la quantité du mordant. Elle dure de une à vingt minutes. La bouse agit principalement par son albumine, qui, s'unissant à l'alumine ou à l'oxyde de fer du mordant, les rend insolubles et les fixe au tissu. Elle agit encore par son alcali, qui contribue à neutraliser l'acide. Toutefois, comme la bouse a le défaut de communiquer une nuance verdâtre aux étoffes, on la remplace souvent par le son pour certaines couleurs claires, surtout pour les jaunes et pour les roses. Enfin, depuis 1840, on substitue à ces deux substances, dans plusieurs cas particuliers, un grand nombre de sels, tels que le silicate de soude, le phosphate double de soude et de chaux, l'arséniate double de potasse et de chaux, etc., que l'on désigne d'une manière générique sous le nom de *sels à bouser*.

BOUSANTHROPIE s. f. (bou-zan-tro-pî — du gr. *bous*, bœuf; *anthrôpos*, homme). Etat de celui qui était changé en bœuf, selon le pouvoir que l'on attribuait à certains sorciers.

BOUSARD s. m. (bou-zar — rad. *bouse*). Véner. Fumées molles et toutes liées que les cerfs jettent en mars, avril et mai, et qui sont ainsi nommées parce qu'elles ressemblent à la bouse des vaches. ‖ On dit aussi FUMÉES BOUSARDS et FUMÉES EN BOUSARDS.

BOUSCAL (Guyon-Guérin DE), auteur dramatique du XVIIe siècle, né en Languedoc. Il fut avocat au conseil du roi. On lui doit : la *Mort de Brutus et de Porcie*, tragédie (1637); deux comédies en cinq actes, sous le titre de *Don Quixotte de la Manche*, 1re et 2e parties; l'*Amant libéral*, tragi-comédie (1642); la *Mort d'Agis*, tragédie (1642); le *Gouvernement de Sancho Pança*, comédie (1642); les *Amants discrets*, tragi-comédie (1645); le *Prince rétabli* (1647); *Cléomène*, tragédie (1648).

BOUSCARIN (Henri-Pierre), général français, né à la Guadeloupe en 1804, mort en 1852. Il servit d'abord dans l'arme du génie (1828-1836), puis dans les spahis et les chasseurs d'Afrique, fit preuve d'une grande valeur aux combats de Mouzaïa, de Mered et de Blidah, dans les expéditions de Biskara, Djidgelly et Collo, et mourut des suites d'une blessure qu'il reçut à la prise de Laghouat. Il était général de brigade depuis 1851.

BOUSCARLE s. f. (bou-skar-le). Ornith. Nom provençal d'une espèce de fauvette.

BOUSCAT (LE), bourg et comm. de France (*Gironde*), *cant.*, arrond. et à 2 kilom. de Bordeaux. Pop. aggl. 2,367 hab. — pop. tot. 3,665 hab. Commerce de laitage; belles maisons de campagne.

BOUSCULADE s. f. (bou-sku-la-de — rad. *bousculer*). Action de bousculer, de renverser, de mettre sens dessus dessous, de pousser en tout sens; résultat de cette action : *Donner, recevoir une* BOUSCULADE. *Une* BOUSCULADE *sépara Chicot de l'établissement du fanatique hôtelier.* (Alex. Dum.)

BOUSCULANT (bou-sku-lan) part. prés. du v. Bousculer : *Je sautai de mon lit,* BOUSCULANT *tout ce qui me tombait sous la main.* (Baudelaire.)

BOUSCULÉ, ÉE (bou-sku-lé) part. pass. du v. Bousculer : *Nous fûmes horriblement* BOUSCULÉS *dans la foule.* (Acad.) *Tous mes livres ont été* BOUSCULÉS, *renversés, dispersés.*

BOUSCULEMENT s. m. (bou-sku-le-man — rad. *bousculer*). Action de bousculer; résultat de cette action : *Ce fut un* BOUSCULEMENT *général.*

BOUSCULER v. a. ou tr. (bou-sku-lé — de *bouter* et *cul*, mettre sur le cul). Mettre sens dessus dessous : *On a* BOUSCULÉ *tous mes livres. Si les gens de justice avaient l'éveil de quelque bataille, ils viendraient tout* BOUSCULER *ici.* (G. Sand.) *Valentine courut à un tiroir qu'elle* BOUSCULA *de fond en comble, sous le prétexte d'y chercher n'importe quoi.* (Ad. Paul.) ‖ Pousser, secouer en tout sens : *La foule nous* BOUSCULA *horriblement.* (Acad.) *Nous arrivons au Palais-Royal; on me* BOUSCULE *dans un café, sous la galerie de bois.* (Chateaub.)

— Battre, malmener, avoir raison de : *Vous croyez-vous sûrs de traverser la première cour et de* BOUSCULER *la garde extérieure?* (Ch. Nod.)

. . . . Ces guerres,
Où nous *bousculions* les rois.

BÉRANGER.

— Par ext. Tourmenter, déranger fréquemment de ses occupations : *Voici des lettres à expédier aujourd'hui. — Ce sera fait, monsieur, si on ne vient pas me* BOUSCULER *comme à l'ordinaire.* (Scribe.)

Se bousculer v. pr. Se pousser l'un l'autre en tout sens : *Eh! allez, quinze cents personnes qui* SE BOUSCULENT. (P. Féval.) *Tout le monde se heurtait,* SE BOUSCULAIT, *se renversait, avec des cris et des injures en toutes sortes d'idiomes.* (Th. Gaut.) *Ces espiègles* SE BOUSCULAIENT *à la manière des écoliers qui sortent de classe.* (H. Berthoud.)

BOUSDORFFITE s. f. (bou-sdor-fi-te — de *Bousdorff*, n. d'homme). Minér. Silicate double d'alumine et de magnésie.

— **Encycl.** La *bousdorffite* se trouve en cristaux vert olive foncé, desséminés dans le granit d'Abo, en Finlande. Ces cristaux, qui appartiennent au système du prisme droit à base rhombe, sont regardés comme résultant d'une altération spéciale de la dichroïte. On remarque d'ailleurs que cette dernière substance est toujours associée dans la nature aux cristaux de *bousdorffite*.

BOUSE s. f. (bou-ze — du gr. *bous*, bœuf). Fiente de bœuf ou de vache : *Vous verrez des femmes faisant du bois, c'est-à-dire collant des* BOUSES *de vache le long des murs, pour les dessécher et les entasser comme les mottes à Paris, puis l'hiver on se chauffe avec ce bois-là.* (Balz.) *Dans tout le pays haut du Dauphiné, ils font le pain pour six mois; ils le font cuire avec de la* BOUSE *de vache séchée.* (V. Hugo.) *La* BOUSE *de vache, connue de toute antiquité comme engrais, a été, depuis quelques années, appliquée à la teinture des étoffes.* (Bouillet.)

— Blas. Sorte de chantepleure dont on se servait en Angleterre, et qui se trouve représentée dans quelques armoiries.

— **Encycl.** Les excréments des bêtes bovines, désignés communément sous le nom de *bouses*, sont susceptibles de divers emplois. On s'en sert pour former une sorte de cataplasme rafraîchissant, qui possède la propriété de rendre à la corne des pieds de certains chevaux l'élasticité qu'elle a perdue. Mêlée en parties égales avec de la terre franche, la *bouse* constitue ce qu'on appelle l'*onguent de saint Fiacre*. Le même mélange fait en grand sert à enduire les ruches et est employé à la confection ou à la réparation de l'aire des granges. Dans les localités où le bois est rare, la *bouse* desséchée au soleil forme un combustible qui n'est pas à dédaigner. Enfin, et cela en constitue l'emploi le plus important, elle peut devenir la matière première des meilleurs engrais, soit solides, soit liquides. Nous n'avons pas à examiner ici les excréments des bêtes bovines, au point de vue de la composition générale des fumiers; ce sujet sera traité avec tous les développements qu'il comporte au mot *engrais*. Nous nous contenterons, en attendant, d'indiquer les moyens de tirer le meilleur parti de cette matière pour la formation des engrais liquides. Abandonnée sur les herbages où les animaux la déposent en pâturant, la *bouse* n'a qu'une utilité restreinte et donne lieu à quelques inconvénients. En premier lieu, elle perd par l'évaporation une partie de ses principes fertilisants. De plus, son épaisseur étant considérable, elle empêche l'action de l'air sur les parties du sol qu'elle occupe et arrête par conséquent la végétation. Il est vrai que celle-ci ne tarde pas à prendre une vigueur nouvelle; mais les animaux dédaignent l'herbe trop grasse à laquelle leurs propres excréments ont donné naissance. Il y a donc là une perte considérable pour l'agriculture. Pour l'éviter, il suffirait d'employer un moyen très-simple et peu coûteux, dont nous emprunterons la description à M. le comte de Kergorlay. « J'arrose mes prairies, dit cet agriculteur éminent, après avoir coupé les foins, pour faire repousser promptement et vigoureusement les regains, avec du purin. Celui des étables étant à peu près en totalité absorbé par la *tangue*, voici comment j'en fabrique : Mes vaches sont presque toujours attachées au piquet quand elles pâturent les herbages. Elles sont soignées par une femme qui ramasse toutes les *bouses* à mesure que les animaux les déposent sur l'herbe; cette femme les porte, au moyen d'une brouette, dans un tombereau placé dans le voisinage. Quand le tombereau est plein, il est amené à la ferme et vidé dans la fosse à purin. Vingt à vingt-cinq vaches à lait produisent par jour un mètre cube de *bouses*. Ce mètre cube de *bouses* toutes fraîches, et par conséquent encore un peu liquide, me revient à 0 fr. 80. Une source très-abondante apporte de l'eau au potager, à l'écurie, à la cuisine, à la buanderie, etc. On ouvre pendant la nuit le robinet qui la fait couler dans le trou à purin, et on le remplit quand on veut arroser. Une pompe rustique y prend le liquide et l'élève dans un tonneau d'arrosage. Le prix d'arrosage pour chaque hectare peut être évalué en moyenne à 3 fr. 50. Au moyen de mes arrosements, j'obtiens au moins trois regains, et souvent quatre, qui me permettent de nourrir mes vaches à l'herbe jusqu'à Noël et même plus tard, quand la gélée ou la neige ne viennent pas y mettre obstacle. Si les herbages sont trop éloignés de la ferme pour qu'il soit possible d'en rapporter les *bouses* à la fosse à purin, et d'y reporter celui-ci, je me contente de faire ramasser les *bouses* en tas dans l'herbage, et je les fais recouvrir, soit avec des terres préparées d'avance pour former un compost, soit, à défaut de celles-ci, avec de la tangue, pour empêcher qu'elles ne perdent une partie de leur richesse par l'évaporation; plus tard, on prépare les composts. » La méthode de M. de Kergorlay nous paraît utile à tous les points de vue. Exécutée en grand, elle n'est applicable qu'aux domaines très-étendus; mais, avec certaines modifications, elle peut rendre d'importants services, même dans les plus petites exploitations. Nous la recommanderons donc aux cultivateurs, persuadé qu'au moyen de quelques soins et d'une dépense minime, elle leur permettrait d'augmenter considérablement les revenus de leurs fermes.

En Angleterre, dans les fermes où il existe des étables à claire-voie, les *bouses* de vache sont reçues dans des citernes et utilisées sans litière. En Hollande, les composts du potager sont préparés avec des *bouses* de vache. Les habitants pauvres des Flandres belges font des mélanges de *bouse* de vache et de crottin de cheval, qu'ils ramassent sur les chemins et qu'ils mettent en tas, mélanges auxquels on donne le nom de *fumier des pauvres*. Il paraît, au dire des populations, que ce fumier *porte bonheur* à ceux qui l'achètent et aux terres qui le reçoivent.

BOUSÉ, ÉE (bou-zé) part. pass. du v. Bouser : *Toiles* BOUSÉES.

— Techn. Passer en bouse, soumettre à l'opération du bousage : BOUSER *des toiles. Sels à* BOUSER.

BOUSEKRIS s. m. (bou-ze-kri). Comm. Espèce de datte qu'on récolte en Afrique, mais surtout au Maroc, et qui est petite, dure et fondante comme du sucre.

BOUSER v. a. ou tr. (bou-zé — rad. *bouse*). Agric. Former l'aire d'une grange avec un mélange de terre et de bouse de vache : BOUSER *une grange*. Faire l'opération du bousage. V. BOUSAGE.

— v. n. Evacuer de la bouse : *Ces bêtes* BOUSENT *partout.*

BOUSIE s. f. (bou-zî). Pop. Femme méticuleuse et n'avançant à rien.

BOUSIER s. m. (bou-zié — rad. *bouse*). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des lamellicornes, formé aux dépens du grand genre scarabée, et comprenant une centaine d'espèces, qui toutes vivent dans les excréments des mammifères, et dont trois ou quatre seulement se rencontrent en Europe : *Les* BOUSIERS *vivent dans les fumiers ou dans les bouses des ruminants ou des herbivores.* (Duponchel.) *Le* BOUSIER, *qui fait disparaître la fiente, en payement de ce service, est habillé de saphir.* (Michelet.)

— **Encycl.** La plupart des *bousiers* sont d'un noir luisant; cependant on en voit de bruns, avec des reflets cuivreux. Comme l'indique leur nom, ils vivent dans les bouses, c'est-à-dire dans les excréments de la plupart des herbivores et dans les fumiers. Leurs larves s'enfoncent dans la terre, où elles se font une coque ovoïde, tapissée de soie à l'intérieur. Ils ont pour caractères : antennes terminées par une massue ovale, allongée; palpes labiales, courtes et velues, les maxillaires plus longues et filiformes; les quatre tarses postérieurs formés d'articles aplatis, le dernier armé de deux crochets; tête transversale, plus ou moins arrondie en avant, souvent armée de cornes; corselet grand, large; élytres arrondies, bombées. On en connaît un grand nombre d'espèces, quoiqu'on en ait retranché plusieurs pour les ranger dans d'autres genres. Nous citerons seulement : le *bousier* lunaire ou capucin, qui se trouve aux environs de Paris; le *bousier* géant ou *gigas*; le *bousier* espagnol et le *bousier bellator*.

BOUSIER, IÈRE s. (bou-zié, iè-re — rad. *bouse*). Enfant occupé à recueillir des bouses et autres fientes d'animaux, destinées à servir d'engrais : *Les* BOUSIERS *et les* BOUSIÈRES *sont des enfants ou adolescents qui vont le long des grandes routes ramasser ce que laissent tomber en passant, par suite de la loi de la nature, les attelages ou bestiaux voyageurs.* (P. Féval.)

BOUSILLAGE s. m. (bou-zi-lla-je; *ll* mll. — rad. *bousiller*). Techn. Mélange de chaume et de terre détrempée, dont on fait des murs de clôture : *Mur de* BOUSILLAGE. *Cette maison n'est faite que de* BOUSILLAGE. (Acad.)

— Par anal. Ouvrage mal fait et peu solide : *C'est du* BOUSILLAGE. *Il se presse trop et ne fait que du* BOUSILLAGE.

BOUSILLÉ, ÉE (bou-zi-llé; *ll* mll.) part. pass. du v. Bousiller : *C'est un ouvrage qui a été* BOUSILLÉ.

BOUSILLER v. n. ou intr. (bou-zi-llé; *ll* mll. — rad. *bouse*). Maçonner en bousillage, c'est-à-dire avec du chaume et de la terre détrempée : *Dans ce pays-là, on n'a ni pierre ni plâtre, on ne fait que* BOUSILLER. (Acad.)

— v. a. ou tr. Exécuter d'une manière grossière, défectueuse : *Il* BOUSILLE *tout ce qu'il fait.*

BOUSILLEUR, EUSE s. (bou-zi-lleur, eu-ze; *ll* mll. — rad. *bousiller*). Celui, celle qui travaille en bousillage.

— Par ext. Mauvais ouvrier, ouvrier qui travaille mal, qui bousille son ouvrage : *Cet ouvrier n'est qu'un* BOUSILLEUR. *Cette couturière est une* BOUSILLEUSE.

BOUSIN s. m. (bou-zain — rad. *bouse*). Terre ou matière étrangère dont sont recouvertes certaines pierres quand on les extrait de la carrière, et qui empêcherait le mortier d'adhérer : *Les pierres meulières ont souvent besoin qu'on les débarrasse du* BOUSIN *dont elles sont enveloppées.*

— Min. Tourbe superficielle, de mauvaise qualité, lâche, légère, composée de végétaux à peine décomposés. ‖ On écrit aussi BOUZIN, et on appelle quelquefois cette matière *tourbe fibreuse*.

BOUSIN s. m. (bou-zain. — D'après certains étymologistes, ce mot viendrait de l'angl. *bowsing*, qui signifierait cabaret, mauvais lieu dans l'argot des marins; nous croyons plus probable qu'il vient du lat. *buccina*, trompette, étymologie bizarre au premier abord, mais à laquelle l'exemple suivant, tiré des chroniques de Duguesclin, donne presque un caractère de certitude :

Adonc véissez belle assamblée
De gens prestz à faire mellée,
Et aïssez les tabourins,
Trompes, naquaires et *bouzins*.

On ne saurait contester ici au mot *bousin* le sens de trompette, buccin ou autre instrument de musique à vent). Bruit, tapage, vacarme, surtout en parlant des cabarets borgnes, des mauvais lieux, etc. : *Quel* BOUSIN *dans cette maison !*

Quand on entend le refrain
D'un infernal *bousin*
Cent fois pis que le sabbat...

(*Chanson de canotiers.*)

— Triv. Mauvais lieu : *Fréquenter les* BOUSINS.

BOUSINEUR s. m. (bou-zi-neur — rad. *bousin*). Celui qui fait du bousin.

BOUSINE s. f. (bou-zi-ne). Pop. Onglée, sorte de paralysie des doigts produite par un froid intense.

BOUSINGOT s. m. (bou-zain-go — de l'angl. *bowsing*, cabaret fréquenté par les matelots). Petit chapeau de marin en cuir verni : *Son* BOUSINGOT *était tout couvert de goudron.*

— Nom donné, après la révolution de Juillet, aux jeunes républicains qui avaient adopté le gilet à la Marat, les cheveux à la Robespierre et le chapeau en cuir bouilli des marins, appelé *bousingot : Le président des* BOUSINGOTS *entra brusquement au milieu de sa joyeuse phalange.* (G. Sand.)

— Par ext. Démagogue, anarchiste : *Le député de l'opposition qualifiait de* BOUSINGOTS *les républicains avoués. Aux yeux des républicains purement théoristes et philosophes, les partisans de l'insurrection étaient des* BOUSINGOTS. (F. Wey.)

— Adjectiv : *Pour le Tamerlan ministériel, le député de l'opposition était* BOUSINGOT. (F. Wey.)

— Pop. Homme qui fréquente les mauvais lieux, les bousins.

— **Encycl.** Dans ses *Excentricités du langage*, M. Lorédan-Larchey assigne au mot *bousingot* une autre origine que celle que nous avons indiquée : « *Bousingot*, dit-il, mot à mot, *faiseur de bousin*. » C'est à *bousineur* que cette explication convient. Il est vrai que les *bousingots* aimaient fort le tapage; mais qui donc ne l'aimait pas à cette époque ? Sans doute les *bousingots* avaient combattu à *Hernani* et cassé leur part de banquettes; mais voilà tout. Les *bousingots* seuls étaient aux barricades de 1832 et de 1835. Là était la différence entre eux et les *Jeunes-France*. C'étaient les deux branches d'un même arbre; l'une et l'autre appartenaient au tronc

romantique. *Bousingots* et *Jeunes-France* enveloppaient dans une haine commune l'Académie, les classiques, le ponsif, les hommes chauves et les bourgeois, et professaient le même culte pour le moyen âge, la couleur, le bruit et la bizarrerie. Seulement, tandis que les *Jeunes-France*, s'inspirant des tristesses byroniennes, cachaient leur santé et leur belle humeur sous des dehors élégiaques et maladifs; tandis qu'ils se contentaient des libertés de l'enjambement, et qu'ils ne rêvaient de révolutions que celles de l'art, les *bousingots* manifestaient des sentiments politiques d'une extrême violence, du moins dans la forme. Pétrus Borel, leur chef, s'intitulait *républicain lycanthrope et basiléophage*. Il appelait Louis-Philippe « un homard n'ayant point de sang dans les veines, mais une carapace couleur de sang répandu! » Lassailly mettait dans la bouche de son héros *Trialph* cette déclaration d'amour, qui paraissait naturelle en 1833 : « *Mademoiselle, je vous aime autant que la République!* » Et ce Trialph se trouvant à dîner avec des républicains qui discutent sur la manière dont il faut se défaire du roi : « Je m'offre, s'écrie l'un d'eux, à le piquer avec une aiguille aiguisée d'acide prussique, en lui donnant une poignée de main, comme il en prodigue aux vils séides qui se foulent au-devant de son cheval. »

Au fond, en dépit de toutes ces déclamations, les *bousingots* étaient d'honnêtes jeunes gens, plus turbulents que dangereux, et pour les qualifier d'un mot, des républicains-artistes. Le *Figaro* de 1832, où écrivaient Balzac, Al. Dumas, Alph. Karr, Ed. Ourliac, fit dès le principe une rude guerre à ces affamés d'originalité. La caricature tourna en ridicule leur costume et leurs excentricités. Peu à peu, ils se fondirent, et avec eux les *Jeunes-France*, dans le romantisme qui leur avait donné naissance.

La confusion que nous avons signalée entre les *bousingots* et les *Jeunes-France* se retrouve dans les écrits récents où il est question des romantiques de 1830. Nous n'avons pas eu de peine à établir la différence, ou, si l'on veut, la nuance entre ces deux noms. Mais dès qu'il s'agit de noms propres, toute distinction est impossible. On a cité parmi les *bousingots* le doux Gérard de Nerval, qui n'a jamais été que du parti de la fantaisie; Théophile Gautier, l'auteur des *Jeunes-France*; Devéria, Louis Boulanger, Célestin Nanteuil, Napoléon Thomas, Vigneron, le peintre du *Convoi du pauvre;* Joseph Bouchardy, Alphonse Brot, Auguste Maquet, qu'on appelait Augustus Mac-Keat; Philadelphe O'Neddy (anagramme de Dondey), l'architecte Jules Vabre, auteur d'un *Essai sur l'incommodité des commodes* qui n'a jamais paru, et qui est resté célèbre au même titre que la *Quiquengrogne*, de Victor Hugo. Mais cette classification est évidemment arbitraire.

En l'absence des grandes actions que la dureté des temps ne leur avait pas permis d'accomplir, les *bousingots* avaient brisé dans les rues un certain nombre de lanternes, et résisté dans les bals aux municipaux, gardiens de l'ordre public. Ces exploits trop minces les ont fait considérer uniquement comme des tapageurs. Il importait à l'histoire exacte des travers de notre siècle de leur conserver le côté politique qui complète leur physionomie propre.

BOUSINGOTERIE s. f. (bou-zain-go-te-rî). Hist. Opinions, parti des bousingots. ‖ Réunion des bousingots.

BOUSMARD ou **BOUSSEMART** (Nicolas DE), évêque de Verdun, né à Xivry-le-Franc en 1512, mort en 1584. Charles III, duc de Lorraine, le désigna pour être un des réformateurs de la coutume de Saint-Mihiel, et le nomma ensuite à l'évêché de Verdun; les chanoines refusèrent d'abord de reconnaître cette élection, mais le pape finit par envoyer les bulles, grâce à l'intervention du roi de France Henri III. Ce fut sous l'épiscopat de Bousmard que fut imprimé le premier missel à l'usage du diocèse de Verdun.

BOUSMARD (Henri-Jean-Baptiste DE), ingénieur français, né en 1749 à Saint-Mihiel, en Lorraine, mort en 1807. Il était capitaine du génie en 1789. Député de la noblesse de Bar-le-Duc aux états généraux, il se rangea parmi les constitutionnels modérés, reprit après la session ses fonctions de chef du génie à Verdun, signa, en 1792, la reddition de cette place après le suicide héroïque de Beaurepaire, passa ensuite à l'ennemi, et devint major au service de la Prusse. Il fut tué en défendant Dantzig contre les Français. On a d'autant plus à regretter la défection de Bousmard, que c'était un ingénieur du plus grand mérite. Il est auteur d'un *Essai général de fortification* (1797-1803), estimé des hommes spéciaux.

BOUSQUER v. a. ou tr. (bou-ské). Mar. Faire travailler malgré lui un matelot paresseux.

BOUSQUET (Jean-Louis), lieutenant général suédois, né en France en 1664, mort en 1747. Forcé de quitter sa patrie en 1691, pour cause de religion, il servit avec distinction dans les armées anglaise et hollandaise. En 1704, il entra dans l'armée suédoise avec le grade de capitaine, suivit Charles XII dans plusieurs campagnes, et même jusqu'à Bender, d'où, après avoir rempli diverses missions diplomatiques, il fut envoyé à Stockholm. Il prit part ensuite à la bataille de Gadebosch, ainsi qu'à la guerre de Norvége, fut anobli et promu au grade de lieutenant général. Placé à la tête de l'armée, de Finlande, quoique âgé déjà de quatre-vingts ans, il se résigna avec peine à rester inactif devant des forces beaucoup trop supérieures, mais conclut avec le feld-maréchal russe Lascy une capitulation aussi avantageuse que le comportaient les circonstances. Il mourut à Calmar, ne laissant après lui aucun héritier de son nom.

BOUSQUET (François), conventionnel, mort en 1829. Il exerçait la médecine à Mirande avant la Révolution. Nommé d'abord administrateur du département de l'Hérault, il fut ensuite envoyé à l'Assemblée législative, puis à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis. Il ne fit point partie des autres assemblées politiques, et, sous le gouvernement impérial, il fut nommé inspecteur des eaux minérales des Pyrénées. Sous la Restauration, il se tint quelque temps caché; mais sa retraite fut découverte et on l'incarcéra à Auch. Cependant on le remit bientôt en liberté à cause de son grand âge.

BOUSQUET (Jean-Baptiste-Edouard), médecin français, né en 1794. Il fut reçu docteur à Montpellier en 1815 et devint membre de l'Académie de médecine de Paris en 1824. Il s'est fait connaître par de nombreuses publications : *Lettres sur le choléra-morbus* (1831); *Traité de la vaccine et des éruptions varioleuses ou varioliformes* (1833); *Notice sur le cow-pox, ou petite vérole des vaches, découvert à Passy en* 1836; des traductions du *Traité de la maladie scrofuleuse* de Hufeland (1821); du *Traité des maladies des yeux* de Scarpa (1820); des mémoires et articles dans les recueils spéciaux, etc.

BOUSQUET (Georges), compositeur et critique français, né en 1818 à Perpignan, mort en 1854. Il débuta dans la carrière musicale en qualité d'alto aux concerts donnés par Jullien au Jardin turc (1833). Admis quelque temps après comme second violon au Théâtre-Italien de Paris, Bousquet eut l'occasion d'étudier pendant cinq ans les chefs-d'œuvre de Cimarosa, Mozart, Rossini, Donizetti et Bellini, interprétés par ces incomparables virtuoses qui avaient nom Rubini, Lablache, Tamburini, la Ungher, la Grisi et la Persiani. C'est là qu'il fit véritablement son éducation musicale, car il avait échoué au concours d'admission à la classe de violon du Conservatoire. Un an après cet échec, Bousquet entrait dans cet établissement pour y étudier l'harmonie sous la direction de Collet et d'Elwart, puis, en 1836, devenait élève de Leborne pour le contre-point et la fugue, et de Berton pour le style dramatique. En 1838, il remporta le premier grand prix de composition musicale. De retour à Paris, après un séjour à Rome qui dura cinq années, il fit jouer par les élèves du Conservatoire un petit opéra en un acte, intitulé : l'*Hôtesse de Lyon* (1844). Frappé des heureuses dispositions du débutant, M. Crosnier, alors directeur de l'Opéra-Comique, lui confia un poëme en un acte, le *Mousquetaire;* mais la partition, représentée au mois d'octobre de la même année, ne réussit pas. Bousquet, renonçant alors à la composition, entra comme chef d'orchestre à l'Opéra national en 1849, puis il passa au Théâtre-Italien (1849). En 1852, il fit représenter au Théâtre-Lyrique un charmant opéra, *Tabarin*, dont le succès fut des plus marqués. La fortune commençait à sourire au compositeur. Deux poëmes d'opéras lui étaient confiés, et il se voyait nommer membre de la commission de surveillance pour l'enseignement du chant dans les écoles communales de Paris et membre du comité des études au Conservatoire de Paris. Bousquet s'était mis au travail avec un joyeux courage, quand la maladie de poitrine qui le minait depuis longtemps éclata tout à coup et l'emporta en quelques jours, dans toute la force de l'âge et du talent.

M. Bousquet a exercé avec une science et un discernement remarquables, les fonctions de critique musical dans le journal le *Commerce* et à l'*Illustration*.

BOUSQUET (Charles-Louis-Pierre), littérateur français, né à Paris en 1823. Il débuta, en 1847, dans le journalisme politique à Boulogne-sur-Mer, fit représenter dans cette ville un drame en cinq actes, le *Corsaire boulonais*, et plusieurs vaudevilles : *Phébus Bournichon;* 1,425 *francs* ou l'*Etudiant en gage;* le *Pêcheur boulonais*, etc., puis il revint, en 1853, à Paris, où il a été attaché à la rédaction du *Pays, journal de l'Empire*.

BOUSQUET-DESCHAMPS (Jacques-Lucien), publiciste français, né à Marmande en 1796. Il se fit d'abord connaître par la publication d'une brochure intitulée : *Application de l'enseignement mutuel à l'étude de la langue latine*, devint un des rédacteurs de l'*Aristarque*, et quand ce journal fut supprimé, publia des brochures journalières d'une demi-feuille qui lui attirèrent de nombreuses condamnations. Forcé de quitter la France, il se retira à Madrid, y fonda un journal français et collabora en même temps à la rédaction du *Constitutionnel espagnol*. Il se trouvait à Barcelone lorsque la fièvre jaune y causa d'affreux ravages, et il montra tant de dévouement, tant d'héroïsme pour prodiguer des secours de tout genre, que ceux qui en avaient été les témoins obtinrent du ministère français la promesse qu'on oublierait les condamnations prononcées contre lui. Bousquet alors crut pouvoir revenir dans son pays; mais, à son retour, le ministère avait changé, et les nouveaux ministres, qui n'avaient rien promis, le firent arrêter. On le conduisit dans les prisons d'Agen, où on le mit avec les hommes condamnés à des peines infamantes. Au bout d'une année, cependant, Louis XVIII lui fit remise du reste de sa peine, et il fut rendu à la liberté.

BOUSQUIER v. n. ou intr. (bou-ski-é). Argot des marins. Signifiait autrefois Piller sur un vaisseau pris à l'ennemi.

BOUSSA, ville de l'Afrique centrale, capitale du royaume de même nom, sur une île du Kouâra, par 10° 14′ lat. N. et 2° long. E. Place forte, résidence du souverain; environ 15,000 hab. En 1803, Mungo-Park, remontant le Kouâra (Niger), fut assailli par les habitants de Boussa, et périt en essayant de se sauver à la nage.

BOUSSAC, ville de France (Creuse), ch.-l. de cant. et d'arrond., à 40 kilom. N.-E. de Guéret; pop, aggl. 973 h. — pop. tot. 994 h. L'arrond. renferme 4 cant., 46 comm. et 37,243 hab. Tanneries, fabrique de moutarde; commerce de grains, bestiaux, bois et laine. Cette petite ville est bâtie sur un rocher escarpé, au confluent du Véron et de la Petite-Creuse, entourée de murailles flanquées de tours et dominée par un château qui existait au temps de Léocade, sénateur romain, et qui fut agrandi au XVe siècle par Jean de Brosse, maréchal de France. Ce château sert aujourd'hui de sous-préfecture et de caserne de gendarmerie; dans les salons de la sous-préfecture se trouve une suite de tapisseries de haute-lisse, fabriquées à Aubusson au XVe siècle et qui décoraient autrefois, dit-on, l'appartement de Zizim dans la tour de Bourganeuf.

BOUSSAC (LA), bourg de France (Ille-et-Vilaine), arrond. et à 33 kilom. S.-E. de Saint-Malo; 3,020 hab. Céréales, fourrages, bois et fruits à cidre.

BOUSSAC (maréchal DE). V. DE BROSSE (Jean).

BOUSSANELLE (Louis DE), stratégiste et littérateur français, mort vers 1796. Il fut d'abord capitaine et ensuite brigadier de cavalerie, et l'Académie de Béziers le reçut parmi ses membres. On lui doit : *Commentaires sur la cavalerie* (1758); *Observations militaires* (1761); *Réflexions militaires* (1764); le *Bon militaire* (1770); *Aux soldats* (1786). Il travailla, en outre, pendant trente ans, à la rédaction du *Mercure*, et publia un *Essai sur les femmes* (1765).

BOUSSARD s. m. (bou-sar). Pêch. Hareng qui vient de frayer.

BOUSSARD (Geoffroy), thélogien français, né au Mans en 1439, mort en 1522. Il fut recteur de l'université et chancelier de l'Eglise de Paris. Ensuite l'évêque du Mans, cardinal de Luxembourg, le nomma scolastique de sa cathédrale. Enfin l'université l'envoya, en 1511, comme son député, au concile de Pise, qui fut plus tard transféré à Milan. Outre une bonne édition de l'*Histoire ecclésiastique* de Ruffin et une autre du commentaire du diacre Florus sur saint Paul, on lui doit : *De continentia sacerdotum* (1505); *Oratio habita Bononiæ coram Julio II* (1507); *De sacrificio missæ* (1511); *Interpretatio in septem psalmos pœnitentiæ* (1519-1521).

BOUSSARD (Jean), pilote lamaneur, né en 1733 au bourg d'Eaux, près d'Eu, mort à Dieppe en 1795. Il mérita le titre de *Sauveur de l'humanité* par un beau trait de courage. Huit marins montés sur un navire assailli par la tempête allaient périr, lorsque Boussard, se précipitant au milieu des flots, parvint à leur remettre entre les mains l'extrémité d'un cordage, à l'aide duquel on put les ramener à terre. Les dangers qu'il courut dans cette généreuse entreprise, le courage avec lequel il s'exposa vingt fois à une mort presque certaine excitèrent une admiration générale. Le roi lui accorda une gratification et une pension annuelle de 300 livres. La ville de Dieppe lui fit bâtir une maison et l'exempta de tout impôt.

BOUSSARD (André-Joseph, baron), général de la République et de l'Empire, né à Binch (Hainaut) en 1758, mort à Bagnères de Bigorre en 1813. Il fit avec distinction la plupart des campagnes de la Révolution et de l'Empire, se distingua à Mondovi, à Castiglione, en Egypte, devint général de brigade en 1800, fit la campagne de Prusse en 1806 et contribua à la prise de Lübeck, ainsi qu'à la destruction des troupes du général Bila. La guerre d'Espagne, à laquelle il prit part jusqu'en 1813, mit surtout en relief l'intrépidité et les qualités du général Boussard. Après avoir vaincu les ennemis à Castellon de la Plana, il mit en complète déroute le général O'Donnell devant Lérida, lui fit 7,000 prisonniers, et sauva toute notre artillerie à la bataille de Sagonte (1811). Ayant rencontré près de Torrente vingt escadrons espagnols, l'intrépide général, à la tête d'une soixantaine de hussards seulement, n'hésita pas à charger l'ennemi. Entouré et criblé de blessures, il eût bientôt succombé si le général Delort n'était venu le dégager. Nommé général de division en 1812, il mourut bientôt après des suites de ses blessures.

BOUSSAY (château de). La fondation de ce château, situé aux environs de Loches (Indre-et-Loire), remonte au moyen âge; il entra, en 1338, dans la famille de Menou, par suite du mariage de Nicolas de Menou avec la dame de Boussay, et il n'en sortit plus. « Entouré, dit M. Bellanger, de douves profondes, alimentées par plusieurs sources d'eau vive, il offrait jadis à l'œil quatre corps de logis dont l'intérieur formait une petite cour. Deux ailes de ces constructions furent abattues dans le XVIIe siècle; au XVIIIe, la marquise de Menou et son petit-fils en reconstruisirent une qui subsiste encore, dans le style Louis XV, et qui s'harmonise mal avec l'architecture simple et sévère des parties de l'ancien château restées debout. » Ces parties se composent d'un donjon élevé, flanqué de deux tours, l'une carrée, l'autre ronde; une autre grosse tour carrée, dont le pied est baigné par les eaux, se trouve à l'ouest et est reliée aux autres bâtiments par une simple galerie couverte d'une terrasse crénelée. En somme, imposant encore dans son irrégularité, le château ancien et moderne est un des plus charmants de la Touraine.

BOUSSEAU (Jacques), sculpteur, né à Chavagnes (Poitou) en 1681, mort à Madrid en 1740. Il était élève de Coustou, qui le fit recevoir à l'Académie. Plus tard, il alla se fixer à Madrid, en qualité de premier statuaire du roi Philippe V. Les principales productions qu'il exécuta pour la France sont : *Saint Maurice* et *Saint Louis* (à Notre-Dame de Paris), *Jésus-Christ donnant à saint Pierre les clefs du paradis* (à Notre-Dame de Paris), la *Religion* (à Versailles), et le grand autel de la cathédrale de Rouen, représentant divers sujets allégoriques.

BOUSSENAC, bourg et comm. de France (Ariége), cant. de Massat, arrond. et à 22 kil. de Saint-Girons, sur la rive droite de l'Arac; pop. aggl. 689 hab. — pop. tot. 2,645 hab. Forges et mines de fer; ruines du castel d'Amour.

BOUSSERADE s. f. (bou-se-ra-de). Bot. Fruit de l'arbousier, appelé aussi RAISIN D'OURS. ‖ On l'appelle aussi BOUSSEROLE et BUSSEROLE.

BOUSSI (François-Narcisse), homme politique, né à Thouars (Deux-Sèvres) en 1795. Avocat et journaliste républicain dès le commencement du règne de Louis-Philippe, et l'un des rédacteurs les plus ardents de la *Tribune*, il fut élu représentant de son département à la Constituante de 1848, où il fit partie du comité de la justice et vota avec la gauche. Il ne fut point réélu à la Législative. On a de lui quelques travaux de grammaire et de linguistique, notamment : la *Grammaire ramenee à ses principes naturels* (Paris, 1829); *Mécanisme du langage* ou *Théorie des sons et articulations* (1834).

BOUSSIÈRES, village de France (Doubs), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. S.-O. de Besançon; 254 hab. Usines, céréales et vignes.

BOUSSINGAULT (Jean-Baptiste-Joseph-Dieudonné), chimiste et agronome français, né à Paris en 1802. Il fut d'abord élève de l'Ecole des mineurs de Saint-Etienne. Il partit ensuite pour l'Amérique du Sud, avec la mission d'y rechercher d'anciennes mines abandonnées depuis longtemps et qu'une compagnie anglaise se proposait d'exploiter de nouveau. Ce voyage lui procura l'occasion de faire des observations qu'il publia et qui attirèrent sur lui l'attention des savants. Mais l'insurrection générale des colonies espagnoles rendit bientôt impossible la continuation des recherches; il entra alors dans l'état-major de Bolivar, et put ainsi parcourir de nouvelles contrées, ne négligeant jamais d'observer et de mettre en note tout ce qui se rapportait à ses études favorites. A son retour en France, il fut nommé professeur de chimie à la Faculté des sciences de Lyon, puis bientôt doyen de cette Faculté. Un peu plus tard, l'Académie des sciences de Paris l'appela à siéger dans son sein, et il obtint une chaire d'agriculture au Conservatoire des arts et métiers. En 1848, les électeurs du Bas-Rhin l'envoyèrent à l'Assemblée constituante, et lorsqu'il s'agit de constituer par élection le conseil d'Etat, il fut appelé à en faire partie; mais, depuis le 2 décembre, il a renoncé aux fonctions politiques pour se livrer tout entier à la science. Ses travaux sur la chimie ont eu surtout pour objet l'appréciation des engrais et les propriétés nutritives des aliments destinés aux bestiaux. On a ré[illegible] les plus importants sous le titre de : *Mémoires de chimie agricole et de physiologie* (1854). On lui doit, en outre, un *Traité d'économie rurale* (1844, 2 vol. in-8°.

BOUSSINGAULTIE s. f. (bou-sain-gol-tî — de *Boussingault*, chimiste français). Bot. Genre de plantes, de la famille des atriplicées, comprenant une seule espèce des environs de Quito : *La* BOUSSINGAULTIE *baselloïde est un arbrisseau à rameaux volubiles, qui croît aux environs de Quito.* (C. Lemaire.)

BOUSSION (Pierre), conventionnel, né en Suisse en 1733, mort à Liége en 1828. Il exerçait la médecine à Lausanne, lorsque les premiers mouvements de la Révolution le firent venir en France, où il se déclara le chaud

partisan des idées nouvelles. Les électeurs d'Agen l'envoyèrent aux états généraux, et ensuite à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI et rédigea un long rapport sur les papiers trouvés dans l'armoire de fer. Plus tard, il fit partie du conseil des Anciens, puis il rentra dans la vie privée et reprit l'exercice de la médecine. A la Restauration, il se vit obligé, comme régicide, de quitter la France, et il se réfugia en Belgique.

BOUSSOIR s. m. (bou-soir). Mar. Syn. de BOSSOIR.

BOUSSOLE s. f. (bou-so-le — de l'ital. *bossolo, bossola, bussola,* formes également usitées et qui signifient *petite boîte*). Phys. Boîte contenant une aiguille aimantée librement suspendue sur un point d'appui, et dont les pointes sont constamment dirigées vers deux points de la terre voisins des pôles : *L'invention de la* BOUSSOLE *a rendu possible la navigation au long cours. Si la* BOUSSOLE *ouvrit l'univers, le christianisme le rendit sociable.* (Portalis.) *L'usage de la* BOUSSOLE *était connu en Chine plus de mille ans avant l'ère chrétienne.* (Després.) *La découverte de la* BOUSSOLE *est du règne de Philippe le Bel, et coïncide avec celle de la poudre.* (Chateaub.) *La première mention de la* BOUSSOLE *est de* 1200. (Redern.) *La* BOUSSOLE *était inventée depuis deux mille ans, lorsque Christophe Colomb eut l'idée de s'en servir pour chercher les Grandes-Indes.* (E. About.)

La *boussole* nous rend les citoyens du monde.
L. RACINE.

La grue au haut des airs navigue sans *boussole*.
DELILLE.

La *boussole* est muette, et l'aiguille infidèle
S'éloigne en tournoyant du pôle qui l'appelle.
A. MILLEVOYE.

La foi, bien mieux que la *boussole*,
Conduit les cœurs et les vaisseaux.
LAPRADE.

— *Boussole de déclinaison*, Boussole ordinaire, ainsi dite parce qu'elle indique, non pas réellement le méridien du lieu, mais la déclinaison du méridien magnétique, c'est-à-dire l'angle variable que ce méridien fait avec le méridien terrestre. ‖ *Boussole d'inclinaison*, Aiguille aimantée portée par un axe horizontal très-mobile, et inclinant d'une quantité variable vers l'un ou l'autre pôle, suivant les latitudes. ‖ *Boussole de variation*, Instrument qui indique les variations excessivement légères que l'aiguille aimantée éprouve généralement dans le cours d'une même journée.

— Fig. Moyen de direction morale ou intellectuelle : *Vos conseils me servent de* BOUSSOLE. *La conscience est notre* BOUSSOLE *morale. La règle sert de* BOUSSOLE *et la loi de compas.* (Bacon.) *L'expérience du philosophe, comme celle du pilote, est la connaissance des écueils où les autres ont échoué, et, sans cette connaissance, il n'est point de* BOUSSOLE *qui puisse le guider.* (Condill.) *Le monde est aujourd'hui sans* BOUSSOLE. (Lacord.) *Il n'y a plus rien de certain dans la science politique ; toutes les* BOUSSOLES *sont perdues ; la société chasse sur ses ancres.* (V. Hugo.) *Toute politique est vague, toute direction incertaine, si le vaisseau n'a point d'ancre ni de* BOUSSOLE. (E. de Gir.) *Le désir inextinguible et absolu de trouver en soi une* BOUSSOLE *est inné dans l'esprit humain.* (Hégel.)

La vie est une mer où, sans cesse agités,
Par de rapides flots nous sommes emportés :
La raison que du ciel nous eûmes en partage
Devient notre *boussole* au milieu de l'orage.
(*Trad. de* POPE.)

‖ Règle, motif, cause déterminante : *La vraie* BOUSSOLE *des rapports de l'homme à l'homme est l'égoïsme.* (Proudh.)

Notre intérêt est toujours la *boussole*
Que suivent nos opinions.
FLORIAN.

— Fam. Tête, cerveau : *Il a perdu la* BOUSSOLE. *Quel est le merveilleux projet éclos dans ta* BOUSSOLE ? (Lynol.)

— Astr. Nom donné par Lacaille à une constellation (en lat. *Pixis nautica*), située dans l'hémisphère austral, au-dessus du Navire, très-près du tropique du Capricorne. La principale étoile de cette constellation s'élève d'environ 9° au-dessus de l'horizon de Paris.

— Gnomon. *Boussole à cadran*, Petit cadran solaire enfermé dans une boîte, et accompagné d'une boussole qui permet d'orienter l'appareil lorsqu'on veut connaître l'heure. Cet instrument serait mieux appelé *Cadran à boussole.*

— Géom. prat. Boîte carrée portant une boussole et une lunette, et servant à mesurer les angles sur le terrain, pour lever des plans.

— Hortic. *Planter à la boussole*, Donner aux arbres que l'on transplante l'exposition et l'orientation qu'ils avaient dans la pépinière.

— Hist. litt. Titre de plusieurs recueils périodiques qui ont paru à différentes époques de notre histoire, comme la *Boussole* ou le *Guide politique* (1793) ; la *Boussole* ou le *Régulateur*, par Pallisseaux (an V, an VI) ; la *Boussole politique, administrative et littéraire* (1818, 1819), etc.

— **Encycl.** Hist. L'origine de ce précieux instrument a longtemps préoccupé l'attention des savants et donné lieu à d'intéressantes recherches. Le résultat de ces recherches n'est guère connu qu'assez superficiellement par la majorité des lecteurs, et l'on nous saura gré de réunir ici tous les éléments de cette question intéressante. Notre guide dans ce travail sera le savant mémoire que l'illustre Klaproth a consacré à l'histoire de la *boussole.*

L'antiquité, à en juger du moins par les monuments classiques qu'elle nous a laissés, tout en connaissant la propriété que possède l'aimant d'attirer le fer, en a ignoré l'une des qualités les plus précieuses, la polarité. On a recueilli tous les passages d'auteurs grecs et latins relatifs à la navigation, et l'on n'a jusqu'ici rien trouvé qui ressemblât de près ou de loin à l'emploi de la *boussole.* Claudien, dans son idylle où il parle longuement de l'aimant, n'y fait même pas allusion. Cependant quelques savants ont voulu voir dans le mot *versoria*, employé deux fois par Plaute, une expression désignant la *boussole ;* mais il est aujourd'hui parfaitement prouvé que c'est une erreur. Le mot *versoria* (de *vertere*, tourner) désigne tout simplement un cordage, une *manœuvre* au moyen de laquelle on tournait les voiles pour leur faire prendre le vent. Un autre fait a pu encore faire croire que les Grecs avaient connu la *boussole.* Dans un passage d'un livre arabe considéré comme une traduction d'un *Traité sur les pierres*, par Aristote, il est parlé de la polarité de l'aimant et de son usage dans la marine ; mais il est beaucoup plus vraisemblable que ce passage est le résultat d'une interpolation du traducteur ou du copiste, à moins que le livre tout entier ne soit apocryphe, ce qui n'aurait rien d'étonnant. De tout cela, on est donc en droit de conclure, jusqu'à plus ample informé, que les Grecs et les Romains ignoraient l'usage de la *boussole.*

Nous allons jeter maintenant un rapide coup d'œil sur les noms qu'a reçus l'aimant dans tous les temps chez les peuples qui l'ont connu. Cette étude de nomenclature comparée ne sera pas sans intérêt et pourra servir de point de départ à des inductions historiques d'une grande portée. Le premier nom donné à l'aimant par les Grecs est celui de *lithos Heracleia*, pierre d'Héraclée, ville de Lydie. Cette ville, ayant reçu plus tard le nom de Magnésie, l'aimant fut également appelé pierre de Magnésie, et par abréviation *magnês, magnêtês ;* on lui donnait encore les noms de *lydia* et *lydikê lithos*, pierre lydienne. Ces différentes appellations nous prouvent une chose, c'est qu'il existait en Lydie, et probablement assez près de Magnésie, une mine de pierres d'aimant. Le nom de *sidêritês lithos*, pierre de fer, et celui de *sidêragôgos*, qui attire le fer, n'ont pas besoin d'explication.

Un passage de Manéthon, rapporté par Plutarque (*de Iside et Osiride*), pourrait faire supposer que les Egyptiens avaient reconnu dans l'aimant l'existence des deux pôles et leur propriété d'attirer et de repousser alternativement le fer : ils appelaient en effet l'aimant l'*os de Horus*, et le fer l'*os de Typhon.* Considérant la nature, dit Klaproth, dans l'état d'union et de décomposition, sous le symbole de Horus et de Typhon, ils croyaient voir une image de ces deux états dans l'action de l'aimant sur le fer, selon que la pierre attire ce métal ou le repousse.

Les Latins adoptèrent, pour désigner l'aimant, le mot grec *magnês*, et introduisirent, pour expliquer l'origine de ce nom, des données fabuleuses sur lesquelles nous ne nous arrêterons pas. Au moyen âge, on conserva ces différentes appellations et on y ajouta celle d'*adamas*, diamant. Jacques de Vitry, dans son *Histoire orientale* (1218), donne à l'aimant le nom d'*adamas.* Ducange, dans son *Glossaire*, traduit *adamas* par *magnes*, et veut faire dériver ce mot d'*adamare ;* mais il est beaucoup plus naturel d'admettre, avec Klaproth, qu'*adamas* est un mot d'origine orientale, comme la pierre précieuse elle-même qu'il désigne, et de le rapprocher du mot arabe *almas*, diamant.

Les Italiens appellent l'aimant *calamita*, et les Grecs modernes *kalamita.* On a voulu retrouver l'origine de ces deux mots dans l'hébreu *khallamich*, rocher, pierre dure, caillou ; mais cette opinion ne soutient pas l'examen. Suivant Fournier, à l'avis duquel se range Klaproth, le mot *calamite* proviendrait de ceci : Les marins français — ce sont les propres paroles de Fournier — nomment la *boussole* calamite, mot qui proprement signifie une grenouille verte, parce que, avant qu'on eût trouvé l'invention de mettre et de balancer sur un pivot l'aiguille aimantée, nos ancêtres l'enfermaient dans une fiole de verre à demi remplie d'eau, et la faisaient flotter sur l'eau, par le moyen de deux petits fétus, comme une grenouille. La *calamite*, mot d'origine grecque, serait donc littéralement la *raine* ou *rainette ;* nous proposons, nous, de faire dériver *calamite* de *calamus*, chalumeau, paille, fétu, à cause des deux fétus de paille flottant sur l'eau, sur lesquels on plaçait en équilibre l'aiguille aimantée. Quoi qu'il en soit, le mot *calamita* a passé avec de légères modifications dans d'autres langues européennes, entre autres en roman, en bosniaque, en croate, en wende, etc. L'espagnol appelle l'aimant *pedra de cevar*, pierre qui attache ou nourrit le fer, et le portugais l'appelle *iman.* D'*iman*, il faut évidemment rapprocher le basque *imanâ*, et comparer le tout au français *aimant.* Le hollandais dit *zeyl-steen*, et le suédois *segel-sten*, pierre à faire voile, ou *seger-sten*, pierre victorieuse. L'islandais *leider-stein*, et l'anglais *lead-stone*, pierre conductrice. Nous ne mentionnerons pas ici les langues qui se servent simplement du mot *magnes* un peu modifié, sous les formes de *magnet*, *magneet*, *magnit*, etc. La plupart des idiomes européens donnent aussi à l'aimant des noms désignant sa propriété caractéristique, comme : le *tireur*, le *tireur de fer, qui attire les clous*, etc.

Si maintenant nous passons en Asie, nous constaterons dans les noms donnés à l'aimant de singulières analogies avec nos langues. Ainsi, nous trouvons d'abord le chinois *thsu-chy*, qui est la traduction littérale de notre *aimant ;* d'autres dénominations chinoises sont encore employées : *pierre noirâtre, pierre qui dirige, qui hume le fer*, etc. Les Mandchous dirent *selet edchen*, maître du fer, et les Japonais *zi syakf*, et *fari soufi issi*, pierre pour frotter l'aiguille ; les Thibétains : *rdho k'hablen*, pierre à l'aiguille d'acier ; les Annamites : *a nam tcham*, pierre qui indique le sud ; les Malais : *bâtou barâni*, pierre courageuse, entreprenante. En sanscrit, l'*aimant* porte un nom qui rappelle le nôtre par sa signification : *tchoumbaka*, le baiseur (de *tchoubi*, baiser) ; ce mot, légèrement altéré, est passé dans différents dialectes de l'Inde ; un autre nom sanscrit est *ayaskântamani*, pierre précieuse chère au fer. En singhalais, nous trouvons : *kândhakogalah*, pierre qui aime. Les langues musulmanes (arabe, turc, persan, indoustani) ont adopté le mot grec *magnêtês* avec les variantes de : *al-maghnathis*, *seng-é-maghnathis*, *miqnathis*, etc. A côté de ces termes étrangers nous trouvons encore en arabe *hadjar al-djazib*, la pierre qui attire, et *hadjar èch-chèyathîn*, la pierre des démons ; en persan : *âhèn roba*, *âhen kèch* ; en turc : *demir qapan*, qui vole, qui attire, qui arrache le fer. Les Arméniens et les Géorgiens ont adopté, en les transformant, les mots de *magnes* et d'*adamas.*

Arrivons maintenant aux différents noms donnés à la *boussole* elle-même, et à l'aiguille aimantée. On fait généralement dériver le mot *boussole* et ses similaires portugais, espagnol, allemand, polonais, carinthien, bosniaque, etc. *bussola*, *brusula*, *bussole*, *buksola*, *busula*, *bossola*, etc. de l'italien *bussola.* On rattache l'italien lui-même à une racine germanique qu'on retrouve en anglais sous la forme de *box*, et en allemand sous celle de *büchse*, avec le sens de *boîte ;* dans ce cas, le contenant aurait servi à désigner le contenu. Klaproth, s'appuyant sur des considérations assez importantes, s'élève contre cette étymologie et en propose une autre extrêmement curieuse. Comme ce sont les Arabes qui nous ont appris l'usage de la *boussole*, il est d'avis que le nom de la *boussole* doit être également arabe. On trouve, en effet, qu'en arabe un des noms de la *boussole* est *mouwassala*, qu'on prononce vulgairement *moussala*, mot dérivé de la racine verbale *wassala*, aiguiser, rendre pointu, et ayant le sens de dard, d'aiguille. Or le *m* initial des mots arabes introduits dans nos langues permute très-souvent avec la labiale *b ;* c'est ainsi que de *Mahomet* (Mohammed), on a fait au moyen âge *Bahomet*, de *Mahmoud*, *Bakhmoud ;* de *musulman*, *bousourman*, etc. Klaproth pense dès lors que l'italien *bussola* vient directement de l'arabe *moussala ;* ce qui le confirme dans cette opinion, c'est qu'en italien, à côté de *bussola* on trouve *bossola*, boîte, mot qui, suivant lui, a une origine toute différente. La presque totalité des langues européennes emploie pour désigner la *boussole* le mot *compas* (compas de mer), légèrement modifié suivant les règles phonétiques qui leur sont propres. En Asie, la *boussole* a reçu les noms les plus variés depuis celui de *tchi nan kin* des Chinois, char indiquant le sud, jusqu'à celui de *anghmyaoung* des Birmans, le lézard. Klaproth rapproche cette dernière dénomination de *calamite*, ayant le sens de *raine* ou grenouille verte.

Abordons la partie historique de l'origine de la *boussole.* De bonne heure, on le conçoit, les populations maritimes sentirent le besoin de se diriger sur la mer. L'observation du soleil et des étoiles fut un des premiers moyens employés. Un autre fort curieux était également usité ; nous le retrouvons par exemple chez les navigateurs des mers septentrionales, qui avaient coutume d'embarquer avec eux quelques oiseaux, en particulier des corbeaux. Lorsqu'ils étaient en pleine mer, ils les laissaient envoler. Si ces oiseaux retournaient au vaisseau on présumait, dit Klaproth, qu'ils n'avaient vu aucune terre ; mais s'ils s'en éloignaient, on les suivait pour atteindre la terre. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer à nos lecteurs combien cette coutume rappelle la légende biblique de la colombe et du corbeau de Noé, et la légende chaldéenne des oiseaux de Xisuthrus. Mais la *boussole* devait rapidement supplanter tous ces procédés élémentaires. La première mention qui soit faite de la *boussole* en Europe se trouve dans Guyot de Provins (1190, selon M. Paulin Pâris), et la seconde dans Jacques de Vitry (mort en 1244). D'autres mentions directes ou indirectes en sont faites successivement par Gauthier d'Espinois, Brunetto Latini, le maître de Dante, Albert le Grand, Vincent de Beauvais. Tout bien considéré, on est en droit d'admettre, avec Klaproth, que l'usage de l'aiguille aimantée était généralement connu en Europe vers la fin du XII^e^ siècle et dans le XIII^e^ siècle de notre ère. Ce fut probablement pendant les croisades que les Européens eurent connaissance de cette aiguille et du parti qu'on pouvait en tirer pour la navigation. Ce n'est pas à dire, cependant, que l'invention de la *boussole* soit véritablement due aux Arabes ; ils en ont été simplement les propagateurs, et ce sont eux qui l'ont fait connaître aux Francs. Nous entendons ici par *boussole* un instrument destiné à indiquer le nord aux navigateurs et basé sur les propriétés magnétiques de l'aimant, indépendamment des formes qu'elle a pu revêtir, et qui, comme on le verra plus loin, varièrent beaucoup. Ce sont très-vraisemblablement les Chinois qui sont les inventeurs de la *boussole.* Toujours est-il qu'il résulte de documents positifs que la *boussole aquatique* (nous verrons tout à l'heure en quoi elle consiste) était usitée en Chine au moins quatre-vingts ans avant la composition de la satire de Guyot de Provins, et que les Arabes la possédaient à peu près à la même époque. Les Chinois, dit Klaproth, ont connu dès la plus haute antiquité l'aimant, sa force attractive et sa polarité. La plus ancienne mention qui soit faite de l'aiguille aimantée dans les historiens chinois existe dans le dictionnaire Choue-Wen, terminé l'an 121 de notre ère ; ce passage important définit ainsi l'aimant : *Nom d'une pierre avec laquelle on peut donner la direction à l'aiguille.* Nous nous abstiendrons de reproduire ici toutes les preuves citées par Klaproth, auquel sa profonde connaissance du chinois permettait de fouiller les annales chinoises. Nous insisterons seulement sur un fait extrêmement curieux : c'est que la déclinaison de l'aiguille aimantée, dont la découverte est attribuée en Europe à Christophe Colomb (1492), est parfaitement définie par un auteur chinois du commencement du XII^e^ siècle. Ajoutons cependant que si les Chinois avaient remarqué le phénomène de la déclinaison, ils ont rarement songé à en tirer parti ; car, ainsi que nous l'apprend Gaubil dans sa description de la ville de Pékin, le mur oriental et le mur occidental de Pékin, construits sous le second empereur de la dynastie des Mings, ne tendent pas exactement du nord au midi et déclinent de 2° 30′ du sud à l'est. Il paraît qu'on les a seulement orientés avec la *boussole*, sans se soucier de la variation de cet instrument.

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, la forme de la *boussole* varia considérablement chez les différents peuples qui l'adoptèrent, et, avant d'arriver à la *boussole* moderne, on employa bien des procédés pour utiliser la polarité du fer aimanté. La *boussole aquatique* semble avoir été, chez nous et chez les Arabes, la première forme donnée à l'instrument. Voici comment un auteur arabe, Baïlak (1282 de notre ère), décrit le procédé employé par les capitaines de la mer de Syrie. Ils placent, dit-il, un vase plein d'eau à l'abri du vent, à l'intérieur du navire. Ensuite ils prennent une aiguille qu'ils enfoncent dans une cheville de bois ou dans un chalumeau, de telle sorte qu'elle fasse comme une croix. Ils la jettent dans l'eau que le vase contient à cet effet, et elle y surnage. Ensuite ils prennent une pierre d'aimant assez grande pour remplir la paume de la main, ou plus petite. Ils l'approchent à la superficie de l'eau, impriment à leur main un mouvement de rotation vers la droite, en sorte que l'aiguille tourne sur la surface de l'eau ; ensuite ils retirent leur main subitement et à l'improviste, et l'aiguille par ses deux pointes fait face au sud et au nord. Le même auteur raconte que dans l'Inde on fait usage d'un petit poisson léger en fer creux et pouvant surnager (à peu près comme un petit jouet qui a eu chez nous une certaine vogue, il y a quelques années). Il désigne par sa tête et par sa queue les deux points du midi et du nord. Klaproth rapproche de ce dernier détail le nom de *calamite* grenouille, donné par les Européens, et celui de *lézard*, donné par les Birmans à l'aiguille aimantée. Le système de suspension d'une aiguille sur un pivot était également connu des Chinois dès l'antiquité la plus reculée ; c'est celui qui s'y est conservé jusqu'à nos jours et qui a été décrit par M. J. Barrow. Lorsque Vasco de Gama, après avoir doublé le cap de Bonne-Espérance, déboucha dans l'océan Oriental en se dirigeant vers l'Inde, il trouva que les pilotes de ces mers se servaient très-habilement et des cartes marines, et de l'aiguille aimantée, et prenaient les hauteurs de l'équateur avec un quart de cercle, pour savoir où ils étaient. Vasco de Gama se servit même de ces pilotes pour aller dans l'Inde. Il est vrai, ajoute Klaproth, que leur *boussole* n'était pas aussi parfaite que les nôtres, car, au lieu d'une aiguille faite en forme de losange, ils n'avaient qu'une plaque de fer aimantée et soutenue comme les nôtres, mais qui ne pouvait montrer le nord aussi précisément que nos aiguilles. Enfin nous ne mentionnerons ici que pour mémoire les fameux chars magnétiques des Chinois, et nous renverrons le lecteur à l'article spécial que nous leur consacrerons.

A la liste des peuples qui auraient connu l'usage de la *boussole* bien avant l'époque qu'on assigne ordinairement à son apparition, il faut encore ajouter les Etrusques. En effet, dans une séance de l'Académie royale irlandaise, remontant à une trentaine d'années, sir William Betham a lu la traduction de deux ta-

bles chargées d'inscriptions étrusques, et il résulte de cette interprétation que le récit contenu dans cette inscription est la relation de la découverte des îles Britanniques par les anciens Etrusques. Or il est justement fait mention de la *boussole* dans ce passage. Après avoir décrit le misérable système de navigation le long des côtes, qui confinait le navigateur au rivage, parmi les bas-fonds, les rochers, les ressacs et d'autres dangers imminents, il est dit que tous ces accidents étaient évités par le *petit pointeur* (*piaclu*), au moyen duquel on pouvait traverser d'un côté à l'autre, en suivant toujours le même trajet, établi d'une manière certaine : « La mer est devenue la plaine du commerce, un facile espace, un espace raccourci, un espace que l'on parcourt, le propre espace de l'homme, le moyen de progrès du commerce, le trésor de l'homme, la source de l'augmentation de la richesse; la navigation est devenue sûre et agréable au moyen des vivres emmagasinés et du *petit pointeur*. » Certes, voilà des détails caractéristiques et qui seraient tout à fait concluants, si la lecture des inscriptions étrusques était définitivement sûre. Malheureusement, les savants qui interprètent ces inscriptions leur attribuent des sens très-divers et absolument inconciliables; et trop souvent l'imagination du traducteur supplée à l'obscurité du texte.

Après avoir ainsi élucidé la question d'origine, il nous reste à dire quelques mots sur la première application de la *boussole* parmi les navigateurs européens. Plusieurs ont revendiqué l'honneur de cette première application, qui peut presque être regardée comme une invention réelle par rapport à nous : la France, le Portugal, l'Angleterre et Naples ont élevé la même prétention; mais, toute vanité nationale à part, il est aujourd'hui à peu près reconnu que, si les Français ne peuvent produire la preuve qu'ils ont inventé la *boussole*, ils sont en mesure d'établir qu'ils ont été les premiers à s'aider de l'aimant dans la navigation, et nos marins l'employèrent dès le XIe siècle, lors de la première croisade, qui eut lieu en 1095. Les navigateurs de la Méditerranée connaissaient l'aiguille aimantée et en firent également usage dans les commencements du XIIe siècle. Guyot de Provins nous apprend que les marins français des côtes de la Manche et de l'Océan se servaient, pour se guider en mer, d'une pierre *laide* et *noirette* à laquelle ils avaient donné le nom de *marinette*, c'est-à-dire compagne du marin; c'était une sorte d'aiguille aimantée, posée sur une petite nacelle de liége qui la soutenait sur l'eau :

> Icelle estoile ne se muet,
> Un arc font qui mentir ne puet
> Par vertu de la *marinette*,
> Une pierre laide, noirette
> Où le fer volontiers se joint.

C'était cet instrument grossier, peu sûr, incommode, sujet à l'agitation presque constante de la mer, qu'on désignait sur les côtes de la Méditerranée sous le nom de *calamite* ou de grenouille, parce que sa forme figurait assez bien une grenouille verte. La *boussole*, comme toutes les autres inventions, resta longtemps dans l'enfance, et il était réservé à un pilote italien, Flavio Givia, Gioia ou Gioja, navigateur du village de Pasitano, d'apporter à cet instrument des améliorations qui en centuplèrent l'utilité et qui l'ont fait regarder par la postérité comme l'inventeur de la *boussole*, bien qu'il n'eût fait que d'en faciliter l'usage, en imaginant de mettre l'aiguille aimantée en équilibre sur un pivot qui lui permît de se tourner de tous les côtés avec facilité, de manière qu'elle pût obéir sans obstacle à la tendance qui ramène l'aimant vers le pôle. Ce fut lui aussi qui adapta au pivot de l'aiguille une rose des vents à laquelle il donna seize aires; puis il suspendit la boîte qui portait la *boussole*, de manière que, quelque mouvement qu'éprouvât le vaisseau, elle restât toujours immobile. Ces divers perfectionnements furent revendiqués par la France, l'Angleterre et l'Allemagne. La France se fonda sur la représentation de la fleur de lis qui, sur la rose des vents, désigne le nord, et qui était la pièce principale des armoiries françaises; mais il faut reconnaître que cette preuve ne saurait détruire les prétentions de l'Italie, puisque la maison d'Anjou, qui régnait alors à Naples, patrie du pilote Gioia, portait également la fleur de lis dans ses armes. Quoi qu'il en soit, on assigne l'année 1302 comme celle où eut lieu cette importante amélioration à la *boussole*, et l'audace aventurière que les marins montrèrent depuis lors atteste l'importance du service que rendit Gioia à la marine. Cependant, bien que chacun alors se plût à constater l'excellence du perfectionnement appliqué à cet instrument, un demi-siècle se passa encore avant que son usage fût devenu assez répandu pour que les marins, pleins de confiance dans les indications données par la *boussole*, se hasardassent à pénétrer dans des mers non encore explorées, et il est probable que Flavio Gioia lui-même mourut sans comprendre toute l'utilité de l'instrument qu'il avait perfectionné, et surtout sans en recueillir la gloire.

— Phys. *Boussole de déclinaison*. Pour faire comprendre ce qui va suivre, il est nécessaire de rappeler d'abord quelques définitions. On sait que le *méridien astronomique* d'un lieu est le plan qui passe par ce lieu et par l'axe de la terre, et que le *méridien magnétique* est le plan qui passe par le centre de la terre et par la direction de l'aiguille aimantée horizontalement suspendue. Ces deux plans sont tous deux verticaux, puisque, passant l'un et l'autre par le centre de la terre, ils contiennent la verticale du lieu dans lequel on les considère; mais ces deux plans verticaux font ordinairement entre eux un angle auquel on a donné le nom de *déclinaison* de l'aiguille aimantée.

Tout appareil propre à déterminer la déclinaison de l'aiguille dans un lieu donné, s'appelle *boussole de déclinaison* (V. AIGUILLE, AIMANT). Cet appareil (fig. 1) doit donc indiquer

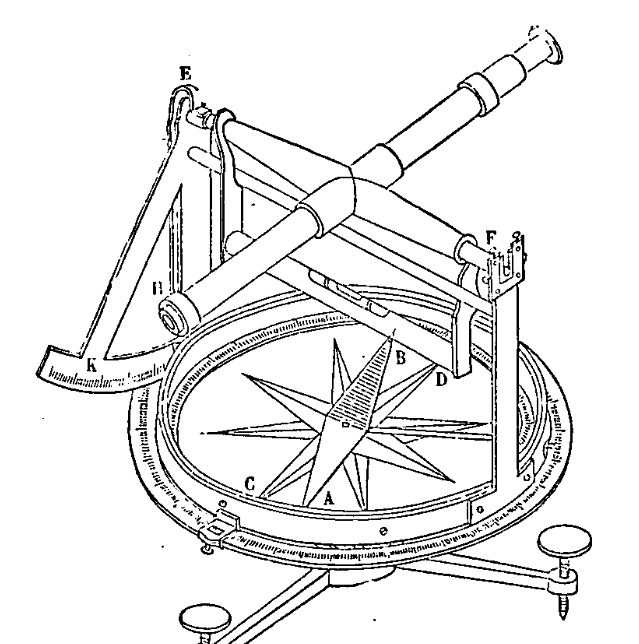

Fig. 1.

à la fois le méridien astronomique, le méridien magnétique, et permettre de lire sur un limbe gradué l'angle de ces deux méridiens, angle qui est la déclinaison que l'on cherche. Pour atteindre ce triple résultat, voici la construction la plus généralement adoptée. Au centre d'une boîte circulaire en cuivre (il faut une substance qui ne contienne aucune parcelle de fer), se dresse un pivot sur la pointe duquel repose une aiguille aimantée AB, très-mobile sur cette pointe et parfaitement horizontale. Le contour de la boîte représente un cercle gradué dont les différents degrés peuvent être parcourus par les pointes de l'aiguille. Une vitre garantit l'intérieur de la boîte des agitations de l'air. Aux parois sont appliqués deux montants verticaux qui supportent une lunette astronomique, mobile dans un plan vertical, et, au-dessous de la lunette, un niveau à bulle d'air, destiné à obtenir la parfaite horizontalité de l'appareil. La trace du plan vertical passant par l'axe optique de la lunette figure sur le fond de la boîte une ligne CD, appelée *ligne de foi*. A l'extrémité E de l'arbre EF, on voit une partie de l'aiguille EH qui tourne avec l'arbre, mais qui est verticale quand la lunette est horizontale, et qui mesure, sur un limbe particulier K, l'angle que la lunette fait avec la ligne de foi, et par conséquent avec l'horizon. Il sera exposé, au mot MÉRIDIEN, comment avec une lunette ainsi disposée on peut déterminer sur la voûte céleste la trace du méridien astronomique d'un lieu. En visant donc une étoile située dans ce méridien, l'angle que la direction de l'aiguille aimantée fait avec la ligne de foi est précisément la déclinaison cherchée.

La lecture de cet angle se fait en comptant le nombre de degrés compris, sur le fond de la boîte, entre la ligne de foi et l'axe de figure de l'aiguille; il en peut résulter une erreur, si l'axe de figure ne coïncide pas avec l'axe magnétique ou ligne des pôles, qui seule indique la véritable direction de la force magnétique. Il est bon de recourir à une deuxième lecture par la *méthode du retournement*. Pour cela, l'aiguille n'étant que superposée à la pointe du pivot, on retourne ses faces sans retourner ses pôles, de manière que la face supérieure devienne la face inférieure, et réciproquement. On obtient ainsi une nouvelle mesure pour la déclinaison. Prenant alors une moyenne entre les deux mesures obtenues, on a la déclinaison réelle.

Gambey a apporté, dans la disposition de l'appareil, des perfectionnements de détail qui en augmentent de beaucoup la sensibilité (fig. 2). L'aiguille est remplacée par un petit

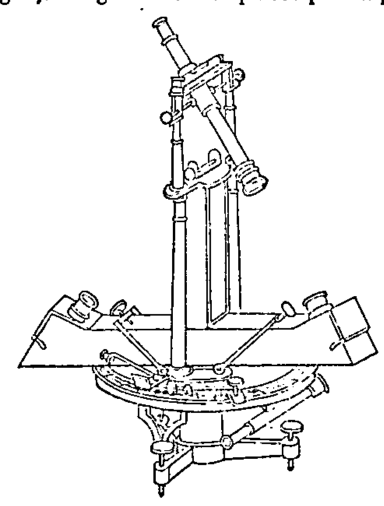

Fig. 2.

barreau qui, au lieu de reposer sur un pivot, est suspendu par son centre de gravité à l'extrémité d'un fil de soie. L'autre extrémité de ce fil s'enroule sur un petit treuil dont le support peut tourner horizontalement pour permettre de supprimer la torsion du fil. Il y a, comme dans l'ancienne *boussole*, un niveau et une lunette qui tourne verticalement. Il y a de plus une lunette qui tourne avec un cercle horizontal; elle sert à viser un objet éloigné, pour s'assurer que l'appareil ne se dérange pas pendant les observations. Le barreau aimanté est dans l'intérieur d'une boîte de forme oblongue, dont les extrémités portent deux ouvertures par lesquelles on peut voir les pointes du barreau. Si, avec la lunette supérieure, on vise un astre situé dans le méridien magnétique, et si l'on note sur le cercle horizontal la division correspondante, la quantité dont il faut ensuite faire tourner la boîte sur le cercle, pour que l'on puisse apercevoir les pointes du barreau, indique la déclinaison.

Dans la pratique, le calcul de la déclinaison magnétique est une opération bien délicate, dont les détails seraient rebutants et sans utilité dans un ouvrage qui n'est pas spécial. Elle exige ordinairement le concours de deux observateurs, tant pour déterminer le méridien astronomique que pour préciser l'écart de l'aiguille aimantée. M. James Odier, s'étant proposé de se passer d'auxiliaire dans cette opération, a imaginé une nouvelle forme de *boussole*, qu'il appelle *boussole azimutale* ou de *déclinaison absolue*, dont nous ne donnons pas la description, assez compliquée, et avec laquelle, en calculant l'azimut du soleil, on obtient la déclinaison magnétique par une simple soustraction. On sait, en effet, que le pôle du monde, le soleil et le zénith de l'observateur sont les sommets d'un triangle sphérique dont l'angle au zénith est l'azimut du soleil. Cet azimut n'est autre chose que l'angle fait par le méridien du lieu avec le plan vertical passant par le soleil. Si donc, à ce moment, on amène dans le plan vertical du soleil le zéro du limbe de la *boussole*, l'aiguille indiquerait précisément la valeur de cet azimut, si elle se dirigeait naturellement vers le vrai nord; par conséquent, la différence entre l'azimut fourni par la *boussole* et celui que l'on calcule trigonométriquement, d'après l'observation du soleil, sera précisément l'expression de la déclinaison magnétique.

— *Boussole d'arpenteur*. La boîte qui renferme l'aiguille est ordinairement carrée, et munie latéralement d'une lunette ou de deux pinnules dont la direction est parallèle à la ligne de foi du cadran, c'est-à-dire au diamètre à partir duquel se comptent les divisions. Le tout est porté sur un pied comme le gra-

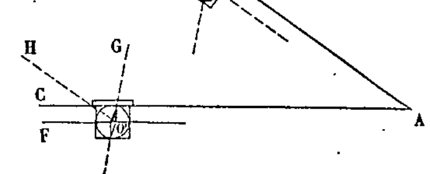

Fig. 3.

phomètre. Soit ABC (fig. 3) un angle à mesurer sur le terrain, angle dont le sommet A peut être inaccessible. Les côtés étant jalonnés, on place d'abord la *boussole* de manière que la lunette soit dirigée suivant l'un des côtés AB; la ligne de foi est alors parallèle à ce côté, et l'on observe sur le limbe la valeur de l'angle DOE, formé par la ligne de foi, ou par le côté, et par la direction de l'aiguille. On transporte ensuite la *boussole* de manière que la lunette soit dirigée suivant le second côté AC, et, comme précédemment, on note la valeur de l'angle FO'G formé par la ligne de foi, ou le côté AC et la direction de l'aiguille. On voit, à la seule inspection de la figure, que l'on a pour l'angle A :

$$A = FO'H = FO'G - HO'G = FO'G - DOE,$$

c'est-à-dire que l'angle cherché est égal à la différence des deux angles mesurés.

— *Boussole marine*. Cet instrument, connu aussi sous le nom de *compas de mer*, ou *compas de variation*, n'est autre chose qu'une *boussole* de déclinaison, moins la lunette et le niveau, avec un mode de suspension particulier, dit de *Cardan*, qui le maintient constamment horizontal, malgré les mouvements du navire. La lunette est remplacée par deux pinnules qui se dressent aux extrémités d'un même diamètre de la *boussole*, et qui servent à viser une étoile ou tout autre objet situé dans le méridien. L'angle formé par la ligne de foi qui joint les deux pinnules et la direction de l'aiguille indique la valeur de la déclinaison. Cette valeur étant connue, il importe de savoir la route que le navire suit ou doit suivre; en d'autres termes, il faut déterminer fréquemment l'angle que fait le grand axe du navire avec le méridien géographique. Pour obtenir cet angle, on fait tourner la *boussole* de manière à amener la ligne de foi dans le grand axe, et l'on observe l'angle que fait l'aiguille avec cette ligne; ensuite, on en retranche ou l'on y ajoute la déclinaison préalablement connue.

— *Boussole d'inclinaison*. Si une aiguille aimantée peut se mouvoir librement autour de son centre de gravité, dans le plan du méridien magnétique, elle ne reste pas horizontale, comme cela arriverait pour une aiguille non aimantée; mais elle fait avec l'horizon un angle que les physiciens ont appelé *inclinaison*. Comme elle fait en réalité quatre angles avec l'horizon, on est convenu de prendre pour l'inclinaison le plus petit des deux angles formés par sa partie inférieure, celle qui, dans nos climats, contient le pôle austral.

Tout appareil propre à mesurer cet angle s'appelle *boussole d'inclinaison* (fig. 4). L'ai-

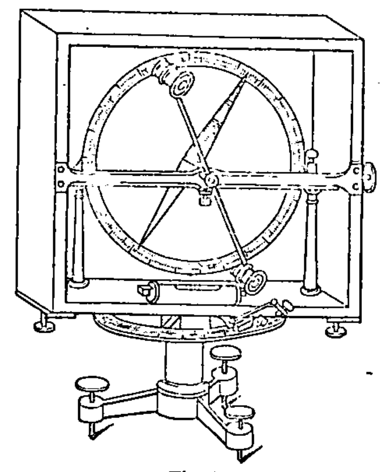

Fig. 4.

guille AB doit donc être parfaitement mobile autour d'un axe horizontal passant par son centre de gravité, condition que l'on réalise par une combinaison d'ajustements ingénieux dont nous supprimons les détails. Le limbe gradué, que parcourent les extrémités de l'aiguille, est aussi parfaitement vertical; il est enfermé, avec un niveau à bulle d'air, dans une cage vitrée. A l'extérieur de la cage, on voit un levier dont les extrémités portent deux lunettes qui permettent de lire la graduation. Tout le système est mobile autour d'un axe vertical qui passe à la fois par le centre de gravité de l'aiguille et par le centre du limbe, car il est essentiel que ces deux points coïncident. Au-dessous de la cage, un cercle azimutal, muni d'un vernier, marque les angles décrits par le limbe vertical. Pour observer l'inclinaison avec cet instrument, on commence par placer le cercle vertical dans le méridien magnétique, ce qui peut s'obtenir de différentes manières, entre autres par la suivante : Si l'on fait tourner horizontalement le cercle vertical, on remarque que l'inclinaison de l'aiguille varie à chaque instant, et que, pour une certaine position, elle est même de 90°, c'est-à-dire qu'alors l'aiguille est tout à fait perpendiculaire. Or, à cet instant, le plan vertical de l'aiguille est perpendiculaire au plan méridien magnétique. Si donc, à partir de là, on fait décrire au cercle vertical un angle de 90°, on l'amène par ce mouvement dans le méridien magnétique. Cela fait, on note la division correspondant à la pointe inférieure de l'aiguille. Cette division donnerait la valeur de l'inclinaison, sans l'influence de deux causes possibles d'erreur qui ne permettent pas de s'en tenir à un premier résultat. Il peut arriver, en effet, que l'aimantation de l'aiguille soit irrégulière, et, en outre, que son

centre de gravité ne se trouve pas exactement sur son axe de rotation. On doit donc chercher de nouveau l'inclinaison, après avoir retourné les faces de l'aiguille, sans en retourner les pôles. Après ces deux résultats obtenus, on désaimante l'aiguille, et on la réaimante en sens opposé, c'est-à-dire en renversant ses pôles, et l'on recommence les deux observations précédentes, ce qui fait en tout quatre observations, dont la moyenne donne assez exactement la valeur que l'on cherche.

Cette valeur peut encore s'obtenir par le calcul. Désignons par i' l'inclinaison que présente l'aiguille dans un plan vertical quelconque; par i'' son inclinaison dans un autre plan vertical perpendiculaire au premier. L'inclinaison vraie i est exprimée par la formule :

$$\frac{1}{\text{tang}^2 i} = \frac{1}{\text{tang}^2 i'} + \frac{1}{\text{tang}^2 i''}.$$

— *Boussole des intensités.* Cet appareil a été imaginé par Hansteen pour compter les oscillations que l'on imprime à une aiguille de déclinaison suspendue à l'extrémité d'un fil de soie non tordu. Cette expérience a pour but de reconnaître l'intensité de la force magnétique terrestre dans un lieu donné; car cette intensité est d'autant plus forte, que l'aiguille sur laquelle elle agit fait plus d'oscillations. V. MAGNÉTISME.

— *Boussole des variations.* C'est un appareil très-délicat, construit par Gambey, pour observer les variations diurnes de l'aiguille de déclinaison. Nous avons parlé de ces variations, ainsi que de celles qu'on appelle annuelles, et de celles qui se font également sentir dans l'inclinaison, au mot AIGUILLE, lorsque nous avons décrit les phénomènes de l'*aiguille aimantée.* Nous pouvons donc nous dispenser de répéter ici ces détails.

— *Boussole des sinus.* Si un fil métallique, parcouru dans le sens de sa longueur par un courant électrique, est disposé parallèlement à une aiguille aimantée mobile sur un pivot vertical, l'aiguille s'écarte aussitôt de la direction du méridien magnétique, et d'autant plus que le courant est plus intense. Parmi les divers appareils propres à mesurer cet écart de l'aiguille, et, par suite, à comparer les intensités des courants (v. RHÉOMÈTRE), il en est deux que l'on a appelés : le premier, *Boussole des sinus;* le second, *Boussole des tangentes*, sans doute, comme le disent quelquefois les élèves, *parce qu'ils ne donnent ni le sinus ni la tangente de la déviation.* Comme tous les rhéomètres, ils donnent seulement la déviation de l'aiguille aimantée, dont il reste ensuite à calculer soit le sinus, soit la tangente.

En effet, soient MM' (fig. 5) la direction du

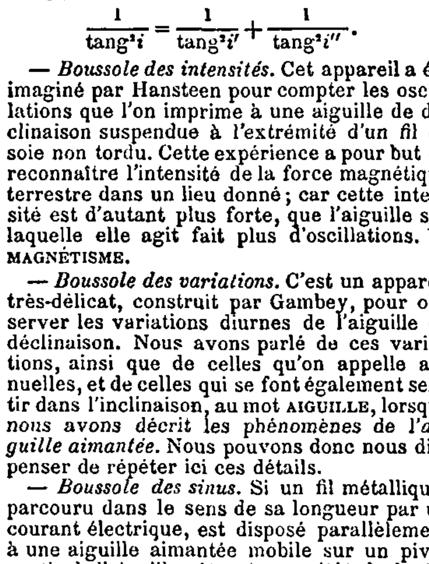

Fig. 5.

méridien magnétique, suivie d'abord par l'aiguille aimantée. Si l'on fait passer un courant électrique autour de l'aiguille, dans le plan vertical du méridien magnétique, l'aiguille, d'après ce que nous avons dit, dévie et prend une autre direction ON. Alors elle est en équilibre sous l'influence de deux forces, égales en intensité et opposées en direction. Ces deux forces sont l'action magnétique de la terre t, quantité constante, dont la composante, qui tend à ramener l'aiguille au méridien, est représentée par la variable $AM' = f$; et l'action du courant i, qui agit suivant AB, perpendiculairement à l'aiguille. Les deux forces f et i sont égales quand l'aiguille s'arrête. Appelons d l'angle de la déviation. Dans le triangle rectangle AOM', on a :

$$AM' = OM' \sin d,$$

ou

$$f = t \sin d;$$

et, par suite,

$$i = t \sin d.$$

Si le courant avait une intensité différente i', l'aiguille aurait aussi une déviation différente d', et il viendrait $i' = t \sin d'$; donc,

$$\frac{i}{i'} = \frac{\sin d}{\sin d'}.$$

Ainsi, les intensités des courants sont proportionnelles aux sinus des déviations. C'est sur ce principe que M. Pouillet a construit l'appareil représenté figure 6, et qu'il a appelé *boussole des sinus.* A et B sont les extrémités d'un fil de cuivre, enveloppé de soie, qui fait un ou plusieurs tours sur le cercle vertical C. L'une des extrémités est attachée au pôle positif d'une pile, et l'autre au pôle négatif. L'aiguille aimantée occupe tout à la fois le centre du cercle vertical, et le centre du cercle horizontal C', dont le bord intérieur est garni d'un limbe gradué que la pointe de l'aiguille doit parcourir. Les deux cercles C et C' peuvent tourner solidairement, autour d'un axe vertical, de quantités angulaires mesurées par le vernier V qui parcourt les divisions d'un cercle horizontal fixe. Les choses étant ainsi disposées, avant le passage du courant, on amène le cercle C dans le méridien magné-

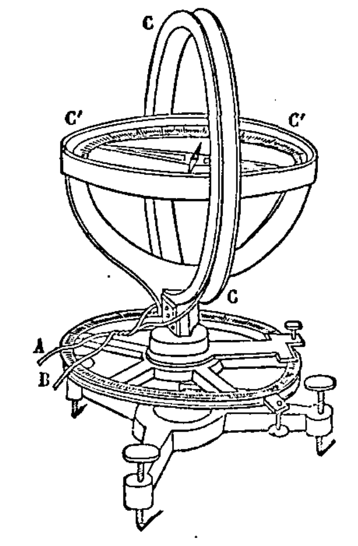

Fig. 6.

tique, de façon que ce cercle et l'aiguille se trouvent dans le même plan vertical; l'aiguille correspond alors au zéro du limbe. On établit le courant, l'aiguille s'écarte, et l'on fait tourner le cercle C de façon à ramener le zéro devant la pointe de l'aiguille. La quantité dont il a fallu faire tourner le cercle C, accusée par le vernier V, donne précisément l'angle que fait l'aiguille avec le méridien magnétique sous l'influence du courant. C'est de cet angle qu'il faut prendre le sinus.

— *Boussole des tangentes* (fig. 7). En dimi-

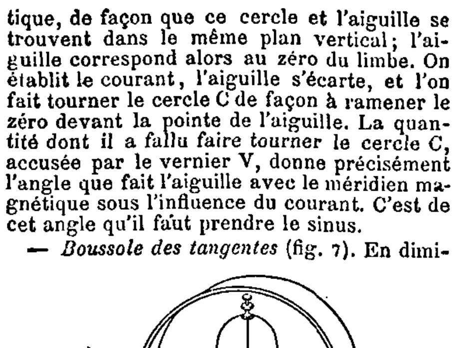

Fig. 7.

nuant la longueur de l'aiguille et en modifiant la forme du circuit que le courant doit parcourir, M. Pouillet est parvenu à construire une *boussole* dans laquelle l'intensité du courant est proportionnelle à la tangente de la déviation. Le principe mathématique se démontre aisément en suivant une marche analogue à celle qui nous a guidé pour le principe de la *boussole des sinus.* Quant à l'appareil, il se compose d'un cercle vertical formé par un ruban de cuivre dont les extrémités plongent chacune dans un godet contenant du mercure. Dans ce mercure on a introduit les deux pôles d'une pile; un courant passe dans le cercle et agit sur une aiguille aimantée, suspendue par un fil de soie dans l'intérieur d'une cloche de verre, de telle façon que son centre soit au centre du cercle vertical. Un limbe horizontal manifeste les déviations. Il faut que l'aiguille soit très-petite par rapport au rayon du cercle vertical; cependant, il faut qu'elle soit assez longue pour qu'on puisse apprécier les subdivisions du degré. On remplit ces conditions en fixant l'aiguille aimantée, qui est très-petite, bien perpendiculairement sur une longue aiguille de cuivre très-légère, dont les extrémités viennent courir sur les divisions du limbe gradué. La manipulation de la *boussole des tangentes* est sujette à beaucoup plus d'erreurs que celle de la *boussole des sinus.*

BOUSSON DE MAIRET (Emmanuel), littérateur français, né à Salins en 1796. Il a donné quelques ouvrages d'éducation estimés : *Cours de belles-lettres* (1839); *Exercices de style et de littérature* (1841), le *Muséum littéraire* (1841), etc.; ainsi que des *Eloges de l'Abbé d'Olivet* (1839) et du *général Lecourbe* (1855), une édition des œuvres de Rollin, etc.

BOUSSU, bourg de Belgique, prov. de Hainaut, ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. O. de Mons; 3,200 hab. Bières très-estimées, exploitation de grès à aiguiser et de houille. Beau château moderne des comtes de Caraman, construit sur les ruines de l'ancien château bâti par Charles-Quint en 1539.

BOUSSU (Gilles-Joseph DE), historien et littérateur flamand, mort à Mons en 1755. On lui doit : *Histoire de la ville de Mons, ancienne et moderne, contenant tout ce qui s'y est passé de plus curieux depuis son origine jusqu'à présent* (1725); *Histoire de la ville d'Ath, depuis l'an* 410 *jusqu'en* 1749 (Mons, 1750). Il donna une tragédie intitulée : *Hedwige, reine de Pologne* (1713).

BOUSSUET (François), médecin français, né en 1520 à Seurre, en Bourgogne, mort en 1572. Il fut un médecin habile, instruit dans les sciences naturelles, et s'adonna à la poésie latine. D'après l'abbé Papillon, Boussuet et Bossuet ne seraient que les deux formes d'un même nom, et le médecin bourguignon serait un des ancêtres de l'Aigle de Meaux. On a de lui un poëme latin *De arte medendi* (Lyon, 1557); et *De natura aquatilium carmen*, etc. (Lyon, 1558).

BOUSTIFAILLE s. f. (bou-sti-fa-lle, *ll* mll.). Pop. Festin, bombance : *Les étalages des marchands de gibier, des fruitières, etc., font pressentir l'approche du grand jour consacré à ce qu'on appelle vulgairement la* BOUSTIFAILLE. *Mes amis, autrefois, dans cet aimable autrefois, on se mariait savamment; on faisait un bon contrat, ensuite une bonne* BOUSTIFAILLE. *Sitôt Cujas sorti, Gamache entrait.* (V. Hugo.)

BOUSTROPHÉDON s. m. (bou-stro-fé-don — mot gr. formé de *bous*, bœuf, et *strépho*, je tourne). Paléogr. Ancien mode d'écriture grecque, dans lequel les lignes se succèdent dans l'ordre où l'on trace les sillons d'un champ, c'est-à-dire sont tracées alternativement de gauche à droite et de droite à gauche : *Les plus anciennes inscriptions grecques sont en* BOUSTROPHÉDON. (Acad.)

— Adjectiv. Ecrit en boustrophédon : *Inscription* BOUSTROPHÉDONE. ‖ On dit aussi BOUSTROPHÉ.

BOUSTROPHÉDONISME s. m. (bou-stro-fé-do-ni-sme — rad. *boustrophédon*). Manière d'écrire un nom propre en renversant l'ordre des lettres. Ainsi *Léon* pour *Noël* est un boustrophédonisme; *Reitabas de Sertsac* pour *Sabatier de Castres* en est un autre.

BOUSURE s. f. (bou-zu-re — rad. *bouse*). Techn. Composition pour blanchir la monnaie.

BOUSYRY (Cheref-Eddyn-Abou-Abdallah-Mohammed), poëte arabe né dans la haute Egypte, en 1211, mort en 1294 ou 1296. Il composa, en l'honneur de Mahomet, plusieurs poëmes, dont le plus célèbre est connu sous le nom de *Bordah.* Les musulmans croient qu'il suffit de réciter, debout et pieds nus, les cent soixante-dix vers dont se compose ce poëme pour obtenir la guérison des maladies ou d'autres prodiges. Les bibliothèques de Paris, de Leyde, d'Oxford, possèdent des exemplaires manuscrits du *Bordah*, dont J. Uri a donné une traduction latine.

BOUT s. m. (bou — Pour l'étymologie de ce mot et autres de la même famille, *bouton*, *boutonner*, etc., v. BUT). Partie extrême, limite, portion qui termine un corps ou un espace : *Le* BOUT *d'un bâton, d'un fusil, d'une baïonnette. Le* BOUT *d'une manche. Le* BOUT *du doigt. Le* BOUT *d'une ligne. Le* BOUT *d'une allée, d'un pont, d'un chemin, d'une rue. L'autre* BOUT *de la rue. Les deux* BOUTS *de la salle. Votre stérilité n'est-elle pas attestée par ces mots secs et barbares que vous employez à tout :* BOUT *du pied,* BOUT *du doigt,* BOUT *d'oreille,* BOUT *du nez,* BOUT *de fil,* BOUT *du pont, etc., tandis que les Grecs expriment toutes ces différentes choses par des termes énergiques et pleins d'harmonie.* (Volt.) *Quand le despote attache la chaîne au pied de l'esclave, la justice divine rive l'autre* BOUT *au cou du tyran.* (B. de St-P.) *Au* BOUT *du pont, le chemin montait à pic, pour atteindre la chapelle.* (Chateaub.) *Bonjour, ma petite, lui dit-elle, avec l'accent que lui donnait son nez pincé du* BOUT. (Balz.) *Des acclamations et de longs éclats de rire partaient du* BOUT *de la table.* (Scribe.) *Notre humeur ressemble aux lunettes de spectacle, qui, selon le* BOUT, *montrent les objets moindres ou agrandis.* (E. Souvestre.)

Lune, quel esprit sombre,
Promène au *bout* d'un fil
Ta face et ton profil?
A. DE MUSSET.

En pleurant l'époux qu'elle perd,
Iris vous fait pitié? Quelle erreur est la vôtre!
C'est comme un bâton de bois vert
Qui brûle par un *bout*, quand il pleure par l'autre.
PIRON.

‖ Se dit d'un lieu, d'une position très-éloignée, mais qui n'a proprement pas de bout :

Du *bout* de l'horizon accourt avec furie
Le plus terrible des enfants
Que le Nord eût portés jusque-là dans ses flancs.
LA FONTAINE.

— Fin d'un espace de temps, d'une durée : *Le* BOUT *de l'année, du mois, de la semaine.* ‖ Fin de ce qui a une durée : *Arriver au* BOUT *de sa vie, de sa carrière, de son service, de ses fonctions. Etre au* BOUT *de ses peines. On voit souvent le* BOUT *de son autorité.* (Fén.) *Loin d'être au* BOUT *des révolutions, l'Europe, ou plutôt le monde, ne fait que les commencer.* (Chateaubr.) *C'est un grand mal pour l'homme d'arriver trop tôt au* BOUT *de ses désirs.* (Chateaub.) *Il n'est point de* BOUT *qu'on trouve aussi vite que celui de son esprit.* (Lamenn.) *Dieu, l'inépuisable mot, vient au* BOUT *de toutes les études de l'homme.* (St-Marc Girard.) *Je crois, dit la servante du curé, que vous pourriez passer au* BOUT *de l'histoire.* (G. Sand.) *L'argent est au* BOUT *de toutes les carrières.* (P. Félix.) *L'homme, créature haletante, va rarement jusqu'au* BOUT *de lui-même sans y être contraint ou aidé.* (De Falloux.)

Je ne me suis connu qu'au *bout* de ma carrière.
VOLTAIRE.

Prêchez, patrocinez jusqu'à la Pentecôte,
Vous serez ébahi, quand vous serez *au bout*,
Que vous ne m'aurez rien persuadé du tout.
MOLIÈRE.

— Ce dont on garnit l'extrémité de certains objets : *Un* BOUT *de canne, de parapluie en cuivre, en fer, en ivoire.*

— Morceau, partie, fragment : *Un* BOUT *de fil, de ruban. Un* BOUT *de chandelle, de bougie. Un* BOUT *de papier. Manger un* BOUT *de boudin, de saucisson. Vous apercevrez çà et là quelques* BOUTS *de voies romaines, dans des lieux où il ne passe plus personne.* (Chateaub.) *Elle ne dit rien pendant un* BOUT *de chemin.* (G. Sand.) *Je jetai sur un* BOUT *de papier les idées qui me vinrent.* (G. Sand.) *Il jeta le* BOUT *de son cigare dans la mer.* (Balz.)

D'effrontés coureurs de salons,
Qui vont de porte en porte et d'étage en étage,
Gueusant quelques *bouts* de galons.
A. BARBIER.

L'aigle, reine des airs, avec Margot la pie,
Différentes d'humeur, de langage et d'esprit,
Et d'habit,
Traversaient un *bout* de prairie.
LA FONTAINE.

‖ Petite quantité, petite partie : *Un* BOUT *de messe. Je n'ai entendu qu'un* BOUT *de son sermon.* ‖ Objet peu étendu, peu considérable : *Ecrire un* BOUT *de lettre. Faire un* BOUT *de discours. Faisons un petit* BOUT *de valse. Un petit* BOUT *de sommeil vous reposera. Bien!... fais un petit* BOUT *de toilette.* (Balz.) *Elle balbutie à la fumée des chandelles un petit* BOUT *de rôle enfantin, qui lui a valu déjà bien des soufflets.* (Th. Gaut.)

— Particul. Prolongement charnu, cylindrique, coloré, qui termine la mamelle, et qui, chez les femmes et les femelles d'animaux, s'introduit dans la bouche du nourrisson, pendant l'allaitement : *Le* BOUT *du sein, de la mamelle, du teton. Le* BOUT *du pis d'une vache. Cette enfant prend difficilement le* BOUT. *Cette nourrice n'a pas de* BOUT, *a trop peu de bout, a le* BOUT *trop dur.*

Ses doigts, tout pleins de lait et plus blancs mille fois,
Pressaient les *bouts* du pis d'une grâce admirable.
MOLIÈRE.

‖ Appareil qui remplace artificiellement un bout de sein absent ou trop court, ou qui protége un bout malade ou trop sensible : *Un* BOUT *en ivoire, en corne, en peau.*

— Fig. Extrême : *L'aridité des calculs est presque toujours l'ennemie mortelle de la littérature; heureux les esprits bien faits qui touchent à la fois à ces deux* BOUTS! (Volt.)

— *Bouts d'ailes*, Plumes qui garnissent le bout de l'aile d'une oie et dont on se sert pour écrire : *Un paquet de* BOUTS D'AILES. Se dit aussi de l'extrémité des ailes de certains oiseaux, apprêtée comme aliment : *Une terrine d'excellents* BOUTS D'AILES. On dit plus souvent AILERON dans ce dernier sens. ‖ *Bout de bas*, Morceau d'étoffe ou de tricot que l'on met à la pointe d'un bas, pour remplacer celle qui est usée. ‖ *Bout de soulier*, Morceau de cuir que l'on coud en avant d'une semelle de soulier qui est usée. ‖ *Bout de manche*, Sorte de manche mobile que l'on passe pardessus la manche de la robe ou de l'habit, pour la garantir pendant le travail : *Des* BOUTS DE MANCHE *en lustrine.* ‖ *Bout d'homme*, Homme de très-petite taille : *Ce n'est qu'un* BOUT D'HOMME. (Acad.) Se dit familièrement d'un petit garçon : *Viens ici, mon petit* BOUT D'HOMME. ‖ Et, au fig. d'un homme sans mérite, sans capacité :

Paris est plein de ces petits *bouts d'homme*,
Vains, fiers, fous, sots, dont le caquet m'assomme.
VOLTAIRE.

‖ *Bout de l'an, service du bout de l'an*, Service qu'on fait faire solennellement pour un mort, à l'époque anniversaire de son décès : *Je suis allé à son* BOUT DE L'AN. *On fit à Saint-Denis le* BOUT DE L'AN *du Dauphin et de la Dauphine.* (St-Sim.) Mme de Sévigné a employé cette expression dans le sens d'anniversaire : *Je fais des* BOUTS DE L'AN *de tout.*

— *Haut bout*, Place la plus honorable dans un festin ou dans une réunion quelconque, parce que, dans les festins d'apparat, les places honorables occupaient autrefois une sorte d'estrade : *On le fit asseoir au* HAUT BOUT, *il prit sa place sans cérémonie.* (La Font.) ‖ Se dit fig. de la principale influence, de l'autorité que l'on exerce sur les membres de sa société : *Avoir, tenir, prendre le* HAUT BOUT. *Les ambitieux veulent tenir le* HAUT BOUT *partout.* (Trév.) *Il vivait avec eux sans façon; il tenait, pour ainsi dire, le* HAUT BOUT. (Le Sage.)

Qui dit Sillery dit tout;
Peu de gens en leur estime
Lui refusent le *haut bout.*
LA FONTAINE.

‖ *Bas bout*, Places les moins honorables dans un festin, ou une réunion : *L'Evangile apprend aux humbles à prendre toujours le* BAS BOUT. (Trév.) *Ils furent admis à sa table au* BAS BOUT, *sans que le seigneur du château les honorât du regard.* (Volt.) ‖ *Avoir, tenir le bon bout par devers soi*, Avoir la part, la position la plus avantageuse dans une affaire, de manière à pouvoir, mieux que tout autre, en tirer avantage. ‖ *Se mettre, se tenir sur le bon bout*, Se mettre sur un bon pied, faire bonne figure.

La cour ne *se mit* pas seule *sur le bon bout*,
Et le luxe passa jusqu'à la bourgeoisie.
LA FONTAINE.

Enfin, pour *nous tenir* toujours *sur le bon bout*,
Je n'ai rien ménagé, j'ai presque vendu tout.
BOURSAULT.

Cette locution a vieilli. ‖ *N'avoir une chose que par le bon bout*, Ne l'avoir qu'à des con-

ditions avantageuses à celui qui la donne, ou Ne l'obtenir que par force : *S'il en a envie, il ne l'obtiendra que par le* BON BOUT. (Acad.) ‖ *Prendre une affaire par le* BON BOUT, La commencer de la manière la plus convenable pour en assurer le succès. ‖ *Prendre quelqu'un par tous les bouts*, Le sonder, l'essayer de toutes les manières, dans tous les sens : *Ce juge, en interrogeant le criminel, l'a* PRIS PAR TOUS LES BOUTS, *et n'a pu en tirer aucun éclaircissement.* (Trév.) ‖ *On ne sait par quel bout le prendre*, Se dit de quelqu'un dont l'humeur est si difficile, si revêche, qu'on ne sait comment l'aborder, comment entrer en matière avec lui. ‖ *Jusqu'au bout*, Jusqu'à la fin, sans suspension, sans arrêt, complétement : *Il faut l'entendre, l'écouter* JUSQU'AU BOUT. (Alex. Dum.)

> Vous êtes généreux, soyez-le *jusqu'au bout.*
> CORNEILLE.

> Sa vertu *jusqu'au bout* ne s'est pas démentie.
> CORNEILLE.

> Suivons *jusques au bout* ses ordres favorables.
> RACINE.

> Vous voyez ce que peut une indigne tendresse,
> . . . .
> Et vous allez me voir la pousser *jusqu'au bout.*
> MOLIÈRE.

> . . . . Quand on manque de tout,
> Il faut qu'on soit bien pur, pour l'être *jusqu'au bout.*
> PONSARD.

‖ *N'être pas au bout*, N'en avoir pas fini avec une contrariété, un obstacle, un mal, un inconvénient : *Cela te fait de la peine? Oh! vraiment, tu* N'ES PAS AU BOUT, *tu en verras bien d'autres.* (Le Sage.)

> Ah! ah! nous vous tenons, messieurs les hypocrites,
> Vous *n'êtes pas au bout.* . . . .
> ETIENNE.

‖ *Etre au bout de ses écus*, ou *de ses pièces*, N'avoir plus d'argent, plus de ressources :

> Telles gens n'ont pas fait la moitié de leur course,
> Qu'ils sont *au bout de leurs écus.*
> LA FONTAINE.

‖ *Etre au bout de son rôle, de son rôlet, de son rouleau*, Ne savoir plus que dire, que faire, avoir épuisé ses moyens : *Je montrerai à ce démon de Rodolphe que je ne suis pas* AU BOUT DE MON ROULEAU. (E. Sue.)

— *Du bout des lèvres*, En trempant à peine les lèvres : *Goûter une liqueur* DU BOUT DES LÈVRES, et, fig., Sans sincérité, en paroles seulement, et non pas du fond du cœur : *Les hypocrites n'honorent Dieu que* DU BOUT DES LÈVRES. *Ce que vous m'accordâtes* DU BOUT DES LÈVRES *et fîtes pour m'obliger...!* (Voit.) ‖ *Rire du bout des lèvres, du bout des dents*, Sourire à peine, sans presque ouvrir la bouche : *Les femmes qui ont de vilaines dents ne* RIENT *jamais que* DU BOUT DES LÈVRES. (L.-J. Larcher.) *Et il se mit à rire de son côté, mais comme rient les Anglais, c'est-à-dire* DU BOUT DES DENTS. (Alex. Dum.) ‖ Signifie aussi S'efforcer de rire bien que l'on n'en ait aucune envie : *Je* RIAIS, *mais* DU BOUT DES LÈVRES. ‖ *Danser du bout des pieds*, Danser négligemment, sans plaisir, sans entrain : *Depuis vingt ans, le cavalier n'existait plus qu'à l'état d'automate, les hommes ne* DANSAIENT *que par complaisance et* DU BOUT DES PIEDS. (E. Texier.) ‖ *Jusqu'au bout des doigts, jusqu'au bout des ongles*, Complétement, profondément, tout à fait : *D'ailleurs Athos était de bonne compagnie et grand seigneur* JUSQU'AU BOUT DES ONGLES. (Alex. Dum.) *Cette jeune fille était grande, sèche, pâle, tirée à quatre épingles, provinciale* JUSQU'AU BOUT DES ONGLES. (A. Houssaye.)

> Elle est belle, à mes yeux, *jusques au bout des doigts.*
> BOURSAULT.

‖ *Toucher du bout du doigt*, Toucher légèrement, sans appuyer : *Il ne faut* TOUCHER *cela que* DU BOUT DU DOIGT. (Acad.)

> *Du bout du doigt* à peine on ose la *toucher.*
> LA FONTAINE.

‖ Signifie Etre près d'atteindre une chose, d'y arriver : *La solution est là; vous la* TOUCHEZ DU BOUT DES DOIGTS. ‖ *Avoir une chose au bout de ses doigts*, Pouvoir se la procurer par son travail : *Notre principal avantage* EST AU BOUT DE NOS DOIGTS : *nos paysans ont eu l'industrie de travailler en horlogerie pour les Génevois.* (Volt.) *La fortune la plus sûre* EST AU BOUT DE NOS DOIGTS. (Pétiet.) ‖ *Savoir une chose sur le bout du doigt*, La savoir parfaitement : *Il ne connaissait que sa table de Pythagore, qu'il savait* SUR LE BOUT DU DOIGT. (Alex. Dum.) ‖ *Avoir un nom, un mot au bout de la langue*, Etre sur le point de se le rappeler, de pouvoir le prononcer : *C'est monsieur... monsieur... Ah! j'*AI *son nom* AU BOUT DE LA LANGUE. ‖ *Ce mot est resté au bout de ma plume*, Je l'ai oublié en écrivant. ‖ *Ce mot s'est trouvé au bout de ma plume*, Il s'est offert naturellement à mon esprit et je l'ai écrit sur-le-champ, sans plus de réflexion. ‖ *Ne voir pas plus loin que le bout du nez*, Avoir la vue très-courte, et, fig., Manquer tout à fait de sagacité, de prévoyance : *La plupart des jeunes gens* NE VOIENT PAS PLUS LOIN QUE LE BOUT DE LEUR NEZ. (L.-J. Larcher.)

> Celui-ci *n'y voyait pas plus loin que son nez;*
> L'autre était passé maître en fait de tromperie.
> LA FONTAINE, *le Renard et le Bouc.*

‖ *Montrer le bout de l'oreille*, Se trahir, laisser voir malgré soi, par quelque côté, ce que l'on est, ce que l'on pense : *La politesse est une grimace sociale, qui se dément aussitôt que l'intérêt trop froissé* MONTRE LE BOUT DE L'OREILLE. (Balz.) *Les journalistes français payés par la Russie* MONTRENT SOUVENT LE BOUT DE L'OREILLE. (L.-J. Larcher. ‖ *Economie de bouts de chandelles*, Epargne sordide, misérable, appliquée à des choses de peu d'importance : *Ces ménages de* BOUTS DE CHANDELLES *ne sont peut-être pas ce qui fait fleurir un Etat.* (Volt.) ‖ *Etre ménager de bouts de chandelles*, Montrer une économie sordide sur des objets sans importance. ‖ *Brûler la chandelle par les deux bouts*, Dissiper sa fortune en prodigalités insensées, et aussi se livrer en même temps à diverses dépenses ruineuses ou à des excès de différents genres : *Il boit comme un chantre et travaille comme un bœuf*, BRÛLANT AINSI LA CHANDELLE PAR LES DEUX BOUTS. ‖ *Joindre, nouer les deux bouts de l'année*, ou simpl. *les deux bouts*, Fournir à sa dépense annuelle : *Il a de la peine à* JOINDRE LES DEUX BOUTS. *Sans mon génie, nous serions de petits détaillants, nous tirerions le diable par la queue pour* JOINDRE LES DEUX BOUTS. (Balz.) *Cette année, je donne à ma fille une vingtaine de mille francs, pour qu'elle puisse* NOUER LES DEUX BOUTS. (Balz.) ‖ *D'un bout à l'autre, d'un bout à l'autre bout*, D'une extrémité à l'autre : *Parcourir sa chambre* D'UN BOUT À L'AUTRE. *Rallions-nous* D'UN BOUT *de la France* À L'AUTRE *contre les ennemis de nos libertés.* (Chateaub.) *L'Angleterre se peint elle-même dans une enquête fidèle, où l'on entend retentir* D'UN BOUT À L'AUTRE *le cri lugubre de la faim.* (Ledru-Rollin.) *Il mourut en jetant des cris de furieux, qui furent entendus d'un* BOUT À L'AUTRE BOUT *de la ville.* (Ars. Houssaye.)

> Dieu remplit l'univers *de l'un à l'autre bout.*
> RACINE.

> J'ai couru la forêt *de l'un à l'autre bout.*
> REGNARD.

‖ Signifie aussi En entier, complétement, du commencement à la fin : *Il me faudra souffler mon rôle d'un* BOUT À L'AUTRE. (Mol.)

> . . . . Mon Dieu, nous savons tout
> — Quoi? — Votre procédé *de l'un à l'autre bout.*
> MOLIÈRE.

— *Le bout du monde, les bouts de l'univers*, Endroit fort éloigné : *Il s'est logé* AU BOUT DU MONDE. (Acad.)

> Que cent peuples unis, *des bouts de l'univers*,
> Passent pour la détruire et les monts et les mers.
> CORNEILLE.

‖ Dernier terme que l'on considère : *Les choses, comme elles sont, disait Louis XV, dureront autant que moi, c'était là son* BOUT DU MONDE. (Ste-Beuve.) ‖ Signifie aussi Limite des suppositions, des appréciations possibles : *Si sa maison vaut vingt mille francs*, C'EST TOUT LE BOUT DU MONDE. *Je pars, et si je vous écris encore lundi, c'est le* BOUT DU MONDE. (Mme de Sév.) ‖ *Jusqu'au bout du monde, D'un bout du monde à l'autre, Aux deux bouts de la terre*, Dans le monde entier, par toute la terre : *D'un* BOUT DU MONDE À L'AUTRE, *l'écriture alphabétique a été un bienfait des Sémites.* (Renan.)

> Marchons, et dans son sein rejetons cette guerre
> Que sa fureur envoie *aux deux bouts de la terre.*
> RACINE.

> L'habit fait tout
> *D'un bout du monde à l'autre bout.*
> BÉRANGER.

> Robin mouton, qui par la ville
> Me suivait pour un peu de pain
> Et qui m'aurait suivi *jusques au bout du monde...*
> LA FONTAINE.

> Remplissez l'univers sans sortir du Bosphore;
> Que les Romains, pressés *de l'un à l'autre bout*,
> Doutent où vous serez, et vous trouvent partout.
> RACINE.

> Mais qu'est-il ce renom? c'est le bruit du tonnerre,
> Qui, volant tout à coup *aux deux bouts de la terre*,
> Dure à peine quelques instants.
> GILBERT.

— Prov. *Au bout du fossé la culbute*, Se dit pour faire entendre que, si l'on est trop aventureux dans ses actions, on est résigné à supporter les conséquences de sa témérité : *Arrive que pourra;* AU BOUT DU FOSSÉ LA CULBUTE. ‖ *Au bout de l'aune faut* (manque) *le drap*, Tout prend fin, et l'on ne doit pas attendre des choses de plus longs services qu'elles n'en peuvent rendre. ‖ *Au bout le bout*, Cela durera ce que cela pourra. ‖ *Il faut finir par un bout*, On ne peut échapper à la mort, il faut mourir de façon ou d'autre. ‖ *Etre à bout*, N'avoir plus de ressources, ne savoir plus que penser, qu'imaginer : *L'ancien régime* ÉTAIT À BOUT. (Ste-Beuve.)

> Les valets enrageaient; l'époux *était à bout.*
> LA FONTAINE.

‖ Etre épuisé, ne pouvoir plus durer : *Ma patience et mes forces* SONT À BOUT.

> Mais je sens que bientôt ma douceur *est à bout.*
> RACINE.

‖ *Pousser, mettre à bout*, Exaspérer, obliger à sortir des bornes de la modération : *Mais sache, fils indigne, que la tendresse paternelle est* POUSSÉE À BOUT *par tes actions!* (Mol.) *Ce dernier trait* MIT À BOUT *ma patience.* (Beaumarch.)

> Faut-il *pousser à bout* cette reine obstinée?
> CORNEILLE.

> Et tu me *mets à bout* par ces contes frivoles.
> MOLIÈRE.

> . . . . Ce dieu bizarre,
> Voulant *pousser à bout* tous les rimeurs françois,
> Inventa du sonnet les rigoureuses lois.
> BOILEAU.

‖ Signifie aussi Triompher de :

> Nous *mettrons* autant de cœurs *à bout*
> Que nous voudrons en entreprendre.
> LA FONTAINE.

> Les Grecs. . . . .
> Par mille assauts, par cent batailles,
> N'avaient pu *mettre à bout* cette fière cité.
> LA FONTAINE.

— *Bout à bout*, Les extrémités jointes l'une à l'autre : *Coudre deux bandes de toile* BOUT À BOUT. *Souder* BOUT À BOUT *deux barres de fer.* ‖ La fin de l'un jointe au commencement de l'autre : *L'homme n'a pas une seule et même vie; il en a plusieurs mises* BOUT À BOUT, *et c'est sa misère.* (Chateaub.)

> Quatre Mathusalem *bout à bout* ne pourraient
> Mettre à fin ce qu'un seul désire.
> LA FONTAINE.

— *De bout en bout*, D'une extrémité à l'autre, du commencement à la fin :

> Vous saurez tout cela tantôt, *de bout en bout*,
> MOLIÈRE.

> Sans rien cacher, Lise, *de bout en bout*,
> De point en point, lui conte le mystère.
> LA FONTAINE.

‖ L'un additionné avec les autres : *Si on mettait* BOUT À BOUT *le chemin qu'il fait chaque jour dans son jardin, on trouverait qu'à la fin de l'année il aurait fait plus de cinq cents lieues.* (Acad.)

— *A bout portant*, L'extrémité de l'arme touchant presque le but : *Tirer des coups de révolver* À BOUT PORTANT. *Tirer un lièvre* À BOUT PORTANT. ‖ Fig. De très-près : *La parole, espèce d'arme* À BOUT PORTANT, *dont on se sert de près, n'a qu'un effet immédiat.* (Alex. Dum.) *On ne raisonne pas des choses à perte de vue, quand on les touche* À BOUT PORTANT. (Ste-Beuve.)

> Madame, *à bout portant* vous tirez la louange.
> REGNARD.

— *A tout bout de champ*, A chaque instant, à tout propos : *Il répète la même chose* À TOUT BOUT DE CHAMP.

> *A chaque bout de champ*, vous mentez comme un [diable.
> CORNEILLE.

‖ Cette expression de Corneille est fautive, l'emploi des synonymes n'étant pas facultatif dans les locutions consacrées par l'usage. C'est ainsi qu'il y aurait impropriété de termes, si l'on disait *Mouillé comme une soupe*, au lieu de *Trempé comme une soupe*. L'Académie autorise les deux formes, ce qui ne nous empêche pas de maintenir notre distinction.

— *Bout-ci, bout-là*, Un bout par-ci, un bout par-là ; tête-bêche. ‖ Cette locution a vieilli.

— Loc. prépos. *A bout de*, N'ayant plus de : *Etre* À BOUT DE *forces, de courage, de patience. A la fin du moyen âge, le christianisme était* À BOUT DE *son influence sociale.* (Lherminier.) *La vieille démocratie*, À BOUT DE *bavardage, aspire pour se refaire à une mêlée générale.* (Proudh.)

> . . . . Place aux fougueux tribuns,
> Qu'on ne surprend jamais *à bout de* lieux communs.
> E. AUGIER.

‖ *Venir à bout de*, suivi d'un nom, Epuiser, consommer en entier, voir la fin de : *Il est* VENU À BOUT DE *son argent, il n'en a plus. Ils* SONT VENUS À BOUT D'*une douzaine de bouteilles de vin. Je me porte à merveille, quoique je fasse tout ce qu'il faut pour* VENIR À BOUT DE *ma santé.* (Dider.) ‖ Signifie aussi Achever, accomplir, réussir à faire, conduire à bonne fin : VENIR À BOUT D'*un dessein, d'une entreprise. Thalès disait que la nécessité* VENAIT À BOUT DE *tout.* (Fén.) *Celui qui veut une chose en* VIENT À BOUT. (J. de Maistre.) *Avec de l'esprit, on* VIENT À BOUT DE *tout* (Th. Gaut.)

> L'amour avait raison; de quoi ne *vient à bout*
> L'esprit joint au désir de plaire?
> LA FONTAINE.

> ... Quand j'ai bien mangé, mon âme est ferme à tout,
> Et les plus grands revers *n'en viendraient pas à bout.*
> MOLIÈRE.

> . . . . Non, la sagesse même
> *N'en viendrait pas à bout*, perdrait sens et raison,
> A vouloir corriger une telle maison.
> MOLIÈRE.

‖ Signifie encore Vaincre, triompher de : *Je vous donne avis que vous n'en* VIENDREZ PAS À BOUT, *qu'il n'avouera jamais qu'il est médecin.* (Mol.) *Il n'y a rien dont le temps ne* VIENNE À BOUT, *et qu'il n'ensevelisse dans un éternel oubli.* (Racine.) *La douceur* VIENT À BOUT *de résistances que l'aigreur rend invincibles.* (La Rochef.-Doud.)

> Ah! certes, celui-là l'emporte et *vient à bout*
> De toute ma raison. . . . .
> MOLIÈRE.

> Je voudrais que le sort, pour exercer votre âme,
> Un seul jour vous chargeât d'une pareille femme.
> La raison en pourpoint n'en *viendrait pas à bout.*
> DESMAHIS.

‖ *Venir à bout de*, suivi d'un verbe à l'infinitif, Réussir, parvenir à : *On ne* VIENT *jamais* À BOUT *de faire, des meilleurs hommes, ce qu'on aurait besoin d'en faire.* (Fén.) *L'Eglise est* VENUE À BOUT *d'exterminer cette superstition* (Fonten.) *L'honneur est un moyen adroit par lequel on est* VENU À BOUT DE *faire produire à la vanité les effets de la vertu.* (De Bruix.)

> Je ne *viendrais* jamais *à bout*
> De nombrer les faveurs que le ciel leur envoie.
> LA FONTAINE.

— *Au bout de*, Après une espace de temps de : AU BOUT DE *deux heures.* AU BOUT D'*un mois. Il y a des graines dont la faculté germinative s'éteint* AU BOUT DE *quelques heures; il y en a d'autres chez qui elle semble persister indéfiniment.* (F. Pillon.) *Ce qu'on voit tous les jours,* AU BOUT D'*un certain temps on ne le voit plus.* (About.)

> Et comme *au bout d'*un an, sa santé fut parfaite.
> CORNEILLE.

> . . . Ce nom précieux encore à vos Romains,
> *Au bout de* six cents ans, lui met l'empire aux mains.
> CORNEILLE.

> *Au bout de* quelques jours, le voyageur arrive
> En un certain canton, où Téthys sur la rive
> Avait laissé mainte huître. . . . .
> LA FONTAINE.

‖ *Au bout du compte*, En définitive, tout considéré, après tout : AU BOUT DU COMPTE, *quels sont ses torts?* AU BOUT DU COMPTE, *il avait raison.*

— Mar. Avant, proue d'un bâtiment : *Cette embarcation nage* BOUT *à terre, court* BOUT *au vent*, BOUT *au courant*, BOUT *à la lame.* ‖ *Vent de* BOUT *ou* DEBOUT, Vent qui souffle de la proue à la poupe, vent contraire : *Avoir* VENT DE BOUT. ‖ *Aborder de bout au corps*, Frapper de la proue le travers d'un autre navire. ‖ *Filer un câble par bout*, Le filer jusqu'au bout, le laisser sortir tout entier par l'écubier. ‖ *Bout de vergue*, Partie de la vergue qui reste hors de son capelage. ‖ *Bout perdu*, Se dit d'une cheville qui, ne traversant pas la muraille, ne sert aucunement à l'assujettir. ‖ *Bout à bout*, corde formée de plusieurs cordes ajoutées les unes aux autres : *Un* BOUT À BOUT. ‖ *Bon bout*, Bout du câble qui reste à bord, tandis que l'autre est jeté à la mer. S'est dit fig. pour Précaution, sûreté :

> Et toujours retenez le *bon bout* à la main,
> De crainte que le temps ne detruise l'affaire.
> RÉGNIER.

— Véner. *Etre à bout de voie*, Se dit des chiens quand ils cessent de chasser, ayant perdu la voie de la bête.

— Manég. *Etre à bout*, Etre accablé de fatigue : *Ce cheval* EST À BOUT. ‖ *N'avoir point de bout*, Etre infatigable, en parlant d'un cheval. ‖ *Mettre les bouts en dedans*, Rapprocher la tête du cheval de sa croupe, et le faire travailler sur les hanches.

— Escr. *Bout de fleuret*, Bouton d'acier qui termine le fleuret et qu'on entoure de cuir pour que les coups portés ne blessent pas. ‖ *Bâton à deux bouts*, Bâton armé d'un bout de fer à chaque extrémité, et servant d'arme offensive et défensive.

— Jeux. Au domino, Côté extérieur de chacun des dés placés à l'extrémité de ceux qui sont déjà joués et rangés en ligne sur la table. ‖ *Bout ouvert*, Celui où l'on peut encore placer des dés, le point qu'il marque n'étant pas épuisé : *Il n'y a dehors que quatre-cinq et six-trois; les deux* BOUTS *sont encore* OUVERTS.

— Techn. Partie amincie des brins intérieurs d'un éventail, sur laquelle la feuille est collée ‖ Petite garniture en métal, en os, en corne, en ivoire, qui termine l'extrémité inférieure des baleines de parapluie, et par laquelle l'eau s'écoule. ‖ *Clef à bout*, Clef qui, n'étant pas forée, a un bout de tige qui dépasse le panneton, et lui sert comme de tourillon lorsqu'on la fait agir. ‖ *Relever à bout*, Se dit d'un pavé quand on le refait en entier : *Le pavé de cette rue doit être* RELEVÉ À BOUT. On dit aussi, dans le même sens, *Remanier à bout.* ‖ *Remanier à bout*, Découvrir entièrement une maison et la recouvrir à mesure, soit avec les mêmes matériaux, tuiles, bardeaux ou ardoises, soit avec de nouveaux matériaux.

— Grav. Outil de graveur en pierres dures.

— Econ. dom. *Bout saigneux de veau, de mouton*, Cou d'un veau ou d'un mouton, tel qu'on le vend à la boucherie. Se dit absol. du cou d'un mouton : *Acheter un* BOUT SAIGNEUX.

— **Syn. Bout, extrémité, fin.** Le *bout* est le point où une chose se termine dans le sens de la longueur; l'*extrémité* est la partie la plus en dehors, la plus éloignée du centre, soit que l'on considère les choses dans une seule ou dans plusieurs dimensions; on dit également les *extrémités* d'une ligne, d'une surface ou d'un corps. La *fin* se rapporte, non pas à l'étendue ou à l'espace, mais à une action, à la durée; on dit la *fin* de la vie, d'un travail, d'une maladie. Il est vrai qu'on peut dire : *Il est au bout de son rouleau*, pour signifier Il ne sait plus quoi faire ou quoi dire, mais c'est qu'alors on parle un langage figuré, et le discours ou l'action dont il s'agit est comparée à un rouleau qui se déroule matériellement.

— **Homonymes.** Boue, et bout (du v. *bouillir*).

— **Antonymes.** Commencement, milieu, centre.

— **Allus. littér. Le bout de l'oreille**, Allusion à la fable de La Fontaine : *l'Ane revêtu de la peau du lion.*

> De la peau du lion l'âne s'étant vêtu,
> Etait craint partout à la ronde;
> Et, bien qu'animal sans vertu,
> Il faisait trembler tout le monde.
> Un *petit bout d'oreille* échappé par malheur
> Découvrit la fourbe et l'erreur.

Dans l'application, ces mots : le *bout de l'oreille*, servent à désigner l'indice accusateur qui révèle subitement la poltronnerie du faux brave, l'hypocrisie du tartufe, l'orgueil d'une feinte humilité, en un mot, le défaut opposé à des qualités qu'on affiche :

« La blancheur de ses mains, aussi soignées que celles d'une jolie femme, eût suffi pour le trahir comme Condorcet. Il était évident que l'homme était au-dessus de son costume; chose

rare! cette fois, c'était l'oreille du lion qui perçait la peau de l'âne. »

CH. DE BERNARD.

MARTIGNAC.

« Déjà l'astre du jour transfuge des brouillards
Qu'à son doux successeur lègue le mois de mars,
Luisait, brillant témoin d'une brillante fête...

VILLÈLE.

On voit toujours percer *l'oreille du poëte.*
Vous mettez, Martignac, votre esprit trop en frais;
En style de rapport traduisez ce français. »

BARTHÉLEMY et MÉRY, le *Congrès des Ministres.*

« Ces critiques que nous étudions en ce moment sont-ils eux-mêmes impersonnels, indifférents à éloigner de leurs appréciations littéraires toute ombre de politique? Peuvent-ils écrire vingt pages sans que le *bout de l'oreille* perce à travers ce tissu souple et ferme, solide et brillant, et le dernier ouvrage de M. Cuvillier-Fleury n'a-t-il pas, Dieu merci, les vives et chaleureuses allures d'un livre de parti? »

A. DE PONTMARTIN.

BOUT (Pierre), peintre et graveur flamand, né à Bruxelles vers 1660; selon d'autres, vers 1670; n'est guère connu que par sa collaboration avec Nicol. Boudewyns ou Baudouin dans les paysages duquel il a placé des figures et des animaux, traités avec un sentiment vrai du pittoresque, bien dessinés et touchés avec esprit, quoique un peu maigres. Il a *étoffé* aussi des tableaux de Poelenburg (musée de Dresde), de N. Dupont (Gand), de Lucas van Uden (Dresde), de Jacques d'Arthois et de Van Heil (Bruxelles). C'est par erreur que certains biographes le nomment BAUT et qu'ils lui donnent les prénoms de Nicolas et de François. Pierre Bout a gravé à l'eau-forte et au burin trois pièces signées de son nom : les *Marchandes de poissons*, les *Patineurs* et le *Traîneau.*

BOUTADE s. f. (bou-ta-de — rad. *bouter*, qui a d'abord donné *boutée*). Caprice brusque, emportement subit et passager : *Agir par* BOUTADES. *C'est une* BOUTADE *qui lui a pris. Pour l'ordinaire, elles sont ombrageuses, soupçonneuses et très-aisées à se fâcher et à parler par* BOUTADES. (Boss.) *Dans toutes ses appréciations piquantes et sagaces, mais qui sentent la* BOUTADE, *Voltaire oubliait ou ne prévoyait pas un adoucissement graduel des mœurs.* (Ste-Beuve.)

Je ne prends ces propos que pour une *boutade.*

PONSARD.

Eh bien! souperons-nous avant la promenade?
Non, je jeûne ce soir. — D'où vient cette *boutade ?*

MOLIÈRE.

. . . . . Quelle brusque incartade,
Me direz-vous.... D'où vient cette *boutade!*
De quoi se plaint son esprit ulcéré?

J.-B. ROUSSEAU.

‖ Accès vif et passager : *Vous êtes un indolent, vous n'écrivez que par* BOUTADES. (Volt.) *Cette nation volage, qui n'aime la liberté que par* BOUTADES, *est constamment affolée d'égalité.* (Chateaub.)

— Saillie vive, imprévue, qui a quelque chose d'original : *Il a des* BOUTADES *fort divertissantes. La* BOUTADE *de Chapelle et Bachaumont est bien celle d'auteurs modernes.* (Ste-Beuve.) ‖ Production capricieuse.

Vient-il de la province une satire fade,
D'un plaisant du pays insipide *boutade*,
Pour la faire courir, on dit qu'elle est de moi.

BOILEAU.

— Littér. Titre de certaines pièces de vers, dans le genre de la satire, mais plus courtes et moins régulières.

— Chorégr. Sorte d'ancienne danse figurée ou ballet impromptu : *Elles vous prient de ne plus tant danser la* BOUTADE *et de choisir quelque danse plus grave, comme les branles ou la pavane.* (Volt.)

— Féod. Droit dévolu à certains seigneurs du Berry, de percevoir cinq pintes de vin par poinçon ou tonneau, ou l'équivalent en argent.

— **Anecdotes.** Le mot qui fait l'objet de cet article a un sens très-général; une foule de mots, de traits, de calembours, sont des *boutades.* Nous pourrions donc, si nous le voulions, accumuler ici une multitude d'anecdotes; mais nous nous en tiendrons aux trois *boutades* suivantes qui, elles-mêmes, pourraient être classées sous une autre étiquette.

Malherbe dînait un jour chez l'archevêque de Rouen; sur la fin du dîner, il s'endormit. Le prélat, qui devait prêcher, l'éveille et l'invite au sermon. « Dispensez-m'en, je vous prie, répond Malherbe, je dormirai bien sans cela. »

⁂

Un gentilhomme fort riche devint amoureux d'une personne qui n'avait point de bien : il voulut d'abord se défaire de son amour, et s'éloigna plusieurs fois de sa maîtresse; mais au retour de chaque voyage il en était toujours plus amoureux que jamais : « Enfin, dit-il, il faudra que je l'*épouse* pour cesser de l'aimer. »

⁂

Roquelaure était loin d'être beau. Ayant un jour rencontré un Auvergnat fort laid, qui avait des affaires à Versailles, il le présenta lui-même à Louis XIV, en disant qu'il avait les plus grandes obligations à ce gentilhomme. Le roi voulut bien accorder la grâce qui lui était demandée, et s'informa ensuite auprès du duc quelles étaient les obligations qu'il avait à cet homme. « Ah! sire, repartit Roquelaure, sans ce magot-là, je serais l'homme le plus laid de votre royaume. »

Boutades du Capitan Matamore (LES), comédie en un acte et en vers, de Scarron (1646). Cette pièce est tirée du *Miles gloriosus* de Plaute, et offre cette particularité d'être en vers de huit pieds, tous sur la même rime : l'assonance choisie est *ment;* cela nous paraîtrait fort *assommant* aujourd'hui. Inutile d'ajouter que les *Boutades du capitan Matamore* sont écrites dans le style burlesque de l'auteur. Quelques scènes offrent de l'originalité. Le sujet ne brille pas par l'invention : Matamore, amoureux d'Angélique, a deux rivaux qu'elle n'aime point; il est prêt à les immoler à sa fureur, s'ils ne se désistent aussitôt du projet d'épouser cette belle. Angélique déclare à Matamore que c'est lui seul qu'elle aime. Les deux rivaux se retirent après avoir demandé humblement pardon au capitan Matamore, qui épouse sa maîtresse. M. Hippolyte Lucas dit que Scarron débuta au théâtre par les *Boutades du capitan Matamore.* L'historiographe du Théâtre Français se trompe; de plus, il se met en contradiction avec lui-même puisque la table chronologique qui accompagne son excellent travail indique, à la date de 1645, une autre comédie de Scarron, *Jodelet* ou le *Maître valet.* Ajoutons que, cette même année 1645, Scarron, doué d'une extraordinaire facilité, avait fait jouer à l'hôtel de Bourgogne *Jodelet souffleté* ou les *Trois Dorothées*, comédie en cinq actes, qui devint plus tard *Jodelet duelliste*, titre sous lequel on l'imprima en 1651.

BOUTADEUX, EUSE adj. (bou-ta-deu, eu-ze — rad. *boutade*). Qui agit par boutades : *Jeunesse* BOUTADEUSE. ‖ Vieux mot.

— Substantiv. Personne qui agit par boutades : *Un* BOUTADEUX. *Une* BOUTADEUSE.

BOUTAGE s. m. (bou-ta-je — rad. *bouter*). Navig. Endroit d'un train de bois, où se tient le marinier qui le dirige.

— Techn. Action de placer les épingles dans les trous du papier où elles doivent être rangées.

— Féod. *Droit de boutage*, Droit consistant en quelques pintes de vin que le seigneur prélevait sur les muids destinés à être vendus en détail dans les foires. ‖ On disait aussi DROIT DE BOTTAGE.

— Techn. Action de bouter ou d'enfoncer les dents de cardes dans le cuir ou les autres substances qui composent les rubans ou les plaques de cardes : BOUTAGE *à la main.* BOUTAGE *mécanique.*

BOUTAILLE s. f. (bou-ta-lle, *ll* mll.). Ancienne forme du mot BOUTEILLE.

BOUTAN, Etat naguère indépendant de l'Asie centrale, situé au N.-E. de l'Indoustan anglais, borné au N. par l'Himalaya, qui le sépare du Thibet, à l'E. par le Thibet, au S. par l'Assam et le Bengale, et à l'O. par la principauté de Sikkim; par 26° et 28° de latitude septentrionale, et 86° et 92° de longitude orientale. Sa plus grande longueur de l'O. à l'E. est de 560 kilom., sa plus grande largeur de 150. Superficie, 167,000 kilom. c.; 2,000,000 d'hab. Cap. Tassisudon; villes principales : Ouandipour, Paro, Dewangiri.

— *Aspect général, climat et productions.* Le Boutan est un pays très-élevé, formé dans sa partie septentrionale par les terrasses de l'Himalaya, dont il renferme quelques-uns des points culminants, entre autres le Chamalari qui dépasse 8,600 m. A la base de ces montagnes ne croissent que quelques houx, quelques pins rabougris et des herbes courtes et rares; mais à 15 kilom. de ces pics élevés, le pays prend un aspect pittoresque, et les montagnes sont cultivées jusque près de leur sommet, sur lequel s'élèvent de belles forêts qui couvrent en partie les flancs de ces hauteurs. Les vallées sont étranglées et les cours d'eau qui les arrosent coulent dans des ravins. Les principales rivières de cette contrée, tributaires du grand fleuve Brahmapoutra, sont : le Tchintchien, qui coupe le Boutan du N. au S., et dont les eaux tumultueuses se précipitent en formant de nombreuses cataractes dans le Brahmapoutra; le Jerdeker et le Banaach.

Les glaciers et les neiges perpétuelles qui couvrent les régions montagneuses du nord n'influent pas d'une manière sensible sur le climat du Boutan, qui est à peu près celui du midi de l'Europe. On y exploite de riches mines de cuivre et de fer, des carrières de granit et de marbre, du quartz feldspathique désagrégé qui sert à faire de la porcelaine, et il est probable que ce pays recèle encore beaucoup de richesses minérales inconnues. Les productions végétales dans les hautes vallées sont à peu près celles de nos contrées méridionales; dans les basses terres, ce sont celles des tropiques; le riz, le froment, l'orge et quelques autres céréales sont les principaux produits de l'agriculture. Le pommier, le poirier, le noyer, le pêcher, l'abricotier, l'oranger et le grenadier y donnent des fruits délicieux; le hêtre, le frêne, l'érable, le bouleau, l'if, le pin et le cyprès peuplent les forêts; le chêne y est inconnu, mais on y rencontre une grande quantité de cannelliers et de la rhubarbe.

La faune du Boutan ne laisse rien à désirer sur les autres contrées asiatiques. Les éléphants, les rhinocéros, les tigres, les buffles et les bêtes féroces de tout genre sont très-nombreuses dans les jungles du sud, mais assez rares dans les montagnes. On y trouve aussi une espèce de singes en grande vénération parmi les habitants; des chevaux indigènes très-estimés, appelés *tangoun;* enfin une variété de moutons qui donnent une laine très-fine.

— *Industrie, commerce.* On fait dans le Boutan une grande quantité de papier avec l'écorce d'un arbre qui fournit aussi un filament dont on fabrique des étoffes semblables au satin. Le seul marché important de cet Etat est Paro; il s'y fabrique une grande quantité d'idoles, des épées, des sabres, des dards et des flèches empoisonnées. Le commerce extérieur est tout entier entre les mains du gouvernement et consiste dans la vente des denrées et marchandises qui lui sont remises pour payer les impôts. Chaque année, le Deb-Rajah, gouverneur réel du pays, envoie dans le Bengale une caravane dont le chargement consiste en laine en toison, papier, thé, queues de buffles, cire, ivoire, noix de galle, musc, poudre d'or, chevaux et argent en lingots. La caravane prend en retour des étoffes de laine anglaises, du poisson sec, noix muscade, clous de girofle, encens, indigo, bois de santal, étain, poudre à tirer, peaux de loutre et corail.

— *Gouvernement, mœurs, coutumes.* Le gouvernement est une monarchie dont le chef nominal est le Dharma-Rajah, personnage sacré, souverain spirituel du pays, mais qui reste entièrement étranger à l'administration. Le pouvoir effectif est exercé par le Deb-Rajah, gouverneur séculier du pays, et considéré comme le ministre du Dharma-Rajah; il réside à Tassisudon. Les divers passages des montagnes sont confiés à des Soubabs qui habitent des espèces de forteresses et commandent aux districts environnants.

Les récentes explorations de l'Asie centrale ont jeté quelques lumières sur les mœurs et les usages des habitants du Boutan, qu'on appelle Bouthyas ou Bothéas; la religion de ces peuples est le bouddhisme, légèrement modifié; les prêtres doivent garder le célibat, et il existe des ordres monastiques pour les deux sexes; les prières sont chantées, mais les Bouthyas font usage d'aliments que les bouddhistes de l'Inde regardent comme impurs. Ils n'ont point de temples proprement dits, mais leurs routes sont bordées de petits édifices carrés portant une sorte de girouette sur laquelle est écrite une courte prière. La classe des prêtres est la première au Boutan; puis vient celle des serviteurs du gouvernement, enfin celle des cultivateurs, qui paraît jouir de plus de liberté et d'une meilleure condition que les deux précédentes. La polygamie est en usage chez les Bouthyas; on brûle les morts et on jette les cendres dans les rivières.

— *Histoire.* Jusqu'en 1772, cette contrée nous est restée tout à fait inconnue; les brahmanes la nommaient Madra et elle était sans relations avec l'Inde. En 1772, les Bouthyas firent une invasion dans le Bahar, et les Anglais prirent la défense de cette province. Alors le lama du Thibet intervint, et un traité fut signé entre les belligérants. Le district contesté resta au Boutan. En 1816, les Chinois menacèrent le Boutan d'une invasion; le Deb-Rajah se rapprocha alors du gouvernement du Bengale, qui se hâta de lui porter secours afin de donner plus d'extension aux clauses du traité qui permettait à la compagnie des Indes de faire un commerce de transit avec le Thibet. Dans ces derniers temps, une nouvelle guerre s'est allumée entre les Anglais et les Bouthyas; le résultat ne pouvait être douteux, et, dès le 25 janvier 1865, les nouvelles de Calcutta nous apprenaient que les soldats de l'Angleterre s'étaient emparés du fort de Dewangiri. Enfin, le 21 décembre 1865, une dépêche de l'Inde annonçait la soumission complète de ce pays. Si braves et si bien protégés qu'ils fussent par leurs montagnes, les Boutaniens ou Bouthyas ont cru devoir renoncer à la longue résistance qu'ils pouvaient opposer encore aux empiétements de l'Angleterre. Le Boutan est désormais un pays annexé, et son souverain, comme tant d'autres radjahs de l'Inde, a accepté de la reine Victoria une pension annuelle de 125,000 fr.

BOUTANCHE s. f. (bou-tan-che). Argot. Boutique.

BOUTANE s. f. (bou-ta-ne). Comm. Espèce de toile de coton, qui se fabrique dans l'île de Chypre. ‖ Etoffe qui se fabriquait à Montpellier : *L'on fait de fort belles futaines et* BOUTANES *blanches à Montpellier, dont les filles et les femmes vont quasi toutes vêtues, principalement en été.* (Chatel.)

BOUTANT adj. m. (bou-tan — rad. *bouter*, qui s'est dit pour *buter*). Archit. Terme qui ne s'emploie que dans le mot composé ARC-BOUTANT. V. ce mot.

BOUT-À-PORT ou **BOUTE-À-PORT** s. m. (bou-ta-por — de *bouter à port*). Anc. mar. Officier qui était chargé d'assigner leur place aux vaisseaux qui entraient dans le port.

BOUTARD (François), poëte latin moderne, né à Troyes en 1664, mort en 1729. Après s'être essayé sans succès dans la poésie française, il se mit à faire des vers latins et se crut un nouvel Horace; il était, disait-il lui-même, *Venusini pectinis hæres.* Ayant eu l'occasion d'adresser une ode au célèbre Bossuet, évêque de Meaux, celui-ci lui accorda sa protection, lui fit donner une pension, l'abbaye de Bois-Groland, et une place à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Tous les événements glorieux pour le roi furent le sujet d'une ode nouvelle pour Boutard, qui prit alors un nouveau titre, celui de *vates Borbonidum.* Outre ses odes, Boutard composa des traductions latines de l'*Histoire des variations* et de la *Relation sur le quiétisme*, de Bossuet.

BOUTARD (Jean-Baptiste-Bon), architecte et publiciste français, né à Paris en 1771, mort en 1838. Pendant plus de trente ans, il fut chargé de rédiger, pour le *Journal des Débats*, les articles sur les beaux-arts. On lui doit aussi le *Dictionnaire des arts du dessin, la peinture, la sculpture, la gravure et l'architecture* (1826, in-8°).

BOUTARGUE s. f. (bou-tar-ghe). Art culin. Laite de muge séchée et salée, que l'on mange crue en Provence et dans certaines parties de l'Italie et de l'Orient : *Ils lui offrent* BOUTARGUES. (Rabelais.) ‖ On dit aussi BOTARGUE.

— **Encycl.** La *boutargue* est un mets oriental qui se compose principalement d'œufs de muge, salés et séchés au soleil, et qu'on a fort justement comparé au caviar russe; il est arabe, aussi bien que son nom, qui nous est venu de cette langue par l'intermédiaire des langues européennes méridionales, parlées dans le bassin de la Méditerranée, où l'on fait une grande consommation de *boutargue.* Ainsi, comme le fait remarquer M. Pihan, le français *boutargue* est très-probablement venu directement de l'italien *bottarga*, qui lui-même n'est autre chose que la transcription assez exacte du terme arabe *boutarkha. A priori*, la forme même de ce mot révèle à un arabisant qu'il n'appartient pas aux langues sémitiques, et que l'arabe lui-même, qui l'a prêté aux langues néo-latines, l'a emprunté à quelque autre idiome étranger. M. Quatremère a cru retrouver cette forme primitive dans un mot cophte cité par Kircher : *outarakhon*, ou plus correctement *outarikhion.* Ce mot cophte ne serait lui-même que la reproduction, précédée de l'article cophte *ou*, du grec *tarikhion*, qui veut dire salaison et dérive de *tarakhos*, qui a le même sens, et s'appliquait même, dans la bouche des Grecs, aux momies égyptiennes. C'est peut-être à cause de cette dernière circonstance que le mot grec a reçu droit de cité dans la langue cophte. Si l'on admet cette explication, il faut regarder le *b* initial, dans le mot arabe *boutarkha*, comme inorganique et prosthétique; il aurait été attiré là pour soutenir la voyelle labiale *ou*, à l'ordre phonétique de laquelle il appartient. Il n'y a dans cette étymologie rien d'invraisemblable.

BOUTARIC (François DE), jurisconsulte français, né à Figeac en 1672, mort à Toulouse en 1733. Il fut d'abord avocat au parlement de Toulouse, puis professeur de droit, capitoul et chef de consistoire. Ses principaux ouvrages sont : les *Institutes de Justinien conférées avec le droit français* (1738); *Traité des droits seigneuriaux et des matières féodales* (1741); *Explication sur le concordat* (1747); *Traité des libertés de l'Eglise gallicane, etc.* (1747); *Explication des ordonnances sur les matières civiles, criminelles et de commerce* (1753, 2 vol. in-4°).

BOUTARIC (Edgar), historien français, né à Châteaudun en 1830. Il suivit les cours de l'Ecole d'administration fondée en 1848, entra ensuite à l'Ecole des chartes, puis aux Archives. Ses travaux ont été couronnés deux fois par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. On lui doit : la *France sous Philippe le Bel* (1862); les *Institutions militaires de la France* (1863), et les *Actes du parlement de Paris* (1 vol. in-4°), publié avec le concours de M. Delisle.

BOUTAROT s. m. (bou-ta-ro). Bot. Nom vulgaire de l'agaric élevé ou coulemelle.

BOUTASSE s. f. (bou-ta-se). Mar. Barrage de chêne qui recouvrait les bacalas des galères.

— Dans le pays lyonnais, Espèce de citerne à ciel ouvert et peu profonde, où s'amassent les eaux pluviales dans les jardins privés d'autre moyen d'arrosage.

— *Oiseau de boutasse*, Terme de mépris dont le peuple se sert pour désigner le crapaud.

BOUTAULD (Michel), jésuite et théologien français, né à Paris en 1609, mort en 1688. Il se distingua surtout comme prédicateur, et on lui doit : les *Conseils de la sagesse* (1677), avec une suite; *Méthode pour converser avec Dieu* (1684); le *Théologien avec les sages et les grands du monde*, suivi d'une *Histoire de l'impératrice Adélaïde* (1684). Les *Conseils de la sagesse* eurent dans le temps beaucoup de succès, et furent attribués au surintendant Fouquet.

BOUT-AVANT s. m. (bou-ta-van). Anc. admin. Officier qui, dans les salines, veillait à ce que le vaxel fût exactement rempli.

BOUT-DEHORS. V. BOUTE-DEHORS.

BOUT-DE-MANCHE s. m. Manche de toile dont on couvre l'avant-bras du vêtement de dessus, pour le garantir pendant le travail.

BOUT-DE-PÉTUN, BOUT-DE-TABAC s. m. Orniht. Nom vulgaire des anis, dans la Guyane française.

BOUT-DE-QUIÈVRE s. m. (bou-de-ki-è-

vre). Pêch. Filet que l'on tend sur deux perches croisées en ciseaux, et terminées par des cornes de chèvre.

BOUTE s. f. (bou-te. — Vieux mot signif. *tonneau*, et encore usité en Provence dans le même sens). Mar. Grosse futaille dans laquelle on mettait autrefois l'eau douce, à bord des bâtiments. ‖ Baquet où l'on mettait chaque jour la boisson destinée à l'équipage.

— Comm. Outre qui sert au transport du vin. ‖ Baril à mettre les feuilles de tabac quand elles ont sué. ‖ Boîte où l'on met les cartes.

BOUTÉ (bou-té) part. pass. du v. Bouter. Vieux mot.

— Manég. *Cheval bouté*, Se dit quelquefois pour CHEVAL BOULETÉ. ‖ Se dit du vin qui tourne au gras : *Du vin* BOUTÉ. ‖ Se dit quelquefois de l'eau qui se corrompt et prend un mauvais goût : *Cette eau est* BOUTÉE. ‖ Se dit aussi du blé.

BOUTE-A-PORT s. m. V. BOUT-À-PORT.

BOUTEAU s. m. (bou-to — rad. *bouter*). Pêch. Filet attaché à une perche fourchue pour pêcher les crevettes sur le sable : *Prendre des crevettes au* BOUTEAU.

BOUTE-CHARGE s. m. (bou-te-char-je — de *bouter* et *charge*). Art milit. Sonnerie de trompette dans la cavalerie, pour avertir les cavaliers de placer la charge sur les chevaux : *Les trompettes exécutaient la sonnerie réglementaire de la charge en fourrageurs, qui s'appelle le* BOUTE-CHARGE. (Gandon.)

BOUTE-DEHORS, BOUT-DEHORS, BOUTE-HORS s. m. Mar. Sorte de rallonge que l'on ajoute à une vergue pour porter des bonnettes ou voiles supplémentaires, quand le vent est faible : *Lorsqu'on veut dresser des tentes sur un rivage, on se sert de* BOUTE-DEHORS *de bonnette, qu'on attache pour faire la charpente.* (J. Lecomte.) *Les voiles furent frappées brusquement de côté par le vent; les* BOUTE-HORS *se rompirent.* (Balz.)

BOUTE-DE-LOF. Mar. V. BOUTE-LOF.

BOUTÉE s. f. (bou-té). Ancienne forme de BOUTADE.

— Archit. Ouvrage qui soutient la poussée d'une voûte ou d'une terrasse.

— Comm. Certaine quantité de cartes rangées par jeux.

BOUTE-EN-TRAIN s. m. Zootechn. Mâle qu'on place dans le voisinage des femelles, pour les mettre en chaleur et les disposer à l'accouplement; se dit principalement du cheval étalon dans les haras. ‖ Adjectiv. : *L'adoption des béliers* BOUTE-EN-TRAIN *devait changer ou modifier cet ordre.* (Morog.)

— Oisell. Petit oiseau qui sert à faire chanter les autres.

— Fam. Personne qui met les autres en gaieté, qui anime la société et y provoque un joyeux entrain : *C'est le* BOUTE-EN-TRAIN *de la compagnie. C'est au milieu d'eux que Chapelle nous apparaît de loin le* BOUTE-EN-TRAIN *de la bande.* (Ste-Beuve.) *En général, les vaudevillistes sont les* BOUTE-EN-TRAIN *des réunions joyeuses.* (Aloys.) *Gaudissart alla chez le malin de Vouvray, le* BOUTE-EN-TRAIN *du bourg, le loustic obligé par son rôle et par sa nature à maintenir son endroit en liesse.* (Balz.) *C'était un vrai* BOUTE-EN-TRAIN, *une rieuse qui, à la campagne, était toujours pour qu'on fît des niches dans les chambres.* (E. Sue.)

> Eh! va ton train
> Gai *boute-en-train.*
> BÉRANGER.

> Je ne veux pas qu'on me pleure,
> Moi le *boute-en-train* des fous.
> BÉRANGER.

‖ Premier moteur, première cause d'action ou d'activité : *Cosnac fit pendant des années sa pénitence d'avoir été un produit de la Fronde et un* BOUTE-EN-TRAIN *de ces petites cours.* (Ste-Beuve.) *Camille Desmoulins avait été le premier* BOUTE-EN-TRAIN *de la Révolution.* (Balz.) *L'argent n'est pas la richesse, il n'est que le chef de file, le* BOUTE-EN-TRAIN *des éléments qui doivent constituer la richesse.* (Proudh.)

— Ornith. Nom vulgaire de la petite linotte rouge.

BOUTE-FEU s. m. Artill. Bâton fendu ou armé d'une fourchette, auquel on adaptait une corde ou une mèche allumée, pour mettre le feu aux canons, avant l'invention des étoupilles fulminantes. On s'en est servi aussi pour conserver le feu dans les batteries : *Dans une embrasure, à quelques pieds de nous, un homme, tenant un* BOUTE-FEU, *était auprès d'un canon.* (Mérimée.) ‖ Canonnier chargé de mettre le feu à la pièce : *A la lueur des mèches de quelques* BOUTE-FEU, *on voyait les marins debout près des caronades.* (E. Sue.)

— Par ext. Incendiaire : *C'est un* BOUTE-FEU *qui a brûlé le château pour piller le trésor.* (D'Ablanc.) *Il commanda de tuer tous les* BOUTE-FEU. (D'Ablanc.) ‖ Peu usité.

— Fam. Celui qui excite des querelles, qui sème la discorde : *C'est un vrai* BOUTE-FEU. *Il y a dans les séditions des* BOUTE-FEU, *des gens qui ameutent le peuple, qui l'excitent à faire du bruit.* (Trév.) *Cela n'est pas d'un* BOUTE-FEU *de rébellion.* (V. Hugo.)

— Fig. Ce qui provoque ou anime un désir, une passion : *Les yeux sont les* BOUTE-FEU *de la concupiscence.*

— Adjectiv. : *C'était un homme ardent, impétueux et* BOUTE-FEU *de son naturel.* (St-Sim.)

— Rem. L'Académie, qui écrit *boute-feu* en deux mots, écrit aussi *boute-feux* au pluriel, ce qui est une contradiction évidente. L'usage et la grammaire exigeant que, dans un substantif composé de plusieurs mots unis par des traits d'union, chacun de ces mots garde sa valeur propre, on ne peut pas plus écrire *boute-feux* que *boute feux* sans trait d'union.

BOUTE-HACHE s. m. (bou-te-a-che — de *bouter* et *hache*.) Techn. Instrument de fer à deux ou trois fourchons, que l'on appelle aussi FOUINE.

BOUTE-HORS s. m. (bou-te-or — de *bouter* et *hors*). Jeux. Espèce de jeu qui n'est plus en usage et où l'on s'appliquait à expulser un joueur de la partie pour prendre sa place. ‖ Jeu d'enfants qui présente la plus grande analogie avec celui de l'*Assaut* ou du *Roi détrôné*. (V. ASSAUT.)

— Loc. fam. *Jouer au boute-hors*, Chercher à se débusquer l'un l'autre d'un emploi, d'une place : *Montluc dit quelque part, pour exprimer les révolutions de la cour, que l'on y* JOUE AU BOUTE-HORS. *En Orient, la fortune semble jouer aussi au* BOUTE-HORS. (St-Marc Girard.) ‖ Cette locution a vieilli.

— Particul. Dehors, extérieur, représentation, dons de la nature ou de la fortune qui permettent de paraître à son avantage : *Nous devons certes plaindre et déplorer la fortune de ceux qui ont faute de* BOUTE-HORS. (Ste-Palaye.) Cette expression, à la fois si originale et si naïve, est tombée en désuétude. ‖ A signifié aussi Saillie, esprit d'à-propos : *Les uns ont la facilité et la promptitude, et ce qu'on dit le* BOUTE-HORS, *si aisé, qu'à chaque bout de champ ils sont prêts.* (Montluc.)

— Mar. V. BOUTE-DEHORS.

BOUTEILLAGE s. m. (bou-tè-lla-je; *ll* mll. — rad. *bouteille*). Féod. Droit sur les boissons, que les Bretons payaient à leurs seigneurs.

— En Angleterre, Droit que percevait la couronne sur chaque tonneau de vin importé.

BOUTEILLAN s. m. (bou-tè-llan; *ll* mll. — du prov. *bouteillar*, tirer le vin de la cuve, parce que ce raisin est très-productif). Hortic. Nom provençal d'un raisin blanc, à gros grains de forme ronde.

BOUTEILLE s. f. (bou-tè-lle; *ll* mll. — La prononciation fautive *boutelle*, qui est commune dans le nord de la France, rappelle très-bien la vraie forme diminutive du mot. La plupart des noms de mesures, de vases destinés à recevoir des liquides, sont d'origine germanique; *bouteille* est de ce nombre. C'est le diminutif des vieux mots français *boute*, *botte*, tonneau; *bout*, pot, outre, dérivés eux-mêmes de la basse latinité *butta*, diminutif *buticula*. Comme presque toujours, la basse latinité nous cache une racine étrangère et principalement germanique; en effet, nous retrouvons l'ancien haut allemand *bot*, vase; *bodden*, flacon, bouteille; l'ancien allemand *bütrich*; l'allemand moderne, *butte* et *bottich*, cuve; l'anglo-saxon, *butte* et *bytte*; l'anglais, *bottle*; l'islandais, *bytta*; le danois, *bœtte*, etc. Cette racine germanique a produit, en espagnol, *bota*; en italien *botte*, sorte de tonneau; en provençal, *bouta*, dame-jeanne. Pour bouteille, l'espagnol et l'italien disent *botella* et *botiglia*). Vase de forme et de matière variable, mais toujours à goulot étroit, qui sert à contenir des liquides, et particulièrement du vin : *Le col, le goulot, le ventre d'une* BOUTEILLE. *Un cul de* BOUTEILLE. *Demi-*BOUTEILLE. *Mettre du vin en* BOUTEILLES.

> Est-il rien d'égal aux *bouteilles ?*
> Est-il rien de si beau que nos trognes vermeilles!
> DE CAILLY.

> C'était un vin du Rhin dont la robe vermeille
> Jaunissait de vieillesse, un vin mis en *bouteilles*
> Au moins depuis un siècle ou deux!
> TH. GAUTIER.

> Versez d'un bordeaux réchauffant,
> Reste d'un vin mis en *bouteilles*
> Au baptême de votre enfant.
> BÉRANGER.

> Qu'il sont doux,
> *Bouteille* jolie,
> Qu'ils sont doux
> Vos petits glouglous!
> Mon sort ferait bien des jaloux
> Si vous étiez toujours remplie.
> Ah! *bouteille*, ma mie,
> Pourquoi vous videz-vous?
> MOLIÈRE.

— Par ext. Liquide contenu dans une bouteille : *Une* BOUTEILLE *d'eau-de-vie, de rhum. Eh! mon cher Fronsac, il y a vingt* BOUTEILLES *de champagne entre le conte que tu nous commences et ce que nous disons à cette heure.* (H. Beyle.) *A la deuxième ou troisième* BOUTEILLE *de médoc, les confidences intimes commencèrent.* (Scribe.) *J'ai toujours eu plus peur d'une plume, d'une* BOUTEILLE *d'encre et d'une feuille de papier, que d'une épée et d'un pistolet.* (Alex. Dum.) ‖ Se dit plus particulièrement d'une bouteille de vin : *Boire une* BOUTEILLE. *Boire* BOUTEILLE.

> Mon oracle est Bacchus, quand j'ai quelque souci,
> Et ma sibylle est la *bouteille.*
> LA FONTAINE.

— Etat d'un vin que l'on conserve dans des bouteilles : *L'amour est comme le vin qui gagne à mûrir et qui a besoin de quelques années de* BOUTEILLE. (A. Karr.)

— Bulle remplie d'air qui se forme sur un liquide : *La pluie fait des* BOUTEILLES *en tombant dans l'eau. Ces* BOUTEILLES *de savon que font les enfants.* (Volt.) ‖ Ce sens a vieilli.

— Fig. *Bouteille à l'encre*, Complète obscurité, défaut absolu de clarté : *M. Damiron nous plonge dans la* BOUTEILLE À L'ENCRE. (Proudh.)

— Loc. fam. *Payer bouteille*, Payer à boire à quelqu'un au cabaret. ‖ *Vider une bouteille*, En boire le contenu : *Il m'aida de lui-même à rendre mon plat net et à* VIDER *ma* BOUTEILLE. (Le Sage.) ‖ *Aimer la bouteille*, Aimer le vin, être adonné au vin. ‖ *Laisser ses sens, sa raison au fond d'une bouteille*, Perdre la raison à force de boire :

> Un jour que celui-ci, plein du jus de la treille,
> *Avait laissé ses sens au fond d'une bouteille.*
> LA FONTAINE.

‖ *Vide-bouteille*, Petit pavillon, petite maison de campagne où l'on va boire, prendre l'air avec des amis. ‖ *Maison de bouteille*, S'est dit dans le même sens.

> . . . . . On composa trois lots,
> En l'un les maisons de *bouteille.*
> LA FONTAINE.

— Loc. prov. *Porter les bouteilles*, Marcher lentement, comme si, étant chargé de bouteilles, on craignait de les casser :

> *L'un, d'éponges chargé, marchait comme un courrier;*
> Et l'autre, se faisant prier,
> *Portait*, comme on dit, *les bouteilles.*
> LA FONTAINE.

‖ *Ne rien voir, n'avoir rien vu, n'avoir vu le jour que par le trou d'une bouteille*, N'avoir aucune connaissance des choses du monde, avoir des idées très-étroites, comme il arrive aux personnes sans expérience : *Je vous dis encore une fois qu'il n'y a qu'à rire de cela : Vous ne* VOYEZ LES CHOSES QUE PAR LE TROU D'UNE BOUTEILLE. (Volt.) *Le duc de Luynes, abusant de la jeunesse de Louis XIII, qui n'avait pu* VOIR *encore le* JOUR, *par l'éducation qu'on lui avait donnée,* QUE PAR LE TROU D'UNE BOUTEILLE, *se fit connétable.* (St-Sim.) ‖ *C'est de la misère en bouteille*, C'est de la misère cachée sous une apparence de richesse, comme du vin détestable que l'on met pompeusement en bouteilles. ‖ *Etre dans la bouteille*, Etre dans le secret : *Le père Tellier* ÉTAIT DANS LA BOUTEILLE, *avec moi, du mariage que nous avions fait réussir.* (St-Sim.) *Il* EST DANS LA BOUTEILLE, *vous lui avez fait jurer le secret.* (Volt.)

> Cette preuve sans pareille
> En sa faveur conclut bien,
> Et l'on ne peut dire rien,
> S'il n'*était dans la bouteille.*
> MOLIÈRE.

— Rem. Dans ces vers de Molière, la locution est prise dans son sens propre, et non point dans le sens figuré que nous avons donné au proverbe; il s'agit de Mercure qui sait que Sosie a bu une bouteille de vin, bien que celui-ci fût seul quand il l'a vidée, circonstance qui inspire au valet d'Amphitryon la supposition burlesque qu'il fait dans ces vers. Il est donc très-probable que ces vers sont l'origine du proverbe.

— Techn. Nom donné à des parties claires que présente souvent le papier fabriqué à la main, et qui proviennent de ce que le coucheur ayant enfermé une bulle d'air entre le flotre et la feuille, cette bulle a écarté la pâte et ôté de l'épaisseur à la feuille. ‖ Chacun des chaînons de la chaîne qui sert à élever l'eau d'un puits salant. ‖ *Bouteille à barbe*, Verre si fin qu'on peut le couper avec des ciseaux et employer les morceaux à raser le poil de la barbe.

— Mar. Nom donné à deux demi-tourelles qu'on applique à tribord et à bâbord de la poupe d'un bâtiment pour servir de lieux d'aisances aux officiers. Ne s'emploie qu'au pluriel : *Aller aux* BOUTEILLES. *L'extrémité du gaillard d'arrière est occupée par le couronnement, sur les côtés duquel sont les* BOUTEILLES *ou latrines de l'état-major.* (Forget.)

— Natat. *Bouteille de calebasse*, Chacune des deux calebasses vides que se mettent sous les bras ceux qui apprennent à nager.

— Art vétér. Tumeur froide, fluctuante et molle, qui se développe sous la ganache des moutons atteints de cachexie aqueuse.

— Phys. *Bouteille de Leyde*, Flacon de verre muni de deux armatures métalliques, dans lequel on peut accumuler et conserver de l'électricité.

— Bot. *Bouteille à l'encre*, Espèce d'agaric dont le chapeau, en vieillissant, devient déliquescent et prend l'apparence de l'encre.

— **Encycl.** Hist. et archéol. En dehors des outres de peaux dont l'usage s'est conservé chez la plupart des nations orientales et qui existe encore chez les peuples de l'Europe méridionale, l'antiquité connaissait parfaitement les vases en matières solides destinés à contenir du vin ou quelque autre liquide. Il est parfaitement constaté qu'il y avait chez les Grecs, les Egyptiens, les Etrusques, les Assyriens, etc., de véritables *bouteilles* en métal, en terre cuite et même en verre comme la *bouteille* moderne. L'usage de cette dernière sorte de vase se retrouve également chez les Juifs, surtout vers les dernières époques de leur histoire. C'était probablement de l'Egypte que les Juifs tiraient leurs *bouteilles;* l'Egypte était, en effet, réputée pour cette production et avait le monopole de la manufacture du verre. On conserve au British Museum de précieux échantillons de cette antique industrie, qui ne remonte pas à une époque moindre que le XV[e] siècle avant notre ère. M. Layard, dans sa célèbre expédition à Babylone et à Ninive, recueillit dans ces ruines admirables des *bouteilles* de verre datant du IV[e] et du V[e] siècle. Elles ont été également apportées au British Museum, et elles sont remarquables par l'élégance de leur forme et la solidité de leur aplomb, contrairement aux *bouteilles* égyptiennes qui font plutôt songer à l'amphore grecque.

— Comm. La fabrication des *bouteilles* exige que l'on abaisse le plus possible le prix de revient. En conséquence, afin d'éviter des frais de transport, on se sert en général des matières que l'on a sous la main. Ces matières varient selon les localités. Ce sont des sables ferrugineux ou non, des argiles, des marnes, de la vase des rivières ou des bords de la mer, de la craie, de la chaux délitée, des cendres végétales brutes ou lessivées, du fiel de verre, des sulfates de soude ou de baryte, du calcin, des roches volcaniques, etc. Toutefois, malgré la variété de ces substances, les verres à *bouteilles* sont des silicates multiples dans lesquels la quantité d'oxygène de la silice est toujours à très-peu près les 5/2 de la somme des quantités d'oxygène que les bases renferment. Voici quelle était, il y a quelques années, la composition de celui que fabriquait une de nos premières usines : sable de rivière, 100 parties; chaux éteinte, 24; sulfate de soude, 8. Les matières premières sont d'abord broyées, puis *frittées* (v. ce mot), et enfin introduites dans des *pots* ou creusets, où elles ne tardent pas à entrer en fusion. Quand elles sont parvenues à un état de fluidité convenable, la fabrication proprement dite commence. Elle se fait très-rapidement, et avec le concours de quatre ouvriers : le *gamin*, le *grand garçon*, le *souffleur* et le *porteur*. Le gamin *cueille*, c'est-à-dire prend un peu de verre à l'extrémité d'une longue tige de fer creuse, appelée *canne*, qu'il plonge dans le pot. Il passe aussitôt cette canne au grand garçon, qui la charge d'une nouvelle quantité de verre, et lui imprime un mouvement de balancement qui donne une forme allongée à la masse pâteuse. Le souffleur prend alors la canne, forme peu à peu la panse de la *bouteille* en soufflant dans le tube, et tournant continuellement; il la termine ensuite en l'introduisant dans un moule de terre ou de bois, toujours soufflant et tournant. Après cette opération, il relève la canne, et, tenant la *bouteille* verticale et renversée, il enfonce le cul avec une espèce de marteau de fer. Enfin, il détache la canne, la fixe dans l'enfoncement qu'il vient de produire, arrondit le col et y ajoute le *collet* ou cordon qui doit le renforcer. La *bouteille* terminée est remise au porteur, qui la porte dans le four à recuire, où il la détache au moyen d'un léger choc.

Les *bouteilles* de verre étaient connues des anciens, mais ils s'en servaient très-peu, parce qu'elles étaient trop chères. L'usage de ces vases n'a même commencé à devenir général que dans le XV[e] siècle, quand les progrès de l'art du verrier ont permis de les fabriquer économiquement. Aujourd'hui, l'industrie de la fabrication des *bouteilles* de verre a pris des proportions immenses; et cela se conçoit très-facilement. Le vin, en effet, se conserve mieux dans les *bouteilles* que dans tout autre vase; il s'y bonifie sans demander le moindre soin. Les précautions à prendre sont en petit nombre et peuvent se résumer ainsi : le liquide doit être enfermé en temps convenable, et la *bouteille* exactement bouchée et cachetée; le verre doit être choisi sans défaut, et surtout il est essentiel *qu'il ait été recuit au bois*. Par économie, les *bouteilles* sont généralement aujourd'hui fabriquées à la houille. De là un inconvénient très-grave. Les vapeurs résineuses et le soufre qui se dégagent de la houille crue s'incrustent dans le verre, lui ôtent de sa solidité et se décomposent à la longue au contact du liquide, auquel ils communiquent un goût désagréable.

La contenance des *bouteilles* est arbitraire; presque toujours le consommateur est lésé. Cet abus devrait éveiller la susceptibilité de l'administration. Pour le faire cesser, il suffirait d'exiger que la contenance des *bouteilles* fût réglée d'après les divisions de notre système métrique. « On ne verrait plus alors, dit M. Jobard, des maisons qui usurpent le nom de respectables venir commander aux fabricants de renforcer les culs jusqu'à la gorge, de manière à ne plus contenir qu'une très-petite quantité du précieux liquide qu'elles vendent comme une *bouteille* entière. « Je » n'en accepterai pas une à moins de 20 centi» mètres de renfoncement, écrivait une de ces » respectables maisons aux verreries d'Epinac. » Je veux que le verre soit bien sombre, et la » *bouteille* bien légère; arrangez-vous comme » vous pourrez, sans cela je change de verrier. » Que voulez-vous que fasse un maître d'usine, fût-il gentilhomme verrier? S'il se souvient de sa noblesse, il est perdu et doit laisser chômer ses ouvriers; tandis que si le gouvernement exigeait la marque, tout rentrerait dans l'ordre; car ils refuseraient tous de se prêter à ces flibusteries. »

— Phys. *Bouteille de Leyde*. En 1746, trois savants hollandais de Leyde, Musschenbroeck, Allaman et Cunœus, se livraient à des expériences d'électricité sur diverses substances. Ayant remarqué que le fluide électrique abandonne rapidement un simple conducteur isolé, ils cherchèrent s'il ne serait pas possible de recueillir ce fluide et de le conserver dans un vase isolant. L'eau fut d'abord essayée, et une

bouteille fut remplie de ce liquide, dans lequel plongeait une tige métallique, dont était traversé le bouchon de la *bouteille*. Cette tige, en forme de crochet à son extrémité supérieure, fut suspendue au conducteur d'une machine électrique de manière à amener le fluide dans l'eau. Après avoir séparé la *bouteille* du conducteur, un des expérimentateurs, Musschenbroeck, dit-on, en approchant l'une de ses mains de la tige, reçut dans les bras et la poitrine une violente commotion. Cette découverte produisit une sensation générale, et tandis que Musschenbroeck se refusait à recommencer l'expérience, à cause du terrible souvenir qu'il en avait conservé, de toutes parts on s'empressait de la répéter. Bientôt il n'y eut personne qui ne voulût se faire électriser; c'était l'expression dont on se servait alors et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Cette découverte fut bientôt exploitée par des industriels qui, pour gagner de l'argent, étalèrent des machines électriques sur les places publiques, et, pour la première fois, on vit la multitude accourir pour admirer des merveilles au lieu de prestiges.

Smeaton, en Angleterre, reconnut que la *bouteille* étant recouverte extérieurement d'une feuille d'étain donnait des commotions beaucoup plus fortes, et peu de temps après, l'abbé Nollet imagina de remplacer l'eau par des feuilles de clinquant. Dès lors fut construite la *bouteille* de Leyde, telle que nous l'employons encore aujourd'hui. Elle se compose d'un flacon de verre mince, revêtu extérieurement d'une feuille d'étain, qui s'étend jusqu'à la partie inférieure, mais qui s'arrête à une grande distance du goulot. Une tige métallique, recourbée supérieurement et terminée par un bouton, s'engage dans le bouchon de liége qui ferme la *bouteille*, dont l'intérieur est rempli de feuilles de clinquant. Il est une autre forme de *bouteille* de Leyde très-fréquemment employée; celle-ci, revêtue de feuilles métalliques à l'intérieur comme à l'extérieur, est formée d'un bocal de verre à large goulot; ce qui lui a fait donner le nom de *jarre*. La tige dont est traversé son bouchon se termine inférieurement par plusieurs fils de laiton qui, par leur élasticité, vont s'appliquer contre les parois intérieures.

Franklin a démontré que la *bouteille* de Leyde est un véritable condensateur dont l'armature extérieure, c'est-à-dire la feuille d'étain, représente l'un des disques, tandis que l'armature intérieure, soit les feuilles de clinquant, représente l'autre.

Pour charger la *bouteille* de Leyde, on la saisit à la main par l'une de ses armatures, l'autre étant mise en communication avec le conducteur de la machine électrique. La première se charge alors de fluide négatif, et la deuxième de fluide positif; ainsi, lorsque le bouton est mis en communication avec la machine, le fluide positif s'accumule sur les feuilles de clinquant et le négatif sur les feuilles d'étain, tandis que le contraire a lieu si, tenant la *bouteille* par le crochet, on présente au conducteur l'armature extérieure.

La *bouteille* de Leyde se décharge, soit lentement, soit instantanément, comme le condensateur. La décharge lente se fait en isolant la *bouteille* de Leyde et en touchant ainsi alternativement, avec la main ou avec un conducteur, chacune des armatures. A chaque contact, il se produit une étincelle. Pour rendre plus sensible la décharge lente, on adapte à la tige de la *bouteille* un petit timbre. Une seconde tige métallique en communication avec l'armature extérieure, et également munie d'un timbre, porte un petit pendule formé d'une boule de cuivre suspendue à un fil de soie. Ce pendule, attiré d'abord par le premier timbre, est aussitôt après repoussé et attiré par le second timbre; revenu alors à l'état neutre, il est de nouveau attiré par lè premier timbre, et ainsi s'établit un mouvement oscillatoire qui décharge lentement l'appareil et qui peut durer plusieurs heures.

La décharge instantanée se fait avec l'excitateur. On place la *bouteille* sur un corps isolant, et l'une des boules étant mise en communication avec l'armature extérieure, on approche l'autre boule de la tige métallique; une forte étincelle annonce la recomposition des deux électricités. Une seule étincelle suffit rarement pour opérer complétement la décharge. Cela tient à ce que les fluides électriques quittent les deux armatures et se portent sur les deux faces du verre à travers lequel ils s'attirent; on démontre ce phénomène au moyen d'une *bouteille à armature mobile*. Cette *bouteille* est formée d'un cylindre en fer-blanc qui constitue l'armature extérieure. Ce cylindre contient exactement un vase de verre dans lequel s'emboîte un autre vase métallique terminé par un crochet. Cet appareil étant chargé (ce qui se fait comme pour la *bouteille* ordinaire), on l'isole sur un gâteau de résine, on le démonte et on sépare les trois pièces qui le constituent. Il est dès lors facile de constater que les deux armatures ne contiennent qu'une faible quantité d'électricité, tandis que si l'on replace les trois parties de l'appareil dans leur état primitif, on obtient une très-forte décharge; ce qui prouve évidemment que l'électricité dissimulée se trouvait sur les surfaces du verre en contact avec les armatures.

— Phys. amus. *Bouteille inépuisable*. Tour de prestidigitation imaginé par M. Robert Houdin et exécuté sur son théâtre en 1847. Voici quelle est la mise en scène de cette curieuse expérience : Le prestidigitateur tient à la main une bouteille de vin de Bordeaux dont il verse le contenu dans un nombre de verres représentant la capacité de la bouteille. Cette bouteille une fois vidée, puis rincée, renversée et égouttée, l'opérateur en fait sortir, au gré des spectateurs, toutes les liqueurs qu'on lui demande. La distribution est fort longue; chacun des assistants, autant pour s'assurer de la réalité du tour que pour tâcher de mettre à sec cette source prétendue inépuisable, demande et redemande les liqueurs les plus rares comme aussi les plus communes : *Parfait amour*, *Mme Anfou*, *Gin*, *Rosolio*, *Crème de roses*, *Eau-de-vie de Dantzig avec les paillons d'or*, *Grande Chartreuse*, etc., toute la série des liqueurs simples ou aromatiques y passe; toutes sont servies aussitôt que demandées : c'est un tohu-bohu à ne pas s'entendre; c'est à qui fera preuve de connaissance et de jugement dans cette grave affaire. Mais tout peloton de fil, si gros qu'il soit, doit finir par montrer son bout; un moment vient enfin où l'expérience paraît sur le point d'être terminée. Ceux des spectateurs qui se trouvent placés en dehors du cercle de la distribution la trouvent suffisamment prolongée. Le prestidigitateur bat en retraite; il le fait avec un feint empressement, tout en remplissant encore cependant les verres qu'on lui présente sur son passage; il semble avoir hâte d'en finir. Alors le public, qui croit le sorcier à bout de ressources, lui barre le passage; des demandes, des cris presque tumultueux imposent de nouvelles distributions. Pauvre public, si intelligent parfois, si malin toujours! ne voit-il pas que le prestidigitateur a, lui-même, sollicité par sa fuite simulée cette tyrannique exigence? Il s'y attend; c'est en quelque sorte la *réplique* à la scène qu'il a si bien jouée; il y compte même pour donner ce qu'on peut appeler le coup de la fin; il s'arrête un instant comme indécis. « Messieurs, dit-il enfin, puisque je ne puis parvenir à vous satisfaire avec de petits verres, je me vois forcé d'en prendre de plus grands. » Aussitôt le servant apporte un énorme verre à pied, que le prestidigitateur remplit jusqu'aux bords. « Tenez, monsieur, dit-il d'un ton légèrement narquois à l'un des plus empressés solliciteurs, veuillez vider ce verre en toute hâte pour que je le remplisse de nouveau; pendant ce temps, je vais distribuer encore quelques petits verres à ces messieurs. » Le monsieur n'ose ou ne peut le plus souvent boire une telle quantité de liqueur; toute l'attention se porte de ce côté; le public rit de bon cœur de cette petite scène; ses doutes se sont évanouis; il est satisfait. La *bouteille* est reconnue *inépuisable* au milieu d'applaudissements frénétiques. Si le public a ri, on doit penser combien le prestidigitateur a dû rire aussi, dans sa barbe, de son habile mystification. La *bouteille*, en effet, n'est pas et ne saurait être *inépuisable*, mais elle en a toutes les apparences. C'est uniquement un excellent truc dans lequel les ruses, les artifices et les subtilités du langage et de la science se réunissent et se soutiennent pour tromper l'intelligence et les sens. Le cadre et la nature de cet article ne nous permettant pas d'expliquer *in extenso* les nombreux détails nécessaires à l'exécution de ce tour merveilleux, il nous suffira de dire, pour en donner une idée, que le procédé repose sur l'emploi de réservoirs et de compartiments habilement dissimulés, et plus encore, peut-être, sur la finesse, le tact et l'habileté de l'opératenr.

« Voyons, qui trompe-t-on ici? va dire » quelque lecteur déçu; le *Grand Dictionnaire* » a l'habitude d'aller au fond des choses, et » c'était le cas plus que partout ailleurs, » puisqu'il s'agit d'une *bouteille*. Sans doute, » nous assistons à une séance de prestidigitation où se fait l'exhibition de la *bouteille* » *inépuisable;* on voit les mains se lever, les » verres s'emplir, et la *bouteille* ne pas se » vider. Mais le secret de la chose, mais le » ressort de la machine, mais le mot de » l'énigme... Tout cela est pour nous lettre » close, nous restons Gros-Jean comme devant, et M. Robert Houdin continue à être » pour nous un sorcier cent fois plus brûlable » et pendable que le curé de Loudun. » A notre tour, prenons la parole, et disons carrément à M. Robert Houdin : « A cela, qu'avez- » vous à répondre? Car c'est vous, monsieur, » qui, de votre prieuré de Saint-Gervais, nous » avez adressé cette solution; et, vous le » savez bien, elle n'en est pas une. On voit à » peu près dans votre bouteille comme au » fond d'un puits. Vous nous dites dans votre » lettre : J'ai craint d'être trop long; Boileau » se charge de vous répondre :

J'évite d'être long et je deviens obscur.

» Puisque c'est votre secret, gardez-le, monsieur; mais le *Grand Dictionnaire* et ses lecteurs espèrent bien qu'au mot *Magie dévoilée*, » que vous nous préparez, vous voudrez bien » dégager la déesse mystérieuse de tous les » nuages qui l'enveloppent. »

Tous les souscripteurs du *Grand Dictionnaire* sauront maintenant que M. Robert Houdin collabore à notre œuvre pour cette partie encore ténébreuse de la science, qu'il se propose de mettre à nu. C'est là une part de collaboration dont nous le remercions très-sincèrement, car il se fait ainsi l'athlète de la raison, du bon sens, de la vérité, contre l'ignorance, la superstition et l'erreur. N'est-ce pas là un rôle que pourrait lui envier plus d'un philosophe?

A propos de la *bouteille inépuisable*, M. Robert Houdin, qui est poëte à ses heures, a envoyé le quatrain suivant au *Figaro*, qui avait rendu compte de ce tour charmant dans un de ses numéros :

> Qui pourrait le mieux ressembler
> A ma *bouteille* que ta plume?
> Toutes deux savent rassembler
> Beaucoup d'*esprit* dans un petit volume.

Bouteille et l'amour (LA), comédie anglaise de George Farquhar. Cette pièce, la première de l'auteur, fut jouée à Drury-Lane en 1698; on y trouve quelques détails autobiographiques sur Farquhar. La scène représente Lincoln's-Inn-Fields, une promenade de Londres. Voici M. Rœbuck, qui tourne le coin de la place. C'est un Irlandais, à l'air entreprenant, au teint blanc et aux cheveux noirs; il est en habit de cheval et parle haut en marchant. Rœbuck, c'est Farquhar lui-même, débarquant dans un pays inconnu, presque sans ressources, déterminé à tout, et débattant avec lui-même les moyens d'arriver à quelque chose. Il rencontre un cul-de-jatte qui lui demande l'aumône et auquel, en revanche, il demande un conseil : « Pauvre comme toi, lui dit-il, j'ai formé le projet d'entrer au service. — Gardez-vous-en bien, répond aussitôt le porte-besace. Voyez après quinze ans le poste honorable que je suis réduit à défendre. Mes haillons sont, il me semble, le plus horrible épouvantail que l'on puisse dresser sur un champ de bataille! Dangers pour dangers, risquez plutôt la potence; devenez, s'il le faut, un noble oiseau de proie, un heureux bandit. » Telle est la morale de l'époque; elle allait, comme on voit, au fond des questions. Rœbuck la prend pour bonne. « Il est un peu dur, dit-il, de n'entrevoir comme chemin du ciel que le chemin de la potence; mais j'y suis poussé... Si je ne rencontre pas mon ami Lovewell, ce qui n'est guère probable, je déclare la guerre à la fortune, et tant pis pour qui me tombe sous la main. » A ces mots, il s'éloigne et se perd sous les arbres de la promenade, tandis que le cul-de-jatte quitte la scène dans une autre direction. Entrent deux femmes : Lucinda, jeune, riche et belle, puis miss Pindress, sa confidente; elles viennent prendre l'air et causer sous les beaux rayons d'un soleil d'été. Pendant que Lucinda s'entretient avec sa suivante de l'amour qu'elle ressent pour Lovewell, dont elle veut faire son mari, de la haine qu'elle éprouve d'avance contre son cousin Mockmode, jeune échappé de l'université qui vient à Londres solliciter sa main, la promenade se garnit de beau monde, et les deux femmes sont obligées de mettre leurs masques. Rœbuck reparaît, et sa mise plus que négligée, contrastant avec ses allures de gentilhomme, attire l'attention de Lucinda, qui l'aborde résolûment par un coup d'éventail sur l'épaule : « Eh bien, monsieur, vous rêvez? — Oui, madame. — A quoi, je vous prie? — Au diable; en vous voyant, madame, mon rêve s'est enfui. » La conversation ainsi commencée ne peut manquer de devenir familière; aussi quelques répliques de part et d'autre permettent à Rœbuck de prendre galamment la taille de lady Lucinda, qui s'en effarouche à peine. Bientôt, sous prétexte de lui dire deux mots à l'oreille, il l'embrasse : vifs reproches de la dame; Rœbuck les trouve déplacés, et, pour y mettre un terme, il la saisit. Dieu sait où il l'emporterait, lorsque Lovewell se présente et le force à mettre l'épée à la main. Mais les deux amis se reconnaissent bientôt et s'embrassent. Rœbuck apprend alors à son ami qu'il a fui l'Irlande pour échapper à l'obligation d'épouser une jeune fille qu'il avait mise à mal. Au moment justement où le nouvel arrivé, lesté par son ami de quelques pièces d'or, pense déjà aux moyens de compenser les fatigues et la sobriété forcée de son voyage par les plaisirs de Londres, le vin et l'amour; il aperçoit au loin miss Trudge, cette jeune fille trahie par lui, et qui, son enfant sur les bras, va cherchant par la ville le traître auquel cet enfant doit le jour. Rœbuck s'esquive; Lovewell reste pour faire tête à l'orage, et au moment où il met quelques souverains dans les mains de Trudge, lady Lucinda et Pindress, revenues sur leurs pas, sont témoins de cette libéralité suspecte. Dépit, jalousie de Lucinda; grand désespoir de Lovewell, injustement soupçonné, mais qui ne peut, pour raisons ou autres, expliquer à sa maîtresse le vrai sens de sa conduite. Nous nous trouvons ensuite chez Lovewell. Rœbuck vient d'achever une toilette splendide. Le valet de chambre de son ami donne à ses cheveux un dernier coup de fer. Le gentilhomme naguère si déguenillé, maintenant si élégant, n'a plus qu'un cri : « Du vin et des femmes! » Mais Lovewell, désireux de calmer cette fougue, propose à son ami les douceurs d'une passion honorable, c'est-à-dire des amours faciles, mais prises dans une classe plus élevée. Enfin, après une vive discussion, Rœbuck se rend aux avis de son ami. Celui-ci l'adresse à Lucinda, dont il n'est pas fâché d'éprouver la constance, et chez laquelle est entré peu de jours auparavant un jeune page recommandé par lui. Ce page n'est autre que la sœur de Lovewell, qui, tout en résistant à l'amour de Rœbuck, a conçu pour lui un attachement romanesque et dévoué. Il le lui rend au fond du cœur, malgré ses fanfaronnades de vice et d'ivrognerie. Ici l'intrigue tourne à l'imbroglio et défie l'analyse; puis tout finit pour le mieux. Lovewell épouse Lucinda; Rœbuck, la sœur de celui-ci, et même Mockmode, un squire imbécile, la jeune fille *compromise*. « Charmante comédie, en vérité, s'écrie Leigh-Hunt, gaie comme l'enfance et se mouvant comme elle, avec une négligence et un abandon qui séduisent; moins innocente, il est vrai, mais innocente encore néanmoins, si l'on veut tenir compte des choses plus que des mots, et pardonner à la capricieuse imagination qui l'inspira l'effronterie de quelques détails et la nudité de quelques expressions. »

BOUTEILLER s. m. (bou-tè-llé; *ll* mll. — rad. *bouteille*). Officier chargé de l'intendance du vin de la table, d'un roi ou d'un prince.

— *Grand bouteiller*, Grand officier de la couronne sous nos anciens rois, dont la principale fonction était de présenter à boire au roi, dans les repas de cérémonie : *Le sieur de Chateaubriand, amiral de Bretagne, était petit-fils de ce comte de Laval et de sa seconde femme, dont le père était* GRAND BOUTEILLER *de France*. (St-Sim.)

— **Encycl.** Le premier *grand bouteiller* de France que mentionne l'histoire est Herbert, qui occupait cette charge en 1097. Il avait séance entre les princes et disputait le pas au connétable de France; il prétendait avoir le droit de présider la Chambre des comptes, et l'on trouve, en effet, sur les registres de cette chambre, que, en 1397, Jean de Bourbon, *grand bouteiller* de France, y fut reçu comme premier président. Cependant cette prétention lui fut contestée jusqu'à ce qu'un édit royal annexa cette prérogative à la charge; mais par la suite, soit négligence, soit disposition contraire de la part du souverain, ce privilége ne subsista plus. La charge de *grand bouteiller* changea ensuite de nom et devint celle de grand échanson. Le *grand bouteiller* ou le grand échanson prêtait serment en cette qualité entre les mains du roi, et il ne cessa jamais d'être considéré comme l'un des grands officiers de la couronne; outre une foule de priviléges particuliers, il avait le droit d'emporter toute pièce de vin entamée dans les fêtes et cérémonies de la cour. Abolie par la République, cette charge fut reconstituée par Louis XVIII, et Charles X la conserva; la révolution de 1830 la fit disparaître.

L'ordre de Malte, à la tête duquel se trouvait placé un grand maître qui se considérait comme souverain, avait aussi un *grand bouteiller*. C'était un dignitaire de l'ordre, nommé par le grand maître; dans les siècles de la féodalité, plusieurs grands seigneurs et certaines abbayes même avaient des *grands bouteillers*. Un arrêt du 7 septembre 1469, rendu contre l'abbé de Saint-Denis, obligeait l'abbaye d'avoir un *grand bouteiller;* ses droits étaient d'avoir bouche à la cour, robe rouge et cheval de livrée, la desserte de la grosse chair de la table, des chandelles et une torche, une charretée de foin à six bœufs par an et l'exploitation et usage pour sa maison des bois de l'abbaye.

BOUTEILLER v. n. ou intr. (bou-tè-llé; *ll* mll. — rad. *bouteille*). Techn. Se remplir de bulles d'air, en parlant du verre, des glaces : *Le verre* BOUTEILLE.

BOUTEILLER (Jean-Hyacinthe DE), magistrat français, né à Saulx-en-Barrois en 1746, mort à Nancy en 1820. Il était conseiller au parlement de Nancy en 1779, et lorsque le gouvernement voulut instituer une cour plénière, il publia un mémoire intitulé : *Examen du système de législation établi par les édits du mois de mai* 1788... ou *Développement des atteintes que préparent à la constitution de la monarchie, aux droits et priviléges des provinces en général et à ceux de la Lorraine en particulier, les édits, ordonnances et déclarations transcrits d'autorité sur les registres de toutes les cours du royaume* (Nancy, 1788). En l'an IV, il fit partie de l'administration centrale du département de la Meurthe, siégea au Corps législatif sous l'Empire, fut nommé premier président de la cour de Nancy sous la Restauration, et fut membre de la Chambre des députés de 1815 à 1816.

BOUTEILLER (Sophie DE). V. BROWNE (Henriette).

BOUTEILLERIE s. f. (bou-tè-lle-rî; *ll* mll. — rad. *bouteille*). Lieu où l'on met les bouteilles.

— Fabrication, commerce de bouteilles.

— A signifié Charge de bouteiller, d'échanson.

BOUTEILLETTE s. f. (bou-tè-llè-te; *ll* mll. dim. — de *bouteille*). Petite bouteille. ‖ Ce mot a vieilli.

BOUTELET s. m. (bou-te-lè — dim. de *bout*). Pop. Petit bout, petit fragment : *Un* BOUTELET *de ficelle*.

BOUTE-LOF s. m. Mar. Pièce de bois ronde, ou à pans, sorte de boute-hors servant à tenir les amures du mât de misaine. ‖ On dit moins bien BOUTE-DE-LOF.

BOUTENER v. a. ou tr. (bou-te-né). Ancienne forme du mot BOUTONNER.

BOUTE-QUELON s. m. (bou-te-ke-lon). Ornith. Nom vulgaire du mauvis.

BOUTER v. a. ou tr. (bouté. — rad. *bout*). Mettre : *Laissons toute mélancolie...* BOUTE *la nappe*. (Rabelais.) *J'*AI *bravement* BOUTÉ *à terre quatre pièces tapées*. (Mol.) *Vous me*

BOUTEZ *la joie au cœur.* (Mol.) *Tu as dit devant nos apprentis un mot qui peut faire* BOUTER *le feu à la maison.* (Balz.) ‖ C'est un vieux mot resté populaire, mais seulement dans les campagnes.

— *Bouter dessus*, S'est dit, chez les gens du peuple, pour se couvrir, mettre son chapeau : *Monsieur*, BOUTEZ DESSUS. (Mol.)

— Mar. *Bouter au large*, Pousser une embarcation au large. ‖ *Bouter à lof*, Aller à la bouline. V. BOULINE.

— Véner. *Bouter la bête*, La lancer, la mettre sur pied. ‖ Cette locution a vieilli.

— Comm. Ranger les épingles sur les papiers : BOUTER *des épingles.*

— Techn. Nettoyer le cuir avec le boutoir : BOUTER *une peau.* ‖ Placer à la main ou mécaniquement les dents des cardes, dans les trous préparés pour les recevoir : *Machine à* BOUTER. ‖ *Limes à bouter*, Limes qui servent pour les pannetons des clefs.

Se bouter v. pr. Se mettre, entrer : *Nous* NOUS SOMMES BOUTÉS *dans une barque.* (Mol.) ‖ Se placer : BOUTE-TOI *là, mon gars. Un paysan de la Gascogne, voulant exagérer un jour la bonne récolte qu'il y aurait, disait à quelqu'un, en son patois : « Il y a tant d'épis que l'un dit à l'autre : Tire-té de là que je m'y* BOUTE (*Ote-toi de là que je m'y mette*). »

— Fig. Se livrer à : *Tu ne dois pas te* BOUTER *en colère.*

BOUTER v. n. ou intr. (bou-té — rad. *boute*). Econ. rur. Pousser au gras, s'épaissir : *Les vins de ce cru sont sujets à* BOUTER. *Cette cave fait* BOUTER. (Acad.)

BOUTER v. n. ou intr. (bou-té — v. l'étym. de *bouton*). Bourgeonner : *La terre, arrosée d'une fraiche et douce rosée, commence à* BOUTER. (R. Belleau.) *Les germes des plantes et des herbes commencent à* BOUTER *et sortir dehors.* (Amyot.) ‖ Vieux mot.

BOUTERAME s. f. (bou-te-ra-me). Dans le langage lyonnais, Tranche de pain sur laquelle on étend du beurre.

BOUTEREAU ou **BOUTEROT** s. m. (bou-te-ro — rad. *bouter*). Techn. Burin du cloutier. ‖ Outil pour graver le moule de la tête des épingles.

BOUTERNE s. f. (bou-tèr-ne). Jeux. Boîte carrée dans laquelle on joue aux dés, et qui contient beaucoup de menus enjeux, parmi lesquels se trouvent quelques objets de prix qu'il est à peu près impossible de gagner.

BOUTERNIER, IÈRE s. (bou-tèr-nié, iè-re — rad. *bouterne*). Celui, celle qui fait jouer à la bouterne.

BOUTEROLLE s. f. (bou-te-ro-le — rad. *bouter*). Techn. Garniture métallique qui s'adapte au bout d'un fourreau d'épée, pour empêcher que la pointe ne le perce : *Une* BOUTEROLLE *d'acier.* ‖ Partie saillante d'un corps de platine d'arme à feu, dans laquelle est percé et formé l'écrou de la vis du milieu de la platine. ‖ Extrémité arrondie de la pièce de détente, dans laquelle est pratiqué l'écrou où la vis de la culasse vient s'engager. ‖ Une des gardes de la serrure. C'est une cloison circulaire qui est posée sur le palastre à l'endroit où porte l'extrémité du panneton, tout auprès de la tige : *La* BOUTEROLLE *s'oppose à la violation de la serrure, si la fente de la clef qui doit la recevoir n'a pas exactement sa forme, sa hauteur et son épaisseur.* (Landrin.) Chacune des fentes mêmes de la clef. ‖ Morceau de fer arrondi par un bout, que le boutonnier applique sur les pièces, pour les resserrer dans le dé à emboutir. ‖ Outil de fer, terminé par une tête convexe, pour faire les chatons des pierres fines à enchâsser.

— Grav. Poinçon acéré, en cuivre, monté sur un touret ou tigé, dont on se sert dans la gravure en pierre fine : *Percer à la* BOUTEROLLE.

— Pêch. Sorte de filet.

— Blas. Pièce d'armoirie, représentant la garniture d'un bout de fourreau d'épée.

BOUTEROT s. m. (bou-te-ro). Syn. de BOUTEREAU.

BOUTEROUE s. f. (bou-te-roû — de *bouter* et *roue*). Constr. Bande de fer, dont on garnit la voie d'un pont, pour recevoir les roues des voitures. ‖ Borne placée à l'angle d'un édifice ou le long d'un mur, pour les préserver du choc des voitures.

BOUTEROUE (Claude), antiquaire français du XVII^e^ siècle. Il fut reçu conseiller à la cour des monnaies en 1654, et il publia : *Recherches curieuses des monnaies de France, avec des observations, des preuves et des figures des monnaies* (1666, in-fol.) On trouve dans cet ouvrage de précieux renseignements, surtout sur les monnaies de la première race.

BOUTERWECK (Frédéric), philosophe et poëte allemand, né en 1766 à Oker, dans le Harz, mort à Gœttingue en 1828. Disciple de Kant, puis de Jacobi, il se distingua moins par son originalité que par son talent à exposer les doctrines souvent obscures de ses maîtres. L'histoire littéraire et la critique lui doivent beaucoup. Son ouvrage le plus important est l'*Histoire de la poésie et de l'éloquence chez les peuples modernes* (1801-1819), trad. en français par Strock. Ses poésies lyriques et ses romans sont fort médiocres. Bouterweck était conseiller du duc de Weimar, et professeur de philosophie à Gœttingue depuis 1797. Parmi ses nombreuses œuvres philosophiques, nous citerons : *Aphorismes présentés aux amis de la critique et de la raison d'après le système de Kant* (Gœttingue, 1793) ; *Essai d'une Apodictique* (1799) ; *Notions élémentaires de la philosophie spéculative* (1800) ; les *Epoques de la raison* (1802) ; *Introduction à la philosophie des sciences naturelles* (1803) ; *Idées d'une esthétique du beau* (1807) ; *Aphorismes pratiques* (1808) ; *Manuel des sciences philosophiques* (1813, 2 vol.) ; *Religion de la raison ; Idée pour hâter les progrès d'une philosophie religieuse soutenable* (1824). Les poésies de Bouterweck ont été publiées en 1802. Parmi ses romans, nous citerons : le *Comte Donamar* (1791), qui fut bien accueilli en Allemagne ; *Journal de Ramiro* (1804) ; *Almusa, fils du sultan* (1801), etc.

BOUTERWEK (Frédéric-Auguste), peintre contemporain, né vers 1810 à Friedrichhütte, près de Tarnowitz, dans la haute Silésie, naturalisé français en 1855. Il commença ses études artistiques en Allemagne, vint à Paris en 1833, et alla ensuite en Italie, où il acheva de se former. Paul Delaroche et Horace Vernet sont les maîtres dont il suivit particulièrement l'enseignement ; il s'est efforcé d'emprunter à l'un sa science de composition, à l'autre sa verve anecdotique. Il a peint un grand nombre de sujets religieux, de scènes mythologiques et de tableaux de genre, et il a pris part à toutes les expositions qui ont eu lieu à Paris depuis 1837, excepté à celles de 1845, 1847, 1853 et 1855. Il a obtenu une médaille de 3^e^ classe en 1837, une médaille de 2^e^ classe en 1838, et une médaille de 1^re^ classe en 1841. Parmi les ouvrages qu'il a exposés, nous citerons : les *Adieux de Roméo et de Juliette*, et une *Famille italienne* (Salon de 1837) ; les *Brigands au repos*, et le *Ménestrel vénitien* (1838) ; *Abraham et les trois anges* (1839) ; la *Rencontre d'Isaac et de Rebecca*, et les *Pêcheurs de Procida* (1841) ; les *Noces de Gamache* (1842) ; le *Départ de Rebecca* et le *Pèlerin mourant* (1843) ; l'*Annonciation* (commande du ministère de l'intérieur), et la *Tarentelle* (1844) ; le *Baptême de l'Eunuque* (commande du roi de Prusse), et un *Episode de la vie de Fra Bartolommeo* (1846) ; le *Trompette Escofier devant Abd-el-Kader* (1848) ; le *Christ au jardin des Oliviers* (commande du ministère de l'intérieur) (1849) ; une *Nymphe luttant avec des Amours* (1850), *Charlemagne à Argenteuil* (pour l'église d'Argenteuil) (1852) ; la *Famille du pâtre* (1859) ; *Psyché revenant des enfers* (1863) ; *Acis et Galatée* (1864) ; *La Fontaine chez M^me^ de La Sablière* (1865) ; une *Jeune fille italienne*, et une *Scène tirée de Don Quichotte* (1865). Ces divers ouvrages, sérieusement pensés et exécutés avec soin, dénotent un esprit élevé, nourri des chefs-d'œuvre de la littérature et des arts, et un talent d'exécution formé par de solides études. Le dessin de ces ouvrages est généralement correct et élégant ; la couleur manque d'éclat et de profondeur, mais non d'harmonie. M. Bouterwek a exécuté plusieurs autres tableaux et des peintures murales pour différentes églises de France et de Prusse, notamment : la *Visitation*, à l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas ; un *Calvaire*, à Saint-Ambroise (Popincourt) ; le *Martyre de saint Laurent* (église du Creusot) ; le *Clergé aux pieds de la Vierge* (église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris) ; *Saint-Joseph à Bethléem*, peintures de l'église de Bercy ; *Mater dolorosa*, la *Résurrection du Christ*, en Prusse, etc. Citons encore le *Festin nuptial de Daphnis et Chloé*, composition renfermant un grand nombre de figures, au musée de Limoges.

BOUTESACQUE s. f. (bou-te-sa-ke). Perche qui soutient un filet tendu.

BOUTE-SELLE s. m. Art milit. Signal donné avec la trompette, pour avertir les cavaliers de seller leurs chevaux et de se tenir prêts à monter à cheval : *Sonner le* BOUTE-SELLE. *Ce mot fit l'effet d'un* BOUTE-SELLE *sur un régiment en halte.* (V. Hugo.)

— Par ext. Signal du départ : *Ce sera le coup de partance et le* BOUTE-SELLE *pour Grignan.* (M^me^ de Sév.) *Eperonné, botté, prêt à monter à cheval, il attend le* BOUTE-SELLE. (P.-L. Cour.)

> On lui disait : sonnons le *boute-selle*,
> Retirons-nous, cette ville est pour elle.
> J.-B. ROUSSEAU.

‖ Signal du combat :

> Pour la seconde fois, la ligue universelle
> Semblait contre Paris sonner le *boute-selle.*
> J.-B. ROUSSEAU.

BOUTE-TOUT-CUIRE s. m. Dissipateur ou glouton : *C'est un* BOUTE-TOUT-CUIRE. (Acad.) ‖ Pl. des BOUTE-TOUT-CUIRE.

BOUTEUR s. m. (bou-teur — rad. *bouter*). Min. Nom donné, dans certaines mines, aux ouvriers qui déblayent le minerai abattu.

BOUTEUSE s. f. (bou-teu-ze — rad. *bouter*). Techn. Ouvrière qui boute des épingles, qui les range sur le papier.

— **Encycl.** Une *bouteuse* peut percer douze douzaines de milliers de trous par jour, et peut aussi placer dans les trous du papier quatre douzaines de milliers d'épingles dans le même espace de temps. La *bouteuse* est encore chargée du soin de trier les épingles, et de rejeter celles qui sont défectueuses ; enfin, elle est obligée d'imprimer sur les papiers la marque des marchands ; elle en imprime un millier à l'heure.

BOUTEUX s. m. (bou-teu — rad. *bouter*). Pêch. Truble attachée au bout d'un long manche, et dont la monture est tranchée carrément, de façon qu'on peut la passer devant soi.

BOUTEVILLE, bourg de France (Charente), arrond. et à 23 kilom. S.-E. de Cognac ; 828 hab. Eaux-de-vie renommées, commerce de bestiaux et chevaux. Restes d'un prieuré à côté de l'église ; beau château de la Renaissance précédé d'une vaste plate-forme et entouré de douves ; dans un des appartements, les sculptures de la cheminée se font remarquer par une pureté de lignes et une finesse d'exécution peu communes ; le morceau qui représente l'archange saint Michel est surtout d'une grande beauté.

BOUTEVILLE (François DE MONTMORENCY, comte de Suxe, seigneur DE), fameux duelliste, né en 1600, était fils de Louis de Montmorency, vice-amiral de France sous Henri IV. Il s'était distingué dans les guerres contre les réformés ; mais il ne doit sa célébrité qu'à sa passion pour les combats singuliers, à une époque où la fureur des duels avait provoqué de sévères édits. Il s'enfuit à Bruxelles, après avoir tué le marquis Desportes, le comte de Thorigny, et blessé Lafrette. Malgré l'intercession de l'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas, Louis XIII lui refusa son pardon. Irrité, Bouteville jura qu'il irait se battre en plein Paris, à la place Royale. Il eut, en effet, l'audace d'exécuter cette gageure de forfanterie le 12 mai 1627 ; son adversaire était Beuvron ; chacun des champions avait deux seconds, qui combattirent comme eux à l'épée et au poignard. Arrêté dans sa fuite après ce nouveau combat, Bouteville fut condamné à mort, et décapité le 21 juin, malgré les sollicitations de toute la haute noblesse.

BOUTEVILLE (*Marie-Anne-Hippolyte-Hayde*), évêque de Grenoble. En 1788, il fit partie des états provinciaux du Dauphiné, et y prononça un discours qui offensa grièvement le cardinal de Loménie, alors ministre. Il regretta ensuite l'imprudence qu'il avait commise et demanda que son discours fût passé sous silence dans le procès-verbal des états ; mais le cardinal exigea qu'il fût rapporté tout au long, et l'évêque, qui avait la tête faible, se fit sauter la cervelle d'un coup de fusil.

BOUTHIER (Jean-François), jurisconsulte et écrivain français, né à Vienne (Dauphiné), mort en 1811. Avocat au bailliage avant la Révolution, il fut, après la nouvelle organisation judiciaire, nommé juge au tribunal civil de Vienne. Bouthier était membre correspondant de l'Académie de Clermont et des sociétés royales d'agriculture de Soissons et de Lyon. Ses principaux écrits sont : le *Bonheur de la vie*, ou *Lettres sur le suicide, et sur les considérations les plus propres à en détourner les hommes* (Genève, 1772, in-12) ; le *Citoyen à la campagne*, ou *Réponse à la question : Quelles sont les connaissances nécessaires à un propriétaire qui fait valoir son bien?* (Genève, 1780, in-8°), mémoire qui partagea le prix proposé par la société d'agriculture de Soissons, en février 1780 ; *Réflexions sur les colléges*, ou *de la préférence à donner aux réguliers sur les séculiers pour l'enseignement* (Genève, 1778, in-12) ; *Recueil d'opuscules philosophiques, politiques et économiques.*

BOUTHILIER (Claude LE), diplomate français, né en 1584, mort en 1635. Il fut d'abord conseiller au parlement de Paris, puis surintendant des bâtiments de Marie de Médicis, secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères et surintendant des finances. Ce fut lui qui signa, en 1630, un traité d'alliance et de subside avec le duc de Saxe-Weimar. Il avait obtenu ces hautes fonctions par le crédit du cardinal de Richelieu.

BOUTHILIER (Léon LE), fils du précédent et, comme lui, diplomate, né en 1608, mort en 1652. Il dut à la protection du cardinal de Richelieu la charge de conseiller, fut ensuite chargé d'une mission en Italie, puis nommé secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères. Il signa, en 1635, un traité d'alliance avec les Provinces-Unies et un autre avec la Suède, fut quatre ans après chargé d'une mission diplomatique en Piémont, puis fut désigné pour assister comme plénipotentiaire aux conférences de Munster.

BOUTHILLIER (COLARS LE), trouvère artésien, issu d'une noble famille, et qui vivait vers la fin du XIII^e^ siècle. Il se trouva lié avec tous les hommes éclairés et distingués de son temps, ses armoiries étaient un écu de gueules aux trois flacons à double ventre d'or. C'est ce qui a fait croire que le trouvère artésien était de la même maison que Jehan le Bouthillier, auteur de la *Somme rurale*, qui portait des armes à peu près semblables. Colars Le Bouthillier voyagea en France, et particulièrement dans la Touraine, où il eut une aventure galante, que, selon l'usage du temps, il retraça assez crûment dans une de ses ballades.

BOUTHILLIER ou **BOUTILLIER** (Denis), jurisconsulte français du XVII^e^ siècle. Avocat au parlement de Paris, il fut chargé de plaider pour M^me^ de Montmorency-Hallot, contre les assassins de son mari. Mais comme l'un de ceux-ci, qui avait été arrêté, avait voulu se prévaloir du privilége d'impunité accordé à l'accusé à qui on laissait lever et porter la fierte de Saint-Romain, une discussion s'éleva entre les membres du chapitre et Bouthillier, qui publia une *Réponse sur le prétendu privilége de la fierte de Saint-Romain* (Paris, 1608). On doit encore à ce jurisconsulte : *Réponse des vrais catholiques français à l'advertissement des catholiques anglois, pour l'exclusion du roy de Navarre de la couronne de France* (1588), et un plaidoyer pour les religieux de Marmoutier.

BOUTHILLIER-CHAVIGNY (Charles-Léon, marquis DE), général français, né à Paris en 1743, mort en 1818. Il embrassa jeune la carrière des armes, et était maréchal de camp en 1789. Nommé député par la noblesse du Berry, il ne se fit remarquer dans la Constituante que par la véhémence de ses opinions rétrogrades, émigra en 1791, porta les armes contre la France dans l'armée de Condé, rentra en France sous le Consulat, et fut nommé lieutenant général à la rentrée des Bourbons. — Son fils, Maurice-Constantin-Louis-Léon, comte ou marquis DE BOUTHILLIER, né en 1774, mort en 1829, servit également dans l'armée de Condé et fut l'ami particulier du duc d'Enghien. Préfet de plusieurs départements, sous la Restauration, conseiller d'État, député, etc., il montra des talents d'administrateur en même temps qu'un zèle violent contre le régime constitutionnel.

BOUTHORS (Jean-Louis-Alexandre), archéologue érudit, né à Beauquesne (Somme) en 1797. Il est greffier en chef de la cour royale d'Amiens et membre de la Société des antiquaires de Picardie. Ses travaux lui ont valu des médailles et mentions honorables de l'Académie des inscriptions et autres sociétés savantes. Les principaux sont les suivants : *Esquisse féodale du comté d'Amiens au* XIII^e^ *siècle* (1843) ; *Coutumes locales du bailliage d'Amiens, rédigées en* 1507 (Amiens, 1845-1853, 2 vol.) ; *Cryptes de Picardie ; Recherches sur l'origine des souterrains refuges des départements de la Somme, du Pas-de-Calais, de l'Oise et du Nord* (1838) ; *Notice historique sur la commune de Corbie* (1839) ; les *Proverbes, dictons et maximes du droit rural traditionnel* (1859).

BOUTICLAR s. m. (bou-ti-klar — rad. *boutique*). Comm. Boutique pour la vente du poisson.

BOUTIÈRES (les), chaîne de montagnes de France, ramification des Cévennes ; elle part du mont Pila dans le départ. de la Loire, sépare ce départ. et plus loin celui de la Haute-Loire, de l'Ardèche, et finit au mont Mezenc, où commencent les chaînes du Tanargue et du Coiron. Elle sert de ligne de faîte entre le Rhône, à qui elle envoie la Cance, la Doux et l'Erieux, et la Loire, à qui elle envoie le Lignon. Les points culminants sont le Signoux, 1,465 m., et le Felletin, 1,388 m. — On donne encore le nom de Boutières à la partie du départ. de l'Ardèche comprise entre le Rhône et la chaîne dont nous venons de parler, mais principalement aux petits bassins de la Doux et de l'Erieux.

BOUTIÈRES (Guignes-Guiffrey DE), lieutenant général au XVI^e^ siècle, né dans la vallée de Grésivaudan. Il servit d'abord sous le célèbre Bayard, et montra tant de bravoure qu'on l'appela plus tard le lieutenant de Bayard. Il fut chargé de commander les troupes françaises en Piémont, et sauva deux fois Turin assiégé par les ennemis ; mais, ayant laissé prendre la ville de Carignan par sa négligence, il fut contraint de céder le commandement au duc d'Enghien. Cependant, quelque temps après, il rentra en faveur, et put encore signaler son courage dans plusieurs expéditions.

Voici un trait de bravoure digne d'être rapporté. A peine âgé de seize ans, et soldat dans la compagnie des hommes d'armes de Bayard, il se mesura corps à corps avec un officier de la cavalerie légère des ennemis et le fit prisonnier malgré sa haute stature. David présenta son Goliath à François I^er^, qui, étonné de cette capture, reprocha vivement au géant de s'être laissé prendre par un enfant « qui de quatre ans ne porterait poil au menton. » L'officier, tout honteux, chercha à couvrir sa lâcheté en disant qu'il avait cédé au nombre. « Vous en avez menti, repartit Boutières en se dressant sur ses pieds, et pour preuve que je vous ai pris moi seul, remontons à cheval, et je vais vous tuer ou vous faire crier une seconde fois quartier. » L'officier, qui se tenait satisfait du premier combat, resta couvert de confusion.

BOUTIGNY (Roland LE VAYER DE), jurisconsulte français, mort en 1685. Il fut avocat au parlement, maître des requêtes et intendant de Soissons. On lui doit : *Dissertation sur l'autorité légitime des rois en matière de régale* (1682), attribuée faussement à Talon ; *De l'autorité du roi sur l'âge nécessaire à la profession religieuse* (1669), livre qui fit beaucoup de bruit ; *Traité de la peine du péculat* (1666), publié à l'occasion du procès de Fouquet ; *Traité de la preuve par comparaison d'écriture* (1666).

BOUTILLER s. f. (bou-ti-llé ; *ll* mll.). Ancienne forme du mot BOUTEILLER.

BOUTILLERIE s. f. (bou-ti-lle-rî ; *ll* mll. — rad. *bouteille*). S'est dit pour BOUTEILLERIE.

BOUTILLIER s. m. (bou-ti-llé ; *ll* mll.) S'est dit pour BOUTEILLER.

— Rem. Au mot BOUTEILLER, l'Académie renvoie à BOUTILLIER. C'est donc cette dernière orthographe que préfère la docte compagnie. Est-ce avec raison? Tel n'est pas notre avis : la logique, d'accord cette fois avec l'usage, fait évidemment pencher la balance en faveur de BOUTEILLER, dont la racine est *bouteille*, et non *boutille*.

BOUTILLIER (Jean), célèbre jurisconsulte français du XIVe siècle, né à Tournay, entra aux affaires vers 1370. Il fut d'abord bailli à Mortagne, puis conseiller pensionnaire de la ville de Tournay. Cette place était assez importante dans les villes municipales de l'Artois et de la Flandre. A côté des jurés ou des échevins des grandes villes, espèces de jurés civils, décidant avec les lumières de la raison les procès soumis à leur tribunal, se trouvaient des officiers nommés à vie et pensionnés par les corps de ville, rapporteurs de toutes les affaires litigieuses, et chargés d'en faire des extraits : c'était à ces fonctionnaires qu'on donnait le nom de conseillers pensionnaires. Quoiqu'ils n'eussent que voix consultative, leur connaissance des lois et du droit donnait une haute autorité à leur parole, et ils remplissaient à l'égard des juges bourgeois le rôle que les juges des assises en Angleterre remplissent près des jurés. Plus tard, Jean Boutillier redevint lieutenant du grand bailli dans cette même ville de Tournay, dont il était bourgeois, où il possédait une maison de soixante sous de rente, pour obéir aux règlements constitutifs de la bourgeoisie, et où il termina paisiblement ses jours au commencement du XVe siècle. Son testament porte bien le cachet du moyen âge, et nous instruit de certains usages curieux. « *In nomine Domini, amen.* Sachent tous que je, Jehan Boutillier, conseiller du roy nostre sire, en ma pleine mémoire, sens et entendement, fais et ordonne mon testament, loys et ordonnances de dernière voulenté par la manière qui s'ensuyt. Premier, je rends à Dieu mon créateur grâces et louenges de ma nativeté, vie, corps et membres, dont il m'a créé, des cinq sens qu'il m'a prestez et de tous les biens dont il m'a replet et gouverné durant ma vie... Et veux estre porté jusques à la fosse par huyt pauvres qui ayent les piedz nudz en mémoire que nud vins sur terre, et nud m'en revoys... Auquel corps porter et enterrer, si come dit est, n'ait que deux torches en l'honneur de la sainte croix qui portée y sera; non mie que mon putrifiant corps le vaille. Soit faicte une couche ou litière d'estrain devant le crucifix, et sur ycelle litière soit faicte une haulce d'aisselles, comme seroit ung large plat Luysel couvert d'ung blanc linceuil tant seulement, et au chief d'icelle haulce ayt une croix de bois large et compétente de hauteur, sur laquelle croix ait trois chandelles, sur chescun bras une, et chescune pesant troys livres, et sur ladicte haulce ait couché une ymage de cire en forme d'homme mort, estemé du poids de XX livres, et autour d'icelle couche ait trente deux povres séans, priant Dieu pour moy en faisant mémoire qu'en l'âge de trente deux ans viendrons au jugement de Dieu. » Cet usage était fréquent dans les obsèques du nord de la France; au jour de la résurrection, les morts devaient renaître tels qu'ils avaient été à l'âge de trente-deux ans, selon une tradition fort répandue au moyen âge.

Le rôle joué par Boutillier dans les diverses magistratures qu'il eut à remplir fut celui de la plupart des baillis du XIIIe et du XIVe siècle, que la royauté avait multipliés pour étendre sa juridiction au préjudice de celle des seigneurs et des évêques. Toutes les fois qu'une contestation s'élevait entre deux justices, par exemple entre celle du seigneur et celle de l'évêque, le bailli arrivait, revendiquant le cas au nom du roi son maître, et quand sa prétention venait à triompher, créait par là un précédent qui engageait l'avenir. Les moyens dont se servaient les baillis n'étaient pas toujours très-légitimes; la chicane, la ruse, la force même remplaçaient souvent le droit. C'est ainsi que la royauté devint forte et puissante; l'unité de la France s'est accomplie, mais elle ne l'a été le plus souvent qu'au prix d'injustices et d'usurpations. Boutillier contribua à ce grand mouvement d'unification, et par sa gestion comme bailli et par la composition de sa *Somme rurale*, un des premiers et des plus curieux monuments de notre jurisprudence. L'auteur l'a appelé *Somme*, parce que les principes de chaque matière y sont *sommairement* expliqués. D'ailleurs, ce mot était à la mode, depuis la fameuse *Somme* de saint Thomas d'Aquin, comme aujourd'hui celui d'*abrégé* ou d'*encyclopédie*. Boutillier a donné à sa *Somme* le nom de *rurale*, non parce qu'elle a pour objet la jurisprudence agraire, mais parce qu'elle fut composée à la campagne. Si la *Somme rurale* est moins intéressante au point de vue des antiquités du droit que les *Coutumes* de Beaumanoir, en revanche, elle est plus près de nos usages, et marque bien l'invasion du droit romain dans notre droit français. L'usage, pour ne pas dire l'abus du droit romain, est en effet le signe caractéristique de cette époque et du livre de Boutillier. L'auteur l'applique à tout, s'en sert dans toutes les circonstances, en fait la base de toutes les institutions, même de celles qui en sont les plus éloignées. Il est curieux de le voir invoquer, à l'appui des privilèges de la noblesse et de la féodalité, des textes écrits chez des nations entièrement étrangères à ces institutions. Mais la saine érudition était inconnue aux jurisconsultes de cette époque; s'ils se servent du droit romain, c'est uniquement pour agrandir le pouvoir royal, et abaisser la classe de la noblesse, dont ils convoitent déjà l'héritage politique. « Le roy, dit Boutillier en plusieurs endroits, est roy et empereur en son royaulme, et y peut faire loy et edict à son plaisir. » La royauté n'écouta que trop bien ces conseils, et il fallut un jour que toute la nation se levât pour défaire l'œuvre de ces légistes imprudents. Boutillier est bourgeois du roi, et nullement démocrate; le malheureux sort du serf ne le touche pas plus que les misères de l'esclave ne touchaient les jurisconsultes romains. Les philosophes antiques étaient embarrassés pour expliquer cette infériorité sociale de la classe la plus nombreuse; mais Boutillier, qui est catholique, a trouvé dans l'Ecriture sainte un texte qui explique et justifie la pénible condition du serf : il appartient « à ces XXX générations qui yssirent de Cham, fils de Noé, lequel Noé mauldit et asservit. » Tous les renseignements qu'on rencontre dans la *Somme rurale* en font un ouvrage très-précieux, et Cujas avait raison de l'appeler *optimus liber*. Parmi les passages les plus curieux et les plus dignes d'être lus, nous citerons le second livre, où sont expliqués les *cas royaux*, les *cas d'église*, la jurisprudence spéciale et privilégiée pour les clercs, et enfin des détails sur les juges et les avocats de cette époque. V. SOMME RURALE.

BOUTILLIER (Maximilien-Jean), auteur dramatique, né à Paris en 1745, mort en 1811. Il était fils d'un employé aux portes de l'Opéra; lui-même remplit des fonctions obscures à ce théâtre, se trouva fort heureux d'entrer plus tard comme souffleur au Vaudeville et mourut dans le dénûment. Auteur aussi fécond que médiocre, il a donné un grand nombre de pièces dont quelques-unes seulement eurent du succès : *Myrtil et Lycoris* (1777), pastorale; le *Souper d'Henri IV* (1789); *Alix de Beaucaire* (1791), drame lyrique; la *Poule aux œufs d'or* (1792), une des premières pièces où parut le personnage de Jocrisse, etc.

BOUTIN (Vincent-Yves), officier du génie, né à Loraux-Bottereau, près de Nantes, en 1772, mort en 1813. Après avoir fait plusieurs des campagnes de la République et de l'Empire et gagné le grade de colonel, il fut chargé de plusieurs missions importantes; il était à Constantinople lorsque le général Sébastiani força une flotte anglaise à battre en retraite, et le général l'avait chargé des travaux de défense du Sérail. Ensuite, il reçut mission d'aller visiter les villes d'Alger et de Tunis; mais il tomba entre les mains des Anglais, qui le conduisirent à Malte; cependant il parvint à leur échapper, atteignit la côte d'Afrique et put recueillir des notes très-importantes qui furent d'un grand secours pour la conquête d'Alger en 1830. Après avoir assisté à la bataille de Wagram, Boutin entreprit un nouveau voyage en Egypte et en Syrie; mais il fut assassiné par des brigands dans les montagnes qu'il était obligé de traverser.

BOUTIN (René-François), acteur comique, né à Paris en 1802. D'abord ouvrier ciseleur, il s'essaya sur les théâtres de société, dans le répertoire de Potier; ensuite il parcourut la province et revint, en 1827, s'engager au théâtre de Belleville. En 1831, lors de l'ouverture de l'ancienne salle Montansier devenue le théâtre du Palais-Royal, M. Boutin fut appelé à faire partie de la nouvelle troupe, composée notamment de jeunes artistes de la banlieue. Il y tint pendant sept ans l'emploi des seconds comiques, et joua principalement : la *Chanteuse et l'Ouvrière*, *Judith et Holopherne*, le *Conseil de discipline* et les *Marais Pontins*. Mécontent des appointements qui lui étaient dévolus, M. Boutin avait repris les outils du ciseleur, lorsque l'Ambigu, qui cherchait un comique, songea à lui. On le trouva un dimanche, pêchant à la ligne sur les bords de la Seine, à Puteaux, et, quelques mois plus tard, il débutait à l'Ambigu, dans le *Naufrage de la Méduse*. Il obtint un franc succès; mais le rôle qui le posa enfin parmi les individualités dramatiques fut celui de Roussillon dans l'*Ouvrier*, de Frédéric Soulié (1840); vinrent ensuite les *Garçons de recette*, les *Brigands de la Loire*, les *Pupilles de la garde*, les *Filles de l'Enfer*. Puis il quitta l'Ambigu pour le même motif qui l'avait éloigné du Palais-Royal, et, pendant cinq ans, retourna à sa ciselure, Mais M. Alexandre Dumas ayant fondé le Théâtre-Historique, M. Boutin y fut appelé. Ce fut là qu'il trouva un pendant à Roussillon, en créant Caderousse de *Monte-Cristo*, rôle dans lequel il déploya un talent hors ligne et produisit un effet dont le souvenir est resté. Avant cette pièce, il avait paru dans la *Reine Margot* et le *Chevalier de Maison-Rouge*; depuis il se montra dans *Caligula*, les *Frères corses*, la *Jeunesse des mousquetaires*, la *Guerre des femmes*. Cependant le Théâtre-Historique fut fermé, et M. Boutin se trouva de nouveau sans emploi. Après avoir repris à l'Ambigu *Monte-Cristo*, il fut enfin engagé à la Porte-Saint-Martin (1852). C'est là qu'il s'est distingué dans la *Poissarde*, les *Nuits de la Seine*, la *Faridondaine*, la *Vie d'une comédienne*, *Shakspeare*, etc. De la Porte Saint-Martin, il est passé à l'Ambigu, où il a créé l'*Aïeule* (1863) et le *Comte de Saulles* (1864), rôle du matelot Louisard. M. Boutin est un acteur très-applaudi au boulevard, où il est goûté pour le naturel avec lequel il reproduit les types populaires. Il fait ressouvenir de la pléiade dramatique qui florissait au temps des Odry, des Vernet, des Potier, des Tiercelin. Il a toute la franchise qui faisait autrefois de ce dernier un comédien unique; de plus, il a la sensibilité, et sait toucher et convaincre. Nul n'a plus que lui le don de la terreur et des larmes, tout en demeurant simple. Son *Je le savais*, de la *Poissarde*, a été proverbial comme le *Qu'en dis-tu?* de *Manlius*. Enfin il sait écouter, qualité rare au théâtre et qui produit souvent sur le spectateur un effet immense.

BOUTINOUX s. m. (bou-ti-nou). Hortic. Variété de raisin.

BOUTIQUE s. f. (bou-ti-ke — gr. *apothêkê*, même sens, formé de *apotithêmi*, je dépose, je place). Lieu d'étalage et de vente au détail : BOUTIQUE *de bijoutier, d'épicier, de bottier, de boulanger. Ouvrir une* BOUTIQUE. BOUTIQUES *en plein vent. Toutes les* BOUTIQUES *sont tendues de filets invisibles où vont se prendre les voyageurs.* (Montesq.) *Je le vis, il y a quarante ans, courir les* BOUTIQUES *de Paris.* (Volt.) *Cette* BOUTIQUE *était tenue par une espèce de maître Jacques.* (Balz.) *La* BOUTIQUE *orientale diffère beaucoup de la* BOUTIQUE *européenne.* (Th. Gaut.) *Les* BOUTIQUES *se sont embellies avec la venue des commandes.* (Cussy.) *Ces voleurs de joailliers imitent si bien les pierres, qu'on n'ose plus aller voler dans les* BOUTIQUES *de bijouterie.* (Alex. Dum.)

> A peine le soleil fait ouvrir les *boutiques*.
> BOILEAU.

> On ne déserte pas son heureuse *boutique*;
> Du matin jusqu'au soir, il ne voit qu'acheteurs.
> BOURSAULT.

— Par ext. Contenu d'une boutique; marchandises qui la garnissent : *Il a vendu sa* BOUTIQUE. *Il a engagé toute sa* BOUTIQUE. *C'est la* BOUTIQUE *à treize sous. Je ne donnerais pas vingt francs de toute sa* BOUTIQUE. ‖ Ensemble des personnes qui desservent la boutique : *Toute la* BOUTIQUE *riait aux larmes.* ‖ Syn. de COMMERÇANT, BOUTIQUIER : *Un jour la* BOUTIQUE *cria au scandale.* (Proudh.)

— Lieu, atelier où un artisan travaille : *La* BOUTIQUE *d'un tapissier, d'un serrurier, d'un tailleur, d'un gantier, d'un armurier. Travailler en* BOUTIQUE. *Jésus-Christ passa trente ans dans la* BOUTIQUE *d'un artisan.* (Fén.) *Lorsque je vais promener mes regards dans Paris, je remarque avec joie l'accroissement et l'amélioration des* BOUTIQUES *de pâtissiers.* (Cussy.)

— Ensemble des outils d'un artisan, de toute espèce d'instruments ou d'ustensiles : *Il a emporté, ses marteaux, ses limes, enfin toute la* BOUTIQUE. *Vous avez une* BOUTIQUE *de menuisier chez vous.* (Acad.)

— Boîte qui contient la marchandise d'un mercier ambulant.

— Fam. et en mauvaise part, Maison, établissement où se fait une chose avec une idée de trafic, de lucre : *Tenir* BOUTIQUE *d'avocat consultant. Napoléon voulait que chacun ne fût pas libre de lever une* BOUTIQUE *d'instruction, comme on lève une* BOUTIQUE *de draps.* (Cormen.) *Les temples n'étaient aux yeux des quakers que des* BOUTIQUES *de charlatanerie.* (Raynal.) *Est-on moins bien aimant, pour n'avoir pas craché du latin dans la* BOUTIQUE *d'un prêtre?* (V. Hugo.) ‖ Lieu où l'on travaille à quelque chose en commun : *Il est temps que Grimm arrive et que je lui remette le tablier de sa* BOUTIQUE. (Dider.) ‖ Maison, établissement mal tenu, mal dirigé, où les employés sont mal payés ou mal traités : *Quelle* BOUTIQUE! *Que faites-vous dans une pareille* BOUTIQUE? ‖ *Il était fort mal dans cette cour par ses bons mots : il lui avait échappé de dire qu'il ne savait pas ce qu'il faisait dans cette* BOUTIQUE. (St-Sim.) *Nous donner une loge de côté et aux troisièmes encore!* BOUTIQUE *d'administration!* (L. Reybaud.)

— Fig. Commerce, trafic, lucre : *La science et la vérité ne sont plus rien; ce que l'on adore maintenant, c'est la* BOUTIQUE. (Proudh.)

> Dans un siècle marchand, tout se change en *boutique*.
> ANCELOT.

— Source à laquelle on emprunte :

> Boccace n'est le seul qui me fournit,
> Je vais parfois en une autre *boutique*.
> LA FONTAINE.

— *Garde-boutique*, Objet que le marchand ne peut vendre et qu'il a depuis longtemps dans sa boutique : *C'est un* GARDE-BOUTIQUE. *Ce sont des* GARDE-BOUTIQUE. ‖ *Garder la boutique*, Se dit de ce qui ne se vend pas, de ce qui reste dans la boutique :

> Et Gombaud tant vanté *garde* encor la *boutique*.
> BOILEAU.

‖ *Garçon, fille de boutique*, Homme, femme qui fait la vente dans une boutique. ‖ *Courtaud de boutique*, Se dit par mépris pour GARÇON DE BOUTIQUE :

> Il n'est ni crocheteur ni *courtaud de boutique*
> Qui n'estime à vertu l'art où la main s'applique.
> RÉGNIER.

> Nos filles vendent leur honneur
> Au dernier *courtaud de boutique*.
> P. DUPONT.

‖ Se dit par analogie d'un homme ignorant, sans instruction, sans éducation, le métier de garçon de boutique n'exigeant guère de connaissances spéciales. ‖ *Fonds de boutique* ou simplement *fonds*, Ensemble des marchandises qui sont dans une boutique et du mobilier et ustensiles employés à l'étalage et à la vente, comme caisses, étagères, comptoirs, etc., etc. : *Vendre son* FONDS, *son* FONDS DE BOUTIQUE. *Acheter un* FONDS *d'épicier*. S'est dit. fig. De ce qu'on a coutume de retrouver dans une sorte d'affaires, dans certaines circonstances données : *Les mécontents sont le* FONDS DE BOUTIQUE *de toutes les oppositions.* (Balz.)

— *Boutique d'honneur*, Maison de débauche. C'est à tort que les auteurs du Complément de l'Académie ont vu une antiphrase dans cette locution. L'*honneur* n'est pas ici une allusion au côté *moral* de ce commerce mais à la nature de la marchandise. La *boutique d'honneur* n'est pas une *boutique honorable*, mais bien une *boutique où l'on vend son honneur*. Il n'y a pas là d'antiphrase, mais seulement une opposition piquante entre l'idée d'*honneur* et celle de *marchandise*.

— *Se mettre en boutique, ouvrir, lever, tenir boutique*, Entreprendre, faire en boutique un commerce ou une industrie : *Les uns y* TIENNENT BOUTIQUE *et ne songent qu'à leur profit.* (J.-J. Rouss.) *Vous* TENEZ BOUTIQUE *pour tout le monde; je ne m'en irai pas d'ici avant d'avoir été papilloté, crêpé, bichonné, parfumé à l'huile antique.* (Scribe.) Et Fig. Faire métier ou profession de quelque chose : *C'est un intrigant, qui* TIENT BOUTIQUE *de philanthropie. Il se trouvera à la fin que moi, qui ne* LÈVE *pas* BOUTIQUE *de philosophie, je serai plus philosophe qu'eux tous.* (Mme de Sév.) ‖ *Fermer boutique*, Cesser de travailler ou de vendre en boutique, quitter le commerce : *Il ne veut plus être marchand; il a* FERMÉ BOUTIQUE. (Acad.) Et Fig. Cesser de faire ce que l'on faisait, renoncer à son industrie : *Le métier de poëte ne nourrit pas son maître;* FERMONS BOUTIQUE. *Il faut espérer qu'ils seront bientôt contraints de* FERMER BOUTIQUE *et de louer leurs tréteaux et leurs salles à d'autres acteurs.* (S. Maréchal.)

— Prov. *Faire de son corps une boutique d'apothicaire*, Prendre une grande quantité de remèdes : *Ma fi! je me moque de ça, je ne veux pas* FAIRE DE MON CORPS UNE BOUTIQUE D'APOTHICAIRE. (Mol.) ‖ *Adieu la boutique!* Se dit d'une entreprise qui tombe. ‖ *Cela vient, sort* ou *part de la boutique d'un tel*, Cela est de l'invention d'un tel, c'est un tel qui a tenu ce propos, qui a débité cette nouvelle. ‖ *Cela sort de la boutique de Satan*, C'est une calomnie affreuse, une invention diabolique.

—Argot. *La grande boutique*, Le Palais-de-Justice ou la Préfecture de police.

— Techn. Gaîne de bois ou de cuir, qui contient les outils du boucher.

— Pêch. Espèce de caisse flottante à claire-voie ou à parois percées de trous, dans laquelle on conserve le poisson vivant, pour les besoins immédiats. Si la *boutique à poisson* est amarrée dans le courant d'une rivière limpide, elle sert à renfermer les poissons que l'on retire des eaux vaseuses des étangs; là, ils perdent leur goût désagréable et acquièrent une chair plus ferme. Les espèces carnassières doivent être nourries d'aliments appropriés et séparés des espèces inoffensives. Certains poissons, comme la plupart des salmones, n'y mangent jamais et, par suite, y dépérissent promptement.

— **Syn. Boutique, atelier, clientèle, laboratoire, ouvroir.** V. ATELIER.

— **Encycl.** Nos industriels modernes ont des bureaux spacieux, et tous les commerçants, en gros ou en détail, reçoivent leurs clients dans de brillants magasins que décorent et embellissent toutes les ressources de l'art et de la fantaisie luxueuse; manufacture, fabrique, dépôt, magasin, lit-on sur les prospectus pompeux des diverses branches du commerce parisien; sur aucun ne figure le mot *boutique*. Tenir *boutique*, fi donc! C'est une expression qui n'a plus cours. Foin de ces vieilles demeures enfumées, sombres, où de paisibles boutiquiers se succédaient de père en fils, même après avoir fait fortune! Il faut au commerce moderne d'élégants magasins tout ornés de glaces, de dorures miroitant sous les reflets de nombreux becs de gaz qui distribuent généreusement une lumière éclatante, là où jadis se fût timidement projetée la lueur indécise d'un quinquet fumeux ou même d'une modeste chandelle de suif. Il est vrai que souvent le promeneur, qui a remarqué un de ces beaux magasins éclos d'un jour à l'autre au rez-de-chaussée d'un édifice monumental, et qui retourne pour s'y approvisionner six mois plus tard, ne retrouve plus que des volets fermés sur lesquels il lit : « A louer »; toute la petite fortune du commerçant a passé dans les frais d'installation, et quand la caisse a été vide, le commerçant est parti. Les *boutiques* de l'ancien Paris étaient autrefois d'obscurs réduits, dans lesquels s'empilaient et s'entassaient les marchandises destinées à être livrées au public; c'était pourtant de ces *boutiques* enfumées que sortaient les officiers municipaux de la bonne ville de Paris; le prévôt des marchands, les échevins étaient de dignes boutiquiers qui se trouvaient un beau jour, grâce à leur honnêteté et à leur bonne foi marchande, appelés par leurs concitoyens à l'honneur de siéger à côté des Miron, des Lescot, des Barbette, des Chauchat, etc.

Toutefois, la noblesse ne pouvait être acquise par ces loyaux trafiquants, et Louis XIV, qui, par son édit du mois de juillet 1656, confirma la noblesse au prévôt des marchands et aux échevins de Paris, y introduisit cette

restriction : « Pourvu toutefois qu'ils ne fissent point le débit de marchandises en détail et en *boutique* ouverte. Et cependant, Dieu sait quels services elles rendaient à tous, ces *boutiques* considérées comme un obstacle à l'anoblissement!

Dans le Paris ancien, on voyait souvent des quartiers ou des rues occupés par des *boutiques* affectées à un commerce spécial : les confiseurs étaient établis rue des Lombards, les *boutiques* des bonnetiers abondaient rue Saint-Denis, et celles des marchands d'aiguilles rue de l'Aiguillerie. De nos jours encore, nous voyons, comme un reste de cette ancienne coutume, la rue de Cléry donner de préférence asile aux *boutiques* des marchands de meubles, et avant que la pioche de l'expropriation eût entamé la rue Guérin-Boisseau, elle n'avait guère d'autres *boutiques* que celles des cordonniers et bottiers populaires. Ce fut le besoin d'argent qui poussa Philippe-Egalité à construire des *boutiques* dans le Palais-Royal; l'opinion publique se vengeait par des sarcasmes, et la cour persiflait sans pitié ces *boutiques* que le premier prince du sang faisait construire pour les louer à des marchands. Bientôt, la plupart furent occupées par des marchandes de modes qui joignaient à l'étalage des modes nouvelles celui de leurs charmes, tandis que les libraires, leurs voisins, étalaient à leurs *boutiques* des livres qui se ressentaient fort du voisinage des maisons de jeu et de plaisir. Tout cela disparut lors de la réédification des galeries. Ce fut sur les boulevards de Paris que les marchands modernes commencèrent à ouvrir de ces *boutiques* qui n'étaient plus des *boutiques* et qui attiraient les regards des passants par la richesse de leur ornementation; les *boutiques* des limonadiers commencèrent la transformation, et, bientôt après, celles des charcutiers, qui, jusqu'aux environs de 1830, n'étaient que d'affreux bouges, exhalant une odeur infecte et indiquant aux passants leur existence à l'aide d'une lanterne fumeuse accrochée au-dessus de la porte. Chaque commerçant se crut depuis dans l'obligation de suivre l'élan, et bientôt toutes les *boutiques* étant changées en brillants magasins, l'arrière-*boutique* elle-même devint un salon.

Malgré l'immense étendue du Paris moderne, on y chercherait en vain quelque chose qui ressemble, même de loin, à la *boutique* de maître Guillaume décrite par Balzac, cette fameuse *boutique* du *Chat qui pelote* : « Une formidable pièce de bois, horizontalement appuyée sur quatre piliers, qui paraissaient courbés par le poids de cette maison décrépite, avait été réchampie d'autant de couches de diverses peintures que la joue d'une vieille duchesse a reçu de rouge. Au milieu de cette large poutre mignardement sculptée, se trouvait un antique tableau représentant un chat qui pelotait... A droite du tableau, sur un champ d'azur, qui déguisait imparfaitement la pourriture du bois, les passants lisaient : GUILLAUME, et à gauche : SUCCESSEUR DU SIEUR CHEVREL. » Si ces *boutiques*-là existaient encore au temps où Balzac écrivait, elles ont aujourd'hui complètement disparu, et si, dans quelques rues des quartiers populeux, on voit au bas de quelque vieille maison une *boutique* à la devanture garnie de barreaux de fer, comme étaient jadis celles des boulangers et des marchands de vin, l'ameublement ou plutôt l'agencement de l'intérieur formera le plus étrange contraste avec la physionomie de l'extérieur.

Au reste, il faut bien le dire, si l'artiste et l'antiquaire se surprennent parfois à regretter les *boutiques* pittoresques des anciennes rues de Paris, comme celles qui bordaient les ponts et que l'édilité a eu le bon goût de jeter à bas, nul ne saurait les préférer aux magasins modernes, amplement pourvus d'air, de jour et de lumière, ce qui manquait totalement aux *boutiques* de la bonne ville de Paris.

— Législ. et police. A Paris, les *boutiques* doivent être fermées à onze heures du soir; toutefois, les cafés et tous les établissements où l'on vend des comestibles ou des boissons peuvent rester ouverts jusqu'à minuit. Les devantures de *boutique* ne peuvent être lavées après l'heure fixée pour le balayage de la rue. Les auvents de *boutique* ne peuvent dépasser une saillie de 0 m. 80, et les barreaux ou grilles celle de 0 m. 16; toutefois, le socle sur lequel reposent ces barreaux peut aller jusqu'à 0 m. 22. Toute *boutique* est considérée comme un lieu public, et les agents de l'autorité peuvent y entrer librement, soit pour y faire des recherches, soit même pour arrêter les personnes qui s'y trouvent lorsqu'ils en sont requis.

BOUTIQUIER, IÈRE s. (bou-ti-kié, iè-re — rad. *boutique*). Artisan ou marchand qui est en boutique. Se dit le plus souvent par dénigrement : *Le propriétaire campagnard professe un souverain mépris pour le* BOUTIQUIER *et le petit bourgeois des villes. Le* BOUTIQUIER, *qui crie contre la cour, a ses courtisans.* (Balz.) *Bonjour, mon fiston, lui dit M. Postel, le véritable type du* BOUTIQUIER *de province.* (Balz.)

BOUTIQUIER, IÈRE adj. (bou-ti-kié, iè-re — rad. *boutique*). Qui exerce la profession de boutiquier, qui appartient, qui se rapporte à la boutique : *Les pâtissiers ont institué une fête pour cette martyre* BOUTIQUIÈRE. (G. de Nerv.) *Crevel, toujours bourgeois et* BOUTIQUIER *en diable, quoique maire de Paris...* (Balz.) *Le chef de l'établissement s'avança avec ces grâces* BOUTIQUIÈRES *où le prétentieux et le patelin se mêlent agréablement.* (Balz.) *Quel effroi ce ministre eût jeté parmi la majorité* BOUTIQUIÈRE, *s'il se fût mis à développer cette thèse magnifique!* (Proudh.)

BOUTIS s. m. (bou-ti — rad. *boutoir*). Véner. Endroit où le sanglier a fouillé avec son boutoir; traces de cette fouille : *Cette partie de la forêt est pleine de* BOUTIS. (Acad.) *Par les* BOUTIS, *on juge de la grosseur et de la longueur de la hure d'un sanglier.* (E. Chapus.)

BOUTIS s. m. (bou-ti — rad. *boute*). Comm. Tonneau, futaille. ‖ Vieux mot.

BOUTISSE s. f. (bou-ti-se — rad. *bout*). Constr. Disposition d'une pierre ou d'une brique qui présente son bout, c'est-à-dire son côté étroit, au lieu de présenter sa longue face, comme dans la disposition en parement : *Les pierres en* BOUTISSE *donnent aux murs une grande solidité. Placer alternativement des pierres en* BOUTISSE *et en parement.* (Acad.) ‖ Adjectiv. : *Pierre, brique* BOUTISSE, Pierre, brique à laquelle on donne cette disposition.

BOUTO, divinité égyptienne, identifiée par les Grecs avec la Nuit, les Ténèbres et le Chaos. V. BUTO.

BOUTOI s. m. (bou-toi — forme ancienne du mot *boutoir*). Blas. Bout du groin du sanglier, d'un émail différent de celui de la hure, ou tourné vers le haut de l'écu.

BOUTOIR s. m. (bou-toir — rad. *bouter*). Techn. Outil qui sert aux maréchaux ferrants pour enlever la pousse de la corne qui empêcherait d'ajuster le fer. ‖ Instrument avec lequel le corroyeur écharne les cuirs, les débarrasse des chairs qui y restaient attachées.

— Véner. Groin d'un sanglier, et par ext., d'un cochon, d'un tapir, d'une taupe, d'un animal dont le museau sert à fouir et a quelque ressemblance avec celui du sanglier : *Les sangliers fouillent la terre avec leur* BOUTOIR. (Buff.) ‖ *Os du boutoir*, Petit os qui donne de la fermeté au boutoir du sanglier.

— Fam. *Coup de boutoir,* Trait d'humeur, parole rude, blessante : *Il vous donnera quelque* COUP DE BOUTOIR. *Ce vigoureux* COUP DE BOUTOIR *réveilla l'attention de l'assemblée. Cet abbé Boileau me paraît offrir la brusquerie, le trait, le* COUP DE BOUTOIR *satirique de son frère.* (Ste-Beuve.)

BOUTON s. m. (bou-ton. — Deux opinions différentes partagent les linguistes sur l'origine de ce mot : les uns, comme Chevallet, veulent y voir un dérivé du mot *bout*, qui, lui-même, appartient, suivant eux, à la même famille que le mot *but;* d'autres, tout en reconnaissant également que *bouton* vient de *bout*, assignent à ce dernier une autre origine que celle de *but*. Qu'on nous permette d'invoquer ici l'autorité de M. Delâtre, qui se prononce dans ce sens. L'anglais *bud,* dit-il, le hollandais *bot*, bourgeon, rejeton, sont identiques au sanscrit *bhutan*, au latin *butus*, dans *arbutus*, au grec *phuton*. Tous ces mots se rattachent eux-mêmes à une racine primitive *croître, être, exister*. *Bot*, poursuit-il, nous a donné *bout*, qui a le sens figuré de son primitif *excroissance*, dans *bout* du sein, *bout* de fleuret, à *bout* portant, un *bout* d'homme, etc. Le sens propre s'est maintenu dans le dérivé *bouton*, excroissance : 1° petit corps arrondi qui pousse aux arbres; 2° petite tumeur qui se forme sur la peau; 3° corps rond qui termine la mamelle, le *bouton* du sein; 4° petite pièce ronde et plate, quelquefois bombée, qui sert à attacher différentes parties du vêtement. Comme le fait fort judicieusement remarquer M. Delâtre, le même passage du sens propre au sens métaphysique se remarque dans le latin *gemma :* 1° *bouton* des arbres, *œil* de la vigne; 2° pierre précieuse; et dans *bourgeon :* 1° *bouton* d'arbre; 2° tumeur. Il ne faut pas confondre avec ce groupe étymologique un autre groupe qui lui ressemble beaucoup extérieurement. Ainsi M. Delâtre est d'avis que dans l'expression : un *bout* de saucisson, le mot *bout* n'est pas le même que dans *bout* du sein, etc.; il rapporte ce vocable à l'allemand *butzen,* ce qui est coupé, séparé, morceau. De même *bouture*, qui veut dire proprement une branche *coupée* qu'on place en terre pour y prendre racine. L'allemand *butzen* appartient à un radical *badh*, frapper, couper, et dans cette hypothèse, cette série étymologique serait intimement liée à celle qu'ouvre le mot *but. Bout*, ajoute M. Delâtre, signifie encore le côté coupé, l'endroit où une chose cesse, l'extrémité, la pointe. Il nous semble qu'arrivé à ce degré il est bien difficile de ne pas le confondre avec *bout*, *bouton*, etc. M. Delâtre rapproche encore de cette seconde série le mot *bot*, dans *pied bot*, et le verbe *boiter*, en se servant comme formes intermédiaires du hollandais *bot* et de l'espagnol *boto*, émoussé, lourd, grossier, représentant le participe passif sanscrit *baddha*, frappé, blessé). Petit corps proéminent qui pousse sur une plante et donne naissance à une tige, à une fleur, à une ou plusieurs feuilles : *Un* BOUTON *de rose.* BOUTONS *à bois.* BOUTONS *à feuilles. On remarque dans un* BOUTON *de rose naissante ce qui promet une belle fleur.* (Fén.) *En automne, les cerfs cherchent pour nourriture les* BOUTONS *des arbres verts.* (Buf.) *Avant que le lis s'ouvre, on voit à l'extrémité de la tige un* BOUTON *oblong, verdâtre, qui blanchit à mesure qu'il est prêt à s'épanouir.* (J.-J. Rouss.) *Les* BOUTONS *des fleurs sont destinés à multiplier et à perpétuer les espèces.* (A Martin.) *Dans le* BOUTON *de fleur, la fleur est tout entière avec ses parties essentielles.* (Renan.) *Le* BOUTON, *étant une fleur non épanouie, doit se composer de toutes les parties que cet organe présentera plus tard.* (D'Orbigny.)

> La rose nous sourit à travers ses *boutons*.
> BOISJOLIN.

> Le *bouton* s'est ouvert, et Flore est dévoilée.
> MOLLEVAUT.

> Zéphyr caresse le *bouton*
> De la rose qui vient d'éclore.
> VIGÉE.

> Pauvres enfants, chacun d'eux pousse,
> Frais comme un *bouton* printanier.
> BÉRANGER.

— Par anal. *Le bout du sein*, Mamelon : BOUTON *naissant.* BOUTON *incarnat* :

> Et ce beau sein dont le *bouton* naissant
> Cherche à percer le voile transparent.
> PARNY.

‖ On dit poétiquement BOUTON DE ROSE dans le même sens.

— Fig. Ce qui n'est pas encore développé; état de développement incomplet : *L'espérance est le fruit en* BOUTON. (Maxime orient.) *La femme en* BOUTON *est sacrée.* (V. Hugo.) *C'était la grande dame en* BOUTON, *l'échantillon de toutes nos élégances.* (P. Féval.) *Il se flatte d'éblouir par son éclat, mais sa fortune n'est encore qu'en* BOUTON. (Balz.) *Le* BOUTON, *amer quelques jours, donne une fleur douce.* (Ste-Beuve.)

— Petite pièce, en matière plus ou moins dure, que l'on assujettit en certains endroits d'un vêtement, pour entrer dans des fentes appelées boutonnières ou dans des ganses ou des brides qui en tiennent lieu, et réunir ainsi les parties ouvertes du vêtement : *Les* BOUTONS *d'une redingote, d'un pantalon, d'un gilet, d'une amazone.* BOUTON *de métal, d'acier, d'or, d'argent, de diamant, de bois, de nacre. Marchand, fabricant de* BOUTONS. *Une douzaine, une grosse de* BOUTONS. *Il se montrait toujours vêtu d'un habit marron à* BOUTONS *dorés.* (Balz.) *Une dame mettait un de ces longs gants qu'une rangée de* BOUTONS *ferme jusqu'au coude. Sous ses doigts impatients, le premier* BOUTON *saute, puis le deuxième, le troisième; enfin, toute la rangée saute à la file. — Tiens, les* BOUTONS *de Panurge! s'écrie le mari.* (E. Chavette.)

> Celui-ci, dit le Vent, prétend avoir pourvu
> A tous les accidents, mais il n'a pas prévu
> Que je saurai souffler de sorte
> Qu'il n'est *bouton* qui tienne . . . . .
> LA FONTAINE.

— *Moules de boutons*, Petits morceaux de bois ou d'os qu'on recouvre d'étoffe pour en faire des boutons. ‖ *Boutons de soie, de fil, de drap*, Boutons recouverts de soie, de fil, de drap.

— Par ext. Objet arrondi qui tient à quelque chose par une tige ou collet plus étroit que cet objet lui-même : *Le* BOUTON *d'un fleuret. Le* BOUTON *du haut d'une pelle à feu. Le* BOUTON *d'un tiroir. On met au haut des canons de fusil des* BOUTONS *qui servent à viser.* ‖ *Bouton de serrure, de verrou*, Partie saillante et arrondie à l'aide de laquelle on tire et on pousse le pêne d'une serrure ou d'un verrou. ‖ *Bouton de porte*, Pièce souvent en fer, en cuivre ou en verre, arrondie, ovale ou polygonale, qui sert à tirer une porte ou à l'ouvrir : *Tourner le* BOUTON *de la porte. Tournez le* BOUTON.

— Loc. fam. *Presser, serrer le bouton à quelqu'un*, Le serrer de près, le pousser vivement pour l'amener, par force ou par ruse, à faire ce qu'on désire de lui : *Je suis homme pour* SERRER LE BOUTON *à qui que ce puisse être.* (Mol.) *Les traitants savent toujours* SERRER LE BOUTON *aux emprunteurs.* (Dancourt.) *Ainsi emploie Florine à ce petit maquignonnage, et dis-lui de* PRESSER *vivement* LE BOUTON *au droguiste.* (Balz.)

> Entre nous sans façon
> A Valère, de près, j'*ai serré le bouton*.
> REGNARD.

‖ A signifié Faire le difficile, montrer une réserve solennelle :

> Maintenant, six chevaux font rouler son carrosse :
> Il *serre le bouton* quand on s'adresse à lui.
> BOURSAULT.

> ... Je leur *ai serré* de si près *le bouton*,
> Qu'il a fallu, morbleu! qu'ils changeassent de ton.
> LA CHAUSSÉE.

‖ *Mettre le bouton haut*, Rendre une chose difficile, onéreuse : *Quand on débute, il ne faut pas se* METTRE LE BOUTON HAUT *en faisant trop espérer. La dépense qu'il faisait* MET LE BOUTON *bien* HAUT *à son successeur.* (Mme de Sév.) Cette locution et la précédente sont une allusion au bouton à l'aide duquel on peut, à volonté, serrer ou lâcher la bride d'un cheval. ‖ *Ne tenir qu'à un bouton*, Etre très-peu assuré, comme un vêtement qui ne tiendrait que par un bouton : *La colère du roi fit peur aux Bouillon; leur rang* NE TENAIT QU'À UN BOUTON. (St-Simon.) ‖ Se dit particulièrement d'un état auquel on tient peu, que l'on serait très-disposé à quitter, état que l'on figure ici par le vêtement ou les insignes qui en sont le symbole : *Sa soutane, sa robe d'avocat, sa toge de professeur, ses épaulettes d'officier* NE TIENNENT QU'À UN BOUTON. ‖ *Je n'en donnerais pas un bouton*, Je considère cela comme une chose sans aucun valeur. ‖ *Porter le bouton de l'Empereur, le bouton du roi*, Se dit de tous ceux qui, étant invités aux chasses de l'Empereur ou du roi, sont autorisés à s'y présenter avec un costume dont les *boutons* sont semblables à ceux qui ornent les habits de chasse de l'Empereur ou du roi.

— Argot. Pièce de vingt francs.

— Fam. *Bouton de guêtre*, Expression par laquelle on désigne quelquefois les as au jeu de piquet.

— Techn. Chacune des petites chevilles qui fixent les cordes de la harpe et de la guitare. ‖ Morceau de bois arrondi, où est attachée la queue d'un violon. ‖ Pointe arrondie des lames de ciseaux. ‖ Extrémité arrondie de la tige des clefs qui ne sont point forées. On dit aussi BOUT. ‖ Outil avec lequel on diminue le sabot d'un cheval, pendant le ferrage. Le véritable nom est BOUTOIR. ‖ Forte attache de cuir qui sert à joindre la patte d'une attelle au collier. ‖ Fragment de fil de fer fixé sur le manche d'un parapluie ou d'une ombrelle, au-dessus du ressort supérieur, et qui a pour objet d'empêcher le coulant de la fourchette de monter plus haut. ‖ Défaut du fil, qui consiste en une pelote de filaments courts et emmêlés qui se forme à l'extérieur du fil et n'y adhère que faiblement. ‖ *Bouton de retour*, Moitié de vieux rochets (bobines) à travers laquelle sont passés les tirants des retours noués, pour que les ouvriers puissent plus facilement les tirer. ‖ *Tissage au bouton*, Nom donné au tissage à la navette volante, parce que c'est en agissant sur un bouton que l'ouvrier fait marcher la navette.

— Métall. *Bouton de fin*, *Bouton d'essai* ou simplement *Bouton*, Nom donné par les essayeurs à la petite masse métallique qui résulte de l'essai au chalumeau ou à la coupelle d'un minerai quelconque.

— Mécan. *Bouton de manivelle*, Boulon qui sert à réunir une bielle avec une manivelle, c'est-à-dire une tige rigide avec un rayon d'un cercle monté sur un axe de rotation.

— Archit. Ornement de sculpture qui figure un bouton de fleur, et dont on décore les gorges qui séparent les baguettes ou les boudins.

— Mar. Gros nœud au bout d'un cordage : *Bosse à* BOUTON.

— Artill. Pièce de bois tournée sur laquelle on cloue des morceaux de peau de mouton, la laine en dedans, et dont on se sert pour retirer les gargousses du canon. ‖ *Bouton de culasse*, Espèce de boule qui se trouve à la partie postérieure des canons, ou culasse, et fournit un point d'attache ou d'appui pour les manœuvres de la pièce.

— Arquebus. *Bouton de culasse*, Partie taraudée de la culasse d'un canon, qui entre dans le tonnerre.

— Pyrotechn. Extrémité de la rétine du culot arrondie en forme de zone, du milieu de laquelle s'élève la broche qui forme l'âme de la fusée.

— Pathol. Petite tumeur qui se forme sur la peau : *Il m'est venu un* BOUTON *sur le nez, sur la langue. Des* BOUTONS *de petite vérole. Des* BOUTONS *de vaccine.* ‖ *Bouton d'Alep*, Maladie très-commune en Syrie, et consistant en une tumeur qui s'accroît pendant quatre ou cinq mois, se guérit en suppurant et laisse une cicatrice souvent très-profonde. ‖ *Bouton de l'enfance.* V. ENFANCE.

— Chir. Instrument dont on se sert, dans l'opération de la taille, pour déplacer la pierre ou s'assurer de son existence. ‖ *Bouton de feu*, Instrument de fer, en forme de bouton, que l'on fait rougir au feu lorsqu'on veut pratiquer une cautérisation limitée : *Appliquer un* BOUTON *de feu.*

— Art vétér. Bubon qui vient aux chevaux atteints du farcin. ‖ Boursouflement qui survient au pied d'un cheval, lorsque, après l'avoir dessolé, on n'a pas fait une compression égale sur toute la sole. ‖ Maladie des bêtes à laine et du gros bétail, espèce de tumeur qui se développe sur la langue et finit par offrir les caractères d'un chancre. ‖ Parties sexuelles de la chienne : *Le* BOUTON *enfle quand l'animal est en chaleur.*

— Manég. *Bouton de la bride*, Petit anneau de cuir qui coule le long des rênes et qui sert à les resserrer. ‖ *Mettre un cheval sous le bouton*, Lui serrer la bride autant que possible à l'aide du bouton.

— Fauconn. Sommet d'un arbre. ‖ *Prendre le bouton*, Se poser sur le sommet de l'arbre.

— Conchyl. *Bouton de camisole*, Toupie de Pharaon. ‖ *Bouton de la Chine*, Nom commun à la toupie flambée et à la toupie maculée. ‖ *Bouton de rose*, Bulle banderole. ‖ *Bouton terrestre*, Hélice arrondie.

— Bot. *Bouton d'argent*, Nom vulgaire de deux renoncules, d'une achillée et d'un agaric. ‖ *Bouton de bachelier* ou *de la mariée*, Lychnide visqueuse. ‖ *Bouton de culotte*, Radis blanc. ‖ *Bouton d'or*, Nom vulgaire de la renoncule âcre, de la gnaphale citrine et d'un agaric :

> Il errait dans les prés, cueillant des églantines,
> Et de frais *boutons d'or*, et de blanches épines.
> A. BRIZEUX.

‖ *Bouton noir*, Belladone commune. ‖ *Bouton rouge*, Nom vulgaire du gaînier, arbre du Canada.

— **Epithètes.** Tendre, frêle, naissant, jeune, gracieux, charmant, vermeil, entr'ouvert, épanoui, fermé, hâtif, précoce, printanier, tardif, paresseux, pâle, languissant, mourant.

Encycl.— Botan. Le *bouton* n'est autre chose qu'un bourgeon peu avancé et se présentant à l'œil comme un petit corps arrondi, souvent un peu allongé et qui n'a point encore commencé à s'ouvrir. Nous avons donné, au mot BOURGEON, tous les détails nécessaires. V. ce mot.

— Techn. Des épines végétales, des os de poisson, de brochettes de métal, des rubans ou des lacets ont d'abord servi, suivant les temps et les lieux, à réunir les différentes pièces du costume. Les *boutons* ne sont venus que plus tard, mais on ignore à quelle époque : on sait seulement que leur invention est très-moderne. La fabrication de ces petits instruments forme aujourd'hui une industrie très-importante, qui met en œuvre les matières les plus diverses, principalement le bois, la corne, l'ivoire, les métaux et la terre à porcelaine. Les uns sont nus, tandis que les autres sont recouverts d'étoffe. Ces derniers, que l'on appelle généralement *moules de bouton*, se font presque exclusivement avec du bois ou avec des rebuts d'os ou de corne. A l'exception de ceux de corne, de métal et de porcelaine, tous les *boutons* se fabriquent au tour : seulement la disposition de l'outil varie suivant qu'ils doivent avoir un seul trou au centre ou en avoir plusieurs, comme c'est le cas le plus ordinaire. Pour les *boutons* de corne, on découpe la matière première en rondelles, que l'on ramollit dans l'eau bouillante et que l'on comprime ensuite fortement dans un moule pour leur donner la forme voulue. Les *boutons* métalliques s'obtiennent de plusieurs manières, suivant le métal employé. On fait ceux d'étain ou d'un alliage de laiton et d'étain par les procédés du coulage ; tantôt on exécute en même temps la rondelle et la queue, tantôt on ne coule que la rondelle et l'on y soude après coup la queue. Les *boutons* de laiton pur ou de cuivre doré ou argenté se font avec des disques découpés dans des plaques amenées par le laminage à l'épaisseur convenable, puis estampées au balancier : on y fixe la queue par la soudure. Les *boutons* dits *semi-métalliques* se fabriquent par les mêmes procédés. Ils se composent de deux rondelles de cuivre ou de tôle mince entre lesquelles est pincée une rondelle de toile, et dont la supérieure, ayant un diamètre un peu plus grand que l'inférieure, est sertie sur celle-ci. Les diverses espèces de *boutons* qui précèdent sont tellement soumises aux caprices de la mode, que, dans l'espace d'une cinquantaine d'années, une seule maison de Paris en a livré au commerce plus de six cent mille variétés. Les *boutons* de porcelaine, ou *boutons en pâte céramique*, sont une conquête de l'industrie contemporaine. Ils ont été créés, en 1840, par l'Anglais Prosser ; mais, en 1845, le fabricant français Félix Bapterosse est parvenu à les produire à si bon marché que, depuis cette époque, les Anglais trouvent plus de profit à s'approvisionner chez lui qu'à fabriquer eux-mêmes. Il y a deux espèces de *boutons :* des *boutons strass*, qui se font avec du feldspath pur, et des *boutons agate*, qui se font avec un mélange de feldspath et de phosphate de chaux. Dans les deux cas, on ajoute un peu de lait à la pâte pour lui donner du liant. Cette pâte se travaille avec une presse qui moule cinq cents *boutons* à la fois, et qu'un ouvrier fait fonctionner deux ou trois fois par minute. A mesure qu'ils sont moulés, les *boutons* viennent se ranger sur une feuille de papier, que l'on porte ensuite dans un four construit sur le même principe que les fours usités dans les cristalleries : dix minutes suffisent pour que la cuisson soit complète. Les *boutons* de porcelaine sont naturellement blancs, mais on peut les teindre dans la masse en introduisant dans cette masse des oxydes métalliques appropriés. On peut aussi, quand les besoins de la consommation le demandent, les orner par impression de toute espèce de dessins.

— *Boutons de la hiérarchie chinoise.* En Chine, tout le personnel des fonctionnaires publics est partagé en neuf *rangs* (*pin*), subdivisés chacun en deux classes, première et seconde, ce qui forme dix-huit *classes* ou catégories. Ces rangs et ces classes ont pour marques distinctives des globules de différentes matières et couleurs, que les Européens appellent des *boutons*, et que les titulaires portent au sommet du bonnet officiel. Voici, d'après le *Journal* de van Braam, le tableau de ces *boutons*, en allant du rang le plus élevé au dernier : — 1er rang : 1re classe, *bouton* d'une pierre précieuse pourpre foncé, arrondi et à six pans ; 2e classe, le même, de forme allongée ; — 2e rang : 1re classe, *bouton* de corail ciselé, arrondi et à six pans ; 2e classe, le même, de forme allongée ; — 3e rang : 1re classe, *bouton* de corail uni, arrondi et à six pans ; 2e classe, le même, de forme allongée ; — 4e rang : 1re classe, *bouton* d'une pierre précieuse bleue transparente, arrondi et à six pans ; 2e classe, le même, de forme allongée ; — 5e rang : 1re classe, *bouton* d'une pierre bleue opaque, arrondi et à six pans ; 2e classe, le même, de forme allongée ; — 6e rang : 1re classe, *bouton* de cristal ou de verre blanc transparent, arrondi et à six pans ; 2e classe, le même, de forme allongée ; — 7e rang : 1re classe, *bouton* de cristal ou de verre blanc opaque, arrondi et à six pans ; 2e classe, le même, de forme allongée ; — 8e rang : 1re classe, *bouton* d'or ou doré, arrondi ; 2e classe, le même, plus petit ; — 9e rang : 1re classe, *bouton* d'argent ou argenté, arrondi ; 2e classe, le même, plus petit. L'empereur porte pour *bouton* une grosse perle fine.

— Méd. Sous la dénomination de *boutons* ont été désignées plusieurs affections cutanées de nature fort différente, mais ayant pour caractère commun la présence à la peau de petites élevures, ordinairement rouges, arrondies ou acuminées. Le langage scientifique, plus rigoureux, a réservé le nom de *bouton*, d'après Alibert, à de petites élevures cutanées, isolées, arrondies, très-peu douloureuses, qui ne sont qu'une altération légère de l'épiderme et qui se terminent, au bout d'un temps très-court, par une desquammation furfuracée. Les autres altérations pathologiques, désignées vulgairement sous le nom de *boutons*, se rapportent aux *tubercules*, aux *vésicules*, aux *pustules* et aux *papules*.

— *Bouton d'Alep*. C'est une affection cutanée, très-rarement observée en France, mais qui règne à l'état endémique, non-seulement à Alep, mais à Bagdad et dans plusieurs autres villes de Syrie. Elle est caractérisée par le développement d'un tubercule cutané qui intéresse toute l'épaisseur du derme, s'ulcère au bout de quelques mois et laisse une trace cicatricielle indélébile. Le *bouton d'Alep* se distingue en *bouton mâle* et *bouton femelle ;* le premier est unique, le second est entouré d'autres petits *boutons* moins volumineux. L'affection débute par une saillie du derme, large comme une lentille, qui se convertit, au bout de trois mois, en un tubercule assez gros entouré d'un érythème douloureux ; enfin, à sa troisième période, le *bouton* est devenu une ulcération large de 0 m. 1 à 0 m. 8, qui se recouvre de croûtes humides et se termine enfin en laissant une cicatrice indélébile et difforme.

Le *bouton d'Alep* attaque indistinctement tous les sexes et sévit à tous les âges ; les habitants des localités dans lesquelles il est endémique en sont presque tous affligés, et les étrangers, au bout d'un temps de séjour plus ou moins long, lui payent leur tribu. C'est ainsi qu'il peut se montrer dans les pays occidentaux, car il arrive que le voyageur qui a séjourné à Alep, pendant un temps souvent fort court, emporte le germe de la maladie, qui ne se développe quelquefois que plusieurs mois après. Le *bouton d'Alep* ne récidive pas ; il constitue une véritable affection spécifique de la peau des mieux caractérisées. Il est inoculable et non contagieux, peu douloureux du reste ; le seul inconvénient qu'il entraîne avec lui, c'est la présence de la cicatrice difforme qui succède à l'ulcération. Cependant les traitements actifs qu'on lui a opposés se sont montrés plus nuisibles qu'utiles ; de simples applications émollientes conviennent infiniment mieux. Toutefois, la cautérisation par le fer rouge du tubercule, avant la suppuration, peut être utile pour régulariser et rendre moins apparente la cicatrice.

Les causes productrices du *bouton d'Alep* sont toujours fort obscures. On a invoqué particulièrement l'insalubrité des eaux du Coïk, petite rivière qui baigne les murs d'Alep. D'après Willemin, l'influence des eaux du Coïk est hors de doute ; le *bouton d'Alep* sévit sur tous les habitants de la ville qui font usage de ces eaux, sur les étrangers et les campagnards qui viennent y séjourner, tandis qu'il épargne les paysans sédentaires des campagnes environnantes et tous ceux qui s'abstiennent de l'usage de ces eaux. L'eau du Coïk, analysée par M. Bussy, n'a cependant rien présenté, dans sa composition chimique, qui puisse expliquer la production d'un mal aussi étrange, si ce n'est une matière organique encore mal définie.

— *Bouton de Biskra*, *bouton de Biskara* ou *de Cochinchine*. C'est une affection analogue à la précédente. Le *bouton de Biskra* apparaît sur la face ou les membres ; il est ordinairement unique ; quelquefois plusieurs *boutons* existent chez le même individu. Il est caractérisé par le développement d'un tubercule rouge, saillant, violacé, qui apparaît sur la peau, s'ulcère et se recouvre de croûtes épaisses en s'entourant de bords saillants et taillés à pic. Après deux mois de durée environ, l'ulcère commence à entrer dans le travail de réparation et se comporte comme les ulcères de nos contrées. Sa durée totale est de deux à huit mois.

L'étiologie du *bouton de Biskra* est aussi obscure que celle du *bouton d'Alep* ; il est probablement identique à l'ulcère de Mozambique. Le traitement consiste dans l'usage des antiscrofuleux et des antisyphilitiques : l'iodure de potassium à l'intérieur, les applications iodées externes et la compression avec l'emplâtre de Vigo sont les moyens curatifs les plus efficaces. L'action de ces médicaments sera toujours secondée par le changement de climat.

— Métall. *Bouton d'essai* ou *de fin.* On appelle ainsi le résidu de la prise d'essai sur un lingot, une monnaie ou un objet d'or et d'argent, dont on veut connaître le titre par le mode d'essai appelé *coupellation.* La partie de métal essayée, lorsqu'elle est en fusion et que le plomb a entraîné le cuivre dans les pores de la coupelle, reste à l'état de goutte liquide, ayant la forme d'un *bouton* presque sphérique. Refroidi, nettoyé de la litharge qui y adhère, ce *bouton* donne à peu près exactement le poids du fin contenu dans la quantité essayée. On verra, au mot ESSAI, que ce mode d'opérer, ayant été reconnu défectueux, a été abandonné pour l'essai des monnaies, et remplacé par le procédé découvert par M. Gay-Lussac et connu sous le nom d'essai par la voie humide.

— Hist. Les *boutons*, qui le croirait ? eurent jadis la guerre entre eux. Grande rivalité s'éleva entre les *boutons de drap* et les *boutons de soie*, et quoique ces derniers eussent pour allié Louis XIV, le vainqueur de toute l'Europe, leur triomphe ne fut pas assuré. Voici à quelle occasion eut lieu cette guerre des *boutons.* Louis XIV, voulant favoriser le débit des étoffes de soie, défendit, en 1694, de se servir de *boutons* d'étoffes pour les habits, au lieu des *boutons* de soie employés jusqu'alors. En vain on réclama de tous côtés, le lieutenant général de police tout le premier, contre un édit aussi arbitraire, le roi ne voulut rien entendre ; il fit répondre par son chancelier qu'il voulait être obéi en cela comme en toute autre chose, et ordonna de confisquer tous les habits neufs et vieux où il se trouverait des *boutons* d'étoffe, et de condamner à l'amende les tailleurs qui les auraient fabriqués. A propos de cette mesure vexatoire, qui ralentit l'essor du commerce loin de le favoriser, un curieux rapprochement peut être fait, qui montre bien que l'arbitraire a toujours été en contradiction avec les principes d'une bonne économie politique. Dans les considérants de son édit, Louis XIV disait : « Nous avons été informé du préjudice que cause dans notre royaume l'usage qui s'est introduit, depuis quelque temps, de porter des *boutons* de la même étoffe que les habits, au lieu qu'auparavant ils étaient pour la plupart de soie, ce qui donnait de l'emploi à un grand nombre de nos sujets. » A Rome, c'est encore ce système protectionniste qui est en usage. Il y a deux ans, un industriel demanda l'autorisation d'établir une scierie mécanique ; on la lui refusa sous prétexte que ce serait réduire à la misère les scieurs de long ; par la même raison, il n'est pas permis de photographier les tableaux et autres œuvres d'art, ce qui porterait un trop grand préjudice aux artistes qui vivent de reproductions et de copies.

L'expérience des chemins de fer a démontré combien de semblables craintes sont vaines et puériles, et prouvé que la liberté d'initiative et d'exécution peut seule permettre à l'industrie d'atteindre un complet développement.

Bouton (HISTOIRE D'UN), ouvrage de fantaisie humoristique, qui a paru sous le nom de *Pïotre Artamow*, sans doute un pseudonyme.

Ce livre, dirigé surtout contre les ridicules des Allemands, raille agréablement leur manie de tout exagérer et de faire d'une mouche un éléphant, leur sentimentalité rêveuse et leurs aspirations philosophiques vers l'absolu. Les Allemands ne sont pas seuls atteints par les traits de cette spirituelle satire ; la bureaucratie moderne, avec ses écritures, ses rapports interminables à propos du plus léger incident, y est très-finement tournée en ridicule. Le cavalier Johann-Théodore-Habacuc-Népomucène Teufelsfurz s'aperçoit un soir, en se déshabillant, que le bouton de son uniforme portant le no 9 lui manque. Il s'abîme dans des réflexions sans fond pour savoir où il l'a perdu ; après deux heures de longues méditations, il se rappelle que ce bouton s'était retourné sur sa queue, de sorte que le 9 paraissait un 6, et que c'est une très-bonne chose qu'il soit tombé. Il s'endort sur ses deux oreilles, résolu à aller, dès le lendemain même, faire un rapport à son caporal. Ce caporal, nommé Immerdust, était occupé à faire des vers pour une Lisbeth quelconque, en buvant force chopes de bière, quand le cavalier Teufelsfurz vint lui faire son rapport oral sur la perte du bouton. « Immerdust, après avoir gravement écouté pendant une demi-heure, réfléchi pendant une autre demi-heure, employa une troisième demi-heure à expliquer au cavalier du bouton perdu qu'il y avait lieu à faire un rapport en règle par écrit, bien circonstancié, l'affaire étant d'une gravité exceptionnelle. » Le cavalier s'en va trouver le maître d'école Miaou, qui lui rédige un rapport en quatre grandes pages sur cet événement inouï et contraire à la moralité. Le caporal Immerdust, ayant reçu ce rapport avec toute la morgue qu'un supérieur doit manifester envers son inférieur, s'occupe à son tour de rédiger le sien. Mais comme, en même temps, il copiait dans Schiller des vers pour la femme de son colonel, dont il était amoureux, les mots de *secret*, de *nuit*, de *mystère* se mêlent au rapport, qui dit que la sécurité de la Confédération germanique est compromise, et que le Gaulois est aux portes de l'Allemagne. Le sergent Pierre-Paul-Oscar von Bierfasz, à qui le caporal Immerdust présente le rapport ainsi fait, était loin d'être un homme ordinaire. Il avait le talent d'avaler, coup sur coup, vingt-quatre chopes de bière, pendant que midi sonnait à la tour de l'Horloge de l'hôtel de ville de Manheim, ce qu'il consolidait ensuite, par manière de passetemps, de vingt-quatre saucisses et d'autant de bouchées de salade aux pommes de terre, fortement vinaigrée et poivrée. Bien entendu, ce n'était jamais lui qui payait les frais de ce tour de force. Il en était au quatorzième saucisson lorsque son brosseur lui remit la missive du caporal Immerdust. Il s'en alla rêver à cette affaire, qui lui parut grave, et, comme il était un homme pratique, il conclut qu'il fallait porter chez les Français l'épouvante dont ils menaçaient l'Allemagne et s'emparer de Paris par un coup de main adroit. En conséquence, il rédigea son rapport, et s'empressa de le remettre au lieutenant, le baron von Grubelkopf Dummloch. Celui-ci, qui était un grand savant, mettait la dernière main à une thèse en dix volumes, qui prouvaient clair comme le jour que l'homme était une grenouille perfectionnée ; aussi, comprenant l'importance des pièces qui lui étaient remises, il en fit une analyse qui ne tenait pas moins de deux cent quarante-six feuilles écrites très-serré, et les remit au capitaine Reitpeitsche, patriote farouche, qui les développa à son tour et les transmit au major, Son Altesse Sérénissime prince régnant von Steis Stein Steis Lumpen Betmold Schorsteinburg. Ce dernier comprit la gravité des circonstances, il en fit part à son ami le pasteur Schwetzer, avec qui il passait toutes ses journées à boire silencieusement de la bière, en laissant échapper toutes les demi-heures cette exclamation profondément philosophique : « Cette bière est bonne ! » à quoi le pasteur répondait infailliblement : « Cette bière est bien bonne ! » Le pasteur ayant laissé transpirer quelque chose de cette affaire ténébreuse, toutes les villes voisines furent saisies d'épouvante et de terreur. Une dispute ayant eu lieu dans un bal chez le colonel, on cria que les Français étaient arrivés ; les soldats se mirent sous les armes les bourgeois préparèrent une défense héroïque, et le lendemain le journal annonça que la patrie était sauvée. Le directeur de police, M. von Abfuhrungsmittel, instruit naturellement le dernier de ce noir complot, se mit aussitôt en campagne pour en découvrir les auteurs. Comme il lui fallait absolument un coupable, il le trouva dans un nommé Ixia Izquepolt, pauvre habitant de Manheim, qui ne parlait jamais à personne, mais restait absorbé dans les méditations philosophiques les plus profondes. La philosophie n'avait eu jusqu'à ce jour que le *subjectif* et l'*objectif*, il rêvait de lui donner le *conjectif*, qui devait englober en un seul tout le *subjectif* et l'*objectif*, et par là amener l'unité rêvée des fonctions de toute espèce et de tout genre, et aboutir à l'unité germanique. Le directeur de police l'interrogea avec une sagacité remarquable ; il lui prouva qu'il devait conspirer puisqu'il ne parlait à personne. « Mais, voyons, à quoi pensez-vous ? lui demanda-t-il à la fin de l'interrogatoire. — Mais je pense à l'objectif et au subjectif, et je cherche à trouver le conjectif. — Comment le conjectif ? Mais c'est du nouveau, ça. Un Allemand se contente de ce qui existe. — C'est ce qu'il y a de malheureux. — Ne pourriez-vous pas définir votre conjectif ? — Je doute ; je ne suis pas encore tout à fait d'accord avec moi-même.— Réfléchissez ! je noterai en attendant. » Et le directeur de police inscrivit triomphalement sur le livre noir : « Ixia Izquepolt, suspect, très-suspect ; dangereux, très-dangereux. » Eh bien, demanda-t-il ensuite, avez-vous trouvé ? — Je réfléchis à la moralité de mon interrogatoire. — Et cette moralité ? — Si tu penses que la pensée est libre... — Assez ! silence ! c'est un abominable socialiste dans le genre de ces détestables Français. En prison, ce libertin, qui vit dans la débauche de la pensée ! » Pendant ce temps, les autorités s'émeuvent, un conseil de guerre a lieu, où la question est solennellement agitée. On se résout à tenir la Confédération en garde contre les dangers qui la menacent. On rédige une proclamation, que le télégraphe doit envoyer à Carlsrhue pour la faire imprimer ; mais le fil télégraphique semble lui-même être de la conspiration : il transmet la dépêche à Berlin, où elle cause aussitôt grand émoi. Les ministres s'assemblent, le corps diplomatique est convoqué, et on demande des explications au grand-duc de Bade. Celui-ci, qui ne se doutait pas de l'épouvantable danger qui le menaçait, envoie, sans plus tarder, le grand référendaire à Manheim pour instruire cette affaire. Le grand dignitaire a beau se plonger dans la lecture des volumineux dossiers, interroger Ixia, Teufelsfurz, Immerdust, Bierfasz, qui tous ont été mis en prison ; plus il avance dans l'instruction, moins il peut comprendre de quoi il s'agit. Après deux mois, désespérant d'arriver à une solution, il fait emballer le dossier sur une voiture à quatre chevaux et l'expédie à Carlsrhue. Le grand-duc, qui connaissait bien les Allemands, voua à l'oubli cette ténébreuse affaire et fit mettre ces volumineux rapports dans ses archives, pépinière d'intéressantes découvertes pour les érudits du XXIe siècle. Le mot de M. de Talleyrand : « Pas de zèle ! messieurs, pas de zèle ! » pourrait servir d'épigraphe à ce petit volume, qui cache de nombreuses vérités sous sa forme légère.

Bouton de Rose, musique de Pradher, paroles de Mme la princesse Constance de Salm. L'auteur des paroles de cette romance avait, dit-on, à peine atteint sa *quinzième* année lorsque, vers 1785, elle publia ce frais et délicieux morceau. Il y avait environ dix ans qu'il circulait dans les salons lorsque Pradher, frappé de la fraîcheur de ces strophes, sub-

stitua au vieil air, *Pour la baronne*, sur lequel elles étaient primitivement chantées, une mélodie qui renouvela le succès de *Bouton de Rose*, dont Garat s'empara immédiatement pour en faire un de ces délicieux riens auxquels son goût exquis et son immense talent donnaient la vogue et la vie. La musique de *Bouton de Rose* est notée dans la *Clef du caveau* sous le nº 64.

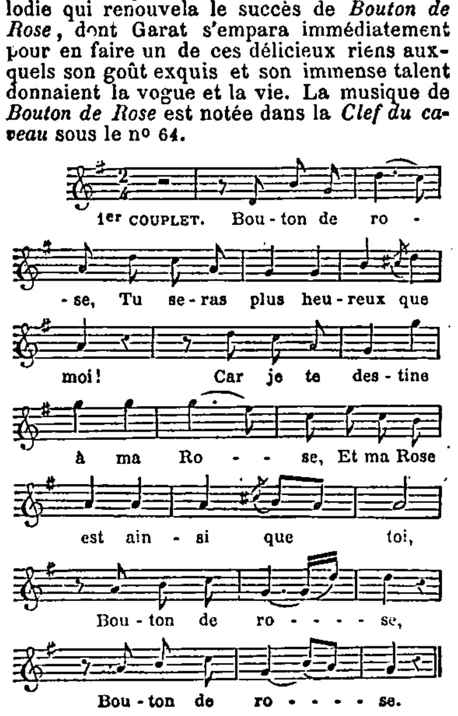

DEUXIÈME COUPLET.

Au sein de Rose,
Heureux bouton, tu vas mourir;
Moi, si j'étais bouton de rose,
Je ne mourrais que de plaisir
Au sein de Rose.

TROISIÈME COUPLET.

Au sein de Rose,
Tu pourras trouver un rival;
Ne joute pas, bouton de rose,
Car, en beauté, rien n'est égal
Au sein de Rose.

QUATRIÈME COUPLET.

Bouton de rose,
Adieu! Rose vient, je la voi!
S'il est une métempsycose,
Grands dieux, par pitié, rendez-moi
Bouton de rose.

Boutons (LES), paroles et musique de G. Nadaud. C'est une des chansons légères de Nadaud les plus correctes, les plus fines et contenant à la plus haute dose une idée morale sous la plaisanterie qui voile la gravité du fond. L'intrusion de la maîtresse au domicile du célibataire, l'envahissement, la rébellion, l'annihilement du maître du logis, en partant de l'infiniment petit, y sont tracés d'une plume spirituelle. A méditer par les endurcis du célibat.

DEUXIÈME COUPLET.

Un soir certaine Artémise
Vit, en un certain moment,
Qu'un bouton à ma chemise
Manquait, je ne sais comment!
Elle dut à ma faiblesse,
De le recoudre à tâtons...
N'ayez pas une maîtresse
Qui recouse vos boutons!

TROISIÈME COUPLET.

Le lendemain, grande affaire!
On veut tout voir en détail.
Nous dressons un inventaire
De mon linge, quel travail!
Nous comptons tout, pièce à pièce,
Nous trions, nous inspectons...
N'ayez pas une maîtresse
Qui recouse vos boutons.

QUATRIÈME COUPLET.

Dès lors, mes petits mystères
A ses yeux sont dévoilés;
Elle a des droits sur mes terres,
Elle a des droits sur mes clés.
Au sein de ma forteresse
Elle installe ses plantons...
N'ayez pas une maîtresse
Qui recouse vos boutons.

CINQUIÈME COUPLET.

Ainsi, de fil en aiguille,
Et de bouton en bouton,
Elle a chassé ma famille
Et m'a coiffé de coton.
Par la force ou par l'adresse
On obtient tout des moutons...
N'ayez pas une maîtresse
Qui recouse vos boutons.

SIXIÈME COUPLET.

Je n'ai plus d'amis intimes,
Hormis Arthur, qui lui plaît;
Sauf les enfants légitimes,
Je suis un mari complet!
Le jour, nous crions sans cesse!
Et la nuit, nous nous battons!...
N'ayez pas une maîtresse
Qui recouse vos boutons.

BOUTON, île de l'Océanie, dans la Malaisie, au S.-E. de l'île Célèbes, dans la mer des Moluques, par 121° long. E., et entre 5° et 6° lat. S. Elle a 108 kilom. du N. au S. sur 26 kilom. de l'E. à l'O.; un détroit praticable pour les plus gros navires la sépare de l'île Pangansane. Elle est élevée, bien boisée, et produit en abondance du riz, du maïs, des ignames, des fruits tropicaux. Les habitants sont Malais et obéissent à un radjah, vassal des Hollandais. — Sur la côte occidentale de l'île se trouve une ville de même nom, entourée de murailles et défendue par un fort où réside le radjah. Fabriques d'étoffes de coton et de fil d'agave.

BOUTON (Charles-Marie), peintre français, né à Paris en 1781, mort vers 1854, suivit d'abord sa propre inspiration et se forma sans maître; plus tard, il reçut des conseils de David et de J.-V. Bertin. Il s'adonna spécialement à la peinture des vues architecturales et obtint en ce genre un succès presque égal à celui de Granet. Il exposa, entre autres ouvrages : au Salon de 1810, une *Vue de la porte Saint-Jacques, à Troyes*, et une *Vue des caveaux de Saint-Denis*, tableaux pour lesquels il obtint une médaille de 2e classe; en 1812, 1814 et 1817, les vues des différentes salles du musée des Petits-Augustins, l'*Intérieur des thermes de Julien*, la *Vue de la chapelle du Calvaire dans l'église Saint-Roch;* en 1819, *Saint Louis au tombeau de sa mère* (commande de la Liste civile pour le palais de Fontainebleau), *Charles-Edouard découvert dans sa retraite*, *Michel Cervantes* et l'*Intérieur de l'église de Montmartre* (ces deux derniers achetés par M. Laffitte); en 1822, *Jeanne Gray allant à la mort;* en 1824, un *Naufrage près d'une ruine gothique;* en 1831, une *Vue de Westminster* (sépia); en 1833, une *Vue de la cathédrale de Chartres* (commande de la Liste civile); en 1834, l'*Intérieur de l'église d'Eu* (commande de la Liste civile); en 1842, l'*Intérieur de Saint-Etienne-du-Mont* (commande de la Liste civile); en 1841, l'*Intérieur d'un caveau sépulcral;* en 1848, une *Vue de l'église de la Madonna de Salute, à Venise;* en 1852, un *Intérieur de sacristie;* en 1853, *François Ier visitant le caveau sépulcral de Jean sans Peur*, etc. M. Bouton remporta une médaille de 1re classe en 1819 et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1825. Ses tableaux, recommandables par la précision de la touche, l'exactitude des détails et la justesse de la perspective aérienne, offrent généralement une grande sécheresse d'exécution et une extrême froideur de coloris; aussi, après avoir joui d'une faveur excessive sous la Restauration, ne sont-ils plus guère recherchés aujourd'hui par les amateurs. Un des plus importants, le *Charles-Edouard*, du Salon de 1819, payé 6,100 fr. à la vente Lafontaine, en 1821, a été adjugé à un prix insignifiant à la vente Pourtalès, en 1865. Bouton fut, avec Daguerre, l'inventeur du diorama. Dans cette voie nouvelle, il s'éleva au-dessus des grands décorateurs par la science de ses perspectives et l'art de ses effets de lumière. Ses chefs-d'œuvre en ce genre étaient la *Vue d'un canal en Chine* et l'*Église Saint-Paul* de Rome, détruites dans l'incendie du Diorama, en 1839.

BOUTONEUL s. m. (bou-to-neul). Comm. Espèce de datte grosse, grasse et d'un goût exquis, qu'on récolte en Afrique, mais surtout au Maroc.

BOUTONIE s. f. (bou-to-nî — de *Bouton*, n. pr.) Bot. Genre de plantes de la famille des bignoniacées, comprenant, comme unique espèce, un arbrisseau qui croît à l'île Maurice.

BOUTONNAGE s. m. (bou-to-na-ge — rad. *boutonner*). Action de boutonner un habit, un pantalon : *Il est préférable de tenir la ceinture du pantalon un peu plus lâche, afin que le* BOUTONNAGE *puisse se faire sans difficulté.*

BOUTONNANT (bou-to-nan) part. prés. du v. Boutonner : *Déchirer un habit en le* BOUTONNANT. *Son gilet de laine blanche,* BOUTONNANT *sur le côté comme la capote militaire, contraste avec la couleur sombre de sa veste.* (Ab. Hug.)

BOUTONNANT, ANTE adj. (bou-to-nan, an-te — rad. *boutonner*). Qui se boutonne, qui est propre à être boutonné : *Une robe* BOUTONNANTE. *Ses favoris coupés, il endossa, au lieu de sa redingote bleue et* BOUTONNANTE, *une redingote de Villefort.* (Alex. Dum.)

BOUTONNE (la), rivière de France, prend naissance au pied de l'ancien château de Malesherbes, à peu de distance de Chef-Boutonne, arrond. de Melle (Deux-Sèvres); elle baigne Drioux, Dampierre, Saint-Jean-d'Angely, Tonnay-Boutonne, et, après un cours de 90 kilom., tombe dans la Charente à Carillon-de-Candé, départ. de la Charente-Inférieure. La Boutonne est navigable depuis Saint-Jean-d'Angely jusqu'à son embouchure.

BOUTONNÉ, ÉE (bou-to-né) part. pass. du v. Boutonner. Qui a des boutons ou jeunes bourgeons : *Un rosier tout* BOUTONNÉ.

Et la plante déjà *boutonnée* ou fleurie.
CASTEL.

— Fam. Qui a des boutons ou petites tumeurs : *Un visage* BOUTONNÉ. *Il a le nez* BOUTONNÉ. *Le roi avait la mine plombée,* BOUTONNÉE, *et autres mauvais signes de santé.* (D'Aubigné.)

Toujours comme au printemps on nous voit *boutonnés.*
DE CAILLY.

— Dont les boutons sont passés et retenus dans les boutonnières : *Il portait un habit* BOUTONNÉ *sur la poitrine. Un col de velours noir râpé s'unissait à l'habit* BOUTONNÉ, *de manière à faire douter de l'absence de sa chemise.* (Fr. Soulié.) *Sa robe de drap,* BOUTONNÉE *du haut en bas, dessinait sa taille fine et souple.* (G. Sand.)

— Fig. Secret, caché, peu communicatif : *C'est un homme toujours* BOUTONNÉ, BOUTONNÉ *jusqu'à la gorge, jusqu'au menton,* BOUTONNÉ *comme un portemanteau. Il contrefaisait le docteur Hall à son cours, de manière à décravater le diplomate le mieux* BOUTONNÉ. (Balz.)

— Escr. *Fleuret boutonné*, Fleuret dont la pointe est garnie d'un bouton de cuir ou de quelque autre matière, pour que l'on puisse s'en escrimer sans se blesser : *Alors nous les jouâmes au premier sang, avec des fleurets* BOUTONNÉS, *bien entendu.* (A. Karr.)

— Blas. Se dit des fleurs, et plus particulièrement des roses qui ont, au centre de leurs pétales, un point rond ou bouton d'un émail particulier. *Famille de Bruc : D'argent, à la rose de gueules* BOUTONNÉE *d'or*.

BOUTONNEMENT s. m. (bou-to-ne-man — rad. *boutonner*). Action de pousser des boutons : *Le* BOUTONNEMENT *des plantes.* ‖ Peu usité.

BOUTONNER v. n. ou intr. (bou-to-né — rad. *bouton*). Pousser des boutons : *Les lilas commencent à* BOUTONNER. *Les arbres* BOUTONNENT.

L'arbrisseau franc, qui fleurit et *boutonne*,
D'en voir le fruit espérance nous donne.
C. MAROT.

— Fam. Commencer à avoir des boutons sur le corps : *Vous* BOUTONNEZ *comme un poirier; vous ne tarderez pas à fleurir.*

— Cost. v. a. ou tr. Attacher, arrêter au moyen de boutons : BOUTONNER *son vêtement. Il ne* BOUTONNAIT *jamais sa vieille redingote verdâtre, même par les froids les plus rigoureux.* (Balz.) *Je* BOUTONNAI *mes guêtres de cuir sur mes souliers à clous.* (Lamart.)

— Intransitiv. S'attacher, se fermer à l'aide de boutons : *Cette robe* BOUTONNE *par derrière. Cet habit* BOUTONNE *mal. La duchesse de Bourgogne vint au sermon en habit de chasse qui* BOUTONNAIT *jusqu'au menton.* (P.-L. Cour.)

Se boutonner v. pr. Etre boutonné, s'attacher, se fermer à l'aide de boutons : *Son pantalon gris* SE BOUTONNAIT *sur les côtés.* (Balz.) *Il portait une veste très-courte, à laquelle* SE BOUTONNAIT *son pantalon.* (E. Sue.)

— Attacher son vêtement en mettant les boutons dans les boutonnières : *Cet enfant ne saura jamais* SE BOUTONNER. BOUTONNEZ-VOUS, *il fait froid.*

— **Antonyme**. Déboutonner.

BOUTONNERIE s. f. (bou-to-ne-rî — rad. *bouton*). Fabrique, commerce, marchandises du boutonnier : *Se livrer à la* BOUTONNERIE. *Ouvrir une maison de* BOUTONNERIE.

BOUTONNET s. m. (bou-to-nè — dimin. de *bouton*). Petit bouton.

Leur *boutonnet* a la couleur des roses.
VOLTAIRE.

BOUTONNEUX, EUSE adj. (bou-to-neu, eu-ze). Couvert, rempli de boutons. ‖ Peu usité.

— Techn. Se dit des tissus grossiers et dont la trame est inégale : *Les toiles blanches d'étoupes sont généralement* BOUTONNEUSES. (Laboulaye.)

BOUTONNIER s. m. (bou-to-nié — rad. *bouton*). Comm. Celui qui fabrique ou vend des boutons.

BOUTONNIÈRE s. f. (bou-to-niè-re — rad. *bouton*). Petite fente faite à un vêtement pour y passer un bouton : *Faire une* BOUTONNIÈRE. *Border de soie les* BOUTONNIÈRES *d'un habit. A peine avait-il sur lui une seule* BOUTONNIÈRE *qui ne fût rompue.* (G. Sand.) *Tous deux gais, riant, causant, ayant des roses de Bengale à la* BOUTONNIÈRE. (Balz.) *On ne se recommande pas à la croix-d'honneur rien qu'en donnant au pouvoir l'adresse de sa* BOUTONNIÈRE. (U. Pic.)

La fleur des champs brille à ta *boutonnière*
BÉRANGER.

Vous, messieurs, qui, le nez au vent,
Nobles par votre *boutonnière*,
Encensez tout soleil levant...
BÉRANGER.

— Fam. Incision, blessure qui fend ou perce la peau : *Tu me croyais au fond de la Seine avec une* BOUTONNIÈRE *dans la poitrine, n'est-ce pas?* (E. Brisebarre.) *Je serai, moi, jeune encore, l'époux d'une femme jaune qui a dans la narine gauche la* BOUTONNIÈRE *d'un anneau qu'elle y a porté!* (Gér. de Nerv.) *Un barbier maladroit avait coupé, en le rasant, Mgr de La Motte, évêque d'Amiens. Il se retirait après avoir reçu son salaire. Mgr de La Motte, sentant le sang couler sur son visage, le fit rappeler, et lui mettant dans les mains une nouvelle pièce de monnaie : « Tenez, lui dit-il, je ne vous avais payé que pour la barbe, voilà pour la saignée. » Le barbier voulait s'excuser en disant qu'il avait rencontré un bouton : « C'est cela, reprit l'évêque, vous n'avez pas voulu, n'est-ce pas, qu'il restât sans* BOUTONNIÈRE? »

— Chir. Incision longue et étroite qu'on pratique au périnée pour retirer un calcul engagé dans l'urètre, ou pour ouvrir un abcès urineux.

— Techn. Sorte de gâche pour les persiennes.

— Entom. Nom donné par quelques auteurs aux stigmates des chenilles.

BOUTOS, ville de l'ancienne Egypte. V. BUTOS.

BOUTOU s. m. (bou-tou). Espèce de massue oblongue et plate dont se servent les Caraïbes.

BOUTOURLIN, BOUTOURLINE ou **BUTURLIN** (Dmitri-Pétrowitsch), général et écrivain russe, né à Saint-Pétersbourg en 1790, mort en 1850. Il entra au service en 1808, prit part aux guerres du temps et fut fait général en 1819. Nommé ensuite sénateur et directeur de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, il se livra exclusivement à la composition de ses ouvrages. On a de lui en français : *Relation de la campagne d'Italie en* 1799 (Saint-Pétersbourg, 1810); *Tableau de la campagne de* 1813 *en Allemagne* (Paris, 1815); *Précis des événements militaires de la dernière guerre en Espagne* (Saint-Pétersbourg, 1817); puis en russe : *Histoire de la campagne de Napoléon en Russie* (Saint-Pétersbourg, 1820); *Histoire des campagnes des Russes au* XVIIIe *siècle* (1820); *Histoire de Russie, au commencement du* XVIIe *siècle*, etc.

BOUTOWSKI (Alexandre), économiste russe, né à Saint-Pétersbourg en 1814. D'abord envoyé à Paris par son gouvernement pour y étudier les questions de finance, il est aujourd'hui conseiller d'Etat et membre de la Société impériale d'agriculture de Moscou. Il est auteur de quelques ouvrages, où il expose les doctrines de Smith et de Rossi, un peu mitigées et rendues conformes à l'état social de la Russie. Son ouvrage le plus important est un *Essai sur la richesse nationale et les principes de l'économie politique* (Saint-Pétersbourg, 1847, 3 vol.), écrit en langue russe.

BOUTRAYS ou **BOUTTERAIS** (Raoul), historien et poëte latin moderne, né à Châteaudun vers 1552, mort en 1630. Il fut avocat au grand conseil et a laissé des ouvrages en latin, dont les principaux sont : *Semestrium placitorum magni concilii quæ ad beneficiorum singulares controversias pertinent, libri quatuor* (1606); *De rebus in Gallia et toto pene orbe gestis ab anno* 1594 *ad annum* 1610 *commentariorum libri XVI* (1610, 2 vol.); *Henrici Magni vita* (1611); trois poëmes intitulés : *Lutetia*, *Aurelia*, *Castellodunum; Urbis gentisque Carnutæ historia*, en prose et en vers (1624).

BOUTRE s. m. (bou-tre). Mar. Petit navire dont l'avant a une forme particulière et qu'emploient les habitants de la Grande Comore (île d'Afrique) : *Le second navire était un* BOUTRE *arabe. La saisie de ce* BOUTRE *n'a pu être effectuée sans un échange de coups de fusil.* (Hœfer.) *Les* BOUTRES, *de construction défectueuse sous bien des rapports, ne peuvent naviguer que vent arrière.* (Magasin pitt.)

BOUTRI s. m. (bou-tri). Zootechn. Extrémité du pénis du mouton.

BOUT-RIMÉ. V. BOUTS-RIMÉS.

BOUTRIOT s. m. (bou-tri-o — rad. *bouter*). Techn. Burin de cloutier d'épingles. Syn. de BOUTEREAU.

BOUTRON-CHARLARD (Antoine-François), pharmacien, membre de l'Académie de médecine et du Conseil de salubrité de Paris, né à Paris à la fin du siècle dernier. On lui doit, entre autres écrits : *Traité des moyens de reconnaître les falsifications des drogues simples et composées* (avec M. Bussy, 1823); *Manuel des eaux minérales naturelles* (avec M. Pâtissier, 1837); *Analyse chimique des eaux qui alimentent les fontaines publiques de Paris* (1848), etc.

BOUTROUE (Louis-Martial-Stanislas, conventionnel, né à Chartres en 1757, mort en 1816. Il était administrateur de la Sarthe, lorsque, en 1792, il fut nommé député à la Convention. Il vota la mort de Louis XVI et fit partie des comités d'instruction et de salut public. A la Restauration, lorsque les conven-

tionnels régicides furent condamnés au bannissement, il était atteint d'une hydropisie de poitrine. Il sollicita un sursis et reçut l'avis que sa demande était appuyée; mais, le lendemain, une nouvelle missive l'informa qu'on regardait sa maladie comme simulée, et qu'il allait être transporté à l'hôpital du Mans. Quelques heures après il succomba, et ses funérailles furent l'objet de démonstrations fanatiques de la part des ultraroyalistes.

BOUTROUE (Jules-Alexandre-Léger), militaire français, frère du précédent, né comme lui à Chartres en 1760, mort en 1805. Il servit dans les armées de la République et fut deux fois fait prisonnier, à Kehl et à Novi. Devenu colonel en l'an XII, il eut la jambe cassée par un boulet à Caldiera, près de Vérone, et mourut des suites de cette blessure.

BOUT-SAIGNEUX s. m. Le cou d'un veau ou d'un mouton, tel qu'on le vend à la boucherie. ‖ On écrit aussi en deux mots BOUT SAIGNEUX.

BOUTSALIK s. m. (boutt-sa-lik). Ornith. Espèce de coucou du Bengale.

BOUTS-RIMÉS s. m. pl. Littér. Rimes choisies d'avance, et qui doivent être seules employées dans des vers à faire sur un sujet donné ou choisi à volonté : *Remplir des* BOUTS-RIMÉS. *Ils ont fait des* BOUTS-RIMÉS *que je leur ai donnés.* (Mme de Sév.) *Nos actions sont comme les* BOUTS-RIMÉS, *que chacun fait rapporter à ce qu'il lui plaît.* (La Rochef.) *Les* BOUTS-RIMÉS *sont une assez mauvaise chose, il est ridicule et puéril d'ajouter à la contrainte de la rime celle des rimes données.* (Grimm.)

— s. m. sing. *Bout-rimé.* Pièce de vers composée sur des rimes données : *Un mauvais* BOUT-RIMÉ.

— Par ext. Pièce de vers qui n'a d'autre mérite que celui des rimes.

— **Encycl.** Il faut observer trois choses dans les *bouts-rimés*, si l'on en croit le Dictionnaire de Trévoux : 1° que les rimes soient toutes bizarres; 2° qu'il ne soit pas permis de les altérer; 3° qu'on détermine le sujet des vers. Inutile d'ajouter que le triomphe du poëte n'est complet qu'à la condition expresse qu'on n'apercevra pas la gêne imposée à son imagination par le cadre donné. Les *bouts-rimés* ont longtemps passionné la nation la plus spirituelle de la terre. On s'occupa sérieusement en France, vers le milieu du XVIIe siècle, de ces bagatelles, et la ville et la cour y trouvèrent une distraction dont raffolaient surtout les femmes frivoles. Ces dernières se complurent à imposer à leurs admirateurs des listes de rimes qui, on le pense bien, se transformaient en de galants compliments, en d'ingénieuses flatteries; les gazettes en arrivèrent bientôt à proposer chaque mois à leurs abonnés de semblables tâches, aussi goûtées des amateurs que le sont aujourd'hui les charades et les rébus. De graves personnages, des poëtes en renom, des magistrats, des savants, se livrèrent ouvertement à ces petits jeux innocents de la poésie prétentieuse et laudative. On subit la mode des *bouts-rimés*, comme on subit toutes les modes en France, et ce fut, un moment, une fureur dont il est impossible de donner la moindre idée; si bien que les Anglais, dont si souvent nous nous moquâmes, essayèrent à leur tour de se moquer de nous. La chose n'était peut-être pas des plus faciles pour eux, car nous apportons de la grâce jusque dans nos erreurs. Ils s'y prirent lourdement, comme toujours, pour attaquer notre légèreté, ignorant ou feignant d'ignorer que le propre de notre nation est de tout faire en se jouant, les plus grandes choses comme les plus petites. Le premier volume du *Spectateur* d'Addison, que nous avons sous les yeux, disait en 1711 : « Les *bouts-rimés* ont été les favoris de la nation française durant l'espace d'un siècle entier (le *Spectateur* se trompait, et les *bouts-rimés* n'avaient encore que soixante ans), quoiqu'il y eût alors nombre de beaux esprits, et que le savoir y fleurît. On donnait une liste de rimes à un poëte, qui devait les remplir dans le même ordre où il les trouvait; et plus ces rimes étaient bizarres, plus le génie de celui qui savait y ajuster ses vers passait pour extraordinaire. *L'envie que les Français témoignaient pour rétablir ce mauvais goût me paraît une des marques les plus sensibles de la décadence de l'esprit et du savoir, qui accompagne presque toujours celle de l'empire.* » Nous ne perdrons pas notre temps à démontrer qu'à toutes les époques on a fait comme le *Spectateur*, c'est-à-dire que de doctes pessimistes ont gravement tiré d'un travers passager les plus graves conséquences. Les *bouts-rimés*, malgré leur vogue inouïe, n'ont pu faire triompher le mauvais goût ni amener la décadence de l'esprit et du savoir. Molière. La Fontaine et Voltaire vécurent en assez bonne intelligence avec eux, et cela ne les empêcha nullement, ces trois grands hommes, de nous doter d'œuvres immortelles. Au moment où la mode en passait un peu, Diderot, d'Alembert et Beaumarchais venaient au monde, prouvant assez que ni l'esprit ni le savoir n'étaient morts chez nous. L'hôtel de Rambouillet, qui faisait « profession solennelle de sagesse, de science, de vers et de vertu, » fut presque le berceau des *bouts-rimés*, et pourtant s'y réunissait, dans la fameuse *chambre bleue d'Arthénice*, décrite par Mlle de Scudéry, tout ce que Paris comptait d'illustrations : dames du plus beau monde et grands seigneurs, gens de lettres et femmes de mérite, animaient, on le sait, cette résidence célèbre, qui exerça sur nos mœurs et sur notre littérature une influence si décisive. Faut-il le dire? Corneille, Sarrazin, Colletet, Patru, Conrart, Saint-Évremond, Rotrou, Scarron, Benserade et Boileau, y sacrifièrent galamment à la mode nouvelle des *bouts-rimés* en l'honneur de Mme de Rambouillet, de Mme de La Fayette, de Mme de Sévigné. Ménage lui-même, *monsieur* Ménage, comme on disait alors, lui, le burgrave de l'érudition, vécut assez pour célébrer un badinage qu'il goûtait fort, et dont il a pris soin de nous transmettre l'origine. L'acte de naissance suivant, inscrit au *Ménagiana*, vaut bien la peine d'être conservé :

« Un jour, dit Ménage, Dulot se plaignit en présence de plusieurs personnes, qu'on lui avait dérobé quelques papiers, et particulièrement trois cents sonnets qu'il regrettait plus que le reste. Quelqu'un ayant témoigné sa surprise qu'il en eût fait un si grand nombre, il répliqua que c'étaient des sonnets en blanc, c'est-à-dire des *bouts-rimés* de tous les sonnets qu'il avait envie de remplir. Cela sembla plaisant, et depuis on commença à faire, par une espèce de jeu, dans les compagnies, ce que Dulot faisait sérieusement. »

Dulot serait donc l'inventeur des *bouts-rimés*, que l'on a, par une grossière erreur, et sans doute à cause de la rime, attribués à Duclos. L'incident signalé par Ménage se passait en 1648; dès l'année suivante, il parut un recueil de sonnets en *bouts-rimés;* or Duclos ne vint au monde que plus d'un demi-siècle après :

Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né?

D'ailleurs, la gloire de Dulot, dont le nom serait à jamais oublié sans cette circonstance bizarre, la gloire de Dulot est inattaquable. Sarrazin l'a consacrée dans un poëme que nous citerons tout à l'heure. Disons auparavant que les rimeurs de toute provenance, véritables moutons de Panurge, s'évertuèrent à torturer le sens commun au bénéfice de l'engouement nouveau. Le plus beau de l'affaire, c'est que la plupart de ceux mêmes qui avaient ri des lamentations du bonhomme Dulot appliquèrent discrètement à leur propre usage son bizarre procédé, pénétrés comme lui sans doute de cette lumineuse idée qu'un sonnet, un madrigal et une ode en disent toujours assez dès qu'ils sont étayés sur des finales bien sonnantes. Notre Ménage en particulier, qui semble ajouter dans tel endroit du *Ménagiana* son petit grain de sel épigrammatique au récit des trois cents sonnets dérobés à l'ingénieux Dulot, écrit dans tel autre l'étonnant morceau que voici : « M. de La Chambre disait que la plume inspire, que souvent il ne savait ce qu'il allait écrire quand il la prenait, et qu'une période produisait une autre période. Je ne savais de même ce que j'allais faire quand je faisais des vers. J'assemblais premièrement mes rimes, et j'étais quelquefois trois ou quatre mois à les remplir. J'en montrai un jour à M. de Gombaud, où j'avais fait entrer *Amaryllis* et *Philis*, *Marne* et *Arne*, et le priai de m'en dire son sentiment. « *Ces vers ne valent rien*, me dit-il. — Pour quelle raison? lui repartis-je. — *Ne voyez-vous pas*, me dit-il, *que ces rimes sont trop communes? Cela est trop aisé.* — Me voilà, lui-dis-je, bien récompensé de mon travail. « Cependant, nonobstant sa critique rigoureuse, les vers étaient bons. » Ménage faisait cette déclaration en 1693, et l'on est quelque peu étonné de voir un homme aussi grave s'imposer à lui-même une tâche, en définitive, assez ridicule. Décidément, le procédé Dulot ne demandait qu'à vivre. Il vécut donc, et fort honnêtement, pendant une première période, assez courte d'ailleurs; puis la passion des *bouts-rimés* sembla devoir s'éteindre tout à fait. Erreur! elle reprit de plus belle, en 1654 (et non en 1664, comme on l'a écrit), à l'occasion de la mort du perroquet d'une dame de la cour et de la prise de Sainte-Menehould, deux sujets qui mirent en verve tous les rimailleurs de la ville et de la province. Sarrazin, esprit ingénieux et juste, homme de bon goût littéraire, assure-t-on, avait été la cause principale de la décadence apparente des *bouts-rimés*. Après avoir partagé l'engouement général, il n'avait pas tardé à se moquer fort agréablement de tous ceux qui se livraient à ce badinage inoffensif. Un poëme en quatre chants, intitulé *Dulot vaincu*, ou la *Défaite des bouts-rimés*, sortit de sa plume spirituelle et obtint une célébrité qui porta aux *bouts-rimés* un coup dont ils ne semblaient pas devoir se relever jamais. Ce poëme, où se trouvent de jolis détails, a été réimprimé dans le tome IV de la *Nouvelle Encyclopédie poétique* (Paris, 1830, in-18). Les *bouts-rimés* devaient donc avoir leur été de la Saint-Martin, et il ne fallut, nous l'avons vu, ni plus ni moins que la mort d'un perroquet et la prise d'une ville célèbre par ses pieds... de cochon pour opérer ce miracle. Beau miracle, qui se produisit juste à l'heure où l'ennemi, c'est-à-dire Sarrazin, s'en allait en terre porté par *quatre-z'-académiciens*. La chose semblait faite exprès. Le hasard a ses malices. Ainsi, au moment où Sarrazin quittait ce monde, les rimes les plus folles s'échappaient des cerveaux poétiques et donnaient une vie nouvelle aux adorables niaiseries que le défunt avait condamnées après les avoir encensées. Sarrazin, comme Clovis, s'était converti, brûlant ce qu'il avait adoré; mais le *fier Sicambre* une fois mort, l'idole remonta sur son piédestal; de telle sorte que la fureur des *bouts-rimés* n'eut bientôt plus de limites. Des sociétés littéraires allèrent jusqu'à proposer annuellement des *bouts-rimés*. De ce nombre fut la Société littéraire de Toulouse, dont les membres s'intitulaient les *lanternistes*, et qui choisissait à époque fixe un sonnet ayant pour sujet l'éloge du roi. Le *bout-rimeur* victorieux recevait une superbe médaille d'argent. On cite les *bouts-rimés* suivants, proposés par les *lanternistes* en l'honneur de Louis XIV, et remplis par le P. Commire : notons qu'ils débutent par un vers de treize pieds; mais, à propos d'un si grand roi, les vers de douze n'auraient sans doute pas suffi :

Tout est grand dans le roi, l'aspect même de son *buste*
Rend nos fiers ennemis plus froids que des *glaçons;*
Et Guillaume n'attend que le temps des *moissons*,
Pour se voir succomber sous un bras si *robuste.*

Qu'on ne nous vante plus les miracles *d'Auguste;*
Louis de bien régner lui ferait des *leçons.*
Horace en vain l'égale aux dieux dans ses *chansons;*
Moins que n'est mon héros, il était sage et *juste.*

Modeste sans faiblesse et ferme sans *orgueil*,
Tandis qu'aux gens de bien il fait un doux *accueil*,
Contre l'impiété ses lois servent de *digue*,

Et seul de tout l'Etat conduisant les *ressorts*,
Par le charme secret des grâces qu'il *prodigue*,
Du prince et des sujets il forme les *accords.*

Nos faiseurs de cantates peuvent être tranquilles, ils n'arriveront jamais à ce degré de platitude.

Les amateurs du genre se plurent à augmenter les difficultés de l'exécution en cherchant les rimes les plus extravagantes, les plus inusitées, les plus baroques, en accouplant les mots les plus disparates. Le marquis de Montesquiou se fit plus tard une réputation à la cour de Monsieur, frère de Louis XVI, par la façon dont il tenait tête aux rimes les plus bizarres. On citait surtout de ce personnage, qui fut homme de guerre, homme politique et académicien, on citait comme un tour de force certain sixain qui débutait par ces deux vers :

Un accord . . . . *synallagmatique*
Liait Mars à Vénus, Vulcain au pied *fourchu*, etc.

Mais n'anticipons pas. D'ailleurs un sonnet, composé en 1683 sur la perte d'un chat, n'a pas été dépassé, croyons-nous, par M. de Montesquiou. Les rimes, dans ce morceau, sont des noms de villes et de provinces. « L'invention était nouvelle, dit Ménage, et la difficulté était capable de faire quitter la plume aux plus hardis. »

Aimable Iris, honneur de la *Bourgogne*,
Vous pleurez votre chat, plus que nous *Philipsbourg;*
Et fussiez-vous, je pense, au fond de la *Gascogne*,
On entendrait de là vos cris jusqu'à *Fribourg.*
Sa peau fut à vos yeux fourrure de *Pologne:*
On eût chassé pour lui Titi du *Luxembourg;*
Il ferait l'ornement d'un couvent de *Cologne.*
Mais quoi! l'on vous l'a pris? l'on a bien pris *Stras-* [*bourg!*]

D'aller pour une perte, Iris, comme la *Sienne*,
Se percer sottement la gorge d'une *Vienne*,
Il faudrait que l'on eût la cervelle à l'*Anvers.*

Chez moi, le plus beau chat, je vous le dis, ma *Bonne*,
Vaut moins que ne vaudrait une orange à *Narbonne*
Et qu'un verre commun ne se vend à *Nevers.*

Ajoutons, à titre d'éclaircissement, que le *Titi* du sixième vers était un chien de Mlle d'Orléans, sur la mort duquel l'abbé Cotin avait fait un madrigal. Une *Vienne* (dixième vers) était une lame d'épée que l'on fabriquait à Vienne, en Dauphiné.

Mme Deshoulières a excellé dans les *bouts-rimés*. En voici qui sont assez bien tournés :

Ce métal précieux, cette fatale *pluie*
Qui vainquit Danaé, peut vaincre *l'univers*,
Par lui les grands secrets sont souvent *découverts*
Et l'on ne répand pas de larmes qu'il *n'essuie.*

Il semble que sans lui tout le bonheur vous *fuie*,
Les plus grandes cités deviennent des *déserts*,
Les lieux les plus charmants sont pour nous des *enfers.*
Enfin, tout nous déplaît, nous choque et nous *ennuie.*

Il faut, pour en avoir, ramper comme un *lézard.*
Pour les plus grands défauts, c'est un excellent *fard.*
Il peut en un moment illustrer la *canaille.*

Il donne de l'esprit au plus lourd *animal;*
Il peut forcer un mur, gagner une *bataille*,
Mais il ne fait jamais tant de bien que de *mal.*

Fontenelle a quelquefois réussi à prêter son esprit aux rimes que de belles dames lui proposaient. Une jolie femme, lui ayant donné les suivantes : *fontanges*, *collier*, *oranges*, *soulier*, il les remplit sur-le-champ de cette manière :

Que vous montrez d'appas depuis vos deux *fontanges*
Jusqu'à votre *collier!*
Mais que vous en cachez depuis vos deux *oranges*
Jusqu'à votre *soulier.*

Boufflers fut plus décent, mais non moins galant envers une coquette qui lui proposait des *bouts-rimés*. Boufflers était devenu vieux; n'importe, il écrivit :

Quand je n'aurais ni bras ni *jambe*,
J'affronterais pour vous la bombe et le *boulet:*
Ranimé par vos yeux, je me croirais *ingambe*
Et je pourrais encor mériter un *soufflet.*

Les *bouts-rimés* prêtent volontiers à la satire. On connaît cette épigramme décochée à un vieux et méchant écrivain :

Contre un louis j'en gage *trente*,
Que tu ne vendras pas *quarante*
Exemplaires du livre *tien.*
La beurrière a déjà le *mien.*
Des colporteurs plus de *cinquante*
Avaient des paquets de *soixante :*
Chacun croyait vendre le *sien;*
Les pauvres gens n'ont vendu *rien*,
Toi, qui d'ans as plus de *septante*,
Tu pourrais en vivre *huitante*
Qu'ayant ton livre pour tout *bien*,
Tu vivrais toujours comme un *chien.*

Marmontel, que Palissot avait maltraité dans la *Dunciade*, se vengea par des *bouts-rimés :*

Le poëte franc *gaulois*,
Gentilhomme *vendômois*,
La gloire de sa *bourgade*,
Ronsard, sur sur son vieux *hautbois*,
Entonna la *Franciade.*
Sur sa trompette de *bois*,
Un moderne auteur *maussade*,
Pour lui faire *paroli*,
Fredonna la *Dunciade.*
Cet homme avait nom *Pali :*
On dit d'abord Palis *fade*,
Puis Palis fou, Palis *plat*,
Palis froid et Palis *fat.*
Pour couronner la *tirade*,
Enfin de *turlupinade*
On rencontra le vrai *mot :*
On le nomma Palis *sot*

Puis, comme si le trait n'eût pas été suffisamment cruel, Marmontel ajoute :

ENVOI.

M'abaissant jusqu'à toi, je joue avec le mot;
Réfléchis, si tu peux, mais n'écris pas... lis, sot.

Des *bouts-rimés* donnés par La Motte furent remplis *mille et mille fois*, si l'on en croit Piron. Ils ont cela de particulier qu'ils offrent à eux seuls un sonnet complet : *Voilà*, *Isabelle*, *la*, *belle*. *Déjà*, *étincelle*, *sa prunelle*. *Offre*, *coffre*, *plein*. *Pucelle*, *soudain*, *chancelle*. Parmi les nombreux morceaux composés sur ces rimes, nous en rapporterons deux. Le premier, sérieusement fait, trace les lois mêmes du sonnet; le second, dû à Piron, est une critique fort spirituelle de la manie courante :

Veux-tu savoir les lois du sonnet? Les *voilà:*
Il célèbre un héros ou bien une *Isabelle*
Deux quatrains, deux tercets : qu'on se repose *là*,
Que le sujet soit un, que la rime soit *belle;*
Il faut dès le début qu'il attache *déjà*
Et que jusqu'à la fin le génie *étincelle;*
Que tout y soit raison; jadis on s'en pas*sa :*
Mais Phébus la chérit ainsi que sa *prunelle.*
Partout, dans un beau choix que la nature *s'offre*,
Que jamais un mot bas, tel que cuisine ou *coffre*,
N'avilisse le vers majestueux et *plein.*

Le lecteur chaste y veut une muse *pucelle*,
Afin qu'au dernier vers brille un éclat *soudain*,
Sous ce vain jeu de mots où le bon sens *chancelle.*

Piron, avec son aisance habituelle, répondit à tous les rimailleurs mis en travail par La Motte :

Que de balivernes *voilà*,
Avec le diable d' *Isabelle!*
Ta rime en *sa*, ta rime en *la*,
Corbleu! tu nous la bailles *belle.*

Mon tonneau serait bu *déjà;*
Vois ce vin, comme il *étincelle;*
Tôpe à Catin qui le ver*sa.*
Hem! est-ce du jus de *prunelle?*

Donne : j'en prends tant qu'on m'en *offre:*
Rasade encor! que je la *coffre.*
Halte-là! ma foi, je suis *plein*

Comme un feuillet de la *Pucelle:*
Un coup m'endormirait *soudain;*
Sortons... Non, restons, je *chancelle.*

Les gazettes, nous l'avons déjà dit, s'empressèrent d'accueillir ce genre de poésie, ou plutôt cet exercice, ce jeu littéraire, dont l'unique mérite consiste, comme celui de tous les amusements de l'esprit, dans la difficulté vaincue. Le *Mercure galant* ne manquait pas de donner chaque mois des *bouts-rimés*. Ceux de novembre 1710, qui nous tombent sous la main, sont disposés de la sorte :

. . . . . . *lauriers*
. . . . . . *guerriers*
. . . . . . *musette*
. . . . . . *Lisette*
. . . . . . *Césars*
. . . . . . *étendards*
. . . . . . *houlette*
. . . . . . *follette*

Dufresny, ayant obtenu en 1710, à la mort de Visé, le privilége du *Mercure galant*, proposa, dans son premier numéro, les *bouts-rimés* de *trente*, *quarante*, etc., que nous avons cités précédemment. J.-B. Rousseau, qui lui fit toujours une guerre acharnée, les remplit d'une manière fort plaisante; la pièce qu'il adressa à Dufresny se terminait par ces vers :

A la vieille Babet je le ferais pour *rien*,
Pourvu que je te visse étrillé comme un *chien.*

Cette vieille Babet était une bouquetière que l'on avait longtemps nommée la *Belle Bouquetière*, et à qui sa beauté avait attiré autrefois des chalands de plus d'une espèce. Devenu le *Mercure de France*, le *Mercure galant* n'abandonna pas les *bouts-rimés*, qui partagèrent longtemps avec la charade et le logogriphe l'honneur d'occuper l'attention d'une certaine classe de lecteurs.

Etienne Mallemans, mort en 1716, et dont le nom est à peu près inconnu maintenant,

s'acquit une certaine réputation par son *Défi des Muses*, recueil formé de trente sonnets moraux, composés en trois jours, sur quatorze *bouts-rimés* proposés à l'auteur par la duchesse du Maine. Nous avons rappelé plus haut les succès du marquis de Montesquiou en ce genre de poésie. On cite un morceau assez singulier, dont les rimes lui furent données par Louis XVI. Les amateurs de rapprochements y trouveraient peut-être matière à tirades sentencieuses. Le fait est que le premier mot sorti de la bouche du monarque, dont la fin devait être si tragique, est *cercueil*, et l'avant-dernier *massacre:*

Je rencontrai dimanche un mort dans son *cercueil*
Voyageant tristement sur le chemin d' *Arcueil.*
Au fond d'un corbillard, comme en un bon *fauteuil,*
Deux prêtres se carraient et le couvaient de *l'œil.*
Tout à coup l'essieu rompt, la bière fut l' *écueil*
Qui joignit mes vilains à feu monsieur d' *Auteuil;*
C'était le nom du mort: il fallut, dans un *fiacre,*
Emballer le défunt, les prêtres et le *diacre.*
Du sort qui nous attend, voilà le *simulacre,*
Me dis-je; le Mogol sur son trône de *nacre,*
Le vaincu massacré, le vainqueur qui *massacre*
Tôt ou tard de Caron remplissent la *polacre.*

En 1806, les *bouts-rimés,* qui avaient traversé sans encombre la Révolution, mais dont la passion s'était calmée, eurent un moment de vogue encore, grâce à un particulier qui inséra dans les journaux une pièce de trente-quatre vers, ayant tous des rimes plus bizarres les unes que les autres, comme *busc*, *musc; éphod, Nemrod; paradigme, énigme*. Il proposait deux prix destinés aux deux poëtes qui feraient la meilleure pièce de vers sur les mêmes rimes que les siennes, mais sans employer les mêmes mots, et avec défense d'en forger. Les deux prix furent gagnés à la satisfaction générale: la pièce du second prix était doublée en outre d'un logogriphe. Alexandre Dumas renouvela, à peu de chose près, en 1865, ces *jeux floraux* d'une nouvelle espèce, dans lesquels le *souci* est d'avance réservé au lecteur bénévole. Méry, qui improvisait les vers avec une facilité surprenante, avait fait autrefois des *bouts-rimés* sur des rimes assez excentriques. Alexandre Dumas se les rappela fort à propos pour montrer une fois de plus combien il aime à occuper le public de sa personne. Par la voie du *Petit Journal*, il convoqua le ban et l'arrière-ban des poëtes de France et de Navarre à un tournoi solennel. Il s'agissait de remplir les rimes déjà remplies avec une rare aisance et un goût irréprochable quelques années auparavant par Méry. Le vainqueur devait recevoir, pour prix de son triomphe, l'autographe même du poëte marseillais. Trois cent cinquante pièces, parmi lesquelles une dizaine tout au plus avaient du sens commun, répondirent à l'appel d'Alexandre Dumas. Le prix fut remporté, et les trois cent cinquante pièces parurent réunies en un volume, qui ne donnera pas à l'avenir une bien haute opinion de nos modernes bouts-rimeurs. D'ailleurs, est-il bien vrai qu'on s'occupe encore de faire des *bouts-rimés* en France? Nos poëtes, ceux qui par leur génie méritent seuls d'être nommés ainsi: Victor Hugo, Lamartine, Musset, Béranger, ont dédaigné ce genre de littérature, abandonné aujourd'hui aux versificateurs de sous-préfectures. Quelques-uns d'entre eux ont pourtant écrit des pièces qui sont un peu de la famille des *bouts-rimés*, nous voulons parler des *réponses sur les mêmes rimes*, que nous trouvons dans les recueils de nos modernes inspirés. M. Emile Deschamps, un esprit charmant et gracieux, compte dans ses poésies des sonnets et morceaux divers adressés à d'autres poëtes, en réponse à des vers de ces derniers, et sur les mêmes rimes employées par eux. Quant aux *bouts-rimés* proprement dits, la tentative de M. Alexandre Dumas a suffisamment démontré qu'ils ont, à l'heure qu'il est, un pied dans la tombe, où vont expirer tour à tour les engouements établis sur le mauvais goût. A part Eugène de Pradel, le brillant improvisateur mort en 1857, nous ne connaissons point de poëtes dont les *bouts-rimés* puissent être cités et surtout recueillis. Méry lui-même n'a pas toujours été heureux dans ce badinage qui réduit l'inspiration à un travail purement mécanique, ou peu s'en faut. En somme, il n'y a guère que de médiocres rimeurs qui aient d'une manière passable écrit des *bouts-rimés;* les vrais poëtes y ont presque toujours échoué; avons-nous besoin de dire pourquoi?

BOUTS-RIMEUR s. m. (bou-ri-meur — rad. *bouts-rimés*). Celui qui fait des pièces de vers sur des bouts-rimés: *Pendant longtemps les membres de la Société littéraire de Toulouse, dits les* Lanternistes, *proposèrent annuellement les bouts-rimés d'un sonnet dont le sujet était l'éloge du roi: le* BOUTS-RIMEUR *victorieux recevait une belle médaille d'argent.* (Année littér.)

BOUTTATS, nom porté par plusieurs graveurs flamands qui appartenaient probablement à la même famille et qui florissaient à Anvers dans la seconde moitié du XVIIe siècle et dans la première moitié du XVIIIe. Le plus ancien, Frédéric BOUTTATS, né à Anvers en 1630, a gravé au burin quelques sujets religieux, des planches pour divers ouvrages, plusieurs portraits d'artistes et d'autres personnages de son temps, entre autres ceux de Louis XIII, de Philippe II, roi d'Espagne, de Cromwell, de la reine Christine de Suède, de l'architecte Leo van Heil, des peintres J.-B. van Heil, David Ryckaert, etc. — Gérard BOUTTATS, né à Anvers en 1634, a travaillé dans sa ville natale et en Autriche; il a gravé au burin des sujets religieux et quelques portraits, entre autres celui de dom Pedro, roi de Portugal. — Gaspard BOUTTATS, né à Anvers en 1640, mort en 1703, a gravé, à l'eau-forte et au burin, un grand nombre de pièces pour les libraires, d'après différents artistes et d'après ses propres dessins; parmi ces pièces, on remarque: le *Massacre de la Saint-Barthélemy*, l'*Assassinat d'Henri IV*, l'*Assassinat des frères de Witt*, la *Bataille de Nieuburg*, le portrait d'Ignace de Loyola, d'après H. Verbruggen, etc. — Philibert BOUTTATS, fils de Frédéric, né à Anvers vers 1650, a gravé au burin: une pièce satirique très-curieuse, intitulée *Vacarme au Trianon* ou le *Nouvel hôtel des fils et filles naturelles de Louis le Soleiller* (Louis XIV) *pour le consoler à l'égard de son Mars infortuné en Europe;* les portraits de Louis XIV, du dauphin, de Charles II, roi d'Espagne; de Charles II, roi d'Angleterre; de Marie-Stuart, du prince d'Orange, de Jean Sobiesky, etc. — Pierre-Balthazar BOUTTATS, né à Anvers en 1666, mort en 1731, a gravé au burin les portraits de quatre archiduchesses d'Autriche, de l'impératrice Elisabeth-Christine, etc. — On cite encore: Jean-Baptiste BOUTTATS, qui travaillait dans les Pays-Bas à la fin du XVIIe siècle et à qui on attribue un portrait du cardinal de Fleury; Pierre-François BOUTTATS, peintre et graveur, qui travaillait en 1694, et Philippe BOUTTATS, qui travaillait en Hollande de 1683 à 1750.

BOUTTE s. f. Orthographe moins usitée du mot BOUTE.

BOUTTEVILLE-DUMETZ, homme politique et magistrat français. Il était avocat à Péronne lorsqu'il fut nommé député du tiers état aux états généraux en 1789. Plus tard, il remplit les fonctions de commissaire aux armées et dans les tribunaux, entra au conseil des Anciens, fut nommé membre du Tribunat, puis juge et président de chambre à la cour d'appel d'Amiens. Enfin, il fit partie de la Chambre des représentants pendant les Cent-Jours.

BOUTTON s. m. (bout-ton). Ichthyol. Espèce de poisson du genre des holocentres.

BOUTURAGE s. m. (bou-tu-ra-je — rad. *bouturer*). Agric. Action de bouturer, de planter par boutures; résultat de cette action: *On propagerait en même temps les plus profitables espèces par la greffe, par le* BOUTURAGE, *par les semis.* (A. Karr.)

— **Encycl.** Le *bouturage* consiste à séparer d'un végétal l'une quelconque de ses parties, puis à placer cette partie dans des conditions convenables pour lui faire développer des racines si c'est un fragment de la tige, ou des bourgeons si c'est une portion de la racine, de façon qu'il en résulte un nouvel individu exactement semblable au premier. « On peut expliquer ainsi, dit M. Dubreuil, comment la *bouture*, qui n'est qu'un fragment de tige ou de racine, peut se transformer en un individu complet. Une portion quelconque de la tige ou de la racine détachée de son pied-mère est pourvue d'une dose de principe vital aussi grande que la plante à laquelle elle appartient; car, dans les végétaux, ce principe vital est également répandu dans toutes les parties de l'individu; seulement, ce fragment de tige ou de racine manque d'un organe indispensable à l'entretien de ce principe vital, à savoir d'une racine s'il s'agit d'une portion de la tige, ou de bourgeons si c'est un fragment de racine. Or, on sait qu'une portion quelconque de la tige peut donner lieu à des racines si on la place dans les conditions où vivent celles-ci, et qu'un fragment de racine peut produire des bourgeons si on le place sous l'influence de la lumière. On sait encore que la tige et la racine tiennent en réserve dans leurs tissus, après la végétation, une certaine quantité de fluide organisateur destiné à alimenter le premier développement des bourgeons au printemps, avant l'apparition des feuilles. Si donc, vers le printemps, on confie une bouture au sol, l'énergie vitale est excitée par l'élévation de la température, et ce fragment de plante entre en végétation. Le fluide organisateur qu'il renferme concourt au développement des bourgeons et des premières feuilles; celles-ci puisent dans l'atmosphère de nouveaux sucs nutritifs qu'elles transforment en fluide organisateur. Ce fluide donne lieu à des vaisseaux ligneux et corticaux, qui, en se prolongeant vers la base de la bouture, se font jour par là, sous forme de racine, au milieu d'un bourrelet du tissu cellulaire. La bouture est dès lors un individu complet, puisqu'elle se compose d'une racine et d'une tige. »

Toutes les espèces de végétaux ne sont pas indistinctement propres au *bouturage*. Parmi ceux qui se reproduisent le plus facilement de cette manière, nous citerons: la vigne, le groseillier, certaines espèces de pommiers, les rosiers, le jasmin, le tamarin et le chèvrefeuille. En sylviculture, le *bouturage* n'est appliqué qu'à la multiplication des saules, des peupliers, du platane, de l'if, de l'acacia et de l'ailante. La chaleur et l'humidité sont indispensables à la reprise des boutures; cependant, elles ne doivent jamais être excessives. Une situation modérément fraîche, demi-ombragée, est celle qui convient le mieux pour les boutures faites en plein air. On distingue trois modes principaux de *bouturage*, ce sont: 1° Le *bouturage* au moyen de rameaux; 2° le *bouturage* au moyen de racines; 3° le *bouturage* par les bourgeons.

1° *Du bouturage au moyen de rameaux.* Ce procédé est celui dont on se sert le plus ordinairement pour la reproduction par bouture des végétaux à feuilles caduques. Il consiste à couper dans le cours de l'hiver, lorsqu'il ne gèle pas, des rameaux de l'été précédent bien constitués, longs de 0 m. 10 à 0 m. 30, et munis de quatre ou cinq bourgeons, dont un à la base, tout près de la section. On enterre ces rameaux isolément ou par paquets, dans un endroit frais, exposé au nord, où ils séjournent jusqu'à l'époque de la plantation. La tête est dirigée en haut et sort à moitié de terre. D'après un autre système qui paraît être préférable, on coupe les boutures un peu plus tôt, à l'entrée de l'hiver; on les enterre entièrement, en ayant soin de diriger la tête en bas et la base en haut.

La plantation des boutures doit être faite dans le temps qui précède immédiatement l'entrée en végétation, c'est-à-dire vers la fin de février sous le climat de Paris, et en janvier dans le midi de la France. On choisira de préférence les terres de consistance moyenne, mieux ameublées que celles des plantations ordinaires, moins que celles des semis. Ces terres devront être fumées convenablement, quelque temps à l'avance, avec du fumier frais; le fumier chaud ou nouvellement enfoui au niveau de la profondeur présumée des boutures s'opposerait à l'émission des racines, au lieu de la favoriser. Les boutures des plantes qui exigent la terre de bruyère seront placées dans un sol de même nature, auquel on n'ajoutera aucun engrais. L'exposition au nord est la meilleure, surtout pour les espèces à feuilles persistantes. On donne aux boutures des formes diverses, suivant les végétaux, les terrains, les climats, etc. Ainsi, on distingue la *bouture par rameaux simples,* la *bouture à talon,* la *bouture par crossette, par plançon, par étranglement et par ramée.*

1° La *bouture par rameaux simple* se fait avec des rameaux vigoureux ayant un an ou deux tout au plus. Ces rameaux se subdivisent en tronçons longs d'environ 0 m. 15 à 0 m. 35; la section inférieure se coupe en biseau; celle du haut doit être un peu oblique, à 0 m. 02 d'un œil. « Ordinairement, dit M. Koltz, on plante les boutures de ce genre en les enfonçant obliquement dans la direction du S.-E. au N.-O., de manière qu'au moins les deux tiers de leur longueur soient en terre. Dans les sols bien meubles, on plante à la main; dans les terres compactes, liantes, où l'on risquerait de les casser ou de déchirer l'écorce, on prépare d'abord des trous à l'aide d'un plantoir. Dans l'un comme dans l'autre cas, le planteur se blesse facilement la main, et l'opération est souvent compromise parce que l'écorce du gros bout, qui doit être mis en terre, est lésée ou détachée du bois. Pour prévenir ces inconvénients, nous avons fait construire un plantoir à rainure de la forme et de la dimension d'un foret de charpentier. La bouture, placée dans la rainure, entre en terre en même temps que le plantoir, qui est ensuite retiré du trou par un simple mouvement de côté. » La *bouture à talon* diffère seulement de la précédente en ce que, au lieu de couper le rameau sous un œil, on l'éclate sur son empatement en se servant d'un couteau, de manière à lui conserver son talon. Cette bouture est préférable à la précédente, parce que l'agglomération des vaisseaux vers la base provoque et facilite la sortie des radicelles. La *bouture par crossette* est particulièrement employée pour la multiplication de la vigne. Elle se compose d'un sarment de bois d'un an, d'environ 0 m. 50, à la base duquel on réserve 0 m. 10 de bois de deux ans. Ce fragment ne sert qu'à empêcher le talon de la bouture de sécher; on le retranche au moment de la plantation. Les *boutures par plançons* se font avec des branches âgées de trois à cinq ans, droites et vigoureuses, dont les ramifications sont enlevées, et dont la base est taillée en pointe triangulaire. On les emploie pour former des têtards de saules, de peupliers, d'aunes, dans les terrains humides. Les plantations se font à la bêche quand le sol est ferme et facilement abordable. Dans les endroits marécageux, au contraire, on enterre les plançons, après avoir préalablement fait un trou à l'aide d'un pieu ferré. Les *boutures par étranglement* se font de la manière suivante: Vers le mois de juillet, on pratique sur une jeune pousse de l'année, immédiatement au-dessous d'une feuille, soit une incision annulaire, soit une ligature bien serrée. Le bourrelet, qui ne tarde pas à se former au-dessus, rend la reprise bien plus facile. La *bouture par ramée* ne s'applique qu'aux espèces susceptibles de s'enraciner promptement. On coupe une branche de trois ou quatre ans, que l'on couche horizontalement dans une fosse profonde d'environ 0 m. 25, dont le fond a été bien fumé et convenablement ameubli. Le tout est ensuite recouvert de terre, de manière à ne laisser paraître au dehors que l'extrémité de chaque rameau. Au bout de quelque temps, tous les rameaux ont des racines, et on peut les séparer les uns des autres afin de les planter à demeure.

2° *Bouturage au moyen des racines.* Le *bouturage* au moyen des racines se pratique au commencement du printemps ou à la fin de l'été. Les racines sont coupées en fragments longs de 0 m. 05 à 0 m. 10. On plante ces fragments dans une position verticale ou semi-inclinée, de manière que l'extrémité supérieure atteigne le niveau du sol. Les bourgeons apparaissent ordinairement dès la première année, quelquefois cependant ils ne se développent qu'à la seconde. Les rameaux qui en résultent peuvent être en assez grand nombre sur une même racine; on supprime les faibles, et on conserve seulement celui qui se trouve le mieux placé ou le plus fort. Ce *bouturage* s'applique à un assez grand nombre d'espèces, parmi lesquelles nous citerons: le paulownia, l'ailante, le sumac, le lilas, l'angélique épineuse, l'araucaria, le yuca, le podocarpe, etc.

3° *Bouturage au moyen des bourgeons.* Ce procédé, à peine connu des arboriculteurs, est employé cependant avec succès par les fleuristes. Ces derniers s'en servent pour multiplier un grand nombre de plantes de serre chaude, notamment la pivoine en arbre. On choisit un bourgeon de bonne apparence, on l'enlève en conservant à sa base une plaque d'écorce munie d'une couche d'aubier. On place le tout dans un godet rempli de terre de bruyère, de manière que le bourgeon seul apparaisse, et on le porte sous une cloche dans la serre à boutures. Lorsqu'on n'a pas de serre à boutures, on suit une autre méthode, qui tient à la fois du *bouturage* et du marcottage. Voici comment elle est exposée par M. Ch. Baltet: « En août-septembre, dit-il, on pratique une incision sous les yeux des branches, comme si on voulait lever des écussons. On entame l'aubier en remontant à quelques millimètres au-dessus de la gemme, et on s'en tient là; le cambium recouvrira partiellement les tissus tranchés. En février, on incline les branches opérées, on les maintient horizontales à l'aide d'un crochet, et on les recouvre d'un compost substantiel. Le bourgeon devient rameau, et l'incision se garnit de chevelu. A la fin d'août, on déchausse la souche, on extrait les plants enracinés et on les met aussitôt en pépinière. Dans les pays froids, le buttage aura lieu en automne et les touffes seront toujours maintenues basses et buissonneuses. Le *bouturage par bourgeon* est aussi employé à la multiplication de la vigne, en hiver, surtout pour les variétés rares. On opère comme précédemment; seulement, au lieu de lever en écusson le bourgeon reproducteur, on fend le sarment dans toute sa longueur, de manière à en faire deux parts, comprenant chacune la moitié de l'étui médullaire. On ne plante, bien entendu, que la partie du sarment munie de bourgeon.

Enfin, on peut faire des boutures avec une simple feuille, ou même un fragment de feuille; cette opération réussit parfaitement sur l'aucuba, les bégonias, la cardamine des prés, l'oranger et la plupart des plantes grasses; mais il faut remarquer que, dans plusieurs de celles-ci, telles que les cactus, les cierges, etc., les organes que l'on prend ordinairement pour des feuilles sont, en réalité, des rameaux aplatis. Les tiges souterraines ou rhizomes, et les racines, peuvent être bouturées comme les rameaux; ce procédé sert à multiplier l'olivier, le sassafras, l'ailante, le paulownia, les aralies, le maclura, etc. La plantation des pommes de terre est un véritable *bouturage:* le tubercule, en effet, est un véritable rameau souterrain, renflé, modifié dans sa forme, mais éminemment apte à reproduire un nouvel individu. On peut en dire autant des bulbes ou oignons, qui servent à propager les plantes bulbeuses, ail, oignon, lis, tulipe, etc.

BOUTURANT (bou-tu-ran) part. prés. du v. Bouturer: *C'est en les* BOUTURANT *dans des pots remplis d'une petite quantité de bruyère sableuse très-maigre, que les plantes grasses sont rendues vaines artificiellement.* (A. Cibot.)

BOUTURE s. f. (bou-tu-re — rad. *bouter*, parce qu'on *boute* les boutures en terre, ou parce qu'on met en terre des *bouts* de branchages). Agric. Branche, tige ou feuille de végétal que l'on met en terre pour produire un nouveau sujet. BOUTURES *de rosiers. Les* BOUTURES *sont des rameaux détachés du plant, que l'on plante en terre pour leur faire prendre racine.* (Raspail.) ‖ Drageon qui pousse au pied d'un arbre, et qui est propre à fournir un nouvel arbre.

— Fig. Emprunt fait à une personne ou chose considérée comme origine: *Cet homme est né pauvre, de parents à l'humeur entreprenante, raisonneuse, insoumise, sarcastique; en un mot, c'est une* BOUTURE *de* 93. (Proudh.) ‖ Imitation, objet semblable à un autre: *Je détourne à regret mon regard de cette maisonnette radieuse, fleur rare éclose sur la lagune comme une* BOUTURE *de l'Alhambra.* (Mme L. Colet.)

— Techn. Eau que les orfévres employaient autrefois pour blanchir leur ouvrage.

— Pl. Chass. Jointures des jambes de devant des chiens.

BOUTURÉ, ÉE (bou-tu-ré) part. pass. du v. Bouturer. Planté comme bouture: *Peupliers* BOUTURÉS.

BOUTURER v. n. ou intr. (bou-tu-ré — rad. *bouture*). Agric. Pousser des tiges par le pied, des drageons: *Cet arbre commence à* BOUTURER. *L'instituteur enseignerait en outre l'art de greffer et de* BOUTURER. (A. Karr.)

— v. a. ou tr. Reproduire par boutures,

planter des boutures de : BOUTURER *des saules, des oliviers, des cierges, des cactus.*

BOUULES (Guillaume), naturaliste anglais. V. BOWLES.

BOUVANTE, bourg de France (Drôme), arrond. et à 56 kilom. E. de Valence; 826 h. Bois, fourrages, élève de bestiaux sur les montagnes. Les environs de Bouvante offrent des curiosités naturelles bien intéressantes : c'est d'abord la chute de la Bourne au Saut-de-la-Truite, dans la vallée de la Bouvante; le banc de rochers d'où elle tombe est si élevé, l'eau se divise tellement dans sa chute, que le vent l'enlève presque entièrement et la rejette en pluie fine sur la montagne voisine. Non loin de là, on voit : la perte de la rivière de Lionne, qui s'engouffre dans un précipice d'une grande profondeur; les restes d'un ancien couvent de chartreux.

BOUVARD s. m. (bou-var). Techn. Marteau qui servait à frapper les monnaies avant l'invention du balancier.

BOUVARD (Charles), médecin français, né à Montoire, près de Vendôme, en 1572, mort en 1658. Il passa pour très-habile dans son art, fut nommé professeur au Collége de France, surintendant du Jardin des Plantes et premier médecin de Louis XIII, à qui, dit-on, il fit prendre deux cents médecines, autant de lavements et qu'il fit saigner quarante-sept fois dans l'espace d'une seule année. Il était d'un caractère très-impérieux, prétendait régenter la Faculté et interdisait les thèses qu'on y voulait soutenir quand elles étaient contraires à ses opinions. On lui doit : *Historiæ hodiernæ medicinæ rationalis veritatis*, λογος προτρεπτικος *ad rationales medicos; Description de la vie, de la maladie et de la mort de la duchesse de Mercœur.*

BOUVARDIE s. f. (bou-var-dî — de *Bouvard*, naturaliste). Bot. Genre de plantes, de la famille des rubiacées et de la tribu des cinchonées, comprenant une douzaine d'espèces, qui croissent au Mexique, et dont plusieurs sont cultivées dans nos serres.

BOUVART s. m. (bou-var — dim. du lat. *bos, bovis*, bœuf). Comm. Nom donné aux jeunes taureaux dans le commerce des cuirs verts d'Amérique.

BOUVART (Michel-Philippe), célèbre médecin, né à Chartres en 1717, mort en 1787, vint à Paris en 1736, entra à l'Académie des sciences en 1743, fut nommé professeur à la Faculté de médecine en 1747, et bientôt après au Collége de France. En 1768 et 1769, il reçut des lettres de noblesse et le cordon de Saint-Michel, après avoir néanmoins refusé la place de premier médecin du roi. D'une humeur brusque et hautaine, Bouvart se créa beaucoup d'ennemis, et il eut le tort de porter ces défauts dans sa polémique, lorsqu'il avait déjà le bon droit contre lui. Ainsi, il se montra l'adversaire de l'inoculation, par un sentiment d'hostilité contre le fameux Tronchin, qui la préconisait. A l'article BORDEU, nous avons dit de quelle animosité il poursuivit le précurseur de Bichat, et rapporté le mot cruel par lequel Michel Bouvart accueillit la nouvelle de sa mort. Ces faits suffisent pour faire connaître le caractère du personnage. Bordeu, il faut le dire, employait quelquefois les mêmes armes à l'égard de son adversaire. Dans ses cours publics de chimie, qui étaient très-suivis, il arrivait chaque année à une partie de son cours où, à propos d'un gaz, le nom du médecin Bouvart était tout naturellement amené suivi de ces mots : « Cet assassin, qui a tué mon frère que voilà. » Et, en prononçant ces mots, il désignait du doigt son frère, qui lui servait de préparateur, et que Bouvart avait traité dans une maladie. Bouvart avait cependant un caractère généreux. Ayant été, un jour, appelé près d'un banquier dont les autres médecins n'avaient pu deviner la maladie, il comprit que la crainte d'une ruine imminente était la cause de tout le mal, et il s'en alla en laissant sur la cheminée un billet de 30,000 fr. en guise d'ordonnance; le remède eut un effet tellement prodigieux que, dès le lendemain, le malade était guéri. On doit à Bouvart : *Examen d'un livre qui a pour titre :* T. Tronchin de colica pictorum (1758), anonyme; *Lettre d'un médecin de province à un médecin de Paris* (1758); *Mémoire à consulter contre les héritiers de la marquise d'Ingreville* (1764); *Consultations contre la légitimité des naissances prétendues tardives* (1765); *De dignitate medicinæ* (1747); *De experientiæ et studii necessitate in medicina* (1747). Senac a publié un résumé de ses leçons au Collége de France, sous le titre : *De recondita febrium intermittentium tum remittentium natura* (Amsterdam, 1759), anonyme.

BOUVART (Alexis), astronome français, né dans le Faucigny en 1767, mort en 1843, se livra avec passion à l'étude des mathématiques et de l'astronomie. Par la double influence de ses titres incontestables et de Laplace, qu'il avait aidé dans les calculs relatifs à la *Mécanique céleste*, il devint successivement membre du bureau des longitudes, de l'Académie des sciences, et directeur de l'Observatoire. On lui doit de *Nouvelles tables des planètes Jupiter et Saturne* (1808), la découverte de huit comètes et le calcul de leurs éléments paraboliques, ainsi que des observations très-ingénieuses sur les perturbations d'Uranus, qu'il attribuait à une planète encore inconnue, hypothèse que M. Leverrier confirma pleinement en 1846 par la découverte de la planète Neptune.

BOUVEAU s. m. (bou-vo). Galerie à large section, où se centralise le roulage d'une mine.

BOUVEAU s. m. (bou-vo — dim. du lat. *bos, bovis*, bœuf). Zootechn. Jeune bœuf. ‖ On dit aussi BOUVELET.

BOUVELLES. V. BOUELLES.

BOUVEMENT s. m. (bou-ve-man — rad. *bouvet*). Techn. Rabot à taillant sinueux, qui sert à pousser les moulures. ‖ Moulure en portion de cercle faite par le bouvement.

BOUVENOT (Pierre), magistrat français, né à Arbois en 1746, mort en 1833. Il fut d'abord avocat à Besançon, fut élu membre de l'Assemblée législative en 1791, puis placé à la tête de l'administration départementale du Doubs. Destitué et incarcéré pour ses opinions modérées, il eut le bonheur d'être renvoyé absous par le tribunal révolutionnaire. Plus tard, il fut appelé à présider le tribunal de 1re instance d'Arbois, et, destitué en 1814, il fut, en 1820, nommé de nouveau président à Lons-le-Saunier.

BOUVENOT (Louis-Pierre), prêtre, puis médecin français, frère du précédent, né à Arbois en 1756, mort à Sens en 1830. Après avoir suivi la carrière des armes, il se fit prêtre, devint vicaire de Saint-Jean-Baptiste à Besançon, puis grand vicaire de l'évêque métropolitain constitutionnel de l'Est. Arrêté sous la Terreur, il parvint à s'échapper, vint à Paris chez son ami Corvisart, qui l'engagea à étudier la médecine, quoiqu'il eût alors près de quarante ans. Quelques années plus tard, il se fit recevoir docteur, et après la mort de Corvisart, se retira à Sens, où il se fit une nombreuse clientèle. Il a fourni quelques articles au *Dictionnaire des sciences médicales*. Il avait soutenu pour le doctorat une thèse, qui fut remarquée des praticiens, et qui avait pour titre : *Recherches sur le vomissement, etc.* (1800), in-8°.

BOUVENS (l'abbé DE), ecclésiastique français, né à Bourg vers 1750, mort peu après 1830. Il fut grand vicaire de M. de Conzié, archevêque de Tours, qu'il suivit dans l'émigration. A Londres, il fut attaché à la chancellerie du comte d'Artois, depuis Charles X, et ce fut dans cette ville qu'il prononça les oraisons funèbres du duc d'Enghien, de l'abbé Edgeworth et de Marie-Joséphine-Louise de Savoie, femme de Louis XVIII. Lorsqu'il publia la première de ces oraisons, il y joignit une notice sur la vie du prince. A la Restauration, il fut nommé aumônier du roi; mais ses infirmités l'obligèrent à donner sa démission; cependant, il conserva le titre d'aumônier honoraire. On a de lui un recueil d'*Oraisons funèbres* (Paris, 1824, in-8°).

BOUVERET s. m. (bou-ve-rè — dim. de *bouvreuil*). Ornith. Espèce de bouvreuil d'Europe.

BOUVERIE s. f. (bou-ve-rî — du lat. *bos, bovis*, bœuf). Econ. rur. Etable à bœufs; se dit principalement des étables qui sont dans les environs des marchés publics.

— A signifié Métier de bouvier.

— **Encycl.** On appelle *bouverie* l'habitation du bœuf, et vacherie celle de la vache. Ces étables doivent être placées, relativement au corps de la ferme, aux magasins à fourrages, à la fosse au fumier, de manière à faciliter les travaux et la surveillance. Il importe aussi qu'elles soient dans un lieu sain, bien orientées, afin d'éviter les vents nuisibles, et, selon les pays, l'humidité, les fortes chaleurs ou les grands froids. Tous les animaux ont besoin d'une quantité d'air relative au poids et à la nature des aliments qu'ils consomment. Ceux qui se nourrissent de fourrages secs usent plus d'oxygène que ceux qui mangent des substances aqueuses, des racines et de l'herbe. Les carnivores qui vivent de corps gras absorbent plus d'air que les herbivores. Réciproquement, plus les animaux inspirent d'oxygène, plus ils mangent et plus ils recherchent les substances fortement alibiles. Aussi, les animaux placés dans un air pur et froid consomment plus d'aliments que ceux qui sont placés dans un milieu chaud et humide. Dans le premier cas, ils brûlent plus de nourriture pour reproduire la chaleur qu'ils perdent, de sorte que s'ils ne sont pas mieux nourris, ils donnent moins de lait, s'engraissent moins rapidement, quelquefois même ils maigrissent. Par conséquent, les bêtes de rente, que l'on engraisse ou que l'on entretient pour le lait, doivent être placées dans des étables chaudes, propres, mais peu aérées : l'air, moins riche en oxygène, brûle dans le poumon une quantité moindre de carbone et d'hydrogène, et ces éléments se fixent dans le corps sous forme de graisse, ou produisent du lait. C'est pourquoi, malgré les recommandations des hommes de science, les éleveurs persistent à loger leurs animaux dans des espaces étroits et peu aérés. Mais si, pour les animaux de rente, il est avantageux que l'air contienne plus d'humidité et peut-être un peu moins d'oxygène que l'air libre, il ne doit jamais renfermer de corps fétides, putrides, ni un excès d'acide carbonique. L'habileté du nourrisseur consiste à combiner l'aérage avec la nourriture qu'il donne à ses animaux, de manière à retirer de son établissement le plus grand produit possible. Mais une atmosphère chaude et humide, favorable aux bêtes de rente, est très-nuisible aux animaux de travail et aux élèves. Un grand nombre de maladies sur les animaux de travail sont dues à l'habitude de les faire passer subitement d'un air impur et chaud à un froid de 10° et 12°. Pour donner une bonne constitution aux élèves, pour favoriser le développement régulier de tous leurs tissus, on doit leur faire respirer un bon air. Il est difficile de déterminer l'activité de l'aérage dans les *bouveries*, qui doit varier selon la destination des ruminants. Mais ils n'ont jamais besoin de vastes étables aérées et sèches, puisque, dans aucun cas, ils ne font des travaux qui exigent autant de force que ceux que les chevaux exécutent. Dans les étables, on compte par bœuf de 1 m. à 1 m. 30 de largeur, sur une longueur de 2 m. 20 à 2 m. 60 pour l'espace réservé pour les animaux, de 0 m. 50 à 0 m. 80 pour la crèche, et de 1 m. à 1 m. 50 pour le passage, qui doit rester libre. Il faut à une étable simple une largeur de 4 m. 50 environ, et pour une étable double, c'est-à-dire avec deux rangs d'animaux, 8 m. La hauteur des étables sera de 2 m. 50 à 3 m. au moins; quant aux ouvertures, la porte aura de 1 m. 40 à 1 m. 50. Elle sera fermée par deux vantaux, partagés chacun en deux parties, dont la supérieure reste ouverte pendant l'été. Les fenêtres de 70 à 80 cent. carrés sont les plus avantageuses. En été, on les garnit de paillassons ou de châssis portant des canevas pour arrêter les insectes et pour produire une demi-obscurité, tout en laissant renouveler l'air. Indépendamment des fenêtres, si la *bouverie* est grande, on pratique près du sol des ouvertures (barbacanes), et une cheminée d'appel afin d'activer la ventilation. Le sol des *bouveries* doit être non glissant, imperméable et uni, et très-légèrement en pente. Les urines s'écoulent dans une fosse à purin ouverte et placée au dehors de l'étable. Les râteliers des *bouveries* doivent avoir les barreaux écartés de 0 m. 10 à 0 m. 11, et plutôt verticaux qu'inclinés. Pour les animaux que l'on veut engraisser, on peut remplacer les râteliers par des crèches, qui doivent être basses, peu profondes; le bord supérieur doit être à 0 m. 40 ou 0 m. 45 du sol. Dans les *bouveries* doubles, les deux mangeoires peuvent être placées au milieu, de manière que chaque rang d'animaux ait la croupe tournée vers le mur correspondant. On laisse entre les deux mangeoires un espace de 2 m. environ, qui sert de corridor, d'entrepôt pour les fourrages.

BOUVERIE (Edouard-Pleydell), homme politique anglais, né en 1818, fils du troisième comte de Radnor, qui a constamment réclamé, dans le cours de sa carrière parlementaire, l'adoption des réformes libérales. Elevé aux écoles d'Harrow et à Cambridge, Edouard Bouverie fut envoyé à la Chambre des communes en 1844, par le bourg de Kilmarnock (Ecosse), et suivit la ligne politique de son père. Dans le cabinet Russell (1850-1852), il devint sous-secrétaire d'Etat au département de l'intérieur. Son aptitude aux affaires le fit nommer ensuite président des comités de la chambre des Communes, poste qu'il occupa honorablement de 1853 à 1855. De 1855 à 1858, il remplit les fonctions de président de l'Assistance publique (bureau des pauvres), et devint membre du conseil privé de la couronne (conseil d'Etat). En 1859, lord Palmerston le nomma second commissaire des dotations ecclésiastiques. Il siége toujours au parlement.

BOUVERIN s. m. (bou-ve-rain — du lat. *bos, bovis*, bœuf). Econ. rur. Etable à bœufs.

BOUVERON s. m. (bou-ve-ron — rad. *bouvreuil*). Ornith. Espèce de bouvreuil d'Afrique. ‖ On dit aussi BOUVRON.

BOUVET s. m. (bou-vè — étym. inconnue; sans doute du nom de l'inventeur). Techn. Rabot dont se servent les menuisiers et les charpentiers pour faire les rainures et les languettes au moyen desquelles on assemble les planches pour en faire des panneaux. ‖ *Bouvet mâle*, Celui qui sert à pousser la languette. ‖ *Bouvet femelle*, Celui avec lequel on pousse la rainure. ‖ *Bouvet brisé*, Celui qui fait à la fois plusieurs rainures sur une même planche. ‖ *Bouvet à fourchement*, Celui qui produit à la fois une rainure et une languette. ‖ On donne encore différents noms aux bouvets, selon la nature de leur travail, qui revient toujours, cependant, à des rainures ou à des languettes : *Bouvet à dégorger, Bouvet à embrasure, Bouvet à noix*, etc. ‖ *Tireur de bouvet*, Ouvrier qui travaille au parquet, et fait au bouvet des languettes et rainures. ‖ *Tirer le bouvet*, Dans le langage des menuisiers, Traîner une voiture dans les rues.

BOUVET (Joachim), jésuite et missionnaire français, né au Mans vers 1660, mort à Pékin en 1732, fut un des six missionnaires mathématiciens que Louis XIV envoya en Chine (1685), autant dans les intérêts de la science que dans ceux de la religion. Il enseigna les mathématiques à l'empereur Kang-Hi, travailla à la grande carte de l'empire, envoya en France beaucoup d'ouvrages chinois, et peut être considéré, avec le P. Gerbillon, comme l'un des fondateurs de la mission française de Pékin. On a de lui diverses *Relations* de ses missions et un *Etat présent de la Chine* (1697), suite de dessins qui furent gravés par Giffart.

BOUVET (François-Joseph, baron), amiral, né à Lorient en 1753, mort en 1832. Il montra quelque capacité dans les premières guerres de la Révolution, reçut le commandement en second de la flotte destinée à l'expédition d'Irlande et resta chargé de la direction, lorsque la tempête eut séparé de l'escadre les vaisseaux qui portaient l'amiral et le général Hoche. Assailli lui-même par le mauvais temps, il ne put opérer le débarquement, fut rendu responsable de cet insuccès, et privé de son grade, qu'il ne recouvra que sous le consulat.

BOUVET (Pierre-François-Henri-Etienne), marin français, né à l'île Bourbon en 1775. Il fit ses premières armes sous le commandement de son père, qui était capitaine de vaisseau, signala son courage dans plusieurs actions d'éclat contre les Anglais, et fut nommé contre-amiral en 1822. Il a publié, en 1840, le *Récit de ses campagnes.*

BOUVET (François-Joseph-Francisque), homme politique et publiciste, né à Vieux-d'Izenave (Ain) en 1799. Il s'est fait connaître sous le règne de Louis-Philippe par un assez grand nombre de publications politiques et philosophiques, empreintes d'un sentiment démocratique très-chaleureux et d'un esprit humanitaire fort respectable, mais parfois un peu chimérique. Apôtre de la paix universelle, il réclamait, soit dans ses brochures ou ses articles de revues, soit dans le *Réveil de l'Ain*, journal dont il était le fondateur, l'établissement d'un congrès universel et perpétuel, dont l'arbitrage terminerait pacifiquement les différends des peuples et des rois, qui se tranchent ordinairement par le glaive. Ces rêveries honnêtes, des idées non moins patriarcales sur la *conciliation des partis*, toutes les inspirations enfin d'un cœur plein de mansuétude et d'une philosophie douce et tolérante, faisaient de M. Francisque Bouvet une sorte d'abbé de Saint-Pierre républicain, et l'une des physionomies les plus sympathiques et les plus originales de l'école démocratique. Après la révolution de Février, il fut nommé par son département représentant à la Constituante, puis à la Législative, où il siégea constamment à la gauche républicaine. Son idée d'un congrès européen, qui, d'ailleurs, avait déjà été émise par d'autres publicistes, et qu'il reproduisit lors des complications qui précédèrent la guerre de Crimée, a été adoptée par beaucoup d'esprits distingués. Mais elle est demeurée d'une application si difficile, dans l'état actuel de la civilisation, que l'empereur Napoléon III, malgré le prestige et l'autorité de sa puissance et de son nom, l'a inutilement proposée à l'Europe en 1863. Après avoir vécu plusieurs années dans la retraite, M. Francisque Bouvet a accepté du gouvernement impérial la place de consul de France à Mossoul. Ses principaux écrits sont : *Loisirs de la solitude* ou *Poésies et nouvelles* (Paris, 1828); *République et monarchie* (Paris, 1832); *Du principe de l'autorité en France et de la limite des pouvoirs* (Paris, 1839); *Du catholicisme, du protestantisme et de la philosophie en France* (1840); *Du rôle de la France dans la question d'Orient; Congrès universel et perpétuel à Constantinople* (1840); les *Ultramontains et les gallicans devant la nation* ou *Nécessité pour la France de se séparer de Rome* (1845); *De la confession et du célibat des prêtres* (1845), etc.

BOUVET DE CRESSÉ (Aug.-Jean-Baptiste), marin et littérateur, né à Provins en 1772, mort en 1839. Il quitta le service de mer, où il laissa les plus honorables souvenirs, fonda une maison d'éducation et publia un très-grand nombre d'écrits médiocres, romans, poésies, travaux d'histoire, dont aucun ne lui a survécu. Nous nous bornerons à citer : *Précis des victoires et conquêtes des Français dans les deux mondes* (Paris, 1823, 2 vol.); *Panorama historique de l'univers* (Paris, 1824); *Histoire de la marine de tous les peuples depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours* (1824); *Résumé de l'histoire des papes* (1826); *Précis de l'histoire générale des jésuites* (Paris, 1826).

BOUVET DE LOZIER (Hyacinthe), général français, né à Paris en 1769, mort à Fontainebleau en 1825, des suites d'un duel. Il entra fort jeune au service, suivit les princes dans l'émigration, fit avec eux les campagnes contre la France, et se jeta en Vendée après la dissolution de l'armée de Condé. Arrêté comme complice de Cadoudal, il chercha à s'ôter la vie, fit des aveux qui compromirent Moreau, fut condamné à mort, mais vit sa peine commuée, et subit quatre années de détention, à la suite desquelles il fut déporté. En 1814, Louis XVIII le nomma maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis et commandant de l'île Bourbon. Pendant les Cent-Jours, il refusa de reconnaître Napoléon et continua d'administrer la colonie au nom du roi. On a de lui un *Mémoire sur son administration de l'île Bourbon* (Paris, 1819).

BOUVETTE s. f. (bou-vè-te). Hortic. Variété de raisin.

BOUVIER, IÈRE s. (bou-vié, iè-re — du lat. *bos, bovis*, bœuf). Celui, celle qui garde ou conduit les bœufs : *Un* BOUVIER *vigilant. Un grand a deux jambes, ainsi qu'un* BOUVIER, *et n'a qu'un ventre non plus que lui.* (J.-J. Rouss.) *Chaque* BOUVIER *porte sa nourriture et celle de ses bœufs.* (A. Hugo.) *Je rencontrai dans les champs un* BOUVIER *qui conduisait son troupeau à la foire de Limoges.* (E. Sue.) *Ce n'était, dans l'origine, qu'un groupe d'étables où les* BOUVIERS *et les chevriers du canton*

abritaient leur bétail quand la neige couvrait les prés. (Lamart.)

Là, souvent, vers midi, vient s'asseoir le *bouvier*.
PONSARD.

Le bœuf sort de l'étable et vient tendre la tête
Au joug accoutumé que le *bouvier* apprête.
A. BARBIER.

... Je voudrais du moins qu'une duchesse en France
Sût valser aussi bien qu'un *bouvier* allemand.
A. DE MUSSET.

C'est donc toi, criait-il, fier *bouvier* des montagnes,
Aux rives du Léman si terrible autrefois!
MASSON.

C'est l'aiguillon saignant, qui, planté dans la peau,
Fait contre le *bouvier* regimber le taureau;
Il détourne à la fin son front stupide et morne,
Et frappe le tyran au ventre avec sa corne.
LAMARTINE.

— Par ext. Personne grossière, ignorante, maladroite : *C'est un homme sans éducation, un véritable* BOUVIER. *Mais voyez cette maladroite, cette* BOUVIÈRE, *cette butorde!* (Mol.)

— Adjectiv. *Une charrette bouvière*, Charrette traînée par des bœufs.

— s. m. Astr. Constellation boréale, voisine du pôle nord, qui, dans le catalogue de Flamstead, compte cinquante-trois étoiles, dont la plus brillante est *Arcturus :*

..... Le *Bouvier*, au milieu de sa course,
Roulait obliquement le char pesant de l'Ourse.
DE FONTANES.

— Didact. Ouvrage qui traite de la manière de soigner les bœufs.

— Ornith. Nom vulgaire du gobe-mouches et de plusieurs bergeronnettes, parce que ces oiseaux suivent le laboureur pour se nourrir des vers que la charrue met à nu.

BOUVIER (Gilles LE), dit **Berry**, chroniqueur français, né à Bourges vers 1386. Il fut premier héraut d'armes de Charles VII. On lui doit une *Chronique et histoire de Charles VII depuis* 1402 *jusqu'en* 1455, et une *Description de la France*, que le P. Lelong a insérée dans l'*Abrégé royal de l'alliance chronologique*.

BOUVIER (André-Marie-Joseph), médecin et agronome français, né à Dôle en 1746, mort en 1827. Sous l'Empire, il fut médecin de Madame Mère; sous la Restauration, il fut nommé médecin consultant de la maison de Saint-Denis, et médecin honoraire du Garde-Meuble. Il se retira ensuite à Vaugirard, où il s'occupa d'expériences agronomiques. On lui doit : *Expériences et observations sur la culture et l'usage de la spergule* (1798); *De l'éducation des dindons* (1798); *Quelques notions sur la race des bœufs sans cornes* (1799); *Mémoire sur cette question : Est-il vrai que le médecin puisse rester étranger à toutes les sciences et à tous les arts qui n'ont pas pour but d'éclairer la pratique?* (1807).

BOUVIER (Claude-Pierre), magistrat français, né à Dôle en 1759. Après avoir rempli sous la Révolution d'honorables fonctions toutes gratuites, il fut nommé maire de Dôle, puis membre du Corps législatif, et procureur impérial à la cour de Besançon. Destitué en 1816 pour l'opposition énergique qu'il avait faite au parti ultraroyaliste, il fut nommé aux mêmes fonctions près la cour de Limoges en 1818; mais il ne conserva pas longtemps ce nouveau poste, et rentra dans la vie privée.

BOUVIER (Jean-Baptiste), prélat français, né à Saint-Charles-la-Forêt (Mayenne) en 1783. Il fut nommé évêque du Mans en 1834. On lui doit un grand nombre d'ouvrages qui ont été adoptés dans beaucoup de séminaires, et qui ont donné une forte impulsion aux études ecclésiastiques. Nous citerons : *Institutiones theologicæ; Institutiones philosophicæ; Cours de philosophie; Traité des indulgences, des confréries et du jubilé* (1826); *Histoire abrégée de la philosophie* (1841, 2 vol.); *Précis historique et canonique sur les jugements ecclésiastiques* (1852), etc.

BOUVIER (Sauveur-Henri-Victor), médecin français, né à Paris en 1799. Il est membre de l'Académie de médecine et médecin en chef de l'hôpital des Enfants. Il a dirigé longtemps un établissement orthopédique pour le redressement des courbures de la colonne vertébrale au moyen de lits mécaniques. Ses procédés, vivement attaqués par ses confrères, lui valurent, en 1837, un prix de 6,000 fr. de l'Académie des sciences. On lui doit, entre autres écrits : *Etiologie des difformités en général et des déviations de l'épine en particulier ; Mémoire sur la cause et le traitement du pied bot;* la *Surdi-mutité* (1852); *Leçons cliniques sur les maladies chroniques de l'appareil locomoteur* (1858), etc.

BOUVIER-DUMOLARD (le chevalier), administrateur français, né à Sarreguemines en 1781. Attaché à la sous-préfecture de Sarrebruck, il fut remarqué par l'empereur dans une de ses tournées, et devint auditeur au conseil d'Etat. En 1805, il obtint l'intendance de la Carinthie, de la Saxe, des principautés de Cobourg et de Schwartzbourg. En 1810, il fut appelé à la préfecture du Finistère, et, deux ans plus tard, à celle de Tarn-et-Garonne. Beauchamp l'ayant accusé d'avoir, par sa faute, rendu nécessaire le combat livré par le maréchal Soult sous les murs de Toulouse, Bouvier-Dumolard l'attaqua en diffamation, et gagna sa cause en la plaidant lui-même. Exilé en 1815, il obtint ensuite la permission de rentrer en France.

BOUVIÈRE s. f. (bou-viè-re). Ichthyol. Très-petite espèce de cyprin, des eaux courantes d'Europe, appelée aussi PETEUSE.

— **Encycl.** Les caractères de la *bouvière* sont : transparence dans presque toutes ses parties, robe parée de couleurs magnifiques; dos et tête vert jaune, opercule nuancé de noir, flancs blancs, roses et irisés d'une belle couleur aurore; ventre d'un blanc éclatant, yeux rouges.

La *bouvière* vit dans les eaux pures et courantes du nord, ou dans les grands étangs traversés de rivières; sa chair n'est pas mangeable, par suite de son amertume. Ce petit poisson ne se prend pas à la ligne, mais il entre volontiers dans les nasses et autres filets dormants. C'est la meilleure amorce vive que l'on puisse trouver, de novembre à février, pour pêcher la perche et le brochet dans les étangs, les ruisseaux et les endroits où la chaleur de l'eau vive permet à ces poissons voraces de ne pas se retirer et s'engourdir dans les trous et les crevasses.

BOUVILLE (marquis DE), homme politique français, né vers 1760, mort en 1833. Il était conseiller au parlement de Rouen en 1789, et il fut envoyé aux états généraux comme député de la noblesse. Il joua un rôle important dans les discussions de la chambre des députés depuis 1815 jusqu'en 1827. Il appartenait au parti royaliste, mais il montra quelquefois des vues sagement libérales, et on ne put jamais l'accuser d'un dévouement aveugle.

BOUVILLON s. m. (bou-vi-llon, *ll* mll. — dim. de *bœuf*). Jeune bœuf.

BOUVINES, village de France (Nord), arrond. et à 13 kilom. S.-E. de Lille, sur la Marque; 579 hab. Céréales, betteraves, graines oléagineuses. Ce village est célèbre par la victoire remportée en 1214 par Philippe-Auguste sur l'empereur Othon IV, le comte de Flandre et leurs alliés. Un monument a été élevé à Bouvines, en 1863, pour rappeler cette victoire. En 1340, Philippe de Valois y mit en déroute 10,000 Anglais.

BOUVINES (BATAILLE DE), une de nos grandes batailles nationales, celle qui contribua le plus, peut-être, à l'unité et à l'affranchissement de la France, sans cesse menacés par les institutions féodales et les ambitions étrangères. L'invasion de la Flandre par Philippe-Auguste avait jeté au sein de ces contrées belliqueuses un sourd ferment de haine, dont l'explosion ne devait pas se faire attendre. Depuis l'Escaut jusqu'au Rhin et à la Moselle, les hauts barons avaient vu, avec une inquiétude mêlée de colère, le roi de France tourner son activité vers le Nord, et ils semblaient s'alarmer sérieusement des vastes desseins que la renommée prêtait à Philippe, pour reconstituer à son profit l'immense empire de Charlemagne. Accoutumés à une indépendance presque complète sous la suzeraineté des empereurs d'Allemagne, ils se voyaient avec effroi sur le point d'être forcés à renouer leurs antiques liens avec la France royale. Une formidable ligue s'organisa donc contre Philippe-Auguste. Les comtes de Boulogne et de Salisbury parcoururent les deux Lorraines et les bords du Rhin, échauffant les sentiments populaires et excitant les barons à prendre les armes. Renaud de Boulogne, encore plus redoutable par la vivacité et l'étendue de son esprit que par sa bravoure, devint l'âme de la coalition, et se rendit en Allemagne auprès de l'empereur Othon, que son rival Frédéric, allié de Philippe, avait presque réduit à la possession de ses domaines héréditaires de Saxe et de Brunswick. Othon fut facile à persuader; il leva une armée et se rendit à Bruges, au commencement de 1214. C'est dans cette ville que furent arrêtées, au sein d'un parlement présidé par l'empereur, les dispositions de la campagne qui allait s'ouvrir contre la France. Là se trouvèrent réunis le comte de Salisbury, représentant le roi d'Angleterre; Renaud de Boulogne; Ferrand de Portugal, comte de Flandre et de Hainaut; le duc de Limbourg; les comtes de Hollande, de Namur; une foule de grands barons, et jusqu'aux ducs de Brabant et de Lorraine, qui renonçaient à leur alliance avec Philippe pour s'attacher à la ligue. Il fut résolu que l'armée belge et teutonique, conduite par Othon, pénétrerait en France par la Flandre et le Hainaut, tandis que Jean sans Terre porterait de son côté la guerre dans le Poitou. La chevalerie belge et lorraine était remplie d'enthousiasme; elle ne voulait rien moins que « conquêter » le royaume de Philippe. Sa surexcitation avait même puisé un nouvel aliment dans cette prophétie d'un magicien : « On combattra; le roi sera renversé en la bataille et foulé aux pieds des chevaux, et pourtant n'aura pas sépulture, et Ferrand sera reçu à Paris en grande procession après la bataille. » La prédiction devait se réaliser, mais à la manière des oracles anciens, qui se retournaient parfois si cruellement contre ceux qui les avaient invoqués.

Philippe envisagea froidement le péril, sans se le dissimuler, mais sans le craindre. Quoiqu'il eût été devancé par Jean sans Terre, qui avait débarqué à La Rochelle en février, il déploya tant d'énergie et d'activité qu'il sut rassurer ses amis, décider les incertains et intimider les malveillants. Il envoya son fils Louis contre le roi d'Angleterre, qui essuya la déroute la plus complète, perdit ses bagages et ses munitions, et s'enfuit honteusement pour ne plus reparaître sur le théâtre de la guerre. Philippe s'était porté dans le Nord, où la lutte allait revêtir un aspect bien autrement terrible. Après avoir convoqué tous ses feudataires et toutes ses communes, qui s'ébranlaient en masse au son du tocsin pour repousser l'invasion, il marcha sur Péronne, rendez-vous général assigné à la chevalerie et aux milices françaises. Othon avait concentré son armée autour de Valenciennes, sur les terres du comte de Ferrand. « Là, dit M. Henri Martin, vinrent successivement les lourds gens d'armes de la Saxe et du Brunswick, les communes de Flandre et de Brabant, avec leurs épais bataillons hérissés de piques, la chevalerie des deux Lorraines, la pauvre et guerrière noblesse de la Hollande et des provinces du Rhin, avide de piller le plantureux pays de France, et les routiers endurcis aux armes que conduisait Hugues de Boves, et les chevaliers et archers anglais débarqués avec le comte de Salisbury. » Tous ces princes se croyaient tellement sûrs de la victoire, qu'ils se partageaient déjà les dépouilles du royaume. Philippe n'attendit pas ses ennemis; il partit de Péronne le 23 juillet (1214), tandis que, de son côté, Othon levait son camp de Valenciennes et s'avançait jusque près de Tournai. Le roi voulait prendre l'offensive; mais, sur l'avis de ses capitaines, il revint en arrière pour entrer par un autre point dans le Hainaut. Une partie de son armée avait déjà franchi le petit pont de Bouvines, qui traverse la rivière de Marque, affluent de la Lys, entre le lieu dit Sanghin et la ville de Cisoing, lorsque l'évêque de Senlis, qui était parti en reconnaissance à la tête de trois mille cavaliers, accourut à toute bride l'avertir que l'ennemi arrivait sur ses pas. Philippe se reposait alors, tout désarmé, à l'ombrage d'un chêne. « Le roi, dit une chronique, après une brève oraison à Notre-Seigneur, se fit armer hâtivement, *saillit* sur son destrier en aussi grande *liesse* (joie) que s'il dût aller à une noce ou à une fête, et lors commença-t-on à crier parmi les champs : Aux armes, barons, aux armes! Trompes et *buccines* (clairons) commencèrent à bondir, et les *batailles* à retourner qui avaient déjà passé le pont, et fut rappelée l'oriflamme de saint Denis, que l'on a coutume de porter par-devant toutes les autres au front de la bataille; mais, comme elle tardoit, on ne l'attendit pas. » Philippe comptait environ 75,000 hommes, Othon plus de 100,000, quelques historiens disent même 200,000; mais ce dernier chiffre est sans doute exagéré. L'empereur déploya son armée sur deux rangs, de manière que ses soldats eussent devant les yeux la lueur du soleil, brûlant dans cette saison; le roi de France rangea ses chevaliers sur une ligne à peu près égale à celle du corps de bataille ennemi, ayant auprès de lui Guillaume des Barres, un des plus intrépides chevaliers de son temps, et beaucoup d'autres vaillants hommes « pour son corps garder, » car il allait payer rudement de sa personne. A la droite se tenaient Eudes, duc de Bourgogne; le vicomte de Melun et l'évêque de Senlis; la gauche était commandée par les comtes de Dreux et de Ponthieu. En face, on apercevait Othon; il avait adopté, pour étendard impérial, un aigle de bronze doré, tenant dans ses serres un dragon qui tournait vers les Français sa gueule béante. Quand on fut près d'en venir aux mains, Philippe réunit autour de lui ses barons, et, sachant que quelques-uns parmi eux avaient donné des signes de mécontentement, il fit apporter la grande coupe d'or pleine de vin, y trempa un morceau de pain qu'il mangea, puis la présenta aux barons en disant : « Que ceux qui veulent vivre ou mourir avec moi en fassent autant. » Tous se précipitèrent; en un clin d'œil la coupe fut vide. « Le roi, dit la *Chronique de Reims*, moult *liés* (très-réjoui), leur dit : « Seigneurs, vous » êtes tous mes hommes, et je suis votre sire... » et vous ai moult aimés, et ne vous fis onc » tort ni déraison, ains (mais) vous ai toujours » menés par droit. Pour ce, si prie à vous tous » que vous gardiez hui (aujourd'hui) mon corps » et mon honneur et le vôtre. Et, si vous voyez » que la couronne soit mieux employée en l'un » de vous qu'en moi, je m'y octroie volontiers » et le veux de bon cœur. » Quand les barons l'ouïrent parler, si commencèrent à pleurer de pitié et lui dirent : « Sire, pour Dieu merci, » nous ne voulons roi sinon vous! Or, chevauchez hardiment contre vos ennemis, et » nous sommes tous appareillés (prêts) de » mourir avec vous! »

Il y a loin de cette scène si simple, si digne et si touchante, de mœurs si éminemment françaises et chevaleresques, au récit emphatique de l'abbé Velli, qui représente Philippe-Auguste déposant une couronne d'or sur l'autel où l'on célébrait la messe pour l'armée, et proposant aux soldats de décerner cette couronne à celui qu'ils jugeraient plus digne que lui de la porter. Comme si une pareille cérémonie était vraisemblable, dans un moment où l'armée française venait d'être surprise!

Quand le roi eut achevé, ses chevaliers et ses soldats lui demandèrent sa bénédiction; élevant alors les mains, il pria Dieu de les bénir tous; huit trompettes sonnèrent!...

Ce furent des cavaliers soissonnais qui eurent la gloire d'engager la grande bataille; repoussés et démontés par les rudes chevaliers flamands, ils revinrent à la charge avec la chevalerie bourguignonne et champenoise, accourue à leur secours; en un instant, la droite des Français fut aux prises avec la gauche des coalisés; les rangs se rompirent, puis hommes et chevaux se confondirent dans un effroyable tourbillon, où les éclairs jaillissaient de toutes parts du choc des épées, où retentissait le bruit terrible des masses d'armes s'abattant avec fracas sur les casques et les cuirasses. Le duc de Bourgogne eut son cheval tué sous lui; Gauthier de Châtillon, comte de Saint-Pol, accomplit d'incroyables prodiges de valeur. Se sachant en butte aux soupçons du roi, il avait déclaré « qu'on verrait bien en ce jour qui serait traître. » Assailli de tous côtés par les ennemis, tandis que la solidité de son armure le rendait invulnérable à leurs coups, il faisait un vide sanglant autour de lui. Après trois heures de lutte et de carnage, tout le poids de la bataille tomba sur le comte de Flandre et les siens : Ferrand, abattu à terre, couvert de sang et de blessures, enveloppé de toutes parts, fut forcé de se rendre avec un grand nombre de ses chevaliers, après avoir combattu comme un lion. Tandis que la lutte revêtait ce caractère d'acharnement, les communes, qui se trouvaient déjà au delà du pont de Bouvines au commencement de l'action, étaient revenues sur leurs pas. Celles de Corbie, d'Amiens, d'Arras, de Beauvais et de Compiègne accouraient avec l'oriflamme, et, dépassant toute la chevalerie, se plaçaient hardiment entre le roi et Othon. La mêlée devint affreuse : la gendarmerie teutonique chargea avec fureur ces troupes encore inexpérimentées et les rompit, mais sans parvenir à leur faire lâcher pied. Elle arriva néanmoins jusqu'à l'escadron du roi, où combattaient Guillaume des Barres et tous les preux. Ceux-ci se précipitèrent devant Philippe, pour lui faire un rempart de leurs corps; mais, pendant qu'ils arrêtaient Othon et ses chevaliers, des Allemands arrivèrent jusqu'au roi, le cernèrent et le jetèrent à bas de son cheval avec des lances et des crocs de fer : ils l'eussent tué infailliblement sans l'excellence de son armure. A l'appel de quelques chevaliers restés auprès de sa personne, au signal de Goles de Montigny, qui élevait et abaissait rapidement l'oriflamme pour implorer du secours, les gens des communes revinrent, semblables à des vagues impétueuses. Le sire des Barres tenait Othon par son heaume et de martelait de sa masse d'armes, lorsque les cris : « Aux Barres! aux Barres! Secours au roi! » lui firent lâcher sa proie. Il accourut, « faisant si grande place à l'entour que l'on y pouvoit mener un char à quatre roues, tant il éparpilloit et abattoit de gens devant lui. » Une effroyable mêlée s'engagea de nouveau entre les chevaliers du roi et ceux de l'empereur, « avec grand abatis d'hommes et de chevaux. » Un intrépide baron de l'armée française assaillit Othon et le frappa de son épée à la poitrine; la cuirasse ayant fait glisser l'arme, il redouble; mais son glaive atteint à la tête le cheval de l'empereur. L'animal, blessé à mort, mais devenu furieux, emporte son maître avec la rapidité de l'éclair, et l'arrache au danger. Othon ne reparut point sur le champ de bataille, « ne pouvant plus, dit le chroniqueur, endurer la vertu des chevaliers de France. » Bientôt le centre de l'armée ennemie se débanda tout entier, et les plus vaillants chevaliers furent forcés de rendre leur épée; les ducs de Brabant et de Limbourg, ainsi que le chef des routiers, se dérobèrent au même sort par une fuite rapide. Le char qui portait l'étendard impérial fut mis en pièces, le dragon brisé, et l'aigle d'or fut déposé, tout mutilé, aux pieds de Philippe.

A l'aile droite, le combat se prolongeait avec un horrible acharnement. Renaud de Boulogne, avec les Anglais et les routiers du Brabant, soutint longtemps encore l'effort des vainqueurs. « Il batailloit si durement, que nul ne le pouvoit vaincre ni surmonter. » De leur côté, les Anglais avaient d'abord fait reculer les gens de Dreux, du Perche, du Ponthieu et du Vimeux; à ce spectacle, le bouillant évêque de Beauvais, frère du comte de Dreux, se précipita au plus fort de la mêlée. De peur de transgresser les canons qui défendaient aux clercs de *verser le sang*, le belliqueux prélat brandissait une masse d'armes au lieu d'épée; il se contentait d'assommer les ennemis, au lieu de les pourfendre. D'un seul coup de cette redoutable masse d'armes il terrassa le comte de Salisbury, général des Anglais, puis une foule d'autres, recommandant à ses compagnons de dire que c'étaient eux qui avaient fait « ce grand abatis, de peur qu'on ne l'accusât d'avoir commis une œuvre illicite pour un prêtre. » Les Anglais s'enfuirent en désordre. Quant à Renaud de Boulogne, il continua à combattre avec le courage du désespoir. Avant la bataille, Othon, le comte de Flandre et Renaud avaient juré de ne diriger leurs efforts que contre la personne du roi; seul, le comte de Boulogne était arrivé jusqu'à Philippe; il eut horreur, dit-on, de porter la main sur son souverain légitime, et il s'élança contre la gauche des Français. Protégé par une troupe de soldats formés en un double cercle hérissé de longues piques, c'est du milieu de cette citadelle vivante qu'il se précipitait pour promener le ravage et la mort dans les rangs français; c'est là qu'il cherchait un refuge lorsqu'il se sentait pressé trop vivement par la cavalerie, qui se brisait alors contre un rempart de fer. Philippe lança

enfin contre ces redoutables Flamands trois mille piquiers français, qui les enfoncèrent et les taillèrent en pièces. Renaud de Boulogne, semblable à un sanglier furieux, se rua au milieu des escadrons du roi ; mais son cheval, blessé à mort, s'abattit sous lui, et il allait être tué par un homme des communes, lorsque l'évêque de Senlis arriva à temps pour le recevoir à merci. Il ne restait plus qu'un corps de sept cents fantassins brabançons, qui continuaient vaillamment une résistance inutile; bientôt, entourés par cinquante chevaliers et deux mille hommes de pied, ils furent tous massacrés ou faits prisonniers. Après six heures de combat (27 juillet 1214), cette armée formidable, qui menaçait d'envahir la France, était couchée sanglante sur le champ de bataille, ou n'offrait plus que des débris errants et dispersés. Des princes, des ducs, des comtes, des chevaliers et un butin immense servirent à décorer le triomphe du vainqueur.

Si la crainte avait été grande, la joie fut immense à la nouvelle de la victoire : « Les clercs chantoient par les églises doux chants en louanges de Notre-Seigneur; les cloches sonnoient à carillon ; les moutiers étoient ornés dedans et dehors de draps de soie; les rues et les maisons des bonnes villes étoient vêtues et parées de courtines et de riches *garniments;* les voies et les chemins étoient jonchés de rameaux d'arbres verts et de fleurs nouvelles... les vilains et les moissonneurs s'assembloient, leurs râteaux et leurs faucilles sur le col, pour voir Ferrand en liens, lequel ils redoutoient un peu avant en armes.» Le malheureux comte de Flandre allait en effet faire son entrée à Paris au milieu d'une procession solennelle, mais avec les fers aux pieds et aux mains.

Telle fut cette fameuse bataille de Bouvines, qui jette tant de prestige sur le nom de Philippe-Auguste. Elle est comme l'aurore de notre nationalité : le peuple, représenté par les milices communales, venait de faire son apparition avec éclat sur le champ de bataille, et son début fut le salut de la France ; près de lui avaient combattu les fiers barons et jusqu'au clergé : toutes les classes avaient eu leurs représentants sur le champ de bataille. Au récit des émouvantes péripéties de Bouvines, on sent que l'âme de la France s'ouvre de loin au double progrès qui fera plus tard sa gloire et sa grandeur : le patriotisme et l'unité.

BOUVOIRIE s. f. (bou-voi-rî — rad. *bœuf*). Etable à bœufs.

BOUVOT (Job), jurisconsulte français, né à Chalon-sur-Saône en 1558, mort en 1636. Il étudia le droit sous Cujas, et fut avocat au parlement de Dijon. On lui doit : *Recueil d'arrêts notables du parlement de Bourgogne* (1623, 2 vol. in-4°), et *Commentaires sur les coutumes de Bourgogne* (1632).

BOUVRETTE s. f. (bou-vrè-te — rad. *bouvreuil*). Instrument dans le genre des serinettes, dont on se sert pour apprendre des airs aux bouvreuils.

BOUVREUIL s. m. (bou-vreull, *ll* mll.). Ornith. Pyrrhule commun, oiseau de l'ordre des passereaux, au bec gros et court : *Sur les lisières des bois, le* BOUVREUIL, *caché dans l'épine blanche, charme par son doux ramage sa compagne dans son nid.* (B. de St-P.) *Le* BOUVREUIL *commun est sujet à se revêtir en cage d'un plumage tout noir, et l'on attribue cette sorte de mélanisme à sa nourriture, lorsqu'elle se compose uniquement de chènevis.* (Lafresnaye.)

Le timide *bouvreuil* ne faisait que chanter,
Et ne demandait rien.....

— **Encycl.** Le genre *bouvreuil* peut être ainsi caractérisé : bec gros et court, bombé en tout sens, aussi épais que haut, comprimé seulement vers la pointe de la mandibule supérieure, qui dépasse un peu l'inférieure; narines basales, arrondies, presque cachées par les plumes du front; ailes médiocres; queue large, échancrée et assez longue; tarses courts, scutellés. Ce genre, que les naturalistes modernes ont beaucoup réduit, ne contient plus que six espèces, qui vivent en Europe et en Asie. La nature a bien traité le *bouvreuil*, car elle lui a donné un beau plumage et une belle voix. Le plumage a toute sa beauté après la première mue; il est particulièrement remarquable par la belle couleur rouge tendre qui couvre entièrement la poitrine et le cou. Sa voix a besoin du secours de l'homme pour acquérir toute sa perfection. Un *bouvreuil* qui n'a point eu de leçons n'a que trois sons : le premier, celui par lequel il débute ordinairement, est une espèce de coup de sifflet; il n'en fait d'abord entendre qu'un seul, puis deux de suite, puis trois et quatre, etc. Ce son est assez pur; quand l'oiseau est animé, il semble articuler cette syllabe répétée : *tui, tui, tui.* Ensuite, il fait entendre un son plus suivi, mais plus grave, presque enroué et dégénérant en fausset. Enfin, dans les intervalles, il a un petit cri intérieur, sec et coupé, fort aigu, mais en même temps fort doux, et si faible qu'à peine on l'entend. Il exécute ce son, qui ressemble à ceux que fait entendre un ventriloque, sans aucun mouvement apparent du bec ni du gosier, mais seulement avec un mouvement sensible dans les muscles de l'abdomen. Tel est le chant du *bouvreuil* de la nature, c'est-à-dire du *bouvreuil* sauvage, abandonné à lui-même et n'ayant eu d'autre modèle que son père et sa mère, aussi sauvages que lui; mais que l'homme daigne s'occuper de son éducation, lui faire entendre avec méthode des sons plus beaux, plus moelleux, mieux filés, l'oiseau docile, non-seulement les imite avec justesse, mais quelquefois les perfectionne et surpasse son maître, sans oublier pour cela son ramage naturel. Il apprend aussi à parler sans beaucoup de peine, et il donne à ses petites phrases un accent pénétrant, une expression intéressante, qui ferait presque soupçonner en lui une âme sensible... Au reste, le *bouvreuil* est très-capable d'attachement personnel, et même d'un attachement très-fort et très-durable. On en a vu d'apprivoisés s'échapper de la volière, vivre en liberté dans les bois l'espace d'une année, et, au bout de ce temps, reconnaître la voix de la personne qui les avait élevés et revenir à elle pour ne plus l'abandonner. Un de ces oiseaux, qui revint à sa maîtresse, après avoir vécu un an dans les bois, avait toutes les plumes chiffonnées et tortillées. La liberté a ses inconvénients, surtout pour un animal dépravé par l'esclavage. On en a vu d'autres qui, ayant été forcés de quitter leurs premiers maîtres, se sont laissé mourir de regret. Ces oiseaux se souviennent fort bien, et quelquefois trop bien de ce qui leur a nui : « Un d'eux ayant été jeté par terre avec sa cage par des gens de la plus vile populace, n'en parut pas fort incommodé d'abord; mais, dans la suite, on s'aperçut qu'il tombait en convulsions toutes les fois qu'il voyait des gens mal vêtus, et il mourut dans un de ces accès, huit mois après le premier événement. » (*Encycl. d'histoire naturelle.*) Les *bouvreuils* sont sujets à se revêtir en cage d'un plumage entièrement noir; ce phénomène doit, paraît-il, être attribué au genre de nourriture : on ne l'a observé jusqu'ici que sur les individus nourris exclusivement avec du chènevis. Pendant la belle saison, les *bouvreuils* habitent les bois; mais, pendant l'hiver, ils se rapprochent des habitations. Quelques-uns émigrent vers le sud à l'époque de la Toussaint. Le mâle et la femelle ne se quittent jamais. Celle-ci construit son nid sur des buissons peu élevés; elle pond de quatre à six œufs. Pendant tout le temps que dure l'incubation, le mâle pourvoit avec sollicitude aux besoins de sa compagne. Les *bouvreuils* sont des oiseaux essentiellement granivores, excepté toutefois dans les premiers temps de leur vie, car ils consomment alors beaucoup d'insectes ; mais, dans un âge plus avancé, ils commettent beaucoup de dégâts dans les jardins et dans les vergers, en détruisant les bourgeons des arbres fruitiers, à l'époque de l'année où ils ne peuvent trouver de graines.

Le *bouvreuil* s'accouple avec la serine, surtout quand celle-ci est jeune, n'a pas encore pondu, et qu'on la tient éloignée de toute autre cage, où elle pourrait voir ou entendre d'autres serins.

BOUVRON, bourg et commune de France (Loire-Inférieure), canton de Blain, arrond. et à 10 kilom. N.-E. de Savenay ; pop. aggl. 358 hab. — pop. tot. 3,004 hab. On y remarque deux églises de style roman, avec sculptures curieuses. Aux environs, on voit le château de Québillac.

BOUVRON s. m. (bou-vron). Ornith. Espèce de bouvreuil d'Afrique. ‖ On dit aussi BOUVERON.

BOUX (Guillaume LE), prélat français, né dans l'Anjou en 1621, mort en 1693. Il commença par être balayeur de collége; il fut ensuite capucin, oratorien, curé, et évêque de Périgueux. Pendant la Fronde, il s'était fait remarquer par le zèle avec lequel il soutenait l'autorité du roi dans ses prédications. On a de lui : *Recueil des conférences établies dans le diocèse de Périgueux ;* deux volumes de *Sermons*, et des *Dissertations sur le pouvoir des évêques pour la diminution ou l'augmentation des fêtes,* en collaboration avec Laval-Bois-Dauphin, évêque de La Rochelle.

BOUXWILLER ou **BUCHSWILLER**, ville de France (Bas-Rhin), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N.-E. de Saverne, sur la Moder; pop. aggl. 3,809 hab. — pop. tot. 3,825 h. Ancien chef-lieu de la seigneurie de Lichtenberg; collége; industrie active, produits chimiques, tanneries, tuileries, fabriques de draps, calicots, mine de lignite pyriteux. Commerce de grains, légumes, fruits, chanvre et lin. Aux environs, on voit le Bastberg, montagne qui présente un grand intérêt pour les géologues, à raison du grand nombre de restes fossiles qu'elle renferme.

BOUYOLLE s. f. (bou-io-le). Pop. Peau soulevée par une brûlure.

BOUYS (Jean-Baptiste), chroniqueur français, né à Arles vers la fin du XVIe siècle. On lui doit : la *Royale couronne d'Arles*, ou *Histoire de l'ancien royaume d'Arles, enrichie de l'histoire des empereurs romains, des rois goths et des rois de France qui ont résidé dans leur enclos* (Avignon, 1641).

BOUZA s. m. (bou-za). Sorte de bière en usage en Egypte : *Les infidèles vont s'enivrer de vin, de* BOUZA *et de hachich.* (Gér. de Nerval.) *Des sorbets, du café et une sorte de bière épaisse appelée* BOUZA, *sans doute la même qu'Hérodote désigne sous le nom de vin d'orge.* (Gér. de Nerval.) *Quelques personnes attribuent le* makkom, *espèce de lèpre qui s'annonce par une petite tache blanchâtre sur la peau, à l'usage immodéré du* BOUZA. (Dubeux.) ‖ On dit aussi BOUZAC.

BOUZANNE, petite rivière de France (Indre), prend naissance dans le canton d'Aigurande, arrond. de La Châtre, baigne Crézançay, Cluis, Neuvy, et se jette dans la Creuse au-dessus de Saint-Gauthier, après un cours de 70 kilom.

BOUZEMONT (le), petit pays de France, dans l'ancienne province de Champagne, compris actuellement dans l'arrond. de Vitry-le-François; la principale localité était Saint-Remy-en-Bouzemont.

BOUZÉO, rivière des Principautés-Unies moldo-valaques, prend naissance au versant oriental des monts Carpathes, à 25 kilom. E. de Cronstadt, baigne la ville qui porte le même nom, et, après un cours de 160 kilom. de l'O. au S.-E., se jette dans le Sereth, à 20 kilom. N. de Brahilow. ‖ Ville des Principautés-Unies moldo-valaques, chef-l. du district de son nom, à 80 kilom. N.-E. de Bucharest, dans la Grande Valachie, sur la rivière du même nom; 2,500 hab. Siége d'un évêché grec.

BOUZIN (bou-zain). En termes de constr. S'écrit quelquefois pour BOUSIN.

BOUZIQUE (Etienne-Ursin), homme politique, né à Châteauneuf-sur-Cher en 1801. Avocat à Bourges, membre du conseil général et connu par ses opinions libérales, il fut nommé par acclamation maire de Bourges en 1848, puis représentant à la Constituante et à la Législative, où il vota avec la fraction républicaine. Il a cultivé la littérature. Outre une traduction de Juvénal en vers français (1853), et une tragédie en cinq actes, *Marcus Tullius* (1826), il a publié un volume de vers sous le titre de *Théâtre et souvenirs* (Paris, 1857).

BOUZONIÉ ou **BOUZONIE** (Jean), jésuite, poëte et théologien, né à Bordeaux vers 1646, mort en 1726. Il se livra d'abord à la prédication, puis il composa des poésies latines, des hymnes pour le bréviaire des Augustins, des cantiques, des livres de théologie et de dévotion, etc. On lui doit, entre autres : *Douze preuves pour la conception immaculée de la sainte Vierge ; Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche ; Portrait de Louis le Grand; Science de la mort des saints ; Histoire de l'ordre des religieuses filles de Notre-Dame.*

BOUZONVILLE, ville de France (Moselle), chef-l. de canton, arrond. et à 32 kilom. S.-E. de Thionville, sur la rive droite de la Nied française; pop. aggl., 1,465 hab.— pop. totale, 1,991 hab. Fabrique de colle forte, tanneries, brasseries, fours à chaux. Ruines gothiques d'une abbaye et beau pont moderne.

BOUZOULOUK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 120 kilom. O. d'Orenbourg, chef-l. du district de même nom, sur la petite rivière de Bouzoulouk ; 2,000 hab. Fabrication d'étoffes de coton et soie ; commerce de bétail.

BOUZY, village de France (Marne), arrond. et à 22 kilom. S.-E. de Reims ; 528 hab. Vins mousseux très-estimés. Eglise construite aux frais d'un vigneron qui a gagné le gros lot de la loterie du lingot d'or.

BOVA, ville du royaume d'Italie, dans la Calabre Ultérieure Ire, à 25 kilom. S.-E. de Reggio, près de la mer ; 2,900 hab. Cette ville, siége d'un évêché, fut fondée par des Albanais en 1477. Elle fut ruinée par un tremblement de terre en 1783, et a été relevée depuis. Récolte de soie.

BOVADILLA (Don François DE), administrateur espagnol, mort en 1502. Envoyé en 1500 à Saint-Domingue pour examiner la conduite de Christophe Colomb, il le dépouilla sans examen du commandement, le fit charger de fers, se saisit lui-même de l'autorité et l'exerça avec un tel despotisme, que la cour d'Espagne le remplaça par Ovando. Il périt, à son retour, dans une tempête.

Bovary (MADAME), roman par M. Gustave Flaubert (Paris, 1857). S'il est un homme qui, à côté de tant d'autres dans la littérature contemporaine, ait audacieusement entrepris de continuer Balzac, c'est, à coup sûr, M. Gustave Flaubert; c'est aussi le seul qui se soit montré, nous ne dirons pas seulement à la hauteur, mais encore au-dessus de sa tâche. L'observation méticuleuse des détails les plus infiniment petits, l'analyse à outrance des caractères, rien ne lui manque. Seulement, depuis Balzac, de nouvelles tendances littéraires se sont produites. On a trouvé que l'auteur du *Père Goriot* et de la *Peau de chagrin* avait encore trop sacrifié à l'idéal, et on s'est efforcé de ramener l'art d'écrire à la peinture, c'est-à-dire à la représentation fidèle de la vérité, en dehors de toute préoccupation de ce qu'on est convenu d'appeler le beau ; on a proclamé que le but suprême de l'art était de copier la nature et non de l'imiter, de la calquer au lieu de la peindre, et que l'artiste, une fois son sujet d'étude trouvé, devait, sans nul souci de l'idée, du sentiment ou de la morale, faire converger tous ses efforts vers les moyens d'exécution. De là est né le *réalisme*, dont le roman de *Madame Bovary* est la plus haute expression en littérature. L'auteur, en effet, en nous offrant ce tableau, dont chaque détail révèle la touche vigoureuse d'un maître, ne s'est attaché qu'à l'exactitude scientifique du modelé, à la précision mathématique des effets de lumière, à l'observation vigoureuse des lois de la perspective, à la perfection du *rendu*, en un mot. De préocupation philosophique ou morale, point. C'est bien de cela qu'il s'agit dans l'art! « L'auteur de *Madame Bovary*, dit M. Sainte-Beuve, un des patrons du *réalisme* (qui le croirait?), a vécu en province, dans la campagne, dans le bourg et la petite ville. Or qu'y a-t-il vu ? Petitesses, misères, prétentions, bêtise, routine, monotonie et ennui : il le dira. Ces paysages si vrais, si francs, où respire l'agreste génie des lieux, ne lui serviront qu'à encadrer des êtres vulgaires, plats, sottement ambitieux, tout à fait ignorants ou demi-lettrés, des amants sans délicatesse. La seule nature distinguée et rêveuse qui s'y trouvera jetée, et qui aspire à un monde d'au delà, y sera comme dépaysée, étouffée ; à force de souffrir, de ne pas trouver qui réponde, elle s'altérera, elle se dépravera, et, poursuivant le faux rêve et le charme absent, elle arrivera de degré en degré à la perdition et à la ruine. Est-ce moral? est-ce consolant? L'auteur ne semble pas s'être posé cette question ; il ne s'est demandé qu'une chose : Est-ce vrai ? » — « Ce qui me plaît de M. Fleurant, dit Argan, en parlant de son apothicaire, c'est que ses parties sont toujours fort civiles. » M. Flaubert en pourrait dire autant de son illustre critique. M. Sainte-Beuve lui lance parfois de furieux coups de boutoir, mais on ne saurait le faire d'une façon plus galante et plus courtoise. L'auteur de *Volupté* ne fera croire, en effet, à personne, et à M. Flaubert moins qu'à tout autre, qu'il considère la vérité, le *réel*, comme unique fin et but suprême de l'art. Mais nous reviendrons sur ce sujet, quand nous aurons essayé d'esquisser à grands traits les principales scènes du roman qui nous occupe.

Charles Bovary, après avoir obtenu, non sans peine, le grade d'officier de santé, est venu avec sa femme, beaucoup plus âgée que lui, s'établir dans le petit village de Tostes, près de Dieppe. Une nuit, on le mande en toute hâte, pour aller, à six lieues de là, donner ses soins au père Rouault, le propriétaire de la ferme des *Bertaux ;* à son arrivée, il est reçu par Emma, la fille du fermier, qui a bien plutôt l'air d'une demoiselle que d'une paysanne ; et c'est à partir de cette nuit-là seulement que Charles s'aperçoit du peu de bonheur que lui procure son ménage. Il retourne chaque jour à la ferme, trouve que son malade revient trop vite à la santé, et imagine mille moyens pour continuer d'aller le voir après la guérison. Tant et si bien enfin qu'il devient amoureux d'Emma. Quelque temps après, sa femme meurt et la fille du père Rouault devient Mme Bovary. Emma avait été élevée au couvent, et, dès l'âge de quinze ans, nous dit son biographe, elle s'était « graissé les mains à la poussière de tous les cabinets de lecture. » Aussi, pendant longtemps, n'avait-elle rêvé que manoirs et tourelles, pages et châtelains, escalades de balcons, enlèvements nocturnes, promenades en gondole, et tout ce que l'imagination peut concevoir de plus sentimental et de plus romanesque. Puis sa mère était morte, et son père l'avait rappelée à la ferme pour y remplacer la chère défunte. C'était tomber trop vite de son empyrée dans les plates réalités de l'existence, et le contraste du prosaïsme dans lequel elle se trouvait jetée tout à coup, avec les poétiques aspirations dont elle se sentait dévorée, la fit tourner ses regards avec plus d'ardeur que jamais vers le ciel radieux de son idéal. « Elle se laissa glisser dans les méandres lamartiniens, écouta les harpes sur les lacs, tous les chants de cygnes mourants, toutes les chutes de feuilles, les vierges pures qui montent au ciel, et la voix de l'Eternel discourant dans les vallons. » Enfin, lasse d'attendre, sans trop savoir quoi elle-même, peut-être le *prince Charmant* qui devait lui ouvrir les portes d'or de sa destinée, Emma s'était résignée; elle avait pris son parti d'être une femme incomprise et désillusionnée. C'est alors que Charles Bovary était venu aux Bertaux, et, soit par dépit contre le sort, soit que, par un suprême effort de son imagination, elle se fût persuadée voir en lui l'homme de ses rêves, elle l'avait accepté pour époux. Elle s'en repentit bientôt.

Charles Bovary porte de gros souliers pour aller visiter ses malades; ses cheveux sont vierges de pommade ; il s'habille à la mode de son grand-père, crache sur les parquets, mange gloutonnement en revenant le soir de ses excursions, passe sa langue sur ses lèvres, et son doigt sur ses dents ; puis, quand le dîner est fini, il s'enfonce dans un fauteuil et dort. Quel idéal pour Emma ! quelle poésie ! Un jour elle reçoit du marquis d'Andervillers, son voisin de campagne que Bovary avait soigné, une invitation à un grand bal. Enfin ! elle verra donc une fois dans sa vie le *grand monde !* Ses lèvres frémissent à la seule idée de boire à la coupe de cet idéal après lequel elle a tant aspiré. Mais la malheureuse se grise sans y songer, et, de retour dans son village, elle s'aperçoit que ses poumons ne sont pas faits pour l'atmosphère que son mariage avec un médecin de campagne la condamne à respirer. « Son voyage à la Vaubyessard avait fait un trou dans sa vie, à la manière de ces grandes crevasses qu'un orage, en une seule nuit, creuse quelquefois dans les montagnes. » Ce qui ne peut surtout la quitter, c'est le souvenir de la valse délirante qu'elle a dansée avec le vicomte Ro-

dolphe, pendant que son mari dormait à demi le dos appuyé contre une porte. Mais un incident vient la détourner un moment de ses pensées. Bovary décide qu'il quittera Tostes pour aller s'établir dans un autre petit village de Normandie. On s'y installe en effet, et c'est là que le drame commence, terrible, poignant, implacable. Emma fait connaissance d'un petit clerc de notaire, Léon Dupuis, qui, aussi sottement épris qu'elle-même de romantisme, et soupirant comme elle après la fleur bleue de l'idéal, ne tarde pas à l'aimer, mais sans oser le lui dire. Mme Bovary, de son côté, éprouve en elle tous les élans de cette passion qu'elle désire tant ressentir, *mais elle n'est pas encore* assez corrompue pour faire les premières avances. Elle lutte même contre son propre cœur; elle s'approche curieusement de l'abîme, mais se retient aux branches pour ne pas tomber. Patience! il ne lui manque plus, pour s'y précipiter tête baissée, qu'un peu de courage : elle ne tardera pas à l'acquérir. Léon, cependant, quitte le village; et c'est surtout après son départ, après coup, que l'imagination d'Emma s'exalte et que ses désirs grandissent! Qu'une occasion se présente, et on verra. Dans ces sortes de choses, on le sait, c'est l'occasion qui manque le moins, et Emma la rencontre bientôt dans la personne même du vicomte Rodolphe, son valseur de la Vaubyessard! Cette fois, la chute est profonde, complète, et Mme Bovary se lance à corps perdu dans les ivresses de l'adultère comme elle avait rêvé, lorsqu'elle était au couvent, qu'on planait mollement dans les sphères embaumées de l'amour et de la poésie!

Le pauvre Bovary, lui, ne se doute de rien. Il continue à aimer sa femme de toute la tendresse dont son cœur est capable, et Emma le méprise d'autant plus qu'elle le compare à son amant. Comment pourrait-elle, d'ailleurs, lui pardonner de la faire habiter dans une espèce de chaumière, meublée à l'antique, sans aucune apparence de goût et de luxe? Parlez-lui du château de Rodolphe, à la bonne heure! C'est là qu'il ferait bon de vivre, entourée de ce que le caprice et la fantaisie ont pu imaginer de plus riche et de plus somptueux. Elle cherche bien à se dédommager un peu en achetant à crédit au juif Lheureux quelques belles étoffes, des tapis, des dentelles et des broderies. Mais un jour il faut payer tout cela; et la femme adultère, après avoir volé l'honneur de son mari, lui vole son argent. Ce n'est pas tout; vivre plus longtemps côte à côte avec un butor comme Bovary lui semble impossible; elle supplie le vicomte de l'enlever. Pour elle, c'est le second acte indispensable à une intrigue d'amour. N'est-ce pas ainsi que cela se passe, en général, dans les romans qu'elle a lus? Mais son amant part tout seul, jugeant que c'est le seul moyen de se débarrasser d'une femme aussi exigeante. La suite se devine : Léon revient dans le pays, et Mme Bovary se console avec lui de la trahison *du premier. Alors*, ruses de *tout* genre, mensonges, nouvelles dettes contractées envers le juif Lheureux, nouveaux vols faits à la cassette de son mari, rien ne lui coûte pour assouvir ses appétits sensuels, ses élans passionnés de luxure et d'orgueil. Et Bovary est toujours aussi confiant; il aime tant sa femme, il la croit si supérieure à lui! Mais le jour d'une lourde échéance arrive, et nul moyen d'y faire face. Mme Bovary court trouver Léon et lui demande de l'argent. Il lui faut au moins 3,000 francs; Léon ne les a pas, il les cherche et ne peut les trouver : « Ah! si j'étais à ta place, lui dit Emma, les yeux pleins d'éclairs, je les trouverais bien moi! — Où donc? — A ton étude, reprend-elle. » Mais Léon recule devant l'infamie d'une telle proposition, et Mme Bovary l'accuse de lâcheté. On voit le chemin qu'elle a fait depuis le bal de la Vaubyessard. A tout prix, cependant, il lui faut de l'argent. Elle s'adresse au notaire du village. Il consent à donner la somme, mais en échange d'un peu d'amour. Un reste de pudeur monte au front d'Emma, qui repousse, indignée, la honte d'un tel marché. Alors, une idée lui vient. Si elle retrouvait Rodophe. Elle le trouve, en effet; *mais est-ce* qu'on paye une femme qu'on a déjà possédée pour rien? Du reste, il n'a pas la somme nécessaire. Enfin, lasse d'outrages et de honte, la malheureuse rentre au village et s'empoisonne. Elle avait vécu dans le vice, elle meurt dans le crime, trop orgueilleuse pour implorer le pardon de son mari, trop profondément corrompue pour seulement songer à se repentir. Que pourrions-nous dire de cette œuvre qui n'ait encore été dit? Le grand défaut de *Madame Bovary*, le seul même qu'on puisse lui reprocher en toute justice, c'est précisément d'être trop vraie, ou, si on l'aime mieux, de n'être que vraie. M. Flaubert a remplacé la psychologie par la physiologie, croyant que l'une tenait lieu de l'autre. Il s'est grandement trompé : autre chose est analyser une âme et disséquer un corps; autre chose est sonder tous les replis d'un caractère et étudier, dans un individu, un certain cas pathologique où la conscience, la raison, la passion ne sont pour rien. Mme Bovary n'est pas un caractère, c'est un tempérament; l'art n'a rien à voir ici; c'est purement affaire de science, et M. Flaubert l'a bien vu : c'est en vain que, dans tout son ouvrage, on chercherait la trace d'un sentiment; tout y est ramené à une sensation; sons, formes et couleurs y abondent, mais de cris du cœur, de soudains élans de l'âme, il n'y en a pas trace. Entre un arbre et un homme il n'y a, pour M. Flaubert, de différence que dans l'espèce; il accorde à l'un et à l'autre une somme égale d'attention; il penche même vers une préférence à accorder à la matière; ainsi, par exemple, il quittera subitement ses personnages pour aller donner tous ses soins à une fleur, à une plante, à un monticule, à une cabane, à un édifice. Nous savons bien que dans la réalité, but de tous les efforts de l'auteur, la moindre aventure est traversée, retardée, empêchée par une infinité de circonstances futiles. Mais l'écrivain qui veut raconter cette aventure ne doit *pas tenir compte de ces entraves et se laisser* arrêter à tout instant dans son récit, sinon il lassera la curiosité, affaiblira l'intérêt en le divisant; en un mot, il étouffera le principal sous l'accessoire. Ainsi procède, à tout instant, l'auteur de *Madame Bovary*. En outre, il fait si bien, par sa manie de tout rendre visible ou palpable, matière ou sentiment, hommes et choses, que le lecteur ne tarde pas à ne voir dans ses personnages que des pièces automatiques supérieurement agencées par un savant ingénieur, capables de simuler la vie avec une merveilleuse précision, mais non de vivre. On voit tous leurs gestes, on assiste à toutes leurs actions, on ne perd pas une seule de leurs postures, mais on sent bien que leur poitrine est creuse et qu'à la place du cœur, le machiniste a mis ses ficelles. Aussi, pour ne parler que de Mme Bovary, depuis le jour de son mariage jusqu'à celui de sa mort, elle intéresse presque toujours, elle n'émeut jamais. C'est qu'elle ne relève que de la science et qu'elle est étrangère à l'art. Nous pourrions nous demander aussi quel est le degré de moralité d'une œuvre qui ne s'adresse qu'aux sens. Mais on se rappelle que les tribunaux ont *répondu pour nous à cette question, et nous* nous garderions de ne pas nous incliner devant leur décision. Il nous sera cependant permis de regretter que l'auteur ait persisté jusqu'au bout dans son procédé. Il lui eût été si facile de placer l'enseignement à côté de l'expiation! Au lieu d'un châtiment physique, il fallait un châtiment moral, au lieu du poison il fallait la honte. Mme Bovary était née courtisane; courtisane elle avait vécu; elle devait traîner le reste de ses jours sur le trottoir banal d'un carrefour mal famé. Hâtons-nous d'arriver à l'éloge, et de rendre justice au talent incomparable de M. Flaubert comme peintre de *paysages* et d'*intérieurs*, et citons comme un modèle achevé de vrai comique et de satire son portrait du pharmacien de village, M. Homais. Enfin, malgré les taches qu'on pourrait relever assez nombreuses dans ce roman, M. Flaubert est un écrivain vigoureux, qui ne recule devant aucune audace de style et y réussit presque toujours. « Une qualité précieuse, dit M. Sainte-Beuve, distingue M. Gustave Flaubert des autres observateurs plus ou moins exacts qui, de nos jours, se piquent de rendre en conscience la seule *réalité*, et qui *parfois y réussissent*; il a le *style*. Il en a même un peu trop, et sa plume se complaît à des curiosités et des minuties de description continue qui nuisent parfois à l'effet total. Chez lui, les choses ou les figures les plus faites pour être regardées sont un peu éteintes ou nivelées par le trop de saillie des objets environnants. Mme Bovary elle-même nous est si souvent décrite en détail et par le menu que, physiquement, je ne me la représente pas très-bien dans son ensemble ni d'une manière bien distincte et définitive. » Citons enfin ce dernier passage du même critique, mais cette fois pour lui en opposer un autre de M. Cuvillier-Fleury, qui nous paraît lui répondre victorieusement et qui résume d'une façon complète nos impressions sur le livre de M. Flaubert : « Parmi tous les personnages du roman, dit M. Sainte-Beuve, il n'en est pas un seul qui puisse être supposé celui que l'auteur voudrait être; aucun n'a été soigné par lui à d'autre fin que pour être décrit en toute précision et crudité, aucun n'a été ménagé comme on ménage un ami; il s'est complétement abstenu; il n'y est que pour tout voir, tout montrer et tout dire; mais, dans aucun *coin du roman, on n'aperçoit même son profil.* L'œuvre est entièrement *impersonnelle*. C'est une grande preuve de force. » — « M. Flaubert, dit à son tour M. Cuvillier-Fleury, y met du sien le moins qu'il peut; ni imagination, ni émotion, ni morale; pas une réflexion, nul commentaire : une suprême indifférence entre le vice et la vertu. Ses héros sont ce qu'ils sont : c'est à prendre ou à laisser.

» Cela s'appelle une œuvre *impersonnelle*, et cet excellent juge qui a le premier donné l'éveil à la critique sérieuse sur *Madame Bovary* dit que c'est là « une grande preuve de force. » Je crois que c'est le contraire. La force, c'est ce qui est de l'homme, non ce qui vient de la machine ou du procédé. J'aime que l'âme de l'auteur se reflète dans son œuvre, que le peintre se réfléchisse dans sa peinture. C'est ce reflet qui est la vie, et ce qu'on appelle l'*art* n'est pas autre chose... La grande erreur du *réalisme* est de prétendre être vrai parce qu'il dit tout. Cette puérile recherche du détail, ce froid et cynique inventaire de toutes les misères au milieu desquelles végète la pauvre humanité, non-seulement ne contribuent pas à la faire mieux connaître, *mais l'effet qui en résulte pour les spectateurs* est une sorte d'éblouissement tout contraire, mêlé de fatigue et de dégoût. La vérité matérielle à laquelle prétend surtout l'école de M. Flaubert manque son but en le dépassant. Elle disparaît dans son excès même. Et la vérité morale, où est-elle? Je sais bien que vous faites un roman et non un sermon; que vous vous piquez de montrer au vrai la vie humaine, sans vous soucier des conséquences; que là où vous voyez la grimace vous mettez la grimace, et qu'il ne vous plaît pas de la peindre en beau pour l'édification des duchesses. Soit! montrez le laid, mais à la manière des grands artistes et des écrivains habiles, sans secrète complaisance, sans exclusion systématique, et en mêlant au mal cette juste mesure de bien qui en est le contre-poids ou la revanche. Faites comme Le Sage, comme Fielding, comme l'abbé Prévost, comme Molière lui-même, qui a si bien dit :

Je veux que l'on soit homme, et qu'en toute rencontre
Le fond de notre cœur dans nos discours se montre. »

Dans cette analyse, la part de l'improbation l'emporte évidemment sur celle de l'éloge; *mais ce sentiment* sur le genre adopté par M. Flaubert n'est pas celui de tout le monde, et le *Grand Dictionnaire*, qui veut être impartial, après avoir donné la parole aux critiques à outrance, va la donner aux admirateurs sans réserve. De cette manière, l'instruction du procès sera complète, et le lecteur pourra prononcer en parfaite connaissance de cause.

A l'apparition de *Madame Bovary*, chaque critique voulut en parler avant son voisin. On dévora les deux volumes à la hâte, et, tout de suite, cette lecture à peine digérée, on écrivit l'article. D'où un déluge de comptes rendus, taillés presque tous sur le même patron. L'éloge et le blâme étaient de même nature et portaient sur les mêmes points. Un maître avait, dans une étude très-favorable au demeurant, attaché avec des guirlandes de roses deux ou trois grelots désapprobateurs, que presque tous les écrivains à la suite se contentèrent de faire tinter après lui. Nul, toutefois, ne contesta la haute valeur de l'œuvre.

Voici donc, à notre sens, quel a été le grand tort de la critique à l'endroit de ce livre : il ne fallait pas tant se presser. Les qualités par où se distingue le roman de M. Flaubert sont si multiples et si complexes qu'on ne saurait, à première vue, les démêler toutes. Il en est de *Madame Bovary* comme de ces grands opéras qu'il faut, pour les comprendre, entendre plusieurs fois. La première lecture, troublée par l'intérêt de curiosité banale qui s'attache, quoi qu'on en ait, au développement de l'intrigue proprement dite, ne laisse dans la mémoire qu'une impression confuse. Quand on est arrivé à la fin du livre, on sent vaguement qu'on vient de lire un ouvrage hors ligne. Mais on en veut à l'auteur de l'avoir rempli d'une foule de détails que la mémoire ne peut retenir sans fatigue. On lui reproche ce qui n'est, en réalité, que notre propre impuissance à embrasser, d'un seul coup, les ampleurs de sa *conception*.

Mais qu'on relise une seconde, une troisième, une quatrième fois. Chaque lecture nouvelle amène de nouvelles surprises; les beautés ressortent une à une et l'on est émerveillé de voir que, même quand on connaît d'avance tous les incidents généraux du roman, le charme et l'intérêt n'en sont ni moins attachants ni moins vifs. Les personnages, en effet, se dégagent des fonds avec des reliefs de plus en plus intenses. Les paysages se dressent, pleins de vie et d'air, sous l'œil étonné. Les défauts de détail, reprochés d'abord, s'effacent progressivement, absorbés par l'harmonie de l'ensemble, et le jugement, jusqu'alors indécis ou fourvoyé, se fixe enfin, grâce à ces révélations inattendues, dans une solide admiration. La plupart des *desiderata*, nés de la première impression, ont perdu toute raison d'être, et l'œuvre s'est imposée dans toute la plénitude de ses ressources et de sa puissance.

Nous n'avons pas à nous engager dans l'analyse cent fois faite et refaite du sujet. Il nous suffira d'examiner d'un peu près les « deux ou trois grelots » dont nous parlions ci-dessus *et dont* l'écho *retentit encore*, après dix ans, sur la place littéraire. Les reproches qu'on a faits dès le commencement à l'auteur de *Madame Bovary* sont stéréotypés. On les rencontre partout, non-seulement dans le langage des lettrés que leur tempérament pousse à ce genre de critique, mais encore et surtout dans la bouche de tous ces gens de race moutonnière, qui consultent la mode pour leurs opinions comme pour leurs habits.

Demandez, en effet, au premier bourgeois venu ce qu'il pense de *Madame Bovary* : « Très-fort, très-fort, ce roman! sans doute; mais quelle immoralité! et puis, trop de détails, que diable! Du reste, pas de psychologie, et, voyez-vous, hors la psychologie, point de salut... »

Vidons d'abord la question d'immoralité.

Les grandes œuvres littéraires n'ont pas à se soucier de la petite morale étroite et vulgaire qui fait prime dans les imprimeries de Tours et autres, placées sous le patronage de hauts et puissants seigneurs mitrés. *Madame Bovary* n'est pas un livre « à l'usage de la jeunesse, » et nous doutons fort que M. Gustave Flaubert ait jamais sollicité pour elle les « approbations » particulières qui font s'ouvrir à tous battants les portes des communautés. Il n'y a donc pas lieu de s'effaroucher aux scènes d'alcôve déroulées à travers l'œuvre. L'œil qui les doit lire n'en est plus aux éblouissements de l'adolescence devant une nudité; l'imagination qui les doit comprendre a cessé de s'incendier aux flammèches jaillies d'une description d'amour. Cela reste sans danger pour l'homme fait : la poudre est éventée; l'étincelle n'y mord plus. Qu'elle y morde pourtant, chez quelques-uns et comme exception, la poudre prendra feu, cela est possible; mais faut-il supprimer le feu, parce qu'il produit quelquefois des incendies? Mais non! vous élevant au-dessus de ces chicanes de détail, vous rencontrez l'immoralité, moins dans tel ou tel épisode, que dans la conduite même et dans la conclusion du thème choisi. C'est votre droit. Le nôtre est de ne pas comprendre que vous en usiez; car, au rebours de vous, nous trouvons que cette histoire, implacable dans sa vérité, porte en soi le plus salutaire des enseignements. Que dit-elle, en effet, sinon la fin terrible où poussent peu à peu, mais fatalement, les désordres du cœur, complices des égarements du corps? Quelle est la femme mariée qui sortira de cette lecture sans frissonner d'épouvante devant le spectre de l'adultère? Quel est l'époux auquel Charles Bovary n'apprendra pas à s'absorber moins complétement dans ses appétits matériels, et à s'occuper un peu plus des aspirations idéalistes de sa femme? Quoi de plus essentiellement moral?

Vous faut-il donc toujours la vertu récompensée et toujours le vice puni? soit! A ce point de vue encore, M. Gustave Flaubert, ce bourreau du convenu, vous donne presque satisfaction.

Voyez Homais. Vertueux peut-être, honnête à coup sûr. Honnête de cette épaisse honnêteté bourgeoise, qui s'arrange parfaitement avec une forte dose de calcul et d'égoïsme, *mais honnête enfin, dans toute la force* que la province donne à l'acception du mot. Or, la dernière phrase du livre est celle-ci : Homais « vient de recevoir la croix d'honneur. » N'est-ce pas une splendide récompense? Si vous ne vous tenez point pour satisfait, mon bon monsieur Prudhomme, vous êtes vraiment trop difficile.

Restons sérieux.

Il ne nous semble pas que le « vice » puisse être plus vigoureusement châtié qu'il l'est ici. Eh quoi! cette pécheresse arrive à n'avoir plus d'autre refuge que la mort; à cette femme amoureuse de son corps jusqu'au délire, il ne reste qu'une ressource, plus horrible encore pour elle que pour toute autre, le suicide... et vous ne trouvez pas la « punition » assez rude! A quoi l'eussiez-vous donc condamnée? D'aucuns auraient préféré que, de dégradations en dégradations, Emma tombât jusque dans la boue des trottoirs interlopes. Nous pensons qu'il n'en pouvait être ainsi sans une énorme inconséquence. Si profondément corrompue qu'elle soit, Mme Bovary a gardé, *sub imo pectore*, quelques-unes de ses délicatesses natives. Elle peut bien s'abandonner *à deux amours successifs*, d'abord purs de tout calcul; elle peut, au jour de l'expiation, tomber aux pieds de ces deux amants et mendier le rachat de son bien-être, pour et par eux perdu : il n'y a là qu'un pas de plus dans la voie mauvaise où elle s'est jetée; ce faisant, elle ne croit pas descendre, auprès de Léon ni de Rodolphe, beaucoup plus bas dans sa honte; elle reste dans sa nature; elle reste dans la logique du moment. Mais qu'un notaire lascif fasse mine, dans une première entrevue, de lui offrir l'argent qui la sauverait en retour de sa beauté qu'il convoite, voyez comme, sous l'insulte, ressusciteront en elle toutes ses dignités mortes! Cet âpre refus, peut-être aura-t-elle tout à l'heure, affolée d'angoisses, le triste courage de le regretter; cette occasion manquée, peut-être tentera-t-elle, dans les vertiges de son désastre, de la faire renaître chez le percepteur du village... Il n'importe, devant cette défaillance dans le vice, devant ces écœurements dans l'impudeur de ses dernières démarches, devant tout le livre, enfin, dont chaque page se dresse pour faire miroiter la goutte d'eau pure qui demeure enfouie aux fanges de cette âme, *nous ne saurions consentir à trouver* dans Emma l'étoffe d'une coureuse de ruisseaux. Son caractère tout entier proteste là contre. Etant donnée cette femme, deux dénoûments seuls étaient possibles : le couvent ou la mort; or un seul la délivrait à la fois et des embarras matériels de sa situation et des désespérances intimes de son cœur : c'est celui que l'auteur a justement préféré. D'un autre côté, nous ne voyons pas bien en quoi le lupanar eût été moins immoral que le poison. En sorte qu'à tous égards, la conclusion de M. G. Flaubert peut être regardée comme supérieure à toutes celles qu'on a proposées après coup.

Examinons maintenant cette autre objection qui a fait, elle aussi, tant de bruit dans le Landerneau littéraire : « *Pas de psychologie!* » Mais qu'est-ce donc, s'il vous plaît, que les doutes, les hésitations, les troubles et les mélancolies sans fin d'Emma? Et ces luttes vigoureuses quand, sollicitée par les séductions latentes de Léon, elle se cramponne, vaillante et chaste encore, à toutes les aspérités de son âpre devoir? Et ces ressouvenirs de jeunesse et de candeur qui lui font, même aux heures les plus *folles, monter des* larmes aux yeux et des sanglots aux lèvres? Et ces grands élans qui la jettent aux pieds d'un prêtre, attendrie et cherchant des forces mo-

rales contre ses faiblesses physiques? Et cette page d'une si fraîche éloquence qui nous la montre, cette femme coupable, rêveuse devant une lettre de son père, et poursuivant « la pensée douce qui caquetait tout au travers comme une poule à demi cachée dans une haie d'épines? » Et ceci? et cela? Mais mille et un détails, enchâssés à plaisir dans l'action, vous la racontent au contraire, cette pauvre créature, dans tout ce qu'elle a de plus immatériel; mais son âme, toute nue, palpite désolée sous l'œil qui sait regarder. Tant pis pour quiconque n'a vu là qu'une manifestation physiologique : il y a plus, assurément. Mme Bovary poursuit avant tout un idéal; chacune de ses deux fautes est précédée d'un rêve spiritualiste qu'elle espère, en cédant, réaliser. Mais, hélas! l'amour est ainsi fait, que la recherche d'un sentiment n'aboutit trop souvent qu'à la rencontre d'une sensation. A ces déconvenues, le caractère s'évanouit peu à peu; l'âme harassée abdique, les sens usurpent, et la vie dès lors marche au gré du tempérament. Telle est l'histoire d'Emma. La critique a compris l'effet; elle a feint de ne pas voir la cause.

Peut-être eût-on souhaité de longs commentaires et de savantes dissertations. Les avoir évités est, au contraire, un grand mérite à nos yeux. Il nous plaît que le romancier se contente d'esquisser ses héros par leurs pensées propres et par leurs actes. Prenez Homais, Rouault ou Lheureux. L'écrivain ne s'attarde même pas à nous analyser, en style plus ou moins pédantesque, les essences diverses dont se composent ces trois natures. Devant nous il les fait agir et penser, simplement. Cela suffit : nous les comprenons aussi bien et plus clairement que s'il eût, à chacune d'elles, consacré vingt pages de digressions philosophiques. D'ailleurs, quiconque veut une monographie du bien, du beau et du vrai, ne la demande pas au roman. A chacun sa besogne : le romancier observe et peint; le philosophe suppose et disserte. Celui-ci se nomme « théorie; » celui-là s'appelle « pratique. » On peut, à la rigueur, être ensemble l'un et l'autre. Il n'est pas équitable de reprocher à l'autre de ne pas être l'un. A se renfermer dans l'observation stricte des faits, moraux et physiques, bien entendu, le roman gagne en précision, et partant en intérêt. Les figures de M. Flaubert, traitées comme elles le sont, s'accusent à notre entendement avec des vivacités de saillies qu'eût à coup sûr émoussées tout verbiage philosophique.

Là est précisément la supériorité du genre adopté par l'auteur de *Madame Bovary:* ce livre frappe d'autant plus qu'il est moins phraseur. La moralité qui s'en dégage, quoi qu'on en dise, s'impose avec toute l'énergie d'un fait. « Preschez et patrocinez d'icy à la Pentecouste, enfin vous serez esbahy comment rien ne m'aurez persuadé, » disait Pantagruel à Panurge. Faites-nous le plus mirifique discours du monde sur un péril quelconque dont vous nous voulez préserver, nous admirerons la forme, en souriant du fond; mais ce péril, faites-le-nous toucher du doigt, et le frisson nous prendra. Il n'est pas de *règle*, si claire qu'elle soit, qui persuade comme un *exemple.* C'est prouver qu'il faut, non disserter. *Madame Bovary* prouve, et prouve exclusivement : de là sa portée; de là son action.

Aux dissertations supprimées, le détail supplée. Il devient, par suite, indispensable. En traits plus fermes et plus saisissables, il complète le dessin général des personnages, dont il commente en outre et parfois justifie les actes. L'homme a pour partie quasi intégrante ce qui l'entoure. Une chambre trahit par les colifichets qui l'ornent l'individualité qui l'habite. Nous vivons, en effet, dans tous les objets qui s'accumulent à nos côtés, car chacun de ces objets dénonce un de nos goûts, un de nos caprices, une de nos manies. N'est-il pas vrai, d'autre part, que l'influence des choses extérieures agit fréquemment, sinon toujours, sur nos déterminations? Les idées changent suivant les lieux. Celles qui vous arrivent quand, les pieds dans le macadam, vous promenez vos flâneries à travers les boulevards sont d'une autre nature que celles qui vous viennent quand, le ventre dans l'herbe, vous couchez, par un beau jour d'été, votre paresse au fond d'un bois. Ce n'est pas tout : l'humeur peut varier suivant les variations infinies des choses environnantes; qu'un parfum trop vif nous énerve, et nous voici plus aptes à la colère; qu'une senteur discrète nous charme, et nous voilà plus capables de douceur. Bref, il n'est pas un détail ambiant qui ne puisse, en certains cas, soit relever une particularité de notre être, soit expliquer une décision de notre esprit.

Citerons-nous un exemple? Voyez la fameuse soutane de l'abbé Bournisien, si minutieusement photographiée par M. G. Flaubert. Est-ce que cette description ne dit pas tout de suite en quelques lignes tout un aspect de cette physionomie? Et cela d'une façon très-pittoresque, c'est-à-dire plus frappante que toute autre. Est-ce qu'elle ne prédispose pas la pénitente, et le lecteur avec elle, à la scène qui va suivre, scène bien remarquable, entre parenthèse. Supprimez cette soutane, le type est perdu. Modifiez ce type, le dialogue devient invraisemblable. Changez ce dialogue, Emma peut être sauvée. Or Emma sauvée, l'auteur manque son but.

En vérité, nous vous le disons, tout a été mûrement pesé et débattu. Pas une ligne qui n'ait sa raison d'être; pas un mot qui n'ait son importance; pas une syllabe qui n'ait ses fins. Tous ces détails, que vous blâmez, sont essentiels à l'ensemble, et nous ne voudrions pas en détacher un seul de peur de compromettre les harmonies du tout.

Un dernier mot, en guise de résumé.

Il nous semble qu'on rabaisse singulièrement l'art en voulant confiner le roman dans les limites de la morale de convention, dont les Berquin et les Bouilly ont fait jadis leurs délices; il nous semble qu'on outrepasse ses droits de critique, quand on crie aux Téniers de notre littérature : « A quoi bon cette *Fête de village?* c'est une *Procession du saint-sacrement* qu'il fallait peindre! » Il nous semble, enfin, qu'on manque un peu de modestie, si l'on se croit assez fort pour embrasser d'un seul coup d'œil, la première lecture faite, tout ce que six années de travail ont mis dans un pareil ouvrage; la grande supériorité artistique de M. G. Flaubert, supériorité que personne ne songe à nier, devrait du moins le mettre à l'abri de tout jugement improvisé.

Pour nous, qui avons étudié ces volumes sous toutes leurs faces, nous ne pouvons qu'ainsi conclure :

Cette œuvre est excellente, parce qu'elle est vraie. Elle restera, malgré les objections, parce qu'elle est l'expression non pas d'un système, chose changeante, mais d'une parcelle de l'humanité, chose immuable. Trois mots, en effet, nous suffiraient pour expliquer l'immense succès de *Madame Bovary*, trois mots qui, malgré tout, flamboieront dans l'avenir, au-dessus de ce roman, comme un souverain appel et comme un suprême éloge : *Hic adest homo!*

. . . .

Si maintenant nous accordions la réplique aux premiers critiques, à ceux que nous avons appelés les *critiques à outrance*, nous ne voyons pas trop ce qu'ils pourraient dire. En y réfléchissant pourtant, il nous semble qu'ils ne seraient pas absolument justiciables de Charenton s'ils répondaient ceci : « Il y a des gravures obscènes, qui sont d'autant plus dangereuses, que ce qu'elles représentent est plus vrai, entre autres le tableau qui nous montre

Celui qui but
Et devint tendre,
Et puis qui fut
Son gendre.

» Ces gravures-là pourraient être étudiées impunément par les médecins ou par les philosophes; mais on les défend dans l'intérêt des bonnes mœurs, parce qu'on sait bien qu'elles attireraient surtout les regards d'une jeunesse inexpérimentée et avide d'émotions sensuelles. On ne les tolérerait pas, même si le peintre, après avoir montré toutes les poses inventées par la luxure, donnait comme correctif et comme leçon une dernière image où les conséquences honteuses du vice seraient peintes dans toute leur hideur, grinçant dans un cabanon de Saint-Lazare, pourrissant sur un grabat de Lourcine, puis empestant sur une dalle de la Morgue. On sait trop quelle serait la faiblesse de cet appel à une raison prévoyante, devant l'excitation des sens provoquée par les autres images. »

BOVÉE s. f. (bo-vé — du lat. *bos, bovis* bœuf). Agric. Quantité de terrain qu'une paire de bœufs peut labourer en un jour. ‖ Vieux mot.

BOVENDEN, bourg de Hanovre, principauté et à 6 kilom. N. de Gœttingue, près de la Leine, chef-lieu du bailliage de son nom; 2,000 hab. Fabriques de toiles et de cire à cacheter. Ruines de l'ancien château fort de Plesse.

BOVENNA, nom ancien de la petite île de Caprera, au N.-E. de la Sardaigne.

BOVERIUS (Zacharie), théologien et capucin italien, né à Saluces en 1568, mort à Gênes en 1638. Il professa la philosophie et la théologie dans les maisons de son ordre et fut élevé à la dignité de définiteur général. Il a laissé : *Demonstrationes symbolorum veræ et falsæ religionis adversus præcipuos et vigentes catholicæ religionis hostes*, etc., 2 vol. in-fol.; *Demonstrationes undecim de vera habitus forma a seraphico P. N. S. Francisco instituta; Annales, seu sacra historia ordinis minorum S. Francisci, qui capuccini nuncupantur*, ouvrage qui fut d'abord mis à l'index et qui fut approuvé ensuite moyennant corrections; *Orthodoxa consultatio de ratione veræ fidei et religionis amplectendæ* (Madrid, 1623).

BOVES, bourg de France (Somme), arrond. et à 9 kilom. S.-E. d'Amiens, sur la Noye; 1,739 hab. Fabriques et blanchisseries considérables de toiles. Ruines d'un magnifique château fort du VIIe siècle; il n'en reste plus que des pans de hautes murailles placées sur un mamelon élevé. Ce château servit de refuge, au IXe siècle, contre les Normands, et fut plus tard possédé par des seigneurs indépendants, qui combattirent plusieurs fois contre les rois de France. En 1214, un seigneur de la maison de Boves se trouvait à Bouvines dans les rangs des ennemis de la France. Ce château fut ruiné en 1433 par l'Anglais Bedford. ‖ Ville du royaume d'Italie, province et à 7 kil. S. de Coni; 7,000 hab. Exploitation de marbres et de fer.

BOVES (Joseph-Thomas), fameux partisan américain, mort en 1814, était Castillan de naissance, et de la plus basse extraction. Jeté fortuitement dans les troupes royales à l'époque de la guerre de l'Indépendance, en 1810, il organisa une bande à laquelle on donna le nom de *division infernale*, qu'elle mérita par les excès et les cruautés qu'elle commit dans tout le cours de cette horrible guerre. Après avoir vaincu plusieurs généraux républicains et Bolivar lui-même, Boves fut blessé d'un coup de lance à l'affaire d'Urica, et mourut sur le champ de bataille.

BOVET (François DE), prélat français, né en 1745, mort en 1838. Il fut successivement évêque de Sisteron, archevêque de Toulouse, et membre du chapitre de Saint-Denis. Savant estimable, il étudia les antiquités égyptiennes à la suite de Champollion, et publia, entre autres ouvrages : *Des dynasties égyptiennes*, où il contrôle Manéthon à l'aide de la chronologie sacrée; *Histoire des derniers Pharaons et des premiers rois de Perse*, etc.

BOVEY-TRACEY, ville d'Angleterre, comté de Devon, à 17 kilom. S.-O. d'Exeter, sur la Bovey; 2,000 hab. Fabrication de poterie; dans les landes de Bovey, riches gisements de lignite et de terre à poterie, dont on fait une exportation très-considérable.

BOVIANUM, ville de l'Italie ancienne, dans le Samnium; place forte prise par les Romains pendant la guerre des Samnites en 312 et 299 av. J.-C., puis transformée en colonie militaire. C'est aujourd'hui la ville de Bojano.

BOVIDÉ, ÉE adj. (bo-vi-dé — du lat. *bos, bovis*, bœuf, et du gr. *eidos*, aspect). Mamm. Qui ressemble à un bœuf. ‖ On dit aussi BOVIDIEN, IENNE.

— s. m. pl. Famille de ruminants ayant pour type le genre bœuf : *Les* BOVIDÉS.

BOVILLÆ, petite ville de l'ancienne Italie, dans le Latium, à 17 kilom. S.-E. de Rome, non loin de la voie Appienne. Ce fut près de Bovillæ que Clodius fut tué par ordre de Milon. Quelques auteurs voient près du village de Marino, situé au S. de Frascati, l'emplacement de Bovillæ. Les ruines de cette ancienne ville sont à l'ouest de ce village, entre la voie Appienne et la route de Porto d'Anzio; on y distingue surtout un cirque, un théâtre, une piscine et un sanctuaire dédié à Jupiter vengeur, assez bien conservé. Bovillæ ayant été le berceau de la famille Julia, les Césars avaient consacré ce sanctuaire pour perpétuer la mémoire de leur origine.

BOVINÆ et **BOVINIACUM**, noms latins de Bouvines.

BOVINE adj. f. (bo-vi-ne — lat. *bovinus*, même sens, formé de *bos*, bœuf). Zootechn. Qui est de la famille, de la nature du bœuf : *Les bêtes* BOVINES. *Les races* BOVINES. ‖ *Espèce bovine*, Espèce du genre bœuf, comprenant seulement le bœuf domestique, sa femelle et ses petits : *C'est l'espèce* BOVINE *qui fait le fond principal de notre cheptel national.* (Baudement.)

— Art vétér. *Affection bovine*, Maladie des bœufs et des vaches, produite par une espèce de ver qui se développe sous la peau.

BOVINET (Edme), graveur français, né à Chaumont en 1767, mort vers 1832, a exposé aux salons de 1804, 1808, 1812 et 1831. Il a gravé au burin, entre autres pièces : la *Communion de saint Jérôme*, d'après le Dominiquin; *Sainte Madeleine*, d'après Murillo; le *Dévouement de saint Charles*, d'après Mignard; la *Barrière de Clichy*, d'après Horace Vernet; la *Victoire d'Aboukir*, d'après Lejeune, planche exécutée par ordre du gouvernement (1808); la *Reddition d'Ulm*, d'après Grenier (1831); les *Derniers moments de Napoléon*, d'après Gudin; l'*Exhumation de Henri IV*, d'après Langlois; *Orphée et Eurydice*, d'après Poussin; le *Maître d'école* et le *Vendeur de chansons*, d'après Ad. Van Ostade, pour le *Musée Robillard;* soixante-deux pièces pour le *Musée Filhol*, d'après Raphaël, le Corrége, le Caravage, A. Carrache, le Guide, le Dominiquin, le Bolognèse, Castiglione, Poussin, Cl. Lorrain, Séb. Bourdon, Le Brun, La Hire, J. Vernet, Rembrandt, Ph. Wouwerman, Alb. Cuyp, Adrien Van Ostade, Gérard Dov, Roelemburg, Paul Bril, Berghem, Moucheron, etc. La plupart de ces pièces, gravées à l'eau-forte par divers artistes, ont été terminées au burin par Bovinet.

BOVINO, ville du royaume d'Italie, dans la Capitanate, ch.-l. du district de même nom, à 28 kilom. S.-O. de Foggia, sur le Cervaro; 5,500 hab. Siége d'un évêché suffragant de Bénévent. En 1734, les Espagnols y furent défaits par les impériaux.

BOVISTE, s. m. (bo-vi-ste). Bot. Genre de champignons formé aux dépens des lycoperdons : *Le* BOVISTE *plombé croît dans les terrains sablonneux.* (Léraillé.)

BOVIUM, nom latin de Bangor, ville d'Angleterre.

BOVY (Antoine), sculpteur et graveur en médailles, né à Genève, eut pour maître son compatriote Pradier, et vint jeune encore se fixer à Paris, où il s'est fait naturaliser Français. Il a exécuté, pour l'Etat et pour les particuliers, un grand nombre de médaillons-portraits et de médailles en bronze, en marbre, en plâtre; les plus remarquables sont : les médaillons de Louis-Philippe (1831), de l'impératrice Eugénie (1863), du prince impérial (1864), de Gœthe (1831), de Paganini (1831), de Cuvier (1833), d'Arago (1847), de Chopin (1852), de Gay-Lussac (1852), de Liszt, du général Dufour (1865), de M. Soret, numismate (1863), les médailles commémoratives du *Troisième jubilé de la réformation de Berne* (1831), de l'*Inauguration du musée espagnol*, au Louvre (1839), de la *Loi des chemins de fer* (1845), de la *Bataille de l'Alma* (1857), de l'*Exposition universelle de* 1855 (1859), du *Mariage du prince Napoléon* (1861), de l'*Agrandissement du palais du Luxembourg* (1855), la médaille accordée en récompense aux sculpteurs à la suite des expositions des beaux-arts, etc. Ces divers ouvrages, qui ont figuré aux salons de 1831 à 1865, se distinguent par une grande finesse et en même temps par une grande fermeté de modelé. Gustave Planche a dit du médaillon d'Arago, exposé en 1847 : « Ce portrait est d'un beau caractère. La physionomie respire à la fois l'énergie et l'intelligence; » et au sujet d'un portrait de femme, du même artiste : « Le visage est d'une jeunesse, d'une douceur qui ne laissent rien à désirer; les cheveux ont une grâce, une souplesse qui reportent la pensée aux monuments de l'art grec. » M. Bovy est, sans contredit, l'un des plus habiles graveurs en médailles de notre temps. Il a été médaillé en 1835 et 1855, et décoré de la croix de la Légion d'honneur en 1842. Un burin énergique et souple, une exécution magistrale rachètent largement ce que sa composition offre parfois d'indécis et de confus. L'œuvre de M. Bovy est considérable, et ses dernières productions permettent d'espérer encore de lui de nouveaux chefs-d'œuvre; il restera un des maîtres de l'école française en son art, et plusieurs de ses travaux peuvent être opposés sans désavantage à ceux des Dupré, des Varin, des Duvivier et autres, qui ont illustré l'art de la gravure en médailles en France. Ses poinçons, touchés avec vigueur et simplicité, ont une allure pleine de grandeur, un calme d'une infinie majesté.

M. Bovy est aussi l'auteur du type des monnaies suisses, dites à l'*Helvétie;* il a fait de nombreux travaux pour son pays natal, où il passe généralement la moitié de l'année, dans une propriété qu'il y a acquise. — Il a un fils, compositeur et pianiste de talent, connu sous le pseudonyme de LYSBERG.

BOW ou **STRATTFORD-LE-BOW**, bourg et paroisse d'Angleterre, dans le comté de Middlesex, à 6 kilom. E. de Londres, dont il forme un faubourg, sur la Lea; 3,500 hab.

BOWDICH (Thomas-Edward), voyageur anglais, né à Bristol en 1790, mort en 1824. Entraîné par une irrésistible passion pour les voyages, il se rendit, en 1814, en Afrique, près d'un de ses parents, Hope Smith, gouverneur de Cape-Coast, et, de retour en Angleterre, il fut chargé de conduire en Guinée une ambassade anglaise ayant pour but d'y établir des relations commerciales (1815). Bowdich pénétra jusqu'à Coumassie, capitale du roi des Aschantis, mena à bonne fin la négociation, revint en Europe, passa quelque temps à Paris pour compléter ses études scientifiques, et entreprit avec sa femme, en 1822, un nouveau voyage en Afrique. Il avait atteint et exploré l'embouchure de la Gambie lorsqu'une fièvre maligne l'emporta. On a de Bowdich plusieurs ouvrages, notamment : *Une ambassade dans le pays des Aschantis* (Londres, 1819, in-4°), récit par lequel il fit connaître le premier ce pays à l'Europe; *Expédition anglaise et française à Teembo; Essai sur les superstitions, les coutumes et les arts communs aux anciens Egyptiens, aux Abyssiniens et aux Aschantis; Récit des différentes découvertes des Portugais à Angola et dans le Mozambique* (1824). Citons enfin un travail *Sur le moyen de trouver la longitude en mer par l'observation des éclipses de lune.*

BOWDICHIE s. f. (bô-di-kî — de *Bowdich*, n. pr.) Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, comprenant quelques espèces de l'Amérique tropicale.

BOWDITCH (Nathaniel), astronome américain, né à Salem en 1773, dans l'Etat de Massachusetts, mort à Boston en 1837. Après avoir étudié les mathématiques, il fit un voyage aux Grandes Indes, et, à son retour, devint président d'une compagnie d'assurances. Il fut ensuite professeur de mathématiques et d'astronomie à l'université de Cambridge, dans l'Etat de Massachusetts, et fut admis dans plusieurs sociétés savantes. Il a publié : *The american practical navigator*, et une traduction en anglais de la *Mécanique céleste* de Laplace.

BOWDLER (Thomas), littérateur anglais, né à Ashley en 1754, mort en 1825. Il était lié avec la plupart des esprits distingués de son temps, et principalement avec mistress Montagu, auteur d'un *Essai sur les écrits de Shakspeare.* Il est connu surtout pour avoir édité un *Shakspeare de famille* (10 vol. in-8°), où il retrancha tous les passages qui lui parurent contraires aux mœurs ou au bon goût.

BOWDOIN, bourg des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans l'Etat du Maine, comté de Lincoln, à 32 kilom. N.-O. de Wiscasset, à 20 kilom. S.-O. d'Augusta; 2,500 hab.

BOWDOIN (James), gouverneur du Massachusetts, né à Boston en 1727, mort en 1790. Il était fils d'un commerçant français que l'édit de Nantes avait forcé d'aller porter son industrie dans un pays étranger. Il contribua beaucoup par ses écrits et par ses discours à soutenir le zèle de ses compatriotes dans la

guerre de l'Indépendance, et lorsque sa santé l'obligea à quitter les fonctions publiques, il se livra tout entier aux sciences et à la littérature; il fut longtemps président de l'Académie des sciences et des arts de Philadelphie.

BOWDOINHAM, bourg des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans l'Etat du Maine, comté de Lincoln, à 25 kilom. S.-O. d'Augusta, sur le Kennebeck; 2,800 hab.

BOWEN (Francis), publiciste américain, né vers 1814, à Charlestown. Après avoir été répétiteur de philosophie à l'université de Cambridge, de 1835 à 1839, il eut la direction de la *North American Review*, de 1843 à 1853, et s'y montra hostile à la nationalité hongroise, au moment même où Kossuth recevait aux Etats-Unis un accueil enthousiaste. Il est rentré dans l'enseignement, en acceptant la chaire de philosophie morale et d'économie politique au collége Harward. Outre plusieurs volumes de la *Biographie américaine* de Sparks, il a publié quelques écrits philosophiques : *Essais critiques sur l'histoire et la condition présente de la philosophie spéculative* (Boston, 1842); *Entretiens sur l'application de la métaphysique et de la morale à la démonstration de la religion* (Boston, 1849).

BOWEN (sir George Ferguson), administrateur et publiciste anglais, né en 1821, en Irlande. Il fit ses classes à Oxford, et fut nommé professeur au collége Brasenose, en 1844. De 1847 à 1851, il occupa la charge de président de l'université de Corfou, ce qui ne l'empêcha pas de censurer vivement dans quelques brochures les mesures administratives de lord Seaton, haut commissaire des îles Ioniennes. De 1854 à 1859, il fut secrétaire en chef du lord gouverneur de cet archipel, et fit paraître plusieurs écrits: *Ithaque en* 1850; le *Mont Athos*, la *Thessalie* et l'*Epire*, etc. Marié à une princesse, Grecque d'origine, il passe pour un helléniste de valeur, et a rédigé pour Murray un manuel sur la *Grèce*. En 1859, il a été nommé gouverneur et capitaine général d'une colonie australienne.

BOWER (Archibald), écrivain anglais, né à Dundee en 1686, mort en 1766. Il entra dans l'ordre des jésuites et devint même conseiller de l'inquisition en Italie; mais ayant été obligé, par des causes encore mal connues, de retourner en Angleterre, il abjura le catholicisme, se fit anglican, se maria en 1749 et devint bibliothécaire de la reine Caroline. Pendant plusieurs années, il rédigea une espèce de revue littéraire qui paraissait chaque mois sous le titre de *Historia litteraria*. On lui doit en outre une histoire romaine qui fut insérée dans la grande *Histoire universelle*, et une *Histoire des papes* (1748, 7 vol.)

BOWERBANK (James-Scott), naturaliste anglais, né à Londres en 1797, était admis à l'âge de dix-huit ans au nombre des membres de la Société mathématique de Londres. En 1844, aidé de feu le docteur Johnston, il fonda la *Ray Society*, ainsi nommée en l'honneur du naturaliste anglais John Ray, et, en 1847, il proposa l'établissement de la Société paléontologique de Londres, dont il est resté jusqu'à ce jour secrétaire honoraire. Il appartient encore à d'autres sociétés savantes. Ses nombreux travaux embrassent presque toutes les branches de l'histoire naturelle. La plupart ont été insérés dans les grands recueils scientifiques de l'Angleterre.

BOWES, ville d'Angleterre, comté de York, North-Riding, à 6 kilom. S.-O. de Barnard-Castle, sur la Gréta; 1,257 hab. Bowes, ancienne station romaine, présente les vestiges d'un *castellum*; à 3 kilom. de là, on trouve un curieux pont naturel formant une arche de 18 mètres d'ouverture sur la Gréta, et praticable pour les voitures. Les habitants du pays l'ont nommé *God's Bridge* (Pont de Dieu).

BOWIE-KNIFE s. m. (bo-i-naïf — de *Bowie*, nom propre; *knife*, couteau). Couteau à lame pliante, que les Américains portent sur eux comme arme défensive, et trop souvent comme arme offensive.

BOWL s. m. (bol — mot angl.). Vase dans lequel on sert différents breuvages, tels que le café au lait, le punch, etc. : *Cet homme tenait à la main une assiette et un* BOWL *de lait épais et fumant.* (E. Sue.) *Depuis quelque temps, je déjeune avec une bonne soupe grasse, un* BOWL *comme pour deux.* (Brill.-Sav.) *Le café fut servi dans de beaux et profonds* BOWLS. (Brill.-Sav.) ‖ On écrit plus souvent aujourd'hui BOL.

BOWLBY (Thomas-William), jurisconsulte et publiciste anglais, né en 1817, mort en Chine en 1860. L'expédition combinée que la France et l'Angleterre firent en Chine en 1860 mit en relief le nom de M. Bowlby, qui accompagnait l'expédition comme correspondant du *Times*. Tombé, avec un missionnaire français, l'abbé Dulac, le capitaine d'artillerie Brabazon, et l'interprète Parke, ses compatriotes, entre les mains des Chinois, par suite d'un odieux guet-apens, M. Bowlby fut soumis à d'horribles raffinements de torture. Il y périt, ainsi que l'abbé Dulac et le capitaine Brabazon. M. Bowlby, dont la présence au milieu de l'état-major des deux armées pouvait au premier abord ressembler à celle d'un intrus — ce mot pris dans son sens étymologique — avait su, par son caractère personnel, conquérir le respect et l'attention des chefs politiques et militaires de l'expédition. Le premier négociateur anglais, lord Elgin, a rendu en ces termes hommage à sa mémoire : « La mort de M. Bowlby est une grande perte. Il était, plus que personne, capable de bien faire comprendre à l'opinion publique européenne les problèmes, singulièrement compliqués, que présente la situation morale, sociale, politique et commerciale de la Chine. » M. Bowlby avait, en 1848 et 1849, été correspondant du *Times* en Allemagne, et il courut à ce titre de grands dangers personnels, en cherchant à rendre, aussi exactement que possible, compte des émeutes de Berlin, de Francfort et de Vienne.

BOWLES (Guillaume), naturaliste anglais, né en Irlande, mort en Espagne en 1780. Il a publié en espagnol deux ouvrages d'histoire naturelle : *Introduccion a la historia natural y a la geografia fisica de Espana* (1775), traduite en français par le vicomte de Flavigny; *Histoire des sauterelles d'Espagne* (1781). Il a aussi adressé à la Société royale de Londres un *Mémoire sur les mines de l'Allemagne et de l'Espagne*.

BOWLES (William-Leslie), poëte, théologien et littérateur anglais, né dans le Northamptonshire en 1762, mort en 1850. Il étudia la théologie, fut d'abord vicaire, puis chanoine et enfin recteur de Bromhill, dans le Wiltshire. Dès sa jeunesse, il publia des sonnets, des élégies, des stances sur une foule de sujets divers, où l'on trouve des beautés d'un ordre élevé mêlées à quelques défauts. Mais il composa en même temps des ouvrages d'érudition, de critique littéraire, de controverse religieuse, etc. On lui doit, entre autres : *Annals and antiquities of Lacockabbey* (1835); *The parochial history of Bromhill;* une édition complète de Pope en 10 vol., avec des critiques assez vives contre cet auteur, surtout au point de vue de son talent poétique. Le premier recueil de poésies de W. Bowles a été publié en 1798, le dernier en 1837, sous le titre de *Gleams and shadows of days*.

BOWLES (sir George), général anglais, né en 1787 dans le comté de Wilts. Après avoir servi, de 1805 à 1814, en Allemagne, en Danemark, en Espagne et en Belgique, il resta en France avec l'armée d'occupation jusqu'en 1818. Envoyé dans les Indes, puis au Canada, en qualité de secrétaire militaire du duc de Richmond, il opéra vigoureusement contre les insurgés de 1838, le long de la frontière des Etats-Unis. De 1845 à 1851, il a été directeur de la maison de la Reine. Promu au grade de lieutenant général en 1854, il avait été nommé antérieurement lieutenant gouverneur de la Tour de Londres et chevalier-commandeur de l'ordre du Bain.

BOWLÉSIE s. f. (bo-lé-zî; — de *Bowles*, botan.). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des hydrocotylées, renfermant une dizaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique australe.

BOWLEY, ville d'Angleterre, comté de York, West-Riding, à 3 kilom. S. de Bradford; 11,800 hab. Mines de houille et de fer, carrière, fabrique de tissus. C'est dans les environs de cette ville que, en 1642, le comte de Newcastle battit l'armée de Fairfax.

BOWLING, ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans l'Etat de Kentucky, comté de Waren, dont elle est le chef-lieu, à 170 kilom. S.-O. de Francfort; 2,000 hab. Industrie active : filature de laine, manufacture de bougies, fonderie de fer dans les environs; vaste grotte d'où l'on extrait une grande quantité de nitre.

BOWLING-GREEN s. m. (boou-linn-grinn; — mots angl. signif. *gazon où l'on joue à la boule*). Jardin. Forme britannique du mot français *boulingrin*, dont se servent ceux qui veulent faire preuve d'érudition, les mêmes qui disent *béby* au lieu de *bébé*, *riding coat* au lieu de *redingote*, c'est-à-dire des Français anglomanes qui, lorsqu'ils se sentiront atteints du spleen, iront se précipiter dans la Tamise pour que la patrie n'ait pas leurs os.

BOWMAN (William), médecin anglais, né en 1816, à Nantwich. Fils d'un naturaliste, il suivit les cours du collége du Roi, à Londres, où il est actuellement professeur de physiologie, d'anatomie générale et de pathologie. En 1842, il reçut de la Société royale un prix de physiologie. Il est membre de cette compagnie et de plusieurs Académies étrangères. Auteur de notices et de mémoires insérés dans les *Transactions philosophiques*, dans l'*Encyclopédie d'anatomie*, etc., il a composé plusieurs ouvrages de chirurgie pratique : *Entretiens sur les organes intéressés dans les opérations de l'œil; Observations sur les pupilles artificielles; Anatomie pathologique et physiologie de l'homme*; ce dernier en collaboration avec feu le docteur Todd.

BOWMORE, ville d'Ecosse, comté d'Argyle, sur la rive orientale de Islay, une des Hébrides, capitale de l'île; 2,727 hab. Petit port; toiles, ardoises, marne, chaux.

BOWR s. m. (bor). Comm. Nom donné à une variété de diamants.

BOWRING (sir John), littérateur, économiste et homme politique anglais, né en 1792, à Exeter, comté de Devon. Il fut dans sa jeunesse le disciple politique de Jérémie Bentham, dont il exposa les principes dans la *Revue de Westminster*, qu'il rédigea de 1825 à 1830. Son maître et ami le choisit pour exécuteur testamentaire, et le chargea de donner une édition posthume de ses *Œuvres complètes;* M. J. Bowring, qui était déjà familiarisé avec la langue française (il fut emprisonné sous la Restauration pour avoir trempé dans un complot politique), fit paraître en 1840, à Paris, une traduction des *Sophismes parlementaires* de Bentham. Appartenant à une famille de puritains, il réclama dans la presse et dans les meetings contre l'incapacité politique dont les lois frappaient les dissidents. Parcourant les divers pays de l'Europe, il mit à profit une rare aptitude linguistique pour recueillir et traduire en anglais les chants populaires, les poëmes originaux de plusieurs nations ou races : russe, serbe, polonaise, magyare, danoise, suédoise, frisonne, hollandaise, esthonienne, espagnole, portugaise, javanaise et irlandaise. Ces anthologies ont eu plusieurs éditions. Il a composé lui-même des poésies. De très-bonne heure, M. Bowring s'était occupé d'économie commerciale. Commissaire ou agent officiel en France, en Italie, en Allemagne et dans le Levant, et plus tard en Chine, il a rédigé pour le gouvernement anglais des rapports statistiques intitulés : *Relations commerciales entre la France et l'Angleterre* (1834-1835, 2 vol. in-fol.); *Commerce et manufactures de la Suisse* (1836, in-fol.); l'*Egypte, Candie et la Syrie* (1840, 2 vol. in-fol.); *De l'Association douanière allemande* (1840, in-fol.). Sous l'administration du comte Grey, il fut nommé commissaire d'enquête pour la réorganisation de la comptabilité publique. Malgré ses voyages et ses travaux, M. Bowring représenta deux bourgs, Kilmarnock et Bolton, de 1835 à 1837 et de 1841 à 1849; il vota avec le parti libéral. Nommé, en 1849, consul britannique à Canton, et, en 1854, gouverneur de Hong-Kong, il remplit, en 1855, une mission spéciale dans le royaume de Siam, et conclut un traité de commerce avec les deux rois de ce pays. Il donna en 1857 une relation de ce voyage : le *Royaume et le peuple de Siam* (2 vol.). Le pavillon anglais ayant reçu une insulte des autorités chinoises, il fit bombarder la ville de Canton par les vaisseaux de la station britannique, ce qui fut l'origine de la dernière guerre de l'Europe avec la Chine. Il rentra en Angleterre en 1859, avec une pension; à leur départ, sir J. Bowring et sa famille n'échappèrent que par miracle à un empoisonnement (*les domestiques chinois* avaient mis une énorme quantité d'arsenic dans le pain de leurs maîtres). Après son retour, il publia un aperçu statistique sur les *Iles Philippines*. Dans l'année 1861, il fut chargé de préparer les bases d'un traité de commerce avec le royaume d'Italie. En 1863, il est reparti pour la Chine, en qualité de gouverneur de Hong-Kong. La reine l'a créé chevalier en 1854.

BOWRING (Edgar-Alfred), fils du précédent, né en 1826, fit ses classes à l'université de Londres. Il entra dans les bureaux du ministère du commerce en 1840, devint archiviste et bibliothécaire de ce département en 1849, remplit en 1851 les fonctions de secrétaire de la commission financière anglaise de l'exposition, et reçut en récompense le titre de compagnon de l'ordre du Bain (1862), sur la proposition spéciale du prince Albert. Il est auteur d'une version poétique du *Livre des Psaumes*, d'une traduction anglaise des œuvres poétiques de *Schiller* et de *Gœthe*, ainsi que de *Henri Heine*. Il a publié une brochure en faveur du libre échange.

BOWYER, fort des Etats-Unis, dans l'Alabama, comté de Boldwin, à 50 kilom. S. de Mobile, à l'entrée de la baie de Mobile. Vainement assiégé par les Anglais le 15 septembre 1814, il fut pris par eux le 8 février 1815.

BOWYER (William), savant imprimeur anglais, né à Londres en 1699, mort en 1777. Il a donné des éditions de beaucoup d'ouvrages importants qu'il enrichissait de notes savantes, entre autres une édition du *Lexicon* de Schrevelius, auquel il ajouta beaucoup de mots grecs oubliés par l'auteur. On lui doit aussi : *On the origin of printing* (1774), travail qui fut ensuite complété par Jean Nichols.

BOWYER (sir George), jurisconsulte anglais, né en 1811, à Radley, comté de Berks. Reçu avocat en 1839, il professa quelque temps le droit à l'école de Middle-Temple. Il eut aussi la direction d'un journal, le *Guardian*, dans les colonnes duquel il a considérablement écrit. En 1850, il se convertit au catholicisme, peu après avoir reçu de l'université d'Oxford le diplôme honorifique de docteur en droit. Lorsque le pape eut partagé l'Angleterre en diocèses catholiques romains, il se constitua l'apologiste de cet acte, et publia une brochure autorisée par le saint-siége : *Le cardinal-archevêque de Westminster et la nouvelle hiérarchie*, qui obtint plusieurs éditions. Envoyé au Parlement par le bourg de Dundalk en 1852, il adopta la politique du parti libéral, mais en défendant avec zèle les gouvernements catholiques du continent. Il est auteur d'une *Dissertation sur les institutions des républiques italiennes*, et de deux ouvrages plus importants, écrits avant sa conversion à la foi romaine : *Commentaires sur le droit constitutionnel d'Angleterre*, et *Commentaires sur le droit civil moderne.*

BOXE s. f. (bo-kse, mot angl.). Loge, cellule, écurie pour un seul cheval, comme celles que l'on construit pour les pur-sang. *Dans les écuries de luxe, les chevaux sont isolés, soit un à un, soit par attelage, au moyen de cloisons à demeure, formant des stalles ou* BOXES. (Bélèze.) *Pour l'élevage des chevaux de race, il suffit d'une écurie dans laquelle, au moyen de clôtures en planches, ou de simples grillages, on établira des* BOXES *assez spacieuses pour contenir à l'aise chaque mère et son poulain.* (Bélèze.) *Je ne parle pas des animaux enfermés dans leurs* BOXES *et étouffant sous une vitrine où l'air pénètre difficilement.* (E. Texier.)

— **Encycl.** Le mot *box*, comme l'écrivent les Anglais, est d'origine anglaise et il n'a été adopté en France que dans ces dernières années. On l'emploie pour désigner des loges de certaines dimensions, dans lesquelles chaque animal trouve une habitation spacieuse, bien aérée, commode et isolée. Les *boxes* se pratiquent dans l'intérieur des écuries et ne servent qu'aux chevaux, aux ânes et aux mulets. Quelquefois, mais rarement, on les trouve établies dans les étables. Dans les bergeries importantes, il y a toujours des espèces de *boxes* où l'on renferme les béliers et quelquefois les brebis mères, à l'époque de l'agnelage.

Les *boxes* ne sont donc pas une nouveauté en France, ainsi que pourrait le faire supposer l'origine anglaise et l'importation récente du mot. On s'en sert depuis longtemps; mais il faut dire que, sous le rapport de la construction et de l'aménagement, nous avons beaucoup à faire avant de songer à égaler nos voisins d'outre-Manche. Presque toujours, même dans les exploitations les mieux dirigées, les *boxes* s'ouvrent sur un couloir commun qui communique seul avec le dehors. Cette construction est vicieuse, parce qu'elle ne permet qu'une aération insuffisante. Lorsque les portes sont ménagées dans le mur extérieur, il est toujours facile de maintenir, en hiver comme en été, une température douce et fraîche, aussi favorable au développement des animaux qu'au maintien de leurs forces et de leur bonne santé. Pour les chevaux de prix, et quand on veut encore ajouter au confortable de la *boxe*, on y ajoute une petite cour. Cette pratique est particulièrement usitée en Angleterre.

Les *boxes* sont isolées ou réunies; dans le premier cas, les cloisons montent jusqu'au plafond; dans le second, elles ne s'élèvent que jusqu'à une certaine hauteur; d'ordinaire même, elles ne sont pleines qu'à la partie inférieure; à 1 m. ou 1m,20 au-dessus du sol, on les fait à claire-voie. On dispose les *boxes* sur un ou deux rangs suivant la largeur des écuries; lorsqu'elles forment une double rangée, il est convenable, pour la commodité du service, de ménager un couloir dans le milieu du bâtiment entre chaque rangée. Sauf les dispositions qui précèdent et qui presque toutes sont rigoureusement indispensables, l'aménagement intérieur des *boxes* est peu coûteux. Un râtelier ou corbeille et une petite auge qui sert de mangeoire en forment tout l'ameublement. Les ventilateurs ne sont nécessaires que pour les *boxes* établies à l'intérieur.

Les avantages des *boxes* sont incontestables : les animaux y sont libres, ils peuvent s'y reposer tout à leur aise et ne courent pas le risque de se blesser les uns les autres; mais il faut, pour cela, qu'elles soient construites d'une façon convenable. Malheureusement c'est à quoi l'on ne songe guère en France, comme nous l'avons dit plus haut. « Par incurie, dit M. Eug. Gayot, nous avons transformé la *boxe* en un bouge destructeur; nous nous ingénions si bien en sens contraire de la raison et du sens commun que, de la meilleure chose, dont nous faisons un détestable usage, nous arrivons à tout ce qu'il y a de pire. Que faut-il néanmoins pour améliorer toutes ces *boxes* où nous enfermons chevaux, ânes, bœufs, moutons et porcs? De l'air et de la lumière, deux corps assez abondamment répandus dans la nature pour que nous puissions en user sans trop y regarder. Multipliez donc les *boxes*, car il en est besoin dans toutes les fermes et dans toutes les métairies; mais construisez-les simplement, afin qu'elles restent saines. Elles sont une dépendance nécessaire, nous avons presque dit indispensable, de toutes les écuries grandes ou petites. Elles recevront la *poulinière dans l'état de gestation* avancée, la jument qui allaite, le poulain qu'on élève, les animaux malades, ceux qui ont éprouvé de grandes fatigues, les boiteux, qui souffrent tant d'être attachés dans le rang ou confinés dans une stalle étroite... Là ils auront la paix, le repos, la tranquillité, l'espace, la liberté, toutes choses précieuses, faciles à donner et que nous donnons pourtant si peu. »

Nous devons faire observer, toutefois, que depuis 1860 d'importantes améliorations se sont introduites dans la tenue, l'aménagement et la construction des *boxes*. Ces heureux changements, dont quelques grands propriétaires et des éleveurs éminents ont pris l'initiative, pénétreront avant peu, il faut l'espérer, dans la pratique générale et se propageront de proche en proche jusque dans les campagnes les plus reculées.

BOXE s. f. (bo-kse — de l'angl. *to box*, se battre à coups de poing). Sorte de pugilat fort usité chez les Anglais : *La sévère Albion a renoncé à sa* BOXE. (Proudh.) *La* BOXE *a été*

de tout temps en honneur en Angleterre. (Bacholet.)

— **Encycl.** C'est de l'Angleterre que nous vient l'art de la *boxe;* c'est là qu'il est pratiqué avec une ardeur commune à toutes les classes de la société. La *boxe*, de l'autre côté de la Manche, est l'argument péremptoire de plus d'une discussion politique ou sociale; c'est un moyen tout britannique d'appuyer son dire, c'est enfin la réponse à toute parole malsonnante aux oreilles d'un gentleman ou d'un cockney.

Les gens du peuple, surtout, n'ont pas d'autre manière de vider une querelle, de terminer une affaire d'honneur et de se faire justice par eux-mêmes; en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, deux braves Anglais se sont mis en position de *boxer*, les poings levés, les yeux dans les yeux, tout prêts à échanger avec une mutuelle prodigalité les plus formidables coups de poing dont les humains puissent se gratifier.

La *boxe*, chez les Anglais, est vraiment un art, et, à ce titre, elle est impérieusement soumise à l'observation de certaines règles qui ont force de loi, et dont chaque article est rigoureusement exécutoire. L'un de ces articles défend expressément de frapper l'adversaire qu'un coup a jeté à terre, et il est sans exemple que cette prescription ait jamais été violée.

Le premier précepte de l'art du *boxeur* est de se tenir constamment couvert avec un avant-bras en demi-flexion, tandis que l'autre bras doit porter d'estoc de vigoureux coups de poing à l'adversaire. Il arrive souvent qu'un coup bien appliqué fait jaillir le sang, qu'on appelle, en termes de *boxe*, du *clairet;* c'est le nom que les Anglais donnent aussi au vin de Bordeaux. Tant que l'un des deux champions n'a pas demandé merci, le combat continue, à moins qu'il ne soit jeté à terre par un coup violent; mais un des caractères les plus saillants et en même temps les plus curieux de la *boxe*, c'est le sang-froid et l'impassibilité des *boxeurs*. En France, si deux hommes du peuple, à la suite d'une vive altercation, en viennent aux voies de fait, il est rare qu'elles ne soient pas accompagnées d'injures réciproques, de gros mots exhalés par la colère; en Angleterre, c'est tout différent. Un homme se croit-il offensé par un autre; sans mot dire, sans récriminations, il se met en devoir de *boxer*, et l'offenseur, qui observe le même mutisme, se met aussitôt en posture; tous deux s'envoient en pleine poitrine ou en plein visage des coups de poing à assommer un bœuf; ils les reçoivent avec une placidité, avec un silence qu'interrompent tout au plus quelques *aoh!* ou un énergique *goddam*. Le combat terminé, chacun replace son chapeau sur sa tête, essuie le sang qui coule de ses blessures et s'en va; à moins que le nombre ou la force des coups reçus par le plus faible ne l'ait mis dans l'impossibilité de remuer, ce qui arrive quelquefois. Ce sont des gentlemen qui se sont *expliqués*, dit la galerie, et on se contente de porter le moribond à la pharmacie la plus voisine.

L'art de *boxer* s'apprend à Londres, comme à Paris l'escrime, et des professeurs renommés enseignent, par la théorie et la pratique, la manière d'aplatir un nez au milieu du visage à l'aide d'un coup de poing savant, et celle non moins utile d'enfoncer la poitrine d'un gentleman par le même système. Un bon *boxeur* jouit en Angleterre d'une position tout exceptionnelle; il compte des admirateurs fanatiques, enthousiastes de son talent, et il ne tarde pas à s'amasser une fortune rondelette, en démontrant par principes ce bel art que l'Anglais place au-dessus de tous les arts d'agrément.

Si la *boxe* n'était en usage que comme moyen de défense ou de répression, il n'y aurait aucun motif pour lui préférer le duel à l'épée ou au pistolet; mais, ce qu'il y a de déplorable dans cette habitude de pugilat, c'est qu'on est arrivé à en faire un spectacle public, un jeu sanglant, une lutte sauvage, à l'occasion de laquelle des paris importants sont engagés, tout comme s'il s'agissait d'une course de chevaux ou d'un combat de taureaux. Ici, c'est le sang humain qui coule, à la grande satisfaction des parieurs, qui font des vœux pour que Tom soit assommé en cinq minutes, ou que John crache sa langue et ses dents au second coup de poing. Hourra! pour le solide *boxeur* qui a couché tous ses rivaux sur la poussière; un grognement pour le pauvre diable qui, en perdant la vie dans la lutte, a fait perdre en même temps mille guinées à ses partenaires.

« En vain les lois anglaises défendent-elles expressément les combats de cette nature, dit M. de La Cloture; tous les jours elles sont éludées, parce que l'esprit national, rendu plus fort qu'elles par une longue durée, ne peut s'habituer à leur obéir. En outre, la certitude de l'impunité vient perpétuer l'abus. Le ministère public ne peut, en effet, dans la Grande-Bretagne, ni poursuivre ni connaître légalement d'un délit, s'il n'y a dénonciation expresse et préalable, signée par un certain nombre de personnes recommandables. Aussi les feuilles publiques annoncent-elles ouvertement que tel jour, à tel endroit et à telle heure, il doit y avoir assaut entre deux *boxeurs* célèbres, et jamais la police n'intervient pour empêcher cette violation scandaleuse des lois, parce que, de mémoire d'homme, aucun cas de dénonciation ne s'est produit. Bien plus, des seigneurs, l'élite de la nation, élèvent chez eux des hommes qu'ils destinent à ces sortes de combats, qui attirent de nombreux spectateurs parmi les plus hautes classes de la société, à tel point que souvent on voit de riches gentlemen faire quinze et vingt lieues à cheval afin d'assister à ce spectacle, qui pour eux va de pair avec les courses de chevaux. »

L'auteur de l'*Anglais à Paris*, après s'être demandé s'il devait comprendre dans les nobles exercices du sport le vulgaire et cruel *boxing*, s'écrie : « Oui et non. Oui, parce que les hommes du plus grand monde assistent, comme toutes les autres classes de la société, à ces hideuses et sanglantes prouesses de la force brutale, et les encouragent, les sanctionnent ainsi de leur présence. Non, parce qu'il n'y a que des malheureux, des plus infimes rangs sociaux, qui, moyennant quelques poignées d'or, descendent dans une ignoble arène pour s'y faire affreusement mutiler et souvent pour y recevoir ou donner la mort.

Outre la cruauté d'un pareil jeu, il faut encore déplorer l'influence pernicieuse qu'une semblable coutume ne peut manquer d'exercer sur les masses, en entretenant chez elles une froide insensibilité pour les souffrances les plus vives, et en les habituant à voir couler le sang avec indifférence, presque avec satisfaction. C'est surtout à ce point de vue que les moralistes se sont élevés contre l'usage de la *boxe;* mais ils ont toujours prêché dans le désert : l'habitude en est trop profondément enracinée chez le peuple anglais pour que les remontrances ou les exhortations des écrivains aient le pouvoir de la détruire.

Voici de quelle façon se passe une représentation de *boxe :* on établit dans une plaine un carré de six mètres en tous sens; l'enceinte étant ainsi préparée, et le public rangé tout autour, les champions entrent dans l'arène; tous deux sont suivis de quelques amis portant des bouteilles d'eau fraîche et des citrons.

Les *boxeurs* doivent avoir la tête découverte et se mettre nus jusqu'à la ceinture; c'est dans la lice même qu'ils quittent leurs habits. Le juge du combat donne le signal définitif; aussitôt les *boxeurs*, suivis respectivement de leurs témoins, s'avancent au milieu de l'arène et se donnent la main. Les deux premiers témoins les imitent, et les quatre personnages se placent de manière à former une croix; ensuite chacun des deux adversaires se pose, se met en garde, observe son antagoniste et cherche à lui porter des coups. Lorsque les deux hommes se serrent de près, les deux bras sont constamment en action; de l'un ils tâchent de frapper leur antagoniste, tandis que de l'autre ils s'appliquent à se couvrir le corps et à parer les coups qui leur sont portés; toutefois, le poing qui paraît destiné à garder la défensive prend souvent l'offensive et porte des coups aussi terribles qu'imprévus. Aucun coup ne doit être porté au-dessous des hanches. Lorsqu'un des combattants a été renversé, ses témoins le relèvent et le font asseoir sur leurs genoux; les adjoints agissent également en lui faisant avaler de l'eau froide et du jus de citron; ils le lavent avec une éponge et l'encouragent; mais tout cela doit se faire avec une extrême prestesse, car il n'est accordé à quiconque est renversé ou étourdi par la violence du coup qu'une minute de répit pour reprendre ses sens; quand la minute est écoulée, il a le droit de se relever et de recommencer la lutte, mais s'il dépasse les soixante secondes, il a perdu l'enjeu de la *boxe*. Il est, au reste, d'usage qu'après chaque coup violent on profite de la minute accordée pour reprendre haleine, et il n'est pas rare de voir deux *boxeurs* s'arrêter ainsi trente ou quarante fois dans un combat qui dure une heure et demie. La durée de la lutte ne se définit pas à l'avance; elle varie selon la force des *boxeurs*, et aussi selon l'importance des coups échangés; on a vu des combats durer cinq minutes, d'autres se continuer des heures entières. On cite une lutte dont le souvenir est resté dans la mémoire de tous les cockneys de Londres et qui dura quatre heures quarante-cinq minutes, pendant lesquelles l'un des boxeurs tomba, étourdi, cent quatre-vingt-seize fois. On s'avoue vaincu en présentant la main ouverte à son adversaire.

La *boxe* était déjà en honneur en Angleterre du temps du roi Alfred; mais ce n'est guère qu'au commencement du XVIII^e siècle qu'on vit des *boxeurs* se disputer une certaine somme fournie par les souscriptions d'amateurs.

Il existe une autre sorte de *boxe*, appelée *boxe sparing*, dans laquelle les *boxeurs* couvrent leurs mains de gants rembourrés, de sorte qu'ils ne peuvent se blesser et que leurs bras conservent tout le jeu nécessaire. Cet exercice a lieu d'ordinaire dans une plaine qui est spécialement affectée à cet usage; les jours de combat sont annoncés à l'avance par la voie des journaux. Mais la *boxe* nationale, celle qui est cultivée avec amour dans toute l'étendue des trois royaumes, c'est la *boxe* simple, qui, avec les courses de chevaux, les combats de coqs et le tir au pigeon, forme la base des plaisirs anglais. Grâce aux liens qui unissent la Grande-Bretagne au continent, la *boxe* ne pouvait se localiser en Angleterre; elle a donc, comme tant d'autres importations d'outre-Manche, passé le détroit, et elle a acquis son droit de cité en France. Ainsi, pour une certaine partie de la jeunesse française, les exercices de la salle d'armes se complètent par ceux de la *boxe*, et on l'a admise comme partie intégrante de toute bonne éducation civile.

On ne traite plus avec dédain ce moyen de défense naturelle qu'on a longtemps regardé comme devant être le partage exclusif du bas peuple; aujourd'hui, le charme est rompu et les professeurs de *boxe* comptent parmi leurs élèves assidus les plus grands noms du monde aristocratique, artistique et financier. La dextérité et la souplesse françaises triomphent souvent de la force dont les Anglais sont très-vains; longtemps ceux-ci se crurent invincibles dans la *boxe*, mais plus d'une fois ils ont été forcés de s'avouer vaincus.

Frappés des causes physiques de l'infériorité des Français, des professeurs habiles se promirent d'égaliser les chances des lutteurs, et ils ne trouvèrent rien de mieux que de panacher agréablement la *boxe* anglaise de quelques éléments de l'ancienne savate française, qui eut aussi ses vaillants disciples; et de la fusion intelligente de ces deux moyens d'attaque et de défense combinés naquit enfin la *boxe* française, qui affirme de prime abord sa suprématie sur son aînée. Désormais, le poing anglais n'était plus à craindre : ce que le poing français ne pouvait frapper, le pied l'atteignait avec une grâce, une élégance et une sûreté de jeu qui défiaient toute comparaison. Donc, dans la *boxe* française, les pieds et les poings fonctionnent en alternant; il y a des périodes de coups, des phrases, des alinéas en action qui font l'admiration des connaisseurs par leur enchaînement. Les coups pleuvent dru comme grêle, et souvent tous portent et touchent; lorsque le *boxeur* anglais lutte avec un *boxeur* français, il est mis hors de combat sans qu'il sache comment; le coup arrive à l'improviste, délicatement, et la semelle du soulier s'est à peine appesantie sur la face de l'adversaire que déjà elle a touché terre pour revenir trouver le nez ou l'épaule par un détour agile. A la *boxe* française, le combat n'est pas de longue durée, on ne se tient pas des heures entières en face l'un de l'autre, donnant et recevant méthodiquement des coups pesants; au bout d'un quart d'heure au plus, il est rare qu'un des deux champions ne soit pas hors de combat. Les salles de *boxe* sont nombreuses à Paris; parmi les maîtres qui, pendant ces vingt dernières années, se créèrent une réputation par l'excellence de leur méthode, on citait et on cite encore les Lecour, Leboucher, Lozès, Blanc, Vigneron, Boutor, Burdin, Foucart, Boursault, Person, Jacou, etc. Des jeunes gens élégants, des viveurs, quelques artistes, fréquentent les salles de ces divers professeurs; c'est là qu'a pris naissance un calembour bien connu de tous les adeptes : « La *boxe* est le plus court chemin pour arriver d'un *poing* à un autre. »

Disons cependant, pour rester dans le vrai, que les partisans de la *boxe* sont et seront toujours très-peu nombreux en France, tandis qu'en Angleterre ils se comptent par milliers, et la *boxe* y est presque regardée comme une institution nationale. C'est là seulement qu'on trouve des *boxeurs* de profession, c'est-à-dire des hommes qui se distinguent par une force prodigieuse de muscles, une insensibilité aux coups qui passe toute croyance, une santé magnifique, qui résiste à des chocs terribles, sous lesquels succomberaient les hommes ordinaires; et ce n'est point, comme on le croit généralement, l'habitude des combats qui leur donne ces avantages, car les débutants qui s'essayent pour la première fois à ces luttes sanglantes ressemblent, sous ce rapport, aux sujets vieillis pour ainsi dire dans la pratique. C'est par des préparations préalables, par une éducation spéciale, par le régime, en un mot, que ces hommes arrivent pour ainsi dire à se faire un nouveau corps et de nouveaux organes. Ce régime spécial a reçu le nom générique d'*entraînement*, et, dans le vocabulaire des *boxeurs* anglais, celui de *condition*. C'est grâce à l'entraînement que le *boxeur* se met en mesure de pouvoir vaincre un homme d'une force supérieure à la sienne, de même qu'un cheval de course bien entraîné est à même de battre les plus fins coureurs. Le premier soin du *boxeur* qui veut acquérir les avantages de l'entraînement est de se soumettre à un régime diététique qui dure plus ou moins longtemps, selon la constitution et le tempérament du sujet. L'*Encyclopédie du* XIX^e *siècle* rapporte que ce régime se compose de deux opérations distinctes et successives : d'abord, débarrasser le corps de la graisse et du superflu des liquides abreuvant le tissu cellulaire, but auquel on arrive par les purgatifs, les sueurs et la diète. Ainsi le sujet sera purgé cinq ou six fois, à deux jours d'intervalle, pour être soumis les autres jours à l'ensemble des moyens les plus énergiquement sudorifiques, tels que bains de vapeur, boissons chaudes, aromatiques et stimulantes, tandis qu'on l'entoure et le surcharge de couvertures de laine, à la sortie desquelles il se trouve soumis à des frictions générales, ainsi qu'au massage des membres et aux mouvements répétés des articulations. Mais si l'on se bornait à cette opération première, il est évident que l'on arriverait promptement à spolier de toutes ses forces l'homme le mieux portant. Aussi passe-t-on bientôt à la seconde partie du régime, ayant pour but de développer les muscles et d'imprimer plus d'énergie aux fonctions nutritives, ce qui s'obtient par un exercice graduel et régulier, entrant en combinaison avec un système convenable d'alimentation composé surtout d'éléments qui, sous un petit volume, fournissent aux organes des matériaux essentiellement réparateurs; c'est-à-dire, en définitive, qu'après avoir évacué les parties inutiles, on reporte durant quelque temps le mouvement nutritif sur les muscles, ne s'occupant plus, pour ainsi dire, que d'eux seuls. Les dispositions morales, enfin, sont aussi l'objet d'un soin tout particulier; l'homme que l'on entraîne, par exemple, est constamment accompagné de son directeur, qui s'occupe de l'amuser par des histoires gaies et plaisantes, d'écarter de lui toutes les circonstances pouvant susciter de l'impatience ou de la colère. En un mot, on lui apprend le sang-froid, le courage, l'égalité d'âme, qualités que l'expérience nous démontre chaque jour être d'une aussi grande importance dans un combat que la force musculaire elle-même. Il y a, en Angleterre, des entraîneurs tout aussi fameux que leurs élèves eux-mêmes. »

On voit qu'il n'est pas aussi facile de s'improviser *boxeur* qu'on pourrait le supposer de prime abord, et qu'il faut avoir de véritables dispositions naturelles pour s'astreindre volontairement aux conditions et prescriptions corporelles que ce pénible métier exige. Il est vrai que, grâce aux bienfaits de l'entraînement, un homme répare lui-même la parcimonie ou l'indifférence que la nature lui avait témoignée en le formant : ses membres augmentent de volume, ses muscles acquièrent de la dureté, deviennent saillants, élastiques au toucher et se contractent avec une force extraordinaire, sous l'influence du choc électrique; toute sa personne se modifie et se pare des attributs de la force; l'abdomen s'efface, la poitrine se bombe; la respiration, ample, profonde, est capable de longs efforts; l'épiderme est devenu ferme, lisse, nettoyé de toute éruption pustuleuse ou squammeuse. Mais le signe particulier et obligatoire du *boxeur*, c'est d'avoir la peau d'une transparence extraordinaire : placée devant une bougie allumée, la main d'un *boxeur* convenablement préparé doit être pour ainsi dire diaphane et rosée; l'uniformité de coloration est exigée absolument, parce qu'elle indique une régularité parfaite dans la circulation du sang. Un autre résultat à l'obtention duquel tendent les efforts des entraîneurs est celui de la fermeté dermoïde de la région axillaire. Il faut que les côtes de la poitrine ne tremblotent pas pendant les mouvements des bras, et que les tissus paraissent complétement adhérents aux muscles sous-jacents.

L'entraînement est donc d'une nécessité impérieuse pour les *boxeurs*, et l'un d'eux, le célèbre Brougthon, un des plus vaillants champions de l'Angleterre, fut vaincu en 1740, après seize années de continuelles victoires, pour avoir refusé de se soumettre de nouveau à l'entraînement. Un coup qu'il reçut sur le front le mit hors de combat, en produisant sur-le-champ un gonflement de la face qui l'empêcha d'ouvrir les yeux.

Nous allons terminer cet article — déjà trop long, puisqu'il s'adresse à des lecteurs civilisés et non à des sauvages de l'Australie — par le récit de quelques-unes de ces scènes.

Voici d'abord deux exemples tirés du *Boxiana*, traité spécial de *boxe*, l'un au dernier siècle, l'autre au siècle actuel.

« Deux champions, Humphries et Mendoza, combattirent ensemble le 20 septembre 1790. Humphries était très-renommé depuis une victoire qu'il avait remportée sur le *boxeur* Martin, le 3 mai 1786, en présence du prince de Galles, du duc d'York et du duc d'Orléans, qui se trouvait alors à Londres. Il était regardé comme supérieur à tous ses contemporains, lorsqu'on songea à lui opposer un nouveau rival qui faisait concevoir les plus belles espérances : c'était un juif nommé Mendoza. La rencontre eut lieu à Odiham dans le Hampshire. Le billet d'entrée était d'une demi-guinée. La foule des spectateurs attirés par cette rivalité était trop considérable pour l'enceinte; des pugilistes gardaient l'entrée contre l'invasion populaire : ils furent renversés, et un torrent de curieux se rua malgré eux autour du petit théâtre où parurent bientôt les deux antagonistes. On les accueillit l'un et l'autre avec de grands applaudissements. Humphries était galamment vêtu; ses bas étaient de soie à coins brodés en or; des nœuds de couleur ornaient ses chausses de fine flanelle. Mendoza était au contraire d'une grande simplicité; il porta le premier coup; mais en se retirant il glissa et tomba sur le dos. Humphries le laissa se relever. Mendoza le frappa de nouveau et le jeta à terre. Les partisans d'Humphries commencèrent à craindre. Cependant après plusieurs avantages partagés, que nous ne pouvons décrire aussi minutieusement que le *Boxiana;* après des coups furieux portés dans les yeux, dans l'estomac et sur les reins, Mendoza, tout défiguré et renversé, perdit connaissance. On l'emporta dehors; c'est là un des accidents les plus ordinaires et les moins fâcheux de ces luttes barbares. La défaite de Mendoza augmenta sa célébrité loin de la diminuer. On avait remarqué en lui des qualités qui le distinguaient d'Humphries. S'il n'avait pas autant de grâce et d'élégance que ce dernier; s'il n'avait pas son sang-froid et sa force, il savait, en revanche, mieux se mettre en garde, il avait plus de vivacité; et, en somme, les vrais amateurs lui accordaient beaucoup de science;

car *boxer*, aux yeux des Anglais, n'est pas seulement un art, mais une science. Pour exceller dans ce genre d'escrime, il ne suffit pas d'avoir de l'inspiration, d'être armé de muscles vigoureux, il faut savoir faire usage de ces qualités suivant les règles. Après son triomphe, Humphries écrivit à un gentilhomme qui le protégeait, M. Bradye, ce billet laconique : « Monsieur, j'ai battu le juif et je me porte bien. *Humphries.* » Ce combat eut un grand retentissement en Angleterre, et il fut l'occasion d'une sorte de renaissance du pugilat, qui était en décadence depuis quelques années.

Le héros de notre second exemple est Tom Crig. Il était né à Bitton, à quelques milles de Bristol. A l'âge de treize ans, il quitta son pays et vint à Londres. Là, il fit successivement plusieurs métiers manuels. De temps à autre il *boxait*, tantôt sérieusement, tantôt en artiste. Peu à peu il trouva la profession lucrative, et, s'adonnant tout entier à la science des coups de poing, il devint célèbre à sa manière. Une victoire qu'il remporta sur un nommé Jean Belcher le plaça au premier rang parmi les pugilistes. Les plus célèbres affaires de Crig, depuis qu'il était parvenu au faîte de la gloire pugiliste, furent celles où il triompha de Molineaux en 1811. On avait aussi une grande opinion de ce dernier; c'était un homme de couleur; il avait assez bonne grâce, et, après Crig, il ne craignait personne. Le dernier combat de ces deux champions eut lieu à Thistleton-Gap, dans le comté de Rutland, devant vingt mille spectateurs. La liste des pairs d'Angleterre, des généraux, des gentlemen illustres qui étaient dans cette immense assemblée, occuperait une page entière. La lutte eut onze parties ou tours (*rounds*). Au second coup, Crig eut la bouche ensanglantée ; au troisième, il eut un œil tout bleu; aux tours suivants, il fut plusieurs fois renversé; mais à la fin il reprit l'avantage, et dès le septième tour on prévit aisément la défaite du mulâtre Molineaux; celui-ci perdit bientôt ses forces, et des applaudissements universels, mêlés d'exclamations de *vive Crig!* annoncèrent la fin du duel. On rapporte, chose à peine croyable, qu'il y eut presque des émeutes dans un quartier de Londres, pour s'informer des détails de cette affaire. Le gain de Crig, dans cette journée, fut de dix mille francs; et celui de son patron, le capitaine Barclay, de plus de vingt-cinq mille francs : les paris s'élevèrent à un million. L'éditeur d'un journal, l'*Edinburgh Star*, fit remarquer à cette occasion qu'une souscription ouverte en faveur des prisonniers anglais en France n'avait pas produit une aussi forte somme. Les amateurs de pugilat donnèrent un grand dîner à Crig; il occupa le siége d'honneur, reçut le titre si envié de *champion de l'Angleterre;* des ducs et des comtes lui adressèrent des harangues, et la compagnie, avant de se séparer, lui vota une coupe d'argent du prix de 50 guinées. Hâtons-nous de dire cependant que ces rémunérations et ces honneurs exagérés sont des exceptions fort rares dans la carrière des *boxeurs*. La plupart de ces malheureux athlètes reçoivent tôt ou tard dans ces luttes terribles des blessures dont ils meurent presque toujours. S'ils parviennent à sauver leur existence, ils sont bientôt oubliés et méprisés quand ils ont perdu leurs forces, et leur vieillesse est presque toujours misérable; car il est fort rare qu'ils aient assez de raison pour conserver sur leurs énormes bénéfices de quoi la rendre indépendante.

On peut trouver aussi dans les *Mémoires* de lord Byron, qui affectionnait cet exercice, le récit d'intéressants combats de *boxe* entre des grands seigneurs anglais. Au reste, Richard III boxait bien, et des lords ne dérogent point en se livrant à cet élégant exercice.

Voici maintenant un extrait emprunté à l'*International :*

« Edward Wilmot et un autre pugiliste de renom s'étant rencontrés dernièrement dans un public-house, résolurent de se battre sur les lieux pour disputer un prix de deux cents francs. Hommes et femmes se rangèrent autour de la salle, et les deux combattants en vinrent aux mains. La lutte fut des plus acharnées. Les coups pleuvaient comme grêle de part et d'autre. On se cassait une dent par-ci, une mâchoire par-là, et les spectateurs, les femmes surtout, applaudissaient avec enthousiasme chaque fois qu'on entendait résonner un coup de poing sur la figure de l'un des pugilistes. Le combat dura une heure et quart. Les deux *boxeurs* étaient encore debout, couverts de sang des pieds à la tête, mais faisant vaillamment leur devoir. Minuit venait de sonner; il fallut quitter le public-house. Mais les combattants ne voulaient pas se séparer sans avoir vidé la question. On se trouvait non loin de Waterloo-place, à l'extrémité de Regent-street. Entre le Mall et Charing-Cross est une rue sans issue qu'on appelle Carlton-Gardens, et habitée par l'aristocratie anglaise. Les deux boxeurs s'arrêtèrent près de la maison de M. Gladstone, à deux pas de la colonne du duc d'York, et recommencèrent leur combat de bêtes féroces. Il va sans dire que les spectateurs du public-house les avaient suivis sur le terrain. La lutte recommença plus terrible que jamais. Elle dura une heure environ. La vue du sang les avait exaspérés tous les deux ; ils combattaient avec une sorte de rage; le réverbère éclairait de loin leurs faces ensanglantées, ils s'essuyaient de temps en temps le visage, afin de pouvoir se distinguer l'un l'autre. Wilmot luttait avec frénésie; enfin il reçut sur le crâne un coup si formidable qu'il s'affaissa tout de son long comme une masse, en poussant un soupir : il était vaincu. On le transporta à l'hôpital sans connaissance; deux heures après, il était mort. Son cadavre avait été si horriblement mutilé dans la lutte, que sa femme ne put reconnaître son identité que par ses vêtements! C'est le jeudi 11 octobre, en l'an de grâce 1866, à deux pas du Strand et de Regent-street, les rues les plus populeuses de Londres, que cette scène a eu lieu! »

Enfin, pour que le spectacle soit complet, nous allons faire assister le lecteur au service funèbre d'un célèbre pugiliste. Rien ne sera plus propre à lui donner une idée des mœurs britanniques. Un matin du mois de novembre 1865, Londres et toute l'Angleterre apprirent avec stupeur la mort du célèbre *boxeur* Tom Sayers; toute la presse britannique s'émut, et nous ne voudrions pas affirmer que certains journaux de Londres ne s'encadrèrent pas de noir; mais ce que nous pouvons assurer pertinemment, c'est que tous consacrèrent des articles de fond à rappeler les formidables coups de poing de ce « dernier des gladiateurs, » ainsi que se plaisait à le nommer le *Daily Telegraph*.

Tom Sayers (v. ce nom), quelque peu enclin à l'ivrognerie, comme tout bon Anglais doublé d'un *boxeur*, s'éteignit dans toute sa gloire, à l'âge de trente-neuf ans, au moment même où l'illustre lord Palmerston, qui fut aussi un *pugilist* à sa manière, rendait le dernier soupir. Londres fit de splendides funérailles aux deux grands hommes; mais si l'on vit un extravagant jeter des diamants et des anneaux d'or dans le tombeau du ministre, 30,000 visages mélancoliques accompagnèrent le char qui portait à sa dernière demeure celui dont les coups de poing restaient gravés dans tous les cœurs. La procession funèbre, disait le *Telegraph*, rappelait celle de lord Wellington, et s'étendait sur un espace de trois milles dans les rues de Londres. On a peine à croire aux démonstrations qui eurent lieu au cimetière de Highgate. « Il faut venir en Angleterre, lisons-nous dans l'*International* de Londres, pour assister à de pareils spectacles, où se trouve réuni tout ce qu'impose de respect la mort qui passe et tout ce qu'inspire de tristesse la conduite d'une foule immense accourue pour rendre honneur au favori du public anglais. » Tom Sayers était mort à Camden-Town, chez un bottier de ses amis; c'est de là que partit le cortége funèbre. Le corps avait été placé sur un char traîné par quatre magnifiques chevaux; immédiatement suivait le tilbury du défunt; dans ce tilbury, si connu par ses excentriques couleurs et par ses ornements de mauvais goût, était assis le chien, l'ami fidèle de Tom. La pauvre bête avait un crêpe autour du cou, et regardait mélancoliquement toute cette foule qui criait et poussait des *groans* en guise de soupirs; puis venaient des voitures de deuil dans lesquelles avaient pris place la fille et les deux fils de Tom Sayers; une bande de musiciens faisait entendre la marche de Saül; enfin, suivaient à pied les enthousiastes admirateurs de la *boxe* et du pugilat. Toutes les fenêtres étaient garnies de monde; plusieurs fois il y eut bataille, et les policemen durent demander des renforts pour empêcher la foule d'envahir le char. Ce fut bien pis lorsqu'on arriva au cimetière. A la foule qui précédait, entourait ou suivait le cortége, venait se joindre la foule non moins grande qui stationnait aux abords de Highgate. Il est impossible de décrire la scène qui en résulta. Les grilles du cimetière sont arrachées; les plus agiles sautent par-dessus les tombes, renversent leurs voisins, font le coup de poing (et quels coups de poing! des coups de poing inspirés par la circonstance et qui sont un hommage au défunt), font le coup de poing, disons-nous, avec la force constabulaire; tout cela pour pouvoir jeter un dernier regard sur le cercueil de Tom Sayers. Des cris, des jurons, voilà ce que l'on entendait. Enfin, vers six heures du soir, la foule consentit à se disperser et à laisser le pauvre mort dormir en paix. Bref, cet homme-coups-de-poing, qui avait vécu en ivrogne et était mort de même, eut des funérailles accompagnées de plus de marques de sympathie de la part du bas public anglais que celles du duc de Wellington et de lord Palmerston. « Si l'illustre guerrier, disait le *Telegraph*, était le *iron duke* (le duc de fer), on peut dire que Tom Sayers avait, lui aussi, du fer dans les veines. » Mais nous n'avons pas tout conté : aujourd'hui, dans l'un des plus beaux cimetières de Londres, dans Highgate, s'élève un magnifique monument en marbre. Il a la forme d'une tour massive. Le médaillon du défunt en orne la façade; au pied est couché un chien. Ce splendide monument est élevé à la mémoire de Tom Sayers, le célèbre *boxeur*. Les frais en ont été faits par le moyen d'une souscription publique, qu'ont ouverte les amis et admirateurs du défunt. L'Angleterre ne pouvait moins faire pour la mémoire du héros du duel terrible qui eut lieu à Fanborough le 17 avril 1860, duel dont l'univers entier s'est un moment occupé, et qui a été célébré par un poëme épique, la *Tommiade*; duel dans lequel l'Amérique, on le sait, était aux prises avec l'Angleterre.

On raconte que le *philosophe* Gavarni, traversant un samedi soir — jour de paye — la place Maubert, s'écria en considérant un chiffonnier ivre étendu dans le ruisseau : « L'homme, roi de la création! » On se demande naturellement l'exclamation qu'il aurait poussée s'il avait assisté à la boucherie du public-house et aux funérailles nationales de l'immortel Tom Sayers.

BOXER v. n. ou intr. (bo-ksé — rad. *boxe*). Se livrer à un combat de boxe, de coups de poing : *Crabb de Ramsgate vous a appris à* BOXER. (E. Sue.) *L'art de* BOXER *s'apprend en Angleterre, comme chez nous l'art de l'escrime.* (E. Texier.)

— v. a. ou tr. *Boxer quelqu'un*, Lui donner des coups de poing, le battre à coups de poing :

Toujours prêt à *boxer* qui veut te contredire,
Il a l'air d'avoir dit ce que tu viens de dire.
C. DELAVIGNE.

Se boxer v. pr. Se battre à coups de poing : *Ils* SE SONT *vigoureusement* BOXÉS. *Je ne voudrais pas* ME BOXER *avec lui.*

BOXEUR s. m. (bo-kseur — rad. *boxer*). Celui qui connaît la boxe, ou qui se livre ou s'exerce aux combats de boxe : *Un vigoureux* BOXEUR. *Les Anglais appellent leur plus fort* BOXEUR *le* champion de l'Angleterre; *de grands seigneurs, des membres du clergé payent jusqu'à 75 francs une première place, pour le voir assommer ses adversaires. En Angleterre, les* BOXEURS, *avant chaque assaut, se donnent amicalement la main.* (H. Taine.) *Les* BOXEURS *combattent nus jusqu'aux hanches.* (E. Texier.)

Le *boxeur*, furieux, tout bouillant de colère,
. . . . . S'élance sur son adversaire.
DELILLE.

Voilà des *boxeurs* à Paris,
Courons vite ouvrir des paris.
BÉRANGER.

— **Epithètes.** Agile, adroit, léger, délié, fort, robuste, nerveux, ferme, solide, inébranlable, indomptable, redoutable, terrible, ardent, furieux, intrépide, infatigable, lassé, chancelant, vaincu.

BOXHORN (Marc-Zuérius), érudit et critique hollandais, né à Berg-op-Zoom, en 1612, mort à Leyde en 1653. Il avait déjà donné de savantes éditions lorsqu'il fut nommé, à vingt ans, professeur d'éloquence à Leyde. La reine Christine voulut l'attirer en Suède; mais il refusa de quitter sa patrie, et succéda à l'illustre Daniel Heinsius dans sa chaire d'histoire et de politique. Il a laissé, outre ses excellentes éditions classiques, un grand nombre d'ouvrages dont les principaux sont : *Poemata* (1629); *Theatrum seu comitatus Hollandiæ* (1632); *Quæstiones romanæ* (1637); *Virorum illustrium monumenta et elogia* (1638, in-fol.); *De typographicæ artis inventione* (1640); *Metamorphosis Anglorum* (1653); *Historia universalis* (1673); *Chronologia sacra* (1677, in-fol.).

BOXMEER, bourg de Hollande, province du Brabant Septentrional, à 45 kilom. E. de Bois-le-Duc, sur la rive gauche de la Meuse; 2,077 hab.

BOXON s. m. (bo-kson — rad. *boxe*). Pop. Lieu de débauche, maison de joie. Ainsi nommé sans doute à cause des rixes fréquentes dont ces lieux sont témoins.

BOXTEL, ville de Hollande, dans le Brabant Septentrional, arrond. et à 10 kilom. S. de Bois-le-Duc, sur la rive droite de la Dommel; 2,600 hab. En 1794, l'armée anglo-hollandaise commandée par le duc d'York y fut battue par les Français.

BOXUM, ville de l'ancienne Gaule Lyonnaise, chez les Eduens; c'est actuellement le village de Bussy-le-Grand.

BOY (Adrien-Simon), chirurgien français, mort à Alzey, près de Mayence, en 1795. Il fut chirurgien en chef de l'armée du Rhin. Il fit paraître plusieurs brochures sur la chirurgie, entre autres : *Traitement des plaies d'armes à feu.* Il composa aussi le chant si connu : *Veillons au salut de l'Empire.*

BOYACA, Etat de la confédération grenadine, ci-devant république de la Nouvelle-Grenade, compris entre l'Etat de Candinamarca à l'E. et au S., celui de Santander à l'O. et la république de Venezuela au N.; il est traversé au N.-O. par les Cordillières orientales, arrosé par la Méta, le Guaviare et d'autres affluents de l'Orénoque. Sa superficie est d'environ 3,190 myriamètres carrés, sa population de 500,000 hab. Cap. Tunja. Le nom de cet Etat lui vient d'une victoire décisive remportée, le 7 août 1819, par Bolivar sur les Espagnols, au village de Boyaca, situé à 2 kilom. S. de Tunja, sur la route de cette ville à Bogota.

BOYARD ou **BOÏARD** s. m. (bo-iar — mot russe qui signifie *seigneur*, ou d'un mot slave qui signifie *bataille*). Nom que les Slaves donnaient à certains seigneurs à qui leur souverain avait accordé ce titre. ‖ Plus tard, Nom donné aux principaux magistrats des Slaves de Bulgarie. ‖ Aujourd'hui, Nom que l'on donne à un seigneur russe, moldave ou valaque : *Un* BOYARD *doit-il se mettre en peine de polir son discours, de faire valoir ses raisons?* (Volt.) *Il voulait que tous les* BOYARDS *fussent assidus et empressés autour de sa personne.* (Mérimée.) *On me répondit que l'empereur ne saisissait les moutons de personne et qu'il châtiait par d'autres moyens les* BOYARDS *qui se permettaient de lui désobéir.* (L. Reybaud.)

. . . . . C'est la fille des tzars
Qui vient combattre et vaincre avec ses vieux *boyards*.
ANCELOT.

— **Encycl.** Le mot *boyard* signifie guerrier, et, par extension, propriétaire libre. On désignait originairement sous ce titre, en Russie, tout individu appartenant à la noblesse. Plus tard, ce mot s'appliqua exclusivement aux nobles investis de hautes fonctions, dans le gouvernement de l'Etat. Les *boyards* formaient un corps constitué, une sorte de représentation très-considérée du peuple, et dont l'influence politique était reconnue, même par les grands princes et les czars. On connaît cette formule qui figurait en tête des ukases : « Le czar a ordonné et les *boyards* ont approuvé. » Ainsi l'intervention des *boyards* mettait souvent un frein salutaire à l'arbitraire des souverains. Mais cet avantage était malheureusement compromis par les maux que leur tyrannie envers leurs propres subordonnés, leur esprit de révolte et de bravade contre le gouvernement ne cessaient de causer au pays. Pierre le Grand anéantit leur puissance et remplaça leurs assemblées par l'institution d'un conseil de l'Empire. Depuis, le titre de *boyard* n'a plus aucune signification politique, et ne se donne guère qu'à quelques nobles distingués par l'antiquité de leur race et leur grande fortune. En Moldavie et en Valachie, les *boyards* conservent encore dans les affaires de l'Etat une certaine prépondérance, qui, toutefois, tend de jour en jour à disparaître.

Boyard Orcha (LE), poëme russe de Lermontoff, qui parut en 1835. Ce poëte se hasarda l'un des premiers à déchirer le voile qui couvrait la vie particulière de la noblesse russe au XVIe siècle, et il faut lui rendre cette justice, que personne ne l'a surpassé dans la peinture des mœurs de cette époque sombre et mystérieuse. Voici le résumé de ce poëme :

Jadis vivait à Moscou, au temps du czar Jean le Terrible, un grand seigneur nommé Michel Orcha. Le farouche czar avait conçu pour lui de l'amitié, et il lui donna des preuves de sa bienveillance en plusieurs circonstances. Une fois, entre autres, Orcha reçut de Jean une bague que celui-ci ôta de son propre doigt; une autre fois, le Terrible l'embrassa à la fête de Pâques; enfin, dans un moment de bonne humeur, Jean fit à Orcha le don de trente bourgs ou villages, en lui demandant de ne jamais quitter la cour. Mais Orcha était d'un caractère sombre, n'aimait pas les plaisirs et le bruit de la vie de cour; de plus, il n'avait aucun ami, et, voyant le czar entouré de vils flatteurs, il devenait de plus en plus morose. Un jour, insulté par un favori du monarque, il parla ainsi à son maître :

« Souverain protecteur, permets-moi de revoir mon pays; je deviens de plus en plus vieux, et il m'est déjà presque impossible de venger une offense. Laisse-moi revoir mon ancien château, qui tombe en ruine sur les bords du Dniéper, vis-à-vis la frontière de la Lithuanie étrangère et ennemie! Si je reste encore auprès de ton auguste personne, mon château disparaîtra de la surface de cette terre! Laisse-moi, ô czar! saluer le Dniéper; c'est là que je vis le jour, c'est là que je voudrais mourir! »

Et bientôt après, Orcha revit les murs majestueux de son antique demeure pleine d'or et d'argent; chaque chambre contenait quelques riches présents faits aux Orcha par les czars de Moscou; mais la vraie perle, la joie et le bonheur du vieux boyard, était un présent de Dieu... Une fille, jeune et belle, fraîche comme une fleur et gaie comme un oiseau... C'est elle qui remplissait le cœur et la pensée d'Orcha, et qui était son bon génie.

. . . .

La nuit est sombre, et des brouillards épais couvrent les environs. Une seule lumière brille dans les ténèbres, comme parfois une étoile au milieu d'un ciel nuageux. Le vieux concierge du château fait sa ronde habituelle en fermant toutes les portes, et, regardant le ciel, il se dit en faisant le signe de la croix : « Quel temps! bien sûr, une terrible tempête va se déchaîner sur notre château; je vois déjà les éclairs lointains. La lune se couvre, comme une religieuse de son voile noir, et le vent hurle comme un loup affamé. Dans une nuit pareille, si on me donnait même la meilleure cavale de nos écuries et des monceaux d'or, je ne me hasarderais pas à sortir du château, pas même pour mon propre père! » Et, tout en murmurant ainsi, le vieux serviteur gagnait lentement sa chambre et sa couche. Bientôt régna partout un profond silence. Tous les habitants du château dormaient d'un sommeil bienfaisant. Un seul homme ne pouvait fermer les yeux; agité par des sentiments étranges, il se retournait dans son lit; l'implacable ennui rongeait son cœur, et l'oiseau noir de l'inquiétude battait des ailes au fond de son âme. Une lumière placée près de lui éclairait la chambre d'une lueur vacillante. On eût dit que les saintes images dont il était entouré s'animaient et le regardaient de leurs yeux immobiles. Les regards d'un revenant ne seraient pas aussi effrayants, aussi étranges. Des torrents de pluie battent les vitres avec fracas, et les flots du Dniéper roulent, écument et mugissent au pied du château. Le vieil Orcha, endurci dans les batailles contre les Polonais et les Tatars, habitué à ne pas trembler même au courroux fatal du terrible czar, même sous son regard perçant et sévère, Orcha sentit une terreur vague, mystérieuse envahir son âme. Il siffla, et son fidèle esclave Sokol (le Faucon) entra dans la chambre.

« Je m'ennuie, je n'ai que de noires pensées. Assieds-toi plus près de moi, et, avec tes paroles, tâche de dissiper mes peines. Raconte-moi, par exemple, une histoire d'autrefois; en me souvenant de cette époque d'or, je m'endormirai sous le murmure de ton récit. » Sokol se plaça alors sur un banc près du lit de son maître et commença l'histoire suivante:

« Jadis vivait, à vingt-neuf royaumes de chez nous, dans le trentième, un grand et sage czar. Jamais on ne vit un palais plus riche que le sien, et sa vie s'écoula dans un bonheur complet, jusqu'au temps où grandit sa fille. Ce czar était faible et vieux, et une fille... est toujours difficile à garder... Aussi, comme son plus précieux diamant, il cachait son enfant aux regards indiscrets. Seuls, la nuit et le jour voyaient la czarine, et la brise seule pouvait caresser la belle enfant. Le czar lui faisait d'habitude trois visites dans la journée; mais, par une sombre nuit, une nuit d'orage, il eut l'idée d'aller voir comment dormait sa fille... Il prit sa clef d'argent, il ôta ses bottes et monta doucement dans la tour qu'habitait la belle czarine. Il entre, tout est calme dans la cellule, sa fille dort d'un doux sommeil; mais elle n'est pas seule... Reposant sa tête sur le sein de la belle enfant, dort avec elle l'écuyer de son père... Et le czar, hors de lui, ordonna immédiatement de les mettre tous les deux dans un tonneau goudronné et de les jeter à la mer... »

Le fidèle esclave s'arrêta, un sourire railleur éclaira son visage; mais un moment après il leva ses yeux vers le ciel et soupira profondément: « Retire-toi, Sokol, dit le boyard en le congédiant d'une main tremblante; une autre fois tu me conteras la fin de l'histoire du père outragé. »

Des pensées sinistres traversèrent l'esprit du vieillard. Il pressentait un malheur. Le vieux boyard avait beaucoup vécu, il connaissait le monde et les hommes: le mal ne pouvait plus l'étonner. Rassemblant alors le peu de force qui lui restait, il prit une lumière, et, tout tremblant de la sombre émotion qui remplissait son cœur, il se dirigea vers la chambre de sa fille. L'escalier tournant criait sous ses pas. Devant la porte il trouve la vieille nourrice, assise sur un banc et dormant d'un lourd sommeil. Le bruit des pas la réveilla pour un moment; mais ayant fait le signe de la croix, elle se rendormit aussitôt, hochant la tête et murmurant des mots inintelligibles. Le vieillard s'approche de la porte, et, appliquant son oreille à la serrure, il écoute.

« Non! ma fille est innocente! Et toi, Sokol, esclave, serpent, tes odieuses insinuations recevront un châtiment terrible! »

Mais soudain, ô désespoir! ô honte! le vieillard entend le murmure de deux voix.

« Oh! attends, Arsène, disait l'une. Hier, tu ne te pressais pas ainsi. Un moment avec moi, et puis un jour entier sans moi! — Ne pleure pas... Le moment est proche où, loin d'ici, dans un pays étranger, tu entoureras de tes bras un homme qui ne sera plus esclave. Depuis qu'un moine m'amena ici encore enfant et que ton père m'acheta, je ne pensai plus qu'à m'enfuir; mais, fasciné, enchaîné à ma prison par tes yeux d'ange, j'ai juré de ne jamais quitter ce château sans toi. Bientôt je trouvai dans les sombres forêts des amis dévoués qui ne craignent pas vos lois; pour eux, la guerre, c'est le paradis; la paix, l'enfer. Je leur ai vendu mon âme, mais tu es à moi, et je suis riche! »

Les voix cessèrent, et on entendit le son de deux baisers... Orcha poussa la porte, et, hors de lui, muet, effrayant, se dressa devant les amants. Le boyard regarda sa fille, leurs yeux se rencontrèrent, et un cri terrible interrompit le silence du château; la jeune fille tomba sur le tapis comme un cadavre inanimé. Bientôt accoururent des hordes d'esclaves obéissant à l'appel de leur maître. Le jeune homme se laissa garrotter sans résistance, et pendant que la corde se glissait autour de ses membres comme un serpent, il restait calme, muet, mais l'âme brisée de désespoir et de honte. Quand tout le monde, emmenant le prisonnier, quitta la chambre, Orcha regarda encore une fois sa fille étendue à terre sans connaissance, puis, sortant, tira à lui l'énorme porte de fer, et, la fermant à double tour, il en ôta la clef, d'une main qui tremblait de colère et d'émotion; puis, s'approchant d'une fenêtre qui donnait sur le Dniéper, Orcha lança la clef, qui disparut dans la nuit et dans les flots écumeux du fleuve. Une heure s'était à peine écoulée que tout rentrait dans l'ordre. Chacun dormait dans le château. Seul, le maître, morne et pâle, restait assis, les yeux ouverts et immobiles...

Dans la cour d'un antique monastère se presse la suite du boyard Orcha; une foule immense encombre les abords de ce lieu saint et redouté, où recevait son juste châtiment tout crime commis dans la province. Dans ce temps-là, les religieux et leur recteur étaient investis du droit de juger et de condamner.

On entendit la messe; après quoi, tout le monde, le recteur, les moines avec des cierges allumés, et le vieux boyard, passa au réfectoire. Au milieu d'une vaste salle, basse et sombre, était dressée une grande table couverte de damas noir et entourée de siéges. Chacun alla occuper la place qui lui était destinée, et, après une courte prière, la lugubre séance fut ouverte. L'accusé Arsène parut, couvert d'un vêtement d'esclave et chargé de chaînes. Il était calme et froid. Peut-être voulait-il railler ses juges et laisser déborder sa haine profonde pour tous ces grands de la terre qui avaient fait son malheur à lui, pauvre orphelin, volé et vendu à un boyard. Peut-être aussi, fatigué, dégoûté de l'existence, attendait-il son sort avec résignation. Un des religieux se leva, lut l'acte d'accusation, et finit en disant que les juges terrestres ne pouvaient pardonner le crime d'Arsène, mais qu'il y avait un autre juge plein de clémence qui pouvait encore lui accorder le pardon, s'il confessait humblement son crime.

ARSÈNE. Mon crime, tu le connais, mon père. Pour ce qui est renfermé dans mon âme, comment le faire comprendre? Si tu pouvais plonger ton regard dans cette âme, tu lirais bien que je ne suis pas un criminel. Mon crime? mais toi-même, toi, mon père, si tu l'avais connu, ce bel ange, tu oublierais tes serments... Tu achèterais son regard, ses caresses au prix de la mort et de la honte.

ORCHA. Cesse de parler d'elle, et de me rappeler le souvenir d'un serpent que j'ai réchauffé dans mon sein! Je n'ai plus de fille! Mais tu me payeras cher le mal que tu m'as fait; toi, chétif orphelin, vile trouvaille que j'ai nourrie de mon pain.

LE RECTEUR. Tu dois, malheureux, nous nommer avant tout les complices qui devaient t'aider dans tes infâmes projets d'enlèvement.

ARSÈNE. Les nommer!... Mon père, leurs noms mourront avec moi... Ce secret ne m'appartient pas, et, comme deux amis, nous descendrons ensemble dans la tombe... Torturez-moi avec le fer et le feu, mais jamais vous n'entendrez une seule parole sortir de mes lèvres. Si ma langue devait me trahir, je jure que je l'arracherais moi-même de ma bouche.

UN RELIGIEUX. Infortuné! Rappelle-toi qu'il existe un paradis et un enfer, et pense à l'éternité dans l'un ou dans l'autre!

ARSÈNE. Mon paradis et mon enfer, c'est le souvenir de mon bonheur passé et de ma honte présente; à côté de ces deux choses, une existence entière n'est rien, et l'éternité elle-même n'est qu'un moment.

LE RECTEUR. Arrête, blasphémateur! prosterne-toi, prie, pleure pour que le Juge suprême te pardonne.

ARSÈNE. Dieu! oh! ne dis pas, mon père, que Dieu me condamne et me juge... Ce sont les hommes. C'est vous qui pensez, en répandant mon sang, vous rapprocher de Dieu; mais craignez que l'ombre d'une victime innocente ne s'oppose un jour à ce que les portes du paradis vous soient ouvertes!

Le recteur se leva alors de son siége, et tous, irrités de ces fières paroles, firent entendre le mot: *torture...* Mais Arsène, à ce mot, resta calme et impassible comme avant.

La matinée était belle et fraîche. Tous les religieux s'étaient rassemblés dans l'église pour entendre la messe, quand tout à coup un novice vint dire quelques mots à l'oreille du recteur. Celui-ci frissonna et fit appeler le geôlier, qui parut tremblant et protestant qu'il avait sur lui toutes ses clefs. Un grand désordre régna alors dans les murs du couvent... Enfui! évadé! tels étaient les mots qu'on entendait de tous côtés. Tous coururent à la prison. Arrivés dans le cachot d'Arsène, les religieux trouvèrent la grille limée; une corde pendait jusqu'à terre, où l'on apercevait la trace de plusieurs pas. On suivit cette trace, qui conduisit jusqu'au bord du Dniéper... Ce fut tout... Il s'est évadé? mais qui l'a aidé?... Assurément ce n'est pas Dieu! se disaient les religieux.

Par un hiver sombre et rigoureux qui suivit les événements que nous venons de raconter, le boyard reçut un jour l'ordre de rassembler ses esclaves et ses vassaux pour aller combattre les Lithuaniens, qui marchaient vers les frontières de la Moscovie. Orcha se mit aussitôt en route, à la tête d'une troupe bien armée.

Si le combat sanglant et acharné faiblit sur un point, il se ranime sur un autre et continue avec toute sa fureur. Un jeune homme s'avança alors vers un endroit couvert de cadavres mutilés. Il était monté sur un beau coursier et vêtu de riches habits polonais. Il traversait le champ au pas et se baissait constamment vers les morts, comme s'il eût cherché quelqu'un. Enfin il arriva sous un grand chêne solitaire... « C'est ici qu'il doit être, se dit Arsène, car c'était lui. Je l'ai vu appuyé contre cet arbre, combattre avec cinq esclaves l'ennemi qui l'entourait de toute part! Cette tête vous coûta cher, Lithuaniens! » Soudain Arsène entend un soupir; il s'avance et reconnaît le visage ensanglanté du vieillard Orcha.

« Je te reconnais aussi! dit celui-ci d'une voix mourante; je te reconnais, Arsène, malgré ton déguisement. Tu viens me voir mourir, repaître tes yeux de mon agonie. Je ne crains pas la mort, je ne regrette pas la vie, mais je regrette de mourir sans me venger; je regrette que, sur cette épée qui est tombée de ma main défaillante, il n'y ait pas une seule goutte de ton sang, à toi!... »

ARSÈNE. Vieillard! tu es vengé par cet enfer que je porte dans mon âme... Regarde-moi!... suis-je heureux, content?... Vieillard, laisse-moi sauver ta fille, la soustraire à l'ennemi dont je porte le costume... Dis-moi où je puis la trouver...

ORCHA. Soit!... hâte-toi alors; va dans mon château... ma fille est encore là... Elle ne mange ni ne boit... Elle attend jour et nuit son amant adoré... Vite... vite... Je ne puis plus empêcher votre bonheur... »

Orcha voulut prononcer encore une parole, mais sa tête retomba sur le sol, et il expira. Arsène s'approcha de lui et le contempla quelques moments. Il pardonnait tout au vieillard, mais lui-même n'était pas pardonné... Enfin, il remonta sur son cheval et partit comme un éclair, en suivant le chemin qui conduisait au château d'Orcha. Les champs couverts de neige, les forêts sombres remplies de loups affamés, les ravins et les villages dispersés à droite et à gauche de son chemin, tout passa sous les yeux d'Arsène sans qu'il y fît attention. Enfin, il arriva dans la cour du château. Quelques enfants, effrayés à l'aspect de l'étranger, coururent se cacher. Il entre dans le château sans rencontrer personne, il traverse la longue suite de chambres désertes, arrive enfin à l'escalier tournant, le franchit comme un fou et s'arrête devant la grande porte. Elle est fermée... Depuis de longs jours la clef a cessé de tourner dans la serrure, qu'une rouille épaisse a couverte; il tire alors son poignard, brise les gonds d'une main frénétique, et s'élance dans cette chambre si chère à ses souvenirs. Toutes les fenêtres sont closes; une obscurité profonde règne dans ce réduit humide et glacé. Il appelle, il cherche. Pas de réponse... Personne... Il s'approche de la couche, mais ne peut rien distinguer dans l'obscurité. Soudain le soleil, se dégageant des nuages, éclaire la tour, un de ses rayons pénètre à travers une cavité et illumine tout... Arsène pousse un cri effroyable et bondit loin de cette couche... Qu'avait-il vu?... Un squelette, un crâne nu et luisant, une belle chevelure collée aux ossements, et tout un monde de vers et d'insectes...

« Voilà donc ce que j'aimais! Son âme pure et belle est loin maintenant. Comment est-elle morte? Après quelle horrible agonie? Dieu seul le sait... Oui, je suis criminel! C'est ma victime, à moi! Mais quelle expiation serait assez grande pour me faire pardonner? La mort serait une récompense... Non! je vivrai, pour errer sur cette terre, où elle n'est plus! Errer sans désirs, sans pensées, sans travail, sans but... en attendant ma libératrice, la mort!... »

Ce poëme est très-estimé en Russie; c'est une des perles de la littérature moscovite; le tableau est grandiose, mais que de taches et de points noirs sur la toile! on voit que le pinceau est manié par une main vigoureuse, mais cette main ignore absolument la loi des harmonies, des nuances et des contours; il y a des parties heurtées qui jurent avec l'ensemble; on dirait une forêt vierge où des lianes et des ronces immenses s'entrelacent aux chênes gigantesques. Quoi qu'il en soit, le *Grand Dictionnaire* ne pouvait passer sous silence cette œuvre d'une littérature qui dort encore sous une épaisse écorce, et dont la séve n'attend peut-être qu'un rayon de liberté pour donner la vie à de puissants rameaux.

BOYARDO. V. BOJARDO.

BOŸARIE ou **BOÏARIE** s. f. (bo-ia-rî). Titre, dignité du boyard.

BOYARINE s. f. (bo-ia-ri-ne). Chez les Russes, Femme noble et riche qui exerce une autorité seigneuriale sur ses terres et ses serfs.

BOYART s. m. (bo-iar). Techn. Espèce de civière à bras: *Certains engins faits en forme de* BOYARTS *ou brouettes.* (Palissy.) ‖ Partie de charpente dans une écluse de saline.

BOYAU s. m. (bo-io ou boi-io — du lat. *botellus*, petit boudin). Partie du canal digestif, longue, étroite, repliée sur elle-même, qui fait suite à l'estomac, reçoit les aliments au sortir de ce viscère, et rejette les excréments hors du corps: *Les gros* BOYAUX. *Les petits* BOYAUX. *On tire avantage du lait, de la peau et même des* BOYAUX *de la brebis.* (Buff.) *Il fallait entendre le bruit que faisaient mes* BOYAUX *dans mon ventre creux; on eût dit qu'ils s'entre-mangeaient.* (Le Sage.) *Il faut étrangler le dernier des rois avec les* BOYAUX *du dernier des prêtres.* (Phrase aussi atroce qu'absurde, et plus odieuse encore, car c'est une calomnie sans pudeur qui l'a attribuée à Diderot. — V. la *Quotidienne* du 7 prairial an V. — Cette phrase était une sorte de mot d'ordre pendant la Révolution. Tous les journaux royalistes de cette époque l'avaient adoptée comme devise, devise de Basile, dont il reste toujours quelque chose. Ce genre de calomnie devait être ressuscité en juin 1848: quelques jours après l'événement, alors que la réaction s'épanouissait dans toute sa fleur, nous lûmes cette phrase horrible dans un journal du temps: « Dans la nuit du 24 au 25, on releva sur le pont Royal le corps d'un insurgé percé d'une balle à la tête. Sous sa blouse, dans la poche de sa veste, on trouva le billet suivant: « Bon pour trois dames du faubourg » Saint-Germain! »..... Ainsi voilà un homme qui rentre chez lui le soir; il va à son bureau, allume sa lampe, met sa tête entre ses deux mains, et se dit froidement: « Voyons, une bonne petite calomnie, bien corsée, que tout le monde lira demain dans mon journal! » et, sans sécher de honte, sa main sacrilége trace ces mots: « Bon pour trois dames du » faubourg Saint-Germain. »

Ah! afin qu'il te soit un éternel affront,
Je t'imprime, Caïn, ce mot infâme au front.)

— Par ext. Passage ou espace long, étroit: *Ce corridor est un* BOYAU. *Cette ruelle est un véritable* BOYAU. *La taupe se pratique ordinairement un* BOYAU *long dans les jardins.* (Buff.) *Au milieu de cette galerie, il établissait un* BOYAU *pareil à celui qu'on pratique dans les mines.* (Alex. Dum.) *Tout en galopant, nous traversions Weisselanne, long* BOYAU *de maisons étranglé dans la dernière gorge des Vosges.* (V. Hugo.) *La Gaule cisalpine forme un* BOYAU *divisé dans sa longueur par la chaîne de l'Apennin.* (Proudh.)

— Pop. Entre dans divers jurons: *De par les* BOYAUX *de tous les papes, passés, présents et futurs, non! et deux cent mille fois non!* (Th. Gaut.) BOYAUX *du pape! je ne veux pas qu'on pende la jolie fille.* (V. Hugo.) *Ventre et* BOYAUX! *trêve aux billevesées! Dites-moi, Jehan du diable!* (V. Hugo.)

— *Boyau gras*, Troisième intestin du porc et des animaux de boucherie.

— *Corde à boyau* ou *de boyau* ou simplement *boyau*, Corde faite du boyau de certains animaux et servant à garnir divers instruments de musique, à monter des raquettes, des arcs, etc., etc.:

. . . . Et mangeons cependant
La corde de cet arc, il faut que l'on l'ait faite
De vrai *boyau*. . . . .

LA FONTAINE.

— Loc. fam. *Racler le boyau*, Jouer mal d'un instrument à corde: *En* RACLANT LE BOYAU, *nous chantions méthodiquement notre partie, et cela suffisait.* (Le Sage.) ‖ *Aimer quelqu'un comme ses boyaux, comme ses petits boyaux.* L'aimer comme soi-même, l'aimer tendrement. *Boyaux* est ici un syn. burlesque du mot ENTRAILLES. ‖ *Avoir six aunes de boyaux vides*, Etre toujours affamé, toujours prêt à manger. ‖ *Rendre tripes et boyaux*, Vomir avec beaucoup d'efforts: *La vilaine bête! de quoi s'avise-t-elle de vous apporter son cœur sur ses lèvres, et de* RENDRE TRIPES ET BOYAUX *en votre présence?* (Mme de Sév.)

— Art mil. Ligne de contrevallation en zigzag, qui met les parallèles en communication: BOYAU *de tranchée, de communication. Faire un* BOYAU *de communication d'une tranchée à l'autre.* (Acad.) *Les* BOYAUX *servent à lier les attaques du front de la place.* (Gén. Bardin.)

— Hydraul. Conduit en cuir ou autre matière souple, adapté à une machine hydraulique: BOYAU *de cuir, de toile, de caoutchouc.*

— Manég. *Ce cheval a du* BOYAU, *n'a pas de boyau*, Il a beaucoup, il a peu de flanc.

— Véner. *Franc boyau*, Gros boyau où passent les viandes du cerf, et que l'on met avec les menus droits.

— Fauconn. *Faire boyau à l'oiseau, élargir le boyau de l'oiseau*, L'engager à boire.

— Path. *Descente de boyau*, Hernie abdominale. ‖ On dit maintenant simplement DESCENTE.

— Art vétér. *Boyau violet*, Nom d'un typhus contagieux, qui atteint les animaux domestiques dans certains pays.

— Bot. *Boyau pollinique*, Tube rempli d'une substance qui s'échappe de l'intérieur du grain du pollen, au moment de la fécondation. ‖ *Boyaux du diable*, Nom vulgaire de la salsepareille dans les Antilles. ‖ *Boyau de chat*, Sorte d'algue marine.

— Annél. *Boyaux de chat*, Nom vulgaire des tarets et des tubipores.

— **Syn. Boyaux, entrailles, intestins.** *Boyaux* et *intestins* désignent proprement les conduits dans lesquels passent les aliments ou ce qui reste des aliments, après le travail de la digestion accompli dans l'estomac. Mais *boyaux* appartient à la langue vulgaire, et l'anatomie emploie de préférence *intestins*, surtout quand il s'agit de l'homme. *L'homme n'ayant qu'un estomac et des* INTESTINS *courts*, dit Buffon, *ne peut pas, comme le bœuf, qui a quatre estomacs et des* BOYAUX *très-longs, prendre à la fois un grand volume de cette maigre nourriture. Entrailles* comprend, dans la généralité de sa signification, non-seulement les intestins proprement dits, mais encore les autres viscères, comme les poumons, le cœur, la rate; de plus, il s'emploie dans le style noble, et, au figuré, il marque les sentiments d'affection dont le cœur est regardé comme le siége.

— **Encycl.** *Cordes à boyau.* V. BOYAUDERIE.

BOYAUDERIE s. f. (bo-iô-de-rî ou boi-iô-de-rî — rad. *boyaudier*). Techn. Lieu où l'on prépare les boyaux de certains animaux pour les livrer à diverses industries. ‖ Industrie ayant pour objet de préparer les boyaux pour en tirer divers produits utiles.

— **Encycl.** Avant que M. Labarraque eût trouvé le moyen de désinfecter les *boyauderies* par le chlorure de potasse ou l'hypochlorite de soude, l'atelier d'un boyaudier était un véritable foyer de putréfaction; ces établissements sont au premier rang parmi ceux que la loi déclare insalubres, et ils ne peuvent être ouverts que dans des lieux éloignés de tout centre de population.

Les boyaux du bœuf, du cheval, de l'âne, du chien et du mouton sont seuls soumis aux manipulations des boyaudiers, et ils servent surtout à préparer les boyaux soufflés, la

baudruche et les cordes à boyau. On commence par les faire tremper dans l'eau; puis, après avoir attaché une de leurs extrémités à un anneau, on les racle avec un couteau, pour les nettoyer des matières fécales qui y restent adhérentes et pour en détacher la graisse, avec laquelle on fait des suifs de qualité inférieure. Les boyaux sont ensuite retournés de manière que la membrane interne vienne en dehors; puis on fait des paquets de ces boyaux retournés, on les met tout humides dans des tonneaux défoncés, où on les laisse plusieurs jours afin qu'ils subissent un commencement de fermentation; après quoi on procède à un nouveau ratissage, pour enlever la membrane muqueuse. Les boyaux étant ratissés, on les lave à plusieurs eaux; on les noue par un fil à l'une de leurs extrémités, et, au moyen d'un tuyau passé dans l'autre extrémité, on les gonfle d'air, puis on noue aussi cette extrémité comme la première, et on porte les boyaux gonflés au séchoir. Après la dessiccation, des ouvrières dégonflent les boyaux en les perçant à un bout et les réunissant par paquets; on les porte ensuite dans le soufroir, où on les expose pendant quatre heures à la vapeur d'acide sulfureux, qui les blanchit et les préserve de toute nouvelle fermentation. On les sèche de nouveau, on les emballe dans des sacs où l'on a mis du camphre et du poivre, et on les vend aux charcutiers, qui s'en servent pour fabriquer les saucisses et les saucissons.

La baudruche se prépare avec la membrane péritonéale de l'intestin cœcum du bœuf ou du mouton. L'ouvrier, après avoir enlevé cette membrane de dessus le boyau et l'avoir ratissée, l'étend sur une planche, la fleur en dessous; sur cette première membrane, il en étend une seconde, la fleur en dessus, de sorte que les deux membranes se collent intimement l'une à l'autre par la surface qui était en contact avec la membrane musculeuse de l'intestin. On colle ensuite la baudruche sur les bords d'un châssis de bois, on la lave avec une dissolution d'alun, puis avec une autre dissolution de colle de poisson dans du vin blanc; on y met ensuite une couche de blancs d'œufs; on la coupe en carrés qu'on met sous une presse, et on en forme des livrets pour les batteurs d'or.

La préparation des cordes à boyau est la partie la plus difficile de l'art du boyaudier. Les cordes dites des rémouleurs ou des Lorrains se font avec les boyaux de cheval coupés en quatre lanières. On réunit un nombre de ces lanières proportionné à la grosseur de la corde, et on les soumet à quatre tordages successifs, après chacun desquels les cordes sont soumises à diverses manipulations. On fait avec les boyaux de mouton les cordes à raquette, à fouet et d'archet, les cordes pour horlogers, et enfin les cordes pour les instruments de musique. Pendant longtemps Naples eut le monopole des bonnes cordes d'instruments; mais aujourd'hui Paris en fabrique qui ne le cèdent en rien à celles d'Italie, sauf toutefois les cordes les plus fines, appelées *chanterelles*, qu'il faut toujours faire venir de Naples quand on veut les avoir parfaites. On attribue la supériorité des chanterelles de Naples à ce que les moutons d'Italie sont moins forts que les nôtres, d'où il résulte, sans doute, que les membranes de leurs intestins sont plus fines et plus délicates. Quoi qu'il en soit, voici de quelle manière on fabrique les cordes d'instruments : quand les boyaux ont subi les premières préparations dont nous avons parlé pour ceux qui doivent servir aux charcutiers, on les fait macérer dans des eaux alcalines de plus en plus fortes, et, après chaque macération, on les ratisse avec un ongle en cuivre; puis on les lave dans une eau courante ou fréquemment renouvelée, on les réunit au nombre de trois ou quatre, et on file la corde; enfin on la soufre et on y met une couche de bonne huile d'olive. Ainsi préparées, les cordes à boyau deviennent meilleures en vieillissant, et on ne les livre au commerce qu'après les avoir gardées plus ou moins longtemps en magasin.

BOYAUDIER, IÈRE s. (boi-iô-dié, iè-re — rad. *boyau*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui travaille à la préparation des boyaux : *Les établissements des* BOYAUDIERS *sont considérés comme insalubres.* (Blanqui.)

BOYAVAL, homme qui joua un rôle odieux dans la Révolution, né Saint-Amans (Lozère) vers 1759, mort en 1795. D'abord tailleur, il fut ensuite soldat au service de l'Autriche, déserta, rentra en France et devint commissaire-greffier de la commune de Paris. Accusé de faire des enrôlements pour l'étranger, il fut arrêté et se fit l'espion des prisonniers. Il inventait des complots imaginaires et dénonçait comme y ayant pris part une foule de personnes, pour le seul plaisir de les faire condamner, car il se vantait de faire tomber la tête de tous ceux qui lui déplaisaient. Ses crimes reçurent leur juste punition le 17 floréal an III, et il fut guillotiné.

BOYCE (Guillaume), musicien et compositeur anglais, né à Londres en 1710, mort en 1779. Il est surtout connu par la publication d'une collection de morceaux de musique d'église empruntés aux anciens maîtres; mais il composa lui-même des oratorios, des symphonies, des motets et la musique de plusieurs pièces de théâtre, notamment la *Guirlande* (1749), la *Loterie du berger* (1752), etc.

BOYCEAU (Jacques), seigneur de la Baraudière, horticulteur français du XVII^e siècle. Il fut intendant des jardins de Louis XIII et de Louis XIV. On lui doit les ouvrages suivants : *Traité du jardinage selon les saisons de la nature et de l'art* (1638, in-fol.); *Traité du jardinage, qui enseigne les ouvrages qu'il faut faire pour avoir un jardin dans sa perfection, avec la manière de faire les pépinières, greffer, enter les arbres, etc.* (1689).

BOYD (Robert), puissant seigneur et homme d'Etat écossais, mort en Angleterre en 1470, usurpa la régence pendant la minorité de Jacques III, accapara pour lui et les siens toutes les charges de la couronne, se fit nommer grand chambellan et donna la sœur aînée du roi en mariage à son fils, qui fut créé comte d'Arran. Jacques III, aidé du parlement, secoua enfin ce joug insolent, et Boyd, obligé de prendre la fuite, alla finir ses jours en Angleterre. Son fils passa à l'étranger et mourut à Anvers après avoir vu casser son mariage, et Alexandre BOYD, frère de Robert, qui n'avait pu s'échapper, fut condamné à mort et exécuté.

BOYD (Marc-Alexandre), littérateur écossais, né en 1567 à Galloway, mort en 1601. Neveu d'un archevêque de Glascow, il montra de bonne heure un caractère turbulent et querelleur et eut une jeunesse des plus agitées. Etant allé à Paris vers 1585, il perdit au jeu presque tout ce qu'il possédait, s'appliqua alors à l'étude, acquit une vaste instruction, puis embrassa la carrière des armes avec non moins de succès. Après avoir servi plusieurs années en France, il retourna dans son pays natal, où il mourut. On a de lui des *Epistolæ heroïdum*, des hymnes latins insérés dans les *Deliciæ poetarum scotorum* (1637), et on lui attribue une traduction des *Commentaires de César* en grec.

BOYD (Hugues), publiciste anglais, né en Irlande en 1746, mort à Madras en 1794. Entraîné par son goût pour la politique, il se rendit à Londres, se jeta dans le parti populaire, prit part à la rédaction de plusieurs feuilles publiques et s'acquit une grande réputation de patriotisme. Lancé dans le grand monde, où son esprit et ses manières aimables le faisaient accueillir avec empressement, il eut bientôt dissipé sa médiocre fortune et se vit obligé d'accepter, en 1781, le modeste emploi de second secrétaire du gouverneur de Madras. Chargé d'une mission près du roi de Candy, il tomba au pouvoir des Français, fut mis en liberté sur parole, et remplit, à son retour, un emploi important à Madras. Il est un de ceux auxquels on a attribué les fameuses *Lettres de Junius*, publiées dans le *Public Advertiser*, en 1769, 1770 et 1771.

BOYD (Henri), poëte anglais, né en Irlande, mort en 1832. Il fut vicaire de Ratfriland et consacra ses loisirs à la poésie. On lui doit des *Poëmes dramatiques et lyriques* (1796); une traduction en vers anglais de la *Divine comédie*, de Dante; *The Woodman* (le Chasseur), conte (1805); les *Triomphes de Pétrarque*, traduits en vers anglais (1807), etc.

BOYD (le rév. James R.), humaniste américain, né en 1804, dans l'Etat de New-York, professeur de philosophie morale au collége Hamilton, s'est fait connaître des amis des lettres par des éditions critiques et analytiques d'auteurs classiques dans les écoles anglaises et américaines : le *Paradis perdu*, de Milton; les *Nuits*, d'Young; plusieurs poëmes de Cooper; le *Cours du Temps*, de Pollok, etc. On lui doit des ouvrages personnels : *Eléments de rhétorique et de critique littéraire; Philosophie morale éclectique; Eléments de critique*, de Kame, avec additions, etc.

BOYD (le rév. Andrew-Kennedy-Hutchison), né en 1825, en Ecosse, prit ses grades à l'Université de Glascow, et entra dans les ordres en 1851. Il est desservant à Edimbourg. Il a fourni des articles très-variés au *Fraser's Magazine;* les plus importants en ont été recueillis en volumes et réimprimés sous ces titres : *Récréations d'un ministre du pays* (deux séries); *Heures de loisir en ville*, essais pieux, esthétiques, moraux, sociaux et domestiques.

BOYDELL (Jean), graveur et marchand d'estampes anglais, né à Dorrington en 1719, mort à Londres en 1805. Il exerça avec quelque talent l'art du graveur, mais c'est surtout comme collectionneur et marchand d'estampes qu'il se rendit célèbre. Possesseur d'une fortune considérable, qu'il devait au travail et au commerce, il consacra une somme de plus de deux millions à l'exécution d'une édition de Shakspeare, pour laquelle il fit graver quatre-vingt-seize planches admirables d'après des tableaux qu'il avait commandés exprès aux plus grands peintres de l'Angleterre. Cette entreprise princière exerça une influence salutaire sur l'art, mais compromit la fortune de Boydell, à qui l'on doit encore les cent quatre-vingt-seize planches de l'*Histoire d'Angleterre*, de Hume. Il fut longtemps alderman et eut l'honneur d'être nommé lord-maire de Londres.

BOYE s. m. (bo-ïe). Argot. Forçat chargé d'administrer la bastonnade à ses compagnons.

BOYE s. m. (bo-ie). Bourreau. ‖ Vieux mot.

— Erpét. Serpent d'eau qui passe pour teter les vaches.

BOYE s. f. (bo-ie — rad. *boyau*). Pop. Gros ventre d'un enfant, d'un petit animal, d'un oiseau qui n'a pas encore de plumes : *Ce moineau n'a que la* BOYE.

BOYE (Brigitte-Catherine), femme poëte danoise, née en 1742, morte en 1824. Elle s'adonna à la poésie dramatique et lyrique et publia, entre autres écrits : *Mélicerte*, pastorale en deux actes (1780); le *Psaltère de David* (1781); le *Vieux roi Gorm* (1781); et *Sigrid*, ou la *Mort de Regnald*, etc. Brigitte Boye a composé en outre des psaumes, dont un grand nombre ont été adoptés dans le psautier évangélique de Goldberg, et dans celui du couvent de Rœskilde.

BOYE (Jean), philosophe et littérateur danois, né à Copenhague en 1756, mort en 1830. Il passa presque toute sa vie dans les fonctions de sous-recteur et de recteur de divers colléges. Ses ouvrages philosophiques sont : *Réfutation de la philosophie de Kant*, et l'*Ami de l'Etat* (1793, 3 vol. in-8°), où il traite du bonheur, de l'origine du droit, de l'industrie, etc. Parmi ses ouvrages purement littéraires, nous citerons seulement son *Traité de l'art d'écrire l'histoire* (Copenhague, 1815).

BOYE (Frédéric, baron DE), artiste et écrivain suédois, né à Stralsund en 1773, mort en 1857. Il servit d'abord dans l'artillerie, où il parvint au grade de lieutenant-colonel. Nommé ensuite chambellan de la reine Hedwige-Elisabeth-Charlotte, il passa plusieurs années à la cour, dont il fit les délices par son double talent d'artiste et de poëte. A la mort de la reine, en 1818, il se livra tout entier aux arts et aux lettres, publia un *Magasin illustré*, dont il fut l'unique rédacteur; un *Dictionnaire des peintres*, et une *Histoire de la diète suédoise de* 1627 *à* 1823, deux ouvrages qui font encore aujourd'hui autorité. Membre de la diète, il se fit distinguer et considérer dans les rangs de l'opposition. Choisi, en 1843, par l'ordre de la noblesse, pour directeur du palais héraldique, il occupa cette place jusqu'à sa mort.

BOYE (Adolphe-Engelbert), littérateur danois, né en 1784, mort en 1851. Il a donné des éditions de Holberg, de Storm, de Wessel, avec des commentaires et des notices biographiques; il a travaillé à la rédaction de plusieurs journaux, traduit en danois les comédies de C. Delavigne et publié le *Parnasse danois*, recueil de poésies anciennes et modernes.

BOYE (Gaspard-Jean), prêtre et poëte danois, neveu de Brigitte-Catherine Boye, né à Kongsberg en Norvége en 1791, mort en 1853; il étudia la théologie à l'Université de Copenhague et se fit connaître de bonne heure comme poëte dramatique. Ses nombreuses œuvres ont été représentées avec succès de 1820 à 1827. On cite parmi les meilleures : *Conradin* (1821); *Juta, reine de Danemark* (1824); le *Roi Sigurd* (1826); *Eric VII, roi de Danemark* (1824); *William Shakspeare*, etc. Ces pièces ont été retirées du répertoire, à l'exception de *William Shakspeare*, dont la reprise, en 1858, fut vivement applaudie. Un des plus beaux chants de sa tragédie de *Svend Grathe : Il est un beau pays situé à l'extrémité du nord*, a été choisi comme chant national du Danemark. Ordonné prêtre et nommé pasteur, Boye laissa la poésie dramatique pour la poésie lyrique, mit en vers danois les psaumes de David et composa lui-même un nombre considérable de psaumes originaux, dont plusieurs ont remplacé ceux de Kingo, qui, depuis longues années, étaient presque seuls en usage dans les églises danoises. On a aussi de Boye plusieurs recueils de sermons où l'on trouve, ainsi que dans ses psaumes, un véritable esprit chrétien, une grande richesse d'images, un sentiment profond de la nature et un style pur et éloquent.

BOYÉ (Charles-Joseph), général français, né dans l'électorat de Trèves en 1762. Il s'enrôla en 1778 dans le régiment de hussards de Conflans, et obtint en 1761 le grade de capitaine. Il se distingua à la bataille de Nerwinde, devint chef de bataillon en 1793, et général en l'an II. Sous Kléber, il commanda le centre de l'armée de Sambre-et-Meuse, prit une part glorieuse à la journée de Hohenlinden et à beaucoup d'autres.

BOYEN (Hermann), homme d'Etat prussien, né à Kreuzbourg en 1771, mort en 1848. Il servit dans les guerres contre la France, dirigea le ministère de la guerre depuis 1814 jusqu'en 1819, et le ministère d'Etat de 1841 à 1847. C'était un ministre capable et habile. Il a aussi cultivé les lettres avec succès; on lui doit un chant national, la *Délivrance de la Prusse*, et les *Souvenirs de la vie de Gunther* (Berlin, 1834), général sous les ordres de qui il avait commencé ses services militaires.

BOYER s. m. (bo-ié). Bouvier. ‖ Vieux mot.

BOYER ou **BOIER** s. m. (bo-ié). Mar. Espèce de bâtiment de charge hollandais : *Les* BOYERS *naviguent peu et mal en pleine mer.* (Willaumez.)

BOYER (Paul), polygraphe français, né vers 1615. Il accompagna Brétigny en Guyane et revint en France lorsque la colonie française fut détruite. On a de lui plusieurs ouvrages, notamment une *Relation de ce qui s'est fait et passé au voyage de M. de Brétigny à l'Amérique occidentale, avec un dictionnaire de la langue* (Paris, 1654).

BOYER (l'abbé Claude), poëte et prédicateur français, né à Albi en 1618, mort en 1698. Voilà du moins ce que disent tous les biographes; mais le malin Furetière prétend que l'abbé Boyer, plus heureux que Cotin, n'a jamais endormi personne à ses sermons, par la raison péremptoire que jamais chaire ne lui fut ouverte; il n'aurait donc été qu'un prédicateur *in partibus*. Quoi qu'il en soit, il paraît certain qu'on était assis encore plus à l'aise aux sermons de l'abbé Boyer qu'à ceux de son confrère. Sa qualité de poëte est moins contestée; mais Boileau, et surtout Racine, y ont fait de terribles accrocs; on peut même affirmer que c'est grâce à leurs épigrammes que le nom de Boyer est venu jusqu'à nous; sans cela, il dormirait dans un profond oubli à côté de tous ces auteurs que le satirique a tirés de l'obscurité pour les besoins de la rime ou pour armer les combattants du *Lutrin*. Admirable privilége du génie, qui imprime le sceau de l'immortalité à tout ce qu'il touche : aux uns, l'immortalité de la gloire; aux autres, celle du ridicule. Le pauvre Boyer fait partie de cette dernière phalange. Mais aussi pourquoi commettre des tragédies, lorsqu'on est épié malicieusement par des impitoyables comme Boileau et Racine? Il est vrai que Boursault a eu le mauvais goût de louer l'auteur de *Judith;* il est bien vrai encore que Chapelain voit en Boyer « un poëte de théâtre qui ne cède qu'au seul Corneille en cette profession; » il est facile de s'imaginer ce que devait valoir la recommandation de Chapelain auprès de l'auteur d'*Andromaque*, sans parler de celui des satires, dont l'opinion est suffisamment connue. A cet éloge bouffon Boileau répondit par un seul vers :

> Boyer est à Pinchêne égal pour le lecteur.

Or on peut être assuré que, dans la pensée de Boileau, Pinchêne n'était pas du tout à Corneille égal pour le lecteur, ce qui infirme un peu l'équation de ce Chapelain, qui était un si bon homme.

Néanmoins, après douze tragédies, Boyer vit s'ouvrir pour lui les portes de l'Académie française (1666). Son discours de réception, que le recueil de Coignard nous a conservé, est dénué de tout mérite de style; on n'y remarque que cette plate et hypocrite modestie que ne manquent jamais d'étaler les récipiendaires au milieu des plus belles fleurs de leur rhétorique; on en jugera par cet extrait :

« Je vous diray donc, messieurs, que cet honneur m'a paru si grand, que j'ay passé plusieurs années sans oser le demander. Une pensée si ambitieuse n'osoit sortir de mon cœur; j'attendois que le temps luy donnât plus de force et de hardiesse, et j'ay cru que ce qui me manquoit du côté des qualitez nécessaires pour obtenir cette place seroit suppléé par le mérite de cette retenue et d'une longue patience... »

La patience est une belle vertu, et nous serions bien fâché d'en dire du mal; mais de là à en faire un titre académique, il y a loin. Certes, on ne s'attendait guère à voir la patience en cette affaire. Il est vrai que quelquefois on n'y voit rien du tout, ce qui est encore bien moins. Tenons donc compte à Boyer de sa vertu de patience, et disons quelques mots de son *chef-d'œuvre*, de sa tragédie de *Judith*, qui commença, il faut le reconnaître, par être assez favorablement accueillie; mais Racine y mit bon ordre, et jamais elle ne se releva de cette épigramme, qui est cependant plus badine que méchante en réalité :

> A sa *Judith*, Boyer, par aventure,
> Etoit assis près d'un riche caissier;
> Bien aise étoit, car le bon financier
> S'attendrissoit et pleuroit sans mesure.
> « Bon gré vous sais, lui dit le vieux rimeur,
> Le beau vous touche, et ne seriez d'humeur,
> A vous saisir pour une baliverne. »
> Lors le richard, en larmoyant, lui dit :
> « Je pleure, hélas, pour ce pauvre Holopherne
> Si méchamment mis à mort par *Judith*. »

Une circonstance assez curieuse, c'est que cette méchante tragédie biblique, représentée pendant le carême, passionna le public parisien, tandis qu'elle fut impitoyablement sifflée quand on voulut la reprendre après Pâques. Comme la Champmeslé se plaignait de cette inconstance du parterre : « Il n'y a rien là d'étonnant, lui répondit Racine; c'est que, lors de la première représentation, les sifflets étaient à Versailles aux sermons de l'abbé Boileau. »

Après *Judith* vint *Méduse;* cette fois, ce fut le poëte Gacon qui se chargea de donner satisfaction à la critique :

> Boyer, avec sa vieille muse,
> Après *Judith* a fait *Méduse*,
> Et le public convient qu'il n'a pas mieux traité
> La Fable que la Vérité.

Enfin, Boyer ayant donné une autre tragédie, qui ne fut jouée qu'un vendredi et le dimanche suivant, et le malencontreux poëte ayant attribué à cette circonstance la chute de son ouvrage, Furetière traduisit par l'épigramme suivante la naïve excuse de l'auteur :

> Quand les pièces représentées
> De Boyer sont peu fréquentées,
> Chagrin qu'il est d'y voir peu d'assistants,
> Voici comme il tourne la chose :
> Vendredi la pluie en est cause
> Et dimanche c'est le beau temps.

Mais ni les épigrammes ni les railleries ne furent capables de rebuter l'abbé Boyer, et il recommença à composer des tragédies et des tragi-comédies avec une persévérance digne d'un meilleur sort; jusqu'au dernier moment, il resta intrépidement sur la brèche. Croyant qu'une chance fatale était attachée à son nom, il voulut essayer un jour si, à la faveur d'une innocente supercherie, il ne parviendrait pas à rompre le charme magique, et il fit représenter une tragédie d'*Agamemnon*, sous le nom d'Assezan, poëte de l'époque. La pièce fut applaudie, même par Racine; et Boyer de rire et de se frotter les mains de contentement. Il ne put s'empêcher de dire dans une société où se trouvait l'auteur des *Plaideurs* : « Malgré mons de Racine, la pièce est de moi, et, cette fois, il n'a pas sifflé. » Pauvre Boyer, qui s'imaginait avoir pris son railleur au trébuchet. « Je ne pouvais pas siffler, lui répliqua méchamment Racine, puisque je bâillais. » La riposte devait être d'autant plus cruelle pour Boyer, que Racine, dans une épigramme que nous avons citée au mot *Aspar*, l'avait déjà accusé d'avoir *appris au parterre à bâiller*. Ajoutons que la tragédie en question devait réellement appartenir au poëte Assezan, et que Boyer ne pouvait revendiquer que le mérite de quelques corrections.

Voici la liste des pièces de cet immortel : la *Sœur généreuse*, tragi-comédie (1646); la *Porcie romaine*, tragédie (1646); *Porus* (1647); *Aristodème* (1647); *Ulysse dans l'île de Circé*, tragi-comédie (1648); *Clotilde*, tragédie (1659); *Fédéric*, tragi-comédie (1659); la *Mort de Démétrius* (1660); *Tigrane*, tragédie, non imprimée (1660); *Policrète*, tragi-comédie (1662); les *Amours de Jupiter et de Sémélé* (1666); le *Jeune Marius* (1669); la *Fête de Vénus*, comédie pastorale héroïque (1669); *Policrate*, comédie héroïque (1670); *Lisimène*, pastorale (1672); le *Fils supposé*, tragédie (1672); *Démarate*, tragédie, non imprimée (1673); le *Comte d'Essex* (avec Leclerc), tragédie (1678); *Oreste*, tragédie, non imprimée (1681); *Artaxerce*, tragédie (1682); *Jephté*, tragédie composée pour les demoiselles de Saint-Cyr qui la jouèrent (1692); *Judith*, tragédie (1695).

N'oublions pas de mentionner un ouvrage d'un genre tout différent : les *Caractères des prédicateurs, des prétendants aux dignités ecclésiastiques, de l'âme délicate, de l'amour profane, de l'amour saint, avec quelques autres poésies chrétiennes* (Paris, 1695, in-8°) et des poésies fugitives..., très-fugitives, pâture légère des recueils du temps.

On ne sera peut-être pas fâché d'avoir ici un spécimen des vers de l'abbé Boyer. Nous offrons à nos lecteurs, à titre de véritable curiosité littéraire, le sonnet suivant intitulé *Pour le Roy* (Louis XIV), sonnet que le hasard seul nous a fait exhumer du bouquin poudreux où il était enfoui :

De quels sacrez lauriez se va-t-il couronner,
Ce grand Roy qui, laissant reposer sa vaillance,
Dans le sein de l'Eglise a soin de ramener
Ceux qu'avoient révoltez l'orgueil et l'ignorance?

Au ciel, en dépit d'eux, il les veut entraîner,
Et de sa piété la sainte impatience,
Contre ces malheureux qui veulent s'obstiner
Joint à son zèle ardent une juste puissance.

Ainsi contre l'enfant rebelle à son devoir
Le père heureusement se sert de son pouvoir :
Douce sévérité! salutaire contrainte!

Ainsi, sur Paul qu'aveugle un zèle furieux
Dieu tonne et le remplit de terreur et de crainte,
Mais le coup qui l'abat lui fait ouvrir les yeux.

C'est ce que l'on pourrait appeler le *compelle intrare* rimé. La pièce, d'ailleurs, contient deux vers assez bons, le cinquième et le dernier. Il est seulement fâcheux pour la mémoire de l'abbé Boyer qu'il ait cru devoir mettre sa verve poétique au service des dragonnades : mieux eût valu faire une mauvaise tragédie de plus.

BOYER (Jean-Baptiste), marquis d'Aguilles, magistrat connu surtout à cause de son goût éclairé pour les beaux-arts, né à Aix vers 1640, mort en 1709. Conseiller au parlement de Provence, il aimait tellement la peinture qu'il voulut aller en Italie admirer les chefs-d'œuvre des maîtres. Il en rapporta une riche collection de tableaux, de statues, de bronzes, etc. Il acquit lui-même un véritable talent pour la peinture, la sculpture et la gravure. Il fit graver tous les tableaux qu'il possédait, et cent quatre planches furent publiées en 1709; sept de ces planches étaient du marquis d'Aguilles, les autres avaient été gravées par Barras et par Coëlmans. — Jean-Baptiste BOYER D'AGUILLES, son aïeul, mort en 1637, reçut en dépôt les manuscrits de Malherbe, son beau-frère.

BOYER (Abel), lexicographe et historien, né à Castres en 1664, mort à Chelsea en 1729. Exilé par la révocation de l'édit de Nantes, il erra en divers lieux et finit par se fixer en Angleterre, où il consacra ses loisirs à la composition d'un grand nombre d'ouvrages dont les principaux sont : *Grammaire française et anglaise, Dictionnaire anglais-français et français-anglais* (dont l'abrégé a eu vingt édit.); *Histoire de Guillaume le Conquérant; Histoire du règne de la reine Anne*, etc.

BOYER (Jean-François), prélat français, né à Paris en 1675, mort en 1755. Etant entré dans les ordres, il fut nommé évêque de Mirepoix en 1730, et, grâce à la protection du cardinal de Fleury, il devint précepteur du dauphin père de Louis XVI, puis premier aumônier de la dauphine. Membre de l'Académie française (1736), de l'Académie des sciences et de celle des inscriptions et belles-lettres, l'évêque de Mirepoix fut un de ceux qui s'opposèrent le plus vivement à l'élection de Piron dans la première de ces compagnies.

BOYER (Pierre), théologien français, né à Arlanes en 1677, mort à Vincennes en 1755. Il était prêtre de la congrégation de l'Oratoire. Dans les controverses qui s'élevèrent sur la bulle *Unigenitus*, il prit avec vigueur le parti des jansénistes et fut longtemps détenu dans les prisons de Saint-Mihiel et de Vincennes. On a de lui : *Vie d'un parfait ecclésiastique*, réimprimée plus tard sous le titre de la *Vie de M. Pâris; Parallèle de la doctrine des païens avec celle des jésuites et de leur constitution*, ouvrage qui fut brûlé par ordre du parlement; *Réflexions sur l'Histoire de la captivité de Babylone*, etc.

BOYER (Jean-Baptiste-Nicolas), médecin français, né à Marseille en 1693, mort en 1768. Il s'occupa particulièrement du traitement des maladies épidémiques et contagieuses, et montra un infatigable dévouement pendant la peste de Marseille et lors de diverses autres contagions qui désolèrent Trèves, le Beauvoisis, Mortagne, Brest, l'Espagne, etc. On a de lui, entre autres ouvrages : *Relation historique de la peste de Marseille* (1721); *Utrum in gravidis totus uterus æqualiter extendatur* (1729); *An in omni tumore ut plurimum sit tentanda resolutio* (1742), etc.

BOYER (Pascal), musicographe français, né à Tarascon en 1743. Dès l'âge de dix-sept ans, il remplaça l'abbé Gauzargues dans la maîtrise de la cathédrale de Nîmes. Il est auteur d'une *Lettre à Diderot sur le projet de l'unité de clef dans la musique et la réforme de mesures proposées par M. l'abbé Cassagne dans ses éléments de chant* (1767); et d'une *Soirée perdue à l'Opéra* (1776). Il a en outre collaboré aux *Mémoires pour servir à l'histoire des révolutions dans la musique*.

BOYER (Alexis), célèbre chirurgien, né vers 1757 à Uzerches, en Limousin, mort en 1833. Fils d'un tailleur de la campagne, Boyer, tour à tour clerc de notaire, marchand de bestiaux, apprenti barbier à Paris, étudia la chirurgie d'une façon fort curieuse : s'introduisant furtivement dans les amphithéâtres d'anatomie, il rendait quelques services aux élèves et se faisait payer en bras et jambes qu'il disséquait avec une ardeur et une passion extraordinaires. Après cinq ans de travaux pénibles et de misère, il parvint à obtenir en 1781 une médaille d'or à l'Ecole pratique du collége de chirurgie. Ce petit succès l'encouragea; un an après, on l'admettait comme élève à l'hôpital de la Charité, et, en 1787, il remportait au concours une place de chirurgien gagnant maîtrise au même hôpital. Ce n'est que vers cette époque qu'il sentit la nécessité de s'instruire dans la langue latine et de compléter son éducation première. Le 12 août 1792, il fut installé comme chirurgien en second de la Charité par un membre de la section dite de Marseille, qui avait chassé les moines de cette maison de secours. En 1795, il fut appelé à l'Hôtel-Dieu; mais, jaloux de conserver la place qui l'avait récompensé de tant de souffrances, il ne voulut point quitter la Charité et préféra se charger des deux services. Concurremment avec Sabatier, il avait fait jusque-là un cours de médecine opératoire; en 1796, il fut nommé professeur de clinique externe. En même temps, il publiait son remarquable *Traité d'anatomie*, où règne la claire et brillante méthode de Desault, la méthode dite chirurgicale, par opposition à celle de Haller et de Bichat, qui empruntait à la physiologie ses observations et ses résultats. Quoique cette méthode ait en somme un avantage relatif comme enseignement, il ne faut pas nier que Boyer en exagéra à tort les principes, en soutenant que le style n'est d'aucune utilité dans les sciences, et qu'un exposé simple et concis est encore le meilleur système à suivre en pareille matière. Si son œuvre est véritablement remarquable, c'est plus à son génie observateur qu'elle le doit, qu'à ses qualités littéraires, qui sont, on peut le dire, complétement nulles, et qui ont quelque peu contribué à un oubli prématuré. Dans tout l'éclat de sa gloire, Boyer dut, lors de la rénovation de l'ordre scolaire, se faire recevoir docteur. Il est inutile de dire que ses examinateurs acceptèrent sa thèse plus comme une leçon que comme un devoir. En 1804, sur la présentation de Corvisart, il fut nommé chirurgien de l'empereur et créé baron avec dotation sur les provinces conquises. Cependant, loin d'imiter l'exemple du médecin de Napoléon, il continua assidûment ses travaux et publia en 1811, à l'âge de cinquante-cinq ans, ses premiers essais de chirurgie. Son *Traité des maladies chirurgicales* est conçu sur un plan qu'on pourrait appeler topographique. Recueil précieux de toutes les études consciencieuses faites sur la chirurgie à cette époque, l'ouvrage de Boyer est resté très-longtemps le *vade-mecum* chirurgical des élèves. Il n'a fallu rien moins que les traités de M. Velpeau pour détrôner cet excellent livre : c'est assez en faire l'éloge. Boyer conquit une réputation méritée de chirurgien habile et d'anatomiste érudit. D'un caractère gai, et philosophe, il supporta avec un admirable courage nombre de vicissitudes devant lesquelles eussent succombé beaucoup d'autres moins forts. Lors de l'abdication de l'empereur, il dit à M. Hervez de Chégoin ces paroles caractéristiques : « Je perds aujourd'hui ma dotation, 25,000 francs de traitement, et ma place de chirurgien de l'empereur. J'ai cinq chevaux, j'en vendrai trois, je garderai la voiture qui ne me coûte rien, je lirai ce soir un chapitre de Sénèque, et je n'y penserai plus. » En 1820, lors de la création de l'Académie de médecine, son nom brilla parmi les premiers membres. En 1823, il fut nommé chirurgien consultant de Louis XVIII, et continua à l'être des rois Charles X et Louis-Philippe. Enfin, en 1825, il recueillit le double héritage de Deschamps, comme chirurgien en chef de la Charité et membre de l'Institut. Boyer a laissé deux grands ouvrages, qui ont répandu sa réputation dans toute l'Europe : *Traité complet d'anatomie* et *Traité des maladies chirurgicales et des opérations qui leur conviennent*. Comme professeur, il avait la parole lente, mais correcte; un débit peu animé, mais une grande clarté d'exposition. Comme chirurgien, croyant que le XVIII[e] siècle avait posé les limites de l'art, il se montra toujours hostile aux innovations, et la canule de Foubert pour la fistule lacrymale, la lithotritie, les résections, etc., trouvèrent constamment en lui un adversaire railleur et incrédule, comme s'il était jamais permis de dire à la science : « Tu n'iras pas plus loin. »

BOYER (Philippe, baron), médecin français, né à Paris vers 1802, mort en 1858, fils du précédent. Reçu docteur en 1825, il devint agrégé de la faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux, et acquit la réputation d'un excellent praticien. On a de lui un *Traité pratique de la syphilis* (Paris, 1836); et un *Rapport sur le mode de traitement des ulcères des jambes*, etc.

BOYER (Pierre-Denis), théologien et publiciste, né à Caissac (Aveyron) en 1766, mort en 1842. Condisciple de Frayssinous, il lui succéda plus tard dans sa chaire de théologie dogmatique, seconda activement Emery pour le rétablissement du séminaire Saint-Sulpice, dont il fut le directeur après lui, se distingua comme prédicateur, et fut un des adversaires constants de Lamennais, qu'il combattit peut-être avec plus de zèle que de succès dans toutes les transformations de sa pensée, depuis l'*Essai sur l'indifférence*. On a de l'abbé Boyer un grand nombre d'écrits : le *Duel jugé au tribunal de la raison et de l'honneur* (1802); *Examen du pouvoir législatif de l'Eglise sur le mariage* (1817); *Examen de la doctrine de M. de Lamennais* (1834); *Défense de l'ordre social contre le carbonarisme moderne* (1835); il y réfute les *Paroles d'un croyant*. Depuis sa mort, on a publié ses *Discours pour les retraites ecclésiastiques* (1842).

BOYER (Pierre-François-Xavier, baron), général français, né à Béfort vers 1772, mort en 1851. Volontaire en 1792, il fit toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire; proscrit par la Restauration, il entra au service du pacha d'Egypte, dont il disciplina les troupes, et reçut du gouvernement de Juillet un commandement en Afrique, sous les ordres du maréchal Clausel. Toutefois, il ne l'exerça pas longtemps, rentra dans la retraite et ne fut plus employé jusqu'à sa mort. C'était un général de talent, mais d'une sévérité inflexible.

BOYER (Jean-Pierre), président de la République d'Haïti, né à Port-au-Prince, en 1776, d'un créole blanc et d'une négresse affranchie, mort à Paris en 1850. Il fut un des premiers à prendre les armes lors de la revendication par les hommes de couleur de Saint-Domingue de leurs droits civils et politiques, et cela tout en défendant cette ancienne colonie française contre les Anglais, qui combattaient la Révolution dans les Antilles. Dans la lutte fratricide de Toussaint-Louverture et de Rigaud, il se mit du côté de ce dernier et le suivit en France après sa défaite, Lorsque l'expédition de Saint-Domingue eut été décidée, Boyer en fit partie avec le grade de capitaine. Mais quand, à la suite de la soumission de Toussaint-Louverture, le général Leclerc commença à laisser deviner le but secret de cette expédition, qui était le rétablissement de l'esclavage, aboli par la Convention, Boyer abandonna le camp métropolitain pour se mettre, à l'exemple de Pétion, à la tête de ses frères les noirs. Dans cette guerre inique du despotisme contre le droit, Boyer se distingua en mainte occasion. A l'avénement de Pétion à la présidence de la république haïtienne, il fut successivement élevé au grade de colonel et de général de division; et le commandement de Port-au-Prince lui ayant été confié, il défendit cette ville contre Christophe, devenu roi de la partie septentrionale d'Haïti sous le nom de Henri I[er]. A la mort de Pétion, le sénat, par un décret du 30 mars 1818, nomma Boyer président d'Haïti. En octobre 1820, il réunissait à la république le royaume de Christophe, qui s'était suicidé; et, en février 1823, il prenait possession de la partie espagnole de Saint-Domingue. A cette époque, Boyer se trouvait ainsi l'arbitre suprême de la plus belle île de l'archipel des Antilles; aussi pouvait-il s'écrier dans la proclamation qu'il adressa à ses compatriotes : « Haïtiens, le pavillon national flotte sur tous les points de l'île que nous habitons; sur cette terre de liberté, il n'existe plus d'esclaves, et nous n'y formons tous qu'une même famille dont les membres sont liés à jamais entre eux par une volonté simultanée, résultant de la concordance des mêmes intérêts. » De cette magnifique situation, Boyer, entouré de conseillers égoïstes et sans capacité, ne sut tirer aucun bien réel; il s'en servit, non pour travailler à l'éducation morale et matérielle de ses concitoyens, sortant pour la plupart des ténèbres de la servitude, mais pour composer un sénat à sa discrétion, et ne plus respecter aucune des prérogatives de la chambre des communes. Il en fit exclure plusieurs des membres, à la suite de la prétendue conspiration d'un certain Félix Darfour, qui fut impitoyablement mis à mort. Disons à la décharge de Boyer qu'il ne craignit pas, en face des nations européennes qui, dans les Antilles, possédaient alors des esclaves, de donner asile aux hommes de couleur proscrits de la Martinique en 1822. En 1838, il obtenait la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti, moyennant une indemnité de 90 millions en faveur des anciens colons. Rebelle à toute réforme politique, Boyer provoqua, en 1843, contre son gouvernement, une révolution qui, victorieuse, le bannit d'Haïti. Il se retira en France et passa le reste de ses jours à Paris.

BOYER (F. PARTOUT, dit), vaudevilliste français, mort en 1862. Il fut successivement directeur de l'hôpital Necker, de l'hôpital Saint-Louis depuis 1848, enfin de l'hospice de la Vieillesse. Sous son pseudonyme de BOYER, il a collaboré, avec Varin, Paul de Kock et Duvert, à de joyeux vaudevilles, tels que l'*Omelette fantastique* (1842), la *Rue de la Lune* (1843), la *Garde-malade* (1846), bouffonneries désopilantes qui sont restées au répertoire courant. Il a encore donné sa part de travail aux vaudevilles ci-après : l'*Habeas corpus* (1845); le *Fruit défendu* (1846); une *Femme à deux maris* (1847); *Habit, veste et culotte*, en cinq actes (1849); *J'ai mangé mon ami* (1850); la *Tante Vertuchoux* (1851); le *Poupard* (1853); *Un vieux loup de mer* (1854); etc. Il a écrit sans collaborateur la pièce intitulée *Un lièvre en sevrage*.

BOYER (Louis), littérateur, né à Paris vers 1810, a collaboré à quelques vaudevilles, sous le pseudonyme de LA ROQUE, puis au journal réactionnaire le *Lampion*, en 1848. Après être entré en 1852 au ministère d'Etat, il devint censeur des théâtres, puis directeur du Vaudeville de 1854 à 1856.

BOYER (Philoxène), poëte et littérateur français, né à Cahors le 21 septembre 1829, et non à Grenoble en 1827, comme une récente biographie des contemporains l'a dit par erreur, est fils d'un helléniste distingué, inspecteur de l'Université, L.-A. Boyer, à qui l'on doit des traductions de Sophocle et de Babrius. Enfant, il vécut à Tours, à Poitiers, à Nantes, où son père était appelé par les nécessités de sa position. De sept à quatorze ans, il resta à Paris, commença ses études au collége Stanislas et les continua au lycée Saint-Louis. A Paris et à Grenoble, qu'il habita jusqu'en 1850, il mena une existence qui, depuis lors, a fourni aux petits journaux bon nombre d'anecdotes plus ou moins sujettes à caution. La vérité est que le jeune et chevelu poëte dépensa un peu vite son patrimoine; il le dépensa avec l'ardeur qu'il a apportée en toutes choses, et avec l'aimable concours de rimeurs, d'artistes et de gens de lettres à peine éclos, mais déjà superbement épris de la forme, et de la couleur; tout prêts à pourfendre, par la sang-Dieu! quiconque se fût avisé de ne pas reconnaître que Dieu est grand et que Victor Hugo est son prophète. Une excessive consommation de miel Hymette première, de bleu firmament et de rimes riches, amena le vide dans le pourpoint de celui qui, ô dérision! avait le culte du relief, du contour et du galbe. Vint le jour où le doigt fin du jeune Eros fut remplacé par le doigt sale de M. Loyal, qui traça avec un outrecuidant mépris de l'art pur sur le front déplumé de l'aiglon effaré : *Protêt*. Il fallut quitter l'azur, et patauger dans la contrainte par corps, souffrir les caresses de dame Saisie, sèche et avide, après avoir voluptueusement cohabité dans un rayon de la lune avec toutes les divinités imaginables. S'il faut en croire M. Théodore de Banville, son « frère en poésie » et son « ami intime, » M. Philoxène Boyer n'en perdit ni la rime ni l'appétit. Il jugea même, comme le bonhomme Pangloss, que tout était pour le mieux. « N'a-t-il pas fait une excellente affaire en achetant de l'expérience assez tôt pour avoir oublié, à vingt-neuf ans, tous ces orages? s'écrie M. de Banville. Aujourd'hui, il a fait ce qu'il appelle lui-même, avec raison, un *excellent mariage*, car il a épousé une femme charmante, bonne, dévouée et pauvre; il est heureux, il est père, et contemple du rivage les canotiers parisiens qui naviguent sur la mer des passions dans une cuvette de faïence. »

M. Philoxène Boyer a débuté dans les lettres en 1848, c'est-à-dire à l'âge de dix-neuf ans, par un gros livre, le *Rhin et les Burgraves*, consacré à l'apologie de M. Victor Hugo et où se révèle cette exagération de langage, cet enthousiasme abracadabrant que l'on a souvent eu l'occasion de lui reprocher. M. Philarète Chasles a dit de cet ouvrage, fruit précoce d'une plume érudite : « C'est le prin-

temps avec les moissons et les vendanges. » Deux ans après, M. Philoxène Boyer fit représenter à l'Odéon un drame vivant et farouche que traverse le souffle antique, *Sapho* (un acte, en vers, 13 novembre 1850). En société avec M. Théodore de Banville, il donna au même théâtre : le *Feuilleton d'Aristophane*, comédie satirique en vers, représentée en 1853, et le *Cousin du roi*, comédie en un acte, jouée le 4 avril 1857. Dans l'intervalle, il avait publié : l'*Engagement*, scène en vers (1851) ; les *Chercheurs d'amour*, scènes de la vie romanesque, insérées dans le journal l'*Artiste* en 1855, et réunies, en 1856, sous le titre des *Délaissés*. En 1858, il a fait applaudir à la Comédie-Française un à-propos dialogué, en vers libres, ayant pour titre : les *Muses de Molière*. L'année précédente, M. Philoxène Boyer avait commencé au cercle des Sociétés savantes, quai Malaquais, des conférences littéraires qui ont eu dans le monde lettré un certain succès : Byron, Henri Heine, Chateaubriand, Mickiéwicz, Balzac, Schiller, et surtout Shakspeare, étudiés avec une chaleur singulière, rendirent populaire le nom du professeur, dont les leçons furent reproduites par quelques recueils. Un cours sur Béranger, entre autres, obtint un succès d'audition au cercle des Sociétés savantes. M. Théodore de Banville, dans une biographie consacrée à son frère en poésie et publiée avec accompagnement de charge au crayon dans le *Gaulois* du 19 septembre 1858, a un peu surfait M. Boyer orateur; entre amis et entre fantaisistes, on devait s'y attendre. Si nous avions affaire ici à Vadius et Trissotin et non à deux hommes d'esprit, nous trouverions l'occasion d'appliquer l'*asinus asinum fricat*; mais, dans l'espèce, *asinus* disparaît et *fricat* reste seul. Toutefois, dans le panégyrique dont nous venons de parler, et en faisant abstraction de quelques touches par trop complaisantes, nous signerions volontiers le portrait que M. de Banville a tracé de son ami : « Jamais la libre éloquence ne s'est montrée avec plus de puissance et plus de grâce. Pas de système : Philoxène Boyer ne s'amuse pas, comme le très-ingénieux, très-savant et très-spirituel M. Taine, à prendre un mort illustre et à le découper pour en faire un joli cadavre ou un squelette bien préparé. Non : à force d'ardeur, à force d'amour, il veut à tout prix retrouver l'homme vivant, et il le retrouve; il cherche Byron et Henri Heine en poëte; Chateaubriand en homme politique; Mickiéwicz en amant passionné de la liberté. Il pense, il agit, il souffre avec son héros; par cette rare intuition qui a fait de lui un érudit consommé, il devine plutôt qu'il n'apprend tout ce qui a rapport au sujet qu'il traite. Son inspiration est si attractive que la science vient pour ainsi dire le trouver, comme les bribes de papier de soie courent au bâton de cire imprégné de l'électricité. Il lutte corps à corps avec son public, comme Jacob avec l'ange, et ne le lâche pas qu'il ne l'ait laissé vaincu, subjugué, éperdu, sous le charme. J'ai vu son auditoire et lui oublier le temps et rester quatre heures dans la petite salle qui devait réunir pour une heure seulement le jeune professeur et ses amis inconnus. Quand il est écouté, compris, admiré comme il mérite de l'être, Philoxène ne connaît plus l'effort, ni la fatigue, ni les horloges. On aurait pu demeurer là cent ans comme dans le conte de la *Belle au bois dormant*; il n'aurait pas cessé de souffrir et de combattre avec le grand homme dont il disait l'histoire. En effet, comme plus d'un magicien, Philoxène enchante les autres et il s'enchante; en emportant les âmes vers l'azur où se débattent les comètes furieuses, son âme à lui s'envole plus haut et plus loin, dans l'infini. Il ne croit pas au précepte qui ordonne à l'orateur d'être maître de lui pour émouvoir les autres, et, en qualité de poëte lyrique, il suit tout bonnement le précepte de notre maître Horace, et, s'il veut faire pleurer, c'est d'abord lui qui se désole. » Pour nous, qui découvrons en M. Philoxène Boyer, soit comme poëte, soit comme orateur, d'exquises qualités, nous pensons que son talent gagnerait beaucoup s'il consentait à se défaire de certains enthousiasmes hors de portée et à dire les choses plus simplement. M. Philoxène Boyer est original, il est plus savant que ne le sont d'ordinaire les poëtes qui s'intitulent fantaisistes; en voilà assez, semble-t-il, pour qu'il dédaigne les procédés littéraires de ceux qui aiment à parler pour ne rien dire. Il aime, et il l'a prouvé, à parler pour dire quelque chose. Soit, mais qu'il se défasse donc de ces grands mots qui ne contiennent pas toujours de grandes choses; qu'il se garde de crier au lieu de chanter; qu'il laisse le porte-voix à de moins dignes, puisqu'une flûte lui suffit. Au moment où nous traçons ces lignes, un journal annonce que M. P. Boyer va reprendre ses cours interrompus; nous souhaitons de grand cœur que cette nouvelle soit vraie, et nous sommes sûr que l'orateur échevelé de 1857 reparaîtra devant le public un peu calmé : le public y gagnera, et l'orateur aussi.

Outre les ouvrages cités précédemment, on doit encore à M. Philoxène Boyer un grand nombre de vers qu'il récite avec bonheur et passion, mais qui n'ont pas tous été imprimés. On lui doit aussi des *Odes*, des *Cantates*, des *Hommages*, à l'occasion d'événements publics contemporains; des notices biographiques et des articles de critique littéraire dans divers recueils. Il a rédigé, à dater de 1858, un courrier de Paris dans un journal étranger, le *Levant*. En 1862, l'Académie lui a décerné le prix Lambert à titre de rémunération de ses travaux littéraires. Précédemment, les amis et les admirateurs polonais de Mickiévicz lui avaient offert une bague commémorative de ses études sur le grand poëte. Travailleur obstiné, écrivain tout entier livré à son art, M. Philoxène Boyer, que la fortune n'est plus venue visiter depuis qu'il l'a chassée en ses heures de folle jeunesse, méritait sous tous les rapports ces encouragements et ces distinctions. M. Philoxène Boyer est un grand collectionneur de livres, et il n'est pas rare de le rencontrer sur les quais, triste, inquiet, voûté, furetant dans toutes les boîtes des bouquinistes, ou errant, chargé de ballots d'opuscules et d'éditions poussiéreuses, pliant sous le faix comme un commissionnaire ou mieux comme un bibliophile. Il apporte dans ses chasses une persistance inouïe et affronte toutes les saisons, pour guetter au passage l'in-12 récalcitrant, l'in-8° sourd à ses appels. On raconte que, travaillant en 1860 à sa thèse de doctorat, laquelle devait rouler sur l'*Hamlet* de Shakspeare, il était parvenu à réunir dans son cabinet tous les ouvrages, moins un seul, comprenant la bibliographie de cette pièce. Les deux cent dix-neuf volumes recueillis par lui ne suffisaient point à ses appétits de bibliophile, et on le vit poursuivre avec une ardeur sans pareille le deux cent-vingtième bouquin absent de cette imposante collection, c'est-à-dire la brochure intitulée : *Parallèle entre Shakspeare et Aristote*. A l'heure qu'il est, l'obstiné chercheur l'a-t-il trouvée ? Nous le souhaitons. — M. Philoxène Boyer a fait partie du comité de la Société des gens de lettres; il a été, en cette qualité, chargé de travailler à la composition du *Trésor littéraire de la France*, publié au nom de cette société et violemment attaqué par une grande partie de ses membres, lors de son apparition en 1865-1866, comme donnant une idée incomplète de notre littérature, et une opinion erronée de certains philosophes ou écrivains politiques. Hâtons-nous d'ajouter que M. Philoxène Boyer n'a rien à voir dans ces critiques, et que sa responsabilité n'est aucunement en jeu dans cette affaire... inqualifiable. Nous disons *inqualifiable*, simplement parce que, tout d'abord, notre intention était de nous servir du *qualificatif* triste; mais, après réflexion, nous avons compris que, dans l'espèce, *triste* serait trop fort.

BOYER DE NICE (Guillaume), troubadour français dont Nostradamus fait l'éloge et à qui il attribue un *Traité d'histoire naturelle*, dédié à Robert, roi de Sicile. Les comtes de Provence le nommèrent podestat de Nice, sa ville natale. Nous ne possédons de lui qu'une chanson composée pour Marie de France, femme du duc de Calabre. Il mourut vers l'an 1355.

BOYER DE PRÉBANDIER, médecin français, né à Montplaisant (Périgord), dans le XVIIIe siècle. Il traduisit de l'anglais les ouvrages suivants : *Essai sur la nature et le choix des aliments*, par Arbuthnot; *Essai de l'effet de l'air sur le corps humain*, par le même; *Traité de la petite vérole*, par Lobb; *Traité des maladies de la peau*, par Turner; *Essais de médecine et de physique*. On lui doit en outre un *Essai sur les abus de la saignée*.

BOYER-PEYRELEAU (Eugène-Edouard), officier français, né à Alais, mort vers 1840. Après avoir fait les campagnes d'Italie, il fut nommé aide de camp, puis chef d'état-major de l'amiral Villaret-Joyeuse, qu'il suivit à la Martinique. Dans la campagne de 1812, il remplit les fonctions de chef d'état-major de la garde. Il se distingua dans les combats dont la Champagne fut le théâtre en 1814. Nommé commandant en second de la Guadeloupe, il y arbora le drapeau tricolore pendant les Cent-Jours, et fut, au retour des Bourbons, condamné à mort; mais sa peine fut commuée et on lui rendit sa liberté après trois ans de prison. Il a publié : *Des Antilles françaises et particulièrement de la Guadeloupe* (1816, 3 vol. in-8°).

BOYER DE REBEVAL (Joseph, baron), l'un des plus braves généraux des guerres de la République et de l'Empire, né à Vaucouleurs en 1768, mort en 1822. Il fut blessé plusieurs fois dans la campagne de Russie, et fut nommé général de division après la bataille de Dresde.

BOYER-FONFRÈDE, conventionnel. V. FONFRÈDE.

BOYERMANS (Théodore), peintre flamand, né à Anvers en 1620, mort en 1677. Il se forma par l'étude des œuvres de Van Dyck et devint l'un des plus habiles imitateurs de ce maître. Les historiens de l'art n'ont pas accordé à Boyermans toute l'attention qu'il mérite : « Son imagination facile, dit M. Paul Mantz, se joue aux grandes compositions; son dessin a des libertés heureuses; sa palette, un peu sombre quelquefois, abonde cependant en tons riches et brillants : il peint, non comme Van Dyck, mais dans sa manière, des têtes lumineuses et vivantes. » Les *Vœux de saint Louis de Gonzague*, tableau du musée de Nantes, daté de 1671, justifient cette appréciation du talent de Boyermans. L'église de Saint-Jacques, à Anvers, possède une fort belle *Assomption*, datée de la même année. On voit au musée de la même ville, entre autres peintures de cet artiste, une grande composition allégorique représentant : *Anvers, mère nourricière des peintres*.

BOYKINIE s. f. (boi-ki-nî). Bot. Genre de plantes, de la famille des saxifragées, comprenant plusieurs espèces propres à l'Amérique boréale.

BOYLE, ville d'Irlande, comté et à 40 kilom. N.-O. de Roscommon, sur la petite rivière de même nom; 4,600 hab. Commerce de grains, beurre et lin. On y remarque les belles ruines d'une abbaye fondée en 1152 et le château de Rockingham.

BOYLE (Robert), célèbre physicien et chimiste anglais, né en 1626 à Lismore, en Irlande, mort à Londres en 1691, fut peut-être le savant qui prépara le mieux les voies à la chimie moderne. Dédaignant les procédés des alchimistes, ses prédécesseurs, et suivant les traces de Bacon, l'illustre propagateur de la méthode expérimentale, il perfectionna la machine pneumatique, au moyen de laquelle il fit une multitude d'expériences sur l'évaporation de divers liquides dans le vide, sur la pression de l'atmosphère, sur l'impossibité d'obtenir un vide parfait, sur le poids des corps dans le vide, etc.; démontra que les corps en combustion ont besoin d'air et qu'ils s'éteignent dans le vide; donna la mesure exacte de l'absorption de l'air dans les calcinations, et fut le premier guide de ceux qui ont étudié les phénomènes chimiques de l'air; le premier aussi, il marqua nettement la différence qui existe entre le mélange et la combinaison, et c'est lui encore qui arracha à quelques charlatans ambulants les secrets du phosphore et du quinquina. Comme Conrart, en France, Boyle réunissait chez lui, dès 1645, des hommes passionnés pour la science, lesquels devinrent sous Charles II le noyau de la Société royale de Londres. Boyle n'était pas moins pieux que savant : l'établissement des missions, la propagation du christianisme dans les Indes étaient l'objet de ses soins constants, et il dépensa des sommes considérables pour faire traduire et imprimer à ses frais la Bible en irlandais et en gallois. Ses œuvres, publiées à Londres en 1744, forment 5 vol. in-fol.

BOYLE (Roger), comte d'Orrery et baron de Broghill, frère du précédent, né à Lismore en 1621, mort en 1679. Il servit d'abord fidèlement la cause de Charles Ier, mais consentit ensuite à accepter de Cromwell un commandement en Irlande, parce que le protecteur n'exigea de lui aucun serment. Charles II, lorsqu'il eut recouvré le trône d'où la révolution avait précipité son père, nomma lord Broghill conseiller privé d'Angleterre et d'Irlande. Quand Roger Boyle avait des loisirs, il s'occupait de littérature, et il laissa plusieurs tragédies, un roman intitulé *Parthénisse* (1665), ainsi qu'un traité sur l'*Art de la guerre* (Londres, 1677).

BOYLE (Charles), comte d'Orrery, fils du précédent, né à Chelsea en 1676, mort en 1731. Pendant qu'il faisait ses études à Oxford, il publia une nouvelle édition des *Epîtres de Phalaris*, et une traduction anglaise de la *Vie* de *Lysandre*, par Plutarque. Devenu pair d'Angleterre et étant entré dans l'armée, il prit part à la bataille de Malplaquet comme major général. Plus tard, il resta six mois enfermé dans la Tour de Londres, parce qu'il se trouva compromis dans une intrigue de cour. Ce fut à lui que George Graham dédia le planétaire dont il était l'inventeur et qui est connu des astronomes sous le nom d'Orrery. — Son fils, Jean BOYLE, se fit remarquer à la chambre des lords par son opposition au ministre Walpole. Il laissa quelques ouvrages, entre autres *Translation of the epistles of Pliny*, et *Remarks on the life and writings of doctor Swift* (1762), travail que Lacombe a traduit en français.

BOYLEAUX (Etienne), prévôt de Paris. V. BOILESVE.

BOYM (Michel), jésuite polonais, né à Lemberg vers 1620, mort en 1659. Envoyé comme missionnaire en Chine (1650), il sut y gagner la faveur de l'empereur Choun-Tchi et en profita pour faire une étude approfondie de la langue et de la médecine chinoises. A son retour en Europe (1653), il rencontra à Rome le savant antiquaire et orientaliste Kircher, et s'occupa, à sa prière, de traduire les inscriptions gravées sur des tables de marbre qui avaient été trouvées en Chine et rapportées de ce pays en 1625. Il donna à cette époque aux jésuites de Vienne une flore sommaire de la Chine, que ceux-ci firent imprimer et orner de planches artistement gravées pour l'offrir à l'archiduc Léopold. Cet ouvrage, qui parut sous le titre de *Flora sinensis* (Vienne, 1656), était devenu tellement rare dès le commencement du XVIIIe siècle, que le savant Bayer, croyant qu'il n'avait jamais été imprimé, le traduisit en français sur le manuscrit original, afin de l'insérer dans le recueil de Thévenot (1730). On doit aussi au même Bayer une traduction française du récit du voyage de Boym, que celui-ci avait écrit à Smyrne pendant son retour et qu'il publia à Vienne en 1654 sous le titre de *Relation de la Chine*. Boym retourna en Chine en 1655 et y mourut quatre ans après. Il avait traduit, dans ce second voyage, le *Wang choho*, ouvrage qui était en quelque sorte le compendium de de la médecine chinoise à cette époque. Le jésuite Couplet, son compagnon, envoya en 1658 cette traduction manuscrite aux jésuites de Batavia, avec prière de la faire passer en Europe; mais Clayer, général de l'ordre dans cette ville, se contenta d'extraire du manuscrit les quatre livres qui traitent du pouls, et, sans mentionner le nom de l'auteur, il les inséra, avec les écrits d'autres missionnaires en Chine, dans l'ouvrage intitulé : *Specimen medicinæ sinnicæ* (Francfort-sur-le-Mein, 1682). Couplet parvint à ressaisir chez Clayer lui-même le manuscrit intact et le publia dans les *Annales de l'Académie* de Vienne, sous le titre de *Clavis medicinæ ad Chinorum doctrinam*. C'est un ouvrage d'une grande importance et auquel les savants assignent la priorité dans son genre. On a aussi de Boym un Dictionnaire chinois-polonais. Ses œuvres sont excessivement rares, et la Bibliothèque de Vienne est probablement la seule qui les possède aujourd'hui.

BOYMIE s. f. (boi-mî — du nom du jésuite *Boym*, naturaliste polonais). Bot. Genre de zanthoxylées, établi d'après un arbrisseau de la Chine.

BOYNE (*Buundus*, *Buvinda* et *Buinda*), rivière d'Irlande, prend sa source près de Carbury, dans le comté de Kildare, traverse le comté de Meath, où elle baigne Trim, Navan et Drogheda, et se jette dans la mer d'Irlande à 3 kilom. au-dessous de cette dernière ville, après un cours de 104 kilom. Sur les bords de cette rivière, à 3 kilom. de Drogheda, on a élevé, en 1836, une colonne en mémoire de la bataille gagnée par Guillaume III, sur Jacques II, le 1er juillet 1690. V. ci-après.

Boyne (BATAILLE DE LA). Lorsque l'arrivée du prince d'Orange en Angleterre eut précipité la révolution que cet habile ambitieux avait préparée, Jacques II, renversé du trône, se retira à Rochester; mais le roi déchu ne tarda pas à s'apercevoir que ses gardes lui fermaient toutes les avenues de Londres et ne lui laissaient ouverte que la route de la mer. C'était une invitation muette, mais impérieuse, de quitter l'Angleterre. Jacques, après quelques velléités de résistance, céda aux conseils de la peur empruntant le langage de la prudence, et se réfugia auprès de Louis XIV. Dès que son départ fut connu, les lords se constituèrent gardiens des intérêts nationaux, déclarèrent le trône vacant et nommèrent Guillaume protecteur. Mais ce titre, dont Cromwell lui-même avait été forcé de se contenter, ne pouvait satisfaire la profonde ambition du prince d'Orange. Ce n'était pas pour conquérir une royauté déguisée qu'il avait noué tant d'intrigues, déployé tant de patience artificieuse et de génie, et qu'il était parvenu enfin à neutraliser par la ligue d'Augsbourg la redoutable intervention de Louis XIV. V. AUGSBOURG (ligue d').

Guillaume voulait succéder à son beau-père, qu'il avait tant contribué à chasser, dans tous ses titres comme dans toute l'étendue de son pouvoir, et il en était arrivé à un point où il eût été dangereux pour les ennemis qu'il avait dans le parlement d'opposer une trop vive résistance à sa volonté. Tous les obstacles furent bientôt aplanis, et, le 22 février 1689, le chef des hérauts d'armes proclama à haute voix, sous les murs de White-Hall, Guillaume et Marie (son épouse et fille de Jacques II) roi et reine d'Angleterre. Guillaume, cependant, ne se faisait pas illusion ; tandis que l'Angleterre retentissait encore des fêtes de son avénement, il mesurait de son tranquille et profond regard les périls de la situation, et il sentait le sol trembler sous lui. Son incomparable connaissance des hommes lui avait depuis longtemps révélé la singulière mobilité de leurs passions, ainsi que l'inconstance et l'ingratitude habituelles des partis. Déjà s'opérait une réaction toute favorable au roi exilé, dont les torts, n'étant plus sentis, commençaient à se faire oublier. De plus, l'Irlande se soulevait presque tout entière, et derrière elle apparaissait la France menaçante et Louis XIV, qui, après avoir accueilli le monarque fugitif, allait entreprendre de le rétablir. C'est en Irlande, en effet, que les premiers coups furent portés. Dès la seconde année de son règne, en 1686, Jacques II avait songé à faire de ce pays une place d'armes pour tenir en bride l'Angleterre ou pour y trouver un refuge en cas de revers, et il n'aurait eu aucune peine à y opérer une révolution selon ses vœux, qui étaient ceux de ce peuple. Il était naturel que les Irlandais, presque tous catholiques, préférassent un roi qui partageait leur croyance à un souverain protestant qui, malgré son esprit bien connu de tolérance, pouvait être dominé par les circonstances ou par les opinions de ses sujets d'Angleterre. De plus, Jacques II eut le bonheur de trouver dans le célèbre Tyrconnel, auquel il avait confié le commandement supérieur de l'Irlande, un serviteur dévoué qui fut assez habile pour tromper le rusé Guillaume et temporiser, tandis qu'il engageait secrètement Jacques à repasser la mer, le flattant de l'espoir de recouvrer son trône s'il pouvait débarquer en Irlande avec quelques régiments français, de l'argent et des armes. Mais ce prince ne se trouvait pas à la hauteur de cette situation ; à la cour de Louis XIV, qui l'avait accueilli avec la plus délicate générosité, il répondit mal à l'opinion qu'on avait d'abord conçue de sa personne. Du courage intrépide qu'il avait montré dans sa jeunesse, il n'avait conservé qu'un opiniâtre

entêtement qu'il appelait de la fermeté. Aussi Louis XIV, qui savait apprécier les hommes, ressentait-il pour lui plus de compassion que d'estime. Au lieu de déployer l'activité commandée par les événements et d'agir pour intéresser tous les souverains à sa cause, il discutait avec des théologiens sur des points de dogme ou de discipline. Les Français lui appliquaient railleusement le mot de La Hire : « On ne perd pas plus gaiement un royaume. » On assure même qu'un prélat, rappelant cet autre mot de Henri IV : « Qu'un royaume valait bien une messe, » tint ce propos un peu déplacé dans la bouche d'un archevêque : « C'est un saint homme : pour une messe il a sacrifié trois couronnes. » Cependant Louis XIV était bien décidé à secourir Jacques de tout son pouvoir ; mais ses ministres servirent mal ses intentions, ou plutôt ils traversèrent sciemment un projet qui n'était pas dans leurs vues. Il ne crut pas prudent de distraire quelques régiments de son armée au fort de la coalition européenne ; mais il offrit d'ailleurs, à Jacques II tout ce que réclamait Tyrconnel pour affermir l'autorité de ce prince en Irlande. Une escadre, à Brest, eut l'ordre de se tenir prête à appareiller, et reçut à son bord 40,000 fusils, de l'artillerie, des équipages et 500,000 couronnes d'or. Jacques II n'emmenait avec lui que douze cents Anglais, et deux cents officiers français commandés par le comte de Rosen. A son départ, Louis lui fit don de sa propre cuirasse, et lui dit avec cette exquise délicatesse que nul n'a possédée à un si haut degré que ce prince : « Je dois souhaiter de ne plus vous revoir ; cependant, si la fortune vous était de nouveau contraire, vous me trouveriez encore pour vous tel que j'ai toujours été. »

Jacques II débarqua en Irlande dans la baie de Kinsale, accompagné de quelques Anglais de distinction, parmi lesquels on remarquait son fils naturel, Berwick, le futur vainqueur d'Almanza. A Dublin, il convoqua le parlement irlandais et tint conseil. Il voulut d'abord organiser les affaires d'Irlande et établir fermement son autorité dans ce pays ; ce fut une faute, car ses partisans en Angleterre le pressaient de se porter au plus tôt sur la côte occidentale de l'Écosse ou de l'Angleterre, où *les royalistes iraient le retrouver en foule.* Mais les conseillers de Jacques furent d'un avis opposé, et sa condescendance le perdit ; l'opinion publique en Angleterre flétrissait encore Guillaume du nom d'usurpateur : c'était un fils ingrat qui n'apportait pas à son beau-père, comme il s'en était vanté dans sa proclamation, des conseils sages, un appui désintéressé, mais qui venait soulever contre lui toutes les passions pour s'approprier sa dépouille ; c'était, non le roi de la nation anglaise librement choisi par elle, mais l'élu d'une faction qui, dans la chambre des lords, n'avait obtenu qu'une majorité de deux voix. Jacques II ne sut point exploiter ce revirement opéré dans les esprits ; il s'acharna au siége de quelques villes qui lui résistèrent vaillamment, tandis que son habile et actif adversaire organisait de redoutables moyens de défense, tout en adoptant les plus sages précautions pour apaiser les difficultés intérieures. Jacques n'avait pas voulu aller en Angleterre ; ce fut Guillaume qui alla en Irlande. Il commença par y envoyer le maréchal de Schomberg, qui débarqua dans l'Ulster au mois d'août (1689) avec dix-huit régiments d'infanterie, parmi lesquels trois de réfugiés français, cinq de cavalerie légère et un train suffisant d'artillerie ; mais c'étaient des troupes de nouvelle levée et peu capables d'un service aussi pénible qu'une guerre en Irlande. Jacques, au contraire, avait une armée trois fois plus forte que l'armée anglaise, et, de plus, commandée par des officiers français formés à l'école des grands généraux de ce temps. On aurait dit que la fortune voulait servir Jacques en dépit de lui-même, et que ce prince voulait repousser ses faveurs. Il essaya quelques démonstrations insignifiantes contre Schomberg ; mais celui-ci, qui n'ignorait pas le peu de discipline qui régnait parmi ses troupes, affaiblies d'ailleurs par les privations et les maladies, resta prudemment dans ses lignes, et Jacques finit par battre en retraite. Bientôt ce prince reçut un renfort de sept mille Français commandés par le célèbre Lauzun ; mais de son côté Guillaume, dont le coup d'œil pénétrant avait vu que le nœud de la situation ne pouvait se dénouer qu'en Irlande, expédiait à Schomberg des soldats, des armes, des munitions, des provisions de toute sorte. Ce général se vit alors à la tête de trente mille hommes de troupes aguerries, bien disciplinées, et il put prendre l'offensive, sans attendre l'arrivée de Guillaume. *Le nouveau roi d'Angleterre luttait en* ce moment contre les partis et les conspirations ; malgré son calme, sa froideur, sa patience et son ambition, il réssentait parfois de tels accès de dégoût, qu'il fut sur le point, dit-on, d'abandonner l'Angleterre et de retourner en Hollande. Mais ses amis raffermirent son courage, et il ne songea plus qu'à passer en Irlande pour brusquer le dénoûment. Il s'embarqua le 4 juin 1690, accompagné du prince George de Danemark, du duc d'Ormond, des comtes d'Oxford, de Scarborough, de Manchester et de plusieurs autres seigneurs de distinction. Douze jours après, il était au quartier général de l'armée anglaise. Sous son active direction, la guerre prit aussitôt une nouvelle face. Comme il parcourait en personne tous les postes avancés, ses officiers l'exhortaient à user de précautions ; il leur répondit qu'il n'était point venu en Irlande pour laisser croître l'herbe sous ses pieds. Il ordonna alors une marche rapide sur Dublin, dont la route, aux environs de Dundalk, était interceptée par l'armée irlandaise. Celle-ci s'empressa de battre en retraite, jusqu'à ce *qu'elle eût mis le petit fleuve de la Boyne* entre elle et l'ennemi. Elle s'arrêta alors et planta ses tentes sur la rive méridionale près de Drogheda. Jacques avait trente mille hommes, et, pour les commander sous lui, son fils Berwick, Tyrconnel, son lieutenant en Irlande, le comte d'Antrim, l'héroïque Sarsfield, Richard Hamilton et Lauzun. Quant à Guillaume, tous les Etats protestants lui avaient fourni leur contingent ; outre les troupes anglaises, commandées par Ormond et Oxford, les gardes écossaises sous les ordres de James Douglas, la cavalerie hollandaise, guidée par Portland et Ginkell, il comptait dans ses rangs plusieurs corps d'élite venus d'Allemagne, un régiment de Brandebourg, un autre de Finlande, et une redoutable brigade danoise sous le prince Charles de Wurtemberg ; mais deux corps surtout paraissaient animés d'une terrible ardeur, que stimulait la soif de la vengeance : c'étaient les réfugiés français, commandés par Caillemot, et les protestants d'Irlande, que la présence de Jacques avait livrés sans merci aux insultes et aux persécutions des catholiques. Toute cette armée, dont Guillaume était l'âme, forte d'environ trente-six mille hommes, avait sur celle de Jacques la supériorité du nombre ; mais celle-ci, couverte par un fleuve, occupait une excellente position défensive. Guillaume s'étant porté en avant pour la reconnaître, un poste irlandais, embusqué derrière une haie sur la rive opposée, aperçut le groupe brillant qui l'entourait et tira plusieurs coups de canon ; un boulet atteignit légèrement Guillaume à l'épaule ; on le crut tué. Les Irlandais en poussèrent des cris de joie, et la fausse nouvelle circulant rapidement parvint de postes en postes jusqu'à Dublin, d'où elle fut transmise à Paris ; mais à l'armée, l'erreur ne dura pas longtemps. Après un léger pansement, Guillaume remonta à cheval et parcourut le front de tous ses régiments. La nuit suivante, un conseil de guerre eut lieu sous sa présidence, et, contre l'avis formel des vieux généraux et de Schomberg, il décida qu'on franchirait la Boyne le lendemain de grand matin et qu'on livrerait bataille. La droite de l'armée anglaise reçut l'ordre de passer le fleuve en amont, afin de tourner la gauche de l'ennemi et de lui couper la retraite. A l'heure fixée, Douglas et le jeune Schomberg, fils du maréchal, effectuèrent heureusement le passage ; arrivés sur l'autre rive, ils aperçurent l'ennemi sur *deux lignes, derrière un marais. Ils chargèrent* aussitôt les Irlandais, qui se retirèrent précipitamment. Hamilton accourut alors à la tête d'un autre corps de cavalerie et d'infanterie, pour attaquer ceux qui avaient passé et empêcher les autres d'arriver au rivage. La situation des premiers devint critique. Le vieux Schomberg se mit alors à la tête des protestants français, et, traversant la Boyne avec eux : « Messieurs, leur dit-il, voici vos ennemis. » Son arrivée sur la rive opposée rétablit le combat. Lauzun vit le péril et détacha rapidement dans cette direction sa vaillante brigade, soutenue par Sarsfield à la tête de quelques escadrons. L'aile droite des Anglais fut ainsi arrêtée, tandis que Guillaume faisait des efforts inouïs pour franchir le fleuve avec son centre et sa droite, exposés au feu terrible de la rive opposée. Tout le poids de la bataille tomba sur les réfugiés français, qui, souvent rompus et toujours reformés, luttaient contre le nombre avec un héroïque courage. Malheureusement, en les ramenant une dernière fois à la charge, le maréchal de Schomberg fut enveloppé par un corps irlandais et reçut à la tête deux blessures mortelles ; en ce moment, la confusion qui régnait sur le champ de bataille était si grande, que l'intrépide maréchal tomba mort sans qu'on puisse dire s'il périt de la main des Irlandais ou de celle de ses propres soldats. Cet événement faillit être fatal à l'armée de Guillaume par le désordre qu'il y causa. Mais la présence de ce prince sur l'autre rive, qu'il venait enfin d'atteindre avec son aile gauche, changea la face du combat. A l'aspect de ces troupes nouvelles, toute l'infanterie irlandaise du comte d'Antrim jeta les armes et s'enfuit honteusement. La cavalerie tint ferme et disputa longtemps la victoire : Guillaume, le bras en écharpe et tenant son épée de la main gauche, la chargea plusieurs fois en personne, à la tête de sa cavalerie danoise et hollandaise. Une balle perça ses habits, une autre emporta le talon de sa botte ; mais il se plaisait au milieu du péril, ne trouvant que là l'entière aisance de la parole comme de la pensée, des mots heureux et d'entraînantes saillies. Il décida lui-même sa fortune et enfonça enfin cette redoutable cavalerie, qu'il mit dans un état complet de déroute, malgré les efforts d'Hamilton, qui, dangereusement blessé dans la mêlée, eut de plus le malheur d'être fait prisonnier. Guillaume était vainqueur ; Jacques, *témoin de son désastre*, vit qu'en se rapprochant les deux ailes de l'armée anglaise allaient le serrer comme dans un étau, et il se hâta de donner le signal de la retraite. Ce malheureux prince s'était tenu constamment sur les hauteurs assez éloignées de Dunmore, entouré de quelques escadrons de cavalerie, et il croyait sa victoire si assurée, qu'on l'entendit s'écrier plusieurs fois, en voyant les charges brillantes d'Hamilton : « Epargnez, épargnez mes sujets d'Angleterre ! » Mais lorsqu'il vit que le sort de la journée se prononçait contre lui, il se retira vers Dublin, sans tenter le moindre effort *pour rallier ses troupes et les ramener* au combat. Doué d'un brillant courage personnel, Jacques était dépourvu de tous les talents d'un général. On dit que le vieux capitaine irlandais O' Regan ne put retenir cette exclamation : « Ah ! que les Anglais changent avec nous de généraux, et nous ne craindrons pas de leur offrir la bataille encore une fois. » Ce furent les Français qui, seuls sur la gauche et sans se rompre, soutinrent le dernier effort du combat ; ils serrèrent leurs rangs et couvrirent la retraite. Guillaume n'osa point poursuivre un ennemi qu'il était loin d'avoir écrasé ; au reste, il s'était surpassé lui-même dans cette grande journée, où, malgré sa blessure, il resta dix-sept heures à cheval, payant de sa personne et présent partout.

Il avait donné des ordres formels pour qu'il n'y eût pas d'effusion de sang inutile, et il appuya ses ordres par un acte de louable sévérité. Un de ses soldats, après la bataille, massacra trois Irlandais qui demandaient quartier. Le roi le fit pendre sur le lieu même. Après la victoire, il ne fit paraître ni joie ni le moindre air de vanité ; et lorsque ceux qui l'approchaient le plus familièrement lui firent les compliments qu'on ne manque jamais d'adresser aux princes en pareille circonstance, il parut prêter si peu d'attention à leurs louanges qu'ils comprirent aussitôt que la meilleure manière de lui faire leur cour était de ne lui parler ni de sa blessure ni de tout ce qu'il avait fait dans cette grande journée. En un mot, il fut aussi grave et aussi taciturne que de coutume.

Les pertes de Jacques II, dans la journée de la Boyne (juillet 1690), ne furent que de quinze cents hommes ; celles des Anglais s'élevèrent à peine à cinq cents. Ce ne fut donc pas une bataille, à en juger par les résultats matériels ; mais les conséquences en furent immenses. Le roi détrôné n'était pas de ceux qui domptent la mauvaise fortune ; il *repassa aussitôt en France, tandis que son* heureux rival profitait de sa victoire pour apaiser toute les résistances et consolider son pouvoir. La chute de Drogheda, la prompte soumission de plusieurs places, entre autres de Dublin, où Guillaume fit, le 9 juillet, une entrée solennelle, l'adhésion des esprits encore incertains et l'affermissement de son trône en Angleterre, telles furent pour ce prince les suites immédiates de la bataille de la Boyne, ère fatale de laquelle datent tous les malheurs qui signalèrent si tristement la fin du règne de Louis XIV.

Quant au roi Jacques, le neuvième jour après la bataille, il débarqua à Brest avec un excellent appétit, fort gai et d'humeur causeuse. Il racontait l'histoire de sa défaite à ceux qui voulaient l'écouter. « Mais, dit Macaulay, des officiers français qui entendaient la guerre, et qui comparèrent son récit à d'autres relations, déclarèrent qu'encore bien que Sa Majesté eût vu la bataille, elle ne savait rien de ce qui s'était passé, sinon que son armée avait été battue. » De Brest, Jacques se rendit directement à Saint-Germain, où l'attendait Louis XIV.

BOYNEBURG VON LENSGFELD (Maurice-Henri, baron DE), général prussien, né en 1788, servit de 1804 à 1814 dans les guerres contre Napoléon. La paix le trouva colonel ; il entra au service de l'Autriche. Nommé général major en 1832, et feld-maréchal lieutenant en 1842, il fut employé en 1848 contre l'insurrection de Lemberg en Gallicie. Après avoir commandé la ville de Troppau, il prit sa retraite.

BOYS (Thomas), vice-amiral anglais, né en 1763, mort en 1832. Il entra dans la marine en 1777 et prit part à un grand nombre de combats contre les flottes françaises. Il fut nommé contre-amiral en 1819, et vice-amiral en 1830. — Son père, Guillaume BOYS était chirurgien et avait publié un ouvrage très-estimé des antiquaires, sous le titre de *Documents pour l'histoire de Sandwich*, 2 vol. in-4°.

BOYSE, BOYS ou **BOIS** (Jean), théologien anglais, né à Nettlestead en 1560, mort en 1643. Il fut un des six théologiens chargés par Jacques Ier de faire une traduction de la Bible, et il concourut à la publication des œuvres de saint Jean Chrysostome. On lui doit en outre : *Veteris interpretis cum Beza aliisque recentioribus collatio in quatuor Evangeliis et Actis apostolorum*, travail qui ne fut imprimé qu'après sa mort (Londres, 1655).

BOYSE (Samuel), poëte anglais, né en 1708, mort en 1749. Il passa presque toute sa vie dans la dissipation et souvent dans la plus profonde misère. Parmi ses poésies, dont la plupart parurent dans des recueils périodiques, on remarque le *Tableau de Cébès* (1731), et surtout un poëme intitulé *The Deity*, dont Fielding et Hervey on fait beaucoup d'éloges. Il traduisit aussi en anglais le *Traité sur l'existence de Dieu*, de Fénelon.

BOYSEAU (Pierre DE), général espagnol, né à Saint-Gérard, près de Namur, en 1659, mort en 1741. Après avoir assisté aux batailles de Fleurus, de Steinkerque et de Nerwinde, il s'enferma dans Charleroi et osa traverser les lignes des assiégeants pour aller prévenir l'électeur de Bavière du besoin qu'avait cette ville d'être promptement secourue. La guerre dite de la Succession lui fournit de nouvelles occasions de montrer son courage. Ramillies, Oudenarde, Malplaquet, Saragosse, Barcelone, furent ensuite le théâtre de nouveaux exploits, qui furent récompensés plus tard par le titre de marquis de Châteaufort et la charge de capitaine général de la Vieille-Castille.

BOYSEN (Pierre-Adolphe), théologien luthérien allemand, né à Aschesleben en 1690, mort en 1743. Il fut professeur à Halberstadt, et publia en latin de nombreux ouvrages de philologie, d'histoire, de théologie, notamment : *Commentarius de viris eruditis qui sero ad litteras admissi magnos in studiis fecerunt progressus* (Wittemberg, 1711) ; *Historia Michaelis Serveti dissertatione enarrata* (1712), etc.

BOYSEN (Frédéric-Eberhard), historien et savant allemand, fils du précédent, né à Halberstadt en 1720, mort en 1800. Il se livra à l'enseignement et donna une excellente traduction du Coran d'après le texte arabe. On lui doit, en outre : *Monumenta inedita rerum germanicarum, præcipue Magdeburgicarum et Halberstadiensium* (1761) ; des *Lettres théologiques* en allemand (1765-1766) ; une *Histoire universelle ancienne* (1767-1772, 10 vol.) ; *Magasin historique universel ; De voce* μυστηριον, sous le pseudonyme de Kuhn (1771), etc.

BOYSSAT. V. BOISSAT.

BOYSSIÈRES ou **BOESSIÈRE** (Jean DE), poëte français, né à Clermont-Ferrand en 1555. Il abandonna la carrière du barreau pour s'adonner à la poésie, et se rendit à Paris ; mais il ne tarda pas, comme il nous l'apprend lui-même dans ses stances, à regretter la vie nouvelle qu'il s'était faite, sa fortune dissipée, et l'Auvergne, *Car*, dit-il,

Car je perds dans la France et mon temps et ma peine.
La France, l'ingrate . . . .

Il publia successivement trois volumes d'élégies, sonnets et autres compositions poétiques, sous le titre de *Premières, secondes et troisièmes œuvres* (1578-1579). La plupart de ces poésies ont pour sujet l'amour ou les femmes, et elles manquent souvent de clarté. Jean de Boyssières entreprit aussi une traduction en vers de la *Jérusalem délivrée*, mais il ne publia que les trois premiers chants, et cette traduction était fort médiocre.

BOYTACA ou **BOYTAQUA**, célèbre architecte portugais, mort avant 1528. Dès 1490, il fut employé par le roi Jean II, fortifia en Afrique Arzilla et Tanger, et construisit le magnifique couvent de Bélem, élevé sur l'emplacement d'une chapelle où Vasco de Gama allait faire ses dévotions au moment d'accomplir son voyage aux Indes.

BOYVE (Jonas), chroniqueur suisse, né en 1656, mort en 1739. Il fut pasteur de l'église des Fontaines, dans la principauté de Neufchâtel. Il composa plusieurs ouvrages, restés manuscrits, sur les antiquités et sur l'histoire de la Suisse. L'un de ces ouvrages, intitulé *Dictionnaire monétaire*, fut ensuite augmenté par son petit-fils Jérôme-Emmanuel BOYVE, qui en a publié un extrait dans ses *Recherches sur l'indigénat helvétique* (Neufchâtel, 1778).

BOYVE (Jean-François), jurisconsulte du XVIIIe siècle. On lui doit : *Définitions et explications des termes du droit consacrés à la pratique du pays de Vaud* (1750) ; *Remarques sur les lois et statuts du pays de Vaud* (1756), etc.

BOYVEAU-LAFFECTEUR, médecin, né à Paris vers 1750, mort en 1812. Il a donné son nom à un rob antisyphilitique qui est devenu une source abondante de profits pour lui et pour ceux qui continuent à l'exploiter. On a de lui divers écrits relatifs à cette drogue et au genre d'affections qu'elle est destinée à guérir : *Recherches sur la méthode la plus propre à guérir les maladies vénériennes* (1789) ; *Traité des maladies vénériennes anciennes et récentes, et méthode de leur guérison par le rob antisyphilitique* (1814) ; *Traité des maladies physiques et morales des femmes* (1812).

BOYVIN, graveur français. V. BOIVIN.

BOYVIN (Jean), jurisconsulte franc-comtois, né à Dôle en 1580, mort en 1650. Il prit une part très-active à la défense de Dôle, assiégée par les Français, et publia ensuite l'histoire de cette défense sous le titre de : le *Siége de la ville de Dôle, capitale de la Franche-Comté de Bourgogne, et son heureuse délivrance* (1637). Il fut successivement avocat général, conseiller et président au parlement de Dôle. On lui doit encore : *Notes sur la coutume de Franche-Comté ; Traité des monnaies et des devoirs et offices du général des monnaies.* Il avait composé ce traité pour l'instruction de son fils Claude-Etienne BOYVIN, général des monnaies du comté de Bourgogne, qui publia le *Bon Bourguignon*, en réponse au *Bellum Sequanicum* de Jean Morelet.

BOZE (Claude GROS DE), archéologue et numismate, né à Lyon en 1680, mort à Paris en 1753. Incertain sur sa vocation, il se fit d'abord recevoir avocat ; mais un voyage à Paris et la connaissance qu'il y fit des célébrités de la numismatique le déterminèrent à se consacrer à l'étude de l'antiquité. Elève, puis pensionnaire de l'Académie des inscriptions, il en fut élu secrétaire perpétuel en 1706, quoiqu'il n'eût que vingt-six ans ; remplaça Fénelon à l'Académie française (1715), et fut nommé, en 1719,

garde du cabinet des médailles et des antiques. C'est lui qui a fait le classement de cette collection et qui en a rédigé le catalogue. De Boze à enrichi les *Mémoires* de l'Académie de dissertations curieuses, parmi lesquelles on remarque l'*Histoire de l'empereur Tetricus éclaircie par les médailles.* On a, en outre, de lui : *Traité historique sur le jubilé des juifs* (Paris, 1702); *Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand* (1723, 2e édit.); *Dissertation sur le Janus des anciens et sur la déesse Santé* (1705); *Histoire de l'Académie des inscriptions* (en collaboration avec l'abbé Tallemand et l'abbé Goujet); la plupart des *Eloges* qui se trouvent dans les quinze premiers volumes des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, etc.

BOZE (Joseph), peintre français, né vers 1746, mort en 1826. Il avait fait le portrait de Louis XVI, montra quelque dévouement à la famille royale pendant la Révolution, fut l'intermédiaire d'une négociation politique peu connue entre les girondins et la cour, et fut emprisonné pour sa déposition courageuse dans le procès de la reine. Sous la Restauration, il devint peintre de Louis XVIII.

BOZE (Jean-Jacques), historien français, né à Apt en 1760, mort en 1840. Il embrassa l'état ecclésiastique; mais une grande timidité naturelle l'éloigna toujours de la chaire, et lui fit refuser les postes avantageux que lui offrit l'évêque d'Avignon lors de la réorganisation du clergé. En revanche, il partagea son temps entre les études historiques et les soins religieux qu'il prodiguait gratuitement aux pauvres de l'hospice de sa ville natale. On a de lui : *Histoire d'Apt* (1 vol. in-8° de 384 pages); *Histoire de l'Eglise d'Apt* (1 vol. in-8° de 440 pages); *Histoire de saint Elzéar et de sainte Delphine, suivie de leur éloge* (1 vol. in-12 de 277 pages); les *Dialogues du livre de Job, mis en vers français, traduction libre, avec quelques autres poésies.* (1 vol. in-12 de 176 pages).

BOZEL s. m. (bo-zèl). Archit. Tore. V. BOSEL, qui est l'orthographe généralement adoptée.

BOZEL, ch.-l. de cant. (Savoie), arrond. de Moutiers; pop. aggl. 496 hab. — pop. tot. 1,422 hab. C'est une des localités de la Savoie où le nombre des goîtreux est le plus considérable. On remarque à l'O. de ce village la roche pyramidale de la Dent, appuyée sur des contre-forts couverts de forêts de sapins.

BOZIA s. f. (bo-zi-a). Métrol. Mesure de capacité pour les liquides usitée à Cérigo, l'une des îles Ioniennes, et valant environ 2 litres.

BOZIO (Thomas), théologien et écrivain italien, né à Eugubio, mort à Rome en 1610. Prêtre de l'Oratoire de la congrégation de Saint-Philippe de Néri, il publia, pour réfuter Machiavel : *De imperio virtutis* et *De robore bellico* (1593). On lui doit, en outre : *De signis Ecclesiæ Dei libri XXIV* (1591, 2 vol. in-fol.); *De ruinis gentium et regnorum; De antiquo et novo Italiæ statu* (1594); *De jure divino* (1600), et les deux premiers volumes d'un grand ouvrage ayant pour titre : *Annales antiquitatum.* — Son frère François BOZIO, de la même congrégation, défendit les doctrines ultramontaines les plus exaltées en publiant : *De temporali Ecclesiæ monarchia* (Cologne, 1602).

BOZO s. m. (bo-zo). Sorte de machine de guerre usitée au moyen âge.

BOZOULS, bourg de France (Aveyron), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. N.-E. de Rodez, sur la rive droite du Dourdou; pop. aggl. 681 hab. — pop. tot. 2,612 hab. Mine de fer; église appartenant à la première période de l'art roman.

BOZUÉ s. m. (bo-zu-é). Moll. Nom vulgaire de l'ampullaire ovale.

BOZYGHITE s. m. (bo-zi-ghi-te). Hist. relig. Membre d'une secte de mahométans schyites, appelés aussi chottabites, et qui reconnaissent l'iman Mohammed Aboul-Chottab.

BOZZA s. f. (bod-za). Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, en usage dans l'ancien royaume lombardo-vénitien, et valant 949 litres.

BOZZELLI (le chevalier Francesco-Paolo), publiciste italien, né en 1786 à Manfredonia (royaume de Naples), mort en 1864, fit d'excellentes études de droit, exerça quelque temps la profession d'avocat, entra ensuite dans l'administration, et devint conseiller d'Etat en 1820. Compromis dans des mouvements politiques, il fut emprisonné, puis proscrit en 1822, et ne rentra à Naples qu'en 1837, pour reprendre sa profession d'avocat. Emprisonné de nouveau en 1844, comme suspect de conspiration, il obtint sa mise en liberté, et, de plus, il fut élu associé ordinaire de l'Académie royale des sciences de Naples. En janvier 1848, Bozzelli, que ses ouvrages philosophiques avaient signalé depuis longtemps aux suffrages de l'opinion libérale, fut appelé à faire partie du ministère constitutionnel et rédigea le statut fondamental du royaume. Mais l'âge et le pouvoir avaient d'ailleurs bien attiédi ses opinions, et il ne tarda pas à renoncer à la vie publique. Le chevalier Bozzelli est un des publicistes les plus remarquables de l'Italie contemporaine. Dans sa jeunesse, en 1815, il avait publié un recueil de poésies choisies; il cultivait, du reste, avec succès, l'art vraiment italien de l'improvisation; mais le poëte fit bientôt place au publiciste philosophe. Durant son exil à Paris, en 1825, il publia en français ses *Essais sur les rapports primitifs qui lient ensemble la philosophie et la morale.* Lanjuinais, dans le 26e volume de la *Revue encyclopédique*, consacra une analyse à ce livre, qu'il prit pour l'œuvre d'un littérateur français. Son *Esquisse politique sur l'action des forces sociales dans les différentes espèces de gouvernements* (1826) ne fut pas moins bien accueillie. L'académicien Daunou et le comte de Tracy payèrent à ce livre un tribut de justes éloges dans le *Journal des savants.* En 1832, Bozzelli, décidément épris de la langue française, fit paraître un ouvrage de critique littéraire : *De l'esprit de la comédie et de l'insuffisance du ridicule pour corriger les travers des caractères.* Le critique moraliste y soutient cette idée que le ridicule exagéré, dépassant son but, ne redresse pas les mœurs. En 1838, il publia à Lugano un travail plein de recherches sur l'*Imitation de la tragédie chez les anciens et chez les modernes.* Il a fourni, en outre, plus de soixante articles politiques ou littéraires aux revues françaises et anglaises, ainsi que des études sur la poésie hébraïque, sur le théâtre italien, sur la philosophie du droit, etc. On imprime actuellement à Naples une traduction italienne des *Rapports de la philosophie et de la morale.*

BOZZOLI (Joseph), littérateur italien, né à Mantoue en 1724, mort à la fin du XVIIIe siècle. Il entra chez les jésuites, professa la physique, puis le droit canonique et l'histoire ecclésiastique au séminaire de Rome, et, plus tard, les langues orientales à Mantoue. Il traduisit en vers italiens l'*Iliade* (1769-1770, 4 vol.) et l'*Odyssée* d'Homère (1778-1779, 4 vol.), ainsi que l'*Enéide* de Virgile (1782-1783, 2 vol.).

BOZZOLO, ville du royaume d'Italie, province et à 50 kilom. S.-E. de Brescia, près de la rive droite de l'Oglio; 4,000 hab. Château fort. Cette ville fit partie de la république crémonaise et jouit du privilége de battre monnaie. En 1416, elle se donna volontairement au marquis de Mantoue. L'empereur Charles-Quint confirma la seigneurie de Bozzolo aux Gonzagues et lui donna le titre de principauté.

BR. Chim. Abréviation du mot BROME.

BRA, ville du royaume d'Italie, province et à 20 kilom. O. d'Alba, ch.-l. de mandement, près de la rive gauche de la Stura; 12,500 h. Commerce de soie; aux environs, on visite le sanctuaire dit la Madonna dei Fiori, qui est en grande vénération, et le château de Pollenzo, l'antique *municipium* de Pollentia, dont on voit encore de nombreux vestiges.

BRA (Henri DE), médecin hollandais, né à Dockum (Frise) en 1555. Il étudia surtout les maladies épidémiques et publia : *De novo quodam morbi genere Frisiis et Westphalis peculiari, etc.; Medicamentorum simplicium et facile parabilium, ad calculum, enumeratio; De curandis venenis per medicamenta simplicia et facile parabilia* (1603, in-8°).

BRA (Théophile), sculpteur français, né à Douai en 1797, mort vers 1840. Il eut pour maîtres Story et Bridan, et débuta au Salon de 1819 par le modèle d'un groupe représentant *Aristodème au tombeau de sa fille.* Ce groupe, qu'il exécuta ensuite en marbre et pour lequel il obtint une médaille d'or, fut acheté par Louis XVIII et donné à la ville de Douai. La réputation de Th. Bra, commencée par cet ouvrage, grandit rapidement. Il fut chargé de nombreuses commandes et reçut en 1825 la croix de la Légion d'honneur. Il a pris part à presque toutes les expositions qui ont eu lieu de 1819 à 1839. Ses productions les plus importantes sont : les statues de *Saint Pierre* et de *Saint Paul* (église de Saint-Louis en l'Ile); *Saint Marc* (église de Saint-Philippe du Roule); le *Christ enfant dans les bras de sa mère* (Salon de 1833); *Sainte Amélie* (marbre, 1839); *Ulysse dans l'île de Calypso* (marbre, 1833); la statue du dauphin, destinée au Louvre (1824); la statue en bronze du duc de Berry, exécutée pour la ville de Lille (1827); celle du maréchal Mortier, pour la ville de Cateau-Cambrésis (1837); celle de Benjamin Constant, pour le monument funèbre élevé au Père-Lachaise (1833); les statues de Jean de Bologne, de Pierre de Franqueville, de Philippe de Commines, du sire de Joinville, du Régent, etc. Théophile Bra a exécuté en outre une foule de bustes-portraits, notamment ceux de Charles X, du duc d'Angoulême, de la reine Marie-Amélie, du baron Méchin, du professeur Broussais, du général Ballesteros, de Jouy, de M. Guizot, etc. L'exécution de ces portraits se recommande généralement par un modelé précis et énergique, surtout dans les têtes de vieillard. Bra a été moins heureux dans ses figures en pied : le style n'en est pas toujours très-élevé, et les attitudes manquent parfois de naturel et de souplesse. Quoi qu'il en soit, cet artiste ne mérite pas l'oubli dans lequel son nom est tombé.

BRAA ou **BRAHE**, rivière de Prusse, prend sa source au N.-E. de Rummelsbourg, province de Poméranie, baigne Zieten, Rittel, Koronowo, Bromberg, et se jette dans la Vistule à l'E. de Bromberg, après un cours de 175 kilom. Elle forme dans sa partie supérieure un grand nombre de lacs, dont les principaux sont ceux de Zieten et de Muskendorf, et communique à la Netze par le canal de Bromberg à Nakel, qui réunit l'Oder à la Vistule.

BRAALIER, IÈRE s. (bra-a-lié, iè-re — rad. *braie*). Nom que l'on donnait, au XIIIe siècle, à des ouvriers qui faisaient les braies ou hauts-de-chausses en fil.

BRAAM-VAN-HOUCK-GEEST (André-Everard VAN), voyageur hollandais du XVIIIe siècle. Après avoir servi dans la marine, il fit un voyage en Chine comme subrécargue de la compagnie des Indes. Plus tard, il alla s'établir en Amérique, dans la Caroline méridionale, puis il retourna encore une fois en Chine et revint aux Etats-Unis, où il remit ses journaux et ses notes à Moreau de Saint-Méry, qui les publia en français sous ce titre : *Voyage de l'ambassade de la compagnie des Indes hollandaises vers l'empereur de la Chine, en* 1794 *et* 1795 (Philadelphie, 1797-1798, 2 vol. in-4°).

BRABANÇON, ONNE s. et adj. (bra-ban-son, o-ne — rad. *Brabant*). Géogr. Habitant du Brabant; qui appartient au Brabant ou à ses habitants : *Les* BRABANÇONS. *Une* BRABANÇONNE. *La population* BRABANÇONNE. *C'était un homme remarquable de l'aristocratie* BRABANÇONNE. (Balz.) ‖ On dit aussi BRABANTIN, INE.

— s. m. pl. Mercenaires redoutables du moyen âge, dont la plupart étaient sans doute originaires du Brabant, et qui n'étaient pas moins fameux par leurs brigandages que les *routiers*, les *malandrins* et les *escorcheurs*, avec lesquels ils sont d'ailleurs confondus.

Brabançonne (LA), chant national de la Belgique, paroles de Jenneval, musique de Campenhout. Presque tous les peuples ont leurs chants nationaux; le plus souvent, ces hymnes patriotiques sont nés à une époque d'effervescence. La révolution de 1830 a été le 89 de la Belgique; or, comme notre grande épopée révolutionnaire avait enfanté l'immortelle *Marseillaise*, la Belgique, fidèle à son système de contrefaçon, mais ici dans la bonne acception de ce mot, voulut avoir aussi sa *Marseillaise.* Elle l'eut... Seulement ce fut une *Marseillaise* belge. Jenneval, comédien français engagé au théâtre de Bruxelles, et qui devait être bientôt tué à Berchem en poursuivant les Hollandais, improvisa les strophes suivantes, où l'on est loin de retrouver le souffle puissant qui anime le chant immortel de Rouget de l'Isle. M. Van Campenhout adapta à ces couplets une musique qui ne manque pas d'énergie, mais qui est un peu vulgaire. La révolution terminée, la nation belge récompensa d'une pension de 2,400 fr., accordée à la mère de Jenneval, l'improvisation poétique du comédien. Quant à M. Van Campenhout, il obtint la place de maître de chapelle du roi Léopold.

DEUXIÈME COUPLET.

Trop généreuse en sa colère,
La Belgique, vengeant ses droits,
D'un roi qu'elle appelait son père
N'implorait que de justes lois.
Mais lui, dans sa fureur étrange,
Par le canon, que son fils a pointé,
Au sang belge a noyé l'orange
Sous l'arbre de la liberté.

TROISIÈME COUPLET.

Fiers Brabançons, peuple de braves,
Qu'on voit combattre sans fléchir,
Du sceptre honteux des Bataves
Tes balles sauront t'affranchir!
Sur Bruxelle, au pied de l'archange,
Ton saint drapeau pour jamais est planté;
Et, fier de verdir sans l'orange,
Croît l'arbre de la liberté.

QUATRIÈME COUPLET.

Et vous, objets de nobles larmes,
Braves, morts au feu des canons,
Avant que la patrie en armes
Ait pu connaître au moins vos noms,
Sous l'humble terre où l'on vous range,
Dormez, martyrs, bataillon indompté,
Dormez en paix, loin de l'orange,
Sous l'arbre de la liberté.

CINQUIÈME COUPLET.

(Ajouté par le frère de Jenneval, après la mort de ce dernier, 19 octobre 1830.)

Ouvrez vos rangs, ombres des braves!
Il vient, celui qui vous disait :
Plutôt mourir que vivre esclaves!
Et, comme il disait, il faisait!
Ouvrez vos rangs, noble phalange!
Place au poëte, au chasseur redouté!
Il vient dormir, loin de l'orange,
Sous l'arbre de la liberté.

En 1848, alors que la France venait de renverser un trône impopulaire, la Belgique en ressentit le contre-coup, et M. de Lonlay composa les paroles d'une nouvelle *Brabançonne*, avec de très-légères variantes dans la musique. Voici ces couplets :

PREMIER COUPLET.

La liberté, si salutaire,
Ne craint pas d'user de ses droits;
Le ciel nous donne pour nous plaire
Le plus juste et meilleur des rois.
Léopold dans son genre unique,
Par l'amour seul de son peuple abrité,
Fait enfin fleurir en Belgique
Le règne de la liberté. (*ter.*)

DEUXIÈME COUPLET.

Celui qui veut garder l'empire,
Réussir dans tous ses projets,
N'y doit compter que s'il inspire
Vraiment l'amour à ses sujets.
Léopold, par la république
N'a-t-il pas vu son sceptre respecté?
Car il fait fleurir en Belgique!
Le règne de la liberté. (*ter.*)

TROISIÈME COUPLET.

Tremblant devant les patriotes
Et partout flairant le trépas,
De satellites les despotes
Ne savent qu'entourer leurs pas.
Léopold, et toute sa race,
Par le cœur sûr de son peuple est fêté,
Car il laisse errer sur sa trace
Le rayon de la liberté. (*ter.*)

Plus tard, M. Campenhout voulut, à l'exemple de son maître Apollon, marier le laurier poétique aux palmes de la musique, et composa les couplets suivants :

PREMIER COUPLET.

Après des siècles d'esclavage,
Le Belge, sortant du tombeau,
A reconquis, par son courage,
Son nom, ses droits et son drapeau;
Et ta main souveraine et fière,
Peuple désormais indompté,
Grava sur ta vieille bannière :
Le roi, la loi, la liberté!

DEUXIÈME COUPLET.

Marche de ton pas énergique,
Marche de progrès en progrès;
Dieu, qui protége la Belgique,
Sourit à tes mâles succès.
Travaillons! notre labeur donne
A nos champs la fécondité,
Et la splendeur des arts couronne
Le roi, la loi, la liberté.

TROISIÈME COUPLET.

Ouvrons nos rangs à d'anciens frères,
De nous trop longtemps désunis.
Belges, Bataves, plus de guerre!
Les peuples libres sont unis!
A jamais resserrons ensemble
Les liens de fraternité,
Et qu'un même cri nous rassemble
Le roi, la loi, la liberté!

QUATRIÈME COUPLET.

O Belgique! ô mère chérie!
A toi nos cœurs, à toi nos bras!
A toi notre sang, ô patrie!
Nous le jurons tous, tu vivras!
Tu vivras toujours grande et belle,
Et ton invincible unité
Aura pour devise immortelle :
Le roi, la loi, la liberté!

Enfin, en 1852, quand se fondait chez nous le second empire français, la Belgique sentit le besoin de produire sa petite manifestation patriotique, et un jeune poëte, M. Louis Hymans, composa de nouvelles paroles sur la *Brabançonne.* Ici, du moins, il y a *progrès*, comme dans le refrain qui couronne chaque couplet :

PREMIER COUPLET

Flamands, Wallons, race de braves,
Serrons les rangs, marchons unis!
Ne crions plus : Mort aux Bataves!
Les peuples libres sont amis.

Le canon, bronze tutélaire,
Peut reposer à l'ombre du succès ;
Nous avons fondé par la guerre,
Nous conservons par le progrès.

DEUXIÈME COUPLET.

Chantons, enfants, l'honneur antique,
La fierté qui sauva nos droits,
L'amour qui garde à la Belgique
Le plus légitime des rois.
Le dernier courroux populaire
S'est apaisé devant l'hymne de paix!
Nous avons fondé, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Au sein de la tempête sombre,
Le Dieu des faibles nous défend ;
Peuple, sans force par le nombre,
Mais que la liberté fait grand!
La liberté, gloire si chère,
Que nous gardons pure de tout excès.
Nous avons fondé, etc.

QUATRIÈME COUPLET.

Enfants de la jeune patrie,
Enfants égaux devant ses lois,
Qu'elle demande notre vie,
Nous saurons mourir à sa voix!
Mais le sang d'un Belge, d'un frère,
Sous notre main ne doit couler jamais.
Nous avons fondé, etc.

CINQUIÈME COUPLET.

Grand Dieu, protége la Belgique!
Défends-la contre tout danger,
Contre le sabre despotique,
Contre le joug de l'étranger ;
Défends la terre hospitalière ;
Elle a des droits, Seigneur, à tes bienfaits!
Nous avons fondé, etc.

SIXIÈME COUPLET.

Que ce drapeau soit notre guide!
Couverts de ses plis respectés,
Vivons pour le roi, notre guide,
Pour le trône et nos libertés.
Noble étendard, au jour de guerre
Vous le verrez, ainsi qu'au jour de paix,
Planté sur notre libre terre,
Être le phare du progrès. } (*bis.*)
Voilà le phare du progrès. (*bis.*)

BRABANT, ancienne province de la France austrasienne, ayant dépendu successivement du duché de basse Lotharingie, du cercle de Bourgogne, des Pays-Bas espagnols et autrichiens et de l'empire français, et partagée aujourd'hui entre le royaume de Belgique et celui de Hollande. L'ancien Brabant avait pour limites au N. le comté de Hollande et le duché de Gueldre, à l'E. le pays de Liége, au S. les comtés de Hainaut et de Namur, à l'O. le comté de Flandre, fief français, et possédait en outre, depuis 1288, le duché de Limbourg. Il subsista ainsi, dans son intégrité, jusqu'en 1629, époque à laquelle les Provinces-Unies, récemment émancipées du joug espagnol, conquirent toute la partie septentrionale, avec les villes de Bréda, Berg-op-Zoom, Bois-le-Duc, Tilbourg et Venloo.— Le poëme de saint Liéven (*Epistola ad Flobertum*), qui souffrit le martyre aux environs d'Alost en 633, poëme qui est le plus ancien monument contenant le nom de cette province, la nomme *pagus Bragmatensis*, de *bruc* ou *brac*, qui signifiait boisé, et de *band* ou *banc*, qui, de même que *bannus*, voulait dire terre limitée, de sorte que ce mot composé désignait une contrée couverte de bois et coupée par des eaux et des marécages, qui correspondait, d'après les historiens, à l'espace compris de l'E. à l'O. entre l'Escaut et la Dyle, et qui se prolongeait vers le N. jusqu'à Malines. Bientôt la hache des moines éclarcit peu à peu les forêts épaisses de ce territoire, qui ne comptait encore au xe siècle qu'une seule ville un peu importante, Gembloux (*Geminiacum*), traversée par une voie romaine et mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin. Après Charlemagne, par suite de l'hérédité des gouverneurs de provinces, s'établissent, avec les titres de ducs, de comtes, les divisions en petits Etats, relevant plus ou moins de l'Empereur. Le duché de Lothier ou de Brabant a les siens, parmi lesquels, portant le titre de ducs de la basse Lorraine, Charles et Othon de France, princes carlovingiens, débiles héritiers d'une couronne que Hugues Capet sut conquérir. Après la mort d'Othon, en 1005, le Brabant proprement dit échut à son beau-frère Lambert, comte de Louvain, qui eut l'ambition d'hériter en même temps de la dignité ducale, laquelle l'eût élevé au-dessus des autres comtes de la basse Lorraine. Ligués contre lui, ceux-ci le défirent dans une grande bataille où il perdit la vie. Un siècle s'écoula, après lequel Godefroid de Bouillon, roi de Jérusalem, étant mort, son titre de duc de Lothier et de Brabant échut à Godefroid le Barbu, comte de Louvain, arrière-petit-fils de Lambert (1106) qui, de Louvain, transféra sa résidence à Bruxelles. Véritable créateur de la puissance brabançonne, Godefroid se vit bientôt assez fort pour ranger sous sa loi le marquisat d'Anvers, comprenant Anvers, Herenthal, Turnhout, Bréda, etc., les comtés d'Arschott et de Tirlemont; mais ses prétentions et celles de ses successeurs sur la seigneurie de Malines, possession liégeoise, furent l'occasion de longues et sanglantes querelles entre le pays de Liége et le Brabant. Ainsi le duc Henri Ier, malgré son alliance avec l'empereur Othon IV, vaincu à **Steppes, fut réduit à venir à genoux, tête et pieds nus, implorer du prince-évêque de Liége une paix humiliante (1213).** Son petit-fils Henri III cultiva la poésie française, ainsi que sa sœur, la célèbre Marie de Brabant, femme de Philippe le Hardi et reine de France. Le duc Jean Ier fut vainqueur à Woerengen, célèbre et sanglante bataille qui décida l'annexion du duché de Limbourg au Brabant. Son fils Jean II eut à lutter contre le mouvement qui, des communes flamandes, s'était communiqué aux cités brabançonnes. Il dut leur accorder par une charte donnée à Cortemberg, en 1312, des immunités que confirmèrent ses successeurs, et c'est de là que datent les *états de Brabant*, qui ont joué dans l'histoire du pays et jusqu'à la fin du dernier siècle un rôle prépondérant. Le dernier descendant direct de Godefroid le Barbu, Jean III, qui, abdiquant la politique de ses aïeux, embrassa celle d'Edouard III, roi d'Angleterre, contre la France, mourut en 1355, laissant son pouvoir à Wenceslas, duc de Luxembourg, époux de Jeanne de Brabant, sa fille aînée. Wenceslas eut à défendre ses droits contre Louis de Male, comte de Nevers et de Flandre, et gendre également du duc défunt. Marguerite de Brabant, fille de Louis de Male par son mariage avec Philippe le Hardi, quatrième fils du roi Jean, apporta la Flandre, et plus tard le Brabant, à cette branche des Valois. L'influence française fut dès lors rétablie à la cour de Bruxelles. En 1406, Antoine de Bourgogne, troisième fils de Philippe le Hardi, recueille l'héritage du duché de Brabant, prend parti pour son frère Jean sans Peur dans sa querelle avec les Armagnacs, et périt à Azincourt, dans les rangs de l'armée française (1415). Son fils aîné Jean IV fait la guerre aux Anglais, qu'il défait à Montargis. Philippe, comte de Saint-Pol et successeur de Jean IV, meurt sans héritier en 1430, laissant son autorité à Philippe le Bon, fils aîné de Jean sans Peur, qui bientôt réunit sous le sceptre de la maison de Bourgogne les dix-sept provinces des Pays-Bas. Depuis, le Brabant a suivi les destinées de ces provinces. (V. BELGIQUE.) Les vicissitudes de la guerre qui aboutit à l'indépendance des provinces du Nord, formant aujourd'hui le royaume de Hollande, amenèrent le morcellement de la contrée dont nous venons de rappeler les principaux titres historiques. Les districts septentrionaux, comprenant une partie du marquisat d'Anvers et de la Campine brabançonne, autrement dire : la baronnie de Bréda, le marquisat de Berg-op-Zoom, le quartier de Tilbourg et la mairie de Bois-le-Duc, formèrent les *pays de la généralité* ou des *états généraux*, ainsi nommés parce que, ayant été conquis par les Provinces-Unies, ils étaient administrés par les états généraux. Leurs habitants n'avaient aucune part au gouvernement ni au privilége dont jouissaient les sept provinces souveraines. Ces districts forment aujourd'hui la province hollandaise nommée Nord-Brabant. A la fin du siècle dernier, les Français s'emparèrent du Brabant autrichien, et le conservèrent par le traité de Campo-Formio ; ils en formèrent alors le département des Deux-Nèthes, ch.-l. Anvers, et celui de la Dyle, ch.-l. Bruxelles. Enfin, en 1810, Napoléon Ier réunit le Brabant hollandais à la France et en forma le département des Bouches-du-Rhin, ch.-l. Bois-le-Duc. Les traités de 1815 donnèrent le Brabant tout entier au royaume des Pays-Bas, dont il forma la principale partie ; il fut divisé en trois provinces : le Brabant septentrional, Anvers et le Brabant méridional. Lorsque, par suite de la révolution de 1830, la Belgique est devenue un royaume indépendant, la province d'Anvers et le Brabant méridional ont formé deux des provinces administratives du nouveau royaume.

— *Mœurs, langues, coutumes.* Dès les temps antiques, les tribus gauloises des Ménapiens et des Aduatiques, qui occupaient ces contrées, se signalèrent par la rudesse de leurs mœurs. Saint Liéven, qui, comme on l'a vu, les évangélisa, signale leur cruauté, dont il fut lui-même victime. Boniface, qui a écrit la vie de cet apôtre du Brabant, d'après le témoignage de ses disciples, dit d'eux : « Ces hommes se souillaient de tous les crimes : meurtres, rapines, brigandages, parjures, adultères; ils s'acharnaient à leur perte mutuelle, cherchant et employant tous les moyens et toutes les ruses pour se tromper, se ruiner et s'égorger. » (*Actes des saints*, recueillis par Mabillon, t. II.) Le roman du *Renard*, écrit au IXe siècle, les juge non moins défavorablement : « Ah! coquin, fait dire l'auteur à l'un de ses personnages, tu as été un grand Brabançon, cette nuit. » Coupé de forêts et de marécages, le pays ne pouvant nourrir tous ses habitants, beaucoup s'expatrièrent, allant guerroyer en Angleterre, en France, où ils précédèrent les cottereaux et les grandes compagnies, et en Italie même les condottieri. Mais la haute renommée que leur fit leur courage fut ternie par leurs habitudes de rapine. L'abbé de Cluny écrivait à Louis VII : « Il est sorti du Brabant des hommes plus cruels que les bêtes sauvages, qui se sont ruées sur nos terres, n'épargnant ni âge, ni sexe, ni conditions, ni églises, ni villes, ni châteaux. » Wautier de Coinsi, poëte du XIIe siècle, dit dans les *Louanges de Notre-Dame :*

Cil coterel, cil Brabançon
Ce sont déables!

Chose étrange! cette rudesse sauvage des anciens habitants du Brabant était passée en proverbe chez leurs voisins les Flamands; leurs chroniqueurs traitaient de « race sans foi ni loi » la population du comté d'Einham, entre la Dendre et l'Escaut, que la Flandre au xe siècle avait conquis sur le Brabant.

Mais, au XIIIe siècle, le défrichement d'une grande partie des forêts qui couvraient le pays y ayant répandu plus de bien-être, les mœurs s'adoucirent, l'émigration des gens de guerre prit fin. Aux combattants succédèrent des ouvriers, et surtout des tisserands. Louvain et Tirlemont atteignirent par la fabrication du drap une prospérité comparable à celle des grandes villes flamandes; les tapisseries, les armes et les dentelles de Bruxelles étaient renommées à la fois en Allemagne, en Angleterre, en France et en Espagne. Un traité de commerce entre le Brabant et la Flandre, signé en 1339, sous l'influence du célèbre van Artevelde, tendait déjà à unir les deux provinces par la communauté des intérêts. Deux siècles s'écoulèrent, pendant lesquels la nationalité flamande atteignit son apogée et absorba dans sa vitalité le Brabant et tous les Pays-Bas jusqu'à la Frise; mais les dissensions civiles, fruit d'une liberté sans limites, ébranlèrent cette prospérité inouïe, dont les luttes religieuses du XVIe siècle achevèrent la ruine. L'industrie du Brabant ne s'est jamais relevée.

Nous ne pouvons non plus passer sous silence les corps de milice et des métiers qui jouèrent un si grand rôle dans l'histoire du pays. Leur origine remonte à celle de l'industrie brabançonne, bien que les nobles et les patriciens s'y firent recevoir afin d'y exercer un commandement. Un conseil de tisserands, d'abord institué pour veiller au maintien de l'ordre dans cette industrie, acquit bientôt l'importance d'un corps politique; car les ouvriers qu'il représentait dépassaient en nombre ceux des autres corps de métiers réunis. C'était, en outre, une sorte d'assemblée de prudhommes rendant la justice, ou plutôt un tribunal de praticiens, du moins jusqu'au XVe siècle, où les simples artisans, d'abord admis par moitié, finirent par prédominer. Chaque corps de métier avait son poste pour la garde de la cité. Outre cette bourgeoisie armée, qui formait comme la landwehr des villes, il existait aussi des confréries militaires, troupes d'élite toujours disponibles. On les appelait *gilden* ou *gulden* (en français *serment*); ils étaient composés d'arbalétriers et avaient pour patrons Notre-Dame, saint Georges, saint Sébastien et saint Christophe. Leur institution remontait à l'an 1213, année fatale aux armes brabançonnes, où les Liégeois, vainqueurs à Steppes, envahirent et saccagèrent une grande partie du Brabant. En 1623, cette milice lutta seule et échoua contre les Hollandais, qui venaient de conquérir la partie nord du duché, qu'ils occupent encore.

Au XIVe siècle, la vigne était cultivée dans le Brabant, notamment aux environs de Louvain, où les ducs de Bourgogne avaient des chais importants; mais, à leur sujet, la cour des comptes remontra humblement à Philippe le Bon que : « Pour entretenir et faire labourer les vignobles de mondict seigneur, il convient de débourser tous les ans grande somme d'argent, pour ladicte vignoble, le cuvelier et autres dépenses, tellement que les vins que monseigneur en prend lui *coustent plus qu'ils vaillent* et qu'il achèteroit à bien moindre prix vin de Beaune. » Les ducs de Bourgogne profitèrent de l'avis, affermèrent leurs vignobles et burent de meilleur vin, *à grand proufit de menaige*, ajoute mons Chastelain, leur zélé chroniqueur.

Le Brabant était divisé, sous le rapport de la langue, en pays flamingant et en pays wallon ou français. Celui-ci, beaucoup moins étendu que le premier, comprenait seulement les districts du sud détachés de l'ancien Hainaut, avec les villes de Halle, Nivelles, Genape, Wavre et Gembloux. Le flamand brabançon est aujourd'hui encore, sauf l'admission de mots français et haut-allemands, le *thiexthe* ou *thiois* qu'écrivirent au moyen âge Maerlandt et Jean Ier de Brabant. Voici les plus célèbres des écrivains brabançons : Jean van Heln (XIIIe siècle), auteur d'un poëme sur la bataille de Woeringen; Louis van Velthem (XIVe siècle), *Miroir historique du Brabant*, en vers; Nicolas de Klerx (XIVe siècle), chronique rimée; Gérard Roelandts, mort en 1491, le *Miroir de la jeunesse*, etc. Ces ouvrages permettent de juger du peu d'importance des changements opérés depuis dans le flamand thiois. Peu de contrées, d'ailleurs, ont gardé aussi intactes les mœurs et coutumes des ancêtres. Les sociétés de tir à l'arc, à l'arbalète et à l'arquebuse y fleurissent encore, aussi prospères qu'autrefois ; les estaminets ont toujours, ou peu s'en faut, la ronde et grosse allure des cabarets de Téniers ; les kermesses ou fêtes patronales montrent à nos regards surpris ces processions de familles de géants, dont le chef s'appelait Antigone à Anvers et Hercule à Louvain, ou ces combats de chevalerie contre une bête affreuse, une sorte de *tarasque* qui désola jadis la contrée, allégorie rappelant sans doute le triomphe obtenu par les desséchements sur les miasmes marécageux qui empestaient l'ancien Brabant. Les processions religieuses, elles-mêmes, y ont gardé toute la pompe espagnole; une place d'honneur y est encore assignée aux corporations ouvrières, qui s'y rendent avec ferveur, portant les vieilles bannières des communes; enfin les franchises **communales, qui ont presque partout disparu devant le progrès du pouvoir royal, s'y sont** religieusement maintenues. Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur l'active participation des peuples du Brabant au mouvement communal, que la domination française entrava longtemps dans la Flandre. Rappelons que, dès 1040, Louvain reçut le droit de franchise ou de commune du comte Lambert II et commença à avoir des bourgmestres élus par le peuple en 1219. Plus qu'en aucune autre contrée la construction des hôtels de ville devint un sujet d'orgueil et d'émulation pour ces petites républiques du moyen âge, jalouses que la tour commune, aperçue de loin, donnât une haute idée de leur puissance. Les hôtels de ville de Louvain et de Bruxelles sont justement célèbres. — Les droits et priviléges que le Brabant obtint et garda jusqu'au moment de la conquête française, beaucoup plus étendus que ceux des autres provinces, leur furent octroyés en 1312 par Jean II dans la fameuse *charte de Cortemberg*, qui fut le fondement de la constitution brabançonne. Il ne serait pas sans intérêt d'énumérer ici les diverses clauses de ce pacte; faute d'espace, nous n'indiquerons que les plus essentielles. La première de toutes, c'est que le prince ne pouvait soumettre les communes à la taxe que de leur plein consentement. Ces drapiers, ces forgerons, ces tisserands, auxquels Charles le Téméraire, et plus tard Charles-Quint parlaient la barrette en mains, en leur demandant des subsides qu'ils n'accordaient pas toujours, exerçaient en réalité le vrai pouvoir souverain. Indépendamment des chefs des métiers, le prince, étroitement lié par les fortes institutions communales, devait encore compter avec le corps des échevins et avec celui des chefs de milice. Aussi, tandis que de splendides édifices attestaient la puissance des communes, les souverains du Brabant durent se contenter de modestes demeures, parfois éclipsées par l'habitation des chefs des grandes familles brabançonnes. Aujourd'hui encore, le palais municipal, le palais législatif de Bruxelles et plusieurs hôtels de la noblesse dépassent, par leur aspect monumental, l'édifice bourgeois et sans style affecté à la demeure du roi. Chaque nouveau prince, à partir du duc Wenceslas, en 1356, jurait d'observer fidèlement la charte constitutive du Brabant, qui porta dès lors le nom de *Joyeuse entrée*, et que Philippe le Bon étendit aux habitants du Limbourg. Il y était expressément stipulé qu'en cas d'infraction à leurs droits, les sujets avaient la faculté de *cesser le service et l'obéissance*, mais sans entraîner toutefois la déchéance du prince, du *souverain naturel*, comme on disait alors. Tous les emplois devaient être occupés par des Brabançons; le droit de porter des armes et de chasser était reconnu à tous les artisans et bourgeois; enfin les villes seules avaient le droit de représenter le peuple dans les états généraux, institution représentative digne d'intérêt et qu'il nous reste à faire connaître.

BRABANT (états de), représentation directe de tous les pouvoirs politiques et législatifs de l'ancien duché de Brabant. La charte de Cortemberg, donnée par Jean II en 1312, constitua les trois états, comprenant la noblesse, le clergé et le tiers état. Les deux premiers prenaient par eux-mêmes des résolutions sur les affaires qui se traitaient dans l'assemblée de chaque état; mais les députés des villes devaient en rendre compte à leurs commettants et en recevoir des ordres qui plus d'une fois modifièrent les résolutions prises. Ainsi, les prélats et les nobles, en prononçant en matière d'aides et de subsides, ajoutaient à cette décision cette restriction : *A condition que le tiers état suive, et autrement pas.* Les états de Brabant étaient convoqués ordinairement deux fois par an, au printemps et dans l'automne; mais, en réalité, ils siégeaient en permanence par des délégués qui résidaient à Bruxelles toute l'année. Cette délégation, composée de deux nobles, de deux prélats et des deux députés de la capitale, était renouvelée par l'élection tous les trois ans.

Les chefs des grands fiefs, au nombre de vingt-neuf, et ceux des douze principaux monastères du Brabant siégeaient de droit. C'étaient, pour les premiers : l'abbé de Gembloux, qui portait le titre de comte et avait le premier rang parmi la noblesse; puis les ducs d'Arschot, d'Ursel et d'Hoboken, les marquis d'Assch, d'Ittre et d'Ayseau, les comtes de Liberchies, de Dongelberg, de Croï, de Hombeek et de Tilbourg, et les barons de Moriensart, de Bautersem, d'Hoghvorst, de Vremde, de Schoonhone, de Herenth, de Carloo, d'Huldenberg, de Lichtaert, de Schilde, de Saint-Peters-Leuw, de Gentines, de Pelenberg, de Hove, de Duffel, de Limelette, de Perck et de Molenbais. Le clergé avait pour représentants, indépendamment de l'abbé-comte de Gembloux : les abbés d'Afflighem, de Saint-Bernard, de Vlierbeck, de Villiers, de Saint-Bernard, de Saint-Michel d'Anvers, de Grimberghen, de Parc, d'Heylissem, d'Everboden, de Diligem, de Sainte-Gertrude et de Tongerloo. Jusqu'au XVIe siècle, aucun évêque ne siégea sur les bancs du clergé, par cette raison que le duché de Brabant, en majeure partie, dépendait du diocèse de Liége; mais, en 1559, l'archevêque de Malines et les évêques de Bois-le-Duc et d'Anvers, créés sur la demande de Philippe II, y prirent place comme représentants de tel ou tel monastère de leurs nouveaux diocèses. **Etaient députés des *chefs*-**

villes : le premier bourgmestre et le premier pensionnaire de Louvain ; le premier bourgmestre, le premier échevin et le premier pensionnaire de Bruxelles; le premier bourgmestre, et le premier échevin d'Anvers, un conseiller pensionnaire, enfin un receveur général dans le district de chaque chef-ville. Ainsi donc, les trois villes souveraines du Brabant étaient seules représentées aux états. La population des campagnes, trop ignorante encore pour ambitionner sa délivrance des liens féodaux, plus doux d'ailleurs, plus paternels en quelque sorte qu'ils ne l'étaient dans les autres pays, venait à l'appel du beffroi se ranger sous la bannière des cités reines, alors toutefois qu'elles ne servaient point de milice aux seigneurs contre leurs sujets.

Le rôle politique des états généraux fut moins actif qu'on ne pourrait le supposer pour ces époques troublées. C'est que les fortes institutions communales absorbaient en quelque sorte l'activité des esprits. Sous l'absolutisme espagnol, alors que la vie communale s'éteignit un moment, les états de Brabant, réunis à ceux de Flandre, appuyèrent énergiquement l'insurrection des dix-sept provinces; mais les dramatiques incidents de cette lutte trouveront leur place naturelle à l'occasion de la Hollande, dont elle assura l'indépendance.

BRABANT (ducs de), princes souverains dont la tige remonte à Gerberge, fille de Charles de France, duc de la basse Lorraine, qui épousa Lambert Ier, comte de Mons et de Louvain. Voici les noms de ces princes : — HENRI *le Guerroyeur*, premier duc de Brabant, porta d'abord le titre de comte de Louvain, partit en 1183 pour la Terre sainte avec Gui de Lusignan et Raymond, comte de Tripoli, fit un second voyage en Palestine en 1197, à son retour combattit les comtes de Gueldre et de Hollande, puis l'évêque de Liége, maria sa fille à l'empereur Othon et le suivit à la bataille de Bouvines. Il mourut à Cologne en 1235. — Il eut pour successeur HENRI II, son fils, surnommé *le Magnanime*, qui mourut en 1248, et se signala par la douceur de son gouvernement. — HENRI III, *le Débonnaire*, cultivait la poésie et composa quelques chansons françaises. Il mourut en 1261. — JEAN Ier, *le Victorieux*, lui succéda au préjudice de son aîné Henri. Il épousa Marguerite de France, fille de saint Louis, marcha au secours de Jeanne de Navarre avec son beau-frère Philippe le Hardi, fit reconnaître l'innocence de la reine de France Marie de Brabant, accusée d'avoir empoisonné le prince Louis, conquit le duché de Limbourg après avoir tué de sa main Henri, comte de Luxembourg, et mourut en 1294 d'une blessure qu'il avait reçue dans un tournoi. — JEAN II, *le Pacifique*, publia l'ordonnance du *bien public*, qui assurait les libertés et priviléges des villes du Brabant. Il institua aussi, par la charte de *Cortemberg*, le conseil souverain de cette province, et il mourut en 1312. — JEAN III, *le Triomphant*, vit son alliance recherchée par Philippe de Valois, et mourut en 1355. Sa fille Jeanne, qui avait épousé Wenceslas, frère de l'empereur Charles IV, prit ensuite le titre de duchesse de Brabant; mais elle eut à soutenir une longue lutte avec le comte de Flandre. — ANTOINE, devenu duc de Brabant du chef de sa mère, héritière de la duchesse Jeanne, fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. — JEAN IV, son fils, épousa Jacqueline de Bavière, sa cousine, qui fit ensuite casser son mariage pour épouser le duc de Glocester. Il en résulta des troubles et des guerres qui durèrent longtemps. Jean IV mourut en 1427, et laissa son duché à son frère, qui mourut lui-même sans postérité en 1430. Le Brabant fut alors réuni aux Etats de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

BRABANT MÉRIDIONAL, province administrative de la Belgique, comprise entre celles d'Anvers au N., de Liége et de Limbourg à l'E., de Hainaut et de Namur au S., et de Flandre orientale à l'O. Superficie, 328,323 hectares; 772,728 hab. Le sol, assez accidenté au sud, vers les limites du Hainaut, s'abaisse et devient uniforme au nord; il est arrosé par la Dyle, la Senne, la Tendre, et sillonné par plusieurs canaux, parmi lesquels ceux de Louvain et de Bruxelles sont les plus importants. Les produits agricoles de cette province sont très-abondants et consistent surtout en colzas, lin, chanvre et houblon. L'industrie, très-florissante, compte de nombreuses fabriques d'étoffes de laine, de lin et de coton, savon, faïence, produits chimiques, verreries et raffineries de sucre, distilleries et brasseries. Le Brabant méridional est divisé en trois arrondissements : Bruxelles, Louvain et Nivelles.

BRABANT SEPTENTRIONAL ou **HOLLANDAIS**, province du royaume de Hollande, bornée au N. par les provinces de Hollande et de Gueldre, à l'O. par celles de Zélande, au S. par les provinces d'Anvers et de Limbourg, et à l'E. par le Limbourg hollandais. Superficie 440,000 hectares; 414,470 hab. Le sol, plat, bas et marécageux, est très-peu boisé; les tourbières, les landes et les marais couvrent la plus grande partie de son étendue. Les principales rivières sont : la Meuse, l'Escaut oriental et la Diest ; parmi les nombreux canaux qui traversent la province, le plus important est celui de Bréda. Malgré l'humidité, cette contrée est généralement salubre, et l'agriculture y est très-avancée; on y récolte du seigle, de l'avoine, du blé noir, du colza, du lin et du chanvre; élève de bétail et d'abeilles. L'industrie est développée : on y trouve de nombreuses fabriques de draps, étoffes de laine, toiles, poteries, tanneries, brasseries, etc. Cette province se divise en trois arrondissements : Barle-Duc, Bréda et Eindhoven.

BRABANT (Jean-Baptiste), homme politique belge, né Namur en 1802. De 1831 à 1848, il a été un des chefs du parti catholique dans les assemblées représentatives de la Belgique, et il a figuré avec quelque éclat dans toutes les discussions importantes. Il s'est retiré de la vie politique après 1848.

BRABANTE s. f. (bra-ban-te — rad. *Brabant*). Comm. Sorte de toile de lin qui se fait aux environs de Gand, Bruges, Bruxelles, Anvers, Ypres et Utrecht.

BRABÉION s. m. (bra-bé-ion — du gr. *brabeion*, sceptre). Bot. Genre d'arbres, de la famille des protéacées, comprenant une seule espèce, qui croît au Cap de Bonne-Espérance.

BRABEUTE s. m. (bra-beu-te — du gr. *brabeus*, arbitre). Antiq. gr. Officier grec qui présidait aux jeux et distribuait les prix aux vainqueurs.

BRABYLE s. m. (bra-bi-le). Hortic. Petite variété de prune sauvage.

BRAC s. m. (brak). Usité dans la locution familière *De bric ou de brac*, De façon ou d'autre : DE BRIC OU DE BRAC, *il faut que je l'aie.* ‖ On dit aussi DE BRIC OU DE BROC. ‖ Usité aussi dans le nom composé BRIC-À-BRAC. V. ce mot.

— Chass. Se dit quelquefois pour BRAQUE.

— Ornith. Espèce de calao d'Afrique.

— Jeux. Nom d'un jeu de cartes d'origine française, dont l'invention ne date que de quelques années : *Faire une partie de* BRAC. *Faire un* BRAC.

— **Encycl.** Le *brac* dérive du besigue, dont il ne diffère qu'en ce que la quinte d'atout ne vaut que 150 points, au lieu de 250, et la réunion des deux valets de carreau et des deux dames de pique, que 80 points, au lieu de 500. La partie s'engage entre trois personnes, mais deux seulement tiennent les cartes, celle qui a le moins de points cédant chaque fois la place à la troisième. On joue à 60 ou 80 jetons, à chacun desquels on attribue une valeur de convention, 10 points par exemple. On procède comme au besigue; mais voici comment on règle les comptes à chaque coup. Le joueur A a fait 380 points, le joueur B n'en a que 230, donc le premier en compte 150, différence des deux nombres, et il prend dans le corbillon, où ils ont été déposés, les 15 jetons qui la représentent. Quand il ne reste plus que quelques jetons, s'ils ne suffisent pas pour solder le compte du joueur qui l'emporte, le perdant est tenu d'en donner le complément, s'il l'a. S'il ne l'a pas, le gagnant prend seulement ce qui reste.

BRAÇAL s. m. (bra-sal). Forme ancienne du mot BRASSARD.

BRACARI, peuple de l'ancienne Espagne Tarraconaise, au N. du Douro; leur capitale était Augusta Bracara, aujourd'hui Braga, et leur territoire comprenait les provinces de Minho et Tras-os-Montes, dans le Portugal.

BRACBANTUM et **PAGUS BRACBATENSIS**, noms latins du Brabant.

BRACCATA ou **GALLIA BRACCATA**, dénomination donnée par les Romains à la Gaule Narbonnaise, à cause de l'espèce de pantalons larges (*braccæ*) que portaient les habitants.

BRACCESCO DAGLI ORZI NOVI (Jean), prieur des chanoines réguliers de Saint-Segond, qui s'adonna à la philosophie hermétique; était né à Brescia, et vivait au milieu du xvie siècle. Il commenta l'alchimiste arabe Geber, dans deux traités en italien qui furent traduits en latin par Grataroli, et qui furent aussi publiés à Lyon, en 1548, sous ce titre : *De Alchemia dialogi duo.*

BRACCI (Dominique-Augustin), archéologue italien, né à Florence en 1717, mort en 1792. Il était prêtre, et membre de la Société royale des antiquaires de Londres. Il se fit connaître d'abord en publiant sa *Dissertazione sopra un clipeo votivo spettante alla famiglia Ardaburia, trovato l'anno* 1760, *nelle vicinanzi d'Orbitello* (Lucques, 1781). On lui dut ensuite un ouvrage plus considérable intitulé : *Commentarii de antiquis sculptoribus qui sua nomina inciderunt in gemmis et cameis, cum pluribus monumentis ineditis* (1784-1786, 2 vol. in-fol.)

BRACCI (Pietro), sculpteur romain du xviiie siècle. Il a exécuté un grand nombre d'ouvrages qui se trouvent, pour la plupart, à Rome, et dont les principaux sont : les *Tombeaux de Benoît XIV* et de *Marie-Clémentine, reine d'Angleterre ;* la *Statue colossale de saint Vincent de Paul; Saint Jean-Baptiste devant Hérode*, bas-relief qu'on voit à Saint-Jean de Latran; des *Anges* de bronze à Sainte-Marie Majeure, etc. On trouve dans ces ouvrages une conception hardie et une exécution habile; mais ils se ressentent, quant au style, du mauvais goût de l'époque.

BRACCIANO, bourg des Etats de l'Eglise, à 30 kilom. N.-O. de Rome, près de la rive occidentale du petit lac du même nom ; 1,800 hab. Eaux thermales et bains; beau château des Torlonia, ducs de Bracciano.

Bracciano, un des rares endroits habités dans le désert de la campagne romaine, eut jadis une grande importance. Au xve siècle, les Orsini y firent bâtir un château gothique en lave noire, qui leur servit souvent de refuge au milieu de cette époque de troubles et de violences. Les Odescalchi en sont propriétaires depuis le siècle dernier, et jouissent des droits féodaux qui y sont encore attachés. ‖ Tout près se trouve le lac de Bracciano, qui occupe le fond d'un cratère, et compte 22 milles de tour et 300 m. de profondeur. Son nom antique de *Sabatinus* vient d'une ville de Sabate, qui a été engloutie par le lac dans un tremblement de terre.

BRACCIO s. m. (bra-tchio — mot ital. qui signifie *bras*). Métrol. Mesure de longueur usitée en Italie, et valant, selon les localités, de 0 m. 5,298 à 0 m. 6,481. ‖ On dit aussi BRACHE et BRASSE.

BRACCIO DI MONTONE (André), fameux condottiere italien, né en 1368 à Pérouse, de la puissante famille patricienne des Fortebracci, chassée avec toute la noblesse par une révolution démocratique. Il fit longtemps la guerre pour divers princes et Etats d'Italie, s'empara de sa cité natale avec ses bandes, et exerça avec assez de modération le pouvoir qu'il avait acquis par la violence. Il tenta de même la conquête de Rome, enleva la ville en 1417, en fut chassé par Sforza, le rival de toute sa vie militaire, mais garda, sous la suzeraineté de l'Eglise, la possession de plusieurs villes. Passé au service de Naples, il fut vaincu et blessé devant Aquila, et se laissa mourir de faim pour ne pas survivre à sa honte (1424). Les mercenaires formés à son école et ceux de Sforza furent divisés pendant longtemps encore en deux factions militaires sous les noms de *Bracceschi* et *Sforzeschi*, et perpétuèrent, en embrassant les partis opposés, la rivalité de ces deux célèbres condottieri.

BRACCIOLINI (François), poëte italien, né à Pistoie en 1566, mort en 1646. Il embrassa l'état ecclésiastique et devint secrétaire du cardinal Ant. Barberini. Il a laissé : la *Croce racquistata* (1605, in-8°), poëme héroïque dont le sujet est la reprise de la vraie croix sur les Perses par Héraclius, et que quelques critiques italiens ont prétendu placer après le poëme du Tasse : *lo Scherno degli Dei* (1618, in-4°), poëme héroï-comique assez fade, où les dieux du paganisme sont ridiculisés; un poëme en vingt-trois chants sur l'élection d'Urbain VII, et divers autres qui ne justifient pas mieux la renommée qu'eut le poëte de son vivant.

BRACCIOLINI, savant italien. V. POGGIO.

BRACE s. m. (bra-se). Bot. Nom que les Gaulois donnaient à une variété d'épeautre, et qu'on lui donne encore dans les Abruzzes, où elle est cultivée pour l'alimentation du pays.

BRACÈLE s. m. (bra-sè-le). Ancienne pièce d'armure qui couvrait le bras.

BRACELÉ, ÉE adj. (bra-se-lé — rad. *bracelet*). Archit. Orné de bracelets, de moulures ou de sculptures en forme de bracelet : *Colonne, colonnette* BRACELÉE.

BRACELET s. m. (bra-se-lè — du lat. *brachium*, bras, qui avait donné d'abord l'ancienne forme *brachelet*). Ornement qui se porte autour du bras, le plus souvent près du poignet : *Un* BRACELET *d'or, d'argent, de perles, de corail, de cheveux. Les esclaves romains portaient des* BRACELETS *de fer. Il passa ses bras autour de cette taille, qui aurait tenu dans un* BRACELET. (E. Sue.) *Les bras nus étaient chargés de ces énormes* BRACELETS *d'or, ornement particulier à Constantinople*... (Th. Gaut.) *Godrun et les autres capitaines païens jurèrent, sur un* BRACELET *consacré à leurs dieux, de recevoir fidèlement le baptême.* (Am. Thierry.) *Pour des* BRACELETS *d'or, Tarpéia livra aux Sabins la citadelle de Rome.* (L.-J. Larcher.) *A l'époque de la fondation de Rome, les guerriers sabins ornaient leur bras gauche de lourds* BRACELETS *d'or.* (Bachelet.)

La femme de Joconde.....
Le voyant près de s'en aller,
L'accable de baisers, et pour comble lui donne
Un *bracelet* de façon fort mignonne;
En lui disant : « Ne le perds pas,
Et qu'il soit toujours à ton bras,
Pour te ressouvenir de mon amour extrême :
Il est de mes cheveux, je l'ai tissu moi-même;
Et voilà de plus mon portrait
Que j'attache à ce *bracelet.* »
Vous autres, bonnes gens, eussiez cru que la dame
Une heure après eût rendu l'âme;
Moi, qui sais ce que c'est que l'esprit d'une femme,
Je m'en serais à bon droit défié.
Joconde partit donc; mais ayant oublié
Le *bracelet* et la peinture,
Par je ne sais quelle aventure,
Le matin même il s'en souvient,
Au grand galop sur ses pas il revient,
Ne sachant quelle excuse il ferait à sa femme.
Sans rencontrer personne, et sans être entendu,
Il monte dans sa chambre, et voit près de la dame
Un lourdaud de valet.....

LA FONTAINE.

— Par anal. Objet quelconque affectant la forme d'un anneau enfilé dans un cylindre : *Les tiges de beaucoup de graminées sont divisées par des nœuds ou* BRACELETS *qui indiquent des cloisons intérieures.*

— Techn. Lingot d'or ou d'argent allongé et roulé. ‖ Poignet en cuir ou en étoffe que les ouvriers qui polissent et brunissent les métaux se mettent au bras gauche, pour ne point se blesser.

— Archit. Espèce d'anneau dont on orne quelquefois le fût des colonnes et des colonnettes d'une grande hauteur. On place ordinairement des bracelets aux points où le fût touche à de longues lignes horizontales. Dans les monuments de l'époque ogivale, ces ornements sont composés de baguettes ou de tores. Dans ceux de la Renaissance et des temps postérieurs, ils sont plats, peu saillants, et couverts de sculptures en creux ou en relief. Quelquefois aussi, ils sont formés d'incrustations de différentes couleurs.

— Art milit. *Bracelets de banderole de drapeau*, Courroies de buffle qui pincent la bande d'un drapeau, et sont arrêtées au moyen de deux coutures verticales. ‖ *Bracelet d'aide de camp*, Pièce de soie frangée que l'aide de camp porte attachée au bras, comme signe distinctif.

— Ascét. Anneau de fer maillé et hérissé de pointes, que l'on portait au bras pour se mortifier.

— Ornith. Anneau coloré situé au-dessus et près du talon de certains oiseaux.

— **Encycl.** L'usage du *bracelet* remonte à la plus haute antiquité ; il paraît avoir été connu de tout temps par les Egyptiens, la plupart des statues de la déesse Isis portent des *bracelets* aux bras et aux pieds. On peut voir, au musée du Louvre, une collection de *bracelets* égyptiens ; deux, entre autres, sont de la plus grande beauté et tout en or; ils étaient ornés de pierreries, et leur grande dimension ne permet pas de les attribuer à des femmes. Les autres, comme les *bracelets* assyriens, sont faits de grains de corail, de malachite, d'onyx ou d'autres pierres semblables, enfilés ensemble, et qui s'attachaient autour du poignet, absolument comme de nos jours. Nous savons par Hérodote que les Ethiopiennes portaient des *bracelets* d'argent. La Bible parle de *bracelets* en plus d'un endroit, et, de divers passages on peut conclure que, chez les Hébreux, les hommes et les femmes en portaient également. Lorsque Juda rencontre Thamar, sa belle-fille, dans un endroit écarté, et que, la prenant pour une courtisane, il veut obtenir ses faveurs, celle-ci lui demande en échange son bâton, son anneau et son *bracelet*. Lorsque Saül se fut percé de son épée, un ennemi le dépouilla des *bracelets* dont ses bras étaient ornés, et s'empressa de les porter à David ; enfin, lorsque, après la sortie d'Egypte et la publication des tables de la loi, il fallut édifier le tabernacle et fabriquer des vases sacrés, le peuple hébreu donna tout ce qu'il possédait d'or et de bijoux : « Hommes et femmes, dit l'*Exode*, offrirent leurs *bracelets*, leurs boucles d'oreilles et leurs anneaux. » Le texte se sert de deux mots différents, *armillas* et *dextralia*, qui signifient : l'un, les *bracelets* à l'usage des hommes; l'autre, les *bracelets* portés par les femmes. Au reste, cet ornement était usité chez tous les peuples orientaux, où la pompe et le luxe jouent un si grand rôle. Quinte-Curce, décrivant le costume de Porus, dit : « Sur des soleils d'or on voyait incrustées des pierres précieuses; ses mains et ses bras étaient couverts de pierreries. » Ammien-Marcellin rapporte également que les Perses ornaient de pierres précieuses leurs colliers et leurs *bracelets*, et que les souverains de ce pays donnaient de très-riches *bracelets* aux ambassadeurs envoyés auprès d'eux. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que, pendant longtemps, le *bracelet* fut non-seulement porté par les hommes aussi bien que par les femmes, mais encore qu'il fut plus spécialement l'attribut et la prérogative des premiers. Ce ne fut que tard, et au sein des sociétés plus civilisées, qu'il devint un objet de parure pour les femmes. Il commença par être un signe distinctif du pouvoir, le privilége du commandement, l'attribut de la valeur. C'est même de cette dernière signification que lui vient le nom d'*armilla*, qu'il portait en latin, d'après l'étymologie suivante que lui donne Festus. « *Armilla, bracelets* d'or que les hommes de guerre portent par un don des généraux : on croit que ce nom leur vient de ce que les anciens appelaient *armi* les épaules avec les bras; d'où est venu le nom d'*arma*, donné aux armes suspendues aux épaules et aux bras. » Il était peu de soldats, dans l'antiquité, qui ne portassent de semblables *bracelets ;* l'aventure des Sabins et de la belle Tarpéia rentre trop dans notre sujet pour que nous ne la rapportions pas ici. Voici le récit de Valère Maxime : « Sous le règne de Romulus, Spurius Tarpeius commandait la citadelle. Sa fille, étant allée hors des murs puiser de l'eau pour un sacrifice, se laissa gagner par Tatius et consentit à faire entrer avec elle les soldats sabins, à condition d'en recevoir ce qu'ils portaient à leur bras gauche : elle leur voyait des *bracelets* et des anneaux d'or d'un poids considérable. Quand les Sabins furent maîtres de la place et que la jeune fille vint réclamer son salaire, ils amoncelèrent sur elle leurs boucliers et l'étouffèrent, croyant ainsi acquitter leur promesse, puisqu'ils portaient aussi leurs boucliers au bras gauche. » Ce *bracelet* des Sabins était justement celui que les Romains nommaient *armilla*, et qu'ils portaient au bras droit, tandis que les Sabins le portaient au bras gauche ; il était composé de trois ou quatre enroulements massifs d'or ou de bronze, qui couvraient une partie considérable du bras. Romains et Sabins le tenaient des Etrusques.

qui furent longtemps la seule nation industrieuse et civilisée de la Péninsule italique. L'aventure de Tarpéia avait eu son pendant en Grèce, selon le récit d'un vieil historien : lorsque Brennus, roi des Galates, ravageait l'Asie, il vint à Éphèse avec son armée, et tomba amoureux d'une courtisane de cette ville. Celle-ci promit de lui accorder ses faveurs et de lui livrer la ville, s'il lui donnait des *bracelets* et d'autres objets de toilette. Le barbare y consentit, et ordonna à ses soldats de jeter sur elle tout ce qu'ils possédaient d'or et de bijoux ; ceux-ci obéirent, et l'avide courtisane périt écrasée sous le poids du métal qu'elle aimait tant. Il y avait une grande variété dans ces *bracelets* portés par les barbares. Le musée de Worms possède deux *bracelets* d'airain du travail le plus fin et le plus délicat, et disposés de manière que, tout en serrant le poignet, ils remontent à peu près jusqu'au milieu du bras. Ils sont composés de douze cercles reliés entre eux et qui suivent la forme du bras, c'est-à-dire vont en s'agrandissant peu à peu. Leur poids est de treize onces ; ils sont attachés par des courroies mobiles, et les divers anneaux qui les composent rendent, en se choquant, un son éclatant. Le musée de Cluny, parmi ses *bracelets* celtiques, en possède qui se rapprochent de celui dont on trouve la description dans le curieux ouvrage de Bartholinus : *De Armillis veterum*.

Saxon le Grammairien rapporte une curieuse anecdote, qui montre bien de quel usage général les *bracelets* étaient pour les hommes. Un certain Wigon, ayant reçu un *bracelet* du roi Rolson, s'empressa d'en parer son bras droit, et, désirant en obtenir un semblable pour le gauche, il éleva sa main droite en l'air, cachant au contraire avec une honte feinte la gauche derrière son dos. Interrogé pourquoi il agissait ainsi, il répondit qu'il ne voulait pas la montrer dans cet état de pauvreté, parce qu'elle eût rougi de se voir sans ornement. Cette réponse ingénieuse lui valut un second *bracelet*.

Les dons de *bracelets* par les généraux romains étaient très-fréquents : Tite-Live raconte qu'après la guerre samnite, Papirius donna à tous ses cavaliers des *bracelets* d'argent pour récompenser leur belle conduite. A Rome, les troupes auxiliaires et les étrangers recevaient comme décorations des colliers d'or, tandis qu'on ne donnait aux Romains que des colliers d'argent ; en revanche, les citoyens seuls recevaient des *bracelets*, récompense qui n'était jamais accordée aux étrangers. Mais ces *bracelets*, ces colliers donnés comme récompense de la valeur, les Romains ne les portèrent presque jamais, les gardant comme souvenir de gloire, et se contentant de les étaler sur leur poitrine aux jours de cérémonie et de triomphe, comme on peut le voir dans plusieurs peintures et bas-reliefs. Ils appelaient même barbares et méprisaient souverainement les Gaulois et les Asiatiques qui portaient cet ornement féminin ; chez eux, sous l'empire surtout, s'en parer était une marque de mollesse et de mauvais goût. Aussi Suétone dit, en parlant de Caligula : « Ses vêtements, sa chaussure et sa tenue en général, n'étaient ni d'un Romain, ni d'un citoyen, ni même d'un homme ; souvent il portait une espèce de casaque peinte et ornée de pierreries, et se montrait ainsi en public avec des manches et des *bracelets ;* d'autres fois, il était vêtu de soie et s'habillait d'une jupe. » Martial et Pétrone se moquent également de la vanité d'un parvenu qui porte des *bracelets* pour mieux étaler sa richesse. Suétone parle aussi d'un *bracelet* de Néron, qui, pour ainsi dire, est historique. Lorsque Agrippine commença à ambitionner l'empire pour son fils, elle ne négligea rien pour fixer sur lui les regards et les espérances des Romains. Elle répandit secrètement le bruit que Messaline et Claude avaient voulu faire assassiner le jeune Néron, voyant en lui, pour leur fils, un rival redoutable, mais que les dieux l'avaient protégé. Au moment où les meurtriers s'avançaient pour le frapper, un dragon, sorti de son lit, les avait effrayés et mis en fuite. En souvenir de cet incident miraculeux, Agrippine fit porter à Néron, dans un *bracelet* d'or, une peau de serpent trouvée près de son lit. Néron resta paré de ce *bracelet*, comme d'un talisman, jusqu'au jour où il fit assassiner sa mère ; le remords lui fit alors éloigner de lui tout ce qui lui rappelait ce funeste souvenir, et ce *bracelet* fut au nombre des objets dont il se sépara.

« Ce que les Grecs, dit le P. Montfaucon dans son *Antiquité expliquée*, appelaient *psellion chlidôn* ou *brachionistêr*, et les Latins *armilla*, c'est-à-dire *bracelet*, était en usage chez ces deux nations et chez plusieurs autres. Nous avons vu un *bracelet* à trois tours sur une statue de Lucile, femme de l'empereur Lucius Verus ; d'autres sont tout d'une pièce, et la plupart de fer ; mais ils étaient autrefois ou argentés ou dorés, et quelquefois d'or pur, selon Denys D'Halicarnasse. L'un des plus curieux que nous ayons vus, qui est de fer, était autrefois couvert d'argent ; il a à l'un des bouts une tête de bélier. Le plus singulier de tous est un *bracelet* tout rond, qui laisse un vide pour y placer un anneau de grandeur ordinaire ; dans cet anneau était une médaille d'argent de l'empereur Héliogabale, avec cette inscription à la tête : *Imp. Antonius pius Aug. ;* au revers était un homme tenant une patère sur un autel ; l'étoile, marque ordinaire de cet empereur, s'y voyait aussi. Les *bracelets* étaient à l'usage des personnes de toutes conditions ; les hommes en portaient aussi bien que les femmes. Les Sabins, dit Tite-Live, en portaient au bras gauche qui étaient d'or et fort pesants. C'était une marque arbitraire d'honneur ou d'esclavage : on en donnait aux gens de guerre en récompense de leur valeur. Une inscription ancienne représente la figure de deux *bracelets*, avec ces paroles : *Lucius Antonius Fabius Quadratus, fils de Lucius, a été deux fois honoré par Tibère César de colliers et de bracelets.* Quand l'empereur faisait ce présent, il disait : *L'empereur te donne ces bracelets d'argent.* Il y en avait aussi d'ivoire. Ceux de cuivre ou de fer semblent avoir servi aux gens de basse condition et aux esclaves. Les *bracelets* étaient aussi une marque de servitude, comme le prouve un passage de Suétone. Capitolin, dans sa *Vie* de Maximin, qui succéda à Alexandre Sévère, donne par deux fois au *bracelet* le nom de *dextrocherium*. Voici le passage curieux qui nous vaut ce renseignement : Maximin était d'une taille gigantesque (huit pieds un pouce), sa force répondait à sa taille, et ses membres y étaient proportionnés ; il menait lui seul un chariot chargé ; d'un coup de poing il faisait sauter les dents à un cheval, d'un coup de pied il lui cassait la jambe ; il donnait d'autres preuves de sa force fort extraordinaires, que chacun peut lire dans Capitolin ; mais ce qui importe à notre sujet est que son pouce était si gros, que le *bracelet* ou *dextrocherium* de sa femme lui servait de bague, ce qui fait voir qu'on portait des bagues au pouce comme aux autres doigts.

Les dames grecques, comme les dames romaines, avaient divers *bracelets* et des noms pour chacun d'eux. Le *psellion* des Grecs, *armilla* des Latins, se portait sur la partie charnue du bras, tout près de l'épaule. Ce n'était pas par vanité seulement que les femmes se paraient de cet ornement ; elles le portaient ainsi pour une cause hygiénique, croyant très-favorable à la santé ce contact de l'artère et du *bracelet*, dont l'or, selon une opinion de ce temps, contribuait à enrichir le sang ; c'est la même croyance qui les déterminait à porter des *bracelets* d'or plutôt que des anneaux, pensant, dit le savant Bartholenus, que, placé au poignet, l'or aurait plus de communication avec les veines que l'anneau placé au doigt. C'est à cette cause qu'il faut sans doute attribuer la multiplication des ornements de ce genre, qui se portaient partout, même aux pieds, comme on le voit dans nombre de sculptures antiques. L'usage de ce *bracelet*, appelé *periscelis*, était si général, même dans les premiers siècles du christianisme, que saint Cyprien, dans son livre du *Gostume des vierges*, dit aux femmes chrétiennes : « Que vos pieds soient libres d'entraves dorées. » Nous avons dit, au mot BIJOU, que les *bracelets* portés au bras droit se nommaient *dextrale* ou *dextrocherium ;* que le *spathalium* se distinguait par les clochettes qui y étaient attachées ; et que la marque particulière du *spinther* était de ne point fermer par un cadenas, mais de rester en place par sa propre élasticité et la pression qu'il exerçait sur les chairs. Outre ceux-là, il y en avait bon nombre auxquels le préjugé et la superstition populaire attachaient des effets merveilleux. Dans son *Histoire naturelle*, Pline s'exprime ainsi : « La première dent qui tombe à un enfant, pourvu qu'elle ne touche point la terre, donne une amulette qui, enchâssée dans un *bracelet* et portée continuellement au bras, préserve des maux de matrice. » Et plus loin : « Selon Laïs et Salpé, la morsure des chiens enragés, les fièvres tierces et quartes se guérissent avec de la laine de bélier noir, imbibée de sang menstruel, et renfermée dans un *bracelet* d'argent. Diotime de Thèbes recommande, dans ce cas, un petit morceau d'étoffe quelconque, ainsi trempé dans ce sang et porté dans un *bracelet* de fil. » Voici une dernière recette qui n'est pas moins merveilleuse. « Une langue de renard en *bracelet* préserve de toute affection ophthalmique. Les merveilles racontées sur le lièvre marin ne le cèdent point aux précédentes. Pris en aliment ou en quelque breuvage, il est un poison ; son aspect même tue quelques personnes. Une femme grosse, qui aperçoit seulement la femelle de ce poisson, est saisie à l'instant de nausées et de convulsions d'estomac si violentes, qu'elle avorte. Le remède est d'avoir en *bracelet* un lièvre marin mâle séché dans du sel. »

L'or, l'argent, l'ivoire, le corail, les perles, les pierres précieuses, étaient la matière employée le plus ordinairement pour les *bracelets*, qui souvent étaient ornés de riches camées ; quelques-uns étaient formés de plusieurs camées reliés ensemble, usage qui s'est conservé encore à Naples pour les *bracelets* faits en lave du Vésuve. Ceux qu'on voit au musée de Naples et au musée Campana attestent à quel degré de perfection cette branche de la bijouterie était arrivée chez les Romains. Ceux des classes pauvres étaient en bronze, en fer, en fruits de toute sorte, surtout en baies rouges imitant le corail, usage qu'on retrouve encore chez les paysannes de la campagne italienne. On en faisait même en dattes enfilées les unes dans les autres, et recouvertes d'un mince papier doré ; c'était un de ces *bracelets* que les clients pauvres envoyaient à leurs riches patrons, comme cadeau, à la fête des saturnales. Quoique la forme des *bracelets* variât à l'infini, la plus généralement adoptée, celle qu'on retrouve le plus souvent dans les peintures et dans les statues antiques, est celle qui représente un serpent enroulé autour de lui-même. L'habitude des bacchantes de porter des serpents autour de leurs bras fournit probablement aux artistes l'idée de donner cette forme à leurs *bracelets*. Les exemples en sont nombreux dans les statues et dans les peintures antiques : on peut citer pour exemple une cariatide de la villa Negroni et la fameuse Ariane du musée du Vatican, qui a été prise à tort pour une Cléopâtre, à cause du serpent enroulé autour de son bras et qui n'est autre qu'un *bracelet*. Les ornements de ce genre trouvés dans les ruines de Pompéi et d'Herculanum ont presque tous cette forme. Un, entre autres, est en or et du plus parfait travail. « Le ciselé, dit le comte de Caylus, ne peut aller plus loin ; le corps du *bracelet* est formé par un serpent qui se replie en cercle et retourne deux fois sur lui-même. La richesse de la matière, la beauté de l'exécution, persuaderaient que cette parure a été celle d'une femme considérable ; et si l'on ne veut pas s'écarter de l'idée d'esclavage attachée au mot *bracelet*, il faudra dire que l'esclave qui portait cette parure était jeune et favorite. » L'amour des dames romaines pour leurs bijoux était tel que, imitant parfois les mœurs des Germains, décrites par Tacite, elles voulaient être inhumées avec leurs ornements les plus précieux. Scævola nous a conservé la disposition testamentaire d'une femme qui voulut être mise au tombeau avec son collier de perles et ses *bracelets* d'émeraude.

Le *bracelet* était aussi une offrande de la galanterie et l'objet le plus agréable qu'un amant pût donner à l'objet de son amour. Dans plusieurs des comédies de Plaute, les amants parlent de *bracelets* qu'ils ont offerts à leurs maîtresses. Les jeunes filles s'abstenaient de porter des *bracelets*, comme chez nous elles ne portent pas de diamants. Le premier *bracelet* était présenté par le fiancé, et était pour ainsi dire un gage des fiançailles. Dans la Genèse, le serviteur d'Abraham apporte à Rebecca des *bracelets* d'or, comme présent de son futur époux.

Les Gaulois, les Celtes et les autres barbares qui fondirent sur l'empire romain, portaient des colliers, des anneaux et des *bracelets*. C'était par une sorte particulière de *bracelets* en bronze que les Huns s'attachaient les uns aux autres pour s'exercer à vaincre ou à mourir. Diodore de Sicile dit que les Gaulois trouvent abondamment de l'or dans leurs rivières ; qu'ils l'épurent par le moyen du lavage, pour l'employer à la parure des femmes et même à celle des hommes. Il ajoute qu'ils en font non-seulement des anneaux, ou plutôt des cercles qu'ils portent aux deux bras et aux poignets, mais encore des colliers excessivement massifs, et même des cuirasses. Le nombre des *bracelets* gaulois qui ont été retrouvés et que possèdent nos musées est assez considérable. Ils sont en or, en argent ou en bronze. Leur décoration la plus ordinaire est le filigrane, formé d'un seul fil et contourné en spirale, ou de deux fils tordus ensemble. Ils sont ornés de pattes de verre opaque, de tables de verre rouge, ou même de véritables grenats. Dans le cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale, on en voit un en or, assez bien travaillé, et qui a à peu près la forme de nos ronds de serviette.

On a découvert dans le terroir de la commune de Montans, non loin de Gaillac, un *bracelet* gaulois qui remonte à une haute antiquité, et qui prouve que cet objet de luxe était très-répandu, même à une époque où l'industrie n'était pas fort avancée dans ses procédés. Il consiste en une lame d'or arrondie en cercle, forgée au marteau sur l'enclume, dont la largeur inégale varie, entre les lignes parallèles, de six à sept millimètres, et dont l'épaisseur, tout aussi inégale, varie entre trois et quatre millimètres. Ce cercle, ouvert comme le sont la plupart des *bracelets* gaulois, s'élargit vers ses extrémités, où il atteint treize millimètres. Mais le plus ancien *bracelet* de l'époque mérovingienne, et le plus important au point de vue historique, est celui qui a été trouvé en 1643 dans le tombeau de Chilpéric. On sait que c'était un usage généralement adopté chez ces peuples barbares d'enterrer les morts de haute condition tout habillés, et avec les armes, les bijoux, les objets de prédilection qui leur avaient appartenu. Tacite l'avait raconté dans sa *Description des mœurs des Germains*, et les découvertes de divers tombeaux ont confirmé ses paroles. Le tombeau de Chilpéric contenait des anneaux, des fibules et un magnifique *bracelet*, composé d'un cercle d'or orné d'un grand camée sur le fermoir.

Longtemps les rois, les princes, les seigneurs conservèrent l'usage de cet ornement, avec lequel les représente mainte gravure ou miniature du temps. Les dames, au contraire, ne s'en parèrent que fort tard ; toutefois, ce serait une erreur de croire qu'elles ne portèrent pas de *bracelets* avant le règne de Charles VII : on en voit un à la statue couchée sur le tombeau de la femme de saint Louis, et, dans le roman de *Parthénopex de Blois*, l'héroïne a des *bracelets* d'or et d'ornicle. Seulement, on peut dire que cet ornement resta relégué au second plan à une époque où les médaillons, les enseignes, les colliers, et surtout les ceintures, étaient plus à la mode, et, par conséquent, plus recherchés. La Renaissance fut l'âge d'or de la ciselure et de la bijouterie ; le moindre joyau sorti des mains de Benvenuto Cellini ou de ses émules était une œuvre artistique d'un grand prix ; pourquoi faut-il que si peu soient venus jusqu'à nous ! Dans la collection Sauvageot, on voit un *bracelet* qui peut passer pour un des plus simples, mais qui pourtant a un cachet tout à fait à part : c'est une simple lame de métal, et le fermoir est formé par deux mains qui s'entrelacent. Si tant de merveilles artistiques ont disparu, la faute en est à la mode, qui règne en souveraine sur les femmes et sur les objets destinés à leur parure. La comtesse de Chateaubriand avait fait fondre les bijoux qu'elle tenait de François Ier, pour anéantir leurs galantes devises, et pour qu'une rivale ne pût s'en parer ; ses contemporaines mirent également les leurs au creuset, mais pour un autre motif.

Au goût des ciselures fines et délicates, des figures artistement modelées, succéda l'amour des diamants, qu'on savait tailler depuis un siècle à peine, et dont le règne commençait ; les orfèvres de la fin du XVIe siècle ressemblent au peintre contemporain d'Apelles : ne pouvant faire des œuvres belles, ils les firent riches. Durant le XVIIe et le XVIIIe siècle, les *bracelets*, depuis longtemps déjà exclusivement réservés aux dames, subirent le goût du jour. Sous Louis XIV, ils prirent ce cachet de grandeur, de majesté et même de lourdeur qui caractérise tous les arts de cette époque ; au siècle dernier, ils furent des chefs-d'œuvre de travail délicat, mais sans aucun mérite artistique ; aujourd'hui, le *bracelet* est une des branches les plus importantes de la bijouterie moderne, et convient par excellence à une société où les fortunes sont égalisées. Chez nos contemporaines, l'amour de la parure, le désir de plaire, sont aussi puissants qu'ils le furent jamais ; mais il n'est pas donné à toutes d'avoir des colliers de perles ou de diamants, tandis que la plus modeste bourgeoise peut orner son bras d'un *bracelet*. Les produits de la bijouterie française sont élégants, ingénieux, légers ; mais ils manquent de ce cachet artistique qui recommande ceux de la bijouterie romaine ; pour le véritable amateur, le joyau le plus simple, sorti de telle boutique de la Rome contemporaine, efface l'étalage le plus splendide de nos riches joailliers de la rue de la Paix. C'est que sur les bords du Tibre fleurit encore la tradition d'un art qui n'est pas éteint, et que de nombreuses découvertes, celle des nécropoles étrusques entre autres, viennent sans cesse alimenter. Le musée Campana a mis sous les yeux de nos artistes de précieux modèles, où ils pourront puiser ces principes du goût et du beau, qui ne changent jamais, et qui, après deux mille ans, s'imposent encore à notre admiration.

Les récentes découvertes de l'archéologie sont venues attester l'antiquité de l'invention des *bracelets*, dont l'usage remonte aux époques antéhistoriques. Dès les premiers jours du monde, alors que l'homme, nouveau venu sur cette planète, commence à peine sa lutte contre la nature, qu'il doit un jour dominer en maître, le goût de la parure, des ornements, des distinctions, est déjà né. Durant l'âge de pierre, quand l'art de fabriquer les métaux est encore inconnu, on trouve des épingles à cheveux en os, semblables à celles qui se portent aujourd'hui ; des colliers de coquillages ou de pierres arrondies. Une fois l'âge de bronze arrivé, l'homme profite de sa nouvelle découverte pour fabriquer des armes et des ornements ; ces bijoux consistent principalement en anneaux, épingles et *bracelets*. « Ces *bracelets* témoignent d'un goût cultivé, dit M. Desor, dans ses *Palaffites*, en décrivant ceux qui ont été trouvés dans le lac de Neufchâtel. Il y en a de tous les modèles, depuis le *bracelet* simple, composé d'une tige de bronze avec un bouton semi-cylindrique à chaque extrémité, jusqu'au large *bracelet* couvert d'élégants dessins. Ces derniers sont moins nombreux. Les plus beaux ont été trouvés dans une urne que l'on a retirée du milieu des pilotis de la station de Cortaillod. Ils étaient au nombre de six, tous intacts, et les dessins aussi nets que s'ils sortaient de l'atelier du graveur. D'autres sont composés de plusieurs fils de bronze tordus, artistement reliés. D'autres enfin sont de gros cylindres massifs recourbés, se touchant par leurs extrémités, et ornés également de dessins assez simples : c'étaient probablement des anneaux de jambes. On en voit de semblables autour de la jambe d'un squelette de femme, déposé au musée de Wiesbaden, et provenant des environs de Hoechst. Bon nombre de ces *bracelets* sont tellement petits, qu'à moins de supposer qu'ils aient été à l'usage des enfants, on ne comprend pas comment on a pu les passer par-dessus un poignet adulte. Ceci encore semble confirmer l'opinion que la race de l'époque de bronze était petite. » Sur divers points du globe, les mêmes découvertes ont été faites, et M. Lubbock, dans son curieux ouvrage, l'*Homme avant l'histoire*, a démontré que les peuplades sauvages contemporaines ressemblent à celles de l'époque antéhistorique ; que la civilisation y subit les mêmes transformations ; que chez les plus arriérées comme chez les plus avancées, le goût de l'ornement et de la parure s'y trouve développé à un égal degré, et que, chez toutes, le *bracelet* existe, soit en coquillages, soit en pierre, soit en métal, pour celles qui ont reçu des étrangers l'art de le travailler.

BRACELLI (Jacques), historien, chancelier de la république de Gênes, né en Toscane,

mort en 1460. Il laissa en manuscrit plusieurs ouvrages estimés qui furent publiés en 1520, et parmi lesquels on cite : *De bello Hispano*, relation de la guerre des Génois contre le roi d'Espagne Alphonse V, et dont on a comparé le style à celui des *Commentaires* de César, que Bracelli avait pris pour modèle.

BRACER v. a. ou tr. (bra-sé). Piler, broyer. ‖ Préparer. ‖ Vieux mot.

BRACH et mieux **BREAK** s. m. (brèk — de l'angl. *to break*, dompter). Voiture pour dresser les chevaux : *Le chemin de fer a supprimé les berlines, les daumonts, les* BREAKS, *tous ces pittoresques véhicules qui donnaient à la fête une physionomie originale.* (E. Texier.)

BRACH (Pierre DE), sieur de la Motte-Montusson, avocat et poëte français, né à Bordeaux en 1549. Très-jeune encore, il publia un recueil de sonnets, d'odes, de poëmes descriptifs et autres, qui ne manquent ni de grâce ni de naturel. Plus tard, il traduisit en vers français l'*Aminte* du Tasse, quelques pièces de l'Arioste et quatre chants de la *Jérusalem délivrée*. Il eut pour amis du Vignau et Saluste du Bartas, poëtes comme lui et ses compatriotes.

BRACHANTHÈME s. m. (bra-kan-tè-me — du gr. *brachus*, court; *anthêmôn*, fleur). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionidées, voisin des chrysanthèmes, et comprenant une seule espèce.

BRACHE s. f. (bra-che). Métrol. Mesure de longueur, syn. de BRASSE.

— Minér. Nom donné aux galeries d'écoulement par les mineurs de l'Isère.

BRACHÉLIE s. f. (bra-ké-lî — du gr. *brachus*, court). Entom. Genre d'insectes diptères, comprenant une seule espèce, qui vit au Cap de Bonne-Espérance.

BRACHÉLYTRE adj. (bra-ké-li-tre — du gr. *brachus*, court; et de *élytre*). Entom. Qui a les élytres plus courts que l'abdomen.

— s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères dont les élytres sont plus courts que l'abdomen, et qui renferme les staphylins et beaucoup d'autres genres d'insectes très-agiles : *Les* BRACHÉLYTRES *sont en général très-voraces.* (Duponchel.)

— **Encycl.** Entom. Les *brachélytres* forment, selon Cuvier, la deuxième famille des coléoptères pentamères. On les a ainsi nommés parce qu'ils ont des élytres beaucoup plus courts que leur abdomen; leurs ailes, néanmoins, sont assez longues quand elles sont développées; mais, à l'état de repos, ils les replient sur elles-mêmes en plusieurs parties. Les autres caractères sont : forme aplatie et allongée; tête large, avec antennes courtes et mandibules avancées; prothorax court; abdomen long; pattes grêles, avec tarses antérieurs dilatés; anus garni de deux vésicules coniques et velues, d'où s'échappe une vapeur subtile sentant le musc ou l'éther sulfurique. La plupart des *brachélytres* relèvent en courant leur abdomen, et quelques espèces le ramènent sur le dos, au point d'affecter alors la forme globuleuse. On les trouve dans le terreau, le fumier, les matières excrémentitielles, les plaies des arbres, les champignons; cependant quelques-unes des plus petites espèces vivent sur les fleurs. Ils sont, en général, très-agiles, et quoiqu'ils ne fassent pas souvent usage de leurs ailes, ils peuvent voler avec légèreté. Les larves ressemblent beaucoup à l'insecte parfait; elles se changent en nymphes, comme celles de tous les coléoptères, mais on n'a pu jusqu'ici en observer qu'un petit nombre.

Linné n'en connaissait que vingt-six espèces, dont il formait le genre staphylin; mais M. Erichson en a décrit près de seize cents, qu'il divise en onze tribus. Latreille les avait partagés en cinq tribus, savoir : les fissilabres, les longipalpes, les denticrures, les aplatis et les microcéphales. Dans la première tribu, il range les oxypores, les astrapées, les staphylins, les lathrobies, etc. La tribu des longipalpes comprend les pœdères, les stènes, les proboscidiens; parmi les denticrures, il compte les oxytèles, les zizophores, les prognathes, les coprophiles; la tribu des aplatis comprend les genres : omalies, lestèves, micropèples, protéines, aléochares; et celle des microcéphales se compose des tachines, des tachypores, des loméchuses, dont plusieurs espèces vivent avec les fourmis rousses.

BRACHER s. m. (bra-ché — rad. *brachet*). Valet de chiens. ‖ Vieux mot.

BRACHÈRE s. m. (bra-chère; du lat. *brachium*, bras). Art milit. Syn. de BRASSARD.

BRACHET s. m. (bra-chè). Vén. Chien de chasse. ‖ Vieux mot.

BRACHET (Théophile), sieur de La Milletière, né vers 1596, joua un rôle important, sinon glorieux, dans l'histoire du protestantisme. Le peu de succès qu'il obtint au barreau le jeta dans l'étude de la théologie, et il parvint, grâce à son humeur intrigante, à se faire nommer ancien de l'Eglise de Charenton. En 1620, il était député de l'Ile-de-France à l'assemblée politique de La Rochelle, qui le prit pour secrétaire et l'envoya en Hollande avec La Chapellière, pour solliciter des secours des états généraux.

Les circonstances étaient graves; la guerre menaçait d'éclater entre protestants et catholiques. Tilenus adressa à l'assemblée de La Rochelle un avertissement concluant à la soumission au roi. Brachet répondit à cet avertissement dans un *Discours des vrayes raisons pour lesquelles ceux de la religion en France peuvent et doivent, en bonne conscience, résister par armes à la persécution ouverte* (1622, in-8°). La chambre de l'édit, séant à Béziers, condamna ce livre au feu en 1626. Il est divisé en trois parties : 1° On veut détruire la religion protestante en France; 2° l'édit de Nantes est un contrat; le roi l'ayant violé, la partie intéressée a le droit de se révolter; 3° point de paix sans l'expulsion des jésuites et la convocation d'un concile national.

La Milletière fit partie de l'assemblée tenue à Milhau en 1625, assemblée où furent débattues les conditions de la paix. Arrêté à Paris, comme agent du duc de Rohan, le 23 juillet 1627, il fut enfermé à la Bastille, d'où il sortit le 3 janvier 1628 pour être dirigé sur Toulouse. Le parlement le condamna à mort; mais, par faveur particulière du roi, la sentence ne fut pas exécutée. Bien mieux, quatre ans après, La Milletière fut libéré avec une pension de 1,000 écus. Dès ce moment, gagné et vendu, il devint l'agent de la cour auprès de ses anciens coreligionnaires. Il avait publié, en 1628, une *Lettre à M. Rambours, ministre du saint Evangile, pour la réunion des évangéliques aux catholiques* (Paris, 1628, in-12), qui laissait pressentir sa trahison. Il publia, en 1634, en latin, un écrit plus significatif encore, sous ce titre : *Discours des moyens d'établir une paix en la chrétienté par la réunion de l'E. P. R.* (l'église prétendue réformée), *proposé à M. le cardinal de Richelieu* (Paris, in-4°). Cet écrit souleva parmi les protestants une indignation universelle, qui s'accrut encore quand La Milletière publia son *Christianæ concordiæ inter catholicos et evangelicos in omnibus controversiis instituendæ consilium* (1636, in-8°). Daillé le réfuta, et La Milletière répliqua par un ouvrage intitulé : le *Moyen de la paix chrétienne en la réunion des catholiques et des évangéliques sur les différends de la religion* (1637, in-8°). Dans cet ouvrage, La Milletière donnait raison à l'Eglise catholique sur tous les points controversés. Le synode d'Alençon lui signifia que, s'il continuait, « il serait retranché de la communion des Eglises réformées. » Mais pouvait-il ne pas continuer, puisqu'il voulait se maintenir dans les bonnes grâces de Richelieu? Il se présenta cependant au synode national de Charenton, réuni en 1644, et demanda des juges. On lui en donna deux, auxquels on adjoignit Amyraut. La conférence n'eut aucun résultat. Alors le synode ordonna qu'il fût excommunié du haut de la chaire, ordonnance qui fut exécutée le dimanche suivant, 29 janvier 1645, par Théophile Rossel, ministre de Saintes. Quand La Milletière quitta l'assemblée, le président le salua par ces mots de Jésus : « Fais bientôt ce que tu fais. — Je ne suis pas Judas, répondit l'apostat. — Non, monsieur, reprit Garrisoles, car Judas avait la bourse, et vous la cherchez. » Il abjura publiquement en 1645, et mourut en 1665, emportant la haine des protestants et le mépris des catholiques. Tallemant des Réaux dit de lui : « C'est un homme d'esprit et qui sait, mais assez confusément; bonhomme, mais vain, et qui a quelque chose de démonté dans la tête. »

On a de lui quarante ouvrages environ. Nous nous contenterons d'en mentionner quelques-uns, outre ceux que nous avons déjà cités : *Response à M. Amyraut sur une conférence amiable pour l'examen des moyens par lui proposez pour la réunion avec les catholiques* (Paris, 1638, in-8°); *Amiable éclaircissement avec M. Mestrezat sur la vérité de la doctrine des catholiques touchant les mérites et la justification du fidèle* (Paris, 1638, in-12); *Sommaire de la doctrine catholique du franc arbitre, de la grâce, de la prédestination divine et de la justification du fidèle* (Paris, 1639, in-8°); la *Facilité de réunir et de réformer l'Eglise* (Paris, 1642, in-8°); la *Paix de l'Eglise fondée sur la vérité de la foi catholique* (Paris, 1646, in-8°); l'*Extinction du schisme* (Paris, 1650, in-8°).

BRACHET (Auguste), écrivain français, né à Tours en 1844. Il suivit à Paris les cours de l'Ecole de droit et de l'Ecole des chartes, et entra de bonne heure à la Bibliothèque impériale, qu'il ne tarda point à quitter pour se livrer à des travaux purement scientifiques. Il aborda l'étude des littératures comparées, en particulier celle de l'histoire du moyen âge, et débuta par un essai sur la poésie lyrique du XIIIe siècle : *Etude sur Bruneau de Tours, trouvère du* XIIIe *siècle* (Paris, 1865, in-8°). Il se livrait en même temps à des recherches de philologie comparative sur l'origine des langues issues du latin, et publia, en 1866, une *Etude sur le rôle des voyelles latines atones dans les langues romanes* (Leipzig, in-8°). Il a collaboré, dès la fondation, à la *Revue critique d'histoire et de littérature* (recueil destiné à propager chez nous les résultats de l'érudition allemande), ainsi qu'au *Iahrbuch für Romanische Literatur*. En même temps, il collaborait activement à divers journaux démocratiques, et réclamait dans l'*Opinion nationale* et dans l'*Avenir national* la liberté de l'enseignement supérieur, la réforme des facultés françaises à l'instar des universités allemandes, et l'introduction dans notre enseignement des méthodes de l'Allemagne. On annonce, du même auteur, comme devant paraître incessamment, une histoire de notre langue, sous le titre de : *Grammaire historique de la langue française*, et un *Essai sur les réformes de l'enseignement supérieur*.

BRACHI (Jacques), médecin italien, né à Venise, mort en 1737. Il exerça successivement son art dans sa ville natale et à Milan, et il composa divers ouvrages, notamment : *Pensieri fisico-medici circa gli animali che muojono nei recipienti vacui d'aria* (Venise, 1685); *Saggio de osservazioni circa alcuni fenomeni del baroscopio* (Venise, 1705).

BRACHIA, nom latin de l'île Brazza.

BRACHIAL, ALE adj. (bra-ki-al, a-le — lat. *brachialis*, même sens, formé de *brachium*, bras). Anat. Qui a rapport, qui appartient au bras : *Muscle* BRACHIAL. *Nerfs* BRACHIAUX. *Artères* BRACHIALES.

BRACHIALE s. f. (bra-ki-a-le). Fortif. Pièce de fortification qu'on appelait aussi BRAIE.

BRACHIDE s. m. (bra-ki-de — du gr. *brachidion*, dim. de *brachiôn*, bras). Hist. nat. Petit bras ou petit appendice en forme de bras.

— Moll. Chacun des tentacules de la paire externe, chez les néréides.

BRACHIDÉ, ÉE (bra-ki-dé — du gr. *brachiôn*, bras; *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui est en forme de bras : *Nageoires* BRACHIDÉES.

BRACHIÉ, ÉE adj. (bra-ki-é — du lat. *brachium*, bras). Hist. nat. Qui est muni de bras ou d'appendices en forme de bras. ‖ Qui a la forme d'un bras.

— Bot. Se dit des rameaux qui forment de chaque côté de la branche ou de la tige des angles droits, ou très-ouverts, et sont ainsi disposés en forme de croix : *Rameaux* BRACHIÉS.

BRACHIELLE s. f. (bra-ki-è-le — du lat. *brachium*, bras). Crust. Genre de lernées.

BRACHIÈRE s. f. (bra-ki-è-re — du lat. *brachium*, bras). Usité dans la locution : *Brachières de mailles*, Manches en mailles ou anneaux de fer entrelacés, que les chevaliers du moyen âge ajoutaient à leur haubert pour défendre les bras, et qui s'étendaient quelquefois jusqu'à l'extrémité des doigts.

BRACHINE s. m. (bra-ki-ne — du gr. *brachus*, court). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques : *Les* BRACHINES *se trouvent ordinairement sous les pierres.* (Duponchel.) *Le* BRACHINE *pétard se plaît sous les pierres, dans les lieux secs et chauds des environs de Paris.* (Boitard.) *En Afrique, il y a des* BRACHINES *assez gros pour brûler sensiblement les doigts de l'observateur qui s'en empare.* (Boitard.)

— **Encycl.** Une particularité physiologique permet de reconnaître facilement ces coléoptères : l'extrémité de l'abdomen est très-mobile et contient un appareil à l'aide duquel, lorsqu'ils sont inquiétés, ils lancent une liqueur corrosive, volatile, accompagnée de fumée et d'une petite explosion, et pouvant se renouveler plusieurs fois. Cette liqueur jaunit la peau sur laquelle elle tombe, et produit même, quand elle provient d'une espèce de grande taille, une brûlure assez douloureuse. Quand on excite l'insecte, les glandes contenant la liqueur se vident peu à peu, et, après un certain nombre de coups, il n'y a plus d'explosion, mais seulement un peu de fumée. Les *brachines* habitent surtout les pays chauds; on trouve néanmoins en France quelques espèces qui, au printemps, se rassemblent en assez grand nombre sous les pierres. Leurs noms vulgaires, TIRAILLEUR, PISTOLET, BOMBARDE, etc., rappellent la propriété décrite ci-dessus.

BRACHINIDE adj. (bra-ki-ni-de — de *brachine* et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble au brachine.

— s. f. pl. Famille de carabiques, renfermant neuf genres, qui ont pour type le genre brachine.

BRACHIO s. m. (bra-ki-o). Mamm. Nom qu'on donne, dans certaines contrées, aux petits de l'ours.

BRACHIOCÉPHALE adj. (bra-ki-o-cé-fa-le — du gr. *brachiôn*, bras; *kephalê*, tête). Moll. Qui porte des bras sur la tête.

— s. m. pl. Classe de céphalophores dont la tête est munie de bras ou tentacules.

BRACHIOCÉPHALIQUE adj. (bra-ki-o-sé-fa-li-ke — du gr. *brachiôn*, bras; *kephalê*, tête). Anat. Usité dans la locution : *Tronc* BRACHIOCÉPHALIQUE, Tronc artériel qui fournit des vaisseaux à la tête et au bras.

BRACHIOCUBITAL, ALE adj. (bra-ki-o-ku-bi-tal, a-le — du lat. *brachium*, bras; *cubitus*, coude). Anat. Qui appartient au bras et au coude.

— s. m. Ligament qui sert d'attache commune au bras et au coude.

BRACHIODERMIEN adj. m. (bra-ki-o-dèr-mi-ain — du gr. *brachiôn*, bras; *derma*, peau). Anat. Se dit d'une portion du muscle peaussier.

BRACHIOLE s. f. (bra-ki-o-le). Bot. Syn. de BRACHYOGLOTTE. ‖ On trouve aussi BRACHIOGLE.

BRACHIOLÉ, ÉE adj. (bra-ki-o-lé — dim. du lat. *brachium*, bras). Hist. nat. Pourvu d'appendices en forme de petits bras. *Astérie* BRACHIOLÉE.

BRACHION s. m. (bra-ki-on — du gr. *brachiôn*, bras). Infus. Genre d'infusoires, confondu autrefois avec les vorticelles : *Les* BRACHIONS *sont longs de deux à quatre dixièmes de millimètre, et vivent dans les eaux stagnantes.* (Dujardin.)

BRACHIONCOSE s. f. (bra-ki-on-kô-ze — du gr. *brachiôn*, bras; *ogkos*, tumeur). Pathol. Sorte de tumeur qui se forme sur le bras.

BRACHIONÉ, ÉE adj. (bra-ki-o-né — rad. *brachion*). Infus. Qui ressemble à un brachion. ‖ On dit aussi BRACHIONIDE.

— s. m. pl. Famille d'infusoires ayant pour type le genre brachion.

BRACHIONIEN, IENNE adj. (bra-ki-o-ni-ain, i-è-ne — rad. *brachion*). Infus. Qui tient du brachion.

— s. m. pl. Famille de systolides nageurs cuirassés, ayant pour type le genre brachion.

BRACHIOPITHÈQUE s. m. (bra-ki-o-pi-tè-ke — du gr. *brachiôn*, bras; *pithêkos*, singe). Mamm. Genre de singes, comprenant les orangs et les gibbons, animaux dont les bras sont très-longs.

BRACHIOPODE adj. (bra-ki-o-po-de — du gr. *brachiôn*, bras; *pous, podos*, pied). Zool. Dont les bras servent de pieds.

— s. m. pl. Classe de mollusques renfermant les térébratules et quelques autres genres, dont les pieds sont représentés par deux bras servant d'organes de respiration et de locomotion.

— **Encycl.** Le nom de *brachiopodes* a été créé par Duméril et adopté par Cuvier, pour une classe de mollusques que Lamarck appelle *conchifères*, et dont de Blainville a fait l'ordre des *palliobranches*. Ils ont un manteau à deux lobes et toujours ouvert; au lieu de pieds, deux bras charnus, ciliés et rétractiles; leur bouche est entre les bases de ces bras, et l'anus sur un des côtés; deux cœurs aortiques, un canal intestinal replié autour du foie, et des branchies consistant en de petits feuillets autour de chaque lobe de la face interne; système nerveux mal connu. Tels sont les caractères de ces mollusques, qu'on trouve rarement vivants, parce qu'ils habitent le fond de la mer, mais dont il existe beaucoup d'espèces fossiles. On les divise en trois genres : lingule, térébratule et orbicule. Quelques naturalistes distinguent encore les genres spirifère, strygocéphale, producte, mage, thécidie, cranie et calcéole.

BRACHIOPTÈRE adj. (bra-ki-o-ptè-re — du gr. *brachiôn*, bras, et *pteron*, aile, nageoire). Ichthyol. Qui a des nageoires en forme d'aile.

— s. m. pl. Famille de poissons dont les nageoires sont en forme de bras.

BRACHIO-RADIAL adj. (bra-ki-o-ra-di-al — du gr. *brachiôn*, bras, et de *radius*.) Anat. Qui appartient au bras et au radius : *Muscle* BRACHIO-RADIAL.

— s. m. Ligament latéral externe de l'articulation huméro-cubitale.

BRACHIOSTOME adj. (bra-ki-o-sto-me — du gr. *brachiôn*, bras; *stoma*, bouche.) Zooph. Dont la bouche est munie de bras prenants.

— s. m. pl. Famille de polypes dont la bouche est munie de bras prenants.

BRACHIOTOMIE s. f. (bra-ki-o-to-mie — du gr. *brachiôn*, bras; *tomê*, section.) Chir. Amputation du bras.

BRACHISTOCHRONE ou **BRACHYSTOCHRONE** s. f. (bra-ki-sto-kro-ne — du gr. *brachistos*, le plus court; *chronos*, temps.) Géom. Courbe que doit suivre un corps pesant pour parvenir d'un point à un autre dans le moindre temps possible : *Jean Bernouilli proposa le fameux problème de la* BRACHISTOCHRONE. (Mag. pitt.)

— Adjectiv. *Courbe* BRACHISTOCHRONE.

— **Encycl.** La *brachistochrone* est la courbe de plus vite descente, c'est-à-dire celle que doit suivre un mobile pour aller d'un point à un autre dans le moindre temps possible. La vitesse au point de départ étant nulle, le théorème des forces vives donne pour la valeur du produit du carré de la vitesse acquise au bout d'un temps quelconque, par la masse du mobile, le double du travail de la pesanteur pendant ce temps, ou, en divisant par la masse :

$$V^2 = 2g(z_0 - z),$$

z_0 désignant l'altitude du point de départ, et z celle du point où se trouve le mobile. La vitesse V étant exprimée par $\frac{ds}{dt}$, la formule précédente donne

$$dt = \frac{1}{\sqrt{2g}} \quad \frac{ds}{\sqrt{z_0 - z}},$$

où s désigne l'arc déjà parcouru par le mobile.

Quelle que soit la courbe suivie par le mobile, si, outre l'axe des z déjà déterminé de direction, on prend dans un plan horizontal deux autres axes rectangulaires, l'élément ds de l'arc de la courbe sera représenté par

$$ds = -dz \sqrt{1 + \left(\frac{dx}{dz}\right)^2 + \left(\frac{dy}{dz}\right)^2};$$

de sorte que l'expression de dt deviendra

$$dt = -\frac{1}{\sqrt{2g}} \frac{dz\sqrt{1+\left(\frac{dx}{dz}\right)^2+\left(\frac{dy}{dz}\right)^2}}{\sqrt{z_0-z}},$$

et le temps entier de la descente le sera par l'intégrale

$$t = \frac{-1}{\sqrt{2g}} \int_{z_0}^{z_1} \sqrt{\frac{1+\left(\frac{dx}{dz}\right)^2+\left(\frac{dy}{dz}\right)^2}{z_0-z}}\, dz.$$

La question est donc de déterminer x et y en fonction de z, de manière que l'intégrale

$$\int_{z_0}^{z_1} - \sqrt{\frac{1+\left(\frac{dx}{dz}\right)^2+\left(\frac{dy}{dz}\right)^2}{z_0-z}}\, dz$$

soit minimum. Cette question dépend du *calcul des variations*, et nous n'avons ici qu'à appliquer les formules établies à l'article indiqué par ces mots.

La fonction placée sous le signe $\int$ ne contenant que les dérivées premières des fonctions inconnues x et y, par rapport à la variable indépendante, les équations du problème se réduisent à

$$-\frac{dN}{dz} = 0 \quad \text{et} \quad -\frac{dN'}{dy} = 0,$$

N et N' désignant les dérivées de la fonction placée sous le signe $\int$ par rapport à $\frac{dx}{dz}$ et à $\frac{dy}{dz}$, et $\frac{dN}{dz}$, $\frac{dN'}{dz}$, les dérivées de ces dérivées, prises par rapport à z, en y considérant x et y comme des fonctions de z. De sorte que les équations précédentes donnent immédiatement $N = C$ et $N' = C'$, deux constantes.

N et N', abstraction faite du signe, sont ici respectivement :

$$N = \frac{\frac{dx}{dz}}{\sqrt{(z_0-z)\left[1+\left(\frac{dx}{dz}\right)^2+\left(\frac{dy}{dz}\right)^2\right]}}$$

et

$$N' = \frac{\frac{dy}{dz}}{\sqrt{(z_0-z)\left[1+\left(\frac{dx}{dz}\right)^2+\left(\frac{dy}{dz}\right)^2\right]}}.$$

Les équations du problème sont donc

$$\frac{\frac{dx}{dz}}{\sqrt{(z_0-z)\left[1+\left(\frac{dx}{dz}\right)^2+\left(\frac{dx}{dz}\right)^2\right]}} = C$$

et

$$\frac{\frac{dy}{dz}}{\sqrt{(z_0-z)\left[1+\left(\frac{dx}{dz}\right)^2+\left(\frac{dy}{dz}\right)^2\right]}} = C'.$$

En les divisant membre à membre, on en tire

$$\frac{dy}{dx} = \frac{C'}{C},$$

équation qui apprend que la courbe cherchée doit être contenue dans un plan vertical, par conséquent dans le plan vertical qui contient les points donnés.

Ce premier résultat permet de simplifier la question, en prenant pour plan des xz le plan connu de la courbe, car alors, y devenant identiquement nul, il ne reste à intégrer que la seule équation

$$\frac{\frac{dx}{dz}}{\sqrt{(z_0-z)\left[1+\left(\frac{dx}{dz}\right)^2\right]}} = C.$$

Cette équation donne

$$\frac{dx}{dz} = C\sqrt{\frac{z_0-z}{1-C^2(z_0-z)}};$$

ou, si l'on transporte l'origine des coordonnées au point de départ, c'est-à-dire si l'on fait $z_0 = 0$

$$dx = C\sqrt{\frac{-z}{1+C^2 z}}\, dz = \sqrt{\frac{-z}{\frac{1}{C^2}+z}}\, dz,$$

On pourrait intégrer directement cette équation ; mais on y reconnaît immédiatement l'équation différentielle de la cycloïde rapportée à sa base, prise pour axe des x,

$$\frac{dx}{dy} = \sqrt{\frac{y}{2a-y}};$$

toute la différence est que y se trouve changé en $-z$, la *brachistochrone* étant naturellement décrite au-dessous de sa base.

La constante C dépend de la position du second point donné. On la déterminera en exprimant que la cycloïde passe par ce second point. C étant connu, on aura le rayon a du cercle générateur, en posant

$$2a = \frac{1}{C^2}, \quad \text{d'où} \quad a = \frac{1}{2C^2}.$$

La recherche de la *brachistochrone* sur une surface donnée, $f(x, y, z) = 0$, se ramène aussi simplement à des opérations analytiques que celle de la *brachistochrone* plane ; mais alors les intégrations peuvent être plus ou moins compliquées suivant la nature de la fonction f. M. Royer (*Journal de Liouville*, 1848, t. XIII, p. 41) a traité le cas des surfaces de révolution, et est arrivé à des résultats présentant un certain intérêt. L'équation d'une surface de révolution autour de l'axe des z étant

$$F = x^2 + y^2 - \varphi(z) = 0,$$

le calcul donnera aisément pour seconde équation de la *brachistochrone*

$$ydx - xdy = C\,ds\sqrt{z-z_0}.$$

Si l'on substitue à x et à y les coordonnées polaires ρ et ω, liées par les relations

$$x = \rho\cos\omega, \quad y = \rho\sin\omega,$$

$ydx - xdy$ se change en $r^2 d\theta$. D'ailleurs, comme d'après le théorème des forces vives

$$\sqrt{z-z_0} = \frac{v}{\sqrt{2g}},$$

il en résulte

$$ds\sqrt{z-z_0} = \frac{v^2\, dt}{\sqrt{2g}};$$

l'équation de la *brachistochrone* devient donc

$$r^2 d\theta = C' v^2 dt.$$

L'aire élémentaire décrite dans le temps dt, *par la projection sur un plan perpendiculaire à l'axe du rayon vecteur mené d'un point de cet axe au point mobile, est donc proportionnelle au carré de la vitesse du mobile.*

Si les deux points de départ et d'arrivée appartenaient à un même méridien, la *brachistochrone* correspondante serait l'aire comprise sur ce méridien entre les deux points.

Si la surface de révolution devenait un cylindre, la *brachistochrone* serait formée de l'enroulement de la cycloïde.

BRACHITE s. m. (bra-ki-te). Hist. relig. Membre d'une secte de gnostiques du IIIe siècle, qui admettaient la doctrine de Manès.

BRACHMAN ou **BRACHMANN** (Louise-Caroline), femme de lettres allemande, née à Rochlitz en 1777, morte en 1822. Son talent pour la poésie se montra de bonne heure, et elle eut pour protecteurs Novalis et Schiller. Ses premières productions parurent dans l'*Almanach des Muses ;* elle publia ensuite des élégies, des ballades, des nouvelles, où l'on remarque du sentiment et une teinte de sombre mélancolie. Ayant perdu des illusions dans lesquelles elle plaçait tout son bonheur, elle se donna la mort en se précipitant dans la Saale, près de Halle. Schütz a publié les *Œuvres choisies* de Caroline Brachmann à Leipzig, en 1824.

BRACHMANE s. m. (brak-ma-ne — rad. sanscr. *Brahma*). Nom donné à des hommes de la caste sacerdotale issue de Brahma, et professant la doctrine des védas ou livres sacrés : *M. le chevalier de Louville eût été accablé par le nombre excessif de visites qu'une folle curiosité lui amenait, comme s'il eût été un* BRACHMANE *ou un gymnosophiste.* (Fonten.) *Les* BRACHMANES *forment la première des quatre grandes castes parmi les Indiens.* (Reynaud.) *Soudain, apercevant l'ami des* BRACHMANES, *le bandit tomba sur ses genoux.* (X. Saintine.) ‖ On dit aussi BRAHMANE, BRAHME ou BRAME, BRAHMIN, BRAHMINE ou BRAMINE :

Une souris tomba du bec d'un chat-huant;
Je ne l'eusse point ramassée,
Mais un *brahmin* le fit.

LA FONTAINE.

‖ V. BRAHMANE.

BRACHOCÈRE adj. (bra-ko-sè-re — du gr. *brachus*, court ; *keras*, corne). Entom. Qui a les antennes courtes.

— s. m. pl. Une des deux grandes divisions de l'ordre des insectes diptères, comprenant les genres qui ont les antennes courtes.

BRACHODES, promontoire de l'ancienne Afrique septentrionale, à l'entrée de la Petite Syrte, dont il formait la limite occidentale. Il était appelé *Caput Vada* par les Romains, et les Arabes l'ont nommé *Ras Kapudiah*. Bélisaire, dans son expédition contre les Vandales, aborda au cap Brachodes, et Justinien y fonda une ville qu'il nomma Caput Vada, d'où est venu le nom moderne de Kapudiah.

BRACHONYX s. m. (bra-ko-niks — du gr. *brachus*, court ; *onux*, ongle). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des charançons, comprenant une seule espèce, qui habite le nord de l'Europe.

— Ornith. Nom scientifique d'une section du genre alouette.

BRACHT (Tielman VAN), théologien hollandais, né à Dordrecht en 1625, mort en 1664. Il fut pasteur de la secte des mennonites, et il publia un livre de morale, intitulé : *Schole der zedelijke deugd* (Dordrecht, 1657, in-12), qui eut plus de vingt-cinq éditions. On lui doit aussi des sermons et une espèce de martyrologe des mennonites.

BRACHYACANTHE adj. (bra-ki-a-kan-te — du gr. *brachus*, court ; *akantha*, épine). Hist. nat. Qui a des épines courtes.

— s. m. pl. Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, démembré du genre coccinelle, et comprenant une dizaine d'espèces, qui vivent en Amérique.

BRACHYANCALOPTÈNE adj. (bra-ki-an-ka-lo-ptè-ne — du gr. *brachus*, court ; *agkalis*, brassée ; *ptênos*, volatile). Ornith. Qui a des ailes très-courtes.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux dont les ailes sont très-courtes.

BRACHYASPISTE s. m. (bra-ki-a-spi-ste — du gr. *brachus*, court ; *aspis*, bouclier). Entom. Genre de curculionides, voisin des astyles.

BRACHYBAME s. m. (bra-ki-ba-me — du gr. *brachus*, court ; *bamê*, pas). Entom. Genre de curculionides à tarses courts et larges.

BRACHYBIOTE adj. (bra-ki-bi-o-te — du gr. *brachus*, court ; *bios*, vie). Zool. Qui a la vie courte.

BRACHYBIOTIQUE s. f. (bra-ki-bi-o-ti-ke — du gr. *brachus*, court ; *bios*, vie). Dans la nomenclature d'Ampère, Art d'abréger la vie.

BRACHYCARPE adj. (bra-ki-kar-pe — du gr. *brachus*, court ; *karpos*, fruit). Bot. Qui a des fruits courts.

BRACHYCARPÉE s. f. (bra-ki-kar-pé — rad. *brachycarpe*). Bot. Genre de crucifères établi pour un arbrisseau du Cap.

BRACHYCATALECTE adj. (bra-ki-ka-ta-lèk-te — du gr. *brachus*, court ; *katalectikos*, qui finit). Métriq. Se dit d'un vers grec ou latin auquel il manque le dernier pied : *Vers* BRACHYCATALECTE. ‖ On dit aussi BRACHYCATALECTIQUE.

BRACHYCENTRE adj. (bra-ki-san-tre — du gr. *brachus*, court ; *kentron*, aiguillon). Bot. Qui a de courts aiguillons ou de courtes épines.

— s. m. Genre de la famille des mélastomacées, comprenant une seule espèce.

BRACHYCÉPHALE adj. (bra-ki-sé-fa-le — du grec *brachus*, court ; *kephalê*, tête). Zool. Qui a la tête courte.

— s. m. Erpét. Genre de batraciens anoures, voisin des crapauds, et comprenant une seule espèce, qui vit au Brésil et à la Guyane.

BRACHYCÈRE adj. (bra-ki-sè-re — du gr. *brachus*, court ; *keras*, corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes courtes.

— s. m. Genre de curculionides à antennes courtes, comprenant un très-grand nombre d'espèces.

BRACHYCÉRIDE adj. (bra-ki-sé-ri-de — de *brachycère*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à un brachycère.

— s. m. pl. Division de la famille des curculionides ayant pour type le genre brachycère.

BRACHYCHORÉE s. m. (bra-ki-ko-ré — du grec *brachus*, court, et de *chorée*). Anc. prosod. Pied formé d'une longue entre deux brèves, comme le mot *avena*. ‖ On l'appelle aussi AMPHIBRAQUE.

BRACHYCHRONIQUE adj. (bra-ki-kro-ni-ke — du gr. *brachus*, court ; *chronos*, temps). Hist. nat. Qui dure peu.

BRACHYCLADE adj. (bra-ki-kla-de — du gr. *brachus*, court ; *klados*, rameau). Bot. Dont les rameaux sont courts.

— s. m. Genre de plantes de la famille des composées, comprenant un seul arbrisseau des Andes de Mendoza.

BRACHYCOME s. f. (bra-ki-ko-me — du gr. *brachus*, court ; *komê*, chevelure). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, voisin des pâquerettes, et comprenant un certain nombre d'espèces, *qui croissent en* Australie : *Les* BRACHYCOMES *sont des herbes vivaces.* (J. Decaisne.) ‖ On dit aussi BRACHYSCOME.

BRACHYCORYNE s. m. (bra-ki-ko-ri-ne — du gr. *brachus*, court ; *korunê*, massue). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des cycliques.

BRACHYDACTYLE adj. (bra-ki-da-kti-le — du gr. *brachus*, court ; *dacktulos*, doigt). Zool. Qui a les doigts courts.

BRACHYDÈRE s. m. (bra-ki-dè-re — du gr. *brachus*, court ; *derê*, cou). Entom. Genre de curculionides, démembré du genre naupacte.

BRACHYDÉRIDE adj. (bra-ki-dé-ri-de — de *brachydère*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à un brachydère.

— s. m. pl. Tribu de brachélytres ayant pour type le genre brachydère.

BRACHYÉLYTRE s. m. (bra-ki-é-li-tre — du gr. *brachus*, court ; *élutron*, enveloppe). Bot. Genre de graminées de la Caroline.

BRACHYGÈNE s. m. (bra-ki-jè-ne — du gr. *brachus*, court ; *genus*, menton). Entom. Genre de coléoptères hétéromères mélasomes.

BRACHYGLOSSE adj. (bra-ki-glo-se — du gr. *brachus*, court ; *glôssa*, langue). Zool. Dont la langue est courte.

— Genre de lépidoptères voisin du genre achérontie, comprenant une seule espèce de la Nouvelle-Hollande.

BRACHYGLOTTE s. f. (bra-ki-glo-te — du gr. *brachus*, court ; *glôtta*, langue). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des eupatoriées : *Les* BRACHYGLOTTES *sont toutes indigènes de l'Australie.* (J. Decaisne.)

BRACHYGNATHE s. m. (bra-kigh-na-te — du gr. *brachus*, court ; *gnathos*, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques.

BRACHYGRAPHE s. m. (bra-ki-gra-fe — du gr. *brachus*, court ; *graphô*, j'écris). Celui qui pratique la brachygraphie.

BRACHYGRAPHIE s. f. (bra-ki-gra-fî — du gr. *brachus*, court ; *graphô*, j'écris). Art d'écrire par abréviations.

BBACHYGRAPHIQUE adj. (bra-ki-gra-fi-ke — rad. *brachygraphie*). Qui a rapport à la brachygraphie : *Écriture* BRACHYGRAPHIQUE.

BRACHYLÆNE s. f. (bra-ki-lè-ne — du gr. *brachus*, court ; *laina*, enveloppe). Bot. Genre démembré des baccharis, et comprenant celles de ces plantes dont l'involucre est formé d'écailles coriaces.

BRACHYLÉPIDE s. f. (bra-ki-lé-pi-de — du gr. *brachus*, court ; *lepis*, écaille). Bot. Genre d'asclépiadacées, fondé sur un arbre du Pérou.

BRACHYLOBE s. m. (bra-ki-lo-be — du gr. *brachus*, court ; *lobos*, gousse). Bot. Genre de crucifères à silicules très-courtes.

BRACHYLOGIE s. f. bra-ki-lo-jî — du gr. *brachus*, court ; *logos*, discours). Rhétor. Discours concis ; manière de s'exprimer par sentences et par maximes. ‖ Vice d'élocution qui rend le style obscur, à force de concision. Il est signalé par ce vers de Boileau :

J'évite d'être long et je deviens obscur.

BRACHYLOGIQUE adj. (bra-ki-lo-ji-ke — rad. *brachylogie*). Rhétor. Qui a rapport à la brachylogie.

BRACHYLOPHE s. m. (bra-ki-lo-fe — du gr. *brachus*, court ; *lophos*, crête). Erpét. Genre de reptiles sauriens, établi aux dépens des iguanes, et comprenant une seule espèce, qui vit en Océanie.

BRACHYMÉNION s. m. (bra-ki-mé-ni-on — du gr. *brachus*, court ; *umên*, membrane). Bot. Genre de mousses acrocarpes, comprenant deux espèces du Népaul.

BRACHYMÈRE s. m. (bra-ki-mère — du gr. *brachus*, court ; *mêros*, cuisse). Entom. Genre de chrysomélines de Cayenne et du Brésil.

BRACHYNEURE s. m. (bra-ki-neu-re — du gr. *brachus*, court ; *neuron*, nerf). Entom. Genre de diptères, comprenant une seule espèce des environs de Parme.

BRACHYNOTE s. m. (bra-ki-no-te — du gr. *brachus*, court ; *nôtos*, dos). Entom. Genre de coléoptères malacodermes des États-Unis, créé aux dépens des téléphores.

BRACHYOPE s. m. (bra-ki-o-pe — du gr. *brachus*, court ; *ôps*, œil). Entom. Genre de diptères brachystomes.

BRACHYOPODE adj. (bra-ki-o-po-de — du gr. *brachus*, court ; *pous*, *podos*, pied). Hist. nat. Qui a le pied ou les pieds courts. ‖ On dit aussi BRACHYPODE.

BRACHYOTE adj. (bra-ki-o-te — du gr. *brachus*, court ; *ous*, *ôtos*, oreille). Zool. Qui a les oreilles courtes.

— s. m. pl. Genre de hiboux chez lesquels les plumes qui figurent des oreilles sont peu développées.

BRACHYPALPE s. m. (bra-ki-pal-pe — du gr. *brachus*, court, et de *palpe*). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des palpicornes, comprenant quatre espèces, qui vivent en Europe. ‖ Genre d'insectes diptères, comprenant cinq espèces, qui vivent en France.

BRACHYPE s. m. (bra-ki-pe — du gr. *brachus*, court ; *pous*, pied). Zool. Qui a les pieds courts.

— *Ornith.* Genre syn. de MARTINET.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons.

BRACHYPÉTALE adj. (bra-ki-pé-ta-le — du gr. *brachus*, court, et de *pétale*). Bot. Dont les pétales sont courts.

— s. m. pl. Section du genre hélianthème.

BRACHYPHYLLE s. m. (bra-ki-fi-le — du gr. *brachus*, court ; *phullon*, feuille). Hist. nat. Qui a des feuilles courtes ou de courts appendices foliacés.

— s. m. Mamm. Genre de cheiroptères comprenant une seule espèce, de l'île Saint-Vincent.

BRACHYPLATE s. m. (bra-ki-pla-te — du gr. *brachus*, court ; *platus*, large). Entom. Genre d'hémiptères géocorizes, fondé sur une espèce, de Vanikoro.

BRACHYPNÉE s. f. (bra-ki-pné — du gr. *brachus*, court ; *pneô*, je respire). Pathol. Respiration courte et pressée.

BRACHYPNÉIQUE adj. (bra-ki-pné-i-ke — rad. *brachypnée*). Pathol. Qui a rapport à la brachypnée.

BRACHYPODE s. m. (bra-ki-po-de — du gr. *brachus*, court; *pous*, pied). Hist. nat. Qui a les pieds, le pédicule ou le pétiole courts. ‖ On dit aussi BRACHYOPODE.

BRACHYPOME adj. (bra-ki-po-me — du gr. *brachus*, court; *pôma*, opercule). Ichthyol. Qui a un opercule court.

BRACHYPORE adj. (bra-ki-po-re — du gr. *brachus*, court, et de *pore*). Hist. nat. Qui a de petits pores : *Bolet* BRACHYPORE.

BRACHYPOTE adj. (bra-ki-po-te — du gr. *brachus*, court; *potikos*, buveur). Méd. Qui boit peu.

BRACHYPTÈRE adj. (bra-ki-ptè-re — du gr. *brachus*, court; *pteron*, aile). Zool. Qui a les ailes courtes.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des palmipèdes, dont les ailes sont très-courtes.

BRACHYPTÉROLLE s. m. (bra-ki-pté-ro-le — de *brachyptère* et *rolle*). Ornith. Genre d'oiseaux, ayant des affinités avec les brachyptères et les rolles. Il comprend trois espèces, qui vivent en Afrique.

BRACHYPTÉRYS s. m. (du gr. *brachus*, court; *pterux*, aile). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants, famille des malpighiacées, comprenant deux espèces, qui croissent dans l'Amérique du Sud.

BRACHYPTRALLE s. m. (bra-ki-ptra-le — du gr. *brachus*, court; *pteron*, aile, et du lat. *rallus*, râle). Ornith. Genre d'échassiers macrodactyles, établi sur une grosse espèce de râle de la Nouvelle-Hollande.

BRACHYRHYNQUE adj. (bra-ki-rain-ke — du gr. *brachus*, court; *rugchos*, bec). Hist. nat. Qui a le bec court ou un court appendice en forme de bec.

— Entom. Genre d'hémiptères aradiens de Java. ‖ Genre de curculionides gonatocères.

— Bot. Genre de composées, voisin des séneçons.

BRACHYS s. m. (bra-kiss — du gr. *brachus*, court). Entom. Genre de coléoptères voisin des buprestes.

BRACHYSCIEN, IENNE adj. (bra-kiss-si-ain, si-è-ne — du gr. *brachus*, court; *skia*, ombre). Géogr. Dont le corps au soleil ne donne qu'une ombre courte à midi, comme il arrive pour les habitants de la zone torride : *Les peuples* BRACHYSCIENS.

— s. m. pl. Nom des mêmes peuples : *Les* BRACHYSCIENS. ‖ On les appelle aussi AMPHISCIENS.

BRACHYSCOME s. f. (bra-ki-sko-me). Bot. Syn. de BRACHYCOME.

BRACHYSÈME s. f. (bra-ki-sè-me — du gr. *brachus*, court; *sêma*, étendard). Bot. Genre de légumineuses de la Nouvelle-Hollande, dont deux espèces sont cultivées dans nos jardins.

BRACHYSTACHYÉ, ÉE (bra-ki-sta-ki-é — du gr. *brachus*, court; *stachus*, épi). Bot. Dont les épis sont courts.

BRACHYSTEMME s. m. (bra-ki-stè-me — du gr. *brachus*, court; *stemma*, bandelette). Bot. Genre de caryophyllées, comprenant une seule espèce du Népaul.

BRACHYSTÉMONE adj. (bra-ki-sté-mo-ne — du gr. *brachus*, court; *stêmôn*, étamine). Bot. Dont les étamines sont plus courtes que les pétales.

BRACHYSTERNE s. m. (bra-ki-stèr-ne — du gr. *brachus*, court; *sternon*, sternum). Entom. Genre de coléoptères lamellicornes, comprenant une seule espèce, du Chili. ‖ Autre genre de la même famille, comprenant une seule espèce, de Cayenne.

BRACHYSTOCHRONE. V. BRACHISTOCHRONE.

BRACHYSTOME adj. (bra-ki-stome — du gr. *brachus*, court; *stoma*, bouche). Hist. nat. Qui a une petite bouche ou un petit orifice.

— s. m. Entom. Genre de diptères tanystomes, comprenant deux espèces propres à Nice et à la Sicile.

BRACHYSTYLE s. m. (bra-ki-sti-le — du gr. *brachus*, court, et de *style*). Entom. Genre de coléoptères pentamères carabiques, comprenant deux espèces, d'Amérique.

BRACHYSYLLABE s. m. (bra-ki-sil-la-be — du gr. *bruchus*, court, et de *syllabe*). Anc. prosod. Pied de vers latin ou grec, composé de trois brèves, comme le mot *maria*. ‖ On l'appelle aussi TRIBRAQUE.

BRACHYTARSE s. m. (bra-ki-tar-se — du gr. *brachus*, court, et de *tarse*). Entom. Genre de coléoptères, famille des curculionides, comprenant une vingtaine d'espèces, des deux continents.

BRACHYTÉLOSTYLÉ, ÉE adj. (bra-ki-té-lo-sti-lé — du gr. *brachus*, court; *telos*, fin; *stulos*, style). Minér. Se dit des substances qui cristallisent en un prisme court terminé par deux pyramides.

BRACHYTRIÉ s. f. (bra-ki-trî — du gr. *brachus*, court). Entom. Genre de coléoptères tétramères longicornes.

BRACHYURE adj. (bra-ki-u-re — du gr. *brachus*, court; *oura*, queue). Zool. Qui a la queue courte.

— s. m. pl. Crust. Division de crustacés décapodes, comprenant les espèces dont la queue, plus courte que le tronc, est dépourvue d'appendices ou nageoires à son extrémité, se reploie en dessous, dans l'état de repos, pour se loger dans une fossette de la poitrine, comme chez les crabes. ‖ Se dit par opposition à MACROURES.

— **Encycl.** Les *brachyures* forment une des grandes divisions de la classe des crustacés décapodes. On les nomme ainsi parce que leur queue (abdomen) est plus courte que le tronc, et se replie en dessous pour se loger dans une fossette du thorax; elle est aussi dépourvue à son extrémité d'appendices ou nageoires. Les autres caractères sont : carapace et plastron sternal très-larges; première paire de pattes en serre didactyle; neuf ou sept branchies lamelleuses de chaque côté du corps; pas de ganglions nerveux dans l'abdomen; orifices de l'appareil femelle situés sur le plastron sternal. Latreille divisa d'abord les *brachyures* en sept sections, qu'il réduisit ensuite à six. Milne-Edwards en a formé quatre familles, celles des oxyrhynques, des cyclométopes, des catométopes et des oxystomes. Le genre crabe, connu de tout le monde, appartient aux cyclométopes.

BRACIEUX, bourg de France (Loir-et-Cher), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. S.-E. de Blois, sur le Beuvron; pop. aggl. 1,097 hab. — pop. tot. 1,135 hab. Vins, grains et fourrages.

BRACIN s. m. (bra-sain). Brasserie. ‖ Vieux mot.

BRACIUS PAGUS, nom latin du pays de Bray.

BRACK (Wenceslas), lexicographe, vivait à Constance vers la fin du XIV[e] siècle. Il composa un dictionnaire latin qui présentait les mots rangés dans un ordre méthodique; ainsi, toutes les parties du ciel se trouvaient ensemble, tous les noms de dieux étaient réunis, etc. Il paraît que les savants de ce temps comprirent toute l'utilité de ce dictionnaire pour faciliter la recherche des mots inconnus ou sortis de la mémoire; car il en parut quinze éditions différentes dans l'espace d'une trentaine d'années. Il avait pour titre : *Vocabularium rerum Archonium appellatum*. Au mot ANALOGIQUE, nous avons parlé d'un dictionnaire français conçu d'après la même idée fondamentale, mais sur un plan plus méthodique encore, et qui résout complétement le problème de la recherche des mots pour la langue française : c'est le *Dictionnaire analogique*, par P. Boissière.

BRACKEL, ville de Prusse, province de Westphalie, gouvernement et à 60 kilom. S.-E. de Minden, sur la Nethe; 2,880 hab. Brasseries, distilleries, vinaigreries. Autrefois ville impériale.

BRACKENRIDGE (Henri), publiciste américain, né en 1786 à Pittsburgh. Issu d'une famille de robe, il apprit dès l'enfance les langues française, allemande et espagnole, remplit en Louisiane et dans la Floride des fonctions judiciaires, fit partie du congrès en 1840, et de la législature de Pensylvanie en 1844. Parmi ses brochures politiques, on distingue celle qu'il adressa en 1816 au président Monroë; elle a été traduite par l'abbé de Pradt. Parmi ses écrits historiques, on remarque deux études sur *Jefferson* et *Adams* (1820); une *Histoire populaire de la guerre de* 1814 *avec l'Angleterre* (1815); et, parmi ses œuvres littéraires, des études de mœurs, ou esquisses de voyage : la *Louisiane* (1812); *Voyage dans l'Amérique du Sud* (1810, 2 vol.), cité avec éloge par de Humboldt; *Souvenirs de l'Ouest* (1834, 1 vol.). Il prépare, dit-on, une *Histoire de l'insurrection américaine.*

BRACKETT (Josué), médecin et patriote américain, né en 1733 à Greeland, mort en 1802. Il abandonna la théologie et la prédication pour s'adonner à l'étude de la médecine, et devint président de la Société médicale de New-Hampshire. Brackett se signala par son zèle ardent pour la cause de l'indépendance américaine, fut nommé membre du Comité de sûreté pendant la guerre, et mourut après avoir consacré sa vie à l'exercice de toutes les vertus.

BRACLAW, ville de Russie. V. BRATSLAF.

BRACOLE s. f. (bra-ko-le). Pain cuit sous la cendre. ‖ Vieux mot.

BRACON s. m. (bra-kon). Branche d'arbre. ‖ Pièce de bois. ‖ Vieux mot.

— Archit. hydraul. Poutre en potence qui soutient une porte d'écluse.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des ichneumons, comprenant un grand nombre d'espèces indigènes ou exotiques.

BRACONIDE adj. (bra-ko-ni-de — rad. *bracon*). Entom. Qui ressemble à un bracon. ‖ On dit aussi BRACONOÏDE et BRACONITE.

— s. m. pl. Groupe d'insectes hyménoptères, ayant pour type le genre bracon.

BRACONNAGE s. m. (bra-ko-na-je — rad. *braconner*). Action de braconner : *Réprimer le* BRACONNAGE. *Autrefois, dans ce pays, le* BRACONNAGE *était passé à l'état de coutume et de droit.* (G. Sand.) *L'indigence du gibier, à mesure qu'elle gagne, hausse la prime du* BRACONNAGE. (Toussenel.) *Un préfet ouvre le* BRACONNAGE *chez les autres, en ouvrant d'avance la chasse chez lui.* (Toussenel.) *Le* BRACONNAGE *est une école libre de démoralisation, de rapine et de meurtre, qui fournit tous les ans son contingent de recrues au bagne.* (Toussenel.) *Le* BRACONNAGE *est à peu près permanent en Angleterre.* (L.-J. Larcher.) *Autrefois le* BRACONNAGE *était puni, selon les cas, de l'amende, du fouet, de la flétrissure, du bannissement, des galères, de la mort même.* (Bouillet.)

— **Encycl.** V. BRACONNIER.

BRACONNÉ, ÉE (bra-ko-né) part. pass. du v. Braconner. Se disait autrefois d'un chien bien dressé : *Chien* BRACONNÉ.

BRACONNER v. n. ou intr. (bra-ko-né — rad. *braque*, espèce de chien). Chasser d'une façon ou en des temps défendus; chasser sans l'autorisation légale qui porte le nom de permis : *Le père et le fils* BRACONNAIENT *continuellement.* (Balz.) *Hélas! mon Dieu, vous* BRACONNEZ *donc encore, monsieur? Et les gardes? et les gendarmes?* (E. Sue.) *Quant au garde champêtre, né incorruptible, ne lui demandons que de ne pas trop* BRACONNER *lui-même.* (A. d'Houdetot.) *Un manant,* BRACONNER *sur le gibier des gentilshommes!* (V. Hugo.) *On dit que tu laisses un peu* BRACONNER *les brigands sur nos terres?* (G. Sand.)

— Fam. Prendre, puiser dans ce qui appartient aux autres; chasser, comme on dit, sur les terres d'autrui : *Beaucoup de littérateurs trouvent que* BRACONNER *dans les œuvres d'autrui est plus facile que de se creuser la cervelle pour en tirer des idées.* (L.-J. Larcher.)

> Gabrielle daignait permettre
> Qu'on *braconnât* dans son canton.
>
> BÉRANGER.

— Activ. Chasser ou prendre à la chasse en braconnant : BRACONNER *une pièce de gibier, un lapin, un chevreuil. On* BRACONNE *le faisan, en l'enfumant à l'aide d'une mèche soufrée portée au bout d'un long bâton.* (A. d'Houdetot.)

BRACONNERIE s. f. (bra-ko-ne-rî — rad. *braque*). Chenil. ‖ Vieux mot.

BRACONNIER s. m. (bra-ko-nié. — Ce mot vient du nom donné à l'espèce de chien que nous appelons *braque;* mais ce n'est pas, comme beaucoup de personnes se l'imaginent, parce que les braconniers se servent généralement de chiens de cette race, qu'ils ont été ainsi appelés. En effet, à l'origine, les braconniers n'étaient nullement des chasseurs en contravention perpétuelle, chassant sur des terres qui ne leur appartenaient pas, mais bien une classe de valets ayant pour fonction de soigner les chiens braques dans les équipages de chasse. Ce n'est que par extension que ce mot a été pris dans un mauvais sens, et appliqué à ce que nous appelons aujourd'hui des braconniers. Il n'est besoin, pour s'en convaincre, que de jeter un coup d'œil sur différents passages de notre ancienne littérature. C'est ainsi que, dans le *Roman de Garin*, on lit ce vers cité par Ducange :

> *Braconier* mestre en fist li rois Pepin.

Il serait assez étrange de voir le roi Pépin faire un *braconnier maître*, dans le sens auquel nous l'entendons actuellement. Dans le *Roman du Renart*, les braconniers sont nommés conjointement avec les *venors*, *corneors*, etc. On retrouve la forme *brakenier* dans les anciens textes; elle peut nous servir de transition pour remonter jusqu'au mot BRAQUE). Celui qui se livre au braconnage, qui chasse en des lieux, des temps ou par des moyens défendus, ou sans autorisation régulière : *C'est un adroit* BRACONNIER. *L'affûteur est le plus redoutable de tous les* BRACONNIERS, *pour le garde et pour le gendarme.* (Toussenel.) *Il y a contre les* BRACONNIERS *un préjugé légitime : le* BRACONNIER, *de même que le contrebandier, côtoie de fort près le brigand.* (V. Hugo.) *L'économiste qui réclame la liberté illimitée du commerce sourit au* BRACONNIER, *qui partage ses principes.* (V. Hugo.) ‖ Chasseur qui, sans violer la loi, poursuit la destruction du gibier, et tue sans ménagement tout le gibier qu'il peut : *Ce chasseur est un grand* BRACONNIER. (Acad.) *Quels* BRACONNIERS! *vous avez dépeuplé tout le pays.* (Destouches.)

— Fam. Celui qui prend, qui puise dans ce qui appartient à autrui : *Les célibataires sont les* BRACONNIERS *du mariage.* (Greuze.) *Il n'y a pas de lois contre les* BRACONNIERS *littéraires.* (L.-J. Larcher.)

> Auprès de la femme jolie
> Combien de *braconniers* voit-on!
>
> BÉRANGER.

— Adjectiv. Qui se livre au braconnage; qui convient aux braconniers : *Ce bon chevalier est* BRACONNIER *comme un garde-chasse.* (G. Sand.) *L'humeur* BRACONNIÈRE *est un des traits distinctifs du caractère des habitants de l'Hérault.*

— **Encycl.** Le mot *braconnier* n'a pas toujours été pris dans un sens défavorable; il désignait autrefois, comme nous l'avons déjà dit, les agents de la vénerie qui étaient plus spécialement chargés du soin de dresser et de conduire des chiens de chasse d'une espèce particulière, remarquables par une quête brillante et une grande finesse d'odorat, tels que sont les braques. L'état de *braconnier* était alors aussi honnête que celui de fauconnier, de louvetier, de perdrisseur et autres, dont il est parlé dans les coutumes et les anciennes ordonnances. Les grands seigneurs avaient presque toujours un certain nombre de *braconniers* qui étaient autorisés à chasser; il leur était seulement interdit d'exiger des églises, des abbayes ou des laboureurs, quoi que ce fût pour leur nourriture. Cependant, d'après l'ancienne charte ou coutume du comté de Hainaut, le *braconnier*, lorsqu'il avait pris un loup, pouvait forcer le cultivateur le plus voisin à lui donner, comme indemnité ou récompense, soit un mouton, soit la somme de 20 sols tournois.

La loi n'emploie jamais les termes de *braconnier*, *braconnage;* mais ils sont admis dans le langage courant du palais et des officiers et agents de police judiciaire. Il serait difficile de fixer l'époque où l'on a donné ce nom à ceux qui chassent en tout temps et en violation des lois. Les ordonnances de 1601, 1607 et 1660, non plus que les actes qui ont suivi, n'ont jamais frappé nommément les *braconniers*. Aujourd'hui, le sens de ce mot est parfaitement fixé. Par *braconnier*, on entend tout homme qui, à défaut d'une industrie honnête, chasse sans aucun droit sur le terrain d'autrui, non par plaisir, mais dans le but de tirer un bénéfice illicite du gibier qu'il peut dérober. Les anciennes ordonnances punissent les *braconniers* et les recéleurs de gibier de peines très-graves, telles que le fouet, la flétrissure, le bannissement, outre de fortes amendes, et, en cas de menaces ou de récidive, elles prononcent la condamnation aux galères. Par les ordonnances de 1515 et 1601, la peine de mort était même décrétée pour le troisième cas de récidive, et lorsque les condamnés bannis rompaient leur ban; mais cette peine a été abolie par l'ordonnance de 1669. L'article 12 du titre XXX de la même ordonnance prononce contre les tendeurs de lacs, tirasses, tonnelles et autres piéges, la condamnation au fouet et à 30 livres d'amende pour la première fois; pour la seconde fois, il prononce la peine du fouet, la flétrissure et le bannissement pendant cinq ans hors de l'étendue de la maîtrise. Dans le cas d'attroupement de *braconniers*, l'article 4 de la déclaration royale du 9 mars 1780 prononce la peine des galères. Dans certains pays, les lois contre le braconnage étaient encore plus sévères : d'après une ordonnance de Guillaume le Conquérant, on crevait les yeux à l'homme qui avait tué un lièvre, et l'on mettait à mort celui qui avait tué un daim.

L'art. 3 de la loi du 11 août 1789 modifia sensiblement cet état de choses. Cet article, après avoir déclaré que le droit exclusif de la chasse et des garennes ouvertes était aboli, ajoutait : « M. le président de l'Assemblée nationale sera chargé de demander au roi le rappel des galériens et des bannis pour simples faits de chasse, l'élargissement des prisonniers actuellement détenus, et l'abolition des procédures existant à cet égard. »

Les législateurs de 1789 étaient allés loin, et, dans leur désir de mettre le gibier des plaines et des forêts, comme les poissons de mer et de rivière, à la portée de tous, ils n'avaient pas songé que c'était détruire le gibier de toute la France en quelques années. La loi du 22 avril 1790 vint opposer un frein nécessaire, indispensable, aux chasseurs et *braconniers*, qui n'eussent pas laissé un lièvre dans les bois ni une perdrix dans les guérets.

Néanmoins, cette loi ne punit pas le braconnage proprement dit, le braconnage n'étant qu'une constante récidive du délit de chasse; mais, d'après son article 3, les peines édictées contre les simples délits de chasse sont doublées en cas de récidive, triplées s'il survient une troisième condamnation, et ainsi de suite, dans la même progression, pour les contraventions ultérieures, pourvu toutefois qu'elles soient prononcées dans le courant de la même année. Mais lorsque le prévenu ne justifie pas d'un port d'armes, sans égard à la condamnation pour délit de chasse, il est aujourd'hui condamné à l'amende portée par le décret du 4 mai 1812, pour délit de port d'armes sans permis; car le cumul des deux peines peut et doit avoir lieu. La loi du 3 mai 1844, comme celle de 1790, ne prononce de peine que contre les délits de chasse; mais, en cas de récidive, elle porte qu'ils peuvent être punis de l'emprisonnement, indépendamment de l'amende; cette amende peut être portée à 1,000 francs, et la prison à deux ans, si le délit a été commis pendant la nuit.

Le braconnage, qui n'est autre chose que la chasse furtive sur le territoire d'autrui, est la désolation des propriétaires fonciers, et, jusqu'à ce jour, il a été impossible de le détruire. C'est un audacieux attentat à la propriété du gibier, à la répression duquel gardes-chasse, gardes forestiers et gardes champêtres sont sans cesse occupés. C'est une dîme illicite prélevée envers et contre tous par des gens qui souvent en font le plus clair de leurs moyens d'existence, et, dans certaines contrées giboyeuses, il est presque exercé ostensiblement par de redoutables malfaiteurs.

C'est pour mettre un terme à cette destruction permanente du gibier que des associations se sont fondées en France pour la répression du braconnage, notamment dans les départements de la Marne et de la Seine-Inférieure. D'excellents résultats ont été obtenus. Les moyens d'action de ces sociétés sont d'accorder aide et protection à tous ceux qui concourent à la répression de ce délit. Des gratifications et des récompenses honorifiques sont données, dans certaines conditions, non-seulement aux gardes ou agents de la force

publique, mais encore à toute personne ayant concouru à la répression d'un délit de chasse, ou fourni les éléments de la poursuite. Des secours temporaires sont accordés aux gardes blessés dans l'exercice de leurs fonctions, et des pensions sont attribuées aux femmes ou aux orphelins de ceux qui succombent; de plus, des primes sont payées pour la destruction des animaux nuisibles.

C'est sur ces bases qu'a été fondée, en 1866, la Société des chasseurs pour la répression du braconnage dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise. Paris étant le centre où s'écoule la plus forte partie des fruits du braconnage, c'est sur ce point qu'il convenait de centraliser les moyens d'action pour arriver à un résultat satisfaisant, et ce furent de grands propriétaires fonciers, qui avaient un intérêt personnel à défendre leurs bois et leurs plaines, qui se firent les fondateurs de ces diverses sociétés répressives.

Braconnier (LE), opéra-comique en un acte, paroles de Vanderburch et de Leuven, musique de M. Gustave Héquet, représenté à l'Opéra-Comique le 29 octobre 1847. Sur un livret très-naïf et sans intérêt, M. Gustave Héquet a écrit une partition assez agréable. On y a remarqué un bon quatuor et le duo entre le braconnier Hébert et Lisa, fille du garde-chasse. Ce petit ouvrage a été chanté par Jourdan, Chaix et Mlle Lemercier.

BRACONNIÈRE s. f. (bra-ko-niè-re — du lat. *braca*, braie). Art milit. Espèce de jupon en lames horizontales et articulées, qui, dans certaines armures du XVe et du XVIe siècle, défendait le ventre et le haut des cuisses. On l'appelait TONNELET quand il était très-ample et très-arrondi. ‖ On dit aussi BRAGONNIÈRE.

BRACONNOT (Henri), chimiste français, né à Commercy (Meuse) en 1781, mort en 1855. Il a été professeur d'histoire naturelle et directeur du jardin des plantes à Nancy. On lui doit beaucoup de recherches chimiques d'un haut intérêt, et qui ont contribué aux progrès de l'analyse végétale. Cette analyse lui a fourni des produits nouveaux auxquels il a donné les noms d'acide *fungique*, *bolétique*, *nancéique*, *ellagique*, *absinthique*, etc. Il s'est occupé aussi des alcalis végétaux. Ses nombreux mémoires ont été insérés dans les *Annales de chimie et de physique*, le *Journal de physique*, le *Journal de chimie médicale* et autres recueils scientifiques.

BRACONOÏDE adj. (bra-ko-no-i-de — de *bracon*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à un bracon.

— s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères, ayant pour type le genre bracon. ‖ On dit aussi BRACONIDE.

BRACQ (Martin-Joseph), prêtre français et membre de l'Assemblée constituante, né à Valenciennes en 1743, mort en 1801. Il était curé de Ribecourt, près de Cambrai, lorsqu'il fut envoyé aux états généraux comme représentant du clergé. Tous ses votes furent marqués au coin d'un patriotisme honnête et éclairé; il prêta le serment exigé des ministres du culte, refusa l'épiscopat et retourna à Ribecourt remplir ses fonctions pastorales. A la fin des troubles révolutionnaires, les habitants de Ribecourt l'appelèrent à exercer parmi eux la magistrature paternelle de juge de paix.

BRACQUEMOND (Félix-Joseph-Auguste), peintre et graveur contemporain, né à Paris en 1833, élève de Joseph Guichard-Lagrenée, a pris part à toutes les expositions qui ont eu lieu depuis 1852, excepté à celle de 1863. On a beaucoup remarqué ses portraits au crayon et au pastel, d'un dessin précis et d'un modelé savant, entre autres celui d'une femme âgée (Salon de 1852). Mais c'est surtout comme aquafortiste que M. Bracquemond s'est fait connaître; peu d'artistes manient la pointe avec autant de vigueur et d'originalité que lui. Parmi ses eaux-fortes, nous citerons : le portrait d'Erasme, d'après Holbein; celui de M. Théophile Gautier; le *Tournoi*, d'après Rubens; diverses études d'oiseaux, des *Sarcelles*, des *Canards*, *Margot la critique*, etc. M. Bracquemond a gravé plusieurs planches pour l'*Artiste* et les frontispices de divers livres, notamment des *Amis de la nature*, et des *Tréteaux*, de M. Monselet. Il est aussi du nombre des peintres qui, de nos jours, ont remis la faïence artistique à la mode; il a exécuté en ce genre une grande quantité d'ouvrages, dont plusieurs sont remarquables.

BRACTÉAIRE adj. (bra-kté-è-re — rad. *bractée*). Bot. Qui tient des bractées; qui a rapport aux bractées.

— s. f. pl. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, réuni aujourd'hui, comme simple section, au genre clitorie.

BRACTÉAL, ALE adj. (bra-kté-al, a-le — rad. *bractée*). Bot. Qui concerne les bractées.

— *Feuilles bractéales*, Celles qui avoisinent le plus les bractées et participent de leurs caractères.

BRACTÉATE adj. (bra-kté-a-te — du lat. *bractea*, lame, feuille de métal). Numism. Se dit d'une ancienne monnaie, frappée d'un seul côté sur un flan très-mince : *Les monnaies* BRACTÉATES *ont été fabriquées, au moyen âge, dans presque toutes les parties de l'Europe.*

— s. f. Monnaie bractéate : *Une* BRACTÉATE. *Des* BRACTÉATES.

— **Encycl.** Dans les monnaies *bractéates*, l'empreinte du seul coin dont il est fait usage reproduit le type en relief d'un côté et en creux de l'autre. On connaît des *bractéates* du pape Pascal II et des évêques de Strasbourg. Aujourd'hui, lorsqu'on veut obtenir l'empreinte d'un seul des deux coins qui doivent faire une monnaie ou médaille, on frappe des épreuves sur flan très-mince, auxquelles on donne le nom de *clichés*, et qui ne sont autre chose que des espèces de *bractéates*.

Les *bractéates* étaient en argent, rarement en or, jamais en cuivre ou en laiton. Du XIe au XIVe siècle, elles ont été d'un usage général dans le nord de l'Europe, où elles servaient aussi fréquemment de parures. Les plus anciennes sont frappées des deux côtés, ce qui devint impossible plus tard, à cause de leur extrême ténuité. On en a trouvé beaucoup dans les fouilles pratiquées en Allemagne et dans tout le Nord; mais, chose assez remarquable, le Danemark est le seul pays qui ait fourni jusqu'ici des *bractéates* d'or.

BRACTÉE s. f. (bra-kté — du lat. *bractea*, feuille de métal). Bot. Feuilles, ordinairement colorées, qui naissent avec la fleur de certaines plantes : *Les* BRACTÉES *du tilleul, de l'ananas.*

— Nom donné autrefois à certaines girouettes formées d'une feuille mince de métal.

— **Encycl.** A mesure qu'elles s'élèvent sur la tige en se rapprochant de la fleur, les feuilles subissent diverses modifications; elles diminuent d'étendue, deviennent sessiles, perdent leurs découpures et se réduisent même à l'état de simple écaille. Par suite de ces dégradations, ordinairement insensibles, les feuilles supérieures diffèrent tellement des inférieures, qu'elles ont reçu des botanistes un nom particulier, celui de *bractées*. On en a un exemple bien connu dans les feuilles ou écailles qui constituent ce qu'on appelle la tête ou la pomme de l'artichaut. Presque toujours les *bractées* sont vertes comme les feuilles; quelquefois, cependant, elles affectent des couleurs éclatantes, qui les font ressembler à de véritables fleurs; telles sont, par exemple, les *bractées* des immortelles, des bougainvillées, des euphorbes, etc. Du reste, la forme, la grandeur, la consistance, la couleur, et, en général, tous les caractères des *bractées* sont extrêmement variables.

On a déjà vu que les *bractées* ne sont que des feuilles transformées ou réduites à de petites dimensions; de là le nom de *feuilles florales* qu'on leur donne quelquefois; cependant, on emploie plus particulièrement ce dernier terme pour désigner les feuilles qui accompagnent les fleurs sans subir d'altération sensible. Lorsque les fleurs manquent vers le sommet de la tige, les feuilles reparaissent avec leur forme ordinaire; elles forment alors une touffe qui couronne l'inflorescence. L'ananas et la couronne impériale fournissent un exemple très-remarquable de cette disposition.

En général, il n'y a qu'une seule *bractée* à la base des fleurs ou de leur pédoncule. Quand les *bractées* sont réunies circulairement autour d'une ou de plusieurs fleurs, leur ensemble constitue ce qu'on appelle un *involucre*. Les pièces qui constituent l'involucre portent, suivant leur nature, le nom de *folioles* ou d'*écailles*. Lorsqu'à l'aisselle de chaque foliole naît, au lieu d'une fleur, un axe portant à son tour un nouvel involucre qui renferme les fleurs, le premier est dit *involucre universel* ou simplement *involucre*, le second *involucre partiel* ou *involucelle*. Si l'involucre renferme plusieurs fleurs, elles peuvent être disposées sur plusieurs rangs, comme dans l'artichaut, l'immortelle, la scorsonère, ou sur un seul, comme dans la carotte et les euphorbes. Dans ce dernier cas, on emploie quelquefois le mot de *collerette*. Enfin, certains involucres portent des noms spéciaux. On les appelle *calicules* lorsqu'ils entourent le calice d'une fleur unique, comme dans l'œillet ou la mauve. Si les *bractées*, imbriquées, se soudent intimement en formant un corps compacte et dur, on a une *cupule:* telle est la petite coupe qui entoure la base du gland du chêne, telle est encore l'enveloppe épineuse qui renferme les fruits du hêtre et du châtaignier. On donne le nom spécial de *spathes* à de grandes *bractées* qui recouvrent entièrement les fleurs avant leur épanouissement. Le pied-de-veau, l'iris, les aulx, les narcisses, portent des spathes. C'est encore parmi les *bractées* que plusieurs botanistes rangent la *glume* ou la *balle* du froment, de l'orge, de l'avoine, etc.

BRACTÉEN, ENNE adj. (bra-kté-ain, è-ne — rad. *bractée*). Bot. Qui a le caractère d'une bractée : *Foliole* BRACTÉENNE.

BRACTÉIFÈRE adj. (bra-kté-i-fè-re — de *bractée* et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui porte une ou plusieurs bractées.

BRACTÉIFORME adj. (bra-kté-i-for-me — de *bractée* et de *forme*). Bot. Se dit de tout organe foliacé qui ressemble à une bractée : *Folioles* BRACTÉIFORMES.

BRACTÉOCARDIÉ, ÉE adj. (bra-kté-o-kar-di-é — de *bractée* et du gr. *kardia*, cœur). Bot. Qui a des bractées cordiformes. ‖ Mot hybride dont la forme régulière serait BRACTÉOCORDÉ.

BRACTÉOGAME adj. (bra-kté-o-ga-me — de *bractée* et du gr. *gamos*, mariage). Bot. Qui a ses bractées soudées l'une à l'autre.

BRACTÉOLAIRE adj. (bra-kté-o-lè-re — rad. *bractéole*). Bot. Qui a rapport aux bractéoles; qui est muni de bractéoles.

BRACTÉOLE s. f. (bra-kté-o-le — du lat. *bracteola*, dim. de *bractea*, feuille de métal). Techn. Nom donné aux feuilles défectueuses, dans les ateliers de batteur d'or : *Les* BRACTÉOLES *servent, avec les rognures, à faire l'or en coquilles*. Les ouvriers disent et écrivent, par corruption, BACTRÉOLE.

— S'est dit pour Girouette, parce qu'elles sont généralement fabriquées avec des feuilles minces de métal.

— Bot. Petite bractée.

BRACTÉOLÉ, ÉE adj. (bra-kté-o-lé — rad. *bractéole*). Bot. Qui est pourvu de bractéoles.

BRACTÉTÉ, ÉE adj. (bra-kté-té — rad. *bractée*). Bot. Qui est pourvu de bractées.

BRACTON (Henry DE), le plus ancien des jurisconsultes anglais, né au commencement du XIIIe siècle, dans le Devonshire, fut grand juge sous le règne de Henri III. Il publia, vers 1240, un traité de législation et de jurisprudence : *De legibus et consuetudinibus Angliæ* (Londres, 1640, in-4o), recueil des lois et coutumes de sa patrie, et le premier corps de droit écrit qu'ait eu l'Angleterre. Cet ouvrage, où les coutumes anglo-normandes sont éclairées par les principes du droit romain, est écrit d'un style clair, précis, et bien supérieur à la latinité barbare des contemporains. Son autorité s'est conservée pendant longtemps, et on l'a même invoquée, à tort ou à raison, dans le procès de Charles Ier. La première édition a paru à Londres en 1569. On estime surtout celle de 1640, soigneusement collationnée sur une foule de manuscrits dont les plus importants n'existent plus.

BRAD (Jean-Louis), poëte français, né en Lorraine vers 1770. Il fut successivement chirurgien aide-major et limonadier. On a de lui divers ouvrages en prose et en vers : *Hygie militaire* ou l'*Art de guérir aux armées* (1816, in-8o); les *Maçons de Cythère* (1813); l'*Italie* (1813), etc.

BRADAMANTE, sœur de Renaud de Montauban et l'une des héroïnes du poëme de *Roland furieux*. Sous l'armure du chevalier, elle se distingua entre les plus illustres paladins par des actions de la plus éclatante valeur. C'est la Clorinde du *Roland furieux*. Aidée de la fée Mélisse et de l'enchanteur Merlin, elle délivra Roger, son amant et l'un des chefs de l'armée d'Agramant, de la captivité où le retenait l'enchanteur Atlant. Armée de la lance d'Argail, qui a la vertu de renverser tous ceux qu'elle touche, elle devient en quelque sorte invincible. Après de nombreuses péripéties, elle épouse Roger, qui s'est fait baptiser.

Les écrivains font souvent allusion à Bradamante, et aiment à donner son nom à leurs héroïnes, surtout si elles sont belles et courageuses :

« Tu voudras savoir de point en point l'histoire de mes amours avec cette belle *Bradamante*. » TH. GAUTIER.

« On concevra que ce n'est pas trop d'un volume... pour chanter les aventures de la diva Madeleine de Maupin, de cette belle *Bradamante*. » TH. GAUTIER.

Bradamante, tragi-comédie de Robert Garnier, représentée en 1582. Garnier surpassa de beaucoup ses contemporains, donnant à la littérature dramatique plus de mesure, plus de régularité. Sa versification est de meilleur aloi que celle de ses devanciers. Il régla, le premier, l'ordre des rimes masculines et féminines. *Bradamante* excita l'admiration publique comme *Porcie*, *Hippolyte*, *Cornélie*, *Marc-Antoine*, *Cléopâtre*, *Antigone*. Cette pièce est la première qui ait porté le titre de tragi-comédie. Ronsard, qui célébra en vers toutes les illustrations de son temps, ne tarda pas à célébrer Garnier, ne trouvant pas un assez digne prix pour sa muse tragique :

Quel son masle et hardy! quelle bouche héroïque!
Et quels superbes vers entends-je ainsi sonner!
Le lierre est trop bas pour ton front couronner...

Bradamante, fille du duc Aymon et sœur du fameux Renaud de Montauban, a promis sa foi à Roger, l'un des chefs des Sarrasins, qui, après s'être converti, est venu à la cour de Charlemagne, dont il est un des plus vaillants chevaliers; mais Aymon lui refuse sa fille, parce qu'elle lui a été demandée par Léon, fils de l'empereur Constantin. Roger, au désespoir, quitte la France et s'achemine vers la Grèce pour immoler son rival et dépouiller Constantin de ses Etats, espérant que le père de son amante ne s'opposera plus à leur union lorsqu'il le verra possesseur d'un empire. Après plusieurs actions où il se distingue par sa valeur, il est fait prisonnier et condamné à mort; mais Léon, qui a été témoin de sa vaillance, ne peut souffrir qu'on sacrifie un si brave chevalier, et le tire de sa prison. Cependant Bradamante, qui ne veut point consentir à écouter Léon, obtient de Charlemagne une ordonnance portant que sa main sera le prix de celui qui l'aura vaincue dans un combat.

Donc, comme il fallait vaincre à la course Atalante,
Il faut qu'on puisse vaincre au combat *Bradamante*.

Le fils de Constantin, connaissant la valeur de cette fière amazone, implore le secours de Roger, dont il ignore le nom, et, par conséquent, l'amour. Roger se croit obligé, par reconnaissance, de combattre pour son libérateur et sous ses armes. Ils arrivent donc tous deux à la cour de Charlemagne, où l'on s'empresse de publier le ban. Roger, esclave de sa parole, entre en lice avec son amante et ne manque pas de déplorer la cruelle nécessité où il est de se mesurer avec elle. Il triomphe, et bientôt, accablé de tristesse, il se retire dans un bois. Léon se présente et réclame le prix du combat. Furieuse d'avoir été vaincue, Bradamante exhale sa douleur en vers empreints d'une farouche énergie :

Ah! fille misérable et regorgeant de maux!
O du sort outrageux trop outrageux assauts!
O malheureuse vie en misère plongée!
O mon âme! ô mon âme à jamais affligée!
Que ferai-je? où irai-je? et que diray-je plus?
Je suis prise à mes rets, je suis prise à ma glu.
Ah! *Bradamante*, où est ta prouesse guerrière?
Où est plus ta vigueur et ta force première?
Bras traistre, traistre acier, et pourquoi n'avez-vous
Poussé dans son gosier la roideur de vos coups?

Déjà Charlemagne est sur le point d'accorder la main de Bradamante à Léon, quand Marphise, sœur de Roger s'y oppose, sous prétexte d'une promesse de mariage entre Bradamante et Roger, offrant au surplus de combattre Bradamante elle-même, si elle ose se contredire, et de se mesurer avec Léon, s'il persiste dans ses projets. On voit que les femmes mises en scène par le poëte ajoutent aux mérites de leur sexe une certaine valeur guerrière qui n'aurait rien de rassurant pour le sexe fort, si elle se généralisait. Voilà Charlemagne bien embarrassé! Que fait-il? Il ordonne le combat entre les deux prétendants à la main de Bradamante. Comptant sur la valeur de son chevalier, qu'il est loin encore de croire son rival, Léon, qui aurait besoin d'avoir un peu de la virilité de celle qu'il aime, accepte la partie. Mais quel est son désespoir en apprenant que son brave chevalier a disparu! Il le cherche partout et si bien qu'avec le secours du poëte, il le trouve au fond le plus ténébreux d'une forêt, où il s'est retiré; frappé de sa tristesse, il l'interroge. Roger se nomme, et lui avoue qu'il ne veut plus vivre après s'être privé par reconnaissance de sa maîtresse. Moitié par crainte, moitié par générosité, Léon lui jure de renoncer à la fière Bradamante; il le ramène à la cour de Charlemagne, où il raconte ses *merveilleuses adventures* en présence des princes, chevaliers et dames. Ces *merveilleuses adventures* ne font aucune impression sur l'âme endurcie du vieux duc Aymon; mais, *fort heureusement*, arrivent tout exprès de Bulgarie des ambassadeurs qui viennent déposer aux pieds de Roger la couronne de leur pays, qu'il avait sauvé par sa valeur. Le père de Bradamante est enfin touché, il accorde sa fille à Roger. Roger, n'en doutons pas, aura de beaux rejetons de cette louve aux puissantes mamelles. Mais pour que tout le monde soit content, Charlemagne donne sa propre fille Léonor à Léon. Ainsi finit cette pièce qui marquait un progrès sur les œuvres dramatiques précédentes, et laissait entrevoir l'idée d'un théâtre moderne. En traitant des sujets nationaux, l'art conquérait son indépendance; mais faut-il appeler art le vague instinct qui s'éveillait alors, à travers l'influence de l'antiquité?

Bradamante, tragédie de Thomas Corneille, représentée le 18 novembre 1695. Cette pièce est la dernière que donna Thomas Corneille au théâtre. A quelques invraisemblances près, qu'il a fait disparaître, le plan est le même que chez Garnier. Ce larcin n'a pas beaucoup profité à son auteur : *Bradamante* est la plus faible des faibles tragédies de Thomas Corneille. Le sujet de *Bradamante* avait déjà tenté plusieurs auteurs, qui avaient moins bien réussi que Garnier, tout en l'imitant. Faut-il croire qu'ils n'aient pas su en tirer parti? faut-il croire plutôt que si le théâtre, en son enfance, avait pu montrer avec succès une telle héroïne, le goût des Français, en s'épurant, ne pouvait plus admettre sur la scène une femme guerrière, prête à pourfendre quiconque, hors son amant, aurait l'audace de prétendre à sa main? Ce qu'il y a de certain, c'est que toutes les *Bradamante* qui ont été offertes au public ont été peu goûtées. Nous citerons : la *Mort de Bradamante*, tragédie d'un anonyme (1622); *Bradamante*, tragi-comédie de La Calprenède (1636). Sans oublier la *Bradamante ridicule*, comédie d'un auteur anonyme, non imprimée, jouée sur le théâtre de Molière en 1664, sorte de parodie où le sel gaulois et les allusions égrillardes ne faisaient pas défaut, comme on doit bien le penser.

Bradamante, opéra en cinq actes, paroles de Roy, musique de Lacoste, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre de l'Opéra, le 2 mai 1707. L'illustre nièce de Charlemagne ne réussit pas mieux à l'Opéra qu'au Théâtre-Français. Elle n'eut pas d'ailleurs, pour se faire accepter, une musique digne d'elle. Cette musique était de Lacoste, chef d'orchestre de notre première scène lyrique de 1710 à 1714, et dont les sept partitions, sans originalité, sont aujourd'hui complétement oubliées. Ne cherchons pas à les tirer de la poussière où elles dorment du sommeil profond réservé aux œuvres médiocres.

BRADANO, le *Bradanus* des Romains, rivière du royaume d'Italie, dans la Basilicate; elle prend sa source dans les Apennins, au lac de Pesole, entre Venosa et Avigliano, coule du N.-O. au S.-E. et, après un cours de 80 kilom., se jette dans le golfe de Tarente, au-dessous de Mattoni.

BRADDOCK (Edouard), général anglais, mort en 1755. Nommé commandant en chef des troupes anglaises en Amérique, il arriva en Virginie en 1755, et se mit à la tête d'une expédition contre le fort Duquesne. Ayant atteint Monongahela, il fit ses dispositions pour investir ce fort. Son avant-garde, composée d'environ trois cents hommes, fut attaquée à l'improviste par un ennemi invisible, caché dans de hautes herbes. Elle se replia en désordre sur le petit corps d'armée, qui fut bientôt dans la plus grande confusion. Malgré les efforts de Braddock, ses troupes, rompues et dispersées par un feu terrible, s'enfuirent vers le camp de Dunbar. Tous ses officiers furent tués; quant au général, il fut relevé du champ de bataille, criblé de blessures dont il mourut quelques jours après.

BRADÉ, ÉE (bra-dé) part. pass. du v. Brader : *Etoffe* BRADÉE.

BRADEL s. m. (bra-dèl). *Cartonnage* ou *reliure à la Bradel*, Reliure à dos brisé, dans laquelle la tranche du livre n'est pas rognée, et dont le dos et les cartons ne sont couverts que de papier orné et colorié. Ce genre de reliure doit son nom à un relieur parisien qui le mit à la mode, il y a une trentaine d'années. Il n'est presque plus employé aujourd'hui.

BRADE-MÉTIER s. m. (bra-de-mé-tié — de *brader* et *métier*). Pop. Personne qui ne tire pas de son travail ou de sa marchandise le bénéfice qu'elle devrait en tirer : *La concurrence de tous ces* BRADE-MÉTIER *rend le commerce impossible.* ‖ On dit mieux aujourd'hui GÂTE-MÉTIER.

BRADER v. ou tr. (bra-dé). Pop. Gaspiller, consommer ou employer sans utilité; vendre, céder à très-bas prix, ne pas tirer des choses tout le bénéfice qu'elles peuvent fournir : *Cette couturière* A BRADÉ *beaucoup d'étoffe en coupant cette robe. Vous ne vendez pas votre marchandise, vous la* BRADEZ. *Vous donnez pour* 500 *francs un pareil logement! vous le* BRADEZ.

Se brader v. pr. Proprement Se donner à vil prix, c'est-à-dire se mésallier, épouser quelqu'un qui ne vous vaut pas, faire un mariage désavantageux : *Quoiqu'elle ait une dot, elle ne* SE BRADERAIT *pas en m'épousant; je n'ai pas de fortune, mais j'ai un bon état.*

BRADERIE s. f. (bra-de-rî — rad. *brader*). Cout. Dans le nord de la France, et spécialement à Lille, Espèce de vente à l'encan et à bas prix des vieux vêtements hors de service : *Allons voir la* BRADERIE.

— **Encycl.** Dans le département du Nord, et principalement à Lille, il existe une coutume assez bizarre, dont l'origine nous est inconnue. Les enfants, et quelquefois aussi les grandes personnes, s'emparent, à une époque déterminée, des vieux vêtements hors d'usage (on a même vu des espiègles dévaliser de ses habits neufs, sous prétexte de *braderie*, la garde-robe paternelle), et vont les vendre à bas prix sur le trottoir de la rue, où les acheteurs de toute sorte et surtout les pauvres ne font pas défaut. C'est ordinairement dans la rue de Paris, à Lille, que se tient la *braderie*. Elle n'a lieu qu'une fois par an, au commencement de l'hiver.

BRADFORD, ville d'Angleterre, comté d'York, West-Riding, à 50 kilom. S.-O. d'York, à 260 kilom. N.-O. de Londres; 45,000 hab. dans la ville, et 105,257 dans la paroisse de Bradford. Cette ville populeuse, bien bâtie, est agréablement située à la jonction de trois belles vallées au S. de l'Aire. Elle renferme plusieurs églises, dont les plus remarquables sont celles de Saint-Pierre et du Christ, de nombreuses chapelles et plusieurs conventicules; écoles préparatoires ecclésiastiques, école de sciences appliquées. Commerce et fabrication très-importante de tissus de laine et de coton; grandes teintureries, importantes fonderies de fer, abondantes mines de houille. Bradford, qui, la première en Europe, a fait usage dans ses fabriques de la laine d'alpaca, compte 227 manufactures à vapeur et 1,500 métiers mécaniques occupant plus de 26,000 ouvriers. ‖ Autre ville d'Angleterre, comté de Wilt, sur l'Avon, à 40 kilom. N. de Salisbury; 15,745 hab. Vaste et belle église ornée de beaux vitraux modernes et de plusieurs beaux monuments. Fabriques considérables de draps à grande largeur très-estimés. Dans les environs, exploitation de pierres de taille. ‖ Il y a, en Angleterre, plusieurs villages et districts de même nom; en Amérique, dans l'Etat de Pensylvanie, sur la frontière de l'Etat de New-York, on trouve un comté qui porte le nom de Bradford. Enfin, quelques circonscriptions communales et quelques villages des Etats-Unis portent aussi ce nom.

BRADFORD (Jean), ministre protestant anglican, né à Manchester dans les premières années du règne de Henri VIII, mort en 1555. Il fut d'abord employé comme commis chez sir John Harring, payeur général des armées, et ne se montra pas plus scrupuleux dans la tenue de ses comptes que ne l'étaient alors la plupart de ceux qui maniaient les fonds publics : les détournements dont il se rendit coupable s'élevèrent à 520 livres sterling; mais cet acte d'indélicatesse pesait si lourdement sur sa conscience, qu'il résolut bientôt de vendre tout ce qu'il possédait pour restituer ce qu'il avait pris. Il étudia ensuite la théologie, devint chanoine de Saint-Paul, et fut un des prédicateurs les plus renommés de son temps. Emprisonné sous la reine Marie, et accusé d'avoir provoqué une émeute, il fut condamné à mort, refusa le pardon qu'il aurait pu obtenir en s'engageant à ne plus prêcher la religion protestante, et fut exécuté à Smithfield.

BRADI (Agathe-Pauline CAYLAC DE CAYLAN, comtesse DE), romancière, née à Paris en 1782, morte en 1847. Elle reçut les leçons de Mme de Genlis et cultiva la littérature pour y trouver des ressources que des revers de fortune lui rendaient nécessaires. Elle a donné des romans et d'autres écrits qui ne sont pas dépourvus d'intérêt : l'*Héritière corse* (1823), c'est l'histoire tragique de Vanina d'Ornano; *Colonna* (1825); *Une nouvelle par mois;* les *Deux Chaumières* (1852); *Nouvelles;* le *Savoir-vivre en France* (1840); *Galerie des femmes célèbres*, etc.; ainsi qu'une foule de nouvelles et d'articles dans la *Revue de Paris*, les *Cent-et-un*, le *Dictionnaire de la conversation* et autres publications. Citons enfin ses *Lettres d'une dame grecque écrites de l'île de Corse* (1815), qui lui valurent quelques démêlés avec la police.

BRADIER, IÈRE s. (bra-dié, iè-re — rad. *brader*). Pop. Celui qui brade, qui gaspille, qui ne tire pas des choses le bénéfice ou l'utilité qu'elles pourraient fournir : *Cette couturière est une* BRADIÈRE.

BRADING, ville d'Angleterre, comté de Southampton, dans l'île de Wight, à 10 kilom. S.-E. de Newport, sur la petite rivière de Brading-Haven; 2,700 hab. Petit port pour bâtiments d'un faible tonnage; vieille église saxonne assez remarquable, avec tombeaux anciens.

BRADLEY, nom de plusieurs villages et hameaux d'Angleterre. Un d'entre eux est surtout connu à cause d'une houillère embrasée. V. BILSTON.

BRADLEY (Richard), botaniste et médecin anglais, né à la fin du XVIIe siècle, mort en 1732. Il occupa longtemps la chaire de botanique à l'université de Cambridge, et publia un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Historia plantarum succulentarum anglice et latine* (1716, in-4o); *New improvement of planting and gardening* (1717, in-8o); *A philosophical account of the works of nature* (1721, in-4o); un *Traité d'agriculture et de jardinage*, en 3 vol.; *Botanical dictionary* (1728, 2 vol. in-8o), etc. C'est à Bradley que les colonies anglaises des Antilles doivent l'importation des cafiers. En outre, il apporta de notables perfectionnements à l'art de diriger les serres chaudes.

BRADLEY (James), astronome anglais, un des savants les plus remarquables du XVIIIe siècle, né en 1692, à Sherbourn, dans le comté de Glocester, mort à Chalford en 1762. Sa vie laborieuse, consacrée tout entière aux observations astronomiques, n'offre aucun événement saillant. Il professa l'astronomie à Oxford, se fit ordonner prêtre anglican, par déférence aux vœux de sa famille, et fut pourvu de divers bénéfices; mais il renonça bientôt à ses fonctions pastorales pour se consacrer exclusivement à la science. En 1718, la Société royale de Londres le reçut dans son sein, et il succéda à Halley comme astronome royal et directeur de l'observatoire de Greenwich. Bradley a dressé les tables des satellites de Jupiter, mesuré le diamètre de Vénus et enrichi la science d'une multitude d'observations neuves. Newton l'appelait *le meilleur astronome de l'Europe*. Ses découvertes les plus importantes sont : l'*aberration de la lumière*, qui permit d'établir une exactitude jusqu'alors inconnue dans les observations astronomiques, et qui, en outre, fournissait la démonstration complète du mouvement de translation de la terre autour du soleil; et la *nutation de l'axe terrestre*, d'après laquelle on explique avec plus de rigueur qu'on ne l'avait fait jusqu'alors le phénomène de la précession des équinoxes. C'est à lui aussi que les astronomes doivent la formule empirique de la réfraction. Il se signala également par ses efforts pour l'introduction du calendrier grégorien. Il avait laissé 13 vol. in-fol. d'observations; on en publia seulement deux volumes (1798-1805), qui renferment 60,000 observations. Bradley était aussi modeste et désintéressé que savant et laborieux. La reine désirait augmenter son traitement plus que modique; il la supplia de n'en rien faire, dans l'intérêt de la science : « Si la place d'astronome royal valait quelque chose, dit-il, on ne la donnerait plus à un astronome. »

BRADLEY (le révérend Edward), dit **Cuthbert Bede**, romancier et dessinateur anglais, né en 1827 d'une vieille famille d'ecclésiastiques. Il a fait ses études à l'université de Durham, est devenu ministre et recteur de paroisse, et, à l'exemple de Rabelais, son illustre modèle, il écrit des livres amusants et crayonne des dessins, des charges pour les journaux comiques ou autres : le *Punch*, les *London News*, le *Gentlemen's Magazine*, le *Cruikshank's Magazine*, etc., auxquels il adresse des articles humoristiques. Ses romans ont obtenu un grand succès de librairie : *Verdant Green*, peinture exagérée de la vie universitaire à Oxford; *Medley; Motley; Plaisirs photographiques;* les *Provocations de l'amoureux; Contes de la vie de Collége; Fables féeriques; Plus intime et plus cher*, etc. Son ouvrage le plus sérieux est un tableau pittoresque, historique, légendaire et archéologique d'un coin de l'Ecosse, appelé *Mull of Cantyre*, qui est le berceau de l'ancienne royauté écossaise; ce livre porte le titre bizarre de *Glencreggan* (1861).

BRADSBERG, préfecture ou province administrative de la monarchie suédoise, dans la partie de la Norvége appelée Sœndenfields, sur le Skager-Rack; bornée au N. et à l'E. par la province de Buskerud, au S. par le Skager-Rack, à l'O. par celles de Nedenas et de Sud-Berghenuus; ch.-l., Skeen; villes principales : Kragerœ, Porsgrund, Brevig, Langesund. Cette province, qui fait partie du diocèse de Christiansand, a une superficie de 14,600 kilom. carr., dont 540 de lacs et marais; 77,000 hab.

BRADSHAW (Jean), avocat et jurisconsulte anglais, né dans le comté de Derby en 1586. Ce fut lui qui présida la haute cour de justice qui condamna Charles Ier. Nommé ensuite président du parlement, il se retira une année après la mort de Cromwell et mourut dans l'obscurité. Son cadavre fut un de ceux qu'on déterra lors de la restauration pour les pendre et les brûler. Quelques anecdotiers contemporains prétendent que, prévoyant la réaction, il avait fait répandre le bruit de sa mort et s'était retiré secrètement à la Jamaïque.

BRADWARDIN (Thomas), théologien anglais, archevêque de Cantorbéry, confesseur d'Edouard III, né à Hartfield en 1290, mort en 1348. Il était surnommé le *docteur profond.* Le plus estimé de ses ouvrages est un traité *De causa Dei contra Pelagium et de virtute causarum libri tres, ad suos Mertonenses* (Londres, 1618, in-fol.). Il s'y montre partisan excessif de la doctrine de saint Thomas sur la grâce et la prédestination, et la Faculté de Paris le censura. On lui doit aussi : *Geometria speculativa; Arithmetica speculativa; De proportionibus*, et de *Quadratura circuli.*

BRADY (Robert), médecin et historien anglais, né dans le comté de Norfolk en 1643, mort en 1700. Il fut un des médecins ordinaires de Jacques II, professa la médecine à l'université de Cambridge, qu'il représenta dans deux parlements successifs. Comme historien, il publia : *Introduction to the old English history* (Londres, 1684, in-fol.), réimprimé plus tard sous le titre de *Complete history of England*. Comme médecin, il est auteur de *A letter to doctor Sydenham*, sur l'influence de l'air sur le corps de l'homme.

BRADY (Nicolas), ministre anglican et poëte anglais, né à Bandon (Irlande) en 1659, mort en 1726. Quoiqu'il fût partisan de la révolution qui plaça le prince d'Orange sur le trône, il eut assez de crédit sur M' Carty, général du roi Jacques, pour l'empêcher de brûler la ville de Bandon. On lui doit six volumes de sermons, une traduction nouvelle des *Psaumes*, et *The Æneis of Virgil translated into verses* (4 vol. in-8o).

BRADY (MAZIÈRE), magistrat anglais, né en 1796 près de Dublin. Il fit ses études à l'université de cette ville, devint avocat en 1819, et fut l'un des commissaires que le gouvernement chargea de faire une enquête sur le régime municipal de l'Irlande en 1833. Nommé procureur général pour l'Irlande en 1837, il passa attorney général en 1839 et devint président de la cour de l'Echiquier en 1840. Il reçut en 1846 la charge de chancelier d'Irlande, qu'il a occupée depuis, sauf deux courtes interruptions, en 1852 et 1858. Membre du conseil privé, il est vice-chancelier de l'université de la reine en Irlande.

BRADYPE s. m. (bra-di-pe — du gr. *bradus*, lent; *pous*, pied). Mamm. Famille d'édentés, vulgairement appelés *paresseux*, type de la famille des tardigrades : *L'articulation de l'astragale avec le tibia n'a pas, chez le pangolin, l'obliquité qu'on remarque dans les* BRADYPES. (Cuvier.)

— **Encycl.** Selon M. le professeur Gervais, les *bradypes* forment une famille de l'ordre des édentés, tribu des tardigrades. Il divise cette famille en deux genres : les cholèpes (unau de Buffon), et les *bradypes* proprement dits (aï de Buffon). Le *bradype* est un animal de la grosseur d'un chat; ses jambes de devant, ou bras, ont le double de la longueur des jambes postérieures, et il a trois ongles très-longs à chaque pied; il manque de dents sur le devant des mâchoires, mais il a des molaires cylindriques et des canines aiguës; il porte deux mamelles sur la poitrine; la femelle ne met bas qu'un petit, qu'elle porte sur le dos; son corps est couvert d'un poil long qui ressemble à de l'herbe fanée; il vit d'herbes et de fruits. On le trouve au Brésil, au Pérou et dans les parties les plus chaudes de l'Amérique. La lenteur des mouvements de ces singuliers animaux leur a fait donner le nom vulgaire de *paresseux*. La largeur de leur bassin les force à tenir toujours leurs cuisses écartées; leurs pieds de derrière, articulés obliquement sur la jambe, ne peuvent s'appuyer que par le bord externe; les doigts sont réunis; quand ils marchent, ils se traînent en quelque sorte sur leurs coudes. Aussi se tiennent-ils presque constamment sur les arbres, où ils se cramponnent aux branches par le moyen de leurs ongles. Linné et de Blainville les avaient classés à tort parmi les primates.

BRADYPEPSIE s. f. (bra-di-pè-psî — du gr. *bradupepsia*, même sens). Méd. Digestion lente et difficile : *Je veux qu'avant qu'il soit quatre jours vous tombiez dans la* BRADYPEPSIE. (Mol.)

RRADYPODES s. m. pl. (bra-di-po-de — du gr. *bradus*, lent; *pous*, pied). Mamm. Classe d'édentés ayant pour type l'ordre des bradypes ou paresseux. ‖ Quelques-uns écrivent BRADYPÈDES; c'est une forme hybride qu'il faut rejeter.

BRADYPORE s. m. (bra-di-po-re — du gr. *bradus*, lent; *poreuô*, je marche). Entom. Genre de locustiens renfermant quelques espèces propres à l'Orient.

BRADYSPERMATIQUE adj. (bra-di-spèr-ma-ti-ke — rad. *bradyspermatisme*). Méd. Qui a rapport au bradyspermatisme, qui en a le caractère : *Emission* BRADYSPERMATIQUE.

BRADYSPERMATISME s. m. (bra-di-spèr-ma-ti-sme — du gr. *bradus*, lent; *sperma*, semence). Méd. Emission lente du sperme.

BRAEKELEER (Ferdinand DE), peintre belge contemporain, né à Anvers en 1792, fit de brillantes études à l'Académie des beaux-arts de cette ville, sous la direction de Mathieu van Brée. Il remporta, en 1813, le premier prix de peinture d'histoire, décerné par la Société d'encouragement des beaux-arts, et, en 1819, le grand prix de Rome. Après un séjour de quatre ans en Italie, il revint dans sa ville natale, où il épousa, en 1827, Marie-Thérèse Leys, sœur du peintre de ce nom. Il a exécuté quelques tableaux d'histoire, notamment : la *Furie espagnole*, épisode des guerres de religion à Anvers (1576); la *Mort du comte Frédéric de Mérode;* la *Défense des Anversois contre le duc d'Alençon, en* 1583. Les deux premiers de ces tableaux se voient au musée d'Anvers; le troisième appartient au prince Galitzin, à Saint-Pétersbourg. C'est surtout comme peintre de genre que M. de Braekeleer s'est distingué : il a exécuté, dans la manière délicate et minutieuse de Gérard Dov, une foule de petits tableaux composés avec esprit; son dessin est soigné; son coloris harmonieux, mais un peu pâle; ses personnages sont bien groupés et l'expression des physionomies est généralement heureuse. M. de Braekeleer a exposé trois fois à Paris : en 1840, la *Fête de saint Nicolas;* en 1855 (Exposition universelle), l'*Ecole de village* (appartenant au musée des Académiciens d'Anvers), une de ses meilleures compositions, et le *Jour de la Saint-Thomas* (appartenant au roi des Belges); en 1861, la *Réconciliation* et le *Marché*. Parmi les autres ouvrages de cet artiste, nous citerons : le *Départ de la jeune mariée* (appartenant à M. Oppenheim, Paris); l'*Ecole de musique de village* (collection de M. Delessert); le *Comte de Mi-Carême* et le *Jubilé de la cinquantaine de mariage* (musée de Bruxelles); le *Petit voleur*, la *Souris échappée*, le *Violoniste aveugle*, le *Cabinet de bain*, les *Espiègles* (collection de M. Coûteaux, à Bruxelles); le *Vieux malade* (collection de M. Vangeertruyer, à Anvers), etc. M. de Braekeleer est chevalier de l'ordre de Léopold, conservateur des musées d'Anvers, membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'Académie des beaux-arts d'Anvers, de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, etc. — Deux de ses fils, MM. Ferdinand et Henri DE BRAEKELEER, ont obtenu d'honorables succès comme peintres de genre. Ferdinand DE BRAEKELEER, l'aîné, né à Anvers en 1829, est mort en 1857. Le plus jeune, M. Henri DE BRAEKELEER, a exécuté, entre autres ouvrages : l'*Intérieur de la chapelle du Saint-Sacrement dans l'église de Saint-Jacques*, à Anvers; l'*Intérieur de la chapelle de Saint-Hubert*, dans la même église; le *Tailleur;* le *Fabricant d'allumettes*, etc. Ces divers tableaux sont passés en Angleterre. — L'école belge compte encore deux artistes du même nom, neveux l'un et l'autre de M. Ferdinand de Braekeleer; ce sont : M. Adrien DE BRAEKELEER, peintre de genre, qui a exposé à Bruxelles, en 1854, la *Lecture* et la *Partie de musique*, et M. Jacques DE BRAEKELEER, dont une jolie statue, la *Fragilité*, a figuré à l'exposition qui a eu lieu dans la même ville en 1851.

BRAEL s. m. (bra-èl). Braies, culotte, haut-de-chausse. ‖ Vieux mot.

BRAEMAR, village d'Ecosse, comté et à 85 kilom. O. d'Aberdeen, dans les Grampians, non loin des sources de la Dee; 1,712 hab. Belle église, vastes forêts. Ancien château des comtes de Mar, dans lequel fut déployé l'étendard du prétendant en 1715.

Brœmsebro (CONFÉRENCE et PAIX DE), entre la Suède et le Danemark. La conférence eut lieu en 1541 dans le but de mettre un terme aux litiges sans cesse renaissants qui, malgré les traités antérieurs, divisaient les deux royaumes. Gustave Wasa s'y présenta à la tête d'une grande flotte; Christian, accompagné d'une nombreuse armée et de ses principaux conseillers. On y déploya une magnificence extraordinaire. Les deux rois s'y rencontrèrent sous une tente, et, après une conférence d'une heure, pendant laquelle ils s'entendirent sur tous les points, et burent à la santé l'un de l'autre, ils se séparèrent. La paix de Brœmsebro fut conclue en 1645, avec la médiation du ministre de Hollande et surtout du ministre français La Thuillerie, dont la sagesse, la modération et l'activité contribuèrent puissamment au succès des négociations. La Suède était représentée par le célèbre Axel Oxenstiern et Jean Skyte; le

Danemark, par le maréchal du royaume Corfiz Ulfeld et le grand chancelier Sehested. Mais l'animosité était telle entre les partis qu'il fut impossible aux plénipotentiaires de communiquer autrement que par écrit, et ce moyen même devenant dangereux, on eut recours à des intermédiaires. Cette paix assura à la Suède, pour une durée de trente ans, la libre franchise du Sund et dans les cinq grandes provinces situées au sud et au sud-ouest de son territoire actuel, qui appartenaient alors au Danemark.

BRAEMT (Joseph-Pierre), graveur belge, né à Gand en 1796, mort en 1864. Devenu graveur de la monnaie royale à Bruxelles, il a exécuté plusieurs médailles académiques d'un remarquable travail. Il était membre de la Société des beaux-arts de Bruxelles, de l'Institut des Pays-Bas, etc.

BRÆNSTED (Pierre-Oluf), archéologue danois, né en 1780, mort en 1842. Après avoir étudié la théologie et la philologie, il partit pour l'étranger et y fit un long séjour. Il parcourut l'Italie et la Grèce, recueillant partout des matériaux archéologiques, dus la plupart à ses propres découvertes. De retour à Copenhague, il fut nommé professeur à l'université, où ses leçons, publiées depuis en deux volumes, eurent un éclatant succès; mais, poussé par le désir de revoir le midi de l'Europe, il quitta sa chaire et se rendit à Rome en qualité d'agent danois près la cour pontificale. Il y publia un écrit intitulé : *Sopra un' inscrizione græca scolpeta in un elmo di bronzo.* En 1823, il se rendit à Paris et à Londres pour y préparer ses *Voyages et recherches dans la Grèce*, ouvrage magistral, qui parut de 1826 à 1830, et absorba une grande partie de sa fortune. Brænsted a encore donné une foule de dissertations archéologiques en latin, en anglais et en danois; il a traduit aussi l'*Orestie* d'Eschyle.

BRAGA s. m. (bra-ga). Espèce de bière faite avec du seigle, et dans laquelle on fait infuser des champignons vénéneux, appelés *fausses oronges : On boit du* BRAGA *en Sibérie.*

BRAGA, la *Bracara Augusta* des Romains, ville du Portugal, ch.-l. de la province de Minho, à 300 kilom. N.-E. de Lisbonne, à 45 kilom. N.-E. de Porto, sur le Cavado; 20,000 hab. Braga est entourée d'une vieille enceinte de murailles et défendue par un ancien château fort; siége d'un archevêque, primat du royaume, fondé dès l'an 92; belle cathédrale du XIIe siècle; restes de constructions romaines. A 3 kilom. de cette ville, fondée, dit-on, par les Carthaginois, et ancienne capitale du royaume des Suèves, on voit le sanctuaire du Senhor-Jesus-do-Monte, but de pèlerinage très-fréquenté.

BRAGA, fils d'Odin, un des douze grands dieux du Nord. Il représente l'éloquence, la poésie, la sagesse. C'est l'Apollon de la mythologie scandinave. Sa harpe s'appelle *telyn*, son épouse *Iduma*, et la poésie, d'après lui, a été nommée *bragar*. Les caractères runiques sont inscrits sur sa langue même, et jamais une expression commune, une pensée triviale ne peut s'échapper de ses lèvres. D'ordinaire, et en cela il diffère d'Apollon, on ne le figure pas comme un adolescent, mais comme un homme mûr, avec une barbe longue et bien fournie. Braga et Hermode étaient chargés par Odin d'aller à la rencontre de ceux qui entraient à Walhalla et de les recevoir avec le salut suivant : « Jouissez, leur disait-il, de la paix éternelle et buvez le *meth* (le nectar) avec les dieux. »

Pendant les funérailles des rois du Nord, le successeur restait assis sur un tabouret devant le trône jusqu'à ce qu'on lui eût apporté la coupe de Braga (*Bragafiell*). Alors il se levait, faisait quelque vœu important, et vidait la coupe. Après cette cérémonie, il pouvait occuper le trône. Le prince se mettait ainsi sous la protection de Braga, qui devait l'inspirer dans ses discours et lui donner le don de plaire au peuple; il voulait aussi sans doute s'attirer par là les louanges des poëtes, qui devaient répéter ses hauts faits et ses exploits. Dans d'autres circonstances, pendant les sacrifices, après avoir bu à Odin, à Niord et à Frey, on faisait encore apporter la coupe de Braga, pour la vider en mémoire de ceux qui étaient morts dans les combats, et, tout naturellement, pendant que la coupe circulait, on devait ou prononcer l'éloge des trépassés, ou chanter leurs louanges. Braga, l'orateur des dieux, le meilleur poëte, l'introducteur des héros dans le Walhalla, l'inspirateur de toute éloquence et de toute poésie, est certainement plus mâle que l'Apollon des Grecs, qui ne vit qu'au milieu d'un peuple de chasseurs et de bergers.

BRAGADINI (Marc), surnommé **Mamugnua**, aventurier candiote, d'une famille vénitienne. Il se fit d'abord capucin, puis quitta le froc pour se livrer à l'alchimie. Ayant fait croire à Jacques Contarini, de Venise, qu'il avait réussi à transformer le mercure en or, il se vit d'abord entouré d'une grande renommée, qui ne dura guère. Il se retira ensuite à Padoue, fut obligé de quitter cette ville à cause de ses fourberies, et alla faire de nouvelles dupes en Bavière. Mais le duc Guillaume II le fit arrêter, et il fut condamné à avoir la tête tranchée. Deux gros chiens noirs qui le suivaient partout, et qu'on prenait pour des démons, furent tués en même temps que lui, à coups d'arquebuse.

BRAGAMAS s. m. (bra-ga-mass). Epée, glaive. ‖ Vieux mot.

BRAGANCE, ville du Portugal, province de Tras-os-Montes, à 55 kilom. N.-O. de Miranda, sur le Fervenza; 5,000 hab. Place forte, enceinte de murailles et défendue par un château fort; siége d'un évêché suffragant de Braga; fabrication de soieries et velours. Cette ville fut érigée en duché, en 1442, en faveur d'un fils naturel de Jean Ier; elle fut le berceau de la maison de Bragance, qui monta sur le trône de Portugal en 1640, et d'où sont sorties les maisons régnantes du Portugal et du Brésil.

BRAGANCE (ducs de). La maison de Bragance a pour auteur Jean, duc de Valencia et de Campos, bâtard de Pierre, dit *le Justicier* ou *le Cruel*, roi de Portugal, lequel Jean s'empara de la couronne en 1383, à la mort de son frère Ferdinand, issu de légitime mariage et au détriment de sa nièce Béatrix, fille de Ferdinand. La descendance légitime de Jean occupa le trône de Portugal jusqu'à son extinction, en 1580. Alphonse, bâtard de Jean, fut créé duc de Bragance en 1442, et laissa deux fils, dont l'aîné a formé la branche des comtes de Vimioso, marquis de Valence. Le puîné Ferdinand continua la branche des ducs de Bragance, et eut de son mariage avec Jeanne de Castro, héritière de Cadaval, Ferdinand, qui a perpétué la ligne directe; Alvarès, qui est l'auteur de la branche des marquis de Ferreira, et Alphonse, qui a formé la branche des comtes d'Odemira. Ferdinand II, fils aîné de Ferdinand Ier, fut décapité en 1483, par ordre du roi de Portugal Jean II. Il avait eu de son mariage avec Isabelle de Portugal, fille du duc de Viseo, Jacques, dont il va être question, et Denis, souche de la branche des comtes de Lemos. Jacques, duc de Bragance, fils aîné de Ferdinand II, obtint les bonnes grâces du roi de Portugal Emmanuel, et fut désigné comme successeur éventuel de ce prince. Il eut pour successeur au titre de duc de Bragance Théodose, son fils aîné, qui, à son tour, laissa Jean, premier du nom, connétable de Portugal, père de Théodose II, qui a continué la ligne, et d'Edouard, auteur de la branche des comtes d'Oropesa. Théodose II, duc de Bragance, fut père de Jean, deuxième du nom, qui devint roi de Portugal en 1640, sous le nom de Jean IV, à la suite de la révolution qui arracha ce pays à la domination de l'Espagne. Jean IV laissa deux fils, dont l'aîné, Alphonse-Henri, après avoir régné pendant quelques années, fut interdit comme incapable, et dont le second, Pierre, d'abord régent, fut proclamé roi en 1683. Pierre, mort en 1706, eut pour successeur son fils aîné Jean, roi de Portugal, sous le nom de Jean V, lequel épousa Marie-Anne-Josèphe-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, dont vinrent deux fils, Joseph et Pierre-Clément, roi de Portugal, sous le nom de Pierre III, après son mariage avec Marie Ire, fille de Joseph. Joseph, roi de Portugal mort en 1777, laissa de son mariage avec Marie-Anne-Victoire, fille de Philippe V, roi d'Espagne, Marie, qui lui succéda avec le titre de reine, et qui épousa son oncle, Pierre III. De ce mariage est issu Jean VI, roi de Portugal, fixé au Brésil pendant les guerres de la Révolution, lequel, mort en 1826, a laissé deux fils, dont l'aîné, dom Pedro, est devenu empereur du Brésil, et dont le puîné dom Miguel, roi de Portugal jusqu'en 1834, a été renversé du trône au profit de Marie II (dona Maria), fille de dom Pedro. Nous allons consacrer un article spécial à chacun des membres les plus remarquables de cette famille.

BRAGANCE (Alphonse, duc DE), fils naturel du roi Jean Ier, fut nommé duc de Bragance en 1442, pendant la minorité d'Alphonse V. Ce prince, qui mourut en 1461, n'avait aucune des brillantes qualités que possédaient ses frères légitimes. Plein d'ambition, il convoita l'héritage de ces derniers, et, par sa conduite astucieuse, il fut l'auteur de la malheureuse rencontre qui eut lieu entre le sage régent Pierre, duc de Coïmbre, et Alphonse V, et dans laquelle le premier perdit la vie.

BRAGANCE (Ferdinand II, troisième duc DE), duc de Quimarens, marquis de Villaviciosa, comte de Barcelos, etc., donna des preuves de valeur dans la guerre en Afrique et à la bataille de Toro (1477). Il défendit avec ardeur les priviléges de la noblesse atteints par quelques édits de Jean II (1480). « Daignez écouter nos remontrances, dit-il à ce prince; elles sont raisonnables. Abolissez un édit injuste, rendez-nous votre confiance, rendez-nous nos priviléges. » Le roi, qui avait depuis longtemps une antipathie profonde pour Ferdinand de Bragance, refusa de rapporter l'édit qui obligeait les grands à lui remettre les lettres patentes de tous les dons qu'ils avaient reçus de ses aïeux, persécuta les frères du duc et attendit que l'occasion se présentât de frapper celui-ci. Cette occasion ne se fit pas attendre. Ferdinand entretint avec le roi d'Aragon et de Castille une correspondance qui fut saisie, et qui le fit accuser du crime de trahison. Condamné à mort, il eut la tête tranchée en 1483. Homme de guerre habile et homme d'Etat éclairé, il avait exercé sur la noblesse une grande influence par ses manières élégantes, ses grandes richesses et ses libéralités. Il avait épousé la sœur de la reine de Portugal, Isabelle de Portugal Viseo, qui, après cette catastrophe, se retira avec ses trois fils dans le royaume de Castille. — JACQUES, quatrième duc de Bragance, fils aîné du précédent, fut en grande faveur sous le règne d'Emmanuel, qui le désigna même, en 1498, pour son successeur éventuel, au cas où il mourrait sans enfants. — Plusieurs JEAN, ducs de Bragance, mériteraient encore d'être mentionnés; on les trouvera au mot JEAN.

BRAGANCE (dom Constantin DE), prince portugais, fut nommé, jeune encore, vice-roi des Indes sous le règne de Sébastien. Il enleva la ville de Deacou au roi de Cambodge, prit Bobyar, réduisit le roi de Ceylan à être tributaire du Portugal, et s'empara de l'île de Manar. Il quitta sa vice-royauté en 1561, et revint finir ses jours en Portugal.

BRAGANCE (dom Juan DE), duc de Lafoens, prince portugais, né à Lisbonne en 1719, mort en 1806. On le destinait à l'état ecclésiastique, et sa première éducation fut dirigée dans ce sens; mais il refusa de s'engager dans les ordres et préféra se livrer à l'étude des langues, aux exercices du corps, à la poésie même, pour laquelle il avait des dispositions très-remarquables. Ses épigrammes et son refus de suivre la carrière à laquelle sa famille l'avait voué lui attirèrent la disgrâce du roi Jacques Ier, son cousin germain. Il se mit alors à voyager, visita l'Angleterre, où il fut reçu membre de la Société royale, puis l'Allemagne, et servit comme volontaire dans la guerre de Sept ans. Pendant tout le règne de Joseph Ier, il fut encore forcé de rester à l'étranger, et il fit de nombreux voyages dans les principales contrées de l'Europe, dans l'Asie Mineure et en Egypte. Il ne put rentrer en Portugal que sous le règne de Marie Ire, qui lui rendit l'apanage auquel il avait droit. Il y fonda l'Académie royale des sciences de Lisbonne, et devint, en outre, généralissime de l'armée portugaise, grand maître de la maison royale, etc. Mais en 1801, il résigna toutes ses fonctions publiques et ne voulut conserver que la présidence de l'Académie qu'il avait fondée.

BRAGANTIE s. f. (bra-gan-tî — du nom d'un duc de *Bragance*). Bot. Genre d'aristolochiées de la Cochinchine.

BRAGARD, ARDE adj. (bra-gar, ar-de). Hardi. ‖ Gai. ‖ Bien mis. ‖ Vieux mot.

BRAGARDEMENT adv. (bra-gar-de-man — rad. *bragard*). Hardiment. ‖ Gaiement. ‖ Avec luxe. ‖ Vieux mot.

BRAGELONGNE (Christophe-Bernard DE), ecclésiastique et mathématicien français, né à Paris en 1688, mort en 1744. Lorsqu'il était encore sur les bancs du collége, il fréquentait Malebranche, qui se plaisait à s'entretenir avec lui. A l'âge de vingt-trois ans, il présenta à l'Académie des sciences un *Mémoire sur la quadrature des courbes*, et fut nommé associé libre de cette compagnie en 1728. Etant entré dans les ordres, il devint chanoine du chapitre de Brionne, puis prieur de Lusignan. Il mourut avant d'avoir pu terminer son *Examen des lignes du quatrième ordre*, dont les trois premières parties furent insérées dans le *Recueil de l'Académie des sciences.*

Bragelonne, ou Dix ans après (LE VICOMTE DE), roman d'Alexandre Dumas, troisième partie de cette trilogie de cape et d'épée dont les *Trois Mousquetaires* forment la première et *Vingt ans après* la seconde. V. VICOMTE.

BRAGG (Braxton), général américain, né en 1815 dans le comté de Warren (Caroline du Nord). Elève de l'Ecole militaire de West-point, il en sortit, en 1837, pour entrer dans le 3e régiment d'artillerie, avec le grade de sous-lieutenant. Au moment de la guerre du Mexique, il était lieutenant. Sa belle défense du fort Brown (9 mai 1846) lui valut le grade de capitaine. Il combattit vaillamment à Monterey (septembre 1846) et à Buena-Vista (23 février 1847), puis fut promu major et lieutenant-colonel. En 1856, il quitta le service et rentra dans la vie privée.

Les événements de 1861 l'arrachèrent à ses loisirs. Il s'empressa d'offrir son épée à Jefferson Davis, qui le nomma brigadier général et lui confia le commandement des forces confédérées réunies à Pensacola. En février 1862, il fut promu major général, avec ordre de rejoindre l'armée du Mississipi, et il établit son quartier général à Jackson (Tennessee). Il prit une part brillante à la bataille de Shiloh (6-7 avril 1862) et fut nommé général, grade correspondant à celui de maréchal de France, en remplacement d'Albert Sydney Johnston, tué le premier jour. Au mois de mai suivant, il succéda à Beauregard dans le commandement de l'armée du Mississipi. En août 1862, il quitta son camp de Chattanooga, tourna l'armée du général fédéral Buell et envahit le Kentucky. Après avoir enlevé une énorme quantité de butin et battu le général Mac-Cook à Perryville (9 octobre), il rentra dans ses lignes. L'année suivante, les fédéraux, sous le général Rosecranz, ayant à leur tour envahi le Tennessee, Bragg leur abandonna Chattanooga et les attira dans la vallée de Chickamanga, où il leur fit éprouver une sanglante défaite (19-20 septembre 1863). C'est alors que Grant, le plus heureux des généraux fédéraux, vint remplacer Rosecranz. Il remplit les vides de ses cadres, réorganisa ses troupes démoralisées et vint attaquer Bragg (23-25 novembre 1863) à peu près sur le même terrain, théâtre du désastre de septembre. Malgré la résistance la plus énergique, toutes les positions des confédérés furent enlevées tour à tour, et Bragg se retira vers la Géorgie, en bon ordre, mais vaincu. Cette défaite souleva contre Bragg l'opinion publique dans le Sud, à tel point que, malgré sa confiance dans les talents et le patriotisme du général et son amitié pour l'homme, Jefferson Davis se vit contraint de lui retirer son commandement et de le donner à Joseph Johnston. Avec une grandeur d'âme qui l'honore, Bragg avait demandé à servir sous son successeur; mais le président l'appela près de lui, à Richmond, et le fit entrer dans son conseil, sans attributions spéciales. Il ne fut chargé d'un service actif qu'à la fin de l'année 1864, au moment où le général fédéral Sheerman venait de s'emparer de Savannah, et où des expéditions formidables menaçaient les seuls ports qui restassent encore au pouvoir des confédérés. Il fut chargé du commandement des troupes concentrées à Wilmington (Caroline du Nord) et aux environs.

BRAGMARDER v. n. ou intr. (braghmar-dé — rad. *braquemart*). S'escrimer du braquemart. Rabelais a donné un sens obscène à ce mot.

BRAGODURUM, ville de l'ancienne Vindélicie, sur la rive droite du Danube supérieur; le village de Beuron, dans la principauté de Hohenzollern-Sigmaringen, est bâti sur l'emplacement de cette ancienne colonie romaine.

BRAGONNIÈRE s. f. (bra-go-niè-re — du lat. *braga*, braie). Syn. de BRACONNIÈRE.

BRAGOT s. m. (bra-go). Mar. Nom que l'on donnait autrefois à celui qui faisait les exécutions de justice sur les galères.

BRAGOZO s. m. (bra-go-dsô). Pêch. Bateau pêcheur non ponté, en usage sur l'Adriatique.

BRAGUE s. f. (bra-ghe — du lat. *braca*, braie). Culotte, caleçon, haut-de-chausse : *L'écuyer de Darius tint sa main cachée sous ses* BRAGUES. (P.-L. Courier.) ‖ Partie du haut-de-chausse qui fermait ce vêtement par devant. ‖ Vieux dans les deux sens.

— Par ext. Galanterie un peu libre, plaisanterie gaillarde : *Cela sent la* BRAGUE. ‖ Vanterie, fanfaronnade. ‖ Vieux mot.

— Art milit. Partie proéminente et arrondie de la cuirasse au-dessous du buste. *Cuirasse à* BRAGUE. *Cuirasse sans* BRAGUE. V. BRAYETTE.

— Mar. Cordage attaché à l'affût d'un canon et destiné à en limiter le recul. ‖ Cordage qui retient le gouvernail en place et l'empêche de tourner sur ses ferrures. ‖ Cordage que l'on dispose autour de l'étrave d'un navire et au bout duquel on agit à l'aide de machines pour aider au lancement.

— Techn. Morceau de bois placé au bout du corps du luth pour en cacher les éclisses.

— Ecom. domest. Même sens que BRAGA.

BRAGUER v. n. ou intr. (bra-ghé — rad. *brague*). Se divertir, se donner du bon temps, se livrer au plaisir. ‖ Vieux mot.

— A signifié Se pavaner, se vanter.

BRAGUERIE s. f. (bra-ghe-rî — rad. *braguer*). Plaisanterie. ‖ Gentillesse. ‖ Vanterie, fanfaronnade. ‖ Vieux mot dans tous ces sens.

BRAGUET s. m. (bra-ghè — dimin. de *brague*). Mar. Cordage destiné à soutenir le poids du mât lorsqu'on veut le mettre en clef.

BRAGUET s. m. (bra-ghè. Mamm. Espèce de chien appelé aussi BRACHET.

BRAGUETIN s. m. (bra-ghe-tain — rad. *braguer*). Farceur. ‖ Bateleur. ‖ Vieux mot.

BRAGUETTE s. f. (bra-ghè-te). Syn. de BRAYETTE.

— Mar. Syn. de BRAGUET.

BRAHAIGNE adj. (bra-è-gne, *gn* mll.). Stérile, impuissant. Syn. de BRÉHAIGNE. ‖ Vieux.

BRAHAM, célèbre chanteur anglais, dont le vrai nom était **Abraham**, né à Londres en 1774, d'une famille israélite, mort en 1856. Il perdit ses parents lorsqu'il était encore fort jeune. Comme il avait une belle voix, le chanteur Leoni lui donna des leçons, et, dès l'âge de dix ans, il parut sur le Théâtre royal dans un rôle d'enfant. Bientôt sa voix d'enfant perdit tout son charme, parce qu'elle allait devenir une voix d'homme, et il fut obligé de quitter le théâtre. Recueilli dans la famille de Goldsmith, il continua d'étudier la musique et devint professeur de piano. Plus tard, il s'engagea pour une saison à Bath, et chanta dans les concerts dirigés par Rauzzini, où il eut beaucoup de succès. En 1796, il parut sur le théâtre de Drury-Lane dans l'opéra de *Mahmoud*, puis il entra au Théâtre-Italien. Sentant qu'il ne possédait pas encore tous les secrets de son art, il résolut de voyager en Italie; mais il passa d'abord huit mois à Paris, où il donna des concerts qui eurent une vogue extraordinaire. Après avoir obtenu des applaudissements sur les principaux théâtres d'Italie, et avoir étudié la composition avec Isola à Gênes, il se rendit à Hambourg. Des offres brillantes le rappelèrent ensuite à Londres, où, pendant plus de vingt ans, il tint le premier rang parmi les chanteurs aimés du public. Sur la fin de sa carrière, sa voix avait perdu presque toute sa puissance, et pourtant il était toujours applaudi, parce que les Anglais sont plus tenaces dans leurs admirations que les autres peuples de l'Europe, et peut-être aussi parce que les grands artistes sont plus rares chez eux que partout ailleurs. C'est pour Braham que Weber avait écrit le rôle difficile de Huon dans son opéra d'*Oberon*. La musique de Hændel n'eut jamais d'interprète

plus habile que Braham; il était surtout admirable quand il chantait l'air *Deeper and deeper still*, et il arrachait des larmes aux spectateurs les moins sensibles. De 1841 à 1843, il parcourut avec ses deux fils, Hamilton et George, chanteurs comme lui, les principales villes de la Grande-Bretagne, et fit encore de brillantes recettes. Comme compositeur, il a écrit de jolis airs, dont plusieurs sont devenus populaires, comme son *Death of Nelson* (la Mort de Nelson), et une dizaine d'opéras : *The cabinet, The English fleet, Thirty thousand, The devil's bridge, Zuma, Navensky*, etc.

BRAHE. V. BRAA.

BRAHE, grande et riche famille, célèbre dans l'histoire du Danemark et de la Suède, probablement originaire de Scanie, et dont l'importance commence à se manifester au XIVe siècle, sous la reine Marguerite. — Axel BRAHE, souche de la branche danoise, était conseiller du royaume. Sa nombreuse postérité a donné au Danemark une suite d'hommes et de femmes illustres, parmi lesquels nous citerons : l'amiral Georges BRAHE, né en 1515, mort en 1565, qui sacrifia sa propre vie pour sauver celle du roi Frédéric II.—Otto BRAHE, né en 1517, mort en 1571, fut conseiller du royaume et commandant du château de Helsingborg.—Sophie BRAHE, née en 1526, morte en 1643, s'acquit un renom par ses connaissances en histoire, en littérature, en astronomie, en alchimie et en astrologie. — Steen BRAHE, né en 1547, mort en 1620, fut conseiller du royaume et commandant du château de Kallunborg. — Georges BRAHE, né en 1585, mort en 1661, chevalier, conseiller du royaume, gouverneur de la province de Hagenskov, fut surnommé, à cause de sa puissance et de ses vastes domaines, le *Petit roi de Fionie*. — Catherine BRAHE, née en 1657, morte en 1736, fut la fondatrice de l'institut de jeunes filles nobles de Bispegaard, qui existe encore aujourd'hui, et auquel elle légua une magnifique bibliothèque, rangée depuis parmi les bibliothèques publiques du royaume. La branche danoise des Brahe s'est éteinte dans la ligne masculine, en 1786, avec le lieutenant-colonel Preben BRAHE, et, dans la ligne féminine, en 1789, avec Anna-Élisabeth BRAHE. — Un petit neveu de Preben Brahe, Axel-Frédérik Bille, devenu héritier de tous les biens de la famille Brahe, en ajouta le nom au sien, et s'appela BILLE-BRAHE.

BRAHE (branche suédoise des). Elle descend de Mohammar (1250), conseiller du royaume et parent du roi Sverkev, et comprend parmi ses membres les plus illustres, outre Birger PEHRSSON, père de sainte Brigitte : Israel BIRGERSSON, qui refusa le trône pour gagner la couronne du martyre, en portant les armes contre les païens d'Esthonie; — Pierre BRAHE, neveu de Gustave Wasa, homme d'Etat considérable, savant et lettré; — Gustave BRAHE, le feld-maréchal; — Magnus BRAHE, pair du royaume, gouverneur de Smaland et président de la haute cour de justice; — Nils BRAHE, blessé mortellement à la bataille de Lutzen, aux côtés de Gustave-Adolphe; — Nils BRAHE, militaire et diplomate; — Ebba BRAHE, l'amie de Gustave-Adolphe, qui épousa le célèbre feld-maréchal Jacques de la Gardie; — Erik BRAHE, qui périt sur l'échafaud, en 1756, pour avoir fait partie d'un complot ayant pour but de relever l'autorité royale courbée alors sous l'omnipotence de l'aristocratie. Nous allons donner une biographie un peu plus étendue des membres les plus considérables de cette famille.

BRAHE (Ebba, comtesse DE), née en 1596, morte en 1654. Gustave-Adolphe subit le charme de sa beauté et de son amabilité. Il avait formé la résolution de l'épouser; mais il céda devant l'opposition de la reine, sa mère. Quelque temps après, la belle comtesse épousa Jacques de la Gardie, sénateur et connétable de Suède.

BRAHE (*Pierre-Abrahamsson*), *appelé ordinairement le* **Comte Pierre**, né en 1602, mort en 1680. Il passa sa jeunesse dans les camps, où il se distingua par sa capacité et son courage, et fut l'un des compagnons les plus affectionnés de Gustave-Adolphe. Parvenu à l'âge mûr, il abandonna la carrière des armes pour la carrière administrative, qui convenait mieux à ses goûts et à ses aptitudes. Toutefois, le chancelier Axel Oxenstiern, auquel ses remarquables précédents et le prestige de son grand nom portaient ombrage, montrant peu de penchant à le voir prendre une part directe aux conseils de la couronne, le fit nommer gouverneur général, d'abord en Prusse, puis en Finlande. Dans ce dernier poste, qu'il remplit à trois époques différentes, il conquit, par l'éclat de ses services, une grande popularité. Encore aujourd'hui, lorsque les Finlandais veulent parler de la période la plus prospère de leur histoire : « C'était, disent-ils, du temps du comte. » Pierre Brahe établit en Finlande de nombreuses écoles, et y créa l'université d'Abo, dont il fut le premier chancelier. Il jeta les fondements des villes de Kajana, de Christinestad et de Brahestad, et, dans son propre comté, en Suède, de celle de Grenna. Prodigue de sa fortune quand il s'agissait de l'instruction, du bien-être et de la sécurité des peuples confiés à son administration, il répara, à ses frais, les forteresses importantes de Wisingborg et de Kajanaborg, qu'il mit en état de résister à un long siége, et consacra à l'entretien du gymnase ou collége de Wisingsœ, dont il fut le fondateur, les revenus de plusieurs de ses domaines. Après la mort d'Oxenstiern, il fut nommé à la dignité de *drots*, la première du royaume, et devint, comme tel, membre de la régence sous le roi Charles XI. Pierre Brahe était aristocrate d'esprit et de cœur, mais aristocrate dans la noble acception du mot, dévoué avant tout à son roi et à sa patrie, et n'aimant son ordre et ses priviléges que parce qu'il les regardait comme liés intimement à la gloire et à la prospérité de l'un et de l'autre. Il eut la fortune extraordinaire de présider au couronnement de deux souverains, Christine et Charles-Gustave ; et bien que ses prédilections fussent pour celui-ci, il n'en fit pas moins tous ses efforts pour empêcher l'abdication de la capricieuse reine. Placé à la tête des forces militaires du royaume en 1657, il remplit cet emploi avec le même zèle et la même capacité que ceux dont il avait été précédemment investi. Il mourut à sa terre de Bogensund, âgé de soixante-dix-huit ans, laissant après lui une mémoire vénérée pour sa droiture, son patriotisme, son amour de la vérité, ses vastes connaissances, son esprit de justice et sa piété. Son *Livre des pensées*, renfermant le récit des divers événements de sa vie, n'a pas cessé d'être l'objet de l'admiration et du respect.

BRAHE (Magnus), homme d'Etat suédois, né en 1790, mort en 1844. Après avoir fait ses études à l'université d'Upsal, il servit, avec le grade de capitaine, dans les hussards et la cavalerie de la garde, puis s'éleva rapidement aux plus hautes fonctions et aux plus hautes dignités du royaume. En 1826, il fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire à Saint-Pétersbourg, pour féliciter l'empereur Nicolas sur son avénement, et accompagna le prince royal Oscar dans la visite qu'il fit, quatre ans plus tard, à ce souverain. Brahe était chevalier de l'ordre des Séraphins, maréchal du royaume, aide de camp général de l'armée, chef de l'état-major général, membre titulaire ou honoraire de la plupart des Académies de l'Europe; il était, en outre, l'ami particulier du roi Charles XIV, Jean Bernadotte. D'un extérieur séduisant, d'un caractère chevaleresque, d'une gracieuse affabilité, il possédait l'estime et les sympathies de tous; et si l'envie monta quelquefois jusqu'à lui, elle ne put empêcher néanmoins qu'il ne fût unanimement reconnu pour le premier gentilhomme de la Suède, non-seulement à cause de sa naissance et de ses titres, mais encore et surtout à cause de ses hautes qualités personnelles. Dans la dernière maladie du roi, en *1844, Magnus Brahe veilla nuit et jour à son* chevet, jusqu'à ce qu'il eût rendu le dernier soupir, et le suivit six mois après au tombeau.

BRAHE (Tycho). V. TYCHO-BRAHÉ.

BRAHÉE s. f. (bra-é — de *Tycho-Brahé*, astron. danois). Bot. Genre d'arbres, de la famille des palmiers, tribu des coryphinées, comprenant une seule espèce, qui croît sur les Andes du Pérou.

BRAHILOW, ville de Valachie. V. BRAÏLA.

BRAHIM. V. IBRAHIM.

BRAHMA. Ce mot, qui appartient au sanscrit, n'est pas, comme le croyait Voltaire, le nom du fondateur, mais celui du dieu suprême du brahmanisme. Il appartient, non à la série des individualités historiques, comme ceux du Bouddha, de Moïse, de Jésus et de Mahomet, mais à celle des concepts religieux, comme ceux de Jéhovah, d'Ormuzd, de Jupiter, etc. *Brahma* (nom neutre) ou *Brahme*, *Brahm*, *Parabrahma*, dans la religion brahmanique, est le Seigneur existant par lui-même, qui n'est pas à la portée des sens, que l'esprit seul peut percevoir, qui est sans parties visibles, la source de tous les êtres, l'être indéterminé, le principe neutre éternel et inactif dont le développement constitue le monde. De Brahme ou *Brahma* (neutre) procèdent les trois personnes divines, *Brahmâ* (masculin), *Vichnou* et *Siva*, lesquelles forment la *trimourti* ou trinité indienne. *Brahmâ* est le dieu créateur, Vichnou le dieu conservateur, et Siva le dieu destructeur. On peut citer tel passage des *pouranas*, où ces trois divinités sont représentées comme trois aspects différents de la divinité une et suprême. Dans le *Bhagavata-Pourana*, par exemple, un patriarche s'adresse à Vichnou, à Siva et à *Brahma*, et leur demande quel est d'eux trois le véritable dieu. Les trois divinités lui répondent : « Apprenez, ô pénitent, qu'il n'y a point de distinction réelle entre nous; ce qui vous semble tel n'est qu'apparent. L'Etre unique paraît sous trois formes par les actes de création, de conservation et de destruction; mais il est un. Adresser son culte à une de ces formes, c'est l'adresser aux trois ou au seul Dieu suprême. »

On doit remarquer que cette *trimourti* ou trinité n'existe en aucune manière dans l'Ecriture sainte du brahmanisme, dans le Véda; ses principaux éléments n'y sont pas même nommés. Siva ne s'y rencontre pas; ce nom, qui plus tard désigna la puissance mystérieuse qui fait disparaître les êtres tour à tour, remplaça dans le panthéon indien le *Roudra* védique. Ce Roudra, dont le nom veut dire le *Pleureur*, n'est pas autre chose que le chef des *Vents*, le génie de la tempête gémissante. C'est un personnage symbolique d'une signification toute physique, comme la plupart des autres dieux du Véda. Vichnou, le *Pénétrant*, représente la station supérieure du soleil, le soleil de midi, dont les rayons percent tous les corps et en pénètrent la profondeur. L'idée d'un *créateur ou, pour mieux dire, d'un producteur* des choses est encore flottante; elle n'est point fixée dans le nom de *Brahmâ*, qui date des temps postérieurs. Le mot *brahman*, avec son sens primitif, désigne la *prière* qui accompagne le sacrifice, et il ne semble pas avoir d'autre signification. Quant à la conception toute métaphysique d'un principe éternel et immuable, ou elle n'est pas dans le Véda, ou bien elle ne fait que commencer à paraître et ne se présente pas avec un nom fixe et des caractères déterminés. « Le symbole et rien de plus, dit M. Emile Burnouf, telle est la religion de la période védique. Les symboles de ces temps anciens ont rarement une valeur morale; ils représentent, sous une forme humaine idéalisée, les forces qui engendrent les phénomènes naturels, soit ceux de la nature inanimée, comme le feu, la chaleur, la lumière, les mouvements de l'air et des astres, soit ceux de la vie dans les plantes et dans les animaux. » — « Si l'on cherche, dit M. Taine, le trait qui distingue entre toutes les races de la même souche les Aryens conquérants de l'Inde, on le trouvera dans leur imagination, qui est de la plus étonnante fécondité et de la plus rare délicatesse. Nulle part le mythe n'a été si transparent ni si abondant. Il semble que cette race ait été faite pour voir des dieux dans toutes les choses et des choses dans tous les dieux. C'est le ciel lumineux qu'ils adorent, *la grande clarté épanouie qui enveloppe et ranime toute chose*; c'est la Foudre victorieuse, le Tonnerre bienfaisant qui fend les nuages et délivre de leur prison les pluies fertilisantes; ce sont les deux Rayons jumeaux qui s'élancent du bord du ciel pour annoncer le retour de la *lumière; ce sont les Rougeurs du matin*, les Aurores blanchissantes qui sortent de l'ombre avant le soleil, et, comme une jeune fiancée devant son époux, découvrent en souriant leur sein en sa présence; c'est Agni, le feu qui sort des bâtons frottés l'un contre l'autre, « tout habillé de splendeur, » aux couleurs changeantes, aux formes innombrables, mais charmantes, qui court sur toute la terre, languit et renaît, « devient souvent vieux et redevient toujours jeune... » Si ondoyante que soit la nature, cette imagination l'est autant. Elle n'a point de dieux fixes : les siens sont fluides comme les choses; ils se confondent les uns dans les autres. Varouna est Indra, car le tonnerre est le ciel foudroyant; Indra est Agni, car la foudre est le feu céleste. Chacun d'eux est à son tour le dieu suprême; aucun d'eux n'est une personne distincte; chacun d'eux n'est qu'un moment de la nature, capable, suivant le moment de l'aperception, de contenir son voisin ou d'être contenu par son voisin. A ce titre, ils pullulent et fourmillent. Chaque moment de la nature et chaque moment de l'aperception peut en fournir un. On voit des qualités, des attributs divins, même des attributs d'attributs devenir des dieux. Le breuvage qu'on offre aux dieux, la prière, l'hymne, toutes les parties du culte finissent elles-mêmes par se transformer en forces divines, en êtres divins qu'on invoque et qu'on révère. »

Comment de ce naturalisme poétique, de cette mythologie luxuriante, la conception panthéiste de *Brahma* va-t-elle sortir? Elle devait naturellement se développer au sein du polythéisme védique, lorsque, grâce à l'essor d'une *civilisation pacifique* et à la *prépondérance* acquise de la classe sacerdotale, la réflexion viendrait à tirer une théologie et une dogmatique des mythes naïfs des premiers âges. Le propre du panthéisme est de faire prédominer l'idée de substance sur celle de personnalité. Or l'imagination védique, précisément parce qu'elle est en travail continuel d'enfantement, parce qu'elle multiplie les dieux d'une manière indéfinie, ne s'arrête pas, comme l'imagination grecque, à achever son ouvrage, à déterminer, à circonscrire nettement chacun de ses produits; les dieux védiques restent, pour ainsi dire, à l'état gazeux; ils n'ont pas et ne peuvent acquérir la consistance, la densité qui en ferait des personnes à caractères distincts, arrêtés, invariables. La personnification mythologique n'est qu'un voile transparent pour les phénomènes qu'elle symbolise et leurs divers aspects. Mais les phénomènes et leurs aspects n'ont pas de fixité; ils changent continuellement; nulle forme définitive, partout et toujours la *transformation*. Cette idée de transformation implique celle de quelque chose qui se transforme; et voilà que, tournant le dos aux dieux-personnes, à l'anthropomorphisme, nous arrivons au Dieu-substance, abstrait et dégagé de toute forme, au panthéisme. Ecoutons M. Taine : « D'abord, on voit, dit-il, les dieux flottants et nombreux se rassembler sous trois dieux souverains, Varouna dans le ciel, Indra dans l'air, Agni sur la terre; puis derrière eux apparaît « la grande âme » qui opère par eux, anime toutes choses et qui est le soleil. Bientôt la profonde faculté métaphysique, développée par le spectacle de la nature tropicale incessamment renouvelée et *coulante*, écarte ce soleil sensible, démêle la puissance idéale derrière les formes changeantes, déclare « qu'au commencement il n'y avait que l'être indéterminé, pur, sans forme; que tout était confondu en lui, qu'il reposait dans le vide, et que ce *monde a été produit par la force de sa* pensée. » Quel est-il, cet être? Un sourd travail d'élaboration philosophique et sacerdotale a fini par le retirer de la nature sensible pour le mettre aux mains des prêtres. Parmi les dieux anciens était aussi le Feu allumé par les brahmanes, qui s'était accrédité avec eux, mais qui, tout auguste qu'il était, restait trop palpable pour devenir l'être universel et pur. Insensiblement, un de ses noms, *Brahmanaspati*, c'est-à-dire le *Seigneur de la prière*, devient un dieu distinct et plus abstrait, chaque jour plus important et plus absorbant; de celui-ci se détache un autre *Brahma*, *la Prière*, plus abstrait encore, et qui devient l'être primordial, sans forme, d'où tout découle et qui contient tout. Voilà la Prière qui s'est confondue avec le principe du monde, avec le dieu suprême; c'est que la prière, pour ces cerveaux exaltés, n'est pas une simple sollicitation, mais une force contraignante et souveraine. »

Comme on le voit, le dieu *Brahma*, qui symbolise à l'origine une force morale, la prière, est postérieur à tous les dieux du panthéon védique, lesquels personnifient des forces physiques; s'il est monté au premier rang dans la spéculation et l'adoration, c'est d'abord que le progrès religieux tend à faire prédominer les forces morales sur les forces physiques; c'est ensuite que la piété des Aryens indous a dû facilement et promptement voir dans la prière la force morale par excellence, celle qui est universelle et qui doit tout dominer; c'est enfin que les brahmanes, qui avaient en main cette force et qui en recevaient tout le *pouvoir, n'ont pas peu contribué sans doute à* lui subordonner, à lui sacrifier les dieux fluides et peu consistants des vieux mythes.

Dans le *Manava-Dharva-Sastra* (Lois de Manou), nous voyons le dogme de *Brahma* complètement dessiné. Voici comment cet ouvrage, que les brahmanes considèrent comme éminemment orthodoxe, et qui jouit encore dans l'Inde, auprès des tribunaux, d'une autorité irréfragable, raconte la formation du monde : « A l'origine, l'univers était plongé dans l'obscurité; il était imperceptible, dépourvu de tout attribut distinctif, ne pouvant ni être découvert par le raisonnement ni être révélé; il semblait entièrement livré au sommeil. Quand la durée de la dissolution fut à son terme, alors le Seigneur existant par lui-même (*Brahma* neutre) et qui n'est pas à la portée des sens, rendant perceptible ce monde avec ses cinq éléments et les autres principes, resplendissant de l'éclat le plus pur, parut et dissipa l'obscurité, c'est-à-dire développa la nature (*pracriti*). Celui que l'esprit seul peut percevoir ayant résolu dans sa pensée de faire émaner de sa substance les diverses créatures, produisit d'abord les eaux, dans lesquelles il déposa un germe. Le germe devint un œuf brillant comme l'or, et dans lequel l'Etre suprême naquit lui-même sous la forme de *Brahmâ* (masculin), l'aïeul de tous les êtres. Après être demeuré dans l'œuf une année de *Brahmâ* (cette année équivaut à 3,110,400,000,000 d'années humaines), le Seigneur, par sa seule pensée, sépara cet œuf en deux parts, et de ces deux parts il forma le ciel et la terre; au milieu, il plaça l'atmosphère, les huit régions célestes et le réservoir permanent des eaux. Il exprima de l'*Ame suprême* (*Paramatma*) le Sentiment (*Manas*), qui existe par sa nature, et produisit antérieurement l'*Ahamcâra* (le Moi), moniteur et souverain maître. Et avant le Sentiment et la Conscience, il produisit le grand Principe intellectuel (*Mahat*). L'Etre suprême assigna aussi, dès le principe, à chaque créature en particulier, un nom, des actes, une manière de vivre. Il donna ainsi naissance à une multitude de dieux (*devas*) essentiellement agissants, doués d'une âme, et à une troupe invisible de génies (*sadhyâs*); puis il institua le sacrifice. Du feu, du bois et du soleil, il exprima, pour l'accomplissement du sacrifice, les trois Védas éternels, nommés *Rig*, *Yadjour*, et *Sâma*. Il créa le temps et ses divisions, les constellations, les planètes, les fleuves, les mers, les montagnes, les plaines, etc. Il fit naître la dévotion austère, la volupté, le désir, la colère et la parole. Il distingua le juste de l'injuste. Pour la propagation de l'espèce humaine, de sa bouche, de son bras, de sa cuisse et de son pied, il produisit le brahmane, le kshattriya, le vaïçya et le çoudra.

Un peu plus loin, nous lisons que le Souverain maître devint moitié mâle et moitié femelle; qu'en s'unissant à cette partie femelle, il engendra *Viradj*; qu'il se livra ensuite à une dévotion austère et donna naissance à *Manou*, le créateur de cet univers. Manou, désirant faire naître le genre humain, après avoir pratiqué les plus pénibles austérités, produisit les saints éminents (*Maharchis*), seigneurs des créatures, lesquels sont au nombre de sept. Ceux-ci créèrent à leur tour sept autres Manous, les Dévas et leurs demeures, et d'autres Maharchis doués d'un immense pouvoir. Ils créèrent encore les *Yakchas*, dieux des richesses, sortes de gnomes, les *Rakchasas*, géants malfaisants, les *Pisatchas*, sortes de vampires, les *Gandharvas* ou musiciens célestes, les *Apsaras*, nymphes *célestes*, bayadères *de la cour d'Indra*, les *Asouras* ou Titans hindous; les *Nagas* ou dragons, les serpents, les oiseaux, les différentes tribus des ancêtres divins, les météores, les corps célestes, les *Kinnaras* ou génies fantastiques à cheval, puis les animaux de toute sorte, les minéraux, les végétaux. Suivant la doctrine exposée dans le *Manava-Dharma-Sastra*, le monde passe par des périodes suc-

cessives de création et de destruction. Lorsque *Brahmâ* s'éveille, aussitôt cet univers accomplit ses actes; lorsqu'il s'endort, alors le monde se dissout; car, pendant son sommeil, les êtres animés pourvus des principes de l'action quittent leurs fonctions, et le Sentiment (*Manas*) tombe dans l'inertie. Et lorsqu'ils se sont en même temps dissous dans l'Ame suprême, alors cette âme de tous les êtres dort tranquillement dans la plus parfaite quiétude; en sorte que, par un réveil et un repos alternatifs, l'être immuable fait revivre ou mourir éternellement tout l'assemblage des créatures mobiles et immobiles.

Ainsi, dans le livre des *Lois de Manou*, *Brahma* est le dieu unique, tour à tour créateur et destructeur de l'univers; Vichnou et Siva ne figurent pas dans ce code; comme les Védas, il ignore la Trimourti, il est antérieur à cette réunion, à cette fusion des trois divinités qui est de date beaucoup plus récente. M. Pierre Leroux, cependant, se plaît à retrouver la Trinité dans le brahmanisme primitif, dans le brahmanisme du *Manava-Dharma-Sastra*; il la compose de *Brahma* neutre ou Brahme, de *Brahmâ* masculin et de l'Ame suprême (*Paramatma*). « La distinction de *Brahmâ*, esprit créateur du monde, et de *Brahma*, dieu suprême antérieur au monde, est, dit-il, si positivement marquée dans tout ce que nous avons des livres antiques du brahmanisme, qu'il faut bien la considérer comme un point incontestable de cette religion. Voilà donc deux personnes en Dieu : le Dieu éternel et inconnu, et le Verbe de ce Dieu, *Brahmâ* le créateur. Une troisième personne joue aussi un rôle dans la création, c'est l'Ame de l'univers, l'Ame suprême, le *Paramatma*. Quand *Brahmâ*, le créateur, sort de l'œuf et va créer le monde, c'est de l'Ame suprême qu'il exprime les éléments dont il composera les êtres divers. Cette Ame suprême apparaît, dans Manou, comme une sorte de réservoir où résident la sensibilité et ses différentes formes, le sentiment personnel et l'intelligence. *Brahmâ* le créateur, en se conformant aux lois de *Brahma*, l'Etre absolu, puise dans cette âme suprême les différentes doses de qualités diverses dont il compose les différents êtres qu'il veut réaliser dans le monde. »

Nous avons vu la place qu'occupe *Brahma* dans le védisme d'abord, puis dans le brahmanisme du code de Manou; il nous reste à considérer ce qu'il est devenu dans le brahmanisme beaucoup plus moderne des Pouranas. Uni à Vichnou et à Siva, il forme, comme nous l'avons dit plus haut, la Trimourti ou triade divine. Sur la montagne d'or *Çailasa* est le *lotus* portant dans son sein le *triangle*, origine et source de toutes choses. De ce triangle sort le *Lingam*, dieu éternel qui en fait son éternelle demeure. Ce Lingam, ou arbre de vie, avait trois écorces : la première et la plus extérieure était *Brahma*, celle du milieu Vichnou, la troisième et la plus tendre Siva; et quand les trois dieux se furent détachés, il ne resta plus dans le triangle que la tige nue, désormais sous la garde de Siva. Les trois dieux de la Trimourti indienne paraissent appartenir originairement à trois religions différentes qui sont venues se confondre et unir leurs cultes en un culte unique; il est surtout difficile de rattacher le sivaïsme aux idées du védisme original. Par l'adjonction de deux rivaux, *Brahma* se trouve dépouillé, dans le brahmanisme postérieur, d'une partie de ses attributs. Il est sorti des profondeurs de son éternité pour créer le monde : sa première émanation n'est autre que son énergie créatrice, qui tout à coup se manifeste dans le temps; c'est la mère et la matrice des êtres; elle se nomme *Sacti*, *Parasacti*, *Maya*, la première vierge et la première femme tout ensemble, figurée par l'organe propre à son sexe. Sacti, comme épouse de *Brahma*, reçoit aussi le nom de *Saraswati;* c'est l'antique déesse des Aryas, la Minerve pacifique, protectrice des beaux-arts. Siva a pour épouse *Parvati, la fille de la montagne*, rappelant l'orgueilleuse Junon. Cette déesse se montre sous divers aspects : tantôt c'est *Dourga*, la Minerve guerrière, secourant le juste qui l'implore, frappant l'impie qui la méconnaît; tantôt c'est *Kâli*, la sombre Hécate; dans cette dernière manifestation, elle est réellement la compagne du génie destructeur, et se présente à l'imagination orientale sous d'effrayantes couleurs. C'est elle qui apparaît dans les scènes de carnage et d'horreur, réclamant le sang des mourants pour en abreuver les vampires qu'elle entraîne à sa suite; tantôt c'est *Bhavâni*, la déesse de la fécondité : apparente contradiction; mais la mort n'est-elle pas une des causes de la vie? Vichnou a comme Siva, comme *Brahma*, une épouse qui est son énergie créatrice, conçue comme une divinité distincte de lui-même; c'est *Lackmi* ou *Çri*, la déesse de l'abondance et du bonheur, qui rappelle la Cérès des Grecs; c'est sous les plus riants attributs, accompagnée de *Kama*, l'Amour, dieu immortel dont les flèches sont empennées de fleurs, qu'elle s'offre au regard du poëte qui la chante. De même que la Vénus grecque, de même que la Freya scandinave, Lackmi naît du sein des ondes.

Vichnou s'est réellement substitué, dans l'adoration de l'Inde, à *Brahma*, dont il est le fils premier-né. *Brahma*, comme ailleurs Jéhovah, est oublié dans son repos, car il a accompli son œuvre; c'est à Vichnou, le dieu conservateur, le sauveur de l'espèce humaine, que s'adressent, comme ailleurs à Jésus, les hommages et les prières. On le représente couché sur une feuille de figuier, dans l'attitude de la contemplation, nageant à la surface des eaux, sous la figure d'un jeune enfant qui porte son pied vers sa bouche. Souvent aussi, pendant qu'il repose sur son élément, enseveli dans ses méditations profondes, sort tout à coup de son nombril une tige de lotus, et *Brahma* paraît sur le calice de cette belle fleur, pour accomplir sa création. On a vu que, suivant la doctrine brahmanique, il y a pour le monde des époques de destruction et de renouvellement. Il y eut donc, dans la suite des âges qui nous ont précédés, des époques où la terre, où les germes de la vie furent en péril. A ces époques, il n'a rien moins fallu que l'intervention d'un dieu pour sauver l'univers; et tel a été l'objet des *avatars* ou incarnations de Vichnou. Ces incarnations sont au nombre de neuf; il y en aura encore une dixième, mais elle n'arrivera qu'à la fin de l'âge présent.

BRAHMAÏQUE adj. (bra-ma-i-ke — rad. *Brahma*). Hist. relig. Qui appartient à Brahma, au brahmaïsme ou à ses adhérents.

BRAHMAÏSME s. m. (bra-ma-i-sme — rad. *Brahma.*) Hist. relig. Religion, culte de Brahma : *Le sivaïsme, le vichnouvisme et le* BRAHMAÏSME, *les trois premiers cultes humains, ont fini, quelques mille ans avant J.-C., leurs guerres par l'adoption de la Trimourti indoue.* (Balz.)

BRAHMALOCA s. m. (bra-ma-lo-ca — rad. *Brahma*). Ciel de Brahma.

BRAHMANA s. m. (bra-ma-na — rad. *brahmane*). Commentaire orthodoxe des hymnes du Véda, faisant, aux yeux des Indous, partie intégrante de leur Ecriture sainte : *Les* BRAHMANAS *sont des livres qui peuvent être, à plus d'un titre, comparés à ceux des grands docteurs de notre moyen âge.* (Emile Burnouf.) *Un* BRAHMANA, *bien qu'aussi orthodoxe que la* Samhita, *ne peut pas être placé sur le même niveau.* (Barthél. St-Hilaire.)

— **Encycl.** Quelle idée doit-on se faire d'un *Brahmana?* Quelle place les *Brahmanas* occupent-ils parmi les livres sacrés de l'Inde? « Le *Brahmana*, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, est une explication orthodoxe de tous les détails du rituel minutieux que les brahmanes observent dans les nombreuses cérémonies de leur culte. Cette explication s'appuie tout à la fois sur les hymnes ou les formules qui doivent être scrupuleusement récitées, sur le sens donné aux mots obscurs ou douteux du texte sacré, sur les traditions antérieures et sur les légendes. Le *Brahmana* est donc légendaire, traditionnel et philologique. » M. Barthélemy Saint-Hilaire ajoute que ce caractère multiple des *Brahmanas* explique l'incertitude qui a longtemps régné sur la véritable nature de cette sorte de livres, et sur la définition qu'il convient d'en donner pour les séparer nettement des autres.

Suivant le commentateur indou Sayana, le Véda, l'Ecriture sacrée du brahmanisme, se compose de deux éléments : les *Mantras* et les *Brahmanas;* tout ce qui dans le Véda n'est pas un Mantra est un *Brahmana;* et, réciproquement, tout ce qui n'est pas un *Brahmana* est un Mantra. Il est d'ailleurs impossible de distinguer d'une manière rigoureuse ces deux éléments, les traits qui servent à caractériser l'un pouvant, dans certains cas, appartenir à l'autre. Ailleurs Sayana établit « que les *Brahmanas* renferment deux parties distinctes : les explications relatives aux sacrifices (*Vidhi*), et les explications additionnelles (*Arthavada*). » Un autre commentateur indou, Madhousoudana, cherchant à compléter ce qu'a dit son prédécesseur, ajoute aux prescriptions liturgiques et aux explications additionnelles les doctrines du Védanta, dont, selon lui, les *Brahmanas* seraient l'écho. C'est là une opinion inadmissible, car le Védanta appartient à une époque certainement postérieure à celle des *Brahmanas*.

Si des commentateurs indiens nous passons aux indianistes européens, nous rencontrons d'abord l'opinion de Colebrooke. Dans son beau mémoire de 1805, il appelle les *Brahmanas* les suppléments des Védas; il analyse l'*Aitareya-Brahmana*, qu'il prend pour la seconde partie du *Rig-Véda*. Seulement, il remarque que cette seconde partie est en prose, au lieu d'être en vers comme la première; en un mot, il traite les *Brahmanas* comme une portion essentielle des Ecritures saintes des Indous. Tout cela est vrai en gros : « Chaque Véda, si l'on prend le mot Véda dans le sens le plus large, se compose bien en effet de deux parties, un recueil d'hymnes (*Samhita*), et un ou plusieurs *Brahmanas* servant, pour la foi brahmanique, de supplément à ce recueil d'hymnes. L'erreur de Colebrooke est d'établir une trop étroite union, et de ne pas mettre une assez grande distance entre ces deux parties si différentes. » Un *Brahmana*, dit M. Barthélemy Saint-Hilaire, bien qu'aussi orthodoxe que la *Samhita*, ne peut pas être placé sur le même niveau. C'est comme si l'on mettait les Pères de l'Eglise sur la même ligne que l'Evangile ou la Bible. »

Dans son cours sur la littérature indienne, professé à l'Académie de Berlin en 1851 et 1852, M. Albrecht Weber a donné des *Brahmanas* une définition bien plus large que ne l'avait fait Colebrooke. « Le caractère des *Brahmanas*, dit-il, est de servir de lien entre les hymnes et les actes du sacrifice, de montrer leur rapport direct et réciproque, en présentant chaque rite dans ses détails, et de montrer en outre leur rapport symbolique, soit en décomposant et en analysant la formule dans ses diverses parties, soit en appuyant dogmatiquement cette relation par des raisons empruntées à la tradition et à la spéculation. Nous y trouvons donc des prescriptions sur le rituel, des éclaircissements sur les mots, des récits traditionnels et des théories philosophiques de la plus haute antiquité. » — « Tel est, ajoute M. Weber, le caractère général et fondamental de tous les ouvrages de cette sorte; cependant ils diffèrent beaucoup entre eux, selon qu'ils ont telle ou telle tendance, et selon qu'ils appartiennent à tel ou tel Véda. » Pour confirmer cette définition, M. Albrecht Weber a analysé les *Brahmanas* joints à chaque Samhita, les deux *Brahmanas* du Rig-Véda, l'*Aitareya-Brahmana* et le *Kaoushitaki-Brahmana*, les quatre *Brahmanas* du Sama-Véda, le *Brahmana* du Yadjour-Véda noir, celui du Yadjour-Véda blanc ou *Çatapatha-Brahmana*, et enfin le *Brahmana* de l'Atharva-Véda.

Après Colebrooke, après M. A. Weber, M. Max Müller reprit la question; il l'épuisa presque entièrement dans son *Histoire de l'ancienne littérature sanscrite*. En traitant des quatre périodes qui, dans son système, composent l'époque védique, il en assigne une spécialement aux *Brahmanas*, qui acquéraient ainsi une importance que jusque-là on ne leur avait jamais aussi pleinement accordée. M. Albrecht Weber avait déjà dit que les *Brahmanas* devaient être rapportés à la période de transition où le brahmanisme s'organise définitivement et remplace le simple védisme. (V. ce mot.) Mais M. Max Müller détermine encore davantage les choses; et, pour lui, les *Brahmanas*, venus à la suite des Mantras et des Tchhandas, forment la troisième période et n'ont plus après eux que les Soutras, qui les abrégent et finissent par les remplacer. Dans l'opinion de M. Max Müller, les *Brahmanas* ne sont pas ainsi nommés parce qu'ils traitent, comme on l'a dit souvent, de Brahma, l'esprit suprême, ou des prières du sacrifice appelées *Brahmani;* le nom des *Brahmanas* leur vient uniquement de ce qu'ils sont composés par les brahmanes ou pour les brahmanes. Les *Brahmanas* furent en quelque sorte les *Dicta theologica* des diverses associations brahmaniques (*tcharanas*), sur les détails officiels du culte. Peu à peu ces décisions et ces règles s'accumulèrent pour former les corps d'ouvrage qui ont subsisté et sont arrivés jusqu'à notre temps. Cependant, quelque libres que fussent ces décisions des brahmanes les plus autorisés, elles se renfermaient nécessairement dans certaines limites infranchissables. Le culte existait bien longtemps avant eux; il avait déjà toute son organisation, qu'on pouvait bien perfectionner encore, mais qu'on ne pouvait plus changer. Il y avait notamment trois classes de prêtres consacrés par le Véda lui-même : les uns (Adhvaryous), pour faire les préparatifs matériels du sacrifice, les autres (Oudgatris), pour chanter les prières à haute voix, et les autres enfin (Hotris), pour réciter les hymnes à voix basse et selon les règles de l'ancienne prononciation. De cette division des prêtres était venue aussi la division des trois Samhitas du Rig-Véda, du Sama-Véda et de l'Yadjour-Véda, la première formant l'étude spéciale des Hotris, la seconde celle des Oudgatris, et la troisième celle des Adhvaryous. Les *Brahmanas* durent se conformer à cet ordre systématique, et il y eut trois classes de *Brahmanas*, comme il y avait trois classes de prêtres. Seulement, quand les trois classes de prêtres participent à une seule et même cérémonie, il est clair que cette cérémonie est également exposée dans les trois espèces de *Brahmanas*.

Ainsi les *Brahmanas*, par leur objet, par leur contenu, par les formes mêmes de leur style, sont des œuvres relativement récentes. M. Max Müller va jusqu'à dire qu'évidemment les auteurs des *Brahmanas* ne comprennent plus le véritable esprit de l'antique poésie, ni le sens réel du sacrifice. Ils s'imaginent que les hymnes n'ont été composés qu'en vue des cérémonies, tandis qu'au contraire ce sont les cérémonies qui ont été adaptées aux hymnes très-postérieurement. M. Max Müller cite des exemples des méprises où cette fausse idée a conduit les brahmanes. Leurs interprétations ridicules ont tout altéré. Quand le Rig-Véda parle des mains d'or du soleil levant, c'est là une expression aussi poétique et aussi naturelle que celle d'Homère, quand il parle des doigts de rose de l'Aurore. Mais cette métaphore ne suffit pas aux auteurs des *Brahmanas;* ils inventent toute une légende où le Soleil perd une de ses mains, et où il reçoit une main d'or à la place. On voit que toute la poésie des hymnes védiques a disparu dans les *Brahmanas*. Aussi, tout en reconnaissant l'importance de ces ouvrages pour l'histoire de l'esprit indien, M. Max Müller n'hésite pas à les traiter fort mal, et il s'étonne qu'à une époque aussi reculée, le pédantisme et la déraison en fussent arrivés déjà à un tel point. « Ces compositions sont, dit-il, comme une sorte de maladie intellectuelle qui peut atteindre les peuples dans leur jeunesse tout aussi bien que dans leur décrépitude; et il faut les étudier à peu près comme le médecin étudie les divagations des idiots ou le délire des fous. » M. Max Müller fait remarquer que les commentateurs indigènes ne s'éloignent pas beaucoup de ce jugement. C'est ainsi que Sayana déclare que les *Brahmanas* sont à peu près illisibles, à cause de leur prolixité sans fin et de leur style obscur. Au contraire, les Soutras lui paraissent corrects, clairs et concis. Un autre commentateur, Koumarila, est du même avis que Sayana; et il accorde hautement la préférence aux Soutras sur les *Brahmanas;* tout est confus dans ceux-ci, tandis que tout est régulier et intelligible dans ceux-là. Il y a plus : l'esprit brahmanique lui-même, après avoir créé les *Brahmanas*, en a été pour ainsi dire honteux; il les a oubliés peu à peu, et il y a substitué, sous le nom de *Kalpa-Soutras*, des abrégés où l'on n'a conservé que ce qui tient directement aux cérémonies du culte, et où l'on a supprimé tout le reste. Malgré cette substitution, qui rendait les *Brahmanas* inutiles, ceux-ci n'en sont pas moins entrés dans le domaine sacré, n'en ont pas moins fait partie, comme les Samhitas elles-mêmes, de la *Çrouti*, c'est-à-dire de la révélation divine, tandis que les Soutras n'ont pas cessé d'être humains, d'appartenir à la *Smriti*, c'est-à-dire à la tradition humaine. Les *Brahmanas* n'ont pas de noms d'auteurs, tandis que l'on connaît les noms de ceux qui ont composé les Soutras. Les *Brahmanas* sont des œuvres faites en commun par des familles ou des tribus entières; les Soutras sont des œuvres individuelles. M. Max Müller accorde à la période des *Brahmanas* deux siècles au moins; il la place entre l'an 800 et l'an 600 avant notre ère.

M. Martin Haug, qui a publié, en 1863, un *Brahmana* tout entier, texte et traduction, l'*Aitareya-Brahmana* du Rig-Véda, a abordé à son tour les questions traitées par M. Max Müller. Selon M. Martin Haug, tout le monde dans l'Inde reconnaît aujourd'hui, comme au temps de Sayana, que le Véda se compose de deux parties principales : les *Mantras* et les *Brahmanas*, les uns et les autres également révélés, également éternels. Sans s'inquiéter des définitions essayées par les auteurs indous, M. Martin Haug en propose une toute personnelle. La partie du Véda qui contient des prières sacrées, des invocations à différents dieux, des vers à chanter durant le sacrifice, des formules liturgiques, des bénédictions ou des malédictions à prononcer par les prêtres, est un *Mantra*, c'est-à-dire, en remontant à l'étymologie du mot : « Ce qui fait penser, ce qui excite la pensée de l'auditeur et lui donne à réfléchir. » Quant au *Brahmana*, il renferme des explications sur le sens des Mantras, et énonce des règles pour les appliquer régulièrement; il rappelle les légendes qui se lient aux différents rites, et enfin il découvre la puissance cachée de tous les rites divers. Le *Brahmana* est donc comme une théologie et une philosophie primitives des brahmanes. Les Mantras constituent le fond de toutes ces théories théologiques, philosophiques et grammaticales; les *Brahmanas* supposent de toute nécessité les Mantras, qui ne les supposent pas. Etymologiquement, le mot *Brahmana* dérive de brahmane, qui désigne exclusivement le prêtre de Brahma, adjoint plus tard aux trois prêtres officiants de l'origine, l'adhvaryou, l'oudgatri et le hotri. Chacun de ces trois ministres du culte avait ses fonctions spéciales; mais il fallait quelqu'un pour surveiller l'ensemble de la cérémonie et la diriger, de manière que rien ne pût en vicier le cours, ou en annuler le salutaire effet. Le brahmane était supposé doué de toutes les connaissances théologiques, et il passait pour infaillible, puisque c'était à lui de redresser ou de prévenir les fautes des autres. Les plus distingués des prêtres de cette classe se firent eux-mêmes des règles pour l'accomplissement irréprochable du sacrifice; ils eurent sur chaque détail leur opinion individuelle, qu'ils défendirent contre celle de leurs antagonistes, et, poussés par l'attrait de ces hautes spéculations, ils conçurent des systèmes sur tous les grands problèmes que présente la vie humaine, sans oublier les accessoires qui la facilitent et l'embellissent, la richesse, la puissance, la famille, etc. Les sentences et les opinions de ces brahmanes sont chacune séparément appelées un *Brahmanam*, et la collection de ces sentences et de ces opinions a fini par former les ouvrages qui portent le nom de *Brahmanas*. Chaque Véda a son *Brahmana* particulier; mais, par la force même des choses, tous les *Brahmanas*, malgré leurs divergences apparentes, ont une origine commune qui se trahit dans leur style, dans la nature de leurs sujets et dans la direction uniforme des spéculations qui les remplissent. Ils ont dû, selon toute apparence, leur origine à ces associations où se réunissaient les brahmanes pour célébrer les longues sessions liturgiques (*Sattras*), où le sacrifice durait non pas seulement un jour, mais des semaines, des mois, des années même, comme on le voit par une foule de passages dans les épopées indiennes. C'est dans ces réunions que le culte se raffina et se chargea peu à peu des détails exubérants qui en rendent l'accomplissement si difficile et si coûteux. Les *Brahmanas* ont consigné tous ces détails, mais sans apporter d'innovations; la liturgie avait été fixée longtemps avant eux, et par une pratique assidue qui a certainement exigé plusieurs siècles. Comme ils étaient très-compliqués, les Soutras sont venus plus tard les abréger en les réduisant à leur partie vraiment essentielle. Ici M. Martin Haug s'engage dans une discussion approfondie contre le système de M. Max Müller relativement aux périodes védiques,

et il reporte celle des *Brahmanas* à l'an 1400-1200 avant l'ère chrétienne. Par suite, il est conduit à faire remonter les Samhitas jusqu'à 1500 et 2000 ans avant notre ère. Enfin, comme il a essayé de distinguer dans le Rig-Véda des parties plus anciennes les unes que les autres, il fait débuter la poésie védique primitive vers l'an 2400 avant l'ère chrétienne.

M. Martin Haug termine ses considérations générales sur les *Brahmanas* en montrant toute l'importance qu'attachent les théologiens indous à ce qui fait l'objet essentiel de ces ouvrages, au sacrifice. Le sacrifice est regardé dans la dévotion indoue comme le moyen infaillible d'obtenir la puissance sur ce monde-ci et sur l'autre, sur les êtres visibles et invisibles, sur la création entière animée et inanimée. Savoir l'accomplir dans toutes ses règles, c'est se rendre maître de l'univers; car on ne forme pas un souhait, quelque ambitieux qu'il soit, que le sacrifice ne puisse combler à l'instant même. Le sacrifice (*Yadjna*) est un vaste ensemble dont toutes les parties doivent être dans la plus parfaite harmonie; c'est une chaîne où ne doit pas manquer le moindre anneau; c'est un chemin sans cesse ouvert pour monter au ciel. Bien plus, le sacrifice est une sorte de personne douée des plus admirables vertus, à qui on peut s'adresser comme on le ferait à un être humain. Le sacrifice existe de toute éternité; il procède de l'Etre suprême, du père des êtres (*Pradjapati*, *Brahma*), comme en procède aussi la triple science, la science des hymnes du Rig-Véda, des chants du Sama-Véda, des rites du Yadjour-Véda. La création de l'univers n'est que le résultat d'un sacrifice offert par l'Etre suprême, le souverain de tout ce qui est. Institué de tout temps, il est la communication sainte des mortels et des dieux. Immobile, c'est au sacrificateur de le mettre en mouvement, comme s'il s'agissait d'un être animé; il a ses pieds, ses mains, ses yeux, sa tête; et sa forme est parfaite, quand aucune des parties qui le composent n'a été négligée, et qu'elles concordent toutes sans exception dans l'unité systématique que les Richis ont consacrée. Mais si, par hasard, un fil de ce merveilleux tissu vient à se rompre, si quelque détail a été fautif, la valeur du sacrifice entier est compromise. C'est pour éviter ces erreurs funestes que la présence d'un brahmane est indispensable, afin de diriger et de surveiller le tout; si la faute a été commise, il faut la réparer sur-le-champ par une formule propitiatoire. De là la puissance prodigieuse accordée par une superstition aveugle à chacune des paroles prononcées dans le sacrifice par les prêtres. On compte les syllabes brèves ou longues avec une sorte de terreur; car, si l'on se trompe, la conséquence peut être affreuse. La *yayatri*, composée de trois fois huit syllabes, est le plus saint des mètres, c'est celui d'Agni, le dieu du feu, le chapelain des dieux. Le *trishtoubh*, composé de quatre fois onze syllabes, est le mètre de la force et du pouvoir royal; c'est le mètre d'Indra, le roi des dieux. Dans les vers récités à l'honneur d'un dieu, il faut que le nom de ce dieu soit prononcé, ou du moins qu'on y fasse allusion. Si par hasard on y prononçait, en outre, le nom d'un autre dieu, tout le sacrifice serait manqué et stérile. Articuler le nom d'Indra dans un hymne à Agni, ce serait tout perdre. Ces soins scrupuleux qu'il est nécessaire de donner aux mots de chaque vers, il faut les étendre aux strophes (*stoma*) que les vers composent en s'unissant les uns aux autres. La strophe, selon le nombre de vers qu'elle renferme, est le symbole d'une divinité spéciale, et non d'une autre. La stance de neuf vers est le symbole de Brahma; celle de quinze vers est le symbole d'Indra.

L'importance du sacrifice, dans la religion brahmanique, nous fait comprendre la haute valeur que les *Brahmanas* ont dû nécessairement acquérir. « Le *Brahmana*, dit très-bien M. Barthélemy Saint-Hilaire, n'est pas précisément une partie du Véda, et il faut toujours le distinguer profondément de la Samhita qui lui a donné naissance. Mais la Samhita elle-même ne serait rien sans le *Brahmana* qui la complète; elle ne serait qu'une œuvre poétique, ce ne serait pas une œuvre religieuse et liturgique. Réduite à elle seule, elle n'en serait pas moins belle; mais elle serait absolument inféconde. Au contraire, le *Brahmana*, qui enseigne à l'employer, lui confère toute sa force et son efficacité infaillible. Grâce à lui, elle participe directement à la vie sociale, et elle règle à la fois les devoirs religieux de chaque jour dans les familles, et les rites plus solennels qui intéressent surtout les guerriers, les rois et les brahmanes. C'est là ce qui a fait, avec le temps, que les *Brahmanas* sont venus se placer auprès de la Samhita, et que, dans la pratique, ils sont devenus plus nécessaires encore qu'elle ne l'était. Nous pouvons sourire à bon droit de toutes les conséquences que le fanatisme attribue au sacrifice; mais c'est que nous n'y croyons pas; quand on y a foi comme le monde indou, et qu'on y rattache tant de promesses et tant de menaces, le sacrifice n'est pas seulement un objet de culte passionné, c'est aussi un objet de terreur; on le redoute autant qu'on le désire, et le *Brahmana*, qui apprend à faire tant de choses pour le bien ou pour le mal, acquiert alors une influence incomparable. On l'attribue, comme la Samhita sacrée, à Brahma lui-même. »

La science européenne n'a pas les mêmes raisons que la dévotion indoue d'accorder une égale valeur et une origine identique aux Samhitas et aux *Brahmanas;* elle voit, dans les premières, la floraison brillante d'une poétique et naïve mythologie; dans la seconde, le produit ennuyeux et extravagant d'une superstition développée, organisée, compliquée et desséchée par le travail de la réflexion. On a vu sur ce point le jugement de M. Max Müller; celui de M. Barthélemy Saint-Hilaire n'est pas différent. « Que peut-on tirer de vraiment raisonnable, dit-il, de ce chaos liturgique et de ce mélange à peu près inextricable de matières si hétérogènes, et toutes si stériles? » La dévotion indoue a pu attacher le plus haut prix à toutes ces misères du rituel. La superstition pensait y trouver la satisfaction certaine de tous les désirs de l'homme, l'accomplissement de toutes ses fantaisies. Le sacrifice était une panacée pour tous les maux, une garantie pour tous les biens acquis ou recherchés, une assurance contre toutes les craintes et contre tous les dangers, soit; mais tout ceci ne peut convenir absolument qu'à la foi brahmanique, non pas même telle qu'elle est dans le Véda, mais telle que l'ont faite les convoitises, et de ceux qui dirigent la cérémonie, et de ceux qui la payent en vue du profit supérieur qu'ils espèrent en obtenir. Dans toutes ces innovations d'un culte compliqué jusqu'à en être impraticable, il n'y a jamais qu'une seule pensée, l'intérêt des sacrificateurs: brahmanes, kshattriyas ou autres. Il n'y a pas une idée un peu élevée, une idée un peu pure. Le côté moral de la religion n'apparaît jamais; et si l'imagination déréglée de ces peuples peut y trouver un élément qui la rassasie, le cœur n'y est jamais pour rien. »

BRAHMANE s. m. (bra-ma-ne — rad. *Brahma*). Prêtre du brahmanisme : *Comme autrefois entre les Guelfes et les Gibelins, une querelle s'éleva entre les* BRAHMANES *et les kshattriyas.* (Taine.) *C'est assez tard après la conquête que les* BRAHMANES *devinrent les directeurs religieux et les maîtres de la société indienne.* (Barthélemy Saint-Hilaire). ‖ On disait au XVIII^e siècle, et l'on dit encore quelquefois : BRACMANE, BRACHMANE, BRAMINE, BRAMENE, BRAMIN, BRAMEN, BRAME et BRAHME.

— **Encycl.** Les *brahmanes* ne furent pas inconnus aux Grecs. Cinq siècles avant Jésus-Christ, le père de l'histoire, Hérodote, parle de certains peuples de l'Inde qui ne tuent aucun animal, ne cultivent point la terre et ne vivent que des végétaux que la terre produit d'elle-même. « Il vient, ajoute-t-il, dans leur pays, sans qu'on ait besoin de le semer, une espèce de grain qui ressemble à du millet; et quand ils l'ont recueilli avec sa cosse, ils le font cuire et en font leur unique nourriture. Aussitôt que quelqu'un d'entre eux est devenu infirme, il se retire à l'écart dans un lieu désert, où il demeure tout seul, sans que personne prenne soin de lui, soit qu'il guérisse, soit qu'il meure. » Il n'est pas difficile de reconnaître dans cette coutume de se retirer au désert, dont parle Hérodote, la pratique constante des *brahmanes*, dans les temps anciens, de se livrer vers la fin de leur vie à la contemplation solitaire. Ainsi, pour Hérodote, les *brahmanes* sont un peuple qui ne mange pas d'animaux et se nourrit de riz, et dont les vieillards se retirent dans la solitude. En ces deux traits, d'ailleurs frappants et caractéristiques, se trouve résumée la connaissance vague qu'Hérodote avait de l'Inde brahmanique.

Plus tard, lors de l'expédition d'Alexandre le Grand, les Grecs se trouvèrent en rapport avec les *brahmanes* et purent observer avec étonnement leurs abstinences, leurs mortifications et les pratiques d'un ascétisme très-éloigné des mœurs helléniques. Ils les désignèrent sous le nom de *gymnosophistai* (les sages nus, à cause de la nudité que s'imposaient leurs ascètes. Le nom de *brahmanes* passa d'ailleurs, sans altération, dans la langue grecque sous la double forme de *Brakhmai* et de *Brakhmanai*, le *chi* grec représentant l'aspirée sanscrite *ha*. Nous devons dire en passant que ce *chi* grec, reproduit dans notre français *brachmane*, a longtemps embarrassé et dérouté les étymologistes. D'après un passage que Strabon nous a conservé d'Onésicrite, ce philosophe, député par Alexandre, avait vu quinze *brahmanes* nus, les uns debout, les autres assis, et dans diverses postures, qui restaient toute la journée immobiles, les yeux fixes, exposés aux rayons du soleil. Nous savons par le même Strabon que Mégasthène, qui, trente ans après l'expédition d'Alexandre, pénétra jusqu'à Patalipoutra, la Palibothra des Grecs, à la cour du roi Tchandragoupta, y trouva deux systèmes religieux en présence, celui des *brahmanes* et celui des *garmanes;* ce dernier nom désigne évidemment les religieux bouddhistes, qui s'appelaient eux-mêmes *çramanas* (ascètes). Quelques auteurs anciens, notamment Pline et Diodore, ont, à l'exemple d'Hérodote, pris les *brahmanes* pour un peuple particulier. Ptolémée est aussi tombé dans cette erreur; il les appelle *Brakhmanai magoi*, les place au pied d'une montagne nommée Bettigo et leur donne pour capitale une ville nommée *Brachmé*.

Tels sont les maigres renseignements que nous fournit l'antiquité classique sur les *brahmanes;* telle est la chétive tradition qui, avec quelques vagues récits de voyageurs, a dû suffire à l'Europe jusqu'à l'époque où l'étude de la langue sanscrite et des idiomes de l'Inde, soulevant en partie le voile qui nous dérobait ce pays, a produit une sorte de renaissance orientale analogue à la renaissance gréco-romaine du XVI^e siècle. Tout ce que nous savons aujourd'hui des religions et des institutions indoues est le fruit de cette étude, qui date du commencement du siècle. On peut se faire une idée de l'ignorance du XVIII^e siècle sur ce sujet en consultant l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert. J'ouvre le livre aux articles BRAMA, BRACHMANES et BRAMINES, le premier de l'abbé Mallet; les deux autres de Diderot lui-même, et voici ce que j'apprends :

« BRAMA. L'un des principaux dieux du Tonquin, entre la Chine et l'Inde. Il est adoré par les sectateurs de Confucius.

« BRACHMANES. Gymnosophistes ou philosophes indiens dont il est souvent parlé chez les anciens. Ils en racontent des choses fort extraordinaires, comme de vivre couchés sur la terre, de se tenir toujours sur un pied, de regarder le soleil d'un œil ferme et immobile, depuis son lever jusqu'à son coucher, d'avoir les bras élevés toute leur vie, de se regarder sans cesse le bout du nez et de se croire comblés de la faveur céleste la plus insigne, toutes les fois qu'ils y apercevaient une petite flamme bleue. Voilà des extravagances tout à fait incroyables, et si ce fut ainsi que les brachmanes obtinrent le nom de sages, il n'y avait que les peuples qui leur accordèrent ce titre qui fussent plus fous qu'eux. On dit qu'ils vivaient dans les bois, et que les relâchés d'entre eux, ceux qui ne visaient pas à la contemplation de la petite flamme bleue, étudiaient l'astronomie, l'histoire de la nature et la politique, et sortaient quelquefois de leurs déserts pour faire part de leurs contemplations aux princes et aux sujets. Ils veillaient de si bonne heure à l'instruction de leurs disciples, qu'ils envoyaient des directeurs à la mère, sitôt qu'ils apprenaient qu'elle avait conçu; et sa docilité pour leurs leçons était d'un favorable augure pour l'enfant. On demeurait trente-sept ans à leur école sans parler, tousser ni cracher... Quand ils étaient las de vivre, ils se brûlaient, ils dressaient eux-mêmes leur bûcher, l'allumaient de leurs mains et y entraient d'un pas grave et majestueux. Tels étaient ces sages que les philosophes grecs allèrent consulter tant de fois; on prétend que c'est d'eux que Pythagore reçut le dogme de la métempsycose. On lit dans Suidas qu'ils furent appelés *brachmanes*, du roi Brachman, leur fondateur. Cette secte subsiste encore en Orient sous le nom de *bramines.*

» BRAMINES. Secte de philosophes indiens appelés anciennement *brachmanes*. Ce sont des prêtres qui révèrent principalement trois choses : le dieu Fô, sa loi et les livres qui contiennent leurs constitutions. Ils assurent que le monde n'est qu'une illusion, un songe, un prestige, et que les corps, pour exister véritablement, doivent cesser d'être en eux-mêmes et se confondre avec le néant qui, par sa simplicité, fait la perfection de tous les êtres. Ils font consister la sainteté à ne rien vouloir, à ne rien penser, à ne rien sentir, et à si bien éloigner de son esprit toute idée, même de vertu, que la parfaite quiétude de l'âme n'en soit pas altérée. C'est le profond assoupissement de l'esprit, le calme de toutes les puissances, la suspension absolue des sens, qui fait la perfection. Cet état ressemble si fort au sommeil, qu'il paraît que quelques grains d'opium sanctifieraient un bramine bien plus sûrement que tous ses efforts... Ils se prétendent issus de la tête du dieu Brama, dont le cerveau ne fut pas seul fécond; ses pieds, ses mains, ses bras, son estomac, ses cuisses engendrèrent aussi, mais des êtres bien moins nobles que les bramines. Ils ont des livres anciens qu'on appelle sacrés. Ils conservent la langue dans laquelle ces livres ont été écrits. Ils admettent la métempsycose. Ils prétendent que la chaîne des êtres est émanée du sein de Dieu, et y remonte continuellement, comme le fil sort du ventre de l'araignée et y rentre... Ils font circuler les âmes dans différents corps; celle de l'homme doux passe dans le corps d'un pigeon; celle du tyran dans le corps d'un vautour, et ainsi des autres. Ils ont, en conséquence, un extrême respect pour les animaux; ils leur ont établi des hôpitaux; la piété leur fait racheter les oiseaux que les mahométans prennent... Les extravagances de la philosophie et de la religion des bramines n'ont rien d'étonnant. Tout se tient dans l'entendement humain; l'obscurité d'une idée se répand sur celles qui l'environnent; une erreur jette des ténèbres sur des vérités contiguës; et s'il arrive qu'il y ait dans une société des gens intéressés à former, pour ainsi dire, des centres de ténèbres, bientôt le peuple se trouve plongé dans une nuit profonde. Nous n'avons point ce malheur à craindre; jamais les centres de ténèbres n'ont été plus rares et plus resserrés qu'aujourd'hui; la philosophie s'avance à pas de géant, et la lumière l'accompagne et la suit. »

Comme les articles de l'*Encyclopédie*, l'article BRACMANES du *Dictionnaire philosophique* de Voltaire permet de mesurer le chemin que nous avons fait, depuis l'époque où il a été écrit, dans la connaissance des religions, des philosophies, des races et des langues de l'Orient, et d'apprécier ce que doivent les sciences historiques à ces études orientales qui ont ouvert un champ nouveau à l'érudition, apporté des matériaux nouveaux à la critique, et qui forment, par leur fécondité et leur portée, une des gloires du XIX^e siècle.

« BRACMANES, BRAMES. Ami lecteur, observez d'abord que le père Thomassin, l'un des plus savants hommes de notre Europe, dérive les *bracmanes* d'un mot juif *barac*, par un *c*, supposé que les Juifs eussent un *c*. Ce *barac* signifiait, dit-il, *s'enfuir*, et les *bracmanes* s'enfuyaient des villes, supposé qu'alors il y eût des villes; ou, si vous l'aimez mieux, *bracmane* vient de *barak* par un *k*, qui veut dire *bénir* ou bien *prier*. Mais pourquoi les Biscayens n'auraient-ils pas nommé les *brames* du mot *bran*, qui exprimait quelque chose que je ne veux pas dire? Ils y avaient autant de droit que les Hébreux. Voilà une étrange érudition. En la rejetant entièrement, on saurait moins et on saurait mieux. N'est-il pas vraisemblable que les *bracmanes* sont les premiers législateurs de la terre, les premiers philosophes, les premiers théologiens? Le peu de monuments qui nous restent de l'ancienne histoire ne forment-ils pas une grande présomption en leur faveur? puisque les premiers philosophes grecs allèrent apprendre chez eux les mathématiques, et que les curiosités les plus antiques, recueillies par les empereurs de la Chine, sont toutes indiennes... Leurs annales ne font mention d'aucune guerre entreprise par eux en aucun temps... Les Hébreux, qui furent connus si tard, ne nomment jamais les *bracmanes;* ils ne connurent l'Inde qu'après les conquêtes d'Alexandre, et leurs établissements dans l'Egypte, de laquelle ils avaient dit tant de mal... On voit un singulier contraste entre les livres sacrés des Hébreux et ceux des Indiens. Les livres indiens n'annoncent que la paix et la douceur; ils défendent de tuer les animaux; les livres hébreux ne parlent que de tuer, de massacrer hommes et bêtes; on y égorge tout au nom du Seigneur; c'est tout un autre ordre de choses... La doctrine de la métempsycose admise par les *bracmanes* vient d'une ancienne loi de se nourrir de lait de vache ainsi que de légumes, de fruits et de riz. Il parut horrible aux *bracmanes* de tuer et de manger sa nourrice; on eut bientôt le même respect pour les chèvres, les brebis, et pour tous les autres aimaux; ils les crurent animés par des esprits célestes qui s'étaient autrefois révoltés contre le souverain de la nature, et qui, après avoir passé cinq mille ans dans un vaste lieu de ténèbres nommé Ondéra, achevaient de se purifier de leurs fautes dans les corps des bêtes, ainsi que dans ceux des hommes. La nature du climat seconda cette loi, ou plutôt en fut l'origine : une atmosphère brûlante exige une nourriture rafraîchissante, et inspire de l'horreur pour notre coutume d'engloutir des cadavres dans nos entrailles... Tous les auteurs anciens attribuent de la connaissance aux bêtes, et plusieurs les font parler. Il n'est donc pas étonnant que les *bracmanes* et les pythagoriciens, après eux, aient cru que les âmes passaient successivement dans les corps des bêtes et des hommes. En conséquence, ils se persuadèrent, ou du moins ils dirent que les âmes des anges délinquants appartenaient tantôt à des bêtes, tantôt à des hommes; c'est une partie du roman du jésuite Bougeant, qui imagina que les diables sont envoyés dans les corps des animaux. Ainsi, de nos jours, au fond de l'Occident, un jésuite renouvelle sans le savoir un article de la foi des plus anciens prêtres orientaux... Les *bracmanes* prétendent que Brama, leur grand prophète, fils de Dieu, descendit parmi eux et eut plusieurs femmes; qu'après sa mort, celle de ses femmes qui l'aimait le plus se brûla sur son bûcher pour le rejoindre dans le ciel. Cette femme se brûla-t-elle, en effet, comme on prétend que Porcia, femme de Brutus, avala des charbons ardents pour rejoindre son mari? Ou est-ce une fable inventée par les prêtres? Y eut-il un Brama qui se donna en effet pour un prophète et pour un fils de Dieu? Il est à croire qu'il y eut un Brama, comme dans la suite on vit des Zoroastre, des Bacchus. La fable s'empara de leur histoire, ce qu'elle a toujours continué de faire partout. Dès que la femme du fils de Dieu se brûle, il faut bien que les dames de moindre condition se brûlent aussi; de là l'horrible coutume qui oblige les veuves indiennes à périr volontairement dans les flammes. Mais comment retrouveront-elles leurs maris, qui sont devenus chevaux, éléphants ou éperviers? Comment démêler précisément la bête que le défunt anime? Comment le reconnaître et être encore sa femme? Cette difficulté n'embarrasse point les théologiens indous; ils trouvent aisément des *distinguo*, des solutions *in sensu composito, in sensu diviso.* La métempsycose n'est que pour les personnes du commun; ils ont pour les autres âmes une doctrine plus sublime. Ces âmes étant celles des anges jadis rebelles vont se purifiant; celles des femmes qui s'immolent sont béatifiées, et retrouvent leurs maris tout purifiés; enfin les prêtres ont raison, et les femmes se brûlent. »

Nous ne nous arrêterons pas à faire ressortir tout ce qu'il y a d'inexact et d'erroné dans les articles qui confondent les adorateurs de Brahma avec les disciples de Confucius, les *brahmanes* avec les religieux bouddhistes, avec les prêtres de Fô, les doctrines bouddhiques avec celles du *brahmanisme*, qui parlent sérieusement du roi Brachman, qui voient dans Brahma une individualité histo-

rique comme Moïse, Jésus et Mahomet. Ces articles sont d'ailleurs intéressants, en ce qu'ils nous montrent l'esprit qui, sur les questions religieuses, animait leurs auteurs. Le XVIII^e siècle se plaît à saisir le ridicule et l'odieux des religions, à faire leur caricature plutôt que leur portrait, à prodiguer jusqu'à l'abus les mots *superstition* et *fanatisme*. Ce n'est jamais aux instincts nobles et élevés de la nature humaine, c'est à l'imposture de quelques-uns et à la sotte crédulité du grand nombre qu'il rapporte l'origine des dieux. Toute erreur lui paraît venir d'une source extérieure, d'un mensonge intéressé, impliquer deux termes, *fripon* et *dupe*, quelqu'un qui trompe et quelqu'un qui est trompé. Il semble ignorer que chaque homme porte en lui-même, dans son imagination et dans ses passions (peurs, espérances, amours, admirations, enthousiasmes), une source permanente de fausses croyances. Il ne croit pas au désintéressement et à la sincérité des prophètes, des apôtres, des sacerdoces. Il parle de gens *intéressés à former des centres de ténèbres.* Il voit dans toute mythologie une histoire défigurée avec réflexion et calcul. Son exégèse ne sort pas de cet étroit évhémérisme. Nulle intelligence de l'essor spontané et naïf des sentiments et des idées qui ont engendré les mythes, et de la direction que les mythes, une fois formés, ont dû nécessairement faire prendre à l'élaboration des dogmes. Rien de moins apte à comprendre les religions, les philosophies, les morales de l'Orient que ce bon sens ironique, que cette raison armée pour une lutte incessante et qui ne peut quitter des yeux l'ennemi qu'elle combat; que cet esprit, modéré et équilibré, ami de la clarté et de la mesure, éloigné de la grande imagination et de la grande poésie; que cette pensée réfléchie, maîtresse d'elle-même, affinée par l'analyse; que cette philosophie confiante en la base expérimentale et scientifique sur laquelle elle s'appuie, et dédaigneuse des systèmes et des constructions métaphysiques. N'imaginant sur la question de la divinité d'autres solutions que le déisme et l'athéisme; disposé, pour enlever aux Juifs le privilége du monothéisme, à voir en toute religion positive un déisme corrompu par l'imposture et l'ignorance, le XVIII^e siècle, qui n'a pas compris Spinosa, n'eût pas mieux compris, l'eût-il connu, l'Orient panthéiste. Parmi les causes qui ont contribué à nous donner l'intelligence du panthéisme oriental, il faut certainement placer en première ligne l'action profonde exercée sur la pensée européenne par le grand mouvement philosophique de l'Allemagne contemporaine.

C'est aux *Lois de Manou* (*Manava-Dharma-Sastra*), livre sanscrit qui jouit encore auprès des tribunaux, dans l'Inde, d'une autorité irréfragable, et qui a été traduit pour la première fois en français par Loiseleur-Deslongchamps en 1833, que nous devons nous adresser pour nous faire une idée exacte des fonctions, priviléges et devoirs des *brahmanes*. Nous parlerons ailleurs de leurs doctrines. V. BRAHMANISME.

Le mot *brahmane*, en sanscrit *brahmana*, dérive de *Brahma*, et signifie *divin*, fils du dieu suprême, fils de Brahma. Les *brahmanes* forment la première des quatre castes héréditaires de l'Inde, la caste sacerdotale. Les trois autres sont les kshattriyas (guerriers), les vaiçyas (commerçants, agriculteurs) et les çoudras (serviteurs). Un grand symbole fut conçu pour représenter ces quatre castes, dans leur origine et dans leur hiérarchie. « Pour la propagation de la race humaine, Brahma, de sa bouche, de son bras, de sa cuisse et de son pied, produisit le *brahmane*, le kshattriya, le vaiçya et le çoudra... Pour la conservation de cette création tout entière, l'Etre souverainement glorieux assigna des occupations différentes à ceux qu'il avait produits de sa bouche, de son bras, de sa cuisse et de son pied. Il donna en partage au *brahmane* l'étude et l'enseignement des Védas, l'accomplissement du sacrifice, la direction des sacrifices offerts par d'autres, le droit de donner et celui de recevoir. Il imposa pour devoir aux kshattriyas de protéger le peuple, d'exercer la charité, de sacrifier, de lire les livres saints et de ne pas s'abandonner aux plaisirs des sens. Soigner les bestiaux, donner l'aumône, sacrifier, étudier les livres saints, faire le commerce, prêter à intérêt, labourer la terre, sont les fonctions assignées au vaiçya. Mais le souverain maître n'assigna aux çoudras qu'un seul office, celui de servir les classes précédentes, sans déprécier leur mérite. » (Manou, livre I, distiques 31, 87, 88, 89, 90 et 91.)

D'où vient la supériorité des *brahmanes* sur les trois autres castes? Le législateur se hâte de nous l'apprendre et de nous dire la haute idée que nous devons nous faire de leur dignité : « Au-dessus du nombril, le corps de l'homme a été proclamé le plus pur, et la bouche en a été déclarée la partie la plus pure par l'Etre qui existe de lui-même. Par son origine, qu'il tire du membre le plus noble, parce qu'il est né le premier, parce qu'il possède la sainte Ecriture, le *brahmane* est de droit le seigneur de toute cette création. En effet, c'est lui que l'Etre existant par lui-même, après s'être livré aux austérités, produisit dès le principe de sa propre bouche, pour l'accomplissement des offrandes aux dieux et aux mânes, pour la conservation de tout ce qui existe. Celui par la bouche duquel les habitants du paradis mangent sans cesse le beurre clarifié, et les mânes, le repas funèbre, quel être aurait-il pour supérieur? Parmi tous les êtres, les premiers sont les êtres animés; parmi les êtres animés, ceux qui subsistent par le moyen de leur intelligence; les hommes sont les premiers entre les êtres intelligents; et les *brahmanes* entre les hommes..... La naissance du *brahmane* est l'incarnation éternelle de la justice; car le *brahmane*, né pour l'exécution de la justice, est destiné à s'identifier avec Brahma. Le *brahmane*, en venant au monde, est placé au premier rang sur cette terre; souverain seigneur de tous les êtres, il doit veiller à la conservation du trésor des lois. Tout ce que ce monde renferme est la propriété du *brahmane;* par sa primogéniture, il a droit à tout ce qui existe. Le *brahmane* ne mange que sa propre nourriture, ne porte que ses propres vêtements, ne donne que son avoir; c'est par la générosité du *brahmane* que les autres hommes jouissent des biens de ce monde. (Manou, livre I, distiques 92, 93, 94, 95, 96, 98, 99, 100 et 101.)

Il est curieux de voir les précautions minutieuses que la caste brahmanique a prises pour se maintenir constamment, par l'éducation et la discipline qu'elle imposait à ses membres, au niveau de sa haute position, de son éminente dignité sociale. Le *brahmane* n'est pas encore né que la loi pense déjà à lui. Il est à peine conçu dans le sein de sa mère, qu'il faut offrir en sa faveur un sacrifice pour la purification du fœtus (livre II, distique 27). Dès qu'il est né, et avant même la section de l'ombilic, il faut lui faire goûter du miel et du beurre clarifiés dans une cuiller d'or, en récitant des paroles sacrées (livre II, distique 29). Il y a certaines conditions pour le nom qu'on lui donne : le premier des deux mots dont ce nom se compose doit exprimer la faveur propice; le second, la félicité. Il y a une époque pour sa première sortie au grand jour, une époque pour son sevrage. De un à trois ans, il doit recevoir la tonsure, cérémonie qui consiste à raser toute la tête, à l'exception du sommet, sur lequel on laisse une mèche de cheveux (livre II, distiques 31, 32, 34 et 35). Il peut être initié par l'investiture du cordon sacré dès l'âge de huit ans et même de cinq; il ne doit pas l'être plus tard que seize ans, sous peine d'excommunication. La loi règle la composition du cordon sacré dont le novice (*brahmatchari*) est entouré, de la ceinture, du manteau, du bâton qu'il doit porter (livre II, distiques 36, 37, 38, 39 et suivants). Après avoir reçu l'initiation, le brahmatchari ne doit plus recevoir sa nourriture que de l'aumône; il doit mendier ses aliments. Il ne peut faire que deux repas par jour, l'un le matin et l'autre le soir, en s'asseyant pour manger, selon les règles indiquées, et en faisant des ablutions (livre II, distiques 48, 49 et suivants). A seize ans, il passe aux leçons d'un précepteur spirituel qui s'appelle le *gourou*, et qui devient son second père, encore plus vénéré que le père que la nature lui avait donné. « De celui qui donne l'existence, et de celui qui communique les dogmes sacrés, ce dernier est le père le plus respectable. Lorsqu'un père et une mère, s'unissant par amour, donnent l'existence à un enfant, cette naissance ne doit être considérée que comme purement humaine. Mais la naissance spirituelle qui lui vient de son précepteur, suivant la loi, est la véritable, et n'est point assujettie à la vieillesse et à la mort. » (Livre II, distiques 146, 147 et 148.) Le gourou fait étudier constamment le Véda au novice, et le jeune homme doit tous les jours, matin et soir, faire ses prières et lire le livre saint, avec les explications qui le complètent et l'éclaircissent. Le brahmatchari doit aussi tous les jours, sans exception, voir lever et coucher le soleil, et en même temps qu'il apprend le respect pour l'écriture sacrée et pour celui qui la lui enseigne, il apprend, en outre, à dompter ses sens. Le gourou ne donne jamais que des leçons gratuites; c'est seulement au moment où le noviciat est terminé que le disciple peut offrir à son maître quelque souvenir de sa reconnaissance (livre II, distiques 245 et 246).

Le noviciat, quelque pénible qu'il soit, dure au moins neuf ans; il peut en durer dix-huit ou même trente-six, en un mot tout le temps nécessaire, selon les intelligences, pour connaître à fond les Védas et tout ce qui s'y rapporte (livre III, distique 1). Quand le noviciat est fini, le brahmatchari peut devenir père de famille et chef de maison (*grihastha*), et c'est la seconde période de la vie du *brahmane*. Il doit faire choix, pour la première union, d'une femme de sa caste. Pour les unions subséquentes, si le désir le porte à en contracter, la loi se montre moins exigeante, et la femme peut être prise dans les autres castes, bien que ce soit toujours une dégradation plus ou moins blâmable (livre III, distique 12). La loi prescrit avec beaucoup d'attention les moyens que le grihastha doit employer pour vivre et faire vivre les siens. « Tout moyen d'existence qui ne fait point de tort aux êtres vivants, ou leur en fait le moins possible, est celui qu'un *brahmane* doit adopter (livre IV, distique 2). » Il ne doit jamais descendre à un travail servile (livre IV, distique 6). C'est surtout de l'aumône qu'il doit subsister, et voilà pourquoi la loi recommande aux riches cette sainte pratique (livre IV, distique 226), par laquelle ils ne font que rendre aux *brahmanes* les biens qu'ils en ont reçus. Le grihastha doit toujours consacrer la meilleure partie de son temps à la lecture du Véda, aux cérémonies innombrables du culte, aux sacrifices qu'elles exigent et à toutes les prescriptions de la liturgie. Toutes les impuretés qui peuvent le souiller d'une foule de manières doivent être constamment effacées par lui selon les rites. Ici se place l'interdiction faite au *brahmane* grihastha de manger de la viande. Il est bon de noter que cette interdiction n'a pas le caractère absolu que lui supposaient les anciens et qu'on lui prête généralement. Sur l'esprit et les limites de cette loi curieuse d'abstinence, écoutons Manou :

« Voici les règles à suivre pour manger de la viande ou s'en abstenir : Que le *dwidja* (*dwidja* signifie *deux fois né*, *régénéré*, et s'applique à tout homme des trois premières castes, *brahmane*, kshattriya ou vaiçya, qui a été investi du cordon sacré), que le dwidja mange de la viande lorsqu'elle a été offerte en sacrifice ou sanctifiée par les prières d'usage, ou dans une cérémonie religieuse, lorsque la règle l'y oblige, ou quand sa vie est en danger. — C'est pour l'entretien de l'esprit vital que Brahma a produit ce monde; tout ce qui existe ou mobile ou immobile sert de nourriture à l'être animé. — Les êtres immobiles sont la proie de ceux qui se meuvent; les êtres privés de dents, de ceux qui en sont pourvus; les êtres sans mains, de ceux qui en ont; les lâches, des braves. — Celui qui ne mange la chair d'un animal qu'il a acheté, ou qu'il a élevé lui-même, qu'après l'avoir offerte aux dieux ou aux mânes, ne se rend pas coupable. — Que le dwidja qui connaît la loi ne mange jamais de viande sans se conformer à cette règle, à moins de nécessité urgente; car s'il enfreint cette règle, il sera, dans l'autre monde, dévoré par les animaux dont il a mangé la chair illicitement, sans pouvoir opposer de résistance. — Un *brahmane* ne doit jamais manger la chair des animaux qui n'ont pas été consacrés par des prières; mais qu'il en mange, se conformant à la règle éternelle, lorsqu'ils ont été consacrés par des paroles sacrées. — Qu'il n'ait jamais la pensée de tuer un animal sans en faire l'offrande. — Autant l'animal avait de poils sur le corps, autant de fois celui qui l'égorge d'une manière illicite périra de mort violente à chacune des naissances qui suivront. L'Etre qui existe par sa propre volonté a créé lui-même les animaux pour le sacrifice; et le sacrifice est la cause de l'accroissement de cet univers; c'est pourquoi le meurtre commis pour le sacrifice n'est point un meurtre. — Les herbes, les bestiaux, les arbres, les animaux amphibies, et les oiseaux dont le sacrifice a terminé l'existence, renaissent dans une condition plus relevée. Lorsqu'on reçoit un hôte avec des cérémonies particulières, lorsqu'on fait un sacrifice, lorsqu'on adresse des offrandes aux mânes ou aux dieux, on peut immoler des animaux, mais non dans toute autre circonstance. — Le dwidja qui connaît bien l'essence et la signification de la sainte Ecriture, lorsqu'il tue des animaux dans les occasions qui viennent d'être mentionnées, fait parvenir à un séjour de bonheur et lui-même et les animaux immolés. — Le mal prescrit et fixé par la sainte Ecriture et que l'on fait dans ce monde, composé d'êtres mobiles et immobiles, ne doit pas être considéré comme du mal; car c'est de la sainte Ecriture que la loi procède. — Celui qui, pour son plaisir, tue d'innocents animaux, ne voit pas son bonheur s'accroître, soit pendant sa vie, soit après sa mort. — Mais l'homme qui ne cause pas de son propre mouvement, aux êtres animés, les peines de l'esclavage et de la mort, et qui désire le bien de toutes les créatures, jouit d'une félicité sans fin. — Il n'y a pas de mortel plus coupable que celui qui désire augmenter sa propre chair au moyen de la chair des autres êtres, sans honorer auparavant les mânes et les dieux. » (Manou, livre V, distiques 26, 27, 28 et suivants.)

La seconde période de la vie du *brahmane* est accomplie quand il a procréé une famille et qu'il l'a élevée. « Lorsque le grihastha, dit Manou, voit sa peau se rider et ses cheveux blanchir, et qu'il a sous ses yeux le fils de son fils, qu'il se retire dans une forêt. » (Livre VI, distique 2.) Voilà le grihastha devenu *vanaprastha* (habitant de la forêt). Dans cet état, il n'a pas encore rompu tous les liens avec le reste des hommes; il peut avoir sa femme avec lui dans sa retraite. « Renonçant aux aliments qu'on mange dans les villages et à tout ce qu'il possède, confiant sa femme à ses fils, qu'il parte seul, ou bien qu'il emmène sa femme avec lui. » (Livre VI, distique 3.) Toute son existence est d'ailleurs réglée comme pouvait l'être celle du novice; il a emporté avec lui le feu consacré et tous les ustensiles indispensables aux oblations saintes. Couvert d'une peau de gazelle ou d'un vêtement d'écorce, il doit se baigner soir et matin, porter ses cheveux longs relevés sur sa tête, et laisser pousser sa barbe, les poils de son corps et ses ongles (livres VI, distiques 4, 6.) Sans cesse appliqué à la lecture et à la méditation du Véda, il doit s'abstenir complétement de viande et ne vivre absolument que de fleurs, de racines, de fruits mûris par le temps et tombés spontanément; ce n'est que dans des cas fort rares qu'il peut recevoir encore l'aumône. Sevré de tout plaisir, chaste comme un novice, il ne doit avoir d'autre lit que la terre, d'autre abri que les arbres; il doit s'exercer continuellement aux abstinences, aux mortifications, à la prière, jeûner et veiller, exposer son corps nu aux mauvais temps pendant la saison des pluies, se tenir debout entre quatre feux sous le soleil ardent pendant la saison chaude. S'il a quelque maladie incurable, « qu'il marche sans s'arrêter dans la direction du nord-est, jusqu'à la dissolution de son corps, aspirant à l'union divine, et ne vivant que d'air et d'eau. » (Livre VI, distiques 14, 21 et suivants.)

A cette troisième période, déjà si dure, en succède pour le *brahmane* une dernière bien plus rigoureuse encore, s'il est possible. Il embrasse définitivement la vie ascétique; il devient *sannyasi* (celui qui a renoncé à tout); *yati* (celui qui s'est dompté); *parivradjaca* (celui qui mène une vie errante). « Lorsqu'un *brahmane* a étudié les Védas de la manière prescrite par la loi, lorsqu'il a donné le jour à des fils, suivant le mode légal, et offert des sacrifices autant qu'il a pu, ses trois dettes étant acquittées, il peut alors n'avoir d'autre pensée que la délivrance finale. » (Livre VI, distique 36.) Alors plus de lecture du Véda, plus de sacrifices, plus de vestige de la vie domestique; il quittera sa femme, renoncera à toute compagnie, n'aura plus ni feu ni domicile, vivra absolument seul; il ira mendier sa nourriture dans le village voisin quand la faim le tourmentera; il purifiera ses pas en évitant avec toutes sortes de précautions de marcher sur un objet impur; il purifiera l'eau qu'il doit boire en la filtrant, de peur de faire périr les animalcules qui s'y trouvent; la nuit comme le jour, même au risque de se faire du mal, il marchera en regardant continuellement à terre, afin de ne causer la mort d'aucun animal; délivré de tout besoin, détaché de toute affection, inaccessible à tout désir, ne ressentant aucune crainte et n'en inspirant aucune à la moindre des créatures sensibles, il n'aura plus qu'une seule et perpétuelle pensée, celle de son union avec l'âme suprême, avec l'esprit divin. « De même qu'un tronc d'arbre quitte le bord d'une rivière quand le courant l'emporte, de même que l'oiseau quitte, selon son caprice, la branche où il est posé, de même le sannyasi, affranchi par degrés de toute affection mondaine et devenu insensible à tous les contraires, abandonne son corps et est absorbé pour toujours dans Brahma. » (Livre VI, distiques 42, 43 et suivants.)

Telles sont les quatre périodes de la vie d'un *brahmane;* on voit quelle rigoureuse discipline la caste brahmanique a imposée à ses membres; quels devoirs pénibles elle a attachés à sa noblesse, à sa primogéniture; à quel prix elle a, pour ainsi dire, acheté sa domination. Il faut voir maintenant comment la loi indienne a conçu et déterminé les devoirs des autres castes envers les *brahmanes*, à quelle hauteur elle a placé ces derniers dans les respects de tous, en quels termes elle a proclamé leur inviolabilité. « Un *brahmane*, âgé de dix ans, et un kshattriya, à l'âge de cent années, doivent être considérés comme le père et le fils; et des deux, c'est le *brahmane* qui est le père, et qui doit être respecté comme tel (livre II, distique 135). — L'homme qui, par colère et à dessein, a frappé un *brahmane*, ne fût-ce qu'avec un brin d'herbe, doit renaître, pendant vingt et une transmigrations, dans le ventre d'un animal ignoble. — L'homme qui, par ignorance de la loi, fait couler le sang du corps d'un *brahmane* qui ne le combattait pas éprouvera après sa mort la peine la plus vive. — Autant le sang, en tombant à terre, absorbe de grains de poussière, autant d'années celui qui a fait couler ce sang sera dévoré par des animaux carnassiers dans l'autre monde. — C'est pourquoi celui qui connaît la loi ne doit jamais attaquer un *brahmane*, ni le frapper même avec un brin d'herbe, ni faire couler du sang de son corps (livre IV, distiques 166, 167, 168 et 169). — Le don fait à un homme qui n'est point *brahmane* n'a qu'un mérite ordinaire; il en a deux fois autant s'il est offert à un homme qui se dit *brahmane;* adressé à un *brahmane* avancé dans l'étude des Védas, il est cent mille fois plus méritoire; fait à un théologien consommé, il est infini (livre VII, distique 85.) — Que le roi se garde bien de tuer un *brahmane;* quand même il aurait commis tous les crimes possibles; qu'il le bannisse du royaume en lui laissant tous ses biens et sans lui faire le moindre mal. — Il n'y a pas dans le monde de plus grande iniquité que le meurtre d'un *brahmane;* c'est pourquoi le roi ne doit pas même concevoir l'idée de mettre à mort un *brahmane* (livre VIII, distiques 380, 381). — Dans quelque détresse qu'il se trouve, le roi doit se bien garder d'irriter les *brahmanes* en prenant leurs biens; car, une fois irrités, ils le détruiraient sur-le-champ avec son armée et ses équipages, par leurs imprécations et leurs sacrifices magiques. — Qui pourrait ne pas être détruit après avoir excité la colère de ceux qui ont créé, par le pouvoir de leurs imprécations, le feu qui dévore tout, l'Océan avec ses eaux amères, et la lune dont la lumière s'éteint et se ranime tour à tour? — Quel est le prince qui prospérerait en opprimant ceux qui, dans leur courroux, pourraient former d'autres mondes et d'autres régents des mondes et changer des dieux en mortels? — Quel homme, désireux de vivre, voudrait faire du tort à ceux grâce aux oblations desquels le monde et les dieux subsistent perpétuellement, et qui ont pour richesse le savoir divin? — Instruit ou ignorant, un *brahmane* est une divinité puissante, de même que le feu consacré ou non consacré est une puissante divinité. — Doué d'un pur éclat, le feu, même

dans les places où l'on brûle les morts, n'est pas souillé, et il flambe ensuite avec une plus grande activité pendant les sacrifices, quand on y jette du beurre clarifié. — Ainsi, lors même que les *brahmanes* se livrent à toutes sortes de vils emplois, ils doivent constamment être honorés, car ils ont en eux quelque chose d'éminemment divin. — Si un kshattriya se porte à des excès d'insolence à l'égard des *brahmanes,* qu'un *brahmane* le punisse en prononçant contre lui une malédiction ou une conjuration magique, car le kshattriya tire son origine du *brahmane.* — Des eaux procède *le feu; de la pierre,* le fer; de la classe sacerdotale, la classe militaire; leur pouvoir, qui pénètre tout, s'amortit contre ce qui les a produits. — Les kshattriyas ne peuvent pas prospérer sans les *brahmanes;* les *brahmanes* ne peuvent pas s'élever sans les kshattriyas; en s'unissant, la classe sacerdotale et la classe militaire s'élèvent dans ce monde et dans l'autre (livre IX, distiques 313, 314 et suivants). — Le vaiçya, après avoir reçu le sacrement de l'investiture du cordon sacré, et après avoir épousé une femme de la même classe que lui, doit toujours s'occuper avec assiduité de sa profession et de l'entretien des bestiaux. — En effet, le Seigneur des créatures, après avoir produit les animaux utiles, en confia le soin au vaiçya et plaça *toute* la race humaine sous la tutelle du *brahmane* et du kshattriya (livre IX, distiques 326, 327). — Une obéissance aveugle aux ordres des *brahmanes* versés dans la connaissance des saints livres est le principal devoir d'un çoudra, et lui procure le bonheur après sa mort. — Un çoudra pur d'esprit et de corps, soumis aux volontés des classes supérieures, doux en son langage, exempt d'arrogance, et s'attachant principalement aux *brahmanes,* obtient une naissance plus relevée (livre IX, distiques 334 et 335). — Servir les *brahmanes* est déclaré l'action la plus louable pour un çoudra; toute autre chose qu'il peut faire est pour lui sans récompense (livre X, distique 123). — Les *brahmanes* sont déclarés la base, et les kshattriyas le sommet du système des lois; en conséquence, celui qui déclare sa faute en leur présence, lorsqu'ils sont réunis, est purifié. — Un *brahmane,* par sa seule naissance, est un objet de vénération même pour les dieux, et ses décisions sont une autorité pour le monde; c'est la sainte Ecriture qui lui donne ce privilége (livre XI, distiques 83 et 84). — L'homme qui a imposé silence à un *brahmane* doit se baigner, ne rien manger le reste du jour, et apaiser l'offensé, en se prosternant avec respect devant lui (livre XI, distique 204). »

On peut supposer que ce n'est pas sans lutter que les *brahmanes* sont parvenus à se rendre les chefs de la société et à y prendre une position que rien depuis lors n'a pu leur ravir ni diminuer. Les traditions les plus reculées des Aryas nous les montrent soumis à des chefs militaires, à l'époque où ils envahirent l'Inde et s'y établirent après avoir subjugué les populations indigènes de ce pays; quelque pieux qu'ils fussent dès l'origine, c'était à leurs rois, non à leurs prêtres qu'ils obéissaient. Dans le grand poëme épique, le *Ramayana,* légende d'un héros qui a fait la conquête du Sud et même de l'île de Ceylan, ce sont les rois qui conduisent la nation, et les *brahmanes* ne sont qu'en sous-ordre. Mais quand le temps des combats fut passé, que la conquête fut assurée, que l'activité militaire n'eut plus d'objet pour l'attaque, ni même pour la défense, une civilisation pacifique, et par là même religieuse et théologique, put se développer dans cet immense espace qui s'étend des sources de l'Indus et du Gange jusqu'aux monts Vindhyas; les kshattriyas durent nécessairement perdre la suprématie qu'ils avaient eue jusqu'alors, et laisser prendre à la caste sacerdotale la direction de la société. « Plusieurs causes, dit M. Taine, amenèrent ce grand changement, et entre autres l'altération du caractère aryen transformé par le climat. Le soleil de l'Inde est terrible; nul homme ne peut le supporter tête nue, sauf les populations indigènes à peau noirâtre. Figurez-vous, sous un ciel étouffant, une race étrangère sortie d'un pays tempéré, même froid. Les exercices corporels deviennent intolérables; le goût du repos et de l'oisiveté commence; l'estomac n'a plus de besoins; les muscles s'amollissent, les nerfs deviennent excitables, l'intelligence rêveuse et contemplative, et vous voyez se former l'étrange peuple que les voyageurs nous décrivent aujourd'hui; une sensibilité féminine et frémissante, une finesse de perceptions extraordinaire, une âme située sur les confins de la folie, capable de toutes les fureurs, de toutes les faiblesses et de tous les excès, prête à se renverser au moindre choc, voisine de l'hallucination, de l'extase, de la catalepsie; une imagination exubérante, dont les songes monstrueux ploient et tordent l'homme comme des géants écrasent un ver; aucun sol humain n'a offert à la religion de semblables prises. »

Les kshattriyas, du reste, ne cédèrent pas, sans une résistance énergique le pouvoir supérieur qui leur avait d'abord appartenu; un violent conflit s'éleva entre les deux castes rivales, et les *brahmanes,* plus habiles, sinon plus forts que leurs adversaires, finirent, grâce à l'appui des populations inférieures, par remporter une victoire complète, victoire qui a donné à la société indienne la forme théocratique qu'elle conserve encore aujourd'hui. La légende de Paraçourama, telle que la donne le poëme géant le *Mahabharata,* a conservé le souvenir de cette guerre du sacerdoce et de l'empire. Paraçourama, le cinquième fils de Djumadagni, roi de Kanyakoubdja, apparaît d'abord avec un caractère d'une férocité implacable. Dans sa jeunesse, il se charge, seul dans toute sa famille, de tuer sa mère, sur l'ordre de son père irrité. Plus tard, c'est lui qui poursuit la vengeance de la race brahmanique des Bhrigous, exterminés par les kshattriyas, à qui ils avaient refusé leurs trésors. Bientôt, Paraçourama, hostile déjà aux kshattriyas, a contre eux un grief personnel. Ils ont égorgé son père; sa fureur alors ne connaît plus de bornes, et, dans une suite de batailles victorieuses, il écrase ses ennemis, qu'il fait disparaître de la surface de la terre. Mais le sang a coulé à torrents, et le terrible Paraçourama a pu en former cinq grands lacs, qu'il a consacrés aux mânes enfin apaisés des Bhrigous. Puis, aussi pieux qu'il est cruel, il fait un splendide sacrifice à Indra, et il donne la terre entière aux prêtres qui officient. Le chef de ces prêtres est Kacyapa. Mais les *brahmanes* s'aperçoivent qu'ils ne sont pas assez forts pour maintenir l'ordre dans la société dont la direction leur a été remise. Ils choisissent de nouveaux rois, et ils leur rendent, sans rien perdre de leur autorité, le gouvernement dont ils ne peuvent se charger eux-mêmes. Les rois reçoivent et gardent le pouvoir à ces conditions limitées : ils sont les protecteurs de la communauté; mais ils obéissent aux *brahmanes,* sans lesquels ils ne seraient rien. Tels sont les traits légendaires de la lutte des *brahmanes* et des kshattriyas; l'histoire pourrait désirer des détails plus précis et plus étendus. Tels qu'ils sont, ils indiquent que la victoire coûta cher à la caste sacerdotale, et qu'elle ne l'eût peut-être jamais remportée, si les kshattriyas ne s'étaient divisés entre eux, et si l'un des principaux guerriers de leur propre caste ne s'était fait le champion de leurs ennemis.

BRAHMANESSE s. f. (bra-ma-nè-se — rad. *brahmane*). Femme ou fille d'un brahmane : *Les* BRAHMANESSES *ne brillaient pas auprès d'Amolia.* (Méry.) *Je vous ai vue hier, quand votre* BRAHMANESSE *suspendait son bras jaune à votre bras.* (Méry.)

BRAHMANIQUE adj. (bra-ma-ni-ke — rad. *brahmane*). Qui appartient aux brahmanes ou à leur doctrine : *L'institut* BRAHMANIQUE. (Humboldt.) *Le système* BRAHMANIQUE. (Maury.) *Chez la race* BRAHMANIQUE, *la grammaire apparaît comme une annexe des Védas.* (Renan.)

BRAHMANISER v. a. ou tr. (bra-ma-ni-zé — rad. *brahmane*). Convertir à la doctrine des brahmanes : BRAHMANISER *un catholique.*

Se brahmaniser v. pr. Adopter les doctrines des brahmanes, s'y convertir, ou du moins s'en rapprocher : *Les jésuites, qu'on avait envoyés dans l'Inde, finirent par* SE BRAHMANISER. (T. Delord.) *Un légat* a latere, *le cardinal de Tournon, envoyé dans l'Inde par le pape Clément XI, défendit aux jésuites, sous peine d'excommunication, de continuer à* SE BRAHMANISER. (T. Delord.)

BRAHMANISME s. m. (bra-ma-niss-me — rad. *Brahma*). Religion de Brahma : *Dans le* BRAHMANISME, *Vichnou est le dieu sauveur, le dieu actif, le dieu conservateur par excellence.* (A. Maury.) *Le* BRAHMANISME, *c'est le védisme altéré, défiguré par les prêtres.* (A. Maury.) *Le* BRAHMANISME *n'a vécu jusqu'à nos jours que grâce au privilége étonnant de conservation que l'Inde semble posséder.* (E. Renan.) *Le* BRAHMANISME *a ce caractère particulier, entre toutes les religions, qu'il n'a point de fondateur.* (Barthélemy St-Hilaire.) *Les lois de Manou sont le seul livre qui passe pour l'expression la plus pure du* BRAHMANISME *véritable.* (P. Leroux.)

— **Encycl.** I. — DOCUMENTS QUE NOUS POSSÉDONS SUR LE BRAHMANISME. L'Inde n'a vu le bouddhisme que pendant un court espace de temps; elle est avant tout le pays du *brahmanisme.* L'histoire de cette religion, qui est en même temps une institution sociale, et dont les origines se perdent dans celles des plus anciens peuples de l'Asie, est intimement liée à celle du peuple indien. Elle n'a commencé à être quelque peu connue que depuis la fin du siècle dernier, c'est-à-dire depuis que l'étude de la langue sanscrite et des idiomes de l'Inde a soulevé une partie du voile qui nous dérobait ce pays. Jusque-là, on en était réduit aux renseignements fournis par les observations directes des voyageurs sur l'état actuel de la religion et des institutions indoues. Comme on ignorait le développement de ces institutions, on ne pouvait en avoir qu'une connaissance superficielle, on ne pouvait s'en faire qu'une idée incomplète et inexacte. On a vu, à l'article BRAHMANE, quelle était l'ignorance de Diderot et de Voltaire sur ce sujet. Un français, Anquetil-Duperron, eut l'honneur d'ouvrir avec un courage héroïque la grande croisade pour conquérir le trésor de la tradition de l'humanité si longtemps enfouie chez les brahmanes. Il commença à l'âge de vingt-trois ans, en 1754, ce qu'il appelait sa *mission* de l'Inde, en se faisant soldat, et poursuivit cette noble mission dans la misère jusqu'à la fin de sa vie. Il faut voir avec quel enthousiasme M. Michelet, dans sa *Bible de l'humanité,* parle de cette mission qu'Anquetil s'était donnée, et de ce voyage à la découverte de l'Inde antique : « C'est la gloire du dernier siècle d'avoir retrouvé la moralité de l'Asie, la sainteté de l'Orient, si longtemps niée, obscurcie. Pendant deux mille ans, l'Europe blasphéma sa vieille mère, et la moitié du genre humain maudit et conspua l'autre. Pour ramener à la lumière ce monde enterré si longtemps sous l'erreur et la calomnie, il fallait, non pas demander avis à ses ennemis, mais le consulter lui-même, s'y replacer, étudier ses livres et ses lois. A ce moment remarquable, la critique pour la première fois se hasardait à douter que toute la sagesse de l'homme appartînt à la seule Europe. Elle en réclamait une part pour la *féconde et vénérable Asie.* Ce doute, c'était de la foi dans la grande parenté humaine, dans l'unité de l'âme et de la raison, identique sous le déguisement divers des mœurs et des temps. On discutait. Un jeune homme entreprit de vérifier. Anquetil-Duperron, c'est son nom, n'avait que vingt ans; il étudiait à la Bibliothèque les langues orientales. Il était pauvre et n'avait aucun moyen de faire le long et coûteux voyage où de riches Anglais avaient échoué. Il se promit à lui-même qu'il *irait,* qu'il *réussirait,* qu'il rapporterait et mettrait en lumière les livres primitifs de la Perse et de l'Inde. Il le jura. Et il le fit. Un ministre, auquel on le recommande, goûte son projet, promet, ajourne. Anquetil ne se fie qu'à lui-même. On faisait des recrues pour la compagnie des Indes; il s'engagea comme soldat. Le 7 novembre 1754, le jeune homme partit de Paris derrière un mauvais tambour et un vieux sergent invalide, avec une demi-douzaine de recrues. L'Inde d'alors, partagée entre trente nations asiatiques, européennes, n'était nullement l'Inde facile que trouva plus tard Jacquemont sous l'administration anglaise. A chaque pas était un obstacle. Il était encore à quatre cents lieues de la ville où il *espérait* trouver les livres et les interprètes, quand tous les moyens d'avancer cessèrent. On lui dit que tout le pays était rempli de grandes forêts, de tigres et d'éléphants sauvages. Il continua. Parfois, ses guides s'effrayent et le laissent là. Il continue. Et il en est récompensé. Les tigres s'éloignent, les éléphants le respectent et le regardent passer. Il passe, il franchit les forêts; il arrive, ce vainqueur des monstres. Mais si les tigres s'abstinrent, les maladies du climat ne s'abstinrent pas de l'attaquer. Encore moins les femmes, conjurées contre un héros de vingt ans qui avait son âme héroïque sur une figure charmante. Les créoles européennes, les bayadères, les sultanes, toute cette luxurieuse Asie s'efforce de détourner son élan vers la lumière. Elles font signe de leurs terrasses, l'invitent. Il ferme les yeux. Sa bayadère, sa sultane, c'est le vieux livre indéchiffrable. Pour l'entendre, il lui faut gagner, séduire les Parses qui veulent le tromper. Dix ans durant, il les poursuit, il les serre, il leur extorque ce qu'ils savent. Ils savent très-mal. Et c'est lui qui les éclaire. Il finit par les enseigner. Le *Zend-Avesta* persan est traduit avec un extrait des Védas indiens. »

Anquetil-Duperron avait ouvert la carrière. Les savants de tous pays s'y élancèrent à sa suite. La tâche d'ailleurs devenait plus facile, grâce à l'établissement solide des Anglais dans l'Inde. Anquetil avait donné en 1778, avec le secours des Parses, une traduction telle quelle d'un des livres sacrés des Indous, sous le nom d'*Ezour-Védam* (*Yadjour-Véda*); mais une traduction, même excellente, sans le texte, ne pouvait fournir aucune donnée positive à la philologie. C'était le sanscrit qu'il s'agissait de connaître et de révéler à l'Europe. Le premier qui porta son attention sur ce point fut un Anglais, William Jones. Cet esprit supérieur, venu à Calcutta en 1783, comprit qu'un grand avenir pouvait être réservé à l'étude de l'Inde. Il fonda la Société asiatique du Bengale, dont les *Asiatic Researches* ont tant fait pour introduire l'Europe dans la connaissance de l'Orient; il mourut en 1794. Il avait entrevu l'immensité des travaux à accomplir pour connaître véritablement la littérature indoue. « Sur quelque point de cette littérature qu'on jette les yeux, disait-il, l'idée de l'infini se présente aussitôt. La vie la plus longue ne suffirait pas pour lire tout *ce qui est écrit sur une matière quelconque.* Contentons-nous de choisir quelque point au milieu de cet océan sans limites. »

Après William Jones, il faut citer, parmi les savants anglais, Wilford, Colebrooke, Wilkins et Wilson. Wilford, étonné et enchanté de trouver dans l'Inde les origines de toutes choses, poussa trop loin cette illusion, et, trompé par les pandits qu'il employait à faire des recherches dans les livres indiens, il fut obligé de rétracter quelques-unes de ses prétendues découvertes. Wilkins publia, en 1785, la première traduction directe du sanscrit, celle du *Bhagavat-gita,* qu'il fit bientôt suivre de celle de l'*Hitopadeça* (1787) et de celle de *Çakuntala* (1789). Ces ouvrages donnèrent aux savants européens les premières notions de l'Inde et de la langue sanscrite. Colebrooke et Wilson les développèrent singulièrement, le premier par différents ouvrages de critique et d'exposition, le second par la publication d'une grammaire et d'un dictionnaire qui parut en 1819.

Cependant l'Allemagne et la France prenaient une part glorieuse à ce mouvement. Dès l'année 1808, Frédéric Schlegel introduisait les études indiennes en Allemagne par son *Essai sur la langue et la sagesse des Indiens,* tandis que Chézy les inaugurait chez nous, les portait bientôt dans une chaire publique au Collége de France et préparait à l'Allemagne elle-même quelques-uns des savants les plus accrédités dont elle s'honore. Les indianistes de la Société de Calcutta, les William Jones, les Wilkins, les Colebrooke, les Wilson avaient dérobé aux brahmanes la connaissance de leur langue sacrée, de la langue sanscrite, ignorée jusqu'alors des Européens; Frédéric Schlegel révéla les affinités profondes de cette langue avec celles de l'Europe, posant ainsi les bases de la philologie comparée, et, par la philologie comparée ouvrant à l'ethnologie et à la science des religions des horizons tout à fait nouveaux. Il fit voir que la ressemblance du sanscrit avec les langues anciennes et actuelles de l'Europe n'est pas seulement dans les mots; qu'elle tient au fond même des langues et aux conditions les plus intimes de leur organisme; que ce n'est pas là une conformité superficielle, explicable par des contacts accidentels et par des mélanges, mais une ressemblance fondamentale qui atteste la *communauté d'origine.*

Dès que l'importance du sanscrit fut comprise, les indianistes se multiplièrent. A la suite des noms que nous avons cités viennent se placer ceux de William Schlegel, Bopp, Benfey, Lassen, Albrecht Weber, etc., en Allemagne; de Max Müller, John Muir, Haughton, etc., en Angleterre; des trois Burnouf, de Loiseleur Deslongchamps, Langlois, Foucaux, Barthélemy Saint-Hilaire, Faucher, Pavie, etc., en France; de Gorresio, en Italie. On put lire en plusieurs langues de l'Europe des traductions exactes des principaux ouvrages de l'Inde, védas, épopées, codes, pouranas; on put suivre le développement de la langue et de la littérature de l'Inde, et par là *même celui des idées et des institutions* indoues.

II. — DES LIVRES SACRÉS DU BRAHMANISME. La littérature sacrée de l'Inde brahmanique nous offre en première ligne le *Véda,* qui est la *Bible des brahmanes;* puis le *Manava-Dharma-Sastra* (*Lois de Manou*) et les grandes épopées, le *Mahabharata* et le *Ramayana;* enfin les *Pouranas.* Le Véda ne contient le *brahamanisme* qu'en germe; les *Pouranas* nous le présentent altéré par le vichnouïsme; c'est donc dans les épopées et surtout dans le code de Manou qu'il faut en chercher la véritable expression. Nous parlerons ailleurs de ces divers ouvrages, dont chacun mérite une analyse et une étude spéciales. V. BRAHMANAS, MAHABHARATA, MANOU (lois de), POURANAS, RAMAYANA, VÉDA.

III. — DU SACERDOCE BRAHMANIQUE ET DES CASTES INDIENNES. V. BRAHMANE, CASTE.

IV. — DE LA DOCTRINE BRAHMANIQUE. Deux grandes conceptions, deux idées maîtresses, comme dirait M. Taine, constituent la métaphysique brahmanique; la conception panthéiste de Brahma, et le dogme de la transmigration. Nous avons déjà fait connaître la *première, et dit comment le panthéisme* brahmanique avait pu et dû sortir naturellement du polythéisme védique (V. BRAHMA). Un dialogue intéressant, et dont l'un des interlocuteurs est une femme, nous montre l'idée panthéiste s'accusant, ou plutôt se formulant déjà d'une manière très-nette, entre la période védique et la période brahmanique, à l'époque transitoire qui vit poindre la séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, et dont les monuments littéraires sont les brahmanas et les soutras. Ce dialogue, que M. Max Müller a traduit dans son *Histoire de l'ancienne littérature sanscrite,* mérite, par la forme comme par le fond, d'être placé sous les yeux du lecteur.

« *Maitreyi, dit* Yadjnavalkya, *je quitte ma* maison pour l'habitation de la forêt. Certes, je dois faire un partage entre toi et mon autre femme Katyayanà. »

Maitreyi, dit : « Mon seigneur, si cette terre entière, pleine de richesses, m'appartenait, serais-je par là immortelle? »

« Non, répondit Yadjnavalkya; ta vie ressemblera à la vie heureuse des riches, mais par les richesses, il n'est aucun espoir d'immortalité. »

Et Maitreyi dit : « Que ferais-je de ce qui ne peut me rendre immortelle? Ce que mon seigneur sait de l'immortalité, puisse-t-il me le dire! »

Yadjnavalkya répondit : « Toi qui m'es vraiment chère, tu dis de chères paroles. Assieds-toi, je t'expliquerai ce que je sais, et écoute bien ce que je dis. » Et il dit : « Un époux est aimé, non parce que vous aimez l'époux, mais parce que vous aimez en lui l'Esprit divin (*Atman,* l'Etre absolu). *Une épouse est* aimée, non parce que nous aimons l'épouse, mais parce que nous aimons en elle l'Esprit divin. Des enfants sont aimés, non parce que nous aimons les enfants, mais parce que nous aimons l'Esprit divin en eux. Cet Esprit est ce que nous aimons quand nous paraissons aimer les richesses, les brahmanes, les kshattriyas, ce monde, les dieux, tous les êtres, cet univers. L'Esprit divin, ô épouse bien-aimée, voilà l'unique objet que nous devons voir, entendre, comprendre, méditer. Si nous le voyons, l'entendons, le comprenons et le connaissons, alors cet univers entier nous est connu. Quiconque chercherait l'essence du brahmane (*brahmahood*) ailleurs que dans l'Esprit divin serait abandonné par les brah-

manes. Quiconque chercherait le pouvoir du kshattriya ailleurs que dans l'Esprit divin serait abandonné par les kshattriyas. Quiconque chercherait ce monde, les dieux, tous les êtres, cet univers, ailleurs que dans l'Esprit divin serait abandonné par eux tous. Cette essence du brahmane, ce pouvoir de kshattriya, ce monde, ces dieux, ces êtres, cet univers, tout est l'Esprit divin. Maintenant, de même que nous ne pouvons saisir les sons d'un tambour en eux-mêmes, mais que nous saisissons le son en saisissant le tambour ou celui qui le bat; de même que nous ne pouvons saisir les sons d'une conque en eux-mêmes, mais que nous saisissons le son en saisissant la conque ou le souffleur de conque; de même que nous ne pouvons saisir les sons d'un luth en eux-mêmes, mais que nous saisissons le son en saisissant le luth ou le joueur de luth; de même en est-il avec l'Esprit divin. Comme des nuages de fumée s'élèvent d'un feu allumé par un combustible sec, ainsi, ô Maitreyi, tous les mots sacrés ont été exhalés par ce grand Etre. Comme toutes les eaux trouvent leur centre dans la mer, ainsi toutes les sensations trouvent leur centre dans la peau, tous les goûts dans la langue, toutes les odeurs dans le nez, toutes les couleurs dans l'œil, toutes les pensées dans l'intelligence, toute la science dans le cœur, toutes les actions dans les mains, et toutes les saintes écritures dans la parole. Il en est de nous, quand nous entrons dans l'Esprit divin, comme d'une masse de sel qui serait jetée dans la mer : elle se dissout dans l'eau qui l'a produite et ne peut être reprise; mais en quelque lieu que vous preniez l'eau et la goûtiez, elle est salée. Ainsi l'Etre grand, infini, illimité, n'est qu'un amas de lumière. De même que l'eau devient sel, et que le sel devient eau, ainsi nous naissons du divin Esprit, et nous y retournons. Quand nous avons passé, il ne reste de nous aucun nom. »

Maitreyi dit : « Mon seigneur, ici tu m'as égarée, disant qu'il ne reste de nous aucun nom, quand nous avons passé. »

Et Yadjnavalkya répondit : « Ce que je dis n'est pas un mensonge, mais la plus haute vérité; car s'il en était ici comme s'il y avait deux êtres, alors l'un verrait l'autre, l'un entendrait, apercevrait et connaîtrait l'autre. Mais si le *seul et divin Soi* (*the one divine Self*) est le grand tout, qui et par qui verrait-il, entendrait-il, percevrait-il, ou connaîtrait-il ? »

Dans ce curieux dialogue, qui remonte peut-être à quinze cents ans avant Jésus-Christ, nous voyons la question de l'immortalité posée et résolue dans le sens panthéiste de la réunion de l'invidualité au grand tout. L'instinct de Maitreyi proteste bien en faveur de la personnalité, et contre cette immortalité purement substantielle *qui ne laisse de nous aucun nom quand nous avons passé;* mais il est clair que cet instinct est impuissant, et le sera de plus en plus, à lutter contre la direction où se porte la spéculation théosophique. Le panthéisme brahmanique se trouve résumé dans les paroles suivantes, par lesquelles se termine le *Manava-Dharma-Sastra* : « Que le brahmane, réunissant toute son attention, voie dans l'Ame divine toutes les choses, visibles et invisibles; car, en considérant tout dans l'âme, il ne livre pas son esprit à l'iniquité. L'Ame suprême est l'assemblage des dieux; c'est l'Ame suprême qui produit la série des actes accomplis par les êtres animés. Le brahmane doit se représenter le grand Etre (*Para Pouroucha*) comme le souverain maître de l'univers, comme plus subtil qu'un atome, comme aussi brillant que l'or le plus pur, et comme ne pouvant être conçu par l'esprit que dans le sommeil de la contemplation la plus abstraite. Les uns l'adorent dans le feu élémentaire; d'autres dans Manou, seigneur des créatures; d'autres dans Indra: d'autres dans l'air pur; d'autres dans l'éternel Brahma. C'est ce qui, enveloppant tous les êtres d'un corps formé de cinq éléments, les fait passer successivement de la naissance à l'accroissement, de l'accroissement à la dissolution, par un mouvement semblable à celui d'une roue. Ainsi l'homme, qui reconnaît dans sa propre âme l'Ame suprême, présente dans toutes les créatures, se montre le même à l'égard de tous, et obtient le sort le plus heureux, celui d'être à la fin absorbé dans Brahma. »

Le dogme de la transmigration forme un des traits les plus saillants de la doctrine brahmanique. Selon cette loi, tout acte de la pensée, de la parole et du corps, selon qu'il est bon ou mauvais, porte un bon ou un mauvais fruit; des actions des hommes résultent ainsi leurs différentes conditions; tous les maux physiques et moraux qui affligent l'humanité ne sont que la conséquence inévitable des péchés commis dans une existence antérieure. Le *Manava-Dharma-Sastra* spécifie cinquante-deux défauts corporels comme étant des châtiments de cette nature; la distinction des êtres en dieux, hommes et créatures inférieures; celle des hommes en diverses castes est fondée sur le même principe. Etre né sur un degré plus ou moins élevé de l'échelle des êtres n'est pas l'effet du basard, ni d'une fatalité purement physique, ni de la volonté souveraine d'un Dieu tout-puissant; mais la conséquence des mérites qu'on s'est acquis ou des fautes qu'on a commises dans une vie précédente. Le *brahmanisme* nous présente une religion métaphysique en ses principes fondamentaux, et dégagée de ce que le positivisme appelle théologie. Le monde, suivant la doctrine brahmanique, n'est pas mû, gouverné par des *volontés* ou par une *volonté unique;* il est soumis, dans son mouvement et dans ses changements, à une force abstraite; cette force abstraite, c'est *le mérite et le démérite,* elle tient sous son empire les dieux comme les hommes; il n'y a qu'elle, et elle partout. Rien de semblable ici, comme M. Taine en fait l'observation, aux idées helléniques, mahométanes, chrétiennes ou modernes. Il n'y a point de destin extérieur qui gouverne la vie des êtres; chaque être, par son vice ou sa vertu, se fait à soi-même son propre destin. Il n'y a point de lois naturelles qui enchaînent les événements; les événements ne sont enchaînés que par la loi morale. Il n'y a point de Dieu autocrate qui distribue le bien et le mal par des décrets arbitraires, ni de Dieu juste qui distribue le bien et le mal pour récompenser ou pour punir; aucun Dieu ne s'interpose entre la vertu et le bonheur, entre le vice et le malheur pour les séparer ou pour les unir. Par sa propre nature, le bonheur s'attache à la vertu et le malheur au vice, comme l'ombre au corps. Chaque action vertueuse ou vicieuse est une force de la nature, et les actions vertueuses ou vicieuses prises ensemble sont les seules forces de la nature. Chaque œuvre s'attache à son auteur comme un poids ou comme le contraire d'un poids; selon qu'elle est mauvaise ou bonne, elle l'entraîne invinciblement en bas ou l'élève invinciblement en haut dans l'échelle des mondes, et sa place, à chaque renaissance, sa destinée pendant chaque incarnation, est déterminée tout entière par la proportion de ces deux forces, comme l'inclinaison du fléau d'une balance est déterminée tout entière par la proportion des poids qui sont dans les deux plateaux.

Bossuet, voulant expliquer pourquoi le mosaïsme semble ignorer l'existence, la destinée et l'immortalité de l'âme, émet sur le dogme brahmanique de la transmigration des réflexions qui ne manquent pas de profondeur : « Dans les temps d'ignorance, dit-il, c'est-à-dire durant les temps qui ont précédé Jésus-Christ, ce que l'âme connaissait de sa dignité et de son immortalité l'induisait le plus souvent à erreur. Presque tous les hommes sacrifiaient aux mânes, c'est-à-dire aux âmes des morts. De si anciennes erreurs nous font voir à la vérité combien était ancienne la croyance de l'immortalité de l'âme, et nous montrent qu'elle doit être rangée parmi les premières traditions du genre humain; mais l'homme, qui gâtait tout, en avait étrangement abusé, puisqu'elle le portait à sacrifier aux morts. On allait même jusqu'à cet excès de leur sacrifier des hommes vivants : on tuait leurs esclaves et même leurs femmes pour les aller servir dans l'autre monde. Les Indiens, marqués par les auteurs païens parmi les premiers défenseurs de l'immortalité de l'âme, ont aussi été les premiers à introduire sur la terre, sous prétexte de religion, ces meurtres abominables. Les mêmes Indiens se tuaient eux-mêmes pour avancer la félicité de la vie future, et ce déplorable aveuglement dure encore aujourd'hui parmi ces peuples; tant il est dangereux d'enseigner la vérité dans un autre ordre que celui que Dieu a suivi, et d'expliquer clairement à l'homme tout ce qu'il est, avant qu'il ait connu Dieu parfaitement. C'était faute de connaître Dieu que la plupart des philosophes n'ont pu croire l'âme immortelle, sans la croire une portion de la divinité, une divinité elle-même, un être éternel, incréé aussi bien qu'incorruptible, et qui n'avait non plus de commencement que de fin. Que dirai-je de ceux qui croyaient la transmigration des âmes, qui les faisaient rouler des cieux à la terre et puis de la terre aux cieux, des animaux dans les hommes et des hommes dans les animaux, de la félicité à la misère et de la misère à la félicité, sans que ces révolutions eussent jamais ni de terme ni d'ordre certain? Combien était obscurcie la justice, la providence, la bonté divines, parmi tant d'erreurs! Et qu'il était nécessaire de connaître Dieu et les règles de sa sagesse avant que de connaître l'âme et sa nature immortelle! »

On peut ici, tout en considérant les choses à un point de vue très-différent de celui auquel le plaçaient les nécessités de l'apologétique, reconnaître la justesse du coup d'œil de Bossuet. Combien, en effet, peut-on dire avec lui, la justice éternelle et l'éternelle bonté étaient obscurcies par la conception indienne de l'âme et de l'immortalité, par le dogme de la transmigration! Combien la notion de la justice et de la bonté humaines devait l'être également! On remarquera d'abord le lien qui unit l'idée de la transmigration au panthéisme. Le panthéisme, c'est la distinction en chaque être d'un élément substantiel qui est invariable et d'un élément formel ou modal qui est changeant; c'est l'indétermination, et par suite l'indiscernabilité des substances; enfin c'est l'unité de substance déduite de cette indétermination et de cette indiscernabilité. Or la distinction qu'établit la loi de transmigration entre l'âme et le corps est absolument identique à celle de la substance et de la forme. L'âme, telle que la comprend le *brahmanisme*, est, par elle-même, dénuée de conscience et de mémoire, puisqu'elle ne porte pas la conscience et la mémoire avec elle. La conscience pour l'âme, c'est la forme; cette forme, qui vient de l'union passagère de l'âme avec le corps, n'a qu'une durée passagère comme cette union; par conséquent, l'essence de l'âme, ce qui d'elle reste et survit, c'est la substance pure, l'être indéterminé, sans forme. Cette substance animique reste une et identique en revêtant de vie en vie les formes les plus variées, en traversant des états sans fin d'élévation ou de bassesse. Si la succession des êtres, leur diversité dans le temps, n'empêchent pas l'unité de substance, pourquoi la pluralité simultanée des êtres, leur diversité dans l'espace, y feraient-elle obstacle? Si nous considérons les âmes, en faisant abstraction de leurs incarnations et des mérites ou démérites qu'elles ont acquis dans ces incarnations, il nous est impossible de les concevoir différentes les unes des autres, et, si nous les concevons forcément identiques, nous sommes bien près de les réunir en un foyer commun, en une *Ame suprême.*

La loi de la transmigration nous montre clairement la différence que la philosophie doit faire entre l'immortalité de l'âme et l'immortalité de la personne. Le problème du mal s'est posé à l'esprit des penseurs indous comme au nôtre; comme nous, ils ont senti ce qu'il y avait de douloureux dans l'inégale répartition des biens et des maux sur cette terre; mais, tandis que nous le résolvons en réagissant contre le présent au nom de l'avenir par une sorte d'appel à une vie future, à une justice future supposée parfaite, ils l'ont résolu, les yeux tournés vers le passé, par la foi à la préexistence indéfinie de l'âme. Tandis que nous voyons dans la vie présente un commencement, une préparation, qui ne saurait par elle-même présenter un sens complet, ils ont vu dans la vie présente la conséquence d'une suite de vies antérieures. Nous appelons la terre un lieu d'épreuve; ils en ont fait un lieu d'expiation, ce que le catholicisme appelle purgatoire. Cette différence dans le point de départ est fondamentale, et elle explique toute la distance qui sépare la psychologie religieuse des peuples formés par le *brahmanisme* et le bouddhisme, de la psychologie religieuse des peuples occidentaux. L'âme, d'après la doctrine brahmanique, a préexisté; elle expie actuellement, en tel corps, sous telle forme, en telle condition, les démérites de ses existences précédentes; elle survivra comme elle a préexisté; elle survivra pour expier les fautes commises dans la vie présente, comme elle a expié celles des vies passées; mais elle ne se souvient ni de ses existences précédentes ni des péchés qui les ont remplies; donc, en ses vies futures, elle ne se souviendra pas davantage de la vie présente, des péchés présents; une loi uniforme, une même force enchaînent toutes les vies de cette âme les unes aux autres. On le voit, par cela même qu'elle se trouve liée à la préexistence, l'immortalité de l'âme, telle que la conçoit le *brahmanisme,* ne peut être qu'une immortalité sans mémoire et sans conscience, c'est-à-dire la négation de la véritable immortalité, de l'immortalité de la personne.

En faussant la notion de l'immortalité, la loi de la transmigration fausse en même temps celle du mérite et du démérite, de la peine et de la récompense. Plus de distinction entre le fait et le droit, entre le réel et l'idéal, entre la fatalité physique et l'ordre moral. Le mal physique est considéré, non-seulement comme la conséquence nécessaire, mais comme l'expression certaine, le signe infaillible du mal moral; si bien que les deux idées, ne pouvant se séparer, finissent par n'en plus faire qu'une seule. Toute réalité est avouée par la conscience, tout fait devient l'expression de la justice et veut être respecté à ce titre; tout malheur, toute souffrance, sans qu'on sache comment ni pourquoi, est mérité par celui qui l'endure. Le *brahmanisme* est conduit à cette monstruosité, de réputer légitime une expiation qui n'est pas accompagnée de la connaissance, de la mémoire du démérite expié. Voilà la conscience devenue la complice de toutes les fatalités naturelles et sociales; elle n'accusera plus rien, ne protestera contre rien, ne se révoltera contre rien. La loi de la transmigration immobilise, éternise l'inégalité des conditions, des classes, des races; elle diminue la distance qui sépare l'homme de l'animal, mais en augmentant la distance qui sépare l'homme de l'homme; elle consacre la fraternité universelle des êtres vivants, mais au détriment de la fraternité humaine. A vrai dire, elle ne connaît pas l'homme, elle ne connaît que le brahmane, le kshattriya, le vaiçya, le çoudra (v. BRAHMANE, CASTE); elle ne connaît pas les devoirs de l'homme, elle ne connaît que les devoirs du brahmane, du kshattriya, du vaiçya et du çoudra; les castes forment, en quelque sorte, à ses yeux, autant d'espèces différentes. L'homme de caste inférieur, le çoudra, peut-il se plaindre de son sort, puisque son âme, dans les existences précédentes, a mérité de renaître en un corps de çoudra? Il n'a qu'à se résigner, et à bien remplir ses devoirs de çoudra en servant les castes supérieures; c'est ainsi qu'il peut préparer à son âme un rang meilleur dans une autre vie.

Autre considération. Comme tout mal physique prend un sens moral, comme la terre est réputée un lieu d'expiation, l'idée de sainteté s'attache tout naturellement à la privation et à la souffrance volontaires. L'Indou se condamne à des pénitences terribles pour n'avoir pas à expier dans une autre vie le péché qu'il vient de commettre; sans avoir péché, il s'impose des mortifications cruelles, afin d'effacer, de compenser les fautes qu'il pourra commettre dans l'avenir, et aussi afin de monter après sa mort dans la hiérarchie des êtres. La vie n'est plus dès lors qu'expiation, expiation involontaire, expiation volontaire, expiation préventive et sanctificatrice. Ce caractère pénal de la vie l'assombrit, la rend irrémédiablement triste, en inspire le dégoût; on finit par la considérer comme un mal, et par appeler avec désespoir la fin de toute existence personnelle, parce qu'on n'imagine pas l'existence personnelle dans d'autres conditions. Ce n'est pas à la mort qu'on aspire, puisque la mort ne délivre pas de la vie, c'est à la fin des renaissances, c'est à l'absorption en Brahma. Et c'est ce désespoir, cette terreur des souffrances de toutes sortes dans des existences successives, qui a donné naissance au bouddhisme et fait le succès de la prédication du Bouddda, dont l'objectif est le nirvana, c'est-à-dire l'anéantissement. V. BOUDDHISME.

BRAHMAPOUTRA, littéralement fils de Brahma, grand fleuve de l'Asie, dans le golfe du Bengale, près de la branche la plus orientale du Gange. Le cours supérieur de ce fleuve est loin d'être complètement connu. Les Européens font remonter l'origine du Brahmapoutra au confluent du Lohit et du Dihong, dans le haut Assam, au-dessous de Sodiya; d'après cette opinion, le cours de ce fleuve est de 950 kilom. à travers l'Assam et le Bengale; il est navigable depuis son origine, mais d'une navigation difcile à cause des nombreux bancs de sable mouvants et de la force du courant, augmentée par la division des eaux qui forment des îles nombreuses, basses et souvent très-étendues. Dans son cours, il reçoit un nombre considérable d'affluents, parmi lesquels, les plus importants sont : à droite, le Goddada, qui vient du Boutan; à gauche, le Goumty, qui traverse le Tiperah. A 200 kilom. de son embouchure, il se divise en plusieurs branches; l'une d'elles, la Megna, donne son nom au fleuve; une autre va confondre ses eaux avec celles du Gange. Les vallées immenses qu'arrose le Brahmapoutra sont annuellement inondées à l'époque des crues, qui commencent en avril et atteignent leur maximum au mois d'août. Les eaux, toujours troubles, roulent alors de la vase, et leur surface est couverte de débris de végétaux et d'arbres, parmi lesquels flottent des cadavres d'hommes et d'animaux. Les Asiatiques, et parmi eux les brahmines, regardent le Lohit comme la continuation du Brahmapoutra, qui, dans ce cas, prendrait sa source dans les glaciers des ramifications orientales de l'Himalaya; mais tout porte à croire que le Dihong, dont le volume est beaucoup plus considérable, est la continuation réelle de ce fleuve; d'après cette dernière manière de voir, le Brahmapoutra descendrait du versant septentrional de l'Himalaya qui forme le plateau Thibétain, et la longueur totale de son cours serait de 2,600 kilom.

Le Brahmapoutra, comme fils de Brahma, est adoré par les Indous qui vont en pèlerinage à ses sources, tandis que les Thibétains se rendent en dévotion à ses embouchures. Au point où le Gange et le Brahmapoutra confondent leurs eaux, s'élève, dans l'île de Ganga-Sagar, l'une des pagodes les plus vénérées qu'il y ait dans toute l'Inde.

BRAHMATCHÂRI s. m. (bra-matt-châ-ri). Relig. ind. Novice ou étudiant religieux. Se dit des jeunes brahmanes, depuis l'investiture du cordon sacré jusqu'au temps où ils passent à l'état de maîtres de maison.

BRAHME ou **BRAME** s. m. (bra-me — rad. *Brahma.*) Hist. rel. Prêtre et docteur de Brahma : *Plus que les* BRAMES *mêmes, il aimait toute chose vivante.* (Michelet.)

Les *brahmes* par mon ordre entourent la coupable.
C. DELAVIGNE.

‖ Syn. de BRAHMANE.

— Par ext. Personne versée dans la connaissance des langues et de la mythologie de l'Inde : *M. Renan est un* BRAHME *armé jusqu'aux dents de la science moderne, et qui en use.* (Ste-Beuve.)

— *Brahme de la création,* Nom que les Indous donnent à l'éléphant, à cause de son intelligence : *Tout animal, et surtout le plus sage, le* BRAHME DE LA CRÉATION, *l'éléphant, salue le soleil et le remercie à l'aurore.* (Michelet.)

Brahmes (LES), tragédie en cinq actes, de La Harpe, représentée pour la première fois à Paris, au Théâtre-Français, en 1783. Cette tragédie peut être regardée comme l'inverse de *Mélanie*, du même auteur. On voit, dans *Mélanie*, un père forcer sa fille à se faire religieuse; dans les *Brahmes,* c'est un jeune prince qui veut se faire brame, malgré son père. De beaux vers et quelques détails heureux n'ont pu sauver cette pièce, dont le fond n'offre aucun intérêt. A la seconde représentation, La Harpe crut devoir la retirer; elle est restée célèbre par un très-spirituel calembour du marquis de Bièvre, qui venait de faire jouer avec succès sa comédie du *Séducteur*. Le facétieux marquis, qui estimait peu son talent dramatique, mais qui se montrait très-fier de ses calembours, exprima sa surprise par cette exclamation : « Le *Séducteur* réussit; les *Brahmes* (bras me) tombent. »

BRAHMISTE adj. (bra-mi-ste — rad. *Brahma*). Qui suit le culte de Brahma : *Nul doute que la population de Cachemire, boud.*

diste d'abord, et ensuite BRAHMISTE, *c'est-à-dire indoue, n'ait joui d'une indépendance politique absolue.* (V. Jacquem.)

BRAHOUIS ou **BRAHUIS**, nom d'un peuple qui habite le Béloutchistan, concurremment avec les Béloutches, dont ils s'éloignent à la fois par leurs caractères anthropologiques et linguistiques. (V., pour plus de détails, l'article BÉLOUTCHISTAN.) Les Brahuis se trouvent, dans le pays où ils habitent, entièrement séparés des races voisines, et leur présence sur ce point de l'Asie est un des problèmes de l'ethnographie. Lassen l'a étudié, et y a consacré, dans la *Zeitschrift für die Kunde dis Morgenlandes*, des pages intéressantes, que les lecteurs peuvent consulter pour de plus amples renseignements.

Un fait positif et certain, c'est que les Brahuis occupaient le Béloutchistan avant les Béloutches, qui, venus à une époque postérieure, lui ont donné leur nom. Les Brahuis sont presque exclusivement massés dans les parties centrales et montagneuses de la contrée, et nous ferons remarquer combien cette position est caractérisque; car c'est là, en effet, l'attitude de toute population primitive refoulée par une race envahissante. Les Brahuis mènent une vie nomade; ils sont extrêmement actifs et vigoureux. Leur nourriture consiste surtout en viande, qu'ils mangent à moitié cuite. Plus braves que les Beloutches, ils sont moins cruels qu'eux, et moins adonnés au brigandage. On a des exemples nombreux de leur douceur, de leur reconnaissance et de leur complaisance. Ils se divisent, comme les Béloutches, *en un nombre considérable de khels* ou tribus; une réunion d'un certain nombre de tentes porte le nom de *toman*. Le sentiment du respect à l'autorité est plus développé chez eux que chez les Béloutches. Excellents archers, ils sont toujours en chasse. Leurs troupeaux se composent de chèvres et de brebis, dont ils consomment le lait, le beurre, le fromage et les toisons. Ils se marient exclusivement entre eux, et sont musulmans sunnites.

Les Brahuis, comme nous l'avons dit, semblent être les plus anciens habitants du pays, et cette apparence est confirmée par leurs propres croyances. D'après une de leurs traditions, ils prétendent être originaires d'Alep, et être venus dans le Béloutchistan il y a une vingtaine de générations. Nous n'avons malheureusement aucun document historique certain qui puisse nous apprendre réellement ce qu'ils sont. Seule, l'étude critique de leur langue peut nous conduire à quelques inductions plus ou moins vraisemblables. C'est ce qu'a tenté de faire Lassen dans le beau travail auquel nous empruntons la plupart des détails donnés ici. Le premier Européen qui ait recueilli des renseignements un peu précis sur la langue des Brahuis est le lieutenant Leech; après lui vint Masson, qui a publié un précieux vocabulaire de cet idiome. Il remarqua que le *brahuiki* (c'est le nom indigène de cette langue) contenait un grand nombre de mots persans et béloutches, et quelques rares vocables afghans, mais qu'il renfermait en outre beaucoup de racines appartenant à une souche linguistique inconnue. Pottinger, dont Lassen *combat généralement les théories*, observa que le *béloutche* sonnait comme le persan à une oreille européenne, mais que le *brahuiki*, au contraire, s'écartait entièrement de cette dernière langue, aussi bien sous le rapport phonétique que sous le rapport grammatical. Il y constata en outre l'existence de mots indous, et des analogies avec l'idiome indien *pendjabi*.

Voici un aperçu général sur le brahuiki. Les Brahuis ont adopté l'alphabet persan, auquel ils ont ajouté un *l* spécial, semblable au *l* double du dévanagari, et un *t* aspiré. Le brahuiki a une grande tendance, comme les dialectes indiens, à adoucir les consonnes fortes à la fin des mots. Le système vocalique peut être représenté par nos lettres: *a, i, u, e, o*. Ces cinq sons, à l'exception du dernier, sont susceptibles de deux valeurs: longue et brève. L'existence de lettres cérébrales est caractéristique, et rapproche le *brahuiki* des idiomes indiens. Les consonnes peuvent être ainsi figurées et réparties: gutturales, *k, kh, g, gh;* palatales, *ch* (*tch*), *g'* (*dj*); cérébrales, *t', d'*; dentales, *t, th, d;* labiales, *p, f, b;* sifflantes, *s, sh* (*ch*), *z;* nasales, *m, n, n'*. Il faut ajouter, pour compléter ce tableau phonique, cinq semi-voyelles, *j, r, l, v, w*, et une aspirée, *h*. Le brahuiki n'indique plus la différence des genres, s'il l'a jamais connue. Le pluriel et le singulier sont au contraire distingués l'un de l'autre par des terminaisons spéciales. La déclinaison offre un grand nombre de cas. Le génitif est caractérisé par le suffixe *nâ;* le datif et l'accusatif le sont par *é;* l'instrumental par *en'e*. De plus, l'éloignement d'un endroit, la cause sont marqués par la terminaison *ân';* la présence dans un endroit, par *ti* et *ati, at* et *ai*, etc. Les pronoms se déclinent comme les substantifs. Les adjectifs sont invariables. Les noms de nombre sont empruntés au persan, à partir de quatre. (V. le mot BÉLOUTCHISTAN.) Les trois premiers sont: *assit, irat et mûsit. La conjugaison* s'écarte entièrement de celle des langues parlées par les peuples circonvoisins; ainsi, il possède une forme particulière pour la négation. L'infinitif se termine en *ning*, et est soumis, comme un véritable nom, aux flexions casuelles. Nous trouvons, outre une assez grande richesse de modes et de temps; une double forme de futur. Il y a un petit nombre d'adverbes; leurs fonctions sont remplies par les différents cas des pronoms. Les prépositions et les conjonctions sont peu fréquentes; du reste, on comprend facilement qu'une langue synthétique, comme l'est le brahuiki, puisse *suppléer par ses flexions à ce besoin des langues analytiques*. Quelques-unes de ces particules qui sont employées ont été empruntées au persan; nous citerons, par exemple, *ou* et *lekin*, mais (fournies elles-mêmes au persan par l'arabe), *ki*, que, etc. La syntaxe se réduit à l'emploi convenable des cas, des temps et des modes, et à quelques règles de construction.

Le brahuiki, tout en conservant bien accentuée sa personnalité, a admis, nous l'avons dit, une forte proportion d'éléments persans et même arabes. Cette influence, qui ne s'est pas exercée par l'intermédiaire du béloutche, doit être imputée à l'adoption de l'islamisme par les Brahuis. Lassen constate dans le brahuiki de grands rapports avec les idiomes indiens. Il rappelle même que le célèbre voyageur chinois Hiouen-Thsang, qui visita ce pays avant l'islamisme, y trouva alors en vigueur une écriture d'origine indienne. Lassen pense qu'une comparaison plus complète du brahuiki avec les idiomes du Dékhan permettrait de mieux déterminer la place qu'il doit occuper dans la série des langues, et il est d'avis que cette étude pourrait jeter un grand jour sur l'ethnographie indienne et sur les origines des peuples qui constituent ce groupe.

BRAI s. m. (brè. — Hâtons-nous de dire que ce mot ne vient pas, comme l'ont prétendu quelques philologues fantaisistes, du nom de la colonie phénicienne *Brutia*, qui, au dire de Pline, produisait en quantité de la poix d'excellente qualité. Deux autres étymologies plus vraisemblables et plus acceptables ont été proposées pour ce mot: la première le fait venir de l'italien *bratto*, sorte de goudron, qui lui-même se rapporterait à l'allemand *braten*, rôtir, brûler; l'autre opinion, que nous préférons, le fait dériver également de l'italien, mais du mot *braco* ou *brago*, bouc, vase. Même dans cette hypothèse, nous devrions encore nous adresser aux langues germaniques pour chercher l'origine de *brago*, l'allemand *brack* ayant le sens de déchet, rebut. *Brack*, se transformant en *wrack, wreck, wareck*, aurait donné d'autre part, suivant M. Delâtre, naissance à notre mot *varech*, ce que la mer rejette sur les côtes, et, par extension, l'espèce de *fucus* que nous désignons par ce mot. Il est certain que *brai* ou *bray*, qui correspond à la forme de basse latinité *braium*, avait primitivement le sens de fange, vase, limon, bourbe, marais, et qu'on le retrouve, comme le fait fort justement remarquer M. Chevallet, dans une foule de noms de lieux et de villes, tels que *Cambrai, Mibray, Vibray*, etc. En Normandie, il y a même le pays de Bray proprement dit, ainsi appelé à cause de la nature vaseuse et humide du sol. M. Chevallet voudrait, lui, y reconnaître une racine celtique apparaissant dans le breton *pri*, terre glaise, argile, limon; dans le gallois *priz*, même sens; dans l'écossais *brogh*, boue; dans l'irlandais *broghaighib*, etc.). Suc résineux fourni par le pin et le sapin, et qui est employé comme enduit, particulièrement pour les navires: *La Suède ne vend que du* BRAI, *du goudron, des planches, du poisson et des métaux grossiers*. (Raynal.)

— Comm. Escourgeon, orge broyée pour faire de la bière.

— Bot. Synonyme de GUI.

— **Encycl.** Il est assez difficile d'établir une distinction bien précise entre le *brai* et le goudron. L'un et l'autre sont tirés des pins et des sapins, comme la térébenthine, et n'en diffèrent qu'en ce qu'ils sont des produits plus grossiers. Celle-ci découle spontanément des pins et des sapins après qu'on y a pratiqué des incisions, et tant qu'ils sont encore pleins de vigueur; plus tard, les mêmes incisions ne laissent plus couler qu'une matière moins précieuse, à laquelle on donne le nom de *brai* liquide ou goudron. Le goudron s'obtient encore en soumettant le bois des mêmes arbres à l'action du feu, et alors il peut être considéré comme un produit de la distillation du bois. Le *brai* sec n'est que le résidu de la térébenthine ou du goudron soumis à l'évaporation ou à la distillation; l'arcanson, la colophane, le barras et le galipot ne sont que du *brai* sec préparé d'une certaine manière. Quant au *brai* gras, dont les calfats font un si grand usage pour recouvrir les jointures des bordages dans les navires, on le prépare en faisant fondre du *brai* sec, et en y mêlant du goudron, du suif et d'autres matières grasses. Ce produit, comme le goudron, est fourni au commerce par les Etats-Unis, la Russie, la Suède, la Norvége; il en vient aussi du département des Landes. On l'expédie en barils de bois blanc appelés gonnes.

BRAI ou **BRAY** s. m. (brè). Piége pour les petits oiseaux, composé de deux morceaux de bois unis par une corde.

BRAI ou **BRET** (lac de), en Suisse, dans le canton de Vaud, à 12 kilom. N.-E. de Lausanne, dans un beau vallon entouré de hautes montagnes. Ce petit lac est de forme ovale; longueur, 2 kilom.; profondeur, 32 mètres. Les forêts de plantes marécageuses qui croissent sur ses rives resserrent de jour en jour son étendue. A son extrémité orientale, on a retrouvé les ruines de Bromagus, station militaire romaine, indiquée sous ce nom dans l'*Itinéraire* d'Antonin.

BRAIE s. f. (brè. — Le mot *bracca* paraît dériver d'une racine indo-européenne que nous retrouvons dans le latin *frangere, fractum*, avec le sens de rompre, briser, partager. En conséquence, M. Delâtre pense que le celtique *bracca* n'a pu signifier dans l'origine que *pièce, coupon* d'étoffe. « De là, dit-il, l'italien *brache*, le vieux français *brague, braie;* » *brayer*, bandage destiné à contenir les hernies; *braguette*, fente de devant d'une culotte à l'ancienne mode. Ces dérivés, pense M. Delâtre, viennent, non pas de la forme celtique, mais de la forme latine; il est d'avis en effet que, dans la majorité des cas, la plupart des mots celtiques qui existent dans notre langue sont tirés, non pas du celtique proprement dit, mais du latin. On peut encore rapprocher, comme nous l'avons déjà fait, l'anglais *breeches*, culotte. *Brague* a dû avoir un diminutif, *braille*, d'où se débrailler, se découvrir la gorge ou l'estomac; en provençal *des-bracar*, c'est-à-dire ouvrir ses *bragues*. Les Allemands ont conservé ce mot dans *frack*, sorte d'habit, *frac*, et dans *frock, froc*, la partie de l'habit monacal qui couvre la tête et tombe sur l'estomac et les épaules; *frocard*, moine — péjoratif; — *défroquer*, ôter le froc à quelqu'un; *défroque*, le mobilier et l'argent qu'un moine a laissés en mourant, restes, guenilles. En allemand moderne, *frock* est devenu *rock*, par suite de l'élimination du *f* initial, et c'est de cette forme tertiaire qu'est dérivé notre *rochet*, diminutif, sorte de surplis à manches étroites que portent les évêques). Couche, lange dont on enveloppe les petits enfants, pour les empêcher de salir les autres vêtements: *Changer la* BRAIE *d'un enfant*. ‖ Ce mot a vieilli; on dit plutôt COUCHE aujourd'hui, excepté dans quelques départements.

— Fortif. Ceinture de fortes palissades ou de maçonnerie que les ingénieurs du XVIe siècle construisaient en avant de l'enceinte d'une place pour en couvrir le pied contre les batteries de l'ennemi. On l'appelait aussi BRAIESSE: *La* BRAIE *était séparée de la place par le fossé, et de la campagne par un avant-fossé*. ‖ *Fausse braie*, Sorte de corridor que les ingénieurs du XVIe et du XVIIe siècle établissaient à mi-hauteur de l'escarpe, et qui était muni d'un mur crénelé, à l'abri duquel le défenseur tirait sur le chemin couvert. On a abandonné cet ouvrage depuis Vauban, parce qu'on a reconnu qu'il était plus nuisible qu'utile.

— Mar. Morceau de grosse toile ou de cuir goudronné, que l'on cloue à certaines ouvertures d'un navire, pour empêcher l'eau d'y pénétrer.

— Pêch. Filet que l'on dispose en entonnoir au bord de la mer, et qui est soutenu avec des pieux.

— Techn. Traverse de bois que l'on met sur le pailler d'un moulin à vent, pour soulager les meules. ‖ Instrument avec lequel le cirier écache la cire.

— Typogr. Feuille de papier fort, découpée comme une frisquette, et qui en fait l'office pour le tirage des épreuves, mais qui n'est pas attenante au tympan et s'enlève avant la touche, pour être replacée ensuite sur la forme.

— s. f. pl. Autrefois, Culotte, caleçon, pantalon. Se dit surtout aujourd'hui d'un vêtement de ce genre que portaient les Gaulois et divers autres peuples de l'antiquité. On l'emploie encore de nos jours pour désigner les larges culottes de toile que portent les Bretons, assez semblables à celles des zouaves: *Le guide montagnard, dans la force de l'âge, portait l'antique costume des Gaulois Bretons, larges* BRAIES *de toile, serrées à la taille*. (E. Sue.) *Une cuirasse de peau d'aurochs, des* BRAIES *larges, des jambières entourées de cordelettes*... (Th. Gaut.) *Julyan et Armel se mirent nus jusqu'à la ceinture, ne gardant que leurs* BRAIES. (E. Sue.) ‖ A été employé au singulier:

> L'habit court et brodé, la *braie* aux plis antiques.
> BRIZEUX.

— Loc. fam. *Se tirer d'une affaire les braies nettes*, En sortir sans accident fâcheux: *Tu ne* T'EN TIRERAS *jamais* LES BRAIES NETTES. *Nos libertés auront peine à* SORTIR *d'ici* LES BRAIES NETTES. (Mol.)

— Bot. *Braies de cocu*, Syn. vulgaire de PRIMEVÈRE.

— Rem. En poésie, on peut faire ce mot de deux syllabes, en prononçant *bra-ies*:

> *Un noir pressentiment me fait trembler pour toi,*
> Et m'annonce, pleine d'effroi,
> Que tu n'en sortiras jamais les *braies* nettes.
> GHERARDI.

Cette prononciation, du reste, est la plus ancienne et la plus conforme à l'étymologie.

— **Encycl.** Cost. Le mot latin *braccæ*, dont nous avons fait *braies*, et qui correspondait au grec *anaxurides*, servait à désigner des espèces de pantalons portés par différents peuples de l'antiquité. Les *braccæ*, ainsi que différentes autres parties de l'habillement et de l'armure, telles que l'*acinaces*, l'*arcus*, l'*armilla*, étaient communes à toutes les nations qui entouraient les Grecs et les Romains, depuis l'océan Indien jusqu'à l'océan Atlantique. Aussi Aristagoras, roi de Milet, dans une entrevue avec Cléomène, roi de Sparte, décrit-il le costume de la plupart d'entre eux en ces termes: « Ils portent des arcs et une courte épée, et ils vont au combat avec des *braies* et la tête couverte avec des chapeaux. » (Hérodote, V, 49.) De là aussi l'expression de *braccati militis arcus*, signifiant que ceux qui portaient des *braies* avaient généralement l'arc pour arme caractéristique. Parmi les nations que les auteurs anciens nous désignent formellement comme portant les *braccæ*, nous trouvons les Mèdes et les Persans, les Parthes, les Phrygiens, les Sarmates, les Daces et les Gètes, les Teutons, les Belges, les Bretons et les Gaulois. Quant au mot latin *braccæ*, considéré sous le rapport étymologique, il n'est que la transcription exacte d'un terme peut-être celtique, que l'écossais nous a conservé sous la forme *breeks*, et l'anglais sous celle de *breeches*. Des mots correspondants sont en usage dans la majorité des langues du Nord. Les pantalons actuels des cosaques et des Persans (*serwal*) diffèrent très-peu de ceux des peuples barbares de l'antiquité. Les anciens monuments des Grecs et des Romains nous ont, en effet, transmis avec une fidélité scrupuleuse la forme des *braies* de ces peuples, et c'est même là ce qui les caractérise et sert à les distinguer nettement des personnages grecs et romains. La colonne Trajane, entre autres, nous montre différents groupes de Sarmates revêtus des *braies* nationales; ce sont de véritables pantalons assez larges, qui partent de la ceinture et tombent jusqu'à la cheville en faisant des plis assez nombreux. La forme, du reste, aussi bien que l'étoffe, était variable selon les pays et la mode. Les Perses et les Amazones portaient ce vêtement collant; on en a trouvé des exemples dans la grande mosaïque de Pompei, *qui est actuellement au musée de* Naples. Les nations du Nord, au contraire, portaient le pantalon large et ample, comme on en a trouvé des exemples dans les auxiliaires germains de la colonne Trajane. Il en était de même en Gaule. Il y avait des pantalons rayés et bigarrés, que n'eussent pas dédaignés nos élégants. On trouve sur les peintures des vases grecs des Amazones revêtues d'un costume de fantaisie, qui eût certainement été imité par les gandins du boulevard. Les *braies* étaient généralement en laine; mais Agathias nous apprend, cependant, qu'en Europe elles étaient aussi fabriquées avec de la toile et même du cuir. Il est aussi permis de supposer que les nations asiatiques employaient au même usage le coton et la soie. Les *braies* étaient quelquefois rayées (*virgatæ*), et tramées avec des fils de différentes couleurs (*poikilai*). Les Grecs semblent ne les avoir jamais portées. Elles étaient également inconnues à Rome pendant la période républicaine; et, plus tard, elles étaient toujours considérées comme un vêtement barbare (*tegmen barbarum*, dit Tacite). Cependant, à une époque plus moderne, elles commencèrent à être introduites à Rome; mais elles ne paraissent pas y avoir jamais été beaucoup portées. Nous savons qu'Alexandre Sévère portait des *braies* blanches, tandis que celles de ses prédécesseurs étaient écarlates. Honorius défendit formellement de les porter en ville. On sait qu'au moment de la conquête, les Romains donnèrent à une partie de la Gaule Transalpine le nom de *Gallia braccata*, à cause des longues et larges culottes que portaient les habitants de cette contrée. De *nos jours, le mot braies* n'est plus guère usité; pourtant, le vêtement qu'il désigne n'a pas disparu: les paysans bretons ont conservé les larges *braies*, le chapeau rond à grands rebords, la veste de toile ou de serge grise et les longs cheveux, qui distinguaient leurs ancêtres.

Braies du cordelier (LES), fabliau satirique du XIIIe siècle, dirigé contre les mœurs des moines et des cordeliers en particulier. Cet ordre, qui existait seulement depuis une trentaine d'années, avait déjà été corrompu par son succès subit et inespéré. De son temps, Pierre des Vignes, le chancelier de l'empereur Frédéric II, leur reprochait de courir les fêtes et les noces, et leur demandait s'ils avaient trouvé de pareils enseignements dans Baruch ou dans Michée. Nos trouvères, qui avaient un langage très-libre et beaucoup d'indépendance d'esprit, ne devaient pas laisser passer de semblables abus sans les signaler, eux que n'arrêtait même pas l'arme terrible de l'inquisition dans les mains des dominicains. Voici le sujet de ce fabliau, écrit d'une façon très-vive et très-ingénieuse. Une bourgeoise d'Orléans est amoureuse d'un cordelier, qu'elle reçoit toutes les fois que son mari est absent. Un matin, elle réveille ce dernier de très-bonne heure, *lui disant qu'il faut se lever*, s'il ne veut manquer son compère, avec qui il doit aller au marché, et à peine le pauvre Blaise est-il sorti, qu'elle fait entrer son ami le cordelier. Mais il est bien trop tôt pour partir; le compère se moque du mari, qui revient chez lui pour se coucher. Terreur des deux amants; le cordelier se cache en oubliant ses *braies* auprès du lit. Quand l'heure de partir est venue, le mari se lève, et, dans sa précipitation, prend les culottes du cordelier au lieu des siennes. On pense si le moine et la bourgeoise sont embarrassés quand ils s'aperçoivent de cette substitution; notre futée cependant ne tarda pas à se ras-

surer : quelle femme a jamais été prise au dépourvu en pareille matière? Elle réconforta donc le cordelier du mieux qu'elle put, lui dit qu'elle prenait tout sur elle, qu'une idée lui était venue, et qu'il faudrait que son mari eût un bien mauvais caractère, si, le soir, en rentrant à la maison et en lui rapportant les *braies* en question, il ne lui faisait pas des excuses. Sur cette assurance, le cordelier fit le signe de la croix et rentra dans son couvent. Au lever du jour, notre coquine frappait à la porte du couvent. Elle manda le prieur et le pria de lui prêter les *braies* d'un frère, qu'elle voulait porter elle-même, disait-elle :

> Por filz ou fille concevoir;
> Quar j'avoie songié por voir
> Que ge cele nuit concevroie
> Enfant, quand en mon lit auroie
> Les *braies* d'un frère menor.

Le stratagème de la bourgeoise n'est pas si extraordinaire qu'il pourrait nous le paraître aujourd'hui; on avait alors une grande dévotion pour ces religieux, et il n'était pas de chrétien qui ne voulût mourir enveloppé de leur robe. On devine aisément la fin de l'histoire; le mari, s'apercevant au milieu du marché que les *braies* qu'il porte ne sont pas les siennes, revient furieux, dans l'intention de tuer sa femme. Celle-ci lui raconte l'idée qui lui est venue dans l'esprit; le mari court au couvent, où le prieur confirme de très-bonne foi le récit de la dame, et Georges Dandin revient se jeter aux pieds de son adroite moitié, lui jurant de ne jamais plus la soupçonner.

Ce conte, né en France, fit son tour d'Europe, et obtint partout un grand succès. Le Pogge, Sacchetti, Sabadino et Casti l'ont imité, et Henri Estienne l'a repris dans son *Apologie pour Hérodote*.

Comme on le voit, cette plaisante histoire appartient essentiellement à notre vieille langue; c'est un produit de la muse gaillarde et satirique du moyen âge. Eh bien! malgré l'antiquité des parchemins sur lesquels son nom est inscrit, on s'ingénie journellement à la rajeunir au détriment de tel ou tel qu'on range, à tort ou à raison, dans la catégorie des maris prédestinés. Nous soupçonnons fort que notre Rabelais ignorait ce conte; autrement, il n'aurait pas manqué de l'enchâsser dans l'un de ses joyaux avec un épilogue comme il les savait si bien faire quand le sujet s'y prêtait : neuf mois après l'aventure, notre matoise aurait mis au monde un gros garçon que le bon paysan, en reconnaissance du miracle, aurait certainement appelé Déodatus.

BRAIEMENT s. m. (brè-man — rad. *braire*). Autre orthographe de BRAIMENT. ‖ On disait aussi BRAIRIE s. f.

BRAIER v. a. ou tr. (brè-ié). Broyer, pulvériser : BRAIER *du chanvre.* ‖ Vieux mot.

BRAIER s. m. (bra-ié — rad. *braie*). Nom que l'on donnait autrefois aux ouvriers qui confectionnaient des braies ou hauts-de-chausses en cuir de peaux de vache, de cerf, de truie, de cheval ou de mouton : *Les braaliers faisaient les braies en fil, à la différence des* BRAIERS, *qui les faisaient en cuir.* (Encycl.)

BRAIL s. m. (brall; *ll* mll.). Oisell. Sorte de piége pour prendre des oiseaux. Syn. de BRAI ou BRAY.

BRAÏLA, BRAHILOW ou **IBRAHILOW**, ville des Principautés-Unies, dans la Grande Valachie, sur la rive gauche du Danube, près et au-dessus de l'embouchure du Sereth dans le Danube, à 84 kilom. N.-E. de Bucharest, à 160 kilom. O. de la mer Noire; 40,000 hab. Port principal des principautés, et la forteresse la plus importante après Giurgewo. Le port de Braïla peut facilement recevoir des bâtiments de 300 tonneaux, et pourrait contenir les plus grands vaisseaux sans les difficultés que l'on rencontre encore à la barre de Soulina, à l'une des embouchures du Danube. Le commerce principal de Braïla consiste dans l'exportation des céréales, des suifs, des peaux de bœuf et de la laine. Les principaux articles importés sont : le sucre, le café, l'huile, le fer, les étoffes de laine et de coton, la bijouterie et les modes. Ajoutons que la pêche des esturgeons dans la mer Noire est pour cette ville un élément très-actif de prospérité.

Pendant les guerres du siècle dernier contre la Turquie, les Russes assiégèrent et prirent plusieurs fois Braïla; en 1774, par le traité de paix de Kaïnardji, elle fut restituée aux Turcs, qui la fortifièrent à l'européenne. En 1828, les Russes s'emparèrent encore une fois de cette ville et la rendirent à la Turquie par le traité d'Andrinople. Dans ces dernières années, les événements qui ont amené l'union des principautés moldo-valaques ont accru l'importance de Braïla, sur laquelle la Turquie n'a conservé qu'une suzeraineté purement nominale.

BRAILLANT (bra-llant; *ll* mll.) part. prés. du v. Brailler :

> Je brûle de vous voir trois ou quatre marmots,
> *Braillant* autour de vous . . . .
> DESTOUCHES.

> La guinguette, sous sa tonnelle
> De houblon et de chèvrefeuil,
> Fête, en *braillant* la ritournelle,
> Le gai dimanche et l'argenteuil.
> THÉOPHILE GAUTIER.

BRAILLARD, ARDE adj. (bra-llard; *ll* mll. — rad. *brailler*). Fam. Qui braille, parle ou crie très-fort et mal à propos : *Que cet homme est* BRAILLARD! *Cette femme est bien* BRAILLARDE. *Caraccioli me visite fort assidûment; cet homme est un peu* BRAILLARD, *mais il est doux et a de la franchise.* (Mme du Deffand.) *Demosthène lui-même recherchait les applaudissements des auditeurs* BRAILLARDS, *des démagogues du Pirée.* (F. Michel.) *Vous l'avez rencontré plus d'une fois tapageur et* BRAILLARD, *les cheveux en désordre.* (E. Robert.)

> A son portrait, certain rimeur *braillard*
> Dans un logis se faisait reconnaître.
> J.-B. ROUSSEAU.

‖ Où l'on braille, où l'on crie très-fort : *Il en fut pourtant ainsi pour la plupart des luttes* BRAILLARDES *et sanglantes des deux grandes révolutions religieuses, le luthéranisme et le calvinisme.* (F. Michel.) *L'orgue de Barbarie abandonnait Paris, la ville turbulente et* BRAILLARDE. (F. Michel.)

— Substantiv. Personne qui braille, qui a l'habitude de brailler : *C'est un* BRAILLARD, *une* BRAILLARDE. *Voilà un terrible* BRAILLARD! (V. Hugo.)

— s. m. Mar. Petit porte-voix.

— **Syn. Braillard, brailleur, criard, crieur, pleurard, pleureur.** Le *braillard* braille souvent; il ennuie par la continuité de ses braillements. Le *brailleur* braille en ce moment, il importune, il étourdit par le bruit qu'il fait. Le *criard* a l'habitude de crier, comme le *braillard* de brailler; le *crieur* crie actuellement. Le *pleurard* a l'habitude de pleurer, il en est insupportable. Le *pleureur* est en train de pleurer. Le *braillard* et le *criard* ne pleurent pas; le *pleurard* est larmoyant.

BRAILLE s. f. (bra-lle; *ll* mll.). Pêch. Pelle de bois avec laquelle le saleur remue les harengs.

— Econ. rur. Balle du blé séparée du grain.

BRAILLE (Louis), professeur à l'Institution des Aveugles de Paris, né en 1809 à Coupvray, mort en 1852. Fils d'un simple bourrelier, dès l'âge de trois ans il commençait à travailler avec son père; mais l'alêne qu'il ne savait pas encore diriger avec adresse atteignit un de ses yeux, causa une inflammation qui gagna bientôt l'autre œil, et le pauvre enfant devint aveugle. Admis à l'Institution des Aveugles en 1819, Louis Braille devint bientôt un des meilleurs élèves de l'établissement, et lorsqu'il eut acquis les connaissances générales, il s'appliqua à l'étude du piano, du violoncelle et de l'orgue. Ses progrès sur l'orgue furent tels qu'il remplit avec succès les fonctions d'organiste dans plusieurs paroisses de Paris. Mais le désir qu'il avait d'être utile à ses compagnons d'infortune le porta, en 1827, à accepter une place de professeur dans la maison même où il avait reçu une instruction solide et variée. Là, il se dévoua tout entier à ses nouveaux devoirs, et non-seulement il devint un excellent professeur, mais encore il composa des ouvrages pour faciliter son enseignement et créa un nouveau système d'écriture, en points saillants, qui permettait aux élèves de prendre des notes pendant ses leçons, de faire rapidement leurs devoirs d'orthographe et de style. Il trouva même plus tard le moyen d'appliquer ce système à la notation musicale. Un de ses amis, M. Foucault, y ajouta un nouveau perfectionnement, et le procédé reçut, dans l'école même, le nom de procédé Braille-Foucault. Malheureusement, Louis Braille n'avait jamais joui d'une santé bien robuste, et une maladie cruelle vint mettre un terme à ses travaux, lorsqu'il n'avait encore que quarante-trois ans.

BRAILLEMENT s. m. (bra-lle-man; *ll* mll. — rad. *brailler*). Action de parler ou de crier très-fort et d'une façon importune : *Les* BRAILLEMENTS *d'un porc que l'on saigne.*

BRAILLER v. n. ou intr. (bra-llé; *ll* mll. — rad. *braire*, qui a signifié *crier*). Parler, chanter, crier très-haut, sans raison, mal à propos, d'une façon importune : *Il ne chante pas, il* BRAILLE. *Je me contente de gémir sans* BRAILLER. (Montaigne.) *Cette femme* BRAILLE *toujours et ne laisse rien faire aux autres.* (G. Sand.) *Il ne convient guère de* BRAILLER *un jour de première communion.* (G. Sand.)

> Nous n'irons plus dans les coulisses
> *Brailler* en chœur à l'Opéra.
> BÉRANGER.

> Gille, orateur, entassait des merveilles,
> Gesticulait, *braillait*, s'époumonnait.
> ANDRIEUX.

— Chass. Se dit d'un chien qui crie, sans être sur la voie.

— Activ. Prononcer très-haut et d'une manière importune ou ridicule : *Des chantres, aux figures pittoresquement triviales,* BRAILLAIENT *les psaumes.* (Th. Gaut.)

> . . . . Despaze, dans l'accès,
> *Braille* ses vers gascons, qu'il croit des vers français.
> M.-J. CHÉNIER.

> On conte, on rit, on médit du prochain,
> On fait *brailler* des vers à maître Alain.
> VOLTAIRE.

— s. m. *Le brailler*, L'action de celui qui braille : *L'Angely* (le fou de Louis XII), *interrogé pourquoi il n'allait jamais au sermon, répondit qu'il n'aimait pas* LE BRAILLER, *et n'entendait pas le raisonner.* (B. Jullien.)

BRAILLER v. a. ou tr. (bra-llé; *ll* mll. — rad. *braille*). Pêch. Remuer avec la braille : BRAILLER *des harengs.*

BRAILLEUR, EUSE adj. (bra-lleur, eu-ze; *ll* mll. — rad. *brailler*). Qui braille, qui a l'habitude de brailler : *Un enfant* BRAILLEUR. *Une femme* BRAILLEUSE.

— Manég. *Cheval brailleur*, Cheval qui hennit souvent.

— Substantiv. Personne qui braille, qui a l'habitude de brailler : *C'est un* BRAILLEUR. *Diable soit des* BRAILLEURS! (Mol.) *Du reste, grand chasseur, grand fumeur, grand* BRAILLEUR, *grand amateur de vin de Hongrie et de fanfares.* (J. Janin.)

> Dans tous les entretiens on les voit s'introduire,
> Ils ne sauraient servir, mais ils peuvent vous nuire :
> Et jamais quelque appui qu'on puisse avoir d'ailleurs,
> On ne doit se brouiller avec ces grands *brailleurs.*
> MOLIÈRE.

— **Syn. Brailleur, braillard,** etc. V. BRAILLARD.

BRAIMENT s. m. (brè-man — rad. *braire*). Cri prolongé de l'âne : *C'est une merveilleuse chose de voir une cavale dresser les oreilles, frapper du pied, s'agiter aux* BRAIMENTS *intelligibles d'un âne.* (Volt.) ‖ Quelques-uns écrivent BRAIEMENT, qui est une ancienne orthographe : *J'entendais le* BRAIEMENT *des ânes, le chant du coq, le bruissement des feuilles, le gémissement alternatif de la mer.* (Lamart.)

BRAINE s. f. (brè-ne). Econ. rur. Génisse, jeune vache.

— Ichthyol. Espèce de poisson de rivière.

BRAINE (Jean, comte DE), trouvère français du XIIIe siècle. Il était fils de Robert II, comte de Dreux, et il eut pour rivaux en poésie Audefroy le Bastard et le sire de Coucy. Il est peut-être l'auteur de la vingt-septième chanson placée dans le recueil des poésies de Thibaut, comte de Champagne, et Lévesque de la Ravalière le cite formellement comme ayant composé la pièce qui commence par ces vers :

> Pencis d'amors, dolens et correcié,
> M'estuet chanter, quand ma dame m'en prie.

BRAINE-L'ALLEUD ou **LA-LEUDE**, ville de Belgique, prov. du Brabant méridional, arrond. et à 10 kilom. N. de Nivelles; 3,200 h. Les opérations de la bataille de Waterloo eurent lieu en grande partie sur le territoire de cette commune.

BRAINE-LE-COMTE (*Brania comitis*), ville de Belgique, prov. de Hainaut, arrond. et à 28 kilom. N.-E. de Mons; 5,500 hab. Filatures de coton, retorderies de fil à dentelle, brasseries, tanneries, moulins. Ruines d'une vieille tour qui domine la ville et dont la construction remonterait, selon une tradition peu probable, jusqu'à un brenn gaulois.

BRAINNE (Charles), littérateur et publiciste français, né à Gisors en 1825, mort en 1864, était petit-neveu du savant évêque d'Avranches Huet. Après avoir terminé d'excellentes études au lycée Charlemagne, il entra à l'Ecole normale et en sortit pour aller à Clermont-Ferrand en qualité de professeur d'histoire. Promu aux mêmes fonctions à Orléans, il eut un démêlé avec l'administration, et fut désigné pour Alençon. Cette disgrâce lui paraissant imméritée, il envoya sa démission dans un pli portant ces simples mots : *Point d'Alençon.* S'étant ainsi lui-même mis à pied, il rédigea le *Journal du Loiret.* Ce n'était point là son début, car, en 1847, il avait déjà fait ses *premières armes*, et publié, sous ce titre, un volume de poésies. Voulant témoigner sa reconnaissance au pays hospitalier qui lui avait donné asile après son naufrage universitaire, il fit paraître, en 1851, les *Hommes illustres de l'Orléanais.* En 1854, il publiait la *Nouvelle-Calédonie* et le *Mémorial français*, en collaboration avec Emile Vanderburch; les *Hommes illustres de l'Oise*, en 1858, et, en 1860, *Baigneurs et buveurs d'eau*, ouvrage écrit au courant de la plume par un chroniqueur amusant et spirituel, le *vademecum* des touristes et des baigneurs. M. Brainne a mis dans ce gracieux in-8° son humour, son érudition et sa verve inépuisable.

M. Charles Brainne collaborait en même temps à la *Presse*, à l'*Audience*, au *Nord*, à l'*Opinion nationale*, et fondait la *Correspondance internationale.* Il était le véritable type du journaliste nomade, le Juif errant de la littérature. Toujours par monts et par vaux, il promenait son humeur insouciante et son esprit intarissable partout où l'appelait une fête de l'industrie ou des arts, une entrevue de deux souverains ou une simple inauguration de chemin de fer. Aussi un caricaturiste l'a-t-il représenté une locomotive sur la tête en guise de chapeau; ce qui n'empêchait pas M. Charles Brainne de rédiger avec autant de prudence que de talent une correspondance politique adressée à plusieurs journaux de la province et de l'étranger, et d'envoyer de temps à autre au *Nouvelliste de Rouen* des articles politiques. La campagne industrielle entreprise par lui dans ce journal, au moment de la signature du traité de commerce, et conduite avec une habileté incontestable, eut alors un grand retentissement. A l'*Opinion nationale*, M. Brainne figurait surtout comme correspondant; mais, en même temps, il y publiait des articles de haute politique, remarquables par leur allure vive et spirituelle. Son style n'est pas toujours châtié, mais les matières sont toujours abordées d'une manière intéressante et elles sont traitées rapidement et spirituellement. La vivacité, le trait, le mot ironique se rencontrent naturellement sous sa plume. Quant à ses opinions politiques, elles étaient d'accord avec sa vie : « En avant! en avant! » tel était son cri de guerre. Peut-être voulait-il que le progrès marchât trop à la vapeur, mais nous ne saurions le blâmer de ce désir, surtout lorsqu'il l'exposait avec tant de modération.

BRAINTREE, ville d'Angleterre, comté d'Essex, à 28 kilom. O. de Colchester et à 71 kilom. N.-E. de Londres, près de la rive droite du Blackwater; 5,600 hab. Palais de l'évêque de Londres; église renfermant un tombeau monumental de Collins, médecin de Pierre le Grand. Fabrication active de soieries et de crêpes. ‖ Ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Massachusetts, comté de Norfolk, à 18 kilom. S.-E. de Boston, sur la baie de Massachusetts; 3,780 hab. Exploitation de granit. Patrie de John Adams, second président des Etats-Unis.

BRAINVILLIÈRE s. f. (brain-vi-llè-re; *ll* mll.). Bot. Syn. de SPIGÉLIE.

BRAIOLLER (SE) v. pron. (bra-io-lé — rad. *braies*). Mettre ses braies, sa culotte. ‖ Vieux mot.

BRAION s. m. (brè-ion). Partie des braies, de la culotte, qui couvre la cuisse. ‖ Vieux mot.

BRAIRE v. n. ou intr. (brè-re — du bas lat. *bragire*, hennir; se conjugue comme *traire*. L'Académie limite, arbitrairement croyons-nous, ce verbe au présent et au futur de l'indicatif et du conditionnel, et aux troisièmes personnes seulement, du moins dans son sens propre. Il est vrai que les ânes ne parlent pas, ce qui empêche que l'on puisse dire *je brais*, et qu'on ne leur parle guère, ce qui fait qu'on n'a pas souvent l'occasion de dire *tu brais;* mais, en dehors de ces réalités du langage, la grammaire doit admettre des fictions qui nécessitent d'autres emplois des mots; c'est une hypothèse littéraire tout à fait admissible que celle d'un âne qui parle, et surtout d'un âne à qui l'on adresse la parole). Crier en parlant d'un âne; imiter le cri de l'âne, assez heureusement exprimé par l'interjection répétée : *hi-han. Le cheval hennit, l'âne* BRAIT. (Buff.) *A Vérone, à la fête de l'Ane, le prêtre, à la fin de la messe, au lieu de dire :* Ite, missa est, *se mettait à* BRAIRE *trois fois de toute sa force, et le peuple répondait en chœur.* (Volt.)

— Fam. Parler, chanter ou crier très-fort, comme fait un âne qui brait; crier en pleurant : *Qu'as-tu à* BRAIRE *comme cela?*

— Fig. Mettre beaucoup d'animation à dire des sottises : *Non, vous ne* BRAIREZ *pas, mon cher et grand philosophe, mais vous frapperez rudement les Welches qui* BRAIENT. (Volt.) *Je laisse* BRAIRE *les ânes sans me mêler de leur musique.* (Volt.) *Les hommes faibles hurlent avec les loups,* BRAIENT *avec les ânes, et bêlent avec les moutons.* (Boiste.)

> . . . . . Et puis, viens-t'en me *braire*,
> Viens me conter ta faim et ta douleur!
> LA FONTAINE.

— s. m. *Le braire*, L'action de braire : *Il avait un rire qui eût tenu du* BRAIRE *chez un autre.* (St-Simon.)

> Il abuse encore d'un mot
> Et traite notre rire et nos discours de *braire.*
> LA FONTAINE.

BRAIRÈTE s. f. (brè-rè-te). Bot. Nom vulgaire de la primevère.

BRAIS s. m. (brè). Bras. ‖ Détroit. ‖ Vieux mot.

BRAISE s. f. (brè-ze. — On a rapproché, non sans raison, le mot français du grec *brazein :* mais il ne faudrait pas voir cependant là, avec certains philologues, l'origine directe et immédiate du mot français; c'est trop souvent ainsi que, sur un rapport de ressemblance fugitive, quoique parfois réelle, on crée des étymologies fictives. Pour prouver que braise vient de *brazein*, qui veut dire bouillonner, il faudrait démontrer la filiation, non-seulement phonétiquement, mais encore historiquement. Nous verrons tout à l'heure en effet que *brazein* et *braise* sont parents, et même proches parents, mais qu'il n'y a pas entre eux de consanguinité ascendante ou descendante, mais simplement collatérale. Recherchons d'abord dans les langues néo-latines, c'est-à-dire dans le groupe dont la nôtre fait partie intégrante, les formes pararallèles de ce mot qui peuvent s'y rencontrer. Diez mentionne avec raison *bragia*, *brascia* et *bracia*, en italien; *brasa*, en espagnol et en provençal; *braza*, en portugais. Tous ces mots ont exactement la même valeur que le français *braise;* ils désignent le charbon en ignition, et, par suite, le charbon qui a été en ignition. Une chose remarquable, c'est que, dans toutes ces langues, on a formé avec ce mot des verbes qui ont tous le sens d'enflammer, brûler, etc. Ainsi, l'italien dit *abbragiare*, l'espagnol *abrazar*, le vieux français *esbraser* et le français actuel *embraser*. Dès lors, il est facile de voir que la signification primitive du mot *braise* était étroitement liée à celle d'ignition, d'incandescence. Les recherches ultérieures auxquelles nous allons nous livrer le démontreront surabondamment. Nous trouvons d'abord dans la famille germanique la même racine qui joue un rôle considérable; il est fort probable que c'est de là qu'elle a passé dans les idiomes romans. En suédois, *brasa* désigne les tisons allumés, le feu d'une cheminée; en irlandais,

le même mot veut dire un feu ardent. Les autres langues germaniques nous présentent le même radical sous les formes légèrement différentes de l'anglo-saxon *brasian*, fondu; du gothique *brinnan*, de l'allemand moderne *brennen*, etc. Nous retrouverons, du reste, plus tard ces formes à propos du mot *brandon*. Nous avons vu tout à l'heure la singulière analogie que présente le grec *brazein*. Arrivés à ce point, il ne nous reste plus maintenant qu'à trouver un élément de comparaison commun à toutes ces variantes d'un thème primitif; c'est encore le sanscrit qui nous le fournira dans sa racine *bhradj*, rôtir, brûler, intimement liée à l'autre racine *bhridj*, luire, à laquelle nous aurons souvent affaire. M. Delâtre, dans son ingénieux travail de comparaison du français avec les autres langues indo-européennes, groupe autour de cette racine, et plus particulièrement autour de la forme spéciale qui nous occupe, toute une série de dérivés rayonnant dans tous les sens, et que nous allons passer avec lui rapidement en revue. C'est d'abord *brasiller*, faire griller, reluire : la mer *brasille;* puis *braser*, joindre ensemble deux morceaux de métal au moyen d'une soudure; *brasure*, endroit où a été opérée cette soudure; par extension lucarne, d'où *embrasure*. M. Delâtre rattache encore à la même branche l'anglais *brass*, airain, laiton, cuivre jaune, et le français *brasque*, mélange d'argile et de charbon pilé. Du portugais *brasa*, vient le nom de pays *Brasil*, dont nous avons fait *Brésil*, le pays où l'on rôtit; c'est exactement, pour le sens, la forme et l'origine, le même mot que le nom donné par les anciens à la Phrygie, racine *bhridj*. Par métonymie, *brésil* a désigné une espèce de bois de teinture tiré de ce pays; d'où le verbe *brésiller*, couper par petits morceaux, comme on coupe ce bois. Nous ne mentionnons que pour mémoire, et sous de grandes réserves, les mots *bruit*, *brouillard*, *brouille*, etc. Du reste, nous reviendrons sur ces mots à leur ordre alphabétique. Nous acceptons plus volontiers les idées de M. Delâtre pour le verbe *brouir*, qui désigne particulièrement l'action corrosive du soleil ou de la gelée blanche sur la végétation. Nous ajouterons encore à cette liste le mot technique *broui*, qui, en langage d'émailleur, s'applique au chalumeau dont on se sert pour diriger la flamme sur la matière qu'on veut faire entrer en fusion). Charbons ardents provenant d'un morceau de bois ou autre combustible qui a jeté toute sa flamme : *Faire cuire une côtelette sur la* BRAISE. *La fiente du bison brûlée donne une* BRAISE *ardente.* (Chateaub.) *Une vieille voisine était venue causer avec sa femme, tout en cherchant de la* BRAISE *pour allumer son feu.* (G. Sand.) *Déchirant un papier qu'il tira de sa poche, il l'approcha de la* BRAISE *ardente qui restait dans le foyer.* (Scribe.)

Il me fait voir, sur la *braise* animée,
Des bois, *des mers*, *un monde*, *en peu d'instants.*
BÉRANGER.

Suivons cette petite fille,
Frais lutin, dont l'esprit en ses yeux noirs petille;
Où va-t-elle de grand matin?
Je la vois qui s'arrête; elle sonne à la porte
D'un alchimiste son voisin.
Or, le savant, d'humeur accorte,
Ouvre, lui sourit, et déjà,
Dans l'antre enfumé la voilà.
— Monsieur, voulez-vous bien permettre
Qu'à ce fourneau je prenne un peu de *braise*, un peu,
Afin d'allumer notre feu? [mettre?
— Volontiers, mon enfant... mais, quoi! rien où la
Attendez qu'on vous cherche un... Je ne sais. — Oh!
Monsieur, ne bougez pas : je l'emporterai bien [rien,
Là, sur ma main. — Comment, que dites-vous, ma
Sur votre main!... A peine avait-il achevé [belle?
Que, prompt et prompt, mademoiselle
Vous fait, en moins de temps qu'on ne dit un *Ave*,
Dans le creux de sa main un petit lit de cendre,
Sur lequel aussitôt d'étendre
Sa *braise* ardente, et zeste! avec un ris moqueur
Elle tire sa révérence
Et court encor... Bon Dieu! dit le docteur,
Que chose vaine est la science!
Moi qui, depuis trente ans et tant,
Médite, spécule, étudie,
Moi, docteur sorbonné, peut-être de ma vie
Je n'aurais eu l'esprit d'en faire autant.
Zénon dit vrai : « Le plus sage n'est guères
Sage en tout, et le plus savant
Ignore, hélas! bien souvent
Les choses les plus vulgaires. »
ETIENNE CATALAN.

— Charbons éteints que les boulangers retirent de leur four et qu'ils vendent ensuite au public, qui s'en sert pour allumer du feu : *Acheter de la* BRAISE. *Allumer du feu avec un peu de* BRAISE.

— Par ext. Objet brûlant :

..... Le grand désert, sous sa vapeur de *braise*
Brillait comme un fer chaud que rougit la fournaise.
LAMARTINE.

‖ Feu du regard : *Comme elles dansaient en revenant de la fête sur cette route poussiéreuse bordée de cactus et d'aloès, les fauves gitanas au teint de cigare, aux yeux de* BRAISE, *à la hanche provoquante, en tannant de leur pouce la peau brunie du pandéro!* (Th. Gaut.)

— Fig. Ardeur de tempérament : *Les Calabraises sont noires dans la plaine, blanches sur les montagnes, amoureuses partout; Calabraise et* BRAISE, *c'est tout un.* (P.-L. Courier.)

— Loc. fam. *Etre chaud*, *ardent comme braise*, Etre très-ardent, très-amoureux :

J'avais déjà les yeux *ardents comme la braise.*
SCARRON.

Dans les gardes françaises
J'avais un amoureux
Fringant, *chaud comme braise*,
Jeune, beau, vigoureux.
VADÉ.

‖ *Donner quelque chose chaud comme braise*, Se faire un malin plaisir d'annoncer le premier à quelqu'un une mauvaise nouvelle. ‖ *Rendre quelque chose chaud comme braise*, Se venger immédiatement et d'une manière fort vive : *Il décocha un trait un peu piquant à son interlocuteur; mais celui-ci le lui* RENDIT CHAUD COMME BRAISE. ‖ *Passer sur une chose comme un chat sur la braise*, Passer légèrement sur un sujet, sur une question, parce qu'on craint de l'approfondir, parce qu'on a des raisons pour n'y pas insister : *Le garde des sceaux parla peu, dignement, en bons termes, mais* COMME UN CHAT QUI COURT SUR LA BRAISE. (St-Simon.) ‖ *Etre sur la braise, avoir les pieds sur la braise,* Etre impatient de dire, de faire quelque chose; être dans une attente anxieuse : *Bientôt je saurai mon sort; je* SUIS SUR LA BRAISE. (J. de Maistre.)

..... Comment voulez-vous qu'une femme se taise?
Quand je garde un secret, *j'ai les pieds sur la braise.*
DESTOUCHES.

‖ *Tomber de la poêle dans la* BRAISE, Sortir d'un état fâcheux pour entrer dans une situation encore pire :

Je *tombai* par malheur *de la poêle en la braise.*
RÉGNIER.

— Argot. Argent : *Pas plus de* BRAISE *que dans mon œil.* (Mornand.) *Est-elle simple! dit Nicette, je vous demande si vous avez de la* BRAISE, *du quibus.* (P. Féval.) *Tu lui dis : Je voudrais être payé; il répond : Pas de* BRAISE. (E. Sue.)

— Econ. domest. *Braise chimique*, Charbon artificiel que l'on obtient en mélangeant de la résine avec de la sciure de bois et de la poussière de charbon de bois, et qui se vend généralement sous forme de petits cylindres ou de briquettes rectangulaires. On la débite aussi sous la forme de petites planchettes appelées *allumettes-feu* ou *pastilles ignifères.*

— Art culin. Procédé employé pour braiser les viandes. ‖ *Braise blanche* ou *demi-braise*, Braise dans laquelle les bardes de lard et les tranches de bœuf sont remplacées par des tranches de veau, qui sont une viande blanche.

— Techn. Amas de combustible réduit en charbon, qui se rassemble dans le fond des alandiers, surtout quand le tirage du four n'est pas suffisant. ‖ *Faire la braise*, Ralentir le feu, quand la fonte du verre est terminée, afin que la matière en fusion s'épaississe au point convenable pour le travail : *Pour* FAIRE LA BRAISE, *on remplit le foyer d'escarbilles et même de charbon bien tassé; on intercepte les courants d'air autant qu'on le peut, et l'on évite de toucher au feu pendant le travail du verre, afin de ne pas ranimer la combustion.* (Francœur.)

— **Encycl.** Hygiène. Beaucoup de personnes croient qu'on peut, sans danger pour la santé, brûler de la *braise* dans une chambre ou tout autre lieu fermé, et que les vapeurs du charbon sont seules nuisibles; c'est une erreur funeste qu'il importe d'autant plus de combattre que, chaque année, elle coûte la vie à plusieurs personnes. De temps en temps, ordinairement à l'entrée de l'hiver, le préfet de police de Paris publie à ce sujet l'instruction suivante du conseil de salubrité : « 1° En s'exposant aux vapeurs de la *braise* allumée, on court le même danger que si on s'exposait aux vapeurs du charbon allumé, c'est-à-dire que les émanations de la *braise* peuvent causer presque aussi promptement la mort que les émanations du charbon; 2° en conséquence, l'usage d'allumer de la *braise* et de la laisser plus ou moins consumer dans un vase, placé au milieu d'une chambre, est des plus dangereux; 3° alors même que, par l'effet de circonstances particulières, cette imprudence ne ferait pas instantanément périr ceux qui la commettraient, elle pourrait néanmoins déterminer des maladies très-graves et souvent mortelles; 4° ainsi, toutes les fois que l'on allume de la *braise* dans une chambre, dans une cuisine, etc., pour se chauffer ou pour tout autre usage, il faut prendre les mêmes précautions que si c'était du charbon; c'est-à-dire qu'on ne doit placer la *braise* allumée que sous une cheminée, afin que le courant d'air entraîne la vapeur malfaisante; il convient même d'aider au tirage de la cheminée en ouvrant les portes ou les fenêtres; 5° il résulte de ce qui vient d'être dit que vouloir chauffer, soit avec de la *braise*, soit avec du charbon, des chambres ou des cabinets habités qui n'ont pas de cheminées, c'est s'exposer aux plus grands dangers; 6° c'est une erreur de croire qu'un morceau de fer placé sur le braisier en détruit les mauvais effets. Quelques personnes s'imaginent que, pour éviter tout danger, il suffit de quitter la chambre aussitôt que la *braise* est allumée, et de n'y rentrer qu'après que la *braise* est éteinte; c'est également une erreur. C'en est une enfin de croire qu'on empêche la *braise* de produire des vapeurs malfaisantes en la couvrant de cendres. »

BRAISÉ, ÉE (brè-zé) part. pass. du v. Braiser : *Du mouton* BRAISÉ *aux carottes. Un gigot* BRAISÉ.

BRAISER v. a. ou tr. (brè-zé — rad. *braise*). Art culin. Faire cuire doucement sur le fourneau, sans qu'il y ait évaporation, de manière que les viandes conservent tous leurs sucs et toute leur saveur : BRAISER *un gigot de mouton.*

BRAISIER s. m. (brè-zié — rad. *braise*). Ancienne forme du mot BRASIER.

— Techn. Huche où le boulanger met la braise, lorsqu'elle est éteinte.

BRAISIÈRE s. f. (brè-zié-re — rad. *braiser*). Techn. Etouffoir dont les boulangers se servent pour éteindre la braise tirée du four.

— Art culin. Casserole de forme oblongue servant à braiser les viandes, munie, dans ce but, d'un couvercle qui l'emboîte parfaitement, et dont le bord est relevé de manière à pouvoir contenir de la braise ou des cendres chaudes.

BRAISINE s. f. (brè-zi-ne — rad. *brai*). Techn. Mélange d'argile et de crottin de cheval, dont on se sert pour tremper l'acier.

BRAISLER v. n. ou intr. (brè-slé). Braire, hennir, crier. ‖ Vieux mot.

BRAISNE (*Brannacum*), bourg de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. S.-E. de Soissons; pop. aggl. 1,528 hab. — pop. tot. 1,581 hab. — Agréablement situé sur la rive droite de la Vesle, ce bourg fut le séjour favori des rois de la première race, qui y avaient un palais. C'est là qu'étaient renfermés les trésors de Clotaire Ier. Un château fort, dont on voit encore les ruines, défendait la ville; une belle église, fondée au XIIe siècle par un frère de saint Louis, consacrée à saint Yved, et dont les restes sont encore très-remarquables, fut pendant quelque temps une succursale de Saint-Denis; elle servit successivement de lieu de sépulture à dix membres de la lignée royale.

BRAITHWAIT (Guillaume), théologien anglais du XVIe et du XVIIe siècle. Il était professeur à Cambridge, et fut un des quarante-sept théologiens chargés par Jacques Ier de traduire la Bible en anglais. Les livres deutérocanoniques, appelés apocryphes par les anglicans, furent ceux auxquels il travailla avec six de ses collègues.

BRAITHWAITE (Jean), historien anglais du XVIIIe siècle. Il accompagna au Maroc John Russel, et publia un *Récit des événements politiques qui eurent lieu dans ce pays après la mort de l'empereur Muley Ismaël* (Londres, 1729). Cet ouvrage, qui a été traduit en français, contient de curieux détails sur l'état physique, politique et moral du Maroc pendant les années 1727 et 1728; il eut un très-grand succès.

BRAIUM, nom latin du pays de Bray.

BRAK adj. m. (brak). Pêche. Se dit du hareng salé à moitié : *Un hareng* BRAK.

BRAKEL (NEDER-), ville de Belgique, province de la Flandre orientale, arrond. et à 14 kilom. S.-E. d'Audenarde. 3,807 hab. — Nombreuses brasseries et drècheries, moulins à huile.

BRAKEL (OP-), bourg de Belgique, province de la Flandre orientale, arrond. et à 12 kilom. S.-E. d'Audenarde; 2,351 hab. Tissage de toile.

BRAKEL (Jean DE), marin hollandais, né en 1618, mort en 1690. Il entra dans la marine à l'âge de vingt-deux ans, et s'éleva aux grades de capitaine de frégate et de contre-amiral. Il assista aux principales batailles navales de son temps, se distingua par de nombreux traits de courage, et fut tué dans la journée où Tourville remporta une victoire signalée sur les flottes de la Hollande et de l'Angleterre. On voit son tombeau dans l'église de Saint-Laurent, à Rotterdam.

BRAKENBURG ou **BRAKENBURGH** (Régnier), peintre et graveur hollandais, né à Harlem vers 1650, mort en 1702, passe pour avoir été l'élève de Henri Mommers, imitateur de Berghem; mais, suivant la remarque de M. W. Bürger, il se rapproche davantage d'Ad. van Ostade et de Jan Steen, à l'exemple desquels il a peint des intérieurs rustiques, des scènes de cabaret, des fêtes de village. M. Waagen ne craint pas de dire qu'il égale presque Ad. van Ostade, dans ses meilleurs tableaux, par l'éclat du coloris, quoiqu'il lui soit presque toujours inférieur pour la transparence. Sa forme surtout est plus lâchée, moins précise, son modelé plus faible et son exécution plus délayée. Les œuvres de Brakenburg sont assez rares; le Louvre n'en a pas. La galerie de Vienne en a deux, de belle qualité, datées l'une et l'autre de 1690 : les *Paysans en goguette* et la *Fête des rois.* Le musée de Berlin a un bon tableau représentant des *Villageois écoutant un chanteur ambulant.* Dans les autres galeries, on remarque : une *Scène de paysans joyeux*, à Amsterdam; une *Scène de médecin*, à Rotterdam; la *Collecte villageoise*, dans la galerie Suermondt, à Aix-la-Chapelle, etc. En France, nous citerons : un *Intérieur d'estaminet hollandais*, au musée de Bordeaux; une *Fête villageoise*, au musée de Nancy; le *Joueur de vielle*, dans le cabinet de Mme Blachet-Gassier, à Aix, composition de douze figures, qui, d'après M. Marius Chaumelin (*Trésors d'art de la Provence*), peut être comparée aux meilleures pages de Jan Steen, pour la vérité des poses et des gestes, l'expression comique des physionomies et l'habileté de la mise en scène. Il existe une eau-forte, — très-rare, d'ailleurs, — signée du monogramme de Régnier Brackenburg et qui représente *Abraham renvoyant Agar.* Quelques biographes donnent à cet artiste le prénom de Richard; d'autres veulent qu'il y ait eu deux Brakenburg : Régnier, élève d'Henri Mommers, et Richard, élève d'Ostade. Nous croyons, quant à nous, que ces deux prétendus artistes n'en font qu'un.

BRAKENIER s. m. (bra-ke-nié). Ancienne forme du mot BRACONNIER.

BRAKNAS, branche de la race africaine, dont le territoire s'étend sur la rive droite du Sénégal, depuis le marigot de Matiguen jusqu'à El-Modinalla. Les Braknas offrent, comme race, une composition identique à celle des Trarzas, c'est-à-dire qu'ils se composent d'un tiers de mulâtres d'origine arabe, descendant des Beni-Hassen, d'un tiers de mulâtres d'origine berbère, descendant des Zénagas, et d'un tiers de noirs purs, captifs ou affranchis, nomades avec leurs maîtres ou patrons. Le roi est pris dans une branche de la famille des Braknas proprement dite, avec la sanction des principales autres branches de la famille. D'après M. Caille, la population des Braknas serait de 63,000 âmes, savoir : 23,000 pour les tribus guerrières, et 40,000 pour les tribus de marabouts.

BRALION (Nicolas DE), théologien et historien, né à Chars (Vexin), mort à Paris en 1672. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire, fut envoyé à Saint-Louis de Rome, et y resta quinze ans, puis revint à Paris, dans la maison de Saint-Honoré. A Rome, il avait publié en italien les *Élévations du cardinal de Bérulle sur sainte Madeleine*, et un *Choix des vies des saints* de Ribadeneira. En France, il fit paraître, outre une dissertation latine sur le pallium épiscopal : *Vie de saint Nicolas, archevêque de Mire; Histoire chrétienne*, comprenant les vies de Jésus-Christ, de sa mère et des saints du bréviaire romain; la *Curiosité de l'une et de l'autre Rome; Histoire de la sainte chapelle de Lorette*, etc.

BRALLE (François-Jean), ingénieur, né à Paris en 1750, mort vers 1832. Il a inventé le *couvoir artificiel* pour l'éclosion des œufs, et dressé le premier plan du Conservatoire des arts et métiers; mais c'est surtout sur ses travaux hydrauliques que se fonde sa réputation. On lui doit en ce genre : la machine de la Salpêtrière, celle que font mouvoir des chameaux au Jardin des Plantes, et la distribution des eaux du canal de l'Ourcq dans la fontaine des Innocents, opération difficile, dans laquelle plusieurs de ses collègues avaient échoué.

BRAM s. m. (bramm). Cri. ‖ Vieux mot.

BRAMAH (Joseph), mécanicien anglais, né à Stainborough, en 1749, mort à Londres, en 1814. On lui doit une foule d'inventions utiles, entre autres : une nouvelle espèce de robinet universellement employé aujourd'hui pour l'assainissement des cabinets d'aisances; la serrure de sûreté qui porte son nom; la presse hydraulique; l'appareil au moyen duquel on fait monter, dans les tavernes et estaminets, les liquides de la cave au comptoir; une machine à imprimer pour numéroter les billets de banque; des améliorations dans les pompes à incendie, la fabrication du papier, les chaudières à vapeur, etc. Il n'a publié que deux écrits, dont l'un est une *Dissertation sur la construction des serrures.*

BRAMANS, bourg fortifié de France (Savoie), arrond. et à 40 kilom. de Saint-Jean-de-Maurienne; 936 hab. Ce bourg, situé près de l'Arc, à 1,334 m. d'altitude, renferme trois forts et une caserne; les forts, étagés sur des pointes de rochers, interceptent complétement le passage de la vallée; l'un d'eux possède une chapelle. La garnison est composée de compagnies de discipline, à cause des difficultés du service.

BRAMANT (bra-man) part. prés. du v. Bramer : *Les rennes viennent en* BRAMANT *chercher, dans les vallées profondes, de nouveaux pâturages.* (B. de St-P.)

BRAMANTE (Donato LAZZARI, plus connu sous le nom de), célèbre architecte italien, naquit en 1444, à Castel-Durante (aujourd'hui Urbania), selon quelques biographes; à Monte-Asdrualdo, campagne voisine de Fermignano, selon d'autres. Ces deux endroits sont situés dans le territoire d'Urbin, et, comme Bramante fut élevé dans cette dernière ville, il a été appelé quelquefois Bramante d'Urbin. Quant au nom de Lazzari, qui passe pour avoir été celui de sa famille, il n'a jamais été employé par les anciens biographes pour désigner l'illustre artiste. Bramante commença par étudier la peinture. On ignore quel fut son maître : les uns nomment Fra Carnevale, les autres Pier della Francesca, d'autres Mantegna; mais ce sont là de simples conjectures. Vasari se borne à dire qu'après s'être formé à Urbin, d'après les peintures de Fra Carnevale, le Bramante parcourut la Lombardie, travaillant dans les différentes villes et s'y perfectionnant par l'étude des œuvres des maîtres les plus estimés d'alors; qu'il alla ainsi jusqu'à Milan, où il fit la connaissance de Bernardino de Trevi, architecte de la cathédrale, et qu'à dater de cette époque, il appliqua son génie à l'architecture. Il s'était déjà exercé dans cet art, si l'on en croit Pagave, et il avait élevé plusieurs constructions dans la Romagne,

avant de venir à Milan. Quoi qu'il en soit, nous pensons que Bramante était plus estimé comme peintre que comme architecte, lorsqu'il arriva dans cette dernière ville, vers 1476. Nous n'en voulons pour preuve que les nombreux tableaux qu'il y exécuta, soit à fresque, soit à la détrempe (*à tempera*). Lomazzo parle, avec de grands éloges, des portraits, des compositions sacrées ou profanes, que l'on voyait encore de son temps à Milan et dans d'autres villes de la Lombardie, et qui, suivant cet écrivain, rappelaient assez bien la manière de Mantegna. La plupart de ces peintures ont été détruites, et celles qui subsistent sont très-détériorées. On cite, parmi ces dernières : un *Saint Sébastien*, dans l'église de ce nom, à Milan; un tableau d'autel, dans l'église de l'Incoronata, à Lodi; une *Pietà*, dans l'église de Saint-Pancrace, à Bergame; la décoration d'une chapelle de la Chartreuse de Pavie. Ces divers ouvrages se distinguent par une grande fermeté d'exécution. « Les proportions, dit Lanzi, y sont robustes, et quelquefois même paraissent un peu trop massives; les visages sont pleins, les têtes de vieillards d'un haut style; le coloris est vif et profond, mais non sans crudité. »

Bien qu'il eût construit plusieurs édifices à Milan, notamment le couvent de Saint-Ambroise (devenu depuis hôpital militaire), la coupole et la sacristie de Santa-Maria delle Grazie et la petite sacristie octogone de San-Satiro, ce fut comme peintre que le Bramante débuta à Rome, lorsqu'il vint dans cette ville, en 1499, après la chute de Ludovic le More, son protecteur. Il fut chargé de peindre à fresque les armes pontificales, au-dessus de la porte qui ne s'ouvre qu'à l'époque du jubilé, dans la basilique de Saint-Jean de Latran. Il s'appliqua ensuite, avec la plus grande ardeur, à l'étude des monuments antiques; en peu de temps, il dessina et mesura tous ceux qui subsistaient à Rome et dans les environs, et poussa ses savantes recherches jusqu'à Naples. Le cardinal Olivier Caraffa, qui avait remarqué ce grand zèle, confia à Bramante la construction du cloître du couvent de *la Pace*, ouvrage que l'artiste conduisit avec autant de célérité que d'intelligence et qui lui valut la protection d'Alexandre VI. Il fut employé par ce pontife, comme architecte en second, aux travaux de la fontaine de Transtevère et de la place de Saint-Pierre, qui, depuis, ont fait place à des constructions plus grandioses. Il prit ensuite une large part à l'érection de l'église des Saints-Laurent-et-Damase, et bâtit plusieurs palais, entre autres celui du cardinal Adriano di Corneto, — qui a appartenu, dans la suite, aux comtes Giraud et qui a été acheté en 1830 par le banquier Torlonia, — et celui de la Chancellerie, l'un des plus vastes édifices de Rome. Ces divers monuments, élevés sur des plans d'une conception grande et simple, se ressentent, dans l'exécution des détails, de la maigreur et de la sécheresse qui caractérisent les constructions de la période précédente. Ils font honneur assurément au talent ingénieux et robuste de Bramante, mais ils n'eussent pas suffi pour fonder la célébrité de ce maître. Un homme de ce génie, capable d'exécuter les plus grandes choses, avait besoin qu'il se rencontrât un autre homme de génie pour les vouloir et les commander. Jules II, à peine monté sur le trône pontifical, conçut l'idée de rattacher les bâtiments du Belvédère à ceux du vieux palais du Vatican. Bramante, qu'il chargea de l'exécution de ce projet, y déploya beaucoup de goût et de magnificence. Il réunit les deux édifices par deux ailes de galeries, formant trois rangs de portiques superposés, le premier d'ordre dorique, à l'imitation du théâtre de Marcellus, le deuxième d'ordre ionique, le troisième d'ordre corinthien. L'espace compris entre les deux ailes était un vaste terrain montueux et dès plus irréguliers : Bramante le divisa en deux cours, qu'il relia l'une à l'autre par un escalier à double rampe, avec deux étages de colonnes doriques sur les côtés et une fontaine entre les rampes; à l'extrémité de la cour supérieure, il éleva, entre deux petits corps de bâtiments, une grande niche couronnée d'une galerie circulaire qui porte le nom de *belvédère;* à l'extrémité opposée de la cour inférieure, c'est-à-dire contre les murs du palais vieux, il bâtit un amphithéâtre semi-circulaire, en gradins de pierre, d'où une foule de spectateurs pouvaient assister aux jeux qui se donnaient dans la cour. Cet admirable ensemble, d'une composition si ingénieuse, d'un style si noble dans les proportions générales et si élégant dans les détails, a malheureusement subi de nombreuses restaurations qui l'ont rendu presque méconnaissable aux yeux du connaisseur (V. VATICAN). A dire vrai, plusieurs de ces restaurations ont été rendues nécessaires par le peu de solidité des constructions que Bramante avait dû pousser avec une rapidité excessive, pour satisfaire à l'impatience de Jules II. Le pontife récompensa l'artiste de son zèle en lui accordant, entre autres faveurs, la direction du sceau à la chancellerie (*officio del piombo*). Il l'emmena avec lui dans l'expédition de la Mirandole et l'employa comme ingénieur militaire. On a prétendu que Bramante avait abusé de son crédit auprès de Jules II pour accaparer toutes les grandes entreprises, et même d'avoir tenté de discréditer Michel-Ange, le seul rival qui pût lui être opposé. Le fait est qu'il réussit à faire avorter le projet d'un vaste mausolée qui devait être celui de Jules II et dont les sculptures avaient déjà été confiées à Michel-Ange; il conseilla au pape d'employer ce dernier à peindre la chapelle Sixtine, espérant, dit Vasari, que le célèbre artiste, qui n'avait pas la pratique de la fresque, refuserait ce travail ou y échouerait, et que cet échec relèverait d'autant le mérite de Raphaël, son parent et son protégé. Sans croire à des intentions aussi peu généreuses, on peut supposer que Bramante, raisonnant comme architecte du Vatican, dut mieux aimer faire employer Michel-Ange à la décoration de ce palais qu'à la sculpture d'un tombeau qui n'avait pour le moment aucune destination.

Jules II, ayant décidé la reconstruction de la vieille basilique de Saint-Pierre, ouvrit un concours auquel prirent part les plus habiles architectes du temps. Le projet de Bramante prévalut et fut mis immédiatement à exécution (1506); mais quelle que fût la fougue avec laquelle l'artiste conduisit les travaux, ils étaient assez peu avancés lorsqu'il mourut (1514). Il était réservé à Michel-Ange de reprendre cette grande entreprise et de la terminer. La rivalité qui avait divisé les deux grands artistes n'avait point altéré, d'ailleurs, l'estime qu'ils se portaient. Bien qu'il fît subir des modifications complètes aux plans de Bramante, Michel-Ange prétendit n'être que son continuateur. « On ne saurait nier, dit-il dans une lettre qui nous a été conservée, que Bramante n'ait été aussi habile en architecture qu'aucun autre, depuis les anciens jusqu'à nous. Il a posé les fondements de Saint-Pierre sur un plan simple, net et dégagé, clair et bien isolé de toutes parts, de manière à ne porter aucun préjudice au palais. Son invention fut admirée, et il est reconnu que quiconque s'écartera des dispositions de Bramante, comme l'a fait San-Gallo dans son modèle, s'éloignera de la vérité. » Michel-Ange fut pourtant le premier à s'écarter de ces dispositions; il ne conserva que l'idée générale du projet. V. SAINT-PIERRE.

Bramante a prouvé, dit Quatremère de Quincy, qu'il n'avait pas toujours besoin de grands projets pour faire du grand. « Son petit temple circulaire de San-Pietro in Montorio est, pour la dimension, un des moindres morceaux d'architecture moderne qu'il y ait. C'est à coup sûr un des plus parfaits. On dirait le modèle, ou la copie en diminutif, d'un temple antique. » Parmi les autres édifices de Rome et des Etats pontificaux dont la construction ou les dessins sont dus à Bramante, nous citerons : le palais qui a appartenu à Raphaël, charmant édifice en brique, démoli lors de la construction des colonnades de la place Saint-Pierre, mais dont le dessin est parvenu jusqu'à nous; un autre palais, situé dans la rue Giulia que Jules II fit aligner par Bramante, vaste édifice où devaient être centralisées toutes les administrations de Rome, mais dont la construction ne dépassa pas les soubassements; l'église du couvent de la Quercia, à Viterbe; la belle église de la Madone, à Todi, réunion de coupoles habilement groupées, etc. On attribue à Bramante le dessin de la belle architecture qui orne le fond de l'*Ecole d'Athènes*, de Raphaël, tableau où le vieil architecte a été représenté, par son jeune et illustre ami, sous les traits d'Archimède.

Bramante joignait à ses talents pour les arts celui de poëte et d'improvisateur; ses œuvres poétiques ont été publiées en 1756. Il avait, disent ses biographes, l'humeur gaie, les manières d'un gentilhomme; il obligeait volontiers ceux qui pouvaient avoir besoin de ses services, et l'on ne saurait oublier que ce fut lui qui fit venir Raphaël à Rome et qui lui enseigna l'architecture. Il mourut, en 1514, à l'âge de soixante-dix ans. On lui fit de magnifiques funérailles dans l'église de Saint-Pierre, où il fut enterré.

BRAMANTINO (Bartolommeo), peintre et architecte milanais du XVe siècle. Le pape Nicolas V le chargea de divers travaux de peinture à Rome. De Rome, Bramantino passa en Lombardie, et fut chargé d'élever plusieurs églises dans le Milanais, celle, entre autres, de San-Satiro. On lui attribue aussi la façade de Saint-Maurice.

BRAMANTINO (Bartolommeo SUARDI, dit IL), peintre milanais du commencement du XVIe siècle. Orlandi prétend qu'il fut le maître du Bramante; mais la vérité est qu'il fut son élève. Il peignit, au Vatican, sous le pontificat de Jules II, des portraits qui furent détruits pour faire place aux peintures de Raphaël; mais, avant de les détruire, on les fit copier, parce qu'ils avaient un mérite réel. Bramantino se rendit ensuite à Milan, où il produisit de beaux ouvrages, parmi lesquels on cite surtout le *Christ mort, appuyé sur les genoux de la Vierge*, fresque qui surmonte la porte de l'église du Saint-Sépulcre.

BRAMBILLA (François), sculpteur milanais de la seconde moitié du XVIe siècle. Il travailla quarante années à la décoration de la cathédrale de Milan, où l'on admire de lui les *Quatre Evangélistes*, les *Quatre Docteurs*, les trente-deux bas-reliefs de la clôture du chœur, et les autres figures de bronze ou de marbre. Les ouvrages de cet éminent artiste sont exécutés avec une rare perfection.

BRAMBILLA (Jean-Alexandre), chirurgien italien, né à Pavie en 1730, mort à Padoue en 1800. C'est en Allemagne qu'il passa la plus grande partie de sa vie; il y acquit une certaine renommée, obtint le titre de premier chirurgien de Joseph II, et fut placé à la tête de l'Académie Joséphine. Il publia, soit en italien, soit en allemand, soit en latin, un assez grand nombre d'ouvrages relatifs à la chirurgie, parmi lesquels nous citerons : *Storia delle scoperte fisico-medico-anatomico chirurgiche, fatte dagli uomini illustri italiani* (Milan, 1780-1782, 2 vol. in-4°), et *Discours sur la prééminence et l'utilité de la chirurgie*, traduit par Linguet (Bruxelles, 1787).

BRAMBILLA. Deux sœurs de ce nom ont brillé comme cantatrices au Théâtre-Italien de Paris. — BRAMBILLA (Marietta), douée d'une très-belle voix de contralto, et excellente musicienne, débuta à Novare en 1828, à vingt et un ans; puis elle succéda à la Pasta, au théâtre *Carcano* de Milan. Depuis cette époque, la Brambilla s'est fait entendre à Vienne, à Paris, où elle obtint de fort beaux succès (1835 et 1845), et enfin à Londres. A partir de ce moment, les renseignements manquent sur cette artiste. — Sa sœur Thérésa, également cantatrice dramatique, débuta en 1831 sur les petits théâtres, et parcourut ensuite en triomphatrice les principales villes d'Italie. Après un séjour de deux ans en Espagne, elle vint à Paris (1846), y fut vivement applaudie, et retourna en Italie.

BRAME s. m. V. BRAHMANES.

BRAME s. f. (bra-me). Géogr. Nom donné par les géographes et les orientalistes aux branches du Nil : *La branche ou, si vous aimez mieux, la* BRAME *de Damiette baigne des villes considérables et traverse partout des campagnes fécondes.* (Gér. de Nerval.)

BRAME (Jules-Louis-Joseph), homme politique français, né à Lille en 1808. Après avoir fait son droit, il devint maître des requêtes, puis membre du conseil général du département du Nord. Envoyé au Corps législatif par ce département en 1857, il a été réélu en 1863. Il fut au nombre des quatorze députés qui votèrent contre la loi de sûreté générale (1858), et s'est montré l'adversaire de toutes les modifications introduites dans la législation des douanes, après le traité de commerce avec l'Angleterre en 1860. M. Jules Brame est également l'adversaire déclaré des grands monopoles financiers et industriels. Il en a mainte fois signalé les abus avec une très-grande force. En 1866, lors de la discussion de l'adresse, M. Brame a fait partie du groupe considérable qui s'est détaché de la majorité pour demander une extension plus large des libertés publiques, et formulé ses vœux par l'amendement connu sous le nom d'amendement des quarante-six. M. J. Brame a publié un ouvrage intitulé : l'*Emigration des campagnes.*

BRAMEMENT s. m. (bra-me-man — rad. *bramer*). Cri du cerf ou du daim : *Un profond silence régnait dans ces solitudes, et on n'y entendait d'autre bruit que le* BRAMEMENT *des cerfs qui venaient chercher leurs gîtes dans ces lieux écartés.* (B. de St-P.) *J'écoutais le bruit du vent dans la solitude, le* BRAMEMENT *des daims et des cerfs.* (Chateaub.)

BRAMER v. n. ou intr. (bra-mé — gr. *bremein*, frémir). A signifié Crier, brailler, se lamenter, et est encore usité en Provence dans le même sens.

— Crier, en parlant du cerf, du daim et de quelques autres animaux du même genre : *Le cerf* BRAMAIT *la nuit dans les halliers.* (V. Hugo.)

> Les cerfs en rut *brament* et crient.
> MAROT.
>
> Dans ce val solitaire et sombre,
> Ce cerf qui *brame* au bruit de l'eau...
> THÉOPHILE.

— Par ext. Produire un son plus ou moins analogue au cri du cerf :

> Il ne reste plus dans mon âme
> Qu'un seul amour pour y chanter;
> Mais le vent d'automne qui *brame*
> Ne permet pas de l'écouter.
> TH. GAUTIER.
>
> Dans la plaine
> Naît un bruit;
> C'est l'haleine
> De la nuit;
> Elle *brame*
> Comme une âme
> Qu'une flamme
> Toujours suit.
> V. HUGO.

‖ Chanter d'une manière ridiculement plaintive : *Le ténor Genovèse* BRAME *comme un cerf, dit le prince.* (Balz.)

— Activ. Emettre un son qui ressemble à un bramement :

> Il *brame* un son plaintif sans rien articuler.
> DESAINTANGE.

BRAMER (Léonard), peintre hollandais, naquit à Delft, en 1596 suivant quelques auteurs, beaucoup plus tard selon M. Waagen. On possède peu de renseignements sur sa vie. M. Siret dit qu'il visita la France et l'Italie, et que, de retour dans son pays, il y fut protégé par le prince Frédéric-Henri et le comte Maurice de Nassau. Il subit l'influence de Rembrandt et chercha à imiter sa manière; mais il n'en saisit que les apparences, dit M. Bürger. Ses tableaux, ordinairement de petite dimension, sont tapotés et minces de style; les figurines de Rembrandt ont la grandeur et la tournure des personnages vivants; celles de Bramer sont des marionnettes agitées convulsivement par un moteur externe. Dans ses meilleurs tableaux, Bramer a une touche fine et assez spirituelle, quoique trop accusée, et un clair-obscur assez savant; mais le plus souvent, comme le fait remarquer M. Waagen, il est froid de sentiment et de couleur, opaque et lourd dans le sombre, maigre et indécis dans sa touche. Ses principaux ouvrages sont : la *Douleur d'Hécube* et les *Anges visitant Abraham*, tableaux signés, au musée royal de Madrid; la *Vanité* et le *Néant des choses de la terre*, allégories, au musée de Vienne; la *Résurrection de Lazare*, au musée de Turin; *Siméon dans le temple*, la plus grande peinture de l'artiste, au musée de Brunswick; une *Descente de croix* et un *Philosophe*, à Rotterdam; la *Reine de Saba, Salomon dans le temple* et le *Christ raillé par les soldats*, à Dresde; *Salomon sacrifiant aux idoles*, au musée de Lille, etc. Le Louvre n'a rien de L. Bramer.

BRAMHALL (Jean), théologien anglais, né à Pontefract en 1593, mort en 1677. Nommé évêque anglican de Londonderry en 1634, il fut persécuté par Cromwell, impliqué dans les troubles d'Irlande, et forcé de s'expatrier. De retour en Angleterre, après la restauration des Stuarts, il fut appelé au siége archiépiscopal d'Armagh, qui lui donnait le titre de primat et de métropolitain d'Irlande. Ses œuvres complètes ont été publiées à Dublin en 1677. Elles sont destinées, pour la plupart, à défendre la réforme contre l'Église romaine.

BRAMIE s. f. (bra-mî). Bot. Syn. d'HERPESTE.

BRAMINE s. m. (bra-mi-ne). V. BRAHMANE.

—Erpét. Nom d'une couleuvre du Bengale. ‖ Nom d'un érix du même pays.

BRAMING ou **BRAMINY**, rivière de l'Indoustan anglais, prend sa source dans la partie méridionale de la province de Bahar, entre dans celle d'Orissa, baigne Bombra, et se jette dans le golfe de Bengale par plusieurs embouchures, après un cours de 450 kilom. du N.-O. au S.-E.

BRAMINISME s. m. V. BRAHMANISME.

BRAMOIS, village de Suisse, canton du Valais, district et à 4 kilom. S.-E. de Sion, sur la rive gauche du Rhône; 395 hab. A 2 kilom. E. de ce village, on admire une des merveilles du Valais, l'ermitage de Longe-Borgne, qui se compose d'une église, de chapelles, d'un réfectoire, de cellules, etc., le tout creusé dans le roc par un seul ermite au XVIe siècle.

BRAMPTON, ville d'Angleterre, comté de Cumberland, à 14 kilom. N.-E. de Carlisle, sur l'Irthing et le chemin de fer de Newcastle; 3,400 hab. Fabrication très-active de guingamps, rouenneries, damas; brasseries; aux environs, vestiges d'un camp romain.

BRAMPTON (William DE), magistrat et jurisconsulte anglais, un des quatre justiciers d'Angleterre qui furent condamnés, pour prévarication et péculat, sous le règne d'Edouard Ier, et détenus, suivant l'usage, à bord des vaisseaux pénitentiaires amarrés dans le port de Londres. Il y composa, vers 1307, le répertoire des lois anglaises, si connu sous le nom de *Fleta* (du lieu où il a été composé), recueil succinct du droit national à cette époque, et dont la première édition a été donnée en 1685 par Selden.

BRAN s. m. (bran — du provenç. *bren*, son). Partie la plus grossière du son.

— Pop. Matière fécale.

— Fig. Catégorie, race, origine, espèce. Se dit comme farine, mais avec une intention de mépris mieux caractérisée : *C'étaient Socrate, Plutarque, Rabelais et quelques autres de même farine et pareil* BRAN. (***)

— *Bran de scie,* Sciure, poudre qui tombe du bois, lorsqu'on le scie, et qui ressemble à du son : *Le sol était recouvert d'une épaisse couche de copeaux, de* BRAN DE SCIE. (A. de Goy.) ‖ *Bran de Judas*, Tache de rousseur au visage. La tradition suppose que Judas en avait le visage couvert.

— Prov. *Faire l'âne pour avoir du bran,* Se faire passer pour plus simple qu'on n'est, dans l'intention d'obtenir quelque chose au moyen de cette ruse. ‖ On dit plutôt POUR AVOIR DU SON.

— Interject. *Bran de* ou *pour,* Fi de, je me moque de : BRAN DE *vous,* BRAN DE *vos clystères.* (Sarrazin.) *Tenez ceci secret, et ne le montrez pas à ces maîtres veaux;* BRAN POUR *eux.* (Béroalde de Verv.)

> Surtout vive l'amour, et *bran pour* les sergents.
> RÉGNIER.

BRAN s. m. (bran. — Mot anglo-saxon qui a le même sens). Art milit. Autref. Glaive, épée. ‖ On écrit aussi BRANC, BRAND et BRANT.

BRAN (Frédéric-Alexandre), publiciste allemand, né à Rybnitz en 1767, mort en 1831. Après avoir voyagé dans divers pays, il vint à Hambourg en 1800, entra dans la rédaction de la *Minerve,* publia des *Mélanges,* puis une traduction en allemand du livre de Pedro Cevallos, intitulé : *Exposé des moyens employés par Napoléon pour usurper la couronne d'Espagne.* Cette dernière publication lui attira des persécutions, qui l'obligèrent à quitter Hambourg. Pendant quelque temps, il rédigea le journal le *Temps*, à Prague; mais après la bataille de Leipzig, il revint à Hambourg et reprit la rédaction de la *Minerve.* En 1816, il s'établit libraire à Iéna, et y fit paraître un nouvel écrit périodique intitulé : *Archives ethnographiques*, qui eut beaucoup de succès et dura jusqu'à son 44e volume.

BRANC s. m. (bran). Autref. Epée. V. BRAN.

BRANCA, mécanicien et architecte italien du XVIIe siècle, né peut-être à Rome, où il publia, en 1629, un traité intitulé : la *Machine*. Il y décrit, entre autres mécaniques, une machine mue par un jet de vapeur frappant sur les ailes d'une roue, application fort ingénieuse, mais qui n'a d'ailleurs aucun rapport avec ce qui se fait aujourd'hui. On lui doit aussi un *Manuel d'architecture* (Ascoli, 1629).

BRANCACCI ou **BRANCACCIO**, nom d'une famille illustre de Naples, qui fournit à l'Eglise une longue suite de cardinaux et de prélats du XIIIe au XVIIe siècle, et d'où sont sortis les seigneurs français de Brancas. C'est aussi de cette souche que sortait probablement Lelio BRANCACCIO, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, mestre de camp et conseiller de guerre dans les Etats de Flandre, et auteur de deux traités stratégiques intitulés : *Della nuova disciplina e vera arte militare* (Venise, 1582); *I Carichi militari, o fucina di Marte* (Venise, 1641).

BRANCADE s. f. (bran-ka-de — du bas lat. *branca*, branche). Nom que l'on donnait autrefois à la chaîne avec laquelle on attachait les forçats.

BRANCADORI PERINI (Jean-Baptiste), historien italien, né à Sienne en 1674, mort à Rome en 1711. Il fut membre de l'Académie Arcadienne, et le cardinal Ottoboni, qui l'avait en grande estime, le fit chanoine de Saint-Laurent de Damaso. Il publia un ouvrage intitulé : *Chronologia de' gran maestri dello spedole del santo sepolcro della sacra religione militare di S. Giovanni Gerosolimitano, oggi detti di Malta* (1709, in-fol.), enrichi de soixante-six portraits de grands maîtres, gravés par Jérôme de Rossi.

BRANCAL s. m. (bran-kal). Ancienne forme du mot BRANCARD.

BRANCALEONE DANDOLO, noble bolonais du XIIIe siècle, fut un de ces dictateurs-justiciers que les cités italiennes mettaient à leur tête dans les moments de troubles, pour réprimer l'anarchie et suppléer à l'insuffisance des lois. En 1253, les Romains, opprimés par une noblesse livrée au brigandage, résolurent de confier le pouvoir suprême à un podestat, avec la mission terrible d'écraser les factions féodales. Suivant un usage qui s'est perpétué, ils investirent de cette magistrature un homme étranger à la cité, Brancaleone, qui assiégea dans les monuments de Rome et dans leurs châteaux les nobles qui s'y étaient fortifiés avec des bandes de brigands à leur solde, fit pendre les gentilshommes aussi bien que les bandits, et rasa cent quarante forteresses. Il limita même le pouvoir temporel du pape Innocent IV, fut chassé de Rome par un parti ennemi, rappelé deux ans après, et mourut en 1258, abhorré de la noblesse, mais aimé du peuple, qui lui éleva une colonne de marbre.

BRANCARD s. m. (bran-kar — du bas lat. *branca*, branche). Espèce de civière qu'on porte à bras, et sur laquelle on transporte des malades, des blessés, des choses fragiles : *Déménager ses tableaux au moyen de* BRANCARDS. *M. de Villeroy se fit emporter sur un* BRANCARD. (St-Simon.) *Le roi conduisit la marche, porté sur un* BRANCARD. (Volt.) *Pendant trois heures, les* BRANCARDS *allaient et venaient, emportant leurs fardeaux humains.* (Baron de Bazancourt.) *Les nobles avaient seuls le droit de se faire porter à l'église sur un* BRANCARD, *avec un fagot d'épines et de genièvre.* (Bachelet.)

> Et le soir on t'a vu, sur un *brancard* couché,
> Pour rendre, en la voilant, ta lâcheté plus sûre,
> Grimacer les douleurs d'une feinte blessure.
>
> Mme DE GIRARDIN.

‖ Litière portée par deux chevaux ou deux mules, l'un devant, l'autre derrière : *Une des premières volées du canon moscovite emporta les deux chevaux du* BRANCARD *de Charles; il en fit atteler deux autres, une seconde volée mit le* BRANCARD *en pièces.* (Volt.)

— Chacune des deux prolonges de bois qui sont au-devant d'une charrette, et entre lesquelles on attelle le cheval. ‖ Chacune des deux pièces de bois ou de fer qui relient entre eux l'avant-train et l'arrière-train d'une voiture à quatre roues et à timon : *Le* BRANCARD *de gauche. Le* BRANCARD *de droite.* ‖ Ensemble des deux mêmes pièces d'une charrette ou d'une voiture : *Le* BRANCARD *de la voiture s'est rompu.*

— Chemin de fer. Nom des longerons dont se compose le châssis des voitures.

BRANCARDIER s. m. (bran-kar-dié — rad. *brancard*). Homme de peine qui porte un brancard. ‖ Cheval qu'on attelle au brancard d'une charrette. ‖ Peu usité dans l'un comme dans l'autre sens.

BRANCAS, nom d'une noble famille française, qui tire son origine de celle des *Brancaccio* de Naples. Bufile DE BRANCAS vint le premier s'établir en France sous le règne de Charles VII. Comme il avait soutenu en Italie les intérêts de la maison d'Anjou, il suivit celle-ci en Provence et reçut d'elle la baronnie d'Oyse, le marquisat de Villars et le comté de Lauraguais.—Gaucher DE BRANCAS, seigneur d'Oyse, conseiller et chambellan du roi Louis XII, vivant en 1546, laissa deux fils.—L'aîné, Gaspard DE BRANCAS, baron de Céreste, continua la ligne directe, d'où sont sortis plusieurs rameaux collatéraux.—Ennemond DE BRANCAS, le cadet, a formé la branche plus généralement connue sous le nom de Villars. Il épousa Catherine de Joyeuse, et en eut, entre autres enfants, André-Baptiste DE BRANCAS, connu plus tard sous le nom d'amiral de Villars. Ce fut lui qui, à la tête des ligueurs, défendit Rouen contre le roi Henri IV, et qui, lors de la pacification, fut nommé amiral de France, en remplacement du maréchal de Biron. — Georges DE BRANCAS, marquis de Villars, frère puîné de Jean-Baptiste, servit avec distinction sous Henri IV, et obtint du roi Louis XIII, en 1627, l'érection en duché, sous le nom de Villars, des terres d'Oyse, de Champtercier et de Villars. En 1652, de nouvelles lettres patentes érigèrent ce duché en pairie. Sa postérité s'est continuée jusqu'à nos jours.

BRANCAS (Charles DE VILLARS, comte DE), chevalier d'honneur d'Anne d'Autriche, né vers 1618, mort en 1681. Dans une lettre écrite par Bussy au marquis de Trichateau, à la date du 30 avril 1680, et citée par M. Paulin Pâris, nous lisons ce passage : « Le roi vient de donner cent mille livres à Brancas, pour le récompenser de la charge de chevalier d'honneur de la reine mère, qu'il avait perdue par sa mort, après l'avoir achetée vingt mille écus... Ce n'est pas que j'estime Brancas; il a de la qualité et de l'esprit, à ce qu'on dit, mais il a un air important qui feroit haïr le cavalier du monde le plus accompli; de plus, il est d'ordinaire assez distrait, et comme il a vu que ses rêveries ont fait rire le roi quelquefois, il les a outrées pour se faire un mérite d'une imperfection qui faisait parler de lui, n'y pouvant réussir par de meilleures voies. » Bussy calomniait le célèbre distrait de Mme de Sévigné, le Ménalque de La Bruyère : il « se baignoit dans la confiance », selon l'expression de la spirituelle marquise. Tallemant des Réaux le qualifie de « grand rêveur », et l'on sait que l'auteur des *Historiettes* ne se payait pas d'apparences. Il arriva un jour à Brancas de prendre, à l'église, Anne d'Autriche pour un prie-Dieu et de s'agenouiller derrière elle. Sa prière se réduisait à ceci : « Seigneur, je suis à vous autant qu'à qui ce soit; je suis votre serviteur très-humble plus qu'à personne. » Etant à Rouen, une roue de son carrosse se rompit. « Prenez le mien, lui dit d'Héquetot, vous enverrez querir le vôtre quand il sera raccommodé. — Bien. », répondit-il, et, rentrant dans sa propre voiture, il tira les rideaux après avoir crié : « Au logis! » Il y resta une heure entière, puis, s'apercevant qu'il n'avait pas changé de place : « Hé! cocher, quel tour me joues-tu? n'arriveras-tu d'aujourd'hui?— Hé! monsieur, répondit l'automédon, j'ai mis les chevaux à l'autre carrosse, il y a longtemps que je vous attends. » Le jour de ses noces, il alla prévenir un baigneur qu'il coucherait chez lui : « Vous n'y songez pas, lui dit-on. — Si fait, je viendrai assurément. — Je pense que vous rêvez, vous vous êtes marié ce matin. — Ah! ma foi, dit-il, je n'y songeais plus. »

BRANCAS (Mme DE), femme du duc de Brancas, menin du duc de Bourgogne, père de Louis XV. Elle avait composé des mémoires très-intéressants sur la cour de Louis XIV et celle de Louis XV. Le duc de Brancas-Lauraguais, son petit-fils, en ayant retrouvé quelques fragments, les publia en 1802; ils étaient perdus au milieu d'un ouvrage intitulé : *Lettre de L.-B. Lauraguais à Madame* ***, quand, en 1865, M. Louis Lacour eut l'idée de les réimprimer à part, et en fit un joli petit volume, très-estimé des amateurs de curiosités historiques. Ces fragments contiennent le récit complet de la révolution de palais qui donna Mme de Châteauroux pour maîtresse à Louis XV, en remplacement de sa sœur Mme de Mailly. Mme de Brancas, qui avait été l'amie de Mme de Châteauroux, et qui s'était trouvée mêlée aux événements qui avaient préparé sa faveur, pouvait mieux que toute autre faire ce récit. Sa manière d'écrire est celle du grand siècle, et fait vivement regretter la perte du reste de ses mémoires. Le portrait de Mme de Châteauroux et celui du cardinal de Fleury sont touchés de main de maître. Il y a surtout un entretien très-curieux entre Mme de Brancas et le cardinal de Fleury, qui craignait de voir le cœur du roi appartenir à une autre qu'à Mme de Mailly, qui du moins ne s'occupait pas de politique, et ne lui disputait pas la confiance du roi. « Ah! si vous saviez, dit-il à Mme de Brancas, combien il était nécessaire que Mme de Mailly eût le cœur du roi, combien il serait funeste de le lui enlever, combien il faut le lui conserver, combien la maréchale de Villeroy eut raison, tout coupable que cela soit aux yeux de Dieu, de préparer cet engagement, de le former!... Je tiens sans doute un étrange langage pour un prêtre, mais la cour de Louis XIV, celle de Louis XV ressemblent trop peu à celle de saint Louis. Le roi commençait à craindre la reine; elle avait été livrée aux intrigues de M. le duc et de Mme de Prie. Le roi pouvait se perdre par un mauvais choix : il n'y en avait qu'un bon qui pût le sauver... Si vous saviez combien j'ai gémi aux pieds de cette croix! combien, la pressant sur mon cœur, je l'ai arrosée de mes larmes! combien j'ai maudit mon pouvoir, sans puissance sur le cœur du roi! Le roi a du moins les vertus de Mme de Mailly; laissons-les-lui; je n'ai plus qu'un moment à vivre. Mais voir le roi que Louis XIV m'a confié trahir ses dernières espérances! je ne le verrai point sans punir les corrupteurs de sa jeunesse. » Voltaire avait raison d'appeler le cardinal un hypocrite, et Mme de Brancas le traitait à juste titre de tartufe. Le rôle que joua le duc de Richelieu dans cette intrigue est aussi très-nettement défini. C'est lui qui servit d'entremetteur, lui qui congédia Mme de Mailly de la part du roi, lui qui prépara la rencontre des deux amants. Ce rôle de Mercure était fort recherché à la cour, surtout depuis la comédie d'*Amphitryon*. De tout temps, il en a été ainsi auprès des grands. Horace prétend que Jupiter donna l'empire des airs à l'aigle, pour le récompenser d'avoir enlevé Ganymède. Une chose étonne le lecteur qui n'est pas bien au courant des mœurs de cette époque : c'est de voir avec quel sang-froid, quelle aisance Mme de Brancas, pourtant fort honnête, discute avec les grands de la cour quelle est la femme qu'il convient de donner au roi pour maîtresse. Cette idée lui semble toute naturelle; rien ne la choque dans une intrigue que le code pénal qualifierait aujourd'hui de proxénétisme. La page la meilleure de ses mémoires, celle qui offre l'intérêt le plus historique, c'est celle où Mme de Brancas peint la vie de la cour sur la fin du règne de Louis XIV : « Et puisque je vous ai parlé de l'intérêt de la maréchale de Villeroy pour l'abbé de Fleury, il faut vous dire quelles étaient les mœurs de la cour. Dans ce temps, une jeune femme de la cour ne manquait guère de se donner de la considération en recevant les assiduités des courtisans distingués par les bontés du roi, et que leur âge rendait plus capables de soins que d'entreprises. La duchesse de Tallard disait qu'il en fallait passer par là; c'était un point établi. Avait-on environ trente ans, formé par conséquent quelques liaisons plus intimes; enfin, était-on parvenue à être quelque chose, parce que l'on était de tout, c'est-à-dire des soupers, des bals, des spectacles, des voyages, on commençait à vivre un peu pour soi, et les vieux courtisans vous priaient de traiter avec bonté les jeunes gens qui leur appartenaient. Mais quand on avait poussé cette vie aussi loin qu'elle pouvait aller, et qu'il fallait s'apercevoir qu'allant encore partout, on commençait pourtant à n'être rien; qu'enfin les cérémonies avec lesquelles vous étiez reçue, les compliments qu'on vous faisait, les égards dont vous ne pouviez pas vous défendre, vous avertissaient que, pour rester à la cour, il fallait pourtant quitter le monde, et que si vous pouviez remplir votre place à Versailles, y faire votre devoir, y vivre enfin, il ne fallait pas moins renoncer à sa vie, il n'y avait pas d'autre parti à prendre, que de se faire dévote, en attendant qu'on le devînt peut-être. On cessait alors de parler de Corneille et de Racine, et l'on commençait à parler de Bossuet et de Massillon. On n'allait presque plus à la comédie, mais on allait au sermon. On voyait beaucoup moins les gens qui ne quittaient le théâtre de la cour que pour celui de Molière; mais on était remarquée par ceux qui suivaient le roi à la chapelle. N'avait-on pas son carreau, avait-on oublié son livre, ou bien en avait-on pris un pour un autre, vous attiriez l'attention de quelque aumônier; enfin, la connaissance n'était point faite avec lui sans l'engager à venir chez vous. On avait déjà quitté les mouches, le rouge, les diamants, renoncé à la parure et pris la coiffe. Pendant tout cela, vous n'aviez pas manqué de prendre pour confesseur celui du roi ou bien quelque jésuite de ses amis; vous étiez parvenue à l'honneur de recevoir ces pieux personnages. On disait le *Benedicite*, c'était une prière; on faisait le signe de la croix, c'était une bénédiction, et par conséquent vous vous trouviez mariée ecclésiastiquement à votre jeune abbé. Il prenait un soin public de votre conscience; vous vous intéressiez publiquement à sa fortune : aussi, aviez-vous été au débotté, si le roi avait été à la chasse, ou bien à l'appartement, que sais-je? au jeu; vous rentriez le soir; votre porte n'était ouverte qu'à votre directeur; vous étiez en conférence; il vous lisait un chapitre d'un bon livre. On se quittait à onze heures; vos femmes faisaient la prière avec vous; vous leur demandiez de l'eau bénite, et l'on se couchait du moins dans les bras d'Abraham et de Jacob. Vous voyez qu'en vieillissant la retenue des mœurs en devenait l'hypocrisie; il y avait sans doute des exceptions, mais elles devaient être bien rares, parce qu'elles n'étaient pas nécessaires, excepté pour la conscience, quand on en avait une; la vie était tellement réglée par les devoirs de la société, tellement remplie de riens, indispensables pourtant, qu'aucune de ses actions n'était scandaleuse. Les prédicateurs ne s'en élevaient pas moins contre l'hypocrisie. J'ai beaucoup aimé l'archevêque de Cambrai et connaissais davantage l'illustre Bossuet. Nous parlions un jour de cela : « N'est-il pas dangereux, lui disais-je, d'épuiser les lieux communs sur l'hypocrisie, au point d'en faire un paradoxe? — Comment? me dit-il, — Oui, lui dis-je, et que le mérite de n'être plus fausse, vous inspire le courage d'être scandaleuse? — Parlons d'autre chose, me dit-il. Vous aimeriez mieux une autre réponse; il ne m'en fit pas d'autre. » Saint-Simon n'a pas de page meilleure que celle-là, ni qui soit plus tristement vraie.

BRANCAS (Louis-Léon-Félicité DE), plus connu sous le nom de **comte de Lauraguais**, né à Versailles le 3 juillet 1733, était fils du duc de Villars-Brancas. La physionomie du comte de Lauraguais est très-originale et très-curieuse. Faisant franchement de l'opposition, dans un siècle où il était souvent prudent de garder le silence de Conrart, il a de nombreux traits de ressemblance avec le marquis de Boissy, qu'il avait précédé dans cette voie d'enfant terrible. Il débuta dans le monde par la carrière des armes, comme devait le faire tout bon gentilhomme; mais, avec son esprit sérieux et indépendant, il ne pouvait se plier longtemps aux exigences du métier. Le lendemain de la bataille de Crevelt, où il s'était très-vaillamment conduit à la tête de son régiment, il réunit ses officiers, et leur dit : « Vous êtes de très-braves gens, j'en ai été le témoin, et vous avez vu aussi que je ne suis pas indigne de vous commander; mais je vois à regret que nous faisons là un mauvais métier. Coucher sur la dure, se fatiguer beaucoup, et après cela recevoir des coups de fusil... Cela ne convient point à mon caractère, et je ne peux continuer; ainsi, je vous prie donc de recevoir mes adieux. » Et en effet, il partit de l'armée pour n'y plus revenir. S'il quittait l'état militaire, s'il renonçait à faire son chemin à la cour, ce n'était point inaction ni paresse, mais désir de se trouver mêlé plus intimement au grand mouvement qui emportait les esprits vers des voies inconnues. Les gens de lettres étaient devenus à la mode; on ne se contentait pas de les tolérer, voire même de les protéger, on partageait leurs idées comme leurs travaux. Lauraguais aborda l'étude de toutes les sciences : chimie, théâtre, médecine, droit public, rien ne lui resta étranger. Il faisait à la fois des brochures sur le parlement, sur l'inoculation, et des tragédies. C'est ainsi que *Clytemnestre* et *Jocaste* virent le jour. C'est de cette dernière qu'on disait assez plaisamment que ce qu'il y avait de plus clair dans la tragédie de M. de Lauraguais, c'était l'énigme du sphinx. Si Lauraguais n'avait pas rendu un grand service aux lettres par sa tragédie, il en rendit un éminent dans la réforme qu'il apporta aux usages du Théâtre-Français. Depuis un temps immémorial, les spectateurs avaient envahi la scène elle-même; c'étaient les élégants de la cour et de la ville qui paradaient jusque sur le théâtre pour se faire admirer, entrant à chaque instant, parlant plus haut que les acteurs, et bravant les spectateurs, malgré les sifflets mérités qui les accueillaient quelquefois. Le comte de Lauraguais fit cesser cet usage absurde, qui nuisait beaucoup à l'ensemble scénique, à l'action théâtrale, et surtout à l'illusion dramatique; il paya une indemnité considérable aux sociétaires de la Comédie-Française, qui, par reconnaissance, lui accordèrent ses entrées pour le reste de ses jours. Voltaire lui dédia l'*Ecossaise*, et le remercia du service rendu par lui à l'art dramatique. Les travaux et les expériences du comte de Lauraguais associèrent son nom à ceux des plus illustres chimistes de ce temps. Il ne cessait pas pour cela son rôle d'opposition; ses épigrammes contre les mœurs des médecins et des magistrats, ses brochures contre les édits de 1766 et 1770, le firent exiler cinq fois et emprisonner quatre fois. C'est au retour d'un de ces exils que Louis XV lui demanda : « Qu'avez-vous fait en Angleterre, monsieur de Lauraguais? — Sire, répondit celui-ci, j'ai appris à *penser*. — Les chevaux? » reprit vivement le roi, et il lui tourna le dos. Louis XIV ne se fût jamais permis semblable bon mot; il éloignait de lui les hommes qui ne lui plaisaient pas, mais ne plaisantait jamais à leurs dépens. Toutefois Lauraguais, qui était philosophe, n'était pas homme à s'inquiéter d'une repartie qui eût fait le désespoir d'un vrai courtisan. Il continuait à vivre au gré de sa fantaisie, tantôt à Paris, tantôt à Londres, le pays de l'excentricité par excellence, et qui, sous ce rapport, convenait on ne peut mieux à son caractère original. C'est dans cette capitale que lui arriva une aventure qui fit alors du bruit. Il avait à cette époque pour maîtresse une Mme Drogart, que lui-même surnommait la *comtesse du tonneau*. Son secrétaire s'en étant amouraché l'épousa; le comte de Lauraguais n'y fit seulement pas attention et continua à vivre avec elle comme par le passé. M. Beaujour, le secrétaire, déposa contre lui une plainte devant les tribunaux, plainte dans laquelle il l'accusait d'adultère et lui réclamait 2,000 louis. C'est à cette occasion que le comte de Lauraguais fit paraître le singulier factum qui portait ce titre bizarre : *Mémoire pour moi, par moi, Louis de Brancas, comte de Lauraguais*. Il s'adresse à son père et commence ainsi : « Mon père, comme un mariage et un procès criminel sont deux événements dans une famille, vous me faites part du mariage de ma fille, et moi, je vous envoie mon billet patibulaire : au fait, tout est billet dans ce bas monde. Ne vous a-t-on pas demandé des billets de confession? N'avez-vous pas acheté des billets de comédie? N'avez-vous pas été payé en billets de Canada? N'avez-vous jamais fait de billets? N'auriez-vous jamais reçu de billets doux? Tout est billet enfin, et, de tout temps, ils sont inscrits dans celui que chacun tire en naissant dans la grande urne du destin, où le hasard les mêle sans cesse. » Il continue tout le temps sur ce ton railleur et spirituel, montrant qu'il n'était pas indigne d'être le petit-fils de Mme de Brancas. Voici de quels traits il peint son ménage avec sa maîtresse : « Elle faisait ma soupe, et la mangeait avec moi; elle faisait mon lit, et le défaisait avec moi. Ayant de la beauté sans attrait, de la complaisance sans douceur,

de l'humeur sans caprice, et le charme à mes yeux d'être ridicule sans être gauche, et bête sans être stupide, elle était un ferment beaucoup plus sain pour mon esprit que celui du thé ne l'est pour mon estomac. »

Ses mœurs étaient celles de son époque, ni meilleures ni pires. Sa liaison avec Sophie Arnould fit beaucoup de bruit et fut signalée par divers incidents, entre autres par le suivant, ainsi raconté par Grimm : « Puisque nous en sommes sur les tours du carnaval, M. le comte de Lauraguais vient d'en faire un d'un autre genre. Il est de retour de ses voyages et de ses exils depuis trois ou quatre mois; et sa vie, depuis ce temps, a été si uniforme, qu'il n'était point question de lui. Ces jours derniers, il a envoyé la question suivante à la Faculté de médecine : « Messieurs de la Faculté » sont priés de donner en bonne forme leur » avis sur toutes les suites possibles de l'ennui » sur le corps humain, et jusqu'à quel point » la santé peut en être altérée. » La Faculté a répondu que l'ennui pouvait rendre les digestions difficiles, empêcher la libre circulation, donner des vapeurs, etc., et qu'à la longue, même, il pouvait produire le marasme et la mort. Bien muni de cette pièce authentique, M. le comte de Lauraguais s'en est allé chez un commissaire, qu'il a contraint à recevoir sa plainte, par laquelle il se porte dénonciateur envers M. le prince d'Hénin, comme homicide de Sophie Arnould, depuis cinq mois et plus qu'il n'a bougé de chez elle. Voilà une folie bien neuve, bien originale, qui au moins ne nuit à personne. » Quand vint la Révolution, le comte de Lauraguais se prononça pour les idées nouvelles. Il n'en fut pas moins emprisonné; mais il en fut quitte pour quelques mois de détention; plus heureux en cela que sa femme, qui monta sur l'échafaud. Fidèle à son caractère, il fit de l'opposition sous tous les gouvernements qui se succédèrent. La perte de presque toute sa fortune n'avait pu porter atteinte à sa bonne humeur, et, sous l'Empire, il fut célèbre par ses reparties et ses bons mots. Ainsi, il disait qu'au Palais-Royal, on pouvait rencontrer l'archichancelier Cambacérès, qui s'*archipromenait*. Louis XVIII le nomma pair de France, avec le titre de duc de Brancas; inutile de dire qu'il ne démentit pas son caractère frondeur, et qu'on le rencontra toujours sur les bancs de l'opposition libérale. Il mourut à Paris en 1824, dans sa quatre-vingt-douzième année. On a de lui beaucoup de brochures et d'opuscules. Un des plus curieux est le fragment historique des *Mémoires* de sa grand'mère, Mme de Brancas, sur la cour de Louis XV, dont nous avons parlé à l'article précédent.

BRANCAS (Louis-Marie-Bufile, marquis DE LAURAGUAIS, puis duc DE BRANCAS), neveu du précédent, et fils aîné du comte Antoine de Brancas et de Marie-Louise de Lowendal-Danieskiold, d'une branche légitimée de la maison royale de Danemark. Il fut colonel de cavalerie, et quitta de bonne heure le service. En 1822, il fut appelé à succéder à la pairie de son oncle, qu'il recueillit en 1824. C'est à lui qu'ont été transmis tous les droits et titres des diverses branches des Brancas successivement éteintes. En 1807, il avait épousé Caroline-Ghislaine, fille d'Auguste, comte de Rodoan, souverain de Fontaine-l'Évêque, et de Wilhelmine de Mérode. Le duc Bufile de Brancas n'a laissé pour héritière de ses droits qu'une fille unique, Marie-Ghislaine-Yolande, grande d'Espagne et duchesse héréditaire de Brancas, mariée le 9 novembre 1846 à Ferdinand de Hibon, comte de Frohen, qui fut substitué, par contrat de mariage et par le testament de son beau-père, aux noms, titres et armes des Brancas. Mais cette substitution a été contestée judiciairement par le prince d'Arenberg, et un arrêt de la cour impériale de la Seine, du 11 juin 1859, a interdit à M. de Hibon, avec le nom de Brancas, tous les titres qui l'accompagnaient. Toutefois, nous croyons savoir que la question est encore pendante, et que l'époux de la dernière descendante des Brancas n'a pas perdu tout espoir de recueillir légalement l'héritage de ce nom célèbre.

BRANCAS-VILLENEUVE (André-François DE), astronome et physicien français, né dans le comtat Venaissin, mort en 1748. Il était abbé d'Aulnay, et il publia, sans y mettre son nom, les ouvrages suivants : *Lettres sur la cosmographie* ou le *Système de Copernic réfuté* (1735); *Institutions astronomiques* ou *Leçons élémentaires d'astronomie* (1746); *Explications du flux et du reflux* (1749); *Histoire ou police du royaume de Gala* (1754); *Mémoires sur les os fossiles* (1756), etc. Lalande, parlant des travaux astronomiques de l'abbé d'Aulnay, dit qu'on n'y trouve que des rêveries.

BRANCATO (Francesco), jésuite et missionnaire italien, mort en Chine en 1671. Il partit pour la Chine en 1637, prit un nom chinois, gagna la faveur des mandarins, et fit construire près de cent églises catholiques, avec une cinquantaine d'oratoires. Il resta jusqu'en 1665 à Pékin ou dans les environs, puis il fut envoyé à Canton, où il mourut. Il publia divers ouvrages en chinois, entre autres un *Traité sur l'Eucharistie* et un catéchisme intitulé *Thian chin hoci kho*, c'est-à-dire *Entretien des anges*. Ce catéchisme est resté longtemps la base de l'enseignement religieux chez les chrétiens de la Chine.

BRANCE s. f. (bran-se). Branche. ‖ Vieux mot.

— Hanche. ‖ Vieux mot.

— Agric. Espèce de blé blanc cultivé dans le Dauphiné.

BRANCHAGE s. m. (bran-cha-je — rad. *branche*). Ensemble des branches d'un arbre; amas de branches : *Elaguer le* BRANCHAGE *d'un arbre trop touffu. Faire des huttes de* BRANCHAGES. *Le troglodyte sautille sur les* BRANCHAGES *entassés, sa petite queue toujours relevée.* (Buff.) *Le bouleau balance son léger* BRANCHAGE *sur le versant des ravins rocailleux.* (G. Sand.)

D'un peuplier voisin on abat le *branchage*.
ANDRIEUX.

Le ciel permit qu'un saule se trouva,
Dont le *branchage*, après Dieu, le sauva.
LA FONTAINE.

— A été employé pour BOIS dans l'exemple suivant :

Du cerf le *branchage* orgueilleux.....
DELILLE.

BRANCHASTRÉE s. f. (bran-cha-stré — du gr. *branchia*, branchie, et de *astrée*). Zooph. Genre de polypiers, voisin des astrées et des madrépores.

BRANCHE s. f. (bran-che. — Certains philologues font dériver ce mot de *brachium*, bras; il faudrait, dans ce cas, admettre l'insertion d'une nasale devant la gutturale. Les branches des arbres auraient été nommées ainsi par suite d'une comparaison avec les *bras*; c'est cette hypallage qui nous fait suspecter la vraisemblance de cette étymologie. En tout cas, la dérivation de ce mot, quelle qu'elle soit, semble appartenir en propre au français parmi les langues néo-latines; car l'italien ne se sert de *branca* que dans un sens figuré; pour dire par exemple une *branche de commerce*, *branca di commercio*; cette restriction dans le sens du mot autorise à penser qu'il est le résultat d'un emprunt fait par l'italien au français. Le sens le plus ordinaire du mot italien *branca* est celui de griffe, serre. M. Delâtre le rattache à la racine *braj*, *brack*, briser; la griffe serait l'organe avec lequel on brise; *branche*, suivant lui, serait le même mot qui aurait été pris dans le sens passif de partie détachée, distincte du tronc. D'autres étymologistes rapprochent notre mot français du breton *brank*, branche d'arbre; en irlandais et en écossais, *barrach*. Nous signalerons à ceux qui persistent à faire dériver *branche* du latin une autre analogie que celle de *brachium*; c'est *bronchus*, en grec *brogkhos*, branche d'arbre coupée, dont l'italien a fait directement *bronco*, tronc d'arbre; en vieux français, *bronc*. La forme de basse latinité de *branche* est *branchia*). Ramification, pousse en bois d'un arbre, d'un arbuste, d'un arbrisseau : *Une* BRANCHE *de peuplier. Une* BRANCHE *de laurier. Une* BRANCHE *d'olivier. Une grosse* BRANCHE. *Couper une* BRANCHE. *Une jeune vigne étendait ses* BRANCHES *souples de tous côtés.* (Fén.) *Une* BRANCHE *d'un cèdre versait un peu d'ombre et de fraîcheur.* (Lamart.)

La *branche*, en longs éclats, cède au bras qui l'ar-
[rache.
RACINE.

Sur la *branche* d'un arbre était en sentinelle
Un vieux coq adroit et matois.
LA FONTAINE.

Sur la *branche* d'un arbre une jeune fauvette
Avait de ses petits suspendu le berceau.
FLORIAN.

— Par ext. Ramification d'une partie quelconque d'une plante : *C'est une racine qui étend ses* BRANCHES *par tous les sens.* (Boss.)

— Par anal. Chacune des ramifications ou divisions d'un tout composé de parties disposées sur un axe principal : *Le chandelier à sept* BRANCHES *de l'Ecriture. Les* BRANCHES *d'un candélabre. Un chandelier à plusieurs* BRANCHES.

— Fig. Extension, ramification, partie d'un tout qui s'étend en se divisant : *De là l'Eglise étendait ses* BRANCHES *par toute la terre.* (Boss.) *Le catholicisme n'a pas assez de confiance en ses racines et tient trop à ses* BRANCHES. (Guiz.) ‖ Développement de ce qui se reproduit : *La sœur de Diderot était la* BRANCHE *restée rude et sauvageonne ; lui, le rameau greffé, cultivé, adouci, épanoui.* (Ste-Beuve.) ‖ Effet, conséquence, extension naturelle : *Il me semble que la tendresse que vous avez pour ce lieu est une* BRANCHE *de l'amitié que vous avez pour moi.* (Mme de Sév.) *La libéralité est une* BRANCHE *de la générosité.* (Vauven.) *L'envie de commander est une des* BRANCHES *de l'orgueil.* (Volt.) ‖ Chacune des divisions ou partie d'un tout moral : *Les sciences naturelles ne sont que des* BRANCHES *de la philosophie. Toutes les* BRANCHES *du commerce sont frappées par l'impôt. Le système de nos connaissances est composé de différentes* BRANCHES, *dont plusieurs ont un même point de réunion.* (D'Alemb.) *Il est difficile de renfermer en un système qui soit un les* BRANCHES *infiniment variées de la science humaine.* (D'Alemb.) *Toutes les* BRANCHES *de notre vie sont mortelles comme le tronc.* (B. de St-P.) *La ciselure est un art d'ornement, une* BRANCHE *de l'orfévrerie.* (Vitet.) *L'agriculture est une* BRANCHE *de connaissances qui s'est fait à elle-même des règles et des doctrines.* (Math. de Dombasle.) *Les langues slaves se divisent en deux grandes* BRANCHES, *celle du sud-est et celle de l'ouest.* (Maury.) *La séparation du pouvoir en deux* BRANCHES, *législative et exécutive, a pour origine une confusion d'idées.* (E. de Gir.)

— Hortic. *Branche chiffonne*, Petite branche de pêcher ayant des boutons à fruits dans toute son étendue. ‖ *Branche coursonne*, Branche de pêcher située entre une branche principale et une branche à fruit de l'année. ‖ *Branche gourmande*, Branche qui prend un développement excessif et épuise la plante. ‖ *Branche de charpente* ou *branche mère*, Celle qui naît du tronc et concourt avec d'autres à déterminer la forme générale du végétal. ‖ *Branche à bois*, Celle qui est conservée non pour produire du fruit, étant trop grosse pour cela, mais pour porter celles qui en produiront. ‖ *Branche à demi-bois*, Branche plus petite que la précédente, mais trop grosse pour porter du fruit. ‖ On l'appelle aussi BRANCHE FOLLE, et on la retranche ordinairement.

— Véner. Chacune des ramifications du bois d'un cerf : *On compte l'âge des cerfs aux* BRANCHES *de leur ramure.* (Chateaub.)

— Géogr. Ramification d'une chaîne de montagnes : *La forêt Noire est une* BRANCHE *des Alpes suisses.* ‖ Affluent d'un cours d'eau : *La Saône, la Drôme, l'Ardèche, la Durance sont des* BRANCHES *du Rhône.* ‖ Bras d'une rivière dont les eaux sont divisées : *Les eaux du Nil se partagent en deux* BRANCHES *principales, qui vont se jeter à la mer.* (Michaud.)

— Généal. Chacune des différentes familles sorties d'une même souche, d'un même auteur : *Il appartient à une* BRANCHE *collatérale. L'usage s'est conservé, dans les* BRANCHES *cadettes de quelques races nobles, de substituer à leur nom patronymique celui d'une terre.* (Ch. de Bernard.) *La postérité d'Adam se divisa en deux* BRANCHES. (Chateaub.) *La* BRANCHE *aînée est morte; mais la* BRANCHE *cadette survit dans un dernier rejeton.* (P. de Saint-Victor.) *Comment se reconnaître? Quel entrelacement de* BRANCHES? (Scribe.)

Votre *branche* n'est pas moins haute que la nôtre.
V. HUGO.

— Ethnog. Subdivision d'un peuple, d'une race, du genre humain tout entier : *Chaque nation n'est qu'une* BRANCHE *de cette famille nombreuse qui s'est répandue sur la surface de toute la terre.* (Lamart.) *La* BRANCHE *principale de la postérité d'Attila, la nation magyare, tient noblement sa place dans la société européenne.* (Am. Thierry.)

— Anat. Ramification, subdivision d'un nerf, d'une artère, d'une veine, etc. : *Les* BRANCHES *du pubis, la* BRANCHE *montante du maxillaire*, etc.

— Minér. Petit filon partant du filon principal.

— Art milit. Boyau, partie d'une tranchée : *Les* BRANCHES *d'une tranchée.* ‖ Nom donné, en arquebuserie, à un grand nombre de tiges métalliques : BRANCHE *de baïonnette, de ressort, de pontet, de tire-balle, d'écusson de fusil, de tournevis.*

— Techn. Chacune des deux pièces dont l'ensemble constitue un outil, un instrument : BRANCHES *d'un compas, d'une paire de ciseaux, d'une paire de lunettes, d'un forceps.*

Plus d'une erreur passe et repasse
Entre les *branches* d'un compas.
BÉRANGER.

‖ Planche à l'usage du verrier. ‖ Corps d'une épingle. ‖ Partie de la poignée d'une épée. ‖ Tige d'une clef. ‖ Anse de fer qui tient à un cadenas par une charnière, et dont l'autre bout peut être retenu au moyen d'un ou plusieurs tours de clef. ‖ Chacune des portions des portées ou divisions de la chaîne. ‖ Chacun des cordons qui composent une natte en vannerie. ‖ Dans les fonderies de balles et projectiles, Jet principal auquel les dragées tiennent par des jets particuliers. ‖ Pièce du train de derrière d'un carrosse. ‖ Pièce d'une presse typographique.

— Mar. Nom donné à des bouts de cordages frappés sur des pattes placées le long des ralingues de chute d'une voile ou ailleurs : BRANCHES *de bouline, de martinet, d'araignées.* ‖ *Branches de courbe*, Chacun des bras de la pièce qui forme une courbe de construction.

— Navig. *Branche de train*, Partie d'un train de bois de chauffage, qui a un peu plus de 1 mètre carré de surface. ‖ Anc. cout. Droit de traite qui se percevait sur chaque navire chargé venant de Libourne et Bordeaux. Un tiers seulement de cet impôt appartenait au roi; les deux autres tiers avaient été cédés à la maison de Saint-Simon. Quant à l'origine de cet impôt, la chronique bordelaise rapporte qu'anciennement les matelots qui venaient d'acheter des vins à Bordeaux, étaient dans l'usage de remporter avec eux, comme une marque de triomphe, une branche de cyprès, dont ils ornaient leur vaisseau. Ils étaient tellement attachés à cet usage, qu'on imagina insensiblement d'en faire le motif d'un droit auquel ils se soumirent, droit qui fut acquitté jusqu'en 1790.

— Manég. Chacune des deux pièces qui tiennent au mors, et où la bride est attachée. ‖ *Branche de la bride*, Chacune des deux pièces de fer courbées, qui portent l'embouchure, les chaînettes et la gourmette, et qui tiennent d'un côté à la têtière et de l'autre aux rênes. ‖ *Branche hardie*, Branche de mors dont le levier offre une saillie considérable.

— Archit. *Branches d'ogive*, Nervures diagonales d'une voûte d'arête en ogive. ‖ *Petites branches d'ogive*, Nervures qui se détachent des nervures principales et vont rejoindre la partie inférieure d'une clef pendante. ‖ *Branches de voussoir*, Enfourchement du voussoir de deux voûtes contiguës. V. ENFOURCHEMENT.

— Géom. Chacune des parties d'une courbe symétrique non fermée, situées de chaque côté de l'axe de symétrie : *Les* BRANCHES *d'une parabole, d'une hyperbole.*

— Comm. *Suif en branche*, Suif brut; tel qu'il est détaché du corps de l'animal qu'on vient d'abattre.

— Loc. fam. *Sauter de branche en branche*, Passer facilement d'un sujet à un autre, d'une chose à l'autre, sans en traiter aucun avec quelque profondeur, sans s'arrêter un peu longtemps à aucune. ‖ *Etre comme l'oiseau sur la branche*, Se trouver dans une position précaire, incertaine, transitoire : *Je suis encore* COMME UN OISEAU SUR LA BRANCHE, *sans savoir où aller.* (Nicole.) *Il ne laissait pas de se trouver* COMME L'OISEAU SUR LA BRANCHE, *exposé à être congédié au premier instant.* (St-Sim.) ‖ *S'accrocher à toutes les branches, s'accrocher aux branches*, Faire usage des moindres moyens, profiter de toutes les occasions, pour se tirer d'une situation difficile ou pour s'y maintenir : *Soyez tranquille, il saura bien* S'ACCROCHER AUX BRANCHES. (Alex. Dum.)

— Prov. *Il vaut mieux s'attacher au gros de l'arbre qu'aux branches*, On a plus de chance de réussir en gagnant la faveur d'un supérieur, qu'en sollicitant la protection des subalternes.

— **Epithètes.** Epaisse, chevelue, feuillue, touffue, verte, verdoyante, fleurie, légère, souple, flexible, tendre, frêle, fragile, courbe, fourchue, tremblante, vacillante, pliante, languissante, pendante, mobile, menue, faible, élaguée, émondée, noueuse, épineuse, rude, raboteuse, sèche, desséchée, féconde, fructueuse, chargée, fertile, parasite, stérile, infructueuse, noble, orgueilleuse, superbe, magnifique, ombrageuse, hospitalière.

— **Encycl.** Arboric. On nomme *branches*, dans le langage ordinaire, les diverses parties qui sortent de la tige en tous sens, et qui participent à sa nature. En botanique, ce mot a une signification plus restreinte : il s'applique seulement aux parties qui sortent directement de la tige d'un arbre, lorsqu'elles ont acquis un certain degré de force. La *branche*, à son tour, produit des *rameaux*, et ceux-ci des *ramules* ou *scions*. L'organisation de ces diverses parties de l'arbre est la même que celle de la tige; toutefois, comme les tissus sont plus récemment formés, l'activité vitale doit y être plus grande. Les *branches* existent également dans les plantes herbacées et dans les végétaux ligneux. Cette règle, cependant, n'est pas sans exceptions; ainsi, les *branches* manquent dans le stipe ou tige ligneuse des palmiers, et généralement dans la plupart des arbres monocotylédonés.

On peut considérer chaque *branche* comme un arbre implanté sur un autre, qui lui fournit la nourriture provenant du sol, et auquel elle rend en échange l'aliment qu'elle puise dans l'air à l'aide de ses feuilles. Cela est si vrai que, dans beaucoup de cas, la *branche*, séparée de l'arbre et mise en terre avec les soins convenables, pousse des racines et produit un arbre de même nature.

La direction des *branches* est extrêmement variable; elles sont redressées contre le tronc dans le peuplier d'Italie; relevées obliquement dans le chêne; étalées horizontalement dans le sapin; pendantes dans le saule pleureur; dressées et réunies en corymbe dans le pin pignon, qui fait un si merveilleux effet dans les villas ou les paysages de la campagne de Rome. Ces différentes directions, et bien d'autres encore, contribuent, avec l'arrangement, la position et la longueur relative des *branches*, à imprimer à l'arbre sa forme générale, ou, comme on dit, le *port* particulier à chaque essence.

Relativement à leur volume, on divise les *branches* en grosses, moyennes et petites. Les premières servent à former, dans les arbres fruitiers, forestiers ou d'agrément, ce qu'on appelle la *charpente de l'arbre*; c'est sur les secondes que l'on pose ordinairement les greffes; enfin, les dernières sont le plus souvent employées pour faire des boutures, des marcottes, etc.

La distinction entre les diverses catégories de *branches* est poussée très-loin dans l'arboriculture forestière, où ces organes jouent un rôle très-important. La *branche mère*, ou *maîtresse branche*, est celle qui naît directement du tronc et supporte les autres ramifications; elle se divise en *branches sous-mères*, et celles-ci, à leur tour, se divisent en *branches tertiaires*. On donne le nom de *branches coursonnes* à des ramifications courtes, souvent difformes, qui naissent sur toutes les *branches* de la charpente, et qui portent les rameaux à fruits dans les arbres à fruits à noyau et dans la vigne. La *branche à bois* est celle qui ne donne ni fleurs ni fruits, mais seulement des bourgeons et des rameaux; elle n'en est pas moins très-importante, car elle sert à former la charpente de l'arbre. La *branche à bouquet*, propre aux arbres à fruits à noyau, courte, de peu de durée, naît sur une *branche* de l'année précédente, et se termine par un bouquet de fleurs. La *branche à fruit* porte des fleurs et des fruits; elle est généralement faible, à boutons gros et arrondis, munie de rides circulaires ou espèces d'anneaux à leur empâte-

ment; elle casse net et sans éclats. La *branche chiffonne* ou *folle* est une menue *branche*, en général peu avantageuse, mais qu'on utilise quelquefois dans la taille. La *branche gourmande* est grosse, longue et droite; elle absorbe, comme son nom l'indique, toute la nourriture destinée aux *branches* voisines, et doit être supprimée à la taille. La *branche de réserve* se trouve placée entre deux *branches* à fruit; on la conserve en la taillant très-court, pour remplacer, l'année suivante, la *branche* qui a porté fruit. La *branche à faux bois* est celle qui perce à travers l'écorce du tronc ou des grosses *branches*, au lieu de sortir de l'œil ou bouton; elle est assez grosse, et ressemble à la *branche* à bois. On donne encore le nom de *branche aoûtée* à celle qui a acquis, après le mois d'août, la consistance nécessaire pour résister aux gelées et supporter l'opération de la greffe; et on appelle *branches veules* celles qui, faibles et menues, ne promettent aucune fécondité.

— Généal. Les *branches* sont des fragments d'une filiation générale, qui sortent d'une même souche, et forment souvent elles-mêmes de nouvelles subdivisions, lesquelles se nomment aussi *branches* lorsqu'elles ont un certain nombre de degrés. Il y a autant de *branches* dans une famille qu'il y a de personnages existants et ayant postérité mâle; mais, en généalogie, quand ces *branches* s'éteignent à la seconde ou à la troisième génération, on les nomme rameaux. Lorsque l'auteur commun de toutes les *branches* d'une maison a deux fils ou plus, s'ils ont l'un et l'autre postérité mâle, l'aîné forme la première *branche* et le puîné forme la seconde *branche*, qui succède à l'extinction de la première et de tous ses rameaux; hors ce cas, le rang successif de la seconde *branche* s'éloigne autant qu'il sort de nouvelles *branches* de la première, de sorte que, de seconde *branche* qu'elle était d'abord, elle devient la troisième, la quatrième, etc., suivant le nombre de *branches* sorties de la première.

BRANCHÉ, ÉE (bran-ché) part. pass. du v. Brancher. Perché, établi sur une branche d'arbre ou sur quelque chose qui y ressemble : *Un oiseau* BRANCHÉ *sur un arbre. Un mousse* BRANCHÉ *sur une vergue.*

— Fam. Pendu : *Les faux sauniers furent battus, leur sel pris et leurs prisonniers* BRANCHÉS. (St-Sim.) *Pendant ce temps, nos trois voleurs, qui avaient ri de saint Julien et de son oraison, étaient pris, jugés, pendus, ou, pour mieux dire, en nous servant de l'heureuse expression du poëte, n'étaient plus qu'un trio* BRANCHÉ. (Fr. Michel.)

. . . . . Et le trio *branché*
Mourut contrit et fort bien confessé.
LA FONTAINE.

— Blas. S'emploie quelquefois pour TIGÉ.

BRANCHÉE s. f. (bran-ché — rad. *branche*). Ce que porte une branche d'arbre, d'arbuste : *La plus jeune des filles lui attacha une* BRANCHÉE *de fleurs avec des rubans à son chapeau.* (G. Sand.) ‖ Peu usité.

BRANCHELLIENNES s. f. pl. (bran-chélliè-ne — du gr. *branchia*, branchies). Annél. Groupe d'annélides, formant une section de la famille des hirudinées, et comprenant les espèces à branchies saillantes.

BRANCHELLION s. m. (bran-chèl-li-on — du gr. *branchia*, branchies). Genre d'annélides suceuses, formé aux dépens des sangsues, et comprenant deux espèces qui vivent en parasites, l'une sur les tortues marines, l'autre sur les torpilles.

BRANCHELLIONIENS s. m. pl. (bran-chèlli-o-ni-ain — rad. *branchellion*). Famille d'annélides suceuses, ayant pour type le genre branchellion.

BRANCHEMENT (bran-che-man — abrév. d'*embranchement*). Petit tuyau qui conduit le gaz d'un tuyau principal ou secondaire à l'appareil d'éclairage : *A Paris, l'emploi du gaz se répand de plus en plus, ce qui n'était guère possible autrefois, lorsque le particulier qui voulait y recourir se voyait dans l'obligation d'aller prendre un* BRANCHEMENT *dans la rue.* (Moniteur universel.)

BRANCHER v. a. ou tr. (bran-ché — rad. *branche*). Attacher à une branche d'arbre, pendre : *Il semblait ne pas se douter que les hommes pendus s'étranglent, tant il était alerte à faire* BRANCHER *des compagnons pour les motifs les plus frivoles.* (Th. Gaut.)

... Ainsi qu'on fait *brancher* les recéleurs
Des meubles et joyaux ravis par les voleurs,
On fait *brancher* aussi tous les dépositaires
Des écrits et billets signés par les faussaires.
J.-B. ROUSSEAU.

— Diviser en branches, en parlant d'une famille : *Il fallait faire détruire son propre ouvrage, la consolation de la fin prématurée de ses grandeurs temporelles, en les laissant dans sa maison, qu'il* BRANCHAIT *à l'exemple de Charles-Quint.* (St-Sim.)

— Techn. Etablir une division, une branche de tuyaux pour les eaux, le gaz : BRANCHER *des conduites d'eau.* ‖ Mouvoir la branche dans l'ouverture de la bosse, chez les verriers.

— Faucon. Donner la première éducation à un oiseau de haut vol : BRANCHER *un faucon.*

— Intransitiv. Percher sur des branches d'arbre : *Le faisan, la perdrix rouge, le coq de bruyère* BRANCHENT. (Acad.)

Se brancher v. pr. Percher sur une branche : *Tous les oiseaux percheurs* SE BRANCHENT *pour dormir et ont le tarse dirigé dans le sens vertical.* (Toussenel.)

. . . La veuve tourterelle,
Perdant sa compagne fidèle,
Se branche sur un tronc séché.
PH. DESPORTES.

BRANCHÈRE s. f. (bran-chè-re). Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de vesces, et particulièrement de celle qui croît spontanément dans les blés.

BRANCHETTE s. f (bran-chè-te — dimin. de *branche*). Petite branche . *Les pruniers qui produisent la grosse mirabelle poussent des touffes confuses de* BRANCHETTES *dont on les débarrasse.* (Encycl.) *L'oiseau va chercher des matériaux pour le nid, herbes, mousses, racines ou* BRANCHETTES. (Michelet.)

BRANCHE-URSINE s. f. (bran-chur-si-ne — de *branche*, et du lat. *ursinus*, d'ours). Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces d'acanthe et de la berce. ‖ On dit mieux BRANC-URSINE.

BRANCHIAL, ALE adj. (bran-chi-al, a-le — rad. *branchies*). Zool. Qui appartient, qui a rapport aux branchies : *Appareils* BRANCHIAUX. *Respiration* BRANCHIALE.

BRANCHIDE adj. m. (bran-chi-de). Mythol. gr. Surnom d'Apollon, à cause de son amitié pour le jeune Branchus.

BRANCHIÉ, ÉE adj. (bran-chi-é — rad. (*branchies*). Zool. Qui est pourvu de branchies.

BRANCHIELLE s. f. (bran-chi-è-le — du gr. *bragchia*, branchies). Bot. Genre de mousses.

BRANCHIER adj. (bran-chi-é — rad. *branche*). Fauconn. Se dit d'un oiseau qui ne peut encore voler que de branche en branche : *Oiseau* BRANCHIER.

BRANCHIER (SAINT-), bourg de Suisse, canton du Valais, à 25 kilom. S.-O. de Sion, sur la Dranse, dans la vallée d'Entremont, à l'endroit de sa jonction avec celle de Bagnes, sur la route du Grand-Saint-Bernard; 750 hah. Belle église; dans le voisinage, mines de fer et de plomb; ruines d'anciennes forteresses.

BRANCHIES s. f. pl. (bran-chî — du gr. *bragchia*, même sens). Zool. Organe respiratoire des animaux qui vivent et respirent dans l'eau, en séparant, au moyen de cet appareil, l'air dissous dans le liquide : *Divers crustacés et des mollusques, bien que munis de* BRANCHIES, *vivent à l'air libre; mais ils doivent se tenir constamment dans les endroits humides.* (C. d'Orbigny. ‖ On appelle vulgairement *ouïes* les branchies des poissons, par une erreur grossière qui a fait prendre pour des pavillons d'oreilles les opercules des branchies.

— **Encycl.** La plupart des animaux aquatiques ont pour organes de la respiration des *branchies;* tels sont les poissons, les batraciens (au moins dans leur jeune âge), quelques larves d'insectes vivant dans l'eau, les crustacés, les annélides, la plupart des mollusques, etc. Les *branchies* consistent généralement en une nombreuse série de lames juxtaposées; on peut en voir un exemple familier dans l'huître, où elles constituent ce qu'on nomme la *frange.* D'autres fois, elles ont la forme de filaments, de houppes, de panaches, etc. Toujours elles présentent un grand développement superficiel, qui facilite les rapports entre l'air dissous dans l'eau et le sang qu'il est appelé à régénérer. Chez la plupart des poissons, les *branchies* sont situées aux côtés du cou, dans les fentes vulgairement nommées *ouïes;* mais dans les poissons cartilagineux ou chondroptérygiens (squale, raie, lamproie), la grande ouverture des ouïes est remplacée par d'autres ouvertures plus ou moins nombreuses qui livrent passage à l'eau.

Les *branchies* des poissons sont, en général, composées de lames analogues aux dents d'un peigne, présentant de très-nombreuses ramifications de vaisseaux sanguins, une au moins à chaque dent du peigne. Ces veines sont abouchées à des artérioles. C'est au travers des parois de ces organes qu'est absorbé l'oxygène de l'air, qui transforme le sang veineux en sang artériel, phénomène désigné sous le nom d'hématose ou revivification du sang. Le poisson avale l'eau par un mouvement régulier, spasmodique, analogue à celui qui régularise la respiration aérienne des quadrupèdes. Cette eau est ensuite chassée entre les lamelles des peignes branchiaux, et se trouve expulsée par les ouvertures extérieures et latérales qui portent le nom d'ouïes.

Les têtards des batraciens portent leurs *branchies* sur les parties latérales de la tête; chez les salamandres, elles flottent à l'extérieur, tandis que chez les grenouilles, elles sont recouvertes par la peau. Les larves des éphémères et de quelques autres insectes ont des espèces de fausses *branchies* en forme de lames ou de panaches, dans l'épaisseur desquelles on voit ramper des trachées ou vaisseaux aériens. Dans la plupart des crustacés, les *branchies* constituent des pyramides, des lames ou des tubes, placés à la base des pattes et recouverts par les rebords de la carapace; dans les squilles et quelques autres genres, les *branchies*, en forme de panache, sont situées sous la queue. Les annélides marines ont des *branchies* constituant de petites lames ou de petites houppes rangées sur toute la longueur du dos ou réunies autour de la tête en panaches rayonnants.

Quant aux mollusques, les modifications que présentent leurs *branchies* sont si nombreuses, qu'il serait trop long de les décrire; il nous suffira de dire que ces organes offrent assez de variété pour constituer la base principale de leur classification et de leur division en ordres.

La plupart des animaux munis de *branchies* sont, en quelque sorte, condamnés par leur organisation à vivre dans l'eau; plusieurs meurent presque aussitôt qu'ils sortent de cet élément; d'autres peuvent vivre dans l'air plus ou moins longtemps. L'exemple le plus remarquable est fourni par les anguilles, qui peuvent, comme on sait, sortir d'un étang pour se rendre dans un autre, en traversant souvent une assez grande étendue de terre, et l'on a trouvé des anguilles vivantes blotties dans des touffes d'herbes. On cite même des poissons des régions tropicales qui grimpent, pendant la nuit, sur les arbres voisins.

BRANCHIFÈRE adj. (bran-chi-fè-re — du gr. *bragchia*, branchies, et du lat. *fero*, je porte). Zool. Qui est muni de branchies.

— s. m. pl. Moll. Groupe de mollusques gastéropodes, munis de branchies.

BRANCHILLON s. m. (bran-chi-llon; *ll* mll. — dimin. de *branche*). Petite branche. ‖ Peu usité.

BRANCHIOBDELLE s. f. (bran-chi-o-bdè-le — du gr. *bragchia*, branchies; *bdella*, sangsue). Genre d'annélides suceuses, formé aux dépens des sangsues, et comprenant une espèce qui vit en parasite sur les branchies des écrevisses.

BRANCHIODÈLE adj. (bran-chi-o-dè-le — du gr. *bragchia*, branchies; *dêlos*, apparent). Zool. Dont les branchies sont visibles à l'extérieur.

— s. m. pl. Groupe d'annélides, comprenant les espèces dont les branchies sont visibles au dehors.

BRANCHIOGASTRE adj. (bran-chi-o-ga-stre — du gr. *bragchia*, branchies; *gastêr*, ventre). Zool. Qui a des branchies ventrales.

— s. m. pl. Crust. Ordre de crustacés, qu'on a divisé en amphipodes et en stomapodes.

BRANCHIO-MASTOÏDIEN s. m. (bran-chi-o-ma-sto-i-di-ain — de *branchies* et de *mastoïdien*). Anat. Nom donné à l'un des muscles du cou de la salamandre.

BRANCHIOPNONTES s. m. pl. (bran-chi-o-pnon-te — du gr. *bragchia*, branchies; *pneô*, je respire). Zool. Nom sous lequel on a réuni tous les animaux invertébrés qui respirent par des branchies, tels que la plupart des crustacés, des mollusques et des annélides.

BRANCHIOPODE adj. (bran-chi-o-po-de — du gr. *bragchia*, branchies; *pous*, *podos*, pied). Dont les branchies sont placées sur les pattes.

— s. m. pl. Crust. Un des grands groupes de crustacés, comprenant une grande partie des espèces d'eau douce, dont les branchies sont placées sur les pattes : *La taille des* BRANCHIOPODES *est en général petite.* (P. Gervais.)

—**Encycl.** Latreille faisait des *branchiopodes* un ordre parmi les crustacés; selon Milne Edwards, ils forment la quatrième division de cette classe importante, et ils contiennent la plupart de nos crustacés d'eau douce. Ce sont, *en général, de petits animaux; leurs pattes* thoraciques sont à la fois des organes locomoteurs et respiratoires, d'apparence foliacée et branchiforme, ce qui leur a fait donner le nom de *branchiopodes;* elles sont dans un état continuel d'agitation, même lorsque l'animal reste en place. Ils ont des anneaux en nombre variable; un, deux ou trois yeux, et, dans ce dernier cas, deux sont souvent pédonculés; un labre, deux mandibules, une lèvre inférieure, une seule paire de pattes-mâchoires peu développées; un abdomen assez grand, terminé par une sorte de queue bifide. Ils forment deux ordres : les phyllopodes et les cladocères ou daphnoïdes. Cuvier considérait les *branchiopodes* comme un ordre, ainsi que Latreille, et il le divisait en deux sections : celles des lophyropes et des phyllopes. Latreille distinguait une troisième section, celle des boecilopes, dont Cuvier fait le deuxième ordre des entomostracés.

Les genres les plus connus sont : les apus, les limnadies et les branchipes, parmi les phyllopodes; les daphnies et les polyphèmes, parmi les cladocères.

BRANCHIOPODIFORME adj. (bran-chi-o-po-di-for-me — de *branchiopode* et de *forme*). Zool. Qui ressemble à un animal ayant les branchies aux pattes.

BRANCHIOSTÉGE adj. (bran-chi-o-sté-je — du gr. *bragchia*, branchies; *stegô*, je couvre). Zool. Qui recouvre les branchies : *Membrane* BRANCHIOSTÉGE. ‖ Dont les branchies sont couvertes par une membrane : *Poissons* BRANCHIOSTÉGES.

— s. m. pl. Ichthyol. Ordre de poissons peu naturel, et qui n'a pas été adopté.

BRANCHIOSTOME s. m. (bran-chi-o-sto-me — du gr. *bragchia*, branchies; *stoma*, bouche). Zool. Ouverture par laquelle les branchies sont en communication avec le liquide.

BRANCHIPE s. m. (bran-chi-pe — du gr. *bragchia*, branchies; *pous*, pied). Crust. Genre de crustacés branchiopodes, qui vivent dans les eaux douces ou marines : *On voit apparaître des légions nombreuses de* BRANCHIPES. (P. Gervais.)

— **Encycl.** Les *branchipes* sont des crustacés véritablement singuliers dans leur forme et leurs caractères; ils ont des yeux latéraux, pédiculés et mobiles : ils n'ont point de test, point de pattes à crochets, et ont le corps allongé, assez étroit, très-mou. Il paraît que ces animaux prennent pendant leur développement successif des figures différentes. On les trouve dans les fossés remplis d'eau.

BRANCHIS s. m. (bran-chi — rad. *brancher*). Fauconn. Billot sur lequel on attache l'oiseau de proie qu'on veut élever.

BRANCHITE s. f. (bran-chi-te — de *Branchi*, savant italien). Minér. Nouvelle résine fossile qui a été découverte au Monte-Vasso, en Toscane, où elle se trouve dans une couche de lignite.

BRANCHIURE adj. (bran-chi-u-re — du gr. *bragchia*, branchies; *oura*, queue). Zool. Dont les branchies sont situées sous la queue.

BRANCHIUROMOLGE s. m. (bran-chi-u-ro-mol-je — du gr. *bragchia*, branchies : *oura*, queue; *molgos*, salamandre). Erpét. Salamandre ou batracien à queue, qui respire par des branchies.

BRANCHU, UE adj. (bran-chu — rad. *branche*). Qui a des branches ou beaucoup de branches : *Un arbre* BRANCHU. *Ceux qui ont décrit l'arbre qui donne le bois de Brésil assurent qu'il est élevé, très-*BRANCHU *et couvert d'une écorce brune chargée d'épines.* (Raynal.)

— Fig. Qui offre deux voies, deux alternatives, deux issues : *Croyez-vous que cette idée* BRANCHUE, *et affreuse dans l'une et dans l'autre de ses deux branches, ne l'effrayera pas?* (St-Sim.) ‖ Inus.

— Ornith. Se dit d'une espèce de canard : *Canard* BRANCHU.

BRANCHU (Rose-Timoléone-Caroline CHEVALIER DE LAVIT, dame), cantatrice française, née à Saint-Domingue en 1780, morte en 1850, est la première actrice lyrique donnée par le Conservatoire à l'Opéra, où elle débuta le 26 décembre 1798, avec un éclat extraordinaire, dans le rôle d'Antigone, rôle adopté alors par toutes les débutantes. Elle se signala dès ses premiers pas sur la scène, où elle fit présager ce qu'elle a tenu d'une manière si brillante. Elève de Garat, elle reçut de Dugazon des leçons de déclamation. Mme Branchu se plaisait à raconter la singulière façon de professer de ce dernier et ce qui lui était arrivé, à elle, certain jour, à l'un des cours du maître. Pendant qu'elle travaillait le personnage de Clytemnestre, Dugazon se livrait à des jeux de physionomie qui auraient fait pouffer de rire toute une salle. « Mais, lui dit l'élève, pourquoi donc, en ce moment, me faites-vous ces grimaces? — C'est, lui répondit-il, que je veux m'assurer que tu es assez imbue de l'esprit de ton rôle pour ne pas t'apercevoir de ce qui se passe autour de toi, même des choses les plus inattendues. » Mme Branchu prétendait que cette bizarre réponse avait exercé une grande influence sur le progrès de ses études. Douée d'une rare sensibilité, tragédienne consommée, joignant une voix puissante à une expression communicative, Mme Branchu ne tarda pas à se trouver placée au premier rang de nos cantatrices. Elle se retira en 1826, après vingt-sept ans de succès, ayant créé ou repris un grand nombre de rôles, parmi lesquels nous citerons : *Fernand Cortez*, *Œdipe à Colone*, les *Bayadères* (Laméa), les *Danaïdes* (Hypermnestre), *Iphigénie en Aulide* de Gluck (Clytemnestre). Son triomphe a été la *Vestale* de Spontini. Elle a repris avec bonheur l'*Armide* de Gluck, en compagnie de Nourrit père, de Derivis, en 1811, et a chanté le rôle de *Didon* au grand contentement de ceux qui n'avaient pu voir Mme Saint-Huberti. Sa sensibilité profonde et sa remarquable intelligence de la scène ne lui permirent pas cependant de faire réussir la *Phèdre* de Lemoyne, remise sur le théâtre au mois de novembre 1813. Cette cantatrice avait épousé un danseur de l'Opéra, Branchu, mort vers 1830. Celui-ci se faisait remarquer par une taille avantageuse; il avait de la vigueur, de l'aplomb et de la légèreté, mais il fut loin de tenir dans son art le rang élevé que sa femme occupa dans le sien. Quels que fussent ses triomphes, elle ne les considéra jamais que comme des invitations du public à perfectionner de plus en plus son talent, et, jusqu'à sa retraite, elle ne cessa de prendre des leçons de Garat.

BRANCHURE s. f. (bran-chu-re — rad. *branche*). Se dit, dans quelques provinces du centre de la France, pour le branchage, l'ensemble des branches d'un arbre : *La* BRANCHURE *du chêne couvre une grande place herbue.* (G. Sand.)

BRANCHUS s. m. (bran-kuss — gr. *bragchus*, enrouement). Pathol. Espèce de catarrhe de la muqueuse du pharynx et de la trachée-artère.

BRANCHUS, fils de Smiérus ou d'Apollon et d'une Milésienne à qui Apollon accorda le don de prédire l'avenir. Il rendait des oracles dans un temple de Didyme.

BRANCO (RIO), rivière de l'empire du Brésil, dans la province d'Alto-Amazonas; elle prend sa source au S.-E. de la république de Venezuela, entre bientôt dans le territoire du

Brésil, où elle reçoit plusieurs affluents, et se jette dans le Rio-Negro, par 63° long. O. et 1° 10′ lat. S.; cours de 600 kilom. du N. au S.

BRANCO s. m. (bran-ko). Pêch. Bout des cordes d'auffe que l'on emploie à fixer les roseaux des bourdigues.

BRANCOVAN (Constantin), hospodar de Valachie. V. BASSARABA.

BRANC-URSINE s. f. Bot. Nom vulgaire de l'acanthe et de la berce : *Le suc mucilagineux de la* BRANC-URSINE *la fait employer dans les cataplasmes, les fomentations et les lavements.* (Richard.) ‖ On écrit aussi BRANCHE-URSINE.

BRAND s. m. (bran). Art milit. Autrefois Epée. V. BRAN.

BRAND, ville de la Saxe royale, à 5 kilom. S.-O. de Freiberg; 2,985 hab. Importante exploitation d'argent, plomb et arsenic. Fabrication de bijoux en faux, dentelles de soie, jouets et ustensiles en bois.

BRAND (Bernard), jurisconsulte et historien suisse, né à Bâle en 1523, mort en 1594. Après avoir professé le droit romain dans sa ville natale et avoir habité quelque temps la France, il se fixa à Hambourg, où il occupa les premières charges de la magistrature. Il a publié : *Histoire universelle depuis la création jusqu'à l'an* 1553 (Bâle, 1553), en allemand.

BRAND (Chrétien-Helfgott), peintre allemand, né à Francfort-sur-l'Oder en 1695, mort à Vienne en 1750. Il excellait à peindre des eaux calmes, la rosée, des effets du soleil disparaissant sous les nuages. La galerie de Vienne possède plusieurs de ses paysages. — Son fils, Christian BRAND, né à Vienne en 1722, mort en 1795, fut peintre de l'empereur François Ier et directeur de l'Académie de paysages. Ses meilleurs tableaux sont : la *Bataille de Hochkirchen*, les *Quatre Eléments*, le *Château d'Austerlitz*, le *Marché de Vienne*.

BRAND (Jean), antiquaire anglais, né à Newcastle-sur-Tyne en 1741, mort à Londres en 1806. Il était ministre de la religion anglicane, et il publia des *Observations sur les antiquités populaires* (1776, in-8°); ainsi que l'*Histoire et antiquités de la ville et du comté de Newcastle* (1789, 2 vol. in-4°). On lui doit aussi un poëme anglais intitulé l'*Amour illicite* (1775).

BRAND, chroniqueur flamand. V. BRANDO.

BRANDADE s. f. (bran-da-de — du prov. *brandar*, branler, remuer). Art culin. Mets fait avec de la morue coupée en petits morceaux, pilée, additionnée d'ail, de persil, de jus de citron, de poivre, et battue avec de l'huile d'olive jusqu'à former une pâte ayant la consistance d'un fromage à la crème : *La* BRANDADE *est une des préparations fondamentales de la cuisine provençale.* ‖ On l'appelle aussi quelquefois BRANLADE.

BRANDAM, historien portugais. V. BRANDANO.

BRANDAN (SAINT-), bourg et commune de France (Côtes-du-Nord), canton de Quintin, arrond. et à 20 kilom. S. de Saint-Brieuc; pop. aggl. 97 hab. — pop. tot. 2,730 hab. Minoterie; commerce de céréales et fourrages.

BRANDAN (saint). V. BRENDAN.

BRANDANO, rivière de l'Italie. V. BRADANO.

BRANDANO ou Bartolomeo **CAROLI**, illuminé italien, né à Sienne en 1488, mort en 1554. Sa jeunesse fut peu édifiante, mais il se livra ensuite à la pénitence, et, se prétendant inspiré, prit le nom de *pazzo di Cristo*, fou du Christ. On raconte que Clément VII le fit jeter dans le Tibre, cousu dans un sac, qu'il échappa à la mort, et que, s'étant aussitôt présenté au pape, il lui prédit que Dieu le mettrait aussi dans un sac, paroles qui furent interprétées comme une prophétie annonçant le sac de Rome.

BRANDANO ou **BRANDAO** ou **BRANDAM** (Antoine), religieux et historien portugais, né à Alcobaça en 1584, mort en 1637. Il entra dans l'ordre des bernardins, dont il devint général, et fut nommé historiographe ou archichronographe du roi. Il publia la troisième et la quatrième partie du grand ouvrage intitulé : *Monarquia Lusitana* (1632, in-fol.) — Son neveu, François BRANDANO, composa les deux parties suivantes du même ouvrage, et mourut en 1683. — Un autre historien du même nom, Alexandre BRANDANO ou BRANDAO, publia, en 1689, une histoire des guerres qui amenèrent la séparation du Portugal et de l'Espagne.

BRANDAU (Conrad-Henri), médecin allemand, né à Cassel en 1752, mort à Hanau en 1791. Après avoir été professeur de chirurgie dans sa ville natale et à Marbourg, il se rendit en Russie en 1786, occupa une chaire de chirurgie à Saint-Pétersbourg, et, de retour en Allemagne, il se fixa définitivement à Hanau. Il a laissé plusieurs ouvrages écrits en latin et en allemand; nous nous bornerons à citer : *Programma de chirurgia rationali* (Cassel, 1780); *Dissertatio sistens observationes quasdam de intemperantia et morbis ex ipsa oriundis* (Marbourg, 1785), etc.

BRANDE s. f. (bran-de — de l'allem. *brand*, embrasement). Bot. Espèce de bruyère qui croît dans les landes, dans les lieux incultes : *Allumer un feu de* BRANDES. *On appelle* BRANDE *une plante de couleur rousse, qui croît en abondance dans les endroits clairs des forêts.* (E. Chapus.) *Les cerfs mangent la pointe et la fleur des* BRANDES *dans les mois d'octobre et de novembre.* (E. Chapus.) ‖ Endroit où croissent les bruyères : *Le temps s'embrouilla, et comme nous traversions une* BRANDE *plate, il s'émaliça tout d'un coup et nous battit d'un grand vent.* (G. Sand.) *Au bout d'un quart d'heure, ils avaient franchi les* BRANDES. (G. Sand.) *J'allai questionner le forestier, dont la maison, qui est une pièce fort ancienne, surmonte un grand morceau de* BRANDE *couché en pente.* (G. Sand.)

— Rem. On peut remarquer que les exemples qui précèdent sont tous signés du nom de George Sand, qui a donné droit de cité, dans ses romans rustiques, au mot BRANDE, et qu'elle a sans doute emprunté au langage des paysans berrichons.

— Chass. Nom générique des branches des arbres.

— Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, usitée dans certaines parties de la Suisse, et valant en litres 38,0858.

— Pyrotechn. Fagot fait de brins minces et bien secs, qui a été trempé par les deux bouts dans un mélange combustible formé de résine, d'huile d'aspic, d'huile de térébenthine, d'huile de lin, de salpêtre et de poudre à canon : *Les* BRANDES *étaient employées autrefois pour armer les brûlots.*

BRANDE (William-Thomas), chimiste anglais, né à Londres en 1788. Elu membre de la Société royale en 1809, il remplaça en 1812 sir H. Davy, sur la désignation de celui-ci, comme professeur de chimie à l'Institution royale. A partir de 1820, il eut pour suppléant M. Faraday, avec lequel il publia, de 1816 à 1836, le *Journal trimestriel des sciences et des arts*. Vers la même époque, il obtint la chaire de chimie et de matière médicale à la Société des apothicaires (Ecole de pharmacie). En 1825, il fut nommé directeur du service des coins à la Monnaie royale, et élu, en 1836, membre agrégé de l'université de Londres, où il a été examinateur jusqu'en 1858. Il fait partie de plusieurs sociétés savantes. On a de lui : des *Esquisses de géologie ;* un *Dictionnaire de pharmacie et de matière médicale*, et un *Manuel de chimie*, ouvrage souvent réimprimé, et traduit en français, en allemand et en italien. En 1842, il prit la direction du *Dictionnaire de science, de littérature et d'art*.

BRANDEBOURG s. m. (bran-de-bour — de *Brandebourg* n. pr. géogr.). Passementerie, galon, formant des dessins variés ou entourant les boutonnières, ou même tenant lieu de boutonnière : *Une robe garnie de* BRANDEBOURGS. *Ils portaient tous deux des polonaises à* BRANDEBOURGS, *boutonnées jusqu'à la base de leur cravate en crinoline.* (L. Reybaud.) *L'un d'eux montra, sous sa polonaise à* BRANDEBOURGS, *les armes destinées à cette rencontre* (L. Reybaud.) *Il admirait sa redingote à* BRANDEBOURGS *et à olives serrée à la taille.* (Balz.) *Ces gardes portent une tunique de velours nacarat passementée de* BRANDEBOURGS *d'or, d'une richesse extrême.* (Th. Gaut.) *Il était vêtu d'une de ces redingotes vertes à* BRANDEBOURGS *noirs, dont l'espèce est impérissable, à ce qu'il paraît, en Europe.* (Alex. Dum.) *Ah! fort bien! ah! fort bien! dit le major en resserrant à chaque exclamation les* BRANDEBOURGS *de sa polonaise.* (Alex. Dum.)

— s. f. Casaque à longues manches, qui se portait du temps de Louis XIV : *Il était vêtu d'une* BRANDEBOURG.

— Hortic. Espèce de berceau de jardin : *J'ai fait faire deux* BRANDEBOURGS *admirables pour la pluie, dont l'une est au bout de la grande allée, l'autre au bout de l'infinie.* (Mme de Sév.)

BRANDEBOURG (province de), grande division administrative et berceau de la monarchie prussienne, comprise entre le Mecklembourg, la Poméranie et la Prusse au N.; le grand-duché de Posen et la Silésie, à l'E.; la Silésie et la Saxe prussienne au S.; cette dernière province, le pays d'Anhalt et le Hanovre, à l'O.; par 51° 22′ et 53° 35′ de latitude N., et 28° 56′ et 33° 52′ de longitude E. Superficie, 36,700 kilom. carr.; 2,553,000 hab., dont 38,000 catholiques, 24,000 juifs et le reste protestants, répartis entre 138 villes, 27 bourgs, 3,073 villages et 3,220 hameaux.

Cette contrée, située dans les bassins de l'Elbe et de d'Oder, séparés par un faîte très-bas, est généralement plate, et ce n'est que du côté de la Silésie qu'on y rencontre de légères ondulations de terrain. Elle est arrosée par ces deux grands fleuves et par un grand nombre de leurs affluents, dont les principaux sont le Bober, la Warthe, la Neisse, la Finow et la Netze, qui se jettent dans l'Oder; le Havel, la Sprée, la Dosse, qui affluent dans l'Elbe. Des canaux font communiquer l'Elbe et l'Oder et les différents tributaires de ces fleuves entre eux. Les plus importants sont : celui de Finow entre le Havel et l'Oder; celui de Frédéric-Guillaume entre la Sprée et l'Oder; le Grand et le Petit canal, joignant les grands coudes du Havel, enfin celui de Ruppin qui fait communiquer le Havel avec le lac Ruppin. La province de Brandebourg, presque partout sablonneuse, présente une grande stérilité sur plusieurs points, notamment aux environs de Berlin et dans la basse Lusace, surnommée la *Sablonnière du Saint-Empire romain*. Le pays des Marches et les contrées arrosées par l'Oder, la Warthe, la Sprée et l'Elbe et de nombreux petits lacs sont fécondées par une irrigation bien entendue. On extrait du sol de la tourbe, de la houille, de l'alun, de la chaux, du plâtre et de l'argile. L'agriculture, en progrès, donne comme produits des céréales de toute espèce, du houblon, des légumes, pommes de terre, chanvre, lin, fruits, garance et tabac. Depuis peu, aux environs de Stolpe et d'Orranienbourg, on a découvert de vastes truffières, et l'une d'elles fournit des truffes qui rivalisent avec les meilleures de France. Les bêtes à cornes, les chevaux, les porcs et les moutons forment un des principaux produits de la province, et les rivières, ainsi que les lacs, fournissent une grande quantité de poissons de toute espèce. La culture des betteraves s'y fait sur une très-large échelle, pour fournir les matières premières à une infinité de distilleries et de raffineries de sucre. Cette branche de l'industrie ne tient cependant qu'un rang secondaire à côté des nombreuses fabriques de soieries, cotonnades, étoffes, draps et toiles dont les centres principaux sont à Guben, Spremberg, Krossen, Reppen, Forste, Soldin, etc. La teinturerie de Kaput, fondée en 1764 par Frédéric le Grand, est renommée par son beau rouge garance. On trouve d'importantes tanneries et mégisseries à Zinna, Strasburg, Luckenwalde; des fabriques d'armes à Potsdam et à Spandau; des papeteries à Spechthausen, près de Neustadt, à Berlinchen, à Neudamm, etc. L'industrie métallurgique a ses usines à Hohenfinow, à Baruth, à Hegermuhle, à Neubruck, etc. Il y a des verreries à Zechlin, Rheinsberg; une importante manufacture de glaces à Neustadt-sur-la-Dosse. On fabrique de la faïence et de la poterie à Francfort, à Rheinsberg, et de la porcelaine très-renommée à Berlin.

Le Brandebourg fait un commerce très-actif, facilité par un grand nombre de rivières navigables, de canaux et de routes. Berlin est le centre d'un réseau complet de chemins de fer qui, rayonnant en tous sens, relient les villes de cette province avec le reste de l'Allemagne, la Russie, la France et l'Italie. Des foires importantes se tiennent à Francfort-sur-l'Oder. L'immigration de nombreux colons étrangers, notamment de colons français, ne contribua pas peu, au siècle dernier, au développement industriel et commercial du Brandebourg, qui de nos jours commence à éprouver les désastreux effets de l'émigration allemande en Amérique.

La province de Brandebourg comprend la plus grande partie de l'ancienne Marche de Brandebourg, et de plus quelques districts des provinces de Silésie et de Posen. Elle était divisée en Marche Electorale et Nouvelle Marche. La Marche Electorale était subdivisée en : Vieille Marche, ch.-l. Stendal; Marche Moyenne, ch.-l. Berlin; Priegnitz, ch.-l. Perleberg; Marche de l'Uker ou Uker-Marche, ch.-l. Prenzlau. La Marche Nouvelle, comprise entre la Poméranie, la province de Posen, la Silésie et la Marche Moyenne, avait pour ch.-l. Custrin. Actuellement, la province de Brandebourg est partagée en deux régences : celle de Potsdam, renfermant seize cercles et Berlin, capitale du royaume; et celle de Francfort-sur-l'Oder, avec onze cercles. Potsdam est le ch.-l. et le siége du gouvernement de la province.

— *Histoire.* Au commencement de l'ère chrétienne, la province actuelle de Brandebourg était habitée par les Suèves. Parmi ceux-ci on distinguait la tribu des Semnones, qui occupait la Marche centrale, et les Lombards établis dans la Vieille Marche. L'ancienne dénomination de cette contrée, Brennaborg, d'où vient le nom moderne, Brandebourg, a pour étymologie Brennus, nom commun à plusieurs chefs des Semnones. A l'époque de la grande migration des peuples, les Suèves, abandonnant leurs foyers, furent remplacés dans cette contrée par des populations slaves, les Hevelles, les Wilzes, les Ukers, les Rhétariens et les Obotrites. Toutes ces peuplades, après plusieurs guerres contre les Francs et les Saxons, furent, avec ces derniers, soumis à la puissance de Charlemagne, qui plaça à leur tête des margraves (comtes des Marches), en 789. Mais sous les successeurs de ce monarque, ces peuples se rendirent indépendants et inquiétèrent la Saxe et la Thuringe par de fréquentes invasions jusqu'en 902. L'empereur d'Allemagne Henri Ier, après avoir pris Brennaborg, principale forteresse des Hevelles, et Lebus, forteresse des Wendes, réduisit sous son autorité les Hevelles et les Rhétariens, en 928. Afin de les tenir en bride et de protéger les frontières de la Saxe, Henri institua les margraves de la Saxe du Nord, contrée appelée aujourd'hui Vieille Marche, et Othon Ier, pour y consolider le christianisme, fonda, en 939 et 946, les évêchés de Brandebourg et de Havelberg.

Lorsque le christianisme eut pénétré plus avant, le margrave Gero, mort en 963, constitua la Marche orientale, dans la contrée désignée actuellement sous le nom de basse Lusace. A peu près un siècle plus tard, Gotschalk, prince des Obotrites, réunit plusieurs districts dont il agrandit le royaume des Wendes. En 1153, l'empereur Lothaire donna la Saxe septentrionale à titre de fief à Albert l'Ours, qui, par son habileté et sa bravoure, réussit à mettre fin, dans ces contrées, à la domination des Wendes. En 1157, Albert prit le titre de margrave de Brandebourg, s'empara de la Marche centrale et attira dans ses nouveaux Etats un grand nombre de familles nobles de l'Allemagne et de colons venus des Pays-Bas pour remplacer les Wendes turbulents, qu'il en expulsa. Othon Ier, son fils, lui succéda dans le margraviat de Brandebourg, devint, en 1180, duc de Saxe, avec le titre d'archichambellan de l'empire, que son père avait déjà porté. A sa mort, arrivée en 1184, il eut pour successeur son fils Othon II, prince faible qui, pendant tout son règne, de 1184 à 1205, ne sut point se soustraire à l'influence cléricale. Il fit don à l'archevêque de Magdebourg d'une grande partie de la Vieille Marche et de quelques parties de la Marche centrale, sous la réserve de pouvoir être récupérées par le Brandebourg comme fiefs relevant de Magdebourg. Il soutint sans succès plusieurs luttes contre les Danois, et mourut en 1205, laissant ses Etats affaiblis et amoindris à son frère Albert II, qui, pendant un règne de quinze ans, fit preuve de plus d'énergie. Ce prince prit une part active aux guerres que se firent Othon IV et Frédéric II, les deux compétiteurs à l'empire, et en fut récompensé en obtenant pour sa maison l'expectative de la Poméranie Citérieure.

Albert II, qu'on regarde comme le véritable fondateur de Berlin, laissa en mourant deux fils encore mineurs, Jean Ier et Othon III, au nom desquels leur mère Mathilde exerça la régence jusqu'en 1226. Les deux frères, braves et batailleurs, comme cela convenait à l'époque orageuse des Hohenstaufen, régnèrent ensemble jusqu'en 1258, et, après avoir reçu de Frédéric II l'investiture de la Marche de Brandebourg et de la Poméranie, forcèrent le duc de Stettin à reconnaître leur suzeraineté, et augmentèrent encore leurs possessions par des mariages avantageux. C'est ainsi que, par l'union d'Othon avec Béatrix de Bohême, les villes de Bautzen, Gœrlitz et Lobau furent ajoutées aux Etats des margraves de Brandebourg. Jean enleva aux Polonais le territoire riverain de la Warthe, où il fonda, en 1257, la ville de Landsberg. En 1258, les deux frères opérèrent le partage de leurs Etats : Brandebourg, la capitale, et la suzeraineté des évêchés de Brandebourg et de Havelberg, restèrent communes, tandis que Stendal et Salzwedel devinrent le siége de gouvernements distincts établis par les deux lignes. Ils fondèrent plusieurs villes, telles que Francfort-sur-l'Oder, Friedland, Kœnigsberg, et donnèrent à Berlin de grands développements. Jean Ier, mort en 1266, fut le fondateur de la maison ascanienne de Brandebourg-Stendal; Othon III fut la tige de la maison de Brandebourg-Salzwedel. Ces deux lignes ne tardèrent pas à s'éteindre, la cadette en 1317, l'aînée en 1320. Le dernier prince de cette dynastie, sous laquelle la prospérité de ce pays fut continuelle, fut Henri le Jeune, qui mourut sans s'être marié, en 1320. Alors éclatèrent des troubles sanglants; l'ordre civil, à peine fondé, périt complétement. En 1322, l'empereur Louis IV *le Bavarois* donna en fief à son fils le margraviat de Brandebourg, mais ce jeune prince lutta vainement contre ses voisins et ses orgueilleux vassaux; il fut contraint de renoncer à exercer tous ses droits de suzeraineté sur ce pays jusqu'à la mort des princes indigènes. Fatigué de ces luttes et dédommagé d'un autre côté par son mariage avec Marguerite Maultasch, qui lui apporta en dot le Tyrol, il céda complétement les Marches à son frère Louis *le Romain*, en 1352. Dès le règne de Jean Ier, les margraves avaient pris le titre d'électeur; Louis le Romain partagea ce titre avec son frère Othon IV, dit *le Fainéant*, qui bientôt devint seul électeur, et qui, en 1363, conclut avec l'empereur Charles IV et la maison de Luxembourg une convention d'hérédité réciproque, en vertu de laquelle l'empereur obtint le droit de succession dans la Marche Electorale, et contribua quelque temps après au gouvernement de ce pays, grâce aux goûts de dissipation de l'électeur. En 1368, Othon vendit la basse Lusace à l'empereur, qui la réunit à la Bohême, et qui peu après obtint la Marche Electorale moyennant 200,000 florins d'or. Charles IV donna en fief, d'abord à son fils Wenceslas, roi de Bohême, puis, quand celui-ci fut devenu roi des Romains, à son second fils Sigismond, la Marche électorale de Brandebourg, qui, sous ce prince, fut en proie aux plus affreuses dissensions. La noblesse se livrait à des guerres continuelles de seigneur à seigneur; les princes voisins se permettaient de fréquentes incursions, jamais réprimées; toute sécurité disparut. En vain Sigismond, accablé de dettes, engagea la Marche Electorale à son cousin Jobst, margrave de Moravie; en vain celui-ci envoya une armée et un de ses lieutenants pour réprimer les désordres, rien ne put remédier au mal. A la mort de Jobst, en 1411, cet Etat fit retour à Sigismond, qui, à la même époque, obtint la couronne impériale.

Dès 1402, Sigismond avait vendu la Nouvelle Marche à l'ordre Teutonique; devenu empereur, il établit le burgrave de Nuremberg Frédéric IV, de la maison de Hohenzollern, en qualité de gouverneur dans la Marche Electorale. Celui-ci, en récompense de services rendus à l'empereur, obtint bientôt la Marche de Brandebourg, la dignité d'électeur et le titre d'archichambellan de l'empire. En 1417, le concile de Constance confirma cette inféodation. C'est alors que ce prince, comme électeur de Brandebourg, prit le nom de Frédéric Ier, et c'est du règne de cet électeur que commence l'histoire du développement de la Prusse. V. ce mot.

BRANDEBOURG, ville de Prusse, dans la province qui porte le même nom, régence et à 35 kilom. O. de Potsdam, sur le Havel, qui forme à l'ouest de la ville le lac de Plauen, et sur le chemin de fer de Berlin à Magdebourg; 20,000 hab. Fabriques de lainages et de toiles, bas et chapeaux; plusieurs distilleries, nombreuses brasseries, commerce important, navigation active. Brandebourg se divise en trois parties : le *Burg*, sur une île ; la vieille ville et la nouvelle ville.

Brandebourg, fondée par les Wendes vers le IXe siècle, sous le nom de Brennaborg, fut prise en 926 par l'empereur Henri Ier. Othon Ier en fit, en 949, le siége d'un évêché, supprimé au XVIe siècle. En 1130, Henri le Lion et Albert l'Ours forcèrent le chef des Wendes à embrasser le christianisme, et Albert l'Ours prit peu après le titre de margrave de Brandebourg. Ce margraviat devint plus tard un électorat, qui fut transformé en royaume en 1701, par Frédéric III, qui prit alors le nom de Frédéric Ier.

—*Monuments.* La CATHÉDRALE s'élève au milieu d'une île, dans le quartier de la Cité (*Burg*) ; la crypte et la nef datent du Xe siècle ; les autres parties sont du commencement du XIVe. La façade est décorée de curieux bas-reliefs. A l'intérieur, on remarque les tombeaux des margraves, quelques statues, un beau retable daté de 1518, par un maître inconnu, et diverses peintures attribuées à Lucas Cranach. — L'église de Sainte-Catherine, dont la construction remonte aux premières années du XVe siècle, possède un autel très-ancien en bois sculpté et doré, et des fonts baptismaux en bronze, de 1440. — Les autres monuments de Brandebourg sont : l'hôtel de ville, édifice du style gothique ; le gymnase, le collége des nobles ; la colonne de Roland, haute de 6 mètres ; etc. — Le *Marienberg* (montagne de Marie), qui s'élève au-dessus de la ville, était autrefois un lieu de pèlerinage très-fréquenté.

BRANDEBOURG (NOUVEAU-), ville d'Allemagne, dans le grand-duché de Mecklembourg-Strelitz, près du lac de Tollen ou Tollensee, à 26 kilom. N. de Neu-Strelitz, dans une plaine entourée de collines ; 7,800 hab. La ville, construite en forme circulaire, entourée de murs et de fossés, fut prise le 9 mars 1631 par Tilly, après un siége de trois mois. Près d'une des quatre belles portes gothiques de la ville, on montre encore la brèche par laquelle le général victorieux y entra. On remarque le château du Belvédère, habitation du grand-duc, et la Marienkirche, ou église de Marie, bel édifice gothique récemment restauré. Les foires de cette ville sont très-renommées pour les beaux chevaux qu'on trouve sur le marché.

BRANDEBOURG, nom d'une illustre famille allemande. L'histoire parle déjà d'un comte de Brandebourg sous le règne de Henri Ier, dit l'*Oiseleur*. Albert l'Ours prit le titre de margrave de Brandebourg en 1135, sous l'empereur Lothaire. Parmi ses successeurs, on distingue le margrave Waldemar, qui fut habile dans la guerre et qui mourut en 1319. Plus tard, le margraviat passa à la maison de Lutzelbourg, dont un des membres, Sigismond, devenu empereur, donna l'investiture du Brandebourg à Frédéric Ier, comte de Hohenzollern et burgrave de Nuremberg, et, quelque temps après, le même empereur lui conféra les titres d'électeur et d'archichambellan du Saint-Empire. Frédéric Ier eut pour successeur Frédéric II, surnommé *Dent-de-fer*, qui abdiqua en 1469, en faveur de son frère Albert l'*Achille*.

Nous allons maintenant consacrer des articles spéciaux à quelques-uns des descendants de cette maison.

BRANDEBOURG (Joachim II, électeur DE), né en 1505, mort en 1571. Il embrassa la religion luthérienne en 1539, et son exemple fut suivi par toutes les personnes de sa famille. Lorsque Charles-Quint fit arrêter le landgrave de Hesse, en violation du sauf-conduit impérial, Joachim indigné tira l'épée contre le duc d'Albe, en présence même de l'empereur; mais cette affaire n'eut pas de suite. Joachim refusa ensuite d'accepter l'intérim de Charles-Quint, bien qu'il ne se soit jamais séparé ouvertement du parti de cet empereur. Il fut, dit-on, empoisonné par un juif qui craignait d'être appelé à rendre ses comptes.

BRANDEBOURG (Joachim-Frédéric, électeur DE), né en 1546, mort en 1608. Avant de succéder à son père Jean-George, il était devenu archevêque de Magdebourg. Il fit avec son cousin George-Frédéric d'Anspach une convention, qui fut regardée comme la loi fondamentale de la maison de Brandebourg. Il établit un conseil d'Etat et fonda le collége de Joachimsthal, où cent vingt étudiants recevaient une éducation gratuite. Il publia aussi des lois somptuaires très-rigoureuses.

BRANDEBOURG (Jean-Sigismond, électeur DE), né 1572, mort en 1619. Il épousa la fille d'Albert-Frédéric, duc de Prusse, et, après avoir gouverné le duché au nom de ce duc imbécile, réunit la Prusse à ses Etats. Il voulut aussi y réunir Juliers, Clèves, Berg, Ravenstein, etc. ; mais ses prétentions furent traversées par l'empereur Rodolphe et par Guillaume de Neubourg. Il embrassa la religion réformée dans l'église de Berlin en 1613.

BRANDEBOURG (George-Guillaume, électeur DE), fils du précédent, né en 1595, mort en 1640. Il eut beaucoup à souffrir de la guerre de Trente ans, fut obligé de livrer à Gustave-Adolphe les forteresses de Spandau et de Kustrin, et vit continuellement ses Etats dévastés, tantôt par les troupes suédoises, tantôt par celles de l'empereur, sans qu'il osât se déclarer franchement pour l'un ou l'autre parti.

BRANDEBOURG (Frédéric-Guillaume, dit le **Grand Electeur** DE), fils du précédent, né en 1620, mort en 1688. Il s'appliqua à réparer les malheurs causés par la faiblesse de son père, reprit plusieurs forteresses qui étaient encore entre les mains des Suédois, se fit donner la Poméranie inférieure en échange des territoires qu'il fut obligé de laisser à la Suède par la paix de Westphalie, et obtint ensuite de la Pologne la souveraineté pleine et entière de la Prusse. Il chercha pendant quelque temps à se ménager l'alliance de Louis XIV, se rapprocha de la Hollande et perdit ce qu'il possédait en Westphalie; mais il répara bientôt cette perte par les succès qu'il obtint contre les Suédois. Plus de 20,000 Français, chassés de France par la révocation de l'édit de Nantes, trouvèrent un asile dans les Etats du Grand Electeur. Il avait un caractère violent et se livrait trop souvent à l'ivrognerie ; cependant il fit de grandes choses avec de petits moyens, et prépara les voies à son fils pour se faire reconnaître roi de Prusse.

BRANDEBOURG (Frédéric-Guillaume, comte DE), général et ministre prussien, né à Berlin en 1792, mort en 1850. Il était né de l'union morganatique de Frédéric-Guillaume II avec la comtesse de Dœnhoff. Il entra de bonne heure dans l'armée et fit les campagnes de 1813 à 1815. En 1848, il fut nommé chef du cabinet qui remplaça le ministère Pfuel. En novembre 1849, il fut envoyé à Varsovie comme négociateur, lorsque la Russie fut chargée de régler le conflit survenu entre la Prusse et l'Autriche, et l'on croit que le chagrin qu'il ressentit de voir la Prusse faire trop de concessions à l'Autriche contribua à développer la maladie qui devait mettre fin à ses jours.

BRANDEBOURGEOIS, OISE s. et adj. (bran-de-bour-joi, oi-ze). Géogr. Habitant du Brandebourg ; qui appartient à la province du Brandebourg ou à ses habitants. *Un cheval* BRANDEBOURGEOIS. *Un* BRANDEBOURGEOIS. *Une* BRANDEBOURGEOISE.

BRANDEIS, ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, régence et à 15 kilom. N.-E. de Prague, sur la rive gauche de l'Elbe ; 2,500 hab. Impressions sur toile. Château royal servant de succursale aux Invalides de Prague. Victoire des Suédois sur les impériaux, le 30 mai 1639.

BRANDELER v. a. ou tr. (bran-de-lé). Remuer, agiter, mettre en branle. ‖ Vieux mot.

BRANDER (Georges-Frédéric). mécanicien allemand, né à Ratisbonne en 1783. Il inventa les micromètres sur verre, construisit les premiers télescopes qu'on ait vus en Allemagne, et publia un assez grand nombre de dissertations sur les instruments de mathématiques, parmi lesquelles nous citerons : *Nouvelle chambre obscure et microscope solaire* (1769) ; *Nouvelle balance hydrostatique* (1771) ; *Planchette géométrique universelle* (1772) ; *Sextant à miroir* (1774) ; *Règle pour dessiner la perspective* (1772) ; *Arithmétique binaire* (1775) ; *Instrument géométrique universel* (1780) ; *Description d'un nouvel instrument destiné à mesurer les distances inaccessibles par une seule station* (1781).

BRANDERIE s. f. (bran-de-rî — rad, *brandevin*). Techn. Nom ancien des distilleries d'eau-de-vie.

BRANDES (Jean-Chrétien), poëte dramatique et comédien allemand, né à Stettin en 1735, mort à Berlin en 1799. Ses comédies renferment quelques caractères bien tracés et sont écrites d'un style facile et naturel ; mais l'auteur est surtout connu par sa vie aventureuse. Tour à tour gardeur de pourceaux, mendiant, bateleur, marchand, domestique, comédien, il finit par se faire une réputation comme auteur dramatique, et n'en mourut pas moins dans le dernier dénûment. Les ouvrages de Brandes, qui fut en quelque sorte le Goldoni de l'Allemagne, ont été publiés à Hambourg (1790, 8 vol. in-8o). Ses meilleures pièces sont : *A qui se fier? ;* le *Marchand anobli ;* l'*Enlèvement;* le *Comte Osbach*, et *Ariane à Naxos*, drame lyrique qui eut un succès éclatant et dont Benfa composa la musique en 1778. Brandes a écrit son autobiographie, qui a été traduite en français par Ph. Lebas et insérée dans les *Mémoires dramatiques.* — Sa femme, Charlotte BRANDES, née en Lithuanie en 1746 et morte avant lui, était une excellente comédienne, fort goûtée du public.

BRANDES (Rodolphe), pharmacien et chimiste allemand, né en 1795, mort en 1842. Il exerça la pharmacie à Salzfluen, et fonda la Société des apothicaires de l'Allemagne du Nord. Ses travaux se trouvent dans les *Archives de la pharmacie*, et dans divers autres recueils. On a aussi de lui : *Répertoire de chimie*, et des *Eléments de pharmacie* (1841).

BRANDÈS (Ernest), homme politique et littérateur allemand, né à Hanovre en 1758, mort en 1810. Il était, en 1803, conseiller intime de Hanovre, lorsque les Français envahirent ce pays. La haute réputation dont il jouissait lui valut d'être un des députés qui conclurent une capitulation avec le chef de l'armée française, et il fut membre du gouvernement provisoire. Excellent observateur et critique judicieux, Brandès a produit de nombreux écrits, dont les principaux sont : *Remarques sur les femmes* (1787) ; *Remarques sur les théâtres de Londres, de Paris et de Vienne* (1788) ; *Considérations politiques sur la Révolution française en Allemagne* (1790), traduites en français (Paris, 1791) ; *Sur l'esprit du temps en Allemagne* (1808) ; *De l'influence que l'esprit du temps a exercée sur les classes élevées de la nation allemande* (1810), etc. Dans un voyage qu'il fit en Angleterre, Brandès se lia étroitement avec le célèbre Burke, et, de retour en Allemagne, publia une excellente *Analyse des ouvrages de Burke sur la Révolution française.* Dans ses *Considérations politiques sur la Révolution française*, Brandès a assez bien apprécié le caractère de cette immense rénovavation, et réfuté complétement l'abbé Barruel.

BRANDÉSIE s. f. (bran-dé-zî — de *Brandes*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des amarantacées, dont plusieurs espèces sont cultivées dans nos jardins.

BRANDEUM s. m. (bran-dé-omm). Hist. relig. Toile de lin dont on couvrait autrefois le tombeau de saint Pierre et de saint Paul à Rome, et qu'on expédiait ensuite comme une relique aux princes étrangers.

BRANDEVIN s. m. (bran-de-vain — de l'allem. *brantwein*, même sens; de *brennen*, brûler, distiller ; et *wein*, vin). Eau-de-vie de vin : *Encore eût-il fallu que le bourreau eût été ivre de* BRANDEVIN. (Volt.) *Le seigneur leur donnait la schlague, et leur vendait le* BRANDEVIN *au prix qu'il voulait.* (P.-L. Cour.) *Il m'a donné du vin, du tabac, du* BRANDEVIN *et de la viande, au lieu de leurs croûtons de pain, auxquels je n'ai jamais touché.* (G. Sand). ‖ Ce mot a vieilli.

BRANDEVINIER s. m. (bran-de-vi-nié — rad. *brandevin*). Celui qui, dans les campagnes, va de maison en maison avec son alambic pour distiller l'eau-de-vie.

— s. Autref. Celui, celle qui vendait de l'eau-de-vie dans les casernes, dans les camps. ‖ On dit aujourd'hui CANTINIER, IÈRE.

BRAND-HIRSCH s. m. Mamm. Nom allemand du cerf des Ardennes.

BRANDHOF, village de l'empire d'Autriche, dans le duché de Styrie, régence de Gratz, au S. de Mariazell. Château et jardins botaniques très-remarquables.

BRANDI, IE (bran-di) part. pass. du v. Brandir : *Un sabre* BRANDI *au-dessus de ma tête.*

— Fam. *Tout brandi,* En bloc, d'un coup, en une fois : *Les rocs volent, les forêts arrachées dans les airs, des chênes de mille ans* TOUT BRANDIS. (Michelet.) ‖ Tel quel, comme la chose se trouve : *Emporter un homme* TOUT BRANDI. *Qu'eût-ce été si, nos volets s'arrachant, le vent eût embarqué chez nous ces grosses lames qu'il soutenait, poussait avec la roideur d'une trombe, qu'il portait à travers les champs, terribles et* TOUTES BRANDIES ? (Michelet.) ‖ Ces locutions ont vieilli.

BRANDI (Giacinto), peintre italien, né à Poli, 1623, mort en 1691. Il est le plus connu des élèves que Lanfranc ait formés à Rome. Ses œuvres sont innombrables, et peut-être les a-t-il trop multipliées pour sa gloire. Admirablement doué, il a un peu abusé, dans l'intérêt de sa fortune, de son incroyable facilité. Ses productions les plus estimées sont : les *Quarante Martyrs ; Saint Charles secourant les pestiférés ;* l'*Assomption*, immense voûte à Saint-Sylvestre; le *Père éternel assistant à la défaite des anges rebelles* (à Rome) ; le *Martyre de saint Erasme* (à Gaëte), etc.

BRANDIF, IVE adj. (bran-diff, i-ve). Remuant, vif, gai, gaillard. ‖ Vieux mot.

— *Tout brandif*, Tout entier. ‖ Vieille locution.

BRANDIGOLER (SE) v. pr. (bran-di-go-lé). En langage canut, Se balancer : *Mais y fesiont quasiment pas semblant de savoir que j'étais là, et je* ME BRANDIGOLAIS *tantôt sus une patte, tantôt sus l'aute.* (Soixantième aux Gones de Lyon. *Journal de Guignol*, numéro du 9 septembre 1866.)

BRANDILLANTE s. f. (bran-di-llan-te, *ll* mll. — rad. *brandiller*). Argot. Sonnette.

BRANDILLE s. f. (bran-di-lle, *ll* mll.—rad. *brandiller*). Charpent. Trou fait dans un chevron pour y mettre une cheville.

BRANDILLEMENT s. m. (bran-di-lle-man, *ll* mll. — rad. *brandiller*). Action de brandiller, de se brandiller ; mouvement qu'on se donne en se brandillant : *Le* BRANDILLEMENT *me donne des nausées.*

BRANDILLER v. a. ou tr. (bran-di-llé, *ll* mll. — rad. *brandir*). Mouvoir, agiter alternativement en sens opposés : BRANDILLER *la tête.* BRANDILLER *les jambes.*

— Intransitiv. Flotter, s'agiter alternativement en sens opposés : *Une vieille loque* BRANDILLAIT *à la fenêtre.*

Se brandiller v. pr. Se balancer, s'agiter alternativement en sens opposés : SE BRANDILLER *sur sa chaise.* SE BRANDILLER *sur une escarpolette.*

BRANDILLOIRE s. f. (bran-di-lloi-re, *ll* mll. — rad. *brandiller*). Balançoire faite avec des cordes ou des branches d'arbre entrelacées.

— Agric. Espèce de charrue sans avant-train.

BRANDIMART, personnage du *Roland furieux*, de l'Arioste, et l'ami intime de Renaud, auprès duquel il joue à peu près le même rôle que Patrocle auprès d'Achille.

BRANDIR v. a. ou tr. (bran-dir — rad. *brand*, épée). Balancer, agiter avec la main avant de frapper ou de lancer : BRANDIR *une épée, un sabre, une hache.* BRANDIR *une pique, un javelot. Bajazet était armé de sa pesante masse d'armes, qu'il* BRANDISSAIT *comme un marteau.* (Lamart.) *Louis XVI avait vu* BRANDIR *de loin, contre sa personne, les piques, les sabres, les baïonnettes.* (Lamart.) *Les guerriers qui* AVAIENT BRANDI *la framée venaient, à leurs derniers moments, solliciter un asile autour du lieu sanctifié par la religion de Jésus-Christ.* (Lenormand.)

> Je sais *brandir* mon large cimeterre.
>
> VOLTAIRE.

— Par ext. Agiter en l'air, en parlant d'un objet quelconque : *Elle* BRANDISSAIT *un superbe parapluie, qui semblait pour elle la partie la plus flatteuse de sa toilette.* (P. Féval.)

— Technol. Joindre ensemble par une cheville deux pièces de bois qui ne sont pas entaillées.

BRANDIS (Jean-Frédéric), jurisconsulte allemand, né à Hildesheim en 1760, mort à Gœttingue en 1790. Il occupa une chaire de droit féodal impérial à Gœttingue, et publia : *Dissertatio de vera ordinis succedendi ex majoratu notione, ex pactis familiarum illustrium repetenda* (1784) ; *Histoire de la constitution intérieure de la Chambre impériale* (1785), et *Sur le droit public féodal impérial et ses sources*, en allemand (1788).

BRANDIS (Joachim-Didier), médecin allemand, né en 1762 à Hildesheim, mort à Copenhague en 1846. Après avoir exercé la médecine dans sa ville natale, à Brunswick et à Dribourg, ville connue par ses eaux minérales, il obtint une chaire à Kiel et fut nommé médecin du roi de Danemark Frédéric VI. Brandis, qui jouissait dans toute l'Allemagne de la réputation d'un grand praticien, a composé de nombreux et savants ouvrages. Les principaux sont : *Essai sur la force vitale* (1795, in-8o) ; *Pathologie* (1815) ; *Des remèdes physiques* (1818) ; *De la vie humaine* (1823) ; *Expériences sur l'application du froid dans les maladies* (1833) ; *Nosologie thérapeutique de la cachexie* (Berlin, 1838-1839), etc.

BRANDIS (Chrétien-Auguste), philosophe allemand, fils du précédent, né à Hildesheim (Hanovre), en 1790. Il est professeur à l'université de Bonn depuis 1821, et associé étranger de l'Académie des sciences morales et politiques de France depuis 1855. Il a visité, de 1815 à 1821, les principales bibliothèques de l'Europe, pour préparer la grande édition critique des œuvres d'Aristote, entreprise par l'Académie royale des sciences de Berlin (1831-1836, 4 vol.). En 1837, M. Brandis se rendit en Grèce, en qualité de conseiller du roi Othon, et fit paraître, à son retour, des *Communications sur la Grèce* (1842, 3 vol.). On a encore de lui : une thèse sur l'école d'Elée, intitulée *Commentationes Eleaticæ* (1813) ; des éditions très-estimées de la *Métaphysique d'Aristote* (1823) ; des *Scolia in Aristotelem* (1836), et des *Scolia græca in Aristotelis metaphysicam* (1837). De 1827 à 1830, il prit part avec Niebuhr, son protecteur, à la rédaction du *Musée philologique, historique et philosophique du Rhin.* Il a écrit un *Manuel de l'histoire de la philosophie grecque et romaine* (1835-1844, 2 vol.).

BRANDISSANT (bran-di-san) part. prés. du v. Brandir : *Les autres conjurés le suivirent de près, armés comme lui de la tête aux pieds, et* BRANDISSANT *leurs épées.* (Aug. Thierry.) *Là-dessus, le garde champêtre,* BRANDISSANT *sa pique, partit d'un pas dégagé.* (G. Sand.) *Enfin vous sortez comme un vainqueur, sifflotant,* BRANDISSANT *votre canne, secouant les oreilles, galopant.* (Balz.) *Voilà nos deux hommes; le garde d'un côté dégaînant son sabre, le paysan de l'autre* BRANDISSANT *une bûche.* (Proudh.) *Qui a brisé ce vase? répéta le duc d'une voix foudroyante, en* BRANDISSANT *sa canne.* (Scribe.) *Parfois il se levait du lit et parcourait le pavillon en poussant des cris furieux et en* BRANDISSANT *le poing contre des ennemis imaginaires.* (L. Reybaud.)

> Vers son vieux castel
> Ce noble mortel
> Marche en *brandissant*
> Un sabre innocent. BÉRANGER.

BRANDISSEMENT s. m. (bran-di-se-man — rad. *brandir*). Action de brandir : *Ils firent siffler l'air au* BRANDISSEMENT *de leurs épées, si longtemps immobiles.* (Ch. Nodier.)

— *Brandissement du glaive*, Simulacre de décapitation usité encore aujourd'hui en Hollande comme châtiment juridique.

BRANDMULLER (Jacques), jurisconsulte suisse, né à Bâle en 1617, mort en 1677. Il fut professeur de jurisprudence dans sa ville natale, eut la chaire des Institutes en 1652, et celle des Pandectes en 1666. Son principal ouvrage est : *Manuductio ad jus canonicum et civile.*

BRANDMULLER (Grégoire), peintre suisse, né à Bâle en 1661, mort en 1691. D'abord élève de Gaspard Meyer, il vint ensuite à Paris, entra dans l'atelier de Lebrun, et travailla à plusieurs de ses peintures, notamment au

château de Versailles. Il retourna ensuite à Bâle, et fit des portraits, des tableaux pour les cours de Wurtemberg et de Bade-Dourlach. On cite, parmi ses meilleurs ouvrages, une *Descente de croix*, une copie de la *Bataille d'Arbelles*, par Lebrun; une *Course romaine*, un *Baptême de Jésus-Christ*.

BRANDO, bourg de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. N. de Bastia; 1,541 hab. Vins, huile d'olive, fruits, fabrication et exportation de conserves de tomates; carrières de pierres calcaires servant à faire des dalles. Aux environs, célèbre pèlerinage de la madonna de la *Vasina;* belle cascade d'*Erbalunga;* curieuses grottes, dites *grottes de Brando*, ornées de stalactites très-transparentes, ressemblant à l'albâtre. Ces grottes, divisées en plusieurs compartiments, sont situées presque au bord de la mer, à une hauteur de 88 m. au-dessus de son niveau, et ont une profondeur d'environ 52 m.

BRANDO, BRAND ou **BRANDS** (Jean), chroniqueur flamand, né à Hortenesse, dans le territoire de Hulst, mort à Bruges en 1428. Il entra dans l'abbaye des Dunes, de l'ordre de Cîteaux. Il composa une *Chronique* qui jette un grand jour sur l'histoire de la Belgique aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Le gouvernement des Pays-Bas en avait ordonné l'impression, mais la révolution de 1830 suspendit l'exécution de ce projet, qui sans doute sera repris par le gouvernement belge.

BRANDOLÈSE (Pierre), bibliographe et écrivain artistique italien, né à La Canda en 1754, mort à Venise en 1809. Il fut d'abord commis chez le libraire Albrizzi, de Venise, et ouvrit ensuite pour son compte un magasin de librairie à Padoue, où le chevalier de Luzara se l'adjoignit comme inspecteur des beaux-arts du Padouan. On a de Pierre Brandolèse: une nouvelle édition de la *Serie dell' edizioni Aldine; Pitture, sculture, architetture ed altre cose notabili di Padova descritte* (1795), que Lanzi regarde comme un des meilleurs guides de toute l'Italie; la *Tipografia Perugina del secolo* XVo, *illustrata dal Vermiglioli o presa in esame* (1807), etc.

BRANDOLINI (Aurelio), surnommé **Il Lippo**, poëte et littérateur florentin, né vers 1440, mort en 1497. Aveugle dès l'enfance (d'où son surnom), il n'en fit pas moins de grands progrès dans les lettres, et obtint d'éclatants succès comme improvisateur. Il fut attiré en Hongrie par le roi Mathias Corvin, pour y occuper une chaire d'éloquence, se fit moine augustin en 1490, et devint un éminent prédicateur. On a de lui des poésies latines, un traité sur l'art d'écrire, *De ratione scribendi* (Bâle, 1549), et quelques autres ouvrages estimés. — Son frère, Raphaël BRANDOLINI, montra aussi un grand talent pour l'improvisation. On a de lui trois discours et un dialogue latin contenant l'éloge de Léon X.

BRANDON s. m. (bran-don — du vieux haut all. *brant*, tison, torche allumée qu'on secoue en la portant. De là aussi *brand*, épée, que l'on secoue, que l'on *brandit*, quand on veut inspirer la terreur). Espèce de torche, faite avec de la paille tortillée: *Allumer un* BRANDON. *Il est défendu aux pêcheurs de rompre la glace sur les rivières et fossés, d'y faire des trous, et d'y porter des flambeaux*, BRANDONS *et autres feux*. (Baudrillart.)

> Elle dit, et d'un bras par la rage animé
> Saisit, agite et lance un *brandon* enflammé.
> DELILLE.

‖ Débris enflammé de matière quelconque: *La violence du vent emportait des* BRANDONS *jusque dans la rue voisine.*

> Des *brandons* du bûcher qui va le mettre en cendres
> Embrasons les palais de ces fiers conjurés.
> VOLTAIRE.

— Poétiq. Bûcher:

> Des funestes *brandons* prêts à me dévorer,
> Barbare! à ton départ les feux vont t'éclairer.
> DELILLE.

— Fig. Excitation, provocation, cause de querelles, de disputes, de combats ou de troubles: *Les* BRANDONS *de la guerre civile. Jeter un* BRANDON *de discorde dans une famille. A son insu, le pauvre jeune homme avait eu l'occasion de jeter ses* BRANDONS *sur les sarments amassés dans le cœur de la vieille fille.* (Balz.) *A peine le pouvoir impérial fut-il rétabli, que Marseille, malgré l'attitude de ses magistrats, commença à sentir fermenter en elle ces* BRANDONS *de guerre civile toujours mal éteints dans le midi.* (Alex. Dum.)

> L'intolérance est presque éteinte;
> Qui rallumera ses *brandons?* BÉRANGER.

> Oui, je suis très-mordant; j'égratigne, j'écorche,
> Je brûle... Mon flambeau, messieurs, est une torche,
> Un *brandon* menaçant qui promène en tout lieu,
> Au visage des sots, la lumière et le feu.
> DUMANOIR.

— Liturg. Nom que l'on donne, dans certains départements, aux rameaux verts que l'on porte le premier dimanche de carême. ‖ *Dimanche des brandons*, Nom donné autrefois au premier dimanche de carême, parce qu'on était dans l'usage d'allumer dans les places publiques des feux autour desquels le peuple exécutait une danse particulière. ‖ *Danse des brandons*, Espèce de danse rustique que l'on exécutait autrefois dans les campagnes, le dimanche des Brandons.

— Cout. Paille tortillée au bout d'un bâton, qu'on place aux deux extrémités d'un champ, pour indiquer que les fruits qui sont en terre ont été saisis par voie de justice. ‖ *Saisie-brandon*, Saisie des fruits pendants par branches et racines.

— Moll. *Brandon d'amour*, Nom vulgaire de l'arrosoir de Java.

— **Epithètes**. Allumé, enflammé, embrasé, ardent, étincelant, lumineux, petillant, incendiaire. — Noir, cruel, funeste, fatal, furieux, horrible, redoutable.

BRANDON, ville d'Angleterre, comté de Suffolk, à 50 kilom. N.-O. d'Ipswich sur la Petite-Ouse; 2,700 hab. Commerce de blé, drêche, charbon et bois; vastes garennes dans les environs où l'on élève de nombreux lapins pour les marchés de Londres; carrières de pierres à fusil dont l'exploitation, jadis très-importante, est presque abandonnée. ‖ Ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat du Mississipi, à 18 kilom. O. de Jakson; 3,000 hab. Commerce important de coton. Environ 10,000 balles de coton sont annuellement exportées de cette ville. ‖ Autre ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de Vermont, à 65 kilom. S.-O. de Montpellier, sur l'Otter-Creek; 2,790 hab. Exploitation de mines de fer; hauts fourneaux et forges. ‖ Village de France (Saône-et-Loire), arrond. et à 27 kilom. de Mâcon, sur le penchant d'un coteau dont le pied est baigné par la Grosne; 825 hab. Elève et commerce de bétail et de chevaux. Tout près de ce village, sur une colline appelée montagne d'Aoust (d'Auguste), on voit l'emplacement d'un camp romain où l'on a trouvé des armes, des médailles et des fragments antiques; vestiges d'ancien château; vieux pont dont on fait remonter la construction à l'époque romaine.

BRANDON (Robert), architecte anglais, né vers 1810. Il a un frère, architecte comme lui, et avec la collaboration duquel il a publié: *An analysis of gothic architecture* (2 vol. in-4o, 700 gravures); *The open timber roofs of the middle ages*, et *Parish churches* (2 vol.), avec de nombreuses planches. Il a envoyé plusieurs dessins à l'Exposition universelle de 1855.

BRANDONNÉ, ÉE (bran-do-né) part. pass. du v. Brandonner: *Champ* BRANDONNÉ.

BRANDONNER v. a. ou tr. (bran-do-né — rad. *brandon*). Cout. Poser des brandons au bord d'un champ, pour indiquer que les fruits ont été saisis judiciairement: BRANDONNER *un champ*.

BRANDT (Sébastien), jurisconsulte et poëte, né à Strasbourg en 1458, mort en 1521. Après avoir fait ses premières études dans sa ville natale, il se rendit, en 1475, à Bâle, pour les continuer dans l'université de cette ville. Il y prit successivement les grades de bachelier, licencié, docteur en droit, et, après y avoir professé quelque temps avec beaucoup de succès, il devint, en 1492, doyen de la faculté. Rappelé à Strasbourg, pour y professer la jurisprudence, il fut bientôt une des gloires et une des lumières de cette ville, et ne s'adonna pas moins à l'étude des lettres qu'à celle du droit. Il fut lié avec les contemporains les plus illustres, qui tous rendirent justice à ses talents et à ses lumières. Il était l'ami intime du célèbre prédicateur Jean Geiler de Keypesberg; Trithême et Erasme parlèrent de lui avec éloge; l'empereur Maximilien lui accorda des lettres de noblesse, et lui donna le titre de comte palatin. Il a composé plus de trente ouvrages différents sur l'histoire, la jurisprudence, la poésie; mais il est surtout connu par son *Narrenshiff*, ou *Navire des fous* (v. NEF DES FOLS), qui eut un succès prodigieux.

BRANDT (Gérard), théologien hollandais, né à Amsterdam en 1626, mort en 1685. Il apprit avec soin le grec et l'hébreu, et devint pasteur des arminiens ou remontrants à Nieukoop, puis à Amsterdam. On lui doit, entre autres ouvrages écrits en flamand, une *Histoire de la réformation des Pays-Bas*, et une *Histoire du procès de Barneveld, Hoogerbeets et Grotius*. Gérard Brandt eut trois fils, qui furent, comme lui, pasteurs arminiens: GASPARD, né en 1653, mort en 1696, a laissé, entre autres ouvrages, une *Vie de Grotius*, et *Historia vitæ Jacobi Arminii;* — GÉRARD, né en 1657, mort en 1683, a laissé des sermons et une histoire des principaux événements de 1674 à 1675; — JEAN, né en 1660, mort en 1708, publia, outre une *Vie de saint Paul* en flamand, le recueil intitulé: *Clarorum virorum Epistolæ centum ineditæ*, etc.

BRANDT, alchimiste hambourgeois de la fin du XVIIe siècle. En cherchant la pierre philosophale, il découvrit le phosphore, dont il ne sut lui-même tirer aucun parti, et vendit le secret de sa découverte à Krafft, de Dresde. De son côté, le chimiste Kunckel, ne pouvant obtenir communication du secret de cette substance, se livra à des recherches persévérantes, le découvrit et le fit connaître publiquement.

BRANDT (George), chimiste suédois, né en 1694, mort en 1768. Ce fut lui qui démontra le premier que le cobalt et l'arsenic sont des métaux. Les *Mémoires de l'Académie d'Upsal* contiennent d'intéressants travaux de ce chimiste, qui a contribué à faire entrer la science dans la voie de l'expérimentation.

BRANDT (Enevold ou Ewald, comte DE), gentilhomme danois, né en 1737, mort en 1772, fut l'ami de Struensée, dont il partagea la fortune et les malheurs. Attaché à la personne de Christian VII, comme chambellan et grand maître de la garde-robe, il devint son compagnon de jeux. Ayant écrit au roi une lettre contre son favori Holk, il fut exilé à Altona. Ce fut là qu'il connut Struensée, qui le rappela plus tard à la cour. En 1771, il reçut le titre de comte; mais, arrêté dès l'année suivante avec Struensée, il fut jugé, condamné et périt avec lui sur le même échafaud. Comme on ne put trouver à sa charge aucun crime d'Etat proprement dit, on l'accusa d'avoir, en jouant avec le roi, porté la main sur lui, et, sous ce prétexte, on envoya à la mort un homme à tous égards inoffensif. — Son frère, Christian BRANDT, né en 1735, mort en 1805, fut chambellan, conseiller privé et président de la chancellerie danoise.

BRANDT (Henri DE), général et écrivain militaire allemand, né en 1789 en Westphalie, servit dans les armées françaises, de 1808 à 1814, en Espagne, en Russie, en Allemagne et en France, et se retira avec un grade supérieur. En 1829, ses travaux de tacticien le firent nommer professeur à l'Ecole des cadets de Berlin, puis à l'Ecole supérieure militaire. En 1831, il eut le commandement d'une division d'observation sur la frontière méridionale, signa la convention du 4 octobre, qui ouvrait à l'armée polonaise l'entrée du territoire prussien, et fit acheminer vers la France l'émigration des Polonais proscrits ou compromis. La Prusse savait alors respecter le droit des gens, et les nobles infortunes d'une héroïque nation! En 1840, M. de Brandt devint chef d'état-major du 2e corps. Promu colonel en 1842, il fut nommé général-major en 1848. Outre une *Appréciation politique et militaire sur l'Espagne en* 1823, il a écrit: un *Aperçu sur la manière de faire la guerre à notre époque* (1824); une *Histoire de l'art de la guerre au moyen âge* (1828); un *Manuel élémentaire de la grande stratégie* (1829); une *Tactique des trois armes* (1833 et 1842), et un livre sur la *Petite guerre* (1837).

BRANDTIE s. f. (bran-tî — de *Brandt*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des avénées, comprenant une belle espèce, qui croît dans l'Inde.

BRANDY s. m. (bran-di — mot angl.). Eau-de-vie: *On apporta des bouteilles de* BRANDY, *de whisky et de gin.* (Journ.)

BRANDYWINE, rivière des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, formée dans la Pensylvanie, comté de Chester, par la réunion de deux cours d'eau; coule du N.-O. vers le S.-E., entre dans l'Etat de Delaware, et va se jeter dans la rivière qui donne son nom à ce dernier Etat. Sur les bords de la Brandywine, le 11 septembre 1777, Washington fut vaincu par Howe, général anglais.

BRANE s. f. (bra-ne). Véner. Mamelle de louve. ‖ On dit aussi ALLAITE.

BRANÉE s. f. (bra-né — rad. *bran*). Econ. rur. Boisson faite avec du son, pour engraisser les porcs.

BRANIA COMITIS, nom latin de Braine-le-Comte.

BRANICKI (Jean-Clément), grand-général de Pologne, né en 1688, d'une ancienne et illustre famille, dont il était le dernier rejeton mâle, mort en 1771. Un des chefs de la noblesse dans ses luttes contre la royauté, il fut l'âme de la confédération qui contraignit Auguste II à renvoyer ses troupes saxonnes (1717); il combattit l'influence russe, qui triompha cependant, malgré l'impuissante coalition de Grodno; fut banni en 1761, rentra en Pologne à l'avénement de Poniatowski, dont il était le beau-frère, et vécut depuis dans la retraite, occupé à l'embellissement de sa résidence de Bialystock, qu'on surnomma le *Versailles de la Pologne*. Vieux et affaibli, il appuya cependant encore de son nom et de ses subsides la ligue de Bar. Branicki représentait le parti qui poursuivait l'indépendance de la noblesse et s'appuyait sur la France, tandis que les Czartoryski étaient à la tête du parti monarchique, soutenu par la cour de Russie.

BRANICKI ou **BRANETZKI** (François-Xavier), grand-général de Pologne, né d'une famille obscure, mort en 1819. Agent des amours de Catherine II et de Stanislas Poniatowski, il eut un avancement rapide, modifia son nom afin de passer pour un descendant de l'illustre famille du précédent, et devint grand-général du royaume en 1771. Vendu à la Russie, il contribua aux deux partages de la Pologne, fut déclaré traître à la patrie en 1794, et se réfugia en Russie, où il fut comblé de faveurs.

BRANICKI (Xavier), de l'ancienne famille de ce nom, né vers 1815, est un des personnages les plus importants de l'émigration polonaise. En 1849, il a fondé à Paris le journal démocratique la *Tribune des peuples*. Lors de la guerre de Crimée, il suivit à Constantinople le prince Napoléon et tenta vainement d'organiser une légion polonaise.

BRANISS (Christlieb-Jules), philosophe allemand, né à Breslau en 1792. Il est professeur à l'Ecole supérieure de philosophie de cette ville, et auteur d'ouvrages importants: la *Logique dans ses rapports avec la philosophie* (1823), dissertation qui lui valut le prix de l'Académie des sciences de Berlin et le diplôme de docteur de l'université de Gœttingue; une thèse *De Notione philosophiæ christianæ* (1825); de la *Doctrine de Schleiermacher* (1824); *Principes de la logique* (1830); *Système de métaphysique* (1834); *Histoire de la philosophie depuis Kant* (1842); la *Mission scientifique du temps* (1841), et une étude politique: l'*Assemblée nationale allemande et la constitution prussienne* (1848).

BRANLADE s. f. (bran-la-de — rad. *branler*). Art culin. V. BRANDADE.

BRANLANT (bran-lan) part. prés. du v. Branler:

> Ma grand'mère, un soir, à sa fête,
> De vin pur ayant bu deux doigts,
> Nous disait, en *branlant* la tête,
> Que d'amoureux j'eus autrefois!
> BÉRANGER.

BRANLANT, ANTE adj. (bran-lan, an-te — rad. *branler*). Qui branle, qui vacille, qui incline tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; qui n'est pas fixe: *Une poutre* BRANLANTE. *Avoir les jambes* BRANLANTES. *La vieille était pliée en deux, vêtue de guenilles*, BRANLANTE *du chef, percée à petits yeux, coiffée d'un torchon* (V. Hugo.)

> Là, sur une charrette, une poutre *branlante*
> Vient, menaçant de loin la foule qu'elle augmente.
> BOILEAU.

— Fig. Peu solide, peu sûr: *Les hommes ne doivent faire aucun état de ce qui est appuyé sur un fondement aussi* BRANLANT *et aussi fragile que leur vie.* (Nicole.)

— Fam. *Château branlant*, Chose peu solide; mal assurée sur ses jambes: *Votre pendule est un vrai* CHÂTEAU BRANLANT. *Il était au lit quand nous sommes arrivés; il marche présentement, mais c'est comme un* CHÂTEAU BRANLANT. (Mme de Sév.)

— *Char* ou *chariot branlant*, Voiture suspendue sur des courroies, qui, pendant le moyen âge, faisait partie de l'attirail et du cortége d'une reine, d'une princesse, et de toute femme de distinction: *Pour la façon d'un* CHAR BRANLANT *qui doit se faire pour Madame la duchesse d'Orléans...* (Compte de 1398.) *Le vendredy après midi la reyne entra à Paris à grandes pompes, tant de litières,* CHARIOTS BRANLANS *couverts de draps d'or, et hacquenées, que d'autres divers paremens.* (Juvénal des Ursins.) *Charles VII fut porté dans un char de cuir bouilli, qui était un* CHARIOT BRANLANT. (Mme de Coucy.)

— s. m. Nom donné anciennement à des ornements métalliques que l'on plaçait sur les harnais des chevaux et sur les vêtements des hommes et des femmes, et qui étaient disposés de telle sorte, que le moindre ébranlement les faisait mouvoir et reluire: *Jehan de Saintré et son destrier houssez d'un satin cramoisi, tout couverts de* BRANLANTS *d'argent.* (Ant. de la Salle. ‖ Croix sans coulant, terminée en pendeloque.

— s. f. Argot. Chaîne de parure. Ce mot appartient au langage populaire du dernier siècle; du moins le trouve-t-on dans une complainte poissarde de Vadé:

> Mon coulant, ma *branlante*,
> Tout est au berniquet.
> FR. MICHEL.

‖ Dent: *Se mettre un croûton sous les* BRANLANTES.

— **Antonymes**. Fixe, immobile, stable.

BRANLE s. m. (bran-le — rad. *branler*). Mouvement d'oscillation d'un corps qui va et vient en sens opposés: *Le* BRANLE *d'une cloche. Il ne peut pas supporter le* BRANLE *d'une voiture.*

> Le champion armé de la vieille Angleterre,
> Aux salves des canons, au *branle* du beffroi,
> Doit défier le monde. . . . .
> V. HUGO.

— Par ext. Mouvement en général, et particul. Mouvement initial: *Dieu a donné le* BRANLE *aux corps célestes; ils ont dû se mouvoir du même* BRANLE *que la matière du ciel.* (Descartes.) *Tout est dans un* BRANLE *perpétuel, et par conséquent tout change* (Fonten.) *Qui sait si ce circulus vital de l'animalité marine n'est pas le point de départ de tout le circulus physique, si la mer animalisée ne donne pas le* BRANLE *éternel à la mer animalisable, non organisée encore, mais ne demandant qu'à l'être?* (Michelet.)

— Changement qui se reproduit alternativement et en sens contraire.

> Ainsi de notre espoir la fortune se joue;
> Tout s'élève ou s'abaisse au *branle* de sa roue.
> CORNEILLE.

— Fig. Impulsion: *La France est une vieille machine délabrée qui va encore de l'ancien* BRANLE *qu'on lui a donné, et qui achèvera de se briser au premier choc.* (Fén.) *Les uns lancent, à grande volée, le* BRANLE *de leur improvisation.* (Cormen.) *Un pays comme la France peut sans honte et sans crainte recevoir le* BRANLE *d'un pays voisin.* (Lerminier.) ‖ A signifié Incertitude, hésitation: *Je suis en* BRANLE, *je ne sais que faire.*

— *Donner le branle*, Imprimer le mouvement, exciter, au prop. et au fig.: *La France, sortie enfin des guerres civiles, commençait à* DONNER LE BRANLE *aux affaires de l'Europe.* (Boss.) *L'ordre de notre naissance* DONNE *presque* LE BRANLE *à celui de nos destinées.* (Mass.) *Vers la fin du* XVe *siècle, le* BRANLE FUT DONNÉ; *le commerce et l'industrie s'accrurent dans d'énormes proportions.* (H. Taine.) *Ce monde-ci est un grand bal où la mort* DONNE LE BRANLE. (St-Marc Girard.)

— Chorégr. Nom générique de plusieurs espèces de danses, dans lesquelles un danseur exécute d'abord des pas que les autres imitent ensuite. *Le* BRANLE *était la danse par où*

les bals de la cour commençaient. (Rameau.) *Il suffit de nommer, avant la création de ces bals qui ont servi de modèle à la plupart de ceux d'aujourd'hui, les anciens* BRANLES *de Metz et de Paris, dansés sous les ormeaux de tous les cabarets.* (Ed. Robert.) *Il y avait plusieurs sortes de* BRANLES, *les* BRANLES *de Boulogne, du Poitou, de Bretagne, etc. Il y avait aussi le* BRANLE *des lavandières, celui des sabots ou des chevaux, celui de la torche, celui de la moutarde, etc. Tous se fondirent dans le* BRANLE *à mener.* (Bouillet.) *Un bal s'ouvrait par un* BRANLE *simple, suivi du* BRANLE *gai, qui se dansait avec un pied en l'air; il se terminait par un* BRANLE *de sortie.* (Bachelet.) ‖ *Branle du bouquet*, Ancienne espèce de danse analogue à la boulangère : *Un nombre de gentilshommes et de dames dansèrent une danse qui s'appelle le* BRANLE DU BOUQUET. (H. Estienne.) ‖ Fig. *Danser un branle*, Etre malmené : *Ces pauvres Parisiens vont-ils* DANSER UN *fameux* BRANLE! (Vitet.) ‖ Fam. *Branle de sortie*, Retraite forcée, expulsion :

> . . . Quand on se frotte avec les courtisans,
> Les *branles de sortie* en sont fort déplaisants.
> RÉGNIER.

‖ Prov. *Etre fou comme le branle gai* ou *comme branle gai*, Etre d'une gaieté folle.

— Mus. Air sur lequel on dansait un branle : *Jouer un* BRANLE.

— Techn. Mâchoire d'étau.

— Mar. Hamac, lit de matelot : *Les Indiens suspendent leurs* BRANLES *à des arbres.* (Lav.) ‖ *Bas les branles!* Commandement de retirer les hamacs des bastingages, et de les descendre dans l'entre-pont.

— Manég. *Branle de galop*, Mouvement que fait le cheval pour prendre le galop, ou qu'il conserve dans cette allure : *Bientôt on entendit sourdement résonner le sol sous le* BRANLE *précipité* DU GALOP. (E. Sue.)

— Fauconn. Vol de l'oiseau, lorsque, au-dessus de la tête du fauconnier, il tourne en battant des ailes et en remuant la queue.

— Phys. Espace parcouru par un pendule dans une oscillation.

— Loc. adv. *En branle*, En mouvement d'oscillation; en mouvement à un point de vue général : *Des casseroles* EN BRANLE, *une cuisine à grand orchestre...* (Ed. About.) *Les uns sont tristes, les autres babillent; celui-ci est monomane et répète le même mot comme une cloche qu'on a mise* EN BRANLE. (Balz.) ‖ En activité, en train de faire quelque chose : *Il faut que mon corps soit* EN BRANLE *pour y mettre mon esprit* (J.-J. Rouss.) ‖ *Sonner en branle*, Donner aux cloches le plus grand mouvement possible.

BRANLE-BAS s. m. (bran-le-ba — de *branle*, hamac et *bas*, parce que, au moment du combat, on jette dans la cale les hamacs et tout ce qui est sur le pont). Mar. Action de plier les hamacs et de tout préparer pour être prêt au combat : *Commander le* BRANLE-BAS. *Son équipage, en* BRANLE-BAS *de combat, se tenait préparé à tout événement.* (E. Sue.)

— Fig. Désordre, bouleversement : *On déménage aujourd'hui; c'est un* BRANLE-BAS *général dans la maison.*

BRANLEMENT s. m. (bran-le-man — rad. *branler*). Mouvement d'une chose qui branle : BRANLEMENT *de la tête, des jambes. Le moindre coup d'œil, le moindre* BRANLEMENT *de tête, le moindre pas à droite et à gauche cachent des mystères.* (Mol.)

BRANLE-QUEUE s. m. Ornith. Nom vulgaire de la bergeronnette, à cause du mouvement continuel qu'elle imprime à sa queue.

BRANLER v. a. ou tr. (bran-lé — rad. *brandir* ou *brandiller*). Imprimer un mouvement d'oscillation, de va-et-vient, soit d'avant en arrière, soit d'un côté à l'autre : BRANLER *la tête*, BRANLER *les bras.*

— Loc. fam. *Branler la tête*, Hésiter, se faire prier, ne pas accéder. Cette locution a vieilli. ‖ *Branler le menton*, manger, et par ext. Vivre :

> Oh! tu seras ainsi tenu pour un poltron.
> — Soit, pourvu que toujours je *branle le menton.*
> MOLIÈRE.

— Intr. Vaciller, remuer, osciller : *Une maison qui* BRANLE. *Un plafond qui* BRANLE. *La plupart de mes dents* BRANLENT. *Il y avait une fois une reine si vieille, si vieille, que sa tête* BRANLAIT *comme les feuilles que le vent remue.* (Fén.)

— S'agiter, se donner du mouvement, bouger, en parlant des personnes : *Le duc se mit à l'abri des vastes bords de son chapeau, enfoncé sur ses yeux, et ne* BRANLA *pas.* (St.-Sim.) *J'enrage de voir de ces gens qui, dans une comédie, se récrieront aux méchants endroits et ne* BRANLERONT *pas à ceux qui sont bons.* (Mol.) *Voyant le lendemain que personne ne* BRANLAIT, *ils eurent honte d'avoir pris l'alarme si chaudement.* (Vertot.)

— Fig. N'être pas solide, être peu assuré :

> Dans le conseil, le doux Pierre Agnelin
> Cède à l'orage, et, navré de tristesse,
> Quitte un timon qui *branlait* dans sa main.
> VOLTAIRE.

— Loc. fam. *N'oser branler*, Rester immobile, ne point agir, à cause de la crainte que l'on a : *Personne* N'OSA BRANLER, *et la plupart n'opinèrent que de la tête.* (St-Sim.) ‖ *Branler au manche* ou *dans le manche*, Se dit d'un outil qui n'est pas bien assujetti au manche, et, fig., de quelqu'un, dont la vie, la fortune, la position sont peu assurées, sont compromises : *Un favori qui* BRANLE AU MANCHE. *On dit que le banquier X.* BRANLE AU MANCHE. *Le ministre, m'a-t-il dit,* BRANLE DANS LE MANCHE. (Le Sage.) *J'ai failli mourir d'une attaque de dyssenterie; pendant trois jours, j'ai rudement* BRANLÉ DANS LE MANCHE. (V. Jacquemin.)

— Prov. *Tout ce qui branle ne tombe pas*, Il y a des choses qui paraissent bien compromises et qui se soutiennent longtemps dans cet état précaire.

BRANLE-TÊTE s. m. (bran-le-tè-te). Figure mécanique, ordinairement grotesque, dont la tête oscille au moindre mouvement. ‖ Pl. des BRANLE-TÊTE.

BRANLETTE s. f. (bran-lè-te — rad. *branler*). Pêch. Seconde des trois pièces qui composent la ligne à pêcher.

— *Pêche à la branlette*, Celle qui se pratique en imprimant un mouvement continuel à l'amorce de la ligne.

— **Encycl.** La perche ne s'élance que sur les amorces vivantes, ver ou poisson : on a donc imaginé de simuler le mouvement de la vie pour l'amorce que l'on emploie. La pêche à la *branlette* se fait le matin vers le lever du soleil, dans les eaux limpides, entre les touffes d'herbes et de nénuphars, retraite habituelle des perches. Au moyen d'une canne légère, on fait monter et descendre sans cesse entre deux eaux un ver rouge bien frétillant, dans lequel est caché l'hameçon. La perche s'élance, et, presque toujours, se prend alors qu'on remonte l'amorce. Cette pêche est d'autant plus productive que celui qui la pratique est mieux caché.

BRANLOIRE s. f. (bran-loi-re — rad. *branler*). Balançoire, planche mise en équilibre, et à l'aide de laquelle deux personnes peuvent se balancer, en se plaçant aux extrémités. ‖ Fig. : *Le monde est une* BRANLOIRE *pérenne.* (Montaigne.)

— Techn. Levier garni d'une chaîne de fer, qui sert à mouvoir le soufflet d'une forge : *Le compagnon serrurier, en faisant monter et descendre sa* BRANLOIRE, *rêve de sa patrie absente et du jour où il reverra sa mère.* (Cl. Tillier.) ‖ Cadre rectangulaire en bois que l'on élève jusqu'au plancher, après y avoir suspendu des écheveaux de soie fraîchement teinte que l'on veut sécher, et auquel on imprime un mouvement d'oscillation qui active l'évaporation.

— Fauconn. *Héron à la branloire*, Héron qui, s'étant élevé très-haut, tourne en agitant ses ailes.

BRANNA, ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, gouvernement de Prague, à 4 kil. E. de Starkenbach; 2,100 hab. Carrières de grès, toiles et batistes les plus fines du royaume.

BRANNACUM, nom latin de Braisne.

BRANNE, bourg de France (Gironde), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. S.-E. de Libourne; pop. aggl. 450 hab.— pop. tot. 660 hab. Ce bourg, situé au pied de coteaux argileux, a un petit port sur la rive gauche de la Dordogne, que l'on traverse sur un pont suspendu.

BRANNOVICES, peuple de la Gaule. V. AULERQUES, au *Supplément*.

BRANODUNUM, ville de l'ancienne Grande-Bretagne, chez les Icéniens. C'est aujourd'hui le village de Brancaster, dans le comté de Norfolk, sur une petite baie qui porte le même nom.

BRANOGENIUM ou **BRANONIUM**, ville de l'ancienne Grande-Bretagne, chez les Boduni. Actuellement Worcester.

BRANQUE s. m. (bran-ke. — Peut-être de *brancard*, espèce de litière dont le peuple aura donné le nom écourté à l'unique moyen de locomotion dont il disposait). Argot. Ane.

BRANSFIELD (détroit de), situé dans l'océan Pacifique austral, entre les îles de l'archipel du Nouveau-Shetland du Sud et la terre Louis-Philippe, par 62° 30′ lat. S. et 60° long. O.

BRANT s. m. (bran). Autref. Epée. V. BRAN.

BRANT (Joseph ou Jean), Américain de la tribu des Mohawks dans l'Amérique du Nord, mort en 1807. Son nom, dans la langue mohawk, était *Thoyendanagea*, dont la traduction littérale est *Deux morceaux de bois attachés ensemble*, ce qui est le signe allégorique de la force. Le chevalier Johnson, ayant eu l'occasion de reconnaître ses bonnes qualités, se lia avec lui, et finit même par épouser sa sœur; dès lors Brant montra un vif désir de connaître les usages des peuples civilisés et d'acquérir leurs connaissances; il chercha même à faire pénétrer le goût de ces connaissances dans les tribus sauvages, et pour cela il traduisit l'Evangile en mohawk. Pendant la guerre de l'Indépendance, il fut le chef des six nations alliées des Anglais, et il donna souvent des preuves du plus grand courage. Après la conclusion de la paix, il visita l'Angleterre et reçut du roi une pension qui, après sa mort, fut conservée à sa veuve. Il se retira ensuite dans le haut Canada et continua de faire ses efforts pour inspirer aux Mohawks le désir de se civiliser. — Son fils, le capitaine BRANT, vint à Londres en 1822 et se plaignit au poëte Campbell de ce qu'il avait, dans une de ses poésies, attribué à son père un caractère farouche et sauvage. Le poëte s'empressa de reconnaître son erreur, par une rétractation insérée dans le *New Monthly magazine*. Le fils de Brant mourut du choléra en 1832.

BRANTA s. m. (bran-ta). Ornith. Ancien nom du cravant.

BRANTE s. m. (bran-te). Moll. Genre de coquilles univalves.

BRANTÔME, ville de France (Dordogne), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. N. de Périgueux; pop. aggl. 1,335 hab. — pop. tot. 2,642. Carrières de pierres d'une blancheur remarquable, grand commerce de sabots, vins et truffes. Autrefois place forte entourée de murailles et de fossés, ravagée successivement par les Normands, les Anglais et les ligueurs, Brantôme est bâtie dans un site qui passe pour le plus beau du département, entre deux bras de la Dronne, que traversent plusieurs ponts et que dominent des collines où s'ouvrent des grottes et des carrières. Cette ville dut longtemps sa prospérité à une riche abbaye de bénédictins fondée par Charlemagne ou Louis le Débonnaire et possédée en commende par Pierre de Bourdeilles, qui prit de là le nom de Brantôme, sous lequel il est beaucoup plus connu. Cette abbaye, classée au nombre des monuments historiques, présente un grand intérêt. Le cloître, dont quelques parties sont du XVe siècle, a été restauré au siècle dernier; il est décoré de sculptures remarquables. L'église abbatiale est un ancien édifice dont le plan est curieux : elle possède une nef romane, tandis que les travées latérales sont du style ogival; le clocher, du XIe siècle, bâti sur le rocher, au-dessus de vastes cavernes, et isolé de l'église, s'élève à une hauteur de 50 mètres et paraît dater du IXe siècle. L'église paroissiale, qu'on a abandonnée depuis la restauration de l'église de l'abbaye, est du XVe siècle, et ornée de bas-reliefs provenant de l'abbaye. Au nord de ce couvent existe une crypte pratiquée dans le flanc de la colline, habitée jadis par quelque anachorète et dont les parois présentent des bas-reliefs très-curieux. Sur un plateau voisin de Brantôme, à 3 kilom. de la ville, on voit un beau dolmen dont la table mesure 3 mètres de long sur 1 m. 60 de large.

BRANTÔME (Pierre DE BOURDEILLES, abbé et seigneur DE), chroniqueur et écrivain, né en Périgord vers 1527, mort le 15 juillet 1614. Jeune encore, il fut pourvu de l'abbaye de Brantôme, un des riches bénéfices de la province. On sait que c'était alors une coutume consacrée de distribuer les seigneuries ecclésiastiques aussi souvent à des gens de guerre, à des courtisans, même à des femmes, qu'à des gens d'Eglise. Homme d'épée, homme de plaisir et courtisan, Brantôme passa une partie de sa vie à suivre les cours et à faire la guerre dans presque tous les pays de l'Europe, sans enthousiasme d'ailleurs, indifférent à toutes les causes, entraîné seulement par son humeur aventureuse et sa passion pour les voyages. Dans les intervalles, il remplissait ses fonctions de gentilhomme de la chambre de Charles IX, fonctions qu'il conserva sous Henri III. Il fut aussi chargé de quelques missions diplomatiques. Au reste, son nom ne se trouve mêlé à aucun événement important. Brave soldat, mais non capitaine, familier des grands, mêlé à toutes les intrigues de son temps, plus souvent peut-être comme témoin que comme acteur, insouciant sur le bien comme sur le mal, spirituel et franchement dépravé, observateur, sinon profond, au moins très-ingénieux et très-fin, il semblait destiné, par son caractère comme par les aventures de sa vie, à être le chroniqueur de son époque. Toutefois ce rôle, il paraît l'avoir pris assez tard, et quand la vieillesse, les infirmités, peut-être une disgrâce, ou tout au moins l'oubli dédaigneux de ses maîtres, l'eurent confiné dans ses terres. Ce fut là que, plein de regrets pour le passé, pour cette cour magnifique et corrompue des Valois où il avait passé de si belles années, boudant le régime nouveau qui le laissait dans sa solitude et son obscurité, gémissant sur sa pauvreté actuelle, mais non sur les prodigalités et les folies qui l'avaient produite, il fut conduit naturellement à remonter en esprit le cours du temps et à consigner ses souvenirs, comme pour se consoler du présent et recommencer sa jeunesse. Conteur naïf et piquant, peintre plutôt qu'historien, débordant de saillies et de boutades spirituelles, d'autant plus impartial que le sens moral paraît lui manquer et qu'il peint les vices et les crimes contemporains avec une cynique bonne foi, sans étonnement comme sans indignation, Brantôme reste un de nos chroniqueurs les plus intéressants, et ses tableaux sont un calque fidèle des individualités et des mœurs de l'époque. On lui a donné le nom de *Valet de chambre de l'histoire*, à cause de l'abondance des détails intimes qu'il donne sur les personnages les plus célèbres de ce temps. Il a d'ailleurs une manière libre et originale, qui n'appartient qu'à lui; l'habitude de la cour et du grand monde, la haute estime qu'il a de lui-même et de la noblesse de sa race, lui donnent une assurance où l'imperturbable vanité gasconne se décèle avec autant de franchise que de bonhomie. Il faut dire toutefois que sa fidélité va trop souvent jusqu'au cynisme; dans ses *Dames galantes*, notamment, il a tracé, avec son insouciance habituelle du bien et du mal, des peintures hideuses qui dépassent ce qu'a produit de plus scandaleux la liberté gauloise de nos vieux écrivains. Voici le jugement que M. Saint-Marc-Girardin porte sur Brantôme : « Indifférent au vice et à la vertu, n'étant jamais ni surpris ni irrité d'un crime, Brantôme est le témoin qu'il fallait aux vices du XVIe siècle; car il ne les dissimule point par pudeur d'historien, il ne les exagère point par indignation d'honnête homme. Aussi bien, il semble n'avoir jamais su ce que c'est que le bien et le mal. Figurez-vous une conscience de Gascon et de courtisan, qui pense que, pour faire fortune à la cour, il n'est pas toujours bon de distinguer très-nettement le vice de la vertu : voilà Brantôme; du reste, hardi à se mettre en scène, se faisant gloire auprès de la postérité de ses familiarités avec les princes et les grands seigneurs, sans penser que les confidences des grands marquent aussi souvent l'intimité de leur mépris que de leur amitié. Tel qu'il est, Brantôme loue pourtant le chancelier de L'Hôpital et le vieux connétable de Montmorency; mais alors il exprime l'estime de ses contemporains plutôt encore que la sienne. N'étant pas homme à se sentir ému de lui-même à l'aspect de pareils personnages, s'il les admire, c'est que le respect de son siècle les a désignés à ses hommages. Pour reconnaître la vertu, il a besoin qu'on la lui montre. Il a l'impartialité de la corruption. Sur les femmes, il écrit sans hésitation les anecdotes les plus scandaleuses, dignes, en un mot, de l'auteur de la *Vie des dames galantes*. » En regard du sentiment exprimé par M. Saint-Marc Girardin, il est curieux de connaître l'opinion d'un éditeur des *Mémoires de Brantôme*, c'est-à-dire celle du XVIIIe siècle : « Cet habile et délié courtisan y a si bien et si naïvement dépeint la vie, les mœurs, le tempérament, les inclinations, le génie, le caractère, en un mot les bonnes et les mauvaises qualités des personnages les plus célèbres de son temps, tant hommes que femmes, tant françois qu'étrangers, qu'il semble, en le lisant, qu'on les entende et voie encore parler et agir, aussi bien dans le secret de leur cabinet que dans leurs démarches et expéditions publiques; et que Suétone et Tacite n'ont ni mieux ni plus naturellement représenté les vices et les vertus des grands de leur siècle. » Les ouvrages de Brantôme, dont le succès fut prodigieux et qui ont eu un grand nombre d'éditions, sont : *Vies des hommes illustres et grands capitaines français; Vies des grands capitaines étrangers;* la *Vie des dames illustres;* la *Vie des dames galantes*; *Anecdotes touchant les duels; Rodomontades et jurements des Espagnols.* Les éditions les plus estimées sont celles de La Haye (1740), de Paris (1787), de Monmerqué (1822), et de M. Buchon dans le *Panthéon littéraire.*

BRANTS (Jean), magistrat et littérateur flamand, né à Anvers en 1559, mort en 1639. Il commença ses études à Louvain; mais les troubles politiques le forcèrent à venir les achever en France, sous Cujas, et il fut reçu docteur en droit à Bourges. Plus tard, il retourna à Anvers, et y remplit successivement les fonctions de secrétaire et de sénateur. Il fut le beau-père du grand peintre Rubens. On lui doit : la *Vie de Philippe Rubens*, frère du peintre; des notes sur les *Commentaires* de César; *Elogia ciceroniana Romanorum domi militiæque illustrium* (Anvers, 1612).

BRANXHOLM-CASTLE, ancien château fortifié d'Ecosse, comté de Roxburg, à 5 kilom. S.-O. d'Hawick, sur le Teviot. Il fut détruit par Elisabeth, mais illustré par Walter Scott, qui y a placé les principales scènes d'un de ses romans, le *Chant du dernier ménestrel.*

BRAON s. m. (bra-on). Gras des fesses. ‖ Vieux mot.

BRAONA ou **VRAONA**, village de la Grèce moderne, dans l'Attique, à 30 kilom. S.-E. d'Athènes, près de l'Erasinus. Au S. de ce village, on trouve une tour à moitié ruinée, qui paraît appartenir à l'époque française. Les antiquaires placent à Braona l'emplacement de l'antique Brauron; un peu plus au N., près du rivage où existe aujourd'hui une chapelle de Saint-Jean, on remarque encore sur certains points les soubassements de l'enceinte d'une ville et des débris considérables de vieux édifices.

BRAORDITE s. f. (bra-or-di-te). Minér. Sulfure double d'argent et d'antimoine.

— **Encycl.** La *braordite* est un minerai d'argent très-riche, car il contient : soufre 17,56, antimoine 23,46, argent 58,98. Il est remarquable par son éclat, par sa couleur et par la variété de ses formes. Il est fragile et sa cassure est vitreuse; il se laisse facilement racler par le couteau; sa poussière est d'un rouge cramoisi vif, quel que soit d'ailleurs son aspect extérieur, qui est tantôt le rouge vif, tantôt le rouge sombre et souvent le noir rougeâtre métalloïde. La *braordite* cristallise sous un très-grand nombre de formes dérivées du système rhomboédrique. Sa densité est égale à 5,6. On ne la trouve pas en masse, mais ordinairement à l'état de mélange avec d'autres minerais dans les filons. Elle accompagne plus particulièrement le plomb sulfuré, le cobalt, le réalgar, le cuivre gris, le carbonate de fer spathique, etc. Ses gangues ordinaires sont la chaux carbonatée spathique, la barytine, la fluorine, le quartz, etc. On l'a observée dans toutes les mines d'argent, mais

elle est particulièrement abondante dans celles de Freyberg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Guadalcanal.

BRAQUE s. m. (bra-ke — Ce mot, que la basse latinité nous présente sous la forme de *bracco*, est fort probablement d'origine germanique, et se rattache à l'ancien haut allemand *braccho;* l'allemand moderne dit, dans le même sens *brack;* l'anglais *brach;* le hollandais *braak*. Ce mot a passé également dans les autres idiomes néo-latins : en italien *bracco* et en espagnol *braco*, en provençal *brac*. L'italien a même fait un verbe *braccare*, avec la signification de suivre à la piste. Diez rapproche ingénieusement l'espagnol *braco*, camus, et y voit une allusion à la conformation du nez du chien braque. M. Delâtre explique l'allemand *brack* par *rampant, courant*, et par extension chien courant). Espèce de chien de chasse à poil ras et oreilles pendantes : *Un beau* BRAQUE. *Les* BRAQUES *sont bons pour la plaine et les broussailles.*

— *Braque du Bengale*, Variété de braque à robe mouchetée.

— Par anal. Homme très-étourdi, écervelé : *On ne peut se fier à lui ; c'est un* BRAQUE.

. . . . Suis-je un *braque*
Dont le cerveau fêlé sans motif se détraque?
E. AUGIER.

— Adjectiv. Qui appartient à la race des braques, en parlant des chiens : *Un chien* BRAQUE.

— Etourdi, écervelé, en parlant d'un homme : *Décidément cet homme est* BRAQUE. *Quoiqu'il ait l'air un peu* BRAQUE, *comment le trouvez-vous?* (Scribe.)

— **Encycl.** Le *braque* forme une des meilleures races de chiens d'arrêt. Sa taille varie depuis 0 m. 40 jusqu'à 0 m. 80 et même 0 m. 90. Il a la tête très-forte, les oreilles pendantes, le museau long et carré, l'œil petit, les narines bien ouvertes, la gueule large, le cou peu allongé, le corps épais, la poitrine robuste, le dos et la croupe arrondis, la queue charnue, courte et relevée, les pattes fortes, le poil ras, plus fin sur la tête et les oreilles que sur le reste du corps, blanc, mais ordinairement moucheté de taches brunes très-serrées ou marqué de grandes plaques de même couleur. Le *braque* cesse de croître à douze ou quinze mois; la durée de sa vie est de quinze à dix-huit ans. Ce chien a de la légèreté et de la vigueur, une grande finesse d'odorat, beaucoup de courage et d'intelligence. Il est très-attaché à son maître. La chaleur l'incommode peu, l'humidité, au contraire, paraît lui être nuisible. On l'estime beaucoup pour la chasse de plaine, et on l'emploie même pour la grande chasse, parce qu'il recherche toute espèce de gibier et qu'il tient longtemps.

Il y a trois variétés : le *braque commun*, que nous avons décrit, le *braque à nez fendu* et le *braque du Bengale*. Le second est bien moins estimé comme chien d'arrêt que le *braque* commun; le *braque du Bengale*, au contraire, possède toutes les qualités de sa race. Ses jambes plus courtes et la couleur de son pelage sont les seules particularités qui le distinguent du *braque* commun.

BRAQUÉ, ÉE (bra-ké) part. pass. du v. Braquer. Pointé dans une direction donnée, en parlant des armes à feu : *Vous vous apercevrez de leur présence quand vous aurez trente canons de fusil* BRAQUÉS *sur vous.* (Ed. About.) *Vingt canons* BRAQUÉS *sur lui ne l'eussent pas fait reculer.* (F. Soulié.)

On a vu des canons *braqués* sur cette enceinte.
PONSARD.

— Dirigé, fixé sur un objet, en parlant des yeux ou des instruments d'optique : *Elle s'en alla, sage et fière, à l'église, où elle priait bien un peu, mais où elle n'oubliait guère que tous les regards étaient* BRAQUÉS *sur elle.* (G. Sand.) *Quoiqu'il n'y eût personne, ma lorgnette resta* BRAQUÉE. (P. Féval.) *Son excellente vue lui permettait de voir les lorgnettes* BRAQUÉES *sur la loge aristocratique par excellence.* (Balz.) *Le notaire vit alors tous les yeux* BRAQUÉS *sur lui.* (Balz.) *Il lui arrive souvent d'avoir l'œil* BRAQUÉ *sur le chef d'orchestre et de marquer la mesure avec le pied.* (G. Bénédict.) *Ses yeux étaient* BRAQUÉS *droit devant lui, et toute sa physionomie était tendue par une rigidité de pierre.* (Baudelaire.)

Des enfants d'Uranie un essaim curieux,
D'un tube de cent pieds *braqué* contre les cieux,
Observait les secrets du monde planétaire.
VOLTAIRE.

— Fig. Appliqué à un objet, en parlant de l'esprit : *Je gardais invariablement mon attention* BRAQUÉE *sur la lettre.* (Baudelaire.)

BRAQUEMART s. m. (bra-ke-mar — du gr. *brachus*, court; *machaira*, épée, ou de l'allem. *braket*, grand sabre. L'étymologie grecque est confirmée par l'orthographe ancienne *brachmar*). Epée, ou plutôt sabre à lame courte, large, arrondie par le bout et tranchante des deux côtés, dont on se servait uniquement pour frapper de taille : *L'usage du* BRAQUEMART *était surtout répandu au* XVe *et au* XVIe *siècle; certaines de ses variétés se nommaient jacquemarts, malchus, etc.*

Disant ces mots, il marche fièrement,
Branlant en l'air un *braquemart* tranchant.
VOLTAIRE.

‖ Ne s'emploie plus aujourd'hui qu'en plaisantant. On lui a souvent donné un sens obscène.

BRAQUEMENT s. m. (bra-ke-man — rad. *braquer*). Action de braquer, état de ce qui est braqué : BRAQUEMENT *d'un canon.* ‖ Peu usité.

BRAQUEMONT (Robert DE), dit **Robinet**, amiral français du XIVe et du XVe siècle. Conseiller et chambellan du roi de France Charles VI, il servit d'abord sous l'amiral de Vienne. Il s'attacha ensuite au roi de Sicile, puis à celui de Castille, et remplit diverses missions importantes. En 1415, Charles VI le mit, conjointement avec le bâtard de Bourbon, à la tête de l'armée levée pour empêcher le ravitaillement de Harfleur. Il fut nommé amiral en 1417; mais le triomphe de la faction de Bourgogne lui fit bientôt perdre cette charge, et il se retira en Espagne.

BRAQUER v. a. ou tr. (bra-ké). Pointer, diriger l'ouverture d'une arme à feu vers un point donné : BRAQUER *un canon contre la muraille.* BRAQUER *son fusil sur un meurtrier en fuite.*

— Par ext. Diriger, fixer, en parlant des yeux, d'un instrument d'optique : BRAQUER *les yeux sur quelqu'un.* BRAQUER *un télescope sur une étoile.* BRAQUER *sa lorgnette sur une femme. Il disputerait de chimie avec Gay-Lussac, et il apprendrait à Arago à* BRAQUER *un télescope sur Vénus ou sur Jupiter.* (Cormen.) *Fargeau reprit sa position et* BRAQUA *indolemment sa lorgnette sur la galerie.* (P. Féval.)

BRAQUES s. f. pl. (bra-ke — du lat. *brachium*, bras). Pinces de l'écrevisse. ‖ Vieux mot.

BRAQUET s. m. (bra-kè). Nom que donnaient autrefois les paysans à des clous dont ils se servaient pour ferrer leurs souliers.

BRARD (Cyprien-Prosper), minéralogiste français, né à l'Aigle (Orne) en 1786, mort au Lardin (Dordogne) en 1838. Il fut élève de l'Ecole des mines, et en sortit avec le titre d'ingénieur. Il fut quelque temps directeur des mines de Servaz en Savoie, et devint ensuite directeur et concessionnaire des houillères du Lardin. Dans les nombreux voyages qu'il eut l'occasion de faire, il recueillit une très-grande quantité de minéraux précieux, qui font aujourd'hui partie des richesses minéralogiques que possède notre Muséum d'histoire naturelle. On a de lui, entre autres ouvrages : *Manuel du minéralogiste et du géologue voyageur* (1803); *Traité des pierres précieuses, des porphyres, des granits* (1808, 2 vol.); *Histoire des coquilles terrestres et fluviatiles qui habitent aux environs de Paris* (1815); *Minéralogie appliquée aux arts* (1821, 3 vol.); *Minéralogie populaire* (1826); *Description d'une grande école gratuite en plein air, à l'usage des ouvriers et de leurs enfants* (1824); *Mémoire sur un nouveau procédé tendant à faire reconnaître immédiatement la pierre gélive ou gélivée* (1821); ce travail valut à M. Brard une médaille d'or de la Société d'encouragement. Le procédé dont on y trouve la description consiste à plonger les pierres à bâtir dans une dissolution concentrée de sulfate de soude, qui détermine leur exfoliation lorsqu'elles sont gélives, tandis qu'elle n'opère aucune altération sur les pierres de bonne qualité.

BRAS s. m. (bra — lat. *brachium*, même sens). Chacun des deux membres supérieurs attachés à l'épaule, chez l'homme et chez les quadrumanes : *Le* BRAS *droit. Le* BRAS *gauche. Un* BRAS *de femme. Le* BRAS *d'un singe. Etre blessé au* BRAS. *Remuer les* BRAS. *Tenir quelqu'un dans ses* BRAS. *Les* BRAS, *les mains et tout le corps entrent aussi dans l'expression des passions.* (Buff.) *Elle avait les* BRAS *et les pieds nus.* (B. de St-P.) *J'emportai Atala dans mes* BRAS, *au fond de la forêt.* (Chateaub.) *Vous m'aimez! dit-il avec transport; et il jeta son* BRAS *autour de la taille de l'Egyptienne.* (V. Hugo.) *La plupart des femmes des villes ont les* BRAS *et les cuisses trop grêles.* (Maquel.)

De ses *bras* innocents je me sentis presser.
RACINE.

La Mollesse en pleurant sur un *bras* se relève.
BOILEAU.

Quel plaisir de venger moi-même mon injure,
De retirer mon *bras* teint du sang du parjure!
RACINE.

‖ Se dit particulièrement de la partie du bras qui s'étend de l'épaule au coude, la partie du coude au poignet s'appelant *avant-bras : Le* BRAS *et l'avant-bras. Le* BRAS *n'a qu'un os, et l'avant-bras en a deux.*

— Par ext. Labeur manuel ; instrument de travail ou d'action : *Il n'a que ses* BRAS *pour nourrir sa famille. On a besoin d'hommes qui n'aient que leurs* BRAS *et de la bonne volonté.* (Volt.) *Celui-là est vraiment libre qui n'a pas besoin, pour faire sa volonté, de mettre les* BRAS *d'un autre au bout des siens.* (J.-J. Rouss.)

Le labeur de ses *bras* rend sa maison prospère.
RACINE.

Quelque haute valeur que puisse être la vôtre,
Vous n'avez en ces lieux que deux *bras* comme un [autre.
CORNEILLE.

‖ Acte extérieur ; agent de cet acte :

Mais vous jugez, seigneur, de l'âme par le *bras*.
CORNEILLE.

La tête doit toujours agir avant le *bras*.
REGNARD.

Bras, tête et cœur, tout était peuple en lui.
BÉRANGER.

‖ Personne, considérée au point de vue du travail, de l'action, de la lutte à main armée, dont le bras est l'instrument naturel : *Certaines industries manquent parfois de* BRAS. *Un roi qui peut s'assurer cent mille* BRAS *ne peut s'assurer un cœur.* (Fonten.) *Les terres exigent un grand nombre de* BRAS. (J.-J. Rouss.) *L'impôt ne peut plus monter, ni le salaire descendre, sans que les* BRAS *de l'agriculture et de l'industrie succombent épuisés.* (Ledru-Rollin.)

Montrez cent mille *bras*, tout prêts à vous venger.
CORNEILLE.

— Fig. Force, puissance, protection, aide, appui, coopération : *Aurait-il refusé son* BRAS *à ses voisins, à ses alliés?* (Boss.) *Si la témérité des hommes abuse de la puissance de Dieu, son* BRAS *pour cela n'est pas raccourci.* (Boss.)

Tourne ailleurs les efforts de ton *bras* triomphant.
CORNEILLE.

Ton prince et ton pays ont besoin de ton *bras*.
CORNEILLE.

Le *bras* qui l'accablait deviendrait son appui.
RACINE.

Contre vos ennemis je vous offre mon *bras*.
VOLTAIRE.

Quand j'achète ton *bras*, c'est pour qu'il m'appar- [tienne.
C. DELAVIGNE.

Sion, le jour approche où le Dieu des armées
Va de son *bras* puissant faire éclater l'appui.
RACINE.

D'Aumale répondit : « J'attends tout de mon *bras*;
C'est de nous que dépend le destin des combats. »
VOLTAIRE.

‖ Autorité de la loi, de la justice : *Etre frappé par le* BRAS *de la loi. Que de coupables le* BRAS *de la loi s'épargnerait la peine de frapper, si le faible rencontrait moins rarement une main tendue vers lui!* (E. de Gir.)

— Poét. Affection, soins, caresses, amour d'une personne avec qui l'on vit, que l'on fréquente, avec laquelle on est actuellement : *S'arracher des* BRAS *de sa mère. Expirer entre les* BRAS *d'un ami. Zaïre avait été arrachée de ses* BRAS, *avant d'être baptisée.* (Volt.) *J'ai vu mon ami expirer dans mes* BRAS. (X. de Maistre.)

J'ai pleuré quatorze printemps,
Loin des *bras* qui m'ont repoussée.
A. SOUMET.

‖ Etat d'une personne dont quelqu'un possède l'amour ou les faveurs : *Voir sa maîtresse dans les* BRAS *d'un autre.*

On l'allait mettre entre les *bras* d'un rustre.
LA FONTAINE.

‖ Sein, milieu, influence actuelle, en parlant des choses : *Combien de victimes arracha-t-il d'entre les* BRAS *de la mort?* (Boss.) *Télémaque était immobile dans les* BRAS *du sommeil.* (Fén.)

Coligny languissait dans les *bras* du repos.
VOLTAIRE.

Le paresseux s'endort dans les *bras* de la faim.
LAMARTINE.

Entre les *bras* d'un songe il semblait endormi.
LAMARTINE.

Qu'un vieux sultan s'endorme avec l'ignominie
Dans les *bras* de l'orgueil et d'un repos fatal.
VOLTAIRE.

— Par anal. Division, bifurcation : *Le pays, coupé par le* BRAS *du Rhin, est souvent inondé par l'Océan.* (Chateaub.) *Le* BRAS *du Nil semble, en cet endroit, une petite rivière qui coule parmi les kiosques et les jardins.* (Gér. de Nerval.) ‖ Espace d'eau long, étroit, profondément enfoncé dans les terres : *Un* BRAS *de mer. Le golfe de Finlande est un* BRAS *de la mer Baltique, qui communique avec le lac Ladoga.* (Buff.) ‖ Branche d'un arbre :

Cet arbre nous couvrait de ses *bras* verdoyants.
DELILLE.

Le sauvage arbousier pompeusement étale
Sur ses *bras* reverdis la pourpre orientale.
ROUCHER.

— *Bras séculier.* On appelait ainsi la puissance du juge séculier ou laïque, auquel on renvoyait l'exécution de certaines ordonnances des juges ecclésiastiques. Les juges d'Eglise ne pouvaient mettre à exécution leurs sentences sur les biens temporels, ni infliger un châtiment corporel allant jusqu'à l'effusion du sang. Ils devaient donc avoir recours au bras séculier. Jeanne Darc, condamnée par le tribunal ecclésiastique présidé par l'évêque de Beauvais, fut livrée au bras séculier pour être brûlée. Les hérétiques condamnés, les victimes de l'inquisition, étaient également livrés au bras séculier. ‖ S'est employé par analogie : *L'auteur prend son personnage* (*Cloots*) *au berceau; il le suit avec une sollicitude enthousiaste dans toutes les péripéties de son existence; il monte avec lui à ce tribunal révolutionnaire devenu simplement le* BRAS SÉCULIER *de Robespierre et des comités, se place avec lui sur les gradins, dans la charrette, et le conduit pieusement jusque sur les degrés de l'échafaud.* (Louis Combes.)

— Loc. prov. ou fam. *Bras de fer* ou *d'airain*, Bras vigoureux, robuste, grande force corporelle, et, fig., Autorité despotique, rigoureuse, tyrannique; volonté ferme, énergique : *Le* BRAS DE FER *des despotes. Il faudrait un* BRAS DE FER *pour gouverner une pareille maison.*

... Il est des mortels dont le dur caractère,
Insensible aux bienfaits, intraitable, ombrageux,
Exige un *bras d'airain* toujours levé sur eux.
VOLTAIRE.

‖ *Avoir le bras long*, Jouir d'un grand crédit. ‖ *Etre le bras droit de quelqu'un*, Etre son principal agent, son agent préféré : *C'est moi qui* SUIS SON BRAS DROIT *et son factotum.* (G. Sand.)

— *Avoir sur les bras*, Etre chargé d'une chose pénible, incommode ou ennuyeuse : AVOIR *de nombreuses affaires* SUR LES BRAS. AVOIR *une vilaine affaire* SUR LES BRAS. *Il fallut se faire violence, et songer aux grandes affaires qu'on* AVAIT SUR LES BRAS. (Mme de Sév.) *J'ai besoin, pour ce travail, de n'en* AVOIR *aucun autre* SUR LES BRAS. (Volt.) *Vous m'avez fait penser en me disant : Tous les talents passent au clergé. Il n'en aura jamais assez pour les travaux immenses qu'il* A SUR LES BRAS. (J. de Maistre.) *Il se trouvait alors* SUR LES BRAS *une maison provenant de la succession d'un de ses oncles.* (Balz.) ‖ Se dit aussi des personnes dont on est chargé, ou que l'on a chez soi à titre d'hospitalité : J'AI *quatre pauvres petits enfants* SUR LES BRAS... *— Mets-les à terre. — Qui me demandent à toute heure du pain. — Donne-leur le fouet.* (Mol.) *La duchesse de La Ferté leur tombera* SUR LES BRAS. (Mme de Sév.) *Cet hôte, qui lui était annoncé, pouvait lui tomber* SUR LES BRAS *dans la soirée.*

Un malheureux neveu m'est tombé *sur les bras*.
REGNARD.

‖ *Etre sur les bras de quelqu'un*, Lui être à charge ou l'importuner :

Au diantre les valets qui vous *sont sur les bras!*
MOLIÈRE.

‖ Avoir à ses trousses, être obligé de se défendre contre : AVOIR *l'armée tout entière* SUR LES BRAS. *Je plains bien le pauvre Molière de s'être attiré* SUR LES BRAS *messieurs de la Faculté.* (D'Ablanc.) *Pour calmer votre patience, je veux bien vous annoncer qu'avant un mois le roi de Navarre aura deux armées* SUR LES BRAS. (Vitet.) ‖ *Rester les bras croisés*, Rester inactif, indifférent : *Si le bonhomme fût* RESTÉ LES BRAS CROISÉS, *il eût été gueux toute sa vie.* (D'Ablanc.) *Eh bien! tu ne m'aides pas? Tu te laisses servir par ton père, et tu* RESTES LES BRAS CROISÉS? (G. Sand.) *Aviez-vous pensé que j'*ASSISTERAIS LES BRAS CROISÉS *à la dégradation de ma race?* (J. Sandeau.) *Je n'ai rien à dire, et je suis obligé de* RESTER *là,* LES BRAS CROISÉS, *comme un pur et simple jobard.* (Scribe.)

Mais je le laisse aller après un tel indice,
Et *demeure les bras croisés* comme un jocrisse.
MOLIÈRE.

— *Donner, offrir le bras à quelqu'un*, Lui présenter son bras, pour qu'il puisse s'y appuyer en marchant : DONNER LE BRAS À *une dame,* À *un aveugle. Quand je* DONNAIS LE BRAS À *Léonore, il me semblait toujours être sur le point de tomber.* (H. Beyle.) *Voulez-vous me permettre de vous* DONNER LE BRAS *pour retourner à votre voiture?* (G. Sand.)

Viens aux champs fouler la verdure;
Donne le bras à ton amant.
BÉRANGER.

‖ *Avoir quelqu'un sous le bras*, Tenir son bras sous le sien, pour qu'il puisse s'y appuyer : *Enfin, vous vous promenez alors très-bien avec votre femme* SOUS LE BRAS. (Balz.) ‖ *S'appuyer sur le bras de quelqu'un*, S'aider de son bras, en pesant plus ou moins dessus, et, fig., Se servir de son aide, de son appui. ‖ *S'appuyer sur un bras de chair*, Dans le langage des orateurs chrétiens, Mettre son espoir dans les hommes ou dans les choses temporelles. ‖ *Prendre le bras de quelqu'un*, Passer son bras sous le sien, pour s'y appuyer : PRENEZ MON BRAS *et sortons.* ‖ *Se donner le bras*, Se dit de deux personnes dont l'une a son bras passé sous celui de l'autre. ‖ *Bras dessus, bras dessous*, En se donnant le bras : *Je les ai vus se promener* BRAS DESSUS, BRAS DESSOUS. *Il accompagna son camarade* BRAS DESSUS, BRAS DESSOUS (Balz.) *Il s'en va* BRAS DESSUS, BRAS DESSOUS *avec elle, en chantant et en dansant.* (G. Sand.)

Bras dessus et bras dessous,
S'en vont Colin et Colette.
BÉRANGER.

‖ *Embrasser bras dessus, bras dessous*, Embrasser très-affectueusement : *Je commence par vous* EMBRASSER BRAS DESSUS, BRAS DESSOUS. (Montesq.)

— *Ouvrir ses bras à quelqu'un*, Les tendre vers lui, pour qu'il vienne s'y jeter, et, fig., L'aider, le secourir, le protéger :

Daignez m'*ouvrir vos bras* pour la dernière fois.
RACINE.

A ces infortunés daignez *ouvrir les bras*.
VOLTAIRE.

‖ *Tenir, prendre quelqu'un dans ses bras*, L'avoir, le saisir entre ses bras en signe d'affection : *Je* SERRAIS *mon épouse* DANS MES BRAS. (Chateaub.) ‖ *Se jeter dans les bras, entre les bras de quelqu'un*, L'embrasser avec effusion, avec chaleur : *Je partirai dans cinq ou six jours, pour aller* ME JETER ENTRE VOS BRAS. (J.-J. Rouss.) *On se revoyait après une longue absence, et l'on* SE PRÉCIPITAIT DANS LES BRAS *les uns des autres.* (Barthél.) Et, fig., Se livrer, s'abandonner à quelqu'un ; se mettre sous l'égide, sous la protection de quelqu'un : *Le pape Etienne, après avoir vainement imploré le secours de l'empereur,* SE JETA ENTRE LES BRAS *des Français.* (Boss.) *Le peuple* SE JETA DANS LES BRAS *de la réaction.* (F. Pyat.)

Ne vous jetez donc point, madame, *en d'autres bras*.
CORNEILLE.

‖ *Tendre les bras à quelqu'un*, L'accueillir avec bonté, avec empressement : *Il faut regarder plutôt vers celui qui nous* TEND LES BRAS *que vers celui qui nous tourne le dos.*

(Montaigne.) *Sentant approcher la mort, il lui* TEND LES BRAS *de bon cœur.* (Boss.)

> Jetons-nous dans *les bras* qu'on nous *tend* avec joie.
> RACINE.

‖ Signifie aussi Offrir un pardon généreux: *Un père doit toujours* TENDRE LES BRAS *à son fils coupable.* ‖ Signifie encore Désirer la venue de quelqu'un :

> Argos nous *tend les bras*, et Sparte nous appelle.
> RACINE.

‖ S'est dit, dans le langage des précieuses, et se répète par plaisanterie d'un fauteuil vide, dont l'attitude invite en quelque sorte à s'asseoir : *Voilà un fauteuil qui vous* TEND LES BRAS. ‖ *Tendre les bras vers quelqu'un* ou *à quelqu'un,* Implorer son aide, sa protection : TENDRE LES BRAS VERS *Dieu. Je* TENDS LES BRAS À *un libérateur.* (Pasc.) *Rome* TEND LES BRAS À *César, qui demeure, sous le nom d'Auguste, seul maître de tout l'empire.* (Boss.)

> Qui, sanglant, déchiré, traîné par des soldats,
> Lui demandait vengeance et lui *tendait les bras.*
> VOLTAIRE.

‖ *Tendre les bras vers quelque chose,* La désirer, l'appeler avec ardeur : *Voici des siècles que les peuples* TENDENT LES BRAS VERS *la liberté.* (Lamenn.)

— *Les bras de Morphée,* Le sommeil:

> Est-ce dans *les bras de Morphée*
> Que l'on doit d'une amante attendre le retour?
> J.-B. ROUSSEAU.

‖ *Les bras du Seigneur,* Dans le langage mystique, La mort des justes : *S'endormir dans* LES BRAS DU SEIGNEUR. *Vous serez dans* LES BRAS DU SEIGNEUR, *quand ces choses arriveront.* (Alex. Dumas.)

— *Avoir les bras rompus,* Etre harassé de travail. ‖ *Les bras me tombent,* Se dit dans le même sens : *J'ai ramé toute ma vie; maintenant* LES BRAS ME TOMBENT. (J. de Maistre.) ‖ Signifie aussi, Je suis stupéfait, anéanti : LES BRAS ME TOMBÈRENT *à cette vue.* ‖ *Couper bras et jambes à quelqu'un,* Lui ôter tous ses moyens d'action, et aussi, Le frapper de stupeur, lui ôter l'usage de ses facultés intellectuelles ou morales. ‖ *Arrêter le bras de quelqu'un,* L'empêcher de se venger, de punir, de faire du mal : *La fidélité du seul Mardochée* ARRÊTA LE BRAS *prêt à tomber sur les innocents.* (Mass.) ‖ *Lever le bras contre quelqu'un,* Le menacer, s'apprêter à le frapper.

— *Vivre de ses bras,* Vivre de son travail : *Je voudrais qu'on enseignât à tous les jeunes gens un métier, afin qu'ils fussent toujours en état de* VIVRE DE LEURS BRAS. (J.-J. Rouss.) ‖ *Faire de grands bras,* Faire de grands gestes avec les bras : *Elle parlait tout haut en marchant, puis elle s'arrêtait et* FAISAIT *comme ça* DE GRANDS BRAS. (Beaumarch.) ‖ *Faire les beaux bras,* Affecter certaines prétentions, minauder, chercher à se rendre agréable par des manières ridiculement affectées : *Pourvu qu'il ne* FASSE *pas trop* LES BEAUX BRAS, *je serai très-content.* (Volt.) *Je mènerais le moulin, tandis qu'elle* FERAIT LES BEAUX BRAS *à Angoulême.* (Balz.) ‖ *Avoir des* BRAS *de coton,* Etre mou, lâche, etc.

— Prov. *Les bons bras font les bonnes lames,* Toute arme est bonne entre les mains d'un homme courageux et adroit.

— Loc. adject. *A bras,* Qu'on fait mouvoir avec les bras, par la seule force des bras : *Un moulin* À BRAS. *Une voiture* À BRAS.

— Loc. adv. *A bras,* A l'aide des bras : *Un fardeau trop lourd pour être transporté* À BRAS. *Le tissage de la laine se fait presque partout* À BRAS *et à domicile.* (J. Simon.) ‖ *A force de bras,* Sans autre secours que les bras des hommes : *Dans la plus grande partie des Indes, il faut,* À FORCE DE BRAS, *arroser le riz deux fois par jour.* (Raynal.) ‖ Fig. Violemment, par force, par contrainte : *Ses bonnes actions venaient de source, et n'étaient pas tirées* À FORCE DE BRAS. (Balz.) ‖ *A tour de bras,* De toutes ses forces, sans ménagement : *Battre quelqu'un* À TOUR DE BRAS. ‖ *A bras raccourci,* Sans miséricorde, avec la plus grande violence : *Tomber sur quelqu'un* À BRAS RACCOURCI. ‖ *A bras tendu,* Avec la main, le bras étant étendu et tout à fait écarté du corps, ce qui augmente l'effort en éloignant le point d'application de la résistance : *Porter, lever un poids, une chaise* À BRAS TENDU. ‖ *A bras ouverts, les bras ouverts,* Cordialement, avec effusion : *Recevoir quelqu'un* À BRAS OUVERTS. *Celui-ci le reçut* À BRAS OUVERTS, *et lui protesta qu'il avait eu toujours pour lui une estime particulière.* (Volt.) *Sitôt qu'elle m'eut remarqué, elle vint à moi,* LES BRAS OUVERTS, *et me fit toutes les amitiés imaginables.* (Le Sage.) ‖ *A pleins bras,* En serrant à deux bras, quand l'objet ainsi saisi remplit tout l'espace que laissent les bras entre eux : *Empoigner quelque chose* À PLEINS BRAS. Peu usité. ‖ *A bras le corps,* Avec les bras, par le milieu du corps : *Saisir quelqu'un* À BRAS LE CORPS. *La comtesse le prend* À BRAS LE CORPS *et l'éloigne.* (Beaumarch.) *Un petit garçon tient* À BRAS LE CORPS *sa sœur plus grande que lui.* (T. Gautier.) *En disant ces mots, il avait saisi le laquais* À BRAS LE CORPS *et l'avait jeté par la fenêtre.* (H. Beyle.) *On le prit* À BRAS LE CORPS, *et, par force, on le recoucha.* (L. Viardot.) ‖ *En bras de chemise,* Le haut du corps n'étant couvert d'aucun vêtement par dessus la chemise, ou n'étant couvert tout au plus que d'un gilet sans manches : *Vous verrez mon père, qui n'a peut-être pas dormi dans un lit dix fois en sa vie, s'il a des courbatures et des rhumatismes, bien qu'il travaille* EN BRAS DE CHEMISE *en plein hiver!* (G. Sand.) ‖ *L'arme au bras,* Se dit du soldat qui tient son fusil dans son bras gauche, plié au coude : *Rester* L'ARME AU BRAS. Et, fig., Avec une vigilance attentive et qui ne se dément pas, de façon à être toujours prêt à la lutte : *Le comte était un de ces hommes bons à mourir* L'ARME AU BRAS *dans le poste qui lui serait assigné.* (Balz.) ‖ *Gros comme le bras,* Beaucoup et souvent, largement, franchement, sans lésiner ou hésiter : *Appeler quelqu'un monseigneur* GROS COMME LE BRAS. *Cela s'appelle faire le roi* GROS COMME LE BRAS. (Vitet.)

> Monsieur de Petit-Jean, ah! *gros comme le bras.*
> RACINE.

— Chir. *Bras artificiel,* Sorte de bras mécanique, à l'aide duquel la personne amputée d'un bras peut reproduire une partie des mouvements du membre naturel, dont elle est privée.

— Zool. Appendice cylindrique et mobile, qui a quelque analogie avec un bras proprement dit : *Les* BRAS *d'un poulpe. D'après un tel bec, ce monstre, s'il lui était proportionné, aurait eu un corps énorme, des* BRAS *et suçoirs épouvantables, de vingt à trente pieds peut-être, comme une prodigieuse araignée.* (Michelet.) *A la puissance mécanique de ses* BRAS *ventouses qui enlacent, immobilisent, ajoutez la force magique de cette foudre mystérieuse.* (Michelet.)

— Entom. Première paire de pattes, chez les insectes hexapodes.

— Mécan. Partie du levier comprise entre le point d'appui et le point de résistance d'une part, ou, d'autre part, entre le point d'appui et le point d'application de la force : *Les deux* BRAS *d'un levier. La romaine est un levier à* BRAS *inégaux; la balance ordinaire, un levier à* BRAS *égaux.* ‖ Tige principale de toute manivelle, servant à transmettre un mouvement d'une pièce à une autre, dans une machine quelconque. ‖ Tige articulée qui unit la tige principale du piston et du condenseur d'une machine à vapeur avec le balancier. ‖ Forte tringle de bois ou de fer qui sert d'arc-boutant à l'une des pièces fixes d'une machine; ainsi, dans une machine à vapeur fixe, le centre du balancier est quelquefois supporté par une colonne isolée qui est reliée aux cylindres par une tige de fer horizontale qui se nomme le BRAS *de la colonne.*

— Techn. Chandelier qu'on attache à un mur, à une boiserie, et qui a très-souvent la forme d'un bras humain : *Il prit alors sa femme par le bras, la ramena devant lui sous le feu des bougies qui flambaient dans des* BRAS *de vermeil.* (Balz.) ‖ Support latéral d'un siége, destiné à supporter le bras de la personne assise : *Un siége à* BRAS. *Le coude appuyé sur le* BRAS *d'un canapé.* (F. Soulié.) ‖ Chacune des deux prolonges parallèles qui se trouvent au-devant d'une charrette, ou des deux côtés d'un brancard, d'une civière. ‖ Dans un tour à flèche, Pièce de bois qui traverse les poupées au-dessous des pointes, et souvent la barre sur laquelle l'ouvrier appuie l'outil. ‖ Ancienne pièce d'armes destinée à défendre le bras; se disait tantôt du brassard tout entier, tantôt du brassard d'avant-bras seulement. (V. BRASSARD.) ‖ *Bras du bassinet,* Dans les armes à feu, Partie du bassinet de l'ancienne platine à pierre, à l'extrémité de laquelle passait la vis de batterie. On l'appelait aussi *Bride du bassinet.* ‖ *Bras de scie,* Chacune des deux pièces de bois parallèles auxquelles tient la feuille de la scie. ‖ *Bras de chèvre,* Chacune des deux longues pièces de bois qui portent le treuil.

— Mar. *Bras d'un aviron,* La poignée, la partie arrondie par laquelle on manœuvre un aviron. ‖ *Bras de revers,* Nom donné à certains cordages largués, et qui ne servent que pour virer de bord. ‖ *Bras d'une vergue,* Chacune des manœuvres attachées à ses extrémités, et qui servent à l'orienter.

— Argot de théâtr. *Faire les bras,* Soulever le coude et la partie supérieure des bras, comme si on était étouffé par l'émotion. ‖ *Avoir de bons bras, avoir de mauvais bras,* Se dit d'un danseur ou d'une danseuse qui sait ou ne sait pas mouvoir ses bras avec aisance.

— Manég. Partie du membre antérieur du cheval, qui est comprise entre l'épaule et l'avant-bras : *Le* BRAS *correspond à la cuisse, mais il est dirigé en sens contraire.* (J.-H. Magne.) ‖ *Pointe du bras,* Eminence qui correspond à l'articulation de l'épaule avec le bras.

— Imprim. Morceau de buis que les imprimeurs en taille-douce attachent aux jumelles de la presse.

— Astron. *Bras du Scorpion,* Partie de la constellation du Scorpion.

— Agric. *Bras de vigne,* Branche qui part du cep et sur laquelle naissent les sarments. ‖ On l'appelle aussi CORNE OU MÈRE BRANCHE.

— Hist. *Au bras! aux bras!* Cri de combat autrefois usité chez les Français. ‖ *Ordre du Bras armé,* Ancien ordre de chevalerie danois, réuni plus tard à l'ordre de l'Eléphant.

— **Epithètes.** Blanc, arrondi, charnu, rond, potelé, gracieux, délicat, mignon, beau, joli, d'albâtre, gros, velu, fort, robuste, nerveux, vigoureux, de fer, infatigable, suspendu, tendu, menaçant, appesanti, armé, terrible, redoutable, foudroyant, vengeur, puissant, indompté, indomptable, invincible, vainqueur, victorieux, vaillant, guerrier, belliqueux, formidable, destructeur, sanglant, ensanglanté, cruel, inhumain, homicide, parricide, impie, sacrilége, exercé, sûr, souple, agile, industrieux, laborieux, fortuné, innocent, caressant, voluptueux, amoureux, énervé, amolli, faible, languissant, débile, impuissant, désarmé.

— **Encycl. Anat.** Dans le langage ordinaire, le mot *bras* est employé pour désigner le membre supérieur ou thoracique de l'homme ; quelquefois aussi, en anatomie comparée, cette même expression désigne l'un des membres antérieurs d'un animal, ou même les tentacules prenants, organes de préhension de quelques êtres inférieurs. Dans le sens rigoureux du mot, *bras* ne désigne pour les anatomistes que la partie supérieure du membre thoracique des animaux vertébrés; chez l'homme et les mammifères, cette partie s'étend de l'épaule au coude et s'appelle également *partie brachiale* ou *humérale* du membre thoracique. La portion inférieure du membre thoracique porte le nom d'*avant-bras;* sa description ayant fait le sujet d'un article précédent, nous n'avons pas à y revenir. V. AVANT-BRAS.

Le *bras* est d'une structure moins complexe que l'avant-bras; il comprend une charpente osseuse intérieure formée d'un seul os, l'humérus, qu'entourent cinq muscles recouverts par la peau.

Dans sa physionomie générale, le *bras* se présente sous forme d'un appendice dépendant du tronc, de forme à peu près cylindrique, légèrement aplati latéralement, et d'une longueur qui dépasse d'environ un cinquième celle de l'avant-bras. A l'extérieur, il offre plusieurs saillies et rainures plus ou moins accusées, peu apparentes chez l'enfant et la femme, mais plus visibles chez l'homme, surtout lorsqu'il est adonné aux travaux qui fatiguent les *bras* et aux exercices du corps, comme on le voit chez les athlètes, les boulangers, etc. Les saillies du *bras* sont : 1° en haut, les saillies du muscle deltoïde, qui forme le moignon de l'épaule et se termine en pointe à l'extrémité inférieure; 2° les deux saillies des muscles biceps en avant et triceps brachial en arrière. Les rainures sont au nombre de trois : 1° la gouttière bicipitale interne, profonde et étendue de l'aisselle au coude, entre le biceps et le triceps; 2° la gouttière bicipitale externe s'étendant de l'aisselle au pli du *bras;* 3° la rainure deltoïdienne, qui longe le bord du muscle deltoïde, du creux de l'aisselle au tiers moyen de la gouttière bicipitale externe. A la première de ces rainures répondent les nerfs et les vaisseaux du *bras;* c'est dans la gouttière bicipitale interne que se fait la ligature ou la compression de l'artère humérale; c'est là que s'aperçoivent les traînées rouges de l'angioleucite et de la phlébite, après les saignées malheureuses ou les tumeurs anévrismales de l'artère humérale. La gouttière bicipitale interne répond à la veine céphalique et au nerf radial; la rainure deltoïdienne est le lieu d'élection pour l'établissement des cautères à demeure, et c'est vers cette région qu'est placé le point d'application le plus favorable pour les boutons de vaccin.

Les éléments constitutifs du *bras,* au nombre de neuf, sont, en procédant de dehors en dedans : la peau, le tissu cellulaire, les aponévroses, les muscles et leurs tendons, les artères, les veines, les vaisseaux lymphatiques, les nerfs et le squelette osseux du *bras* ou humérus. Nous allons brièvement décrire ces différentes parties.

La peau, enveloppe la plus extérieure du *bras,* est mince et glissante; plus épaisse cependant en arrière, et garnie de poils. Sa mobilité et sa minceur s'opposent à une réunion immédiate des solutions de continuité, et obligent le chirurgien à de grandes précautions dans le traitement des plaies de cette région; du reste, l'inflammation qui s'étend souvent au loin s'aperçoit d'autant plus facilement que la peau est plus fine.

Le tissu cellulaire sous-cutané est abondant et très-lâche; les inflammations phlegmoneuses s'y propagent avec une très-grande facilité, et ne laissent pas de présenter souvent quelques difficultés de diagnostic.

L'aponévrose est, en général, mince et plutôt celluleuse que fibreuse ; elle se compose d'une gaîne commune et de cloisons qu'elle envoie dans les interstices musculaires, fournissant ainsi des gaînes partielles aux muscles, aux nerfs et aux vaisseaux du *bras.*

Les muscles sont au nombre de cinq : 1° le biceps brachial, à la partie antérieure; 2° le coraco-brachial, à la partie interne et supérieure; 3° le brachial antérieur, derrière le biceps, à la partie antérieure et inférieure de l'humérus; 4° le triceps brachial sur les parties postérieure et latérale; 5° le deltoïde à la partie la plus postérieure. Le ventre antérieur du *bras* est ainsi formé par la saillie du biceps recouvrant le brachial antérieur; le ventre postérieur est formé par la saillie du triceps; et enfin le moignon de l'épaule par le deltoïde recouvrant les insertions supérieures du triceps, du brachial antérieur et du biceps, ainsi que la tête de l'humérus. Un léger étranglement au niveau du tiers supérieur du *bras* répond à l'insertion inférieure du deltoïde et à l'origine supérieure des fibres musculaires des autres muscles.

Les artères du *bras* émanent de l'artère axillaire. Un tronc principal, l'artère humérale ou brachiale, s'étend du creux de l'aisselle au pli du coude, et fournit les branches collatérales du *bras.* La brachiale naît directement de l'axillaire, dont elle est la continuation. Partie de la région axillaire, elle s'accole directement à l'os humérus, et peut être comprimée sur cet os, dans l'intervalle qui sépare le muscle grand dorsal du muscle coraco-brachial; plus loin, elle est séparée de l'os par les fibres du brachial antérieur et longe le fond de la gouttière bicipitale interne, accompagnée de deux veines collatérales et recouverte par le nerf médian; enfin, au pli du coude, elle se partage en deux branches de terminaison destinées à l'avant-bras. Sur ce trajet, elle émet successivement : la collatérale externe ou humérale profonde, qui se sépare du tronc de la brachiale au niveau de l'aisselle, s'accole à la face postérieure de l'humérus et fournit du sang à la partie postérieure du *bras;* la collatérale interne, qui naît en avant et vers le tiers inferieur ; enfin, quelques branches moins importantes destinées aux muscles triceps et brachial antérieur ainsi qu'à l'humérus.

Les veines du *bras* sont, comme pour l'avant-bras, de deux ordres : les veines profondes et les veines superficielles. Les premières, ordinairement au nombre de deux, sont dites *satellites de l'artère humérale,* qu'elles accompagnent dans tout son trajet, et se déversent dans la veine axillaire. Les veines superficielles émanent des veines du pli du coude (V. AVANT-BRAS); elles sont au nombre de deux, et longent les deux bords du muscle biceps : l'une, la veine basilique, est la continuation de la veine cubitale postérieure et de la médiane basilique; l'autre, appelée *veine céphalique,* est la continuation de la veine radiale et de la médiane céphalique. Toutes deux rampent sous la peau dans la plus grande partie de leur trajet, puis se réunissent aux veines profondes pour se jeter dans la veine axillaire. Les veines superficielles et les veines profondes communiquent largement entre elles par des anastomoses superficielles et profondes.

Les vaisseaux lymphatiques se divisent, comme les veines, en superficiels et profonds ; les premiers forment des groupes qui accompagnent les veines superficielles; les seconds forment deux groupes accompagnant les vaisseaux sanguins. Les uns et les autres aboutissent aux ganglions axillaires. Cependant, le groupe superficiel, au lieu de s'enfoncer, avec la veine basilique qu'il accompagne, sous l'aponévrose, reste sous-cutané; il en résulte que les traînées rouges qui s'étendent du pli du coude à l'aisselle, à la suite d'une saignée, indiquent l'angioleucite et non pas la phlébite.

Le *bras* compte cinq nerfs, qui sont les branches de terminaison du plexus brachial. Le plus important de tous, le nerf médian, naît par deux racines qui entourent l'artère brachiale à sa naissance; il longe cette artère, qu'il recouvre au fond de la coulisse bicipitale interne, et se rend avec elle au pli du coude. Le nerf cutané interne est un rameau grêle qui accompagne la veine basilique; le nerf musculo-cutané, né du tronc commun de la branche externe d'origine du médian, longe le muscle coraco-brachial, puis le traverse, et enfin vient se placer entre le biceps et le brachial antérieur; le nerf cubital accompagne d'abord le nerf médian à partir de leur origine commune, puis s'en sépare vers la partie médiane du *bras,* et se porte, le long du triceps, vers la gouttière osseuse qui sépare l'épitrochlée de l'olécrâne, en arrière de l'os cubitus; le nerf radial enfin, émané du plexus brachial, se dirige immédiatement en arrière et en dehors, passe derrière le nerf cubital, contourne l'humérus et s'engage, avec l'artère humérale profonde, dans la gouttière radiale de l'humérus, où il est recouvert par le triceps; enfin, après avoir accompli une demi-révolution autour de l'os, il arrive dans le pli du coude et s'y divise en deux branches terminales.

Le squelette osseux intérieur du *bras* est, ainsi que nous l'avons dit, composé d'un seul os, l'humérus, recouvert de toutes parts par les parties molles du membre. C'est un os long, dont le corps, cylindrique en haut et triangulaire en bas, se termine supérieurement par une tubérosité renflée et arrondie, appelée *tête de l'humérus,* et inférieurement par une extrémité aplatie d'avant en arrière et disposée en forme de poulie.

— Art vétér. On appelle *bras,* dans l'étude de la conformation extérieure du cheval, cette partie qui s'articule avec l'épaule de manière à permettre des mouvements dans tous les sens. Le *bras* du cheval est dirigé de telle sorte qu'il forme avec l'épaule un angle s'ouvrant ou se fermant pendant l'action de progression. Cet angle est d'autant moins ouvert que l'épaule est plus inclinée, et d'autant plus ouvert qu'elle est plus droite. Dans le premier cas, le jeu du *bras* est plus étendu. Cette disposition, heureuse pour la vitesse, rend le cheval plus bas du devant. « Le *bras* est fortement incliné vers l'épaule, dit M. Richard; le compas que forment ces deux régions est plus fermé, ce qui explique le raccourcissement du membre, quoique les rayons qui le composent ne soient pas plus courts. Aussi, chez les chevaux dont l'épaule est très-oblique, les coudes semblent-ils placés plus haut, et la poitrine plus descendue au passage des san-

gles. La beauté du *bras* résultera donc de son inclinaison, qui indiquera l'étendue de son jeu. »

— Mécan. BRAS DE LEVIER. V. LEVIER.

BRAS (Marie-Amélie PETIT, dame GILLET, dite Mme), actrice française, morte en 1837, fut une des célébrités de l'ancien Vaudeville de la rue de Chartres, où elle créa, dans les premières années de la Restauration, les rôles principaux des pièces de Désaugiers, Brazier, Gentil, etc., aux côtés de Gontier, Philippe, Lepeintre aîné. La Russie l'enleva à la troupe brillante de ce théâtre en 1819. A Saint-Pétersbourg, cette excellente actrice, dont tout Paris avait applaudi le talent et la verve comique, conquit une de ces renommées dramatiques qui ne s'oublient point. Le czar, qui trouvait en elle une grande ressemblance avec sa mère, l'impératrice Marie, la veuve de Paul Ier, l'aimait particulièrement. Touchée des bontés dont l'honorait l'empereur, Mme Bras devait trouver dans l'expression de sa gratitude une aggravation à une maladie d'abord peu sérieuse et qui devint mortelle par son imprudence. Quelque froid qu'il fît, elle avait toujours voulu attendre sur son balcon le passage du souverain, qui revenait souvent la nuit de sa maison de plaisance. Vainement le czar lui criait : « Bonsoir, bonsoir, mère Bras; ne restez donc pas là si tard ! » elle ne tint nullement compte de l'avis, et persista à conserver une toilette légère et recherchée qui n'était en rapport ni avec la saison ni avec l'heure avancée où le czar passait. L'humeur rhumatismale qui en résulta s'étant attaquée aux poumons, la malade succomba en six semaines. On rapporte que la familiarité du souverain alla souvent jusqu'à lui faire descendre l'escalier qui, de la loge impériale, aboutissait aux coulisses, pour dire à l'actrice que *madame Nicolas* la demandait. Alors, par égard pour un embonpoint des plus prononcés, il la poussait devant lui sur les marches, sans grand souci de la place où se posaient ses augustes mains. Un des triomphes de Mme Bras a été le rôle de la vieille dans *Léonidas* ou la *Vieille de Suresnes*.

BRASAGE ou **BRASEMENT** s. m. (bra-za-je, bra-ze-man — rad. *braser*). Techn. Opération par laquelle on réunit deux métaux différents, ou deux morceaux d'un même métal, à l'aide d'un métal intermédiaire plus fusible.

— **Encycl.** Le *brasage*, différent de la soudure en ce que celle-ci peut s'opérer directement et sans intermédiaire entre les pièces à souder, s'exécute tantôt avec un alliage de cuivre rouge ou de zinc, tantôt avec un alliage de cuivre jaune et d'argent, d'autres fois avec un alliage d'or, d'argent et de cuivre rouge. Dans tous les cas, les surfaces à réunir doivent être nettoyées avec soin à la lime ou au burin, et n'être souillées ni par le contact des doigts ni de toute autre manière. Cela fait, on les rapproche et on les maintient réunies en les reliant avec du fil de fer qui, pour ce motif, porte le nom de *fil à lier;* puis, on recouvre le joint avec une pâte formée de borax en poudre, d'eau et d'une quantité suffisante de l'alliage adopté, lequel a été préalablement réduit en petits copeaux ou en grains. Enfin, on chauffe le tout, soit au chalumeau, soit dans un fourneau, suivant la nature et les dimensions des objets. Le borax fond avant l'alliage et forme à la surface du métal une espèce de vernis qui le préserve de l'oxydation, et qui dissout en même temps les oxydes qui auraient pu se former à sa surface. On remplace quelquefois ce sel par d'autres substances ayant, comme lui, une très-grande affinité pour l'oxygène, telles que l'acide borique, le chlorure de zinc à l'état liquide, etc.

Pour braser le fer sans employer de métal intermédiaire, on donne une *chaude suante* aux parties à réunir; on y projette un peu de sable pour dissoudre l'oxyde formé, qui se combine avec la silice et produit un silicate très-fusible qui s'écoule sous le choc du marteau, laissant à nu les parties bien décapées qu'on unit en les forgeant.

BRASCASSAT (Jacques-Raymond), peintre français contemporain, né à Bordeaux en 1805. Il commença ses études sous la direction de Th. Richard et vint ensuite à Paris, où il travailla dans l'atelier d'Hersent et où il remporta, en 1825, le deuxième grand prix de paysage historique : le sujet du concours était la *Chasse de Méléagre*. De Rome, le jeune artiste envoya au Salon de 1827 : *Mercure et Argus*, paysage historique, et trois *Vues d'Italie*, qui lui valurent une médaille de 2e classe. Revenu en France, il remporta une médaille de 1re classe au Salon de 1831, où il avait exposé : une *Vue de Cassano* (Calabre), une *Vue du temple de Vénus, à Baïes*; une *Vue de Castel-Rouge* (Lozère); un *Paysage avec animaux* et une *Étude de chien*. Le succès qu'obtinrent ces deux derniers ouvrages décida M. Brascassat à s'adonner spécialement à la peinture d'animaux. Il eut le mérite d'être le premier à remettre en honneur ce genre d'ouvrages qui avait été à peu près abandonné par l'école française depuis Oudry et Desportes. Il en fut récompensé par l'empressement des amateurs à acheter ses tableaux et par l'honneur que lui fit l'Académie des beaux-arts de l'admettre dans ses rangs (1846). Mais il ne tarda pas à être distancé dans la carrière qu'il avait ouverte par des artistes plus hardis, plus vigoureux, au nombre desquels il nous suffira de citer Troyon et Mlle Rosa Bonheur. Après avoir joui d'une vogue peu commune, ses ouvrages furent tout à coup délaissés : on avait fini par s'apercevoir qu'à ses animaux, d'un dessin si précis et si ferme et d'une exécution si minutieuse, il manquait une qualité essentielle, la vie. Dès 1837, Gustave Planche écrivait : « Tout en reconnaissant, tout en proclamant le mérite des compositions de M. Brascassat, je suis forcé de déclarer que ses animaux sont d'une vérité fort incomplète. La couleur est vraie, les détails sont finement étudiés; mais il n'y a pas de chair sous la peau, et le mouvement des figures manque d'énergie. » M. Thoré se montra plus sévère encore dans son Salon de 1845 : « M. Brascassat, dit-il, nous paraît en dehors de la tradition de tous les maîtres et absolument privé d'un sentiment vivace et original, outre que son exécution est la plus faible et la plus commune du monde. Il ressemble, par la débilité de son style et de sa pratique, à tous ces mauvais peintres petitement adroits (les Verboeckhoven, les Koekkoek, les Scheelfout), dont Bruxelles et La Haye nous envoient les ouvrages, que les amateurs ont le mauvais goût de payer fort cher. M. Brascassat a exposé cinq tableaux, dont le principal est une *Vache attaquée par des loups et défendue par des taureaux*. Tout cela, — petite vache, petits taureaux, petits loups anodins, — tiendrait dans une boîte en bois blanc, comme on en donne aux enfants le 1er janvier... » Cette *Vache attaquée par des loups* reparut à l'Exposition universelle de 1855, avec une *Lutte de taureaux*, répétition libre d'un tableau qui avait figuré au Salon de 1837, et un *Repos d'animaux*, de la même époque : ces ouvrages, les meilleurs peut-être qu'ait exécutés M. Brascassat, furent jugés dignes d'une médaille de 1re classe; mais ils n'eurent pas le privilége d'attirer la foule, et la plupart des critiques les jugèrent fort sévèrement. M. About s'exprima ainsi : « M. Brascassat, compose bien, dessine mal, peint trop mal. Sa couleur est particulièrement désagréable. Ses paysages, grêles et communs, semblent empruntés à M. Victor Adam. Ses animaux ont la même vigueur et les mêmes muscles que ceux qui viennent de Nuremberg. Quant au pelage, il est lisse et même un tant soit peu pommadé. Les tableaux de M. Brascassat, qui ont eu un grand succès autrefois, sont le type du mauvais. Cet artiste est le Winterhalter des bêtes. Du reste, membre de l'Institut. » Il y a de l'exagération, sans doute, dans ce portrait malicieux; mais il faut bien avouer que le public, qui brûle si facilement ce qu'il a adoré, est aujourd'hui de l'avis du critique. Faut-il croire, après cela, avec M. Delécluze, l'ex-collègue de l'artiste à l'Académie des beaux-arts, que « les compositions de M. Brascassat, étudiées consciencieusement dans toutes leurs parties, ne risquent pas d'être entraînées dans l'abîme par le flot de la vogue qui balaye la plage des arts continuellement? » Ce qui est certain, c'est que bon nombre de ces compositions ont été recueillies dans nos musées : le musée du Luxembourg possède un *Paysage avec animaux*, qui a figuré au Salon de 1845; le musée de Bordeaux, deux ouvrages du même genre, et une des premières productions de l'artiste, la *Mort du sanglier de Calydon;* le musée de Montpellier, un *Pâturage;* le musée de Toulouse, une *Sorcière*, exposée en 1835; le musée de Nantes, la *Lutte de taureaux*, du Salon de 1837, etc.

BRASCHI (Jean-Baptiste), antiquaire italien, né à Césène en 1664, mort en 1727. Nommé évêque de Sarsina et archevêque titulaire de Nisibe, il employait ses moments de loisir à étudier les antiquités romaines. On lui doit : *Relatio status Ecclesiæ Sarsinatis* (Rome, 1704); *De tribus statuis in romano Capitolio erutis anno* 1720 *ecphrasis iconographica* (1724); *De familia Cæsenia antiquissimæ inscriptiones* (1731); *De vero Rubicone liber, seu Rubico cæsenas* (1733), etc.

BRASCHI (Jean-Ange). V. PIE VI.

BRASCHI (palais), à Rome. Ce beau palais, situé à l'angle de la place del Pasquino, près de la place Navone, fut construit à la fin du siècle dernier par l'architecte Cosimo Morelli, pour le duc Braschi, neveu de Pie VI. On admire surtout son magnifique escalier, orné de colonnes et de pilastres de granit rouge oriental. Une importante collection d'antiques et de tableaux se voyait autrefois dans ce palais : elle a été dispersée. C'est à l'angle du palais Braschi que s'élève, sur un piédestal, la statue antique mutilée, si célèbre sous le nom de *Pasquino*, qu'elle dut au tailleur facétieux près de la boutique duquel elle fut trouvée. V. PASQUIN.

BRASCHI-ONESTI (le duc Louis), homme politique italien, né à Césène en 1748, mort en 1818. Fils d'une sœur de Pie VI, il devint commandant des gardes nobles et prit souvent part aux affaires politiques. En 1797, il fut un de ceux qui signèrent, pour le pape, le traité de Tolentino. La révolution romaine lui fit perdre une grande partie de ses biens; mais en 1802, le premier consul Bonaparte lui fit rendre tout ce qui n'avait pas été aliéné. Quand les États de l'Église furent annexés à l'Empire de Napoléon, le duc Braschi fut nommé maire de Rome, et il vint à Paris complimenter l'empereur au nom de cette ville. Lorsque Pie VII fut emmené captif en France, le maire de Rome fit un nouveau voyage à Paris, pour y défendre les intérêts de ses concitoyens. — Son frère Romuald BRASCHI-ONESTI, né à Césène en 1753, mort en 1830, fut nommé cardinal par Pie VI, eut à souffrir des persécutions pendant la captivité de Pie VII, et ne rentra à Rome qu'avec ce pontife.

BRASDOR (Pierre), chirurgien français, né dans le Maine en 1721, mort en 1800. Il fut directeur de l'Académie de chirurgie et propagea l'inoculation, ainsi qu'une méthode de traitement pour les anévrismes, qui a conservé son nom. Parmi ses écrits, on cite un mémoire sur les *Amputations dans les articulations*, publié dans les *Mémoires de l'Académie de chirurgie*, tome V.

BRASE s. f. (bra-ze — autre forme du mot BRAISE). Techn. Nom que l'on donne quelquefois aux charbons incandescents, dans les arts chimiques.

BRASÉ, ÉE (bra-zé) part. pass. du v. Braser. *Pièces* BRASÉES.

BRASÉNIE s. f. (bra-zé-nî). Bot. Genre de plantes ombellifères.

BRASER v. a. ou tr. (bra-zé — du gr. *brazein*, être chaud). Brûler, chauffer. ‖ Vieux mot.

— Réunir ensemble deux métaux différents, ou deux morceaux du même métal, à l'aide d'un métal intermédiaire plus fusible : *Quand on opère sans intermédiaire, on ne* BRASE *pas, on soude.* ‖ V. BRASAGE. ‖ Casser la croûte de sel qui se trouve dans les marais salants.

— Intransitiv. Petiller : *Ce charbon* BRASE *trop.*

— Techn. Se dit, dans la Charente-Inférieure, des eaux des marais salants lorsque, au commencement de la cristallisation, il se forme à leur surface une crème légère.

BRASERO s. m. (bra-zé-ro — mot esp.). Petit brasier : *Ajoutez, pour l'hiver, ce misérable* BRASERO *qu'elles ont, grelottantes, pour chauffage, et qui fait tant de maladies.* (Michelet.) ‖ Grande bassine de cuivre remplie de braise, qui produit une chaleur douce, et qui remplace en Espagne les cheminées : *Sa lampe et même sa veilleuse auraient pu le dispenser de l'entretien de son* BRASERO. (X. Saintine.) *Il n'y avait qu'une seule pièce de médiocre dimension; ayant au centre un* BRASERO *rempli de scories et de cendres froides.* (E. de la Bédollière.) *Le* BRASERO *remplace en Espagne les cheminées, qui sont fort rares.* (Th. Gaut.) *Le* BRASERO *est une grande bassine de cuivre jaune, posée sur un trépied et remplie de braise ou de petits noyaux allumés et recouverts de cendre fine, qui font un feu doux.* (Th. Gaut.) *Une femme jeune et jolie, nonchalamment renversée sur une large causeuse, près d'une cheminée élégante où petillait un vaste* BRASERO. (H. de Kock.)

BRASIDAS, général spartiate, sauva Méthone dans la première année de la guerre du Péloponèse (431 av. J.-C.), fut blessé au combat de Pylos, détacha de l'alliance d'Athènes presque toutes les cités grecques de la Chalcidique, fut blessé mortellement à la bataille d'Amphipolis, qu'il gagna cependant sur Cléon et les Athéniens, et mourut enseveli dans sa victoire (422 av. J.-C.). Les Spartiates lui consacrèrent des fêtes annuelles sous le nom de *Brasidées*.

BRASIDÉES s. f. pl. (bra-zi-dé — du nom de *Brasidas*). Antiq. gr. Fêtes qui se célébraient à Sparte en l'honneur du général Brasidas, par des jeux auxquels les citoyens avaient seuls le droit de prendre part.

BRASIER s. m. (bra-zié — rad. *braise*). Feu de charbons incandescents : *Se chauffer les mains au-dessus d'un* BRASIER. *Ce lit où elle se tenait par prudence et pour qu'on la crût gravement blessée, la brûlait comme un* BRASIER *ardent.* (Alex. Dum.)

Le cacique étendu sur un *brasier* ardent...
C. DELAVIGNE.

— Action de brûler, de détruire par le feu : *Des hommes extrêmement ignorants condamneront au* BRASIER *un livre qu'ils n'auront pas lu.* (Volt.)

— Grand bassin de métal sur lequel on met du charbon ardent, pour chauffer une chambre. C'est ce qu'on appelle *brasero* en Espagne.

— Par ext. Sentiment de grande chaleur dans le corps ou dans quelqu'une de ses parties : *Ma tête est un véritable* BRASIER. *J'ai un* BRASIER *dans ma poitrine.*

— Fig. Ardeur de l'âme ou du tempérament; passion ardente : *Le cœur des jeunes gens est un* BRASIER *que tout alimente.*

De l'indigne *brasier* qui consumait mon cœur,
Il ne me reste plus que la seule rougeur.
ROTROU.

‖ État d'insupportable tourment : *Bientôt je tombai dans les* BRASIERS *d'un supplice imprévu.* (Balz.)

Techn. Nom donné aux meulières poreuses par les carriers de la Dordogne.

— **Épithètes.** Allumé, chaud, vif, rouge, irrité, ardent, incandescent, brûlant, dévorant, affamé, alimenté, attisé, amorti, éteint.

— **Encycl.** Chez les Grecs et chez les Romains l'usage des cheminées était inconnu, comme il l'est encore dans la majeure partie de l'Italie et de l'Espagne. Pour se chauffer, on avait recours à des *brasiers*, dans lesquels on mettait des charbons allumés, et c'est de là que sont venus les *braseros* de l'Espagne moderne. Ces *brasiers* étaient portés par trois pieds placés en triangle, et comme ils avaient la même forme que les trépieds dont on se servait dans les cérémonies sacrées, on leur donnait indifféremment le même nom. Ils étaient généralement en bronze, quelquefois en or et en argent; leur principale richesse consistait dans les sculptures dont les pieds étaient ornés. Le comte de Caylus, dans son *Recueil d'antiquités*, en a décrit deux qui pourront donner une idée du luxe apporté par les Romains dans ce genre d'ustensiles. « Le premier trépied consiste en un plateau de forme ronde, qui recevait le feu dans un renfoncement ménagé à ce dessein; une frise, qui décore le pourtour extérieur, est ornée de têtes de bœufs décharnées, que lient des festons de feuilles de myrte. Trois sphinx de la plus grande beauté soutiennent le plateau par la pointe de leurs ailes élevées à ce dessein, et par une tige fleuronnée qui pose sur leurs têtes. Ces sphinx sont assis, et ont pour base ou support des pieds de biche, disposés en triangle, sur un plateau échancré dans ses trois principales faces. De l'endroit où les pieds se lient avec les sphinx, partent des rinceaux d'ornements qui se joignent au centre du trépied, y portent un cul-de-lampe, sur lequel on voit un petit vase destiné sans doute à renfermer les parfums qu'on jetait dans les *brasiers*, pour corriger l'ardeur du charbon. Ce beau *brasier* ou trépied de bronze a deux pieds six pouces de hauteur. L'autre, également de bronze, est plus composé et beaucoup plus commode pour le service. Il est porté par trois satyres, dont les jambes se réunissent et se terminent en un seul pied de chèvre. Ces figures sont placées dos à dos; leur attitude et leur action sont pareilles, c'est-à-dire qu'elles ont une main sur la hanche, tandis que l'autre est élevée pour empêcher qu'on ne les approche de trop près. Il y a lieu de croire que, pour éviter la dépense, on les a jetées dans un seul moule; leur visage est riant, et leurs queues portent un anneau, qui vraisemblablement servait à suspendre les instruments nécessaires à entretenir le feu. Le plateau qui était destiné à contenir le *brasier* proprement dit ou les charbons, est d'une assez grande épaisseur, par la nécessité de l'espace qu'exige le double fond; car il est composé de deux pièces : celle qui est adhérente au pied et qui fait corps avec lui porte sur sa tranche inférieure trois mains qui jouent dans leurs charnières, et servent à faire mouvoir l'instrument avec plus de facilité. Cette pièce, faite en manière de cuvette, en reçoit une autre qui est mobile, et dont le bord se termine par un ornement à jour assez singulier. J'ignore s'il avait quelque usage particulier; on voit seulement que les deux mains attachées au corps de ce dernier plateau aident à le soulever et à le transporter. La hauteur de ce *brasier* est de trois pieds. » Depuis ces deux *brasiers* dont parle le comte de Caylus, les fouilles de Pompéi et d'Herculanum en ont fait découvrir une foule. Le musée de Naples et celui du Louvre en possèdent plusieurs. Toutefois, cette forme n'était point invariable; on en voyait de ronds, de carrés, et l'ornementation en variait à l'infini; il y en avait de tout petits qu'on transportait de chambre en chambre, et que, dans les occasions solennelles, on plaçait devant l'autel pour y brûler de l'encens. Le *brasier*, d'ailleurs, n'était pas le seul système de chauffage des anciens; outre les tuyaux de chaleur qu'on rencontre aussi bien dans les maisons particulières que dans les bains publics, chaque maison avait son foyer, consacré aux dieux lares et regardé comme un lieu saint; aussi était-il situé dans la salle publique ou *atrium*, à côté de l'autel des dieux lares. De là était venue l'expression, si souvent employée, *pro aris et focis*. Ce foyer consistait en une plate-forme carrée de pierres ou de briques, élevée de quelques centimètres seulement au-dessus du sol, comme le montrent de nombreux spécimens qu'on voit à Pompéi. Là le feu était allumé avec des bûches de bois reposant sur des chenets; comme il n'y avait ni tuyaux, ni cheminées, pour livrer passage à la fumée, les Romains avaient trouvé une préparation qui empêchait le bois de fumer. Il y avait trois manières de la pratiquer : 1° en enlevant l'écorce, puis en plongeant le bois longtemps dans l'eau et en le faisant complètement sécher avant de s'en servir. Ce système s'accorde assez bien avec des faits que personne ne révoque en doute, et tout le monde sait que le bois venu par eau fume beaucoup moins que celui qui arrive par terre; 2° en le plongeant dans l'huile, ou dans la lie d'huile, ou en versant de l'huile à sa surface; 3° en le faisant sécher et durcir au feu, jusqu'à ce qu'il eût perdu la plus grande partie de son humidité, mais sans pour cela le réduire entièrement à l'état de charbon. Des soufflets et des chenets exactement semblables à ceux dont nous nous servons aidaient à la combustion de ce bois sans fumée, dont on devrait bien retrouver le secret. Ce foyer n'existait que dans l'*atrium*, et le *brasier* était pour l'usage des autres pièces, où on le transportait avec la plus grande facilité.

BRASIÈRE s. m. (bra-zi-ère — rad. *brasier*). Syn. peu usité de BRAISIÈRE.

BRASILINE s. f. (bra-zi-li-ne — rad. *Brésil*). Chim. Substance cristalline que l'on a découverte dans le bois du Brésil. ‖ On dit aussi BRÉSILINE.

BRASILLANT (bra-zi-llan, *ll* mll.) part. prés. du v. Brasiller : *On prépare généralement les bifteks en les* BRASILLANT *légèrement.*

BRASILLANT, ANTE adj. (bra-zi-llan, ante, *ll* mll. — rad. *brasiller*). Mar. Qui brasille, qui scintille, qui a un éclat phosphorescent : *Souvent, durant la nuit, la mer devenait* BRASILLANTE, *comme disent les marins; sur toute sa surface la vague roulait en jetant des éclats phosphorescents.* (X. Saintine.)

BRASILLÉ, ÉE (bra-zi-llé, *ll* mll.) part. pass. du v. Brasiller : *Des tranches de pain* BRASILLÉES.

BRASILLEMENT s. m. (bra-zi-lle-man, *ll* mll. — rad. *brasiller*). Mar. Scintillement des eaux de la mer. Se dit particulièrement de leur éclat phosphorescent pendant la nuit : *Les levers du soleil éblouissaient le pauvre sapajou; le* BRASILLEMENT *de la mer l'épouvantait.* (X. Saintine.)

BRASILLER v. a. ou tr. (bra-zi-llé, *ll* mll. — rad. *braise*). Faire griller rapidement sur la braise : BRASILLER *des tranches de bœuf.*

— v. n. ou intr. Mar. Scintiller, en parlant de la mer, par la réflexion de la lumière d'un astre ou par un phénomène particulier de phosphorescence : *La mer* BRASILLE *beaucoup le long des flancs d'un vaisseau qui vogue à pleines voiles.*

— Se dit également des étincelles phosphorescentes qui brillent la nuit à la surface des vagues quand elles se brisent l'une contre l'autre.

BRASILLET s. m. (bra-zi-llé, *ll* mll. — rad. *brasiller*). Sorte de réjouissance publique dans laquelle on fait cuire des châtaignes dans de grands feux allumés au milieu des champs : *Le jour de la Toussaint, dans les pays de châtaigniers du département de la Vienne, on se rassemble dans les champs ou dans les bois, on allume de grands feux, et on y fait cuire des châtaignes. Cela s'appelle faire le* BRASILLET. (Ab. Hugo.)

BRASK (Jean), célèbre évêque suédois, né en 1464, mort en 1539. Après un séjour de sept ans à Rome, il fut nommé chanoine, puis évêque de Linkœping, et, à cette dernière occasion, paya une indemnité en argent à un certain cardinal Jacques ou Jacob, déjà promu par le pape au même siége, pour qu'il renonçât à ses droits. Possesseur de biens immenses, il les employa à des œuvres utiles et durables; sa voix était écoutée dans les conseils du gouvernement, auquel il inspira de grandes et patriotiques entreprises. Il aimait le faste et tenait une cour égale à celle d'un souverain. Comme évêque catholique, il veilla avec un soin jaloux au maintien des droits et des priviléges de l'Eglise, et fut un des plus zélés adversaires de la réforme. Toutefois, préoccupé outre mesure de sa conservation personnelle, il ne déploya pas toujours dans ses actes publics le courage et l'énergie que l'on devait attendre d'un aussi puissant prélat. Il était habile à trouver des compromis qui le mettaient à l'abri du danger, sans avoir rien à sacrifier ostensiblement de ses principes ni de ses devoirs. C'est ainsi qu'appelé à signer la sentence rendue par les états (1517) contre l'archevêque d'Upsal Gustave Txall, il s'était abstenu d'accuser et n'avait pas osé défendre, glissant furtivement sous son cachet un petit billet avec ces mots : « Je n'ai signé cela que contraint et forcé. » Cette précaution sauva sa tête lors des sanglantes représailles que Christian II exerça contre les ennemis de l'archevêque. Plus tard, dans la guerre libératrice entreprise par Gustave Wasa, il resta neutre, et, malgré son opposition déclarée à la réforme, malgré ses plaintes au pape et à Gustave à ce sujet, malgré ce mot fameux qu'il prononça en voyant la première Bible traduite en suédois : « Mieux aurait valu pour Paul d'être brûlé que d'être connu de tout le monde, » lorsque la diète se réunit à Westeros (1527), pour délibérer sur la question religieuse, au lieu de lire solennellement la protestation qu'il avait rédigée en faveur du catholicisme, il la cacha sous une pierre de l'église, où elle ne fut trouvée que quinze ans après. Cependant, malgré toutes ces mesures de prudence, Brask n'en fut pas moins obligé de renoncer peu à peu à ses grands biens. Enfin, convaincu que la cause de Rome était à jamais perdue en Suède, il gagna, sous prétexte d'une excursion à l'île de Gottland, le port de Dantzig, fit de là un voyage en Italie, et revint ensuite mourir en Pologne, dans le monastère de Landa, à l'âge de soixante-quinze ans.

BRAS-NUS (bra-nu). Fam. Homme du peuple : *Peut-être aussi n'était-il pas fâché de se montrer avec des* BRAS-NUS *des glorieuses journées.* (G. Sand.)

BRASPARTS, bourg et comm. de France (Finistère), cant. de Pleyben, arrond. et à 22 kilom. N.-E. de Châteaulin; pop. aggl. 516 hab. — pop. tot. 2,917 hab. Minoterie; élève de chevaux et de chapons.

BRASQUAGE s. m. (bra-ska-je — rad. *brasquer*). Techn. Action de brasquer : *Le* BRASQUAGE *des creusets.*

BRASQUE s. f. (bra-ske — rad. *braser*). Techn. Pâte composée de charbon en poudre et d'eau ou bien de charbon et d'argile humide, dont on garnit l'intérieur des creusets dans lesquels on veut réduire les minerais oxydés ou les oxydes. ‖ Enduit que l'on applique sur la coupelle employée pour le traitement du plomb argentifère. ‖ Revêtement en matériaux réfractaires, dont on garnit l'intérieur des fourneaux qui servent au traitement des métaux, principalement à celui du fer dans l'affinage de la fonte.

BRASQUÉ, ÉE (bra-ské) part. pass. du v. Brasquer. Enduit de brasque : *On donne le nom de creuset* BRASQUÉ *à un creuset rempli de charbon en poudre...* (L. Figuier.) *Le corindon blanc se prépare très-facilement, et en très-beaux cristaux, en introduisant dans un creuset plein de charbon, ou creuset* BRASQUÉ, *du fluorure d'aluminium.* (L. Figuier.)

BRASQUER v. a. ou tr. (bra-ské — rad. *brasque*). Métall. Enduire de brasque : BRASQUER *un creuset.*

BRASSAC, bourg de France (Tarn), ch.-l. de cant., arrond. et à 22 kilom. E. de Castres, sur l'Agout; pop. aggl. 1,239 hab. — pop. tot. 2,016 hab. Marbre gris, marbre noir, granit à grenat et à tourmaline rose; carrières d'ardoises; filatures de laine, fabriques de molletons; teintureries. ‖ Autre bourg de France (Puy-de-Dôme), sur la rive gauche de l'Allier, qui y devient navigable, arrond. et à 17 kilom. S.-E. d'Issoire; 1,826 hab. Bassin houiller très-important; usine d'arsenic.

BRASSAC (Jean GAILLARD DE BÉARN, comte DE), diplomate français, né dans la Saintonge en 1579, mort à Paris en 1645. Après avoir suivi quelque temps la carrière militaire, il devint lieutenant du roi à Saint-Jean-d'Angély. Il avait été élevé dans la religion protestante, mais il abjura d'après les conseils du père Joseph, qui devint dès lors son protecteur, et il fut nommé ambassadeur à Rome. Quelque temps après, il devint gouverneur de Nancy et de la Lorraine. Chargé de garder à vue le cardinal François de Lorraine et sa cousine Claude, dont Richelieu voulait faire annuler le mariage, il les laissa s'échapper; les *Mémoires de Beauvau* donnent de piquants détails sur cette évasion.

BRASSAC (le chevalier DE), maréchal de camp et compositeur de musique du XVIIIe siècle. On lui doit la musique de l'*Empire de l'amour*, paroles de Moncrif (1733); de *Léandre et Héro*, paroles de Lefranc de Pompignan (1750), et de l'acte de *Linus*.

BRASSADE s. f. (bra-sa-de). Pêch. Filet dont les mailles ont plusieurs pouces d'ouverture, et dont on fait la manche du boulier.

— Ichthyol. Un des noms vulgaires du thon.

BRASSADELLE s. f. (bra-sa-dè-le). Art milit. Embouchoir d'un fusil de munition.

BRASSAGE s. m. (bra-sa-je — rad. *brasser*). Techn. Action de brasser, de remuer, d'agiter des matières pour en opérer le mélange : *Sans nous, le blé ne se changerait pas en farine, ni la farine en pain par le* BRASSAGE *et la cuisson.* (Leroux.) ‖ Se dit particulièrement de l'opération par laquelle on agite le malt dans l'eau, pour fabriquer de la bière. ‖ Travail des ouvriers qui brassent ou remuent les métaux dans les ateliers de monnaies.

— Anc. cout. Somme que prenait autrefois le maître des monnaies, sur chaque marc d'or, d'argent ou de billon ouvré en espèces, pour les frais de fabrication et les déchets.

— Mar. Endroit d'un étai, des haubans ou galhaubans où porte une vergue brassée, au plus près. ‖ Action de brasser les vergues.

— **Encycl.** Le *brassage*, *brazeagium* dans les vieux titres, était le droit octroyé par le souverain aux maîtres des monnaies de prélever sur chaque marc d'or, d'argent et de billon en œuvre, une certaine somme pour couvrir les frais de fabrication. Sur cette somme, le maître de chaque monnaie retenait environ la moitié pour le déchet de la fonte, le charbon et autres frais ordinaires; l'autre moitié était distribuée aux officiers des monnaies et aux ouvriers qui avaient aidé et contribué à la fabrication des espèces. Ce droit n'a commencé à se payer en France que sous les rois de la troisième race; la monnaie se fabriquait auparavant aux dépens du public, au moyen d'une taille très-légère, ce qui permettait de donner aux espèces fabriquées une valeur nominale égale à leur valeur intrinsèque. Ce droit a subi de nombreuses variations : en 1676, il était de 3 livres par marc d'or (environ 250 grammes), et de 18 sols par marc d'argent. Par la déclaration du 28 mai de la même année, Louis XIV supprima le droit de *brassage*, supporta à sa charge les frais de la fabrication des monnaies, afin d'augmenter leur valeur du montant de ce droit, qui fut rétabli par édit du mois de décembre 1689. Il a été reconnu que l'abandon du droit de *brassage* et du droit de *seigneuriage*, dont il sera parlé en son lieu, donnait naissance, en augmentant la valeur des espèces, à de graves inconvénients : les espèces d'or et d'argent fabriquées sous ce régime étaient exportées hors du royaume; les orfévres, joailliers et autres ouvriers en or et en argent se servaient de ces espèces pour les fondre, lorsqu'ils n'y trouvaient plus de perte, etc.

Le *brassage* a disparu en même temps que l'affermage des monnaies; la fabrication des espèces a lieu aujourd'hui à l'entreprise, et l'arrêté du 10 prairial an XI a déclaré que, « les sommes qui seront allouées au directeur pour la fabrication lui tiendront lieu de traitement, de tous frais de bureau quelconques, ainsi que de ceux de fonte, fabrication, déchets et tous autres. » Les droits de fabrication alloués aux directeurs ont varié depuis cette époque jusqu'à présent, suivant que les perfectionnements apportés dans les engins et moyens de fabrication industrielle ont simplifié le travail et diminué la main-d'œuvre. Ces droits sont aujourd'hui de 6 fr. 70 par kilogramme d'or à 900 millièmes, et de 1 fr. 50 par kilogramme d'argent au même titre. Comme l'Etat ne prélève aucun droit sur la fabrication des monnaies, celles-ci ne supportent d'autre perte que l'équivalent des droits de fabrication. Ainsi, 1 kilogramme d'or monnayé, soit 3,100 fr., vaut intrinsèquement 3,100 fr. moins 6 fr. 70, ou 3,093 fr. 30; de même, 1 kilogramme d'argent monnayé, soit 200 fr. a une valeur réelle de 200 fr. moins 1 fr. 50, 198 fr. 50. Ces droits, perçus par le directeur, sont supportés par les porteurs de matières, auxquels ils sont retenus au moment du versement au bureau du change, au moyen d'une combinaison du tarif officiel.

BRASSAILLER v. n. ou intr. (bra-sa-llé, *ll* mll. — fréquent. de *brasser*). En Vendée, Retourner en tout sens : *On* BRASSAILLE *les terres à la pelle, après les avoir labourées.*

BRASSAL s. m. (bra-sal). Anc. forme du mot BRASSARD.

BRASSARD s. m. (bra-sar — rad. *bras*). Art milit. Pièce de l'ancienne armure qui couvrait le bras : *Il ôta ses* BRASSARDS *avant que d'aller à la charge.* (D'Aubigné.)

> La lance au poing, portant *brassard* et gantelet,
> Ferme sur l'étrier et le fer en arrêt...
>
> DELILLE.

‖ Chacune des deux parties cylindriques en métal, dont l'une couvrait le bras et l'autre l'avant-bras : BRASSARD *d'avant-bras, d'arrière-bras. Le* BRASSARD *d'avant-bras, et quelquefois les deux* BRASSARDS *étaient souvent formés de lames mobiles à recouvrement. L'usage des* BRASSARDS *était connu des anciens Perses.* (Bachelet.)

— *Brassard d'archer*, Sorte de brassard en bois qui garantissait l'avant-bras des archers.

— Par ext. Tout ornement ou signe de reconnaissance porté au bras : *Le* BRASSARD *blanc, frangé d'or, d'un garçon qui va faire sa première communion. Les commissaires préposés au bon ordre du bal portaient un* BRASSARD *bleu au bras gauche.*

— Jeux. Instrument de bois, sorte de manchon dont l'extérieur est couvert d'aspérités taillées comme les facettes en pointes d'un diamant, dans lequel le joueur de ballon enfonce son bras jusqu'au coude, et qu'il tient en saisissant une forte cheville qui en traverse obliquement l'intérieur. ‖ Garniture de cuir dont on se couvre le bras pour jouer au ballon.

— Techn. Manchon en vieux feutre dont l'ouvrier verrier se couvre le bras pour le garantir de l'action du feu.

— **Encycl.** C'est à Milan que se faisaient jadis presque tous les *brassards* pour les hommes d'armes des diverses nations, car, au XVe siècle, la réputation des fabriques d'armes de Milan était déjà bien établie. Le *brassard* de Milan se composait de pièces articulées, réunies ensemble par des clous ou rivets, et formant une pièce unique que l'on passait comme la manche d'un habit. Ce système d'armure, dit M. de Belleval dans son *Costume militaire français*, devait laisser moins de liberté dans les mouvements que les *brassards* composés de pièces disjointes; mais il avait l'avantage de protéger plus efficacement et d'être mis plus rapidement, puisqu'il n'y avait qu'à le boucler au colletin, ou à l'attacher au moyen d'un pivot à clavette entrant dans un œillet percé au travers de la dernière lame de l'épaulière.

Le *brassard* à garde-bras, si l'on en juge par les monuments contemporains, aurait acquis un développement considérable, et, vers le XVe siècle, il était devenu une espèce de petit bouclier. Il était formé de deux pièces en forme de cœur : l'une, destinée à protéger la pointe du coude, s'attachait sur la cubitière au moyen d'une clavette tournant dans un œillet, et l'autre se repliait sur la saignée, qu'elle couvrait entièrement. Elles s'étendaient en haut, de manière à rejoindre le bas de l'épaulière, et en bas elles touchaient le canon du gantelet. Ce *brassard* était tantôt rond et plat dans la partie du garde-bras, tantôt à vives arêtes et découpé sur les bords en pointes plus ou moins aiguës, tantôt enfin terminé par un filet rond et saillant. Le garde-bras n'était donc qu'une adjonction à la cubitière, destinée à arrêter le fer de la lance, et c'est pour cela qu'il ne se prolongeait pas derrière le bras pour l'entourer ; il n'existait que sur la partie antérieure.

Un autre genre de *brassard* se composait simplement du *brassard* d'avant-bras, du *brassard* d'arrière-bras et d'une grande cubitière, en trois pièces, chacune d'un seul morceau, et reliées au moyen de courroies à boucles. Mais celui-ci offrait un grand inconvénient qui lui faisait préférer l'autre : c'est qu'étant moins bien fermé, il laissait plus de prise à la pointe de l'arme, et nécessitait l'emploi d'un haubergeon.

Les Turcs ont continué plus longtemps que les autres peuples de l'Europe à porter des *brassards;* ils les nommaient *colyiac*, *colyiat*, ou *koltchak;* c'était une simple platine de fer, en forme de tuile concave, qui portait un gantelet de mailles, et garantissait l'extérieur de l'avant-bras ; quelquefois ils n'en portaient qu'au bras de la bride, c'est-à-dire au bras gauche.

BRASSARD (ordre du). En 1814, à son entrée à Bordeaux, le duc d'Angoulême avait pour escorte une garde d'honneur formée par les royalistes du pays, et dont chaque membre portait au bras gauche une écharpe ou *brassard* de soie verte. Plus tard, cette écharpe fut remplacée par un médaillon que l'on attachait à la boutonnière avec un ruban vert liséré de blanc. C'est cette prétendue décoration que quelques écrivains, partisans enthousiastes de la dynastie des Bourbons, ont désignée sous le nom d'*Ordre du Brassard*. Ceux qui l'avaient obtenue s'empressèrent de la cacher en 1830.

BRASSARDÉ, ÉE, adj. (bra-sar-dé — rad. *brassard*). Qui est armé de brassards : *Itobad accepta le défi avec la plus grande confiance; il ne doutait pas qu'étant casqué, cuirassé,* BRASSARDÉ, *il ne vint à bout d'un champion en bonnet de nuit et en robe de chambre.* (Volt.) ‖ Peu usité.

BRASSAVOLA (Antoine-Musa), médecin italien, né à Ferrare en 1500, mort en 1570, a introduit dans la médecine moderne plusieurs plantes qui jouissaient d'une grande faveur chez les anciens, entre autres l'ellebore noir. Il fut médecin de François Ier, qui le décora du cordon de Saint-Michel et le surnomma *Musa*, à cause d'une thèse qu'il soutint à Paris *de omni re scibili*. Il passa successivement au service de Charles-Quint, de Henri VIII, des papes Paul III, Léon X, Clément VII et Jules III. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages sur la médecine, notamment : *Examen simplicium medicamentorum* (Rome, 1536, in-fol.); *De radicis Chinæ usu* (Venise, 1566, in-fol.). — Son arrière-petit-fils, Jérôme BRASSAVOLA, né à Ferrare en 1628, mort à Rome en 1705, vint s'établir dans cette dernière ville, où il fut successivement le médecin de quatre papes, et se fit une réputation de grand praticien. On a de lui une dissertation intitulée : *Problema an clysteres nutriant, affirmative resolutum* (Rome, 1682).

BRASSAVOLE s. f. (bra-sa-vo-le — du nom du botaniste qui l'a trouvée). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, comprenant une dizaine d'espèces propres aux Antilles et à l'Amérique méridionale.

BRASSE s. f. (bra-se — rad. *bras*). Métrol. Mesure de longueur qui n'est plus usitée que dans la marine, et qui vaut 5 pieds ou 1 m.624. *Les plus grandes profondeurs où les plongeurs puissent descendre sont de vingt* BRASSES. (Buff.) *On y voit le fond de la mer, à la profondeur de onze* BRASSES. (Buff.)

> Un chapelet pendait à sa ceinture,
> Long d'une *brasse* et gros outre mesure.
>
> LA FONTAINE.

— Fig. : *O cousine, cousine, ma jolie petite cousine, si tu savais de combien de* BRASSES *je suis enfoncée dans l'amour!* (Shakspeare.)

— Mesure de longueur usitée dans divers pays, et valant, en mètres, 1 m. 83 en Angleterre et aux Etats-Unis; 1 m. 6983 en Hollande; 1 m. 859 en Portugal; 1 m. 675 en Espagne; 1 m. 624 à Naples; 1 m. 835 en Russie; 1 m. 783 en Suède; 1 m. 883 en Danemark; 0 m. 4472 à Calcutta.

— Mar. *Etre sur les brasses*, Toucher le fond.

— Natat. Mouvement fait par un nageur, et qui consiste, selon les uns, à étendre alternativement les bras hors de l'eau; selon d'autres, à étendre et à écarter simultanément les bras et les jambes dans l'eau ; quantité dont on avance dans un de ces mouvements : *Enfant, dit l'abbé, vous êtes marin, vous êtes nageur, vous devez par conséquent savoir qu'un homme chargé d'un fardeau pareil ne ferait pas cinquante* BRASSES *dans la mer.* (Alex. Dumas.)

— Comm. *Pain de brasse*, Grand pain de 20 à 25 livres.

BRASSE s. f. (bra-se. — rad *brasser*). Néol. Travail des bras; produit de ce travail : *Quel art infini, que d'hypocrisie dans les rapports du commerçant avec le manouvrier! Depuis le simple messager jusqu'au gros entrepreneur, comme ils s'entendent à exploiter sa* BRASSE! (Proudh.) *L'ouvrier n'a que sa* BRASSE *pour se nourrir, lui, sa femme et deux enfants.* (Proudh.) *L'ouvrier civilisé, qui donne sa* BRASSE *pour un morceau de pain, qui bâtit un palais pour coucher dans une écurie, qui produit tout pour se passer de tout, n'est pas libre.* (Proudh.)

BRASSÉ, ÉE (bra-sé) part. pass. du v. Brasser : *Cette bière, qui n'est point* BRASSÉE, *mais distillée grossièrement, est détestable.* (Fr. Michel.)

— Fig. Préparé, machiné : *Cette intrigue était* BRASSÉE *depuis longtemps.*

BRASSÉE s. f. (bra-sé — rad. *bras*). Ce que les bras peuvent entourer, contenir et porter : *Il entra dans la hutte, y prit plusieurs* BRASSÉES *de bois sec et raviva le brasier.* (E. Sue.) *Une* BRASSÉE *de paille est disposée, en guise de tapis, au pied du comptoir.* (E. Sue.)

La vieille servante se pencha pour jeter dans la cheminée une BRASSÉE *de sarments de vigne sauvage.* (G. Sand.) *Nous allons chercher à* BRASSÉES *des fagots de bruyères sèches et les branches mortes tombées des châtaigniers pendant l'été.* (Lamart.)

— Natat. Mouvement des bras fait par un nageur; quantité dont il avance par ce mouvement : *En quelques* BRASSÉES, *il traversa la rivière, et les gendarmes furieux lui lâchèrent deux coups de carabine.* (L.-J. Larcher.)

— Agric. *Brassée de terre,* Ce qu'un homme peut en labourer dans un jour.

— Techn. *Brassée de soie*, Quantité de brins de soie qu'un métier emploie pour l'ourdissage des chaînes.

— Bot. Genre de la famille des araliacées, comprenant une seule espèce de la Nouvelle-Hollande.

— Loc. adv. *A la brassée,* Avec les bras jetés et serrés autour du corps : *Elle allait lui sauter aux yeux, si Dondon, la saisissant* À LA BRASSÉE, *ne se fût empressé de l'entraîner dehors, malgré ses cris.* (M. Buchon.)

BRASSEIER v. a. ou tr. (bra-sé-ié). Mar. Syn. de BRASSER.

BRASSEMENT s. m. (bra-se-man — rad. *brasser*). Néol. Mélange, fusion : *Par les chemins de fer, le* BRASSEMENT *des nations et des races, qui ne s'opérait jusqu'à présent que dans les dévorantes fournaises de la guerre, s'effectuera dans de douces étreintes.* (Mich. Chev.)

BRASSER v. a. ou tr. (bra-sé — rad *bras*). Remuer, agiter, mêler, avec les bras ou autrement : BRASSER *une paillasse, un lit de plumes. Nous ne pouvons pénétrer la matière, et ne savons que l'effleurer; la nature, au contraire, sait la* BRASSER *et la remuer à fond.* (Buffon.)

Disant ceci, toujours son lit elle *brassait,*
Et les linceuls trop courts par les pieds tirassait.
RÉGNIER.

— Fam. Remuer à foison, posséder en grande quantité.

Je n'ai pas des billets comme monsieur en *brasse;*
Mais quinze cents francs, da! ça vaut qu'on les ramasse.
PONSARD.

‖ Faire vite et en grand nombre, avec plus de diligence que de soin : *Mme des Ursins était née et ne vivait que pour* BRASSER *de grandes affaires, et pour avoir la haute main dans de magnifiques tripots.* (Ste-Beuve.) *Est-ce que vous trouvez qu'il ne se commet pas assez de fautes de français comme cela à la tribune nationale, et qu'ils ne sont pas assez pour la méchante besogne qu'ils ont à* BRASSER? (Th. Gaut.) *Il me fallait des affaires, je les cherchai; j'en* BRASSAI *bientôt à moi seul plus que tous les autres officiers ministériels.* (Balz.) *Les uns se ruinent pour le stérile honneur de* BRASSER *d'immenses affaires.* (Fourier.) ‖ Pratiquer sourdement, tramer : *L'empereur ne savait rien de ce qu'on* BRASSAIT *contre sa famille.* (D'Ablanc.)

Monsieur soupçonne-t-il ce que nous lui *brassons?*
CAMPISTRON.

Quoi donc, méchante femme!
A ton mari tu *brassais* un tel tour?
LA FONTAINE.

— Mar. *Brasser les vergues, les voiles; brasser à contre,* Placer les vergues horizontalement dans la direction de l'axe du navire, de façon que le vent ne gonfle pas la voile, mais l'effleure seulement : *Faisant hisser le grand foc et* BRASSER *le grand hunier, il remit la frégate en route.* (E. Sue) ‖ *Brasser à porter, à servir; brasser au vent,* Tourner les vergues de façon que le vent donne dans les voiles. ‖ *Brasser à culer ou sur le mât,* Disposer les voiles de façon qu'elles reçoivent le vent par l'avant, et tendent à faire reculer le navire. ‖ *Brasser carré,* Tourner les voiles dans le sens exact de la largeur du navire.

— v. n. ou intr. Jeux. Déployer trop le bras en lançant la balle.

Se brasser v. pr. Se réchauffer en se frappant le haut du corps avec les bras : *Les femmes se chauffaient avec des gueux; les hommes* SE BRASSAIENT *pour s'échauffer.* (Balz.) *Un petit garçon en veste bleue souffle dans ses doigts, bat la semelle, ou* SE BRASSE *comme un cocher de fiacre sur son siége.* (Balz.)

— Fig. Se préparer, se tramer : *Louis XI, qui savait que ce mariage* SE BRASSAIT *contre lui, armait à la hâte.* (Michelet.) *Il se rendait au café Minerve, où* SE BRASSAIT *alors la politique libérale.* (Balz.) *Une souscription nationale fut proposée pour conserver à Laffitte son hôtel, où* SE BRASSA *la révolution de* 1830. (Balz.) *Les forêts américaines du Brésil sont les redoutables officines où* SE BRASSE *incessamment le grand échange des êtres.* (Michelet.)

BRASSER v. a. ou tr. (bra-sé — Tous les dictionnaires, excepté celui de M. Littré, donnent à ce mot le rad. *bras*, et le mettent dans le même groupe que le précédent. Or, ces deux verbes n'ont entre eux aucun rapport étymologique. Le rad. primitif de brasser, dans le sens de *fabriquer de la bière*, est celtique; c'est le mot *brâ*, wall. *braz;* namurois, *brai*, blé préparé pour faire de la bière ou du genièvre. Ces mots ont passé dans la basse latinité sous les formes : *brasium, braseum, bracium,* qui signifient orge préparée pour faire la bière. Suivant Roquefort et Ducange, le mot *brasse* serait un vieux mot français signifiant *bière*). Préparer la bière en opérant le mélange du malt avec l'eau; préparer la bière en général : *Les bourgeons des sapins noirs servent à* BRASSER *une bière antiscorbutique.* (Chateaub.) *Il lui raconta que, du temps où son grand-père* BRASSAIT *de la bière, des gnomes vinrent de l'Osenberg.* (Fr. Michel.)

De mal *brasser* vient l'amère boisson.
CL. MAROT.

— Par anal. Dans la fabrication des monnaies, Remuer, agiter, mêler les métaux fondus dans le creuset, avant de les couler en lingots. ‖ *Brasser l'eau,* L'agiter, la troubler pour amener le poisson dans les filets.

Se brasser v. pr. Etre brassé, préparé, en parlant de la bière : *Cette boisson nous rappelle d'une manière frappante la façon dont* SE BRASSENT *encore aujourd'hui les bières de l'Alsace.* (Fr. Michel.)

BRASSERIE s. f. (bra-se-rî — rad. *brasser*). Lieu où l'on fabrique de la bière; lieu où l'on en vend au détail : *C'est en Angleterre et en Belgique qu'on trouve les plus grandes* BRASSERIES. (Bouillet.)

Dans ma *brasserie,*
Je veux que l'on rie;
Car je suis, ma foi,
Plus heureux qu'un roi.
DE LEUVEN et BRUNSWICK.

— **Encycl.** Nos *brasseries* sont des établissements publics d'importation flamande et allemande, où se débite dans des canettes, dans des chopes, dans des moss, cette boisson chère aux peuples du Nord, qu'Isis et Cérès inventèrent sans songer à prendre un brevet du gouvernement, et sans se douter surtout du prodigieux succès réservé à leur découverte. Si l'on ouvre les dictionnaires et les encyclopédies au mot *brasserie*, on y lira invariablement cette définition : « Lieu où l'on *brasse* de la bière; » c'est qu'en effet il y a à peine quelques années que la *brasserie*, établissement de consommation, a pris ses lettres de naturalisation à Paris et dans toute la France. Il était nécessaire, pour qu'on l'admît à faire valoir ses droits à nous distraire : 1° qu'elle fût étrangère; 2° que le sans-gêne eût remplacé les scrupules et les délicatesses d'autrefois. Il n'est pas de Français qui ne s'écrie à tout propos, qu'il s'agisse du libre échange, de la peste bovine ou de la maladie des pommes de terre, de la question d'Orient, de la question romaine ou des sucres candis : « Je suis Français, mon pays avant tout (*ter*). » Or, nos usages, nos mœurs, nos coutumes, tout, jusqu'à notre langage est emprunté à nos voisins. Mon tailleur me jette sur les épaules un mac-farlane anglais, pendant qu'une couturière remplace le châle de madame, qui était indien, par un bournous, qui est arabe. Mon pantalon est hongrois, je chausse des babouches turques, et les demoiselles d'en face, qui savent à peine le français, chantent de l'italien au piano et dansent toutes sortes de polkas-redowas et de mazurkas, sans préjudice de la valse. — Où donc es-tu, menuet de ma grand'mère, gavotte de grand-papa, et toi, toi, humble queue du chat? — Si je vais chez ma cousine, j'y bois du thé dans des tasses qui me transportent au Japon, et j'y joins le rhum de la Jamaïque; mon cousin préfère le café, qui pousse à la digestion des biftecks, des rosbifs et du plum-pudding, et les mots de steeple-chase, jockey-Club, reviennent sans cesse sur des lèvres armées d'une pipe belge ou d'une chibouque turque; pendant ce temps, mon neveu le poëte roule une cigarette d'Espagne, et son frère l'avocat brûle un cigare de la Havane : ce dernier boit comme un Polonais et ne croit qu'à la bière et à la philosophie allemande :

Des chevaliers français tel est le caractère.

Nous fumons tous comme des cheminées que l'honnête Savoyard a oublié de ramoner; l'usage du tabac a remplacé l'usage de la causerie, et de toutes parts se sont élevés des temples à la déesse Nicotine. Nous avions trop d'esprit, paraît-il, et de braves Allemands à tête carrée ont roulé leurs tonneaux de bière à notre porte et ont ouvert boutique, puis des Belges, puis des Anglais, que sais-je? Et nous avons lu un beau jour à travers de lourds nuages de fumée, dans Paris même, pays de la grâce, de la légèreté et du mot pour rire, ces mots étranges écrits en lettres noires, rouges ou bleues sur des devantures massives, humides et puantes : *Brasserie allemande, Brasserie belge, Brasserie flamande, Brasserie hollandaise, Brasserie bavaroise, Brasserie anglaise...* Il y en avait de toute provenance, de toute couleur, de toute épaisseur... L'*épais*, voilà le dernier mot du jus de houblon. Encore un peu, Paris devenait un vaste Strasbourg; un moment, on a pu s'y croire à Munich, tant la bière y ruisselait, tant les pipes s'y culottaient, tant le caporal y crépitait dans les fourneaux de faïence. On a vu de braves gens gonfler à vue d'œil, rien qu'en disant ces mots : « Garçon, un moss! » Un moss! comprenez-vous tout ce qu'il y a dans ces deux mots? Les yeux s'alourdissent, la bouche s'épaissit, une torpeur flamande vous gagne rien qu'à les dire, *savez-vous?...* Un moss! demander un moss, avaler un moss, et où cela? dans le pays du vin de Bourgogne et du vin de Champagne, s'il vous plaît. Voilà pourtant à quoi s'appliquent d'honnêtes Français à qui la *brasserie* est chère, la *brasserie* qui a tué le café de la Régence, où l'on avait du savoir-vivre, et le café Procope, où l'on avait de l'esprit. Hélas! savez-vous par quelle invention nouvelle on a tenté de le remplacer, ce café Procope, rendez-vous des beaux parleurs et des fins conteurs du siècle aimable? Par la *brasserie des Martyrs.* Pouah! Voyez-vous d'ici Voltaire, Diderot, d'Alembert et compagnie, ouvrant la bouche pour demander un moss et une pipe culottée?

C'est pourtant une *brasserie* modèle que cette *brasserie des Martyrs*, tant vantée des petits journaux et des rapins. Il y a là ce qu'on ne trouve pas toujours ailleurs, des divans sérieux et des tables de chêne, des glaces et des dorures. Entrez-y, un soir, si une abominable odeur de tabac, de spiritueux, de bière et de gaz ne vous arrête pas dès le seuil, à travers la fumée vous apercevrez toutes sortes de messieurs et toutes sortes de dames occupés à culotter toutes sortes de pipes; ils rient, ou plutôt ils ricanent; ils plaisantent, ou plutôt ils *blaguent.* Une sorte de torpeur troublée pèse sur ces esclaves condamnés au houblon fermenté et à la fuite de gaz; ils traînent le boulet du piquet ou du besigue, et ne se réveillent de loin en loin que pour s'écrier : « L'art est dans le marasme; » ou bien : « La poésie est morte! » Ceux qui parlent ainsi sont des artistes méconnus, des poëtes incompris, des gens de lettres en demi-solde, tous réalistes, fantaisistes, coloristes. Joignez-y quelques lorettes qui ont perdu leur blason, des biches en retrait d'emploi, des cocottes que la musique, la peinture, la poésie, sous la figure de quelque jeune bohême sans sou ni maille, ont arrachées à la finance ou à la diplomatie; ces dames, à force de boire, de fumer, de jouer avec ces messieurs, ont pris leurs allures. Leur voix s'est éraillée; leurs doigts se sont jaunis à rouler des cigarettes. Leurs cheveux sont ébouriffés; leurs robes sont des sacs, on dirait des rapins déguisés; elles boivent à toutes les tables, dans tous les verres; on les tutoie, et elles vous disent : « Mon p'tit » ou « Ma vieille, » et encore : « Je m'en bats l'œil » ou « Je me la casse » ou « On ne me la fait pas celle-là! » —C'est charmant. Mais il n'en était pas de même au café Procope, au temps des encyclopédistes. Diderot, cette grande figure, entrait : on se taisait, on se rangeait; l'oracle aux grandes idées parlait, et, le lendemain, les gazettes parisiennes, le surlendemain, toutes leurs sœurs de l'Europe, répétaient l'esprit, la verve, qu'avait dépensés dans une improvisation de trois heures le fils du coutelier de Langres. Cependant quelques mandarins lettrés, quelques véritables artistes ont hanté ou hantent encore la *brasserie des Martyrs* : Henri Mürger, Charles Monselet, Champfleury s'y sont rencontrés avec le peintre Courbet. Autour d'eux se sont groupées de futures étoiles qui, en attendant la célébrité, font et défont les réputations contemporaines en avalant canettes sur canettes. Cet établissement, situé, avons-nous besoin de le dire? dans la rue même dont il a pris le nom, est unique en son genre. Un nommé Schœn en eut le premier l'idée. Comme tous les inventeurs, il se ruina, laissant à un autre, M. Bourgeois, tous les bénéfices de son entreprise. A vrai dire, la *brasserie des Martyrs* se distingue de ses rivales par certaines allures turbulentes que n'ont pas, par exemple, les *brasseries* du centre, la plupart assez tristes. Un spéculateur tenta naguère de lui donner une sœur sur la rive gauche, et la *brasserie des Fleurs* fut ouverte dans la rue d'Enfer. Un ancien libraire, éditeur des *Fleurs animées*, de Grandville, voulut y vendre de la bière après avoir si longtemps vendu de l'esprit; quelques gens de lettres la fréquentèrent : des peintres couvrirent les murailles de fantaisies plus ou moins baroques; les sculpteurs et les graveurs du quartier y affluèrent surtout. On y mangeait au besoin de la choucroute, jouissance délicieuse! Tout alla à peu près bien jusqu'au jour où les démolitions la firent disparaître. La rive gauche a d'ailleurs quelques *brasseries* renommées : celle de la rue Hautefeuille, asile de quelques jeunes et fougueux journalistes à l'esprit chagrin (ô le moss! le moss!); la *brasserie suisse*, située rue de l'Ecole-de-Médecine et que décore un tableau de Courbet; la *brasserie Serpente*; la *brasserie Hoffmann*, au boulevard Montparnasse, refuge des habitués du bal Bullier. Tous ces établissements s'éloignent beaucoup, par leur physionomie un peu animée, parfois tapageuse, des *brasseries* primitives, copiées sur le modèle des *brasseries* des pays du Nord; ce sont à peu de chose près des cafés, des cafés où l'on fume et où la bière est censée venir de Bavière ou de Hollande, d'Angleterre ou de Belgique; la chose, pour plus de couleur locale, vous est servie dans des pots de grès bien pesants ou dans des verres à anse, épatés et fort laids, posés sur des ronds de feutre. On se croit du coup transporté à Bruxelles ou en Bavière : le bock anglais, d'importation récente, est plus élégant de forme; la chope flamande est moins grotesque aussi.

Le grand nombre des *brasseries* qui se sont établies depuis une dizaine d'années prouve que le peuple de Paris a changé de mœurs; les marchands de vin sont moins fréquentés par les artisans, et les cafés ont perdu de leur côté leurs vieilles traditions; car, pour ne pas être délaissés, ils se sont vus forcés d'avoir des salles pour les fumeurs. Allez dans les principaux établissements de ce genre, dans ceux du Palais-Royal, par exemple, vous trouverez des salons spacieux, élégants et éclairés avec luxe, ayant vue sur le jardin, et vous pourrez, si le cœur vous en dit, vous plonger à votre aise dans une atmosphère de fumée et vous barbouiller d'ale, de porter, de bière blanche et de bière brune, de bière d'Alsace, de Bavière, d'Allemagne, de France ou d'Angleterre, en bouteilles ou en cruchons. Au reste, la différence qui sépare le café de la *brasserie* tend chaque jour à disparaître, et la plupart des cafés, après être devenus cafés-estaminets, se transforment aujourd'hui en cafés-*brasseries.* — Il faut bien que tout le monde fume! car comment et de quoi parler? La politique donnait autrefois une certaine animation aux cafés; maintenant on craint de se compromettre, car les demi-tasses ont des oreilles; on s'observe, on se tait, on boit et on fume chacun dans son coin; le peuple le plus bavard est, sur ce point, devenu muet; il va le soir à la *brasserie* regarder tristement Jean Grain-d'Orge dans ses yeux blonds, et Jean Grain-d'Orge l'assoupit... Jean Grain-d'Orge, à travers la brume, chantonne pourtant une ballade écossaise, la ballade de Robert Burns, ce poëte que la *brasserie* inspira plus heureusement que nos poëtes du quartier Bréda, amoureux de l'absinthe verte. Déposons la pipe, accoudons-nous sur la table, fermons les yeux, et écoutons ce que dit Jean Grain-d'Orge :

« Il était trois rois dans l'Orient, trois rois puissants; ils avaient juré solennellement de faire mourir Jean Grain-d'Orge.

» Pour l'ensevelir profondément, ils ont creusé le sol avec une charrue; ils l'ont enterré tout vivant, et ils ont cru que Jean Grain-d'Orge était mort.

» Mais le joyeux printemps est arrivé et les pluies ont commencé à tomber. Jean Grain-d'Orge s'est relevé et les a grandement surpris tous.

» Les soleils brûlants d'été vinrent ensuite; il grandit, devient fort et puissant, Jean Grain-d'Orge; sa tête se couronne de dards, afin que personne ne puisse le blesser.

» Le grave automne succédant, Jean Grain-d'Orge pâlit; son corps se courbe vers la terre, sa tête penche;

» Ses couleurs se fanent; il se flétrit de vieillesse, et ses ennemis s'enhardissent à déployer leur rage mortelle.

» Ils ont pris un couteau long et aigu, et ils lui ont coupé les pieds; puis ils l'ont lié solidement sur une charrette, comme un malfaiteur.

» Ils l'ont étendu sur la terre et l'ont bâtonné de toutes leurs forces; ils l'ont exposé, suspendu à tous les vents, et l'ont tourné et retourné de tous côtés.

» Ils ont rempli d'eau froide un grand trou noir; ils y ont plongé Jean Grain-d'Orge et l'ont fait aller au fond.

» Ils l'ont tiré de l'eau pour le torturer encore, et lorsque des signes de vie se montrent en lui, ils le secouent avec violence.

» Ils ont exposé sur une flamme dévorante la moelle de ses os, puis un meunier l'a traité bien plus mal encore, car il l'a écrasé entre deux pierres;

» Et ils ont pris le sang de son cœur, et ils l'ont bu à la ronde; et plus ils buvaient, plus leur joie était bruyante.

» Jean Grain-d'Orge était un hardi héros; si vous buvez quelques gouttes de son sang, il fera grandir votre courage; il vous fera oublier votre malheur; il augmentera toutes vos joies. Grâce à lui, la veuve, alors que ses yeux pleurent encore, entend son cœur qui chante.

» Ainsi donc, le verre en main, portons un toast à Jean Grain-d'Orge, et puisse sa nombreuse postérité ne jamais manquer à la vieille Ecosse! »

Voilà comme chantait Jean Grain-d'Orge, évoqué par le paysan Robert Burns, un habitué de la taverne, ce que nous appellerions un *pilier de brasserie.* Hélas! nos piliers de *brasseries* n'ont pas de ces trouvailles. Encore une fois, ils sont tristes, et l'on dirait, à les voir, qu'exilés de France, ils attendent dans une sorte d'apathie que la bière dont on les abreuve ait le goût du vin... du vin, qui,

.... Esprit de la terre
De par le monde va chantant...

Les *brasseries* proprement dites sont l'exception chez nous, hâtons-nous de le dire. L'homme de bonne compagnie leur préférera toujours le café. Quant au peuple, la bière lui plaît assez médiocrement, et il va plus volontiers au cabaret qu'à la *brasserie;* malgré le bas prix du jus de houblon, qui, dans certains quartiers pauvres, ne dépasse pas 0 fr. 10 la chope, le jus de la vigne est toujours ce qu'il affectionne par-dessus tout. Il n'en est pas de même du peuple anglais, qui déguste avec un bonheur sans pareil sa mesure de *half-and-half* dans les *brasseries* enfumées de la Cité. Et cela nous amène à conter une histoire assez curieuse, qui a son point de départ dans un de ces établissements fréquentés par de pauvres diables abrutis de misère et de boisson. Un jour, un nommé Day, ouvrier besoigneux, était attablé à la *brasserie*, lorsqu'un individu misérablement vêtu s'écria, à quelques pas de lui : « Qui veut une bonne recette pour le cirage contre une pinte d'ale? — Marché conclu, » dit Day, à tout hasard. Et il fit verser une pinte d'ale au camarade. Ce dernier but et expliqua sa recette. — « C'est bien, dit Day;

je vous paye une seconde pinte. » L'homme but une seconde pinte, et l'on se sépara. Le lendemain, Day allait trouver un de ses amis, petit commis voyageur, nommé Martin, et lui faisait part de la recette. Ils fabriquèrent ensemble une certaine quantité de cirage, et en remplirent de vieilles bouteilles achetées de rencontre. Cela fait, un émissaire des deux associés s'en alla chez tous les marchands de cirage de Londres, et à chacun d'eux il adressa la même question : « Avez-vous du cirage de Day et Martin? » Naturellement, tous les marchands répondirent : Non. Le lendemain et les jours suivants, même question, faite par d'autres émissaires; même réponse des industriels. Enfin la demande changea de forme : « Ne voudriez-vous pas acheter du cirage de Day et Martin? — Volontiers, s'empressèrent de répondre tous les marchands. » La fortune de la maison Day et Martin était faite. Nos deux amis avaient adopté pour vignette de leurs bouteilles un chat exaspéré de voir son image réfléchie dans l'empeigne d'une botte, comme dans un miroir : Cette vignette fit le tour du monde; elle se montra, ajoute la légende, jusque sur les pyramides d'Egypte, où la maison Day et Martin avait fait coller ses innombrables prospectus. Enfin, l'ex-habitué de la *brasserie* de Londres, l'ouvrier Day venant à marier sa fille lui donna un million de dot. Voilà ce qu'on ne trouve pas toujours dans une pinte d'ale, et nos braves Parisiens auraient, sans doute, grand tort de s'appuyer sur cette histoire, qui ressemble à un conte, pour continuer plus longtemps d'aller s'abrutir à la *brasserie*... Encore une petite curiosité, avant d'abandonner la *brasserie*. Un Bruxellois, M. van den Daele, dont le nom a été mêlé en 1857 à un curieux procès intenté par lui au prince d'Orange, héritier présomptif de la couronne de Hollande, en payement d'une somme de 300,000 fr., prix du domaine d'Orfeuil; ce Bruxellois, disons-nous, créa, il y a quelques années, à Paris, la *brasserie* de la *Saucisse-d'Or*. Chaque soir, parmi les saucisses débitées au consommateur, il y en avait une qui renfermait une pièce d'or de 5 fr. L'invention fit fureur, mais l'autorité y mit obstacle, comme constituant une infraction à la loi sur les loteries. Les consommateurs désolés désertèrent la *Saucisse-d'Or* dès qu'elle ne fut plus qu'une saucisse ordinaire : *Sic transit gloria mundi*. Après tout, mieux vaut encore la *brasserie* que ces débits de consolation, que ces crèmeries borgnes et que ces caboulots puants, où, sous prétexte d'absinthe, on vous sert une mixture d'acide sulfurique et de vitriol. Un verre, deux verres, trois verres... Cela s'appelle, en l'an de grâce 1867, dans le langage imagé de nos jeunes-France, *un perroquet, deux perroquets, trois perroquets*. Perroquets pour perroquets, je préfère, faut-il l'avouer? ceux qui disent, parlant du bec : « As-tu déjeuné, Jacquot? » et cela, bien que ces jolis animaux soient fort insupportables. D'ailleurs, on a toujours la ressource, s'ils sont trop bavards, de leur tordre le cou et de les faire empailler... tandis que la muse verte! Ah! la muse verte est une triste musette!

BRASSEROLE s. f. (bra-se-ro-le — rad. *bras*). Bracelet de femme. ‖ Vieux mot.

BRASSEUR, EUSE s. (bra-seur, eu-ze — rad. *brasser*). Celui, celle qui fabrique de la bière et qui en vend en gros : *Les* BRASSEURS *boivent plus qu'ils ne mangent. Les Gantois avaient mis à leur tête Artevelde, fils de ce* BRASSEUR *qui s'était rendu si fameux pendant les guerres d'Edouard IV contre la France*. (De Barante.) *La sainte Vierge était la patronne de la corporation des* BRASSEURS. (Bachelet.)

Versez la bière aussi, nous la boirons sans honte,
Et monsieur le *brassur* y trouvera son compte.
C. DELAVIGNE.

— Fig. Intrigant, personne qui brasse, qui prépare, qui machine quelque chose : *Nous parlons uniquement du* BRASSEUR, *du tripoteur d'affaires, et surtout de celui qui recherche de préférence les opérations embarrassées pour pêcher en eau trouble*. (M. Alhoy.)

— **Encycl.** Législ. Nul ne peut exercer la profession de *brasseur* s'il n'a pris une patente, s'il n'a donné par écrit la contenance de ses chaudières, cuves et autres vaisseaux, et s'il n'a fait empreindre sur chacun de ces vaisseaux un chiffre qui en indique la capacité. Chaque fois que le *brasseur* veut fabriquer de nouvelle bière, il doit en donner avis à la régie, au moins quatre heures d'avance dans les villes et douze heures dans les campagnes, et déclarer l'exacte quantité qu'il veut produire. Les employés de la régie ont le droit de se présenter à toute heure dans la brasserie, pour vérifier la sincérité de la déclaration. La bière forte paye un droit de fabrication de 3 fr. par hectolitre, et ce droit est réduit à 75 c. pour la petite bière. A Paris et dans les villes au-dessus de 30,000 âmes, les *brasseurs* prennent des abonnements avec la régie, et ils payent annuellement une somme fixe en rapport avec l'importance de leurs établissements.

Brasseur roi (LE), roman publié en 1833 par le vicomte d'Arlincourt. A une époque où les amis de la branche aînée continuaient contre la branche cadette une guerre excessivement vive, le fameux auteur du *Solitaire* publiait coup sur coup des romans dans lesquels l'histoire était accommodée en allusions qu'il ne fallait pas, dit M. Théodore Muret, examiner scrupuleusement. De tous ces romans, qui s'appelaient les *Rebelles sous Charles V*, les *Ecorcheurs* ou l'*Usurpation et la peste*, le *Double règne*, etc., celui qui obtint le plus de vogue fut le *Brasseur roi*. Le brasseur roi, c'était Jacques Artevelde, le roi-citoyen, comme l'appelait l'ardent écrivain légitimiste, ou plutôt Louis-Philippe. La préface placée en tête de l'ouvrage ne permettait pas de se tromper sur le portrait que l'auteur avait voulu dessiner. Bien entendu, Artevelde commettait tous les crimes et toutes les bassesses que les chefs de file du parti légitimiste se plaisaient à prêter au roi nouveau. Un public nombreux se jeta sur cette pâture avec une avidité sans pareille, faisant au livre un succès de vente, à défaut d'un succès d'art. « Cette diatribe, dramatisée dans la forme romanesque mise à la mode par Walter Scott, avait eu un certain succès politique, dit M. Hallays-Dabot, dans son *Histoire de la censure théâtrale en France*. M. d'Arlincourt, pour rendre la manifestation plus éclatante, voulut transformer en pièce ce factum accusateur. »

Un jeune écrivain inconnu à la scène, M. Thomas, se chargea de ce travail; un directeur, celui de l'Ambigu, M. de Cès-Caupenne, dont la caisse était fort malade, consentit à accueillir le manifeste, moyennant une *épingle* de 2,000 fr., un prêt de 10,000 fr. avant la première représentation, et un autre de 5,000 fr. le lendemain. « Par qui étaient faits les fonds de ce marché politico-théâtral? se demande l'auteur de l'*Histoire par le théâtre*. Par M. d'Arlincourt lui-même, ou bien par les contributions de quelques légitimistes zélés? » Peu importe; les 2,000 fr. d'épingle furent donnés, les répétitions commencèrent; mais le ministre, informé des applications injurieuses et on ne peut plus transparentes contenues dans la pièce, contre le roi et contre la famille royale, intima au directeur l'ordre de cesser les répétitions. Aussitôt procès, intenté à M. de Cès-Caupenne par M. Thomas, devant le tribunal de commerce : il veut que l'on joue la pièce, tout au moins que les 2,000 fr. avancés lui soient restitués. Comme Chicaneau, il s'écrie : « Hé! rendez donc l'argent; » mais le directeur fait la sourde oreille; il se débat à outrance, ne veut ni jouer la pièce contre le gré de l'autorité ni tirer les 2,000 fr. de sa caisse. A la fin pourtant, il dut s'exécuter, et rendre ce qu'il avait reçu. Quant au *Brasseur roi*, roman, il dort aujourd'hui d'un sommeil paisible parmi les livres oubliés.

Brasseur de Preston (LE), opéra-comique en trois actes, paroles de MM. de Leuven et Brunswick, musique d'Adolphe Adam, représenté à l'Opéra-Comique, le 31 octobre 1838. Voici de quelle façon un critique de la bonne école, qui a eu le tort de garder l'anonyme, raconte le libretto du *Brasseur* : « Daniel Robinson a pour industrie de brasser de la bière à Preston sous le roi George II; c'est pourquoi on l'appelle le brasseur de Preston. Les troupes royales sont auprès de la ville, à la veille de livrer le combat au prince Edouard, fils du prétendant; mais Daniel s'en soucie autant qu'un poisson d'une pomme. Le brasseur va se marier et recommande à sa fiancée, Effie, de ne pas le confondre avec son frère George, qui lui ressemble de la façon la plus alarmante. En revanche, le moral des deux jeunes gens diffère complétement : George est tapageur, bambocheur, mais brave, généreux et loyal; Daniel est doux comme un agneau non encore sevré, et timide comme un lièvre. On n'attend plus pour la noce que le frère George... Tout à coup, le sergent Toby se présente avec une mine effarée et inquiète, et demande à Daniel si le lieutenant George n'est pas à la brasserie. Le congé de deux jours qu'il avait obtenu est expiré sans qu'il ait reparu, et comme on doit livrer bataille le lendemain, il serait considéré comme déserteur et déshonoré s'il ne revenait au camp avant midi. Cette triste nouvelle tombe dans la joie générale comme une goutte d'eau glacée dans une chaude vapeur, et abat subitement l'allégresse des convives; la noce est interrompue; Daniel veut courir à la recherche de son frère, et il monte en carriole, suivi de la jeune Effie, tout éplorée. »

Au second acte, nous sommes transportés dans le camp anglais. Daniel arrive avec Effie et le brave sergent : grâce à la miraculeuse ressemblance, les soldats prennent Daniel pour George; cette méprise suggère à Toby l'idée de revêtir le brasseur de l'uniforme de George, et de lui faire tenir à la bataille la place de son frère absent. Daniel se prête de bonne grâce à cette *substitution de personnes*, comme on dirait en argot judiciaire; mais il est peu martial de son naturel et se connaît médiocrement en stratégie. Toby, qui est un homme expéditif et que rien n'embarrasse, lui donne sur place une leçon de tenue militaire; il lui apprend à marcher fendu comme un compas, à rouler de gros yeux, à porter son chapeau de travers, à fumer dans une pipe culottée, à dire morbleu! sacrebleu! et autres fleurs de rhétorique soldatesque; cette leçon profite beaucoup plus à Effie qu'au débonnaire Daniel. Cependant le conseil a prononcé, et le lieutenant George doit garder pendant deux mois les arrêts forcés. C'est dur; mais en comparant cette punition aux dangers que le rôle qu'il a accepté pouvait lui faire courir, le brasseur se console. Entre Jenkins, un vieil officier de marine : « Vous êtes le lieutenant Robinson? — Oui, monsieur. — En ce cas, vous devinez l'objet de ma visite. Ma sœur, séduite et abandonnée par vous! Il me faut une réparation, le mariage ou un duel à mort, à votre choix; prenez votre épée et suivez-moi. — Impossible, monsieur; j'ai dû rendre mon épée, je suis aux arrêts. » Au même instant, on crie : Aux armes! ce sont les Ecossais. « Aux armes, mon lieutenant! dit Toby. — Impossible, sergent; je suis aux arrêts. — Aux arrêts! un jour de bataille! Malheur! mon brave George serait déshonoré. Je vais supplier le général de les lever; il ne me refusera pas cette faveur, la première que je lui demande. » En effet, Toby revient bientôt après avec le consentement du général. Le malheureux brasseur n'a pas été plus tôt hissé sur un cheval, que la courageuse bête (je parle du cheval) l'emporte au galop au milieu des rangs ennemis. Le bruit du canon lui a fait prendre le mors aux dents... Les Ecossais sont en pleine déroute, et le général, pour récompenser les prodiges de valeur du lieutenant Robinson, le nomme capitaine sur le champ de bataille. Il est de plus désigné pour aller présenter au roi les drapeaux pris sur l'ennemi... Le roi, charmé de sa belle conduite, le charge de la pacification de l'Irlande. Daniel ne peut refuser, et, pour surcroît de désespoir, il doit partir le soir même; mais comme un malheur n'arrive jamais seul, le major Jenkins revient avec le contrat de mariage qu'il a préparé d'avance, et somme le lieutenant supposé d'accomplir sa promesse... Heureusement George revient, et, par un coup de théâtre très-adroit, se substitue à Daniel au moment où celui-ci, traqué dans ses derniers retranchements, va épouser Anna Jenkins. Daniel se démet alors de son métier de héros improvisé, et retourne à sa brasserie de Preston, où il épouse son Effie. Il était impossible de rajeunir d'une façon plus heureuse le sujet si usé des *ménechmes*. Aussi doit-on adresser les plus grands éloges aux auteurs d'une pièce, assez spirituelle et habilement mouvementée pour se passer, au besoin, de musique. C'eût été grand dommage en cette occasion, car la partition d'Adolphe Adam est une des meilleures productions de ce compositeur; non-seulement il la jugeait ainsi lui-même, mais les critiques les plus compétents lui prédirent un succès au moins égal à ceux du *Chalet* et du *Postillon de Longjumeau*. Les couplets de Chollet au premier acte; le chœur des soldats; la poétique romance : *Pour sauver sa vie*, et le récit de Chollet racontant les prouesses de son cheval, sont de charmants morceaux. Le compositeur et les auteurs avaient fait aussi la part du vulgaire, dans la scène où Effie, pour donner du cœur à son fiancé, prend les attitudes et la démarche militaire. « Quand M^lle^ Prévost, dit le critique anonyme déjà cité, a commencé à parcourir le théâtre au pas de charge, en chantant, *Ran plan plan*, le parterre s'est ému; aux jurons véritables qu'elle a prononcés, l'enthousiasme a éclaté; mais quand on l'a vue prendre une pipe, envoyer des bouffées de fumée de vrai tabac de caporal, qui ont répandu un vrai parfum de taverne et de corps de garde, oh! alors les trépignements du parterre ont ébranlé la salle. » Le succès de la pièce se prolongea pendant plusieurs années. Le *Brasseur de Preston* a été repris à l'Opéra-National le 22 janvier 1848. M^me^ Henri Potier, charmante comédienne d'ailleurs, chantait *faux* le plus agréablement du monde. *Son entourage* avait la voix juste; mais quelle voix, hélas! — Musard a tiré de cet ouvrage un fort joli quadrille.

Brasseur d'Amsterdam (LE), opéra-comique en un acte, paroles de M. de Najac, musique de M. Alary, représenté à Ems le 19 août 1861. Ce petit ouvrage a un cachet de sensibilité bourgeoise qui rappelle les pièces du commencement de ce siècle. La femme de M. Vanberg se croit incomprise par son mari; elle s'abandonne à des idées romanesques, qui peu à peu revêtent la forme plus arrêtée d'un certain Raoul de Floriac; mais, préférant le rôle de galant homme à celui d'homme galant, Raoul, ami de Vanberg, l'avertit du danger auquel son prosaïsme exagéré l'expose. La femme du brasseur comprend qu'elle côtoyait l'abîme, et le ménage se réconcilie, grâce au dévouement de l'amitié. Plusieurs morceaux agréables ont été distingués dans ce petit opéra : la romance chantée par M^me^ Cambardi : *De chagrin je me meurs;* la scène *Si je l'aime, c'est fait de moi*, et le rondeau final. Huet et Caussade ont joué les rôles de Vanberg et de Racul.

BRASSEUR (Philippe), poëte et chroniqueur flamand, né à Mons vers 1597, mort vers 1650. Il exerça le ministère ecclésiastique, et composa en vers latins un grand nombre d'opuscules sur les antiquités et les hommes remarquables du Hainaut. Nous citerons seulement, parmi ses ouvrages : *Sidera illustrium Hannoniæ scriptorum* (Mons, 1637); *Origines omnium Hannoniæ cœnobiorum octo libris breviter digestæ* (1650).

BRASSEUR (Jules DUMONT, dit), acteur comique, né à Paris en 1829, est fils d'un marchand de bois qui le destinait au commerce. Apres avoir fait ses études à l'institution Jauffret, et suivi, jusqu'en rhétorique, les cours du collége Charlemagne, il fut placé comme commis gantier au magasin de la *Chaussée-d'Antin*. En 1847, il débuta au théâtre de Belleville, et fut engagé six mois après aux Délassements-Comiques, d'où il passa, au bout d'une année, aux Folies-Dramatiques. Enfin, en 1852, il débuta au Palais-Royal dans le *Misanthrope et l'Auvergnat*, par le rôle de Mâchavoine, et conquit à la première épreuve une place distinguée à ce théâtre. Depuis lors, il a créé avec succès, entre autres rôles, ceux de Vergeot, dans le *Célèbre Vergeot;* de sir Muffin, dans *Sur la terre et sur l'onde;* d'Achille, dans le *Chapeau de paille d'Italie;* de M^me^ Floquet, dans le *Roman chez la portière;* de Godefroy, dans la *Perle de la Cannebière;* de Jérôme, dans *Un bal d'Auvergnats;* d'un des fils de Cadet-Roussel, dans les *Trois fils de Cadet-Roussel* (1860); du garde champêtre, dans la *Demoiselle de Nanterre* (1862). Un de ses meilleurs succès est celui qu'il a obtenu dans le rôle de Colladon, dans la *Cagnotte* (1864). Il a paru encore dans une foule de pièces qu'il serait trop long d'énumérer, et dans lesquelles il excelle à représenter les types grotesques, les niais excentriques, qui tentent des efforts burlesques pour extraire de leur crâne épais quelque idée absurde et fertile en tribulations. Où M. Brasseur n'a pas de rival, c'est particulièrement dans l'imitation, et on l'a vu souvent reproduire, d'une façon véritablement surprenante, les diverses physionomies des principaux acteurs de Paris. Ce talent imitatif s'est montré surtout dans *Une charge en douze temps;* le *Royaume du calembour*, revue en trois actes et dix tableaux (1855); *Avez-vous besoin d'argent?* parodie de la *Question d'argent* (1856), rôle de d'Argencourt; *Ce que deviennent les roses*, parodie du *Demi-monde* (1857), rôle de la baronne d'Ange. Parmi les créations heureuses de M. Brasseur, on peut encore citer : *Un merlan à bonnes fortunes*, rôle à travertissements; *Habitez donc votre immeuble*, où il remplissait cinq ou six rôles à la fois; *Un feu de cheminée; Cerisette en prison; Voyage autour de ma femme;* le *Sabot de Marguerite;* l'*Amour*, 1 *fort vol. in-*18, *prix* 3 fr. 50; la *Sensitive; En avant les Chinois; Infanterie et cavalerie*, etc. M. Brasseur emploie ses congés à parcourir la province. L'hiver, il est demandé dans une foule de salons, dont il fait l'amusement par son talent de grotesque.

BRASSEUR, voyageur et administrateur français. V. LEBRASSEUR.

BRASSEY (Thomas), ingénieur anglais, né vers 1805 à Buerton. Parmi les travaux d'art auxquels il a pris part ou qu'il a dirigés, on peut citer : en Angleterre, les chemins de fer Grand-Junction, Severn-Valley, Lancastre et Carlisle, Calédonien, North-Stafford, Buckinghamshire, South-Western, Eastern-Union; en France, les lignes de l'Ouest et de la Méditerranée; et, en Espagne, plusieurs autres voies ferrées. L'un des associés de MM. Betts et Peto, il a entrepris au Canada le Grand-Trunk-Railway.

BRASSEYAGE s. m. (bra-sé-ia-je — rad. *brasseyer*). Mar. Action de brasser une ou plusieurs vergues. Syn. de BRASSAGE.

— *Porter au brasseyage sur les étais*, Se dit d'une vergue qui est beaucoup brassée. ‖ *Jumelle de brasseyage*, Garniture en bois de chêne, roustée sur l'avant d'un bas mât.

BRASSEYER v. n. ou intr. (bra-sé-ié). Mar. Syn. de BRASSER.

BRASSIAGE s. m. (bra-si-a-je — rad. *brasse*). Mar. Mesurage à la brasse, quantité de brasses d'eau indiquée par la sonde : *L'énorme changement de* BRASSIAGE *n'amena aucun changement dans la température de l'eau*. (Arago.)

— *Petit brassiage*, Fond de six brasses au plus. ‖ *Grand brassiage*, Fond qui excède quarante brasses. ‖ *Brassiages moyens*, Fonds compris entre six et quarante brasses.

BRASSICAIRE adj. (bras-si-kè-re — du lat. *brassica*, chou). Hist. nat. Qui a rapport au chou; qui s'en nourrit.

— Zooph. *Eponge brassicaire*, Espèce d'éponge, dont les alvéoles sont disposées comme des feuilles de chou.

— s. m. pl. Entom. Famille de lépidoptères, dont la chenille se nourrit de chou.

— **Encycl.** C'est Geoffroy qui a créé le nom de *brassicaires* pour un groupe d'insectes appartenant aux lépidoptères, et dont les chenilles vivent sur le chou et sur les autres plantes crucifères. Les naturalistes ont depuis abandonné cette désignation, et le groupe des *brassicaires* forme aujourd'hui le sous-genre *piéride*.

BRASSICANUS (Jean-Alexandre), poëte et philologue allemand, né à Wurtemberg en 1500, mort à Vienne en 1539. Son véritable nom était **Kohlburger**, que, selon l'usage des savants de l'époque, il changea en un nom de forme latine. Il reçut à dix-huit ans la couronne poétique, s'adonna à l'étude du droit et de la philosophie, devint professeur de belles-lettres à l'université de Tubingue, et, de là, se rendit à Vienne, où il mourut à l'âge de trente-neuf ans. Les poésies latines de Brassicanus n'ont pas une haute valeur; mais ses travaux de philologie et ses éditions d'auteurs anciens sont justement estimés. On lui doit la publication d'ouvrages importants inédits jusqu'alors, notamment du recueil des *Géoponiques* (1539), formé sous Constantin Porphyrogénète; de l'*Abrégé de l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe*, par Haymond, évêque d'Halberstadt, etc. Parmi les ouvrages qui lui sont propres, nous citerons : *Proverbiorum symmicta* (Paris, 1532); *Epistola de Bibliothecis*, etc.

BRASSICÉ, ÉE adj. (bra-si-sé — du lat. *brassica*, chou). Bot. Qui ressemble à un chou.

— s. f. pl. Bot. Tribu de plantes, de la famille des crucifères, ayant pour type le genre chou.

BRASSICOURT s. m. (bra-si-kour — paraît venir de *bras* et *court*). Manég. Cheval qui a les jambes de devant arquées naturellement, mais non ruinées.

BRASSIE s. f. (bra-sî). Bot. Genre de plantes orchidées, comprenant un grand nombre d'espèces.

BRASSIÈRE s. f. (bra-siè-re — rad. *bras*). Espèce de petite camisole ou de corsage qui sert à maintenir la poitrine des femmes et des enfants : *Elle n'avait pour habillement qu'une méchante petite jupe, avec des* BRASSIÈRES *de nuit, qui étaient de simple futaine.* (Mol.) *Elle fait, avec des rognures d'étoffe, des* BRASSIÈRES *et des béguines aux petits enfants.* (E. Sue.) *Elle cousait des* BRASSIÈRES *pour les enfants des pauvres femmes.* (Balz.) *La* BRASSIÈRE *de dessus doit avoir, à l'encolure, une coulisse, dans laquelle on passe un lacet de coton.* (Belèze.) *Dame Marie Avril, reprit le maire, nous vous ordonnons, en votre qualité de sage-femme, de dégrafer la* BRASSIÈRE *de cette fille.* (A. Houssaye.) *La* BRASSIÈRE *est devenue une veste de velours nacarat, résolûment turque, ramagée d'arabesques d'or.* (Th. Gaut.)

— Loc. fam. *Etre en brassière; mettre, tenir quelqu'un en brassière* ou *en brassières*, Etre dans un état de contrainte qui ne laisse pas la liberté de faire ce qu'on voudrait; mettre quelqu'un dans cet état, le mener comme un enfant: *Ce prince* TENAIT *l'Angleterre* EN BRASSIÈRE *par le commerce, et le roi George en crainte par ses Etats d'Allemagne.* (St-Simon.) ‖ *Donner à quelqu'un des* BRASSIÈRES *de sainte Catherine*, Lui rendre les charmes de la jeunesse qu'il avait perdus.

— pl. Bretelles d'un havre-sac de soldat, d'une hotte, d'un crochet. ‖ Courroie, embrasse fixée à l'intérieur des voitures, et dans laquelle les voyageurs passent le bras pour se reposer : *Je me suis cramponné aux* BRASSIÈRES *de la voiture, et j'ai dormi.* (V. Hugo.)

BRASSIN s. m. (bra-sain — rad. *brasser*). Techn. Cuve où l'on fait la bière; quantité de bière contenue dans cette cuve : *Un* BRASSIN *de bière.*

— Quantité de savon que l'on cuit à la fois.

— Signifiait autref., Affaire, négoce, comme le prouve cet exemple du *Roman de la Rose* :

> Soit philosophe ou médecin,
> Il n'entend rien au *brassin*.
> JEAN DE MEUNG.

BRASSOIR s. m. (bra-soir — rad. *brasser*). Techn. Canne de terre cuite, pour brasser le métal fondu. ‖ Canne armée de chevilles, dont on se sert dans la fabrication du fromage.

BRASSOLIDE s. m. (bra-so-li-de). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, comprenant deux espèces de grands et beaux papillons du Brésil et de Surinam.

BRASSONI (François-Joseph), missionnaire italien du XVIIe siècle. Il prit une grande part aux travaux d'une mission chez les Hurons, et eut à souffrir de rudes tourments, dont il porta les marques pendant le reste de sa vie. Il a consigné les principaux événements de ses travaux évangéliques au Canada dans une publication intitulée : *Breve relazione d'alcune missioni de' padri della Compagnia di Gesu nella Francia Nuova* (1653, in-4°).

BRASSOUR s. m. (bra-sour). Techn. Petit canal qui conduit les eaux à l'aire ou à l'œillet, dans les marais salants de la Charente-Inférieure.

BRASURE s. f. (bra-zu-re — rad. *braser*). Techn. Point de réunion des pièces brasées. ‖ Opération par laquelle on brase, et que l'on appelle le plus souvent BRASAGE. ‖ Métal intermédiaire avec lequel on brase, et que l'on nomme aussi SOUDURE : *Il y a trois espèces de* BRASURES : *la* BRASURE *de cuivre, alliage de cuivre et de zinc; la* BRASURE *d'argent, alliage de cuivre jaune et d'argent, et la* BRASURE *d'or, alliage d'or, d'argent et de cuivre rouge.*

BRATHYDIE s. f. (bra-ti-dî — du gr. *brathu*, genévrier; *eidos*, aspect). Bot. Famille des hypéricinées, ayant pour type le genre genévrier.

BRATHYTE s. f. (bra-ti-te). Minér. anc. Pierre figurée représentant les feuilles de la sabine.

BRATIANO (Demetrius), publiciste roumain, né à Bucharest en 1818. Il étudia le droit à Paris, de 1836 à 1848, écrivit dans le *National* et la *Revue indépendante*, sous la signature de REGNAULT, et combattit sur les barricades de Février, avec son frère Jean. Il rentra ensuite à Bucharest, où il se mêla aux événements intérieurs dans les Principautés. Après l'entrée des Russes, il passa en Angleterre, où il se lia avec plusieurs notabilités du parti libéral, et publia dans la presse anglaise toute une série de lettres et de mémoires sur la question roumaine, sur l'histoire et les droits des Principautés. Il rentra dans son pays en 1857, fit partie du divan *ad hoc*, rédigea le mémorandum explicatif, et reçut, avec M. Galesco, la mission de défendre, auprès du congrès de Paris, les résolutions prises par le divan.

BRATIANO (Jean), publiciste roumain, frère du précédent, né à Bucharest en 1822, fit à Paris un cours de hautes études, à l'Ecole polytechnique et au Collége de France. Comme son frère, il fit partie du comité révolutionnaire de Bucharest en 1848. Il fut l'un des quatre secrétaires du gouvernement provisoire, devint ministre de la police, sous la lieutenance princière, et dut chercher un refuge en France, où la publication d'un *Mémoire sur l'empire d'Autriche dans la question d'Orient* (1855) le fit condamner à trois mois de prison et 3,000 fr. d'amende. Il eut pour prison une maison de santé. De retour en Valachie en juillet 1856, il fut nommé député du divan *ad hoc*, et y révéla de belles qualités oratoires. Entre autres brochures, il a publié un *Mémoire sur la situation de la Moldo-Valachie, depuis le traité de Paris* (1857).

BRATIS s. m. (bra-tiss). Bot. Arbrisseau de la Nouvelle-Grenade, espèce de millepertuis.

BRATSLAF ou **BRACLAW**, ville de la Russie d'Europe, dans le gouvernement de Podolie, ch.-l. du district de son nom, à 60 kilom. S. de Lipovetz, sur le Boug; 2,600 hab. Ville fortifiée, prise par les Polonais en 1634 sur les Cosaques de l'Ukraine, reprise trois ans après par les Turcs, qui la gardèrent peu de temps, et réunie définitivement aux provinces polonaises de l'empire russe.

BRATTIA, nom latin de Brazzia.

BRATTLEBOROUGH, ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Etat de Vermont, à 55 kilom. N.-O. de Boston, sur le Connecticut; 3,000 hab. Nombreuses manufactures, imprimeries importantes; asile pour les aliénés.

BRATUSPANTIUM, ville de l'ancienne Gaule belgique, chez les Bellovaci, sur la lisière du diocèse de Beauvais, aux environs de Breteuil.

BRAUBACH, bourg du duché de Nassau, sur la rive droite du Rhin; 1,550 hab. Sources minérales, et bains de Dinkhold; fonderie de cuivre et d'argent. Ruines du château fort de Marxbourg.

BRAUL s. m. (brôl). Comm. Toile des Indes, rayée de bleu et de blanc.

BRAULE s. m. (brô-le). Entom. Espèce d'insecte parasite des abeilles, gros comme une puce, et qui, quoique parfaitement observé, n'a pu être encore classé.

BRAULET s. m. (brô-lè). Bot. Nom vulgaire du fruit d'une mimeuse des Antilles.

BRAULION (saint), évêque de Saragosse en 626, mort en 646. Ami de saint Isidore de Séville, il continua et acheva son *Traité des étymologies*, et composa en outre des *Vies* de saints, le *Triomphe des saints martyrs de Saragosse*, etc.

BRAULT (Charles), prélat français, né à Poitiers en 1752, mort en 1833. Très-jeune encore, il enseigna la philosophie au séminaire de La Rochelle. L'évêque de Poitiers le rappela ensuite près de lui, et le nomma son grand vicaire. Il était en outre professeur de théologie à l'université de Poitiers, lorsque la Révolution le força d'émigrer. En 1802, il fut nommé évêque de Bayeux, et, au concile de 1811, il appuya les quatre articles qui stipulaient ce qu'on appelle les libertés de l'Eglise gallicane. Enfin, en 1823, il fut appelé au siége archiépiscopal d'Albi.

BRAULT (Louis), poëte et auteur dramatique français, né dans la Brie en 1782, mort en 1829. Il entra d'abord dans l'administration des postes, puis devint successivement sous-préfet de Forcalquier et de La Châtre. Mais, ne voulant pas suivre les instructions du ministre Corbière, il donna sa démission et entra dans la rédaction du *Constitutionnel*. On a de lui des élégies, des cantates, des romances, des odes, des poésies politiques et morales, une satire intitulée : *Ibrahim-Pacha à la contre-opposition* (1827), et *Christine de Suède*, tragédie qui ne fut représentée qu'après sa mort, en 1829.

BRAUN (George), archidiacre de Dortmund et doyen de la collégiale de Cologne, mort au commencement du XVIIe siècle. Son principal ouvrage, publié de concert avec François Hagenberg, a pour titre : *Theatrum vrbium præcipuarum mundi* (1572, 2 vol. in-fol.). On lui doit en outre *Catholicorum Tremoniensium adversus Lutheranicæ ibidem factionis prædicantes defensio* (1605); une *Vie de Jésus-Christ*, et celle de la sainte Vierge; un discours latin contre les prêtres concubinaires, etc.

BRAUN (Jean), orientaliste et théologien allemand, né à Groningue en 1709. Il fut ministre de l'Eglise réformée à Nimègue, puis professeur de théologie et de langues orientales à Groningue. On lui doit : *Selecta sacra* (1700); *Vestitus hebræorum sacerdotum* (Leyde, 1680, 2 vol.), où l'on trouve d'utiles documents sur les antiquités hébraïques; *Véritable religion hollandaise* (1675), etc.

BRAUN (Henri), pédagogue allemand, né à Trossberg en 1732, mort en 1792. Il appartenait à l'ordre des bénédictins, et, en 1777, il fut chargé de la direction générale des écoles, gymnases et lycées de la Bavière. Il entreprit alors d'introduire d'utiles réformes dans les méthodes d'enseignement, et, quoiqu'il n'ait pu toujours triompher des obstacles que lui opposait la routine, ses efforts ne furent pas sans résultat. Ses principaux ouvrages, tous en allemand, sont : le *Patriotique bavarois* (Munich, 1769); *Plan pour la nouvelle organisation des écoles en Bavière* (1770); *Eléments d'arithmétique à l'usage des écoles* (1770); *Eléments de latin* (1778); *Histoire de la réformation des écoles bavaroises*, (1783), etc.

BRAUN (Placide), bibliographe allemand, né à Pottingen en 1756. Il entra dans l'ordre de Saint-Benoît, et fut nommé bibliothécaire-archiviste du chapitre de Saint-Ulric et de Sainte-Afra, à Augsbourg. Il publia d'importantes notices en latin sur les manuscrits et sur les plus anciens imprimés de la bibliothèque confiée à sa garde. On lui doit en outre, en allemand, les *Vies* de saint Ulric, de sainte Afra et de saint Lambert.

BRAUN (Jean-Guillaume-Joseph), théologien catholique allemand, l'un des chefs de l'école hermésienne, né en 1801, est président de la Société archéologique des provinces rhénanes. Disciple et collaborateur du théologien Hermes, dont les doctrines religieuses et philosophiques étaient acceptées du comte de Spiegel, archevêque de Cologne, ami personnel du fondateur de l'école, il subit et partagea les vicissitudes que l'hostilité du nouvel archevêque, la condamnation papale, et surtout la violente inimitié de Frédéric-Guillaume IV réservaient aux partisans de la doctrine hermésienne. En vain M. Braun fit un voyage à Rome et publia une relation de cette démarche, sa cause ne fut pas entendue. Professeur de théologie à la faculté catholique de Bonn depuis 1829, il fut suspendu de ses fonctions en 1843. Plus tard, en 1848 et 1850, il fit partie de l'assemblée nationale de Francfort et de la première chambre de Prusse. Il avait reçu les ordres en 1825. M. Braun a collaboré avec son maître Hermes à la *Revue de philosophie et de théologie catholique*. Il a traduit en allemand le *Livre sur la prière*, de Cyprien, et, en latin, le *Laocoon*. Il a publié : les *Œuvres de Justinien le martyr* (1830); la *Bibliotheca regularum fidei* (1844, 2 vol.), et a mis la dernière main à l'édition du livre de Pellicia : *De Christiana Ecclesiæ politia*, entreprise par Ritter (1828-1838, 3 vol.). Ses ouvrages propres sont : *Critique des travaux littéraires du docteur Theiner* (1829); *Des devoirs du clergé quant à la doctrine et l'exemple* (1833); les *Doctrines de l'hermésianisme touchant les rapports entre la raison et la révélation* (1835), et quelques écrits d'un autre ordre : l'*Allemagne et l'assemblée nationale de Francfort* (1849); les *Capitoles* (1849); *Explication de l'antique sarcophage de Trèves* (1850); les *Chambres et le pays* (1855), etc.

BRAUN (Alexandre-Charles-Hermann), jurisconsulte et homme politique allemand, né en 1807. Docteur en droit de l'université de Leipzig, il acquit dans sa ville natale une grande réputation comme jurisconsulte, et fit partie de la seconde chambre de Saxe de 1839 à 1842, ainsi que de la diète constitutionnelle de 1845 à 1850. Membre de l'opposition modérée, il fut nommé par le roi président de la seconde chambre dans la cinquième diète, et chargé, en 1848, de la formation d'un ministère, où il garda pendant un an le portefeuille de la justice. En 1850, il renonça aux fatigues de la vie politique pour exercer de modestes fonctions municipales à Plauen, sa ville natale. Outre des articles politiques datant de sa jeunesse, et divers écrits de jurisprudence et de droit publiés dans les recueils spéciaux de Saxe, il a écrit, à la suite d'un voyage en France, en Angleterre et en Hollande (1842), deux ouvrages : *Principes de la procédure judiciaire publique et verbale, d'après la législation française et hollandaise* (1845), et un *Compte rendu* de son voyage (1846).

BRAUN (Auguste-Emile), archéologue allemand, né à Gotha en 1809, mort en 1856. Il eut pour maîtres et amis Schelling et Gerhard, devint secrétaire de l'institut archéologique de Rome vers 1833, et fonda un établissement de modelage galvanoplastique sur la fin de sa vie. C'est de son atelier qu'est sortie la grande statue de Hahnemann érigée en 1851 à Leipzig. L'application de la galvanoplastie à la gravure fut tentée avec succès par M. Braun dans l'*Apothéose d'Homère* et autres publications estimées. On lui doit en outre un grand nombre de mémoires et de monographies archéologiques. Ces dissertations, écrites tantôt en allemand, tantôt en anglais ou en italien, sont : le *Jugement de Pâris*, le *Bacchus ailé*, *Mythologie grecque*, la *Coupe de Codrus*, le *Cortége nuptial de Neptune et d'Amphitrite*, le *Tombeau de Porsenna* (en italien).

BRAUN (Guillaume DE), né en 1813, mort en 1860, est certainement, de tous les poëtes suédois, celui qui a joui de la plus grande popularité. Sa fécondité était extrême; il a touché à presque tous les sujets, choisissant toutefois de préférence ceux où son humeur, à la fois joviale et sarcastique, pouvait s'exercer plus librement. Il n'était pas non plus sans profondeur, et plusieurs de ses compositions trahissent une grande âme, un cœur ardent. Il excellait à décrire les scènes ordinaires de la vie, et à peindre les caractères. Son habileté à manier la langue suédoise était sans égale; son style était, sous des formes très-familières, toujours correct et pur. On lui reproche cependant d'avoir donné parfois à sa muse trop de licence, et de s'être aventuré à travers des régions où la pudeur même la moins timide hésiterait à le suivre.

BRAUNAU, ville de l'empire d'Autriche, en Bohême, ch.-l. du district de son nom, à 50 kilom N.-E. de Kœniggrætz, sur les frontières de Bohême et de Silésie; 6,000 hab. Importante fabrication de toiles, draps écarlates pour la Turquie, filatures de laine, savonneries, teintureries, tanneries, moulins à foulon. Riche abbaye de bénédictins, fondée comme simple couvent en 1331, et devenue abbaye en 1420, après la destruction par les hussites de l'abbaye de Brewniow, près de Prague. ‖ Autre ville de l'empire d'Autriche, sur la rive droite de l'Inn, dans la haute Autriche, gouvernement de Linz, à 40 kilom. S.-O. de Passau. Place forte, cédée à l'Autriche par la Bavière en 1779; 3,000 hab. Brasseries renommées, fabrication de toiles et draps communs.

BRAUNÉE s. f. (brô-né). Bot. Genre de synanthérées des Grandes-Indes.

BRAUNÉRIE s. f. (brô-né-rî). Bot. Genre de synanthérées.

BRAUNFELS, ville de la Prusse rhénane, régence et à 60 kilom. N.-E. de Coblentz, dans le cercle de Wetzlar, à l'E. du duché de Nassau; 1,500 hab. Château fort sur une hauteur, résidence des princes de Solms-Braunfels, qui y ont formé une collection d'antiquités trouvées dans la contrée.

BRAUN-FISCH s. m. Mamm. Cétacé du genre dauphin.

BRAUNITE s. f. (brô-ni-te — de *Braun*, n. pr. d'homme). Minér. Sesquioxyde de manganèse naturel.

— **Encycl.** La *braunite* est une substance d'un brun tirant sur le noir, dont la poussière est aussi très-foncée. Sa dureté est très-considérable; on l'exprime par le nombre 6,5, et cependant la *braunite* est excessivement fragile. Sa densité varie, suivant les gisements, de 4,82 à 4,75. Elle est toujours cristallisée, mais les cristaux sont très-petits. Ils ne sont pas disséminés dans les roches, mais réunis à leur surface sous la forme de druses. Ils appartiennent au système du prisme droit à base carrée. On a trouvé de la *braunite* en Thuringe, dans le Harz, en Piémont, etc. Une variété, qui renferme un peu de silicate manganeux, a reçu le nom de *marceline*, parce qu'on la tire de Saint-Marcel, en Piémont.

BRAUNIUS, forme latine donnée à plusieurs noms qu'on trouvera à BROWN et BROWNE.

BRAUNSBERG, ville de Prusse, province de Prusse, régence et à 50 kilom. S.-O. de Kœnigsberg, avec un petit port sur la Passarge, ch.-l. du cercle de son nom; 10,000 h. Lycée académique, école normale primaire catholique. Fabrication de draps, toiles, tanneries; commerce de blé, fil, bois de construction. ‖ Ville de l'empire d'Autriche, dans la Moravie, gouvernement de Brünn, à 60 kilom. N.-E. de Prérau; 2,781 hab. Fabriques de draps jadis très-importantes.

BRAUNSEIFEN, ville de l'empire d'Autriche, en Moravie, cercle et à 30 kilom. N.-E. d'Olmutz, 2,200 hab. Fabrication de toiles, exploitation de minerai de fer dans les environs.

BRAUNSPATH s. m. (brônn-spatt — de l'allem. *braun*, brun, et de *spath*). Minéral grisâtre, qui se présente en masses lenticulaires. ‖ On dit aussi BROWNSPATH.

— **Encycl.** La cassure du *braunspath* est feuilletée et offre des surfaces nacrées; sa pesanteur spécifique est de 2,83. D'après l'analyse de Berchem, ce minéral est essentiellement composé de chaux et de manganèse. On le rencontre dans les mines de la Hongrie, de la Suisse et de la Saxe.

BRAURON, ville de l'ancienne Grèce, dans l'Attique, et l'une des douze villes de la confédération ionienne, célèbre par le culte d'*Artemis Brauronia*. Le village moderne de Braona est situé près de l'emplacement de l'antique ville grecque. V. l'art. suivant.

BRAURONIES, nom donné à une fête que les Grecs célébraient à Brauron en l'honneur de Diane Artémis. Suivant Pausanias, c'est dans cette ville qu'à leur retour de Tauris, Oreste et Iphigénie avaient abordé et abandonné la statue de la déesse de Tauris. Cette fête avait lieu tous les cinq ans, sous la direction des *hieropoioi*. La cérémonie consistait en ceci : des jeunes filles athéniennes, âgées de cinq à dix ans et habillées avec des vêtements teints en crocus, se rendaient en procession solennelle au sanctuaire, où elles étaient consacrées à la déesse. Cependant les *hieropoioi* sacrifiaient une chèvre, et les jeunes filles accomplissaient un rite propitiatoire, en *imitant les ours*. Cette étrange coutume ne laisse pas que de surprendre au premier abord; voici quelle origine les légendes antiques lui assignaient : dans la ville attique de Phanidæ, on gardait un ours, animal consacré à Artémis, qui était tellement bien apprivoisé, qu'on le laissait marcher librement dans les rues, et recevoir sa nourriture des gens qui passaient. Un jour, une jeune fille s'amusa

à jouer avec lui; mais comme elle eut le malheur de le toucher un peu trop vivement, l'ours s'irrita et la mit en pièces. Les frères de la victime, furieux de ce terrible événement, s'élancèrent contre l'ours et le tuèrent. Aussitôt un fléau cruel vint frapper les Athéniens; on alla consulter l'oracle, qui répondit que, pour apaiser la colère de la divinité justement offensée, il fallait envoyer au temple d'Artémis quelques jeunes filles qui seraient consacrées à la déesse par une cérémonie exprimée par le mot *arkteuein* (agir comme l'ours). L'ordre fut exécuté immédiatement par les Athéniens, qui dépassèrent même les exigences de l'oracle, et décrétèrent que dorénavant toutes les femmes athéniennes, avant d'être mariées, devaient avoir pris part à la fête *brauronia*, et avoir été consacrées à Artémis. Depuis, les jeunes filles s'appelèrent elles-mêmes *arktoi*, la consécration porta le nom d'*arkteia*, l'action de consacrer celui d'*arkteuein*, et l'action de célébrer la fête celui d'*arkteuesthai*. Comme les jeunes filles devaient être âgées au plus de dix ans, le mot *arkteuein* était quelquefois remplacé par celui de *dekateuein*.

Il y avait aussi une autre fête quinquennale, également appelée *Brauronia*, qui était célébrée par des hommes et des femmes lascives, à Brauron, en l'honneur de Bacchus, et qui se rapprochait beaucoup des classiques bacchanales. On ne sait pas jusqu'à présent si cette seconde fête prenait place au même temps que celle d'Artémis Brauronia, ce que suppose cependant Müller, et ce qui semble, au reste, assez vraisemblable. Suivant Hesychius, dont l'assertion n'est toutefois corroborée par aucune autorité ancienne, l'*Iliade* était récitée par les rapsodes aux fêtes de *Brauronia*, célébrées en l'honneur de Bacchus.

BRAUWER ou **BROUWER** (Adrien), célèbre peintre hollandais, né à Haarlem en 1608, mort à Anvers en 1640. Weyerman et Houbraken ont raconté sur la vie de ce maître une foule d'anecdotes, d'une authenticité très-contestable, que Descamps et la plupart des autres biographes français ont reproduites. Si l'on en croit les légendaires, Brauwer commença par dessiner à la plume des oiseaux et des fleurs pour sa mère, qui était une pauvre brodeuse. Frans Hals, ayant eu l'occasion d'apprécier les heureuses dispositions de l'enfant, se chargea de lui apprendre à peindre et le prit chez lui. L'élève fit en peu de temps de tels progrès que son maître s'avisa de le séquestrer dans un grenier, où il l'occupa à peindre de petits tableaux dont il tirait grand profit. Toutes les précautions n'empêchèrent pas le prisonnier de voir à la dérobée ses anciens camarades d'atelier et de peindre pour eux des morceaux, tels que les *Cinq Sens* et les *Douze Mois de l'année*, pour chacun desquels, dit Weyerman, il recevait... deux sous de Hollande. Brauwer aurait peut-être toléré fort longtemps cette exploitation de son talent; mais les coups de bâton dont son maître l'accablait pour stimuler son ardeur, et la maigre chère que lui faisait faire M^me^ Hals, plus rapace encore que son mari, finirent par lui faire prendre le logis en horreur. Un beau matin, il s'évada et s'enfuit à Amsterdam. Il avait dix-huit ans. Alors commença pour lui une vraie vie de bohême, partagée entre le travail et la débauche, et qui devait se terminer à l'hôpital. Il ne se mettait à la besogne que lorsque sa bourse était vide, et encore choisissait-il les auberges et les tabagies pour y peindre, d'après nature, les paysans en goguette, les ivrognes mélomanes, les joueurs irascibles et querelleurs. Un jour que, suivant l'expression d'un de ses biographes, la ville d'Amsterdam était devenue trop étroite pour lui, à cause du grand nombre de ses créanciers, il prit le parti de se réfugier à Anvers. Cette ville, occupée par les Espagnols, se trouvait alors en guerre avec les États de Hollande. Brauwer fut arrêté comme espion et emprisonné dans la forteresse. C'était bien le cas de se recueillir et de songer à la peinture, puisqu'il ne fallait plus songer à boire. Notre artiste apercevait de la fenêtre de sa prison un corps de garde où jouaient des soldats espagnols. Il demanda ce qu'il fallait pour peindre et représenta un groupe de joueurs avec une vérité et un esprit extraordinaires. Le duc d'Arenberg, gouverneur de la citadelle, fut enchanté du tableau et le montra à Rubens. Celui-ci s'écria que Brauwer était seul capable d'un pareil ouvrage, et, ayant obtenu que le prisonnier fût élargi, il le conduisit chez lui, l'habilla, lui donna sa table et le logea. Mais bientôt Brauwer, qui s'accommodait mal de la vie de grand seigneur que menait Rubens, quitta précipitamment son hôte pour aller loger chez un boulanger nommé Craesbeke, qu'il prit pour compagnon de ses orgies et auquel il enseigna à peindre. Weyerman donne à entendre que Brauwer se lia très-intimement aussi avec la femme de Craesbeke. Toujours est-il que ce dernier devint un fort habile peintre, au point que quelques-uns de ses ouvrages ont pu être confondus avec ceux de son maître. Après avoir passé quelques années à Anvers, Brauwer vint à Paris : nous n'avons aucun renseignement sur le séjour qu'il fit dans cette ville; il est probable qu'il y trouva des amateurs de son talent et qu'il y exécuta plusieurs tableaux; mais les occasions de satisfaire ses grossiers penchants ne lui manquèrent pas non plus. Il revint à Anvers épuisé de débauche, et mourut à l'hôpital, à l'âge de trente-deux ans. On l'enterra dans le cimetière des pestiférés; mais Rubens, ayant appris sa mort, fit retirer son corps de la fosse commune et lui fit faire des funérailles dignes de son talent. Le grand artiste voulut même lui élever un magnifique tombeau; il en traça le dessin, mais il mourut avant d'avoir pu le faire exécuter.

Nous avons prévenu le lecteur du peu de créance que méritent la plupart des renseignements qui précèdent. Brauwer mena sans doute une existence peu régulière, et se familiarisa de bonne heure avec les scènes de cabaret qu'il a représentées d'une façon si vraie, si *sentie*; mais il ne fut ni aussi dépravé ni aussi misérable qu'on a bien voulu le dire. On a beaucoup exagéré aussi les mauvais traitements dont il fut l'objet chez Frans Hals. Celui-ci avait le caractère un peu vif et ne se faisait pas faute de battre ses élèves; mais il ne poussait pas la vivacité jusqu'à la barbarie, et il était incapable assurément de se livrer à l'ignoble trafic qu'on lui attribue. Ce qu'il y a de certain, c'est que Brauwer dut beaucoup aux leçons de Frans Hals. Il s'appropria la touche hardie et spirituelle de ce maître, tout en gardant ses qualités natives, une grande puissance d'observation et de verve comique. « Les tableaux de Brauwer, dit M. Waagen, se distinguent par un rare talent d'arrangement, un coloris harmonieux et délicat, une originalité admirable et une netteté sans rivale. — M. Bürger n'est pas moins élogieux : « Brauwer, dit-il, est aussi fin coloriste qu'Adrien Van Ostade, et il entend le clair-obscur aussi bien que Pieter de Hooch. Les fonds de ses tableaux sont d'habitude légèrement frottés de tons neutres, assez analogues aux roux dorés de la mouche à miel; au contraire, tout le premier plan lumineux est touché d'une brosse grassement empâtée qui n'hésite jamais. C'est par la touche surtout et par la diversité des empâtements que le maître obtient la justesse du modelé et l'exactitude du dessin. » On conçoit dès lors la vive estime que Rubens et Rembrandt eurent pour les tableaux de Brauwer; le premier en avait réuni dix-sept dans sa collection; Rembrandt en possédait sept, et, de plus, un gros volume de dessins. Aujourd'hui, les œuvres de Brauwer sont extrêmement rares, et celles qu'on voit paraître de loin en loin dans les ventes publiques atteignent des prix très-élevés. Le Louvre a un *Intérieur de tabagie* remarquable par la délicatesse de l'exécution. L'*Intérieur d'atelier*, que le catalogue de ce musée attribue à Craesbeke, est regardé par plusieurs connaisseurs comme étant l'œuvre de Brauwer (v. ATELIER). Parmi les productions de ce dernier qui figurent dans les galeries publiques et dans les cabinets d'amateurs, nous citerons : un *Intérieur de cabaret* (signé des initiales A B), composition de douze personnages, dans la galerie d'Arenberg; une *Rixe entre deux paysans*, *Deux paysans assis à une table*, *Un paysan essuyant un enfant*, etc., dans la galerie de Dresde; des *Paysans jouant aux cartes*, des *Soldats espagnols jouant aux dés*, *Un chirurgien enlevant un emplâtre du bras d'un paysan*, des *Joueurs se querellant*, etc., au musée de Munich; des *Buveurs* et des *Fumeurs*, dans la galerie des Offices à Florence; le *Trio burlesque*, le *Concert dans la cuisine*, une *Réunion villageoise*, au musée royal de Madrid; le *Dormeur* et une *Rixe de paysans*, dans la galerie Suermondt, à Aix-la-Chapelle; un *Paysan endormi*, dans le cabinet de lord Hertfort; un *Troupeau de porcs paissant*, dans la collection Munzo, à Londres; un *Buveur endormi*, au musée d'Avignon; un *Concert rustique*, dans le cabinet de M^me^ la marquise Félix du Muy, à Aix en Provence, etc. Brauwer a gravé à l'eau-forte une quinzaine de pièces représentant des scènes rustiques. Plusieurs biographes font naître cet artiste à Audenarde, en Flandre. Des recherches ont été faites dans les registres de l'état civil à Haarlem, dit M. Siret, et on n'y a pas trouvé le nom du peintre. Les registres de la ville d'Audenarde, au contraire, sont remplis du nom de Brauwer. On y rencontre deux Adrien, l'un avant et l'autre après la date que l'on donne pour celle de la naissance du célèbre peintre. Enfin, ajoute M. Siret, il est connu à Audenarde que le père d'Adrien Brauwer était peintre de patrons pour les maîtres tapissiers et qu'il mourut après avoir fait de mauvaises affaires.

BRAVA (bra-va — fém. ital. de *bravo*). Interj. Terme dont les dilettantes se servent comme expression plus correcte que *bravo*, lorsqu'ils applaudissent une femme : BRAVA ! *la Malibran*.

BRAVA, île de l'océan Atlantique, dans l'archipel du Cap-Vert, à l'O. de l'île de Fogo; 500 hab. Vin et salpêtre. ‖ Ville maritime de l'Afrique occidentale, sur la côte du Zanguebar, à 100 kilom. S.-O. de Magadoxo. Commerce actif avec l'Inde et l'Arabie.

BRAVACHE s. m. (bra-va-che — de l'ital. *bravaccio*, de *bravo*, brave, et de la terminaison péjorative *accio*). Fanfaron, faux brave : *C'est un* BRAVACHE; *on en plaisante; il n'a plus de quoi être un héros.* (La Bruy.) *La taille, les manières, les paroles d'Augereau, lui donnaient l'air d'un* BRAVACHE. (Napol.) *Tout* BRAVACHE *fait le matamore.* (G. Sand.)

. . . . *Bravache* que vous êtes,
Vous êtes malheureux. Je veux payer vos dettes.
V. HUGO.

Ils n'iront pas plus loin, goddam! ou je me fâche!
Poursuit le chien courant, qui retombe en arrêt
Et reprend ses airs de *bravache*.
VIENNET.

Sortez, vaillants, sortez, *bravaches*,
L'avant-bras couvert du manteau;
Que sur vos faces de gavaches
J'écrive des croix en couteau.
TH. GAUTIER.

— Adjectiv. Qui convient, qui est habituel aux faux braves : *A côté d'elle se tenait debout un jeune homme d'assez fière mine, quoiqu'un peu vaine et* BRAVACHE. (V. Hugo.)

BRAVACHERIE s. f. (bra-va-che-rî — rad. *bravache*). Discours, façons, manière d'être d'un bravache : *Il n'y a ni rodomontade d'Espagne, ni* BRAVACHERIE *napolitaine, qui nous puisse empêcher de demander la paix.* (Sat. Ménip.)

BRAVADE s. f. (bra-va-de — rad. *braver*). Action, parole, manière, par lesquelles on brave quelqu'un; fausse bravoure : *La* BRAVADE *de Julien l'Apostat, eût-elle même été couronnée de succès, n'eût ébranlé en rien l'autorité de l'Ecriture.* (M.-Brun.)

Vous n'avez aujourd'hui quitté votre embuscade
Qu'afin de m'en conter l'histoire par *bravade*.
CORNEILLE.

La *bravade* est aisée, un mot est bientôt dit.
CORNEILLE.

Les *bravades* enfin sont des discours frivoles,
Et qui songe aux effets néglige les paroles.
CORNEILLE.

Il est beau de vous voir, redoutable en paroles,
Débiter sans péril vos *bravades* frivoles.
DELILLE.

. . . . Cet œil menaçant
Et de tous ces éclats l'inutile *bravade*,
Ne vont pas mieux, je crois, au chrétien qu'au malade.
C. DELAVIGNE.

Moi, je serais cocu! — Vous voilà bien malade!
Mille gens le sont bien, sans vous faire *bravade*,
Qui de mine, de cœur, de biens et de maison,
Ne feraient avec vous nulle comparaison.
MOLIÈRE.

— Cout. Nom que l'on donne à des combats simulés qui se livrent en quelques occasions, dans certains départements : *C'est un combat simulé, ce que dans le pays on nomme une* BRAVADE, *entre les chrétiens et les Sarrasins.* (A. Hugo.) ‖ Nom que l'on donnait anciennement en Provence aux revues militaires : *La veille de la Saint-Jean, il se faisait une* BRAVADE *à Aix.* ‖ Nom donné à des promenades solennelles, sortes de mascarades qui se faisaient à Aix le jour de la Fête-Dieu, et qui avaient été instituées avec d'autres jeux par le roi René de Provence : *La* BRAVADE *du roi de la basoche. La* BRAVADE *de l'abbé de la Ville était composée de plusieurs compagnies de fusiliers sous les ordres de six bâtonniers, du porte-enseigne, du guidon et du lieutenant, avec une nombreuse suite de parents et d'amis.*

— **Encycl.** Les scènes de *bravades* sont fréquentes sur notre théâtre, et le succès en est presque sûr, parce qu'elles sont nécessairement passionnées. Elles ne sont pas rares chez les Grecs, nos modèles en beaucoup de choses; mais nos idées de décence et de convenance n'étant point les mêmes que celles de ce peuple, les scènes de ce genre, dans les théâtres d'Eschyle, de Sophocle ou d'Euripide, ne pouvaient guère être imitées complétement chez nous. Toutes les scènes de *bravades* doivent être ménagées par gradation; et, quand on s'est une fois échappé en reproches et en menaces qui ne peuvent plus être portées plus loin, tout doit être dit. Dans le *Cid*, lorsque Rodrigue a dit au comte : « As-tu peur de mourir? » le comte pour toute réponse s'exprime ainsi :

Viens; tu fais ton devoir, et le fils dégénère
Qui survit un moment à l'honneur de son père.

Corneille n'a plus suivi cette règle dans *Héraclius*, où Pulchérie et Phocas restent longtemps sur le théâtre, après que Pulchérie a avili Phocas par les reproches et par le dédain dont elle l'accable. Racine et Voltaire ont traité ces sortes de scènes en véritables maîtres; chez eux, les rivaux sont à la fois circonspects et animés, et conservent la mesure jusque dans les reproches les plus amers. On peut voir à ce sujet, dans *Britannicus*, la huitième scène du troisième acte, entre Britannicus et Néron; dans *Mithridate*, la troisième scène du premier acte, entre Xipharès et Pharnace; celle d'Agamemnon et d'Achille, au quatrième acte d'*Iphigénie*. Il y a peu de pièces de Voltaire où l'on ne rencontre de ces scènes.

Il ne doit jamais y avoir dans les *bravades* une fierté inutile; quoiqu'elle soit fort théâtrale, elle révolte quand elle n'est pas nécessaire; on est fâché de voir qu'elle dépare les entretiens que Corneille a mis dans la bouche de Cornélie et de César. On trouve dans Racine des scènes qui sont des espèces de *bravades* entre ses héroïnes; mais il a su, à force d'art, les rendre théâtrales. C'est ordinairement un dépit concentré, un mépris ironique. Ouvrons *Andromaque*, à la quatrième scène du troisième acte. Andromaque veut intéresser sa rivale en faveur de son fils, et implore son crédit auprès de Pyrrhus; Hermione lui répond :

Je conçois vos douleurs; mais un devoir austère,
Quand mon père a parlé, m'ordonne de me taire.
C'est lui qui de Pyrrhus fait agir le courroux.
Il faut fléchir Pyrrhus; qui le peut mieux que vous?
Vos yeux assez longtemps ont régné sur son âme;
Faites-le prononcer, j'y souscrirai, madame.

De même, dans *Bajazet*, Roxane trahie par Bajazet, et qui a résolu sa mort, entend la prière d'Atalide, qui l'a trompée si cruellement, et qui offre de lui céder Bajazet en se donnant la mort. Roxane lui répond :

Je ne mérite pas un si grand sacrifice;
Je me connais, madame, et je me fais justice.
Loin de vous séparer, je prétends aujourd'hui,
Par des nœuds éternels, vous rejoindre avec lui :
Vous jouirez bientôt de son aimable vue.

Et c'est le corps sanglant de Bajazet qu'elle veut offrir à Atalide.

Des rivaux et des rivales ne doivent jamais se rencontrer devant le public sans avoir des choses intéressantes à se dire. Le spectateur s'y attend, dès qu'il les voit paraître, et il serait mécontent si son attente était trompée. L'auteur doit surtout prendre garde que le personnage intéressant n'entende rien qui puisse l'avilir. La fierté et la colère d'Assur, dans *Sémiramis*, n'ont rien qui dégrade Arsace aux yeux de l'auditoire. Nos modernes dramaturges, qui abusent souvent des *bravades*, ont oublié plus d'une fois ce précepte. L'école romantique n'a guère montré sur ce point délicat plus de retenue que Shakspeare. Le théâtre de M. Victor Hugo abonde en scènes de *bravades*. Il en est une surtout qui est saisissante : c'est celle où, dans *Lucrèce Borgia*, dona Lucrezia paraît tout à coup, en habits de deuil, au milieu du festin, suivie de pénitents blancs et noirs, et dit aux convives : « Vous êtes chez moi! ... Il y a quelques jours, tous, les mêmes qui êtes ici, vous disiez ce nom (Lucrèce Borgia) avec triomphe, vous le dites aujourd'hui avec épouvante. Oui, vous pouvez me regarder avec vos yeux fixes de terreur. C'est bien moi, messieurs; je viens vous annoncer une nouvelle, c'est que vous êtes tous empoisonnés, mes seigneurs, et qu'il n'y en a pas un de vous qui ait une heure à vivre. Ne bougez pas, la salle d'à côté est pleine de piques. À mon tour maintenant, à moi de parler haut et de vous écraser la tête du talon! Jeppo Liveretto, va rejoindre ton oncle Vitelli, que j'ai fait poignarder dans les caves du Vatican! Ascanio Petrucci, va retrouver ton cousin Pandolfo, que j'ai assassiné pour lui voler sa ville! Oloferno Vittellozzo, ton oncle t'attend, tu sais bien, Iago d'Appiani, que j'ai empoisonné dans une fête! Maffio Orsini, va parler de moi dans l'autre monde à ton frère de Gravina, que j'ai fait étrangler dans son sommeil! Apostolo Gazella, j'ai fait décapiter ton père Francisco Gazella, j'ai fait égorger ton cousin Alphonse d'Aragon, dis-tu; va les rejoindre! Sur mon âme! vous m'avez donné un bal à Venise, je vous rends un souper à Ferrare; fête pour fête, mes seigneurs!... Ah! mes jeunes amis du carnaval dernier! vous ne vous attendiez pas à cela! Pardieu! il me semble que je me venge; qu'en dites-vous, messieurs? Qui est-ce qui se connaît en vengeance ici? Ceci n'est point mal, je crois, hein? qu'en pensez-vous? (*Aux moines* :) — Mes pères, emmenez ces gentilhommes dans la salle voisine, qui est préparée; confessez-les, et profitez du peu d'instants qui leur restent pour sauver ce qui peut être encore sauvé de chacun d'eux. — Messieurs, que ceux d'entre vous qui ont des âmes y avisent. Soyez tranquilles, elles sont en bonnes mains : ces dignes pères sont des moines réguliers de Saint-Sixte, auxquels notre saint-père le pape a permis de m'assister dans des occasions comme celle-ci. Et, si j'ai eu soin de vos âmes, j'ai eu soin aussi de vos corps. Tenez! (*Aux moines qui sont devant la porte du fond.*) Rangez-vous un peu, mes pères, que ces messieurs voient. (*Les moines s'écartent et laissent voir cinq cercueils, couverts chacun d'un drap noir, rangés devant la porte.*) — Le nombre y est; il y en a bien cinq. Ah! jeunes gens! vous arrachez les entrailles à une malheureuse femme, et vous croyez qu'elle ne se vengera pas! Voici le tien, Jeppo; Maffio, voici le tien; Oloferno, Apostolo, Ascanio, voici les vôtres! »

Nous ne croyons pas qu'il y ait de situation plus terrible dans le théâtre moderne. Comme on le voit, M. Victor Hugo est loin d'avoir la sobriété et la retenue de Corneille ou de Racine, et peut-être les *bravades* de ses héros dépassent-elles souvent les limites que le goût actuel leur assignerait; mais ici Hugo a pour complice Shakspeare, et, de génie à génie, cela ne sort pas de la famille. Nous pourrions emprunter aux auteurs dramatiques contemporains d'autres exemples; mais à quoi bon s'étendre sur un sujet que nos lecteurs pourront d'ailleurs développer à leur gré, rien qu'en puisant dans leurs souvenirs?

BRAVADER v. n. (bra-va-dé — rad. *bravade*). Faire des bravades. ‖ Vieux mot.

BRAVAIS (Auguste), savant français, né à Annonay en 1811, mort en 1863. Après avoir suivi les cours de l'École polytechnique, il entra dans la marine, fit un voyage dans les régions du nord et y recueillit de nombreuses observations météorologiques et géologiques. Il avait obtenu le grade de lieutenant de vaisseau lorsqu'il abandonna cette carrière pour devenir professeur d'astronomie à la faculté des sciences de Lyon, et, quelques années après, il vint occuper la chaire de physique à l'École polytechnique. En 1854, il fut admis à l'Académie des sciences, pour y remplir la place de l'amiral Roussin.

Les travaux scientifiques de M. Bravais sont très-nombreux. Outre les mémoires qu'il pré-

senta à l'Académie des sciences sur le niveau de la mer dans le Finmarck, sur les baromètres des principaux observatoires, les phénomènes crépusculaires, la température de l'ébullition de l'eau pendant une ascension sur le mont Blanc, etc., on lui doit : *Essai sur la disposition générale des feuilles rectisériées*, travail fait en commun avec son frère (1839); *Mémoire sur le mouvement propre du soleil dans l'espace* (1843); *Notice sur les parhélies qui sont situées à la même auteur que le soleil*, et *Notice sur l'arc-en-ciel blanc* (1845); *Mémoire sur les halos et les phénomènes optiques qui les accompagnent* (1847); *Sur les polyèdres symétriques* (1849); *Sur les systèmes formés par des points distribués régulièrement sur un plan ou dans l'espace* (1850); *Etudes sur la cristallographie* (1851); *Recherches sur les doubles réfractions peu énergiques* (1851); *Mémoire sur l'influence qu'exerce la rotation de la terre sur le mouvement du pendule conique* (1854). La plupart de ces travaux ont paru dans le *Recueil des savants étrangers* et dans diverses publications scientifiques.

BRAVAISIE s. f. (bra-vè-zî — de *Bravais*, botan. franç.). Bot. Genre de plantes de la famille des bignoniacées, renfermant une seule espèce des environs de Caracas.

BRAVALLA, ville ancienne de la Suède, dans la Gothie orientale; en 735, elle fut le théâtre d'une bataille sanglante livrée par Sigurd Ring, roi de Gothie, à Herald Hildebrand, roi des Danois, qui périt dans le combat. Quatre-vingts pierres dressées dans cet endroit désignent encore aujourd'hui le lieu de ce combat célèbre, chanté par les scaldes du Nord.

BRAVALLA (BATAILLE DE). Cette bataille, une des plus célèbres qui aient eu lieu dans le nord de la Scandinavie, offre le témoignage le plus complet et le plus caractéristique de l'humeur belliqueuse, de la bravoure et du mépris de la mort qui distinguaient les anciens peuples de ce pays. En 720, ou, selon l'historien suédois Dalin, en 812, le vieux roi Harold s'étant aperçu que tous ceux qui l'entouraient étaient las de le voir vivre si longtemps, et n'ayant alors aucune occasion de guerre, porta à Sigurd Ring, son neveu, un défi mortel, tout en lui laissant le soin de fixer lui-même le lieu où serait livrée la bataille. Sigurd choisit la plaine de Bravalla en Ostrogothie. A l'appel des deux chefs, les guerriers et les amazones accoururent de tous les royaumes du Nord. La terre disparaissait sous leur nombre, et, en même temps, une flotte immense couvrait la mer. Le combat s'engagea de part et d'autre avec une égale fureur. Durant de longues heures, l'issue en parut douteuse; c'était une lutte suprême où chacun se battait pour le plaisir de se battre et pour l'honneur de vaincre. Enfin, la victoire sembla pencher du côté de Sigurd. Alors le vieux Harold lança son char de bataille au milieu de la mêlée la plus épaisse; bientôt il en fut renversé, percé de mille coups. Sa mort mit fin au combat. Sigurd fit faire de magnifiques funérailles à son oncle, ainsi qu'à tous les guerriers qui avaient succombé. La plaine de Bravalla ne fut plus qu'un vaste cimetière, d'où l'on exhumait fréquemment encore, dans les derniers temps, des armes et des bijoux précieux.

BRAVANT (bra-van) part. prés. du v. Braver :

> Près du feu, deux époux, *bravant* le tête-à-tête,
> De leur antique hymen se rappellent la fête.
> DELILLE.

> . . . . . Les mers, *bravant* la pesanteur,
> Vont deux fois en un jour du pôle à l'équateur.
> SAINT-LAMBERT.

BRAVARD (Toussaint), homme politique, né dans le Puy-de-Dôme en 1810. Il était médecin lorsqu'il fut nommé, en 1848, commissaire de la République dans la Haute-Loire, qui l'élut représentant à la Constituante. Il siégea à l'extrême gauche, défendit énergiquement les institutions républicaines et signa la demande de mise en accusation du président et du ministère, à l'occasion de l'expédition de Rome. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative.

BRAVARD-VEYRIÈRES (Pierre-Claude-Jean-Baptiste), jurisconsulte français, né en 1804 à Arlane (Puy-de-Dôme), mort à Paris en 1861. Comme tous les hommes remarquables de ce siècle, Bravard-Veyrières se trouva mêlé activement aux affaires publiques; mais, promptement dégoûté de cet ingrat métier d'homme politique, il revint à la science du droit, qui lui avait donné déjà la réputation et qui devait lui donner la célébrité. Son père, qui était médecin, le mit de bonne heure au collége, pensant trouver dans son fils un successeur tout préparé pour sa clientèle; mais le jeune Bravard-Veyrières se trouvait entraîné par l'exemple de son parent Berlier (et non Bergier, comme on l'a imprimé à tort), un des esprits les plus remarquables du conseil d'Etat, auquel Bonaparte confia la haute mission de soutenir devant le Corps législatif le Code Napoléon, le Code de procédure civile, le Code d'instruction criminelle et le Code pénal. Malgré les conseils de son père, Bravard-Veyrières sentait en lui le désir de soutenir et de continuer la gloire de son parent Berlier. Un hasard vint donner plus de force à ce sentiment instinctif; il trouva pour camarades, au lycée Louis-le-Grand, Zangiacomi, fils du célèbre magistrat, et qui, lui-même, après une admirable carrière de juge d'instruction (1833) et de président de cour d'assises, carrière semée de traits de courage, d'énergie et de fermeté, siége aujourd'hui à la cour de cassation; Duchâtel, qui devait être ministre des finances (1836) et ministre de l'intérieur (1840-1848); enfin de Sacy, que la direction du *Journal des Débats*, son élection à l'Académie (1854) et sa récente admission au Sénat (1865), ont suffisamment fait connaître. Ces trois camarades se destinaient au barreau; ils entraînèrent Bravard-Veyrières, qui, à vingt ans (1824), se faisait recevoir à la licence; l'année suivante (1825), il était reçu docteur en droit. Après avoir plaidé pendant quelques années, le jeune docteur se présenta au concours, épreuve que subissaient alors les professeurs, et obtint la chaire de droit commercial, comme professeur suppléant. Sa parole éloquente, son érudition profonde, l'influence surtout qu'il exerçait sur son auditoire, ses succès enfin, lui valurent, en 1832, une dispense d'âge pour obtenir le rang de professeur titulaire. Bravard, professeur de droit commercial, parvenu, grâce à de remarquables travaux que nous citerons plus loin, à une haute position dans le monde juridique, semblait n'avoir plus rien à désirer; mais n'est-il pas, pour les esprits élevés, pour les âmes énergiques, d'autre ambition que le repos après le travail, après le devoir accompli? Bravard-Veyrières voyait toujours le mal à combattre, le bien à protéger, à défendre. Porté par ses nombreux amis du Puy-de-Dôme à l'Assemblée constituante, puis à l'Assemblée législative, il s'y présenta comme le soutien de l'ordre et de la loi. Signalé comme très-libéral dans sa chaire, il se montra à la Chambre le défenseur énergique des idées conservatrices. Il s'opposa vivement aux entraînements généreux de Jules Favre et de Dupont de Bassac, il fit repousser le projet des concordats amiables. Il eut encore pour adversaires M. Rouher et M. Astouin, dans une question qui ne tendait à rien moins qu'à détruire une partie de notre code de commerce. La lettre de change crée commerçant celui qui la souscrit; MM. Rouher et Astouin demandaient que les effets de cette qualité, qui entraînent la contrainte par corps, ne pussent s'appliquer au non-commerçant. Bravard-Veyrières fit comprendre à l'Assemblée que c'était ruiner la lettre de change, partant le crédit commercial, dont elle est un moyen. Toutes les questions commerciales présentées à la Chambre furent toujours, de la part de Bravard-Veyrières, l'objet d'un examen attentif, et souvent d'une lutte victorieuse avec des orateurs dont le temps a consacré le talent.

A partir de 1851, la carrière politique de Bravard perdit son éclat, et, après le coup d'Etat, il se tint complétement à l'écart, consacrant à l'instruction les belles facultés qui l'avaient désigné aux fonctions politiques. Depuis son retour aux travaux purement juridiques, il concentra sa vie entre les remarquables cours de droit commercial si ardemment suivis par de nombreux élèves, et la publication de divers ouvrages, dont nous allons donner la liste. Nommé chevalier de la Légion d'honneur par Louis-Philippe (25 avril 1847), il n'obtint la croix d'officier que le 13 août 1860, quelques mois avant de mourir, car, en mars 1861, se terminait cette carrière si laborieuse et si bien remplie. Cette distance entre les deux promotions, 1847 et 1861, indique combien l'éminent professeur se souciait peu des distinctions qu'il faut souvent acquérir par une abnégation complète de ses opinions.

Nous avons rapidement esquissé la carrière politique si courte de Bravard-Veyrières. Tout en reconnaissant les services qu'il rendit ainsi à la société, nous trouverons dans la liste de ses ouvrages ses titres principaux à l'estime du monde juridique. De 1827 à 1830, n'étant encore qu'avocat, Bravard rédigea pour le *Journal du Palais* et le *Recueil général des droits et arrêts* de Sirey, les audiences de la cour de Cassation (chambre civile), qu'il accompagnait de notices et de notes qui sont restées comme des modèles de concision, de clarté et de bon sens. En 1833, il publiait un volume intitulé : *Leçons sur l'amortissement;* puis, revenant aux questions de l'Ecole, il donnait (1837) son livre de l'*Etude et de l'enseignement du Droit romain;* du *Latin dans les concours*, ouvrage qui fit révolution au ministère et dans le monde scolastique, et qui détermina la suppression des examens en langue latine si inutilement conservés. Viennent ensuite son *Examen du titre des faillites, du Code de commerce* (1838), où la loi sur les faillites a puisé d'excellents principes; le *Manuel de droit commercial*, dont la 5e édition remonte à 1847; un volume sur les *Commandites, l'arbitrage forcé, et le concordat par abandon*, qu'il avait si vivement soutenu à l'Assemblée législative (1857, in-8°); enfin, son grand *Traité de droit commercial*, œuvre de haute science et de théorie, que la mort l'empêcha de publier, mais dont un professeur à l'Ecole de droit de Paris, M. Demangeat a entrepris la publication (1861-1865, t. I, III, V, parus.)

BRAVAY (François), commerçant et député, né à Pont-Saint-Esprit en 1817. Il acquit une fortune considérable en allant à Alexandrie fonder une maison de commission, qui devint très-importante, puis revint en France et fut, en 1863, nommé député au Corps législatif par la 2e circonscription du Gard; mais son élection fut annulée deux fois de suite; et, chaque fois, elle donna lieu à des discussions très-animées, parce qu'on l'accusait d'avoir employé l'ascendant de ses richesses pour peser sur la liberté des électeurs. Il fut encore élu une troisième fois en 1865, et cette nouvelle élection fut déclarée régulière.

BRAVE adj. (bra-ve — du gr. *brabeus*, qui désigne proprement un chef, un magistrat, et en particulier un arbitre chargé de régler les conditions d'un combat. Le mot *brabeus*, ainsi que nous l'apprend Benfey dans son *Dictionnaire étymologique des racines grecques*, est une forme provinciale pour *pro-beus*, et le radical *beus* ou *bus* se retrouve dans un autre mot grec *presbus*, vieux, vieillard — d'où en français *presbyte, presbytère.* — *Bus* ou *beus* correspond exactement au sanscrit *bhava*, *étant*, et par extension *homme* — de la racine *bhu*, être, qu'on retrouve dans le latin *fu-i.* — *Brabeus*, le mot composé, peut être rapproché du terme équivalent sanscrit *prabhavat* *celui qui est devant, excellent, vaillant.* — Le mot *brabeus* devint *brave* dans la langue française, qui, instinctivement, lui rendit l'acception de *vaillant* qu'il a en sanscrit. C'est également là l'origine du mot italien *bravo* — assassin — qui est pris actuellement dans un sens défavorable, bien éloigné de celui qu'il a en sanscrit; ajoutons cependant qu'à côté de cette nuance pérojative, *bravo* a un emploi qui le ramène également au sens originaire du sanscrit, *excellent;* c'est quand il se produit sous la forme d'un cri d'admiration, *bravo, bravissimo!*) Intrépide, courageux, qui ne craint pas le danger : *Etre* BRAVE, *c'est montrer sa force.* (Pasc.) *Celui qui ne se possède point dans le danger est plutôt fougueux que* BRAVE. (Fén.) *M. de La Rochefoucauld a dit que vous aviez voulu paraître* BRAVE, *dans l'espérance que quelque charitable personne vous en empêcherait.* (Mme de Sév.) *Le modeste langage de la vaillance est : Je fus* BRAVE *un tel jour; mais celui qui dit : Je suis* BRAVE, *ne sait ce qu'il sera demain.* (J.-J. Rouss.) *Le maçon qui s'élève à la hauteur des nuages pour poser la dernière pierre d'une cathédrale ne se vante pas d'être* BRAVE. (E. de Gir.)

> Que faisaient cependant nos *braves* janissaires?
> RACINE.

> L'éclatante vertu de leurs *braves* aïeux.....
> CORNEILLE.

> En amour comme en guerre, ou, dans les moments [graves,
> Ceux qui parlent le plus ne sont pas les plus *braves*.
> PONSARD.

> Admirez ma valeur : je soumets les lions;
> L'hyène m'obéit, le tigre est mon esclave.
> — Pour moi, je sais quelqu'un de plus fort, de plus [brave!
> C'est celui qui le mieux dompte ses passions.
> P. LACHAMBEAUDIE.

— Fam. Honnête, bon, serviable : *La puissance souveraine peut maltraiter un* BRAVE *homme, mais non pas le déshonorer.* (Volt.) *Vous êtes une* BRAVE *et digne femme.* (Picard.) *Touchez là, vous êtes un* BRAVE *homme.* (C. Del.) *La femme de ce* BRAVE *homme lisait les lettres de* Mlle *de Lespinasse.* (H. Beyle.)

> Vous êtes un *brave* homme; entrez, on vous attend.
> BOILEAU.

> On offense un *brave* homme alors que l'on l'abuse.
> MOLIÈRE.

> Un *brave* homme est pour moi chose belle et tou- [chante,
> Qu'il vive sous le marbre ou sous un toit de bois,
> Qu'il sorte du bas peuple ou descende des rois.
> A. BARBIER.

> . . . Ce fut là qu'à table ils rencontrèrent
> Un *brave* Anglais, voyageant sans dessein,
> Achetant cher de modernes antiques,
> Regardant tout avec un air hautain.
> VOLTAIRE.

‖ Simple, sans malice, borné : *C'est un* BRAVE *homme qui ne voit malice à rien. Ce* BRAVE *homme n'est pas des plus forts.* ‖ Se dit souvent aux personnes que l'on veut interpeller avec une bonté familière : *Ma* BRAVE *femme, vous perdez votre mouchoir. Il allait commencer son interpellation par «* BRAVE *homme » ou par « Dites donc, » lorsque la figure distinguée de l'inconnu lui fit sentir que cette formule ne serait pas convenable.* (A. Karr.) ‖ Dans les sens qui précèdent, *brave* se place toujours avant le nom.

— Grand, considérable, fameux, très-remarquable : *Il avait commandé un de ces* BRAVES *déjeuners substantiels et solides que Mazarke avalait chaque matin si gaillardement.* (P. Féval.)

> Que sa façon est *brave*, et sa mine assurée!
> MALHERBE.

‖ Magnifique dans sa dépense :

> Il tenait table ouverte, et toujours des plus *braves*,
> Voulait être servi par un monde d'esclaves.
> LA FONTAINE.

‖ Vêtu, paré avec soin, bien attifé : *Riquet à la houppe se présente à elle,* BRAVE, *magnifique, et comme un prince qui va se marier.* (Perrault.) *Ce ne fut pas une petite joie pour Psyché de se voir si* BRAVE. (La Fontaine.) *Elle fut transportée; de sa vie elle ne s'était vue aussi* BRAVE; *elle qui n'avait jamais été parée que des vieilles nippes de sa sœur.* (Nadar.)

> Ta forte passion est d'être *brave* et leste.
> MOLIÈRE.

> Colin veut être *brave*, il aime à se parer.
> J.-J. ROUSSEAU.

— Loc. pop. *Brave comme une noce, comme un jour de Pâques*, Paré de ses plus beaux habits de fête.

— *Brave en paroles, brave jusqu'au dégainer*, Fanfaron qui se donne des airs d'une bravoure qu'il n'a pas. ‖ *Brave comme son épée*, Se dit des militaires pour marquer le plus haut degré de bravoure.

— Manég. Se dit d'un cheval qui est tout à la fois courageux, docile et vigoureux.

— s. m. Homme courageux, vaillant : *Faisons tant que nous voudrons les* BRAVES, *la mort est la fin qui attend la plus belle vie du monde.* (Pasc.) *Les deux armées semblent avoir voulu se renfermer dans les bois et dans les marais, pour décider leur querelle, comme deux* BRAVES *en champ clos.* (Boss.) *Le vrai* BRAVE *est celui qui, toujours prêt d'affronter le danger quand il le faudra, attend sans inquiétude et impatience qu'il se présente pour le braver.* (St-Réal.) *Le* BRAVE *conserve son jugement au milieu du péril avec autant de présence d'esprit que s'il n'y était pas.* (La Rochef.) *Sois persuadé qu'il y a pour le moins à l'armée autant de poltrons que de* BRAVES. (Campistron.) *Il y a plus de morts parmi les fuyards que parmi les* BRAVES. (De Ségur.) *Le lâche tremble pour lui, le* BRAVE *pour l'objet de son affection.* (C. Fée.) *En récompensant les* BRAVES, *on risque d'humilier les poltrons.* (Mme de Gir.)

> Nos *braves* s'accrochant se prennent aux cheveux.
> BOILEAU.

> Déjà d'un plomb mortel plus d'un *brave* est atteint.
> BOILEAU.

> C'est trop d'incertitude, il faut mourir en *brave*.
> C. DELAVIGNE.

> Le lâche fuit en vain, la mort vole à sa suite;
> C'est en la défiant que le *brave* l'évite.
> VOLTAIRE.

> Le droit de dominer, où chaque peuple aspire,
> De l'habile et du *brave* est le prix glorieux.
> SAURIN.

> Gloire à ces *braves!* Sparte et Rome
> Jamais n'ont vu d'exploits si beaux.
> V. HUGO.

> Par d'injustes clameurs ces *braves* outragés
> A se justifier n'ont pas voulu descendre;
> Mais un seul jour les a vengés.
> Ils sont tous morts pour vous défendre.
> C. DELAVIGNE.

— *Faux brave*, Homme sans courage, qui cherche à passer pour brave : *Tous nos prétendus incrédules sont de* FAUX BRAVES *qui se donnent pour ce qu'ils ne sont pas.* (Mass.) *Les fanfarons d'honneur et de vertu sont encore plus communs que les faux dévots et les* FAUX BRAVES. (Sanial-Dubay.)

> Il est de faux dévots comme il est de *faux braves*.
> MOLIÈRE.

‖ *Faire le brave*, Se donner des airs de bravoure sans être brave : *Rien n'est plus lâche que de* FAIRE LE BRAVE *contre Dieu.* (Pasc.) ‖ Signifie aussi Faire des actes de bravoure déplacés :

> Quand j'*aurai fait le brave*, et qu'un fer, pour ma [peine,
> M'aura d'un vilain coup transpercé la bedaine,
> Dites-moi, mon honneur, en serez-vous plus gras?
> MOLIÈRE.

— Fam. *Brave à trois poils*, Homme d'une bravoure éprouvée. Se dit souvent ironiquement, et par allusion, dit-on, à la forme de la moustache des braves de profession, sous Henri III et Henri IV. ‖ *Mon brave*, Terme familier adressé, soit à un ami, soit à un inférieur : *Allons,* MON BRAVE, *buvez un coup pour vous donner du cœur à l'ouvrage.*

— Hist. *Le brave des braves*, Nom donné par Henri IV à Crillon, et depuis par Napoléon au maréchal Ney.

— Jeux. Nom donné pendant la Révolution, par certains fabricants de cartes, aux figures qui remplaçaient les valets, parce qu'elles représentaient quatre personnages renommés pour leur valeur, savoir Décius, Annibal, Mucius Scévola, Horatius Coclès : *Quatorze de* BRAVES. *Tierce au* BRAVE *de cœur.*

— Gramm. Avec les substantifs pour lesquels la bravoure ne peut être qu'une qualification accidentelle, l'adjectif *brave* change de signification selon qu'il est placé avant ou après : *Un brave homme, un brave paysan* sont des gens honnêtes, bons, obligeants, sans prétention; *Un homme brave, un paysan brave* ont de la bravoure, du courage. Mais *un brave soldat, un brave officier* peuvent très-bien être des militaires se distinguant par leur bravoure, parce qu'ici les substantifs semblent renfermer l'idée de courage dans leur compréhension habituelle.

C'est ainsi que Racine a pu dire :

> Que faisaient cependant nos *braves janissaires?*

au lieu que Corneille n'est pas supportable quand il dit :

> Il l'a fait en *brave homme* et le doit soutenir.

— **Antonymes.** Capon, coïon, couard, lâche, peureux, poltron, pusillanime, timide.

Brave (LE), ballade de Bürger. Mme de Staël, la première, a appelé l'attention de la France sur les ballades de ce poëte allemand, en les analysant sous l'impression d'une admiration que son compte rendu laisse à chaque instant entrevoir. La vogue fut acquise à ces poésies par cette consécration solennelle. Après *Lénore*, la plus populaire des ballades de Bürger, le *Brave homme* peut réclamer la première place. Le tableau est saisissant, et jamais l'intérêt dramatique n'a été poussé plus loin. Une crue subite enfle les eaux d'un fleuve que le poëte ne nomme pas, mais dans lequel on reconnaît aisément le Rhin ou un de ses principaux affluents, comme le Neckar par exemple. L'inondation, avec la rapidité de la foudre, entraîne tout sur son passage; les ponts sont emportés, les bateaux brisés. Le fleuve charrie et entasse des débris.

Un pont en pierre, capable en apparence de braver la fureur des eaux, résiste encore; mais deux de ses arches sont bientôt enlevées, et il ne reste plus que celle du milieu, sur laquelle s'élève la petite maison qu'habite l'employé préposé au péage. C'est un père de famille, qui implore, avec ses enfants, l'assistance de ceux que le désastre a amenés en foule sur les rives du fleuve; mais personne ne veut risquer sa vie pour porter secours au pauvre homme. A chaque minute, le danger devient plus imminent; les eaux furieuses ébranlent ce dernier vestige du pont. Alors un grand seigneur, un comte, promet cent pistoles à celui qui sauvera ces malheureux, dont les cris de détresse augmentent de minute en minute. La récompense est belle, mais le péril est si grand, qu'elle ne tente personne. Tout semble perdu, lorsque tout à coup un homme simple de mise, mais de mine décidée et de taille robuste, perce la foule et s'élance dans un canot. Il lutte contre les obstacles de tout genre qui se trouvent sur son chemin, la rapidité des flots, la violence du courant, les débris énormes qui constamment menacent de briser son frêle bateau. Enfin il arrive à l'arche, mais son esquif est trop petit pour contenir tous les malheureux. Trois fois il refait le même voyage périlleux; tout un peuple amassé sur la rive l'accompagne de ses vœux; mais à peine a-t-il pour la dernière fois quitté l'arche du pont, que tout s'abîme dans les flots. Le comte, aux applaudissements du peuple enthousiasmé, veut lui remettre la récompense promise, mais le *brave homme* refuse avec simplicité et demande qu'on remette cette somme aux malheureux qu'il a sauvés, et dont tout l'avoir vient d'être englouti; puis il s'en va et se perd dans la foule, sans que personne puisse dire son nom. Pour terminer, le poëte répète sa strophe d'introduction, dans laquelle il a invité les cloches à se mettre en branle et les orgues à résonner, pour célébrer le courage de cet homme de bien. On ne peut s'empêcher d'admirer l'art avec lequel Bürger a mené cette narration et ménagé l'intérêt qui va toujours en croissant. On tremble pour ces malheureux, qu'une mort presque certaine menace; on partage leurs angoisses, on éprouve les mêmes alternatives de crainte et d'espoir par lequel ils durent passer.

Brave ou **Taillebras** (LE), comédie en cinq actes et en vers, de Jean-Antoine de Baïf, représentée le 28 janvier 1567, à l'hôtel de Guise, en présence du roi Charles IX et de la reine sa mère. Cette pièce est une traduction du *Miles gloriosus* de Plaute, que Scarron, un siècle plus tard, a imité dans son style burlesque sous ce titre : les *Boutades du capitan Matamore*. Cette traduction n'est ni meilleure ni pire que celles de l'*Antigone* de Sophocle et de l'*Eunuque* de Térence, dues à ce même poëte de la Pléiade, qui eut plus de succès dans les poésies fugitives et les petits vers. Son souvenir est cependant resté, grâce peut-être à cette circonstance qu'on y remarque des chants, au nombre de cinq, et chacun d'un auteur différent, exécutés entre les actes de la comédie. Ronsard, Baïf, Desportes, Filleul et Belleau avaient écrit les paroles de ces morceaux; mais les mémoires du temps taisent les noms des artistes qui en ont fait la musique.

BRAVÉ, ÉE (bra-vé) part. pass. du v. Braver : *L'autorité qu'on méprise est bientôt* BRAVÉE. (De Ségur.)

Il semblait. . . . .
Que tous les Grecs, *bravés* en leur ambassadeur,
Dussent de son hymen relever la splendeur.
RACINE.

BRAVEMENT adv. (bra-ve-man — rad. *brave*). D'une manière brave, courageuse, vaillante : *Le dompteur entra* BRAVEMENT *dans la cage de la panthère. Le colonel entraîna* BRAVEMENT *ses soldats à l'assaut.*

Soyez *bravement* traître, assassinez en face,
Et non comme un voleur qui dans l'ombre s'efface.
PONSARD.

‖ Résolûment, sans hésitation, d'une façon décidée : *Il faut savoir* BRAVEMENT *s'aveugler pour le bonheur de la vie.* (J. Joubert.) *Le grand Condé ayant voulu faire une omelette, lorsqu'il fallut la retourner il la jeta* BRAVEMENT *du premier coup dans le feu.* (Berchoux.) ‖ Beaucoup, fortement, fameusement, très-bien : BRAVEMENT *parlé! cria le petit écolier cramponné au chapiteau.* (V. Hugo.)

N'ai-je pas bien servi dans cette occasion?
Dit l'âne, en se donnant tout l'honneur de la chasse.
Oui, reprit le lion, c'est *bravement* crié.
LA FONTAINE.

BRAVER v. a. ou tr. (bra-vé — rad. *brave*). Faire le brave à l'égard de quelqu'un, lui témoigner qu'on ne le craint pas : *Il* BRAVAIT *du geste et du regard son adversaire. Les malfaiteurs* BRAVENT *la société, l'autorité et la justice. On a vu avec quelle valeur fière et tranquille il* BRAVA *tous ses ennemis réunis.* (Volt.)

Dieu sait atteindre qui le *brave.*
V. HUGO.

. . . . Ce cruel que vous allez *braver*,
Songez, quoi qu'il ait fait, songez qu'il est mon père.
RACINE.

D'Iphigénie encor je respecte le père;
Peut-être sans ce nom, le chef de tant de rois
M'aurait osé *braver* pour la dernière fois.
RACINE.

‖ Insulter en face par ses paroles ou son attitude : *Un fils qui* BRAVE *son père.*

Tu me *braves*, Cinna; tu fais le magnanime.
CORNEILLE.

— **Absol.**

C'est peu pour lui de vaincre, il veut encor *braver.*
CORNEILLE.

— S'exposer courageusement à, ne tenir nul compte de : BRAVER *un danger.* BRAVER *des menaces.* BRAVER *les fureurs de l'Océan.* BRAVER *la faim et le froid.* BRAVER *l'opinion publique. On lui doit apprendre à supporter les coups du sort, à* BRAVER *l'opulence et la misère.* (J.-J. Rouss.) *L'homme en place doit défier la médisance,* BRAVER *la calomnie.* (De Bonald.) *Il faut du temps pour oser* BRAVER *les cris du vulgaire.* (Chateaub.) *Ce n'est pas la première fois que j'aurai* BRAVÉ *à ses côtés la rigueur des saisons et les périls de la guerre.* (Scribe.) *Il y a des âmes fortes et des âmes désespérées qui* BRAVENT *les supplices.* (Lamenn.) *Je ne puis plus entrer dans mon village que comme un chien affamé qui* BRAVE *un coup de fusil pour avoir un morceau de pain.* (G. Sand.) *Je* BRAVE *sa haine, comme on* BRAVE *la vipère qu'on tient sous son talon.* (E. Sue.) *L'amour, qui ose* BRAVER *la mort, s'évanouit devant une ride.* (Latena.) *Le courage de* BRAVER *les balles et les boulets est la moindre des vertus imposées à la noble profession du soldat.* (Thiers.)

Il *bravera* l'arrêt suspendu sur sa tête.
V. HUGO.

On peut *braver* la mort, mais non pas la douleur.
A. DE MUSSET.

. . . . Comment *braver* le sourire ou les larmes
D'une solliciteuse aimable et sous les armes?
PIRON.

Il faut *braver* la mort en tous temps, en tous lieux,
Sous quelque affreux aspect qu'elle s'offre à nos yeux.
DESTOUCHES.

Pour sauver la patrie on *brave* tout danger,
Les cœurs qu'elle conduit ne savent point changer.
GRESSET.

Bravons le sort; s'en plaindre est d'une âme com-
La mienne s'agrandit avec notre infortune. [mune;
JOUY.

Je les vois, haletants et couverts de poussière,
Braver, dans ces travaux chaque jour répétés,
Et le froid des hivers et le feu des étés.
VOLTAIRE.

Autant que mon amour respecta la puissance
D'un père à qui je fus dévoué dès l'enfance,
Autant ce même amour, maintenant révolté,
De ce nouveau rival *brave* l'autorité.
RACINE.

— Poét. Violer, offenser sans ménagement :

Le latin dans les mots *brave* l'honnêteté;
Mais le lecteur français veut être respecté.
BOILEAU.

— Fig. Ne subir aucune atteinte de : *Sa beauté semble* BRAVER *les années. Il est une aristocratie naturelle, que le ciel a voulue, qui est celle du lion, du cheval, du lévrier, du chêne, de la rose, de la supériorité chez les hommes, de la grâce chez les femmes : celle-là* BRAVE *toutes les révolutions.* (Buff.)

. . . . Mon front, au Caucase pareil,
Non content d'arrêter les rayons du soleil,
Brave l'effort de la tempête.
LA FONTAINE.

Se braver v. pr. Etre bravé, affronté : *Il est des dangers qui peuvent* SE BRAVER *sans courage.*

— Réciproq. S'affronter, se défier, se provoquer l'un l'autre : *Il est de bon goût que deux adversaires ne* SE BRAVENT *point au moment d'en venir aux mains.*

. . . Oronte et lui *se sont* tantôt *bravés.*
MOLIÈRE.

BRAVERIE s. f. (bra-ve-rî — rad. *brave*). Témérité, bravade : *Qui établit son discours par* BRAVERIE *et commandement montre que la raison y est faible.* (Montaigne.) *La* BRAVERIE, *la constance et la résolution, moyens tous contraires.* (Montaigne.) ‖ Ici Montaigne donne à *braverie* le sens de BRAVOURE.

— Fam. Toilette, parure : *Je tiens que la* BRAVERIE, *que l'ajustement est la chose qui réjouit le plus les filles.* (Mol.) *Un jeu continuel, des bals éternels, des comédies trois fois la semaine, une grande* BRAVERIE, *voilà la cour.* (Mme de Sév.) *J'étais surtout désolé quand je paraissais déguenillé au milieu des enfants fiers de leurs habits neufs et de leur* BRAVERIE. (Chateaub.) *Il voulait que sa servante, par sa bonne mine et sa* BRAVERIE, *fît belle enseigne à sa maison.* (G. Sand.) *Elle aimait trop la* BRAVERIE *pour n'avoir pas toujours quelque ouvrage dans les mains.* (G. Sand.)

BRAVETÉ s. f. (bra-ve-té — rad. *brave*). Bravoure, courage. ‖ Bravade. ‖ Vieux mot.

BRAVETTE s. f. (bra-vè-te). Archit. Syn. de TORE CORROMPU. V. TORE.

BRAVI sorte d'interj. (bra-vi — mot ital., plur. de *bravo*). Terme dont on se sert pour applaudir plusieurs personnes : BRAVI ! *criait-on par toute la salle à Rubini et à Lablache après le duo des* Puritains.

— Substantiv. Action de crier *bravi*, applaudissement donné simultanément à plusieurs personnes : *Des* BRAVI *frénétiques accueillirent ce duo. La signora Briotta récoltait un nombre incalculable de bouquets et de* BRAVI. (P. Féval.)

— Plur. de BRAVO, dans le sens d'assassin. V. BRAVO S. m.

Bravi (LES), tableau de M. Meissonier. Deux bandits vêtus avec une sorte d'élégance, comme des gens à qui l'argent coûte peu à gagner, attendent, en embuscade contre une porte, que la victime désignée à leurs coups vienne à sortir. L'un se penche en avant, l'œil collé contre le trou de la serrure; il semble qu'il ait entendu des pas lointains. L'autre, impassible comme un vrai spadassin et tenant à la main son épée dégaînée, se tient prêt pour exécuter sa sanglante besogne. « Cette scène, très-bien composée, dit M. Théophile Gautier, a le rare mérite d'être dramatique sans action. On tremble pour le malheureux qui va déboucher par cette porte, et sentir, au moment où il s'y attend le moins, le froid acier pénétrer dans sa poitrine. Certes, il n'y a pas de pitié à attendre de ces gaillards; ils doivent avoir de la probité à leur manière et tenir à gagner leur argent en conscience. Les mains sont très-bien dessinées et peintes, et le bas bleu du premier bravo, qui ne rejoint pas ses chausses, laisse voir un genou parfaitement étudié. » Les *Bravi* ont été exposés au Salon de 1852, en même temps que l'*Homme choisissant une épée*. Gustave Planche a dit de ces deux toiles : « Elles sont traitées largement dans le style des maîtres dignes de ce nom et peuvent se comparer aux meilleurs ouvrages de Terburg : dans les *Bravi*, l'exécution proprement dite ne répond pas à l'excellence des lignes; les mouvements sont très-vrais, mais il me semble que ces deux bandits ne sont pas peints avec la même fermeté que l'*Homme choisissant une épée*, et cependant, malgré ces réserves, les *Bravi* sont un délicieux tableau. » Cette peinture a figuré de nouveau à l'exposition universelle de 1855; elle faisait partie, à cette époque, de la collection de M. de Morny.

BRAVINIUM, ville de l'ancienne Grande-Bretagne, chez les Ordovices; c'est aujourd'hui le village de Bromfield, dans le comté de Suffolk.

BRAVION s. m. (bra-vi-on — lat. *bravium*, même sens). Prix, récompense. ‖ Vieux mot.

BRAVISSIMO interj. (bra-vis-si-mo — mot ital., superl. de *bravo*). Cri par lequel on exprime en public une très-vive approbation : *Bravo! bravo!* BRAVISSIMO!

BRAVO interj. (bra-vo — mot ital.). Expression dont on se sert pour applaudir, pour approuver : *Entendez-vous la délicieuse cavatine, la, ta, ta, li, ta, ti, ta, ta? c'est ravissant. Cela va être fini, une seule seconde, parfait;* BRAVO! *bravi! brava!* (Alex. Dum.) *Les chiens aboient, les enfants beuglent, les croisées s'ouvrent, les passants crient* BRAVO! BRAVO! (Ste-Beuve.) BRAVO! BRAVO! *s'écrie le marquis avec ironie et en applaudissant comme au théâtre,* BRAVO! *signor.* (Scribe.)

Bravo! voilà mon homme; allons, vite, qu'il vienne.
C. D'HARLEVILLE.

J'arrive, on criait : *Bravo*, l'homme!
Autre combat; taureau nouveau
D'un coup de corne dans l'oreille
Etend l'homme sur le carreau;
Avec une fureur pareille
On cria : *Bravo*, le taureau!
PONS DE VERDUN.

‖ On s'en sert pour applaudir plusieurs personnes, mais dans ce cas les dilettantes préfèrent le pluriel italien BRAVI. V. ce mot.

— s. m. Applaudissement, approbation : *Jamais on ne s'est embrassé ou battu sur la scène sans exciter des* BRAVOS. (A. Karr.) *Je l'encourageai d'un de ces* BRAVOS *à demi-voix que l'acteur entend fort bien sur la scène.* (G. Sand.)

Puissent les doux *bravos* caresser ton oreille!
C. DELAVIGNE.

Vos diplomates, vos chevaux,
N'ont pas épuisé nos *bravos.*
BÉRANGER.

. . . Des journaux malins font passer les auteurs
Des *bravos* du parterre au rire des lecteurs.
DELILLE.

. . . J'entends éclater des *bravos* imprévus
A mille traits d'esprit que je n'avais pas vus.
C. DELAVIGNE.

‖ On dit aussi au pl. des BRAVI, mais seulement pour exprimer des applaudissements répétés à plusieurs personnes.

— **Epithètes.** Légitimes, dus, sincères, prodigués, multipliés, répétés, redoublés, universels, enthousiastes, frénétiques, délirants, ménagés, moqueurs, ironiques, ridicules, stupides.

— **Encycl.** Théât. Les mots *bravo, brava, bravissimo*, que nous avons empruntés aux Italiens et dont nous avons un peu forcé le sens, sont devenus parmi nous des exclamations admiratives, sans perdre toutefois leur qualité d'adjectifs : aussi voilà pourquoi les dilettantes veulent qu'en applaudissant une femme on dise *brava!* Mais, hors de l'enceinte du théâtre Ventadour, ce terme est aujourd'hui trop français pour admettre une forme étrangère. Il n'est pas, aux yeux de certaines personnes, de meilleur moyen d'exprimer la satisfaction que fait éprouver un acteur par son jeu ou par son chant que de lui couper la parole en criant : *Bravo!* Les claquements de mains ne sont qu'un signe de contentement fort ordinaire; mais les *bravos*, que les gens sensés ne devraient jamais se permettre, expriment l'enthousiasme parvenu à son comble. Nous ne prétendons nullement blâmer cette bruyante façon de prouver aux artistes la reconnaissance pour le plaisir qu'ils donnent, puisque l'usage l'admet; cependant, il est impossible de passer sous silence le scandaleux abus qu'on en fait. Déjà, en 1809, les auteurs des *Annales dramatiques* s'élevaient contre ces bruyantes manifestations, qui se sont perpétuées jusqu'à nous, bien moins pourtant dans les théâtres où la claque est passée à l'état d'institution, que dans ceux où elle n'est pas tolérée, comme aux Italiens par exemple. « Cette exclamation, lisons-nous dans le deuxième volume de ce recueil, lors même qu'elle est inspirée par le talent des artistes, ne laisse pas d'être fort désagréable à l'homme de goût, qui est venu au spectacle pour y jouir paisiblement du plaisir qu'on y trouve. Quoi de plus pénible, en effet, que d'entendre interrompre une belle tirade par ces cris du délire; d'avoir l'oreille frappée par les clameurs discordantes de quelques enthousiastes, au moment même où elle vient d'être flattée de l'harmonie des vers de Racine, déclamés par un acteur habile? Ce mélange de talent et de barbarie a de quoi surprendre; mais c'est pis encore lorsque ces terribles *bravos* sont payés par les acteurs ou les auteurs, et poussés par une cabale soudoyée; alors plus de salut pour l'oreille délicate du spectateur; il faut ou qu'il sorte, ou qu'il se résigne à n'entendre que des hurlements au lieu de la pièce ou de l'acteur qu'il était venu juger. »

Les Italiens joignent souvent à cette exclamation admirative le nom du compositeur, du chanteur ou de l'instrument auquel s'adressent les applaudissements, comme *Bravo Rossini! Bravo Rubini! Bravo il fagotto!* (nom italien du basson). Etant à Naples, le fameux sopraniste Caffarelli apprend qu'un autre sopraniste, Gizziello, doit chanter à Rome un certain jour; il part en poste, arrive en cette ville, se rend au théâtre, enveloppé dans son manteau, afin de n'être pas reconnu. Après l'air d'entrée de Gizziello, Caffarelli saisit un moment où l'on faisait trêve aux applaudissements et s'écrie : *Bravo, bravissimo, Gizziello! E Caffarelli che tel' dice* (c'est Caffarelli qui te le dit). Après ces mots, si flatteurs dans la bouche d'un rival, Caffarelli sort et reprend la route de Naples. Ces félicitations chaleureuses, fort naturelles et surtout fort habituelles dans la bouche d'un Italien, nous paraîtraient quelque peu singulières dans celle d'un Français; mais ne peignent-elles pas bien le tempérament des peuples méridionaux? Tout chez eux se traduit par des gestes outrés, par des démonstrations bruyantes; mais leur enthousiame tourne à tous vents et l'inconstance est le propre de leur nature. L'admiration des gens du Nord, plus concentrée, dure davantage.

Le *bravo*, au delà des Alpes, est aussi employé quelquefois en manière de raillerie, et ce même Caffarelli que nous venons de citer en sut quelque chose le jour où le cardinal Albani lui fit administrer par quatre estafiers douze coups de nerf de bœuf, pour avoir fait attendre les nobles visiteurs réunis dans les salons de Son Emminence : *Bravo Caffarelli! bravo Caffarelli!* s'écriait ironiquement l'assemblée, qui, un instant auparavant, avait employé les mêmes mots pour couvrir d'applaudissements l'admirable voix du chanteur.

Enfin cette expression reçoit encore, en passant par la bouche de la critique, une destination peu flatteuse pour tel compositeur moderne, qui se permet des réminiscences d'un ancien maître comme Paesiello, Guglielmi, Cimarosa. Le parterre, qui reconnaît l'emprunt, ne se gêne nullement pour crier : *Bravo Paesiello! bravo Guglielmi! bravo Cimarosa!* et le coupable, qui souvent n'est pas loin, car, en Italie, les compositeurs dirigent eux-mêmes l'orchestre, le coupable, disons-nous, reçoit tête basse ce blâme indirect. Pareille chose arriva à Rossini le soir de la première représentation du *Barbieri di Siviglia;* mais, loin de s'humilier sous les cris de la foule, le jeune maestro tint tête à l'orage, regarda d'un œil calme ceux qui l'entouraient, leva les épaules et sortit. A la seconde épreuve, les *bravos* furent plus bruyants encore, mais ils avaient changé de caractère, et s'il fallait additionner ceux qui depuis lors ont salué l'immortel chef-d'œuvre dans tous les lieux du monde, autant vaudrait compter les grains de sable de la mer.

BRAVO s. m. sing., pl. **BRAVI** (bra-vo, bra-vi — mot ital.). Assassin à gages, spadassin, homme résolu à tout faire pour de l'argent : *Don Abondio, ayant aperçu les deux* BRAVI *fumant leur pipe, fut saisi de terreur.* (Manzoni.) *En vain il avait fait offrir des sommes considérables à des* BRAVI *romains.* (H. Beyle.) *C'était un* BRAVO *d'un ordre supérieur, sans foi ni loi, capable de tout.* (Balz.)

— Par anal. Personne qui, pour de l'argent, s'engage à offenser d'autres personnes : *C'est le fils d'un bourgeois venu de Sancerre pour être un poëte, et qui est devenu le* BRAVO *de la première Revue venue.* (Balz.) *Il avait de l'impudence, et surtout ce sang-froid, cet aplomb, ce coup d'œil qui constituent les* BRAVI *de la pensée et de la politique.* (Balz.)

Bravo (LE), histoire vénitienne, par Fenimore Cooper. Le *Bravo* a été inspiré par les eaux bleues de l'Adriatique, par les brises rafraîchissantes qu'on respire sur ses rivages, par un souvenir mélancolique de cette ville, jadis si puissante, aujourd'hui presque déserte, et où la sentinelle autrichienne veillait encore, il y a quelque mois à peine, au pied du lion de Saint-Marc. On sait que le gouvernement vénitien se servait autrefois de certains spadassins appelés *bravi*, pour se défaire de quelques ennemis trop puissants ou trop faibles. Le *Bravo* de Cooper est un *bravo* qui ne tue point, mais qui consent à laisser commettre sous son nom plusieurs assassinats. Il accepte la flétrissure publique du titre de *bravo* pour obtenir la

liberté de son père, qui languit innocent dans les cachots de l'Etat, l'hiver, dans une fosse humide et sombre, l'été sous les plombs brûlants du palais de Saint-Marc. Jacopo Frontoni (tel est le nom du faux *bravo*) a toutes les qualités qui distinguent l'homme de cœur : il est bon fils, amant délicat, dévoué au bonheur de ses semblables, et cependant, condamné par un jugement inique, il meurt frappé par le bourreau, parce que le gouverneur de Saint-Marc tremble qu'à un moment donné, un violent désir de reconquérir l'estime du monde ne lui fasse violer l'exécrable engagement qu'il a pris avec lui. Le *Bravo* est certainement un récit fort émouvant et vigoureusement machiné ; mais il semble que les brillantes qualités du romancier éclatent davantage dans la peinture de ces grandes scènes de la nature vierge qu'il a si magnifiquement décrites ; qu'il est plus original au milieu des immenses solitudes, des vastes forêts de sa patrie et des océans qui la baignent, dans la hutte du sauvage ou sur la barque du pêcheur, décrivant de magnifiques spectacles et de naïves façons de vivre, que quand il fouille dans les archives du conseil des Dix, pour y trouver quelques-unes de ces atrocités silencieusement ourdies, si communes dans l'histoire de Venise. Le *Bravo* a fourni le sujet d'une pièce française, la *Vénitienne*, de M. Anicet-Bourgeois, qui fut représentée peu de temps après 1830, avec un très-grand succès.

Bravo (IL), opéra italien en trois actes, livret de Berettoni, musique de Martiani, représenté à l'Opéra-Italien de Paris, le 1er février 1834. Quel que soit l'intérêt d'un drame lyrique, quelque émouvantes qu'en puissent être les péripéties, il importe, en vue du succès, que le dénoûment vienne soulager l'auditeur des émotions fortes que l'auteur lui a imposées. Si le héros succombe à la dernière scène, il doit mourir de désespoir ou de douleur, et exciter la pitié après avoir inspiré de la sympathie ; mais l'amour partagé d'un brigand, fût-il pur, passionné et sincère, ne suffira jamais pour intéresser à son sort les cœurs délicats, et sa condamnation à mort ne fera pas verser une larme, ni sur lui ni sur l'objet de son amour. Au temps d'Eschyle et de Sophocle, où régnait un autre ordre d'idées qu'aujourd'hui, la croyance à la fatalité motivait ces sortes de dénoûments.

Voici le sujet du livret qui nous a suggéré ces réflexions :

La scène se passe à Venise. Une joute sur l'eau vient de se terminer par le triomphe du vieux pêcheur Antonio et d'un homme masqué. Lorsque celui-ci découvre ses traits, le peuple reconnaît en lui un *bravo* redouté, et s'en éloigne avec effroi. Rubini, qui jouait ce rôle, chantait à ce moment une assez jolie cavatine : *Sta a ciascun sul ciglio accolto.* Resté seul, il est bientôt rejoint par le patricien Gradenigo, qui lui propose de le défaire d'un rival, amant de la belle Vénitienne Violetta Tiepolo, pupille de la République. Or, il se trouve que ce rival préféré n'est autre que le *bravo*, connu de Violetta sous le nom supposé de Bedmaro.

La scène, qui se passe dans le palais Tiepolo est bien conduite, et Mlle Grisi, dans le rôle de Violetta, la jouait avec beaucoup d'expression. Gradenigo a employé la ruse pour attirer Violetta dans son casino, où tout est mis en œuvre pour la séduire. Il y a ici un beau chœur d'orgie : *Sommergausi gli affarei di Bacco nel liquor;* et des couplets pleins de verve, chantés par Tamburini. Mais le *bravo* arrive ; Violetta apprend de quelle nature sont les services qu'il a promis de rendre à Gradenigo ; elle reconnaît en lui Bedmaro son amant, et elle le repousse avec horreur. L'air chanté alors par Mlle Grisi (au commencement du troisième acte) est d'une belle expression mélodique. Le *bravo* s'efforce de la fléchir ; il lui raconte les malheurs qui l'ont réduit à embrasser son odieuse profession. Le duo : *Odiar io non saprei*, est un des meilleurs morceaux de l'ouvrage. Accusé d'un meurtre, le *bravo* comparaît devant un tribunal, qui le condamne au dernier supplice, malgré les supplications que Violetta adresse aux juges.

Le style de la partition est élégant et facile, l'instrumentation bien traitée. L'œuvre de Martiani a été reprise en 1855. Elle a dû un peu l'accueil qui lui a été fait au rôle que le compositeur venait de jouer à cette époque dans la révolution italienne.

Bravo (IL), opéra italien en trois actes, libretto de Gaetano Rossi, musique de Mercadante, représenté au théâtre de la Scala, à Milan, pendant le carême de 1839, où il fut chanté par Donzelli, Castellan et Balzar, Mmes Tadolini et Schoberlechner. Il fut joué au Théâtre-Italien de Paris le 12 mai 1853. Le livret n'est qu'un tissu de crimes et d'horreurs ; mais la partition renferme de beaux passages ; l'air de Foscari, par exemple :

> *Della vita nel sentiero*
> *Vidi un angelo del cielo,*

et le duo de ténors au premier acte. Au second, on remarque un large morceau d'ensemble, et, dans le troisième, un magnifique chœur de gardes de nuit et une scène finale très-dramatique. Il a été chanté à Paris par Belletti, Giudotti, Fortini, Mme de La Grange et Mlle Beltramelli.

BRAVO (Jean), traducteur et historien espagnol, né à Ciudad-Real, mort dans le XVIe siècle. L'impératrice-reine Elisabeth le donna pour précepteur à ses enfants. On lui doit : *El vellocino dorado, y la historia del orden del Toison*, traduction d'un poëme latin d'Alvaro Gomez, et *El summario de los reies catolicos de Fernando y dona Isabel, con la tomada de Grenada y otros pueblos, que valerosamente conquistaron* (Alcala, 1533, in-fol.).

BRAVO (Jean), médecin espagnol, né à Piedrahita, au XVIe siècle. Il fut professeur de médecine à l'université de Salamanque, et il publia les ouvrages suivants : *De hydrophobiæ natura, causis ac medela* (1571) ; *In libros prognosticorum Hippocratis commentaria* (1578) ; *De curandi ratione per medicamenti purgantis exhibitionem* (1588) ; *De simplicium medicamentorum defectu* (1592), etc.

On cite encore, entre autres médecins espagnols du même nom : Jean BRAVO-CHAMIZO, professeur d'anatomie et de médecine à l'université de Coïmbre, mort en 1615, et auteur de quelques ouvrages.

BRAVO (Barthélemy), poëte et grammairien espagnol, né à Martin-Munos, mort dans le XVIIe siècle. Il appartenait à l'ordre des jésuites, et, outre des poëmes latins, des traités de rhétorique et de prosodie, on lui doit : *De conscribendis epistolis* (1601) ; *Commentaria linguæ latinæ* (1606), reproduit plus tard sous le titre : *De octo partium orationis constructione* (1640) ; *Dictionarium plurimarum vocum quæ in Ciceronis scriptis desiderantur* (1627), dont le titre fut aussi changé plusieurs fois.

BRAVO (don Nicolas), général mexicain, né vers 1790. Chef des modérés dits *Escoceses*, il se battit, dès 1811, dans la lutte insurrectionnelle contre la métropole, fit preuve de générosité envers les Espagnols, déposa les armes après l'amnistie, les reprit en 1821, et fut mis en prison pour avoir protesté dans le congrès contre le titre d'empereur usurpé par Iturbide en 1822. Bientôt après, il fit partie du directoire exécutif avec Vittoria et Negrette (1823), reçut du suffrage populaire la vice-présidence de la république, dotée d'une constitution (1824) ; s'opposa, contre les démocrates, à l'expulsion en masse des Espagnols, fut battu par Guerrero à Apan (1827), et condamné à un bannissement temporaire. Rappelé au bout d'un an, il combattit de nouveau les Espagnols, rentrés en force au Mexique, et redevint président après la victoire de Bustamente sur Guerrero (1830). Désireux de maintenir le gouvernement sur un pied de stabilité et de modération dont le pays jouissait heureusement, il reprit les armes à la tête de son parti (1833-1834). Il fut battu par Vittoria, et se retira aux Etats-Unis, où il vécut dans une obscure retraite.

BRAVO DE SOBRAMONTE-RAMIRES (Gaspard), médecin espagnol, né à Aquilar del Campo, florissait au XVIIe siècle. Il enseigna la médecine et la chirurgie à l'université de Valladolid, et devint médecin de Philippe II et de Charles II. On a de lui divers ouvrages réunis sous le titre de *Resolutiones et consultationes medicæ* (Cologne, 1674, 3 vol. in-4o).

BRAVO-MURILLO (don Juan), homme politique espagnol, né à Frejenal (province de Badajoz) en 1803. Chef de l'une des fractions du parti conservateur, orateur éminent et jurisconsulte distingué, il a joué un rôle considérable dans les agitations dont l'Espagne a été le théâtre depuis trente ans. Secrétaire de la justice dans le ministère Isturitz, qui fut renversé par le mouvement de la Granja (1836), il se jeta ensuite dans l'opposition, combattit vigoureusement les progressistes au sein des cortès, dut s'exiler pendant la régence d'Espartero, et ne rentra au pouvoir qu'en 1847. Narvaez lui confia ensuite et successivement le portefeuille du commerce et celui des finances, mais se retira lui-même en 1850, par suite de dissensions dans le parti conservateur. Bravo-Murillo, resté à la tête du cabinet, pendant deux ans d'une administration justement attaquée, viola toutes les libertés du pays et tenta de ramener la monarchie à l'absolutisme. Les ministères qui succédèrent au sien s'engagèrent encore plus avant dans les voies de la réaction. On sait que cette politique insensée amena l'insurrection de 1854 et l'élévation au pouvoir d'O'Donnel et d'Espartero. La contre-révolution de 1856 rouvrit encore à M. Bravo-Murillo les portes de l'Espagne, qu'il avait été contraint de quitter. Depuis, il a été appelé à des fonctions diplomatiques.

BRAVOURE s. f. (bra-vou-re — rad. *brave*, ou de l'ital. *bravura*, même sens). Courage, et particulièrement courage à la guerre, vaillance : *L'opinion la plus extravagante et la plus barbare qui entra jamais dans l'esprit humain est que tous les devoirs de la société sont suppléés par la* BRAVOURE. (J.-J. Rouss.) *La* BRAVOURE *qui s'accroît dans le danger est supérieure au courage.* (Beauchêne.) *La* BRAVOURE *est une qualité innée ; on ne se la donne pas.* (Napol. Ier.) *La* BRAVOURE *n'est souvent que l'impatience du danger.* (Napol. Ier.) *La* BRAVOURE *évite plus de périls que la peur.* (De Ségur.) *La* BRAVOURE *des femmes est pleine de mystères.* (Mme E. de Gir.)

> Le faux brave sans cesse et partout vous accable
> De l'odieux roman de ses exploits gascons ;
> Mais la *bravoure* véritable
> Laisse parler ses actions. LENOBLE.

— plur. Acte de valeur, exploit guerrier, prouesse : ***Les vieux soldats ont la manie de raconter leurs*** **BRAVOURES** ***à tout propos.*** || **N'est plus guère usité que dans un sens ironique.**

— Mus. *Air de bravoure*, Air d'une exécution difficile et où peuvent se montrer le talent et les moyens d'un chanteur : *Elle écorcha avec un sourire féroce un des* AIRS DE BRAVOURE *qu'elle m'avait entendu chanter avec le plus de succès au théâtre.* (G. Sand.) *Il y a des chœurs, des* AIRS DE BRAVOURE, *des trios amenés d'une manière suffisante.* (Th. Gaut.)

— **Syn. Bravoure, cœur, courage, hardiesse, intrépidité, vaillance, valeur.** La *bravoure* tient au tempérament ; un homme *brave* est naturellement porté à affronter les périls, il s'y complaît, c'est son élément. Le *cœur* tient à la trempe de l'âme, il bannit la crainte et ne permet pas de reculer. Le *courage* est la bravoure ou le cœur en action ; on signale son *courage*, on combat avec *courage*, l'homme de *cœur* se conduit avec *courage*. La *hardiesse* est résolue ; elle attaque sans hésiter, sans calculer l'étendue des dangers. L'*intrépidité* reçoit sans faiblir les coups les plus rudes, rien ne l'ébranle. La *valeur* est un courage éclatant, inspiré par l'amour de la gloire ; elle est le trait caractéristique des héros. Enfin, la *vaillance* est le sentiment même ou la force d'âme qui anime les héros et les porte à montrer de la *valeur*.

— **Antonymes.** Coïonnerie, couardise, lâcheté, poltronnerie, pusillanimité, timidité.

BRAVUM BURGI, nom latin de Burgos.

BRAWE (Joachim-Guillaume DE), poëte dramatique allemand, né à Weissenfels en 1738, mort à Dresde en 1758. Lessing et Weiss connurent ses premiers essais et lui donnèrent des encouragements. Quoiqu'il n'eût que vingt ans lorsqu'il mourut de la petite vérole, il avait déjà produit deux tragédies : l'*Esprit fort* et *Brutus*, que Lessing a éditées, et dont la dernière obtint un grand succès.

BRAWER, peintre hollandais. V. BRAUWER.

BRAXTON-BRAGG, général américain confédéré, qui fut vaincu à la bataille de Chattanooga, livrée le 9 septembre 1863. Quelques mois plus tard, ce général compensa cet échec par le gain de la première bataille de Chicka-Mauya, livrée contre le général fédéral Rosencranz, qui, trop rassuré par ses succès, n'avait pas voulu attendre l'arrivée du corps de Burnside. Braxton-Bragg perdit, quelques jours après, sur le même champ de bataille, tout le fruit de sa victoire. Sa défaite permit à Sherman d'accomplir en toute sécurité son aventureuse et décisive campagne de Georgie, succès qui, en privant l'armée de Virginie de ses moyens de ravitaillement et de recrutement, devait en amener la reddition.

BRAY (*Braium*), petit pays de France, dans l'ancienne province de Normandie, et dont les principales localités étaient : La Ferté-en-Bray, Neufchâtel-en-Bray, Aumale, dans l'arrondissement de Neufchâtel (Seine-Inférieure). Excellent beurre et cidre estimé.

BRAY, ville d'Irlande, comté de Wicklow, à 20 kilom. S.-O. de Dublin, sur la petite rivière de même nom, qui sépare le comté de Dublin de celui de Wicklow et divise la ville en deux sections, appelées Bray et Petit-Bray ; 3,326 hab. Place de garnison, petit port, pêche active, bains de mer très-fréquentés. On remarque à Bray une belle église épiscopale, pittoresquement assise sur une éminence, et les restes d'un vieux château près duquel, en 1690, les troupes de Jacques II et de Guillaume III en vinrent aux mains.

BRAY (Salomon DE), peintre et architecte hollandais, né à Haarlem en 1597, mort en 1667. Ses peintures sont fort rares ; mais celles qu'il a exécutées au pavillon du Bois, à La Haye, comme accompagnement au chef-d'œuvre de Jordaens, le *Triomphe de Frédéric-Henri*, suffisent pour attester que ce fut un maître habile. Elles sont signées : *S. Bray*, 1640. Le musée de Dresde a deux tableaux de cet artiste : le portrait d'un jeune homme couronné de verdure, et celui d'une jeune fille en chapeau de paille. Salomon de Bray fut aussi un architecte de talent : la nouvelle église de Haarlem fut bâtie sur ses dessins, en 1647.

BRAY (Jacob DE), fils du précédent, né à Haarlem vers 1625, mort en 1694. Il fut peintre et graveur. Son œuvre la plus importante est un tableau du musée d'Amsterdam, daté de 1675 et représentant les *Syndics de la corporation de Saint-Luc à Haarlem :* les figures, au nombre de sept, sont de grandeur naturelle et à mi-corps ; quatre seulement ont été peintes par Jacob de Bray ; la cinquième, qui est son propre portrait, a été exécutée par son frère Dirk ou Thierry de Bray, secrétaire de la corporation ; les deux autres personnages se sont peints eux-mêmes : J. van Gathing et J. de Jong. L'hôtel de ville de Haarlem conserve divers tableaux de Jacob de Bray, entre autres un portrait du prince Frédéric-Henri. Cet artiste a gravé à l'eau-forte : le *Repos en Egypte*, *Saint Jean-Baptiste*, un *Charretier attaqué par des voleurs*, etc. — Thierry DE BRAY, frère de Jacob, a gravé sur bois des fleurs, des oiseaux, des poissons. — M. Siret cite un troisième frère, Jean DE BRAY, qui fut peintre de portraits, mais sur lequel on n'a, d'ailleurs, aucun détail biographique.

BRAY (Thomas), ministre protestant anglais, né à Marton en 1656, mort en 1730. Il fut d'abord recteur de Sheldon, et composa des *Leçons sur le catéchisme*, qui attirèrent l'attention de l'évêque de Londres. Celui-ci, qui avait formé le projet de fonder une église protestante au Maryland, le nomma commissaire dans cette colonie. Bray y fit deux voyages et travailla avec zèle à vaincre les difficultés que rencontrait le projet de l'évêque ; il employa aussi tous ses efforts pour fonder des bibliothèques destinées aux ecclésiastiques pauvres de l'Angleterre et du pays de Galles, puis il parvint à constituer une société pour la propagation de l'Evangile dans les colonies et parmi les nègres, et enfin il ouvrit des souscriptions en faveur des prisonniers, dont il voulait adoucir les souffrances. Outre ses *Leçons sur le catéchisme*, il publia d'autres ouvrages relatifs aux œuvres de charité dont il fut occupé pendant toute sa vie ; *Martyrology* (1712, in-fol.) ; *Propositum de martyrologio generali* (1714, in-fol.)

BRAY (François-Gabriel, comte DE), diplomate français, né à Rouen en 1765, mort en 1832. Dans sa jeunesse, il fit partie d'une expédition militaire contre Alger, en qualité de chevalier de Malte. Il entra ensuite dans la carrière diplomatique et fut attaché à la légation française près la diète de Ratisbonne. La Révolution lui fit perdre cet emploi, mais en 1797 il revint à Ratisbonne comme chargé d'affaires de l'ordre de Malte. Plus tard, il entra au service de la Bavière, et la représenta successivement près des cours de Berlin, de Saint-Pétersbourg, de Paris et de Vienne. Au milieu de ses travaux diplomatiques, il trouvait le temps de se livrer à des recherches savantes, qu'il publia dans deux ouvrages intitulés : *Voyages aux salines de Salzbourg et de Reichenhall et dans une partie du Tyrol*, et *Essai critique sur l'histoire de la Livonie, suivi d'un tableau de l'état actuel de cette province* (1817, 3 vol. in-12).

BRAY (mistress Anna-Eliza KEMPE), célèbre romancière anglaise, née dans le comté de Surrey, sur la fin du siècle dernier. Elle hésita un moment dans le choix d'une carrière artistique, la nature lui ayant départi une égale aptitude et une vive inclination pour tous les arts d'agrément et d'imagination ouverts à l'activité féminine. Son maître de peinture, Stothard, dont elle épousa le fils, Charles, en 1818, la fit renoncer au théâtre. Peu après son mariage, elle accompagna son mari en France, où il venait dessiner les tapisseries de Bayeux pour le compte de la Société des antiquaires. Elle parcourut avec lui la Normandie et la Bretagne, adressant en même temps à sa mère, sur cette excursion, une série de lettres qui furent publiées avec de nombreux dessins crayonnés par elle et son mari. En 1820, les deux époux firent une autre tournée pittoresque dans les Flandres. L'année suivante, le mari périt victime d'un accident en dessinant une église du Devonshire pour ses *Monuments de la Grande-Bretagne* (the Monumental Effigies of Great-Britain), ouvrage précieux que sa veuve et le frère de celle-ci se firent un devoir d'achever. Accablée de malheurs multipliés, atteinte d'une cécité heureusement passagère, mistress Stothard ne perdit pas courage. Elle paya un tribut de regrets à la mémoire de son mari dans une *Esquisse biographique* (1823), qui lui mérita les encouragements de Southey et de Walter Scott. Elle se retira dans le Devonshire, et épousa le révérend Edward Atkyns Bray, ministre de Tavistock, auteur de quelques écrits théologiques. Débile, souffrante, menacée de la perte complète de la vue, mistress Bray s'est acquis par des œuvres d'imagination un renom d'écrivain et de conteur, qui n'a pas troublé le repos profond dont elle n'est jamais sortie. A la fantaisie elle a mêlé l'histoire. Son imagination semble même être plus à l'aise, plus puissante, quand elle prend pour base les noms réels et les traditions locales. Citons : *Gaston de Foix* (1826, 3 vol.), études sur les mœurs et les usages du XIVe siècle, d'après la chronique de Froissard ; les *Chaperons blancs* (1828), récit des troubles ou guerres civiles entre les nobles et les bourgeois de la Flandre ; le *Protestant* (1829), épisode du règne de Marie Tudor ; *Fitz de Fitzford* (1831), légende du Devonshire ; *Talba*, ou les *Maures en Portugal* (1834) ; *Warleigh*, ou le *Chêne fatal* (1836) ; *Trelawny de Trelawne* (1837), œuvre du même genre ; les *Bords de la Tamar et du Tavy*, description suggérée par R. Southey, le correspondant et l'admirateur de Mme Bray ; les *Epreuves du cœur ;* les *Montagnes et les lacs de la Suisse ; Henry de Pomeroy* (1845), légende du comté de Cornouailles ; *Courtenay de Walreddon* (1838, 3 vol.), scènes du temps de Charles Ier ; les *Epreuves de la vie domestique* (1848, 3 vol.), son chef-d'œuvre, dans l'opinion de Southey ; *Vie de l'académicien Thomas Stothard*, son beau-père (1851) ; *Hændel, sa vie et ses idées sur la musique sacrée* (1857). Restée veuve une seconde fois, en 1857, elle a publié les *Papiers poétiques* (Poetical Remains) et les principaux sermons de son deuxième mari (1859, 3 vol.). On annonce d'elle une description pittoresque et légendaire du comté de Cornouailles, son pays d'origine.

BRAYANT (brè-ian) part. prés. du v. Braire : *Chicot prit le grand trot ; l'âne suivit en* BRAYANT. (Al. Dum.) || **L'Académie rejette ce mot, mais on ne voit pas la raison qui a pu l'empêcher de l'admettre.**

BRAYANT s. m. (brè-ian — rad. *braire*). Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes fondée au XVe siècle, qui croyaient gagner le ciel en poussant des cris et versant des larmes. ‖ On les appelait aussi CRIANTS et LARMOYANTS.

BRAYANT, ANTE adj. et s. (brè-ian). Géogr. Habitant du pays de Bray; qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

BRAYBROOKE (Richard GRIFFIN), troisième baron Braybrooke, né en 1783, mort en 1858. Petit-fils de George Grenville, premier ministre de George II, il fut élevé à Eton et à Christ-church. Il devint membre de la chambre des Communes, et y représenta tour à tour les bourgs de Thirsk, Saltash, Buckingham et le comté de Berks, de 1805 à 1825. Il se montra fidèle à ses traditions de famille, soutint les droits des dissidents et des catholiques, et, étant devenu membre de la chambre haute, il fut au nombre des lords qui votèrent le bill de réforme. Plus tard, alarmé par les progrès du libéralisme, il se joignit au parti conservateur et soutint l'administration de sir Robert Peel; mais, lors de la division du cabinet sur la question des céréales, lord Braybrooke fit cause commune avec lord Stanley, aujourd'hui lord Derby. Lord Braybrooke a écrit l'histoire de deux des résidences de sa famille : *Audley's end* et *Saffron walden*. Il a publié la vie et la correspondance de l'une des ancêtres de sa femme, *Lady Jane Cornwallis*, et donné une nouvelle édition du curieux journal de *Pepys* sur la révolution de 1688 : *Diary and correspondance of Pepys*. Lord Braybrooke était président de plusieurs sociétés littéraires; il était en outre patron et visiteur héréditaire du collége Magdeleine à Cambridge, vice-lieutenant, et enfin vice-amiral du comté d'Essex.

BRAYBROOKE (Richard CORNWALLIS-GREFFIN-NEVILLE), quatrième baron Braybrooke, né en 1820, mort en 1862. Fils du précédent et héritier de toutes ses dignités, il fut vice-président de l'Institut archéologique de la Grande-Bretagne. L'influence paternelle lui communiqua le goût des études archéologiques; aussi fut-il l'un des plus laborieux collaborateurs de l'*Archæological journal*. En dehors des nombreux articles qu'il a donnés à ce recueil, lord Braybrooke a publié deux grands ouvrages : 1° *Antiqua explorata*, où sont consignés les résultats des fouilles et recherches faites sous sa direction en 1845, 1846 et 1847, à la station romaine de Chesterford; 2° *Sepulchra exposita*, ou *Funérailles saxonnes*. L'ouvrage est accompagné de cartes et de dessins représentant les armes et ornements découverts par l'auteur dans le cimetière de Willerahorn (comté de Cambridge). Lord Braybrooke avait aussi rassemblé une des plus considérables collections de dactyliologie qui se trouvent en Europe.

BRAYE s. f. (bra-ie). Braie, brague, culotte. ‖ Vieux mot. ‖ On a dit aussi BRAYEL, BRAYER et BRAYET s. m.

BRAYE s. f. (brê — du bas lat. *braium*, boue). Fange, boue, terre grasse dont on fait les murs de bauge, le corroi dont on enduit le bassin des fontaines et les chaussées d'un étang. ‖ On écrit aussi au masc. BRAY, BRAICH, BROUE et BROUET, et au fém. BRAIE, BRIE, BRAHIE et BROYE.

— Fortif. Espèce de bastion ou de porte de fortification.

— Constr. Corde qui sert à attacher une pierre de taille pour opérer son montage, sur les grands chantiers de construction. ‖ On dit aussi ÉLINGUE.

BRAYE s. f. (brè — de *Bray*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, comprenant un petit nombre d'espèces qui croissent dans l'Europe centrale et dans l'Amérique boréale.

BRAYE, rivière de France, naît au-dessus de Saint-Bomer, arrond. de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), entre dans le département de la Sarthe, où elle baigne Vibray, puis sert de limite entre la Sarthe et le Loir-et-Cher, passe à Valennes, Sargé, Savigny, Bessé, et tombe dans le Loir, au Pont-de-Braye, en face de Couture, après un cours de 72 kilom.

BRAYÉ, ÉE (brè-ié) part. pass. du v. Brayer : *Vaisseau* BRAYÉ.

— Pop. Pain sans levain.

BRAYER v. a. ou tr. (brè-ié — rad. *brai*; se conjugue comme *étayer*). Mar. Enduire un vaisseau de brai chaud et liquide : *Les ouvriers du port étaient en train de* BRAYER *une corvette*.

— Constr. Attacher avec une braye : BRAYER *une pierre de taille*.

BRAYER s. m. (brè-ié — du lat. *bracca*, braies). Chir. Bandage qui sert à contenir les hernies : BRAYERS *élastiques*.

— *Brayer à cuiller*, Celui qui est formé d'une pelote creuse, servant à contenir et non à réduire la hernie. ‖ *Brayer à raquette*, Celui qui est formé d'un cercle en métal dans lequel on a tendu une toile sur une peau.

— Techn. Morceau de cuir qui sert à soutenir le battant d'une cloche. ‖ Bande de cuir terminée par un sachet où l'on place le bâton d'un drapeau ou d'une bannière pour les porter. ‖ Cordage au moyen duquel les maçons élèvent les moellons et le mortier. ‖ Petit marteau de fer servant aux balanciers des monnaies. ‖ Petite pièce en fer qui passe dans les trous pratiqués au bas de la châsse, dans un trébuchet ou une balance.

— **Encycl.** Chir. Toute hernie abdominale résulte de la sortie anormale d'une portion de l'intestin ou de l'épiploon hors de la cavité de l'abdomen. Le traitement de ces affections, quelles qu'en soient d'ailleurs les causes déterminantes, présentera toujours cette double indication : réduire, c'est-à-dire réintégrer dans la cavité abdominale la portion herniée; contenir, c'est-à-dire obturer l'ouverture de manière à s'opposer à une récidive de l'accident primitif. Si, en effet, par les efforts de la toux, ou ceux qu'amène journellement l'exercice d'une profession pénible, l'intestin continue à s'engager dans la voie anormale qu'il a adoptée, il fait alors office de coin et ne pénètre qu'en élargissant l'ouverture; cette circonstance est évidemment de nature à ôter au malade les chances de guérison qui peuvent lui rester. Réduire une hernie ne saurait donc préserver à jamais le blessé de l'infirmité dont il est atteint; il est absolument nécessaire de contenir au moment de la réduction. Cette contention de la partie herniée dans sa cavité naturelle, nécessité principale du traitement, peut s'opérer de deux manières : elle est provisoire ou définitive. La contention définitive n'est autre chose que la cure radicale, et exige l'emploi des moyens chirurgicaux les plus actifs; mais elle n'est pas applicable à tous les cas. La contention provisoire résulte de l'emploi d'obturateurs de formes diverses, qui s'appliquent extérieurement au niveau des ouvertures de la hernie, et s'opposent à l'issue des parties herniées pendant tout le temps que dure l'application de l'appareil contentif.

La contention des hernies ne peut être, rigoureusement parlant, regardée comme un moyen curatif; on ne lui accorde généralement que la propriété de pallier une infirmité qui se reproduit aussitôt qu'on a enlevé l'appareil. Cependant, ce mode de traitement est applicable d'une manière générale à tous les cas, et ne doit pas être négligé, sous peine d'encourir les plus graves accidents. La contention des hernies met en effet les malades à l'abri des accidents terribles qui suivent l'étranglement des hernies; elle empêche le développement de ces volumineuses entérocèles irréductibles qui constituent une infirmité pénible et souvent repoussante; enfin, elle aide puissamment à la cure spontanée, qui s'opère souvent chez les enfants et les personnes peu avancées en âge, par suite du développement des forces et de l'embonpoint. C'est à l'appareil contentif des hernies abdominales qu'on a donné le nom de *brayer* ou *bandage herniaire*.

Celse est l'auteur le plus ancien chez lequel se trouve indiqué l'emploi d'un bandage herniaire : c'était une bande de toile à l'extrémité de laquelle on fixait une pelote de linge qu'on appliquait sur l'ouverture de la hernie; on serrait ensuite la bande autour du corps. Constantin l'Africain, au XIIe siècle, proposa d'adapter aux bandages alors employés une ceinture de cuir pour remplacer la laine ou la toile. Fabrice de Hilden, qui fabriquait lui-même ses bandages, en décrit un en fer, mou et flexible, que l'on rendit ensuite plus compressif au moyen d'une vis de pression. Enfin, Nicolas Lequin, en 1665, proposa l'emploi des ressorts d'acier dont Bligny voulut plus tard s'approprier la découverte; ces ressorts sont encore aujourd'hui le principal élément de la constitution du *brayer*. Nous ne pouvons, dans cet article, décrire d'une manière complète l'innombrable quantité des *brayers* de diverses formes qui ont été inventés depuis l'origine de cette industrie; plusieurs d'entre eux sont tombés dans un juste oubli; d'autres ne sont vantés que par leurs inventeurs et n'ont pas fait leurs preuves. Nous ne pouvons que faire connaître ceux dont l'usage a sanctionné l'utilité, et qui sont encore aujourd'hui l'objet d'un commerce important exercé par des hommes spéciaux, auxquels, malheureusement, les connaissances pratiques font trop souvent défaut.

1° Les *brayers mous*, aujourd'hui complétement abandonnés et réservés seulement pour la contusion des petites hernies ombilicales des tout jeunes enfants. Une boulette de charpie, la moitié d'une noix muscade, un petit rouleau de diachylon, ou même une boulette de papier forment le moyen contentif, la pelote, et s'appliquent à l'ouverture herniaire après la réduction; une ceinture ou des bandelettes agglutinatives servent à maintenir ce petit appareil.

2° Les *bandages à ressorts*. Ils sont de deux sortes : les *bandages français* et les *bandages anglais*. Les premiers se divisent, suivant le siége de la hernie qu'ils sont appelés à contenir, en trois espèces : les bandages ou *brayers inguinaux* pour les hernies du canal inguinal; les *brayers cruraux*, pour les hernies crurales, et les *brayers ombilicaux*, pour les hernies de l'ombilic.

Le *brayer inguinal* est un appareil composé d'une pelote rembourrée, d'une ceinture formée par un ressort matelassé, et d'une lanière percée de trous, faisant suite à la ceinture; le tout est recouvert de peau. D'après la structure de ce bandage, on en comprend facilement le mécanisme : la pelote s'applique sur l'ouverture de la hernie après que celle-ci a été réduite; le ressort, formant ceinture, maintient par son élasticité la pelote appliquée sur l'orifice; enfin, la lanière achève la ceinture, et, après avoir fait le tour du corps, revient se fixer sur la pelote. Une autre petite lanière matelassée, appelée *sous-cuisse*, s'attache également à la pelote, contourne le pli de la cuisse, et revient se fixer à la partie postérieure de la ceinture.

Le *brayer crural* simple ne diffère de l'inguinal que par la courbure spiroïdale plus prononcée du ressort; il est destiné à s'appliquer à la contention des hernies de l'anneau crural. Le *brayer ombilical* est fort analogue aux précédents. La pelote est plus large et continue directement la ceinture sans courbure au collet; le ressort est plus faible pour se prêter aux mouvements du ventre; il ne fait que la moitié du tour du corps, en prenant appui en arrière sur la colonne vertébrale, et se continue par la courroie qui revient se fixer en avant. Ce bandage n'a point de sous-cuisse.

Le *brayer simple*, que nous venons de décrire, est le plus répandu des bandages herniaires; cependant il est fort loin de répondre à toutes les indications, et, dans les cas même où il semble le plus propre à la contention de la hernie, il présente encore plusieurs inconvénients. Ainsi, la lanière qui termine la ceinture, en se fixant à la pelote, la fait souvent basculer; les sous-cuisses produisent le même effet. La force contentive du ressort est ordinairement très-affaiblie par suite de sa courbure spiroïde; la pelote forme habituellement un coude avec l'extrémité du ressort, et cette circonstance en diminue encore la force. Enfin, la pression du *brayer* sur la peau et au-dessus du grand trochanter est encore une cause de dérangement, et fait naître quelquefois sur les téguments une rougeur eczémateuse fort pénible. C'est pour obvier en partie à ces inconvénients que tant de perfectionnements successifs ont été apportés à cet appareil.

Le bandage ou *brayer Fournier* est à pelote fixée par une vis à la ceinture; le *bandage de Samson* porte une pelote remplie d'air, mais la déperdition du fluide ne tarde pas à s'opérer. Dans le *bandage de Cresson*, la pelote peut être remplie d'air à volonté et n'offre pas cet inconvénient, du moins au même degré; les *brayers de Garriel*, à pelote en caoutchouc vulcanisé, semblent préférables encore.

Au nombre des bandages à pelotes dures, le plus communément employés, on compte encore : 1° les *brayers à pelotes mobiles*, dans lesquels la pelote est fixée au ressort à l'aide d'une vis et peut se déplacer de manière à augmenter ou diminuer la longueur de la ceinture, en même temps qu'on peut lui donner l'inclinaison convenable, et que, par sa mobilité sur l'écrou central, elle peut s'accommoder aux mouvements du ventre; 2° les *brayers de Camper* et de *Jalade-Lafont*, pourvus de ceintures dont la longueur varie des 5 sixièmes aux 31 trente-deuxièmes du corps; 3° le *brayer renixigrade de Jalade-Lafont*, pourvu de deux ressorts supplémentaires qui glissent l'un sur l'autre, et permettent d'augmenter la longueur de la ceinture, ce qui donne au bandage plus de solidité et dispense de l'emploi du sous-cuisse; 4° le *bandage de Wickam*, muni de ressorts de renforcement; 5° celui du *docteur Rochard*, à ceinture de baleine, prenant ses points d'appui sur les épines iliaques des deux côtés; 6° le *brayer double de Delaunay* et les autres bandages à deux pelotes et un seul ressort, pour contenir deux hernies symétriques; 7° le *bandage brisé* ou *à double ressort de Tiphaine*, préférable aux précédents, représentant un double *brayer* (demi-corps), dont les ressorts assez courts se terminent sur la ligne médiane en arrière et se réunissent à l'aide d'une boucle; 8° le *brayer double de M. Goyrand*, dont les ressorts, plus étendus en longueur, glissent l'un sur l'autre en arrière au moyen d'une coulisse, de manière à augmenter ou diminuer à volonté l'étendue du cercle qu'ils embrassent; 9° enfin, le *brayer omniforme*, qui a la prétention de répondre à toutes les indications d'un bandage inguinal simple. Ce dernier bandage est pourvu de sept plaques juxtaposées, mobiles séparément sur une plaque commune, de manière qu'on peut faire proéminer telle ou telle partie de la pelote sur tel ou tel point de l'ouverture herniaire. Une sorte de charnière permet à la pelote de s'élever ou de s'abaisser à volonté; enfin, une articulation à noix, placée au collet du bandage, permet de faire varier l'angle d'insertion de la portion renflée.

Les bandages ou *brayers anglais* ont été imaginés par Salmon, mécanicien anglais atteint lui-même d'une hernie, et qui pouvait apprécier tous les inconvénients du bandage ordinaire. Ce bandage, qui représente le plus important des perfectionnements dont le *brayer* ait été l'objet, se compose de deux pelotes rondes ou ovalaires, rembourrées et recouvertes de peau de chamois ou de caoutchouc, que réunit un ressort court, non contourné en spirale et demi-circulaire. Pour appliquer le *brayer* anglais, on l'ajuste de telle sorte que l'une des pelotes repose sur l'ouverture de la hernie, tandis que l'autre s'appuie sur la colonne vertébrale; la demi-ceinture élastique flotte autour du corps sans s'appliquer exactement contre la peau. Ce bandage est sans sous-cuisses, et peut s'appliquer indifféremment aux hernies inguinales, crurales ou ombilicales. Il est beaucoup plus supportable que le bandage français; mais son ressort, moins souple, ne prête pas assez, et, pour être réellement utile, devrait être fait sur la mesure du bassin de chaque malade. Dans les hernies doubles, d'ailleurs, il perd tous ses avantages. Il est, dans ce cas, formé d'un double ressort réunissant trois pelotes, une postérieure et deux antérieures, assemblées par une petite courroie ou une patte de fer. Le bandage anglais a été l'objet de quelques perfectionnements, fort analogues à ceux que nous avons fait connaître à propos du bandage français; le plus important est le perfectionnement de Burat, qui restitue aux ressorts les courbures du bandage français et le rend ainsi plus commode, mais moins généralement applicable.

Après les *brayers* dont nous venons de donner la description, on pourrait encore mentionner un certain nombre de modifications qui répondent aux cas particuliers que la pratique peut présenter, et qui ne peuvent que difficilement rentrer dans les types précédents. Ces bandages sont ordinairement fabriqués sur les indications fournies par les chirurgiens et présentent des formes excessivement variées, qui ne peuvent faire l'objet d'aucune description. Signalons cependant : le *brayer à pelote creuse* ou *à cuiller*, pour soutenir les hernies irréductibles, et des *brayers à roquette*, dans lesquels la pelote est remplacée par un cercle d'acier garni d'une peau tendue; il s'applique aux mêmes cas que le bandage à pelote creuse.

BRAYER (Jean-Joseph), magistrat français, né à Soissons en 1741, mort en 1818. Il remplit successivement les fonctions de conseiller et avocat du roi au bailliage de Soissons, de procureur général et de lieutenant général de police. Il fut deux fois mis en prison pendant les troubles révolutionnaires; plus tard, le premier consul le nomma juge au tribunal d'appel d'Amiens, et il devint enfin président du tribunal de Soissons. En 1816, il publia un *Mémoire sur les subsistances*, qu'il présenta aux ministres et qui contenait des vues pleines de sagesse.

BRAYER (Michel, cômte), général français, né en 1769, mort en 1840. Il se distingua dans la plupart des campagnes de la République et de l'Empire, fut nommé général de brigade pour la part qu'il prit à la dispersion du camp retranché qui couvrait Oporto, en Portugal, et général de division après l'affaire de Runtzlau. Pendant les Cent-Jours, il fut nommé gouverneur de Versailles et de Trianon. Après la seconde Restauration, il se retira en Prusse, puis alla en Amérique, où le gouvernement de Buenos-Ayres le chargea d'organiser ses armées. Plus tard, il revint en France, et entra à la chambre des pairs sous le gouvernement de Louis-Philippe.

BRAYER (A.), médecin français, né vers 1775, dans le département de l'Aisne, mort en 1848. Il a fait un long séjour en Orient, et a découvert en Abyssinie une plante vermifuge qui détruit le ténia, et que l'on a appelée, de son nom, *brayère*. Dans un livre qu'il publia en 1836, *Neuf années à Constantinople* (2 vol. in-8°), il établit, contre les partisans systématiques des lazarets, que la peste n'est point contagieuse.

BRAYER DE BEAUREGARD (Jean-Baptiste-Louis), économiste français, né à Soissons en 1770, mort en 1834. Il fit un voyage en Hollande, et y recueillit de nombreux documents sur le commerce et l'industrie. Il devint ensuite chef du secrétariat de la préfecture du Gard, puis de celle de l'Aisne. On lui doit : *Panorama de Paris et de ses environs*, ou *Paris vu dans son ensemble et dans ses détails* (1805, 2 vol. in-12); *Coup d'œil sur la Hollande*, ou *Tableau de ce royaume en* 1806 (2 vol. in-8°); l'*Honneur français*, ou *Tableau des personnages qui*, *depuis* 1789, *ont contribué à honorer le nom français* (1808, 2 vol. in-8°); *Monuments, établissements et sites les plus remarquables du département de l'Aisne* (1823, in-fol), etc.

BRAYÈRE s. f. (bra-iè-re — de *Brayer*, médecin français). Bot. Genre de plantes, de la famille des rosacées, comprenant un seul arbre de l'Abyssinie, qu'on dit être un spécifique contre le ténia. Il est plus connu sous le nom de cousso ou kousso.

BRAYETTE s. f. (bra-iè-te — dimin. de *braies*). Fente ou ouverture ménagée au devant d'un haut-de-chausses, d'une culotte, d'un pantalon : *Courtin s'applaudit d'avoir sauvé sa montre et* 50 *pistoles, qu'il avait fait, à temps, glisser dans sa* BRAYETTE. (St-Sim.)

> Jeanne en ces lieux conduite par l'Envie,
> Non des Anglais mais d'Agnès ennemie,
> Portant culotte et *brayette* au devant....
>
> VOLTAIRE.

— Art milit. Pièce de fer placée en avant et au-dessous de la cuirasse, et formant un renflement au point de jonction des deux cuissards, imaginée en Allemagne, au XVIe siècle, pour contenir et protéger les génitoires, laissées jusqu'alors trop à découvert. ‖ On l'appelait aussi BRAGUE, BRAYES, BRAGUETTE ou GAUDIPISSE.

BRAYEUR s. m. (brè-ieur — rad. *brayer*). Constr. Manœuvre qui fait aller le brayer, qui y dépose, y suspend les pierres et le mortier.

BRAYEUX, EUSE adj. (brè-ieu, eu-ze — rad. *braye*). Boueux, fangeux. ‖ Vieux mot.

BRAYOIRE s. f. (brè-ioi-re). Agric. Sérançoir.

BRAYON s. m. (brè-ion — rad. *brail*). Véner. Piége pour prendre les bêtes puantes.

— Typogr. Pierre sur laquelle, autrefois,

les imprimeurs broyaient le noir pour faire l'encre typographique.

BRAY-SUR-SEINE, petite ville de France, ch.-l. de cant. (Seine-et-Marne), arrond. de Provins; pop. aggl., 1,616 hab.; — pop. tot., 1,622 hab., à 100 kilom. S.-E. de Paris. Construction de bateaux, marine active, chocolaterie, commerce de blé, farine, fourrage et bois divers; grand marché le vendredi; trois foires: 14 février, 14 mai, 14 septembre. Cette dernière est la plus importante du département. D'après les étymologistes, le nom de *Bray* tirerait son origine des vastes prairies qui s'étendent au nord de la ville et que la Seine couvre chaque année à deux ou trois lieues de distance, « offrant ainsi, dit M. Ravergie (*Livre des Familles*, 1846), l'aspect d'un grand lac. » Une administration éclairée, préoccupée avant tout des questions de salubrité, fait en ce moment combler et exhausser les bas prés les plus rapprochés de la ville, et les transforme en jardins et en squares. Grâce à la beauté de la Seine en cet endroit, les ombrages qu'elle crée n'auront rien à envier aux parcs les plus heureusement situés.

Terrains et cultures variés; carrières de calcaire siliceux de la Brie, de craie, de calcaire argileux très-propre à la fabrication de la chaux hydraulique. C'est dans le canton et un peu au-dessus de Bray que la Voulzie, célébrée par Hégésippe Moreau, se jette dans la Seine. Entre Bray et Jaulnes, où se voit l'ancienne voie romaine, l'histoire parle d'une grande bataille qui se serait livrée entre Charles le Chauve et Louis le Germanique; on a retrouvé dans la Seine, près de Jaulnes, les traces certaines d'un pont romain.

Bray est dans une situation très-agréable, au bord de prairies magnifiques, sur un plateau légèrement incliné de la rive gauche de la Seine. On y voit un pont en pierre de dix arches en plein cintre et d'une travée en fonte comprenant deux arches, qui furent coupées lors de la bataille de Montereau. Avant sa restauration, qui remonte à 1848, le pont de Bray avait vingt-deux arches. Il ne reste que quelques vestiges des anciennes fortifications, que remplacent les belles promenades qui entourent la ville. On fait remonter l'origine de Bray à un castellum romain, peut-être le Riobe de la carte de Peutinger. Bray, l'un des Sept Châteaux, faisait partie du domaine des comtes de Champagne. Il résulte des textes cités par M. d'Arbois de Jubainville (*Histoire des ducs et comtes de Champagne*) que, vers 950, Thibaut le Tricheur était seigneur de Bray. Cette seigneurie, qui portait encore, en 1789, le titre de Baronnie Réelle, fut cédée au roi de France, par Thibaut IV, en 1235, pendant la régence de la reine Blanche; transférée au roi de Navarre, par Charles VI, en 1404, avec titre de duché-pairie; puis vendue au comte de Dunois et portée, par une fille de Louis II d'Orléans, de cette maison dans celle de Nemours. C'est au dernier duc que de Mesmes, président au parlement de Paris, l'acheta en 1648, et elle passa, en 1655, par une alliance, dans la famille de Mortemart, dont le château était à quelques kilomètres, à Everly. L'église Sainte-Croix, ancienne collégiale du chapitre de Sens, est un monument intéressant du XI^e siècle; un des bas côtés n'a pas été terminé. L'ancienne abbaye de Bray est affectée à un pensionnat communal.

La prise et la défense du pont de Bray sont souvent mentionnées, notamment sous les règnes de Charles VI et de Charles VII (Jeanne Darc séjourna à Bray). Il en est de même dans les guerres de religion. Aussi la ville de Bray tient-elle beaucoup de place dans les *Mémoires de Claude Haton*, publiés par M. Félix Bourquelot (*Coll. des Documents inédits relatifs à l'histoire de France*, 2 vol. in-4°). Le 21 février 1814, à la suite de la bataille de Montereau, Napoléon vint occuper à Bray la maison que, dans leur retraite sur Troyes, les empereurs de Russie et d'Autriche venaient de quitter (maison Perrin). C'est de Bray que l'Empereur alla reprendre Troyes. La ville de Bray eut beaucoup à souffrir de l'invasion. La rive droite de la Seine fut le théâtre d'un combat entre les Autrichiens et les divisions Victor et Oudinot.

Bray est la patrie du cardinal Guillaume de Bray, ancien doyen de Laon, jurisconsulte, mathématicien et poëte, dont l'épitaphe se lit dans l'église des Jacobins d'Orvieto.

BRAY-SUR-SOMME, bourg de France (Somme), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kil. O. de Péronne; 1,468 hab. Grains, fourrages, bestiaux; fabrication de laine peignée.

BRAZE s. f. (bra-ze). Ancienne forme du mot BRAISE.

BRAZIER (Claude-Joseph), vétérinaire français, né à la Grande-Rivière en 1739, mort à Besançon en 1808. Il remplit les fonctions de garde-haras à Baume-les-Dames, et fut membre correspondant de l'Académie royale de médecine. On lui doit: *Projet qui indique les moyens les moins coûteux et les plus sûrs de relever l'espèce des chevaux en Franche-Comté; Traité sur l'épizootie; Avis au peuple des campagnes sur les maladies contagieuses qui attaquent les hommes et les animaux; Observations sur l'épizootie qui règne dans le département du Doubs.* Il fut aussi un des collaborateurs de l'abbé Rozier pour le *Dictionnaire de l'agriculture.*

BRAZIER (Nicolas), auteur dramatique et chansonnier, né à Paris en 1783, mort à Passy en 1838, était fils d'un maître d'écriture, qui, après avoir été employé du cabinet de Louis XVI, dirigea une petite pension, rue du Faubourg-du-Temple. Brazier fut placé bien jeune dans un atelier de bijouterie. « Comme tous les jeunes gens de son époque, dit un biographe, il se ressentit de l'interruption des bonnes études, et ce ne fut que plus tard qu'il chercha à réparer ce qui avait manqué à son instruction première. Une vive imagination et beaucoup d'esprit naturel suppléèrent à ce qu'il n'avait point acquis par le travail, et son goût particulier le porta vers le genre de la chanson, qu'il a cultivé toute sa vie avec succès. Brazier avait à peine vingt ans qu'il cherchait à marcher sur les traces de Collé, de Panard et de Laujon; ses essais furent assez brillants pour qu'il fût jugé digne de s'asseoir à côté de Désaugiers et d'Armand Gouffé. Ce dernier l'avait pris sous sa protection spéciale et lui donna les premières leçons de goût et de correction. Chez Brazier, cependant, les fautes de goût et de langage étaient fréquentes, et il avoua un jour à Armand Gouffé qu'il n'avait jamais ouvert une grammaire... pas même celle qu'avait composée son père. Brazier risqua bientôt, sur les petits théâtres, des bluettes dont le succès l'encouragea et lui inspira le désir de se faire applaudir sur une scène plus importante. Vers cette époque, il obtint une modeste place de receveur dans les droits réunis, et se lia alors avec des auteurs qui avaient peut-être, plus que lui, le sentiment dramatique, mais qui ne possédaient pas cette verve chansonnière, cette facilité du couplet qui ont été le caractère distinctif de son talent. » La première pièce de Brazier est *Lisette toute seule*, monologue composé en société avec Simonnin, et représenté au théâtre des Délassements-Comiques. Après le succès de l'*Ivrogne tout seul*, sa seconde pièce, Brazier renonça à sa place. « Le chansonnier, disait-il, est une bête à bon Dieu; il a horreur de la cage, si dorée qu'elle soit. » En revanche, il s'en allait philosophiquement tous les matins étudier avec assiduité dans un collége de la rue Saint-Antoine.

La naissance du roi de Rome inspira à Brazier de fades couplets, dont voici le plus saillant:

> Nous faisions tous des vœux
> Pour demander aux dieux
> Un prince héréditaire,
> Qui fût
> Semblable à son père.
> Le sort nous est prospère;
> Chantons ce prince-là:
> Le voilà.

Brazier chanta dans le même style innocent le retour des Bourbons. Le père Brazier recouvra son emploi à la cour, et le vaudevilliste, déjà célèbre, protégé par le général Lauriston, un véritable ami, fut attaché à la bibliothèque particulière de Louis XVIII. En allant faire sa visite à son chef, le savant auteur du *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, Brazier, toujours épris de sa chère liberté, eut la maladresse de dire: « Monsieur, vous pensez bien que ma place est la récompense de mon dévouement, et non une obligation de travail. » Barbier, le travailleur par excellence, répliqua qu'il ne l'entendait pas ainsi. Un petit conflit s'ensuivit, et l'affaire s'arrangea: Brazier reçut une modeste pension, en donnant sa démission.

Attaqué, en 1815, par le *Nain jaune*, qui raillait l'orthographe fantaisiste du vaudevilliste, Brazier écrivit *ab irato* une réponse fulminante. Le numéro suivant du journal téméraire contenait la terrible épître, qui commençait ainsi: *J'amais......* Cette malheureuse apostrophe, mise en tête d'une lettre destinée à prouver que Brazier savait l'orthographe, excita la risée universelle.

Le vaudevilliste s'était lié intimement avec Dumersan; leur collaboration dota la scène d'une quarantaine de charmants ouvrages. Ils avaient tous deux le coup d'œil juste, une gaieté intarissable et cette verve endiablée qui, malgré son excès, plaît si fort au public. Heureux défaut, après tout, que cet excès-là! Brazier chantait lui-même ses productions, et Dieu sait avec quel charme irrésistible! En vieillissant, il eut la prétention de devenir chroniqueur et journaliste; il réussit en partie. Une série d'articles sur les *Abbés chansonniers* plut aux lecteurs du *Vert-vert;* les notices sur la *Chanson* et les *Cochers*, insérées dans le livre des *Cent-et-un*, furent assez goûtées; mais le vrai titre de Brazier à la postérité, c'est d'avoir suivi agréablement, même de loin, les chansonniers inspirés; c'est d'avoir fait rire cette société en deuil de la liberté. Les amis de Brazier l'ont surnommé, avec une exagération évidente, le *La Fontaine de la chanson.* Les chansons de Brazier passeront, mais les fables de La Fontaine ne passeront point. Rabbe, après avoir rendu justice à Brazier comme auteur, ajoutait: « Il est devenu la principale colonne des théâtres des boulevards, où l'on ne peut aujourd'hui se présenter que sous sa protection ou celle de quelques autres qui, moins délicats que lui, savent exploiter merveilleusement ce genre d'industrie. En laissant jouer quelques pièces d'auteurs étrangers à leur coterie, ces messieurs n'exigent jamais qu'une part dans la gloire et dans les bénéfices que procure l'ouvrage auquel ils ont daigné mettre leur nom, ce qui explique suffisamment leur fécondité. Nous n'accusons pas, toutefois, M. Brazier de s'emparer d'une manière aussi peu délicate des ouvrages d'autrui, puisque lui-même tient tellement à ce qui lui appartient qu'il a soin, pour qu'on ne change pas son chapeau avec lui, d'y faire inscrire en lettres d'or: *Ex libris Brazier.* » Ce dernier trait tendrait à prouver que Brazier était aussi ferré sur le latin que sur l'orthographe. Disons que cette accusation d'ignorance a été vivement combattue par des amis de Brazier, qui, vivant dans son intimité, avaient pu apprécier *de visu* le fort et le faible: ils attribuaient la plupart de ses fautes à l'étourderie et à la distraction. Quoi qu'il en soit, l'*ex libris Brazier,* tracé au fond du tromblon, est resté proverbial et il égaye encore aujourd'hui la foule de ces pédants:

> Qui, basant sur le grec leur gloire et leurs succès,
> Se consolent en grec d'être sots en français.

Voici la liste des œuvres de Brazier: *Chansons* (1814, in-18); *Chansons et poésies diverses* (1821, in-18); *Souvenirs de dix ans, mélange de vers et de chansons faits depuis le* 3 *mai* 1814 *jusqu'à ce jour* (1824, in-18), avec huit pages de musique; *Chansons* (1834-1835, in-18); *Chansons nouvelles* (1836, in-18); *Chroniques des petits théâtres de Paris, depuis leur création jusqu'à ce jour* (1837, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage a eu une seconde édition sous le titre de: *Histoire des petits théâtres de Paris depuis leur origine* (1838, 2 vol. in-18). On y trouve une foule de renseignements très-utiles pour tous ceux qui, par goût ou par état, s'occupent des choses du théâtre. Les anecdotes y sont nombreuses et piquantes; on y voit passer rapidement devant soi tout un monde évanoui, et si bizarre, qu'il présente souvent à l'esprit l'attrait d'un conte de fées.

Quant au bagage dramatique de Brazier, il ne comprend pas moins de deux cent quinze pièces, dont cent cinquante ont été imprimées. Hâtons-nous d'ajouter, pour expliquer cette fécondité prodigieuse, qu'une dizaine à peine de ces productions appartiennent en propre à notre vaudevilliste, qui, de 1803 à 1838, a associé sa verve à celle de tous les fournisseurs du théâtre de cette époque: Simonnin, Bénard, Henrion, Coupart, Varez, Desprez, Saint-Clair, Dumersan, Armand Gouffé, Villiers, Francis, Dupetit-Méré, Théodore, Merle, Dubois, de Rougemont, Désaugiers, Mélesville, *e tutti quanti!* Les plus jolies de ces productions, déjà presque oubliées aujourd'hui, sont: *Que de bruit pour un âne!* la *Salle à vendre;* la *Belle aux cheveux d'or; Sauvageon; Arlequin au café du Bosquet; Monsieur et madame Denis;* l'*Auberge allemande;* le *Marquis de Carabas;* la *Vénus hottentote; Je fais mes farces;* l'*Ecole du village;* les *Valets en goguette;* le *Coin de rue* ou le *Rempailleur de chaises;* le *Soldat laboureur* ou les *Moissonneurs de la Beauce; Sans tambour ni trompette;* le *Savetier et le Financier; les Cuisinières; la Femme de ménage;* la *Biche au bois;* les *Ecoliers en promenade;* le *Ci-devant jeune homme;* le *Philtre champenois;* les *Ouvriers;* les *Rouliers;* le *Maître de forges;* la *Croix d'or;* etc., etc.

BRAZILLER v. n. ou tr. (bra-zi-llé; *ll* mll.) Syn. de BRASER.

BRAZOS, fleuve des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, prend sa source aux monts Guadalupe, dans l'Etat du Texas, traverse cet Etat, et va se jeter dans le golfe du Mexique, à 64 kilom. S.-E. de Galveston, après un cours de 1,628 kilom. Pendant le printemps, les bateaux à vapeur peuvent remonter jusqu'à Washington (Texas), à 483 kilom. de l'embouchure, et, en toute saison, jusqu'à Columbia, à 64 kilom. de la mer. A 240 kilom. du golfe du Mexique, sa largeur varie de 137 à 183 m.

BRAZZA, la *Brachia* des Romains, île de l'empire d'Autriche, dans la mer Adriatique, à 20 kilom. de la côte de Dalmatie, dont elle est séparée par un canal de même nom, cercle et au S. de Spalatro, au N. de Lesina; superficie 36,500 hect.; 15,700 hab. Le sol de cette île est montagneux, pierreux et peu fertile; on y récolte cependant des vins renommés, des figues, des olives et d'autres fruits; élève d'agneaux, de chevreaux, d'abeilles et de vers à soie. Brazza forme un district dont le chef-lieu est Castel-San-Pietro; elle est divisée en 7 communes et renferme une vingtaine de villages, avec deux bons ports et des chantiers de construction.

BRÉ s. m. (bré). Brai, poix. ‖ Vieux mot.

BREA (Ludovico), peintre italien né à Nice, vivait à la fin du XV^e et au commencement du XVI^e siècle. Il habita presque constamment Gênes, où se trouvent la plupart de ses œuvres. Ses tableaux, de petite dimension et peints avec un soin extrême, présentent la sécheresse de l'ancien style; toutefois on y remarque une bonne entente de la composition et de la perspective, un coloris vigoureux et des têtes qui ne manquent pas de beauté.

BRÉA (Jean-Baptiste-Fidèle), général français, connu surtout par sa fin tragique, était né à Menton vers 1790. Il avait servi dans les dernières guerres de l'Empire et longtemps résidé à Nantes, comme chef d'état-major. Le 25 juin 1848, il fut assassiné par les insurgés de la barrière de Fontainebleau, avec lesquels il était venu parlementer. Ses assassins, dont deux furent exécutés, Daix et Lahr, alléguèrent pour leur défense que le général avait lui-même fait fusiller des prisonniers, la veille, au Panthéon.

BREAD-PUDDING s. m. (brèd-pou-dingh — de l'angl. *bread*, pain; *pudding*, gâteau). Art cul. Pudding au pain, c'est-à-dire fait avec de la mie de pain, du lait, du sucre, des œufs et des raisins secs.

BREAD-SAUCE s. f. (brèd-sô-ce—de l'angl. *bread*, pain, et de *sauce*). Art culin. Sauce anglaise pour le gibier, qui est faite avec de la mie de pain, du lait, du bouillon et du beurre, le tout assaisonné de sel et de poivre noir.

BRÉAGE, bourg et paroisse d'Angleterre, comté de Cornouailles, à 5 kilom. O. d'Helstone; 5,575 hab. Exploitation de mines d'étain.

BREAK ou **BREK** s. m. (brèk — angl. *break*). Voiture à quatre roues, qui a sur le devant un siége élevé recouvert quelquefois par un capotage, et qui porte ordinairement sur le derrière deux bancs longitudinaux placés vis-à-vis l'un de l'autre; voiture élégante et très-légère: BREAKS, *ducs, dog-carts, qui prouvent chez leurs possesseurs l'amour du cheval encore plus que le goût de la voiture.* (Th. Gaut.) *Quatre* BREAKS *attelés de chevaux de poste attendaient devant la porte.* (A. Villemot.) *Lord Seymour arrivait ensuite avec son* BREAK *attelé de quatre chevaux.* (Paul d'Ivoi.) *Ah ça! les chevaux ne sont donc ici que pour promener les* BREAKS? (E. Sue.)

BREAK (TO) v. a. ou tr. (tou-brèk — mot angl. signif. *rompre*). Sport. Dresser, préparer un cheval pour la course à l'aide de l'hygiène et d'exercices spéciaux, qui consistent à faire disparaître toute chair et toute graisse superflues.

BRÉAL-SOUS-MONTFORT, bourg et commune de France (Ille-et-Vilaine), cant. de Plélan, arrond. et à 13 kilom. S.-E. de Montfort; pop. aggl. 343 hab. — pop. tot. 2,258 hab. Récolte de céréales et fourrages; fabrication de cidre.

BRÉANT ou **BRUANT** s. m. (bré-an, bru-an). Ornith. Oiseau de la grosseur du moineau franc, qui a le plumage presque entièrement jaune, et dont le ramage est assez agréable: *Les* BRÉANTS *sont répandus dans toute l'Europe.* (Buff.) V. BRUANT, qui est plus usité.

BRÉANT (Jean-Robert), chimiste français, mort à Paris en 1852. Il fut successivement vérificateur, puis directeur du laboratoire des essais près de la Direction des monnaies. Il inventa en 1831 un procédé de conservation des bois en les injectant de divers liquides, à l'aide d'une haute pression refoulant ceux-ci dans les canaux de la séve. Le prix des éléments employés empêcha seul d'appliquer ce procédé dans l'industrie. Bréant a légué à l'Institut, par son testament, une somme de cent mille francs, destinée à être l'objet d'un prix en faveur de celui qui découvrira un remède efficace contre le choléra asiatique.

BRÉARD (Jean-Jacques), membre de l'Assemblée législative et de la Convention, né à Marennes en 1760, mort en 1840. Il vota la mort du roi, fit partie du comité de sûreté générale et du premier comité de salut public, présida plusieurs fois la Convention, fut envoyé à Brest pour organiser l'escadre, appuya la plupart des mesures révolutionnaires, et participa ensuite à la réaction thermidorienne. Il siégea aussi au conseil des Anciens, puis au Corps législatif, jusqu'en 1803.

BRÉARD DE NEUVILLE, jurisconsulte français, né à Dijon en 1748, mort à Paris en 1818. Il fut conseiller-clerc au parlement de Dijon. On a de lui un *Dictionnaire latin et français de la langue des lois* (1807, 2 vol.); une *Traduction des Pandectes de Justinien* (1818-1823, 24 vol. in-8°), et quelques autres ouvrages.

BRÉAUNE s. f. (bré-ô-ne). Comm. Toile de lin blanche et claire, que l'on fabriquait autrefois en Normandie.

BREAUTÉ (Pierre), capitaine français, dont la mort tragique mérite d'être transmise à la postérité. Il avait obtenu d'Henri IV la permission de mener en Hollande une compagnie de cavalerie levée à ses dépens; mais, après la *campagne de* 1599, *il revint momentanément* en France, remettant le commandement de sa compagnie à un lieutenant, qui se laissa prendre par la garnison de Bois-le-Duc, et Breauté, à qui ce lieutenant avait écrit pour lui demander de payer sa rançon, lui répondit durement que les lâches seuls mettent bas les armes, même devant des ennemis très-supérieurs en nombre. Cette réponse tomba entre les mains de Grosdenbonck, gouverneur de Bois-le-Duc, qui, dans sa colère, laissa échapper des paroles injurieuses contre Breauté. Alors celui-ci se hâta de retourner en Hollande pour demander raison à Grosdenbonck; le cartel fut accepté, et il fut convenu qu'à un jour fixé vingt Français combattraient contre vingt Hollandais ou Espagnols. Mais Grosdenbonck se fit remplacer dans ce combat par son lieutenant Liberbiken. Déjà Breauté avait tué Liberbiken, et les Français allaient remporter la victoire, lorsque, par une indigne trahison, Grosdenbonck fit tirer, des murs de la place, deux coups de canon qui les forcèrent à la retraite. Breauté, après une longue et héroïque résistance, fut pris par les Espagnols, emmené dans la place et massacré entre les deux ponts, le 5 février 1600. Sept Espagnols avaient été tués ou blessés dans le combat;

du côté des Français, il n'y eut que trois morts et deux blessés.

BRÉBANT (Pierre DE), dit **Clignet**, amiral de France et homme de guerre, mort vers 1430. Il servit sous le roi Jean, dans les guerres contre les Anglais, fut l'un des sept chevaliers qui soutinrent l'honneur du pays contre un égal nombre de chevaliers anglais, dans un combat à outrance, près de Bordeaux, en 1402. Il remplaça Regnault de Trie dans la charge d'amiral, se distingua par diverses actions d'éclat, et attaqua le premier l'armée anglaise à la funeste bataille d'Azincourt.

BRÉBEUF (Jean DE), missionnaire français, né à Bayeux en 1593, mort en 1649. Il entra dans l'ordre des jésuites et fut un des premiers missionnaires envoyés au Canada (1625). Arrivé à Québec avec Champlain, Brébeuf passa chez les Hurons, apprit leur langue, et tomba en 1649 entre les mains des Iroquois, qui le brûlèrent à petit feu. Le P. Brébeuf avait traduit le catéchisme dans la langue des Hurons. Champlain a publié ce spécimen du langage des Indiens du Canada, à la suite de ses *Voyages de la Nouvelle-France* (Paris, 1658).

BRÉBEUF (Guillaume DE), poëte, né en 1618, à Thorigny (Normandie), mort près de Caen en 1661, était neveu du précédent. Issu d'une famille fort ancienne et qui est, dit-on, la tige des Arundel d'Angleterre, il reçut une éducation extrêmement distinguée, débuta dans la littérature par une parodie burlesque du VIIe livre de l'*Énéide* (1650), et donna, peu de temps après, sa traduction en vers de la *Pharsale* de Lucain, accueillie avec un enthousiasme qui était loin de faire pressentir l'oubli où elle est tombée. Sans s'approprier les qualités du poëte latin, le versificateur français en avait encore exagéré les défauts, l'enflure, les hyperboles, les antithèses, la recherche du grandiose, les descriptions pompeuses, en un mot cette boursouflure de pensées et cette emphase d'expressions que l'imitation espagnole avait mises à la mode. Le cardinal de Mazarin fut ébloui comme le public et fit à l'auteur de magnifiques promesses, que, suivant sa coutume, il se hâta de ne pas réaliser. La vogue de Brébeuf se maintint jusqu'à Boileau, qui fit de lui, dans son *Art poétique*, le type de l'enflure et de l'exagération. Il faut reconnaître que, si Brébeuf fut dépourvu du sens littéraire et s'il partageait le faux goût de son époque, il était poëte cependant en une certaine mesure; le grand critique, en l'immolant, reconnaissait que

> Malgré son fatras obscur,
> Souvent Brébeuf étincelle.

Tout le monde connaît ces quatre vers de la *Pharsale :*

> C'est de là que nous vient cet art ingénieux,
> De peindre la parole et de parler aux yeux,
> Et, par des traits divers de figures tracées,
> Donner de la couleur et du corps aux pensées.

Si l'on en croit Bruzen de la Martinière, Corneille les avait en si grande estime qu'il disait : « Je donnerais volontiers deux de mes meilleures tragédies pour les avoir faits. » Cette admiration est peut-être exagérée; mais on trouve chez Brébeuf un grand nombre de vers énergiques et colorés, des traits hardis, des images brillantes et des descriptions qui n'auraient besoin que d'être châtiées pour être acceptées des gens de goût. On a encore de lui des *Poésies diverses* (1658); des *Eloges poétiques* fastidieux, et des ouvrages de dévotion. Il convertit des protestants et il a composé contre les femmes fardées un grand nombre d'épigrammes dont voici certainement la meilleure :

> Quel âge a cette Iris dont on fait tant de bruit?
> Me demandait Cliton naguère.
> Il faut, dis-je, vous satisfaire :
> Elle a vingt ans le jour et cinquante ans la nuit.

BREBIAGE s. m. (bre-bi-a-je — rad. *brebis*). Anc. législ. Droit féodal qu'on percevait autrefois sur les brebis.

— Troupeau de brebis, dans quelques provinces : *Elle ne vivait pas d'autre chose que d'un petit lot de* BREBIAGE. (G. Sand.)

BREBIAILLE s. f. (bre-bi-a-lle, *ll* mll. — rad. *brebis*). Les brebis, les troupeaux ou un troupeau de brebis. ‖ Vieux mot.

BREBIETTE s. f. (bre-bi-è-te — dim. de *brebis*). Petite brebis. ‖ Vieux mot.

BRÉBIETTE (Pierre), peintre et graveur français, né à Mantes-sur-Seine vers 1598, ou, selon quelques auteurs, en 1609, mort vers le milieu du XVIIe siècle. Il voyagea en Italie et séjourna assez longtemps à Venise, où il fit une étude particulière des œuvres de Paul Véronèse. « Il avait, dit Mariette, un génie des plus abondants; il ne lui manquait que d'être plus réglé et plus correct dans son dessin. Par suite d'inclination de tempérament, il se plaisait à représenter des sujets de *Bacchanales*, et c'est à quoi il réussissait le mieux. » Il est beaucoup plus connu comme graveur que comme peintre. Il a gravé à l'eau-forte : la *Vierge, l'Enfant Jésus et saint Jean*, d'après Raphaël; la *Vierge adorant l'Enfant Jésus*, d'après Andrea del Sarto; le *Prophète Jonas*, d'après Michel-Ange; l'*Adoration des bergers* et l'*Assemblée des saints dans le ciel*, d'après Palma le jeune; *Moïse enfant présenté à la fille de Pharaon*, le *Repos en Egypte*, la *Mise en croix*, la *Vierge entourée de saints*, le *Martyre de saint Georges, Saint Barnabé guérissant les malades*, etc., d'après Paul Véronèse; *Jupiter, Saturne, Vulcain, Mercure, Neptune, Pluton, Apollon* et *Bacchus*, d'après Polidoro Caldara; *Jupiter, Pluton et Neptune offrant leurs richesses à la Fortune*, d'après Claude Vignon, etc. Parmi les estampes exécutées par Brébiette d'après ses propres dessins, on remarque diverses *Bacchanales*, l'*Alliance de Bacchus et de Cérès*, l'*Enlèvement de Déjanire*, le *Jugement de Pâris*, le *Triomphe de Galatée*, des *Divinités marines*, des *Centaures*, des *Satyres*, des allégories, des caricatures, des sujets religieux, les *Vertus* (6 pièces), les *Péchés capitaux* (7 pièces), les *Evangélistes* (4 pièces), les *Docteurs de l'Eglise* (4 pièces), etc.

BREBIS s. f. (bre-bi. — Ce mot dérive immédiatement de la basse latinité *berbix*, qui a donné naissance aux dérivés collatéraux *berbice* en italien, *berbeace* en valaque, *berbitz* en provençal, etc. La première conclusion que nous ayons à tirer de la comparaison du terme français avec ses congénères, c'est qu'il s'écarte plus qu'eux du radical *berbix*, par l'interversion du *b* et de l'*r*, *brebis* pour *berbis ;* c'est là une habitude toute française : c'est ainsi que nous disons *fromage* au lieu de *formage*. Le picard a conservé fidèlement ces deux formes primitives; il dit *formage* et *berbis*. Le bas latin *berbix* est extrêmement ancien, et se rencontre dans les plus vieux textes; il se rattache presque au latin classique par l'intermédiaire de la forme *berbex*, qu'on rencontre dans Pétrone. La véritable forme latine est *vervex*, dont le sens littéral est celui de mouton. Il est probable que la substitution des deux *b* aux deux *v* est le résultat d'une prononciation provinciale. Cherchons maintenant l'origine du mot *vervex* lui-même. M. Pictet suppose que le latin *vervex* peut s'expliquer par un composé sanscrit hypothétique *var-veça*, qui aurait la signification de *vêtu de laine;* il le rapproche ingénieusement du mot sanscrit très-usité *varkara*, mouton, qui voudrait dire, toujours suivant la même théorie, *qui fait* ou *qui produit la laine*. M. Delâtre, lui, rapproche au contraire *vervex* du sanscrit *vrichna*, bélier, par l'intermédiaire du mot latin *verva*, terme épigraphique qui signifie tête de bélier sculptée en pierre. Nous ferons à cette étymologie, du reste séduisante, une objection : c'est que le mot sanscrit *vrichna* désigne le bélier précisément par ses fonctions de fécondateur, fonctions qui le distinguent du mouton; *vrichna* vient, en effet, de la racine *vrich*, arroser. Quoi qu'il en soit, M. Delâtre fait remarquer que le mot *verva*, qu'on ne trouve que sur les inscriptions latines, s'est maintenu dans la langue française, où il a revêtu un sens figuré, *verve*, fantaisie, inspiration poétique. Ce mot vient, dit-il, de *verva*, bélier, comme *caprice*, de *capra*, chèvre. A ce sujet, M. Delâtre se livre à quelques curieux rapprochements qu'on ne lira pas sans intérêt. Les Grecs emploient dans le même sens le mot *oistros*, qui signifie proprement mouche, taon, puis, par métaphore, délire, enthousiasme, verve. Les Italiens ont une expression analogue et non moins pittoresque : c'est *grillo*, grillon, du latin *gryllus*, dont ils se servent dans le sens de lubie, boutade; en allemand, on dit également *grille*. Chez les Anglais, c'est la mite ou le ver du fromage, *maggot*, qui répond au *grillo* des Italiens; ils disent : *What maggot bites you?* « Quelle fantaisie vous prend? ou, plus exactement : « Quelle mouche vous pique? »). Mamm. Individu femelle d'un genre d'animaux ruminants, qui vit généralement à l'état domestique, et que l'on élève pour la laine et le lait qu'il produit, et pour sa chair qui sert à l'alimentation : *Un troupeau de* BREBIS. *Tondre une* BREBIS. *Il offrait tous les jours le sacrifice d'une* BREBIS *blanche et sans tache à Apollon.* (Fén.) *La* BREBIS *des pays chauds, la* BREBIS *des pays froids, la* BREBIS *sauvage, n'ont point de laine, mais du poil.* (Buff.) *Pour rétablir la* BREBIS *après qu'elle a mis bas, on la nourrit de bon foin et d'orge moulue.* (Buff.)

> La *brebis* des hivers redoute la saison.
> ROSSET.

> . . . . Ce matin, une brebis frappée
> S'est de la main du prêtre et du temple échappée.
> MAIRET.

> Heureux qui vit en paix du lait de ses *brebis*,
> Et qui de leur toison voit filer ses habits.
> RACAN.

> Un troupeau de *brebis* à la blanche toison
> Bondit sur la colline et tond le vert gazon.
> CASTEL.

> De timides *brebis* et leurs jeunes agneaux
> Se plaignaient, en bêlant, de quitter leurs prairies.
> DELILLE.

— Fig. Femme d'une grande douceur; jeune fille innocente, petit enfant : *Vous avez fait une* BREBIS *de cette tigresse.* (Le Sage.) *Elle tremblait de laisser cette* BREBIS, *blanche comme elle, seule au milieu d'un monde égoïste, qui voulait lui arracher sa toison.* (Balz.)

> Dans ces prés fleuris
> Qu'arrose la Seine,
> Cherchez qui vous mène,
> Mes chères *brebis.*
> Mme DESHOULIÈRES.

— Dans le langage de l'Ecriture, Fidèle, serviteur de Dieu sous la conduite de son pasteur : *Le bon pasteur donne sa vie pour ses* BREBIS. (Evangile.) *Pouvez-vous croire que j'abandonne mes chères* BREBIS? (Boss.) *Vous êtes les* BREBIS *favorites à qui le souverain pasteur a réservé ses plus fertiles pâturages.* (Fén.) *Consolez-vous, mes chères* BREBIS, *Dieu vous pardonnera à cause de la simplicité de votre cœur.* (Chateaub.)

> . . . . Je ne vois en lui
> Qu'une impure *brebis* d'Israël séparée.
> C. DELAVIGNE.

‖ En ce sens, S'emploie souvent par opposition à *bouc*, qui sert à désigner les réprouvés : *Au jugement dernier, Dieu séparera les boucs d'avec les* BREBIS.

— *Brebis galeuse*, Personne dont le commerce est dangereux ou repoussant : *Le pasteur qui m'a envoyé paître me traite de* BREBIS *galeuse.* (Bussy-Rab.) ‖ *Brebis du bon Dieu*, Personne douce et inoffensive, qui souffre le mal qu'on lui fait sans se défendre et sans se plaindre : *C'était une véritable* BREBIS DE DIEU. (E. Souvestre.) *Comme une pauvre* BREBIS DU BON DIEU, *elle souffre tout sans se plaindre.* (Balz.) ‖ *Repas de brebis*, Repas où l'on mange sans boire : *Notre souper ne fut pas* UN REPAS DE BREBIS, *puisque nous bûmes d'excellent vin.* (Le Sage.)

— Prov. *Brebis qui bêle perd sa goulée*, Quand on cause beaucoup à table, on n'a pas le temps de manger, et aussi, En parlant beaucoup, on perd l'occasion d'agir. ‖ *A brebis tondue, Dieu mesure le vent*, Dieu proportionne à notre faiblesse les maux qu'il nous envoie. ‖ *Faites-vous brebis, le loup vous mangera*, ou, plus ordinairement, *Qui se fait brebis, le loup le mange*, Celui qui a trop de bonté, de douceur, encourage les méchants à lui nuire. On dit dans le même sens : *Faites-vous miel, et les mouches vous mangeront.* ‖ *Brebis comptées, le loup les mange*, Les précautions ne garantissent pas toujours des accidents prévus; l'excès de précaution est dangereux. Virgile dans sa VIIe églogue, a exprimé une pensée analogue en termes à peu près identiques; il dit :

> *Hic tantum Boreæ curamus frigora, quantum*
> *Aut numerum lupus, aut torrentia flumina ripas.*

(Nous nous soucions autant des froids de l'hiver que le loup du nombre (des brebis), ou le torrent de ses rives.)

Encycl. Econ. rur. Ce qui intéresse avant tout dans la *brebis*, c'est la reproduction de l'espèce. Son rôle, sous ce rapport, n'est pas moins important que celui du bélier. Il est donc nécessaire de connaître les soins dont elle a besoin, soit à l'époque de la lutte, soit pendant la gestation et l'allaitement. Avant tout, il faut avoir soin de choisir des *brebis* parfaitement saines, bien conformées, vigoureuses et en bon état. Afin d'éviter l'épuisement qui pourrait résulter de la gestation et de l'allaitement, on ne livrera jamais au bélier les *brebis* âgées de moins de quinze à dix-huit mois; en général même, il est convenable d'attendre jusqu'à deux ans ou trente mois. Les *brebis* qui ont déjà porté entrent en chaleur après le sevrage, si on cesse de les traire. L'état de rut dure environ de douze à trente-six heures; il revient après une période de quinze à dix-huit jours, quand la fécondation n'a pas eu lieu; mais cette fois il dure beaucoup moins longtemps. Les chaleurs sont provoquées par la présence du bélier, par les excitations qu'il cause et par le régime auquel les troupeaux sont soumis. Les éleveurs tirent parti de ces diverses circonstances pour obtenir que toutes les *brebis* entrent en rut à la même époque et en temps convenable. Voici, d'après M. A. Sanson, les procédés dont on se sert dans les bergeries les plus importantes et les mieux tenues pour atteindre ce résultat. On tient d'abord les béliers séparés du troupeau des femelles. Une quinzaine de jours environ avant l'époque de la lutte, celles-ci sont soumises à une alimentation tonique et excitante. On les conduit dans les meilleurs pâturages, sur les éteules, où elles trouvent des épis, et on leur distribue des provendes de grains concassés ou moulus, auxquelles il est bon d'ajouter un peu de sel. Sous l'influence de ce régime, on observe bientôt que le rut apparaît chez la plupart. S'il tardait à venir chez un grand nombre, il serait à coup sûr provoqué par la présence d'un bélier ardent, mais sans valeur, auquel on met sous le ventre une sorte de tablier qui s'oppose à la copulation. Comme on a pu le voir à l'article BÉLIER, la lutte s'effectue suivant deux procédés. Le plus ancien et le plus répandu, celui dans lequel les béliers restent mêlés avec les *brebis*, porte le nom de *lutte en liberté*. Il doit être abandonné pour un élevage bien entendu. Les errements d'une saine zootechnie comportent une intervention plus directe de l'intelligence de l'homme dans cette importante partie de la gestion des troupeaux. Aucun des moyens qui, à diverses époques, ont été préconisés pour que toutes les *brebis* en chaleur soient fécondées en temps convenable et pour que l'on puisse savoir par quel mâle elles l'ont été, ne peut valoir une direction effective des saillies, comme l'est celle qui résulte de ce qu'on appelle assez improprement *la lutte en main* (V. LUTTE). En suivant cette dernière pratique, on fatigue moins le bélier, on abrége l'opération, et l'on est en mesure d'obtenir de plus beaux produits.

On a vu qu'il est possible d'obtenir que toutes les *brebis* d'un même troupeau entrent en rut à une époque déterminée; le choix de cette époque dépend nécessairement de la saison qui, dans les conditions où l'on se trouve, convient le mieux pour l'agnelage. Or, dans l'état actuel de l'économie du bétail, trois saisons peuvent être adoptées pour l'agnelage. Le printemps est en général celle que l'on choisit de préférence. La lutte a lieu vers la Saint-Michel, et, comme la *brebis* porte en moyenne 152 jours, il en résulte que les naissances arrivent à la fin de mars ou au commencement d'avril. L'agnelage vulgaire de printemps est considéré aujourd'hui par le plus grand nombre des éleveurs comme le moins favorable aux troupeaux, et on lui préfère généralement l'agnelage d'hiver. Avec celui-ci, la lutte doit s'effectuer entre la fin de juillet et le commencement de septembre, de telle sorte que les naissances aient lieu dans le courant de janvier. Cette pratique nécessite plus de soins, il est vrai, mais aussi elle présente sur la précédente de nombreux avantages, parmi lesquels nous signalerons seulement les deux suivants : en premier lieu, les naissances se produisent à une époque où la surveillance est plus facile, puisque les travaux de la ferme sont alors moins considérables et que les *brebis* restent à la bergerie; d'un autre côté, on peut ainsi obtenir des agneaux qui atteignent plus tôt leur développement, et qui sont déjà grands quand vient le moment de les conduire au pâturage. L'agnelage d'hiver et celui de printemps sont déjà pratiqués depuis longues années; mais il n'en est pas de même de l'agnelage d'été, le seul dont il nous reste à parler. Ce dernier, encore peu usité il y a quelques années, commence à se propager avec rapidité; on le dit surtout favorable à la production de la laine. M. Aug. de Weckerlin va nous apprendre comment il se pratique : « Des expériences faites sur une grande échelle et longtemps continuées ont établi, dit l'éminent éleveur, que le meilleur moyen pour arriver facilement à l'agnelage d'été est le suivant. Ce n'est que vers le milieu de février que la chaleur des *brebis* diminue dans de grandes proportions. On peut donc sans inconvénient reculer la monte jusqu'au mois de janvier. De cette façon, le moment du lavage et de la tonte arrive pendant la gestation; et, si avancée qu'elle soit, il y a beaucoup moins d'accidents à redouter alors que lorsque les *brebis* allaitent. On commence par admettre à la monte d'hiver les bêtes les plus fortes de l'âge de deux ans, qui, d'après la méthode en usage, ne seraient saillies qu'à deux ans et demi, et ensuite les *brebis* qui n'ont pas été fécondées à la dernière monte. Le rut se trouve très-activé en tenant les *brebis* dans des bergeries chaudes, et en leur distribuant une bonne nourriture, composée principalement de pommes de terre, de grains, d'un peu plus de sel que d'habitude, etc. Au surplus, s'il arrivait qu'il y eût un plus grand nombre de *brebis* non fécondées, on trouverait une compensation par ce fait qu'il y a moins d'agneaux qui succombent dans l'agnelage d'été. Ces deux espèces de *brebis*, les primipares et celles qui sont restées vides, entrent plus fort en chaleur vers la même époque de l'année suivante, de sorte qu'en continuant de distribuer successivement aux béliers de jeunes *brebis* et des *brebis* vides, l'agnelage d'été est bientôt répandu dans tout le troupeau; car il faut à peine cinq ans d'usage de cette méthode pour qu'il n'y reste plus de *brebis* adultes de la période d'agnelage précédemment usitée. »

Lorsque la fécondation a eu lieu, les *brebis* exigent des soins tout particuliers. Autant que possible, on les réunit dans un endroit de la bergerie spécialement réservé pour elles. Leur alimentation ne doit être ni trop forte ni insuffisante, mais seulement assez substantielle pour les tenir constamment en état. Il est surtout essentiel qu'elles soient traitées avec la plus grande douceur, qu'on ne leur fasse point faire de trop longues marches ni des courses précipitées, enfin qu'on les empêche de se presser et de se heurter à la porte des bergeries. L'agnèlement se fait presque toujours de lui-même et sans aucune difficulté. Les portées, quoique n'étant d'ordinaire que d'un seul agneau, se composent parfois, lorsque les *brebis* sont bien nourries, de deux et même de trois petits. Après l'agnèlement, on n'a le plus souvent d'autre soin à prendre que de s'assurer si la mère accepte bien son agneau, c'est-à-dire si elle le laisse teter convenablement, et si elle donne suffisamment de lait. Lorsque la mère refuse d'accepter son agneau, il faut sur-le-champ les enfermer l'un et l'autre dans un endroit obscur; cet expédient suffit pour triompher de sa résistance, à moins qu'il n'y ait au pis des obstacles externes. Les *brebis* de la race mérinos, habituées en France au régime de la bergerie et à une vie tout artificielle, sont celles qui témoignent le moins d'affection pour leurs agneaux. L'allaitement se fait pour ainsi dire en commun. Chez les espèces qui se rapprochent davantage de l'état de nature, le sentiment maternel est beaucoup plus développé, et l'on a beaucoup de peine à faire adopter à une *brebis* un agneau étranger. Ainsi les *brebis* d'Ecosse, qui vivent presque à l'état sauvage sur les bruyères des Highlands, montrent pour leurs petits un attachement qui ne le cède en rien à celui des bêtes fauves pour leurs faons. L'une d'elles, qui appartenait à la race dite *blackfaced*, ayant perdu son agneau par suite de la rigueur de l'hiver, refusa pendant quinze jours de quitter le cadavre, quoiqu'il tombât en décomposition; pendant plus d'une semaine après qu'on l'en eût séparée, elle ne manqua jamais de venir le retrouver plusieurs fois par jour, en poussant des bêlements lamentables.

La chair de la *brebis* est meilleure que celle du bélier, mais elle est toujours inférieure à celle du mouton; cependant on considère comme fort délicate la chair de la *brebis* qui n'a pas encore porté. Le lait est utilisé pour la fabrication de plusieurs espèces de fromages, entre autres de ceux de Sassenage et de Roquefort.

BRÉBISSONIE s. f. (bré-bi-so-nî — de *Brébisson*, botaniste français). Bot. Genre de plantes, de la famille des onagrariées, tribu des fuchsiées, réuni, comme simple section, au genre fuchsia.

BRECCIOLAIRE adj. (brèk-si-o-lè-re — de l'ital. *breccia*, brèche). Géol. Se dit d'une roche qui enveloppe dans sa pâte des corps étrangers.

BRECCIOLE s. f. (brèk-si-o-le — mot ital. francisé, lequel est un diminutif de l'ital. *breccia*, rupture). Minér. et géol. Roche composée de fragments anguleux, de la grosseur d'un pois, réunis par un ciment quelconque.

— *Brecciole d'argilolite*, Variété bréchiforme de l'argilolite. ‖ *Brecciole trappéenne*, Syn. de PÉPÉRINE.

BRECÉ, bourg et commune de France (Mayenne), canton de Châteaugiron, arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Mayenne; pop. aggl. 131 hab. — pop. tot. 2,259 hab.

BRÉCEY, bourg de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 6 kilom. N.-O. d'Avranches; pop. aggl. 663 hab. — pop. tot. 2,446 hab. Église du XVIIe siècle; restes d'un vieux château.

BRECH, commune de France (Morbihan), arrond. et à 45 kilom. de Lorient; pop. aggl. 194 hab. — pop. tot. 2,499 hab. Monument expiatoire des émigrés de Quiberon, avec bas-reliefs de David d'Angers. En 1364, victoire de Jean de Montfort sur Charles de Blois, qui fut tué dans le combat; ce combat porte aussi le nom de bataille d'Auray, du nom de cette ville, située à 4 kilom. S. de Brech.

BRÈCHE s. f. (brè-che. — Ce mot, comme tous ceux qui ont rapport à la guerre, aux siéges, etc., a été emprunté par nous aux langues germaniques. On peut le rapprocher immédiatement de l'allemand moderne qui veut dire *briser*, et qui a pour correspondants dans les autres idiomes congénères l'anglo-saxon *brecan*, l'anglais *break*, l'ancien haut allemand *brechan*, *brichan*, le gothique *brikan*, l'islandais *braka*, le hollandais *breeken*, *brijzelen*, le suédois *bræka*, etc. M. Delâtre groupe tous ces dérivés collatéraux autour d'un même radical, la racine sanscrite *bhraj*, rompre, qui, avec la nasalisation, a donné *bhranj*, d'où le latin *frangere*, briser. De la forme anglo-saxonne *brecan*, M. Delâtre fait venir le mot français *vilebrequin* pour *vire-brequin*, outil qui sert à trouer et qu'on fait entrer en tournant; dans la première partie, il retrouve le mot *virer*, tourner, et dans la seconde *brequin* ou *berquin*, une sorte de vrille. Les mots *briser*, *broyer*, *brin*, *brèche*, etc., et autres analogues, de même que les dérivés du latin *frangere*, et en général toute la famille étymologique qui a pour point de départ le radical sanscrit *bhraj*, ont été, s'il est permis de rechercher l'origine absolue de ces radicaux, très-probablement formés par onomatopée. Il est en effet difficile de représenter plus exactement le bruit d'un objet qui se rompt que par le groupe phonétique représentant l'espèce de frôlement constitué par la réunion de la labiale *bh* ou *f* avec la liquide *r*. Nous retrouvons encore ce groupe, avec la même valeur de signification et, par conséquent, d'onomatopée, dans une autre branche de la famille indo-européenne, dans les langues celtiques : le breton *bruzun* et *brea*, le gallois *bregu*, l'écossais *bris*, l'irlandais *brisin* et *brise*, ont tous, à quelques variantes près, le sens caractéristique de rompre, briser, de morceau, de fragment, etc.). Ouverture faite à un mur, à une haie, à une clôture quelconque : *Si vous ne faites pas réparer cette* BRÈCHE, *les voleurs finiront par en profiter pour entrer chez vous.*

— Se dit particulièrement d'une ouverture faite dans une enceinte assiégée. *Ouvrir une* BRÈCHE. *Mourir sur la* BRÈCHE. *Voici déjà la seconde fois qu'il est sorti de Paris par une* BRÈCHE. (L.-J. de Balz.) *Restait cette redoutable infanterie de l'armée espagnole, dont les gros bataillons, semblables à autant de tours, mais à des tours qui sauraient réparer leurs* BRÈCHES, *demeuraient inébranlables au milieu de tout le reste en déroute.* (Boss.) *Une* BRÈCHE *est dite praticable quand elle entame le corps d'une place, en faisant une ouverture de* 30 *à* 40 *mètres.* (Bouillet.) *Mac-Mahon s'élance un des premiers vers la tour Malakoff et pénètre par la* BRÈCHE *encombrée de cadavres.* (A. Humbert.)

D'un cours précipité sur la *brèche* ils s'élancent.
VOLTAIRE.

— Par anal. Trouée faite dans une troupe d'hommes : *La légion chrétienne ouvre une large* BRÈCHE *dans les rangs des barbares.* (Chateaub.)

— Généralem. Ouverture produite par des fragments de matière enlevés : *Faire une* BRÈCHE *dans un pâté, dans un fromage, dans un plat, dans un bloc de bois. On apporta bientôt un assez grand fromage blanc, dans lequel il fit une* BRÈCHE *angulaire de* 90 *degrés.* (Brill.-Sav.) ‖ Cassure sur un objet à bords minces ou tranchants : *Faire une* BRÈCHE *à un couteau, à une assiette.*

— Par ext. Ouverture naturelle pratiquée dans des rochers, et qui semble être le résultat d'une rupture : *La légende attribue à un coup d'épée de Roland la* BRÈCHE *de ce nom dans les Pyrénées.* ‖ *Brèches osseuses*, Celles qu'on trouve dans des rochers auxquels se trouvent mêlés des os de quadrupèdes : *Les fentes des rochers de Gibraltar, de Cette, de Nice et d'autres lieux des bords de la Méditerranée, sont remplies d'un ciment rouge et dur qui enveloppe des fragments de rochers et des coquilles d'eau douce avec beaucoup d'os de quadrupèdes, la plupart fracturés : c'est ce qu'on a nommé des* BRÈCHES OSSEUSES. (Cuvier.) *Les* BRÈCHES OSSEUSES *ne diffèrent des cavernes que par leur forme.* (L. Figuier.)

— Fam. Diminution, perte, dommage : *Faire une* BRÈCHE *à sa fortune. Si nous perdons Philisbourg, il sera difficile de réparer cette* BRÈCHE. (Mme de Sév.) *Toute* BRÈCHE, *en commerce, doit se boucher.* (Fertiault.) *Notre financier tenait trop à sa caisse pour y pratiquer une* BRÈCHE *irréparable.* (L. Reybaud.)

— Fig. Lacune, vide, atteinte morale : *Dans ces omissions et dans ces oublis, il se fait une* BRÈCHE *au discours, et la pensée s'enfuit par cette ouverture qu'il fallait fermer.* (L.-J. de Balz.) *C'est toujours sous le manteau de la religion qu'on a fait les* BRÈCHES *les plus sensibles à la religion.* (Dupin.)

— *Battre en brèche, ouvrir la brèche*, Attaquer à coups de canon, pour pratiquer une brèche : *Depuis trois jours, nos canons* BATTAIENT EN BRÈCHE *le Grand-Redan.* (De Bazancourt.) *On cherche à* BATTRE EN BRÈCHE, *comme une muraille, la garde consulaire.* (Thiers.) ‖ Et fig. Attaquer vivement, porter atteinte, faire du tort à : *L'économie politique* BAT EN BRÈCHE *tous les priviléges.* (L. Faucher.) *Il n'y avait pas encore deux ans que l'opinion* AVAIT OUVERT LA BRÈCHE *contre la monarchie.* (Lamart.)

Continuons à *battre en brèche* ce gredin.
E. AUGIER.

— *Faire brèche*, Ouvrir une brèche à coups de canon : FAIRE BRÈCHE *dans un rempart. Les Normands* FIRENT BRÈCHE *et donnèrent trois assauts.* (Volt.) *Les anciens* FAISAIENT BRÈCHE *à l'aide du bélier.* (Gén. Bardin.) ‖ Et fig. Porter quelque atteinte; causer quelque dommage, quelque diminution à : *Mon voyage d'Amérique* AVAIT FAIT BRÈCHE *à ma fortune.* (Chateaub.) *Tu* FAIS *trop de* BRÈCHES *à son crédit.* (Balz.) *Les catholiques ont attaqué le monopole de l'université; ils ont fini par y* FAIRE BRÈCHE. (E. Laboulaye.)

Mais aussi gardez-vous d'oublier votre faute,
Et comme elle *fait brèche* au pouvoir souverain,
Pour la bien réparer retournez dès demain.
CORNEILLE.

‖ Signifie aussi, mais rarement, S'insinuer, arriver à s'introduire : *Il faut plus d'une génération de portiers pour* FAIRE BRÈCHE *dans la société.* (E. Augier.) ‖ *Entrer par la brèche*, Réussir, s'imposer par des moyens plus ou moins violents : *Je voudrais plutôt être désiré que d'*ENTRER PAR LA BRÈCHE. (Volt.)

— *Etre toujours sur la brèche*, Etre dans un état de lutte constante et d'activité soutenue : *Malgré les tracasseries du gouvernement et les efforts de ses ennemis, Benjamin Constant n'en* ÉTAIT *pas moins* TOUJOURS SUR LA BRÈCHE. (Journ.) *Il lutta trente ans de sa parole et de sa plume pour la République. La mort le surprit* SUR LA BRÈCHE. (L. Blanc.)

— Navig. Perche d'environ 1 m. 15 de longueur qu'on emploie dans la construction des trains de bois à brûler.

— Pêch. Syn. de BRÉGE.

— Econ. agric. Rayon sans miel d'une ruche d'abeilles.

— Minér. Roche d'agrégation composée de fragments anguleux et irréguliers, empâtés dans un ciment : BRÈCHE *calcaire, siliceuse, trachytique. La* BRÈCHE *ne diffère du poudingue que parce que, dans celui-ci, les fragments sont arrondis.* (Rozet.) ‖ *Marbre brèche*, ou simplement *Brèche*, Marbre formé de fragments anguleux de diverses couleurs, réunis par une pâte calcaire d'une teinte différente. ‖ *Grande brèche*, Marbre brèche dont les fragments ou taches ont au moins 0 m. 20 de diamètre. ‖ *Petite brèche*, Marbre brèche dont les fragments ont un diamètre inférieur à 0 m. 20. ‖ *Fausse brèche*, Marbre veiné qui a l'apparence d'une brèche, c'est-à-dire qui semble être composé de fragments, par suite de la manière dont les veines se coupent et s'entrelacent.

— **Encycl.** Art milit. La *brèche* est une ouverture du rempart d'une place, une *entamure* d'une pièce de fortification, comme dit Bardin. Un rempart peut s'écrouler par l'effet seul du temps, et former une *brèche;* nous ne nous occuperons pas ici de ces *brèches*, mais de celles seulement que pratique l'assiégeant, dans l'intention de s'ouvrir un passage dans la place assiégée.

Autrefois on faisait *brèche* aux remparts des villes assiégées à l'aide de béliers et autres engins du même genre. De nos jours, on fait *brèche* avec le canon : les premières *brèches* au canon datent de 1376 à 1378. Les batteries de *brèche* sont établies sur le sol même de la tranchée du couronnement du chemin couvert. On ouvre une ou deux *brèches* (symétriques par rapport à la capitale) dans l'ouvrage que l'on attaque, demi-lune ou bastion, jamais au saillant, car en cet endroit la maçonnerie est trop épaisse, mais bien à 8 ou 10 m. de ce saillant. On ne bat pas une muraille en *brèche* au hasard, en tirant à l'aventure : on suit une marche méthodique. Une batterie de *brèche* se compose ordinairement de quatre pièces; ces pièces, toutes ensemble, commencent par faire une coupure horizontale dans la maçonnerie, au tiers de la hauteur de la muraille, à partir du fossé, quand il est sec, et un peu au-dessus du niveau de l'eau, dans le cas d'un fossé plein d'eau. Lorsque l'on aperçoit les terres derrière la maçonnerie enlevée dans cette coupure, les deux pièces extrêmes exécutent deux coupures verticales aux extrémités de la coupure horizontale, tandis que les pièces du milieu font deux coupures intermédiaires que l'on a soin de tenir en retard sur les extrêmes. La muraille ne tarde pas à s'écrouler. S'il y a des pieds-droits, on continue à tirer. On peut aussi faire *brèche* par la mine, mais on le fait rarement : c'est un moyen fort incertain et trop lent, ne donnant que des *brèches* qu'il faut travailler à la pelle et à la pioche.

Une *brèche* faite, on la reconnaît. A cet effet, on emploie souvent la petite ruse suivante, qui réussit toujours. On lance des bombes chargées : elles éclatent; les défenseurs fuient pour éviter leurs éclats meurtriers, et on lance tout à coup une bombe vide : les défenseurs fuient encore. On suit de près la bombe inoffensive, et l'on tâche de voir tout ce que l'on a besoin de connaître dans le court moment d'effroi des ennemis, qui s'aperçoivent vite de leur erreur, et reviennent rapidement repousser ceux qui font la reconnaissance.

L'assiégeant chemine jusqu'au talus de la *brèche*, qu'il peut attaquer de vive force en donnant l'assaut, ou pied à pied, en continuant à cheminer sur le talus de cette *brèche* jusqu'à son sommet, jusqu'au nid de pie. Vauban ne conseille que ce dernier moyen, du moins dans les cas ordinaires.

Les assiégés, pour la défense des *brèches*, préparent d'avance au pied des escarpes des mines volantes, des fougasses, enterrent dans le talus des boîtes de bombes, des bombes isolées, sèment des chausse-trapes, etc. Ils réunissent sur le terre-plein, pour les lancer sur les assiégeants, des matières incendiaires, des obus, des grenades, des fascines, des gabions goudronnés, des corps d'arbre, des chevaux de frise faits avec des lames de sabre ou d'épée, des pierres, etc. L'art de pratiquer des *brèches* a fait de grands progrès depuis le siècle dernier. « On n'avait jamais, dit Bardin, fait les *brèches* aussi larges que dans les dernières guerres de la Péninsule. L'artillerie anglaise, tirant à grande distance, a pratiqué à Ciudad-Rodrigo, à Badajoz, à Saint-Sébastien, en 1813, des *brèches* à immenses ouvertures; elles avaient à l'extérieur 30, 45 et jusqu'à 100 m., et à l'intérieur, 9, 12 et jusqu'à 30 m. »

— *Brèche praticable*. On nomme ainsi une *brèche* au corps de place, qui produit une rampe de 30 à 40 m. de largeur environ, et d'un accès assez facile pour être gravie par les assiégeants. Dix-huit heures de feu roulant d'une batterie de six pièces de 24 avaient rendu *praticable* la *brèche* de la citadelle d'Anvers en 1832.

Autrefois, on ne considérait une *brèche* comme *praticable* que lorsqu'elle pouvait donner issue aux assiégés emmenant les pièces qui leur étaient accordées par la capitulation. Un commandant avait, dans une telle *brèche*, une excuse de la reddition de la place; un gouverneur aurait été déshonoré en sortant par les portes de la ville livrée. C'est cette coutume qui en a amené une autre, celle d'abattre un pan de muraille pour recevoir un prince, un général, auquel on voulait rendre de grands honneurs. « La langue de la justice militaire, dit le général Bardin, a consacré le mot *Brèche praticable* dans un décret de 1792 (26 juillet) et dans un arrêté de l'an VI (16 messidor) pour indiquer la criminalité d'un gouverneur qui capitulerait avant l'extrémité où le réduit le perfectionnement de la *brèche* et l'impossibilité d'y soutenir l'assaut en élevant un arrière-retranchement. La loi a consacré aussi l'expression *Abandon de brèche*, pour définir le crime du militaire qui, mené à l'assaut, y trahirait ses devoirs, et s'éloignerait volontairement de ce poste pour piller; le cas entraîne la peine de mort. »

L'article 218 de la loi du 28 avril 1832 est ainsi conçu : « Les lois militaires condamnent à la peine capitale tout commandant qui livre sa place sans avoir forcé l'assiégeant à passer par les travaux lents et successifs des siéges, et avant d'avoir repoussé au moins un assaut au corps de la place sur des *brèches praticables*. »

— Minér. On s'est parfaitement rendu compte de la formation des *brèches :* les matériaux qui en composent la partie principale existaient d'abord sous la forme de masses plus ou moins considérables; dans la suite, ces masses, par l'effet de divers accidents, ont éprouvé des ruptures qui les ont réduites en fragments de différentes grosseurs. Enfin, un liquide chargé de molécules pierreuses a déposé celles-ci dans les interstices des débris avec lesquels elles ont pris corps par le desséchement, et formé des assemblages solides. Quelquefois les *brèches*, à leur tour, ont été réduites en fragments qui, agglutinés par un nouveau ciment, ont produit des *brèches* surcomposées, appelées *doubles brèches*.

On distingue un grand nombre de variétés de *brèches*. Nous donnons ci-après le nom des plus connues, soit parmi les *brèches* proprement dites, soit parmi les marbres *brèches*.

— *Brèche africaine antique.* C'est un marbre à fond noir, avec de grandes taches grises, rouges et à couleur de violet vineux. Les Romains en ont fait un assez grand usage, mais on ne sait pas où les carrières en étaient situées. Il existe au musée du Louvre une magnifique colonne de cette *brèche*.

— *Brèche d'agate* ou *brèche agate*. Cette *brèche* est formée de fragments de quartz, de jaspe et de feldspath entremêlés de fragments de silex agate.

— *Brèche d'Aix*, *d'Alet* ou *de Tolonet*. C'est un marbre à grands fragments jaunes et violets, avec des veines noires, qu'on exploite près d'Aix, dans le département des Bouches-du-Rhône.

— *Brèche d'Alep*. Ce marbre, à fragments rouges, gris ou jaunâtres, liés par un ciment grisâtre tacheté de noir, se tire surtout des environs d'Alep, en Syrie.

— *Brèche antique*. C'est le nom générique des marbres *brèches* qui ont été employés par les anciens, ou dont les carrières sont épuisées ou perdues, comme la *brèche* africaine, la *brèche* arlequine, la *brèche* grand-deuil, etc.

— *Brèche arlequine antique*, marbre dont le fond, qui est fauve, est parsemé d'une infinité de petits fragments de diverses couleurs.

— *Brèche de Bergamasque*, autre marbre composé de fragments noirs et gris, réunis par un ciment verdâtre, qui se tire de la vallée de Seriana, non loin de Bergame, en Italie.

— *Brèche calcaire*. On donne ce nom à toutes les *brèches* formées de fragments de diverses roches, réunis par un ciment calcaire. Tous les marbres *brèches* sont des agrégats de ce genre.

— *Brèche Caroline*. C'est le nom donné par les marbriers à une variété de marbre de Sarrancolin.

— *Brèche dorée*. Les marbriers italiens donnent ce nom à la *brèche* jaune antique.

— *Brèche de Dourlais* ou *de Vaulfort*. C'est un marbre à fond rougeâtre et à fragments noirs, blancs ou grisâtres, qui se trouve principalement aux environs de Dinant, en Belgique.

— *Brèche dure*. Delisle donne ce nom à une *brèche* composée de fragments de quartz liés par un ciment siliceux.

— *Brèche d'Egypte*. C'est un poudingue formé de fragments de plusieurs variétés de roches primitives, telles que le granite, le porphyre et le feldspath compacte verdâtre.

— *Brèche grand-deuil*. C'est un marbre qui présente de grands éclats blancs sur un fond noir, et qu'on tire de l'Ariége, de l'Aude et des Basses-Pyrénées.

— *Brèche granitique*. C'est une roche composée de fragments de granit, quelquefois même de porphyre. La *brèche* dure d'Égypte en est une variété.

— *Brèche d'Italie*. On donne ce nom à un marbre dont les taches sont d'un brun rougeâtre, et les veines blanches.

— *Brèche jaune antique*. On nomme ainsi un marbre composé tantôt de fragments d'un jaune foncé réunis par un ciment d'un jaune clair, tantôt de fragments jaunes liés par un ciment rouge et blanc.

— *Brèche de Marseille* ou *de Memphis*. Marbre dont le fond est rougeâtre et renferme de petits fragments blancs, gris et bruns.

— *Brèche petit-deuil*. Elle est analogue à la *brèche* grand-deuil, mais avec cette différence que les éclats blancs ont de moindres dimensions.

— *Brèche Napoléon*. Elle a le fond blanc sale, avec des taches grises et des veines noires ou violettes très-mêlées. On la tire du département des Vosges.

— *Brèche de Porte-Sainte*. Ce marbre antique est composé de fragments inégaux, blancs, bleus, rouges et gris. Il est ainsi appelé parce qu'on s'en est servi pour la décoration de la porte principale de Saint-Pierre, à Rome.

— *Brèche des Pyrénées*. C'est un marbre rouge brun, dont les taches sont noires, rouges ou grises, et que l'on exploite dans les Pyrénées françaises. Une variété a les fragments d'un beau blanc et les veines d'un jaune orange; une autre variété a les taches noires et les veines jaunes.

— *Brèche de Riela*. Ce marbre, à fond jaune rougeâtre, avec les taches noires, se tire des montagnes de l'Aragon.

— *Brèche rose antique*. C'est un marbre rouge incarnat, avec les taches roses, noires et blanches. Les Romains en faisaient un assez fréquent usage, mais on ignore d'où ils les tiraient.

— *Brèche rouge et blanche antique*. C'est un autre marbre à fond blanc et à taches rouges, qui, comme le précédent, a été souvent employé par les Romains. On ignore également dans quel pays on le trouvait.

— *Brèche sarrencoline*. Cet autre marbre, à grandes bandes droites, avec des taches grises, jaunes ou rouges de sang, est exploité dans le département des Hautes-Pyrénées.

— *Brèche de Saint-Romain*. C'est un marbre formé de fragments de couleur jaune d'œuf, liés par un ciment couleur de brique foncée. Il se tire du département de la Côte-d'Or.

— *Brèche de Sarravezza*. On donne ce nom

au marbre de Sarravezza, en Toscane, quand il a les taches bien marquées.

— *Brèche de Sauveterre.* Ce marbre, à fond noir, avec les taches blanches, s'exploite dans le département des Basses-Pyrénées.

— *Brèche schisteuse.* C'est une *brèche* composée de fragments de divers schistes agglutinés par un ciment à peine visible.

— *Brèche de Seissin*, marbre qui a le fond jaune vif, et les taches noires avec les raies parallèles et également noires, mais moins foncées. On l'exploite dans le département de l'Isère.

— *Brèche siliceuse.* Cette *brèche* est composée en grande partie de quartz ou de fragments siliceux.

— *Brèche de Taormina.* Ce marbre, à fond rouge foncé, avec les taches alternativement jaunes et d'un blanc sale, se tire de la Sicile.

— *Brèche de Tarentaïse.* C'est un marbre à pâte violette, avec les taches petites et de couleur blanche, jaune et noirâtre, qui s'exploite à la Villette, dans les Alpes dauphinoises. On l'appelle aussi *brèche violette de Tarentaise.*

— *Brèche du Trentin* ou *de Vérone.* C'est un marbre composé de fragments rouges, bleus, cramoisis, etc., liés par un ciment rougeâtre, qui se trouve surtout aux environs de Trente, dans le Tyrol.

— *Brèche universelle.* Ce nom s'applique à tout marbre *brèche* qui présente des espaces isolés de toutes couleurs. On donne quelquefois le même nom à la *brèche* d'Egypte, ainsi qu'à l'eurite bréchiforme.

— *Brèche vierge antique.* Ce marbre a le fond chocolat; il est semé de petites taches blanches ou rougeâtres, accompagnées de quelques points rouges. C'est un des marbres les plus rares. Les anciens l'ont employé pour la décoration du tombeau de Caïus Cestius, et les modernes pour celle d'un autel consacré à la Vierge. Cette dernière circonstance lui a probablement fait donner le nom sous lequel on le désigne.

— *Brèche de Villette.* Ce marbre, à fond violet un peu cendré et à taches blanches ou jaunâtres, s'exploite à la Villette, dans les Alpes du Dauphiné.

— *Brèche violette antique* ou *fleur de pêcher.* On désigne ainsi un marbre à fond violet, renfermant de grands fragments de couleur rose ou lilas, avec des parties blanches, que les Romains ont beaucoup employé, et dont les carrières se trouvent près de Stazzema, en Toscane.

— *Brèche volcanique.* C'est un tuf volcanique à fragments généralement grossiers, qui paraît résulter de l'accumulation des cendres et des *lapilli* entraînés loin des cratères par des courants d'eau.

BRÈCHE (Jean), jurisconsulte et littérateur français, né à Tours, où il florissait au XVIe siècle. Il fut avocat au présidial de sa ville natale, cultiva les langues anciennes, et acquit une érudition assez remarquable. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Manuel royal* (Tours, 1541, in-4o); le *Premier livre de l'honnête exercice du prince*, en vers (Paris, 1544); le *Promptuaire des lois municipales du royaume de France concordées aux coutumes de Touraine* (Tours, 1553, in-8o). Il a également publié des traductions des *Aphorismes* d'Hippocrate (1552), du traité de Lactance intitulé : l'*Ouvrage de Dieu*, etc.

BRÈCHE-DENT adj. (brè-che-dan — de *brèche* et *dent*). Qui a perdu une ou plusieurs dents de devant : *Deux jeunes filles* BRÈCHE-DENTS. *Elle croyait toujours voir à travers sa paupière rose ce masque de gnome borgne et* BRÈCHE-DENT. (V. Hugo.)

Des petits-fils tortus, des petits-fils horribles,
Roux, *brèche-dents*. . . . .
V. HUGO.

— Substantiv. Personne qui manque d'une ou de plusieurs dents de devant : *Il a pour maîtresse une* BRÈCHE-DENT *assez désagréable.*

BRÈCHE DE ROLAND (la), gorge des Pyrénées, dans le département des Hautes-Pyrénées, arrond. d'Argelez. Cette gorge, d'un accès difficile et dangereux, est une ouverture de 100 m. de large pratiquée dans la crête des rochers qui forment l'enceinte du cirque de Gavarnie. Selon la légende, le paladin Roland ouvrit ce défilé d'un coup de sa fameuse Durandal.

BRECHET s. m. (bre-chè — du kymri *brysced*, *brisket*, poitrine). Nom vulgaire du sternum ou os du devant de la poitrine, auquel sont attachées les côtes. ‖ Partie inférieure de cet os. ‖ Se dit plus particulièrement des oiseaux, dans l'un et l'autre sens.

— Fam. L'estomac : *Avoir mal au* BRECHET.

— Ancienne espèce de cruche.

BRECHEURE s. f. (bre-chu-re). Brèche. ‖ Vieux mot.

BRÉCHIFORME adj. (brè-chi-for-me — de *brèche* et de *forme*). Géol. et minér. Qui ressemble à la brèche, qui est constitué comme le marbre de ce nom : *Les laves, ainsi que les porphyres et les trachytes, sont accompagnées de tufs et de roches* BRÉCHIFORMES. (A. Burat.)

BRECHIN, bourg royal et paroisse d'Ecosse, comté et à 20 kilom. N.-E. de Forfar, sur la rive gauche de la Soath-Esk; 8,610 hab. Importante fabrication de toiles, blanchisseries, distilleries, chaudronneries. Autrefois place forte et siége d'un évêché érigé en 1150. Brechin renferme les restes d'un ancien château, jadis forteresse importante, avec une tour dont on fait remonter la construction au temps des Pictes.

BRECHINIA, nom latin de Brecon.

BRÉCHITE s. f. (bré-chi-te). Zooph. Polypier fossile.

BRECHTUS (Lævinius), poëte flamand, né à Anvers, mort à Malines en 1558. Il entra dans l'ordre des frères mineurs et se fit connaître par son talent pour la poésie. On cite surtout de lui une tragédie en vers latins, *Euripe* ou *De l'inconstance de la vie humaine* (Louvain, 1549), et un recueil de vers : *Sylva piorum carminum* (Louvain, 1555).

BRÉCIN ou **BRESSIN** s. m. (bré-sain). Mar. Cordage qui sert à hisser et à amener une vergue. ‖ Corde attachée à un croc et servant à monter de la cale, ou à y descendre à la main divers petits objets. ‖ On dit aussi BERCIN.

BRECKELENKAMP (Q. VAN). V. BREKELENKAMP.

BRECKINRIDGE (John C.), homme d'Etat et général américain, né près de Lexington (Kentucky) en 1821. Il se livra d'abord à l'étude des lois, fut admis au barreau à Lexington, résida quelque temps à Barlington, et revint ensuite à Lexington, où il exerça sa profession avec succès. Pendant la guerre du Mexique, il servit comme major et se distingua surtout comme conseil judiciaire du major général Pillow, devant la fameuse cour martiale qui avait traduit à sa barre cet officier général. A son retour du Mexique, il fut élu membre de la chambre législative du Kentucky, puis représentant au congrès pour le même Etat, en 1851; il conserva son siége jusqu'en 1855. Pendant son administration, le président Pierce lui offrit le poste de ministre des Etats-Unis en Espagne, que des affaires de famille l'obligèrent de refuser. Lors de l'élection présidentielle de 1856, qui amena le triomphe de Buchanan, Breckinridge fut élu vice-président de la république, et, le 4 mars 1857, il fut installé dans ses fonctions constitutionnelles de président du sénat des Etats-Unis. Pendant la campagne électorale de 1860, le parti démocratique du Sud le choisit pour son candidat à la présidence, en opposition à Abraham Lincoln. On sait que ce dernier l'emporta; mais le candidat du Sud avait obtenu 847,952 suffrages.

M. Breckinridge embrassa, dès le principe, le parti de la sécession, et le gouvernement de M. Jefferson Davis le pourvut d'un emploi de brigadier général. La carrière militaire de M. Breckinridge resta assez effacée, quoiqu'il ne fût pas dépourvu de talents militaires. Peut-être l'occasion de les déployer dans leur plénitude l'a-t-elle seule empêché de prendre un rang distingué parmi cette pléiade de généraux issus de la guerre civile. Il a, dans tous les cas, quelques beaux faits d'armes à enregistrer : entre autres le combat de Winchester, en Virginie (17 août 1864), où il défit l'arrière-garde de l'armée du général Sheridan; celui de Bull's Gop, dans le Tennessee (14 novembre 1864), où il détruisit le corps d'armée du général Gillem, et les deux combats de Marion, en Virginie (19 et 20 décembre 1864), où il sauva d'une destruction complète les grandes salines de Saltville, déjà envahies par la cavalerie du général Stoneman. En janvier 1865, Jefferson Davis appela dans son cabinet M. Breckinridge, alors major général, et lui confia le portefeuille de la guerre. Il ne conserva ce poste que fort peu de temps, trois mois à peine; mais l'énergie et l'activité qu'il déploya pendant cette période, la plus difficile de la guerre pour les confédérés, prouvèrent surabondamment ses capacités administratives. Lorsque le général Lee fut forcé d'évacuer Richmond (3 avril 1865), Jefferson Davis et tous ses ministres abandonnèrent en même temps la capitale de la confédération du Sud. Plus heureux que l'ex-président et que plusieurs de ses collègues, qui tombèrent entre les mains des troupes envoyées pour empêcher leur fuite, M. Breckinridge parvint à atteindre sans encombre la côte de la Floride et à s'embarquer sur un navire confédéré qui le conduisit à Cuba.

BRECKNOCK. V. BRECON.

BRECLING (Frédéric), théologien protestant danois, né à Handewith en 1629, mort à La Haye en 1711. Successivement pasteur à Handewith et à Zwoll, il montra tant de fanatisme et d'intolérance qu'il se suscita de nombreux ennemis et se vit forcé de se rendre en Hollande, où il mourut. Il a composé un grand nombre d'ouvrages de théologie mystique, soit en latin, soit en allemand, parmi lesquels nous citerons : *Panharmonia pansophica; Pseudosophia mundi; Bibliotheca bibliothecarum; Alphabetum naturæ et mysterium numerorum*, etc.

BRECON ou **BRECKNOCK** (*Brechinia*), ville d'Angleterre, dans la principauté de Galles, capitale du comté de son nom, au confluent de l'Honddu et de l'Usk, à 235 kilom. N.-O. de Londres; 5,600 hab. Fabrication de lainages et bonneterie; commerce actif d'entrepôt. Brecon, autrefois place forte, doit son origine à un château fort bâti par les Normands, en 1094, et détruit pendant les dernières guerres civiles; on y voit les ruines de l'antique donjon appelé *Ely Tower*, qui fut la prison de Morton, évêque d'Ely; les ruines d'un prieuré construit sous Henri Ier; l'église de Saint-Jean-l'Evangéliste, située sur la même éminence que le château et renfermant des fonts saxons et plusieurs tombeaux; l'église Saint-David et plusieurs belles chapelles. Le comté de Brecon, dans le pays de Galles, est limité au N. par celui de Radnor, à l'E. par ceux de Hereford et de Monmouth, au S. par celui de Glamorgan, et à l'O. par les comtés de Carmarthen et de Cardigan. Ce pays, très-montagneux, renferme de belles et fertiles vallées arrosées par de nombreux cours d'eau dont les principaux sont l'Usk, l'Irvon et la Wye, et où l'on récolte surtout de l'avoine, de l'orge et du blé; élève de nombreux moutons; exploitation de fer, chaux et houille; forges et fonderies, fabrication de lainages; exportation de bois, beurre, fromage et bétail. Ce comté, dont la superficie est de 195,430 hect. et la pop. de 55,000 hab., est divisé en 6 districts et 66 paroisses; ses villes les plus importantes sont Brecon, Crickhowell et Builth.

BRÉCOURT (Guillaume, MARCOUREAU DE), auteur dramatique et comédien français, Hollandais d'origine, mort en 1685. Après avoir joué quelques années la comédie en province, il entra, en 1658, dans la troupe de Molière, passa, en 1664, au théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, et fut conservé lors de la réunion des deux troupes, qui eut lieu le 25 août 1680. Peu remarquable dans les seconds rôles tragiques, Brécourt jouait supérieurement certains personnages comiques. Louis XIV disait de lui *qu'il ferait rire des pierres.* Brécourt composa les comédies suivantes, que leur médiocrité a fait tomber dans l'oubli : la *Feinte mort de Jodelet*, comédie en un acte et en vers (1660); la *Noce de village*, comédie en un acte et en vers (1666); le *Jaloux invisible*, comédie en trois actes et en vers (1666); l'*Infante Salicoque* ou les *Héros de roman*, comédie en un acte (1667), non imprimée; l'*Ombre de Molière*, comédie en un acte et en prose (1674); *Timon*, comédie en un acte et en prose (13 août 1684).—Mme BRÉCOURT, née Etienne DES URLIS, morte le 22 avril 1713, jouait les rôles de confidentes. Elle avait pris sa retraite en 1680.

BRÉDA s. m. (bré-da). Mar. Bout de cordage volant terminé par un croc, et servant à fixer au bossoir, quand le cas l'exige, le point du vent de la misaine.

BRÉDA, ville de Hollande, province du Brabant septentrional, ch.-l. d'arrond. et de cant., sur les rivières de Merk et d'Aa, à 46 kilom. S.-O. de Bois-le-Duc, et à 45 kilom. N.-E. d'Anvers; 15,000 hab. Bréda est une des villes les plus fortes de la Hollande; ses fortifications s'étendent à plus de 5 kilom. en avant de la place; la citadelle, regardée comme imprenable, communique avec la ville par un pont; de plus, toute la ligne de défense est susceptible d'inondation. Siége de tribunaux de 1re instance et de commerce, école des ponts et chaussées; fabrication de tapis et lainages, brasseries estimées. Erigée en ville en 1252, Bréda était une baronnie qui entra par les femmes dans la famille de Nassau; fortifiée en 1534, elle fut prise par stratagème par les soldats du prince de Nassau en 1590, reprise par Spinola en 1625, après un siége de dix mois, et prise de nouveau sur les Espagnols par Frédéric-Henri en 1637. Enfin, Dumouriez s'en empara en 1793. Plusieurs traités ont été signés à Bréda : celui de 1575 entre les Provinces-Unies et l'Espagne, et celui de 1667 qui amena la paix dite de *Bréda*, et termina la guerre engagée entre l'Angleterre d'une part, les Pays-Bas, la France et le Danemark de l'autre. Cette ville, aux rues larges et bien bâties, renferme plusieurs édifices remarquables, parmi lesquels nous citerons :

Le *Vieux-Château*, bâti par Henri de Nassau, et le *Nouveau* qui s'élève à peu de distance, par Guillaume III d'Orange.

L'*église protestante* est fort curieuse, particulièrement à cause des sculptures sur bois qu'on voit dans le chœur, du magnifique tombeau (attribué à Michel-Ange) du comte Engelbert II de Nassau, gouverneur des Pays-Bas pour Philippe le Beau; ce tombeau est soutenu par les quatre statues de César, de Régulus, d'Annibal et de Philippe de Macédoine.

L'*église Saint-Jean* est un des beaux édifices religieux de la Hollande. Il fut terminé en 1312. On voit encore à Bréda un hôtel de ville remarquable.

BRÉDA-STREET ou **QUARTIER BRÉDA.** — Mœurs et coutumes. Ce serait perdre son temps que de chercher sur la carte de Paris les limites administratives et l'emplacement officiel de ce séjour voué à la Vénus aux camellias, formée d'une autre écume que celle de la mer; séjour qui est l'objet de tant de convoitises, et que le Parisien, malgré les dernières démolitions et reconstructions, malgré M. le préfet, s'obstine à appeler *quartier Bréda* s'il est un simple bourgeois; *Bréda-Street* s'il est jeune, anglomane et gandin. Aucune légende teintée de rose, de jaune, de vert ou de bleu n'indique où commence son empire et où il finit; mais, d'instinct, on le découvre, pour peu que l'on ait quelques libations à offrir sur l'autel de l'amour clandestin. Pour cela, il suffit de couper d'une diagonale l'espèce de quadrilatère que la commission municipale appelle tout prosaïquement le IXe arrondissement, et qui se compose des quartiers Saint-Georges, de la Chaussée-d'Antin, du Faubourg-Montmartre, de Rochechouart; le centre sera justement l'église Notre-Dame-de-Lorette, qu'il ne faudrait pas appeler Notre-Dame des *lorettes*, bien qu'on ait donné son nom à ses plus aimables paroissiennes. Parvenu en cet endroit, vous serez en plein dans le quartier général de ces charitables personnes qui aident les fils de famille à croquer l'héritage paternel, et les gentilshommes de la décadence à parvenir jusqu'à Clichy, une des stations de Bréda-Street, en suivant la diagonale. De quelque côté que vous tourniez la tête, un âcre parfum de patchouli, de musc, certaines émanations de boudoir galant saisiront vos narines; à travers un nuage écœurant de poudre de riz, vous distinguerez, mêlés à des froufrous de robes de soie, à des craquements de bottines sur le *trottoir*, *je ne sais quels dialogues étranges* auxquels vous ne comprendrez absolument rien si vous n'êtes point au fait de la civilisation *avancée* qui règne en ces parages. Il se peut que vous surpreniez des phrases comme celles-ci par exemple : « C'est le papa d'Arthur qui est un mossieu embêtant! cré chien! » Ou bien : « Tu n'as pus le sou!... et la bicoque de ton grand-père, qu'est-ce que t'en fais? je n' sais pas comment tu n'es pas honteux, toi, un homme comme y faut, d'avoir une maison rue Bar-du-Bec. » Ou bien encore : « Madame la baronne, ces machines-là n'arriveraient pas si mossieu votre mari n'était pas si fichu bête!... et s'il vous flanquait une trépignée toutes les fois qu'Arthur va chez vous!... Mais... qu'il y retourne! c'est moi qui vous secouerai, comme voilà le jour qui nous éclaire! » Ou bien encore : « Quoi fich' ce soir?... n'y a pas d'Opéra. — *Si nous nous la cassions* au Casino. » Ces paroles sont dites par de jolies bouches bien enduites de carmin, et ce sont de belles dames portant dentelles, velours et cachemires qui les prononcent en s'accompagnant d'une pantomime qui n'est pas dénuée de charme, paraît-il, pour un raffiné des alentours de la Bourse, initié au jargon particulier de ces nymphes de la *cascade*, de la *tribade* et de la *rigolade*. Le raffiné tourne vivement la tête à l'audition de ces drôleries qui montent du ruisseau et en gardent le haut goût; il savoure la pointe suprême de cette langue qui n'est d'aucune langue, et le voilà subodorant dans l'air une vapeur de champagne et flairant cette truffe brune ou blonde qui laisse voir, à deux pas de son porte-monnaie, un bas blanc et d'aimables dispositions. Pendant ce temps, quelque vieille du quartier fait tout bas ses petites réflexions, et comme la vieille de Gavarni se dit : « L'dessus, ben sûr! est pus beau que l'dessous, mais c'est pus cher... » L'invalide femelle s'y connaît; elle y a passé jadis et a eu le nez gelé à la Bérézina de l'amour.

Comment une seule rue a-t-elle pu donner son nom à tout un quartier? et comment un seul quartier est-il devenu un centre d'opérations amoureuses, une sorte de ville à part dans la grande ville, une Corinthe française? En un mot, et pour parler net, par quel concours de circonstances les femmes entretenues, les femmes du demi-monde et du quart de monde, les *lorettes* d'hier et les *biches* d'aujourd'hui ont-elles été amenées à s'abattre et à s'ébattre en ces parages? Rien n'est plus facile à expliquer. Ouverte en 1822, sur des terrains appartenant à un particulier qui y attacha son nom, la rue de Bréda voulut donner au plus vite les apparences de la vie et du mouvement à ses bâtisses fraîches et solitaires; à cet effet, les acquéreurs des maisons neuves se montrèrent peu exigeants sur la solvabilité de leurs locataires et fort tolérants à l'endroit de leur moralité. Chassées des quartiers honnêtes, les vierges folles refluèrent vers ces demeures lointaines, qui d'ailleurs affectaient certaines allures moyen âge, renaissance, italiennes, espagnoles, on ne peut plus attrayantes. L'exemple donné par les propriétaires de la rue de Bréda ne tarda pas à être imité par les propriétaires des rues qui peu à peu se tracèrent autour d'elle; mais, pendant longtemps, elle resta la voie principale de cette tribu improvisée, la rue d'adoption des échappées du centre; elle en conserve encore aujourd'hui quelque chose de typique et de particulier. Si bien que quand, plus tard, le flot eut débordé de la rue Laffitte à la rue Blanche, de la rue Rochechouart à la Madeleine, on vit encore surnager le pavillon aux *armes d'or, semé de cœurs*, à une *tête de biche* couronnée de gueules, accornée et bouclée de ruolz, portant cette devise : *quartier Bréda;* on le vit surnager, disons-nous, et voguer de la Chaussée-d'Antin au faubourg Montmartre, remonter jusqu'à l'avenue Trudaine, le boulevard Pigalle et descendre fièrement, comme en pays conquis, la rue d'Amsterdam jusqu'au boulevard des Capucines. Point d'erreur cependant : le vrai quartier Bréda est resté, en y regardant bien, circonscrit dans les parages où il est né; et c'est encore de la rue de Bréda à Notre-Dame-de-Lorette que fleurit réellement cette créature indéfinissable qu'on chercherait vainement ailleurs : la biche issue de la lorette. Oui, c'es là qu'elle pousse; on peut la transplanter en te autre endroit, elle ne tardera pas à y perdre ce je ne sais quoi *sui generis* qui permettait de la suivre à la piste et de lui offrir un cœur brûlant et des huîtres fraîches entre minuit

et deux heures du matin. En vain la petite dame maquillée qui trotte menu sur l'asphalte, étalant sa jupe tapageuse, chante avec le vieux Panard, de joyeuse mémoire :

Comme les fleurs de mon jardin,
Je prends racine où l'on m'arrose;

elle n'est lorette, elle n'est biche que tant qu'elle grignote, s'agite et se farde, babille, s'habille et se déshabille sur ce point de Paris qu'un œil exercé, un œil parisien peut seul limiter, mais qui se reconnaît à ce cachet tout particulier de débraillement que lui impriment ses habitantes de passage. La lorette se transforme donc en émigrant; elle s'élève ou elle s'abaisse, devient une dame aux camellias si elle oblique vers la rue du Helder ou vers la rue Bellefont, une demoiselle-omnibus si elle côtoie l'ancienne barrière. Nous ne parlons pas de celles qui se retirent de l'arène et deviennent au hasard somnambules extralucides, proxénètes, balayeuses ou vicomtesses. Et voilà justement où il faut distinguer, si l'on ne veut point s'exposer à recevoir en pleine face un écrasant « Monsieur! » ou un dédaigneux « J'la trouve mauvaise! » faute d'avoir su dire le vrai mot de la situation.

L'auteur du *Nouveau Paris* a donné quelques détails sur les mœurs du pays des lorettes, pays plein de tentations pour les jeunes imbéciles amoureux de Mlle Tout-le-Monde, plein d'attrait pour les vieux libertins avides du fruit défendu; pays où le lycéen attardé, le provincial timide, le célibataire ennuyé écoutent avec des troubles profonds des symphonies faites de soie froissée, de pianos surmenés et de petits rires aigus. « La plupart des propriétaires aiment les situations nettes, dit M. de la Bédollière. Ils louent leurs appartements à des célibataires ou à des gens mariés; mais ils se soucient médiocrement d'héberger des gens qui ne sont ni l'un ni l'autre. Cette exclusion n'est pas dictée par excès de scrupules, par une passion désintéressée pour la moralité publique. Seulement, la femme légère reçoit de nombreux visiteurs qui salissent les escaliers; elle veille, rentre tard, donne des soupers qui dégénèrent en orgies, et quelquefois s'asphyxie ou se jette par la fenêtre; c'est compromettant pour la maison. Il est pourtant des circonstances où les propriétaires remplissent le rôle du héron de la fable; la pénurie les contraint à ne dédaigner personne. Dans un quartier neuf, dont le public hésite à prendre la route, comment choisir ses locataires? L'aubergiste d'un chemin de traverse n'est-il pas dans la nécessité d'ouvrir ses portes à quiconque se présente? Ainsi firent les propriétaires du quartier Notre-Dame-de-Lorette. Chevaleresques malgré eux, ils donnèrent l'hospitalité à des femmes proscrites, qui, bravant les rhumatismes, voulurent bien *essuyer les plâtres*. Dès qu'elles furent en possession du quartier, d'où leur turbulence éloignait le bourgeois paisible, elles n'en sortirent plus. De cette façon se perpétua cette colonie joyeuse, insouciante, désordonnée, et qui paye ses termes avec la plus régulière irrégularité. Les recrues de cette colonie sont des jeunes filles pauvres, auxquelles le travail répugne, et qu'une première faute jette en dehors de la vie normale. Pour qu'une d'elles reçoive ses lettres de naturalisation dans le pays des lorettes, il lui suffit de rencontrer un homme amoureux et riche; il n'est pas nécessaire qu'il soit jeune. La voilà à la tête d'un mobilier, d'un cachemire du Bengale ou du département de la Seine, et d'une garde-robe passable. Le donateur est un agent de change, un avoué, un notaire, un rentier, un fonctionnaire public, auquel ses occupations, ses affaires, ses devoirs de famille ne permettent pas d'être assidu auprès de sa bien-aimée. Est-il surprenant qu'elle coure après les distractions; que la patience et la libéralité du monsieur se lassent, et qu'un beau jour la dame reste seule avec son déshonneur, son mobilier et ses toilettes? Dès lors commence pour elle l'existence aventureuse. Sans avoir de lanterne et sans tenir autant que Diogène à la qualité, il faut qu'elle aille à peu près chaque jour chercher ce que le philosophe cynique cherchait dans les rues d'Athènes. L'incurable paresse, l'ignorance, l'inaptitude à tout métier honnête, l'absence de tout sens moral, la poussent sur la voie publique. Comme le disent crûment les ouvriers qui la regardent passer, et qui ne la considèrent pas, elle est entretenue par le général Macadam. » Ajoutons que quelquefois elle trouve plus simple ou plus commode d'aller à la préfecture de police réclamer un permis de circuler; mais c'est l'exception. Gavarni a saisi sur le vif une de ces malheureuses aux prises, dans la rue, en plein Bréda, avec une ancienne compagne de plaisir. Celle-ci, que la fortune n'a point encore abandonnée, fière de son chapeau à plumes, de son cachemire, de son manchon, de tous ses oripeaux, s'écrie : « Mais, au moins, moi! je ne suis pas numérotée... comme un fiacre! » A quoi l'autre, qui s'y connaît, riposte sans sourciller : « Parce que c'est sous remise et que ça roule au mois! » En voilà plus qu'il n'en faudrait pour trahir les hontes et les misères d'une vie parfois si brillante en apparence. En effet, en haut comme en bas de l'échelle, *prostitution* est le mot qui les marque au front, toutes ces malheureuses, et qui fait que leur voix est ou deviendra rauque, que leurs yeux s'érailleront et qu'elles tomberont de chute en chute à l'égout et à l'hôpital.

Cependant il est l'heure où le gaz s'apprête à inonder le boulevard. « As-tu quelqu'un? » demande d'une fenêtre à l'autre la voisine à la voisine? — Non. — Viens, ma chère, nous soupons à la Maison-d'Or, et *il* m'a promis d'amener un de ses amis... un agent de change! » Mais celles qui *n'ont ni voisine ni personne*, comment dîneront-elles? à trente-deux sous, à trois francs ou à deux louis? tel est le problème, à résoudre... Et puis la crémière à qui il est dû exige un à-compte pour le lendemain. Laissons parler le *Nouveau Paris* : « Dans l'après-midi, la lorette se maquille, se peint les sourcils et les paupières, se couvre le visage et les épaules de poudre de riz, et accumule sur ses mains une multitude de cosmétiques. Elle tient à prouver, par la blancheur aristocratique et l'irréprochable pureté de ses *doigts effilés, qu'elle n'a jamais manié l'aiguille*, sarclé, ou lavé des assiettes. La prétention de cette femme, qui vous est inconnue quand vous l'invitez à dîner et que vous tutoyez au dessert, est de vous faire croire qu'elle a été initiée dès son enfance au bon ton et aux belles manières. La plupart savent à peine lire; quelques-unes seulement appartiennent à des familles ruinées par la mort de leur chef, par une faillite, par des circonstances imprévues, et ont été élevées aux Oiseaux ou à Saint-Denis. Toutes posent en femmes distinguées, et il n'est pas rare qu'elles se parent de la particule nobiliaire malgré la loi contre l'usurpation des titres. Leur premier amant était un sénateur : auraient-elles cédé sans cela? Elles n'ont dans leur clientèle que des comtes, des marquis, des diplomates; elles soupent avec une des légations. »

Vous connaissez le mot fameux des révolutions : « Les faubourgs descendent! » C'est entre cinq et six heures du soir que le quartier Bréda DESCEND. La lorette, ou plutôt la biche, ou, si vous le préférez, la cocotte, a mis toutes voiles dehors; noircie, rougie, blanchie, pimpante et parée comme une frégate en un jour de branle-bas, elle file je ne sais combien de nœuds à l'heure, à la garde de Dieu, priant qu'il lui donne vent en poupe; c'est l'instant, ne l'oublions pas, où les marins, sur les navires de l'Etat, entreprennent le grand quart; la biche leur en remontrerait sur ce point. Sa vitesse est mesurée; au besoin, elle s'arrête devant un étalage, penche à droite ou à gauche, s'établit en croisière, rame des pieds et des coudes, prend à la remorque, amène pavillon, accoste, envoie une bordée, suit le courant, sonde le fond, exécute mille manœuvres jusqu'à ce qu'elle ait *relevé* (elles disent *levé*) un homme mûr espalmé dans le grand genre, ou un jeune monsieur, gréé en gandin, suivé, goudronné, galipoté, flambant tout dehors. « Voile! lorettes; voile! biches mes amies, semble-t-elle dire aux goëlettes et chaloupes coiffées à la benoiton qui nagent dans ses eaux. Voile! voile! » Le grappin est jeté : la lorette dînera; branle-bas de combat. Rien n'est plus triste. Celle-ci fait la délurée, mais sans pouvoir se débarrasser d'un reste d'innocence ou de décence native; celle-là affecte une fausse grossièreté qui a quelque chose de sinistre. L'une jouera la retenue, le sentiment; l'autre se montrera carrément ce qu'elle est, épicera son langage, fera saillir ses hanches et allumera son œil effronté. La dame a du premier coup deviné les goûts, les penchants, disons le mot, les vices de l'amateur jeune ou vieux, et, selon le cas, elle aura du *chic* ou du *chien* : il faut bien qu'elle gagne son argent. D'ailleurs, si le monsieur n'est pas reconnaissant de tant d'efforts, s'il lésine, elle le *lâche* au dessert et lui dit au besoin, oubliant subitement qu'elle est veuve d'un général ou proche parente d'un sénateur : « Tu peux t' fouiller, bonsoir! » C'est le mot de la fin. Le monsieur, que son gros ventre empêche de courir, reste ébaubi, et l'ange rêvé, déployant de nouveau ses ailes, va demander au boulevard de lui prêter un cavalier pour le Casino. La biche veut bien tout permettre, mais *on ne la lui fait pas*. Cette biche veut un daim, un daim cossu, au gousset *garni et qui paye largement les complaisances* qu'on peut avoir. Peu importe qu'il soit brun ou blond, gris ou chauve, petit ou grand, gros ou mince, négociant en quincaillerie ou ambassadeur du Maroc. Ce qu'elle pourchasse avec une sorte de fièvre, c'est un porte-monnaie; elle n'a pas assez de dédain pour lui quand il est vide : en toute occasion, le mâle importe peu à cette femelle; elle sait par expérience que les hommes se suivent et ne se ressemblent pas, mais que les pièces de cent sous valent toutes cinq francs, d'où qu'elles viennent. Les hommes, elle les méprise, elle a presque de la haine pour eux, ces *patrons* qui la font *travailler* et plus ou moins bien vivre; pourquoi est-elle venue au monde fille de portier et non avec cent mille livres de rente, elle qui a des ongles roses, une oreille fine et un pied mignon? Aussi « A bas les hommes! guerre aux châtelaines, à ces voleuses de cœurs... et de truffes, et de champagne, et de diamants, et de cachemires! » D'ailleurs, l'excès devenu le besoin de chaque jour, le plaisir transformé en labeur, l'ennui que procure la fatigue des nuits sans sommeil et l'éternelle grimace de l'amour, tout cela est bien fait pour lui faire sentir combien le poids de la paresse est lourd à porter; aussi rêve-t-elle, au milieu de ses désordres, un *amant de cœur*. Celui-ci, pas plus que les autres, n'est aimé d'elle; seulement il flatte son orgueil; c'est lui qui, à son ordre, l'accompagne au spectacle, la mène au bois de Boulogne, aux courses de Vincennes, la *sort* enfin, moyennant quoi il la bat le plus souvent, met ses bijoux en gage et dévore avec elle ce que l'entreteneur en titre, le *monsieur sérieux*, prodigue dans ses visites. Il est une variété de ces drôles qui a reçu dans ces dernières années le nom de *flanelles;* qu'est-ce qu'une flanelle? Un chroniqueur, qui se cache sous le pseudonyme de Massé, va nous l'apprendre dans quelques lignes datées du 5 août 1859 : « C'est une variété de gandin. Le gandin est celui qui n'a d'autre état que de flâner sur le boulevard de Gand. La flanelle est un fils de famille qui, né du sexe masculin, à force de flâner chez les femmes, dans une atmosphère de poudre de riz et de patchouli, a quasi perdu son sexe. Signes caractéristiques : la flanelle *a de dix-huit à vingt et un ans. Elle demeure* chez ses parents, qui la nourrissent, la logent, lui payent ses notes chez le tailleur et, de temps en temps, glissent un louis dans le gousset de ses gilets neufs. Cette pauvreté élégante réduit la flanelle à manger dans les boudoirs son pain sec à la fumée des amours d'autrui. Il y a plus d'un point de ressemblance entre les gandins-flanelles et les gilets de flanelle. Des uns et des autres il faut changer souvent. Les uns et les autres, s'ils sont de la bonne espèce, sont garantis irrétrécissables. Rendez donc plus étroit qu'il n'est l'esprit d'un parfait gandin? Ceux-ci boivent la sueur, et ceux-là les humiliations. Le tissu des plus beaux gilets, qualité supérieure, n'a pas plus de moelleux, plus de souplesse que le caractère de la flanelle à deux pieds, ce *patito* de troisième catégorie. On s'habille devant lui sans plus de gêne que s'il faisait partie des affiquets de madame. Survienne la visite d'un homme sérieux; vienne à être gênante, compromettante peut-être, la présence de l'éternel gandin-flanelle; vite, pliez-le, serrez-le, Julie, dans l'armoire du cabinet de toilette ou dans un des tiroirs de la commode! Il est fait à ce métier-là, comme le gilet le plus docile. » Par toutes ces causes, l'*amant de cœur* est aussi insupportable, aussi méprisé que... l'*autre* ou les autres... Quant aux affections de la famille, on conçoit aisément ce qu'elles doivent être au quartier Bréda. Quand ce n'est pas la malédiction paternelle qui pèse sur la malheureuse, c'est une exploitation en règle de ses charmes par un père, par une mère (on a honte de le dire). Le plus souvent, dans ce dernier cas, la mère fait le ménage de sa fille et s'esquive quand besoin est, ou fait la sourde oreille; elle lui sert de chaperon, et par sa présence donne une plus-value à la demoiselle. Quand elle l'envoie au marché, la fille lui dit : « Tiens, m'man, v'là un louis, et n'me carotte pas. » Le père se laisse boucher les yeux par une pièce de cent sous et va se griser avec le portier de sa fille ou avec son cocher, quand elle en a un. On connaît ce croquis du *Charivari*. Une lorette de haute volée appelle son groom : « Je vous ai sonné trois fois, Robinson! — J'étions là, madame,... en bas... au coin... Même que je prenions un canon nous deux monsieu le papa de Madame. » La famille n'a donc pas plus de part que l'homme dans le cœur de ces bohêmes du plaisir, que le plaisir laisse toujours inassouvies. La toilette, le jeu, la table, les promenades dans la rue ou les courses au bois ne satisfont point le cœur, quelque peu exigeant soit-il. Après avoir navigué durant quelques années dans les eaux de Cythère, elles finissent par aborder à Lesbos; elles rêvent pour leurs sens émoussés des joies nouvelles, étranges, impossibles, et elles les cherchent hors la nature, dans un vice infâme qui est le dernier mot de la dégradation, vice fort commun parmi les courtisanes, et qui les ronge, et qui les tue, et qui leur communique toutes les jalousies, toutes les colères, toutes les tortures dont elles ont ri chez tel vieillard ou chez tel adolescent : le cœur en se déplaçant a produit un monstre. Ni mâle ni femelle, qu'est-ce donc? Un objet de dégoût, même pour les adorateurs d'hier.

Nous l'avons vu, quelle que soit l'origine de l'habitante du quartier Bréda, ses désirs tendent vers le même but : être richement entretenue. Beaucoup sont condamnées à végéter dans les maisons meublées du passage Laferrière, de la rue Neuve-des-Martyrs, de la rue de Bréda; dans ce cas, elles sont cent fois plus à plaindre que celles dont la police estampille le honteux trafic; ces dernières, après quelques années d'ignoble misère, meurent à l'hôpital usées, rongées, hideuses. Et pourtant il est rare qu'elles n'aient pas eu, elles aussi, leur quart d'heure de vogue. Vous les avez rencontrées au moins une fois sur les boulevards, dans les passages, aux Champs-Elysées, à Longchamps et partout où les oisifs vont briller; vous les avez vues établies dans des voitures découvertes, d'où débordaient outrageusement leurs crinolines et leurs volants; elles sont descendues bien vite au rôle de planton à la porte de ces cafés dont l'aménagement admet les consommations extérieures, puis au rôle de *marcheuses* sur le trottoir; elles ont hanté ensuite les crèmeries et les brasseries, la gargote et les barrières, passant successivement de main en main, barytonnant leurs voix à tous les contacts et à toutes les orgies, dégringolant du banquier au rapin, du rapin au clerc d'avoué, au commis, au premier venu, à tout le monde, au perruquier qui la coiffe et au cocher qui la mène. Celui qui écrit ces lignes vit un jour une certaine demoiselle fort à la mode trôner en ses plus éloquents atours dans une calèche à la Daumont menée par deux autres demoiselles non moins à la mode, faisant office de postillons, et ainsi habillées ou plutôt déshabillées : bottes à revers, culottes collantes, chemisettes en dentelles, toques en velours noir. Cette demoiselle fait aujourd'hui le ménage de ses deux anciens postillons, qu'un *sort cruel* réduit au plus affreux métier. Quant à elle, cette ressource même lui est ôtée, car la débauche lui a rongé une partie de ce gracieux visage qu'un prince indien escomptait à raison de 10,000 fr. par mois. Un invalide sans bras l'entretient de tabac à priser et lui conte ses batailles; chaque matin, elle *tue le ver* en buvant le *sacré chien* que lui offre ce héros, et dit que ça console.

Un petit ouvrage, publié en 1855 par M. V. Rozier, les *Bals publics à Paris*, contient quelques détails sur la lorette : « Arrivée au faîte de la hiérarchie, elle habite tout ce quartier compris entre le faubourg Montmartre et la Chaussée-d'Antin, s'étendant des boulevards aux barrières Blanche et des Martyrs; tantôt elle demeure au quatrième étage, puis elle redescend au deuxième pour remonter au cinquième; tantôt elle habite la rue de Douai; elle change avec la rue Drouot; rarement elle reste plus de trois mois dans le même logement. Sa demeure, c'est le thermomètre de sa fortune, qui monte et qui descend très-rapidement. Quand il descend très-bas, elle vend ses meubles et se loge en garni, mais non dans un hôtel. Le quartier du Faubourg-Montmartre regorge de providences habillées en femmes mûres, qui font métier de louer des chambres à ces dames. Leur rôle est assez étendu, et le loyer coûte cher. Mais elles sont si utiles! Elles savent écarter les gens qui ne doivent pas entrer, flatter ceux qui viennent en pure perte à l'heure indiquée, trouver un alibi, rendre un compte exact et toujours extrêmement favorable de leur pensionnaire, défendre ses intérêts partout où il est nécessaire, lui trouver de la toilette lorsque la toilette ne vient pas seule ou qu'elle ne sait pas *elle-même la trouver. La femme méprise celle* qui lui rend de si grands services; elle est destinée à jouer plus tard un rôle semblable. Ces mégères savent faire valoir les services rendus. Elles fatiguent la femme; incessamment tracassée de cette domination qui pèse sur elle, elle veut être libre, elle n'est pas libre. C'est donc au plus tôt qu'elle se procure des meubles pour recouvrer sa liberté. Mais comme elle sait qu'un jour ou l'autre son ancienne hôtesse pourra lui rendre de nouveaux services, elle la quitte en amie : après trois années de cette vie, il en est peu qui n'aient pas *usé* deux ou trois mobiliers. Un moment, elle est très-misérable : elle vend ses meubles, ses effets, ne conserve plus qu'une toilette. Et tout à coup on voit pleuvoir des lettres d'invitation à une grande soirée qu'elle donne pour l'inauguration de son nouveau salon dans la rue La Rochefoucauld ou bien rue Neuve-Saint-Georges. Le mot de cette énigme est facile à trouver. Elle s'est entendue avec un marchand de meubles, qui a loué un appartement à son nom; tout lui appartient, et il ne peut rien perdre : les 400 fr. qu'il a fait verser l'indemniseront du loyer qu'il a payé. Il sous-louera le logement au bout d'un mois, en chassant sa débitrice de chez elle, ou plutôt de chez lui, si elle ne l'a pas payé à cette époque; mais elle payera : la fameuse soirée doit la relever. On y jouera, et, sans compter le bénéfice de la *cagnotte*, du dessous du chandelier, elle fera connaissance avec quelque richard trop heureux de lui payer ses dettes... »

M. de la Bédollière s'est demandé ce que deviennent les filles folles de Bréda-Street. « En voyant se démener ces danseuses effervescentes, rieuses, pimpantes, dit-il; en voyant avec quelle verve exubérante elles sautent, chantent, vocifèrent, se faufilent dans les groupes, échangent des quolibets, il ne vient pas d'abord à l'idée que l'âge puisse avoir raison de cette forte jeunesse. » De l'enquête ouverte *par l'écrivain que nous citons*, il résulte qu'au bout d'une période de vingt ans, sur cent lorettes domiciliées dans le quartier Bréda, on en comptait :

Mortes prématurément de phthisie, de péritonite et autres affections chroniques ou aiguës.	17
Inscrites.	18
Employées au service de la précédente catégorie.	8
Proxénètes.	6
Dames de compagnie et chaperons à l'usage des débutantes.	8
Femmes de ménage.	6
Epileuses.	3
Loueuses de chaises.	2
Revendeuses à la toilette.	9
Emigrées pour l'Australie ou la Californie.	4
Ayant fait des économies et retirées à la campagne.	3
Mariées avantageusement à des étrangers.	2
Mariées en France.	2
Somnambule extralucide, donnant des consultations.	1
Enfermées comme folles à la Salpêtrière.	5
Suicides par ennui ou par misère.	5
Suicide par amour.	1
Chiffre égal.	100

Nous en avons dit plus qu'il ne faut pour montrer quelle espèce de femmes s'est réfugiée vers les hauteurs hospitalières du quartier Bréda, qui, toutefois, hâtons-nous de le déclarer, compte d'honnêtes et paisibles habitants; M. Thiers, par exemple, a son hôtel au cœur même de cette cité tapageuse que les artistes et les gens de lettres habitent en assez grand nombre. Beaucoup d'actrices y demeurent, non pas de ces actrices qui, pour avoir débuté à la salle Lyrique, prennent ce titre et ne sont, à vrai dire, que des courtisanes de profession, mais de véritables artistes, chanteuses ou danseuses de l'Opéra, sociétaires des Français, pensionnaires du Gymnase et des autres théâtres.

Le quartier Bréda a son pendant dans le quartier Latin, qui, de temps en temps, lui expédie d'assez gros contingents. La rive gauche et la rive droite n'ont rien à se reprocher, avec cette différence, toutefois, que le quartier Latin est au quartier Bréda ce que l'Odéon est à la Comédie-Française. On y débute et on s'y forme. Là, le lépidoptère apparaît à l'état de chrysalide; ici, il devient papillon, et papillon de première grandeur; puis les ailes perdent leur azur, leur nacre, leurs paillettes, et tout revient à sa forme rudimentaire, sans espoir, cette fois, d'aucune métamorphose.

Bréda (LA REDDITION DE), tableau de José Leonardo, musée royal de Madrid. Cette vaste toile, de 11 pieds de haut sur 13 pieds 8 pouces de large, n'a qu'un tort, celui de reproduire un sujet qui a été traité avec une incomparable supériorité par Velazquez, dans un cadre voisin. La composition de Leonardo diffère, d'ailleurs, complètement de celle des *Lances*. Le marquis de Spinola, général en chef des troupes espagnoles, monté sur un cheval blanc richement enharnaché, se penche vers la gauche pour recevoir les clefs de Bréda, que lui présente le gouverneur hollandais, humblement agenouillé. Près de ce dernier se tiennent debout deux officiers, dont l'un montre du doigt le marquis, comme pour désigner celui à qui le vaincu doit prêter obéissance; derrière ce groupe, un palefrenier tient par la bride un cheval alezan qui paraît être celui du gouverneur. A la droite du général en chef et un peu en arrière, un autre officier supérieur, le marquis de Leganès, bel homme, un peu obèse, à la chevelure abondante et bouclée, se rengorge sur un magnifique cheval gris cendré. Sa figure, qui dénote sa suffisance et qu'il cherche à rendre énergique en fronçant le sourcil, contraste avec la physionomie bienveillante et distinguée du marquis de Spinola. Un troisième général, suivi d'un serviteur, est debout, au premier plan. Les huit personnages dont nous venons de parler sont groupés sur un tertre et occupent toute la gauche de la composition. Ils sont de grandeur naturelle. Derrière eux se tiennent des soldats armés de piques, et portant des étendards. A droite, les terrains s'abaissent et se déroulent à perte de vue : les remparts et les principaux édifices de Bréda se dressent au milieu de ce vaste paysage; les troupes hollandaises sortent de la ville et défilent devant le front de la cavalerie espagnole, qui a pris position à une petite distance du groupe principal. La perspective de ce vaste panorama est bien entendue, et l'on peut dire avec M. J.-A. Cean Bermudez qu'il règne, dans cette composition, une harmonie parfaite entre les parties, d'où résulte un tout si plein d'illusion que l'on croit voir la nature même. » Cette toile, la meilleure que l'on connaisse de Leonardo, a été lithographiée par M. Jollivet, dans la *Collection des tableaux du roi d'Espagne*, publiée par M. Madrazo.

Bréda (LA REDDITION DE), tableau de Velazquez, au musée royal de Madrid. Ce chef-d'œuvre représente le marquis Ambrosio Spinola, général génois au service de l'Espagne, recevant, en présence des troupes espagnoles et hollandaises, les clefs de Bréda, que lui remet le prince Justin de Nassau, gouverneur de cette ville. Le vainqueur, couvert d'une cuirasse brunie et tenant de la main gauche son chapeau et son bâton de commandement, a mis pied à terre pour recevoir le vaincu. Son attitude est pleine de dignité, et sa figure spirituelle respire la bienveillance et la bonne grâce. Il appuie amicalement la main droite sur l'épaule du prince de Nassau et semble le complimenter sur sa courageuse défense. Cette façon d'aborder un ennemi malheureux est vraiment noble et touchante. Derrière les généraux sont les officiers et les soldats de leur suite, à droite les Espagnols, à gauche les Hollandais; les premiers, distingués de physionomie et de tournure, et richement vêtus; les autres, larges d'encolure, et couverts de vêtements épais. Parmi les officiers qui accompagnent Spinola, il en est deux dont les têtes, tournées vers le spectateur et parfaitement éclairées, sont évidemment des portraits. Au delà de cet état-major sont rangés les soldats espagnols, coiffés de chapeaux à larges bords et armés de longues piques, qui se détachent sur le fond bleu du ciel, ce qui a fait donner à cette composition le surnom de *Cuadro de las Lanzas* (tableau des Lances) ou simplement *las Lanzas*, sous lequel on la désigne communément en Espagne. Tout à fait à droite se tient, comme à l'écart, un jeune officier, dont la belle tête brune, coiffée d'un grand feutre à plume, passe pour être le portrait de Velazquez lui-même. En avant, le cheval que vient de quitter Spinola, se présente en raccourci au premier plan. Le côté gauche de la toile est occupé par l'escorte du gouverneur de Bréda, au milieu de laquelle se détachent quelques figures de hallebardiers admirablement peintes. Entre les deux troupes, un grand vide, où se rencontrent le général génois et le prince de Nassau, laisse voir un paysage très-étendu.

Un des biographes de Velazquez, M. W. Stirling, nous apprend que l'artiste peignit ce tableau entre 1645 et 1648, pour le palais du Buen-Retiro, et qu'il y apporta un soin tout particulier, par égard peut-être pour la mémoire de son illustre ami, le marquis de Spinola, qu'il avait suivi en Italie, en 1629, et qui, peu de temps après leur séparation, mourut dans ce pays, victime de l'ingratitude de la cour d'Espagne. Bien que la toile que nous avons décrite ait à peine 4 m. 50 de large et qu'elle contienne un grand nombre de figures, dont celles du premier plan sont de grandeur naturelle, il ne s'y trouve aucune confusion. « Les masses d'ombre et de lumière sont distribuées avec un art infini, dit M. Lavice; tout est clair, distinct; l'air circule librement et la perspective du paysage est excellente. » M. Viardot a dit non moins justement : « Dans cette œuvre immense, tout est d'une perfection égale, tout mérite une égale admiration. L'ensemble est grand et magnifique, les détails prodigieux d'art et de vérité. » Ecoutons encore M. Beulé : « Assurément, une capitulation est un sujet peu fécond, d'un intérêt médiocre, et nous passons d'ordinaire avec indifférence devant la peinture officielle, qui rivalise avec les gazettes. Ici, au contraire, rien ne peut rendre le charme qui vous arrête, vous retient, vous ramène et vous retient encore. L'action la plus dramatique n'aurait pas plus de puissance, la peinture la plus voluptueuse plus d'amorces. Tantôt on admire la couleur enchanteresse de cette vaste toile, où les tons, choisis, limpides, harmonieux, prennent par leur juxtaposition une vigueur inouïe; tantôt c'est le paysage qui se déroule plein de clarté, de fraîcheur, où l'air circule véritablement et donne à la nature cette vie muette qui vous enivre; tantôt ce sont les personnages, peints avec tant de naturel, saisis dans le vif de leur action, et nous causant le même plaisir que nous causerait une scène représentée sous nos yeux. Il n'y a rien de sacrifié, rien de conventionnel, même dans les effets et dans les ombres; aucun des artifices permis aux peintres n'a été employé. Tout se montre, tout est interprété, tout se modèle en pleine lumière. Un parti aussi hardi aurait effrayé plus d'un maître. Velazquez en a tiré des beautés si originales et un succès si fier, qu'il est digne de prendre place à côté des plus grands. » Une très-belle esquisse originale du tableau des *Lances*, appartenant à M. Haro, a figuré à l'Exposition rétrospective, au Palais de l'Industrie, en 1866. Le Louvre possède un dessin, étude de cheval, qui est au premier plan du tableau. La *Reddition de Bréda* a été lithographiée par F. de Craene, et gravée au trait dans le *Musée* de Reveil et Duchesne.

BRÉDA (Charles-Frédéric DE), peintre suédois, né en 1759, mort en 1818. Il fut élève de Pasch, mais se forma surtout à l'école des maîtres flamands, dont son père possédait une collection choisie. En 1787, il partit pour l'étranger, où il s'attacha principalement à Reynold, de Londres. Bréda excellait dans le portrait, et on le regarde, dans ce genre, comme un des plus grands peintres de la Suède. Il fut nommé professeur à l'Académie des beaux-arts de Stockholm en 1796, et anobli en 1812.

BREDAEL (Pierre VAN BREDA ou), **le Vieux**, peintre flamand, né à Anvers, florissait pendant la seconde moitié du XVIIe siècle. Quelques biographes placent sa naissance en 1630. Il était probablement fils de Wilhelm van Bredael, qui fut reçu franc-maître de la corporation de Saint-Luc, à Anvers, en 1633. On croit qu'il voyagea en Italie et en Espagne. Il peignit des paysages avec figures dans le genre de Breughel de Velours, mais son coloris est moins léger et moins délicat que celui de ce maître. Le musée de Berlin a de lui un *Paysage avec ruines et animaux*, signé Peeter van Breda. Cet artiste a été souvent confondu avec son fils Jean-Pierre VAN BREDAEL.

BREDAEL (Jean-Pierre VAN BREDA ou), peintre flamand, fils du précédent, né à Anvers en 1661, mort vers 1733. Il fut reçu franc-maître de la guilde de Saint-Luc, à Anvers, en 1680, et devint doyen en 1689. Il passa ensuite en Allemagne, où il se mit au service du prince Eugène de Savoie, et il mourut à Vienne. Le musée de cette ville a quatre tableaux de lui : la *Victoire remportée par le prince Eugène sur les Turcs, à Péterwaradin, en* 1716; la *Bataille de Belgrade, en* 1717; une *Chasse au vautour* et une *Chasse au sanglier*; les deux premières toiles sont signées J.-P. van Bredal; les deux autres, J.-P. van Breda.

BREDAEL (Alexandre VAN BREDA ou), peintre flamand, frère du précédent, né à Anvers, mort vers 1730. Il fut reçu franc-maître de la guilde de Saint-Luc en 1686. Comme son père, Pierre van Breda le Vieux, il peignit des paysages italiens, avec ruines et figures. M. Siret dit qu'il a travaillé avec Van Huysum. Il pourrait bien se faire qu'il eût suivi son frère Jean-Pierre, en Autriche. Nagler cite une estampe sur la *Constitution Unigenitus*, exécutée à l'eau-forte par un graveur du nom d'Alexandre Bredael, qui travailla à Prague et mourut à Vienne, en 1733.

BREDAEL (Jean-François VAN BREDA ou), peintre flamand, fils du précédent, né à Anvers en 1683, mort en 1750. A l'exemple de son père et de son aïeul, il imita Breughel de Velours et aussi Philippe Wouverman, et fit dans la manière de ces deux maîtres des pastiches qui trompèrent les plus habiles connaisseurs. Ses tableaux se distinguent toutefois de ceux de ses modèles par une facture plus lourde et une couleur plus opaque. Les meilleurs sont : un *Campement militaire*, au Louvre; un *Cavalier faisant ferrer son cheval* et le *Départ pour la chasse au faucon*, à Dresde; un *Paysage avec des chevaux*, au musée d'Amsterdam. Suivant quelques biographes, Jean-François van Bredael habita quelque temps l'Angleterre, retourna à Anvers en 1725 et devint doyen de la corporation de Saint-Luc. — Son fils, François VAN BREDAEL, peignit dans le même genre, et remplit les fonctions de doyen de Saint-Luc, pendant une partie des années 1733, 1734 et 1735. — Pierre VAN BREDAEL, *le Jeune*, reçu franc-maître de la même corporation en 1720, était probablement de la même famille que les précédents. — On cite encore un Jean VAN BREDAEL, troisième fils de Pierre, qui fut reçu franc-maître en 1783; on ne sait rien de ses ouvrages.

BREDAHL (Niels-Krag), compositeur et poëte danois, né vers 1732, mort à Copenhague en 1778. Il fut vice-bourgmestre à Drontheim en Norvége, puis se fixa à Copenhague. Bredahl s'est surtout fait connaître par des opéras, notamment le *Berger irrésolu*, le *Solitaire*, le *Recruteur heureux*, imprimés à Copenhague en 1758. Il a traduit en danois les *Métamorphoses* d'Ovide.

BREDAHL (Christian-Hviid), poëte dramatique danois, né en 1784. Simple cultivateur, il commença à se faire connaître en 1819, par des œuvres d'un caractère éminemment personnel : ce sont des tableaux grandioses et pleins de fantaisie, dans lesquels, transporté d'une haine ardente contre toute injustice, d'un mépris profond pour tous les abus héréditaires, il peint, dans un style puissant et sous des couleurs sombres et farouches, les vices des diverses classes de la société : les oppressions de la noblesse, l'hypocrisie du clergé, l'avarice des marchands, l'orgueil et l'arbitraire des hommes d'Etat. Mais, à travers ses satires les plus amères, on sent un cœur chaud, une pitié attendrie pour le malheur. Il s'élève souvent jusqu'au sublime et ne manque pas d'une certaine affinité avec Shakspeare, dont il a atteint, dans plusieurs scènes, la splendeur imagée et la force comique; mais son éducation de poëte ne fut pas poussée assez loin pour donner à ses ouvrages cette irréprochable perfection de forme, qui lui eût permis d'être rangé parmi les classiques. Tel qu'il est, et malgré ses défauts, il a exercé dans son temps une influence assez marquée, sans pourtant avoir été aussi universellement apprécié qu'il le méritait. Il est vrai que la plupart de ses drames n'étaient point destinés à la scène, et que, lorsqu'ils parurent pour la première fois, ce fut sous une forme véritablement trop confuse et inabordable au public. Outre ses *Scènes dramatiques tirées d'un vieux manuscrit* (Copenhague, 1819-1833, 6 vol.), dont on a publié en 1855 une édition composée seulement de pièces choisies, on a de Bredahl : *Notices de voyage par Limsons* (Copenhague, 1821); *Extrait des manuscrits posthumes de Gumba* (Copenhague, 1835), etc.

BREDAL (Pierre), amiral danois, qui vivait au XVIIe siècle. Il débuta dans la marine royale comme simple matelot. En 1658, lorsque le roi de Suède Charles-Gustave, ayant conquis la Fionie, occupa la ville de Nyborg, Bredal se trouvait dans la ville, tandis que quatre vaisseaux placés sous ses ordres (il était alors commandeur) étaient restés pris dans la glace, au milieu du port. Sommé de se rendre, il s'y refusa énergiquement, regagna ses vaisseaux, et les fit inonder d'eau; l'eau se gelant aussitôt, les rendit tout à fait inabordables. Le printemps venu, il s'empressa de lever l'ancre, et ramena sa petite flotte saine et sauve à Copenhague. Cet acte de courage lui valut le grade d'amiral. A l'automne suivant, Charles-Gustave, résolu de s'emparer de Copenhague, entreprit de l'assiéger par mer; mais Bredal, à la tête de ses chaloupes canonnières, fit subir à la marine suédoise une défaite si complète, qu'un seul de ses bâtiments réussit à s'échapper. Le vaillant amiral s'étant porté ensuite à Sœnderberg, assiégé par les Suédois, périt à l'abordage d'un grand vaisseau commandé par le brave Ascheberg.

BRÉDALER v. n. ou intr. (bré-da-lé — du picard *berdaler*, gronder entre ses dents). Se dit du bruit que fait le fuseau d'un rouet à filer, quand il est percé d'un trop grand trou : *Ces fuseaux* BRÉDALENT.

BREDASSE s. f. (bre-da-se). Pop. Etourdie, écervelée : *Grande* BREDASSE, *va!*

BRÈDE s. f. (brè-de — du portug. *bredos*). Bot. On appelle ainsi, dans l'Inde, aux îles Maurice et de la Réunion, et aux Antilles, la *morelle noire*, qui passe à tort en France pour un poison, et par extension plusieurs autres plantes qu'on mange le plus souvent en épinards.

BRÈDE (LA) ou **LABRÈDE**, bourg de France (Gironde), ch.-l. de canton, arrond. et à 16 kilom. S. de Bordeaux; pop. aggl. 639 hab. — pop. tot. 1,499 hab. Commerce de troupeaux; belle église romane, classée parmi les monuments historiques. On y voit le château où naquit l'immortel Montesquieu, le 18 janvier 1689. Ce bel édifice forme un polygone hexagonal de 37 m. de diamètre; un large fossé, creusé dans le roc vif, et alimenté d'une eau limpide et courante, baigne le pied des murs. Au point de vue architectural et considéré dans son ensemble, ce château présente quatre parties : le donjon rectangulaire, du XIIIe siècle; la chapelle, du XVe siècle, autorisée par une bulle de Boniface IX; la tour ronde à mâchicoulis, du commencement du XVIe siècle; enfin, des constructions postérieures, d'époques incertaines, élevées entre la partie intérieure et le mur d'enceinte. On pénètre dans le manoir par un vestibule ogival, sur lequel s'ouvre à gauche la grande salle, décorée de portraits de famille et d'une cheminée antique en fer à cheval. De cette pièce on passe dans une autre, la plus intéressante de toutes, celle qui servit de chambre à coucher et de cabinet de travail à Montesquieu; on a conservé avec soin, tel qu'il était autrefois, l'ameublement qui servit à ce grand homme. Le vaste bureau où fut composé l'*Esprit des lois* est encore là, ainsi qu'un volume d'Appien, annoté de la main de l'illustre écrivain. Par un escalier à vis construit dans une tourelle, on monte du vestibule à la bibliothèque, vaste salle située au premier et voûtée en berceau. Contre les murs et au milieu sont les armoires, remplies de livres; au fond s'ouvre une vaste cheminée de 3 m., dont le manteau est couvert de fresques fort anciennes, découvertes depuis peu. A la suite de la bibliothèque placée dans le donjon est une chapelle de 5 m. 50 sur 3 m. 50. Auprès de la porte de cette chambre se trouve un petit escalier en colimaçon, conduisant à une espèce de cachot, où l'on assure que l'illustre auteur de l'*Esprit des lois* écrivit son chapitre de la liberté du citoyen.

BRÉDÉMEYÈRE s. f. (bré-dé-mé-iè-re — de *Bredemeyer*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des polygalées, comprenant un arbrisseau de l'Amérique tropicale, imparfaitement connu, et qui paraît devoir être réuni au genre monnine.

BREDENARDE (la), petit pays de l'ancien Térouennais, dans le Pas-de-Calais, arrond. de Saint-Omer; la capitale de ce petit pays était Audruick.

BREDENBACH (Mathias), théologien et controversiste allemand, né à Kersp (duché de Berg) vers 1489, mort en 1529. Il fut principal du collége d'Emmerick, où il termina sa vie. Ses principaux ouvrages de théologie et de controverse sont : *De dissidiis Ecclesiæ componendis* (Cologne, 1557); *Apologia pro acerbitatibus in Lutherum* (Cologne, 1557); *Hyperaspistes pro libro de dissidiis Ecclesiæ* (Cologne, 1560), etc.

BREDENBACH (Tilmann), théologien et historien allemand, fils du précédent, né à Emmerick vers 1544, mort en 1587. Il fut chanoine à Cologne, où il passa la plus grande partie de sa vie, composant des ouvrages, dont le plus important est l'histoire de la guerre de Livonie : *Historia belli Livonici quod gessit anno* 1558 *magnus Moscoviæ dux* (Cologne, 1564).

BREDENBACH, voyageur allemand. V. BREYDENBACH.

BREDENBOURG (Jean), philosophe hollandais, qui florissait à Rotterdam au milieu du XVIIe siècle. Il s'est fait connaître par une réfutation du système de Spinosa, écrite en hollandais, puis en latin, sous le titre de *Enervatio tractatus theologico-politici, etc.* (Rotterdam, 1675, in-4°). Ce traité, aujourd'hui fort rare, a été quelquefois joint aux œuvres de Spinosa.

BREDERODE (Renaud), burgrave d'Utrecht, qui vivait au XVe siècle. Il avait été nommé chevalier de la Toison-d'Or par le duc Philippe de Bourgogne, qu'il avait vaillamment secondé dans sa guerre contre les Gantois, lorsque David, bâtard du duc Philippe, et Gysbogt, frère naturel de Brederode, entrèrent en lutte au sujet de l'évêché d'Utrecht. Gysbogt finit par céder l'évêché à David, moyennant quelques dédommagements; mais ce dernier, souverainement irrité de la résistance qu'il avait trouvée dans les deux frères, et redoutant leur influence, les fit jeter en prison, en prétendant que Brederode et Gysbogt, dévoués au parti des Hœksen, avaient voulu l'assassiner, et avaient formé le projet de chasser le duc de Bourgogne de la Hollande. David fit mettre Brederode à la torture, voulant le contraindre ainsi à s'accuser lui-même, et lui fit subir de tels tourments, que le burgrave faillit succomber. Le bruit de ces cruautés excita d'universels murmures, et parvint aux oreilles du duc de Bourgogne. Celui-ci fit conduire Brederode à Rupelmonde, et le traduisit, l'année suivante (1472), devant un tribunal composé de chevaliers de la Toison-d'Or. Déclaré innocent et rendu à la liberté, Brederode vécut encore quelques années, et mourut à Harlem, à la suite d'un repas où l'on croit qu'il fut empoisonné.

BREDERODE (François DE), chef de parti

hollandais, né en 1466, mort en 1490. Chef du parti des Hœksen, il réunit une flottille de quarante-huit bâtiments, avec laquelle il fit sur les côtes de Hollande, en 1488, la chasse aux vaisseaux marchands. Quelque temps après, à la tête de huit cent cinquante hommes seulement, il s'empara, par un coup de main de la plus grande hardiesse, de la ville de Rotterdam. Il fit fortifier cette ville, la mit dans un bon état de défense, et se vit bientôt attaqué dans cette position par le comte d'Egmont, envoyé par Maximilien, roi des Romains et comte de Hollande. Réduite à la dernière extrémité, la ville assiégée se rendit. Brederode parvint à s'échapper, prolongea la lutte et se battit contre le stathouder dans le détroit de Brouwers-Haven. Grièvement blessé, il fut pris et transporté à Dordrecht, dans la tour de Pultok, où il mourut à l'âge de vingt-quatre ans.

BREDERODE (Henri, comte DE), né en 1532, mort en 1568. Il se prononça avec Guillaume de Nassau et le comte d'Egmont contre les Espagnols, en 1565, fut le premier qui signa le traité d'association, connu sous le nom de *compromis*, et, à la tête de trois cents gentilshommes, il présenta à la duchesse de Parme, gouvernante des Pays-Bas, la requête célèbre, qui fut en quelque sorte le signal de l'insurrection et amena l'établissement de la république des Provinces-Unies. Banni par le duc d'Albe, il mourut dans l'exil, à l'âge de trente-six ans.

BREDERODE (Pierre-Corneille), jurisconsulte hollandais, né à La Haye dans le XVIe siècle. Il fut ambassadeur dans plusieurs cours d'Allemagne, et publia divers ouvrages de jurisprudence, dont les principaux sont : *Novum specimen de verborum significatione et de sententiis ac regulis juris* (Arras, 1588); *Repertorium sententiarum et regularum* (Lyon, 1607, in-fol.); *Thesaurus dictionum et sententiarum ac regularum juris civilis* (Lyon, 1685).

BRÉDI, IE (bré-di) part. pass. du v. Brédir : *Cuir* BRÉDI.

BREDI-BREDA loc. adv. (bre-di-bre-da — sorte d'onomatopée). Fam. Avec précipitation, confusément : *Il commence* BREDI-BREDA, *sans savoir jamais ce qu'il va faire.*

BREDIN adj. m. (bre-dain). Pop. Léger et simple d'esprit : *Il est bien* BREDIN.

BREDIN s. m. (bre-dain). Conchyl. Nom vulgaire d'une patelle.

BREDINDIN s. m. (bre-dain-dain). Mar. Palan moyen dont on se sert pour enlever de médiocres fardeaux.

BRÉDIR v. a. ou tr. (bré-dir). Techn. Assembler deux pièces de cuir avec des lanières au lieu de fil. ‖ *Alêne à brédir*, Alêne qui sert à percer les fentes au travers desquelles on passe la lanière de cuir avec laquelle on brédit.

BRÉDISSAGE s. m. (bré-di-sa-je — rad. *brédir*). Techn. Nom donné par les bourreliers à un genre de couture qui se fait exclusivement avec de la lanière de cuir. ‖ On dit aussi BRÉDISSURE.

BRÉDISSURE s. f. (bré-di-su-re — rad. *brédir*). Terme de pathol. Impossibilité d'écarter les mâchoires, produite par l'adhérence de la membrane des gencives à celle qui revêt les joues intérieurement.

BREDOCHE s. f. (bre-do-che). Argot. Liard.

BREDOUILLAGE s. m. (bre-dou-lla-je ; *ll* mll. — rad. *bredouiller*). Action de bredouiller ; paroles prononcées en bredouillant : *Le duc de Guiche se submergeait en* BREDOUILLAGES *et en plongeons jusqu'à terre.* (St-Sim.)

> Si l'on connaissait le brouillon,
> On pourrait lui mettre un bâillon,
> Et corriger son *bredouillage.*
> J.-B. ROUSSEAU.

BREDOUILLANT (bre-dou-llan ; *ll* mll.) part. prés. du v. Bredouiller : *Bernachamp prit le journal, et lut en* BREDOUILLANT *les lignes suivantes.* (Alex. Dum.)

> En *bredouillant* maint terme soutenu,
> Il te fagote un compliment cornu.
> SAINT-AMAND.

BREDOUILLE s. f. (bre-dou-llé ; *ll* mll.). Jeux. Au trictrac, Douze points gagnés, soit d'un seul coup, soit de suite, dans les deux cas sans que l'adversaire ait pu en prendre un seul. ‖ On nomme également ce coup PETITE BREDOUILLE. ‖ Jeton qui sert à marquer le même coup.

— *Grande bredouille*, Coup qui consiste à gagner douze trous sans interruption. ‖ *Prendre deux trous en bredouille*, Prendre douze points de suite, ce qui donne le droit de marquer deux trous. ‖ *Marquer bredouille*, Marquer, avec deux jetons l'un sur l'autre, qu'on est en état de gagner deux trous. ‖ *Marquer en grande bredouille*, Gagner douze trous de suite, et plus, ce qui donne le droit de marquer quadruple.

— Au domino, *Petite bredouille*, Nom de la partie quand un des joueurs fait de suite le nombre de points convenu, ses adversaires en ayant déjà pris. ‖ *Grande bredouille*, Nom de la partie lorsqu'un des joueurs fait les points sans que ses adversaires en aient pris un seul : *La* PETITE BREDOUILLE *se paye double, et la* GRANDE BREDOUILLE *triple.*

— Chass. Déconfiture d'un chasseur qui n'a rien tué : *A la chasse à courre, lorsque, après avoir lancé la pièce, on ne peut parvenir à la prendre, c'est la* BREDOUILLE *complète, et le chasseur doit rentrer au logis la trompe dans le sac.* (Belèze.) *On ne prend pas tous les lièvres que l'on attaque ; il n'est pas de meute qui n'ait fait connaissance avec la* BREDOUILLE. (J. Lavallée.) ‖ Fig. Echec éprouvé dans ce qu'on entreprend : *Celui qui sème sur l'égoïsme et sur l'ingratitude récolte la* BREDOUILLE. (Toussenel.)

— Argot de théâtr. Courtes phrases d'un rôle sans importance : *Elle n'avait à dire que quelques* BREDOUILLES. (Th. Gaut.)

— Prov. *Dire à quelqu'un deux mots et une bredouille*, Lui dire librement tout ce qu'on a sur le cœur. ‖ Peu usité.

— Adjectiv. Jeux. *Gagner la partie bredouille*, Gagner la partie double, en faisant douze trous de suite, au trictrac.

— Chass. Qui n'a rien tué : *Un chasseur qui n'a rien tué revient* BREDOUILLE. (E. Blaze.) *A la chasse au tir, on est considéré comme* BREDOUILLE *lorsqu'on ne rapporte aucune espèce de gibier.* (Belèze.) *Il ne faut jamais chasser autre chose que l'animal de meute, sinon l'on revient* BREDOUILLE, *comme nous disons, nous autres veneurs.* (E. Sue.) *Les chasseurs d'Athènes se font transporter en voiture à cinq ou six lieues de la ville, s'ils ne veulent pas revenir* BREDOUILLES. (E. About.) ‖ Fig. Qui a échoué dans quelque entreprise assimilée à une chasse : *Si je reviens* BREDOUILLE *de ma chasse à l'amour, tu recevras les étrivières.* (Th. Gaut.) ‖ *Se coucher bredouille*, Se coucher sans souper. Signifie aussi Se coucher ivre.

BREDOUILLÉ, ÉE (bre-dou-llé ; *ll* mll.). part. pass. du v. Bredouiller : *Voilà une leçon bien* BREDOUILLÉE.

BREDOUILLEMENT s. m. (bre-dou-lle-man ; *ll* mll. — rad. *bredouiller*). Action de bredouiller : *Ce* BREDOUILLEMENT *était affecté.* (Balz.)

BREDOUILLER v. n. ou intr. (bre-dou-llé ; *ll* mll. — du vieux fr. *braidir*, gazouiller ; étym. douteuse). Parler d'une manière précipitée et peu distincte : *Ces deux médecins de Molière, l'un qui allonge excessivement les mots, et l'autre qui* BREDOUILLE, *ne laissent pas d'observer également la quantité.* (D'Olivet.) *Non, madame ; c'est de l'amour. — Il en a prononcé le mot sans* BREDOUILLER *comme à l'ordinaire.* (Mariv.)

> Ci-gît qui toujours *bredouilla*
> Sans avoir pu jamais rien dire,
> Beaucoup de livres farfouilla
> Sans avoir jamais pu s'instruire,
> Et beaucoup d'écrits barbouilla
> Que personne ne pourra lire.
> (*Mercure de France.*)

— Activ. Prononcer en bredouillant : BREDOUILLER *une excuse. Il ne s'apaise et il ne revient de ce grand fracas que pour* BREDOUILLER *des vanités et des sottises.* (La Bruy.) *Il me* BREDOUILLA *l'autre jour mille protestations.* (Mme de Sév.) *Les deux princes, de plus en plus étourdis d'une scène si extraordinaire,* BREDOUILLÈRENT *ce qu'ils purent, mais sans rien promettre.* (St-Sim.) *Je ne vous cacherai point qu'il est très-tard, que je meurs de froid et de sommeil, et qu'en un mot je ne sais plus du tout ce que je* BREDOUILLE. (J.-J. Rouss.) *Corneille lisait tout à fait mal ses vers. Il reprochait un jour à Bois-Robert d'avoir mal parlé d'une de ses pièces, sur le théâtre. « Comment pourrais-je avoir mal parlé de vos vers, sur le théâtre, lui dit Bois-Robert, les ayant trouvés admirables dans le temps que vous les* BREDOUILLIEZ *en ma présence? »*

— Rem. Dans beaucoup de pays, par exemple à Lille, on dit BERDOUILLER pour BREDOUILLER, comme *enterprendre* pour *entreprendre*, *berbis* pour *brebis*, etc. ; mais ce sont là des façons de parler qu'il faut se garder d'imiter.

— **Syn. Bredouiller, balbutier, bégayer.** V. BALBUTIER.

BRÉDOUILLEUR, EUSE adj. (bre-dou-lleur ; *ll* mll. — rad. *bredouiller*). Qui bredouille : *Voilà bien le pédant le plus* BREDOUILLEUR *que je connaisse.*

— Substantiv. Personne qui bredouille : *C'est une* BREDOUILLEUSE *insupportable. J'ai écrit à ce petit* BREDOUILLEUR *de Parève.* (Mme de Sév.)

BREDOW (Gabriel-Godefroy), historien allemand, né à Berlin en 1773, mort à Breslau en 1814. Il professa successivement la géographie et l'histoire à Eutin, à Helmstadt, à Francfort-sur-l'Oder et à Breslau. Ses opinions libérales et son patriotisme lui attirèrent des persécutions. On a de lui quelques ouvrages excellents, devenus classiques : *Faits mémorables de l'histoire universelle* (21e édit., 1838) ; *Récit détaillé des événements les plus mémorables de l'histoire universelle* (12e édit., 1840) ; *Manuel d'histoire, de géographie et de chronologie anciennes* (1837, 6e édit., revue et augmentée par Kunisch) ; *Recherches sur quelques points d'histoire, de géographie et de chronologie anciennes*, etc.

BREDSDORFF (Jacques-Hornemann), philologue et naturaliste danois, né dans le Seeland en 1790, mort en 1841. Après avoir passé le grand examen de théologie, il se livra à l'étude des sciences naturelles, obtint à Copenhague, en 1827, une médaille pour une dissertation sur un point de minéralogie, et parcourut, aux frais de l'Etat, l'Allemagne, l'Italie, la France, la Suisse, etc. De retour dans sa ville natale, Bredsdorff fut nommé d'abord lecteur de minéralogie à l'université de Copenhague, puis lecteur de botanique et de minéralogie à l'Académie de Sorœ. Tout en s'occupant de sciences naturelles, il étudiait la philologie. Il a publié sur ce sujet de nombreux articles, et rédigé notamment les lettres *Q* et *T* dans le Grand Dictionnaire de la Société des sciences de Copenhague. Ses principaux ouvrages sont : *Du vieux alphabet des Scandinaves* (Copenhague, 1822) ; *Aperçu des systèmes de montagnes européennes* (Copenhague, 1825), qui lui a valu, en 1827, le prix de la Société de géographie de Paris ; *Eléments de géognosie* (Copenhague, 1827) ; *De notione speciei in regno minerali ; Manuel pour les excursions de botanique dans les environs de Sorœ*, etc.

BRÉE s. f. (bré). Techn. Garniture en fer du manche d'un marteau de forge.

BREE (Robert), médecin anglais, né dans le comté de Warwick, florissait vers la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci. Il fut successivement médecin de l'hôpital du comté de Northampton, de l'infirmerie royale de Leicester et de l'hôpital général de Birmingham. Forcé, en 1783, par suite d'un asthme, de renoncer à l'exercice de son art, il étudia cette maladie sur lui-même, et se guérit. Il a publié ses observations sous le titre de : *A practical inquiry on disordered respiration, distinguishing convulsive asthma, etc.* (1798). Elles ont été traduites en français par Th. Ducamp (Paris, 1819).

BRÉE (Mathieu-Ignace VAN), peintre belge, né à Anvers en 1773, mort dans la même ville en 1839. Après avoir suivi avec succès les cours de l'Académie des beaux-arts d'Anvers, il se rendit à Paris et se plaça sous la direction de Vincent. En 1797, il remporta le second grand prix de Rome au concours de peinture d'histoire. De retour dans sa ville natale, il fut chargé de nombreuses commandes officielles, et retraça les principaux événements qui signalèrent la domination française en Belgique. Il reçut le titre de peintre de l'impératrice Joséphine, et fut nommé professeur à l'Académie des beaux-arts d'Anvers. Appelé à remplacer Herreyns comme directeur de cette institution, en 1827, il se signala par l'éclat de son enseignement. Nous lisons dans le catalogue du musée d'Anvers, publié par l'Académie, l'éloge suivant de Van Brée : « Cet artiste réunissait à un haut degré les qualités qui distinguent les esprits initiateurs. Il possédait cette souplesse d'intelligence qui sait se plier aux nécessités de l'enseignement, cette patience que rien ne rebute, cette vive conception qui, pour se communiquer et se traduire, trouve mille ressources inattendues ; il avait, dans toute l'acception du mot, le génie du professorat. Aussi n'avait-il rien négligé de tout ce qui pouvait le faire exceller dans la carrière ingrate à laquelle il s'était voué avec amour. A la science du dessin il joignit la pratique de la statuaire et de l'architecture, et il consacrait à la culture des lettres tout ce qu'une vie active pouvait lui laisser de loisirs. » Comme professeur, Van Brée mérite sans doute la haute estime dans laquelle le tiennent ses compatriotes ; comme peintre, il a quelques-unes des qualités et la plupart des défauts de l'école académique où il s'est formé. Ses principaux ouvrages sont : l'*Entrée de Bonaparte à Anvers* (musée de Versailles) ; la *Mort de Rubens* (musée d'Anvers) ; le portrait de Guillaume Ier (à Bruxelles) ; la *Mort du comte d'Egmont*, et le *Prince d'Orange visitant les inondés en* 1825 (à Harlem), etc.

BRÉE (Philippe-Jacques VAN), peintre belge, frère du précédent, né à Anvers en 1786, vint de bonne heure étudier en France, sous la direction de Girodet, et fit ensuite le voyage de Rome. De retour à Paris, en 1814, il y exposa, entre autres ouvrages : *Rubens recevant les adieux de Van Dyck ; Rubens peignant Marie de Médicis ;* la *Reine Blanche allaitant son fils ; Pétrarque et Laure à la fontaine de Vaucluse ; Marie Stuart allant à la mort*, etc. La galerie de Bruxelles a deux tableaux de cet artiste : *Procession de la Fête-Dieu à Rome* et *Sixte-Quint gardant les troupeaux.*

BREEDER s. m. (brî-deur — mot anglais). Turf. Eleveur, propriétaire ou fermier qui s'occupe de la production et de l'élève du cheval.

BREENBERG ou **BREMBERG** (Bartholomeus), peintre et graveur hollandais, né à Utrecht en 1620, mort en 1660 ou 1663. Il se forma sous la direction de Poelenburg, ou du moins il prit ce maître pour modèle. Il voyagea ensuite en Italie, où il subit l'influence des artistes de ce pays. Il s'attacha particulièrement à imiter les Carrache ; mais les paysages historiques qu'il peignit à leur exemple sont généralement d'un ton froid et lourd. De retour en Hollande, il adopta une manière beaucoup plus claire et transparente. Ses paysages, dans lesquels il a placé quelquefois des scènes religieuses et le plus souvent des ruines romaines, sont savamment dessinés ; la perspective est bien entendue ; l'exécution réunit la vigueur et la délicatesse ; les figures sont habilement peintes. Le Louvre possède six petits tableaux, dans lesquels on retrouve les qualités et les défauts du maître : le *Repos de la sainte Famille*, le *Martyre de saint Etienne*, deux *Vues du Campo-Vaccino* et deux autres *Paysages ornés de ruines*. Une des meilleures productions de Breenberg, pour la transparence du coloris, est un *Moïse sauvé des eaux*, à la National Gallery. Le *Moïse en prière dans une grotte*, de la galerie de Munich, est remarquable aussi par la clarté et la vigueur du ton. Le *Joseph en Egypte*, de l'église d'Emmaüs, à Prague, est une des plus grandes compositions de Breenberg, qui a presque toujours peint de petits tableaux. La même composition, exécutée dans de moindres dimensions, se trouve au musée de Dresde. Citons encore : une *Lisière de bois* et un *Paysage avec ruines*, au musée de Florence ; un *Paysage avec ruines et animaux*, au Belvédère, à Vienne ; un *Paysage*, orné de trois excellents portraits, au musée Van der Hoop, à Amsterdam ; une *Scène du Décaméron*, signée et datée de 1640, au musée de Berlin ; un *Intérieur de caverne habitée par des Bohémiens* et des *Marchands forains dans des ruines*, au musée de Bordeaux ; *Mercure endormant Argus*, au musée d'Avignon, etc. Les tableaux de Breenberg étaient extrêmement recherchés au XVIIIe siècle ; un *Saint Jean dans le désert* a été payé 5,019 livres, à la vente Randon de Boisset, en 1777. Cette vogue a bien diminué aujourd'hui. Breenberg a gravé à l'eau-forte une trentaine de planches, dont la plupart représentent des *Ruines de Rome*. « Elles se distinguent, dit M. Waagen, par la finesse du burin et la délicatesse du clair-obscur ; mais, au point de vue de la composition, elles sont assez pauvres. » On trouve encore le nom de cet artiste écrit : BREMBERG et BREENGBERGH.

BREEREWOOD, savant anglais. V. BREREWOOD.

BREF s. m. (brèf — lat. *breve*, liste, sommaire, formé de *brevis*, court). Dr. canon. Lettre du pape portant une décision ou une déclaration, mais ayant un caractère privé : *Le saint-père a confirmé par un* BREF *les priviléges de cette communauté. Le pape a confirmé cette constitution par un* BREF. (Pasc.) *Clément XI envoya des* BREFS *à tous les prélats de Pologne.* (Volt.) *L'écriture ronde était affectée aux bulles ; l'écriture italique le fut et l'est encore aux* BREFS. (O. Teulet.) *On ne cite qu'un seul* BREF *en français : c'est la réponse de Benoît XIV à Voltaire, qui lui avait dédié sa tragédie de* Mahomet. (Bachelet.) *C'est par un simple* BREF *que Clément XIV supprima, en 1773, l'ordre des jésuites.* (Bouillet.)

— *Bref taxé, Bref sous l'anneau du pêcheur*, Celui qui est délivré sans préface ni préambule, et qui est scellé de l'anneau du pêcheur. ‖ *Préfet des brefs taxés*, Cardinal qui revoit toutes les copies et minutes des brefs taxés. ‖ *Maître des brefs*, Officier qui dresse les décrets du préfet de la signature, sur les minutes rédigées par le préfet des minutes.

— Liturg. Petit calendrier ecclésiastique indiquant l'office de chaque jour : *Beaucoup de diocèses ont un* BREF *particulier pour leur usage spécial.*

— Législ. *Lettres de bref*, Lettres de chancellerie obtenues pour intenter une action.

— Anc. mar. Congé ou autorisation de naviguer. ‖ Droit payé par celui à qui ce congé était délivré.

— *Bref de sauveté*, Celui qui portait assurance du navire. ‖ *Bref de conduit*, Autorisation de se faire conduire loin des écueils de la côte. ‖ *Bref de victuailles*, Autorisation d'acheter des vivres.

— Franc-maç. Titre ou diplôme attestant qu'un maçon possède les grades capitulaires et est rose-croix.

— **Encycl.** Le *bref*, comme la bulle, est un rescrit apostolique, émané de la chancellerie romaine ; il en diffère en ce que, s'appliquant ordinairement à des choses de moindre importance, il est moins étendu, plus court, d'où lui vient son nom ; en outre, le *bref* est toujours écrit sur papier et en italique, tandis que les bulles se délivrent sur parchemin et sont écrites en ronde ; enfin le *bref* est scellé de cire rouge, et la bulle de cire verte. Quelquefois les papes ont décidé par de simples *brefs* des affaires d'une importance réelle : ainsi, Clément XIV publia sous cette forme, en 1773, le décret qui supprimait l'ordre des jésuites, et, en 1850, Pie IX rétablit de la même manière la hiérarchie catholique en Angleterre. La langue latine est toujours employée dans la rédaction des *brefs ;* cependant Benoît XIV, à qui Voltaire avait dédié sa tragédie de *Mahomet*, répondit à cette dédicace par un *bref* en français. On distingue deux sortes de *brefs :* ceux qu'on appelle apostoliques, et qui émanent directement du pape, et ceux de la Pénitencerie, qui sont dressés dans les bureaux de l'institution qui porte ce nom. Le pape Alexandre VI a institué le collége des secrétaire des *brefs*. — Il est défendu, par le premier des Articles organiques, de recevoir, de publier, imprimer ni autrement mettre à exécution aucun *bref*, sans l'autorisation du gouvernement. Le conseil ecclésiastique, assemblé en 1809 et 1810, témoigna le désir qu'il y eût une exception pour les *brefs* de la Pénitencerie. L'exception fut prononcée par le décret du 28 février 1810, portant, art. 1er : « Les *brefs* de la Pénitencerie, pour le for intérieur seulement, pourront être exécutés sans aucune autorisation. »

En liturgie, le mot *bref* a un sens tout autre : il désigne une sorte de livret annuel, où se trouve indiquée pour chaque jour la manière de dire la messe et de célébrer les offices. Ce

livret, appelé en latin *Breve* ou *Ordo*, reçoit le nom de directoire dans plusieurs diocèses de France; on l'appelle quelquefois *guide-âne*, par plaisanterie. Le *bref* du rit romain se nomme *Ordre romain*, et il tend aujourd'hui à s'établir partout.

BREF, BRÈVE adj. (brèff, brève; de l'anc. mot fr. *brief*, du latin *brevis*, même sens). Court, prompt, de peu de durée ou d'étendue : *L'heure du plaisir est toujours* BRÈVE. *La vie s'écoule si vite, qu'il ne faut pas laisser passer dans l'accablement des jours si* BREFS. (Boss.) *La Providence envoie des afflictions à qui elle veut, toujours* BRÈVES, *parce que la vie est courte.* (Chateaub.)

. . . L'intervalle est *bref* de faussaire à pendu.
BOURSAULT.

Ne peut-on arriver par un plus *bref* chemin?
BARTHÉLEMY.

— Qui est de petite taille : *Pépin le* BREF. *A côté d'Amanyon de Garlande, qui était fort* BREF *de taille, il y avait le sire Matefelon.* (V. Hugo.) ‖ Vieux mot complétement inusité aujourd'hui.

— Particul. Sec, brusque, impératif : *Avoir la parole* BRÈVE. *Répondre d'un ton* BREF. *Etre* BREF *en donnant des ordres. Elle avait le parler* BREF *et décidé des filles de province qui ne veulent pas avoir l'air de petites niaises.* (Balz.)

Votre voix m'a glacé d'une parole *brève*.
SAINTE-BEUVE.

Si je vous ai parlé d'une voix un peu *brève*,
C'est que vous me tiriez en sursaut de mon rêve.
E. AUGIER.

— Par ext. *Etre* BREF : Parler, écrire en peu de mots. *Il est peu d'avocats qui* SOIENT BREFS. *Balzac n'*EST *pas toujours* BREF, *mais il est toujours vrai dans ses descriptions.*

— Prosod. Qui se prononce rapidement : *Une lettre, une syllabe* BRÈVE. O *est* BREF *dans* docile *et* long *dans* apôtre. *Dans l'alphabet ghez, chaque consonne renferme virtuellement un* a BREF *comme en sanscrit.* (Renan.)

Juré piqueur de diphthongue,
Endoctriné de tout point
Sur la virgule, le point,
La syllabe *brève* et longue.
PIRON.

— Jurispr. *Bref délai*, Délai plus court que celui que les lois de procédure exigent pour la validité des ajournements : *Assigner à* BREF DÉLAI. *Si je n'avais obtenu l'autorisation d'assigner mon débiteur* À BREF DÉLAI, *ma créance était perdue.*

— *En bref*, loc. adv. En peu de mots : *Mille pardons de vous écrire si fort* EN BREF. (Volt.) *Je le ferai* EN BREF *selon ma coutume.* (Dupin.)

Le tout *en bref* arrêté, cimenté.
VOLTAIRE.

— **Syn. Bref, concis, court, laconique, succinct.** *Bref* convient spécialement pour marquer ce qui dure peu : *Un* BREF *délai, une syllabe* BRÈVE. *Court* se rapporte spécialement à la dimension, et il marque une petite longueur : *Nez* COURT, *habit* COURT; cependant il s'emploie aussi pour marquer le peu de durée, mais alors il y a figure, et l'imagination se représente la durée comme une chose matérielle. C'est seulement quand on les applique au langage parlé ou écrit que les cinq mots dont nous nous occupons sont réellement tous synonymes. Alors *court* marque le peu de place qu'occupe le discours, le peu de lignes ou de pages; *bref* marque uniquement le peu de durée et se dit surtout du discours parlé : *Un auteur* EST COURT; *une lettre est* COURTE ; *un orateur est* BREF, il ne se permet que de BRÈVES digressions. *Concis* et *laconique* se rapportent à la forme, au style; une narration *concise* est vive, serrée, ne contient pas de mots inutiles; *laconique* veut dire très-concis, et se dit surtout des phrases isolées, des sentences ou des pensées exprimées avec le moins de mots possible. *Succinct* se rapporte au fond; un récit *succinct* contient peu de détails, est réduit au strict nécessaire.

— **Antonymes.** Long, diffus, prolixe, lâche.

— **Encycl.** Jurispr. *Bref délai.* En cas d'urgence, le code de procédure civile (art. 6 et 72) permet au juge de paix ou au président du tribunal civil d'autoriser l'assignation du défendeur à un jour très-prochain, indiqué dans l'ordonnance. Le délai peut être d'un jour franc entre l'ordonnance et la comparution. L'autorisation d'assigner à *bref délai* peut être aussi donnée par le juge d'appel et le juge des référés. Dans quelques ressorts, cette ordonnance s'appelle *mandement*.

BREF adv. (brèff — lat. *brevi*, bientôt). Enfin, en un mot : *Je vous ai déjà dit que je ne voulais pas voir cette personne;* BREF, *elle ne me plaît point.* BREF, *je demande ma vie.* (Mariv.) *Les villageois trouvent le soir des journaux, des jeux, du thé à bon marché ;* BREF, *des divertissements honnêtes qui les détournent du cabaret et du gin.* (H. Taine.)

— *Parler bref*, Parler d'une manière brève, sèche, impérative : *Vous* PARLEZ *un peu* BREF *pour quelqu'un qui n'a pas le droit de commander.*

BREGAGLIA, vallée de la Suisse, dans le canton des Grisons sur le versant méridional du Septimer et la Maloia, ramification des Alpes Lépontines; étroite et traversée par la route de Coire à Chiavenna, la vallée Bregaglia s'étend du N.-E. au S.-O. sur une longueur de 23 kilom.

BREGANÇON, petite île de France, sur les côtes du département du Var, dans la baie d'Hyères, arrond. et à 30 kilom. E. de Toulon. Elle est défendue par un fort.

BRÉGE s. m. (bré-je). Pêch. Filet à trois nappes en mailles fines, particulièrement employé dans la Gironde pour la pêche de l'esturgeon. ‖ On dit aussi BRÉGIER et BRÉGIN.

BRÉGÉ (François-Xavier), jurisconsulte et littérateur français, né près de Pont-à-Mousson en 1694, mort à Nancy en 1736. Fort jeune encore, il fit partie du barreau de Nancy, où il établit le premier des conférences d'avocats, et devint garde des livres du duc de Lorraine, François III. Brégé cultivait les lettres et la poésie, mais il n'a jamais composé que des poésies très-médiocres, réunies pour la plupart dans un recueil intitulé : *Amusements* (Nancy, 1733). Parmi ses ouvrages de droit, nous citerons les suivants, qui sont très-estimés : *Dissertation sur le titre X des coutumes générales du duché de Lorraine* (Nancy, 1725), et *Traité du retrait féodal et du retrait lignager* (Nancy, 1736, 2 vol.).

BREGELLA, ville du royaume d'Italie. V BRESCELLO.

BREGENZ, ville de l'empire d'Autriche, dans le Vorarlberg, dont elle est le ch.-l., sur un golfe du lac de Constance, gouvernement et à 105 kilom. O. d'Innspruck; 3,000 hab. Industrie active, toiles de coton et de lin, petits ouvrages en bois et en paille; commerce de bois pour la construction des chalets. Ruines du château de Gerardsberg, appartenant, au moyen âge, ainsi que la ville, aux comtes de Montfort, qui la cédèrent à l'Autriche en 1451. Cette ville est la *Brigantia* des Romains, qui donnèrent son nom au lac de Constance ou *Brigantinus Lacus*.

BREGETIO ou **BRIGANTIUM**, ville de l'ancienne Germanie, dans la Pannonie inférieure, où mourut Valentinien; on trouve les ruines de cette ville près du village de Ssony.

BREGHOT-DU-LUT (Charles), littérateur et magistrat français, né en 1784 à Montluel. Il était avocat lorsqu'il fut nommé en 1815 substitut du procureur du roi à Lyon. On a de lui divers ouvrages purement littéraires, parmi lesquels nous citerons : *Ciceroniana* ou *Recueil des bons mots et apophthegmes de Cicéron* (Lyon, 1812), *ana* aujourd'hui fort rare et très-intéressant ; *Essai sur Martial*, ou *Imitations de ce poëte* (1816, in-8°); *Lettres lyonnaises* (1826), etc.

BREGIER, s. m. (bre-jié). Ancienne forme du mot BERGER.

BRÉGIER ou **BRÉGIN** s. m. V. BRÉGE.

BRÉGIS (comtesse DE). V. BRÉGY.

BREGMA s. m. (brè-gma — mot gr. formé de *brechein*, humecter). Anat. Sommet de la tête; région occupée par la grande fontanelle vulgairement appelée *fontaine* par les nourrices : *Estant frappée par manière de jeu sur l'os du* BREGMA... (Paré.)

BREGMATIQUE adj. (brè-gma-ti-ke — rad. *bregma*). Anat. Qui a rapport au bregma.

BREGNO (Antonio), architecte et sculpteur, qui paraît être né à Côme vers le milieu du XVe siècle. Il se fixa à Venise, où il fonda sa réputation par quelques belles œuvres. Nous citerons notamment la grande façade intérieure du palais des doges, qui fut achevée en 1500, et le mausolée du doge Niccolo Trono, qu'on voit dans l'église de Santa-Maria de' Frati. Ce dernier monument est décoré de dix-neuf statues colossales, remarquables par le mouvement et par le style.

BRÉGUET s. f. (bré-ghè — de *Bréguet* l'inventeur). Montre faite par Bréguet, sortie de ses ateliers, portant sa marque : *Maître Pastreni tira de son gousset une magnifique* BRÉGUET, *portant le nom de son auteur, le timbre de Paris et une couronne de comte.* (Alex. Dum.) *Mais qu'on se dépêche, il est huit heures à ma* BRÉGUET. (Siraudin.)

— Adjectiv. Construit par Bréguet ou dans le système de Bréguet : *Montre* BRÉGUET. *Clef* BRÉGUET. *Chaîne* BRÉGUET.

BRÉGUET (Abraham-Louis), célèbre horloger mécanicien, né à Neufchâtel en 1747 d'une famille française réfugiée depuis la révocation de l'édit de Nantes, mort à Paris en 1823. Il eut peu de succès dans ses études classiques, et son enfance ne laissa pas pressentir la supériorité de son intelligence. L'art même qu'il devait porter à un si haut point de perfection n'excita d'abord en lui qu'une répugnance extrême. Ce fut à l'âge de quinze ans seulement que, placé chez un horloger de Versailles, il manifesta une application, une habileté et des talents qui étonnèrent sa famille et ses maîtres. Dès 1780, il avait fondé cet établissement célèbre qui a placé l'horlogerie française au premier rang, et il avait marqué ses premiers pas par des perfectionnements inespérés dans les montres perpétuelles, qui se remontent d'elles-mêmes par le mouvement de la marche. Pendant les orages de la Révolution, il s'expatria et mit à profit son exil en se livrant à des recherches et à des études sur son art. Il revint à Paris au bout de deux ans, fut nommé successivement horloger de la marine, membre du Bureau des longitudes, membre de l'Académie des sciences, et acheva paisiblement sa laborieuse carrière, entièrement livré aux admirables travaux qui ont immortalisé son nom. Ce grand artiste, dont la simplicité et la modestie égalaient le mérite, ne s'est pas borné à exercer son génie sur des produits uniquement destinés à la vie civile, il a enrichi la science de la mesure du temps appliquée à la navigation, à l'astronomie, à la physique, d'un grand nombre d'instruments précieux, échappements de toute nature, pendules astronomiques, horloges marines, chronomètres, mécanismes aussi utiles qu'ingénieux, etc. On lui doit en outre : les *ressorts-timbres*, pour les répétitions, utilisés ensuite pour les boîtes à musique; la *pendule sympathique*, sur laquelle il suffit de placer, avant midi ou avant minuit, une répétition de poche en avance ou en retard, pour qu'elle soit, à ces deux moments précis, réglée sur la pendule et par le simple contact; le *compteur astronomique*, qui permet d'apprécier à la vue jusqu'aux centièmes de seconde; le *compteur militaire*, instrument sonnant pour régler le pas des troupes; un nouveau *thermomètre métallique;* les montres *à répétition au tact;* l'emploi des rubis pour les parties frottantes; le mécanisme élégant et solide des télégraphes aériens établis par Chappe, etc. Au moment de sa mort, il travaillait à un vaste ouvrage sur l'horlogerie.

BRÉGUET (Louis), physicien et horloger, né à Paris en 1803, petit-fils du précédent. Il s'est surtout occupé de chronométrie et de sciences physiques appliquées, et il a fait de nombreuses recherches sur le télégraphe électrique. On lui doit, entre autres découvertes, un télégraphe à signaux qui, pendant quelque temps, a été adopté en France. M. Bréguet est membre de la Société philotechnique de Paris, de celle des ingénieurs civils, et il fait partie, depuis 1862, du Bureau des longitudes. On a de lui un *Traité de télégraphie électrique* (Paris, 1845).

BRÉGY ou **BRÉGIS** (Charlotte SAUMAISE DE CHAZAN, comtesse DE), dame d'honneur d'Anne d'Autriche et l'une des femmes spirituelles de cette époque, née à Paris en 1619, morte en 1693. Elle était nièce du savant Saumaise, qui prit un soin particulier de son éducation. A quatorze ans, elle fut mariée au comte de Brégy, qui devint ambassadeur en Pologne et en Suède. Sa grâce et son esprit la mirent en vogue à la cour; Louis XIV se plaisait, dit-on, à lui faire faire des vers, et chargeait Quinault d'y répondre. Anne d'Autriche, qui l'avait nommée sa dame d'honneur, lui donna successivement plus de 400,000 livres, et lui laissa 10,000 écus par son testament. Benserade et Quinault la chantèrent; elle entretint un commerce épistolaire avec la reine Christine et d'autres princesses, et elle compta au nombre de ses amis Hardouin de Péréfixe, le chancelier Le Tellier, etc. Sous le nom de *Frontance*, Ségrais a tracé dans ses *Nouvelles françaises* un portrait de la comtesse de Brégy. Celle-ci a fait elle-même son portrait, qu'on trouve en tête de ses œuvres et dans le *Parnasse des dames*, recueil qui eut pour auteur Edme de Sauvigny. « Pour mon esprit, dit-elle, je crois l'avoir délicat et pénétrant et même assez solide; et la raison, quelque part que je la trouve, a plus de pouvoir sur moi que nulle autre sorte d'autorité, etc. » Tallemant des Réaux, avec sa verve mordante, a écrit de Mme de Brégy : « Elle est coquette en diable et ne manque pas d'esprit; mais c'est la plus grande façonnière et la plus vaine créature qui soit au monde. » Fort jolie, quoique petite et très-brune, elle prétendait avoir rangé au nombre de ses adorateurs le cardinal de Mazarin, et elle avait conservé le désir de plaire, même après avoir passé la cinquantaine. C'est à ce sujet que fut dirigée contre elle cette épigramme :

Vous avez, belle Brégis,
Plus de printemps que les lis;
Car les lis n'en ont qu'un,
Vous en avez cinquante et bientôt cinquante-un.

Elle a laissé des *Lettres et poésies* (Leyde, 1666, in-12), qui eurent une vogue brillante, mais qui cependant ne sont remarquables que par la recherche, l'affectation et le jargon précieux qui était à la mode alors. On cite, parmi ses poésies, l'épitaphe d'un grand seigneur :

Ci-dessous gît un grand seigneur,
Qui de son vivant nous apprit
Qu'un homme peut vivre sans cœur
Et mourir sans rendre l'esprit.

et son sonnet sur Rome, qui commence ainsi :

Vous que l'on vit jadis de splendeur éclatants,
Thermes, cirques, palais que partout on renomme,
Si vous montrez encor la puissance de Rome,
Vous montrez bien aussi la puissance du temps.

BREH ou **BREHIS**, animal fabuleux de Madagascar.

BRÉHAIGNE adj. f. (bré-è-gne; *gn* mll. — du celt. *brahaing*, stérile; de *brah*, germe; *anc*, sans). Stérile, se dit des femelles des animaux qui ne peuvent pas ou ne peuvent plus avoir de petits : *Une biche* BRÉHAIGNE. *Une vieille biche qui ne porte plus de faon est dite* BRÉHAIGNE. (E. Chapus.)

— Comm. *Carpe bréhaigne*, Carpe femelle sans œufs ou mâle sans laite.

— Par plaisant. Stérile, en parlant d'une femme : *Lorsque les femmes ont passé l'âge critique, elles deviennent* BRÉHAIGNES. *Le dragon reçut* 15,000 *francs de dot et une demoiselle heureusement* BRÉHAIGNE, *que deux ans de mariage rendirent la plus laide, et par conséquent la plus hargneuse femme de la terre.* (Balz.)

— Substantiv. Femelle stérile : *Les vieilles daines ou* BRÉHAIGNES *sont de chasse depuis le commencement de septembre jusqu'au milieu d'octobre.* (E. Chapus.)

BRÉHAIGNETÉ s. f. (bré-hè-gne-té; *gn* mll. — rad. *bréhaigne*). Stérilité. ‖ Impuissance. ‖ Vieux mot.

BRÉHAL, bourg de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 49 kilom. S.-O. de Coutances; pop. aggl. 672 hab. — pop. tot. 1,494 h. Commerce de fers.

BRÉHAND, bourg et commune de France (Côtes-du-Nord), cant. de Moncontour, arrond. et à 27 kilom. S.-E. de Saint-Brieuc; pop. aggl. 135 hab. — pop. tot. 2,067 hab. Minoteries; céréales et pâturages.

BRÉHAN DE PLÉLO, nom de deux frères, appartenant à une ancienne famille de Bretagne. V. PLÉLO.

BRÉHAN-LOUDÉAC, commune de France (Morbihan), arrond. de Ploërmel; pop. aggl. 235 hab. — pop. tot. 2,439 hab. Commerce de moutons. On remarque dans l'église de beaux panneaux de bois sculptés, restes d'un ancien jubé; la chapelle de Saint-Yves, construite au XVIe siècle.

BRÉHAT, île de France, dans la Manche, à 2 kilom. des côtes du dép. des Côtes-du-Nord, arrond. et à 60 kilom. de Saint-Brieuc. La population de cette île, qui a 2 kilom. de long sur 1 kilom. de large, s'élève à 1,202 hab., disséminés dans des habitations éparses; le sol, malgré l'impétuosité des vents qui nuit à la végétation, produit du froment, de l'orge et des pommes de terre. Cette île manque d'eau, les habitants sont obligés de se servir de l'eau de pluie.

BRÉHAT (Alfred GUÉZENNEC DE), romancier français, né en 1826, mort à Paris le 20 janvier 1866. Enfant de la Bretagne, il entreprit de bonne heure de nombreux et pénibles voyages aux Indes, en Amérique et ailleurs. Ces excursions lointaines ayant altéré sa santé, il se fixa à Paris et se mit à écrire des nouvelles et des romans, dont plusieurs ont eu du succès. Les *Filles du Boër* (1857, in-18); les *Scènes de la vie contemporaine* (1858, in-18); *Bras d'acier*, *René de Gavery* (1859, in-18); les *Aventures d'un petit Parisien*, livre destiné à l'enfance, et divers travaux répandus dans l'*Opinion nationale* et la *Patrie*, révélèrent en lui un écrivain au style simple et naturel. Malgré les qualités réelles qui le distinguaient, Alfred de Bréhat n'a joui que de ce succès honorable, sans doute, mais bien insuffisant, qui ne dépasse pas le cercle de quelques gens de goût. Les lettrés s'arrêtaient volontiers devant les tableaux à la couleur chaude, au dessin carré et d'un contour de bonne foi, de cet écrivain qui avait beaucoup vu et beaucoup retenu; mais la foule, qui aime les enluminures, passait sans s'arrêter. Dissimulant ses souffrances et ses privations sous des sourires, Alfred de Bréhat est mort au moment où l'on allait, afin de l'aider à rétablir sa santé, obtenir pour lui un consulat en Italie ou à Madère. Il laissait un roman inachevé : *Splendeurs et misères de Paris*, dont la publication dans la *Patrie* a été continuée par une plume un peu trop étrangère à ces excellentes traditions littéraires, qu'Alfred de Bréhat n'oublia jamais. On cite encore de ce jeune et regrettable écrivain, trop tôt enlevé aux lettres : *Un drame à Calcutta;* les *Orphelins de Tréguéroc* (1862, in-18); *Un mariage d'inclination ;* la *Duchesse Emilia* (in-18); les *Chemins de la vie* (in-18); les *Contrebandiers de Santa-Cruz* (1865, in-18). Dans les veilles forcées que lui faisait la maladie, il a écrit la *Sorcière*, roman publié après sa mort, le dernier ouvrage qu'il ait pu achever.

BRÉHÉ, ÉE (bré-é) part. pass. du v. Bréher : *Cheval* BRÉHÉ.

BREHÈME s. f. (bre-è-me). Bot. Un des noms vulgaires de la mélongène.

BRÉHER v. a. ou tr. (bré-é). Techn. Enfoncer les clous dans le sabot du cheval pour y fixer le fer. ‖ Vieux mot. On dit aujourd'hui BROCHER.

— *Bréher gras*, Enfoncer un clou trop près des chairs. ‖ *Bréher en musique*, Enfoncer les clous plus haut les uns que les autres.

BREHM (Christian-Louis), ornithologiste allemand, né près de Gotha en 1787. En 1813, il devint pasteur à Renthendorf. Il a consacré sa vie entière à l'étude des oiseaux, et proposé un nouveau système de classification. Ses ouvrages sont curieux, pleins de recherches et d'observations. Nous citerons plus particulièrement : *Essai sur les oiseaux* (1821-1822, 3 vol.); *Traité d'histoire naturelle de tous les oiseaux de l'Europe* (1823-1824, 2 vol.); l'*Oiseau* (*Ornis*, 1824-1827, 3 vol.); *Manuel d'histoire naturelle des oiseaux de l'Allemagne* (1831); *Manuel de l'amateur d'oiseaux familiers* (1832); l'*Oisellerie* (1836); l'*Art de préparer, d'empailler et de conserver les oiseaux* (1842); *Monographie des perroquets* (1842, 3 vol.).

BREHMER (Henri), diplomate allemand, né à Lübeck en 1800. Membre du sénat de sa ville natale, il a été chargé de nombreuses négociations en Danemark, à Francfort, auprès du lieutenant impérial, et fut accrédité, en 1851, comme ministre des trois villes libres près la diète de Francfort.

BREIL s. m. (brèl — *l* mll.). Anc. législ. Enclos de taillis.

BREIL, commune de France (Alpes-Maritimes), arrond. et à 65 kilom. de Nice; pop. aggl. 2,617 hab. — pop. tot. 2,706 hab. Ce bourg, jadis fortifié, possède une belle église dédiée à Notre-Dame, et un beau pont sur la Roia, autrefois défendu par un pont-levis, qui faisait partie des anciennes fortifications.

BREIL (LE), commune de France (Sarthe), arrond. et à 24 kilom. du Mans; pop. aggl. 1,315 hab. — pop. tot. 2,152 hab. Fabriques de grosses toiles, blanchisseries de fil; commerce de porcs, moutons et volailles; aux environs, château de la Pescherai, près de la fontaine intermittente de la Healerie.

BRÉINE s. f. (bré-i-ne — rad. *brai*). Chim. Substance cristallisable, retirée de la résine de l'arbre à brai.

BREISLAK (Scipion), géologue, né à Rome en 1768, mort à Milan en 1826. Il professa les mathématiques à Raguse, à Rome, et fut nommé par Napoléon inspecteur des poudres et salpêtres du royaume d'Italie. En géologie, il combattit le système des neptunistes, sans cependant adopter exclusivement celui des vulcanistes. Ses principaux ouvrages sont: *Topographie physique de la Campanie* (1798); *Essais minéralogiques sur la solfatare de Pouzzoles* (1792); *Institutions géologiques* (1818, 3 vol.), ouvrage d'un mérite reconnu, et qui a été traduit en français comme les deux précédents; *Voyages physiques et géologiques dans la Campanie*, traduits en français par de Pommereul (Paris, 1801, 2 vol.); *Descrizione della Lombardia* (1822); *Del sal nitro e delle arte del sanitrajo* (1803), etc. Breislak, qui a puissamment contribué aux progrès de la géologie, s'était lié avec Cuvier, Fourcroy, Chaptal, dans un voyage qu'il fit à Paris en 1799. Il était membre de l'Institut royal italien, de la Société royale de Londres, de celles de Berlin, de Munich, d'Edimbourg, etc.

BREISLAKITE s. f. (brè-sla-ki-te — de *Breislak*, nom d'homme). Minér. Silicate naturel de manganèse plus ou moins ferrugineux.

— **Encycl.** La *breislakite* a été rencontrée dans les cavités des laves qui contiennent de la néphéline, comme à Capo di Bove, près de Rome et au Vésuve, dans la lave de la Scala et dans celle dell' Olebano, près de Pouzzoles. C'est une substance brune, à éclat un peu métallique, présentant généralement la forme capillaire. On la considère tantôt comme une variété de rhodonite, tantôt comme une variété de fowlérite.

BREISSAND (Joseph, baron), général français, né à Sisteron en 1770, assassiné dans la même ville en 1815. Enrôlé volontaire en 1786, il était capitaine en 1791 et chef de bataillon en 1792. Il fit partie de l'armée des Alpes, puis de l'armée d'Italie, prit part à l'expédition de Rome et fut nommé gouverneur de Pérouse (1798), où, par son sang-froid, il empêcha la population, divisée en deux partis, d'en venir à une sanglante collision. De 1804 à 1810, Breissand servit dans les armées de Batavie, d'Italie et d'Allemagne; il s'y signala par des preuves multipliées de courage. Attaqué en 1809, dans Pordenone, par un corps de 4,000 Autrichiens, il ne se rendit qu'après avoir combattu jusqu'à la dernière extrémité. Il fut amené à l'archiduc Jean, qui lui demanda ce qu'il pouvait faire pour un brave tel que lui: « Avoir pour mes malheureux compagnons d'armes les égards dus au courage, lui répondit Breissand, et me faire rendre mon épée et ma décoration, que j'ai perdues dans le combat. » Créé baron pour sa belle conduite dans cette affaire, Breissand fut envoyé en Espagne, où il fut nommé général. Il fit partie de l'expédition de Russie (1812) et vint enfin s'enfermer à Dantzig. Rentré en France, il revint dans sa ville natale et y fut, en 1815, une des tristes victimes de la Terreur blanche.

BREITENBACH, ville de la principauté de Schwarsbourg-Sondershausen, à 12 kilom. S.-E. d'Ilmenau; 2,450 hab. Manufacture de porcelaine; fabrication d'instruments de musique et d'ouvrages en bois; aux environs, mines de soufre, d'alun et de vitriol.

BREITENBACH, voyageur allemand. V. BREYDENBACH.

BREITENFELD, village de Saxe, cercle, bailliage, et à 5 kilom. N. de Leipzig; 675 hab. Pendant la guerre de Trente ans, Gustave-Adolphe battit Tilly et Poppenheim près de ce village, le 17 septembre 1631. Un monument entouré de huit sapins a été érigé en souvenir de cette victoire, sur le point le plus élevé du champ de bataille. Onze ans après, le 23 octobre 1642, les Suédois vainquirent encore une fois les impériaux près de Breitenfeld. Ces deux combats sont aussi appelés *batailles de Leipzig*.

BREITHAUPT (Chrétien), théologien allemand, né à Ermsleben en 1689, mort en 1749. Il professa avec succès la philosophie et l'éloquence à Helmstædt, et publia en latin de nombreux ouvrages, dont les principaux sont: *De principiis humanarum actionum* (Halle, 1714); *Disquisitio historica, critica, curiosa, de variis modis occulte scribendi* (1727); *Commentatio de recta linguæ anglicanæ pronunciatione* (1740).

BREITHAUPT (Jean-Auguste-Frédéric), minéralogiste allemand, né à Saalfeld en Saxe en 1791. En 1827, il a été nommé professeur d'oryctognosie à Freiberg. Ses ouvrages sont nombreux et importants. La cristallographie, notamment, lui doit quelques progrès. Continuateur du *Manuel de minéralogie* de Hoffmann, il a fourni des articles au *Journal de chimie pratique* d'Erdmann, aux *Annales* de Poggendorf, etc. Parmi ses ouvrages de minéralogie, nous citerons: *Sur la pureté des cristaux* (1816); la *Paragénèse des minéraux* (1819); *Caractéristique complète du règne minéral* (1830); la *Ville de Freiberg* (1825), étude topographique; *Aperçu du système minéral* (1830); *Manuel complet de minéralogie* (1830-1847, 3 vol.); les *Caractères des genres et espèces du système minéral* (1854, 2e édit., etc.).

BREITHAUPTITE s. f. (bré-tô-pti-te — de *Breithaupt*, nom d'homme). Minér. Antimoniure naturel de nickel, renfermant, sur 100 parties, nickel 31, 43; antimoine 68, 57.

— **Encycl.** La *breithauptite* est un minéral d'un rouge cuivreux, quelquefois violacé, et dont la poussière est rougeâtre. Il cristallise en petites tables hexagonales; mais on le trouve souvent en dendrites et en petites masses disséminées. Sa dureté est représentée par le nombre 5. Sa densité est égale à 7, 5. On le trouve en association avec la galène et la smaltine dans les filons d'Andreasberg, dans le Harz.

BREIT-HORN ou *Large-Corne*, nom donné à l'un des pics les plus élevés du groupe du mont Rose, et à toute une chaîne qui se présente en face, au sud-ouest, aux voyageurs qui, de Zermatt en Valais, vont dans la vallée d'Aoste. La cime du Breit-Horn a une élévation de 4,100 mètres, 519 de moins que la cime principale du mont Rose, et 710 de moins que le sommet du mont Blanc. Saussure est le premier qui ait gravi le Breit-Horn, dans le voyage scientifique qu'il fit avec son fils autour du mont Cervin, en 1792. Il partit de sa tente, dressée au col de Saint-Théodule, et, en deux heures et demie, arriva au sommet, après une ascension qui ne fut pas trop pénible. « Je cherchai avec beaucoup de soin, dit-il dans sa relation, sur cette cime, si je pourrais y trouver quelque plante parfaite; mais je ne pus en découvrir aucune, quoique le derrière de la tête du rocher, exposé au midi et à l'abri des vents du nord, présentât, en divers endroits, des débris de pierre et même de la terre, et que la chaleur du soleil y fût plus que suffisante, puisque, dans ces places, elle était même incommode pour nous. Il faut que la rareté de l'air, ou l'intensité du froid de la nuit s'oppose à la végétation. En montant à cette cime, nous avions remarqué la quantité d'insectes que nous avions rencontrés sur notre route, ou morts ou engourdis à la surface de la neige: diverses phalènes, diverses mouches, un papillon du chou, mais surtout un grand nombre de demoiselles. La distance moyenne de ces insectes était de 2 pieds, ce qui en donne 9 par toise carrée, et 72 millions par lieue carrée de 2,000 toises. Mais ces insectes, charriés malgré eux par les vents, engourdis, presque immobiles, n'arrivaient sur ces neiges que pour y mourir de faim et de soif. Nous en vîmes d'autres, au contraire, qui habitaient ou paraissaient habiter par plaisir la neige qui s'était conservée par places sur la cime du Breit-Horn. Ces insectes sont noirs, brillants, très-petits et couverts sur le dos d'écailles pointues; ils sont pourvus d'antennes assez longues et recourbées en dehors; ils sont souples, agiles, et ils sautaient lorsqu'on voulait les prendre. Il paraît qu'ils appartiennent au genre *podures*. Cette espèce paraît là très-vive et très-bien portante; ils couraient avec beaucoup de vivacité entre les grains de neige. Comme cet insecte n'a point d'ailes, il faut qu'il naisse et meure sur ce rocher, et l'on ne voit là que des lichens qui puissent lui servir d'aliments, à moins qu'ils ne se nourrissent de terre et de neige, dont l'eau se décompose dans leur corps. Du haut du Breit-Horn, la vue plonge dans le grand glacier qui descend à Zermatt; la cime est précisément dans la direction de ce glacier nord-est, ayant le mont Cervin à gauche, le mont Rose à droite; en sorte que ces hautes cimes, leurs chaînes et leurs glaciers, présentent de là un magnifique spectacle. »

Bien des voyageurs ont suivi Saussure, depuis surtout que les excursions à Zermatt et au mont Rose sont devenues à la mode parmi les touristes. Cette ascension, bien plus facile que celle du mont Rose lui-même, est plus rarement tentée; trois heures et demie suffisent cependant pour monter du col de Saint-Théodule au Breit-Horn, d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur toute la chaîne du mont Rose.

BREITING (Hermann), chanteur allemand, né à Augsbourg en 1804. Doué d'une magnifique voix de ténor, il fit ses débuts à Manheim, se rendit, à peine âgé de vingt ans, à Berlin, où l'appelait un engagement, et parut successivement sur les théâtres de Vienne, de Darmstadt et de Saint-Pétersbourg, qu'il quitta en 1842 pour revenir en Allemagne. Il a été attaché presque constamment depuis lors au théâtre de Darmstadt. Un des premiers chanteurs de l'Allemagne moderne, Breiting a abordé avec un rare bonheur les rôles de Fernand Cortez dans l'opéra de ce nom, et de Masaniello, son triomphe, dans la *Muette de Portici*. On a surtout vanté la pureté et la souplesse de sa voix et son talent dramatique, qualité assez rare chez les artistes lyriques de son pays.

BREITINGER (Jean-Jacques), théologien suisse, *né en 1575 à Zurich, mort en 1645*, exerça dans divers lieux les fonctions de pasteur protestant et de professeur, puis devint chef du clergé du canton de Zurich en 1613. Par l'ascendant de ses vertus, de sa loyauté, et par la fermeté de son caractère, il eut une influence considérable sur la direction des affaires politiques et ecclésiastiques de sa patrie. Lors du synode de Dordrecht, en 1618, Breitinger fut mis à la tête des députés protestants qui y furent envoyés par la Suisse, et s'y montra défenseur ardent de la doctrine de Zwingle. Parmi ses ouvrages imprimés, nous citerons sa traduction allemande du Nouveau Testament, des dissertations, des sermons, etc. La bibliothèque de Zurich possède ses mémoires manuscrits.

BREITINGER (Jean-Jacques), littérateur et savant suisse, né à Zurich en 1701, mort en 1776. Il professa le grec et l'hébreu dans sa ville natale, et travailla avec Bodmer à opérer par ses écrits la scission avec l'école littéraire de Leipzig. On a de lui une édition de la version des *Septante*, et beaucoup de travaux de critique sur la poésie et les langues, des recherches sur les antiquités de la Suisse, etc. Parmi ses ouvrages, nous citerons: *Ars cogitandi principia* (1736); *Critique de l'art de la poésie* (1740, 2 vol.); *De antiquissimo Turicensis bibliothecæ græco psalmorum libro, etc.* (1748), etc.

BREITKOPF (Jean-Gottlob-Emmanuel), célèbre typographe allemand, né à Leipzig en 1719, mort en 1794. Il donna aux caractères allemands une élégance et une pureté inconnues avant lui, trouva un procédé pour imprimer à l'aide de types mobiles les cartes géographiques, la musique, les caractères chinois; perfectionna la fonte, et rassembla dans son vaste établissement les poinçons et matrices de plus de quatre cents alphabets de toutes les langues du monde. On a de lui de savants ouvrages: *Essai sur l'histoire de l'invention de l'imprimerie* (Leipzig, 1774); *Essai sur l'origine des cartes à jouer, l'introduction du papier de linge et les commencements de la gravure sur bois en Europe* (Leipzig, 1784-1801).

BREK s. m. V. BREAK.

BREKELENKAMP (Quiryn VAN), peintre hollandais, florissait entre 1650 et 1670. On a supposé qu'il avait eu pour maître Gérard Dov, dont il se rapproche dans certains tableaux par la finesse des détails. M. Bürger le range parmi les imitateurs d'Ad. van Ostade, et ajoute: « Sa touche est ample et simple; ses personnages sont solides, naïfs, franchement plébéiens. » Parfois il ressemble à Metsu, comme dans la *Femme donnant la bouillie à son enfant*, du musée Van der Hoop, ou encore à Pieter de Hooch, comme dans la *Boutique du tailleur*, de la même collection, « peinture très-forte, très-sobre, très-savante, très-juste de mouvement et d'effet, » dit encore M. Bürger. Parmi les autres ouvrages de Brekelenkamp, nous citerons: un *Moine écrivant*, ayant assez d'analogie avec un Gérard Dov, au Louvre; deux *Intérieurs* excellents, au musée d'Amsterdam; une *Famille buvant à la santé du nouveau-né*, à Dresde; un *Vieillard se chauffant à un fourneau*, dans la galerie Suermondt, à Aix-la-Chapelle; un *Ermite*, daté de 1653, dans la galerie Lazienki, à Varsovie; la *Souricière*, datée de 1669, dans la collection Dupper, à Dordrecht; un *Fumeur*, au musée de Rotterdam. On trouve des tableaux de cet artiste signés indifféremment: BREKELENKAMP, BREKLENKAMP, BREKLENKAM. Le catalogue du Louvre le nomme: BRECKELENCAMP ou BREKLINCAMP.

BRÉLAGE s. m. (bré-la-je). Const. Assemblage: *Au fur et à mesure qu'un pont volant se construit, on place les guindages au-dessus des poutrelles extrêmes des travées pour les relier à celles-ci par un* BRÉLAGE *fait avec des cordeaux.* (L. Lebas.)

BRELAN s. m. (bre-lan. — Se disait autrefois *berlan*, en celt., *berlances*, succès, hasard). Sorte de jeu qui se joue à trois, à quatre ou cinq personnes, chaque joueur n'ayant que trois cartes: *Quelle folie de perdre tant d'argent à ce chien de* BRELAN! (Mme de Sév.) *Le* BRELAN! *le* BRELAN! *voilà un vieux jeu du pays, contemporain de la bataille; jeu tout bête, qui a servi à en faire naître bien d'autres.* (P. Boiteau.)

D'écoliers indiscrets une troupe indocile
Va tenir quelquefois un *brelan* défendu.
BOILEAU.

Il eût joué son âme aux dés, et je parie
Qu'il avait au *brelan* mangé sa seigneurie.
V. HUGO.

‖ Au même jeu, et dans quelques autres, Réunion de trois cartes semblables dans la main du même joueur, comme trois as, trois rois, trois dames, trois neuf, etc.: BRELAN *de rois. Avoir* BRELAN *de valets. Vous m'avez fait perdre mon* BRELAN *de dix.*

— **Fig.**:

Duras, Damas et Blacas
Semblent d'abord un *brelan* d'as;
En y regardant de plus près,
Ce n'est qu'un *brelan* de valets.
(*Le Nain jaune*, 1817.)

— *Brelan carré* ou *quatrième*, Brelan de cartes semblables à la retourne, c'est-à-dire de dix si la retourne est un dix, etc. ‖ *Jouer le brelan carré à l'anglaise*, Convenir que, dans le cas où il existerait un brelan carré dans une main, un brelan simple dans une autre, le dernier joueur aurait le droit de retourner la première ou la dernière carte du talon, pour tenter de se faire un brelan carré. ‖ *Brelan mistigri*, Dame de trèfle accompagnée de deux cartes de même valeur et de même couleur. ‖ *Brelan Saint-James*, Valet de trèfle également accompagné de deux cartes de même couleur. ‖ *Brelan favori*, Brelan dont l'espèce est déterminée par la carte de la retourne du premier coup de la partie; si, par exemple, il retourne une dame ou un valet, tous les brelans de dames ou de valets sont des *brelans favoris*, et se payent double du brelan ordinaire. ‖ *Brelan mignon*, Hasard de la bouillotte, qui consiste dans la réunion dans une main de deux as et un roi, l'as de retourne étant de la couleur du roi. ‖ *Brelan de valets*, Jeu de cartes qui n'a rien de commun avec le précédent, sauf qu'il se joue avec un jeu de piquet, et que les joueurs reçoivent aussi trois cartes chacun. Il est ainsi nommé parce que le brelan de valets y domine tous les autres.

— Par ext., et en mauvaise part, Maison de jeu, tripot: *Je ne m'étonne pas qu'il y ait des* BRELANS *publics, comme autant de piéges tendus à l'avarice des hommes.* (La Bruy.)

L'un, en titre d'office, exerçait un *brelan*.
RÉGNIER.

Nous la verrons hanter les plus honteux *brelans*.
BOILEAU.

. . . . . Autour d'un tapis vert,
Dans un maudit *brelan*, son maître joue et perd.
REGNARD.

— Fig. Chose de hasard:

Le monde est un *brelan* où tout est confondu.
Tel pense avoir gagné qui souvent a perdu.
RÉGNIER.

— **Encycl.** Le *brelan* se joue à deux, trois, quatre ou cinq personnes, à chacune desquelles on distribue trois cartes prises dans un jeu de piquet. La marche du jeu est à peu près la même que celle de la bouillotte, qui en est une simple modification. Du reste, depuis l'invention de cette dernière, à la fin du XVIIIe siècle, le *brelan* est abandonné. Avant cette époque, il jouissait d'une faveur si générale, et donnait lieu à des pertes si considérables, que l'autorité publique avait cru devoir l'interdire.

Quand l'un des joueurs tient au moins trois cartes de même sorte, comme trois as, trois rois, trois dix, etc., il a *brelan*. Le *brelan* de valets ou *brelan* favori l'emporte sur tous les autres, et celui qui le fait gagne tous les enjeux. Si personne n'a ce *brelan*, c'est le plus fort des autres *brelans* qui termine la partie. Si aucun *brelan* ne se trouve en main, chaque joueur, en commençant par celui qui est à la droite du donneur, cherche à en former un en échangeant une des cartes de son jeu contre une de celles qui sont sur le tapis. Le gagnant est celui qui réussit à faire ainsi le *brelan* le plus élevé. Souvent, afin de varier la partie, on convient de prendre, avant la donne, un certain nombre de jetons, et de faire payer les *brelans* d'emblée et les *brelans* joués. Dans ce cas, chaque joueur donne trois jetons à celui qui a le *brelan* de valets d'emblée, et deux seulement à celui qui a un autre *brelan* également d'emblée. Si personne n'a *brelan* d'emblée, on cherche à faire *brelan* au moyen de l'échange, comme ci-dessus, et la partie se termine lorsque quelqu'un a réussi à faire *brelan* de valets, ou, à défaut de ce *brelan*, lorsque tout le monde a fait celui que la composition de son jeu a rendu possible. Le *brelan* de sept paye alors un jeton au *brelan* de huit; le *brelan* de huit au *brelan* de neuf; le *brelan* de neuf au *brelan* de dix; le *brelan* de dix au *brelan* d'as; le *brelan* d'as au *brelan* de dames; le *brelan* de dames au *brelan* de rois. Ce sont les *brelans* ainsi formés au moyen de l'échange que l'on appelle *brelans joués*.

On distingue encore: le *brelan* carré, formé par la carte qui retourne ajoutée aux trois autres de même valeur; le *brelan* mistigri, quand la dame de trèfle se trouve jointe à deux cartes semblables et de même valeur; enfin le *brelan* Saint-James, quand au valet de trèfle se joignent deux cartes semblables et de même couleur.

Le hasard de trois cartes semblables formant un *brelan* est, d'ailleurs, commun à plusieurs jeux de cartes anciens, tels que le hoc, le commerce, l'ambigu, etc.

Brelan (LE), tableau de Valentin, au musée d'Anvers. Les joueurs sont assis à une table recouverte d'un tapis grisâtre, et sur laquelle se trouvent déposées, comme enjeu, plusieurs pièces d'or et d'argent: l'un de ces joueurs est un militaire portant cuirasse et rapière, et coiffé d'un feutre gris à panache rouge; il a pour adversaire un élégant damoiseau, quelque fils de famille, sans doute, qui est en train de se ruiner, ce à quoi pourra l'aider un vieillard à besicles, qui suit attentivement son jeu. A gauche, une vieille femme s'entretient avec un valet qui, pour tuer le temps, s'est attablé devant un verre et une bouteille. Ce tableau, exécuté dans la manière énergique et un peu sombre de Valentin, a été légué au musée d'Anvers, en 1847, par M. Van den Bosch-Van-Cam. Les cinq figures sont de grandeur naturelle.

Brelan de troupiers, vaudeville de MM. Du-

manoir et Etienne Arago, représenté à Paris, sur le théâtre du Palais-Royal, en septembre 1843. Le *Brelan de troupiers* se compose : 1° du père Gargousse, vieil invalide couvert de gloire et de rhumatismes ; 2° du fils Gargousse, sergent-major dans les chasseurs d'Afrique ; 3° du petit-fils Gargousse, conscrit de la classe 1844. Levassor, qui représentait à lui seul la trinité des Gargousse, opéra sa rentrée au théâtre du Palais-Royal, après une absence de cinq années, par cette triple création, qui est restée un de ses triomphes, représentant à lui seul trois générations : le grand-père, le père et le fils; l'invalide centenaire, le troupier vieilli sous les drapeaux et le conscrit. Inutile de dire que tout le succès de la pièce reposait sur lui Le cachet si différent, si original, et en même temps si vrai, si naturel qu'il savait donner à chacune de ces physionomies, faisait dire à un critique de cette époque que des spectateurs non prévenus auraient eu peine à reconnaître le même acteur dans les trois rôles. La décrépitude du vieillard était surtout rendue par M. Levassor avec une si complète observation de détails, avec une démarche, une voix et des gestes si réels, que c'était un spectacle pénible, et que, malgré soi, on détournait les yeux. Deux actrices de talent, Mmes Leménil et Dupuis, ne figuraient, dans ce vaudeville resté fameux, que pour donner la réplique à leur camarade, lui laissant accaparer tous les bravos. Cette pièce, restée au répertoire, a souvent servi de début à des acteurs originaux; mais aucun d'eux n'a pu faire oublier le premier interprète. Le regrettable Lassagne, qui devait exceller plus tard dans les rôles de troupiers aux Variétés, parut pour la première fois devant le public du Palais-Royal, en 1846, sous le costume des trois Gargousse, et vit son audacieuse tentative assez froidement accueillie. La pièce a, d'ailleurs, quelque peu vieilli, et M. Levassor lui-même ne serait pas certain de retrouver, devant le public d'aujourd'hui, les bruyants applaudissements qui saluaient autrefois ses ritournelles chevrotantes.

BRELANDER v. n. ou intr. (bre-lan-dé — rad. *brelan*). Jouer continuellement aux cartes, fréquenter les tripots : *Le marquis de Nielles était un fort pauvre homme, qui avait laissé* BRELANDER *sa femme à son gré, et qui vivait de ce métier.* (St-Simon.)

BRELANDIER, IÈRE s. m. (bre-lan-dié, iè-re — rad. *brelan*). Personne qui joue continuellement aux cartes, qui fréquente les tripots : *C'est un sale et indigne métier que de tromper ; mais c'est un métier pratiqué de tout temps par ce genre d'hommes que j'appelle des* BRELANDIERS. (La Bruy.)

> Je ne souffrirai point qu'on trompe ma maîtresse,
> Qu'elle épouse un joueur, un petit *brelandier*.
> Un franc dissipateur. . . . .
>
> REGNARD.

> Et vous, qui comptiez d'avance
> Des cornets et de la chance
> Tirer un ample trésor,
> Pleurez, *brelandier* célèbre,
> Bientôt un bûcher funèbre
> Va consumer tout votre or.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

— Adjectiv. : *Nous n'avons pas à nous occuper des brelans impériaux, de cette cour de Claude devenue un tripot, des sénateurs* BRELANDIERS, *ses seuls courtisans.* (Michel.)

> T'ai-je encore décrit la dame *brelandière*,
> Qui de joueurs, chez soi, se fait cabaretière ?
>
> BOILEAU.

BRELANDINIER, IÈRE s. (bre-lan-di-nié, iè-re — rad. *brelan*, à cause de la table sur laquelle le brelandier fait son étalage). Marchand, marchande qui étale dans les rues. ‖ Vieux mot.

— Fam. Personne lente à faire une chose.

BRELÉE s. f. (bre-lé). Agric. Fourrage d'hiver pour les moutons.

BRELIQUE-BRELOQUE loc. adv. (bre-li-ke-bre-lo-que). Fam. Sans soin, sans ordre, confusément : *C'est un étourdi, qui fait tout* BRELIQUE-BRELOQUE.

BRELLAGE s. m. (brè-la-je — rad. *breller*). Action de breller.

BRELLE s. f. (brè-le — rad. *breller*). Navig. Chacun des radeaux de bois à flotter, que l'on assemble pour faire un train : *Un train complet se compose de quatre* BRELLES.

BRELLER v. a. ou tr. (brè-le). Navig. Fixer, au moyen de cordages, les poutrelles aux bateaux, ou les madriers aux poutrelles.

BRELOQUE s. f. (bre-lo-ke — étym. très-obscure, à propos de laquelle nous n'allons nous-même hasarder que des conjectures. Le mot *breloque* a trois acceptions : 1° batterie de tambour pour appeler les militaires aux repas ; 2° incohérence, déraisonnement, dans la locution si connue : *battre la breloque;* 3° objets, bijoux de peu de valeur. Mais, de ces trois sens, quel est le primitif ? Là commencent les conjectures. Les syllabes bizarres de ce mot, qui ne vient ni du grec, ni du latin, ni d'ailleurs, ne permettent guère d'y voir autre chose qu'une onomatopée, et, cette hypothèse une fois admise, *breloque* a son origine toute naturelle dans cette batterie de tambour, saccadée et irrégulière, sans rhythme ni harmonie, qui appelle les soldats aux distributions de vivres. Passons maintenant à la deuxième acception. Que, dans les exercices ordinaires, un tambour ne batte pas régulièrement le rappel, la retraite, une marche, etc., qu'il fasse une fausse *note*, un plaisant de caserne de s'écrier : « On dirait qu'il *bat la breloque!* » De là, ce nom donné à tout discours incohérent, sans liaison et sans suite. Reste la troisième acception, qui peut s'expliquer elle-même par une onomatopée, une imitation du bruit que font les *breloques* lorsqu'elles sont agitées par le mouvement de la marche). Objets de curiosité de peu de valeur; se dit plus particulièrement des cachets et autres petits bijoux qu'on attache à une chaîne de montre : *Le premier président était un panier percé qui jetait à tout, et beaucoup en* BRELOQUES. (St-Simon.) *La chaîne de sa montre était ornée d'un énorme paquet de vieilles* BRELOQUES. (Balz.) *C'était l'homme à* BRELOQUES *et lunettes d'or.* (P. Féval.) *Tenez, j'ai vendu ma montre cent francs, et les* BRELOQUES *trois cents.* (Alex. Dumas.) ‖ Dans ce sens, ce mot s'emploie le plus ordinairement au pluriel.

— Batterie de tambour pour appeler les soldats aux distributions de vivres : *Battre la* BRELOQUE. *Ce n'est pas à l'heure où l'on bat la* BRELOQUE *que les soldats s'éloignent du camp.* ‖ Dans ce dernier sens, on dit aussi BATTRE LA BERLOQUE.

— Fam. *Battre la breloque*, Par comparaison avec le jeu irrégulier des baguettes qui battent la breloque, Déraisonner, parler à tort et à travers : *Impossible de causer sérieusement avec lui, il* BAT *toujours* LA BRELOQUE. *Mais, monsieur, vous* BATTEZ LA BRELOQUE. (E. Sue.)

— **Syn. Breloque, babiole, bagatelle, brimborion, colifichet.** V. BABIOLE.

BRELOT s. m. (bre-lo). Pêche. Nom sous lequel, dans la Charente, on désigne le sargue, poisson vorace, que l'on prend facilement à la ligne.

BRELOUX, commune de France (Deux-Sèvres), arrond. et à 14 kilom. de Niort; pop. aggl. 944 hab. — pop. tot. 2,131 hab. Exploitation de pins pour les constructions hydrauliques. On a récemment découvert dans ce village des antiquités gallo-romaines. Ruines d'un ancien château fort.

BRELUCHE s. f. (bre-lu-che). Comm. Droguet de fil et de laine, que l'on fabriquait autrefois en Normandie. ‖ Tiretaine du Poitou, qu'on ne fabrique plus aujourd'hui. ‖ On dit aussi BRELUCHET, s. m.

BREMBATI (Isotta), femme poëte italienne, née à Bergame, morte en 1586. Elle parlait plusieurs langues, notamment : le latin, l'italien, le français, l'espagnol, et elle pouvait entrer en lutte avec les meilleurs poëtes castillans, tant elle avait une connaissance profonde de ce dernier idiome. En mainte occasion, Isotta Brembati défendit en latin ses propres affaires devant le sénat de Milan. Elle fut célébrée par les beaux esprits de son temps, et épousa Jérôme Grennello. Ses poésies sont dispersées dans plusieurs recueils, entre autres dans *El Templio di Girolama d'Aragona* (1568) ; dans les *Componimenti poetici*, réunis par Louise Bergalli, etc.

BREMBERG (B.). V. BREENBERG.

BREMBO, rivière du royaume d'Italie, dans la province de Milan ; elle prend sa source au Pizzo Diavolo, baigne Piazza, Ponte-San-Pietro, et se jette dans l'Adda, par la rive gauche, après un cours de 60 kilom. du N. au S. Cette rivière torrentielle est sujette à de fortes crues, qui causent de grands dégâts dans le val Brembano, qu'elle parcourt, et qui tire son nom de ce cours d'eau.

BRÊME s. f. (brê-me). Ichthyol. Poisson d'eau douce, plus large et plus plat que la carpe : *Le* XVe *siècle raffolait de la* BRÊME, *et un vieux proverbe dit : Si tu as une* BRÊME, *invite ton ami. La* BRÊME *vit en famille, ou plutôt en concubinage antimusulman : chaque* BRÊME *femelle entretient quatre ou cinq amoureux.* (Théoph. Silvestre.)

BRÊME DE MER, nom donné par les pêcheurs au pagel, dans presque tous les ports de France, par suite de la forme aplatie du corps de ce poisson de mer, rappelant un peu celle de la brême d'eau douce.

— **Encycl.** La *brême* est un poisson appartenant à la famille des cyprinoïdes, et dont les caractères sont : corps haut et comprimé ; dorsale petite, sans rayons épineux ; anale très-longue ; bouche petite sans barbillons ; dents pharyngiennes sur un seul rang, comprimées et faiblement crochues. Ce poisson n'était pas connu des anciens. On en observe de nos jours plusieurs espèces : la plus grande et la mieux connue, la *brême* commune, a la taille de la carpe, le corps allongé, la tête petite et courte, les écailles grandes, régulières. La couleur varie selon la nature et la qualité des eaux. En général, le dos présente de légères teintes vertes sur un fond argenté très-brillant, à reflets dorés ou irisés. La nageoire anale est noirâtre ; les autres sont blanches. Au temps du frai, d'avril à juin, le mâle a les écailles couvertes de petits boutons qui disparaissent après la fécondation des œufs. On trouve quelquefois en Allemagne des *brêmes* marquées sur les côtés de petits points rouges ; les individus peu nombreux chez lesquels on remarque cette particularité portent le nom de *chefs des brêmes*. La *brême* commune, comme presque toutes les espèces de la famille des cyprinoïdes, se nourrit principalement de matières végétales et de substances organiques en décomposition, plus rarement de vers et d'insectes. Ses ennemis les plus redoutables sont, après l'homme, les entozoaires, les poissons voraces et les oiseaux de proie aquatiques. Elle résiste à ces derniers par sa grande force de natation, et parvient même quelquefois à les noyer en les entraînant au fond de l'eau. La *brême* est répandue dans la plupart des fleuves et des grands lacs de l'Europe. Elle pullule dans toutes les eaux douces des régions septentrionales de notre continent; on la trouve également dans plusieurs contrées de l'Asie ; elle vit même dans la mer Caspienne et dans toutes les eaux marines dont le degré de salure est peu élevé. Ce poisson multiplie beaucoup ; Bloch a compté jusqu'à 137,000 œufs dans le corps d'une *brême* qui ne pesait pas plus de 3 kilogr.

Les *brêmes* se réunissent le plus souvent en troupes nombreuses, et, dans les pays où elles abondent, leur pêche est très-fructueuse. C'est ainsi qu'en Suisse, dans le lac de Zurich, on en prend quelquefois jusqu'à trois mille d'un seul coup de filet. Ce nombre est souvent dépassé en Suède et dans la Russie septentrionale. La chair de la *brême*, blanche et assez délicate, était jadis fort estimée; elle l'est beaucoup moins aujourd'hui, et on lui préfère celle de la carpe. Sur les fonds vaseux, cette chair contracte un goût et une odeur désagréables. Au rapport de Pallas, on la sale sur les bords du Volga pour la conserver comme provision d'hiver. Il n'est pas rare de trouver des *brêmes* qui pèsent jusqu'à 10 kilogr., et ont une longueur de 0 m. 50 à 0 m. 60. La pêche se fait à la ligne, et mieux avec des filets ; en hiver, on peut prendre beaucoup de *brêmes* en faisant un trou dans la glace, car ces poissons viennent alors en foule près de l'ouverture pour y trouver une eau plus favorable à la respiration.

La petite *brême*, appelée aussi hazelin ou *brême bordelière* (*cyprinus seu abramus blicca*, Lin.) est l'un des plus petits et des plus mauvais poissons de nos rivières. Sa chair est molle et remplie d'arêtes. Corps court, élevé, à dos très-comprimé, verdâtre ; flancs blancs, brillants, comme argentés, ligne latérale formée par une suite de 46 à 50 points bleus très-apparents. Les nageoires sont noirâtres et transparentes, saupoudrées de points noirs. La *brême* bordelière se nourrit d'herbes, d'insectes et de frai. On la prend au petit ver de vase ou au ver rouge.

Les deux espèces de *brêmes* forment le meilleur appât que l'on puisse choisir, en beaucoup d'endroits, pour la pêche du brochet et de la truite au vif.

BRÊME s. m. (brè-me). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, appelé généralement BOURDON.

BRÊME, ville de l'Allemagne du Nord, capitale de la petite république du même nom, située dans une enclave de la province prussienne de Hanovre, sur le Weser, à 75 kilom. de l'embouchure de ce fleuve dans la mer du Nord, et à 111 kilom. de la pleine mer, par 53° 4' de lat. N., et 6° 27' de long. E.; pop., d'après le recensement de 1862, 66,938 hab.

Brême se divise en vieille ville, sur la rive droite du fleuve ; ville neuve, sur la rive gauche, et faubourg. Ce dernier quartier, séparé de la vieille ville par les fossés des anciennes fortifications, décrit autour de celle-ci un vaste demi-cercle. En face de la vieille ville, de l'autre côté du fleuve, est située la ville neuve, à laquelle on arrive par deux ponts, jetés l'un sur le Weser, l'autre sur un de ses embouchements, qui a là son embranchure, et qu'on appelle le Petit-Weser. Les anciennes fortifications, transformées en jardins et en promenades depuis le commencement de ce siècle, entourent la vieille ville d'une ceinture de verdure, qui encadre admirablement le tableau pittoresque formé par les maisons à tourelles, les édifices élevés et les flèches des églises de l'ancienne cité allemande. La propreté hollandaise de Brême, son air d'aisance et de prospérité, son activité incessante, ne sont pas moins remarquables que les édifices nombreux qui ornent ses places et ses rues, généralement bien percées.

Le territoire de la république de Brême, composé de trois fractions isolées, comprend une étendue totale de 275 kilom. carr., divisée en douze paroisses qui renferment deux villes, un bourg et cinquante-huit villages ou hameaux. Le massif principal, entouré en grande partie par la province prussienne de Hanovre, est borné à l'O. par le grand-duché d'Oldenbourg ; les deux autres fractions sont enclavées dans le cercle prussien de Stade. La population de cet Etat est de 98,467 hab., parmi lesquels on compte 2,512 catholiques et 187 israélites ; le reste appartient aux deux cultes protestants.

— *Navigation, commerce et industrie.* La ville de Brême, située au point où commence le Weser inférieur, là où le flux et le reflux sont encore faiblement sensibles, n'est accessible qu'aux bâtiments d'un faible tonnage, comme il était d'usage d'en construire autrefois ; la plus grande partie des navires sont obligés de jeter l'ancre au-dessous de la ville. Au commencement du XVIIe siècle, on créa le port de Vegesack ; mais bientôt les proportions toujours plus grandes données à la construction des navires firent reconnaître la nécessité d'ouvrir un nouveau port à Bremerhaven, dont la fondation date de 1827. Cette création nouvelle, terminée en 1830, a considérablement favorisé le grand développement de l'activité maritime de cette ville, dont l'importance commerciale ne le cède, en Allemagne, qu'à Hambourg, et qui sert d'intermédiaire pour le commerce du zollverein et de l'Autriche avec la plupart des Etats de l'Europe et des pays transatlantiques. Les relations commerciales les plus importantes de Brême sont celles que cette ville entretient avec les Etats-Unis, les Antilles, l'Amérique du Sud, les Indes orientales et la Chine. On peut évaluer à mille le nombre des armateurs, négociants ou commerçants en gros de ce grand centre de commerce.

Le puissant essor qu'a pris le commerce maritime de Brême doit être attribué aux transports lucratifs des émigrants allemands. C'est, en effet, le principal port d'émigration du continent, et cette préférence a été le résultat des établissements avantageux qu'on y a fondés, et des excellentes lois qu'on y a promulguées pour la protection des émigrants. Dans la période de 1836 à 1856, 599,803 personnes furent transportées par les armateurs de Brême, et, de 1856 à 1861, 177,964 autres individus suivirent, de sorte qu'en trente ans 777,497 émigrants ont passé par cette ville. Les navires, ayant ainsi un fret au départ, pouvaient, à bas prix, se charger des tabacs, sucres, cafés et autres produits que l'Amérique envoie en Europe, et que Brême peut ainsi vendre à de meilleures conditions que beaucoup d'autres ports. Les bénéfices considérables faits par les armateurs ont contribué à augmenter l'effectif de la marine marchande en favorisant la construction des navires. En 1841, les Brêmois possédaient 210 navires jaugeant 59,720 tonneaux ; en 1861, 253 navires jaugeant 165,736 tonneaux. Par conséquent, depuis vingt ans, la marine de Brême a plus que doublé, puisque la capacité moyenne des navires était de 284 tonneaux en 1841, et que, en 1861, elle s'élevait à 656 tonneaux.

Le mouvement commercial de Brême a atteint en 1860 une valeur de 575 millions de francs ; en 1861, il est tombé, par suite de la déplorable guerre civile des Etats-Unis, à 508 millions ; ce chiffre comprend l'importation pour 265 millions de francs, et l'exportation pour 243 millions. Parmi les principales denrées importées, mentionnons : les tabacs, 43,278,237 kilogr.; le coton, 25,548,249 kilogr.; le riz, 29,657,551 kilogr. Quant au mouvement de la navigation de cette petite république, il a été, en 1861, à l'entrée, de 3,161 navires (580,284 tonneaux) ; à la sortie, de 3,473 navires (598,378 tonneaux). L'activité industrielle de Brême répond à ce grand mouvement maritime ; elle a pour objet principal la construction même des navires, à laquelle sont consacrés de nombreux chantiers ; la fabrication des accessoires de la navigation, tels que cordages, voilures, agrès, poulies, etc.; elle consiste encore en fabrication d'objets destinés à l'exportation maritime, comme machines et moulins à vapeur ; en distillation de genièvre, en fabrication de différentes sortes de bière, mais surtout en fabriques de cigares, qui n'occupent pas moins de 4,000 ouvriers.

— *Organisation politique, budget.* Le gouvernement de l'Etat de Brême est républicain ; la constitution qui le régit actuellement est en vigueur depuis la loi du 21 février 1854. Le pouvoir est partagé entre le sénat et la bourgeoisie ; la justice est exercée par des tribunaux qui n'ont aucune attribution administrative. Le sénat se compose de 18 membres, dont 10 au moins doivent être des juristes et 5 des négociants ; ils sont élus à vie et choisis par le sénat parmi les candidats que lui présente la chambre bourgeoise. Deux des membres du sénat ont le titre de bourgmestres et sont élus pour quatre ans par ce corps. Tous les deux ans, l'un d'eux se retire et ne peut être réélu que deux ans après. Chacun des bourgmestres est à son tour, et toujours pour un an, président du sénat, dont il dirige les travaux.

La chambre bourgeoise, ou la bourgeoisie, se compose de 150 membres : 16 sont élus par la classe lettrée ; 48, par les négociants ; 24, par les industriels, et 48, par les autres citoyens de Brême, qui sont subdivisés pour cette élection en trois sections censitaires : dans la première figurent les personnes ayant 500 thalers (1,875 fr.) de revenu ; dans la seconde, celles dont les revenus sont de 250 à 500 thalers (937 fr. à 1,875 fr.), et dans la troisième, celles dont les revenus restent au-dessous de ce chiffre. La ville de Bremerhaven élit 6 membres, ainsi que celle de Vegesack 6, et les campagnes nomment les 20 autres membres de la bourgeoisie.

Le concours des deux chambres est nécessaire pour la plupart des actes gouvernementaux ; mais le sénat exerce seul le pouvoir exécutif, dirige et surveille l'ensemble des affaires. L'administration des propriétés de l'Etat, la dette publique, la perception de l'impôt sont sous la surveillance et le contrôle d'un comité, dit des *finances* (*finanz deputation*), composé de 4 membres du sénat et de 12 membres de la bourgeoisie.

D'après les évaluations faites pour 1862, les revenus ordinaires s'élèvent à 5,143,668 fr., et les recettes extraordinaires à 672,228 fr.; les dépenses ordinaires sont de 5,376,248 fr., et les dépenses extraordinaires, de 1,567,984 fr. La dette publique s'élevait, au 31 décembre

1861, à 29,965,972 fr. Les emprunts, qui ont en grande partie occasionné cette dette, ont été faits en général dans l'intérêt d'une dépense productive : travaux de port, construction de chemins de fer, de bâtiments, etc. En 1862, le montant des intérêts à payer pour la dette publique a été évalué à 1,522,924 fr. Bien que sa population dépasse celle de Lübeck, Brême ne venait dans la chancellerie fédérale qu'au troisième rang des villes libres. Elle partageait avec elle le dix-septième rang à la diète ; outre les agents politiques qui représentent collectivement les villes libres, elle entretient à l'étranger un grand nombre d'agents commerciaux, et presque toutes les puissances étrangères sont représentées près de son gouvernement. Elle faisait partie intégrante de la 2e brigade de la 2e division du 10e corps de l'armée fédérale, à laquelle elle fournissait un contingent de 758 hommes, dont l'entretien lui coûtait annuellement 769,676 fr. Dans la nouvelle confédération de l'Allemagne du Nord, dont fait partie la petite république de Brême, cet Etat est représenté par un membre au conseil fédéral et envoie quatre représentants au *Reistag* (parlement); son contingent sera ultérieurement fixé. V. CONFÉDÉRATION DE L'ALLEMAGNE DU NORD. Terminons cet aperçu administratif en disant que le luthéranisme est la religion dominante de la république de Brême ; mais toutes les religions sont tolérées, et tout citoyen est admissible aux fonctions civiles, quelle que soit d'ailleurs la foi qu'il professe.

— *Histoire*. L'origine de Brême est inconnue ; on peut dire cependant que c'est une des plus anciennes villes du nord de l'Allemagne. En 788, Charlemagne y fonda un évêché princier, qui fut érigé en archevêché en 858, et fut pendant plusieurs siècles l'un des centres de l'Eglise catholique dans le nord de l'Europe. Les habitants de Brême s'adonnèrent de bonne heure au commerce et à la navigation, et devinrent riches et puissants. Au XIe siècle, sous l'archevêque Adalbert, la ville s'entoura de fortifications, et, en 1099, elle prit une part active à la première croisade. En 1190, elle créa, avec le concours de Lübeck, l'ordre Teutonique, et, en 1199, elle fonda la ville de Riga. Des guerres avec son évêque, avec les nobles du voisinage et avec les Frisons remplirent son histoire pendant le XIIIe siècle. Dès 1284, Brême entra dans la ligue hanséatique, et fut l'un des membres les plus influents de cette grande association, qui domina pendant longtemps les mers du nord de l'Europe. En 1525, elle adopta la réforme, et lorsque, en 1630, la ligue hanséatique se désagrégea, Brême se réunit avec Hambourg et Lübeck pour former une hanse restreinte ; ces villes conservèrent, avec le nom, l'esprit entreprenant de la ligue commerciale. Elevée au rang de ville impériale par le traité de Westphalie, elle fut assiégée en 1654 et 1666 par les Suédois. Après diverses vicissitudes, elle avait reconquis complétement son indépendance, lorsque, en 1810, les Français s'en emparèrent. Brême fut alors annexée à l'empire français, et devint le chef-lieu du département des Bouches-du-Weser. Après la bataille de Leipzig, cette ville redevint libre, prit part au congrès de Vienne, et signa, le 8 mai 1815, l'acte de confédération de l'Allemagne. Cet acte conféra à Brême, en commun avec les villes libres de Hambourg, Lübeck et Francfort-sur-le-Mein, la dix-septième voix dans le conseil restreint de la diète germanique, et une voix individuelle dans l'assemblée générale. La petite république de Brême va prendre rang parmi les Etats qui doivent composer la future confédération de l'Allemagne du Nord.

—*Monuments*. La CATHÉDRALE est un bel édifice où s'associent le style roman et le style ogival ; la nef septentrionale date du XVIe siècle ; les autres parties de la construction remontent au XIIe. L'intérieur a été restauré, il y a quelques années. On y remarque : les fonts baptismaux en bronze, qui datent, dit-on, du IXe siècle ; les boiseries de l'orgue et les sculptures du maître-autel, la chaire en bois de chêne sculpté, représentant les apôtres, don de la reine Christine de Suède ; les vitraux du chœur, exécutés par Keller, de Nuremberg ; un *Jugement dernier*, de Jérichau, et une copie du *Portement de croix*, de Raphaël, qui fut l'objet de critiques si violentes que l'auteur se suicida de désespoir. Au-dessous de la cathédrale se trouve le fameux caveau dit *Bleikeller* (mot à mot *souterrain du plomb*), qui a la propriété de conserver les cadavres pendant plusieurs siècles, et où l'on montre des momies remontant à quatre cents ans. — Sur la place qui précède la cathédrale, on a érigé, en 1856, une statue de Gustave-Adolphe, modelée par le sculpteur suédois Fogelberg et coulée en bronze à Munich. Cette statue était destinée à la ville de Gothenbourg ; le navire qui la transportait ayant échoué près d'Helgoland, les pêcheurs de cette île la retirèrent et la vendirent à des marchands de Brême.

L'HÔTEL DE VILLE (*Ratthaus*), monument des premières années du XVe siècle, est entouré de belles arcades et a sa frise ornée de curieuses sculptures symboliques. La façade méridionale est décorée des statues des sept électeurs et de celle d'un empereur. Le premier étage est occupé tout entier par une seule salle, où l'on a placé, en 1860, la statue en marbre de Carrare du bourgmestre Jean Shmidt, exécutée par Steinhaeuser, de Brême. De vastes caves règnent sous l'hôtel de ville ; dans un compartiment particulier, sont d'énormes tonneaux appelés la *Rose* et les *Douze-Apôtres*, remplis de vieux vins du Rhin que la ville fait vendre au verre ou par bouteilles.

Les autres monuments remarquables de Brême sont : la Bourse, construite en 1608 ; l'église des Bonnes-Femmes (*Liebfrauenkirche*), bâtie en 1100, avec deux tours inégales, dont l'une renferme les archives de la ville ; l'église de Saint-Ansgarius, qui possède un beau tableau d'autel, de Tischbein, et dont la tour, bâtie en 1243, a 108 m. de haut ; l'église de Saint-Etienne, avec une flèche gothique assez élégante ; l'église de Saint-Jean, qui renferme le tombeau du prince François-Louis de Bourbon-Conti, mort en 1757 ; le muséum, qui contient des salons de réunion et de lecture, une bibliothèque de 30,000 volumes et une collection d'histoire naturelle et d'ethnographie ; l'observatoire, où Olbers, natif de Brême, découvrit les planètes de Vesta et de Pallas ; la colonne de Roland, symbole des droits et des priviléges de la ville, surmontée d'une statue assez originale en pierre, qui a été érigée en 1412, à la place d'une statue de bois ; le musée des arts (*Kunsthalle*), fondé en 1849 par la Société des artistes, et où l'on remarque des copies de Raphaël, plusieurs tableaux modernes et quelques statues, parmi lesquelles une *Psyché* en marbre, de Steinhaeuser ; la maison de travail (*Arbeitskaus*), construite en 1831. Nous citerons encore : la nouvelle salle de spectacle ; l'embarcadère du chemin de fer, et le grand pont sur le Weser. Brême possède en outre de nombreux établissements d'instruction publique de tous les degrés, et des institutions dans l'intérêt du commerce et de la navigation, qui ont été de tout temps la pierre angulaire de ce petit Etat démocratique.

BRÊME (Louis-Joseph ARBORIO GATTINARA, marquis DE), publiciste et diplomate piémontais, né en 1754, mort en 1828. Après avoir suivi quelque temps la carrière des armes et avoir été écuyer de Clotilde de France, princesse de Piémont, il entra dans la diplomatie, fut nommé successivement envoyé extraordinaire à Naples en 1782, ambassadeur à Vienne, chambellan et ambassadeur en Espagne. Lorsque l'armée française occupa le Piémont, en 1798, le marquis de Brême partit pour la France, où il resta quatorze mois comme otage. Nommé conseiller d'Etat par Napoléon (1805) et commissaire général des subsistances de l'armée d'Italie, de Brême reçut de Beauharnais le portefeuille de l'intérieur, devint président du Sénat d'Italie en 1808, et, en 1814, après le retour du roi de Sardaigne, il fut appelé à occuper la charge de grand trésorier de l'ordre de Saint-Maurice. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *De l'influence des sciences et des beaux-arts sur la tranquillité publique* (Parme, 1802) ; *Sur la manière la moins préjudiciable et la moins coûteuse de fournir aux frais de l'Etat* (1818) ; *Des systèmes actuels d'éducation du peuple* (1819) ; *Observations sur quelques articles peu exacts de l'histoire de l'administration du royaume d'Italie pendant la domination des Français* (1825), etc.

BRÊME (Louis ARBORIO GATTINARA DE), littérateur et publiciste piémontais, fils puîné du précédent, né à Turin en 1781, mort en 1820. Il entra dans les ordres, devint aumônier d'Eugène de Beauharnais, conseiller d'Etat en 1807, et, après les événements de 1814, il se livra entièrement à son goût pour les lettres. L'abbé de Brême était un des partisans les plus ardents de l'école romantique à la tête de laquelle se trouvait Manzoni, et, pour la défendre, il créa à Milan un journal intitulé *Il Conciliatore*, que ses tendances libérales ne tardèrent pas à faire supprimer. On a de lui, outre un grand nombre de pièces de vers adressées à la vice-reine d'Italie, plusieurs ouvrages, notamment : *Discorso intorno all' ingiustizia d'alcuni giudizii litterarii italiani* (Milan, 1816), dans lequel il fait l'apologie du romantisme ; *Lettera in versi sciolti* (1817), sa meilleure œuvre poétique ; *Novelle litterarie* (1820), etc.

BREMER (Mlle Frederika), célèbre romancière suédoise, née en 1802 sur les bords de l'Aura, près d'Abo, en Finlande. A l'âge de huit ans, elle cultivait la poésie et écrivait des vers en français et en suédois ; mais ses productions littéraires ne virent le jour que longtemps plus tard. En 1814, elle fit un voyage à Paris, la chute de l'Empire ayant ouvert la capitale de la France au reste de l'Europe. En 1849, elle se rendit seule en Amérique, où elle reçut un accueil des plus flatteurs ; à son retour, en 1851, elle s'arrêta quelque temps en Angleterre, où l'attendaient aussi d'anciennes amitiés. Deux ans après, en rentrant en Suède, elle perdit sa mère et quitta la propriété de sa famille pour se fixer à Stockholm. En 1857, elle partit pour la Suisse et l'Italie. Prolongeant son voyage jusqu'aux Lieux saints, elle retourna dans le Nord, en visitant la Turquie et la Grèce (1861), pays sur lesquels elle a écrit, durant son voyage, des relations publiées depuis.

Mlle Bremer est un des écrivains suédois contemporains qui ont appelé l'attention de l'Europe sur la littérature scandinave ; des traducteurs de talent ont vulgarisé ses œuvres dans plusieurs langues : Mme Mary Howitt, en Angleterre ; Mlle R. du Puget et autres, en France ; MM. Wolheim et Runkel, en Allemagne, etc. On peut comparer la manière de Mlle Bremer à celle des peintres anglais modernes, dont les compositions présentent un ensemble de détails minutieux, finement traités. Dans le roman, cette recherche extrême ralentit le mouvement du récit et divise l'attention ; c'est là le défaut principal reproché aux descriptions de cet écrivain. Toutefois, on a dit de Frederika Bremer que sa muse était la bonté : rien n'est plus vrai. Tous ses écrits sont inspirés par un cœur excellent et pénétrés de la morale la plus saine et la plus pure. En outre, rien n'égale la fraîcheur de ses peintures, dont elle fait autant d'idylles lumineuses et charmantes. Il est vrai que son invention manque de variété, et qu'elle se meut presque toujours dans les mêmes sphères ; mais quelle finesse exquise, quelle grâce, quel sentiment ému dans les détails ! Dans ces derniers temps, elle a singulièrement modifié sa manière : ne se contentant plus d'intéresser et de charmer, elle a voulu agir. On l'a vue alors se mêler à toutes les discussions religieuses, et, embrassant avec une sorte de fanatisme les principes de la philanthropie moderne, s'en faire l'apôtre et le champion. Tous les romans qui ont suivi cette évolution sont des thèses plus ou moins réussies, au point de vue des doctrines et des idées, mais d'une mince valeur littéraire. Aussi, passent-ils inaperçus dans son propre pays ; et ils n'auront certainement pas, comme les précédents, la gloire d'être traduits dans presque toutes les langues. Les principales œuvres de Mlle Bremer ont été réunies sous le titre de : *Tableaux de la vie quotidienne* (1835-1843, 7 vol.), traduits en allemand sous le titre de : *Skizzen aus dem Altagsleben* (1841-1849) et de *Ausgewachlte Schriften von Fr. Bremer* (1845). Parmi les volumes qui ont été traduits en français, il faut citer : le *Foyer domestique*, les *Voisins*, le *Journal*, la *Famille H.*, la *Fille du président*, *Nina*, *Frères et sœurs*, la *Vie en Dalécarlie*, le *Voyage de la Saint-Jean*, *Guerre et paix*, le *Réveil-matin*, *Hortha*, etc. La plus connue de ses relations de voyage, la *Vie de famille dans le nouveau monde* (Paris, 1854-1855, 3 vol.), et publiée simultanément en Angleterre, aux Etats-Unis et en Suède (1853), est la collection des lettres qu'elle écrivit à sa sœur durant ses deux années de séjour aux Etats-Unis et à l'île de Cuba. Le romancier suédois a reçu, autrefois, la visite de Mme la comtesse Ida Hahn-Hahn, qui a tracé de l'auteur de tant de récits un portrait simple, sympathique et gracieux comme l'original.

BREMERHAVEN, ville et port de la république de Brême, à 50 kilom. N.-O. de cette ville, au confluent de la Geeste et du Weser, dans la mer du Nord, dans une enclave de la principauté de Stade ; 5,500 hab. Docks, chantiers de construction ; service de bateaux à vapeur entre cette ville et New-York. Le port construit depuis 1830 reçoit les gros bâtiments qui ne peuvent remonter le Weser jusqu'à Brême.

BREMER-LEHE, bourg de Prusse, province de Hanovre, dans la principauté de Stade, à 2 kilom. N. de Bremerhaven, près de l'embouchure de la Geeste dans le Weser ; 1,950 h. Elève et commerce de bétail ; navigation active.

BREMERVORDE, ville de Prusse, province de Hanovre, à 30 kilom. S.-O. de Stade, ch.-l. de bailliage, sur l'Oste, à l'origine du canal qui joint cette rivière à la Schwinge ; 2,600 h. Fabriques de papier et de draps ; distilleries, commerce actif de bois et de tourbe.

BRÊMES s. f. pl. (brè-me). Argot. Cartes à jouer.

— *Manier les brêmes*, Jouer aux cartes.

BREMGARTEN, bourg de Suisse, canton d'Argovie, ch.-l. du district de son nom, à 20 kilom. S.-E. d'Aarau et à 18 kilom. O. de Zurich, sur la rive droite de la Reuss ; 1,307 h. Papeteries, tanneries importantes. On y remarque une belle église, le pont couvert sur la Reuss, un couvent de capucins, un bel hôtel de ville et les ruines d'une vieille tour. Louis-Philippe, roi des Français, a habité ce bourg avec le général Montesquiou, pendant la Terreur. ‖ Autre bourg de Suisse, canton et à 4 kilom. N. de Berne, sur la rive droite de l'Aare ; 1,575 hab. Beau château. Entre ce bourg et Berne, s'étend la belle forêt de sapins, appelée Bremgarten-Wald, qui présente des allées et des points de vue admirables.

BRÊMIER s. m. (brè-mié — rad. *brême*). Argot. Fabricant de cartes à jouer.

BRÊMOIS, OISE s. et adj. (brê-moi, oi-ze). Géogr. Habitant de Brême ou de son territoire ; qui appartient à Brême ou à ses habitants. *On désobéissait, pour Gœthe, à la loi nationale, qui donne aux seuls citoyens de la république* BRÊMOISE *la faculté d'acheter ce vin*. (Fr. Michel.)

BRÉMOND (Pierre), dit **Ricas Novas**, troubadour du XIIIe siècle, mort vers 1270. Il était né dans le marquisat de Provence, au bourg de Noves, qui devait être la patrie de Laure, immortalisée par Pétrarque. Il vint à la cour de Raymond Bérenger au moment où celui-ci venait d'épouser Béatrix de Savoie, en 1219. Pour se rendre agréable à la jeune princesse, il ne trouva de meilleur moyen que de se déclarer amoureux d'elle. « De même, lui disait-il dans une chanson, que des soldats courageux sont longtemps cherchant un bon seigneur, jusqu'à ce qu'ils en trouvent un enfin auquel ils puissent engager leurs services, et qui devienne pour eux un seigneur franc et loyal, de même j'ai cherché trente mois, sans la trouver, une dame qui me plût autant que vous, vous que j'appelle *Beau désir*, et à qui je puis donner toute louange sans cesser d'être vrai. » Quelquefois, sa passion s'exprime plus vivement encore ; mais les licences poétiques de l'époque le permettaient. S'il n'obtint pas les faveurs de la princesse, qu'il accablait sans cesse de déclarations brûlantes, quoique respectueuses, il eut autre chose, qui peut-être fut davantage de son goût : une charge à sa cour. Il fut nommé *clavaire* ou garde-clefs du château, ce qui équivaut à la place de préfet du palais. A la mort de Bérenger, la Provence revint à Charles d'Anjou, et comme Brémond, vu l'ignorance de son siècle, ne comprenait pas bien la nécessité des annexions, il s'en alla de château en château réciter des *sirventes* contre cette réunion, métier auquel il gagna beaucoup d'argent. Pourtant la prudence lui ferma bientôt la bouche. Avant sa mort, il alla faire un voyage en Italie, quelques-uns même croient qu'il y mourut en 1290.

BREMOND ou **BERMOND** (en latin *Bermundus*), nom propre d'origine gothique devenu patronymique pour plusieurs familles de France et très-répandu dans les provinces méridionales.

Nous allons citer quelques-uns des membres de la famille Bremond, maison d'Angoumois : *Ithier* de Bremond, qui vivait en 1060 ; — *Hélie*, son successeur ; — *Alon*, sire de Montmoreau, bienfaiteur de diverses abbayes en 1075 ; — *Guillaume*, son arrière-petit-fils, l'un des chefs de l'armée d'Aquitaine en Languedoc, en 1130 ; — *Pierre*, témoin avec les plus grands seigneurs du pays dans un acte, au sujet de la seigneurie de Palluaud, en 1143 ; — *Alon III*, baron de Montmoreau, garant d'un traité passé en 1246, entre le vicomte d'Aubeterre et Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême ; — *Pierre*, qui mourut, croit-on, en Palestine ; — *Pierre III*, son fils, gouverneur châtelain de Cognac en 1267, l'un des compagnons d'armes de Guy de Lusignan, sire de Cognac, et l'un de ses exécuteurs testamentaires, en 1281, et témoin du traité passé en 1284 entre les héritiers du comte de la Marche et de la reine d'Angleterre ; — *Géraud*, prieur des frères prêcheurs à Bayonne lors du miracle de la sainte hostie, en 1290 ; — *Hélie*, seigneur de Saint-Mégrin en 1295 ; — *Hélie*, son fils, l'un des principaux chevaliers d'Aquitaine servant sous le maréchal d'Andrehan, en Saintonge ; — *Hélie*, archevêque de Bordeaux en 1375 ; — *Guillaume*, condamné par le roi Jean à avoir la tête tranchée pour s'être emparé de la ville d'Aubeterre et avoir refusé de reconnaître le connétable Charles d'Espagne, investi du comté d'Angoulême (1352) ; — *Guillaume*, chevalier, seigneur de Jazennes et d'Echillais, tué à Crécy en 1346, marié en 1340 à Jeanne d'Ars, fille et héritière de Gombaud II, chevalier, seigneur d'Ars en Angoumois, et de Balanzac en Saintonge, sorti d'un rameau puîné des sires ou princes de Pons en Saintonge, eux-mêmes issus des ducs d'Aquitaine ; — *Mérigot*, qui servit sous le maréchal de Boucicaut, tué à Nicopolis (1396) ; — *Guillaume* de Bremond d'Ars, chevalier, seigneur d'Echillais, d'Ars, tué à Azincourt (1415) ; — *Pierre*, cinquième du nom, son fils, seigneur d'Ars, l'un des chevaliers d'Aquitaine restés fidèles au roi de France, adversaire constant des Anglais alors maîtres de la Saintonge, et qui dut à sa valeur d'être nommé l'un des vingt-cinq chevaliers de l'ordre du Camail ou Porc-Epic, par lettres de Charles, duc d'Orléans, datées de Cognac, le 19 juin 1442 ; — *Jean*, fils puîné du précédent, auteur de la branche des seigneurs de Balanzac, fut grand sénéchal d'Angoumois, gouverneur de Cognac, conseiller, chambellan et maître d'hôtel de Louise de Savoie et de François Ier ; — Sa fille aînée, *Catherine* de Bremond, fille d'honneur de la mère du roi, épousa Artus de Vivonne, et fut mère de Jean de Vivonne, marquis de Pisany, connu par ses ambassades à Rome et en Espagne et qui eut une grande part à la réconciliation du roi de France avec le pape. De son mariage avec Julie Savelli, cousine de Catherine de Médicis, il n'eut qu'une fille, Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet ; — *Charles*, seigneur de Balanzac, premier panetier et maître d'hôtel du dauphin duc de Bretagne et du duc d'Orléans, épousa en 1532 Françoise de La Rochebeaucourt, dont il eut, entre autres enfants, *François* de Bremond, dont il a été parlé au mot BALANZAC.

BREMOND D'ARS (Charles DE), chevalier, seigneur et baron d'Ars et des Chastelliers, né en 1538, mort en 1589 ; successivement gentilhomme de la chambre et chambellan des rois Charles IX, Henri III et Henri IV, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, lieutenant général commandant les provinces d'Angoumois, Saintonge et Aunis, ville et gouvernement de La Rochelle, et plus tard gouverneur des mêmes provinces. Sous le nom de baron des Chastelliers, il prit part aux guerres qui ensanglantèrent la France à cette époque. C'est ainsi qu'il se trouva à Dreux, Jarnac, Saint-Denis et Moncontour,

dans le parti catholique attaché à la royauté. Il assista au siége de Niort, se jeta ensuite dans Poitiers assiégé par les huguenots, et s'y signala par sa valeur. Il combattit aussi à Marans. Retiré dans son château d'Ars pendant les deux années de paix qui suivirent, il en sortit pour soutenir les catholiques occupés à assiéger Brouage. Il revint à Ars en 1577, après avoir assisté au siége de Lusignan et à d'autres engagements. Il fut l'objet de nombreuses distinctions de la part de Henri III, qui lui confia, en outre, le commandement des provinces de Saintonge, Aunis et Angoumois, et plus tard le gouvernement des mêmes provinces en l'absence de Bellegarde. Il maintint dans l'obéissance à la royauté les populations placées sous ses ordres. Le roi lui en témoigna toute sa satisfaction dans une lettre en date du 16 avril 1585. On y remarque le passage suivant : « Il me demeure ung grand contentement du bon ordre que vous avez donné à asseurer les villes de mon pays de Xaintonge en mon obéissance, et tellement disposé toutes choses qu'il n'y ait rien en apparence qui puisse altérer le repos de ces provinces; louant infiniment vostre dextérité et les persuasions dont vous avez uzé à l'endroyt des gentilshommes du pays, pour les ramener à la dévotion et à la fidélité qu'ils me doibvent, etc. » Une autre missive royale, en date du 28 avril 1585, autorise le baron d'Ars à armer plusieurs châteaux forts, et à les rendre propres à la résistance. Sous Henri IV, le baron d'Ars fut maintenu dans sa charge de lieutenant général, et resta également fidèle à ce prince.

Charles de Bremond d'Ars avait parcouru une des carrières les mieux remplies et les plus honorables de l'époque : ses talents et son mérite l'eussent infailliblement élevé plus haut, s'il eût cédé à l'esprit d'intrigue qui animait alors la plupart des serviteurs de la monarchie ; mais il ne se laissa jamais entraîner par l'exemple des seigneurs de la cour, dont il était cependant l'ami et l'allié. Il épousa : 1° en 1559, Louise d'Albin de Valsergnes, fille de Louis, seigneur de Céré, lieutenant général de l'artillerie de France, l'un des lieutenants de Montluc en Italie, et de Renée de Chabanais; 2° en 1589, Jeanne Bouchard d'Aubeterre, veuve de Louis de La Rochefoucauld, seigneur de Roissac. Du premier lit, le baron d'Ars eut, entre autres enfants, *Josias*, dont nous donnons ci-dessous la biographie.

BREMOND D'ARS (Josias DE), baron d'Ars et des Chastelliers, marquis de Migré, seigneur de Dompierre-sur-Charente, etc., maréchal des camps et armées du roi, chevalier de son ordre, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, gentilhomme de la chambre, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, colonel d'un régiment de mille hommes de pied, commandant général du ban et arrière-ban d'Angoumois, député de la noblesse de la même province aux états généraux du royaume, en 1614; né en 1561, mort le 15 avril 1651. Le baron d'Ars fut un des hommes de son temps le plus justement estimés ; mais son attachement à la bonne et à la mauvaise fortune de son ami et parent le duc d'Epernon le priva des dignités que tant d'autres surent obtenir avec moins de titres.

Jeune encore, il accompagna son père dans ses campagnes sous le nom de *baron des Chastelliers*, et, comme lui, resta attaché à la cause royale. Lié avec le duc d'Epernon, il le suivit au siége d'Aix en 1593, où il se signala par sa valeur, comme le rapporte d'Aubigné dans son *Histoire universelle*, quoiqu'il l'ait placé dans son roman satirique du *baron de Fœneste*. En 1614, il représenta, aux états généraux, la noblesse d'Angoumois. En 1617, il marcha contre les Rochelois, qui s'étaient emparés de Rochefort; et, avec le duc d'Epernon, il conduisit à Angoulême la reine, qui venait de quitter Blois. Au siége de Saint-Jean-d'Angély, où il se trouva en 1621, il eut son fils, François de Bremond, tué à ses côtés. Il combattit aussi sous les ordres du duc d'Epernon jusqu'à la paix de 1625, et secourut en 1628 l'île de Ré attaquée par les Anglais. « Les volontaires qui passèrent en Ré, dit Scipion du Pleix dans son *Histoire de France*, méritent aussi que leurs noms soient laissés à la mémoire de la postérité... » Les plus signalés de ceux-là furent le comte d'Harcourt, le prince de Guéménée, le duc de Retz, MM. d'Ars père et fils. (Scipion du Pleix, *Histoire de France*, p. 316 ; *Histoire de Louis XIII*, par Bernard; *Histoire du maréchal de Thoyras*.) Le baron d'Ars revint ensuite au siége de La Rochelle. En 1635, il conduisit le ban et l'arrière-ban de la noblessse à Châlons, où se trouvait le roi. Il mourut retiré au château d'Ars, après avoir fait la guerre pendant plus de soixante-quinze ans, et avoir assisté à plus de vingt batailles et dix-huit siéges.

Josias de Bremond d'Ars avait épousé en 1600 Marie de La Rochefoucauld, arrière-petite-fille de François, comte de La Rochefoucauld, prince de Marsillac, parrain du roi François I^er^. — Son fils, JEAN-LOUIS, marquis d'Ars et de Migré, se signala en 1651, à la défense de la ville de Cognac, assiégée par le prince de Condé à la tête des frondeurs, et mourut des suites de ses blessures; peu de jours avant sa mort, il fut nommé maréchal des camps et armées du roi. Il avait épousé Marie de Verdelin, femme héroïque qui, par son énergie, retint dans l'obéissance au roi son château d'Ars et s'aventura plus d'une fois pour porter des approvisionnements aux défenseurs de la cité. — Leur fils aîné, JOSIAS de Bremond, marquis d'Ars et de Migré, tué l'année suivante, 15 juin 1652, à l'attaque du bourg de Montanceys en Périgord, mourut dans sa dix-neuvième année, percé de dix-sept coups, en défendant contre les frondeurs le drapeau qui lui servit de linceul. Ce jeune seigneur avait composé un traité sur la tactique militaire. On voit son portrait gravé par Fr. Chauveau, au commencement d'un livre latin, qui lui fut dédié en 1644, *Prolusiones oratoriæ*, par l'abbé P. de Pelleprat. — PIERRE de Bremond d'Ars, marquis de Migré, frère puîné du précédent, fut mortellement blessé au même combat de Montanceys. — JACQUES de Bremond, de la branche des seigneurs de Vernoux et de Céré, maître de camp de cavalerie, servait en Italie sous Catinat, lorsqu'il fut tué au combat de Carpi en 1701. — JEAN-LOUIS, seigneur de Dompierre et d'Orlac, page du roi, quatrième fils de Marie de Verdelin, accompagna le duc de Beaufort en Candie pour secourir les Vénitiens contre les Turcs. Il eut cinq fils officiers de marine, dont trois furent tués sur mer. L'un d'eux, page du comte de Toulouse, fut emporté par un boulet de canon, sous les yeux du prince, au combat de Malaga (1704) et l'un de ses frères blessé grièvement. C'est à eux qu'Esménard fait allusion dans son poëme de la *Navigation* :

> Là ces guerriers enfants, dont le jeune courage
> Brille de leur faiblesse et des grâces de l'âge,
> Elèves d'un héros et fiers de son appui,
> Par la foudre en éclats sont frappés devant lui.

BREMOND D'ARS (Charles DE), marquis d'Ars, petit-fils de Jean-Louis, marquis d'Ars, et de Judith de Sainte-Maure-Montansier, né à Cognac le 9 janvier 1737, se distingua par un mérite précoce comme officier de marine. Il fut tué à bord de la frégate l'*Opale* qu'il commandait, en livrant un glorieux combat contre les Anglais sur les côtes de Bretagne, le 10 janvier 1761.

M. A. de Barthélemy a publié une intéressante notice sur ce jeune et intrépide marin, qui, à l'âge de vingt-quatre ans, avait déjà fait onze prises sur l'ennemi et s'était emparé de deux frégates anglaises.

Le jeune marquis d'Ars emporta les regrets universels, comme le prouvent les journaux du temps. Il était frère de M^me^ la marquise de Verdelin, connue par sa correspondance avec J.-J. Rousseau qui, lui aussi, prit part à la douleur de sa voisine de Montmorency, ainsi que le témoigne la lettre suivante :

A M^me^ la marquise de Verdelin, à Paris.

Ce lundi 26 (février).

« J'apprends, madame, la cruelle perte que » vous venez de faire. Je connais trop bien » votre sensibilité pour ne pas concevoir votre affliction, et je vous suis trop attaché » pour ne pas la sentir moi-même. Je ne plains » pas les hommes de courage qui meurent » pour leur pays, mais je plains beaucoup » ceux qui les aimaient, qui leur survivent, et » que l'amour de la patrie ne peut plus consoler de rien. Il n'y a que le temps qui console, la douleur ne se paye point de vains » discours ; j'ai un vrai regret de ne pas être » maintenant votre voisin pour aller m'affliger » avec vous. Je ne suis pas non plus sans » peines de toute espèce ; je les oublierais en » partageant les vôtres, ou du moins je serais délivré de la plus triste de toutes, qui » est de pleurer toujours seul.

» ROUSSEAU. »

BREMOND D'ARS (Pierre-René-Auguste, marquis DE), chevalier, baron de Saint-Fort-sur-Né, de Dompierre-sur-Charente et d'Orlac, chef des noms, titres et armes de sa maison, député de la noblesse de Saintonge aux états généraux du royaume en 1789, né le 16 décembre 1759, mort à Saintes le 25 février 1842. Nommé le 31 décembre 1788, par la noblesse de Saintonge, l'un des commissaires chargés de demander une administration provinciale, il proposa en même temps la proportionnalité dans le payement des subsides. Député suppléant aux états généraux de 1789, il y remplaça le comte de la Tour-du-Pin, devenu ministre de la guerre, et fit partie de la minorité amie des réformes progressives et modérées; mais il signa toutes les protestations antirévolutionnaires, et tous les décrets qui pouvaient porter atteinte à ce qu'il appelait les droits de la religion, de la noblesse et de la royauté. Comme on le voit, il était un de ces nobles animés de bonnes intentions, mais qui avaient la bonhomie de croire qu'un régime nouveau pouvait s'inaugurer sans toucher à des préjugés séculaires. C'est toujours l'application du mot ironique de Chamfort : « Nettoyer les écuries d'Augias avec un plumeau. » Il émigra et se réfugia en Hollande lors de la conquête de la Belgique par les armées républicaines. Il rentra en France en 1800, après avoir vécu à l'étranger, en donnant des répétitions de latin et de mathématiques. Un fils mort de froid et de faim, sa femme et sa sœur incarcérées, ses propriétés aliénées, tant de malheurs accumulés le portèrent à se retirer en quelque sorte du monde, au fond d'une campagne, près de Saintes, loin des honneurs, qu'il refusa. Sous l'Empire comme sous la Restauration, il se contenta du modeste titre de maire de La Chapelle-des-Pots. Membre du conseil d'agriculture de Saintes, il a publié : *Mémoire sur la culture de la vigne et la fabrication des vins en Saintonge*, dans le compte rendu de la Société d'agriculture de Saintes (1806); quelques autres *Mémoires*, imprimés de même dans les Bulletins de cette Société. Le marquis de Bremond d'Ars avait eu trois fils : 1° Josias; 2° Théophile-Charles, dont l'article suit : 3° Jules-Alexis, qui ont chacun formé une nouvelle branche.

BREMOND D'ARS (Théophile-Charles, comte DE), baron de Dompierre-sur-Charente, né à Saintes le 24 novembre 1787. Admis à l'Ecole spéciale militaire de Fontainebleau le 2 avril 1805, il en sortit le 23 septembre 1806 avec un brevet de sous-lieutenant au 21^e^ régiment de chasseurs à cheval, à la grande armée, et assista au combat de Saalfeld, à la bataille d'Iéna, à la prise de Prenslow, à celle de Spandau et à l'occupation de Berlin. Durant la campagne de Pologne, en 1807, il se trouva aux combats de Pulstuck et de Praga, à la prise de Varsovie, à la bataille d'Ostralenka, ainsi qu'à l'affaire de Tykocsin, où il fut grièvement blessé d'un coup de lance au côté droit, en combattant contre les Cosaques. Après un séjour de treize mois en Silésie, il suivit son régiment en Espagne, en 1808, et prit part aux principales actions de guerre dans la Péninsule. A Berlanga, il chargea impétueusement, avec un peloton de chasseurs, sur une centaine de tirailleurs ennemis, en sabra ou tua la moitié et rejeta les autres sur leur infanterie. Cité à l'ordre de l'armée pour cette action d'éclat, il le fut une seconde fois, peu de temps après, à l'occasion du combat d'Aracena, où il se distingua particulièrement, et eut un cheval tué sous lui et la cuisse brisée. A peine rétabli de cette blessure, il combattait à Fuente-Cantos et y avait encore un cheval tué sous lui. A la bataille d'Albuera, il fut blessé d'un coup de feu au bras gauche et cité à l'ordre de l'armée pour sa brillante conduite. Lieutenant le 4 septembre 1812, adjudant-major le 15 septembre 1813, capitaine le 13 février 1814, il était aux batailles de Vittoria et de Tolosa. A Orthez, à la tête d'un escadron, il chargea l'infanterie portugaise; mais, enveloppé par des forces supérieures que favorisait la nature du terrain, il luttait héroïquement pour se frayer un passage, lorsque son cheval fut tué sous lui, et lui-même laissé pour mort sur le champ de bataille; heureusement, il put rejoindre dans la nuit son régiment, avec quelques-uns de ses chasseurs, blessés comme lui. Il combattit encore à la bataille de Toulouse. De 1815 à 1818, M. le comte de Bremond d'Ars servit comme aide de camp des généraux de Montmorency-Laval et Donadieu; devint colonel du 3^e^ de dragons le 5 août 1831, et fit partie de la division Dejean pendant la campagne de Belgique; maréchal de camp le 18 décembre 1841, il a commandé le département des Deux-Sèvres pendant six ans, et a rempli les fonctions d'inspecteur général en 1847 et 1848. M. le général de Bremond d'Ars, qui avait été admis à la retraite en 1849, a pris place dans le cadre de réserve en 1853. Il était commandeur de la Légion d'honneur depuis 1847. — Les *Archives de la Légion d'honneur* mentionnent le fils aîné du général comte de Bremond d'Ars, M. ANATOLE-MARIE-JOSEPH, vicomte de Bremond d'Ars, marquis de Migré, ancien sous-préfet de l'arrondissement de Quimperlé, chevalier de la Légion d'honneur, marié à M^lle^ Elisabeth Arnaud. A ce sujet, nous devons rappeler ici le dévouement de M^me^ la comtesse Anatole de Bremond d'Ars, dont le nom a été cité par la plupart des journaux à côté de celui des autres personnes qui n'hésitèrent pas à secourir et encourager les malheureux cholériques, pendant l'épidémie qui sévit en 1865 et 1866. La Société nationale d'encouragement au bien, dans sa séance publique du 21 juin 1866, à l'Hôtel de ville de Paris, a décerné à M^me^ de Bremond d'Ars une médaille d'honneur de 1^re^ classe, ainsi qu'à M^me^ la vicomtesse de Chabannes, femme du vice-amiral préfet maritime de Toulon. — Le même ouvrage énumère ensuite les services de M. le général marquis GUILLAUME de Bremond d'Ars, fils de M. le marquis Josias de Bremond d'Ars.

BREMOND D'ARS (Guillaume DE), né à Saintes le 19 mars 1810, neveu et cousin germain des précédents. M. de Bremond d'Ars fut admis à l'Ecole militaire de Saint-Cyr le 15 novembre 1828; capitaine le 15 janvier 1838, chef d'escadron au 8^e^ de dragons le 8 novembre 1847, lieutenant-colonel du 7^e^ de même arme le 10 mai 1852, colonel du 2^e^ de chasseurs d'Afrique le 20 octobre 1855, il a fait les campagnes de 1855 et 1856, à l'armée d'Orient; de 1856 à 1859, en Algérie; de 1862 et 1863, au Mexique. Il a été promu au grade de général de brigade le 13 août 1863, appelé au commandement de la subdivision du Finistère le 9 mars 1864, et ensuite à celui de la subdivision de la Charente le 17 septembre de la même année. Commandeur de la Légion d'honneur le 8 décembre 1859, décoré du Medjidié de Turquie (3^e^ classe), officier de l'Ordre militaire de Savoie.

BREMOND (Gabrielle), voyageuse française, née à Marseille vers 1630. Etant partie pour visiter les Lieux saints, elle parcourut la haute et la basse Egypte, la Palestine, presque toutes les provinces de la Syrie et explora le mont Liban ainsi que le mont Sinaï. La relation de son voyage a été traduite du français par R.-A. Bruni, et publiée en italien (Rome, 1673, in-4°).

BREMOND (Gabriel DE), littérateur et romancier français du XVII^e^ siècle. Il se réfugia en Hollande; se mit, pour vivre, aux gages des libraires, et fut jeté en prison à La Haye pour avoir pris part à des intrigues politiques, au moment où la guerre allait éclater avec la France. Relâché après la paix de Ryswick, il se rendit dans le Levant, et, à partir de ce moment, on n'entendit plus parler de lui. Ses principaux ouvrages sont : une traduction arrangée et singulièrement modifiée de *Guzman d'Alfarache*, de Mathéo Aleman ; *Hattigé* ou les *Amours du roi de Tamaran* (Cologne, 1676); le *Galant escroc* ou le *Faux comte Briou* (1677); *Apologie* ou les *Véritables mémoires de Madame Marie de Mancini* (Leyde, 1678); *Mémoires galants* ou les *Aventures amoureuses d'une personne de qualité* (1680). On lui attribue le *Double cocu, histoire du temps* (Paris, 1678); l'*Heureux esclave* ou les *Aventures du sieur de La Martinière* (1708), etc.

BREMOND (Antoine), théologien et historien français, né à Cassy en 1692, mort en 1755. Il entra dans l'ordre des dominicains, et fut envoyé en mission à la Martinique. Ayant été appelé à Rome, il devint, en 1748, général de son ordre. Bremond fut chargé de publier le *Bullaire de l'ordre de Saint-Dominique* (1729-1740, 8 vol. in-fol.), et fit paraître plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Manuale utile ad un cristiano* (Rome, 1736). *De Germana stirpe sancti Dominici* (1740), etc.

BREMOND (François DE), physicien et naturaliste, né à Paris en 1713, mort en 1742, était issu d'une famille originaire du Périgord, et vraisemblablement d'une branche cadette des Bremond d'Ars. Fils d'un avocat de Paris, il acquit des connaissances remarquables en physique et en histoire naturelle, et fut nommé, en 1739, membre de l'Académie des sciences. Ce savant a produit peu de travaux originaux, mais on lui doit des traductions importantes, entre autres la traduction des *Transactions philosophiques de la Société royale de Londres* (Paris, 1738, 4 vol.); celle des *Expériences physiques sur diverses manières de dessaler l'eau de mer*, par Galles (Paris, 1736); celle des *Expériences physico-mécaniques sur différents sujets*, par Hawksbee; enfin, le *Recueil de tous les écrits publiés en Angleterre sur le remède de Mademoiselle Stephens contre la pierre* (Paris, 1742, 2 vol.).

BREMOND (Jean-François), peintre français contemporain, né à Paris en 1807, élève de MM. A. Couder et Ingres. Il exposa, en 1827, dans la galerie Lebrun, un *Christ* et plusieurs tableaux, et, en 1830, au Luxembourg, une *Scène des journées de juillet*. Ces divers ouvrages, qui promettaient un talent sérieux, furent remarqués; mais ce fut par une *Réunion de portraits de famille*, exposée au Salon de 1831, que M. Bremond commença à attirer véritablement l'attention. Les critiques de l'époque s'accordèrent à louer le modelé délicat et le caractère individuel de ses portraits. M. Bremond a agrandi, depuis, sa manière et affermi son style par de solides études; et, s'il ne s'est pas élevé aux premiers rangs, il s'est placé du moins parmi les plus consciencieux et les les plus habiles praticiens de notre école. Il a pris part à toutes les expositions qui ont eu lieu à Paris depuis 1831, excepté à celles de 1843 et de 1857. Il a obtenu une médaille de 2^e^ classe au Salon de 1833, où il avait exposé six portraits et une composition intitulée : les *Misères de la guerre*. Un rappel de la même récompense lui a été décerné en 1863, pour deux tableaux religieux : le *Christ et les enfants*, et le *Christ consolateur*, destinés à l'église de Saint-Lambert, à Vaugirard. Parmi les autres ouvrages qu'il a exposés, nous citerons : *François I^er^ visitant l'atelier de Benvenuto Cellini*, appartenant au musée de Narbonne (Salon de 1834); la *Mort de la Vierge* (1837); la *Charité*, appartenant à l'église de Saint-Pierre de Carcassonne (1838); *Saint François d'Assise* (1839); l'*Architecture, la Peinture et la Sculpture*, fresque (1842); *Léda* (1845); *Suzanne au bain* (1847); le *Pressentiment de la Passion* (1848); la *Mort de Bailly*, l'un des meilleurs tableaux de l'artiste, et la *Muse d'André Chénier* (1849); les cartons d'une frise exécutée dans l'église de la Villette : la *Résurrection de Lazare*, la *Guérison de l'aveugle de Jéricho*, la *Prédication sur la montagne*, etc. (1850); le *Christ descendu de la croix* (1852); l'*Amour vainqueur* (1853); un *Bohémien*, et la *Fuite en Egypte* (1859); la *Rêverie* (1861); *Esclavage et liberté* (musée de Caen), le *Papillon* (1864); les *Vertus théologales*, et les *Vertus cardinales*, peintures de la frise de l'église de Saint-Lambert, à Vaugirard (1866). Ces dernières peintures, traitées dans de grandes dimensions, témoignent du talent de l'auteur dans la décoration monumentale. Dès 1837, M. Jean Bremond avait été chargé par la ville de Paris de peindre la chapelle du Sacré-Cœur, dans l'église Saint-Laurent. Le succès avec lequel il s'acquitta de ce premier travail lui fit confier, en 1838, la décoration entière de l'église neuve de la Villette, œuvre considérable, pour laquelle il ne lui fut imposé aucun programme, et qu'il exécuta avec autant de fermeté que de savoir. On doit encore à cet artiste : les vitraux de la chapelle de l'hospice de Louhans, et un autre vitrail dans l'église de Saint-Pierre, de

la même ville; divers sujets décoratifs et tableaux de chevalet (le *Sommeil*, l'*Elégie*), chez M. A. Thomassin, compositeur, à Douai; un grand nombre de portraits, parmi lesquels celui de M. Thomassin (Salon de 1838), du docteur Vidal de Cassis (1838); de Mlle Bremond (1855); du baron Sellières, du comte Bouilly; de M. Détry, violoncelliste; de M. Robert d'Argenton, numismate, etc. — Mlle Amélie-Cornélie BREMOND, fille et élève de M. Jean Bremond, née à Paris, a exposé des portraits au pastel, aux Salons de 1849, 1850, 1852 et 1853.

BREMONT (Etienne), théologien français, né en 1714 à Châteaudun, mort en 1793. Il entra dans les ordres, devint curé à Chartres, puis fut nommé chanoine de Notre-Dame de Paris. Décrété de prise de corps par le parlement, pour la part qu'il avait prise aux querelles suscitées par la bulle *Unigenitus*, Bremont se vit contraint de quitter la France, où il ne rentra qu'en 1773, après avoir erré pendant onze ans à l'étranger. Il a publié plusieurs ouvrages de théologie, de métaphysique et de polémique, dont les principaux sont : *Dissertation sur la notoriété publique des pécheurs scandaleux* (1756); *Représentation à M. Necker à l'occasion de son ouvrage :* De l'importance des opinions religieuses (1788); *De la raison dans l'homme* (1785-1787, 6 vol. in-12).

BRÉMONT, dit **Beaulieu**, acteur comique. V. BEAULIEU.

BRÉMONTIER (Nicolas-Théodore), inspecteur général des ponts et chaussées, né en 1738, mort à Paris en 1809. On lui doit la fixation des dunes du golfe de Gascogne, dont la marche progressive menaçait dans l'avenir l'existence de Bordeaux. On voit aujourd'hui en ces lieux autrefois déserts des forêts de pins maritimes et même quelques plantations de vigne. Louis XVIII a fait élever à cet homme utile un monument dans la contrée même qu'il a sauvée et rendue à l'agriculture. Brémontier a publié : *Mémoire sur les dunes, et particulièrement sur celles qui se trouvent entre Bayonne et la pointe de Gave* (Paris, 1796); *Recherches sur le mouvement des ondes* (1809).

BRÉMONTIÈRE s. f. (bré-mon-tiè-re — de *Brémontier*, ingénieur français). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des hédysarées, comprenant un arbrisseau, qui croît à l'île Maurice.

BRÊMOTTE s. f. (brè-mo-te — dim. de *brême*). Pêch. Petite brême.

BREMSER (Jean-Godefroy), médecin et naturaliste allemand, né en 1767 à Wertheim-sur-le-Mein, mort en 1827 à Vienne, où il pratiquait la médecine en même temps qu'il était conservateur au muséum d'histoire naturelle. Il s'occupa spécialement d'helminthologie, et écrivit un important ouvrage sur cette matière : *Traité zoologique et physiologique sur les vers intestinaux de l'homme*, traduit en français par Grundler et annoté par de Blainville (1824). Il fit aussi de nombreux essais sur l'emploi thérapeutique du galvanisme et propagea avec zèle la découverte de la vaccine. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *Essai sur la vaccine* (Vienne, 1801); *Explication des proverbes populaires sur la médecine* (1806); *Avis sur la manière dont il faut se conduire dans les saisons insalubres pour se préserver des maladies* (1807), etc.

BREN s. m. (brain). Ancienne forme du mot BRAN, signifiant son ou matière fécale. Cette forme, encore usitée, sert de racine à plusieurs mots français.

BRENACHE s. f. (bre-na-che). Ornith. Syn. de BERNACHE.

BRENADE s. f. (bre-na-de — rad. *bren* ou *bran*, son). Mélange de son et d'herbes qu'on donne aux oies, aux poules et aux cochons. ‖ On dit aussi BRENÉE.

BRENDAN ou **BRANDAN** (saint), né en Irlande, mort en 578. Il fonda un monastère en Angleterre et plusieurs couvents dans sa patrie, et alla, suivant la légende, chercher une retraite jusqu'aux Canaries. Il existe une relation rimée de ses voyages, peut-être imaginaires.

BRENDEL (Zacharie), médecin allemand, né en 1592 à Iéna, mort en 1638, devint professeur de médecine dans sa ville natale. On a de lui divers traités, notamment : *Chimia in artis formam redacta* (Iéna, 1630); de *Medicina, arte nobilissima* (Iéna, 1635).

BRENDEL (Adam), médecin allemand, mort en 1719. Il occupa une chaire de botanique et d'anatomie à Wittemberg, et publia de nombreux ouvrages dont les principaux sont : *De Homero medico* (Wittemberg, 1700); *De embryone ovulo ante conceptionem* (1703); *De curatione morborum per carmina* (1706); *De balneis veterum valetudinis causa adhibitis* (1712), etc.

BRENDEL (Jean-Godefroy), médecin allemand, né à Wittemberg en 1712, mort en 1758. Il enseigna la médecine à Gœttingue, et devint, en 1756, médecin du landgrave de Hesse-Cassel, Guillaume VIII. Ses principaux ouvrages sont : *Opuscula mathematici et medici argumenti* (Gœttingue, 1769, 3 vol.); *Medicina legalis seu forensis* (1789), etc.

BRENDEL (Albert), peintre prussien contemporain, né à Berlin vers 1830, vint jeune encore à Paris, où il eut pour maîtres MM. Couture et Palizzi. Il débuta, au Salon de 1855, par un tableau intitulé : *Parc aux pourceaux*, et remporta une médaille de 3e classe au Salon de 1857, pour les ouvrages suivants : la *Rentrée du labour*, *Troupeau fuyant l'orage*, *Bergerie à Barbison* et *Pâturage*. Le public remarqua beaucoup ces diverses compositions, traitées avec une grande finesse d'observation, peintes avec fermeté et délicatesse à la fois, dans des tons justes et harmonieux. M. Brendel obtint plus de succès encore au Salon de 1859, où il exposa quatre tableaux d'animaux : le *Départ des champs*, *Ohé! les petits agneaux* (composition beaucoup plus spirituelle que le refrain populaire qui lui sert de titre), une *Bergerie* et un *Groupe de moutons*. Une nouvelle médaille de 3e classe fut décernée à l'artiste pour ces ouvrages. M. Brendel a exposé depuis : le *Parc aux moutons*, la *Rentrée à la ferme*, le *Plateau de Belle-Croix*, dans la forêt de Fontainebleau (Salon de 1861); les *Moutons de Panurge*, des *Vaches à l'abreuvoir* et une *Bergerie à Barbison* (1863); le *Retour à la ferme* (1864), et *Dans la plaine* (1865). L'artiste a quitté Paris à la fin de 1863, et est allé se fixer dans sa ville natale. L'école française, où s'est formé son talent, peut le revendiquer comme un de ses meilleurs peintres d'animaux.

BRENDITZ, village de l'empire d'Autriche, dans la Moravie, gouvernement de Brünn, à 5 kilom. N.-O. de Znaïm; 625 hab. Fabrique de poterie; importante exploitation de terre à porcelaine pour la manufacture impériale de Vienne.

BRENÈCHE s. f. (bre-nè-che). Econ. rur. Poiré nouveau et encore doux. ‖ Dans quelques contrées du centre et de l'Ouest de la France, le Maine, le Perche et l'Anjou, on dit plutôt BERNACHE, et ce mot s'emploie surtout pour désigner le vin doux qu'on nomme ailleurs *vin bourru*, et que les Parisiens appellent pittoresquement du MACADAM.

BRENÉE s. f. Syn. de BRENADE.

— Féod. Obligation où étaient certains vassaux de nourrir les chiens de leur seigneur.

BRENELLERIE (GUDIN DE LA). V. GUDIN.

BRENENSIS PAGUS, nom latin du Briennois.

BRENET (Nicolas-Guy), peintre français, né à Paris en 1728, mort en 1792. Il fut agréé à l'Académie de peinture en 1763, reçu académicien en 1769, nommé professeur adjoint en 1773, et professeur titulaire en 1778. Il a été un des premiers maîtres de François Gérard. Il a pris part à toutes les expositions qui ont eu lieu de 1763 à 1789. Le Louvre a de lui : *Thésée retrouvant les armes de son père*, morceau présenté par l'artiste pour sa réception à l'Académie, et la *Courtoisie de Bayard*, tableau exécuté pour la manufacture des Gobelins et exposé en 1783. Parmi les ouvrages de cet artiste que Diderot a signalés dans ses Salons, nous citerons : en 1763, l'*Adoration des rois*, faible de couleur, mais harmonieux, et le *Martyre de saint Denis*, peint plus chaudement; en 1769, une grande et lourde *Vérité découverte par le Temps*, l'*Etude visitant le Génie pendant la nuit*, œuvre remarquable « d'un faire tout voisin d'un grand maître, » *Thésée retrouvant les armes de son père*, « morceau de réception, suavement fait, harmonieux, et qui, malgré quelques incorrections, en valait bien un autre; » en 1771, un *Saint Sébastien*, *Jupiter et Antiope*, un *Faune jouant avec des enfants*, tableaux médiocres, une *Vénus*, « prodige d'ocre, » une *Diane*, dont les chairs semblaient « peintes avec du fromage mou, » *Apollon et le Génie des arts*, « qui ont fort mal servi M. Brenet dans le temps qu'il suait à les célébrer; » en 1775, une *Résurrection*, bien dessinée, mais d'une couleur froide, et une composition très-médiocre, *Caïus Furius Cressinus*, etc. Le musée de Versailles a de cet artiste : la *Prise de Châteauneuf de Randon* et la *Mort de Duguesclin*.

BRENET (Nicolas-Guy-Antoine), graveur en médailles, fils du précédent, né à Paris le 25 mars 1773, mort vers 1848. Il étudia dans l'atelier de Girod et apprit ensuite la gravure en médailles sous la direction de Nicolas Gatteaux. Il a exposé à presque tous les Salons, de 1806 à 1839. On lui doit un grand nombre de médailles retraçant les principaux personnages et les grands événements de l'Empire, de la Restauration et du gouvernement de Juillet : les portraits de Napoléon, Joséphine, Alexandre Ier, Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe; les batailles de Friedland, d'Eylau, de Wertingen, la conquête d'Egypte, la promulgation du Code civil, la création du royaume de Westphalie, le passage de la Vistule, la Confédération du Rhin, l'érection du tombeau de Desaix, celle de l'arc de triomphe du Carrousel, l'arrivée de Louis XVIII en France et son entrée à Paris, le mariage du duc de Berry, le baptême du duc de Bordeaux, l'attaque de l'Hôtel de ville et la prise du Louvre en 1830, la prestation de serment des villes de France à Louis-Philippe, etc. Après 1815, il avait eu la folle témérité de frapper une médaille de *Napoléon II, empereur*, qui a été depuis réintégrée dans les collections du musée monétaire à la Monnaie de Paris, mais qui faillit alors lui attirer de terribles persécutions. Brenet avait exécuté en outre une réduction en bronze de la colonne Vendôme au vingt-quatrième de 1 m. 82 de haut; cette œuvre de patience et de soins infinis, exécutée avec une conscience rare et en quelque sorte avec prédilection, lui avait coûté plus de dix ans de travail assidu pour la confection des modèles en cire, et cinq années pour le moulage et la ciselure. On peut voir cette copie et les modèles en cire au musée monétaire de la Monnaie de Paris, qui en fit l'acquisition en 1832, ou, pour dire plus vrai, qui remit à Antoine Brenet, en échange de son travail, 11 kilogr. de platine, provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Le platine avait à cette époque une valeur marchande d'environ 1,000 fr. le kilogr. — BRENET (Louis), fils du précédent, né à Paris en 1798, élève de Bridan et de Bosio, a remporté, en 1823, le deuxième grand prix de gravure en médailles et en pierres fines; il s'est adonné ensuite à la peinture, a fait une *Annonciation* pour la chapelle de l'hospice de Luzarches, et a exécuté plusieurs dessins destinés à être reproduits par la gravure.

BRENETS (LES), village de Suisse, canton et à 20 kilom. N.-O. de Neufchâtel, dans la vallée du même nom, près de la rive droite du Doubs, qui le sépare de la France; 1,172 hab. Fabrication de dentelles, horlogerie et instruments d'optique. Aux Brenets, on admire le *Saut du Doubs*, belle chute où la rivière se précipite de 27 m. de haut dans un gouffre profond; la grotte de l'*Etoffière*, où on entend un écho extraordinaire qui repète sept fois les mots qu'on lui fait dire. Entre les Brenets et le Saut se trouve le petit lac des Brenets, que le Doubs traverse sans en rider la surface. On dirait que, semblable à ces lutteurs célèbres qui dorment paisiblement avant le combat, afin d'arriver sur le terrain avec toute leur force, il se repose dans les eaux paisibles du lac pour exécuter avec plus d'agilité son saut périlleux. Ce lac offre lui-même une merveille insondable, si l'on se reporte involontairement au jour où, pour la première fois, un mince filet d'eau est venu battre la roche, puis y mourir, et si l'on se demande combien de milliers d'années il a dû employer à miner le granit et à creuser le lac pour arriver à la bouche qui l'attendait au terme de ses travaux.

BRENEUSEMENT adv. (bre-neu-ze-man — rad. *breneux*). D'une manière breneuse : *En ouvrant la bouche, il y entra une haleinée humide qui lui parfuma* BRENEUSEMENT *le palais.* (B. de Verville.)

BRENEUX, EUSE adj. (bre-neu-eu-ze — rad. *bren* ou *bran*, son, excréments). Sali de bran, de matière fécale : *Une chemise* BRENEUSE.

Toutesfoys ce sac fut ouvert;
Mais quand il le vit si *breneux*,
Il s'en alla tout roupieux,
Cuydant que ce fust mocquerie.
VILLON.

— Fig. Sale, grossier, indécent : *Les aventures un peu* BRENEUSES *de Verville et de Rabelais.* (L.-J. de Balz.)

— Substantiv. Personne salie de matière fécale; merdeux : *Bien que ce* BRENEUX *batte et assomme tous ceux qu'il rencontre, je n'en fais pas plus de cas que d'un champignon.* (B. de Verville.)

BRENIER (Antoine-François), général de division, baron de l'Empire, né à Saint-Marcellin (Isère) en 1767, mort en 1832. Entré au service en 1786, il fit avec honneur toutes les campagnes de la Révolution et de l'Empire, et se couvrit de gloire à Almeida, où, se voyant cerné, il se fit jour au milieu de l'armée anglaise à la tête de la garnison, composée de 1,500 hommes seulement (avril 1811). Ce beau fait d'armes lui valut, avec le grade de général de division, le titre de baron d'Almeida. Rallié plus tard à Louis XVIII, il fut créé vicomte en 1823.

BRENIER (Anatole, baron DE), diplomate, né à Paris en 1807, hérita du titre de son oncle le général baron Brenier, entra jeune au département des affaires étrangères, fut chargé d'une mission en Grèce en 1828, et plus tard attaché comme secrétaire aux légations françaises de Londres, de Lisbonne et de Bruxelles. Nommé consul à Varsovie en 1837, puis consul général à Livourne en 1840, il acquit, pendant le long séjour qu'il fit dans ce dernier poste, une connaissance profonde de l'Italie, des mœurs de ses habitants et de la politique de ses gouvernements. En 1847, il fut rappelé pour remplir aux affaires étrangères l'importante fonction de directeur des fonds et de la comptabilité. Le président de la République lui confia, en 1851, la direction de ce ministère, qu'il ne garda que trois mois. Il entra ensuite au conseil d'Etat, puis fut envoyé, en 1855, comme ministre plénipotentiaire à Naples, où son caractère honorable, ses talents, ses sympathies éprouvées pour la nationalité italienne, ne le préservèrent point d'une odieuse tentative d'assassinat, qui excita d'ailleurs une indignation générale. Rappelé lorsque le cabinet de Paris, agissant de concert avec celui de Londres, eut vainement demandé au roi Ferdinand II des réformes politiques, M. de Brenier revint à Naples à l'avénement de François II (1859), et quitta cette ville l'année suivante, lorsque Garibaldi eut chassé, par la plus brillante des expéditions, la dynastie des Bourbons des Deux-Siciles. Appelé à siéger au Sénat en mars 1861, M. de Brenier a combattu le sénatus-consulte du 31 décembre 1861, en vertu duquel les crédits extraordinaires et supplémentaires doivent être votés par le Corps législatif au lieu d'être purement et simplement décrétés par l'Empereur. M. de Brenier croyait cette concession de nature à entraver l'initiative dont la Constitution de 1852 a investi le souverain. Ses théories à cet égard ont été tellement autoritaires, que le gouvernement lui-même a cru devoir les faire réfuter par M. Vuitry, alors ministre présidant le conseil d'Etat.

BRENIL (le), petit pays de France, dans l'ancienne province de Bourgogne; la localité principale était Roche-en-Brenil, ville comprise aujourd'hui dans l'arrond. de Semur, département de la Côte-d'Or.

BRENIQUET s. m. (bre-ni-kè). Techn. Syn. de BERNIQUET.

BRENIUS (Daniel), théologien hollandais, né en 1594 à Harlem, mort en 1664. Disciple d'Episcopius, il embrassa les idées sociniennes et arminiennes, et composa un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Opera theologica* (Amsterdam, 1664, in-fol.); *Compendium theologiæ erasmicæ* (Rotterdam, 1677), etc.

BRENKENHOFF (François-Balthazar SCHOMBERG DE), agriculteur et économiste allemand, né en 1723 à Reidebourg, près de Halle, mort en 1780. Placé en qualité de page près du prince Léopold d'Anhalt-Dessau, il s'adonna à son goût pour l'économie rurale, et, étendant ses vues à mesure que se développait son instruction pratique, il ne tarda pas à s'occuper des grandes questions agricoles et administratives. Ce fut lui qui, en surveillant l'agriculture, les canaux, etc., d'Anhalt, préserva ce pays des maux causés par la guerre de Sept ans. Frédéric II de Prusse, ayant été à même d'apprécier l'habileté de Brenkenhoff et les services qu'il avait rendus, l'appela près de lui en 1762, le nomma conseiller de la guerre, des finances et des domaines, et le chargea de prendre les mesures qu'il jugerait nécessaires pour réparer les ravages causés par la guerre dans la Poméranie et la Nouvelle-Marche. Grâce à son activité, aux colons qu'il attira dans ces contrées, aux nouvelles races de chevaux et de moutons qu'il y introduisit, aux défrichements qu'il y fit faire, Brenkenhoff obtint les plus heureux résultats. Lorsque Frédéric II devint maître d'une partie de la Pologne démembrée, il chargea Brenkenhoff d'en prendre l'administration, et celui-ci y fit preuve d'autant de désintéressement qu'il y montra de qualités solides et pratiques.

BRENKENHOFF (Léopold), écrivain militaire allemand, né en 1750 à Dessau, mort en 1799. Il a publié, outre plusieurs traductions en allemand d'ouvrages français sur l'art militaire, un livre intitulé : *Paradoxes concernant en grande partie les théories militaires* (Leipzig, 1798, in-8o), dans lequel se trouvent des réflexions utiles et intéressantes.

BRENKMANN (Henri), jurisconsulte hollandais, né à Rotterdam vers 1680, mort en 1736. Il était avocat à La Haye, où il exerçait avec succès sa profession, lorsqu'il résolut de mettre en ordre les Pandectes de Justinien, et de faire disparaître la confusion qui règne dans cet ouvrage. Désireux de s'assurer d'abord de la pureté du texte, il se rendit, en 1709, en Italie, consulta le manuscrit original des *Pandectes florentines*, passa de là en France, et, de retour en Hollande, après un voyage de quatre ans, il s'enferma dans la retraite pour faire le travail projeté; mais la mort l'empêcha de l'achever. Les manuscrits que Brenkmann a laissés sur ce sujet ont servi pour l'édition des Pandectes de Spangenberg. Ce jurisconsulte a écrit plusieurs ouvrages, notamment : *Societas litteraria, seu leges societatis a se instituendæ* (1713); *Historia Pandectarum* (1722).

BRENN s. m. (brènn. — Pour trouver l'étymologie de ce mot, il est naturel de recourir aux idiomes celtiques, puisque c'est chez les peuples de la race celtique qu'on trouve des *brenns*. Deux opinions sont en présence : les uns veulent voir dans *Brenn*, non pas un nom propre, mais une appellation générique prise par les Romains pour un nom propre; suivant eux, *brenn* ou *Brennus* n'était autre chose que le mot *brenhin*, qui, en cymrique, signifie *roi*. Les Romains, entendant prononcer ce terme aux vainqueurs pour désigner leur chef, se sont imaginé que c'était le nom même du roi. Cependant, d'autres savants pensent que *Brennus* est bien en réalité un nom propre, et ils le rapprochent ingénieusement du nom *Bran*, qui figure si fréquemment dans l'histoire des peuples celtiques. Toutefois, la première hypothèse nous paraît plus vraisemblable, car il est assez significatif de voir que le chef qui commanda, plus d'un siècle et demi après le sac de Rome, l'expédition qui ravagea la Grèce, est également appelé par les historiens de l'antiquité *Brennus*). Mot gaulois qui signifie chef, et dont, d'après les historiens modernes, les Romains auraient fait à tort *Brennus*, considéré comme nom propre : *J'ai été nommé* BRENN *de ma tribu, qui est la tribu de Karnak.* (E. Sue.)

Le *brenn* a convoqué cette nuit dans sa chambre
Tous les chefs aux sayons rayés, aux colliers d'ambre.
A. BRIZEUX.

BRENNE s. f. (brè-ne). Comm. Sorte d'étoffe fabriquée à Lyon.

BRENNE (la), *Briona silva*, pays de France, dans les anciennes provinces de Touraine et de Berry. Cette contrée, qui avait 800,000 hectares de superficie, était, il y a deux siècles, couverte de forêts entrecoupées de prairies et de cours d'eau, et renommée pour ses excellents pâturages. Le déboisement a rendu le territoire marécageux et improductif; les nombreux étangs qu'on y rencontre déversent leurs eaux dans la Claise. Les habitants se livrent à la pêche des sangsues dans les marais, à l'élève d'une race particulière de chevaux, appelés dans le pays chevaux brennous. V. BRENNOU.

BRENNE, nom de deux petites rivières de France; l'une dans le département de la Côte-d'Or, arrond. de Dijon, baigne le pied des collines de l'ancienne Alésia et se jette dans l'Armançon, après un cours de 66 kilom.; l'autre dans le département de Loir-et-Cher, où elle prend sa source, entre dans celui d'Indre-et-Loire, arrose Châteaurenault et tombe dans la Cisse, après un cours de 54 kilom.

BRENNER, montagne du Tyrol, dans les Alpes Rhétiennes, à 8 kilom. S. d'Inspruck; altitude 2,300 m. Le col de Brenner, d'une hauteur de 1,420 m., est traversé par la route d'Inspruck à Vérone et Venise.

BRENNER (Elie), peintre et archéologue suédois, né en 1647, mort en 1717. Attaché comme assesseur au collége des antiquités de Stockholm, il se fit connaître par son *Thesaurus nummorum Sveo-gothicorum*(1691,in-4o). Cet ouvrage, imprimé aux frais de l'Etat, fut envoyé à tous les souverains étrangers, et jusqu'au schah de Perse. Brenner était, en même temps que profond antiquaire, peintre en miniature de premier ordre. A ce dernier titre, il fut signalé à Louis XV, qui lui fit les offres les plus séduisantes pour l'attirer en France; mais Brenner préféra demeurer dans son pays. Il épousa Sophie-Elisabeth Weber, qui, à son tour, devait illustrer son nom par ses poésies, et dont il eut quinze enfants.

BRENNER (Sophie-Elisabeth), poëte suédois, femme du précédent, née à Stockholm en 1659, morte en 1730, se distingua par sa grande aptitude pour les langues. Elle parlait avec la même facilité que le suédois, le latin, le français, l'italien, l'allemand et le hollandais. Ses succès comme poëte eurent d'autant plus d'éclat qu'à l'époque où elle vivait les femmes auteurs étaient très-rares. On la surnomma la *Sapho du Nord*, et sa réputation pénétra jusqu'en Espagne et en Amérique. Toutefois, ses poésies suédoises sont faibles; elle réussit mieux en italien et en allemand. Cependant, pour la pureté et l'élégance du style, elle ne fut surpassée par aucun des poëtes suédois ses contemporains, auxquels d'ailleurs elle est supérieure par la dignité et la moralité. Ses œuvres, publiées une partie pendant sa vie, une autre après sa mort, comprennent, outre ses *Poésies*, une *Histoire de la passion de Jésus-Christ*, écrite en vers. Elles ont été publiées en 1713 et 1732, en 2 vol.

BRENNER (Pierre-Johansson), ministre luthérien suédois, né en 1677, mort en 1720. Fait prisonnier par les Russes à Narva, où il était aumônier militaire, il fut exilé à Azov, puis à Taganrog, où il resta quatre ans. Transporté ensuite à Moscou et jeté en prison, on ne sait par quels moyens il réussit à s'échapper. Il gagna Riga, et se rendit à Bender, auprès de Charles XII, dont il devint le prédicateur. A son retour en Suède, il fut nommé à la cure de Wasa, dont il ne prit jamais possession. Brenner était d'une humeur inquiète et d'un caractère peu sûr. Déjà, sous le règne de Charles XII, il s'était livré contre de hauts personnages à des délations secrètes, qui furent démasquées et confondues. Il recommença les mêmes manœuvres sous la reine Ulrique-Eléonore, sans plus de succès. Il éveilla, au contraire, des soupçons dont il jugea prudent de prévenir les suites en se sauvant à Copenhague. Là, il se mit à comploter avec les ministres russes et danois, et promit de leur livrer la forteresse de Lauskrona. Comme il se disposait à partir pour Saint-Pétersbourg, dans le but d'y poursuivre son projet, il fut arrêté à Hambourg, sur la demande du résident suédois. Transporté à Stockholm, mis en prison, traduit devant une commission nommée par les Etats, il fut condamné à mort et exécuté le 4 juillet 1720. Du haut de l'échafaud, il harangua le peuple avec une éloquence si émouvante, qu'au milieu de l'anarchie des partis qui régnait alors, il passa aux yeux d'un grand nombre pour une victime des passions politiques. Du reste, il reconnut lui-même qu'au point de vue des lois suédoises, la sentence qui l'avait frappé était juste.

BRENNEVILLE, champ de bataille où Louis le Gros fut défait en 1119 par Henri Ier, roi d'Angleterre; ce lieu est situé dans l'ancien Vexin, aujourd'hui département de l'Eure, arrondissement des Andelys. V. l'article suivant.

Brenneville (BATAILLE DE). Pendant que la révolution municipale qui signala le règne de Louis le Gros agitait violemment le nord de la France, les hostilités avaient éclaté de nouveau entre ce prince et Henri Ier, roi d'Angleterre. Leurs intérêts mutuels se touchaient par trop de points, pour qu'il ne s'élevât pas entre eux de continuels sujets de discorde; Louis, dit Suger, se prévalant de sa dignité de suzerain contre Henri, et le monarque anglais étant trop fier et trop puissant pour subir patiemment cette vassalité. Les deux princes se fournirent des griefs réciproques, chacun en accueillant ou en excitant les ennemis de l'autre. Le roi de France, soutenu par Baudouin à la Hache, comte de Flandre, par Foulques V, comte d'Anjou, par le comte de Ponthieu, par le comte Amaury de Montfort, et par une faction très-considérable en Normandie même, prit vigoureusement l'offensive contre le roi d'Angleterre, et la guerre s'ouvrit sous les auspices les plus menaçants. Tandis que les Français entraient en Normandie par le comté d'Evreux, les Flamands y pénétraient par le pays de Caux, les Angevins et les Manceaux par Alençon, et tous dévastaient à l'envi cette magnifique province, enrichie par plusieurs années de paix. Amaury de Montfort prit Evreux, Alençon se livra au comte d'Anjou, et les Andelys furent surpris par les Français. Henri, trahi pour la première fois par le sort, abandonné de ses proches et de ses amis, n'osait plus se fier qu'aux Anglais et aux Bretons qu'il avait à sa solde. Mais son habileté lui valut les retours de la fortune : il parvint à détacher de l'alliance française le comte d'Anjou, qui, lui-même, entraîna le comte de Ponthieu dans sa défection. Quoique privé de ses plus puissants alliés, Louis le Gros n'en continua pas moins à ravager la Normandie; mais Henri rentra dans Evreux, qu'il livra aux flammes, après en avoir chassé la garnison qu'y avait placée Amaury de Montfort, et le 20 août 1119, les deux rois se trouvèrent inopinément en face dans la plaine de Brenneville, à trois lieues des Andelys.

Henri descendit de la hauteur de Verclive, avec ses fils Richard et Robert, cinq cents hommes d'armes et quelques troupes d'infanterie. Ce mouvement remplit de joie le roi de France, qui « voyoit approcher ce qu'il avoit longtemps désiré. » Il marcha droit à l'ennemi, à la tête de quatre cents chevaliers, et ce fut un Normand de son parti, Guillaume de Crespigni, qui chargea le premier avec quatre-vingts hommes d'armes. Il se lança avec tant d'impétuosité, qu'il arriva jusqu'au roi d'Angleterre, et lui porta un furieux coup d'épée qui eût ouvert la tête au monarque sans son chaperon de mailles. Mais lui-même fut aussitôt renversé de cheval et fait prisonnier avec la plupart des siens. Les chevaliers du Vexin et les autres Français fondirent alors impétueusement sur les Anglo-Normands, les firent reculer, et rejetèrent leur infanterie sur la cavalerie; il y eut un moment de désordre qui put faire espérer la victoire au roi de France. Mais les Anglais, conservant leur sang-froid, ne se débandèrent point. Bientôt ralliés par Henri, qui courait à cheval au milieu des siens, ils resserrèrent leurs rangs, pressèrent et culbutèrent les assaillants, emportés trop loin et dispersés par la violence même de leur choc. Louis, qui voyait en frémissant la victoire lui échapper, fit d'héroïques efforts pour rétablir la face du combat. Peu s'en fallut qu'il ne tombât lui-même entre les mains des ennemis. Un archer anglais, saisissant la bride de son cheval, s'écria plusieurs fois que le roi de France était pris. « *Ne sais-tu pas*, dit Louis en se dressant sur ses étriers, et en lui fendant la tête d'un effroyable coup d'épée, *qu'on ne prend jamais le roi aux échecs?* » Puis il s'enfuit, « pour éviter une perte irréparable, » laissant aux mains du vainqueur sa bannière royale et cent quarante chevaliers. Séparé de ses compagnons dans le désordre d'une retraite si précipitée, il s'égara dans la forêt de Lions, où un paysan, qui ne le connaissait pas, le conduisit jusqu'aux Andelys, dans l'espoir d'une forte récompense, le prenant pour un riche chevalier. Le roi d'Angleterre garda l'étendard de Louis, mais il lui renvoya, le lendemain, son cheval avec la selle, le frein et tout le harnais royal; car le monarque vaincu avait sans doute changé de cheval pour n'être point reconnu dans sa fuite. Guillaume Atheling, fils de l'ancien duc de Normandie, et qui avait combattu dans les rangs anglais, fit de même reconduire à son cousin Guillaume Cliton, du parti français, le palefroi que ce chevalier avait perdu dans la bataille, avec des présents de la part du roi Henri lui-même.

Ces progrès de la courtoisie chevaleresque nous ont paru dignes d'être signalés, comme contraste avec les exemples de férocité trop fréquents dans ces siècles à moitié barbares.

BRENNOU, OUE adj. (brènn-nou). Se dit d'une race de chevaux particulière à la Brenne.

— **Encycl.** « Le cheval *brennou*, dit M. Gayot, mesure de 1 m. 10 à 1 m. 45; il a la tête carrée, mais un peu forte, chargée de ganache et mal attachée; l'œil proéminent. L'encolure est courte et mince, le garrot est bas. L'épaule manque de longueur, mais elle joue librement. La côte est ronde, le ventre est volumineux et bas, comme chez tous les animaux qui vivent d'aliments grossiers. Le rein est, malgré cela, court et bien soudé ; la croupe est assez large et la queue plantée haut. La membrure est solide et courte dans ses rayons inférieurs; le pied est petit. » Ce cheval naît et vit presque à l'état demi-sauvage; on le dit d'origine arabe. Quoi qu'il en soit de cette prétention, il est aujourd'hui bien loin de répondre aux exigences de l'époque. Il faudrait un temps considérable pour le faire arriver au niveau d'une race utile. Par conséquent, le cheval *brennou* doit être abandonné et non amélioré, parce que, dès que l'agriculture aura fait des progrès dans la Brenne, il y aura tout avantage à substituer à ces chevaux une race mieux appropriée aux besoins du moment. On pourrait créer une race convenable pour cette localité en faisant accoupler l'étalon demi-sang normand avec des juments choisies dans le Perche et la Bretagne ; car cette localité ne doit avoir en vue que le cheval moyen, et elle ne doit pas viser à une trop haute taille, parce que les ressources alimentaires de la Brenne commandent de se renfermer dans ces limites. Les animaux résultant de l'accouplement ci-dessus ont une grande supériorité sur le chétif *brennou*, qui, cependant, il faut le dire, est énergique et rustique, comme tous les animaux qui ont survécu aux privations de toutes sortes.

BRENNUS, chef des Gaulois Sénonais, dont le véritable nom est inconnu (*brenn*, en celtique, étant le titre générique de tous les chefs), envahit l'Etrurie, l'an 390 av. J.-C., assiégea Clusium, écrasa les Romains à la bataille de l'Allia et pénétra sans coup férir dans Rome, d'où la population s'était enfuie. Ses soldats, après avoir égorgé quatre-vingts consulaires restés sur leurs chaises curules afin de s'offrir en holocauste au salut de la patrie, détruisirent la ville, et assiégèrent le Capitole, où s'était fortifiée l'élite de la jeunesse patricienne et du Sénat.

Les défenseurs de la forteresse, assiégés depuis sept mois et livrés à toutes les horreurs de la famine, demandent enfin à capituler. Brennus consent à lever le siége moyennant mille livres pesant d'or. Le tribun Sulpicius apporte la somme au jour marqué. Pendant qu'on pèse l'or, une contestation s'élève, et les Romains reprochent aux vainqueurs de faire usage de faux poids. C'est alors que Brennus jetant sa lourde épée dans la balance, prononça le mot célèbre, devenu proverbial : « *Væ victis! — Malheur aux vaincus!* » Mais Camille, récemment nommé dictateur, paraît au même instant devant Rome, renverse la balance, livre bataille aux Gaulois et remporte sur eux une victoire décisive. Tel est du moins le récit de Tite-Live, accrédité par la vanité romaine et suivi par Plutarque, mais qui a été révoqué en doute par Beaufort, Niebuhr et la plupart des critiques modernes, et qui est d'ailleurs formellement contredit par d'autres historiens de l'antiquité. Polybe rapporte que les Gaulois dictèrent à leur fantaisie les conditions de la paix et se retirèrent volontairement en emportant tout leur butin. Diodore ne parle même pas de la dictature de Camille, et à plus forte raison de la délivrance de Rome par ses armes. Ce qui est certain, c'est que des bandes gauloises ravagèrent pendant longtemps encore le Latium, et que les Romains conservèrent de cette invasion un souvenir terrible et une épouvante traditionnelle. — Un autre BRENNUS, chef des tribus gauloises que Sigovèse avait établies en Pannonie, envahit la Macédoine l'an 279 av. J.-C., écrasa Ptolémée Ceraunus et Sosthène, ravagea la Thessalie, franchit les Thermopyles et marcha sur Delphes pour en piller le temple, fameux par les richesses qu'il renfermait. Non loin de la ville sacrée, les Gaulois furent assaillis par une tempête accompagnée peut-être d'un tremblement de terre, et leur destruction fut achevée le lendemain par une armée grecque, qui profita habilement de leur désordre. Brennus périt dans la mêlée ou se donna la mort. 20,000 Gaulois échappés à ce désastre se jetèrent dans l'Asie Mineure et y fondèrent le petit Etat connu sous le nom de *Galatie*.

BRENO, ville du royaume d'Italie, dans la Lombardie, province et à 55 kilom. N.-E. de Bergame, sur l'Oglio; 3,500 hab. Forges, quincaillerie, ferronnerie.

BRÉNOD, bourg de France (Ain), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S. de Nantua, sur l'Albérine; pop. aggl. 643 hab. — pop. tot. 960 hab. Commerce de bois, chevaux et bestiaux.

BRENT (Nathaniel), jurisconsulte et littérateur anglais, né à Little-Woolford, mort à Londres en 1652. Il suivit d'abord la profession d'avocat, puis devint, grâce à la protection de l'archevêque Abbot, son oncle, gardien du collége de Morton à Oxford, vicaire général et commissaire du diocèse de Cantorbéry. On a de lui une traduction importante, celle de l'*Histoire du concile de Trente*, par l'Italien Sarpi (Londres, 1619), et une édition revue de la *Défense de l'Eglise d'Angleterre sur la consécration et l'ordination des évêques*, par F. Mason (1623).

BRENTA s. f. (brain-ta). Métrol. Nom d'une mesure de capacité usitée en Italie, et valant en litres, à Bergame, 72,761 ; à Vérone, 72,377; à Milan, 75,552; en Piémont, 56,334. ‖ Mesure de capacité usitée en Suisse, et valant en général 35 litres 5, mais variant plus ou moins dans quelques localités. Ainsi, à Fribourg, elle vaut 39 lit. 050; à Genève, 45 lit. 224; dans le Valais, 40 lit. 5, etc. ‖ On dit aussi BRENTE.

— Ornith. Ancien nom du cravant.

BRENTA, le *Medoacus Major* des Romains, fleuve de la Vénétie; il prend sa source dans le Tyrol, au S.-E. de Trente, près du village de Lavarone, coule d'abord de l'O. à l'E., puis au-dessous de Borgo, prend la direction du S., baigne Bassano, et se jette dans le golfe de Venise après un cours de 180 kilom., dont 75 sont navigables. La Brenta avait autrefois son embouchure dans les lagunes, à Fusina; aujourd'hui, tournant les lagunes à l'aide du canal de la Brenta-Nova ou Brentone, qui a 20 kilom. de parcours, le fleuve se jette dans la mer à Porto di Brandolo. Sous le premier empire, la Brenta donna son nom à un département du royaume d'Italie, ch.-l. Padoue. La Polésine et le Padouan faisaient partie de ce département.

BRENTANA (Simone), peintre italien, né à Venise ou à Vérone en 1656, mort vers 1736. Après avoir cultivé les sciences mathématiques et la musique, il s'adonna à la peinture, sans prendre de leçons d'aucun maître, et en étudiant les secrets du grand art dans les ouvrages de Raphaël, de Michel-Ange et du Titien. Dégagé de tout système, connaissant parfaitement l'anatomie et la perspective, Brentana a peint des tableaux très-recherchés et d'une incontestable originalité. Parmi ses œuvres, qui, comme celles du Tintoret, ne sont pas toujours achevées avec assez de soin, on cite surtout son magnifique *Martyre de saint Sébastien*, à Vérone. Il peignit jusque dans un âge très-avancé, car il n'avait pas moins de quatre-vingts ans lorsqu'il composa, pour une église de Vicence, son *Saint André d'Avellino*.

BRENTANO (Clément DE), poëte et romancier allemand, un des chefs du romantisme, né à Francfort-sur-le-Mein en 1777, mort à Aschaffenbourg en 1842. Ses écrits portent l'empreinte d'une imagination originale et féconde, mais misanthropique et bizarre, portée au mysticisme, avec une disposition singulièrement prononcée pour le sarcasme. Sa vie a le même caractère : après avoir erré en diverses villes de l'Allemagne, s'être converti au catholicisme en 1818, il finit par ensevelir dans un monastère son mépris de la vie et des hommes. Il est un de ceux qui ont tenté, en Allemagne, de régénérer la poésie en l'imprégnant de la foi religieuse du moyen âge. Ses ouvrages principaux sont : *Satires et jeux poétiques* (1800) ; *Godwi* ou l'*Image de pierre de la mère* (1801), roman qui est comme un spécimen des bizarreries que la nouvelle école se croyait permises ; *Victoria* (1804), autre production ultraromantique ; les *Joyeux musiciens*, opéra (1803); *Ponce de Léon*, comédie extrêmement remarquable (1804); la *Fondation de Prague* (1817), ouvrage plein de poésie et parfois de profondeur ; des poésies diverses, des chants populaires, des contes, etc. On cite comme un petit chef-d'œuvre sa nouvelle intitulée : *Histoire de l'honnête Gaspard et du bel Annerl*. Il a aussi publié avec Arnim le *Cor merveilleux de l'enfant*, recueil de légendes et de chansons, parmi lesquelles il en est un bon nombre de la composition des poëtes-éditeurs. — Sophie BRENTANO, née SCHUBART, femme du précédent, née en 1761, morte en 1806, s'adonna comme lui à la culture des lettres. Elle a publié un recueil de *Poésies* (1800); des romans : *Kalathiskos* (1801); *Amande und Eduard* (1803); une *Série variée de petits écrits* (1805), etc.

BRENTANO (Laurent), homme politique allemand, né à Manheim en 1810. Successivement avocat à Bruchsas et à Rastadt, il finit par s'établir dans sa ville natale, qui le nomma député en 1848. Lors des événements de 1848, Brentano se prononça avec énergie en faveur de la liberté, se mit à la tête du mouvement, sans toutefois prendre part aux émeutes, et devint un des principaux chefs du parti de la révolution dans le grand-duché de Bade. Après s'être retiré de la Chambre en 1849, avec les députés radicaux, et s'être constitué le défenseur de Struve, mis en jugement à Fribourg, Brentano devint président de la commission du gouvernement, constituée après les événements amenés par l'assemblée d'Offenbourg ; mais il eut bientôt à lutter contre le parti de Struve, qui se prononçait pour des mesures violentes, et sa modération ne tarda pas à exciter la méfiance de ses anciens amis. Brentano abandonna alors la direction du pouvoir, se retira à Schaffhouse, où il publia un manifeste pour expliquer sa conduite, et partit bientôt après pour l'Amérique.

BRENTEL (Frédéric), peintre et graveur, né à Strasbourg en 1586 ou en 1580, mort en Allemagne dans un âge très-avancé. Il excella dans la miniature et dans la peinture à la gouache, et ses œuvres sont aussi remarquables par la pureté du dessin et l'éclat du coloris que par le fini de l'exécution. Parmi ses productions, on cite surtout une *Prédication de saint Jean-Baptiste dans un bois avec une ville en perspective*, qu'il peignit sur vélin, en 1638, pour la galerie de Vienne, et quarante miniatures admirables, représentant les chefs-d'œuvre de Rubens, Van Dyck, Téniers, Breughel, etc. Elles ornent un livre d'heures, aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Paris. Ce travail avait été commandé à l'artiste en 1647, par le marquis de Bade.

BRENTFORD, ville d'Angleterre, comté de Middlesex, à 12 kilom. S.-O. de Londres, au confluent de la Brent et de la Tamise ; 37,054 hab. Commerce de grains, orge maltée, savons; grande culture de légumes pour l'approvisionnement de Londres. Vaste parc.

BRENTHE ou **BRENTE** s. m. (bran-te — du gr. *brenthos*, espèce d'oiseau aquatique). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, compre-

nant environ vingt-cinq espèces, qui vivent presque toutes dans l'Amérique du Sud.

BRENTHIDE ou **BRENTIDE** adj. (bran-ti-de — de *brenthe*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble au brenthe.

— s. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères, de la famille des charançons, ayant pour type le genre brenthe.

BRENTIUS ou **BRENTA** (André), médecin et littérateur italien, né à Padoue vers 1450, mort à Rome en 1483. Il professait la rhétorique dans cette dernière ville, lorsqu'il entra en relations avec le cardinal Olivier Caraffa, qui en fit son secrétaire. Le pape Sixte IV devint bientôt après son protecteur. Nous citerons parmi ses œuvres : *De clavis medicinæ scriptoribus* (Lyon, 1508), et une traduction latine des *Opera parva* d'Hippocrate.

BRENTONE. V. BRENTA.

BRENTZEN, BRENTZ ou **BRENZ** (Jean), en latin **Brentius**, théologien allemand, disciple de Luther, né à Weil (Souabe) en 1499, mort à Stuttgard en 1570. Il était chanoine de Wurtemberg, lorsqu'il embrassa les idées de la réforme et se maria. Il réorganisa l'Eglise de Halle, fut mis à la tête de l'Université de Tubingue, assista aux colloques de Haguenau et de Ratisbonne, joua un rôle important dans les querelles religieuses de son temps, rédigea le *Confessio wurtembergica*, et devint le chef des *Ubiquistes*, qui professaient que le corps du Sauveur est partout depuis son ascension. Charles-Quint demanda, en 1548, aux habitants de Halle de lui livrer Brentzen ; celui-ci, forcé de fuir, erra longtemps dans les lieux écartés avec sa femme et ses enfants, et trouva enfin un asile près du duc Ulrich de Wurtemberg et de son successeur. Ses œuvres théologiques ont été publiées à Tubingue (1576-1590, 8 vol. in-fol.).

BRÉONIE s. f. (bré-o-nî — de *Bréon*, botaniste français). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rubiacées, tribu des gardéniées, comprenant une seule espèce, qui croît à Madagascar.

BRÈPHE s. m. (brè-fe — du gr. *brephos*, enfant nouveau-né). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des noctuelles, et comprenant un assez grand nombre d'espèces, dont huit vivent en Europe.

— **Encycl.** Les *brèphes*, quoique appartenant à la famille des nocturnes, présentent cette particularité qu'ils volent en plein jour, et d'un vol rapide et très-élevé, comme les papillons diurnes. Ils se montrent dès les premiers jours du printemps.

BRÉQUIGNY (Louis-Georges OUDARD FEUDRIX DE), historien et antiquaire, né à Granville en 1716, mort à Paris en 1795. Sa vie tout entière fut consacrée à l'étude de l'histoire et des antiquités. Un mémoire important sur Mahomet et l'islamisme, où il réfutait les idées fausses répandues sur le conquérant-prophète, lui ouvrit les portes de l'Académie des inscriptions (1759). Quelque temps après, il compléta ses travaux sur cette matière par un *Essai sur l'histoire de l'Yémen*, et une *Table chronologique des rois et des chefs arabes*. D'autres dissertations, l'une sur Posthume, l'autre sur la famille de Gallien, mirent de nouveau en lumière son érudition, sa critique judicieuse et sa sagacité. Après la paix de 1763, il reçut du gouvernement la mission d'aller faire en Angleterre le dépouillement des titres relatifs à l'histoire de France ; et, malgré les difficultés qu'il rencontra dans l'exécution de son travail, il rapporta au bout de trois ans près de douze mille copies de pièces authentiques, déposées aujourd'hui à la Bibliothèque impériale, où elles forment cent sept volumes. L'Académie française l'admit dans son sein en 1772. Bréquigny s'est illustré surtout par ses travaux sur notre histoire nationale. On citera toujours les *Lois et ordonnances des rois de la troisième race*, dont il publia cinq volumes à partir du neuvième, auquel Secousse s'était arrêté, et qu'il enrichit de préfaces qui sont une histoire exacte de notre législation; trois volumes de la *Table chronologique*, avec Mouchet; et les *Diplomata, chartæ, epistolæ et alia monumenta ad res francicas spectantia*, avec Laporte du Theil. Ce laborieux érudit, qui semblait l'exécuteur testamentaire de tous les projets utiles que la mort avait empêché leur auteur de réaliser, s'occupa aussi, avec Mouchet, de l'achèvement du glossaire des vieux mots français, que Sainte-Palaye avait laissé inachevé. Mais ce travail est resté manuscrit. Il fut encore chargé de continuer les *Mémoires sur les Chinois*, des PP. Amiot, Bourgeois, etc., et l'on a en outre de lui d'autres ouvrages de moindre importance : *Histoire des révolutions de Gênes, Vies anciens orateurs grecs*, etc.

BREQUIN s. m. (bre-kin). Techn. Outil qui sert à percer. ‖ Mèche de vilebrequin.

BRERA (Valérien-Louis), médecin italien, né à Pavie en 1772, mort à Venise en 1840. Il s'adonna de bonne heure à l'étude de la médecine, et devint, en 1796, médecin de l'hôpital de Milan, puis adjoint à la chaire de clinique de Pavie, dont le titulaire était Rasori, et enfin il fut nommé professeur après la mort de Bordioli. Il ne cessa de se montrer, dans ces diverses fonctions, l'ardent et zélé propagateur de la vaccine. Directeur de l'hôpital en 1809, puis conseiller d'Etat et premier médecin du gouvernement de Venise, Brera, dont la santé s'accommodait mal du séjour de cette ville, préféra revenir à Pavie, où il professa la thérapeutique et la clinique. C'est aussi à Pavie qu'il a publié en italien la plupart de ses ouvrages; voici les principaux : *Observations et expériences sur l'inspiration des vapeurs méphitiques dans la phthisie pulmonaire* (1796); *Réflexions médico-pratiques sur l'usage interne du phosphore, particulièrement dans l'hémiplégie* (1798); *Annotations médico-pratiques sur les diverses maladies traitées dans la clinique médico-pratique de l'Université de Pavie, dans les années* 1796, 1797, 1798, *pour faire suite à l'histoire clinique de l'année* 1795 *de M. Frank; Théorie des frictions* (1799); *Leçons médico-pratiques sur les principaux vers du corps humain vivant et les causes des maladies vermineuses* (1802), le plus important de ses ouvrages, qui a été traduit en français et annoté par Bartold et Calvet (Paris, 1804); *Prolégomènes cliniques pour servir d'introduction théorique à l'étude pratique de la médecine* (1823).

BRERA (Palais, Bibliothèque et Musée), à Milan. V. MILAN.

BRERETON (Jane), femme poëte anglaise, née en 1685, morte à Vrexham en 1740. Fille de Thomas Hughues, elle épousa Thomas Brereton, qui ne tarda pas à dissiper sa fortune ainsi que celle de sa femme, et dont elle se sépara par un divorce. Jane Brereton cultiva les lettres et la poésie. Plusieurs de ses poëmes ont paru dans le *Gentleman's Magazine*, et un recueil de ses œuvres choisies, tant en vers qu'en prose, a été publié en 1744.

BREREWOOD (Edouard), mathématicien et savant anglais, né en 1565 à Chester, mort à Londres en 1613. Il fut nommé, en 1596, premier professeur d'astronomie au collége de Gresham à Londres. Ce savant modeste, qui possédait une érudition très-étendue, et qui était très-versé dans la connaissance de l'antiquité, a laissé de nombreux ouvrages manuscrits, dont un certain nombre a été publié après sa mort. Parmi ces derniers, nous citerons : *De ponderibus et pretiis veterum nummorum* (1614, in-4o); *Recherches sur la diversité des langues et des religions dans les principales parties du monde* (Londres, 1614). Ce dernier ouvrage, très-curieux et très-estimé, a été traduit en français par Jean de la Montagne (Paris, 1640). Citons encore deux *Traités du sabbat* (1630-1632), et le *Gouvernement patriarcal de l'ancienne Église* (1641), l'un et l'autre en anglais.

BRÈS (Gui DE), théologien protestant français, mort à Valenciennes en 1567. Il exerça le ministère évangélique à Lille, puis dans la ville où il mourut, prit part à la rédaction de la confession de foi des Eglises réformées des Pays-Bas, imprimée en langue wallonne (1651) et fit paraître, sous le titre de la *Racine, source et fondement des anabaptistes ou rebaptisez de nostre temps* (1565), un ouvrage rempli de faits curieux sur la secte des anabaptistes.

BRÈS (Jean-Pierre), littérateur et physicien français, né à Issoire vers 1760, mort à Paris en 1816. Après s'être livré à l'étude de la physique, et avoir publié des mémoires scientifiques, notamment des *Recherches sur l'existence du frigorifique* (1799, in-8o), dans lesquelles il s'efforce de démontrer que le froid est un fluide particulier, Pierre Brès se tourna vers la littérature, et publia un assez grand nombre de romans, favorablement accueillis lors de leur apparition, mais aujourd'hui tombés dans un profond oubli. Les principaux sont : *Isabelle et Jean d'Armagnac* (Paris, 1804, 4 vol.) ; *La Trémouille, chevalier sans peur et sans reproche* (1806) ; l'*Héroïne du* XVe *siècle* (1808); les *Indous* (1808, 6 vol.), etc.

BRÈS (Jean-Pierre), littérateur, né à Limoges en 1782, mort en 1832, est le neveu du précédent. Il quitta la carrière médicale, où déjà il s'était fait remarquer par quelques mémoires estimables, pour se livrer à la littérature. Ses productions sont généralement agréables et gracieuses. Les principales sont : *Lettres sur l'harmonie du langage* (Paris, 1821, 2 vol.) ; qui abondent en savantes recherches philologiques, en analyses délicates, en aperçus fins et ingénieux ; l'*Abeille des jardins*, mêlé de prose et de vers (1822) ; *Simples histoires* (1825) ; les *Paysages* (1821), poëmes gracieux ; *Tableau historique de la Grèce ancienne et moderne* (1826, 2 vol.) ; *Voyage pittoresque et romantique sur la cheminée* (1828) ; la *Bibliothèque des promeneurs* (1823), choix de morceaux tirés des meilleurs poëtes français ; la *Dame Blanche, chronique du chevalier de l'Ecusson vert* (1829). C'est également à Brès qu'on doit : *Myriorama* ou *Collection de plusieurs milliers de paysages* (1823), jeu amusant et ingénieux composé de trente-deux cartes, avec lesquelles on peut former un nombre infini de paysages ; et *Componium pittoresque, collection de plusieurs milliers de paysages dans divers genres, avec un traité élémentaire du paysage* (1826), tableau composé de trente-six fragments avec lesquels on peut composer plus de deux cent mille paysages différents. Mentionnons en terminant les *Observations sur la forme arrondie considérée dans les corps organisés et principalement dans le corps de l'homme* (1813), ouvrage d'anatomie comparée, où l'on trouve un grand nombre de faits et de déductions, également utiles pour les artistes et les médecins.

BRÉSAGUE s. f. (bre-za-ghe; *gn* mll.). Ornith. Nom vulgaire de l'effraie.

BRESCE s. f. (brè-se). Miel qui n'est pas séparé de la cire. ‖ Vieux mot.

BRESCE ou **BRESCIANO** (Jean-Marie), peintre et graveur italien, né vers 1460, entra dans l'école des Carmes, s'adonna à l'étude des belles-lettres, mais surtout à celle des beaux-arts, et peignit à fresque, au commencement du XVIe siècle, dans le monastère *del Carmine* de sa ville natale, l'*Histoire du prophète Elie*, ainsi que divers autres sujets tirés de l'Ecriture sainte. Ces ouvrages, encore bien conservés, sont fort estimés, tant à cause du sentiment profondément religieux qu'on y trouve que par la puissance d'imagination dont l'artiste a fait preuve. Bresce a également produit des estampes qui ne pèchent que par un peu de sécheresse. On cite surtout ; *Saint Georges ressuscitant un enfant ;* la *Vierge assise sur les nuages ;* l'*Histoire de l'empereur Trajan*, etc. — Son frère, JEAN-ANTOINE, né à Brescia vers 1461, se fit carme comme lui, et s'adonna surtout à la gravure. Parmi ses estampes, inférieures à celles de Jean-Marie, on cite les *Femmes au satyre ;* la *Sainte Famille ; Hercule et Antée ;* la *Flagellation*, etc.

BRESCELLO, ville du royaume d'Italie, dans l'ancien duché de Modène, sur la rive droite du Pô, à 25 kilom. N.-O. de Reggio ; 2,500 hab. Petite forteresse qui défend sur ce point le passage du fleuve. Brescello occupe l'emplacement de la Brixellum des Latins.

BRESCHET (Gilbert), médecin français, né à Clermont-Ferrand en 1784, mort en 1845. Il devint successivement chef des travaux anatomiques à la Faculté, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie de médecine, professeur, etc. Il a donné beaucoup de travaux estimés sur le système veineux, l'organe de l'ouïe chez les oiseaux et les poissons, les vaisseaux lymphatiques, les anévrismes, etc. Sa fille a épousé l'historien Amédée Thierry. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Recherches anatomiques, physiologiques et pathologiques sur le système nerveux* (Paris, 1827-1830, in-fol.); *Répertoire général d'anatomie et de physiologie pathologique* (Paris, 1826-1829, 8 vol. in-4o); *Histoire des phlegmasies des vaisseaux* (1829) ; le *Système lymphatique considéré sous les rapports anatomiques, physiologiques, etc.* (1836) ; *Recherches anatomiques et physiologiques sur l'organe de l'ouïe dans l'homme et les animaux vertébrés* (1836), etc.

BRESCIA (*Brixia*), ville du royaume d'Italie, dans la Lombardie, ch.-l. de la province de son nom, à 75 kilom. N.-E. de Milan ; 36,000 hab. Brescia, une des plus belles villes de la Lombardie, est située dans une plaine au pied d'une colline, rameau des Alpes Rhétiques, entre la rivière Mella et le canal qui sort du Chiese et se jette dans l'Oglio. Elle a la forme d'un quadrilatère de 6 kilom. de tour environ ; elle est entourée de murs et dominée au N. par une forteresse. Siége d'un évêché suffragant de Milan, séminaire théologique, lycée, gymnase, bibliothèque renfermant 30,000 volumes, beaucoup de manuscrits rares et de curieux objets d'antiquités. Industrie déchue ; coutellerie, fabriques d'armes à feu et d'armes blanches qui lui avaient valu le surnom d'*Armata ;* tissage des étoffes de lin et de coton ; importante récolte de soie dans les environs. Commerce actif de toiles, lin, soie, vins, huile, quincaillerie, armes et bétail. Brescia, dont quelques historiens font remonter l'origine à une colonie étrusque agrandie par les Gaulois Cénomans au VIe siècle av. J.-C., devint cité romaine sous Jules César et fit partie de la tribu Fabia. Elle subit ensuite les vicissitudes communes à la Lombardie : Passant des Ostrogoths aux Lombards et de ceux-ci aux mains de Charlemagne, elle se constitua en république indépendante au XIe siècle, alliée de Milan, avec laquelle elle lutta contre Frédéric Barberousse, en 1167, et contre Frédéric II, qui l'assiégea vainement en 1238. Mais ses dissensions intérieures la livrèrent aux Visconti, qui dominaient à Milan. En 1426, Carmagnola en fit la conquête sur Visconti, duc de Milan. Prise en 1509 par les Français, elle les chassa en 1512 ; mais Gaston de Foix s'en empara et la livra au pillage ; Bayard fut blessé à ce siége. Rendue aux Vénitiens, mais sans reprendre son éclat, Brescia éprouva divers désastres : la peste à plusieurs reprises, l'incendie. Depuis 1796, elle a suivi la fortune de la Lombardie ; en 1797, elle fit, comme chef-lieu du département de la Mella, partie de la république Cisalpine, qui devint, en 1802, la république italienne, et, en 1805, le royaume d'Italie. Les traités de 1815 la livrèrent à l'Autriche ; révoltée en 1849, elle fut reprise, après une héroïque résistance, par le féroce Haynau ; dix ans plus tard, le canon de Solferino lui rendait la liberté. Brescia est la patrie de plusieurs hommes célèbres, entre autres du peintre Alessandro Bonvicino, dit *Moretto*, et d'Arnaud de Brescia, élève d'Abailard, réformateur, brûlé en 1115.

—*Monuments.* Brescia possède des antiquités romaines dignes d'attention. Des fouilles exécutées en 1826 ont amené la découverte des restes d'un monument élevé l'an 72 de notre ère et que l'on croit être un Temple de Vespasien. Ce prince, suivant la conjecture du docteur Labus, aurait doté Brescia de cet édifice, pour témoigner à cette ville sa reconnaissance du secours qu'il en avait reçu, lorsqu'il était venu, à la tête d'une armée, disputer l'empire à Vitellius. Le temple, d'architecture corinthienne, est bâti en marbre ; la plupart des colonnes sont brisées, mais les bases sont presque intactes et le style en est des plus remarquables ; le stylobate est formé de blocs de grandes dimensions, jointoyés avec beaucoup d'art. Au milieu même de ces ruines, on a établi un MUSÉE (*Museo patrio*), qui renferme des fragments antiques, bas-reliefs, bustes, torses de statues, trouvés dans les ruines ; un grand nombre d'inscriptions recueillies soit à Brescia, soit dans les provinces ; des mosaïques, des poteries, des verreries, des monuments funéraires, des médailles, des bronzes, de l'époque romaine, et quelques débris du moyen âge. Le plus bel ornement de ce musée est la célèbre statue de bronze, de deux mètres de haut, qui a été découverte dans les décombres en 1826, et que l'on désigne généralement sous le titre de *Victoire ailée* de Brescia. (V. VICTOIRE.)

Comme toutes les villes d'Italie, Brescia renferme un grand nombre d'églises remarquables par les œuvres d'art qui les décorent. Le VIEUX DÔME (*Duomo vecchio*), que l'on appelle encore la *Rotonde*, à cause de sa forme, s'élève au centre de la ville. Quelques auteurs ont affirmé que cet édifice avait été primitivement un temple païen ; d'autres en ont attribué la construction aux Lombards. Mais les archéologues les plus autorisés pensent qu'il a été bâti au IXe siècle, sans doute avec les débris de quelque monument païen, comme cela se pratiquait alors. Les deux grandes chapelles et le presbytère sont des adjonctions qui ne paraissent pas remonter au delà du XIVe siècle. Quant au tambour de la coupole, ou partie qui s'élève au-dessus du collatéral circulaire, il paraît être de la première moitié du XIIIe siècle. Le Vieux Dôme renferme quelques tombeaux intéressants, entre autres celui de Domenico Domenici, évêque de Brescia ; les statues de la *Foi* et de la *Charité*, par Vittoria, sculpteur de Trente ; diverses peintures du Moretto, parmi lesquelles la *Pâque*, le *Sacrifice d'Isaac*, *Elie*, l'*Assomption ;* une *Nativité*, du Giorgione ; un *Saint Martin*, par Pietro Rosa. Un escalier, pratiqué dans l'intérieur de la Rotonde, conduit à la basilique souterraine de Saint-Philastre, dont on place la construction au VIIe ou au VIIIe siècle.

Le DÔME NEUF (*Duomo nuovo*), qui s'élève à côté de l'ancienne cathédrale, est un bel édifice en marbre, du commencement du XVIIe siècle, restauré en 1825. La coupole est une des plus grandes qu'il y ait en Italie.

Parmi les autres églises, on remarque : l'église de Sainte-Afra, très-ancien édifice plusieurs fois remanié ; on y voit plusieurs belles peintures, entre autres la *Femme adultère*, du Titien ; le *Martyre de sainte Afra*, de Paul Véronèse ; la *Transfiguration*, du Tintoret ; — l'église de Saint-Nazaire et Saint-Celse, qui possède un superbe tableau en cinq compartiments, du Titien, un *Couronnement de la Vierge* et quelques autres toiles du Moretto ; — l'église de Saint-Dominique, dont la voûte, représentant *Saint François et saint Dominique implorant le Christ*, a été peinte par Calvaert ; — l'église de Saint-Barnabé, bâtie au XIVe siècle sur l'emplacement d'un temple d'Hercule ; elle a une *Adoration des bergers*, de Savoldo ; une *Cène*, de Foppa, etc. ; — l'église de Sainte-Marie *delle Grazie*, décorée avec plus de magnificence que de goût, mais où sont quelques bonnes peintures dues à des artistes bressans, Rosa, Brentana, Ferramola, Maffei, le Moretto ; — l'église de Saint-Jean, où ce dernier artiste et son rival le Romanino ont exécuté quelques-uns de leurs meilleurs ouvrages ; — les églises de Saint-Faustin, de Saint-Clément, de Sainte-Marie *dei Miracoli*, de Saint-Georges, de Saint-Alexandre, de Sainte-Euphémie, de Sainte-Marie *di Calchera*, de Saint-Pierre *in Oliveto*, qui possèdent aussi des tableaux du Moretto, du Romanino, de Santo Cataneo, Civerchio, Cossale, Avogadro, Mombelli, Gambara, Tiepolo, Gandini, etc.

Le CAMPO-SANTO, situé en dehors de la ville, est un grand et beau monument, commencé en 1815, sur les dessins de Rod. Vantini. Les tombeaux y sont disposés contre le mur dans la forme des *columbaria* antiques.

L'édifice civil le plus remarquable de Brescia est le palais municipal de la LOGGIA, qui fut commencé en 1492 et terminé en 1572. L'année même qui suivit son achèvement, il fut ravagé par un incendie allumé, dit-on, par le gouvernement de Venise, dans l'intention d'anéantir, avec les archives publiques, les titres des franchises octroyées aux Bressans par les empereurs Conrad, Henri VI et Henri VII, et confirmées par les doges Fr. Foscari et Léonard Lorédan. Ce fut dans cet incendie que fut détruite la grande salle du palais, qui avait fait l'admiration de Palladio, et que périrent trois vastes tableaux peints par le Titien, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. La plupart des peintures qui ont échappé ont été transportées, il y a quelques années, dans la pinacothèque municipale. — Cette PINACOTHÈQUE est formée en grande partie d'une collection léguée à la ville par le comte Paolo Tosi, et elle occupe le palais de ce généreux donateur. On y voit un petit *Christ bénissant*, de Raphaël, quelques bons tableaux d'anciens maîtres, des peintures de divers artistes du XIXe siècle (Landi, Migliara, Diotti, Palagi, Hayez, Granet), un buste d'Eléonore d'Este, par Canova, un *Jeune homme écrasant des raisins*, par Bartolini, un *Ganymède* et deux bas-reliefs, le *Jour* et la *Nuit*, par Thorwaldsen.

Parmi les galeries particulières, assez nombreuses à Brescia, on cite celles des palais Averoldi, Martinengo, Lecchi, Fenaroli, Cesaresco.

La Bibliothèque publique (*Biblioteca Quiriniana*), fondée en 1750, par le cardinal Ang.-Mar. Quirini, contient environ 30,000 volumes, de précieux manuscrits à miniatures, des diptyques d'ivoire, une grande croix d'un riche travail grec, donnée par Didier, dernier roi des Lombards, à sa fille Ansberg, abbesse du couvent de Sainte-Julie, de Brescia, et une précieuse collection de lettres autographes écrites au cardinal Quirini, par d'Aguesseau, les cardinaux Fleury et de Noailles, dom Calmet, Montfaucon, Voltaire, etc.

Le palais Broletto, ancien palais de la République, affecté depuis à la résidence des diverses autorités préposées à l'administration de la province, est un vieil édifice de la fin du XIIe siècle, construit presque entièrement en briques. — N'oublions pas les nombreuses fontaines de Brescia; on en compte jusqu'à soixante-douze publiques et plus de quatre cents particulières, dit Valery; elles sont alimentées par des aqueducs qui amènent l'eau des montagnes voisines; un de ces aqueducs, appelé l'Aqueduc du Diable, passe pour avoir été construit au temps de Tibère.

Brescia (SIÉGE de). En 1512, Jules II employa toute son habileté politique, toutes les ressources d'un génie intrigant et plein d'activité, à réveiller en Italie l'esprit d'indépendance nationale, et à rendre odieuse l'occupation du Milanais par les troupes françaises. Heureusement, Louis XII avait confié le gouvernement de cette magnifique province à son neveu Gaston de Foix, duc de Nemours. Dans des circonstances si difficiles, ce général de vingt-trois ans sut étouffer les excitations d'un courage impétueux pour déployer une prudence et un sang-froid qui eussent fait honneur au vieux Trivulce lui-même. Les Espagnols venaient de s'avancer sans obstacle jusqu'aux portes de Bologne, avec une armée redoutable, à laquelle le pape avait réuni toutes ses forces (janvier 1512); Gaston accourut comme la foudre à Pinale, à une journée de Bologne, et profita d'une nuit obscure pour jeter dans cette dernière ville un secours capable de la défendre contre toutes les attaques des Espagnols, qui levèrent aussitôt le siége. Mais, tandis que le jeune général avait exécuté cette marche rapide, un corps vénitien avait surpris Brescia, grâce à la connivence des habitants, et tous les pays d'alentour s'étaient soulevés aux cris de *Vive saint Marc!* Cet événement nous créait un double danger : la révolte des pays bressan et bergamasque, et une nouvelle invasion des Suisses. Gaston ne perdit point son sang-froid, et combina aussitôt ses mouvements avec l'énergie et la précision qui font les grands capitaines. Laissant dans Bologne trois cents lances et quatre mille fantassins, il marcha rapidement sur Brescia, malgré la rigueur de la saison (février 1512), avec le reste de son armée. Pendant ce temps, Baglioni, capitaine des Vénitiens, s'avançait de son côté au secours de Brescia; mais Gaston, sans se laisser arrêter ni par les chemins rompus ni par les rivières débordées, atteignit à l'Isola della Scala les Vénitiens, qui avaient plusieurs jours d'avance sur lui, les mit en déroute, et se montra subitement, comme un maître irrité, devant les murs de Brescia. Il fit aussitôt sommer la ville de se rendre; mais les habitants ne lui répondirent que par de sanglantes railleries. Leur situation était cependant périlleuse, bien qu'ils eussent avec eux près de douze mille hommes de garnison et plusieurs milliers de paysans armés. En effet, le château, qui commandait la ville, était encore au pouvoir des Français, et la ville restait sans défense de ce côté, ce qui exposait les habitants à se trouver entre deux feux. Peut-être eussent-ils accepté les conditions du duc de Nemours; mais ils furent retenus dans leur attitude hostile par la présence du provéditeur André Gritti, ainsi que des troupes et des campagnards dévoués à Venise. L'armée française ne comptait pas plus de douze mille hommes; néanmoins Gaston n'hésita pas un instant à ordonner l'attaque : il plaça à la porte San-Giovanni, la seule porte de la ville qui ne fût pas murée, Yves d'Allègre, avec trois cents lances françaises, rangea sa gendarmerie dans un espace qui s'étendait entre la ville et le château et donna le signal. Les Français s'élancèrent aussitôt, au bruit des tambours et des trompettes. En vrai montagnard des Pyrénées, Gaston avait ôté sa chaussure de fer pour mieux s'affermir sur ce terrain glissant, et tous les gentilshommes imitèrent son exemple. Du premier élan, nos soldats gagnèrent le pied des murailles; puis ils comblèrent les fossés et se précipitèrent devant les brèches ouvertes par le canon du château. Bayard, à la tête de sa compagnie de cent cinquante gendarmes et accompagné du capitaine de Molard, son ami, donnait à toute l'armée l'exemple de l'audace et de l'intrépidité, justifiant la phrase fameuse par laquelle l'a caractérisé un de ses historiens : *Assaut de bélier, défense de sanglier, fuite de loup.* Le combat fut rude et sanglant, et les Français ne parvinrent que difficilement à franchir le rempart. Comme le chevalier sans peur les animait du geste et de la parole, abattant avec sa terrible épée tous les ennemis qui osaient l'affronter, il fut frappé lui-même d'un coup de pique qui l'atteignit à la hanche et le renversa tout sanglant : « Compagnon, dit-il alors au sire de Molard, faites marcher vos gens, la ville est gagnée; de moi je ne saurois tirer outre, car je suis mort. » Tout le monde, en effet, le crut frappé mortellement. Deux de ses archers détachèrent une porte, le posèrent dessus, après avoir étanché avec des lambeaux de leurs chemises le sang qui jaillissait à flot de sa blessure, et l'emportèrent doucement hors de la mêlée. La vue de son sang remplit les assaillants d'une nouvelle fureur. « Allons, mes camarades, mes amis, leur cria le duc de Nemours, allons venger la mort du plus accompli chevalier qui fut onc. Suivez-moi! » A ces mots, les Français se ruèrent sur les retranchements, enfoncèrent les ennemis, balayèrent un boulevard que ceux-ci avaient élevé contre la porte du château, et pénétrèrent de rue en rue jusqu'à la place du Broletto. Là, il fallut livrer un second combat, car les Vénitiens s'y étaient reformés en bataille. Rompus de nouveau, ils se précipitèrent en désordre vers la porte San-Giovanni, par où ils espéraient gagner la campagne; mais ils se heurtèrent contre les hommes de fer d'Yves d'Allègre et se trouvèrent broyés comme dans un étau. Soldats, paysans, bourgeois tombèrent en foule sous les coups de nos soldats ivres de carnage; les rues étaient encombrées de cadavres. Cette épouvantable tuerie dura jusqu'au soir : Guicciardini ne fait monter le nombre des morts qu'à sept ou huit mille; mais Nardi en compte quatorze mille; le serviteur de Bayard, vingt-deux mille, et Fleuranges jusqu'à près de quarante mille. La malheureuse Brescia paya cher sa révolte : le pillage dura sept jours et le butin fut immense; Sismondi ne l'estime pas à moins de trois millions d'écus d'or. Les Français se livrèrent à d'épouvantables excès, que n'expliquent que trop les mœurs encore barbares de cette époque. Malgré les généreux efforts de Gaston, la plupart des couvents furent envahis, et l'on peut se faire une idée des excès qu'y commirent des soldats ivres de sang et de vin. La population de Brescia surpassait alors en richesse et en élégance toutes les villes lombardes. « Dedans icelle, dit le biographe de Bayard, sourdent tant de belles fontaines que c'est un vrai paradis. » Le comte Avogara et ses deux fils, qui avaient fomenté l'insurrection, furent décapités comme criminels de haute trahison. Il nous est impossible de ne pas faire observer ici que, s'ils avaient trahi leurs serments, c'était du moins en faveur de leur patrie, et il n'y a qu'une barbare et impitoyable politique qui puisse punir de mort une telle faute.

Au milieu de toutes ces atrocités, il s'est du moins trouvé un homme qui a couvert d'un dernier et immortel reflet ce renom de générosité attaché à la chevalerie française : en racontant la vie de Bayard, nous avons déjà rapporté la modération et la grandeur d'âme du loyal chevalier; il est donc inutile d'y revenir ici.

Brescia (INSURRECTION de). En 1849, pendant la courte campagne de Novare, les villes lombardes s'insurgèrent en faveur des Piémontais. Le 21 mars, Côme, Lecco, Bergame, se soulevèrent; mais, entre toutes, la défense héroïque de Brescia mérite de passer à la postérité. Nous empruntons au général Ulloa le récit succinct des événements qui s'y accomplirent alors : « Pendant la guerre de 1849, les Autrichiens eux-mêmes donnèrent à Brescia le signal de l'insurrection. Le commandant de la garnison avait intimé l'ordre de payer immédiatement 130,000 livres, à compte sur une contribution de guerre imposée par Haynau. Le 23 mars au matin, le peuple, assemblé sur la place publique, se résout à changer en plomb l'or qu'on lui demande. Le cri de : « Vive l'Italie! mort aux barbares! » se fait entendre.

» Le peuple court aux armes et attaque la citadelle.

» A minuit, le château commence à bombarder la ville. Partout on élève des barricades. A la réception de ces nouvelles, le général Nugent accourt de Mantoue à marches-forcées, et attaque les Brescians, qui, bien qu'inférieurs en nombre et dépourvus d'artillerie, résistent au choc pendant trois heures.

» Le 27, Nugent reçoit des renforts de Vérone et attaque de nouveau la place. Les Brescians font une sortie et repoussent les avant-postes. Les Autrichiens reviennent à la charge et sont battus pour la deuxième fois; leur général tombe, frappé à mort d'un coup de feu; mais alors, honteux de se voir tenus en échec par cette poignée de braves, ils se rallient et se ruent, avec une vraie fureur, sur la compagnie Speri, qui est obligée de céder et de chercher un refuge dans les montagnes. Là, dans une rencontre avec trois compagnies autrichiennes, elle est entièrement anéantie; son chef seul ne trouve pas la mort dans cette affaire.

» Cette lutte héroïque continue pendant quatre jours, et les troupes de l'ennemi sont de plus en plus nombreuses. Le maréchal Haynau prend le commandement du corps d'opérations. Le 31, ce soldat, dont le nom rappellera éternellement la plus sanglante des répressions, enjoint à la ville de se rendre sans retard et sans conditions, menaçant de lui donner l'assaut et de la livrer au pillage, si, à midi, les portes ne lui étaient ouvertes. La municipalité envoie une députation à Haynau pour lui faire part d'une dépêche qu'elle a reçue, annonçant un armistice conclu entre les Autrichiens et les Piémontais, armistice qui promettait l'évacuation de la Lombardie par les Autrichiens. Mais le général refuse, et il attaque la ville avec furie de tous côtés. Les Brescians le reçoivent bravement et restent inébranlables derrière leurs barricades; mais le féroce Haynau met le feu aux maisons des faubourgs, et le nombre des Autrichiens l'emporte.

» Alors la municipalité, voyant la ville aux abois, se résout à envoyer aux Autrichiens un religieux, le P. Maurice, demander grâce pour les habitants qui n'ont pas pris part à la lutte. Haynau promet de respecter la vie et les biens des citoyens; mais, aussitôt la ville prise, il déchaîne ses hordes sauvages, qui mettent tout à sac. Pendant que cette soldatesque effrénée frappe sans pitié les femmes, les enfants, les vieillards et les malades, et se croit à l'abri de tout châtiment, on annonce l'arrivée de l'intrépide et loyal Camozzi, riche propriétaire, accouru de Bergame, dans la nuit du même jour, à la tête de huit cents hommes. La nouvelle parcourt rapidement la ville, et un rayon d'espérance vient rendre la vie aux infortunés Brescians. Camozzi engage le combat; mais, après une lutte désespérée, se voyant cerné par vingt bataillons, il est obligé de disperser sa bande. Telle fut l'issue du plus brillant épisode de la guerre lombarde.

» Les Autrichiens perdirent dans ces affaires 2,113 hommes tués ou blessés, parmi lesquels un général, deux colonels, un lieutenant-colonel, trois capitaines et trente-six officiers subalternes. Brescia tomba donc glorieuse et vengée, en forçant l'admiration même de ses ennemis. »

A travers la brièveté et le ton un peu sec de ce récit, qui est moins une description qu'un rapport, on sent combien la lutte dut être ardente et terrible. Comme le dit très-bien le général Ulloa, les Autrichiens eux-mêmes ne purent refuser leur admiration à l'intrépidité patriotique de leurs ennemis, et le général Nugent, qui mourut deux jours après de sa blessure, institua la ville de Brescia sa légataire. Ce fut une belle et généreuse protestation contre les cruautés de Haynau. Ce misérable, ivre de vengeance, fit fusiller cent des citoyens les plus honorables, après leur avoir infligé la bastonnade. Il frappa, en outre, la province d'une amende de six millions, et la ville d'un supplément de contribution de 300,000 francs; il exigea, de plus, le remboursement des munitions consommées par ses troupes, et diverses sommes pour ériger un monument aux Autrichiens tombés pendant la lutte, ainsi que pour payer les bâtons dont il s'était servi pour faire fustiger par ses Croates des matrones et des religieuses brescianes.

BRESCIAN, ANE s. et adj. (brè-si-an, ane). Géogr. Habitant de Brescia; qui appartient à Brescia ou à ses habitants : *Les* BRESCIANS. *La population* BRESCIANE.

BRESCIANI (Antonio), jésuite, érudit et publiciste, né dans le Tyrol italien en 1798, mort en 1862. Il appartenait à la famille des Fregose, qui a fourni douze doges à la république de Gênes. Il fit de brillantes études à Vérone, entra en 1825 dans la compagnie de Jésus, à Rome; dirigea, de 1828 à 1848, les colléges de Turin, de Gênes, de Modène et de la Propagande, et fut chargé, à partir de 1850, de rédiger le feuilleton de la *Civiltà cattolica*, journal archiultramontain. Il y a inséré le *Juif de Vérone*, la *République romaine*, et le *Zouave pontifical*, pamphlets historico-romantiques, qui eurent un succès de parti. Le père Bresciani passait pour un des écrivains les plus éloquents de l'Italie. Voici les ouvrages sur lesquels se fonde principalement sa réputation : *Lettres sur le Tyrol allemand; Essai sur quelques locutions toscanes*, et un livre sur l'*Ile de Sardaigne*, en 2 vol., son chef-d'œuvre.

BRESCIANO, peintre italien. V. BRESCE.

BRESCOU, îlot de France, dans la Méditerranée, sur les côtes du département de l'Hérault, arrond. et à 25 kilom. S.-E. de Béziers, à 1 kilom. d'Agde; 49 hab. Phare à feu fixe, de 18 m. de hauteur et 12 kilom. de portée; petit fort construit, en 1589, sur un rocher dans lequel sont creusés des batteries et des cachots où ont été renfermés plusieurs prisonniers d'Etat.

BRESELLO, ville du royaume d'Italie. V. BRESCELLO.

BRÉSICATE s. f. (bré-zi-ka-te). Comm. Sorte d'étoffe en usage parmi les nègres, et qui leur était vendue par le commerce européen.

BRÉSIL s. m. (bré-zil; *ll* mll.). Comm. Espèce de bois rouge, employé pour la teinture. ‖ On dit plus souvent BOIS DE BRÉSIL.

— Loc. prov. *Sec comme brésil*, Extrêmement sec, parce que le bois de Brésil s'emploie très-sec.

— Art cul. Quartier de bœuf séché à la cheminée : *Là on ne connaît point encore de mets plus délicats que les quartiers de bœuf séchés dans l'intérieur de la cheminée et appelés* BRÉSIL. (X. Marmier.) ‖ On dit aussi BRÉZI.

BRÉSIL (empire du), vaste contrée de l'Amérique du Sud, comprise entre l'embouchure de l'Oyapok par 4° de lat. N., et l'estuaire du Rio-Grande du Sud par 34°30′ de lat. australe; elle s'étend du cap San-Roque, sur l'océan Atlantique, par 37° de long. O., jusqu'à la rive droite de l'Yavari, un des affluents du fleuve des Amazones par 72° de long. O. Cet empire est borné, au N., par les Guyanes, le Venezuela et la Nouvelle-Grenade; à l'O., par le Pérou et la Bolivie; au S., par le Paraguay et l'Uruguay; enfin à l'E. et au N.-E., par l'océan Atlantique. Ses frontières politiques ne sont encore exactement déterminées qu'avec le Pérou et l'Uruguay; sur tous les autres points, la ligne de démarcation est restée jusqu'à ce jour indéterminée. La longueur totale du Brésil, depuis le fort Maribatanos, sur le Rio-Negro, jusqu'à la montagne de Castilhos, est de 4,364 kilom.; et sa largeur, comptée du Cabo Branco à l'embouchure du Javary, est *de 4,038 kilom. carrés. De cette surface, sept* dixièmes sont en forêts, en fourrés, en terres tout à fait vierges : un dixième consiste en rochers, marais, lacs et rivières, et deux dixièmes sont cultivés. Les côtes du Brésil, que les récentes explorations nautiques du capitaine Mouchez, commandant de l'aviso à vapeur français le *D'Entrecasteaux*, ont fait connaître avec exactitude, sont très-élevées entre le cap San-Roque et la république de l'Uruguay, tandis que, dans l'autre partie, elles sont généralement basses et bordées d'une digue de récifs et ouvertes par les embouchures de plusieurs grands fleuves. Elles présentent un développement de 6,666 kilom., sont échancrées par plusieurs baies, par des havres nombreux, et présentent plusieurs bons ports. Les plus remarquables de ces baies, en allant du N. au S., sont : celles de San-Marcos et de San-José, à l'embouchure du Maranhaô, et du Pinare; la baie de Tous-les-Saints, nommée aussi, par abréviation, *Bahia*, ou la baie par excellence; la baie de Rio-de-Janeiro et celle de Santos. Ces côtes offrent aussi les plus beaux ports du globe : Bahia, Rio-de-Janeiro, Porto-Seguro, Espiritù-Santo, Pernambuco, Maranhaô, etc. Les caps ne sont pas nombreux; on ne cite guère que celui de San-Roque à l'extrémité orientale, le cap Nord au-dessus de l'estuaire de l'Amazone, le cap Saint-Augustin dans la province de Pernambuco, et le cap Frio dans celle de Rio-de-Janeiro. Plusieurs îles bordent les côtes du Brésil; nous ne citerons que les plus importantes : Fernando, lieu d'exil pour les criminels; la Trinidad, en pleine mer; Sainte-Catherine, dans la province de ce nom; Marayo, grande île alluviale, aux embouchures de l'Amazone et du Para; Maranhaô, à l'embouchure du fleuve de ce nom; Itaparica, à l'entrée de la baie de Bahia.

— *Orographie.* L'ossature orographique du Brésil est formée : 1° par les montagnes dites du Brésil, parallèles à la côte, depuis l'embouchure du Rio de la Plata jusqu'à celle du San-Francisco; 2° par la série des plateaux intérieurs de l'Amérique du Sud, qui se prolongent jusqu'au cap San-Roque. Ces deux systèmes de hauteurs se relient entre eux dans la Serra Villarica, entre les sources du San-Francisco et du Parana. Les montagnes dites du Brésil commencent à l'embouchure du Rio de la Plata, dans la république de l'Uruguay, et se dirigent au N.-E., en séparant les eaux de l'Uruguay et du Parana de celles qui tombent directement dans l'Océan; elles portent successivement les noms de *San-Paulo, San-Ignacio, del Tape, Tayo, Montequiera*, et *Espinhaço*, jusqu'à la *Serra Negra*, qui les réunit à la *Serra Villarica*, point central de tout le système brésilien. Ces différentes sierras ont une altitude qui varie de 1,000 à 1,800 m. La partie la plus remarquable est la sierra de Espinhaço, qui est adossée à des plateaux nommés *Campos geraës;* elle a pour avant-terrasse la *Serra do Mar*, qui est à pic sur le littoral, et elle jette un contre-fort important, la *Serra Maracayu*, dont les rameaux vont barrer passage au Parana. A partir de la Serra Villarica, les monts du Brésil s'étendent directement vers le N., en s'éloignant de la mer de 300 à 400 kilom. Ils prennent les noms de serras *do Itambé, Frio, Chapada* et *Tiuba*. Les monts *Itambé* et *Frio* renferment des mines de diamants, et présentent les points culminants de la chaîne : l'Itambé (1,920 m.) et l'Itacolumi (1,850 m.).

La chaîne des plateaux intérieurs de l'Amérique méridionale pénètre dans le Brésil par les *campos* de *Parexis*, plaines immenses et sablonneuses où le phénomène du mirage est très-commun; elle se continue par la serra de *Pary*, qui donne naissance au Paraguay; elle descend du S.-E. à l'E. jusqu'à la serra de *Seiada*, qui jette, entre le Paraguay et le Parana, un long contre-fort appelé serra *Amambay;* plus loin, elle prend le nom de serra de *San-Marta*, puis de serra *Pyrineos*, d'où descend le Tocantin. En ce point, la chaîne se bifurque : un des rameaux s'étend au S. sous le nom de serra *Marcella* et, après avoir séparé le Parana du San-Francisco, va se réunir à la Serra Villarica; l'autre rameau se dirige vers le N. sous le nom de serras de *Tabatinga* et de *Piauhy*, en séparant le San-Francisco du Tocantin, et va finir au cap San-Roque par des collines insignifiantes.

—*Constitution géologique, aspect général.* Au point de vue géologique, toutes ces montagnes sont assez mal connues, excepté dans les parties qui renferment des diamants; la longue chaîne qui longe la côte et la plupart des ma-

melons qui constituent les plateaux intérieurs sont de constitution granitique; le calcaire se voit dans beaucoup d'endroits. Les géologues qui ont exploré et sondé le sol du Brésil nous apprennent que ce sol est généralement formé d'argile, presque partout recouverte d'excellent terreau. Il repose sur une base de granit composé d'amphibole, de feldspath, de quartz et de mica. Telle est la nature du sol des environs de Rio-Janeiro et des côtes maritimes. Près de Saint-Paul, les sondages ont donné les résultats suivants : à la surface s'étend une terre rouge végétale, imprégnée d'oxyde de fer, et reposant sur du sable et des matières de transport, avec une grande quantité de cailloux arrondis; vient ensuite une couche d'argile très-fine et diversement colorée, mais ordinairement d'un rouge foncé; des veines de sable traversent cette couche dans différentes directions. Après, l'on rencontre un lit de matières d'alluvion très-ferrugineuses, qui repose sur une substance à demi décomposée, d'origine granitique, et dans laquelle le feldspath prédomine sur le quartz et le mica. Sur la route de Rio-Janeiro à Villarica, la terre est une bonne et forte argile; les roches sont granitiques avec prédominance d'amphibole. En quelques endroits, le granit, en état de décomposition, renferme de gros nœuds de *grunstein*, qui ressemblent assez à des roches basaltiques.

Les montagnes du Brésil diversifient agréablement l'aspect du pays. Généralement, leurs pentes sont boisées; aux monts escarpés et séparés par des vallées profondes succèdent, en allant vers l'ouest, des collines arrondies; çà et là s'offrent de vastes pâturages nommés *campos*, de larges vallées remarquables par la pente abrupte de leurs berges. Dans la partie méridionale s'étend la vaste plaine du Rio de la Plata, qui a 600,000 kilom. carr. de surface, et qui embrasse une partie du Brésil, du Paraguay, de l'Etat de Buenos-Ayres et de la Patagonie. Ce sont ces fameuses *pampas*, dénuées d'arbres et couvertes d'innombrables graminées, qui rappellent les savanes du Missisipi. Dans la région septentrionale se déroule au loin l'immense plaine de l'Amazone, qui a plus de 800,000 kilom. carr. de superficie; elle comprend toute la partie centrale de l'Amérique du Sud, la moitié du Brésil, une portion des républiques de Venezuela, du Pérou et de la Bolivie; presque partout elle est ombragée par des forêts vierges. Dans ces contrées équatoriales, où la terre est saturée d'une humidité surabondante, la puissance de végétation est énorme; aussi les forêts du Brésil sont-elles presque partout impénétrables. C'est surtout au bord des fleuves de la zone torride, à l'embouchure du Rio-Doce, du San-Francisco, du Tocantin, des Amazones et des immenses affluents de cette mer d'eau douce, alimentée sans cesse par les tièdes ondées des tropiques, que la forêt atteint ses proportions gigantesques. Là, les pieds noyés dans des alluvions chaudes et humides, la tête ouvrant ses innombrables pores à toutes les influences bienfaisantes de l'espace, la plante n'est plus ce timide végétal qui attend le retour de l'été pour pousser quelques feuilles ou des bourgeons; c'est une éponge colossale, aux allures audacieuses, que des mains invisibles semblent gonfler de tous les sucs que le soleil fait naître sur cette terre incomparable de l'équateur. L'écorce devient souche à son tour, l'humus lui-même devient semence; c'est un tourbillon vertigineux de composition et de décomposition incessante, où la vie et la mort se croisent et s'entrelacent comme sorties du même baiser. Lorsque les branches des deux rives viennent à se rencontrer et font voûte, on croirait assister à une de ces féeriques apparitions que racontent les *Mille et une Nuits*. Ces troncs moussus contemporains des premiers âges du monde, ces grottes de lianes, ces chapiteaux de fleurs, ces ténèbres de verdure qui ne laissent pénétrer les rayons du soleil qu'en zigzags capricieux, évoquent à l'esprit des fantômes tour à tour gracieux ou terribles. Ce monde étrange, reproduit dans le miroir paisible mais indécis des eaux, vous apparaît alors comme une mer diaphane de feuillages et de parfums : on sent qu'une séve fiévreuse agite et travaille cette végétation puissante, et que la vie ruisselle et déborde de toutes parts. L'aspect grandiose, le silence et l'obscurité de ces forêts ont été admirablement décrits par Spix, Martins, et, dans ces derniers temps, par M. Walter Bates, naturaliste anglais. « La voix des oiseaux, dit ce dernier, a ce caractère pensif et mystérieux qui rend plus intense le sentiment de la solitude, au lieu d'apporter un écho de vie et de gaieté. Parfois, au milieu du calme profond, un hurlement soudain ou un cri douloureux vous fait tressaillir : c'est quelque frugivore sans défense qu'a saisi la griffe du chat-tigre, ou l'élan inaperçu du boa constrictor. Matin et soir, la voix rauque ou stridente des singes remplit la forêt d'un bruit horrible, au milieu duquel il est difficile de conserver sa liberté d'esprit... Souvent même, aux heures calmes du jour, un craquement soudain résonne au loin à travers les sombres voûtes; c'est quelque branche énorme ou un arbre entier qui se brise et tombe avec fracas. Il est d'autres bruits dont on ne saurait se rendre compte... » Ces quelques mots suffisent pour nous faire entrevoir les grands traits et les sombres couleurs du tableau dont nous ne pouvons donner ici qu'une esquisse amoindrie.

— ***Hydrographie.*** L'empire du Brésil comprend la plus grande partie du bassin des *Amazones*, les bassins du *San-Francisco*, du *Rio-Grande*, du *Parahyba*, et une partie du bassin de l'*Uruguay*. Un grand nombre d'importants cours d'eau se jettent dans l'Amazone : le premier de ses affluents de droite est la *Madeira*, qui descend de la Bolivie; viennent ensuite le *Topayos* et le *Xingu*, dont les sources sont voisines. Nous ne nommerons, parmi les affluents de gauche de l'Amazone, que le *Rio Negro*, qui traverse la partie septentrionale du Brésil et reçoit le *Cassiquiari* et le *Rio Branco*. Non loin de l'Amazone, en deçà de l'île Marayo, se dessine l'embouchure du *Tocantin* ou *Para*, formé de la réunion du Tocantin proprement dit et de l'Araguay ou Rio Grande. Le Tocantin proprement dit reçoit le Parana, et l'*Araguay* reçoit le *Rio dos Mortes*. Nous terminerons cette nomenclature en indiquant les cours d'eau du Brésil qui tombent dans l'Océan au S. des bouches de l'Amazone : le *Maranhaô*, qui se jette dans la baie de San-Marcos; l'*Itapicuru*, qui débouche dans la baie de San-José; le *Paranahyba*, qui se grossit du *Gorgueha* et du *Piauhy;* le *Camucin;* le *Yaguaribe;* le *San-Francisco;* le *Rio Grande*, formé du *Jiquetinhonha*, célèbre par les diamants qu'on y trouve, et de l'*Aracunhy;* le *Rio Doce;* le *Parahyba* du Sud; le *Parana*, qui reçoit à droite le *Vellias*, le *Gurumba* et l'*Amicuns*, et à gauche le *Tieté*, le *Paronapanema;* le *Paraguay*, et enfin l'*Uruguay*, qui sépare le Brésil de la confédération Argentine. Les lacs sont nombreux dans les plaines, surtout dans le bassin de l'Amazone et lorsque arrive la saison des pluies; mais aucun n'a ni l'étendue ni la profondeur des lacs de l'Amérique du Nord, quelques-uns sont même complétement à sec en été; tel est le *Xarayu*. Dans les provinces du midi, la *Laguna dos Patos* et le *Mirim* sont les seuls qui méritent d'être mentionnés.

— *Climat.* La vaste étendue de l'empire du Brésil indique assez que le climat et l'ordre des saisons n'y peuvent pas être partout les mêmes. Ardent sur les côtes de l'Océan, au N. du tropique, le climat est tempéré en plusieurs endroits, soit par l'élévation du sol audessus du niveau de la mer, soit par l'abondance des pluies. Dans l'intérieur des terres, les pluies tombent généralement d'octobre en avril. Le froid ne se fait sentir que dans les cantons élevés. Au S. du tropique, l'hiver commence en mai et finit en octobre; c'est l'époque la plus favorable pour parcourir le pays. Cette période n'est qu'un printemps perpétuel, tel qu'il se montre aux plus beaux jours de la Provence et de l'Italie. Le froid de la nuit et les fraîcheurs matinales tempèrent les molles tiédeurs de la journée; mais les pluies continuelles qui tombent jusqu'en avril, vaporisées sans relâche par des rayons de feu, couvrent le sol d'une immense couche de vapeur épaisse qu'on ne peut mieux comparer qu'à l'atmosphère suffocante d'une salle de bains : l'intensité en est telle que les plus petites moisissures prennent des proportions gigantesques. « Maintes fois il m'est arrivé, dit M. d'Assier (dans la *Revue des Deux-Mondes*), après deux ou trois jours de halte dans une *fazenda* (plantation), de trouver mes chaussures recouvertes de véritables végétations blanchâtres de plusieurs millimètres de long. Cette humidité a cependant un côté avantageux : elle corrige un peu l'excès de la chaleur. Dans les années de sécheresse, le thermomètre, n'étant plus arrêté dans sa course folle, atteint quelquefois, surtout dans les régions basses, des hauteurs sénégaliennes. » A cette atmosphère en ébullition viennent encore se joindre les effets électriques, qui atteignent aussi une puissance inconnue. De là des orages périodiques dont la régularité est frappante. Pendant les six mois de cette saison pluvieuse (d'octobre en avril), chaque journée s'annonce par une magnifique matinée. A neuf heures, le soleil est déjà brûlant, et, sauf les nègres des champs, tout le monde rentre, ou, s'il y a urgence, se munit d'un parasol. Vers midi, on voit poindre des nuages blanchâtres au sommet des collines. La direction en est tracée d'avance; ils se forment sur les hautes cimes des ramifications des Andes, et, poussés par les vents d'ouest, descendent le long des contre-forts jusqu'aux plaines de l'Atlantique. Bientôt de sourds roulements, répercutés de morne en morne, vous avertissent que la foudre, suivant le chemin des nuages, ne tardera pas à vous visiter. Peu à peu, les éclats du tonnerre deviennent plus retentissants, de larges gouttes de pluie font bruire le feuillage, des traînées lumineuses commencent à sillonner les airs. Malheur au voyageur égaré ou attardé dans les *picadas* (sentiers) de la forêt! Tout à coup, des détonations épouvantables, des avalanches de pluie, des éclairs qui semblent déchirer l'espace, viennent vous glacer d'effroi. Ce déluge d'eau, de bruit, de fluide électrique dure ordinairement deux ou trois heures. Il faut être d'un tempérament robuste pour résister à toutes ces attaques accumulées d'eau, d'électricité, de vapeur et de soleil. Les complexions délicates sont bientôt épuisées par les alternatives de cette puissante nature. Les hommes vigoureux n'ont d'ordinaire rien à redouter, surtout s'ils habitent quelque endroit de la *serra ;* mais dans les villes maritimes, et principalement à l'embouchure des grands fleuves, où les eaux déposent, pendant la saison des pluies, tous les détritus organiques des vallées qu'elles ravinent, le danger devient sérieux. C'est ce qui explique la mortalité des Européens à Rio-Janeiro, Bahia, Pernambuco, les grandes métropoles du Sud. En revanche, il n'est peut-être pas de pays qui compte plus de centenaires. Si l'on en croit les journaux brésiliens, il ne serait pas rare de rencontrer dans les régions montagneuses de la province de Minas-Geraës des gens qui ont atteint cent, cent vingt et cent trente ans. Ces centenaires sont généralement exempts d'infirmités. Le sol du Brésil est à l'abri des tremblements de terre; mais, en revanche, il est continuellement sous le coup d'un fléau non moins terrible, celui des inondations.

— *Productions minérales, végétales et animales.* Le tableau des produits du Brésil commence nécessairement par les diamants. On les trouve généralement dans le lit des rivières et le long de leurs bords; on en rencontre aussi dans des excavations et sur les sommités des plus hautes montagnes, particulièrement dans la province de Minas-Geraës, dont un district a reçu le nom d'*Arrayal Diamantino* (district des diamants), et dans celle de Goyaz, où l'on exploite des lavages d'or considérables, et quelques gisements de platine, de fer et de cuivre. Tout le plateau central, dans les environs de Saint-Paul et de Villarica, paraît renfermer des mines d'or, mais ces mines sont encore intactes. On trouve du manganèse dans toute la province de Minas, de grandes quantités de soufre dans le Monte Rorigo, et, enfin, de la houille dans la province de Rio-Grande.

Bien que le règne végétal du Brésil ne soit, comme le règne minéral, connu qu'en partie, nous pouvons dire qu'il est peu de contrées qui présentent une végétation aussi brillante, aussi luxuriante et aussi variée. Dans ses immenses forêts, le long des palmiers, mimosas, jatrophas, figuiers, bananiers et cocotiers, croissent, grimpent, fleurissent, s'attachent et s'entortillent la vanille, les fougères, les lichens et des milliers de plantes grimpantes confondues sous le nom général de lianes. Là croissent aussi : le fameux bois de Brésil, si précieux pour la teinture; le *pao ferro* (bois de fer); le manguier sauvage et une multitude d'autres bois de construction et d'ébénisterie; l'arbre à caoutchouc; plusieurs plantes médicinales, telles que : ipécacuanha, quinquina, salsepareille, sassafras, jalap, etc. Malheureusement, ce sol si fertile n'est pas secondé par une agriculture intelligente et étendue; il ne produit guère que le manioc, l'igname, le maïs, le riz et le froment, quoiqu'il paraisse propre à toute espèce de culture. Cependant, depuis quelques années, la culture du sucre, du café, du coton et de l'indigo a pris des accroissements considérables, et l'on récolte, dans le district de Cachoeira, près de Bahia, un tabac très-estimé. Ajoutons que, dans la province de Pernambuco et dans les territoires qui l'environnent au N., s'étendent de vastes solitudes desséchées et arides, nommées *sertaos* (déserts).

On rencontre au Brésil peu d'animaux utiles, à l'exception des bœufs et des chevaux qu'on a importés d'Europe, et qui vivent en troupeaux et à l'état sauvage dans les *campos.* Mais dans les forêts, les animaux sauvages et nuisibles sont communs; les plus connus sont : le jaguar, le jaguarète et le couguar, le fourmilier et le pécari; parmi les oiseaux, l'autruche d'Amérique, l'urubu, les aras, et la grande famille des perroquets, les oiseaux-mouches, les colibris, etc. Dans les savanes marécageuses et sur les rivières pullulent les nombreux oiseaux aquatiques, à côté des caïmans, et en compagnie des boas, des serpents à sonnettes et d'une foule d'autres reptiles, dont le plus dangereux est le *jararaca.* Les côtes et les rivières offrent des variétés de poissons aussi curieuses que nombreuses. Outre la baleine, dont l'espèce paraît particulière aux côtes méridionales de l'Amérique, on pêche sur le littoral la *gurupa*, objet d'un commerce considérable, le *cavalho*, l'*anchora*, sorte d'alose, des huîtres, des crevettes, des langoustes, etc. Les fleuves et les rivières sont généralement poissonneux, et les lacs de l'Amazone contiennent une grande quantité de *gymnotes* ou anguilles électriques.

— *Population.* La population du Brésil s'élevait, en 1865, à 10 millions d'habitants, dont 1,500,000 esclaves. Dans ce chiffre ne sont pas compris les Indiens indépendants qui errent par tribus sur les bords de l'Amazone et dans l'intérieur du pays; leur nombre est évalué à environ 500,000. Pour donner une idée exacte de la population brésilienne, laissons parler M. Emmanuel Liais, astronome de l'Observatoire de Paris, attaché aux travaux géographiques du Brésil. « Le sentiment de la famille, dit ce savant explorateur, est très-développé au Brésil, et le goût de l'instruction y est très-répandu... L'état du pays ne peut être comparé encore à celui des trois ou quatre nations de l'Europe qui sont à la tête du progrès; mais il est évident que la manière dont les connaissances scientifiques se sont déjà étendues présage que le Brésil doit prendre sous peu un rang important dans le mouvement général de l'intelligence. L'empereur s'occupe lui-même très-sérieusement du développement intellectuel de la nation, en même temps que du bien-être matériel. » Les observations de M. Liais sur les populations aborigènes du Brésil trouvent ici leur place et méritent d'être reproduites. « Le Brésil renferme encore sur son vaste territoire des hordes indigènes, à l'état de barbarie. Sa population insuffisante de race européenne n'a pu se répandre que sur une partie de son étendue, et le reste est peuplé d'Indiens errants. Ces Indiens appartiennent à deux races distinctes, les nombreuses tribus du groupe Guarani (v. ce mot) et les féroces Botocudos. Les premiers, qui avaient des tendances à la vie pastorale, ont pu, sur beaucoup de points, être réunis, par les soins du gouvernement brésilien, dans des villages nommés *aldeias*, où ils se livrent un peu à la culture et pratiquent de petites industries. Quoique le type de la majeure partie des Indiens de l'*aldeia* soit encore de race pure, de profondes traces de mélange avec les noirs et les créoles se font déjà remarquer chez beaucoup d'entre eux. Ils parlent d'ailleurs portugais, et, avec leur idiome primitif, ils ont perdu bien des caractères qui eussent été intéressants à étudier. » Quant aux Botocudos (v. ce mot), ils présentent dans leur type une assez grande ressemblance avec les Guarani, mais ils sont plus robustes et beaucoup plus rebelles à la civilisation. Ils sont complétement nomades, anthropophages, vont entièrement nus et offrent l'aspect le plus hideux que puisse présenter l'humanité.

— *Industrie. Commerce.* La civilisation européenne a effleuré à peine la lisière orientale de ce vaste pays; les voies de communication manquent encore, malgré les nombreux cours d'eau navigables, malgré un territoire qui se prête aisément à la construction des routes et des voies ferrées. Aussi le commerce intérieur est-il relativement nul. Excepté quelques fabriques de cotons grossiers, des tanneries, des distilleries de rhum et des sucreries, le Brésil ne possède point de manufactures, et tous les objets manufacturés lui viennent de l'étranger. Les seuls produits du sol alimentent son commerce extérieur, qui est florissant et considérable. Ses exportations consistent en diamants, or, cuivre, bois d'ébénisterie et de teinture, substances médicinales, caoutchouc, riz, manioc, cacao, sucre, coton et peaux, etc. Ses importations ont surtout pour objet les tissus de coton, les toiles, les lainages, les soieries, les métaux travaillés, l'huile d'aloès, le sel, les farines, les vins, les eaux-de-vie, etc. L'Angleterre et la France fournissent au Brésil la plupart des articles importés. On peut apprécier le progrès commercial qu'a fait le Brésil dans ces derniers temps en comparant les chiffres des exportations et importations de 1840, de 1851 et de 1862.

Dans la première période, ce chiffre fut de 296,000,000 fr.; dans la seconde, il fut de 338,000,000 fr., et, en 1862, il a atteint 693,753,393 fr.

— *Gouvernement. Organisation politique et administrative.* Le gouvernement est monarchique, héréditaire, constitutionnel et représentatif. Le territoire est divisé en provinces, qui ont leurs représentations particulières et des législatures spéciales, présentant un salutaire correctif à la centralisation. C'est, en réalité, une fédération dont le chef a la dénomination d'empereur. Tous les pouvoirs sont des délégations de la nation. La religion catholique est la religion d'Etat; mais toutes les autres religions sont tolérées et peuvent y établir leur culte. Au point de vue religieux, le Brésil est administré par un archevêque primat résidant à Bahia, et onze évêques dans les principales villes de l'empire.

Personne ne peut être poursuivi pour des motifs religieux. Toutes les affaires civiles et politiques sont traitées et discutées publiquement. La liberté de la parole et la liberté de la presse sont garanties dans toute leur plénitude, ainsi que la liberté de vote et de pétition, la liberté individuelle, l'égalité civile et la liberté commerciale et industrielle. L'enseignement public est gratuit.

L'esclavage n'est point consigné dans la constitution. Cependant on l'a toléré, comme un droit de propriété acquis dans les temps coloniaux.

La traite des nègres est défendue par la loi, et le moment n'est pas éloigné où l'esclavage s'éteindra sans secousse, de lui-même, et où les esclaves et les sauvages disparaîtront en se confondant dans la masse des citoyens.

Le Brésil est divisé actuellement en vingt provinces :

Provinces.	Capitales.
Altos-Amazonas. . . .	Manaos.
Para	Belem.
Maranhaô	Saô-Luis.
Piauhy.	Theresina.
Ceara	Fortaleza.
Rio-Grande-do-Norte.	Natal.
Parahyba	Parahyba.
Pernambuco.	Recife.
Sergipe	Aracaju.
Alagoas	Maceio.
Bahia	Saô-Salvador.
Espiritu-Santo	Victoria.
Rio-de-Janeiro	Nictheroy.
Saô-Paulo.	Saô-Paulo.
Parana.	Coritiba.
Santa-Catharina . . .	Desterro.
Rio-Grande-do-Sul. .	Porto-Alegre.
Minas-Geraes	Ouro-Preto.
Goyaz	Goyaz.
Mato-Grosso.	Cuyaba.

De ces provinces, seize sont situées sur les côtes et quatre occupent tout l'intérieur du pays. Elles sont subdivisées en *comarcas.*

Les comarcas se subdivisent en *termos*, et les termos en districts. Chaque termo a une chambre municipale qui fait, sous l'approbation de l'assemblée provinciale, des ordonnances (*posturas*) pour l'administration du municipe. L'assemblée provinciale siége au chef-lieu de la province et relève du parlement de Rio-de-Janeiro. Le parlement, nommé assemblée générale, se compose de la chambre des députés, renouvelée tous les quatre ans par l'élection à deux degrés, et d'un sénat dont les membres sont nommés à vie par l'empereur. Le pouvoir législatif est exercé en commun par les deux chambres et par l'empereur. Les assemblées provinciales se composent d'une seule chambre renouvelée de deux en deux ans, et dont les décisions sont approuvées par un président qui administre la province. Le pouvoir judiciaire se compose d'une cour de justice suprême (*supremo tribunal de justiça*), des cours d'appel, des juges de première instance (*juis de diruto*), des juges municipaux (*juis municipal*) et des juges de paix (*juis de pax*). La police est faite par des fonctionnaires nommés chefs de police, *delegado* et *subdelegado*. L'armée compte 24,000 hommes en temps ordinaire, et 595,284 gardes nationaux.

Dans son démêlé avec le Paraguay (1865), le Brésil a pu mettre sur pied une armée de plus de 60,000 hommes, composée pour la plupart de volontaires nationaux. La force navale se compose de seize navires à voiles, dont une frégate et quatre corvettes, et de trente-deux navires à vapeur. Cette flotte est montée par 4,000 marins; elle représente un tonnage de 3,084 tonneaux et est armée de 254 bouches à feu. Les vapeurs représentent une force nominale de 2,700 chevaux. Dans ce compte on ne comprend pas quatre monitors, dont une corvette et une canonnière blindées qui ont été construites à Rio-de-Janeiro dans le cours d'une année (1865). Il y a de plus deux frégates, une corvette et trois navires, dont un vapeur, qui sont hors de service.

Le budget pour 1865 s'établit ainsi : dépenses, 169,766,469 fr.; recettes, 156,000,000 fr.; déficit, 13,766,479. Dette publique externe en 1863, 270,505,000; dette interne flottante, 139,997,252 fr., laquelle est compensée par ce que l'on doit à l'Etat.

Il a été fait à l'Etat, en 1864, des dons spontanés s'élevant à 5,471,728 fr. Ce chiffre s'est encore augmenté considérablement en 1865. Le Brésil est résolûment entré dans la voie du progrès, et fait de grands sacrifices pour faciliter les transports des produits agricoles. Outre les voies carrossables déjà livrées au public et celles qu'on ouvre partout, on a entrepris, il y a une dizaine d'années, de grandes lignes de chemins de fer destinées à relier entre elles les voies fluviales et les entrepôts de commerce. A la fin de 1865, il y avait de livrés à la circulation 558 kilomètres. Une de ces lignes, celle de dom Pedro II, offre des travaux qui, par leur hardiesse, sont comparables à tout ce qu'on a exécuté en ce genre dans les pays les plus avancés. Le passage de la Serra do Mar, par exemple, en face de Rio-de-Janeiro, a onze tunnels, dont le plus grand, creusé dans le granit et sur une hauteur de 440 mètres au-dessus du niveau de la mer, a une longueur de 2,337 mètres. Il a été terminé en sept ans contre les prévisions de personnes compétentes, qui pensaient que ces travaux dureraient vingt années. Le Brésil fait des études sérieuses pour livrer à la navigation des nations étrangères ses fleuves et sa Méditerranée amazonique, et pour exploiter ses mines de fer et de charbon de terre. Il travaille non moins assidûment à fonder des établissements de crédit et à améliorer ses lois. Il vient d'adopter le système métrique français. Une des questions qui attire aussi particulièrement son attention, c'est l'émigration des populations industrielles et la colonisation.

— *Histoire.* Quelques indices d'une civilisation disparue avaient déjà fait soupçonner que l'histoire du Brésil, comme celle du Mexique et du Pérou, remontait très-haut dans la nuit des temps, lorsque, en 1845, la découverte, dans l'intérieur de ce pays, des ruines d'une ville très-étendue et fort ancienne, avec de superbes édifices portant des incriptions d'une écriture inconnue, vint confirmer cette opinion. Pour nous, néanmoins, cette histoire ne commence qu'au XVIe siècle. En 1500, le navigateur espagnol Vincent Yanez Pinson aborda au cap Saint-Augustir, visita l'embouchure de l'Amazone et prit possession de cette terre au nom de son souverain; quelques mois après, le Portugais Pedro Alvarez Cabral jeta l'ancre dans un lieu qu'il nomma Porto-Seguro et déclara que le pays appartenait au roi de Portugal. Cette double prise de possession amena entre les deux puissances de violentes contestations qui ne furent terminées qu'en 1594 par le traité de Tordesillas. Cependant d'autres expéditions eurent lieu, et le Portugal implanta et étendit sa domination sur toute la côte méridionale de cette contrée que Cabral avait nommée *Terre de Sainte-Croix;* ce nom fut ensuite remplacé par celui de *Brésil*, corruption du mot *braza* (braise), employé pour désigner la couleur vive que donne le bois du brésillet, arbre du genre *cæsalpinia* qui abonde dans cette partie du nouveau continent. Toutefois, comme les Portugais ignoraient les richesses que renfermait ce pays, ils se bornèrent d'abord à envoyer au Brésil des malfaiteurs et des femmes de mauvaise vie, et n'en rapportèrent que des bois de teinture et quelques perroquets. Ces malheureux déportés y introduisirent la culture de la canne à sucre. Bientôt le Portugal, par un examen plus attentif des produits de sa nouvelle possession, pressentit tous les avantages qu'il en pourrait tirer, en y établissant solidement sa domination; c'est pourquoi, en 1531, le gouvernement y dépêcha comme gouverneur Thomé de Sousa, le fondateur de San-Salvador, et accorda, en outre, à la noblesse portugaise la propriété des terres dont elle pourrait faire la conquête au Brésil. Beaucoup de gentilshommes portugais vinrent y chercher fortune, chassèrent les naturels et s'emparèrent de leurs terres; les jésuites entreprirent la conversion des sauvages, et la nouvelle colonie fut divisée en quatre capitaineries; des bourgades et des villes s'élevèrent, de vastes contrées furent défrichées et un gouverneur général fut placé à San-Salvador. Cependant ce succès des Portugais excita la convoitise des autres puissances de l'Europe : en 1555, l'amiral Coligny essaya vainement de former à Rio-de-Janeiro un établissement français placé sous la direction de Villegagnon; un autre établissement des Français à Maranhaô ou Maragnon, vers 1610, ne fut qu'éphémère; mais, en 1580, quand le Portugal fut réuni à l'Espagne, le Brésil suivit le sort du Portugal. L'Angleterre et la Hollande, alors ennemies de l'Espagne, attaquèrent les colonies portugaises, et la Hollande, malgré les efforts d'Albuquerque, conquit une grande partie du Brésil. Après la révolution qui renversa Philippe IV du trône de Portugal pour y placer la famille de Bragance, les Hollandais consentirent à laisser aux Portugais les provinces brésiliennes qui n'étaient pas encore en leur pouvoir. Cet arrangement ne fut pas de longue durée : le gouvernement batave, à force d'oppression, poussa à bout les colons portugais, qui coururent aux armes et parvinrent, après une lutte sanglante, à expulser définitivement les Hollandais, en 1654.

A partir de cette époque, l'importance du Brésil pour le Portugal alla toujours en augmentant; en 1698, on y découvrit des mines d'or, et, en 1730, des mines de diamants; jusqu'en 1810, ces mines rapportèrent annuellement à la métropole 14,280 quintaux d'or et 2,000 livres pesant de diamants. Rio-de-Janeiro devint la capitale du Brésil en 1773, et ce fut dans cette ville que la cour de Portugal alla fixer sa résidence en 1808, lorsque les Français chassèrent le roi Jean VI de ses Etats. Le séjour de ce prince au Brésil fut sans cesse troublé par des mécontentements ou des insurrections, que provoquaient les exigences du roi vis-à-vis de ses sujets, l'augmentation des impôts et la partialité du monarque dans l'administration de la justice. Enfin, en 1821, Jean VI, las d'un pays qu'il n'avait jamais aimé, s'embarqua, le 26 avril, pour le Portugal, en nommant son fils prince régent. Cependant, sourdes aux intérêts du pays, les cortès portugaises décrétèrent une constitution applicable au Brésil comme au Portugal, décidèrent que ce pays continuerait à être administré comme une colonie, et rappelèrent le prince régent en Europe. A cette injonction maladroite, les Brésiliens s'indignèrent, et quand dom Pedro, qui préférait le Brésil au Portugal, refusa d'obéir aux cortès, ils le proclamèrent *prince régent constitutionnel et défenseur perpétuel du Brésil* (1822). Quelques mois après (12 octobre 1822), la chambre des députés brésiliens lui décerna le titre d'*empereur constitutionnel*, et prononça la séparation complète et définitive du Brésil et du Portugal. Le nouvel empire eut à lutter à l'intérieur contre les exigences du parti républicain, à l'extérieur contre les prétentions despotiques de la mère patrie, qui ne pouvait se résigner à perdre pour toujours ce vaste empire. Enfin, le 15 novembre 1825, Jean VI, après de longues négociations, consentit à reconnaître, comme les autres puissances européennes, l'indépendance du nouvel empire et la souveraineté de dom Pedro. Cet acte important venait à peine d'être conclu que le roi de Portugal mourut, laissant la couronne à son fils déjà empereur du Brésil. Dom Pedro y renonça en faveur de sa fille, dona Maria, qu'il destinait à son oncle dom Miguel; mais celui-ci, nommé régent de Portugal, usurpa la puissance qui appartenait à sa jeune parente, et, malgré l'anarchie toujours croissante qui régnait au Brésil, dom Pedro déclara qu'il voulait maintenir par la voie des armes les droits méconnus de sa famille. Cette déclaration mécontenta les Brésiliens, qui craignirent de voir les ressources de leur pays s'épuiser dans un intérêt dynastique. Ce mécontentement fut porté à son comble par la guerre contre Buenos-Ayres et surtout par le traité qui terminait cette guerre, en reconnaissant l'indépendance de Montevideo. Malgré tous les efforts de ce prince pour reconquérir l'opinion, la position n'était plus tenable; dom Pedro le comprit, et, le 6 avril 1831, à la suite d'un soulèvement qui eut lieu à Rio-de-Janeiro, il abdiqua en faveur de son fils dom Pedro II, alors âgé de sept ans; et, le 13 du même mois, il s'embarqua pour l'Europe, où, après de brillants succès, il replaça sa fille dona Maria sur le trône de ses ancêtres. La minorité du jeune empereur a été pour le Brésil une époque difficile à traverser; les difficultés ont été vaincues, et, grâce aux modifications libérales apportées à la constitution brésilienne, le pays suit sans obstacle une marche ascendante et progressive. Son jeune souverain, dom Pedro II, a épousé une princesse napolitaine, dona Thérésa, dont il a deux filles. En 1843, la sœur de l'empereur du Brésil épousa le prince de Joinville, fils du roi Louis-Philippe. Au moment où nous écrivons cette notice sur l'empire du Brésil (octobre 1866), une guerre dont les résultats sont encore très-incertains a éclaté entre les Brésiliens et la république du Paraguay.

Brésil (HISTOIRE DU), l'un des meilleurs écrits de Southey, qui parut en 1810. En Angleterre, on reproche à cet ouvrage de la diffusion, l'auteur ayant rapporté trop de particularités et de menus détails; mais on le classe au rang des livres les plus estimables, en raison de la rapidité et de l'excellence de la diction. M. Cunningham a apprécié la composition de Southey dans les termes suivants : « Le meilleur de tous les ouvrages en prose de Southey, c'est son *Histoire du Brésil*, monument original, plein de variété et d'unité à la fois. On lui a reproché la barbarie des mœurs qu'il dépeint et l'atrocité des scènes qui remplissent ses pages; mais qu'y pouvait-il faire? Des hordes sauvages luttant contre des envahisseurs non moins sauvages qu'eux : tels étaient les éléments de son tableau; il a su découvrir les différences caractéristiques de ces hordes, décrire avec exactitude et chaleur leurs superstitions, leurs mœurs, leurs préjugés, peindre le changement produit par leurs oppresseurs chrétiens. De ces matériaux si difficiles à mettre en œuvre, il a su tirer l'un des livres les plus intéressants et les plus instructifs de la littérature anglaise. Variété de scènes et de personnages, aventures extraordinaires, incidents romanesques racontés simplement, tout s'y trouve. L'accent de l'historien est sérieux, grave, élevé, et prouve l'intérêt vif et profond qu'il a pris à son œuvre. Il domine son sujet; aucune trace d'effort ni de fatigue ne vient rebuter le lecteur. On reconnaît partout une vigueur constante, maîtresse d'elle-même, et qui se déploie naturellement. » On voit que l'appréciation de M. Cunningham, qui est lui-même un écrivain de mérite, diffère un peu de l'opinion accréditée, au moins quant à la disposition et à la méthode du livre. — Cette histoire est un ouvrage élégant et en même temps un précis exact et complet d'une des plus belles colonies des Européens en Amérique. Durant son séjour en Portugal, Southey avait mis à profit une foule de matériaux presque oubliés.

BRÉSILÉINE s. f. (bré-zi-lé-i-ne). Chim. Résultat de la combinaison de la brésiline avec l'air et l'ammoniaque.

BRÉSILIEN, IENNE s. et adj. (bré-zi-li-ain, i-è-ne). Géogr. Habitant du Brésil; qui appartient au Brésil ou à ses habitants : *L'anniversaire de l'indépendance de l'empire* BRÉSILIEN *a été célébré ici avec les réjouissances ordinaires.* (Journ.)

— s. m. Linguist. Langue parlée par les peuplades américaines du Brésil : *Savoir le* BRÉSILIEN.

— **Encycl.** Langue brésilienne. Le *brésilien* appartient à la grande souche *guarani* (voir ce mot pour de plus amples détails). Cette langue porte aussi le nom de *tupi* et de *lingoa-geral* (langue générale). Les principales tribus qui s'en servent sont celles des *Tapes*, des *Tupis*, des *Petiguares*, des *Tupinambas*, des *Cahètes*, des *Tupinaguinis*, des *Tummimivis*, etc., qui n'ont pas tous conservé pure leur nationalité, et se sont, en beaucoup d'endroits, mêlés aux Espagnols, aux Portugais, aux nègres, etc., pour former une race mixte, après avoir embrassé pour la plupart le catholicisme. C'est aux travaux des jésuites que l'on doit les renseignements les plus précieux sur la *langue brésilienne;* et c'est principalement grâce à leurs soins que s'effectua la publication d'assez nombreux ouvrages écrits dans cette langue ou destinés à la faire connaître : catéchismes, formules de prières, grammaires et autres traités pédagogiques ou religieux. Les substantifs, en *brésilien*, n'ont pas de forme distincte pour le singulier et le pluriel; ainsi *oca*, signifie à la fois *maison* et *maisons*. Les diminutifs se font au moyen de l'addition d'un *i;* exemple : *pitanga*, enfant, *pitangai*, petit enfant. Les terminaisons caractéristiques-*ara*, *ana*, *aba*, *pyra*, etc., servent à dériver des verbes de véritables noms d'action, d'agent, de patient, d'instrument, de lieu, de temps, d'habitude, etc.; exemple : *juca*, tuer : *jucaçara*, tueur; *juca-çaba*, instrument pour tuer; *Y-juca-pyra*, le tué, et ainsi de suite. Le génitif s'exprime en plaçant le nom devant le mot qui le régit; le datif, au moyen de la terminaison *pé*, ou *çupé;* le vocatif, dans les noms qui ont l'accent tonique sur la dernière syllabe, en retranchant la voyelle finale, ou en se servant de la particule exclamative *gui* ou *gue*, dans la bouche des femmes *iu* ou *io;* l'ablatif, à l'aide de la préposition *pé* ou *pyri*, de; l'accusatif, à l'aide de la préposition *rupi* ou *bo*, par, à. Le comparatif se forme en ajoutant *été* au positif, et en faisant suivre le terme de comparaison de la préposition *çui*; le superlatif se forme de la même façon, avec l'addition de l'expression *par-dessus tout*. Les pronoms personnels sont déclinables et affectent plusieurs formes, suivant qu'ils sont isolés ou accompagnés du verbe. L'infinitif est le thème radical du verbe; l'emploi pur et simple des pronoms personnels sert à former le présent; à l'imparfait, on ajoute la terminaison *aèrèmé;* au parfait, *uman;* au plus-que-parfait, *uman aèrèmé;* au futur, *né*, etc. L'impératif se rend au moyen de différentes syllabes préfixes. Il y a plusieurs modes qui rendent des nuances fort délicates. Au passé, on intercale *nbé* ou *yé* entre le pronom personnel et le verbe; pour les verbes intransitifs, on se sert de *xé*, *ndé*, etc., syllabes au moyen desquelles on peut, avec la plus grande facilité, faire d'un adjectif un verbe neutre. La négation se rend en faisant précéder le verbe de *n* ou *nd*, et en le faisant suivre de *i*. Les prépositions sont remplacées par des postpositions. Comme dans tous les idiomes américains de la grande classe agglutinante, la construction est essentiellement inversive en *brésilien*. Le *brésilien* comprend plusieurs dialectes, dont le plus ancien et le plus répandu est celui que parlent les *Tupinambas*, dans la province de *Para*. Le *tupinamba*, dit Balbi, y dominait tellement, que la langue portugaise ne commença à y être parlée qu'en 1775, et était jusque-là enseignée publiquement et employée exclusivement dans les relations commerciales. » Aujourd'hui, une foule de dialectes métis ont pris naissance dans la fusion des idiomes indigènes avec les langues parlées par les conquérants espagnols, portugais, etc. On a voulu rattacher au groupe *brésilien* la langue des *Cahètes;* mais cette hypothèse exigerait, pour être admise, une vérification sérieuse.

BRÉSILINE s. f. (bré-zi-li-ne). Chim. Matière colorante du bois de Brésil, appelée aussi BRASILINE.

BRÉSILLÉ ÉE (bré-zi-llé; *ll* mll.) part. pass. du v. Brésiller. Teint en rouge avec le bois de Brésil : *Rideaux* BRÉSILLÉS.

— Brisé par petits morceaux : *Cette glace est toute* BRÉSILLÉE.

BRÉSILLER v. a. ou tr. (bré-zi-llé; *ll* mll. — rad. *Brésil*). Techn. Teindre avec du bois de Brésil : *Pour satisfaire à la commande qu'il avait reçue, il* BRÉSILLAIT *toute la journée d'énormes pièces de drap.*

BRÉSILLER v. a. ou tr. (bré-zi-llé — fréquent. de *briser*). Casser en petits morceaux comme lorsqu'on écrase : BRÉSILLER *un verre, une montre. On y voit un monstre ailé qui court à tout* BRÉSILLER. (Balz.) *Si vous voyez le postillon allant à tout* BRÉSILLER *et refuser un verre de vin, questionnez le conducteur.* (Balz.)

— v. n. ou int. Tomber en débris, en poudre, par l'effet de la sécheresse.

Se brésiller v. pr. Se réduire en poudre, à force de sécheresse : *Il est peu agréable de fumer un tabac qui* SE BRÉSILLE.

BRÉSILLET s. m. (bré-zi-llè; *ll* mll. — dim. de *brésil*). Comm. Variété de brésil la moins estimée de toutes.

— Bot. *Brésillet bâtard* ou *d'Amérique*, Nom vulgaire d'une trichilie et d'une picramnie. ‖ *Faux brésillet*, Nom vulgaire d'une autre picramnie et d'une comocladie.

BRÉSILLOT s. m. (bré-zi-llot; *ll* mll.). Bot. Arbrisseau d'Amérique.

BRESLAU (*Vratislavia*), ville de Prusse, dans la province de Silésie, dont elle est la capitale, ch.-l. de la régence de même nom, à 325 kilom. S.-E. de Berlin, sur la rive gauche de l'Oder; 129,747 hab., dont 35,000 catholiques et 6,000 juifs. Breslau se divise en vieille ville et ville neuve, et elle compte sept faubourgs, dont trois, ceux de Saint-Nicolas, d'Ohlau et de Schweidnitz, incendiés en 1806, ont été reconstruits et agrandis de plus de moitié. Siége d'un évêché princier catholique, suffragant d'Olmütz; consistoire évangélique provincial, cour d'appel, tribunal criminel, quartier général du 6e corps d'armée; nombreux établissements d'instruction publique : université très-renommée, séminaires catholique et protestant, école normale supérieure, quatre gymnases, école de médecine, de chirurgie, d'architecture, de génie civil, école militaire, nombreuses écoles civiles primaires. Industrie active : eaux-de-vie, liqueurs, tabac, machines, arsenaux de construction, fonderie de canons, produits chimiques, orfèvrerie, etc. Commerce très-développé, favorisé par la position de cette ville au centre de la province manufacturière la plus productive de la Prusse et par de nombreuses voies de communication; les principaux articles sont les métaux extraits des mines de la Silésie, le bois, les draps, les laines et les toiles. Ses foires aux laines (juin et octobre) sont les plus importantes du continent.

Selon la tradition, l'origine de Breslau remonte au Xe siècle. Boleslas Chrobry, qui réunit la Silésie à la Pologne, y introduisit le christianisme et y créa un évêché suffragant de l'archevêché de Gnesen. Henri III y bâtit le château et la cathédrale, et en fit sa résidence en 1052. Elle devint la capitale du nouveau duché de Silésie en 1163, après la séparation de la Silésie et de la Pologne. Au milieu du XIIIe siècle, elle était une des villes les plus florissantes de la ligue hanséatique. Mais les ravages des Mongols, en 1220 et 1240, arrêtèrent momentanément son essor. A la mort du duc Henri IV, qui ne laissa pas d'enfant, elle échut à la Bohême (1335), tout en conservant d'importants priviléges. Devenue la proie des flammes en 1342 et 1344, elle fut rebâtie par l'empereur Charles VI, qui lui accorda de nouvelles immunités; ce fut à cette

époque que les évêques obtinrent, par suite de donations territoriales qui leur furent faites, le titre de princes de Neisse et ducs de Grottkau. En 1460, Podiebrad, roi de Bohême, assiégea et prit Breslau, qui s'était déclarée contre les hussites; un moment, l'alliance de Mathias Corvin, roi de Hongrie, rendit l'indépendance à cette ville; mais à la mort de ce souverain en 1490, elle retomba en la possession des rois de Bohême. Dès 1522, elle adopta la réforme; soumise à Ferdinand d'Autriche en 1526, elle conserva néanmoins son indépendance religieuse, qui lui fut garantie par lettres patentes de l'empereur Rodolphe. En 1741, Frédéric II s'empara de Breslau, où, en 1742, fut signé le traité de paix qui mit fin à la première guerre de Silésie. Prise en 1757 par les Autrichiens, elle fut reprise en 1760 par Frédéric II. Enfin, en 1807, elle se rendit aux Français, qui firent sauter les anciennes fortifications, transformées depuis en agréables promenades. C'est de Breslau que, en 1813, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III adressa à son peuple cet appel qui souleva la Prusse contre la domination française. Patrie du philosophe Ch. Wolff, du romancier Van der Velde et du publiciste Gentz.

Voici la description des principaux édifices de Breslau :

— *Monuments.* La CATHÉDRALE, consacrée au culte catholique et dédiée à saint Jean, est remarquable par la délicatesse et les proportions gracieuses de son architecture. Elle a été bâtie en briques rouges, de 1148 à 1176. Ses deux tours sont ornées de nombreuses sculptures, dont quelques-unes sont inachevées. La porte principale est en bois de chêne finement travaillé : on y voit représenté *Joseph vendu par ses frères*. L'intérieur de l'édifice comprend une nef à voûtes ogivales et deux bas-côtés ; on y remarque : le maître-autel et le tabernacle, ouvrages de la fin du XVIe siècle; la statue de *sainte Elisabeth*, par Ercole Floretti ; les statues en marbre d'*Aaron* et de *Moïse*, par Brackhoff, de Vienne; des tables de bronze sculptées par Pierre Visscher, de Nuremberg ; un *Saint Etienne*, attribué au Titien; une *Madone*, attribuée à Lucas Cranach; des fresques, des mosaïques, des tombeaux d'évêques et de chanoines. Les chapelles situées derrière le maître-autel sont richement ornées. La cathédrale a été entièrement restaurée, il y a quelques années.

Les autres églises remarquables de Breslau sont : Sainte-Croix (*kreuzkirche*), bâtie en 1288 sur une crypte fort ancienne; devant le maître-autel s'élève le mausolée du duc Henri IV de Breslau, fondateur de l'édifice; la statue du prince est en terre cuite et est portée par des anges et des prêtres; — l'église des Femmes ou du Sable (*Frauenkirche* ou *Sandkirche*), monument du XIVe siècle, qui n'a qu'une seule tour et qui possède quelques bons tableaux ; — l'église de Sainte-Dorothée, bâtie en 1350 par l'empereur Charles IV ; — l'église de Saint-Vincent, édifice gothique, d'un style peu élégant, où l'on voit le tombeau du duc Henri II, son fondateur, des sculptures du XIVe siècle, des tableaux de Wilmann, Benton, Platzer, etc. ; — l'église de Sainte-Elisabeth, consacrée au culte protestant; elle a été construite vers le milieu du XIIIe siècle; sa tour, réunie à la nef par une travée, avait autrefois 153 mètres de haut; elle n'a plus que 108 mètres et passe encore pour être la plus élevée de toute la Prusse ; l'intérieur de l'église renferme plusieurs monuments intéressants de peinture et de sculpture; au-dessus de la sacristie se trouvent la bibliotheque Rhediger riche en beaux manuscrits à miniatures, et la collection Sœbisch, contenant plus de quinze mille estampes ; — l'église de Sainte-Marie-Madeleine, la première église de Breslau qui adopta la réforme (1523) ; ses deux tours sont réunies par une arche; les fonts baptismaux, la chaire, l'orgue et les vitraux, donnés en 1850 par le roi de Prusse, méritent l'attention ; — l'église de Saint-Bernardin, fondée en 1453 par le franciscain Jean de Capistran, terminée seulement en 1502; on voit dans une de ses chapelles un grand tableau du XVe siècle, représentant, en trente-deux compartiments, la vie de sainte Hedwige, femme de Henri Ier.

Parmi les autres monuments de Breslau, nous citerons l'hôtel de ville (*Ratthaus*) grand et bel édifice du commencement du XIVe siècle, décoré extérieurement de sculptures bizarres et d'une exécution vraiment étonnante; — le théâtre, construit en 1844, par Langhaus, près du palais du gouvernement (autrefois palais du comte Hatzfeld) ; — la Bourse, construite par le même architecte et ornée d'une statue de Blücher par Rauch ; — le Palais-Royal, bâtiment élevé en 1846, et dans lequel on a réuni une collection de tableaux composée en partie des doubles du musée de Berlin, et en partie d'œuvres d'artistes modernes, notamment de Heydenreich, de Lessing, de Frédéric Schiller, de Mücke, de Rosenfelder, etc. ; — l'hôtel de la monnaie, en face duquel s'élève, sur une place, une fontaine surmontée d'une statue de Neptune ; — l'Université, fondée en 1702 par l'empereur Léopold pour les jésuites, et reconstituée en 1811 ; sa bibliothèque compte plus de 300,000 volumes et de 20,000 manuscrits, etc.

BRESLAU (Henri, duc DE), héros polonais, né en 1171, mort en 1241. Il était à peine en possession du duché de Breslau, par suite de la mort de son père Henri le Barbu (1237), que Batukhan, à la tête de ses Tartares Mongols, fondait sur la Pologne, saccageait Cracovie, abandonnée lâchement par Boleslas V dit le Chaste, et marchait sur Breslau. Le duc Henri, qui était parvenu à réunir une armée, attendit les Mongols près de Liegnitz, dans la grande plaine appelée *Dobze Pole* (le Bon Champ). Les deux armées en vinrent aux mains; mais, après des prodiges de valeur, les Polonais furent écrasés par le nombre. Le duc Henri, resté presque seul, refusa de quitter le champ de bataille, et se conduisit en héros. Entouré de tous côtés, il tomba atteint par la lance d'un Tartare. Les Mongols lui coupèrent la tête, qu'ils promenèrent autour du château de Liegnitz, et, après avoir mis toute la contrée à feu et à sang, ils se dirigèrent vers la Bohême. Lorsque la duchesse Anne, femme d'Henri de Breslau, revint à Liegnitz, les morts étaient encore entassés sur le champ de bataille. Elle reconnut, dit-on, son époux aux six doigts qu'il avait au pied gauche.

BRESLAY (Gui), magistrat français, mort vers 1550. Nommé conseiller au grand conseil en 1526, il eut, de 1539 à 1543, la présidence de ce corps, et fut envoyé à Nice par Henri II pour diriger le procès fait au marquis Demies. Il a publié, sous forme de dialogue, un écrit intitulé : *Du bien de paix et calamité de guerre* (Paris, 1538).

BRESLE (la), petite rivière de France, prend sa source dans le département de l'Oise, canton de Formerie, passe à Aumale, sépare les départements de la Somme et de la Seine-Inférieure, baigne Senarmont, Eu, et se jette dans la Manche au Tréport, après un cours de 72 kilom.

BRESLES, bourg de France (Oise), arrond. et à 15 kilom. E. de Beauvais; 1,937 hab. Tourbe, culture maraîchère; commerce de grains. Vestiges d'un camp romain; ruines d'un château fort pris par les ligueurs en 1590 et démantelé en 1699.

BRESLINGUE s. f. (brè-slain-ghe). Hortic. Variété de fraisier.

BRESMAL (Jean-François), médecin flamand, né vers 1670 à Tongres. Il s'établit à Liége, où il exerça son art avec distinction, et composa plusieurs ouvrages, notamment : la *Circulation des eaux* ou *Hydrographie des eaux minérales d'Aix et de Spa* (Liége, 1699) ; *Analyse des eaux minérales ferrugineuses des fontaines de Tongres* (1701); *Parallèle des eaux minérales actuellement chaudes et actuellement froides du diocèse et pays de Liége* (1721).

BRESOLLES s. f. pl. (bre-zo-le). Art culin. Rouelles de veau amincies et mises en ragoût.

BRESSAN, ANE s. et adj. (brè-san, a-ne). Habitant de la Bresse; qui appartient à la Bresse ou à ses habitants : *C'était une femme qui portait le costume de* BRESSANE. (Alex. Dum.) *Ah! ma foi, tant mieux, s'écria la vieille* BRESSANE *en se signant avec une naïveté sérieuse.* (Balz.)

— Habitant de Brescia; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les municipaux lui disaient que les* BRESSANS *aimaient la liberté plus que les autres Italiens.* (H. Beyle.) ‖ Dans ce sens seulement, on dit aussi BRESCIAN, ANE.

— s. m. Nom vulgaire du canard sauvage.

— **Encycl.** *Race bovine bressane.* Ces animaux ont le corps trapu, petit, l'encolure médiocre, la tête assez forte pour la taille, les cornes un peu horizontales, le poil long, d'un blond très-pâle. La *race bressane* occupe le sud-ouest des montagnes du Jura, une partie des départements de l'Ain, du Jura et de Saône-et-Loire. Elle comprend deux sous-races ou variétés bien distinctes, *celle de la haute Bresse* et *celle de la Dombes.*

La sous-race de la haute Bresse a le corps trapu, épais, la tête plate, les membres fins, le poil froment ou jaune clair, quelquefois pie blanc et noir ou jaune et blanc. Elle est bonne laitière; les bœufs sont estimés pour le travail. Quand on les engraisse, ils donnent, quoique déjà vieux, beaucoup de suif et de très-bonne viande.

La sous-race de la Dombes est généralement très-petite; elle a un abdomen très-développé, le poitrail resserré, les lombes étroits, l'encolure longue et grêle, le poil jaune, couleur de paille ou froment, le squelette volumineux relativement aux chairs. Cette sous-race est bonne pour le lait. Le bétail de la Dombes a été fréquemment croisé avec les races des contrées voisines; on reconnaît les métis aux formes et au pelage : les cornes horizontales indiquent le sang tourache; le poil blanc, le charolais; le noir seul ou mêlé de blanc indique le sang suisse; le jaune rouge indique celui des plaines de la Haute-Saône; le jaune paille est la couleur propre au pays.

La *race bressane* est bonne laitière, d'un facile entretien, travaille bien et s'engraisse très-facilement; malheureusement, elle est petite, sans épaisseur et manque de muscles. Le premier de ses défauts tient évidemment à un sol ingrat, à une nourriture insuffisante et de mauvaise qualité. Pour y remédier, il faudrait assainir les terres, pratiquer le chaulage en grand et remplacer les champs par des prairies ou des pâturages artificiels; mais, si l'on ne doit pas songer à agrandir ce bétail, on peut très-bien améliorer ses formes, donner de la capacité à la poitrine, de la largeur à la croupe, et rendre les cuisses charnues : il suffirait pour cela de bien choisir les reproducteurs, et ce choix serait d'autant plus facile que plusieurs familles de la *race bressane* possèdent, en assez grand nombre, des individus qui joignent à de belles formes de la finesse et des qualités laitières de premier ordre. L'excès de volume du ventre est encore un des principaux défauts de la race; on le fera aisément disparaître en soignant convenablement les jeunes élèves, au moins pendant l'hiver qui suit le sevrage. On a proposé d'améliorer la *race bressane* par des croisements avec la race bretonne ou avec la race d'Ayr; il serait bien plus simple et bien plus facile, ce nous semble, de l'améliorer par elle-même. Cette race, en effet, renferme des variétés excellentes, qui rendent beaucoup en proportion de ce qu'elles consomment, et qu'on pourrait amener en peu de temps à une très-grande perfection.

BRESSANI (Jean), poëte italien, né à Bergame en 1490, mort en 1560. Doué d'une extrême fécondité, il n'écrivit pas moins de 70,000 vers latins, italiens ou bergamasques, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans un de ses écrits intitulé : *De seipso et de suis scriptis.* Il était lié avec les littérateurs les plus distingués du temps. Un certain nombre des poésies de Bressani, qui, comme tous les improvisateurs, avait un style inégal et souvent incorrect, ont été publiées à Brescia en 1574.

BRESSANI (François-Joseph), missionnaire italien, né à Rome en 1612, mort à Florence en 1672. Etant entré dans l'ordre des jésuites, il fit partie de la mission du Canada, se rendit chez les Hurons, où, après un séjour de neuf ans, il fut pris par les Iroquois, qui lui firent subir les plus cruels tourments et le vendirent aux Hollandais de la Nouvelle-Amsterdam. Ceux-ci le ramenèrent en Europe et le débarquèrent à La Rochelle en 1644. Bressani retourna chez les Hurons, puis revint en Italie, où il se livra avec succès à la prédication. On a de lui : *Relazione degli missionarj della compagnia di Gesù nella Nuova-Francia* (1653, in-4o).

BRESSANI (Grégoire), philosophe et philologue italien, né à Trévise en 1703, mort à Padoue en 1771. Très-versé dans les connaissances philosophiques et grand admirateur d'Aristote et de Platon, il s'efforça de remettre en vogue ces deux philosophes, singulièrement délaissés depuis la révolution opérée par Galilée. En même temps, il s'attachait à donner le goût de la pure langue italienne, qui commençait à s'altérer. Bressani était lié avec un grand nombre de savants et de littérateurs, notamment avec Algarotti, qui, sachant le philosophe pauvre, lui avait fait une pension pour le mettre dans une position indépendante. Ses principaux ouvrages sont : *Il modo del filosofare introdotto dal Galilei* (Padoue, 1753), dans lequel il attaque la philosophie de Galilée et celle de Newton; *Discorsi sopra le obbiezioni fatte dal Galileo alla dottrina di Aristotele* (1760); *Discorso intorno alla lingua italiana* (Venise, 1740), etc.

BRESSANT (Jean-Baptiste-François), acteur français, né à Chalon-sur-Saône en 1815, d'une honorable famille de bourgeoisie. Il vint très-jeune à Paris et commença par être saute-ruisseau chez un avoué. Bressant, ne pouvant décider ses parents à le laisser entrer au théâtre, pour lequel il se sentait une vocation décidée, se plaça, quai Voltaire, chez un marchand de peintures lithochromiques. Cette nouvelle profession était plus dans ses goûts, dit un biographe; il allait dans les ateliers faire retoucher les peintures et récitait à qui voulait les entendre des tirades de tragédie. Enfin, un hasard mit Bressant en rapport avec Casimir Bonjour, qui jouissait alors d'un certain crédit auprès de la Comédie-Française. Le littérateur donna au jeune Bressant une lettre de recommandation pour Michelot. « C'est un futur prince de la comédie que je vous adresse, écrivait le protecteur; traitez-le avec tous les égards dus à son rang. » Le *prince* était trop jeune pour entrer au Conservatoire; Michelot ne put l'admettre à ses leçons qu'en qualité d'auditeur. Deux mois plus tard (en 1832), Bressant, apprécié par la direction des frères Seveste, débutait au théâtre de Montmartre. Il était si frêle et si délicat qu'il ne put se présenter d'abord que dans les rôles créés par Mmes Thénard et Déjazet, dans les *Jours gras sous Charles IX* et *Antoine* ou les *Trois générations.* Qui le croirait?... Bressant, le futur jeune premier le mieux *léché* de la Comédie-Française, Bressant joua le rôle d'un *ours* dans la *Sylphide*, pièce à spectacle, montée pour faire briller la directrice, Mme Seveste.

Peu de temps après, Daudel, artiste du théâtre des Variétés, pressentant l'avenir de Bressant, engagea le jeune homme à demander un congé à son directeur pour entrer dans une troupe organisée par Perlet, qui allait donner des représentations au théâtre français de Londres. Perlet fut charmé des dispositions du jeune Bressant et surtout d'une foule d'espiègleries spirituelles que la gravité de la biographie ne permet guère de rapporter. Six mois plus tard, Bressant était engagé au théâtre des Variétés, à la recommandation de Jenny Colon, qui avait joué avec lui à Londres. Il débuta le 13 avril 1833, dans les *Amours de Paris*, vaudeville en deux actes, de Dumersan. « Le nouveau venu est jeune et mauvais, » disait le lendemain un journal. Bressant ne paraissait qu'à de rares intervalles, dans son rôle de début, lorsqu'une indisposition de Vernet permit au débutant de se risquer dans le rôle de Peppo, de la *Prima donna.* Un succès réel couronna l'audace de Bressant. Se faire applaudir à côté de la cantatrice Jenny Colon, ce n'était pas un mince résultat!... La *Comtesse d'Egmont*, le *Père Goriot* et le *Marquis de Brunoy*, achevèrent de mettre en lumière le talent de Bressant, et placèrent l'artiste au premier rang. Frédérick-Lemaître, qui remplissait le rôle du marquis de Brunoy, le félicita après la première représentation. Bientôt la réputation croissante du jeune Bressant attira l'attention du comité de la Comédie-Française, et peu s'en fallut que le pensionnaire des Variétés ne devînt, dès 1835, un des soutiens de la maison de Molière. Il en fut empêché par sa femme, Mlle Dupont, qu'il avait épousée en 1834, et dont il devait se séparer plus tard pour incompatibilité d'humeur. « Vers 1836, dit un biographe, un jugement cassait l'engagement de Bressant avec les Variétés, comme contracté pendant sa minorité; mais Dupont, le beau-père de l'artiste, était l'*entrepreneur* des succès du théâtre; sa fille, Mme Bressant, faisait partie de la troupe; Bressant craignit que sa retraite ne compromît leur position, et, en homme de cœur, il resta au théâtre, quoiqu'il eût gagné son procès. » Il se fit applaudir de nouveau dans le drame de *Kean* et dans le *Chevalier d'Eon.* Vers la fin de 1839, à la suite de quelques nouveaux démêlés judiciaires avec la direction des Variétés, il accepta les offres brillantes de la Russie, et quitta tout à coup Paris, ce qui le fit condamner à 20,000 francs de dommages-intérêts. Il débuta à Saint-Pétersbourg avec le plus grand succès, et cependant Bressant abandonna subitement cette ville, en 1846, pour revenir en France. Ce brusque départ le fit condamner de nouveau à 16,000 francs de dommages envers le général Guédéonoff, son dernier directeur.

Bressant débuta au théâtre du Gymnase le 21 février 1846, par le rôle de Maurice, dans *Georges et Maurice*, vaudeville en deux actes, de Bayard et Léon Laya. Il n'obtint d'abord qu'un succès médiocre. La vogue de Bressant ne date que de ses créations de Lovelace dans *Clarisse Harlowe*, et d'Albert dans la *Protégée sans le savoir.* A l'expiration de son engagement avec le Gymnase, il préféra aux 25,000 francs qu'il touchait pour dix mois à ce théâtre, et aux 70,000 francs que la Russie lui offrait pour le même temps, le titre de sociétaire de la Comédie-Française, qui lui fut conféré d'office le 31 janvier 1854.

Bressant débuta sur la scène de la rue de Richelieu le 6 février suivant, par les rôles de Clitandre des *Femmes savantes*, et d'Edouard d'Ancenis de *Mon étoile*, comédie de Scribe, reçue en premier lieu au Gymnase, et qui suivit l'artiste à la Comédie-Française. Bressant ne parut d'abord que médiocre dans la haute comédie, genre qui exige de longues et sérieuses études. Il fut plus heureux dans le rôle de Bolingbroke du *Verre d'eau*, qu'il reprit à M. Brindeau. S'il ne marcha pas toujours dans la tradition, il montra du moins, dans ce rôle, un talent souple et varié. Depuis lors, M. Bressant a abordé les rôles du répertoire, et l'on a beaucoup vanté ses manières élégantes et le charme de sa voix. Il possède, il est vrai, cette diction savante dont on n'a le secret qu'à la Comédie-Française; mais sa distinction est quelque peu conventionnelle, et sous l'habit de Clitandre, comme sous le manteau d'Almaviva, perce visiblement le frac noir du Gymnase. Bressant porte avec une spirituelle élégance le gilet bourgeois de la comédie moderne. N'exigeons pas qu'il fasse oublier d'illustres artistes qui ont, avant lui, interprété Marivaux ; les marquis de l'ancien répertoire deviennent d'ailleurs, disons-le à la décharge de Bressant, de plus en plus difficiles à reproduire à la scène. Où sont-ils? qui les a vus? sur quels modèles vivants et babillants étudier ces êtres frivoles et insolents, étourdis et enjoués, dont le geste était la première originalité? Tout leur esprit résidait dans certaines façons d'aller et de venir, de sautiller en marchant, d'épousseter ces dentelles qui nous sont devenues aussi étrangères que les élégances romaines du temps de Pétrone. Leur subtil arome, à ces petits maîtres, s'est dissipé à la retraite de Firmin, et la tradition, en ce qui les concerne, n'a guère plus de valeur pour l'artiste d'aujourd'hui que celle d'un flacon dont l'essence s'est échappée depuis un siècle. Aussi Bressant a-t-il fait une tentative téméraire en essayant, après Fleury, le comédien des grandes manières, après Armand, l'éternel jeune premier de Mlle Mars, de faire revivre le Moncade de l'*Ecole des bourgeois*, type absolument perdu pour nous. Sans compter qu'il n'a plus la jeunesse ni la légèreté qu'il faut à cette personnification étincelante des roués de la régence, il lui manque cette souveraine impertinence qui en est le trait principal. Mais que Moncade s'appelle Gaston de Presle, et qu'il revête un frac de Dusautoy; que la comédie s'appelle le *Gendre de monsieur Poirier*, au lieu de s'appeler l'*Ecole des bourgeois*, et voilà que soudain

Bressant se montre inimitable, gai, aimable, moqueur et d'excellente compagnie.

L'engagement qui lie Bressant à la Comédie-Française expire le 1er février 1874. Ainsi nous n'avons plus que sept ans à l'applaudir; toutefois, espérons que le charmant artiste nous prolongera le bail. Voici la liste des pièces où M. Bressant a brillé : aux Variétés : les *Amours de Paris*, la *Prima donna*, la *Comtesse d'Egmont*, le *Père Goriot*, le *Marquis de Brunoy*, *Kean* (rôle du prince de Galles, où Bressant fut remarqué, même à côté de Frédérick-Lemaître); l'*Epée de mon Père*, le *Chevalier d'Eon*, l'*Etudiant et la grande dame*; — au Gymnase: *Georges et Maurice*, *Juanita*, *Clarisse Harlowe*, la *Protégée sans le savoir*, *Irène* ou le *Magnétisme*, d'*Aranda* ou les *Grandes passions*, *Charlotte Corday*, un *Mari anonyme*, les *Malheurs d'un amant heureux* (rôle merveilleusement adapté aux qualités et même aux défauts de Bressant); les *Mémoires du chevalier de Grammont*, *Léonie*, *Royal-Pendard*, *Horace et Caroline*, la *Comtesse de Sennecy*, *O amitié! Gardée à vue*, *Elzéar Chalamel*, *Quitte pour la peur*, *Mauricette* ou un *Mariage pour l'autre monde*, le *Bal du prisonnier*, *Diviser pour régner*, les *Bijoux indiscrets*, *Monk* ou le *Sauveur de l'Angleterre* (pièce légitimiste de Gustave de Wailly, qui faisait des avances au comte de Chambord et au général Changarnier. Les deux *intéressés* eurent le bon goût de comprendre que les bravos des bourgeois du Gymnase n'avaient rien de commun avec le suffrage réel d'une nation); *Faust et Marguerite*, un *Divorce sous l'empire*, la *fille du roi René*, le *Collier de perles*, *Manon Lescaut*, *Si Dieu le veut!* le *Mariage de Victorine*, *Madame Schlick*, les *Vacances de Pandolphe*, le *Piano de Berthe*, une *Petite-fille de la grande armée*, un *Soufflet n'est jamais perdu*, *Par les fenêtres*, *Un fils de famille*, *Philiberte*, le *Pressoir*, *Diane de Lis;* — au Théâtre-Français : *Mon étoile*, la *Czarine*, *Par droit de conquête*, *Joconde*, les *Piéges dorés*, *Fais ce que dois*, le *Berceau*, les *Pauvres d'esprit*, la *Fiammina*, le *Fruit défendu*, la *Loi du cœur*, la *Loge d'Opéra*, les *Femmes savantes*, le *Verre d'eau*, un *Caprice*, *Mademoiselle de Belle-Isle*, l'*Ecole des bourgeois*, les *Ennemis de la maison*, la *Ligne droite*, les *Fausses confidences*, le *Legs*, le *Bougeoir*, les *Caprices de Marianne*, *Une chaîne*, le *Jeune mari*, *Turcaret*, le *Barbier de Séville*, le *Misanthrope*, la *Calomnie*, *Don Juan* ou le *Festin de pierre*, *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, le *Cheveu blanc*, *Un mariage sous Louis XV*, etc.

Sur la scène, M. Bressant est avant tout l'homme de bon ton et d'excellente compagnie; sa diction est parfaite, sa voix des plus sympathiques. Quand il remplit le rôle d'un personnage franc, honnête et loyal, l'air, le ton, le maintien, le geste, n'accusent jamais la moindre dissonance avec le type qu'il reproduit; l'illusion est complète : c'est qu'ici l'homme rentre dans son caractère, et se trouve dans son élément naturel. — Mlle Alice BRESSANT, sa fille, a débuté sur la scène du Vaudeville en octobre 1859, dans les *Dettes de cœur*, où elle a montré, héritage paternel, beaucoup de grâce, de naturel et de distinction. En 1865, cette jeune artiste a publié un roman qui a obtenu le suffrage de la presse.

BRESSAY, île d'Ecosse, dans la mer du Nord, à l'est du groupe des Shetland, dont elle fait partie; elle a 6 kilom. de long sur 4 de large, possède de riches tourbières, des carrières d'ardoises excellentes et une pêcherie. Le *Bressay-Sound*, ou détroit de Bressay, entre cette île et Mainland, est un bon mouillage fréquenté par les baleiniers.

BRESSE (*Brexia* et *Brissia*), ancienne prov. de France, dans le gouvernement de Bourgogne; comprise entre le duché de Bourgogne et la Franche-Comté au N., le Bugey à l'E., le Rhône au S., le Lyonnais et la Saône à l'O. Elle tire son nom d'une grande forêt qui s'étendait, au IXe siècle, depuis le Rhône jusqu'à Chalon, et qu'on nommait *Brixius saltus*. Son étendue était de 64 kilom. en tous sens; elle était divisée en haute Bresse, ou pays de Revermont, et en basse Bresse, située à l'ouest de la première. Au moment de la conquête romaine, ce pays était habité par les Ségusiens, originaires du Forez, que les Eduens avaient subjugués. Sous Auguste, il fit partie de la province lyonnaise, qui, au Ve siècle, fut conquise par les Bourguignons, et passa, avec leur royaume, sous la domination des fils de Clovis. Après le partage de l'empire de Charlemagne, la Bresse fit partie du second royaume de Bourgogne, et, lorsque les souverains de cet Etat furent parvenus à l'empire, plusieurs seigneurs de la Bresse, profitant de l'éloignement de leur suzerain, se partagèrent cette province et y exercèrent tous les droits de la souveraineté. Les principaux furent les sires de Baugé ou de Bagé, les sires de Coligny, de Thoire et de Villars; mais les véritables seigneurs de la Bresse furent les sires de Baugé, qui, complétement indépendants, gouvernèrent ce pays en véritables souverains. L'histoire des sires de Baugé n'offre que quelques querelles sans intérêt. Gui, le dernier d'entre eux, après avoir accordé des chartes d'affranchissement aux habitants de Baugé, de Bourg et de Pont-de-Vesle, mourut en 1262, ne laissant qu'une fille qui, par son mariage, en 1285, avec Amédée, prince de Piémont, ajouta la Bresse aux possessions de la maison de Savoie. Henri IV fit la conquête de cette province en 1600, et, l'année suivante, par un traité conclu à Lyon, entre ce prince et Charles-Emmanuel de Savoie, la Bresse fut réunie à la France. Depuis, elle fut enclavée dans le gouvernement militaire de Bourgogne, et forme actuellement la plus grande partie du département de l'Ain; Bourg en était la capitale.

BRESSEAU s. m. (bré-so). Pêch. Nom donné en Provence aux petites lignes qu'on attache sur la maîtresse corde.

— **Encycl.** Dans la mer, comme dans les eaux douces, on pêche aux cordes dormantes tendues de jour ou de nuit. Dans l'Océan, la ligne principale porte le nom de *bauffe;* dans la Méditerranée, c'est le *maître de palangre.* Les lignes fines attachées à la bauffe sont les *femelles* ou *lannes.* On leur ajoute un bout en crin, en soie ou en fil solide et fin, auquel est attaché l'hameçon et qui s'appelle *pile, empile* ou *bresseau.*

BRESSIEUX (Marguerite DE). A peine connue de quelques érudits, des lecteurs de mémoires, des fureteurs de chroniques, elle mérite cependant que son nom ne tombe point tout à fait dans l'oubli; elle a sa place à côté de cette pléiade de femmes qui, de leur main délicate et faite pour agiter l'éventail, surent tenir et manier l'épée; c'est une héroïne, sœur de Jeanne Darc... et de Lucrèce aussi, nous le verrons. « Vouloir obscurcir son honneur et sa gloire, c'est montrer de l'ingratitude et de la malignité, et on ne peut couvrir cette faute d'aucune excuse raisonnable. » Ainsi parlait Hilarion de Coste dans la préface de ses *Eloges des femmes célèbres.* Pour ne point encourir le reproche du moine franciscain, nous allons, d'après MM. Tranchant et Ladimir, ou mieux, d'après Mathieu Thomassin, rédacteur du *Registre delphinal*, et Nicolas Charrier, l'historien dauphinois, sources auxquelles ont puisé les auteurs des *Femmes militaires de la France*, esquisser le profil à la fois doux et héroïque de Marguerite de Bressieux.

C'était en 1430, à cette époque sombre, fatale, où l'on ne savait à qui, de Henri VI ou de Charles VII, appartenait le trône de France, tandis que la France se morcelait, s'anéantissait, divisée en une infinité de petits royaumes dont les petits souverains étaient plus rois que les rois Charles VII et Henri VI. Georges de Bressieux, le père de notre héroïne, était seigneur d'Anjou; Louis de Châlons, prince d'Orange, son voisin, eut la fantaisie de s'agrandir à ses dépens; au reste, il était l'ami du duc de Savoie; il avait une grosse armée composée de Bourguignons, de Savoyards, d'Anglais et d'Allemands; il était le plus fort; c'était plus de raisons qu'il ne lui en fallait. Donc, le *Brûleur de donjons* (on avait surnommé ainsi ce voisin incommode) vint mettre le siége devant Anjou. Anjou résista: c'était un outrage; il fut puni par le sac du château, puis, après une défense héroïque, par l'égorgement des assiégés, enfin par le viol de toutes les femmes et de toutes les jeunes filles du fief. Marguerite de Bressieux fut au nombre des victimes; sa haute naissance, sa jeunesse, ses larmes n'avaient pu trouver grâce près d'une soldatesque ivre qui avait soif de luxure. Lorsqu'elle eut, après le départ des bandits, donné la sépulture aux morts; lorsqu'elle eut pleuré, courbée sur les corps de son père et de sa mère, tués dans le sac du château, Marguerite, tout à coup, secoua l'anéantissement où elle était plongée, essuya ses yeux humides, se releva, étant devenue, de jeune fille bonne et douce, femme grave, forte et intrépide, n'ayant au cœur qu'une pensée, en l'esprit qu'une préoccupation : la vengeance!

Elle appela près d'elle ses compagnes d'infortune, se mit à leur tête, puis toutes s'en allèrent au fond du Vivarais, chez un serviteur de l'ancien baron d'Anjou... Mais non point pour y cacher leur honte et la déplorer. Voyez-les! elles ont quitté leur costume féminin et revêtu le costume guerrier; elles sont montées sur des palefrois dont les rênes sont tenues fermes en leur main gauche, tandis que de la droite elles s'exercent à manier la pique et la lance.... Que maintenant vienne l'occasion qu'elles attendent! Elle vint.

Un jour, on apprend qu'une armée du roi Charles VII, sous les ordres de Raoul de Gaucourt, gouverneur du Dauphiné, et de Humbert de Grollée, maréchal de la province et bailli du Lyonnais, marche sur les orangistes. Aussitôt part Marguerite de Bressieux, suivie de sa vaillante petite armée. Mais ici laissons la parole aux deux historiens que nous avons nommés tout à l'heure.

« Au moment où Raoul se préparait à donner le signal du départ, il vit s'avancer vers lui douze cavaliers inconnus : leurs montures étaient entièrement noires, ainsi que leurs armures, par-dessus lesquelles ils portaient des écharpes de crêpe blanc. L'un d'eux tenait à la main la hampe d'un pennon d'étoffe sombre, semé de larmes d'argent, de têtes de mort sur des os en sautoir. Au milieu de ces emblèmes funèbres se détachait une orange transpercée d'une lance, avec cette inscription : « *Ainsi tu seras.* » Le gouverneur, le maréchal et les officiers, groupés devant le front de l'armée, considéraient cette cavalerie lugubre avec autant d'étonnement que de curiosité; ils se demandaient quels pouvaient être ces damoiseaux aux formes délicates, aux mouvements gracieux.

Le plus apparent des cavaliers en deuil prit la parole : « Daignez, nobles seigneurs, dit-il, nous admettre dans vos rangs. Si nos bras sont débiles, nos cœurs sont forts et ne soupirent qu'après la vengeance. Victimes du plus lâche, du plus avilissant des outrages, nous voulons le laver dans le sang. »

En même temps, le jeune chevalier et ceux qui le suivaient, ouvrirent la grille de leurs casques. On aperçut des visages de jeunes filles, et Ismidon de Primarette, qui faisait partie des officiers de l'armée royale, reconnut à leur tête sa cousine et sa fiancée, Marguerite de Bressieux. Il s'efforça, ainsi que Gaucourt, de détourner les douze chevalières de leur résolution; mais celles-ci persistèrent avec opiniâtreté dans leur projet, et elles furent admises dans les rangs des défenseurs du roi de France. »

L'armée royale se mit en marche (c'était le 29 mai 1430), et devant elle tombèrent tous les châteaux forts du prince d'Orange, Pusignan, Azieu, Saint-Romain, Colombier; il ne restait plus que Anthou. Mais les jeunes femmes, protégées malgré elles, par les chevaliers, retenues au milieu d'eux, n'avaient pris qu'une part peu active à ces engagements; elles demandaient une grande bataille, afin de pouvoir, n'étant plus surveillées, se porter en avant. La bataille eut lieu. Chassé successivement de tous ses repaires, poursuivi, traqué, Louis de Châlons voulut tenter un dernier effort, un effort désespéré. Il rassembla tous ses soldats et, à leur tête, il se porta lui-même au-devant de l'ennemi. La rencontre fut rude, la mêlée terrible; ce fut le coup de grâce porté aux rebelles, et il le fut par des femmes, par la petite troupe de Marguerite, car on ne savait encore à qui resterait la victoire, tant on se battait avec acharnement des deux côtés, lorsque tout à coup, au milieu du carnage, nos héroïnes, levant la visière de leurs casques, montrent à leurs profanateurs étonnés, épouvantés, leurs visages pâles, irrités, effrayants. On ne combat pas les fantômes : les bandits de Louis de Châlons se débandèrent, prirent la fuite, poursuivis et massacrés sans merci par les soldats du roi, poussés par eux, noyés dans le Rhône. Louis de Châlons lui-même se jeta tout armé dans le fleuve et ne put qu'à grand'peine aborder au Bugey qui pour lors appartenait à la Savoie.

« La diette, dit Mathieu Thomassin, desconfite par la grâce de Dieu, fut faicte l'an mil CCCCXXX, le XIe jour de juing, qui estoit dimanche, et la feste de la saincte Trinité et de saint Barnabé, apostre. En bon jour, bonne œuvre. »

Cependant Marguerite de Bressieux, grièvement blessée, avait été transportée au couvent des religieuses des Salettes; quelques heures après, elle expirait. Elle fut inhumée avec les honneurs dus à sa naissance, à sa vertu, à son courage. Ses onze compagnes ne quittèrent point le cloître.

Voilà ce dont étaient capables les femmes dans ces temps de malheur, où la France abattue, mutilée, sanglante, allait rendre le dernier soupir sous les genoux de l'Anglais allié au Bourguignon; voilà aussi qui explique Jeanne Darc, cet homme de cœur, cette vaillante, française jusqu'à la moelle des os, qui, comme nous aurons l'occasion de le démontrer plus tard, est avant tout, nécessairement, absolument, exclusivement, un *personnage historique.*

BRESSIN s. m. (brè-sain). V. BRÉCIN.

BRESSON s. m. (brè-son). Zootechn. Bœuf roux, de couleur de froment.

BRESSON (Jean-Baptiste-Marie-François), homme politique français, né à Darney en 1760, mort en 1832. Nommé, par le département des Vosges, membre de la Convention nationale, il se déclara, pendant le procès de Louis XVI, incompétent comme juge, et se prononça, comme législateur, pour la détention du roi jusqu'au moment où il serait possible de le bannir. Mis hors la loi après le 31 mai, Bresson retourna siéger à la Convention nationale après la chute de Robespierre, et fit partie du conseil des Cinq-Cents de 1795 à 1798. En 1806, il fut nommé juge au tribunal d'Epinal. Il a publié *Réflexions sur les bases d'une constitution* (Paris, 1795).

BRESSON (Charles, comte), diplomate, né à Paris en 1798, mort en 1847. Voué à la carrière diplomatique dès son enfance, il montra une habileté peu commune dans ses ambassades et ses missions. Ce fut lui qui fit accepter à la Belgique, où s'agitaient les partis, les résolutions des conférences de Londres (1830), et qui négocia les fameux mariages espagnols (1846). Il venait de recevoir l'ambassade de Naples, lorsque, à la suite de chagrins domestiques, il se coupa la gorge avec un rasoir.

BRESSON (Jacques), économiste, né à Paris en 1798. Il est, depuis 1855, directeur de la *Gazette des chemins de fer.* On lui doit, en outre, une bonne *Histoire financière de la France* (1829-1840, 2 vol.), et un *Traité pratique des opérations de bourse.*

BRESSUIRAIS, AISE s. et adj. (brè-suirè, è-ze). Géogr. Habitant de Bressuire; qui appartient à Bressuire ou à ses habitants.

BRESSUIRE (*Bersuria*), ville de France (Deux-Sèvres), chef-l. d'arrond. et de canton, à 55 kilom. N. de Niort, sur une colline au bas de laquelle coule l'Argenton; pop. agglom., 2,398 — pop. tot., 2,963 hab. L'arrondissement comprend 6 cantons, 91 communes, 73,092 habitants. Fabriques de lainages, cotonnades et mouchoirs, corroierie et tuileries; exploitation de carrières de granit; commerce de grains et de bestiaux.

Bressuire possède une remarquable église, classée au nombre des monuments historiques, et construite en granit au XIIIe et au XIVe siècle, avec un portail richement orné et un clocher dont la flèche atteint 56 mètres; les ruines d'un vieux château, construit sur l'emplacement du château féodal que détruisit Duguesclin. Quelques historiens pensent que Bressuire était la *Segora* des Romains, placée dans l'Itinéraire d'Antonin sur la voie romaine de Nantes à Poitiers; mais ce point d'antiquité n'est point encore éclairci. Quoi qu'il en soit, Bressuire est une ville ancienne dont les Anglais se rendirent maîtres pendant la guerre de Cent ans. Duguesclin en fit le siége en 1371; il la prit d'assaut et passa la garnison au fil de l'épée. Avant la grande Révolution, les guerres de religion et plusieurs autres causes avaient amené la décadence de Bressuire, lorsque, en 1792, elle fut assiégée par l'armée des Vendéens, forte de 10,000 hommes; la garnison, aidée des gardes nationaux de Poitiers, La Rochelle, Nantes et Saumur, fit lever le siége et mit les chouans en déroute. Peu après, cette ville, complétement réduite en cendres, a essayé de sortir de ses ruines, mais n'a jamais recouvré son ancienne prospérité.

Bressuire (COMBAT DE). Une sourde fermentation régnait depuis longtemps au sein des crédules populations de la Vendée, animées par les nobles et les prêtres à venger le trône et à relever les autels. Un arrêté sévère de l'administration départementale contre les prêtres insermentés porta au comble cette irritation, et fit éclater la révolte. 8,000 habitants du district de Châtillon se soulevèrent à la fois et choisirent pour chef Gabriel Baudri d'Asson, ancien militaire et gentilhomme, qui unissait à un caractère impétueux une haine profonde pour la Révolution. Armés de bâtons, de faux, de fourches et de fusils de chasse; couverts de croix, munis de chapelets, et récitant des prières, les insurgés marchent au combat sur plusieurs colonnes, se ruent comme des furieux sur Châtillon, qu'ils livrent aux flammes; puis se portent contre Bressuire. Mais déjà le tocsin patriotique avait répondu à celui de l'insurrection; de Chollet, Parthenay, Angers, Nantes, Tours, La Rochelle et Rochefort, de nombreux détachements des gardes nationales accouraient pour combattre les Vendéens. Chaque jour attaquée, Bressuire fut vaillamment défendue par quelques compagnies de grenadiers de Thouars et d'Airvaux. Cependant cette ville allait succomber sous les efforts d'un ennemi supérieur en nombre et fanatisé, lorsqu'on vit flotter au loin les étendards tricolores des gardes nationales. Le 24 août 1792, les deux partis s'attaquèrent avec acharnement; la lutte fut sanglante, mais de courte durée. Les royalistes s'étaient formés en une longue colonne serrée; mal armés et dépourvus de toute expérience de la guerre, ils furent bientôt entourés, pressés de toutes parts, et jetés dans un effroyable désordre. Leurs chefs, incapables eux-mêmes de concevoir un plan et de le faire exécuter, ne songèrent, dès le commencement de l'action, qu'à se mettre à l'abri de la fureur des patriotes. Six cents insurgés trouvèrent la mort devant les murs de Bressuire; une foule de blessés se traînèrent dans les bois, qui furent bientôt remplis de cadavres. Le reste de l'armée royaliste s'était dispersé de tous côtés. Il est regrettable que, dans cette circonstance, les vainqueurs aient souillé leur victoire par des cruautés inutiles; mais c'est là malheureusement le caractère des guerres civiles.

BRESSY (Joseph), médecin et chimiste français, né à Pernes de Vaucluse en 1758, mort en 1838. Il se fit particulièrement connaître par l'application des vapeurs grasses au traitement de la pulmonie. On a de lui : *Recherches sur les vapeurs* (Paris, 1789, in-8°); *Essai sur l'électricité de l'eau* (1797, in-8°); *Théorie de la contagion, et son application à l'inoculation de la vaccine* (1802, in-12). Il fit plusieurs découvertes en chimie : longtemps avant Raymond, il avait trouvé le bleu qui porte le nom de ce dernier; mais il n'obtint ni l'honneur qui lui en revenait ni le prix que le gouvernement y avait attaché, parce que, dans la crainte qu'on ne se servît de son secret au profit d'un autre, il ne voulut pas déposer son mémoire. Il avait aussi obtenu un beau noir pour la soie; mais il n'a jamais su tirer parti de ses nombreuses inventions. Né avec une imagination aussi mobile que féconde, il passait successivement d'une étude à une autre sans donner suite à aucune de ses recherches.

BREST, ville maritime de France (Finistère), chef-l. d'arrond. et de trois cantons, au fond d'une rade immense, sur l'Océan et la Penfeld, à 574 kilom. N.-O. de Paris, par 48° 23' de lat. N. et 6° 49' de long. O.; — pop. aggl., 60,546 hab.; pop. tot., 79,847 hab. L'arrondissement de Brest comprend 12 cantons, 83 communes et 230,316 habitants. Tribunaux de 1re instance et de commerce. Lycée impérial, école navale, école d'hydrographie, école de mousses, trois bibliothèques, observatoire de la marine, jardin botanique. Place de guerre, chef-lieu de la 3e subdivision de la 16e division militaire; port militaire, commissariat géné-

ral de marine, inscription maritime, arsenal et chantiers de constructions navales. Le commerce maritime de Brest semble appelé à un brillant avenir lorsque le nouveau port destiné à la marine marchande sera terminé. Le mouvement de la navigation, en 1861, a donné les résultats suivants : Entrée, 256 navires à voiles d'un tonnage total de 17,557 t.; 106 navires à vapeur d'un tonnage de 33,198 t. Au cabotage, cette ville occupe le douzième rang parmi les ports de l'Océan. Les principales exportations consistent en céréales; les importations en denrées coloniales et fournitures pour la marine. L'industrie est de peu d'importance à Brest; on y compte des fabriques de chandelles, de briques, de toiles cirées, chapeaux vernis, brasseries, tanneries, pêcheries et galvanisation du fer. C'est le port militaire, ses constructions, ses approvisionnements, qui donnent surtout le mouvement et l'animation à l'industrie et aux transactions commerciales.

Brest, dont la possession était si importante qu'on disait au moyen âge : « N'est pas duc de Bretagne qui n'est sire de Brest, » n'était plus, au commencement du règne de Louis XIII, qu'une simple bourgade sans commerce et sans industrie, où l'on comptait à peine 1,500 âmes. Quant au faubourg de Recouvrance, situé sur la rive gauche de la Penfeld, il appartenait à l'illustre maison des Tanneguy du Châtel, qui en avaient fait le siége de leur justice seigneuriale. Richelieu le premier résolut d'établir à Brest un vaste arsenal maritime. « Un grand Etat ne doit pas être exposé à recevoir une injure sans pouvoir prendre sa revanche, » disait à Louis XIII ce grand ministre, justement jaloux de l'Angleterre et de l'Espagne, qui seules régnaient sur la mer. Aussi l'ordonnance de 1631 vint fonder le port de Brest et lui donner la préférence sur ceux du Brouage et du Havre. Toutefois, sous Louis XIII et dans les premières années du règne de Louis XIV, les travaux ne marchèrent que lentement; quand Duquesne y vint, il y avait tout à faire, et il fit tout. Pendant sept ans, il resta là, faisant sortir cette ville du néant, creusant les bassins, bâtissant les quais, les casernes, les magasins, entourant la ville de remparts, armant le goulet de formidables batteries, et fermant son entrée avec des chaînes. Vauban y vint à son tour ; il admira ce que la nature avait fait pour ce port si heureusement situé, et acheva les travaux de défense. Au siècle suivant, un enfant de Brest, Choquet de Lindre, donna une nouvelle impulsion aux travaux, restés stationnaires depuis longtemps. Il agrandit le port, il construisit le remarquable bâtiment destiné à loger les forçats, que la récente suppression des galères rendait sans asile, et son nom est devenu inséparable de ceux de Duquesne et de Vauban, les glorieux créateurs du port de Brest, unique au monde pour sa situation admirable, et la facilité qu'ont les navires d'y entrer ou d'en sortir par tous les temps. L'importance de ce port avait depuis longtemps attiré l'attention des Anglais; à chaque reprise d'hostilités, ils dirigeaient vainement sur ce point de nouvelles tentatives. Au moyen âge, pendant les guerres de Charles de Blois et de Jean de Montfort, ils essayèrent de s'établir à Brest, et ne consentirent à se dessaisir de cette ville que pour une forte somme d'argent. En 1694, la flotte combinée d'Angleterre et de Hollande débarqua dans le voisinage de Brest une troupe qui espérait enlever cette place d'un coup de main. Les habitants, accourus sur le rivage, l'empêchèrent de s'avancer et l'environnèrent ; alors une tempête ayant forcé les vaisseaux à s'éloigner, les troupes débarquées furent attaquées et presque toutes passées au fil de l'épée. En août 1757, les Anglais se présentèrent encore à l'entrée du goulet avec dix-neuf vaisseaux et vingt mille hommes de débarquement, mais les dispositions qu'on avait prises les forcèrent à renoncer à leur dessein, et jamais depuis lors une flotte anglaise n'a franchi la passe de Brest.

Brest se compose de deux villes distinctes, l'une sur la rive droite de la Penfeld et nommée Recouvrance; l'autre, sur la rive gauche et portant plus spécialement le nom de Brest. Ces deux quartiers, séparés par l'embouchure de la rivière, n'avaient autrefois que des communications fort difficiles; mais ils sont réunis aujourd'hui par un pont gigantesque. Le quartier de Recouvrance n'était jadis qu'un faubourg de Brest; il fut fondé en 1670, et annexé à la ville lorsque Vauban fit construire une enceinte de fortifications. Malheureusement, la plupart des rues n'ont pas participé aux embellissements dont Brest est orné; toutes celles qui avoisinent les quais sont étroites, tortueuses et mal bâties. Le quartier de Brest, situé au pied et sur le versant d'une colline très-escarpée, se divise naturellement en haute et basse ville. Les rues montueuses de la ville haute ont souvent une telle déclivité, qu'on les a transformées en de véritables rampes d'escalier ; aussi voit-on des maisons dont le cinquième étage est au niveau des jardins des maisons voisines. Cette ville, en quelque sorte toute moderne, est pauvre en monuments. Elle possède cependant une belle église, Saint-Louis, commencée en 1692 et terminée en 1778. Cette église n'a de remarquable que son maître-autel, les quatre colonnes de marbre antique qui supportent le baldaquin et qui proviennent d'un ancien temple de Sérapis, à Lebedah; enfin des verrières modernes **retraçant les principaux événements de la vie de saint Louis. Parmi les** promenades, nous devons citer la place du Champ-de-Bataille, la place de la Tour-d'Auvergne et le cours Dajot. Le monument le plus intéressant de Brest, c'est le pont tournant, jeté, en 1861, sur le bras de mer où vient tomber la Penfeld. Ce pont s'ouvre en deux parties, et tourne sur une couronne de galets ayant pour appui la plate-forme supérieure de deux tours dont la base a 12 mètres de diamètre. La largeur de la passe entre ces deux tours est de 106 mètres; la longueur totale du pont, y compris les culées, de 257 m., et la hauteur sous clef, de 28 m. On a employé 1,200,000 kilogr. de fonte, sortie des ateliers du Creuzot, pour la partie métallique de cette vaste construction.

— *Rade de Brest*. La rade, une des plus belles et des plus sûres de l'Europe, d'environ 30 kil. de circuit, peut contenir plus de 500 vaisseaux de guerre. Le port, formé par la Penfeld, comprend le port militaire et l'ancien port marchand, qui s'étend depuis l'embouchure de la rivière jusqu'au mur de l'arsenal. Le nouveau port de commerce, ou port Napoléon III, qui est en voie de construction, est pris sur la partie de la rade située au sud de la ville; il présentera un développement de 2 kilom., en y comprenant les bassins d'échouage et le bassin à flot. La rade communique avec l'Océan par un goulet d'une longueur de 5 kilom. et dont la largeur varie de 1,600 à 3,000 m.; il est défendu par de nombreuses batteries situées sur les deux rives, et éclairé par cinq phares, dont un à feu tournant et les quatre autres à feu fixe.

— *Port militaire*. Le port militaire de Brest, l'un des plus beaux de l'Europe, a 2,875 m. de longueur, de la batterie de la Rose à l'Arrière-Garde, sans comprendre les contours des bassins, des cales et de l'anse du Moulin à poudre. Il est difficile de saisir d'un seul coup d'œil l'ensemble d'une si vaste étendue. Après avoir franchi la porte de Brest, si l'on se dirige vers la gauche, on voit se dérouler une immense ligne d'ateliers et de magasins qui se groupent les uns au-dessus des autres; sur le quai opposé règne une autre ligne d'édifices formant l'équerre avec les premiers et dominés par le plateau des Capucins. En reprenant le quai de Brest, on franchit sur un pont un bassin de radoub, et on arrive devant la direction du port et le magasin général; là sont la voilerie, la pavillonnerie, les corderies et les bureaux des officiers; au dehors, de longues files de canons forment le dépôt où l'on puise pour l'armement des navires de guerre; les ateliers de corderie, qui font suite à ces bâtiments, sont séparés du quai par un parc aux ancres, et derrière eux s'élèvent le bagne et l'hôpital de la marine. Le bagne se compose de trois pavillons; celui du centre est destiné aux forçats, et ceux des extrémités aux logements des gardes-chiourme. Au-dessus du bagne s'élève une belle esplanade, dont un des côtés est formé par une grande caserne que surmonte l'observatoire de la marine. En redescendant vers la corderie, on voit, à la suite de ce bâtiment, que le port, qui jusque-là avait suivi la direction du nord au sud, fait un angle de près de 90 degrés et se dirige de l'ouest à l'est. Après les corderies, on rencontre une plage assez vaste, autour de laquelle on a réuni l'atelier du sciage, la poulierie et la tonnellerie. Plus loin est un parc à charbon de terre, et, dans le voisinage, quatre cales de construction. Si l'on passe maintenant au quai de Recouvrance, on voit une succursale de l'atelier des forges, destinée à confectionner les divers ferrements de la mâture des navires, puis l'atelier où se font les mâts d'assemblage. On passe devant la *Forme de Salou* et l'on atteint le chantier des embarcations, d'autres cales de construction et enfin une série d'ateliers secondaires. Les ateliers concernant les machines à vapeur, situés sur le plateau des Capucins, sont de création nouvelle, et leur matériel considérable permet de construire les machines les plus puissantes; à la suite est l'atelier d'ajustage Redescendant ensuite la rampe des Capucins, on trouve derrière les bureaux du génie maritime une sorte de rue, bordée de chaque côté par d'importantes forges, en face desquelles sont quatre formes ou bassins de construction. La dernière portion du port est l'arsenal, séparé en deux parties correspondant aux deux rives de la Penfeld, et s'étendant sur une longueur d'environ 5 kilom., en comprenant deux collines parallèles à la rivière. L'arsenal emploie journellement 8,000 à 9,000 ouvriers; les dépenses diverses de la marine, pour le seul port de Brest, se sont élevées à près de 24 millions de fr. en 1858. Ce beau port est défendu par des batteries formidables et par une citadelle dite le Château, construite sur un rocher escarpé. Ce château a remplacé, au XIIIe siècle, un castellum bâti par les Gallo-Romains; l'une des tours a conservé le nom de tour de César ; en dedans de l'enceinte de la forteresse s'élève le donjon, autre forteresse bâtie dans la première, isolée de la place par un fossé profond et munie de tours à deux angles. Les appartements du donjon qu'occupaient les ducs de Bretagne, quand ils séjournaient à Brest, ont servi de prison, en 1347, à Charles de Blois, avant son transfèrement en Angleterre. Pour donner une idée de la force du château, il suffit de dire que, souvent assiégé, même par **Duguesclin et Clisson, il ne fut jamais pris de force.**

BREST (Germain-Fabius), peintre français contemporain, né à Marseille en 1823, se forma à l'école des beaux-arts de cette ville sous la direction de Loubon. Plus tard, il reçut des leçons de Troyon et débuta, au salon de 1850, par un *Intérieur de la forêt de la Sainte-Baume*. Il exposa, en 1852, 1853 et 1855, d'autres vues de Provence qui promettaient déjà un coloriste distingué. Il partit ensuite pour l'Orient, et, après un séjour de quatre ans à Constantinople, d'où il envoya, au salon de 1857, deux toiles qui éveillèrent l'attention de la critique, il revint à Paris, où bientôt il prit rang parmi nos meilleurs peintres orientalistes. Ses tableaux, remarquables par leur belle couleur et leur harmonie vigoureuse, reproduisent fidèlement les costumes bigarrés, les architectures capricieuses de l'Orient, et aussi les lumières et les ombres qui, dans ces contrées aimées du soleil, ont des valeurs relatives tout autres que dans nos climats tempérés. Les ouvrages exposés par M. Brest, depuis son retour en France, sont les suivants : la *Place de l'Atméidan, à Constantinople* (galerie du Corps législatif); la *Pointe du sérail* et le *Bazar des drogues* (salon de 1861) ; la *Cour des ablutions de la grande mosquée de Trébizonde* (musée du Luxembourg); un *Café sur la route de Kérassunde à Amassiu* et les *Bords du Bosphore à Bebec* (1863) ; les *Bords du Bosphore à Beicos* et un *Caravansérail à Trébizonde*, qui ont mérité une médaille au salon de 1864 ; le *Beiram sous le sultan Mahmoud* (acquis par le prince de Joinville), et le *Débarcadère d'Eyoub* (1865); une *Vue de Venise* et un *Café sur le Bosphore* (1866).

BRESTE s. f. (brè-ste). Chass. Manière de prendre les petits oiseaux avec de la glu et un appât.

BRESTER v. n. ou intr. (brè-sté). Se quereller, se disputer. ‖ Vieux mot.

BREST-LITOWSK. V. BRZESC-LITEWSKI.

BRESTOIS, OISE s. et adj. (brè-stoi, oi-ze). Géogr. Habitant de Brest; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* BRESTOIS. *La marine* BRESTOISE.

BRET s. m. (brè — rad. *braire*). Cri, pleurs. ‖ Vieux mot.

BRET, petit lac de Suisse. V. BRAI.

RRET (Antoine), littérateur et auteur dramatique, né à Dijon en 1717, mort à Paris en 1792. Auteur fécond, mais médiocre, il a cultivé presque tous les genres littéraires, et n'a rien laissé qui pût sauver son nom de l'oubli. Sa comédie de la *Double extravagance*, restée longtemps au répertoire, est écrite avec assez de pureté, mais manque des éléments qui constituent une œuvre dramatique. Il a collaboré au *Journal encyclopédique*, à la *Gazette de France*, donné une belle édition de Molière (1773), avec un *Commentaire* estimé en son temps (Paris, 1773, 6 vol.). Il a écrit : la *Cythéride* (1743); *Lycoris* ou la *Courtisane grecque* (1746, 2 vol.); *Mémoires sur la vie de Ninon de Lenclos* (1750); *Essai de contes moraux et dramatiques* (1765); *Essai d'une poétique à la mode*, etc. Son *Théâtre* a été publié en 1765 et 1778, 2 vol. in-8°. Voici les pièces dont il se compose, et qui toutes ont été jouées à la Comédie-Française : le *Quartier d'hiver*, comédie en un acte et en vers, avec Daucour et de Villaret (1744); l'*Ecole amoureuse*, comédie en un acte et en vers libres (1747); le *Concert*, comédie en un acte et en prose (1747); la *Double extravagance*, comédie en trois actes et en vers (1750); le *Jaloux*, comédie en cinq actes et en prose (1745); le *Faux généreux*, comédie en cinq actes et en vers (1758); la *Fausse confiance*, comédie en un acte et en vers (1763); l'*Epreuve indiscrète*, comédie en deux actes et en vers (1764); le *Mariage par dépit*, comédie en trois actes et en prose (1765); l'*Hôtellerie* ou le *Faux ami*, drame en cinq actes et en vers, imité de l'allemand (1785).

BRET (Charles WANGEL), sénateur français, né en 1791 à Lyon, mort en 1860. Reçu avocat en 1825, il remplit en 1830 les fonctions d'avocat général à la cour d'Aix, puis il fut successivement nommé préfet de la Loire en 1832, et du Haut-Rhin en 1833. Après être rentré dans la vie privée, de 1848 à 1851, il fut appelé à administrer les départements de la Loire (1851), de la Haute-Garonne (1852), et du Rhône (1853). Mis alors à la retraite, il fut élevé à la dignité de sénateur.

BRETAGNE s. f. (bre-ta-gne; *gn* mll.). Chorégr. Ancienne danse française en pas de deux, qui était grave et noble.

— Comm. Nom donné à des étoffes de lin qui se fabriquaient en Bretagne.

— Econ. dom. Nom que l'on donne à Lyon à la pièce de fonte ou de fer, quelquefois unie, le plus souvent ornée de dessins et d'écussons, qu'on applique contre le fond de la cheminée.

BRETAGNE, (*Britannia minor*), ancienne province de France, comprise entre la Normandie et la Manche au N., l'océan Atlantique à l'O. et au S., le Poitou au S., l'Anjou et le Maine à l'E. Capitale, Rennes ; superficie, environ 4,000 kilom. car. Une double chaîne de montagnes, dont les points culminants ne dépassent pas 400 m., envoie vers le N. et vers le S. des contre-forts qui ondulent le sol de cette contrée. Les montagnes de la Bretagne se relient à l'arête hydrographique **de la France par les collines du Maine et du Perche. Après avoir formé une seule ligne** sous le nom de *monts Menez*, elles se bifurquent et forment les monts *Arrée* au N., et les *montagnes Noires* au S. Les cours d'eau, outre la Loire, qui n'en baignait que l'extrémité méridionale, étaient : la Vilaine, l'Ille, l'Arguenon, l'Ellé, le Couesnon, le Blavet, l'Aulne, la Morlaix, le Gouet et la Rance. De plus, cette province renfermait, à son extrémité sud, le petit lac de Grand-Lieu. Elle était divisée en basse Bretagne, comprenant les quatre diocèses de Vannes, Quimper, Saint-Pol-de-Léon et Tréguier; et en haute Bretagne, formant les cinq diocèses de Rennes, Nantes, Saint-Malo, Dol et Saint-Brieuc. Dans la nouvelle division administrative de la France, cette province a fourni les cinq départements d'Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan et Loire-Inférieure.

Quant à l'aspect général de cette contrée de la France, laissons parler Chateaubriand, cet illustre enfant de la Bretagne décrivant et jugeant sa terre natale : « Cette longue presqu'île, d'un aspect sauvage, a quelque chose de singulier : dans ses étroites vallées, des rivières non navigables baignent des donjons en ruine, de vieilles abbayes, des huttes couvertes de chaume où les troupeaux vivent pêle-mêle avec les pâtres. Ces vallées sont séparées entre elles, ou par des forêts de houx grands comme des chênes, ou par des bruyères semées de pierres druidiques, autour desquelles plane l'oiseau marin et paissent des vaches maigres avec de petites brebis. Un voyageur à pied peut cheminer plusieurs jours sans apercevoir autre chose que des landes, des grèves, et une mer qui blanchit contre une multitude d'écueils ; région solitaire, triste, orageuse, enveloppée de brouillards, couverte de nuages, où le bruit des vents et des flots est éternel. Sur les bruyères et dans les vallées de la Bretagne, vous rencontrez quelques laboureurs vêtus de peaux de chèvre, les cheveux longs, épars et hérissés, ou vous voyez danser au pied d'une croix, au son d'une cornemuse, d'autres paysans avec l'habit gaulois, le sayon, la casaque bigarrée, les larges braies, et parlant la langue celtique.

» D'une imagination vive, et néanmoins mélancolique, d'une humeur aussi mobile que leur caractère est obstiné, les Bretons se distinguent par leur bravoure, leur fidélité, leur esprit d'indépendance, leur attachement pour la religion, leur amour pour leur pays. Fiers et susceptibles, sans ambition et peu faits pour la cour, ils ne sont avides ni d'honneurs ni de places. Ils aiment la gloire, pourvu qu'elle ne gêne en rien la simplicité de leurs habitudes ; ils ne la recherchent qu'autant qu'elle consent à vivre à leur foyer comme un hôte obscur et complaisant qui partage les goûts de la famille. »

A ce portrait, tracé de main de maître, nous n'avons qu'à ajouter quelques-uns des noms célèbres qui ont illustré ce coin de la France : Hardouin, Sévigné, Duclos, Le Sage, Duguesclin, Clisson, Beaumanoir, Lanoue, Lamothe-Piquet, Charette, La Rochejaquelein, Moreau, l'abbé de Lamennais et Chateaubriand.

— *Histoire*. Avant l'entrée de Jules César dans les Gaules, ce pays était occupé par trois races principales, qui différaient entre elles de langage, de mœurs et d'institutions : les Belges s'étendaient depuis le Rhin jusqu'à la Seine ; les Aquitains habitaient entre la Garonne et les Pyrénées ; et les Galls ou Celtes possédaient le territoire compris entre la Garonne, la Seine et l'Océan. Cette dernière contrée était désignée en général sous le nom d'Armorique ; cependant cette dénomination s'appliquait plus particulièrement à la pointe nord-ouest de la Gaule. Ajoutons que les habitants de l'île de Bretagne avaient les mêmes institutions que les Celtes, avec lesquels ils ne formaient qu'un même peuple. Trois tribus principales occupaient l'Armorique proprement dite : les Vénètes, qui étaient les plus puissants, habitaient le territoire qui forma depuis le diocèse de Vannes; les Osismiens possédaient la pointe la plus occidentale de la péninsule ; et les Curiosolites étaient établis dans la région dont se forma dans la suite le diocèse de Saint-Brieuc.

Quand le bruit de l'invasion romaine se répandit dans les Gaules, les Armoricains ne furent pas les derniers à voler au secours de la patrie en danger ; le contingent de 36,000 hommes qu'ils envoient à Vercingétorix prouve assez leur puissance. Après la chute d'Alise, découragés et épuisés sans doute, ils acceptent sans résistance la domination de Rome. Mais bientôt les Vénètes, ne pouvant plus supporter le nouveau joug qui pèse sur eux, poussent le cri de guerre et appellent à leur secours leurs frères de l'île de Bretagne. Cesar, sur le point de partir pour l'Illyrie, apprenant cette révolte, revient à la hâte sur ses pas; l'exemple des Vénètes deviendrait contagieux, la rébellion pourrait se propager ; sa proie pourrait lui échapper : il fond sur les Venètes, et, par deux victoires consécutives sur terre et sur mer, les réduit à l'impuissance. Mais il faut donner à ces barbares un exemple de la sévérité des maîtres du monde : les chefs des Vénètes sont égorgés, et le reste de la nation est vendu à l'encan.

Après la conquête, l'histoire se tait sur cette contrée jusqu'à la fin du IIIe siècle. A cette époque, un certain nombre de familles de **l'île de Bretagne, pour échapper aux ravages des pirates saxons**, passèrent dans l'Armo-

rique. Dioclétien, qui régnait alors, leur permit de s'y établir, et leur assigna des terres dans le pays des Vénètes et des Curiosolites. Une seconde émigration, puis une troisième suivirent la première, et bientôt la population de l'Armorique fut à peu près complétement renouvelée.

Quand les révoltes partielles et l'ambition des gouverneurs de province commencèrent dans l'empire romain la dissolution que devaient accomplir les hordes du nord, Maxime, gouverneur de l'île de Bretagne, prit la pourpre impériale, passa dans les Gaules, et chargea, après quelques succès, Conan Mariadec du commandement de l'Armorique. Après la défaite de l'usurpateur, l'empereur Valentinien confirma Mariadec dans le pouvoir que ce dernier avait reçu de Maxime. Mais bientôt Conan, fortifié par de nouvelles émigrations d'insulaires, et grâce aux embarras toujours croissants des maîtres de Rome, se déclara indépendant et se fit proclamer roi de la Petite Bretagne ou Bretagne armoricaine. (Après la conquête des Francs, les princes qui régnèrent sur la Bretagne, prirent le titre de rois de la Domnonée. Les écrivains du VII^e siècle appellent cette contrée *cornua Galliæ*, d'où plus tard on a fait *Cornouailles*, nom qui est resté à l'un des comtés de la Bretagne.) Conan Mariadec sut également éloigner de la Bretagne le fléau des barbares, et résister aux entreprises des Romains, qui voulaient le réduire à leur obéissance. Il mourut en 421, après un règne glorieux. Les princes ou chefs de la Bretagne continuèrent à porter le titre de roi jusqu'à Hoël I^{er}, qui monta sur le trône en 509. Après la mort de ce prince, l'usage des souverains de ce temps de partager leurs domaines entre leurs enfants morcela la Bretagne entre plusieurs comtes indépendants les uns des autres; cependant celui qui fut maître de Rennes s'attribua la suzeraineté et prit le titre de roi. Cet état de choses dura jusqu'en 799, époque où Charlemagne fit la conquête de la Bretagne, qui resta soumise à l'empire pendant le règne du nouvel empereur. Sous Louis le Débonnaire, elle essaya inutilement de reconquérir son indépendance; ce prince, vainqueur des comtes de Cornouailles qui s'étaient révoltés, établit en 824, pour gouverneur de ce pays, un Breton de naissance obscure, Nomenoé, homme doué de rares qualités, qui profita des troubles intérieurs de la France pour se rendre indépendant. Après une grande victoire remportée sur Charles le Chauve, en 845, il prit le titre de roi. Sa dynastie régna sur la Bretagne jusqu'en 1169; deux de ses descendants seuls, Erispol et Salomon III, eurent le titre de roi; les autres prirent indifféremment celui de comtes ou ducs. Après la mort de Salomon III, la Bretagne, morcelée encore par les nouveaux partages, ravagée par les Normands jusqu'à leur établissement en Normandie en 912, ne jouissait que d'une indépendance précaire, lorsque la cession de la Normandie à Rollon vint encore compliquer la position des descendants de Nomenoé. Charles le Simple transmit au chef des aventuriers du Nord son prétendu droit de suzeraineté sur la Bretagne, et cet acte alluma entre les Bretons et les Normands une longue collision dont le résultat final fut un changement de dynastie. Conan IV ne put prendre possession du duché de Bretagne qu'en appelant à son secours le roi d'Angleterre Henri II, qui, après avoir marié son fils Geoffroi avec Constance, fille de Conan, se hâta de dépouiller ce dernier de ses Etats pour reconnaître duc de Bretagne son fils Geoffroi (1166). Après une vive résistance de la part d'Eudes de Bretagne, son cousin, Geoffroi put enfin se faire couronner à Rennes en 1169. La discorde éclata bientôt entre le nouveau duc et son père, le roi d'Angleterre; Geoffroi eut recours à Philippe-Auguste, se rendit à Paris et périt sous les pieds des chevaux, dans un tournoi que le roi de France avait donné en son honneur, en 1186. Arthur, fils de Geoffroi et de Constance, naquit peu de mois après la mort de son père. La minorité de ce prince fut troublée par la convoitise de ses ambitieux voisins; cependant, grâce à la fidélité des Bretons et à la fermeté de sa mère, Arthur fut reconnu duc de Bretagne en 1196. Mais la guerre s'étant rallumée entre l'Angleterre et la France, Arthur prit le parti de Philippe-Auguste et tomba au pouvoir de Jean sans Terre, qui l'égorgea de ses propres mains et jeta son cadavre dans la Seine. Philippe fit reconnaître duchesse de Bretagne Alix, fille aînée de Constance et de Gui Thouars. Ce dernier fut nommé régent, mais sous l'autorité du roi de France, qui, quelques années plus tard, maria Alix à Pierre de Dreux, arrière-petit-fils de Robert de Dreux, second fils de Louis le Gros. Pierre de Dreux fut reconnu, en 1213, duc de Bretagne vassal de la France.

Ce premier duc de Bretagne de la maison de France passa sa vie dans une agitation perpétuelle, en guerre avec Philippe-Auguste, avec ses propres sujets, ou avec les infidèles. Les règnes successifs de Jean I^{er}, Jean II, Arthur II et Jean III n'offrent aucun événement bien important. La mort de Jean III, arrivée en 1341, fut le signal d'une guerre civile qui ravagea la Bretagne pendant vingt-cinq ans, et la cause des guerres qui suivirent pendant soixante-dix ans. Le duc Jean, qui ne laissait point d'enfants, était l'aîné des trois fils d'Arthur II. Son frère puîné, Gui, comte de Penthièvre, était également mort laissant une fille nommée Jeanne, mariée à Charles de Blois, neveu de Philippe de Valois. Le frère cadet, Jean, comte de Montfort, était encore vivant. L'héritage fut disputé entre Charles de Blois et Jean de Montfort; la rivalité de la France et de l'Angleterre vint prolonger la lutte en la compliquant. Jean de Montfort appela les Anglais à son secours; Charles de Blois, entré en Bretagne avec une armée française, eut le bonheur, dès la première campagne, de faire prisonnier Jean de Montfort dans Nantes. La guerre eût été terminée sans l'héroïsme de Jeanne de Flandre, épouse de Jean de Montfort. A force de courage et d'énergie, et grâce à l'arrivée des Anglais, elle repoussa Charles de Blois, qui fut obligé de lever le siége d'Hennebon, en 1342. Cependant, pressée de toute part, elle essuya un grave échec près de Guernesey; le roi d'Angleterre vint lui-même en personne à son secours; de son côté, le roi de France entra en campagne et pénétra jusqu'à Ploërmel; mais, par la médiation du pape, une trêve de trois ans fut conclue entre les deux souverains, et le champ de bataille resta abandonné aux partisans de Blois et de Montfort. Ce dernier parvint à s'évader de Paris en 1345 et vint se mettre à la tête de ses partisans; mais il mourut peu après, laissant à sa courageuse veuve le soin des intérêts de leur fils. La bataille de Crécy, ayant privé Charles de Blois des secours de la France, ce prince fut battu et fait prisonnier à la bataille de la Roche-Derrien, en 1347. Son épouse, Jeanne de Bretagne, continua la guerre. Enfin Charles de Blois recouvra sa liberté, en donnant pour otages deux de ses enfants, en 1356. Les hostilités recommencèrent; Charles de Blois résolut d'en finir et hasarda imprudemment, contre l'avis de Duguesclin, la sanglante bataille d'Auray, où il fut tué, en 1364. Par le traité de Guérande (1365), la couronne de Bretagne passa définitivement dans la famille de Montfort. Jean V, surnommé *le Conquérant*, fils de Jean de Montfort et de Jeanne de Flandre, fut reconnu comme duc de Bretagne; mais ayant refusé de rendre au roi de France les hommages de vassalité, une nouvelle guerre éclata bientôt, et se termina en 1395 par le traité d'Aucfer. Quatre ans après (1399), Jean V mourut empoisonné à Nantes. Jean VI, son fils, lui succéda; il épousa Jeanne de France, fille de Charles VI, fit hommage au roi pour son duché et défendit les intérêts français contre les Anglais. Les règnes successifs de François I^{er}, Pierre II et Arthur III n'offrent aucun événement important. François II, petit-fils du duc Jean, le Conquérant, fut reconnu duc de Bretagne en 1458. Il reçut le roi Louis XI dans sa ville de Nantes en 1462; mais, comme il ne voulut pas seconder les projets du roi de France, il entra peu après dans la ligue du bien public. Le traité de Conflans le fit lieutenant général du roi en Anjou, dans le Maine et dans la Touraine. Cependant Louis XI, qui n'oubliait rien, punit bientôt le duc de Bretagne en entrant subitement dans ses Etats et en s'emparant des places importantes Le duc, épouvanté, consentit à tout ce qu'exigea le roi; mais, après la mort de Louis XI, il prit part aux intrigues qui contrarièrent la régence d'Anne de Beaujeu; il accueillit le duc d'Orléans, et vit son armée détruite à Saint-Aubin-du-Cormier, où ce prince fut fait prisonnier. Il mourut peu après, laissant deux filles: Isabelle, qui mourut en 1490, et Anne, qui lui succéda et qui, par son mariage avec Louis XII, réunit la Bretagne à la couronne de France.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES SOUVERAINS DE LA BRETAGNE.

Conan Mariadec	390
Salomon I^{er}	421
Grallon	434
Audren I^{er}	446
Erech	464
Eusèbe	478
Hoël I^{er}	509
Hoël II	545
Judual ou Alain I^{er}	569
Hoël III	594
Salomon II	612
Judicaël	632
Alain II	658
Grallon II	690
Daniel	722
Budic	749
Méliau	780
Rivod	792
Guy	799
Jarnithim	814
Guyornarch de Léon	818
Nomenoé	825
Erispol	851
Salomon III	857
Pasquiten et Gurvand	874
Alain III	879
Gurmhaillon	907
Juhel Bérenger	928
Alain IV	937
Dragon	952
Morvan	953
Hoël IV	953
Guerech	980
Conan I^{er} le Tors	987
Geoffroi	992
Alain V	1008
Conan II	1040
Hoël V	1074
Alain Fergent	1084
Conan III	1112
Hoël VI et Eudes	**1148**
Eudes (seul)	**1154**
Conan IV	1157
Geoffroi II	1171
Arthur	1186

DUCS DE BRETAGNE DE LA MAISON DE FRANCE.

Pierre de Dreux	1213
Jean I^{er} le Roux	1237
Jean II	1286
Arthur II	1304
Jean III dit le Bon	1312
Jean de Montfort	1341
Jean V	1365
Jean VI	1399
François I^{er}	1442
Pierre II	1450
Arthur III	1457
François II	1458

Après avoir ainsi esquissé à grands traits l'histoire de la Bretagne, nous allons revenir en arrière pour raconter les faits qui ont signalé la vie de quelques-uns des princes dont on vient de lire les noms:

AUDREN OU AUDRAN I^{er}, fils de Salomon I^{er}, fut couronné à Rennes, après la mort de Grallon, et reçut, dès le début de son règne, des ambassadeurs de la Grande-Bretagne, qui venaient implorer son assistance pour repousser les invasions des Pictes et des Scots. Audren se borna à envoyer son frère Constantin, qui, à la tête de 2,000 Bretons, battit les envahisseurs et fut mis sur le trône. Attaqué en 448 par Littorius Celcus, lieutenant de l'empereur Honorius, Audren s'allia avec Théodoric, roi des Goths, chassa les Romains, auxquels il prit plusieurs villes, et étendit ses conquêtes jusqu'à l'Orléanais. Quelque temps après, le roi des Allemands, Eucharic, sur l'instigation d'Aétius, se disposa à marcher contre les Bretons; mais saint Germain d'Auxerre intervint et détourna Eucharic de ses projets d'invasion. La ville de Château-Audren, située non loin de Saint-Brieuc, doit son nom au quatrième roi des Bretons.

ALAIN I^{er}, né en 560, mort en 594, était fils d'Hoël II. Sans autorité comme sans énergie, il abandonna le pouvoir aux comtes de Vannes, de Léon, et surtout à Canobert, comte de Rennes, qui avait épousé la belle-sœur de Chramm, fils de Clotaire I^{er}, roi de France. Lors des démêlés de Chramm avec son père, le premier se réfugia à Rennes, près de Canobert. Sur le refus de celui-ci de livrer le prince, Clotaire I^{er} envahit la Bretagne, attaqua Canobert, qui périt en combattant, et s'empara de son fils, qu'il fit enfermer et brûler dans une chaumière, en 562.

ALAIN II, dit *le Long*, né en 630, mort en 690, succéda, à l'âge de huit ans, à son père Judicaël, qui entra dans un couvent. Son règne ne fut signalé par aucun événement important. Le chroniqueur Bertrand d'Argentré cite de ce roi des lettres patentes écrites en latin, dans lesquelles il emploie la formule *Rex Dei gratia*, et qui ont rapport à la police de son royaume. Après la mort d'Alain II, la Bretagne, en proie à l'anarchie, fut partagée en sept comtés, et gouvernée par autant de comtes, qui se firent une guerre incessante.

ARASTAGNUS, qui ne figure pas dans notre tableau chronologique, parce qu'il ne dut sa puissance qu'à des circonstances passagères, fut élevé au pouvoir suprême par les Bretons, désireux de mettre un terme aux discordes intestines qui déchiraient leur pays. Il s'allia à Charlemagne, le suivit avec 8,000 hommes dans son expédition en Espagne, s'y signala par de brillants exploits, reçut en récompense une partie la Navarre, et perdit la vie à la célèbre défaite de Roncevaux. Le corps d'Arastagnus fut transporté à Blaye, où il fut inhumé.

ALAIN III, dit *Rebré* ou *le Grand*, duc de Bretagne, mort en 907. Il était en guerre avec trois compétiteurs à la souveraineté de la Bretagne, les comtes de Léon, de Goelo et Judicaël, son cousin, lorsque les Normands, jugeant le moment favorable, envahirent le pays. Devant le danger commun, les quatre rivaux réunirent leurs forces. Judicaël périt dans un premier combat; mais Alain marcha contre les ennemis, les battit à Guérande et les écrasa près de Vannes, en 888, dans une bataille demeurée célèbre, car il échappa seulement 400 hommes de l'armée normande, qui se composait d'environ 16,000 hommes.

ALAIN IV, surnommé *Barbetorte*, mort à Nantes en 952. Petit-fils d'Alain le Grand, il avait été élevé en Angleterre, pendant que la Bretagne était en proie aux ravages des Normands. Ayant réuni un grand nombre de Bretons réfugiés, il quitta l'Angleterre, débarqua à Cancale, fondit sur les Normands, qu'il chassa de Saint-Brieuc et de Dol, en tailla 6,000 en pièces dans la plaine de Maures, près de Nantes, et délivra complétement le pays. Les Bretons le proclamèrent duc, en récompense de si éminents services. Quelque temps après, Alain marcha au secours de Louis IV d'Outre-mer, attaqué par l'empereur Othon. Il se signala surtout dans cette guerre en se battant contre un Saxon d'une force prodigieuse, à qui il fit mordre la poussière.

ALAIN V, mort à Vimoutiers en 1040, était fort jeune lorsqu'il succéda, en 1008, à son père Geoffroi I^{er}. Sa mère Haroise, fille de Richard de Normandie, gouverna en son nom jusqu'à sa majorité. Devenu maître du pouvoir, il marcha contre les seigneurs rebelles qui, pendant sa minorité, avaient désolé la Bretagne, les fit rentrer dans le devoir, et se réconcilia avec leur chef, Caignard, comte de Cornouailles, dont il épousa la fille. En 1030, Alain fut attaqué par Robert le Diable, duc de Normandie, qui voulait le forcer à lui prêter foi et hommage. D'après les chroniqueurs normands, Alain, après avoir essuyé plusieurs défaites, se reconnut le vassal de Robert. D'Argentré prétend, au contraire, que rien ne fut changé dans la situation respective des deux duchés. Quoi qu'il en soit, Robert le Diable servit d'intermédiaire entre Alain et son frère Eudon, qui était entré en révolte ouverte pour augmenter son apanage, les réconcilia, et, après avoir confié le gouvernement de son duché au duc de Bretagne, lorsqu'il partit pour la Palestine, il lui légua la tutelle de son fils Guillaume le Bâtard, quand il mourut à Nicée. Alain se montra digne de cette haute confiance. La guerre civile ayant éclaté en Normandie, il s'y rendit avec une armée, battit les révoltés, et mourut au moment où l'ordre allait être complétement rétabli dans le duché.

ALAIN VI, dit *Fergent*, mort en 1119. Fils d'Hoël, il fut chargé par ce dernier d'accompagner, avec 5,000 Bretons, Guillaume de Normandie, partant pour conquérir l'Angleterre. Sa brillante conduite à Hastings lui valut le comté de Richemont. Bientôt après, il revint en Bretagne, délivra son père fait prisonnier par des seigneurs bretons révoltés, et lui succéda en 1084. Guillaume le Conquérant, étant revenu en Normandie, voulut contraindre Alain à lui rendre hommage comme feudataire et à lui payer tribut; mais le duc de Bretagne le battit, et lui enleva une partie de ses tentes et de son bagage; toutefois, ils ne tardèrent pas à faire la paix (1085). Alain épousa Constance, fille de Guillaume, devint veuf en 1090, se remaria avec Hermangarde, fille de Foulques d'Anjou, et partit pour la première croisade. De retour de la Palestine, il s'occupa de réformes administratives et judiciaires, créa un parlement chargé de juger en appel les causes portées devant les sénéchaux de Nantes et de Rennes, se rendit en Angleterre en 1106, et prit une part décisive à la victoire que Henri I^{er} remporta sur son frère Robert à Tinchebray. Atteint cinq ans plus tard d'une grave maladie, Alain se fit porter au monastère de Saint-Sauveur de Redon; il y recouvra la santé, mais ne voulut plus quitter l'habit religieux qu'il avait pris, et abdiqua en faveur de son fils Conan, gendre du roi d'Angleterre, Henri I^{er}.

— Jurispr. La première collection des lois qui régissaient la Bretagne, connue sous le nom de *Petit volume*, a été perdue. La plus ancienne rédaction qu'on ait conservée des coutumes de cette grande province remonte, selon les uns à 1330, selon d'autres à 1450 ou 1456. Ce document fort curieux, nommé *Très-ancienne coutume*, contient 336 articles. L'*Ancienne coutume* est celle dont nous venons de parler, réformée et publiée à Nantes en 1549 en 779 articles. La dernière rédaction de la coutume, dont l'autorité s'est maintenue jusqu'à la publication du Code civil, date de 1580. Il existait, en outre, des *usances particulières* ou usages locaux, dont la connaissance est encore utile. Tous ces textes ont été publiés dans la grande collection de Bourdot de Richebourg: *Nouveau coutumier général* (Paris, 1724, in-fol., t. IV, p. 199 et suiv.). Les commentateurs les plus estimés de la coutume de Bretagne ont été d'Argentré au XVI^e siècle, Belardeau et Frain, au XVII^e, La Bigotière et Duparc-Poullain, au XVIII^e.

BRETAGNE (dom Claude), théologien français, né à Semur en 1625, mort en 1694. Il entra dans l'ordre des bénédictins de Saint-Maur, et publia plusieurs ouvrages, dont le principal a pour titre : *Méditations sur les principaux devoirs de la vie religieuse* (Paris, 1680).

BRETAGNE (Anne de). V. ANNE.

BRETAGNE (oncle, neveu, cousin à la mode de). V. ONCLE, COUSIN, NEVEU.

BRETAGNE (GRANDE-), la plus grande des îles de l'archipel britannique et de l'Europe, à 33 kilom. N.-O. du continent, dont la séparent la mer du Nord, le pas de Calais et la Manche; à 21 kilom. E. de l'Irlande, dont elle est séparée par le canal de Saint-Georges, la mer d'Irlande et le canal du Nord; comprise entre 49° 57′ et 58° 40′ de lat. N., et entre 0° 15′ et 8° 28′ de long. O.; longueur du N. au S., 928 kilom., sur 587 kilom. de l'E. à l'O. Superficie: 56,884,330 acres, ou 230,267 kilom. c.; 20,793,552 hab. en 1851. Elle a approximativement la forme d'un triangle à côtés très-inégaux, ayant pour sommets les caps Duncasby au N., South-Foreland au S.-E., et Land's-End au S.-O. Cette grande île était autrefois, au point de vue politique, divisée en trois grandes parties: l'Ecosse au N., l'Angleterre au centre et au S., et la principauté de Galles à l'O. Pour tous les détails géographiques et historiques concernant la Grande-Bretagne et le Royaume-Uni, voyez les mots: ANGLETERRE, ECOSSE, GALLES (principauté de), IRLANDE.

BRETAGNE (NOUVELLE-), groupe d'îles de l'Océanie, dans la Mélanésie, au N.-E. de la Nouvelle-Guinée, entre 4° 8′ — 6° 30′ lat. S., et 145° 55′ — 150° 52′ long. E. Les principales sont la Nouvelle-Bretagne, qui donne son nom à tout le groupe, et la Nouvelle-Irlande, au N.-E. de cette dernière. Elles furent décou-

vertes en 1699 par Dampier, et de nouveau visitées en 1768 par Carteret. La population de tout l'archipel est évaluée à 100,000 habitants de la race des Papous. ‖ On donne encore le nom de Nouvelle-Bretagne à l'ensemble des possessions anglaises dans l'Amérique du Nord, qui comprennent à l'E. : le Labrador, la Nouvelle-Galles septentrionale, la Nouvelle-Galles méridionale, le haut et le bas Canada, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et les îles de Terre-Neuve; au centre, les vastes contrées habitées par les Esquimaux, et cette multitude de tribus indiennes qui occupent le territoire compris entre les montagnes Rocheuses et la mer d'Hudson; à l'O., la Nouvelle-Calédonie, et les îles nombreuses qui bordent les côtes de l'océan Pacifique, l'île de Vancouver, l'île de la Princesse-Charlotte, etc.; enfin, au N. les îles et les terres encore peu visitées qui appartiennent aux régions polaires. Cette immense région, comprise entre 42° 12′ et 76° 10′ de lat. N., et entre 53° 10′ et 133° 30′ de long. O., est bornée au N. par la mer Polaire, au N.-E. et à l'E. par la mer de Baffin et l'océan Atlantique; au S., elle est séparée des Etats-Unis par la rivière Sainte-Croix, le fleuve Saint-Laurent, les grands lacs Ontario, Erié, Huron, Supérieur, la rivière et le lac de la Pluie, une portion des monts Rocheux; à l'O., elle est baignée par l'océan Pacifique, et séparée de l'Amérique russe par la rivière Makensie. Sa longueur de l'E. à l'O. est évaluée à 5,200 kilom., et sa largeur à 3,400 kilom.; superficie, 17,680,000 kilom. carrés. Quant à la population de cette vaste contrée, on porte à 700,000 le nombre de ses habitants d'origine européenne ou africaine, répartis au S.-E. ou dans les forts et les comptoirs de commerce; on ne connaît pas, même approximativement, le nombre d'Indiens qui composent les tribus sauvages de cette partie de l'Amérique. Les possessions anglaises de l'Amérique du Nord sont ordinairement divisées en cinq parties: le Canada, avec Terre-Neuve et la Nouvelle-Ecosse; le Labrador, avec le Maine oriental; la Nouvelle-Galles méridionale et la Nouvelle-Galles septentrionale; le Nouvel-Hanovre et le Nouveau-Cornouailles; et, enfin, les immenses solitudes comprises entre ces deux dernières régions. Pour les détails géographiques, fleuves, lacs, montagnes, etc., de ces diverses contrées, voyez chacun de ces mots.

BRETAILLER v. n. ou intr. (bre-ta-llé; *ll* mll. — fréquentatif de *bretter*). Faire le bretteur, fréquenter les salles d'armes; se battre fréquemment en duel.

BRETAILLEUR s. m. (bre-ta-lleur; *ll* mll. — rad. *bretailler*). Celui qui bretaille, qui met l'épée à la main pour le motif le plus futile : *Sans se débotter, il reprend son chapeau, receint son épée, va trouver le chevalier de Griasque, un spadassin, un* BRETAILLEUR, *le provoque et le tue.* (Alex. Dum.)

BRETAUDÉ, ÉE (bre-tô-dé) part. pass. du v. Bretauder. Tondu inégalement : *Drap* BRETAUDÉ. ‖ Tondu très-court : *Cheveux* BRETAUDÉS.

— *Cheval bretaudé*, Cheval dont on a taillé, raccourci les oreilles.

BRETAUDER v. a. ou tr. (bre-tô-dé — rad. *bertaud*). Autrefois, Tondre irrégulièrement, couper les cheveux ou les poils d'inégale longueur : *Qui vous* A BRETAUDÉ *ainsi? Madame de Nevers vint chez madame Ventadour, coiffée à faire rire; la Martin l'*AVAIT BRETAUDÉE *par plaisir comme un patron de mode, tous les cheveux coupés sur la tête et frisés par cent papillotes.* (Mme de Sév.)

— Par ext. Châtrer : BRETAUDER *un cheval.* ‖ Mutiler en général, priver de quelque partie du corps, comme la queue, les oreilles, etc. : BRETAUDER *un chien.* ‖ On dit également BERTAUDER, BERTOUDER et BRETOUDER.

— Manég. *Bretauder un cheval*, Lui tailler et raccourcir les oreilles : *Les maquignons* BRETAUDENT *quelquefois les chevaux qu'ils mettent en vente, pour masquer des défauts.*

BRETEAU s. f. (bre-to). Pêch. Variété d'anguille que l'on pêche en assez grande quantité dans la rivière de l'Eure.

BRETÈCHE ou **BRETESCHE** s. f. (bre-tèche — de l'anc. allem. *brett-tach*, composé de *brett*, ais, planche, madrier, et de *tach*, couverture, toiture, appentis. Ces racines, avec les mêmes significations, se trouvent aussi en tudesque, islandais, hollandais, danois, suédois et anglais). Anc. fortif. Sorte de fort en charpente que l'on élevait souvent, au moyen âge, pendant les siéges, en arrière de la brèche, pour permettre à la garnison de prolonger la défense. ‖ Galerie en bois que l'on établissait, au XIIe et au XIIIe siècle, au haut des tours et des courtines, pour permettre à l'assiégeant de battre le pied du rempart : dans ce cas, *bretèche* était synonyme de HOURD.

— Archit. Espèce de balcon en bois que, pendant le XVe siècle et plus tard, on plaçait sur la façade des hôtels de ville, et d'où les magistrats municipaux faisaient les publications officielles, ce qui s'appelait *bretéquer*.

— Blas. Se dit d'une rangée de créneaux sur une fasce, une bande ou un pal, ou sur les côtés de l'écu. ‖ On dit aussi BRETASSE, BRETESSE et BRETÈQUE.

— **Encycl.** Nous avons dit qu'on appelait *bretèche*, au moyen âge, un fort en charpente élevé en arrière de la brèche, afin de prolonger la défense, ou une galerie en bois établie par l'assiégeant pour battre le pied du rempart. Nous aurions peut-être mieux fait de dire que ce mot *bretèche* désignait tout ouvrage de fortification muni de créneaux. Les écrivains militaires du temps passé ne donnent point la définition précise du mot, et le blason est peut-être le seul guide à suivre pour arriver à en connaître la vraie signification; or, en blason, toute pièce est dite *bretessée*, quand elle est munie de créneaux, haut et bas alternativement. Les créneaux étaient le signe héraldique d'une fortification quelconque; des créneaux placés alternativement au-dessus et au-dessous indiquaient probablement que la pièce dont il s'agit avait plusieurs étages de galeries crénelées, qu'elle offrait les moyens de tirer sur l'ennemi à diverses hauteurs sans être atteint par ses projectiles, ou peut-être qu'elle était défendue dans toute son enceinte supérieure par des murs crénelés, et par des parties pleines alternativement. On ne peut ici que former des conjectures plus ou moins vraisemblables.

Bretèche (LA GRANDE), roman par H. de Balzac. V. SCÈNES DE LA VIE PRIVÉE.

BRETÈCHE (DE LA), officier français, mort à Madagascar en 1672. D'origine bretonne, il embrassa la carrière militaire; mais ayant été réformé, lorsqu'il n'était encore que lieutenant, il se rendit à Madagascar, épousa la fille de La Caze, major général de la colonie française, et lui succéda dans son commandement. Une révolte ayant éclaté parmi les indigènes, avec un caractère des plus menaçants pour les colons, de La Bretèche, chargé du commandement en chef, envoya sa famille au fort Dauphin, et resta seul avec quelques Français, espérant conjurer l'orage, grâce à l'alliance d'un des principaux chefs de l'île; mais, assailli subitement, il fut massacré avec une grande partie de ses compatriotes.

BRETELLE s. f. (bre-tè-le. — L'origine étymologique de ce mot est probablement germanique; il rappelle d'assez près le *brittil* de l'ancien haut allemand, signifiant *bride*). Sorte de lanière plate et plus ou moins large, en cuir ou en étoffe, que l'on passe sur l'épaule, et qui sert à porter un sac, une hotte, un brancard, etc. : *Les* BRETELLES *d'un porteur d'eau. Arranger la* BRETELLE *de son fusil. Je n'avais point oublié mon sac, dont les* BRETELLES *me coupaient les épaules.* (Chateaub.)

— Particulièrem. Lanière qui, passant sur l'épaule, soutient le pantalon ou une autre pièce de vêtement : *Une paire de* BRETELLES. *Le premier soin des gendarmes est d'enlever les* BRETELLES *à ceux qu'ils arrêtent, afin de leur rendre la fuite plus difficile. Dans certaines contrées, les paysannes assujettissent leur jupon avec des* BRETELLES.

— Prov. *Il en a jusqu'aux bretelles, pardessus les bretelles.* Il est fort engagé dans de mauvaises affaires. ‖ Se dit aussi d'un homme complétement ivre.

— Art milit. *Les bretelles*, Châtiment que l'on infligeait autrefois aux soldats, et qui consistait à les faire passer entre deux haies de camarades, qui les frappaient à coups de bretelles de fusil. Châtiment qui était analogue à celui de la bouline chez les marins.

— Techn. Bout de sangle qui s'attache d'une part à la poitrinière, de l'autre au haut du châssis du métier, et sur lequel l'ouvrier passementier s'appuie par l'extrémité des épaules.

— Pêch. Filet pour prendre les chiens de mer.

— **Encycl.** L'introduction des *bretelles* parmi les accessoires de la toilette des hommes ne date que du jour où les pantalons devinrent à la mode; les hauts-de-chausses et les culottes, dont le règne a duré pendant une longue suite de siècles, s'attachaient par le haut au moyen d'une ceinture plus ou moins serrée autour du corps, et par le bas au moyen de rubans qui se nouaient au-dessous du genou. Passant sur chaque épaule, et rattachées au pantalon par des boutons, les *bretelles* maintiennent à la hauteur convenable ce vêtement, que la pruderie anglaise appelle *inexpressible*, et qui, sans un tel soutien, risquerait de laisser traîner ses jambes sur nos chaussures. Néanmoins, les gens qui aiment à être à l'aise : les artistes, les étudiants et les jeunes gens, en général, professent aujourd'hui une grande répugnance pour les *bretelles*, qui n'ont, en effet, rien de gracieux. Mais où les *bretelles* jouent encore un grand rôle, c'est dans les circonstances où une jeune fille, une femme nouvellement mariée, sont dans la coutume de faire un cadeau à un père, à un mari, à un oncle, à un protecteur. Le premier jour de l'an, le jour de la fête, voient surgir d'élégantes *bretelles* brodées en secret par une main chérie. Les *bretelles* partagent avec les pantoufles le privilége de constituer le fond principal de ces surprises filiales ou conjugales. Quelquefois, il faut bien l'avouer, la fameuse paire de *bretelles* qu'on croit brodée dans le silence des nuits a été tout simplement achetée chez le marchand de nouveautés du coin, à beaux deniers comptants; mais cette petite supercherie n'ôte rien au plaisir de celle qui les donne et de celui qui les reçoit.

Autrefois, les bretelles étaient toutes intérieurement garnies d'élastiques en fil de laiton; mais, depuis l'invention du caoutchouc, ce dernier produit a remplacé le ressort à boudin. La mode a tout aussi bien soumis les *bretelles* à son empire que les autres parties de l'habillement; on les vit tour à tour en lisières (ce fut la première forme), puis en étoffe, en peau, et de nombreux perfectionnements n'ont cessé d'y être apportés, en attendant qu'une innovation, que beaucoup de gens regarderaient comme un progrès, les supprime tout à fait.

Mais les *bretelles* ne servent pas seulement à soutenir le pantalon; elles sont et resteront toujours utiles à une foule d'artisans pour aider à porter des civières, des hottes, des sacs, etc. Elles ont aussi leur utilité manifeste dans diverses parties de l'équipement militaire; les fusils et les mousquetons ont des *bretelles*; c'est au moyen de *bretelles* que nos soldats portent le havre-sac où ils mettent leurs effets quand ils sont en marche, et nos tambours ont ce qu'on appelle des *bretelles* porte-caisse, qui leur servent à porter leur caisse sur le dos dans certaines circonstances. Les *bretelles* de fusil sont composées d'une courroie ou bande, d'une lanière et d'une boucle ou demi-boucle; elles permettent au soldat de porter l'arme à la grenadière, c'est-à-dire en bandoulière, quand les circonstances l'exigent; elles sont habituellement tendues et serrées contre le fusil, la demi-boucle à la hauteur de la capucine. — Les bretelles furent un instrument de correction en usage dans l'armée française jusqu'à la Révolution de 1789; les soldats qui se rendaient coupables de certains délits étaient condamnés aux *bretelles*, et par suite à l'expulsion du régiment avec cartouche jaune. Ce châtiment était infligé par les grenadiers, qui avaient seuls la prérogative de l'appliquer. Le patient était placé au milieu d'une double haie d'exécuteurs, qui faisaient pleuvoir sur ses épaules et ses reins des coups de *bretelles*. Cette exécution était considérée comme infamante. Elle fut abolie en 1789 dans l'armée française; mais les corps suisses n'étant pas soumis à la législation française, on vit encore, en 1790, deux soldats du régiment de Châteauvieux passés par les *bretelles* à Nancy; ce fut la dernière exécution de ce genre.

BRETELLÉE s. f. (bre-tèl-lé — rad. *bretelle*). Nom donné, dans les chantiers de construction, à l'ensemble ou équipe des hommes chargés du transport des matériaux, parce qu'ils se servent de courroies appelées *bretelles*, pour manœuvrer le bard à bras ou le bard à roues.

BRETELLERIE s. f. (bre-tè-le-rî — rad. *bretelle*). Fabrique et commerce de bretelles, jarretières, ceintures et autres ouvrages analogues.

BRETELLIÈRE s. f. (bre-tè-liè-re). Pêch. Filet légèrement lesté et flotté, dont les mailles sont moins larges que celles du filet appelé *folle*, et que l'on tend de façon à ce qu'il fasse des plis, tant dans le sens vertical que dans le sens horizontal.

BRETENOUX, bourg de France (Lot), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. N.-O. de Figeac, sur la Cère; pop. aggl. 902 hab. — pop. tot. 1,101 hab. Ce bourg, situé à l'entrée d'une riche plaine arrosée par la Dordogne, conserve encore une partie des murs qui l'enfermaient autrefois; l'enceinte, à peu près carrée, était percée de quatre parties qui n'ont pas trop souffert des injures du temps.

BRETÈQUE s. f. (bre-tè-ke). A signifié Halle, place publique, marché.

— Fortif. Syn. de BRETÈCHE.

— Anc. législ. Se disait, dans le nord de la France, du lieu où l'on affichait les actes de l'autorité publique.

BRETESSE s. f. (bre-tè-se). Syn. de BRETÈCHE.

BRETESSÉ ÉE (bre-tè-sé) part. pass. du v. Bretesser. Blas. Se dit du pal, de la fasce, de la bande et des autres pièces honorables, le chef excepté, qui sont crénelées des deux côtés : *D'Aux : D'azur, à une bande cousue de gueules* BRETESSÉE. ‖ On a dit plus anciennement BRETESCHÉ.

— **Encycl.** Les pièces *bretessées* sont l'écu, les pièces honorables et les diverses pièces héraldiques qui entrent dans la composition des armoiries. Elles tirent leur nom des bretesses ou bretesches, sortes de châteaux de bois roulants, dont on se servait pour donner l'assaut aux places fortes et y jeter des troupes au moyen de ponts volants. Ces châteaux étaient crénelés, et ce sont ces crénelures qui bretessent les pièces. Un pal, une croix, une bande, une barre, une fasce, un sautoir, peuvent être *bretessés*, c'est-à-dire crénelés des deux côtés. *Famille d'Aux : D'azur, à une bande cousue de gueules* BRETESSÉE. Seul parmi les pièces honorables, et en raison de sa forme particulière, le chef ne peut être *bretessé* que dans sa partie inférieure; aussi le désigne-t-on de préférence, quand il est pourvu de créneaux, sous le nom de *bastillé*. Le *bretessé* a la saillie opposée à la saillie, et l'échancrure à l'échancrure. Lorsque, contrairement à cette règle, la saillie d'un côté se trouve opposée à l'échancrure de l'autre et réciproquement, la pièce devient *bretessée contre-bretessée*. On appelle le *bretessé* d'un seul côté, celui du chef, *bretessé à simple*.

BRETESSER v. a. ou tr. (bre-tè-sé — rad. *bretesse*). Fortifier; défendre, protéger. ‖ Vieux mot. On disait aussi BRETESCHER.

— Blas. Créneler sur les bords : BRETESSER un écu, une pièce de l'écu.

BRETEUIL (*Bretolium*), ville de France (Eure), ch.-l. de cant., arrond. et à 35 kil. S.-O. d'Evreux, sur l'Iton, près de la forêt de son nom; pop. aggl. 1,556 hab. — pop. tot. 2,162 hab. Hauts fourneaux, moulins à blé, fabriques d'épingles, clouterie, tuilerie. On y voit une église du XIIe siècle et les ruines d'un château fort bâti par Guillaume le Conquérant. Cette ville, jadis fortifiée, doit son origine à son ancien château fort; elle résista victorieusement aux armes de Louis le Gros et d'Amaury de Montfort; en 1137, elle fut assiégée, prise et brûlée par Eustache, fils du roi d'Angleterre Etienne; le captal de Buch l'occupa en 1372, et Duguesclin s'en rendit maître en 1378, et fit démanteler sa forteresse.

Breteuil (MÉMOIRES DU BARON DE), introducteur des ambassadeurs à la cour de Louis XIV, de 1699 à 1715. On connaît deux manuscrits de cet ouvrage, mais l'original paraît perdu. Le manuscrit appartenant à la bibliothèque de l'Arsenal forme sept volumes in-folio, et c'est celui qui a servi à la publication partielle de ces mémoires, en 1858. L'autre copie, conservée par la bibliothèque de Rouen, présente plus de garanties que la précédente, le baron de Breteuil ayant fait de sa main des corrections sur ce manuscrit, et mis son visa avec signature. Ce manuscrit se compose aussi de sept volumes in-folio; il s'étend de 1698 à 1715.

Les *Mémoires de Breteuil* ne sont pas un recueil d'anecdotes; le narrateur a voulu préciser d'une manière officielle tout ce qui se rapporte à la fonction d'introducteur des ambassadeurs, pour l'instruction de ses successeurs dans cette charge, et afin de leur épargner les incertitudes, les difficultés que lui-même avait rencontrées, faute de renseignements certains. Il répète souvent : « Je ne fais qu'un livre de cérémonie. » Ses *Mémoires* ne sont donc, à vrai dire, que des procès-verbaux, des protocoles de cérémonies rédigés avec toute la ponctualité, toute la rigueur d'étiquette que Louis IV faisait régner à sa cour. On n'y trouve rien qui rappelle les grands et terribles événements de la guerre de Succession. Si parfois Breteuil mêle au cérémonial quelque chose de la vie extérieure, c'est qu'il y est amené par une circonstance relative à ses fonctions. Comme il y avait deux introducteurs, exerçant par semestre, Breteuil, qui exerçait pendant le premier semestre de 1715, termina ses *Mémoires* proprement dits à la fin de juin; mais, ayant été appelé à suppléer son collègue, il est amené à parler de la mort de Louis XIV et du lit de justice de Louis XV. On se tromperait en supposant que cette relation est d'une lecture sèche et aride. Sans prétendre à la gloire d'historiographe, Breteuil a su écrire de manière à intéresser. Ses *Mémoires* sont fort précieux comme sources historiques.

BRETEUIL (Julienne, fille naturelle de Henri Ier, roi d'Angleterre, femme de Eustache DE). Assiégée dans le château de son mari par une forte armée, que commandait son père en personne, la dame de Breteuil, après avoir lutté longtemps et avec courage, après avoir vu ses soldats tomber un à un, sentant que la défense était devenue impossible et qu'elle serait obligée de se rendre, songea à la façon dont Henri Ier lui-même en avait agi avec son frère Robert, encore prisonnier au château de Cardiff, et eut recours à la trahison. Sous apparence d'accommodement, elle fit demander une entrevue à Henri Ier.

« Le roy, rapporte l'historien Orderic Vital, qui ne se doutoit pas de tant de fourberie dans une femme, se rendit à l'entrevue où sa malheureuse fille vouloit le faire périr. Elle tendit une baliste et lança un trait vers son père, qui, par la protection de Dieu, ne fust point atteint. Alors Henry fit à l'instant mesme détruire le pont du château, afin d'intercepter toute communication. Julienne se voïant entourée de toutes parts et sans espoir d'estre secourue, rendit le château à Henry; mais elle ne put obtenir de luy de sortir en liberté. D'après son ordre, elle fut forcée de se laisser glisser du haut des murs sans pont ny sans soutien, et descendit ainsy honteusement jusqu'au fond du fossé, en montrant son corps nu à toute l'armée. Cet évesnement arriva au commencement du caresme, dans la troisième semaine de febvrier; de telle sorte que l'eau du fossé glaça la chair délicate de la princesse, qui s'y plongea dans sa chute. Cette malheureuse se retira de là honteusement et comme elle put, puis alla en toute hâte rejoindre son mary à Paci-sur-Eure. »

BRETEUIL (Louis-Auguste LE TONNELIER, baron DE), diplomate, né à Preuilly (Touraine) en 1733, mort à Paris en 1807. Depuis 1758, il remplit de grandes ambassades à Cologne et auprès des cours de Russie, de Suède, de Vienne, etc. En 1783, Louis XVI le nomma ministre de sa maison et le chargea du département de Paris. Son administration fut signalée par l'amélioration du régime des prisons, par la conservation des bas-reliefs de Jean Goujon, qui ornent la fontaine des Innocents, et par divers travaux d'utilité publique. Cependant, sa hauteur, ses tendances à l'arbitraire, son dévouement à la politique

autrichienne, aussi bien que son incapacité notoire, l'avaient rendu fort impopulaire. Dans l'affaire du collier, il servit maladroitement la reine, et commit des fautes graves, entraîné par sa haine pour le cardinal de Rohan. Il sortit du ministère en 1788, y rentra un moment (12 juillet 1789), pour être le témoin impuissant de la prise de la Bastille, émigra, chargé secrètement des pleins pouvoirs du roi pour traiter avec les cours étrangères du rétablissement de l'autorité royale en France, revint à Paris en 1802, obtint de Napoléon une pension de 12,000 fr., et se fit le courtisan le plus assidu du nouveau régime.

BRETEUIL (Achille - Charles - Stanislas - Emile LE TONNELIER, comte DE), administrateur, né à Paris en 1781, mort en 1864, fils d'un maréchal de camp, de la même famille que le précédent. Il fut employé dans la diplomatie, sous l'Empire, nommé ensuite intendant de la Styrie, puis de la basse Carniole, entra au conseil d'État, occupa successivement plusieurs préfectures, et fut élevé en 1823 à la dignité de pair de France. Écarté des affaires par la révolution de Février 1848, il a été appelé à siéger au nouveau sénat en 1852.

BRETEUIL-SUR-NOYE, ville de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. N.-E. de Clermont, sur le parcours du chemin de fer du Nord, près des sources de la Noye; pop. aggl. 2,772 hab. — pop. tot. 2,942 hab. Fabriques de cuirs, chaussures, lainages, papeterie, faïences, taillanderie, machines agricoles; commerce de bestiaux, blé, cidre, bois de construction. Ruines de l'abbaye de Sainte-Marie, où l'on voit encore une chapelle du XIIe siècle, qui a conservé des pavés curieux. En 1355, les Anglais assiégèrent vainement Breteuil, qui, dans la suite, fut le siége d'une seigneurie appartenant à la maison de Montmorency. Sous Henri IV, le prince de Condé la vendit à Sully.

BRÉTIGNY, hameau de France (Eure-et-Loir), arrond. et à 9 kil. S.-E. de Chartres; 127 hab. C'est dans un petit château de ce village que fut signé, le 8 mai 1360, le traité humiliant par lequel le roi Jean recouvra sa liberté, après quatre ans de captivité en Angleterre.

Brétigny (TRAITÉ DE), signé entre Edouard III et Jean le Bon en 1360. Le roi Jean s'ennuyait fort à la Tour de Londres, où il avait été conduit après le désastre de Poitiers. Il signa donc avec le roi d'Angleterre un traité, par lequel il cédait en toute souveraineté à ce prince et à ses héritiers Calais, Guines, Boulogne, le Ponthieu, la Normandie, la mouvance de la Bretagne, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou, la Saintonge, le Rochellois, la Guyenne, le Périgord, le Limousin, le Quercy, l'Agénais et le Bigorre. Ainsi, toute la partie occidentale de la France, tous les ports, toute la région maritime allaient payer la rançon du vaincu de Poitiers. Jean avait promis de plus 4 millions d'écus d'or. Heureusement, le fils de Jean, et le père de Charles VI, était ce Charles V, qui fut, depuis, appelé *le Sage*, et qui gouvernait la France en l'absence de son père. Celui qui, aidé de Duguesclin, devait chasser les Anglais du sol national, s'indigna à la lecture de ce pacte infâme, qui courbait la patrie sous les pieds de ses plus mortels ennemis, et il le déchira. A cette nouvelle, Edouard entra en fureur; le 28 octobre 1359, il débarqua à Calais, à la tête d'une armée redoutable, traversa l'Artois, le Cambraisis, le Vermandois, le Laonnais, et ne s'arrêta que devant Reims, où il prétendait se faire sacrer roi de France, comme l'affirme le continuateur de Nangis. Il assiégea inutilement cette ville pendant six semaines, espérant toujours que le régent, accourant au secours de la ville du sacre, lui fournirait l'occasion d'une nouvelle journée de Crécy. Mais Charles, nature prudente, froide, calme et astucieuse en même temps, n'était pas de ces hommes qui livrent le sort d'une nation au hasard d'une bataille; il se tint à Paris, où d'ailleurs Marcel et le roi de Navarre, Charles le Mauvais, lui fournissaient assez de sujets d'inquiétudes. Edouard manifesta alors hautement l'intention de marcher sur Paris et de faire le siége de la capitale; rien ne pouvait l'arrêter dans cette entreprise; aussi Charles dut-il enfin se résigner à négocier sur les dures bases du traité de Londres. D'ailleurs, il voyait la Bourgogne d'accord avec ses ennemis, la France totalement épuisée, incapable du moindre effort, et il se résigna à reprendre les négociations. Froissart assure qu'Edouard voulait absolument se faire roi de France, et qu'il ne consentit à négocier que grâce aux instances de son cousin, le duc de Lancastre. Ce fut sur d'aussi redoutables prétentions que les négociateurs français et anglais se réunirent au hameau de Brétigny, à deux lieues de Chartres. Le roi d'Angleterre, suivant l'expression d'un chroniqueur, fut dur à entamer; mais un incident extraordinaire brisa sa volonté. Un orage terrible, comme on n'en avait jamais vu, éclata sur son armée: « Il chéoit si grosses pierres et grêles qu'elles tuoient hommes et chevaux, et en furent les plus hardis tout ébahis. Adonc regarda le roi d'Angleterre devers l'église Notre-Dame de Chartres, et voua dévotement à Notre-Dame qu'il s'accorderoit à la paix. » (Froissart.)

« Les conditions du traité de Brétigny, signé le 8 mai 1360, ne furent encore que trop dures pour la France, quoique le malheur des temps en justifiât l'acceptation. Edouard renonça au trône de France et aux anciennes possessions des Plantagenets au nord de la Loire, moyennant l'abandon en toute souveraineté du duché de Guyenne et Gascogne, y compris l'Agénais, le Périgord, le Rouergue, le Quercy et le Bigorre; plus, la cession du Poitou, de la Saintonge, de La Rochelle, de l'Angoumois, du Limousin, de Montreuil-sur-Mer, de Calais, de Guines et leurs dépendances, et la restitution du Ponthieu. Les comtes de Foix, d'Armagnac, de Comminges, de Périgord, de l'Isle-Jourdain, le vicomte de Limoges et tous les seigneurs des Pyrénées et les barons d'Aquitaine, devaient renoncer à la suzeraineté du roi de France pour celle du roi d'Angleterre. L'antique héritage d'Eléonore retournait tout entier à ses descendants, libre de tout lien de vassalité envers la couronne de France. La rançon du roi Jean fut fixée, de plus, à 3 millions d'écus ou francs d'or, payables en six termes égaux, d'année en année: le roi Jean devait être provisoirement amené à Calais, et recouvrer sa liberté au payement des premiers 500,000 écus, échéant dans les quatre mois après son débarquement à Calais; il devait fournir des otages pour garantir le payement intégral. » (Henri Martin.) Telles furent, avec quelques autres stipulations secondaires, les conditions de ce fatal traité de Brétigny, qui n'en fut pas moins regardé comme un bienfait du ciel, car il terminait une période de guerre qui n'avait été qu'une longue suite de désastres pour le royaume, lutte fatale dont la France ne sortit que saignante et mutilée.

Un semblable traité révèle assez le profond abaissement où les Valois avaient précipité la France. Eh bien, les mots ont une telle puissance dans la bouche des souverains, qu'il n'a fallu qu'une phrase du roi Jean pour faire oublier le traité de Brétigny, phrase noble et royale, il est vrai, mais qui ne saurait faire absoudre ce prince de sa profonde incapacité politique. Après quatre ans de captivité, il était enfin rentré en France, en laissant comme otages aux Anglais les « seigneurs des fleurs de lis, » c'est-à-dire les princes du sang, un grand nombre des principaux barons et des notables bourgeois choisis dans les dix-huit principales villes du royaume. Mais les ducs d'Orléans, d'Anjou, de Berry et de Bourbon ne tardèrent pas à s'ennuyer de leur exil, et ils offrirent à Edouard de remettre entre ses mains leurs forteresses et leurs villes pour prix de leur liberté. Ils furent aussitôt conduits à Calais, d'où le duc d'Anjou, fils du roi, s'échappa avant l'exécution de cette convention antinationale. Le roi Jean, à cette nouvelle, repartit pour Londres, en disant que *si la justice et la bonne foi étaient bannies du reste de la terre, elles devraient se retrouver dans le cœur et dans la bouche des rois.* Il mourut en captivité, l'an 1364, et dans ce généreux pays de France, un beau mot et les malheurs d'un souverain sans patriotisme ont suffi à faire oublier ses fautes et son ineptie.

BRÉTIGNY (dame DE), une des héroïnes du siége de Beauvais. Un peu mise dans l'ombre par la grande et rayonnante figure de Jeanne Hachette, sa compagne, elle a droit cependant à un souvenir. C'était le 6 juillet 1472; la ville de Beauvais, dernière étape pour arriver à Paris, était assiégée par quatre-vingt mille Bourguignons commandés par Charles le Téméraire. On se battait à la porte de Bresle, on se battait à la porte du Lymaçon, avec acharnement, avec désespoir, sans merci; hommes, femmes, enfants jouaient de l'arbalète, lançaient des pierres contre les assiégeants, vidaient sur eux l'huile bouillante, la résine, le plomb fondu; c'était une tuerie effrayante, horrible.

Cependant, monté sur son palefroi, suivi de valets eux-mêmes suivis d'autres valets, qui faisaient escorte à des bidets porteurs de la vaisselle d'argent, se dirigeait vers la porte de Paris, la seule libre, monseigneur l'évêque Jean de Bar, comte de Beauvais, vidame de Gerberoy, pair de France, etc., etc. Notre trop prudent prélat, pressant un peu le pas de sa monture, allait être hors de la ville assiégée, lorsqu'il fut aperçu de la dame de Brétigny, qui aussitôt cria aux gardes de la porte de Paris: « Fermez, fermez! voici M. de Beauvais qui s'en veut fuir. » Puis, s'étant précipitée à la tête du cheval qui portait le fuyard, elle s'écria: « Honte! ne devez-vous pas vivre et mourir avec nous? » La honte, en effet, monta au front non pas du prélat, mais du grand seigneur, qui, suivi de ses laquais et de sa vaisselle, rentra dans la ville, d'où il avait cru bon un instant de sortir.

Les auteurs des *Femmes militaires de la France*, après avoir raconté le fait que nous venons de dire, ajoutent: « L'attitude de Jean de Bar, dans cette circonstance, était d'un exemple d'autant plus funeste que les évêques de Beauvais passaient alors, en quelque sorte, pour rois dans leur comté, et se montraient si jaloux de leur puissance qu'ils savaient, au besoin, la défendre le glaive à la main. »

On sait que l'évêque de Beauvais était comte de Beauvais, vidame de Gerberoy et pair de France. Il possédait voix délibérative dans les affaires les plus graves de l'Etat; il portait manteau royal au sacre et aux funérailles des souverains, où il avait la préséance **sur les autres prélats. La conduite de la dame de Brétigny eut donc sur l'issue du siége de** Beauvais une influence qui ne saurait être contestée.

BRÉTIGNY (Charles PONCET DE), aventurier normand, mort en 1645. Nommé en 1643 gouverneur de la Guyane, il débarqua à Cayenne avec environ trois cents hommes, femmes et enfants. Ambitieux et violent, Brétigny s'arrogea aussitôt sur ses compagnons un pouvoir despotique, et rêva de se créer une sorte de puissance indépendante. Les officiers qu'il avait sous ses ordres, las de sa tyrannie, s'emparèrent de lui et l'enfermèrent dans une prison qu'il avait fait construire (1644); mais il ne tarda pas à s'échapper, ressaisit le pouvoir, et promulgua, le 22 août 1644, le code draconien et sanguinaire qu'il avait résolu d'imposer à la colonie. Il livra aux supplices ceux qui lui déplaisaient, fit abattre les armes du roi pour les remplacer par les siennes, et périt bientôt après, massacré par une troupe d'indigènes, qui l'assaillirent pendant qu'il poursuivait deux sauvages fugitifs.

BRETIN (Philibert), médecin et poëte français, né à Auxonne en 1540, mort en 1595. Agrégé en 1574 au collége des médecins de Dijon, il a publié plusieurs ouvrages, notamment: *Poésies amoureuses réduites en forme d'un discours de la nature d'amour* (Lyon, 1576, in-8°). Le médecin s'y montre beaucoup plus que le poëte. Il a donné aussi des traductions des *Œuvres de Lucien* (1583, in-fol.); de l'*Histoire de Bourgogne de Pontus Heuterus*, etc.

BRETIZEL (BOREL DE). V. BOREL.

BRETOG (Jean), sieur de Saint-Sauveur, poëte français, né à Saint-Laurent en Dyne, au XVIe siècle. On a de lui: *Tragédie française à huit personnages, traitant de l'amour d'un serviteur envers sa maîtresse et de ce qui en advint* (Lyon, 1561).

BRETOISCHE s. f. (bre-toi-che). Forme ancienne du mot BRETÈCHE.

BRETOLIUM, nom latin de Breteuil.

BRETON (club), nom du premier club qui fut formé à Paris, en 1789, par des membres de la députation de Bretagne, et qui devint la société fameuse des Jacobins.

BRETON, ONNE s. et adj. (bre-ton, o-ne). Géogr. Habitant de la Bretagne; qui appartient à cette province ou à ses habitants: *Vous me feriez aimer l'amusement de nos* BRETONS, *plutôt que l'indolence parfumée de vos Provençaux.* (Mme de Sév.) *C'était une vieille* BRETONNE *à casaquin et à bonnet* BRETON. (Balz.) *Les blondes sont assez rares parmi les* BRETONNES. (Balz.) *L'on voyait aussi dans ces herbages des bœufs, des vaches, et surtout grand nombre de chevaux de l'infatigable race* BRETONNE, *rude au travail, ardente à la guerre.* (E. Sue.) *Jamais* BRETON *ne fit trahison.* (E. Sue.) *Carmélite n'avait aucune disposition à devenir une bergère* BRETONNE *en sabots.* (Fr. Soulié.) *Volney naquit à Craon, sur la limite extrême où la mollesse angevine s'efface devant l'âpreté* BRETONNE. (Ste-Beuve.) *L'hospitalité des montagnards* BRETONS *est renommée.* (E. Souvestre.)

— s. m. Hist. Nom que l'on donnait, au moyen âge, aux témoins de ceux qui se battaient en duel.

— Numism. Monnaie des ducs de Bretagne.

— s. f. Ornith. Nom vulgaire de la passerinette.

— *En breton*, Loc. adv. Mar. Manière d'arrimer un objet, qui consiste à le placer en travers, au lieu de le mettre en long, par rapport à la figure de la cale.

— **Encycl.** Linguist. Avant de passer à l'examen grammatical de la langue *bretonne*, nous allons rapidement retracer les différentes phases de développement et de décadence par lesquelles elle a successivement passé. Nous prendrons pour guide principal, dans cette esquisse historique, l'excellent *Essai sur l'histoire de la langue bretonne*, dont M. Hersart de la Villemarqué a fait précéder le *Dictionnaire français-breton* de Legonidec. La langue *bretonne* appartient, comme on le sait, à la grande famille des idiomes celtiques, avec le gallois, le gaël, l'irlandais, etc. Nous indiquerons avec plus de détails, au mot CELTIQUES (langues), la place exacte qu'elle occupe dans le groupe, relativement à ses congénères. M. de la Villemarqué partage l'histoire de la langue *bretonne*, depuis ses origines les plus reculées jusqu'à nos jours, en quatre grandes périodes, et nous reproduirons également ces quatre divisions.

La première période s'étend depuis une époque indéterminée, antérieure à l'ère chrétienne, jusqu'au Ve siècle après Jésus-Christ. Comme ces premières origines du *breton* se confondent avec celles des idiomes collatéraux dont l'ensemble constituait l'idiome celtique, nous ne nous en occuperons pas ici, et nous ne perdrons pas notre temps à discuter si les anciens Bretons parlaient hébreu ou grec, comme on l'a prétendu; ou si leur langage était celui dans lequel s'exprimaient les anciens dieux, selon l'opinion de Dom Pezron. De telles rêveries ne méritent pas un examen sérieux.

Nous passerons donc immédiatement à la seconde période, qui commence au Ve siècle **après Jésus-Christ, pour finir au XIIe. C'est à ce moment que les Bretons, fuyant la Grande-Bretagne envahie par la conquête saxonne, vinrent chercher un refuge dans l'ancienne** Armorique, à laquelle ils imposèrent leur nom, et où ils introduisirent leur langue, leurs mœurs, leur race, leur nationalité en un mot. Pendant deux siècles, ce courant d'émigration entre la grande île et le continent continua sans relâche. Les nouveaux venus présentèrent d'abord une masse compacte, dont la cohésion résista victorieusement aux efforts de voisins qui appartenaient à d'autres familles ethnographiques, et parlaient d'autres langues. Cependant, dès le VIIIe siècle, des signes de désorganisation ne tardent pas à se montrer dans cette nationalité jusque-là si fortement constituée. Il se forme, au contact des idiomes étrangers, dans la partie de la Bretagne la plus rapprochée du dehors, un dialecte gaël, parfaitement distinct des autres dialectes *bretons*. Au XIIe siècle, les habitants de la Bretagne se partageront, suivant leur idiome, en *gallos*, parlant une espèce de patois roman, et en *Bretons bretonnants*. L'invasion des Normands avait accéléré ce démembrement, qui fut achevé par l'émigration des habitants, fuyant le pillage et le massacre. Lorsqu'ils revinrent plus tard dans leurs foyers déserts, ils rapportèrent avec eux la langue et les mœurs des contrées qui les avaient accueillis. Seuls, les habitants de la basse Bretagne, qui passèrent de nouveau dans les îles Britanniques, leur patrie primitive, et surtout les habitants du comté de Léon, qui opposèrent à l'invasion une résistance énergique et couronnée de succès, maintinrent à peu près pur l'élément celtique, aussi bien dans leur langue que dans leurs institutions. Aussi le dialecte *léonard* est-il aujourd'hui encore pris par les philologues comme le type par excellence de l'idiome *breton*. Le bilan littéraire de cette période féconde en vicissitudes comprend, entre autres choses: les poésies du barde Gweznou (460-520); du barde Taliezin (520-570); du barde Merzin ou Merlin (530-600); du barde Ancurin ou saint Gildas (516-560); du barde Sulio ou saint Y-Sulio (660-720); une grammaire écrite par Ghéraint, dit le *Barde bleu*, en 880; un vocabulaire de l'an 882, et des actes latins-bretons de la même époque; des dictons poétiques du Xe et du XIe siècle. Comme le fait fort judicieusement remarquer M. H. de la Villemarqué, la seule énumération de ces monuments littéraires, qui ont une incontestable valeur, prouve la culture intellectuelle des Bretons à l'époque qui nous occupe. Un peuple possédant à la fois grammaire, vocabulaire et textes poétiques, a une littérature à lui. L'élément étranger dont nous avons parlé plus haut a exercé une grande influence sur le vocabulaire breton, qui, pendant cette période, s'est incorporé une foule de termes latins fortement modifiés par des contractions, des suppressions de finales, des permutations de lettres, etc.

La troisième période s'étend du XIIe au XVe siècle. La décadence de l'idiome national continua surtout dans la haute Bretagne, à cause des perturbations causées par les croisades et par les querelles sanglantes des Blois et des Montfort. La basse Bretagne résista mieux, et le bilan littéraire de cette époque est encore, grâce à cette exception, assez satisfaisant; nous citerons particulièrement, parmi les ouvrages principaux, le *Brud er brenined enez Bretaen*, ou la Chronique des rois de l'île de Bretagne, dont la première rédaction est du VIIIe siècle et la seconde du XIIe; la *Buhez santez Nonn* (v. ce mot), ou Vie de sainte Nonne (XIIIe et XIVe siècle); enfin, différents autres travaux de philologie ou de religion.

La quatrième époque s'ouvre au XVe siècle par le passage des Bretons sous l'autorité immédiate des rois de France. Ici commence pour le *breton* une nouvelle et plus profonde phase de déclin. Cessant graduellement, dit M. de la Villemarqué, d'être, en basse Bretagne, la langue usuelle des classes supérieures, méprisé des populations urbaines, persécuté jusque sous le chaume, il resta livre au peuple des campagnes, qui n'abandonna jamais le langage qu'il avait parlé depuis les temps les plus reculés. Enfin, au commencement du XVIIe siècle, une véritable croisade en faveur de l'idiome national est entreprise par un homme doué de facultés peu communes, Michel le Nobletz de Kerodern. Il sut retrouver le talent populaire des anciens bardes, et, parcourant les campagnes, faire aimer et protéger la langue dans laquelle ils avaient chanté. Cette vigoureuse initiative, qui avait son point d'appui dans le peuple, imprima une vigoureuse impulsion à la langue et aux idées nationales en basse Bretagne. Un disciple dévoué, Julien Mannoir, poursuivit l'œuvre commencée par son maître, et Marzin lui succéda dans cette tâche patriotique. Plus tard, des livres nombreux furent publiés pour enseigner au peuple sa langue maternelle, des textes furent édités, des *Revues* périodiques fondées. Les savants tournèrent leur attention sur cette langue vivace, qui résistait si énergiquement à la puissance envahissante d'une rivale plus heureuse, et ils y trouvèrent une source féconde d'observations du plus haut intérêt pour la philologie.

Passons maintenant à l'examen grammatical de la *langue bretonne*, telle qu'elle est actuellement parlée; du *breyzad* ou *brezonnecq*, comme l'appellent les bas Bretons. La *langue bretonne* s'écrit au moyen de l'alphabet latin, ainsi modifié: ***a, b, k, d, e, f, g, h, ch, c'h, i, j, l, m, n, o, p, r, s, t, u, v, w, z.*** Il faut

remarquer dans cet alphabet que le *w* est une voyelle ayant le son *ou*, que *h* ne se prononce pas et n'a qu'une valeur étymologique; que *c'h* correspond au *ch* dur des Allemands; que *z*, au milieu des mots, a le son de *s*, *dv*. Toute la grammaire *bretonne* repose sur un mécanisme extrêmement sensible du système phonétique, connu sous le nom de *système des lettres muables;* c'est-à-dire qu'il y a un certain nombre de lettres qui se changent, au contact de certaines autres lettres, en des sons différents. Ce procédé phonétique, qui est éminemment indo-européen, n'a été conservé avec un tel degré de généralité que dans la langue sanscrite. Les consonnes muables du *breton* sont *b, k, d, g, gw, m, p, t, s;* elles ont pour équivalents la double série correspondant terme à terme : *v, g, z, c'h, w, v, b, d, z*, et *p, c'h, t, k, kw,—, f, z*. On reconnaît facilement dans ce tableau le principe sur lequel repose la triple série des douces, fortes et aspirées du grec, des sourdes, sonores, douces et aspirées du sanscrit. Voici quelques exemples de permutation : *baz*, bâton, précédé de l'article *ar*, devient *ar vaz; mez*, honte, précédé de *dré*, par, devient *dré vez ; den*, personne, précédé de *gwall*, méchant, devient *gwall zen*, etc.

Le *breton* a un article défini, qui, selon la consonne initiale du mot qui le suit, revêt les formes *ann*, *ar* et *al*, et un article indéfini *eunn*, *eur* et *eul*. Les noms se déclinent au moyen de particules qui leur sont préposées sans faire corps avec eux. Le pluriel est généralement caractérisé par l'addition du suffixe *ou* et *iou*, et dans certains dialectes, *o*, *io* et *eu*, *ieu*. Ainsi, *gwélé*, lit, fait au pluriel *gwéléou*, et *dotu*, balle, fait *dotuiou*. Les noms peuvent affecter trois genres : le masculin, le féminin, ou le neutre. Les substantifs sont susceptibles de donner naissance à des diminutifs caractérisés par la terminaison *ik*. Les adjectifs sont absolument invariables. Le comparatif se forme en ajoutant *oc'h*, et le superlatif en ajoutant *a* au positif; *kaer*, beau; *kaéroc'h*, plus beau; et *ar kaéra*, le plus beau. Les noms de nombre cardinaux *deux*, *trois* et *quatre*, ont des formes spéciales pour le masculin et le féminin. La numération rigoureusement décimale s'effectue à partir de onze, en joignant le nombre *un* à *dix*. Les pronoms personnels, possessifs, démonstratifs, interrogatifs, relatifs et indéterminés sont en grand nombre. Les verbes se distinguent en actifs, passifs et neutres. Les temps sont au nombre de trois : *passé*, *présent* et *futur;* les modes, au nombre de quatre : *impératif*, *indicatif*, *subjonctif* et *infinitif*. Il y a trois verbes auxiliaires, à l'aide desquels s'effectue la conjugaison : *beza*, être; *kaout*, avoir; *ôber*, faire. Il y a un certain nombre de verbes irréguliers. Les adverbes, les prépositions, les conjonctions et les autres particules complètent la grammaire *bretonne*, et régularisent sa construction. L'usage en est beaucoup plus développé dans la langue actuelle qu'il ne l'était dans les anciens textes. La syntaxe est régie par des lois rigoureuses, qui contribuent beaucoup à donner à l'idiome un caractère d'exactitude et de précision qui ne permet pas de le reléguer, comme l'ont fait quelques auteurs trop dédaigneux, parmi les vulgaires patois.

— *Littérature bretonne*. Dès la plus haute antiquité, la langue *bretonne* a eu ses improvisateurs, ses poëtes populaires, et, de nos jours encore, la Bretagne a ses chants nationaux, qui se transmettent dans les familles et qui se distinguent par des images vives, des tours heureux, une teinte mélancolique et rêveuse, caractère spécial de la poésie des peuples septentrionaux. On y remarque un sentiment juste de la mesure; les vers, souvent rimés, ont jusqu'à quinze syllabes, et sont quelquefois partagés en deux hémistiches. Nos trouvères et les premiers poëtes de la littérature anglaise ont fait beaucoup d'emprunts aux chants nationaux de la Bretagne; ils furent même traduits en langue scandinave, et la bibliothèque d'Upsal possède une de ces traductions sous le titre de *Variæ Britonum fabulæ*. M. de la Villemarqué a recueilli un grand nombre de ces chants dans son *Barzas-Breiz*. On y remarque, entre autres, les *Séries* (*Ar-Rannou*), qui se rattachent à la mythologie druidique; la *Prédiction de Gwenchlan*, où l'on voit les druides lutter contre l'envahissement du christianisme; la *Danse du glaive*, invocation au dieu Héol; *Merlin devin*, où le gui de chêne et l'œuf rouge du serpent marin jouent un grand rôle; *Lez-Breiz* et *Noménoé*, souvenirs des luttes contre les Francs; la ballade de la *Tête à la crinière de lion* (Duguesclin); celle de *Janne-lik-Flamm* (Jeanne de Montfort), etc.; les *Lois du bon Hoël*, écrites vers l'an 510; des tragédies sacrées et des comédies du XVe et du XVIe siècle; un poëme des *Quatre fins de l'homme*, par un moine du même temps. Plus récemment, on a vu paraître une traduction en vers *bretons* des odes et des épîtres d'Horace, le poëme de *Michel Morin*, etc. Pour plus de détails, consulter les savants ouvrages de M. Hersart de la Villemarqué, qui a donné récemment une édition et une traduction du *Grand mystère de la Passion*, et à qui la langue *bretonne* devra plus qu'à tout autre le rang qu'elle occupera toujours dans l'estime des philologues.

— Econ. rur. *Race bovine bretonne*. Une des races bovines françaises qui s'est le mieux conservée pure de tout mélange est celle que l'on trouve dans la Bretagne. Tous les animaux qui la composent présentent à peu près les caractères suivants : taille petite; corps bien proportionné, quoique un peu long; encolure et tête fines; membres grêles, mais bien d'aplomb, et garnis sur la jambe et l'avant-bras de muscles très-forts; couleur pie, ordinairement noire et blanche, quelquefois, mais plus rarement, rouge et blanche; cornes noires, minces, arquées et relevées. La *race bretonne* pure occupe la plus grande partie des cinq départements dont se compose la province; cependant, on trouve dans quelques localités de la Loire-Inférieure, de l'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord un certain nombre de bêtes à corne, dont les caractères sont absolument différents. Indépendamment de ces exceptions, la *race bretonne* présente trois variétés bien distinctes : 1° La variété ou sous-race *morbihannaise*, très-légère, très-mignonne, ayant à peine 1 m. de haut; 2° la variété dite *léonnaise*, qui habite le nord-ouest de la province, composée d'animaux assez forts, tantôt rouges, tantôt pies; 3° vers le centre, dans les vallées fertiles des environs de Carhaix, on trouve la variété *carhaisienne*, qui ressemble pour la taille à la précédente, tandis qu'un certain nombre d'individus se rapprochent par la couleur et les cornes de la sous-race nantaise.

La *race bretonne* est excellente laitière; sa viande est fine, courte et très-agréable au goût. Elle est d'une extrême sobriété, trouve à se nourrir au milieu des landes et des bruyères, et s'engraisse facilement dans des herbages où la plupart de nos autres races pourraient à peine vivre. Malgré leur petite taille, les vaches *bretonnes* sont éminemment propres au travail. Il faut convenir, cependant, que cette petitesse de taille est, par elle-même, un défaut considérable, puisqu'il est de fait qu'il y a plus d'avantage à nourrir deux ou quatre vaches de taille moyenne que quatre ou huit de très-petite taille. Il serait donc utile d'améliorer, sous ce rapport, la *race bretonne;* mais il faut que cette amélioration soit subordonnée à la production du lait; agir autrement, ce serait certainement tourner le dos au progrès. La Bretagne étant presque partout un pays mal disposé pour l'engraissement, c'est à développer les qualités laitières que doit s'attacher l'éleveur. Avec ce bon sens pratique qui les caractérise, les paysans bretons savent apprécier leurs ressources et les qualités de leur bétail; aussi cherchent-ils rarement à croiser leurs vaches. Quelques cultivateurs venus d'autres contrées n'ont pas été retenus par les mêmes considérations : ils ont tenté, à diverses reprises, des croisements avec des taureaux suisses, nantais, normands et anglais. En général, ces essais n'ont que médiocrement réussi; s'il était possible d'arriver par ce moyen à un bon résultat, ce ne pourrait être qu'en employant la race normande ou la race anglaise de Durham.

— *Race ovine bretonne*. La Bretagne n'est pas assurément un pays à moutons; les troupeaux qu'on y entretient sont très-négligés et de peu de valeur. Dans les cinq départements qui la composent, et dans celui de la Manche, on rencontre deux sortes de moutons : les uns ont la tête fine, tantôt sans cornes, tantôt avec des cornes très-grosses, qui forment des spires allongées. Leur laine est lisse, rude, disposée en longues mèches noires, brunes, rousses ou grises. Ces animaux, d'une taille fort petite, habitent les montagnes des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan, ou bien les landes de la Loire-Inférieure, de l'Ille-et-Vilaine et les coteaux de la Manche. Les autres, plus forts de taille, ont une laine commune, d'une couleur noire ou blanche assez uniforme. On les trouve surtout dans les contrées fertiles des bords de la mer. La race des moutons *bretons* est certainement une des plus chétives qui existent en France; mais il faudra renoncer à la changer ou à la transformer, tant qu'on n'aura pas trouvé le moyen de la mieux nourrir. Tout ce qu'on peut faire en attendant, c'est de chercher à améliorer sa laine, et à lui donner un peu plus de corps par un bon choix de reproducteurs.

— *Race chevaline bretonne*. La production chevaline de l'ancienne province de Bretagne est très-variée : au nord, sur tout le littoral, depuis Fougères jusqu'à Brest, on élève des chevaux communs, recherchés dans le commerce pour le service du roulage et des diligences; le département du Finistère fournit, au contraire, des animaux que l'on vend pour les attelages de luxe; enfin, dans quelques vallées du Morbihan et des Côtes-du-Nord, on élève d'excellents chevaux de selle. Malgré cette diversité de production, les chevaux communs, surtout ceux de diligences, sont les seuls que l'on désigne généralement sous le titre de *race bretonne* proprement dite. Cette race, qui se conserve assez pure malgré les importations d'étalons de luxe faites jadis par les états de la province, et renouvelées de nos jours par les particuliers et par l'Etat, peut être ainsi caractérisée : corps épais, long et trapu, côte ronde, poitrine ample, garrot épais et bas, encolure forte; tête allongée, saillante au-dessus du nez, large au front et subitement rétrécie au-dessous des yeux; croupe courte, avalée et présentant de chaque côté, vers les lombes, comme un arc de cercle, qui s'étend de la pointe de la hanche jusque vers le plan médian du corps. Les membres sont souvent faibles dans les rayons supérieurs; les épaules, courtes et droites, sont mal disposées pour les allures allongées et les avant-bras, ainsi que les jambes, sont étroits, minces et courts, tandis que les tendons ne rachètent point par leur force leur excès de longueur; les articulations, les genoux et les jarrets manquent également de largeur; la taille varie beaucoup, suivant les localités. En résumé, la force des membres ne répond pas à la puissance du tronc, ni la disposition des rayons osseux à l'énergie du tempérament.

Les *chevaux bretons* de diligences ont le poil gris dans leur jeunesse; mais ils blanchissent en vieillissant. Les plus beaux individus sont élevés dans les arrondissements de Brest, de Morlaix, de Lannion, et dans les environs de Trébabu, de Plouescat, de Saint-Pol-de-Léon, de Paimbœuf. Quoique disséminés sur tout le littoral, les chevaux communs, plus particulièrement propres au roulage, se trouvent surtout à l'extrémité de la presqu'île, dans les cantons de Lesneven, de Goueznou; dans le département des Côtes-du-Nord, vers Tréguier, Lannion, Paimpol, et, à l'ouest, du côté de Saint-Malo et de Fougères. Ces animaux ont les membres forts, la croupe massive, les pieds amples et les crins abondants; ils sont solides, et peuvent mener de grosses voitures. Dans les Côtes-du-Nord et le Finistère, on trouve des chevaux à poil truité et à jambes très-sèches, que beaucoup de personnes considèrent comme le type de la race.

Les bidets et les doubles bidets, que l'on trouve en grand nombre sur la partie méridionale de la province, dans les landes des cinq départements, et principalement en allant de Brest à Nantes, ou en se dirigeant de Nantes vers Rennes, présentent, malgré leur taille plus petite, presque tous les caractères des diligenciers *bretons*. Ils rendent, du reste, les mêmes services. Leur poil est bai ou alezan, avec des crins tantôt rouges, tantôt blanchâtres.

Le commerce et l'élevage des chevaux sont très-actifs en Bretagne; on évalue à environ 12,000 le nombre des poulains exportés tous les ans de l'arrondissement de Morlaix. Les jeunes animaux sont plusieurs fois déplacés avant d'être livrés à leurs maîtres définitifs. « Ce sont d'abord, dit M. Magne, les éleveurs des environs de Morlaix qui les achètent, à l'âge de six ou sept mois, dans l'arrondissement de Brest; ils les conservent six mois, un an, et les revendent à des confrères des Côtes-du-Nord, d'Ille-et-Vilaine, etc. Ceux-ci les nourrissent encore quelque temps, et les vendent ensuite pour aller dans la Sarthe, dans l'Orne ou dans l'Eure-et-Loir. C'est dans ces derniers départements que se complète l'élevage de la plupart des poulains exportés de la Bretagne. Les animaux vont, en quittant ces pays, terminer leur existence chez les maîtres de poste et les entrepreneurs de diligences des diverses parties de la France. »

Malgré leurs qualités, les *chevaux bretons*, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ne sont pas exempts de quelques défauts de conformation assez graves. Presque tous pèchent par les allures et le tempérament; leur trot n'est pas allongé, et ils manquent de vivacité en quittant les fermes où ils sont nés. Ils sont particulièrement sujets à la fluxion périodique. On comprend donc la nécessité d'améliorer la race par le choix des reproducteurs, par le croisement, et surtout par l'amélioration des terres et le perfectionnement de l'agriculture. Ces moyens, employés déjà sur plusieurs points, ont parfaitement réussi; le dernier sera le plus difficile à obtenir. Espérons néanmoins que l'utile exemple donné récemment par Mme la princesse Bacciochi ne restera pas sans résultat. En voyant des landes incultes, défrichées par ses ordres il y a à peine quelques années, former aujourd'hui un magnifique domaine, il n'y aura pas de propriétaire qui ne prenne le parti d'accomplir dans ses propriétés une semblable transformation. Ce jour-là seulement, l'élevage du cheval dans la vieille Armorique aura fait un pas réellement décisif; jusque-là, on aura beau n'employer que des reproducteurs de choix, faire les croisements les mieux entendus, les choses resteront ce qu'elles sont, parce que les animaux manqueront d'une nourriture abondante et réparatrice.

Bretonne (BIOGRAPHIE), 2 vol. in-4° à deux colonnes; Vannes, 1847-1857, par M. Levot, conservateur de la bibliothèque de la marine, à Brest, avec la collaboration d'écrivains bretons. Cet ouvrage, par ordre alphabétique, publié en vingt-quatre livraisons, est un des meilleurs de ce genre édités en province. Ce n'est pas qu'il échappe complètement aux défauts ordinaires à ces sortes de livres, qui ne sont pas assez sévères dans le choix des noms : on trouve dans ce *Panthéon de la Bretagne* un certain nombre de notices d'un intérêt médiocre, et concernant des hommes presque inconnus, même de leurs compatriotes; mais il se recommande par une érudition de bon aloi, par le scrupule des recherches, par l'esprit de tolérance libérale qui a présidé à la direction de cette œuvre importante. Quinze cents notices, dont plusieurs (*Abailard*, *Charette*, *Chateaubriand*, *Duguesclin*, *Fouché*, *La Chalotais*, *Le Sage*, etc., etc.) sont des études complètes, mises au jour en dix ans, témoignent du zèle laborieux de M. Levot et de ses collaborateurs, qui ne se sont pas contentés de copier les biographies générales, mais qui ont voulu reviser les travaux de leurs prédécesseurs, corriger leurs erreurs réparer leurs omissions et élever à la Bretagne un monument digne de cette grande province. La Société académique de Nantes a décerné, en 1858, une médaille d'or à M. Levot. (Voir, pour une analyse détaillée de la *Biographie bretonne*, deux articles de M. Doneaud insérés dans la *Revue des provinces de l'Ouest*, de Nantes, 6e année, p. 107 et 172.)

Bretons (LES), poëme par Auguste Brizeux. L'auteur était allé faire un voyage en Italie; il avait senti qu'il manquerait des couleurs à sa palette de poëte, s'il négligeait de faire connaissance avec la nature méridionale et les splendeurs artistiques de l'Italie; mais on n'emporte pas la patrie à la semelle de ses souliers : Brizeux s'en était bientôt aperçu, et son poëme de la *Fleur d'or* garde les traces des comparaisons perpétuelles auxquelles il n'avait pu empêcher son esprit et son cœur de se livrer, entre le caractère indolent et rêveur des Italiens, les merveilles éblouissantes de leur climat, leurs richesses artistiques, et les mœurs simples et graves, l'esprit sérieux et réfléchi, les beautés austères du paysage de son pays natal. Il l'aimait tant, sa chère Bretagne, qu'il n'avait qu'un rêve, c'était, comme dit M. Ratisbonne, de « l'embaumer tout entière dans un beau poëme, » avant que ce qu'il appelait l'esprit nouveau, c'est-à-dire la civilisation moderne, eût fait invasion, avec son odieux prosaïsme, dans la vieille et sainte Armorique. Il fit l'épopée rustique des *Bretons :*

O landes! ô forêts! pierres sombres et hautes, [côtes,
Bois qui couvrez nos champs, mers qui battez nos
Villages où les morts errent avec les vents,
Bretagne! d'où te vient l'amour de tes enfants?
Des villes d'Italie où j'osai, jeune et svelte, [Celte,
Parmi ces hommes bruns montrer l'œil bleu d'un
J'arrivais, plein des feux de leur volcan sacré,
Mûri par leur soleil, de leurs arts enivré;
Mais dès que je sentis, ô ma terre natale!
L'odeur qui des genêts et des landes s'exhale,
Lorsque je vis le flux et reflux de la mer,
Et les tristes sapins se balancer dans l'air,
Adieu les orangers, le marbre de Carrare!
Mon instinct l'emporta; je redevins barbare,
Et j'oubliai les noms des antiques héros,
Pour chanter les combats des loups et des taureaux.

Brizeux aura eu la joie peu commune de réaliser son rêve d'une façon plus brillante peut-être qu'il n'avait osé l'espérer. G. Planche dit que le poëte avait pour ambition d'être l'Hésiode des chaumières de la Bretagne; il a été plus que cela : il a gravé, sur un marbre qui bravera le temps, l'histoire des mœurs, des coutumes de son pays; il en a décrit les animaux et les hommes, les sites et le ciel; il a retracé le tableau des costumes, des travaux, des jeux de l'Armorique; il a pris le Breton à sa naissance et l'a conduit jusqu'à sa mort, en le faisant voir dans toutes les conditions qu'il peut prendre. Depuis le pêcheur jusqu'au soldat, depuis le laboureur jusqu'au prêtre, il nous fait parcourir toute l'échelle sociale. Il n'est pas jusqu'aux vieilles légendes du pays qu'il ne ressuscite à nos yeux. Les tableaux se succèdent, plus vigoureux et plus vivants les uns que les autres; le pathétique s'y mêle à la grâce, et la simplicité au grandiose. Parmi ces morceaux qui se détachent aisément de l'ensemble, il en est un qui peut soutenir la comparaison avec ce que la poésie moderne a produit de plus puissant et de plus beau; c'est celui des *Lutteurs*, que nous regrettons de ne pouvoir citer qu'en partie :

On les vit d'un air grave entrer dans la prairie.
C'étaient des hommes francs, tels qu'en fait leur pa-
Ils se prirent la main en ennemis courtois, [trie.
Et firent tous les deux un grand signe de croix.
Debout, pied contre pied et tête contre tête,
Comme s'ils attendaient que leur âme fût prête,
Ils restèrent ainsi tellement engagés
Qu'en deux blocs de granit on les eût dit changés.
Leur front tendu suait et montrait chaque veine,
Leur poitrine avec bruit rejetait leur haleine,
Tout leur corps travaillait, pareil à ces ressorts
Qui semblent, pour s'user, faire de longs efforts.
Puis, afin d'en finir, sur la terre qui tremble,
L'un par l'autre emportés, ils bondissent ensemble;
Mais par un nœud de fer l'un à l'autre liés,
Toujours ils retombaient ensemble sur leurs piés.
Le peuple, hors de lui, criait; un large espace
S'ouvrait, et tour à tour se fermait sur leur trace.
Et moi, poëte errant, conduit à ces grands jeux,
Un frisson de plaisir courait par mes cheveux.
Dans nos vergers bretons, sous nos chênes antiques
C'était un souvenir des coutumes celtiques.
Déjà si j'aimais bien mon pays, dès ce jour
Je sentis dans mon cœur croître encor mon amour.

Le poëme des *Bretons* abonde en scènes de cette valeur, et toutes sont reliées entre elles, autant pour rompre la monotonie que pour répandre un semblant d'intérêt dramatique sur l'ensemble, par une histoire paysannesque, dont les héros, Loïc et Lilès, avaient déjà figuré dans le poëme de *Marie*. Loïc est amoureux d'Anna, mais il étudie au presbytère pour prendre la soutane, et Anna recule devant la responsabilité de dérober un serviteur à Dieu. Lilès, lui aussi, aime Anna, mais le sort ne lui a pas été favorable; il est conscrit et ne possède pas de quoi payer un remplaçant. De là quelques incidents, quelques péripéties qui ne réussissent qu'à demi, il faut le dire, à éviter l'écueil contre lequel vient échouer presque infailliblement, à notre époque, tout essai de poésie épique, c'est-à-dire l'ennui « qui naît de l'uniformité. » Tel qu'il est, le poëme des *Bretons* doit être, suivant nous, préféré à celui de *Marie*, auquel il est supérieur autant

par la largeur des conceptions et l'énergie du souffle poétique que par le grandiose et le fini de l'exécution.

Bretons (LES DERNIERS), par Emile Souvestre (Paris, 1836). A l'époque où parut cet ouvrage, très-remarquable sous bien des rapports, la France était inondée de publications sur la Bretagne, que l'on proclamait partout une mine féconde de poésie et de foi, et dans laquelle on n'avait qu'à puiser les chroniques, contes et légendes de tout genre; mais la plupart de ces travaux de compilation avaient le défaut de fourmiller d'erreurs, et Souvestre entreprit de donner au public, sur ce sujet, des études plus sérieuses et plus scrupuleusement faites. C'est alors qu'il fit ses *Derniers Bretons*, « qui sont, dit-il, le résultat d'un séjour assez long dans la Bretagne, que j'ai parcourue en tout sens et à pied, de manière à bien voir le peuple des campagnes dans ses mœurs originales, avec ses préjugés, ses superstitions, ses antiques usages qui ont survécu à tous les bouleversements politiques. » En effet, on trouve dans cet ouvrage d'intéressantes recherches, et il fait bien connaître le caractère du pays et celui de ses habitants. Il présente sous un aspect nouveau leur amour de la légitimité, qui n'est, selon Souvestre, qu'un vieux levain de haine contre les bourgeois des villes, dont la civilisation plus avancée offusque ces paysans incapables de comprendre qu'il ne dépend que d'eux d'y arriver. Nous n'avons pas à discuter ici cette manière de voir; mais il nous a paru utile de la constater, afin de donner une idée de la façon dont l'auteur a traité son sujet. On y trouve aussi des traductions de plusieurs chants nationaux et de récits populaires qui peignent bien la naïve et sauvage énergie de ce langage encore à demi barbare. En résumé, ce livre est, aujourd'hui encore, utile à consulter et intéressant à lire.

Bretons (PEINTRES DE SUJETS). Lorsque la phalange romantique eut mis en déroute les Grecs et les Romains de l'Académie, la jeune école se mit en quête de sujets où il lui fût possible d'allier au sentiment de la vie le pittoresque des costumes, la singularité des types et des usages. Léopold Robert, Schnetz mirent à la mode les scènes italiennes; Decamps, Marilhat ouvrirent la route de l'Orient; Louis Boulanger, Giraud peignirent les toréadors, les grisettes et les bandits espagnols. Sans aller si loin, M. Adolphe Leleux sut trouver en France une région jusqu'alors inexplorée, une province où n'avaient encore pénétré ni nos costumes ni les raffinements de notre civilisation : il découvrit la Bretagne, et entreprit de nous initier aux mœurs et coutumes de cette contrée vierge. Les premiers tableaux dans lesquels il représenta des bergers et des braconniers bas bretons parurent aux Salons de 1838, 1839, 1840. Bientôt tout Paris raffola de ces braves paysans à la physionomie sérieuse, aux longs cheveux, aux larges braies, aux vestes et aux gilets brodés, aux chapeaux à grands bords. La littérature s'empara, de son côté, de cette peuplade rustique; romanciers et poëtes célébrèrent à l'envi la vieille Armorique,

La terre de granit, recouverte de chênes.

Le succès obtenu par M. Adolphe Leleux décida une foule d'artistes à se vouer à la peinture des types et des costumes de la Bretagne. Ils formèrent, en peu de temps, un groupe assez compacte, une sorte d'école provinciale, entichée de rusticité et de couleur locale. Ils réussirent, pendant quelques années, à attirer vivement l'attention; ils se firent remarquer par l'exagération même de leur pittoresque campagnard, comme des gens qui affecteraient de parler patois dans un salon fashionable. M. Adolphe Leleux est resté le chef de ces *Bretons bretonnants* (c'est le nom qu'on leur a donné); parmi ses tableaux les plus connus, nous citerons : la *Korrolle*, *Danse bretonne* (Salon de 1843); les *Faneuses* (1846); le *Retour du marché* (1847); une *Cour de cabaret* (1857); les *Moissonneurs bas bretons* (1859); la *Noce en basse Bretagne;* les *Joueurs de boules* et le *Maréchal ferrant* (1861); les *Lutteurs* (1864); un *Jour de fête en basse Bretagne* (1865); le *Vanneur* (1866), etc. Après M. Leleux, il faut nommer M. Luminais, qui, presque à son début, envoya au Salon de 1843 un tableau représentant une *Scène de guerre civile*, souvenir des luttes néfastes qui ont ensanglanté la Bretagne; le jeune artiste quitta ensuite l'histoire pour l'idylle, et s'attacha à représenter les pâtres et les pêcheurs bretons au milieu de leurs rudes labeurs ou de leurs plaisirs grossiers. Il a exposé successivement : une *Foire bretonne*, les *Braconniers*, les *Pilleurs de mer*, le *Pêcheur de homards*, un *Pèlerinage breton*, la *Récolte du varech*, le *Pâtre de Kerlat*, le *Cri du chouan*, le *Retour de chasse*, etc. On retrouve dans ces divers ouvrages la vraie Bretagne de Rosporden et de Penmarch, ses aspects sauvages, ses paysans farouches, ses landes monotones, ses côtes anguleuses, ses horizons pluvieux. M. Fortin possède aussi le sentiment de cette nature âpre et de cette race austère, comme il l'a montré dans sa *Cahute de mendiant dans le Finistère*, qui a figuré au Salon de 1857; mais il choisit des scènes plus attrayantes, celles par exemple qui nous montrent le Breton au milieu des joies de la famille, dans un modeste intérieur qu'égayent le babil des femmes et le doux ramage des enfants; tels sont : le *Bénédicité*, la *Chaumière du Morbihan*, la *Fête du grand-père*, l'*Hospitalité bretonne*, l'*Intérieur à Port-Vichet*, l'*Intérieur à Locmine*, le *Tailleur breton*. M. Penguilly L'Haridon, l'un des premiers qui aient suivi les traces de M. Leleux, nous a fait voir les *Bretons au cabaret* (1849 et 1851); et quelques sites curieux, tels que les *Menhirs de la plaine de Carnac* (1859); les *Rochers du Grand-Paon*, etc. M. Trayer a peint : un *Intérieur de marché breton*, un *Marché aux grains*, la *Marchande de crêpes à Quimperlé*. — M. Darjou : les *Paludiers du bourg de Batz jouant au tonneau*, une *Course* (souvenir de Quimper), une *Lutte* (souvenir de Scaër), des *Fagotiers bretons* (souvenir des landes de Bannalech). — M. Guérard : un *Jour de fête*, une *Messe du matin à Monterfil* (Ille-et-Vilaine), *Vive la fermière!* (fête après le battage des grains), le *Convoi d'une jeune fille se rendant à l'église* (Monterfil), un *Repas de noce*. — M. Fischer : une *Auberge à Scaër*, une *Fileuse*, un *Marché de bestiaux*, le *Diseur de compliments*, le *Départ pour le baptême*, le *Chemin du pardon*, le *Conteur*, le *Marché du dimanche au bourg de Guiscrif*. — M. Roussin : une *Famille bretonne*, *Misère et résignation* (intérieur breton), les *Vanneuses*. — M. Guillemin : le *Colporteur breton* et une *Scène des guerres de* 1793. — M. Amédée Servin : un *Marché à Saint-Dourlo*, les *Epierreurs de champs*, les *Paludiers des environs du bourg de Batz*. — M. Gouezou : un *Intérieur breton*. — M. Couveley : une *Noce bretonne*. — M. Baudit : le *Viatique en Bretagne*. — M. Duveau : le même sujet, et, de plus, une *Messe en mer pendant la Terreur*, le *Retour du pardon de Sainte-Anne de la Palud*. — M. Gustave Brion : des *Bretons à la porte d'une église pendant la messe* (v. la description ci-après). — M. Yan Dargent : les *Dénicheurs*, le *Chariot*, les *Derniers rayons*, un *Sauvetage à Guisseny*, la *Famille du pêcheur*, une *Idylle bretonne*, les *Pilleurs de mer*, et plusieurs scènes fantastiques, telles que les *Lavandières de la nuit* (ballade bretonne). — M. Jules Noël : une *Danse bretonne* (1852), et diverses vues de Brest, de Quimper, d'Auray, de Douarnenez, de Quiberon, d'Hennebon. — M. Vidal : des *Braconniers bretons*, des *Paysans de Plouescat*, etc.

Comme on le voit, la série des peintres bretonnants est longue, et nous sommes loin encore de l'avoir épuisée. La critique s'est justement émue en voyant les expositions envahies par ces confectionneurs de braies et de vestes armoricaines. M. Paul de Saint-Victor a lancé contre eux un spirituel réquisitoire qui nous servira de conclusion : « La peinture et la littérature, a dit le malicieux critique, ont singulièrement usé la Bretagne. On l'a mise en contes, en romans, en nouvelles, en opéras-comiques, en aquarelles, en lithographies, en tableaux; on la mettra bientôt en madrigaux, comme Benserade faisait de l'histoire romaine. L'Armorique littéraire et pittoresque ne vous apparaît-elle pas aujourd'hui comme un immense magasin de bric-à-brac rempli de dolmens, de menhirs, de costumes, de momies, de druides, de fées empaillées, de nains conservés en bocal, où des bardes chevelus débitent des paquets de couleur locale au son des rebecs et des cornemuses? Défions-nous, dans les arts, de l'esprit provincial et surtout de l'esprit breton. Il rouille l'originalité et la fait végéter à l'ombre de son clocher. La poésie, par exemple, ne gagne rien à s'établir en Bretagne. On commence par chanter, on finit par croasser comme les corbeaux de ses grèves. Tel poëte (Brizeux), exquis à son début, a tourné au ménétrier de paroisse, pour avoir hanté trop longtemps le pays de Vannes. Le patois du Finistère s'était infiltré dans son style et l'avait embourbé de ses barbarismes. Il jouait d'abord de la lyre qui fait danser les Muses; il soufflait à la fin dans le biniou strident qui fait sauter les gars. La Bretagne n'est pas non plus très-saine aux peintres qui s'y cantonnent; elle les frappe de monotonie, elle les voue à la routine des mêmes types et des mêmes costumes : ni hommes ni femmes; tous Bretons bretonnants. »

Bretons à la porte d'une église, tableau de M. Gustave Brion; Salon de 1859. C'est l'heure de la messe; la petite église du village regorge de fidèles; des paysans, qui n'ont pu trouver place dans l'enceinte sacrée, se pressent sous le porche, humblement prosternés et priant avec une sincérité, avec un recueillement qui fait plaisir à voir. M. Brion a peint avec beaucoup de fermeté cette scène simple et grave : les personnages, habilement groupés, se détachent bien sur le ciel grisâtre; l'église a un aspect très-pittoresque et son clocher rustique est d'une belle couleur. « Ce tableau est complet, a dit M. Z. Astruc; il charme, il repose, il fait penser. » Il a été exposé sous le titre de : *Porte d'église pendant la messe* (Bretagne).

Bretonne (CHANSON). La petite fleur des champs que nous allons offrir sous ce titre exhale un parfum de gravité mêlé à cette tendresse rêveuse que respirent tous les chants bretons. Dans cet antique pays, la chanson n'a jamais endossé la casaque bigarrée de la gaudriole; elle garde le vêtement brun de la mélancolie. La chanson bretonne a toujours un but moral; elle est une plainte, un conseil ou une résignation. Dans ce chant de la mariée, les idées gracieuses, mais saines, abondent; il porte inscrit, en brèves sentences, les devoirs de la femme et du maître de maison. « Soyez modeste, *madam' la mariée, les vains honneurs passent comme les fleurs.* — Vis chez toi, pour toi et les tiens; » tel est le résumé de la conduite tracée par ses compagnes à la nouvelle épousée. *Mane domum, fac lanam,* eût dit une matrone romaine. Les Bretonnes n'ont point oublié l'antique axiome transmis à travers les âges par la sagesse féminine.

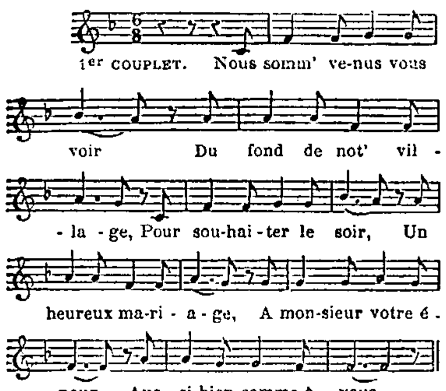

DEUXIÈME COUPLET.

Vous n'irez plus au bal,
Madam' la mariée,
Danser sous le fanal
Dans les jeux d'assemblée;
Vous gard'rez la maison,
Tandis que nous irons.

TROISIÈME COUPLET.

Avez-vous écouté
Ce que vous dit le prêtre?
Il dit la vérité,
Et comme il vous faut être,
Fidèle à votre époux,
Et l'aimer comme vous.

QUATRIÈME COUPLET.

Quand on dit son époux,
On dit souvent son maître;
Ils ne sont pas si doux,
Comme ils ont promis d'être.
Il faut leur conseiller
De mieux se rappeler.

CINQUIÈME COUPLET.

Si vous avez, Bretons,
Des bœufs dans vos herbages,
Des brebis, des moutons,
Des oisillons sauvages,
Songez, soir et matin,
Qu'à leur tour ils ont faim.

SIXIÈME COUPLET.

Recevez ce bouquet
Que nous venons vous tendre.
Il est fait de genêt,
Pour vous faire comprendre
Que tous les vains honneurs
Passent comme les fleurs!

BRETON (île du **CAP-**), île de l'Amérique septentrionale. V. CAP-BRETON.

BRETON (Guillaume), également connu sous le nom de **Guillelmus Brito Armoricus**, historien et poëte français, né à Saint-Pol-de-Léon vers 1150, mort en 1226. Etant entré dans les ordres, il devint chapelain de Philippe-Auguste, qui le nomma précepteur de son fils naturel Carlottus, et le chargea de diverses missions à Rome. Il a écrit deux histoires de Philippe-Auguste, l'une en prose, l'autre en vers latins, sous le titre de *Philippidos libri XII*. Elles ont été publiées dans les *Scriptores rerum Francicarum* et traduites dans la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*.

BRETON (Guillaume), moine anglais, né dans le pays de Galles, mort vers 1358, était très-versé dans la connaissance de la philosophie, de la philologie, de la grammaire, etc. Outre plusieurs ouvrages inédits qu'il a composés sur ces diverses sciences, on a de lui des *Synonyma* (Paris, 1496), qui eurent de nombreuses éditions.

BRETON (Raymond), missionnaire français, né en 1609 à Beaune, selon les uns, à Auxerre, selon les autres, mort à Caen en 1679. Etant entré dans l'ordre des dominicains, il partit en 1635 pour l'Amérique, où il passa vingt ans, propageant l'Evangile parmi les indigènes de Saint-Domingue, de la Guadeloupe et des autres Antilles. De retour en France, il a publié un *Dictionnaire français-caraïbe et caraïbe-français* (Auxerre, 1662); une *Grammaire caraïbe* et un *Petit catéchisme*, également en caraïbe (1664). Son dictionnaire est surtout fort recherché, parce qu'il présente sur les mœurs, les productions, etc., des Caraïbes des détails extrêmement intéressants.

BRETON (Luc-François), sculpteur français, né à Besançon en 1731, mort dans la même ville en 1800. Il commença par être apprenti menuisier et entra ensuite dans l'atelier du sculpteur Attiret, à Dôle. Après s'être formé sous la direction de ce maître, il résolut d'aller se perfectionner à Rome. Arrivé dans cette ville, il fut réduit, pour se procurer les moyens de vivre, à se livrer aux plus humbles travaux d'ornementation. Mais son mérite finit par percer : il remporta en 1758 le premier prix de sculpture au concours ouvert par l'Académie de Saint-Luc, et, recommandé par ce succès au peintre Natoire, directeur de l'école française à Rome, il se vit admettre comme pensionnaire du roi à la villa Médicis, sur le même pied que les lauréats des concours de Paris. Affranchi des soucis de l'existence, Luc Breton put, dès lors, se livrer tout entier à l'étude. Pendant son séjour à Rome, il exécuta un bas-relief en marbre représentant la *Mort du général Wolf* et une statue colossale en pierre de *Saint André* pour l'église de Saint-Claude des Bourguignons. De retour dans sa ville natale, Luc Breton se vit entouré de la considération et des prévenances de toutes les notabilités de la province. Au nombre des personnages de distinction qui lui accordèrent leur patronage, on doit citer Mme de Ligneville, qui lui commanda plusieurs ouvrages importants, notamment le tombeau de la famille des La Baume, dont cette dame était la dernière descendante; les deux *Anges adorateurs*, de la cathédrale de Besançon, et la belle *Descente de croix*, de l'église Saint-Pierre, dans la même ville. En 1773, Luc Breton fonda, avec le peintre Wyrsch, l'Académie de peinture et de sculpture de Besançon, dont il fut professeur jusqu'en 1792. En 1798, il fut nommé correspondant de l'Institut. On conserve au musée de Besançon plusieurs terres cuites de cet artiste distingué, savoir : l'esquisse du tombeau de la famille de La Baume, monument qui était autrefois dans l'église de Pesmes et qui a été détruit en 1793; le *Temps* et l'*Histoire*, fragments de ce mausolée; l'esquisse d'une statue de la *Loi* qui avait été exécutée pour l'hôtel de ville; la statue de *Saint Jérôme;* l'*Apothéose de saint François-Xavier* (bas-relief); le *Ravissement de saint Jean l'Evangéliste* (bas-relief); le *Prophète Habacuc* (bas-relief); le *Testament d'Eudamidas* (bas-relief), d'après Poussin; *Diane chasseresse;* la *Liberté;* un *Moine en extase;* le buste de *Cicéron;* celui de *La Fontaine*, etc.

BRETON (Alexandre-Hippolyte), général français, né à Melun (Seine-et-Marne) en 1805, mort en 1855. Elève de La Flèche et de Saint-Cyr, il entra au service en 1824, fit la campagne de Morée (1828-1829), dirigea le gymnase de La Flèche de 1831 à 1838, fut détaché à l'école de Saint-Cyr et servit ensuite dans divers régiments. Colonel en 1853, il fit partie de l'expédition de Crimée, pendant le cours de laquelle il fut nommé général de brigade et officier de la Légion d'honneur, montra une bravoure éclatante dans toutes les péripéties de cette guerre mémorable, et fut tué d'une balle au front au dernier assaut de Malakoff.

BRETON (François-Pierre-Hippolyte-Ernest), artiste et littérateur, né à Paris en 1812. Elève de Régnier et de Watelet, il étudia ensuite en Italie les chefs-d'œuvre de l'antiquité et des maîtres modernes, figura aux expositions annuelles par des paysages assez remarquables, et débuta dans la littérature artistique par des articles insérés dans le *Magasin pittoresque*, l'*Artiste* et autres recueils importants. Il a en outre publié, entre autres ouvrages recommandables : *Introduction à l'histoire de France* ou *Description physique, politique et monumentale de la Gaule* (1838), en collaboration avec le marquis Achille de Jouffroy; *Monuments de tous les peuples* (1843), avec trois cents dessins sur bois exécutés par lui-même. C'est un résumé de l'architecture chez tous les peuples du monde. Ce travail, qui a eu deux éditions françaises, a été traduit en plusieurs langues. M. Breton a coopéré, comme dessinateur, à l'illustration du *Musée des Familles*, de l'*Histoire de Paris* de Dulaure et d'un grand nombre d'autres publications. Comme écrivain, il a collaboré à la *Nouvelle biographie générale*, éditée par Didot, où il a inséré de nombreux articles sur les peintres, sculpteurs et architectes, parmi lesquels il faut citer particulièrement ceux qui appartiennent aux différentes écoles italiennes.

BRETON (Jules-Adolphe), peintre français contemporain, né à Courrières (Pas-de-Calais) en 1827. Il étudia d'abord sous la direction de Félix de Vigne, peintre distingué, auquel il se lia de la plus étroite amitié, et dont il épousa la fille en 1858. Il eut ensuite pour maître Drolling, et débuta à Paris, au Salon de 1849, par un petit tableau intitulé : *Misère et désespoir*. Une composition analogue, la *Faim*, qu'il exposa l'année suivante, passa inaperçue, mais le *Retour des moissonneurs*, qu'il envoya au Salon de 1853, commença à révéler son talent. L'Exposition universelle de 1855 le mit en pleine lumière. Trois tableaux de M. Jules Breton figuraient à ce grand concours international : les *Glaneuses* (collection de M. Isaac Pereire), pauvres filles des champs, belles sous leurs haillons pittoresques; de *Jeunes paysannes consultant des épis* (collection de l'impératrice), petite composition pleine de naïveté et de grâce rustique; le *Lendemain de la Saint-Sébastien*, scène comique d'une exécution vigoureuse. Ces trois ouvrages valurent à l'artiste une médaille de 3e classe et furent suivis de la *Bénédiction des blés*, qui remporta une médaille de 2e classe au Salon de 1857, et fut achetée par le musée du Luxembourg (v. BÉNÉDICTION). Loin de s'endormir sur ses premiers lauriers, M. Jules Breton redoubla d'efforts pour élargir la voie dans laquelle il avait remporté un si légitime succès; son exposition de 1859 le classa définitivement parmi les maîtres de la jeune école contemporaine : la *Plantation d'un calvaire* (musée de Lille), le *Rappel des glaneuses* (musée du Luxembourg), le *Lundi* et la *Couturière*, comptèrent parmi les meilleurs ouvrages du Salon et furent jugés dignes de la médaille de 1re classe.

M. Breton obtint un rappel de la même récompense et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur à la suite du Salon de 1861, où figurèrent quatre tableaux de lui : les *Sarcleuses* (collection du comte Duchâtel), le *Colza* (acheté par M. de Morny), le *Soir* et l'*Incendie*. Il a exposé depuis : en 1863, la *Consécration de l'église d'Oignies* (appartenant à M. de Clerq) et une *Faneuse*; en 1864, les *Vendanges à Château-Lagrange* (collection de M. Duchâtel) et la *Gardeuse de dindons*; en 1865, la *Fin de la journée* (collection du prince Napoléon) et la *Lecture*, deux des meilleures inspirations de l'artiste. Parmi ceux de ses ouvrages qui n'ont pas été exposés, nous citerons : le *Printemps* et l'*Eté* (collection de M. Crabbe, à Bruxelles); une *Baigneuse* (collection de M. de Smet, à Gand); le *Glanage* (collection de M. Maréchal, à Anvers); le *Repos* (musée d'Arras); le *Sommeil de la grand'mère*; la *Fenaison*; le *Départ pour les champs*; le *Jeu de toupie*; l'*Incendie d'une meule*; la *Fête du grand-père*; la *Confidence*, etc. M. Jules Breton a obtenu plusieurs récompenses aux expositions, à l'étranger, notamment une médaille de 1re classe à Bruxelles en 1860. Il a été nommé chevalier de l'ordre belge de Léopold en 1863. Il termine en ce moment (novembre 1866) les ouvrages suivants, pour l'Exposition universelle de 1867 : une *Source au bord de la mer*, le *Retour des champs* et une *Moisson*. — On a dit de ce peintre distingué qu'il était un réaliste tempéré par un poëte. Il touche, en effet, au réalisme par le choix de ses sujets, mais il s'en éloigne complétement par l'interprétation. Il n'*arrange* pas la nature, mais il sait trouver de la grandeur dans les scènes les plus humbles de la vie rustique; il a le sentiment du beau, et il atteint au style sans cesser d'être vrai. Ses personnages ont une beauté robuste et saine; ses groupes se cadencent avec harmonie. Sa facture est solide, son dessin ferme et correct; sa couleur manque quelquefois d'éclat, mais elle est toujours juste, toujours harmonieuse.

BRETON (Emile-Adélard), paysagiste français contemporain, frère du précédent, né à Courrières, s'est fait connaître par des paysages d'un grand effet qui rappellent un peu la manière de M. Paul Huet. Il a exposé en 1861, 1863, 1864, 1865 et 1866.

BRETON (LE). V. LEBRETON.

BRETON DE LOS HERREROS (don Manuel), célèbre auteur dramatique et poëte espagnol, d'une famille noble, mais de médiocre fortune, né à Quel, dans la province de Logrono, en 1796. Dès sa plus tendre enfance, il se montra possédé de l'enthousiasme poétique, et, s'il faut en croire ses biographes espagnols, à l'âge de sept ans il composait déjà de petites poésies appelées *redondillas*, sur telle mesure qu'on voulait lui donner, et l'on a imprimé dans ses œuvres des vers qu'il avait faits étant enfant. En 1806, il vint à Madrid avec son frère, qui, croyant à l'influence de quelques parents bien placés, espérait obtenir un emploi par leur crédit; mais le pauvre hidalgo dépensa en démarches infructueuses son mince patrimoine, se trouva bientôt réduit à la dernière extrémité, et mourut de misère et de chagrin. Manuel fit ses humanités chez les frères de la doctrine chrétienne, et, lorsqu'il eut atteint l'âge de dix-huit ans, il s'engagea comme volontaire dans l'armée espagnole. Il reçut son congé définitif en 1822, obtint d'abord une place au ministère des finances, puis devint secrétaire des intendances de Jativa et de Valence. Destitué pour cause de libéralisme, à la restauration de Ferdinand, et seul soutien de sa famille, il dut chercher des ressources dans la carrière littéraire. Le 14 octobre 1824, il fit représenter à Madrid son premier ouvrage dramatique : *A la vejez viruelas*, qu'il avait écrit quelques années auparavant, et qui reçut l'accueil le plus favorable. Dix ans après, au comble de la gloire littéraire, il fut nommé, sans l'avoir demandé, conservateur de la Bibliothèque nationale, poste qu'il occupa jusqu'en 1844. Il fut destitué à cette époque pour une pièce de vers médiocre qu'il avait composée par l'ordre de la junte en l'honneur d'Espartero. Depuis l'année 1837, il est membre de l'Académie royale d'Espagne, et resta de 1843 à 1847 administrateur de la *Gazette de Madrid*. M. Breton de los Herreros est commandeur de l'ordre de Charles III.

Bien supérieur comme auteur dramatique à Moratin, dont le principal mérite est d'avoir contribué à la création d'un nouveau théâtre espagnol dégagé des langes de l'imitation étrangère, cet auteur est d'une fécondité qui surprendra moins lorsque l'on saura que la plupart de ses pièces sont des imitations de pièces françaises ou des remaniements d'anciennes pièces espagnoles. Mais, en dehors de ces œuvres, il en a composé d'originales, qui sont certainement son véritable titre à la gloire. L'une d'elles, qui n'est malheureusement pas la meilleure, a été traduite en français et représentée au Théâtre-Italien en 1847. Il y a un trait particulier à l'esprit de Breton de los Herreros, et qui le distingue des autres comiques de son temps, c'est son grand art à peindre le cœur féminin. Breton excelle à saisir ce qu'il y a de capricieux et d'inconstant dans la nature des femmes, et la vérité qu'il y met semble si poétique, qu'elle n'est point injurieuse; il se plaît à peindre leur légèreté dans ses nuances toujours diverses, toujours changeantes, selon l'âge et la position sociale; il la poursuit dans la jeune fille, dont le cœur s'ouvre au caprice en même temps qu'à l'amour; dans la femme heureuse de rester belle, et dont aucun entraînement puissant ne vient précipiter et flétrir la maturité; dans la vieille impertinente et malicieuse, qui chasse la tristesse des années déclinantes, et tourne toute son expérience en raillerie. Au point de vue de sa fantaisie comique, toutes ces femmes, qu'il fait vivre dans ses œuvres, ont une merveilleuse habileté; elles savent se cacher et feindre, comme si elles portaient encore ce masque gracieux qui voilait les sourires et les regards pleins de flamme des héroïnes de Calderon; elles se contiennent tour à tour et se livrent avec tant de calme et un abandon si habile, qu'elles défient la clairvoyance la plus pénétrante; elles croient aux serments du jour, et les oublient si bien le lendemain, que celui-là serait ridicule et cruel qui viendrait les leur rappeler. L'amour chez elles est un goût qui cède à un goût plus vif et plus nouveau; c'est une passion, pour ainsi dire, à fleur de cœur. Ne craignez pas qu'elle trouble leur vie, qu'elle s'empare de toutes leurs facultés, qu'elle mette des larmes dans leurs yeux, qu'elle soulève leur poitrine et qu'elle suggère à leur âme la pensée du dévouement et du sacrifice. Troubles, déchirements, larmes, inquiétudes et abnégations, tout cela est chassé d'un coup d'éventail; il ne reste que la sérénité sur leur front, le sourire sur leurs lèvres, et dans leur âme le désir de voler à de nouveaux triomphes. Shakspeare a, d'un trait amer, résumé ce caractère : « Perfide comme l'onde! » Ce mot est applicable ici, mais en un sens moins profond; c'est seulement une perfidie de surface. L'originalité de l'auteur, c'est d'analyser et de décrire avec une habileté très-hardie ce côté de la nature morale de la femme; nul talent n'est plus propre que le sien à reproduire ce mélange de vice et de grâce qui est le fond de la coquetterie. M. Breton de los Herreros a médiocrement réussi dans le genre sentimental et dans la tragédie. C'est dans la comédie et dans la satire que se montrent ses plus brillantes qualités de poëte et d'écrivain. Son style souple, nerveux, rapide, élégant, convient admirablement à la peinture des situations comiques et des caractères. Son esprit libre et original se meut à l'aise dans ce cadre. Il brille par la vivacité de l'allure, par la fine ironie, par une raillerie pleine de grâce, par une bonhomie qui n'est pas sans malice. Ces qualités se trouvent au plus haut point dans ses poésies légères et dans ses satires, qui rappellent beaucoup plus le mode élégant et tempéré d'Horace que l'indignation amère et la verve acérée de Juvénal. Parmi les comédies en vers de M. Breton de los Herreros, nous citerons : *Los dos Sobrinos; El Ingenuo; A Madrid me vuelvo; la Falsa ilustracion; Marcela, o e cual de los tres? Un Tercero en discordia; Un Novio para la nina; El Hombro gordo; Todo es farsa en esto mundo; la Redaccion de un periodico; El Poeta y la beneficiada*, etc. Parmi ses tragédies, nous nous bornerons à mentionner *Mérope*. Ses satires les plus estimées ont pour titre : *Contra el furor filarmonico, ó mas bien contra los que desprecian el teatro espanol* (1828); *Contra los hombros* (1829); *El Carnaval* (1833); *Contra la mania contagiosa de escribir para el publico* (1833); *la Hipocresia* (1834); *Contra los abusos y despropositos introducidos en el arte de la declamacion teatral* (1834), etc. M. Breton a publié un recueil de poésies sous le titre de *Poesias sualtas* (Madrid, 1831). On trouve dans le *Tesoro del teatro espanol* (1830) plusieurs des meilleures comédies du poëte espagnol, et diverses pièces lyriques et satiriques dans la *Floresta de rimas modérnas castillanas* (Paris, 1837). Enfin, les œuvres complètes de M. Breton de los Herreros ont été publiées il y a quelques années.

BRETONCELLES, bourg et commune de France (Orne), canton de Rémalard, arrond. et à 25 kilom. S.-O. de Mortagne; pop. aggl. 400 hab. — pop. tot. 2,095 hab. Récolte et commerce de grains, lin, cidre; bestiaux et chevaux.

BRETONNANT, ANTE adj. (bre-to-nan — rad. *breton*). Se dit de la partie de la Bretagne et des Bretons qui ont conservé leur ancien langage, leurs mœurs primitives : *Kéronan est un vieux Breton* BRETONNANT. (F. Soulié.) *Je suis de la Bretagne* BRETONNANTE *et, par conséquent, entêté comme un vrai Breton.* (Alex. Dum.) *On peut ranger M. Poussin parmi les Bretons* BRETONNANTS *les plus fidèles à la vieille Armorique; il aime, autant que le poëte Brizeux, la terre de granit recouverte de chênes.* (Th. Gaut.)

BRETONNAYAU (René), médecin et poëte français, né en Anjou au XVIe siècle. Il exerça la médecine à Loches, et composa sur cet art un long poëme, dont il publia seulement les fragments les plus remarquables, sous le titre de : la *Génération de l'homme et le temple de l'âme*, suivi d'un petit traité sur la toilette des femmes, la *Cosmétique et illustration de la face et des mains* (Paris, 1583, in-4°). Bien que les vers du poëte-médecin abondent en détails techniques qui sont peu du domaine de la poésie, son style ne manque ni d'éclat ni de grandeur.

BRETONNE (RÉTIF DE LA), littérateur français. V. RÉTIF.

BRETONNEAU (Gui), historien français, né à Pontoise vers la fin du XVIe siècle, mort vers 1656. Il fut successivement chanoine de Saint-Laurent de Plancy, archidiacre de Brie et principal du collége de Pontoise. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire généalogique de la maison de Briçonnet* (Paris, 1620); *Histoire de l'origine et fondation du vicariat de Pontoise* (1636), et *Méthode curieuse pour acheminer à la langue latine par l'observation de la langue française* (1653).

BRETONNEAU (François), théologien français, né en Touraine en 1660, mort à Paris en 1741. Il appartenait à l'ordre des jésuites, et se livra pendant plus de trente ans au ministère de la prédication. Le P. Bretonneau a édité les sermons du P. Cheminais, du P. Giroust, du P. Bourdaloue, du P. de la Rue, et publié divers ouvrages sans importance. Deux ans après sa mort, ses *Sermons, panégyriques et discours sur les mystères* ont été publiés à Paris (1743, 7 vol. in-12). Le style en est clair, simple et correct, mais sans élévation.

BRETONNEAU (Pierre), médecin, né à Tours en 1771, mort en 1862. Il fut reçu docteur à Paris en 1815, et se fixa dans sa ville natale, où il devint médecin en chef de l'hôpital. Il s'est acquis une célébrité éclatante, et il a formé des élèves comme Trousseau et autres praticiens de premier ordre. On n'a de lui que des notes et mémoires : *De l'utilité de la compression dans les inflammations idiopathiques de la peau* (1815); *Des inflammations spéciales du tissu muqueux et, en particulier, de la diphthérite*, ou *Inflammation pelliculaire connue sous le nom de croup, d'angine maligne, etc.* (1826); *Note sur l'emploi des caustiques comme moyen d'arrêter l'éruption varioleuse; Notice sur l'emploi thérapeutique de l'alun dans la diphthérite* (1817); *Traitement de la coqueluche* (1855), etc. Ses plus beaux travaux sont ceux qu'il a faits sur le croup. On sait qu'on lui attribue l'invention de la trachéotomie.

BRETONNERIE (DE LA), agronome français, né à Paris vers 1720, mort vers 1795. Possesseur d'une assez grande fortune, il s'adonna entièrement à son goût pour l'agriculture, fit un grand nombre d'expériences et d'essais dans le but d'améliorer la culture des terres et des jardins, et publia à ce sujet plusieurs ouvrages fort estimés, dont les principaux sont : *Correspondance rurale* (Paris, 1783, 3 vol.); l'*École du jardinier fruitier* (1784, 2 vol.); *Délassements de mes travaux de la campagne* (1785, 2 vol.), etc.

BRETONNIER (Barthélemy-Joseph), jurisconsulte français, né à Montretier en 1646, mort en 1727. Reçu avocat à Paris en 1680, il s'établit dans cette ville, où il se fit une nombreuse clientèle. Bien qu'extrêmement occupé, il s'adonna d'une façon toute particulière à l'étude du droit romain, lut tout ce que les plus habiles commentateurs avaient écrit sur ce sujet, et étudia l'esprit de ce droit, qu'il considérait comme le droit fondamental de la France, avec l'intention de trouver les moyens les plus propres à rendre la jurisprudence uniforme dans tous les tribunaux du royaume. Après de longues années de travail et de recherches, il exposa ses idées dans les observations dont il accompagna une édition des œuvres de Claude Henry (1708, 2 vol. in-fol.). Cette publication ayant été parfaitement accueillie, Bretonnier composa et publia, par le conseil du chancelier d'Aguesseau, son *Recueil par ordre alphabétique des principales questions de droit qui se jugent diversement dans les différents tribunaux du royaume* (Paris, 1718). Cet ouvrage excellent, et qui a eu de nombreuses éditions, commence par une introduction où Bretonnier expose ses vues et donne une notice des ouvrages, souvent même de la vie des principaux jurisconsultes qui se sont rendus célèbres dans les différents parlements de France, à l'exception de celui de Paris. Quant au *Recueil*, on y trouve exposés, avec autant de netteté que de précision, tous les principes de notre ancien droit écrit et coutumier.

BRETONNIÈRE (François DE LA), pamphlétaire qui vivait au XVIIe siècle. Il quitta l'ordre des bénédictins, dans lequel il était entré, pour mener une vie qui paraît avoir été des plus misérables. Si l'on en croit l'auteur de la *Bastille dévoilée*, de la Bretonnière fit paraître, en 1689, sous ce titre : le *Cochon mitré*, un libelle qui lui valut d'être enfermé pendant trente ans dans la cage dite de fer, au Mont-Saint-Michel. Dans ce pamphlet, réimprimé à Paris en 1850, l'auteur attaque avec la dernière violence l'archevêque de Reims, Maurice le Tellier, Mme de Maintenon et plusieurs dames de la cour de Louis XIV.

BRETSCHNEIDER (Henri-Godefroi DE), littérateur allemand, né à Géra en 1739, mort en 1810. Fils du bourgmestre de Géra, il entra comme cornette dans le régiment du comte de Brühl, assista à la bataille de Kolin, puis devint capitaine d'un corps franc prussien, et fut fait prisonnier par les Français. Bretschneider profita de son séjour forcé en France pour se familiariser avec la langue et l'esprit de ce pays. De retour en Allemagne, il fut nommé gouverneur d'Usingen, dans l'Etat de Nassau; mais bientôt après sa charge fut supprimée. Il résolut alors de voyager, se rendit à Londres, puis passa en France, où il se lia avec le comte de Vergennes, qui l'employa dans diverses affaires secrètes concernant la diplomatie. En 1772, Bretschneider reprit la route de l'Allemagne, se rendit à Coblentz et entra dans les bureaux du ministre Hohenfeld, à qui il avait été recommandé. Une querelle qu'il eut avec Mme de la Roche le contraignit à quitter cet emploi. Sans fortune, il se trouvait dans la situation la plus précaire, lorsque le conseiller Gebler l'engagea à entrer au service de l'Autriche, et le fit nommer vice-gouverneur du banat de Temeswar. Le banat ayant été incorporé à la Hongrie en 1778, Bretschneider obtint l'emploi de bibliothécaire à l'université de Bude.

Dans cette nouvelle position, qui semblait devoir lui assurer tout au moins une vie paisible, il ne tarda pas à se faire un grand nombre d'ennemis puissants. Elevé par des frères herrnhuters, Bretschneider avait conçu, dès l'enfance, une profonde antipathie pour les moines, chez lesquels il n'avait vu que d'hypocrites momeries, et son antipathie n'avait pas tardé à s'étendre à toute l'institution catholique. Il était surtout ennemi implacable des jésuites, et se trouvait à Bude au milieu d'amis de cet ordre puissant. Trop sincère pour cacher ses opinions, il ne dissimula point le sentiment que lui inspirait la compagnie de Jésus. Le bruit de ses querelles arriva jusqu'aux oreilles de l'empereur Joseph II, qui professait les mêmes idées et qui se déclara hautement son protecteur. Néanmoins, Bretschneider se vit contraint de quitter Bude. Il se rendit à Lemberg en qualité de bibliothécaire et de conseiller du gouvernement. Là encore, il se trouva en butte à des ennuis de tout genre que lui suscitèrent les jésuites. Ayant obtenu, en 1809, sa retraite avec le titre de conseiller aulique, il alla habiter Vienne, où il fut gravement blessé dans une chute causée par un soldat. Quelques mois après, il mourait à Krzimitz en Bohême, dans le château d'un de ses amis, le comte de Wrhby.

Doué d'un esprit original, mordant, satirique, Bretschneider s'efforça toute sa vie de démonétiser les idées de faux aloi, et ne cessa d'attaquer le charlatanisme, les jongleries de l'esprit, tout ce qui lui semblait, dans les œuvres littéraires, artistiques ou autres, toucher à l'abus, à la violence et à l'immoralité. Les principaux écrits de Bretschneider, qui a publié un grand nombre d'articles dans les feuilles publiques, sont : *Effroyable récit de la funeste mort du jeune Werther* (1774), satire dirigée contre les rêveries frénétiques et les idées de suicide que le roman de Gœthe avait propagées en Allemagne; la *Vie et les mœurs de Waller* (1793), roman où il peint les mœurs de la population viennoise; *Voyage à Londres et à Paris* (1817); *Entretiens philosophiques et littéraires* (1818), etc.

BRETSCHNEIDER (Charles-Théophile), théologien allemand, né en 1776 à Gresdorf, mort en 1848. Successivement pasteur à Schneeberg et à Anneberg, il fut appelé en 1812 à occuper une chaire de théologie à Berlin. Aussi modeste que savant, il refusa cet honneur, et fut nommé, en 1840, conseiller supérieur de consistoire. Bretschneider a publié un grand nombre d'ouvrages dont les principaux sont : *Manuel dogmatique de l'Eglise luthérienne évangélique* (Leipzig, 1814); *Exposé systématique de la dogmatique et de la morale des écrits apocryphes de l'Ancien Testament* (1805); la *Croyance religieuse d'après la raison et la révélation* (1842); *Clémentine* ou les *Croyants et les dévots de notre temps* (1841); la *Guerre de Quatre ans des alliés contre Napoléon* (1816), etc.

BRETTE s. et adj. f. (brè-te). Géogr. Se dit quelquefois pour *Bretonne : Une* BRETTE. *Une nourrice* BRETTE. *Les basses* BRETTES.

BRETTE s. f. (brè-te — de *brette*, fém. de *breton*, ces épées ayant été d'abord fabriquées en Bretagne et appelées *épées brettes*). Epée de duel, à lame longue et effilée et à garde en corbeille, qui a été surtout en usage aux trois derniers siècles, et qui se portait au côté, très-inclinée, à cause de son extrême longueur, ce qui était embarrassant pour la marche : *Charmon s'était fait secrétaire de cabinet pour le plaisir d'aller à Versailles et de porter une* BRETTE. (St-Simon.) *Changez donc d'épée, c'est une* BRETTE *de comédien que vous avez là.* (De Gondricourt.)

> Il se piquait de bonne *brette*
> Autant que de bonne trompette.
> SCARRON.

> Tant de bras ont chargé sur lui tout à la fois,
> L'un s'affublant d'un sac et saisissant sa *brette*...
> HAUTEROCHE.

> Avec un feutre gris, longue *brette* au côté,
> Mon air de bas Normand vous aurait enchanté.
> REGNARD.

— Bot. Syn. de BRÈDE.

BRETTELÉ, ÉE (brè-te-lé) part. pass. du v. Bretteler. Techn. Denté et destiné à produire des raies sur une matière plus ou moins dure : *Marteau* BRETTÉ. ‖ Rayé à l'aide d'un instrument denté : *Pierre* BRETTELÉE. ‖ On dit aussi BRETTÉ, ÉE, part. pass. du v. Bretter.

— Constr. *Truelle brettelée*, Espèce de racloir en fer dont se servent les maçons, et qui a deux tranchants, l'un uni et l'autre dentelé.

BRETTELER v. a. ou tr. (brè-te-lé — rad. *bretelle*, qui a signifié *gravure*; double *l* devant une syllabe muette : *Je brettelle, il brettellera*). Techn. Rayer avec un outil spécial armé de dents : BRETTELER *une pierre, un mur, un fond de bas-relief*. ‖ On dit aussi BRETTER.

— Grav. Graver de légères hachures sur

une pièce d'orfévrerie. ‖ On dit aussi BRETTER.

BRETTELURE s. f. (brè-te-lu-re — rad. *bretteler*). Techn. Légères hachures que l'on grave sur l'orfévrerie.

BRETTEN, ville du grand-duché de Bade, dans le cercle du Rhin moyen, à 20 kilom. E. de Calsruhe, ch.-l. du bailliage de son nom; 2,970 hab. Élève et commerce de bétail. Patrie de Mélanchthon, à qui ses compatriotes ont élevé une statue.

BRETTER v. n. ou intr. (brè-té — rad. *brette*). Faire le bretteur, ferrailler.

— v. a. Techn. et grav. V. BRETTELER.

BRETTEUR s. m. (brè-teur — rad. *brette*). Spadassin, ferrailleur, celui qui aime à se battre à l'épée : *Un homme qui ne sait pas faire des armes sera plus soigneux d'éviter la compagnie des* BRETTEURS. (J.-J. Rouss.)

> L'autre, en son jeune temps, assure qu'il a mis
> Plus de *bretteurs* à bas que tué de perdrix.
> HAUTEROCHE.

> C'est l'édit qui punit tout *bretteur* du gibet,
> Qu'il soit noble ou vilain. . . . .
> V. HUGO.

> . . . . . *Bretteur* farouche,
> Spadassin, il m'aurait tué comme une mouche.
> E. AUGIER.

— Adjectiv. *Tel étudiant ou tel officier* BRETTEUR, *qui eût voulu provoquer en duel le premier venu, eût trouvé fort simple de donner un soufflet à son adversaire.* (F. Soulié.) *Nous apprendrons à vivre à messieurs les étudiants, avaient dit quelques-uns des plus jeunes officiers et des plus* BRETTEURS. (F. Soulié.)

BRETTEVILLE (Etienne DUBOIS DE), théologien français, né en 1650 à Bretteville, près de Caen, mort en 1688. Il fit partie de l'ordre des jésuites de 1667 à 1678, et publia quelques ouvrages qui ont pour objet d'enseigner l'éloquence de la chaire. Les principaux sont ses *Essais de sermons pour tous les jours de carême* (Paris, 1685, 3 vol.), et l'*Éloquence de la chaire et du barreau selon les principes de la rhétorique sacrée et profane* (1689).

BRETTEVILLE-SUR-L'AIZE, bourg de France (Calvados), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Falaise; pop. aggl. 1,042 hab. — pop. tot. 1,062 hab. Carrières de marbre, tanneries, corroieries. Bretteville possède une église du XIIIe siècle, de style ogival, dont il ne reste que le chœur, la tour située au centre du transsept et la porte principale de la nef. Près de l'église se trouve une éminence dominant une enceinte garnie de fossés, c'est l'emplacement de l'ancien château féodal. Aux environs, on rencontre beaucoup de débris d'ouvrages romains, des médailles, des tuiles à rebords, des puits et les traces d'une voie antique.

BRETTURE s. f. (brè-tu-re — rad. *bretter*). Techn. Raies que l'on fait en brettant, en employant un outil spécial armé de dents. ‖ Dents de l'instrument employé à ce travail.

BRETZNER (Christophe-Frédéric), auteur dramatique allemand, né à Leipzig en 1748, mort en 1807. Tout en exerçant la profession de marchand dans sa ville natale, il consacra ses heures de loisir à composer des pièces de théâtre, où l'on trouve une remarquable entente de la scène, de la verve et de la gaieté, mais fort peu de goût et point d'élévation. Parmi ses comédies, qui ont été réunies et publiées à Leipzig (1792-1796, 2 vol.), nous citerons : l'*Amant soupçonneux* (1783), et la *Pointe de vin* (1786); — parmi ses libretti d'opéras-comiques, le *Feu follet*, et *Belmont et Constance* ou l'*Enlèvement du sérail*, qui a été immortalisé par la musique de Mozart; Bretzner a également composé, sur des dessins de Hogarth et de Chodoviecki, un roman satirique, intitulé : la *Vie d'un libertin* (Leipzig, 1787).

BREU s. m. (breu). Buisson; lieu planté d'arbres. ‖ Vieux mot.

BREUCHIN, petite rivière de France, dans le département de la Haute-Saône, naît dans la partie des Vosges qui sépare le canton de Faucogney de celui de Ramonchamp, baigne Faucogney, Luxeuil, se mêle à la Lanterne pour aller se jeter dans la Saône, après un cours de 45 kilom.

BREUCK ou **DU BRUCQUE** (Jacques DE), dit **le Vieux**, sculpteur et architecte flamand, né à Mons ou à Saint-Omer, florissait au XVIe siècle. Il fit un voyage en Italie et, de retour en Flandre, fut nommé architecte et *tailleur d'images* de Marie, gouvernante des Pays-Bas. Comme architecte, de Breuck a construit pour la princesse Marie un château à Marimont et un palais à Binch, édifices qui étaient renommés pour leur magnificence, et qui furent incendiés, dit-on, par ordre d'Henri II. C'est également lui qui a donné les plans du château de Bossu, près de Mons. Comme sculpteur, Breuck avait exécuté, entre autres ouvrages, un assez grand nombre de statues et de bas-reliefs, ornant deux autels et le jubé de l'église Saint-Vaudru, à Mons. Breuck a eu l'honneur d'initier à son art le grand sculpteur Jean de Boulogne. — Un autre sculpteur du même nom, Jacques DE BREUCK, dit **le Jeune**, également natif de Mons, vivait au XVIIe siècle. Il construisit, à Mons et à Saint-Omer, plusieurs édifices remarquables, notamment le monastère de Saint-Guilain, près de sa ville natale.

BREUGHEL, BRUEGHEL ou **BRUEGEL** (les), nombreuse famille de peintres flamands, dont quelques-uns ont acquis une juste célébrité. Elle était originaire du village de Breughel, voisin de Bréda, d'où elle tira son nom. Le chef de cette famille fut

BREUGHEL (Pierre) **le Vieux**, peintre et graveur, né à Breughel, en 1510, suivant quelques auteurs, ou plus probablement en 1530, comme le prétendent les biographes les plus autorisés. On dit qu'il était le fils d'un paysan et qu'il étudia d'abord à Anvers sous la direction de Pierre Koecke ou Coucke, d'Aloost, dont plus tard il épousa la fille. Il reçut aussi des leçons de Jérôme Kock; mais, suivant la remarque de M. Fétis, le peintre qui eut le plus d'influence sur son talent fut l'humoristique Jérôme Bosch, dont il imita les étranges compositions. Reçu franc-maître de la corporation des peintres à Anvers, en 1551, Pierre Breughel forma le projet d'aller achever ses études en Italie. Il traversa la France et visita Rome vers 1553; puis il revint à Anvers et alla se fixer définitivement à Bruxelles, où il se maria. Les biographes ne sont pas plus d'accord sur la date de sa mort que sur celle de sa naissance; les uns disent qu'il mourut en 1567; les autres, avec plus de raison, le font vivre jusqu'en 1600. Ce qu'il y a de certain, c'est que le registre de la corporation des peintres d'Anvers mentionne ses élèves jusqu'en 1599. Pierre Breughel le Vieux eut le rare mérite de se soustraire à l'influence des maîtres italiens, qui dominait, de son temps, dans les Pays-Bas; il resta fidèle aux vieilles traditions de l'école flamande et reproduisit avec une verve comique les scènes de la vie champêtre, particulièrement les rixes de paysans, les noces et les danses villageoises : ce genre de compositions, dans lequel il fut le précurseur des Téniers, des Brauwer, des Ostade, le fit appeler Breughel *le Rustique* (*Boeren Breughel*) et Breughel *le Drôle* (*Viesen Breughel*). Il peignit aussi des sujets fantastiques, dans la manière de Jérôme Bosch, et des scènes religieuses qu'il travestissait de la façon la plus burlesque, transportant en plein pays flamand les personnages de la Bible et de l'Evangile. Ses chefs-d'œuvre, en ce dernier genre, se voient au musée du Belvédère, à Vienne; ce sont : la *Construction de la tour de Babel*, une *Bataille des Israélites et des Philistins* et le *Portement de la croix*. Ces trois ouvrages sont signés BRUEGEL et sont datés de 1563. La même galerie nous offre, sous le nom de Breughel le Vieux : le *Combat du Carnaval et du Carême* (signé et daté de 1559), fantaisie des plus amusantes; le *Printemps; l'Automne;* une *Noce de paysans;* une *Fête de village* et le *Dénicheur*. Le Louvre possède : une *Danse de paysans* et la *Vue d'un village;* — le musée de Bruxelles : le *Massacre des Innocents;* — le musée de Dresde : la *Prédication de Jésus sur la montagne* et une *Rixe de paysans;* — le musée de Munich : la *Femme adultère;* — le musée de Berlin : une *Danse villageoise* et un *Combat entre des pèlerins et des estropiés près d'un cimetière;* — le musée de Rotterdam : un *Village au bord de l'eau;* — le musée de Naples : *Sainte Cécile touchant de l'orgue;* une *Marchande de comestibles*, et un *Intérieur de cabaret;* — le musée de Turin : une *Fête de village;* — le musée royal de Madrid : trois paysages, etc. On montre, dans la galerie de Gotha, un paravent composé de soixante-quatorze panneaux peints sur chaque face et représentant des scènes du Nouveau Testament; cette œuvre immense et une autre du même genre, que l'on conserve au musée de Vienne, passent pour avoir été exécutées par Breughel le Vieux, dans les dernières années de sa carrière. Comme praticien, ce maître n'atteignit pas à la perfection de détails qui distingue les ouvrages de ses fils, ceux de Breughel de Velours surtout. « Ses tableaux, dit M. Michiel, mal coordonnés, tant pour le dessin que pour le coloris, n'offrent pas à la vue un ensemble harmonieux et satisfaisant. Les formes, les couleurs, les rayons et les ombres paraissent s'épandre au hasard sur la toile. Les objets, les figures par exemple, sont représentés d'une façon trop sommaire; on y voudrait plus de détails... Mais la force de l'imagination, la vigueur du dessin, le naturel des poses, des mouvements, des physionomies, le caractère ingénieux des idées compensent ces défauts. » Breughel le Vieux n'était pas seulement un peintre habile; il maniait aussi le burin avec verve; on a de lui une *Forêt*, gravée avec vigueur et d'un aspect très-pittoresque. On lui attribue également quelques gravures sur bois.

BREUGHEL (Pierre) **le Jeune**, fils du précédent, plus connu sous le nom de BREUGHEL D'ENFER, peintre flamand, né à Bruxelles vers 1565, mort à Anvers en 1637 ou 1638. On lui donne pour maître Gilles Coninxloo; mais il est probable qu'il se forma sous la direction de Pierre Breughel le Vieux, son père, dont il imita le genre burlesque, mais auquel il est bien inférieur, selon M. Waagen, au point de vue de l'invention, du coloris et du mérite technique. Il eut un talent particulier pour peindre des incendies, des intérieurs d'alchimiste, les feux du purgatoire et de l'enfer, et autres scènes diaboliques et fantasmagoriques, dans lesquelles il déploya une singulière imagination et auxquelles il dut son surnom de Breughel d'*Enfer*. Le Louvre ne possède pas d'ouvrages de ce maître. Le musée de Bruxelles a de lui une composition des plus fantastiques : la *Chute des anges rebelles;* — le musée de Gand : une *Fête rustique;* — le musée de La Haye : *Jésus délivrant les âmes du purgatoire;* — le musée de Berlin : un *Combat entre des villageois et des lansquenets* et un *Portement de croix* (signé : P. BRUEGHEL, 1606); — le musée de Vienne : un *Effet de neige* (signé : P. BRUEGHL; 1601); — le musée de Dresde : la *Tentation de saint Antoine* et l'*Enfer;* — la galerie des Offices, à Florence : *Dante et Virgile aux enfers; Orphée allant demander Eurydice*, etc. Breughel d'Enfer fut reçu franc-maître de la corporation de Saint-Luc à Anvers en 1585, et non en 1609, comme l'ont prétendu quelques biographes. Il eut un fils, ayant le même prénom que lui, qui naquit en 1589 et fut reçu franc-maître en 1608. — Ce Pierre BREUGHEL, troisième du nom, peignit le portrait avec talent et eut pour élève Gonzalès Coques.

BREUGHEL (Jean), plus connu sous le nom de **Breughel de Velours**, peintre flamand, fils de Pierre Breughel le Vieux, né à Bruxelles ou à Anvers en 1569 ou 1575, mort dans cette dernière ville en 1625, suivant quelques auteurs, ou en 1642, selon l'opinion la plus accréditée. Houbraken prétend qu'il reçut d'abord des leçons de son père, ce qui est probable, si, comme nous l'avons dit, Breughel le Vieux ne mourut que vers l'an 1600. Si l'on en croit van Mander, Jean Breughel fût élevé chez la veuve de P. Koecke, d'Aloost, sa grand'mère, qui lui apprit à peindre en miniature et à la gouache; il étudia ensuite la peinture à l'huile dans l'atelier de Goe-Kindt, à Anvers; puis il alla à Cologne, où il séjourna quelque temps, et de là, vers 1593, il se rendit à Rome, où ses ouvrages obtinrent un grand succès. Il en exécuta un grand nombre pour le cardinal Frédéric Borromée, notamment : un *Daniel dans la fosse aux lions; Saint Jérôme dans le désert;* une *Vue de l'intérieur de la cathédrale d'Anvers;* les *Quatre éléments*, tableaux qui, plus tard, furent portés à Milan. Revenu à Anvers, il fut reçu franc-maître de la corporation de Saint-Luc en 1597; il se lia, dès cette époque, avec Rubens, dans les compositions duquel il peignit souvent des fonds de paysage, des fleurs, des fruits, et auquel il demanda, pour ses propres tableaux, des figures de petites proportions ou même de grandeur naturelle. Rubens ne fut pas le seul à faire un pareil échange de services avec Jean Breughel; Ad. van der Venne, van Balen et Rottenhamer ont fréquemment collaboré avec ce maître. Breughel peignait d'ailleurs très-habilement les figures de proportions restreintes; il en plaça non-seulement dans ses ouvrages, mais encore plusieurs fois dans les tableaux d'architecture de P. Neefs et les paysages de Josse de Momper. Doué d'une souplesse de talent peu commune, il peignit tour à tour des sujets religieux, bibliques ou mythologiques, des allégories, des scènes rustiques, des paysages, des marines, des fruits, des fleurs, des animaux; le tout traité avec un fini minutieux et touché avec beaucoup d'esprit, dans des tons vifs et transparents, mais trop souvent sans cette unité d'ensemble, sans cette harmonie de la composition et de la couleur qui est la perfection de l'art. Heinecken dit qu'on le nomma Breughel *de Velours*, à cause de la finesse, du *velouté* de sa touche; mais on croit plus généralement qu'il dut ce surnom à son habitude de porter des vêtements de velours. Quant au nom de Breughel *de Paradis*, qui lui est donné quelquefois par opposition à celui de Breughel *d'Enfer*, sous lequel on désigne ordinairement son frère aîné, ce nom se trouve justifié par le grand nombre de tableaux où il a représenté le *Paradis terrestre :* son chef-d'œuvre en ce genre est une admirable toile du musée de La Haye, dans laquelle les figures d'Adam et d'Eve ont été peintes par Rubens. La même galerie possède cinq autres tableaux de Breughel de Velours : les *Quatre Saisons* (figures de van Balen); la *Fuite en Egypte* (figures de Rottenhamer); la *Rencontre de David et d'Abigaïl* (figures de Rottenhamer); *Vénus et Adonis* (figures de Rubens); le *Baptême de l'eunuque*. Parmi les nombreuses productions de ce maître que l'on voit dans les autres musées d'Europe, nous citerons : au Louvre : la *Terre* ou le *Paradis terrestre* (figures de van Balen); l'*Air* (figures de van Balen, signé BRVEGHEL, 1621); la *Bataille d'Arbelles; Vertumne et Pomone;* une *Vue de Tivoli*, et deux autres paysages; — au musée royal de Madrid (cinquante tableaux environ) : les *Quatre Eléments;* la *Musique;* la *Peinture;* l'*Abondance;* les *Sciences et les arts;* le *Paradis terrestre;* l'*Adoration des mages* (dans une guirlande de fleurs); la *Vierge et l'Enfant Jésus* (dans une guirlande de fleurs); le *Christ* (dans une guirlande de fleurs); *Vénus et Cupidon dans une salle d'armes;* l'*Arche de Noé;* une *Noce villageoise se rendant à l'église;* le *Festin de la noce;* une *Danse rustique;* un *Marché;* divers *Paysages*, etc.; — au musée de Dresde : le *Siége d'une forteresse;* une *Halte de voitures et de cavaliers;* un *Village près d'un canal;* un *Port de mer;* une *Forêt sur une colline;* les *Ruines d'un temple au bord de la mer;* une *Bataille entre les Israélites et les Amalécites; Jésus prêchant sur le lac de Génésareth*, etc.; — au musée de Bruxelles : la *Prédication de saint Norbert* et la *Fécondité;* — au musée d'Amsterdam : un épisode de la fable de *Latone;* une *Forêt*, et trois autres paysages; — au musée de Rotterdam : le *Christ jardinier;* — à la pinacothèque de Munich : *Flore dans un jardin* (figure de Rubens); la *Mise en croix;* l'*Incendie de Sodome*, etc.; — à Hampton-Court : les *Saisons*, etc.; — à l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg : plusieurs *Paysages;* — au musée de Turin : le *Moulin à vent;* — au musée Brera, à Milan : la *Musique des oiseaux* et un *Paysage arrosé par une rivière;* — dans la galerie Ambrosienne : l'*Entrée des animaux dans l'arche;* une *Madone* (dans une guirlande de fleurs), etc.; — au palais Pitti, à Florence : une *Sainte Famille* (dans une guirlande de fleurs); — aux Offices : l'*Air et le Feu* (figures de van Balen); la *Terre et l'Eau* (figures de van Balen); le *Crucifiement* (diptyque) et deux *Forêts*, etc. « On ne sait trop pourquoi, dit M. Ch. Blanc, les amateurs, qui attachaient autrefois un très-grand prix aux ouvrages de Breughel de Velours, s'en sont peu à peu dégoûtés; sans doute ce maître n'est pas exempt de défauts. On lui reproche avec raison de ne pas observer la perspective aérienne, de peindre ses lointains d'un bleu trop cru qui les empêche de fuir, de laisser dominer les habits rouges dans ses figurines, ce qui fatigue l'œil d'autant que ses verts sont, d'autre part, aussi vifs que les tons de l'émail. Mais, en dépit de ces imperfections, Jean Breughel est un peintre rempli de charme, un paysagiste excellent qui sait rendre pittoresques et intéressants les sites les plus vulgaires... » Breughel de Velours fut très-estimé de ses contemporains. Rubens lui fit élever un tombeau et voulut être le tuteur de ses filles, dont l'aînée, nommée Anne, devint plus tard l'épouse du grand Téniers. — Deux fils de Breughel de Velours, Jean BREUGHEL *le Jeune* et Ambroise BREUGHEL, dont il est parlé ci-après, furent des peintres distingués.

BREUGHEL (Jean) **le Jeune**, peintre flamand, fils de Breughel de Velours, né à Anvers en 1601, mort après 1676. Il fit un voyage en Italie et, étant tombé malade à Milan, il fut logé dans le palais du cardinal Frédéric Borromée. De retour dans sa ville natale, il épousa, en 1626, la fille du peintre Abraham Janssens. Il devint doyen de la corporation des peintres en 1630, et hérita de la réputation de son père. M. Siret assure que plusieurs des ouvrages qui ont été attribués à ce dernier, particulièrement le *Charretier*, un *Paysage boisé* et une *Tour au bord de la mer*, du musée de Dresde, doivent être restitués à Jean Breughel le Jeune, qui, lui aussi, aurait eu pour collaborateurs Rubens, van Thulden, van Balen, Diepenbeek, etc. — De son mariage avec la fille de Janssens naquirent trois fils qui cultivèrent aussi la peinture : JEAN-PIERRE, né en 1628, et reçu franc-maître de la gilde de Saint-Luc en 1645; — ABRAHAM, *le Vieux*, né en 1631, reçu dans la Société littéraire *Rhetorica* en 1660; — PHILIPPE, né en 1635, reçu franc-maître en 1665.

BREUGHEL (Ambroise), peintre flamand, fils de Breughel de Velours, né à Anvers en 1617, mort en 1675. Il eut pour maître Jean Breughel, son frère aîné, fut reçu franc-maître en 1645, et fut nommé doyen en 1654 et en 1671. Il s'adonna spécialement à la peinture des fleurs et des fruits. Le musée de Copenhague a de lui un tableau de fleurs, et le musée du Belvédère, à Vienne, deux *Bouquets*. M. Siret prétend qu'Ambroise Breughel n'eut qu'un fils, nommé JEAN, qui naquit en 1654; d'autres biographes (M. Villot, entre autres) croient qu'il était lui-même d'une famille distincte de celle dont nous avons parlé jusqu'ici, et lui donnent deux fils : ABRAHAM et JEAN-BAPTISTE, tous deux peintres de fleurs.

BREUGHEL (Jean-Baptiste), peintre flamand, né à Anvers en 1670, mort à Rome en 1719. Il voyagea en Italie et s'établit à Rome, où il fut surnommé **Méléagre**. Ainsi qu'Ambroise Breughel, dont quelques biographes le disent fils, il peignit avec talent les fleurs et les fruits.

BREUGHEL (Abraham) **le Jeune**, peintre et graveur flamand, frère du précédent, né à Anvers en 1672, mort vers 1720. Comme son frère Jean-Baptiste, il se rendit en Italie et travailla pendant quelque temps à Rome, où il fut nommé membre de l'Académie de Saint-Luc et où il reçut le surnom de **Rhyn-Graf** (comte du Rhin). Il alla ensuite se fixer à Naples, d'où lui vint le surnom de **Napolitain**. Lanzi dit qu'il termina ses jours dans cette ville, vers 1690, après y avoir cultivé avec un grand succès la peinture des fleurs et des fruits. Il est certain qu'Abraham vécut longtemps encore; il laissa deux fils qui furent aussi peintres de fleurs et demeurèrent à Naples : POMPILIUS, qui mourut jeune, et GASPARD, qui vivait encore en 1742. La galerie de Florence possède une *Sainte Famille* entourée d'une guirlande de fleurs, qu'on croit être l'œuvre d'Abraham Breughel. On attribue à cet artiste quelques eaux-fortes et une gravure sur bois.

BREUIL s. m. (breull, *ll* mll. — du celt. *brog*, élévation, gonflement et par suite bourgeon). Eaux et for. Bois taillis ou buisson fermé de haies, qui sert de retraite au gibier.

— s. m. pl. Mar. Nom donné autrefois aux cordages qui servent à diminuer la surface des voiles. ‖ On disait aussi BREUILLES.

BREUIL (DU). V. DUBREUIL.

BREUIL (Guillaume-Joseph-Auguste), littérateur français, né à Amiens en 1811. Après

avoir achevé son droit, il se fit inscrire au barreau de sa ville natale, où il a exercé depuis les fonctions de juge de paix. Outre des pièces de vers et des mémoires insérés dans le *Recueil des antiquaires* de Picardie, M. Breuil a fait paraître : les *Lettres inédites de mademoiselle Philipon* (Mme Roland) *adressées aux demoiselles Canet* (1840, 2 vol.); *Du culte de saint Jean-Baptiste et des usages profanes qui s'y rattachent* (1846); *Napoléon Bonaparte jugé par les poëtes étrangers* (1850), etc. Il a également donné une comédie en un acte et en vers, intitulée l'*Eclair* (1852).

BREUILLE s. f. (breu-lle, *ll* mll. — rad. *breuil*). Dans quelques contrées de la France, Menu débris de bois mort, abandonné.

BREUILLÉ, ÉE (breu-llé, *ll* mll.) part. pass. du v. Breuiller : *Voiles* BREUILLÉES.

BREUILLER v. a. ou tr. (breu-llé, *ll* mll. — rad. *breuil*). Mar. Carguer ou trousser les voiles.

BREUILLES s. f. pl. (breu-lle, *ll* mll. — du bas lat. *burbalia*, formé du celt. *borb*, bourbe). Pêch. Entrailles de la morue, du hareng et des autres poissons que l'on encaque.

BREUNES ou **BRENNES**, ancien peuple qui occupait les environs du Grand Brenner, dans le Tyrol, entre l'Inn et le Merano.

BREUNING (Jean-Jacques), voyageur allemand, né en 1552 à Buchenbach, dans le Wurtemberg. Après avoir parcouru la France, l'Angleterre et l'Italie, il partit en 1579 pour l'Orient, et visita Constantinople, les principales villes de l'Egypte, Jaffa, Jérusalem, le Liban et la plus grande partie de la Syrie. De retour en Allemagne en 1580, il fut nommé (1595) gouverneur du jeune duc de Wurtemberg, Jean-Frédéric, à la sollicitation duquel il publia le récit de ses lointaines excursions, sous le titre de : *Voyage en Orient* (Strasbourg, 1612, in-fol., avec figures).

BREUNING (Chrétien-Henri), jurisconsulte allemand, né à Leipzig en 1719, mort en 1780. Il occupa une chaire de droit dans sa ville natale, et publia en latin un assez grand nombre de dissertations et de traités sur le droit naturel et politique. Le plus important a pour titre : *De patriæ potestate ejusque effectibus ex principiis juris naturæ* (Leipzig, 1751, in-4o).

BREUNNÉRITE s. f. (breunn-né-ri-te — de l'allem. *breunner*, brun). Minér. Carbonate double de fer et de magnésie, dans lequel le carbonate de magnésie domine.

— **Encycl.** La *breunnérite* est de couleur brune. On la rencontre dans le Tyrol et, en France, aux environs d'Autun et dans le Dauphiné. On donne aussi ce nom à un autre minéral qui, pour beaucoup de minéralogistes, fait partie de l'espèce appelée *magnésite* ou *giobertite*. C'est du carbonate de magnésie à peu près pur.

BREUSSE s. f. (breu-se). Vase à boire, grande tasse. ‖ Vieux mot.

BREUVACHER v. n. ou intr. (breu-va-ché). Pop. Perdre son temps à boire de cabaret en cabaret.

BREUVAGE s. m. (breu-va-je — de l'anc. forme *boivre* ou *bevre*, avec le suffixe dont on a fait *bevrage;* et, par métathèse ou transposition du *r*, *brevage*, que l'on trouve écrit ainsi dans Couci, Joinville et le *Roman de la Rose*). Boisson, liqueur à boire : *Excellent* BREUVAGE. BREUVAGE *empoisonné. La patience est semblable à ces* BREUVAGES *amers qui répugnent au goût, mais dont les effets salutaires rétablissent la santé.* (Max. orient.). *Le thé est un* BREUVAGE *raffiné.* (De Custine.) *Le vin est resté en France boisson de luxe, au lieu de devenir le* BREUVAGE *véritablement normal et national.* (A. Luchet.) *L'empereur Livent-Song, dans le* IXe *siècle, mourut des suites du* BREUVAGE *d'immortalité.* (B. Const.) *Le propre de la soif est de n'être pas excessivement difficile sur la nature du* BREUVAGE *que le hasard lui présente.* (H. Beyle.)

Des fleurs que je prescris composez son *breuvage*.
C. DELAVIGNE.

Bientôt un certain *breuvage*
Lui fit voir le noir rivage.
LA FONTAINE.

... Quand mon palais est émoussé par l'âge,
Avec plaisir encor je goûte ton *breuvage*.
DELILLE.

Qui te rend si hardi de troubler mon *breuvage ?*
Dit cet animal, plein de rage ;
Tu seras châtié de ta témérité.
LA FONTAINE.

— Mar. Un mélange de vin et d'eau qu'on donne quelquefois en mer aux gens de l'équipage, en sus de la ration ordinaire.

— Art vétér. Médicament liquide qu'on administre aux animaux malades : *Sans le* BREUVAGE *donné au cheval, la pauvre bête était perdue.*

— **Syn. Breuvage, boisson, potion.** V. BOISSON.

— **Encycl.** Art vétér. Au point de vue de l'hygiène ou du traitement des animaux domestiques, les *breuvages* sont ou des boissons médicamenteuses que les animaux prennent d'eux-mêmes, ou des médicaments liquides qu'on est obligé de leur faire prendre de force, soit à l'aide d'une bouteille ou d'une corne, soit de toute autre manière. Nous n'avons pas à énumérer ici les différentes sortes de *breuvages;* une telle nomenclature n'aurait aucune utilité et serait d'ailleurs nécessairement incomplète. On les compose de diverses façons, par infusion, par décoction, par macération ou par simple mélange. L'emploi des *breuvages* n'est pas sans danger si les animaux ne consentent pas à les prendre d'eux-mêmes lorsqu'on les leur présente. On court risque alors d'amener la suffocation ou l'asphyxie, par l'introduction d'une partie du liquide dans la trachée-artère. Il faut donc procéder avec prudence et intelligence, rendre à l'animal toute sa liberté à la moindre menace de toux, et attendre quelques instants avant de recommencer l'opération. Tous les animaux, du reste, ne présentent pas sous ce rapport les mêmes difficultés. Le bœuf se prête assez bien à l'administration des *breuvages*. On lui relève la tête plus ou moins selon le besoin, en le saisissant d'une main par les cornes, et de l'autre par les narines; pendant ce temps, une seconde personne verse le *breuvage*, qui est avalé lentement ou rapidement au gré de l'opérateur. S'il est nécessaire de faire pénétrer tout d'abord le médicament jusque dans la *caillette* ou quatrième estomac, on relève le moins possible la tête de l'animal et on verse le liquide très-lentement, pour ainsi dire goutte à goutte. Au contraire, lorsqu'on veut l'introduire seulement dans le premier renflement gastrique qui porte le nom de *rumen*, il faut relever fortement la tête et verser rapidement le *breuvage* dans le conduit alimentaire. Ce mode d'administration s'étend à tous les ruminants. Le cheval, sans être absolument récalcitrant, n'avale pas toujours aisément; il conserve assez souvent dans la bouche le *breuvage* qu'on y a introduit. Pour le forcer à avaler, on se contente de lui chatouiller adroitement le palais avec le doigt. Le goulot des bouteilles de verre, dont on se sert ordinairement, pouvant être brisé au contact des dents de l'animal, on a imaginé différents moyens pour éviter cet inconvénient. Le plus simple de tous, dit M. Eug. Gayot, est encore celui-ci : « On forme une espèce d'anse avec une longe dont on embrasse l'espace interdentaire de la mâchoire supérieure : on passe l'une des dents de la fourche dans la partie de l'anse demeurée libre sur le chanfrein, et on exhausse la tête à une hauteur convenable en élevant la fourche. » Il ne faut pas brusquer les chevaux malades ni leur tirer la langue, comme on le pratique trop souvent. Il est surtout très-important de leur rendre toute liberté à la moindre apparence de gêne. Le mouton et la chèvre exigent aussi des précautions particulières. Le mouton est celui de tous nos animaux auquel il est le plus dangereux d'administrer des *breuvages*, si l'on ne prend pas les précautions nécessaires. On met sa tête entre les jambes, on saisit de la main gauche le dessous de la tête, on élève celle-ci légèrement en l'inclinant un peu du côté droit, on écarte avec le doigt la commissure gauche des lèvres de manière à former une poche, et on laisse la tête libre; sans cela on court le risque de donner lieu au dangereux résultat que l'on veut éviter. On procède de la même manière à l'égard du cochon, du chien et du chat. Mais il est préférable de donner les médicaments sous forme de bol ou d'opiat aux animaux qui se défendent avec violence et opiniâtreté, car il y aurait de l'imprudence et du danger à les contraindre par la force.

BREUVANNES, bourg de France (Haute-Marne), arrond. et à 42 kilom. E. de Chaumont; 1,121 hab. Fabriques de limes et de rouets, coutellerie, fonderie de cloches. On remarque dans l'église un tableau de Pillement, peintre du roi Stanislas.

BREVAL (Jean-Durand DE), littérateur anglais, mort en 1739. S'étant engagé au sortir du collége dans l'armée anglaise, qui se trouvait alors en Flandre, il gagna les bonnes grâces du duc de Marlborough, qui, au bout de peu de temps, le nomma capitaine et l'employa en Allemagne à diverses négociations. Outre des poésies et quelques pièces de théâtre, notamment sa pièce intitulée les *Confédérés*, Breval a publié un ouvrage intéressant et estimé, sous le titre de *Remarques sur plusieurs parties de l'Europe, principalement en ce qui concerne l'histoire, les antiquités et la géographie* (Londres, 1723-1726, 1 vol. in-fol.).

BRÈVE s. f. (brè-ve — rad. *bref* adj.). Gramm. et pros. Voyelle ou syllabe qui doit être prononcée rapidement : *L'iambe est composé d'une* BRÈVE *et d'une longue; le dactyle, d'une longue et de deux* BRÈVES. En prosodie latine, on marque les brèves du signe ◡.

— Loc. fam. *Observer les longues et les brèves*, Etre fort cérémonieux; être extrêmement circonspect et exact en tout ce que l'on fait : *Nous partons lundi, après* AVOIR OBSERVÉ *toutes* LES LONGUES ET LES BRÈVES *du cérémonial.* (Mme de Sév.) ‖ On dit plus souvent, dans un sens analogue, METTRE LES POINTS SUR LES I. ‖ *Il en sait les longues et les brèves*, Se dit d'un homme habile, intelligent, instruit en quelque affaire.

— Mus. Note dont la durée est moindre que celle d'une autre note appelée longue : *La* BRÈVE *avait autrefois la valeur de deux rondes.* Dans le plain-chant, où cette désignation est exclusivement usitée, les brèves se figurent par un carré sans queue, et les semi-brèves par un losange.

— **Ornith. Genre d'oiseaux, de l'ordre des** passereaux dentirostres, famille des fourmiliers, comprenant une dizaine d'espèces, qui vivent dans les parties chaudes de l'ancien continent. Ces oiseaux doivent sans doute leur nom à la brièveté de leurs ailes et de leur queue : *Les* BRÈVES *ont généralement un plumage fort brillant.* (C. d'Orbigny.)

— **Antonymes.** Douteuse, *ad libitum*, longue.

BRÈVE s. f. (brè-ve — rad. *bref* s. m.). Quantité de marcs ou d'espèces délivrées que le monnayeur produit d'une seule fonte.

— **Encycl.** Le mot *brève* vient du *bref-état*, que tenaient autrefois le maître des monnaies et le prévôt des ajusteurs, pour constater contradictoirement le nombre des flans remis par le premier au second pour les faire ajuster, avant de les remettre au prévôt des monnayeurs. Le prévôt étant tenu de rendre poids pour poids des flans qu'il avait reçus, tant ceux qui avaient le poids légal, que ceux qui avaient été rebutés comme trop légers, avec les limailles, on disait qu'il rendait la *brève*, de même que le directeur, en remettant les flans aux mains du prévôt, donnait la *brève*. Aujourd'hui, les flans provenant d'une même fonte sont remis par le directeur de la fabrication au contrôleur au monnayage, qui, avant de les confier aux monnayeurs, constate contradictoirement et consigne sur un registre *ad hoc* le nombre et le poids des flans qu'il prend en charge. Le jugement du titre et du poids des espèces monnayées étant prononcé sur des échantillons prélevés au hasard et sans choix, sur la masse des pièces dont chaque *brève* se compose, on a dû, tout en laissant au directeur la liberté de ses fontes, déterminer un maximum de la *brève*, afin que le nombre de pièces prélevées comme échantillon soit en rapport normal avec la quantité totale des pièces des mêmes fontes et alliages, de façon à garantir la sincérité de l'élément sur lequel doit s'asseoir le jugement porté sur le titre et le poids des espèces composant la même *brève*. Il a été décidé que le directeur ne pourrait jamais, en aucun cas, excéder les quantités ci-après : 2,000 pièces d'or de 100 fr., 4,000 pièces d'or de 50 fr., 10,000 pièces d'or de 20 fr. et 20,000 pièces d'or de 10 et de 5 fr. Pour l'argent, le maximum est, pour toute nature d'espèces, de 24,000 pièces. Il est fixé pour le bronze à 50,000 pièces de 10 cent., à 100,000 pièces de 5 cent. et à 50,000 pièces de 2 cent. et de 1 cent.

Lorsque la *brève* a été monnayée et que le contrôleur a constaté que les monnayeurs lui ont rendu en espèces frappées, y compris les rebuts et flans défectueux, le nombre et le poids des matières qui leur ont été confiées, cette *brève*, portant un numéro d'ordre, est enfermée dans une caisse à trois serrures, jusqu'au moment où le commissaire des monnaies procédera, conjointement avec le contrôleur au monnayage et en présence du directeur de la fabrication ou de son délégué, au prélèvement des échantillons à envoyer à la commission des monnaies, chargée d'en faire vérifier le titre et le poids, et de prononcer soit la mise en délivrance de la *brève*, soit sa destruction et sa refonte, suivant qu'elle est ou n'est pas dans les limites des tolérances de la loi pour le titre et le poids. Le commissaire des monnaies, le directeur de la fabrication et le contrôleur, sont détenteurs chacun d'une clef de l'armoire à trois serrures, où sont déposées les *brèves* après leur fabrication; de sorte qu'il ne peut être touché aux espèces fabriquées sans le concours et hors de la présence de ces trois fonctionnaires, qui en partagent la responsabilité.

BREVE (ALLA). V. ALLA BREVE.

BREVEMENT s. m. (bre-ve-man — rad. *bref*). Mémoire, état de dépense; agenda. ‖ Vieux mot.

BRÉVENT (le), montagne de France (Haute-Savoie) sur la rive droite de l'Arve, en face du mont Blanc, au-dessus de Chamonix; altitude, 2,612 mètres.

BREVENTANO (Etienne), historien italien, né à Pavie, mort en 1577. Outre plusieurs ouvrages manuscrits, conservés dans la bibliothèque de Milan, il a publié sur sa ville natale un livre très-rare et très-curieux intitulé : *Istoria dell' antichità, nobilità e delle cose notabili de la città di Pavia* (Pavie, 1570, in-4o).

BRÈVES, village de France (Nièvre), arrond. et à 10 kilom. S.-E. de Clamecy; 706 h. Tuileries, poterie, mercerie, quincaillerie; élève de chevaux et bêtes à cornes, volailles. Beau château de la Renaissance.

BRÈVES (François SAVARY, comte DE), diplomate français, né en 1560, mort à Paris en 1628. Il fut un des plus habiles négociateurs des règnes d'Henri IV et de Louis XIII, représenta la France à Constantinople en qualité d'ambassadeur, de 1591 à 1606, fit conclure le traité de 1604, qui rétablissait et confirmait les avantages que les traités précédents avaient consacrés pour la France, obtint du sultan l'ordre de faire mettre en liberté les esclaves chrétiens des Etats barbaresques, passa lui-même en Afrique pour en assurer l'exécution, mais échoua dans cette courageuse entreprise, où sa vie fut plusieurs fois menacée. Il avait rapporté d'Orient plus de cent volumes turcs et persans, qui font aujourd'hui partie de la Bibliothèque impériale. Depuis, il fut conseiller d'Etat, ambassadeur **à Rome, gouverneur de Gaston d'Orléans,** écuyer de Marie de Médicis, etc. On a publié en 1628 une *Relation* de ses voyages, qui paraît écrite d'après ses mémoires par Jacques du Castel, un de ses secrétaires. Brèves, qui possédait une instruction remarquable, a laissé, outre des lettres et des pièces manuscrites intéressantes, deux écrits curieux, qui ont été publiés à la suite de ses voyages. L'un a pour titre : *Discours abrégé des asseurez moyens de ruiner la monarchie des princes ottomans*, et l'autre : *Discours sur l'alliance qu'a le roi avec le Grand Seigneur.*

BREVET s. m. (bre-vè — rad. *bref*). Patente, diplôme délivré au nom d'un gouvernement ou d'un prince souverain : BREVET *d'imprimeur. C'est le* BREVET *de fournisseur de la cour. On vous accorde un emploi honorable dans l'armée anglaise, car les braves sont de tous les pays, a dit le roi en signant le* BREVET. (Scribe.) *Le comte reçut le* BREVET *de maréchal de camp.* (Balz.)

Oui, cet heureux *brevet*, je le tiens, le voilà!
C. DELAVIGNE.

Non, d'aucune chevalerie
Je n'ai le *brevet* sur vélin.
BÉRANGER.

— Fig. Déclaration par laquelle on reconnaît qu'une personne a droit à un certain titre, à certaine qualité bonne ou mauvaise : BREVET *de menteur, de gourmand. Nous lui avons, à l'unanimité, décerné un* BREVET *de bavard. Elle lui reprochait d'être trop honnête homme, ce qui, dans la bouche de certaines femmes, est un* BREVET *d'imbécillité.* (Balz.) *Bon régime,* BREVET *de longévité pour qui le suit.* (Descuret.) *Pour avoir les grandes entrées chez elle, il fallait avoir son* BREVET *de grand homme à la main.* (G. Sand.) *Les Anglais donnent le* BREVET *de gentleman à tout ce qui représente une manifestation de l'intelligence et une supériorité sociale.* (Villemot.) ‖ Titre officiel, autorisation spéciale explicite ou implicite : *Jamès et Mambrès étaient les sorciers à* BREVET *de Pharaon.* (Volt.)

Deux fripons à *brevet*, brigands accrédités.
VOLTAIRE.

— Hortic. Nom que l'on donnait autrefois à certaines recettes, oraisons, amulettes, débitées par les charlatans sur les places publiques, comme spécifiques ou talismans.

Et pour gagner Paris, il vendit par la plaine
Des *brevets* à chasser la fièvre et la migraine.
CORNEILLE.

Beaucoup de gens ont une ferme foi
Pour les *brevets*, oraisons et paroles.
LA FONTAINE.

Pour venir à ses fins, l'amoureuse Nérie
Employa philtres et *brevets*,
Eut recours aux regards remplis d'afféterie,
Enfin n'omit aucuns secrets.
LA FONTAINE.

— Hist. Expédition non scellée par laquelle le roi accordait une faveur, un titre ou une dignité : *Je ne suis pas de ceux qui, ayant dessein de convertir des éloges en* BREVETS, *font des miracles de toutes les actions de M. le cardinal.* (Voiture.) ‖ Nom que l'on donnait à la croix des chevaliers du Saint-Esprit, et par ext. à ceux des chevaliers qui portaient le cordon bleu : *Les* BREVETS *étaient admis au lever du roi.*

— *Brevet d'affaires*, Privilége fort envié que le roi accordait à certains courtisans de le voir dans la garde-robe. ‖ *Duc à brevet*, Celui qui ne possédait pas la qualité de duc par suite de la possession d'un duché, mais simplement par un brevet lui conférant cette dignité : *Il fallut avoir recours à un* DUC *non vérifié, ou, comme on parle,* À BREVET. (St-Sim.) ‖ *Justaucorps à brevet*, Sorte de justaucorps bleu, brodé d'or et d'argent, que quelques courtisans avaient droit de porter par brevet du roi Louis XIV, ce qui leur donnait le droit de l'accompagner dans ses parties de plaisir, sans autre invitation. ‖ *Brevet d'assurance*, Brevet d'une somme à payer par un bénéficiaire désigné d'une charge en survivance, à l'époque seulement de son entrée en possession. ‖ *Brevet de joyeux avénement*, Droit dévolu au roi nouvellement régnant sur les prébendes des cathédrales et collégiales, lorsqu'il désignait un sujet pour le premier bénéfice vacant. ‖ *Brevet de serment de fidélité*, Celui par lequel le roi enjoignait à l'évêque dont il avait reçu le serment de fidélité de conférer la première prébende qui viendrait à vaquer dans l'église cathédrale, à l'ecclésiastique désigné par le brevet.

— Administr. *Brevet de capacité*, Brevet spécial accordé aux élèves de l'Ecole de droit après leur deuxième examen, aux instituteurs ou institutrices qui veulent ouvrir une école primaire, à ceux qui veulent diriger un établissement libre d'instruction secondaire, etc. ‖ *Brevet d'invention*, Brevet que le gouvernement délivre à un inventeur, à l'auteur d'une nouvelle découverte, pour lui en assurer la propriété et l'exploitation exclusive, pendant un certain nombre d'années : *Ce secret, elle le garde sans être protégée par aucun* BREVET D'INVENTION. (Balz.) *Il n'y a pas sur notre table un condiment, un vin, qui n'ait pu être l'objet d'*UN BREVET D'INVENTION. (Ed. About.) ‖ *Brevet de perfectionnement*, Brevet délivré à celui qui a perfectionné une découverte déjà faite, sans toutefois préjudicier aux droits du principal inventeur, si ce dernier est détenteur d'un brevet d'invention. ‖ *Brevet d'importation*, Privilége exclusif d'exploiter une invention introduite de l'étranger. ‖ *Brevet d'apprentis-*

sage, Acte par lequel un apprenti et un maître s'engagent réciproquement. ‖ *Brevet de maîtrise*, Ancien certificat de maîtrise.

— Anc. Jurispr. *Brevet de contrôle*, Reconnaissance que les commis des bureaux de traites délivraient aux conducteurs et voituriers, à leur sortie du royaume, à la place de l'acquit de payement. ‖ *Brevet de tailles*, Commission du conseil, scellée du grand sceau de cire jaune, qui fixait la somme que le roi voulait imposer pour la taille, dans l'étendue de chaque généralité et de chaque élection.

— Pratiq. *Acte en brevet, obligation, procuration par brevet*, Pièce dont le notaire ne garde pas la minute, et qu'il délivre sans y mettre la formule exécutoire : *Les* ACTES EN BREVET *n'emportent pas exécution.*

— Techn. Addition faite à un bain de teinture de composition déterminée des matières qui lui donnent ses propriétés. ‖ *Donner un brevet*, Ajouter à un bain une nouvelle quantité d'ingrédients pour remplacer ceux qui ont été enlevés par les premières passes.

— **Encycl.** Jurisp. et économ. Le *brevet d'invention* est un titre délivré par le gouvernement, pour conférer à un inventeur le droit exclusif et temporaire d'exploiter l'objet de sa découverte, sous certaines conditions. Chaque pays a sa loi spéciale pour déterminer les dispositions qui règlent la concession des titres, auxquels on donne le nom de *patentes d'invention* en Angleterre et aux États-Unis, ainsi que dans les colonies anglaises, celui de *certificat de privative* en Italie, et celui de *brevet d'invention* en France et partout ailleurs.

Dans tous les pays où l'on accorde des *brevets*, ces titres sont considérés comme le signe d'un contrat entre la société et l'inventeur : la société s'engage à protéger l'inventeur pendant un temps plus ou moins long, et l'inventeur fait jouir la société du progrès industriel qu'il a imaginé, et qu'il abandonne à la société après une exploitation exclusive, qui ne dure que quelques années.

De nombreuses discussions ont été soulevées à propos des *brevets*, pour déterminer la nature du droit des inventeurs; toutes les opinions à ce sujet peuvent se ramener aux trois suivantes, savoir : 1° négation absolue du droit des inventeurs; 2° affirmation du droit exclusif des inventeurs sur leurs inventions; 3° affirmation que les inventeurs, aussi bien que la société, ont des droits respectifs sur les choses inventées.

La négation absolue du droit des inventeurs a été soutenue par plusieurs économistes, qui ont également prétendu que les *brevets* étaient nuisibles au développement de l'industrie. M. Michel Chevalier est le plus illustre des défenseurs de cette doctrine radicale; il a développé son opinion dans la préface du rapport du jury de l'exposition internationale de Londres en 1862, et dans les séances de l'Académie des sciences morales et politiques. Il conclut à la suppression des *brevets d'invention* et à l'abrogation de la loi qui permet d'en accorder aux inventeurs. Pour motiver sa proposition, M. Chevalier a voulu démontrer que les inventeurs n'ont aucun droit positif, que le *brevet d'invention* entrave l'industrie et empêche ses progrès, enfin que les *brevets* ne procurent aux inventeurs aucun avantage bien réel. Son argumentation peut ainsi se résumer : Le *brevet d'invention* n'a pour base aucun droit positif, parce qu'une invention industrielle ne peut offrir d'aucune manière certaine les caractères de la propriété, et qu'aucune personne, individuellement désignée, ne peut être fondée à revendiquer une invention, à l'exclusion de toutes autres, pour quelque durée que ce soit.

« En effet, si j'invente un mécanisme aujourd'hui, un autre ou cent autres pourraient l'inventer demain, et, bien plus, rien ne prouve qu'un autre ne l'a pas inventé hier. Admettons cependant que la constatation ait pu se faire. Personne auparavant n'a eu telle ou telle pensée, bien! Mais qu'est-ce que cela prouve, sinon une priorité? Il ne s'ensuivra pas que la même invention, si réellement c'en est une, n'aurait pu, à très-bref délai, être imaginée par un autre, et qu'on ne cause pas à la société un notable préjudice quand on en confère à une personne le monopole, même pour le délai de quinze ans. Les inventions, pour parvenir à l'état pratique, se font par étapes successives, souvent dans des contrées différentes et, à plus forte raison, par les soins et l'initiative de plusieurs personnes. Pourquoi et de quel droit le dernier venu dans la série de ces esprits inventifs s'attribuerait-il le profit du labeur de tous les autres, et recevrait-il un *brevet* qui lui en donnerait le monopole? Le *brevet d'invention* est donc fondé sur une méprise, et résulte d'une réaction exagérée et un peu aveugle en faveur des droits de l'intelligence.

» Le *brevet* n'est pas d'utilité sociale; car il met obstacle aux nouvelles découvertes, et, par conséquent, il nuit au progrès industriel au lieu de le favoriser. En l'absence d'un *brevet*, vingt personnes venant après Daguerre et reprenant son idée y ont apporté des améliorations considérables; le *brevet d'invention* aurait eu pour résultat d'immobiliser l'invention. Il est en outre exorbitant de penser qu'un homme, parce qu'il a un *brevet*, a le droit de faire saisir, en quelque lieu que ce soit, et, par exemple, dans un atelier où elle fera travailler cent ouvriers, la machine qu'il prétend être la contrefaçon de son invention.

» L'expérience démontre qu'à aucune époque la législation des *brevets d'invention* n'a présenté aux inventeurs des avantages bien réels, si ce n'est dans de très-rares exceptions. De plus, les inventeurs sont exploités par les preneurs de *brevets*, qui sont aux aguets comme le chasseur à l'affût; ils courent sus aux inventions d'autrui pour s'en assurer le monopole par un *brevet*, et profitent des oublis que l'inventeur a pu faire pour s'emparer d'un monopole par des perfectionnements insignifiants, que la plus simple pratique aurait indiqués, ou qui étaient implicitement dans la pensée de l'inventeur; puis, abusant de leur droit, ils se font payer des tributs par l'inventeur breveté ou par l'industrie.

» D'ailleurs, on n'empêchera pas le législateur d'attribuer une récompense à l'inventeur dont la découverte aurait été bien constatée. Le Trésor ne serait pas exposé à se ruiner par des largesses de ce genre. »

Après cette dénégation du droit des inventeurs, il convient d'exposer la doctrine tout opposée dont M. Jobard a été le promoteur ardent et convaincu, dans un ouvrage remarquable intitulé le *Monautopole*, publié en 1844 et honoré de l'adhésion d'hommes compétents et considérables, tels que MM. Seguier, Perpigna, etc.

M. Jobard réclame la perpétuité du monopole pour les inventions; il établit qu'il n'est pas de progrès possible sans la garantie des œuvres de l'intelligence; d'après lui, la libre concurrence dans les arts, les sciences et les lettres, c'est de l'émulation, mais dans l'industrie et le commerce, c'est la guerre. Tant que le territoire d'un pays appartient à tous, dit-il, il est livré à la vaine pâture, et les terres ne sont cultivées que lorsque la propriété est personnelle et bornée; il en est de même pour l'industrie, qui est aujourd'hui un champ presque commun. Des *brevets* de quinze ans ne suffisent pas pour donner des résultats suffisamment avantageux, et d'ailleurs, si déjà ils excitent l'industrie et l'intelligence humaine, en faisant du *brevet* le titre d'une propriété transmissible et perpétuelle, on créera des intérêts spéciaux, on excitera tous les gens de génie à se livrer avec ardeur à l'exploitation de la mine féconde des inventions, qui est inépuisable, et le progrès rendra bientôt tous les hommes plus heureux et meilleurs. Il existe un exemple de ce que serait l'industrie, si l'on décrétait que la propriété des œuvres de ce genrre doit être assimilée à la propriété foncière et mobilière : c'est la fabrication de la monnaie, qui fait de très-légers bénéfices, ne craint pas la concurrence, et donne toujours des produits identiques et excellents.

L'intérêt commun fera que les inventeurs ou leurs ayants droit s'entendront avec les perfectionneurs, dans le but de faire jouir la société des perfectionnements imaginés par ces derniers, et, par la suppression de la concurrence sur le même article, on n'aura plus que de bonnes marchandises, tout en excitant l'émulation nécessaire à la production d'articles nouveaux, remplaçant avantageusement les produits déjà connus.

Toutes les considérations précédentes sont tirées de l'intérêt même de la société; mais, au-dessus de ces conditions, se trouve encore la question de droit que M. Jobard admet, conformément aux principes émis dans le rapport de M. de Boufflers à l'Assemblée nationale; nous croyons devoir reproduire textuellement, à cause de son importance historique et philosophique, le passage du rapport qui contient ces principes.

« S'il existe pour un homme une véritable propriété, c'est sa pensée; celle-là du moins paraît hors d'atteinte; elle est personnelle, elle est antérieure à toutes les transactions, et l'arbre qui naît dans un champ n'appartient pas aussi incontestablement au maître de ce champ que l'idée qui vient dans l'esprit d'un homme n'appartient à son auteur. L'invention, qui est la source des arts, est encore celle de la propriété : elle est la propriété primitive, toutes les autres ne sont que des conventions; et ce qui rapproche, ce qui distingue en même temps ces deux genres de propriétés, c'est que les unes sont des concessions de la société, et que l'autre est une véritable concession de la nature. »

Ayant ainsi exposé les deux théories opposées, nous puiserons les arguments contradictoires dans un travail de M. Emile Barrault, qui a été publié en 1864 sous le titre de : *le Droit des inventeurs, réponse à M. Michel Chevalier*. Nous y prendrons également l'exposé et la défense de la troisième opinion sur laquelle sont basées les lois régissant les *brevets* dans tous les pays, lois qui arrivent plus ou moins bien à concilier les droits de la société et ceux de l'inventeur. Cette opinion mixte est conforme à celle des hommes qui font autorité dans la matière. Adoptée dans la pratique de tous les pays, nous la retrouvons exposée et défendue dans les ouvrages et les discours de MM. Renouard, Perpigna, Dupin, Wolowski, Blanc, Nouguier, Marie, Bethmont, Crémieux, Arago, Gay-Lussac, Rendu, Delorme, Dumery, Calmets, Armengaud, Pataille, Huard, Victor Bois, Breulier, etc.

Le *brevet* n'est jamais accordé pour une idée ou pour une pensée, mais pour la révélation sincère et complète des moyens ou procédés qui permettent de réaliser un progrès industriel, dont la société n'est pas encore en possession. Le *brevet* est donc le résultat d'une appropriation déterminée, personnelle à l'inventeur, et qu'aucun autre que lui ne peut revendiquer; car, en supposant, ce qui est possible, qu'une même idée vienne à plusieurs personnes, soit au même moment, soit à des temps différents, de toutes ces personnes il en est beaucoup qui n'auront pas les connaissances nécessaires pour arriver jusqu'à la réalisation, qui est, comme on le sait, entourée de difficultés pratiques quelquefois insurmontables; d'autres manqueront d'argent, de temps, d'énergie, d'intelligence ou de la volonté nécessaire.

L'inventeur doit consacrer son temps à l'étude de l'idée qu'il a entrevue; pour faire ses études, ses recherches et ses expériences, il doit dépenser des sommes souvent assez considérables, et lorsqu'il a réussi, il a évidemment acquis par son travail et ses dépenses des droits sérieux sur le produit industriel nouveau qu'il a découvert, ou sur les produits ou résultats industriels connus, qu'il a réalisés par des moyens nouveaux ou nouvellement combinés. Mais, d'autre part, l'inventeur a profité des connaissances acquises, résultats des travaux antérieurs qui constituent le fonds commun de la société; en outre, il a besoin d'être protégé contre les contrefacteurs. On trouve donc deux droits en présence, et, pour les concilier, toutes les législations ont consacré, sous une forme ou sous une autre, ce principe : qu'il faut garantir aux inventeurs, à titre de dédommagement de leurs labeurs, et comme rémunération du service rendu, une jouissance exclusive, mais temporaire, de la machine, du procédé ou du produit nouveau qu'ils ont découvert, jouissance à l'expiration de laquelle le domaine public s'en empare à son tour. Il résulte de ce contrat une concession constituant une propriété d'un genre spécial, assimilable à la propriété littéraire, à celle des marques, dessins et modèles de fabriques, et aux concessions accordées pour les mines.

Mais les inventions, surtout celles qui sont importantes, n'arrivent pas du premier coup à leur perfection : dans ce cas, chacun de ceux qui améliore ce qui est déjà connu est un véritable inventeur, quoiqu'il arrive souvent qu'on l'appelle aussi perfectionneur. En réalité, tout inventeur n'est qu'un perfectionneur de ce qui est déjà connu; il ne faut donc pas établir une confusion sur la double dénomination d'inventeur ou de perfectionneur, que peut recevoir tout breveté, quel qu'il soit. Pour prendre un exemple célèbre, celui de la machine à vapeur, Watt n'a fait que perfectionner la machine de Newcomen et de Savery; mais comme c'est à partir de ces perfectionnements que cette machine a joui de tous ses avantages et s'est propagée dans l'industrie, tout le monde dit aujourd'hui que Watt en est l'inventeur; mais, pendant qu'il vivait, on lui disputait l'honneur de cette invention, comme il arrive toujours. Il eut de nombreux procès à soutenir, et ce n'est pas sans difficulté qu'il eut le bonheur de triompher.

Dans ces étapes successives de l'invention, chaque breveté n'est possesseur que de ce qu'il a fait de nouveau; ainsi, du temps de Watt, tout le monde pouvait faire des machines telles que celles de Newcomen, de Savery, etc.; mais personne autre que Watt n'avait le droit de faire des machines avec condensation de la vapeur hors du cylindre, parce qu'il était alors breveté pour cela. Après la fin de son privilége, chacun a pu faire ce qu'il avait seul fait pendant la durée de son *brevet*; mais il a fallu respecter alors les nouveaux priviléges obtenus, soit pour l'emploi d'un double cylindre par Woolf, soit pour un nouveau système de tiroir par Farcot, soit pour d'autres dispositions nouvelles, et l'on constate facilement, qu'en aucun cas, les nouveaux inventeurs n'ont eu le droit d'accaparer à leur profit ce qui résultait du labeur des autres, si toutefois même ils en ont eu l'intention. Le privilége temporaire que la loi concède à l'inventeur est donc justifié par le service que celui-ci rend à la société, en la mettant à même de jouir d'une découverte dont, sans lui, la jouissance aurait pu être retardée, soit indéfiniment, soit au moins pendant un certain temps.

Un autre point essentiel à remarquer, c'est le jeu de cette importante loi économique qui fait qu'en même temps que le *brevet* temporaire respecte les droits de la société et ceux de l'inventeur, sa concession, favorable aux intérêts de l'inventeur, est également favorable aux intérêts les plus sérieux de la société.

Il est évident que nul ne fait un travail s'il n'espère en obtenir quelque rémunération suffisante; or, sans *brevet*, quelle rémunération un inventeur pourrait-il espérer, s'il ne lui était pas possible de conserver le secret de ses opérations dans ses ateliers, ainsi que l'a fait avec succès M. Krupp de Prusse pour la fabrication de l'acier, ou M. Guimet pour la fabrication de l'outremer? Il est évident que ce genre de progrès ne peut jamais être entravé, avec ou sans *brevet*.

Mais si certains procédés peuvent rester secrets, il n'en est pas de même des machines, des moyens mécaniques et des perfectionnements industriels en général. Or quel est celui qui consentirait à risquer son temps et son argent pour expérimenter et mettre en œuvre une chose nouvelle, lorsque, dès son apparition, tous les concurrents pourraient, sans dépenses, sans frais et sans efforts, faire identiquement la même chose? Le combat serait bientôt terminé dans cette concurrence, où l'inventeur aurait à lutter, lui nouveau venu, contre les maisons anciennes, établies et connues, contre les grands manufacturiers et les compagnies; il serait bien vite écrasé sous le poids que donne la richesse, la bonne organisation, un puissant outillage et une clientèle nombreuse et choisie.

Tant que l'invention n'est pas vulgarisée et connue, l'industrie, quelque libre qu'elle soit, ne saurait et ne voudrait même pas s'en emparer, car elle n'en connaît ni les détails ni l'importance. Pour être désirée par l'industrie, une invention doit être déjà complétement étudiée, matérialisée, démontrée, vulgarisée et appréciée; ce qui nécessite, de la part de l'inventeur, une dépense de temps, de travail et de capital, qui crée un droit positif et mérite salaire. Il faut aussi une propagande active et intelligente, pour vaincre les préjugés de la routine et de la tradition, et faire apprécier le service rendu; c'est encore là un travail utile, et qui mérite une récompense, d'autant plus considérable que l'invention apporte de plus grands avantages.

Aujourd'hui, certains manufacturiers empruntent à l'inventeur ses moyens et procédés, lorsque tout le travail que nous venons d'indiquer est accompli; la loi de 1844 a défini que cet emprunt était illicite, et devait s'appeler contrefaçon (en Portugal, cela s'appelle vol industriel). Demander la liberté de l'industrie par la suppression des *brevets*, c'est proposer la liberté de la contrefaçon et l'oppression de l'industrie par le monopole de la richesse et des positions acquises.

Pour démontrer l'influence favorable des *brevets*, nous donnons le tableau comparatif du nombre des *brevets* pris dans les divers pays, en faisant remarquer que l'état de l'industrie dans un pays se trouve toujours en rapport avec le nombre des *brevets* qui y sont pris, si l'on tient compte de la date des lois, des dispositions plus ou moins protectrices adoptées en faveur des inventeurs, de la population, et des diverses circonstances trop longues à énumérer ici, mais que chacun appréciera facilement.

Année de la première loi sur les BREVETS D'INVENTION.	PAYS.	Date de la loi nouvelle actuellement en vigueur.	OBSERVATIONS.	Nombre de BREVETS accordés en 1863.	Pays d'Europe dans lesquels il n'est point accordé de BREVETS.
1623	Angleterre. .	1852	Taxe élevée, exploitation libre. .	3 309	Suisse.
1791	France. . . .	1844	Taxe réduite.	4 512	Grèce.
1790	Etats-Unis. .	1861	— —	4 170	Turquie.
1817	Belgique . . .	1854	— —	1 868	
1820	Autriche . . .	1852	— —	615	
1826	Italie	1855	— —	261	
1843	Saxe	»	— —	173	
1834	Suède	1856	— —	121	
1815	Prusse	1856	Examen préalable et difficultueux	102	
1820	Espagne . . .	1826	Exploitation exigée dans l'année.	95	
1825	Bavière. . . .	1834	Examen préalable	91	
1812	Russie.	»	— —	75	
1836	Wurtemberg.	»	— —	65	
1842	Hanovre . . .	»	— —	53	
1817	Hollande . . .	»	Faculté au gouvernement de refuser les *brevets*.	45	
1842	Duché de Bade	»		33	
1842	Danemark . .	Pas de documents suffisants pour fixer le nombre de *brevets* pris en 1863.			
1837	Portugal . . .				

Si la Suisse, qui n'a pas de *brevets*, jouit d'une prospérité industrielle remarquable, cela tient d'abord à ce qu'elle est entourée de pays industriels et protecteurs des inventions, auxquels elle emprunte le fruit de leurs travaux sans bourse délier, ce qui est avantageux sans être honnête; c'est aussi et surtout parce que, sans jamais vouloir discuter ou réformer

le goût des acheteurs, les Suisses envoient dans chaque pays ce qui est conforme aux habitudes et aux goûts de ce pays. Le fabricant suisse voyage lui-même, et établit partout des comptoirs ou dépôts, en ne les confiant qu'à des parents ou à des amis intimes. Outre ces coutumes commerciales excellentes, le fabricant suisse a su mettre à profit la division du travail, qui existe, pour les montres par exemple, non-seulement dans la fabrication de chaque organe séparé, à chaque degré d'avancement, dans la division de toutes les opérations successives confiées chacune à des mains différentes, mais encore dans le partage des qualités et des genres entre les fabricants.

Répondant à l'exemple de Daguerre cité par M. Michel Chevalier, dans son argumentation, M. Emile Barrault établit, par une série d'exemples, que la mise d'une invention dans le domaine public a, la plupart du temps, pour effet de l'annihiler. Ce phénomène tient à ce que certaines inventions ne peuvent donner lieu, à l'expiration du privilége, à une consommation assez générale, soit parce que la vulgarisation n'en est pas suffisamment complète, soit parce que la nature du produit ne s'adresse qu'à une clientèle restreinte. Dans ces deux cas, au moment où le *brevet* expire, l'inventeur se voit exposé à une concurrence qui lui enlève une partie de sa clientèle, et le force à baisser ses prix, ce qui supprime une partie de ses bénéfices et retire tout avantage à son exploitation; il a donc souvent intérêt à cesser ou à transformer son industrie. N'étant plus soutenue par les prix que l'inventeur pouvait maintenir, grâce au prestige de son nom connu et de la bonne qualité constante de ses produits, la concurrence accomplit son œuvre ordinaire de dépréciation par l'emploi de matières de plus en plus mauvaises, les sophistications, les malfaçons, etc. Bientôt le consommateur refuse le produit parce qu'il est mauvais, et celui-ci cesse d'être fabriqué et disparaît complétement, à moins qu'un perfectionnement brevetable ne vienne lui donner une nouvelle raison d'exister, en créant à un nouvel inventeur un intérêt de propagation et de vulgarisation.

Si l'invention de Daguerre n'a pas été étouffée à sa naissance par la mise dans le domaine public, c'est que le procédé pouvait donner immédiatement des produits commerciaux; que la vulgarisation était partie de l'Académe des sciences elle-même, par la bouche d'Arago, l'un de nos savants les plus estimés et le plus aimés du public; parce que l'invention donna lieu à une foule de petits priviléges, par suite des perfectionnements nombreux qui furent apportés, et surtout parce qu'il s'agissait d'une invention d'un genre tout particulier, nécessitant des études et des travaux spéciaux pour son exploitation, créant une industrie nouvelle, qui ne faisait concurrence qu'aux artistes et non aux industriels, et fournissant des produits susceptibles immédiatement d'un débouché suffisant.

En France, l'invention fut mise dans le domaine public par l'achat du gouvernement, qui reconnaissait les droits de l'inventeur par cette transaction légale. En Angleterre, le *brevet* fut pris par Daguerre, vendu à un négociant et exploité privativement pendant quatorze années. Or l'industrie anglaise n'a pas eu plus de difficultés à subir que l'industrie française, malgré la différence de situation; ce qui prouve que l'on ne peut se faire une arme contre les *brevets* de la rapide vulgarisation en France de l'invention de Daguerre, puisqu'en Angleterre, malgré le *brevet*, et peut-être bien à cause de lui, la vulgarisation a été aussi grande, et les progrès aussi rapides.

On peut conclure de tout ce que nous avons exposé plus haut que la vérité sur les *brevets d'invention* se trouve dans le juste milieu adopté par la loi entre ceux qui veulent la perpétuité des priviléges et ceux qui en demandent l'abolition, sans tenir compte du droit positif des inventeurs et des conséquences funestes qui en résulteraient pour l'industrie et la société.

Les *brevets* développent l'industrie nationale, en lui apportant constamment de nouveaux aliments et une nouvelle séve; ils constituent un contre-poids essentiel, sans lequel l'argent et les positions acquises constitueraient des monopoles permanents, auxquels tout serait bientôt soumis; ils favorisent l'exportation à l'étranger, en permettant, par des prix rémunérateurs, de maintenir aux produits une qualité supérieure, qui les fait toujours distinguer et rechercher.

Si le *brevet* est quelquefois pour l'industrie une cause de vexation, par suite des procès qui en résultent, jamais ces procès n'arrêtent une industrie antérieure au *brevet*, et l'on peut, par de légères modifications de la loi, parer à tous les inconvénients que la pratique a révélés ou révélera encore.

Certaines personnes, tout en reconnaissant les services rendus à la société par les inventeurs, et leur droit à une juste rémunération, se figurent qu'il y aurait avantage à les récompenser autrement que par des *brevets;* un court examen suffira pour faire comprendre l'impossibilité pratique des moyens proposés, qui sont les récompenses publiques, ou les redevances payables à l'inventeur par quiconque viendra mettre l'invention en œuvre.

La récompense publique ne pourrait, sans injustice, être la même pour des inventions dont l'importance et la valeur sont différentes; il faudrait donc apprécier à cet égard, et quel serait le tribunal ou le jury capable de juger une invention avant son développement complet, en face des promesses folles ou fondées de son auteur, des inquiétudes sérieuses ou exagérées des praticiens, des obscurités réelles ou calculées des descriptions et dessins, etc.? Si, au contraire, on attend le résultat pratique, combien existera-t-il de chances de fraude et d'intrigue? Et d'ailleurs, l'inventeur sans ressources attendra-t-il jusqu'au jour fixé pour son jugement définitif, jour bien éloigné peut-être : les débats des procès actuels en déchéance et en contrefaçon donnent l'idée affaiblie de tout ce qu'il aura à souffrir? Quelle multiplicité de difficultés effrayantes dans la pratique, et quelle souveraine injustice, puisque tout le monde contribuerait à payer ces récompenses, dont une partie seulement du public viendrait profiter, tandis qu'une autre partie pourrait avoir à en souffrir, sans cesser pour cela d'être obligée de payer! Il est quelquefois possible de payer par une récompense nationale certaines inventions, comme celle de Daguerre et Niepce; mais toutes les inventions ne sauraient être soumises à ce régime, qui deviendrait injuste si on le généralisait.

Un autre système proposé consiste en des redevances payées à l'inventeur par les exploitateurs; mais les mêmes difficultés existent à ce sujet, puisque personne ne sera capable de fixer la quotité de ces redevances. L'inventeur aurait en effet trop d'exigence, et celui qui utiliserait l'invention ne proposerait jamais que des sommes insignifiantes. Pour rémunérer convenablement le service rendu, il faudrait donc nommer un jury, et, même en supposant ce jury complétement désintéressé dans la question, on retomberait dans les inconvénients signalés plus haut au sujet des récompenses nationales.

Nous sommes loin d'avoir dit toutes les difficultés qui résulteraient des systèmes autres que celui des *brevets d'invention;* mais cela suffit déjà pour faire comprendre que ce dernier régime est encore le meilleur et le plus pratique, parce qu'il laisse la plus grande latitude aux transactions des inventeurs et des manufacturiers, et qu'il assure aux brevetés une rémunération proportionnelle à l'importance du service rendu, ou du moins à l'importance que la société lui attribue.

— Hist. La protection de la propriété industrielle est toute récente; elle fait partie du droit moderne, comme la propriété littéraire; elle n'existait pas, et n'avait même aucune raison d'être, lorsque l'industrie elle-même n'existait pas encore. Chez les Romains, nos maîtres dans la science du droit, le travail manuel était avilissant, et n'était réservé qu'aux vaincus et aux esclaves, qui ne devaient et ne pouvaient rien posséder.

Plus tard, et lorsque le christianisme eut relevé les individualités et transformé l'état des sociétés, la féodalité domina longtemps dans tous les pays, et avec elle les priviléges de toutes sortes, les maîtrises, les jurandes, les corporations. Sous ce régime amoureux de la tradition, répulsif à tout progrès, il y eut quelques tentatives isolées, dont le but était de reconnaître les droits et les services des inventeurs; mais il fallut un grand changement dans les idées et dans les mœurs pour que l'on érigeât en principe et en loi le droit des inventeurs sur les produits de leur travail intellectuel, quoique ce droit soit le plus sacré de tous, puisque c'est le fruit d'une conquête personnelle au plus haut degré.

C'est en Angleterre que l'on trouve les premières traces d'une législation sur les *brevets d'invention*. En 1623, lorsque Jacques Ier abolit tous les monopoles qui entravaient alors la liberté industrielle, ce monarque comprit la nécessité d'admettre une exception en faveur des auteurs de procédés et de produits nouveaux, auxquels il accorda le droit d'obtenir des priviléges de quatorze ans, pouvant s'étendre à vingt et un ans dans certains cas, et portant le nom de *patente d'invention*. Malgré le prix élevé des patentes, cet encouragement eut les plus heureux résultats, et l'Angleterre vit affluer chez elle les inventeurs de tous pays. La France, pour son compte, lui envoya les inventions du balancier pour frapper les médailles, du moulin à papier et à cylindre, du métier à bas, de la teinture du coton en rouge, puis aussi un nouveau métier à gaze, une nouvelle matrice pour la monnaie, et d'autres inventions qui enrichirent les Anglais, et leur donnèrent dans l'industrie une supériorité marquée qu'ils ont conservée jusqu'à ce jour, malgré nos efforts ultérieurs. Il est difficile, en effet, de regagner l'avance en industrie, lorsqu'une fois elle est perdue.

L'exemple des Anglais frappa toutes les nations industrielles, et le droit des inventeurs fut enfin reconnu dans le nouveau monde par les Etats-Unis, dans l'acte même de leur constitution, à la date du 17 septembre 1787. L'article 1er de cette constitution établit : « Qu'il est nécessaire d'accorder aux au- » teurs et aux inventeurs un droit exclusif sur » les écrits et sur les découvertes pendant un » temps limité, afin d'exciter les progrès des » sciences et des arts utiles. » Tous les actes ultérieurs concernant les *brevets* ou *patentes d'invention* ont été promulgués depuis cette époque sous le titre d'actes destinés à favoriser les progrès des arts utiles. Le premier acte législatif qui ait consacré le principe posé en 1787, et organisé la propriété industrielle, date du 10 avril 1790, c'est-à-dire de quelques mois avant la première loi française; mais cet acte fut abrogé le 21 février 1793, par un nouveau statut, qui, avec l'amendement du 17 avril 1800 et celui de 1832, constitua la législation américaine jusqu'en 1836. C'est le 4 juillet 1836 que fut votée par le congrès la nouvelle loi qui régit aujourd'hui les *patentes d'invention* aux États-Unis. La loi de 1836 a été complétée par des lois additionnelles fort importantes, aux dates des 3 mars 1827, 3 mars 1839, 29 août 1842, 6 août 1846, 27 mai 1848, 3 mars 1849, 3 mars 1851, 30 août 1852, 20 décembre 1852, et enfin 4 mars 1861.

La France suivit de près l'exemple des Etats-Unis. Déjà, le 14 juillet 1787, un arrêt du conseil avait assuré aux fabricants d'étoffes le droit exclusif de jouissance des dessins qu'ils avaient composés ou fait composer. L'étude des lois anglaises, l'exemple récent des Etats-Unis, hâtèrent la solution, et lorsque la nuit du 4 août 1789 eut fait table rase de tous les priviléges, en abolissant la féodalité et supprimant les maîtrises et les jurandes, on pensa aussitôt à protéger les inventeurs jusqu'alors sacrifiés. Le 31 décembre 1790, l'Assemblée nationale décréta la loi sur les *brevets*, promulguée le 7 janvier 1791, et dont le préambule développe cette idée de Mirabeau : « Que les découvertes industrielles » étaient une propriété, avant même que l'As- » semblée l'eût déclaré. » Le rapporteur de la loi était M. de Boufflers, dont les consciencieux travaux ne peuvent être assez loués et dont l'Assemblée adopta toutes les conclusions. M. de Boufflers s'est élevé avec force contre l'idée de considérer les *brevets* comme un de ces priviléges odieux à toute époque, et spécialement à ce moment de rénovation sociale et de liberté fiévreuse. Il fit comprendre qu'il fallait garantir à tout inventeur, pendant un temps donné, la jouissance pleine et entière de sa découverte, à la condition que cet inventeur livrerait cette découverte à la société après l'expiration de son privilége. La loi admettait aussi les *brevets* d'importation, en se fondant sur la nécessité d'établir une concurrence à l'industrie étrangère. Elle exigeait, pour tous les genres de *brevets*, le payement presque immédiat de la totalité des taxes, qui variaient, suivant la durée de cinq, dix ou quinze ans. Des modifications diverses et des dispositions administratives pour l'obtention des *brevets* et leur prolongation furent édictées par deux lois supplémentaires, promulguées aux dates du 25 mai 1791 et du 20 septembre 1792.

La loi de 1791, ainsi modifiée, régit la matière jusqu'en 1844, sauf quelques modifications qui furent l'objet de divers arrêtés et décrets, savoir : le 17 vendémiaire an VII, pour ordonner la publication des *brevets* expirés; le 5 vendémiaire an IX, pour déclarer que les *brevets* sont accordés sans garantie du gouvernement, et ordonner la délivrance des titres tous les trois mois; le 25 novembre 1806, pour permettre d'exploiter les *brevets* par actions; le 25 janvier 1807, pour établir que la jouissance part de la date des certificats délivrés par le ministre, et enfin le 13 août 1810, pour accorder aux *brevets* d'importation la même durée qu'aux *brevets d'invention*. En outre, une loi du 25 mai 1838 attribuait aux tribunaux civils la connaissance des actions en nullité ou déchéance, et celle des actions en contrefaçon aux tribunaux correctionnels.

Il nous paraît inutile de détailler ici les diverses études qui précédèrent l'adoption en France de la loi de 1844; nous donnons plus loin le commentaire détaillé de cette loi et de celles qui, plus tard, sont venues en modifier quelques parties. La marche incessante de l'esprit humain amènera nécessairement de nouveaux remaniements dans un délai que nous croyons prochain; mais l'expérience faite depuis soixante-dix ans a démontré à tous les esprits dégagés de préjugés la vérité et l'importance des principes sur lesquels repose la loi de 1844.

La guerre qui désola toute l'Europe fit qu'un long espace de temps s'écoula avant que la reconnaissance du droit des inventeurs pût continuer ses conquêtes pacifiques. Cependant la Russie, dès 1812, promulgua une loi accordant aux inventeurs une protection dont ils avaient besoin; et lorsque, en 1815, la paix fut rétablie, le mouvement de propagation reprit son cours. La Prusse eut une loi à la date du 14 octobre 1815; mais l'hostilité contre les idées dites françaises fit que cette loi fut aussi restrictive que possible. Les Pays-Bas, qui comprenaient alors la Belgique et la Hollande, avaient pu apprécier, au contraire, les bienfaits de la loi française sur les *brevets d'invention*, puisqu'elle y avait été en vigueur pendant le temps où ces pays furent possédés par la France; aussi, dès 1816, les états généraux de ce pays furent saisis d'une loi relative à la concession de droits exclusifs pour l'invention ou l'amélioration d'objets d'art et d'industrie. Cette loi fut promulguée le 25 janvier 1817, et complétée par un règlement en date du 26 mars. Lorsque la Belgique se sépara de la Hollande, elle conserva la loi de 1817, mais en la modifiant à la date du 25 septembre 1840, pour y introduire différentes améliorations. Enfin la Belgique, dont le développement industriel fut rapide, sentit le besoin de modifier une dernière fois sa législation, à la date du 24 mai 1854, par une loi très-libérale, qui y régit encore la matière.

De 1820 à 1843, l'Autriche, l'Espagne, la Bavière, l'Italie, la Suède, le Wurtemberg, le Portugal, la Saxe, le duché de Bade et les pays du zolwerein adoptèrent des lois protectrices de l'inventeur. Aujourd'hui, l'Europe entière a reconnu ces droits sacrés, à l'exception de la Suisse, de la Grèce et de la Turquie. Ces deux derniers pays accordent des priviléges exceptionnellement.

Après avoir établi l'importance et la justice des *brevets d'invention*, nous allons étudier les lois des différents pays, et donner les détails nécessaires à ceux qui voudraient y prendre des *brevets*, et se servir des droits que les lois leur concèdent. L'étude de ces lois est également nécessaire à tous les manufacturiers, fabricants et commerçants qui ont besoin de connaître leurs droits et leurs devoirs. Nous donnerons d'abord les textes des lois actuellement en vigueur en France, puis nous en ferons le commentaire article par article, d'après les discussions de la Chambre, et les décisions judiciaires les plus récentes.

LOI SUR LES BREVETS D'INVENTION, DU 5 JUILLET 1844.

TITRE Ier. *Dispositions générales.*

Art. 1er. Toute nouvelle découverte ou invention, dans tous les genres d'industrie, confère à son auteur, sous les conditions et pour le temps ci-après déterminés, le droit exclusif d'exploiter à son profit ladite découverte ou invention. Ce droit est constaté par des titres délivrés par le gouvernement, sous le nom de *brevets d'invention.*

Art. 2. Seront considérées comme inventions ou découvertes nouvelles : l'invention de nouveaux produits industriels; l'invention de nouveaux moyens ou l'application nouvelle de moyens connus, pour l'obtention d'un résultat ou d'un produit industriel.

Art. 3. Ne sont pas susceptibles d'être brevetés : 1° les compositions pharmaceutiques ou remèdes de toute espèce, lesdits objets demeurent soumis aux lois et règlements spéciaux sur la matière, et notamment au décret du 18 août 1810, relatif aux remèdes secrets; 2° les plans et combinaisons de crédit ou de finances.

Art. 4. La durée des *brevets* sera de cinq, dix ou quinze années. Chaque *brevet* donnera lieu au payement d'une taxe, qui est fixée ainsi qu'il suit, savoir : cinq cents francs pour un *brevet* de cinq ans; mille francs pour un *brevet* de dix ans; quinze cents francs pour un *brevet* de quinze ans. Cette taxe sera payée par annuités de cent francs, sous peine de déchéance, si le breveté laisse écouler un terme sans l'acquitter.

TITRE II. — *Des formalités relatives à la délivrance des* brevets.

SECTION 1re. *Des demandes de* brevets.

Art. 5. Quiconque voudra prendre un *brevet d'invention* devra déposer, sous cachet, au secrétariat de la préfecture, dans le département où il est domicilié, ou dans tout autre département en y élisant domicile : 1° sa demande au ministre de l'agriculture et du commerce; 2° une description de la découverte, invention ou application faisant l'objet du *brevet* demandé; 3° les dessins ou échantillons qui seraient nécessaires pour l'intelligence de la description, et, 4°, un bordereau des pièces déposées.

Art. 6. La demande sera limitée à un seul objet principal, avec les objets de détail qui le constituent, et les applications qui auront été indiquées. Elle mentionnera la durée que les demandeurs entendent assigner à leur *brevet*, dans les limites fixées par l'article 4, et ne contiendra ni restrictions, ni conditions, ni réserves. Elle indiquera un titre renfermant la désignation sommaire et précise de l'objet de l'invention. La description ne pourra être écrite en langue étrangère; elle devra être sans altération ni surcharges. Les mots rayés comme nuls seront comptés et constatés; les pages et les renvois parafés. Elle ne devra contenir aucune dénomination de poids ou de mesures autres que celles qui sont portées au tableau annexé à la loi du 4 juillet 1837. Les dessins seront tracés à l'encre, et d'après une échelle métrique. Un duplicata de la description et des dessins sera joint à la demande. Toutes les pièces seront signées par le demandeur, ou par un mandataire dont le pouvoir restera attaché à la demande.

Art. 7. Aucun dépôt ne sera reçu que sur la présentation d'un récépissé constatant le versement d'une somme de cent francs, à valoir sur le montant de la taxe du *brevet.* Un procès-verbal, dressé sans frais par le secrétaire général de la préfecture, sur un registre à ce destiné, et signé par le demandeur, constatera chaque dépôt, en énonçant le jour et l'heure de la remise des pièces. Une expédition dudit procès-verbal sera remise au déposant, moyennant le remboursement des frais de timbre.

Art. 8. La durée du *brevet* courra à partir du jour du dépôt prescrit par l'article 5.

SECTION II. — *De la délivrance des* brevets.

Art. 9. Aussitôt après l'enregistrement des demandes, et dans les cinq jours de la date du dépôt, les préfets transmettent les pièces, sous le cachet de l'inventeur, au ministre de l'agriculture et du commerce, en y joignant

une copie certifiée du procès-verbal de dépôt, le récépissé constatant le versement de la taxe, et, s'il y a lieu, le pouvoir mentionné par l'article 6.

Art. 10. A l'arrivée des pièces au ministère de l'agriculture et du commerce, il sera procédé à l'ouverture, à l'enregistrement des demandes et à l'expédition des *brevets*, dans l'ordre de la réception desdites demandes.

Art. 11. Les *brevets* dont la demande aura été régulièrement formée sont délivrés, sans examen préalable, aux risques et périls des demandeurs, et sans garantie, soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description. Un arrêté du ministre, constatant la régularité de la demande, sera délivré au demandeur, et constituera le *brevet d'invention*. A cet arrêté sera joint le duplicata certifié de la description et des dessins, mentionné dans l'article 6, après que la conformité avec l'expédition originale en aura été reconnue et établie au besoin. La première expédition des *brevets* sera délivrée sans frais. Toute expédition ultérieure demandée par le breveté ou ses ayants cause donnera lieu au payement d'une taxe de 25 fr. Les frais de dessin, s'il y a lieu, demeureront à la charge de l'impétrant.

Art. 12. Toute demande dans laquelle n'auraient pas été observées les formalités prescrites par les n^{os} 2 et 3 de l'article 5, et par l'article 6, sera rejetée. La moitié de la somme versée restera acquise au Trésor, mais il sera tenu compte de la totalité de cette somme au demandeur s'il reproduit sa demande dans un délai de trois mois à compter de la date de la notification du rejet de sa requête.

Art. 13. Lorsque, par application de l'article 3, il n'y aura pas lieu à délivrer un *brevet*, la taxe sera restituée.

Art. 14. Une ordonnance royale, insérée au *Bulletin des lois*, proclamera, tous les trois mois, les *brevets* délivrés.

Art. 15. La durée des *brevets* ne pourra être prolongée que par une loi.

SECTION III. — *Des certificats d'addition.*

Art. 16. Le breveté ou les ayants droit au *brevet* auront, pendant toute la durée de ce *brevet*, le droit d'apporter à l'invention des changements, perfectionnements ou additions, en remplissant, pour le dépôt de la demande, les formalités déterminées par les articles 5, 6 et 7. Ces changements, perfectionnements ou additions seront constatés par des certificats délivrés dans la même forme que le *brevet* principal, et qui produiront, à partir des dates respectives des demandes et de leur expédition, les mêmes effets que ledit *brevet* principal avec lequel ils prendront fin. Chaque demande de certificat d'addition donnera lieu au payement d'une taxe de 20 fr. Les certificats d'addition pris par un des ayants droit profiteront à tous les autres.

Art. 17. Tout breveté qui, pour un changement, perfectionnement ou addition, voudra prendre un *brevet* principal de cinq, dix ou quinze années, au lieu d'un certificat d'addition expirant avec le *brevet* primitif, devra remplir les formalités prescrites par les articles 5, 6 et 7, et acquitter la taxe mentionnée dans l'article 4.

Art. 18. Nul autre que le breveté ou ses ayants droit, agissant comme il est dit ci-dessus, ne pourra, pendant une année, prendre valablement un *brevet* pour un changement, perfectionnement ou addition à l'invention qui fait l'objet du *brevet* primitif. Néanmoins, toute personne qui voudra prendre un *brevet* pour changement, addition ou perfectionnement à une découverte déjà brevetée, pourra, dans le cours de ladite année, former une demande qui sera transmise et restera déposée sous cachet au ministère de l'agriculture et du commerce. L'année expirée, le cachet sera brisé et le *brevet* délivré. Toutefois, le breveté principal aura la préférence pour les changements, perfectionnements ou additions pour lesquels il aurait lui-même, pendant l'année, demandé un certificat d'addition ou un *brevet*.

Art. 19. Quiconque aura pris un *brevet* pour une découverte, invention ou application se rattachant à l'objet d'un autre *brevet*, n'aura aucun droit d'exploiter l'invention déjà brevetée, et, réciproquement, le titulaire du *brevet* primitif ne pourra exploiter l'invention objet du nouveau *brevet*.

SECTION IV. — *De la transmission et de la cession des* brevets.

Art. 20. Tout breveté pourra céder la totalité ou partie de la propriété de son *brevet*. La cession totale ou partielle d'un *brevet*, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, ne pourra être faite que par acte notarié, et après le payement de la totalité de la taxe déterminée par l'article 4. Aucune cession ne sera valable, à l'égard des tiers, qu'après avoir été enregistrée au secrétariat de la préfecture du département dans lequel l'acte aura été passé. L'enregistrement des cessions et de tous autres actes emportant mutation sera fait sur la production et le dépôt d'un extrait authentique de l'acte de cession ou de mutation. Une expédition de chaque procès-verbal d'enregistrement, accompagnée de l'extrait de l'acte ci-dessus mentionné, sera transmise par les préfets au ministre de l'agriculture et du commerce, dans les cinq jours de la date du procès-verbal.

Art. 21. Il sera tenu, au ministère de l'agriculture et du commerce, un registre sur lequel seront inscrites les mutations intervenues sur chaque *brevet*, et, tous les trois mois, une ordonnance royale proclamera, dans la forme déterminée par l'article 14, les mutations enregistrées pendant le trimestre expiré.

Art. 22. Les cessionnaires d'un *brevet* et ceux qui auront acquis d'un breveté ou de ses ayants droit la faculté d'exploiter la découverte ou l'invention profiteront de plein droit des certificats d'addition qui seront ultérieurement délivrés au breveté ou à ses ayants droit. Réciproquement, le breveté ou ses ayants droit profiteront des certificats d'addition qui seront ultérieurement délivrés aux cessionnaires. Tous ceux qui auront droit de profiter des certificats d'addition pourront en lever une expédition au ministère de l'agriculture et du commerce, moyennant un droit de 20 fr.

SECTION V. — *De la communication et de la publication des descriptions et dessins de* brevets.

Art. 23. Les descriptions, dessins, échantillons et modèles des *brevets* délivrés resteront, jusqu'à l'expiration des *brevets*, déposés au ministère de l'agriculture et du commerce, où ils seront communiqués sans frais à toute réquisition. Toute personne pourra obtenir, à ses frais, copie desdites descriptions et dessins, suivant les formes qui seront déterminées dans le règlement rendu en exécution de l'article 50.

Art. 24. Après le payement de la deuxième annuité, les descriptions et dessins seront publiés, soit textuellement, soit par extrait. Il sera en outre publié, au commencement de chaque année, un catalogue contenant les titres des *brevets* délivrés dans le courant de l'année précédente.

Art. 25. Le recueil des descriptions et dessins et le catalogue publiés en exécution de l'article précédent seront déposés au ministère de l'agriculture et du commerce et au secrétariat de la préfecture de chaque département, où ils pourront être consultés sans frais.

Art. 26. A l'expiration des *brevets*, les originaux des descriptions et dessins seront déposés au Conservatoire royal des arts et métiers.

TITRE III. — *Des droits des étrangers.*

Art. 27. Les étrangers pourront obtenir en France des *brevets* d'invention.

Art. 28. Les formalités et conditions déterminées par la présente loi seront applicables aux *brevets* demandés ou délivrés en exécution de l'article précédent.

Art. 29. L'auteur d'une invention ou découverte déjà brevetée à l'étranger pourra obtenir un *brevet* en France; mais la durée de ce *brevet* ne pourra excéder celle des *brevets* antérieurement pris à l'étranger.

TITRE IV. — *Des nullités et déchéances, et des actions y relatives.*

SECTION I^{re}. — *Des nullités et déchéances.*

Art. 30. Seront nuls, et de nul effet, les *brevets* délivrés dans les cas suivants, savoir: 1° si la découverte, invention ou application n'est pas nouvelle; 2° si la découverte, invention ou application n'est pas, aux termes de l'article 3, susceptible d'être brevetée; 3° si les *brevets* portent sur des principes, méthodes, systèmes, découvertes et conceptions théoriques ou purement scientifiques, dont on n'a pas indiqué les applications industrielles; 4° si la découverte, invention ou application est reconnue contraire à l'ordre ou à la sûreté publique, aux bonnes mœurs ou aux lois du royaume, sans préjudice, dans ce cas et dans celui du paragraphe précédent, des peines qui pourraient être encourues pour la fabrication ou le débit des objets prohibés; 5° si le titre sous lequel le *brevet* a été demandé indique frauduleusement un objet autre que le véritable objet de l'invention; 6° si la description jointe au *brevet* n'est pas suffisante pour l'exécution de l'invention, ou si elle n'indique pas d'une manière complète et loyale les véritables moyens de l'inventeur; 7° si le *brevet* a été obtenu contrairement aux dispositions de l'article 18. Seront également nuls, et de nul effet, les certificats comprenant des changements, perfectionnements ou additions qui ne se rattacheraient pas au *brevet* principal.

Art. 31. Ne sera pas réputée nouvelle toute découverte, invention ou application qui, en France ou à l'étranger, et antérieurement à la date du dépôt de la demande, aura reçu une publicité suffisante pour pouvoir être exécutée.

Art. 32. Sera déchu de tous ses droits: 1° le breveté qui n'aura pas acquitté son annuité avant le commencement de chacune des années de la durée de son *brevet*; 2° le breveté qui n'aura pas mis en exploitation sa découverte ou invention, en France, dans le délai de deux ans, à dater du jour de la signature du *brevet*, ou qui aura cessé de l'exploiter pendant deux années consécutives, à moins que, dans l'un ou l'autre cas, il ne justifie des causes de son inaction; 3° le breveté qui aura introduit en France des objets fabriqués en pays étranger et semblables à ceux qui seront garantis par son *brevet*. Sont exceptés des dispositions du précédent paragraphe les modèles de machines dont le ministre de l'agriculture et du commerce pourra autoriser l'introduction dans le cas prévu par l'article 29.

Art. 33. Quiconque, dans des enseignes, annonces, prospectus, affiches, marques ou estampilles, prendra la qualité de breveté sans posséder un *brevet* délivré conformément aux lois, ou après l'expiration d'un *brevet* antérieur, ou qui, étant breveté, mentionnera sa qualité de breveté ou son *brevet* sans y ajouter ces mots: *sans garantie du gouvernement*, sera puni d'une amende de 50 fr. à 1,000 fr. En cas de récidive, l'amende pourra être double.

SECTION II. — *Des actions en nullité et en déchéance.*

Art. 34. L'action en nullité et l'action en déchéance pourront être exercées par toute personne y ayant intérêt. Ces actions, ainsi que toutes contestations relatives à la propriété des *brevets*, seront portées devant les tribunaux civils de première instance.

Art. 35. Si la demande est dirigée en même temps contre le titulaire du *brevet* et contre un ou plusieurs cessionnaires partiels, elle sera portée devant le tribunal du domicile du titulaire du *brevet*.

Art. 36. L'affaire sera instruite et jugée dans la forme prescrite pour les matières sommaires, par les articles 406 et suivants du Code de procédure civile. Elle sera communiquée au procureur du roi.

Art. 37. Dans toute instance tendant à faire prononcer la déchéance d'un *brevet*, le ministère public pourra se rendre partie intervenante, et prendre des réquisitions pour faire prononcer la nullité ou la déchéance absolue du *brevet*. Il pourra même se pourvoir directement par action principale pour faire prononcer la nullité, dans les cas prévus aux n^{os} 2, 4 et 5 de l'article 30.

Art. 38. Dans les cas prévus par l'article 37, tous les ayants droit au *brevet*, dont les titres auront été enregistrés au ministère de l'agriculture et du commerce conformément à l'article 21, devront être mis en cause.

Art. 39. Lorsque la nullité ou la déchéance absolue d'un *brevet* aura été prononcée par jugement ou arrêt ayant acquis force de chose jugée, il en sera donné avis au ministère de l'agriculture et du commerce, et la nullité ou la déchéance sera publiée dans la forme déterminée par l'article 14 pour la proclamation des *brevets*.

TITRE V. — *De la contrefaçon, des poursuites, des peines.*

Art. 40. Toute atteinte portée aux droits du breveté, soit par la fabrication de produits, soit par l'emploi de moyens faisant l'objet de son *brevet*, constitue le délit de contrefaçon. Ce délit sera puni d'une amende de 100 à 2,000 fr.

Art. 41. Ceux qui auront sciemment recélé, vendu ou exposé en vente, ou introduit sur le territoire français, un ou plusieurs objets contrefaits, seront punis des mêmes peines que les contrefacteurs.

Art. 42. Les peines établies par la présente loi ne pourront être cumulées. La peine la plus forte sera seule prononcée pour tous les faits antérieurs au premier acte de poursuite.

Art. 43. Dans le cas de récidive, il sera prononcé, outre l'amende portée aux art. 40 et 41, un emprisonnement d'un mois à six mois. Il y a récidive lorsqu'il a été rendu contre le prévenu, dans les cinq années antérieures, une première condamnation pour un des délits prévus par la présente loi.

Un emprisonnement d'un mois à six mois pourra aussi être prononcé, si le contrefacteur est un ouvrier ou un employé ayant travaillé dans les ateliers ou dans l'établissement du breveté, ou si le contrefacteur, s'étant associé avec un ouvrier ou un employé du breveté, a eu connaissance, par ce dernier, des procédés décrits au *brevet*. Dans ce dernier cas, l'ouvrier ou l'employé pourra être poursuivi comme complice.

Art. 44. L'art. 463 du Code pénal pourra être appliqué aux délits prévus par les dispositions qui précèdent.

Art. 45. L'action correctionnelle pour l'application des peines ci-dessus ne pourra être exercée par le ministère que sur la plainte de la partie lésée.

Art. 46. Le tribunal correctionnel saisi d'une action pour délit de contrefaçon, statuera sur les exceptions qui seraient tirées par le prévenu, soit de la nullité ou de la déchéance du *brevet*, soit des questions relatives à la propriété dudit *brevet*.

Art. 47. Les propriétaires de *brevets* pourront, en vertu d'une ordonnance du président du tribunal de première instance, faire procéder par tous huissiers à la désignation et description détaillées, avec ou sans saisie, des objets prétendus contrefaits. L'ordonnance sera rendue sur simple requête et sur la représentation du *brevet*; elle contiendra, s'il y a lieu, la nomination d'un expert pour aider l'huissier dans sa description. Lorsqu'il y aura lieu à la saisie, ladite ordonnance pourra imposer au requérant un cautionnement qu'il sera tenu de consigner avant d'y faire procéder. Le cautionnement sera toujours imposé à l'étranger breveté qui requerra la saisie. Il sera laissé copie au détenteur des objets décrits ou saisis, tant de l'ordonnance que de l'acte constatant le dépôt du cautionnement, le cas échéant; le tout à peine de nullité et de dommages-intérêts contre l'huissier.

Art. 48. A défaut par le requérant de s'être pourvu, soit par la voie civile, soit par la voie correctionnelle, dans le délai de huitaine, outre un jour par trois myriamètres de distance entre le lieu où se trouvent les objets saisis et décrits, et le domicile du contrefacteur, recéleur, introducteur ou débitant, la saisie ou description sera nulle de plein droit, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourront être réclamés, s'il y a lieu, dans la forme prescrite par l'art. 36.

Art. 49. La confiscation des objets reconnus contrefaits, et, le cas échéant, celle des instruments ou ustensiles destinés spécialement à leur fabrication, seront, même en cas d'acquittement, prononcées contre le contrefacteur, le recéleur, l'introducteur ou le débitant. Les objets confisqués seront remis au propriétaire du *brevet*, sans préjudice de plus amples dommages-intérêts et de l'affiche du jugement, s'il y a lieu.

TITRE VI. — *Dispositions particulières et transitoires.*

Art. 50. Des ordonnances royales, portant règlement d'administration publique, arrêteront les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente loi, qui n'aura effet que trois mois après sa promulgation.

Art. 51. Des ordonnances rendues dans la même forme pourront régler l'application de la présente loi dans les colonies, avec les modifications qui seront jugées nécessaires.

Art. 52. Seront abrogées, à compter du jour où la présente loi sera devenue exécutoire, les lois des 7 janvier et 25 mai 1791, celle du 20 septembre 1792, l'arrêté du 17 vendémiaire an IX, les décrets des 25 novembre 1802 et 25 janvier 1807, et toutes les dispositions antérieures à la présente loi, relatives aux *brevets d'invention*, d'importation et de perfectionnement.

Art. 53. Les *brevets d'invention*, d'importation et de perfectionnement actuellement en exercice, délivrés conformément aux lois antérieures à la présente, ou prorogés par ordonnance royale, conserveront leur effet pendant tout le temps qui aura été assigné à leur durée.

Art. 54. Les procédures commencées avant la promulgation de la présente loi seront mises à fin conformément aux lois antérieures. Toute action soit en contrefaçon, soit en nullité ou déchéance de *brevet*, non encore intentée, sera suivie conformément aux dispositions de la présente loi, alors même qu'il s'agirait de *brevets* délivrés antérieurement.

ARRÊTÉ *du* 21 *octobre* 1848, *qui règle l'application dans les colonies de la loi du* 5 *juillet* 1844, *sur les brevets d'invention.*

Le président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce; vu l'art. 51 de la loi du 5 juillet 1844; vu l'avis du ministre de la marine et des colonies; le conseil d'Etat entendu,

Arrête:

Art. 1^{er}. La loi du 5 juillet 1844 sur les *brevets d'invention* recevra son application dans les colonies, à partir de la publication du présent arrêté.

Art. 2. Quiconque voudra prendre dans les colonies un *brevet d'invention* devra déposer, en triple expédition, les pièces exigées par l'art. 5 de la loi précitée, dans les bureaux du directeur de l'intérieur. Le procès-verbal constatant ce dépôt sera dressé sur un registre à ce destiné, et signé par ce fonctionnaire et par le demandeur, conformément à l'art. 7 de ladite loi.

Art. 3. Avant de procéder à la rédaction de ce procès-verbal de dépôt, le directeur de l'intérieur se fera représenter: 1° le récépissé délivré par le trésorier de la colonie, constatant le versement de la somme de 100 fr. pour la première annuité de la taxe; 2° chacune des pièces, en triple expédition, énoncées aux paragraphes 1^{er}, 2, 3 et 4 de la loi de 1844. Une expédition de chacune de ces pièces restera déposée sous cachet dans les bureaux de la direction, pour y recourir au besoin. Les deux autres expéditions seront enfermées dans une seule enveloppe, scellée et cachetée par le déposant.

Art. 4. Le gouverneur de chaque colonie devra, dans le plus bref délai après l'enregistrement des demandes, transmettre au ministre de l'agriculture et du commerce, par l'entremise du ministère de la marine et des colonies, l'enveloppe cachetée contenant les deux expéditions dont il s'agit, en y joignant une copie certifiée du procès-verbal, le récépissé du versement de la première annuité de la taxe, et, le cas échéant, le pouvoir du mandataire.

Art. 5. Les *brevets* délivrés seront transmis, dans le plus bref délai, aux titulaires, par l'entremise du ministre de la marine et des colonies.

Art. 6. L'enregistrement des cessions de *brevets*, dont il est parlé en l'art. 20 de la loi du 5 juillet 1844, devra s'effectuer dans les bureaux du directeur de l'intérieur. Les expéditions des procès-verbaux d'enregistre-

ment, accompagnées des extraits authentiques d'actes de cession et des récépissés de la totalité de la taxe, seront transmises au ministre de l'agriculture et du commerce, conformément à l'art. 4 du présent arrêté.

Art. 7. Les taxes prescrites par les art. 4, 7, 11 et 22 de la loi du 5 juillet seront versées entre les mains du trésorier de chaque colonie, qui devra faire opérer le versement au trésor public, et transmettre au ministre de l'agriculture et du commerce, par la même voie, l'état du recouvrement des taxes.

Art. 8. Les actions pour délits de contrefaçon seront jugées par les cours d'appel dans les colonies. Le délai des distances fixé par l'art. 48 de ladite loi sera modifié conformément aux ordonnances qui, dans les colonies, régissent la procédure en matière civile.

DÉCRET *du* 5 *juin* 1850, *qui déclare la loi du* 5 *juillet* 1844, *sur les brevets d'invention, applicable à l'Algérie.*

Art. 1er. (Conforme à l'art. 1er de l'arrêté du 21 octobre 1848.) V. ci-dessus.

Art. 2. Les pièces exigées par l'art. 5 de la loi du 5 juillet 1844 seront déposées en triple expédition par l'impétrant, au secrétariat de la préfecture à Alger, Oran ou Constantine; une expédition de ces pièces restera déposée sous cachet au secrétariat général de la préfecture où le dépôt aura été fait, pour y recourir au besoin. Les deux autres expéditions seront enfermées dans une seule enveloppe, scellée et cachetée par le déposant, pour être adressées au ministre de la guerre.

Art. 3. Le préfet devra, dans le plus bref délai après l'enregistrement des demandes, adresser au ministre de la guerre, qui la transmettra au ministre du commerce, l'enveloppe cachetée contenant les deux expéditions dont il s'agit, en y joignant les autres pièces exigées par l'art. 7 de la loi du 5 juillet 1844. Les *brevets* délivrés seront envoyés par le ministre du commerce au ministre de la guerre, qui les transmettra aux préfets, pour être remis aux demandeurs.

Art. 4. (Conforme à l'art. 7 de l'arrêté du 21 octobre 1848.)

Art. 5. Les actions pour délits et contrefaçons seront jugées par les tribunaux compétents en Algérie. Le délai des distances fixé par l'art. 48 de la loi du 5 juillet sera modifié conformément aux lois et décrets qui, dans l'Algérie, régissent la procédure en matière civile.

LOI *du* 20 *mai* 1856, *modifiant l'art.* 32 *de la loi du* 5 *juillet* 1844 *sur les brevets d'invention.*

Article unique. L'art. 32 de la loi du 5 juillet 1844, sur les *brevets d'invention*, est modifié comme suit: Sera déchu de tous ses droits: 1° (comme à l'art. 32, jusqu'au paragraphe 3). 3° Le breveté qui aura introduit en France des objets fabriqués en pays étranger et semblables à ceux qui sont garantis par son *brevet*. Néanmoins, le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics pourra autoriser l'introduction: 1° des modèles de machines; 2° des objets fabriqués à l'étranger, destinés à des expositions publiques ou à des essais faits avec l'assentiment du gouvernement.

COMMENTAIRE *de la loi du* 5 *juillet* 1844, *de l'arrêté du* 21 *octobre* 1848, *du décret du* 5 *juin* 1850 *et de la loi du* 20 *mai* 1856.

Il est une loi sur les *brevets* dont nous ne parlons pas, c'est celle du 9 mai 1855; elle n'avait qu'une action transitoire, relative aux objets admis à l'Exposition universelle de 1855; cette loi est périmée et ne présente plus qu'un intérêt historique. De même, nous ne faisons que signaler les arrêtés du 25 février 1848 et du 23 février 1849, qui concernent le payement des annuités de *brevets* depuis le 22 février 1848 jusqu'au 1er juillet 1859, pour lesquelles on avait accordé un délai, à cause des événements de 1848.

TITRE Ier. — *Dispositions générales.*

Art. 1er. *Nature du brevet et droits du breveté.*— Cet article établit la position de l'inventeur vis-à-vis de la société; il détermine qu'il ne suffit pas d'avoir fait une nouvelle découverte, mais qu'il faut aussi accepter certaines conditions, si l'on veut jouir du droit d'exploiter privativement son invention pendant un certain temps déterminé. Toutefois, la loi reconnaît que, sous la réserve d'observer les conditions qu'elle pose, l'inventeur, quel qu'il soit, sans distinction de nationalité ou de position, a droit au *brevet* français, si sa découverte est nouvelle, et nous verrons dans un autre article ce que la loi entend par ces mots.

Aucune formalité, quelle qu'elle soit, ne peut suppléer au *brevet*, la jurisprudence l'a décidé à plusieurs reprises.

L'art. 1er évite de prononcer le mot propriété; cette abstention a pour but d'éviter la *confusion que l'on aurait pu faire de la possession d'un brevet* avec les propriétés proprement dites, c'est-à-dire les terres, maisons et biens immobiliers ou mobiliers. En effet, au bout d'un temps donné, la propriété du *brevet* passe au domaine public, tandis que les propriétés meubles et immeubles se transmettent indéfiniment aux héritiers, ce qui constitue une grave différence. Il était cependant impossible de nier que l'inventeur ne fût le seul possesseur de sa découverte jusqu'au moment où, la faisant connaître au public, celui-ci peut en concevoir facilement les moyens de réalisation, par la vue seule du produit ou de la *machine. L'exposé des motifs du projet de loi* a fort heureusement exprimé cet état des choses : « Sans contredit, rien n'est plus intimement uni à l'homme que sa pensée; par cela même qu'il la conçoit, l'auteur d'une découverte en est le propriétaire; mais ce droit lui échappe dès qu'il veut la produire au dehors, c'est-à-dire en obtenir un résultat; elle passe au domaine public. Il a besoin de la société et de la loi pour lui assurer le privilége de la mettre seul en œuvre et d'en recueillir privativement les avantages; le législateur est donc le maître de fixer les conditions de cette jouissance exclusive, que l'inventeur ne tient que de lui. »

Ainsi, le *brevet* est une sorte de propriété *sui generis, d'une durée limitée, existant sous* des conditions spéciales; c'est une sorte de concession, semblable à celles des mines ou des chemins de fer; seulement cette concession est de droit pour tout inventeur qui accepte les conditions que la loi a posées aux propriétés ou concessions de ce genre.

La qualité d'inventeur existe avant le *brevet*, qui suppose cette qualité, mais ne la donne pas; cette qualité est même distincte, dans la pratique légale, de celle d'auteur d'une nouvelle découverte. Le législateur de 1844 s'est, d'ailleurs, borné à constater ce qui existait sans contestation depuis 1791.

L'inventeur ne peut exploiter utilement sa découverte sans le concours de la société; la *société ne jouirait pas de l'invention sans la* bonne volonté de l'inventeur; en face de ces termes du problème, la loi a donné une solution qui est une transaction entre les principes et les intérêts, et qui garantit à l'inventeur une jouissance exclusive, mais temporaire, à la société une jouissance différée, mais perpétuelle. Ces dispositions ont été regardées universellement comme le règlement le plus équitable des droits respectifs; la raison publique l'a accepté, et il est devenu, dans cette matière, la base de la législation chez tous les peuples. Le *brevet* est, en conséquence, une valeur mobilière qui entre dans l'actif d'une communauté, à moins de conventions matrimoniales contraires. Toutefois, ce sont les *produits du brevet qui seuls sont l'objet d'un* usufruit; car le *brevet* ne produit pas de fruits par lui-même, et ne fait que donner le privilége d'en produire à l'exclusion des tiers.

De ce qu'une invention est brevetable lorsqu'elle est nouvelle, il n'en résulte pas que la loi ait entendu porter atteinte aux droits acquis à des tiers par une possession antérieure, qui aurait fait l'objet d'une exploitation restée secrète et ne pouvant, à cause de cela, être opposée à la validité du *brevet*. Dans ce cas, le *brevet* reste valable contre tous, excepté contre celui qui, ayant possédé le procédé antérieurement au *brevet*, doit être maintenu sans trouble dans sa possession.

Les mots « *dans tous les genres d'industrie* » *ont un sens absolu qui n'est restreint que* par les exceptions signalées dans l'art. 3; en conséquence, l'on ne pourrait refuser la protection du *brevet* à une invention parce qu'elle s'appliquerait à des choses qui ne sont pas dans le commerce, comme, par exemple, à un système d'embaumement.

L'auteur d'une invention ayant seul le droit d'obtenir un *brevet d'invention*, il en résulte des conséquences importantes, et la nécessité de savoir quel est l'auteur d'une invention au point de vue légal. Ainsi, l'ouvrier qui n'a fait qu'exécuter les ordres qui lui étaient donnés par un tiers, avec les indications et dans l'intérêt de ce tiers, n'est pas réputé l'auteur de l'invention; il n'a réellement été qu'un agent, *lequel a suivi avec plus ou moins d'intelligence la voie qui lui a été tracée*. D'autre part, lorsqu'un usinier fait personnellement avec ses ouvriers des essais dans le but d'améliorer sa fabrication, les procédés obtenus dans ces conditions, même par le concours et l'habileté de ses ouvriers ou contre-maîtres, constituent des secrets de fabrique susceptibles d'être brevetés au profit de l'usinier seulement, sauf le cas de conventions spéciales. On comprend, en effet, que l'auteur d'une découverte est *toujours* celui qui paye de son travail ou de son argent, de telle sorte que l'inventeur qui travaille pour le compte d'autrui, l'ingénieur qui loue et fait payer son intelligence et son travail, ne sont pas réellement auteurs de la découverte; mais l'auteur est celui qui a payé les travaux et les essais, parce qu'en effet c'est lui qui risquait son argent, lorsque les autres ne risquaient rien que de réussir ou d'échouer plus ou moins complétement. Telle est la loi, et c'est ici le cas de dire *dura lex*.

Cette doctrine ne doit s'entendre, cependant, que lorsque l'invention a été trouvée par le fait même des études et des travaux payés par le manufacturier. Ainsi, il a été décidé avec justice qu'un *brevet d'invention* est la propriété exclusive de l'inventeur, alors même que ce dernier est associé dans une entreprise à laquelle il doit tout son temps et tout son travail, si le *brevet* concerne un objet autre que celui de cette entreprise.

Dans l'armée et l'administration, la même règle détermine quel est l'auteur qui peut être breveté, et la jurisprudence actuellement en vigueur établit qu'un fonctionnaire public a le droit de se faire breveter pour les inventions *dont il est personnellement* l'auteur, pourvu que ce ne soit pas pour des objets qui soient du ressort direct de ses fonctions, tandis qu'il *ne peut l'être pour les découvertes qui sont le* fruit d'un travail en commun, comme, par exemple, pour une invention due à une commission dont il ferait partie. On le voit, l'auteur d'une invention peut ne pas être l'inventeur, puisqu'on est auteur par le fait d'acquisition du travail de l'inventeur, soit après qu'il a produit, soit même avant qu'il ait encore rien trouvé.

L'inventeur qui est mineur, tel qu'enfant, femme, interdit, failli ou mort civil, a le droit de prendre un *brevet*, à la condition pour la femme mariée de se faire autoriser par son mari; mais l'exploitation du *brevet* rentre sous la loi commune, et se règle d'après les conditions ordinaires du Code.

Si l'auteur d'une *invention est multiple*, chacun des copropriétaires du *brevet* use comme il l'entend du droit d'exploiter l'invention commune, à moins que des conventions spéciales ne règlent cette exploitation. En l'absence de toutes conventions, chacun des copropriétaires a le droit de ne pas rester dans l'indivision, et de réclamer la licitation ou vente du *brevet*. Enfin, si l'auteur est une société, le *brevet* n'appartient qu'à la société et non aux associés qui composent cette société, pas plus qu'au gérant, quand même ce gérant serait le seul inventeur.

Quoique l'art. 1er n'ait pas défini d'une manière abstraite la nature du droit que confère à son auteur une nouvelle découverte, il *déclare que ce droit consiste dans l'exploitation* exclusive de ladite découverte, pendant un certain temps et sous certaines conditions, car il a été bien expliqué à la Chambre des députés par le rapporteur de la commission, « que le mot *exploitation* entraînait dans son application toute manière d'utiliser le *brevet*, soit qu'on l'exploitât par soi-même, soit qu'on transmît à d'autres la faculté d'en jouir. » (*Moniteur* du 11 avril 1844.)

L'exploitation peut donc se faire à l'aide de sociétés constituées pour cet objet, ou par cession de licences totales ou partielles, limitées soit à un article spécial du *brevet*, soit à une circonscription déterminée, soit à temps.

Le titre délivré par le gouvernement porte, il est vrai, le nom de *brevet d'invention*, mais il ne faut pas se tromper à cette étiquette, le gouvernement ne garantit nullement qu'il y ait ou non invention, il ne fait que prendre un arrêté qui constate la régularité du dépôt de la demande, en ce qui concerne la forme, mais sans aucune garantie de l'exactitude des déclarations de l'inventeur. Le *brevet* est délivré sans examen préalable, aux risques et périls du demandeur; c'est un acte qui constate la prétention fondée ou non du breveté, et la prise de possession légale de l'idée qu'il a conçue et qu'il se propose d'utiliser. Il importe peu que cette idée soit bonne ou mauvaise, neuve ou ancienne; le point principal est de ne pas l'étouffer à sa naissance et d'at*tendre, pour la juger, qu'elle ait reçu tous ses* développements. Il est juste que le breveté en recueille les premiers fruits s'il est dans son droit, et s'il trompe, la propriété de cette idée sera bientôt réclamée par ceux qui l'auront conçue avant lui. Dans le premier cas, lorsque l'idée est bonne et nouvelle, le *brevet* est indispensable, puisque sans lui l'inventeur n'aurait pas de titre pour agir contre ceux qui voudraient lui dérober sa découverte; dans le second, si l'invention est mauvaise ou connue, ce titre lui devient absolument inutile, car il ne l'empêchera pas d'être déchu du droit privatif qu'il aurait essayé d'acquérir sans fondement. Il n'y a donc pas d'examen préalable, et les tribunaux sont seuls compétents pour juger les contestations relatives à la propriété des *brevets*.

L'art. 1er n'indique rien relativement à la jouissance dans les colonies françaises; cette jouissance est donc de droit, seulement l'art. 51 a établi que des ordonnances pourraient régler l'application de cette loi, avec les modifications qui seraient jugées nécessaires en ce qui concerne l'obtention des *brevets* dans les colonies. Un arrêté du 21 octobre 1848 régla cette application pour les colonies, et fut com*plété par le décret du* 5 *juin* 1850, *qui avait* le même objet pour l'Algérie. Ce qu'il importe d'établir ici, c'est que, si les *brevets* pris aux colonies sont soumis à des conditions particulières pour être valables en France aussi bien qu'aux colonies, le fait seul de la prise du *brevet* en France, dans les conditions ordinaires prévues par la loi de 1844, suffit pour donner à l'inventeur le droit exclusif d'exploiter son invention dans les colonies françaises aussi bien qu'en France.

Art. 2. *Caractères légaux d'une invention brevetable.* — Cet article est certainement l'un des plus importants de la loi, puisqu'il définit et établit ce que c'est qu'une invention brevetable. De nombreuses discussions judiciaires *ont été nécessaires pour bien fixer la jurisprudence* à ce sujet, et nous allons résumer, avec la plus grande précision possible, ce qui est aujourd'hui considéré comme la véritable interprétation de cet article.

Toute invention repose sur une idée nouvelle, et, sans cette nouveauté de l'idée, il ne pourrait y avoir lieu à *brevet*, car l'idée nouvelle est l'élément essentiel, le principe constitutif, le fondement nécessaire de toute invention; mais il ne suffit pas que l'idée soit nouvelle pour qu'elle puisse être brevetable, il faut encore qu'elle donne lieu à un produit ou à un résultat industriel; il faut, en un *mot, qu'il y ait un problème industriel résolu*; il importe peu d'ailleurs que ce problème ait reçu facilement ou difficilement sa solution. Ainsi une idée, parce qu'elle est nouvelle, n'est pas considérée comme une invention dans le sens légal, et nous allons montrer la portée pratique de ce point de vue important de la loi.

Supposons une idée nouvelle purement scientifique, et non susceptible de fournir, soit un produit vendable ou exploitable, soit un résultat industriellement applicable, et pouvant se traduire par une application matérielle; il est évident que, d'après ce que nous avons exposé plus haut, cette idée, quoique nouvelle, ne sera pas brevetable, lors même qu'elle *ferait faire à la science* un progrès considérable.

Des exemples feront comprendre ce que nous voulons dire, car l'une des grandes difficultés qui se présentent dans l'application de la loi, c'est de distinguer entre ce qui n'est qu'une idée scientifique et ce qui est une invention. Ainsi l'on n'aurait pu breveter la découverte de la composition chimique de l'air par Lavoisier, celle de la puissance d'aspiration des végétaux par Duhamel, de l'identité de l'étincelle électrique avec la foudre par Franklin, de la véritable composition de l'acide muriatique par Gay-Lussac et Thénard; et cependant c'étaient bien là des idées nouvelles, heureusement réalisées, et méritant de glorieuses *récompenses*; mais elles n'étaient pas des applications industrielles, et ne donnaient lieu directement à aucune exploitation industrielle.

Par contre, si l'idée est industriellement applicable, le droit au *brevet* surgit aussitôt. Ainsi, Duhamel avait reconnu que les végétaux pouvaient aspirer des liquides colorés en substitution de leur séve, c'était une idée scientifique; Boucherie imagine d'appliquer cette même propriété à l'injection dans les bois de certaines substances, dans un but de conservation, et le *brevet* qu'il prend est parfaitement valable, ainsi que les tribunaux l'ont déclaré. Scheele découvre les propriétés décolorantes du chlore; il n'est pas brevetable pour cette idée scientifique; mais Berthollet trouve les moyens pratiques d'appliquer le chlorure au blanchiment des tissus de coton, de lin et de chanvre, et, s'il eût voulu, il eût pu se faire breveter. Ainsi, sur ce point essentiel, il faut se rendre compte que découvrir et vulgariser le premier une idée scientifique est chose bien distincte du fait d'avoir découvert et mis en pratique l'application industrielle de cette même idée scientifique. En effet, pour faire l'application pra*tique d'une idée scientifique, il faut des études* toutes nouvelles, des expériences nombreuses, et c'est pour encourager l'inventeur à ces pénibles travaux, aux coûteuses dépenses qu'ils entraînent, que le législateur lui accorde un *brevet*, c'est-à-dire un droit d'exploitation exclusif et temporaire. Il a donné à l'industrie, et il est récompensé par l'industrie même, tandis que le savant a donné à la science, et il n'est rémunéré que par la gloire. Du moins il ne peut l'être par un *brevet*, qui ne lui accorderait que le droit illusoire d'exploiter une idée non exploitable, ou d'empêcher l'exploitation par ceux qui trouveraient l'application industrielle des principes ou des idées par lui découvertes.

Nous pensons qu'il ne serait que de stricte justice d'accorder aux savants de grandes récompenses pécuniaires et honorifiques, lorsqu'ils ont fait une découverte scientifique importante; mais on comprend fort bien qu'ils n'aient pas le droit d'accaparer à leur profit, sans résultat pour eux ni pour personne, un principe scientifique, une idée générale dont leurs talents et leurs habitudes ne leur permettent que bien rarement de découvrir les applications pratiques.

D'après l'art. 2, pour qu'une invention soit valablement brevetable, il faut une des trois conditions suivantes : 1° avoir trouvé un produit industriel nouveau; 2° avoir imaginé de nouveaux moyens ou procédés pour l'obten*tion de produits ou résultats industriels déjà* connus; 3° avoir combiné l'application nouvelle de moyens connus, pour obtenir un résultat ou un produit industriel déjà connu.

La nouveauté des produits suffit pour valider le *brevet*, lors même que le procédé décrit pour les obtenir serait déjà connu; en outre, ce genre de *brevet* empêche l'exploitation et la vente du nouveau produit industriel fabriqué par quelque moyen que ce soit, et lors même que les procédés employés seraient totalement distincts de ceux décrits dans le *brevet*.

M. Renouard a défini nettement ce que c'est qu'un produit industriel, en disant : « Les produits industriels consistent en certains *corps susceptibles d'entrer dans le commerce* ou la consommation, soit que la main des hommes les ait fabriqués et façonnés, soit que leur travail et leur intelligence les aient conquis sur la nature matérielle. » A titre d'exemple, nous citerons l'obtention de la soude artificielle en brûlant les varechs; celle de la fuchsine, couleur rouge, tirée de l'aniline; celle du caoutchouc vulcanisé, dont la découverte a permis de nombreuses applications industrielles; les spiralifères, jouets *d'enfants qui s'élevaient en spirale dans l'air*;

les tapis-brosses fabriqués en coco, et qui étaient cependant obtenus par les procédés usités pour la fabrication des velours, etc.

Si les nouveaux moyens ou procédés fournissent, soit un résultat ou un produit connu, soit un résultat ou un produit nouveau, ils sont brevetables, pourvu que leurs résultats ou produits soient industriels. Ainsi Leblanc a été valablement breveté pour avoir retiré la soude du sel marin à l'aide de l'acide sulfurique; l'hélice était un moyen nouveau de propulsion des navires; l'emploi des pommes de terre dans les chaudières à vapeur, donnant ce résultat industriel d'empêcher leur incrustation, pouvait également faire l'objet d'un *brevet* valable. Multiplier les exemples n'est pas nécessaire, à ce que nous croyons, parce que ce genre de *brevets* est facilement appréciable, et ne donne pas lieu à beaucoup de discussions, la nouveauté des moyens employés étant toujours chose bien caractérisée. Il suffit de faire observer que l'inventeur de nouveaux moyens a le droit de revendiquer l'emploi de ces nouveaux moyens pour une seule application ou pour plusieurs, et qu'il est important d'indiquer dans le *brevet* ce qu'il entend revendiquer, parce que le texte de la demande constitue la loi vis-à-vis des tiers à l'égard de l'étendue du privilége.

Les *brevets* qui sont relatifs à de nouvelles applications de moyens connus pour l'obtention de résultats ou produits industriels sont en général ceux qui donnent lieu aux plus grandes difficultés légales. Lorsqu'il y a nouveauté dans l'application, peu importe que les moyens employés soient connus, mais il faut s'entendre sur le mot *application nouvelle*, sous lequel on comprend toute combinaison d'éléments connus, mais jusqu'alors employés isolément ou dans des combinaisons tout autres.

Bien que chacun des procédés qui constituent une invention puisse isolément être considéré comme tombé dans le domaine public, cette invention est brevetable si son auteur a le premier découvert et combiné, soit l'ensemble des procédés, soit la série des opérations qui constituent le mode de fabrication, soit enfin l'ordre dans lequel ces opérations se succèdent. Une combinaison nouvelle d'éléments connus est donc brevetable, de même que la réunion intelligente de ces éléments, lorsqu'elle est opérée pour s'appliquer à une industrie différente.

Pour que l'application des moyens connus soit considérée comme nouvelle, il faut qu'elle porte sur des objets essentiellement différents de ceux pour lesquels les mêmes procédés avaient été jusqu'alors employés, et non pas sur des objets de même nature, semblables ou analogues. Il ne faut pas, en un mot, qu'il y ait simple transport, comme dans les exemples suivants, qui ne sont pas brevetables : 1° l'emploi de la vis pour les pieds de piano lorsque cet emploi est du domaine public pour les pieds de tabourets de piano et pour les pieds de billard; 2° l'application de roulettes à un fourneau; 3° l'application du découpoir à la fabrication des éventails; 4° l'application de l'émail à un objet en tôle pour le préserver de l'oxydation; 5° l'emploi de la presse à plateau pour la pression des cuirs, etc.

On comprend aisément qu'il ne soit pas possible d'accorder un privilége à l'individu qui imagine l'emploi nouveau d'un organe, d'un produit, d'un procédé ou d'un outil, lorsque cette utilisation ressort de l'essence même et des applications habituelles de cet organe, de ce produit, de ce procédé ou de cet outil. Il y a là un simple transport non brevetable, un fait du ressort de l'habileté pratique de l'ingénieur, de l'ouvrier, de l'usinier ou du commerçant; il y a là emploi nouveau, mais non application nouvelle.

De même, la substitution d'une matière à une autre n'est pas brevetable, lors même que cette substitution apporterait un avantage pratique, car cette substitution ressort de l'essence même des objets; l'on ne peut donc breveter la substitution du fer au bois dans la construction des serres chaudes, dites châssis de couches; la substitution, dans les bouts de pipes ou dans les siphons d'eaux gazeuses, du caoutchouc vulcanisé au caoutchouc ordinaire ou au cuir précédemment employés. Il faut bien comprendre cependant que si l'on obtient un résultat nouveau et inattendu, il y aura quelquefois sujet à *brevet;* tel serait le cas, par exemple, de la substitution de l'oléine à l'huile pour le graissage des laines destinées à être filées.

Enfin, les changements de forme ou de dimensions ne sont pas brevetables, à moins qu'ils ne produisent des résultats nouveaux, comme par exemple dans l'invention de Sax, qui est arrivé à une modification dans les sons en supprimant les angles ou agrandissant les rayons des courbes des instruments en cuivre. Un exemple de même nature est celui de M. Mutel pour les bandages de roues, auxquels il donna un bourrelet spécial destiné à maintenir toujours ces roues à une certaine distance des trottoirs.

On comprend, d'après ce qui précède, que la supériorité obtenue dans la qualité d'un produit connu ne peut être la base d'un *brevet* valable, lorsque cette supériorité n'est pas due à l'emploi de moyens nouveaux ou à l'application nouvelle de moyens connus; mais un point sur lequel nous devons insister, car il est essentiel, c'est que, dans l'esprit de la loi de 1844 et dans un but d'encouragement et d'utilité générale, la validité des *brevets* ne dépend jamais de l'importance ni de l'utilité de l'invention. En effet, il y aurait contradiction de la part d'un contrefacteur à prétendre d'une part qu'il est gêné dans l'exercice de sa libre industrie par le privilége résultant d'un *brevet*, et d'autre part que l'industrie objet du *brevet* n'a ni efficacité ni valeur. Si l'invention n'a pas d'efficacité, pourquoi emprunter ses moyens? Si le privilége est gênant, c'est qu'il a une valeur, et, dans ce cas, il faut respecter le droit acquis au prix d'un service rendu à la société, si minime d'ailleurs que soit ce service.

Une bonne règle pour apprécier la nouveauté d'une application, c'est de voir si la société est dotée d'un résultat nouveau; dans ce cas, les tribunaux, en face du service rendu, n'éplucheront pas les combinaisons avec sévérité, ils n'interrogeront pas les antériorités présentées avec le désir de les trouver opposables au privilége, et de la nouveauté du résultat ils concluront volontiers à la nouveauté de l'application, parce que la pratique démontre que l'on n'obtient jamais un résultat nouveau en industrie si l'on n'emploie des moyens nouveaux ou si l'on ne fait une application nouvelle de moyens connus.

Une invention, pour être bien jugée, doit toujours être examinée dans son ensemble, et c'est un mauvais système que de la fractionner pour montrer que chacune des parties qui la composent est isolément tombée dans le domaine public. Le *brevet* est un tout indivisible, se composant d'éléments qui, auparavant, n'avaient pas été combinés et disposés de la même manière, et qui, par conséquent, ne donnaient pas les mêmes résultats ou au moins ne les donnaient qu'à un degré moindre. Pour démontrer qu'une application n'est pas nouvelle, il faut prouver que les mêmes moyens avaient été combinés précédemment pour constituer le même ensemble.

Il ressort de la contexture de l'art. 2 et de sa discussion, que, si la loi donne la définition de ce qui est invention ou de ce qui ne l'est pas, il n'y a pas toutefois d'examen préalable, les tribunaux seuls sont compétents et jugent ceux qui déjà ne se sont pas jugés eux-mêmes, en renonçant à leur *brevet* quand il n'a pas de valeur réelle.

Art. 3. *Inventions qui ne sont pas brevetables.*— Cet article semble, au premier abord, contraire au principe de non-examen préalable, qui fait la base même de la loi; mais la discussion parlementaire et la jurisprudence admise ont établi la distinction pratique qui règle la concession des *brevets* dans ce cas. C'est sur l'étiquette de l'invention, c'est-à-dire d'après le titre du *brevet*, et sur la qualification donnée par l'inventeur, que l'administration doit appliquer l'art. 3 et refuser le *brevet*. Ainsi le rapporteur, M. Philippe Dupin, a dit : « Lorsqu'on a fait une découverte et qu'on demande un *brevet*, on doit dire quelle est la découverte, quel est son objet, son titre, son nom. La loi en fait une obligation précise. Eh bien, si on demande un *brevet* pour une composition pharmaceutique, pour un remède, sur le titre seulement, sans examen, et par cela seul que c'est une composition pharmaceutique, on ne donne pas le *brevet*. »

Mais supposons que l'inventeur cherche à tromper l'administration à l'aide d'un titre erroné, et par de fausses déclarations, par exemple en déclarant comme substance alimentaire ce qui serait une préparation pharmaceutique, le *brevet* serait délivré à la vérité, mais il ne servirait de rien, puisque les contrefacteurs fabriqueraient impunément, et que le ministère public réclamerait contre le breveté une punition sévère, en même temps qu'il ferait prononcer la nullité du *brevet*.

L'art. 3 parle des compositions pharmaceutiques de toutes espèces; en conséquence, il s'agit aussi bien de celles qui serviraient aux animaux et dans l'art vétérinaire que de celles qui sont employées dans la médecine. Une difficulté se rencontrait dans la pratique, en ce sens que certaines substances sont à la fois des corps employés par l'industrie et par la médecine. Tels sont l'acétate de plomb, le sulfate de cuivre, l'acide phosphorique, les phosphates, etc. La discussion des chambres a bien établi la situation, qui est celle-ci : On a voulu empêcher le public d'avoir confiance dans un remède parce qu'il serait breveté; or le danger ne peut exister que si le remède est breveté *comme remède;* c'est là seulement que l'abus est possible, parce que le breveté se présenterait aux gens crédules comme auteur d'un remède examiné et approuvé par le gouvernement. Il résulte de là que la fabrication de l'acétate de plomb est brevetable aussi bien que celle du sulfate de quinine ou de toute autre substance, mais que l'on n'aurait pas obtenu un *brevet* pour l'emploi du sulfate de quinine dans le traitement de la fièvre, ou pour celui de l'acétate de plomb employé à laver les plaies, etc. Cette distinction est des plus importantes dans la pratique.

L'indication que les plans ou combinaisons de crédit ou de finances ne sont pas brevetables est presque une superfétation, car il ressort de l'art. 2 qu'une idée ne peut être brevetée si elle n'a pas une application industrielle, ou si elle est simplement scientifique ou spéculative, en un mot si elle n'a pas un corps certain. On a voulu cependant préciser l'exclusion, afin d'éviter des spéculations frauduleuses s'abritant sous un *brevet* de ce genre, pour abuser de la crédulité publique.

On avait voulu également, dans le projet de ce même article 3, frapper de prohibition, d'une manière explicite, les principes, méthodes, systèmes, et généralement toutes découvertes ou conceptions purement scientifiques ou théoriques; mais c'eût été rendre l'administration juge de questions qui sont exclusivement réservées aux tribunaux, et la teneur de l'art. 2 exclut suffisamment ce genre de *brevets*, que l'art. 30 déclare nuls.

Relativement aux inventions contraires aux lois, aux bonnes mœurs et à la sûreté publique, la loi est suffisamment armée pour empêcher l'exploitation d'un privilége de ce genre, s'il était demandé, et d'ailleurs c'est un cas de nullité également prévu dans l'article 30.

Quelques exemples choisis dans la jurisprudence feront bien comprendre le sens de l'article. Les cosmétiques, les différentes compositions hygiéniques, alimentaires, etc., qui n'ont pas le caractère de médicaments, ne sont pas exclus, car ce ne sont ni des remèdes secrets ni des compositions pharmaceutiques; il n'en serait pas de même de substances nominativement alimentaires, mais qui seraient annoncées à tort ou à raison comme possédant des vertus médicamenteuses. Des capsules gélatineuses servant à envelopper les médicaments sont brevetables, aussi bien qu'un appareil orthopédique, un membre artificiel, etc.; mais l'eau de mélisse des Carmes est un remède, et par suite n'est pas brevetable.

Art. 4. *Durée et taxe des brevets.* — La taxe est un droit de rémunération que l'on paye en compensation du privilége d'exploitation exclusive, conféré au breveté par la société; c'est aussi un obstacle opposé à la plus grande partie des rêveries ou futilités qu'en présence du système de non-examen préalable, on présenterait journellement au bureau des *brevets*. La loi prononce la déchéance absolue d'un *brevet* si chaque annuité n'est pas acquittée au jour même où le *brevet* a été demandé; de cette façon, l'inventeur est toujours libre de renoncer à son *brevet*, dont il peut limiter la durée à sa volonté, pendant le cours même de son privilége; il lui suffit en effet de cesser le payement des annuités, lorsqu'il veut renoncer à son droit exclusif.

On comprend, par ce qui précède, que la durée d'un *brevet* doit toujours être demandée pour la plus longue durée, c'est-à-dire pour quinze ans; c'est d'ailleurs ce qui se passe généralement dans la pratique.

La fixation de trois durées de cinq, dix ou quinze années ne présente aucune utilité pratique, puisqu'en réalité chaque *brevet* n'est valable que pour un an, avec faculté de renouveler annuellement le privilége jusqu'à la quinzième année, par le payement d'une somme de 100 francs.

L'administration de la recette centrale exige toujours un léger droit de timbre avec le payement de la taxe; ce droit a varié depuis 20 centimes jusqu'à 50 centimes.

La durée d'un *brevet* ne peut être prolongée au delà de quinze années que par une loi, comme l'indique l'article 15.

TITRE II. — *Des formalités relatives à la demande des brevets.*

SECTION I^re. — *Des demandes de brevets.*

Art. 5, 6 et 7. Pour rendre claire l'interprétation des articles qui concernent les demandes de *brevets*, nous les avons réunis, afin de bien grouper tout ce qui concerne ces formalités; divers règlements administratifs ultérieurs ont d'ailleurs élucidé ces articles.

Le mineur, la femme mariée, l'interdit, le failli et même le mort civil, ont le droit de prendre et d'obtenir un *brevet*, qu'ils soient français ou étrangers; seulement l'exploitation du privilége reste soumise aux lois communes.

Le *brevet* peut être demandé par une seule personne ou par plusieurs, ou bien au nom d'une société civile ou commerciale, pourvu que cette société soit régulièrement constituée. Le *brevet* peut être demandé dans n'importe quel département, pourvu que le demandeur y fasse élection de domicile.

Les pièces suivantes seront fournies, sous peine de refus administratif, et placées dans une enveloppe cachetée, portant l'adresse du ministre de l'agriculture et du commerce : 1° La demande, qui sera sous forme de lettre au ministre, sur papier ordinaire. Cette demande est limitée à un seul objet principal, avec les objets de détail qui la constituent, et les applications qui auront été indiquées; elle précisera le titre sommaire de l'invention, la durée pour laquelle le privilége est réclamé, cinq, dix ou quinze ans, les noms, prénoms et professions du pétitionnaire, ainsi que son domicile élu ou réel; 2° une description de la découverte, avec une copie en double strictement conforme, la description portant la mention d'*original*, tandis que la copie doit être marquée *duplicata;* 3° une double expédition des dessins ou échantillons, lorsque ces dessins ou échantillons sont nécessaires à l'intelligence de la description. Nous interromprons ici notre énumération pour faire remarquer dès à présent que le dépôt des échantillons a présenté, dans la pratique, d'assez grandes difficultés, et qu'il faut autant que possible l'éviter. En effet, les échantillons se sont souvent perdus ou bien ont été altérés par les vers, par les rats ou par la seule action du temps; en outre, ces échantillons ne sont jamais considérés par l'administration et par les tribunaux comme faisant partie intime du *brevet*, et pouvant faire foi en justice; 4° un bordereau des pièces contenues dans le pli cacheté.

On verse, au préalable, à la recette centrale, une somme de 100 fr. pour la taxe de la première annuité du *brevet* que l'on demande; on paye, en outre, les frais de timbre nécessaires, et l'on dépose ensuite au secrétariat de la préfecture du département, en présentant le récépissé qui constate le versement de la taxe, avec le paquet cacheté détaillé plus haut.

Ces formalités, assez simples, suffisent pour se faire délivrer un *brevet;* mais il s'en faut de beaucoup qu'elles suffisent pour constituer un *brevet* valable, c'est-à-dire un titre régulier, un privilége enfin qui assure à l'inventeur le droit d'exploiter seul son invention. En effet, le gouvernement délivre les *brevets* sans garantie, d'où il résulte que la garantie du *brevet* repose d'abord sur sa nouveauté même, sur la manière dont la nouveauté est mise en relief, et surtout sur l'observation rigoureuse de toutes les formalités et de toutes les précautions minutieuses nécessaires pour éviter qu'un *brevet* ne soit vicié dans son essence même, ou dans une partie de ses conséquences.

Ainsi la loi défend de comprendre dans un même *brevet* plusieurs inventions, tout en permettant cependant de breveter avec l'objet principal les objets de détail qui constituent la découverte et les diverses applications que l'on prévoit; il y a là une distinction souvent fort subtile à établir, et la nécessité d'une étude très-sérieuse du titre que l'on choisit.

Quelques exemples, tirés de la discussion et de la jurisprudence, permettront d'apprécier si une invention est simple ou complexe, et si elle exige un ou plusieurs *brevets* pour être privilégiée. Un seul *brevet* protégera plusieurs modifications à la machine à vapeur, si ces modifications concourent toutes au perfectionnement de la même machine; ainsi le condensateur séparé, le parallélogramme articulé et le régulateur à force centrifuge auraient pu être compris par Watt dans un même *brevet* français; de même, les applications de ces moyens nouveaux pour régulariser l'écoulement de l'eau, etc., seraient également réservées par le même *brevet*, et personne n'aurait eu le droit d'employer les moyens nouveaux indiqués, quelle qu'en fût l'application, tant que Watt aurait conservé son privilége.

La loi a voulu que l'on ne pût frauder le fisc, en faisant privilégier, par un seul et même titre, une paire de lunettes et une machine à coudre, ou bien un jouet d'enfant et un procédé de fabrication de la fonte. On comprend toutefois combien le choix du titre devient important, puisque, selon que l'on aura bien ou mal choisi l'objet principal, les objets de détail et applications s'y rapporteront ou s'en trouveront trop distincts. Supposons des perfectionnements à la fabrication mécanique des souliers; cette fabrication comporte plusieurs machines, toutes nécessaires à l'opération qui est indiquée sous le titre que nous venons de donner; l'objet principal, c'est la fabrication mécanique des souliers; les objets de détails, ce sont les diverses machines nécessaires à cette fabrication, mais qui sont susceptibles d'autres applications. Supposons que l'inventeur eût pris comme titre : *Pour de nouvelles machines propres à la fabrication des souliers et autres articles;* il se trouverait comprendre plusieurs objets principaux, et le *brevet* serait rejeté pour vice de complexité.

Pour qu'un *brevet* soit sérieux et valable, la description doit être claire, exacte, complète, et établir nettement l'invention, de telle sorte qu'à l'expiration du privilége, chacun puisse en exécuter l'objet après lecture attentive du mémoire, et inspection des dessins dont la loi exige l'annexion au mémoire descriptif toutes les fois que cela est possible, afin de rendre plus facile l'intelligence des procédés ou moyens nouveaux indiqués.

On comprend que la description doit être rédigée avec grand soin, car c'est elle qui détermine ce que l'inventeur donne à la société en échange du privilége qui lui est concédé; c'est la base du contrat, c'est la loi des parties, et cette loi est d'autant plus stricte à l'égard de l'inventeur, que c'est lui qui la rédige comme il l'entend et avec la plus grande latitude.

Le grand soin de la rédaction est encore nécessaire, d'une part, afin de bien distinguer l'invention nouvelle de tout ce qui existe antérieurement, et, d'autre part, pour que les développements futurs de cette invention soient prévus, et puissent être réclamés légalement par des additions ultérieures. Enfin une rédaction bien complète est nécessaire, afin d'éviter toute contrefaçon, et l'on sait que les contrefacteurs sont habiles et persévérants pour découvrir ce qu'oublie le breveté.

Si la loi a précisé que la description ne serait pas écrite en langue étrangère, elle n'a pas exclu pour cela l'emploi des mots techniques étrangers nécessaires à la clarté même des explications données.

La plupart du temps, les inventeurs sérieux ont soin de confier la rédaction de leur *brevet* à des personnes qui se sont adonnées spécia-

lement à l'étude des *brevets d'invention;* dans ce cas, tout se réduit, pour l'inventeur, à la simple signature d'un pouvoir autorisant l'exécution de ces formalités par un mandataire capable, et ce pouvoir reste annexé au *brevet*, qui est pris au nom de l'inventeur, avec indication de son représentant.

L'enregistrement de la demande de *brevet* a lieu sur la présentation des pièces ci-dessus énumérées, et sur la production d'un récépissé constatant le versement de la somme de 100 fr., pour le payement de la première annuité. Il est dressé un procès-verbal immédiatement et en la présence du déposant, qui doit ne signer cette pièce qu'après l'avoir lue attentivement et s'être assuré de l'exactitude des renseignement qu'elle contient, et de l'exactitude avec laquelle sont rapportés le jour et l'heure où s'effectue son dépôt. L'heure doit être précisée à la minute près, car, en cas de contestation entre deux brevetés pour le même objet, la priorité appartient au premier déposant.

On peut obtenir une copie du procès-verbal moyennant le simple remboursement des frais de timbre.

La date de jouissance d'un *brevet* part du jour même du dépôt légal des pièces. Toutefois l'inventeur ne peut poursuivre un contrefacteur qu'après la délivrance de son titre, puisque, pour obtenir une ordonnance de saisie, il faut présenter ce titre au magistrat, qui ne l'autorise que sous cette condition.

SECTION II. — *De la délivrance des brevets.*

Art. 9, 10 et 11. — Après que les pièces de la demande sont déposées sous une enveloppe scellée du cachet de l'inventeur, l'administration préfectorale les adresse au ministre dans les cinq jours de la date du dépôt, sans qu'elles soient décachetées; le procès-verbal de dépôt, le récépissé de la taxe, et, s'il y a lieu, le pouvoir du mandataire, sont joints à cet envoi. Le paquet est décacheté au ministère dès son arrivée, et l'on procède immédiatement à l'enregistrement des demandes, à leur numérotage, à l'examen des documents pour vérifier s'ils sont en nombre, si les originaux et duplicatas sont conformes entre eux, et si les pièces sont régulières; enfin on fait l'expédition des *brevets*, dans l'ordre même où les demandes ont été reçues.

Les originaux du dessin et de la description restent au ministère, afin d'être communiqués au public, et pour servir à la publication qui doit avoir lieu dans les deux ans de la prise du *brevet*, et aussi pour permettre un contrôle sérieux en cas de discussions judiciaires sur l'exactitude des duplicatas remis à l'inventeur. Les duplicatas du dessin et de la description sont retournés à l'auteur de la demande, avec un arrêté ministériel constatant la régularité de cette demande; ces pièces constituent le titre officiel du *brevet d'invention;* elles sont adressées à la préfecture où s'est fait l'enregistrement, pour être remises sans frais au breveté, auquel avis est donné à cet effet.

L'inventeur n'a donc à se préoccuper de rien après le dépôt de sa demande, et la délivrance de son titre s'effectue au bout de un, deux, trois ou quatre mois, suivant que l'administration est plus ou moins pressée de travaux.

L'article 11 établit ce point essentiel de la loi, que les *brevets* sont délivrés sans examen préalable, aux risques et périls du demandeur, et sans garantie, soit de la réalité, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description. Le législateur a dégagé, de cette manière, la responsabilité morale de l'administration, et laissé aux tribunaux la plus grande liberté. Les tribunaux ont, pour décider, des ressources qui manqueraient à l'administration; ils sont éclairés par les parties, toujours vigilantes lorsqu'il s'agit de leurs intérêts; ils peuvent recourir à des expertises confiées à des hommes de l'art, et, de plus, ils peuvent juger sur des objets matériels, l'invention ne donnant généralement lieu à des procès que lorsqu'il y a déjà eu exécution de la part de l'inventeur, car la mise en pratique de l'invention précède généralement la contrefaçon. Le gouvernement se borne donc à un simple enregistrement des déclarations de l'inventeur, sans contrôle, et par suite sans solidarité et sans responsabilité de sa part.

Dans le cas où le pétitionnaire d'un *brevet* aurait frauduleusement surpris le secret du véritable inventeur, lequel n'aurait déposé que postérieurement, les tribunaux auront le droit de restituer l'invention et le *brevet* à son légitime propriétaire, pourvu que preuve certaine soit fournie de l'état des choses.

Toute personne, en en faisant la demande écrite au ministre, obtiendra la copie exacte d'un *brevet* délivré, à la condition de payer une taxe de 25 francs, et de lever la copie des dessins à ses frais.

La délivrance du *brevet* par l'administration ne couvre que le vice de complexité et les vices de formes dont l'administration aurait pu ne pas s'apercevoir.

Art. 12 et 13. *Conditions pour le rejet d'une demande.* — En vertu de cet article, l'administration a le droit de rejeter une demande de *brevet :* 1o Lorsque la demande au ministre contient des restrictions ou des réserves; 2o lorsqu'il n'y a pas de description de la découverte, ou lorsque cette description n'est pas en double exemplaire; 3o lorsque les dessins nécessaires à l'intelligence de la découverte ne sont pas déposés ou ne sont remis qu'à un seul exemplaire; 4o lorsque la demande contient plusieurs objets principaux; 5o lorsqu'elle n'a pas de titre indiqué; 6o lorsque la description contient des dénominations de poids et mesures non autorisés; 7o si les dessins ne sont pas tracés à l'encre et à l'échelle métrique; 8o si la demande n'est pas écrite en français; 9o si les renvois ne sont pas parafés et les mots rayés nuls comptés; 10o s'il n'y a pas de bordereau de pièces; 11o si la demande n'est pas signée par l'inventeur ou son fondé de pouvoir; 12o si la demande porte sur une composition pharmaceutique ou sur des plans et combinaisons de finances ou de crédit.

Toutefois, dans la séance du 29 mars 1843 de la chambre des pairs, le rapporteur de la loi dit expressément, au sujet de cet article, que l'on trouvait rigoureux :

« Il s'agit ici, nous le répétons, de formes » administratives; l'administration n'agit jamais avec cette rigueur qui caractérise la » procédure devant les tribunaux; tout, dans » celle-ci, est de droit rigoureux; *les formes » administratives admettent* des tempéraments, » et il ne peut être dans l'intention de M. le » ministre de ne pas continuer à en user » comme il a fait jusqu'à ce jour. »

Le demandeur peut recourir au conseil d'Etat, s'il trouve que l'administration a rejeté sa demande sans motifs suffisants. Lorsqu'un rejet a été prononcé par l'administration pour un des onze premiers motifs, la moitié de la somme versée pour l'annuité reste acquise au Trésor; mais il est tenu compte de la totalité de cette somme au demandeur, si, dans les trois mois de la notification du rejet, il reproduit cette même demande amendée et corrigée suivant les prescriptions de la loi.

Il résulte de l'art. 12 une position grave pour l'inventeur dont la demande est rejetée; car, d'une part, s'il a donné de la publicité à son invention après son premier dépôt, le second dépôt devient nul pour cause de divulgation, et, d'autre part, si un autre inventeur a pris, pour le même objet et sans fraude, un *brevet* dans l'intervalle compris entre les deux dépôts, le premier inventeur peut se trouver dépouillé du fruit de ses travaux.

Pour les *brevets* pris par des personnes déjà brevetées à l'étranger, le danger est encore plus sérieux, puisque beaucoup de législations étrangères imposent la publication rapide des *brevets*, et donnent ainsi à l'invention une publicité suffisante pour que la seconde demande faite après le rejet administratif devienne nulle.

Les tribunaux ont rarement eu à se prononcer sur une situation de ce genre, qui réclamerait l'intérêt des juges et une interprétation bienveillante de la loi, que l'on baserait d'ailleurs sur les observations judicieuses de M. Gay-Lussac, dans la séance du 29 mars 1841, à la Chambre des pairs, observations qui ont motivé la modification de l'article par la commission.

Si le ministre ne rejette pas une demande entachée de complexité, et s'il délivre le *brevet*, l'arrêté de délivrance a pour effet, aux termes de l'article 11, de constater la régularité de la demande et de couvrir le vice de la complexité et les vices de forme qui existeraient.

Lorsque le *brevet* n'est pas encore délivré, si l'inventeur reconnaît sa futilité ou son inutilité, il peut, dans le mois qui suit la demande, et tant que le *brevet* n'est pas signé par le ministre, en réclamer l'annulation par une requête directe au ministre, et demander la restitution de ses pièces et le remboursement de la taxe, ce qui lui est accordé.

Les *brevets* rejetés en vertu du douzième motif, conformément à l'article 3 (remèdes et plans financiers), ne peuvent être redemandés de nouveau, et la taxe entière est, par suite, restituée.

Art. 14. *Proclamation des brevets.* — La liste des *brevets* accordés doit être publiée tous les trois mois dans le *Bulletin des lois,* ce qui n'a pas lieu très-exactement. Cette formalité ne présente, dans la pratique, aucun intérêt, puisque l'arrêt ministériel fait foi devant les tribunaux.

Art. 15. *Prolongation de durée des brevets.* — La durée d'un *brevet* ne peut être prolongée que par une loi, et jamais par l'administration ou par toute autre voie. Depuis la promulgation de la loi de 1844, il n'y a eu que deux exemples de prolongation, le premier en faveur de M. Boucherie, pour son *brevet* de conservation des bois, et le second en faveur de M. Sax, pour la fabrication des instruments de musique en cuivre dits instruments de Sax.

La demande pour une prolongation de durée de *brevet* doit être faite assez à temps pour que la loi soit votée avant l'expiration du privilége; mais il n'importe que la promulgation de cette loi ait lieu après la date d'expiration du *brevet*, pourvu qu'elle ait été votée avant cette date fatale.

SECTION III.

Art. 16 et 17. *Certificats d'addition et brevets de perfectionnement.* — Après qu'une invention est brevetée, il arrive souvent que l'inventeur, les ayants droit ou même des personnes étrangères au *brevet*, imaginent à cette invention des changements, perfectionnements ou additions. Les personnes étrangères au *brevet* ne peuvent obtenir qu'un *brevet* de perfectionnement, distinct du *brevet* principal, et soumis, dans certains cas, à des restrictions établies par l'article 18; au contraire, l'inventeur ou les ayants droit, régulièrement substitués à l'inventeur dans la possession du titre, ont le droit de prendre, soit un *brevet* de perfectionnement de cinq, dix ou quinze années, en remplissant les formalités exposées aux articles 5, 6 et 7, et ce *brevet* aura une existence indépendante du *brevet* principal, et nécessitera le payement de 100 francs chaque année, ou bien un certificat d'addition, qui donnera lieu aux mêmes formalités de demande, mais avec cette différence que la taxe à payer ne sera que de 20 francs, et que la durée de l'addition sera la même que celle du *brevet* principal, c'est-à-dire que tous deux prendront fin ensemble, à l'expiration dudit *brevet* principal. L'administration constatera la concession de l'addition, de la même manière que celle des *brevets*, en délivrant un arrêté ministériel avec les duplicatas des inscriptions et dessins.

Si le *brevet* principal a plusieurs possesseurs ou ayants droit, l'addition profitera à tous, lors même qu'un seul d'entre eux l'aurait signée et déposée.

Une addition a souvent le caractère et l'importance d'une création nouvelle, et comprend plusieurs modifications ou changements à l'invention principale, sans pour cela donner lieu au payement de plusieurs taxes, à moins qu'il n'y ait complexité, auquel cas l'addition serait refusée.

Il est très-important que les modifications, perfectionnements ou additions se rattachent intimement au *brevet* principal, sans quoi l'addition serait nulle d'après l'article 30. Toutefois l'emploi des mots *changements*, *perfectionnements*, *additions*, fait voir clairement que la loi entend donner à l'inventeur une certaine latitude, et qu'elle lui permet de prendre un certificat d'addition pour tout ce qui se rattache de près ou de loin au *brevet* principal. La taxe de 20 francs est payée pour la demande, mais ne donne pas lieu à répétition dans les années suivantes; c'est un payement une fois fait, et qui ne se renouvelle que si l'on demande des additions nouvelles et d'une nature différente.

Les additions prennent fin avec le *brevet* principal, quelle que soit la cause qui amène cette fin. Il résulte de là cette conséquence que, lorsqu'un *brevet* est déclaré nul ou qu'il est déchu pour tel motif que ce soit, l'addition devient nulle également, lors même qu'elle contiendrait spécialement une invention nouvelle. La conséquence pratique de cet état de choses, c'est qu'il ne faut jamais rattacher des additions importantes à un *brevet* douteux.

Art. 18. *Privilége accordé à l'inventeur pour ses additions.* — L'article 18 est un de ceux dont l'interprétation a fourni le plus de difficultés légales; il peut donc exister des différences d'opinion à son sujet; mais nous croyons que les commentaires qui vont suivre, et qui d'ailleurs s'appuient sur le texte de la loi et les décisions judiciaires rendues, sont l'expression exacte des conséquences légales de cet article.

Peu d'inventions sont complètes en sortant de la pensée de l'inventeur, et peu reçoivent immédiatement tous les perfectionnements que l'inventeur lui-même pourrait leur donner avec le temps. En général, l'inventeur a travaillé dans le secret de son atelier, d'après les données d'une théorie ou d'une pratique incomplète, et lorsqu'il est breveté, les avis, les conseils, la pratique lui signalent des imperfections, des inconvénients auxquels il est possible de remédier par des améliorations qu'il trouve facilement. L'article 18 a pour objet d'accorder à l'inventeur une année entière pour découvrir les améliorations dont son invention est susceptible, et pour qu'il les fasse privilégier à son profit par des additions. Sans cette précaution, le breveté serait devancé dans ses améliorations par quelques-unes de ces personnes incapables de produire par elles-mêmes, mais habiles à s'emparer des inventions d'autrui, et qui travaillent toujours sur les idées des autres.

Au bout de cette année, pendant laquelle l'inventeur a toutes facilités pour s'entourer de conseils éclairés et travailler en plein repos, la société reprend ses droits, et si l'inventeur n'a pas trouvé lui-même tous les perfectionnements dont sa découverte est susceptible, comme il ne faut pas que l'industrie soit privée des améliorations que d'autres pourraient imaginer, l'article 18 permet d'accorder alors des *brevets* de perfectionnement à tous ceux qui imaginent des améliorations sérieuses à l'invention brevetée.

Afin de protéger mieux encore les perfectionneurs de bonne foi, l'article 18 les autorise, pendant la première année du privilége de l'inventeur, à prendre des *brevets* de perfectionnement, et leurs demandes restent sous cachets au ministère; le paquet cacheté n'est ouvert qu'à l'expiration de l'année partant de la date de la délivrance du *brevet* d'invention; alors, si le breveté primitif a réclamé pendant l'année un certificat d'addition pour le même ou les mêmes modifications que celles contenues dans la demande du *brevet* de perfectionnement tenu sous cachet, c'est l'inventeur qui se trouve privilégié par préférence au perfectionneur, lors même que la date du dépôt de sa demande d'addition serait postérieure; mais, s'il n'a pas prévu ces mêmes modifications, les perfectionnements sont privilégiés au profit de celui qui les a imaginés. Le *brevet* de perfectionnement est d'ailleurs délivré en tout cas, car les tribunaux sont les seuls juges compétents.

Comme on le voit, les droits de la société et des tiers se trouvent sauvegardés par la possibilité de prendre à tout instant des *brevets* de perfectionnement dans les conditions que nous venons d'indiquer; mais ce qui est essentiel à bien concevoir, c'est la position relative du breveté et de son perfectionneur, le breveté ayant toujours le droit d'exploiter son invention telle qu'il l'a conçue, tandis que le perfectionneur ne peut rien faire sans l'autorisation de son auteur.

En prenant ces dispositions, le législateur a voulu que le breveté ne fût pas géné par la concurrence d'un perfectionneur, mais il a mis en jeu l'intérêt du breveté pour le cas où le perfectionnement aurait de l'importance; en effet, ne pouvant exécuter ce perfectionnement sans l'autorisation du possesseur, l'inventeur primitif aura intérêt à s'entendre avec le perfectionneur pour l'exploitation des améliorations qui donneront plus de valeur à sa propre découverte, et lui permettront d'en tirer meilleur parti; c'est ce qui arrive dans la pratique.

Les brevets d'addition ou de perfectionnement doivent toujours être pris avant qu'aucune publicité ait eu lieu pour leur objet; car, sans nouveauté, ces *brevets* n'ont pas de valeur.

L'article 18 ne s'applique qu'à ce qui constitue l'invention décrite dans le *brevet* primitif; si c'est un produit nouveau, un procédé ou moyen nouveau, une machine nouvelle ou établie d'après des principes nouveaux, personne ne peut, pendant une année, prendre un *brevet* de perfectionnement, si ce n'est sous cachet, comme il vient d'être dit plus haut, et dans le cas où, pour frauder la loi, le perfectionneur aurait pris un *brevet* d'invention spécial, afin d'illusionner le public et l'administration, la situation serait la même et les tribunaux en seraient juges.

Mais la portée du privilége accordé par l'article 18 est limitée, et n'empêche pas de breveter un perfectionnement à la machine à vapeur, parce qu'il aurait été pris dans la même année un *brevet* pour des perfectionnements aux machines à vapeur. L'article 18 ne s'appliquerait que s'il s'agissait d'une modification aux perfectionnements mêmes décrits dans le *brevet* antérieur. Les perfectionneurs sont des inventeurs distincts, ayant chacun leur privilége spécial, obtenu en vertu de *brevets* distincts.

Un exemple tiré de la jurisprudence fera comprendre cet ordre d'idée. Un *brevet* étant pris le 23 février 1853, pour des perfectionnements à la conservation des liquides gazeux, ces perfectionnements consistant en dispositions de bouchage, le breveté ne pourra pas, dans une addition du 20 mai 1853, privilégier à son profit un système perfectionné de pince de verrier, pour fabriquer les goulots de bouteilles en verre, lorsque cet outil se trouvera déjà breveté avant lui par une autre personne à la date du 20 mars 1853. En effet, l'invention des pinces est distincte de celle des bouchages de goulots de bouteilles en verre ou en grès.

L'année dont parle l'article 18 part, non pas de la date du dépôt, mais de la date à laquelle le ministre a signé l'arrêté de délivrance du *brevet;* c'est du moins l'interprétation admise jusqu'à ce jour, quoiqu'elle ne soit pas explicitement exprimée dans l'article.

Il est encore important d'indiquer ici que l'article 18 ne s'applique qu'à des *brevets* d'addition se rattachant au *brevet* principal, et lorsque ce *brevet* principal est lui-même parfaitement valable.

Art. 19. L'article 19 établit les positions réciproques du perfectionneur et de l'inventeur, lorsqu'ils sont tous deux brevetés; cette position avait déjà été parfaitement exposée par M. de Boufflers en 1791, dans les termes suivants : « L'invention est le sujet, la perfection est une addition; l'un est l'arbre et » l'autre est la greffe. Si le premier inventeur » veut présenter au public sa découverte perfectionnée, il doit s'adresser au second, et » réciproquement le second inventeur ne peut » tenir que du premier le sujet auquel il veut » appliquer son nouveau genre de perfection. » Ils se verront désormais obligés, quoi qu'ils » fassent, de travailler l'un pour l'autre, et, » dans toutes les suppositions, la société y » trouve son profit; car, ou bien ils se critiquent, » et alors le public est plus éclairé, ou bien ils » s'accordent, et alors le public est mieux » servi. »

M. Renouard, dans son *Traité sur les brevets d'invention*, a d'ailleurs résumé très-pratiquement la situation, en disant : « Si le perfectionnement peut se fabriquer séparément » et se vendre à part de l'industrie première, » chacun des deux artistes sera entièrement » libre d'agir de son côté, ainsi que bon lui » semblera; si le perfectionnement, inhérent » à l'industrie première, n'en est aucunement » séparable et ne peut recevoir d'exécution » sans elle, ou bien les deux artistes contracteront ensemble et s'entendront sur leur concours à une fabrication commune, ou bien le » premier inventeur, s'en tenant à la seule exploitation pour laquelle il aura été breveté, » ne permettra pas que d'autres entrent en » partage de l'emploi de sa découverte, et l'application du perfectionnement s'ajournera » jusqu'à l'époque où l'invention sera tombée » dans le domaine public. »

Section IV.

Art. 20, 21 et 22. *De la transmission et de la cession des brevets.* — Les tribunaux considèrent généralement le *brevet* comme un objet mobilier; en tout cas, c'est une concession pour un temps *déterminé*, une *propriété* d'un genre spécial, n'ayant qu'une durée limitée; mais, à ce double titre, un *brevet* donne lieu à des mutations et cessions totales ou partielles.

La cession totale, à titre onéreux ou gratuit, met le cessionnaire au lieu et place du breveté; mais, pour que cette transmission de droit soit valable vis-à-vis des tiers, il faut, non-seulement l'enregistrement ordinaire de l'acte, mais encore que cet acte soit notarié, que la totalité des annuités soit versée par avance, et que ledit acte subisse un enregistrement spécial au secrétariat de la préfecture du département où il aura été passé, afin qu'avis soit donné au ministère pour modifier sur les dossiers du *brevet* le nom de son propriétaire.

Le versement total des annuités a été exigé dans cette idée qu'un inventeur pouvait vendre son *brevet*, et cesser ensuite de payer les annuités par négligence ou méchanceté, faisant périr ainsi la chose vendue entre les mains de l'acheteur. La pratique a démontré la puérilité d'une semblable crainte; les intérêts privés sont vigilants, et l'acheteur d'un *brevet*, connaissant bien les droits et les obligations qu'il acquiert, sait les remplir lui-même et ne se fie pas pour le payement des annuités à un individu qui n'a plus d'intérêt dans l'affaire.

L'enregistrement au secrétariat a pour conséquence l'envoi au ministère de l'acte de cession, et l'inscription du nom ou des noms des cessionnaires, ce qui est une mesure essentielle et avantageuse à tous, puisqu'il est toujours utile de connaître exactement les propriétaires d'un *brevet*.

Une cession totale a pour effet de déposséder l'inventeur, à tel point que celui-ci pourrait être considéré comme contrefacteur de son propre *brevet*, s'il se servait des moyens réservés par son privilége, après la cession consentie, à moins de conventions contraires. La jurisprudence accorde ordinairement un délai moral pour l'écoulement des produits qui auraient pu être fabriqués avant la cession.

Les cessions partielles comprennent, soit l'abandon du droit d'exploitation dans une partie déterminée du territoire français, soit l'abandon d'une partie déterminée des bénéfices à percevoir, soit encore l'exploitation d'un des procédés ou moyens qui sont compris dans le *brevet*, ou enfin la cession du *brevet* pour une partie seulement du temps du privilége.

Les cessions partielles sont soumises aux mêmes formalités que les cessions totales, et nécessitent le payement intégral des annuités, ainsi que l'acte fait par-devant notaire et enregistré au secrétariat; seulement, les droits de l'acquéreur sont limités d'après les conditions faites dans l'acte, et les obligations de poursuivre les contrefacteurs et de défendre le privilége incombent soit au breveté, soit au cessionnaire, suivant les conventions.

L'enregistrement spécial opéré sur le titre même du *brevet*, en vertu des formalités précédentes, présente cette importance que, sans cette précaution, un inventeur pourrait vendre deux ou plusieurs fois le même *brevet* ou les mêmes droits partiels, sans que les acheteurs eussent le moindre soupçon de cette fraude.

Lorsque la cession est locale, le cessionnaire, à moins de conventions contraires, ne peut exploiter ou vendre que dans la zone qui lui est concédée; mais les tiers acheteurs ont le droit de vendre les produits en tous lieux, à *moins d'interdiction formelle et spéciale.*

Celui qui fait une cession doit à l'acheteur tous les éclaircissements nécessaires pour l'exploitation de la chose vendue. Il est évident que l'on peut traiter avec un inventeur sans prendre toutes ces précautions, et par simple acte sous seing privé ou par lettre commerciale; mais, dans ce cas, les droits de l'acheteur ne se trouvent pas sauvegardés vis-à-vis des tiers, et en cas de malheur ou de fraude, il n'a de recours que contre son vendeur.

Lorsque la mutation résulte d'un jugement, d'une succession, d'une séparation d'associés, d'un partage entre les possesseurs du *brevet*, etc., il suffit de faire enregistrer au secrétariat l'acte ou l'extrait de l'acte qui constate la *transmission de la propriété du brevet* en tout ou en partie, et, dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'opérer le versement de la totalité des annuités. Si la mutation a lieu par suite d'une vente forcée résultant d'une saisie opérée par un créancier, la saisie a lieu dans les formes indiquées par les articles 583 et suivants du Code de procédure civile, en appliquant la loi du 24 mai 1842. Le *brevet* sera, en conséquence, vendu par un notaire, et non par un commissaire priseur.

Les autorisations ou licences d'exploitation n'exigent pas le payement total des annuités du *brevet*, ni la confection d'un acte notarié; du moins, c'est notre avis. En effet, la licence est un mode de cession qui ne comporte aucunement la possession même partielle du privilége; c'est une autorisation de se servir des moyens brevetés, mais sans droit aucun à poursuivre les contrefacteurs, et par suite un cessionnaire a le droit de forcer le breveté à poursuivre les tiers, qui, par leur contrefaçon, nuiraient à l'exercice de la licence d'exploitation.

La cession d'un *brevet* étant toujours un contrat de vente, cette cession sera annulée par les tribunaux, s'il était reconnu que l'invention qui fait l'objet du *brevet* n'existait pas, ou que le *brevet* était nul au moment de la vente. Dans ce cas, le prix de vente serait restitué par le cédant. De même, le contrat serait annulé, s'il y avait tromperie sur la qualité de la marchandise vendue, c'est-à-dire si le *brevet* ne donnait pas le privilége de ce qui s'y trouve expliqué et revendiqué par l'inventeur; mais, *d'autre part, un cessionnaire ne peut jamais* demander la résiliation de son contrat de vente pour une faute qui lui serait personnelle.

La loi n'ayant prononcé aucun délai pour l'accomplissement des formalités de cession, il est toujours possible de remplir ces formalités au moment où on le désire, quel que soit le temps déjà écoulé depuis l'achat réel effectué. Toutefois, le cessionnaire n'acquerrait ainsi aucun droit d'antériorité contre celui qui, ayant acheté plus tard que lui, aurait fait enregistrer plus tôt.

L'art. 21 établit qu'une ordonnance proclamera tous les trois mois les mutations de propriété qui ont été inscrites, pendant le trimestre expiré, sur le registre spécial tenu à cet effet au ministère de l'agriculture et du commerce. *Cette mesure a pour objet de donner* à ces changements de possesseurs toute la publicité nécessaire.

En vertu de l'art. 22, tous les cessionnaires ou licenciés d'un breveté profitent, de plein droit, des perfectionnements contenus dans les certificats d'addition que l'inventeur rattache à son *brevet*, postérieurement auxdites cessions ou licences. En effet, les additions s'incorporent au *brevet* et ne font qu'un avec lui; c'est en vertu de ce principe que la jouissance des additions appartient à ceux qui ont traité pour la jouissance partielle ou totale du *brevet*. Les *brevets* de perfectionnement ne sont pas dans les mêmes conditions de plein droit; il faut donc avoir soin, dans les cessions ou licences, lorsqu'on veut jouir de tous les *perfectionnements qui seraient faits* ultérieurement par le cédant, de prévoir le cas où celui-ci se ferait privilégier par un *brevet* distinct, pour des perfectionnements à l'invention par lui cédée.

Les ayants droit au *brevet* qui en font la demande au ministre peuvent obtenir une expédition des *brevets* d'additions pris par l'inventeur, en payant un droit de 20 fr. seulement. Ils devront, en plus, lever les dessins à leurs frais.

Section V. — *De la communication et de la publication des descriptions et dessins de brevets.*

Art. 23, 24, 25 et 26. Les industriels, fabricants, inventeurs, ingénieurs et commerçants ont le plus grand intérêt à connaître quelles sont les inventions existantes ou nouvelles, d'une part, pour ne pas violer les priviléges octroyés et ne pas s'exposer à contrefaire sans le savoir; d'autre part, pour se rendre compte de l'état de leur industrie spéciale, et voir si leurs propres inventions ne sont pas déjà primées, ou bien s'ils ont intérêt à faire l'achat de quelque privilége existant.

Dans le but de satisfaire à ces divers besoins, qui découlent rigoureusement du principe de non-examen des demandes de *brevet* posé par le gouvernement, voici les mesures qui ont été prises :

1° L'art. 23 autorise la communication sans frais et à toute réquisition des descriptions, dessins, modèles et échantillons des *brevets* délivrés; mais cette communication se fait dans les bureaux du ministère; il n'est pas permis de prendre de notes, et ce mode de publicité ne peut servir qu'aux habitants de Paris.

2° Le même article permet à toute personne d'obtenir une copie exacte de tel *brevet* ou addition qu'il désire, en faisant une demande spéciale au ministre, levant l'expédition des dessins à ses frais, et payant une taxe de 25 fr. pour chaque *brevet*, de 20 fr. pour chaque addition.

3° L'art. 24 établit qu'au commencement de chaque année il sera publié un catalogue contenant les titres des *brevets* délivrés dans le courant de l'année précédente. Dans la pratique, et vu le grand nombre de *brevets* accordés, l'administration a voulu faire mieux, en publiant au bout de trois mois les titres des *brevets* demandés.

4° Enfin, les descriptions et dessins des *brevets* dont la deuxième annuité a été soldée sont publiés, soit textuellement, soit par extrait dans des volumes qui, d'après l'art. 24, sont tenus à la disposition du public, ainsi que les catalogues, dans tous les secrétariats de préfecture des départements et au ministère de l'agriculture et du commerce. Cette publication est malheureusement fort en retard, et la plupart des extraits publiés sont insuffisants.

Le législateur avait voulu que les *brevets* insignifiants ou déraisonnables fussent seuls publiés par extraits, et supposant que les *brevets* dont la deuxième annuité *ne serait pas* payée devaient être sans valeur, il les avait exclus pour ce motif de la publication qu'elle ne voulait pas grossir de documents inutiles.

L'art. 26 indique que les originaux des descriptions et dessins seront déposés au Conservatoire des arts et métiers, à l'expiration des *brevets ;* cette disposition a pour objet de mettre le public à même de prendre toujours connaissance des priviléges expirés, soit que l'on ait besoin de les consulter à un point de vue historique, soit que l'on veuille en tirer parti au point de vue industriel, ce dont on a le droit, puisque ces priviléges sont alors acquis au domaine de tous. Il est permis, en conséquence, de prendre des notes, des extraits, ou de copier à volonté les *brevets* qui se trouvent au Conservatoire, sans payer aucune taxe.

Titre III. — *Des droits des étrangers.*

Art. 27, 28 et 29. L'exercice du commerce et de l'industrie appartenant au droit des gens, la loi française accorde aux étrangers, sans restriction ni réserve, les mêmes droits qu'aux nationaux, lorsqu'ils apportent au pays de nouveaux éléments pour le travail national, et qu'ils viennent l'enrichir des fruits de leur découverte; mais, jouissant des mêmes droits, l'étranger breveté est soumis aux mêmes formalités de demande, aux mêmes conditions et aux mêmes obligations d'exploitation réelle et continue.

Sous l'empire de la loi de 1791, il était permis à tout Français ou étranger de prendre en France un *brevet* pour une invention déjà connue et brevetée à l'étranger ; le possesseur de ce *brevet*, dit d'*importation*, avait le monopole de l'invention, comme s'il en eût été l'auteur; mais souvent ce genre de privilége n'était que le prix de la course, et donnait lieu à des scandales, parce qu'il n'était pas toujours la récompense d'un mérite et d'un travail personnels.

La loi de 1844 a supprimé le *brevet* d'importation; mais elle a permis que l'auteur français ou étranger d'une invention pût obtenir un *brevet* en France, même lorsque cette invention serait déjà brevetée à l'étranger, pourvu qu'elle ne fût encore ni publiée ni connue au moment où la demande est faite en France. Par suite de cette disposition, ceux qui ont déjà pris *brevet* en Russie, aux États-Unis, en Prusse, et dans tous autres pays où le *brevet* est immédiatement publié, ne peuvent prendre de *brevet* valable en France, s'ils n'ont soin de faire leur demande dans notre pays avant d'avoir obtenu privilége dans le leur. En général, le *brevet* français doit être pris avant qu'aucune publicité, quelle qu'elle soit, ait été donnée dans le pays étranger où il aura été pris antérieurement.

L'art. 29 établit que la durée des *brevets* de ce genre ne peut excéder celle des priviléges antérieurement obtenus à l'étranger; toutefois, cette durée ne peut jamais excéder quinze années, quand même les *brevet* pris à l'étranger auraient une durée de dix-sept ou de vingt ans, comme les patentes des États-Unis ou les *brevets* belges.

On a voulu, par cette disposition, que personne ne pût fabriquer librement à l'étranger des objets qui, en France, seraient encore soumis à un privilége; d'où il résulte que si, par une cause quelconque, le *brevet* étranger vient à être déchu ou annulé, le privilége français cesse d'avoir valeur. Cette disposition n'atteint pas le résultat voulu, puisque l'on peut fabriquer à l'étranger les objets privilégiés en France dans les deux cas suivants, sans faire déchoir le privilége : 1° lorsque le breveté français n'a pas pris de *brevet* à l'étranger; 2° lorsque le breveté français a laissé déchoir les *brevets* étrangers qu'il avait pris postérieurement à la date de dépôt de son *brevet* en France.

La conséquence pratique de l'art. 29, c'est que le breveté étranger qui veut faire une demande en France doit indiquer la date et la durée du *brevet* qu'il a déjà pris; toutefois, aucune sanction n'existe pour le cas où cette formalité ne serait pas remplie, et c'est aux tiers intéressés qu'il appartient de faire rectifier la durée accordée pour un *brevet* français pris dans ces conditions.

Bien que l'art. 29 n'accorde la faculté de se faire breveter qu'à celui qui s'est déjà fait breveter à l'étranger, il résulte de la jurisprudence que ce droit peut également être exercé par les héritiers ou ayants droit de cet inventeur, lors même qu'ils n'indiqueraient dans leur *brevet* ni le *brevet* originaire étranger, ni la qualité en vertu de laquelle ils agissent.

Titre IV. — Section Ire.

Art. 30. *Des nullités.* — Les *brevets* étant délivrés sans examen, il en résulte que beaucoup d'entre eux sont nuls. L'art. 30 a pour objet d'indiquer les cas de nullité dont les tribunaux sont les seuls appréciateurs, lorsqu'il y a difficulté sur leur application et leur interprétation.

Les cas de nullité sont au nombre de sept pour les *brevets*. En outre, un huitième est spécial aux certificats d'additions, qui sont nuls lorsqu'ils ne se rattachent pas au *brevet* principal. Les *brevets* sont nuls, même après leur délivrance :

1° Si l'invention n'est pas nouvelle. C'est la condition essentielle d'une invention, qui n'existe pas si elle n'est nouvelle; c'est donc la première exigence de la *loi et la condition* la plus importante pour la validité du *brevet* délivré. Sans la nouveauté de l'invention, la société ne reçoit rien et ne peut rien garantir.

Ce principe est tellement absolu, qu'il peut être invoqué par celui-là même qui, postérieurement à la délivrance du *brevet*, se serait fait breveter pour une invention identiquement semblable. Mais il faut bien comprendre la portée légale du mot *nouveauté*, qui va moins loin que ne pourrait le faire supposer le sens grammatical absolu. Ainsi, un procédé employé secrètement par plusieurs personnes peut être breveté valablement par l'une d'elles; car n'étant pas connu du public, le procédé est considéré comme nouveau. Dans ce cas, les droits de ceux qui fabriquaient déjà antérieurement au *brevet* se trouvent réservés, et leur *exploitation personnelle ne* peut être troublée par le *brevet*, qui n'a pas d'effet rétroactif.

Quel que soit le motif pour lequel une invention a perdu sa nouveauté légale, ce motif n'apporte aucune modification à la loi, qui est absolue. Ainsi, il importe peu que l'inventeur ait détruit lui-même la nouveauté, en donnant connaissance de son invention avant la prise du *brevet ;* que le secret de la découverte ait été frauduleusement surpris et publié par un tiers; qu'il y ait eu révélation anticipée par imprudence ou par nécessité, etc. ; dès que la nouveauté n'existe plus, le *brevet* est nul, la loi ne souffre à ce sujet aucun tempérament; c'est à l'inventeur à prendre ses précautions et à demander son *brevet* le plus tôt possible.

Nous reviendrons en détail, dans l'examen de l'art. 31, sur ce que l'on entend par ces mots : *N'être pas nouvelle*, dans le sens légal.

On comprend d'ailleurs que tout *brevet* reposant sur une invention qui ne serait pas nouvelle, loin d'enrichir la société, tendrait à soustraire à l'industrie des moyens qui lui appartiendraient déjà, et qu'elle a le droit d'exploiter librement; c'est ce que l'on a voulu éviter.

2° Si l'invention concerne une composition pharmaceutique, ou remède secret, ou une combinaison de crédit ou de finance. L'art. 3 défend d'accorder ce genre de *brevets ;* mais si l'inventeur a trompé la vigilance de l'administration, et que celle-ci lui ait accordé son titre, ce titre, quoique délivré, tombe sous le coup de la *nullité prévue par le paragraphe* 2 de l'art. 30. Vous avez demandé un privilége pour un aliment, et vous exploitez un médicament, vous êtes hors la loi, et si l'on vous copie, il n'y a pas de contrefaçon, parce que votre *brevet* est nul.

3° Si le *brevet* porte sur des principes, méthodes, systèmes ou conceptions théoriques sans applications industrielles. Nous avons exposé, dans les réflexions que nous avons faites sur l'art. 2, que ce genre de *brevet* ne pouvait exister, parce que l'idée abstraite ne devient brevetable que par sa réalisation ou son application matérielle ou industrielle. C'est parce que les économistes et M. Michel Chevalier n'ont point compris cet article, qu'ils ont fait porter à faux leurs critiques sur la loi, et réclamé son abrogation pure et simple; ils se trompaient sur la nature même de ce que l'on appelle invention.

Une méthode de lecture ou de calligraphie n'est pas brevetable; mais on brevetera un moyen mécanique de faire apparaître des lettres, ou un appareil mécanique destiné à guider la main pour écrire. La propriété du fer doux de s'aimanter sous l'action d'un fil électrique ne pouvait être brevetée; l'application de cette propriété pour transmettre des signaux télégraphiques est au contraire brevetable. La propriété de l'aiguille aimantée de se diriger vers un point fixe ne pouvait faire l'objet d'un privilége; mais la création de la boussole constituerait un *brevet* valable. Ainsi, on n'est pas brevetable parce qu'une idée, même nouvelle, vous vient à l'esprit; on n'est pas brevetable parce que, le premier, on a découvert quelque vérité scientifique ou la propriété d'un corps; il faut matérialiser ces idées, leur trouver des moyens pratiques de réalisation et des applications industrielles, si l'on veut être valablement breveté.

M. Arago, dans la discussion de la loi, a cité des exemples que nous rapportons ici, car ils constituent le meilleur des commentaires : « Le premier perfectionnement apporté par » Watt à la machine à vapeur, la condensa- » tion de la vapeur dans un vase séparé du » cylindre où le piston se meut, ne fut long- » temps considéré par les hommes les plus » éminents que comme une idée purement » théorique. Pour faire de la vis d'Archimède, » qui ne servait qu'à élever les eaux, un ex- » cellent ventilateur, il a suffi de penser à la » faire tourner en sens contraire. La lampe » entourée d'une toile métallique était depuis » bien longtemps en usage dans les campagnes, » quand Humphry Davy découvrit, à la suite » d'un travail plein de génie, les propriétés » qui la rendent si précieuse dans l'exploita- » tion des mines. L'idée de revêtir le fer de » zinc, pour le soustraire à la rouille, avait » été publiée il y a une centaine d'années; » mais tout récemment, un ingénieur français, » M. Sorel, éclairé par la grande découverte » de Volta, inventa des tubes qui, zingués à » l'extérieur seulement, ne peuvent s'oxyder à » leur intérieur. »

Dans ces différents cas, l'invention repose sur une idée théorique ou scientifique, mais qui trouve, dans les arts, une utile application.

4° Si la découverte est contraire à l'ordre ou à la sûreté publique, aux bonnes mœurs ou

aux lois. Comme il serait impossible d'exploiter une invention contraire à l'ordre, à la sûreté publique ou aux bonnes mœurs, il est facile de comprendre que la loi ait dû considérer comme nul tout *brevet* demandé dans ces conditions. Il en est de même si la découverte avait pour objet de contrevenir aux lois; mais une explication est nécessaire à ce sujet.

Pour fabriquer certains produits, les lois exigent quelquefois des conditions spéciales, que l'inventeur ne réalise pas; mais dans ce cas son *brevet* n'est pas nul, car il lui suffit, pour exploiter, de s'entendre avec une personne qui possédera les conditions nécessaires qui lui manquent. De même, constituer comme produit breveté une matière composée par l'addition de plusieurs matières, pour remplacer dans l'usage une substance unique plus chère, ce n'est pas tromper sur la qualité des marchandises vendues, si l'on a bien indiqué dans le *brevet* les substances employées, et si l'on donne au produit vendu une dénomination spéciale.

5° Si le titre est frauduleusement inexact. Il faut être loyal dans un contrat; on ne peut donc, sous peine de nullité, dissimuler l'objet réel du contrat; c'est pourquoi un titre frauduleux fait annuler un *brevet*. Mais ce caractère frauduleux est essentiel pour motiver la nullité, et une inexactitude ou une incorrection venant de l'ignorance du demandeur ne donne pas lieu à l'annulation d'un titre sérieux.

6° Si la description est insuffisante. La société accorde sa protection au breveté, à la condition que celui-ci la mettra en possession de son invention au bout du temps de son privilége. Pour que cette clause soit remplie, la loi a voulu que l'invention fût consignée dans une description claire, précise et complète; mais lorsque l'inventeur, au contraire, ne fournit qu'une description insuffisante, confuse, obscure, avec laquelle il est impossible de comprendre et d'exécuter l'invention, évidemment le contrat est vicié dans son essence par la faute du breveté, et le *brevet* doit être nul. C'est ce que décide l'art. 30. Cette nullité résulte, soit d'un manque de détails essentiels, soit d'additions faites au delà de la nécessité, lorsque de cette insuffisance ou de cet excès résultent l'impossibilité d'exécuter l'invention. La règle absolue, fort bien indiquée dans le rapport de la commission à la Chambre des pairs, c'est « qu'il faut que la description des » moyens et des procédés employés soit suffi» sante pour en rendre l'exécution possible à » un simple ouvrier, s'il s'agit de choses de sa » compétence, ou à un homme de l'art, s'il » s'agit d'objets qui l'excèdent et ne doivent » pas être faits habituellement par un ma» nœuvre. »

On ne doit pas juger isolément le titre, la description ou les dessins; ces documents constituent la demande par leur ensemble, et leurs explications se complètent, de telle sorte que, pour les parties dans lesquelles la description est suffisamment explicite, le dessin peut ne pas fournir d'indications, de même que les éléments nécessaires à l'exécution fournis par le dessin n'ont pas besoin d'explications descriptives surabondantes. Dans ce dernier cas, le dessin suffit pour réserver à l'inventeur la propriété d'un ou de plusieurs des éléments de son invention, même si la description est muette sur le but et les effets de ces éléments.

Le vice d'insuffisance d'une description n'est pas évité par des explications ultérieures données dans un certificat d'addition ; car si le *brevet* est nul, la nullité de l'addition en résulte.

7° Si le brevet est contraire à l'art. 18. L'inventeur a seul le droit, en vertu de l'art. 18, de perfectionner son invention pendant une année entière. Tout *brevet* demandé pendant le cours de cette année est donc nul, lorsqu'il est pris pour un perfectionnement dont l'inventeur donne lui-même la description avant la fin de l'année, par un certificat d'addition joint à son *brevet*. On comprend que cette nullité existe, lors même que le *brevet* de perfectionnement aurait été pris à tort comme *brevet* d'invention spécial et distinct, au lieu d'être pris dans les formes exigées par la loi, c'est-à-dire en indiquant qu'il s'agit d'un perfectionnement à un *brevet* expressément désigné. La bonne foi ne peut être invoquée dans l'espèce comme argument contre la nullité du *brevet*, car la loi est précise et doit avoir son cours, que la bonne foi existe ou n'existe pas.

8° L'addition est nulle lorsqu'elle ne se rattache pas au *brevet* principal. La loi, défendant de faire privilégier deux objets principaux par un seul *brevet*, a dû prévoir le cas dans lequel l'inventeur prendrait une addition pour un objet principal distinct de celui qui est défini, réclamé par le *brevet*. Telle est la *cause de la disposition de l'art. 30*. Mais en rappelant avec soin les mots *additions, changements, perfectionnements*, la loi a fait entendre qu'elle permettait à l'inventeur de prendre un certificat d'addition pour tout ce qui se rattacherait de près ou de loin à son *brevet* principal. Nous pouvons même donner ici une règle pratique qui permettra de bien se rendre compte de l'interprétation que l'on doit donner à ce cas de nullité. Lorsque les changements, additions ou perfectionnements décrits dans l'addition pourraient se trouver compris dans la demande du *brevet* principal, sans que celui-ci soit considéré comme nul pour vice de complexité, l'addition sera valable. Si, au contraire, les modifications apportées eussent fait rejeter le *brevet* comme complexe, l'addition ne se rattache pas au *brevet*, et elle est nulle.

Une observation essentielle, c'est que la nullité d'une addition ne porte atteinte en rien au *brevet* principal ou aux autres additions déjà faites, de même que l'on peut couper une branche sans porter atteinte à l'arbre ou aux autres branches.

Art. 31. — Comme nous l'avons vu dans l'art. 30, l'invention doit être nouvelle pour que le *brevet* soit valable, sinon ce serait un effet sans cause, et le privilége serait nul; mais qu'entend-on par *nouveauté*, au point de vue légal? C'est ce que l'art. 31 nous indique précisément en disant : « Qu'il faut que l'in» vention n'ait pas reçu en France ou à » l'étranger une publicité suffisante pour pou» voir être exécutée. » Seulement la preuve de cette publicité incombe à celui qui attaque le *brevet*, et de simples présomptions ne suffisent pas, il faut des preuves certaines et authentiques.

La publicité suffisante est incontestable si la découverte a été publiée ou décrite en France ou à l'étranger dans un ouvrage imprimé ou autographié, en quelque langue que ce soit; si elle a été divulguée par des plans gravés ou lithographiés. Elle peut résulter encore d'un ensemble de déclarations ou de témoignages authentiques et désintéressés ; mais il faut prouver que la divulgation a été suffisante pour que la société fût en possession de la découverte ; ainsi l'annonce du produit ne révèle pas son mode de fabrication, qui reste brevetable, malgré cette annonce ; l'exposition de ce produit au public peut aussi ne pas constituer la publicité suffisante, si la vue n'en révèle pas les moyens d'exécution. La publication du titre de l'invention, d'un extrait de la description, si cet extrait est incomplet, ne constitue pas la publicité suffisante. D'ailleurs, les témoignages sont toujours accueillis avec suspicion, car bien peu possèdent le caractère désintéressé et l'autorité scientifique nécessaires.

Nous ajouterons que la divulgation, ou l'usage personnel dans son propre atelier, ou bien de simples essais restés sans résultat, l'étude de quelque partie isolée d'une machine, *ne constituent pas non plus* la publicité suffisante. Enfin, pour être complet, nous dirons que l'usage personnel par un tiers isolé, fait dans un atelier et conservé à titre de secret de fabrique, donne à ce tiers un droit contre lequel le *brevet* ne peut avoir d'effet rétroactif, mais ne met pas l'invention dans le domaine public pour cause de publicité antérieure, car il n'y a pas là publicité *suffisante*.

Art. 32, modifié par la loi du 26 mai 1856. *Causes de déchéances.* — L'art. 32 indique trois causes de déchéance, que nous allons examiner successivement.

1° Non-payement des annuités dans les délais voulus. Cette déchéance est d'une rigueur que l'on peut considérer comme absolue. Les annuités doivent être payées dans l'année comptée de jour à jour. Ainsi, pour un *brevet* du 12 novembre 1864, l'annuité doit être payée le 12 novembre 1865, au plus tard avant trois heures de l'après-midi, moment de la fermeture des bureaux de recette; le 13, il serait trop tard ; l'argent serait reçu, mais le *brevet* se trouverait en état de déchéance. Cette déchéance est de plein droit, et le juge se borne à la constater. Aucune excuse n'a, jusqu'à ce jour, été admise par les tribunaux, ni l'état de folie du breveté, ni une maladie, ni même le décès arrivé au moment du payement de l'annuité. Aucun acte administratif ne relève le breveté de cette déchéance, et le payement ultérieur en temps utile des autres annuités ne sert absolument de rien.

2° Défaut d'exploitation. La déchéance résulte, soit du défaut d'exploitation pendant les deux années qui ont suivi l'obtention du *brevet*, soit de la cessation d'exploitation pendant deux années consécutives; mais toutefois l'on peut justifier de différentes causes d'inaction, et les tribunaux accueillent volontiers ce genre d'exception, pour peu qu'il soit motivé. Mais d'abord qu'entend-on par *exploitation?* Ce mot est susceptible d'un grand nombre d'interprétations.

Il suffit que le *brevet* ait été exploité en partie pour que la déchéance ne soit pas encourue. Il n'y a pas défaut d'exploitation lorsqu'il y a eu impossibilité d'exploiter, soit parce que l'inventeur a manqué des ressources *pécuniaires suffisantes, malgré des efforts* constatés pour se les procurer, soit parce que l'invention concerne des perfectionnements à un objet déjà privilégié, dont le privilége est encore en vigueur, soit parce qu'il s'agit d'une invention qui ne peut être mise en usage que par un certain nombre d'industries privilégiées, telles que les chemins de fer, les mines, etc., et qu'il y a refus de la part de ces privilégiés. Une vente faite à un tiers, la production du modèle à une exposition publique, la mise en vente sans résultat, l'exploitation personnelle, quoique restreinte, ou l'exploitation faite par un tiers, la confection prouvée de modèles d'échantillons, des propositions restées sans résultat, sans qu'il y ait faute de l'inventeur, constituent autant de moyens d'exploitation, qui suffisent pour couvrir ce genre de déchéance devant un tribunal. C'est à celui qui invoque ce moyen de déchéance qu'il appartient de le prouver.

3° L'introduction d'objets fabriqués à l'étranger. Dans l'idée du législateur de 1844, qui agissait sous un régime de protection de l'industrie et du commerce, auquel on a aujourd'hui renoncé pour adopter des idées plus libérales, le meilleur moyen que l'on pouvait concevoir pour protéger l'industrie nationale, était d'éviter la concurrence venue de l'étranger. Telle est la raison de cette partie de l'art. 32. En vertu de cet article, le Français ou l'étranger breveté ne peut introduire en France des objets fabriqués à l'étranger sans encourir la déchéance de son privilége. Toutefois, si certains matériaux et objets entrent dans la composition d'un objet ou d'un produit breveté, l'introduction desdits matériaux et objets, dont l'importation en France est licite pour tous, n'entraînera pas la déchéance. Il faut, d'ailleurs, prouver que l'introduction a eu lieu avec l'autorisation du breveté ou à sa connaissance sans objection de sa part. L'introduction opérée par des tiers ne peut en effet engager la responsabilité du breveté.

Certaines exceptions ont été prévues, tant par l'art. 32 lui-même que par la loi du 26 mai 1856. Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics peut autoriser l'introduction : 1° de machines destinées à servir de modèles. Dans ce cas, l'introduction sera limitée au nombre de machines indiquées par le ministre ; 2° des objets destinés à des expositions publiques ou à des essais *faits avec l'assentiment du gouvernement*. L'introduction doit suivre alors l'autorisation, et non pas la précéder ; car, dans ce dernier cas, la déchéance existerait malgré la permission ministérielle octroyée ultérieurement.

Art. 33. — Un individu, parce qu'il est breveté, ne possède aucun *titre spécial* à la confiance du public. En effet, le gouvernement délivre ces titres sans aucun examen préalable, et l'art. 33 établit que tous ceux qui voudront faire connaître leur qualité de breveté devront ajouter la mention : *Sans garantie du gouvernement, sous peine d'une amende* qui peut varier entre 50 et 1,000 francs. Par tolérance, il est admis aujourd'hui qu'on peut mettre ces mots en abrégé, comme il suit : S. G. D. G. La même amende est infligée à ceux qui, n'étant pas brevetés ou n'étant plus brevetés, prendraient cette qualité sur leurs annonces, enseignes, prospectus, affiches, marques ou estampilles.

Nous ajouterons qu'il n'est pas permis de chercher à créer une confusion sur l'objet breveté, ce qui arriverait facilement pour un fabricant qui construit plusieurs genres de machines, et qui n'est breveté que pour une seule ou pour quelques-unes d'entre elles.

En cas de récidive, l'amende peut être portée au double.

SECTION II. — *Des actions en nullité et en déchéance.*

Art. 34 à 39. — Lorsqu'un *brevet* est nul ou déchu pour une ou plusieurs des causes détaillées plus haut, si personne n'avait le droit de réclamer la nullité du privilége, le breveté pourrait nuire aux industries existantes par des annonces qui feraient croire que lui seul a le droit et la possibilité de fabriquer certains articles de commerce. Pour parer à cet inconvénient, l'art. 34 décide que toute personne y ayant intérêt peut demander la nullité ou la déchéance d'un *brevet*, et l'art. 37 *indique que le ministère public* pourra se rendre partie intervenante et prendre des conclusions pour le même effet, et même qu'il aura le droit de se pourvoir directement par action principale, pour faire prononcer la nullité, lorsqu'elle concernera les cas prévus aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'art. 30.

Lorsque le ministère public intervient d'une façon ou d'une autre, il doit mettre en cause tous les ayants droit dont les titres auront été enregistrés au ministère, afin que personne ne puisse arguer d'ignorance pour continuer la fabrication.

Il fallait écarter les personnes qui auraient songé à faire une spéculation en menaçant d'attaquer ou en attaquant des brevetés sérieux, dont on aurait ainsi paralysé l'industrie à l'aide de procès ; dans ce but, il a été établi par la discussion de la Chambre que la moindre preuve d'une pensée de spéculation frauduleuse devrait faire repousser par les tribunaux une demande en nullité ou en déchéance de *brevet*.

Toutes les contestations relatives à la propriété des *brevets* sont portées devant les tribunaux civils de première instance. Si la demande est formée en même temps contre le titulaire du *brevet* et contre un ou plusieurs cessionnaires partiels, l'action sera portée devant le tribunal du domicile du titulaire du *brevet*. Sans cette disposition, qui fait une exception à l'art. 59 du Code de procédure civile, on aurait contraint le breveté à se défendre partout où se trouveraient ses cessionnaires, ce qui serait trop rigoureux et nuirait à la propagation de l'industrie brevetée.

Quoique soumises à la juridiction civile, les contestations relatives aux *brevets* ont une grande analogie avec les matières commerciales, pour lesquelles le législateur a dû établir une procédure abrégée. Elles réclament une décision d'autant plus prompte, que la jouissance exclusive est limitée à un certain temps. C'est pour ces raisons que l'art. 36 détermine que l'affaire sera instruite et jugée dans la forme prescrite pour les affaires sommaires, par les art. 405 et suivants du Code de procédure civile. En outre, l'instruction sera toujours communiquée au procureur impérial, parce que le ministère public peut trouver dans l'instance des motifs d'intervention prévus par l'art. 37.

Dans toute affaire civile de nullité ou de déchéance de *brevet*, il faut, sous peine de nullité du jugement, que le ministère public soit entendu, qu'il intervienne ou n'intervienne pas dans l'affaire. Les motifs d'intervention du ministère public sont d'autant plus sérieux que, d'après les règles ordinaires dn droit civil, un jugement n'a d'effet qu'à l'égard des parties en cause, ou de leurs héritiers ou ayants droit. Or, après une première action en déchéance, une autre action pourrait surgir, puis une autre encore, sans que jamais la question fût vidée à l'égard de tous. Par l'intervention facultative du procureur impérial, qui peut avoir lieu, soit en première instance, soit même en appel, la situation change, et la décision prononcée a force de loi pour tout le monde, puisque le ministère public représente la société. Dans ce cas, la nullité ou la déchéance prononcée contre un breveté est *absolue au lieu d'être relative*.

Il est urgent que l'industrie soit prévenue que le monopole réclamé l'a été à tort, et se trouve annulé. L'art. 39 établit, en conséquence, que le ministère de l'agriculture et du commerce recevra avis de tout jugement *ou arrêt ayant acquis force de chose jugée*, lorsqu'il prononcera une nullité ou déchéance absolue, et sans retard cet état de choses sera constaté sur le texte même du *brevet*, et la nullité publiée par ordonnance au *Bulletin des lois*, dans les trois mois de la signification au ministère.

TITRE V. — *De la contrefaçon et des peines.*

Art. 40 à 46. — Les art. 40 à 46 de la loi ont pour objet de faire respecter l'exploitation exclusive du breveté. Il y a contrefaçon lorsqu'on a fabriqué des produits ou employé des moyens faisant l'objet d'un *brevet*. Dans ce cas, et lors même que cette contrefaçon aurait eu lieu de bonne foi, par erreur ou par ignorance, la loi punit le contrefacteur d'une amende de 100 à 2,000 francs, en outre des dommages et intérêts accordés pour réparation du tort causé; de plus, on prononce la confiscation des objets saisis, qui sont reconnus contrefaits. Il arrive même, dans certains cas, que les instruments ou ustensiles spécialement destinés à la fabrication sont également confisqués.

Il faut remarquer que, sans avoir vendu, on peut être contrefacteur, puisque la loi s'est servie de ces mots : « *Toute atteinte* portée aux droits du breveté. » On peut aussi ne pas avoir imité servilement, et n'avoir pris qu'une partie des moyens du breveté ; la contrefaçon n'en existe pas *moins*; elle doit être sévèrement réprimée.

La loi considère également comme contrefacteurs ceux qui auront recélé, vendu ou exposé en vente, ou bien introduit sur le territoire français un ou plusieurs objets contrefaits; seulement, dans *ces différents cas*, il faut qu'il y ait eu mauvaise foi, connaissance prouvée du privilége de l'inventeur; il faut, en un mot, que l'on ait agi sciemment, suivant l'expression légale. Si la mauvaise foi n'est pas démontrée, les objets saisis sont con*fisqués au profit du breveté, mais les débi*tants ou recéleurs sont acquittés.

Comme il serait injuste et inutile de faire peser plusieurs peines sur un prévenu pour des infractions commises avant qu'il ait reçu un avertissement solennel par une première *condamnation*, l'article 42 établit que les peines édictées par la loi ne seront pas cumulées, et la peine la plus forte sera seule prononcée pour tous les faits antérieurs au premier acte de poursuite.

S'il y a récidive; si, malgré une première *condamnation, le contrefacteur persiste*, l'article 43 prononce qu'il pourra être soumis à un emprisonnement variant entre six mois et un an, en outre de la condamnation à l'amende, des dommages-intérêts et de la confiscation des objets contrefaits. La récidive existe lorsque, pendant les cinq années antérieures, il a été rendu contre le prévenu une première condamnation pour un des délits prévus par la loi de 1844.

Dans le sens littéral de cet article, il ne serait pas nécessaire que les contrefaçons eussent eu lieu au sujet de la même invention ; cela ressort de la discussion à la Chambre des députés; mais il faut qu'il y ait eu condamnation par un tribunal correctionnel, sans quoi la récidive n'existe pas, puisque les tribunaux civils ne prononcent aucune peine, et n'accordent que des réparations civiles.

L'emprisonnement peut aussi être prononcé si le contrefacteur est un ouvrier ou un employé ayant travaillé dans les ateliers ou dans l'établissement du breveté, ou s'il s'est associé avec un ouvrier ou employé du breveté, afin d'avoir connaissance de l'invention ; dans ce dernier cas, l'employé ne sera considéré que comme complice.

L'article 44 admet le bénéfice des circonstances atténuantes, en permettant au juge l'application de l'article 463 du Code pénal

pour les délits que nous venons d'exposer. Les tribunaux correctionnels se trouvent autorisés à réduire l'emprisonnement, et même à ne pas l'appliquer et à ne prononcer qu'une amende au-dessous de 16 fr. Toutefois il ne sera pas possible d'appliquer moins d'un jour de prison ou une amende de moins de 1 fr.

L'action correctionnelle ne doit jamais être engagée que par la partie lésée, qui seule a des droits. Le ministère public n'agit que lorsqu'une plainte a été formulée. En effet, le silence de la partie lésée peut faire supposer qu'elle a consenti aux actes qui sont contraires à ses droits.

Il fallait pourvoir à la solution rapide des difficultés juridiques qui se présentent. Cependant, si le prévenu prétendait que le *brevet* était nul ou déchu, fallait-il attendre une solution des tribunaux civils? L'article 46 a prévu cette difficulté et autorisé le tribunal correctionnel, saisi d'une action pour délit de contrefaçon, à statuer sur les exceptions qui seraient tirées par le prévenu, soit de la nullité, soit de la déchéance du *brevet*, soit des questions relatives à la propriété dudit *brevet*. Cette disposition n'empêche en rien une action civile spéciale en déchéance ou nullité de *brevet*, mais elle donne au juge correctionnel le droit d'apprécier si cette action doit déterminer de sa part un sursis, ou si au contraire c'est simplement un moyen pour le prévenu de gagner du temps, en soulevant incidents sur incidents. Tout dépend donc de la bonne foi des parties.

L'action correctionnelle ne peut influer en rien sur l'action civile, dont les moyens restent entiers, même après jugement et arrêt au correctionnel, en ce qui concerne la nullité ou la déchéance d'un *brevet*.

Art. 47 à 49. *Des poursuites en contrefaçon et du sort des objets contrefaits.* — Nous avons vu les conditions d'existence et de validité d'un *brevet*, les droits qui en découlent, les peines portées contre ceux qui enfreignent les droits exclusifs du breveté; voyons maintenant par quels moyens le breveté mettra la justice en mouvement, et comment il obtiendra réparation légitime et suffisante; c'est l'objet des articles 47 à 49.

Le breveté ou l'un quelconque de ses cessionnaires, possesseur régulier par cession enregistrée au ministère d'une partie si minime qu'elle soit du *brevet*, feront demander, par simple requête d'avoué au président du tribunal de première instance, l'autorisation de faire procéder à la désignation et description des objets prétendus contrefaits, avec ou sans saisie.

L'autorisation ne peut être refusée, et l'ordonnance est rendue sur cette simple requête, pourvu que le titre officiel du *brevet* soit présenté au président. Toutefois, s'il y a lieu, cette ordonnance contiendra la nomination d'un expert pour aider l'huissier dans sa description.

Si la saisie effective a été réclamée et accordée, le président a le droit de limiter cette saisie à un certain nombre d'objets, ou bien d'imposer au requérant le dépôt d'un cautionnement qu'il devra consigner avant de faire procéder à la saisie.

Dans le cas où la somme déposée serait nulle ou insuffisante, le saisi peut toujours réclamer auprès du président, auquel il en est référé en cas de difficulté.

Lorsque le breveté est étranger, le cautionnement sera toujours imposé. Il devient en effet nécessaire, sans quoi les brevetés étrangers insolvables ou n'ayant pas de biens en France pourraient abuser de la situation qui leur serait faite pour tourmenter les fabricants français, et gêner ou même empêcher leurs travaux.

Ainsi, deux modes d'agir : 1° saisie ou mieux constatation par simple description avec échantillon mis sous scellé, pour être déposé au greffe. C'est le mode que nous recommandons comme le plus sage, celui qui amène le moins de trouble et le moins de désastres, quelle que soit l'issue du procès, issue toujours douteuse, puisque le breveté peut ignorer certaines circonstances qui rendraient son *brevet* nul ou le mettraient en état de déchéance ; 2° saisie effective, que nous conseillons d'éviter, sauf le cas où le *brevet* a déjà subi l'épreuve d'un jugement et d'un arrêt devenus définitifs. En effet, le trouble apporté par une saisie effective, si par malheur elle était pratiquée à tort, entraînerait le tribunal à accorder des dommages-intérêts considérables, dont le breveté serait responsable, malgré toute la bonne foi avec laquelle il aurait agi.

Il est laissé au détenteur chez lequel on aura pratiqué la saisie une copie du procès-verbal décrivant les objets saisis, et détaillant les opérations qui ont été faites, et une copie de l'ordonnance du président et de l'acte constatant le dépôt du cautionnement, s'il a été ordonné. Ces copies doivent être laissées, à peine de nullité et de dommages-intérêts contre l'huissier. En outre, le requérant doit se pourvoir par la voie civile ou correctionnelle, dans le délai de huitaine, outre le délai de distance, qui est, pour la France, de un jour par trois myriamètres de distance entre le lieu où se trouvent les objets saisis ou décrits et le domicile du contrefacteur, introducteur ou débitant, et, pour l'Algérie et les colonies, dans les conditions qui y régissent la procédure en matière civile.

Sans cette mesure, la saisie ou description est nulle de plein droit, sans préjudice des dommages-intérêts qui seraient réclamés, s'il y avait lieu. Cette mesure est d'absolue nécessité, sans quoi, après la saisie faite, le breveté pourrait laisser le fabricant ou débitant saisi dans une position fausse et pénible, puisqu'il ne saurait pas si les poursuites exercées contre lui sont continuées ou se trouvent annulées.

L'article 49 ordonne que les objets reconnus contrefaits seront confisqués, même en cas d'acquittement, et remis au propriétaire du *brevet*. Cette mesure a pour but d'empêcher en tout cas la vente d'objets contrefaits.

Si les objets contrefaits sont liés à des objets non contrefaits, de telle sorte qu'ils soient inséparables, la confiscation portera sur l'ensemble total, quelle qu'en soit la valeur.

L'action en contrefaçon est réglée par les articles 637 et 638 du Code d'instruction criminelle, et se prescrit par trois années; les faits même continus de fabrication et de vente d'objets contrefaits ne constituent pas un délit successif, dont la prescription ne courrait qu'après la cessation du dernier fait; c'est toujours une série de délits distincts, dont chacun est susceptible de poursuites, et pour lequel la prescription de trois ans court du jour où le délit a été commis. Toutefois, la prescription ne couvre que le délit de fabrication, et ne permet pas la vente des objets contrefaits, qui doivent toujours, et en tous cas, être confisqués au profit du breveté.

Lorsque l'action en contrefaçon est engagée, soit au civil, soit au correctionnel, l'affaire suit son cours, avec cette seule différence pour le poursuivi, qu'au civil la question est jugée au fond sur la validité du *brevet*, l'identité ou la dissemblance des objets contrefaits et brevetés, et que l'indemnité à prononcer est donnée pour le tort souffert. Au correctionnel, il peut y avoir en plus la constatation d'un délit entraînant condamnation à l'amende et quelquefois à la prison; mais, d'autre part, la condamnation n'est valable que relativement aux objets saisis faisant l'objet du procès, et lors même que d'autres articles tout à fait semblables seraient fabriqués ultérieurement, il faudrait un autre procès pour décider s'il y a contrefaçon.

Au moment des plaidoiries, des conclusions sont prises par les parties, développées par elles ou par leurs avocats, et après que le ministère public a lui-même conclu, le tribunal prononce, soit un jugement définitif, s'il est suffisamment éclairé, soit un jugement ordonnant une expertise ou une enquête, s'il croit nécessaire de s'éclairer davantage. En général, les questions industrielles exigent presque toujours une expertise ou une enquête de constatation des faits.

Devant les experts, les avocats ne paraissent point, et sont généralement remplacés par des conseils techniques, qui, avec les parties, donnent toutes les explications nécessaires. Après qu'ils sont éclairés, les experts font un rapport qu'ils déposent au greffe du tribunal, et qui doit répondre exactement aux questions posées par le jugement.

On plaide à nouveau, en attaquant et défendant le rapport, et le tribunal juge, après avoir entendu les parties, les avocats, le ministère public, au besoin les experts, et les témoins, s'il y en a.

Le délai d'appel d'un jugement au correctionnel est de huit jours à partir de la date du prononcé de ce jugement, ce qui fait dix jours en comptant le jour du jugement et celui où l'appel est formé; au civil, le délai d'appel est de trois mois, à partir de la signification dudit jugement, à moins que ce jugement ne soit pas contradictoire, auquel cas l'appel doit avoir lieu dans les huit jours de la date même du jugement; le délai n'est que de trois jours pour l'appel en cour de cassation d'un jugement correctionnel rendu en cour d'appel.

TITRE VI. *Dispositions particulières ou transitoires.*

Art. 50. Cet article porte que les dispositions nécessaires pour l'exécution de la loi seront signifiées par des ordonnances royales, et que la loi n'aura d'effet que trois mois après sa promulgation, c'est-à-dire à partir du 9 octobre 1844, la promulgation étant du 8 juillet.

Les ordonnances royales annoncées n'ont point été rendues, mais elles ont été remplacées par deux circulaires administratives en date du 1er octobre et du 31 octobre, lesquelles ont été adressées à tous les préfets ; nous ne les avons pas publiées, parce que, nous avons dit à chaque article tout ce qui était nécessaire, et ces circulaires n'apprendraient rien de nouveau. Les indications qu'elles fournissent sont d'ailleurs spéciales aux agents du gouvernement.

Art. 51. *Arrêté du* 21 *octobre* 1848, *et décret du* 5 *juin* 1850. Conformément à l'article 51, l'arrêté du 21 octobre 1848 a réglé l'application de la loi dans les colonies, c'est-à-dire pour ceux qui prennent leurs *brevets* dans les colonies, car les *brevets* pris en France s'étendent de droit à toutes les possessions françaises.

La disposition particulière qui ressort de cet arrêté, c'est le dépôt des descriptions et dessins en triple expédition, au lieu des deux expéditions exigées pour le dépôt en France. Cette mesure a pour objet de laisser une des expéditions dans les bureaux de la direction des colonies, pour y revenir au besoin. Les pièces sont déposées dans les bureaux du directeur de l'intérieur.

Le décret du 5 juillet 1850 est spécialement applicable à l'Algérie, et détermine le dépôt au secrétariat des préfectures d'Alger, d'Oran ou de Constantine. Toutes les autres dispositions sont semblables à celles de l'arrêté du 21 octobre 1848, pour les colonies en général.

Art. 52, 53, 54. L'article 52 abroge toutes les lois antérieures, ainsi que tous les arrêtés et décrets relatifs aux *brevets d'invention*, d'importation et de perfectionnement; mais l'article 53 établit que les *brevets* délivrés sous l'empire de l'ancienne législation conserveront leur effet pendant toute la durée qui leur a été accordée; ce qui a eu lieu.

Enfin l'article 54 déclare que les procédures commencées seront mises à fin d'après l'ancienne loi, mais que toute action nouvelle sera régie par les dispositions de la loi nouvelle, lors même qu'il s'agirait de *brevets* antérieurement délivrés.

RÉSUMÉ DES LÉGISLATIONS ÉTRANGÈRES.

Angleterre. — *Loi du* 1er *octobre* 1852. Le *brevet* anglais porte le nom de *patente*. Il est relativement cher, mais une disposition de la loi attire les inventeurs et favorise le développement de l'industrie. En effet, l'Angleterre voit les inventeurs rechercher ses patentes, parce que sa loi accorde toute la durée du *brevet* pour mettre en vigueur l'invention, sans que la non-exécution entraîne jamais la déchéance. On comprend la sécurité que présente cette disposition, et l'expérience a prouvé que la mise en exploitation avait lieu en Angleterre presque aussitôt que partout ailleurs pour les inventions venant du dehors, et toujours en avance sur les autres pays pour les inventions faites par les Anglais. L'intérêt personnel pousse suffisamment l'inventeur à mettre en œuvre le plus tôt possible; les déchéances provenant de la non-mise en exploitation sont nuisibles en général et empêchent cette exploitation, puisque le breveté n'y a plus d'intérêt personnel; cela est d'autant plus vrai que l'invention est plus importante, les frais de premier établissement et de création étant dans ce cas plus considérables, et ne pouvant être récupérés par le fait d'une vente exclusive.

La patente anglaise s'étend de droit aux trois royaumes, et peut, par décision du commissaire, s'étendre aux colonies; mais, jusqu'à présent, cette dernière extension n'a jamais été accordée.

On peut, avant la demande de la patente, réclamer une protection provisoire de six mois, pour faciliter le perfectionnement de l'invention, car la loi ne permet pas d'annexer les améliorations successives par des additions, et n'autorise les modifications à l'invention que pendant l'intervalle des cinq mois qui s'écoulent entre le dépôt de la spécification provisoire et celui de la spécification définitive.

La durée de la patente est de quatorze ans, pendant lesquels les payements sont échelonnés comme suit : En demandant la protection provisoire de six mois, on paye 125 francs. Au bout de quatre mois, on donne avis que l'on veut poursuivre l'obtention de la patente en payant 125 francs. Aussitôt l'on insère dans les journaux officiels l'annonce du titre de la patente, et chacun a droit de faire opposition à sa délivrance; mais, au bout de vingt et un jours, lorsqu'il n'y a pas eu opposition, on procède à l'apposition du sceau sur les lettres patentes et à l'enregistrement de la spécification définitive, les frais étant payés, savoir : 375 francs. Le droit de timbre pour l'autorisation émanée du magistrat, à l'effet de délivrer les lettres patentes, coûte seul 125 fr. Ces payements une fois exécutés, la patente se trouve soldée pour trois années, au bout desquelles il faut payer encore 1,250 francs pour les quatre années suivantes. Enfin, au bout de la septième année, 2,500 fr. soldent les sept années restant à courir pour parfaire les quatorze années de durée du privilége.

La loi permet d'accorder encore sept ans de plus aux inventeurs qui n'ont pas retiré de leur invention des avantages en rapport avec l'importance de leur découverte; cette prolongation jusqu'à vingt et un ans est entourée de nombreuses formalités; elle exige le payement à nouveau de 2,500 francs, et toute personne intéressée peut s'opposer à cette prolongation en faisant valoir ses droits, qui sont appréciés par des juges nommés pour décider sur cette question spéciale.

Pour obtenir la protection provisoire de six mois, il faut déposer : 1° un *affidavit* ou déclaration affirmant qu'on est ou du moins qu'on croit être le premier auteur de l'invention dont on sollicite le privilége, ou bien que l'on a eu communication de l'invention par l'inventeur lui-même; 2° une pétition à la reine; 3° une description ou spécification provisoire en double expédition, ou bien la description définitive elle-même, également en double expédition; 4° un ou plusieurs dessins, en double expédition, si la nature de l'invention l'exige; ces dessins doivent avoir des dimensions déterminées.

Pendant les six mois de la protection provisoire, l'invention peut être employée et publiée sans porter préjudice à la validité de la patente; toutefois, l'on doit procéder avec prudence, tant que les délais d'opposition ne sont point franchis ; on évite ainsi qu'une personne intéressée ne fasse ou ne fasse faire opposition à la délivrance de la patente, ce qui nécessiterait la levée de cette opposition, des frais et des formalités longues et minutieuses.

Les patentes sont déclarées nulles ou déchues : 1° si l'invention a été brevetée par fraude ou au préjudice d'une patente déjà accordée; 2° si l'on a publié ou exploité ladite invention en Angleterre, avant la date de la demande de patente; 3° si les taxes ne sont pas payées exactement et dans les délais fixés.

Il faut apporter un grand soin à la rédaction de la spécification provisoire, et au choix du titre qui, du reste, doivent être approuvés par les commissaires des patentes. La spécification définitive ne doit réclamer aucun point nouveau mentionné dans la protection provisoire; mais elle développe seulement ceux qui ont été revendiqués. Cette spécification définitive doit être écrite sur un parchemin timbré, d'une longueur de 0 m. 546, et d'une largeur de 0 m. 375, avec réserve de 0 m. 038 à chaque bord de la feuille.

Les dessins qui accompagneront les spécifications seront également disposés sur des feuilles de parchemin ayant 0 m. 750 sur 0 m. 546, avec réserve d'une marge de 0 m. 038 sur les bords. Ces dimensions doivent être précises, sous peine de renvoi des pièces.

On paye à l'office des commissaires 0 fr. 20 par chaque série de quatre-vingt-dix mots du mémoire.

Les patentes anglaises étant accordées sans garantie du gouvernement, leur valeur dépend, non-seulement du mérite et de la nouveauté de l'invention elle-même, mais encore et plus peut-être de la mise en relief de cette invention dans les mémoires et dessins annexés, et de la manière dont les diverses parties de ladite invention sont exposées et surtout revendiquées.

Il est essentiel également de ne revendiquer que ce qui est réellement nouveau, car le fait d'une revendication inexacte vicie le *brevet*, qui n'a plus aucune valeur, jusqu'à ce que, par la sollicitation d'un *disclaimer*, on ait obtenu de retrancher de la patente la partie entachée d'inexactitude.

En général, la prise des *brevets* anglais exige une attention et des soins spéciaux; les formalités y sont nombreuses et multipliées, et nous ne pourrions pas, dans le cadre restreint de cet article, donner tous les conseils que nous croyons nécessaires ; toutefois nous pensons que, dans la plupart des cas, ce que nous avons dit suffira, d'autant plus que, pour la prise des *brevets* anglais, l'intervention d'un agent est presque indispensable, même pour les Anglais, à plus forte raison pour les étrangers.

Une loi spéciale détermine qu'en ce qui concerne les armes de guerre et inventions relatives à l'armée et à la marine, le breveté ne pourra empêcher le gouvernement d'employer son invention moyennant une juste indemnité déterminée par un jury.

Les brevetés anglais ont une année entière pour obtenir des priviléges semblables dans les colonies anglaises, qui, chacune, ont des taxes particulières et des lois spéciales, semblables à celles que nous indiquerons plus loin pour le Canada.

Autriche. — *Loi du* 15 *août* 1852. En Autriche, on refuse tout privilége relatif aux médicaments, aux boissons et aux substances alimentaires.

La plus grande durée d'un *brevet* autrichien est de quinze ans, et la taxe est de 700 florins (1,750 francs), pour la durée totale, dont 100 florins pour les cinq premières années. En outre de cette taxe, l'inventeur est tenu de payer, pour tout procédé se rattachant à la chimie ou à l'hygiène, une taxe particulière de 12 florins à titre d'examen. En outre encore, tout inventeur est soumis à l'impôt commercial, dont la quotité est fixée chaque année. Il faut, pour le *brevet*, la spécification en allemand et les dessins ou échantillons nécessaires, la copie officielle du *brevet* étranger, s'il y en a eu avant la demande du *brevet* autrichien, et un pouvoir notarié. On peut réclamer le secret de l'invention ou permettre la publicité, suivant qu'on le désire.

La mise en exploitation doit avoir lieu dans l'année de la signature du *brevet;* toutefois, le gouvernement n'est pas très-rigide sur ce point.

L'inventeur doit toujours présenter son titre, pour qu'il reçoive les mentions du payement des taxes ou des transferts de possession opérés.

Bavière. — *Loi du* 11 *septembre* 1825 *et ordonnance du* 17 *septembre* 1853. Les *brevets d'invention* sont accordés pour quinze années au plus, et lorsqu'ils sont d'importation, la durée est limitée à celle du *brevet* étranger pris antérieurement. On obtient des prolongations de durée d'année en année, en payant des taxes annuelles. Il faut les mêmes pièces de demande que pour l'Autriche.

La taxe est de 275 florins (soit 687 fr. 50) pour quinze ans.

Le *brevet* est soumis à un examen préalable, et peut être rejeté s'il n'est pas considéré comme nouveau par la commission d'examen.

Il faut exploiter dans le délai d'une année, à partir de la délivrance du *brevet;* toutefois le gouvernement accorde une latitude d'une seconde année à ceux qui en font la demande.

Belgique. — *Loi du* 24 *mai* 1854. La Belgique est, après les Etats-Unis et la France, le pays dans lequel on prend le plus de *brevets*. La Belgique accorde vingt années à l'inventeur; mais lorsque déjà il a été pris *brevet* dans un autre pays, elle n'accorde qu'une durée égale à celle de ce *brevet* antérieur, et le titre délivré prend le nom de *brevet d'importation.*

Pendant toute la durée du *brevet*, on prend des additions qui se rattachent comme en France au privilége principal, sous le titre de *brevet de perfectionnement.*

Les priviléges sont délivrés sans garantie du gouvernement; leur valeur dépend donc de la manière dont ils sont pris et rédigés. Les parties caractéristiques de l'invention doivent être signalées, dans les dessins annexés, par une teinte particulière ou autre signe de convention.

Le dépôt est enregistré au greffe de l'un des gouvernements provinciaux ou au bureau de l'un des commissariats d'arrondissement, après justification du payement de 10 francs pour la taxe de première annuité.

La demande, adressée au ministre de l'intérieur, est sur timbre, et les mémoires, rédigés en français, en flamand ou en allemand, doivent être, ainsi que les dessins, en double expédition. L'une des expéditions reste aux archives, et l'autre est renvoyée à l'inventeur, annexée à un protocole pour constituer le titre officiel du privilége belge.

La taxe, qui est de 10 francs pour la première annuité, va en croissant chaque année, et devient : 20, 30 et 40 francs pour les années suivantes. Elle est donc de 200 francs pour la vingtième année. Cette taxe se paye annuellement dans le mois qui suit la date du dépôt du *brevet;* on peut même éviter encore la déchéance en payant cette taxe augmentée de 10 francs d'amende, pendant les six mois qui suivent l'échéance de l'annuité. Cette disposition est essentiellement bienveillante pour l'inventeur, et fait honneur au goûvernement belge.

La mise en exploitation doit avoir lieu, en Belgique, dans l'année qui suit la mise en exploitation à l'étranger de l'objet breveté, sans quoi le *brevet* est nul, à moins que le gouvernement n'ait accordé à l'inventeur une autorisation spéciale.

En Belgique, comme en France, l'inventeur seul ou ses ayants droit peuvent prendre *brevet*. En conséquence, tout inventeur français aurait le droit de faire tomber le *brevet* semblable au sien, qui serait pris sans son aveu; mais malheureusement, si sa demande est accueillie, le *brevet* frauduleux tombe, sans profit pour lui, dans le domaine public. Le mieux est donc de prendre le *brevet* soi-même, avant que d'autres puissent en faire autant.

Brésil. — Il n'y a que des *brevets d'invention* d'une durée de cinq à vingt-cinq ans, accordés sans examen préalable, moyennant le payement de divers frais de timbre, de grand sceau et d'administration. Ces frais varient de 600 à 800 francs.

Pour les inventions déjà connues à l'étranger, le Brésil s'est réservé le droit d'accorder le *brevet* à sa volonté ou de donner une prime à l'importateur.

La prise d'un *brevet* en pays étranger postérieurement à l'obtention d'un privilége, au Brésil, est une cause de déchéance, ainsi que la non-exploitation dans les deux années de la concession.

Les pièces de demande doivent être en double expédition.

Buenos-Ayres. — *Loi du* 13 *octobre* 1855. La loi concède des *brevets d'invention* de dix ans au plus, et des *brevets* de perfectionnements ou d'importation de cinq ans, sans examen préalable, moyennant 2,500 francs pour les *brevets* d'invention et 5,000 francs pour ceux d'importation, sans préjudice d'autres frais de patente, timbres, etc.

Il faut exploiter dans l'année, et le gouvernement peut exiger un modèle ou échantillon de l'invention, en outre des plans, dessins, descriptions et demande, qui doivent être remis en double expédition.

Canada. — *Règlements du* 30 *mai* 1849 *et du* 30 *août* 1851. La loi est semblable à celle de l'Angleterre; les possesseurs d'une patente anglaise jouissent du droit de prendre patente au Canada, pendant une année après la date de leur dépôt de description en Angleterre. La taxe est de 125 francs, et il faut fournir un modèle ou échantillon de son invention, avec les pièces de demande disposées comme pour la patente anglaise.

Chili et Pérou.— Dans ces deux pays, c'est le pouvoir législatif qui fixe la durée des *brevets*, accordés en général pour vingt-cinq ans au minimum, sans examen préalable, à tout inventeur qui fournit, avec une description, les dessins ou modèles nécessaires à l'exécution de l'invention.

Il n'y a pas de taxe à payer, mais seulement des frais de timbre et d'administration; en outre, le breveté doit exploiter dans le plus court délai possible et indiquer ses moyens spéciaux de fabrication à un certain nombre de fabricants du pays, afin de vulgariser l'invention.

Cuba et Porto-Rico. — La législation dans chacune de ces colonies est semblable à celle de l'Espagne (indiquée plus loin); mais les taxes sont différentes. Pour *brevet d'invention :*

de 5 ans,	70 *pesos* ou	385 fr.
de 10 ans,	210 »	1,155
de 15 ans,	420 »	2,310

Pour *brevet d'importation* :

de 5 ans, 210 *pesos* ou 1,155 fr.

Danemark. — Dans ce pays, c'est l'usage qui fait loi, car il n'y a pas de législation spéciale; mais la coutume et la tradition sont que tout inventeur peut obtenir un *brevet*, quelle que soit sa nationalité.

La durée est fixée par le gouvernement; elle varie de trois à vingt années pour les *brevets d'invention;* elle est de cinq ans pour les *brevets d'importation.*

La taxe est de 17 rixdalers (soit 60 fr. 35) lorsque le *brevet* est au nom d'une seule personne; lorsqu'il est au nom de deux ou plusieurs, elle est de 34 rixdalers (120 fr. 70).

Il faut déposer les mêmes pièces qu'en France et en Belgique pour obtenir le *brevet,* et de plus la procuration fournie lorsque l'on est étranger doit être légalisée par le consul de Danemark. Le *brevet* est soumis à l'examen préalable d'une commission technologique; une fois accordé, le *brevet* reste secret dans les archives, à moins de demande spéciale de communication pour cause sérieuse.

L'exploitation doit avoir lieu au bout d'une année à partir de la délivrance du titre, et se continuer d'une manière suivie.

Il n'y a pas de transfert proprement dit; mais une nouvelle délivrance de *brevet* au nom du nouveau possesseur, pour le temps qui reste à courir. Cette formalité n'a lieu que sur la demande expresse du cédant et du cessionnaire.

Le *brevet* n'empêche point l'introduction de produits semblables ou produits brevetés, lorsqu'ils sont fabriqués à l'étranger.

Espagne. — *Loi du 27 mars* 1826. Les inventeurs espagnols ou étrangers obtiennent des *brevets* de cinq, dix ou quinze ans, moyennant le payement de 275, 810 ou 1,620 francs. Le *brevet* de cinq ans peut être prolongé jusqu'à dix ans, avant son expiration; celui de dix ans jusqu'à quinze ans.

Les importateurs n'ont droit qu'à un *brevet* de cinq années, qui n'est jamais prorogé, et dont le prix est de 810 francs.

Les *brevets* sont délivrés sans examen au bout de trois mois, sur une simple demande, et après payement de la taxe, pourvu qu'ils ne concernent point l'un des objets dont le gouvernement s'est réservé le monopole.

La demande est rédigée en espagnol, accompagnée des dessins nécessaires, et contenant les caractères distinctifs de l'invention, sous forme de revendications précises à la fin du mémoire. Il faut exploiter dans l'année de la délivrance du *brevet;* mais, lorsqu'il y a lieu, le gouvernement accorde pour cette exploitation des prolongations de trois ou six mois, quelquefois d'un an.

Les *brevets* restent secrets jusqu'à leur expiration. Il y a des lois spéciales pour les colonies. (V. CUBA et PORTO-RICO.)

Etats romains. — *Edit du 3 septembre* 1833. Tout individu peut obtenir un *brevet* de cinq à quinze ans, s'il est inventeur; de la durée restant à courir sur le *brevet* étranger, s'il est importateur d'une invention non encore publiée; enfin, de trois à six ans, s'il importe une invention déjà publiée, mais non encore exploitée dans les Etats romains.

On obtient des prolongations de durée de *brevets* en justifiant d'un avantage pour le pays.

La taxe est de 53 fr. 80 par an pour les *brevets* d'invention, de 80 fr. 70 par an pour les *brevets* d'importation. Cette taxe doit être payée immédiatement pour toute la durée du *brevet*. Pour les demandes de prolongation, la taxe est d'un tiers en sus de celle que nous venons d'indiquer.

Les pièces de demande sont les mêmes qu'en France et en Belgique, avec une procuration légalisée par la légation de Rome pour ceux qui ne sont pas dans le pays même, et s'il y a *brevet* antérieur déjà pris à l'étranger, copie légalisée dudit *brevet.*

L'exploitation doit avoir lieu dans l'année de la délivrance, et se continuer sans interruption de plus d'une année.

Les cessions se font sous seing privé.

Le *brevet* est délivré sans garantie du gouvernement.

Etats-Unis.—*Loi du 4 juillet* 1836; *actes additionnels du* 3 *mars* 1837, *du* 3 *mars* 1839, *du* 29 *août* 1842 *et du* 4 *mars* 1861. On prend une très-grande quantité de *brevets* dans ce pays; ces titres ont une grande importance et se vendent avec assez de facilité.

La loi des Etats-Unis, pour être bien comprise, exigerait un grand développement; mais, restreint par l'espace, nous en indiquerons seulement les points saillants.

Aux Etats-Unis, les *brevets* sont préalablement examinés, et ne sont accordés que si l'invention est nouvelle.

On accorde aux inventeurs des *brevets* d'une durée de dix-sept ans, pendant les deux premières années de leur *brevet* primitif étranger. Lorsqu'il n'y a pas eu importation dans le pays, on peut prendre encore ce *brevet*, même après deux ans ou plus écoulés.

La taxe se paye pour toute la durée du *brevet;* elle est de 35 dollars, soit 182 francs, dont 78 payables immédiatement, et 104 payables à l'expédition de la patente.

Comme il y a un examen préalable, et qu'il s'élève souvent des difficultés motivant des refus, chaque appel de ces refus donne lieu à une taxe de 104 francs.

S'il y a erreur involontaire dans un texte de patente, il faut payer pour la rectification, sous forme de *disclaimer*, une taxe de 156 fr.

Pour demander un *brevet*, il faut faire un *affidavit*, ou déclaration qu'on est réellement l'inventeur; il faut en outre une description signée de l'inventeur et attestée par deux témoins, avec la désignation précise, sous forme de revendication (*claims*), des caractères distinctifs de l'invention; une double expédition de tous les dessins et échantillons nécessaires à la compréhension parfaite de l'invention, et enfin, s'il s'agit d'une machine, un modèle dont le volume ne doit pas dépasser 35 centimètres cubes. Les dessins doivent être sur papier fort, et d'une dimension déterminée.

Dans le cas où le *brevet* est refusé, le gouvernement conserve le modèle.

L'exploitation doit avoir lieu, sous peine de déchéance, dans les dix-huit mois de la concession de la demande.

Grèce. — Il n'y a pas de loi sur les *brevets* pour ce pays; toutefois, le gouvernement est autorisé, par un décret de 1843, à accorder des monopoles aux inventeurs, sous réserve que le sénat approuvera.

Les droits de concessions sont variables, mais ils s'élèvent rarement au-dessus de 950 francs, y compris les frais de timbre et autres droits.

Hollande. — *Loi du* 25 *janvier* 1817. Toute personne a le droit de demander et d'obtenir un *brevet* en Hollande, pour une invention qui n'est pas connue dans le pays. Le *brevet* appartient au premier demandeur. Les pièces doivent être en triple expédition.

Le gouvernement détermine lui-même la durée accordée au *brevet*, cette durée étant comprise entre cinq et quinze années. La taxe est également à la disposition du gouvernement, entre les limites de 200 à 700 florins (423 à 1,473 fr.); mais l'habitude est d'imposer : les *brevets* de cinq ans, à 150 florins (soit 317 francs); les *brevets* de dix ans, à 300 florins (soit 635 francs); les *brevets* de quinze ans, à 600 florins (soit 1,270 francs). Cette taxe ne se paye qu'un an ou dix-huit mois environ après le dépôt du *brevet*, et l'exploitation doit avoir lieu dans les deux années de la concession.

Il est interdit au titulaire d'un *brevet* d'invention, en Hollande, de se faire postérieurement breveter en aucun autre pays; mais cette mesure est à peu près tombée en désuétude. L'introduction d'objets fabriqués à l'étranger par l'inventeur est une cause de déchéance, comme en France.

Italie. — *Loi du* 3 *février* 1855 *et du* 29 *janvier* 1864. En Italie, le *brevet* peut être pris par l'inventeur, même après publication, pourvu que personne n'ait encore introduit l'objet de l'invention dans le pays.

La durée du *brevet* est au plus de quinze ans, et la taxe est établie suivant une double base. Il y a une taxe d'autant de fois 10 francs qu'il y a d'années pour la durée totale du *brevet ;* cette taxe se paye immédiatement. Il y a, en outre, une taxe annuelle progressive, qui est de 40 francs pour chacune des trois premières années, de 65 francs pour chacune des trois suivantes, et ainsi de suite, en augmentant de 25 francs par chaque période de trois ans. On peut prendre des *brevets* d'addition, et demander des prolongations de durée jusqu'à quinze années, si le *brevet* primitivement demandé n'a pas cette durée. Les descriptions sont faites en triple expédition, dans un format déterminé; les dessins sont également d'un format spécial, et en triple expédition. L'exploitation doit avoir lieu dans l'espace de deux ans, si le brevet est demandé immédiatement pour plus de cinq années, et dans l'espace d'un an, si la durée initiale est moindre. Chaque prolongation de la durée initiale donne lieu au payement d'une troisième taxe spéciale à cet objet, laquelle est de 40 francs pour chaque prolongation. Chaque addition donne lieu au payement d'une taxe de 20 francs comme en France.

Mexique. — *Loi du* 7 *mai* 1832. *Brevets* de dix ans au plus, susceptibles de prolongation. Mêmes formalités que pour l'Espagne, avec taxe variable, au gré du gouvernement, entre 1,000 et 1,700 francs.

Norvége. — *Loi du* 19 *juillet* 1839. Les inventeurs peuvent obtenir des *brevets* d'une durée de cinq ou dix ans au plus.

Il n'y a pas de taxe proprement dite, mais des frais officiels, s'élevant à 60 francs, en plus des frais de trois publications successives et complètes qui sont exigées par la loi.

Les pièces à fournir sont comme pour la France et en double expédition. Un examen préalable précède la concession du privilége.

L'exploitation doit se faire dans les deux premières années de la délivrance.

Paraguay. — *Loi du* 20 *mai* 1845. La durée est de cinq ou dix ans pour les *brevets*, et le breveté ne peut, sous peine de déchéance, prendre d'autres *brevets* pour le même objet dans d'autres pays, sans y être autorisé spécialement par le gouvernement.

Il n'y a pas de taxe spéciale, mais des frais assez nombreux et variables. L'exploitation doit avoir lieu dans les deux ans.

Les pièces à fournir doivent être en langue espagnole.

Pérou.—La législation est la même que celle du Chili.

Pologne. — *Décret du* 2 *novembre* 1836. La législation est différente de celle de Russie. La durée du *brevet* est de trois, cinq ou dix années, et les formalités à remplir sont les mêmes que pour le *brevet* russe; mais la taxe est de 90 francs pour trois ans, 150 francs pour cinq ans, et 300 francs pour dix ans.

Portugal.—*Ordonnance royale du* 16 *janvier* 1837, *décret du* 31 *décembre* 1852 *et articles* 378 *et* 386 *du code pénal.* Les *brevets* sont de quinze ans au maximum; ils ne sont jamais prolongés, et peuvent être expropriés pour cause d'utilité publique, moyennant une indemnité fixée par une commission spéciale.

On accorde des *brevets* d'addition se rattachant au *brevet* principal. Pour les *brevets* d'importation demandés par un autre que l'inventeur, la durée du privilége est limitée à cinq ans.

La taxe est de 6,000 réis par an, soit 30 fr. environ, ce qui fait, pour quinze ans, une somme de 450 francs. Les droits à payer en plus de la taxe sont de 175 à 225 francs environ.

La procuration, légalisée devant le consul, doit porter comme mention une renonciation du demandeur aux droits qu'il aurait en Portugal à titre d'étranger, c'est-à-dire une déclaration de soumission aux lois du pays.

Les pièces à fournir sont en double expédition, et les dessins doivent être à l'échelle métrique et cotés.

L'exploitation doit avoir lieu avant l'expiration de la moitié du terme pour lequel le *brevet* est accordé.

Pour les inventions de produits chimiques, on exige le dépôt d'un cautionnement et des expériences publiques, lorsque le *brevet* est accordé.

Prusse.—*Lois du* 14 *octobre* 1815 *et du* 18 *septembre* 1828. Les étrangers, comme les Prussiens, peuvent être privilégiés dans ce pays, depuis l'arrêté pris au mois de juillet 1865. Les demandes sont examinées, et, la plupart du temps, rejetées par des motifs souvent déplorables.

Les pièces à fournir sont en simple expédition et en allemand, et doivent indiquer si le privilége est réclamé pour toute la monarchie ou pour une partie seulement.

La durée du *brevet* varie de six à quinze années. Les *brevets* ne sont soumis qu'à des droits d'honoraires des examinateurs, des droits de timbre et d'enregistrement; il n'y a point de taxe proprement dite, seulement les brevetés payent les impôts de fabricants.

L'exploitation doit avoir lieu dans les six mois de la délivrance; toutefois, par tolérance, le gouvernement accorde une année en général pour cette mise en exploitation.

Rio de la Plata. — *Loi du* 15 *octobre* 1855. *Brevets* de dix ans pour les inventeurs, avec une taxe de 2,750 francs; de cinq ans pour les importateurs ou perfectionneurs, avec une taxe de 5,400 francs.

Les pièces à fournir sont en espagnol; l'exploitation est exigée dans la première année du *brevet.*

Russie.—*Lois du* 22 *novembre* 1853 *et du* 23 *octobre* 1840. Le *brevet* est accordé après examen. Pour les importateurs, la plus longue durée est de six ans, et la taxe de 360 roubles argent (1,440 fr.). Pour les inventeurs, la durée du *brevet* peut être de dix ans; la taxe est de 90 roubles argent (360 fr.) pour demandes de trois ans, de 150 roubles (600 fr.) pour priviléges de cinq ans, et de 450 roubles (1,800 fr.) pour les brevets de dix ans.

La demande comprend : 1° une pétition au ministre du département des manufactures et du commerce extérieur; 2° le mandat de versement de la taxe; 3° la description en langue russe, développant d'une manière claire et concise l'invention; 4° les dessins bien détaillés. Une procuration doit être jointe aux pièces.

Dans le cas où le *brevet* est refusé, le gouvernement restitue la taxe.

L'invention doit être exploitée dans le premier quart du temps qui forme la durée du privilége.

Saxe.—*Loi du* 31 *juillet* 1843 *et ordonnance du* 20 *janvier* 1853. On accorde, après examen, des *brevets* d'invention de dix ans et des *brevets* d'importation de cinq ans, pouvant être ensuite prolongés jusqu'à dix années.

La taxe est de 50 thalers (soit 187 fr. 50) pour dix ans, et de 22 1/2 thalers (soit 84 fr. 50) pour cinq ans; il y a, en outre, des frais administratifs s'élevant à 17 1/2 thalers environ (soit 66 fr.). Il faut exploiter dans la première année de la délivrance. Les pièces à déposer sont en allemand. Les transferts ne peuvent s'effectuer que pour transporter les droits du breveté à un sujet de la Confédération germanique.

Suède. — *Loi du* 19 *août* 1856. Il n'y a pas de *brevet* d'importation. L'inventeur seul obtient *brevet* en Suède, et le gouvernement détermine la durée du privilége, qui est toujours comprise entre trois et quinze ans.

La publicité préalable de l'invention n'empêche pas d'accorder le *brevet* à l'inventeur, mais il doit exploiter dans les deux ans de sa demande.

Il n'y a pas de taxe proprement dite; mais le *brevet* doit être publié aux frais de l'inventeur, à trois reprises différentes, dans les journaux officiels, et les droits de chancellerie sont fort élevés.

Il faut que l'inventeur soit constamment représenté, en Suède, par un mandataire spécial, restant à la disposition du gouvernement pour répondre à toutes ses demandes.

Wurtemberg.—*Loi du* 5 *août* 1836, *ordonnances du* 13 *juin* 1845 *et du* 30 *novembre* 1848. Des *brevets* de dix ans au plus, avec taxe de 20 florins par année (44 fr.), sont accordés aux inventeurs ou importateurs. On paye le *brevet* par annuités, à la condition de réclamer chaque année une prolongation pour l'année suivante. L'exploitation doit avoir lieu dans les deux ans. Les pièces à déposer sont les mêmes que pour l'Autriche, et sont conservées secrètes, à moins de demandes de communication dont l'inventeur reçoit toujours avis, et auxquelles il peut faire opposition.

— Bibliogr. Les développements incessants de notre industrie ont donné une telle importance à toutes les questions soulevées par les *brevets d'invention*, tant de personnes sont intéressées aujourd'hui à la solution des nombreuses difficultés qu'ils soulèvent, que les livres qui traitent de cette matière se sont succédé avec une extrême rapidité, et sont devenus très-nombreux. Nous devons nous contenter de les signaler. Mais la matière des *brevets d'invention* est complexe, et, sous peine d'être incomplet, nous devons citer les ouvrages traitant de la *propriété intellectuelle* (industrielle, artistique, littéraire, etc.), de la *contrefaçon*, des *marques de fabrique*, etc., aussi bien que les livres consacrés spécialement aux *brevets*. L'ordre chronologique que nous avons adopté fait suffisamment connaître quels sont les ouvrages les plus utiles :

Code des brevets d'invention, par le chevalier Blanc-Saint-Bonnet, avocat à la cour royale de Lyon (1823, in-8o).

A practical treatise on the law of patents for invention and of copy-right, par Richard Godson (London, 1823).

De la législation et de la jurisprudence concernant les brevets d'invention, par Regnault (1825, in-8o).

Traité des brevets d'invention, par Ch. Renouard (1825, in-8o).

French law and practice of patents, par Perpigna (1832, in-8o).

Traité théorique et pratique des contrefaçons en tous genres, par A. Gastambide, ancien magistrat (1837, in-8o).

Recueil des lois et règlements en vigueur en Belgique, par Varlet (Bruxelles, 1838).

Esprit de la législation autrichienne, par Von Krauss (Vienne, 1838).

Législation des patentes de la Grande-Bretagne, par W. Carpmael (Paris, 1840).

Nouvelle économie sociale ou monautopole, par Jobard (Paris, 1844, in-8o).

Manuel des inventeurs et des brevetés, par Perpigna (Paris, 1844).

Guide pratique des inventeurs et des brevetés, par Truffaut (1844, in-8o).

The laws of patents in foreign countries translated, par Urling (London, 1845, in-8o).

Manuel des inventeurs et des brevetés, par MM. Newton et fils (Londres, 1845).

Recueil des lois et règlements en vigueur sur les brevets d'invention, par Dujeux (Bruxelles, 1846, in-8o).

Droits civils des auteurs, artistes et inventeurs, par Alfred Nion (1846, in-8o).

Traité des brevets d'invention et des droits d'auteur, par Lesenne, avocat à la cour impériale de Paris (1849, in-8o).

Recueil des lois publiées dans tous les Etats de l'Europe, les Etats-Unis de l'Amérique et les Indes d'Ouest de la Hollande, sur les priviléges et les brevets d'invention, par Ch. Looseg (Vienne, 1849, in-8o).

L'inventeur breveté ou *Code des inventions et des perfectionnements*, par Etienne Blanc, avocat à la cour impériale de Paris (1852, 3e édition, in-8o).

Manuel des inventeurs brevetés, par Perpigna (1852, in-8o).

Code général de la propriété industrielle, littéraire et artistique, par Blanc et Beaume, avocats à la cour impériale (1854, in-8o).

Traité théorique et pratique des brevets d'invention, par Tillière (Bruxelles, 1854, in-8o).

Traité de la contrefaçon en tous genres et de sa poursuite en justice, par Etienne Blanc, avocat à la cour impériale de Paris (4e édition, 1855, in-8o).

Code international de la propriété industrielle, artistique et littéraire, etc., par Pataille et Huguet (1855, in-8o).

Traité pratique de droit industriel, par Rendu, avocat à la cour de cassation, et Ch. Delorme, avocat à la cour impériale de Paris (1855, in-8o).

De la propriété et de la contrefaçon des œuvres de l'intelligence, par Calmels, avocat à la cour impériale de Paris (1856, in-8o).

Code des brevets d'invention, dessins et marques, par Lesenne, avocat à la cour impériale de Paris (1857, in-8o).

Des noms et marques de fabrique et de commerce, de la concurrence déloyale, etc., par Calmels, avocat (1858, in-8o).

Brevets d'invention en France et à l'étranger, par Emile Barrault, ingénieur (1858, in-12).

Patentees' Manual, par Johnson (Londres, 1858).

Brevets d'invention, dessins et marques de fabrique, par Damourette (1858, in-8o).

Des brevets d'invention et de la contrefaçon, par Louis Nouguier, avocat à la cour impériale de Paris (2e édition, augmentée du texte et de l'examen du nouveau projet de loi, 1858, in-8o).

Traité pratique des marques de fabrique et de commerce, et de la concurrence déloyale, ou commentaire des lois du 23 *juin* 1857 *sur les marques, et du* 28 *juillet* 1824 *sur les noms*, par Ambroise Rendu, avocat à la cour de cassation (1858, in-8o).

Guide de l'inventeur et du fabricant, par Jannaut (1859, in-8o).

Marques de fabrique et noms commerciaux, par Emile Barrault, ingénieur (1859, in-12).

Guide de l'inventeur, par Homberg (1860, in-8o, 2e édition).

Du droit industriel dans ses rapports avec les principes du droit civil sur les personnes et sur les choses, par Renouard (1860, in-8o).

Traité théorique et pratique de la législation sur les modèles et dessins de fabrique, par Waelbrœck (1860, in-8o).

Guide manuel de l'inventeur et du fabricant, etc., par Armengaud, ingénieur civil (Paris, 1861, in-8o, 5e édition).

Les inventeurs et la loi des Etats-Unis, par Emile Barrault (Paris, 1861, in-12).

Précis sur les dessins de fabrique et sur leur contrefaçon, par Pérot (1861, in-8o).

Législation des brevets d'invention à réformer, par Michel Chevalier (Paris, 1862, in-8o).

Droit des inventeurs et réponse à M. M. Chevalier, par E. Barrault (Paris, 1863, in-8o).

Répertoire de législation et de jurisprudence en matière de brevet d'invention, par Adrien Huard, avocat à la cour impériale de Paris (1863, in-8o).

Etudes comparatives des législations française et étrangères en matière de propriété industrielle, littéraire et artistique, par le même (1863, in-18).

Répertoire de législation, de doctrine et de jurisprudence en matière de marques de fabrique, noms, enseignes et désignations, concurrence déloyale et divulgation de secrets de fabrique, par le même (1865, in-18).

Cours de droit industriel, par Waelbrœck (Bruxelles, 1863, 3 vol. in-8o).

Traité des brevets d'invention, de perféctionnement et d'importation, etc., par Renouard (1865, 3e édition, in-8o).

Tablettes de l'inventeur et du breveté, par Thirion, ingénieur civil (1865, gr. in-8o).

BREVET, agronome français, né à La Rochelle dans le XVIIIe siècle. S'étant embarqué pour Saint-Domingue, il se fixa à Port-au-Prince, et devint secrétaire de la chambre d'agriculture de cette ville. On a de lui un excellent *Essai sur la culture du café, avec l'histoire naturelle de cette plante* (1768).

BREVETABLE adj. (bre-ve-ta-ble — rad. *brevet*). Qui est susceptible de recevoir un brevet : *Cette prétendue invention n'est pas* BREVETABLE.

BREVETAGE s. m. (bre-ve-ta-je — rad. *breveter*). Chim. industr. Opération qui consiste à ajouter un sel de potasse ou d'ammoniaque au sulfate d'alumine, pour faire de l'alun.

BREVETAIRE s. m. (bre-ve-tè-re — rad. *brevet*). Celui qui avait obtenu du roi un brevet en matière bénéficiable, et généralement tout individu breveté.

BREVETÉ, ÉE (bre-ve-té) part. pass. du v. Breveter. Qui a obtenu un brevet : *Inventeur* BREVETÉ.

On voit, comblés de biens, choyés et respectés,
S'étaler au soleil des larrons *brevetés*.
ANCELOT.

‖ Qui fait la matière d'un brevet : *Invention* BREVETÉE. *Allumettes* BREVETÉES *s. g. d. g.*

— Substantiv. Personne qui a obtenu un brevet : *Faudra-t-il, dans l'intérêt du* BREVETÉ *qui laisse sa pensée stérile, enchaîner des spéculateurs plus actifs?* (Hennequin.)

BRÈVETÉ s. f. (brè-ve-té — rad. *bref*). Se disait anciennement pour BRIÈVETÉ : *La contrainte de la poésie bannirait de la plupart de ces récits la* BRÈVETÉ, *qu'on peut très-bien appeler l'âme du conte.* (La Font.)

BREVETER v. a. ou tr. (brè-ve-té — rad. *brevet*. — Prend un accent grave sur l'*e* muet du radical, quand la terminaison commence par un *e* muet : *Je brevète, je brevèterai; que je brevète*). Accorder un brevet à : *Le gouvernement* BREVÈTE *un inventeur sans engager sa garantie.* ‖ Donner un brevet pour, au sujet de : *Il serait fatal à l'industrie qu'un inventeur, après avoir fait* BREVETER *sa découverte, fût le maître d'en différer la mise en œuvre.* (Hennequin.)

— Fig. Reconnaître pour : *Livrer ainsi à la mort (car certainement Louis XIV haïssait Fouquet), livrer, disons-nous à la mort celui qu'on venait de* BREVETER *galant homme, c'était un véritable cas de conscience.* (Alex. Dum.)

— Techn. Exécuter l'opération du brevetage, dans une fabrique d'alun : BREVETER *la matière.*

BREVETER v. a. ou tr. (bre-ve-té — du lat. *brevis*, court). Abréger. ‖ Vieux mot.

BREVEUX s. m. (bre-veu). Pêch. Crochet de fer avec lequel on retire d'entre les rochers les homards, les crabes et autres crustacés.

BRÉVIAIRE s. m. (bré-vi-è-re — lat. *breviarium*, sommaire, abrégé de *brevis*, court; le bréviaire étant un abrégé de prières). Livre contenant l'office que doivent lire tous les jours ceux qui sont dans les ordres sacrés ou qui jouissent de quelque bénéfice ecclésiastique : *Il y avait au moyen âge des* BRÉVIAIRES *publics que l'on exposait sous un treillis de fer à la porte des églises, à l'usage des prêtres trop pauvres pour acheter un* BRÉVIAIRE. (Chesnel.) *Je lègue à mon neveu bien-aimé mes coffres, mes livres, parmi lesquels mon beau* BRÉVIAIRE *à coins dorés.* (Alex. Dum.) ‖ Office du jour que les ecclésiastiques doivent réciter : *Je n'ai pas encore dit mon* BRÉVIAIRE. *Je trouvai le vieux voyageur levé avant moi et disant son* BRÉVIAIRE. (Chataubr.) *Où trouver les tilleuls sous lesquels je lisais mon* BRÉVIAIRE? (Balz.) *L'habitude où étaient souvent les laïques de dire leur* BRÉVIAIRE *mettait un obstacle salutaire à la vulgarité et au laisser-aller qui depuis ont envahi les mœurs.* (Renan.) *Un prêtre que son évêque interdisait de toutes fonctions lui demanda si le* BRÉVIAIRE *y était compris.* (***) *On représentait à un ecclésiastique peu exact à dire son* BRÉVIAIRE, *qu'il devait s'en confesser. « C'est en effet, répondit-il, le parti que je prends et dont je me trouve fort bien ; car j'ai plus tôt fait de dire que je ne le dis pas que de le dire. »* (***)

.... C'était l'heure sainte où, libre et solitaire,
Au rayon du couchant il lisait son *bréviaire*.
LAMARTINE.

La mouche se plaint.....
Qu'aucun n'aide aux chevaux à se tirer d'affaire.
Le moine lisait son *bréviaire* :
Il prenait bien son temps.
LA FONTAINE.

Plus loin suivait monsieur l'abbé
Lisant dans Sapho son *bréviaire*,
Le dos voûté, le teint plombé,
Lorgnant par devant, par derrière.
DEMOUSTIER.

Un abbé qui n'aime rien
Que le séminaire,
Qui donne aux pauvres son bien
Et dit son *bréviaire* ....
Va-t'en voir s'ils viennent, Jean,
Va-t'en voir s'ils viennent.
(*Chanson populaire.*)

— Par ext. Livre dont on fait ou dont on doit faire sa lecture habituelle, que l'on doit souvent consulter, sorte de code qui règle une matière quelconque : *La tragédie de* Cinna *devrait être le* BRÉVIAIRE *des rois.* (Le grand Condé.) *Vos livres doivent être le* BRÉVIAIRE *des gens de lettres.* (Volt.) *J'avais sauvé du pillage de nos pauvres nippes ce que j'appelais mon* BRÉVIAIRE : *c'était une Iliade.* (P.-L. Cour.) *Commines a mérité d'être le* BRÉVIAIRE *des hommes d'Etat qui l'ont suivi.* (Ste-Beuve.) *Le* BRÉVIAIRE *de l'amour à Paris ne serait pas à Ispahan le* BRÉVIAIRE *de l'amour.* (A. Houssaye.) *Les beaux traités de Bossuet et de Fénelon ne sont pas assez courts pour servir de* BRÉVIAIRE *à des hommes de peu de loisir.* (V. Cousin.)

— Par plaisant. Nom que l'on donnait autrefois à des flacons en forme de livres dont certains moines se servaient pour déguiser leur intempérance.

— Fam. *Homme de bréviaire*, Homme d'église : *Ce procédé est un peu cavalier pour un* HOMME DE BRÉVIAIRE. (Costar.) ‖ *Matière à bréviaire*, Matière pieuse, sujet religieux :

Non diable! ce n'est pas *matière à bréviaire*.
E. AUGIER.

— Hist. Lieu où l'on tenait les brefs.

— Jurispr. Recueil des lois romaines rédigé par ordre d'Alaric II, roi des Visigoths. V. plus loin.

— Rem. *Bréviaire* est de trois syllabes, même en poésie; toutefois M. E. Augier l'a fait de quatre dans le vers que nous avons cité.

— **Encycl.** On ne sait ni par qui ni à quelle époque il fut enjoint aux prêtres et aux religieux de lire chaque jour individuellement une partie déterminée du livre connu depuis longtemps sous le nom de *bréviaire*. Il est probable que, chez les premiers chrétiens, la lecture des saintes Ecritures n'était soumise à des règles fixes que dans les assemblées publiques qui constituèrent dès lors le culte extérieur, et que chacun restait libre ensuite, selon les inspirations de son zèle, de prendre pour sujet de ses méditations telle partie des livres saints qui lui convenait le mieux; mais, quoique la vie des premiers chrétiens ne fût, pour ainsi dire, qu'une prière continuelle, il y avait néanmoins des temps qui lui étaient plus particulièrement destinés. Saint Basile, saint Jérôme, saint Ambroise parlent des *sept heures* que nous appelons canoniales. Cassien, après avoir dit que les moines d'Egypte et de la Thébaïde ne s'assemblaient, à l'exception du dimanche, que le soir et la nuit pour chanter ensemble les psaumes à la louange de Dieu, remarque que les religieux des monastères d'Orient, de la Palestine et de la Mésopotamie se réunissaient six fois par jour pour ce pieux objet. Les vierges consacrées au Seigneur étaient dans le même usage. Cette multiplicité de prières a longtemps subsisté dans l'Eglise, et elle s'accompagnait d'une grande fatigue corporelle, résultant de la longueur des offices et de l'obligation d'en faire une partie durant la nuit. Un concile de Tours, tenu en 567, veut que vêpres et matines n'aient jamais moins de douze psaumes et que celles-ci en aient trente pendant le carême. Les antiennes étaient à proportion; et les unes et les autres étaient suivies d'un grand nombre d'oraisons. A l'égard de l'office de la nuit, il se disait dans un bon nombre d'églises à l'heure où il se dit encore la veille de Noël. Cet usage s'est longtemps maintenu.

Les choses changèrent de face dans le XIIIe siècle. Raoul ou Radulphe, doyen de Tongres, dit que ce fut dans la chapelle du pape (sous Grégoire VII) que l'on pensa, pour la première fois, à abréger l'office, dont la longueur nuisait à l'accomplissement d'autres devoirs qu'on ne pouvait différer. Cet office, ainsi mutilé dans presque toutes ses parties, fut appelé *Breviarium curiæ romanæ* (Bréviaire de la cour de Rome). Toutefois, ce travail fut d'abord très-imparfait : on ne tarda pas de s'en apercevoir. En 1241, un *Bréviaire* rédigé par Haymon, le général des minimes, obtint l'approbation du pape Grégoire IX et fut introduit dans toutes les églises de Rome par Nicolas III. Un nouveau *bréviaire*, qui eut pour auteur le cardinal Francesco de Quinones ou Quignon, fut ensuite approuvé par Paul III. Mais il fut censuré par la Sorbonne, et le concile de Trente, dans sa dernière session, demanda que le saint-siége se chargeât d'en faire élaborer un autre. Ce fut Pie V qui, en 1568, publia enfin un *bréviaire* romain qui, depuis cette époque, n'a subi que quelques modifications peu importantes.

La bulle que Pie V publia en 1568 portait le dispositif suivant : « Nous abolissons d'abord le *bréviaire* nouveau composé par le cardinal François Quignon, en toute église, monastère, couvent, ordre, tant d'hommes que de femmes, que ce *bréviaire* ait été permis par ce siége ou non, et nous abolissons tous autres *bréviaires*, même plus anciens ou munis d'un privilége quelconque, même ceux que les évêques ont publiés dans leurs diocèses, en exceptant ceux qui jouissent d'une approbation antérieure du saint-siége apostolique ou qui ont été en vigueur pendant plus de deux cents ans. De même que nous n'enlevons pas à ces églises leur antique droit de réciter et de chanter leur office; nous leur permettons, si ce *bréviaire* approuvé par nous leur convient mieux, de le réciter et de le chanter dans le chœur, pourvu que l'évêque et tout le chapitre y consentent. Après avoir ainsi interdit à qui que ce soit tout autre *bréviaire*, nous ordonnons que celui que nous publions soit en usage dans toutes les églises, monastères, ordres et lieux même exempts, dans lesquels l'office doit être récité ou a coutume d'être récité selon le rite et la forme de l'Eglise romaine. Nous ordonnons à tous et à chacun des patriarches, archevêques, évêques, abbés et autres prélats des églises, d'introduire ce *bréviaire* dans chacune d'elles, en supprimant tous les autres *bréviaires*, comme nous les avons supprimés et abolis. Enjoignons aussi tant à eux qu'aux autres prêtres, clercs, séculiers et réguliers, de l'un et de l'autre sexe, ainsi qu'aux ordres militaires et exempts, auxquels est imposée l'obligation de dire ou de psalmodier l'office, de prendre soin de le dire ou psalmodier conformément à la forme de notre présent *bréviaire*. »

Une seconde bulle, en date de juillet 1570, promulgua le nouveau *bréviaire*, et bientôt l'Italie l'Espagne, le Portugal et la Sicile adoptèrent le livre prescrit, et plus tard l'Autriche la Hongrie, la Pologne, les principautés allemandes catholiques, l'Irlande, la fraction catholique de l'Angleterre, du Danemark, de la Suède et de la Suisse l'adoptèrent à leur tour, dit l'auteur de l'*Explication historique, dogmatique, etc.* Ce n'est pas pourtant que tout y soit parfait, et des ecclésiastiques même se sont souvent permis d'en critiquer certaines parties. Ainsi, l'abbé de Longuerue disait « qu'en en lisant les légendes, il lui semblait lire un roman. » Il cite entre autres celle de saint Philippe de Neri, où l'on voit que le cœur de ce saint s'était tellement dilaté par la charité, qu'il lui avait brisé deux côtes. Il ajoute qu'un jour on voulut faire lire cette légende au réfectoire de Saint-Magloire, mais qu'on ne continua pas longtemps, « les séminaristes pouffant de rire. » Il faut dire que l'abbé de Longuerue était un terrible gallican.

C'est ce même *bréviaire* que les ultracatholiques de la fin de la première partie et du commencement de la seconde partie de ce siècle, ayant à leur tête dom Guéranger, abbé des bénédictins établis à Solesmes, ont travaillé avec tant d'ardeur et de constance à faire substituer aux *bréviaires* gallicans.

La doctrine catholique, toujours une dans ses dogmes, n'a cessé, quoi qu'en disent MM. les ultramontains, de varier dans sa discipline, forcée de se plier aux mœurs et au caractère des peuples qui l'ont acceptée. Le rit de la prière n'a donc jamais été absolument le même partout. Quand dom Guéranger a essayé de prouver que de tout temps avait existé l'obligation pour toutes les églises de se conformer sous ce rapport à celle de Rome, il a été mis dans la nécessité de travestir

l'histoire depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à nos jours, et n'a pu se justifier des blâmes sévères que lui a infligés, en 1852, l'abbé J.-H.-R. Prompsault.

En France, plus que partout ailleurs, les évêques n'ont cessé d'user largement de l'autorité libre qu'ils avaient sur la liturgie de leur diocèse. Si quelques-uns, au temps de Charlemagne, adoptèrent la liturgie de Rome, c'est qu'ils le voulurent bien, et leurs successeurs ne craignirent pas de faire subir à cette liturgie les changements qu'ils crurent utiles.

Plusieurs des *bréviaires* gallicans remontent donc aux époques où la foi fut prêchée dans les Gaules. Leur rédaction première laissant à désirer, ils furent retouchés plusieurs fois, et quelques-uns, tels que celui de Paris, ont fini par arriver à l'emporter de beaucoup sur celui de Rome, tant pour les hymnes que pour la gravité des légendes, les répons et la distribution des psaumes. Aussi les évêques qui, pour se ménager les faveurs de la cour de Rome, ont osé, contrairement au vœu de leur clergé, adopter le *bréviaire* romain, en sont-ils convenus? Ils ont dit qu'en général les légendes des saints ont plus d'onction; qu'elles exhalent un parfum de piété plus tendre, qui dédommage de ces leçons à la latinité classique, sèche et froide, qui remplit les *bréviaires* gallicans.

C'est en 1840 qu'a commencé la guerre à outrance faite à la liturgie gallicane. Tout fut mis en jeu, dès cette époque, pour faire *triompher les idées ultramontaines.* « Tout livre qui n'était pas selon les doctrines de ce parti, dit l'abbé H. Prompsault, était déclaré mauvais. Tout prêtre qui avait le malheur de n'être pas ultramontain était signalé comme un loup dans la bergerie. On travaillait activement à rendre son influence nulle, et surtout à l'écarter de l'épiscopat. On se donnait une peine inouïe pour obtenir que le choix du gouvernement ne s'arrêtât que sur des prêtres du parti gallican. Le nonce du pape jouait lui-même secrètement un rôle très-actif dans ces sortes d'intrigues. Il ne perdit ni son temps, ni sa peine : car il put se flatter un jour d'avoir doté l'épiscopat de soixante-deux évêques ultramontains ou liés par leurs propres actes à l'ultramontanisme. »

Ce mouvement liturgique a été funeste aux églises de France, malgré les vigoureux efforts faits par quelques membres du clergé pour l'arrêter. Aujourd'hui, presque tous les diocèses ont remplacé leur *bréviaire* indigène par celui de Rome. L'église de Lyon a succombé, en 1864, à cet entraînement, malgré les vives réclamations de son clergé, qu'on avait représenté au pape Pie IX comme très-désireux de faire l'abandon de son antique *bréviaire* et de ses autres livres liturgiques. Il est regrettable que la liturgie romaine ait fini par triompher des liturgies gallicanes.

Les psaumes occupent une grande place dans la distribution du *bréviaire*; en général, l'ordre des lectures est réglé de manière que les cent psaumes soient récités dans le cours de chaque semaine. L'Eglise, qui considère ces antiques poésies hébraïques comme de sublimes effusions d'une âme pieuse en présence de son Dieu, a jugé que c'était là le meilleur moyen d'entretenir la foi et la ferveur dans l'esprit de ses ministres. Elle a jugé aussi qu'en obligeant les prêtres à réciter chaque jour des passages empruntés à diverses parties de l'Ancien ou du Nouveau Testament ou aux écrits des Pères, et appropriés à l'office du jour, elle les habituait à trouver dans les livres saints des textes pour appuyer tous leurs enseignements, tous les actes qui leur sont imposés journellement par leur ministère. L'esprit moderne peut sans doute trouver matière à critique dans cette lecture du *bréviaire*; mais quand on se place au point de vue d'une Eglise qui entend posséder dans un livre unique la source de toutes les vérités qu'il importe à l'homme de connaître, et qui se croit chargée par Dieu lui-même de proclamer ces vérités et d'expliquer comment elles sont implicitement renfermées dans le livre par excellence, on ne peut s'empêcher de reconnaître quelque chose d'imposant dans l'obligation du *bréviaire*. Les questions de détail n'existent pas dans ces grandes institutions, qui s'appellent religion, politique, etc.; et ce qui le prouve indubitablement, ce sont les efforts que, dans les luttes de cette nature, on déploie des deux côtés pour l'attaque ou pour la défense. Jadis des flots de sang ont coulé dans ces disputes à propos d'un fétu; mais — et il faut savoir gré de cette conquête à l'esprit philosophique — ces temps sont heureusement passés, et la nouvelle aurore qui se lève n'aura plus à éclairer de pareils tableaux.

Le *bréviaire* se portait autrefois dans un sac de cuir; on le couvre aujourd'hui d'une enveloppe de velours. Mabillon raconte qu'il a vu deux de ces anciens *bréviaires* au couvent de Cîteaux. Joseph Meglingerus les décrit ainsi : « Ils n'ont pas plus de trois doigts de large, et sont un peu plus longs. Quand on les voit fermés, ils paraissent petits, mais ouverts, ils sont trois fois aussi grands; les feuillets, qui sont en parchemin, y ont trois plis, un en bas et les deux autres de côté. Les pages ne sont remplies que sur le recto et avec de très-grandes marges, de sorte que si l'on regarde un feuillet sans le déplier, on ne voit pas les lettres. Celles-ci sont très-petites et donnent en peu de syllabes, et au moyen d'abréviations très-réduites, des phrases entières. Ils ne sont pas reliés; un simple fil retient les feuilles au dos afin qu'elles ne tombent pas. Enfin, ils sont enfermés dans un sac de cuir. » Que sont devenues ces deux merveilles de livres? En existe-t-il seulement de pareils? Où est le bibliophile assez heureux pour les connaître?

Bréviaire d'Alaric. Cette compilation ne doit pas être confondue avec la loi des Wisigoths, rédigée postérieurement, et contenant le droit national de ces peuples. Ce *Bréviaire* est une sorte de code pratique, à l'usage des Gallo-Romains soumis au sceptre d'Alaric II. Ce roi, respectant ce que nous appelons le *statut personnel*, voulut néanmoins mettre le droit romain, qui régissait la race conquise, en rapport avec les changements que le temps avait apportés, et qui étaient en partie le fruit de la conquête. Il chargea de ce travail une commission de jurisconsultes, sous la présidence de Goiaric, comte du palais. Il soumit ensuite l'œuvre de ces derniers à l'approbation d'évêques et de députés provinciaux élus à cet effet et réunis à Aire en Gascogne, et publia, en 506, ce nouveau recueil qu'il rendit immédiatement obligatoire. Un exemplaire en fut adressé à chaque comte provincial, avec l'ordre formel, sous peine de la vie ou de la fortune, de ne pas employer d'autre loi ou d'autre formule dans son ressort (*ut in foro tuo nulla alia lex neque juris formula proferri nec recipi presumatur*). Cette injonction est contenue dans une préface (*commonitorium*), espèce de circulaire qui, placée en tête des exemplaires officiels du recueil, donne l'historique de sa rédaction. Ces copies étaient en outre revêtues de la mention suivante : « Moi, Anianus, homme honorable (*vir spectabilis*), j'ai mis au jour et j'ai souscrit (*edidi atque subscripsi*), d'après l'ordre du très-glorieux roi Alaric, ce volume des lois théodosiennes, décisions de droit et autres livres, recueillis à Aire, la 22e année de son règne. Nous avons collationné. » Cette souscription, émanant d'Anien, référendaire du palais, a trompé quelques savants, qui ont cru que celui-ci était l'auteur même de la compilation, et lui ont donné son nom (*Breviarium Aniani*). On sait aujourd'hui que ce référendaire était seulement chargé de certifier conformes à la minute officielle les copies envoyées aux comtes provinciaux.

Le recueil d'Alaric n'a eu d'abord d'autre nom que celui de *Lex romana;* plus tard, au VIIe siècle, il prit celui de *Lex Theodosii*, et reçut encore ceux de *Corpus Theodosianum* et de *Liber legum*. On comprendra facilement le motif de ces dénominations, lorsque nous indiquerons plus loin de quels textes ce recueil était composé. Au XVIe siècle, le jurisconsulte Le Conte (connu dans le monde savant sous le nom de *Contius*), prenant peut-être pour le titre de la *Lex romana* elle-même celui d'un abrégé fait par un moine (*de hoc Breviario nostro*), fit adopter le nom de *Breviarium*, dès lors universellement employé. En Allemagne même, on a conservé cette appellation, parce qu'elle est abréviative, et qu'elle dispense d'écrire tout au long *Lex romana Wisigothorum*.

Le *Bréviaire d'Alaric* contient : 1o le *Code théodosien* (16 livres); 2o les *Novelles* des empereurs Théodose, Valentinien, Marcien, Majorien et Sévère; 3o les *Institutes de Gaïus*; 4o cinq livres des *Sentences de Paul* (*Receptæ sententiæ*); 5o le *Code Grégorien* (13 titres); 6o le *Code Hermogénien* (2 titres); 7o un passage du *Liber Responsorum* de Papinien. Les textes ci-dessus ne sont pas reproduits en entier, les *Institutes* de Gaïus sont même abrégées et réduites en une sorte d'épitomé; mais, sauf cette exception, la reproduction donne fidèlement les passages sur lesquels s'est arrêté le choix des rédacteurs. Les constitutions et les novelles des empereurs sont appelées *Leges*, les travaux des jurisconsultes, y compris les Codes Grégorien et Hermogénien, qui ne sont que des recueils privés, portent le nom de *Jus*. C'est, dit M. Guizot, la distinction de la loi et de la jurisprudence. A la suite du texte est une *interprétation* émanant des jurisconsultes chargés de la rédaction du recueil, et destinée à mettre la législation et la doctrine ancienne en rapport avec les changements opérés par le temps et la conquête dans la société gallo-romaine. Elle explique, modifie et quelquefois change complétement le texte, pour l'adapter au nouvel état de choses; aussi est-elle le document qui donne le plus de lumières pour l'étude des institutions et des lois romaines au Ve et au VIe siècle. Cette interprétation, qui, pour les *Institutes* de Gaïus seulement, est fondue avec le texte, a été sévèrement appréciée lorsqu'on l'a examinée comme œuvre juridique. Sous ce rapport, sans doute, elle laisse beaucoup à désirer, parce qu'elle a été faite par des hommes peu intruits, qui ont mal compris les textes anciens, qui d'ailleurs auraient pu mieux les choisir, et les distribuer avec plus de méthode; mais nous lui devons, outre ce qu'elle nous apprend sur l'état social à cette époque, d'avoir conservé le sens de quelques lois qui ont été perdues. C'est grâce au *Bréviaire d'Alaric* que le droit romain n'a pas entièrement péri en France, et qu'il s'est maintenu, en s'altérant de plus en plus, il est vrai, jusqu'à la découverte et à la diffusion du texte de la législation justinienne. « L'existence seule d'un tel livre, écrit M. Guizot dans son *Histoire de la civilisation en France*, est la preuve la plus claire et la plus concluante de la perpétuité du droit romain. Ouvrons-le. Nous y trouverons partout la trace de la société romaine, de ses institutions, de ses magistrats, aussi bien que de sa législation. Le régime municipal occupe, dans l'interprétation du *Breviarium*, une place immense; la curie et ses magistrats, les *duumvirs*, les *défenseurs*, etc. y reviennent à chaque instant, et attestent que la municipalité romaine subsiste et agit. Non-seulement elle subsiste, mais elle a acquis plus d'importance et d'indépendance; à la chute de l'empire, les gouverneurs des provinces, les *præsides*, les *consulares*, les *correctores* ont disparu; à leur place, on aperçoit les *comtes* barbares; mais les attributions des gouverneurs romains n'ont pas toutes passé aux comtes; il s'en est fait une sorte de partage : les unes appartiennent aux comtes; ce sont, en général, celles où le pouvoir central est intéressé, comme la levée des impôts, des hommes, etc.; les autres, celles qui ne concernent que la vie privée des citoyens, sont allées à la curie, aux magistrats municipaux...

» Un second changement considérable s'y laisse aussi entrevoir. Dans l'ancienne municipalité romaine, le *duumvir*, le *quinquennalis*, etc., exerçaient leur juridiction comme un droit personnel, et nullement par voie de délégation et en qualité de représentants de la curie... Dans le *Breviarium*, l'aspect du régime municipal change; ce n'est plus en son propre nom, c'est au nom et comme délégué de la curie que le *defensor* exerce son pouvoir. A la curie en corps appartient la juridiction. Le principe de son organisation devient démocratique, et déjà se prépare ainsi la transformation qui fera de la municipalité romaine la commune du moyen âge. »

L'autorité du *Bréviaire d'Alaric* a longtemps persisté : « Ce recueil a exercé sur notre droit national une influence considérable : il est devenu la loi générale du clergé; il a souvent servi de base aux canons de l'Eglise gallicane, aux formules de Marculfe, à d'autres formules *secundum legem romanam* et aux capitulaires des rois de la deuxième race. Charlemagne en a promulgué une édition nouvelle, comme roi des Francs, des Lombards et des Germains. » (Jules Minié.)

On doit au *Bréviaire* d'Alaric la conservation de textes importants qui, sans cette compilation, ne seraient pas parvenus jusqu'à nous; c'est ainsi que nous possédons les *Sentences* de Paul et des parties des cinq premiers livres du Code théodosien. Jusqu'à la découverte du manuscrit des *Institutes* de Gaïus, à Vérone, en 1816, on n'avait de ce jurisconsulte que des fragments fondus, comme nous l'avons dit plus haut, avec l'interprétation, et dont il était difficile de faire usage. Ils ont conservé quelque valeur là où ils comblent des lacunes trop nombreuses encore dans le manuscrit.

La première édition du *Bréviaire* a été publiée par Sichard en 1528 (Bâle, in-fol.). Ce recueil a été reproduit en 1717 par Schulting dans sa *Jurisprudentia vetus Antejustinianea* (Leyde, in-4o), en 1815 par Hugo dans son *Jus civile Antejustinianeum* (Berlin, 2 vol. in-8o), et par Boeking, Haënel et Arndt dans leur remarquable édition des textes antéjustiniens publiée à Bonn (in-4o), de 1831 à 1844. Il a été enfin édité de nouveau en 1848 à Leipzig (in-4o), par G. Haënel, sous le titre de : *Lex romana Wisigothorum, ad* 73 *libr. mss. fidem emendata.* Nous ne connaissons pas cette dernière édition; mais celle de Bonn, que nous avons sous les yeux, nous paraît difficile à surpasser, tant pour la correction du texte que pour l'abondance des notes. Il est vrai de dire que celle-ci contient, en outre, beaucoup de textes qui n'ont pas pris place dans le *Brévicire*, et que celle de Leipzig est uniquement consacrée à la reproduction du recueil d'Alaric. Disons, en terminant, que ce dernier a été augmenté en 1822 de divers fragments découverts par Haënel, dans les manuscrits des bibliothèques de Paris et d'Orléans, et publiés par Haubold. On trouve des pages intéressantes sur le *Breviarium* dans l'*Histoire du droit romain au moyen âge*, de Savigny, traduction de Guenoux (Paris, 1839, tome Ier, p. 90 et suiv.), dans l'*Histoire de la civilisation en France*, de M. Guizot (Paris, 8e éd.; 1863, in-8o, tome Ier, p. 320 et suiv.), et dans l'*Histoire du droit français*, de Laferrière (Paris, 1846-1858, 6 vol. in-8o, tome II, p. 390 et 404, et tome III, p. 309).

BRÉVIATEUR s. m. (bré-vi-a-teur — rad. *bref*, s. m.). Chancell. Nom que l'on donne à Rome aux officiers qui délivrent les brefs et les rescrits du pape. ‖ Nom que l'on donnait, à la cour de Constantinople, au secrétaire des brefs impériaux.

BRÉVICAUDE adj. (bré-vi-kô-de — du lat. *brevis*, court; *cauda*, queue). Hist. nat. Qui a la queue courte ou un court appendice en forme de queue.

BRÉVICAULE adj. (bré-vi-kô-le — du lat. *brevis*, court; *caulis*, tige). Bot. Qui a la tige courte.

BRÉVICEPS s. m. (bré-vi-sèpss — du lat. *brevis*, court; *caput*, tête). Erpét. Genre de batraciens ayant la forme des crapauds, et comprenant une seule espèce, qui vit dans l'Afrique australe : *La forme singulière de son corps et de sa tête a fait appeler cet animal* BRÉVICEPS *bossu.* (P. Gervais.)

BRÉVICITE s. f. (bré-vi-si-te — de *Brevig*, nom de lieu). Minér. Nom donné par Berzélius à un silicate double d'alumine de soude découvert à Brevig, au sud de la Norvége. D'après des travaux plus récents, ce minéral ne doit point être considéré comme une espèce à part; on le rapporte à la mésotype.

BRÉVICOLASPE s. f. (bré-vi-ko-la-spe — du lat. *brevis*, court; *colaspis*, nom d'un insecte). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des chrysomèles, appelé aussi hersilie.

BRÉVICOLLE adj. (bré-vi-ko-le — du lat. *brevis*, court; *collum*, cou). Zool. Dont le cou est court.

BRÉVICORNE adj. (bré-vi-kor-ne — du lat. *brevis*, court; et de *corne*). Zool. Qui a des cornes ou des antennes courtes.

BRÉVIDENTÉ, ÉE adj. (bré-vi-dan-té — du lat. *brevis*, court; *dens*, *dentis*, dent). Zool. Qui a les dents courtes.

BRÉVIER s. m. (bré-vié). Ornith. Nom vulgaire des grands oiseaux de proie.

BRÉVIER v. a. ou tr. (bré-vi-é — du lat. *breviare;* de *brevis*, court). Abréger; extraire. ‖ Vieux mot.

BRÉVIFLORE adj. (bré-vi-flo-re — du lat. *brevis*, court; *flos*, *floris*, fleur). Bot. Qui a les fleurs courtes.

BRÉVIFOLIÉ, ÉE adj. (bré-vi-fo-li-é — du lat. *brevis*, court; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles courtes.

BRÉVIGASTRE adj. (bré-vi-ga-stre — du lat. *brevis*, court, et du gr. *gastêr*, ventre). Zool. Qui a le ventre ou l'abdomen court.

— s. m. pl. Groupe d'arachnides, formant une division du genre épeire (araignée-diadème).

BRÉVINE (LA), village de Suisse, canton et à 25 kilom. O. de Neufchâtel, dans la petite vallée du même nom, non loin des frontières de France; 3,000 hab. Sources sulfureuses fréquentées, horlogerie et dentelles; exploitation de houille; fromages dits *vacherins*, très-estimés.

BREVIO (Jean), littérateur italien du XVIe siècle. Il entra dans les ordres, séjourna plusieurs années à Rome et fut, croit-on, chanoine du chapitre de Ceneda en 1545. Il a publié, sous le titre de *Rime con alcune prose* (Rome, 1545, in-8o), le recueil de ses œuvres, qui sont fort peu nombreuses. Doué d'un esprit fin et délicat, aimant le repos et les plaisirs, il a écrit des vers peu remarquables; mais ses nouvelles sont fort estimées pour la pureté du style, sinon pour la chasteté des sentiments. Une de ces nouvelles, *Belphégor*, publiée en 1545 dans le recueil de Brevio, a paru en 1549 sous le nom de Machiavel, à qui on l'a attribuée depuis, bien qu'il soit plus que douteux qu'il l'ait écrite.

BREVIODURUM, ville de la Gaule Lyonnaise chez les Lexoviens; aujourd'hui Pont-Audemer.

BRÉVIPÈDE adj. (bré-vi-pè-de — du lat. *brevis*, court; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds courts, les jambes courtes.

BRÉVIPENNE adj. (bré-vi-pè-ne — du lat. *brevis*, court; *penna*, aile). Ornith. Qui a les ailes courtes.

— Entom. Syn. de BRACHÉLYTRE.

BRÉVIROSTRE adj. (bré-vi-ro-stre — du lat. *brevis*, court: *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec ou le rostre court.

— s. m. pl. Ornith. Classe d'échassiers qui ont le bec court.

BREVIS, surnom sous lequel la Fortune était adorée à Rome, dans le temple que lui avait élevé Servius Tullius.

BRÉVISCAPE adj. (bré-vi-ska-pe — du lat. *brevis*, court; *scapus*, tige). Bot. Qui a une tige courte.

BRÉVISÈTE adj. (bré-vi-sè-te — du lat. *brevis*, court; *seta*, soie). Bot. Qui a des soies courtes.

BRÉVISTYLE adj. (bré-vi-sti-le — du lat. *brevis*, court, et du fr. *style*). Bot. Qui a le style court.

BRÉVITÉ s. f. (bré-vi-té — lat. *brevitas*, même sens, formé de *brevis*, court). Gramm. et prosod. Quantité des voyelles ou syllabes brèves : *La* BRÉVITÉ *de la syllabe redoublée devant le radical est une règle générale.*

BRÉVIUSCULE adj. (bré-vi-us-ku-le — du lat. *brevis*, court). Un peu court. Se dit par plaisanterie d'un objet un peu trop court : *Ce discours a été trouvé* BRÉVIUSCULE.

BRÉVIVALVE adj. (bré-vi-val-ve — du lat. *brevis*, court, et de *valve*). Hist. nat. Qui a des valves courtes.

BRÉVIVENTRE adj. (bré-vi-van-tre — du lat. *brevis*, court, et de *ventre*). Hist. nat. Qui a le ventre court ou un court renflement.

BREWER (Henri), historien allemand, né dans le duché de Juliers, mort vers 1680. Il fut successivement chapelain de la collégiale de Bonn, recteur de l'église des religieuses de Nazareth, et enfin curé de Saint-Jacques à Aix-la-Chapelle, où il termina sa vie. On lui doit la continuation de l'*Historia universalis rerum memorabilium ubique pene terrarum gestarum* (Cologne, 1672, 6 vol. in-8o), qui avait été commencée par A. Brachelius et C.-A. Thundenus.

BREWER (James-Norris), littérateur anglais, né dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il a publié un assez grand nombre de romans, notamment : *Contes d'hiver* (1799, 4 vol.); la *Sorcière de Ravensworth* (1808, 2 vol.); le *Château de Monteville* (1808, 3 vol.); la *Vieille légende de famille* (1812, 4 vol.); *Sir Ferdinand d'Angleterre* (1812, 4 vol.); *Sir Gilbert Easterling* (1813, 4 vol.), et divers autres ouvrages, tels que : *Réflexions sur l'état actuel des paysans d'Angleterre* (1807); *Description des palais et bâtiments publics d'Angleterre et de l'étranger* (1809), etc.

BREWER (George), jurisconsulte et littérateur anglais, né en 1766, mort dans la première moitié de ce siècle. Après avoir servi quelque temps dans la marine en Angleterre, puis en Suède, il retourna dans son pays natal, étudia le droit et se fit procureur. Il a publié quelques romans : *Histoire de Tom Weston* (1791); la *Devise*, ou *Histoire de Bill Woodcock* (1795); des *Considérations sur les droits du pauvre* (1800); les *Heures du loisir* (1806), etc.

BREWER (le révérend James SHERREN), humaniste anglais, né à Londres en 1810. Il fit de brillantes études à l'université d'Oxford, et fut nommé, en 1841, professeur de littérature anglaise au collége du Roi, à Londres. Entre autres publications, il a donné une édition de l'*Ethique* d'Aristote, avec notes en anglais, et a commencé, en 1864, la publication d'un recueil de papiers d'Etat et de documents historiques sur le règne de Henri VIII, sous le titre de *Lettres et papiers étrangers et privés du règne de Henri VIII, conservés au British Museum ou partout ailleurs en Angleterre.* Les deux premiers volumes de cette curieuse et importante publication, entreprise aux frais de l'Etat, avaient paru au commencement de 1865. Les documents qu'elle renferme portent sur près de 5,000 incidents historiques, qui, pour la plupart, étaient ignorés des historiens. Des critiques très-autorisés s'accordent à regarder l'introduction en 280 pages, que M. Brewer a mise en tête de ce travail, comme un chef-d'œuvre de style, d'exposition et d'appréciation sagace des hommes et des choses.

BREWÉRIE s. f. (brou-é-rî — de *Brewer*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des convolvulacées, formé aux dépens des liserons, et comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Asie tropicale, en Australie et à Madagascar : *On cultive dans les jardins la* BREWÉRIE *de Roxburgh.* (C. Lemaire.)

BREWNIOW, ville de Bohême, la même que Braunau.

BREWOOD, ville d'Angleterre, comté et à 16 kilom. S. de Stafford, à 211 kilom. N.-O. de Londres, sur un bras de la Penk, et sur le canal de Birmingham à Liverpool; 3,600 hab. Fabriques de serrurerie.

BREWSTER (sir David), célèbre physicien anglais, né en 1781, à Jedburgh, en Ecosse, mort en 1868. Il étudia d'abord la théologie à l'université d'Edimbourg, pour embrasser l'état ecclésiastique; mais il y renonça pour se livrer exclusivement aux recherches scientifiques; il refusa même un bénéfice que lui offrait le duc de Roxburgh. Déjà il était le disciple et l'ami de trois maîtres de l'école écossaise : Robison, professeur de physique; Playfair, professeur de mathématiques, et Dugald-Stewart, professeur de philosophie morale. Dès cette époque (1800), il se signalait par une découverte importante sur le changement de direction des rayons lumineux, résultant des modifications dans les surfaces des corps. L'optique, la lumière, restèrent depuis son domaine de prédilection; il s'appliqua constamment à répéter et à modifier les expériences anciennes, à en faire de nouvelles, à redresser des théories accréditées, à démontrer des lois ignorées, à construire ou à imaginer des instruments aussi utiles qu'ingénieux. Newton, Malus, Fresnel, Arago, Biot, ont rencontré en lui un réformateur ou un continuateur. En 1810, il épousa l'une des filles de J. Macpherson, qui devait sa célébrité à la publication des poésies d'Ossian, traduites ou plutôt composées par lui-même. En 1815, il suppléa quelque temps le professeur Playfair dans son cours de physique; mais ces fonctions, qu'il n'avait acceptées que sur les instances des magistrats de la ville, il les résigna pour que rien ne le détournât de ses études et de ses expérimentations. En 1838 seulement, il se laissa nommer par le gouvernement principal des colléges réunis de Saint-Sauveur, Saint-Léonard et Saint-André. En 1859, par un vote unanime, le lord prévôt et le conseil municipal d'Edimbourg l'élurent principal de l'université de la capitale écossaise. Il avait été créé baronnet en 1832, et sa grande renommée lui fit obtenir tous les titres scientifiques, toutes les distinctions académiques qu'il avait le droit d'ambitionner. Docteur ès lois et maître ès arts des universités d'Edimbourg, d'Aberdeen, de Cambridge, d'Oxford et de Durham; membre et secrétaire de la Société royale d'Edimbourg, agrégé de la Société royale de Londres, et à plusieurs reprises lauréat de cette Académie; correspondant, puis membre associé de l'Institut de France, en remplacement de Berzélius, Institut qui avait déjà couronné ses découvertes en optique; promoteur de l'Association britannique pour l'avancement des sciences, membre des grandes Académies scientifiques du continent, décoré de l'ordre guelfe de Hanovre et de l'ordre du Mérite de Prusse, il est en outre officier de la Légion d'honneur, etc.

De 1808 à 1830, M. Brewster a dirigé l'*Encyclopédie d'Edimbourg* et y a consigné la plupart de ses découvertes. De 1819 à 1824, il a publié le *Journal philosophique d'Edimbourg* (10 vol.), qui parut ensuite sous le titre de *Journal scientifique d'Edimbourg* (16 vol.). Il a fourni des dissertations et des mémoires aux *Transactions* des Sociétés royales d'Edimbourg et de Londres, de l'Académie royale d'Irlande, de l'Association britannique, et aux recueils périodiques : *Edinburgh* et *Quarterly Reviews*, *North British Review*, etc. Il a inventé le kaléidoscope et perfectionné le stéréoscope, ainsi qu'un stéréoscope par réfraction et les lentilles segmentaires des phares. A côté des traités ou des dissertations de science pure, sir D. Brewster a écrit, non sans élégance, des articles et des livres de littérature scientifique : *Lettres et vie d'Euler* (1823, 2 vol.); *Lettres sur la magie naturelle* (1824); *Vie de Newton* (1831); les *Martyrs de la science : Galilée, Tycho-Brahé et Képler* (1841 et 1846); *Plus d'un monde*, ou *Croyance du philosophe et espoir du chrétien* (1854); *Mémoires sur la vie, les écrits et les découvertes de sir Isaac Newton* (1855, 2 vol.), d'après des documents originaux. Ses œuvres scientifiques les plus importantes sont : *Traité sur les nouveaux instruments scientifiques applicables à divers usages dans les arts et les sciences, etc.* (1813); *Traité sur le kaléidoscope* (1819); *Notes sur le système de physique* (philosophie) *mécanique de Robison* (1822, 4 vol.); *Traité d'optique* (1831).

BREWSTÉRITE s. f. (brou-sté-ri-te — de *Brewster*, nom d'homme). Minér. Silicate hydraté d'alumine, de strontiane et de baryte, qui se présente en petits cristaux ou en pellicules cristallines.

— **Encycl.** La *brewstérite* est une matière vitreuse, translucide, d'un blanc jaunâtre ou grisâtre. Elle appartient au système du prisme droit à base rhombe; ses cristaux sont ordinairement striés longitudinalement. La *brewstérite* a d'abord été découverte dans le calcaire spathique à Strontian, en Ecosse; on l'a depuis retrouvée à Saint-Turpet, dans la vallée de Munster, près de Fribourg-en-Brisgau.

BREXIACÉ, ÉE (brèk-si-a-sé — rad. *brexie*). Bot. Qui ressemble à une brexie.

— s. f. pl. Famille de plantes, formée du seul genre brexie, et qui paraît être voisine de la famille des saxifragées.

BREXIE s. f. (brek-sî — du gr. *brexis*, pluie). Bot. Genre d'arbrisseaux, formant à lui seul la famille des brexiacées, comprenant un certain nombre d'espèces, qui croissent à Madagascar, et dont quelques-unes sont cultivées dans les jardins de l'Europe.

BREYAGE s. m. (bré-ia-je — rad. *brayer*, qui s'est dit autrefois). Techn. Nom donné dans le centre de la France à l'action de broyer le chanvre : *Cette histoire me fut dite par lui-même en plusieurs soirées de* BREYAGE. (G. Sand.)

BREYDEL (Charles), dit **le Chevalier**, peintre flamand, né à Anvers en 1677, mort à Gand en 1744. Il fut élève de Pierre Rysbraek, et peignit alternativement des vues des bords du Rhin, dans la manière de Jean Griffier, et des sujets militaires, à l'imitation de Van der Meulen. Il se montra surtout habile dans ce dernier genre. Ses tableaux sont rares dans les galeries publiques; nous ne voyons guère à citer que deux *Paysages*, aux Offices de Florence, deux *Chocs de cavalerie*, au musée de Bruxelles, et deux scènes analogues, au musée de Valenciennes. En revanche, les petites batailles du chevalier Breydel se rencontrent assez fréquemment dans les cabinets d'amateurs. Cet artiste a travaillé successivement à Anvers, à Bruxelles et à Gand.

BREYDEL (François), peintre flamand, frère du précédent, né à Anvers en 1679, mort dans la même ville en 1750. Il eut pour maître P. Rysbraek et acheva de se former sous la direction de son frère. Il passa la plus grande partie de sa vie à la cour de Hesse-Cassel, dont il fut peintre, et travailla quelques années à Londres. Le musée de Dresde a de lui deux tableaux représentant l'un et l'autre des personnages en costumes de théâtre, qui dansent au milieu d'édifices en ruine.

BREYDENBACH, BREIDENBACH ou **BREDENBACH** (Bernard DE), voyageur allemand, qui vivait au XVe siècle. Il était doyen de l'église de Mayence, lorsqu'il partit, en 1482, pour visiter Jérusalem et le mont Sinaï. Il s'embarqua à Venise avec quelques personnes de distinction et un peintre de talent nommé Berwich, et, de retour de son long voyage, il en publia la relation sous le titre de *Opusculum sanctarum peregrinationum* (1486, in-fol.), accompagné de cartes, de plans et de figures excellentes, dus à Berwich, et représentant les types ainsi que les costumes de l'Orient avec la plus scrupuleuse exactitude. Le récit de Breydenbach peut être encore lu aujourd'hui avec plaisir, tant on y sent l'observateur fidèle et consciencieux. Il eut le plus grand succès lors de son apparition. Traduit en allemand, en espagnol, en hollandais, il a été deux fois traduit en français, la première par Jehan Hersin, sous le titre de *Voyage et pèlerinage d'outre-mer au saint Sépulcre, etc.* (1489, in-fol.); la seconde par Nicole Le Huen, également moine, sous le titre de *Saintes pérégrinations, etc.* (1486); mais cette dernière version est loin d'être fidèle, et Le Huen y a beaucoup ajouté du sien. A la suite du livre de Breydenbach se trouvent six alphabets orientaux, qui n'avaient point encore été publiés, et un petit vocabulaire des mots turcs les plus usuels.

BREYÉ (François-Xavier), jurisconsulte français, né en 1694 à Pierrefort, mort à Nancy en 1736. Joignant à une profonde connaissance des lois et des coutumes une instruction aussi solide que variée, Breyé occupa le premier rang au barreau de Nancy, et fut nommé garde des livres du duc de Lorraine. Ses principaux ouvrages sont : *Dissertation sur le titre X* Des donations, *de la coutume générale de Lorraine* (Nancy, 1725); *Traité du retrait féodal* (Nancy, 1733-1736, 2 vol. in-4o), et *Amusements du sieur Breyé* (1733), recueil de vers et de prose.

BREYER (Remi), théologien français, né à Troyes en 1669, mort en 1749. Il se fit recevoir docteur en Sorbonne, et devint chanoine et promoteur dans sa ville natale. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, notamment : *Catéchisme des riches* (1711); *Mémoire où l'on prouve que la ville de Troyes en Champagne est la capitale de la province* (1723), écrit plein de recherches; une traduction des *Lettres de saint Loup, évêque de Troyes, et de saint Sidoine, évêque de Clermont* (1706), etc.

BREYN (Jacques), botaniste allemand, né en 1637 à Dantzig, mort en 1697. Tout en se livrant au commerce, il étudia la botanique, pour laquelle il avait un goût très-vif, reçut des leçons de Mentzell, fit venir des plantes rares de différentes contrées de l'Europe, et se lia d'amitié avec le curateur de l'université de Leyde, Jérôme Beverning, qu'il connut en s'adonnant à ses études favorites dans cette dernière ville. Son principal ouvrage a pour titre : *Plantarum exoticarum aliarumque minus cognitarum centuria prima* (Dantzig, 1678, in-fol.). Il l'avait d'abord écrit en allemand. On lui doit en outre de nombreuses dissertations, des mémoires et deux opuscules intitulés *Prodromus* (1680-1689).

BREYN (Jean-Philippe), médecin et botaniste allemand, fils du précédent, né à Dantzig en 1680, mort en 1764. Il se fit recevoir docteur en médecine, s'occupa surtout de botanique et d'histoire naturelle, et fit, en 1703, un voyage en Italie, pour en étudier les productions. Breyn devint membre de l'Académie des curieux de la nature et de la Société royale de Londres. Parmi les nombreux ouvrages de ce savant, nous citerons : *De Fungis officinalibus* (Leyde, 1702), traité sur les champignons comestibles; *Historia naturalis cocci radicum tinctorii, etc.* (1731), sur la cochenille de Pologne, etc. On lui doit la savante préface de l'édition de la *Flora quasimodo genita*, que Helwig a publiée.

BREYNIASTRE s. m. (brè-ni-a-stre — dimin. de *breynie*). Bot. Section du genre câprier.

BREYNIE s. f. (brè-nî — de *Breynius*, botan. belge). Bot. Genre de plantes, de la famille des euphorbiacées, comprenant une seule espèce.

BREYZAD, nom donné à la langue bretonne.

BREZ (Jacques), savant piémontais, né en 1771, mort en 1798 à Middelbourg, où il exerçait les fonctions de pasteur protestant. Il a publié en français : *Flore des insectophiles* (Utrecht, 1792); *Voyage intéressant pour l'instruction et l'amusement de la jeunesse* (Utrecht, 1792); *Histoire des Vaudois, habitants des vallées occidentales du Piémont* (Lausanne, 1797, 2 vol. in-8o).

BRÉZÉ, bourg de France (Maine-et-Loire), arrond. et à 12 kilom. S. de Saumur; 873 hab. Récolte de vins estimés. Le bourg se recommande par quelques curieux monuments : le château de Brézé, ancien marquisat, reconstruit au XVIe siècle, sur l'emplacement d'un château plus ancien; le château de Cohu, flanqué de trois tourelles; les magnifiques ruines du château de la Bouchardière.

BRÉZÉ, ancienne famille d'Anjou, représentée au commencement du XVe siècle par Pierre de Brézé, seigneur de la Varenne, Brissac, etc., conseiller et chambellan du roi, qui laissa trois fils. — PIERRE, l'aîné, fut grand sénéchal de Normandie, commanda le secours que Louis XI envoya à Marguerite d'Anjou en Angleterre, et fut tué à la bataille de Montlhéry. — Le second, ROBERT, capitaine de Louviers, fut tué dans une rencontre avec les Suisses, en 1444. — Le troisième, JEAN, suivit son frère à l'expédition d'Angleterre. — Jacques DE BRÉZÉ, fils de Pierre, grand sénéchal de Normandie, dont nous venons de parler, maréchal et grand sénéchal de Normandie comme son père, épousa en 1462 une fille naturelle du roi Charles VII et d'Agnès Sorel, et l'ayant surprise en flagrant délit d'adultère, la tua en 1476. Poursuivi en justice, il fut condamné à 100 mille écus d'amende envers le roi Louis XI, pour le payement desquels il abandonna toutes ses terres. Mais, après la mort de Louis XI, il se pourvut en parlement et obtint un arrêt en sa faveur. Il avait eu de son mariage trois fils : l'aîné, Louis DE BRÉZÉ, comte de Maulévrier, grand sénéchal et gouverneur de Normandie, grand veneur de France, marié en premières noces à Catherine de Dreux, dont il n'eut pas d'enfants, et en secondes noces, en 1514, à Diane de Poitiers, qui devint la maîtresse du roi Henri II, et dont il n'eut que des filles. — Le second, Jean DE BRÉZÉ, mourut sans s'être marié. — Le troisième, Gaston DE BRÉZÉ, laissa un fils, LOUIS, qui fut évêque de Meaux, grand aumônier de France et trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris. La famille se trouva ainsi éteinte.

BRÉZÉ (Pierre II DE), grand sénéchal d'Anjou, puis de Poitou et de Normandie, mort en 1465. Il figura avec éclat dans toutes les guerres du règne de Charles VII, contribua à l'expulsion des Anglais du royaume, et prit une part importante aux affaires du gouvernement, particulièrement à l'établissement de l'armée permanente, à la réforme de la justice et des finances, à la trêve avec l'Angleterre, etc. A son avénement au trône, Louis XI, qui, lors de la Praguerie, avait trouvé dans Pierre de Brézé le plus redoutable peut-être de ses adversaires, le fit enfermer au château de Loches (1461), et ne lui rendit la liberté qu'après le mariage de Jacques de Brézé, son fils, avec une sœur naturelle du roi, Charlotte, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel. Pierre de Brézé recouvra alors ses titres, et fut envoyé, en 1463, au secours de l'infortunée Marguerite d'Anjou. De retour de cette expédition, qui n'eut aucun résultat, il fut mis par Louis XI à la tête de l'avant-garde lors de la fameuse journée de Montlhéry (1465), pendant la guerre du Bien public. Vêtu de la cotte d'armes du roi, qu'il avait prise pour donner le change à l'ennemi, il chargea avec impétuosité, et fut tué un des premiers. Le soupçonneux Louis XI, qui craignait que Pierre de Brézé ne fût d'intelligence avec ses ennemis, l'avait placé, dit-on, à ce poste périlleux, soit pour s'assurer de sa fidélité, soit, ce qui n'a rien d'improbable, dans l'espoir de se défaire d'un ancien ennemi, contre lequel il avait toujours conservé un vif ressentiment.

De Brézé n'était pas seulement un soldat plein de bravoure et de loyauté, il aimait les lettres et les arts, et possédait un esprit enjoué et très-fin. On en peut juger par le trait suivant. Louis XI, qui ne prenait guère d'avis que de lui-même, avait l'habitude de dire que tout son conseil était dans sa tête. Ayant vu dans une chasse le roi monté sur une haquenée de très-petite taille, le sénéchal Pierre de Brézé lui dit avec ce ton enjoué qui lui était naturel : « Je ne pense pas, sire, qu'il se puisse voir un cheval de plus grande force que cette haquenée, car elle porte Votre Majesté et tout son conseil. »

BRÉZÉ (Jacques DE), fils du précédent, lui succéda comme sénéchal de Normandie; il était né vers 1430 et mourut en 1494. Marié à la fille d'Agnès Sorel et de Charles VII, il la poignarda de sa main en 1476, après l'avoir surprise en adultère. Louis XI, pour venger la mort de sa sœur naturelle, le priva de tous ses biens et le fit jeter en prison. Il fut réintégré dans ses dignités sous Charles VIII, en 1484. On a de lui quelques manuscrits (à la Bibliothèque impériale) : le *Livre de la chasse;* les *Dits du bon chien Souillart*, etc., imprimés il y a quelques années.

BRÉZÉ (Urbain de MAILLÉ). V. MAILLÉ.

BRÉZÉ (**DREUX-**). V. DREUX-BRÉZÉ.

BREZILLAC (Jean-François), érudit français, né à Farjaux en 1710, mort en 1780. Il entra dans l'ordre des bénédictins de Saint-Maur, continua l'*Histoire des Gaules et des conquêtes des Gaulois* (1754, in-4o), commencée par son oncle, dom Jacques Martin, et prit part à la rédaction du *Dictionnaire ecclésiastique et canonique portatif* (Paris, 1769).

BRÉZIN (Michel), célèbre philanthrope, né en 1758, mort à Paris le 21 janvier 1828. Fils d'un ouvrier serrurier et privé des bienfaits de l'instruction, il ne dut ses succès et sa fortune qu'à une persévérance laborieuse, servie d'ailleurs par les circonstances et les événements. Chargé, pendant la Révolution, de la fourniture des canons de bronze, il établit à l'Arsenal une fonderie, frappa ensuite, pour suppléer à l'insuffisance des ateliers publics de monnayage, pour plus d'un million de pièces de 1 centime, et devint enfin maître de forges en Normandie. Possesseur d'une fortune considérable, il se souvint de ses débuts et éprouva pour les ouvriers appelés à parcourir la même carrière que lui une sympathie d'autant plus méritoire qu'elle est plus rare chez les industriels enrichis : ce bienfaiteur de l'humanité a consacré toute sa fortune à la fondation d'une maison de refuge, ingénieusement appelée *Hospice de la Reconnaissance*, où sont admis les ouvriers âgés appartenant aux professions qu'il avait lui-même exercées (mécaniciens, serruriers, fondeurs et forgerons). Cet hospice, disposé pour 300 lits, est situé à Garches, près de Saint-Cloud, dans un parc dépendant du domaine du Petit-l'Etang, propriété du fondateur. Quand donc se rencontrera-t-il un homme de lettres dix fois millionnaire, qui fondera à son tour un Petit-l'Etang pour les serfs de la pensée et les martyrs de la plume? Il serait difficile de répondre à cette question; mais ce qu'il y a de certain, c'est que cet hôpital ne manquerait jamais d'invalides. Quoi qu'il en soit, si cette idée vient un jour à un favori d'Apollon, avec pouvoir de l'exécuter, comme Voltaire, il pourra dire en parlant de son testament :

J'ai fait un peu de bien; c'est mon meilleur ouvrage

Brézin savait à peine lire, et il arriva à une fortune de cinq millions, qui en représenterait le double aujourd'hui; mais il avait un grand esprit d'ordre et un jugement très-sûr; réponse vivante et triomphante à tous ces déclassés qui, n'ayant pas eu le talent de devenir *parvenus*, s'écrient en contemplant leur redingote douteuse, puis le chaud paletot fourré de l'homme simple qui a su s'enrichir : « Ce n'est pas étonnant; c'est un imbécile, c'est un épicier! » Et qu'importe si cet imbécile, si cet épicier, qui bâillaient aux sublimes mélodies de Rossini et dormaient aux chefs-d'œuvre de Racine, possédaient les modestes qualités nécessaires à la bonne direction de l'industrie qu'ils exerçaient?

Voici un passage des dispositions testamentaires de Michel Brézin : « Je crois ne pou- » voir mieux disposer de ma fortune qu'en ac- » complissant un projet depuis longtemps mé- » dité, qui est de fonder un hospice sous le nom » d'*Hospice de la Reconnaissance;* il sera élevé » pour la retraite des pauvres ouvriers âgés, » dont le nombre sera déterminé suivant la » fortune que je laisserai. Pour y être admis, » il faudra faire partie de l'une des professions » exercées par les ouvriers que j'ai employés, » et qui m'ont aidé par leur travail à augmen- » ter ma fortune. Il faudra en outre être âgé » de plus de soixante ans, n'avoir pas été re- » pris de justice, et fournir sur sa moralité » des attestations dignes de foi; enfin, il faudra » n'avoir pas d'autres ressources, et s'y con- » duire en honnête homme. »

Certes, voilà un style qui n'est ni élégant ni coloré; mais l'idée est sublime, humaine, éminemment française. Ah! noble Samaritain! tu ne t'affublas point d'un ridicule manteau bleu pour secourir ton semblable en plein vent et l'humilier en lui faisant l'aumône. C'est le lit sur lequel tu es mort qui fut le seul confident de tes bienfaits, et ta main gauche a ignoré les lignes flamboyantes que traçait en tremblant ta main droite! Ah! Brézin, quand je suivrai de nouveau la route poudreuse qui conduit de Saint-Cloud au dernier asile de tes vieux enfants, et que je poserai le pied sur le seuil, j'ôterai respectueusement mon chapeau, en m'écriant avec une émotion bien sentie : « Ce lieu est trois fois saint; car il a été sanctifié par la misère, par le travail et par la charité! »

BREZOLE s. f. (bre-zo-le). Art culin. Ragoût composé de filets de viande et de volaille.

BRÉZOLLES, bourg de France (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. S.-O. de Dreux; pop. aggl. 797 hab. — pop. tot. 913 hab. Commerce d'oignons, filasse, bestiaux. Belle église de la fin du XII^e siècle; pierres druidiques.

BREZOWA, ville de l'empire d'Autriche en Moravie. V. BRISAU.

BRI ou **BRY** s. m. (bri). Bot. Espèce de mousse appelée aussi brion. V. BRY.

BRIAC (SAINT-), bourg et commune de France (Ille-et-Vilaine), cant. de Pleurtuit, arrond. et à 10 kilom. O. de Saint-Malo, à peu de distance de la mer; pop. aggl. 558 hab. — pop. tot. 2,120 hab. Céréales et fourrages; pêche, bains de mer. L'église, du XIVe siècle, construite aux frais des pêcheurs, rappelle son origine par la plupart de ses ornementations, représentant des maquereaux.

BRIAL (Michel-Jean-Joseph, dom), historien, bénédictin de Saint Maur, né à Perpignan en 1743, mort à Paris en 1828. Ce laborieux érudit eut part à la publication des tomes XIII à XVIII du *Recueil des historiens de France*, des tomes XIII et XVI de l'*Histoire littéraire de la France*, ainsi qu'aux *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi*. Il a en outre donné, dans le *Recueil de l'Académie des inscriptions*, un grand nombre de dissertations historiques du plus haut intérêt. Il était membre de l'Académie des inscriptions depuis 1805.

BRIALMONT (Laurent-Mathieu), général belge, né en 1789 à Seraing, près de Liége. Il fit toutes les campagnes de l'Empire depuis Austerlitz, fut décoré à la Moscowa, et se retira dans les rangs de l'armée de la Loire. De retour dans son pays, il resta à l'écart tant que dura le gouvernement hollandais. Partisan de la révolution de 1830, qu'il servit dans le Limbourg, il reprit du service dans l'armée belge, et devint aide de camp du roi Léopold, lieutenant général; puis, en 1850, fit partie du cabinet Rogier comme ministre de la guerre. Huit mois après, il donna sa démission, son caractère sympathisant peu avec *les gens de loi*, c'est-à-dire avec des collègues plus soucieux que lui des formalités et des ménagements.

BRIALMONT (Alexis), écrivain militaire belge, né à Venloo en 1821, a dirigé, comme officier du génie, les travaux de fortification de la ville de Diest. Il est capitaine d'état-major depuis 1857. Il a fondé le *Journal de l'armée belge* (1850), et publié, entre autres ouvrages : *Considérations politiques et militaires sur la Belgique* (Bruxelles, 1851-1852, 3 vol.); *Histoire du duc de Wellington* (1856-1857, 3 vol.); *Etude sur la défense des Etats et sur les fortifications* (1863, 3 vol. avec atlas); *Eloge de la guerre* ou *Réfutation des doctrines des amis de la paix* (1849); *De la guerre, de l'armée et de la garde civique* (1849), etc.

BRIAN (Joseph), sculpteur français, né à Avignon vers 1803, mort en 1861. Son premier maître fut un Italien nommé Serri, fixé à Avignon, où il exécutait des figures en bois et en pierre pour les églises. Envoyé à Paris pour y continuer ses études aux frais de sa ville natale, Joseph Brian entra dans l'atelier de Bosio, d'où il sortit avec le second prix de Rome. Il a exposé : une statue d'*Eve*, au Salon de 1836; un buste-portrait, en 1840; le buste de Crillon, en 1844; celui de Gérard Edelinck (commande du ministère d'Etat); et le modèle en plâtre d'un groupe représentant *Daphnis et Chloé*, en 1859; le buste du docteur Conneau, en 1861. Il a exécuté en outre une statue de *Molière* pour la façade du théâtre d'Avignon, et un buste de Joseph Vernet pour le musée de la même ville.

BRIAN (Louis), sculpteur français, frère du précédent, né à Avignon en 1805, mort à Paris le 15 janvier 1864. Après avoir reçu les premières leçons de Serri, il partit pour Paris, se plaça sous la direction de David d'Angers, et remporta le premier grand prix de Rome en 1832; le sujet du concours était : *Capanée foudroyé par les dieux*. Parmi les ouvrages qu'il exécuta à Rome, on remarqua : la copie du *Démosthène debout*, du Vatican; celle d'un *Faune antique*, en marbre, faite pour M. Thiers; divers bustes, parmi lesquels ceux du compositeur Boulanger et du peintre Sigalon; enfin, la statue en marbre d'un *Jeune faune* (aujourd'hui au musée d'Avignon), qui fut exposée au Salon de 1840 et valut à l'artiste une médaille de 1re classe. Revenu en France, Louis Brian envoya aux Salons les ouvrages suivants : en 1843, le buste de M. E. Pelletan; en 1844, celui de Lamartine; en 1845, celui d'Aimé Martin; en 1847, le modèle en plâtre de la statue de *Poussin*, destinée à la ville des Andelys; en 1848, cette même statue en bronze; en 1863, le buste de l'amiral Romain-Desfossés. Ses autres ouvrages les plus remarquables sont : deux figures allégoriques et un bas-relief, à l'Hôtel de ville de Paris; un *Saint Marc*, à Saint-Vincent-de-Paul; la *Seine et le Rhin*, groupe à l'embarcadère du chemin de fer de l'Est; une statue en pierre de *Saint Jérôme*, à la nouvelle église de Saint-Augustin; diverses sculptures au nouveau Louvre; la statue d'*Althen*, à Avignon, et celle de *Corneille*, pour le théâtre de la même ville; les bustes de MM. de Carné, B. Rampal, Dargaud, de Sazilly, du général Mortier, etc. En mourant, Louis Brian laissa inachevée une statue de *Mercure*, dont le modèle en plâtre, exposé au Salon de 1864, obtint la grande médaille d'honneur. Tout le monde applaudit à ce triomphe posthume de l'un des artistes les plus consciencieux et les plus modestes de notre école contemporaine : « La statue indiquée d'une main habile, largement préparée dans les masses principales, a cet attrait, dit M. Bürger, qu'ont en général les ébauches d'un maître. On admire avec une certaine émotion ce dernier jet d'un talent qui n'était pas sans valeur. »

BRIANCE, petite rivière de France (Haute-Vienne), naît dans les montagnes de Surdou, sur les limites du départ. de la Corrèze, arrond. de Saint-Yrieix, passe à Pierre-Buffière, Solignac, et se jette dans la Vienne, près du viaduc du chemin de fer de Limoges à Périgueux. Cours de 55 kilom.

BRIANCHON (Charles-Julien), mathématicien français, né à Sèvres en 1785. Entré le premier à l'École polytechnique en 1804, il était, en 1808, lieutenant d'artillerie. Après avoir fait les campagnes d'Espagne et de Portugal, il fut nommé, en 1815, adjoint du directeur général des manufactures d'armes de France, et, trois ans plus tard, professeur de sciences appliquées à l'Ecole d'artillerie de la garde royale. On a de lui des mémoires et des articles remarquables sur le *Traité des sections coniques assujetties à des conditions déterminées;* sur les *Propriétés de la ligne droite et les jeux de combinaison;* sur les *Lignes du second ordre* (1817); sur les *Courbes de raccordement*, etc. Citons encore de lui un excellent *Mémoire sur la poudre à tirer* (1823), et un *Essai chimique sur les réactions foudroyantes* (1825).

BRIANÇON, ville de France (Hautes-Alpes), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 90 kilom. N.-E. de Gap, dans une vallée des Alpes, sur la rive droite de la Durance, à 1,306 m. au-dessus du niveau de la mer; pop. aggl. 1,415 hab. — pop. tot. 3,402 hab. L'arrondissement comprend 5 cantons, 27 communes, 23,402 hab. Tribunal de 1re instance, collége communal, place de guerre de 1re classe; fabriques de tricots, bas, draps, chapelleries, tanneries, exploitation du talc dit *craie de Briançon;* plantes médicinales et tinctoriales. Ancienne station romaine, Briançon est située à la jonction de la vallée de la Guisanne et de la Clairée, au point où les deux rivières perdent leur nom pour prendre celui de Durance. Cette place de guerre, conservée à la France en 1815, par la défense héroïque des Briançonnais contre les troupes étrangères, est entourée d'une triple enceinte fortifiée; les rues sont étroites et tellement en pente, que les voitures ne peuvent circuler sur plusieurs points. Sept forts et plusieurs redoutes, commencés en 1722 et achevés sous le règne de Louis-Philippe, croisent leurs feux et commandent toutes les routes qui aboutissent à Briançon; le plus important de ces ouvrages militaires est le fort du Château, construit au sommet du mamelon qui porte la ville. On admire, à Briançon, le pont qui réunit la ville aux forts construits sur la rive gauche de la Durance; il est formé d'une seule arche de 40 m. d'ouverture, et mesure 57 m. au-dessus du niveau moyen du torrent; plusieurs belles fontaines et une jolie église de style italien, surmontée de deux clochers à coupoles.

BRIANÇONNAIS (le), pays de France, compris autrefois dans le gouvernement du Dauphiné, entre la Savoie au N., le Piémont à l'E., la vallée de Barcelonnette au S., l'Embrunois et le Grésivaudan à l'E. Le Briançonnais comptait parmi ses villes principales : Briançon, capitale; Queyros, le Monestier et Mont-Genèvre. Après avoir été habité par les Brigiani sous la domination romaine, ce pays suivit plus tard les destinées du Dauphiné, et fait actuellement partie du département des Hautes-Alpes.

BRIANÇONNAIS, AISE s. et adj. (bri-an-so-nè, è-ze). Géogr. Habitant de Briançon; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* BRIANÇONNAIS. *Les femmes* BRIANÇONNAISES.

BRIAND (Pierre-César), littérateur français, né à Paris en 1763, mort en 1850. Après avoir exercé quelque temps la profession d'avocat, il l'abandonna en 1786 pour faire le commerce de la librairie. Il a publié : les *Jeunes voyageurs en Europe* (Paris, 1827, 5 vol.); les *Jeunes voyageurs en Asie* (Paris, 1829, 8 vol.); les *Petits voyageurs en France* (Paris, 1834); diverses traductions d'ouvrages anglais, entre autres : *Histoire de Pierre le Cruel*, de Dillon (1792); *Histoire de la décadence de l'empire romain*, de Gibbon (1807); *Histoire d'Espagne*, du même (1808), etc.

BRIANGE s. et adj. (bri-an-je). Géogr. Habitant de la Brie; qui appartient à la Brie ou à ses habitants. || Vieux mot. || On dit aujourd'hui BRIARD ou BRIOIS.

BRIANITE s. m. (bri-a-ni-te). Hist. relig. Membre d'une secte méthodiste wesleyenne, dont les idées démocratiques sont fort avancées.

BRIANSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 110 kilom. O. d'Orel, sur la Desna; ch.-l. du district de même nom; 5,000 hab. Fonderie de canons, arsenal de constructions, manufacture d'armes, verreries; commerce considérable de grains, chanvre, huile de chènevis, miel et cire.

BRIANT (Denis), érudit et historien français, né à Pleudehen vers 1655, mort en 1716. Il appartenait à l'ordre des bénédictins de Saint-Maur. Extrêmement instruit, et critique aussi sagace que judicieux, il a collaboré à l'*Histoire de Bretagne* du P. Lobineau, et composé les deux ouvrages suivants, qui sont restés manuscrits, mais dont il existe des copies dans plusieurs bibliothèques : *Mémoire sur l'abbaye de Saint-Vincent du Mans*, et une histoire de la province du Maine, intitulée : *Cenomania*.

BRIANTE, petite rivière de France (Orne), prend sa source dans la forêt d'Ecouves, canton de Séez, arrond. d'Alençon, baigne les villages de Colombiers et de Damigny et se jette dans la Sarthe à Alençon, après un cours de 22 kilom. du N. au S.

BRIANVILLE (Claude-Oronce FINÉ DE), historien et littérateur français, né à Briançon, mort en 1675. Il fut abbé de Saint-Benoît de Quincy en Poitou et aumônier du roi. On a de lui : *Abrégé méthodique de l'histoire de France, avec les portraits des rois* (Paris, 1664); *Projet de l'histoire de France en tableaux* (Paris, 1665); *Histoire sacrée en tableaux* (1670, 3 vol. in-12), etc.

BRIANZA (la), pays situé entre les deux bras du lac de Côme, et qui est appelé le Jardin de la Lombardie. Il est difficile de trouver un séjour plus enchanteur que ce petit coin de terre, qui renouvelle la fable du paradis terrestre : collines fertiles, lacs et sources d'eaux fraîches, air pur, douceur de température, rien n'y manque. Il n'y a pas moins de dix lacs dans cet ancien pays des Orobiens, dont parle Pline. Ceux d'*Alserio*, de *Pusiano* et d'*Annone* n'en formaient qu'un jadis, sous le nom d'*Eupilis*. Ce terrain, si accidenté, est semé de vallons, de grottes curieuses, de fontaines intermittentes et de ravissants points de vue. Du haut du plateau dit *Piano del tivano*, élevé de 1,200 m. au-dessus du lac de Côme, on jouit d'un panorama sans égal. Ce qu'il y a de beau dans cette contrée, ce qui en fait le charme principal, c'est le contraste de cette fertilité de l'Italie avec les sites pittoresques de la Suisse. Brianza, qui a donné son nom à tout le pays, était autrefois une cité importante, et sur le sommet d'un coteau on voit encore quelques-unes de ses ruines, entre autres le clocher d'où l'on convoquait jadis tous les habitants au son de la cloche. Le territoire de la Brianza, qui comprend huit districts, compte une population de 16,000 âmes. Il a produit nombre d'hommes éminents dans les sciences et les lettres, entre autres Manzoni, Sacchi, Appiani et Cantù.

BRIARD, ARDE s. et adj. (bri-ar, ar-de). Géogr. Habitant de la Brie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Chien, mouton* BRIARD. *Elle n'est pas difficile, dit la grosse* BRIARDE *en murmurant.* (Balz.) *Ce domestique était de Farmoutiers en Brie, et il avait conservé son ancien jargon* BRIARD *dans toute sa pureté native.* (Th. Gaut.)

— s. m. Patois des habitants de la Brie : *Il accablait les indigènes qu'il rencontrait de toutes sortes d'injures burlesques, en* BRIARD, *bien entendu.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Les bêtes à laine de la Brie proprement dite sont souvent confondues avec celles de la Beauce. Ces animaux appartiennent à deux espèces : les uns, mérinos ou métis, sont propres au pays et se sont produits en même temps que ceux d'Eure-et-Loir et de la même manière; les autres sont importés dans les environs de Paris pour y être engraissés. Quelques-uns de ces derniers passent l'hiver et se reproduisent, mais la plus grande partie arrive dans le mois de juin et est revendue en automne. Les cultivateurs de la Seine achètent aux marchés de Sceaux et de Poissy, quand les cours sont bas, et revendent quand les prix sont plus élevés, après avoir fait consommer les herbages dont ils pouvaient disposer. Ceux qui font porter les brebis nourrissent bien les mères, soignent particulièrement les agneaux, qu'ils vendent comme agneaux de lait. Ces éleveurs se débarrassent de leurs fourrages, produisent un bon fumier, tout en réalisant de grands bénéfices. La laine de ces moutons est douce et fort estimée. Les pâturages de cette contrée ont toujours eu la réputation de faire pousser de belles toisons. Aussi disait-on autrefois : « Adoucir la laine des moutons picards et allonger celle des champenois, » pour indiquer des soins superflus, comme on dirait : « Porter de l'eau à la rivière. » C'est par de bons appareillements que les éleveurs de la Brie peuvent perfectionner leur race. Pour avoir de plus lourdes toisons, ils recherchent trop la haute taille et poussent trop à la nourriture, sans chercher à prévenir le développement extrême du ventre.

BRIARD (Gabriel), peintre de l'école française, né à Paris en 1725, mort en 1777. Elève de Natoire, il remporta le grand prix de Rome et fut reçu à l'Académie de peinture en 1768. Cet artiste avait un dessin facile et pur, mais son coloris est froid et même assez souvent faux. On estime son plafond de l'*Olympe assemblé* (à Versailles), celui des *Noces de Psyché* (à la Bibliothèque impériale).

BRIARE (*Brivodurum*), ville de France (Loiret), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. S.-E. de Gien, à la jonction du canal de Briare avec la Loire; pop. aggl. 3,555 hab. — pop. tot. 4,346 hab. Poterie, faïencerie; commerce de vins, bois, charbon, pierres de taille; port commode.

BRIARE (canal de), fait communiquer la Loire à la Seine par la vallée du Loing. C'est le premier canal à point de partage qui ait été fait en France; il fut commencé sous Henri IV, par Sully, en 1604, et terminé en 1642, sous Louis XIII. Les dépenses occasionnées par les travaux et par les expropriations s'élevèrent à 10 millions de francs. Il commence à Briare, où il reçoit le canal latéral à la Loire, franchit la ligne de faîte près de Rogny, passe à Châtillon et va se réunir, à Montargis, au canal du Loing. Sa longueur totale est de 56,250 m., dont 14,515 pour le versant de la Loire, 2,821 m. pour le bief de partage et 38,914 pour le versant de la Seine; la pente sur le versant de la Loire est de 38 m. 25, rachetée par 12 écluses; sur celui de la Seine, elle est de 78 m. 75, rachetée par 28 écluses. Charge moyenne des bateaux, 70 tonnes; mouvement en 1862, 157,431 tonnes, dont la houille constitue la plus grande partie.

BRIARÉE, géant mythologique, fils du Ciel et de la Terre; il avait cent bras et cinquante têtes. Il fut précipité dans la mer par Neptune, et enchaîné sous l'Etna par Jupiter, en punition de sa révolte. Toutefois, le maître de l'Olympe l'appela à son aide contre les Titans et le garda depuis auprès de lui. Les habitants de Chalcis l'honoraient sous le nom d'Egéon. Le nom de *Briarée* a passé dans la langue et est devenu une sorte de nom commun pour désigner un homme ou même une chose dont les efforts, l'activité ou les effets semblent se multiplier :

« Les garçons de comptoir, eussent-ils eu cent bras, comme *Briarée*, n'auraient pu suffire à servir les chalands qui s'arrachaient les provisions. » MURGER.

« Ne vous imaginez pas, je vous prie, que tout le monde ait cent bras comme *Voltaire-Briarée :* un de ses bras saisit la physique, tandis que l'autre s'occupe avec la poésie, un autre avec l'histoire, et ainsi à l'infini. »
FRÉDÉRIC à VOLTAIRE.

« On me mande que M^{me} de Pompadour est attaquée d'une goutte sereine qui lui a déjà fait perdre un œil, et qui menace l'autre. L'Amour était aveugle, mais il ne faut pas que Vénus le soit. Il y a un autre dieu aveugle, c'est Plutus; celui-là a non-seulement perdu les yeux, mais les mains; j'entends les mains avec lesquelles on donne; car, pour celles avec lesquelles on prend, il en a plus que *Briarée*. » VOLTAIRE.

« Le fait est que nous nous étions montrés admirables (campagne de 1814); jamais une poignée de braves n'accomplit plus de merveilles. Si ces hauts faits n'ont jamais été bien connus dans le public, par la circon-

stance de nos désastres, ils ont été dignement jugés de nos ennemis, qui les ont comptés par nos coups. Nous fûmes vraiment alors les *Briarées* de la Fable. »

NAPOLÉON Ier.

« L'aristocratie anglaise est comme le *Briarée* de la Fable : elle tient au peuple par cent mille racines; elle a obtenu de lui autant de sacrifices que Napoléon a obtenu d'efforts de la nation française. » NAPOLÉON III.

« Pendant la première période du XVIIIe siècle, un seul homme, Voltaire, a occupé presque incessamment la scène; espèce de *Briarée* de la philosophie, visant à tout, pensant sur tout, frappant partout, comme s'il eût eu cent têtes et cent bras. » H. MARTIN.

« Le chœur allemand, c'est le *Briarée* de la musique, c'est un chanteur à cent voix obéissant à une seule volonté. » PAUL D'IVOI.

« On a vu longtemps les ouvriers lutter contre la fécondité brillante, impitoyable de ces terribles *Briarées* de l'industrie qui, jour et nuit, poussés par la vapeur, travaillent de mille bras à la fois. » MICHELET.

BRIARÉE s. m. (bri-a-ré — de *Briarée*, n. myth.). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, à corps nu et gélatineux, comprenant une seule espèce trouvée dans le détroit de Gibraltar.

— s. f. Bot. Genre de champignons filamenteux : *La* BRIARÉE *élégante croît sur le chaume des graminées.* (Léveillé.)

BRIAS (Louis-Antoine, comte DE), général belge, né en 1781 à Luxembourg, mort à Bruxelles en 1855. Il fit, dans le régiment de chevau-légers du duc d'Arenberg, les grandes guerres de l'Empire, de 1806 à 1814. Il se signala dans la guerre d'Espagne, et y obtint la croix de la Légion d'honneur. Pendant les Cent-Jours, il servit dans l'armée des Pays-Bas, et faillit rester sur le champ de bataille de Waterloo. Lors des événements de 1830, il commandait le 8e régiment de hussards. En 1831, il reprit du service dans l'armée belge, et reçut le commandement du 2e régiment de chasseurs à cheval. Lieutenant général en 1837, il fut admis à la retraite en 1842, après avoir contribué à l'organisation et à l'instruction de la cavalerie.

BRIASARTHÆ, nom latin de Brissarthe.

BRIAXIS, sculpteur grec. V. BRYAXIS.

BRIBE s. f. (bri-be — du wallon *briber*, mendier; ou du picard *brife*, morceau de pain). Pop. Gros morceau de pain : *Le premier repas des moissonneurs consiste en une* BRIBE *de pain bis et un morceau de fromage.*

— Par ext. Restes d'un repas : *Cela se changeait en un déjeuner dont j'étais le pourvoyeur, et qu'il partageait avec un autre camarade; car pour moi, très-content d'en avoir quelques* BRIBES, *je ne touchais pas même à leur vin.* (J.-J. Rouss.) *Madame de Maintenon nourrissait des carpes des* BRIBES *de la table royale.* (Balz.) *Donnez au malheureux les* BRIBES *tombées de votre table.* (Lamenn.) ‖ Ne s'emploie guère qu'au pluriel.

— Fam. Petite quantité de quelque chose : *Si j'avais le moindre crédit, quelques* BRIBES *à leur jeter, ils seraient tous à mes pieds.* (P.-L. Cour.) *Ce vieillard, sans être bien riche, avait cependant quelques* BRIBES *de fortune.* (A. Houssaye.) ‖ Citations, phrases, passages détachés et sans suite : *Villars était un répertoire de romans, de comédies et d'opéras, dont il citait à tout propos des* BRIBES. (St-Sim.) *Je sais qu'un homme qui fait des vers mieux que moi a récité des* BRIBES *fort jolies d'un petit poëme.* (Volt.) *Il souriait des* BRIBES *de latin que détachait Aramis et qu'avait l'air de comprendre Porthos.* (Alex. Dum.) *Stéphen s'oubliait au piano et improvisait sans le savoir, tout en recueillant quelques* BRIBES *de la causerie des autres.* (G. Sand.)

BRIBER v. n. ou intr. (bri-bé — rad. *bribe*). Vieux mot qui a signifié mendier et manger goulûment.

BRIBEUR s. m. (bri-beur — rad. *bribe*). Pop. Celui qui mange les bribes d'un autre, qui le gruge : *Ne recevez pas cet homme-là chez vous, c'est un* BRIBEUR. ‖ A signifié Mendiant. ‖ Le fém. est BRIBERESSE.

BRIBIESCA, ville d'Espagne. V. BRIVIESCA.

BRIBRI s. m. (bri-bri). Ornith. Nom vulgaire du bruant de haie.

BRIC s. m. (brik). Usité dans la locution *De bric et de broc,* Sans suite, de ci et de là, d'une manière et d'une autre : *Agir, parler* DE BRIC ET DE BROC.

BRIC-À-BRAC s. m. (bri-ka-brak). Objets vieux et très-divers, d'art, d'ameublement, de parure, de vêtement, qui font la matière d'un commerce particulier : *Feu Dusommerard avait bien essayé de se lier avec le musicien, mais le prince du* BRIC-À-BRAC *mourut sans avoir pu pénétrer dans le musée Pons.* (Balz.) *Pauvre dupe, cela te coûterait moins à Paris chez un marchand de* BRIC-À-BRAC. (Gér. de Nerv.) *Ce* BRIC-À-BRAC *monarchique avait été recueilli depuis bien longtemps par un montreur de curiosités.* (L. Desnoyers.) *Tout salon aujourd'hui est un magasin de* BRIC-À-BRAC. (E. Texier.) *Il connaissait en fureteur tous les magasins de* BRIC-À-BRAC *de l'Europe.* (Ste-Beuve.) ‖ Réunion d'objets mobiliers très-divers : *Là se trouve tout le curieux* BRIC-À-BRAC *de l'Orient.* (Th. Gaut.)

— Fam. Marchand de curiosités et de toutes sortes d'objets d'occasion : *Les* BRIC-À-BRAC *des quais.* ‖ Quelquefois, aujourd'hui, on abrége ce mot et l'on écrit : *Un B à B*, pour un marchand de bric-à-brac.

— Techn. Petit instrument d'acier, d'ivoire, etc., avec lequel on divise les brins employés dans la fabrication des chapeaux de paille. C'est un cylindre d'ivoire, de bois dur ou de métal, qui est long de 0 m. 05 à 0 m. 06 et large de 0 m. 005 à 0 m. 006. Il est surmonté d'un cône dont la hauteur n'excède pas 0 m. 005, et qui est divisé, de la base à la pointe, en un nombre quelconque d'arêtes très-vives et très-tranchantes. Pour diviser la paille, il suffit de présenter dans le tuyau de chaque brin la pointe de l'outil, et de pousser ensuite ce dernier. Il y a des bric-à-brac qui ont depuis trois jusqu'à plus de trente arêtes; mais plus ils sont compliqués, plus ils réclament une grande habitude pour bien fonctionner.

BRICABRACOMANIE s. f. (bri-ka-bra-ko-ma-nî — de *bric-a-brac* et de *manie*). Néol. très-fam. créé par H. de Balzac. Manie d'acheter, de collectionner des objets de curiosité : *La* BRICABRACOMANIE *fait rage à Pétersbourg, et les Russes sont cause du renchérissement de prix qui rendra les collections impossibles.* (Balz.)

BRICABRAQUER v. n. ou intr. (bri-ka-bra-ké — rad. *bric-à-brac*). Néol. très-fam. créé par H. de Balzac. Acheter, vendre, collectionner des objets de bric-à-brac : *Dîne ici tous les jours, reprit Schmucke. Tiens! nous* BRICABRAQUERONS *ensemble.* (Balz.)

BRICCIO (Jean), littérateur et savant italien, né à Rome en 1581, mort en 1646, était fils d'un matelassier. Il employa à s'instruire tous les instants qu'il pouvait dérober à son travail manuel, et, presque sans maître, il acquit les connaissances les plus variées et les plus étendues. Il existe de Briccio, qui fut un des écrivains les plus féconds de son siècle, plus de quatre-vingts ouvrages, parmi lesquels on cite trente comédies et six tragédies, une *Histoire de la création du monde*, une *Description des pays septentrionaux,* des vies de saints, des poésies, des écrits ascétiques, etc. — Un de ses fils, Basile BRICCIO, avait comme lui les aptitudes les plus variées. Il fut mathématicien, architecte, peintre et musicien. — La sœur du précédent, PLAUTILLE, prit à Rome un rang distingué comme peintre et comme architecte. On lui doit les plans du palais français bâti près de la porte Saint-Pancrace et de la chapelle de Saint-Benoît, dans l'église de Saint-Louis-des-Français.

BRICCOLE s. f. Ancienne orthographe du mot BRICOLE.

BRICE (saint), évêque de Tours, disciple et successeur de saint Martin, mort en 444. Il avait eu une jeunesse fort dissolue, mais se convertit par les soins de son vénérable précepteur, et gouverna saintement son diocèse, d'où il fut cependant momentanément chassé par les fidèles, on ne sait pas exactement pour quel motif. Il se réfugia à Rome, et fut rappelé quelques années après par les habitants de Tours.

BRICE (François), orientaliste français, né à Rennes à la fin du XVe siècle. Il entra dans l'ordre des capucins, se rendit en qualité de missionnaire dans l'Égypte et dans la Palestine, puis il vint s'établir à Rome, où il fut chargé par la congrégation de la Propagande de diverses traductions en langue arabe. Les principales sont : *Annalium ecclesiasticarum Cæsaris Baronii arabica epitome* (Rome, 1653-1671, 3 vol.); *Annalium sacrarum a creatione mundi ad Christi incarnationem epitome latino-arabica* (Rome, 1655). Il a pris, en outre, une part importante à la version arabe de la Bible publiée par Nazari (Rome, 1671, 3 vol. in-fol.).

BRICE ou **BRIE** (Germain), en latin **Brixius**, théologien français, né à Auxerre, mort en 1538. Il devint aumônier du roi, chanoine de Notre-Dame de Paris, et publia plusieurs ouvrages, notamment : *Germani Brixii carmina* (1519); *Dialogus de episcopatu et sacerdotio, sive de dignitate et onere episcopi* (1526), etc.

BRICE (Germain), littérateur, né à Paris en 1662, mort en 1727. On lui doit une *Description de Paris* (1685, 2 vol. in-12), qui a eu une dizaine d'éditions, et qui est un ouvrage assez mal écrit, mais curieux. — Etienne-Gabriel BRICE, neveu du précédent, né à Paris en 1697, mort en 1755, entra dans l'ordre des bénédictins de Saint-Maur. Il fut chargé en 1731 de travailler à la nouvelle *Gallia christiana.*

BRICE-EN-COGLÈS (SAINT-), bourg de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N.-O. de Fougères, sur la rive gauche de l'Oisance; pop. aggl. 720 hab. — pop. tot. 1,882 hab. Papeterie, tanneries; commerce de miel.

BRICETTE s. f. (bri-sè-te). Hortic. Variété de prune.

BRICHE s. f. (bri-che). Bricole, ancienne machine de guerre. ‖ Vieux mot.

BRICHE (Louis-André, vicomte DE), général français, né en 1772, mort à Marseille en 1825. Il fit avec distinction, sinon avec éclat, les campagnes de la République et de l'Empire, et se fit particulièrement remarquer à Marengo, à Saalfeld, à Iéna, dans la guerre d'Espagne et dans la campagne de France. Nommé par Louis XVIII chevalier de Saint-Louis et commandant du Gard, il fit de vains efforts pour barrer la route à Napoléon, fut exilé à Melun pendant les Cent-Jours, et présida en 1816 la commission militaire qui immola Mouton-Duvernet.

Brichemer, ancien fabliau de Rutebœuf, sur lequel Legrand d'Aussy a donné quelques détails dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque.* Il le considère comme un monument très-curieux de notre ancienne poésie, et spécialement comme un indice certain du progrès qu'avait déjà fait l'art de la rime vers le milieu du XIIIe siècle. On y remarque déjà l'emploi régulièrement alterné des rimes masculines et féminines, dont quelques auteurs ont à tort attribué le premier usage aux poëtes du XVIe siècle. Le *Brichemer* de Rutebœuf est, en effet, composé de trois stances, chacune de huit vers, sur deux rimes, masculine et féminine, redoublées et croisées. Le fabliau lui-même n'est point sans talent; on y trouve un badinage assez léger pour l'époque à laquelle il a été composé, de l'harmonie dans la versification, de la finesse, de la gaieté dans la raillerie, et même un mérite qu'on ne s'attendrait pas à y rencontrer, celui de la grâce et du bon ton. Il peut donner une idée des pièces fugitives de l'époque.

BRICHETEAU (Isidore), médecin français, né à Saint-Christophe (Aude) en 1789. Elève favori de Pinel, qui l'associa à ses travaux, il fut chargé d'un service à l'hôpital Necker, entra à l'Académie de médecine dès sa fondation (1823), et se fit connaître par de beaux et nombreux travaux. Il a publié dans les recueils spéciaux des mémoires du plus haut intérêt *Sur la formation des kystes apoplectiques; Sur l'action réciproque du cœur et du cerveau; Sur les rapports de l'hypertrophie du cœur avec les congestions cérébrales et l'apoplexie; Sur les résultats de la compression dans le traitement de l'ascite; Sur les fièvres pernicieuses,* etc. Il a en outre publié à part : *Traité analytique sur le croup* (1826); *Traité sur les maladies chroniques qui ont leur siége dans les organes respiratoires* (1852); *Clinique médicale de l'hôpital Necker* (1834); l'*Art de doser les médicaments*, avec MM. A. Chevallier et Cottreau (1829); un excellent *Traité théorique et pratique de l'hydrocéphale aiguë ou fièvre cérébrale des enfants* (1829), etc.

BRICIEN s. m. (bri-si-ain). Hist. Membre d'un ordre militaire fondé en 1366 par sainte Brigitte, reine de Suède.

BRICK s. m. (brik — angl. *brig*, même sens). Mar. Bâtiment à deux mâts, portant des hunes aux bas mâts, et dont le plus grand est incliné vers l'arrière : *En France, on ne grée en* BRICKS *que les navires d'un médiocre tonnage.* (A. Jal.) *Le* BRICK *l'*Aventure *est en rade; on l'a signalé ce matin.* (Scribe.)

Mon *brick* napolitain, qui sommeillait la veille,
Sur ses agrès tremblants s'émeut, frémit, s'éveille.
C. DELAVIGNE.

Un page et deux courriers attendent, et plus bas
Un *brick* aux flancs étroits sous son poids se balance.
LAMARTINE.

Adieu le dogre ailé,
Le *brick* dont les amures
Rendent de sourds murmures.
V. HUGO.

‖ Quelques-uns écrivent *brig*, mais cette orthographe plus rationnelle est très-peu suivie.

— *Corvette-brick*, Grand brick de guerre. ‖ *Brick-goëlette*, Navire qui, par ses formes et son gréement, tient à la fois du brick et de la goëlette.

— **Homonyme**. Brique.

— **Encycl**. Le *brick* est un navire à deux mâts portant des hunes et gréant des cacatois et des bonnettes; il se distingue des goëlettes en ce que les mâts de celles-ci n'ont ordinairement que des barres au lieu de hunes. Le grand mât, dans la plupart des *bricks*, est incliné sur l'arrière et porte une grande voile carrée enverguée, que l'on nomme brigantine. Certains *bricks*, nommés *bricks-goëlettes*, ont des barres au lieu de hunes à l'un de leurs mâts; on les appelle aussi *hermaphrodites*, parce que leur gréement participe à la fois des deux sortes de bâtiments. Beaucoup de bâtiments de commerce sont des *bricks*, et l'on en voit qui portent jusqu'à 300 tonneaux, et même davantage. Les *bricks* de guerre sont moins nombreux; on en distingue de plusieurs sortes : les *bricks-avisos*, fins, légers, destinés à transmettre rapidement les ordres d'un chef supérieur; les *canonnières-bricks*, qui, en temps de guerre, escortent et protégent les convois, etc. Autrefois, les grands *bricks* s'appelaient *corvettes-bricks*, mais aujourd'hui le nom de corvettes ne s'applique qu'à des navires à trois mâts plus faibles que les frégates.

BRICKAILLON s. m. (bri-ka-llon, *ll.* mll. — rad. *brick*). Mar. Brick en mauvais état.

BRICKELLIE s. f. (bri-kèl-lî). Bot. Espèce du genre eupatorie.

BRICOGNE, administrateur français, né à Paris, mort en 1837. Entré en 1802 dans l'administration des finances, il fut nommé, en 1806, par Mollien premier commis du trésor, et chargé par lui de recouvrer une somme de 140 millions due par une compagnie de banquiers. Maître des requêtes en 1816, il attaqua vivement, en 1819, dans un écrit intitulé : *Situation des finances au vrai, mise à la portée des contribuables*, non-seulement le budget et le système politique, mais jusqu'à la personne du baron Louis. Cet ouvrage fit grand bruit, et Bricogne perdit à la fois sa place de premier commis et celle de maître des requêtes. Rappelé au trésor, en 1820, par le ministre des finances Roy, il fut chargé de la direction des fonds, découvrit un déficit de 1,800,000 fr. volés par un caissier nommé Matheo, et fut nommé receveur général à Marseille, en 1822. Bricogne a écrit plusieurs brochures et ouvrages sur les questions de finances, notamment : *Opinions et observations sur le budget de* 1814, *sur le budget de* 1815 *et sur les différents systèmes de finances suivis en France depuis l'an VIII, etc.* (Paris, 1815); *Observations sommaires sur le projet de loi relatif à la cour des comptes* (1815); *Errata du rapport de M. le comte Beugnot sur les voies et moyens de* 1819, *pour faire suite à la Situation des finances au vrai* (1819); la *Caisse usuraire, dite hypothécaire, examinée et calculée dans l'intérêt et pour le salut des propriétaires emprunteurs* (1820).

BRICOLE s. f. (bri-ko-le — du bas lat. *bricola*, venant de *trabuchus*, machine à lancer des pierres; peut-être aussi d'une racine celtique *bric*, *brich*, *brech*, piége à prendre les bêtes; peut-être encore d'un rad. allem. *brech*, rompre, briser. Tous les sens divers du mot *bricole*, et ils sont nombreux, peuvent se rattacher, de près ou de loin, à l'un de ces sens primitifs. Le tudesque a *sprengjian, sprengan;* l'islandais *sprengia;* l'allem. et le holl. *sprengen;* le suéd. et le dan. *sprenge*, dans le sens de lancer de tous côtés, jeter çà et là, répandre, asperger; et les transpositions de lettres sont si fréquentes dans la science étymologique qu'il ne serait pas difficile d'établir un rapport, une filiation *naturelle* entre tous ces mots et notre terme actuel *bricole.*) Bond que fait un projectile, en vertu de son élasticité, après avoir touché le sol ou un corps quelconque : *Faire une* BRICOLE. *Toucher un but par* BRICOLE.

— Fig. Ruse, tromperie, moyen détourné : *Agir de* BRICOLE. *N'aller que par* BRICOLES. *Il a voulu me donner une* BRICOLE. *Je me défie de ses* BRICOLES. *Tessé n'espéra plus de* BRICOLES *pour arriver au commandement de l'armée.* (St-Sim.) *La princesse de Guéménée attrapa le tabouret par les* BRICOLES *des particuliers et du Val-de-Grâce.* (St-Sim.) *La politique n'est qu'un jeu de* BRICOLE, *et Mazarin était un maître à ce jeu-là.* (Mercier.)

On ne voit point ici ces tours et ces *bricoles*
Qui du sort imposteur déterminent les coups.
L'abbé GENEST.

‖ Habileté acquise par une longue pratique : *Nous n'avons pas pour rien quarante ans de* BRICOLE, *dit le vieux notaire.* (Balz.)

— Jeux. A la paume, Retour de la balle lorsqu'elle a frappé une des murailles de côté : *Faire un coup de* BRICOLE. ‖ Au billard, Coup par lequel la bille jouée ne touche l'autre bille qu'après avoir frappé contre une des bandes : *C'est un coup de* BRICOLE. ‖ *Partie toute de bricole*, ou simplement *Bricole*, Partie dans laquelle, pour faire bille ou caramboler, il faut toucher d'abord la bande : *Jouer une* PARTIE TOUT DE BRICOLE. *A l'exception des conventions qui lui sont propres, la* BRICOLE *suit les règles ordinaires des autres parties.*

— Art milit. Sorte de catapulte ou de mangonneau usité au moyen âge : *On fit avancer une puissante* BRICOLE, *afin de battre de plus près les murailles.*

— Mar. Action des poids qui, placés au-dessus du centre de gravité d'un vaisseau, tendent à l'incliner sur un bord ou à le balancer d'un bord à l'autre : *Le lest n'a d'autre but que de corriger la* BRICOLE.

— Pêch. Hameçon à deux crochets opposés, et partant à deux pointes, qui s'emploie pour la pêche des poissons carnassiers à large bouche, comme la perche, le bar, le brochet, et même pour certains omnivores. ‖ Ficelle garnie d'autres ficelles plus minces et plus petites, armées chacune d'un hameçon. ‖ Ligne qu'on laisse attachée à un pieu, pour la visiter à certaines heures. ‖ On écrit aussi BRICOLLE.

— Chass. Espèce de rets ou de filet pour prendre des cerfs et des daims : *Le garde-chasse tendit les* BRICOLES. *Le cerf vint donner droit dans les* BRICOLES. ‖ Ne s'emploie qu'au pluriel.

— Techn. Partie du harnais d'un cheval de trait qui s'applique sur le poitrail, lorsque l'animal fait effort pour avancer. ‖ Harnais léger en cuir, qui remplace le collier pour les chevaux blessés à l'encolure ou que l'on tient à ménager. ‖ Sorte de sangle qui sert à lever et à baisser les glaces d'une voiture. ‖ Lanière de cuir que certains ouvriers se passent en sautoir pour porter ou traîner des fardeaux : *La* BRICOLE *d'un porteur d'eau, d'un homme de peine dans un chantier, d'un marchand de légumes ambulant, d'un artilleur à pied. Souvent, au lieu de chevaux, on attelle des hommes aux* BRICOLES *des bateaux de halage. Un commissionnaire traînait une voiture à l'aide d'une* BRICOLE. (Balz.) ‖ *Hommes de bricole*, Nom donné, dans les carrières et les ateliers de construction, aux ouvriers chargés des transports, parce qu'ils se servent de bricoles pour traîner les bards, les brouettes, etc.

— Loc. adv. *Par bricole, de bricole.* En ricochant : *Faire un carambolage* PAR BRICOLE. ‖ Fig. Indirectement, d'une façon détournée : *Vous êtes dans cette cour-là tout au mieux, et* PAR BRICOLE, *j'y suis fort bien aussi.* (Mme du Deff.) *J'ai reçu le portrait de Mme de Pompadour, qui m'est venu* PAR BRICOLE. (Volt.)

Petit écrit donné sous le manteau.
Qu'on se dérobe, et qui vient *par bricole.*
P. D.

— **Encycl.** Art milit. La *bricole* usitée au moyen âge dans le siége des villes se composait d'un mât vertical, muni au sommet d'un canal pour recevoir le trait, et d'un long ressort de bois ou de métal fixé au bas du mât par la partie inférieure. Après avoir été tiré en arrière au moyen d'une corde attachée à son extrémité libre, ce ressort était mis en liberté, et, en se redressant, il chassait le projectile. Le nom de *bricole* paraît avoir été aussi employé pour désigner une autre machine de jet appartenant à la famille des mangonneaux, mais on n'en connaît pas la disposition caractéristique.

— Pêch. Le genre d'hameçon appelé *bricole* rendrait, s'il était plus employé, d'immenses services dans la pêche de mer; mais son grand défaut est la difficulté d'en débarrasser le poisson sans couper l'empile. On fait aussi des *bricoles* à trois crochets. Toutes se montent sur du laiton ou de la corde filée en métal. On fait très-facilement des *bricoles* en attachant dos à dos deux hameçons de même numéro; ce sont même les meilleures.

On donne aussi le nom de *bricoles* à des lignes dormantes particulières, qui servent à la pêche du brochet, et pourraient être appliquées à celle de tous les poissons carnivores des eaux tranquilles, telles que les étangs salés, parcs, etc., où la marée ne viendrait pas bouleverser la tendue. Les *bricoles* ne sont pas sans analogie avec les piéges qui servent à prendre les petits oiseaux. On a varié ces piéges de mille manières : Le *paternoster* doit être mis au rang des *bricoles*, quand on le tend de nuit et au vif. Quant aux *bricoles* proprement dites, la plus simple consiste en une bouée ou gros bouchon de liége, souvent surmonté d'une plume, au travers duquel passe la ligne qui laisse pendre l'hameçon amorcé de vif, entre deux eaux. On jette le soir cet engin dans l'étang, et l'on revient avec un bateau relever les *bricoles* le lendemain au petit jour. Quand le brochet capturé est gros, la pêche de la *bricole* n'est pas toujours facile. Cet inconvénient a fait modifier le piége : la bouée porte plusieurs mètres de ligne enroulée autour d'elle et arrangée de façon que le plus petit effort de traction suffit à les dérouler. Autre difficulté : le brochet embrouille souvent autour des herbes ou des rames la ligne déroulée, se décroche et repart; contre cet accident, l'on a inventé l'une des plus ingénieuses modifications de la *bricole.* Un fort palet de plomb est traversé par la ligne, et lancé soit du bord, soit du bateau dans l'étang. Un ou deux mètres plus loin, sur la ligne, se trouve un fort liége traversé par un scion, autour duquel la ligne s'enroule pour aller pendre à son extrémité, de manière à placer l'hameçon entre deux eaux. De cette manière, quand le brochet a mordu, il ne peut que faire tourner le système, qui, mobile autour du plomb, ne lui oppose aucune résistance et ne peut cependant être entraîné.

BRICOLÉ, ÉE (bri-ko-lé) part. pass. du v. Bricoler. Fait par bricole : *Un coup bricolé.*

— Fig. Fait d'une manière rusée ou détournée : *Tout cela est merveilleusement* BRICOLÉ.

BRICOLER v. n. ou intr. (bri-ko-lé — rad. *bricole*). Ricocher, bondir après avoir touché : *La bille* A BRICOLÉ *et a touché la rouge. Les boulets* BRICOLAIENT *contre les flancs du bastion. Martiques estant couché sur le flasque d'un canon, une balle d'arquebuse* BRICOLA *sur la pièce et lui perça la teste.* (D'Aubigné.)

— Pop. Faire toute espèce de métiers, n'avoir pas de commerce ou d'état déterminé : *Qu'est-il? que fait-il? — Tout et rien ; il* BRICOLE.

— Fig. Employer des moyens détournés, user de ruse : *La maison de Lorraine fit en sorte que Mme la duchesse de Chartres demeurât à Versailles, avec laquelle il n'eût pas été si aisé de* BRICOLER. (St-Sim.) *Qu'un ambitieux abbé* BRICOLÂT *et retînt le bonheur d'un homme trompé comme l'était Montriveau....* (Balz.)

— Jeux. Jouer de bricole à la paume ou au billard : BRICOLEZ, *si vous voulez faire ce carambolage.*

— Chass. Se dit du chien qui ne se colle pas à la voie, et qui ne la retrouve qu'à force de la chercher à droite et à gauche.

— Manég. En parlant du cheval, Passer adroitement en courant, et sans le secours de la bride, entre les cépées et les arbres : *On dit : Ce cheval* BRICOLE *bien, c'est-à-dire qu'il passe adroitement entre les cépées et les arbres.* (E. Chapus.)

— v. a. ou tr. *Bricoler un cheval,* Lui mettre la bricole : *Il se passe un temps infini avant qu'il ait trouvé sa veste, son fouet, ou* BRICOLÉ *ses chevaux.* (Balz.)

— Pêch. *Bricoler un poisson,* L'attacher à une bricole ou l'enferrer par cet hameçon.

— Fam. *Bricoler le chemin,* Décrire des zigzags comme un homme ivre, comme un chien qui chasse en bricolant.

Se bricoler v. pr. S'agencer, se combiner, s'exécuter :

Comment diable est-ce donc que cela *se bricole?*
POISSON.

BRICOLEUR s. m. (bri-ko-leur — rad. *bricoler*). Celui qui bricole, qui fait toute sorte de métiers.

— Chass. Chien qui ne suit pas droit la piste, mais qui la quitte fréquemment pour y revenir : *Un* BRICOLEUR *forlonge un animal et empêche les autres chiens de chasser droit.* (E. Chapus.) *Ces chiens-là sont bien ameutés, il n'y a parmi eux ni* BRICOLEURS *ni traîneurs.* (E. Chapus.)

— Adjectiv. *Un chien* BRICOLEUR.

BRICOLIER s. m. (bri-ko-lié — rad. *bricole*). Cheval qui porte la bricole et qui est attelé de côté à une voiture à deux roues.

— Fam. Homme qui vit d'expédients, qui vit de toute sorte de métiers. ‖ On dit plus souvent BRICOLEUR.

BRICOLLE. Pêch. V. BRICOLE.

BRIÇON s. m. (bri-son). Garnement, mauvais sujet, fripon. ‖ Vieux mot.

BRIÇONNER v. n. ou intr. (bri-so-né — rad. *briçon*). Friponner, ruser. ‖ Vieux mot.

— Activ. Tromper. ‖ Vieux mot.

BRIÇONNET (Guillaume), connu sous le nom de **Cardinal de Saint-Malo.** Directeur des finances sous Louis XI, surintendant et principal ministre sous Charles VIII, né à Tours, mort à Narbonne en 1514. Entré dans les ordres après son veuvage, il obtint, en 1491, l'évêché de Saint-Malo, fut nommé cardinal par Alexandre VI, poussa le roi, jeune encore, à cette folle expédition de Naples, et fut excommunié par Jules II pour avoir convoqué le concile de Pise (transféré ensuite à Milan, puis à Lyon), qui annonçait hautement des projets de réforme. Remplacé au ministère par le cardinal d'Amboise et dépouillé de la pourpre, Briçonnet reçut de Louis XII, comme dédommagement, la riche abbaye de Saint-Germain-des-Prés et le gouvernement du Languedoc. Relevé de son excommunication par Léon X, il obtint l'archevêché de Narbonne. C'était un esprit médiocre et un homme vénal et avide du pouvoir. — Son fils, Guillaume BRIÇONNET, mort en 1533, fut successivement évêque de Lodève et de Meaux, abbé de Saint-Germain, ambassadeur à Rome pour François Ier, etc. Pour expier la protection qu'il avait accordée à des savants dont plusieurs étaient calvinistes, et pour se laver de l'accusation d'hérésie, il poursuivit violemment les réformés, dont il professait secrètement les principes. — Le frère du précédent, Denis BRIÇONNET, mort en 1536, devint évêque de Toulon et de Saint-Malo, assista aux conciles de Pise (1511) et de Latran (1514), et fut chargé par François Ier d'une mission à Rome et d'une autre en Bretagne, pour apaiser les troubles qui agitaient cette province. Il se signala par sa bienfaisance et son amour des lettres.

BRICOTEAUX s. m. pl. (bri-ko-tô). Techn. Pièces du métier des tisserands, formées de deux longues pièces de bois à bascule.

BRICQUEBEC, bourg de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. S.-O. de Valognes, dans la forêt de même nom; pop. aggl. 1,518 hab. — pop. tot. 3,706 hab. Ruines pittoresques d'un vieux château fort; église ancienne, du style roman; statue du général Lemarois, inaugurée le 22 octobre 1837; aux environs du village, à 2 kilom., couvent de trappistes. De vieilles chroniques attribuent la fondation de Bricquebec à un certain Marcus Varro, favori de César. L'église date du XIe siècle. Au milieu du bourg est un vieux château féodal, en partie démoli, et dont les ruines ont l'aspect le plus pittoresque. L'enceinte de ce château était à peu près circulaire et mesurait environ 7,850 m. carrés; elle était protégée par un donjon à onze pans, qui est resté debout et s'élève à plus de 80 pieds. Il existe encore une autre tour carrée, où l'on a placé une horloge et dans laquelle est pratiquée la porte d'entrée du château. Bricquebec a vu naître le général Lemarois, fils d'un simple cultivateur, à qui ses concitoyens ont élevé, en 1835, une statue de bronze exécutée d'après le buste de Canova.

BRICQUEBEC (Robert-Bertrand, baron DE), maréchal de France, mort en 1348. Après avoir fait la guerre aux Gascons et aux Anglais, il fut nommé maréchal de France (1328) et mis à la tête de l'armée de Guyenne et de Saintonge. Il assista, en 1329, à la cérémonie par laquelle Edouard III d'Angleterre rendit hommage à Philippe de Valois dans la ville d'Amiens. Dix ans plus tard, il défendait Tournay assiégée par Edouard, et, après avoir pris part à la guerre de Jeanne de Penthièvre avec Charles de Blois, ainsi qu'à la défense de Caen attaquée par une armée anglaise, il se démit en 1344 de sa charge de maréchal.

BRICQUEVILLE, homme politique français. V. BRIQUEVILLE.

BRICTINORIUM, nom latin de Bertinoro.

BRIDABLE adj. (bri-da-ble — rad. *brider*). Qui peut être bridé : *Ce cheval a la bouche tellement sensible qu'il n'est pas* BRIDABLE.

BRIDAGE s. m. (bri-da-je — rad. *brider*). Action de brider, d'assujettir avec la bride.

— Art culin. Action de brider une volaille, une pièce de gibier, d'assujettir leurs membres avec des ficelles.

BRIDAINE (Jacques), célèbre prédicateur, né en 1701 à Chusclan, dans le diocèse d'Uzès, mort à Roquemaure, près d'Avignon, en 1767. Il commença ses études au collége des jésuites d'Avignon et les termina au séminaire de la congrégation des missions royales de Saint-Charles-de-la-Croix. Ses supérieurs, qui l'avaient chargé pendant son noviciat de l'enseignement du catéchisme, furent frappés de sa puissante facilité d'élocution et de cette énergie oratoire qui, en se développant, devait faire de lui le plus entraînant des missionnaires de son siècle. Ses talents, sa réputation, lui auraient permis d'aspirer aux dignités ecclésiastiques; mais il voulut se consacrer exclusivement à la prédication évangélique. Jamais carrière ne fut si bien remplie; il ne sortit jamais de France, mais il est peu de villes et de bourgs du centre et du Midi où n'ait retenti sa parole; et quand il mourut, il venait d'accomplir sa deux cent cinquante-sixième mission. Il avait par excellence l'éloquence populaire, spontanée, véhémente, énergique et imagée qui convient au missionnaire, en même temps qu'il était doué par la nature des qualités qui peuvent entraîner les multitudes : l'imagination, l'abondance, la sensibilité, des élans soudains, des mouvements hardis et imprévus, et, ce qui ajoutait à la force de ses discours, une voix si sonore qu'on assure qu'elle pouvait facilement être entendue d'un auditoire de dix mille personnes. Il parlait d'abondance et d'après de simples textes qu'il développait suivant les circonstances, le lieu et l'auditoire. Au milieu de ces improvisations multipliées, il lui arrivait souvent aussi de se laisser entraîner à des contrastes choquants, à des impropriétés, à des incohérences et même à des trivialités. Suivant l'impulsion de la nature, il n'était jamais arrêté, pour l'émission de sa pensée, par la préoccupation d'en travailler l'expression. Toutefois, s'il manquait de méthode, il mettait un art consommé dans l'emploi de ce qu'il nommait *ses méthodes*, et qui n'étaient autre chose qu'une mise en scène habile propre à captiver l'attention, appelant à son aide les pompes extérieures du culte et des cérémonies, choisissant souvent l'heure de la chute du jour pour ses sermons, et les faisant précéder de processions, de cantiques, de prières, de paraboles, etc., et fondant ainsi ce qu'on pourrait nommer l'éloquence dramatique. Chose curieuse! il avait rédigé une sorte de code ou plutôt de liturgie de ces moyens auxiliaires, et il ne permettait pas à ses coopérateurs de s'en écarter. Peut-être faut-il voir là la cause principale de tant de conversions soudaines et éclatantes qui ont marqué sa carrière évangélique. Ce qui est certain, c'est que ses inspirations imprévues ne produisaient pas moins d'émotion que les éclats de son éloquence abrupte et colorée. Mme Necker rapporte qu'un jour, à la tête d'une procession qu'il venait de haranguer sur la brièveté de la vie, il finit par dire : « Je vais vous ramener chacun chez vous. » Et il conduisit ses auditeurs au cimetière. Dans un autre sermon sur la mort, sujet poignant que son âpre génie aimait à traiter, il remuait un jour la jeunesse insouciante par une apostrophe aussi saisissante qu'inattendue : « Sur quoi vous fondez-vous pour croire votre dernier jour si éloigné? Vous dites : Je n'ai encore que vingt ou trente ans... Ah! ce n'est pas vous qui avez vingt ou trente ans; c'est la mort qui a déjà vingt ou trente ans d'avance sur vous! » Le cardinal Maury nous a conservé l'exorde d'un sermon sur l'éternité, que Bridaine prononça à Saint-Sulpice; c'est un des plus beaux morceaux oratoires de la chaire moderne. La Harpe l'a inséré dans son *Cours de littérature.* On y trouve ce passage, qui donne une idée de l'éloquence de Jacques Bridaine, lorsqu'elle se dégageait des trivialités. « L'éternité marque déjà sur votre front l'instant fatal où elle doit commencer pour vous. Eh! savez-vous ce que c'est que l'éternité? C'est une pendule dont le balancier dit et redit sans cesse ces deux mots seulement, dans le silence des tombeaux : *Toujours, jamais! Jamais, toujours!* Et toujours, pendant ces effroyables révolutions, un réprouvé s'écrie : *Quelle heure est-il?* Et la voix d'un autre misérable lui répond : *L'éternité.* »

Massillon, avec l'autorité de sa parole, a caractérisé le talent du missionnaire en quelques mots : « Il eût, dit-il, effacé tous les orateurs, si une heureuse culture eût perfectionné ses dons naturels; il ressemble à une mine d'or où le précieux métal est confondu avec le sable. » On a de Bridaine des *Cantiques spirituels* qui ont eu quarante-sept éditions. On a aussi recueilli une faible partie de ses sermons, ceux qu'il avait écrits, et qui ont été publiés pour la première fois en 1825, à Avignon (5 vol.).

BRIDAN (Charles-Antoine), statuaire, né en 1730 à Ruvière (Champagne), mort à Paris en 1805. Grand prix de Rome en 1753, il acheva ses études artistiques en Italie, et entra, en 1772, à l'Académie des beaux-arts, où il fut nommé professeur en 1780. Artiste consciencieux et habile, il avait d'ailleurs dans son style toutes les imperfections de l'art dégénéré du XVIIIe siècle. Ses ouvrages les plus importants sont : *Vulcain présentant à Vénus les armes qu'il a forgées pour Enée* (au Luxembourg); les statues de *Vauban* et de *Bayard* (à Versailles); les bustes de *Cochin*, de *Dupleix* et du *cardinal de Luynes*, etc. — Son fils, Pierre-Charles BRIDAN, né à Paris en 1766, mort en 1836, a été employé à des travaux considérables. On cite de lui : la statue de l'*Immortalité* (aux Invalides); le *Canonnier* de l'arc du Carrousel; douze bas-reliefs à la colonne Vendôme; le modèle en plâtre de l'éléphant colossal pour la fontaine projetée de la Bastille, etc.

BRIDANT (bri-dan) part. prés. du v. Brider : *Un pagne étroit* BRIDANT *sur les cuisses composait tout son costume.* (Th. Gaut.)

BRIDARD (Philippe), littérateur français. V. LAGARDE.

BRIDAULT (Jean-Pierre), littérateur français, mort en 1761 à Paris, où il était maître de pension. On a de lui des ouvrages composés pour ses élèves, et qui sont estimés, notamment : *Phrases et sentences tirées des comédies de Térence* (1749), et *Mœurs et coutumes des Romains* (1745).

BRIDE s. f. (bride. — Comme presque tous les mots qui désignent des parties du harnachement et de l'équipement militaires, *bride* est d'origine germanique, ainsi que l'indiquent surabondamment les termes correspondants qui suivent : en anglais, bride se dit *bridle;* en allemand et en hollandais, *breidel, briddel*; en anglo-saxon, *bridl, bridel*, etc.; en ancien haut allemand, *brittil.* Cette dernière forme se rapproche singulièrement de notre mot *bretelle*, qui dérive évidemment de la même racine que *bride* et se rapproche même davantage du primitif, en ce qu'il a conservé l'articulation finale *l*). Partie du harnais d'un cheval qui sert à le conduire, et qui est composée de la monture, du mors et des rênes : *Mettre la* BRIDE *à un cheval; lui lâcher la* BRIDE; *lui tenir la* BRIDE *haute. On donne à la tête du cheval, par le moyen de la* BRIDE, *un air avantageux et relevé.* (Buff.) *Au Mexique, les chevaux portent des* BRIDES *enrichies de perles fines; ils ont des fers d'argent.* (Le Sage.) *Il se connaissait médiocrement en chevaux, et depuis la* BRIDE *jusqu'aux fers il s'en rapportait à son écuyer.* (Balz.) *Au dire des anciens, Bellérophon serait le premier qui, vers l'an* 1360 *avant J.-C., aurait enseigné aux Grecs à mener un cheval au moyen d'une* BRIDE. (De Chesnel.) ‖ Se prend quelquefois pour les rênes seules : *Jeter la* BRIDE *sur le cou à un cheval, le mener par la* BRIDE. *Il s'asseyait à terre, la* BRIDE *de son cheval passée dans son bras.* (Dider.) *Je mis la* BRIDE *sur le cou de mon cheval, et je me laissai aller à mes réflexions.* (Chateaub.)

Je voudrais. . . . .
Qu'un seigneur éminent en richesse, en puissance,
Par la *bride* guidât son superbe coursier.
RACINE.

— Fig. Moyen ou genre de direction, de conduite, de gouvernement : *Il faut mener les hommes par les* BRIDES *qu'ils ont aujourd'hui, non par celles qu'ils avaient autrefois.* (Napol. Ier.) *Aussitôt que Catherine de Médicis prit en main la* BRIDE *des affaires, elle fut obligée d'y entretenir la discorde.* (Balz.) En ce sens, RÊNES, qui est plus poétique, est aussi plus usité. ‖ Obstacle, frein, retenue : *Les liens de famille sont des* BRIDES *suffisantes pour les hommes bien doués. La méchanceté est l'éperon de l'esprit, la bonté en est la* BRIDE. (Mme de Blessington.)

L'homme, en ses passions toujours errant sans guide,
A besoin qu'on lui mette et le mors et la *bride.*
BOILEAU.

— Loc. fam. *Bride à veaux*, Sotte raison, raisonnement absurde, conte ridicule, niaiserie :

C'est une *bride à veaux* que madame vous donne.
BOURSAULT.

Vieux dictons nouveaux,
Et *brides à veaux*,
Que n'a-t-on pas mis
Dans *Sémiramis?*
PIRON.

— *Bride abattue, A bride abattue, A toute bride*, En abandonnant toute la bride au cheval; en le lançant au grand galop, à toute vitesse : *Elle aimait à s'élancer sur un cheval et à courir* BRIDE ABATTUE *au travers des plaines. L'aide de camp salua et partit* À TOUTE BRIDE. ‖ Dans le langage ordinaire, Avec une grande vitesse : *Je cours* À BRIDE ABATTUE *au dernier moment de ma vie.* (Volt.) *L'enfant, commandé par cette insistance, rebroussa, courant* À BRIDE ABATTUE. (Balz.) Et fig. Avec une extrême vivacité, à tort et à travers, sans ménagements : *Nous entendîmes, après dîner, le sermon de Bourdaloue, qui frappe toujours comme un sourd, disant des vérités* À BRIDE ABATTUE. (Mme de Sév.) *Alfred vivait follement, il tuait son avenir, il se livrait* BRIDE ABATTUE *aux entraînements de la jeunesse et de l'inexpérience.* (Ad. Paul.) ‖ *La bride sur le cou*, Sans frein, sans gêne, librement, comme un cheval à qui on laisse les rênes flotter sur le cou : *Elles coururent longtemps, comme fait la jeunesse, quand elle a* LA BRIDE SUR LE COU. (Mme de Sév.) *Le voilà sur le pavé de Paris,* LA BRIDE SUR LE COL. (Mme de Créquy.) *Vous qui laissez* LA BRIDE SUR LE COU *de vos moitiés...* (Hamilt.) *Bientôt, malgré une pluie battante, la demoiselle sortit de la ferme, laissant à ses gens* LA BRIDE SUR LE COU. (Balz.) *Ah! vous venez dans une belle saison, à une époque de plaisir où tout sourit à la jeunesse.*

La folie et les amours ont LA BRIDE SUR LE COU. (P. de Musset.) *Le genre du roman n'a jamais été emprisonné et n'a connu d'autre discipline que la naturelle; on peut dire qu'il a grandi* LA BRIDE SUR LE COU. (Ste-Beuve.) ‖ *Aller bride en main*, Procéder avec beaucoup de retenue et de circonspection, comme un cavalier qui ne lâche pas la bride à son cheval : *Depuis ma dernière lettre, je* VAIS BRIDE EN MAIN *sur la louange.* (Volt.)

Monsieur mon cher cousin, vous allez un peu vite;
Bride en main, s'il vous plaît, ou retournez au gîte.
DESTOUCHES.

— *Tourner bride*, Revenir sur ses pas, en parlant d'un cavalier, ou d'une personne qui est en voiture, ou de la voiture elle-même : *Mon cabriolet* A TOURNÉ BRIDE, *et j'ai mis pied à terre devant la porte du château.* (V. Hugo.) *Le roi* TOURNE BRIDE *et revient au galop jusqu'à la porte du faubourg.* (Vitet.) *Les hussards autrichiens* TOURNÈRENT BRIDE *à la première charge des cavaliers piémontais conduits par le colonel de Sonnaz.* (A. Humbert.) ‖ Dans le langage commun, Rebrousser chemin : *Le voleur voyant arriver les gendarmes* TOURNA BRIDE *et se lança à toutes jambes.* ‖ Fig. Changer subitement de conduite : *Le député prévoyant* TOURNA BRIDE *et se jeta dans l'opposition, dont il avait pressenti le triomphe.* ‖ *Tourne-bride*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— *Tenir en bride*, Maintenir à l'aide de la bride : *L'écuyer était à la porte et* TENAIT EN BRIDE *le cheval du cardinal.* (Alex. Dumas.)

— Fig. Contenir, diriger, modérer : *Ceux qui gouvernaient Venise* TENAIENT *les nobles* EN BRIDE *d'une main ferme et ne leur accordaient jamais aucun emploi qui pût leur donner la moindre autorité.* (Machiavel.) *Quoique je sois à l'âge où les passions sont en fougue, ma raison, aidée des bonnes études que j'ai faites, les* TIENT EN BRIDE. (Le Sage.) TIENS EN BRIDE *tes mouvements naturels.* (L. Viardot.) *La crainte de l'enfer est un auxiliaire pour* MAINTENIR *les hommes* EN BRIDE. (L. Pinel.) *Les hommes* MAINTIENDRONT EN BRIDE *le beau sexe qui se révolte.* (G. Sand.) TENEZ *en équilibre vos goûts et* EN BRIDE *vos appétits.* (V. Hugo.) ‖ *Tenir la bride, la bride haute, la bride courte, Serrer la bride*, Tirer à soi et maintenir ferme la bride d'un cheval, et fig. Serrer quelqu'un de près, ne pas lui laisser la liberté de ses actions; contenir, modérer, comprimer : *Les enfants ont souvent besoin qu'on leur* TIENNE LA BRIDE COURTE. *Il est bon de leur* TENIR *un peu* LA BRIDE HAUTE. (Mol.) *Croyez-moi, voici le moment de leur* SERRER LA BRIDE. (Vitet.)

Tenez un peu *la bride* à ce transport extrême.
ROTROU.

Il doit *tenir la bride* aux grands empressements.
MOLIÈRE.

‖ *Se tenir à la cinquième bride*, Se retenir à la crinière du cheval qui s'emporte, et fig. En être aux derniers expédients : *Il a vendu ses marchandises à bas prix, il a engagé les diamants de sa femme, mais il a beau* SE TENIR À LA CINQUIÈME BRIDE, *il n'évitera pas la faillite.* ‖ *Lâcher la bride*, Donner toute liberté, toute licence : LÂCHER LA BRIDE *à ses passions. Tantôt Dieu retient les passions, tantôt il leur* LÂCHE LA BRIDE. (Boss.) *Je ne veux pas me* LÂCHER LA BRIDE *à vous parler de mon amitié.* (Mme de Sév.) *Allons donc,* LÂCHE LA BRIDE *à ta langue, babille à tort et à travers.* (Th. Gaut.)

— Prov. *A cheval donné, on ne regarde pas à la bride*, ou *à la dent*, Quand on reçoit un présent, il ne faut pas examiner les défauts qu'il peut avoir : *Ce livre n'est pas beau, mais il ne me coûte rien;* À CHEVAL DONNÉ, ON NE REGARDE PAS À LA BRIDE. ‖ *Il a plus besoin de bride que d'éperon*, Se dit d'un homme ardent, impétueux, qui a plus besoin d'être retenu que d'être excité.

— Manég. *Coup de bride*, Secousse que l'on imprime aux rênes pour châtier un cheval qui ne veut pas tourner. ‖ *Main de la bride*, Main qui tient les rênes, main gauche. ‖ *Effet de la bride*, Action du mors; sensibilité du cheval. ‖ *Goûter la bride*, Commencer à s'accoutumer au mors : *Ce cheval* GOÛTE LA BRIDE. ‖ *Boire la bride*, Faire trop remonter le mors, l'amener au-dessus des barres : *Votre cheval* BOIT LA BRIDE.

— Cost. Lien qui sert à retenir certaines coiffures et qui s'attache sous le menton : *Aujourd'hui, les dames mettent du luxe jusque dans les* BRIDES *de leurs chapeaux. Ses nattes tombent! elle ôte son chapeau, le tient par ses* BRIDES. (Balz.) *Il trouve, sous la* BRIDE *mal attachée d'un bonnet trop petit, les favoris d'un matelot bâbordais.* (Beaucé.) ‖ Espèce de boutonnière, formée d'une suite de points à chaînette, et destinée à recevoir un bouton ou une agrafe. ‖ Points à chaînette faits aux deux extrémités d'une ouverture en long pour empêcher qu'elle ne s'agrandisse ou ne se déchire : *Faites des brides à ces* BOUTONNIÈRES. ‖ Nom donné à de petits tissus de fil qui, dans l'espèce de dentelle nommée point de France, de Venise, de Malines, servent à joindre les fleurs les unes aux autres. ‖ Sorte de point d'Alençon dont le tissu est beaucoup plus fort que le réseau. ‖ Maille échappée dans un bas de soie.

— Equip. milit. Bande de drap, d'argent ou d'or, que l'on coud sur l'épaule pour y maintenir l'épaulette en place.

— Mar. Sorte de grande crampe qui lie le bout de la quille avec l'étambot.

— Chir. Nom donné à des filaments membraneux qu'on trouve dans le foyer des abcès, surtout dans le trajet qu'ont parcouru les projectiles lancés par des armes à feu, et qui, bridant les parois, s'opposent au passage du pus ou établissent des adhérences vicieuses.

— Art culin. Ficelle avec laquelle on retient les membres d'une volaille ou d'une pièce de gibier.

— Techn. Lien en fer serré autour d'un objet quelconque, dans le but de le consolider ou d'unir les pièces qui le composent : *Mettre des* BRIDES *à une poutre.* ‖ Saillie que l'on ménage à l'extrémité d'une pièce qui doit être unie avec une pièce semblable, afin de consolider leur assemblage : *Les tuyaux en fonte d'une conduite d'eau sont souvent terminés par des* BRIDES, *c'est-à-dire par des plaques rondes ou carrées, qui sont perpendiculaires à l'axe du cylindre, et dans lesquelles on pratique des trous destinés à recevoir des vis ou des boulons.* ‖ Bande de fer ou de cuivre avec laquelle on soutient et l'on rapproche des tuyaux ou tout autre objet composé de plusieurs pièces : *Les* BRIDES *d'un poêle en faïence. Quelquefois les* BRIDES *sont terminées par deux bouts recourbés dans lesquels passe une vis de pression qui permet de brider, c'est-à-dire de tendre la* BRIDE *à volonté.* ‖ Plaque de fer, carrée et évidée en rond dans le milieu, et qui tient lieu de soudure dans certains ouvrages du plombier. ‖ Outil de charron, pour assujettir ensemble plusieurs pièces. ‖ Anneau qui suspend une cloche au mouton. ‖ *Bride de noix*, Pièce de fer qui est placée par-dessus la noix d'une arme à feu, pour la maintenir parallèlement au corps de platine. ‖ *Bride du bassinet*, Partie du bassinet de l'ancienne platine à pierre, à l'extrémité de laquelle passait la vis de batterie.

BRIDÉ, ÉE (bri-dé) part. pass. du v. Brider. A qui l'on a mis une bride : *Cheval sellé et* BRIDÉ. *Les présents que le mari apporte sont des bœufs, un cheval tout* BRIDÉ, *un bouclier avec la framée et le glaive.* (Michelet.)

— Par ext. Maintenu avec un lien, avec une bride : *Une porte* BRIDÉE *avec un cercle de fer. Une volaille déjà plumée, vidée et* BRIDÉE. ‖ Fortement serré : *Elle avait les bras étendus en croix, la tête renversée en arrière, les lèvres* BRIDÉES *sur les dents, la face luisante et plombée.* (Th. Gaut.)

— Fig. Retenu, contenu : *Tout est calme et tranquille; les passions sont vaincues, les vents sont* BRIDÉS, *toutes les tempêtes apaisées.* (Boss.) *Il a l'imagination tellement* BRIDÉE, *que je crois qu'il n'en reviendra pas de sitôt.* (Mme de Sév.) *Le royaliste ne saurait que faire de soi, où aller, comment se conduire, s'il n'était bâté et* BRIDÉ. (Lamenn.) *Les soldats sont des hommes* BRIDÉS *par la discipline.* (L.-J. Larcher.)

Hélas! mon bon vouloir pour Philippe est *bridé*.
E. AUGIER.

Et toujours, et partout, le vulgaire ignorant
Sera *bridé* par l'impudence.
FR. DE NEUFCHATEAU.

— *Oie bridée, oison bridé*, Oie à qui l'on a passé une plume par les ouvertures qui sont à la partie supérieure du bec, pour l'empêcher d'entrer dans les lieux clos de haies. ‖ Fam. Personne sans intelligence, à qui l'on fait croire ou faire tout ce qu'on veut : *Vous n'êtes qu'un* OISON BRIDÉ.

— Loc. prov. *La bécasse est bridée*, Le sot s'est pris à notre piége : *Monsieur,* LA BÉCASSE EST BRIDÉE. (Mol.)

— Techn. *Canons bridés*, Canons doubles d'un arme à feu, dont les faces qui se touchent ont été mal dressées à la lime et qu'on a faussés en les rapprochant pour les souder ensemble.

— Ichthyol. Se dit de quelques poissons dont le corps est marqué latéralement de deux raies colorées qui, se terminant à la bouche, ont l'apparence d'une bride que l'animal tiendrait entre les dents.

— Agric. *Blé bridé*, Blé sur pied, dont l'épi, complétement mûr, se dessèche et se recourbe : *Il aurait fallu couper ce blé, car il est tout* BRIDÉ.

BRIDEL (Jean-Louis), littérateur suisse, né en 1759, mort à Lausanne en 1821. Il commença par être professeur en Suisse et en Hollande, fit de nombreux voyages, et, après avoir été pasteur de l'Eglise française de Bâle, de 1803 à 1808, puis pasteur à Cossonay, il fut nommé professeur d'exégèse sacrée et de langues orientales à l'Académie de Lausanne. Enfin, il siégea pendant dix ans au grand conseil du canton de Vaud. Il a composé un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *Introduction à la lecture des odes de Pindare* (1785); *Mémoire sur l'abolition des redevances féodales* (1798); *Réflexions sur la révolution de la Suisse* (1800); le *Pour et le contre*, ou *Avis à ceux qui se proposent de passer dans les Etats-Unis d'Amérique* (1803); *Lettre à M. Carion de Nisas sur la manière de traduire Dante* (1805); *Dissertation sur l'état et les fonctions des prophètes* (1808); *Discours sur l'efficacité morale de la lecture des livres saints* (1809); *Traité de l'année juive* (1810), etc.

BRIDEL (Samuel-Elisée, baron), poëte et naturaliste suisse, frère du précédent, né à Crassier en 1761, mort en 1828. Chargé de l'éducation des fils du duc de Gotha, il devint plus tard secrétaire privé et bibliothécaire d'Auguste, l'aîné de ces princes, et put alors se livrer à son goût pour l'histoire naturelle, surtout pour la botanique. En 1807, Bridel fut chargé par le duc de Saxe-Gotha d'une mission diplomatique près de Napoléon. Il reçut le titre de secrétaire de légation, puis celui de chambellan, fut anobli, et remplit depuis lors diverses missions à Berlin, à Paris et à Rome. Il passa les dernières années de sa vie dans une maison de campagne près de Gotha, se livrant jusqu'à la fin à ses travaux favoris, qui le firent nommer membre de plusieurs sociétés savantes. Bridel a publié un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont, en littérature : *Cathon et Clessamos* (Paris, 1791); *Réflexions sur l'état actuel de la littérature et des sciences en Allemagne*, qui servent d'introduction aux *Paramythies* de Bilderbeck (1791); *Loisirs de Polyhymnie et d'Euterpe* (1808). Ses principaux ouvrages scientifiques ont pour objet l'étude des mousses. Ce sont : *Muscologia recentiorum...* (Gotha, 1797-1803, 2 vol., suivis d'un *Supplément*, Gotha, 1807-1812, 2 vol.); *Methodus nova muscorum ad naturæ normam* (Gotha, 1819); *Bryologia universa, seu systematica, etc.* (Leipzig, 1826-1827, 2 vol.). On a, en outre, de Bridel diverses dissertations : *Sur la végétation hivernale; Esquisse d'une flore du pays de Saxe-Gotha,* et quelques traductions, entre autres celles de l'*Augusteum* ou *Description des monuments antiques du cabinet de Dresde*, de Becker (1805-1812, 3 vol. in-fol.), et de la *Flore antédiluvienne*, de Schlothheim (1804, in-fol.).

BRIDEL (Philippe-Syrach), littérateur suisse, frère des précédents, fut pasteur au château d'Oix dans le canton de Berne et à Montreux. Il a publié divers ouvrages, notamment : *Mélanges helvétiques* (Bâle, 1787-1797, 4 vol.); *Délassements poétiques* (1788); *Course de Bâle à Brienne par les vallées du Jura* (1789); *Recueil de paysages suisses dessinés d'après nature* (1797); *Voyage pittoresque de Bâle à Brienne* (1802, in-fol.); un *Essai statistique sur le canton de Vaud*, etc.

BRIDE-LANGUE s. m. Méd. Appareil proposé pour la guérison du bégayement.

BRIDÉLIE s. f. (bri-dé-lî — de *Bridel*, botaniste suisse.). Bot. Genre d'arbres ou d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent dans l'Inde ou en Afrique.

BRIDEMENT s. m. (bri-de-man — rad. *brider*). Action de brider.

BRIDER v. a. ou tr. (bri-dé — rad. *bride*). Mettre la bride à : BRIDER *un cheval, un âne, un mulet. Antoine,* BRIDEZ *la jument. Il promit qu'il attaquerait seul le plus furieux taureau, qu'il le sellerait, le* BRIDERAIT, *le monterait et combattrait, ainsi monté, deux autres taureaux des plus furieux.* (J.-J. Rouss.) *Ils avaient déjà donné l'ordre de* BRIDER *et seller leurs chevaux.* (Vitet.)

— Absol. Mettre la bride à son cheval : *Dépêchons, il est temps de* BRIDER.

— Par ext. Serrer trop, gêner les mouvements, en parlant d'un vêtement : *Ce pantalon me* BRIDE. *Cette femme ne sait pas s'habiller, ses robes la* BRIDENT *toujours. Quand je lève le bon Dieu, c'est le diable! disait à son tailleur un bon curé dont la soutane le* BRIDAIT *aux manches.*

— Fig. Retenir, contenir, empêcher l'action de : BRIDER *le peuple par des lois.* BRIDER *quelqu'un par un contrat. Blaye était une place qui* BRIDAIT *la Guyenne et la Gascogne.* (St-Sim.) *J'appris qu'il fallait débuter par faire une grande dépense, cela* BRIDA *mes désirs.* (Le Sage.) *Si on ne* BRIDAIT *pas les grands, ils envahiraient le souverain.* (Napol.) *Il apprit à* BRIDER *le peuple.* (V. Hugo.) *Aucune raison ne* BRIDA *sa fantaisie de Sicilienne éprise.* (Balz.) *Il vous faudra, avec lui,* BRIDER *un peu votre folle humeur.* (G. Sand.) *La mélancolie que je laissais paraître était pour lui un avertissement, et il jugeait prudent de* BRIDER *ma jeunesse.* (J. Sandeau.) *L'homme ne sait ni modérer ses appétits ni* BRIDER *son imagination.* (Proudh.) *Nous avons, suivant notre louable habitude, réglé,* BRIDÉ, *surveillé l'exercice de l'enseignement.* (Edm. Texier.)

Chacune vint pour *brider* ce caquet.
GRESSET.

La raison, trop farouche au milieu des plaisirs,
D'un remords importun vient *brider* mes désirs.
BOILEAU.

Que sert donc aux mortels cette droite raison
Que le ciel leur donna comme un sûr caveçon,
Si rien ne peut *brider* leur fougue et leur audace?
REGNARD.

Philippe Desportes avait une telle réputation de goût et de connaissances, qu'une foule d'écrivains lui envoyaient leurs ouvrages pour en avoir son sentiment. Un avocat lui apporta un jour un gros poëme farci de vers plats et insipides, que Desportes donna à lire à son neveu, le satirique Régnier, pour se débarrasser de cette fade besogne. Dans sa lecture, Régnier arriva à un endroit où l'avocat disait :

Je *bride* ici mon Apollon.

Le satirique indigné écrivit aussitôt en marge :

Faut avoir le cerveau bien vide
Pour *brider* des Muses le roi;
Les dieux ne portent point de bride,
Mais bien les ânes comme toi.

L'avocat étant venu, quelques jours après, chercher son livre, Desportes le lui remit en disant qu'il y avait trouvé de fort belles choses. Mais le lendemain le terrible avocat se présenta de nouveau, tout bouffi de colère, montrant le quatrain à Desportes, qui s'excusa du mieux qu'il put.

— Loc. fam. *Brider la bécasse, Brider quelqu'un*, Attraper quelqu'un, le tromper, l'engager adroitement dans une impasse; se dit surtout en parlant d'un sot, parce que la bécasse est d'un naturel si stupide qu'elle ne peut éviter aucun piége.

. . . . . Il faut *brider* le sot;
Qu'il donne par contrat tous ses biens à Lisette.
DUFRESNY.

‖ *Brider son cheval, son âne par la queue*, Engager une affaire à contre-sens, s'y prendre de travers.

— Prov. *Chacun bride sa bête*, Chacun se conduit à sa fantaisie.

— Argot. Fermer : BRIDER *la lourde*, fermer la porte.

— Manég. *Brider la potence*, Toucher la potence, au lieu d'enlever la bague. ‖ On a dit dans le même sens BRIDER LE FAQUIN.

— Fauconn. *Brider les serres d'un oiseau*, Lui lier une serre à chacune des pattes, pour qu'il ne puisse déchirer sa proie.

— Mar. Lier ensemble des cordages tendus parallèlement. ‖ *Brider une ancre*, La garnir de planches pour l'empêcher de creuser.

— Techn. Munir d'une bride, serrer avec une bride : BRIDER *un poêle de faïence.* ‖ *Brider une pierre*, L'attacher au bout du câble pour la tirer hors de la carrière. ‖ *Brider les cloches*, En lier les battants pour carillonner avec des marteaux.

— Art culin. *Brider une volaille*, Passer une ficelle dans les cuisses et les ailes pour les assujettir : BRIDER *un perdreau.*

— Pêch. *Brider un filet*, En serrer les bouts de façon que les mailles ne se déplacent point.

Se brider v. pr. Etre bridé : *Ce cheval* SE BRIDE *aisément.*

— Etre attaché avec un lien appelé bride : *Les tubes de fonte* SE BRIDENT *avec des boulons.*

— Fig. Etre contenu, se contenir : *Les passions contraires* SE BRIDENT *l'une par l'autre.*

— Manég. Tenir la tête dans une certaine position, en parlant du cheval : *Votre alezan* SE BRIDE *d'une façon très-gracieuse. Un cheval* SE BRIDE *bien lorsque sa tête est perpendiculaire au sol.*

— **Antonyme.** Débrider.

BRIDES-LES-BAINS, village de France (Savoie), arrond. et à 5 kilom. E. de Moutiers; 178 hab. Eaux thermales, sulfatées sodiques et calcaires, chlorurées sodiques et sulfureuses, connues très-probablement dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, disparues et retrouvées en 1818 par la débâcle d'un lac. Elles émergent par une source unique d'une roche serpentineuse, stéaschite, quartz et spath calcaire. Leur densité est de 1,0015 et leur température de 36°. Bel établissement de bains assez fréquenté; charmantes promenades dans les environs.

BRIDET (Jacques-Pierre), agronome, né en 1746 à Louvilliers (Eure), mort à Paris en 1807. Cet homme utile, précurseur des savants qui se préoccupent si vivement aujourd'hui de l'utilisation des détritus, découvrit, avant la Révolution, le moyen de convertir en quelques jours une quantité considérable de matières fécales en une poudre inodore (poudrette), formant un excellent engrais. Breveté de Louis XVI, il fit, en 1789, l'application de son procédé à la voirie de Montfaucon.

BRIDEUSE s. f. (bri-deu-ze — rad. *bride*). Techn. Ouvrière en dentelles de point d'Alençon.

BRIDGE s. m. (bri-dje — mot anglais qui signifie *pont* : *London-Bridge*, le Pont de Londres). Ce mot entre dans la composition de beaucoup de noms propres de personnes et de lieux : *Cambridge*, le pont de Cam, parce que la ville de *Cambridge* a un pont sur la rivière Cam; *Weybridge*, autre ville qui a un pont sur la rivière Wey, etc., etc.

BRIDGE (Bewick), mathématicien anglais, né à Linton vers 1766, mort en 1833. Il enseigna les mathématiques à Hertford, puis devint vicaire à Cherry-Hinton. Bridge a publié des ouvrages fort estimés pour la méthode et la clarté qu'on y trouve; ce sont : *Leçons de mathématiques* (1810-1811, 2 vol.), *Introduction à l'étude des principes mathématiques de la philosophie naturelle* (1813, 2 vol.)

BRIDGEND, ville d'Angleterre, dans le pays de Galles, comté de Glamorgan, sur l'Ogmore, qui la divise en deux parties, à 28 kilom. O. de Cardiff; 2,200 hab. Commerce de grains et lainages; fromages renommés. Aux environs, à 6 kilom. S. de la ville, on voit Ewenny Priory, le spécimen le plus parfait de l'architecture des anciens monastères : ses murailles, ses tours, semblent plutôt destinées à une place de défense qu'à un édifice religieux. L'église, d'architecture normande, est cruciforme et très-massive. ‖ Village d'Ecosse, comté de Selkirk, à 6 kilom. S. de Galashiels, sur la Tweed, que l'on passe sur un pont construit par David Ier. Ce fut au gué qui existait au-dessous de ce pont que la Dame blanche s'opposa, dans le *Monastère*, au passage du P. Philippe. Les environs de Bridgend sont décrits très-exactement dans le roman de Walter Scott.

BRIDGENORTH, ville d'Angleterre, comté de Shrop, à 30 kilom. S.-E. de Shrewsbury, sur la Severn; 7,000 hab. Port, chantier de construction pour bateaux; commerce considérable en bas, draps et flanelle, houblon, beurre et fromages. Bridgenorth est divisée en deux parties, la ville basse, et la ville haute, bâtie sur un rocher escarpé, qui domine les ruines d'un vieux château.

BRIDGEPORT, ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans l'Etat de Connecticut, à 26 kilom. S.-O. de New-Haven, à l'embouchure du Pequannock, dans le détroit de Long-Island; 8,000 hab. Port de commerce, cabotage actif; fabrication de voitures.

BRIDGES (Noé), littérateur anglais du XVIIe siècle. Il fut secrétaire du parlement de 1643, et composa quelques ouvrages devenus rares, entre autres : *The art of Short and secret writing* (Londres, 1659), un des plus anciens traités que nous possédions sur la tachygraphie.

BRIDGÉSIE s. f. (bri-djé-zî — de *Bridges*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des sapindacées, comprenant un arbrisseau qui croît au Chili.

BRIDGETOWN, ville forte des Antilles anglaises, ch.-l. de l'île Barbade, sur la côte S.-O. de l'île, dans la baie de Carlisle, avec un bon port et une vaste rade, capable de contenir 500 vaisseaux; 22,000 hab. Cette ville, bien bâtie, percée de larges rues, défendue par d'importantes fortifications, est le siége du gouvernement général des îles Barbade, Grenade, Saint-Vincent, Tabago, Trinité et Sainte-Lucie; de 1668 à 1764, elle a été détruite quatre fois par le feu. Aux environs, collége important de Codrington. ‖ Ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans l'Etat de New-Jersey, à 90 kilom. S. de Philadelphie, sur le Cohanzy, et près de son embouchure dans la baie de Delaware; 3,700 h. Port de commerce; cabotage très-actif.

BRIDGEWATER, ville d'Angleterre, comté de Somerset, sur le Parret, et à 19 kilom. S. de son embouchure dans le canal de Bristol; 20,000 hab. Commerce actif, port pour bâtiments de 200 tonneaux. Cette ville, autrefois fortifiée, possède un beau pont en fer d'une seule arche; l'église Sainte-Marie, noble et vaste édifice dont le clocher est fort élevé, et qui est ornée d'un retable d'autel du Guide. Patrie de l'amiral Blake. ‖ Ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans l'Etat de Massachusetts, à 35 kilom. S. de Boston; 3,575 hab. Fabrication très-importante de quincaillerie, articles en fer, cotons et lainages. ‖ Ville des Etats-Unis de l'Amérique, dans l'Etat de New-Jersey, à 5 kilom. N. de Roundbrook; 4,000 hab.

BRIDGEWATER (canal de), un des plus anciens canaux de l'Angleterre, cantons de Chester et de Lancastre, creusé en 1785 par le duc de Egerton de Bridgewater, sous la direction de l'ingénieur James Brindley, présente 150 kilom. de longueur, et va : 1° des houillères de Worseley à Manchester; 2° de Manchester à Taunton; 3° de Worseley aux marais de Chatmoss, et communique avec le canal du Grand-Tronc.

BRIDGEWATER (Jean), en latin **Aquapontanus**, théologien anglais, natif du comté d'York, florissait au XVIe siècle. Bien qu'il fût catholique, il fit une adhésion extérieure à l'anglicanisme; fut nommé, sous le règne d'Elisabeth, recteur du collége de Wooton-Courtenay, puis de celui de Lincoln, à Oxford, chanoine de Wels, archidiacre de Rochester; puis, pressé par les remords de sa conscience, il résigna ses bénéfices, passa sur le continent, et se rendit successivement à Rome et en Allemagne. Son ouvrage le plus important : *Concertatio Ecclesiæ catholicæ in Anglia, contra calvino-papistas et puritanos, sub Elisabetha regina* (Trèves, 1594), contient une relation des souffrances et de la mort de plusieurs catholiques persécutés pour cause de religion en Angleterre.

BRIDGEWATER (Fr.-H. EGERTON, duc DE). V. EGERTON.

BRIDGMAN (île de), île de l'archipel du Nouveau-Shetland du Sud, dans l'océan Pacifique austral, par 62° lat. S. et 61° long. O., à l'E. de l'île du roi George. Cette petite île, qui a 7 kilom. de circonférence, est volcanique; sa couleur est celle de briques brûlées. Le cratère, d'une immense largeur, situé sur la côte occidentale, vomit continuellement une fumée très-épaisse.

BRIDIDI, célèbre danseur de bal public, qui fut le rival de Chicard, et fit longtemps les délices des habitués de Mabille et du Château-des-Fleurs. Il était employé dans une maison de commerce. Sa désinvolture, sa légèreté, son *chic*, pour parler le langage de l'argot, en firent bientôt un des héros de ce monde interlope, auquel la petite presse a donné une célébrité aussi ridicule qu'éphémère. Depuis longtemps, Brididi est rentré dans l'obscurité dont il n'aurait jamais dû sortir. Tout ce qui reste de lui, c'est un vaudeville, la *Vieillesse de Brididi*, qui s'est joué avec succès au théâtre des Variétés, et qui reparaît encore de temps en temps sur l'affiche.

BRIDIER s. m. (bri-dié — rad. *bride*). Techn. Ouvrier qui fait des brides.

— Adjectiv. : *Ouvrier* BRIDIER.

BRIDLINGTON, ville d'Angleterre, comté de York, East-Riding, à 60 kilom. N.-E. de York, à 5 kilom. O. du cap Flamborough; 6,500 hab. Cette jolie ville, dans une situation agréable, près de la côte, doit son origine à un prieuré d'augustins fondé sous Henri Ier, et dont quelques vestiges restent encore visibles. Le port, à 1,500 m. de la ville, à Bridlington-Quay, est défendu par deux digues, et fait un commerce actif d'entrepôt; sources minérales et bains de mer fréquentés.

BRIDOIE, un des personnages les plus naïvement comiques du livre de Rabelais; c'est l'aïeul du Brid'oison de Beaumarchais, ce juge ignorant et prétentieux du *Mariage de Figaro*. Bridoie rend toutes ses sentences avec deux dés, et rien n'est plus plaisant que l'apparente bonhomie avec laquelle il prétend que les dés sont le moyen le plus ingénieux et le plus naturel de vider tous les procès; on n'a jamais fait une plus mordante satire des procédés judiciaires. Bridoie pose toutes les pièces du défendeur sur un bout de sa table, puis il jette les dés pour lui; il place ensuite les sacs du demandeur à l'autre extrémité, et il recommence à jeter les dés; celui qui a ainsi obtenu le point le plus fort gagne le procès. Pour rendre de pareils arrêts, il n'est pas nécessaire de recourir à un profond jurisconsulte; Bridoie ou Brid'oison suffit. Mais, objecte-t-on à Bridoie, « puisque par sort et jet des dez vous faictes vos jugements, de quoy vous servent ces escripteures et aultres procédures contenues dedans les sacs! » Et Bridoie répond, avec une perfide bonhomie, où éclate le rire moqueur de Rabelais, qu'elles lui servent de trois choses : premièrement, pour la forme, en omission de laquelle ce que l'on a fait ne peut être valable; secondement, elles fournissent un exercice honnête et salutaire; troisièmement, continue Bridoie, « je considère que le temps mûrit toutes choses; c'est pourquoy je surseoye, diloye et diffère le jugement, affin que le procès, bien ventilé, grabelé et débattu, vienne par succession de temps à sa maturité, et, le sort par après advenant, soit plus doucettement porté des parties condamnées. »

Beaumarchais avait trop d'esprit pour ne pas changer le caractère de son type, tout en l'empruntant à Rabelais; il sentait bien qu'il ne pouvait qu'affaiblir celui-ci en le reproduisant, et il a mis la sottise et la prétention où son modèle avait montré le dédain naïf de la justice, si risiblement allié au respect de la forme. Quand on rappelle, en littérature, les dés du juge Bridoie, c'est toujours par allusion au sens que nous venons de donner. V. DÉ.

BRIDOIR s. m. (bri-doir — rad. *bride*). T. de manége. Mentonnière.

— Par anal. Petite bande de linge, ou simplement cordon, que les femmes mettent à leur bonnet ou à leur chapeau, et qui ne doit pas être confondu avec les brides.

BRID'OISON, nom d'un personnage comique, bégayeur et bégayant, qui remplit un rôle de juge ridicule dans le *Mariage de Figaro*, comédie de Beaumarchais. C'est un type moins nouveau que celui de Figaro, mais qui ne laisse pas d'avoir une place originale et marquée dans l'œuvre de l'auteur. Brid'oison aime la fo-orme avant tout; il déclare que « tel rit d'un juge en habit court, qui-i tremble au seul aspect d'un pro-ocureur en robe. » C'est Brid'oison qui chante, à la fin de la pièce et en bégayant, comme toujours, le fameux couplet :

Et, messieurs, la comédie
Que l'on joue en ce-et instant,
Sauf erreur, nous pein-eint la vie
Du bon peuple qui l'entend.
Qu'on l'opprime, il peste, il crie,
Il s'agite en cent fa-açons;
Tout fini-it par des chansons.

Dans sa spirituelle indication des « caractères et habillements de la pièce, » Beaumarchais décrit ainsi le « caractère et l'habillement » de Brid'oison :

« Brid'oison doit avoir cette bonne et franche assurance des bêtes qui n'ont plus leur timidité. Son bégayement n'est qu'une grâce de plus, qui doit être à peine sentie, et l'acteur se tromperait lourdement et jouerait à contre-sens, s'il y cherchait le plaisant de son rôle. Il est tout entier dans l'opposition de la gravité de son état au ridicule du caractère, et moins l'acteur le chargera, plus il montrera de vrai talent. Son habit est une robe de juge espagnol, moins ample que celle de nos procureurs, presque une soutane; une grosse perruque, une golille ou rabat espagnol au cou, et une longue baguette blanche à la main. »

Pour donner à nos lecteurs une idée du caractère de cet amusant personnage, nous allons mettre sous leurs yeux un extrait de la XIIe scène du IIIe acte du *Mariage de Figaro*, où Brid'oison est appelé à juger le différend de Marceline et de Bartholo :

MARCELINE, *à Brid'oison*. — Monsieur, écoutez mon affaire.

BRID'OISON, *en robe et bégayant un peu*. — Eh bien! pa-arlons-en verbalement.

BARTHOLO. — C'est une promesse de mariage.

MARCELINE. — Accompagnée d'un prêt d'argent.

BRID'OISON. — J'en-entends, *et cætera*, le reste.

MARCELINE. — Non, monsieur, point d'*et cætera*.

BRID'OISON. — J'en-entends; vous avez la somme?

MARCELINE. — Non, monsieur, c'est moi qui l'ai prêtée.

BRID'OISON. — J'en-entends bien; vou-ous redemandez l'argent.

MARCELINE. — Non, monsieur; je demande qu'il m'épouse.

BRID'OISON. — Eh! mais, j'en-entends fort bien. Et lui, veu-eut-il vous épouser?

MARCELINE. — Non, monsieur; voilà tout le procès.

BRID'OISON. — Croyez-vous que je ne l'en-entends pas, le procès?

MARCELINE. — Non, monsieur. (*A Bartholo*) : Où sommes-nous? (*A Brid'oison*) : Quoi! c'est vous qui nous jugerez?

BRID'OISON. — Est-ce que j'ai acheté ma charge pour autre chose?

MARCELINE, *en soupirant*. — C'est un grand abus que de les vendre!

BRID'OISON. — Oui, l'on-on ferait mieux de nous les donner pour rien. Contre qui plai-aidez-vous?

Le voilà caractérisé de main de maître, le Brid'oison. Et il en-entend jusqu'au bout toutes choses de la sorte, jusqu'au cinquième acte, scène dix-huit, où tout s'étant éclairci et tout s'étant arrangé au gré des parties, sans que Brid'oison y ait vu clair, le comte Almaviva, frappant sur l'épaule du juge, lui demande ironiquement : « Et vous, don Brid'oison, votre avis, maintenant? » A quoi Brid'oison répond : « Su-ur tout ce que je vois, monsieur le comte... Ma-a foi, pour moi, je-e ne sais que vous dire; voi-là-a ma façon de penser. » Ce qui achève de le peindre.

Brid'oison est resté, et à bon droit, le type du juge niais, ignorant et formaliste :

« M. Dupin, l'*un des quarante*, n'a pas même cette plate orthodoxie grammaticale qui constitue le mérite ordinaire des académiciens; de toute la compagnie, c'est lui ou M. Scribe qui sait le moins le français. Cependant il n'ennuie pas. L'attention du lecteur est soutenue par une certaine clarté judiciaire, par des anecdotes assez curieuses, surtout par le comique de cette personnalité qui se croit toujours plaisante, et qui l'est toujours sans le savoir. A vrai dire, les aventures de M. Dupin, ses saillies, son rare amour-propre et sa prose de procès-verbal, font une décoction bien étrange. Il y a du Figaro et du *Brid'oison* dans ce génie. » L. VEUILLOT.

Brid'oison, titre d'un petit journal satirique légitimiste, qui a végété du 17 janvier au 19 décembre 1832 (336 numéros in-4°), d'abord avec ce sous-titre : *Journal des Gobe-mouches*, et, à partir du quatre-vingt-quinzième numéro, avec cet autre sous-titre, substitué au premier : *Journal des folies du siècle*. Il est assez étrange de voir les fondateurs de cette feuille, qui, évidemment, en 1784, se seraient élevés contre le scandale d'une pièce qui fit jeter alors les hauts cris aux royalistes, et qui n'auraient pas manqué de traiter l'auteur du *Mariage de Figaro* de scélérat, prendre, en 1832, pour titre d'un petit journal bien pensant et destiné à refaire nos mœurs, le nom d'un personnage de cette même pièce.

Le *Brid'oison* était signé par l'un des fondateurs, le chevalier d'Escrivieux, et était orné en tête d'une grande vignette sur bois, fort bien gravée et très-originale, que nous croyons être de Porret, bien qu'elle ne soit pas signée. Brid'oison, en robe de juge et la tête coiffée d'une toque, y est représenté entre deux hommes, dans lesquels il est facile de reconnaître le comte de Chambord et Louis-Philippe. Le premier, placé à la droite de Brid'oison, est représenté sous la figure d'un jeune homme, vêtu d'un élégant costume de fantaisie, à peu près comme un page; il a une couronne de roi sur ou plutôt derrière la tête, et qui, placée ainsi, ne semble guère pouvoir y tenir; on voit derrière lui un trône, et sur ce trône un sceptre; c'est le roi des légitimistes, celui des rédacteurs; le second, coiffé d'un bonnet rouge, et auquel on a affecté de donner la figure et l'encolure d'un robuste boucher, tient de la main gauche une grande hache, appuyée à terre, et a derrière lui les pavés de juillet; c'est le roi des barricades. Tous les deux ont l'air de consulter Brid'oison. Au-dessous de la vignette est placée cette épigraphe :

« Sur tout ce que-e je vois, monseigneur, *citoyen*..., ma-a foi, pour moi, je ne sais trop qu'en dire... voilà-a ma fa-açon de penser. »

Les Brid'oisons fondateurs du journal ne le fondaient pas cependant pour cacher leur fa-açon de penser, et c'était là une assez pauvre allégorie.

Chaque numéro contenait, outre les grands articles de la première page, de petites pointes appelées *mouches*, ornées chacune de la figure d'une mouche, et d'un goût assez douteux, comme on en pourra juger par les suivantes :

« L'honorable député *Poulle*, las de percher sur les bancs du centre, va, dit-on, prendre congé. Il trouve que le *coq* gaulois ne chante pas comme il le désire, et c'est ce qui l'engage à quitter son *fumier*. »

« M. *Vivier*, cet homme qu'on a vu si longtemps occuper la *Seine*, vient d'être fait *comte*; n'est-ce pas là un *comte* pour rire? »

« Pourquoi voit-on tant de *bûches* dans la cour du Palais-Royal? C'est qu'il n'en peut pas tenir davantage dans les chambres. »

C'était là ce que les défenseurs de l'autel et du trône, en ce temps-là, appelaient de l'esprit.

Ce n'était cependant encore qu'un spécimen de bon goût et de dignité donné à la France par ces chevaliers de la légitimité. Nous tirerons l'échelle après la citation des couplets suivants d'une chanson, qui était loin de faire prévoir la *fusion* de la branche aînée et de la branche cadette. Il était alors beaucoup question du mariage du jeune duc d'Orléans, et voici en quels termes *décents* ces messieurs parlaient des difficultés qu'on avait éprouvées à lui trouver une femme dans les familles où les princes ont coutume de les chercher. C'est le duc d'Orléans qu'on fait parler dans cette chanson.

AIR : *Tu n'auras pas ma rose, etc.*

. . . .
Pour une archiduchesse
Si l'on voulait de moi,
Elle serait princesse,
Puis épouse de roi!
« — Je connais ta famille,
» L'échafaud est trop près...
» Tu n'auras pas ma fille, (*bis.*)
» Car tu la flétrirais. » (*bis.*)

Oh! si le nom de reine
Pouvait avec amour
D'une Napolitaine
Parer le front un jour!
« — Rappelle-toi la grille
» De Blaye et ses forfaits...
» Tu n'auras pas ma fille, (*bis.*)
» Car tu la flétrirais. » (*bis.*)

D'une fleur polonaise
Un roi s'amouracha;
Je veux, ne vous déplaise,
Avoir ma Leksinska...
« — Tu dors quand on fusille
» Le peuple polonais...
» Tu n'auras pas ma fille, (*bis.*)
» Car tu la flétrirais. » (*bis.*)

Adorable régente,
Avec la Toison d'or,
De ta gentille infante
Je veux la main encor.
« — L'orgueil de la Castille
» Ne s'avilit jamais...
» Tu n'auras pas ma fille, (*bis.*)
» Car tu la flétrirais. » (*bis.*)

Petit roi dont le trône
Est assis sur le Rhin,
A vous est ma couronne
Si vous voulez ma main.
« — Faquin! dans ma famille
» Je n'ai pas de laquais...
» Tu n'auras pas ma fille, (*bis.*)
» Car tu la flétrirais. » (*bis.*)

Eh bien! de par la France,
Belles, qui voudra donc
Acheter l'espérance
D'une couronne au front?
« — Constructeur de bastilles,
» Va donc! épouse-les!
» Tu n'auras pas nos filles, (*bis.*)
» Car tu les flétrirais. » (*bis.*)

Voilà les belles choses qui faisaient l'ornement du *Brid'oison*, voilà l'atticisme de ces fils de croisés qui fulminent encore chaque jour contre les trivialités du *Père Duchêne* et les vivacités de l'*Ami du peuple*. Décidément, si les *Actes des Apôtres* ne font pas plus autorité en matière de goût, ils avaient du moins plus d'esprit, et eux, qui ont tant crié contre l'exécution salutaire du 14 juillet, auraient eu la pudeur, ou tout au moins la logique de ne pas appeler Louis-Philippe un *embastilleur*. On n'avait donc pas eu si grand tort de prendre la mère des *Bastilles* et de la raser.

Le *Brid'oison*, expirant faute d'abonnés, en décembre 1832, se transforma en journal politique, sous le titre de : la *France monarchique*, autre guitare légitimiste du même style et de la même portée.

BRIDOLE s. f. (bri-do-le — rad. *bride*). Mar. Appareil qui sert à ployer les bordages doubles et autres pièces de construction, pour les amener et les maintenir à la place et dans la forme qu'ils doivent avoir : *Les pièces qui entourent les mâts et les vergues d'assemblage sont jointes par des bridoles.* (Willaumez.)

BRIDON s. m. (bri-don — dimin. de *bride*). Manég. Bride légère dont le mors brisé n'a point de branches et dont on se sert quelquefois au lieu de la bride ordinaire, par exemple lorsqu'on mène le cheval à l'abreuvoir : *Puis soudain, détachant son cheval du petit arbre autour duquel il avait noué le* BRIDON, *il sauta légèrement en selle.* (Alex. Dum.)

— *Scier du bridon*, Tirer alternativement le bridon à droite et à gauche, à l'aide des rênes.

— Hist. relig. Bande étroite de linge que les religieuses cousaient autrefois à leur voile.

BRIDOUL (le P. Toussaint), écrivain ascétique français, né à Lille en 1595, mort en 1672. Il entra dans l'ordre des jésuites, se livra à la prédication et composa divers ouvrages, dont les titres seuls indiquent la tournure

d'esprit et le jugement critique de l'auteur. Nous nous bornerons à citer : la *Boutique sacrée des saints et vertueux artisans, dressée en faveur des personnes de cette vocation* (Lille, 1650), et l'*École de l'Eucharistie, établie sur le respect miraculeux que les bêtes, les oiseaux et les insectes ont rendu en différentes occasions au très-saint sacrement de l'autel* (Lille, 1672, in-12). Ce dernier ouvrage est un recueil de récits fabuleux et de prétendus miracles, qui atteignent les dernières limites du ridicule et de la crédulité.

BRIDOUX (François-Eugène-Augustin), graveur français contemporain, né à Abbeville vers 1812, élève de Forster et de David d'Angers, remporta le premier grand prix de Rome au concours de gravure, en 1834. Après un séjour de quelques années en Italie, où il se perfectionna par l'étude des maîtres, principalement de Raphaël, il revint en France, et exposa, au Salon de 1841, la gravure de la *Vierge au candélabre,* qui lui valut une médaille de 2e classe. Parmi les ouvrages qu'il a exécutés depuis, nous citerons : le portrait de Laure, d'après Simone Memmi, et une *Vierge,* d'après lady Alford (Salon de 1844); la *Conception*, d'après Murillo (1845); la *Belle Ferronnière,* d'après L. de Vinci (1847); le portrait de Louis-Philippe, d'après Winterhalter; *Agar et Ismaël*, d'après Ch. Eastlake (1850); la *Sainte Famille*, d'après Murillo (1852); la *Vierge Aldobrandine*, d'après Raphaël (1859). M. Bridoux a obtenu de nouveau une médaille de 2e classe pour ce dernier ouvrage, qui, comme la plupart de ses autres productions, joint à une grande pureté de style une exécution à la fois large et délicate. Il a exposé, en outre, aux Salons de 1850, 1853, 1861 et 1865, de savants dessins au crayon et à l'aquarelle, d'après L. de Vinci, Andrea del Sarto, Raphaël, le Dominiquin, Murillo.

BRIDPORT, ville d'Angleterre, comté de Dorset, à 21 kilom. O. de Dorchester, sur le Brit et à 1,500 mètres de son embouchure dans la Manche; 4,500 hab. Ville jadis importante et populeuse, mais dont les sables ont comblé en partie le port et presque ruiné la navigation. Fabriques de toiles, armements pour Terre-Neuve. On y remarque un bel hôtel de ville, une jolie place de marché et une ancienne et vaste église.

BRIDPORT (lord A. HOOD), amiral anglais, né vers 1724, mort en 1816, se distingua dans la guerre de la révolution d'Amérique, et fut chargé, en 1793, du commandement de la flotte de la Méditerranée. N'ayant pu conserver Toulon, qu'il avait occupé au *nom* de Louis XVII, il fit incendier les arsenaux et les vaisseaux qui étaient dans le port. Ce fut lui qui protégea, en 1795, la descente de Quiberon, qui fut si fatale aux émigrés français.

BRIDURE s. f. (bri-du-re — rad. *brider*). Mar. Action de réunir des cordages par des liens ou brides, afin de les faire travailler ensemble et également.

— Art culin. Position de la ficelle qui retient les membres d'une volaille ou d'une pièce de gibier bridée : *Une* BRIDURE *mal faite.*

BRIE (la), *Pagus* ou *Saltus Brigensis* ou *Briegius*, pays de France, dans les anciennes provinces de Champagne et de l'Ile-de-France, ainsi nommé d'une forêt qui s'appelait *Saltus Brigensis,* dont il reste encore plusieurs parties considérables. La Brie avait 120 kilom. de long sur 85 de large; elle se divisait en *Brie champenoise* et *Brie française.* La première, qui était la plus étendue des deux, avait pour limites : au N., le Valois et le Soissonnais; à l'E., la Champagne proprement dite et le Rémois; au S., le Gâtinais, et à l'O., l'Ile-de-France proprement dite; elle se subdivisait en haute Brie, capitale Meaux; basse Brie, capitale Provins; villes principales : Coulommiers, Montereau; et Brie pouilleuse, capitale Château-Thierry; villes principales : Montmirail, la Ferté-sous-Jouarre. La Brie française avait pour limites : au N., l'Ile-de-France proprement dite; à l'E., la Brie champenoise; au N., le Gâtinais, et à l'O., le Hurepoix, capitale Brie-Comte-Robert; villes principales : Corbeil, Lagny, Villeneuve-Saint-Georges et Nangis. La Brie, arrosée par la Seine et la Marne, fertile en blé et surtout en excellents pâturages, produit du beurre et ces fromages si estimés par les Parisiens et les étrangers.

Du temps de César, les *Meldi* habitaient cette contrée qui, lors du dénombrement ordonné par Honorius, se trouva comprise dans la Quatrième Lyonnaise. Sous les rois de la première race, ce pays fit partie du royaume de Neustrie et eut des comtes particuliers sous les successeurs de Charlemagne. Vers la fin du xe siècle, il appartenait à la maison de Vermandois, qui s'éteignit au commencement du xie siècle. Il fut ensuite conquis par les comtes de Blois et de Chartres, qui ont formé la seconde maison de Champagne, dont la Brie a suivi les destinées pendant environ deux siècles. Lors du mariage d'Alix de Bretagne avec Pierre Mauclerc, comte de Dreux, celui-ci porta la Brie, dont il était possesseur, au duché de Bretagne, d'où elle passa à la maison d'Artois, par le mariage de Blanche, fille de Jean II, duc de Bretagne, avec Philippe d'Artois, en 1280. Marguerite d'Artois, fille de ce dernier, en épousant le comte d'Evreux, la porta dans cette maison, dont le chef monta sur le trône de Navarre. Confisquée sur Charles le Mauvais, elle fut donnée par le roi Charles VI à son frère Louis, duc d'Orléans, et fut définitivement réunie à la couronne par Louis XII, à la fin du xve siècle.

BRIE s. m. (brî — de *Brie*, nom d'une province). Comm. Fromage qui se fabrique dans la Brie : *Du* BRIE *nouveau. Depuis quelque temps, à Paris, le* BRIE *a augmenté de prix et diminué de qualité. Le fromage qu'on vend à Paris sous le nom de demi-sel ou fromage bleu, n'est autre chose que du* BRIE *pris au sortir du pressoir.* ‖ On dit également *Fromage de Brie : La durée des* FROMAGES DE BRIE *est très-variable; mais ils ne sont généralement bons à manger qu'en hiver.* (A. Mangin.) *Je remuais tout chez dix fruitières pour vous avoir du bon* FROMAGE DE BRIE. (Balz.) *Mais que voulez-vous, messire? Il faut vivre tous les jours, et les plus beaux vers alexandrins ne valent pas sous la dent un morceau de* FROMAGE DE BRIE. (V. Hugo.)

BRIE s. f. (brî — rad. *brier*, qui s'est dit pour *broyer*). Techn. Barre de bois qui sert au vermicellier, au boulanger et au pâtissier pour battre la pâte.

BRIE (Jehan DE), surnommé le **Bon Berger**, écrivain français, né à Coulommiers au xive siècle. Il quitta son pays natal, où il était berger, pour se rendre à Paris, où il devint domestique d'un chanoine de la Sainte-Chapelle. Jehan composa, par ordre de Charles V, sous le titre de : *Le Vray régime et gouvernement des bergers et bergères, science et pratique de l'art de bergerie, etc.*, par le rustique Jehan de Brie, le *Bon Berger* (Paris, 1512), un traité sur l'éducation des moutons. Cet écrit, plein de remarques judicieuses, est aujourd'hui extrêmement rare.

BRIE (Catherine LECLERC, Mme DE), comédienne de la troupe de Molière, morte en 1706, remplissait les rôles de tragédie et de haute comédie. Elle représentait supérieurement Agnès, de l'*Ecole des femmes.* — Son mari, Edme Wilquin DE BRIE, mort en 1676, fut aussi l'un des acteurs de la troupe de Molière, et créa le rôle de M. Loyal, dans *Tartufe.*

BRIE (Germain), théologien. V. BRICE.

BRIE-COMTE-ROBERT, ville de France (Seine-et-Marne), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. N. de Melun, sur l'Yères; pop. aggl. 2,696 hab. — pop. tot. 2,792 hab. Fabriques de chandelles et de plumes à écrire, tuileries, tanneries, chapellerie, fours à chaux, corderies, distilleries, pierres de taille; commerce considérable de grains et de fromages de Brie. Cette ville possède quelques édifices remarquables : l'église Saint-Étienne, monument historique du xiie ou du xiiie siècle, composée d'une nef garnie d'élégantes galeries et de deux bas côtés, sans transsept ni chœur, se termine par un mur plat percé de cinq fenêtres ogivales et d'une belle rosace dont les vitraux attirent l'attention des connaisseurs. La régularité de la façade, rebâtie dans le style de la Renaissance, laisse à désirer, et les jolies fenêtres ogivales du clocher sont défigurées par des auvents de mauvais goût. L'hôtel-Dieu, fondé en 1208, par Robert de France, deuxième comte de Brie, a conservé une façade du style ogival primitif et décorée de curieuses sculptures, malheureusement mutilées. Non loin de l'hospice, on voit les ruines de l'ancien château des comtes de Brie : des pans de murs, des débris de tours rondes, quelques voûtes effondrées et des fossés pleins d'une eau verdâtre, sont tout ce qui reste de cette vieille forteresse féodale. Brie fut prise d'assaut par les Anglais en 1430; par le duc de Bourbon en 1434; lors de la Praguerie, en 1440, par les princes révoltés, et pendant la Fronde, en 1649.

BRIE-SERRANT (Clément-Alexandre, marquis DE), économiste français, né à Dampierre en 1748, mort en 1814. Il embrassa la carrière des armes et devint maréchal de camp en 1784. A peu près inconnu comme homme de guerre, le marquis de Brie-Serrant s'est surtout rendu célèbre en cherchant à réaliser divers projets utiles. Il proposa au gouvernement, vers 1780, de creuser et d'agrandir le port de Pornic, de façon à en faire un port militaire, de le relier à Nantes par un canal qui ferait éviter la longue et dangereuse navigation de l'embouchure de la Loire, qu'encombrent les bancs de sable, et de faire de Nantes, par ce moyen, une ville de commerce de premier ordre. Il proposait en même temps de creuser un canal qui, partant de Machecoul, servirait puissamment le commerce de Nantes avec le bas Poitou et avec La Rochelle, et dessécherait en même temps plusieurs marais. Des commissaires, envoyés sur les lieux, reconnurent la grande utilité de ce projet et l'approuvèrent (1786); mais les événements en empêchèrent la réalisation. Le marquis de Brie-Serrant s'adressa vainement aux états généraux et aux divers gouvernements qui se succédèrent. Ruiné par la révolution, il mourut dans un état voisin de la misère. Brie-Serrant a publié : *Observations concernant le commerce français en général; projet d'une ville commerçante de premier ordre* (1789); *Mémoire contenant de nouveaux développements sur le projet important relatif au port de Pornic, etc.* (1789); *Pétition ampliative en faveur des blancs et des noirs, et projet d'un traité important pour les colonies et l'Etat* (1792), etc.

BRIÉ, ÉE (bri-é) part. pass. du v. Brier : *Pâte* BRIÉE.

BRIEC, ville de France (Finistère), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. N.-E. de Quimper; pop. aggl. 369 hab. — pop. tot. 5,726 hab. Bestiaux, fruits, beurre, grains et chanvre.

BRIÉE s. f. (bri-é — rad. *brie*). Techn. Quantité de pâte travaillée en une fois avec la brie.

BRIEF, BRIÈVE adj. (bri-èf, bri-è-ve — anc. forme de BREF). Qui a peu de durée, qui est peu étendu : *Permettez-moi en ce lieu une* BRIÈVE *digression.* (Boss.) ‖ Etait surtout usité en terme de palais : *Faire bonne et* BRIÈVE *justice. Assigner à* BRIEFS *jours. On a trompeté madame la comtesse de Soissons à trois* BRIEFS *jours, c'est-à-dire qu'on va lui faire son procès par contumace.* (Mme de Sév.) ‖ Le féminin est seul usité aujourd'hui, et ne l'est même plus guère.

— Anc. loc. adv. *En brief*, Bientôt.

— s. m. *Briefs*, Congé ou passe-port dont tout vaisseau, sur les côtes de Bretagne, devait se munir chez les juges de l'amirauté, pour sortir du port. ‖ On disait aussi BRIEUX.

— **Antonymes.** Long.

BRIEG (*Briga*), ville de Prusse, dans la Silésie, ch.-l. du cercle de son nom, gouvernement et à 40 kilom. S.-E. de Breslau, sur la rive gauche de l'Oder; 12,250 hab. Siége d'un tribunal criminel et de la direction générale des mines et usines de la Silésie. Fabrication de draps, lainages, cotonnades, toiles, dentelles, bonneterie, boutons de métal, tabac, chicorée et amadou; raffineries de sucre et blanchisseries de cire; marché de bestiaux. Brieg, autrefois place forte et capitale d'un duché, fut démantelée par les Français en 1807. On y remarque les ruines de son vieux château détruit par les Prussiens en 1741; l'église protestante de Saint-Nicolas, construction de 1287, et l'église catholique, qui date de 1738.

Le pays de Brieg avait ses ducs particuliers, dès le commencement du xive siècle. Au xvie, il appartenait à une famille issue de Georges Podiebrad, élu roi de Bohême. A l'extinction de cette famille, en 1675, l'empereur d'Allemagne s'en empara en sa qualité de roi de Bohême. Par les traités de 1742 et 1745, il fut cédé à la Prusse, dont il a fait partie jusqu'à ce jour. ‖ Ville de Suisse. V. BRIG.

BRIEGIUS PAGUS, nom latin de la Brie.

BRIELLE ou **BRIEL** ou **LA BRILLE**, ville de Hollande, ch.-l. de l'arrond. de son nom, dans la province de la Hollande méridionale, à 20 kilom. O. de Rotterdam, dans l'île de Voorne, sur la rive gauche de la Meuse, à son embouchure; 3,700 hab. Place forte, port de commerce et de pêche. Brielle, autrefois plus importante, a été le berceau de la liberté des Provinces-Unies; ce fut la première place dont s'emparèrent, en 1572, les Néerlandais qui s'étaient réfugiés en Angleterre pour fuir les persécutions du farouche duc d'Albe. Patrie de l'amiral Tromp.

BRIEN, roi d'Irlande, surnommé **Boiroimh** (le vainqueur qui impose des tributs), né en 926, mort en 1014. D'abord roi de Thomond ou *de la Momonie septentrionale, il étendit* successivement son pouvoir sur les deux Momonies, sur la moitié méridionale de l'Irlande et enfin sur l'île tout entière. Ce valeureux monarque ne remporta pas moins de quarante-neuf victoires sur les Danois, qui avaient envahi l'Irlande et établi leur domination sur un grand nombre de points. Après les avoir expulsés de l'Irlande méridionale (999), il les écrasa à Dublin, rendit à la liberté le roi de Lagénie, qu'ils tenaient prisonnier, et contraignit les chefs de la Conacie à reconnaître le pouvoir du roi Malachin O'Neill, qui, au début de son règne, avait vaillamment combattu les Danois. Mais les rois de Lagénie et de Conacie, inquiets de la puissance de Brien, ne tardèrent pas à conspirer contre lui. Brien soumit le premier à un tribut, força le second à abdiquer, et devint roi suprême de l'Irlande en 1002. Après deux années de luttes, Brien put déposer son épée et, pendant dix ans, l'île jouit d'une paix profonde. Il en profita pour rétablir partout l'ordre et régénérer la nation. Il fonda des universités, des écoles, protégea les sciences et les arts, construisit des routes, des ponts, des hôpitaux, et fit entourer de murailles les villes importantes. En même temps qu'il rétablissait l'empire de la loi civile, il faisait revivre les assemblées provinciales et le parlement national de Téamor. Pendant qu'il était tout entier livré à cette œuvre réparatrice, une formidable armée danoise débarqua à Dublin. Brien marcha contre elle à la tête de ses Momoniens et des troupes appelées à la hâte des autres provinces. Le roi, alors âgé de quatre-vingt-huit ans, avait auprès de lui quatre de ses fils, dont l'un n'avait pas moins de soixante-trois ans. Les deux armées se trouvèrent en présence dans la plaine de Cluan-Tarf, le 28 avril 1014, jour du vendredi saint. Le vieux Brien, à la tête de 30,000 hommes, chargea l'ennemi, tenant d'une main son épée et de l'autre un crucifix. Il se fit une effroyable mêlée : les deux armées combattirent avec un égal acharnement pendant une journée entière. La défection du roi de Midie faillit devenir fatale aux Irlandais. Comme on pressait Brien de se mettre en sûreté et d'opérer sa retraite : « Moi, fuir! s'écria-t-il; vous et moi abandonner la cause de notre Dieu et de notre pays! Je suis venu ici pour vaincre ou pour mourir. » Et à ces mots, reprenant sa hache d'armes, il se jeta au plus fort de la mêlée. Les Danois prirent enfin la fuite. 14,000 d'entre eux, la plupart de leurs princes et de leurs généraux jonchaient le champ de bataille.

Mais si la domination danoise était définitivement anéantie en Irlande, le triomphe fut chèrement acheté : le petit-fils de Brien, Turlogh, périt dans l'action; son fils aîné, Morrogh, fut tué par un blessé à qui il venait de sauver la vie, et Brien, lui-même, au moment où il rendait grâce à Dieu de sa victoire, fut étendu roide mort par un Danois qui lui lança sa hache à la tête.

Brien avait fait décider que les familles princières choisiraient parmi les noms de leurs ascendants celui qu'elles préféraient transmettre à leur postérité, en les faisant précéder des particules *mac* (fils) ou *o* (petit-fils, et, par extension, descendant). Les fils de Brien s'appelèrent en conséquence Mac Brien, et ses descendants, qui devaient régner pendant cinq siècles, prirent le nom d'O'Brien.

Lorsque Brien eut été enterré dans la cathédrale d'Armagh, ses deux fils, Teige et Donough, régnèrent conjointement sur la Momonie, pendant que Malachin O'Neill, détrôné par Brien, reprenait le titre de roi d'Irlande. Après la mort de celui-ci (1023), les deux frères aspirèrent à la monarchie suprême. Donough, afin de s'emparer seul du pouvoir, ne recula point devant un fratricide. Il suscita une émeute dans laquelle Teige fut tué, et régna seul pendant vingt ans sur l'Irlande méridionale.

Un souvenir archéologique assez curieux se rattache à la sanglante bataille de Cluan-Tarf. Les guerriers d'élite, chargés de la garde du trésor et de la couronne de Brien-Boiroimh, tombèrent parmi les morts, et la couronne échappa à toutes les recherches.

Cette couronne, d'or massif, en forme de bonnet élevé, à la manière des mitres des anciens Orientaux, fut retrouvée à douze pieds sous terre l'an 1692, dans les marais d'Allen, en Irlande, six cent quatre-vingt-dix ans environ après la journée de Cluan-Tarf. Ceux qui en avaient la garde l'avaient jetée dans ce marais, selon toute apparence, pour la dérober à l'ennemi. Cette couronne est passée et restée depuis dans la famille des marquis d'Anglure, et elle a *singulièrement attiré* l'attention des antiquaires, qui ont donné à son sujet des explications erronées, pour n'avoir pas aperçu les lettres exhaussées dans l'or, parmi les ornements du bord retroussé, où elles semblent se confondre quand on les regarde dans un certain sens, parce qu'elles sont saillantes et renversées. Il suffit de tourner vers soi le sommet de la couronne pour les apercevoir très-distinctement. Elles sont au nombre de cinq : H. R. E. B. B., initiales de cinq mots irlandais qui signifient : *Couronne du roi d'Erin Brien Boiroimh.*

Brien Boiroimh était un des ancêtres de mylord Thomond, colonel, en 1755, du régiment de Clare, inspecteur et lieutenant général des armées du roi, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, etc., mort au service de France. C'était un de ces braves Irlandais qui, comme les Lally, les Dillon, les O'Connor, avaient été contraints de s'expatrier pour échapper à la tyrannie anglaise, et dont la France était devenue la patrie d'adoption.

BRIEN (Turlogh Mac TEIGE O'), fils de Teige et petit-fils du précédent, né en 1009, mort en 1086. Ayant résolu de venger la mort de son père, il fit, en 1053, à son oncle Donough, une guerre qui dura dix ans, et qui se termina par la chute de ce dernier. Pendant que Donough se retirait à Rome, déposait sa couronne aux pieds du pape et faisait pénitence dans un couvent, Turlogh était proclamé roi des deux Momonies, et pouvait, peu de temps après, prendre le titre de souverain d'Irlande. Il régna vingt ans dans une paix profonde, uniquement occupé de rendre les Irlandais heureux et de leur donner de sages lois. Ce prince, ami de la justice et de la paix, fut en relation constante avec le roi d'Angleterre, Guillaume le Roux, à qui il envoya des chênes des forêts hiberniennes lorsque celui-ci fit bâtir Westminster.

BRIEN (*Morierthagh ou Morthogh Mac* TURLOGH O'), surnommé le **Grand**, mort en 1119, était fils du précédent. Simple roi de Momonie, il eut l'ambition de devenir souverain de toute l'Irlande. Dans ce but, il fit la guerre à la plupart des chefs des petites royautés de l'île, s'empara du roi de Lagénie (1088), vainquit le roi de Midie, qui périt dans la bataille (1094), attaqua le Shannon et fit mettre à mort l'héritier présomptif de ce royaume (1096). Il porta une seconde fois les armes en Midie, dont le nouveau roi eut le sort de son prédécesseur (1106), et entra en lutte avec le souverain de l'Ultonie, Mac Lochlin O'Neill, qu'il essaya vainement de soumettre. La révolte de son propre frère Dermod, bien que rapidement comprimée, modéra l'humeur belliqueuse de Morierthagh O'Brien. Maître de quatre provinces sur cinq, il jugea prudent de borner là ses conquêtes, et se fit couronner roi d'Irlande à Téamor.

D'après la chronique de Bruodin, le roi de Norvége Magnus envoya, en 1101, à Morierthagh ses sandales, avec injonction de les porter sur ses épaules pendant les cérémonies de Noël, en signe de vasselage. Le descendant de Brien fit couper les oreilles aux porteurs de ce message, et leur ordonna de prendre sur-le-champ la route de Norvége. Magnus, furieux de cette significative réponse, accourut en Irlande avec une formidable armée; mais, à peine débarqué, il se trouva en présence de Morierthagh, qui lui livra bataille, tailla les Norvégiens en pièces et força l'orgueilleux Scandinave de regagner à la hâte ses vaisseaux.

La fin du règne du roi d'Irlande fut aussi pacifique que les premières années avaient été belliqueuses; son ambition, était satisfaite, et il se montra aussi sage qu'il avait été impétueux et violent, aussi clément qu'il avait été jadis prompt à se venger et à briser tous les obstacles. Il entretint une correspondance avec Henri Ier d'Angleterre, favorisa le développement du catholicisme, assembla un concile national qui régla la discipline et le nombre des évêchés, et le pape Pascal II envoya auprès de lui le premier légat qu'on ait vu en Irlande. Attaqué en 1114 d'une maladie de langueur, il eut la douleur de voir le roi d'Ultonie, Mac Lochlin O'Neill, son ancien compétiteur et son rival insoumis, s'emparer de la Lagénie, de la Conacie et de la Midie et lui prendre son titre de souverain, pendant que son frère Dermod suscitait en Momonie la guerre civile et se faisait proclamer roi. Après une année de lutte, les propres partisans de Dermod le livrèrent à Morierthagh, qui lui pardonna, abdiqua en sa faveur (1116) et se retira dans un couvent de Lismore, où il mourut trois ans après.

BRIEN (Connor Na CATHARACHT O'), neveu du précédent et fils de Dermod, mort en 1142. Successeur de son père comme roi de Momonie en 1120, il eut à lutter contre les factions, se vit obligé de reconquérir par la force des armes le royaume de ses ancêtres, puis, attaquant ses voisins, il soumit la Conacie après la sanglante victoire d'Ardfinnan (1121), ravagea la principauté de Moenmoye (1132), réduisit Dunmore en cendres (1134), conquit l'Ultonie, parvint à étendre sa souveraineté sur l'Irlande méridionale, et prit le titre plus nominal que réel de roi suprême de l'Hibernie. A partir de ce moment, il se voua tout entier à des œuvres de paix. Il fit bâtir des villes, des châteaux, des hospices, des églises, et se signala par sa munificence et sa générosité. On raconte qu'un de ses anciens rivaux, Mac Carthy, ayant été fait prisonnier dans une révolte, O'Brien alla le délivrer et le rétablir sur son trône de Desmond. Connor-Na-Catharacht mourut après avoir régné vingt-deux ans, emportant en quelque sorte avec lui la gloire et la puissance des O'Brien.

BRIEN (Turlogh Mac DERMOD O'), succéda en 1142 au précédent, son frère, sur le trône de Momonie, et mourut en 1167. A peine en possession de la couronne, il vit se lever contre lui des adversaires puissants, sur lesquels il remporta d'abord quelques succès; mais il fut ensuite complétement vaincu à la bataille de Moïn-More (1151), où il perdit ses plus vaillants soldats et son trône. Attaqué bientôt après dans la ville de Limerick, et réduit à la dernière extrémité, il se vit contraint d'acheter sa liberté moyennant une forte rançon, et fut dépouillé, en 1152, du petit royaume de Thomond, qui lui restait encore. Toutefois, grâce à l'appui du roi d'Ultonie, Morthogh O'Neill, il parvint à reconquérir ce dernier Etat, et, pour s'en assurer la possession, il reconnut, en 1156, comme son suzerain O'Connor, roi d'Irlande. Il passa les dernières années de son malheureux règne en actes de dévotion et en pèlerinages, et mourut laissant cinq fils, dont trois devaient se disputer avec acharnement la possession de son petit royaume.

BRIEN (Donal MORE O'), fils du précédent, mort en 1194. Peu de temps après la mort de Mac Dermod, son fils aîné Morthogh fut assassiné par un de ses cousins. Son second fils, Donal, entra alors en lutte avec son frère Brien *le Montagnard*, le vainquit et monta sur le trône en 1168. Deux ans plus tard, Richard Strongbow, à la tête d'une armée d'aventuriers anglais, pénétra en Irlande, et, pour s'emparer plus facilement de la domination de l'île, il fomenta d'ambitieuses rivalités, non-seulement entre les petits souverains de l'Hibernie, mais encore entre les membres des familles royales. Dans l'espoir d'accroître sa puissance, Donal appela en Momonie (1170) les Anglais, qui eussent dû être pour tous les Irlandais des ennemis communs, s'en servit comme auxiliaires contre Roderic O'Connor, et reconnut comme suzerain Henri II, roi d'Angleterre; mais il ne tarda point à comprendre quelle faute il avait commise. Brave et belliqueux, il résolut de chasser ses dangereux alliés; se rapprocha, en 1188, d'O'Connor Moen-Moye, brûla la ville de Limerick pour qu'elle ne tombât pas entre les mains des Anglais, et leur livra, en 1192, à Thurles, une bataille dans laquelle il les écrasa, et qui lui valut son surnom de **More** ou de **Grand**. Il mourut deux années après cette victoire, regretté de ses belliqueux sujets et du clergé, qu'il avait comblé de biens, et laissant après lui neuf fils. L'aîné, Mortogh-Dale, eut les yeux crevés par les Anglais peu de temps après la mort de son père; le second, **Connor Ruadh, monta** sur le trône de Thomond, grâce à l'appui des Anglais; mais, détrôné par son frère Mortogh-Fioum, en 1198, il fut assassiné en 1201 par le fils de son frère Mortogh-Dale.

BRIEN (Donogh Cairbreach Mac DONAL-MORE), troisième fils de Donal-More, détrôna en 1211, à l'aide des Anglais, son frère Mortogh-Fioum, qui s'était énergiquement prononcé contre les étrangers, et, pour se maintenir sur le trône de Thomond, il se reconnut vassal du roi Jean d'Angleterre, qui lui donna l'investiture de ce petit royaume. Mais Donogh-Cairbreach ne tarda pas à expier sa faute : les Anglais s'emparèrent de la partie du Thomond située sur la rive gauche du Shannon. Vainement il essaya, en 1236, de reconquérir le territoire qu'on venait de lui prendre; battu par l'Anglais Maurice Fitz-Gerald, il abandonna toute revendication pour conserver la partie qui lui restait, et mourut en 1242.

Dix-neuf O'Brien, tant en ligne directe que collatérale, régnèrent dans le Thomond depuis 1242 jusqu'au milieu du XVIe siècle. Ils ont trop peu d'importance pour mériter une notice particulière.

BRIEN (Donogh Mac CONNOR O'), surnommé **le Gras**, fut le dernier roi de Thomond. Fort jeune lorsqu'il succéda à son père, il était incapable de gouverner par lui-même. Son oncle Mortog, s'étant emparé du pouvoir, signa en 1545, avec saint Léger, nommé vice-roi d'Irlande par Henri VIII, un traité en vertu duquel il cédait à l'Angleterre le petit royaume des O'Brien, qui prit, à partir de ce moment, le nom de comté de Thomond ou de Clare. En échange de cette cession honteuse, Mortog, qui avait renoncé au nom même d'O'Brien, reçut le titre de comte de Thomond et celui de baron d'Ibraikain, qui devaient passer après lui à Donogh le Gras.

Depuis cette époque, la famille O'Brien s'est partagée en deux branches. L'aînée, dont Donogh est le chef, a eu pour dernier représentant mâle Charles O'Brien, vicomte de Clare, puis comte de Thomond, qui, après s'être signalé comme un ardent jacobite, prit du service en France vers 1740, obtint le bâton de maréchal, ainsi que le commandement en chef du Languedoc, et dont la fille unique, Septimanie O'Brien, épousa le duc de Choiseul-Praslin. Quant à la branche cadette, issue de Mortog, oncle de Donogh, elle existe encore aujourd'hui en Irlande.

BRIENNAIS (le). V. BRIONNAIS.

BRIENNE (*Briona*), ville de France (Aube), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. N.-O. de Bar-sur-Aube, sur la rive droite de l'Aube; pop. aggl. 2,048 hab. — pop. tot. 2,078 hab. Commerce de grains. L'église, du XVIe siècle, est fort remarquable, surtout par ses vitraux, son bénitier en fonte, et un joli retable en pierre sculptée. Cette ville possédait, au siècle dernier, une école militaire, illustrée par le séjour que Napoléon Ier y fit de 1779 à 1783; une somme léguée à la ville par le prisonnier de Sainte-Hélène a été employée à l'amélioration des édifices, et à la construction d'une place au milieu de laquelle, en 1859, on a élevé une statue représentant Napoléon en costume d'élève de l'École militaire de Brienne. Le 29 janvier 1814, victoire des Français sur les armées coalisées.

Brienne (COMBAT DE). A la suite de nos derniers revers dans la campagne de 1813, 160,000 coalisés, sous les ordres du prince de Schwarzenberg, franchirent le Rhin à Bâle le 21 décembre de la même année, et mirent le pied sur le sol sacré de la France; ils venaient acquitter sur tout un peuple la terrible lettre de change tirée depuis quinze ans sur eux par le génie, l'orgueil et l'ambition d'un seul homme. De son côté, Blücher franchit le Rhin sur trois points, le 1er janvier 1814, à Manheim, à Mayence et à Coblentz, à la tête de 60,000 combattants, puis il marcha directement sur la capitale. Ces nouvelles, tout en prouvant à Napoléon que les alliés obéissaient à une résolution inébranlable, ne purent cependant ni abattre son courage ni porter le trouble dans sa puissante intelligence. Arrivé à Châlons-sur-Marne le 25 janvier 1814, il s'entoura aussitôt de renseignements de toutes sortes sur la marche de l'ennemi, sur la force et l'éloignement des différents corps; puis il dressa dans son ensemble le plan de cette immortelle campagne de 1814, où il sembla retrouver l'éclat et la soudaineté de ses plus brillantes inspirations, et où il renouvela les prodiges des campagnes d'Italie et d'Egypte; mais prodiges stériles, qui ne firent que retarder l'heure de sa chute et de notre ruine.

Dans la conviction que les armées coalisées se diviseraient en deux colonnes pour suivre le cours de la Seine et de la Marne, il forma le projet de manœuvrer entre ces deux rivières, afin de se jeter sur celle de ces armées qui s'offrirait le plus imprudemment à ses coups. Soupçonnant que le maréchal Blücher s'était porté sur l'Aube pour se joindre au prince de Schwarzenberg, il conçut l'espoir de surprendre dans sa marche le général prussien, et de lui faire essuyer un sanglant échec. Blücher, ayant laissé plusieurs corps sur sa route, n'avait plus avec lui que 25,000 hommes environ. Il venait de défiler transversalement de la Marne à l'Aube, après avoir traversé Saint-Dizier, au moment où Napoléon entrait à son tour dans cette ville (27 janvier). L'empereur n'hésita pas un instant et résolut de se lancer sur ses traces, de le suivre sans relâche jusqu'à ce qu'il l'eût rejoint et battu. Placé ainsi sur ses derrières et coupant toutes ses communications, il entrevoyait la certitude de le trouver dans une position désavantageuse et d'en profiter. Pour gagner sur l'avance de son adversaire, il se jeta, sur sa droite, dans un chemin de traverse qui aboutissait directement sur l'Aube à la hauteur de Brienne, en allant d'Eclaron à Montiérender. Il avait avec lui Ney, Victor et toute la cavalerie, environ 17 ou 18,000 hommes. Mortier et Gérard étaient sur l'Aube, avec ordre de s'y maintenir jusqu'à ce qu'il les rejoignît. Une partie du corps de Victor et la division Duhesme se dirigeaient de leur côté sur Brienne par la chaussée de Joinville à Doulevent. Cette marche fut pénible : les jours précédents, il avait gelé; le 28, il pleuvait, et on éprouva une extrême difficulté à franchir ces chemins, qui ne servaient qu'à l'exploitation des bois. Le lendemain 29, vers trois ou quatre heures du soir, Grouchy, qui commandait la cavalerie de l'armée, et Lefebvre-Desnouettes celle de la garde, découvrirent, en débouchant du bois d'Ajou, la cavalerie du comte Pahlen; au delà, la petite ville de Brienne avec son château bâti sur une éminence, puis l'Aube, dont les bords étaient couverts de troupes en mouvement; c'était Blücher qui, à la tête du corps de Sacken, et à la nouvelle de l'approche de Napoléon, traversait Brienne pour remonter vers Bar-sur-Aube.

Dès qu'il eut reconnu les escadrons du comte Pahlen, Lefebvre-Desnouettes les chargea avec sa cavalerie légère et les força à se replier, tandis que le général Olsouvieff, voyant le danger, se déployait devant Brienne avec le corps de Sacken, afin de couvrir cette ville pour que le parc d'artillerie prussien pût défiler en sûreté. L'infanterie française étant encore engagée dans les bois, Napoléon en fut réduit alors à canonner la ligne russe, que sa cavalerie ne pouvait entamer; mais, dès que Ney et Victor eurent commencé à déboucher, il ordonna l'attaque. C'est à peine si nous disposions de 10 à 11,000 hommes d'infanterie et de 6,000 cavaliers, tandis que Blücher avait plus de 30,000 hommes autour de lui; mais on comptait les heures, on ne comptait plus les ennemis. Napoléon lança Ney directement sur Brienne, dirigea par sa droite une brigade du corps de Victor sur le château, et porta vers sa gauche le reste du même corps, de manière à menacer la route de Brienne à Bar, ce qui devait déterminer la retraite de Blücher.

L'attaque commença avec une extrême vivacité. Nous avions beaucoup de conscrits, à peine vêtus, qui n'avaient jamais tiré un coup de fusil; mais ils étaient placés dans de vieux cadres et commandés par le maréchal Ney. Ces jeunes gens déployèrent le sang-froid, l'intrépidité des soldats de la grande armée, et ils forcèrent l'infanterie russe, quoique trois fois plus nombreuse, à se replier sur Brienne. Malheureusement, à notre aile gauche, l'infanterie de Victor, brusquement abordée par plusieurs milliers de cavaliers, éprouva une sorte de surprise et fut contrainte de rétrograder, ce qui arrêta l'élan du maréchal Ney. Nous perdîmes quelques pièces d'artillerie, et Napoléon courut lui-même les plus grands dangers. Mais en ce moment la brigade Duhesme, détachée du corps de Victor sur la droite, avait tourné Brienne et enlevé le château. Elle faillit prendre Blücher et tout son état-major. La conquête de cette position dominante porta un coup fatal à la résistance des Russes. Bientôt Ney les poussa impétueusement, entra à leur suite dans Brienne et emporta la ville, à l'instant même où leur artillerie achevait de la traverser.

Profondément humilié et irrité d'un échec qui signalait si malheureusement les débuts de l'invasion, Blücher tenta un effort désespéré pour reprendre Brienne et s'y maintenir au moins pendant quelque temps. Vers dix heures du soir, il exécuta un retour furieux contre la ville et le château, à la tête de l'infanterie de Sacken, et obtint contre nos jeunes troupes un premier succès de surprise; mais nos soldats ne tardèrent pas à se rallier et culbutèrent les assaillants, dont les plus avancés furent presque tous tués ou pris. L'infanterie de Sacken fut rejetée hors de la ville, et notre artillerie la couvrit de mitraille dans sa retraite précipitée.

Le combat ne cessa qu'à onze heures de la nuit; la confusion était si grande dans la ville et au château, que Napoléon coucha dans un village voisin, où il faillit être enlevé par des cosaques; Berthier, renversé dans la boue, en fut retiré tout meurtri (29 janvier 1814). Ce combat inaugurait brillamment la dernière série de nos victoires; il était surtout glorieux pour nos jeunes soldats, qui s'étaient battus dans la proportion de un contre deux. Malheureusement, c'était un contre cinq qu'il faudrait bientôt se battre pour tâcher de sauver la France!

BRIENNE (comtes de). Vassaux des comtes de Champagne, les comtes de Brienne remontent au règne de Hugues Capet. Le premier dont parle l'histoire vivait en 990, et portait le nom d'Engilbert. Son petit-fils, Gautier de Brienne, marié à Eustache, comtesse de Bar-sur-Seine, laissa plusieurs fils, dont l'aîné, Erard Ier, continua la ligne de Brienne, tandis que les deux autres furent la souche des maisons de Bar-sur-Seine et de Conflans. Erard II, petit-fils d'Erard Ier, marié à Agnès de Montbéliard, laissa deux fils, dont le puîné, Jean de Brienne, fit la branche des comtes d'Eu, dont il sera question plus loin. Gautier III, fils aîné d'Erard II, épousa en 1198 l'héritière de Sicile, Marie, fille de Tancrède et sœur de Guillaume III, et revendiqua à ce titre la Sicile et la Pouille; mais il mourut en 1205, sans avoir été reconnu. Gautier IV, fils du précédent, se signala pendant les croisades, posséda en Palestine le comté de Jaffa et épousa Marie, fille du roi de Chypre. Il eut pour successeur son second fils, Hugues, comte de Bienne, marié à Hélène de Ville-Hardouin, duchesse d'Athènes, petite-fille par sa mère de Pierre de Courtenai, empereur de Constantinople. Gautier V, fils de Hugues, comte de Brienne et duc d'Athènes, marié à Jeanne de Châtillon, fille du connétable de ce nom, laissa Gautier VI, qui fut fait connétable de France par le roi Jean, et qui fut tué à la bataille de Poitiers en 1356. Il n'avait pas eu d'enfants de ses deux femmes, Marguerite de Sicile-Tarente et Jeanne de Brienne, de la branche des comtes d'Eu. Sa succession passa à sa sœur, Isabeau de Brienne, mariée à Gautier d'Enghien, dont le fils, Louis d'Enghien, laissa une fille, Marguerite, qui porta le comté de Brienne dans la maison de Luxembourg. Jean de Brienne, fils puîné d'Erard II, fut marié par Philippe-Auguste à Marie, fille de Conrad de Montferrat et héritière du royaume de Jérusalem, partit en 1209 pour la terre sainte, et se fit sacrer dans la ville de Tyr. Les Sarrasins étaient alors maîtres d'une grande partie du royaume; il lutta contre eux pendant de longues années sans remporter de grands avantages, vint commander en Italie (1228) les troupes papales contre son propre gendre, l'empereur Frédéric II, à qui il essaya vainement d'arracher le royaume de Naples, et fut appelé l'année suivante à Constantinople par les barons français, pour prendre possession de l'empire latin, qui tombait en ruine. Quoique fort avancé en âge, le nouvel empereur montra une vigueur peu commune, repoussa deux fois, à la tête d'une poignée de chevaliers, des flots de Bulgares et de Grecs qui l'assiégeaient dans sa capitale, et mourut en 1237.

La fille issue du premier mariage de Jean de Brienne épousa l'empereur Frédéric II; de son second mariage, contracté avec Bérengère de Castille, sortirent, entre autres, Alphonse, qui a continué la ligne, et Louis, qui a formé le rameau des vicomtes de Beaumont, et dont le dernier rejeton, Louis II, vicomte de Beaumont, fut tué à la bataille de Cocherel, en 1364, sans laisser de postérité de son mariage avec Jeanne de Bourbon. Alphonse de Brienne, comte d'Eu, fils aîné de Jean de Brienne, empereur de Constantinople, mourut au siége de Tunis, où il avait accompagné le roi saint Louis. Il avait épousé Marie, comtesse d'Eu, fille de Raoul de Lusignan. Son petit-fils, Jean de Brienne, comte d'Eu, fut tué à la bataille de Courtrai en 1302, et laissa de son mariage avec Jeanne, comtesse de Guines, Raoul de Brienne, comte d'Eu et de Guines, connétable de France, tué en 1344 au tournoi qui se fit à Paris, lors du mariage de Philippe de France, duc d'Orléans. Il avait vaillamment combattu les Anglais en Guyenne, en Normandie et dans l'Artois. — Son fils, Raoul II DE BRIENNE, également comte d'Eu et connétable, fit la guerre aux Anglais, et fut décapité en 1350, sous l'accusation de haute trahison.

BRIENNE (Gautier DE), de la famille des précédents, duc titulaire d'Athènes et connétable de France, tué en 1356 à la bataille de Poitiers. Il était fils d'un autre Gautier, qui avait été dépouillé du duché d'Athènes en 1312 par la grande compagnie catalane. Avec la plupart des Français réfugiés de Grèce, il passa sa jeunesse à la cour du roi Robert de Naples, fit plusieurs tentatives infructueuses pour recouvrer son héritage, et finit par s'emparer de l'autorité souveraine à Florence, où il avait été appelé pour exercer un commandement militaire (1342). Il fit peser sur les Florentins une tyrannie insupportable, accabla le peuple d'impôts, le priva de tous ses droits, désarma les citoyens, en fit périr un grand nombre dans les supplices, gouverna enfin cette turbulente république comme les vassaux de ses fiefs, et fut chassé, en 1343, par une formidable insurrection. Il passa en France, où le roi le créa connétable en 1356, et périt peu de temps après à la bataille de Poitiers.

BRIENNE (LOMÉNIE DE). V. LOMÉNIE.

BRIENON ou **BRINON-L'ARCHEVÊQUE**, ville de France (Yonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. E. de Joigny, sur l'Armançon et le canal de Bourgogne; pop. aggl. 2,556 hab. — pop. tot. 2,636 hab. Fabriques de toiles et de draps, briqueterie; église de la Renaissance. Brienon, ainsi que semblent le prouver une grande quantité de médailles trouvées sur son territoire, était une ville ou du moins une station occupée par les Romains. Saint Loup, archevêque de Sens, possédait la terre de Brienon, d'où vient le surnom de cette ville. C'était au moyen âge une place forte qui, en 1434 et 1471, tomba au pouvoir des Bourguignons. En 1593, le duc de Biron l'enleva aux ligueurs.

BRIENZ ou **BRIENTZ**, bourg de Suisse,

canton et à 45 kilom. S.-E. de Berne, sur la rive N.-E. du lac de même nom, au pied de la chaîne escarpée dite Brienzergrat, qui s'élève à 2,290 m. et sépare le lac de Brienz de l'Entlebuch (2,799 hab.). Les maisons, pour la plupart en bois, sont groupées de la façon la plus pittoresque et la plus gracieuse. Du haut du cimetière de Brienz, on jouit d'une vue très-belle sur le lac, sur la cascade du Giessbach, sur deux ou trois autres chutes d'eau, et sur les pics neigeux du Faulhorn. Ce village n'a d'autre commerce que celui des objets en bois sculptés, et d'autre importance que celle que lui donnent les nombreux touristes qui le traversent, chaque été, pour aller rejoindre Lucerne par la route du Brunig. Préparation et commerce de fromages renommés; vieille église, bâtie en 1215, couronnant un rocher isolé, près duquel sont les ruines du château des anciens seigneurs de Brienz. Derrière ces ruines, on voit la belle cascade formée par le Planalpbach, qui se précipite d'un rocher de 160 m. de hauteur.

BRIENZ (lac de), en Suisse, dans le canton de Berne, à l'E. de celui de Thun, court dans la direction du N.-E. au S.-O., formé par l'Aar, qui y entre au N.-E. près de Kienholz, et qui en ressort au S.-O. près de Lanzenen. Le lac de Brienz est un des plus jolis et des plus pittoresques de la Suisse. Son étendue n'est pas considérable, puisqu'il n'a que deux lieues et demie de long et trois quarts de lieue de large; mais les hautes montagnes qui l'encaissent de tous côtés lui donnent un caractère sauvage et saisissant. Sa principale curiosité est la cascade du Giessbach, qui est devenue un but d'excursion très-fréquenté. On n'aperçoit du lac que la partie inférieure. Ses rives sont peu habitées; on n'y trouve guère que le village d'Iseltwald, et les ruines pittoresques de l'ancien château de Riggenberg, ainsi que la vieille tour de l'église de Golzwil. Les batelières de Brienz, autrefois renommées pour leur beauté, et pour leur adresse à conduire les barques sur ce lac, dont la navigation est parfois dangereuse, ont entièrement disparu; c'est un bateau à vapeur qui fait aujourd'hui le service entre Brienz et Interlaken. En approchant des vallées de Lauterbrunnen et de Grindelwald, le lac de Brienz se rétrécit de plus en plus, et finit par n'être que la rivière de l'Aar. Sous cette forme, il va se jeter dans le lac de Thun, au-dessus duquel il est élevé de 23 pieds. Jadis ces deux lacs n'en formaient qu'un seul, mais les atterrissements, provenant de la Lutschine et du Lombach, ont peu à peu formé l'isthme qui est aujourd'hui la belle vallée d'Interlaken. De semblables faits ne sont point rares : du côté de Villeneuve, les atterrissements considérables apportés par le Rhône ont reculé de plus d'une demi-lieue les rives du lac de Genève.

BRIENZA, gros bourg du royaume d'Italie, dans la Basilicate, à 25 kilom. S.-O. de Potenza; 4,200 hab.

BRIER v. a. ou tr. (bri-é — rad. *brie*. Prend deux *i* de suite au deux premières personnes pl. de *l'imp.* de *l'ind.* et du prés. du subj. : *Nous briions, que vous briiez*). Écraser avec la brie : BRIER *de la pâte à vermicelle.*

BRIERRE DE BOISMONT (Alexandre-Jacques-François), médecin, né à Rouen en 1797. Reçu docteur en 1825, il fut envoyé en Pologne en 1831 par le comité national, muni des instructions de l'Académie des sciences, et chargé d'un service médical à Varsovie. Il a publié de nombreux travaux, particulièrement sur les maladies mentales. On lui doit : *Traité de la pellagre et de la folie pellagreuse en Italie* (1830); *Relation historique et médicale du choléra-morbus de Pologne*, honorée d'une médaille d'or par l'Institut (1832); *Traité élémentaire d'anatomie* (1832); *Sur les établissements d'aliénés en Italie* (1832); *Traité d'hygiène* (1833); *Mémoire pour l'établissement d'un hospice d'aliénés* (1834), couronné par l'Académie des sciences de Bruxelles; *Influence de la civilisation sur le développement de la folie* (1839); *De la menstruation considérée dans ses rapports physiologiques et pathologiques* (1842); *Du délire aigu* (1845), ouvrage qui lui a valu une médaille d'or de l'Institut; les *Hallucinations* ou *Histoire raisonnée des apparitions, des visions, des songes, de l'extase, du somnambulisme et du magnétisme* (1845), son ouvrage capital; *De l'interdiction des aliénés et de l'état de la jurisprudence en matière de testaments dans l'imputation de démence* (1852); *Sur le suicide et la folie-suicide* (1854), etc. On lui doit, en outre, des *Éléments de botanique* (1825), en collaboration avec André Pottier, et la publication, conjointement avec le docteur Marx, des *Leçons orales de clinique chirurgicale faites à l'Hôtel-Dieu de Paris par Dupuytren* (1833).

BRIÉS, ville de l'empire d'Autriche en Hongrie, comitat de Sohl, à 45 kilom. N.-E. de Alt-Sohl, sur la rive droite du Gran; 4,000 h. Commerce de fromages renommés, élève considérable de moutons et d'abeilles.

BRIESERTA, nom latin de Brissarthe.

BRIET (Philippe), érudit français, né en 1601 à Abbeville, mort en 1668, entra chez les jésuites et professa dans plusieurs colléges. Il a composé plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Parallela geographiæ veteris et novæ* (Paris, 1848-1849, 3 vol. in-4° avec cent vingt-cinq cartes), ouvrage savant composé avec méthode, mais qui est resté incomplet; *Annales mundi, sive Chronicon ab orbe condito ad annum Christi* 1660 (Paris, 1663, 7 vol.); *Theatrum geographicum Europæ veteris* (1653, in-fol.).

BRIÉTÉ s. f. (bri-é-té). Forme ancienne du mot BRIÈVETÉ.

BRIETTE s. f. (bri-è-te — abrév. de *brebiette*). Econ. rur. Nom que l'on donne, dans certains départements, à une brebis qui a moins de deux ans.

BRIEUC, BRIOC ou **BRIOCK** (saint), en breton **Briec**, en latin **Briocus**, né vers 409, d'une famille illustre de la Grande-Bretagne, fut converti par le missionnaire saint Germain d'Auxerre, qui l'emmena en France et l'ordonna prêtre. Après diverses missions évangéliques dans sa patrie et dans l'Armorique, il fonda dans ce dernier pays un monastère fameux qui fut l'origine de la ville de Saint-Brieuc, et mourut vers 502.

BRIEUC (SAINT-), *Briocum*, ville de France, ch.-l. du départ. des Côtes-du-Nord, d'un arrond. et de deux cant., à 451 kilom. O. de Paris, sur la Manche, à l'embouchure du Gouët; pop. aggl. 11,186 hab. — pop. tot. 14,007 hab. L'arrond. comprend 12 cant., 95 comm. et 183,437 hab. Siége d'un évêché suffragant de Rennes, tribunaux de 1re instance et de commerce, grand séminaire, lycée impérial, école hydrographique, bibliothèque, musée. Le port de commerce de Saint-Brieuc se trouvant à 2 kilom. au-dessous de la ville, au village de Légué, nous renverrons le lecteur à ce dernier mot pour le mouvement de ce centre maritime. Huîtrières artificielles, filatures de coton, fabriques de tiretaines, draps, molletons, boutons d'or, chapelets, liqueurs; brosseries, papeteries, tanneries. Cette ville possède : une cathédrale qui remonte au commencement du XIIIe siècle, et dont un des morceaux les plus curieux est le monument de Saint-Guillaume; l'église Saint-Michel, récemment construite; le nouveau palais de justice, terminé en 1861. Au point où le Gouët se jette dans la baie, on voit les ruines pittoresques de la tour de Cesson, démantelée par Henri IV en 1598.

BRIEUX. Syn. de BRIEFS.

BRIEUX (Jacques MOISANT DE), poëte latin. V. MOISANT.

BRIÈVEMENT adv. (bri-è-ve-man — rad. *brief*). En peu de mots, en peu de temps : *Nous avons montré, aussi* BRIÈVEMENT *qu'il a été possible, quelle est la dignité de duc et pair dans tous les âges de la monarchie.* (St-Sim.) *Il croit peser à ceux à qui il parle; il conte* BRIÈVEMENT, *mais froidement; il ne se fait point écouter.* (La Bruy.) *On se plaint de la brièveté de la vie, et tous nos efforts tendent à la passer* BRIÈVEMENT. (Mme de Maint.)

— **Antonymes.** Longuement, diffusément, prolixement.

BRIÈVETÉ (bri-è-ve-té — lat. *brevitas*, même sens; de *brevis*, court). Caractère de ce qui est peu étendu dans le sens de la longueur : *L'œsophage est, dans certains insectes, d'une* BRIÈVETÉ *extrême.* (Walcken.) ‖ Peu usité en ce sens.

— Courte durée : *Dans toutes les magistratures, il faut compenser la grandeur de la puissance par la* BRIÈVETÉ *de la durée.* (Montesq.) *Ceux qui emploient mal leur temps sont les premiers à se plaindre de sa* BRIÈVETÉ. (La Bruy.) *La plus vraie consolation pour les maux de la vie est le souvenir de sa* BRIÈVETÉ. (Mme de Blessington.) ‖ Petit nombre de paroles, concision : *Trop de longueur et trop de* BRIÈVETÉ *obscurcissent un discours.* (Pasc.) *La* BRIÈVETÉ *est l'âme du conte; sans elle, il languit nécessairement.* (La Font.) *La* BRIÈVETÉ *sous laquelle gémit une matière si féconde me fera supprimer une infinité de passages.* (St-Sim.) *Il arrive souvent qu'on est aussi obscur en fuyant la* BRIÈVETÉ *qu'en la cherchant.* (D'Alemb.) *La* BRIÈVETÉ *dans le discours n'est un avantage que jusqu'à un certain point et sous certaines conditions.* (De Tracy.)

— **Antonymes.** Durabilité, éternité, longévité, longueur, perennité, perpétuité.

BRIEY, ville de France (Moselle), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur le Woget, petit affluent de l'Orne, à 25 kilom. N.-O. de Metz; pop. aggl. 1,821 hab. — pop. tot. 1,837 hab. L'arrond. comprend 5 cant., 131 comm. et 64,511 hab. Tribunal de 1re instance; fabriques de draps, molletons, cotonnades, filatures de coton, huileries, brasseries, carrières de pierres de taille et à plâtre. Eglise paroissiale du XVe siècle, avec plusieurs bas-reliefs remarquables; belles promenades.

BRIEY (Camille, comte DE), homme d'Etat et diplomate belge, d'origine française, né en 1799, entra au sénat pour le district de Neufchâteau (Luxembourg) en 1839, et devint un des chefs du parti catholique. Il combattit dès le principe le ministère Lebeau-Rogier, signa l'adresse extraconstitutionnelle de 1841, qui amena la retraite du cabinet libéral, et accepta dans le ministère Nothomb le portefeuille des finances. Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, du 15 août 1841 au 16 avril 1843, il signa deux traités commerciaux, l'un avec la France, l'autre avec l'Espagne. Il conclut aussi avec la Hollande la convention rectificative et complémentaire du traité de 1839. En donnant sa démission, par suite de l'insuccès de son opposition à la Société générale (compagnie financière), il fut nommé ministre plénipotentiaire de Belgique près la diète germanique, et accrédité également auprès de quelques cours secondaires. Il ne fut remplacé dans ce poste qu'en 1853. — Un de ses neveux, issu d'une ligne collatérale française, M. Camille de BRIEY, ancien élève du collége Stanislas, a été précepteur du duc de Brabant et du comte de Flandre.

BRIEZ, conventionnel, mort en 1795. Envoyé à la Convention par le département du Nord, il vota la mort de Louis XVI, et prononça ces paroles : « Dans le cas où la majorité serait pour la reclusion, je fais la motion expresse que, si d'ici au 15 avril les puissances n'ont pas renoncé au dessein de détruire notre liberté, on leur envoie sa tête. » Bientôt après, il partit pour l'armée du Nord, avec deux autres représentants, fut accusé d'entretenir des intelligences avec le duc de Cobourg, revint se justifier devant la Convention et se conduisit avec le plus grand courage pendant le siége de Valenciennes. De retour de sa mission, Briez devint membre du comité des secours publics et fit adopter diverses mesures en faveur des indigents, des parents des défenseurs de la patrie, et des réfugiés, ainsi que des populations qui avaient eu à souffrir de l'invasion. Il mourut après avoir rempli une seconde mission à l'armée du Nord.

BRIFAUD, BRIFAUT et autref. **BRIFFAU** s. m. (bri-fô — rad. *brifer*). Pop. Bâfreur, goulu, gourmand. ‖ Enfant grossier, mal élevé.

— Chass. Nom que l'on donne fréquemment à des chiens de chasse.

> L'autre fit cent tours inutiles,
> Entra dans cent terriers, mit cent fois en défaut.
> *Tous les confrères de Brifaut.*
> LA FONTAINE.

BRIFAUDER v. a. ou tr. (bri-fô-dé). Techn. Donner le premier peignage à : BRIFAUDER *la laine.*

BRIFAUT (Charles), poëte français, membre de l'Académie, né à Dijon en 1781, mort à Paris en 1857. Fils d'un artisan et orphelin de bonne heure, il eut pour premier instituteur un ecclésiastique, l'abbé Rousselot, et pour protecteur l'évêque constitutionnel Volfius, qui le fit admettre au lycée de Dijon. Ses études terminées, il vint se fixer à Paris en 1804, et prit bientôt une part active à la rédaction de plusieurs journaux du temps, notamment à la *Gazette de France.* Quelques pièces de vers en l'honneur du régime impérial appelèrent l'attention du comte Berlier, conseiller d'Etat, et dès lors l'avenir littéraire de Brifaut fut assuré. Sa tragédie de *Ninus II* lui valut une pension de Napoléon. La fixité dans les opinions n'était pas, il faut bien le dire, la vertu du poëte. Après avoir célébré dans une ode la *Naissance du roi de Rome*, il chanta avec le même enthousiasme lyrique le *Retour de Louis XVIII*, et ce fut lui qui eut le triste honneur de publier en France les premiers vers contre Napoléon tombé. Ces vers furent récités sur le Théâtre-Français, après une représentation d'*Iphigénie en Aulide*, par Talma, qui les termina « par un petit geste de la main droite, accompagné du cri, assez faiblement poussé, de Vive le roi! » (Ch. Maurice, *Hist. anecd. du théâtre, de la littérature, etc.*) C'est peut-être à cet enthousiasme opportun que Brifaut dut de voir lever l'interdit dont le gouvernement précédent avait frappé sa tragédie de *Jane Grey.* En 1826, M. Brifaut remplaça à l'Académie le marquis d'Aguesseau; il fit ensuite partie de la commission de censure, et ce fut lui, de concert avec M. Laya, qu'on chargea de l'examen d'*Hernani.* Des citations malveillantes ayant circulé dans les journaux, on soupçonna les censeurs, et M. Brifaut crut devoir répondre par la lettre suivante, qui parut dans le *Moniteur* du 6 mars 1830 :

« On a singulièrement dénaturé, dans quelques journaux, les circonstances d'un fait qui serait sans importance si le nom de M. Victor Hugo ne s'y trouvait pas attaché. Voici, monsieur, comment les choses se sont passées : vers la fin de l'année dernière, à l'une des séances du comité de l'Odéon dont je fais partie, on parla du nouveau drame d'*Hernani* et l'on en cita des vers très-ridicules. Je dis que je ne connaissais pas la pièce, que je n'y avais point vu ces vers attribués méchamment à l'auteur, mais que, par malheur, elle en renfermait d'autres qui, sans être aussi étranges, ne valaient guère mieux. Alors j'en rapportai trois, les seuls, en vérité, que ma mémoire ait pu ou voulu retenir. On rit et j'en fis autant. Nous étions quatre ou cinq personnes à cette réunion. Un ami de M. Victor Hugo, membre du même comité, arriva un moment après : la séance n'était point encore commencée; quelqu'un lui conta notre conversation, qu'il alla redire à celui qu'elle intéressait, le tout sans mauvaise intention; son nom suffit pour m'ôter tout soupçon à cet égard : mais l'affaire eut des suites. L'auteur d'*Hernani* m'écrivit d'un style un peu amer pour se plaindre de mon indiscrétion. Ma réponse se ressentit de l'impression désagréable que m'avait laissée le ton de sa lettre : cependant, après lui avoir avoué la vérité, que je ne dissimule jamais, dût-elle me nuire, je lui promis de ne plus répéter ses vers, quand ils pourraient prêter à la raillerie, l'assurant que je trouvais beaucoup plus de plaisir à citer les belles strophes ou les brillantes tirades qu'il crée avec une si heureuse facilité. Voilà tout ce qu'il y a de vrai dans ce qu'on a raconté : voilà tout mon crime. Quant au reste, je ne sais ce que cela veut dire. La copie frauduleuse du manuscrit d'*Hernani*, la falsification du texte, les lectures de l'ouvrage chez des particuliers, les vers livrés à des journalistes, sont des infamies dont je n'ai pas à me justifier. Je suis persuadé que M. Victor Hugo, en qui j'ai toujours reconnu autant de loyauté que de talent, est étranger aux imputations calomnieuses auxquelles a donné lieu un fait très-insignifiant par lui-même; qu'il me rend la justice que je me plais à lui rendre, et qu'il sera le premier à désavouer des amis imprudents qui me reprochent des bassesses qu'il leur serait aussi impossible de prouver qu'il m'est impossible d'y descendre. » En dépit de ces aveux, dépouillés d'artifice, l'opinion publique donna tort au railleur maladroit.

Brifaut vécut dans la retraite à partir de 1830. Ses discours, à l'occasion des réceptions de MM. Ancelot et de Falloux, ressemblent à toutes les élucubrations de ce genre. Brifaut dépensait, en petite monnaie, dans les salons *bien pensants*, un esprit réel, mais futile. Voici la liste des ouvrages de cet académicien : — Littérature : la *Journée de l'hymen* (1810, in-4°); ode sur la *Naissance du roi de Rome* (1811, in-4°); *Rosamonde*, poëme en trois chants, suivi de poésies diverses (1813, in-18); dialogues, contes et autres poésies (1824, in-16, 2 vol.); le *Droit de vie et de mort*, poëme (1829, in-8°); *Notice nécrologique sur le duc de Tourzel* (1830) et trois discours académiques (in-8°). — Théâtre : *Ninus II*, tragédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 19 avril 1813). Cette tragédie était faite depuis 1808, mais elle ne portait pas le même titre, et les personnages avaient d'autres noms. La scène se passait en Espagne. La pièce fut reçue et allait être jouée, lorsque, à cause de la guerre d'Espagne, Napoléon en interdit la représentation; Brifaut ne se découragea pas, il changea le lieu de la scène et le nom des personnages : Babylone remplaça Madrid, Alvarès fit place à Arsace, etc. Ce changement, qui rompait une foule de vers et dénaturait plusieurs scènes, nécessita un travail de remaniement qui dura quatre années. Du reste, les noms seuls furent changés; de couleur locale, de vérité historique, Brifaut ne s'en souciait guère. Cela n'empêcha pas *Ninus II* d'avoir un très-grand succès. Napoléon voulut complimenter lui-même l'heureux auteur, et lui accorda une pension de 6,000 francs. Ce qui est singulier, en présence d'un triomphe si éclatant, c'est que les représentations de la pièce furent, par nous ne savons quelles circonstances, interrompues dès la seconde : *Jane Grey*, tragédie en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 28 février 1815), ouvrage au-dessous du médiocre. Le public se mit à rire au moment où Marie prenant place sur un fauteuil, Jane s'assied à son côté. Ce puéril détail d'étiquette commença la déroute de la pièce. L'hilarité redoubla au cinquième acte, en entendant Jane engager Arundel à remercier Marie de sa bonté, et le dénoûment passa à l'état de pantomime, les acteurs faisant les gestes et les spectateurs se livrant à un tapage sans exemple dans la maison de Molière : l'auteur fut nommé au bruit des sifflets. « Un ami de Brifaut, dit un critique, avait eu la patience de voir une répétition de *Jane Grey*; il nous a assuré qu'au dénoûment, Marie, apprenant la générosité dont Guilfort et Jane avaient usé à son égard, se laissait attendrir et leur accordait un pardon qui n'arrivait, hélas! qu'au moment... où les chants avaient cessé; » les *Dieux rivaux* ou les *Fêtes de Cythère*, opéra-ballet en un acte (à l'occasion du mariage du duc de Berry), avec Dieulafoy, musique de MM. Spontini, Persuis, Berton et Kreutzer, ballets de Pierre Gardel. Les paroliers n'avaient pas fait de grands efforts d'imagination : l'histoire et la fable se mêlaient dans leur scenario avec une confusion qui rappelait l'enfance de l'art. La pompe de la mise en scène sauva la pièce d'un naufrage imminent; *Olympie*, tragédie-lyrique en trois actes (imitée de Voltaire), avec Dieulafoy, musique de Spontini, ouvrage monté avec un luxe extraordinaire, et qui eut cependant de la peine à vivre douze représentations. Castil-Blaze nous apprend que les parties d'orchestre ne pouvaient tenir sur les pupitres, tant elles étaient volumineuses. Il fallut poser de nouvelles tablettes d'une largeur qui permît aux symphonistes de tourner le feuillet sans faire tomber à terre l'énorme cahier. Les frais de copie s'élevèrent à 15,000 francs. La partie écrite pour Dérivis avait surtout des proportions colossales. Elle a été conservée par curiosité; cet opéra fut repris le 27 février 1826, pour la représentation de retraite de Mme Branchu, avec des changements et un nouveau troisième acte. Mme Da noreau chantait le rôle d'Olympie. Le ré ultat ne réalisa point les espérances des artistes. *Olympie* avait déjà vieilli, et le public accueillit très-froidement cette partition du genre ennuyeux; *Charles de Navarre*, tragédie en cinq actes et en vers (Odéon, 1er mars 1820), pièce totalement dépourvue d'action, et dont la marche était néanmoins obscure et embarrassée. L'ouvrage, fort maltraité le premier soir, se releva un peu le deuxième. Il fut joué cinq fois; les *Déguisements* ou *Une folie de grands hommes*, comédie en un acte et en vers, non

représentée (imprimée à Dijon, en 1829, in-8°). Quelques poëmes historiques ou moraux, des élégies, des épîtres, le tout dans ce style tempéré qui déploie plus d'agilité que de franchise, plus de malice que d'esprit, plus de déclamation, plus d'art, plus d'adresse que d'émotion, que d'observation vraie, que d'élévation et de sincérité : voilà Brifaut. Voltairien, non par le fond, mais par la forme, il taille beaucoup de ses tragédies sur le patron romanesque d'*Alzire* et de *Sémiramis*, et quelques-uns de ses contes ont un air de parenté malicieuse avec *Gertrude* et les *Trois manières*. Poëte prudent et d'ailleurs recherché, caressé, fêté par le faubourg Saint-Germain, Brifaut s'est toujours prudemment gardé de pousser la philosophie jusqu'à l'incrédulité. Continuateur de la tradition classique, admirateur des formes vieillies, les épigrammes des hommes nouveaux ne l'ont pas décidé à renouveler son vêtement de l'autre siècle : peut-être a-t-il craint de paraître gauche en changeant de costume. Causeur aimé des salons aristocratiques, délicat conteur d'anecdotes, esprit gracieux distillant finement l'allusion, il savait bien qu'on ne faisait cercle autour de lui que parce qu'il adorait les dieux de ses admirateurs. Il aurait perdu, à se jeter dans la lutte, son existence quasi princière, les louanges féminines, les applaudissements de certaine petite Eglise catholique, académique et monarchique. Les puérilités, les regrets, les vains espoirs d'une caste, passionnaient seuls ce fils d'artisan que l'énervante atmosphère du grand monde grisa. Il réduisit son talent à la taille de ceux qui le comblaient; il mit des rubans à sa lyre, qui eût pu chanter la liberté et qui s'éteignit peu à peu dans un nuage de poudre, prenant la rue du Bac pour la France tout entière et les approbations de quelques vieilleries momifiées pour le bruit de la gloire. Lorsqu'il mourut, de toutes parts on s'écria, comme à la mort de Baour-Lormian : « Encore vivant? » Ce fut là l'oraison funèbre de l'auteur de *Ninus*. Il eût pu, en puisant aux sources fécondes de cette révolution qui avait été sa mère et sa nourrice, donner à la postérité autre chose qu'un profil à demi effacé, bon à peindre sur la tabatière d'une marquise nonagénaire.

En résumé, Brifaut, d'une naissance prolétaire, que la nature avait comblé de dons charmants, fut toute sa vie un homme de composition, la pire espèce de toutes. La postérité le lui rend avec usure; personne aujourd'hui ne parle de Brifaut, personne ne connaît Brifaut, personne ne s'inquiète de l'académicien Brifaut : *Requiescat in pace*.

BRIFE s. f. (bri-fe — autre forme du mot BRIBE). Pop. Gros morceau de pain.

— Par ext. Appétit goulu : *Quelle* BRIFE !

— Econ. rur. Redoublement d'appétit chez le ver à soie, aux approches de sa transformation.

BRIFER v. a. ou tr. (bri-fé — rad. *brife*). Pop. Manger goulûment, gloutonnement : *Oh! le bon appétit, voyez comme il* BRIFE ! (Du Fail.)

> Par le bon accueil de mon père,
> Et par sa table où tu fis chère,
> Trinquas et *brifas* tout ton soûl...
> (*Continuateur du* Virgile *de* SCARRON.)

— Fam. Froisser, gaspiller du linge, une étoffe : *Cette femme* BRIFE *toutes ses robes*. ‖ C'est probablement une forme populaire de FRIPPER.

BRIFEUR, EUSE s. (bri-feur, eu-ze — rad. *brifer*). Pop. Celui, celle qui brife, qui mange avec avidité; glouton.

BRIFFAULT (Eugène), littérateur français, né vers 1794, mort à Charenton en 1854. Après avoir débuté comme critique dramatique dans le journal le *Temps*, il collabora successivement au *Figaro*, au *Siècle*, au *Corsaire*, au *Dictionnaire de la conversation*, écrivit le *Viveur* pour l'ouvrage intitulé : les *Français peints par eux-mêmes*, et publia, sous le titre d'*Historiettes contemporaines*, un recueil périodique de nouvelles littéraires. On doit également à Briffault, qui mourut fou à Charenton, de spirituelles physiologies : *Paris dans l'eau*, *Paris à table*, et le *Secret de Rome au* XIXe *siècle, mystères, types, mœurs et abus du clergé catholique* (1845, 1 vol. in-8°).

BRIFIDANGE s. f. (bri-fi-dan-je). Hortic. Variété de poire.

BRIFIER s. m. (bri-fié). Techn. Bande de plomb qui fait partie de l'enfaîtement d'un bâtiment couvert d'ardoise.

BRIG s. m. (brigh). V. BRICK.

BRIG ou **BRIEG**, petite ville ou bourg de Suisse, cant. du Valais, ch.-l. du dizain de ce nom, à 45 kilom. E. de Sion, dans l'angle formé par le confluent du Rhône et de la Saltine; 721 hab. cathol. Petit commerce de transit. Le 11 mai 1799, les Français combattirent à Brig les Autrichiens descendus du Simplon. La situation pittoresque de Brig, à 2,180 pieds au-dessus du niveau de la mer, suffirait à elle seule pour attirer l'attention des touristes, dans un pays où les points de vue remarquables abondent. Brig semble fermer du côté de l'E. cette magnifique vallée du Valais, qui court pendant plus de trente lieues entre des roches sourcilleuses et escarpées. A cet endroit, l'horizon s'élargit, et c'est un curieux spectacle que de voir, perdu dans cette immense solitude, ce bourg aux toits surmontés de globes de fer-blanc, sur lesquels les neiges éternelles versent de pâles et mélancoliques reflets. Deux diligences traversent chaque jour Brig pour se rendre en Italie par la belle route du Simplon, qui part de cette petite ville.

BRIGA, nom latin de Brieg, ville de Silésie.

BRIGA (Melchior DELLA), mathématicien italien, né en 1686 à Césène, mort à Sienne en 1749, entra dans l'ordre des jésuites et professa la philosophie et la théologie à Florence et à Sienne. Ses principaux ouvrages sont : *Sphæræ geographicæ paradoxa* (Florence, 1721); *Philosophiæ veteris et novæ concordia* (1725); *Scientia eclipsium* (Rome, 1744-1747, 4 vol. in-4°).

BRIGADE s. f. (bri-gha-de. — Gébelin fait venir ce mot de l'italien *briga* ou de l'espagnol *brega*, dispute, combat; ou du vieux mot espagnol *briga*, qui signifiait assemblée. Cette dernière opinion est la plus vraisemblable, et sert à expliquer le mot français *brigue* et le mot italien *brigante*, factieux, *briguta*, tourbe, peuple, populace. L'*Encyclopédie* tire brigade du bas latin *brigua*, intrigue. D'Espagnac prétend le retrouver dans le celtique *bridg* ou *brag*, qui signifiait ville; cette dernière opinion est fort contestable. — Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre*). Art milit. Corps de troupes composé de deux régiments : BRIGADE *d'infanterie*, *de cavalerie. Général de* BRIGADE. *La* BRIGADE *du général Menou fut lancée au pas de course contre la position de Cavriana*. (A. Humbert.)

> Ça, marquis de Nangis, quelle est cette *brigade?*
> Sommes-nous assiégés?
> V. HUGO.

‖ Signifiait autrefois Escouade de cavaliers.

— *Demi-brigade*, Nom que l'on a donné autrefois à chacun des deux régiments composant une brigade. ‖ *Brigade d'artillerie*, Corps de vingt bouches à feu avec servants et matériel.

— Par anal. Troupe de gendarmes obéissant à un chef immédiat appelé *brigadier : Conduire un déserteur de* BRIGADE *en* BRIGADE. *Le bourg de Sèvres est la résidence d'une* BRIGADE *de gendarmerie*. (Dulaure.) ‖ Troupe d'hommes de police sous un chef immédiat : *Brigade de sergents de ville. Brigade de sûreté : Il est difficile à un malfaiteur d'échapper longtemps aux recherches de la* BRIGADE DE SÛRETÉ.

— Par ext. Troupe d'ouvriers travaillant ensemble sous la surveillance d'un chef : BRIGADE *de cantonniers*. BRIGADE *de balayeurs*. BRIGADE *de calfats, de charpentiers*.

— Général. Troupe, bande, réunion d'hommes ou de femmes : *Et notre dialogue était bientôt couvert par les acclamations de toute la* BRIGADE *joyeuse qui dansait autour d'elle en chantant*. (Ch. Nod.) *Quiconque la remarquait et cherchait à se faire remarquer par elle était noté et enrôlé d'avance dans la* BRIGADE *de ses favoris ou de ses protégés*. (G. Sand.)

> Soit que sur le bord de la Seine
> Notre *brigade* se promène,
> Ou que nous demeurions chez nous,
> A toute heure on parle de vous.
> VOITURE.

— Ponts et chauss. Circonscription de route formée des cantons placés sous la surveillance d'un cantonnier chef : *Chaque* BRIGADE *se compose de cinq cantonniers et d'un cantonnier chef*.

— Eaux et for. *Brigade forestière*, Corps de trois à cinq gardes obéissant à un chef.

— **Encycl.** Art milit. Le mot *brigade* a eu plusieurs significations. Il a d'abord désigné une troupe de soldats, quel qu'en fût le nombre, depuis deux ou trois hommes jusqu'à un corps d'armée. Sous le règne du Béarnais, la gendarmerie était partagée en *brigades* de vingt-cinq hommes. En 1635, le roi Louis XIII défendait aux maréchaux de Brézé et de Châtillon de diviser l'armée en deux *brigades*. « On voit, dans Delafontaine, dit le général Bardin, qu'on prenait quelquefois le mot *brigade* pour le mot *ligne tactique*. L'armée est divisée quelquefois en deux *brigades*, savoir : avant-garde et bataille; quelquefois en trois *brigades*, savoir : avant-garde, bataille et arrière-garde. Chaque *brigade* est composée d'artillerie, cavalerie, infanterie. »

Brigade, pour la cavalerie, voulait dire la plus faible fraction de l'arme, c'est-à-dire une escouade commandée par un caporal, un brigadier. De nos jours encore, une *brigade* de gendarmerie est l'ensemble de cinq ou six gendarmes, logés dans le même local, et sous les ordres d'un sous-officier ou d'un brigadier. Quand un vagabond ou un prisonnier quelconque est dirigé vers une prison, il *voyage de brigade en brigade*, c'est-à-dire que chaque *brigade* le conduit jusqu'à ce qu'elle l'ait remis à la plus proche *brigade*, sur le chemin que l'on a à parcourir.

La grande *brigade* était commandée par un brigadier, officier supérieur dont le grade équivalait à peu près à celui de général. Puységur, qui servait sous Louis XIV et sous Louis XV, appelait *brigade* d'infanterie l'ensemble de huit bataillons, et *brigade* de cavalerie la réunion de huit escadrons. Dans les régiments de Maurice de Saxe, une *brigade* était une compagnie. La *brigade* des grenadiers de France formait un bataillon de douze compagnies. La *brigade* de maréchaussée n'était qu'un poste de deux cavaliers.

Gustave-Adolphe est l'inventeur des *brigades d'armée*, des *brigades* actives (1630). Il accoupla ses régiments d'infanterie. Turenne, à son exemple, créa des *brigades* de 3 à 4,000 hommes. La *brigade* de la milice anglaise est commandée par un général-major, et formée de deux, trois ou quatre bataillons, sous les ordres d'un général-major. Ces *brigades* n'existent qu'en campagne. « L'ordonnance de composition de 1788, dit encore Bardin, essayait d'instituer en temps de paix le service par *brigades*, sous forme permanente; elle divisait l'armée française en cinquante-deux *brigades*... Cette formation tant blâmée alors a réussi en divers services étrangers. »

Nous avons eu aussi des *brigades* d'artillerie, qui ont remplacé, en 1758, les bataillons d'artillerie : elles se composaient de huit compagnies. L'ordonnance du 13 août 1765 changea ces *brigades*-bataillons en des régiments de deux bataillons chacun. Les *brigades* d'artillerie n'existent plus depuis 1791.

On distingue de nos jours la *brigade d'infanterie*, la *brigade de cavalerie* et la *brigade mixte*. Ces *brigades* sont commandées par un général de *brigade*. La *brigade d'infanterie* comprend deux régiments d'infanterie, le plus souvent, quelquefois trois, ou deux régiments d'infanterie et un bataillon de chasseurs. La *brigade de cavalerie* est formée par deux ou trois régiments de cavalerie. Les *brigades mixtes*, généralement destinées au service des avant-postes, des détachements, contiennent de la cavalerie légère, un ou deux régiments; de l'infanterie légère, un bataillon de chasseurs; de l'artillerie, une batterie; du génie, une compagnie de sapeurs. C'est un petit corps qui peut se mouvoir avec rapidité. Il n'existe pas de tactique écrite pour la *brigade*, pas d'*école de brigade*.

— *Demi-brigade*. Les *demi-brigades* ont remplacé, en 1793, les régiments d'infanterie : elles se composaient, comme ces derniers, de trois bataillons. « Leur désignation, dit Bardin, eût pu être plausible, si la loi n'eût pas laissé subsister les régiments de cavalerie pendant toute la guerre de 1792, et si elle n'eût pas prononcé qu'un chef de *demi-brigade* s'appellerait chef de *brigade*. »

Les *demi-brigades* ont rendu un grand service à cause de la manière dont on les composait : deux bataillons de volontaires, de citoyens, et un bataillon d'anciens fantassins. Elles ont facilité, opéré le mélange du peuple et de l'ancienne armée. C'est aux *demi-brigades* que l'on doit la création d'un grade très-utile dans l'armée, celui de chef de bataillon. Les *demi-brigades*, qui se sont tant distinguées dans les guerres de la République, furent remplacées à leur tour par les régiments d'infanterie, en vertu du décret du 1er vendémiaire an XII. La plus célèbre de toutes les *demi-brigades* est la trente-deuxième, dont le drapeau a flotté sur tous les champs de bataille d'Italie et d'Egypte. Chaque *demi-brigade* avait un drapeau, sur le fond blanc duquel le bleu et le rouge étaient disposés de façons différentes. Tous avaient pour emblème le faisceau surmonté d'un bonnet tricolore.

Le peuple connaît bien cette trente-deuxième demi-brigade. Darcier l'a mise en musique et a chanté son histoire, dont M. Ch. Gille a composé les paroles. C'est de la poésie un peu familière, un peu prosaïque, mais les sentiments ne le sont pas. La voici dans son entier :

> Racontez-nous encor l'histoire
> Du corps où vous avez servi.
> — Mes petits-fils, je suis ravi
> De vous rafraîchir la mémoire.
> Pleins d'une jeune ardeur;
> Ah! répétez en chœur
> Ce vieux refrain que j'aime
> En avant, la trente-deuxième!
> La trente-deuxième, en avant!
>
> La France un jour fut envahie;
> En Lorraine on vit les Prussiens,
> Et tous nos jeunes citoyens
> Accouraient venger la patrie;
> Un bataillon passa,
> Mon père m'embrassa,
> Puis m'enrôla lui-même.
> En avant, la trente-deuxième!
> La trente-deuxième, en avant!
>
> A mon premier jour de bataille,
> Je n'étais pas fort aguerri;
> Mais de ma peur bientôt guéri,
> Je fredonnai sous la mitraille.
> Bref, je pris goût au feu.
> Ce jour-là, sous le feu
> Je reçus mon baptême.
> En avant, la trente-deuxième!
> La trente-deuxième, en avant!
>
> En Italie, en Allemagne,
> On vit flotter nos étendards.
> Les villes ouvraient leurs remparts,
> Quand nous entrions en campagne.
> Prodiges étonnants!
> Sur les fronts rayonnants
> La joie était extrême.
> En avant, la trente-deuxième!
> La trente-deuxième, en avant!
>
> Mais, comme en l'an quatre-vingt-treize,
> Des rois que jadis nous battions
> Voulaient du rang des nations
> Rayer la nation française,
> Ce n'est plus l'empereur,
> C'est le sol, c'est l'honneur,
> Notre cause est la même.
> En avant, la trente-deuxième!
> La trente-deuxième, en avant!

— Admin. municip. Dans tout Etat civilisé, il faut que les citoyens et les propriétés jouissent de la plus grande sécurité. De là le besoin d'une police. Les institutions les plus utiles ont souvent puisé leur origine à une source impure. Telle est l'histoire de la *brigade de sûreté*, établie à la préfecture de police de Paris, histoire dont nous empruntons les éléments au *Monde des coquins*, de M. Moreau-Christophe. François Vidocq, d'Arras, condamné à huit ans de fers et à six heures d'exposition publique pour complicité de faux dans un passe-port, s'était évadé du bagne et avait été repris, puis enfermé à Bicêtre, où il attendait en 1810 le départ de la chaîne qui devait le reconduire à Brest.

C'est alors que germa dans son esprit la première idée de la *brigade de sûreté*, et il l'exposa aussitôt dans un rapport adressé par lui au préfet de police, baron Pasquier, rapport basé sur cet axiome de son cru : *Pour découvrir les voleurs, il faut soi-même avoir été voleur*. L'idée parut bonne au préfet de police, et Vidocq fut transféré à la Conciergerie afin d'en essayer l'application sur ses compagnons de captivité, auxquels il eut bientôt arraché tous leurs secrets, grâce à sa profonde connaissance des habitudes des voleurs, de son habileté et de son insinuante hypocrisie. Il fut alors rendu à la liberté et se composa une escouade de cinq ou six agents, choisis parmi d'anciens voleurs, avec l'aide desquels il découvrit un grand nombre de libérés en rupture de ban. Devenu agent politique à la rentrée des Bourbons, Vidocq ne reprit activement son service de police qu'en 1817. A cette époque, on lui donna douze agents pour faire la chasse aux voleurs, et ce nombre fut porté à vingt-huit en 1821 par le préfet de police Delavau. C'est seulement à partir de cette année que la *brigade de sûreté* fut réellement constituée, avec Vidocq pour chef, et elle ne tarda pas à devenir la terreur des malfaiteurs de toute espèce qui infestaient alors la capitale; c'est alors aussi qu'elle fut désignée par eux sous le sobriquet de *la rousse*, par allusion soit au renard, dont le poil est roux, ou à Judas, le traître, dont les cheveux étaient roux, ou à la lune rousse, la plus redoutée de toutes, ou enfin, et cette dernière hypothèse nous paraît la plus vraisemblable, à Vidocq lui-même, qui avait également les cheveux roux. Quoi qu'il en soit, le sobriquet lui est resté. Ces fonctions de Vidocq, chef de la *brigade de sûreté*, durèrent jusqu'en 1827; mais la *brigade de sûreté*, ainsi recrutée et composée, fut maintenue jusqu'à la fin de l'année 1832. Le 15 novembre, M. Gisquet, alors préfet de police, ordonnait la dissolution de la célèbre *brigade* et sa réorganisation sur de nouvelles bases. Ces bases n'étaient autres que l'assise sur laquelle repose aujourd'hui toute la valeur de ce service important, c'est-à-dire l'exclusion, de la *brigade*, de tout individu ayant subi une condamnation quelconque, même la plus minime, ce qui ne permet plus de dire, comme autrefois :

> Là des fripons gagés surveillent leurs complices,
> Et le repos public est fondé sur les vices.

Toutefois, bien que la *brigade de sûreté* ne compte plus aujourd'hui officiellement que des hommes qui n'ont à leur dossier aucun antécédent judiciaire, il n'en est pas moins vrai que la *brigade de sûreté* se sert parfois de forçats libérés comme indicateurs. D'un autre côté, il peut arriver que, sans avoir subi aucune condamnation, on ne soit pourtant pas la *crème* des honnêtes gens. Il n'est pas rare qu'un agent de la *brigade de sûreté* soit expulsé du territoire de l'empire par mesure administrative, sans autre forme de procès. C'est que cet agent s'est servi de sa *carte* pour des intérêts tout autres que ceux de la morale. Constatons, en terminant, que le public, à tort ou à raison, méprise les agents qui composent la police secrète, et les flétrit du nom de *mouchards*, ou par abréviation *mouches*. Ce mépris a sans doute son origine et son explication dans les fonctions mêmes des hommes de police, obligés d'user constamment de ruses et d'embûches. La flétrissure infligée en masse aux *brigades* de la police secrète n'en est pas moins injuste; car on y rencontre des hommes intègres et éminemment utiles.

BRIGADELLE s. f. (bri-gha-dè-le — dim. de *brigade*). Petite brigade, petite troupe d'hommes armés : *On mande de Naples que la* BRIGADELLE *Caldarelli a passé à Garibaldi*. (Journ.)

BRIGADIER s. m. (bri-ga-dié — rad. *brigade*). Chef d'une brigade : *Un* BRIGADIER *de cavalerie. Des ouvriers travaillant sous la surveillance de leurs* BRIGADIERS. ‖ Se dit plus particulièrement du chef d'une brigade de gendarmerie :

> *Brigadier*, répondit Pandore,
> *Brigadier*, vous avez raison.
> GUST. NADAUD.

(Ce dernier vers, qui se prononce le plus souvent à l'alsacienne : *Bricatier, fous affre raisson*, a passé en proverbe, et sert à exprimer le respect aveugle à l'égard d'un supérieur. L'application en est toujours plaisante.)

— Art milit. *Brigadier des armées du roi*, Officier supérieur dont le grade tenait le milieu entre ceux de colonel et de maréchal de camp. Est encore employé dans ce sens dans l'armée d'Espagne. ‖ *Brigadier haut-le-pied*, Officier dont le grade n'existe que dans les

régiments organisés sur le pied de guerre, et dont la mission, toute de confiance, consiste à surveiller spécialement et à commander les hommes qui conduisent les chevaux de bât : *Le* BRIGADIER HAUT-LE-PIED *fait partie du petit état-major.*

— Mar. Premier matelot d'une embarcation : *Le* BRIGADIER *remplace le patron au besoin.* (Acad.)

— *Brigadier de bateau*, C'est le canotier qui a le maniement de la gaffe et qui pousse le bateau au large.

— Navig. Dans le langage des canotiers, Rameur placé sur le dernier banc à l'avant.

— Techn. Contre-maître de boulangerie chargé de déterminer le point où la pâte est convenablement apprêtée, de présider à l'enfournement, et de constater le moment où, la cuisson étant complète, il convient de défourner.

— **Encycl.** Le grade de *brigadier*, dans la cavalerie, dans l'artillerie et dans la gendarmerie à pied ou à cheval, correspond à celui de caporal dans l'infanterie. C'est le *brigadier* qui commande l'escouade et qui, dans les postes, relève les sentinelles. Il couche dans la chambrée des soldats; il est leur chef immédiat. Nous avons aussi le *brigadier fourrier*, un apprenti fourrier, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui travaille dans les bureaux pour apprendre la comptabilité, ou qui supplée le maréchal des logis fourrier dans l'exercice de ses fonctions.

Il y avait autrefois des officiers qui portaient le titre de *brigadier des armées du roi*, grade équivoque, au-dessous de celui des maréchaux de camp et de celui des lieutenants généraux, créé en France en 1667 dans l'infanterie, et l'année suivante dans la cavalerie. Les colonels, les lieutenants-colonels, les majors et quelquefois les capitaines, pouvaient être faits *brigadiers des armées du roi.* Le rang du *brigadier* était celui d'un officier supérieur, le même à peu près que celui du *maréchal des logis de l'armée*, ou que celui d'adjudant général, qui a existé durant les premières guerres de la Révolution. Le *brigadier* n'avait aucune autorité régulière ni pendant la paix, ni pendant la guerre; il tenait tout son pouvoir des lettres de service qu'on lui délivrait. Le 17 mars 1788, on supprima le grade de *brigadier*. Nos généraux de brigades auraient pu être appelés *brigadiers*, et on leur aurait attribué ce nom, si l'on n'eût craint de donner ainsi une trop mesquine idée de leur position et de leur commandement.

BRIGADIÈRE s. f. (bri-ga-diè-re — fém. de *brigadier*). Usité seulement dans la locution *Perruque à la brigadière*, Sorte de perruque dont les cheveux étaient relevés des deux côtés de la queue : *Ses cheveux étaient relevés sur ses tempes, poudrés à la* BRIGADIÈRE *et noués avec une rosette de ruban noir.* (Mary Lafon.) ‖ On disait aussi simplement BRIGADIÈRE : *Approche, maraud, et feins d'accommoder ma* BRIGADIÈRE *pour qu'il ne soupçonne rien.* (Mary Lafon.)

BRIGALIER (l'abbé), célèbre au XVIIe siècle par sa passion pour la magie. On ne sait rien de sa vie, sinon qu'il fut aumônier de Mademoiselle, la grande Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans. L'abbé Brigalier eût été un grand spirite de nos jours; il dépensa, au rapport de Segrais (*Mémoires-anecdotes*), 40,000 écus pour devenir magicien, et ne put en venir à bout. En fait de magie comme de spiritisme, il faut s'y attendre, et les plus honnêtes gens en arrivent là :

On commence par être dupe,
On finit par être fripon.

Quand notre abbé eut perdu sa foi en la magie, il n'en voulut pas avoir le démenti. Il chercha *per fas et nefas* à se faire passer pour magicien, et à présenter ses tours de passe-passe comme magie véritable. Segrais, que nous venons de citer, et qui s'est fait l'historien de l'abbé, nous raconte quelques-uns de ses tours, que nous croyons inutile de rapporter ici; car, si à cette époque, ils ont pu paraître surprenants, le plus novice Robert Houdin en rirait de pitié aujourd'hui.

BRIGAND s. m. (bri-gan — du vieux mot *bringand*, homme armé, et, par une extension trop naturelle, détrousseur de grands chemins). Celui qui vole et pille à main armée : *Une troupe de* BRIGANDS. *Un chef de* BRIGANDS. *Des* BRIGANDS *ravageaient la province.* (Le Sage.) *Il est entre les mains du prévôt des maréchaux, comme* BRIGAND. (Patru.) *A la scène, un* BRIGAND *vaut mieux qu'un fripon.* (Th. Gaut.)

Reste impur des *brigands* dont j'ai purgé la terre.
RACINE.

. . . . . Un *brigand* fameux et redouté
Se cache après ses vols dans un antre écarté.
LA FONTAINE.

Non, dussent des *brigands* les glaives et les feux
Menacer nos foyers et moi-même avec eux,
Non, jamais les *brigands*, et le glaive, et la flamme
Ne me feront tomber dans l'oubli de mon âme.
VOLTAIRE.

— Par anal. Animal cruel et carnassier : *Le loup est le* BRIGAND *de nos bois.*

Et toi, Byron, semblable à ce *brigand* des airs...
V. HUGO.

— Par ext. Homme sanguinaire, injuste jusqu'à la cruauté :

Des *brigands* l'ont absous, des juges l'ont frappé.
LEGOUVÉ.

‖ Dévastateur, homme qui commet sur une vaste échelle des exactions et des concussions : *C'est la pire destinée d'une province que d'être gouvernée par un* BRIGAND. ‖ Se dit, comme la plupart des termes injurieux, à propos d'un acte quelconque que l'on veut reprocher : *Ce* BRIGAND *de médecin n'a-t-il pas failli m'empoisonner! Te tairas-tu,* BRIGAND? *Viens ici,* BRIGAND, *viens ici.*

— Fam. Homme entreprenant et qui réussit, qui a de la chance unie à de l'adresse : *Est-il heureux, ce* BRIGAND! *Aucune femme ne peut résister à ce* BRIGAND. *Oh! les bons rêves!... C'est pour ton âge,* BRIGAND! (Laya.)

— Par plaisant. Plagiaire, pillard dans un genre quelconque : *Il ne faut pas être* BRIGAND *à demi; quand on vole, il faut savoir assassiner.* (Volt.)

— Hist. Nom donné à une compagnie de soldats armés, pendant la captivité du roi Jean, par la ville de Paris, et qui tous portaient une espèce d'armure appelée *brigandine.* ‖ *Brigands de la Loire*, nom donné par les royalistes, en 1815, aux débris des armées impériales qui, après la bataille de Waterloo, s'étaient ralliés derrière la Loire.

— **Encycl.** A l'époque de la Révolution, on donna d'abord le nom de *brigands* à ceux qui incendièrent les barrières de la capitale le 12 juillet 1789. C'est pour les réprimer que se forma, le lendemain, la milice bourgeoise. La prise de la Bastille eut son contre-coup dans les provinces. Dans les villes, en haine de la *ferme*, on détruisit également les barrières, et l'on fit des feux de joie des registres de perception; dans les campagnes, les paysans se vengèrent de l'oppression des nobles en brûlant leurs demeures, et protestèrent contre la dîme en livrant aux flammes les terriers et les titres féodaux. Il n'y eut pas moins de soixante-douze châteaux incendiés dans le Mâconnais et le Beaujolais. Les fermes elles-mêmes étaient saccagées, car les propriétaires cachaient leur grain, et la disette pesait déjà cruellement sur les malheureux. De tous côtés, les troupes de ligne et les milices marchaient contre les *brigands.* On en tua un grand nombre, et ceux que l'on arrêtait étaient la plupart livrés au supplice. A Mâcon, on vit proclamer quelque chose comme la loi de Lynch : un tribunal improvisé, composé de propriétaires, fit exécuter vingt paysans pris en flagrant délit. Dans le Dauphiné, le grand prévôt parcourait les campagnes avec le bourreau, et faisait exécuter immédiatement ses sentences. Paris s'armait pour repousser les *brigands*, dont on annonçait chaque matin l'arrivée. Des postes nombreux s'étaient établis spontanément aux barrières avec du canon. Les alertes se renouvelaient sans cesse : on courait partout, mais point de *brigands.* Qui semait ces bruits? On a supposé, non sans quelque fondement, qu'on les faisait courir pour porter partout le peuple à s'armer. C'est en effet de ces alarmes, répandues dans toute la France, que sortit la garde nationale. Les troubles des provinces s'apaisèrent peu à peu après l'abolition des droits féodaux par l'Assemblée constituante, dans la fameuse nuit du 4 août.

Le nom de *brigands* fut employé de nouveau en 1793, pour désigner les Vendéens, et on le donna, sous le Directoire, aux bandes armées qui infestaient les départements de l'Ouest et du Midi (v. COMPAGNONS DE JÉHU et CHAUFFEURS). En 1815, les royalistes essayèrent de flétrir, sous la dénomination de *brigands de la Loire*, les débris héroïques de la grande armée, retirés derrière la Loire, après la bataille de Waterloo, en vertu de l'armistice signé sous les murs de Paris le 3 juillet 1815. (V. ci-après.)

BRIGANDS DE LA LOIRE. L'armée française qui, après le désastre de Waterloo, fut éloignée de Paris, et se retira derrière la Loire, reçut le nom d'*armée de la Loire.* L'armée de la Loire inquiétait fort le gouvernement de Louis XVIII. Le 11 juillet 1815, Davoust annonça dans une proclamation qu'il n'y aurait pas de réaction, et que l'armée dite de la Loire serait traitée avec honneur. Cette déclaration n'était pas inutile après l'assassinat du maréchal Brune et de tant d'autres. Le 15, il fit parvenir au roi une adresse de l'armée, qui se soumettait à son pouvoir. Le 16, on signa sans la publier l'ordonnance de dissolution. Le 17, Davoust obtint des soldats qui avaient servi sous Napoléon Ier de renoncer aux trois couleurs; mais lorsqu'il vit apparaître des listes de proscription où se trouvaient compris quelques-uns de ses généraux, il donna sa démission. Macdonald, qui le remplaçait, dispersa l'armée de la Loire, disloqua les divisions et prépara un licenciement définitif qui ne tarda pas à s'opérer. Dès lors, ceux qui avaient fait partie de cette armée de la Loire, fidèle à ses aigles jusque dans la défaite, furent appelés, dans certains journaux royalistes, les *brigands de la Loire.* On ne recula point devant la calomnie pour rendre ce nom odieux... Mais tout l'odieux retomba sur les Trestaillons de haut et de bas étage, qui ne craignirent pas, notamment dans les contrées méridionales, où les passions religieuses s'ajoutent aux passions politiques, d'ameuter la populace contre ces *brigands de la Loire*, coupables d'avoir servi sous l'*usurpateur.* Le pillage et l'assassinat furent mis en œuvre. On abusa de la crédulité publique, à ce point d'attribuer des crimes, dont les vrais auteurs n'avaient que trop intérêt à se cacher, aux malheureux soldats traqués et signalés de toutes parts à la vengeance et à la haine de leurs concitoyens.

Brigands (LES), drame de Schiller, en cinq actes, publié en 1781, et qui ne fut représenté que le 13 janvier 1782, sur le théâtre de Manheim. C'est la première œuvre dramatique de l'illustre auteur de *Guillaume Tell*, et le sujet semble lui en avoir été suggéré par un récit qui parut en 1777 dans le *Magasin de Souabe.*

Schiller a fait précéder sa pièce imprimée d'une étude où se trouve une excellente analyse de l'ouvrage, que nous ne saurions mieux faire que de reproduire. « Un comte de Franconie, Maximilien de Moor, est père de deux fils, Charles et François, très-différents de caractère. Charles, l'aîné, plein de talents et de sentiments nobles, tombe à Leipzig dans une réunion de jeunes libertins, et finit, perdu d'excès et de dettes, par fuir de la ville avec une bande de ses complices. Cependant François, le cadet, resté à la maison auprès de son père, et de nature méchante et hypocrite, réussit à aggraver à son profit les nouvelles des désordres de son frère, à supprimer des lettres pleines de repentir et d'expressions touchantes, à en supposer d'autres compromettantes, et amène le père à maudire et à déshériter son fils.

» Cette rigueur réduit Charles au désespoir, et il forme, avec ses compagnons de débauche, une bande de brigands dont il devient le chef, et qu'il mène dans les forêts de la Bohême. Une nièce du vieux Moor, qui vivait dans sa maison et qui aimait avec passion Charles, aurait su triompher de la colère paternelle, si François, alarmé des tentatives d'Amélie, et ayant d'ailleurs ses vues sur elle, n'eût eu recours à la ruse et au mensonge. Un de ses affidés, ennemi personnel de Charles et de son père, fut facilement décidé à venir, sous un nom supposé, apporter la nouvelle de la mort du jeune comte, appuyée des preuves qui paraissaient les plus certaines. La perfidie réussit. Surpris sur son lit de douleur par le fatal message, le vieux père tomba dans un état à faire croire à tous qu'il était mort. Il n'était cependant qu'évanoui. François, d'une âme endurcie à ne reculer devant aucun crime, mit à profit l'illusion générale, et fit célébrer les funérailles. Puis, avec l'aide de son affidé, il transporta son père dans une tour isolée pour l'y laisser mourir de faim, et devint maître de sa puissance et de ses biens. Cependant Charles, à la tête de sa bande, s'était rendu fameux et redoutable par des attentats inouïs. Sa troupe se grossit en même temps que ses trésors. Il était impitoyable pour les petits oppresseurs et les voleurs patentés; mais son bras et sa bourse étaient toujours au service de l'indigence. La justice s'émut de ses crimes. Il fut cerné dans une forêt où il s'était, après un coup téméraire, jeté avec toute sa bande. Le désespoir lui donna la force de se frayer un passage et de s'échapper de la Bohême. Un jeune noble, condamné à vivre hors de la société, vint alors se joindre à Charles, et, par le récit de ses malheurs d'amour, réveilla dans l'âme du comte ses anciens sentiments et lui inspira un grand désir de revoir sa terre natale et son amante, désir qu'il mit sur-le-champ à exécution.

» Ici commence la seconde partie du drame. François jouissait en paix du prix de ses forfaits. Amélie seule résistait à ses instances. Charles arrive sous un faux nom. Les hasards de sa vie, les passions, la longueur de la séparation le rendaient méconnaissable pour tous, mais non pour celle qui l'aimait. Amélie retrouve dans l'inconnu les traits de Charles et se prend à l'aimer pour cette ressemblance. Ce dernier a peine à se contenir, et leurs cœurs trahissent leurs mutuels sentiments. François, rendu clairvoyant par la crainte, soupçonne la vérité, la découvre, et décide la perte de son frère. Son affidé, dont il veut acheter l'assistance pour un second crime, lui reproche l'ingratitude dont il l'a payé pour le premier, et le menace d'une révélation terrible. Trop lâche pour commettre lui-même le meurtre, François se résout à l'ajourner. D'un autre côté, l'impression produite sur le cœur de la jeune fille a été si vive, qu'il faut un sublime effort pour la détruire. Charles aime Amélie, il en est aimé, et cependant il ne peut la posséder, et il lui faut la quitter. Reconnu par elle au dernier moment, il s'enfuit et va rejoindre sa bande. La forêt voisine, où il retrouve ses compagnons, est justement celle où le vieux Moor, enfermé dans une tour, traîne dans le désespoir la misérable existence que lui a conservée par repentir et par vengeance Hermann, l'affidé de François. Charles voit son père et le délivre. Un détachement de sa bande va, par son ordre, chercher le fils infâme. Celui-ci, arraché aux flammes de son château incendié, est amené devant son frère, qui le condamne à mourir de faim dans la tour où il avait fait enfermer son père; Charles se fait reconnaître par ce dernier, mais sans lui avouer son genre de vie.

» Cependant Amélie, sortie du château pour essayer de retrouver Charles, tombe entre les mains des bandits, qui la conduisent devant leur chef, en qui elle reconnaît son amant. Le vieux Moor expire de douleur à cette horrible révélation. Amélie reste pourtant fidèle à Charles et lui offre son amour; mais la bande, sur le point de perdre son chef, se révolte contre lui. Charles, armé par son désespoir d'un courage inhumain, tue Amélie, et, quitte avec ses compagnons par cet affreux sacrifice, va se remettre lui-même entre les mains de la justice. »

Tout le monde a constaté l'effet extraordinaire que cette pièce produisit en Allemagne; mais peu de critiques ont compris la véritable portée de l'œuvre, et la malveillance des uns venant à l'appui de l'ignorance des autres, on en arriva à dénaturer totalement les intentions de Schiller, le but de son ouvrage et les principes, on pourrait même dire les idées morales qui lui avaient inspiré une pareille conception. Aujourd'hui encore et surtout en France, on n'a pas une idée exacte de ce qu'a voulu, de ce qu'a cherché Schiller. On a été loin de lui rendre justice, et une réhabilitation complète est encore nécessaire. M. de Barante et Mme de Staël, deux autorités pourtant en littérature, ont fait fausse route dans leurs appréciations et se sont livrés à des critiques plus ou moins violentes. « L'idée première de cette œuvre, écrit M. de Barante, est elle-même un outrage contre la civilisation, car elle consiste à montrer une âme noble et vertueuse qui, ne pouvant trouver place sous la discipline sociale, se précipite dans une association de criminels, et trouve là un emploi plus poétique de ses facultés; elle consiste à mettre la société en regard d'une caverne de voleurs, et à donner tout l'avantage à celle-ci. Sans doute Schiller n'est pas le premier qui ait voulu peindre l'effet que produit sur l'imagination une vie indépendante et aventureuse; il n'est pas le premier qui ait voulu faire ressortir l'impression que fait le sentiment moral lorsqu'il vient se placer librement au milieu d'hommes affranchis de toutes les lois et qu'il se manifeste parmi ceux qui sont en révolte contre la justice officielle; il n'est pas le premier qui ait entrevu ce qu'un tel tableau pouvait avoir de satirique contre une société où la règle morale serait devenue une contrainte extérieure, au lieu d'être une impulsion intérieure. Mais il alla plus loin que Shakspeare dans les *Deux Véronais*, que Le Sage dans *Gil Blas*, que Fielding dans *Jonathan Wild*, que Cervantes dans le Brigand *Roques Guinard.* Rejetant toutes les proportions et toutes les vraisemblances dramatiques, il se complut à insulter avec une intarissable loquacité tout ce qu'il y a de saint et de sacré parmi les hommes; il n'éprouva ni honte ni dégoût de donner, contre toute connaissance du cœur humain, la pédanterie du crime à un parricide, et de lui faire développer largement et lourdement tous les lieux communs de l'infamie. Partout il élève le doute, sans même chercher à le résoudre, et toute son impartialité consiste à laisser le vice aussi incertain que la vertu. Sa disposition était même si froide et si amère qu'il n'a pas éprouvé le besoin de faire entendre quelques nobles et purs accents, et que toute sa verve s'est épuisée dans la peinture de trois personnages dépravés. Le père est un vieillard en enfance; le rôle de l'amante est à peine indiqué; l'ecclésiastique envoyé aux brigands est une charge digne des tréteaux, et même à la fin, le pasteur Moser n'est amené que pour servir d'écho aux terreurs du parricide. » On ne saurait être à la fois plus violent et plus injuste. Mme de Staël, plus modérée, n'en a pas moins, elle aussi, critiqué et méconnu totalement l'œuvre de Schiller. « Le sujet des *Brigands*, dit-elle dans son ouvrage sur l'Allemagne, est comme celui d'un grand nombre de fictions qui ont toutes pour origine la parabole de l'*Enfant prodigue.* Un fils hypocrite se conduit bien en apparence. Un fils coupable a de bons sentiments malgré ses fautes. Cette opposition est très-belle sous le point de vue religieux, parce qu'elle nous atteste que Dieu lit dans les *cœurs*; *mais a de grands inconvénients* lorsqu'on veut inspirer trop d'intérêt pour le fils qui a quitté la maison paternelle. Tous les jeunes gens dont la tête est mauvaise s'attribuent en conséquence un bon cœur, et rien n'est plus absurde, cependant, que de se supposer des qualités parce que l'on se sent des défauts; cette alternative est très-peu certaine, car, de ce que l'on manque de raison, il ne s'ensuit pas du tout qu'on ait de la sensibilité : la folie n'est souvent qu'un égoïsme impétueux. Le rôle du fils hypocrite, tel que Schiller l'a représenté, est beaucoup plus haïssable. C'est un des défauts des écrivains très-jeunes de dessiner avec des traits trop brusques; on prend les nuances dans les tableaux pour la timidité du caractère, tandis qu'elles sont la preuve de la maturité du talent. Si les personnages en seconde ligne ne sont pas peints avec assez de vérité dans la pièce de Schiller, les passions du chef de brigands y sont exprimées d'une manière admirable. L'énergie de ce caractère se manifeste tour à tour par l'incrédulité, la religion, l'amour et la barbarie; ne trouvant point à se placer dans l'ordre, il se fait jour à travers le crime; l'existence est pour lui comme une sorte de délire, qui s'exalte tantôt par la fureur et tantôt par le remords. Les scènes d'amour entre la jeune fille et le chef des brigands qui devait être son époux sont admirables d'enthousiasme et de sensibilité; il est peu de situations plus touchantes que celle de cette femme parfaitement vertueuse, s'intéressant toujours, du fond du cœur, à celui qu'elle aimait avant qu'il se fût rendu criminel. Le respect qu'une femme est accoutumée de ressentir pour l'homme qu'elle aime se change en une espèce de terreur et de pitié,

et l'on dirait que l'infortunée se flatte encore d'être, dans le ciel, l'ange protecteur de son coupable ami, alors qu'elle ne peut plus devenir son heureuse compagne sur la terre. » Ce qui, chez ces deux critiques, est le plus singulier et le plus digne d'être rapporté, c'est leur désaccord sur l'époque à laquelle se passe l'action des *Brigands* et les conclusions qu'ils en tirent. « La scène se passe dans le XVe siècle, dit Mme de Staël, au moment où l'on publia dans l'empire l'édit de paix perpétuelle qui défendait tous les défis particuliers. Cet édit fut très-avantageux, sans doute, au repos de l'Allemagne; mais les jeunes gentilshommes, accoutumés à vivre au milieu des périls et à s'appuyer sur leur force individuelle, crurent tomber dans une sorte d'inertie honteuse quand il fallut se soumettre à l'empire des lois. Rien n'était plus absurde que cette manière de voir; toutefois, comme les hommes ne sont d'ordinaire gouvernés que par l'habitude, il est naturel que le mieux même puisse les révolter, par cela seul que c'est un changement. Le chef des brigands de Schiller est moins odieux qu'il ne le serait dans le temps actuel, car il n'y avait pas une bien grande différence entre l'anarchie féodale sous laquelle il vivait et l'existence de bandit qu'il adopte; mais c'est précisément le genre d'excuse que l'auteur lui donne qui rend sa pièce plus dangereuse. » M. de Barante, le traducteur du *Théâtre* de Schiller, s'exprime tout autrement. « Si l'action, dit-il, se passait dans un siècle de désordres, au milieu des guerres civiles, parmi la rudesse et la férocité des temps gothiques; si elle se mêlait à la peinture des mœurs encore grossières; si les personnages étaient agrandis par quelques souvenirs historiques, la pièce se trouverait ainsi quelque peu ennoblie et revêtue de quelque idéal; mais c'est de nos jours, c'est avec nos mœurs, parmi toutes les circonstances qui nous environnent, que Schiller a placé ses brigands. Il les a mis aux prises avec la société actuelle. C'est elle qu'il attaque corps à corps, par une trahison pour ainsi dire domestique. Que Shakspeare, dans un temps encore barbare, avec profondeur, mais avec une sorte de naïveté, fasse passer devant nos yeux des tableaux de désordre et de cruauté, c'est le costume de son temps; mais que de nos jours, au milieu de notre mansuétude sociale, un auteur s'en aille, par effort d'imagination, systématiquement se rouler dans la fange et dans le sang, il y a là affectation et dépravation. » Mme de Staël et M. de Barante ont tort de vouloir donner une époque précise à l'action des *Brigands*. Schiller a évité avec soin toute indication et toute allusion qui pourraient devenir un trait de lumière; évidemment l'action se passe au XVIIIe siècle, et Mme de Staël a probablement émis son opinion d'après une histoire qu'elle aura entendu raconter, sans l'avoir appréciée à sa juste valeur. Le baron de Dalberg, qui monta la pièce sur le théâtre de Manheim, demanda en effet à Schiller de placer son action dans cette époque de transition où la féodalité mourante livre sa dernière bataille aux idées de réforme et de renaissance; dans cette époque que Gœthe a choisie pour son *Gœtz de Berlichingen;* mais Schiller, qui avait autrement conçu son œuvre, ne voulut point faire de changement. D'ailleurs, le style qu'il avait déjà adopté n'avait pas la simplicité naïve et l'énergie primitive qui auraient convenu à un sujet placé dans cette époque; il avait aussi autrement compris son héros, et si Gœtz de Berlichingen est le type de la liberté personnelle du chevalier, Karl de Moor est le type de la liberté individuelle de l'homme. Il répondit donc à M. de Dalberg qu'il lui était impossible de suivre son conseil, et, pour motiver son refus, il lui cita l'exemple plaisant d'une édition d'Homère qu'il avait eue entre les mains, édition illustrée de gravures sur lesquelles les Troyens étaient représentés avec des bottes à la hussarde, des uniformes modernes, et le roi Agamemnon avec une paire de pistolets passée à sa ceinture. Pareil anachronisme burlesque ne devait-il pas résulter du changement de nom et d'époque qu'il ferait subir à ses personnages et à son action, tout en conservant les idées nouvelles et le langage moderne? Aussi s'est-il contenté d'inscrire en tête de sa pièce : « La scène se passe en Allemagne; l'action dure environ deux ans. » Avant tout, il voulait mettre une idée en scène, la lutte de certains principes contre certains autres. La couleur historique n'avait rien à voir ici, et la morale et la psychologie pouvaient seules réclamer leur droit de critique sur une étude qui relevait d'elles directement. Comme pour le *Werther* de Gœthe, les têtes s'exaltèrent, et plus d'une imagination s'enflamma outre mesure. « Des jeunes gens, dit encore Mme de Staël, enthousiastes du caractère et de la vie du chef des brigands, ont essayé de l'imiter. Ils honoraient leur goût pour une vie licencieuse du nom d'amour de la liberté, et se croyaient indignés contre les abus de l'ordre social, quand ils n'étaient que fatigués de leur situation particulière. Leurs essais de révolte ne furent que ridicules, néanmoins les tragédies et les romans ont beaucoup plus d'importance en Allemagne que dans les autres pays. On y fait tout sérieusement, et lire tel ouvrage ou voir telle pièce influe sur le sort de la vie. Ce qu'on admire comme art, on veut l'introduire dans la vie réelle, et c'est ce qui explique la grande influence des *Brigands* sur la génération contemporaine de Schiller. » Nous croyons, toutefois, que de là à conclure que la chose fut prise véritablement au sérieux, il y a loin, et nous ne croyons pas plus que des associations de brigands, comme on l'a prétendu, se formèrent parmi les étudiants de Leipzig et de Fribourg en Brisgau pour réformer la société. Le fait a été probablement grossi par les ennemis de Schiller, car rien n'est venu confirmer une pareille assertion. La chanson des *Brigands* court encore aujourd'hui les rues, il est vrai, mais elle n'a corrompu et ne corrompra jamais personne; on se contente de la chanter dans les brasseries et dans les auberges, et personne ne songe à lui donner pour décor une forêt sombre ou une caverne inabordable. La critique allemande n'a pas accueilli l'ouvrage avec faveur à son apparition. Gœthe lui-même, à son retour d'Italie, fut frappé de l'impression qu'avait produite la pièce en Allemagne et du changement notable qu'elle avait déterminé dans le goût littéraire. Il en manifesta hautement son mécontentement et blâma fort tout ce qu'il y avait d'outré et d'échevelé dans la pièce de Schiller. Mais bientôt il fut forcé d'avouer qu'au milieu de toute cette exagération, qui n'était que de l'exubérance, il y avait quelque chose de véritablement grand. Son opinion dès lors donna une nouvelle tournure à la critique; Guillaume de Humboldt loua la puissance naturelle de Schiller; Tieck pensa que les *Brigands* étaient une chose hardie, audacieuse, une œuvre titanesque d'un esprit vraiment puissant; il y pressentait le grand poëte et y découvrait des beautés qui promettaient les futurs chefs-d'œuvre; Frédéric de Schlegel pense, et avec raison, que la pièce est sortie tout armée de cette lutte intime des esprits qui a précédé la Révolution de 89; Heine à son tour, dans son langage spirituellement imagé, à propos des *Brigands*, compare Schiller à un petit Titan qui s'est échappé de l'école et a cassé les carreaux de papa Jupiter. Hegel a raisonné plus savamment sur l'idée de Schiller et a jeté un regard profondément philosophique sur toute cette conception. Mais il convient d'entendre Schiller lui-même parler de son œuvre. Toutes les intentions que la critique lui a prêtées, toutes les accusations d'immoralité dont on a cherché à l'accabler tombent devant ce langage simple et honnête : « Le vice sera développé ici dans tout le mécanisme de ses ressorts mystérieux. Il présentera comme de vaines abstractions les terreurs confuses de la conscience; il disséquera les sentiments honnêtes; il raillera la voix sévère de la religion. Pour celui qui en est venu au point de cultiver son esprit aux dépens de son cœur (et je ne lui envie point cet honneur), il n'y a plus rien de sacré; pour lui, il n'y a plus d'humanité, plus de divinité; ces deux mondes ne sont plus rien à ses yeux. J'ai essayé d'introduire ici le portrait vivant et complet d'un homme de cette espèce dénaturée. À côté de ce personnage, s'en trouve un autre qui pourrait bien mettre en perplexité un assez grand nombre de nos lecteurs : un caractère que l'excès du vice n'attire que par l'idée d'énergie, ne charme que par l'idée des dangers qui l'accompagnent; un homme remarquable et distingué, destiné par toutes les forces dont il est doué à devenir nécessairement, selon la direction qu'elles recevront, ou un Brutus ou un Catilina. Des circonstances malheureuses l'entraînent dans cette seconde route, et c'est seulement à la fin des plus monstrueux égarements qu'il prend la première. De fausses idées d'activité et de puissance, une surabondance de forces qui déborde au-dessus des lois, devaient naturellement se heurter contre tous les rapports sociaux.... C'est maintenant la grande mode de divertir son esprit aux dépens de la religion; si bien qu'on ne peut presque plus passer pour un homme de génie, à moins qu'on ne dirige des satires impies contre les vérités les plus saintes. La noble simplicité de l'Ecriture est insultée chaque jour dans les assemblées de ces beaux esprits si renommés, ou tournée en dérision. J'espère ne pas avoir offert une vengeance vulgaire à la religion et à la vraie morale en livrant ces malins contempteurs de l'Ecriture au mépris du monde, dans la personne du plus ignoble de mes brigands. J'ose me promettre que le remarquable dénoûment de mon ouvrage lui assure une juste place parmi les livres de morale. Le vice y parvient au sort dont il est digne; l'homme égaré rentre dans la route des lois; la vertu en sort triomphante. Que celui qui veut être juste envers moi me lise seulement en entier, qu'il veuille bien me comprendre, et je puis attendre de lui, non qu'il admirera l'auteur, mais qu'il estimera l'honnête homme. » Que diront après cela les détracteurs? Un autre système adopté par la critique a été de chercher l'origine des *Brigands* dans une situation personnelle à Schiller, ou encore dans l'histoire d'un de ses amis. Schiller avait été admis dans une école militaire que le duc de Wurtemberg venait de fonder; les études théologiques auxquelles il avait voulu se destiner durent être abandonnées, et il fut obligé, pour ne pas devenir soldat, de choisir la jurisprudence. Dans cette école, il y avait deux branches d'enseignement; l'une embrassant tout ce qui concernait l'état militaire, l'autre les professions libérales. Bientôt le duc décida que la médecine serait également enseignée dans l'école, et Schiller, probablement sur le désir du duc, fit une nouvelle volte-face dans ses études. Une telle contrainte et la discipline militaire de l'école exercèrent sur l'esprit exalté et indépendant de Schiller les plus fâcheuses influences. La subordination lui parut une insupportable tyrannie, et son âme s'aigrit à mesure que son esprit se développa. C'est là un fait incontestable, mais on ne doit pas, on ne peut pas en conclure que cette pression exercée sur son caractère, cette entrave mise à son besoin de liberté furent la cause et l'origine des *Brigands*. On ne peut pas non plus les chercher dans sa liaison avec Schubart; cette sympathie réciproque, dont on a fait une grande amitié, était résultée tout naturellement d'une communauté de sentiments et d'opinions qui laissait entrevoir à Schiller une communauté de sort. Schubart avait été maître de chapelle à la cour du duc de Wurtemberg, mais ses idées hardies, ses opinions avancées le mirent aux prises avec tout le monde et surtout avec le clergé. Il quitta le pays et vint s'établir en Autriche. Là encore, il eut des démêlés avec les autorités; il publia plusieurs poésies fort patriotiques, entre autres : le *Sépulcre des princes*. Est-ce pour cela qu'il fut arrêté, ou pour un distique contre le duc de Wurtemberg, dans lequel il faisait allusion en ces termes à l'école qu'il avait fondée : *Quand Denys cesse d'être un tyran, il se fait maître d'école?* On n'en sait rien. Toujours est-il qu'il passa dix années à la forteresse d'Asberg. C'est là que Schiller le vit, et qu'il se lia avec lui. Voilà donc encore une assertion qui tombe. Tout, en Allemagne, surtout la jeunesse, aspirait après la liberté; on n'attendait que l'homme qui devait donner forme et vie à toutes ces aspirations et à toutes ces tendances. De toutes manières et de toutes parts se manifestait alors cette disposition hostile des esprits contre les règles et les pouvoirs, qui a marché toujours grandissant avec le siècle. C'était une conséquence nécessaire de l'état de la société. L'individu disparaissait devant ce mouvement si vaste et si général. Schiller se sentait, lui aussi, entraîné; encouragé par ses amis de l'école militaire, il avait conçu son œuvre en dehors de toute préoccupation de gloire littéraire. « Nous voulons faire un livre, disait-il à Scharffenstein, qui sera si hardi que le bourreau sera obligé de le brûler. » La poésie devint ainsi l'interprète de la liberté. La pièce n'était pas, primitivement, destinée au théâtre; une première édition fut publiée à Stuttgard. Schiller, qui désirait se faire connaître dans les autres pays de la Confédération germanique, envoya des épreuves à un libraire de Manheim, qui les communiqua à M. de Dalberg, ministre de l'électeur palatin et protecteur enthousiaste des lettres. Ce dernier, qui avait établi un théâtre à Manheim, manifesta tout de suite l'intention de représenter la pièce, et demanda à Schiller de faire quelques changements indispensables pour la scène. Schiller y consentit avec joie; voulant jouir de son succès, il demanda à ses chefs la permission de se rendre à Manheim, mais il ne l'obtint pas, et le duc lui défendit même de publier quoi que ce soit à l'extérieur. Schiller n'en tint pas compte; il alla en cachette à Manheim, et trouva, à l'approche de la ville, toutes les routes encombrées de voyageurs qui venaient voir la pièce que l'impression avait déjà rendue célèbre. À son retour à Stuttgard, Schiller fut mis aux arrêts; mais, craignant le sort de Schubart, il prit la fuite et vécut pendant quelques années dans les environs de Francfort. A partir de ce moment, sa carrière était décidée.

Le succès des *Brigands* fut immense et se répandit comme une traînée de poudre dans toute l'Allemagne. L'idéal que toute tête juvénile rêvait à cette époque, Karl de Moor le lui représentait en chair et en os. La liberté et les *Brigands* de Schiller furent désormais synonymes pour la jeunesse. Ce qu'en politique fut la Révolution française, en philosophie la doctrine de Kant, la pièce de Schiller le fut en littérature, ayant de commun avec l'une et l'autre de vouloir mettre à la place de la réalité un idéal de liberté.

L'homme n'est vraiment libre que lorsqu'il a conscience de sa séparation avec le monde extérieur. La liberté n'est pas une simple faculté, une adjonction de capacité, c'est la nature, la destinée même de l'homme. Dans la conscience de son être, l'homme est libre et raisonnable; il n'en est pas de même du monde qui n'est pas ce qu'il doit être; l'homme se crée donc par l'imagination un monde comme il devrait être, et se forme un idéal qui devient un criterium ou une pierre de touche pour le monde réel. Naturellement l'idée lui vient, ayant la raison de son côté, de transformer ce monde dont il voit les défauts, et cette idée lui apparaît bientôt comme un devoir. Il doit améliorer ce qui existe d'après son idéal, qui, pour lui, est le monde raisonnable, et c'est ainsi qu'il engage la lutte au nom de l'ordre et de la raison. La contrainte qu'a éprouvée Schiller à l'école militaire de Stuttgard a pu être le prétexte; mais la vraie cause, la cause intime de son œuvre a été ce problème de la liberté de l'homme en lutte avec la société. Et comment un chef de brigands pouvait-il devenir une figure poétique? Par cela seul qu'il se met en dehors de la société, où il ne voit pas régner le droit et la vérité, il veut rétablir l'ordre moral et imposer de nouvelles lois au monde, conformes à l'idéal de liberté, de raison et de bien-être qu'il s'est formé. Il n'est plus le but, mais le moyen. Si la pièce avait eu son origine dans une situation personnelle à l'auteur, dans son mécontentement contre quelques membres de la société, les brigands et leur chef seraient devenus de simples coquins, des rebuts de l'espèce humaine qui combattent pour le plaisir de tuer et de piller : il n'en est pas ainsi.

Nous avons vu quel mouvement des esprits a inspiré les *Brigands*, nous avons vu quelle thèse élevée y soutient Schiller. Il y a des critiques qui n'aperçoivent que les défauts, dans une œuvre d'art, et qui, avant d'analyser les beautés de l'Apollon du Belvédère, parlent de son pied gauche qui est mal dessiné. Malgré leurs défauts, les *Brigands* resteront comme un monument de l'amour de liberté et du besoin d'indépendance des esprits au XVIIIe siècle.

Brigands (CHANSON DES), traduction libre, en vers, par M. de Barante, de la chanson des *Brigands* de Schiller.

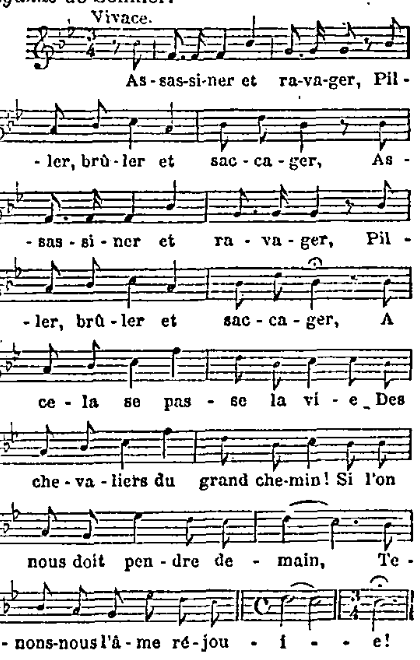

DEUXIÈME COUPLET.

Libres, contents comme des rois, } *bis.*
Nous couchons à l'ombre d'un bois; }
Nous soupons en bonne fortune;
Le jour nous faisons peu de bruit;
Mais nous travaillons bien la nuit,
Et notre soleil, c'est la lune.

TROISIÈME COUPLET.

Aujourd'hui, c'est un bon fermier, } *bis.*
Demain, c'est un bénéficier }
Qui fournira notre pitance.
Jamais n'ayant ni feu ni lieu;
Du reste nous fiant à Dieu,
Qui bénit toujours l'innocence.

QUATRIÈME COUPLET.

Nous nous donnons ce qu'il nous faut; } *bis.*
Nous nous tenons l'estomac chaud }
Pour soutenir notre courage;
Et comme les diables d'enfer,
Nos confrères en Lucifer,
Notre élément c'est le tapage.

CINQUIÈME COUPLET.

Des mères les gémissements, } *bis.*
Et les cris des petits enfants; }
Les sanglots des jeunes fillettes!
Eh bien! voilà tout justement
La musique du régiment;
C'est notre fifre et nos trompettes.

SIXIÈME COUPLET.

Quand viendra le vilain moment } *bis.*
Où l'on me prira poliment }
D'entrer dans la triste voiture,
Qu'on me donne un bon coup de vin,
Je saurai narguer le destin,
Et finir gaîment l'aventure.

Brigands de la Loire (LES), drame en cinq actes, de Maillan et Dutertre, représenté à Paris, sur le théâtre de l'Ambigu-Comique, le 29 avril 1842. L'action s'ouvre sur les bords de la Loire. Une pièce de canon, plusieurs tentes et baraques en bois indiquent l'entrée d'un cantonnement. Au lever du rideau, tout dort, sauf quelques factionnaires enveloppés dans leurs manteaux et qui se promènent vivement de long en large. Tout à coup la scène se colore d'une lueur rougeâtre, et le tocsin retentit au loin dans différentes directions. Les cris *Aux armes!* se font entendre de toutes parts. On se précipite vers le lieu du sinistre. On apprend que le château de la marquise de Chevilly, situé de l'autre côté de la Loire, est en feu. Cette marquise de Chevilly est la tante d'Alfred Desmares, jeune capitaine d'artillerie de l'ex-garde impériale, qui ne craint pas de se jeter dans la Loire au premier cri d'alarme pour voler au secours de la marquise, et surtout de la fille de la marquise, Marie, qu'il aime et dont il est aimé. Un certain baron Ferral, qui est sorti de l'*Hôtel de la Poste*, auberge dont on aperçoit l'enseigne à droite, reste morne et impassible au milieu du tumulte. Il devait le lendemain même se présenter à la marquise, dont il prétend épouser la fille, cette même Marie aimée du jeune officier, et le feu dévore, en ce moment, la dot de sa future! Le baron ne tarde pas à connaître l'auteur de l'incendie. C'est un misérable nommé Loriquet, qui, à la tête d'une troupe de gredins de son espèce, avait formé le dessein de piller le château; les soldats de la Loire, ceux que déjà on appelle des

brigands et à qui sont attribués par la malveillance *tous les malheurs et tous les crimes* de ces temps désastreux, sont intervenus heureusement, et Loriquet n'a eu que le temps de prendre la fuite. C'est en fuyant qu'il se trouve face à face avec le baron, dont le visage lui est familier. En effet, le prétendu baron n'est autre qu'un certain Lambourdois, fils de l'ancien intendant de la famille de Chevilly, qui, dans la nuit du 6 mai 1793, assassina le marquis de Chevilly, après lui avoir fait signer un écrit qui le mettait en possession des biens de la victime. L'assassin et l'incendiaire sont faits pour s'entendre. Loriquet va rester attaché à la personne du faux baron et l'aider dans ses projets de mariage avec la fille du marquis. Nous ne raconterons pas toutes les péripéties du drame. Le premier acte s'achève au moment où l'armée de la Loire reçoit l'ordre qui la licencie, et le second s'ouvre au café de la Montansier, où les *brigands de la Loire*, c'est-à-dire les anciens soldats de l'Empire, se réunissent d'ordinaire. Nous y retrouvons trois amis, Alfred Desmares, Robert et Firmin, trois *brigands de la Loire*. Le dévouement de ces deux derniers ne peut empêcher le mariage du baron avec Marie, mariage que la marquise se hâte trop de conclure : le baron ayant eu d'ailleurs la perfide adresse de faire croire à sa fiancée que le père d'Alfred Desmares était l'assassin du marquis; quand la preuve du contraire est apportée, il est trop tard, le *oui* fatal a été prononcé; mais le faux baron ne jouit pas de sa victoire, et lorsque, lancé à la poursuite de Marie qui lui échappe, il la rejoint sur ces mêmes bords de la Loire où nous l'avons rencontré pour la première fois, c'est pour tomber frappé en duel par Robert, qui a juré de faire une veuve de la pauvre Marie, par Robert, venu ainsi que Martial au secours d'Alfred, que le baron et Loriquet avaient attiré dans un guet-apens. Alfred et Marie pourront donc être unis pour toujours. Quelques scènes dans lesquelles on voit de quelle façon on flétrissait, sous la Restauration, d'un nom infamant ceux qui avaient servi Napoléon, justifient ce titre des *Brigands de la Loire*. La pièce est d'ailleurs bien faite, et si le style manque souvent d'élévation, les caractères sont intéressants et assez bien tracés. L'action ne languit pas, et il y règne un mouvement qui tourne au profit de la représentation.

Brigand calabrais (LE), musique d'Adhémar. Ouvrons notre galerie au *Brigand calabrais*, puisque la vogue a exalté la valeur et les vertus de ces pittoresques personnages dont le tableau d'Horace Vernet inaugura l'apparition dans l'art français, et qui passèrent du tableau sur les pendules et dans les romances. La composition de M. Adhémar est une des plus saillantes glorifications artistiques du bandit artificiel, qui succéda, sur les cheminées et sur les pianos, aux troubadours et aux ménestrels, que l'Empire et la Restauration virent trôner avec une si déplorable persistance.

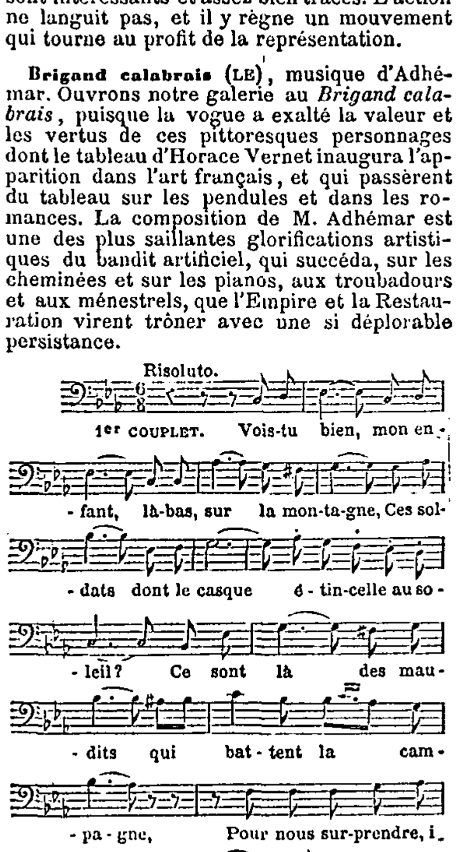

DEUXIÈME COUPLET.

Vois-tu bien, mon enfant, comme ils font sentinelle?
C'est qu'ils sont, nuit et jour, liés à notre sort.
Ils sont, depuis quinze ans, mes gardiens trop fidèles,
Quand tu venais au monde, ils demandaient ta mort!
Tiens! prends, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Vois-tu bien, mon enfant, c'est là, sur cette pierre,
Que ta mère sanglante implora leur pitié!
C'est là qu'ils l'ont frappée, en maudissant ton père.
Enfant, voilà ma haine! en veux-tu la moitié!
Tiens! prends, etc.

Brigand (LE), drame en trois actes et en prose, mêlé de musique, représenté pour la première fois au théâtre de l'Opéra-Comique, le 7 thermidor an III (25 juillet 1795), paroles de Hoffmann, musique de Kreutzer. C'était une pièce de circonstance, destinée à exposer sur la scène les crimes des agents de la Révolution, un an après la chute de Robespierre. Quoique la pièce se passe dans les montagnes de l'Écosse, les allusions y sont assez transparentes, et les doctrines *féroces* des proconsuls y sont assez clairement exposées, par exemple à la fin des couplets chantés par Kirk au premier acte :

Les vaincus reviennent encore,
Mais les morts ne reviennent plus.

La musique de Kreutzer, plus connu comme auteur de *Lodoïska* et de *Paul et Virginie*, partagea le sort de ce drame de circonstance et fut oubliée avec lui. Nous mentionnerons seulement le finale du second acte, que les auditeurs contemporains ont trouvé pathétique et vrai.

BRIGANDAGE s. m. (bri-gan-da-je — rad. *brigand*). Volerie, pillage commis à main armée, et le plus souvent par des malfaiteurs réunis en troupe : *Exercer des* BRIGANDAGES. *Réprimer des* BRIGANDAGES. *Alger,... nous verrons la fin de tes* BRIGANDAGES. (Boss.) *La violence et le* BRIGANDAGE *régnaient partout dans la ville.* (Boss.) *La civilisation espagnole est mise en état de siége perpétuel par le* BRIGANDAGE. (De Custine.) *La guerre, c'est le* BRIGANDAGE *agrandi.* (Bastiat.) *Le* BRIGANDAGE *n'est autre chose que la guerre sous sa forme originelle et avec son caractère primitif.* (Maury.) *La poésie radotait, la chevalerie devenait un* BRIGANDAGE. (H. Taine.) *Le* BRIGANDAGE *fut toute l'occupation, le seul moyen d'existence des nobles au moyen âge.* (Proudh.) *Le* BRIGANDAGE *n'a jamais été sérieusement extirpé dans le voisinage de Rome.* (Alex. Dumas.)

— Par ext. Concussion, déprédation : *Il se fait dans cette administration un véritable* BRIGANDAGE. *La régie était un chaos, l'ignorance extrême, le* BRIGANDAGE *au comble.* (Volt.) ‖ Pillerie, volerie, injustice exercée sur une vaste échelle : *Les bouchers nous grugent, les boulangers nous volent, les marchands de vin nous empoisonnent; c'est un* BRIGANDAGE *universel.*

Vous êtes pilier-né de tous les lansquenets,
Qui sont pour la jeunesse autant de trébuchets;
Un bois plein de voleurs est un plus sûr passage :
Dans ces lieux, jour et nuit, ce n'est que *brigandage.*
REGNARD.

— **Encycl.** Le premier soin des hommes réunis en société a été d'assurer leur vie et leurs biens contre la violence, la ruse, la mauvaise foi. Dans les temps de barbarie, alors que le droit du plus fort est le seul droit reconnu, on voit s'établir le *brigandage*, c'est-à-dire le vol à main armée et qui ne recule pas devant l'assassinat. Dans les sociétés arrivées au dernier degré de civilisation, le vol et le *brigandage* sont remplacés par l'astuce, la mauvaise foi, la chicane. Le résultat est le même, la différence n'existe que dans le procédé. Plus on remonte vers ces époques où les sociétés étaient à peine constituées, où le droit ne faisait que de naître, plus les exemples de *brigandage* se multiplient. Tous les héros, tous les demi-dieux, honorés par la Grèce, se sont illustrés en réprimant les excès du *brigandage;* ces monstres inventés par la Fable, qui imposaient des tributs de toute nature aux peuplades grecques, cachent sous une allégorie des *brigands* qui dévastaient la contrée. Thésée, Persée, Hercule surtout, sont les grands justiciers de ces temps à demi barbares; ils purgent leur pays, non-seulement des *brigands* réfugiés dans les cavernes, mais encore des princes qui, comme le feront plus tard nos barons féodaux, descendaient sur les chemins pour détrousser les passants. Géryon, Diomède, et les autres mythes semblables, n'ont pas d'autre signification. Les individus n'étaient pas seuls à exercer le *brigandage*, les cités elles-mêmes le pratiquaient à une époque où le droit public n'existait pas, et où tout ce qui était hors de la cité était réputé barbare et hors du droit commun; les pillages de villes, les enlèvements de jeunes filles ou de captifs, comme plus tard celui des Sabines par Romulus, remplissent les pages de l'histoire et sont les causes de ces luttes acharnées entre les républiques de la Grèce.

Le berceau de Rome, le mont Palatin, ne fut à l'origine qu'un lieu d'asile pour les *brigands* de la campagne romaine; usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. Près d'Ardée est le *campo Marto*, lieu si dangereux par son insalubrité, qu'on ne pourrait trouver personne pour y cultiver la terre, si l'on n'en avait fait un refuge, où le chapitre de Saint-Pierre, qui en est possesseur, n'admet que sur preuve d'homicide dûment constaté. Outre les *brigands* réunis sous des chefs, on en trouvait quelques-uns qui accomplissaient isolément leurs exploits et jouissaient d'une grande célébrité. Tel était Cacus, *brigand* réfugié sur le mont Aventin, qui déroba les bœufs d'Hercule, et qui fut tué par ce héros. Son histoire a fourni un joli épisode à Virgile, et son souvenir fut longtemps populaire à Rome. Les *brigands* du Palatin finirent par se transformer en citoyens, après que les sept collines eurent été réunies sous le même sceptre; mais la race des *brigands* ne disparut pas pour cela d'un pays qui a été dans tous les temps la terre classique du *brigandage*. Les *brigands* des premiers siècles de Rome habitaient les environs du bois consacré à Laverna, patronne des voleurs, que ceux-ci invoquaient directement. Ils remplissaient aussi la *forêt des Malfaiteurs*, qui leur devait son nom.

Pendant toute la durée de la république romaine, les *brigands* couvrirent le sol de la Péninsule; les esclaves fugitifs, les habitants des villes vaincues, échappés au fer des Romains, venaient sans cesse en grossir le nombre. La forêt Ciminienne, entre autres, était un lieu redouté, et les Romains furent plusieurs siècles sans oser la franchir. C'est encore cet endroit qui est le plus dangereux pour les voyageurs allant de Florence à Rome. Les troubles qui accompagnèrent les guerres civiles augmentèrent indéfiniment le nombre des *brigands*. Tous ceux qui avaient contracté des habitudes de pillage, de débauche, de prodigalité, à cette époque de désordre, où nulle propriété n'était en sûreté, ne purent y renoncer lorsque l'empire, entre les mains d'Auguste, recouvra une situation plus tranquille et plus stable. Incapables d'embrasser une profession honnête pour subsister, ils se firent *brigands*, et continuèrent pour leur compte le métier qu'ils avaient si longtemps exercé pour leurs chefs politiques. Ils se réunirent par bandes nombreuses, et répandirent la terreur dans l'Italie et dans la Sicile. Les citoyens romains, les esclaves, les voyageurs étaient enlevés sur les voies les plus fréquentées, presque sous les yeux des soldats, et retenus dans des prisons souterraines, jusqu'à ce qu'ils eussent payé une forte rançon. C'est encore ainsi qu'agissent les *brigands* de Calabre et de Sicile. Auguste leur fit une guerre acharnée; il en prit et en fit mettre à mort un grand nombre; s'il ne parvint pas à les détruire, du moins il en diminua le nombre et rétablit la sécurité en Italie. Quelquefois, cependant, on voit ces *brigands* montrer de la générosité. Un célèbre grammairien, nommé Palœmon, étant tombé un jour entre leurs mains, ils le renvoyèrent sain et sauf, avec beaucoup d'égards, dès qu'ils eurent entendu son nom, qui était célèbre dans le monde littéraire. Quinze siècles plus tard, et presque au même endroit, une aventure identique devait arriver à l'Arioste, qui paya sa rançon en lisant quelques strophes de son poëme. Nos dramaturges ne sont pas les seuls à rechercher les situations émouvantes et à choisir leurs héros parmi les *brigands*. Le poëte Nævius avait composé une tragédie sur Lauréolus, célèbre *brigand* de son temps : au dénoûment, le criminel attaché à une croix était dévoré par les bêtes féroces. Martial nous apprend que, sous Domitien, ce dénoûment fut mis en action sous les yeux des spectateurs : un criminel, ou, à son défaut, un esclave, était la proie des ours. Voilà de quoi décourager les tentatives réalistes de notre théâtre moderne, qui ne pourra jamais atteindre à ce degré.

Les vastes forêts qui couvraient la Gaule et la Germanie offraient un abri naturel aux *brigands;* aussi y ont-ils abondé, comme en témoignent la légende et l'histoire. Pour n'en citer qu'un fait, on montre encore au voyageur, près de Dresde, l'endroit où Freyschüstz, le héros de Weber, faisait fondre ses balles; et les *brigands* de la forêt du Hartz sont encore célèbres dans l'imagination populaire. Depuis l'invasion des barbares jusqu'aux derniers jours de la féodalité, le sol de la France fut en proie au *brigandage*. Les guerres continuelles qui marquèrent le règne des deux premières races, et même de la troisième, étaient peu faites pour ramener l'ordre et la stabilité dans le royaume; les villes, les couvents n'avaient pas assez de leurs murs épais pour se défendre contre les attaques des seigneurs et les bandes de pillards, ce qui était souvent la même chose. On voyait plus d'un baron féodal, descendant de sa forteresse, s'embusquer sur les routes, comme un vulgaire *brigand*, pour détrousser les passants, et mettre à rançon les riches marchands. Les serfs fugitifs, les paysans révoltés contre les nobles, les soldats débandés, formaient autant de bandes de pillards et de *brigands*, à la poursuite desquels il fallait se mettre et qu'on devait traquer comme des bêtes féroces. Quand la féodalité eut disparu, que le seigneur eut quitté son manoir et licencié la troupe de *bravi* qui lui servait aussi bien à combattre pour le roi qu'à dépouiller ses voisins, l'armée régulière et permanente qui lui succéda devint à son tour la terreur et le fléau des populations paisibles. Du XIVe au XVIIe siècle, le véritable *brigand*, c'est le soldat, rude, grossier, indiscipliné, peu ou point payé par ses chefs, qui retiennent l'argent du roi, et forcé de demander sa vie au pillage et au vol. Ce n'est guère qu'à partir du règne de François Ier qu'on s'occupa de rendre aux routes et aux rues une sécurité qui leur manquait depuis si longtemps. De nombreuses bandes de *brigands* sont arrêtées, et prompte justice en est faite. Mais le gouvernement n'est pas assez fort, la centralisation n'est pas assez développée pour remédier à un si grand mal, que les troubles de la Ligue et ceux de la Fronde vont encore augmenter. Aussi le XVIIIe siècle comptera deux hommes célèbres dans les annales du *brigandage :* Cartouche et Mandrin. Parmi les bandes qui se signalèrent plus tard par de tristes exploits, il suffit de citer celle des chauffeurs, qui brûlaient les pieds de leurs victimes pour leur faire avouer l'endroit où ils avaient caché leur or. Napoléon rétablit la tranquillité dans l'empire, la sécurité sur les routes, et le plus grand nombre de ceux qui, sous son règne, se cachèrent dans les bois, étaient moins des *brigands* que des déserteurs, qui fuyaient ses décrets sur la conscription. Le *brigandage* a disparu de la France, et si, aux époques de révolution, on en trouve encore quelques traces, on pourrait les comparer à cette écume qui apparaît sur l'Océan après la tempête et qui est presque aussitôt rejetée.

On n'en pourrait dire autant de deux pays de l'Europe où le *brigandage* semble s'être réfugié, et qui sont célèbres par les ravages qu'il y exerce encore chaque jour : l'Italie et l'Espagne. En Italie, il ne cessa pour ainsi dire jamais; mais il prit une nouvelle recrudescence à la chute des républiques italiennes, et eut dès ce moment une couleur d'opposition qu'il a gardée jusqu'à ce jour. « Vers 1550, dit Stendhal, les habitants des Etats du pape se souvenaient encore des républiques italiennes, des mœurs qu'elles avaient établies, et enfin de l'usage où chacun était de défendre ses droits par tous les moyens. Les mécontents se réfugièrent dans les bois; pour vivre, il fallait voler; ils occupèrent toute la ligne de montagnes qui s'étend d'Ancône à Terracine. Ils se glorifiaient de combattre le gouvernement méprisé qui pesait sur les citoyens. Ils regardaient leur métier comme le plus honorable de tous, et, ce qu'il y a de singulier et de bien caractéristique, c'est que ce peuple, rempli de finesse et d'élan, qu'ils rançonnaient, applaudissait à leur valeur. Le jeune paysan qui se faisait *brigand* était bien plus estimé des jeunes filles que celui qui se vendait au pape pour se faire soldat. Leur vie aventureuse plaisait à l'imagination italienne. Le fils de famille endetté, le jeune gentilhomme dérangé dans ses affaires, se faisaient un honneur de prendre parti avec les *brigands* qui parcouraient la campagne. La ligne d'opération des *brigands* s'étendait ordinairement de Ravenne à Naples, et passait par les hautes montagnes d'Aquila et d'Aquino, à l'orient de Rome. Alors, comme aujourd'hui, elles étaient couvertes de forêts impénétrables et fréquentées par de nombreux troupeaux de chèvres, qui font la base de la subsistance des *brigands*. Un paysan des environs de Rome avait-il éprouvé de la part d'un grand seigneur ou d'un prêtre puissant quelque injustice qui blessait trop son orgueil, il prenait la *macchia*, il se faisait *brigand.* » Depuis trois siècles règne le même état de choses, perpétué par l'incurie ou la faiblesse des gouvernements, et par l'ignorance systématique dans laquelle on laisse croupir ces populations. Aussi, l'absence complète de sens moral chez le paysan italien lui fait-elle envisager le *brigandage* comme un état normal, qu'il sait très-bien allier avec la dévotion à la madone. Un préfet napolitain reprochant à un paysan de ne pas payer ses impôts, celui-ci lui répondit : « *Que voulez-vous que je fasse*, monsieur? la grande route ne produit rien. Il ne passe personne, j'y vais cependant souvent avec mon fusil; mais je vous promets d'y aller chaque soir, jusqu'à ce que j'aie ramassé les treize ducats qu'il vous faut. » La naïveté de cette réponse exprime fidèlement la manière de penser de la plupart des paysans de l'Italie méridionale. Aussi les *brigands* ne sont-ils jamais livrés; ils trouvent, au contraire, refuge et assistance dans les fermes. Quand ils sont trahis, c'est par un des leurs et pour satisfaire une vengeance, comme dans l'anecdote suivante, racontée par un des anciens lieutenants de Napoléon : « Mon bataillon vint à Naples, et, pendant trois ans, j'ai fait une horrible guerre contre les *brigands*. Je pourchassais le fameux Parella, qui se moquait de nous. Un jour, le ministre Salicetti me fit appeler à Naples : « Tenez, me dit-il, voilà 350,000 francs; mettez à prix la tête de ces *brigands;* employez tous les moyens; enfin, il faut en finir, car ceci prend une couleur politique. » Je fis annoncer par les curés que je donnerais 400 ducats de la tête de Parella. Trois mois après, je me trouvais dans mon cantonnement sur le midi, mourant de chaud et ma chambre fort obscure, quand mon sergent m'annonce qu'un inconnu me demande. Bientôt entre un paysan; il dénoue son sac, en sort froidement la tête de Parella, et me dit : « Donnez-moi mes quatre cents ducats. » Je vous jure que de ma vie je ne fis un tel saut en arrière. Je courus à ma fenêtre pour l'ouvrir, le paysan mit la tête sur ma table, et je la reconnus parfaitement pour celle de Parella. « Comment en es-tu venu à bout? lui dis-je. — Signor commandant, il faut savoir que depuis douze ans je suis le barbier, le domestique et l'homme de confiance de Parella; mais, il y a trois ans, le jour de la Pentecôte, il fut insolent envers moi. Depuis, j'ai entendu notre curé dire à son prône que vous donneriez quatre cents ducats pour la tête de Parella. Ce matin, se trouvant seul avec moi, et

tous nos amis étant sur la grande route, il m'a dit : « Voilà un moment de tranquillité, j'ai la barbe horriblement longue; rase-moi, ça me rafraîchira. » J'ai commencé à faire cette barbe; parvenu à la moustache, j'ai pu regarder derrière ses épaules, j'ai vu que personne ne venait, et crac, je lui ai coupé le cou. » Napoléon fit une guerre acharnée au *brigandage;* pendant tout le cours de sa domination, aucun assassinat, aucun vol ne resta impuni; cette juste sévérité fut peut-être, avec la conscription, ce qui lui aliéna le plus le cœur des Italiens. Le *brigandage,* un moment comprimé, revint avec les anciens souverains. Ceux-ci le ménageaient d'autant plus que souvent il devenait, entre leurs mains, un instrument politique. On sait le rôle joué par Fra Diavolo dans la révolution de Naples, en 1799, l'accueil et les faveurs qu'il reçut à la cour, le titre de colonel qui lui fut donné par la reine Caroline. Peut-être serait-il mort sous l'habit de ministre, si le général Championnet ne l'eût fait pendre après l'avoir pris les armes à la main. Personne n'ignore l'histoire du *brigandage* dans les derniers événements d'Italie, de quelle couleur politique d'infâmes pillards coloraient les excès les plus coupables, et le tort qu'eut l'ex-roi de Naples de ne pas rejeter des complices si compromettants. Les divers procès qui ont eu lieu à cette occasion ont montré combien la plaie du *brigandage* était invétérée, pour ne pas dire incurable, chez cette nation napolitaine à qui le sens moral fait complétement défaut. Les autorités de chaque village étaient d'accord avec les *brigands*, et partageaient le butin avec eux. Et cela, non dans les provinces éloignées, comme celles de la Calabre, mais aux portes mêmes de Naples. Quant à la Sicile, qui n'a même pas de routes, depuis longtemps aucun voyageur prudent n'ose s'y hasarder. Les événements récents arrivés dans cette province en disent assez sur son état moral et politique. Un dernier trait fera connaître toute l'étendue du mal : une souscription ouverte en Italie en faveur des victimes du *brigandage* a produit plus de trois millions! Comme on le voit, les Italiens ne se dissimulent pas la gravité de la situation : c'est la meilleure voie pour arriver à en sortir.

Si l'Italie n'existait pas, aucun pays ne pourrait disputer à l'Espagne le titre de terre classique du *brigandage.* La nature, autant que les mœurs, paraît contribuer à maintenir toujours saignante la plaie qui ronge la Péninsule ibérique. La vie libre et aventureuse plaît au caractère espagnol. La difficulté des communications, les montagnes escarpées qui couvrent le sol, l'absence du sens moral dans les esprits superstitieux, la faiblesse du gouvernement, toujours à la merci d'une insurrection heureuse, tout favorise cette disposition née de traditions séculaires. Plusieurs fois, le gouvernement a essayé d'en finir avec les bandits; mais jamais ses efforts n'ont eu de résultat décisif. Chassés d'une province, les *brigands* se réfugiaient dans une autre; traqués dans les plaines, ils gagnaient la montagne, les sommets inaccessibles des sierras, et là bravaient en liberté les miquelets. Jamais en Espagne aucun gouvernement n'a été assez fort, assez riche en hommes et en argent pour pousser l'œuvre jusqu'au bout, et les traquer sur ces hauteurs inabordables. Les habitants du pays sont favorables aux *brigands;* ils les ménagent par crainte de terribles représailles; ils préfèrent conserver de bons rapports avec des clients qui leur payent largement munitions et vivres et parfois les associent au butin, plutôt que de sacrifier ceux-ci aux troupes royales, qui exercent la réquisition et laissent sur leur passage une longue traînée d'épuisement et de misère. Le *brigandage* chez les Espagnols ne date pas d'aujourd'hui : sous Auguste, un célèbre brigand, nommé Corocotta, désolait l'Espagne. L'empereur, irrité, promit un million de sesterces à qui le lui amènerait. Corocotta saisit cette occasion pour obtenir son pardon; il eut l'audace de venir se présenter lui-même à l'empereur, qui lui fit délivrer la récompense promise. Plus tard, une singulière perversion de l'esprit chevaleresque enleva au *brigandage* ce qu'il avait d'odieux. L'homme qui se réfugie dans les montagnes avec son fusil, pour y vivre en guerre avec la société, ne saurait être condamné bien sévèrement dans le pays du Cid, où ce sont ces guerres de partisans qui ont conservé la nationalité espagnole. Les guerres civiles qui déchirent sans cesse ce malheureux pays, l'ignorance profonde qui est le caractère de ses habitants, suffiraient pour éterniser un tel état de choses, dont les contrebandiers profitent plus que tous les autres. Un des derniers et des plus célèbres a été José Maria, dont l'histoire véridique ressemble presque à un roman, et dont la politesse, la galanterie ne se démentaient jamais, même au milieu de ses expéditions les plus coupables. Ainsi, jamais il n'ôtait la bague de la main d'une femme sans lui dire : « Ah! madame, une si belle main n'a pas besoin d'ornement! » et il ne manquait jamais aussi de baiser la main qu'il venait de dépouiller si gracieusement. Les convulsions qui agitent ce malheureux pays ne sont pas faites pour rendre la sécurité à ses routes; et sans les chemins de fer qui commencent à le sillonner, on serait réduit à l'expédient, usité naguère, de payer une prime aux agences établies dans la plupart des principales villes par les *brigands* eux-mêmes.

La plupart des autres contrées de l'Europe ont conservé des souvenirs plus ou moins récents du *brigandage.* Le nom de Schinderhannes est encore populaire sur les bords du Rhin. Les bandits de la Grèce ont inspiré à M. Edmond About le *Roi des montagnes*, une petite perle. M. Louis Enault nous a raconté, dans sa *Vierge du Liban,* l'histoire des pillards du désert; et les incendies, les pillages des Haïdjouks, des Balkans, ne sont pas encore oubliés. Les voyageurs qui ont parcouru les provinces danubiennes sont unanimes à déplorer le peu de sécurité qu'on rencontre sur les routes. L'habitude du *brigandage* est si grande que naguère un célèbre *brigand* bosniaque, surpris dans sa retraite par les soldats du pacha de Mostar, et réduit à s'enfuir seul, en laissant aux mains de ses ennemis ses femmes et ses enfants, n'eut qu'à écrire une simple lettre de menace pour que le pacha relâchât immédiatement ses captifs. Enfin la Hongrie elle-même a son héros, et Rosa Chandor n'est pas moins célèbre par ses exploits de flibustier que par la part qu'il prit à la révolution qui eut lieu dans ce pays en 1848.

Plus on s'éloigne des pays tranquilles et civilisés, plus le *brigandage* croît en atrocité. Pour n'en citer qu'un seul exemple, on sait ce qu'il a fait du Mexique, et dans quel état nous avons trouvé ce malheureux pays.

La vie de saint François d'Assise contient une très-jolie légende, qui, sous un voile allégorique, nous offre l'histoire du *brigandage* et le moyen de le faire cesser. Les environs d'une ville habitée par ce saint étaient ravagés par un loup, qui y commettait chaque jour les dégâts les plus effroyables. Les habitants organisèrent une expédition pour le tuer. Mais saint François, dont l'ardent amour embrassait également les hommes et les bêtes, conseilla de le prendre par la douceur. Il obtint qu'on lui donnerait chaque jour une certaine quantité de nourriture, moyennant quoi il se porta caution que le loup ne dévasterait plus la contrée. En effet, docile aux ordres du saint, l'animal vécut désormais dans les meilleurs termes avec les habitants qui le nourrissaient.

N'est-ce pas là toute l'histoire des *brigands*, et les pays où ils abondent ne sont-ils pas ceux où l'absence d'industrie, de commerce, de stabilité, rend la vie difficile à gagner par le travail, et où l'absence d'éducation laisse obscure la notion du bien et du mal? Comme au loup de la légende, donnez à l'homme le pain matériel et le pain intellectuel, et vous transformerez le *brigand* en ouvrier honnête et laborieux.

Nous allons terminer cet article en donnant une idée du *brigandage* en Orient. Les Arabes nomades de nos jours, les Bédouins vivent en grande partie de rapines et de *brigandages,* et pillent les voyageurs isolés qui s'aventurent dans le désert, ou même des caravanes entières lorsqu'elles ne sont protégées que par une faible escorte. Dans l'Orient antique, les Ismaélites, ancêtres des Bédouins actuels, jouaient absolument le même rôle; les Chaldéens les imitaient aussi assez fréquemment (Genèse, 16, 12;—Job, 1, 17). Du reste, à cette époque, le *brigandage* était un état naturel, parfaitement accepté, par suite d'une sorte de convention tacite entre les peuples sémitiques. Ces invasions subites des Philistins, des Amalécites, etc., contre les Israélites, et réciproquement, étaient de véritables coups de main, dont nous retrouvons l'équivalent dans les entreprises aventureuses du héros arabe Antar, et dans les *razzias* des tribus d'Algérie (I, Samuel, XXIII, 1, et XXVII, 8, 9). Lors du retour de la captivité, le *brigandage*, le vol à main armée, s'organisa en Palestine sur une large échelle. Plus tard, les bandes se recrutèrent parmi les fugitifs proscrits par les gouverneurs romains, et trouvèrent un repaire facile dans les cavernes et les rochers de cette contrée montagneuse, principalement dans la partie située au nord-ouest (Josèphe, *Antiquités judaïques*, 15, 10; I, 16, 9). De temps en temps, on était obligé d'organiser contre eux de véritables expéditions militaires, et d'envoyer des corps d'armée considérables. Un des endroits les plus infestés était la plaine qui s'étend entre Jéricho et Jérusalem. Lors du siége de cette dernière ville par les Romains, ces troupes de *brigands* jouèrent un rôle très-important dans la prise de cette malheureuse ville. Quelques auteurs ont induit d'un passage de Job (24, 18) que la piraterie existait sur les côtes de la Palestine.

BRIGANDE s. f. (bri-gan-de — fém. de *brigand*). Femme qui exerce le métier de brigand : *Parmi les brigands de Naples, on vient de prendre une* BRIGANDE. ‖ Peu usité.

— S'est dit, pendant la Révolution, des femmes qui avaient pris les armes avec les insurgés de la Vendée, ou qui appartenaient à leur parti : *Si son père a été un des premiers soldats de la République, sa mère, pauvre fille de quinze ans, en fuite à travers le Bocage, a été une* BRIGANDE *comme Mme Bonchamps et Mme La Rochejaquelein.* (V. Hugo.)

— Adjectiv. Qui exerce un brigandage : *La nation, souveraine quand elle s'impose, est* BRIGANDE *et voleuse quand elle ne paye pas.* (Mirab.)

BRIGANDEAU s. m. (bri-gan-do — dimin. de *brigand*). Fam. Petit brigand, friponneau, mauvais garnement : *Oh! que oui, que j'oserai; tu prends sa place auprès de monseigneur, moi celle du comte auprès de toi; le plus attrapé, c'est Figaro.— Le* BRIGANDEAU! (Beaumarch.)

— Se dit particulièrement d'un agent d'affaires qui gruge ses clients : *Ton avoué est un* BRIGANDEAU, *et ton avocat un brigand.*

BRIGANDER v. n. ou intr. (bri-gan-dé — rad. *brigand*). Fam. Se livrer au brigandage, commettre des actes de brigand : *Les principaux mandataires de l'autorité, dans cette province, sont accusés depuis quarante ans de* BRIGANDER *sur les grains.* (Mirab.)

BRIGANDERIE s. f. (bri-gan-de-rî — rad. *brigander*). Néol. Acte de brigandage : *La révolte et les* BRIGANDERIES *ne sont pas de l'équipage d'Apollo.* (V. Hugo.)

BRIGANDINE s. f. (bri-gan-di-ne — rad. *brigand*, qui a signifié soldat à pied). Art milit. Armure ancienne en lames de fer, que portaient les fantassins appelés *brigands* au moyen âge : *Ouvriers parfaits de forger* BRIGANDINES... (Saint-Gelais.) *Quatre-vingt mille têtes armées; trente mille harnais blancs, jaques ou* BRIGANDINES, *un arroi du diable, enfin!* (V. Hugo.)

— **Encycl.** La *brigandine* avait à peu près la forme d'une cuirasse; c'était un vêtement de forte toile ou de cuir, sur lequel étaient fixées des écailles de fer, imbriquées comme celles d'un poisson, et rivées une à une. Ces écailles étaient ensuite recouvertes d'une autre toile épaisse, quelquefois de cuir, servant de doublure à la dernière étoffe extérieure, qui était en drap ou en soie piquée ou brodée, au gré ou selon la fortune du personnage qui portait ce vêtement de guerre. Telle était donc la contexture de la *brigandine :* une première toile ou un cuir, des écailles de fer ou d'acier, une seconde épaisseur de toile, et enfin l'étoffe extérieure. Voici comment s'exprime l'auteur du *Costume militaire*, lorsqu'en parlant de la *brigandine*, il réfute ceux qui ont prétendu qu'elle n'était portée que par les gentilshommes trop pauvres pour acheter une cuirasse, dont la *brigandine* tenait lieu : « Nous renvoyons le créateur de ce système aux miniatures du temps, notamment à celles du beau *Froissart* de la Bibliothèque impériale; il y verra les courtisans autour du trône, les généraux, les personnages importants que le peintre a voulu représenter, revêtus indistinctement de la *brigandine* ou de la cuirasse. » Selon lui donc, la *brigandine* n'était pas, pour les gentilshommes, une armure économique; c'était, au contraire, l'ornement des gens d'armes riches; car la *brigandine*, n'apparaissant qu'à la partie supérieure de la poitrine, lorsqu'on avait l'armure complète, rompait élégamment, par ses vives couleurs et ses broderies, l'uniformité sévère du harnais blanc de pied en cap.

La *brigandine* n'avait pas de manches; elle s'ajustait sur le buste, qu'elle dessinait, serrant la taille à la ceinture, et s'arrêtant à la naissance des reins. On la mettait comme un gilet, et elle se boutonnait ou se laçait avec une aiguillette sur la poitrine. Les archers et les arbalétriers la portaient un peu moins longue, et quelquefois ils la complétaient par la pansière, attachée à la ceinture, et terminée en pointe sur l'estomac, et par la dossière. Les épaulières se bouclaient à la *brigandine.*

On conservait en 1499, dit l'inventaire dressé le 23 septembre de la même année, à « l'armeurerie du château d'Amboise, la *brigandine* de Talbot, couverte de velours noir tout usé, et, encore, de vieilles *brigandines* longues, couvertes d'un vieux drap d'or rouge, le haut fait en façon de cuirasse et le bas en lames d'acier. » Quelquefois la *brigandine* était couverte en velours vermeil, comme celle que porta ce même Talbot à la bataille de Castillon, où il fut tué. Le Musée d'artillerie conserve trois *brigandines* entières du XVe siècle, et quelques fragments d'une quatrième de la même époque.

L'avantage de la *brigandine*, a dit M. de Belleval, était de se prêter à tous les mouvements du corps, tout en garantissant contre les blessures aussi bien que la cuirasse, dont elle était loin d'avoir la rigidité; mais elle avait aussi un grave inconvénient, causé par sa flexibilité même : celui de céder sous les chocs violents d'un fer de lance, ou du pommeau d'une masse d'armes, par exemple, et de faire des contusions à celui qui en était revêtu. La *brigandine* disparut au XVIe siècle.

Comme armure d'uniforme, elle était, dans le siècle précédent, portée par les francs-archers, les archers à cheval des compagnies d'ordonnance et les cranequiniers. La *brigandine* était, d'ailleurs, chose très-ancienne sous un nom nouveau. Elle paraît avoir été ainsi nommée à cause de l'usage qu'en faisaient les aventuriers appelés *brigants.* Il y en avait, du reste, plusieurs variétés; les plus légères se nommaient *animes.*

BRIGANDINIER s. m. (bri-gan-di-nié — rad. *brigandine*). Art milit. anc. Soldat revêtu d'une brigandine.

— Par ext. Mauvais sujet, larron : *Cela vaut mieux que de voler, comme me le conseillaient quelques jeunes fils,* BRIGANDINIERS *de mes amis.* (V. Hugo.)

BRIGANT s. m. (bri-gan). Hist. Nom donné à des aventuriers du XIVe siècle, qui marchaient en troupes.

BRIGANT (Jacques LE), linguiste français, né à Pontrieux en 1720, mort en 1804. Il était avocat au parlement de Bretagne; mais il négligea bientôt complétement le droit pour s'adonner entièrement à l'étude des langues, et crut avoir découvert dans la langue des anciens Celtes le type de toutes les autres. Il exposa son système dans le volumineux prospectus de l'ouvrage intitulé la *Langue primitive conservée*, qui, lors de son apparition, excita beaucoup l'attention publique. Entre autres exemples destinés à prouver la vérité de ce singulier système, Le Brigant reproduisit la phrase de la Genèse : « Dieu dit que la lumière se fasse, et la lumière fut, » en langues hébraïque, chaldéenne, arabe, syriaque, persane, grecque, latine et française, et s'efforça de montrer l'analogie qui existe avec la même phrase en celtique. Bien que ses étymologies soient forcées, pour la plupart, Le Brigant paraît avoir été de bonne foi. Il eut même des disciples et des admirateurs passionnés; ce qui ne le sauva pas d'une mystification des plus divertissantes. Un jour, quelques-uns de ses amis vinrent lui annoncer qu'un navire marchand avait amené en France un naturel de je ne sais quelle île de l'Océanie. « Ce sauvage, lui dirent-il, vient d'arriver à Paris; nous l'avons vu, nous l'avons interrogé; mais la langue dont il se sert est tellement différente de toutes celles que nous connaissons, qu'il nous a été impossible de comprendre un seul mot de toutes ses réponses. — Amenez-le-moi, dit Le Brigant d'un ton assuré; vous verrez que je l'entendrai, qu'il m'entendra, et que nous pourrons nous entretenir ensemble aussi bien que vous et moi. » L'entrevue fut arrêtée, et, dès le lendemain, l'insulaire fut présenté à Le Brigant. Il débuta alors par de nombreux salamalecs, après quoi il prononça quelques paroles inintelligibles pour tous les assistants, excepté toutefois pour le savant Breton, qui les leur traduisit à l'instant. « Il me présente ses respects, dit-il, et me demande comment je me porte. » Le Brigant ne fit point attendre sa réponse. Elle fut faite dans une langue tout aussi peu intelligible que l'avait été celle de la demande. Le colloque continua ainsi pendant quelque temps; mais enfin les auditeurs, ou plutôt les spectateurs, ne pouvant plus maîtriser leur hilarité, partirent de grands éclats de rire, au milieu desquels ils apprirent à Le Brigant que son interlocuteur était un sauvage du faubourg Saint-Marceau. « N'importe! s'écria notre savant sans se déconcerter : *Celtica negata, negatur orbis.* »

Le Brigant s'adonna également à la minéralogie, et découvrit en Bretagne des carrières de marbre. Il avait été marié deux fois et n'avait pas eu moins de vingt-deux enfants; mais, vers la fin de sa vie, il en avait perdu un grand nombre et se trouvait presque isolé. Ses principaux ouvrages sont : *Petit glossaire* ou *Manuel instructif pour faciliter l'intelligence de quelques termes de la coutume de Bretagne* (1774); *Nouvel avis concernant la langue primitive retrouvée* (1776), *Eléments de la langue des Celtes Gomérites ou Bretons* (1779); *Mémoire sur la langue des Français* (1787); *Détachements de la langue primitive, celle des Parisiens avant l'invasion des Germains,* etc. (1787); *Observations fondamentales sur les langues anciennes*, ou *Prospectus de l'ouvrage intitulé :* la Langue primitive conservée (1789).

BRIGANTES, ancien peuple de la Grande-Bretagne qui habitait le territoire compris actuellement dans le comté de York et le cap Flamborough; les Brigantes furent soumis en l'an 71 de J.-C. par P. Cerealis, général romain.

BRIGANTI (Annibal), médecin et naturaliste italien, né à Chieti au XVIe siècle. Il fit des recherches sur la façon dont se produit la manne, et démontra l'absurdité de l'opinion qui la fait tomber du ciel comme une rosée. Il composa sur ce sujet un ouvrage resté manuscrit, mais dont Donato Altomare s'est servi pour écrire son traité *De Mannæ differentiis ac vicibus* (1562). Briganti a publié en italien plusieurs ouvrages, notamment : *Avvisi ed avertimenti intorno al governo di preservarsi di pestilenza* (1577), et *Due libri dell' istoria dei simplici aromate* (1582, in-4o).

BRIGANTI (Philippe), économiste italien, né à Gallipoli en 1725, mort en 1804. Après avoir suivi quelque temps la carrière militaire, il revint à la profession d'avocat, par laquelle il avait débuté, et, nourri de la lecture de Beccaria, de Montesquieu et de Vico, il s'adonna à une étude approfondie de la jurisprudence. On a de lui, outre des poésies sous le titre de *le Quattro Stagioni* (1795), plusieurs ouvrages remarquables par la force et la profondeur de la pensée, mais dont le style manque d'élégance et de clarté. Les principaux sont : *Esame economico del sistema civile* (Naples, 1770, in-4o), et *Esame analitico del sistema legale* (Naples, 1777), qui le fit nommer membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Naples. Il a également publié des mémoires pour la défense de Beccaria, sur l'éloquence du barreau, etc. Le marquis de Tommaso a publié les œuvres posthumes de Briganti (2 vol. in-8o).

Briganti (I), opéra italien en trois actes, livret de Crescini, musique de Mercadante, représenté pour la première fois au Théâtre-Italien, à Paris, le 22 mars 1836. Le sujet a été emprunté à la pièce de Schiller. Les deux fils de Maximilien, comte de Moor, sont rivaux et se détestent. Ils aspirent tous deux à la main d'Amélie, leur cousine. Corrado, le plus jeune, fait enfermer son père, proclame qu'il

est mort et s'empare de la puissance. L'aîné, Hermann, dans un accès d'exaltation romantique, se fait chef de brigands. Il délivre son père et se trouve être involontairement le meurtrier de son frère, qu'il a délivré ainsi des remords qui *aboyaient dans son cœur*, selon l'expression de Schiller.

Un tel mélodrame offrait sans doute des situations musicales, mais d'une interprétation très-difficile. Il n'aurait pas été un obstacle au succès, malgré son invraisemblance, car nous avons vu réussir le *Trovatore*, dont la conception est encore plus bizarre. La musique de Mercadante a des formes trop développées et trop classiques pour s'associer à des impressions brusques et sauvages. Cet opéra a été accueilli sans enthousiasme par l'auditoire du Théâtre-Italien. On a cependant remarqué la cavatine dite par Tamburini, et précédée d'une gracieuse ritournelle jouée par le cor: *Ove a me tu volga un guardo;* un air brillant et chaleureux d'Amélie, chanté par Mlle Grisi; la cavatine de Rubini : *Questi due verdi salci;* enfin, le trio avec chœur, qui termine magistralement le premier acte. Dans les deux autres, on distingue la prière d'Hermann et le duo qu'il chante avec son père. Lablache jouait le rôle du vieux comte de Moor. Mercadante, qui était venu à Paris pour faire représenter cet opéra, retourna à Milan peu satisfait de l'accueil fait à son œuvre.

BRIGANTIA, nom latin de Bragance et de Brégenz.

BRIGANTIN s. m. (bri-gan-tain — rad. *brig* ou *brick*). Mar. Petit bâtiment à un ou deux mâts, gréé comme un brick, et qui n'a qu'un pont : *Aujourd'hui, on rencontre peu de* BRIGANTINS. (A. Jal.) *Du* XVe *au* XVIIIe *siècle, il y eut, dans la marine de guerre, des* BRIGANTINS *employés comme mouches ou avisos.* (Bachelet.)

— Art milit. Sorte de lit portatif de campagne.

— **Encycl.** Le *brigantin* a deux mâts, comme le brick, dont il peut être regardé comme un diminutif, bien que son existence soit beaucoup plus ancienne. Il n'a point de troisième foc ni de flèche-en-cul. Il n'a qu'une grande voile, nommée brigantine, et qui s'amène quand le vent devient trop fort; souvent aussi sa corne s'amène par la partie élevée qu'on appelle *pic*. Au XVe siècle et pendant les deux siècles suivants, il y avait dans la marine de guerre des *brigantins* marchant à la rame; les corsaires barbaresques avaient beaucoup de navires de ce genre. Les matelots de l'équipage étaient armés d'espingoles; en cas d'attaque, la moitié des hommes se battait pendant que l'autre moitié ramait.

BRIGANTINE s. f. (bri-gan-ti-ne — rad. *brigantin*). Mar. Petit bâtiment en usage dans la Méditerranée :

> La *brigantine*,
> Qui va tourner,
> Roule et s'incline
> Pour m'entraîner.
>
> C. DELAVIGNE.

‖ Voile trapézoïde, particulière au brigantin.

— Art milit. Syn. de BRIGANDINE.

BRIGANTINUS LACUS, nom ancien du lac de Constance.

BRIGANTIUM, nom latin de Briançon.

BRIGANTUM FLAVIUM, nom latin de Betanzos, ville d'Espagne.

BRIGAUT s. m. (bri-gô). Comm. Gros bois neuf à brûler.

— Agric. Bout des branches qu'on coupe aux arbres.

BRIGE, ville de l'ancienne Grande-Bretagne, chez les Belges, près de la ville actuelle de Broughton, dans le comté de Lancastre.

BRIGENSIS PAGUS, nom latin du pays de Brie.

BRIGENTI (Ambroise), linguiste italien, qui florissait à Mantoue au XVIIIe siècle, et qui appartenait à l'ordre des capucins. Il a publié, sous le titre de *Glossographia onomatographica, etc.* (Mantoue, 1702, in-fol.), un ouvrage rempli de savantes recherches.

BRIGENTI (André), poëte italien, né à Agna, près de Mantoue, en 1680, mort en 1750. Il se rendit, vers 1713, à Rome, où il devint précepteur des enfants du prince Borghèse, et où il passa le reste de sa vie dans la culture des lettres. Outre des pièces de vers et plusieurs discours, on a de lui un poëme intitulé : *Villa Borghesia, vulgo Pinciana, poetice descripta* (Rome, 1716), dans lequel il décrit avec exactitude les chefs-d'œuvre rassemblés dans la villa Borghèse.

BRIGGS (Henri), mathématicien anglais, né dans le Yorkshire vers 1556, mort à Oxford en 1630, professa la géométrie dans cette dernière ville et au collége de Gresham, à Londres. Il est surtout connu par ses immenses travaux sur les logarithmes; ce fut lui qui eut l'idée de leur donner le nombre 10 pour base. On lui doit plusieurs ouvrages, dont le plus important est son *Arithmetica logarithmica* (Londres, 1624, in-fol.), travail gigantesque, qui devint le type de toutes les tables de logarithmes des nombres naturels de 1 à 20,000 et de 90,000 à 100,000 avec quatorze décimales. On appelle encore aujourd'hui les logarithmes dont nous faisons usage *Logarithmes de Briggs*, pour les distinguer de ceux de Neper, l'auteur de cette mémorable invention. Citons encore de Briggs sa *Trigonometria britannica* (1630, in-fol.); des *Tables pour le perfectionnement de la navigation;* un *Traité sur le passage Nord-Ouest de la mer du Sud* (1622); une *Table pour trouver la hauteur du pôle*, publiée dans les *Theories of the seven planets* de Blondeville (1602), etc.

BRIGGS (Guillaume), médecin anglais, né en 1641 à Norwich, mort en 1704. Il s'adonna d'un façon toute spéciale à l'étude de l'œil et de ses maladies, et il est le premier qui ait bien établi les fonctions du nerf optique, de la rétine et des conduits lymphatiques. Briggs devint médecin de Guillaume III; il fut nommé membre de la Société royale de Londres et membre correspondant de l'Académie des sciences. Son principal ouvrage, intitulé *Ophthalmographia* (Cambridge, 1676, in-12), renferme sa *Théorie de la vision*, dont Newton faisait le plus grand cas et qui avait été publiée en 1662 dans les *Transactions philosophiques*.

BRIGGS (Henry PERRONET), peintre anglais, né à Norfolk en 1792, entra comme étudiant à l'Académie de Londres en 1811, exposa pour la première fois en 1814, fut élu associé de l'Académie en 1825, et académicien en 1832. A partir de cette dernière époque, il abandonna presque le genre historique, dans lequel il s'était exercé jusqu'alors, et fit de nombreux portraits dans la manière d'Opie, son parent. Il mourut en 1844. La National Gallery a de lui deux tableaux : *Juliette et sa nourrice*, et *Première entrevue des Espagnols et des Péruviens.*

BRIGHAM le Jeune, ou BRIGHAM Young, chef actuel et deuxième prophète des mormons, né à Wittenham, dans l'Etat de Vermont (Etats-Unis), en 1801. Il était charpentier de son état, mais doué d'intelligence et de quelque instruction. Affilié vers 1840 à la secte étrange des mormons, il était président du conseil des apôtres lors du meurtre du prophète Joseph Smith (1844), et fut appelé à lui succéder par l'élection des chefs. Il débuta dans le gouvernement de la secte par un acte de haute prudence, en renonçant à tirer vengeance de l'assassinat des deux Smith, mais sans parvenir à apaiser la haine que portaient aux mormons les habitants de l'Illinois. Les hostilités se renouvelèrent avec une violence telle que les sectaires se résignèrent à abandonner leurs maisons, leurs terres cultivées, leurs bourgs, leur établissement de Nauvoo (où les icariens de Cabet vinrent s'installer en 1850), pour transporter leur culte et leurs foyers dans des contrées lointaines. Brigham, qui était aux yeux de ces fanatiques le Moïse d'un nouvel Exode, guida les colonnes vers l'Ouest, à travers des populations hostiles et de vastes déserts, franchit les montagnes Rocheuses, et, après des marches immenses et des souffrances inouïes, établit enfin son peuple entre la Californie et l'Orégon, dans la vallée du Grand Lac Salé, dans une contrée bien arrosée et admirablement choisie pour le développement d'une population nombreuse. Il fonda la cité de *Déseret*, ou Nouvelle-Sion, où il construisit successivement une école normale, une salle d'assemblée, un fort, une maison de bains, des édifices publics, etc. En trois années, la colonie fit des progrès si rapides qu'elle obtint du gouvernement fédéral, d'être érigée en territoire avec faculté d'envoyer un délégué à Washington. La prétention de cette petite république théocratique serait d'arriver au rang d'Etat de l'Union, afin d'avoir sa constitution séparée. Mais une secte n'est pas un peuple; et le système de théocratie et de polygamie de celle-ci ne semble pouvoir que bien difficilement se concilier avec les institutions démocratiques des Etats-Unis. Quoi qu'il en soit, le nouveau territoire, sous le nom d'Utah, eut une entière liberté, à la condition de se conformer aux lois de l'Union, et Brigham fut officiellement reconnu comme gouverneur. Cet imposteur, malgré ses côtés ridicules, est évidemment un homme habile et capable, qui non-seulement a su fonder solidement son autorité sur le fanatisme de ses adeptes, mais encore les organiser en une société ayant des chances sérieuses d'avenir. On n'en reste pas moins confondu en présence des résultats. Ce mélange d'esprit pratique, de jonglerie et d'extravagant mysticisme, ce saint doublé d'un administrateur et d'un rigide collecteur de dîmes et d'impôts, ce pontife croisé d'industriel et de charlatan, ce Moïse qui combine les inspirations divines avec le transit des marchandises, ce prophète qui fait des révélations aux fidèles et des réclames dans les journaux, qui s'entretient avec l'ange Gabriel et qui épouse vingt femmes, et dont les images gravées portent un nimbe rayonnant, des lunettes et un habit noir, cette fondation, en plein XIXe siècle, d'une religion mi-partie mahométane et biblique, ces apôtres qui viennent prêcher leurs étonnantes absurdités jusqu'au milieu de Paris, tout cela forme un des phénomènes les plus curieux de notre temps, et dont l'Amérique, avec son industrialisme, sa haute excentricité, ses manies théologiques et les mille bigarrures de ses sectes, pouvait seule nous donner l'incroyable spectacle.

BRIGHENTI ou **BRIGHETTI** (Marie-Giorgi), cantatrice italienne, née en 1792, débuta à Bologne en 1814. Du même âge que Rossini, qu'elle voyait fréquemment chez sa mère, elle se lia avec lui d'une étroite amitié, qui ne s'est jamais démentie. Aussi est-ce pour elle que Rossini écrivit le rôle de Rosina dans *Il Barbiere*, et de la Cenerentola dans l'opéra de ce nom. Après avoir brillé sur les principales scènes de l'Italie, Mme Brighenti se retira du théâtre en 1836 et se fixa à Bologne. Mme Brighenti est le très-spirituel auteur d'une curieuse biographie de Rossini, écrite en 1823.

BRIGHT (John), homme politique anglais, fils de John Bright de Greenbank, près de Rochdale, dans le Lancashire, est né en 1811, dans cette localité. Devenu, très-jeune encore, l'associé de ses frères dans la grande filature de Rochdale, il fit là son apprentissage économique, et comprit bientôt combien le système protecteur était fatal aux districts manufacturiers de l'Angleterre. Aussi fut-il l'un des premiers à entrer, en 1838, dans la fameuse ligue contre la loi sur les céréales, et il devint, avec Cobden, l'un des plus vaillants orateurs de cette association qui devait aboutir au libre échange (1846). En 1843, il se présenta aux électeurs de Durham et fut repoussé d'abord; élu cependant au mois de juillet, il conserva son mandat jusqu'en 1847, où il fut envoyé à la chambre des Communes par la ville de Manchester. En 1847, il proposa, comme remède à la famine de l'Irlande, l'application à ce pays du libre échange. Il demanda aussi l'envoi d'une commission royale dans l'Inde, mal administrée, pressurée et opprimée. Dans les meetings, il réclama la réforme financière, en vue surtout de réduire les armements et les établissements militaires. M. Bright, qui s'est toujours opposé à la guerre, grâce à sa double qualité de quaker et de grand industriel, s'éleva véhémentement, en 1854, contre la rupture des relations pacifiques entre l'Angleterre et la Russie. Il prit part, à ce propos, au grand meeting qui envoya une députation au czar Nicolas, pour l'engager à adopter une politique pacifique. En mars 1857, son mandat lui fut retiré par les électeurs de Manchester; mais, peu de mois après, une réélection partielle lui a rendu son siége à la chambre. En 1860, il a été l'un des instigateurs du traité de commerce entre la France et l'Angleterre, qui, au point de vue des intérêts anglais, ne saurait être critiqué. L'année suivante, il fit les plus honorables efforts pour prévenir la sécession et la guerre des Etats-Unis, et n'ayant pu parvenir à enrayer le mouvement, il fut assez heureux toutefois pour empêcher l'Angleterre d'envenimer et de compliquer le débat par une intervention armée. En 1862, un vote de la chambre du commerce de New-York vint exprimer à l'éminent orateur sa reconnaissance pour le rôle intelligent et élevé qu'il avait joué dans ces événements. Depuis la mort de Cobden, M. Bright est, en Angleterre, le plus illustre représentant des idées de réforme libérale et de libre échange. Depuis quelques mois, il s'est mis à la tête du mouvement réformiste d'où est sorti le *bill de réforme* parlementaire présenté par M. Gladstone au mois de mars 1866, et il a prononcé sur ce sujet des discours très-importants, entre autres celui du meeting de Rochdale.

M. Bright a pris une place importante dans l'histoire politique de ces vingt dernières années; c'est une figure à part et qui n'a pas son analogue en Angleterre. L'éminent ami de Richard Cobden est encore un orateur de premier ordre, et voici le jugement porté sur lui par M. Hutton, l'auteur des très-remarquables études parlementaires insérées dans la *Pall-Mall Gazette*, et qui ont éveillé la curiosité de tous ceux qui s'occupent de la politique anglaise. « Le *Credo* politique de M. Bright ne se compose guère que de deux articles : une ardente foi dans la majesté du peuple, un souverain mépris pour ces conventions arbitraires qui assignent la puissance à ceux qui n'ont pour eux que le hasard de la naissance. Ce qui distingue surtout le talent oratoire de cet homme d'Etat, c'est une sorte de recherche littéraire, une magnificence d'expression peu en rapport avec la sécheresse habituelle des discours de nos *leaders*. M. Bright, qui représente notre politique extérieure durant des siècles comme une *infâme idole* arrosée du sang des victimes humaines; qui compare nos armements de terre et de mer à ces sacrifices que les Scythes offraient au dieu Mars; qui ne prononce jamais un discours de quelque importance sans donner un libre cours à son indignation contre la chambre des lords; qui ne peut faire une allusion à l'Eglise établie sans un mépris évident, traitant les évêques d'iniques; M. Bright, qui semble ainsi porter une haine vigoureuse à ces vieux préjugés qui ne récusent la capacité politique du peuple que pour mieux faire toucher du doigt l'incapacité des classes privilégiées; M. Bright, disons-nous, ne sauve ses intempérances de langage que par la beauté littéraire de ses inspirations, qui revêtent d'une forme splendide ses colères et ses imprécations. »

En résumé, M. Bright est aujourd'hui le représentant des idées de paix et de liberté. Comme M. de Girardin en France, il s'élève contre les armées permanentes, qui absorbent sans profit les ressources des Etats, les réduisent aux expédients lorsqu'il s'agit d'équilibrer leur budget, et opposent une barrière aux progrès de la science et de l'industrie. Enfin, il est partisan déclaré de la liberté sans restriction, sans qualification, c'est-à-dire de toutes les libertés.

BRIGHT (sir Charles TILSTON), ingénieur anglais, né en 1832, fit ses débuts dans la spécialité qu'il a toujours suivie depuis, en entrant comme ingénieur au service de la compagnie du télégraphe sous-marin entre l'Angleterre et l'Irlande. En 1856, il fut l'un de ceux qui conçurent le projet de relier l'Irlande à l'Amérique par un câble sous-marin; il fut peut-être le seul homme sérieux et convaincu parmi les auteurs d'une entreprise qui fut condamnée, à son début, par tant d'éminents physiciens, et dont le succès récent vient de donner une fois de plus raison aux spéculateurs contre les savants. Le professeur Faraday *constata* le phénomène de *retardation*, qui se produit sur les fils ou câbles télégraphiques immergés sur une ligne immense; de son côté, le professeur Morse était d'avis que le câble, déposé à une profondeur énorme, serait écrasé sous le poids de la masse liquide qu'il aurait à supporter. Malgré la première déconfiture de cette onéreuse entreprise, dont l'insuccès, comme on sait, ne fut que provisoire, les services de l'ingénieur n'en restèrent pas moins acquis; il fut créé chevalier. Depuis, sir Charles Bright a préparé ou secondé des projets analogues, notamment la ligne télégraphique qui doit relier l'Inde anglaise à l'Europe par la voie du golfe Persique et de la Mésopotamie.

BRIGHTON, ville maritime d'Angleterre, comté de Sussex, à 75 kilom. S. de Londres, au fond d'une baie de la Manche. Brighton, simple hameau il y a cinquante ans, ne renfermait que 12,000 hab. en 1820; c'est aujourd'hui une des villes de bains de mer les plus fashionables du Royaume-Uni, et sa population s'élève à 80,000 hab. Les rues de cette ville moderne sont larges, bien alignées, ornées de maisons de brique d'une architecture simple et élégante à la fois. L'édifice le plus remarquable est le Pavillon oriental, que le roi George IV fit construire pour sa résidence d'été : ce palais, du style le plus baroque, a de la magnificence dans sa bizarrerie même; la chapelle est fort belle et les écuries, d'architecture moresque, sont justement admirées La *Vieille Eglise*, située à l'extrémité nord-ouest de la ville, renferme de beaux fonts baptismaux, sculptés sous Guillaume Ier. L'*Eglise Neuve* (Saint-Pierre), élégant édifice ogival, a été bâtie en 1824, sur les plans de Barry. Les autres constructions qui offrent de l'intérêt sont : la chapelle de Sainte-Marie, joli monument dorique élevé, en 1827, sur les plans de M. Wills; la chapelle unitairienne; le théâtre; l'hôpital du comté de Sussex; l'embarcadère, construit en 1823 sur les dessins du capitaine Brown, etc. Brighton a de fort belles promenades : celle qui longe la mer (*Marine parade*) doit à son exposition au midi d'être le rendez-vous de la société fashionable et... frileuse des baigneurs; le Steyne est une place charmante, bordée de maisons de tous côtés, excepté vers la mer, et ornée d'une statue de George IV, par Chantrey; au nord de la ville, sur le sommet des dunes, s'étend le champ de courses, d'où l'on jouit d'une vue admirable.

BRIGIANI, peuple de l'ancienne Gaule, qui habitait le pays appelé dans la suite Briançonnais.

BRIGIOSUM, nom latin de Brioux.

BRIGITTE (sainte), patronne d'Irlande, née à Fochard (comté d'Armagh), morte en 525. Elle se retira dans une cellule qu'elle construisit sous un gros chêne, et qui prit depuis lors le nom de *Kill-Dara* (Cellule du chêne). Un assez grand nombre de femmes étant venues se mettre sous sa conduite, elle les réunit en communauté, et plusieurs monastères d'Irlande adoptèrent la règle qu'elle avait établie. Son corps fut transféré dans la cathédrale de Down-Patrick en 1185, époque où il fut découvert. L'Eglise célèbre sa fête le 1er février. La cellule ou le monastère de Kill-Dara fut le centre autour duquel s'éleva la ville de Kildare.

BRIGITTE, BIRGITTE ou **BRÏTE** (sainte), fille de Birger Pehrsson, de l'illustre famille des Brahe, sénéchal de la province d'Upland, et petite-nièce par sa mère de Birger Jarl, naquit en Suède vers 1302 ou 1304, mourut à Rome en 1373. Sa première éducation fut empreinte d'un ascétisme sévère, et de bonne heure elle se distingua par ses vertus et sa piété. De bonne heure aussi, elle eut des visions et des apparitions. La légende raconte que jusqu'à l'âge de trois ans elle resta muette; mais quand elle se mit à parler, elle s'exprima dans un langage si pur, et ce qu'elle disait était si sensé, que tout le monde en était émerveillé. A l'âge de treize ans, contrainte par la volonté de son père, elle épousa Ulf Gudmarsson, jeune homme de dix-huit ans, qui devint plus tard sénéchal de Néricie : elle lui donna huit enfants. Les deux époux entreprirent le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, pendant lequel Ulf tomba gravement malade. Se sentant à toute extrémité, il fit vœu, s'il se rétablissait, de prendre l'habit monastique. Il se rétablit en effet, et, à son retour en Suède, se sépara de sa femme et entra au monastère d'Alvastra, dans l'Ostrogothie, où il mourut en 1344.

Dès ce moment, Brigitte se livra plus que jamais à toutes les pratiques d'une dévotion

austère et exaltée. Elle prêchait, avertissait, réprimandait, n'épargnant personne, pas même le roi Magnus Smek, son parent, dont la vie dissolue était pour elle un sujet d'amère douleur. Bientôt elle résigna ses fonctions de grande maîtresse de la reine, pour quitter la cour et se retirer dans ses terres, où elle ne s'occupa plus que de macérer son corps et d'exercer la charité; puis elle fonda le monastère de Wadstena, sur le modèle de celui de Fontevrault.

En 1346, sur un ordre de Jésus-Christ, qui, disait-elle, lui était apparu, Brigitte partit pour Rome, accompagnée de son confesseur Pierre Olai, prieur d'Alastra, et de plusieurs de ses enfants. Elle y fonda un hospice pour les pèlerins et les étudiants suédois et y produisit une grande sensation parmi le peuple, tant à cause de sa haute piété et de ses bonnes œuvres que du zèle avec lequel elle fulminait contre les scandales.

En 1372, malgré le mauvais état de sa santé, Brigitte fit le pèlerinage de Jérusalem; mais, étant revenue à Rome, elle se mit au lit pour ne plus se relever. Son corps, transporté en Suède, y fut reçu au milieu d'une grande pompe religieuse et déposé au monastère de Wadstena.

La canonisation de sainte Brigitte, qui eut lieu le 7 octobre 1391, souffrit beaucoup de difficultés, qui ne cédèrent qu'aux démarches multipliées de sa famille, et surtout aux instances de la reine Marguerite. Brigitte, en effet, n'était pas une sainte ordinaire, ne laissant après elle que le souvenir de ses vertus et de ses bonnes œuvres; elle avait produit, sous le titre de *Révélations*, toute une série d'écrits mystiques dont l'orthodoxie devait être constatée. Une commission fut nommée, qui les soumit à un long et minutieux examen; et c'est sur le rapport de cette commission que les papes Grégoire XI et Urbain VI les reconnurent pour authentiques et inspirés de l'esprit divin. Malgré ce haut témoignage, les *Révélations* de sainte Brigitte n'en furent pas moins vivement attaquées plus tard, surtout par Gerson, au concile de Bâle (1431), où elles triomphèrent cependant, grâce aux efforts énergiques des évêques du Nord, auxquels se joignit le savant cardinal Jean de Turre-Cremato.

Les *Révélations* de sainte Brigitte, traduites en latin par le prieur d'Alvastra, ont été imprimées à Rome pour la première fois en 1475, puis à Lübeck en 1492, etc. Une traduction française en a été publiée à Lyon en 1536, sous ce titre : *Prophétie merveilleuse de sainte Brigitte*. Ces révélations, divisées en huit livres par l'évêque espagnol Alphonse de Jaen, renferment, outre des exhortations et des prophéties relatives au roi de Suède Magnus Smek, et aux papes d'Avignon, des morceaux descriptifs sur les splendeurs du Christ et de la Vierge Marie, l'horreur et les châtiments du péché, les récompenses de la vertu, les anges, les saints, le Jugement dernier, etc. Les historiens littéraires de la Suède, qui les ont étudiées surtout au point de vue esthétique, y reconnaissent une certaine analogie avec les écrits du mystique allemand Eckart, mais avec une métaphysique beaucoup plus savante et un sentiment poétique plus vif et plus éclatant. Nulle part, d'ailleurs, les tendances mystiques du moyen âge ne se reflètent d'une manière plus vraie et plus saisissante que dans ces *Révélations*.

Voici un passage d'une des visions de sainte Brigitte; le lecteur ne sera pas fâché de connaître quels étaient les agréables objets sur lesquels se reposait sa vue pendant ses extases. « Je vis l'âme d'un pécheur qui avait la tête si fortement serrée d'une chaîne pesante, que les yeux sortaient de leurs orbites et descendaient jusqu'aux joues, pendus à leurs racines; les cheveux étaient en feu, la cervelle brisée s'écoulait par le nez et par les oreilles; les mains coupées étaient attachées autour du cou, et les cuisses étaient suspendues aux côtes. Un autre pécheur, dont la langue arrachée passait par les narines et retombait jusque sur les lèvres; ses bras étaient tellement allongés par les supplices qu'ils tombaient jusqu'à terre. » Ces pécheurs dont parle ici sainte Brigitte ne sont que les âmes des justes qui expient leurs fautes dans le purgatoire avant d'entrer au ciel. Comment doivent donc être traités les damnés qui gémissent dans l'enfer? Le grand inquisiteur Torquemada faisait grand cas de ce livre, dont il prononça l'éloge au concile de Constance, et où probablement il s'inspira plus d'une fois pour torturer les hérétiques et les ramener à la vraie religion.

BRIGITTE (ordre de sainte) ou du *Saint-Sauveur*. Après la mort d'Ulf Gudmarsson, son mari, sainte Brigitte ayant résolu de fonder un nouvel ordre, posa la première pierre du couvent de Wadstena (1346), sur les bords du lac Vettern, en Suède, et partit pour Rome, dans le but de solliciter du pape les bulles nécessaires. Tandis qu'elle poursuivait son instance, le couvent fut achevé et richement doté par le roi Magnus, la reine Blanca et Albert de Mecklembourg. En 1368, Urbain V confirma la fondation de Wadstena et en fixa le personnel à soixante religieuses et dix-sept (plus tard vingt-cinq) moines. En 1379, l'ordre de Sainte-Brigitte fut déclaré par Urbain VI ordre indépendant, soumis à la règle des augustins et consacré à la Vierge Marie. Jean XXIII renouvela ces privilèges en 1412. Les moines et les religieuses, quoique habitant sous le même toit, devaient vivre strictement séparés. La première abbesse de Wadstena fut Catherine, fille de sainte Brigitte, et comme elle canonisée en 1476. L'ordre du Saint-Sauveur a jeté un très-grand éclat dans le Nord; la reine Marguerite, et, après elle, la reine Philippa, femme d'Erik de Poméranie, s'y firent recevoir en qualité de *sorores ad extra*. Quarante monastères relevant de Wadstena et suivant la même règle s'établirent successivement dans diverses contrées. En Norvége et en Danemark, de même qu'en Suède, ces monastères se maintinrent encore longtemps après l'introduction de la Réforme. Le dernier ne disparut qu'en 1620.

BRIGITTIN s. m. (bri-ji-tain). Hist. relig. Religieux de l'ordre de Sainte-Brigitte de Suède.

BRIGITTINE s. f. (bri-ji-ti-ne). Hist. relig. Religieuse de l'ordre de Sainte-Brigitte d'Irlande.

BRIGNAIS (*Prisciniacum*), bourg de France (Rhône), arrond. et à 12 kilom. S.-O. de Lyon, sur le Garon; 2,162 hab. Commerce de bestiaux, toilerie, draperie, poterie, quincaillerie et mercerie. En 1361, Jacques de Bourbon, comte de la Marche, y fut défait et tué par une armée de routiers.

BRIGNANO, bourg du royaume d'Italie, dans la Lombardie, province et à 15 kilom. S. de Bergame, sur la Morla, petit affluent de droite de l'Adda; 3,000 hab. Fabrication de toile; filanderies de soie.

BRIGNE s. f. (bri-gne; *gn* mll.). Ichthyol. Nom du bar dans la Gironde.

BRIGNOLE s. f. (bri-gno-le; *gn* mll.). Comm. Prune desséchée originaire de Brignoles en Provence et des pays voisins : *Boite de* BRIGNOLES. *Les pistoles, les* BRIGNOLES *et les prunes fleuries sont dues au département des Basses-Alpes : elles sont toutes fournies par le même arbre, le prunier pardigonne.* (Roret.)

BRIGNOLE-SALE (Antoine-Jules), poëte et littérateur italien, né à Gênes en 1605, mort en 1665. Fils d'un doge et sénateur de Gênes, il fut ambassadeur auprès du roi d'Espagne Philippe IV, et remplit diverses autres fonctions élevées. Etant devenu veuf à l'âge de quarante-sept ans, il se fit prêtre, entra dans l'ordre des jésuites et se livra à la prédication. Brignole-Sale composa plusieurs ouvrages, notamment : *l'Instabilità dell' ingegno* (Bologne, 1635), en prose et en vers; *Tacito abburattato* (Venise, 1636); *Maria Maddalena peccatrice e convertita*, en vers (1636, traduit en français à Aix, 1674); *Il Carnavale di Gotilvannio Salliebregno*, en vers (1639); *Il Satirico, innocente epigrammati transportati dal greco all' italiano* (1648), recueil d'épigrammes, qui, quoi qu'en dise le titre, sont de Brignole-Sale. Enfin, on lui doit des comédies : *Il Geloso* (1663), et *Il comici Schiavi* (1666); des opéras : *li Due Anelli* (1664), et *Il Fazzoletto* (1675), etc.

BRIGNOLE-SALE (Antoine, marquis DE), homme d'Etat italien, né en 1786, mort en 1863, appartenait à la même famille que le précédent. D'abord auditeur au conseil d'Etat de Napoléon et sous-préfet de Savone, il fut envoyé, en 1814, au congrès de Vienne, comme ministre plénipotentiaire, par la ville de Gênes, pour réclamer son indépendance. Sa mission, bien que remplie avec habileté, ne fut point couronnée de succès, et de Brignole en fut réduit à protester contre la décision qui réunissait Gênes au Piémont. Quoi qu'il en soit, il se rallia à la monarchie de Savoie, fut nommé chef de l'université royale en 1816, ambassadeur près de la cour de Rome en 1839, puis près de la cour des Tuileries, et fut successivement créé ministre d'Etat, sénateur et chevalier de l'Annonciade. Membre du parti ultra-conservateur, le marquis de Brignole crut devoir donner sa démission de sénateur lors de la proclamation du royaume d'Italie en 1861.

BRIGNOLES (*Brinolium*, *Brinonia*), ville de France (Var), ch.-l. d'arrond. et de cant., à 44 kilom. S.-O. de Draguignan, sur le Carami; pop. aggl. 4,897 hab. — pop. tot. 5,691 hab. L'arrond. comprend 8 cantons, 54 communes, 69,247 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce; fabriques de draps communs, savon, colle forte, bougies, filatures de soie, nombreuses tanneries, distilleries d'eau-de-vie; commerce de vins, eaux-de-vie, liqueurs, huile d'olive, oranges, et surtout prunes et pruneaux très-renommés. Brignoles est dans une situation très-belle, sur le penchant d'une colline, au milieu d'un bassin agréable et fertile, dominé par des montagnes boisées et arrosé par la petite rivière de Carami. Elle est assez bien percée et possède plusieurs places publiques plantées de beaux arbres et décorées de belles fontaines. L'orme de la place Carami compte, dit-on, huit à neuf cents ans d'existence. L'ancien palais des comtes de Provence est devenu la sous-préfecture. On trouve encore à Brignoles une maison de la fin du XIIe siècle, parfaitement conservée, avec fenêtres à colonnettes, et une ancienne maison de Templiers, occupée par le séminaire. Cette ville, regardée comme la seconde capitale de la Provence, réunit neuf fois dans ses murs les états de Provence. En 1535, elle fut prise et saccagée par Charles-Quint et en 1595 par le duc d'Epernon. Patrie de Raynouard et du poëte Parrocel.

Les étymologistes pensent que le nom *Brinonia*, d'où vient évidemment Brignoles, ne fut qu'une forme latine donnée au nom celtique du lieu, et que ce dernier n'était que la réunion des deux mots celtiques *brin*, prune, et *on*, bonne; ce qui prouverait que le prunier avait été apporté d'Asie dans les Gaules bien avant la conquête des Romains.

Les différents partis qui déchirèrent la Provence durant les guerres civiles du XVIe siècle se disputèrent la ville de Brignoles, qu'ils regardaient comme une place importante. Le duc d'Epernon en était maître en 1595, comme nous venons de le dire. Telle était la haine qu'inspirait aux Provençaux cet ancien favori d'Henri III, qu'un paysan imagina de se défaire de lui par une sorte de machine infernale. Il remplit de poudre deux sacs, d'où sortait une longue ficelle, qu'il devait suffire de tirer pour faire partir l'artifice. Il apporta les sacs dans la maison qu'habitait le duc, et il les plaça, comme il était à table, immédiatement au-dessous de la salle à manger, contre un mur mitoyen qui en soutenait le plancher. L'explosion fit sauter le plancher, et aurait causé de plus grands ravages, si les portes et les fenêtres, qui étaient ouvertes, n'avaient donné une libre issue à l'air. Le duc d'Epernon fut blessé au bras droit et à la cuisse, et eut la barbe et les cheveux brûlés. Les convives, enveloppés comme lui de flammes et de fumée, et entraînés dans la chute du plancher, en furent quittes aussi pour quelques blessures, mais aucun d'eux ne fut tué. Cet événement eut lieu un samedi, et l'on ne manqua pas d'affirmer que ce ne pouvait être que le fait d'un homme attaché au parti des protestants. Le duc le crut ou fit semblant de le croire. Cette circonstance, jointe à ce que, pour mettre le feu aux mines, on emploie une mèche appelée *saucisse*, fit dire au duc : « Mes ennemis ont voulu me faire manger de la saucisse un samedi; mais je suis trop bon chrétien. »

Le mot courut; mais les Provençaux, fort amis d'Henri IV, dirent que s'il était trop bon chrétien pour manger de la saucisse le samedi, cela ne l'empêchait pas de vouloir manger, tous les jours de la semaine, la Provence et les Provençaux.

BRIGNOLIE s. f. (bri-gno-lî; *gn* mll. — de *Brignoli*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant une seule espèce, qui croît à la Trinité.

BRIGNON s. m. (bri-gnon; *gn* mll.). Hortic. Syn. de BRUGNON.

BRIGNON (Jean), théologien français, mort en 1725. Membre de l'ordre des jésuites, il a composé ou traduit un grand nombre d'ouvrages de dévotion ascétique. Parmi ses écrits, on cite ses *Instructions spirituelles et pensées consolantes* (1706); parmi ses traductions, celle de l'*Imitation de Jésus-Christ* et du *Combat spirituel*, qui ont eu un très-grand nombre d'éditions.

BRIGOT s. m. (bri-go). Comm. Bois à brûler composé principalement de pieds de bouleau et de branches de vieux chêne. ‖ On écrit aussi BRIGAUT.

BRIGOU, fils de Brahma et frère de Nareda. Le nom de Brigou revient fréquemment dans la mythologie indienne. Il est surtout connu par la légende suivante. Se trouvant une fois dans une assemblée de dieux, on lui demandait quel était la plus grande et la plus puissante des trois divinités supérieures : Brahma, Vichnou et Siva. Brigou, afin de donner une réponse motivée, employa le stratagème suivant : il alla trouver successivement Brahma et Siva, et leur fit des outrages qui les firent entrer dans une violente colère. Il se rendit en troisième lieu auprès de Vichnou, et, connaissant la mansuétude de ce dieu, il ne s'en tint pas aux injures. Voyant le dieu endormi aux côtés de Lackmi, il lui donna un coup de pied dans la poitrine. Le dieu, réveillé en sursaut, au lieu de s'irriter, se mit à lui faire des excuses de ce qu'il avait heurté son pied. Brigou s'écria alors : « Ce dieu est le plus puissant, puisqu'il surpasse tous les autres en douceur et en générosité! »

Suivant Langlois, Brigou est un des sept richis, fils de Brahma, et l'aîné de tous; il est né du cœur ou de la peau de ce dieu. Il naquit une seconde fois, comme fils du dieu Varouna, dans l'Aryâvartta. Il y a, dit Langlois, quelque confusion dans l'histoire de ce personnage. Il nous en faut reconnaître plusieurs. L'un est le fils de Brahma; il a pour femme Khyatî, pour fils Dhâta, Vidhâta et Bhârgava, qui, sans doute, est le même que Soucra ou bien Ousanas, et pour fille Çrî; l'autre est fils de Visvâmitra, père de Richika, qui est lui-même père de Djamadagni, et par conséquent l'aïeul de Parasou-Râma, surnommé *pour Bhârgava* (fils de Brigou, nom patronymique formé par les procédés de dérivation particuliers au sanscrit, au moyen de la *vriddhi*).

C'est à Brigou qu'on attribue la composition du livre d'hymnes connu sous le nom de *Rig-Véda*, et celle du *Manava-Dharmasastra*, ou code des lois de Manou, popularisé chez nous par la traduction de M. Loiseleur-Deslongchamps.

BRIGUANT (bri-gan) part. prés. du v. Briguer : BRIGUANT *partout contre moi, vous trouvez le secret de me dénigrer toutes les semaines.* (Beaumarch.)

> Irai-je, sans amis, *briguant* une audience,
> D'un magistrat glacé soutenir la présence?
> BOILEAU.

— **Homonyme.** Brigand.

BRIGUE s. f. (bri-ghe — bas lat. *briga*, querelle, rixe). Intrigue, manœuvre secrète par laquelle, dans un but d'ambition, on met plusieurs personnes dans ses intérêts : *Faire une* BRIGUE. *Réussir au moyen d'une* BRIGUE. *Fabius Ambustus fit une* BRIGUE *si puissante que non-seulement il vint à bout de faire renvoyer le héraut sans satisfaction...* (Vertot.) *Celui qui sent sa faiblesse appelle à son secours le manége et la* BRIGUE. (J.-J. Rouss.) *Et Diderot, pourquoi ne pas faire une bonne* BRIGUE *pour le mettre de l'Académie?* (Volt.)

> Fermons l'œil aux présents et l'oreille à la *brigue*.
> RACINE.

> Pour moi, j'ai su déjà, par mes *brigues* secrètes,
> Gagner de notre loi les sacrés interprètes.
> RACINE.

> Ne descendons jamais dans de lâches intrigues;
> N'allons point à l'honneur par de honteuses *brigues*.
> BOILEAU.

> Des *brigues*, des partis l'un à l'autre odieux,
> Le Parnasse idolâtre adorant de faux dieux...
> GILBERT.

> Songez donc que je suis le moteur d'une intrigue;
> Que je déjoue ici l'impudence et la *brigue*.
> AL. DUVAL.

‖ Action de briguer, de chercher à se procurer par certaines manœuvres : *Que d'hommes, dans la* BRIGUE *des emplois, prennent leurs désirs pour des titres!* (Sanial-Dubay.) ‖ Faction, cabale de gens qui complotent ensemble : *Combien y a-t-il de prédicateurs qui n'ont dû leur succès qu'à la* BRIGUE *et à la cabale!* (St-Evrem.)

> On dit même qu'au trône une *brigue* insolente
> Veut placer Aricie et le sang de Pallante.
> RACINE.

> Il a fallu des soins, et la *brigue* était forte;
> Mais notre candidat est celui qui l'emporte.
> C. DELAVIGNE.

— Par ext. Entreprise amoureuse :

> . . . . La secrète *brigue*
> Que font auprès de toi don Sanche et don Rodrigue.
> CORNEILLE.

‖ Inus.

— **Syn. Brigue, cabale, complot, conjuration, conspiration, faction, parti.** La *cabale* est une intrigue secrète formée par des personnes qui veulent en perdre une autre ou qui veulent accaparer la faveur du prince, et qui emploient pour cela tous les petits moyens que les circonstances mettent entre leurs mains. La *brigue* a plutôt pour objet d'élever un homme, de le faire arriver à une place qu'il désire; elle est souvent formée dans le principe par cet homme lui-même, et bientôt par tous ceux sur qui il croit pouvoir s'appuyer pour arriver à ses fins. Le *complot* est l'accord caché de quelques personnes pour détruire violemment ce qui leur fait ombrage; il ne recule pas devant l'assassinat quand ce crime paraît nécessaire pour amener le résultat désiré. La *conspiration* se distingue du complot par le nombre beaucoup plus grand de ceux qui y prennent part, et par l'importance du but à atteindre; il s'agit de changer la forme du gouvernement, ou, si les conspirateurs n'en veulent qu'à un homme, ils sont prêts à bouleverser l'Etat pour trouver dans le désordre même qu'ils auront provoqué le moyen de satisfaire leur haine. La *conjuration* est plus grave encore : les conjurés savent qu'ils se posent en ennemis de la société, dont ils ont tout à craindre, et ils se lient entre eux par des serments propres à prévenir des trahisons qui pourraient les perdre. Quant aux deux mots *faction* et *parti*, ils désignent plutôt les personnes mêmes que l'action de se concerter secrètement pour atteindre un but; le *parti* est plus paisible, plus modéré, il se compose de tous ceux qui désapprouvent la marche des affaires et qui font de l'opposition; la *faction* est plus violente, les *factieux* cabalent quand ils ne forment par des *complots*, des *conspirations* ou même des *conjurations*.

— **Epithètes.** Secrète, cachée, intestine, intrigante, habile, adroite, ambitieuse, fâcheuse, dangereuse, funeste, fatale, forte, puissante, redoutable, coupable, injuste, inique, criminelle, atroce, audacieuse, insolente, tumultueuse, turbulente, factieuse, séditieuse.

Brigue des votes (LA), *Canvassing for votes*, tableau de Hogarth; musée Sloane, à Londres. Cette piquante satire, popularisée par la gravure que Hogarth lui-même en a donnée, fait partie d'une suite de quatre compositions (v. ÉLECTIONS), dans lesquelles le spirituel artiste a mis en relief les fraudes et les ridicules d'une élection parlementaire dans un *bourg pourri* de la vieille Angleterre. C'est en pleine rue que nous assistons à la *brigue des votes*. Au premier plan, à droite, nous voyons le cabaret du *Chêne-Royal*, dont l'enseigne, représentant un chêne auquel Charles II sert de tronc, se balance à une haute potence, à moitié couverte par un tableau divisé en deux compartiments : dans le compartiment supérieur, on distingue les bâtiments de la trésorerie, d'où pleuvent des guinées destinées à soutenir les candidatures ministérielles; des hommes recueillent ces guinées dans des sacs dont ils chargent une énorme voiture; — le compartiment inférieur nous montre Polichinelle, candidat de l'opposition (*Punch candidate for Guzzledown*), ayant devant lui une brouette

pleine de pièces d'or qu'il prend avec une raquette et qu'il lance, en guise de volants, aux électeurs qui tendent leurs chapeaux. En face du cabaret du *Chêne-Royal*, à gauche, s'élève une autre taverne dont l'enseigne, accrochée au-dessus de la porte, représente le combat naval de Porto-Bello. Au milieu même de la rue, les deux aubergistes, agents de deux candidats opposés, cherchent à endoctriner un électeur auquel ils remettent des bulletins de vote ostensiblement, et de l'argent à la dérobée : l'électeur, sorte de paysan futé, vêtu d'une longue houppelande et coiffé d'un tricorne, regarde les bulletins d'un air narquois et reçoit l'argent des deux mains. D'autres épisodes de corruption électorale se passent devant le cabaret du *Chêne-Royal :* l'un des candidats achète à un colporteur juif des colifichets que lui désignent du haut d'un balcon, où elles sont placées, deux femmes d'électeurs, auxiliaires du plus grand secours, qu'il importe de se concilier. Un portefaix (un distributeur de bulletins?), agenouillé devant son ballot, présente un papier au candidat, qui affecte, comme dit Shylock, « le sourire vaniteux d'un fade publicain. » Près de là est un lion de bois qui dévore une fleur de lis : cette grotesque figure, qui n'a pas de jambes, représente ce qu'on appelait, du temps de Hogarth, l'ancien parti (*old interest*), celui de l'opposition qui poussait à la guerre avec la France. La femme de l'aubergiste, assise sur le seuil de sa porte et le dos tourné au lion de bois, compte dans son tablier les écus qu'elle a déjà reçus pour l'intérêt qu'elle prend à l'une des élections; un grenadier, coiffé d'un casque pointu, se penche sournoisement et suppute le trésor d'un œil avide. Une fenêtre ouverte laisse voir dans l'intérieur de l'auberge du *Chêne-Royal* deux campagnards dévorant à belles dents des victuailles destinées à opérer sur leurs consciences d'électeurs. Un barbier et un savetier, attablés, à gauche, devant la taverne de *Porto-Bello*, paraissent désintéressés dans la question électorale, et représentent tout au moins le parti neutre, celui qui n'était ni pour les jacobites ni pour les hanovriens; l'un de ces personnages explique à l'autre comment Porto-Bello a été pris : une canette de bière simule la forteresse, et les six allumettes, disposées symétriquement devant cette place si étrangement figurée, ce sont les six vaisseaux anglais qui la forcèrent à se rendre. La démagogie joue aussi un rôle dans cette caricature et y est représentée de manière à prouver qu'elle n'avait pas les sympathies de Hogarth. Au bout de la rue, la populace, en armes, est ameutée devant le bureau des taxes (*excise office*); un des émeutiers est monté sur la barre de bois qui soutient les armes royales et s'efforce de la scier, sans songer qu'il doit nécessairement tomber avec elle s'il réussit dans l'opération, que deux zélés compagnons l'aident à accomplir en tirant une corde attachée à la barre de bois. Les autres assaillants applaudissent à ce bel exploit et ne prennent pas garde que l'enseigne sur laquelle est peinte la couronne royale va leur tomber sur la tête et en coucher bon nombre sur le carreau. Le percepteur des taxes n'est pas, d'ailleurs, homme très-endurant, et c'est lui sans doute que nous voyons à sa fenêtre lâchant un coup de fusil sur les dévastateurs.

Rien de plus complet, comme on voit, rien de si plaisant, de si caustique et de si vrai, que la composition que nous venons de décrire, véritable chef-d'œuvre de naturel, de mouvement et de vie. Hogarth n'a jamais peint de tableau de genre plus grand que celui-ci et que les trois autres toiles de la même série. Les quatre compositions furent achetées par David Garrick, qui les paya *200 livres sterling*; elles passèrent ensuite, de mains en mains, jusque dans celles du célèbre collectionneur sir John Sloane, qui les a léguées au peuple anglais avec les autres tableaux de son musée. Elles ont figuré à l'Exposition universelle de Londres en 1862. La *Brigue des votes* a été gravée par Hogarth lui-même, comme nous l'avons dit; par Morellon La Cave, F. Aveline, C. Grignion, et tout récemment, sur bois, par M. Delangle, dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles.*

BRIGUÉ, ÉE (bri-ghé) part. pass. du v. Briguer : *A Rome, les emplois dans la magistrature étaient* BRIGUÉS, *non par les plus vertueux, mais par les plus puissants.* (Machiavel.) *Il eût été difficile de lui refuser une grâce si peu* BRIGUÉE. (Fonten.)

> Ce monde-ci n'est qu'une loterie
> De biens, de rangs, de dignités, de droits,
> *Brigués* sans titre et répartis sans choix.
> VOLTAIRE.

BRIGUER v. a. ou tr. (bri-ghé — rad. *brigue*). Chercher à obtenir par des manœuvres plus ou moins louches et avec l'aide de gens que l'on a à sa dévotion : BRIGUER *un emploi, des honneurs.* BRIGUER *le titre de député.* BRIGUER *le consulat. On* BRIGUE *des honneurs sans les mériter.* (Fléch.) *Tout le monde* BRIGUE *les faveurs, parce que peu de gens ont droit aux récompenses.* (Sanial-Dubay.) *Après avoir fait douze campagnes, il revint à Rome pour* BRIGUER *le tribunat.* (Napol. III.) *Ce fut là que je voulus aller planter mon drapeau, pensant avec raison y éviter une concurrence, et m'y trouver seul à* BRIGUER *la députation.* (Balz.)

> Ainsi, de tous les Grecs je *brigue* le suffrage.
> RACINE.

> Je me perdrai plutôt dans quelque affreux climat
> Qu'aller, tant qu'il vivra, *briguer* le consulat.
> CORNEILLE.

> Ah! *briguez* donc l'empire! et voyez la poussière
> Que fait un empereur. . . . .
> V. HUGO.

— Général. Désirer, solliciter, rechercher avec ardeur, avec vivacité : *Il ne se peut dire combien de gens* BRIGUÈRENT *les hôpitaux, naguère la honte et le supplice du pauvre.* (St-Sim.) *Les plus nobles chevaliers du royaume* BRIGUÈRENT *l'honneur de l'accompagner.* (De Barante.) *La reine défiait au javelot les rapides guerriers qui* BRIGUAIENT *son amour.* (Michelet.) *Madame de Genlis ne se bornait pas à un seul goût, à un seul talent; elle les briguait tous et en possédait réellement quelques-uns.* (Ste-Beuve.)

> Parmi tant de beautés qui *briguent* leur tendresse.
> RACINE.

> Je reprendrai mes droits qu'avec raison je *brigue.*
> AL. DUVAL.

> Mourir pour son pays est un si digne sort
> Qu'on *briguerait* en foule une si belle mort.
> CORNEILLE.

> . . . . Tu sors de ton état;
> Tu *brigues* ma parente, et tu n'es qu'un pied plat.
> DUFRESNY.

> Frédéric, dont l'Europe a redouté l'audace,
> *Briguait* comme un bourgeois les lauriers du Par[nasse.
> VIENNET.

> Je ne sais point mentir; j'aime la renommée;
> Ce frivole laurier, cette douce fumée
> Qu'on méprise tout haut, mais qu'on *brigue* tout bas.
> VIENNET.

> . . . . . . Les maisons renommées
> *Briguaient* jadis leur place en tête des armées;
> Le nom, changeant d'époque, a changé de vertus,
> Et place un gentilhomme en haut des prospectus.
> PONSARD.

— Absol. Se livrer à des intrigues, à des cabales, à des brigues : *On s'empresse, on* BRIGUE, *on se tourmente.* (La Bruy.)

> Elle-même *a brigué* pour me voir souverain.
> CORNEILLE.

> Egisthe, qui *briguait* en secret pour ce choix.
> LEMERCIER.

BRIGUET (Sébastien), historien suisse, mort en 1780. Chanoine à Sion dans le Valais, il s'est beaucoup occupé de recherches historiques sur les antiquités de son pays. Son principal ouvrage est intitulé : *Vallesia christiana, seu diœcesis Sedunensis historia sacra* (Sion, 1744). Il y donne l'histoire du Valais sous quatre-vingt-deux évêques.

BRIGUEUR, EUSE s. (bri-gheur, eu-ze — rad. *briguer*). Celui, celle qui brigue : *Quoiqu'il ne fust* BRIGUEUR, *si est-ce que les dignités le suivoient.* (Est. Pasq.) *Rien ne me choque et ne m'afflige plus que ces* BRIGUEURS *d'éloges.* (Balz.)

— A signifié Brigand et querelleur.

BRIGUIBOUL (Marcel), peintre et sculpteur contemporain, né à Sainte-Colombe-sur-l'Hers (Aude) en 1838, s'est formé sous la direction de MM. L. Cogniet et Gleyre, et a débuté, au Salon de 1861, par trois tableaux d'un modelé énergique et savant, d'une couleur solide, d'une expression très-réaliste : *Job sur son fumier*, *Danaé* et le portrait d'un homme à la figure enluminée, coiffé d'un chapeau défoncé, ayant une main nue et l'autre gantée et tenant délicatement un brûle-gueule. Ce début faisait présager un émule de M. Courbet. Toutefois, la *Vénus pleurant Adonis*, exposée par M. Briguiboul en 1863, montra que l'auteur cherchait ses inspirations dans un monde plus poétique que celui où le maître d'Ornans a pris les modèles de ses *Demoiselles de la Seine* et de ses *Baigneuses.* En même temps que cette toile, qui lui valut une médaille de 3e classe, M. Briguiboul exposa un *Robespierre dans la salle du Comité du salut public, le 10 thermidor*, tableau assez médiocre, mais où l'on reconnaissait pourtant les efforts d'un artiste sérieux, préoccupé de trouver sa véritable voie. Les ouvrages qu'il a envoyés depuis aux Salons : *Jubal enseignant la musique à ses enfants* (1864), le *Combat de Castor et de Pollux contre Idas et Lyncée* (1866), décèlent de notables progrès, mais ne sauraient donner la mesure définitive de son talent. Avec les qualités dont il a fait preuve, et qui recevront, sans doute, leur entier développement, M. Briguiboul peut prétendre à conquérir une place élevée dans la grande peinture. Il a montré, d'ailleurs, qu'il avait assez d'ambition pour ne pas s'enfermer dans une spécialité de l'art : il a exposé, en 1866, une jolie statue de bronze, le *Fauconnier*, et un buste de femme.

BRIHUEGA, ville d'Espagne, ch.-l. de juridiction civile, prov. et à 30 kilom. N.-E. de Guadalaxara, sur la Tajuna; 4,464 hab. Importante manufacture de draps. Défaite de l'armée alliée par le duc de Vendôme en 1710.

BRIJEAU s. m (bri-jo). Econ. rur. Mélange de céréales et de diverses graines légumineuses, qu'on sème pour le fourrage.

BRIJON (E.-R.), musicographe français, né à Lyon vers 1720, professa la musique dans cette ville et publia deux ouvrages, dont l'un, intitulé l'*Apollon moderne* ou *Développement intellectuel par les sons de la musique* (Lyon, 1782), présente, en un mauvais style, plusieurs aperçus intéressants et curieux.

BRIL s. m. (bril — du lat. *berillus*, espèce de pierre précieuse très-brillante). Eclat, lueur, rayon. ‖ Vieux mot.

BRIL (Mathieu), peintre flamand, né à Anvers en 1547 ou 1550, mort à Rome en 1580 ou 1584. M. Siret pense qu'il était fils d'un artiste du même nom, Mathieu BRIL, le *Vieux*, originaire de Bréda, et qui est cité dans un document anversois de 1546. Deux autres peintres, Jacques et Hans BRIL, appartenant sans doute à la même famille, figurent parmi les membres de la corporation de Saint-Luc, à Anvers en 1576. Mathieu Bril, le *Jeune*, se rendit de bonne heure à Rome, où il peignit, dans le Vatican, des paysages à l'huile et à fresque, animés pour la plupart par des scènes religieuses ou des chasses. « Il conserva toujours, dit Lanzi, sa manière ultramontaine, un peu sèche et d'un coloris manquant de vérité. » Ses ouvrages néanmoins eurent du succès, et il eut le mérite d'ouvrir la voie à son frère, Paul BRIL. On conserve quelques-uns de ses tableaux dans les palais de Rome. Le Louvre a de lui : une *Chasse au daim* et une *Chasse au cerf;* le musée de Naples : *Jésus guérissant le paralytique;* la galerie de Dresde : le *Jeune Tobie et sa femme,* la *Vierge, l'Enfant Jésus et deux anges*, et deux autres tableaux.

BRIL (Paul), peintre et graveur flamand, frère du précédent, né à Anvers en 1554 ou 1556, mort à Rome en 1626. Il eut d'abord pour maître, si l'on en croit la plupart des biographes, un certain Daniel Wortelmans, qui ne serait autre, suivant la conjecture de M. Villot, que Damien Oortelman, artiste anversois, cité par van Mander. Il se décida ensuite à rejoindre son frère Mathieu en Italie, et, chemin faisant, il s'arrêta à Lyon, où il travailla pendant quelque temps dans l'atelier d'un peintre qui ne nous est pas connu. Arrivé à Rome, il se perfectionna sous la direction de son frère, mais il profita surtout des exemples du Titien et des Carraches, et abandonna peu à peu le style un peu sec de l'école néerlandaise pour prendre une manière plus large, plus moelleuse, plus idéale. Son frère étant venu à mourir, il fut chargé de continuer les grands travaux décoratifs commencés au Vatican. Il exécuta notamment, dans la salle à manger construite sous Clément VIII, un immense paysage de 68 palmes romaines de long (20 m. environ), où il représenta *Saint Clément lié à une ancre et précipité dans la mer.* Il fit aussi une foule de petits tableaux qui lui furent chèrement payés et qui se répandirent dans les principales villes de l'Europe. Jamais vogue ne fut mieux méritée; car, s'il est vrai que les productions de Paul Bril ne sont pas irréprochables, si elles pâlissent à côté de chefs-d'œuvre plus récents, on ne doit pas oublier que c'est en grande partie à ce maître que revient l'honneur d'avoir élevé la peinture de paysage à la hauteur d'un genre spécial. Il fit faire à ce genre d'immenses progrès en abaissant la ligne de l'horizon que ses devanciers plaçaient fort haut, en introduisant dans ses compositions une sorte d'unité de lumière, très-favorable à l'effet général, en cherchant le style dans la nature, tout en respectant la réalité. Nous avons dit qu'il s'inspira des Carraches; quelques auteurs veulent, au contraire, qu'il ait eu beaucoup d'influence sur leur manière de traiter le paysage. Ce qui est certain, c'est qu'il fut l'ami d'Annibal, qui ne dédaigna pas de placer des figures dans les tableaux de l'artiste flamand. Ajoutons que Paul Bril eut pour élève Agostino Tassi, qui forma lui-même Claude Lorrain, et qu'il fut ainsi, à divers titres, le précurseur des grands maîtres du paysage, en Italie. Rome conserve plusieurs de ses tableaux; la galerie des Offices à Florence : une *Chasse au sanglier*, une *Chasse au cerf*, *Saint Paul dans le désert*, une *Marine* et cinq paysages; le musée royal de Madrid : une *Chasse*, des *Baigneurs*, les *Bords d'une rivière* et un autre paysage; le musée de Naples : un *Sujet allégorique* et la *Vue d'un édifice de riche architecture*; le musée de Berlin : la *Construction de la tour de Babel*, un très-bel *Effet du matin* et divers autres paysages; la galerie de Dresde : l'*Ange conduisant Tobie* et six autres tableaux ornés pour la plupart d'édifices antiques en ruine; le musée d'Anvers : l'*Enfant prodigue gardant les porcs;* le Louvre, enfin : la *Chasse aux canards*, *Diane et ses nymphes*, les *Pêcheurs* (datés de 1624), *Pan et Syrinx*, *Saint Jérôme en prière* (1609), et trois autres tableaux, dont un de 1617 et l'autre de 1620. Ce dernier ouvrage est signé : *Paol Brilli :* l'artiste flamand s'était complétement italianisé.

BRILLAMMENT adv. (bri-lla-man, *ll* mll. — rad. *brillant*). D'une façon brillante : *L'enseigne* BRILLAMMENT *peinte flotte à la pointe du pignon.* (Fr. Michel.) *La scène se passe dans un salon tendu de rouge,* BRILLAMMENT *éclairé.* (E. Sue.)

— Fig. Avec éclat : *La campagne d'Italie débutait* BRILLAMMENT *par la victoire de Montebello.* (A. Humbert.)

BRILLANT s. m. (bri-llan, *ll* mll. — rad. *briller*). Diamant plan en dessus, et taillé à facettes sur les côtés et par-dessous : *J'eus besoin d'argent, il y a quinze mois; j'avais un* BRILLANT *de cinq cents louis, on m'adressa à M. Turcaret.* (Le Sage.) *Elle vous a donc dit que je n'avais plus ce gros* BRILLANT, *qu'en badinant vous me mîtes l'autre jour au doigt.* (Le Sage.) *Les* BRILLANTS *sont taillés dessus et dessous.* (A. Leduc.) *Les* BRILLANTS *sont toujours montés à jour.* (Bouillet.)

> Force *brillants* sur sa robe éclataient.
> LA FONTAINE.

> . . . . Montrez-nous votre écrin.
> — Volontiers; j'ai toujours quelque hasard en main,
> Regardez ce *brillant.* . . . .
> REGNARD.

— Poét. Objet qui brille comme un diamant taillé :

> Dieu sema de *brillants* les voûtes azurées.
> ROTROU.

> Mais voyant de ses yeux tous les *brillants* baisser...
> MOLIÈRE.

— *En brillant*, A la manière des brillants, comme les brillants : *Les pierres montées* EN BRILLANT *ont une monture à jour.*

— *Faux brillant*, Diamant faux, pierre fausse taillée comme un brillant : *Sa parure, qui brillait à la lumière des lustres, n'était composée que de* FAUX BRILLANTS. ‖ Fig. Apparence séduisante et trompeuse; objet qui a plus d'éclat que de solidité : *Le* FAUX BRILLANT *se trouve plus aisément que le diamant.* (Max. orient.) *Ne vous laissez pas éblouir au* FAUX BRILLANT *que jette aux yeux la grandeur humaine.* (Boss.) *Les hommes vivent dans une sollicitude continuelle, courant avec empressement après les* FAUX BRILLANTS *d'une fortune imaginaire.* (Fléch.) *Les Italiens courent après les* FAUX BRILLANTS *et ce qu'ils appellent* vivezze d'ingegno. (Bouhours.)

> . . . Il n'est que trop vrai, la plus belle couronne
> N'a que de *faux brillants* dont l'éclat l'environne.
> CORNEILLE.

> Et toutes les vertus dont s'éblouit la terre
> Ne sont que *faux brillants.* . . . . .
> BOILEAU.

> . . . . Laissons à l'Italie
> De tous ces *faux brillants* l'éclatante folie.
> BOILEAU.

> . . . . Jamais, dans mes discours,
> Je n'ai d'un *faux brillant* emprunté le secours.
> BOILEAU.

— Jeux. Six de cœur, carte principale, au jeu de la ferme : *Avoir le* BRILLANT. *Je joue le* BRILLANT.

— **Encycl.** On distingue deux parties dans un *brillant :* le *dessus* et le *dessous.* Le dessus ou la *table* se compose d'une face assez large, qui est la table proprement dite, et qui est entourée de facettes, les unes triangulaires, les autres en losange, dont l'ensemble se nomme *dentelle.* Le dessous ou la *culasse* consiste en une sorte de pyramide garnie aussi de facettes, appelées *pavillons*, qui sont destinées à réfléchir la lumière qui a traversé la pierre, et cette pyramide est tronquée par une petite face plane, qui est la culasse proprement dite. La culasse a ordinairement une épaisseur double de celle de la table; elle est toujours cachée dans la monture, qui est à jour. Les *brillants* sont les diamants qui ont le plus d'éclat. On les divise en *brillants recoupés* et en *brillants non recoupés*, suivant le nombre de leurs facettes. Les *brillants* recoupés ont trente-trois facettes sur le dessus et autant sur le dessous. Les *brillants* non recoupés en ont treize sur le dessus et neuf sur le dessous. Cette dernière taille n'est usitée que pour les petites pierres, qui sont destinées à accompagner les diamants plus gros ou à confectionner les menus bijoux.

BRILLANT (bri-llan, *ll* mll.) part. prés. du v. Briller : *Des sabres, des mousquets* BRILLANT *d'argent et d'azur.* (Lamart.) *Avant Newton, on ne se doutait pas qu'un rayon de soleil, qui paraît blanc, fût composé de sept rayons* BRILLANT *des plus vives couleurs.* (A. Martin.) *Je ne pouvais me détacher de son regard* BRILLANT *de bonté, de caresses.* (Balz.)

BRILLANT, ANTE adj. (bri-llan, an-te, *ll* mll. — rad. *briller*). Qui a de l'éclat, qui brille : *Une lumière* BRILLANTE. *Des regards* BRILLANTS. *De* BRILLANTES *couleurs. Les armes étaient polies comme une glace et* BRILLANTES *comme les rayons du soleil.* (Fén.) *Les yeux du chevreuil sont plus* BRILLANTS *que ceux du cerf.* (Buff.) *L'aurore boréale est un de ces* BRILLANTS *phénomènes dont la cause ne nous est pas connue.* (Cuvier.)

> Nuit *brillante*, dis-nous qui t'a donné tes voiles.
> L. RACINE.

> Quelle Jérusalem nouvelle
> Sort du fond des déserts, *brillante* de clartés?
> RACINE.

> Le roi *brillant* du jour, se couchant dans sa gloire,
> Descend avec lenteur de son char de victoire.
> LAMARTINE.

— Fig. Qui a de l'éclat, qui frappe vivement et agréablement les sens ou l'esprit : *Un* BRILLANT *spectacle. Un concert des plus* BRILLANTS. *Un style* BRILLANT. *Une* BRILLANTE *improvisation. Des roulades précipitées,* BRILLANTES *et rapides.* (Buff.) *Ce tableau a des parties plus* BRILLANTES *que les autres parties.* (Buff.) *Le vallon retentit des plus* BRILLANTS *accords.* (Norvins.) *La culture littéraire du Samaritain ne paraît avoir été ni fort ancienne ni fort* BRILLANTE. (Renan.)

> Tout poëme est *brillant* de sa propre beauté.
> BOILEAU.

> L'immobile océan n'est qu'un *brillant* chaos.
> RACAN.

> Vous partez *brillante* et parée
> Pour ce bal où je n'irai point.
> ***

‖ Somptueux, magnifique : *Un* BRILLANT *cortége. Une suite* BRILLANTE. *Un* BRILLANT *état-major. La cour de Frédéric-Auguste était la plus* BRILLANTE, *après celle de Louis XIV.* (Volt.) ‖ Attrayant, séduisant pour l'esprit, le cœur ou l'imagination : *De* BRILLANTES *promesses. De* BRILLANTES *espérances. Ce n'était qu'une grisette, mais la veille encore elle avait refusé les offres* BRILLANTES *d'un Crésus.* (Sterne.)

> A tes songes *brillants* que j'aime à me livrer!
> DELILLE.

‖ Florissant, prospère, heureux : *Une* BRILLANTE *fortune. Un* BRILLANT *avenir. Une santé* BRILLANTE. *En huit jours, il recouvra toute la force, la santé, et la gaieté de ses plus* BRILLANTES *années.* (Volt.) *La fin de ce discours démentit cruellement les* BRILLANTES *espérances que le commencement m'avait données.* (J.-J. Rouss.) *Pour lui, la vie n'avait jamais eu d'aspects* BRILLANTS. (G. Sand.)

> Des chanoines vermeils et *brillants* de santé.
> BOILEAU.

‖ Eclatant, illustre : *De* BRILLANTES *victoires. Une réputation* BRILLANTE. *Un* BRILLANT *succès. Une* BRILLANTE *origine. La continuité d'un sacrifice donne à la bienfaisance un caractère grave et sublime que n'obtient pas toujours le plus* BRILLANT *héroïsme.* (Lemontey.) *Il jouissait de la plus* BRILLANTE *réputation d'auteur inédit.* (Ste-Beuve.) *Périclès donna son nom au siècle le plus* BRILLANT *de la Grèce.* (L.-J. Larcher.)

> . . . . Jusqu'à cette faveur
> Dont je n'accepte point le *brillant* déshonneur.
> M.-J. CHÉNIER.

> Est-ce là cette humeur inflexible et sauvage
> Qui fuyait de la cour le *brillant* esclavage ?
> C. DELAVIGNE.

‖ Se dit d'une personne dont l'esprit, les actes ou la situation jettent de l'éclat autour d'elle : *Etre plus* BRILLANT *que solide. Un écrivain* BRILLANT. *Une* BRILLANTE *tragédienne. De* BRILLANTS *généraux. Je le trouvai* BRILLANT *et fêté ; les dames se l'arrachaient.* (J.-J. Rouss.) *Buffon, cet autre peintre si* BRILLANT *et si sublime.* (Cuvier.) *Les peuples, comme les métaux, n'ont de* BRILLANT *que leur surface.* (Rivarol.) *Une* BRILLANTE *jeunesse de cour s'embarquait sur la flotte pour aller chercher dans une expédition hasardeuse quelque distraction à ses frivoles plaisirs.* (Guizot.) *Saint Bernard est tantôt* BRILLANT *et ingénieux, tantôt grave et pathétique.* (Rémusat.)

> Noble et *brillant* auteur d'une illustre famille...
> RACINE.

> Son culte est avili, ses lois sont profanées
> Dans un cercle *brillant* de nymphes fortunées.
> GILBERT.

— s. m. Lustre, éclat, qualité de ce qui brille : *Le* BRILLANT *de l'acier. Le* BRILLANT *d'une pierre précieuse. Ses yeux ont un* BRILLANT *infini. C'est parce que l'or est rare, que l'on a inventé la dorure, qui, sans en avoir la solidité, en a tout le* BRILLANT. (Mme de Lévis.) *Après la saison des amours, tous les oiseaux perdent le* BRILLANT *de leur plumage.* (L.-J. Larcher.)

> . . . . Sur la broderie
> Eclatait le *brillant* de mainte pierrerie.
> RÉGNIER.

— Fig. Eclat, caractère de ce qui plaît et séduit par un effet vif et prompt qui prévient la réflexion : *Il y a du* BRILLANT *dans ce discours, dans ce tableau, dans cette tragédie. La gloire dans les armes n'est tout au plus que la moitié du* BRILLANT *qui distingue les héros.* (Hamilt.) *M. de Turenne avait presque toutes les vertus comme naturelles, et n'a jamais eu le* BRILLANT *d'aucune.* (Retz.) *L'esprit a toujours un* BRILLANT *qui nous blesse, et l'homme qui en a beaucoup nous effraye peut-être.* (Balz.)

> La fortune offre aux yeux des *brillants* mensongers.
> RÉGNIER.

> Comme par son esprit et ses autres *brillants*,
> Il rompt l'ordre commun et devance le temps!
> MOLIÈRE.

> De froids bons mots, des épigrammes fades,
> Des quolibets et des turlupinades,
> Un rire franc que l'on prend pour gaîté,
> Font le *brillant* de la société.
> VOLTAIRE.

‖ S'oppose fréquemment à *solide* pour exprimer un faux éclat, un éclat trompeur : *Le* SOLIDE *assure le bonheur de ceux qui le possèdent, le* BRILLANT *excite les désirs de ceux qui ne l'ont pas. Le commun des hommes estime le* BRILLANT, *et non pas le* SOLIDE, *parce que l'on aime davantage ce qui touche les sens que ce qui instruit la raison.* (Malebr.)

— **Antonymes.** Obscur, pâle, sombre, terne, terni.

— **Syn. Brillant, éclat, lustre, splendeur.** Le *brillant* est la qualité des choses qui jettent beaucoup de lumière, qui frappent vivement les yeux du corps ou ceux de l'âme. L'*éclat* a plus de grandeur que le *brillant*, il approche de la magnificence. La *splendeur* surpasse encore l'éclat, c'est un *éclat* grandiose et durable. *Lustre* est plus faible que les trois autres mots ; il se dit proprement de la soie, des étoffes soyeuses, des surfaces polies, et au figuré des choses que certaines circonstances extérieures font paraître avec avantage : la satire, dit Boileau,

> Est une ombre au tableau, qui lui donne du *lustre*.

BRILLANT (Marie LEMAIGNAN, femme du sieur Bureau, attaché à l'orchestre de l'Opéra, connue au théâtre sous le nom de mademoiselle), comédienne française, née vers 1720, morte en 1767, montra de bonne heure un goût décidé pour la scène. Elle débuta au théâtre de l'Opéra-Comique (foire Saint-Germain), le 19 mars 1740, dans la *Servante justifiée*, opéra-comique en un acte, de Favart et Fagan. Mlle Brillant possédait déjà une diction à la fois originale et vraie, une verve endiablée, et elle chantait le couplet en digne fille de Momus. Elle ne réussit pas moins, en 1741, dans la *Chercheuse d'esprit ;* mais elle se signala alors « par une espièglerie un peu forte, » remarque le biographe auquel nous empruntons cette anecdote : « Les principaux vaudevilles de la *Chercheuse d'esprit* furent parodiés par un jeune homme, qui jugea que, pour donner plus de vogue à ses couplets, il devait les rendre très-méchants. Il prit pour objet de ses sarcasmes toutes les actrices qui jouaient dans la pièce qu'il parodiait, et les déchira cruellement. Elles résolurent de se venger. Mlle Brillant se mit à la tête du complot, et dès le lendemain, toutes ses mesures étant prises, elle alla se placer à côté du jeune homme, qui se pavanait à l'amphithéâtre. Elle le combla de politesses, et parla de ses couplets avec les plus grands éloges. « Vous ne m'avez pas ménagée, ajouta-t-elle; mais je suis bonne princesse, et je ne saurais me fâcher quand les choses sont dites avec autant de finesse et d'esprit. Il y a quelques-unes de mes compagnes qui font les bégueules; je veux les désoler en leur chantant moi-même vos couplets publiquement. Il m'en manque quelques-uns ; faites-moi l'amitié de venir les écrire dans ma loge. » Le jeune homme donna dans le piége, et la suivit après le spectacle. Dès qu'il fut entré, toutes les actrices, qui l'attendaient armées de longues poignées de verges, fondirent sur lui, et l'étrillèrent impitoyablement. L'officier de police, qui accourut aux cris du patient, eut beaucoup de peine à faire cesser l'exécution, et plus encore à s'empêcher de rire. Quant à l'auteur fustigé, dès qu'il se vit libre, sans se donner le temps de réparer le désordre dans lequel ces dames avaient mis sa toilette, il prit la fuite, et fut si honteux de son aventure, que, trois jours après, il s'embarquait pour les îles. »

Mlle Brillant débuta à la Comédie-Française, le 16 juillet 1750, par les rôles de Lucinde dans l'*Homme à bonnes fortunes*, et d'Agathe dans les *Folies amoureuses*. Le premier de ces rôles ne lui fut pas favorable. On trouva « qu'elle y avait un peu l'air déterminé que l'on contracte dans les garnisons. » En revanche, elle réussit beaucoup sous les traits de la sémillante Agathe. Lemazurier rapporte que « la protection du maréchal de Saxe, qui assista à son début, contribua sans doute, autant que ses talents, à lui faire obtenir un ordre de réception, le 28 décembre 1750. Quoi qu'il en soit, Mlle Brillant avait autant d'esprit que de malice. Mlle Clairon, qui n'avait pas l'éloge facile, raconte le fait suivant : « Je me souviens qu'étant très-malade, ayant *Ariane* à jouer, et, craignant de ne pas suffire à la fatigue de ce rôle, j'avais fait mettre un fauteuil sur le théâtre, pour m'en aider en cas de besoin. Les forces, en effet, me manquèrent au cinquième acte, en exprimant mon désespoir sur la fuite de Phèdre et de Thésée ; je tombai dans le fauteuil presque sans connaissance. L'intelligence de Mlle Brillant, qui jouait Œnone, lui suggéra l'idée d'occuper la scène par le jeu de théâtre le plus intéressant. Elle vint tomber à mes pieds, prit une de mes mains qu'elle baigna de larmes; ses paroles, lentement articulées, interrompues par des sanglots, me donnèrent le temps de me ranimer; ses regards, ses mouvements me pénétrèrent; je me précipitai dans ses bras, et le public, en larmes, reconnut cette intelligence par les plus vifs applaudissements. Une actrice ordinaire aurait été embarrassée, et la pièce n'eût point été achevée. »

BRILLANTANT (bri-llan-tan, *ll* mll.) part. prés. du v. Brillanter : *Les blanches clartés des bougies produisaient des luisants satinés sur son front, allumaient des paillettes dans ses yeux de gazelle et passaient à travers ses boucles soyeuses en les* BRILLANTANT *et y faisant resplendir quelques fils d'or.* (Balz.)

BRILLANTE s. f. (bri-llan-te, *ll* mll.). Conchyl. Petite coquille terrestre du genre agatine.

BRILLANTÉ, ÉE (bri-llan-té, *ll* mll.) part. pass. du v. Brillanter. Rendu brillant : *Les chevelures des femmes sont toutes* BRILLANTÉES, *toutes parsemées de bijoux et de fleurs.* (Lamart.) *Ses yeux largement cerclés de bistre, et* BRILLANTÉS *de nacre à leur extrémité interne, attestaient des larmes récentes.* (Nadar.) *Elle avait des lèvres* BRILLANTÉES *par des dents prestigieuses.* (Balz.) *Le sol,* BRILLANTÉ *de réverbérations, luisait comme un métal fourbi.* (Th. Gaut.)

— Fig. Qui reçoit de l'éclat, particulièrement un éclat trompeur : *Les dignités sont des piéges* BRILLANTÉS *pour qui s'y laisse prendre.* (Clément XIV.) *La noblesse est un instrument* BRILLANTÉ *par le temps.* (Rivarol.) *Ce style a l'éclat d'un or pur et n'est jamais* BRILLANTÉ. (Vitet.) *Pas mal comme coup d'œil typographique; mais cela a besoin d'être* BRILLANTÉ *un peu... ça manque de chic.* (L. Lespès.) *La note tendre se perd vite et se noie dans un gazouillement* BRILLANTÉ *et insipide.* (Ste-Beuve.)

BRILLANTÉ s. m. (bri-llan-té, *ll* mll. — rad. *brillant*). Comm. Jaconas broché, dont les fleurs, de la couleur du fond, paraissent brillantes et semblent faire saillie.

BRILLANTER v. a. ou tr. (bri-llan-té, *ll* mll. — rad. *brillant*). Néol. Donner de l'éclat à, souvent un éclat trompeur : BRILLANTER *son style. Ce peintre* BRILLANTE *trop ses tableaux. Les rayons du soleil* BRILLANTAIENT *la chevelure de ces jeunes filles. On a reproché en général à Fontenelle le soin d'aiguiser ses pensées et de* BRILLANTER *ses discours en ménageant, pour la fin de ses périodes, un trait saillant et inattendu.* (Marmontel.)

— Techn. Tailler à facettes, à la manière des brillants : BRILLANTER *un diamant.* BRILLANTER *du strass.*

Se brillanter v. pr. Devenir brillant, au propre et au fig. : *Les flots de la mer* SE BRILLANTENT *aux premiers feux du jour. Un diamant brut est l'image d'un savant enseveli dans ses livres ; qu'il se taille, qu'il se* BRILLANTE *avec le monde ; car, s'il veut l'instruire, il doit aussi lui plaire.* (L'abbé Coyer.)

BRILLANTÉSIE s. f. (bri-llan-té-zî, *ll* mll.). Bot. Genre de plantes, de la famille des acanthacées, voisin des carmantines, et comprenant une seule espèce, qui croît à Oware.

BRILLANTINE s. f. (bri-llan-ti-ne, *ll* mll. — rad. *brillant*). Comm. Sorte d'huile pour donner du brillant à la barbe et pour la parfumer. ‖ Poudre minérale dont on se sert pour polir et rendre luisants les ustensiles en cuivre.

BRILLAT-SAVARIN (Anthelme), magistrat et littérateur français, né à Belley (Bugey) en 1755, mort à Paris en 1826. Cet écrivain — chose peu commune — s'est fait un nom par un seul ouvrage, la *Physiologie du goût*, qu'aujourd'hui chacun connaît, et où l'on trouve un peu de tout : humour, esprit, philosophie, science, aphorismes, anecdotes, physiologie, et surtout chimie... culinaire, c'est-à-dire cuisine. Brillat-Savarin a pris place à côté de Berchoux, et est devenu une autorité pour bien des gens, en matière de gastronomie. Les aïeux de Brillat-Savarin étaient voués depuis plusieurs siècles aux fonctions du barreau et de la magistrature; lui-même exerçait avec distinction la profession d'avocat à Belley, quand il fut élu député à l'Assemblée constituante. « Philosophe pratique, suivant moins Zénon qu'Epicure, dit M. Richerand, son ami et son biographe, on ne le vit point attacher son nom aux événements mémorables; il y prit néanmoins une part assez active, toujours associé aux hommes les plus sages et les plus modérés. » On ne se souvient de lui comme constituant que parce qu'il combattit assez intempestivement l'institution du jury et le projet d'abolition de la peine de mort; mais ici le *Grand Dictionnaire* ne saurait lui garder rancune : le magistrat pensait en juge qui ne veut pas qu'on chasse sur ses terres, et, quant à la peine capitale, l'excellent gastronome demandait sans doute à digérer à son aise sous la protection des lois. Son mandat rempli, il devint président du tribunal civil du département de l'Ain, puis fit partie de la cour de cassation, alors de fondation récente. Doux, conciliant, honnête homme, il s'appliquait à adoucir les excès produits par les passions politiques. A la fin de 1793, il était maire de Belley, et s'opposait à l'introduction dans cette jolie et paisible petite ville du régime de la Terreur; c'était lutter contre un torrent: il dut céder et se réfugier à l'étranger.

De Belley à Genève, il n'y a qu'un pas, qu'un fleuve à franchir. Brillat-Savarin gagna Lausanne, où il vécut dans la société des émigrés français, bien qu'il ne fût pas précisément de leur caste, et qu'il ne pratiquât pas entièrement leur culte politique.

Ce fut en 1794 que l'ex-maire vint habiter le chef-lieu du canton de Vaud. Il a consacré le souvenir de ce temps dans quelques passages des anecdotes de son livre. Mais qu'on ne croie pas que cet esprit français de l'ancien régime se préoccupât beaucoup alors de sa situation personnelle, des vicissitudes du moment, ou se passionnât pour les beautés pittoresques de la Suisse; la gastronomie seule se montre dans ses notes. En voici, comme preuve, un extrait: « Quels bons dîners nous faisions en ce temps à Lausanne, au *Lion-d'Argent!* Moyennant quinze batz (2 fr. 25), nous passions en revue trois services complets, où l'on voyait, entre autres, le bon gibier des montagnes voisines, l'excellent poisson du lac de Genève, et nous humections tout cela, *à volonté et à discrétion*, avec un petit vin blanc limpide comme eau de roche, qui aurait fait boire un enragé. Le haut bout de la table était tenu par un chanoine de Notre-Dame de Paris (je souhaite qu'il vive encore), qui était là comme chez lui, et devant qui le *kelner* ne manquait pas de placer tout ce qu'il y avait de meilleur dans le menu. Il me fit l'honneur de me distinguer et de m'appeler, en qualité d'aide de camp, dans la région qu'il habitait; mais je ne profitai pas longtemps de cet avantage; les événements m'entraînèrent, et je partis pour les Etats-Unis, où je trouvai un asile, du travail et de la tranquillité. » La Suisse, c'était, pour Brillat-Savarin, le restaurant de Lausanne, la table d'hôte de la rue de Bourg et la petite ville de Moudon, où l'on faisait si bien la *fondue* au fromage, sorte de plat d'œufs brouillés.

« C'est ici, dit le baron Richerand, que l'heureux caractère de Brillat-Savarin paraît dans tout son jour : proscrit, fugitif, dénué de ressources, car il avait eu à peine le temps de dérober sa personne au danger, on le voit, constamment gai, consoler ses compagnons d'infortune, leur donner l'exemple du courage dans l'adversité, en alléger le poids par le travail et l'exercice d'une honnête industrie. » Pendant un séjour de deux ans à New-York, il subsista du produit de ses leçons de langue française. C'était la besogne du jour; le soir, il occupait une des premières places à l'orchestre du théâtre, car il était musicien distingué.

Mais, la bourrasque s'étant calmée, Brillat quitta l'Amérique, et débarqua au Havre en septembre 1796. Sous le Directoire, il fut successivement employé en qualité de secrétaire de l'état-major général des armées de la République en Allemagne, puis de commissaire du gouvernement à Versailles. Il était à ce dernier poste au moment du 18 brumaire. Enfin, il fut nommé conseiller à la cour de cassation. Les révolutions politiques, qu'il accepta toutes avec une indifférence sceptique, *ne troublèrent jamais ses digestions*, comme il le dit lui-même, et il conserva sous tous les régimes sa charge à la cour suprême. C'était, avant tout, un homme d'esprit et de fantaisie, un épicurien bienveillant et enjoué, paradoxal surtout, et qui ne craignit point de compromettre la gravité imposante de sa robe rouge en consacrant ses loisirs à la composition d'un code de gastronomie, dont il sut faire une œuvre littéraire. Sobre par goût, par habitude, par raison, Brillat-Savarin voyait beaucoup le monde des salons, la meilleure société, où il brillait par l'étendue, la variété et la solidité de ses connaissances. Il dînait souvent en ville, et ce fut par manière de plaisanterie, par jeu d'imagination, qu'il composa ce livre charmant qui a pour titre : *Physiologie du goût ou Méditations de gastronomie transcendante, ouvrage théorique, historique et à l'ordre du jour, dédié aux gastronomes parisiens, par un professeur, membre de plusieurs sociétés savantes.* L'auteur garda l'anonyme, soit par modestie, soit qu'il doutât du mérite de ce livre, soit parce que ses fonctions de magistrat s'opposaient à ce qu'il signât une œuvre de fantaisie, écrite sur un pareil sujet. Brillat-Savarin a dit à ce propos, dans son dialogue avec le baron Richerand, chez qui il composa, à la campagne, les premiers chapitres de sa *Physiologie :* « Voué par état à des études sérieuses, je crains que ceux qui ne connaîtront mon livre que par le titre ne croient que je ne m'occupe que de fariboles. » La *Physiologie du goût*, qui a pour épigraphe cet aphorisme de l'auteur : « Dis-moi ce que tu manges, je te dirai ce que tu es, » parut en 1825, et compte aujourd'hui un grand nombre d'éditions. C'est un charmant badinage écrit d'un style naturel, élégant et pur, divisé en *méditations*, à l'instar des poésies de Lamartine (la méditation VII roule sur la théorie de la friture), et qui est semé de traits spirituels et d'anecdotes piquantes. Il emprunte surtout un grand charme comique à l'importance capitale que l'auteur affecte d'attacher à son sujet.

Il semble que notre auteur, quand il écrivait la *Physiologie du goût*, ait eu un pressentiment de sa fin prochaine. On s'étonne de trouver, au milieu de ses joyeusetés anecdotiques, quelques réflexions attristées et quelques strophes assez lugubres, intitulées : l'*Agonie, romance physiologique :*

> Dans tous mes sens, hélas! faiblit la vie;
> Mon œil est terne et mon corps sans chaleur.
> Louise est en pleurs, et cette tendre amie,
> En frémissant met la main sur mon cœur.
> Des visiteurs la troupe fugitive
> A pris congé pour ne plus revenir;
> Le docteur part et le pasteur arrive :
> Je vais mourir.
>
> Je veux prier, ma tête s'y refuse;
> Je veux parler, et ne puis m'exprimer;
> Un tintement m'inquiète et m'abuse;
> Je ne sais quoi me paraît voltiger.
> Je ne vois plus, ma poitrine oppressée
> Va s'épuiser pour former un soupir ;
> Il errera sur ma bouche glacée...
> Je vais mourir.

Brillat-Savarin était de haute stature et d'une constitution athlétique; il gagna une péripneumonie à la cérémonie funèbre qui se célébrait annuellement, sous la Restauration, le 21 janvier, dans l'église de Saint-Denis, et mourut quelques jours après. Outre la *Physiologie du goût*, on a de Brillat-Savarin quelques écrits : *Vues et projets d'économie politique* (1802); *Essai sur le duel* (1819); *Sur l'archéologie du département de l'Ain*; *Fragments sur l'administration judiciaire* (1819), etc.

Aujourd'hui, c'est le baron Brisse qui semble vouloir recueillir le lourd héritage du célèbre gastronome; mais, sans être pessimiste, nous craignons fort que la copie ne reste bien au-dessous de l'original. Convenons-en sans fausse honte, nous dégénérons dans tous les genres; notre esprit n'est plus celui de Voltaire, ni de Rivarol, ni même de Chamfort; les salons de nos célébrités parisiennes ne ressemblent que de loin à ceux de Mmes de Longueville, Geoffrin et du Deffant. Les anciens étaient plus beaux, nous sommes plus jolis; c'est Mme de Sévigné qui l'a dit; et cette nuance légère est celle que nous nous permettrons d'établir entre les *Mondes gastronomiques* et autres du journal la *Liberté* et les charmantes pages de la *Physiologie* de Brillat-Savarin.

BRILLE, ville de Hollande. V. BRIELLE.

BRILLEMENT s. m. (bri-lle-man, *ll* mll. — rad. *briller*). Etat de ce qui brille : *Le* BRILLEMENT *des armes au soleil.* ‖ Vieux mot remplacé par ÉCLAT, qui ne dit pas précisément la même chose, et qui a l'inconvénient d'offrir beaucoup d'autres sens.

BRILLER v. n. ou intr. (bri-llè, *ll* mll. —

rad. *bril*). Reluire, jeter ou réfléchir de la lumière, avoir de l'éclat: *Le diamant ne* BRILLE *qu'à la lumière, et le génie que dans un pays éclairé.* (Petit-Senn.) *Dans le code des rois, le soleil ne* BRILLE *pas pour tous les hommes, l'eau ne coule pas pour tout le monde.* (A. Martin.) *La masse gazeuse qui constituait la terre* BRILLAIT *dans l'espace comme* BRILLE *aujourd'hui le soleil.* (Figuier.) *Dieu est à la fois l'étoile qui* BRILLE *au ciel et le ver luisant qui* BRILLE *dans l'herbe.* (A. Karr.)

On se menace, on court, l'air gémit, le fer *brille*.
RACINE.

Sous leurs voiles *brillaient* des yeux pleins d'étincelles.
LA FONTAINE.

L'or et les diamants *brillent* sur ses habits.
VOLTAIRE.

Il faut que l'éclair *brille*, et *brille* peu d'instants.
V. HUGO.

S'entr'aider, se chérir, croire à des cœurs fidèles,
Voir en des yeux amis *briller* des étincelles,
Ce sont des faux semblants auxquels je n'ai plus foi.
SAINTE-BEUVE.

— Par ext. S'illuminer, en parlant des traits ou du regard; se manifester par l'éclat des traits ou du regard: *Le bonheur* BRILLE *dans ses regards. La santé* BRILLE *sur tous ses traits. Sur son visage résident le calme et la paix; la bonté* BRILLE *dans ses yeux.* (Grimm.) *En lisant la lettre qui lui annonçait le retour du jeune sous-officier, ses yeux* BRILLAIENT *d'espérance.* (L.-J. Larcher.)

La jeunesse en sa fleur *brille* sur son visage.
BOILEAU.

Faut-il que sur le front d'un profane adultère
Brille de la vertu le sacré caractère!
RACINE.

— Fig. Jeter de l'éclat, se manifester d'une manière frappante: *Il y a certains défauts qui, étant bien mis en œuvre,* BRILLENT *plus que la vertu même.* (La Rochef.) *La liberté, fille des lumières,* BRILLE *après les âges d'oppression et de corruption.* (Chateaub.) *La pudeur et la rosée aiment l'ombre; toutes deux ne* BRILLENT *au grand jour de la terre que pour remonter au ciel.* (Petit-Senn.) *Le style de saint Jérôme* BRILLE *comme l'ébène.* (J. Joubert.) *Les arts et les belles-lettres* BRILLENT *toujours dans les temps de révolution.* (Chateaub.) *Le beau* BRILLE *du contraste avec le laid qu'on lui oppose.* (Michon.)

La gloire est plus solide après la calomnie,
Et *brille* d'autant mieux qu'elle s'en vit ternie.
CORNEILLE.

Faut-il qu'à vos yeux seuls un nuage odieux
Dérobe sa vertu qui *brille* à tous les yeux!
RACINE.

L'exemple d'une mère en qui la vertu *brille*,
Est la grande leçon dont profite une fille.
BOURSAULT.

Notre vertu languit dans la prospérité,
Et ne *brille* jamais que dans l'adversité.
BOISSY.

Par les mœurs, le bon goût, modestement il *brille*,
Et sans danger la mère y conduira sa fille.
(*Devise du théâtre Comte.*)

‖ Se distinguer, exceller, attirer les regards, fixer l'attention par quelque chose d'éclatant: *On ne* BRILLE *jamais qu'aux dépens d'autrui.* (La Chaussée.) *Je* BRILLAI, *surtout en philosophie, par le talent extraordinaire qu'on vit en moi pour la dispute.* (Le Sage.) *Qui ne peut* BRILLER *par une pensée veut se faire remarquer par un mot.* (Volt.) *On peut* BRILLER *par la parure, mais on ne plaît que par la personne.* (J.-J. Rouss.) *Il y a des gens qui ont beaucoup d'esprit et qui ne* BRILLENT *point dans la conversation.* (Bouhours.) *On veut toujours* BRILLER *par les qualités qu'on n'a pas.* (A. d'Houdetot.) *Le véritable grand homme est surtout fait pour* BRILLER *dans le malheur.* (Chateaub.) *L'Angleterre* BRILLE *par le génie des affaires.* (Mich. Chev.) *La manie de* BRILLER *est la passion dominante des Russes.* (De Custine.) *Les altesses financières* BRILLENT *maintenant au premier rang.* (Scribe.) *Dans les classes inférieures, les femmes sacrifient leur honneur au désir de* BRILLER *par la toilette.* (L. Pinel.)

Il en coûte trop cher pour *briller* dans le monde.
FLORIAN.

Le désir de *briller* nuit au talent de plaire.
LA HARPE.

L'oncle, la sœur, la tante et le beau-père
Ne *brillaient* pas parmi les beaux esprits.
VOLTAIRE.

Chaque peuple, à son tour, *a brillé* sur la terre
Par les lois, par les arts et surtout par la guerre.
VOLTAIRE.

Pour en venir à bout, il faudra batailler.
— Tant mieux, c'est où je *brille*, et j'aime à ferrailler.
REGNARD.

Tel *brille* ainsi de loin, dans un poste éminent,
Qui de près n'est qu'une mazette.
AUBERT.

C'était de mon temps
Que *brillait* madame Grégoire.
BÉRANGER.

Une ambition folle a mis dans tous les cœurs
Le désir de *briller* et la soif des grandeurs.
VIENNET.

Des nations aujourd'hui la première,
France, ouvre-leur un plus large destin.
Pour éveiller le monde à la lumière,
Dieu t'a dit: *Brille*, étoile du matin.
BÉRANGER.

— *Faire briller*, Montrer comme appât ou comme menace: FAIRE BRILLER *de l'or pour se faire des complices.* FAIRE BRILLER *un poignard aux yeux d'un assassin.* ‖ Fig. Manifester, donner de l'éclat, de la notoriété à; chercher à faire valoir: *La mission du magistrat est de* FAIRE BRILLER *la vérité. Le Dieu de Charlemagne et de saint Louis* FAIT BRILLER *sur la France les signes éclatants de sa protection.* (Mass.) *Ce sont de grands malheurs qui* ONT FAIT BRILLER *toutes les grandes vertus.* (De Ségur.)

... Si l'éclat de l'or ne relève le rang,
En vain l'on *fait briller* la splendeur de son sang.
BOILEAU.

‖ *Faire briller quelqu'un*, Lui fournir l'occasion de se distinguer, de se faire valoir: *Quand j'eus ri et plaisanté, j'espérai en être quitte; mais Henri, qui voulait absolument* ME FAIRE BRILLER, *y revint.* (G. Sand.)

— Ironiq. *Briller par son absence*, Se dit d'une personne ou d'une chose absente, et dont l'absence ne peut passer inaperçue: *Le couvert était mis, mais le vin* BRILLAIT PAR SON ABSENCE.

Entre tous les héros qui, présents à nos yeux,
Provoquaient la douleur et la reconnaissance,
Brutus et Cassius *brillaient* par leur absence.
M.-J. CHÉNIER.

— Prov. *Tout ce qui brille n'est pas or*, Il ne faut pas se fier aux apparences; les choses qui paraissent les meilleures sont souvent bien imparfaites. ‖ On dit plus souvent: *Tout ce qui reluit n'est pas or.*

— **Syn. Briller, luire, reluire.** *Briller*, c'est jeter de l'éclat, frapper vivement les regards. *Luire*, c'est produire la lumière, *briller* et éclairer en même temps, et d'une lumière qui n'est pas empruntée, qui sort naturellement de l'objet. Les étoiles *brillent*, le soleil *luit*. *Reluire*, c'est presque toujours refléter la lumière; toute surface polie *reluit;* c'est aussi quelquefois *luire* doublement; et la particule *re* est alors augmentative.

— **Allus. litt.**

Tel BRILLE *au second rang qui s'éclipse au premier.*

Allusion à un vers de la *Henriade*, de Voltaire. Le poëte parle de Henri III, qui, après avoir remporté plusieurs victoires comme duc d'Anjou, fut un prince nul sur le trône:

Tel BRILLE *au second rang qui s'éclipse au premier.*
Il devint lâche roi, d'intrépide guerrier:
Endormi sur le trône au sein de la mollesse,
Le poids de sa couronne accablait sa faiblesse.

On rappelle souvent le premier de ces vers, qui offre quelque rapport avec le mot de César passant par un village des Alpes. Les puristes citent aussi les deux derniers vers pour faire remarquer que le participe *endormi* semble se rapporter au mot *poids*, et ils accusent Voltaire d'avoir péché ici contre la clarté gramaticale.

BRILLER v. n. ou intr. (bri-llé, *ll* mll. — de l'anc. fr. *brail*, piége à prendre les oiseaux). Chass. Quêter, battre du pays: *Vous avez un chien courant qui* BRILLE *bien en plaine.*

... Laisse ses chiens *briller* parmi les terres.
BRÉBEUF.

‖ Chasser aux flambeaux.

BRILLEUX s. m. (bri-lleu, *ll* mll. — rad. *briller*). Chasseur de nuit, chasseur aux flambeaux. ‖ Vieux mot.

BRILLON (Pierre-Jacques), jurisconsulte et moraliste, né à Paris en 1671, mort en 1739. Fils d'un riche marchand, il s'adonna d'abord à la littérature, tout en se livrant à l'étude du droit, et tenta de marcher dans la voie qui avait valu à La Bruyère une si grande réputation. Il publia successivement: *Portraits sérieux, galants et critiques* (Paris, 1696); *Ouvrage dans le goût des* Caractères *de Théophraste et des* Pensées *de Pascal* (1698), et enfin son *Théophraste moderne* ou *Nouveaux caractères des mœurs* (1700). Ce dernier ouvrage, où Brillon se montra si inférieur à son modèle, eut d'abord quelque succès; mais on ne tarda pas à reconnaître que, s'il renferme quelques traits ingénieux, on n'y trouve le plus souvent que des idées rebattues et sans portée, exprimées dans un style lâche et diffus. Brillon renonça bientôt aux lettres pour s'occuper de jurisprudence. Il fut nommé membre du conseil souverain de Dombes, et substitut du procureur général au grand conseil. On a de lui deux ouvrages sur le droit, un *Nouveau dictionnaire civil et canonique de droit et de pratique* (Paris, 1697), et un *Dictionnaire des arrêts, ou jurisprudence universelle des parlements de France et autres tribunaux* (Paris, 1711, 3 vol. in-fol.), compilation utile qui lui coûta quinze ans de travail, et dont une seconde édition, de beaucoup augmentée, a paru en 1727 (6 vol. in-fol.)

BRILLOTER ou **BRILLOTTER** v. n. ou intr. (bri-llo-té, *ll* mll. — dimin. de *briller*). Briller un peu, faiblement: *La veilleuse* BRILLOTAIT *sur la cheminée. La pauvre petite fleur* BRILLOTAIT *au soleil.* (A. Karr.)

— Fig. Avoir quelque éclat, quelque succès, quelque notoriété: *Je ne doute pas qu'il ne* BRILLOTE *fort à nos états.* (Mme de Sév.)

BRILON ou **BRILLON**, ville de Prusse, dans la Westphalie, gouvernement et à 30 kilom. E. d'Arensberg, chef-lieu du cercle du même nom; 3,600 hab. Mines de plomb argentifère, cuivre, zinc et fer; fabrication de toiles, clouterie et quincaillerie. Brilon, entrepôt de la ligue hanséatique, possède une église construite, dit-on, par Charlemagne en 776.

BRIMADE s. f. (bri-ma-de — rad. *brimer*). Série d'épreuves que les élèves de certaines écoles militaires faisaient subir aux nouveaux; se dit aussi, dans les casernes, d'épreuves analogues auxquelles on soumet les conscrits: *La* BRIMADE *amenait fréquemment des duels; elle a été interdite. La* BRIMADE *avait quelque ressemblance avec les épreuves franc-maçonniques et la bienvenue que les recrues des régiments payent à leur arrivée au corps. La* BRIMADE *traditionnelle des écoles jette le découragement dans les âmes timides; c'est un abus révoltant qu'il importe de faire disparaître.* (E. Clément). ‖ On dit aussi BRIMAGE s. m.

— **Encycl.** La *brimade* est une charge à l'usage des conscrits timides ou naïfs, que les anciens soldats se font un malin plaisir de mystifier, *histoire de rire un moment*. Les camarades de chambrée du nouveau guerrier savent le jour où ce dernier doit prendre la première leçon d'équitation. Ils s'entendent alors entre eux pour faire croire au pauvre diable qu'il est indispensable, pour se bien préparer à la leçon et prévenir les douleurs d'entrailles qu'occasionne le trot du cheval, d'en appeler au docteur, lequel pousse la complaisance jusqu'à préparer lui-même un certain *liniment*, dont il faut se frictionner fortement le ventre avant de s'endormir. Un vieux troupier, trois fois chevronné, ne manque pas d'ajouter toutes sortes d'histoires à l'appui de ce que disent les autres, et son ton persuasif en impose au crédule conscrit, qui demeure en outre assuré que quelques litres de vin vidés à la cantine par les amis préparent souverainement à la friction *sans douleur*. Donc, après l'appel du soir, avant l'extinction des feux, les hommes qui sont prévenus de la petite soirée divertissante préparée par leurs camarades, se tiennent dans le sérieux le mieux joué.

Au moment où notre conscrit se met au lit, on voit entrer dans la chambre le *médecin major*, un farceur quelconque qui, malgré sa soif invétérée, s'est abstenu de vider les litres offerts par le conscrit, en compagnie des camarades. Il est en bras de chemise, les manches retroussées jusqu'au coude; un long tablier de cuisine à bavette, prêté par la cantinière, décore ses reins; dans la main gauche il tient un petit gamelon dans lequel se trouve le remède *selon la formule*, lequel consiste en un peu d'huile distraite des lampes du corridor et en noir de fumée raclé sur une marmite; dans la main droite il porte une brosse grasse. Au moment où le *docteur* fait son entrée, tous les assistants se tiennent debout, immobiles, le petit doigt sur la couture du pantalon, et se découvrent, *sans rire*, bien entendu. Aussitôt un des affidés, s'approchant du lit du patient, dit d'une voix grave: « Jeune homme, voilà le docteur! — C'est donc vous, mon jeune ami, dit le faux docteur, qui montez à cheval pour la première fois demain matin? — Oui, docteur, souffle l'autre acolyte. — Eh bien! je viens remplir un devoir qui m'est agréable, puisque ce que je vais vous faire vous préservera de grandes douleurs... C'est l'affaire de cinq minutes... seulement. Vous conserverez pendant longtemps une marque salutaire de ma sollicitude sur la partie que nous allons frictionner. Ce sera un souvenir *marquant* du service que je me fais un plaisir de vous rendre. » Confiant dans ces paroles, le conscrit se laisse opérer. Notre faux docteur remplit alors son ministère. Muni de la brosse grasse trempée dans la fameuse composition, il frotte vigoureusement le ventre du patient, et, recouvrant la partie frictionnée d'un vieux chiffon, il ajoute: « Demain, mon jeune camarade, vous m'en donnerez des nouvelles; dormez tranquille, et nous verrons le résultat; je ne vous dis que ça, mon brave! » Inutile d'ajouter que cette farce inoffensive emprunte tout son intérêt aux préparatifs assez comiques qui la précèdent; car l'action de noircir le ventre n'est drôle qu'à cause de la bonne foi du jeune soldat.

A l'école militaire de Saint-Cyr, la *brimade* avait un caractère autrement sérieux; elle dégénérait assez souvent en persécutions. Les *anciens* étant effectivement les chefs hiérarchiques des *nouveaux*, l'élève qui ne supportait pas les épreuves de la *brimade* avec assez de patience se trouvait dès lors en butte à des punitions la plupart du temps injustes ou exagérées, qui l'irritaient et le poussaient quelquefois à la révolte. Il en résultait des haines qui, chaque année, à la sortie de l'école, donnaient lieu à des duels déplorables et coûtaient la vie à quelques-uns de ces jeunes gens.

Depuis peu de temps, le général qui commande l'école a très-sagement interdit les *brimades;* et voyez comme l'empire de la routine est puissant! MM. les Saint-Cyriens ont vu de très-mauvais œil cette excellente réforme. Ils tenaient, même les *nouveaux*, à conserver un usage aussi barbare que ridicule.

BRIMARE s. m. (bri-ma-re). Argot. Bourreau.

BRIMBALANT (brain-ba-lan) part. prés. du v. Brimbaler:

Dans des fauteuils fanés, des courtisanes vieilles,
. . . .
Qui s'en vont *brimbalant* à leurs maigres oreilles
Un cruel et blessant tic-tac de balancier.
BAUDELAIRE.

BRIMBALE s. f. (brain-ba-le — rad *brimbaler*). Hydraul. Levier qui sert à faire manœuvrer une pompe. ‖ Les marins disent aussi BRINGUEBALE.

BRIMBALÉ, ÉE (brain-ba-lé) part pass. du v. Brimbaler. Balancé, agité: *Les cloches sont* BRIMBALÉES *les jours de grande fête.*

BRIMBALEMENT s. m. (brain-ba-le-man — rad. *brimbaler*). Balancement, action de brimbaler: *Je ne pouvais dormir à cause du sempiternel* BRIMBALEMENT *des cloches.* (Rabelais.)

BRIMBALER v. a. ou tr. (brain-ba-lé. — Ce mot nous paraît être une onomatopée fort juste du bruit d'une cloche qui, balancée à la fenêtre d'un clocher, donne un son aigu, *brin*, en dehors; un son plus sourd, *ban*, en dedans. Brimbaler serait donc faire *brin, ban*). Balancer, agiter, secouer par un branle continu: *Qu'ont-ils donc à* BRIMBALER *ainsi toutes leurs cloches depuis ce matin?*

— Absol. Sonner en balançant les cloches: *On n'a fait que* BRIMBALER *toute la nuit.* (Acad.)

— Intransitiv. Osciller, se balancer: *Quant à lui, se faisant la part du lion, il s'était réservé la ceinture trésorière, qu'il tenait d'une main, tandis que de l'autre il faisait* BRIMBALER *au bout de son cordon la montre d'or.* (X. Saintine.) *Deux ou trois chevaux décousus, dont les entrailles* BRIMBALAIENT *sous le ventre, comme des besaces, leur inspiraient une répulsion mal surmontée.* (T. Gautier.)

BRIMBELETTE s. f. (brain-be-lè-te — dimin. de *bribe*). Bagatelle, babiole: *Toutes ces jolies* BRIMBELETTES *occupaient Rose du matin au soir.* (Mme de Genlis.) ‖ Vieux mot.

BRIMBELLE s. f. (brain-bè-le). Bot. Nom vulgaire de l'airelle. ‖ Fruit de l'airelle: *Puis, remontant le tertre, il s'y coucha tout de son long, en regardant Lovy qui cueillait et mangeait des* BRIMBELLES. (A. Weill.)

BRIMBER v. n. ou intr. (brain-bé). Aller et venir de çà et de là. ‖ Vieux mot.

BRIMBORION s. m. (brain-bo-ri-on; de *bribe* ou de l'anc. fr. *briborion*, courte prière, venu du lat. *breviarium*, ou prière sans valeur: *Marchandise de messes et* BRIBORIONS, dit Calvin). Babiole, colifichet, petit objet de peu de valeur: *Je ne vois que lait virginal, blancs d'œufs et autres* BRIMBORIONS. (Mol.) *Je ne désire que les* BRIMBORIONS *dont vous me faites l'honneur de me parler.* (Volt.) *Saint-Preux aimait jusqu'à la pantoufle de Julie; l'artiste aime jusqu'aux moindres* BRIMBORIONS *de son art.* (Topffer.) *Le jeune Millet avait pour lui l'élégance, la grâce, des mains de femme, de fines moustaches, un tailleur de choix, toutes sortes de* BRIMBORIONS *en écaille et en or.* (Ad. Paul.) *En Angleterre, l'homme des classes moyennes s'excède de travail pour donner à sa femme des robes trop voyantes, et pour mettre dans sa maison les cent mille* BRIMBORIONS *du demi-luxe.* (H. Taine.) *Les cellules des nonnes étaient remplies de tous ces* BRIMBORIONS *qu'une dévotion mignarde découpe, encadre, enlumine patiemment.* (G. Sand.)

Fades *brimborions*, ridicule parure,
Vous n'aurez plus l'honneur de farder ma figure.
DESTOUCHES.

Vous devriez. . . . .
M'ôter, pour faire bien, du grenier de céans,
Cette longue lunette à faire peur aux gens,
Et cent *brimborions* dont l'aspect importune.
MOLIÈRE.

— Par ext. Personne de peu, homme sans pouvoir, sans autorité, sans influence:

Il a l'âme logée en trop paisible assiette
Pour qu'un *brimborion* comme moi l'inquiète.
E. AUGIER.

‖ On dit MYRMIDON, ou PYGMÉE, dans un sens tout semblable.

— **Syn. Brimborion, babiole, bagatelle, breloque, colifichet.** V. BABIOLE.

BRIMBORION (château de). Elevé par un caprice de Louis XV, ce petit château très-élégant, qui, ainsi que son nom l'indique, fut considéré par son royal possesseur comme un brimborion, un rien, était cependant meublé avec une coquetterie raffinée, et c'était là que Louis XV venait, en compagnie de Mme de Pompadour, se délasser du soin des affaires publiques. C'était en quelque sorte une maison toute consacrée au plaisir. Après que le château de Bellevue fut construit, celui de Brimborion fut abandonné, et il descendit peu à peu au rang de maison de campagne, après avoir été résidence royale.

BRIMBOTER v. n. ou intr. (brain-bo-té — rad. *brimborion*). Pop. Marmotter, murmurer entre ses dents. ‖ Ce mot a vieilli.

BRIME s. f. (bri-me). Pop. Ecume de bière; mousse de réglisse.

BRIMÉ, ÉE (bri-mé) part. pass. du v. Brimer. Soumis à la brimade: *Des fisteaux* (des nouveaux) BRIMÉS *par les anciens.*

— Hortic. *Raisin brimé*, Raisin taché: *Une heure après le lever du soleil, le raisin était tout* BRIMÉ.

BRIMER v. a. ou tr. (bri-mé. — Peut venir du lat. *primus*, premier, comme *primer* qui lui ressemble par la forme, et *prémices* par le sens). Argot des écol. milit. Railler, berner, faire des espiègleries malicieuses: *Les anciens élèves* BRIMENT *les fisteaux* (nouveaux) *en leur faisant subir toutes les plaisanteries imaginables et le plus souvent de mauvais goût, sans que ceux-ci aient le droit de s'en fâcher, ce qui, l'année suivante, les rend impitoyables pour les nouveaux élèves et perpétue ainsi cette étrange coutume.* (E. Clément.) V. BRIMADE.

— *Faire brimer*, Faire mousser, faire valoir, donner de l'importance à : FAIRE BRIMER *un camarade.* FAIRE BRIMER *un cheval qu'on veut vendre.*

— Pop. Produire de la mousse ou de l'écume.

BRIMEUR s. m. (bri-meur — rad. *brimer*). Celui qui brime.

BRIMHAM (rochers de), en Angleterre, dans le comté de York, au N.-O. de Ripley, entre cette ville et Patley-Bridge. Ce sont des rochers de forme étrange, disséminés sur une étendue d'environ 15 hectares et dont quelques-uns portent à leur extrémité des pierres tournantes.

BRIMO, surnom que l'on donne à Hécate, à Proserpine, à Cérès, à Cybèle, et dont la signification n'est pas bien connue. On le traduit généralement par *l'affreuse* ou *la terrible.*

BRIMONT (François-Jean-René RUINART, vicomte DE), économiste et philanthrope, né à Reims en 1770, mort en 1850. Il fut le bienfaiteur de sa cité natale par les débouchés immenses qu'il ouvrit en Angleterre et en Russie au commerce des vins de Champagne, par sa sollicitude pour les classes pauvres, et par les institutions utiles dont il fut le fondateur ou le promoteur : caisse d'épargne et de prévoyance, cours gratuits, mont-de-piété, caisse de secours, etc.

BRIN s. m. (brain — du celt. *brienen*, *brin*, petite chose). Petite pousse d'herbe, petite tige ou feuille menue et allongée : *Un* BRIN *d'herbe. Le blé donne déjà de beaux* BRINS. *Je crois rendre service à mon prochain quand je fais croître quatre* BRINS *d'herbe sur un terrain qui n'en portait que deux.* (Volt.) *Celui qui fait croître deux* BRINS *d'herbe où il n'en croissait qu'un rend service à l'Etat.* (Volt.) *Souvent, en arrachant un* BRIN *d'herbe, on fait crouler une grande ruine.* (Chateaub.) *Jamais l'homme ne pourra détruire un* BRIN *d'herbe, pas plus que le créer.* (A. Karr.) *Il n'y a pas dans l'univers un* BRIN *d'herbe qui ne prouve Dieu.* (V. Cousin.)

> Un *brin* d'herbe dans l'eau par elle étant jeté,
> Ce fut un promontoire où la fourmie arrive.
> LA FONTAINE.

‖ Petite pousse de bois grêle et allongée : *Un balai fait de* BRINS *de bouleau. Un* BRIN *de myrte. Un* BRIN *de chèvrefeuille.*

— Par ext. Jet de bois plus ou moins droit, qui constitue une tige, un tronc : *Un arbre d'un seul* BRIN. *Un beau* BRIN *de frêne, d'érable. L'arbre étant coupé, la souche restée en terre donne naissance à un ou plusieurs* BRINS, *qui deviennent autant d'arbres nouveaux.* (Revue des Deux-Mondes.)

— Par anal. Petit bout, très-petite partie de certaines choses longues et minces : *Des* BRINS *de paille, de fil. N'avoir plus que quelques* BRINS *de cheveux. L'oiseau dérobe au buisson quelques* BRINS *de laine pour faire son nid.* (Chateaub.) *Le sol, d'une couleur sans nom, infect, gluant, est semé çà et là de* BRINS *de paille pourrie.* (E. Sue.) *Les chardonnerets font entrer des* BRINS *d'épines dans la construction de leurs nids.* (Parisot.)

> La folle, pour toute parure,
> A planté dans sa chevelure
> De petits *brins* d'épis dorés.
> A. HUMBERT.

— Fig. Chose futile, sans importance ou peu considérable. Le plus souvent le mot *brin*, pris en ce sens, est accompagné d'un complément destiné à indiquer une matière vile : *Un* BRIN *d'herbe. Un* BRIN *de paille. Sur notre fourmilière, nous nous disputons un* BRIN *de paille.* (Vitet.)

> Trop heureux si, glanant où leur foule moissonne,
> Nous ramassons les *brins* tombés de leur couronne.
> C. DELAVIGNE.

— Fam. *Un brin de*, Un peu de, une très-petite quantité, au pr. et au fig. : *Un* BRIN *de feu. Il fait chaud, il n'y a pas un* BRIN *de vent.* (Mme de Sév.) *Ces malheureux n'ont pas un* BRIN *de bois pour se chauffer.* (Mme de Sév.) *Avec un* BRIN *d'intrigue, on mène les hommes bien loin.* (Beaumarch.) *Quand je me suis mariée, je n'avais pas d'amour pour M. Pinchon. Oh! mon Dieu, pas un* BRIN. (Scribe.) *S'il n'y avait pas un* BRIN *de peine, où serait le plaisir?* (Ste-Beuve.)

> Sans un petit *brin* d'amour
> On s'ennuirait, même à la cour.
> ***

> . . . . . De ma peine
> N'ose espérer un *brin* d'allégement.
> CL. MAROT.

> . . . . . Je veux
> Que vous mettiez un *brin* de fleur dans vos cheveux;
> N'ayez pas l'air en deuil aux noces de Julie.
> E. AUGIER.

> Gardes-tu ce *brin* de folie,
> La seule fleur
> Qui donne à cette fade vie
> Un peu d'odeur?
> H. CANTEL.

‖ *Un brin, un petit brin*, Un peu : *Ecoute-moi* UN BRIN. *Dites-moi* UN PETIT BRIN *que vous m'aimez.* (Mariv.) *Il est plus raisonnable que nous deux ensemble, répondit la vieille après avoir* UN BRIN *réfléchi.* (Ch. Nod.) *Madame Mandron, après avoir fini ses comptes, s'était assise et causait* UN BRIN. (A. Karr.) *Nous nous griserons* UN PETIT BRIN. (Balz.)

> Ne t'attends pas que je t'aide *un* seul *brin.*
> LA FONTAINE.

‖ *Un beau brin, un joli brin de*, suivi d'un mot qui désigne un homme ou une femme, Se dit d'une personne grande et bien faite, par allusion à un brin d'arbre, c'est-à-dire à une tige droite et régulière : UN BEAU BRIN DE *femme. Nous vîmes quatre* BEAUX BRINS DE *filles dont le fermier était père, et pour qui notre arrivée était un grand événement.* (Br.-Sav.) *Ses formes protubérantes, sa taille, sa santé vigoureuse arrachaient aux officiers de l'empire cette exclamation : « Quel* BEAU BRIN DE *fille! »* (Balz.) *Un* JOLI BRIN DE *fille, ma foi, que cette soubrette!* (Al. Dum.)

> Six grands *brins de belles filles,*
> Friand morceau.
> REGNARD.

— *Brin à brin*, Un brin, un fragment après l'autre : *Vous vous souvenez, madame, de ces marguerites que les enfants effeuillent* BRIN À BRIN. (A. de Muss.)

> Arrachez *brin à brin*
> Ce qu'a produit ce maudit grain.
> LA FONTAINE.

— Art milit. *Brin d'estoc*, Demi-pique ou javelot dont le fer était plus long que celui de la pique. ‖ Long bâton ferré par les deux bouts : *Il franchit le fossé en s'aidant d'un* BRIN D'ESTOC. ‖ Ces deux sens ont également vieilli.

— Eaux et for. *Arbre de brin*, Arbre qui n'a qu'une tige : *Les baliveaux de l'âge doivent être choisis parmi les* SUJETS DE BRIN *ou de semence.* (Dictionn. de la Conversation.) *Un* CHÊNE DE BRIN, *chêne de belle venue, assez gros pour sa longueur, et qui s'emploie en bâtiment sans avoir besoin d'être scié pour être équarri.* (La Quintinie.)

— Techn. Chacune des baguettes plates dont se compose la monture d'un éventail. ‖ Filament long et délié du chanvre ou du lin, après qu'ils ont été peignés. ‖ Chacune des cordelettes que l'on tord ensemble pour former une corde : *Corde à trois, quatre, six* BRINS. ‖ Fig. *Les fortes sottises sont souvent faites, comme les grosses cordes, d'une multitude de* BRINS. (V. Hugo.)

— Comm. *Fil de brin*, Fil fabriqué avec de longs filaments de chanvre ou de lin. ‖ *Toile de brin* ou simplement *Brin*, Toile fabriquée avec des fils de ce genre. ‖ *Grand brin*, Toile bretonne de qualité supérieure, pour draps de lit. ‖ *Petit brin*, Toile de même qualité, mais de moindre largeur. ‖ *Brins de Dinan*, Nom générique des toiles de brin. ‖ *Brin de plume*, Plume d'autruche. Cette expression a vieilli.

— Pyrotech. Chevalet sur lequel on monte les pièces d'artifices.

— Chass. Partie la plus élevée d'un buisson où se tient l'oiseau.

— Mar. *Brins de bois*, Petites vergues qui portent les bonnettes et qu'on attache aux grandes vergues par des anneaux de fer. ‖ *Cordage de premier, de second, de troisième brin*, Cordage fait avec du chanvre de première, de deuxième, de troisième qualité, au point de vue de la longueur des fibres.

— Mécan. Courroie passant sur un tour, une poulie ou un tambour, et qui sert à transmettre le mouvement d'un axe de rotation à un autre. ‖ *Brin conducteur*, Partie d'une courroie de communication de mouvement, qui, du second tambour, revient rejoindre le tambour moteur : *La tension du* BRIN CONDUCTEUR *est nécessairement toujours plus forte que celle du brin conduit, si ce n'est dans le cas de l'équilibre, où la courroie est partout également tendue.* (Léon Lalanne.) ‖ *Brin conduit*, Partie d'une courroie de communication de mouvement qui se déroule du tambour moteur pour s'enrouler autour du tambour avec lequel celui-ci communique.

— Ornith. *Brin blanc*, *brin bleu*, Noms de deux espèces de colibris.

— Bot. *Brin d'amour*, Nom vulgaire d'un arbre des Antilles, le morellier piquant, dont les fruits passent pour être aphrodisiaques.

— **Encycl.** Les *brins* d'éventail sont des lames de bois, de nacre, d'os, d'ivoire, etc., qui servent à soutenir la feuille d'un éventail. Ces lames, qu'on appelle aussi *bâtons*, sont réunies à l'une de leurs extrémités par une solide rivure, et forment par leur ensemble le *corps* ou le *pied* de l'éventail. On les divise en *brins* proprement dits, qui se trouvent dans l'intérieur, et en *panaches* ou *maîtres brins*, qui se trouvent à l'extérieur. Dans les éventails d'hiver, ils ont tous les mêmes dimensions; au contraire, dans les éventails ordinaires, les *brins* sont beaucoup plus courts que les panaches. Dans ce dernier cas, la partie libre des *brins* se termine par un prolongement aminci, qui se nomme *flèche* ou *bout*, et sur lequel la feuille est collée avec de la gomme.

BRINASSE s. f. (bri-na-se — rad. *brin*). Comm. Seconde qualité d'étoupe.

BRINBALLE s. f. (brain-ba-le). Bot. Fruit de l'airelle. ‖ On dit aussi BRIMBELLE.

BRINBALLIER s. m. (brain-ba-lié). Bot. Nom vulgaire de l'airelle. ‖ On écrit aussi BRIMBALLIER.

BRINDE s. f. (brain-de — de l'allem. *bringen*, porter une santé). Coup que l'on boit, sorte de toast porté à la santé de quelqu'un : *Boire, porter des* BRINDES *à la ronde. Les* BRINDES, *les jambons, les grillades.* (Pélisson.) *Je ne pus me défendre de me mettre à table avec eux, et même de faire raison à une* BRINDE *qu'ils me portèrent.* (Le Sage.)

— Par ext. Pots, bouteilles, flacons :

> Est-il rien d'égal aux bouteilles?
> Est-il rien de si beau que nos trognes vermeilles?
> Toujours, comme un printemps, on nous voit bou-
> [tonnés.
> Que peut la pauvreté nous faire entre les *brindes?*
> Ces rubis que Bacchus allait chercher aux Indes,
> Nous les portons sur notre nez.
> DE CAILLY.

BRINDEAU (Louis-Paul-Edouard), acteur français, né à Paris le 20 décembre 1814. Après avoir étudié au collége Bourbon, qu'il quitta à seize ans, il débuta au théâtre de Belleville, où sa bonne mine et sa voix de *tenorino* lui conquirent de chaudes sympathies. Enhardi par ce premier succès, Brindeau se hasarda, quelques mois après, au théâtre du Vaudeville (2 mai 1834), dans le rôle de l'abbé de Gondi, de *Un duel sous le cardinal de Richelieu.* La froideur du public punit le jeune artiste de sa témérité. Le nouveau venu resta néanmoins à ce théâtre pendant quelque temps, mais dans une position tout à fait secondaire. Brindeau se livra courageusement à l'étude, puis il débuta au théâtre des Variétés, le 6 avril 1837, par le rôle de Léon, dans la *Semaine des amours.* Le succès répondit alors à ses efforts, et de nouvelles créations le mirent bientôt en faveur auprès des habitués.

Brindeau abandonna ce théâtre au bout de cinq ans pour entrer à la Comédie-Française, où il parut, le 18 mai 1842, dans le rôle de Bolingbroke du *Verre d'eau.* Nous empruntons à Eugène Laugier le récit suivant : « Pour remplacer Menjaud, pour marcher sur les traces des Molé, des Fleury, des Armand, et de tous les grands noms illustres de la Comédie-Française, dans l'emploi si brillant des jeunes premiers rôles, des marquis, des chevaliers à bonnes fortunes, titrés, libertins, aimables, et tout remplis d'adorables défauts et de belles manières, la Comédie-Française, un beau jour, et sans doute en désespoir de cause, s'en est allée chercher... qui? M. Brindeau, un acteur d'une incapacité notoire, placé, même aux Variétés, dans un rang secondaire, par une absence presque totale de talent. Brindeau, pour jouer l'emploi de Firmin et de Menjaud, n'a point de grâce, point d'aisance dans les manières, point de noblesse ni de distinction; sa physionomie, assez régulière, manque d'expression, d'animation et de vie; rien dans son allure, dans sa démarche, n'annonce l'aisance, l'enjouement, la légèreté indispensables, et, ce qui est plus déplorable encore, Brindeau ignore ou semble ignorer, par ce qu'il nous en montre, jusqu'aux éléments primitifs de la diction la plus ordinaire. » Ajoutons que les débuts très-significatifs de cet artiste justifiaient en partie ces critiques. Médiocre dans le *Verre d'eau*, plus qu'insuffisant dans Clitandre des *Femmes savantes*, le jeune comédien avait tout à apprendre pour l'emploi qu'il était appelé à tenir, et, nonobstant cette faiblesse, il fut reçu pensionnaire aux appointements de 6,000 fr. M. Brindeau aborda le 27 janvier 1843 le rôle du *chevalier à la mode* dans la comédie de Dancourt. Cet ouvrage, repris par ordre du ministre, pour essayer de nouveau Brindeau dans le grand répertoire, ne prouva que ce qu'il était facile de prévoir : le talent et les qualités naturelles ne s'improvisent pas, et Brindeau fut reconnu insuffisant par tous les vrais amis de la Comédie-Française. Malgré cela, en 1843, Brindeau fut reçu sociétaire, mais à la simple majorité des voix. Toutefois, ce qu'il serait injuste de ne pas reconnaître, ce sont les louables efforts que fit l'artiste pour se rendre digne de la position qu'il occupait. Pendant plus de douze années, M. Brindeau créa et reprit un grand nombre d'ouvrages. Il popularisa les proverbes d'Alfred de Musset, et obtint un très-légitime succès dans *Sullivan*, comédie de Mélesville. En 1854, M. Bressant ayant été engagé, par ordre, à la Comédie-Française, M. Brindeau se trouva tout à coup rejeté au second plan, et les rôles qu'il avait créés jusque-là lui furent enlevés. Il se retira dignement, et débuta de nouveau au Vaudeville, le 31 août 1854, par le rôle du comte de Mailly dans le *Fauconnier.* Le peu de mérite de la pièce rejaillit en partie sur M. Brindeau; mais il fut plus heureux, le 3 octobre suivant, dans la *Maîtresse du mari*, joli petit acte de MM. Duflot et Nerée Desarbres. Il quitta le Vaudeville en 1855, et alla donner des représentations en province et à l'étranger, où il créa le rôle de Raymond de Mailly dans la *Comédie de salon*, pièce d'Eugène Guinot. M. Brindeau, de retour à Paris, parut une seule fois à la Porte-Saint-Martin, le 28 décembre 1858 (jour de la représentation à bénéfice de Mme Luther Félix), dans le *Paletot brun*, comédie-proverbe en un acte de M. Victor Séjour. La représentation de retraite de M. Brindeau eut lieu à la Comédie-Française le 26 février 1859. Le 2 mai suivant, l'artiste reparaissait au Vaudeville dans la *Seconde jeunesse*, et obtenait de vrais succès dans les *Lionnes pauvres* et *Rédemption.* Dans cette nouvelle phase, on vanta beaucoup sa distinction et son talent. Le 3 mai 1862, il reprit à l'Odéon les *Parisiens*, où il se montra un Desgenais accompli. La même année, il parut dans le *Bossu*, à la Porte-Saint-Martin. Depuis, il a de nouveau parcouru la province et l'étranger. Au mois de mai 1864, il jouait, au théâtre du Parc, à Bruxelles, le *Marquis de Villemer*, et s'y faisait chaleureusement applaudir. Voici la liste des pièces où s'est fait remarquer M. Brindeau : aux Variétés, la *Semaine des amours; Mathias l'invalide;* le *Chevalier de Saint-Georges;* le *Chevalier du guet;* au Vaudeville (1834) : *Un duel sous le cardinal de Richelieu;* à la (Comédie-Française) : le *Verre d'eau;* les *Femmes savantes;* le *Portrait vivant;* le *Chevalier à la mode;* les *Demoiselles de Saint-Cyr; Turcaret; Eve;* la *Tutrice* ou l'*Emploi des richesses* (un des meilleurs rôles de Brindeau); le *Mari à la campagne; Don Juan; Un caprice;* le *Puff; Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée; Il ne faut jurer de rien; Louison;* Piso, du *Moineau de Lesbie; Horace et Lydie;* le *Chandelier;* la *Fin du roman;* les *Caprices de Marianne;* le *Pour et le contre; Diane*, d'Emile Augier; *Sullivan* (un type reproduit avec un art parfait); le rôle du Tartufe (en 1853); *Murillo;* la *Comédie à Ferney* (dernière création); au Vaudeville (1854) : le *Fauconnier;* la *Maîtresse du mari;* le *Vieux Bodin*, de Louis Lurine; *Eva; Bonne nuit, monsieur le vicomte*, monologue de Léon Gozlan (joué une seule fois par Brindeau, à son bénéfice); *Une seconde jeunesse;* les *Lionnes pauvres; Rédemption;* à l'Odéon : Desgenais, à la reprise des *Parisiens;* le duc, à la reprise du *Marquis de Villemer;* à la Porte-Saint-Martin, le *Bossu.* En résumé, cet artiste n'est pas sans mérite, mais il ne possède qu'un mérite bourgeois, seule manière possible d'expliquer ses succès, rue de Richelieu, dans la comédie de genre, et ses échecs dans le grand répertoire. L'intelligence de M. Brindeau, sa taille élevée, son visage agréable, sa diction juste et vraie, toutes ces qualités n'ont pu préserver l'artiste des rivalités habituelles. En revanche, il a trouvé, sur les autres scènes, nombre de succès de bon aloi, et l'occasion de faire briller une agréable voix de ténor. On se rappelle la manière charmante dont il chantait, à la Comédie-Française, une barcarolle de Meyerbeer dans *Murillo.* — Marie BRINDEAU (Mme HARVILLE), fille de l'artiste, née en 1836, a remporté le second prix de déclamation au Conservatoire en 1854. Elle a appartenu quelque temps à l'Odéon et s'y est fait remarquer par son talent dans les rôles d'ingénue. Le public l'a accueillie avec faveur dans le *Vicaire de Wakefield*, dans les *Châteaux en Espagne* et dans la piquante Rosine du *Barbier de Séville.* Elle parvint à surmonter une timidité naturelle qui avait gêné jusque-là son talent, et, un peu plus tard, se laissant aller à l'inspiration, elle interprétait avec succès le rôle si difficile d'Edmée, à la reprise de *Mauprat.* Après avoir quitté l'Odéon pour aller jouer en province, Mme Harville s'est fait applaudir au Vaudeville.

BRINDES ou **BRINDISI** (*Brundusium*), ville du royaume d'Italie, dans la terre d'Otrante, sur l'Adriatique, à l'embouchure de la petite rivière de Pratica, à 70 kilom. N.-O. d'Otrante; 6,900 hab. Petit port dans une bonne rade que les atterrissements ont presque entièrement comblée. Commerce de fruits et surtout de figues sèches. Archevêché. Il ne reste plus à cette ancienne et célèbre cité que sa vieille réputation, deux rares et précieuses colonnes près de la cathédrale et quelques débris antiques. Les Asiatiques, les Grecs et les Romains fréquentaient beaucoup cette ville, qui était devenue très-opulente, mais toute sa gloire est dans le passé. A Brindes, César bloqua la flotte de Pompée, dont il décrit assez emphatiquement la fuite. La voie Appienne aboutissait à Brindes, après avoir traversé toute l'Italie méridionale, et les Romains s'y embarquaient pour aller en Grèce. Elle a joué un rôle dans leur histoire politique. C'est à Brindes que Mécène, accompagné d'Horace, vint réconcilier Octave et Antoine; c'est là que naquit Pacuvius et que mourut Virgile. Horace raconte, dans sa cinquième satire, le voyage incommode qu'il fit dans cette ville; mais il ne donne aucun détail sur elle, et ne la nomme que dans son dernier vers :

> *Brundusium longæ finis chartæque viæque est.*

Au moyen âge, quoique bien déchue, Brindes vit les croisés s'y embarquer à leur départ pour la terre sainte. Un tremblement de terre arrivé en 1456 acheva l'œuvre du temps et des invasions, et la détruisit entièrement. Aujourd'hui, malgré une abondante production d'huile et de vin, elle a perdu toute importance; son port même est ensablé, et les navires qui vont de Malte à Corfou sont les seuls qui y touchent. L'achèvement du réseau des chemins de fers italiens va, dit-on, lui rendre une nouvelle vie. On prétend qu'elle est appelée à remplacer Marseille, et que l'Italie doit être bientôt la ligne la plus courte et la plus directe pour les marchandises qui viennent de l'Inde.

BRINDEZINGUES s. f. pl. (brain-de-zainghe — forme allongée de *brindes*). Usité dans la locution populaire *Etre dans les brindezingues*, Avoir une pointe de vin. ‖ Quelques-uns disent *bringues-zingues : C'était la ration de la Borgnesse; aussi elle se couchait toujours dans les* BRINGUES-ZINGUES. (E. Sue.)

BRINDILLE s. f. (brain-di-lle, *ll* mll. — rad. *brin*). Branche grêle et menue, tige légère : *On fait des balais avec des* BRINDILLES *de bruyère.* (Francœur.) *Quelques* BRINDILLES *de bruyère rose ornaient sa jolie chevelure ondulée.* (E. Sue.) *Elle pouvait s'y tenir cachée derrière les grandes herbes folles, comme une poule d'eau dans son nid de vertes* BRINDILLES. (G. Sand.) *Quelques* BRINDILLES *de vigne égayent un peu la tristesse des murailles.* (Th.

Gaut.) *Sur le plancher s'entre-croisent des* BRINDILLES *de foin et de tuyaux de paille.* (Th. Gaut.)

A nos blonds cheveux noués en bandeaux
Un lierre enlaçait sa *brindille* noire.
J. AUTRAN.

— Hortic. Petite branche à fruit courte et trapue : *Les* BRINDILLES *sont des branches petites et trapues.* (Raspail.)

— Pl. Techn. Ornements faits sur papier de même fond.

BRINDISI s. m. (brinn-di-zi — mot ital.). Toast, santé en Italie : *Un verre de vin s'accepte, surtout lorsque c'est pour porter un* BRINDISI *à la délivrance de l'Italie.* (***)

BRINDLEY (James), mécanicien et ingénieur anglais, né en 1716 à Tunsted (comté de Derby), mort en 1772. Dépourvu d'instruction primaire et simple apprenti chez un constructeur de moulins, il étonna son maître et bientôt après le public par la supériorité de son esprit inventif aussi bien que par son habileté dans les arts mécaniques. Outre des perfectionnements considérables apportés dans la construction des moulins, on lui doit des machines nouvelles et ingénieuses pour élever l'eau, pour filer la soie; le canal de Bridgewater, celui qui unit les deux mers par la Trent et la Mersey, ainsi qu'un grand nombre de canaux importants. C'est encore à lui qu'on doit le procédé de bâtir sans mortier des digues contre la mer. Parmi ses projets, tous remarquables par la hardiesse de la conception, il faut citer celui d'unir l'Angleterre et l'Irlande par une *route flottante* ou pont de bateaux, et qu'il se flattait d'exécuter de manière à ce que l'ouvrage pût résister à la violence des flots et des tempêtes.

BRINDONE s. f. (brain-do-ne). Bot. Fruit du brindonier.

BRINDONIER s. m. (brain-do-nié). Bot. Arbre de l'Asie Mineure. Syn. de GARCINIE.

BRINECK s. m. (bri-nèk). Astr. Nom arabe de l'étoile de première grandeur qui fait partie de la constellation de la Lyre.

BRINGE s. f. (brain-je). Brosse, vergette, dans certains départements.

— Econ. rur. s. m. Nom que l'on donne aux bœufs à poil truité, dans le Cotentin.

BRINGÉ, ÉE (brain-jé) part. pass. du v. Bringer : *Vêtement* BRINGÉ.

BRINGER v. a. ou tr. (brain-jé — rad. *bringe.*—Prend un *e* après le *g* devant *a* et *o : Je bringeai, nous bringeons*). Brosser. ‖ Fouetter de verges. ‖ Ne se dit que dans quelques départements.

BRINGUE s. f. (brain-ghe). Manég. Cheval mal bâti, de chétive apparence : *La monture de Don Quichotte était une véritable* BRINGUE.

— Bas et pop. Femme grande, maigre et mal faite : *Allez trouver votre grande* BRINGUE *de femme.* (Balz.)

— Loc. adv. *En bringues,* En désordre, en pièces et morceaux. ‖ Fig. En piteux état : *J'ai la coloquinte en* BRINGUES; *pour aujourd'hui, j'en ai assez.* (E. Sue.)

BRINGUEBALE s. f. (brain-ghe-ba-le). Syn. de BRIMBALE.

BRINIATES, peuple de l'Italie ancienne, chez les Ligures, à l'O. de la Macra, dans le Montferrat actuel.

BRINKLEY (John), astronome anglais, né en 1763, mort en 1835. Professeur d'astronomie à l'université de Dublin, il composa pour ses élèves des *Eléments d'astronomie* (1819), devenus classiques, et démontra théoriquement la parallaxe de la Lyre. Il a publié aussi dans les *Transactions* et dans divers autres recueils scientifiques une série de savants mémoires. Il fut le maître de William Hamilton.

BRINKMAN (Charles-Gustave, baron DE), diplomate suédois, né en 1764, mort en 1848. Il fit ses études en Allemagne, fréquenta les principales universités de ce pays, et entra dans la diplomatie sous le règne de Gustave IV. Secrétaire d'ambassade et chargé d'affaires à Paris, en 1792, il fut nommé ministre de Suède près la cour de Prusse en 1807, et près la cour d'Angleterre en 1808. Philosophe et littérateur distingué, Brinkman a publié en allemand et en suédois des ouvrages de philosophie et d'esthétique. On a de lui également des poésies allemandes, anglaises et latines. L'Académie suédoise, dont il fut élu membre en 1827, lui décerna le grand prix de poésie, pour son poëme intitulé : le *Monde du génie*. Brinkman fut longtemps en correspondance avec Mme de Staël. Ses *Poésies* (*Leipzig, 1789, sous le pseudonyme de Selmar*) sont élégantes et gracieuses. On a aussi de lui des *Aperçus philosophiques* (Berlin, 1801).

BRINON (Pierre), poëte dramatique français, mort vers 1658. Il était conseiller au parlement de Normandie, et publia : *l'Ephésienne*, tragi-comédie en cinq actes (1614); *Baptiste* ou la *Calomnie* (1613); *Jephté* ou le *Vœu* (1614). Ces deux dernières tragédies sont traduites du latin de G. Buchanan.

BRINON (Mme de), première supérieure de l'institution de Saint-Cyr; elle était fille d'un président du parlement de Normandie, devint religieuse ursuline et se voua à l'éducation des jeunes filles. La protection de Mme de Maintenon la fit placer à la tête de l'importante maison de Saint-Cyr dès sa fondation; mais son orgueil blessant et ses hauteurs envers les dames professes la firent destituer en 1688. C'est à son goût pour les représentations théâtrales qu'on doit les deux pièces que Racine a faites pour Saint-Cyr. Elle-même en composait de fort médiocres, qu'elle faisait jouer par les élèves.

BRINON-L'ARCHEVÊQUE. V. BRIENON.

BRINON-LES-ALLEMANDS, bourg de France (Nièvre), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom. S. de Clamecy, sur le Beuvron; pop. aggl. 472 hab. — pop. tot. 597 hab. Commerce d'étoffes, mercerie et bois.

BRINONIA, nom latin de Brignoles.

BRINQUELLE s. f. (brain-kè-le). Hortic. Variété de pêche.

BRINVILLIERS (Marie-Marguerite d'AUBRAY, marquise DE), célèbre empoisonneuse, était fille de M. de Dreux d'Aubray, alors maître des requêtes, et, depuis, lieutenant civil au Châtelet de Paris. En 1651, elle épousa Antoine Gobelin, marquis de Brinvilliers, fils d'un président de la chambre des comptes. Riche lui-même de 30,000 livres de revenu, il en reçut 150,000 de son beau-père, tant en rentes qu'en espèces, et, quelque temps après son mariage, la marquise hérita de 50,000 livres d'une aïeule. En ramenant ces chiffres à leur valeur actuelle, on trouve que les nouveaux époux possédaient un capital d'un peu plus de 830,000 fr. Marie-Marguerite-Magdeleine d'Aubray comptait vingt et un ans. C'était une charmante personne, non pas précisément jolie, mais toute mignonne et toute gracieuse, dans « sa fort petite taille et fort menue, » avec « le tour du visage rond et assez beau, la peau extraordinairement blanche, le nez assez bien fait, » des cheveux châtains très-longs et très-épais, de beaux yeux bleus. A ces avantages extérieurs, elle joignait beaucoup d'esprit, quoique sans instruction, des allures décidées, une parole vive, nette et ferme.

Tout, dans le commencement de leur union, paraissait sourire au marquis et à la marquise de Brinvilliers : il leur naquit cinq enfants, deux filles et trois fils. Malheureusement, ils aimaient tous les deux le luxe et le désordre, et leur fortune se trouva bientôt compromise. Le marquis entretenait des maîtresses, une entre autres, la Dufay, qui lui coûta des sommes considérables. Après quelques scènes de jalousie, la marquise sembla se résigner, puis elle se consola avec un ami de son mari, Gaudin ou Godin de Sainte-Croix, qui était officier de cavalerie au régiment de Tracy. Sainte-Croix était né à Montauban des amours illégitimes d'un grand seigneur. Il était jeune, beau, séduisant, très-habile à prendre tous les masques. D'après un contemporain, « il avait un esprit tourné du côté de tout ce qui peut plaire. Il faisait son plaisir du plaisir des autres, et entrait dans un dessein de piété avec autant de joie qu'il acceptait la proposition d'un crime. Délicat sur les injures, sensible à l'amour, et, dans son amour, jaloux jusqu'à la fureur, même des personnes sur qui la débauche publique se donne des droits qui ne lui étaient pas inconnus; d'une dépense effroyable, et qui n'était soutenue d'aucun emploi; l'âme au reste prostituée à tous les crimes... »

Ce fut en 1659 que le marquis de Brinvilliers introduisit Sainte-Croix dans sa maison. Celui-ci prit bientôt une influence absolue sur la marquise, la jeta dans les dépenses les plus folles, et vécut presque publiquement avec elle. Le mari, livré à une lâche apathie, ou tenant plus à sa liberté et à ses plaisirs qu'à son honneur, ferma volontairement les yeux sur les désordres de sa femme. Plus soucieux que lui de sa propre dignité, ses beaux-frères adressèrent à leur sœur de vifs reproches, dont elle ne tint aucun compte. Dreux d'Aubray, qui, depuis quelque temps, était lieutenant civil, fut alors mis au courant de la conduite scandaleuse de sa fille. Il la supplia d'y mettre un terme, et ne fut pas écouté. Exaspéré du scandale qui se faisait autour de son nom, il entra dans une violente colère. Enfin, au commencement de 1665, il obtint une lettre de cachet contre Sainte-Croix, et fit arrêter « cet homme pernicieux, » dans le carrosse même et à côté de la marquise.

L'affront était sanglant : il ne fut pas oublié. Sainte-Croix, envoyé à la Bastille, y fit la connaissance d'un prisonnier italien, nommé Exili ou plutôt Egidio, que les contemporains représentent comme un *artiste en poisons*, et dont la vie n'a pas été éclaircie. Au bout d'un an, Sainte-Croix fut mis en liberté avec Exili, qu'il prit, dit-on, à son service, et il se livra à la fabrication des poisons avec un apothicaire du faubourg Saint-Germain, appelé Glazer. Il simula aussi un changement de vie, se maria, affecta des sentiments religieux, rechercha la société honorable, ce qui ne l'empêcha pas de revoir la marquise; seulement, les deux amants, rendus prudents par le passé, apportèrent la plus grande réserve dans leurs relations.

Pendant l'automne de 1666, le lieutenant civil se trouvait dans sa terre d'Offemont, près d'Attigny. Il y avait emmené sa fille, qu'il croyait guérie de son indigne passion, et à laquelle il avait rendu toute son affection. Là, le vieillard, miné depuis plusieurs mois par un mal inconnu, fut pris tout à coup de douleurs atroces, accompagnées de vomissements. On le ramena mourant à Paris, mais il ne tarda pas à expirer. Le médecin qui le soigna attribua une mort si prompte à la goutte remontée. Quant à la marquise, elle prodigua à son père les soins les plus touchants, et donna des marques de la douleur la plus vive.

Mme de Brinvilliers et son amant étaient délivrés d'un censeur incommode, mais il en restait d'autres. D'ailleurs, la fortune de la marquise diminuait de jour en jour, et celle dont elle avait hérité de son père était trop peu considérable pour lui permettre de continuer longtemps ses énormes dépenses. Elle avait dû partager avec deux frères et une sœur. L'aîné des frères, Antoine d'Aubray, avait succédé à son père dans la charge de lieutenant civil; l'autre était conseiller au parlement de Paris. Le premier, qui était seul marié, avait épousé une demoiselle Mangot de Villarceau. Quant à la sœur, elle était religieuse carmélite à Paris. Les deux frères et la sœur ne cessaient de reprocher à la marquise ses relations criminelles avec Sainte-Croix, qui n'avaient pas tardé à redevenir publiques.

Au commencement d'avril 1670, le lieutenant civil tomba gravement malade, à la suite d'un dîner qu'il avait donné à son château de Villequoy, en Beauce, et dans lequel on avait servi une tourte de béatilles. A partir de ce moment, il ne fit que languir, et il mourut, comme d'épuisement, le 17 juin suivant. Son frère, le conseiller, le suivit dans la tombe au mois de novembre de la même année. Ces morts répétées firent naître des soupçons. Des chirurgiens furent même chargés de l'autopsie des cadavres; mais la médecine légale était encore si arriérée, qu'ils n'osèrent rien conclure; ils se contentèrent de reconnaître une entière similitude entre les désordres intérieurs que présentaient les deux corps. Toutefois, l'instinct de la conservation fit comprendre à la veuve du lieutenant civil que sa vie était en danger. Elle se trouvait, avec sa belle-sœur, la carmélite, le seul obstacle qui s'opposât à la réunion de la succession des d'Aubray dans les mains de la marquise de Brinvilliers. En conséquence, elle s'entoura des précautions les plus minutieuses, ce qui ne l'empêcha pas d'être deux fois malade, à la suite de repas servis par une fille Colbau, qui était au nombre de ses domestiques. Or, le père de cette fille faisait des affaires au palais pour le compte de la marquise.

Abandonnée par son mari, délivrée de ses censeurs, la marquise de Brinvilliers continua sa vie de désordre; mais, au bout de quelques mois, elle reçut la première punition de ses crimes, car son amant la quitta, probablement parce qu'elle n'avait plus rien à lui donner. En proie au plus violent désespoir, elle conçut un projet de suicide, qu'elle n'eut pas la force d'exécuter. Ici l'imagination populaire fait intervenir d'une façon singulière l'événement qui amena la découverte de ses crimes. Un jour, dit-on, c'était en 1672, Sainte-Croix, renfermé seul dans un laboratoire secret qu'il avait dans le cul-de-sac de la Valette, près de la place Maubert, fabriquait ses poisons les plus subtils. Le visage couvert d'un masque de verre, et la tête penchée sur un fourneau, il suivait attentivement l'opération, quand tout à coup, le masque se brisant, la vapeur du poison l'étendit roide mort. La vérité est que sa mort ne fut ni aussi prompte ni aussi dramatique. Il résulte, en effet, de plusieurs témoignages, particulièrement de celui de sa femme, qu'il mourut le 31 juillet 1672, après quatre ou cinq mois de maladie. Comme il vivait séparé de sa femme et qu'ensuite il avait de nombreux créanciers, un commissaire fut requis pour apposer les scellés à son domicile.

L'inventaire de la succession dura plusieurs jours. A la séance du 13 août, on trouva, dans un cabinet où Sainte-Croix déposait ses objets les plus précieux, une cassette, la clef placée dans la serrure. A l'ouverture de ce petit meuble, la première chose qui se présenta fut une demi-feuille de papier de l'écriture du défunt et portant ce qui suit :

« Je supplie très-humblement ceux ou celles entre les mains desquels tombera cette cassette, de me faire la grâce de vouloir la rendre en main propre à Mme la marquise de Brinvilliers, demeurante rue Neuve-Saint-Paul, attendu que tout ce qu'elle contient la regarde et appartient à elle seule, et que d'ailleurs il n'y a rien d'aucune utilité à personne du monde, son intérêt à part. Et en cas qu'elle fût plus tôt morte que moi, de la brûler et tout ce qu'il y a dedans, sans rien ouvrir ni innover. Et, afin qu'on ne prétende cause d'ignorance, je jure sur le Dieu que j'adore et tout ce qu'il y a de plus sacré que je n'expose rien qui ne soit véritable. Si, d'aventure, l'on contrevient à mes intentions, toutes justes et raisonnables en ce chef, j'en charge en ce monde et en l'autre leur conscience, pour la décharge de la mienne, et proteste que c'est ma dernière volonté. Fait à Paris, le 25 mai après-midi, 1670. SAINTE-CROIX. »

« Il y a un seul paquet adressé à M. Penautier, qu'il faut rendre. »

Sur ces recommandations du défunt, on se contenta de jeter un coup d'œil très-rapide dans la cassette; puis, après l'avoir refermée et scellée, on la donna en garde au sergent Cruellebois.

Mme de Brinvilliers croyait-elle que son ancien amant avait eu la prudence de détruire toutes les traces de leurs relations criminelles? S'il en était ainsi, elle dut être saisie d'un grand effroi quand elle apprit la découverte qu'on venait de faire. Folle de terreur, elle accourut chez Cruellebois et le supplia de lui remettre la cassette qui lui était léguée, offrant de récompenser sa complaisance par un don de 50 louis. Cette insistance, et d'autres démarches qu'elle fit dans le même but, ne purent que faire repousser sa demande. Sachant qu'il y allait de sa vie et qu'elle n'avait pas un instant à perdre, elle emprunta quelque argent, et courut se réfugier en Angleterre.

D'un autre côté, l'inventaire n'ayant fait trouver que des valeurs insignifiantes, les créanciers et la veuve de Sainte-Croix s'imaginèrent que le plus clair de l'actif de la succession pourrait bien être renfermé dans la cassette. Celle-ci requit donc l'ouverture du meuble. Cette opération eut lieu le 18 août, en présence de tous les intéressés, du lieutenant civil, qu'on envoya chercher, et de plusieurs autres magistrats.

Après le papier dont il a été question plus haut, on trouva un paquet, cacheté de quatre cachets, et muni de cette suscription : « Papiers pour être rendus à M. de Penautier, receveur général du clergé, comme à lui appartenant; et je supplie très-humblement ceux entre les mains de qui ils tomberont de vouloir bien les lui rendre en cas de mort, n'étant d'aucune conséquence qu'à lui seul. » Ces papiers consistaient en une procuration du sieur Penautier, par laquelle il autorisait un marchand de Carcassonne, appelé Cusson, à recevoir, par l'entremise de Sainte-Croix, du marquis et de la marquise de Brinvilliers, une somme de 10,000 livres, qu'il leur avait prêtée sous le nom de Paul Sardan, et en une quittance signée *Cusson,* constatant le payement d'un à-compte de 2,000 livres 12 sols : la première pièce était du 17 février 1669, et la seconde du 30 novembre de la même année. Un autre papier, daté du 20 avril 1670, était un engagement de la marquise de Brinvilliers de payer, en janvier 1671, « à M. de Sainte-Croix la somme de 30,000 livres, valeur reçue dudit sieur. » Il y avait encore, outre des billets, des mémoires de dépenses, etc., des lettres de la marquise à son amant qui dénotaient une espèce de fureur amoureuse. Enfin, on trouva un grand nombre de paquets contenant du sublimé corrosif, de l'opium, du régule d'antimoine, du vitriol romain et du vitriol calciné, et deux grandes fioles remplies d'une eau claire. On ne put déterminer la nature de cette eau, mais on l'expérimenta plus tard sur des animaux, et l'on reconnut qu'elle donnait promptement la mort sans altérer les parties internes.

La découverte de tous ces poisons, les relations de Sainte-Croix avec la marquise, la fuite de celle-ci, la mort si rapide, à quatre années d'intervalle, de Dreux d'Aubray et de ses deux fils, ouvrirent enfin les yeux à la justice. On se rappela aussi qu'un ancien domestique de Sainte-Croix, nommé La Chaussée, s'était présenté après le décès de ce dernier et avait réclamé une somme de 1,700 livres, qu'il disait avoir mise en dépôt entre les mains du défunt, et qu'il avait disparu aussitôt que le bruit de la découverte de la cassette s'était répandu. Or ce La Chaussée, après avoir été quelque temps chez Sainte-Croix, était entré, sur la présentation de la marquise, au service du conseiller d'Aubray, chez lequel il était resté jusqu'à sa mort, époque où il était revenu chez son premier maître. Il s'était trouvé aussi à Villequoy, où il avait accompagné le conseiller, le jour de ce dîner où l'on avait servi la tourte aux béatilles.

Ces rapprochements furent autant de traits de lumière. La dame Villarceau d'Aubray en forma un faisceau et commença l'attaque. Elle ne présenta d'abord requête que contre La Chaussée, l'accusant d'avoir empoisonné son mari, le lieutenant civil et son beau-frère, le conseiller; mais, un peu plus tard, elle demanda que les poursuites comprissent également les complices de cet homme, dont le principal, sinon l'unique, était la marquise de Brinvilliers.

La Chaussée fut arrêté le 4 septembre, et le Châtelet lui fit son procès. Les preuves manquaient, et La Chaussée niait tout. Cependant, s'il n'était pas prouvé matériellement, son crime ressortait suffisamment de propos qu'il avait tenus et d'actes qu'il avait accomplis. En conséquence, le 24 mars 1673, un arrêt de la Tournelle criminelle le déclara atteint et convaincu d'empoisonnement sur les deux frères d'Aubray, et le condamna, en réparation, à être rompu vif et à expirer sur la roue. Avant d'être exécuté, La Chaussée fut appliqué à la question préalable. Il la supporta avec un grand courage, et ne voulut faire aucun aveu; mais, une fois étendu sur le matelas, il se mit à parler. Il déclara tout net qu'il avait empoisonné le conseiller d'Aubray. Il tenait le poison de Sainte-Croix, à qui il rendait compte de l'effet qu'il produisait; c'était une eau blanche qu'il versait soit dans les boissons, soit dans les bouillons, soit dans les tourtes. Sainte-Croix lui disait que Mme de Brinvilliers ignorait tout; mais lui, La Chaussée, était sûr du contraire. En effet, le lendemain de la mort du conseiller, Sainte-Croix avait chargé La Chaussée de porter une lettre à la marquise. Comme elle lisait cette lettre, on annonça une visite, celle de M. Cousté,

secrétaire de feu le lieutenant civil. Aussitôt, elle fit cacher le messager dans la ruelle de son lit. La Chaussée ajouta qu'après avoir lu la lettre, la marquise l'avait engagé à fuir. Il raconta encore qu'après la mort du conseiller, Sainte-Croix avait cherché à le placer chez Mme Villarceau d'Aubray, en qualité de jardinier, mais qu'il n'avait pu y réussir.

Les aveux de La Chaussée accusaient clairement la marquise. Les démarches qu'elle avait faites pour obtenir la remise de la cassette, et son départ quand elle les avait vues échouer, étaient autant de charges contre elle. D'un autre côté, son intérêt la désignait comme l'instigatrice de crimes dont elle devait seule profiter. Enfin, depuis qu'elle avait disparu, ses domestiques avaient parlé, et leurs témoignages formaient un faiseeau très-compromettant. Sa culpabilité se trouvait ainsi, sinon tout à fait certaine, du moins singulièrement probable. Aussi, le jour même de la condamnation de La Chaussée, fut-elle condamnée à avoir la tête tranchée, comme coupable d'avoir empoisonné son père et ses deux frères, et d'avoir deux fois tenté d'empoisonner sa belle-sœur, Mme Villarceau d'Aubray.

En quittant Paris, la marquise de Brinvilliers était parvenue à se réfugier à Londres, où elle espérait être à l'abri de toutes poursuites. Sa retraite ayant été découverte, Colbert écrivit à son frère, alors ambassadeur en Angleterre, de s'entendre avec le gouvernement du pays pour obtenir l'autorisation de faire arrêter une si grande coupable. D'après le plan du ministre, la marquise devait être arrêtée par des agents français, puis conduite à Calais, où elle aurait été enfermée provisoirement dans la citadelle. Le gouvernement anglais promit l'autorisation qu'on lui demandait; mais l'exécution rencontra des obstacles auxquels on n'avait pas songé. Une lettre de Colbert à son frère, du 3 décembre 1672, contient à ce sujet des détails très-intéressants. « Pour la personne que vous savez, dit le grand ministre, Sa Majesté veut que vous représentiez au roi d'Angleterre que la permission qu'il vous donne de la faire arrêter et l'envoyer en France ne peut produire aucun effet, d'autant que vous n'avez personne pour faire cette exécution; et quand même Sa Majesté enverroit des personnes pour la faire, il est certain que le peuple, qui est fort susceptible d'émotion contre les François, ne souffriroit pas que ces officiers fissent une capture de cette qualité dans la ville de Londres, qu'ils en sortissent, qu'ils l'emmenassent jusques à Douvres et la fissent passer en France. Et cela seroit sujet à de si étranges accidents, qu'il est difficile, voire même impossible, de le pouvoir pratiquer. Au lieu que si le roi d'Angleterre vouloit bien la faire arrêter, la faire mettre aussitôt en un bâtiment et l'envoyer promptement à Calais, cela seroit fait et exécuté auparavant que personne en eût connoissance. » Colbert terminait en invitant l'ambassadeur à faire, dans ce dernier sens, de nouvelles démarches auprès du gouvernement anglais. On ignore ce qui arriva; mais on sait que la marquise de Brinvilliers, ayant peut-être eu vent du danger qui la menaçait, quitta l'Angleterre, et passa dans les Pays-Bas. Au printemps de 1676, elle se trouvait dans un couvent de Liége, où elle avait cru trouver un asile inviolable. « Elle s'y montrait très-sincèrement dévote, dit un de ses historiens, de cette dévotion à l'italienne, dont les petites pratiques s'accordent fort bien avec la galanterie, l'amour effréné du plaisir et les passions les moins contenues. » Toutefois, ses ressources étaient très-restreintes, car elle avait emporté fort peu d'argent, et son mari, avec qui elle n'avait jamais cessé de correspondre, ne pouvait lui venir en aide, parce qu'il était entièrement ruiné. Elle entretenait aussi un commerce de lettres avec sa sœur; mais celle-ci n'était pas riche : elle ne pouvait lui envoyer qu'une pension annuelle de 400 livres. Ce fut probablement à quelque indiscrétion d'un de ses correspondants que l'on dut la connaissance de sa retraite. L'enlever de force de son couvent, il ne fallait pas y songer. La ruse seule pouvait l'en arracher.

Parmi les agents les plus rusés du lieutenant de police La Reynie, il s'en trouvait un, nommé François Desgrez, dont l'habileté devait être fort grande, puisqu'on le voit employé dans toutes les affaires délicates de cette époque. Il était joli garçon, élégant, beau parleur, et à ces avantages il ajoutait un courage à toute épreuve et une sorte de passion pour son métier. On le fit partir pour Liége, avec ordre de mettre tout en œuvre pour en ramener la fugitive.

Desgrez s'introduisit auprès de la marquise sous un costume d'abbé. Il donna des nouvelles du pays, et fut autorisé à revenir. Son amabilité et ses manières élégantes firent le reste. Au bout de quelques jours, la marquise fut éprise et se livra sans défiance. Un matin, le galant abbé proposa une promenade hors de la ville, une collation dans quelque guinguette mystérieuse. La marquise accepta. A peine les amants furent-ils dans la campagne que, d'une voiture cachée derrière les arbres, s'élancèrent quatre archers. Desgrez se fit alors connaître, remit sa prisonnière à ses hommes, et retourna aussitôt au couvent; un ordre des autorités liégeoises lui donnait toute latitude pour fouiller la chambre de la marquise. Il trouva, sous le lit, une cassette renfermant une dizaine de feuilles de papier, sur chacune desquelles étaient quelques lignes écrites de la main de la marquise. C'étaient des notes pour une confession générale. Dans cette pièce, qui a été publiée textuellement, il y a peu d'années, par M. Fouquier, la Brinvilliers s'accusait d'avoir elle-même empoisonné son père, d'avoir fait empoisonner ses deux frères et voulu faire subir le même sort à sa belle-sœur. Elle avait donné cinq ou six fois du poison à son mari; mais, chaque fois, le regret l'avait prise, et, chaque fois, elle l'avait « fait bien soigner, » et il en était revenu. Elle en avait également donné à une de ses filles, « parce qu'elle était grande. » Des cinq enfants qu'elle avait, deux étaient de Sainte-Croix, avec lequel elle avait vécu « quatorze ans durant, » et un autre d'un cousin issu de germain. Perdue de mœurs avant l'âge de sept ans, elle avait commis, soit de fait, soit d'intention, avec divers, un nombre immense d'incestes et d'adultères, même avec Sainte-Croix, le péché contre nature. Elle reconnaissait encore avoir pris une fois « des drogues pour avorter, » avoir donné du poison à une femme qui voulait se débarrasser de son mari, avoir fait mettre le feu, etc.

Desgrez arriva à Paris avec sa capture, le 26 avril 1676; mais le voyage n'avait pas eu lieu sans incidents. Croyant avoir gagné par ses promesses un des archers qui la conduisaient, la marquise lui confia, à Maëstricht, plusieurs billets, qu'elle écrivait à un gentilhomme français, nommé Théria ou Thiériat, un de ses anciens amants ou de ses complices peut-être, qui était réfugié à l'étranger. Dans un de ces billets, tous remis fidèlement à Desgrez, elle lui indiquait les moyens de la délivrer; mais Théria ne se soucia pas de s'embarquer dans une si grave affaire. Dans un autre, elle lui disait que, s'il ne pouvait la tirer des mains de ceux qui l'emmenaient, il fît au moins en sorte d'aller au couvent de Liége, de s'emparer d'une cassette qu'elle y avait, et de brûler le contenu de cette cassette; « autrement, elle était perdue. » Elle ignorait encore que la pièce dont elle connaissait si bien l'importance, et qu'elle appelait *ma confession*, se trouvait entre les mains de Desgrez. Quand elle l'apprit, elle fut saisie du plus violent désespoir, et tenta à plusieurs reprises de se tuer, une fois en avalant une longue épingle, une autre fois en avalant un fragment de verre. A Mézières, le cortége rencontra un conseiller au parlement, M. de Palluau, qui avait été envoyé pour procéder à un premier interrogatoire. La marquise nia tout. Alors pourquoi avait-elle quitté la France? C'était à cause des discussions qu'elle avait avec sa belle-sœur. Interrogée sur le contenu de la cassette, elle répondit qu'il y avait « plusieurs papiers de famille, et parmi ces papiers, une confession générale, qu'elle voulait faire; » mais que, lorsqu'elle l'avait écrite, « elle avait l'esprit désespéré; » qu'elle ignorait ce qu'elle y avait mis, « ne sachant ce qu'elle faisait, ayant l'esprit aliéné, se voyant dans des pays étrangers, sans secours de ses parents, réduite à emprunter un écu. »

L'arrivée de la marquise à Paris surexcita au plus haut point la curiosité du public. Cette affaire, qui depuis tant d'années était l'objet de toutes les conversations, allait donc avoir un dénoûment. Le scandale fut au comble quand on connut le contenu de la cassette de Liége. Bientôt des bruits se répandirent que la justice n'aurait pas son cours ordinaire, parce qu'il y avait, dans le procès, des personnages importants que l'on tenait à ménager. On disait même que, pour obtenir ce résultat, des sommes considérables avaient été distribuées. Au milieu de l'agitation générale, Louis XIV, alors au camp de Quiévrain, écrivit à Colbert, le 28 juin, la lettre suivante, qui prouve l'intérêt qu'on prenait à cet événement : « Sur l'affaire de Mme de Brinvilliers, je crois qu'il est important que vous disiez au premier président et au procureur général, de ma part, que je m'attends qu'ils feront tout ce que des gens de bien comme eux doivent faire pour déconcerter tous ceux, de quelque qualité qu'ils soient, qui sont mêlés dans un si vilain commerce. Mandez-moi tout ce que vous pourrez en apprendre. On prétend qu'il y a de fortes sollicitations et beaucoup d'argent répandu. »

En raison de l'énormité du crime, on crut devoir faire un appel aux consciences, pour éclairer la procédure, et on publia un monitoire. Le défenseur de la marquise, Me Nivelle, aurait voulu que la confession trouvée à Liége fût rejetée du procès. C'était, disait-il, un écrit religieux et purement confidentiel, qui ne pouvait servir à l'usage que l'accusation voulait en faire, et il citait à ce propos des prêtres qui avaient été condamnés à mort pour avoir violé le secret de la confession. Mais, de l'avis de plusieurs théologiens, le parlement passa outre. La défense eût-elle d'ailleurs obtenu ce qu'elle demandait, qu'elle n'en aurait pas été bien avancée, car l'écrit avait produit un effet moral que rien au monde ne pouvait détruire. Des témoignages accablants vinrent, d'ailleurs, s'ajouter aux aveux extrajudiciaires de l'accusée. Montrant un jour, après un dîner dans lequel elle avait bu plus que de raison, une petite boîte à une de ses femmes, elle avait dit : « Il y a là plus d'une succession, et de quoi se bien venger de ses ennemis. » Puis, se ravisant, elle aurait ajouté : « Bon Dieu! que vous ai-je dit? ne le répétez à personne. » Une autre domestique confirma ce qu'avait avoué La Chaussée au sujet de la lettre qu'il lui avait apportée le lendemain de la mort du conseiller, et de la précaution qu'elle avait eue de le faire cacher pour que M. Cousté ne le vît pas. L'apothicaire Glazer était mort depuis plusieurs années; mais son garçon déposa qu'il avait vu souvent une dame venir chez son maître avec Sainte-Croix; que le laquais lui avait dit que c'était la marquise de Brinvilliers; qu'il parierait sa tête qu'ils venaient chercher du poison. Il y avait encore les billets écrits à Théria, dont un surtout, celui où elle lui recommandait de retirer et de brûler les papiers de la cassette, avait une extrême gravité. Enfin, une déposition foudroyante fut faite par un sieur Brincourt, « bachelier en théologie et avocat, » qui avait appartenu, pendant huit ou neuf mois, à Mme de Brinvilliers, en qualité de précepteur des enfants. Ce jeune homme avait eu toutes les faveurs de la marquise. Or, à diverses reprises, au milieu des épanchements d'un amour impétueux, des mots étranges s'étaient échappés des lèvres de la noble dame : il y était toujours question de morts et de poisons. Une nuit surtout, entre deux baisers, la marquise avait ouvert son cœur à son amant. Elle lui avait raconté, comme une chose toute naturelle, que, pour rétablir ses affaires, elle avait fait empoisonner son père et ses frères. C'était Sainte-Croix qui lui avait fourni les poisons : un, qui était une eau, pour les aliments liquides; et un autre, qui était une poudre, pour les aliments solides. Brincourt ajouta que, voyant l'horreur que de pareilles confidences lui avaient inspirée et craignant qu'il ne parlât, la marquise avait plusieurs fois essayé de le faire assassiner, mais qu'il avait été assez heureux pour découvrir et déjouer toutes les entreprises formées contre sa vie.

Tant et de si graves circonstances ne pouvaient laisser aucun doute dans l'esprit des juges. Aussi, le 16 juillet 1676, rendirent-ils un arrêt, aux termes duquel, après avoir été appliquée à la question ordinaire et extraordinaire, la marquise de Brinvilliers devait être traînée devant l'église de Notre-Dame, dans un tombereau, nu-pieds, la corde au cou, tenant en ses mains une torche ardente du poids de deux livres, pour y faire, à genoux, amende honorable et déclarer que, « méchamment, par vengeance et pour avoir leur bien, elle avoit fait empoisonner son père, ses deux frères et attenté à la vie de défunte sa sœur. » Elle devait ensuite être « menée et conduite, dans ledit tombereau, en la place de Grève, pour y avoir la tête tranchée, son corps brûlé et les cendres jetées au vent. » Le procureur général avait demandé qu'elle eût, en outre, le poing coupé, comme parricide; mais la cour avait cru devoir lui faire grâce de cette partie de la peine.

L'exécution eut lieu le lendemain de la condamnation. La veille même du jour de l'arrêt, la marquise avait confessé ses crimes au docteur de Sorbonne Edme Pirot, que le premier président avait chargé de l'assister dans ses derniers moments et de l'amener à faire des aveux. Elle renouvela ces aveux à la question, qui lui fut d'ailleurs donnée avec ménagement. Sommée de désigner ses complices, elle nomma, outre Glazer et Sainte-Croix, un laquais, nommé Gascon, dont elle s'était servi pour empoisonner son père, et La Chaussée, qui avait fait mourir ses deux frères. Interrogée sur la nature des poisons dont elle avait fait usage, elle dit qu'elle avait donné de l'arsenic à son mari, mais qu'elle ne pouvait rien dire des autres, sinon qu'il y entrait des crapauds et de l'arsenic raréfié. Les préparatifs terminés, la condamnée fut conduite au supplice. Elle trouva, dans la cour de la prison, une cinquantaine de personnes, gens de cour ou magistrats, parmi lesquelles se faisaient remarquer le bouffon Roquelaure et cette comtesse de Soissons qui fut, quatre ans plus tard, si gravement compromise dans le procès de la Voisin. Blottie dans un coin du fatal tombereau, la marquise eut à traverser une foule immense, qui ne cessa de l'accompagner d'atroces clameurs. Pour comble de misère, Desgrez, qui l'avait trahie à Liége, commandait le cortége, et ce fut lui qu'elle aperçut le dernier. Du reste, elle mourut avec un grand courage. Les exhortations de Pirot, qui l'accompagna jusque sur l'échafaud, l'avaient même si complétement transformée, qu'elle passa ses trois derniers jours dans une résignation admirable. Tout entière à l'esprit de pénitence, elle ne vit dans la mort effroyable qui l'attendait que la juste expiation des crimes qui avaient souillé sa vie. La gazette du XVIIe siècle, Mme de Sévigné, qui, elle aussi, était allée voir passer la célèbre empoisonneuse, écrivit le lendemain à Mme de Grignan : « Enfin, c'en est fait, la Brinvilliers est en l'air. Son pauvre petit corps a été jeté, après l'exécution, dans un fort grand feu, et les cendres au vent; de sorte que nous la respirerons, et, par la communication des petits esprits, il nous prendra quelque humeur empoisonnante dont nous serons tout étonnés. »

La Brinvilliers laissa après elle toute une école d'imitateurs, et les empoisonnements se multiplièrent dans la haute société avec une effrayante progression, jusqu'à l'établissement de la *chambre ardente*, en 1679. Les plus grands noms furent compromis; le commerce de poisons se faisait presque publiquement; par une horrible plaisanterie qui peint l'époque, on désignait alors ces substances sous le nom de *poudre de succession*.

Brinvilliers (LA MARQUISE DE), drame lyrique en trois actes, paroles de Scribe et Castil-Blaze, musique de Boieldieu, Berton, Auber, Hérold, Batton, Blangini, Carafa, Paër et Cherubini, représenté sur le théâtre de l'Opéra-Comique le 31 octobre 1831. Ce pastiche prouva l'adresse de Scribe, qui avait su traiter presque *gaiement* un sujet si triste. Le succès, légèrement contesté au commencement de l'ouvrage, fut complet aux derniers actes. Voici la liste des morceaux qui composaient la partition : *Ouverture*, de M. Carafa; *introduction*, de Cherubini; *couplets*, de Boieldieu; *air* à l'italienne, de Paër; *duo* et *finale* du premier acte, de Batton; un *air* et un *duo*, de Blangini, et un *finale*, de Carafa, au second acte; et enfin, au troisième acte, des *couplets*, de Berton; un *duo*, d'Auber, et un *finale*, d'Hérold.

BRIO s. m. (bri-o — mot italien qui signifie *vivacité*). Mus. Exécution vive, chaleureuse, entraînante : *Quelle voix, quelle facilité, quel* BRIO, *quel enchantement de l'oreille!* (Scudo.) *Félix joue avec le* BRIO *le plus drôle et la brusquerie la plus amusante.* (Cairaud.)

— *Con brio*, Avec brio, avec un entrain chaleureux : *Il faut exécuter ce morceau vivement*, CON BRIO. ‖ On dit aussi BRIOSO.

— Littér. et b.-arts, Chaleur, entrain, vivacité : *Il a dans sa façon d'appliquer les couleurs un* BRIO *éblouissant.* (Th. Gaut.) *Quelle bonne humeur inépuisable! quelle santé parfaite! quel* BRIO *étincelant!* (Th. Gaut.) *C'est une légèreté, un caprice, un* BRIO, *une hardiesse inimaginables.* (Th. Gaut.) *M. Dupin n'a jamais eu plus d'entrain, plus de jeunesse et plus de* BRIO *que vendredi dernier.* (Henrys.)

— Rem. Ce mot, nouvellement introduit dans notre langue, s'y naturalise de plus en plus, et c'est une bonne acquisition, car il dit parfaitement ce qu'il veut dire. Il s'étend même chaque jour, et s'applique volontiers à une femme pour dire qu'elle a de la vivacité, de l'entrain, quelque chose d'un peu échevelé; mais, comme nous avons une tendance à exagérer les meilleures choses, le journalisme aidant, le mot *brio* est menacé d'expropriation au profit du mot *chien*. Qu'on vienne dire, après cela, que le Français n'est pas le peuple le plus poli de la terre. En sorte que le compliment le plus aimable qu'il sera possible bientôt d'adresser à une dame sera de lui dire : *Madame, vous avez du chien.* Les anecdotiers du XVIIe siècle ont oublié de nous apprendre si, dans ses moments d'expansion, Bussy-Rabutin ne disait pas à Mme de Sévigné : « *Ah! cousine, que vous avez de chien!* »

BRIOCHAIN, AINE s. et adj. (bri-o-chain, è-ne). Géogr. Habitant de Saint-Brieuc; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* BRIOCHAINS. *La société* BRIOCHAINE.

BRIOCHE s. f. (bri-o-che — étym. contestée : le P. Thomassin fait venir ce mot de l'hébr. *bar*, qui veut dire froment; il est plus probable qu'il vient d'un rad. *bre*, qui exprime l'idée de moudre, d'écraser, de broyer. Quant à cette phrase : *Faire une brioche*, pour : *Faire une sottise*, nous en donnons ci-après l'origine). Sorte de pâtisserie faite avec de la fleur de farine, du beurre et des œufs : *Acheter des* BRIOCHES. *Manger de la* BRIOCHE. *Il eut une indigestion pour avoir dévoré une* BRIOCHE *encore chaude.*

— Pop. *Faire une brioche*, Commettre une faute en musique, et par ext. une bévue, une maladresse, une gaucherie quelconque : *Ce domestique ne* FAIT *que* DES BRIOCHES. *Bref, il* FAIT *tant* DE BRIOCHES *et de boulettes, pour nous servir des termes consacrés par l'usage, qu'il perdra sa place.* (Illustration.) Voici l'origine de cette façon de parler, qui ne doit jeter aucun discrédit sur l'excellence de cette pâtisserie, un des ornements de nos desserts, à condition que le beurre rance et les œufs gâtés y brillent par leur absence.

A l'époque de la fondation de l'Opéra, en France, les musiciens étaient si peu soucieux de l'exécution, que l'Opéra avait imaginé de condamner à une amende celui d'entre eux qui manquerait aux règles de l'harmonie en exécutant sa partition. Du produit de ces amendes, on achetait, chaque mois, une énorme brioche, qui était consommée en commun, et qu'on arrosait de piquette. Les plus coupables figuraient avec honneur dans cette agape, et portaient comme distinction une petite brioche de carton attachée à la boutonnière. Le bruit de cet usage ne tarda pas à se répandre dans le public, qui saisit la balle au bond et prit le mot *brioche* pour synonyme de faute, bévue.

Brioches à la mode (LES), vaudeville, de Brazier et Dumersan, représenté à Paris, au théâtre des Variétés, en 1830. Cette pièce est une des plus spirituelles parmi celles qui parodièrent les premiers efforts du romantisme littéraire. Outre d'excellentes charges mêlées de critiques souvent assez heureuses dirigées contre *Hernani* et autres ouvrages de la même école, les *Brioches à la mode* contenaient les vers burlesques suivants, qui méritent d'être conservés, parce qu'ils se moquent très-drôlement de certaines poésies alors fort en vogue :

J'aime le spectre long d'une aune
Dont la prunelle roule un feu;
J'aime à regarder un corps jaune
S'enlaçant avec un corps bleu.

J'aime la sorcière accroupie
Sur le manche d'un vieux balai;
J'aime à voir couler l'eau croupie,
D'amour quand je médite un lai.

Mais elle! quand je dois l'attendre,
Quand sur un tronc je viens me seoir,
Oh! que c'est pitié de m'entendre!
Oh! que c'est pitié de me voir!

Je brûle! j'ai du vague à l'âme!
J'aurai dix-neuf ans, vienne l'août!
Je demande un baiser de femme,
Comme un pauvre demande un sou.

Ces vers étranges ne le sont pas plus, au fond, que tant d'autres qui, chaque jour, se publiaient sérieusement. Ajoutons que, tout dernièrement encore, un recueil sérieux ne craignit pas de donner, sous la signature d'Alfred de Musset, la dernière des strophes plus haut citées. Ce recueil fut-il sans le savoir victime d'une mystification, ou bien faut-il admettre que le poëte des *Contes d'Espagne* l'ait réellement écrite sur un album, comme on l'a dit? Voilà un problème que les curieux de l'avenir auront le loisir de résoudre, s'ils le jugent à propos. Pour nous, nous ne croyons pas qu'il y ait là matière à s'arrêter davantage.

BRIOCHÉ (Jean), bateleur, qui passe pour avoir inventé les marionnettes, et qui mit en vogue ce genre de spectacle à Paris, vers 1650. Il transportait son petit théâtre aux foires Saint-Germain et Saint-Laurent, et faisait partout les délices des enfants, grands et petits. Le souvenir de Brioché nous a été conservé par Boileau, dans son *Epître à Racine :*

C'est à de tels lecteurs que j'offre mes écrits;
Mais pour un tas grossier de frivoles esprits,
Admirateurs zélés de toute œuvre insipide,
Que, non loin de la place où Brioché préside,
Sans chercher dans les vers ni cadence ni son,
Ils aillent admirer le savoir de Pradon.

Il ne faut pas passer sous silence l'aventure arrivée à Brioché dans une pérégrination qu'il fit en Suisse, où il espérait gagner quelque argent en montrant ses marionnettes; elle peint trop bien l'état crédule et superstitieux des esprits au milieu du XVII[e] siècle. Arrivé à Soleure, il monta son petit théâtre, et donna une représentation en présence d'une assemblée assez nombreuse, qui ne se doutait pas de ce qu'elle allait voir; car personne, en Suisse, ne connaissait les marionnettes. A peine les spectateurs eurent-ils aperçu Pantalon, le diable, le médecin, et tous les bizarres personnages usités dans ces farces, que leur stupéfaction fut étrange. Jamais ils n'avaient vu des êtres aussi petits, aussi agiles, aussi intelligents que ceux-là, et ils se figurèrent que tous ces personnages qui babillaient, luttaient, se battaient avec tant de prestesse n'étaient autres qu'une troupe de lutins au service de Brioché. Cette conviction fut bientôt répandue dans toute la salle; aussi vit-on les assistants partir les uns après les autres, en faisant de grands signes de croix. Quelques-uns même coururent chez le juge, et lui dénoncèrent Brioché comme un magicien qui venait de les faire assister à une représentation infernale. Le juge, bouleversé par une si terrible révélation, envoya aussitôt ses archers pour arrêter le sorcier et le faire comparaître devant lui. Le pauvre Brioché, garrotté malgré ses cris et ses protestations, fut amené devant les juges, qui voulurent voir les pièces du procès. On apporta donc le théâtre, les décorations et les petits démons de bois, auxquels personne n'osait toucher; en vain le malheureux artiste essaya-t-il de leur démontrer l'innocence de ces petites poupées, en les faisant manœuvrer devant eux, il ne réussit qu'à les épouvanter davantage, et d'une commune voix on le condamna à être brûlé comme sorcier. La sentence allait être exécutée, et Brioché était sur le chemin du bûcher, quand il fut rencontré par un capitaine des gardes suisses du roi de France, qui le reconnut pour l'avoir vu souvent sur le Pont-Neuf, et s'être amusé de ses facéties et de ses joyeusetés. Toutefois, le capitaine eut toutes les peines du monde à faire suspendre l'exécution de l'arrêt, et surtout à persuader aux juges qu'il n'y avait rien que de très-naturel dans ces marionnettes qui les avaient tant épouvantés. A la fin, Brioché fut relâché; mais il se promit bien qu'on ne le prendrait plus à amuser les Suisses.

En 1753, Gaubier fit représenter au Théâtre-Italien une parodie intitulée : *Brioché* ou l'*Origine des marionnettes,* pièce qui n'eut aucun succès.

Quelqu'un ayant demandé à l'auteur pourquoi il l'avait risquée au théâtre : « Il y a si longtemps, répondit-il, que tout Paris m'ennuie en détail, que j'ai saisi cette occasion pour rassembler tout le monde et prendre ma revanche en gros. » On rapporte qu'il la prit effectivement avec succès. Cette réponse a été également attribuée à l'abbé Pellegrin.

BRIOCUM, nom latin de Saint-Brieuc.

BRIOEL s. m. (bri-o-èl). Bragues. ‖ Vieux mot.

BRIOIS, OISE s. et adj. (bri-oi, oi-ze). Géogr. Habitant de la Brie; qui appartient à la Brie ou à ses habitants. ‖ On dit aussi BRIARD.

BRIOLETTE s. f. (bri-o-lè-te). Techn. Diamant taillé d'une façon particulière : *Aujourd'hui, quelques lapidaires d'Amsterdam taillent très-bien les* BRIOLETTES, *mais ils ne sont pas encore parvenus à les percer.* (O. Comettant.) *La* BRIOLETTE *n'a ni dessus ni dessous.* (Halphen.) *La* BRIOLETTE *a la forme d'une petite poire surchargée de facettes sur tous les sens.* (Halphen.) *Aux Indes, d'où venaient autrefois les* BRIOLETTES, *on a l'habitude de les percer d'un petit trou à la partie supérieure.* (Halphen.)

BRIOLLAY, bourg de France (Maine-et-Loire), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. N.-E. d'Angers, sur la Sarthe; pop. aggl. 390 hab. — pop. tot. 964 hab. Pêche, fabriques de sabots, corderie; commerce important d'oies et de plumes d'oies. Au Vieux-Briollay, on voit les ruines de l'ancien château, une des plus fortes places de l'Anjou, où le prince de Rohan reçut Henri IV et le duc de Mercœur pour leur réconciliation; la tour, construite en pierres de grès, avait des murs de 4 m. 50 d'épaisseur; de petites chambres étaient *creusées dans ces murs extraordinaires.*

BRION s. m. (bri-on). Mar. Pièce de bois de charpente qui tient à la quille et à l'étrave d'un vaisseau. ‖ On dit aussi RINGOT.

— Bot. Mousse qui croît sur l'écorce des arbres. V. BRY.

BRION, bourg de France (Maine-et-Loire), arrond. et à 15 kilom. S. de Baugé, au sommet d'une colline en partie boisée, d'où l'on domine un immense horizon; 1,486 hab. Exploitation de bois de charpente, fabriques de sabots; carrières de tuffeau; commerce de porcs. Brion possède une église du XII[e] siècle, en forme de croix, et voûtée dans toute sa longueur, avec une tour romane carrée; elle était autrefois fortifiée, comme l'attestent encore ses mâchicoulis. Aux environs, traces d'une voie romaine dans la direction de Tours.

BRION (l'abbé DE), écrivain ascétique français du XVIII[e] siècle. Il a composé un assez grand nombre d'écrits mystiques, dont les principaux sont : la *Retraite de M. de Brion* (1717); *Considérations sur les plus importantes vérités du christianisme* (1724); *Traité de la vraie et de la fausse spiritualité* (1728, 2 vol.); et plusieurs volumes de *Paraphrases* sur les psaumes. L'abbé de Brion partageait les idées de M[me] Guyon, dont il a écrit la *Vie* (1720, 3 vol.).

BRION, médecin français du XVIII[e] siècle. Il s'établit à Lyon, où il exerça son art avec talent, fit paraître avec Bellay un recueil périodique intitulé ; le *Conservateur de la santé*, et publia, en collaboration avec d'Yvoiry, un *Essai de médecine théorique et pratique* (1784).

BRION DE LA TOUR (Louis), ingénieur géographe français du XVIII[e] siècle. On n'a aucun renseignement sur sa vie, qui s'écoula dans les travaux scientifiques. Parmi ses ouvrages, qui sont fort nombreux, nous citerons: *Tableau périodique du monde* ou la *Géographie raisonnée et critique* (1765); *Atlas général, civil et ecclésiastique* (1766), la *France considérée sous tous les principaux points de vue qui forment le tableau géographique et politique du royaume* (1767, in-fol.); *Journal du monde* ou *Géographie historique* (1771); *Tableau de la population de la France* (1789); *Coup d'œil général sur la France* (1789); *Résultats par approximation des nombreuses recherches de la population des généralités de la France et des villes principales* (1790); *Voyage dans les départements de la France* (1792); *Description générale de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique* (1795); *Mappemonde philosophique et politique* (1800, in-fol.); *Atlas géographique et statistique de la France divisée en* 108 *départements* (1803), etc.

BRION (Frédérique), née d'un pasteur protestant, dans les environs de Strasbourg, morte en 1813, a été immortalisée par Gœthe dans ses *Mémoires*. Le récit de ses amours avec le grand poëte est le plus joli roman que l'on puisse imaginer; c'est un tableau de genre qui offre une fidèle peinture des mœurs simples et touchantes de l'Allemagne. Gœthe, âgé de vingt ans, finissait ses études de droit à Strasbourg. Son ami Weyland, avec lequel il faisait de fréquentes excursions dans les montagnes de l'Alsace, lui parle un jour de la famille Brion, des deux charmantes filles du pasteur, et lui propose de l'y présenter. Gœthe, qui, en qualité d'Allemand, de poëte et d'étudiant, avait l'imagination vive et le cœur tendre, accepte avec joie, et voilà les deux amis partis pour le presbytère de village, où l'accueil le plus cordial leur est fait. La fille aînée est bien là; mais Frédérique, la plus jeune, est absente; on la cherche partout; la curiosité du jeune étudiant augmente; enfin, elle paraît, et à peine l'a-t-il vue, qu'il se sent entraîné vers elle par une sympathie irrésistible. « Les deux sœurs étaient vêtues à l'allemande, comme on disait, et ce costume national, qui avait presque disparu, allait fort bien à Frédérique. Une jupe à falbalas, arrondie, blanche et assez courte pour laisser voir jusqu'à la cheville le plus joli pied du monde; un corset blanc et juste et un tablier de taffetas noir, telle était sa toilette, qui tenait le milieu entre celle de la paysanne et celle de la dame de la ville. Svelte et légère, elle marchait comme si ses pieds n'eussent eu rien à porter, et son cou semblait trop délicat pour les épaisses tresses blondes qui tombaient de sa jolie tête. Ses yeux bleus et doux lançaient autour d'elle des regards intelligents; son joli nez retroussé se levait ingénument en l'air, comme s'il ne pouvait pas y avoir de soucis dans le monde; son chapeau de paille lui pendait au bras, et j'eus ainsi le bonheur, dès le premier coup d'œil, de la voir paraître devant moi avec toute sa grâce et tous ses attraits. »

Malgré son costume un peu excentrique (car le poëte olympien se permettait dans sa jeunesse des fantaisies en ce genre), la jeune fille fait à Gœthe le meilleur accueil; le soir, tous deux se promènent au clair de lune, et Gœthe est ravi de trouver tant de sagesse et de modestie unies à tant de confiance et d'abandon. Le lendemain, honteux de son costume d'étudiant, il va, de bonne heure, l'échanger contre les habits de fête d'un garçon d'auberge, travestissement qui prête à mille folies, mille espiègleries, et fournit à sa bonne humeur, à sa verve et à son esprit mille occasions de se montrer.

Quand Gœthe quitta la maison du pasteur, il y laissait plus que des amis : il avait lu dans les yeux de Frédérique cet engagement tacite, qu'autorisent les mœurs allemandes, et qui est le prélude de la plupart des mariages. Ce nouvel amour est, dès ce moment, sa préoccupation constante; le lendemain, il écrit à sa jeune amie, lui raconte les péripéties de son retour, lui dit combien il pense à elle, et termine par cette phrase, qui effaroucherait nos habitudes prudes et compassées, mais devant laquelle la bonne foi allemande ne trouve pas le moindre sourire : « Bien des remerciements et bien des compliments sincères pour vos chers parents; cent baisers que je vous rendrais volontiers. » Dès que les cours de la Faculté lui laissent une heure de liberté, il vole à Sisenheim, où il est reçu comme l'enfant de la maison. A toute heure, il peut se promener avec Frédérique; il parcourt le pays, va faire des visites, seul avec elle; reste absent des jours entiers, sans que personne y trouve rien d'inconvenant, ni que la moindre défiance se montre chez les parents de la jeune fille. D'autres fois, il y a fête au presbytère; les amis s'y pressent de toutes parts, l'on danse depuis le matin jusqu'au soir, et les heures des repas sont les seules qui ne soient pas consacrées à ce genre de plaisir. « J'ai dansé avec l'aînée, écrit Gœthe, depuis deux heures de l'après-midi jusqu'à minuit, sauf quelques pauses pour manger et boire. » La plupart du temps, c'est avec Frédérique qu'il danse, et pour la reposer il y a des intermèdes charmants. « Nous dansâmes presque toujours ensemble; mais nous fûmes bientôt obligés de nous arrêter, parce qu'on lui conseillait de tous côtés de se reposer. Pour nous dédommager, nous fîmes une promenade solitaire en nous tenant les mains, et dans la retraite silencieuse nous nous donnâmes l'embrassement le plus tendre, et l'assurance la plus sincère de notre amour passionné. »

Ce baiser, qui, chez deux fiancés allemands, est le premier gage de leur foi mutuelle, Gœthe avait été bien longtemps avant de vouloir le donner, et cela par un scrupule d'un genre assez singulier. Une jeune fille, dont il avait dédaigné l'amour, lui en avait fait un jour l'aveu le plus dramatique, et au moment de le quitter, elle l'avait baisé à plusieurs reprises sur la bouche, en s'écriant : « Malheur! malheur! à celle qui, la première, baisera ces lèvres. » Cet adieu sinistre avait longtemps empêché Gœthe de donner un premier baiser à Frédérique; il avait fallu, pour vaincre sa terreur superstitieuse, qu'il y fût forcé par les jeux dits *innocents*, et qui ne l'étaient guère plus alors que de nos jours.

C'était avec toute l'ardeur, mais aussi avec toute l'imprudence d'un jeune homme, que Gœthe s'était abandonné à cet amour; une fois sa thèse passée, il lui fallut dire adieu à ce pays, où il avait compté de si beaux jours; à cette jeune fille, dans l'âme de laquelle il avait allumé un amour qui ne devait plus s'éteindre. Il lui écrivit une lettre de rupture, lui faisant comprendre que sa famille, son avenir exigeaient son départ. « La réponse de Frédérique me déchira le cœur, écrit-il dans ses *Mémoires;* c'était la même main, la même pensée, le même sentiment, qui s'étaient formés par moi et pour moi. Alors seulement je compris la perte qu'elle avait éprouvée, et je ne vis aucun moyen de la réparer, ni même de l'adoucir. Frédérique m'était toujours présente; je ne cessais de sentir qu'elle me manquait, et, pour comble de malheur, je ne pouvais me pardonner ma propre infortune. On m'avait ôté Marguerite, Annette m'avait quitté; mais ici, j'étais pour la première fois coupable; j'avais blessé profondément le plus noble cœur. Bien que pressé et accablé d'affaires, je ne pus pas me dispenser d'aller voir encore Frédérique. Nous passâmes des jours pénibles; je n'en ai point conservé de souvenirs. Quand de mon cheval je lui tendis encore une fois la main, les larmes lui roulaient dans les yeux, et je n'étais pas moins ému qu'elle. »

Celui qui allait être le plus grand poëte de l'Allemagne partait ainsi, moins soucieux qu'il ne le dit des douleurs qu'il laissait derrière lui; mais Charlotte de Buff devait venger Frédérique Brion, et faire connaître à cet ingrat les douleurs d'un amour non partagé. Huit ans après, en 1779, Gœthe, accompagnant le grand-duc de Weimar dans un voyage en Suisse, se détourna pour aller à Sisenheim visiter celle dont il était encore tant aimé. « Mon départ, dit-il, avait failli lui coûter la vie. Elle me parla doucement des traces qui lui étaient restées de sa maladie à cette époque. Depuis le moment où je lui apparus inopinément sur le seuil, et où nous nous trouvâmes face à face, elle fut si charmante et si cordiale, que je me trouvai tout à l'aise. Je dois ajouter qu'elle ne chercha pas par le plus léger témoignage à renouveler un ancien sentiment dans mon âme. »

Admirable délicatesse! Si l'amour était mort dans le cœur de Gœthe, il était resté fort et vivace dans celui de Frédérique. Après le départ de Gœthe, un de ses amis, aimable, spirituel, séduisant, essaya de prendre sa place auprès de la jeune fille; mais tous ses efforts vinrent échouer devant une fidélité inébranlable. Plusieurs fois des partis très-avantageux se présentèrent pour Frédérique; elle les refusa tous, se contentant de répondre avec un sourire mélancolique : « Quand on a été aimée de Gœthe, on ne s'appartient plus et l'on ne peut appartenir à personne. » Elle ne parlait de lui qu'avec une sorte de vénération, disant qu'il avait à suivre une trop belle carrière pour l'épouser. Frédérique Brion passa le reste de ses jours au milieu de sa famille, occupée à élever sa nièce et à faire le bien autour d'elle. Elle mourut en 1813, à Weissenheim, le jour même du mariage de cette nièce, à l'éducation de laquelle elle s'était consacrée entièrement, en murmurant le nom de l'homme dont elle avait été aimée quelques jours, et qui était devenu l'orgueil de l'Allemagne.

BRION (Louis), amiral de la Colombie, né à Curaçao en 1782, mort en 1821. Fils d'un riche négociant brabançois, qui était venu s'établir dans l'île de Curaçao, il fut envoyé en Hollande pour y faire son éducation, et, de retour près de son père, il alla étudier aux Etats-Unis la navigation, qui plaisait à son humeur hardie et aventureuse. Après la mort de son père, qui lui laissait une fortune considérable, Louis Brion s'établit comme négociant à Curaçao (1804), et y acquit bientôt une grande influence. Il contribua à repousser la tentative d'invasion faite par le commodore anglais Murray sur cette île, qui était une possession hollandaise, visita les côtes du Venezuela et de la Gaira, et se mit en relation avec les personnages les plus importants de ces contrées. En 1808, il embrassa avec chaleur la cause de l'indépendance de l'Amérique méridionale, devint capitaine d'une frégate de la république de Caracas, remplit différentes missions du gouvernement et seconda puissamment Bolivar en 1816. Chargé par celui-ci d'aller secourir les indépendants de la Margarita, il rencontra les troupes espagnoles, déploya dans la lutte autant de bravoure que d'habileté, et mit fin au blocus du nord de l'île en s'emparant de plusieurs vaisseaux ennemis. Cette brillante conduite le fit nommer amiral. Jusqu'en 1820, époque où se termina la carrière politique de Brion, il ne cessa de combattre pour la liberté. Le seul reproche qu'on ait fait à cet homme de bien et de généreuses convictions fut d'avoir décidé Bolivar à prendre envers le général Piar *un parti* d'une cruelle rigueur. Brion avait perdu toute sa fortune pendant la guerre de l'indépendance, et il mourut si pauvre qu'il ne laissa pas de quoi se faire enterrer.

BRION (Hippolyte-Isidore), statuaire français contemporain, né à Paris vers 1798, eut pour maître Bosio, et exposa, pour son début, au Salon de 1819, un *Jeune Berger* (figure d'étude) et le buste d'une jeune fille, qui lui méritèrent une médaille de 2[e] classe, pour leur style gracieux et leur exécution délicate. Les mêmes qualités distinguent la plupart des ouvrages exposés depuis par M. Brion, notamment : un *Enfant jouant aux billes* (Salon de 1822); *Ariane abandonnée* (1834); *Naïade versant de l'eau*, marbre destiné au bassin du grand pavillon des serres du Jardin des Plantes (1838); etc. La statue de l'abbé Haüy, commande du ministère d'Etat (1857-1863), est une œuvre d'un caractère plus grave : la tête est consciencieusement étudiée; elle a d'ailleurs le mérite de la ressemblance, qui est aussi celui des nombreux bustes-portraits exposés par M. Brion et parmi lesquels il nous suffira de citer ceux de Suffren, de Lamothe-Piquet, du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, commandés par l'Etat.

BRION (Gustave), peintre français contemporain, né à Rothau (Vosges) en 1824, se forma à l'école de dessin de Strasbourg, sous la direction de Gabriel Guérin, et débuta à Paris, au Salon de 1847, par un tableau représentant un *Intérieur à Dambach* (Alsace). Cinq ans plus tard, en 1852, il exposa un *Chemin de halage* qui dénotait de grands progrès d'exécution, et il remporta une médaille de 2[e] classe, au Salon de 1853, pour les ouvrages suivants, où les types, les mœurs, les coutumes des paysans des bords du Rhin étaient rendus d'une façon très-pittoresque et avec un vif sentiment de la poésie rustique : les *Schlitteurs* ou *Bûcherons de la forêt Noire*, la *Récolte des pommes de terre en Alsace* et les *Batteurs en grange alsaciens*. Encouragé par le succès qui accueillit ses premières compositions, M. Gustave Brion s'est voué spécialement à la peinture des mœurs alsaciennes, ou, pour mieux dire, des mœurs rhénanes, dans laquelle il est à peu près sans rival; mais il a prouvé qu'il savait à l'occa-

sion traiter, avec un égal talent, d'autres sujets, ceux même de l'ordre le plus élevé. Parmi les ouvrages qu'il a exposés, nous citerons : un *Train de bois sur le Rhin*, composition des plus originales, un *Enterrement dans les Vosges*, la *Fête-Dieu* et la *Source miraculeuse* (Salon de 1855); un *Saltimbanque au moyen âge* (Salon de 1857), tableau bien conçu, d'une exécution vigoureuse, mais d'une couleur un peu trop rembrunie; les *Bretons à la porte d'une église, pendant la messe*, excursion des plus heureuses à travers les mœurs de la vieille Bretagne, et un *Enterrement sur les bords du Rhin*, belle page empreinte d'une émotion vraie et qui gagne le spectateur (Salon de 1859); le *Siége d'une ville par les Romains*, tableau aussi remarquable par l'exactitude archéologique que par les qualités de l'exécution; une *Noce alsacienne*, le *Repas de noce* et le *Bénédicité* (Salon de 1861), charmantes toiles d'une grâce naïve et d'un aspect pittoresque; *Jésus marchant sur les eaux*, véritable marine historique du caractère le plus saisissant, et les *Pèlerins de Sainte-Odile*, jolie scène rustique qui a pris place au musée du Luxembourg (Salon de 1863); la *Fin du déluge*, composition habilement peinte, mais moins heureusement conçue que le *Jésus marchant sur les eaux*, et la *Quête au loup en Espagne*, peinture ferme et caractérisée (Salon de 1864); le *Jour des Rois*, scène de mœurs alsaciennes (1865). M. Brion a obtenu des médailles de 2e classe en 1853, 1859, 1861, une médaille de 1re classe, la croix de la Légion d'honneur, en 1863, et celle de l'ordre de Léopold de Belgique. Parmi les autres productions de ce laborieux artiste, nous devons citer encore les illustrations de *Notre-Dame de Paris* et des *Misérables*, de Victor Hugo, publiés par la librairie Hetzel, en 1864. Pour ces deux ouvrages, M. G. Brion a exécuté plus de 250 dessins.

BRION (amiral DE). V. CHABOT.

BRION DE LA RENAUDIÈRE (René), chirurgien français du XVIIe siècle. Il exerçait à Thouars, en Poitou, et composa une description du corps humain en cinq ou six mille vers alexandrins. Ce poëme fut publié après sa mort, sous le titre de *Anatomie en vers français*, etc. (1668, in-12).

BRIONA, nom latin de Brienne.

BRIONA SILVA, nom latin de la Brenne en Touraine.

BRIONE, s. f. Bot. Syn. de BRYONE.

BRIONES, bourg d'Espagne, prov. et à 30 kilom. N.-O. de Logrono, près de la rive droite de l'Elbe; 3,550 hab. Distillerie d'eau-de-vie; importante exportation de vin.

BRIONI (îles), petit groupe d'îles de l'Adriatique, sur les côtes d'Illyrie, vis-à-vis Pola, gouvernement et cercle de Trieste. Ces îles, dont la plus grande a 9 kilom. de circonférence, renferment des carrières de beaux marbres gris, avec lesquels ont été construits la plupart des palais de Venise.

BRIONIA, nom latin de Brionne (Eure).

BRIONNAIS ou **BRIENNAIS** (le), *Ager Brionnensis*, petit pays de l'ancienne province de Bourgogne, compris aujourd'hui dans l'arrondissement de Charolles (Saône-et-Loire), et dont les principales localités étaient : Semur-en-Brionnais, Saint-Christophe-en-Brionnais et Saint-Laurent-en-Brionnais.

BRIONNE s. f. (bri-o-ne — nom de ville). Comm. Toile blanche, plus ou moins fine, qui se fabrique dans le département de l'Eure, principalement à Brionne.

BRIONNE (*Brionia*), ville de France (Eure), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. N.-E. de Bernay, sur la Rille; pop. aggl. 3,270 hab. — pop. tot. 4,032 hab. Moulins à blé et à huile, filatures de coton, de laine et de lin, fours à chaux, tanneries, briqueterie, fabrique de draps; commerce d'huiles, farines et toiles. Autrefois place forte. Brionne montre encore les débris d'un vieux donjon démoli au siècle dernier et qui avait été construit en 1090; il en reste deux pans de murs très-élevés, encore ornés de fenêtres du style roman. En 1040, il s'y tint, en présence de Guillaume le Conquérant, un concile provincial, dans lequel fut condamné l'hérésiarque Berenger, qui niait la présence réelle dans l'Eucharistie. Cette ville subit au moyen âge plusieurs siéges malheureux. Henri Ier, roi de France, la prit et la réduisit en cendres en 1124; le roi d'Angleterre Henri II s'en empara en 1160, Philippe-Auguste en 1194, les Anglais en 1421 et les protestants en 1562. Néanmoins, grâce à son activité et à son industrie, Brionne s'est toujours relevée de ses nombreux désastres.

BRIOSCO (André), surnommé **il Riccio** (*le Frisé*), statuaire et architecte, né à Padoue vers 1452, étudia particulièrement Donatello et devint un des grands artistes de son temps. C'est à lui qu'on doit l'admirable candélabre de Saint-Antoine de Padoue, le plus beau morceau connu en ce genre. Dans la même église on voit aussi de lui deux bas-reliefs : *David combattant Goliath* et *David dansant devant l'arche*. Nous possédons au Louvre quelques bronzes de Briosco, encastrés dans la porte de la salle des Cariatides. Comme architecte, son œuvre la plus remarquable est l'église de Sainte-Justine de Padoue, dont il a fourni les dessins avec Leopardo.

BRIOSO adv. (bri-o-zo — mot ital. formé de *brio*). Mus. Avec entrain et chaleur, *con brio*. V. BRIO.

BRIOT (François), ciseleur français du XVIe siècle. On ne possède aucun renseignement sur la vie de cet artiste distingué, dont le nom même nous serait inconnu, s'il n'avait pris soin de signer ses ouvrages : *Sculpebat Franciscus Briot*, telle est l'inscription qui figure ordinairement sur les plats ou les bassins de ses aiguières. Il ajoutait parfois son portrait sur ses productions les mieux venues, mais il ne les a jamais datées. On a cru pouvoir, d'après le caractère de ses œuvres, le rattacher à la période comprise entre la fin du règne de Henri II et celui de Henri III. M. Paul Mantz, dans son remarquable travail intitulé *Recherches sur l'orfévrerie française*, a porté le jugement suivant sur le talent de Briot : « Une imagination singulièrement bien douée, mais qui doit beaucoup aussi à l'étude du style de Polydore de Caravage, un goût délicat dans le dessin des figurines en demi-relief, un talent réel pour modeler d'abord avec de la cire et pour ciseler ensuite dans l'étain fondu les arabesques et les rinceaux roulés, telles sont les qualités principales de François Briot. » Les seuls ouvrages que l'on connaisse de cet artiste sont des aiguières d'étain, qui sont presque toutes de la même forme, mais dont la décoration est très-variée. Un exemplaire en argent, que l'on croit unique, a été apporté, il y a une quarantaine d'années, à la Monnaie de Rouen, où il a été fondu. M. P. Mantz rapporte le fait, qu'il dit tenir de M. André Pottier, bibliothécaire de Rouen. Des deux aiguières que possède le musée de Cluny, l'une (no 1,364) a la panse de la buire ornée des figures de la Foi, de l'Espérance et de la Charité; l'autre (no 1,365), qui était primitivement dorée, offre des sujets tirés de l'histoire de la chaste Susanne. Des arabesques d'une grande richesse entourent ces sujets, ainsi que les médaillons à figures emblématiques dont le bassin de chaque aiguière est décoré.

BRIOT (Nicolas), graveur général des monnaies sous le règne de Louis XIII, était probablement de la même famille que le précédent. On lui attribue l'invention du balancier pour frapper les monnaies, bien que cet instrument semble lui être antérieur, ainsi qu'il résulte de cette phrase de Leblanc, à la page 268 de son *Traité historique des monnaies* : « Jamais les monnaies n'avaient été aussi belles ni si bien monnayées qu'elles le furent du temps de Henri Second, à cause du *balancier qu'on inventa* pour les marquer. » Il est vrai que, plus loin, à la page 302, le même auteur se plaint de l'opposition qu'a rencontrée cet habile artiste lorsqu'il présenta ses *dessins* et qu'il voulut faire adopter la *presse*, le *balancier*, le *coupoir* et le *laminoir*, et que le chagrin de trouver si peu de protection en France l'obligea de porter en Angleterre *ses machines*. Briot fit une infinité d'épreuves en présence de MM. de Châteauneuf, de Boissise et de Marillac. Henri Poullain donne l'explication d'une de ces épreuves qui furent faites devant lui en 1617, mais il n'est question alors que de deux quarts de cercle gravés que Briot faisait mouvoir comme le laminoir, pour imprimer les monnaies, et il n'est nullement question de balancier. Quoi qu'il en soit du système découvert pas Nicolas Briot, il n'en est pas moins acquis à l'histoire que, semblable à tant d'autres inventeurs de notre pays, il fut tellement découragé dès le début, qu'il passa en Angleterre, où il fabriqua les plus belles monnaies du monde. Ce fut seulement en 1628, onze ans après l'épreuve dont il est parlé ci-dessus, que Briot se présenta devant Charles Ier, qui l'accueillit très-favorablement, lui fit expédier, le 26 décembre, des lettres de naturalisation, et, en 1633, lui donna l'office de l'un des chefs graveurs de la Tour de Londres. Briot n'était pas seulement un habile mécanicien, c'était aussi un artiste distingué; on a, signées de lui, de belles médailles de Charles Ier, qui peuvent entrer en comparaison avec celles du célèbre Warin. La date de la naissance de Nicolas Briot est incertaine : Ruding (*Annals of the coinage, etc.*), en mentionnant son arrivée en Angleterre, dit qu'il est natif de Lorraine; la date de sa mort est aussi peu certaine. Pourtant, dans une requête datée de 1650 et présentée au parlement anglais, sous la république, par Pierre Blondeau, mécanicien français, qui avait aussi perfectionné les moyens de frapper les monnaies, il est parlé d'un Irlandais, nommé David Rammage, qui avait été domestique de feu maître Briot, et qui lui forgeait ses outils. La mort de Nicolas Briot serait donc survenue avant 1650. On a de Briot un livre intitulé : *Raisons, moyens et propositions pour faire toutes monnaies du royaume, à l'avenir, uniformes, et faire cesser toutes falsifications, etc.* (Paris, 1615, in-8o).

BRIOT (Pierre), littérateur français du XVIIe siècle, s'est fait connaître en publiant plusieurs traductions estimées d'ouvrages anglais. Nous citerons : *Histoire naturelle d'Irlande*, de G. Boate (Paris, 1666); *Histoire de la religion des Banians*, de Henri Lord (1667); *Histoire des singularités naturelles d'Angleterre, d'Ecosse et du pays de Galles*, de Childrey (1667); *Histoire de l'empire ottoman*, de Ricault (1709).

BRIOT (Pierre-Joseph), homme politique, né en 1771, à Orchamps (Franche-Comté), mort à Auteuil en 1827. Professeur de rhétorique, il s'enrôla en 1792 avec ses élèves et fit honorablement la première campagne de la Révolution, parut l'année suivante à la barre de la Convention comme député extraordinaire de Besançon, fut proscrit comme fédéraliste à cause de son attachement à la politique des girondins, et se réfugia dans les armées. Délégué par les représentants en mission pour présider à l'établissement d'une manufacture d'horlogerie à Besançon, il obtint l'immigration de deux mille horlogers suisses et fonda le premier établissement de ce genre que la France ait possédé. Proscrit de nouveau pendant la réaction thermidorienne, et cette fois sous prétexte de terrorisme, il se réfugia encore dans les camps, assista à la fameuse retraite de Moreau, fut fait deux fois prisonnier, s'échappa, fut nommé accusateur public près le tribunal criminel du Doubs, puis député au conseil des Cinq-Cents. Il y soutint chaleureusement la cause républicaine, combattit la politique de bascule du Directoire, résista avec énergie au coup d'État du 18 brumaire, remplit néanmoins quelques emplois importants sous le Consulat, puis dans le royaume de Naples sous Joseph et Murat, et rentra dans la vie privée quand ce dernier se fut déclaré contre la France. On a de lui quelques opuscules politiques.

BRIOT (Pierre-François), chirurgien français, frère du précédent, né à Orchamps en 1773, mort en 1826. Après avoir commencé ses études de chirurgien à Besançon, il fut successivement attaché aux hôpitaux des armées du Rhin, d'Helvétie et d'Italie, et connut à Plaisance le célèbre Scarpa, qui l'initia à l'étude des maladies des yeux. Il quitta le service en 1802, et, après s'être fait recevoir docteur en chirurgie à Paris, il s'établit à Besançon, où il fut appelé à une chaire d'anatomie en 1806. Ses principaux ouvrages sont : *Essai sur les tumeurs formées par le sang artériel* (Paris, 1802); *Mémoire sur les forceps* (1809); *Histoire des progrès de la chirurgie militaire en France pendant les guerres de la Révolution* (1817), ouvrage couronné par la Société médicale de Paris; *De l'influence de La Peyronie sur le lustre et les progrès de la chirurgie française* (1820). On lui doit une traduction du *Traité des accouchements* de Stein (1804, 2 vol.).

BRIOT (Charles), mathématicien, né à Saint-Hippolyte (Doubs) en 1817. Il a occupé successivement les chaires de mathématiques au collége royal d'Orléans, à la Faculté des sciences de Lyon, au lycée Bonaparte, au lycée Saint-Louis, etc. En 1855, il a été nommé maître de conférences de mécanique et d'astronomie à l'Ecole normale. C'est un de nos professeurs les plus distingués. Il a publié des traités qui forment un cours complet de mathématiques, soit seul, soit en collaboration avec le professeur Vacquant. Il s'est en outre associé aux travaux de M. Bouquet, et il a donné avec lui des *Leçons nouvelles de géométrie analytique* (2e édit. 1851), et des mémoires du plus haut intérêt sur l'*Etude des fonctions définies par des équations différentielles*.

BRIOTTE s. f. (bri-o-te). Bot. Variété d'anémone à peluche.

BRIOU (Pierre-Charles PARSEVAL, comte DE), général français, né au château de Briou, près de Beaugency en 1743, mort en 1822. Après avoir pris part à la guerre de Sept ans, comme capitaine de cavalerie, il entra dans les gardes du corps, et se trouva près de Louis XVI pendant la nuit du 5 au 6 octobre 1789. Il émigra en 1791, fit la campagne de 1792, passa en Allemagne, fut nommé directeur de l'Ecole militaire de Sklour, qu'il quitta parce qu'on ne voulut pas qu'il y établît les principes d'enseignement de l'Ecole militaire de France; puis il passa au service de la Russie avec le grade de général-major. Plus tard, Louis XVIII le nomma son chargé d'affaires à Saint-Pétersbourg, où il resta jusqu'en 1814. De retour en France, il fut nommé chef d'escadron des gardes du corps, et, après les Cent-Jours, il reçut la retraite de lieutenant général et la grand'croix de l'ordre de Saint-Louis.

BRIOUDE (*Brivas*), ville de France (Haute-Loire), ch.-l. d'arrond. et de cant. près de la rive gauche de l'Allier, à 64 kilom. N.-O. du Puy; pop. aggl. 4,745 h. — pop. tot. 4,932 h. L'arrondissement renferme 8 cantons, 106 communes, 81,290 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce, collége communal. Fabriques de tulles, toiles et lainages; commerce de vins, chanvre et antimoine. Cette ville se recommande par son église paroissiale de Saint-Julien, construction du XIIe siècle qui présente un des plus beaux échantillons du style byzantin. Les sculptures du portail et des chapiteaux de la nef, les fresques anciennes de la chapelle Saint-Michel appellent surtout l'attention.

Brioude, ville très-ancienne, mentionnée par Sidoine Apollinaire, sous le nom de *Brivas*, fut successivement prise et pillée par Théodoric en 552, par les Sarrasins en 752, par le vicomte de Polignac, qui l'incendia en 1179. Dès les premiers jours de la Réforme, cette ville embrassa le protestantisme, par haine contre ses chanoines, qu'elle expulsa; mais bientôt elle fut reprise par les catholiques, et les troubles s'apaisèrent peu à peu.

BRIOUDE (VIEILLE-). V. VIEILLE-BRIOUDE.

BRIOUX, bourg de France (Deux-Sèvres), ch.-l. de cant., arrond. et à 11 kilom. S.-O. de Melle; pop. aggl. 548 h. — pop. tot. 1,196 h. Tuileries, commerce de mulets, chevaux et bestiaux. Aux environs, on a récemment découvert des tombeaux romains, des traces de voies romaines et autres débris d'antiquités. Le territoire qui environne ce bourg s'appelait autrefois le Brioux.

BRIOUZE, bourg de France (Orne), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. S.-O. d'Argentan; pop. aggl. 902 h. — pop. tot. 1,848 h. Fabriques de coutils et toiles de coton. L'église possède un beau portail roman avec chapiteaux sculptés.

BRIOVERA, nom latin de Saint-Lô.

BRIQUAILLONS s. m. pl. (bri-kâ-llon; *ll* mll. — rad. *brique*). Constr. Vieux morceaux de briques cassées.

BRIQUE s. f. (bri-ke. — Les anciens étymologistes, dont l'école est représentée par Ménage, prétendaient que le mot *brique* dérivait du latin, et qu'on le retrouvait dans le verbe *imbricare*, et le participe *imbricatus*, disposé en forme de gouttière. Ménage assignait à ce verbe un radical imaginaire *brica*, tandis qu'il est évident qu'*imbricare* dérive tout simplement du mot *imber*, pluie; *imbrex*, gouttière, etc. D'un autre côté, les langues celtiques nous offrent des analogies incontestables; le breton dit *briken*, brique; l'irlandais, *bric;* l'écossais, *brice*, etc., tous mots dérivés de *pri*, *pritz*, *bry*, etc., signifiant argile et entrant dans la composition d'un grand nombre de noms de lieux et de villes sous la forme *bray : Cambrai*, *Follembray*, etc. — Le mot français *brique* dérive du nom de la matière dont est fait l'objet; le mot italien *quadrello*, même sens, de sa forme extérieure carrée. M. Delâtre rattache le mot *brique* à une racine germanique *brech, brack*, etc., rompre, briser, qu'on retrouve dans *brechen*, casser, *gabrikan*, rompre, l'écossais *brickle*, l'anglais *brick*, même sens qu'en français. En Franche-Comté, à Lyon et à Genève, le mot *brique* a conservé sa signification primitive de morceau; ainsi on dit : « Voilà ma jolie pipe en *brique;* il a cassé ce pot et il en a jeté les *briques*. » Autrefois, on écrivait *bric*, et nous employons encore cette forme quand nous disons marchand de *bric-à-brac* — de morceaux, de débris. — Partant de cette hypothèse, qui, du reste, n'a rien d'invraisemblable, M. Delâtre groupe autour de *brique* toute une famille de mots : *Briquet*, petite *pièce* d'acier dont on se sert pour tirer du feu d'un caillou, sabre court et peu recourbé à l'usage de l'infanterie : — *gabrikan*, rompre, couper — *brika*, suédois, plat de bois; italien *bricco*; turc *i-briq*, bouilloire; anglais *brig* ou *brick*, bâtiment à deux mâts qui a son grand mât incliné vers l'arrière et qui ressemble de loin à un *bricco* italien. La plupart des navires, ajoute M. Delâtre, pour justifier cette dernière étymologie, doivent leur nom à quelque analogie de même nature. *Vaisseau* signifie proprement un vase, un contenant quelconque; *kumbè*, *khantharos*, *skaphos*, signifient en même temps un vase, une coupe et une barque. *Briccia*, italien, *miette*, *fragment; bricciola*, machine à lancer des pierres : *bricole*, retour de la balle au jeu de paume lorsqu'elle a frappé une des murailles de côté; partie du harnais d'un cheval de trait contre laquelle s'appuie son poitrail; *bricoler*, jouer de bricole, ne pas aller droit; *briga* en provençal et en italien, miette de pain. Avec l'espagnol *brega* dans le sens de querelle, dispute, littéralement *rupture*, nous entrons dans une autre série de mots non moins importants : *brigue*, manœuvre secrète, détournée, cabale; *briguer*, par métonymie solliciter, importuner; *bergante*, en espagnol, *coquin*, *vaurien; brigante*, en italien, *intrigant*, *importun : brigand*. Ce mot vient, dit M. Delâtre, de *briguer*, comme *coquin* de *coquus*, cuisinier; *fripon* de *fripe*, guenille; *gueux*, de *gueude*, corps de métier. *Manant*, *paysan*, *vilain*, *rustre, goujat*, n'étaient pas non plus des termes injurieux à l'origine, ils ne le sont devenus que depuis. *Brigantin*, de *brigantino*, petit bâtiment de corsaires; *brigantine*, voile particulière aux *brigantins; brigata*, en italien, et *brigada* en espagnol, un certain nombre de personnes briguées, c'est-à-dire *priées, convoquées*: *brigade*, troupe de gens, puis corps de troupe composé de plusieurs bataillons ou régiments sous le commandement d'un officier général; un certain nombre d'ouvriers ou de matelots réunis pour travailler, etc. Nous nous sommes étendu peut-être un peu trop longuement sur cette nombreuse famille de mots que nous donne la racine *bri, bric*, etc.; mais nous ne donnons tous ces détails qu'à titre de curiosités philologiques, et nous sommes tout disposé à partager l'avis du lecteur qui s'en tiendra à la première partie de ce long développement). Sorte de pierre factice, fabriquée avec de la terre grasse que l'on fait sécher et cuire le plus ordinairement, et à laquelle on donne une forme régulière, le plus souvent celle d'un prisme rectangulaire : BRIQUE *cuite*. BRIQUE *crue*. BRIQUES *réfractaires*. *Mur*, *voûte de* BRIQUE. *Auguste se vantait d'avoir trouvé Rome de* BRIQUE, *et de l'avoir laissée de marbre.* (Fonten.) *Les* BRIQUES *employées à la construction de pres-*

que toutes les maisons de Londres sont faites avec la terre du lieu même sur lequel on bâtit. (Brongniart.) *Les Romains avaient une espèce de* BRIQUE *nommée* BRIQUE *flottante, qui possédait la propriété de surnager dans l'eau; elle était connue dans le moyen âge, et l'on prétend que la coupole de Sainte-Sophie, à Constantinople, en a été construite.* (Bachelet.)

— Par anal. Objet ayant, comme les briques ordinaires, la forme d'un prisme rectangulaire : *Brique de savon.* BRIQUE *d'étain Une brosse qui tombe, une* BRIQUE DE SAVON *qui glisse, voilà des éclats de joie.* (Balz.)

— Fig. Partie d'un tout, d'un ensemble, d'un ouvrage assimilé à une construction de maçonnerie : *Vous ne doutez pas, monsieur, de l'honneur et du plaisir que je me fais de mettre quelquefois une ou deux* BRIQUES *à votre grande pyramide.* (Volt.)

— Peint. *Couleur de brique, ton de brique, rouge de brique*, brun rougeâtre, tirant sur celui des briques ordinaires : *La couleur de cette composition est lourde, et les* TONS DE BRIQUE *dominent dans les carnations.* (Mérim.) *Son teint était d'un* ROUGE DE BRIQUE. (Balz.)

— *Brique creuse*, Nouveau genre de brique dans l'intérieur de laquelle de petits trous sont pratiqués longitudinalement pour en diminuer le poids : *La* BRIQUE CREUSE, *fabriquée depuis plusieurs années par des moyens mécaniques, est employée dans les cloisons des appartements, pour lesquelles elle réunit le double avantage d'être moins lourde que la brique pleine et d'intercepter la sonorité d'une pièce à l'autre d'une même maison.* (E. Clément.) ‖ *Brique réfractaire*, Brique composée d'argile qui ne contient ni oxyde de fer ni chaux, et qui, par cela même, est infusible : *On emploie la* BRIQUE RÉFRACTAIRE *pour la construction de toutes les parties de fourneaux qui doivent être exposées à une température très-élevée.* (J. Claudel.)

— Comm. Chacun des petits carreaux rectangulaires du papier dit briqueté que l'on emploie pour la mise en carte des châles. *Chaque* BRIQUE *représente deux cordes, mais, comme il est de toute impossibilité que chaque ligne commence par une* BRIQUE *entière, il s'ensuit que le premier coup, sur la mise en carte, commence par une seule corde, représentée par une demi*-BRIQUE. (Falcot.)

— **Homonyme**. Brick.

— **Encycl.** Les *briques* sont les premiers matériaux artificiels que l'homme ait fabriqués; aussi les retrouve-t-on dans les plus anciens monuments, sur les bords du Tigre et de l'Euphrate, où l'on suppose que les premières sociétés se sont formées. C'est au manque des pierres naturelles, si fréquent en Orient, surtout dans la Babylonie et la basse Egypte, que l'on doit l'invention des *briques*. On se servit d'abord de la terre ordinaire, puis de la glaise à laquelle on mélangeait de la paille pour lui donner une plus grande consistance. Pour sécher ces *briques*, on se contenta primitivement de les exposer au soleil; plus tard on les fit cuir au four. Le premier système est encore suivi de nos jours en Perse et dans quelques autres contrées de la haute Asie. Les *briques* séchées au soleil étaient beaucoup plus employées en Egypte, où les pluies sont rares, qu'en Palestine, où les pluies torrentielles survenant pendant les mois d'hiver n'auraient pas tardé à les délayer. Hérodote nous apprend que les murailles de l'antique Babylone et le temple de Bélus, que cette ville renfermait, étaient construits entièrement en *briques* cuites. On en retrouve encore parmi les ruines de la grande cité; elles ont un module uniforme et mesurent 0 m. 33 de surface. Ces *briques sont recouvertes d'inscriptions de tout* genre, entre lesquelles on remarque un assez grand nombre de formules magiques, d'invocations aux dieux, etc. « L'homme était, dit M. Ménant, sur les bords de l'Euphrate, condamné à tirer de la terre tout ce que pouvaient réclamer ses besoins et son luxe. Après avoir labouré péniblement le sol, il lui fallut pétrir la terre pour construire ces urnes gigantesques qui forment les greniers traditionnels dans lesquels l'Arabe de nos jours serre encore sa récolte; il lui fallut pétrir la terre pour faire de la *brique*, cette matière première des maisons, des palais et des temples. L'artiste, à Babylone, était aussi condamné à pétrir la terre, au lieu de sculpter le marbre..... C'est bien sur les bords de l'Euphrate que l'homme, *Adam*, qui avait été formé lui-même avec de la terre rouge, *adamah*, put comprendre que son divin créateur devait le tenir dans ses mains comme le potier un vase d'argile. » — Toutes les inscriptions cunéiformes qui couvrent les briques retrouvées dans les ruines de Babylone ont été *imprimées avec des types qui ont servi à les tirer à des milliers d'exemplaires*, dit encore M. Ménant. L'empreinte du moule est encore parfaitement visible; ainsi la date de l'invention de l'imprimerie doit être reculée de plusieurs siècles, car ces *briques*, couvertes d'un certain nombre de signes, représentaient de véritables caractères mobiles, que les ouvriers plaçaient soigneusement, comme un compositeur de nos jours, de manière à ce qu'ils se suivissent. On a même retrouvé de ces anciens types, faciles à reconnaître à l'interversion de leurs caractères. Voici la traduction littérale, en latin, d'une des inscriptions qui se trouvent le plus fréquemment répétées sur ces *briques* : *Nabuchodonosor, rex Babylonis, instaurator pyramidis et turris, filius (natu maximus) (ducis) Nabopolassaris regis Babylonis. Ego;* c'est-à-dire : *Nabuchodonosor* (surnom voulant dire *que Dieu protége mon règne*), roi de Babylone, instaurateur de la pyramide et de la tour (expression figurée pour désigner le *royaume : le trône et l'autel*), fils aîné de *Nabopolassar* (littéralement : *Nébo protége le fils*), *roi de Babylone. Moi.* Pour plus de détails sur cet intéressant sujet, consulter le beau travail de M. Joachim Ménant intitulé : *Inscriptions assyriennes des briques de Babylone; Essai de lecture et d'interprétation* (Paris, 1859, gr. in-8º).

Généralement, on explique la disparition presque totale de certaines villes sémitiques, telles que Tyr, Carthage, Ninive et autres, en admettant que, construites en *briques* crues, leurs ruines se sont peu à peu amoncelées et ont fini par se désagréger, s'identifier avec le sol. Aujourd'hui elles ne forment plus que quelques hauteurs, des collines peu élevées, qui se confondent avec les plis naturels du terrain.

Bien que la *brique* n'entre qu'exceptionnellement dans les constructions de notre pays, et qu'elle y soit, dans la plupart des cas, remplacée par la pierre, dans la seule ville de Paris, l'industrie du bâtiment emploie en moyenne trente millions de *briques* pleines et dix millions de *briques* creuses, sans compter les tuyaux de cheminée, les carreaux pour le pavage des appartements, les tuiles pour la couverture des toits, etc., qui sont des produits de nature analogue. En 1847, dans la même ville, 39 fabricants employaient 621 ouvriers et faisaient pour 2,759,000 francs d'affaires. Dix ans plus tard, ces chiffres avaient presque triplé.

Une partie des *briques* employées dans notre pays sont importées de la Belgique et de l'Angleterre.

Voici les différentes formes sous lesquelles les *briques* se présentent dans le commerce et la construction :

— *Briques communes*. Elles sont destinées aux constructions ordinaires. On les fait, soit avec des argiles sableuses, soit avec des marnes argileuses, calcaires ou limoneuses. Dans tous les cas, la terre n'est presque jamais mise en œuvre aussitôt après son extraction. En général, on la tire à l'automne et on la laisse, jusqu'au mois d'avril, exposée à l'influence de la gelée, du soleil et des agents atmosphériques, qui la divisent et en améliorent la qualité. Quand elle est bonne à être employée, un ouvrier, appelé *marcheux*, la piétine avec soin, la purge des pierres et des petits cailloux qu'elle peut contenir, et en forme de grosses mottes nommées *vasons*. Un second ouvrier, dit *vangeur*, prend alors chacune de ces mottes, la pétrit avec les deux mains sur une table, puis la partage en mottes plus petites, qu'il dépose sur l'établi du maître ouvrier, appelé *mouleur*. Celui-ci est chargé de la fabrication proprement dite. Il a pour outils des cadres en bois ou en métal, et un couteau de bois qui porte le nom de *plane*. Après avoir placé sur son établi un de ces cadres ou moules, il le saupoudre de sable, pour que l'argile ne puisse s'y attacher, puis il le remplit de terre, qu'il y comprime avec la main, et dont il unit la surface supérieure avec la plane. La brique terminée, il la passe à un aide nommé *porteur*, qui la transporte sur une aire parfaitement aplanie, où il la met sécher. La dessiccation terminée, il n'y a plus qu'à faire cuire les *briques*, ce qui s'obtient en les soumettant, pendant un temps plus ou moins long, à l'action d'une forte chaleur, soit en les empilant en plein air, soit en les plaçant dans des fours spéciaux.

Un marcheux, deux mouleurs, deux vangeurs et un porteur forment ce qu'on appelle une *compagnie*. Ces quatre ouvriers font, en moyenne, sept mille *briques* ordinaires par douze heures de travail effectif. On a inventé et préconisé une foule de machines pour remplacer le moulage à la main; jusqu'à présent, aucune n'a paru présenter des avantages assez économiques pour mériter d'être généralement adoptée.

Les *briques* dites *hollandaises* ne diffèrent des autres qu'en ce qu'elles ont été cuites au point d'être demi-vitrifiées. Elles doivent à cette circonstance de ne pas absorber l'eau. Du reste, on peut donner cette propriété aux *briques* ordinaires en leur faisant absorber du goudron de houille ou quelque autre substance bitumineuse ou goudronneuse.

— *Briques réfractaires.* Elles sont ainsi nommées parce qu'elles résistent, sans se fondre ni se fendre, aux températures élevées. On les emploie pour les revêtements intérieurs des fours et des fourneaux. Elles se fabriquent comme les autres; seulement, on fait usage d'argiles réfractaires lavées et additionnées d'un ou deux volumes d'une argile du même genre cuite et finement pulvérisée.

— *Briques creuses* ou *matériaux tubulaires.* Elles sont ainsi appelées parce que leur intérieur est rempli de cavités qui les rendent plus légères. On modifie d'ailleurs leur forme et leurs dimensions suivant l'usage spécial qu'on veut en faire. On les emploie surtout pour construire des voûtes, des plafonds et des conduits de cheminées. Les *briques* de ce genre se fabriquent avec des machines. Des expériences exécutées en Amérique, en 1860, ont démontré qu'elles sont plus résistantes que les *briques* pleines à l'action d'une pression donnée.

— *Briques flottantes*. Elles doivent leur nom à la propriété qu'elles possèdent de surnager. On les fabrique ordinairement avec une sorte de magnésie poreuse et réfractaire, qui se trouve aux environs de Castel del Piano, près de Florence. On peut aussi employer divers tufs siliceux mêlés avec une petite quantité d'argile grasse. Les *briques flottantes* résistent beaucoup mieux à un poids donné que les *briques* ordinaires. Sous ce rapport, elles présentent, pour la construction des voûtes et des cloisons, les mêmes avantages que les *briques* creuses. De plus, elles sont très-mauvaises conductrices du calorique, ce qui les rend très-précieuses pour l'établissement des cuisines à bord des navires. Enfin, leur extrême infusibilité permet de les employer à la construction des fourneaux à réverbère, des pièces pyrométriques et des magasins de matières combustibles.

Terminons par la mention d'une découverte assez curieuse dont viennent d'être l'objet les *briques* qui ont servi à la construction des pyramides. Le professeur Unger, célèbre botaniste et paléontologiste de Vienne, a récemment publié quelques remarques sur les *briques* des anciens Egyptiens, spécialement sur celles de la pyramide Dashour, qui fut bâtie 3,400 ans environ avant notre ère. En examinant une de ces *briques* à l'aide du microscope, le professeur découvrit que le limon du Nil, dont elle était faite, contenait non-seulement une certaine quantité de matières animales et végétales, mais aussi des fragments d'un grand nombre de substances manufacturées; d'où l'on peut conclure que l'Egypte a dû jouir d'un haut degré de civilisation il y a plus de 5,000 ans. Le professeur Unger a été à même, à l'aide du micoscrope, de découvrir dans ces *briques un nombre considérable de plantes* qui croissaient à cette époque en Egypte. La paille hachée qu'on peut aisément discerner dans le corps des *briques* confirme la description de la manière de les faire, telle qu'on la trouve dans Hérodote et dans le livre de l'Exode.

BRIQUEMAUT, gentilhomme protestant français, pendu en 1572. Il prit une part active aux guerres de religion sous le règne de Charles IX, et, aussi habile dans les négociations que vaillant sur le champ de bataille, il reçut du prince de Condé et de Coligny plusieurs missions importantes, notamment près d'Elisabeth d'Angleterre. Arrêté quelque temps après la Saint-Barthélemy, il fut condamné à être pendu comme complice de Coligny. Briquemaut, qui avait alors soixante-dix ans, proposa, si on lui faisait grâce, de faire connaître le moyen de prendre La Rochelle, mais son offre fut repoussée. Pendant qu'on le menait au supplice avec un autre gentilhomme, Cavagnes, condamné par le même arrêt, Briquemaut se mit à se lamenter en songeant à ses enfants. « Rappelle en ton cœur ce courage que tu as si souvent montré dans les combats, » lui dit Cavagnes. Arrivé devant le poteau fatal, ils furent pendus en présence de Charles IX, de Catherine de Médicis et du jeune roi de Navarre, forcé d'assister à cette exécution.

BRIQUET s. m. (bri-kè — corrupt. de *braquet*, dimin. de *braque*). Petit chien propre à la chasse du renard et du blaireau : *On peut chasser le renard avec des bassets, des* BRIQUETS. (Buff.) *Les* BRIQUETS *sont des métis de toutes les races connues; ils sont de petite taille et tiennent le milieu entre le basset et les chiens d'ordre : on en trouve quelquefois de très-bons.* (J. Lavallée.)

BRIQUET s. m. (bri-kè. — Pour l'étym. v. BRIQUE). Petite pièce d'acier avec laquelle on tire du feu d'un caillou : *Il tira de sa poche un* BRIQUET *et une pierre à feu, pour allumer sa pipe.* (L. Gozlan.)

— *Battre le briquet*, Frapper la pierre avec le briquet pour en tirer des étincelles : *Il* BATTIT LE BRIQUET *et alluma une torche.*

> Va chez la voisine;
> Je crois qu'elle y est,
> Car dans sa cuisine
> On *bat le briquet.*
>
> (*Vieille chanson.*)

‖ Fam. Se heurter, en marchant, une cheville contre l'autre : *Il* BAT *si bien* LE BRIQUET *que ses chevilles sont toujours en sang.*

— Phys. Nom donné à divers petits appareils, au moyen desquels on peut obtenir du feu. ‖ *Briquet phosphorique*, Flacon contenant du phosphore, à l'aide duquel on allumait des allumettes soufrées, avant l'invention des allumettes phosphoriques. ‖ *Briquet pneumatique*, Tube dans lequel on allume de l'amadou, en comprimant vivement l'air qui y est contenu. ‖ *Briquet oxygéné*, Flacon qui contient de l'acide sulfurique, et dans lequel on allume des allumettes garnies d'hydrochlorate de potasse. ‖ *Briquet hydro-platinique*, Appareil dans lequel on produit un bec de gaz hydrogène qui s'allume spontanément au contact d'un fragment de mousse de platine.

— Minér. *Choc du briquet*, Expérience dont on se sert quelquefois pour arriver à déterminer la nature des minéraux, et qui consiste à choquer à des fragments de ces minéraux un briquet d'acier, pour en tirer des étincelles.

— Art milit. Sabre court et légèrement recourbé, à l'usage des soldats d'infanterie : *Prends ton* BRIQUET, *Francisque, et allons assommer ce Benjamin Constant.* (P.-L. Cour.) *La Tulipe, homme de cour, a quitté son* BRIQUET *pour se faire talon rouge.* (P.-L. Cour.)

— Techn. Petit couplet de fer adapté à des ouvrages d'ébénisterie qui ne s'ouvrent pas complétement : *Les* BRIQUETS *d'un comptoir.* ‖ *Briquet d'éclairage*, Appareil employé dans les galeries de mines, consistant en une roue d'acier qui, tournant avec rapidité par l'action d'un ressort et frottant contre un fragment de silex, projette une suite d'étincelles suffisante pour éclairer le mineur sans enflammer les gaz. ‖ Pl. Ornement taillé sur une doucine. On le nomme aussi TRÈFLE.

— Métrol. *Briquet d'argent*, Monnaie bourguignonne du XVe siècle, qui valait environ 5 centimes.

— **Encycl.** Le mot *briquet*, dans l'origine, désignait une pièce d'acier avec laquelle on frappait brusquement une pierre dure du genre silex, afin que le choc détachât des parcelles d'acier et produisît en même temps une chaleur suffisante pour enflammer ces parcelles, qui, tombant sur un morceau d'amadou ou sur de vieux chiffons brûlés, y mettaient le feu; on appliquait ensuite sur ce feu l'extrémité soufrée d'une allumette, et on obtenait une flamme avec laquelle on pouvait allumer une bougie ou une chandelle. Dans ce sens, *briquet* était synonyme de *fusil*, et pendant longtemps on ne connut pas de moyen plus simple ni plus expéditif pour se procurer du feu ou de la lumière. Ces *briquets*, connus sous le nom de *briquets à percussion*, sont encore en usage parmi les habitants les plus pauvres de nos campagnes.

Le *briquet rotatif*, qui fut inventé plus tard, n'était qu'un perfectionnement du *briquet* à percussion proprement dit. Il se composait d'une roue et d'un cylindre d'acier. Par un mécanisme fort simple, on imprimait un mouvement rapide à la roue d'acier, et une pierre à fusil mise en contact avec cette roue donnait des étincelles, qui tombaient sur l'amadou et l'enflammaient.

Le *briquet phosphorique* fut la première application des propriétés chimiques des corps au problème de la production instantanée du feu. On fit fondre dans un petit flacon de verre un peu de phosphore; on renferma le flacon dans un étui de fer-blanc pouvant contenir des allumettes, et, quand on voulait avoir du feu, on prenait une allumette, on en pressait l'extrémité soufrée sur le phosphore, on la retirait vivement, le phosphore s'enflammait au contact de l'air, communiquait la flamme au soufre et à l'allumette. Quelquefois, au lieu de faire fondre le phosphore, on se contentait de le fouler avec soin au fond du flacon, et alors l'allumette, après avoir été appuyée sur le phosphore, devait être frottée vivement sur un objet sec et un peu rugueux; mais il arrivait quelquefois que le phosphore du flacon s'enflammait lui-même, quand il renfermait des cavités intérieures, ce qui pouvait présenter quelques dangers.

Le *briquet à oxygène* ou *briquet oxygéné*, qu'on a souvent confondu avec le précédent, est fondé sur un tout autre principe. Le chimiste Berthollet ayant découvert que le chlorate de potasse, par la facilité avec laquelle il cède son oxygène, peut enflammer rapidement les matières combustibles avec lesquelles on le mélange, des industriels imaginèrent de fabriquer des allumettes à l'extrémité soufrée desquelles ils fixaient une petite portion de chlorate de potasse combiné avec d'autres substances. Ces allumettes étaient ensuite renfermées dans une boîte cylindrique en carton, où se trouvait en outre une petite fiole contenant de l'asbeste ou de l'amiante, imprégnée d'acide sulfurique. Pour avoir du feu, on plongeait dans le flacon une allumette préparée comme nous l'avons dit; l'amiante s'enflammait très-vite par le seul fait de son contact avec le chlorate de potasse. Mais les allumettes en brûlant répandaient une mauvaise odeur, et quelquefois une portion de la pâte, avec l'acide sulfurique adhérent, était lancée au loin par suite de l'explosion. Cependant ces *briquets* se répandirent rapidement, et leur vogue dura assez longtemps.

On a fait aussi des *briquets à gaz.* Ils se composent d'un grand flacon de verre, rempli en partie d'acide sulfurique étendu d'eau, dans lequel est immergé un morceau de zinc. Ce flacon est muni d'un robinet qui, lorsqu'on l'ouvre, laisse échapper un courant de gaz; on fait passer ce courant à travers une éponge de platine; il s'enflamme aussitôt et va allumer une bougie fixée sur l'appareil. Ce *briquet* est d'un prix trop élevé pour servir aux usages domestiques; on ne doit guère le considérer que comme un instrument servant à faire une expérience scientifique.

Enfin, le *briquet pneumatique* n'est autre chose qu'une sorte de pompe foulante. Dans un cylindre de métal ou de verre épais, on fait jouer un piston portant à son extrémité une petite cellule où l'on met de l'amadou; le piston comprime l'air contenu dans le cylindre, et la chaleur produite par cette compression est assez grande pour enflammer l'amadou.

Au reste, tous ces *briquets* sont aujourd'hui presque complétement abandonnés, sauf le *briquet* primitif, qui, comme nous l'avons dit, sert encore dans les campagnes. Les allumettes chimiques ont remplacé toutes ces inventions, et, comme elles sont beaucoup plus simples, très-peu coûteuses, il est probable qu'elles conserveront longtemps la vogue qu'elles ont acquise.

— Minér. Le choc du *briquet* est un des caractères empiriques qui peuvent faire reconnaître certaines substances. Il est des minéraux qui possèdent la propriété de donner des étincelles par le choc du *briquet*. Chaque étincelle étant produite par la combustion d'une particule d'acier détachée par le choc, il faut que le corps frappé soit assez dur pour attaquer l'acier, et assez tenace pour que ses parties ne se brisent pas trop facilement par la percussion. Or, il existe très-peu de substances qui réunissent toutes les conditions nécessaires à la production du phénomène, et, parmi celles qui les réunissent, beaucoup sont très-différentes sous les autres rapports. L'essai par le choc du *briquet* est donc un moyen peu utile et peu sûr pour l'étude des minéraux. Les substances qui donnent ordinairement le plus d'étincelles au *briquet* sont les suivantes : le quartz, l'agate, la calcédoine, la cornaline, le silex pyromaque, la sardoine, la prase, le jade, le jaspe, le feldspath, le grenat, la labradorite, le rubis, l'hyacinthe, la topaze, le péridot, l'émeraude, l'aigue-marine, le saphir, le grès, les sables siliceux et les pyrites de fer.

BRIQUET (Hilaire-Alexandre), littérateur français, né près de Poitiers en 1762, mort à Niort en 1833. Membre du clergé quand éclata la Révolution, il adopta les idées nouvelles, fit partie du tribunal révolutionnaire de Poitiers, fut nommé professeur de belles-lettres à l'Ecole centrale de Niort, et épousa la fille d'un notaire de cette ville. On a de lui divers écrits, notamment : *Oraison funèbre de la royauté française* (1792) ; la *Légitimité du mariage des prêtres* (1794) ; une *Histoire de la ville de Niort depuis son origine jusqu'au règne de Louis-Philippe I*er (1832-1833, 2 vol.) ; des *Eloges* de Boileau, de La Quintinie, de Scaliger, etc.

BRIQUET (Marguerite-Ursule-Fortunée BRENIER, femme), née à Niort en 1782, morte en 1825, épousa fort jeune le précédent, et se livra non sans succès à la poésie. On cite surtout son *Ode sur les vertus civiles* (1801) ; l'*Ode à Lebrun* (1802) ; et l'*Ode sur la mort de Dolomieu*. Elle a publié en outre un *Dictionnaire historique, littéraire et bibliographique des Françaises et des étrangères naturalisées en France* (Paris, 1804).

BRIQUET (Paul), médecin français, né vers 1798 à Châlons-sur-Marne, passa son doctorat à Paris en 1824, devint médecin de l'hôpital Cochin et de celui de la Charité, et a été appelé, en 1860, à faire partie de l'Académie de médecine. On a de lui plusieurs ouvrages : *De l'éclairage artificiel, considéré au point de vue de l'hygiène publique et privée* (1837) ; *Recherches sur l'étiologie des tubercules* (1842) ; *Traité pratique et analytique du choléra-morbus* (1850) ; *Traité thérapeutique du quinquina et de ses préparations* (1853) ; *Traité clinique et thérapeutique de l'hystérie* (1859).

BRIQUETAGE s. m. (bri-ke-ta-je — rad. *brique*). Constr. Ouvrage, maçonnerie en briques : *Construire en* BRIQUETAGE. ‖ Il se dit encore d'un enduit rouge ou jaune sur lequel on trace en blanc des joints et des refends, pour donner à une construction l'apparence de la brique : *Revêtir un mur, la façade d'une maison, de* BRIQUETAGE.

BRIQUETÉ, ÉE (bri-ke-té) part. pass. du v. Briqueter. Fait de briques : *La façade, la maison est* BRIQUETÉE. ‖ Imitant une construction en briques : *La voûte est* BRIQUETÉE *avec de l'ocre et du noir de fumée.*

— Rougeâtre, de couleur brique : *Des teintes* BRIQUETÉES. *Une urine* BRIQUETÉE.

— Techn. *Carte pointée briquetée*, Carte sur laquelle sont figurés de petits carreaux, formés par des lignes noires et imitant, par leur disposition, le dessin que forment les briques dans la construction. Ces lignes représentent les fils de chaîne et de trame. ‖ *Papier briqueté*, Papier divisé en petits rectangles superposés en quinconce, qui est spécialement employé pour la mise en carte des châles.

BRIQUETER v. a. ou tr. (bri-ke-té — rad. *brique ;* double le *t* devant une syllabe muette : *Je briquette, tu briquetteras, il briquetterait*). Constr. Couvrir d'un enduit et marquer de lignes qui imitent la couleur et le dessin d'une construction en briques : BRIQUETER *un mur. Un philanthrope avait bâti cette bijouterie architecturale, construit la serre, dessiné le jardin, verni les portes,* BRIQUETÉ *les communs, verdi les fenêtres.* (Balz.) ‖ Paver avec des briques : BRIQUETER *une salle, un trottoir.*

BRIQUETERIE s. m. (bri-ke-te-rî — rad. *brique*). Techn. Usine, atelier où l'on fait de la brique : *Le village de Sarcelles possède quatre à cinq* BRIQUETERIES. *Les bassins, les chantiers de corroyage, les séchoirs et les fours constituent une* BRIQUETERIE.

BRIQUETEUR s. m. (bri-ke-teur — rad. *briqueter*). Techn. Ouvrier qui travaille à des ouvrages en briques, qui emploie la brique dans les constructions.

BRIQUETIER s. m. (bri-ke-tié — rad. *brique*). Techn. Celui qui fait ou qui vend de la brique. ‖ Ouvrier qui broie les couleurs, dans les manufactures de poteries et de porcelaines.

BRIQUETON s. m. (bri-ke-ton — dimin. de *brique*). Constr. Fragment de brique. ‖ Demi-brique.

— Comm. Fromage anglais fait dans des moules de bois en forme de brique.

BRIQUETTE s. f. (bri-kè-te — dimin. de *brique*). Comm. Sorte de brique combustible faite avec de la houille ou de la tourbe et du goudron minéral ou coaltar : *On s'occupe beaucoup de la fabrication des* BRIQUETTES *dans le département du Nord. Les* BRIQUETTES *ou houilles agglomérées sont faites dans des moules ronds ou rectangulaires ; leur emploi s'étend de jour en jour pour le chauffage des locomotives et des machines fixes. On brûle les* BRIQUETTES *avec une grille, comme le charbon de terre.* (Bouillet.)

BRIQUEVILLE ou **BRICQUEVILLE** (Armand-François, comte DE), *militaire et homme politique*, né en 1785 à Bretteville (Manche), d'une famille ancienne, mort en 1844. Il fit les campagnes de l'Empire comme officier de cavalerie, et se distingua dans toutes les circonstances par sa bravoure héroïque. Colonel de dragons en 1815, il contribua à la victoire de Ligny, insista énergiquement auprès de Grouchy pour que ce général marchât sur le canon de Waterloo, et fut criblé de blessures sous les murs de Paris. Député pendant la Restauration et sous le règne de Louis-Philippe, il figura honorablement dans les rangs de l'opposition constitutionnelle, appuya la mise en jugement de la duchesse de Berry, et publia quelques écrits politiques.

BRIQUEVILLE (François DE COLOMBIÈRES), chef protestant français. V. COLOMBIÈRES.

BRIS s. m. (bri — rad. *briser*). Action de briser, de mettre en morceaux : *Une goutte d'huile a souvent suffi pour prévenir le* BRIS *d'un engrenage.* (E. de Gir.) *Les produits de* BRIS *et naufrages, non réclamés par les propriétaires, après le délai d'un an et un jour, appartiennent à la caisse des invalides de la marine.* (Legoarant.) ‖ Fragment d'une chose brisée, débris : *Le* BRIS *des vaisseaux, après l'an et un jour passés sans réclamation, appartenait anciennement au seigneur du lieu où la mer le jetait.* (Acad.) *Le page portait les brassards et le casque tout fracassé au bout d'un* BRIS *de lance.* (Ste-Beuve.)

— Jurispr. *Bris de clôture*, Dégradation ou destruction de portes, fenêtres, vitres, haies, barrières, murs, en un mot de tout ce qui sert à clore : *L'article* 456 *du Code pénal punit le* BRIS DE CLÔTURE *d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende dont le minimum est de* 50 *fr.* ‖ *Bris de prison*, Evasion ou tentative d'évasion accompagnée de bris de clôture. ‖ *Bris de scellés*, Rupture des scellés apposés par ordre du gouvernement ou par suite d'une ordonnance de justice. ‖ *Bris de marché*, Violence exercée dans un marché sur ceux qui y apportent des denrées dont on veut empêcher la vente. Signifie aussi Monopole exercé dans l'intention d'augmenter le prix des denrées. ‖ *Droit de bris*, Ancien droit du seigneur sur les épaves des vaisseaux naufragés, après un an et un jour passés sans réclamation.

— Blas. *Bris d'huis*, ou simplement *Bris*, Bande de fer, longue happe de fer à queue, qui, dans les armoiries, soutient les portes sur leurs gonds : *Famille Ussel de Châteauvert : D'azur, à une porte d'or, la serrure et les* BRIS D'HUIS *de sable, accompagnée de trois étoiles d'or.*

— **Encycl.** Hist. Si l'histoire ne nous en donnait pas des témoignages multipliés, on refuserait de croire qu'en Europe, chez des nations chrétiennes, les habitants des bords de la mer se soient arrogé le droit de faire main basse sur tous les débris que les flots apportaient sur le rivage, même lorsque les malheureux naufragés, parvenus à sauver leur vie, étaient là réclamant ces débris comme leur bien personnel ; que même on vit souvent d'avides riverains mettre en pièces les navires échoués près de leurs demeures, pour s'en partager les morceaux : ils appelaient cela *exercer* leur droit de *bris*. C'est surtout à partir du IXe siècle que cette horrible coutume devint presque générale ; et bientôt on vit les seigneurs revendiquer pour eux ce prétendu droit comme une conséquence de leur suzeraineté. Quelquefois cependant on accordait une part aux propriétaires des navires naufragés ; ainsi, dans l'Aquitaine, si l'on en croit les *Rôles d'Oléron*, le partage se faisait par tiers entre le seigneur du lieu, le maître du navire et l'individu qui avait recueilli les épaves. La Bretagne fut une de nos provinces où le droit de *bris* fut exercé de la manière la plus inhospitalière. Peut-être nos populations maritimes furent-elles portées à ces excès barbares par le souvenir des maux que leur avaient fait souffrir les invasions des Normands. C'est de la mer que venaient ces terribles envahisseurs, et l'on put croire qu'on devait demander à la mer une indemnité pour tant de souffrances. Les conciles et les papes cherchèrent plus d'une fois à détruire un abus si monstrueux ; mais il persista longtemps, malgré l'excommunication dont furent frappés tous ceux qui pilleraient les débris des naufrages. Plus tard, le droit de *bris* fut transformé en une sorte d'impôt de navigation, qui, une fois payé, devait garantir les droits des naufragés ; mais cette garantie était souvent illusoire, parce qu'elle n'était pas respectée par les populations. François Ier, par son ordonnance de 1543, déclara que les naufragés avaient seuls un droit sur tout ce qui provenait de leur navire, pourvu qu'ils en fissent la réclamation dans l'année ; au delà de ce terme, c'était le fisc qui s'emparait des débris. Mais l'ordonnance de 1681, émanée de Louis XIV, fit mieux, car elle mit sous la sauvegarde du roi les vaisseaux, leurs chargements et leurs équipages, quand la tempête les jetait sur les côtes du royaume.

— Navig. et Assurances. Dans les conventions qui s'établissent entre les armateurs, les commerçants et les assureurs, on distingue quatre sortes de *bris* : 1° le *bris absolu*, qui existe lorsque le navire, jeté contre un écueil ou une côte, y devient la proie des flots ; on peut en sauver des débris, mais quelle que soit l'importance de ce sauvetage, le navire n'est pas moins anéanti ; aussi, ce cas donne-t-il toujours lieu au *délaissement* (v. ce mot.) ; 2° le *bris partiel*. Il y a *bris* partiel lorsqu'un navire ayant été abordé par un autre navire, ou s'étant heurté contre un corps, il en est résulté une voie d'eau. Si cette voie d'eau n'occasionne ni naufrage ni échouement, le *bris* partiel ne constitue qu'une avarie simple, ne donnant pas lieu à *délaissement ;* 3° l'*échouement avec bris*, qui entraîne la faculté de délaisser le navire ; 4° l'*échouement sans bris*, quand le navire échoué n'est pas brisé, mais se trouve dans l'impossibilité d'être remis à flot. Cette espèce d'échouement, qui équivaut à *l'innavigabilité*, donne ouverture au délaissement.

— Droit pénal. Le *bris* volontaire de scellés commis par le gardien est puni de deux à cinq ans de prison ; commis par toute autre personne, il emporte la peine de l'emprisonnement pour six mois au moins ou deux ans au plus. Si le *bris* des scellés s'applique aux effets ou papiers d'un individu accusé d'un crime capital ou emportant la peine des travaux forcés à perpétuité ou de la détention, il est puni de la réclusion, et si le coupable est le gardien lui-même, des travaux forcés à temps. La négligence des gardiens, en cas de *bris* des scellés, les rend passibles d'une peine de six jours à six mois d'emprisonnement. Cette peine peut même être portée à deux ans d'emprisonnement si le *bris* des scellés a eu pour objet de soustraire des papiers ou des effets appartenant à un individu prévenu d'un crime emportant la peine de mort ou les travaux forcés. Dans ce dernier cas, si les scellés ont été brisés par le gardien lui-même, il est passible des travaux forcés à temps. Tout individu qui, pour commettre un vol, se rend coupable d'un *bris* de scellés est considéré comme ayant commis ce vol avec effraction et encourt les peines portées contre le vol ainsi qualifié.

BRISA, nourrice de Bacchus.

BRISA (Charles), ingénieur français, bombardier dans l'armée de Henri IV pendant les guerres contre la Ligue. Ce fut lui qui, le premier, fit usage de l'artillerie légère, en 1589.

BRISABLE adj. (bri-za-ble — rad. *briser*). Qui peut être brisé.

BRISACH (NEUF-). V. NEUF-BRISACH, au tome XI.

BRISACH (VIEUX-), ville du grand-duché de Bade, ch.-l. du bailliage de son nom, dans le cercle du Rhin supérieur, à 20 kilom. O. de Fribourg, à 55 kilom. S. de Strasbourg, sur la rive droite du Rhin, vis-à-vis de Neuf-Brisach ; 3,200 hab. Fabrique de tabac ; place très-forte autrefois ; prise en 1638 par le duc de Saxe-Weimar, démantelée en 1641 par l'empereur d'Allemagne, et bombardée par les Français en 1793.

BRISACIER, secrétaire des commandements de la reine Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, auteur de l'une des mystifications les plus singulières que l'on connaisse.

Le roi de Pologne, Jean Sobieski, reçut un jour, des mains d'un religieux français arrivant de Paris, une lettre signée *Brisacier*, dans laquelle ce personnage prétendait être son fils naturel, en lui rappelant une liaison que lui, Sobieski, aurait eue avec une dame de Paris lors de son premier voyage en France. A cette lettre en était jointe une autre signée de la reine de France, qui appuyait en termes pressants la supplique de son secrétaire, et qui priait le roi de Pologne de s'entremettre auprès de Louis XIV, afin de faire obtenir à Brisacier la dignité de duc et pair. En outre, la reine envoyait à Sobieski son propre portrait enrichi de diamants (d'une valeur d'environ 25,000 fr.), ainsi qu'une traite de 100,000 livres payables à Dantzig.

Le roi fut extrêmement surpris de cette bizarre aventure ; il n'avait pas le moindre souvenir d'une Mme Brisacier. Mais comme, lors de son séjour à Paris, il avait eu d'assez nombreuses relations de ce genre ; comme, d'un autre côté, la reine dans sa lettre confirmait cette assertion, il pensa que la chose, à la rigueur, était possible. Le portrait et la traite lui parurent en outre de puissants motifs de conviction. Il fit encaisser les 100,000 livres, puis il écrivit au roi de France que Brisacier était son fils naturel et qu'il le priait de le créer duc et pair.

Louis XIV, comme on le pense, fut stupéfait d'une telle demande en faveur d'un personnage qui était pour ainsi dire confondu dans la domesticité. Il tint la chose secrète, et, naturellement, écrivit à son envoyé en Pologne, le marquis de Béthune, afin d'obtenir quelques éclaircissements. Sobieski raconta toute l'histoire et remit les lettres, qui furent expédiées au roi de France. Marie-Thérèse fut encore plus surprise que les deux souverains ; elle reconnut bien sa propre signature, mais elle ignorait comment elle avait pu la placer au bas d'une telle missive.

Brisacier fut mis à la Bastille et subit plusieurs interrogatoires. Il avoua qu'un motif d'ambition l'avait porté à tenter cette supercherie ; quant à la fameuse lettre, il l'avait présentée à la signature de la reine en la dissimulant parmi ces lettres banales que les princes signent tous les jours sans les lire.

Ce qui semble le plus étonnant dans cette aventure, c'est que ce triple sot se soit imaginé qu'une intrigue aussi absurde pût réussir, et qu'il fût possible que Louis XIV l'élevât tout simplement à la première dignité du royaume sans aucune espèce d'enquête ni d'information.

On le retint quelque temps en prison, puis on se contenta de l'exiler. Il se hâta de se rendre à Varsovie pour tâcher de rattraper quelque chose de sa traite. Le roi le reçut fort mal ; mais il finit par avoir pitié du pauvre diable et l'éconduisit en le gratifiant de quelques centaines de pistoles. Notre aventurier partit pour Moscou, et il mourut dans cette ville au moment où il se disposait à aller chercher fortune aux Indes.

Cette étrange aventure, dont on trouve tous les détails dans les *Mémoires* de l'abbé de Choisy (t. IX), s'est passée vers 1678 ou 1680.

BRISANT (bri-zan) part. prés. du v. Briser : *Elle tremblait en* BRISANT *le cachet.*

BRISANT, ANTE adj. (bri-zan, an-te — rad. *briser*). Techn. Se dit d'une poudre qui possède une trop grande force d'explosion et qui produit en peu de temps la rupture des canons et des fusils : *Le principal défaut du fulmi-coton est d'être* BRISANT.

BRISANT s. m. (bri-zan — rad. *briser*). Mar. Rocher, écueil à fleur d'eau, sur lesquels la mer brise : *La bonté de Dieu a rendu l'écume des flots toujours plus éclatante parmi les* BRISANTS. (Chateaub.) ‖ Matériaux que l'on immerge pour que la mer, en s'y brisant, perde une partie de sa violence et cause moins de dégâts sur des constructions situées plus en arrière du côté de la terre : *Protéger une jetée par des* BRISANTS. ‖ Ce mot ne s'emploie guère au singulier.

BRISAQUE s. m. et f. (bri-za-ke — rad. *briser*). Pop. Personne qui casse, qui brise tout : *Quelle* BRISAQUE *que cette bonne ! Cet enfant est un vrai* BRISAQUE. (E. Gonzalès.)

BRISAUDER v. a. ou tr. (bri-zô-dé — du bas lat. *blizaudus*). Techn. Soumettre à un premier cardage : BRISAUDER *des laines.*

BRISBANE (sir Thomas Mac DOUGALL), général et astronome anglais, né en 1773 en Ecosse, mort en 1860. Issu d'une famille très-ancienne, dont un des membres était chancelier d'Ecosse en 1332, Thomas Brisbane entra au service en 1789, comme enseigne, dans le 38e régiment d'infanterie. Le lieutenant de sa compagnie était Arthur Wellesley, qui fut plus tard duc de Wellington. En 1794, il fit la campagne de Flandre avec le duc d'York, comme capitaine du 53e, à la tête d'une compagnie levée à ses frais. De 1796 à 1802, il fut attaché à l'expédition envoyée aux Antilles sous les ordres de Ralph Abercromby, pour s'emparer des colonies françaises et espagnoles. Pendant son séjour aux Antilles, Brisbane se distingua tout autant par sa bravoure que par l'attention qu'il donna au bien-être de ses soldats. A la fin de l'expédition, son régiment comptait un seul malade. De retour en Angleterre, Brisbane fut, pendant dix ans, employé à l'intérieur. En 1812, il fut envoyé en Espagne comme major général (général de brigade). A ce titre, il prit part aux batailles de Victoria, d'Orthez et de Toulouse. Envoyé ensuite dans l'Amérique du Nord, ce fut grâce à lui que la malheureuse affaire du lac Champignon, dans le Canada, n'aboutit pas à une destruction complète de l'armée anglaise. En 1821, le général Brisbane fut nommé gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud, sur la recommandation de Wellington. Ses quatre années d'administration furent marquées par de très-utiles réformes : il améliora la condition des condamnés, remplaça le travail purement pénal, auquel les condamnés étaient soumis, par un travail utile, et leur fit entrevoir la liberté comme récompense de leur amendement et de leur bonne conduite. Il introduisit, à ses propres dépens, dans la colonie, une bonne race de chevaux, ainsi que la culture de la vigne, de la canne à sucre, du coton et du tabac. A sa résidence de Paramatta, il fit élever un grand observatoire. On peut avoir une idée des travaux volontaires qu'il s'imposa en dehors de ses fonctions de gouverneur, par ce fait qu'il fixa la position et écrivit la description de 7,385 étoiles, qui jusqu'alors étaient à peine connues des astronomes. Son magnifique ouvrage, le *Catalogue des étoiles de Brisbane*, lui valut la médaille Copley, que lui décerna la Société royale. Le général Brisbane plaçait cette récompense bien au-dessus de tous ses honneurs militaires. Les universités d'Oxford et de Cambridge lui décernèrent en même temps le diplôme de docteur ès sciences.

A son retour d'Australie, en 1826, les deux

commandements en chef de l'armée du Canada et de l'armée des Indes lui furent successivement offerts; sa santé les lui fit refuser. Retiré dans son domaine de Matherstown, il y fit élever un vaste observatoire. Les observations astronomiques et magnétiques auxquelles il se livra, avec le concours de collaborateurs très-habiles, remplissent trois des grands volumes des *Transactions*, publiées par la Société royale d'Edimbourg. A la mort de sir Walter Scott, le général Brisbane fut nommé président de cette Société. En 1836, il avait été fait commandeur de l'ordre du Bain et créé baronnet.

BRISCAMBILLE (bri-skan-bi-lle; *ll* mll.). Autre forme de BRUSQUEMBILLE.

BRISCAN s. m. (bri-skan). Jeux. Sorte de jeu de cartes qui se joue à deux avec un jeu de piquet. ‖ On dit plus souvent BRISQUE.

BRISE s. f. (bri-ze). Mar. Nom générique donné au vent quand il n'est pas très-violent : *Comme le vent était tombé, il nous fallait attendre une nouvelle* BRISE. (Chateaub.) *Les* BRISES *fraîchissaient, la vague écumait et nous trempait souvent de ses flots jaillissants.* (Lamart.) *Il arrive parfois aux grues de perdre le vent, lorsque les* BRISES *capricieuses se combattent ou se succèdent dans les hautes régions.* (G. Sand.)

Au gré des flots mouvants, par la *brise* effleurés,
Sous nos deux pavillons nous voguons séparés.
C. DELAVIGNE.

Brise ennemie,
Pourquoi souffler,
Quand mon amie
Veut me parler?
CHATEAUBRIAND.

— Dans le langage commun, Vent doux et irrégulier qui souffle sur le rivage de la mer : *Qu'il est doux d'offrir son front brûlé par les excès aux fraîches* BRISES *de l'Océan!* (E. Sue.) *Les rues étroites d'Alger ressemblent à des fissures où court capricieusement la* BRISE. (E. Feydeau.) *Sur les côtes, l'échauffement inégal de la terre et de la mer produit des* BRISES *alternatives, tantôt un vent de terre, tantôt une* BRISE *de mer.* (Maury.) ‖ Vent frais et doux en général : BRISE *du matin.* BRISE *du soir. Une* BRISE *douce se jouait parmi les arbres et complétait les charmes de cette soirée délicieuse.* (H. Beyle.) *Ces plaines immenses sont couvertes de bruyères roses et d'ajoncs d'un jaune d'or, que la* BRISE *du soir fait doucement onduler.* (E. Sue.) *La* BRISE, *pour le papillon, est un ouragan.* (C. Dollfus.)

Les *brises* du midi courent dans les feuillées.
J. AUTRAN.

... Depuis soixante ans, je bois à pleins poumons
Le parfum des genêts dans la *brise* des monts.
L. BOUILHET.

J'aime à voir dans le ciel les nuages voler,
Et sous une *brise* légère
La cime des forêts doucement s'ébranler.
SAINTINE.

Oh! dites-moi, quand sur l'herbe fleurie
Glissent le soir les *brises* du printemps,
N'est-ce pas un accent de sa voix si chérie,
N'est-ce pas dans les airs ses soupirs que j'entends?
DE LATOUCHE.

Le gazon à peine s'incline
Sous le poids de son corps charmant,
Que la *brise* errante dessine
Sous les plis de son vêtement.
H. CANTEL.

— *Brise de terre*, Celle qui souffle du côté de la terre. ‖ *Brise de mer* ou *du large*, Celle qui vient du côté de la mer. ‖ *Brise carabinée*, Vent qui souffle avec une violence extrême.

— Bot. Se dit pour BRIZE.

— Techn. Chez les charpentiers, Poutre posée en bascule sur la tête d'une pièce, et servant à appuyer les aiguilles d'un pertuis. ‖ Eclats de bois. ‖ S'emploie surtout au pluriel.

— **Encycl**. Nous trouvons dans la *Science pour tous*, excellent journal dirigé par M. Collonge, un article de M. Elisée Reclus, qui décrit parfaitement le phénomène atmosphérique connu sous le nom de *brise;* nous allons présenter cet article à nos lecteurs :

Tout le pourtour des continents est bordé, pour ainsi dire, d'une frange de *brises* produites par la différence de température entre la terre et l'eau. Pendant la journée, les contrées du littoral se réchauffent baucoup plus rapidement que la surface de l'océan. Vers dix heures du matin, après une période de calme plus ou moins longue, une rupture d'équilibre s'opère entre les masses aériennes, et l'atmosphère plus fraîche reposant sur les eaux se porte vers la terre pour y remplacer l'air dilaté, qui s'élève dans les régions supérieures. Peu à peu, ce mouvement de translation, qui d'abord se faisait sentir seulement dans le voisinage de la côte, se communique à toutes les couches atmosphériques en avant et en arrière, et bientôt la *brise*, ébranlant de proche en proche tout l'océan des airs, occupe un assez large espace au-dessus de la mer et du continent, qu'il unit comme une plaque de fer unit les deux branches d'un aimant. Durant la nuit, le sol perd par le rayonnement une grande partie de la chaleur qu'il avait reçue, tandis que la mer conserve à peu près la température de la journée. L'équilibre se rompt encore une fois, mais c'est maintenant au profit de la mer; la *brise* est ramenée en arrière et souffle en sens inverse. C'est ainsi que, dans l'espace de vingt-quatre heures, la *brise* oscille de la terre à la mer et de la mer à la terre par un mouvement de flux et de reflux analogue à celui des marées. Dans les contrées de la Plata, ces souffles alternatifs de terre et de mer offrent une telle régularité, qu'ils en ont reçu le nom de *virazones* (girations). Autour d'Otahiti, ils se succèdent également avec tant de ponctualité, qu'un navire pourrait, en plusieurs nuits consécutives, faire le tour complet de l'île, et toujours vent arrière.

Ces *brises*, que l'on pourrait appeler aussi des moussons journalières, coexistent avec le mouvement des vents alizés, et sont, en conséquence, entraînées dans le circuit général. Au lieu d'être perpendiculaires à la côte, elles forment le plus souvent avec elle un angle aigu; elles soufflent de biais, ainsi que le disait le marin Dampier. Du reste, ce n'est pas seulement dans le domaine des vents alizés ou sur le pourtour des océans que se produisent les *brises* côtières; elles soufflent partout où il existe une différence considérable entre la terre et une nappe liquide, partout où l'air frais de la mer ou d'un lac va remplir les vides laissés sur le littoral par un courant ascendant d'air chaud. On en voit un exemple remarquable dans l'étroite mer Adriatique. Là, pendant chaque belle journée, la *brise* se lève au milieu du golfe et se dirige à la fois en deux directions contraires, d'un côté vers les rivages de l'Italie, de l'autre vers les îles et les montagnes de l'Istrie et de la Dalmatie. Pendant la nuit, l'hémicycle des côtes qui entourent les eaux de l'Adriatique renvoie vers la mer, comme vers un foyer commun, l'air frais qu'il a reçu : aux courants divergents de la journée succède un flot de *brises* convergentes.

De même, les montagnes ont leur système propre de *brises*, alternant avec une régularité semblable à celle de la *brise* de terre et de la *brise* de mer sur les côtes de l'Océan. Le jour, surtout en été, lorsque les cimes des monts sont exposées à toute l'intensité des rayons solaires et reçoivent une quantité de chaleur considérable qui rapproche leur température de celle des vallées, l'air reposant sur les sommets se dilate et s'élève. En même temps, l'air des plaines qui s'étendent au pied des monts est lui-même dilaté dans de plus fortes proportions, de sorte qu'un courant ascendant se produit de la base au sommet des pics, dans toutes les vallées et sur tous les escarpements. Les couches atmosphériques de la plaine s'ébranlent et se dirigent vers les hauteurs avec d'autant plus d'impétuosité que les cimes ont été plus fortement chauffées par le soleil. Dans certaines vallées, notamment dans celles de la Stura et des autres rivières alpines qui vont arroser les campagnes du Piémont, le vent ascendant a tellement de force, que la plupart des arbres sont uniformément inclinés dans le sens des montagnes. Des pollens, des restes de plantes, des insectes, des papillons sont emportés par le courant d'air et vont souiller de leurs débris la vaste blancheur des neiges. La nuit, des phénomènes d'un ordre inverse se produisent, mais avec moins d'intensité; les hautes montagnes, dont les pointes se dardent dans le ciel, perdent leur chaleur par le rayonnement nocturne plus rapidement que les vallées; les nappes d'air qui les entourent se refroidissent et redescendent en partie vers les campagnes, d'où elles étaient montées quelques heures auparavant. Il s'établit ainsi un échange entre les deux zones, un flux et un reflux, une marée atmosphérique ascendante et descendante, réglée dans son intensité par les variations de la température : c'est encore, comme pour les *brises* côtières, le mouvement de roue signalé par Dove.

Comme exemple des *brises* de montagnes, on peut citer les trois grands fleuves aériens qui roulent incessamment dans les vallées de la Savoie, si ce n'est quand le système local des courants atmosphériques est modifié par les tempêtes. Ces trois fleuves d'air sont ceux du Faucigny, de la Tarentaise et de la Maurienne. Le premier parcourt la vallée de l'Arve, de Genève au mont Blanc; le deuxième se meut dans les vallées de l'Isère et de son affluent, le Doron; le troisième remonte et descend alternativement toute la vallée de l'Arc vers le mont Cenis et le col de l'Iseran. D'ordinaire, le vent ascendant commence vers dix heures du matin dans les vallées de la Savoie, et le courant descendant reflue vers les plaines à partir de neuf heures du soir; en certains endroits, on l'appelle brise *matinière*, parce qu'elle se fait surtout sentir avant le lever du soleil. MM. Fournet et Billiet, qui ont longtemps étudié ces phénomènes de marées atmosphériques, ont établi que le passage du flux au reflux est surtout rapide dans les défilés étroits, tandis que, dans les larges bassins, l'alternance se produit après une série d'oscillations aériennes et de bouffées de vent en sens inverse. En général, les *brises* sont régulières dans les vallées régulières, et ne présentent de particularités remarquables qu'au débouché dans la plaine ou bien au confluent de deux vallées. Parmi ces vents aux curieuses allures, on peut citer une *brise* du bassin rhénan, bien connue sous le nom de *Wisper-wind*. Sortant, en amont de Lorch, de l'étroite vallée de la Wisper, remplie de bois et très-bien située pour subir dans ses diverses parties tous les extrêmes de température, cette *brise* souffle en général jusqu'à 8, 9 ou 10 heures du matin, puis traverse le Rhin, frappe contre les rochers de la rive gauche et se divise en deux courants, dont l'un remonte au sud, vers Bingen, en s'accroissant en route de plusieurs petits vents tributaires, tandis que l'autre, plus faible, descend au nord vers Bacharach.

Le vent du nord-ouest, qui désole parfois les plaines et le littoral de la Provence, et auquel l'imagination populaire a donné le nom de « maître » (*mistral, magistraou, maestrale*), est causé, comme les vents alternatifs des montagnes, par la juxtaposition de deux surfaces inégalement chauffées. Ce courant aérien est malheureusement bien nommé, car sa vitesse, parfois comparable à celle des ouragans, suffit alors pour déraciner les arbres et renverser les murailles. « Le *melamboreas*, dit Strabon, est un vent impétueux et terrible qui déplace les rochers, précipite les hommes du haut de leurs chars et les dépouille de leurs vêtements et de leurs armes. » On sait que les Provençaux considéraient le mistral, avec la Durance et le Parlement, comme un de leurs trois grands fléaux. Ce vent si redoutable se fait surtout sentir en hiver et au printemps, quand les Cévennes, couvertes de neige, sont devenues relativement très-froides, et que les plages marines continuent d'être échauffées journellement par les rayons du soleil; alors les masses d'air roulent en torrent du haut des montagnes pour remplacer le courant ascendant d'atmosphère dilatée qui se forme au-dessus de la région du littoral; la nuit, les terres basses situées au pied des monts perdent de leur chaleur par le rayonnement, et l'afflux de l'air froid diminue pour recommencer le lendemain lorsque le soleil réchauffe de nouveau l'atmosphère des plaines. En été, la différence de température est moins grande entre les plages et les arides escarpements des Cévennes; aussi le mistral est moins fort durant cette saison, ou même cesse complétement. En diverses parties du littoral de l'Espagne, de l'Italie, de la Grèce et de l'Asie Mineure, des vents du même genre, mais connus sous d'autres noms, se précipitent aussi du sommet des montagnes riveraines.

Brise du matin (LA), musique de Lorenzo Filiberti. Ce compositeur, presque inconnu, a eu la bonne fortune de rencontrer une élégante inspiration, qui obtint un succès immense. La *Brise du matin* est une des plus jolies barcarolles qui aient jamais été notées. Tous les amateurs de romances ont chanté l'œuvre de Filiberti, et bien peu connaissent le nom de l'auteur, qui, après ce coup d'Etat, est retombé dans l'obscurité. On ignore le nom du rimeur qui a écrit les strophes, empreintes d'un épicurisme un peu suranné.

DEUXIÈME COUPLET.

Le sage est content de son sort,
Il ne s'expose pas aux flots d'un autre monde;
Son œil ne perd jamais le bord,
Et si l'onde se ride, il regagne le port;
Tandis qu'au loin, dans la vague profonde,
L'ambitieux trompé tombe avec son trésor.
Laissons au caprice des flots, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Le sage est pressé de jouir;
Il compte faiblement sur une longue vie;
Il sait, amoureux du plaisir,
Préférer le présent au douteux avenir.
A l'incertain qu'un autre sacrifie;
Il veut avoir vécu quand il faudra mourir.
Laissons au caprice des flots, etc.

QUATRIÈME COUPLET.

Le sage commande à l'amour,
Qui, semblable à la mer, est fécond en naufrages;
S'il aime, c'est pour un seul jour;
Un désir, dans son cœur, ne fait pas long séjour
Tout en voguant, de flots et de rivages,
Comme de voluptés, il change tour à tour.
Laissons au caprice des flots, etc.

BRISÉ, ÉE (bri-zé) part. pass. du v. Briser. Cassé, rompu : *Une vitre* BRISÉE. *Ma voiture, qu'on m'a ramenée ce matin, est* BRISÉE *en morceaux.* (Scribe.) *Le ruban fut* BRISÉ *dans la lutte, et la bague a disparu depuis ce moment.* (E. Berthet.)

Là des murs abattus, des colonnes *brisées*...
THOMAS.

La joie a pour symbole une plante *brisée*,
Humide encor de pluie et couverte de fleurs.
A. DE MUSSET.

— Qui est formé de plusieurs pièces se repliant les unes sur les autres : *Porte* BRISÉE. *Volets* BRISÉS.

— Par ext. Coupé, saccadé, sans suite : *Sa voix était* BRISÉE *de sanglots. Il y a quelque chose de court, de* BRISÉ, *de pas assez ouvert et étendu dans le raisonnement.* (Ste-Beuve.)

— Qui est très-fatigué, dont les forces sont anéanties, les membres comme rompus : *Etre* BRISÉ *de fatigue. Je suis si fatiguée d'avoir été au lit, que j'en suis* BRISÉE. (Mme de Sév.) *D'Artagnan était* BRISÉ *de fatigue.* (Alex. Dumas.) *Je suis l'esprit le plus* BRISÉ *et le plus rompu aux métamorphoses.* (Ste-Beuve.)

Pourquoi lutter en vain? notre force est *brisée*.
A. GUIRAUD.

— Fig. Abattu, anéanti : *Un cœur* BRISÉ *par la douleur. Cette âme est* BRISÉE *par le malheur. Je sens tout mon courage* BRISÉ! *Quelle patience ne serait vaincue et* BRISÉE? *Ce caractère si énergique a été* BRISÉ *en un instant. De toutes parts l'action est barrée et la volonté* BRISÉE. (H. Taine.)

Ce cœur *brisé* vous plaint et vous admire.
C. DELAVIGNE.

Le cœur *brisé* par la souffrance
S'obstine et poursuit l'espérance
Jusqu'aux pieds des sacrés autels.
LAMARTINE.

‖ Perdu, ruiné : *Une carrière* BRISÉE. *Un caractère* BRISÉ. *Un avenir* BRISÉ. *Plus le gouvernement sera simple, et moins il risquera d'être* BRISÉ. (E. de Gir.) ‖ Détruit, supprimé : *Les liens dont nos passions nous enlacent ne peuvent être* BRISÉS *sans effort.* (Boss.)

— Prov. ital. *A navire brisé tout vent est contraire,* Quand les moyens manquent, tout devient cause d'insuccès.

— Constr. Comble formé d'un grand nombre de pentes, de façon que l'on puisse pratiquer de petits logements.

— Techn. *Dos brisé*, Dos de livre relié de façon qu'on puisse l'ouvrir commodément en entier.

— Grav. *Taille brisée*, Taille incomplète, interrompue mal à propos.

— Argot. *Marchandises brisées*, Marchandises escroquées.

— Blas. Se dit des armoiries des puînés et cadets d'une famille où il y a quelque changement par addition, suppression ou altération d'une ou de plusieurs pièces. V. BRISURE. ‖ Se dit aussi d'un chevron dont le sommet est disjoint : *Famille Baugier : D'azur, au chevron* BRISÉ, *surmonté en chef d'une croix de Lorraine accompagnée de trois étoiles, deux en chef et une en pointe, le tout d'or.*

— Gramm. arabe. *Pluriel brisé* ou *rompu*, Pluriel dans lequel la forme du singulier est altérée : *L'éthiopien possède des* PLURIELS BRISÉS. (Renan.) *L'himyarite possédait, comme l'arabe et l'éthiopien, le mécanisme des* PLURIELS BRISÉS. (Renan.)

— Prosod. *Rimes brisées*, Se dit d'un ancien genre de poésie française dans laquelle les vers sont coupés après la césure, de façon à pouvoir être lus séparément, offrant ainsi un sens parfois tout opposé au premier. En voici un exemple :

Soit du pape maudit qui hait les jésuites!
Celui qui en eux croit soit mis en paradis!
A tous les diables soit qui brûle leurs écrits!
Qui leur science suit acquiert de grands mérites.
E. TABOUROT.

En lisant de suite les hémistiches de droite et continuant par ceux de gauche, on trouve :

Qui hait les jésuites
Soit mis en paradis!
Qui brûle leurs écrits
Acquiert de grands mérites,
Soit du pape maudit
Celui qui en eux croit!
A tous les diables soit
Qui leur science suit!

BRISEBARRE (Edouard-Louis-Alexandre), auteur dramatique français, né à Paris le 12 février 1817, est fils d'un chef de bureau de la Banque de France. Après avoir fait de bonnes études au collége Charlemagne, il fut

clerc d'avoué, puis employé dans une recette de contributions. Le jeune homme ne rêvait que théâtre, au grand déplaisir de son chef, qui le congédia sans façon. Edouard Brisebarre, méconnaissant sa véritable vocation, se fit cabotin. Il avait plus d'esprit et de bon goût que d'aplomb et d'orgueil; aussi ne réussit-il guère à plaire au public. Il parvint à faire recevoir au Palais-Royal un vaudeville, intitulé la *Fiole de Cagliostro*, représenté le 31 décembre 1835, dont le succès décida de son avenir, et qui lui fit abandonner bien vite la place que son père avait obtenue pour lui à la Banque de France. Mlle Déjazet jouait le rôle principal dans la *Fiole de Cagliostro*. Vieille femme aux premières scènes, elle apparaissait au dénoûment sous les traits d'une ingénue. Abordant tour à tour le drame et le vaudeville, M. Brisebarre a écrit, en collaboration avec divers auteurs, des pièces dont le nombre dépasse aujourd'hui cent vingt. C'est surtout dans le vaudeville, où abondent l'équivoque des situations et les audaces du langage, où l'esprit le cède à la bouffonnerie et où domine la charge, qu'il a réussi. Son esprit étincelle de gaieté bouffonne et de verve excentrique, dans ce genre essentiellement parisien, et qui n'est pas sans analogie avec les farces désopilantes de notre vieille littérature, où la comédie a puisé tant de scènes originales et de traits exquis: Ses drames, taillés sur l'ancien patron, n'accusent aucun effort pour sortir des sentiers battus, des canevas usés. Il ne paraît pas avoir essayé d'abandonner le style traditionnel du boulevard du Crime. M. Brisebarre a souvent fait partie de la commission des auteurs dramatiques. Il a dirigé, en 1862, la scène qui avait pris momentanément le nom de Théâtre du boulevard du Temple, et qui occupait l'emplacement laissé vacant par le Théâtre-Lyrique, transporté sur la place du Châtelet. Cette salle, aujourd'hui abattue comme ses voisines, s'était appelée d'abord le Théâtre-Historique, du nom que lui avait donné autrefois son fondateur, M. Alexandre Dumas.

Voici la liste des principales pièces de M. Brisebarre : la *Fiole de Cagliostro* (Palais-Royal, 1835); *Changée en nourrice*, comédie-vaudeville en deux actes, avec MM. Anicet-Bourgeois et Dumanoir (Variétés); le *Porte-Respect*, vaudeville en un acte, avec Anicet-Bourgeois et Dumanoir; le *Quatorzième*, vaudeville en un acte, avec Anicet Bourgeois; *Pascal et Chambord*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Anicet-Bourgeois (Palais-Royal); *Iphigénie*, comédie-vaudeville en un acte, avec Dumanoir (1840); *Madame Cumus et sa demoiselle*, folie mêlée de couplets, avec Dumanoir (1841); le *Loup dans la bergerie*, vaudeville en un acte, avec Dumanoir (1842); les *Maçons*, tableau populaire en un acte, avec Anicet-Bourgeois (1842); l'*Etudiant marié*, comédie-vaudeville en un acte (1843); les *Deux paires de bretelles*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Eugène Nyon (1844); *Monseigneur* ou *les Voleurs en* 1720, comédie-vaudeville en quatre actes, avec Anicet-Bourgeois et Dumanoir (1844); la *Vie en partie double*, vaudeville en un acte, avec Anicet-Bourgeois et Dennery (Gymnase, 19 août 1845), grand succès; les *Murs ont des oreilles*, vaudeville en deux actes, avec Anicet-Bourgeois et Eugène Nyon (Gymnase, 10 septembre 1845), succès; le *Châle bleu*, comédie en deux actes, mêlée de couplets, avec M. de Léris (1846); *Roch et Luc*, vaudeville en un acte, avec Eugène Nyon (1847); *Sans Dot*, vaudeville en un acte, avec Charles Potier (1847); le *Premier coup de canif*, vaudeville en deux actes, avec Anicet-Bourgeois (Gymnase, 1848), grand succès; les *Vingt sous de Périnette*, vaudeville en un acte, avec M. de Léris (1849); *Un tigre du Bengale*, vaudeville en un acte, avec Marc Michel (Palais-Royal, 1849), excellente bouffonnerie qui obtint un succès de vogue; *Un Turc pris dans une porte*, scènes de la vie nocturne, mêlées de couplets, avec Eugène Nyon (1849); *Marié au second, garçon au cinquième*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Louis Couailhac (1850); le *Baiser de l'étrier*, scènes de la vie de garçon, avec Eugène Nyon (1850); *Drinn-drinn*, vaudeville en un acte, avec MM. Nyon et Labiche (Variétés, 1851); *Royal tambour*, vaudeville en un acte, avec M. de Léris (1851); le *Laquais d'un nègre*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Eugène Nyon (1852); la *Première maîtresse*, comédie en un acte, mêlée de chant, avec Louis Couailhac (1852); les *Orientales*, scènes de la vie turque, en un acte, avec Marc Michel (1853); le *Voyage d'une épingle*, scène de la vie de ménage, en un acte, avec Louis Couailhac (1853); le *Potager de Colifichet*, vaudeville en un acte, avec Eugène Nyon (1853); *Susanne*, drame en six actes, avec Eugène Nus (1854); l'*Automne d'un farceur*, scènes de la vie conjugale, en un acte, avec Eugène Nus (1854); *Trois pour un secret*, scènes de la vie de famille, avec H. Rimbaut (1855); l'*Hiver d'un homme marié*, scènes de la vie conjugale, en un acte, avec Eugène Nyon (1855); *Rose Bernard*, drame en cinq actes (Ambigu, 1857); les *Ménages de Paris*, drame (Gaîté, 1859); les *Portiers*, scènes de la vie parisienne (Variétés, 1860); *Monsieur de la Raclée*, scènes de la vie bourgeoise (Variétés, 1862); les *Médecins*, pièce en cinq actes (Variétés, 1863); *Léonard*, drame en cinq actes, mêlé de chant (Théâtre du boulevard du Temple, 1863). La ronde des égoutiers et l'air de la Cigale sont devenus populaires.

BRISE-COU, s. m. Fam. Escalier, lieu, passage, où l'on peut facilement tomber : *Les chemins qui mènent aux grandeurs ont parfois des* BRISE-COU. ‖ On dit plus souvent CASSE-COU.

— Man. Jeune homme déterminé par qui on fait monter les jeunes chevaux. ‖ V. CASSE-COU.

BRISÉE s. f. (bri-zé — rad. *briser*). Techn. Opération pratiquée dans les salines pour renverser la chèvre sur le seuil du banc.

BRISÉES s. f. pl. (bri-zé — rad. *brisé*). Véner. Branches d'arbre que rompt le veneur ou qu'il sème sur son chemin, pour reconnaître l'endroit où gîte la bête, où elle a été détournée : *Faire des* BRISÉES. *Conduire le chien aux* BRISÉES. (Buff.) ‖ Marques faites aux arbres par le passage d'une bête.

— Fig. *Suivre les brisées de quelqu'un*, Suivre son exemple, l'imiter. ‖ *Courir, aller, marcher sur les brisées de quelqu'un*, Se mettre en concurrence, en rivalité avec lui : *Ha! coquin, vous avez l'audace d'*ALLER SUR NOS BRISÉES! (Mol.) *Il n'est point de la dignité de l'homme qui embrasse la médecine de* MARCHER SUR LES BRISÉES *de son confrère en le dénigrant.* (Gardanne.) *C'est bien fait! cela leur apprendra à* ALLER SUR NOS BRISÉES. (Scribe.) *Je connais trop les bons procédés pour* ALLER *jamais* SUR VOS BRISÉES *dans un genre d'affaires qui vous concerne exclusivement.* (G. Sand.)

De quel front aujourd'hui *vient-il sur nos brisées*
Se revêtir encor de nos formes usées?
BOILEAU.

Et qu'as-tu su répondre à ces belles pensées?
— Que je ne voulais point *aller sur vos brisées.*
REGNARD.

‖ *Reprendre ses brisées, revenir sur ses brisées*, Reprendre une affaire, un projet, un genre de vie qu'on avait interrompu : *Ceci m'a fait changer mon dessein et* REVENIR SUR MES BRISÉES. (Henri IV.) *Je reparus à la cour et* REPRIS MES *premières* BRISÉES. (Le Sage.)

Il faut *reprendre nos brisées.*
LA FONTAINE.

— Eaux et for. Branches taillées pour marquer les limites des coupes : *Les* BRISÉES *doivent être faites en présence du garde du canton.* (Baudrillart.)

BRISE-GLACE s. m. Archit. Saillie tranchante en charpente ou en métal, disposée à l'amont des piles de pont, pour les préserver du choc des glaces flottantes lors des débâcles.

— Mar. Eperon que l'on fixe à l'avant d'un vaisseau, pour écarter et diviser les glaçons flottants. ‖ Pl. des BRISE-GLACES.

BRISE-IMAGES. Hist. relig. Traduction du mot *iconoclastes*, employé quelquefois dans le même sens. V. ICONOCLASTES.

BRISÉIS ou **HIPPODAMIE**, fille de Brisès, grand-prêtre d'un temple à Lyrnesse, en Cilicie. Cette ville étant tombée au pouvoir des Grecs, Briséis échut en partage à Achille. Agamemnon enleva la belle captive au héros thessalien, qui, par ressentiment, se retira dans sa tente et refusa pendant près d'un an de combattre. Les malheurs et les défaites qui en résultèrent pour les Grecs, la colère d'Achille et son inaction après l'enlèvement de sa captive, forment le sujet de l'*Iliade*.

Briséis ou la Colère d'Achille, tragédie en cinq actes et en vers, de Poinsinet de Sivry, représentée à la Comédie-Française en 1759. L'auteur n'avait que vingt-six ans à cette date. Tous les matériaux de *Briséis* se trouvent dans l'*Iliade*, source immense qui pouvait être un grand obstacle pour le jeune auteur, aussi bien qu'un utile secours. Puiser ses conceptions dans l'antiquité, rien de plus facile; lutter dans l'exécution contre un modèle inimitable, rien de plus périlleux.

L'amour d'Achille pour Briséis devait former le nœud de l'action; Briséis, captive de Lyrnesse, n'est, dans l'*Iliade*, qu'un ressort pour exciter la colère d'Achille. Le héros est loin d'aimer cette captive comme Hector aime Andromaque; il est seulement profondément irrité de ce qu'Agamemnon lui enlève d'autorité le prix de son courage. Lorsque les envoyés d'Agamemnon viennent chercher Briséis dans la tente d'Achille, il n'oppose aucune résistance, et ordonne à Patrocle de la leur livrer; s'il verse des pleurs, ce ne sont que des pleurs de dépit; s'il s'adresse à sa mère, c'est pour se plaindre de ce qu'on lui ravit le prix de ses travaux. Briséis, de son côté, ne fait entendre aucun murmure; le poëte se borne à dire qu'elle suivit à regret les hérauts d'Agamemnon, ce qui signifie qu'elle était affligée de changer de maître. D'autres passages, plus caractéristiques, accusent l'indifférence parfaite d'Achille à l'égard de sa jeune captive. Briséis, lorsqu'elle revient vers son premier maître, ne témoigne aucune passion pour lui, pour le meurtrier de son époux et de ses trois frères.

Telle est la Briséis de l'*Iliade*.

Dans la pièce française, ce personnage prend des traits différents : l'auteur suppose qu'elle doit le jour à Priam; au moment de sa naissance, ce prince a été instruit par un oracle qu'elle causerait la mort d'Hector, et on l'a exposée comme Œdipe; Brisès l'a recueillie, et l'a élevée à Lyrnesse sous le nom de sa fille; c'est là qu'elle est devenue la captive d'Achille, qui éprouve pour elle la passion la plus forte. Cette combinaison donne un lien à l'action, et les scènes se succèdent avec intérêt. La pièce, basée sur cette donnée, se résume ainsi : les Grecs, près de succomber par l'absence d'Achille, lui envoient, comme dans l'*Iliade*, des députés pour le fléchir. Ulysse et Ajax lui parlent en vain, et se retirent avec dépit. Briséis, ignorant le secret de sa naissance, est remplie de zèle pour la cause des Grecs; elle conjure Achille de leur pardonner. Le trouvant inflexible, elle s'adresse à Patrocle, qui, transgressant les ordres d'Achille, part pour aller combattre les Troyens. Cette désobéissance n'est pas conforme à l'esprit de l'*Iliade*, et c'est un tort. Jusque-là, Briséis a fait des vœux contre sa famille; le moment où elle apprend qu'elle est fille de Priam crée une péripétie : alors elle prend le parti des Troyens avec autant de chaleur qu'elle a soutenu auparavant celui des Grecs. Achille, touché par ses larmes, s'est enfin décidé à combattre : elle l'arrête, le supplie de quitter ses armes, et lui apprend qu'elle est Troyenne. Dans ce moment, Ulysse annonce au héros que Patrocle vient de succomber sous les coups d'Hector; rien ne peut le retenir; il court venger son ami. Au dénoûment, on voit Priam aux pieds d'Achille.

L'auteur a eu raison de transformer le personnage de Briséis, le drame vivant de caractères actifs et non de types effacés; mais d'autres changements à la donnée d'Homère deviennent des moyens invraisemblables, parce que ces moyens sont exagérés. Ainsi, il est par trop singulier qu'Achille veuille punir les Grecs par une trahison. Toutefois, cette tragédie, dans laquelle Poinsinet avait eu l'art de faire entrer les scènes les plus remarquables de l'*Iliade*, obtint un grand succès. Les connaisseurs y remarquèrent ce goût de l'antiquité si rare alors, et des beautés d'un ordre élevé, nonobstant un système de versification trop expéditif. Ces négligences de style provenaient d'une facilité que l'auteur eût dû faire tourner au bénéfice de son talent. La scène de l'entrevue, celle dans laquelle Patrocle annonce qu'il va marcher contre les Troyens, et le récit du combat d'Achille et d'Hector se recommandent par de très-réelles qualités. Malheureusement pour Poinsinet, l'acteur qui jouait Achille se démit la jambe à la cinquième représentation — Achille aux pieds légers! — Par suite de cet accident, la pièce n'eut plus que cinq représentations et ne fut reprise à la Comédie-Française qu'en 1787. On l'applaudissait encore pendant les premières années de la Restauration.

BRISÉIS s. f. (bri-zé-iss). Entom. Genre de papillons.

BRISE-LAMES s. m. Mar. Ouvrage élevé en avant de l'entrée d'un port, pour le protéger contre la violence de la mer : *L'ouvrage le plus gigantesque des temps modernes est le* BRISE-LAMES *de Cherbourg; il a quatre kilomètres de longueur.* ‖ Se disait d'abord exclusivement d'un ouvrage en charpente à claire-voie, fixe ou mobile, établi dans le même but.

— Obstacle, empêchement, préservatif : *La fédération est le* BRISE-LAMES *des tempêtes populaires.* (Proudh.)

— **Encycl.** On peut donner le nom de *brise-lames* à toute construction élevée dans la mer, qui a pour effet de briser la violence des eaux qui viennent du large, et de rendre calmes celles qui sont en deçà de la construction. A ce point de vue, beaucoup de digues et de jetées, construites dans le voisinage des ports, sont de véritables *brise-lames*, et c'est ainsi que nous avons pu donner ce nom au gigantesque travail qu'on a mis tant d'années à construire dans la rade de Cherbourg, quoique ce soit plutôt une digue. Mais, outre ces *brise-lames*, dont la pierre et le béton sont les principaux matériaux, on fait aussi des *brise-lames* flottants, qui n'ont avec les premiers rien de commun que le but. Ce sont de fortes charpentes à claire-voie, divisées en plusieurs sections et amarrées par des chaînes à des corps morts; chaque section a 20 m. de longueur, 5 de largeur et 8 de profondeur, dont 6 sont submergés. Les charpentes sont consolidées par une ceinture de liége. Les lames de la mer passent au travers des charpentes comme à travers un crible, et perdent dans ce passage presque toute leur violence. On estime qu'un *brise-lames* de cette nature peut durer à peu près vingt-cinq ans.

BRISE-LUNETTES s. m. Bot. Nom vulgaire de l'euphraise, à cause des vertus qu'on lui attribuait dans les maladies des yeux.

BRISE-MARIAGE s. m. Techn. Instrument dont on se sert dans les filatures de cocons, pour empêcher les mariages ou fils doubles. ‖ On dit aussi CASSE-MARIAGE. ‖ Pl. BRISE-MARIAGE, CASSE-MARIAGE.

BRISEMENT s. m. (bri-ze-man — rad. *briser*). Action de briser : *Le* BRISEMENT *des images et des autels.* (Boss.) *Il boucha aussi hermétiquement que possible les deux ouvertures faites par le* BRISEMENT *des carreaux.* (E. Sue.) *Il acceptait cette espèce de trêve, pour faire de nouvelles dispositions ou remédier au* BRISEMENT *de quelques-uns de ses agrès.* (E. Sue.) ‖ Choc violent des flots qui se brisent contre un obstacle quelconque : *Le* BRISEMENT *de la mer, qui augmentait par degrés contre le rocher, m'avertit que le vent s'était levé, et qu'il était temps de continuer mon voyage.* (Chateaub.)

— Par ext. Affaissement, prostration des forces : *Le principal diagnostic de cette maladie est un* BRISEMENT *complet des membres. La faiblesse et le* BRISEMENT *que ressentait Béatrix forcèrent Camille à la faire porter à la ferme.* (Balz.) *J'éprouvai de nouveau et plus violemment encore ce* BRISEMENT *de cœur dont j'avais déjà souffert.* (E. Sue.)

— Fig. Douleur profonde, et, en langage mystique, vif repentir : *Un* BRISEMENT *de cœur. Le* BRISEMENT *de la conscience. Apprenez-moi, par le trouble de mon esprit et le* BRISEMENT *de mon cœur, quelle doit être ma douleur d'avoir offensé un Dieu si puissant et si bon.* (Dame Périt.) *Avec le même* BRISEMENT *de cœur que je lui eusse présenté ce livre si elle eût vécu, je vous l'offre à vous qu'elle eût aimé.* (Rog. de Beauv.) ‖ Rupture, destruction violente, anéantissement : *La femme ne cherche pas en elle-même le soulagement au* BRISEMENT *de ses affections.* (Michon.)

BRISE-MOTTES s. m. Agric. Cylindre avec lequel on écrase les mottes soulevées par le soc de la charrue. ‖ Pl. BRISE-MOTTES.

BRISE-MUR s. m. Artill. Pièce employée au XVe siècle pour battre les murs en brèche. ‖ Pl. BRISE-MUR. ‖ On disait aussi RÉVEILLE-MATIN.

BRISE-OS s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de l'orfraie. ‖ Pl: BRISE-OS.

BRISE-PIERRE s. m. Chirurg. Instrument, forte pince pour briser la pierre dans la vessie. ‖ Pl. BRISE-PIERRE.

— **Encycl.** Plusieurs chirurgiens ont créé des instruments destinés à briser les calculs urinaires formés dans la vessie : le *brise-pierre* d'Amussat agissait au moyen d'un encliquetage, celui de Civiale par un pignon; on pourrait encore citer le *brise-pierre* de Jacobson, le lithotriteur de Leroy, le percuteur à marteau de M. Heurteloup, etc. Les *brise-pierre* proprement dits, en forme de pinces ou de tenettes, sont aujourd'hui presque complétement abandonnés. Au mot LITHOTRITIE, nous traiterons ce sujet avec plus de détails.

BRISER v. a. ou tr. (bri-zé — du gaél. *bris*, rupture; on le fait venir aussi du gr. *brisein*, attaquer, se jeter sur). Casser, rompre, mettre en pièces : BRISER *une glace, un bâton.* BRISER *une statue. Ces marauds ont dessein de me* BRISER *à force de me heurter contre la muraille.* (Mol.) *Un enfant veut déranger tout ce qu'il voit; il casse, il* BRISE *tout ce qu'il peut atteindre.* (J.-J. Rousseau.) *La foudre, qui* BRISE *les murailles, s'arrête devant un rideau de taffetas.* (J. de Maistre.) *Lorsque les chrétiens* BRISÈRENT *les dieux de l'Egypte, ils virent s'échapper des rats de la tête des idoles.* (Chateaub.) *Le moineau vit surtout de grains difficiles à briser.* (J. Macé.) *Dès qu'une mésange tombe malade, ses compatriotes lui* BRISENT *le crâne à coups de bec et lui dévorent le cerveau.* (Raspail.) *De rage et de colère, le baron* BRISA *un vase de porcelaine qui était sur la cheminée.* (Scribe.)

Allons! *brisons* ces dieux de pierre et de métal.
CORNEILLE.

Il le saisit, le *brisa* comme un verre.
LA FONTAINE.

Il semble qu'on entend les ondes gémissantes
Briser contre un rocher leurs vagues impuissantes.
BRÉBEUF.

— Par exagér. Fatiguer, harasser, incommoder : *Ses cris me* BRISENT *le tympan. Cet enfant* BRISE *son père, à vouloir toujours être porté. Il te* BRISERA *de caresses.* (Balz.)

Comme un lion plein de rage,
Le mal *a brisé* mes os.
J.-B. ROUSSEAU.

— Par ext. Interrompre subitement : BRISONS *là ce discours.* (Mol.)

C'est trop; *brisons* cet entretien.
ROTROU.

— Fig. Détruire, supprimer, renverser : *La monarchie choisit et* BRISE *à son gré les instruments qu'elle emploie.* (Billiard.) *La confession générale* BRISE *le lien si étroit qui unit les pasteurs aux troupeaux.* (Gerbet.) *L'homme n'a pas plus droit de* BRISER *son existence que celle des autres.* (Bautain.) *La vie de pénitence* BRISE *les lois de la nature.* (A. Martin.) *Le capital* A BRISÉ *la caste, l'esclavage, le servage; il* BRISERA *le prolétariat.* (E. Pelletan.)

Rome n'a point de lois que tu n'oses *briser.*
CORNEILLE.

As-tu dit à la mer : *Brise* ici ton orgueil?
CHATEAUBRIAND.

Bientôt Agamemnon, triomphant, redouté,
Brisera ton injuste et frêle autorité.
LEMERCIER.

‖ Abattre, affaiblir, rendre impuissant : BRISER *les courages.* BRISER *les volontés. Dans les Etats despotiques, l'éducation est toute employée à* BRISER *les courages.* (Turgot.) *Le doute* BRISE *l'énergie de l'âme.* (B. Constant.) *Voilà des mots qui* BRISENT *la raison.* (Méry.) ‖ Soumettre à une violente épreuve, à une profonde douleur :

On peut *briser* les cœurs, et non les désunir.
ARNAULT.

Vous aviez déchiré mon cœur, vous le *brisez.*
V. HUGO.

‖ Perdre, ruiner, faire tomber dans le malheur : BRISER *l'existence, l'avenir, les espérances de quelqu'un. Il y a des existences prédestinées dont une première faute* BRISE *tout l'avenir.* (Alex. Dumas.)

— Poét. *Briser les fers, les chaînes, les liens, le joug de quelqu'un*, L'affranchir de quelque

domination, lui rendre sa liberté : *Pendant environ deux siècles, les Grecs de l'Asie ne furent occupés qu'à porter, user,* BRISER *et reprendre leurs chaînes.* (Barthél.) LE JOUG *le plus ferme et le plus difficile à* BRISER *est celui qui est établi sur les croyances.* (De Pradt.) *Ces deux amants bénissent trop leurs chaînes pour songer à* LES BRISER. (Ch. Nod.) *C'en est fait, j'*AI BRISÉ MES CHAÎNES, *mes amis, je reviens dans vos bras.* (Parny.) *La foi et la pensée* ONT BRISÉ LES CHAÎNES DES *peuples.* (Lamenn.)

Jusqu'à ce que ma main de ses fers le dégage,
J'irai jusque dans Rome en *briser les liens.*
CORNEILLE.

Tel gémit sous sa chaîne et n'ose *la briser.*
BRÉBEUF.

Nous ne saurions *briser nos fers* et nos entraves.
BOILEAU.

Il peut confondre Aman, il peut *briser nos fers,*
Par la plus faible main qui soit dans l'univers.
RACINE.

Après de longs tourments injustement soufferts,
Un esclave a raison quand il *brise ses fers.*
DESTOUCHES.

Quand sa chaîne est coupable, un noble cœur *la brise.*
C. DELAVIGNE.

— Argot. Escroquer en faisant l'opération de la *brisure.* V. ce mot. ‖ *Briser sa canne,* S'évader.

— Gramm. *Briser une période, Briser des phrases, des syllabes,* En détruire, en modifier violemment les proportions : *La musique doit nécessairement* BRISER *les syllabes qui s'opposent à la marche du rhythme adopté.* (Castil-Blaze.)

— Techn. *Briser la laine,* La démêler, la rendre propre à être filée.

— Blas. *Briser un écu,* Le couvrir de brisures, le modifier, comme doit le faire un cadet qui porte les mêmes armes que son aîné : *Guy prit le nom de Laval, et* BRISA *la croix de Montmorency de cinq coquilles.* (St.-Sim.) V. BRISURE.

— V. n. ou intr. *Brisons là,* Cessons de parler, de discuter : BRISONS LÀ, *nous ne pourrons nous comprendre.* BRISONS LÀ, *de grâce, vous me jetteriez dans une confusion épouvantable.* (Mol.)

Brisons là ; ce discours deviendrait ennuyeux.
CORNEILLE.

— Fig. *Briser avec quelqu'un,* Cesser de le voir, d'être en relation avec lui : *Il faut* BRISER AVEC *les méchants. Il* A BRISÉ AVEC *ses meilleurs amis.* ‖ *Briser avec quelque chose,* Y renoncer : BRISER AVEC *ses mauvais penchants. C'est en vain qu'on* BRISE AVEC *les objets et les êtres extérieurs, on ne saurait* BRISER AVEC *soi-même.* (B. Const.)

— Blas. Avoir des brisures dans ses armes : *La branche cadette* BRISE *d'un lambel.*

— Mar. Se dit des vagues qui se heurtent et se divisent contre un obstacle : *Le fracas des vagues qui* BRISENT *au loin sur les récifs.* (B. de St-P.) ‖ Fig. Echouer :

Et voir ce fier amas de puissance et de gloire
Briser contre l'écueil d'une seule victoire...
CORNEILLE.

— Véner. Rompre des branches sans les détacher de l'arbre, pour marquer un lieu que l'on veut retrouver : BRISER, *c'est ne pas détacher les branches cassées, c'est les laisser volantes.* (E. Chapus.) ‖ On dit *Briser haut* dans le même sens. ‖ *Briser bas,* Couper des branches et rameaux d'arbres, et les jeter dans le chemin que la bête a suivi.

Se briser v. pr. Etre brisé, mis en pièces : *La porcelaine, le verre, la faïence* SE BRISENT *aisément. Notre navire* SE BRISA *contre les rochers. Un verre* SE BRISE *en tombant de son propre poids.* (Boss.) *Et puis les chaînes* SE BRISENT, *les murs se percent, les remparts s'escaladent.* (E. Sue.) *Plus d'un vaisseau en vue du port* S'EST BRISÉ *contre un écueil.* (E. de Gir.) ‖ Se dit des flots qui se divisent en se heurtant contre un obstacle : *Les vagues qui vont* SE BRISER *contre ces écueils.* (Fén.)

L'onde approche, *se brise* et vomit à nos yeux,
Parmi des flots d'écume, un monstre furieux.
RACINE.

‖ Se dit pareillement d'un corps de troupe qui se divise, se disperse en se heurtant sur l'ennemi ou sur ses défenses : *Les troupes se heurtaient et* SE BRISAIENT *avec confusion, comme les flots que le vent pousse et repousse dans le détroit de l'Eubée.* (Barthél.)

— Techn. Etre formé de pièces mobiles qui se replient les unes sur les autres : *Il y a des fauteuils qui* SE BRISENT *pour la commodité des malades. Les garçons de magasin ont moins de peine, aujourd'hui que presque tous les volets* SE BRISENT.

— Rompre, casser une partie de soi-même : SE BRISER *une jambe en tombant. Le prisonnier* SE BRISA *la tête contre la muraille de son cachot.*

— Fig. Echouer, s'anéantir : *L'homme sans religion est un automate qui marche vers le bonheur, et* SE BRISE *avant d'y arriver* (Mme de Maint.) *L'oppression* SE BRISE *tôt ou tard à la solidarité.* (Bastiat.) *Il est des douleurs où viennent* SE BRISER *toutes les consolations humaines.* (Mme C. Fée.) *L'écueil où la vérité* SE BRISE *est partout, et son asile nulle part.* (Lamenn.) *Toutes les tentatives des Séleucides vinrent* SE BRISER *contre l'invincible ténacité des vrais Israélites.* (Renan.)

Combien à cet écueil *se sont* déjà *brisés!*
CORNEILLE.

Quelquefois l'un *se brise* où l'autre s'est sauvé.
CORNEILLE.

‖ Etre soumis à une profonde douleur : *Mon cœur* SE BRISE *à cette pensée. Le Christ ressentait des douleurs; son cœur* SE BRISAIT *comme celui d'un homme.* (Chateaub.) *Le cœur* SE BRISE *à la séparation des songes, tant il y a peu de réalité dans l'homme.* (Chateaub.) *En tombant de trop haut, l'âme* SE BRISE *comme le corps.* (Balz.) *Le cœur* SE BRISE *lorsque, après avoir été dilaté outre mesure par l'espérance à la tiède haleine, il rentre et se renferme dans sa froide réalité.* (Alex. Dumas.)

Il faut aimer pour l'heure où les suprêmes transes
Dans un sein qui *se brise* éteindront les soupirs :
Le dernier nous rendra toutes les espérances
Et tous les souvenirs.
SAINTE-BEUVE.

— Ascét. Détruire sa volonté propre, la subjuguer complétement : *Il faut aller jusqu'à* NOUS BRISER *et à ne plus rien laisser en son entier dans nos premières inclinaisons.* (Boss.)

— Pop. et très-triv. *Je me la brise,* Je me retire, j'y vais, j'y cours : *Si tu m'emb... plus longtemps,* JE ME LA BRISE. *J'y vais, monsieur, répondit le domestique.— Comment!* J'y vais? *Arrive donc ici, phénomène, que je t'apprenne le beau langage. Dans le grand monde on ne dit pas :* J'y vais, *mais* JE ME LA BRISE. (La Grammaire des chicards.) Cette locution ultra-élégante a remplacé avantageusement notre forme par trop vulgaire : *Je me retire, j'y vais.* C'est une des conquêtes de la langue française au XIXe siècle. On avait commencé par dire : *Je me la casse ;* mais cette expression ne semblant pas encore assez énergiquement pittoresque, elle n'a pas tardé à passer de mode, et *Je me la brise* s'épanouit aujourd'hui dans toute sa fleur. On l'entend à chaque pas retentir dans nos promenades, sur nos boulevards, sur le théâtre et jusque dans les salons. Nous ne désespérons pas de voir cette aristocratique locution s'user à son tour et faire place, sans doute, à celle-ci : *Je me la pulvérise.* Mais arrivera un cas embarrassant : Après *se l'être pulvérisée,* que fera-t-on? C'est une question de haute philosophie linguistique qui mérite d'être posée à l'Académie des sciences morales et politiques, à moins qu'on ne préfère l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— Prov. *Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se brise,* En s'exposant souvent au même danger, on finit par y succomber. ‖ Beaumarchais a plaisamment parodié ce proverbe : Fanchette ayant été trouvée plusieurs fois déjà avec Chérubin, *Tant va la cruche à l'eau,* fait remarquer quelqu'un, *qu'à la fin... — Elle s'emplit,* achève un autre. ‖ On dit plus ordinairement : *Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.*

— Phys. Se réfléchir, se réfracter : *Les rayons lumineux* SE BRISENT *en passant d'un milieu dans un autre. La lumière* SE BRISE *à angle droit lorsqu'elle est réfléchie sous un angle de* 45 *degrés.*

— **Syn. Briser, casser, fracasser,** etc. V. CASSER.

BRISE-RAISON s. m. Fam. Personne qui parle à tort et à travers, qui agit étourdiment : *Ce sont des étourneaux, de véritables* BRISE-RAISON. *Ce Provins n'est qu'un* BRISE-RAISON. (Beaumarch.) *Il paraîtra cassant,* BRISE-RAISON, *sans suite dans les idées, sans constance dans ses projets.* (Balz.) ‖ Pl. BRISE-RAISON.

BRISERIE s. f. (bri-ze-rî — rad. *briser*). Action de briser. ‖ Vieux mot.

BRISÈS, prêtre de Lyrnesse et père de Briséis ou Hippodamie.

BRISE-SCELLÉS s. m. Celui qui brise les scellés apposés par l'autorité légale. ‖ Pl. BRISE-SCELLÉS.

BRISE-TOURTEAUX s. m. Techn. Machine cylindrique servant à triturer les tourteaux. ‖ Pl. BRISE-TOURTEAUX.

BRISE-TOUT s. m. Etourdi, maladroit qui brise tout ce qu'il touche : *Eh bien! vous ne m'apportez pas une autre assiette? — Non, dit le porte-clefs, vous êtes un* BRISE-TOUT. (Alex. Dum.) ‖ Pl. des BRISE-TOUT.

BRISEUR s. m. (bri-zeur — rad. *briser*). Celui qui brise, qui aime et cherche à briser; ne se dit guère que des iconoclastes ou *briseurs d'images : Les églises catholiques avaient été ravagées dans une grande partie des Pays-Bas par les* BRISEURS *d'images.* (Quinet.) ‖ Destructeur : *C'est un métier ingrat que celui de* BRISEUR *d'idoles, si on n'y cherche pas le bruit et le scandale comme bénéfice.* (T. Delord.)

— Fig. : *La volonté et le cœur sont deux grands* BRISEURS *d'obstacles.* (L.-J. Larcher.)

— Argot. Celui qui vole en faisant l'opération appelée *brisure* (v. ce mot). ‖ On dit aussi quelquefois LEVEUR.

— Anc. administr. *Briseur de sel,* Officier de la gabelle qui était chargé de faire briser le sel, afin qu'on pût le mesurer et le charger.

BRISEUSE s. f. (bri-zeu-ze — rad. *briser*). Techn. La première carde d'un assortiment, celle qui, commençant l'opération, reçoit la laine éparse et la rend en nappe.

BRISEUX (Charles-Etienne), architecte français, né à Baume-les-Dames (Franche-Comté) vers 1680, mort en 1754. On lui doit plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *l'Architecture moderne* (Paris, 1728, 2 vol.) ; *l'Art de bâtir des maisons de campagne* (1743, 2 vol.); *Traité du beau essentiel dans les arts, appliqué particulièrement à l'architecture* (1752).

BRISE-VENT s. m. Hortic. Abri que l'on met sur certaines cultures pour les protéger contre le vent : *En Provence, les haies vives de maïs, de cannes et même de cyprès jouent le rôle de* BRISE-VENT. Pl. des BRISE-VENT.

— **Encycl.** Les *brise-vent* sont faits quelquefois avec des paillassons, des roseaux, maintenus par des piquets fichés en terre. Ces espèces de remparts suffisent pour protéger sur un petit espace des plantes délicates et peu élevées ; mais lorsqu'il s'agit d'abriter un plus grand espace ou des végétaux dont les dimensions sont plus considérables, on se sert de plantations vives. « Dans ce dernier cas, dit M. Thouin dans son *Cours de culture, on forme les brise-vent* avec des arbres et des arbrisseaux qui se garnissent de branches depuis le pied jusqu'au sommet; quelquefois ils sont composés d'une seule, quelquefois de plusieurs espèces. Tantôt on les place sur une ligne, tantôt sur plusieurs. Dans quelques circonstances, ils ne présentent dans leur élévation que deux lignes droites entre lesquelles se trouve l'épaisseur du *brise-vent;* dans d'autres, ils offrent une ligne droite et un talus, soit en dedans, soit en dehors des possessions; *d'autres fois, enfin, ils offrent* deux talus, lesquels par le haut se terminent au milieu de l'épaisseur du massif. » Les *brise-vent* sont très-propres à terminer agréablement des points de vue dans les jardins symétriques et paysagistes. On s'en sert aussi pour couvrir des monticules, afin de leur donner plus d'importance en les faisant paraître plus élevés.

BRISE-VERROUS s. m. Prisonnier réputé pour ses évasions : *Voilà ce que c'est que d'avoir une réputation de feu follet et de* BRISE-VERROUS ; *vous avez trompé tant de surveillances que toutes les mesures sont bonnes.* (P. Féval.) ‖ Pl. BRISE-VERROUS.

BRISGAU, contrée du grand-duché de Bade, au N. de la Suisse, entre le Rhin et la forêt Noire ; villes principales : Fribourg, Vieux-Brisach et Zæhringen. Superficie 3,300 kilom. car.; 150,000 hab. Les principaux produits du sol sont le blé, le vin, le lin et le bois. Ce pays, qui faisait partie de l'Alémannie du temps des Romains, fut gouverné, après Charlemagne, par des comtes particuliers qui, depuis le XIe siècle, appartiennent à la maison de Zæhringen. Lorsque cette maison s'éteignit, en 1218, en la personne du duc Berthold V, une partie du Brisgau passa aux margraves de Bade, issus de la maison de Zæhringen. L'autre partie échut aux comtes de Kybourg et d'Urach, gendres du dernier duc de Zæhringen. La moitié de cette dernière partie arriva à la maison d'Autriche, par le mariage d'Hedwige, héritière des comtes de Kybourg, avec Rodolphe de Habsbourg. L'autre moitié, appartenant aux comtes d'Urach, fut acquise par l'Autriche, à titre onéreux. A partir de la fin du XIVe siècle, le pays presque tout entier appartenait à cette maison, dont il suivit la destinée jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Par le traité de Lunéville, en 1801, le Brisgau fut cédé au duc de Modène, d'où il passa au gendre de ce dernier, l'archiduc Ferdinand d'Autriche, qui prit le titre de duc de Brisgau. Enfin, par le traité de Presbourg, en 1805, le Brisgau fut dévolu au grand-duché de Bade et au royaume de Wurtemberg, lequel céda sa part à Bade, moyennant indemnité.

BRISIGHELLA, bourg du royaume d'Italie, dans la Romagne, à 32 kilom. S.-O. de Ravenne, dans une petite vallée formée par les contre-forts du versant septentrional des Apennins et arrosée par le Lamone ; 4,000 hab. Récolte et commerce de soie.

BRISIS s. m. (bri-sî — rad. *briser*). Archit. Nom donné aux angles que forment les plans d'un comble brisé : *On l'a relégué dans l'un des* BRISIS *du château.*

BRISKA s. m. (bri-ska — mot russe qui signifie chariot léger). Calèche de voyage, légère et découverte : *Un élégant* BRISKA *s'arrêta devant le perron.* (Baronne de Montaron.) *Dis à William de visiter le petit* BRISKA *vert ce matin même.* (E. Sue.) *Il y aura ce soir, dans ma cour, un* BRISKA *de voyage dans lequel on peut s'étendre comme dans un lit.* (Alex. Dum.) *Le marquis était resté dans son* BRISKA *pendant toute la durée du dialogue qui précède.* (A. de Lavergne.)

De son riche *briska*
Le dandy fait parade;
La lorette inventa
Le panier à salade.
DELACOUR.

‖ Se dit particulièrement d'un chariot léger recouvert en osier, dont se servent les Russes, et qu'ils transforment en traîneau pendant l'hiver en en retirant les roues.

BRISOIR s. m. (bri-zoir — rad. *briser*). Techn. Instrument qui sert particulièrement à briser le chanvre et la paille. On dit plus souvent SÉRANÇOIR. ‖ Baguette à battre la laine.

BRISOIRE s. f. (bri-zoi-re — rad. *briser*). Agric. Herse propre à nettoyer et à pulvériser le terrain qu'on veut ensemencer.

BRISOU s. m. (bri-zou — rad. *briser*). Min. Un des noms vulgaires donnés par les ouvriers à l'hydrogène protocarboné des mines : *Explosion de* BRISOU. *Le* BRISOU *a fait périr des milliers de personnes avant l'invention des lampes de sûreté.* ‖ On dit plus souvent GRISOU.

— Adjectiv. *Feu* BRISOU.

BRISOUT. V. BRIZOUT.

BRISQUE s. f. (bri-ske). Jeux. Nom de deux jeux de cartes qui se jouent l'un et l'autre à deux personnes, avec un jeu de piquet : *Petite* BRISQUE. *Grande* BRISQUE. ‖ Au besigue et au mariage, nom des as et des dix : *Les* BRISQUES *sont les cartes privilégiées. Compter les* BRISQUES. *J'ai quarante de* BRISQUES.

— **Encycl.** La *brisque* se joue à deux avec un jeu de piquet. Chaque joueur reçoit cinq cartes, par deux et trois ou par trois et deux. La onzième, qui est retournée, détermine la couleur de l'atout. Le donneur peut l'échanger, quelle que soit sa valeur, contre le sept d'atout, s'il a ce dernier en main. La distribution terminée, le second joueur jette la carte qui lui convient, et le partenaire y répond par une carte de même couleur, s'il en a; dans le cas contraire, il coupe avec de l'atout. Celui qui ne peut fournir ni la couleur, ni un atout, joue telle autre carte que bon lui semble. A mesure qu'un joueur fait une levée, il prend une carte au talon, et les autres agissent de même. On ne joue pas à son tour, mais la levée de chaque main donne le droit de rejouer, et l'on ne perd ce droit que lorsqu'on ne peut plus lever. On continue ainsi jusqu'à épuisement complet du talon, après quoi on joue les cartes que l'on a dans la main. Quand les deux joueurs ont joué toutes leurs cartes, ils comptent leurs levées, et la victoire appartient à celui qui en a fait le plus. Ainsi jouée, la *brisque* est un véritable jeu d'enfants; aussi l'appelle-t-on *petite brisque.* La grande *brisque* est beaucoup plus compliquée, mais il en sera question au mot MARIAGE, nom sous lequel elle est plus ordinairement désignée.

BRISSAC, bourg de France (Maine-et-Loire), arrond. et à 18 kilom. S.-E. d'Angers, sur l'Aubance; 988 hab. Tanneries, fabriques d'étoffes; commerce considérable de blés et farine, volaille et bestiaux. Le château, dont l'origine remonte aux premiers siècles de la féodalité, appartient par son architecture à diverses époques. La façade principale est au levant, et se trouve resserrée entre deux tours de l'ancien château, dont l'une est en partie démolie et l'autre renferme une chapelle. Il entra, sans doute, dans le projet de ceux qui construisirent cette façade de la rendre régulière, en achevant de détruire les deux tours et en élevant, à la gauche d'un grand pavillon construit sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, un corps de bâtiment semblable à celui de droite. Ce pavillon, décoré des cinq ordres d'architecture, forme cinq étages, y compris le rez-de-chaussée. On voyait autrefois dans ce château de vastes appartements ornés de lambris richement sculptés, peints et décorés, et de magnifiques tableaux de Stella, donnés par Louis XIII. Dévasté pendant la Révolution, il a été complétement restauré sous Louis XVIII Le duc de Cossé-Brissac y fit construire une chapelle sépulcrale dans la forme des temples grecs, qui est fort admirée. Cet oratoire est orné de statues de David d'Angers, et partout le bon goût a présidé à la distribution des ornements. Sous le château s'étendent de vastes caves et des oubliettes féodales.

BRISSAC (famille DE **COSSÉ-**), illustre famille française qui a fourni un grand nombre de personnages remarquables. Comme le nom de Cossé s'est enté sur celui de Brissac, c'est sous ce chef que nous aurions dû peut-être donner les biographies qui suivent; mais nous avons préféré Brissac, qui est resté plus historique et plus populaire.

La ville et seigneurie de Brissac, en Anjou, fut érigée en comté (1560) en faveur de Charles de Cossé-Brissac. Par nouvelles lettres patentes du roi Louis XIII, du mois d'avril 1611, le comté de Brissac fut érigé en duché-pairie en faveur de Charles de Cossé, maréchal de France, fils du précédent. Il est resté dans cette famille jusqu'à la Révolution de 1789. Nous allons donner ici la biographie des principaux membres de cette famille.

BRISSAC (Charles DE **COSSÉ-**), maréchal de France, né en 1506, mort en 1563, déploya de grands talents dans toutes les guerres que François Ier eut à soutenir, et fut nommé grand maître de l'artillerie sous Henri II, puis gouverneur du Piémont et ensuite de Picardie. Ce fut un des plus vaillants capitaines du XVIe siècle. Boivin du Villars, son secrétaire, a laissé des *Mémoires* qui méritent d'être consultés. — Arthur DE COSSÉ-BRISSAC, frère du précédent, signala son courage et son dévouement dans diverses campagnes, de 1551 à 1567, et reçut de Charles IX le bâton de maréchal de France.— Timoléon DE COSSÉ-BRISSAC, fils aîné de Charles de Cossé, né en 1543, mort à la fleur de l'âge en 1569, avait déjà mérité par sa valeur les plus hautes dignités militaires, lorsqu'il fut tué au siége de Mucidan, en Périgord. — Charles II DE COSSÉ-BRISSAC, frère du précédent, mort en 1621 au siége de Saint-Jean-d'Angély, était gouverneur de Paris pour la Ligue, et remit les clefs de cette capitale à Henri IV, qui lui conserva ses titres et dignités et l'employa dans plusieurs occasions importantes.— Jean-Louis-Timoléon DE COSSÉ-BRISSAC, né en 1698, mort en 1784, commença, comme chevalier de Malte, à servir sur les galères de l'ordre, assista au siége de Corfou en 1716, se signala contre les Turcs et fut élevé, en 1768, à la dignité de maré-

chal de France.—Son fils aîné, Louis-Joseph-Timoléon DE COSSÉ-BRISSAC, fut tué en 1757 à la bataille de Rosbach, ne laissant pas de postérité.—Louis-Hercule-Timoléon DE COSSÉ-BRISSAC, frère du précédent, né en 1734, pair et grand panetier de France, gouverneur de Paris, colonel des cent-suisses de la garde du roi et chevalier de ses ordres, commandait, en 1791, la garde constitutionnelle de Louis XVI. Il fut massacré à Versailles en septembre 1792.

BRISSAGO (îles de), deux petites îles du lac Majeur, canton du Tessin, à 9 kilom. S.-O. de Locarno, près de la côte occidentale et du village suisse de même nom. Ces deux îles, voisines l'une de l'autre, renferment une population de 500 hab.

BRISSARTHE (*Brieserta*), bourg de France (Maine-et-Loire), arrond. et à 38 kilom. E. de Segré, sur la rive droite de la Sarthe, qui forme en cet endroit de nombreuses îles; 997 hab., composés en grande partie de pêcheurs et de mariniers. L'église de ce bourg est une des plus anciennes de ce département; la nef est attribuée tout entière au VIIe siècle. Robert le Fort fut tué devant cette église en 866, en combattant contre les Normands. Le clocher, qui date de 1741, est orné aux quatre angles de colonnes corinthiennes.

BRISSE s. m. (bri-se — du gr. *brissos*, hérisson de mer). Echin. Genre d'échinides formé aux dépens des spatangues.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des curculionides.

BRISSEAU (Pierre), médecin, né à Paris en 1631, mort à Douai en 1717. Il exerça la médecine successivement à Mons, à Tournai et à Douai, et composa plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Traité des mouvements sympathiques* (Valence, 1682); *Dissertation sur la saignée* (1692); *Lettre touchant les remèdes secrets* (1707); *Traité de la cataracte et du glaucoma* (1709), dans lequel il montra que le siége de la cataracte est dans le cristallin.—Son fils, Michel BRISSEAU, né à Tournai, mort en 1743, a laissé, entre autres écrits : *Observations anatomiques* (Douai, 1716), et la *Buvette des philosophes*, ode bachique (1726, in-8°).

BRISSET (Roland), sieur de SAUVAGE, littérateur français, né à Tours au XVIe siècle. Il fut avocat au parlement de Paris et consacra ses loisirs à l'étude des poëtes grecs et latins. Brisset fit paraître, sous le titre de *Premier livre des œuvres poétiques de R. B. G. T.* (Tours, 1586), cinq tragédies : *Hercule furieux; Thyeste; Agamemnon; Octavie*, traduites librement de Sénèque, et la *Calomnie*, traduite du latin de Buchanan. On lui doit, en outre : la *Diéromène* ou le *Repentir d'amour*, traduite de l'italien (1591); *Alcée*, traduite de l'italien. On lui attribue les *Etranges et merveilleuses traverses d'amour* (1605).

BRISSET (Joseph-Mathurin), littérateur et auteur dramatique français, né en 1792, mort à Paris en 1856. D'abord garde du corps de la compagnie d'Havré, puis officier d'infanterie sous le règne des deux derniers souverains de la branche aînée des Bourbons, il prit part, en 1823, à la campagne d'Espagne, et obtint la croix de chevalier de première classe de l'ordre de Saint-Ferdinand. Après la révolution de 1830, il quitta l'armée et entra, avec son ami M. de Lourdoueix, à la rédaction de la *Gazette de France*, où il a publié des articles politiques, des comptes rendus de la Chambre et fait la critique théâtrale. A partir de cette époque, Brisset, qui s'était déjà fait connaître dans certaines régions par des poésies royalistes, s'adonna exclusivement aux travaux littéraires. Royaliste sincère, il conserva jusqu'au bout sa foi religieuse et politique, et se fit estimer même de ses adversaires. Voici la liste des œuvres principales de Brisset : les *Dames du lis*, poëme dédié à la duchesse d'Angoulême (1816, in-8°); la *Statue d'Henri IV*, ode (1818, in-8°); la *Messe de la délivrance* (1820, in-8°); l'*Entrée de Ferdinand VII à Madrid*, stances présentées à Sa Majesté (1824, in-8°); *Madrid* ou *Observations sur les mœurs et les usages des Espagnols au* XIXe *siècle* (1825, 2 vol. in-12). Il a publié beaucoup de romans, pour la plupart historiques : le *Mauvais œil* (1833, in-8°); les *Concini* (1834, 2 vol. in-8°); les *Templiers* (1837, 2 vol. in-8°); le *Génie d'une femme* (1837, 2 vol. in-8°); la *Maréchale de Saint-André* (2 vol. in-8°); *Françoise de Guise* (1840, 2 vol. in-8°); le *Balafré* (1841, 4 vol. in-8°); le *Cabinet de lecture* (1843, 2 vol. in-8°); la *Femme d'un ministre*, Mme Roland (1844, 2 vol. in-8°); le *Béarnais* (1844, 2 vol. in-8°), etc. Il a écrit plusieurs articles dans les *Français peints par eux-mêmes*, entre autres : les *Enfants à Paris* et le *Pêcheur à la ligne*. Il a donné au théâtre : le *Traité de paix*, vaudeville en un acte, avec Achille Dartois (Vaudeville, 1821); *Honneur et séduction*, mélodrame en trois actes, avec Caigniez (Ambigu, 1822); le *Zodiaque de Paris*, à propos du zodiaque de Denderah, vaudeville épisodique en un acte, avec Théaulon et Ferdinand Langlé (Gymnase, 2 septembre 1822); le *Départ d'une diligence*, vaudeville en un acte, avec Rochefort et Ménard (Vaudeville, 1822); le *Magasin de lumière*, scènes en prose, mêlées de vaudevilles, à propos de l'éclairage au gaz, avec Théaulon, Ferdinand Langlé et Ramond de la Croisette (Gymnase, 14 février 1823); le *Joueur d'orgues*, mélodrame en trois actes, sous le pseudonyme d'Auguste, avec Rigaud (Ambigu, 1823); le *Retour à la ferme*, vaudeville en un acte, avec Achille Dartois (Vaudeville, 1824); les *Singes* ou la *Parade dans le salon*, vaudeville en un acte, avec Rochefort et Cassagne (Vaudeville, 1825); les *Rendez-vous*, vaudeville en un acte (Vaudeville, 1825), repris au théâtre des Nouveautés en 1827, avec succès; la *Pêche de Vulcain* ou l'*Ile des fleuves*, vaudeville-parodie de *Mars et Vénus*, ballet de l'Opéra, avec Rochefort et Cassagne (Vaudeville, 1826); le *Coureur de veuves*, opéra-comique en trois actes, imité de l'espagnol, musique de Blangini (théâtre des Nouveautés, 1er mars 1827), ouvrage réduit en deux actes et mis en vaudeville le 29 mars 1827; la *Petite mendiante*, vaudeville en un acte (théâtre des Nouveautés, 8 mars 1827); *Paris et Londres*, vaudeville en deux actes et quatre tableaux, avec Achille Dartois et Joly (théâtre des Nouveautés, 21 avril 1827); les *Dernières amours*, vaudeville en un acte (théâtre des Nouveautés, 13 juin 1827); le *Peintre et le courtisan*, vaudeville anecdotique en un acte, avec Letellier (théâtre des Nouveautés, 1827); l'*Anneau de la fiancée* ou le *Nouveau don Juan*, drame lyrique en trois actes, musique de Blangini (théâtre des Nouveautés, 28 janvier 1828); *Angiolina* ou l'*Epouse du doge*, drame en trois actes, mêlé de chant, avec Théaulon (théâtre des Nouveautés, 1829); les *Deux Raymond* ou les *Nouveaux Ménechmes*, roman en six chapitres, avec Victor Ducange et Ruben (Porte-Saint-Martin, 1829); *Lavater*, drame en cinq actes et en prose, avec Edmond et Rochefort (Comédie-Française, 14 septembre 1835). On reprocha à cette pièce d'avoir les allures et le style du mélodrame, sans offrir l'espèce d'intérêt qui s'attache d'ordinaire à la mise en scène d'une individualité fameuse. Le premier héros venu eût pu remplacer Lavater, dont le nom n'était là que pour enseigne; aussi l'ouvrage n'obtint que trois représentations. Perrier joua avec talent le rôle de Lavater.

BRISSET (Pierre-Nicolas), peintre, né à Paris en 1810. Elève de Couder et de Picot, il remporta le grand prix de peinture historique en 1840, envoya d'Italie un *Saint Laurent montrant les trésors de l'Eglise*, qui a figuré à l'Exposition de 1847, exécuta depuis divers portraits et sujets religieux, et seconda M. Picot dans ses travaux à l'église Saint-Vincent-de-Paul.

BRISSIA, nom latin de la Bresse.

BRISSITE s. m. (bri-si-te — rad. *brisse*). Echin. Brisse fossile.

BRISSON (Barnabé), magistrat et jurisconsulte, né en 1531, était fils d'un lieutenant royal au siége de Fontenay-le-Comte, fut avocat général au parlement de Paris en 1575, et président à mortier en 1583, conseiller d'Etat, puis ambassadeur en Angleterre. A son retour, il composa, par ordre du roi, le recueil connu sous le nom de *Code de Henri III*. Après la journée des barricades et l'emprisonnement d'Achille de Harlay, il accepta des ligueurs les fonctions de premier président par intérim (1589), mais tint une conduite double et protesta secrètement par-devant notaires qu'il n'agissait que par contrainte. Savant jurisconsulte, mais homme d'un faible caractère, Brisson eut le sort de tous ceux qui veulent *nager entre deux eaux*, suivant l'expression de Mézeray. Enveloppé par la surveillance ombrageuse des Seize, il fut soupçonné de correspondre avec les royalistes en même temps qu'il affectait un grand zèle pour la Ligue et qu'il s'était fait la créature du duc de Mayenne, en demandant pour lui la lieutenance générale du royaume. Averti secrètement que les Seize et les plus furieux de la faction en voulaient à sa vie, il ne put cependant se décider à fuir et consomma sa perte par ses irrésolutions, comme il l'avait préparée par sa duplicité. Arrêté le 15 novembre 1591, sur le pont Saint-Michel, comme il se rendait au palais, il fut conduit au Petit-Châtelet, condamné deux heures après par une commission improvisée et pendu sur-le-champ à une poutre de la chambre du conseil. Il montra beaucoup de faiblesse à ses derniers moments. Les conseillers Tardif et Larcher eurent le même sort. Le lendemain, les cadavres de ces malheureux furent pendus à trois gibets en Grève, avec des écriteaux qui les flétrissaient comme *fauteurs d'hérésie*. Mayenne, à son tour, punit ces excès des fanatiques de son parti en faisant étrangler de sa seule autorité quatre des principaux du conseil des Seize. On a du président Brisson quelques ouvrages sur la jurisprudence, sur le droit romain, sur les antiquités de la Perse, etc., qui ont été réunis en 1606 (Paris), sous le titre d'*Opera varia*, et réimprimés à Leyde en 1749.

Brisson (MORT DU PRÉSIDENT), tableau de M. Alexandre Hesse; musée de Versailles. On lit dans une lettre de Pasquier : « Assailli par les factieux, Barnabé Brisson fut conduit au Petit-Châtelet. Il y trouva des hommes couverts d'un roquet noir, sur lequel il y avait une grande croix rouge... Ameline lui dit : « Tu sais que tu es un traître, il faut que tu » meures. » Brisson lui demanda quelle juridiction il avait sur lui, et ajouta qu'il ne connaissait d'autre juge de ses actions, après Dieu, que la cour du parlement; sur quoi Cronier lui dit qu'il n'était plus question de l'interroger, sa sentence était déjà prononcée; et il commanda à Hugues, sergent, de se saisir de sa personne. Le greffier lui lut sa sentence, et on le mit entre les mains du bourreau... Le président, revêtu de sa robe de palais, fut lié et garrotté; alors il pria ces furieux de le confiner entre quatre murailles pour achever un livre de droit qu'il avait commencé; mais Cronier lui commanda de penser à sa conscience, et qu'il n'y avait plus en lui de répit... On fit donc monter Brisson dans une chambre haute, où, après lui avoir donné quelques instants pour se confesser, on le pendit à une poutre. » M. Hesse a reproduit avec exactitude, avec netteté, cette scène terrible; mais, plus préoccupé de se montrer bon dessinateur et habile coloriste que de nous émouvoir, il n'a rendu avec chaleur ni la rage des assassins ni l'expression attendrissante de la victime. Il a perdu de vue, en un mot, cet excellent précepte de Boileau, renouvelé d'Horace :

Pour me tirer des pleurs, il faut que vous pleuriez.

La finesse minutieuse de la touche, naturellement déplacée dans un tableau dont les personnages sont de grandeur naturelle, nuit encore à l'effet dramatique de la scène; on voudrait plus de largeur, plus de laisser-aller, plus d'imprévu dans la peinture d'un pareil sujet. Des formes correctes, des têtes savamment modelées, une couleur harmonieusement fondue ne sauraient compenser le manque de verve, l'absence d'inspiration. Mais si la *Mort du président Brisson* n'est pas un chef-d'œuvre, c'est du moins un tableau estimable et qui met en relief des qualités d'exécution peu communes. Cette toile a été exposée au Salon de 1840.

BRISSON (Pierre), historien français, né à Fontenay-le-Comte, mort en 1590, était frère du précédent. Il a publié : *Histoire et vrai discours des guerres civiles ès pays de Poictou, Aulnis, Xainctonge et Angoumois, depuis* 1574 *jusqu'en* 1576 (Paris, 1578, in-8°), et l'*Instruction et nourriture du prince, départie en huit livres* (1583, in-fol.), traduit de Jérôme Osório.

BRISSON (Mathurin-Jacques), naturaliste et physicien, né à Fontenay-le-Comte en 1723, mort en 1806. Il succéda à Nollet dans sa chaire de physique, au collége de Navarre, entra à l'Académie des sciences et devint, en 1796, professeur aux écoles centrales de Paris. Sur la fin de sa vie, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie qui altéra à tel point ses facultés intellectuelles qu'il avait oublié la langue française. On ne l'entendait plus prononcer que quelques mots du patois poitevin, qu'il parlait étant enfant. Brisson a composé des ouvrages extrêmement remarquables, entre autres une *Ornithologie* (Paris, 1760, 6 vol. in-4°), le plus complet des ouvrages de ce genre avant l'*Histoire des oiseaux*, de Buffon; *Histoire de l'électricité*, traduite de Priestley, avec de savantes notes (1771, 3 vol.); *Pesanteur spécifique des corps* (1787, in-4°), livre resté classique pour les physiciens et les minéralogistes. Citons encore : le *Règne animal* (1756, in-4°); *Dictionnaire raisonné de physique* (1781, 2 vol.); *Observations sur les nouvelles découvertes aérostatiques* (1784, in-8°); *Principes élémentaires de l'histoire naturelle et chimique des substances minérales* (1797), etc.

BRISSON (Pierre-Raymond DE), voyageur, né à Moissac en 1745, mort en 1820, était employé dans la marine française du Sénégal lorsque, en 1785, il fit naufrage sur la côte d'Afrique, près du cap Blanc. Tombé entre les mains des Mores, il parvint, au bout de plusieurs années, à gagner le Maroc. Les géographes ont trouvé des renseignements curieux dans la relation qu'il a publiée sous ce titre : *Histoire du naufrage et de la captivité de M. de Brisson, avec la description des déserts d'Afrique, depuis le Sénégal jusqu'à Maroc* (1789, in-8°).

BRISSON (Barnabé), ingénieur, né à Lyon en 1777, mort en 1828. Il étudia à l'Ecole polytechnique et fut l'élève de prédilection de Monge. Ingénieur en chef à trente ans, il a montré un génie fécond dans les travaux du canal de Saint-Quentin et dans ceux qui furent entrepris pour garantir le département de l'Escaut contre les marées de l'Océan. Il fut chargé des études d'un canal de Paris à Tours et à Nantes. Nommé vers la même époque professeur de construction à l'Ecole des ponts et chaussées, Brisson devint, en 1824, inspecteur divisionnaire. Cet éminent ingénieur était à peine âgé de vingt ans lorsqu'il publia avec son ami, Dupuis de Torcy, un *Mémoire sur la configuration de la surface du globe et sur la détermination des points de partage des canaux*, mémoire qui a été inséré dans le quatorzième volume du *Journal polytechnique*. Dans cet ingénieux travail, Brisson proposait une méthode sûre et facile à la place des anciens procédés, aussi longs que coûteux, employés jusqu'alors pour tracer les canaux de navigation. Grâce à sa méthode, qui avait pour point de départ ce problème : « Les directions des cours d'eau étant données, en déduire la configuration nécessaire du sol, » Brisson, à la seule vue des cartes, détermina avec précision le point le plus propre au passage d'un canal destiné à relier la Sarre et le Rhin, et, depuis lors, il fit toujours avec succès usage de sa méthode. Outre divers autres mémoires, on a de Brisson un *Traité des ombres*, inséré à la suite de la *Géométrie descriptive* de Monge, et un *Essai sur la navigation intérieure de la France* (in-4°), livre remarquable dont M. Ch. Dupin a fait un brillant éloge à l'Académie des sciences.

BRISSOT (Pierre), médecin français, né à Fontenay-le-Comte en 1478, mort en 1522. Après avoir professé la philosophie à Paris, il étudia la médecine, se fit recevoir docteur en 1514, et se livra à l'enseignement. S'étant efforcé de substituer en médecine la doctrine d'Hippocrate à celle des Arabes, alors universellement suivie dans les écoles, il se fit de nombreux ennemis dans la faculté et partit pour le Portugal. Il s'établit à Evora, où, tout en pratiquant son art, il se livra à des études de botanique; mais il ne tarda pas à avoir des démêlés avec Denys, médecin du roi, au sujet du traitement de la pleurésie. Contrairement à l'opinion de ce dernier et des médecins de cette époque, Brissot prétendit qu'il fallait pratiquer la saignée du même côté que le mal. Il appliqua sa méthode au roi, qui guérit. Brissot mourut bientôt après de la dysenterie, laissant, sous le titre de *Apologetica disceptatio de vena secanda in pleuritide* (Bâle, 1529), un livre qui raviva la controverse qu'il avait soutenue avec Denys, et qui fait époque dans l'histoire de la médecine pratique. Les médecins de l'université de Salamanque se prononcèrent pour Brissot; mais Denys obtint un décret ordonnant que tout pleurétique fût saigné du côté opposé à son mal. La querelle n'en continua pas moins, et l'affaire fut portée devant Charles-Quint, qui s'abstint prudemment de trancher la question.

BRISSOT DE WARVILLE (Jean-Pierre), conventionnel et publiciste, né en 1754, près de Chartres, au village de *Ouarville*, dont plus tard il prit le nom en lui donnant une forme anglaise, exécuté le 31 octobre 1793. Il était fils d'un riche aubergiste, qui lui fit donner une assez bonne éducation. Auteur et publiciste presque au sortir du collége, il vint à Paris, où il s'occupa tout à la fois de sciences, de jurisprudence et de littérature; entraîné dans l'irrésistible mouvement philosophique du siècle, il poursuivit la réforme des lois criminelles, de concert avec les esprits distingués du temps, et publia en 1780 sa *Théorie des lois criminelles*, qui le classait parmi les criminalistes philanthropes. Deux ans plus tard, il commençait la publication de l'importante collection qui a pour titre : *Bibliothèque des lois criminelles*, en même temps que, par divers écrits, il se signalait à l'attention publique comme réformateur et comme ennemi des inégalités sociales. Dès cette époque, il était lié non-seulement avec les jurisconsultes et les littérateurs les plus célèbres, mais encore avec une pléiade d'hommes ardents qui cherchaient leur voie, et auxquels la Révolution allait bientôt donner une orageuse célébrité. Il suffit de nommer Sergent, Chasles, Pétion, Robespierre, Marat, etc. Jeté deux fois à la Bastille comme auteur présumé de pamphlets anonymes qui, au reste, n'étaient pas de lui, il alla dans les intervalles séjourner en Angleterre et aux Etats-Unis, autant pour son instruction que pour échapper aux persécutions dont il était l'objet. La révolution de 1789 le trouva préparé aux grandes luttes qui allaient renouveler le monde; ses opinions étaient alors un constitutionnalisme fortement imprégné d'idées américaines, et, ce qui est moins connu, un ensemble, un amalgame si l'on veut, d'idées très-aventureuses sur la propriété, dont le seul titre, suivant lui, est le besoin, et qui ne peut s'étendre au delà. En s'appuyant sur le droit naturel, il légitimait même le vol, et reconnaissait à l'homme le droit de s'approprier ce qui est nécessaire à la satisfaction de ses besoins. Bien plus, s'enfonçant plus avant encore dans le paradoxe, il émettait hardiment la proposition suivante : « Les êtres ont le droit de se nourrir de toute matière propre à satisfaire leurs besoins. Si le mouton a droit d'avaler des milliers d'insectes qui peuplent les herbes des prairies, si le loup peut dévorer le mouton, si l'homme a la faculté de se nourrir d'autres animaux, pourquoi le mouton, le loup et l'homme n'auraient-ils pas le droit de faire servir leurs semblables à leurs appétits? » Pour concilier la vie sociale avec un tel principe, il n'y a, dit-il, qu'une méthode; c'est « que la société donne à l'homme un moyen de satisfaire ses besoins. »

Ces théories, perfidement exhumées d'un des ouvrages de sa jeunesse par de Pange et André Chénier, lui furent cruellement reprochées au plus fort de sa polémique contre la cour.

On sait aussi que ce rapprochement des idées de *vol* et de *propriété* a fait accuser Proudhon d'avoir pris à Brissot sa fameuse proposition : *La propriété, c'est le vol.* Mais le célèbre publiciste, qui tenait à son axiome plus qu'à la vie, s'est vivement défendu, arguant de son ignorance complète des idées émises par Brissot sur ce sujet, ainsi que de la différence de leurs doctrines. En réalité, les paradoxes du girondin sont plutôt des boutades ultraphilosophiques sans beaucoup de consistance, tandis que les systèmes de Proudhon forment un corps de doctrines dont nous n'avons pas à discuter en ce moment la valeur, mais dont on ne saurait nier l'importance et l'originalité.

Toutefois, il y a quelques points de contact entre les deux publicistes; tous deux, notamment, professaient un système d'individua-

lisme qui devait les entraîner fort loin. Ainsi Brissot attaquait vivement un mémoire où Turgot proposait une organisation nationale de l'instruction publique, et il s'écriait : « Il veut que le gouvernement préside à tout, règle tout; c'est le moyen que rien ne se fasse. Pourquoi n'abandonne-t-il pas l'éducation publique à elle-même ? »

La réponse eût été facile, si l'on eût pu librement la faire. C'est parce que c'était laisser exclusivement l'enseignement sous la direction des corporations religieuses, qui le développaient de la manière que l'on connaît.

Imbu de théories américaines, plus ou moins bien digérées, Brissot ne voyait guère dans la société que l'individu, et encore un certain individu, purement idéal ; la séparation, l'isolement lui paraissaient être la condition de la liberté. Dans cette question de l'instruction publique, il repoussait l'idée d'un corps enseignant et d'un conseil national, et préférait à toute organisation l'arbitraire incertain de chaque chef de famille. De même, la nationalité n'était pas pour lui une sorte d'organisme, mais une agrégation d'individus liés par un simple contrat. Qui ne voit poindre ici l'idéologie politique de la Gironde, sa chimère fédéraliste, son provincialisme étroit?

En 1788, Brissot avait été, avec Clavière, Mirabeau, La Fayette, Volney, etc., un des fondateurs de la *Société des amis des noirs*. Dès le début de la Révolution, il commença la publication du *Patriote français*, journal qui fit une guerre extrêmement vive au parti de la cour, à la monarchie et aux vieilles institutions. Il n'en était pas à ses débuts comme journaliste ; quelques années avant la Révolution, il avait pris part à la rédaction du *Courrier de l'Europe*, d'abord à Boulogne, puis à Londres, et il avait ensuite entrepris, en Angleterre, diverses publications périodiques qui, sous l'apparence de recueils littéraires et scientifiques, avaient une couleur politique et philosophique assez prononcée. Nommé membre de la première Commune de Paris, il fit aussi partie du comité des recherches. La chaleur de ses opinions, son activité, la manière remarquable dont il dirigeait son journal, lui avaient donné une grande notoriété. Un des premiers, en 1791, il mit en avant l'idée de la République, et, lors de la fuite de Varennes, il salua avec enthousiasme l'avénement espéré d'une constitution républicaine. Robespierre, qui aimait à régenter et ne pouvait supporter qu'on le dépassât, lui reprocha durement, dans son *Ami de la constitution*, d'avoir, par ce mot de république, « jeté la division parmi les patriotes, travesti les vrais amis de la liberté en factieux, et fait peut-être reculer la Révolution d'un demi-siècle. »

Brissot cependant n'était pas le seul alors qui pensât à cette forme de gouvernement. Desmoulins, Condorcet, les cordeliers, etc., la proposèrent également. Aux yeux de Robespierre, qui ne fut républicain que fort tard, ce fut dès lors un crime d'avoir été républicain trop tôt. En 1793, Amar ne manquera pas de mentionner ce crime nouveau dans son acte d'accusation contre Brissot et ses *complices*, et Fouquier-Tainville, fidèle au mot d'ordre, affirmera, avec son effronterie d'inquisiteur, que Brissot n'a proposé la république à cette époque que pour faire égorger les patriotes.

C'est vers ce temps (juin 1791) que le fameux pamphlétaire Morande vint rédiger à Paris l'*Argus patriote*, libelle venimeux, comme tout ce qui sortait de sa plume, et dans lequel il s'attacha à diffamer et harceler Brissot, qui avait autrefois repoussé avec mépris sa collaboration au *Courrier de l'Europe*. Il inventa mille calomnies sur sa conduite à Londres, et alla même jusqu'à l'accuser de chantage et d'escroquerie. Il paraît que ce fut lui qui imagina d'employer le mot *brissoter* comme synonyme de *voler*, et il répéta ce mot avec une telle persistance qu'il finit par réussir à le mettre en circulation. Les journalistes royalistes s'en emparèrent et ne le laissèrent plus oublier. Plus tard les patriotes s'en servirent aussi, mais le plus souvent dans le sens d'*intrigues*, parce que Brissot avait, en effet, à un haut degré l'esprit de coterie, et qu'il s'agitait constamment pour placer ses amis : désintéressé pour lui-même, il était insatiable pour sa petite Eglise.

Bien que Morande fût connu pour un homme infâme, ses accusations, constamment répétées, ne laissèrent pas d'entacher aux yeux de beaucoup de personnes la réputation du pauvre Brissot. Il ne semble pas cependant qu'il y ait des raisons sérieuses de douter de sa probité. Il avait eu des commencements difficiles, une jeunesse un peu aventureuse; mais il n'est nullement prouvé qu'il y ait eu autre chose dans sa vie passée que des imprudences de conduite sans aucune gravité. M^me^ Roland, très-favorable, il est vrai, aux hommes de son parti, a tracé de lui un portrait dont nous donnerons quelques traits : « Ses manières simples, dit-elle, sa franchise, sa négligence naturelle, me parurent en parfaite harmonie avec l'austérité de ses principes; mais je lui trouvais une sorte de légèreté d'esprit et de caractère qui ne convenait pas également bien à la gravité de sa philosophie; elle m'a toujours fait peine, et ses ennemis en ont toujours tiré parti... Son activité, sa bonhomie, ne se refusant à rien de ce qu'il croit être utile, lui ont donné l'air de se mêler de tout, et l'ont fait accuser d'intrigue par ceux qui avaient besoin de l'accuser de quelque chose. Le plaisant intrigant que l'homme qui ne songe jamais à lui ni aux siens, qui a autant d'incapacité que de répugnance pour s'occuper de ses intérêts, et qui n'a pas plus honte de la pauvreté que de crainte de la mort, regardant l'une et l'autre comme le salaire accoutumé des vertus publiques!... A mesure que je l'ai connu davantage, je l'ai plus estimé; il est impossible d'unir un plus entier désintéressement à un plus grand zèle pour la chose publique, et de s'adonner au bien avec plus d'oubli de soi-même... Je l'ai vu consacrer tout son temps à la Révolution, sans autre but que de faire triompher la vérité et de concourir au bien général, rédigeant assidûment son journal, dont il aurait pu faire un objet de spéculation, et se contentant de la modeste rétribution que lui donnait son associé. »

D'un autre côté, voici ce que dit Garat : « Au milieu d'une grande activité et d'une grande pauvreté, ses mœurs m'avaient toujours paru simples et pures, et son ambition, la liberté et le bonheur des peuples. Ce sentiment était en lui une religion plus encore qu'une philosophie; quoiqu'il aimât beaucoup la gloire, il aurait consenti à une éternelle obscurité pour être le Penn de l'Europe, pour convertir le genre humain en une communauté de quakers, et faire de Paris une nouvelle Philadelphie. »

Sans doute, ce sont là des appréciations amies, et peut-être que ce portrait est un peu embelli; mais ce n'est pas non plus d'après les invectives de ses ennemis qu'un personnage historique doit être jugé; et, en tout état de cause, il est généralement plus sûr, en un tel sujet, de chercher à dégager la vérité des exagérations de l'amitié que des hyperboles de la haine. Ce qui montre bien l'influence de Brissot en 1791, et les craintes qu'il inspirait à la cour, c'est que, lors des élections pour la Législative, le gouvernement soudoya contre lui un journal-affiche, le *Chant du coq*, rédigé avec beaucoup de perfidie par Esménard, mais qui produisit l'effet contraire à celui qu'on en attendait. Après plusieurs ballottages successifs, Brissot fut élu député par les électeurs de Paris. Il siégea dans cette assemblée parmi les adversaires les plus ardents de la cour, inclinant de plus en plus vers les idées républicaines ; fut nommé membre du comité diplomatique; eut, en cette qualité, une grande action sur la politique extérieure, et se prononça énergiquement pour la guerre, voulant ainsi contraindre les ennemis secrets de la Révolution à se démasquer ouvertement. Il eut à ce sujet de vifs débats avec Robespierre et les jacobins, opposés, comme on le sait, à cette politique agressive, qu'ils considéraient comme imprudente. Ce fut lui qui fit décréter d'accusation le ministre Delessart, dont la complicité avec le parti de l'étranger n'était pas douteuse, et il dénonça même courageusement Louis XVI, en disant que « frapper les Tuileries, c'était frapper le mal dans sa racine. »

Devenu l'un des chefs des girondins, qui, de son nom, étaient souvent nommés *brissotins*, il eut un moment l'espoir, comme ses amis, de ramener le roi à l'exécution loyale de la constitution. Cette préoccupation, cette illusion patriotique, apparut visiblement dans ses discours et dans son journal. De là des polémiques avec les jacobins. Des divisions, d'ailleurs, avaient déjà éclaté entre les groupes qui bientôt allaient former les deux grands partis dont la lutte devait être si fatale à la Révolution. Brissot, homme honnête et sincèrement patriote, mais politique inconséquent, comme la plupart de ses infortunés amis, prêtait d'ailleurs le flanc aux attaques et même aux calomnies par son esprit de secte et par cette légèreté de caractère avouée par M^me^ Roland elle-même.

Paris, chose caractéristique, ne le réélut pas à la Convention. Nommé par le département d'Eure-et-Loir, il passa au côté droit avec la Gironde, et eut la plus grande part à la guerre implacable et incessante de ce parti contre Paris, la Commune et les représentants montagnards. Il s'éleva avec chaleur contre l'anarchie et les massacres de septembre; mais les passions de l'époque ne voulurent voir dans cette persistance de récriminations amères que le dépit d'une faction, naguère puissante et honorée, maintenant déchue, dépassée, et qui voyait l'empire des esprits lui échapper avec le pouvoir.

Dans le procès du roi, il vota pour la mort, mais avec le renvoi aux assemblées primaires. Depuis longtemps déjà, il ne rédigeait plus son journal, et la multiplicité de ses occupations législatives, ses travaux dans les commissions ne lui laissaient même pas le temps d'en surveiller la rédaction, qu'il avait confiée au spirituel et violent Girey-Dupré. Ce fut encore un malheur pour lui-même et pour son parti. Le *Patriote français*, auquel il avait donné un certain caractère de gravité philosophique, se transforma peu à peu en un véritable pamphlet, où les adversaires de la Gironde étaient périodiquement attaqués, déchirés et calomniés. Comme Brissot avait gardé la propriété du journal et la direction nominale, on voulut reconnaître sa main dans les violences et les personnalités de Girey et autres. De là un redoublement de colère et de passion. En mars 1793, il fut contraint d'abandonner entièrement cette feuille, en vertu du décret qui mettait les députés journalistes en demeure d'opter entre les fonctions de journalistes et celles de représentants. Ce brillant Girey-Dupré montra d'ailleurs un courageux attachement pour son maître et ami. Traduit plus tard au tribunal révolutionnaire, il répondit fièrement au président, qui lui reprochait d'avoir été l'ami de Brissot : « J'ai connu Brissot; j'atteste qu'il a vécu comme Aristide, et qu'il est mort comme Sidney, martyr de la liberté. » Ces paroles, ne l'oublions pas, étaient prononcées en face de l'échafaud.

Après la mort de Louis XVI, le rôle de Brissot est réellement fini. Ce fut lui cependant qui entraîna la déclaration de guerre à l'Angleterre et à la Hollande (février 1793), dont les préparatifs annonçaient assez les intentions. Ce fut son dernier acte politique. Depuis, il ne fut plus occupé qu'à se défendre contre des ennemis qu'il avait lui-même poussés à une guerre sans merci. Dépopularisé, accablé de toutes parts, accusé de fédéralisme, transpercé déjà par le pamphlet aigu et meurtrier de Camille Desmoulins, *Brissot démasqué*, il tomba enfin avec ses amis dans les journées des 31 mai-2 juin 1793, et fut enveloppé dans leur condamnation. Arrêté à Moulins au moment où il essayait de passer en Suisse, il fut décapité à Paris le 31 octobre 1793. Orateur de second ordre, il ne peut être mis en parallèle avec Vergniaud, le Cicéron de la Gironde; mais il tint cependant un rang honorable dans les assemblées révolutionnaires. Ecrivain de mérite, il a dans son style de la chaleur et de l'élévation. Ses premiers ouvrages sur la législation sont assez remarquables, et ils ont contribué à faire prévaloir les idées de modération dans les peines dont la philanthropie moderne peut à bon droit s'honorer. Ses nombreux écrits politiques ont exercé une influence décisive sur la marche de la Révolution; mais, en général, il a travaillé avec trop de rapidité pour avoir pu donner à ses ouvrages la profondeur, la correction et la maturité. On a composé avec ses papiers des *Mémoires* qui ne sont pas sans intérêt (Paris, 1829-1832).

Quant aux accusations de fédéralisme dont il a été l'objet, elles ne sont pas entièrement fausses, comme quelques écrivains l'ont répété. C'était la tendance du parti tout entier; mais c'est une question que nous devons réserver, et que nous étudierons dans son ensemble et dans ses détails à l'article GIRONDINS.

Malgré les calomnies répandues dans ces temps de passion sur sa prétendue vénalité, Brissot, dont les mœurs étaient simples, régulières et pures, n'a laissé aucune fortune à sa famille. En 1796, une pension fut accordée à sa veuve, dont le dénûment est un commentaire éloquent à la vie de son époux.

Disons en terminant que le républicain Brissot a été calomnié et que c'est avec regret que le *Grand Dictionnaire* se voit contraint d'enregistrer dans ses colonnes le mot *brissoter*. La faute en revient au bouillant Camille, qui avait dans ses boutades plus d'humeur que de méchanceté. De tous les girondins, Brissot était certainement celui qui se rapprochait le plus de la montagne par ses principes.

Brissot démasqué, par Camille Desmoulins (février 1792, in-8° de 56 p.). Ce pamphlet fameux, qui se rattache à l'histoire de la lutte des girondins, tout-puissants alors, contre les révolutionnaires plus ardents qui bientôt allaient composer la Montagne, avait été, il faut le dire, provoqué par les plus violentes attaques. Déjà, sous la Constituante, Brissot avait eu de vives polémiques avec le vaillant journaliste des *Révolutions de France et de Brabant*. Cette fois, la querelle s'était réveillée à propos de la fameuse question de la guerre, qui divisait alors les hommes politiques et les patriotes en deux camps. Camille s'était prononcé, avec Robespierre, dans le sens de la paix. Brissot, le coryphée de la guerre, traita ses raisons de pasquinades, et le maltraita fort dans son journal, le *Patriote français*, prenant texte d'une cause qu'il avait défendue comme avocat. Le collaborateur de Brissot, le spirituel et violent Girey-Dupré, enchérit encore par quelques articles venimeux ; les autres feuilles girondines firent chorus, et la *Chronique de Paris*, à bout d'invectives, affirma que Camille s'était *vendu à tout le monde*. Celui-ci, qui à ce moment n'avait plus de journal à lui, ne pouvait répondre dans les feuilles mêmes qui l'insultaient, car le droit de réponse n'était pas alors inscrit dans nos lois; mais l'imprudent Brissot n'y perdit rien. De sa plume la plus acérée, de sa verve la plus mordante, Desmoulins écrivit d'un trait ce terrible factum, dont l'épigraphe seule était une satire. C'était un verset du psalmiste : « *Factus sum in proverbium ;* je suis devenu proverbe ; » allusion sanglante au néologisme *brissoter*, dont on connaît la perfide signification.

Camille, d'ailleurs, se montre souvent injuste, et fait volontiers flèche de tout bois ; mais il avait été traité avec tant de perfidie, qu'il n'y a guère lieu de s'étonner que la riposte ait été en raison directe de la violence de l'attaque. Ce polémiste passionné, ce charmant et impétueux Picard n'était pas homme à tendre la joue, mais bien plutôt à rendre trois soufflets pour un. Il se disculpe d'abord, et cela victorieusement, relativement à cette cause qu'il avait défendue, et qui avait été un des prétextes des diatribes lancées contre lui. Devenant ensuite accusateur à son tour, et fouillant dans le passé de son adversaire, il lui rappelle les fâcheuses imputations dont sa probité a jadis été atteinte ; il remet en lumière, avec une verve un peu cruelle, toutes les accusations, vraies ou fausses, dont il a été l'objet. Puis, l'amnistiant dédaigneusement pour tous les faits antérieurs à l'ère de la liberté, il examine sa conduite politique, en fait ressortir les contradictions et les défaillances; lui reproche ses adulations à La Fayette, ses attaques contre Robespierre, Danton et les patriotes les plus ardents, et cette fureur belliqueuse qui lui ferait déclarer la guerre à toute l'Europe, comme si le moment était bien choisi pour courir les aventures, alors que la liberté n'est pas encore affermie chez nous, etc.

Où il s'égare, c'est quand il voit dans cet entraînement de Brissot un projet perfide pour compromettre les résultats acquis de la Révolution; quand il lui reproche d'avoir contribué aux désastres des colonies en réclamant trop tôt l'affranchissement des nègres ; d'avoir compromis (toujours à dessein) la cause de la liberté en se déclarant prématurément républicain, etc.

Mais on sent bien qu'il ne faut demander à une œuvre de passion et de colère ni une logique sévère ni une constante équité.

Quoi qu'il en soit, Brissot demeura comme accablé sous le coup de cette vigoureuse réplique. Il n'était point de taille à lutter contre un tel adversaire; et, dévorant son dépit en silence, il laissa le soin de sa défense à ses amis de la *Chronique de Paris*.

Camille a regretté plus tard ces querelles déplorables. Lors de la condamnation des girondins, il assistait à l'audience, et, en entendant la déclaration du jury, il versa des larmes sur le sort tragique de ses ennemis, et il s'écria, dit-on, avec désespoir : « Ah ! mon Dieu ! c'est mon *Brissot démasqué* qui les tue ! »

Le mobile jeune homme allait trop loin dans ses remords. L'effet de son factum fut considérable en effet; mais la perte des girondins tenait à bien d'autres causes, et ce n'est pas une simple brochure qui les eût tués. V. GIRONDINS.

Camille Desmoulins a écrit aussi une *Histoire des brissotins*. V. plus bas.

BRISSOT DE WARVILLE (Félix-Saturnin), paysagiste français contemporain, né à Sens (Yonne) en 1818, est le petit-fils du girondin Brissot. Il s'est formé sous la direction de M. L. Cogniet et a pris part à toutes les expositions qui ont eu lieu à Paris de 1840 à 1866. Des mentions honorables lui ont été décernées par le jury en 1859 et en 1863. Ses paysages, exécutés avec une grande largeur de touche, dans des tons clairs, frais et vaporeux, représentent, d'ordinaire, des vues prises en Normandie, en Touraine, dans le Berry, dans l'Oise, dans les Pyrénées, dans les forêts de Compiègne et de Fontainebleau. Sans avoir le talent des Troyon, des Daubigny, des Bonheur, des Rousseau, M. Félix Brissot mérite cependant d'être compté parmi nos bons paysagistes : il réussit particulièrement à peindre les prairies du Nord, grasses et plantureuses, qu'anime la présence de beaux troupeaux. Un de ses tableaux les plus importants est au palais de Saint-Cloud ; un autre, au musée de Toulon. Il a publié un album de lithographies représentant les vues principales de la forêt de Compiègne et a reproduit par le même procédé plusieurs tableaux de genre peints par M. Guillemin, son beau-frère.

BRISSOTER v. a. ou tr. (bri-so-té — rad. *Brissot*). Voler, filouter, dans le langage des adversaires de Brissot, en 1792 et 1793 : *Brissot, pour tâcher de* BRISSOTER *encore quelque popularité, promit de dénoncer le comité autrichien.* (Camille Desmoulins.) *J'avais préparé le plan de la ligue du Salut public ; mais un citoyen très-actif profita l'autre jour, à l'Opéra, de la liberté de la presse pour me* BRISSOTER *mon portefeuille.* (Suleau.)

BRISSOTIN s. m. (bri-so-tain). Hist. Surnom très-souvent employé dans les polémiques de 1792 et de 1793 pour désigner les partisans de Brissot et en général tous les girondins. ‖ Ce mot était devenu, comme celui de *modéré*, un terme de mépris : *Ah ! l'infâme ! ah ! le* BRISSOTIN ! *dit la tante Angélique, il se marie avec une fille ruinée.* (Alex. Dum.)

Brissotins (HISTOIRE DES), ou *Fragments de l'histoire secrète de la Révolution et des dix premiers mois de la République*, par Camille Desmoulins, avec cette épigraphe :

Est-ce que des fripons la race est éternelle?

Cette prétendue *Histoire* était un pamphlet fort court, mais très-meurtrier, et qui consomma la ruine des girondins dans l'opinion publique. C'est un acte d'accusation très-passionné, comme toutes les pièces de ce genre, œuvre étincelante de verve et qui contient sur les intrigues girondines de terribles vérités, mais où abondent les commérages puérils et les anecdotes suspectes. On connaît l'étonnante crédulité des hommes de ce temps quand il s'agissait des *complots* de leurs adversaires. Retournant contre Brissot et ses amis les accusations dont ils avaient été eux-mêmes si prodigues, Desmoulins les accuse positive-

ment d'être les instruments d'un comité anglo-prussien, et en outre d'une ténébreuse conjuration orléaniste contre la République. Il en est convaincu, il tient les fils, il en a les preuves; — absolument comme les girondins étaient persuadés que Marat, puis Robespierre, puis Danton voulaient se faire proclamer *rois*, ni plus ni moins. Il faut reconnaître d'ailleurs que les brissotins, pour parler le langage du temps, par leur petit esprit de secte et leur acharnement, par leurs diffamations continuelles et leur guerre incessante, avaient bien un peu provoqué contre eux les représailles de leurs ennemis.

BRISSOTISME s. m. (bri-so-ti-sme — rad. *Brissot*). Hist. Système et parti politique de Brissot.

BRISTED (Charles ASTOR), littérateur américain, né en 1820 à New-York, où son grand-père maternel, Jacob Astor, s'était rendu célèbre par ses opérations commerciales. Ayant terminé ses études à l'université de Cambridge, en Angleterre, il retourna en Amérique en 1847, après cinq années d'absence, et prit une part active à la rédaction littéraire de différentes revues. Fixé depuis à Paris, il continue cette collaboration par une correspondance adressée à certains journaux de New-York et au recueil anglais, le *Fraser's Magazine*. C'est dans ce recueil qu'il a commencé, en 1852, l'examen de la littérature et la description des mœurs américaines. Ces études satiriques, réunies en volume, ont paru à Londres et à New-York, sous le titre de : *Plus de dix mille traits de la société américaine*. Bristed est encore auteur d'une étude intéressante : *Cinq ans dans une université anglaise*.

BRISTOL s. m. (bri-stol — rad. *Bristol*). Comm. Sorte de papier à dessiner : *Lucien, son album sur les genoux, laissait glisser au hasard son crayon sur le* BRISTOL. (H. de Kock.)

BRISTOL, ville d'Angleterre, formant à elle seule avec sa banlieue un comté sur les limites de ceux de Sommerset et de Glocester, au confluent de la Severn et de l'Avon, à l'endroit où cette dernière rivière devient navigable pour les grands bâtiments avant de se jeter dans la Severn, qui prend alors le nom de canal de Bristol; à 190 kilom. O. de Londres, par 51° 29′ lat. N. et 5° long. O.; pop., en 1841, avec les faubourgs, 140,158 hab.; d'après le dernier recensement, 155,728 hab. Evêché depuis 1541, écoles nombreuses, université; école de médecine et de chirurgie, école de sciences appliquées, bibliothèque publique. L'industrie de Bristol se divise en plusieurs branches, dont les plus importantes sont celles qui mettent le fer en œuvre ou qui se rattachent au gréement des navires; fabriques de machines à vapeur, ancres, voiles, cordages, chantiers de constructions maritimes, verreries, papeteries, fabriques de voitures, tissus de soie, de laine, de coton, bonneterie, dentelles, raffineries de sucre, etc. Cette ville était encore, sous les derniers Stuarts, la seconde place de commerce de l'Angleterre; mais aujourd'hui elle ne tient plus que le huitième rang parmi les places du Royaume-Uni. En communication avec la capitale et les autres comtés par de nombreux chemins de fer et plusieurs rivières canalisées, elle fait un grand commerce avec les Indes occidentales, ainsi qu'avec l'Espagne et le Portugal, Terre-Neuve et les colonies anglaises du nord de l'Amérique. L'importation du port de Bristol consiste principalement en sucre, rhum, café, coton et autres produits coloniaux; l'exportation, en matériaux à construire, produits des manufactures de la ville, sel et houille des environs, draps, tissus de coton et lainages, boissons, bouteilles. Dans ces dernières années, l'exportation formait une valeur de 13,567,000 francs, et le mouvement de la navigation présentait le chiffre de 786 bâtiments jaugeant 198,261 tonneaux. L'effectif des armements maritimes de ce port s'élève annuellement, en moyenne, à 238 navires, jaugeant 79,103 tonneaux. Bristol, bâtie sur plusieurs collines, et dans les vallées qui les séparent, se divise en deux parties : la ville proprement dite est resserrée, mais les faubourgs sont plus aérés et plus agréables, surtout celui de Clifton. Au milieu de 750 rues, places et ruelles et des 10 marchés qui composent cette cité, on rencontre plusieurs édifices remarquables, parmi lesquels nous citerons : la cathédrale, fondée en 1140; cette ancienne église collégiale d'un monastère présente quelques beaux morceaux d'architecture gothique, une tour ornée de quatre flèches, des croisées à vitraux coloriés et plusieurs tombeaux célèbres, entre autres celui d'Harriet Hesketh, l'amie de Cowper. Les stalles du chœur sont ornées de figures grotesques, parfois indécentes; le portail occidental est un beau reste d'antiquité. Les docks terminés en 1809 méritent d'attirer l'attention; il en est de même du pont suspendu sur l'Avon. Bristol est le *Brito* des anciens Bretons, qui était près d'une station romaine, sur la voie Julia. Les Saxons nommaient cette ville *Bryststow*, et en 1068, elle est appelée *Bristow* dans la statistique de Guillaume le Conquérant. Du temps de Henri II, elle faisait un grand commerce avec le nord de l'Europe; sous Edouard III, elle fournit vingt-deux navires pour le siége de Calais. En 1613, elle était au pouvoir de Charles Ier, mais deux ans après elle fut prise par Fairfax et Cromwell, qui rasèrent l'ancien château fort construit en 1130. C'est à Bristol que Davy fit ses premières expériences publiques sur les gaz; cette ville est la patrie de plusieurs célébrités anglaises : de Séb. Cabot, navigateur qui découvrit le Labrador; du poëte Chatterton, et de Barry.

BRISTOL (canal de), *Bristol-Channel*, golfe de l'océan Atlantique, sur la côte O. de l'Angleterre, entre la principauté de Galles au N. et la principauté de Cornouailles au S. C'est le golfe le plus considérable de la Grande-Bretagne; il mesure 190 kilom. de long sur 160 de large, à l'entrée; ses marées atteignent la plus grande hauteur connue en Europe (16 m. 50); la côte sud n'offre pas de port naturel, mais il s'y trouve plusieurs petites baies, dont la plus importante est celle de Barnstaple; la côte nord a plusieurs bons ports et forme les baies de Swansea, Caermarthen et Milford.

BRISTOL, ville et port de mer des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans l'Etat de Rhode-Island, ch.-l. du comté de son nom, à 24 kilom. S. de Providence, sur la baie de son nom; 5,900 hab. Port sûr et commode, commerce actif avec l'Europe et les Antilles. Exportation d'oignons récoltés dans les environs. ‖ Ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans l'Etat de Pensylvanie, sur la rive droite de la Delaware, à 32 kilom. N.-E. de Philadelphie; 3,257 hab. Nombreuses villas. ‖ Autre ville, dans l'Etat de New-York, comté d'Ontario, à 15 kilom. S.-O. de Canondaigua; 2,000 hab. Dans les environs, nombreuses sources de gaz inflammable. ‖ Autre ville, dans l'Etat de Connecticut, à 72 kilom. S.-O. d'Hartford; 2,900 hab. Importante fabrication d'horloges en bois.

BRISTOL (Frédéric-William HERVEY, marquis DE), pair d'Angleterre, né en 1769, mort en 1859. Membre de la Chambre des communes de 1796 à 1803, sous le nom de baron Hervey, il remplaça ensuite son père, le comte de Bristol, à la Chambre des lords. De 1801 à 1803, il fut secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Le long et chaleureux appui qu'il avait prêté à la politique des tories lui valut du ministère Canning, en 1826, une promotion dans l'ordre nobiliaire; il obtint le titre de marquis. — Son fils, Frédéric-William HERVEY, marquis de BRISTOL, né en 1800, lui succéda à la Chambre des lords en 1859, après avoir siégé à la Chambre des communes depuis 1830. Robert Peel le nomma trésorier de la maison de la reine, charge qu'il occupa de 1831 à 1846. — Il a un fils, Frédéric-William, comte JERMYN, né en 1834, et qui est depuis 1859 membre du parlement.

BRISTOW (Richard), théologien anglais, né en 1538 à Worcester, mort en 1581, fut un des plus brillants élèves de l'université d'Oxford. Il soutint les idées catholiques dans une controverse publique qu'il eut avec Humphrey, et se vit contraint de se retirer à Louvain en 1569. Après être entré dans les ordres, il devint professeur à Douai et à Reims. Atteint d'une maladie mortelle, il partit pour l'Angleterre et mourut près de Londres. Parmi ses ouvrages, nous citerons les suivants, qui sont écrits en anglais : *Court traité des voies et moyens de découvrir la vérité en ces temps d'hérésie* (Anvers, 1599); *Réplique au docteur Fulk, en défense des théories du docteur Allen sur le purgatoire* (1580); *Questions, au nombre de cinquante, proposées par les catholiques aux hérétiques* (in-8°).

BRISTOW (Henri-William), géologue anglais, né en 1817. Après avoir reçu au collége du Roi, à Londres (1840-1841), deux certificats d'honneur dans la classe du génie civil et des sciences appliquées aux arts et aux manufactures, il fut nommé géologue adjoint du cadastre géologique (1842), puis géologue titulaire, et enfin membre de la Société de géologie, en 1843. Il a écrit un *Catalogue descriptif des roches types du muséum de géologie pratique de Londres;* les articles : *Minéraux* et *Roches*, *Manufactures* et *Mines*, dans le *Dictionnaire des arts*, de Ure; des *Mémoires sur la géologie de l'île de Wight;* un *Glossaire de minéralogie* (1861). Le cadastre géologique lui doit aussi des cartes, coupes, etc.

BRISURE s. f. (bri-zu-re — rad. *briser*). Fente, éclat, solution de continuité dans un objet brisé, cassé : *Une gazelle ou un chacal se glissait furtivement entre les* BRISURES *de la roche.* (Lamart.) *Aux tremblantes clartés d'une lampe, je vis tout à coup une* BRISURE *à mon bracelet.* (A. Houssaye.) *Je ne fus pas couché deux minutes sans trouver au paravent protecteur une* BRISURE *par laquelle je pouvais voir la dame mystérieuse.* (E. Sue.) ‖ Fragment, débris d'un objet brisé : *Une coupe de cristal tombe à terre et se brise. Tout à l'heure elle était utile, vous pouviez l'approcher de vos lèvres et y puiser une liqueur agréable et fortifiante, à présent ses* BRISURES *tranchantes ne peuvent qu'ensanglanter la main.* (H. Martin.)

— Argot. Genre d'escroquerie qui consiste à capter la confiance d'un négociant par des achats fidèlement soldés, pour arriver à un achat plus considérable que l'on ne paye point.

— Phys. Angle formé par des rayons réfléchis ou réfractés : *Le phénomène de la réfraction nous est démontré par la* BRISURE *apparente que présente à l'œil un bâton plongé obliquement dans l'eau.* (Lecoq.)

— Mar. Disposition d'un mât ou de toute autre partie d'un bâtiment composée de plusieurs pièces guindées les unes au-dessus des autres : *La* BRISURE *de la cheminée d'un bateau à vapeur.*

— Fortific. Prolongement de la ligne de défense dans le renfoncement d'un bastion à orillons : BRISURE *de la courtine.*

— Techn. Joint, endroit de contact de deux parties d'un ouvrage qui peuvent se replier l'une sur l'autre : *Les* BRISURES *d'un volet.*

— Blas. Modification apportée à des armoiries, pour distinguer une branche cadette ou bâtarde de la branche principale ou légitime : *Avoir fait une* BRISURE *dans ses armes. Les armes des bâtards des princes anglais, qui sont toujours celles d'Angleterre, ont des sortes de* BRISURES *distinctes.* (St-Sim.) ‖ Fig. Modification, changement, différence : *La goutte et le rhumatisme sont des frères, et ce dernier a seulement une* BRISURE *de cadet, parce qu'il ne revient pas comme cette cruelle goutte.* (Mme de Sév.)

— **Encycl.** Blas. La *brisure* est une modification héraldique qu'on fait subir à une armoirie pour indiquer qu'elle est spéciale à la branche cadette ou puînée d'une famille. Quelquefois elle a lieu au moyen de l'addition d'une pièce; d'autres fois, c'est par la suppression d'une pièce de l'écu; c'est enfin par la modification de la couleur des pièces qu'on laisse subsister en les altérant. La branche d'Orléans porte les armes de France avec une *brisure*. Cette *brisure* indique que l'on descend de la branche cadette d'une maison.

Parmi les pièces qui sont d'un usage habituel pour opérer les *brisures*, il faut citer le *lambel*, qui est ordinairement de trois pendants. Ce sont les puînés qui l'emploient volontiers et en chargent les armes pleines de leur maison, en le plaçant en chef, comme *brisure*. Cette pièce n'est pas sujette à enquerre, et elle peut être indifféremment de métal ou d'émail, appliquée sur un fond de même. *Famille de Bourbon-Orléans : D'azur à trois fleurs de lis d'or surmontées d'un lambel à trois pendants pour* BRISURE.

La *bordure* est employée par les cadets et les puînés, mais sa présence sur un écu n'implique pas forcément une idée de *brisure*, puisqu'elle est employée parfois comme pièce unique ou principale.

Le *bâton péri* sert presque exclusivement de *brisure*. — *Famille de Bourbon-Duisant : D'azur, à trois fleurs de lis d'or, au bâton de gueules péri en bande, chargé de trois lionceaux d'argent; à la bordure de gueules dentelée d'argent.* Posé en barre, le bâton devient une *brisure* de bâtardise. *Famille de Bourbon-Longueville : D'azur, à trois fleurs de lis d'or, au lambel d'argent de trois pendants de même; à la barre de gueules.*

Le *franc-canton* sert aussi de *brisure*, mais plus rarement; d'ailleurs, on se sert encore de menues pièces qui s'ajoutent à celles qui chargent déjà l'écu, telles que des billettes, des croisettes, etc. Souvent aussi on écartèle d'un quartier d'alliance, et enfin quelques grandes familles ne craignirent pas d'altérer leur blason en changeant leurs émaux. C'est ainsi qu'on voit les diverses branches de la famille de Mailly, qui porte d'or à trois maillets de sinople, porter ces maillets de gueules ou de sable. Il en est même qui vont jusqu'à modifier le champ de l'écu : dans la famille de Grolée, qui porte gironné d'or et de sable, une branche cadette a choisi pour *brisure* : Gironné d'argent et de sable. Certaines familles étrangères, particulièrement allemandes, établissent leurs *brisures* en changeant seulement les cimiers.

— Argot. Ce genre d'escroquerie se pratique ainsi qu'il suit : Un individu, qui se dit marchand ambulant, se présente dans une fabrique ou une maison de gros, et achète une petite quantité de marchandises, qu'il paye comptant. A ce premier achat en succèdent plusieurs autres, dans les mêmes conditions. Quand le négociant s'est habitué à son nouveau client, celui-ci prétexte le développement de son commerce et se fait livrer une masse considérable de produits, partie au comptant, partie à terme. Les billets sont exactement payés à l'échéance. D'autres opérations semblables ont lieu successivement, et toujours en augmentant d'importance. Enfin, quand l'escroc croit avoir suffisamment capté la confiance de sa dupe, il fait un achat énorme à terme, et disparaît sans qu'il soit, le plus souvent, possible de le découvrir, car il a eu le soin d'opérer avec de faux papiers.

BRITANNI, peuples qui habitaient le sud de l'ancienne Grande-Bretagne et qui, refoulés par les Saxons, vinrent s'établir dans la presqu'île occidentale des Gaules, à laquelle ils donnèrent leur nom. V. BRETAGNE et ANGLETERRE.

BRITANNIA, nom latin de la Grande-Bretagne.

BRITANNIA (pont), pont tubulaire jeté entre l'Angleterre et l'île d'Anglesey. Ce travail remarquable, exécuté par Stephenson de 1847 à 1850, est assez solide pour supporter le passage des convois de chemin de fer. Il est divisé en deux parties : l'une, sur le golfe de Conway, a 121 m. 84 de long, 4 m. 15 de large et 7 m. 31 de hauteur; l'autre, sur le canal de Menai, mesure 454 m. 75 de long.

BRITANNICÆ INSULÆ, nom latin des îles Britanniques.

BRITANNICUS (Claudius-Tiberius), fils de Claude et de Messaline, né à Rome l'an 42 de Jésus-Christ. Il était l'héritier présomptif de l'empire; mais Agrippine, seconde femme de Claude, parvint à l'écarter en faisant adopter Néron, qu'elle avait eu d'un premier époux, et qu'elle fit revêtir de la pourpre après le meurtre de l'empereur. La discorde éclata bientôt entre la mère et le fils, et Agrippine, qui voyait l'influence et le pouvoir lui échapper, menaça Néron de rétablir le jeune Britannicus dans ses droits. Ce fut l'arrêt de mort de ce jeune prince, que Néron empoisonna dans un festin, l'an 56 de l'ère chrétienne. Il avait à peine quinze ans et était le dernier rejeton de l'illustre maison Claudia, aussi ancienne que la cité et qui avait donné trois empereurs au monde. Cette tragédie césarienne forme le sujet de l'un des plus beaux drames de Racine.

Britannicus, tragédie de Racine en cinq actes et en vers, représentée pour la première fois, sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, le 15 décembre 1669. Rappelons en quelques mots l'horrible histoire de ce temps. Lorsque la mère de Claude rencontrait un idiot, elle avait coutume de dire : « Il est moins stupide encore que mon fils. » Tel était l'enfant destiné à gouverner un jour le peuple romain. Claude n'arriva pas au pouvoir avant l'âge de cinquante ans; mais l'âge n'avait guère corrigé la nature. Tiré par force de dessous une tapisserie où il s'était caché pendant qu'on assassinait Caligula, il se vit conduire au trône des Césars en croyant marcher au supplice. Les premières années du règne de Claude, par suite d'une réaction nécessaire après les horreurs de Caligula, furent marquées d'une certaine bénignité; mais le naturel ne tarda pas à reparaître. Claude tomba entre les mains de ses affranchis et de ses femmes, qui le poussèrent à des crimes dignes de son prédécesseur. Les imbéciles couronnés ne sont pas moins dangereux que les plus cruels tyrans. Claude ne fut pas heureux en femmes, et ce fut Messaline, dont Tacite et Juvénal ont cruellement immortalisé le nom, qui osa, à la face de Rome, lui vivant et régnant, épouser un de ses amants, Julius. Agrippine, à son tour, s'empara des volontés de Claude. L'empereur n'y gagna pas, ni Rome non plus. Après l'adoption du fils d'Agrippine, des champignons apprêtés par la fameuse empoisonneuse Locuste aidèrent Claude à passer de la table au tombeau. Sénèque fit, dit-on, l'oraison funèbre que prononça Néron en l'honneur de Claude, ce qui n'empêcha pas Sénèque d'écrire plus tard l'*Apokolokyntose* (v. ce mot), ou métamorphose de Claude en citrouille. Mais lorsque le jeune Néron, fils jusque-là soumis, eut senti le diadème assuré sur son front, lorsque le manteau impérial fut attaché à ses épaules, l'affreux génie de ses prédécesseurs se révéla en lui; les griffes du tigre s'allongèrent, impatientes de sang. Malheur à ceux qui traversèrent ses intérêts ou ses caprices! Agrippine en fut la première victime. On le lui avait prédit; mais, poussée par son ambition, elle avait répondu, selon Tacite : *Occidat, dum imperet* : « Qu'il me tue, pourvu qu'il règne. »

Racine a placé l'action de sa tragédie à Rome, dans le palais de Néron. Le jeune fils de Claude, âgé de quinze ans, dépossédé du trône par son père en faveur de Néron, aime une jeune fille de la famille d'Auguste, Junie, sœur de Silanus. Agrippine, de plus en plus délaissée par son fils, protége leurs amours. Néron déjoue le projet de sa mère, devient amoureux de Junie, lui commande de renoncer à la tendresse qu'elle éprouve pour Britannicus. Il fait arrêter ce dernier, garder Junie, l'affranchi Pallas et Agrippine elle-même. Cette dernière réussit cependant à revoir son fils, lui rappelle tous les crimes qu'elle a commis pour l'élever au trône et lui reproche son ingratitude; Néron feint de se réconcilier avec elle et de consentir au mariage des deux amants; mais, par les conseils de l'affranchi Narcisse, et en dépit des sollicitations de son précepteur Burrhus, il prépare la mort de son rival et l'invite à un festin, où il l'empoisonne.

« C'est, dit Voltaire, la pièce des connaisseurs. » Racine, en effet, y réunit l'art de Tacite et celui de Virgile. Tout y porte l'empreinte de la maturité, tout est mâle, tout est fini. La conception de cette *terrible* jeunesse de Néron est vigoureuse, et l'exécution sans aucune tache. C'est le treizième livre des *Annales* de Tacite qui a fourni à Racine le sujet de *Britannicus;* mais, bien que le poëte ait, indépendamment des faits, emprunté quelques traits à l'historien, la création des caractères n'appartient qu'à lui seul. Celui d'Agrippine, surtout, est une des plus fortes créations de Racine; il domine toute la pièce; c'est le symbole vivant de l'ambition : « Agrippine, dit M. Gérusez, est une des plus graves figures qui soient au théâtre : son ambition et ses vices tirent de l'énergie de la peinture je ne sais quoi de noble et de saisissant, qui attache. » Burrhus représente la vertu dans une cour corrompue; Narcisse est le type du vice et de la bassesse; Racine en a fait le mauvais génie de Néron. Junie est une figure touchante, où l'on reconnaît le peintre sensible et délicat d'Iphigénie, de Monime et d'Aricie. Il y aurait de nombreuses citations à faire de cette tra-

gédie qui est toujours restée au répertoire; d'admirables vers s'y rencontrent à chaque scène. *Britannicus* est une des tragédies que Racine a le plus travaillées, comme il le dit lui-même dans sa seconde préface. Elle se termine admirablement par ce vers prophétique, qui, adressé à Agrippine, l'une des prochaines victimes du jeune tyran, est bien propre à faire rêver le spectateur, et à prolonger au delà de la représentation scénique les impressions qu'il vient d'y éprouver :

Plût aux dieux que ce fût le dernier de ses crimes!

Nous allons compléter cette rapide analyse par les réflexions suivantes, où le caractère et les mérites de cette magnifique tragédie nous semblent parfaitement appréciés. Ces réflexions, nous les empruntons à M. Veuillot :

On ne s'attendait guère
A voir Veuillot en cette affaire.

Mais nos lecteurs vont se convaincre que M. Veuillot n'est pas seulement un homme de sacristie, et qu'il aurait pu tout aussi bien tenir l'emploi de critique que celui d'inquisiteur; il aurait trouvé là d'aussi belles, d'aussi nombreuses occasions d'extravaser son trop-plein de verve caustique; il est vrai que son salut éternel eût été moins assuré. Nous l'avouerons sincèrement, nous pourrions dire modestement, cette page, empruntée aux *Odeurs de Paris*, jette une certaine indécision sur l'opinion bien arrêtée que nous nous sommes faite il y a longtemps du talent de l'écrivain catholique. Tout ce que nous lisons de lui depuis dix ans nous avait convaincu que sa plume ne devait exceller que dans un genre qui n'est pas du tout celui de Corneille et de Montesquieu, et que, sorti de l'atmosphère où il se complaît, il ne respirait plus à l'aise; que son style devenait flasque, plat, décoloré, comme ces fleurs qui ont été importées loin de leur latitude naturelle. Eh bien, non; ici nous trouvons de l'idée, de l'énergie, du style; après tout, ce n'est peut-être qu'une de ces exceptions qui, au lieu d'infirmer la règle, la confirment simplement.

« Comme ces vers forgés de musique et de clarté sont entièrement beaux! Quelle savante étude des caractères et de la vérité historique! Que Néron est bien l'empereur, cet empereur-là, au moment décisif où Racine l'a voulu peindre! Que Narcisse est bien le conseiller des crimes, l'esclave intelligent et méchant, en mission de l'enfer auprès d'un tel maître du monde! Qu'Agrippine a bien l'ambition ardente et frivole de la femme! Que Burrhus, enfin, exprime bien la tiède sagesse de l'honnête homme de cour et l'impuissante vertu du stoïcien! Junie et surtout Britannicus ne sont que des jeunes gens amoureux, mais c'est ce qu'ils doivent être, et les battements très-sincères de ces jeunes cœurs donnent le branle à tout l'ouvrage. On dit que l'amour de Britannicus et de Junie n'est pas romain. Qu'importe, si c'est de l'amour! Cet amour tient peu de place, et il est victorieux. Il empêche Britannicus de dissimuler, il donne le ferment qui révèle Néron, qui fait déborder le monstre encore timide et emprisonné. Il est aussi la première punition du tyran : Néron goûtera le supplice de ne pouvoir entièrement dégrader la majesté de l'âme humaine.

» La nouvelle poétique peindrait autrement Néron et son règne. Elle disséminerait ce personnage en vingt tableaux heurtés, et nous donnerait plusieurs hommes au lieu d'un. Elle voudrait mêler le hideux au tragique, elle ferait surtout dominer le grotesque et rendrait Néron ridicule, absolument et ouvertement. Pour atteindre ce beau résultat, elle briserait la magnifique harmonie des unités : nous aurions Néron histrion et Néron incendiaire, Néron empereur et Néron bête féroce, Néron égorgeur, Néron égorgé; en un mot, des membres au lieu d'un corps; une kermesse avec des bourreaux dans un coin, au lieu des Panathénées. A travers ce fouillis, le drame irait comme il pourrait, le jeu des machines dramatiques remplaçant les mouvements naturels de l'esprit et du cœur.

» Cependant, avec tout cet appareil, la nouvelle poétique ne saurait rien produire que Racine ait oublié. Néron et le règne de Néron sont tout entiers dans l'épisode de Britannicus. Le poëte a tout marqué d'un trait juste, relégué, toujours visible. Il s'en vante lui-même avec une charmante fierté : « Voici celle de mes tragédies que je puis dire que j'ai le plus travaillée. A peine elle parut sur le théâtre, qu'il s'éleva quantité de critiques qui semblaient la détruire... La pièce est demeurée, et si j'ai fait quelque chose de solide et qui mérite quelque louange, la plupart des connaisseurs demeurent d'accord que c'est ce même *Britannicus*. » Il dit ensuite qu'il a « travaillé sur des modèles qui l'ont extrêmement soutenu dans la peinture qu'il voulait faire de la cour d'Agrippine et de Néron; » car sa tragédie « n'est pas moins la disgrâce d'Agrippine que la mort de Britannicus. » — Il renvoie à Tacite, « qui aussi bien est entre les mains de tout le monde. » — Pour commencer par Néron, « il faut se souvenir qu'il est ici dans les premières années de son règne, qui ont été heureuses, comme l'on sait. Ainsi, il ne m'a pas été permis de le représenter aussi méchant qu'il a été depuis. Je ne le représente pas non plus comme un homme vertueux; car il ne l'a jamais été. Il n'a pas encore tué sa mère, sa femme, ses gouverneurs; mais il a en lui les semences de tous ces crimes. Il commence à vouloir secouer le joug. C'est un monstre naissant qui n'ose pas encore se déclarer, et qui cherche des couleurs à ses méchantes actions... Je lui donne Narcisse pour confident, parce que cet affranchi avait une conformité merveilleuse avec les vices du prince encore cachés; *cujus abditis adhuc vitiis mire congruebat*. J'ai choisi Burrhus pour opposer un honnête homme a cette peste de cour... Burrhus, *militaribus curis et severitate morum*... Toute la peine de Burrhus et de Sénèque était de résister à l'orgueil et à la férocité d'Agrippine, *quæ, cunctis malæ dominationis cupidinibus flagrans, habebat in partibus Pallantem*. La mort de Britannicus fut un coup de foudre pour elle, dit Tacite; ce crime lui en faisait craindre un plus grand. » Le poëte établit de même les caractères historiques de son Britannicus et de sa Junie. S'il fait entrer Junie dans les vestales, ce n'est pas qu'il ignore la règle canonique qui fixait l'âge de la réception entre six et dix ans : « Mais le peuple prend ici Junie sous sa protection. Et j'ai cru qu'en considération de sa naissance, de sa vertu et de son malheur, il pouvait la dispenser de l'âge prescrit par les lois, comme il a dispensé de l'âge pour le consulat tant de grands hommes qui avaient mérité ce privilége. »

» On le voit, Racine connaît son monde romain, et s'il s'est plus attaché à la peinture des caractères et des passions qu'à la représentation des costumes, ce n'est pas faute d'avoir pu faire le costumier. Il pensait que le costume importe peu à des spectateurs qui ont Tacite entre les mains. L'extrême soin des détails offense l'art; il détourne l'attention de l'objet principal, pour la divertir sur des inutilités. L'objet principal, c'est l'homme. C'est, ici, le « monstre naissant » s'apprêtant à épouvanter la terre; c'est l'orgueil féroce, capable de tous les crimes pour régner, incapable de prudence et se perdant lui-même. Le reste est accessoire et ne doit être employé que dans la mesure strictement nécessaire. Quel besoin ai-je de voir brûler des chiffons sur la scène, pour savoir que Néron est homme à incendier Rome et l'empire? Narcisse en faveur, Burrhus écarté, le fratricide accompli, le parricide déjà résolu, les cœurs innocents et purs déchirés par ce tyran plus furieux et poussé à commettre plus de crimes à mesure qu'il est atteint de plus de remords, tout m'est présent, tout m'est justifié; je sais comment Néron devient coupable et comment il deviendra fou.

» Sa vanité d'histrion, si considérable, j'en conviens, et que la poétique réaliste ne manquerait pas de mettre en acte, n'est point oubliée et produit ce qu'elle doit produire. C'est en l'irritant que Narcisse, après avoir longtemps tâté son maître, qu'on me pardonne l'expression, emporte enfin les derniers scrupules de vertu que l'éloquence de Burrhus a su réveiller une dernière fois. César veut bien reprendre le joug de sa mère, veut bien se réconcilier à son rival, veut bien dominer son amour; toute sa passion le ressaisit et tous ses crimes sont résolus lorsqu'un vil affranchi lui fait entendre qu'on le trouve mauvais acteur. Seulement, au lieu de longues scènes où César serait ridicule, le poëte se contente de quelques vers. Il faut que Néron épouvante; la dignité de l'art ne permet point qu'il amuse. Narcisse lui-même, qui le joue, ne lui parle que comme au maître du monde :

Néron, s'ils en sont crus, n'est point né pour l'em- [pire...
Pour toute ambition, pour vertu singulière,
Il excelle à conduire un char dans la carrière,
A disputer des prix indignes de ses mains,
A se donner lui-même en spectacle aux Romains,
A venir prodiguer sa voix sur un théâtre,
A réciter des chants qu'il veut qu'on idolâtre,
Tandis que ses soldats, de moments en moments,
Vont arracher pour lui des applaudissements.
Ah! ne voulez-vous pas les forcer à se taire?
— Viens, Narcisse, allons voir ce que nous devons [faire!

» Voilà Néron. Et c'est ainsi qu'il convient de montrer l'histrion dans l'empereur, et non pas en lui faisant chanter, d'une voix fausse, les sonnets de Trissotin, entouré de ses soldats qui forcent l'applaudissement des auditeurs tentés de siffler. Ce pittoresque, plus réel peut-être, plus matériellement historique, fausserait cependant le caractère dramatique de Néron, par la raison qu'un tigre n'est pas un chat, ni un ours, ni un singe. En même temps, il fausserait la loi poétique, en introduisant le rire dans le poëme tragique, d'où il est banni, comme, d'un autre côté, avec une majesté pareille, dédaignant l'épouvante grossière, la tragédie écarte la vue du sang. Telle est la loi générale de la tragédie, par où elle s'élève au sommet pur de l'art et de la beauté. Par la seule pompe du langage, par la seule peinture de la passion, par la seule grandeur de l'âme, elle veut produire une impression terrible, et laisse à un art inférieur les ressources qui peuvent émouvoir les sens.

» La peinture de l'époque ou, comme ils disent, la *couleur locale*, est au nombre des éléments qui appartiennent à la tragédie sous la condition d'en abuser moins que de tout autre, elle qui doit n'abuser de rien. Racine ne l'a point omise; elle existe au fond du tableau, comme l'air dans lequel se meuvent les personnages, pleine partout, partout discrète. Lorsqu'il s'agit du poison qui doit tuer Britannicus, Narcisse va le demander à Locuste, et ce favori de l'empereur parle en ami de l'empoisonneuse attitrée :

. . . . La fameuse Locuste
A redoublé pour moi ses soins officieux.
Elle a fait expirer un esclave à mes yeux.

» Assurément ces deux vers peignent suffisamment un vaste côté de la civilisation impériale, et l'élégance raffinée du langage n'est qu'un trait de vérité plus effrayant. La langue de Narcisse reste douce et calme, virgilienne, comme l'âme de Néron demeure tranquille lorsqu'il voit tomber son frère, foudroyé du poison que Narcisse a versé :

Néron l'a vu mourir sans changer de couleur.

» Ecoutons un autre portrait de Rome au temps de Néron. Tacite ne surpasse nulle part l'énergie de ces paroles, plus formidables encore dans la bouche où le poëte les a placées. C'est Narcisse qui parle à Néron, et ce que l'ancien esclave ose dire à l'empereur, Burrhus, le vieux citoyen, ne l'oserait penser; en s'avouant la bassesse de Rome, il craindrait d'offenser l'empereur et d'outrager la patrie :

. . . . Les Romains ne vous sont pas connus,
Vous les verrez toujours ardents à vous complaire,
Leur prompte servitude a fatigué Tibère.
Moi-même, revêtu d'un pouvoir emprunté,
Que je reçus de Claude avec la liberté,
J'ai cent fois, dans le cours de ma gloire passée,
Tenté leur patience et ne l'ai point lassée.
D'un empoisonnement vous craignez la noirceur?
Faites périr le frère, abandonnez la sœur,
Rome, sur ses autels prodiguant les victimes,
Fussent-ils innocents, leur trouvera des crimes.

» C'est de l'histoire, je pense; c'est même quelque chose de plus. Et si l'on considère la quantité de personnages que la littérature française a fournis à la politique, l'on en trouvera peu qui puissent présenter, autant que Racine, l'étoffe d'un grand citoyen et d'un véritable homme d'Etat. »

Quelques anecdotes assez curieuses se rattachent à cette tragédie. On sait qu'elle tomba à la huitième représentation, sous les efforts de la cabale. Boileau, voyant son ami Racine *affligé du peu de succès que la première représentation faisait présager pour Britannicus*, courut à lui, l'embrassa publiquement et lui dit tout haut que c'était ce qu'il avait fait de mieux jusqu'alors.

Britannicus nous rappelle un autre souvenir relatif à Louis XIV. On dit que ce prince, en entendant les vers que nous avons cités plus haut :

Pour toute ambition, pour vertu singulière,
Il excelle à conduire un char dans la carrière, etc.,

crut voir une allusion à l'habitude qu'il avait prise de figurer lui-même dans les ballets, et qu'il s'abstint dès lors d'y paraître.

Quoique âgé alors de quatre-vingts ans, le célèbre Baron voulut jouer le personnage de Britannicus, jeune prince à peine sorti de l'enfance. Plusieurs spectateurs ne purent s'empêcher de rire de ce contraste, et la représentation en fut troublée. Baron, sans se déconcerter, s'avance sur le bord du théâtre, se croise les bras, fixe un instant ses regards sur le parterre, puis s'écrie, en poussant un profond soupir : *Ingrat parterre que j'ai élevé!* Tout le monde applaudit au sang-froid de Baron, et on le laissa continuer son rôle.

L'incident le plus comique se produisit en province. A une représentation de *Britannicus*, l'actrice chargée du rôle d'Agrippine, manqua de mémoire, ou plutôt de bon sens, et au lieu de ce vers :

Mit Claude dans mon lit et Rome à mes genoux,

elle débita gravement celui-ci :

Mit Rome dans mon lit et Claude à mes genoux.

C'est là un joli lapsus, que nous recommandons aux rédacteurs du *Tintamarre*.

BRITANNICUS (Jean), littérateur italien, né à Palazzolo, mort à Brescia en 1510. Très-versé dans la langue latine, il obtint une chaire à Brescia et fit paraître, outre divers opuscules, des *Commentaires* estimés sur Perse (1491, in-fol.), sur Térence, sur Stace, sur Ovide et sur Juvénal.

BRITANNIQUE adj. (bri-tann-ni-ke — lat. *britannicus*, même sens; formé de *Britannia*, nom latin de la Grande-Bretagne). Géogr. Qui appartient aux Anglais ou à l'Angleterre : *Les îles* BRITANNIQUES. *La marine* BRITANNIQUE. *Le spleen* BRITANNIQUE. *L'orgueil* BRITANNIQUE *humilie ceux qu'il protége.* (Chateaub.) *Les armes* BRITANNIQUES *étaient alors des armes mercenaires et barbares.* (Villem.) *L'aristocratie* BRITANNIQUE, *sans trancher sur le caractère national, annonce une race supérieure.* (L. Faucher.) *Le général Bonaparte était frappé de cette liberté sans orages dont la Constitution* BRITANNIQUE *fait jouir l'Angleterre.* (Thiers.) *Ces deux aquarelles sont des études très-finement rendues et saupoudrées d'un grain d'humour* BRITANNIQUE. (Th. Gaut.)

Ces fiers Anglais seront tous hérétiques;
Frappons, chassons ces dogues *britanniques*.
VOLTAIRE.

BRITANNIQUES (îles), formant le plus grand archipel de l'Europe dans l'Atlantique, au N.-O. de l'ancien continent, dont il est séparé par la Manche, le pas de Calais et la mer du Nord. Il se compose de deux vastes îles : l'Irlande et la Grande-Bretagne, de plusieurs groupes moins importants; les Shetland, les Orcades, les Hébrides, les Sorlingues, les îles anglo-normandes Man, Anglesey, Thanes et Wight. Pour les détails : V. chacun de ces noms propres.

S'il faut en croire certains auteurs, les îles Britanniques avaient été découvertes par les Etrusques bien avant la fondation de Rome. Ainsi, un savant anglais, William Bentham, a traduit, il y a une trentaine d'années, deux inscriptions étrusques, desquelles il résulterait que les anciens Etrusques connaissaient la boussole, et étaient arrivés par mer aux îles Britanniques. Les *Annales de philosophie chrétienne* contiennent le passage relatif à cette découverte, et nous allons le mettre sous les yeux de nos lecteurs : La sixième table (couverte d'inscriptions étrusques) est un vrai prospectus qui pourrait servir de modèle à nos fondateurs de modernes colonies; elle commence par une invitation aux gens de se partager ou d'affermer les terres de l'Ouest, où il y a trois îles d'un sol riche et productif, avec des bœufs et des moutons en abondance, et de grands daims noirs. Le pays contient des mines avec de jolis cours d'eau, et tout ce qui peut rendre une résidence agréable. On y lit ensuite que les navires qui avaient été préparés pour transporter les colons avaient des magasins de vivres et de provisions en abondance pour le voyage, et de l'eau dans des peaux (des outres), pour l'usage journalier; que la science et l'habileté nautique des capitaines et des équipages garantissaient la sécurité de la navigation, et qu'on pouvait en toute sûreté et avec toute confiance s'aventurer sur le désert inconnu de la mer. Le *petit pointeur* (la boussole) et les vivres conservés sont indiqués comme les moyens par lesquels on a découvert les trois îles de l'Ouest. Les événements des premiers voyages sont décrits avec emphase; dans une occasion, il paraît que les navires avaient été tellement au nord, que l'eau avait gelé dans les outres, qui s'étaient rompues; ils arrivèrent alors sur un point qu'ils croyaient la terre, mais après examen, ils virent, à leur grande consternation, que c'était seulement de la glace. Ils continuèrent leur route dans l'anxiété, se guidant sur le soleil dans le jour, et par les *sept* (la Grande Ourse) pendant la nuit. Enfin, ils arrivèrent aux trois îles, sur la première desquelles ils virent des moutons. Le passage qui termine l'inscription de la septième table rappelle aux Etrusques que les îles qu'on venait de découvrir pouvaient former un beau pays pour le commerce, étant protégé par la mer contre toute agression hostile, et qui pourrait par la suite devenir un asile en cas que leur propre pays fût envahi et conquis par un ennemi; ils pourraient alors se retirer dans leurs navires et aller rejoindre leurs amis déjà établis dans la colonie. Dans le dernier paragraphe, nous voyons que l'inscription a été écrite trois cents ans *après le grand bruit souterrain et la commotion qui l'accompagna*. Il est évidemment fait ici allusion à un tremblement de terre; mais c'est là un renseignement beaucoup trop vague pour fixer, même par approximation, la date à laquelle eut lieu la découverte des îles Britanniques par les Etrusques.

BRITANNO-SAXON, ONNE adj. Géogr. Qui appartient aux Bretons et aux Saxons.

BRITHIE s. f. (bri-tî — du gr. *brithês*, lourd). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes renfermant trois espèces, dont l'une habite les bords de la Méditerranée.

BRITINNIACA CURTIS, nom latin de Saint-Blin.

BRITISH MUSEUM. Cet édifice, l'un des plus vastes de Londres, est aussi l'un des plus riches en collections d'objets d'art et de sciences. Le British Museum, qui ne compte guère plus d'un siècle d'existence, doit son origine à la réunion des trois collections de sir Hans Sloane, de Robert Cotton et de W. Harley, que le parlement acheta dans la même année. Sir Hans Sloane, mort en 1753, ayant laissé par testament son cabinet d'histoire naturelle et sa bibliothèque de 50,000 volumes, riche en manuscrits précieux, à la ville de Londres, moyennant une somme de 20,000 livres à répartir entre ses héritiers, le parlement vota la somme, et l'ancien palais du duc de Montague, dans Great-Russell-Street, acheté au prix de 10,250 livres, reçut, un peu au hasard et sans aucun plan préconçu, les trésors amassés laborieusement par Sloane. « Peu préoccupée jusqu'alors des intérêts de la science et des arts, lisons-nous dans le *Moniteur* du 14 juillet 1860, l'Angleterre ne possédait encore en 1755 aucun de ces établissements qui, depuis longtemps, faisaient, par leurs richesses artistiques ou littéraires, la gloire de quelques nations européennes; comme elle arrivait la dernière et à une longue distance, après la plupart des royaumes du continent, à la recherche des beaux-arts, il lui fallait se mettre à l'œuvre au plus vite et réparer le temps perdu. Elle prit donc à la hâte tout ce qui s'offrit sous sa main, de telle sorte que son musée, composé des éléments les plus divers, contenait de tout un peu : des manuscrits et des livres, des dessins et des estampes, des médailles, quelques statues, des échantillons de minéralogie, des herbiers, des objets d'ethnographie, des animaux empaillés, et jusqu'à des costumes d'Esquimaux et de sauvages. Ainsi furent improvisés en un seul musée, une bibliothèque, un musée d'antiquités et un muséum d'histoire naturelle. »

A peine fondé, le British Museum s'accrut rapidement par acquisitions, donations, etc. Son premier achat fut celui des manuscrits de Harley; la bibliothèque de Cotton l'enrichit ensuite. En moins de dix ans, si l'on en croit M. Lavoix, le cabinet des médailles, par exemple, pauvre à son origine, vit se fondre dans ses collections six collections particulières, que des ambassadeurs et des consuls anglais avaient formées pendant leur séjour en Italie ou dans quelques villes de la Sicile et de la Grèce. Des bronzes, des vases, des terres cuites provenant de la même source vinrent se ranger dans les salles des antiques. Le fonds des imprimés et celui des manuscrits se multiplia dans une proportion plus grande encore. D'un autre côté, chaque voyage d'un navigateur anglais apportait un nouveau tribut à la Zoological Gallery, et Montague House devenait de plus en plus insuffisante pour contenir ce surcroît annuel de richesses.

Quand l'Etat eut acheté les marbres célèbres que lord William Hamilton avait rapportés au retour de son ambassade de Naples, dit M. Lavoix, et, plus tard, ceux plus nombreux encore de la collection Townley, au corps principal de l'hôtel il fallut ajouter des constructions nouvelles; on éleva encore une annexe pour recevoir les marbres provenant de l'ancien temple d'Apollon à Phigalie; une autre, en 1816, pour donner place aux statues et aux bas-reliefs du Parthénon, que lord Elgin, ambassadeur à Constantinople, rapportait d'Athènes. Enfin, lorsqu'en 1823 le roi George IV offrit en présent à la nation la bibliothèque de George III, son prédécesseur, qui venait de mourir, l'espace manquait encore pour recueillir ce legs considérable. Force fut de renoncer à ce système d'extension successive des bâtiments au fur et à mesure de l'extension des collections, système envahisseur et qui, de proche en proche, menaçait tout le voisinage d'expropriation. Le parlement décida dès lors la construction d'un vaste édifice approprié pour recevoir les richesses que le musée possédait déjà et celles que l'avenir devait nécessairement apporter. Il ne se trompait guère dans ses heureuses prévisions : dans ces trente dernières années, en effet, Londres a vu plus que doubler les trésors de son musée national. Sans parler du département des imprimés, qui, par ses acquisitions annuelles et par les livres qu'il reçoit du dépôt légal, s'accroît tous les ans dans une proportion vraiment effrayante; sans citer la bibliothèque de Thomas Grenville qu'il a reçue en don, je ne suivrai que le département des antiques dans ses accroissements de plus en plus remarquables. De 1835 à 1848, la collection égyptienne, qui ne comptait jusque-là que des sculptures prises par Nelson sur l'armée française en Egypte, et quelques morceaux de provenance particulière, la collection égyptienne s'était augmentée, ou pour mieux dire créée, par les collections Salt, James Halliburton, Anastasi, Belmore et Andrew. En 1842, sir James Fellows, après avoir exploré la Lycie dans deux voyages consécutifs, expédiait pour Londres le tombeau des Harpies et les marbres de Xanthus. Cinq ans plus tard, M. Layard adressait à son gouvernement les prodigieuses découvertes de monuments assyriens faites dans le voisinage de l'ancienne Ninive. Sous la direction de sir H.-C. Rawlinson, MM. Rassam et Lotfus avaient été aussi heureux que leurs prédécesseurs dans les fouilles entreprises sur les mêmes contrées; les débris des édifices en ruine de Nemroud, de Khosabad et de Kouyunjik ont rempli, en dix années, les immenses galeries assyriennes. Enfin, un jeune archéologue plein d'ardeur et de savoir, M. Ch.-E. Newton, vient d'ajouter encore (1860) à toutes ces richesses en déterrant les marbres de Boudroun, et en envoyant en Angleterre la statue de Mausole et les bas-reliefs qui ornaient ce tombeau, une des sept merveilles du monde ancien, ainsi que chacun sait. »

La même activité prodigieuse, la même volonté persévérante furent mises au service des huit départements qui composent le British Museum. Un siècle suffit à l'Angleterre pour élever aux lettres, aux sciences et aux arts ce splendide monument. Il nous serait impossible, dans un travail forcément restreint, de donner place, même brièvement, à chacune des divisions de cet établissement immense, qui, à lui seul, est, pour Londres, ce que sont pour nous la bibliothèque de la rue Richelieu, le Louvre et le Muséum du Jardin des Plantes. M. Mérimée a décrit dans le *Moniteur* du 26 août 1857, auquel nous renvoyons le lecteur désireux de pousser plus avant cette étude, le département des imprimés, et particulièrement la nouvelle salle de lecture, laquelle, de l'avis même de notre journal officiel (14 juin 1860), devrait servir de modèle à toutes les salles de bibliothèques publiques, et dans laquelle plus de trois cents lecteurs trouvent à la fois toutes les ressources d'une vaste bibliothèque et toutes les commodités du cabinet de travail le plus confortable. La forme de cette magnifique salle est circulaire; elle a un diamètre de 140 pieds anglais et est couronnée par un dôme qui s'élève à 106 pieds au-dessus du parquet. Ce dôme est presque égal en hauteur à celui du Panthéon de Rome, et celui de la cathédrale de Saint-Paul lui est inférieur. La salle est éclairée tout autour par vingt grandes fenêtres, indépendamment de la lumière qu'elle reçoit d'en haut par une lanterne ménagée dans la voûte du dôme.

Et à ce propos, nous nous surprenons à nous écrier :

Pourquoi faut-il que le *Moniteur*, qui a le privilége de parler de haut, se borne à des déclarations et à des descriptions qui font venir l'eau à la bouche des malheureux habitués des bibliothèques de Paris, obligés souvent de soutenir un siége en règle pour obtenir les livres dont ils ont besoin, et chassés des salles de travail aux heures mêmes qui seraient les plus favorables au travail?... On a modifié la salle, espérons qu'on va supprimer la routine...

Parmi les richesses du British Museum, nous ne pouvons nous dispenser d'appeler l'attention sur la remarquable collection de dessins où l'Italie est dignement représentée, le cabinet des estampes, la galerie des tableaux et le département des médailles. Le British Museum est fier, à juste titre, de son vase Portland, vase unique, trésor inestimable, en pâte de verre, trouvé dans une chambre sépulcrale, non loin de la route de Rome à Frascati, et qui porta longtemps le nom de la famille qui le posséda la première, la famille Barberini. Ses bronzes, ses vases, ses terres cuites, rangés avec beaucoup de goût; ses antiquités étrusques, grecques et romaines, ses ivoires, ses émaux, ses faïences d'Italie, ses verres de Venise comptent des pièces remarquables dans le détail desquelles il serait trop long d'entrer. Nous ne nous ferons pas juge des collections d'histoire naturelle. Le hasard a rapproché au British Museum des éléments quelque peu dissemblables, et, aujourd'hui encore il suit les errements de sa première origine. La commission, ou plutôt la corporation (*trust*), chargée de surveiller et d'administrer l'établissement, est, dit-on, dans l'intention de séparer du reste du musée d'importantes collections qui demanderaient un musée à part, celles de la botanique, de la zoologie, de la paléontologie et de la minéralogie. On a critiqué certains voisinages; par exemple, on a dit : Pourquoi ces coiffures en plumes de perroquet et ces parures en os de poisson des îles Sandwich ou des îles Marquises sont-elles si près du vase de Portland? Quant à nous, nous ne voyons point le mal qu'il peut y avoir à cela. Il nous semble, au contraire, intéressant qu'on puisse d'un seul coup d'œil apercevoir ainsi le monde sauvage et le monde civilisé, la nature et l'art. Rien peut-être n'est plus propre à instruire que ces rapprochements où la méthode est légèrement oubliée, que l'apparition soudaine d'objets si différents entre eux. Avec leur esprit pratique, les Anglais comprennent sans doute que mieux vaut un peu d'entassement, qui permet à l'homme d'étude de mesurer d'un seul coup les efforts du génie humain, que de disperser aux quatre coins de Londres dix musées, qui auraient pour premier résultat de forcer le visiteur à une dépense de temps vingt fois plus grande. L'entretien du British Museum coûte un million par an à l'Etat; il coûterait assurément davantage si on en venait jamais à le diviser en plusieurs musées entièrement séparés les uns des autres et dispersés dans les différents quartiers de la ville de Londres. Les Anglais sont d'ailleurs beaucoup mieux placés que nous pour reconnaître les inconvénients ou les avantages d'une telle réforme, sur laquelle nous n'avons pas à nous appesantir.

Le British Museum n'est pas un édifice remarquable par son architecture. Construit primitivement dans le style Louis XIV, les nombreuses transformations qu'il a eu à subir lui ont entièrement enlevé sa physionomie première. Les manuscrits, les livres et les collections archéologiques occupent le rez-de-chaussée. Les manuscrits, qui déjà s'élevaient en 1848 à trente et un mille, sont placés à droite dans l'aile orientale. Un catalogue systématique en a été dressé en partie par les soins de J. Forshall et de l'orientaliste Rosen, sous ce titre : *Catalogus codicum manuscriptorum orientalium, qui in British Museum asservantur* (Londres, 1838-1846); la première et la deuxième partie de ce catalogue comprennent les manuscrits syriens, ainsi qu'une partie des manuscrits arabes. Les manuscrits de Burney ont été aussi catalogués dans le *Catalogue of manuscripts in the British Museum; new series* (Londres, 1834-1840). La bibliothèque vient après les manuscrits. Le fonds de Grenville compte 20,240 volumes; le fonds de George III, 80,000 volumes; celui de Joseph Banks, 16,000 volumes; celui de Sloane, 50,000 volumes. Ceux-ci, comme on l'a vu plus haut, ont composé les premiers matériaux de cette vaste collection, qui compte aujourd'hui plus de 500,000 volumes. (En 1851, on comptait 460,000 volumes. V. Panizzi, *British Museum : A short guide to that portion of the library of printed books now open to the public*, Londres, 1851). A l'extrémité orientale, et dans une partie du corps de bâtiment du nord, se trouvent les salles de lecture, où les travailleurs sont commodément installés, et trouvent à leur disposition tout ce dont ils ont besoin, plumes, encre, etc. Les collections d'objets d'art remplissent le rez-de-chaussée de l'aile gauche occidentale. Les parties les plus importantes en sont décrites dans plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Ancient marbles of the collections of ancient Terrarotta in the British Museum* (Londres, 1818), etc.

C'est dans deux des salles extérieures de cette partie de l'édifice que se distinguent, au milieu des monuments de l'art grec, les marbres d'Elgin, acquis à l'Angleterre depuis 1801, et dont nous avons parlé plus haut; les monuments lyciens dus à sir James Fellows; le tombeau des Harpies et les marbres de Xanthus, du style le plus pur et le plus noble. Les salles intérieures renferment la galerie de Townley à l'ouest, et les monuments égyptiens d'Alexandrie, enlevés pour la plupart aux Français par Nelson. On remarque, parmi ces antiquités d'un prix inestimable, la célèbre inscription de Rosette et le papyrus de Sallier (Consultez *Select papyrus in the hieratic character from the collections of the British Museum*, Londres, 1842). A côté de la salle qui contient ces richesses enviées des savants, se trouvent les bronzes, les terres cuites, les médailles antiques, orientales et modernes, en quantités innombrables, provenant des cabinets de Sloane, Cotton, George IV, Cracherode, Knight, lady Banks, Marsden. Quant aux collections d'histoire naturelle, elles occupent les étages supérieurs : la zoologie, cinq salles; la minéralogie, classée d'après Berzélius, soixante armoires, etc., etc.

Le public est admis à visiter le British Museum les lundis, mercredis et vendredis, de dix à quatre heures en hiver, de dix à sept en été. Les hommes d'étude ont accès dans les salles tous les jours, de neuf à quatre heures. Le musée est fermé du 1er au 7 janvier, du 1er au 7 mai et du 1er au 7 septembre, ainsi que les jours de fête. Les recettes du British Museum s'élèvent, en moyenne, à 60,000 livres sterl. par an; les dépenses à 50,000 liv. sterl., dont moitié à peu près pour l'administration, le surplus pour acquisitions nouvelles, travaux de reliure, etc. Le nombre des visiteurs peut être fixé approximativement à un million. Outre les ouvrages cités précédemment, on consultera avec fruit : *Catalogus bibliothecæ Musei Britanni* (Londres, 1813, 7 vol.); *Catalogue of prints, drawings, etc., attached to the library of King George III* (Londres, 1829); *List of additions made to the collections in the British Museum in the years* 1831-1840 (Londres, 1833-1843); Panizzi, *Catalogue of printed books in the British Museum* (Londres, 1841).

BRITIUS (François), orientaliste français, né à Rennes au XVIIe siècle. Il entra dans l'ordre des capucins, fut envoyé comme missionnaire dans le Levant, puis se rendit à Rome, où il fut chargé de traduire en arabe l'abrégé des *Annales de Baronius*, et leur continuation, par Sponde (Rome, 1653-1655, 3 vol. in-4o). Britius a pris part à la traduction arabe de la Bible, publiée par Nazari (Rome, 1671, 3 vol. in-fol.).

BRITO ou **BRITO-NICOTE** (Philippe DE), aventurier portugais, né à Lisbonne vers 1550, mort en 1613; était neveu de Jean Nicot, l'introducteur du tabac parmi nous. Il passa dans les Indes orientales, se fixa dans le Pégu, et sut se concilier la faveur du roi d'Arakan. Ayant obtenu de ce prince l'autorisation d'élever une forteresse dans la ville de Syriam, il finit par s'y rendre indépendant, brava toutes les attaques du roi d'Arakan et lui fit même essuyer de sanglantes défaites; mais ayant gravement offensé le roi d'Ova, celui-ci marcha contre la forteresse à la tête d'une nombreuse armée, s'en empara par trahison et fit empaler Brito.

BRITO (Bernard DE), historien portugais, né à Villa de Almeida en 1569, mort en 1617. Il embrassa la vie religieuse dans le monastère d'Alcobaça de l'ordre de Cîteaux (1585), se voua aux recherches historiques et exhuma un grand nombre de documents originaux. Philippe III le nomma, en 1616, historiographe du royaume. C'est lui qui a commencé le grand corps d'histoire connu sous le titre de *Monarchie lusitanienne* (1597-1622, in-fol.), qu'il conduisit jusqu'à la conquête arabe. On a aussi de lui des *Eloges des rois de Portugal* (1603, in-4o). Brito est un des historiens classiques de sa patrie. Il manque cependant tout à fait de critique, et les écoles modernes l'ont rabaissé avec autant d'exagération que le XVIIe siècle l'avait élevé.

BRITO (Francisco-Jozé-Maria, chevalier DE), diplomate et littérateur portugais, né vers 1759, mort en 1825. Etant entré dans la diplomatie, il reçut plusieurs missions importantes, devint ministre plénipotentiaire à Paris, où il signa la convention sur la rétrocession de la Guyane, et passa avec le même titre dans les Pays-Bas. Il a publié, sous le nom de *Candido Lusitano* et *d'Amador Patricio*, des articles bibliographiques, et on lui attribue : *Essai rapide sur la littérature portugaise* (Paris, 1808), publié avec les poésies de F. Manoel.

BRITO FREIRE (Francisco DE), historien portugais, né à Villa de Caruche, mort à Lisbonne en 1692. Après avoir été capitaine de cavalerie, il fit deux voyages au Brésil avec le titre d'amirante de la flotte de Portugal, et prit part à l'expulsion des Hollandais de la ville de Pernambuco (1654). On a de lui : *Relaçao da viagem, que fez ao Estado du Brasil* (Lisbonne, 1657), et *Nova Lusitania, historia da guerra Brasilica* (1675, in-fol.).

BRITOMARTIS, divinité crétoise à laquelle les chasseurs et les pêcheurs rendaient un culte particulier. On fait généralement dériver son nom de deux mots : *britus*, doux, béni, et *martis*, pour *marna*, vierge, jeune fille. Plus tard, lors de l'introduction dans l'île de Crète du culte d'Artémis, la conformité qu'offraient sur certains points ces deux divinités ne tarda pas à les faire identifier, et la personnalité de Britomartis finit par se fondre si bien avec celle d'Artémis (Diane), qu'on en fit la fille de Latone. La légende de Britomartis poursuivie par Minos était répandue dans tout l'archipel grec, ce qui prouve l'extension qu'avait prise ce culte à une certaine époque. Il est probable que ce mythe, comme tant d'autres, est d'origine orientale et particulièrement phénicienne, car la tradition dit que Britomartis était fille de Jupiter et de Carmè, fille elle-même de Phœnix. Dans plusieurs îles, on lui avait donné le surnom caractéristique de *Dictynna*, Britomartis au filet. On la voit figurer sous ce nom et avec l'attribut du croissant sur plusieurs pièces de monnaie frappées sous les empereurs romains.

BRITONES ou **BRITTONES**, les mêmes que les *Britanni*, noms latins des Bretons, soit de l'ancienne Angleterre, soit de l'Armorique.

BRITTI (Paulo), poëte vénitien du XVIIe siècle. On ne sait rien sur lui, sinon qu'il était aveugle. Les œuvres de ce poëte populaire se composent d'une quarantaine de *canzonette* et d'*opuscules* imprimés de 1623 à 1659. Britti composait pour le peuple des vers, remarquables sinon par la délicatesse de la forme et la profondeur de la pensée, du moins par le naturel et l'énergie de l'expression.

BRITTINNIEN s. m. (bri-tinn-ni-ain). Hist. relig. Nom que l'on donnait, en Italie, à des sectaires qui vivaient dans la solitude. ‖ On écrit aussi BRITTINIEN.

BRITTON, jurisconsulte anglais, mort en 1275. Il était très-versé dans le droit civil et canonique, qu'il professa avec distinction, et fut nommé par Henri II évêque de Hertford. On a de lui un recueil de cent vingt-six articles ou capitules en français, imprimé d'abord sans date, puis en 1640 (in-12). Ce recueil, qui fut adopté par le roi Edouard Ier, se compose des principales décisions féodales et coutumières du XIIIe siècle, que Britton avait rédigées sous forme d'articles. Robert Kilhaen a traduit en anglais cette compilation faite sans ordre, qu'on trouve dans le *Recueil des coutumes anglo-normandes* (1776, in-4o).

BRITTON (Thomas), musicien et bibliophile anglais, né vers 1650 dans le Northamptonshire, mort en 1714, était charbonnier de profession. Le jour, il vendait du charbon, et le soir, il faisait de la musique, pour laquelle il ressentait une véritable passion de mélomane. Il finit par organiser dans sa modeste demeure des concerts où se pressaient les plus illustres personnages de Londres. Malgré l'incommodité de la salle et l'humble dehors du propriétaire, l'affluence était considérable. L'entrée du concert fut gratuite pendant les premiers temps, mais on établit bientôt un prix d'entrée de 10 schellings par an, moyennant lequel le souscripteur avait le droit de prendre du café à un sou la tasse. Les plus fameux artistes de Londres étaient au nombre des exécutants de cette académie musicale, et le grand Hændel lui-même ne crut pas déroger en y faisant sa partie dans les symphonies. Britton avait réuni une collection admirable de livres musicaux, de musique ancienne et d'instruments, qui fut vendue fort cher après sa mort, causée par un accès de frayeur. Un des habitués de ses concerts ayant voulu un jour s'amuser à ses dépens, amena avec lui un ventriloque. Tout à coup, pendant un intermède, on entendit une voix, qui paraissait venir du ciel. Cette voix annonça à Britton qu'il allait mourir, et lui dit de réciter son *Pater* à genoux. Britton, pris d'un tremblement subit, obéit à cette injonction, se mit au lit, en proie à une fièvre violente, et mourut peu de jours après. On voit encore de nos jours, au musée Britannique, un portrait de Britton en jaquette bleue et un sac de charbon à la main.

BRITTON (John), archéologue et musicien anglais, né en 1771 à Chippenham, comté de Wilts, mort à Londres en 1857. Sans appui et sans ressources, il ne dut qu'à lui-même son instruction. Obligé de demander au travail ses moyens d'existence, il conquit une position honorable dans les lettres, et réussit même, à force de persévérance, à se procurer l'*aurea mediocritas* du poëte. Ses publications furent presque autant de services rendus à l'intérêt général. Ce sont : les *Anciens monuments de l'Angleterre* (1807-1814, 4 vol. gr. in-4o), ouvrage accompagné de trois cents planches, et complété par un volume d'*Eclaircissements chronologiques et historiques de l'ancienne architecture anglaise* (1820, in-4o); les *Beaux-arts en Angleterre* (1812, gr. in-4o), recueil analogue à l'*Histoire des peintres*, de M. Ch. Blanc; les *Cathédrales d'Angleterre* (1814-1833, 14 vol. in-4o), splendide collection de gravures, précédée et suivie de deux monographies : l'*Eglise de Redcliff* (1812, gr. in-8o) et l'*Abbaye de Fonthill* (1823, in-4o); les *Edifices publics de Londres* (1825, 2 vol. in-8o), dessins par le célèbre architecte Pugin; *Spécimens des anciens monuments de la Normandie* (1825-1827, in-4o); *Esquisses topographiques du nord du Wiltshire* (1826, in-8o); *Antiquités pittoresques des villes d'Angleterre* (1828-1830, in-4o); *Dictionnaire de l'architecture et de l'archéologie au moyen âge* (1835-1836, 4 part. in-8o). Britton s'était préparé à ces travaux par une active collaboration à deux ouvrages du même genre : les *Beautés du Wiltshire* (3 vol. in-8o); les *Beautés du Bedfordshire*, etc. Sur la fin de sa vie, il a écrit ses mémoires. Il avait abordé le genre essen-

tiellement anglais des études critiques et biographiques : *Essai sur l'auteur des* Lettres de Junius; *Vie de John Aubrey; Observations sur la vie et les écrits de Shakspeare.*

BRIVA (Jean), homme politique français, né vers le milieu du XVIIIe siècle, embrassa avec enthousiasme les principes de la Révolution. Elu en 1791 député à l'Assemblée législative par le département de la Corrèze, il demanda qu'on fît des canons avec les statues de bronze des anciens rois. Il fut réélu à la Convention, vota la mort de Louis XVI sans appel, et proposa l'incarcération des prêtres en cas de refus de serment. Au 9 thermidor, il se prononça contre Robespierre, fit partie du conseil des Cinq-Cents, et, après le coup d'Etat du 18 brumaire, fut nommé conseiller à la cour de Limoges, poste qu'il occupait encore en 1815. Frappé par la loi contre les régicides, il quitta la France et se retira à Constance. Très-fougueux dans son langage, Briva s'était cependant conduit avec une certaine modération dans diverses missions dont il avait été chargé.

BRIVA CURETIA, nom latin de Brive-la-Gaillarde.

BRIVADOIS, OISE s. et adj. (bri-va-doi, oi-ze). Géogr. Habitant de Brive; qui appartient à Brive ou à ses habitants : *Les* BRIVADOIS. *La population* BRIVADOISE. ‖ Se dit aussi en parlant de Brioude et de ses habitants.

BRIVADOIS (le), petit pays de France formant les environs de Brioude, dans le département de la Haute-Loire.

BRIVA ISARÆ, nom latin de Pontoise.

BRIVAS, nom latin de Brioude.

BRIVATES PORTUS, nom latin de Brest.

BRIVÉ, petite rivière de France, dans le départ. de la Loire-Inférieure; prend sa source à Genrouet, arrond. de Savenay; passe à Pont-Château, traverse le marais de Saint-Gildas et se jette dans la Loire à 4 kilom. en amont de Saint-Nazaire, après un cours de 50 kilom., dont 30 sont navigables.

BRIVE-LA-GAILLARDE (*Briva Curetia*), ville de France (Corrèze), ch.-l. d'arrond. et de cant., sur la Corrèze, à 33 kilom. S.-O. de Tulle; pop. aggl. 7,770 hab. — pop. tot. 10,389 hab. L'arrond. comprend 10 cant., 97 comm. et 114,847 hab. Tribunaux de 1re instance et de commerce, collége communal, petit séminaire. Filature de coton, teintureries, tanneries, forges; fabriques d'huile de noix, de sabots, de tuyaux de drainage, de poterie; exploitation considérable d'ardoises et de meules de moulin. Commerce de truffes, vins communs, bestiaux, porcs, volailles, et conserves alimentaires. Bâtie dans un joli vallon de la Corrèze, entourée d'une ceinture de boulevards plantés d'ormeaux, cette petite ville, vue dans son ensemble, présente un gracieux tableau. Si l'intérieur laisse à désirer pour la régularité et la largeur des rues, il se recommande par quelques beaux édifices : l'église Saint-Martin, ancienne collégiale, qui date du XIIIe siècle; sa nef principale, dont la voûte repose sur des colonnes très-élevées, a un grand caractère d'élégance; une maison gothique ornée de sculptures; l'hôtel de ville; le pont Cardinal et la statue en bronze du maréchal Brune, élevée en 1841 aux frais de la ville.

Brive est une ville très-ancienne; Gondebaud, qui se disait fils de Clotaire, y fut élu roi d'Aquitaine en 585. Elle avait alors le droit de battre monnaie. Patrie du cardinal Dubois, du maréchal Brune, du comte de Lasteyrie, savant agronome et l'introducteur en France de la lithographie.

BRIVES (Jacques), homme politique, né à Montpellier en 1800. Pendant tout le règne de Louis-Philippe, il fut dans l'Hérault l'un des chefs du parti républicain. En 1848, il fut nommé commissaire du gouvernement provisoire dans son département, puis élu représentant du peuple à la Constituante et à l'Assemblée législative. Il siégea constamment à la nouvelle Montagne, défendit énergiquement de ses votes et de sa parole les institutions républicaines contre la coalition des partis monarchiques et contre la politique de l'Elysée. Il fut, après la loi du 31 mai, l'un des fondateurs du journal le *Vote universel.* Exilé au 2 décembre, il se retira en Belgique.

BRIVES (Martial DE), poëte français. V. MARTIAL.

BRIVEZ (A) loc. adv. (a-bri-vé). Promptement, sur-le-champ. ‖ Vieille locution.

BRIVIESCA ou **BRIBIESCA,** ville d'Espagne, province et à 25 kilom. N.-E. de Burgos, sur l'Oca, ch.-l. de juridiction civile; 2,700 hab. Grand commerce de grains. Ruines d'un château dans lequel Jean Ier, roi de Castille, assembla les cortès en 1388; cette assemblée donna pour toujours à l'héritier présomptif de la couronne le titre de prince des Asturies.

BRIVODURUM, nom latin de Briare.

BRIX s. m. (brikss). Forme ancienne du mot BRÈCHE.

BRIX, bourg et comm. de France (Manche), cant., arrond. et à 11 kilom. N.-O. de Valognes; pop. aggl. 1,551 hab. — pop. tot. 2,485 hab. Source ferrugineuse; restes d'une vaste forteresse démolie au XIIIe siècle et dont les matériaux servirent en partie, au XIVe, à la reconstruction de l'église actuelle. Brix possède l'arbre le plus gros du pays : c'est un hêtre qui mesure 7 m. de circonférence. ‖ Ville de Bohême. V. BRUX.

BRIXELLUM, ville de l'ancienne Gaule Cisalpine, sur la rive droite du Pô, près de l'embouchure de la Parma; elle est célèbre dans l'histoire par la mort de l'empereur Othon, qui s'y tua après la perte de la bataille de Bédriac, où ses troupes avaient été vaincues par Vitellius, son compétiteur, l'an 69 de J.-C. C'est aujourd'hui la petite ville de Brescello.

BRIXEN, ville de l'empire d'Autriche, dans le Tyrol, gouvernement et à 72 kilom. S.-E. d'Inspruck, cercle de Bruneck, à la jonction de la Rientz et de l'Eisach; 3,600 hab. Evêché autrefois princier, sécularisé en 1803. Vin renommé.

BRIXENTES, peuple de l'ancienne Rhétie au N. de l'Italie. On croit que ce peuple a donné son nom à la ville actuelle de Brixen, dans le Tyrol. Pline dit que, dans l'inscription du trophée d'Auguste, les Brixentes sont cités comme une nation habitant les Alpes. Une fraction de ce même peuple habitait la partie N.-E. de la Gaule Cisalpine et donna son nom à la ville de *Brixia*, aujourd'hui Brescia.

BRIXHAM, ville d'Angleterre, comté de Devon, à 7 kilom. N.-E. de Dartmouth, sur la Manche, près du petit cap Berry; 4,500 hab. Petit port sûr et commode, où débarqua, en 1688, le prince Guillaume d'Orange. Evêché; dans les environs, mines de fer, importantes carrières de marbre, source intermittente célèbre.

BRIXHE (Jean-Guillaume), patriote et publiciste belge, né à Spa en 1758, mort en 1807, fut avec Bassange l'un des chefs marquants de la révolution du pays de Liége, cet écho affaibli de la grande Révolution française. « La prise de la Bastille, dit son biographe M. le comte de Becdelièvre, vint enflammer tous les cœurs et déterminer le mouvement liégeois. Le peuple osa désirer hautement que le clergé, possesseur des deux tiers du territoire, contribuât aux charges de l'Etat; il exigea une représentation constitutionnelle et, au préalable, l'abolition de l'édit liberticide de 1684 qui, plaçant la représentation des villes sous la dépendance du pouvoir exécutif, avait presque anéanti le tiers état. »

Brixhe mit au service de la révolution populaire une âme passionnée, une éloquence persuasive. L'explosion éclata le 18 août 1789 avec une force telle que le prince-évêque dut quitter le pays sans pouvoir opposer de résistance. Brixhe siégea à l'assemblée représentative du marquisat de Franchimont, dont tous les membres professaient des opinions ultralibérales, puis il fut nommé député du tiers état de Liége à l'assemblée, où il appuya de sa parole et de son vote la réunion du pays de Liége à la France. Mais la retraite de Dumouriez laissa le champ libre à l'invasion autrichienne, qui rétablit dans tous ses pouvoirs le prince-évêque fugitif. Brixhe, à son tour proscrit, se réfugia à Paris, où son caractère ardent lui fit jouer dans les clubs un rôle actif. Son nom figure sur la liste des *bons patriotes* trouvée dans les papiers de Robespierre. Il reçut un emploi de vérificateur des finances dans les Ardennes, puis dans les pays conquis; fut nommé, après la conquête de la Belgique, administrateur du département de l'Ourte, puis élu membre du conseil des Cinq-Cents. Exclu de ce corps après le 18 brumaire, il revint se fixer à Liége, où il suivit, non sans éclat, la carrière du barreau. On a de lui divers opuscules politiques, notamment : *Journal des séances du congrès de Franchimont* (Liége, 1789); la *Tribune publique du département de l'Ourte* (Liége, an V, in-8°).

BRIXIA, nom latin de Brescia.

BRIZARD (Nicolas), poëte français, né à Attigny vers 1520, mort en 1565. Il parcourut l'Allemagne et l'Italie, puis devint professeur de littérature au collége de La Marche, à Paris, où il mourut. On a de lui des poésies latines : *Metamorphoses amoris, quibus adjectæ sunt elegiæ amatoriæ* (Paris, 1556, in-8°), contenant vingt métamorphoses et seize élégies. Il a également publié un opuscule en prose, *Cruenta syllogismorum dialecticorum forma* (in-8°), spirituelle critique de la philosophie scolastique.

BRIZARD (Gabriel), littérateur français, mort à Paris en 1793. Il était, au moment de la Révolution, avocat au parlement de Paris et premier commis à la chancellerie du Saint-Esprit. Brizard, qui avait cultivé les lettres avec succès, a laissé plusieurs écrits dont les principaux sont : *Histoire de Charles V* (1768, in-8°); *Histoire généalogique de la maison de Beaumont* (1779, 2 vol. in-fol.); *De l'amour de Henri IV pour les lettres* (1785); *Lettre à un ami sur l'assemblée des notables* (1787, in-8°); *Eloge historique de l'abbé Mably* (1787); *Analyse du voyage pittoresque de Naples et de Sicile* (1787-1792, in-8°); *Du massacre de la Saint-Barthélemy et de l'influence des étrangers en France durant la Ligue* (1790); *Discours historiques sur le caractère et la politique de Louis XI* (1791, in-8°).

BRIZARD (Jean-Baptiste BRITARD, dit), célèbre comédien français, né à Orléans en 1721, mort à Paris en 1791, montra d'abord de réelles dispositions pour le dessin, devint l'élève favori de Carle Vanloo, premier peintre de Louis XV, et, à dix-huit ans, il était en état de concourir pour le grand prix. Il se fit connaître par divers tableaux estimés des amateurs; mais il renonça presque aussitôt à la peinture, afin de se livrer tout entier à sa passion pour l'art dramatique. Engagé par Mlle Destouches, directrice des spectacles de Lyon, il débuta dans cette ville avec un grand succès. Brizard avait la taille élevée, la figure noble, les traits d'une extrême mobilité, et il eut de bonne heure la tête ornée d'une magnifique chevelure blanche, qu'il dut à une circonstance assez singulière. Lemazurier raconte (*Galerie des artistes*) que, traversant un jour le Rhône dans une petite barque, Brizard la vit renversée par une fausse manœuvre des mariniers; qu'il eut le bonheur de s'accrocher à un anneau de fer placé aux piles d'un pont sous lequel la barque était près de passer; qu'il y resta quelque temps suspendu entre la vie et la mort, et que cette affreuse situation l'avait tellement frappé de terreur, que ses cheveux blanchirent sur-le-champ. Sa frayeur était légitime : s'il n'eût été secouru avec la plus grande promptitude, ses propres forces n'eussent pu le dérober longtemps à une mort infaillible.

Brizard joua pendant plusieurs années en province, où il avait acquis une très-grande réputation, sans songer à venir à Paris. Ce ne fut qu'en 1757 que Mlles Dumesnil et Clairon, qui avaient su apprécier la valeur de Brizard, décidèrent celui-ci à se mettre sur les rangs pour remplacer Sarrazin, dans l'emploi des rois et des pères nobles. Brizard débuta donc à la Comédie-Française le 30 juillet 1757, par le rôle d'Alphonse, d'*Inès de Castro*, tragédie de La Motte. L'artiste, malgré sa longue habitude de la scène, était intimidé; mais l'accueil du public ne tarda pas à le rassurer.

La diction, ce grand art du comédien, ne laissait rien à désirer chez le débutant. On applaudit vivement cet organe sonore et sympathique, que faisaient également vibrer toutes les passions, et dont la douceur avait, à l'occasion, un charme inexprimable. Les rôles de Brutus et de Mithridate mirent de nouveau en relief le talent de Brizard, qui fut reçu sociétaire le 13 mars 1758. « Brizard ne fut pas seulement un grand acteur, observe Lemazurier, il fut encore le meilleur des hommes. Son éloge se trouve dans tous les écrits de son temps qui ont rapport au théâtre... Il est quelques acteurs plus occupés de ce qui se passe dans la salle que de ce qui doit les attacher sur le théâtre : Brizard n'était pas de ce nombre. Personne ne porta plus loin que lui l'attention à la scène. Un jour le feu prit aux plumes de son casque sans qu'il s'en aperçût; le public l'avertit du danger qu'il courait; sans se déconcerter, il ôta avec noblesse son casque enflammé, le remit tranquillement à son confident, et continua la scène avec le même sang-froid. Il était plus scrupuleux que Sarrazin sur la sévérité des costumes. Le jour de la première représentation d'*Œdipe chez Admète*, à Versailles, on lui apporta un habit de satin bleu céleste (c'était le roi qui faisait la dépense des habits). Il le refusa, et en prit un de laine destiné pour les confidents. » Pendant vingt-neuf ans, Brizard tint son emploi à la Comédie-Française avec un grand éclat Il prit sa retraite le 1er avril 1786, ainsi que M. et Mme Préville et Mlle Fanier. Dès quatre heures, le public se pressait aux portes de la Comédie-Française. « Brizard, dit encore Lemazurier, se surpassa lui-même dans le rôle du vieil Horace; touché des applaudissements qu'il recevait, il ne put, sans un extrême attendrissement que le public partageait, prononcer ce vers qui convenait si bien à la circonstance :

Moi-même, en vous quittant, j'ai les larmes aux yeux.

La scène de la *Partie de chasse de Henri IV*, où il se trouva réuni à la même table avec les trois autres acteurs dont le public devait aussi regretter la perte, produisit la plus vive impression; ils furent tous demandés après le spectacle, et reçurent l'expression unanime des regrets publics. Après la représentation, un homme d'un très-grand mérite monta dans la loge de Brizard avec son fils, auquel il dit : « Mon fils, embrasse monsieur; c'est aujourd'hui que nous perdons un homme dont les vertus ont surpassé les talents. »

Un seul critique méconnut la valeur de Brizard; c'est La Harpe, qui lui attribuait la chute de sa tragédie des *Brames*. Il suffit de lire cette pièce pour apprécier l'injustice de La Harpe.

Brizard, à sa retraite, reçut 2,175 livres de pension de la Comédie, 2,000 livres du roi, dont moitié accordée en 1770, l'autre en 1782, et 500 livres comme professeur de déclamation. Après la prise de la Bastille, il devint électeur, et fut nommé capitaine des grenadiers volontaires de la garde nationale, commandée par La Fayette. Ducis lui a composé une touchante épitaphe.

BRIZE s. f. (bri-ze — du gr. *briza*, sorte de céréale). Bot. Genre de plantes graminées appelé aussi *amourette*, et qui comprend une douzaine d'espèces, dont la plupart croissent en Europe.

BRIZÉ (Corneille), peintre hollandais, né vers 1655. Il peignit presque constamment des natures mortes, et acquit une grande réputation par son talent d'exécution. On cite surtout son tableau représentant un amas de registres et de liasses de papiers, qui se trouvait jadis à l'hôtel de ville d'Amsterdam.

BRIZEUX (Julien-Auguste-Pélage), poëte français, né en 1805 à Lorient, suivant les uns, à Scaër dans la vallée du Scorff, suivant les autres; mort à Montpellier en 1858. Son enfance fut confiée aux soins de son oncle, bon curé du bourg d'Arzanno, dont il a consacré le souvenir dans ses vers :

Humble et bon vieux curé d'Arzanno, digne prêtre
Que tel je respectais, que j'aimais comme maître.

Plus tard, il fut envoyé au collége de Vannes, puis enfin à celui d'Arras, où l'appela le proviseur, M. Sallentin, son parent. C'est là qu'il termina ses études, et on peut retrouver les impressions de sa jeunesse dans différentes pièces de ses recueils, et principalement dans celles qui ont pour titre : les *Ecoliers de Vannes*, et le *Vieux collége.* La première fait partie des *Histoires poétiques*, et la seconde de la *Fleur d'or.* (*Ternaires.*)

Dès l'âge de quinze ans, un amour ingénu était né dans le cœur du futur poëte, en jouant, au village, avec une petite paysanne du nom de Marie, qui a donné son nom au premier poëme de Brizeux, à ce recueil d'idylles et d'élégies pleines d'une grâce agreste et mélancolique, destiné à rester comme une des plus suaves productions de la poésie moderne. Mais ce qui devait surtout contribuer à développer dans Brizeux le sentiment poétique, c'était son amour, disons mieux, son adoration pour son pays natal. Il s'était tant de fois oublié dans la contemplation des sévères beautés du sol armoricain; sa poitrine avait si souvent aspiré les senteurs des genêts de la lande; ces tableaux rustiques de la vie bretonne, avec son respect des coutumes, sa foi humble et naïve, tous ces mille détails enfin, marqués au cachet des races primitives, avaient si bien pénétré son imagination et son cœur, qu'il avait senti passer sur lui le souffle poétique, et dès lors, il avait résolu de consacrer ses chants à la glorification de la Bretagne :

Et l'amour m'inspirant, j'ai chanté mon pays.

Vers 1825 ou 1826, le poëte songea à entreprendre ce pèlerinage, auquel ne peut guère se soustraire quiconque entreprend de vivre par l'intelligence; il vint à Paris. C'était le moment des luttes de la tradition contre l'esprit nouveau. Victor Hugo, Lamartine, Sainte-Beuve, qui s'appelait en ce temps-là Joseph Delorme, Alfred de Vigny et tant d'autres, tous pleins de jeunesse et d'audace, se tenaient sur la brèche et lançaient chaque jour quelque nouvel engin de guerre dans le camp des classiques :

Alors, dans la grande boutique
Romantique
Chacun avait, maître ou garçon,
Sa chanson.

Quand Brizeux se présenta dans le clan de ces poëtes à longs crins, on put croire un instant à une nouvelle recrue; mais le poëte ne devait demander d'inspiration qu'à son cœur; il ne pouvait avoir d'autre maître que la nature, et il passa dans le romantisme sans s'y arrêter. Aussi l'étonnement, quand parut son premier recueil, fut-il aussi grand que, plus tard, l'admiration fut générale, et on peut dire que le poëme de *Marie*, ces fleurs sauvages des landes bretonnes, ces églogues d'un tour si naturel, d'une couleur si sobre et d'un sentiment si exquis, ont créé chez nous la poésie rustique. Néanmoins, comme nous avons en France la manie des classifications, on discuta longtemps pour décider à quelle école appartenait le barde breton; les uns le donnaient aux classiques, les autres aux romantiques, qui se contentaient de l'admirer tout bas; enfin, on finit par découvrir qu'il était de l'école monarchique et religieuse, par la seule raison sans doute qu'il était Breton; les plus savants lui attribuèrent pour maîtres Virgile chez les anciens, et André Chénier chez les modernes; les plus avisés ne lui en reconnurent pas d'autre que Marie et les landes bretonnes.

Après un voyage en Italie, fait en compagnie d'Auguste Barbier, le célèbre auteur des *Iambes*, Brizeux publia un second recueil, intitulé d'abord les *Ternaires*, titre obscur qu'il remplaça bientôt par celui de la *Fleur d'or*. Mais l'Italie, avec toutes ses magnificences, n'avait pu lui faire oublier « la terre de granit recouverte de chênes, » et à peine de retour dans son cher pays, lorsqu'il se retrouva en face des beautés austères du paysage de sa province natale,

Adieu les orangers, les marbres de Carrare;

il oublia tout ce que ses instincts de poëte l'avaient forcé d'admirer dans le pays du soleil et du ciel bleu, et il redevint Breton, et il reprit la tâche qu'il s'était imposée : élever un monument durable à la gloire de son pays. Il composa son épopée rustique des *Bretons*. Nous avons omis de citer la ravissante idylle de *Primel et Nola*, digne sœur donnée par le poëte à *Marie*. Enfin, il fit paraître les *Histoires poétiques*, qui furent couronnées en 1856 par l'Académie française, comme dix ans auparavant, en 1846, l'avaient été les *Bretons*. Cette revue rapide des travaux poétiques de Brizeux serait insuffisante, si nous ne citions ses derniers vers, son *Elégie de la Bretagne*, son dernier cri d'amour vers son pays bien-aimé :

La science a le front tout rayonnant de flammes;
Plus d'un fruit savoureux est tombé de ses mains :
Eclaire les esprits sans dessécher les âmes,
O bienfaitrice! alors viens tracer nos chemins.

Pourtant ne vante plus tes campagnes de France!
J'ai vu, par l'avarice, ennuyés et vieillis,
Des barbares sans cœur, sans foi, sans espérance,
Et, l'amour m'inspirant, j'ai chanté mon pays.

Vingt ans je l'ai chanté ! Mais si mon œuvre est vaine,
Si chez nous vient le mal que je fuyais ailleurs,
Mon âme montera, triste encor, mais sans haine,
Vers une autre Bretagne, en des mondes meilleurs !

Enfin, quand nous aurons mentionné une traduction estimée, bien qu'en prose, de la *Divine Comédie*, et un recueil de chants en dialecte breton, intitulé *Telen arvor* (*Harpe d'Armorique*), nous en aurons fini avec l'œuvre de Brizeux.

La plupart des critiques sont aujourd'hui d'accord sur le mérite du poëte et sa valeur morale : « Les vers de Brizeux, a écrit G. Planche, révèlent avant tout une nature sincère. Il ne parle pas pour le plaisir de parler ; il se tait quand il n'a rien à dire. Il laisse à d'autres le soin puéril d'enchâsser dans des strophes étincelantes des simulacres de pensées ; il se contente de raconter simplement ce qu'il a senti. Dans le domaine de la poésie, il n'a jamais confondu le but et les moyens. Il ne décrit pas pour décrire ; il décrit pour donner à ses personnages plus de vie et de relief. Il se préoccupe du paysage, mais dans une juste mesure, et n'oublie jamais l'homme pour le cadre où il a résolu de le placer... » Jamais poëte, en effet, ne s'est plus éloigné que Brizeux de cette ridicule théorie de l'art pour l'art, qui compte encore aujourd'hui tant d'adeptes, et qui, depuis plus de trente ans, obstrue chez nous la voie du progrès. Le poëte breton avait un amour trop profond de l'art pour ne pas lui assigner un but, et il était de l'avis que le beau est inséparable de l'utile : *Nisi utile est quod facimus, stulta est gloria.* Aussi se préoccupait-il des moindres détails ; il revoyait son style, « ce vernis brillant qu'on met sur les tableaux pour les faire durer, » a dit Joubert, il le revoyait avec un soin jaloux. « Tous les poëmes de Brizeux, dit M. Théophile Gautier, sont faits avec un soin, une pureté, une délicatesse extrêmes. On sent que l'auteur, dans ses longs loisirs laborieux, pesait chaque vers, chaque mot, chaque syllabe dans ses balances d'or, s'inquiétait d'une assonance, d'une allitération, d'une nuance ténue de la pensée, toutes choses dont se soucie peu le vulgaire. » M. L. Ratisbonne nous paraît avoir résumé d'une façon très-juste la nature du talent de Brizeux : « C'est le poëte du foyer, dit-il ; il n'a pas un grand souffle, mais son souffle est pur. D'ailleurs, la flûte sur laquelle il soupire est à lui comme à Musset « son verre. » Il y a une originalité véritable dans sa poésie sobre et discrète, idéale et point nuageuse, belle avec simplicité, tendre sans mollesse et sans énervante langueur, et qui répand un parfum doux, mais pénétrant, comme une saine odeur de genêts et de bruyères, de ces bruyères de la lande bretonne au milieu desquelles elle est née. Les vrais poëtes, ceux qui ont le je ne sais quoi qu'on ne peut dire et que l'on sent seulement, *quod sentio tantum*, ces poëtes à empreintes personnelles sont rares. A ce titre, Brizeux méritait plus d'honneur qu'on ne lui en a fait, et sa réputation n'égalait pas, à beaucoup près, son talent. »

Brizeux était né pauvre, et il est mort pauvre : le métier de poëte n'enrichit guère, et, par malheur, comme dit Ronsard :

. . . . La vie est attelée
De deux mauvais chevaux, le boire et le manger.

Le poëte n'avait d'autres ressources qu'une modique pension qu'il recevait du ministère de l'instruction publique, et qui, d'ailleurs, suffisait à ses besoins. Sa seule ambition, pendant toute sa vie, fut d'être appelé à l'Académie, et les suffrages qu'il en avait obtenus deux fois semblaient lui permettre d'espérer la réalisation de son rêve. La mort s'est trop hâtée de le prendre ; mais, du moins, son dernier vœu, exprimé dans les vers suivants, aura été exaucé :

A vous, bardes sacrés, ô chanteurs radieux,
Un nid voisin de l'aigle, un tombeau près des cieux !
A vous les hauts sommets ! à moi l'humble vallée,
Et, comme fut ma vie, une tombe voilée.
Tel est mon dernier vœu. Tout près du pont Kerlo,
Dans un bois qui pour maître avait le vieil Elo,
Couché parmi les bois, au murmure des sources,
Je reposerais bien, je crois, après mes courses.

Le gouvernement a fait transporter à ses frais le corps du poëte sur les bords de l'Ellé, où il repose dans un tombeau élevé par les soins de ses amis et de ses admirateurs.

Nous n'avons voulu jusqu'ici que faire l'éloge du talent de Brizeux, ayant quelque répugnance à faire remarquer de légères taches sur cette figure si pure et si exempte de vaniteuse prétention ; mais nous ne pouvons, consciencieux critique, laisser croire que Brizeux fut un poëte du premier ordre. Brizeux est un poëte ému, il n'est pas inspiré. Brizeux n'a pas le grand souffle ; concentré parfois jusqu'à l'étouffement, il n'a pas la libre allure d'une poésie abondante et facile ; beaucoup de vers âpres sont péniblement attelés deux à deux au joug de la rime, et sa muse traîne à ses pieds nus un peu de gravier, comme une poussière du granit breton ; mais tous ces défauts se cachent sous un bel air de distinction native et de grâce originale. Souvent aussi son talent de description l'entraîne trop loin ; son amour du détail poétique le fait sortir de cette juste mesure qui est le premier caractère du goût. Quelquefois encore sa simplicité si précieuse dégénère en naïveté, nous dirions en prosaïsme, si nous ne soupçonnions quelque grosse injustice dans ce mot appliqué à un écrivain aussi exclusivement poëte que Brizeux. La citation suivante, par laquelle nous allons terminer cette notice, nous paraît résumer assez bien les qualités et les défauts de l'écrivain qui en est l'objet. Le poëte et Marie sont assis côte à côte au pont de Kerlo, *laissant*, comme il dit,

Laissant pendre en riant nos pieds au fil de l'eau,
Joyeux de la troubler, ou bien à son passage
D'arrêter un rameau, quelque flottant herbage.

. . . .

Il s'écrie :

C'était plaisir de voir, sous l'eau limpide et bleue,
Mille petits poissons faisant frémir leur queue ;
Des insectes sans nombre, ailés et transparents,
Occupés tout le jour à monter les courants ;
Phalènes, moucherons, alertes demoiselles,
Se sauvant dans les joncs du bec des hirondelles.
Sur la main de Marie une vint se poser,
Si bizarre d'aspect, qu'afin de l'écraser
J'accourus ; mais déjà ma jeune paysanne
Par l'aile avait saisi la mouche diaphane,
Et voyant la pauvrette en ses doigts remuer :
« Elle n'a que sa vie ; oh ! pourquoi la tuer ? »
Dit-elle ; et dans les airs, sa bouche ronde et pure
Souffla légèrement la frêle créature,
Qui, soudain déployant ses deux ailes de feu,
S'éleva dans les airs joyeuse et louant Dieu !
Bien des jours ont passé depuis cette journée,
Hélas ! et bien des ans ! Dans ma quinzième année,
Enfant, j'entrais alors ; mais les jours et les ans
Ont passé sans ternir ces souvenirs d'enfants.
Et d'autres jours viendront, et des amours nouvelles,
Et mes jeunes amours, mes amours les plus belles,
Dans l'ombre de mon cœur, mes plus fraîches amours,
Mes amours de quinze ans refleuriront toujours. »

BRIZIO (François), peintre bolonais. V. Brizzi.

BRIZ-MARTINEZ (Juan), théologien espagnol, né à Saragosse dans la seconde moitié du XVIe siècle, était abbé du monastère de Saint-Jean-de-la-Pena dans les Pyrénées. Il a laissé, entre autres écrits : *Obsèques du roi Philippe Ier d'Aragon* (1599), et *Histoire de la fondation et des antiquités de Saint-Jean-de-la-Pena* (1620, in-fol.), ouvrages composés en espagnol.

BRIZO, déesse du sommeil et des songes, qui était honorée surtout à Délos.

BRIZOMANCIE s. f. (bri-zo-man-sî — du gr. *brizô*, je dors ; *manteia*, divination). Divination par l'inspiration de Brizo, déesse du sommeil, et qui consiste à deviner les choses futures ou cachées par les songes naturels ; on la désigne plutôt sous le nom d'Onéirocritique.

BRIZOMANCIEN, IENNE s. (bri-zo-man-si-ain, i-è-ne — rad. *brizomancie*). Personne qui exerçait la brizomancie.

BRIZOPYRE s. m. (bri-zo-pi-re — du gr. *briza*, espèce de graminée ; *puros*, blé). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées ; qui paraît être une simple section du genre paturin.

BRIZOUT DE BARNEVILLE, industriel et mécanicien, né à Rouen en 1749, mort en 1842. Il perfectionna une machine inventée par son père pour filer très-fin le coton, et obtint des produits d'une telle ténuité, qu'il fabriqua des mousselines supérieures à celles de l'Inde, et qu'il tira d'une livre de coton 300,000 aunes de fil. Encouragé par Louis XVI, puis par la Convention, il ne put cependant, au milieu des orages de l'époque, parvenir à monter une manufacture considérable, dut accepter une place dans l'administration militaire, et mourut après s'être épuisé en efforts infructueux auprès des gouvernements, pour obtenir l'appui nécessaire à une exploitation en grand de sa machine.

BRIZZI (François), peintre italien, né à Bologne en 1574, mort en 1623. Ouvrier cordonnier jusqu'à l'âge de vingt ans, il étudia ensuite le dessin sous Passerotti, la gravure sous Augustin Carrache, et enfin la peinture sous Louis Carrache. Il fit, sous ce dernier maître, des progrès si marqués, que quelques critiques n'ont pas hésité à le placer, à certains égards, au niveau du Guide, de Tiarini, de Louis Carrache et de Bagnacavallo. On cite, parmi ses estampes, un grand *Paysage*, un *Saint Roch* et une *Fuite en Egypte.* Parmi ses tableaux, la plupart peints sur cuivre et en petites dimensions, on distingue le *Couronnement de la madonna del Borgo*, grande et magnifique composition qui se trouve à Sainte-Pétrone de Bologne, et des fresques du palais Malrezzi-Bonfioli, qui représentent des *Scènes de la Jérusalem délivrée.* — Philippe, son fils et son élève, acheva ses études chez le Guide, et laissa, entre autres œuvres estimées, une *Madone entre saint Sylvestre et saint Jean-Baptiste.*

BROACH, ville de l'Indoustan. V. Barotsche.

BROADALBIN, bourg des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Etat de New-York, comté de Fulton, à 55 kilom. O. d'Albany ; 3,000 h.

BROADWOOD (John), chef d'une célèbre famille de facteurs de pianos, connue en Angleterre et dans le monde entier, né en Ecosse en 1740. C'est à lui qu'on doit la découverte du mécanisme du grand piano-forte, appelé *mécanisme anglais.* Pour donner une idée de l'énorme fabrication de cette maison, disons que, de 1781 à 1856 le nombre des pianos sortis des ateliers de Broadvood s'est élevé au chiffre de 123,750, et que, de 1824 à 1856 inclusivement, la moyenne des instruments fabriqués chaque année a été de 2,236, ce qui donne quarante-trois pianos par semaine.

BROAGIUM, nom latin du Brouage.

BROC, s. m. (bro — pour l'étym. v. broche). Vase portatif, quelquefois en étain, le plus souvent en bois cerclé de fer ou de cuivre, ayant une anse et un bec évasé, et dont on se sert communément pour tirer, transvaser, porter le vin : *Mettre du vin dans un* broc. *Emplir, vider des* brocs. *Gilet, vieil ivrogne à triple* broc, *favorisait les désordres de sa femme.* (Balz.) *Le comptoir, plaqué de plomb, est garni de* brocs *cerclés de fer et de différentes mesures d'étain* (E. Sue.) *La salle se couvrait de* brocs *de vin nouveau.* (G. Sand.) *De luisants* brocs *d'étain étaient accrochés au mur.* (V. Hugo.) *Autrefois, dans les maisons des grands, il y avait des* brocs *d'argent ponr distribuer le vin.* (Bachelet.)

Bonne chère, grand feu ; que la cave enfoncée
Nous fournisse, à pleins *brocs*, une liqueur aimée.
Regnard.

Prends ton froc,
Ton sac et ton *broc !*
Sus, frère Roc.
Piron.

‖ Contenu du même vase : *Boire un* broc *de vin.*

Aux Apollons des cabarets
Paye un *broc* de Surènes.
Béranger.

Elle est active, adroite, vigoureuse,
Et d'une main potelée et nerveuse,
Soutient fardeaux, verse cent *brocs* de vin.
Voltaire.

— Métrol. Mesure de capacité de valeur variable selon les localités, et qui, à Paris, valait 2 pintes, c'est-à-dire 1 litre 86. ‖ Mesure de capacité usitée en Suisse, principalement dans le pays de Vaud, où elle vaut 13 litres 5.

— *De bric et de broc* (pr. *brok*), loc. adv. De çà et de là, d'une manière et d'une autre : *C'est une fortune amassée de* bric et de broc. De bric et de broc *il est arrivé.*

— Hist. littér. :

Mon père était *broc*,
Ma mère était pot,
Ma grand'mère était pinte ;

Refrain d'une vieille chanson composée au XVe siècle pour ridiculiser le mariage de Guillaume de Montmorency avec Anne Pot, nièce de Philippe Pot, conseiller intime de Louis XI.

BROC s. m. (brok), Ancienne forme du mot broche, usitée encore dans la locution *De broc en bouche*, Au sortir de la broche : *Manger un gigot* de broc en bouche.

Rôti ne fut jamais ni meilleur, ni plus chaud ;
Mais *de broc en bouche* il vous faut
En repaître à l'instant votre gueule affamée.
(*Les Deux Arlequins.*)

Un gros prieur son petit-fils baisoit
Et mignardoit au matin en sa couche,
Tandis rostir sa perdrix on faisoit.
Se lève, crache, esmeutit, et se mouche ;
La perdrix vire : au sel de *broc en bouche*
La dévora : bien sçavoit la science.
Puis, quand il eut prins sur sa conscience
Broc de vin blanc, du meilleur qu'on élise,
Bon Dieu, dit-il, donne-moy patience :
Qu'on a de maux pour servir sainte Eglise !
Cl. Marot.

— Fig. Tout aussitôt, lestement très-vite : *On est un peu trop expéditif chez vous : on y roue les gens* de broc en bouche, *avant que le voisinage même en soit informé.* (Volt.) ‖ Cette locution a vieilli.

BROC (Pierre-Paul), médecin français, né à Mégin en 1782, mort en 1848. Il se rendit en 1817 dans l'Amérique du Sud, revint en France vers 1830, et n'ayant pu obtenir une chaire d'anatomie à la Faculté de Paris, il enseigna l'anatomie à l'Ecole pratique avec beaucoup de succès. Ses principaux ouvrages sont : *De la vraie méthode d'enseignement, traité complet d'anatomie descriptive et raisonnée* (Paris, 1833, 2 vol. in-8o) ; *Introduction à l'étude de l'anatomie*, ou l'*Homme considéré en grand sous le rapport des appareils et des fonctions* (1836, in-8o) ; *Essai sur les races humaines* (1836, in-8o) ; *Entretiens sur l'organisation du corps humain* (1840, in-18).

BROCADEL s. m. (bro-ka-dèl). Forme ancienne du mot brocard.

BROCAILLE s. f. (bro-ka-lle — peut être une corrupt. de *rocaille*). Techn. Petits pavés de rebut qui servent à garnir les chemins.

BROCANTAGE, s. m. (bro-kan-ta-je — Pour l'étym. v. broche). Action de brocanter, commerce de la personne qui brocante : *Les chefs de famille renoncent à la culture pour s'adonner au* brocantage *ambulant.* (Fourier.) *Là où le commerce arrive, le* brocantage *succombe.* (A. Achard.)

BROCANTANT (bro-kan-tan) part. prés. du v. Brocanter : *Le maréchal d'Estrées allait toujours* brocantant. (St.-Sim.)

BROCANTE s. f. (bro-kan-te — Pour l'étym. v. broche). Pop. Ouvrage de peu de valeur fait par les ouvriers pour leur propre compte, et en dehors de leurs heures de travail : *Cet ouvrier double la valeur de ses journées avec ses* brocantes. ‖ Marché de peu de valeur ; menus travaux d'art : *Ce marchand n'a fait que deux* brocantes *aujourd'hui. Ah ! je vais travailler, répondit l'artiste, je vais faire des* brocantes, *une corbeille de mariage, des groupes en bronze.* (Balz.) ‖ Commerce, industrie du brocanteur : *Il fait la* brocante.

BROCANTÉ, ÉE (bro-kan-té) part. pass. du v. Brocanter. Vendu et revendu ; troqué à plusieurs reprises : *Des marchandises* brocantées. *A force d'être* brocantée, *une belle boîte d'or devient un mince colifichet.* (J.-J. Rousseau.)

BROCANTER. v. n. ou intr. (bro-kan-té — Pour l'étym. v. broche). Acheter, vendre, troquer des marchandises de hasard : *Passer sa vie à* brocanter. *Par-dessous main, il vend, il achète,* brocante *et accepte tous les marchés quand ils sont avantageux.* (Scribe.)

C'est une illustre au moins, et qui sait en secret
Couler adroitement un amoureux poulet ;
Habile en tous métiers, intrigante parfaite,
Qui prête, vend, revend, *brocante*, troque, achète,
Met à perfection un hymen ébauché,
Vend son argent bien cher, marie à bon marché.
Regnard.

— v. a. ou tr. Revendre ce qu'on a acheté, le livrer aux brocanteurs : *Il me répugnait de* brocanter *mes bijoux dans la ville que vous habitez.* (Balz.) *Quoique ce juif fût avare, il se laissa prendre par l'admiration des chefs-d'œuvre qu'il* brocantait. (Balz.)

BROCANTEUR, EUSE s. (bro-kan-teur, eu-ze — Pour l'étym. v. broche. L'*Année littéraire* rapporte que Ménage était au désespoir d'avoir vu naître ce mot et de mourir sans en avoir pu découvrir l'origine). Celui, celle qui brocante : *Dietrich marquait ses tableaux sous le nom de Ditterici, et les* brocanteurs *en prenaient occasion de faire passer ses ouvrages pour des productions italiennes.* (Bailly.) *Il fit tout au monde pour avoir ce meuble, mais ce fut en vain, son laquais l'avait déjà vendu à un* brocanteur *qu'on ne rencontra plus.* (E. Sue.) *Le désespoir s'emparait de lui, lorsqu'un* brocanteur *juif sonna à sa porte.* (A. de Musset.). *Il alla trouver au fond de la Cité un* brocanteur *auquel il avait eu affaire autrefois.* (G. Sand.)

— Fig. Celui qui avilit quelque chose par le trafic qu'il en fait :

Et les *brocanteurs* de louanges,
Répétaient sur leurs harpes dor.....
Béranger.

— **Encycl.** Le *brocanteur* n'a, dans son commerce, d'autre spécialité que sa généralité même ; il achète et il revend toutes sortes d'objets, seulement il ne les achète jamais directement au fabricant, mais de ceux qui s'en sont déjà servis ; on pourrait dire que le brocantage est le commerce en vieux. Le fripier et le marchand de bric-à-brac sont aussi des *brocanteurs*, et il n'est pas facile de dire avec précision ce qui distingue ces trois sortes d'industrie. Cependant, si l'on étudie bien l'usage, on reconnaît que le nom de fripier désigne surtout le marchand qui revend de vieux habits (quoique l'Académie prétende qu'il vend aussi des meubles), et qu'une boutique de bric-à-brac diffère de celle du *brocanteur* en ce qu'elle est surtout remplie de vieille ferraille, de vieux cuivres, de meubles ayant perdu presque toute leur valeur, tandis que le *brocanteur* expose à la vue du public des objets qui ne sont pas neufs, il est vrai, mais qui ont encore conservé une partie de leur ancien lustre et dont quelques-uns peuvent faire presque autant d'usage que s'ils étaient neufs ; d'autres même empruntent leur principale valeur à leur ancienneté.

Le *brocanteur*, par la nature même de son commerce, est en relation journalière avec toutes les misères humaines. Quand la mort vient frapper et disperser les familles, ceux qui survivent sont souvent obligés d'abandonner la demeure où ils ont longtemps vécu avec celui dont ils déplorent la perte, et les meubles qui garnissaient cette demeure passent dans la boutique du *brocanteur*, qui n'en donne pas quelquefois la dixième partie du prix qu'ils avaient coûté. Si, dans l'espoir d'en obtenir un peu davantage, on prend le parti de faire porter ce mobilier dans les salles de vente, on est presque toujours déçu ; car, outre les frais que cela entraîne, on est victime d'un pacte secret en vertu duquel les *brocanteurs* ont trouvé le moyen d'éliminer les acheteurs bourgeois dont la concurrence pourrait leur porter préjudice. Ce pacte est bien simple : les *brocanteurs* se connaissent ; dès qu'ils voient parmi les enchérisseurs une figure inconnue, ils s'arrangent de manière à lui ôter l'envie de revenir une autre fois, en poussant les enchères bien au delà de la valeur réelle des objets ; si, une fois sur dix, il arrive qu'un de ces objets ainsi surenchéris leur soit adjugé à eux-mêmes, c'est une perte exceptionnelle, dont la compensation ne se fera pas attendre longtemps. En somme, que le *brocanteur* traite directement avec les particuliers, ou qu'il aille se pourvoir dans les ventes à la criée, il trouve toujours le moyen de payer 10 francs ce qui en a coûté 100, et ce qu'il revendra lui-même 50 et souvent 80 francs.

Bien souvent aussi, des familles laborieuses, qui ont longtemps joui d'une honnête aisance, sont visitées par la maladie ou par d'autres infortunes ; alors, quand elles ont épuisé leurs modestes épargnes, elles se voient forcées, pour vivre ou pour payer le médecin et les médicaments, de porter chez le *brocanteur*, l'une après l'autre, les diverses pièces de leur mobilier ou de leur linge, en commençant par celles qui sont le moins indispensables ; ou bien, c'est au Mont-de-Piété qu'on les porte d'abord, dans l'espoir que le faible prêt obtenu en échange du gage permettra d'arriver à des jours meilleurs et qu'on pourra plus tard ren-

trer en possession de ce gage. Mais si les jours meilleurs tardent trop à venir, quand les derniers délais sont expirés, quand, au lieu d'avoir pu mettre de côté l'argent nécessaire pour retirer le gage, on se voit pressé par de nouveaux besoins, on s'adresse encore souvent au *brocanteur;* on lui vend, pour une bien faible somme, la *reconnaissance* avec laquelle il se présentera au Mont-de-Piété, et retirera lui-même les effets engagés; et comme cet établissement, qu'on dit fondé en faveur des classes pauvres, ne prête jamais, pour ne pas s'exposer à perdre, qu'une somme bien inférieure à la valeur réelle, cette manière d'acquérir des marchandises est plus avantageuse que toute autre pour le *brocanteur.*

Ce que nous venons de dire s'applique aux *brocanteurs* honnêtes, et nous parlons ici d'une honnêteté relative, qui n'a évidemment rien de commun avec la charité ou la pitié. Mais il y en a d'autres qui, pour gagner davantage, ne reculent pas devant certains actes, trop communs malheureusement, que la loi punit sévèrement quand elle peut les atteindre. Des jeunes gens, des jeunes filles, des enfants même, qu'a mordus au cœur la passion prématurée des amusements coûteux, ne craignent pas de porter chez les *brocanteurs* ce qu'ils ont dérobé dans leur famille, et ils en trouvent qui se font les complices de leur mauvaise action, non sans profiter de la circonstance pour obtenir à vil prix ce qu'un sentiment de honte secrète oblige à vendre au plus vite pour échapper aux reproches de la conscience. Il y a même des *brocanteurs* qui font presque toutes leurs affaires avec des voleurs de profession; mais ceux-là sont flétris par la loi du nom de *recéleurs*, et il est rare qu'ils échappent longtemps à l'œil vigilant de la police.

Faut-il conclure de tout cela que le brocantage est une industrie mauvaise en soi? Non, car c'est une industrie nécessaire, comme tant d'autres qui semblent, au premier abord, faites pour inspirer une répugnance instinctive aux caractères élevés. Les malheureux seraient encore plus malheureux qu'ils ne sont s'il leur était interdit de trouver une ressource passagère dans la vente des objets qui ne leur sont pas de première nécessité; il faut donc qu'il y ait des *brocanteurs*, et il n'est pas impossible que quelques-uns de ceux-ci ne soient réellement des hommes consciencieux et estimables.

L'autorité publique a toujours compris la nécessité de soumettre le brocantage à des prescriptions sévères, afin de prévenir les abus auxquels il peut si facilement donner lieu. Une ordonnance du 8 novembre 1780 imposait à tous les *brocanteurs* l'obligation d'inscrire sur un registre coté et parafé par la police, sans blancs, ratures ni interlignes, toutes leurs acquisitions, avec les noms et domiciles des vendeurs. Quand ils ont quelque raison de suspecter la vérité des déclarations qui leur sont faites, il leur est enjoint de garder les marchandises, et de n'en remettre le prix qu'au domicile même qui leur a été indiqué. Si le domicile indiqué n'est pas le domicile véritable, ils doivent avertir la police. D'autres ordonnances leur interdisent d'acheter quoi que ce soit des mains des enfants; ils seraient sévèrement punis s'ils traitaient avec des soldats pour des armes ou pour des effets d'équipement et d'habillement; ils sont enfin soumis aux visites fréquentes des agents de la police, qui peuvent toujours vérifier la tenue de leurs registres et à qui ils doivent donner tous les renseignements qu'on leur demande.

BROCARD s. m. (bro-kar — de *Brocard*, nom d'un jurisconsulte). Jurispr. Axiome ou règle de droit que l'on cite fréquemment au Palais, et habituellement en latin pour conserver à la pensée toute sa force et la concision de son expression : *L'avocat termina sa plaidoirie par un vieux* BROCARD *qui résumait en trois mots toute son argumentation.* ‖ Nom donné à des axiomes du même genre réunis dans un recueil : *Les* BROCARDS *d'Azo.*

— **Encycl.** Les jurisconsultes modernes sont sobres de *brocards;* autrefois, les livres et les plaidoiries n'étaient, pour ainsi dire, qu'un tissu de citations latines, sans lesquelles on eût passé pour un ignorant; il n'en est plus ainsi, et Timon n'exagère qu'à moitié en écrivant : « Un avocat qui expectorerait du latin et du plus beau, du latin d'Ulpianus, ne serait compris ni de ses clients ni peut-être de ses juges. » Toutefois, un certain nombre de règles de droit, empruntées, pour la plupart, au titre du Digeste *De diversis regulis juris antiqui*, sont restées dans les habitudes du langage et du style juridiques; elles tiennent souvent lieu d'une dissertation savante et donnent presque toujours à la pensée une expression énergique, dont notre langue ne serait pas susceptible. Les unes sont propres à certaines matières, les autres sont, au contraire, d'une application générale. En voici quelques-unes des plus répandues : *Non bis in idem* (v. ces mots). *Vigilantibus jura subveniunt, non dormientibus*, Le droit vient en aide à ceux qui sont vigilants. Ce *brocard* s'applique à ceux qui n'ont pas rempli à temps certaines formalités essentielles. *Spoliatus ante omnia restituendus,* celui qui a été violemment dépossédé doit être avant tout remis en possession, sauf à examiner ensuite à qui appartient la propriété. *Res inter alios acta aliis neque nocere neque prodesse possit,* Les tiers, sauf les cas où on s'est porté fort, ne peuvent ni bénéficier ni souffrir des actes auxquels ils sont étrangers. *Res judicata pro veritate accipitur*, La chose définitivement jugée fait la loi de ceux entre lesquels elle a été jugée : elle est pour eux la vérité légale. *Minor restituendus non tanquam minor, sed tanquam læsus*, Le mineur ne peut être restitué contre ses actes qu'autant qu'il a été lésé. *Prior tempore potior jure*, En matière d'hypothèque, celui qui a l'inscription la plus ancienne a un droit préférable. *Quem de evictione tenet actio, eumdem agentem repellit exceptio*, L'obligation où est le vendeur de garantir l'acheteur de toute éviction ne lui permet pas de poursuivre lui-même l'éviction. *Contra non valentem non currit præscriptio*, La prescription ne court pas contre les incapables, contre ceux qui n'ont pas la disposition de leurs droits. *Nemo ad alterum plus juris transferre potest quam ipse haberet*, Personne ne peut céder et transporter à un autre plus de droit qu'il n'en a lui-même. Cette règle s'applique aux ayants cause, qui ne peuvent exercer les actions dont ils sont investis, que dans la limite où ceux dont ils les tiennent auraient pu les exercer. *Malitiis non est indulgendum*, Le juge ne doit pas se prêter, autant que possible, aux actions purement vexatoires et intentées seulement par désir de vengeance ou d'intimidation. *Nimia præcautio dolus*, L'excès des précautions peut, dans certains cas, faire présumer la fraude. *Summum jus, summa injuria*, L'usage et l'application d'un droit rigoureux sont quelquefois le comble de l'injustice. *Impossibilium nulla est obligatio*, A l'impossible nul n'est tenu. *Odiosa sunt restringenda*, Les dispositions rigoureuses de la loi ou des conventions doivent être interprétées dans le sens le plus limité. *In antiquis enuntiativa probant*, A défaut de preuve positive d'un droit, les énonciations y relatives contenues dans d'anciens actes ont la valeur d'un titre formel. *Qui dicit de uno negat de altero,* L'application d'une loi ou d'une convention à tel ou tel cas expressément prévu, exclut les autres cas : c'est l'argumentation *a contrario* dont il faut se défier.

Un grand nombre de règles de droit écrites en français sont contenues dans un ouvrage précieux, les *Institutes coutumières* d'Antoine Loysel (Paris, 1846, 2 vol. in-12, 7e édit.). La langue énergique du XVIe siècle se prête autant que le latin à exprimer nettement et brièvement une pensée; mais l'usage n'a pas prévalu de citer des *brocards* de Loysel. Cela viendra peut-être lorsque, par une réaction naturelle, on se prendra à étudier de nouveau notre vieux droit si méprisé aujourd'hui.

BROCARD s. m. (bro-kar — Pour l'étym. v. BROCHE.) Moquerie, raillerie piquante : *Il s'en trouve en notre pays de Parisis qui aiment mieux perdre un bon ami qu'un* BROCARD *appliqué à propos.* (Sat. Mén.) *Je vous dirai franchement qu'on nous jette de tous côtés cent* BROCARDS *à votre sujet.* (Mol.) *Si vous étiez roi d'Angleterre, vous essuieriez bien d'autres* BROCARDS *que vos fidèles sujets vous fourniraient pour exercer votre patience.* (Frédéric II.) *Le café Procope a entendu lancer bien des* BROCARDS *contre Homère.* (Rigault.)

Aux *brocards* d'un chacun vous allez vous offrir.
MOLIÈRE.

Sur la confession il lança des *brocards.*
DE PIIS.

Vous n'entendez partout qu'injurieux *brocards*,
Et sur vous, et sur lui fondre de toutes parts.
BOILEAU.

Sous la brutale injure et le *brocard* sanglant
L'harmonieux Racine expia son talent.
MILLEVOYE.

. . . . . Dites-lui qu'on sait son mariage,
Et conseillez-lui fort de s'armer de courage,
Afin de recevoir galamment aujourd'hui
Certains petits *brocards* qui vont fondre sur lui.
DESTOUCHES.

. . . . La Légende nous a conté
Que l'on vit sainte Thècle, au public exposée,
Suivant partout saint Paul, en homme déguisée,
Braver tous les *brocards* de la malignité.
VOLTAIRE.

— Véner. Jeune cerf d'un an; chevreuil à sa première tête. ‖ *Vieux brocard*, Chevreuil qui a plus de deux ans. ‖ On écrit aussi BROQUART.

— **Syn. Brocard, lardon.** Les *brocards* sont des traits de raillerie piquante qui peuvent être dirigés contre une classe tout entière de personnes, ou contre un homme en place à l'occasion même de ses fonctions, de sa dignité. Les *lardons* ont quelque chose de plus personnel, et de plus ce dernier mot est beaucoup plus familier que l'autre.

— **Homonymes.** Brocart, broquart.

— **Epithètes.** Agréables, fins, ingénieux, plaisants, aigres, injurieux, blessants, offensants, outrageants, mordants, piquants, amers, acérés, venimeux, licencieux, grossiers.

BROCARD, BORCHARD ou **BURCKHARD,** voyageur allemand du XIIIe siècle, né à Strasbourg ou, selon d'autres, en Westphalie, appartenait à l'ordre des dominicains. On ignore l'époque de sa mort; la seule chose que l'on sache, c'est qu'il se trouvait en Palestine l'an 1283, d'après le curieux passage suivant, extrait de la relation de son voyage. « Il n'est point vrai, dit-il, qu'il ne tombe sur le mont Gelboë ni rosée ni pluie; car j'y étais le jour de la Saint-Martin, l'an du Seigneur mil deux cent quatre-vingt-trois, quand il y tomba une telle pluie, que je fus mouillé jusqu'à la chair.» Cette déclaration était de la part du dominicain un acte de courage, qui dut paraître bien téméraire à ceux qui avaient lu dans les psaumes de David : « O Gelboë, que jamais la rosée ni la pluie ne viennent sur vous, » et qui ne doutaient pas que la malédiction du roi prophète n'eût reçu son accomplissement. Ce n'est pas la seule fois que ce bon moine donna le pas au bon sens et à la raison sur la croyance aveugle. Il rencontre la colonne de la flagellation du Christ, et on lui montre les taches de sang qui y sont encore marquées; mais il constate que ces taches ne sont pas du sang. Or, pendant qu'on montrait à Jérusalem la colonne de la flagellation, on l'exposait également à Rome, où elle se voit encore, et nombre de voyageurs sont plus faciles à tromper en plein XIXe siècle, qu'un bon religieux au XIIIe : la foi sincère a quitté les esprits, la crédulité est restée.

Un autre trait remarquable chez un frère prêcheur, Brocard n'est ni injuste ni violent contre ces Sarrasins qu'il a vus de si près; il dit qu'ils éprouvent et témoignent un grand respect pour Jésus, pour la Vierge et pour saint Jean-Baptiste; enfin, il a lu le Coran sans colère et sans indignation. Selon lui, les pires habitants de la Terre sainte ne sont pas les Orientaux, mais les étrangers qui viennent s'y fixer. « Pour dire la vérité, ajoute-t-il, nos Latins sont les pires de tous. Voici pourquoi, à ce qu'il me semble : s'il y a quelque malfaiteur, comme meurtrier, brigand, voleur, incestueux, fornicateur, adultère ou autre de même sorte, il passe la mer, parce qu'il craindrait pour sa peau s'il restait chez lui. C'est ainsi qu'il en vient de Teutonie, de France, d'Italie, d'Angleterre, d'Espagne, de Dacie, de Pologne et des autres parties du monde. Mais ceux qui s'en vont outre-mer, changent de climat, non de caractère, comme dit saint Jérôme. » Selon l'usage de son temps, Brocard attribue à saint Jérôme ce qui appartient à Horace, mais peu importe, ce qu'il dit n'a pas cessé d'être vrai, et, de nos jours encore, ceux qui s'expatrient sont, en général, loin de représenter la fleur de la nation qu'ils ont quittée.

Si Brocard voyage le livre de l'Ancien et du Nouveau Testament à la main, son récit n'en contient pas moins de précieux documents, d'intéressants détails sur l'état de la Terre sainte à cette époque. Il part d'Acre, qui en est comme la porte, pour se diriger vers l'intérieur, rencontrant sur sa route Magdalum, cette terre que les chroniqueurs et les sermonnaires du moyen âge regardaient comme un fief de Marie-Magdeleine. A Gethsémani, il voit l'endroit où Jésus, pressé par la foule, après le baiser de Judas, a laissé sur le roc la trace de ses cheveux, de son cou et de ses épaules, empreinte si dure que le fer ne peut détacher une parcelle du rocher. A côté des traditions, il mentionne les productions du sol et les populations qui l'habitent. Parmi toutes ces peuplades, deux surtout sont curieuses à mentionner : les Bédouins, où il croit retrouver les anciens Madianites de l'Ecriture, et dont il décrit la vie errante, les innombrables troupeaux, l'humeur belliqueuse; puis cette autre peuplade sur laquelle le moyen âge a répandu une espèce de terreur mystérieuse, la tribu des Assassins, qu'il croit originaire de la Perse, et dont il parle en ces termes : « J'ai traversé en partie leur pays; quand leur chef, appelé le Vieux de la Montagne, leur ordonne de tuer quelqu'un, ils obéissent et croient ainsi mériter le paradis, fussent-ils tués eux-mêmes avant l'exécution. Leur pays est séparé des terres chrétiennes par des bornes où l'on a sculpté d'un côté la croix, de l'autre un couteau. Jamais, jusqu'à ce jour, aucun soudan n'a pu les subjuguer. »

Brocard a vécu une dizaine d'années au monastère du Mont-Sion, d'où lui est venu son surnom de *Brocardus de Monte Sion.* Outre la Terre sainte, il parcourut l'Arménie et l'Egypte. La relation de son voyage, un des livres les plus intéressants du XIIIe siècle, est écrite avec une simplicité d'âme, une naïveté de sentiment religieux qui en fait pardonner tous les défauts. Malgré les traits fabuleux dont il est semé, ce récit est extrêmement curieux; la description des lieux y est d'une telle exactitude, que le judicieux d'Anville l'a souvent pris pour guide. D'autres écrivains, postérieurs à Brocard ont puisé à pleines mains dans son récit, quelques-uns même se le sont entièrement approprié. La seule bonne édition qui existe est celle de la *Catena temporum*, ou *Rudimentum novitiorum* (2 vol. in-fol.), qui parut en 1475, à Lübeck, chez l'imprimeur Luc Brandis de Schass. C'était une collection de chroniques, accompagnée de gravures sur bois. Ce genre de publication était alors fréquent, et quelques compilations, sous les titres de *Rudiment*, *Mer*, *Fleur*, *Miroir*, *Trésor*, résumaient toute la richesse intellectuelle de l'époque. Une traduction française de ce livre parut également en 1488 et fut imprimée dans la *Mer des histoires.* Il ne faut pas confondre notre auteur avec le frère mineur Bonaventure Brochard, auteur d'un voyage en Orient écrit au XVIe siècle. Les auteurs les plus savants ont consulté Brocard avec fruit; Barthius, Ducange, Chevreau, Montfaucon y ont trouvé d'utiles renseignements.

BROCARD (Jacques), visionnaire italien, né à Venise, selon les uns, en Piémont selon d'autres, au XVIe siècle. Se trouvant à Venise en 1563, il prétendit avoir eu une vision, pendant laquelle il avait découvert l'application de passages de l'Ecriture sainte aux événements de son temps. Un gentilhomme calviniste, nommé Ségur-Pardaillan, se laissa prendre aux jongleries de ce charlatan, et lui fournit l'argent nécessaire à l'impression de ses ouvrages. Condamné par le synode de Middelbourg, Brocard erra dans diverses contrées de l'Europe, et vint terminer sa vie à Nuremberg. Nous citerons parmi ses écrits : *Paraphrasis rhetoricæ Aristotelis* (1549); *Mystica et prophetica Geneseos interpretatio* (1580); *De antibaptismo jurantium in papam, etc.* (1580); *Mystica et prophetica Levitici, cantici canticorum, etc.* (1580); *Interpretatio et paraphrasis in Apocalypsin* (1580), etc.

BROCARD, jurisconsulte et canoniste. V. BURCHARD.

BROCARD (Suzanne, dame de LONGPRÉ). V. LONGPRÉ.

BROCARDÉ, ÉE (bro-kar-dé) part. pass. du v. Brocarder. Mis en butte à des brocards : *Ces pauvres femmes, pensant bien faire et se jouer pour complaire à leur amants, sont décriées et* BROCARDÉES. (Brantôme.)

BROCARDER v. a. ou tr. (bro-kar-dé — rad. *brocard*). Fam. Piquer par des paroles railleuses et ironiques : *Le nonce alors se moqua tout franchement de l'introducteur, et le* BROCARDA *chemin faisant.* (St-Simon.) *De savants rapports prouvèrent pertinemment que l'Eldorado n'était qu'un rêve; à ce sujet, l'ancien monde* BROCARDA *le nouveau.* (X. Saintine.) *Siffler ou* BROCARDER *une tragédie ou une comédie de M. Viennet serait de mauvais goût.* (Th. Gaut.)

Mais ces leçons t'ont-elles engagé
A *brocarder* un auteur affligé,
Assez puni de l'orgueil qui l'enivre,
Et du malheur d'avoir fait un sot livre?
J.-B. ROUSSEAU.

— Absol. : *Je conviens qu'il a beaucoup d'esprit; mais il ne discute pas, il* BROCARDE.

Ah! qu'on va *brocarder* sur notre économie!
DESTOUCHES.

Se brocarder v. pr. Se railler mutuellement : *Pendant cette joyeuse conversation, ils* SE BROCARDÈRENT *l'un l'autre sans se mordre.* (Brantôme.)

BROCARDEUR, EUSE s. (bro-kar-deur, eu-ze — rad. *brocard*). Celui, celle qui brocarde : *Nos farceurs et* BROCARDEURS *françois...* (Brantôme.)

BROCARIO (Armand-Guillaume), typographe espagnol, vivait dans la première moitié du XVIe siècle. Il imprima, dans l'université d'Alcala de Henarès, la fameuse *Bible polyglotte*, dite de *Ximénès* (ce cardinal y dépensa 50,000 écus d'or), dont un exemplaire sur vélin a été acheté par Maccarthy, à la vente de Pinelli (1789), 11,200 fr.

BROCART s. m. (bro-kar — pour l'étym. V. BROCHE). Comm. Etoffe de soie brochée d'or ou d'argent, et enrichie de fleurs et de figures : *Que ces* BROCARTS *sont riches et ces satins éclatants! quelle magnificence dans ces ornements d'église!* (L. Reybaud.) *Aux fenêtres pendaient en rideaux les plus beaux* BROCARTS *d'or de Venise.* (Balz.) *Les tragédies du temps de Louis XIV étaient jouées par des acteurs magnifiquement habillés à la mode de l'époque, avec des tonnelets, des justaucorps de* BROCART, *des casques empanachés, des manteaux semés de clinquant.* (Th. Gaut.)

C'est pour eux qu'elle étale et l'or et le *brocart.*
BOILEAU.

C'est faire à notre sexe une trop grande offense,
De n'étendre l'effort de notre intelligence
Qu'à juger d'une jupe ou de l'air d'un manteau,
Ou des beautés d'un point, ou d'un *brocart* nouveau
MOLIÈRE.

— **Homonymes.** Brocard, broquart.

BROCATELLE s. f. (bro-ka-tè-le — de l'ital *brocatello,* brocart). Etoffe imitant le brocart, mais qui est de moindre valeur : *Toujours est-il qu'elle avait une robe de* BROCATELLE *orange et noire.* (A. Karr.) *Il y avait des rideaux de* BROCATELLE *aux fenêtres.* (Balz.) ‖ Grosse étoffe dont la chaîne est de fil et la trame de laine.

— Minér. Très-beau marbre du genre des brèches, mais à petits fragments, de couleur variée : *La* BROCATELLE *de Tortose, en Catalogne, est d'un beau jaune d'or.*

— Entom. *Brocatelle d'or*, *brocatelle d'argent*, *brocatelle brune*, Espèces de lépidoptères nocturnes, du genre larentie.

— **Encycl.** Minér. Il existe un grand nombre de variétés de *brocatelles.* Les plus connues sont les suivantes : *brocatelle de Boulogne*, marbre de couleurs assez variées, mais presque toujours sombres, qui s'exploite aux environs de Boulogne-sur-Mer, dans le Pas-de-Calais; *brocatelle d'Espagne*, marbre à fond lie de vin, avec des taches jaune isabelle, gris jaunâtre ou blanc cristallin, que l'on tire de la banlieue de Tortose, en Espagne; *brocatelle de Moulins*, marbre gris bleuâtre, veiné de brun et de jaune doré, qui vient des environs de Moulins, dans le département de l'Allier; *brocatelle de Sienne*, marbre à fond jaune peu uniforme avec des taches ocreuses entourées de veines rougeâtres, qui se trouve près de Sienne, en Italie.

BROCAVUM, ville de l'ancienne Grande-Bretagne, chez les Brigantes; c'est aujourd'hui le village de Brougham, dans le comté de Westmoreland.

BROCCHI (Joseph-Marie), théologien et géographe italien, né à Florence en 1687, mort en 1751. Etant entré dans les ordres, il devint successivement prieur de Sainte-Marie-aux-Ormes, recteur du séminaire des jeunes ecclésiastiques dans sa ville natale et protonotaire apostolique. La dernière héritière des Lutatiani lui légua en mourant le château de Lutiano, dans la province de Mugello. Brocchi a composé sa *Descrizione della provincia del Mugello, etc.* (Florence, 1748, in-4o), et publié en outre divers ouvrages de théologie, des *Vies des saints* (1743-1761, 3 vol. in-4o), etc.

BROCCHI (Jean-Baptiste), naturaliste et géologue italien, né à Bassano en 1772, mort à Charthum, dans le Sennaar, en 1826. Il professa la botanique à Brescia, fut nommé, en 1809, inspecteur des mines du Milanais, voyagea dans le Tyrol, en Itatie, quitta sa patrie par suite des événements de 1814, et devint ingénieur du vice-roi d'Egypte en 1822. Le résultat de ses explorations en Italie est consigné dans sa *Conchyliologia fossilis subapennina* (Milan, 1814, 2 vol. in-4o), ouvrage du plus grand mérite. Outre un grand nombre de mémoires remarquables, on a encore de lui : *De l'état physique du sol de Rome* (1820); *Sur la sculpture égyptienne* (1792); *Lettres sur Dante* (1797); *Traité minéralogique et chimique sur les mines de fer du département de la Mella* (1808, 2 vol. in-8o), etc. Ces ouvrages, qui sont écrits en italien, sont justement estimés. Brocchi, qui était très-versé dans les sciences naturelles, dans la connaissance des antiquités et des langues étrangères, a laissé la réputation d'un géologue de premier ordre.

BROCE s. f. (bro-se — autre forme du mot BROCHE). Aiguillon d'éperon : *Eperon à* BROCE. ‖ Vieux mot.

BROCÉLIANDE (forêt de). Cette forêt mystérieuse, si célèbre dans les romans de chevalerie, s'appelle aujourd'hui le plus prosaïquement du monde la forêt de Paimpont. Elle est située sur la route de Rennes à Brest, dans le voisinage de la petite ville de Montfort. Bien qu'elle ait été maintes fois la victime de l'impitoyable déboisement, elle passe encore aujourd'hui pour une des plus grandes de la Bretagne, et ne comprend pas moins de 6,070 hectares. Elle a de très-beaux taillis, de remarquables futaies et de magnifiques étangs. On comprend que, dans un siècle porté aux croyances surnaturelles, cette forêt ait passé pour enchantée. Parfois il en sortait de longs gémissements, auxquels répondaient des hurlements affreux, interrompus soudain par un profond silence; d'autres fois la forêt paraissait en feu, elle brûlait sans se consumer, et on en voyait sortir des fantômes pâles et lugubres.

Le souvenir le plus célèbre de la forêt de Brocéliande est celui de l'enchanteur Merlin et de la fameuse Viviane. C'est là que Merlin est retenu prisonnier, et cette fiction des poëtes est une des plus heureuses qu'on ait jamais trouvées pour exprimer la force irrésistible de l'amour.

C'est à Brocéliande que se trouve la fontaine de *Baranton*, célèbre par ses propriétés merveilleuses. « Prodige admirable que la fontaine de Brocéliande, dit un poëte contemporain de Philippe-Auguste : que l'on répande quelques gouttes de son eau sur la pierre qui touche ses bords, aussitôt cette eau se transforme en nuages épais et chargés de grêle. Les airs retentissent soudain des mugissements de la foudre, et se chargent malgré eux d'épaisses ténèbres. Ceux qui ont opéré le prodige se repentent de leur imprudence et voudraient ne l'avoir pas connu. » Des chartes même font mention des prétendus prodiges de cette fontaine merveilleuse, qui, encore de nos jours, a conservé le privilége d'annoncer un prochain orage par un sourd mugissement.

La forêt de Brocéliande n'a pas seulement des souvenirs fabuleux, elle en a aussi d'historiques. Elle fut le séjour du fameux ermite Eon de l'Etoile, qui, à force de répéter ces mots : *Per* EUM *qui venturus est judicare vivos et mortuos*, se figura qu'il était cet EUM. Il se mit donc à se faire passer pour le Messie, et comme il était très-versé dans la magie, il ne tarda pas à réunir autour de lui une foule de disciples, auxquels il se montrait entouré d'une clarté mystérieuse. C'est vers la fontaine de Baranton qu'il tenait ses mystères. Bientôt, accompagné de nombreux sectateurs, qu'il qualifiait d'anges et d'apôtres, il se mit à parcourir le pays, à piller les villes et les châteaux. Fait prisonnier en Champagne, il fut traduit devant le concile présidé à Reims par le pape Eugène III, en 1184, et condamné à une prison perpétuelle, tandis que plusieurs de ses complices furent brûlés vifs.

BROCEREUX, EUSE adj. (bro-se-reu, eu-ze). Plein de broussailles. ‖ Noueux. ‖ Vieux mot.

BROCHAGE s. m. (bro-cha-je — rad. *brocher*). Techn. Action de brocher des livres; résultat de cette action : *Un atelier de* BROCHAGE. *Un* BROCHAGE *bien fait.*

— Procédé de tissage spécial aux étoffes façonnées, qui permet de former des dessins plus ou moins détachés les uns des autres, sans qu'il y ait une seule bride. ‖ On dit aussi BROCHÉ : *Travailler dans le* BROCHÉ.

— **Encycl.** Le *brochage* comprend toutes les opérations nécessaires pour réunir en un tout compacte les différentes feuilles d'impression qui doivent former une brochure, c'est-à-dire un livre couvert d'une simple feuille de papier collée. La première de ces opérations est l'assemblage, et elle se fait de la manière suivante : les feuilles d'impression sont placées en tas sur une table; chaque tas ou *forme* est composé de feuilles semblables; la première forme ne comprend que des feuilles portant pour signature le no 1 ou la lettre A et contenant les premières pages du volume; les feuilles de la seconde forme ont la signature 2 ou B, et ainsi de suite. L'assembleur prend une feuille sur la première forme, une sur la seconde, une sur la troisième, etc., et de toutes ces feuilles il forme un *cahier* qui contient tout ce qui devra composer un volume. Quand le premier cahier est terminé, il en fait un second, puis un troisième, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il y en ait assez pour former une *pile*. On reprend ensuite toutes ces feuilles formant des cahiers, on les plie en quatre feuillets si le format est in-4o, en huit si c'est in-8o, en douze si c'est in-12; on a soin qu'elles soient toujours rangées selon l'ordre des signatures, et on en forme de nouveaux tas, qu'on appelle *parties*. Alors le brocheur, après avoir pris sur un de ces derniers tas la feuille dont la signature est 1 ou A, la renverse sur une *garde*, feuillet de papier sur lequel doit être collée la couverture et dont il replie le bord le long du petit cahier formé par la feuille, en ayant soin toutefois que le pli ne couvre pas entièrement la marge; il enfile une grande aiguille courbe appelée *broche*, en perce la feuille par dehors, tire le fil en dedans de manière à en laisser dépasser une longueur de quelques centimètres, et perce de nouveau la feuille du dedans en dehors à quelque distance du premier trou. Alors il prend la feuille suivante, la pose sur la première en la retournant, la perce à la hauteur même où la broche est sortie de la première feuille, du dehors en dedans, fait ressortir le fil à la première piqûre faite à la première feuille et le noue avec le bout laissé à l'intérieur. Il prend ensuite la troisième feuille, y fait de nouveau deux piqûres et, quand le fil est sorti par la seconde, passe l'aiguille entre le point qui unit les deux premières feuilles, ce qui commence un entrelacement qui durera jusqu'à la dernière feuille et se reproduira du côté où il a fait le premier nœud. Cet entrelacement est nommé *chaînette*. Remarquons encore que la dernière feuille doit être couverte, comme la première d'une garde, mais posée en sens inverse, et que le fil doit être arrêté enfin par un dernier nœud. Cela fait, il ne reste plus qu'à étendre, avec un pinceau, une légère couche de colle sur les deux gardes et sur le dos du volume, à y poser d'une manière convenable la couverture, à faire sécher à l'air libre, et à ébarber avec des ciseaux les bords qui dépassent les parties où les feuilles ont été pliées sur elles-mêmes.

BROCHANT (bro-chan) part. prés. du v. Brocher : *Une ouvrière* BROCHANT *un livre. Des écoliers* BROCHANT *leurs devoirs.*

— Blas. *Brochant sur le tout*, Se dit des pièces qui, brochées sur d'autres, passent d'un côté de l'écu à l'autre : *Les anciens ducs de Bourbon portaient de France à la bande* BROCHANT SUR LE TOUT. *Famille La Rochefoucauld : Burelé d'argent et d'azur, à trois chevrons de gueules, le premier écimé*, BROCHANT SUR LE TOUT. ‖ Fig. Se dit ironiquement d'un surcroît de personnes ou de choses ajouté à un nombre déjà assez considérable : *Il a la fièvre, la goutte, et un gros rhume* BROCHANT SUR LE TOUT. (Acad.) *Gendarmes par ci, commissaires de police par là, douaniers* BROCHANT SUR LE TOUT. (L. Jourdan.) *L'industrie, les affaires, la publicité, le théâtre, le journalisme* BROCHANT SUR TOUT... (A. Frémy.)

BROCHANT, ANTE adj. (bro-chan, an-te — rad. *brocher*). Blas. Se dit d'une pièce qui passe par-dessus d'autres, les armoiries et la cotte d'armes du chevalier étant brodées à la broche ou aiguille : *Une pièce* BROCHANTE. *Doinezi de Rienzi : De gueules à l'épée d'or accompagnée en chef d'un croissant du même, à deux clefs d'argent posées en sautoir*, BROCHANTES.

— **Encycl.** *Brochant* n'est pas synonyme de *cousu*, qui exprime l'addition d'un morceau à la pièce principale; néanmoins, par cela même qu'elle constitue un ajoutage, la pièce *brochante* peut être placée émail sur émail et métal sur métal. *Famille de Marsucco : D'azur à la fasce cousue de gueules, accompagnée en chef de trois fleurs de lis d'or mal ordonnées et en pointe d'une tour d'argent sommée d'une aigle d'or au vol éployé* BROCHANT *sur la fasce.* On le dit aussi d'une pièce ou figure qui ne recouvre qu'une partie d'une autre, ce qu'on spécifie par opposition à l'attribut *brochant* sur le tout, qui ne se place pas seulement par-dessus une pièce, mais qui, traversant l'écu dans toute sa largeur, pose en quelque sorte une armoirie nouvelle par-dessus la primordiale. *Famille de Briolle : Ecartelé aux 1 et 4 de gueules plain, aux 2 et 3 d'azur à un chevron d'or, fenestré en chef d'une étoile de même et une bande d'argent* BROCHANTE SUR LE TOUT. Les pièces *brochantes* sont habituellement une concession.

BROCHANT DE VILLIERS (André-Jean-François-Marie), géologue et minéralogiste, né à Paris en 1773, mort en 1840. Il fut successivement professeur de géologie, inspecteur général des mines, directeur de la manufacture de glaces de Saint-Gobain et membre de l'Académie des sciences. Sa vie, entièrement consacrée aux sciences, fut féconde en travaux de premier ordre : *Traité élémentaire de minéralogie* (1801), souvent réimprimé; *Traité de cristallographie* (1818); un grand nombre de mémoires dans le *Journal des mines*, etc. Son œuvre capitale, et l'un des grands travaux de ce temps, est la *Carte géologique de la France*, avec 3 vol. in-4o de texte explicatif, ouvrage qui demanda vingt années et qui fut publié après sa mort par MM. Elie de Beaumont et Dufresnoy, ses élèves et ses collaborateurs.

BROCHANTITE s. f. (bro-chan-ti-te — de *Brochant*, nom d'homme). Minér. Sous-sulfate naturel de cuivre, résultant de l'union d'un équivalent de sulfate neutre avec trois équivalents d'hydrate.

— **Encycl.** La *brochantite* est une substance vitreuse, transparente et d'un vert d'émeraude. Elle est très-rare et ne s'est jusqu'ici rencontrée que dans quatre gîtes métallifères : à Gumeschewiski, près de Katerinebourg, dans les monts Ourals, associée à la malachite et au cuivre natif; à Rezbanya, en Hongrie, avec la galène et l'azurite; au Mexique, et enfin au Chili. Dans ces deux dernières localités, elle est amorphe, tandis que dans les premières, elle se présente en cristaux que Lévy a rapportés au système orthorhombique.

BROCHARD s. m. (bro-char — rad. *broche*). Véner. Vieille orthographe de BROCARD, jeune cerf d'un an.

BROCHARD (Bonaventure), voyageur français du XVIe siècle. Il faisait partie de l'ordre des cordeliers et habitait la Normandie, lorsqu'il se rendit en Terre sainte avec Greffin Arfagart, qui avait déjà, à trois reprises, visité la Palestine. De retour en France, il composa la relation de son voyage, qui est restée manuscrite. Brochard a été confondu par plusieurs auteurs avec le dominicain Brocard, un autre voyageur en Palestine.

BROCHARD (Michel), bibliophile français, mort vers 1728. Après être entré dans les ordres, il devint professeur au collége Mazarin. L'abbé Brochard se forma une bibliothèque composée de livres précieux, et contribua beaucoup au progrès de la bibliographie. Outre le catalogue de sa propre bibliothèque, qui a été publié par Martin, sous le titre de *Museum selectum* (1725), il fit la préface de la *Bibliotheca Fayana* (1725). Brochard a publié un *Lexicon philosophicon*, sous le pseudonyme de Plexiacus (1716, in-4o); des éditions de Catulle, de Tibulle, de Properce, etc.

BROCHE s. f. (bro-che. — Les vieilles formes de ce mot, *broke*, *broque*, dérivées de la basse latinité *brocca*, signifiaient tout objet pointu en bois ou en fer, tel que pieu, perche, bâton pointu, broche, dard, cheville, fausset, cannelle, clou, aiguille, ardillon, etc. On n'est pas d'accord sur l'étymologie réelle de ce mot; on a essayé quelques rapprochements avec les langues celtiques, mais ils n'ont pas été concluants; en écossais, en islandais on dit *bior*, en gallois et en breton *ber*, pour cheville, clou, broche. La seule utilité qui soit résultée de ces comparaisons, c'est la remarquable analogie qui existe entre le latin *veru*, broche, et le breton *ber* par exemple, *b* et *v* étant convertibles. M. Delâtre rapproche avec raison le français *broche* de l'italien *brocca*, bâton fourchu. *Brocca* lui-même se rapporte à *brocco*, pique, et rappelle l'espagnol *broca*, foret de serrurier, clou, fourchette. *Brocco* signifie encore, en italien, un fétu, un morceau, et cette signification nous permet de le rattacher à la même racine que l'allemand *brechen*, briser, et l'anglais *break*, *broken;* on y retrouve le radical primitif sanscrit *bhraj*, rompre. M. Delâtre fait dériver immédiatement des langues germaniques le mot français *broque*, dans la locution *dent broque*, dent *cassée*. *Brocanteur* nous ramène à l'anglais *broker*, fripier, celui qui revend des choses cassées, de vieux habits, etc. D'autres pensent qu'à l'origine cette expression s'appliquait exclusivement aux marchands de vin qui vendaient au détail, ou *à la broche*. C'est à la signification primitive de *piquer* que doivent être rapportés les dérivés, *brocard*, raillerie, mot piquant; *brocher*, piquer la couverture d'un livre ou une étoffe avec des fils d'or et d'argent, probablement à cause de l'instrument qu'on employait pour cette opération; *brocart*, étoffe brochée; *brocatelle*, étoffe analogue. On appelle encore *broches* les défenses du sanglier. Deux noms d'animaux bien distincts ont été dérivés de ce mot : c'est d'abord celui du *brochet*, à cause de sa forme effilée et ressemblant en effet assez à celle d'une broche, et le mot *broquart*, qui désigne, en terme de vénerie, certaines bêtes fauves âgées d'un an. Ce nom, dit M. Delâtre, vient sans doute de ce qu'on appelait *broques* les cornes des jeunes daims. C'est ainsi qu'un jeune cerf s'appelle en français *daguet*, de dague; en allemand *spiesser*, de *spiess*, épieu; en latin *subulo*, de *subula*, alêne; en italien, *fusone*, de *fuso*, fuseau, etc.) Tige de fer avec laquelle on enfile les viandes que l'on veut faire rôtir devant le feu : *Mettre un poulet à la* BROCHE. *Ils mirent un petit enfant à la* BROCHE. (Mme de Sév.) *Nous risquons à tout moment d'être mis à la* BROCHE. (Volt.) *Nous fîmes mettre à la* BROCHE *un lièvre que nous eûmes grand soin de vérifier.* (Le Sage.) *Wenceslas VI mettait à la* BROCHE *son cuisinier quand il n'avait pas bien rôti un lièvre.* (Chateaub.) *Une* BROCHE *chargée de perdrix tournait devant le feu.* (Alex. Dum.) *Un grand chien, gravement assis dans la cendre, tournait devant la braise une* BROCHE *chargée de viandes.* (V. Hugo.)

> Combien en as-tu vu . . . .
> Enfin, pour se chauffer, venir tourner ma *broche !*
>
> RACINE.

> L'amour, au foyer de la *broche*,
> Souvent alluma son flambeau.
>
> SCRIBE.

> Des gens enfournent,
> D'autres défournent;
> Aux *broches* tournent
> Veau, bœuf, mouton.
>
> BÉRANGER.

— Par anal. Tige mince de bois ou de métal, avec laquelle on enfile des objets de diverse nature : *Une* BROCHE *pour enfiler des cierges, des chandelles, des harengs*, etc. ‖ Morceau de bois que les bouchers de Lyon piquent dans le morceau de viande qu'ils vendent, et sur lequel, à l'aide de coches faites au couteau, ils en indiquent le poids.

— Prov. *Il ne faut pas mettre tout son rôt à une même broche*, Il ne faut pas mettre tout ce qu'on a sur une seule chance, placer tout son argent d'une seule manière.

— Cost. Grosse épingle qui sert à la toilette des femmes : *Une* BROCHE *en brillants. Un camée monté en* BROCHE. *Les femmes ont fait de la* BROCHE *un véritable bijou.*

— Techn. Petite tige de fer qui reçoit la bobine, et sur laquelle le fil, le coton, la laine viennent s'enrouler : *La* BROCHE *d'un rouet. Les métiers à filer ont cent, deux cents et jusqu'à trois cents* BROCHES. (Bouillet.) ‖ Petite verge de fer ou de bois dont on se sert pour tricoter. On dit plus souvent AIGUILLE À TRICOTER, mais l'expression la plus convenable serait BROCHE DE BAS, ainsi que cela se pratique dans le Lyonnais et dans un grand nombre de départements. La broche de bas, dont les deux bouts sont semblables, n'a aucun rapport avec l'aiguille, qui est aiguë par une extrémité et percée par l'autre. ‖ Tige de fer qui est fixée au palastre de certaines serrures, et qui entre dans la forure ou trou longitudinal du canon d'une clef forée : BROCHE *cylindrique.* BROCHE *en fer de lance, en forme de trèfle. La* BROCHE *sert à empêcher l'entrée de toute autre clef que celle qui a été faite pour la serrure. Les serrures bénardes n'ont point de* BROCHE. ‖ *Pied de broche*, Plaque de fer que l'on place en dehors du palastre ou de la couverture d'une serrure pour consolider la broche. ‖ Moule plein d'un canon de fusil. ‖ Petite verge de fer ou de bois qui tient au culot du moule d'une pièce d'artillerie. ‖ Pivot de fer qui traverse la verge de la balance appelée romaine. ‖ Petite pointe de fer au milieu du carton qui sert de but au tir : *La balle a donné dans la* BROCHE. ‖ Outil de cordonnier pour mettre des clous au talon d'une chaussure. ‖ Ustensile servant au boucher pour parer sa viande.

— Mar. Nom donné aux baguettes qui représentent les divers diamètres des mâts d'assemblage, et dont les ouvriers se servent pour se guider dans leur travail. ‖ Baguette numérotée avec laquelle on enfile chaque ration de viande ou de poisson salé. ‖ On dit aussi BROCHETTE dans les deux sens.

— Techn. Aiguille de fer qui sert à former le canal du tuyau des pipes : *Après avoir huilé la* BROCHE, *l'ouvrier la pousse dans l'axe du rouleau, et il la dirige en la sentant de la main gauche couler dans l'épaisseur de la pâte.* ‖ Espèce de cheville de bois pointue, dont on se sert pour boucher le trou fait à un tonneau, avec le foret, et que l'on retire lorsque l'on veut déguster le vin.

— Typogr. Barre de fer à laquelle est attachée la manivelle qui sert à faire rouler le train d'une presse à bras.

— Constr. Chacune des planches fendues auxquelles les ouvriers maçons fixent les extrémités des cordeaux qui les guident dans leur travail, en déterminant l'alignement et l'épaisseur des murs. ‖ Long clou qui sert à arrêter les lambris.

— Agric. Instrument dont on fait usage pour placer les drains avec toute la précision désirable dans le fond des tranchées étroites et profondes creusées à cet effet. Il est muni d'un manche en bois d'une longueur de 2 m. environ.

— Comm. *Drap à double broche*, Drap épais et serré que l'on faisait en plaçant deux fils au lieu d'un dans les intervalles des broches.

— Banque. Nom que l'on donne familièrement aux billets de commerce de peu de valeur, inférieurs à 500 fr. ou même à 1,000 fr. Dans le petit commerce parisien, on appelle broches les billets au-dessous de 50 fr.

— Véner. *Broches*, Défenses du sanglier. ‖ Premiers bois du cerf et du chevreuil.

— Pathol. *Broches*, Nom que l'on donnait autrefois aux hémorroïdes.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves.

— **Homonymes.** Broche, broches et brochent (du v. brocher).

BROCHÉ, ÉE (bro-ché) part. pass. du v. Brocher. Qui porte, sur un fond uni, des des-

sins formés par des fils qui n'appartiennent ni à la chaîne ni à la trame : *Etoffes* BROCHÉES. *Elle portait une robe de soie* BROCHÉE *de blanc.* (Alex. Dum.) *On entend par étoffe* BROCHÉE, *celle où la trame qui fait le broché, et qui est indépendante de celle faisant le fond, ne s'applique que partiellement, c'est-à-dire uniquement dans la partie du dessin où doit se produire l'effet façonné.* (Bezon.)

— Cousu et muni d'une couverture, mais non relié, en parlant d'un livre : *Cherchez parmi mes livres deux volumes in-8º* BROCHÉS *en carton vert.* (P.-L. Courier.)

— Fam. Exécuté sans aucun soin, bâclé : *Un devoir* BROCHÉ *par un écolier.*

BROCHÉ s. m. (bro-ché — rad. *broche*). Techn. Procédé de tissage au moyen duquel on forme sur l'étoffe des effets façonnés, plus ou moins détachés les uns des autres, sans pour cela qu'il y ait aucune bride : *Le* BROCHÉ *permet d'employer les matières les plus précieuses sans qu'elles éprouvent aucune perte au tissage.* (Falcot.) *L'un des avantages du* BROCHÉ, *c'est que la trame ne prend sur le dessin que la partie qui lui est nécessaire.* (Bezon. ‖ Etoffe façonnée qui a été tissée par le procédé du broché : *Ce n'est que depuis le commencement de ce siècle que l'on fait du* BROCHÉ *par des procédés mécaniques.* (Bezon.) ‖ Dessins, effets obtenus sur les tissus par le procédé du broché : *Il existe des articles où le* BROCHÉ *est si compliqué, qu'il nécessite jusqu'à trente, quarante et même soixante espolins.* (Bezon.)

— *Broché crocheté*, Genre de broché dans lequel la trame de chaque espolin se croise avec celle de l'espolin qui l'avoisine, c'est-à-dire dans lequel toutes les boucles de trame qui terminent un effet sont, à droite et à gauche, crochetées avec les boucles des trames qui forment l'effet contigu. ‖ *Broché simple*, Broché ordinaire, celui dans lequel le croisement des trames n'a pas lieu. ‖ *Petit broché*, Broché qui a spécialement pour objet de former des effets de petites dimensions, tels que les pois, les grains d'orge, etc. ‖ *Broché lancé*, Combinaison du broché et du lancé. ‖ *Broché damassé*, Broché exécuté sur un fond damassé.

BROCHÉE, s. f. (bro-ché — rad. *broche*). Art culin. Toute la quantité de viande qu'on fait rôtir à une broche en une seule fois : *Une* BROCHÉE *de cailles. Les* BROCHÉES *des rôtisseurs parisiens rappellent la cuisine des noces de Gamache.*

— Comm. Quantité de mèches ou de chandelles placées sur une broche.

BROCHER v. a. ou tr. (bro-ché — rad. *broche*). Techn. Tisser en entremêlant sur le fond des fils qui y figurent des dessins : BROCHER *une étoffe d'or, d'argent, de soie. La fabrique de Lyon* BROCHE *les étoffes les plus riches. Maintenant, avec le secours des moyens mécaniques, on a pu arriver à* BROCHER *les articles de la consommation la plus courante. Ainsi, on* BROCHE *aujourd'hui les tissus à un franc le mètre, jusqu'à ceux du prix le plus élevé.* (Bezon.) ‖ Enfoncer avec le brochoir les clous qui doivent fixer le fer du cheval. ‖ Passer les épingles dans les anneaux dont sont formées leurs têtes. ‖ Faire des trous dans la peau du bœuf, après l'avoir assommé, afin de le souffler.

— Exécuter à la hâte; faire sans aucun soin : *Je ne laisse pas de travailler, tout malade que je suis; je* BROCHE *des comédies dans mon lit.* (Volt.) *J'ai* BROCHÉ *un sous-seing, comme j'ai pu; il fallait bien signer quelque chose.* (P.-L. Courier.) *Quant aux romans, Florine est la plus grande liseuse de romans qu'il y ait au monde, elle m'en fait l'analyse, et je* BROCHE *mon article d'après son opinion.* (Balz.) *Eh quoi! l'auteur songe à l'argent et à l'intérêt? Alors ce serait merveille qu'il fit quelque chose de bon.*

A sa façon chacun *broche* un code nouveau.
GINGUENÉ.

— Manég. Piquer de l'éperon : BROCHER *sa monture.* ‖ Vieux en ce sens.

— Constr. *Brocher les tuiles*, Les passer entre les lattes de la toiture, pour que le couvreur les ait à sa portée.

— Librair. Assembler et plier les feuilles d'un livre, les coudre et les couvrir d'un papier imprimé ou non : *Il n'est pas nécessaire de relier ces cahiers, il suffit de les* BROCHER. (Acad.)

— Agric. *Brocher la vigne*, Lui donner un léger binage.

— v. n. Se dit d'un arbre nouvellement planté, et qui commence à pousser : *Avec un peu de pluie, cet arbre* BROCHERA *bientôt.* ‖ Peu usité.

— Fam. *Brocher sur le tout*, Etre superflu, être ajouté par surcroît à des choses inutiles : *On voit dans son cabinet de vieilles croûtes, des estampes ridicules, des porcelaines cassées et des chinoiseries qui* BROCHENT SUR LE TOUT. *Or, pour ne pas paraître* BROCHER *fastueusement* SUR LE TOUT..... (Alex. Dum.) ‖ Cette locution est empruntée au blason. V. BROCHANT, part. prés.

BROCHET s. m. (bro-ché — du lat. *brochus*, suivant Plaute et les anciens auteurs, celui qui a la bouche, les dents saillantes). Ichthyol. Poisson de l'ordre des malacoptérygiens abdominaux, famille des ésoces ou lucoïdes, dont il est le type, très-commun en Europe et dans le nord de l'Amérique : BROCHET *au bleu, au court-bouillon, à la sauce blanche. Il n'y a pas d'échelle pour estimer si un cabillaud, une sole ou un turbot valent mieux qu'une truite saumonée, un* BROCHET *de haut bord, ou même une tanche de six ou sept livres.* (Brill.-Sav.) *Le* BROCHET *est l'Attila des étangs.* (Grim. de la Reyn.) *Si je remplaçais ma truite à la génoise par un* BROCHET *à l'indienne?* (Scribe.)

. . . Le *brochet* glouton qui dépeuple les eaux.
DELILLE.

Elle était noble dame, habile en savoir-vivre,
Et servait à son hôte, ainsi qu'il le fallait,
Le ventre de la carpe et le dos du *brochet*.
COLLETET

On avait pris dans un profond étang
Un large intendant de rivière,
Je veux dire un *brochet*, *brochet* du plus haut rang,
Et qui fit reculer d'effroi la cuisinière.
MERCIER.

— *Brochet carreau*, Très-gros brochet ayant plus de dix-huit pouces entre œil et bat.

— Erpét. *Brochet de terre*, Espèce de lézard d'Amérique, qui a quelque analogie de forme avec le brochet, et qui est plus connu sous le nom de MABOUYA.

— **Encycl.** Les naturalistes modernes désignent sous le nom de *brochet*, non pas seulement une espèce particulière de poisson, mais un genre tout entier, qu'ils caractérisent de la manière suivante : corps allongé, à peu près cylindrique ; museau oblong, obtus, large, déprimé; maxillaires de la mâchoire supérieure dépourvus de dents, tandis qu'il y en a sur les intermaxillaires; vomer, palatins, langue, pharyngiens, arceaux des branchies hérissés de dents en carde; mâchoire inférieure garnie sur les côtés d'une série de dents longues et pointues; nageoire dorsale unique, reculée en arrière et opposée à l'anale; vessie natatoire fort grande; organes digestifs généralement très-développés.

On ne connaît encore qu'un petit nombre des espèces appartenant au genre *brochet*, deux ou trois qui habitent les eaux douces du continent américain, et l'espèce commune qui vit en Europe, dans quelques parties de l'Asie et dans les grands lacs de l'Amérique septentrionale.

Le *brochet* commun se reconnaît facilement à l'aplatissement et à la largeur de son museau, dont la mâchoire inférieure forme la pointe; à sa bouche fendue jusqu'au delà des yeux et armée d'une multitude de dents fortes, acérées, inégales, disposées en rangs longitudinaux. Les écailles petites, minces, ne se voient que comme des points enfoncés dans la peau, qui les cache en partie. Le dos, un peu aplati, est d'un vert foncé ; les flancs sont verts, à reflets dorés, et marbrés de grandes taches d'un vert plus pâle un peu doré ; le dessous du corps est blanc et les nageoires rougeâtres. Du reste, les teintes varient beaucoup suivant les fonds et les cours d'eau, car il y a des *brochets* presque noirs sur le dessus du corps.

Ce poisson habite la plupart des eaux douces de l'Europe; toutefois, de même que les cyprins, il ne se porte pas vers les latitudes septentrionales aussi haut que le saumon. On le rencontre assez souvent dans la mer, surtout dans la Baltique, dont les eaux sont moins salées que celles de l'Océan. Sa voracité l'a fait surnommer le *requin des eaux douces*. « Insatiable dans ses appétits, dit M. C. Millet, il ravage avec une promptitude effrayante les rivières et les étangs; féroce sans discernement, il n'épargne pas son espèce et dévore ses propres petits; goulu sans choix, il se jette sur tout ce qui remue, déchire et avale même les débris des cadavres. » Dans les rivières et les étangs, il détruit souvent en grande quantité les jeunes canards domestiques ou sauvages, les jeunes oies et les petits cygnes, les reptiles, les petits mammifères tombés ou jetés à l'eau; si l'animal oppose trop de la résistance, il le saisit par la tête, le retient avec ses fortes dents, jusqu'à ce que la portion antérieure de sa proie soit ramollie, puis il l'avale. Rondelet raconte qu'une mule buvant dans le Rhône, un *brochet* s'attacha si fortement à sa bouche par une morsure profonde, qu'il n'abandonna la partie mordue que lorsque la mule l'eut emporté assez loin dans les terres. Dans les eaux fermées, les *brochets* s'entre-dévorent, de sorte qu'au bout d'un certain temps il n'en reste plus qu'un seul. L'un des grands réservoirs d'eau de Versailles a fourni, il y a quelques années, un exemple de la voracité de ce poisson : deux gros *brochets* étaient restés seuls après avoir dévoré tous les autres de leur espèce; l'un d'eux avale l'autre par la tête, mais n'ayant pu l'engloutir complétement, tous deux périrent étouffés. Ce terrible destructeur est pourtant utilisé par la pisciculture; il tient même le premier rang après la carpe, parmi les poissons que l'industrie de l'homme élève en vue de la consommation. Sa chair est blanche, ferme, de bon goût, et de facile digestion; elle n'a jamais l'inconvénient d'être trop grasse ou huileuse; mais elle offre beaucoup d'arêtes quand le poisson est pris trop jeune. Le plus souvent on le mange frais; mais, dans quelques localités étrangères à la France, on le sale, après l'avoir vidé, nettoyé et coupé par morceaux. En Russie, après avoir laissé sa chair trois jours dans la saumure, on la sèche et on la fume. Ses œufs sont malfaisants, purgatifs et indigestes pour l'homme, lorsqu'ils n'ont pas subi certaines préparations. Dans quelques pays, notamment en Allemagne, on fait du caviar avec ces œufs. On les mélange aussi avec des sardines, pour en faire un mets très-estimé, appelé *netzin*. Les *brochets* qui ont subi l'opération de la castration engraissent plus facilement que les autres, et leur chair acquiert aussi des qualités supérieures.

La croissance du *brochet* est très-rapide : un individu pesant 500 grammes, qu'on mettrait avant l'hiver dans un étang peuplé de petits poissons, surtout de tanches, peut croître dans l'été de 500 grammes par mois. Dès que les *brochets* pèsent 3 kilogrammes, leur croissance devient plus lente; c'est pourquoi généralement on ne cherche pas à faire de plus grosses pièces. Le poids moyen de ces poissons, lorsqu'ils atteignent leur complet développement, est de 10 à 15 kilogrammes; cependant, il n'est pas rare d'en trouver qui pèsent jusqu'à 30 à 35 kilogrammes, et mesurent 2 mètres de long. Les *brochets* vivent très-longtemps. On prétend qu'un de ces poissons, qui, en 1497, fut pêché à Kaiserlautern, portait gravés sur un anneau d'or attaché à son ouïe le nom et la date de l'empereur Frédéric Barberousse, et avait par conséquent vécu près de trois siècles. Le squelette que l'on conserve encore à Manheim a plus de 6 mètres de long; malheureusement pour les amateurs de merveilleux, ce *brochet*, le géant de l'espèce, n'est rien moins qu'authentique; sa colonne vertébrale étant composée de vertèbres qui appartiennent à des individus différents.

Le *brochet* fraye de février à juin. A cette époque, il perd beaucoup de sa qualité et devient très-maigre. Il faut alors veiller sur lui, afin de l'empêcher de sortir de l'étang, parce qu'il remonte dans tous les fossés où il rencontre de l'eau. Sa multiplication est très-rapide; on a compté dans une seule femelle jusqu'à 150,000 œufs. Les pêcheurs nomment *lançons* ou *lancerons* les *brochets* très-jeunes; un peu plus tard, ils les appellent *poignards*, et les plus gros reçoivent le nom de *brochets carreaux* ou *poissons-loups*.

Les oiseaux aquatiques, notamment les échassiers riverains sont les *semeurs* du *brochet*, car la nature a voulu que ce modérateur des espèces pullulantes fût introduit partout. Ses œufs sont visqueux et les oiseaux les emportent à leurs pattes pour les porter dans d'autres eaux. S'ils les avalent, les œufs, enduits d'une matière purgative, ne sont pas digérés, mais rendus en nature dans l'eau, où ils achèvent leur évolution.

Peu de poissons ont donné naissance à plus de genres de pêches spéciales. En été, le *brochet* est difficile à prendre à la ligne, parce que les jeunes poissons sont alors abondants; il faut user du filet, et on y emploie la senne, le tramail, l'épervier, le carrelet. Pendant cette saison, le *brochet*, bien repu, s'endort au soleil, immobile : on le prend alors avec un lacet de laiton emmanché au bout d'une perche, ou bien on le perce à la fouine, en se laissant doucement dériver sur un bateau. Dans certains pays, on tue le *brochet* ainsi endormi, soit au moyen du fusil, soit avec l'arbalète.

Quand vient l'automne, les petits poissons se cachent, la chasse devient moins productive, et le *brochet* mord parfaitement aux amorces vives qu'on lui présente, soit au moyen d'une canne, soit sur des lignes de fond, soit sur des bricoles. Cette pêche peut durer tout l'hiver, excepté pendant les grands froids, où tous les poissons se retirent, comme engourdis, au fond des eaux.

La ligne à *brochet* doit être forte, car ce poisson, souvent de forte taille, se défend vigoureusement, mais peu longtemps. On termine cette ligne par un avançon en laiton ou en corde filée, pour que le carnassier ne coupe point la soie avec sa dent. On y insère un émerillon, afin que les mouvements nécessaires du petit poisson-amorce n'emmêlent point la ligne. L'hameçon usité est double et porte le nom de bricole. V. ce mot.

La production du *brochet* est une question d'un grand intérêt pour les parties de la France où la culture dans les pièces d'eau artificielles est la ressource du pays, par exemple dans les Dombes, la Bresse, etc. Savoir proportionner le nombre des *brochets* à celui des carpes et à la fertilité moyenne de l'étang, est un problème de la plus haute importance, et qui influe énormément sur la production totale. D'après de nombreuses expériences, on est arrivé au *dosage* suivant, qui peut servir de règle moyenne : pour empoissonner une étendue d'eau de 1 hectare, en profondeur moyenne de 1 à 2 mètres d'eau, il faut y jeter à la fin d'octobre ou en novembre : 500 jeunes carpes, 50 tanches et 50 *brochets*. La croissance du *brochet* est plus rapide que celle de la carpe et son prix de vente, plus élevé, compense amplement celui du poisson qu'il a mangé. Le *brochet* qui, en petit échantillon, vaut 1 fr. 20 le kilogr., quand il pèse moins de 1 kilogr. 50, vaudra 2 fr. 50 le kilogr. entre 5 et 8 kilogr.; il y a donc place pour une large consommation de poissons blancs sans valeur, ou de *feuilles* superflues.

BROCHET (Jean-Etienne), révolutionnaire français, mort en 1823. Garde de la connétablie avant la Révolution, il devint membre du club des cordeliers, puis juré au tribunal révolutionnaire, se signala par son exaltation, et, après la mort de Marat, dont il était un des plus chauds partisans, il déposa son cœur dans un vase précieux qui provenait du Garde-Meuble. Brochet demanda la suppression des formalités de la justice pour les conspirateurs royalistes, et eut l'idée de ce qu'on devait appeler plus tard les *fournées*. Arrêté comme partisan de Robespierre, après le 9 thermidor, il fut relâché et se fit épicier. Mais, à la suite de l'explosion de la machine infernale, il fut déporté à Cayenne. Il put toutefois revenir en France au bout de huit mois, et termina obscurément sa vie à Sens.

BROCHETANT (bro-che-tan) part. prés. du v. Brocheter :

Et du soir au matin, *brochetant* la volaille,
Je me vis décorer du surnom de Ripaille.
***

BROCHETÉ, ÉE (bro-che-té) part. pass. du v. Brocheter. Retenu avec des brochettes : *Du linge* BROCHETÉ.

— Pyrotechn. *Serpenteaux brochetés*, Serpenteaux percés d'une âme plus petite que l'âme des fusées, ce qui augmente la vivacité de leur mouvement.

BROCHETER v. a. ou tr. (bro-che-té — rad. *broche*. Double le *t* devant une syllabe muette : *Je brochette, il brochettera, nous brochetterions*). Attacher, fixer avec des brochettes. *La blanchisseuse* BROCHETAIT *son linge sur une corde. Un gamin coupa la ficelle sur laquelle le vieux marchand* BROCHETAIT *ses estampes.*

— Techn. Brocher, en parlant d'une étoffe. ‖ Vieux en ce sens.

— Art culin. Embrocher, enfiler avec une broche ou une brochette : BROCHETER *une volaille.* ‖ Fixer sur la broche à l'aide d'une brochette : *On* BROCHETTE *les pièces lourdes, que leur poids ferait tourner autour de la broche.*

— Mar. Mesurer, à l'aide de brochettes placées de distance en distance, les membres et les bordages d'un navire.

BROCHETEUR s. m. (bro-che-teur — rad. *brocheter*). Ouvrier qui brochette : *Le* BROCHETEUR *prend la mesure exacte des bordages à construire.*

BROCHETON s. m. (bro-che-ton — dim. de *brochet*). Petit brochet : *Des* BROCHETONS *à la maître d'hôtel.*

BROCHETTE s. f. (bro-chè-te — dim. de *broche*). Art culin. Petite broche de bois, de fer, ou de tout autre métal, qui sert, soit à fixer la viande à la broche, soit à embrocher de petites pièces de gibier, de petits poissons, des rognons ou autres menus objets que l'on veut faire griller : *Des rognons à la* BROCHETTE. *Des mauviettes enfilées dans des* BROCHETTES *d'or.* (Volt.) *Après les huîtres, on servit des rognons à la* BROCHETTE, *une caisse de foie gras aux truffes.* (Alex. Dum.) ‖ Objets enfilés ensemble sur une même brochette : *Une* BROCHETTE *de mauviettes, de rognons, d'éperlans.*

— Par anal. Petite broche en or sur laquelle on réunit plusieurs décorations : *Il marchait tête nue, son chapeau à la main, la boutonnière ornée d'une* BROCHETTE *à sept croix.* (Balz.) *M. Danglars a joué à la hausse et a gagné un million. — Et vous, un ruban nouveau, à ce qu'il paraît; car je vois un liséré de plus à votre* BROCHETTE. (Alex. Dum.)

— Par anal. Petite cheville effilée. ‖ Petit morceau de bois aminci dont on se sert pour donner la becquée aux petits oiseaux que l'on élève : *Elle élevait son serin à la* BROCHETTE.

— Fam. *Elever quelqu'un à la brochette*, L'entourer des soins les plus minutieux : *C'est* UN ENFANT *gâté qu'on* ÉLÈVE À LA BROCHETTE. ‖ Soigner, ménager, mitonner dans quelque but particulier : *C'est donc vous qui mariez Mlle Hulot avec un jeune comte que vous avez* ÉLEVÉ *pour elle* À LA BROCHETTE. (Balz.) *Cette actrice devait tout à un protecteur qui l'*AVAIT ÉLEVÉE À LA BROCHETTE. (Balz.)

— Techn. Petite broche servant à tenir le moule des boutons. ‖ Echelle sur laquelle sont indiquées les dimensions et proportions à donner aux clochettes, pour obtenir des sons déterminés.

— Typogr. Fiche qui tient la frisquette accolée au grand tympan.

— Mar. Petit morceau de bois mince, dont la longueur varie et dont les charpentiers se servent pour mesurer les divers diamètres des mâts d'assemblage. ‖ On dit aussi BROCHE. ‖ Nom que l'on donne aux rognures de peau de veau et de mouton avec lesquelles on fabrique de la colle forte. Ne s'emploie qu'au pluriel en ce sens.

BROCHEUR, EUSE s. (bro-cheur, eu-ze — rad. *brocher*). Techn. Celui, celle qui broche des livres : *L'étudiant en droit de première année affectionne les satineuses,* BROCHEUSES, *blanchisseuses et autres noceuses.* (L. Huart.) *Ma mère, malade, se fit* BROCHEUSE, *coupa, plia.* (Michelet.) ‖ Ouvrier, ouvrière qui broche des étoffes.

— *Brocheuse mécanique*, Machine nouvellement inventée en Suisse, pour le brochage des livres : *La brocheuse mécanique plie, pique et satine au moins mille feuilles à l'heure.*

— s. m. Appareil servant à exécuter le brochage des étoffes : *On a maintenant des* BROCHEURS *qui ont jusqu'à deux cents espolins dans un parcours de* 120 *centimètres.* (Bezon) ‖ On dit aussi BATTANT BROCHEUR.

BROCHOIR s. m. (bro-choir — rad. *bro-*

cher). **Techn.** Marteau de maréchal pour brocher, pour ferrer les chevaux.

BROCHURE s. f. (bro-chu-re — rad. *brocher*). Art ou action de brocher des livres : *Connaître la* BROCHURE. *Avez-vous bientôt terminé la* BROCHURE *de ce volume?* ‖ On dit aussi BROCHAGE. ‖ Etat de brocheur : *En désespoir de cause, elle se mit dans la* BROCHURE.

— Par ext. Petit ouvrage broché, et qui n'est composé que d'un petit nombre de feuilles : *Ils font contre vous des* BROCHURES *que vous ne lisez pas.* (Volt.) *En vérité, Berlin est un petit Paris ; il y a de la médisance, de la tracasserie, des jalousies de femmes, des jalousies d'auteur et jusqu'à des* BROCHURES. (Volt.) *Voilà une* BROCHURE *qui m'échappe, et je t'avouerai que c'est un enfant de la nécessité.* (Le Sage.) *Le libraire Palm a été fusillé en Allemagne pour n'avoir pas voulu nommer l'auteur d'une* BROCHURE *qu'il avait imprimée.* (Mme de Staël.) *Les auteurs, chez les belles et les grands, ont le destin des* BROCHURES *nouvelles : on veut les feuilleter un moment, ensuite on les met au rebut.* (Desmahis.) *Ma* BROCHURE *a un succès fou; tu ne peux pas imaginer cela; c'est de l'admiration, de l'enthousiasme.* (P.-L. Courier.) *Les* BROCHURES *sont, comme la pluie, un inconvénient de la saison.* (L. Ulbach.)

Le siècle ridicule est celui des *brochures*.
VOLTAIRE.

J'entends lire chez lui les *brochures* nouvelles.
DESMARETS.

Regarde : un bureau neuf, loin du bruit des voitures,
Et ton cher *Moniteur*, ouvert sur des *brochures*.
C. DELAVIGNE.

— Techn. Ornement, dessin broché : *Ces serviettes ont de ravissantes* BROCHURES *de roses et d'épis.*

BROCHURIER s. m. (bro-chu-rié — rad. *brochure*). En mauvaise part, Celui qui écrit des brochures : *Il serait curieux de dresser la nomenclature des nombreux* BROCHURIERS *qui, depuis un an, noircissent d'encre notre horizon.* (A. Legendre.) ‖ *Journalistes,* BROCHURIERS, *historiens, etc., sont d'accord pour accuser le fameux partage.* (Proudh.)

BROCK (Louis-Frédéric), général danois, né en 1774, mort en 1853, fut d'abord aide de camp du prince royal (depuis Frédéric VI), puis chef de l'état-major général sous Christian-Frédéric (depuis Christian VII). Il suivit ce prince en Norvége, exerça sur lui une grande influence, et demeura attaché à sa personne, à la suite de son couronnement comme roi de Norvége, le 17 mai 1814. Trois mois après, lorsque le nouveau roi succomba sous les forces supérieures des Suédois, Brock eut la gloire de conclure avec Charles-Jean (Bernadotte), le 14 août 1814, la convention de Choss, d'après laquelle Christian-Frédéric déposa, à la vérité, sa couronne entre les mains du storthing, mais obtint pour les Norvégiens des conditions bien plus avantageuses que celles qu'ils attendaient du vainqueur. En 1815, Brock reprit sa place dans l'état-major général, et fut nommé aide camp de Frédéric VI. Ayant perdu l'usage d'un œil, il quitta la carrière militaire et occupa successivement plusieurs emplois civils, dans lesquels il se fit remarquer par sa capacité et son intégrité.

BROCKE (Henri-Christian DE), agronome allemand, né en 1713 à Blanckenbourg, mort en 1778. Il devint conseiller du duc de Brunswick-Lunebourg et s'occupa beaucoup d'agriculture et de sylviculture. Ses principaux ouvrages, écrits en allemand, sont : *De la Nature, propriété et propagation des arbres sauvages à l'ombre* (1754, in-4°); *Fondements de la science forestière physique et expérimentale* (1768-1775, in-8°) ; *Observations sur quelques fleurs*, etc. (1769) ; *Réponse à cette question : Comment peut-on hâter le développement d'une forêt sans nuire au bois?* (1774, in-4°).

BROCKELSBY (Richard), médecin anglais, né en 1722 à Minehead, mort à Londres en 1797. Il fut, pendant plusieurs années, attaché en qualité de médecin à l'armée anglaise, puis il se fixa à Londres (1763), où il acquit par la pratique de son art une grande réputation et une fortune considérable. Ses principaux écrits sont : *Essai sur la mortalité parmi les bêtes à cornes* (1746, in-8°); *Observations économiques et médicales* (1764, in-8°); *Eulogium medicum* (1760, in-4°). On a en outre de lui plusieurs mémoires insérés dans les *Transactions philosophiques*.

BROCKEN, montagne d'Allemagne, dans la chaine du Hartz, appelée *Bructurus mons* par les anciens Romains, et *Blocksberg* par les paysans du Hartz; elle s'élève à 1,170 m. au-dessus du niveau de la mer; sa base a environ 1,500 m. de long du N. au S. et 800 m. de large. Son sommet, de roche granitique, forme un plateau de 400 à 500 m. de circonférence. De ses gorges et de ses vallées descendent : au N., la Peseke et le Kellbach; au S., la Bode, et au S.-O. l'Ocker. Toutes ces rivières coulent dans des vallées plus ou moins profondes, qui séparent le Brocken des montagnes voisines.

Les brouillards et les nuages qui enveloppent cette montagne, quand ils sont agités par le vent, offrent de bizarres tableaux dans lesquels l'imagination populaire a placé des danses de sorcières présidées par des démons. Selon une vieille tradition, dans la nuit de Walpurgis, c'est-à-dire la nuit du 30 avril au 1er mai, toutes les sorcières de l'Allemagne se rendent au Brocken, sur un manche à balai, pour assister à la réunion générale, présidée par Satan en personne, et renouveler à leur maître leur serment de fidélité. Cette nuit-là, il se passe sur la montagne des orgies indescriptibles. Aussi, les rochers les plus remarquables de cette montagne s'appellent-ils la *Chaise du diable*, l'*Autel des sorcières*, la *Salle de danse des sorcières*. C'est à cette fête annuelle de la nuit de Walpurgis que Méphistophélès conduit Faust en lui faisant entendre le « furieux chant magique : »

Les sorcières se rendent au Brocken;
Le chaume est doré, la semence est verte,
Là s'assemble la grande foule, etc.

Malgré cette tradition peu encourageante, le Brocken est cultivé presque jusqu'à son sommet, qui est habité toute l'année depuis le commencement de ce siècle.

Voici comment Henri Heine a, de sa plume fantaisiste et pittoresque, décrit cette montagne : « Oui, tout nous apparaît magique au plus haut degré, quand nous regardons pour la première fois du haut du Brocken. Toutes les faces de notre esprit reçoivent des impressions nouvelles, différentes pour la plupart et même contradictoires, qui se groupent dans notre âme en un sentiment grand, confus et obscur; mais, si nous parvenons à en comprendre l'idée nette, nous reconnaissons le caractère de la montagne. Ce caractère est tout allemand, sous le rapport des défauts comme sous celui des vertus. Le Brocken est un véritable Allemand; c'est avec une exactitude allemande qu'il nous montre clairement et distinctement, comme dans un panorama colossal, des centaines de villes, bourgs et villages, situés la plupart au nord, et tout autour les montagnes, les forêts, les rivières, les plaines, à perte de vue; mais aussi tout cela prend l'air d'une carte spéciale, sèchement dessinée, coloriée avec pureté; nulle part l'œil n'est réjoui par des paysages véritablement beaux. La même chose nous arrive, à nous autres compilateurs allemands, par suite de cette consciencieuse exactitude avec laquelle nous voulons tout rapporter, sans pouvoir penser jamais à faire ressortir le détail avec un charme particulier. Le Brocken a aussi quelque chose du calme, de la tolérance et de l'intelligence allemandes, parce qu'il peut voir les choses de haut et avec clarté, et, quand une pareille montagne ouvre ses yeux gigantesques, elle peut bien voir un peu mieux que nous autres nains, qui lui grimpons sur le dos avec notre vue débile. Force gens prétendent que le Brocken tient beaucoup du Philistin, et Claudius chanta : « Le Blocksberg est un grand Philistin; » mais c'est une erreur : sa tête chauve, qu'il couvre quelquefois d'un blanc bonnet de nuages, lui donne bien une teinte de philistinerie; mais, comme chez beaucoup d'autres Allemands, c'est de sa part ironie toute pure. Il est même notoire que le Brocken a ses époques d'espièglerie universitaire, ses temps fantastiques, la première nuit de mai, par exemple. Alors il jette, en belle humeur, son bonnet de nuages par-dessus les moulins, et devient, aussi bien que nous autres tous, timbré et complétement romantique. »

On peut comparer les impressions de l'humoristique Berlinois avec celles de Gœthe, le poëte impassible, qui visita aussi le Hartz.

Au sommet du Brocken s'élève une auberge, bien connue par les descriptions qu'on en a faites en Allemagne : elle est tout à fait au sommet de la montagne, et fut élevée en 1800 par le comte Stolberg-Wernigerode, au nom duquel on l'administre. Les murs de l'auberge du Brocken sont d'une épaisseur extraordinaire, afin de pouvoir résister au vent; au-dessus se trouve un belvédère en forme de tour, où l'on monte pour mieux jouir du coup d'œil. Chaque année, de nombreux touristes visitent le Hartz et font l'ascension du Brocken.

BROCKES (Berthold-Henri), poëte allemand, né à Hambourg en 1680, mort en 1747. Fils d'un commerçant, il étudia la jurisprudence, puis voyagea en Hollande, en France et en Italie. De retour dans sa patrie, il se livra à son goût pour la poésie. On a de lui, sous le titre de *Plaisirs terrestres en Dieu* (Hambourg, 1726-1746, 9 vol. in-8°), des pièces de vers inspirées par le sentiment religieux et par les beautés de la nature.

BROCKES (Henri), V. BROKES.

BROCKHAGEN, bourg de la Prusse, province de Westphalie, régence de Minden, cercle et à 8 kilom. S. de Halle; 2,300 hab. Distilleries d'eau-de-vie; filatures et commerce de fil; importante récolte de houblon.

BROCKHAUS (Frédéric-Arnold), libraire allemand, né en Westphalie en 1772, mort à Leipzig en 1823. En 1810, il fonda à Altenbourg une maison de librairie, qu'il transporta plus tard à Leipzig, et qui est devenue une des plus considérables de l'Europe. Au nombre de ses publications les plus importantes, il faut citer l'encyclopédie qui a pour titre : *Conversations Lexicon*, dont il avait acheté et terminé la première édition, et qu'il améliora successivement. Le succès de cet ouvrage fut prodigieux; on en a publié en 1853 la dixième édition. Brockhaus a encore publié le *Dictionnaire bibliographique* d'Ebert et l'*Encyclopédie des sciences et des arts* de Gruber et Ersch.

BROCKHAUS (Henri), typographe et libraire de Leipzig, fils du précédent, né à Amsterdam en 1804. Son établissement, qui avait été fondé par son père, et qui comprend maintenant toutes les industries qui se rattachent à la typographie et à la librairie, est un des plus vastes de l'Europe. Parmi les publications importantes sorties de cette maison, il faut citer la *Gazette allemande universelle*. M. Brockhaus avait fondé à Paris, en 1837, avec M. Avenarius, une librairie allemande, qui appartient aujourd'hui à M. Ch. Franck.

BROCKHAUS (Hermann), orientaliste allemand, frère du précédent, né à Amsterdam en 1806. Il a fait de profondes études sur la langue et la littérature sanscrites, et il occupe une chaire à Leipzig. On lui doit un *Mémoire sur l'impression des livres sanscrits en caractères latins* (1841), lequel n'a pas été étranger à l'adoption de cet usage. Il a donné aussi : des éditions de textes orientaux, notamment le texte sanscrit et la traduction allemande des cinq premiers livres des légendes de Somadeva, recueil intitulé : *Kathâsarit sâgara* (1839); la traduction seule du même recueil (1843, 2 vol.); le texte et les scolies indiennes du drame de Krishna Mira, intitulé : *Prabodha candrodaya* (1845); le texte des *Sept maîtres savants* du Persan Nachschebi (1845); le texte du *Vendidad sade*, avec *Dictionnaire et glossaire de la langue zend* (1850), d'après les éditions de Paris et de Bombay; le texte persan des *Chansons de Hafiz*, avec le commentaire de Sudi (1854).

BROCKMANN (Jean-François-Jérôme), célèbre comédien allemand et auteur dramatique, né à Gratz en 1745, mort au même lieu en 1812. Les ouvrages qu'il a composés pour le théâtre sont aujourd'hui oubliés, et il ne reste de lui que sa réputation artistique, qui a été grande en son temps. Brockmann, qu'on a appelé souvent le Garrick et le Lekain de l'Allemagne, excellait dans tous les genres. Son talent avait une admirable souplesse; nul rôle ne lui semblait difficile, et, à force d'art et de talent, il était arrivé à s'incarner en quelque sorte dans tous les personnages qu'il représentait avec autant de vérité que de naturel.

BROCOLI s. m. (bro-ko-li — de l'ital. *broccoli*, plur. de *broccolo*, même sens, rad. *brocco*, branche pointue). Hortic. Espèce de chou-fleur originaire d'Italie : BROCOLIS *blancs*. BROCOLIS *violets*. *Les* BROCOLIS *se mangent accommodés comme les choux-fleurs.* (Acad.) *Les meilleurs* BROCOLIS *sont le violet et le blanc.* (Gouas.) ‖ Petite pousse qui, après l'hiver, vient au tronc d'un vieux chou.

— **Encycl.** Le nom de *brocoli*, emprunté à la langue italienne, sert à désigner une variété particulière de chou-fleur, nommée par les botanistes *brassica botrytis cymosa*. Le *brocoli* se distingue du chou-fleur proprement dit par ses feuilles plus nombreuses, plus courtes, ondulées et comme frisées, du moins celles qui avoisinent la pomme. Celle-ci est fine et serrée, et, dans les bonnes variétés blanches, elle ne se distingue pas de celle des choux-fleurs; dans les variétés violettes, elle est ordinairement petite, et le grain (boutons de la fleur) en est gros et peu serré. Le *brocoli* est fréquemment cultivé en Italie, où l'on en fait une grande consommation; il a été importé en France dans le XVIIe siècle. Ses variétés sont très-nombreuses; il en est trois qui méritent une mention spéciale.

Le *brocoli blanc hâtif* a une pomme blanche, semblable à celle du chou-fleur, grosse et bien faite; elle se forme vite et se conserve longtemps sans se désagréger. On en distingue plusieurs sous-variétés.

Le *brocoli blanc Mammoth* est une plante naine, trapue, rustique, tardive, à pomme blanche et très-grosse, paraissant trois semaines après celle du précédent. Il nous vient d'Angleterre, où l'on cultive aussi, disent MM. Vilmorin, un très-grand nombre de variétés à pommes blanches, jaunâtres ou vertes, dont aucune ne paraît préférable, du moins sous notre climat, au *brocoli* blanc hâtif.

Le *brocoli violet* a le pied très-haut, le pétiole des feuilles violet rougeâtre, ainsi que la côte médiane, la pomme violette ou violet verdâtre, le plus souvent mamelonnée ou divisée, le grain très-gros. Cette variété est très-précoce.

Le *brocoli* se cultive comme le chou-fleur; on le sème ordinairement en mai et en juin. Aux approches du froid, on butte les *brocolis* dans le nord, comme on fait pour les cardons ou les céleris. On obtient ainsi des pommes bonnes à manger à la fin de l'hiver, ou au commencement du printemps. Le *brocoli* violet nain, semé en mai ou juin, pomme dès l'automne suivant; semé sur couche et sous cloche en février et mars, il donne sa pomme au milieu de l'été. En général, la pomme du *brocoli* est tendre, bien parfumée, et constitue un manger délicat, que l'on apprête de diverses manières, tout comme les choux-fleurs. Cette plante donne encore un grand nombre de jets latéraux, charnus, que l'on a soin de recueillir, et qui sont estimés comme aliment.

BROCOMAGUS, ville de l'ancienne Germanie, chez les Triboques; c'est aujourd'hui Brumpt.

BROCOTTES s. f. pl. (bro-ko-te). Econ. rur. Parties caséeuses et butyreuses qui restent dans le petit-lait, quand on en a retiré le premier caillé.

BROCQ (Dom Théodore TALON DE), historien français, né vers 1680 à Châlons-sur-Marne, mort à Metz en 1762. Religieux de l'abbaye de Saint-Arnould, à Metz, il consacra de longues années à étudier les monuments antiques de la province et à composer son *Recueil historique de ce qui est arrivé de plus remarquable dans la ville de Metz depuis le temps de Jules César jusqu'en* 1756. Cet ouvrage, rempli de curieux détails, est resté manuscrit.

BROCQUIÈRE (BERTRANDON DE LA), voyageur français, né dans la Guyenne, vivait au XVe siècle. Il était conseiller et écuyer tranchant du duc de Bourgogne, lorsque, en 1432, plusieurs seigneurs des Etats de Bourgogne ayant entrepris de faire un pèlerinage en Terre sainte, il partit avec eux. Etant tombé malade à Jérusalem, il résolut de ne pas attendre ses compagnons de route, et de revenir en Europe par la voie de terre. Il partit donc seul, et, aussi heureux qu'audacieux, au milieu de l'année 1433, il se présentait devant le duc, sous le costume sarrasin qu'il avait porté pendant tout son voyage, et monté sur le cheval qui avait fourni une si longue carrière. Le duc fut étonné d'une aventure aussi extraordinaire; non-seulement il fit raconter à La Brocquière son voyage, mais il voulut qu'il en écrivît la relation. Ainsi fit l'écuyer tranchant, et, dans la miniature qui précède la relation de son *Voyage*, on le voit à genoux, faisant l'offrande de son livre au duc, qui est assis et entouré de plusieurs courtisans, dont trois portent, comme lui, le collier de la Toison-d'Or.

Le voyage de la Brocquière n'est guère qu'un itinéraire, mais il contient des détails intéressants au point de vue historique et géographique. En le lisant, on se convainc d'une chose, c'est que cette époque était beaucoup plus religieuse que crédule, tandis que la nôtre est plus crédule que religieuse. Certes, la foi ne devait pas manquer à un homme qui avait affronté tant de dangers pour visiter le tombeau de Jésus-Christ; mais cette même foi n'en avait pas fait un fanatique; aussi rend-il justice aux nations que, selon le langage du temps, il appelle *infidèles*, et chez qui il trouve beaucoup plus de bonne foi que chez les chrétiens.

Parmi les curiosités qu'il rencontre sur sa route, il faut citer la caravane qui revient de La Mecque. « On la disait composée de trois mille chameaux, et, en effet, elle employa pour entrer dans la ville près de deux jours et deux nuits. Cet événement fut, selon l'usage, une grande fête. Le seigneur de Damas, ainsi que les plus nobles, allèrent au-devant de la caravane par respect pour l'*Alcoran* qu'elle avait. Ce livre est la loi qu'a laissée aux siens Mahomet. Il était enveloppé d'une étoffe de soie peinte et chargée de lettres moresques, et un chameau le portait, couvert également de soie. En avant du chameau marchaient quatre ménestrels, et une grande quantité de tambours et de nacaires *qui faisoient ung hault bruit*. Devant et autour de lui étaient une trentaine d'hommes, dont les uns portaient des arbalètes, les autres des épées nues, d'autres de petits canons qu'ils tiraient de temps en temps par derrière. Suivaient huit vieillards, qui montaient chacun un chameau de course, près duquel on menait en laisse leur cheval, magnifiquement harnaché selon la mode du pays. Après eux enfin venait une dame turque, parente du Grand Seigneur; elle était dans une litière, que portaient deux chameaux richement parés et couverts. La caravane était composée de Maures, de Turcs, Barbaresques, Tartares, Persans et autres sectateurs du prophète Mahomet. Ces gens-là prétendent que, quand ils ont fait une fois le voyage de La Mecque, ils ne peuvent plus être damnés. J'interrogeai l'un d'eux sur Mahomet, et lui demandai où reposait son corps. Il me répondit que c'était à La Mecque, qu'il était dans une châsse, où on l'allait voir, et que, parmi ceux qui y allaient, il y en avait qui, après l'avoir vue, se faisaient crever les yeux, parce que, après cela, le monde ne pouvait plus rien offrir, disaient-ils, qui méritât leurs regards. Effectivement, il y en avait deux dans la troupe, l'un d'environ seize ans, l'autre de vingt-deux à vingt-trois, qui s'étaient fait aveugler ainsi. »

Pendant le séjour de La Brocquière à Constantinople, l'empereur lui fit demander s'il était vrai que le duc eût pris la pucelle d'Orléans, « ce que les Grecs ne peuvent croire. » « Je leur en dys la vérité, tout ainsi que la chose avoit esté; de quoy ils furent bien esmerveilliés. » Or il y avait trois ans que Jeanne Darc avait été livrée aux Anglais, et les Grecs en étaient encore à douter qu'un prince chrétien fût capable d'une pareille lâcheté.

La page qui peint le mieux le Bas-Empire à la veille de sa chute est celle où l'auteur raconte une fête dont il fut témoin. « Quelques jours après, on me mena voir également une fête qui avait lieu pour le mariage d'un des parents de l'empereur. Il y eut une joute à la manière du pays, et cette joute me parut bien étrange. La voici : au milieu d'une place, on avait planté, en guise de quintaine, un grand pieu, auquel était attachée une planche large de 3 pieds, sur 5 de long. Une quaran-

taine de cavaliers arrivèrent sur le lieu, sans aucune pièce quelconque d'armure, et sans autre arme qu'un petit bâton. D'abord ils s'amusèrent à courir les uns après les autres, et cette manœuvre dura environ une demi-heure. On apporta ensuite soixante à quatre-vingts perches, telles et plus longues encore que celles dont nous nous servons pour les couvertures de nos toits en chaume. Le marié en prit une le premier, et il courut ventre à terre vers la planche pour l'y briser; elle pliait et tremblait dans sa main; aussi la rompit-il sans efforts. Alors s'élevèrent des cris de joie, et les instruments de musique, qui étaient des nacaires, comme chez les Turcs, se firent entendre. Chacun des autres cavaliers vint de même prendre sa perche et la rompre. Enfin le marié en fit lier ensemble deux, qui à la vérité n'étaient pas très-fortes, et il les brisa encore sans se blesser. Ainsi finit la fête, et chacun retourna chez soi sain et sauf. L'empereur et son épouse étaient à une fenêtre pour la voir.» Ces jeux d'enfants devaient étonner le chevalier habitué aux luttes sanglantes des tournois, et quand, vingt ans après, le Bas-Empire s'écroula sur ses habitants dégénérés, ceux qui avaient pu voir cette nation efféminée ne durent pas en être surpris.

La Brocquière revint en Bourgogne par Bâle, où il assista à une séance du fameux concile. Le duc Philippe le Bon le nomma, en 1434, gouverneur de la ville de Marcigny-les-Nonnains, et l'on ignore la date de sa mort, comme celle de sa naissance. La relation de La Brocquière a été traduite en français moderne par Legrand d'Aussy, et publiée dans les *Mémoires de la classe des sciences morales et politiques de l'Institut* (tome V).

BROD, ville de l'empire d'Autriche, dans la Moravie, gouvernement de Brünn, cercle et à 15 kilom. E. de Hradisch, sur la petite rivière d'Olsawa; 3,400 hab. Place forte; beau château des princes de Kaunitz. Fabrication de draps; commerce de cuirs, peaux et fruits. Les Hongrois y furent défaits par les Bohémiens en 1116. ‖ Autre ville de l'empire d'Autriche, dans les confins militaires de la Slavonie, à 30 kilom. S.-E. de Posega, sur la rive gauche de la Save, ch.-l. de la subdivision administrative appelée régiment de Brod; 2,500 hab. Place forte; entrepôt d'un commerce actif avec la Turquie. ‖ En face de cette ville, sur la rive droite de la Save, se trouve le village turc de même nom, dans la Bosnie, défendu par un château fort.

BROD (DEUTSCH-), ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, gouvernement de Prague, cercle et à 35 kilom. S.-E. de Czaslau, sur la Sacawa; 4,000 hab. Fabrication d'indiennes, mines d'argent dans le voisinage. Gymnase de prémontrés. L'empereur Sigismond fut battu près de cette ville par Ziska, en 1422.

BROD (Henri), musicien et compositeur, né à Paris en 1799, mort en 1839. Il entra au Conservatoire en 1811, et suivit le cours de hautbois de Vogt. Lauréat au concours, et membre de la Société des concerts du Conservatoire, Brod, virtuose des plus distingués, a obtenu, tant à Paris qu'à l'étranger, les succès les plus brillants et les plus mérités. Il s'est occupé de perfectionner le hautbois et le cor anglais, à la construction desquels il a fait faire de grands progrès. Il s'est aussi fait connaître comme compositeur, par la publication d'un assez grand nombre de productions pour le hautbois.

BRODE adj. (bro-de). Brun, bis : *Une femme* BRODE. *Du pain* BRODE. ‖ Vieux mot.

BRODE s. f. (bro-de). Techn. Cordon uni et serré sur les traces dans la broderie en point d'Alençon. ‖ A signifié Travail de broderie.

BRODÉ, ÉE (bro-dé) part. pass. du v. Broder. Orné de broderies: *J'en connais qui se sont bien trouvés d'introduire dans les conversations des choses inanimées, et d'y faire parler leur habit* BRODÉ, *leur canne et leurs gants.* (Montesq.) *Tarquin l'Ancien fut le premier qui parut dans Rome avec une robe de pourpre* BRODÉE *d'or.* (F. Aubry.) *Sur ces entrefaites, arrive l'autorité en grand costume, en écharpe, en habit* BRODÉ. (P.-L. Courier.) *La bourse était en velours* BRODÉ *d'or.* (A. de Musset.)

— Par anal. Imitant une broderie, orné de dessins imitant une broderie : *Ce qui subsiste des voûtes est* BRODÉ *d'arabesques d'une délicatesse exquise.* (Lamart.) *Des plates-bandes de gazon* BRODÉES *de mille fleurs.* (Baronne de Montaran.)

— Fig. Amplifié : *Des récits, quelquefois* BRODÉS, *toujours intéressants, entrecoupaient à propos les discussions littéraires ou politiques.* (Volt.) *Cette intrigue, vivement menée, est* BRODÉE *de mots spirituels et fins, d'un ton un peu cru, mais que sauve le jeu des acteurs.* (Th. Gaut.) ‖ Accompagné, varié, orné, ironiquement ou non : *Un caractère violent* BRODÉ *de faiblesse. Rappelez-vous que la robe des prêtres ne doit jamais être* BRODÉE *d'avarice.* (Chateaub.) *L'aspic porte,* BRODÉ *sur toutes les coutures, le cachet de la hideur suprême.* (Toussenel.)

— Hortic. *Melon brodé*, Variété de melons dont l'écorce offre des dessins imitant la broderie. ‖ Par anal : *Derrière cette maison, bâtie en pierre* BRODÉE COMME UN MELON, *s'étale le velours vert d'une pelouse anglaise.* (Balz.)

BRODEAU (Victor), poëte français, mort en 1540. On ne possède sur lui que peu de détails biographiques; mais il nous reste quelques vers heureux, conservés dans les œuvres de Marot et de Saint-Gelais. Brodeau mérite un souvenir, ne fût-ce que pour avoir été le plus cher favori du premier de ces poëtes, qui l'avait surnommé son *fils*. Il était valet de chambre et secrétaire de Marguerite de Navarre et de François Ier.

C'est Marot qui nous a conservé de Brodeau le huitain *A deux frères mineurs*, assez joli pour lui avoir été attribué à lui-même par les meilleurs connaisseurs du temps, et qui n'était pas en effet indigne de sa muse :

> Mes beaux pères religieux,
> Vous dînez pour un grand merci :
> O gens heureux! ô demi-dieux!
> Plust à Dieu que je fusse ainsi!
> Comme vous, vivrais sans souci;
> Car le vœu qui l'argent vous ôte,
> Il est clair qu'il défend aussi
> Que vous payiez jamais votre hôte.

On trouve encore dans les œuvres de Marot une réponse de Brodeau au rondeau célèbre du poëte :

> Au bon vieux temps un train d'amour régnoit
> Qui sans grand art et dons se démenoit,
> Si qu'un bouquet donné d'amour profonde,
> C'était donner toute la terre ronde :
> Car seulement au cœur on se prenoit;
> Et si par cas à jouir on venoit,
> Savez-vous bien comme on s'entretenoit?
> Vingt ans, trente ans : cela durait un monde
> Au bon vieux temps.
>
> Ore est perdu ce qu'amour ordonnoit;
> Rien que pleurs feints, rien que changes on n'oit.
> Qui voudra donc qu'à aimer je me fonde,
> Il faut, premier, que l'amour on refonde,
> Et qu'on la mène ainsi qu'on la menoit
> Au bon vieux temps.

Voici la réponse de Brodeau :

> Au bon vieux temps, que l'amour par bouquets
> Se démenoit et par joyeux caquets,
> La femme étoit trop sotte ou trop peu fine.
> Le temps depuis, qui tout fine et affine,
> Lui a montré à faire ces acquets.
> Lors les seigneurs étoient petits nacquets,
> D'aux et d'oignons se faisaient les bouquets,
> Et n'étoit bruit de ruer en cuisine,
> Au bon vieux temps.
>
> Dames aux huis n'avoient clefs ne loquets;
> Leur garde-robe étoit petits paquets
> De canevas ou de grosse étamine :
> Or, diamans on laissoit en leur mine,
> Et les couleurs porter aux perroquets,
> Au bon vieux temps.

Cette pièce est de 1525, et imprimée dans toutes les éditions de Marot, à la suite du rondeau du maître.

Saint-Gelais, de son côté, nous a conservé le quatrain suivant, adressé par Brodeau à une dame qu'il aimait :

> Si la beauté se perd en si peu d'heures
> Faites-m'en don, tandis que vous l'avez;
> Ou s'elle dure, hélas! vous ne devez
> Craindre à donner un bien qui vous demeure.

Sans doute ce n'est là qu'un *concetto* rimé, mais on aimait alors ces pointes d'esprit; ces petits vers sont d'ailleurs bien tournés, et Brodeau dut en faire beaucoup de semblables ou de meilleurs, qui n'ont pas été publiés. Saint-Gelais n'a inséré ceux-là parmi ses poésies que parce qu'il répondit à Brodeau non moins agréablement, comme il suit, au nom de la dame :

> Si ma beauté doit périr en peu d'heure
> Ainsi fera le désir qu'en aurez;
> Ou s'elle dure, hélas! vous ne devez
> Estimer bien le mien qui me demeure.

On a publié, après la mort de Brodeau, un poëme, en vers de six syllabes, intitulé : *Les louanges de Iésu-Christ notre Saulveur, œuvre très-élégant et divin. Maistre Victor Brodeau, secrétaire du roy Françoys, aprésent régnant,* ajoute le titre, *en fut l'autheur.* (A Lyon, chez Sulpice Sabon, pour Ant. Constantin.) C'est un petit in-8o de 31 pages, imprimé en lettres rondes, sans date, mais par le dernier feuillet duquel on apprend que Brodeau était mort au mois de septembre 1540. Il fut fait de ce livret singulier une nouvelle édition, sous ce titre : *Les louanges du saint nom de Jésus, avec la correspondance des figures à la Vérité, composez par Victor Brodeau : plus une Épistre dung pécheur à Jésus-Christ, faicte par ledict Brodeau. On les vend à Lyon, chez Olivier Arnoullet.* (1543, petit in-8o gothique de XXXII feuillets chiffrés.)

Brodeau mourut jeune; il s'était marié, et a laissé un fils connu par des travaux d'érudition estimés. Quant à lui, il a laissé assurément un bien léger bagage poétique; mais son nom s'est conservé avec celui de son maître. Si ses œuvres poétiques valent peu par le nombre, elles valent par la qualité : *In tenui labor.* Voiture s'est souvenu de Brodeau, cent ans après, un jour qu'il cherchait une rime à *rondeau*.

BRODEAU (Jean), littérateur et érudit français, né en 1500, mort à Tours en 1563, était, croit-on, fils du précédent. Il accompagna les ambassadeurs de France à Venise et à Rome, et devint chanoine de Tours. Il entra en relation avec les hommes les plus distingués de son temps, Manuce Sadolet, Bembo, etc., qui en faisaient un cas particulier. On a de Jean Brodeau : *Dix livres de mélanges* (Bâle, 1555, in-8o); *Epigrammatum græcorum libri septem* (Bâle, 1549), commentaire sur l'anthologie; *Notæ in Martialem* (1619); *Annotationes in Euripidis tragœdias* (1561).

BRODEAU (Julien), jurisconsulte français, mort à Paris en 1653, s'acquit un grand renom comme avocat, et composa plusieurs ouvrages estimés, notamment : *Notes sur les arrêts de Louet*, souvent réimprimées, la dernière fois en 1712 (2 vol. in-fol.); *Commentaires sur la coutume de Paris* (1658); *Vie de Charles Dumoulin* (1654, in-4o).

BRODEAU (Pierre-Julien), littérateur français, petit-fils du précédent, mort en 1711. Il servit dans la marine, fut nommé inspecteur général des fortifications, et se distingua par ses talents littéraires. Ses principaux ouvrages sont : *Preuves des existences et nouveau système de l'univers, ou idée d'une nouvelle philosophie* (Paris, 1702, in-8o); *Jeux d'esprit et de mémoire* (1702); *Moralité curieuse sur les six premiers jours de la création* (1703); *Nouveaux jeux d'esprit et de mémoire* (1709), qu'il publia sous le nom du marquis de Châtres. — Son frère, Julien-Simon BRODEAU, fut conseiller au parlement de Metz, lieutenant général au présidial de Metz, etc. Il a publié une traduction du *Divorce céleste* de Ferrante Pallavicino (1696, in-12).

BRODEQUIN s. m. (bro-de-kain — du flam. *broseken*, primitivement *brosekin*, que l'on suppose formé par une corruption de *byrsa*, cuir. Dans l'anc. fr., *brodequin* signifiait littéral. cuir). Sorte de chaussure antique qui couvrait le pied et le bas de la jambe, et n'est plus en usage que dans les grandes cérémonies et pour certaines personnes : *Les* BRODEQUINS *d'un évêque. Dès que la belle Aurore eut annoncé le jour, le fils d'Ulysse mit ses* BRODEQUINS. (Fén.) *Eudore attache à ses pieds des* BRODEQUINS *gaulois formés de la peau d'une chèvre sauvage.* (Chateaub.) ‖ Sorte de bottines, ouvertes et lacées sur le cou-de-pied, à l'usage des femmes et des enfants : *Ses pieds ne paraissaient pas à l'aise dans ses* BRODEQUINS *de peau bronzée.* (Balz.) *Elle avait adopté cette allure de peur de mouiller ses* BRODEQUINS *dans la rosée.* (Sainte-Beuve.)

> Un souple *brodequin* compose sa chaussure.
> DELILLE.

> Gageons que son *brodequin*
> Nous cache un pied de bouquin.
> BÉRANGER.

— Fam. Rougeur du pied et d'une partie de la jambe, après un bain de pied très-chaud :

> Mais ce bain est bouillant! de l'eau froide, coquin!
> — Non, le docteur l'a dit; il veut le *brodequin*.
> ***

— Antiq. Chaussure portée autrefois par les acteurs qui jouaient la comédie :

> Eschyle dans le chœur jeta les personnages,
> D'un masque plus honnête habilla leurs visages,
> Sur les ais d'un théâtre, en public exhaussé,
> Fit paraître l'acteur d'un *brodequin* chaussé.
> BOILEAU.

— *Chausser le brodequin*, Ecrire ou jouer la comédie; employer le style comique : *La comédie, au théâtre, a besoin de* CHAUSSER LE BRODEQUIN *pour se tenir.* (Ste-Beuve.) *Son pied, habitué au cothurne,* CHAUSSAIT *pour une fois* LE BRODEQUIN. (Th. Gaut.)

> Mais quoi! je chausse ici le cothurne tragique;
> *Reprenons* au plus tôt le *brodequin* comique.
> BOILEAU.

— Rem. Par les deux derniers exemples, il est facile de voir que *brodequin* s'emploie par opposition à *cothurne;* celui-ci désigne figurément la tragédie, celui-là la comédie.

— Manég. Sorte de petits bas à étrier pour empêcher la botte de grimacer.

— Hist. jurid. *Brodequins*, Nom commun à divers appareils, au moyen desquels on torturait les pieds du patient soumis à la question.

— **Encycl.** Chez les anciens, le *brodequin* différait essentiellement du cothurne, en ce que celui-ci était la chaussure des acteurs qui jouaient la tragédie, tandis que le *brodequin* était spécialement affecté aux acteurs comiques. Il se composait d'une semelle de cuir ou de bois, appelée *calceus*, et d'une partie supérieure, en peau ou en étoffe plus ou moins précieuse, qui s'attachait sur la jambe, et qu'on nommait *caliga*. Depuis cette époque reculée jusqu'à nos jours, il y a toujours eu des chaussures de ce genre; mais la forme en a souvent varié : nos aïeux en ont porté qu'ils appelaient *bottes fauves;* Clément Marot parle d'un *brodequin* qui, de son temps, était la chaussure des élégants, et dont la tige, de peau fine et souple, se retournait comme un gant; aujourd'hui, les femmes et les enfants mettent encore des *brodequins*, qui sont faits de cuir, et qui se lacent sur le cou-de-pied.

— Législ. crimin. La question des *brodequins* se donnait de diverses façons. Le plus souvent, on enfermait les pieds, les jambes et les genoux entre quatre planches de chêne, deux en dedans et deux en dehors, que l'on attachait ensuite solidement avec plusieurs tours de cordes. Cela fait, on enfonçait, à coups de maillet, un certain nombre de coins entre les deux planches du milieu, un aux chevilles et les autres au niveau des genoux : il y avait quatre coins pour la question ordinaire et huit pour la question extraordinaire. La pression était si forte qu'elle broyait les chairs et faisait éclater les os. Quelquefois, on enveloppait les jambes du patient avec une feuille de parchemin ou une peau fraîche, puis on les approchait d'un grand feu, qui, en faisant dessécher et contracter cette espèce de chaussure, occasionnait des douleurs atroces. Dans quelques localités, notamment au bailliage d'Autun, on procédait d'une autre manière. Après avoir mis au patient des espèces de bottes en cuir spongieux, qui montaient jusqu'aux genoux, on l'attachait nu, en chemise, sur un siége à roulette, que l'on poussait devant un feu très-ardent; puis on arrosait les bottes avec de l'huile bouillante. En passant au travers du cuir, cette huile brûlait en calcinant les jambes et surtout les pieds du malheureux. Le supplice durait ordinairement de une heure et demie à deux heures, suivant le nombre des chefs d'accusation.

BRODER v. a. ou tr. (bro-dé — du fr. *bord*, dont on a fait *border*, puis, par transposition, *broder*, proprement Orner sur les *bords*). Orner à l'aiguille de dessins en relief : BRODER *un col, une chemise, un mouchoir.* BRODER *une étoffe d'or, de soie, de laine.* BRODER *au métier, au tambour, au crochet. Un sot a beau faire* BRODER *son habit, ce n'est toujours que l'habit d'un sot.* (Rivarol.) *Elle n'avait pu résister à la tentation de* BRODER *une bourse et de l'envoyer.* (A. de Musset.) ‖ Exécuter à l'aiguille sur une étoffe : BRODER *un chiffre, une fleur au coin d'un mouchoir.*

— Par anal. Imiter des dessins de broderie : *Les dessins qui* BRODENT *la carapace de certaines tortues sont fort élégants. La fleur de capucine* BRODE *de ses chiffres de pourpre les murs sacrés.* (Chateaub.)

> Il est un triste lac, à l'eau tranquille et noire,
> Dont jamais le soleil ne vient *broder* la moire.
> TH. DE BANVILLE.

> Les fleurs, de leurs paillettes blanches,
> *Brodent* le bord vert du chemin.
> TH. GAUTIER.

— Fig. Orner, parer, embellir : *On accepta pour prophète de l'avenir le poëte qui* BRODAIT *de tant de fleurs sacrées le linceul du passé.* (Lamart.) *Puis, quand ils avaient passé toute la journée à* BRODER *leur avenir de ces folles et brillantes arabesques, ils se séparaient.* (Alex. Dumas.) ‖ Amplifier, orner de détails, de circonstances, de développements accessoires : *Voiture, dans sa manie de* BRODER *des riens, avait quelquefois beaucoup de délicatesse et d'agrément.* (Volt.) *Ne se permettre aucune fiction, ne* BRODER *aucune circonstance.* (J.-J. Rouss.) *La musique et la poésie ne sont, pour ainsi dire, que les thèmes sur lesquels chacun* BRODE *ses propres sentiments.* (Lamart.) *Madame, je raconte une histoire, je ne* BRODE *rien, je ne retranche rien.* (Méry.) *Le thème est invariable, mais on* BRODE *à l'infini sur ce thème.* (G. Sand.) *Le canevas sur lequel Monpou* A BRODÉ *sa musique n'est pas des plus neufs.* (Th. Gaut.)

> Qu'un autre. . .
> *Brode* encor des fables antiques,
> Je veux de neuves vérités.
> VOLTAIRE.

> A tout *broder* chacun travaille :
> L'orateur *brode* son discours;
> Le guerrier *brode* une bataille;
> Le fat *brode* un roman d'amours;
> Le marchand *brode* son mémoire;
> L'avocat *brode* un argument;
> Bien *broder* est un grand talent,
> Et l'on *brode* jusqu'à l'histoire.
> ***

‖ Se dit particulièrement, en musique, des fioritures ou agréments que l'exécutant ajoute à la musique de l'auteur.

— Absol. Exécuter un ouvrage de broderie : *On* BRODE *en France de plusieurs manières : au crochet, à l'aiguille, au métier et à la main.* (F. Aubry.) *Une femme, devant son métier à* BRODER, *ouvrage insipide et qui n'occupe que les mains, songe à son amant.* (H. Beyle.) *Elle chante comme un rossignol, et* BRODE *comme une fée.* (F. Guillerm.) ‖ Amplifier, développer, ajouter, exagérer : BRODER *n'est pas mentir, mais farder la vérité.*

> Même on dit que l'hymen d'elle et de son amant,
> De cette intrigue, enfin, fut l'heureux dénoûment.
> — Ah! vous *brodez*, monsieur. . . .
> ANDRIEUX.

— Techn. *Métier à broder*, Appareil qui sert à exécuter les ouvrages de broderie.

Se broder v. pr. Etre brodé : *Le taffetas* SE BRODE *difficilement.* ‖ Etre dessiné comme une broderie :

> Des arabesques d'or *se brodent* sur les cieux;
> Les arbres sont d'un vert qui ferait mal aux yeux.
> TH. DE BANVILLE.

— Fig. Se parer, se vanter, se faire valoir. ‖ On dit dans le même sens *Se broder sur toutes les coutures : Il y a des gens qui aiment à se faire valoir en toute démarche, et à* SE BRODER SUR TOUTES LES COUTURES. (Ste-Beuve.)

— **Encycl.** Il existe deux sortes de métiers à *broder :* le métier proprement dit et le tambour. Le premier, qui est le plus ancien, se compose de deux ensouples horizontales, réunies à leurs extrémités par deux traverses, le tout monté sur un pied. Les ensouples sont *coutissées*, c'est-à-dire garnies d'une bande de toile à laquelle on coud les bouts de l'étoffe à broder. De plus, elles sont disposées de manière à pouvoir être éloignées ou rapprochées à volonté, afin de faire varier la tension du tissu.

Le tambour est d'origine chinoise; il n'est connu en Europe que depuis le milieu du dernier siècle. Il consiste en un court cylindre creux de bois d'éclisses, qui est recouvert d'une lisière de drap ou de flanelle, et sur lequel on tend l'étoffe, soit au moyen d'une courroie et d'une boucle, soit à l'aide d'un ou de plusieurs cerceaux qui s'emboîtent les uns dans les autres. Quand ce métier est monté, il ressemble à l'instrument appelé tambour, et c'est à cette circonstance qu'il doit son nom. V. Brodeuse.

BRODERIE s. f. (bro-de-rî — rad. *broder*). Ouvrage que l'on fait en brodant : Broderie *plate; au plumetis.* Broderie *à l'aiguille, au crochet. Prince, si vous avez de la* broderie, *les valets de chambre en porteront.* (Fén.) *Il est impossible d'accorder qu'une femme qui a carrosse à elle travaille en faisant une* broderie *ou un meuble de tapisserie.* (H. Beyle.)

De l'émail élégant des champs et des prairies
L'aiguille de Minerve orna ses *broderies.*
Castel.

‖ Se dit particulièrement des ornements à l'aiguille que l'on fait, comme signes de distinction, sur certains uniformes : *Sotte chose que la gloire de montrer des galons, des rubans et des* broderies. (Mérim.)

— Par ext. Commerce, industrie du brodeur : *De* 1815 *à* 1830, *la* broderie, *après avoir subi plusieurs crises et transformé ses produits, se créa des débouchés à l'étranger, notamment dans l'Amérique du Nord.* (F. Aubry.) *Vers le* xvie *siècle, la* broderie *prit de l'importance à Venise, à Milan, à Gênes.* (F. Aubry.)

— Par anal. Ornement, dessin délié, compliqué, imitant un ouvrage de broderie : *Elle dit qu'elle va vous écrire; elle taille ses plumes; car son écriture de cérémonie est une* broderie *qui ne se fait pas en courant.* (Mme de Sév.) *Les coupoles, avec leurs stalactites et leurs* broderies, *semblent tapissées de guipure.* (E. Feydeau.) ‖ Objet confus, emmêlé, embrouillé : *Mes manuscrits et mes épreuves sont, par la multitude de corrections et de renvois, de véritables* broderies, *dont j'ai moi-même beaucoup de peine à retrouver le fil.* (Chateaub.)

— Fig. Circonstances accessoires et de pur agrément : *La vie est une mauvaise étoffe, dont la* broderie *fait tout le prix.* (De Meilhan.) ‖ Amplification, détails, circonstances que l'on ajoute comme ornement à un récit, à un morceau de littérature : *Aquaviva manda d'être en garde contre tout ce qui viendrait des Français, avec force* broderies *pour appuyer cet avis.* (St-Simon.) *La poésie traduite en prose n'est plus qu'un canevas dont on a ôté la* broderie. (Mme de Staël.) *Toutes ces* broderies *appartiennent à l'école alexandrine, qui saisissait peu le fond du mythe.* (Val. Parisot.) ‖ Se dit surtout, en musique, des notes d'agrément que l'exécutant ajoute au travail du compositeur : *Mme Damoreau-Cinti ne se permettait que des* broderies *d'un goût parfait et d'une exécution irréprochable.* ‖ Se dit aussi des variations composées sur un motif qui sert de canevas : *Sur le motif principal, se dessinent de délicieuses* broderies *faites par les violons, la clarinette et le hautbois.* (Th. Gaut.)

— Hortic. Bordure de buis ou d'autres arbrisseaux nains, avec lesquels on dessine les contours des parterres dans un jardin.

— **Epithètes.** Riche, précieuse, légère, délicate, fine, ingénieuse, élégante, savante, industrieuse.

— **Encycl.** Techn. On distingue trois sortes de *broderie* : la *broderie blanche,* la *broderie de couleur* et la *broderie sur canevas,* ou *broderie en tapisserie.*

— *Broderie blanche.* On l'appelle ainsi parce qu'elle s'exécute sur toute espèce d'étoffe blanche, avec du coton, du fil, du cordonnet, etc., de même couleur. Elle comprend les genres suivants : la *broderie de feston,* qui consiste ordinairement à broder et à découper la bordure de l'étoffe sans qu'elle s'effile, en suivant les contours d'un dessin à dents, tracé soit sur un papier, soit sur l'étoffe elle-même; la *broderie en reprise,* qui s'opère sur des tissus clairs, en faisant les contours et les nervures du dessin avec des points dits de reprise, et en remplissant les pleins ou milieux avec ces mêmes points; la *broderie au plumetis,* qui se fait sur des tissus souples et serrés, tels que la batiste, la mousseline, etc., au moyen d'un point horizontal embrassant autant d'étoffe en dessus qu'en dessous, et la *broderie de dentelle,* qui s'exécute sur tulle, gaze et autres tissus façonnés, par des points à fils tirés dans l'étoffe, ou par des applications plus ou moins compliquées. La *broderie* dite *à l'anglaise* est aussi une *broderie* blanche, mais elle ne forme pas un genre particulier : c'est une simple *broderie* au feston mélangée ou non de quelque autre espèce de *broderie.*

— *Broderie de couleur.* Elle s'exécute sur un tissu quelconque, avec de la soie, de la laine, du coton, etc., de différentes couleurs, ainsi qu'avec des fils d'or, d'argent, etc. Elle renferme les six genres suivants : la *broderie appliquée,* dont les ornements sont relevés et arrondis au moyen de morceaux de parchemin ou de flocons de coton, placés dessous pour les soutenir; la *broderie d'application,* dans laquelle les dessins sont formés par des découpures de drap, de velours, etc., collées ou cousues sur l'étoffe; la *broderie en couchure,* appelée aussi *broderie au lancé,* dont les figures sont obtenues en cousant sur le fond de la ganse, du lacet ou de la passementerie; la *broderie au passé,* qui s'exécute comme la *broderie au plumetis* et paraît uniforme des deux côtés de l'étoffe; la *broderie au passé épargné,* qui présente à l'envers une surface plate et irrégulière, et la *broderie en guipure,* qui est un mélange de *broderie* en couchure et de *broderie* d'application, et qui met presque toujours en œuvre l'or, l'argent, les perles, les plumes, la nacre, les pierres précieuses, etc. On pratique aussi, depuis quelques années, la *broderie télégraphe,* ainsi nommée à cause de la très-grande rapidité avec laquelle elle se fait. On se sert, pour l'exécuter, de fil de coton préparé *ad hoc,* et elle se compose de petites olives régulièrement espacées, qu'on applique sur l'étoffe, en les réunissant deux à deux, de manière à reproduire le dessin qui y est tracé.

Les divers genres de *broderie* qui précèdent reçoivent souvent, dans le langage ordinaire, le nom des matières employées : *broderie en laine, en soie, en coton; broderie de perles, d'or, d'argent,* etc.; *application de velours, de drap,* etc. On les appelle aussi *broderies au crochet, au tambour, au métier, à l'aiguille,* suivant les outils qui servent à les exécuter. Enfin, on appelle *broderies en relief* celles dont les dessins font saillie sur l'étoffe, et *broderies plates* celles dont les ornements se trouvent dans le cas contraire. Parmi les *broderies* de couleur, on distingue encore les *broderies par méplats,* ou *à teintes plates,* dont les fils sont simplement juxtaposés, et les *broderies nuancées,* dont les fils sont disposés de manière à imiter aussi exactement que possible la coloration naturelle des objets représentés.

— *Broderie sur canevas.* Elle est ainsi appelée du nom du tissu spécial sur lequel on l'exécute. On y emploie la laine, tantôt seule, tantôt mélangée avec une petite quantité de soie. C'est une *broderie* de couleur qui sert à faire soit de menus objets de toilette, tels que bonnets grecs, bretelles, pantoufles, etc., soit des pièces de grande dimension destinées à la garniture de quelques meubles de salon, comme chaises, fauteuils, tabourets, etc. On appelle aussi ce genre de *broderie, broderie en tapisserie,* ou, par abréviation, *tapisserie,* à cause de la ressemblance qu'elle offre avec l'étoffe de ce nom. Le dessin à reproduire est quelquefois entièrement tracé ou imprimé sur le canevas : c'est la *tapisserie dessinée;* d'autres fois, au contraire, il n'est tracé que sur une partie de l'étoffe, et la brodeuse est obligée de l'imiter sur le reste en comptant successivement les points du modèle et les carreaux correspondants : c'est la *tapisserie à points comptés* ou *à points de compte.*

— Hist. L'art de la *broderie* remonte à une époque immémoriale. Tous les peuples anciens l'ont pratiqué avec succès. Plusieurs milliers d'années avant notre ère, les *broderies* de Babylone étaient recherchées dans tout l'Orient; celles de la Phrygie ne jouissaient pas d'une moindre réputation. C'est même parce que les plus belles qu'ils connurent venaient de ce dernier pays, que les Grecs appelèrent les *broderies* des *phrygies* (*phrugiai*), mot que les Romains traduisirent par *opus phrygium.* Du reste, en Grèce, ainsi qu'à Rome, la mode des vêtements brodés prit une extension si considérable, que l'autorité publique essaya, à diverses époques, de la réglementer, mais sans pouvoir y réussir. Dans les premiers siècles du moyen âge, la *broderie* fut surtout employée pour les ornements d'église; mais, à mesure que les arts de luxe se développèrent, on l'appliqua également au costume laïque. Les miniatures des manuscrits, les sculptures et les rares tableaux qui nous sont parvenus des xiiie, xive, xve et xvie siècles peuvent donner une idée de la profusion qu'on en faisait alors. On en mettait partout, et les artistes les plus distingués consacraient une partie de leur temps à faire des modèles que les châtelaines, les religieuses et les ouvrières plébéiennes exécutaient avec une adresse merveilleuse. Dans le principe, c'était en Italie, principalement à Venise, à Gênes et à Milan, que se fabriquaient les *broderies* les plus belles, et, par suite, les plus chères. Celles de la Saxe, de la Belgique et de la France étaient aussi très-recherchées, mais surtout à cause de leur bon marché relatif. Il est à remarquer que, pendant très-longtemps, la Saxe fut le seul pays qui fit la *broderie* blanche sur mousseline, telle qu'on la pratique aujourd'hui. Partout ailleurs, on brodait presque exclusivement sur drap ou sur soie, avec des fils d'or, d'argent, de laine ou de soie. En France, avant 1789, les brodeurs formaient une corporation; l'apprentissage durait six ans, le compagnonnage trois ans, et la maîtrise coûtait 600 livres. Saint Clair était le patron des brodeurs, et ceux qui travaillaient pour le roi avaient le droit de faire enlever les bonnes ouvrières qui travaillaient chez leurs confrères.

La *broderie* blanche ne commença à se développer en France que vers le milieu du xviiie siècle. Elle fut introduite en Ecosse vers 1770, en Irlande vers 1780, en Suisse un peu plus tard, etc. C'est elle qui, depuis une quarantaine d'années, alimente véritablement, du moins en Europe, l'industrie de l'art du brodeur. En France seulement, elle donne lieu à un mouvement d'affaires d'environ cinquante millions. Les centres principaux de cette branche de richesse publique, dans notre pays, sont Paris, Lyon, Tarare, Saint-Quentin, Nancy, Lille et Cambray. A l'étranger, c'est en Suisse, en Ecosse et en Irlande qu'elle est le plus florissante. Quant à la *broderie* de couleur, elle conserve encore en Orient toute son ancienne faveur; partout ailleurs, elle n'est guère exécutée que d'une manière très-restreinte, pour certains besoins spéciaux.

BRODERIE ou plutôt **BRODERIC** (Etienne), homme d'Etat et prélat hongrois, mort en 1540. Il était évêque de Watzen lorsqu'il fut envoyé à Rome par le roi Louis II, pour y demander des secours contre les Turcs. De retour en Hongrie, il fut nommé chevalier du royaume, remplit sa charge avec zèle, et assista à la bataille de Mohacz (1526), où le jeune et malheureux roi Louis fut tué. Broderie embrassa alors le parti de Jean Zapoli. On a de ce prélat une intéressante relation de la bataille de Mohacz, dans laquelle presque toute la noblesse hongroise périt sous les coups des Turcs. Elle a été publiée dans les *Rerum Hungaricarum decades* de Bonfini, sous le titre : *De Clade Ludovici II, regis Hungariæ* (1581), et réimprimée sous cet autre titre : *Narratio de prœlio quo ad Mohatzium, etc.* (1688, in-8o).

BRODERIP (William-John), naturaliste anglais, né à Bristol en 1794, mort en 1859. Il étudia le droit, fut reçu avocat en 1817, et exerça les fonctions de juge de paix à Londres pendant trente-quatre ans (1822-1856). Il était membre de la Société royale, de la Société de géologie et de la Société de zoologie. Il a fourni aux bulletins de ces compagnies savantes beaucoup de notices intéressantes, ainsi que de nombreux articles sur la zoologie à la *Penny Cyclopædia,* à l'*English Cyclopædia,* à la *Quarterly Review* et au *Zoological Journal.* Il a laissé des *Récréations zoologiques* (1847), et des *Extraits du portefeuille d'un naturaliste* (1852). Collaborateur de M. Bingham dans la publication des *Laws Reports* (Lois et Arrêts), il a fait une nouvelle édition de Callis. Le British Museum a acquis une riche collection de coquilles qu'il avait formée.

BRODERSON (Abraham), homme d'Etat suédois, mort en 1410. Issu d'une puissante famille suédoise, il sut, par ses qualités brillantes, gagner le cœur de Marguerite de Valdemar, reine de Danemark et de Norvége, et, profitant de la grande influence qu'il exerçait par ses alliances dans son pays natal, il contribua puissamment à faire donner à Marguerite la couronne de Suède. Devenue reine des trois royaumes scandinaves (1397), Marguerite combla de distinctions et de richesses son habile favori, dont elle avait fait son ministre; mais Eric de Poméranie, désigné comme successeur de la reine, ne put voir sans jalousie et sans crainte la grande fortune de Braderson. Il le fit arrêter et conduire au château de Sonderbourg, où il fut décapité.

BRODEUR, EUSE s. (bro-deur, eu-ze — rad. *broder*). Celui, celle qui brode : *Les* brodeuses *du département des Vosges reçoivent à elles seules plus de dix millions de salaires par année.* (F. Aubry.) *C'est un* brodeur *aux doigts effilés....* (V. Jacquem.)

— Adjectiv. : *On compte à Paris environ dix mille ouvrières* brodeuses *en tous genres.* (F. Aubry.)

— Techn. *Brodeuse mécanique* ou *machine à broder,* ou simplement *Brodeuse,* Machine destinée à produire de la broderie, plus spécialement de la broderie blanche : *La* brodeuse *produit un bon travail, elle opère avec précision.* (Willis.)

— **Encycl.** La première *brodeuse mécanique* paraît avoir été inventée en 1821, par un mécanicien français dont on n'a pas conservé le nom. On ignore également comment elle était disposée; on sait seulement qu'elle était de très-petite dimension, et qu'elle était destinée à exécuter toute une rangée de fleurs dans une étoffe tendue verticalement, au moyen d'autant d'aiguilles à crochet horizontales, qu'une ouvrière faisait mouvoir en agissant sur un mécanisme approprié. Quatre ans après, M. Barthélemy Thimonnier d'Amplepuis imagina une machine du même genre, qui était également propre à la couture mécanique. Enfin parut la *brodeuse* de Josué Heilmann, la première qui ait pu recevoir des applications réellement industrielles. Brevetée dès le 9 mars 1829, cette machine célèbre fut envoyée à l'exposition de 1834, où elle excita l'admiration générale, et, en 1844, elle se trouva installée dans toutes les grandes manufactures de tissus brodés, tant en France qu'en Angleterre et en Allemagne. Depuis cette époque, plusieurs autres machines à broder ont été proposées dans divers pays, mais elles ne sont en général que des modifications ou des simplifications de celle de Josué Heilmann. On cite, parmi les plus ingénieuses, celle de M. Barbe Schmitz, de Nancy, qui a valu à son constructeur une des plus hautes récompenses à l'exposition universelle de 1855.

BRODHEAD (John-Romeyn), historien et diplomate américain, né à New-York en 1814. Reçu avocat en 1835, il fut appelé aux fonctions de secrétaire de légation à La Haye (1839), puis à Londres, auprès de M. Bancroft, l'envoyé des Etats-Unis (1846). Dans l'intervalle (1841 à 1844) il fut chargé par la législature de New-York de recueillir en Europe tous les documents relatifs à l'histoire de cette ville, travail qu'il avait déjà préparé. Il réunit effectivement plus de 5,000 pièces, presque toutes inédites, tirées des archives et des bibliothèques de Hollande, de France et d'Angleterre, et dont la publication fut prescrite par la législature de New-York (1849 et suiv., 12 vol. in-4o). En 1853, parut le premier volume de son *Histoire de l'Etat de New-York,* comprenant la période hollandaise, de 1609 à 1649. On lui doit aussi un *Essai sur l'histoire commerciale de New-York.*

BRODIE s. f. (bro-dî). Bot. Genre de plantes liliacées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent sur la côte orientale de l'Amérique du Nord. ‖ On l'appelle aussi brodiée.

BRODIE (sir Benjamin Collins), célèbre chirurgien anglais, né en 1783 à Winsterlow, comté de Wilts, mort en 1862, était premier chirurgien de la reine Victoria, docteur honoraire en droit civil de l'université d'Oxford, membre de la Société royale de Londres, qui l'avait élu président en 1858, membre correspondant de l'Institut de France, etc., etc. Il s'était fait, dans les questions de médecine légale, une notoriété particulière par ses études toxicologiques. De 1808 à 1830, et de 1813 à 1848, il fit deux cours à l'hôpital Saint-Georges, dont il était chirurgien en chef, un cours de chirurgie et un cours de clinique. En 1832, il remplaça son ancien maître, sir Everard Home, dans sa charge de premier chirurgien du roi Guillaume IV, qui le créa baronnet en 1834. Brodie était un des praticiens les plus distingués de l'Angleterre. Il a apporté de nombreuses améliorations aux instruments de chirurgie, et il a contribué à rendre plus rare en Angleterre l'emploi des moyens violents. Outre des expériences d'un haut intérêt sur les poisons, il a laissé des travaux estimés : *Leçons sur les maladies des organes urinaires* (4e édition, 1849), traduit en français par J. Patron; *Observations pathologiques et chirurgicales sur les maladies des articulations* (5e édition, 1850), traduit en français par L. Marchand; *Investigations psychologiques* (3e édition, 1856), études des relations entre le moral et le physique; *Leçons sur certaines affections nerveuses; Leçons sur divers sujets de pathologie et de chirurgie; Recherches touchant l'influence de la chaleur animale; Expériences sur les divers modes d'action des poisons végétaux.* Plusieurs de ces travaux avaient d'abord paru dans la *Gazette médicale* de Londres ou dans les *Transactions* de la Société de chirurgie et de la Société royale. — Le fils aîné du docteur Brodie est professeur de botanique à l'université d'Oxford.

BRODOIR s. m. (bro-doir — rad. *broder*). Techn. Métier à galons. ‖ Petite bobine pour broder.

BRODY, ville de l'empire d'Autriche, dans la Galicie, gouvernement et à 88 kilom. N.-E. de Lemberg, cercle de Zloczow, sur la frontière de la Volhynie; 30,000 hab., dont 20,000 juifs. Erigée en ville libre commerciale depuis 1797, Brody est la place de commerce la plus importante de la Galicie, l'un des centres les plus actifs des relations commerciales entre l'Autriche et la Russie, l'entrepôt principal de la Pologne pour le trafic avec la Turquie et les provinces moldo-valaques. Ce commerce consiste surtout en chevaux, bestiaux, cire, miel, peaux, cuirs, pelleteries, fruits secs, denrées coloniales, quincaillerie, bijouterie et autres produits manufacturés. Malgré son importance, cette ville ne possède aucun monument remarquable.

BRODZINSKI (Casimir), poëte polonais, né à Krolowsko, en 1791, mort à Dresde en 1835. Lors de la constitution du grand-duché de Varsovie, il entra dans un régiment d'artillerie, fit avec les Français la campagne de Russie, puis celles d'Autriche et de Saxe, et professa ensuite l'esthétique à l'université de Varsovie jusqu'en 1831. Atteint d'une maladie de poitrine, il alla mourir à Dresde. Précurseur de Mickiewicz, il fut le véritable chef de l'école romantique en Pologne. Ses *Poésies complètes* ont été publiées à Wilna en 1842.

BROË (Jacques-Nicolas de), magistrat français, né à Beauvais en 1790, mort en 1840. Après avoir été conseiller auditeur à la cour impériale de Paris, puis substitut, il devint avocat général en 1822, et fut chargé par le procureur général Bellart de porter la parole dans la plupart des procès politiques du temps. Ses réquisitoires qui firent le plus de bruit furent ceux qu'il prononça dans l'affaire de la souscription nationale (1822), dans le procès de tendance dirigé contre le *Constitutionnel* (1826), et surtout dans l'affaire de Paul-Louis Courier, qui déversa à pleines mains sur le magistrat ses traits les plus mordants. Ces récriminations satiriques n'empêchèrent pas le magistrat de montrer envers le spirituel pamphlétaire une grande modération, en arrêtant de nouvelles poursuites qu'il s'était attirées par ses attaques violentes contre le ministère public et les jurés. Ce fut de Broë qui termina un procès débattu depuis trois cents ans entre l'Etat et le duc de Bourbon, au sujet de l'ancien comté de Vertus. Le plaidoyer qu'il prononça dans cette affaire occupa quatre audiences; il atteste une vaste érudition. Broë posa, lors du procès Castaing, des principes qui ont fixé la jurisprudence relativement au corps du délit, et fit constamment preuve d'une connaissance approfondie du droit civil et du droit public. Le procureur général Du-

pin, son ancien adversaire, a dit de lui qu'il avait de la dignité sans morgue, de la fermeté sans rudesse, de la modération par esprit de justice et d'humanité, l'amour du travail, avec un talent vrai, soutenu, et une parole suave sans emphase et sans prolixité. En 1827, de Broë, qui avait été nommé maître des requêtes au Conseil d'Etat, refusa de faire partie d'un conseil institué pour surveiller les journaux. L'année suivante, il devint avocat général à la cour de cassation, et, quelque temps après, conseiller à la même cour. Outre ses réquisitoires, de Broë a prononcé plusieurs discours de rentrée, parmi lesquels on cite ses discours *Sur l'amour du vrai* (1823), et *Sur la conscience* (1827).

BROECK, bourg de Hollande, dans la province de la Hollande septentrionale, arrond. de Hoorn, à 15 kilom. N.-E. d'Amsterdam; 1,400 hab. Ce village, résidence de la plupart des riches négociants d'Amsterdam, a porté la propreté hollandaise à des limites inouïes. Ses rues, aux trottoirs dallés en faïence, pavées en briques, lavées et frottées soigneusement chaque jour, sont interdites aux animaux et aux voitures. Les maisons, généralement petites, sont lavées quotidiennement à l'intérieur et à l'extérieur; enfin on interdit le passage de certaines rues aux étrangers s'ils ne revêtent leur chaussure de chaussons en feutre.

BROECK ou **BROEK** (Crispin VAN DEN), peintre, architecte et graveur flamand, né à Anvers ou à Malines en 1530, eut pour maître Frans Floris, fut un franc-maître de la corporation de Saint-Luc à Anvers en 1555, et mourut en Hollande en 1587 selon les uns, en 1601 selon les autres. Le musée d'Anvers a de lui un *Jugement dernier*, signé : *Crispian F.A*° 1571; le musée de Vienne, une *Adoration des mages*, signée d'un monogramme. Crispin van den Broeck se distingua aussi comme architecte et comme graveur. Il a gravé au burin et en clair-obscur une quarantaine de planches, dont dix-neuf représentent la *Vie de la Vierge*. Ses compositions ont été reproduites par plusieurs habiles graveurs de l'époque, notamment par Barbara VAN DEN BROECK, sa fille et son élève, à qui sont dues les pièces suivantes : *Dalila et Samson*, le *Jugement dernier*, la *Sainte Famille*, *Vénus et Adonis*, etc. — A la même famille se rattache sans doute A. VAN DEN BROECK, qui travaillait en Hollande vers le milieu du XVII[e] siècle et qui a gravé divers plans topographiques, entre autres : les *Environs de l'étang de Longpendu, comprenant une grande partie du comté de Charolois*.

BROECK ou **BROEK** (Elie VAN DEN), peintre flamand, probablement parent des précédents, né à Anvers vers 1657, étudia en Hollande sous Ab. Mignon et de Heem, qu'il imita avec succès, et mourut à Amsterdam en 1711. Le musée de Rotterdam a de lui un tableau de *Fleurs;* le musée de Vienne, trois tableaux, signés : *El. V. d. Broek pinx.*, et représentant une *Nature morte* (huîtres, homards, argenterie, etc.) et des *Fleurs*.

BROECK (Peter VAN DEN), navigateur hollandais qui florissait au commencement du XVII[e] siècle. Parmi ses nombreux voyages, dont il a publié la relation en hollandais, un des plus intéressants est celui qu'il fit au cap Vert en 1605. Quelques jours après son arrivée à Portodali, petite ville située près du cap, la contrée fut envahie par des nuées de sauterelles de la grosseur d'un pouce, qui détruisirent les fruits et les grains. Il s'ensuivit une telle disette que les indigènes venaient vendre aux Européens, pour quelque nourriture, jusqu'à leurs femmes et leurs enfants. Broeck raconte qu'ayant demandé un jour à des naturels pourquoi ils adoraient le diable : « Dieu, lui répondirent-ils, ne nous fait pas de mal, le diable nous en fait; c'est donc lui que nous devons nous efforcer de nous rendre favorable. »

BROEDERLAIN ou **BROEDLAIN** (Melchior), peintre flamand, florissait vers la fin du XIV[e] siècle. Il fut employé, à partir de 1385, comme « peintre et varlet de chambre de monseigneur le duc de Bourgogne, » et reçut de Philippe le Hardi une pension annuelle de 200 livres. Il peignit pour ce prince plusieurs bannières, ainsi qu'on le voit par les comptes publiés dans le savant ouvrage de M. de Laborde sur les ducs de Bourgogne. Ces bannières ont disparu; mais on conserve, au musée de Dijon, un précieux retable en forme de châsse, commandé par Philippe pour le maître-autel de la Chartreuse de cette ville, et dont les volets, peints par Broederlain, représentent l'*Annonciation*, la *Visitation*, la *Présentation* et la *Fuite en Egypte*. « Ces peintures, dit M. Waagen, marquent la limite entre l'ancien style flamand et le style réaliste de l'époque suivante. Les têtes sont encore rondes et molles; mais parfois, comme celle de la Vierge et de Siméon, dans la *Présentation au temple*, elles révèlent un sentiment très-délicat du beau ainsi qu'une certaine originalité. Le Joseph de la *Fuite en Egypte* est, en revanche, d'un réalisme très-accentué. Les plis des étoffes conservent de la mollesse, mais les couleurs sont d'une vigueur qui frise la crudité. » MM. Crowe et Cavalcaselle pensent que Broederlain avait formé son style par l'étude des maîtres des écoles du Rhin, auxquels il fut inférieur pour la grâce des conceptions, mais qu'il surpassa dans la reproduction de la réalité. Sous ce dernier rapport, ainsi que pour le choix et la combinaison des couleurs, il peut être regardé comme le précurseur des Van Eyck. — Quelques auteurs écrivent le nom de ce maître : BROEDERLAM.

BROEKHUÏZEN (Benjamin), médecin et philosophe hollandais, mort vers 1686. Après avoir été attaché à l'armée en qualité de chirurgien major, il s'établit à Bois-le-Duc, où il devint professeur de philosophie et de médecine. Il a publié : *Œconomia corporis animalis, sive cogitationes succinctæ de mente, corpore et utriusque conjunctione* (Nimègue, 1672).

BROEKUIZEN (Jean VAN), en latin **Janus Broukhusius**, poëte et érudit hollandais, né à Amsterdam en 1640, mort en 1707. Après avoir reçu une bonne éducation littéraire, il resta quelque temps chez un apothicaire, puis il prit du service, devint lieutenant, fut envoyé en Amérique sur la flotte de Ruyter en 1674, et revint en Hollande l'année suivante. Se trouvant à Utrecht, il prit part à un duel et encourut pour ce fait la peine de mort; mais, grâce à l'intervention du savant Grœvius, il fut sauvé. Après avoir été quelque temps capitaine dans la milice à Amsterdam, Broekuizen se retira à Amstelveen, où il passa les dernières années de sa vie, se livrant entièrement alors à son goût pour la littérature. Outre ses *Poésies latines*, publiées à Utrecht (1684), on a de lui des *Poésies hollandaises* très-élégantes, mais peu nombreuses (Amsterdam, 1712, in-8°); des éditions de Properce, de Catulle, de Sannazar, etc.

BRŒNDSTED (Peter-Oluf), archéologue et philologue danois, né dans le Jutland en 1780, mort à Copenhague en 1842. Il voyagea en France, en Italie, en Grèce et dans l'Asie Mineure, se livra aux recherches les plus importantes pour l'étude des antiquités, et professa la philologie grecque à Copenhague, où il fut nommé, en 1832, directeur du cabinet d'antiquités et de médailles du roi. Son ouvrage le plus important (écrit en français) a paru sous ce titre : *Voyages dans la Grèce, accompagnés de Recherches archéologiques, et suivis d'un Aperçu sur toutes les entreprises scientifiques qui ont eu lieu en Grèce depuis Pausanias jusqu'à nos jours* (Paris, 1826-1830). Parmi ses autres écrits, nous citerons : *Histoire danoise, éclairée par des manuscrits du nord de la France* (Copenhague, 1817-1818); les *Bronzes de Syrie, etc.* (1836), *Sur les conditions des peuples de la Grèce actuelle* (1844).

BROEUCQUEZ (Jean-François DE), médecin flamand, né à Mons en 1690, mort en 1740, était docteur de l'université de Louvain. On a de lui : *Réflexions sur la méthode de traiter les fièvres par le quinquina* (1725), et *Preuve de la nécessité de regarder les urines, pour la guérison des maladies* (1729). — Son fils, Antoine-François BROEUCQUEZ, né à Belœil, près d'Ath, en 1723, mort en 1767, fut médecin comme lui. Il a publié : *Discours sur les erreurs vulgaires qui se commettent dans le traitement des enfants* (Mons, 1754); *Réfutation des erreurs vulgaires sur le régime que la médecine prescrit aux malades et aux convalescents* (1757).

BROFFERIO (Angelo), littérateur, jurisconsulte et homme politique italien, né d'un médecin, en 1802, à Castelnuovo-Calcea, village des environs d'Asti (Piémont), mort en 1866. Il fit son cours de droit à l'université de Turin, et fut reçu avocat en 1823; mais, la même année, il avait débuté dans la carrière dramatique par une tragédie : les *Adorateurs du feu*, suivie d'un grand nombre de tragédies et de comédies, dont quelques-unes ne sont pas sans valeur; *Eudoxie*, représentée au théâtre Carignan en 1825, lui fit une certaine réputation. Les années suivantes, il se lia avec Jacques Durando, et ils formèrent, avec d'autres jeunes gens, une conspiration très-innocente au fond, mais dont la découverte, en 1830, amena l'arrestation de Brofferio et de ses principaux amis. Cette affaire allait prendre une sanglante tournure, lorsque l'avénement de Charles-Albert au trône mit les jeunes gens en liberté. Dès lors Brofferio négligea la poésie pour s'adonner plus spécialement à l'exercice de sa profession d'avocat; il se consacra surtout aux défenses criminelles, et son éloquence lui acquit bientôt une grande réputation. Il est peu de grandes causes criminelles, non-seulement en Piémont, mais dans d'autres parties de l'Italie, auxquelles Brofferio n'ait porté l'appui de son talent. Sa parole éloquente et libérale a souvent réclamé la liberté de conscience et la liberté de la presse pour toutes les opinions.

Bien que, à cette époque, il se consacrât surtout au barreau, Brofferio n'abandonna pas entièrement la littérature; il écrivit la *Chute de Missolonghi*, les *Scènes helléniques*, et fit représenter avec succès des tragédies et des drames où abondaient les allusions politiques et les sentiments libéraux, en même temps qu'il recevait de ses compatriotes le surnom un peu pompeux de *Béranger piémontais*, pour ses chansons populaires dans ce dialecte du Piémont, qui n'est rien moins que littéraire et poétique. Homme d'esprit et d'initiative, patriote ardent, fondateur de divers journaux dont le libéralisme, plutôt sous-entendu qu'exprimé, en l'absence de toute liberté, était cependant compris du public, Brofferio était très-populaire en Piémont au moment où les réformes de Pie IX provoquèrent celles de Charles-Albert (1847). Il réclama, dans le *Messaggiere torinese*, l'établissement d'une garde nationale, la liberté de la presse, l'expulsion des jésuites, enfin une constitution, qui fut accordée par Charles-Albert le 8 février 1848. Nommé, cette année même, député au parlement, il en devint l'un des orateurs les plus applaudis et le chef de l'opposition démocratique, en même temps qu'il propageait ses idées par la fondation de nouveaux journaux politiques démocratiques : la *Voce della libertà* (1849-1856), journal qui succéda au *Messaggiere torinese;* la *Voce nel deserto;* la *Voce del progresso commerciale;* l'*Italia contemporanea*, etc. A la tribune et dans la presse, Brofferio a toujours énergiquement combattu la politique modérée et la diplomatie du comte de Cavour, qu'il attaqua dans une comédie satirique intitulée le *Tartufe politique* (1851), interdite par la censure quelque temps après, et reproduite avec succès sur la scène en 1854. Après l'annexion des provinces italiennes au Piémont, son importance politique, un peu amoindrie par l'arrivée de nouvelles personnalités parlementaires, resta cependant considérable, et il était encore, lorsqu'il mourut, un des bons orateurs politiques et l'un des premiers avocats de l'Italie.

Dans ses dernières années, Brofferio était devenu bibliothécaire du roi Victor-Emmanuel, qui lui portait une vive amitié. Il avait été aussi chargé d'écrire l'*Histoire du parlement subalpin*, dont il était un des plus glorieux vétérans. La vie de cet homme, au grand cœur et au grand talent, devait être, comme elle fut, terminée par un acte de patriotisme. Quelques jours avant d'être frappé par une mort soudaine, à la suite de longues souffrances, le poëte orateur eut le temps d'écrire l'*Hymne de guerre*, qui est une de ses plus belles poésies, et qui fut comme le chant du cygne de cette âme ardente et toujours jeune (mai 1866). S'il n'eut pas le bonheur d'entendre cet hymne guerrier (mis en musique par M. Baruzzi), chanté avec enthousiasme par la jeunesse italienne marchant à la frontière, il eut celui, non moins enviable, de laisser après lui, au moment où sa patrie était en danger, un chant de victoire qui restera comme la *Marseillaise italienne*.

Outre les travaux littéraires dont nous avons parlé, nous citerons de Brofferio : *Miss Cugino*, *Il Vampiro*, *Tutto per il meglio*, *Il Casaro*, *Il Castello di Kenilworth*, *Angelica Kauffmann*, pièces qui furent jouées avec succès; *Vitigès, roi des Goths*, tragédie nationale qu'il composa sur l'invitation de Charles-Albert, mais dont l'ambassadeur d'Autriche empêcha la représentation; l'*Histoire du Piémont* de 1814 *jusqu'à nos jours* (1850, 5 vol. in-8°); *Traditions italiennes*. Il écrivit aussi une brochure petillante de verve, *Physionomies parlementaires* (1857), et *Mémoires de mon temps* (1858-1861, 20 vol. in-18), ouvrage fort intéressant et aussi remarquable par le charme de la narration que par l'extrême modestie de l'auteur, qualité bien rare en de tels écrits. La dernière publication politique de Brofferio remonte à l'époque de la scission entre Garibaldi et le comte de Cavour en 1860; c'est une brochure intitulée : *Cavour ou Garibaldi*, en réponse à des attaques dirigées contre Garibaldi, par un membre de la droite cavourienne qui avait publié une brochure sous ce titre : *Garibaldi ou Cavour*.

BROGDEN (le révérend James), théologien anglais, né en 1806, fit ses études à l'université de Cambridge, et entra dans les ordres en 1838. Il administre une cure dans le comté d'Oxford. On a de lui : *Explications de la liturgie et du rituel* (1842, 3 vol.); *Sauvegarde catholique contre les erreurs de l'Eglise de Rome* (1846, 3 vol.); *Titres de la suprématie de la couronne et des libertés civiles et religieuses du peuple anglais* (1851, 1 vol.). On lui doit aussi plusieurs articles sur le droit ecclésiastique dans le *Dictionnaire du Clergé* du docteur Hook, des sermons, des brochures et de nombreuses communications aux journaux anglais.

BROGHILL (baron DE) V. BOYLE (Roger).

BROGIANI (Dominique), médecin italien né à Florence en 1716. Reçu docteur à Pise en 1738, il occupa successivement dans cette ville, avec un grand éclat, la chaire de médecine et celle d'anatomie. On a de lui : *Miscellanea physico-medica, etc.* (1747, in-4°), et *De Veneno animantium naturali, etc.* (1752).

BROGITARUS, roi de la Galatie ou Gallo-Grèce en Asie Mineure, vivait au I[er] siècle avant notre ère. Gendre de Dejotarus, qui avait reçu de César et du sénat le titre de roi suprême de la Galatie, Brogitarus résolut de le supplanter, et gagna dans ce but, par ses présents, le tribun Clodius, qui le fit nommer roi par une assemblée du peuple à Rome. Il s'était emparé de Pessinunte et du temple de Cybèle, lorsque Dejotarus marcha contre lui et reprit la ville. C'est alors que, pour perdre son beau-père, Brogitarus le fit accuser d'avoir conspiré contre César; mais Cicéron défendit le roi de Galatie et prouva son innocence dans sa belle harangue *Pro rege Dejotaro*.

BLOGLIE, bourg de France (Eure), ch.-l. de canton, arrond. et à 12 kilom. S.-O. de Bernay, sur la Charentonne; pop. aggl. 1,048 hab. — pop. tot. 1,252 hab. Moulins à blé et à tan, filatures de coton; commerce de bestiaux et de grains. On remarque à Broglie le vaste château construit au XVIII[e] siècle par le célèbre maréchal de ce nom; il est flanqué, du côté de la plaine, de vieilles tours en silex et en poudingue; la façade de l'église, construite en poudingue brun, présente six colonnes et des arcades romanes formant des ogives par leurs entrelacements. La nef est du même style; mais les collatéraux sont plus récents; celui du N., qui appartient au XVI[e] siècle, est encore orné de vitraux assez remarquables.

Broglie est un bourg fort ancien, qui portait autrefois le nom de *Chambrais*; les barons de Ferrières y possédaient un château fort qui tomba au pouvoir des Anglais; Dunois le leur enleva en 1449. En 1742, la baronnie de Ferrières fut érigée en duché en faveur de la famille de Broglie, qui y fit construire, sur l'emplacement de l'ancien château fort, le château moderne dont nous avons parlé.

BROGLIE (on pron. *Broille; ll.* mll.). Ancienne famille, originaire de Chiari ou Quiers en Piémont, où elle occupait un rang distingué dès le XIII[e] siècle. Vers la fin du XVI[e] siècle, elle était représentée par Amédée de BROGLIE, comte de Cortandon, qui laissa un grand nombre d'enfants. L'un deux, FRANÇOIS-MARIE, fut la souche des Broglie de France, qui se sont perpétués jusqu'à nos jours. Cette famille a fourni un certain nombre d'hommes de guerre et de dignitaires ecclésiastiques, dont nous allons donner les plus remarquables.

BROGLIE (François-Marie DE), page du duc Maurice de Savoie et capitaine des arquebusiers à cheval de sa garde; il entra en 1644 au service de la France, se distingua en Catalogne, au siége de Lérida, à la prise d'Alger, fut créé lieutenant général pendant les guerres civiles de la minorité de Louis XIV et périt en 1656, au siége de Valence, en Piémont.

BROGLIE (Victor-Maurice, comte DE), maréchal de France, né vers 1640, mort en 1727. Il fit avec distinction les campagnes de Flandre (1667), de Franche-Comté (1668), suivit le roi à la conquête de Hollande (1672), servit tour à tour sous Condé, sous Turenne, sous le maréchal de Créqui, se couvrit de gloire à Senef (1674), reçut le gouvernement du Languedoc et réprima cruellement les mouvements des protestants dans les Cévennes. Il fut créé maréchal en 1724.

BROGLIE (François-Marie, duc DE), maréchal de France, troisième fils du précédent, né en 1671, mort en 1745. Depuis 1689, il fit toutes les campagnes de Flandre, d'Allemagne et d'Italie, fut nommé ambassadeur à Londres en 1724, et négocia le traité de 1725, qui garantissait les conventions d'Utrecht. Maréchal en 1734, il combattit les Autrichiens en Italie, reçut le commandement de l'armée de Bohême en 1741; il ne put se défendre avec avantage dans Prague, ramena son armée à la frontière de France et quitta le commandement, injustement accusé des malheurs de la campagne. Il avait été créé duc peu de temps auparavant.

BROGLIE (Victor-François, duc DE), fils aîné du précédent, né en 1718, mort en 1804. Il fit ses premières armes en Italie, sous les ordres de son père, combattit en Bohême, puis en Alsace, en Flandre, en Allemagne, et fut créé maréchal de France en 1759, à l'âge de quarante ans. Jomini le regarde comme le seul des généraux français qui se soit constamment montré habile pendant la guerre de Sept ans. En 1760, il gagna la bataille de Corbach, mais tomba en disgrâce après la défaite de Villingshausen, qu'il avait partagée avec le maréchal de Soubise. En 1764, cependant, le roi le rappela à la cour, et lui donna plus tard le gouvernement des Trois-Evêchés. Au début de la révolution de 1789, il fut appelé par Louis XVI au commandement des troupes rassemblées près de Versailles et destinées à opérer la contre-révolution; mais il n'avait lui-même aucune illusion sur le succès des projets insensés de la cour. Il accepta toutefois le ministère de la guerre, qu'il ne garda que quelques jours, et s'enfuit après la prise de la Bastille, tenta vainement de s'emparer des places de son gouvernement, courut de grands dangers à Verdun et vit Metz lui fermer ses portes. Il se retira alors en Allemagne, fit les plus grands efforts pour armer les puissances étrangères contre la France, commanda les premiers corps d'émigrés qui agirent en Champagne en 1792, et servit tour à tour contre sa patrie dans les rangs des Anglais et des Russes. Il mourut à Munster en 1804. M. de Bourcet a publié en 1792 des *Mémoires sur la guerre de Sept ans* rédigés sur des papiers du maréchal.

BROGLIE (Charles-François, comte DE), frère du précédent, né en 1719, mort en 1781. Ambassadeur de France en Pologne (1752), il combattit l'influence russe et fit les plus louables et les plus vains efforts pour retarder la chute de la nationalité polonaise. Un revirement dans la politique du cabinet de Versailles l'obligea de quitter son ambassade. Il servit ensuite pendant quelque temps en Allemagne, dans la guerre de Sept ans, et se fit remarquer surtout par sa belle défense de Cassel (1761). Après la guerre, Louis XV lui confia la direction du ministère secret, dont la mission était de correspondre directement avec le roi et de l'éclairer sur l'état de l'Europe. Dans ce poste, il se trouva plus d'une fois en opposition avec les ministres, fut exilé deux fois, mais n'en dirigea pas moins pendant dix-sept ans la correspondance secrète de Louis XV, et se vengea de ses disgrâces en contribuant à l'exil de Choiseul.

BROGLIE (Victor-Claude, prince DE), fils de Victor-François, né en 1757. Il fut député aux états généraux, se montra d'abord favorable à la Révolution, et fut employé comme maréchal de camp à l'armée du Rhin, mais refusa son adhésion au décret de déchéance après le 10 août, et fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire (1794).

BROGLIE (Maurice-Jean-Madeleine DE), prélat, né en 1766, mort en 1821. Revenu de l'émigration en 1803, il fut nommé aumônier de l'empereur, évêque d'Acqui, puis évêque de Gand. Adulateur de Napoléon pendant les premières années de l'empire, il lui fit ensuite une vive opposition, soit dans ses mandements, soit dans le concile national de 1811, et refusa même la croix de la Légion d'honneur. Emprisonné pendant quelque temps à Vincennes, puis relégué à l'île Sainte-Marguerite, il fut réintégré sur son siége en 1814, se prononça contre la liberté religieuse et contre le roi Guillaume, qui était protestant, fut cité devant la cour d'assises de Bruxelles, pour répondre des désordres auxquels sa résistance avait donné lieu, et condamné par contumace à la déportation. Réfugié à Paris, il y finit obscurément ses jours.

BROGLIE (Achille-Charles-Léonce-Victor, duc DE), homme d'Etat, fils de Victor-Claude, né à Paris en 1785, mort en janvier 1870. Sa mère était sur le point de subir le sort de son époux, lorsqu'elle parvint à s'évader et à se réfugier en Suisse. Rentrée en France après le 9 thermidor, elle épousa M. d'Argenson, qui fit élever le jeune de Broglie, non point en gentilhomme de l'ancien régime, mais dans les écoles centrales de la République, où il reçut une instruction sérieuse et solide. Racheté du service militaire, il entra sous l'Empire au conseil d'Etat et fut chargé successivement de diverses missions en Illyrie, en Espagne, à Varsovie à la suite de M. de Pradt, et au congrès de Prague auprès M. de Narbonne. Toutefois, il subissait plus qu'il n'aimait l'Empire, dont le despotisme répugnait à ses instincts de légalité et à ses tendances constitutionnelles, et il accueillit la Restauration et la charte (même *octroyée*) avec une sympathie marquée. Il fut appelé, dès 1814, à la Chambre des pairs, où il siégea d'abord silencieusement, n'ayant point encore l'âge légal pour prendre part aux délibérations. L'année suivante, il atteignit ses trente ans. La veille de la condamnation du maréchal Ney, il s'empressa, dans un noble but, de réclamer l'exercice de son droit; monta plusieurs fois à la tribune durant la nuit fatale pour tenter d'arracher l'illustre victime à sa destinée tragique, et fut du petit nombre de ceux qui votèrent contre la peine de mort. Depuis ce moment jusqu'à la révolution de Juillet, il combattit avec modération, mais avec fermeté les tendances rétrogrades du gouvernement de la Restauration, les mesures et les lois qui ont amené sa ruine. Il déploya dans ces luttes une éloquence grave et forte, une logique pénétrante, quelquefois une ironie froide et mordante, qui le rangèrent parmi nos orateurs parlementaires les plus éminents. Ses brillants combats en faveur de la liberté de la presse eurent surtout un grand retentissement. Lors de la révolution de Juillet, bien que membre actif de l'opposition libérale, M. de Broglie se contenta d'observer silencieusement les événements. Après l'installation de la royauté du 9 août, il reçut le portefeuille de l'intérieur, qu'il abandonna bientôt aux mains plus actives de M. Guizot, pour passer à l'instruction publique. Mais l'accord fut bientôt rompu dans le ministère, et M. de Broglie, débordé par le mouvement, dut se retirer du pouvoir pour céder la place au ministère Laffitte. Dans le cabinet du 11 octobre 1832, il reçut le portefeuille des affaires étrangères, se retira de nouveau lors du rejet de la loi d'indemnité des Etats-Unis, mais fut rappelé en 1835 et chargé de la présidence du conseil pour mettre fin à la crise occasionnée par la rivalité de MM. Thiers et Guizot. C'est pendant son administration que furent votées les lois de septembre, et la part qu'il y prit lui fut assez justement reprochée comme une apostasie, comme une contradiction flagrante avec ses idées de la Restauration sur la liberté de la presse. Mais ces palinodies, si fréquentes parmi les hommes que la révolution de Juillet porta au pouvoir, ne diminuèrent point son autorité dans le parti *doctrinaire* et conservateur, dont il resta un des chefs les plus considérables pendant tout le règne de Louis-Philippe. En février 1836, le cabinet dont il avait la direction fut dissous par le vote de la Chambre sur la conversion des rentes. Depuis, il a soutenu la coalition contre le ministère Molé, mais il n'a fait aucun effort pour remonter au pouvoir. La révolution de Février trouva naturellement en lui un irréconciliable ennemi. Partisan de la constitution anglaise et de la prédominance de l'élément aristocratique dans le gouvernement et dans la société, il ne put voir sans une sainte horreur de doctrinaire les masses populaires briser l'oligarchie du *pays légal* et faire irruption dans la vie politique par la brèche du suffrage universel. C'était le renversement de la *doctrine* et de la bascule parlementaire, la ruine de toutes les fictions constitutionnelles dont ce petit parti avait vécu et qu'il regardait comme le dernier mot de la philosophie politique, comme la plus haute **expression du progrès social. Cet agrandissement de la cité, prématuré peut-être, vu l'état** de l'éducation publique, mais en définitive conforme au droit, ne parut enfin à ces tories de 1815, à ces docteurs de la *charte bâclée*, que le prélude d'une nouvelle invasion de barbares qui allait submerger leur civilisation. De là, le premier moment de stupeur passé, quand ils rentrèrent dans la vie publique, leur irritation sénile, leurs implacables animosités, leurs sentiments haineux à l'égard de la démocratie, et la guerre déloyale qu'ils firent aux institutions républicaines. Hommes de grand talent et d'idées étroites, malgré leur mépris de la multitude et de sa souveraineté, ils n'en sollicitèrent pas moins le suffrage universel, tout en se préparant à le faire mutiler. M. de Broglie, malgré son caractère honorable et sa roideur aristocratique, accepta ces étranges compromis et entra avec son parti dans les voies d'une politique dont les combinaisons ressemblaient le plus souvent aux manœuvres de l'intrigue. Nommé représentant de l'Eure à l'Assemblée législative, il y fut un des chefs de cette majorité qui, par son intolérance et son esprit réactionnaire, ressemblait à la *chambre introuvable* de 1815, et fit partie de la commission qui prépara la loi du 31 mai, une des plus lourdes fautes de ces vieux parlementaires qu'on nommait plaisamment les *burgraves*, et qui facilita le coup d'Etat du 2 décembre, en permettant au président de la République de se présenter comme le restaurateur du suffrage universel. Ce fut lui qui proposa la *révision* de la constitution de 1848. On sait ce que cela signifiait dans la pensée des réviseurs. Le 2 décembre montra bien l'imprévoyance de ces grands politiques, qui, suivant l'expression de Montaigne, avaient troublé l'eau pour d'autres pêcheurs. Depuis cette époque, M. de Broglie a vécu dans la retraite. En 1856, il a été nommé membre de l'Académie française. Sa vie politique offre bien des fluctuations, mais ces changements de conduite ne paraissent pas avoir eu jamais pour mobiles l'intérêt personnel ou l'ambition, et ses adversaires ont généralement respecté son caractère, tout en combattant ses actes et ses théories. La Fayette disait de lui : *Je n'aime pas cet homme, mais je l'estime.*

En 1816, il avait épousé la fille de Mme de Staël, protestante zélée, comme lui-même était un catholique enthousiaste et sincère. Pendant vingt ans qu'a duré leur union, cette ferveur en sens divers s'est accrue constamment, sans que jamais l'accord admirable de ces deux âmes également rigides dans leur foi ait été troublée par le plus léger nuage. Ce simple fait ne suffit-il pas pour donner la plus haute idée de la noblesse morale de ces deux personnes, et n'est-ce pas là un des plus beaux exemples de tendresse et d'harmonie conjugales? Mme de Broglie était d'ailleurs une femme extrêmement distinguée. V. l'article suivant.

BROGLIE (Albertine-Ida-Gustavine DE STAËL, duchesse DE), épouse du précédent, fille de Mme de Staël, née à Paris vers 1797, morte en 1836. Mariée en 1816 à M. de Broglie, elle trouva dans cette union un bonheur qui ne fut jamais altéré, bien que tous deux pratiquassent avec ferveur des religions différentes, comme il a été dit à l'article précédent. Elle appartenait à la secte protestante du méthodisme et elle en avait la rigidité de principes. Mais cette austérité était chez elle tempérée par une grâce native et par la plus exquise bienveillance. C'était une des femmes les plus distinguées de notre temps, aussi bien par la supériorité de son esprit que par la beauté morale de son caractère. Son salon était le rendez-vous, non-seulement de l'élite de la haute société, mais encore de tout ce que les arts, les sciences, la littérature et la politique comptaient de plus éminent. Elle a publié les œuvres complètes de son frère, M. Auguste de Staël, avec une notice pleine d'intérêt qui contient de curieux détails sur son illustre mère. Elle-même a laissé quelques écrits de piété qui ont été recueillis après sa mort sous ce titre : *Fragments sur divers sujets de religion et de morale* (Paris, 1840).

BROGLIE (Albert, prince DE), publiciste et historien, fils des précédents, né en 1821. Nourri dans le constitutionnalisme de l'école doctrinaire et dans les idées catholiques, il prit de bonne heure une part active aux controverses de notre temps, et publia dans la *Revue des Deux-Mondes*, et surtout dans le *Correspondant*, un certain nombre de morceaux qu'il a réunis ensuite sous les titres d'*Etudes morales et littéraires* et de *Questions de religion et d'histoire*. Son ouvrage le plus important est l'*Histoire de l'Eglise chrétienne et de l'empire romain au* IVe *siècle*, travail remarquable, écrit au point de vue catholique, et dont l'ensemble comprendra les règnes de Constantin le Grand, de Julien et de Théodose. En 1863, M. le prince de Broglie, un peu prématurément peut-être, a été reçu membre de l'Académie française en remplacement du père Lacordaire.

BROGLIO (le comte André-Maximilien), homme de guerre italien, né à Recanati en 1788, mort en 1828. Après être entré comme volontaire dans la garde du vice-roi Eugène, il se conduisit brillamment à Smolensk et à Malojaroslowitz, fut laissé pour mort sur ce dernier champ de bataille et envoyé en Sibérie. Rendu à la liberté, le comte Broglio entra **dans l'armée de Murat et y resta jusqu'à la chute de ce prince, puis il voyagea en Orient,** prit part, en 1827, à la guerre de l'indépendance des Grecs, et fut mortellement atteint au siége d'Anatolico, au moment où les Grecs donnaient l'assaut à cette ville.

BROGLIO (le), petite place de Venise, très-célèbre dans l'histoire de cette république. C'est la continuation de la place Saint-Marc, sur laquelle elle donne d'un côté, tandis que de l'autre elle aboutit à la mer. Le spectacle dont on jouit de cet endroit est unique au monde : on embrasse d'un seul coup d'œil Venise entière et ses plus beaux monuments, la mer semée d'îles, d'églises, de vaisseaux et de gondoles. Un côté de cette place, celui qui touche aux Procuraties Neuves, était autrefois spécialement réservé aux nobles, qui s'y promenaient seuls pour tramer toutes leurs intrigues, s'occupant d'affaires aussi bien que de plaisir. Au siècle dernier, à l'époque où de Brosses visita l'Italie, cet usage subsistait encore, et il en parle en plusieurs passages. « La façon la plus humble de saluer les nobles, dit-il, est d'aller solliciter au Broglio et de baiser la manche de celui qu'on sollicite. L'art des révérences y est un grand point; il faut les faire bas, bas; encore n'en fait-on aucun compte si la perruque ne traîne pas à terre d'un bon demi-pied. » Ailleurs, il ajoute : « C'est une chose originale et bien occupante pour les nobles que l'intrigue de leur Broglio; il y a des dessous de cartes admirables. »

Aujourd'hui, le Broglio s'appelle la Piazzetta; il n'y a plus de nobles qui se promènent sous les arcades des Procuraties; mais naguère, en face, sous celles du palais ducal, les soldats autrichiens étaient debout, jour et nuit, le fusil au bras, pour garder cette ville qui, si illustre jadis, vient à peine de cesser d'être esclave.

BROGNOLI (Antoine), littérateur et biographe italien, né à Brescia en 1723, mort en 1807. Il étudia les lettres et les sciences, surtout les mathématiques, dans lesquelles il devint profondément versé. Possesseur d'une grande fortune, il l'employa à doter sa ville natale d'un théâtre, à établir ou restaurer plusieurs Académies, et à venir en aide aux littérateurs et aux artistes. On a de lui un poëme philosophique très-estimé : *il Pregiudizio* (Brescia, 1766, in-8°); *Memorie, aneddote spettanti all' assedio di Brescia* (Brescia, 1780); *Elogi de' Bresciani per dottrina eccelenti de secolo* XVIII° (Brescia, 1783), etc.

BROGNY (Jean ALLARMET, cardinal DE), également connu sous le nom de cardinal **de Viviers** ou **d'Ostie**, prélat savoisien, né en 1342 au village de Brogny, près d'Annecy, mort à Rome en 1426. La vie et les aventures de Jean de Brogny ne sont pas sans analogie avec celles du pape Sixte-Quint. Elles sont également un remarquable exemple des bizarreries de la fortune, et de la manière dont elle se plaît à tirer d'une condition obscure, pour les élever aux plus hautes dignités, ceux que le hasard de la naissance semblait avoir condamnés à un éternel oubli. Brogny, fils d'un pauvre paysan, nommé Jean Fraçon, était occupé à garder les cochons, près de son village, lorsqu'un jour des religieux passant par là eurent recours à lui pour se renseigner sur la route de Genève. Le jeune pâtre leur répondit avec une intelligence qui les charma; ils lui firent d'autres questions et, au bout d'un moment, ne purent plus douter de sa précoce sagacité. Ils lui proposèrent aussitôt de l'emmener avec eux et de lui donner de l'instruction dans leur couvent. Les religieux de tous les ordres faisaient alors de nombreuses recrues de cette façon; la plupart du temps, ceux qu'ils recueillaient ainsi étaient destinés aux ordres inférieurs et au service du couvent, et se trouvaient encore bien heureux d'échanger la pauvreté contre la vie relativement commode du monastère. Le jeune Brogny, séduit par une proposition si brillante, se hâta d'aller demander à son père une autorisation qu'il obtint facilement, et il arriva à Genève en compagnie des religieux.

Dans le commencement de son séjour, ayant besoin d'une paire de souliers, il s'adressa à un cordonnier qui demeurait rue de la Tacconnerie; mais une fois qu'il les eut aux pieds, ne pouvant acquitter la somme, il devint confus et embarrassé. Le cordonnier le regarda, et lui dit en riant : « Allez, mon ami, vous me payerez quand vous serez cardinal. » Le brave homme ne croyait pas dire si juste ni si bien placer son argent. Le premier soin de Brogny, en arrivant aux honneurs, fut de récompenser son cordonnier; il le fit intendant de sa maison, et lui donna pour ses confrères une chapelle qui a longtemps porté le nom de chapelle des cordonniers.

Après quelques années d'études à Genève, Brogny eut occasion de se rendre à Avignon, où se trouvait Clément VII. Là se révélèrent au grand jour ses heureuses dispositions et son étonnante capacité, surtout pour le droit canonique, dans lequel il acquit bientôt le titre de docteur. Le pape, appréciant ses talents non moins que ses vertus, lui confia l'éducation de son neveu, Humbert de Thoire de Villars, dont les progrès furent très-rapides. Dès lors, la voie des honneurs fut ouverte devant lui, et on oublia sa basse naissance pour ne voir que ses talents, ses mérites et ses vertus. Il occupa des siéges épiscopaux dans divers pays, notamment à Viviers, à Ostie, à Arles; car, à cette époque, tous les bénéfices étaient **en la main du pape,** qui pouvait nommer un prélat italien à un évêché français. Créé cardinal en 1385, il fut chancelier de l'Eglise romaine, parut avec distinction au concile de Pise, et présida même celui de Constance, où il multiplia ses efforts pour ramener la paix dans le sein de l'Eglise. Lorsque Pierre de Luna, qui, sous le nom de Benoît XIII, avait succédé à Clément VII sur le trône pontifical d'Avignon, refusa de se démettre volontairement de son siége, et de faire cesser un schisme dont la chrétienté gémissait depuis longtemps, Brogny crut devoir se soustraire à son obédience, et passa en Italie, où Alexandre V était reconnu pape légitime. Dix cardinaux l'accompagnèrent dans ce voyage et contribuèrent avec lui à la convocation du concile de Pise. Le roi de Naples, Ladislas, s'étant emparé de Rome par surprise, Brogny prêta 27,000 écus d'or au pape Jean XIII, qui, au moyen de cette somme, reprit sa capitale et rétablit son autorité dans la ville de Bologne. Au concile de Constance, Brogny vit souvent Jean Huss, et fit tous ses efforts pour l'engager à renoncer à son hérésie : il eût été plus juste et plus noble de respecter la liberté de conscience et le sauf-conduit donné par l'empereur; mais on était dans un temps où le droit commun n'existait pas pour les hérétiques, et Brogny ne sut pas se mettre au-dessus des erreurs et des préjugés de son siècle. Nommé, en 1422, évêque de Genève, il fit beaucoup de bien dans cette ville, et construisit la chapelle des Machabées, où son corps fut déposé en 1428. Il était mort à Rome en 1426.

Sa patrie n'avait pas été oubliée; il fonda l'hôpital d'Annecy et plusieurs autres établissements du même genre. Il bâtissait des maisons aux pauvres, mariait et dotait des jeunes garçons et des jeunes filles, et avait même établi une manufacture de vêtements pour les indigents. Passant un jour à Brogny, il voulut dîner avec tous les anciens du village; et il laissa, par son testament, des legs à toutes les femmes des environs d'Annecy qui pouvaient lui être unies par des liens de parenté; admirable exemple donné par un prélat, à une époque où tant de laïcs s'empressaient de dépouiller leurs héritiers au profit de l'Eglise! Brogny rougissait si peu de sa naissance qu'il avait pris un cochon pour ses armes, et, sur les murs de sa chapelle des Machabées, il s'était fait représenter gardant les pourceaux. Cette sculpture s'y voit encore, et on conserve à la bibliothèque de Genève une gravure représentant le même sujet.

BROGUES s. f. pl. (bro-ghe). Gros souliers que les montagnards d'Ecosse attachent avec des courroies : *Ce n'était qu'un jeu pour les Highlanders, qui portaient des* BROGUES *à semelles minces, faites pour de tels chemins.* (Walter Scott.)

BROHAN (Augustine-Suzanne, connue au théâtre sous le nom de **Suzanne**), actrice française, née à Paris le 29 janvier 1807, entra, à peine âgée de douze ans, au Conservatoire, et y obtint, en 1820, le deuxième prix de déclamation, puis, en 1821, le premier. Après avoir parcouru avec succès les départements, et paru dans les rôles de soubrette à Orléans, à Tours et à Angers, Mlle Suzanne Brohan débuta au théâtre de l'Odéon le 30 mai 1823, dans le rôle de Dorine, de *Tartufe*. Elle était devenue l'idole du parterre, charmé de sa tournure aisée et vive, de sa physionomie moqueuse et provoquante, de sa diction nette et franche, lorsque le directeur de l'Odéon, dont la position financière laissait beaucoup à désirer, crut devoir appeler la musique à son aide. Mon art ne va pas jusque-là, pensa Mlle Suzanne Brohan, et, abandonnant Paris, elle alla charmer les Rouennais, juges souvent hargneux, qu'elle apprivoisa d'un sourire. Mais aux natures d'élite le succès facile ne saurait suffire, et la charmante comédienne, ambitieuse des bravos parisiens, fit sa rentrée à l'Odéon le 1er avril 1827. L'opéra régnait presque en maître sur cette scène, ce qui décida l'artiste à émigrer de nouveau.

Elle débuta au théâtre du Vaudeville le 23 septembre 1828, par les rôles de Denise dans *Frontin mari-garçon*, vaudeville de Scribe, et de Madeleine des Poletais, dans le vaudeville de MM. Dupeuty, de Villeneuve et Saintine. Le succès de la débutante fut très-grand, et les auteurs en vogue écrivirent aussitôt des rôles destinés à mettre en relief ses précieuses qualités. Sa création de Marion Delorme, dans *Marie Mignot*, était parfaite à tous égards. On ne pouvait allier d'une manière plus heureuse la distinction innée à la verve intarissable. La composition de ce personnage faisait le plus grand honneur à l'intelligence de Mlle Suzanne Brohan, qui, cette fois, s'élevait à la hauteur des célèbres actrices du XVIIIe siècle.

Cinq ans s'écoulèrent... Enfin, la Comédie-Française appela à elle la comédienne qui métamorphosait en diamants le strass du Vaudeville. Mlle Suzanne Brohan débuta le 15 février 1831, par les rôles de Madelon dans les *Précieuses ridicules*, et de Suzanne dans le *Mariage de Figaro*. L'effet fut médiocre dans la première pièce; mais la débutante se révéla dans le *Mariage de Figaro* avec un tel éclat que le succès prit les proportions d'un triomphe. Cependant Mlle Suzanne Brohan eut à peine le loisir de se faire applaudir dans les rôles de Lisette du *Jeu de l'amour et du*

hasard, et de Mme de Senneville de la *Petite ville*, de Picard. Placée presque immédiatement en face de rivalités dont elle s'exagéra peut-être l'importance, en butte aux petites tracasseries des coulisses et effrayée des complots féminins qui se tramaient autour d'elle et menaçaient sa tranquillité, Mlle Suzanne Brohan abandonna la Comédie-Française. Les habitués du Vaudeville eurent la joie de voir la charmante transfuge reparaître avec éclat sur une scène où elle ne comptait que des amis. Bientôt, cependant, des raisons de santé l'obligèrent à quitter prématurément le théâtre. Une affection du larynx lui commandant un repos absolu, elle prit sa retraite alors qu'à peine âgée de trente-cinq ans elle était en pleine possession de son talent.

Mlle Suzanne Brohan a déployé son esprit et sa verve, la finesse de son jeu, le naturel de ses moyens, et surtout une grâce plus belle encore que la beauté, dans une foule de créations qui furent autant de triomphes. Nous citerons particulièrement *Pierre le Rouge* et *Un monsieur et une dame*, pièces qu'elle a marquées au coin de sa puissante originalité. Mme Brohan a mieux fait encore : en disparaissant de notre première scène française, cette tige souple et gracieuse laissait deux rejetons, deux branches, deux fleurs, disons mieux, deux roses, qui devaient parfumer longtemps encore après elle le parterre le plus délicat, le plus exigeant de l'univers littéraire et théâtral, puisqu'il s'agit d'une scène devant laquelle viennent s'asseoir successivement les juges les plus fins, les plus attiques, c'est-à-dire les plus difficiles.

BROHAN (Joséphine-Félicité-Augustine, connue au théâtre sous le nom d'**Augustine**), née à Paris le 2 décembre 1824, est fille de la précédente. Après avoir reçu les leçons de sa mère, Augustine Brohan fut nommée, à dix ans, par arrêté ministériel, pensionnaire du Conservatoire. Elle devint élève de Samson, et montrait une grande répugnance pour le théâtre, répugnance qu'elle a, dit-on, toujours conservée. Fidèle aux principes religieux que lui avait inculqués l'abbé Paravey, vicaire de Saint-Eustache, Augustine préféra longtemps le service de Dieu à celui du public. Un biographe raconte, à ce sujet, une anecdote assez piquante. Un jour, Samson dit à Augustine : « Vous allez bientôt concourir, mademoiselle; approchez, venez réciter vos rôles. » Augustine se lève d'un air maussade et se place devant la chaire. « Eh! bon Dieu! quelle tenue! s'écrie le professeur; on dirait d'un garçon! Qu'est-ce que vous avez dans vos poches? — Rien, rien, balbutie l'élève confuse.— Comment, rien? c'est incroyable; elles sont énormes! » Il fait signe à Berton (l'artiste du Vaudeville, devenu gendre de Samson), qui se trouvait à côté d'Augustine, pour lui donner la réplique; Berton fouille la jeune fille et retire des poches de sa robe *quatorze* poupées à ressort, habillées en religieuses! toute la classe part d'un éclat de rire; Samson, mécontent, dit à Augustine : « Mademoiselle, vous n'avez aucune vocation pour le théâtre; on vous renverra chez votre mère. » Le surlendemain, toutefois, il se ravise et lui fait réciter ses rôles, qu'elle débite avec verve et intelligence. « A la bonne heure, vous avez travaillé, dit Samson. — Moi? par exemple! je n'ai pas même lu la brochure, répond Augustine d'un air dégagé.—Vous n'avez pas lu la brochure?.. quel est donc ce livre que vous tenez entre les mains? » Il le prend, l'ouvre et tombe des nues en voyant, au lieu d'un tome des œuvres de Molière, l'*Imitation de Jésus-Christ!* « Pour le coup, c'est trop fort, dit Samson; je vous exclus du concours, mademoiselle. » Cherubini parvint, avec beaucoup de peine, à faire rétracter au professeur cette sentence rigoureuse. La jeune fille pardonnée remporta le second prix de comédie en 1839, et le premier prix en 1840. Malgré ces succès, elle se réfugia, dit-on, dans un couvent de la rue du Bac, dont sa mère eut grand'peine à la tirer pour la faire débuter à la Comédie-Française, le 19 mai 1841, par les rôles de Dorine dans *Tartufe*, et de Lisette dans les *Rivaux d'eux-mêmes*, comédie de Pigault-Lebrun.

Jouer Dorine à seize ans, c'était beaucoup d'audace, car Dorine est une fille expérimentée qui sait une infinité de choses, et ne fait pas de façons pour les dire tout crûment; mais l'audace spirituelle sied à merveille quand on s'appelle Brohan, et l'on ne craint pas dans cette famille, y fût-on dévote, le vert dialogue, la rondeur du geste et l'action provoquante des soubrettes de la tradition. La beauté de la jeune fille, la netteté et le charme de son organe, sa diction juste et acérée lui valurent un tel succès, dès le premier soir, qu'elle fut engagée à raison de 3,000 fr. par an. Augustine Brohan devint sociétaire au mois d'octobre 1842. Un caprice la porta à donner sa démission au mois de décembre 1847; ce caprice ne vécut heureusement que ce que vivent les roses. Appelée à prendre sa part de l'emploi laissé vacant par la retraite de Mlle Dupont, Augustine Brohan n'a pas cessé, depuis ses débuts, d'appartenir à la Comédie-Française. Elle a, de plus, toujours conservé la faveur du public, qui, pendant longtemps, s'est plu à retrouver en elle les remarquables avantages de sa mère. Elle a de celle-ci la physionomie du talent en même temps que la ressemblance des traits; mais la fille a peut-être moins de charme que la mère, plus de mordant dans la voix et moins de tendresse. Nous croyons nous souvenir que le sourire de Suzanne était plus séduisant, plus fin, plus gracieux et reflétait la bonté du cœur. Peut-être Augustine est-elle douée d'un défaut capital, celui d'avoir ou plutôt de montrer trop d'esprit, d'envier les airs de tête de Célimène jusque sous la coiffure de Lisette. Les soubrettes de Molière ne veulent pas qu'on leur prête tant de finesse; du bon sens, de la verve, un franc éclat de rire, et l'on s'en tire très-bien avec ces personnes osées et délurées. Aussi les soubrettes de Marivaux ont-elles toujours été le meilleur lot de Mlle Augustine Brohan. Elle a sagement fait d'aborder avec réserve un emploi où elle était suffisante, il est vrai, mais non supérieure, et l'on doit la féliciter d'avoir abordé les grandes coquettes qui exigent de la distinction et de l'élégance, choses qu'elle a excellemment. Un rôle de transition, celui de Suzanne dans le *Mariage de Figaro*, a mis en lumière cette seconde face du talent de Mlle Augustine Brohan, et quoique dans ce rôle elle soit inférieure à l'inimitable Mlle Mars, elle n'y est pas moins fort applaudie.

Ses *amies* de théâtre lui prêtent une devise ridicule : « Coquette ne veux, soubrette ne daigne, Brohan suis, » prêt que certainement Mlle Brohan n'accepte pas; nous en avons pour garant sa réputation de femme *étincelante* d'esprit, et nous plaignons sincèrement ceux qui se chargent de colporter les bons mots, plus spirituels que charitables, attribués à cette actrice. Ne nous en étonnons pas trop, cependant; le public, qui croit encore à l'esprit des comédiennes, adopte à chaque époque ces sortes de réputations, et cela de confiance et les yeux fermés. Ce qui prouve que l'esprit doit être admis généralement à l'état d'hypothèse dans les coulisses, c'est que, de tout temps, on trouve un comédien ou une comédienne qui tient forcément le dé, qui a le monopole des bons mots, et se charge d'avoir de l'esprit pour la corporation tout entière. Pour ne parler que des femmes du siècle dernier, c'était Sophie Arnould; sous la Restauration, c'était Mlle Bourgoin; sous Louis-Philippe, c'était Mlle Déjazet; aujourd'hui, c'est Mlle Augustine Brohan qui tient le sceptre, et Dieu sait de quel métal on le lui fabrique! Quelques-unes des reparties hardies et même effrontées qu'on lui prête charitablement ont déjà servi à Mlle Déjazet, à Mlle Bourgoin et même à Sophie Arnould; elles n'ont subi, en se transformant, que des modifications imperceptibles; il n'importe! le maquillage fait avaler l'anecdote, et pourvu qu'elle soit salée, on n'y regarde pas de si près. Aussi ceux qui entrent au Théâtre-Français avec cette conviction trouvent que Mlle Brohan prend sur les planches un air vainqueur et des allures qui semblent dire aux spectateurs : « Hein! comme j'ai de l'esprit! comme je suis amusante! riez donc, mais riez donc, me voilà : Brohan suis! » Pure calomnie, sotte prévention que tout cela.

Mlle Brohan a composé des proverbes; on lui attribue aussi des *Mémoires* inédits, très-curieux, dit-on; nous le croyons sans difficulté. Pourquoi, chez une femme spirituelle, la littérature ne répondrait-elle pas à l'esprit? C'est égal, les méchantes langues assurent que le fait est plus contesté que les agréments physiques de la femme. On raconte, au sujet de ces agréments, une piquante anecdote : « Le vieux roi Louis-Philippe, l'homme moral par excellence, voyant jouer à Augustine Brohan le rôle de Toinette dans le *Malade imaginaire*, s'oublia un moment au point de dire à Marie-Amélie : « Comme elle a de beaux bras!... Vous savez, madame, que de beaux bras annoncent d'*autres* charmes. » Eh bien, disent les langues dont nous avons parlé plus haut, ce sont les petites mains placées au bout de ces beaux bras qui ont eu la malencontreuse idée d'écrire, sous le pseudonyme de *Suzanne*, une série de courriers dans le *Figaro*, et d'y attaquer Victor Hugo, un ancien ami, et, de plus, un exilé! Cette équipée attira à Mlle Brohan, de la part de la presse et des gens de lettres, des représailles sévères qui l'engagèrent à abandonner la plume du pamphlétaire. On se rappelle la lettre qu'écrivit à ce sujet Alexandre Dumas à l'administrateur général de la Comédie-Française, pour l'inviter à retirer du répertoire *Mademoiselle de Belle-Isle* et les *Demoiselles de Saint-Cyr*, ou à distribuer à une autre actrice les deux rôles qu'y jouait Mlle Brohan, désirant que la personne qui attaquait Victor Hugo au fond de son exil ne jouât plus dans ses pièces. « Depuis cette échauffourée, ajoutent toujours les médisants, Mlle Brohan a quelque peu perdu de son prestige, et sa réputation de femme d'esprit s'est singulièrement effacée. Permis à elle de planter ses épingles dans le maillot de ses camarades de coulisses, mais elle n'a pas la taille qu'il faut pour prendre la mesure des hommes de génie : *Ne sutor ultra crepidam.* On savait bien que la bienveillance n'était pas son défaut. Puisse-t-elle le contracter! C'est le vœu que nous formons en tirant le rideau sur cette brillante figurine de Sèvres, qui, si elle se brisait en tombant, ne répandrait nulle part ce doux parfum du cœur qui vaut mieux que tout l'esprit du monde, y compris même celui de Sophie Arnould. »

Mlle Brohan a composé les proverbes suivants : *Compter sans son hôte*, en un acte et en prose, joué une seule fois, par l'auteur, au bénéfice de Delphine Mante, sœur de l'actrice de ce nom (Comédie-Française, 1er mai 1849). Ce petit marivaudage avait déjà été représenté à l'hôtel du comte de Forbin-Janson le 13 mars 1849, au profit des jeunes orphelins de la ville de Paris; *Quitte ou double*, en un acte, joué à l'hôtel de Castellane, en 1850; les *Métamorphoses de l'amour*, comédie en un acte et en prose, représentée à l'hôtel de Castellane le 15 janvier 1851, en très-petit comité; *Il faut toujours en venir là*, proverbe en un acte, imprimé en 1859; *Qui femme a guerre a*, proverbe en un acte et en prose, joué le 13 décembre 1859. Bressant et Mlle Fix avaient déjà joué cette bluette à Bade le 24 septembre 1859. Voici, sur cet ouvrage, l'opinion de M. Vapereau, qui met volontiers de côté sa plume de colombe quand il passe du *Dictionnaire des contemporains* à l'*Année littéraire* : « *Qui femme a guerre a* n'a pas répondu par les saillies, par les traits mordants à la réputation de spirituelle malice dont jouit l'auteur. La critique a eu la méchanceté de rappeler la triste campagne littéraire de *Suzanne* dans le *Figaro*, et de lui conseiller de ne pas quitter le rôle de Martine pour celui d'Armande. Quand on a tant d'esprit pour faire valoir celui des autres, on finit peut-être par ne plus retrouver pour son propre compte celui qu'on a. »

Voici la liste des pièces jouées par Mlle Augustine Brohan : *Oscar* ou le *Mari qui trompe sa femme*; le *Dernier marquis*; les *Burgraves*; les *Deux ménages*; la *Tutrice* ou l'*Emploi des richesses*; le *Béarnais*; la *Tour de Babel*; l'*Enseignement mutuel*; *Un homme de bien*; la *Famille Poisson*; la *Chasse aux fripons*; *Don Gusman* ou la *Journée d'un séducteur*; l'*Ombre de Molière*; *Scaramouche et Pascariel*; les *Aristocraties*; le *Château de cartes*; la *Marinette de la foire*; le *Roi attend*, prologue de George Sand; la *Vieillesse de Richelieu*; *Compter sans son hôte*; le *Testament de César*; le *Carrosse*; les *Amoureux sans le savoir*; le *Pour et le contre*; le *Cœur et la dot*; les *Lundis de Madame*; le *Gâteau des reines*; le *Songe d'une nuit d'hiver*; les *Piéges dorés*; la *Papillonne*; les *Rivaux d'eux-mêmes*; le *Malade imaginaire*; l'*Avare*; le *Confident par hasard*; *Il ne faut jurer de rien*; *Mademoiselle de Belle-Isle*. Ici l'actrice, malgré sa beauté et sa distinction relative, ne parut peut-être pas sous les traits de la marquise de Prie, la grande dame qu'exige le rôle; — les *Demoiselles de Saint-Cyr*; le *Mari de la veuve*; le *Bourgeois gentilhomme*; un *Caprice*; *Don Juan* ou le *Festin de Pierre*; la *Marquise de Senneterre*; le *Mariage de Figaro*; *Amphitryon*.

Dans la goutte d'essence de rose et de citronelle qui vient de tomber de notre plume à propos de cette biographie aussi importante que difficile, il n'y a rien qui nous soit, à proprement dire, personnel. Cet article est une mosaïque, une sorte de marqueterie dont chaque pièce a été empruntée au journalisme contemporain. Nous ne connaissons nullement Mlle Augustine; est-elle malicieusement spirituelle ou spirituellement malicieuse dans les coulisses? Nous l'ignorons; nous remplissons ici le simple rôle de rapporteur; mais ce dont, moyennant 5 fr. par soirée, nous nous sommes convaincu pertinemment, oculairement et auriculairement, c'est que Mlle Augustine Brohan a infiniment d'attrait, de grâce, de charme, d'esprit sur les planches; et ce pain quotidien lui suffit. Terminons par un détail assez piquant qui est imposé à notre rôle de biographe sincère. Dans le cours de la campagne littéraire qu'elle risqua au *Figaro*, Suzanne, ne pas confondre avec la chaste nudité du tableau de Santerre, Suzanne hasarda son opinion sur Suétone. Cette tentative eut le même résultat que celle de Crassus : Suzanne fut criblée des flèches d'une armée de Parthes pudibonds, qui se voilèrent la face en présence d'une plume féminine qui osait prouver, *coram populo*, qu'elle savait distinguer un coq d'une poule autrement que par la crête.

BROHAN (Emilie-Madeleine, dame Mario UCHARD, connue au théâtre sous le nom de **Madeleine**), actrice française, sœur cadette de la précédente et fille de Suzanne Brohan, née à Paris le 22 octobre 1833. Destinée dès ses premières années au théâtre, elle entra au Conservatoire à quinze ans, suivit, comme sa sœur, les leçons de M. Samson, et remporta le premier prix de comédie au concours du 25 juillet 1850. Le 13 octobre de la même année, elle débuta à la Comédie-Française par le rôle de Marguerite des *Contes de la reine de Navarre*, que MM. Scribe et Ernest Legouvé lui avaient confié. Ce début fit une sensation profonde, et, pour lui trouver un équivalent, il faut remonter à ceux de Mlle Leverd et de Mlle Mante. Ce qu'on admira surtout chez la jeune actrice, ce fut moins son talent que sa gracieuse beauté, sa diction pure et nette et sa tenue parfaite. M. Eugène Laugier rendait compte en ces termes de cette soirée : « On ne débute pas sans doute dans des conditions meilleures que celles qui se sont présentées pour Mlle Madeleine Brohan; mais, en même temps, l'heureux concours de tant de circonstances exceptionnelles augmentait d'autant plus sa responsabilité. Cette responsabilité était immense, et il fallait un courage à toute épreuve pour accepter le poids d'un de ces grands rôles de qui le sort de tout un ouvrage dépend... La débutante a la beauté, un éclat extraordinaire, le regard vif et pénétrant, le sourire charmant, le geste rapide et net, la diction spirituelle, la physionomie gracieuse et intelligente, un charme exquis. Son organe est riche, doux et grave tout ensemble; il a de la souplesse et de l'ampleur. Mlle Madeleine Brohan lance le mot avec adresse; elle dit juste et bien... Il y a dans cette actrice de dix-sept ans l'étoffe d'une grande comédienne. Avec du travail, de la persévérance et des études constantes, elle le deviendra. » Une Mars! disaient d'autres flatteurs! Par malheur, tout ce qui brille n'est pas or. Le répertoire classique ne fut pas, tant s'en faut, aussi favorable à la belle jeune fille que le *conte* de fée de Scribe, ce qui n'empêcha pas le comité de l'admettre au rang des sociétaires en novembre 1851. Le goût de l'étude n'est pas le péché mignon de Mlle Madeleine Brohan, qui, sept ans après sa réception, se montra d'une faiblesse extrême, le 6 décembre 1858, dans le rôle de Juliette d'*Oscar* ou le *Mari qui trompe sa femme*, comédie de Scribe. Voici, à ce propos, ce qu'écrivait, dans le *Pays*, M. Edouard Thierry, aujourd'hui administrateur de la Comédie-Française : « Mlle Madeleine Brohan remplace Mlle Denain; s'il s'agissait de remplacer Mlle Mars, ce serait plus difficile assurément; mais Mlle Madeleine Brohan a peut-être eu le tort de croire la chose trop facile. Elle est belle personne; elle a de l'enjouement et de la bonne humeur : c'est presque cela; il ne faudrait plus que de la finesse, de la coquetterie, et ce genre de voix qui donne de l'esprit même à la conversation familière. » Nous compléterons cette citation en ajoutant que les éloges exagérés d'un certain public et d'une presse trop galante en ont fait accroire à Madeleine comme à Augustine, et que, comme sa sœur aînée, la sœur cadette suppose trop souvent qu'elle n'a qu'à paraître en scène pour être admirée et applaudie. Quelques sages critiques eussent fait peut-être de Mlle Madeleine Brohan une comédienne de premier ordre, tandis qu'elle n'est et ne sera jamais, du moins tout porte à le croire, qu'une actrice du second ordre. L'encens l'a grisée et gâtée, et aujourd'hui que le feu de joie allumé en son honneur s'est éteint, il ne lui reste que sa beauté dans le présent, et, dans l'avenir, le souvenir de quelques triomphes éphémères. En 1854, Mlle Madeleine Brohan épousa M. Mario Uchard, alors employé chez un agent de change, et qui, depuis, s'est fait un nom dans les lettres. Cette union se rompit bientôt, et Mlle Madeleine Brohan, transfuge de la Comédie-Française, s'enrôla au service de la Russie, laissant à Paris son mari, qui, pour charmer les loisirs d'un veuvage anticipé, retraça, d'une main émue, le tableau des chagrins et des déceptions que l'avenir réserve aux imprudents tentés d'épouser une femme de théâtre. La *Fiammina*, pièce jouée à la Comédie-Française en 1857, avec un grand succès de larmes, est, dit-on, la propre histoire du mari de Mlle Madeleine Brohan. Rentrée à la Comédie-Française au mois de juillet 1857, Mlle Madeleine Brohan a compté depuis lors peu de créations. On trouva que le séjour de Saint-Pétersbourg avait plus développé la taille de l'actrice que son talent. Quoi qu'il en soit, le succès de beauté de la comédienne est aussi grand que par le passé. Son organe a toujours le même charme, et, tout en maintenant nos réserves au point de vue de l'art, nous devons rendre justice à ce côté de la vérité, qui est tout à l'avantage de l'actrice. Voici la liste des pièces jouées par Mlle Madeleine Brohan (créations) : les *Contes de la reine de Navarre* ou la *Revanche de Pavie*; Marianne, dans les *Caprices de Marianne*, d'Alfred de Musset; *Mademoiselle de la Seiglière*, de Jules Sandeau; Mme de Briac, dans *Une journée d'Agrippa d'Aubigné*, comédie d'Edouard Foussier; *Par droit de conquête*, comédie d'Ernest Legouvé; les *Deux veuves*, comédie de Félicien Mallefille; Hélène de Lesneven, des *Doigts de fée*, comédie de Scribe et Ernest Legouvé; Jeanne Dalibon, de *Rêves d'amour*, comédie de Scribe et de M. de Biéville; la *Loge d'opéra*, de Jules Lecomte; *Une amie*; le *Lion amoureux*, de Ponsard. Jules Janin affirme, à propos de cette création, que Mlle Madeleine Brohan a retrouvé, non le grand chemin, mais les sentiers de Mlle Mars : il y a bien de la malice dans cet éloge-là. (Reprises) : Célimène, du *Misanthrope*; Sylvia, du *Jeu de l'amour et du hasard*; Elmire, du *Tartufe* (un des meilleurs rôles de Mlle Madeleine Brohan); la marquise, de la *Surprise de l'amour*, comédie de Marivaux, réduite en deux actes, et reprise à la Comédie-Française en 1852; la reine Anne, du *Verre d'eau*, de Scribe, succès de bon aloi; Juliette, d'*Oscar* ou le *Mari qui trompe sa femme*, de Scribe; Clotilde, du *Cheveu blanc*, d'Octave Feuillet, pièce jouée à l'origine au Gymnase, et dans laquelle Mlle Madeleine Brohan succéda à Rose Chéri, sans la faire oublier.

BROHON (Jacqueline-Aimée), femme auteur, née à Paris en 1731, morte en 1778. Elle commença par publier des romans : les *Amants philosophes* et les *Tablettes enchantées*; puis, s'éloignant tout à coup du monde, elle se retira dans la solitude, et, pendant quatorze années, elle partagea son temps entre la prière, les exercices ascétiques et la composition d'ouvrages de piété, où l'on trouve l'ardeur de la dévotion poussée jusqu'à l'exaltation la plus désordonnée. Parmi ses écrits, nous citerons : *Instructions édifiantes sur le*

jeûne de Jésus-Christ au désert (Paris, 1791, 2 vol.); *Réflexions édifiantes, par l'auteur des* Instructions sur le jeûne de Jésus-Christ au désert (1791, 2 vol.). On y trouve, dit M. Renouard, des prédictions fort curieuses sur la Révolution française, et cependant la mort de l'auteur datait déjà de plusieurs années; mais, dans le manuscrit original, ces prédictions étaient d'une autre écriture et ajoutées entre les lignes. Citons encore son *Manuel des victimes de Jésus-Christ* (1799, in-8°).

BROI s. m. (broi). Piége. ‖ Vieux mot.

BROIE s. f. (broî — rad. *broyer*). Techn. Instrument propre à briser la tige du chanvre et du lin, pour détacher la filasse de la chènevotte. ‖ Brisoir, sorte de machine en usage dans les exploitations agricoles.

— Blas. Meuble d'armoiries consistant en deux branches de fer dentelées et jointes ensemble par une charnière fixée à une de leurs extrémités : *Joinville : D'azur, à trois* BROIES *d'or en chevrons,* 1 *et* 2.

— **Encycl.** On distingue la *broie en gros*, avec laquelle on commence l'opération du broyage, et la *broie en fin*, avec laquelle on la termine. La *broie en gros* se compose de deux lames de bois, appelées *mâchoires*, dont l'une, l'inférieure, est fixe, et l'autre est mobile. Celle-ci tient d'un bout à l'inférieure par une cheville qui lui sert de charnière, et porte, à l'autre bout, une poignée pour la saisir. La *broie en fin* est construite de la même manière; seulement, elle a quatre mâchoires, deux en haut et deux en bas.

BROIEMENT s. m. (broî-man — rad. *broyer*). Action de broyer : *Le* BROIEMENT *des couleurs. Le* BROIEMENT *du calcul dans la vessie. La température, en augmentant l'élasticité du corps, augmente sa ductilité et sa résistance au* BROIEMENT. (Rouget de l'Isle.) *Peu, très-peu de plantes de mer échappent au* BROIEMENT *éternel du galet froissé, refroissé.* (Michelet.) ‖ Les poëtes écrivent BROÎMENT.

— **Encycl.** Chir. Le mot *broiement* a en chirurgie une double acception, et désigne tantôt les plaies contuses opérées dans des conditions telles que la partie lésée a subi une sorte de trituration contondante, comme lorsqu'une main a été engagée entre les engrenages de deux roues dentées en mouvement, tantôt, au contraire, une opération chirurgicale assez communément usitée. Les plaies contuses avec *broiement* ne présentent pas d'indications spéciales qu'il soit utile de rappeler ici; nous ne parlerons donc que de l'opération connue sous le nom de *broiement chirurgical*.

Cette opération est toujours sous-cutanée. Elle est applicable à la destruction des tumeurs superficielles ou des corps étrangers facilement accessibles. Le plus ordinairement, elle s'exécute à l'aide d'un instrument appelé aiguille, composé d'une tige ou lame longue et très-étroite fixée à un manche. Cette tige, acérée par son extrémité, est introduite sous la peau au sein de la tumeur qu'on veut broyer; le chirurgien n'a plus qu'à larder en tous sens cette tumeur, de manière à la contondre ou à la diviser en plusieurs fragments. Dans ces conditions, la résorption spontanée fait disparaître les débris ainsi obtenus.

Le *broiement* est surtout applicable au traitement de la cataracte, et constitue une des méthodes de l'opération de la cataracte dite par *broiement* du cristallin. Le *broiement* s'applique encore à la cure des ganglions sous-cutanés et des tumeurs érectiles, particulièrement celles de l'orbite. On peut encore regarder comme un *broiement* la pratique chirurgicale si connue sous le nom de *lithotritie*, et qui s'applique aux calculs vésicaux. Dans ce dernier cas, l'aiguille à *broiement* ne suffit plus ; il faut employer des instruments spéciaux, à l'aide desquels on peut broyer les pierres dans la vessie. Nous en dirons autant du *broiement* du crâne du fœtus à l'aide du forceps céphalotribe, opération qui a pour but de délivrer la mère par les voies naturelles, lorsque l'étroitesse des parties dures du bassin s'oppose à l'accouchement normal d'une manière invincible. La céphalotripsie ou *broiement* de la tête du fœtus est souvent regardée comme préférable à l'opération césarienne. V. ACCOUCHEMENT, BASSIN, etc.

BROIGNE s. f. (broi-gne; *gn* mll. — Le vieux fr. nous donne *broine*, *bruine*, *broingne;* la basse latinité *brunia*, *brunea*, *brona*, d'où se sont formés les noms propres très-répandus *Brunier*, *Brugnard*, *Brognard*, *Brongnart*, *Broigner*, qui tous, primitivement, ont signifié fabricant de cuirasses. Le radical de ces mots se retrouve dans les langues celtiques et germaniques : en tud. *brunia*, *bringe*, *bryne*, cuirasse, poitrine; en goth. *brynia*, cuirasse, *brust*, poitrine; en anc. allem. *brüne* et *brust;* en scand. *brinja* et *briost;* en prov. et en langued. *brus* et *brutz* (à Marseille, *A un bouen brus* signifie : Il a une bonne poitrine); en bret. *bron*, *brouched;* en dan., en sued. et en angl.-sax. *breost*. La broigne ou cuirasse, ainsi que les brassarts et les cuissarts, devait donc son nom à la partie du corps qu'elle était destinée à protéger, et dont elle avait la forme). Nom donné, au XIIe siècle, à une sorte de cotte de mailles, signe honorable de commandement que devait porter, sous le régime féodal, tout homme qui possédait douze manses, à quelque titre que ce fût. ‖ Sein, mamelle. ‖ Vieux mot.

BROIL s. m. (broil). Broussailles, bois. ‖ Vieux mot.

BROILLAS s. m. (broi-lla ; *ll* mll.). Forme ancienne du mot BROUILLARD.

BROILLOT s. m. (broi-llo; *ll* mll. — dimin. de *broil*). Broussailles; petit bois. ‖ Vieux mot.

BROISSER v. n. ou intr. (broi-sé — rad. *broil*). Courir à travers les broussailles, à travers bois; courir au hasard. ‖ Vieux mot.

BROKE s. f. (bro-ke). Art milit. anc. Sorte de poignard.

BROKE (Henri), poëte et littérateur anglais, né en 1706, d'une famille irlandaise, mort à Dublin en 1783. Chef d'une famille nombreuse, il dut chercher dans la profession d'avocat, puis dans les lettres, des moyens de subsistance. Il se fit connaître d'abord par un poëme philosophique sur la *Beauté universelle*, et fit représenter ensuite à Dublin la tragédie de *Gustave Wasa*, qui dut aux sentiments de liberté dont elle était empreinte un succès prodigieux, en même temps qu'un ordre d'interdiction du parlement. Le succès de la pièce bannie du théâtre n'en fut que plus grand quand l'auteur la fit imprimer. On a encore de Broke quelques tragédies moins célèbres, un roman ingénieux et original : le *Fou de qualité*, quelques fables et divers écrits en prose. *Gustave Wasa* a été traduit en français par Maillet du Clairon, en 1766.

BROKEN-DOWN adj. m. (bro-kne-dauounn — de l'angl. *broken*, brisé ; *down*, à terre). Turf. Se dit d'un cheval qui est mis hors de la lutte par suite de claudication, et plus spécialement de celui dont un des ligaments se casse soit en courant, soit pendant l'entraînement.

BROKER s. m. (bro-keur — mot angl.). Homme d'affaires, prêteur sur gages, brocanteur, marchand de bric-à-brac : *Les spéculateurs, le public et les* BROKERS *se sont empressés de souscrire, et les obligations ont été placées en deux jours.* (L.-J. Larcher.)

BROKES (Henri), jurisconsulte allemand, né à Lübeck en 1706, mort en 1773. Il fut appelé, en 1740, à occuper une chaire de droit à Wittemberg, et devint, en 1768, bourgmestre de Lübeck. Ses principaux ouvrages sont : *Historia juris romani succincta* (Wittemberg, 1732); *Collegium juristheticum, prima juris civilis fundamenta*, etc. (1732); *Selectæ observationes forenses* (1748-1775).

BROKESBY (François), théologien anglais, né à Stoke, mort vers 1718. Il fut recteur de Rowley, dans le comté d'York, et faisait partie des non-conformistes. Son principal ouvrage, qui est estimé, a pour titre : *Histoire du gouvernement de la primitive Eglise, pendant les trois premiers siècles et le commencement du quatrième* (1712, in-8°).

BROKMAND (Jesper-Rasmussen), théologien danois, né en 1585, mort en 1652. Après de sérieuses études dans les universités d'Allemagne, il revint en Danemark, où il fut reçu docteur en théologie, puis nommé précepteur du prince royal, depuis Christian IV, et enfin, en 1638, évêque de Séeland. Brokmand, très-considéré à la cour, exerçait une grande influence dans les conseils de la couronne. Luthérien d'un dogmatisme sévère, il s'appliqua à pénétrer son clergé de la doctrine biblique la plus pure. Sur l'ordre du roi, il combattit dans plusieurs écrits le catholicisme romain, qui cherchait alors à se glisser dans le pays. On a de Brokmand : *Universæ theologiæ systema* (1633); *Epitome systematis theologiæ* (1649), ouvrage capital qui servit pendant longtemps à l'enseignement dogmatique dans les séminaires du Danemark; des *Psaumes*, des *Commentaires évangéliques*, etc., tous ouvrages qui ont eu de nombreuses éditions.

BROLIACENSIS AGER, nom latin du Brulliolais.

BROMAN (Laurent), administrateur suédois, né en 1615, mort en 1667. Il fut gouverneur de Malmoe, conseiller près le gouvernement général de la province de Scanie, et chanoine de Lund. Il a publié, à Amsterdam, un ouvrage très-curieux et devenu fort rare, sous ce titre : *Epistolæ virorum principum illustriumque ævi cujusvis.*

BROMARGYRITE s. f. (bro-mar-gi-ri-te — de *brome*, et du gr. *arguros*, argent). Minér. Bromure d'argent pur existant dans un certain nombre de gîtes argentifères du nouveau monde et utilisé comme minerai. Il porte plus ordinairement le nom de BROMITE. V. ce mot.

BROMATE s. m. (bro-ma-te — rad. *brome*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide bromique avec une base salifiable.

— **Encycl.** L'acide bromique combiné avec diverses bases forme des sels appelés *bromates*. Quand on traite les *bromates* par l'acide sulfureux ou par l'eau de chlore, le brome mis en liberté les colore en jaune; c'est par là qu'ils se distinguent des chlorates, avec lesquels ils ont beaucoup d'analogie.

BROMATOLOGIE s. f. (bro-ma-to-lo-jî — du gr. *brôma*, aliment; *logos*, discours). Traité des aliments.

BROMATOLOGIQUE adj. (bro-ma-to-lo-ji-ke — rad. *bromatologie*). Qui a rapport à la bromatologie.

BROMBERG, ville de Prusse, province et à 110 kilom. N.-E. de Posen, ch.-l. de la régence et du cercle de son nom, sur la Brahe; 19,000 hab. Siége d'une cour d'appel, gymnase mixte; fabrication de tabac, chicorée-café, huiles de graines, lainages, raffineries de sucre, tanneries, mégisseries. Commerce actif en laines, cuirs et bois; centre d'où rayonnent trois importantes lignes de chemin de fer sur Varsovie, Dantzig et Berlin. ‖ Le canal de Bromberg ou de la Netze, long de 30 kilom., unit l'Oder à la Vistule par la Netze et la Wartha.

BROMBERG (régence de), subdivision administrative de la Prusse, dans la province de Posen, limitée au N. par la province de Prusse, à l'E. par la Pologne, au S. par la régence de Posen et à l'O. par le Brandebourg. Superficie : 11,815 kilom. carrés ; 400,000 hab. Elle est divisée en neuf cercles, renferme cinquante-quatre villes, dont les principales sont : Bromberg, chef-lieu, et Gnesne.

BROME s. m. (brô-me — du gr. *brômos*, puanteur). Chim. Corps simple et d'une odeur fétide, qu'on obtient des eaux de la mer.

— **Encycl.** Le *brome* a été découvert en 1826, par M. Balard, qui l'a extrait des eaux mères des marais salants, et en a fait connaître les principales propriétés. On retire depuis quelques années des quantités assez considérables de *brome* des soudes de varechs ; on l'extrait aussi de quelques sources salées. Le *brome* existe à l'état de bromure de magnésium dans l'eau de la mer; on l'a trouvé dans la plupart des salines d'Allemagne. M. Berthier a constaté l'existence du bromure d'argent natif.

Le *brome* est un liquide rouge brun, très-vénéneux, d'une saveur répugnante, d'une odeur pénétrante et très-forte. Il détruit les matières organiques et les colore en jaune. Sa densité est 2,966. Il se solidifie à une température de — 22° et se volatilise facilement. Ses vapeurs sont d'un jaune orangé. Il bout à 63°; la densité de sa vapeur est 5,393. Il est peu soluble dans l'eau, assez soluble dans l'alcool; l'éther le dissout en toutes proportions. Le *brome* forme avec l'eau un hydrate solide et cristallisable. Par un grand nombre de ses propriétés, ce corps se rapproche du chlore; il a, comme lui, beaucoup d'affinité pour l'hydrogène ; il détruit aussi les matières colorantes. Toutefois, il est moins énergique que le chlore, qui le déplace de ses combinaisons; c'est sur cette propriété qu'est fondée la préparation du *brome*. Le *brome* s'unit directement à un grand nombre de métaux.

Pour préparer ce corps, on soumet les eaux mères des marais salants, dans lesquelles le *brome* se trouve à l'état de bromure, à l'influence d'un courant de chlore; ces eaux prennent alors une coloration jaune en dissolvant le *brome* devenu libre; agitées avec de l'éther, elles perdent leur couleur, et l'éther dissout le *brome* en se colorant en jaune. La dissolution de *brome* dans l'éther est ensuite traitée par la potasse, qui transforme le *brome* en bromure de potassium et en bromate de potasse; ce dernier sel est converti par la chaleur en bromure de potassium. On soumet alors le bromure de potassium à l'action d'un mélange d'acide sulfurique et de peroxyde de manganèse ; il se forme du sulfate de manganèse, du sulfate de potasse, et le *brome* se dégage :

$$2\,(SO^3,HO) + KBr + MnO^2 = KO,SO^3 + MnO,SO^3 + 2\,HO + Br.$$

Le *brome* est employé fréquemment dans les expériences de chimie; la photographie commence à en faire usage; on l'a recommandé pour le traitement du croup, de l'angine, pour la guérison de la morsure des serpents venimeux. Il paraît même combattre les effets terribles du curare, le poison des flèches des Indiens.

— *Emploi du brome dans la photographie.* Ce fut le 7 juin 1840, deux ans après la découverte du daguerréotype, que M. Claudel découvrit la première en date des substances accélératrices, le chlorure d'iode. L'éveil était donné, et, le 21 février 1841, M. Fizeau proposa comme agent accélérateur, dans la formation de l'image sur argent, la dissolution très-étendue du *brome* dans l'eau, sous le nom d'*eau bromée*. La durée de la pose devant la chambre noire fut réduite, par ce seul fait, de quatre minutes à quinze secondes. Ce fut alors une avalanche de liqueurs *bromées*, sous les noms de liqueur de Reizen, liqueur hongroise, etc., jusqu'à ce qu'enfin, en 1845, M. Bingham découvrit le bromure de chaux, et M. Laborde le retour sur l'iode, ou double iodage.

Le bromure de chaux était une des meilleures substances accélératrices. Pour l'obtenir, on tamise de la chaux fraîchement éteinte, puis on l'imprègne, en plusieurs fois, dans un flacon à large ouverture, bouché à l'émeri, de la quantité nécessaire de *brome*, ou de bromure d'iode, ou de chlorobromure d'iode, selon la méthode choisie. En général, on met 175 grammes de substance active pour 1 kilogr. de chaux, laquelle ne semble jouer ici que le rôle d'excipient poreux. Quelques chimistes prétendent cependant qu'il se forme un mélange non défini de plusieurs composés : chaux, bromure de calcium et composé bromé (hypobromite de chaux), correspondant à l'hypochlorite. Certains opérateurs remplaçaient la chaux par la magnésie en poudre, ou mélangeaient ces deux substances.

Si le rôle du *brome* dans le collodion et dans le papier négatif apporta de grands changements dans la photographie, son action était d'ailleurs indiquée par les perfectionnements apportés au daguerréotype ; il est donc bien difficile de savoir qui appliqua le premier le *brome* et ses composés au collodion. L'important fut qu'on put mieux étudier les faits que sur la plaque, et que l'on ne tarda pas à constater que l'accélération, jusqu'alors attribuée au *brome*, était plutôt une action complétive que toute autre chose; accélératrice, cependant, puisqu'elle permettait de produire une épreuve *simultanément* et une *successivement* impressionnée par toutes ou presque toutes les couleurs.

Le bromure d'argent n'est point affecté par le spectre solaire de la même manière que l'iodure d'argent; l'étude complète de ces rapports curieux a été faite, en 1859, par M. de la Mauchère, dans l'*Art du photographe*, et a démontré que l'emploi simultané de ces deux composés pourrait faire concorder à peu près la palette monochrome photographique avec la gamme de nos sensations. Jusque-là, l'œil humain avait été désagréablement affecté en voyant la plaque daguerrienne, sorte de rétine spéciale, rendre le jaune, le rouge et le vert, couleurs brillantes et claires pour notre œil, par du noir, tandis que le violet et le bleu venaient beaucoup plus clairs. L'application du *brome* au collodion équilibra un peu mieux les rapports, et ramena la gamme photographique plus près de celle que les arts du dessin avaient dès longtemps formulée, en s'appuyant sur nos sensations habituelles.

En présence de cette découverte, les esprits s'exaltèrent; le *brome* excita un engouement général, et on le substitua à l'iode. Mais on s'aperçut bien vite que, s'il pouvait le compléter, il était impuissant à le remplacer, et quoique les collodions simplement bromurés puissent être employés et soient même doués d'une très-grande rapidité, les épreuves qu'ils donnent ne sont jamais ni aussi complètes ni aussi intenses que celles que produisent les deux corps mélangés. Il est certain, d'ailleurs, que la présence du *brome* dans un collodion est toujours une cause d'instabilité et de prochaine décomposition.

La proportion à établir entre les deux corps dont nous étudions l'usage a varié dans d'assez larges limites, du quart au dixième pour le *brome*. Tous les bromures, d'ailleurs, ne sont pas aptes à servir dans le collodion; peu d'entre eux sont solubles dans l'éther et l'alcool : le bromure de potassium est complétement insoluble, le bromure d'ammonium, à peine soluble; le bromure de cadmium y est seul franchement soluble, mais il rend le collodion très-épais, quelquefois même gélatineux; l'emploi de ces corps n'est donc pas toujours exempt de difficultés. Les bromures d'aluminium, de baryum, de calcium surtout, de cobalt, de magnésium et de zinc sont très-solubles dans l'alcool, presque autant dans l'éther, et peuvent être employés avec succès, en tenant compte des équivalents différents de *brome* que chacun d'eux renferme.

Selon quelques auteurs, l'action du bromure d'argent dans le collodion, pour l'obtention des rayons verts, proviendrait, non de ce que le bromure est plus sensible sous ce rapport que l'iodure, mais de ce qu'il se solarise moins vite. Il est certain que, par certaines *qualités* de lumière d'été particulières, les ciels des paysages sont constamment solarisés, et offrent un ton rouge transparent, qui enlève toute l'opacité nécessaire à cette partie du négatif; une forte proportion de bromure ajoutée dans ce cas fait disparaître ce défaut, et, chose singulière, le *brome* agit ici comme retardateur, en exigeant une plus longue pose, et empêchant la solarisation. L'action *vraie* de toutes ces substances est encore entourée de beaucoup de voiles.

BROME s. m. (brô-me — du gr. *brôma*, pâture). Bot. Genre de plantes, de la famille des graminées, tribu des festucées, comprenant environ quatre-vingts espèces, dont plusieurs sont répandues dans nos prairies et forment un fourrage d'assez bonne qualité : *Voyez la verte chevelure des* BROMES *stériles.* (Balz.) *J'étais étendu sur le sable tiède que perçaient de vigoureuses touffes de* BROME. (G. Sand.)

— **Encycl.** Voici les caractères du *brome*, empruntés au *Dictionnaire* de d'Orbigny : fleurs disposées en panicules; épillets allongés, ordinairement multiflores, rarement composés de trois fleurs, qui sont distiques; les deux valves de la lépicène allongées, mutiques, inégales, carénées sur le dos; paillette extérieure de la glume allongée, bifide à son sommet et portant une arête; paillette interne dépourvue d'arête, mais bicarénée à son dos et ciliée; les deux paléoles petites, entières et glabres; la cariopse étroite, allongée, convexe d'un côté et plane de l'autre.

On compte environ quatre-vingts espèces de *bromes*, répandues sur presque tout le globe, principalement en dehors des tropiques; la plupart donnent un foin dur, qui se dessèche promptement, et n'est guère propre, par conséquent, à servir de nourriture aux bestiaux. Quelques-unes cependant font exception, surtout dans leur jeune âge; elles ont

d'ailleurs l'avantage de réussir parfaitement sur les sols calcaires et sablonneux, où les autres plantes fourragères ne donnent que peu ou point de produits. Parmi ces espèces, nous signalerons les suivantes :

1° Le *brome des prés*. C'est un fourrage passable, excellent pour les terres médiocres, où il s'établit vigoureusement, de manière à subsister presque sans culture pendant une vingtaine d'années. Sa feuille étroite, douce, ressemblant au ray-grass, peut donner de beaux gazons d'agrément sur les terres les plus ingrates, où la plupart des plantes de nos prairies ne peuvent vivre. On emploie généralement de 45 à 50 kilogr. de graines par hectare.

2° Le *brome des seigles*. Il croît abondamment dans nos champs, au milieu des moissons, et, comme ses graines tombent avant la maturité de celles des céréales, il est difficile d'en purger le sol autrement que par la culture des plantes vivaces étouffantes ou des récoltes sarclées. Cultivé comme plante fourragère, le *brome des seigles* peut donner une bonne pâture, même dans les sols les plus médiocres.

3° Le *brome de Schrader*. On a beaucoup vanté depuis quelque temps les propriétés de cette graminée. « Le *brome de Schrader*, dit M. Barral, paraît devoir s'ajouter à la luzerne et au sainfoin, pour augmenter les cultures fourragères vivaces. C'est une plante originaire de l'Orégon, au pied des montagnes Rocheuses. Elle est très-rustique, d'une végétation vigoureuse; elle peut donner quatre ou cinq coupes en vert d'un excellent fourrage, particulièrement propre aux vaches laitières, mais qu'aiment d'ailleurs tous les animaux domestiques. Le froid ne paraît pas arrêter sa végétation, et elle pousse même sous la neige. Le sol qui semble lui convenir le mieux est un sol frais, un peu ombragé ; mais elle a réussi aussi dans des terrains secs et très-pauvres. Elle vient très-bien le long des bois et talle d'une manière vraiment remarquable. Après une sécheresse prolongée, qui semble au premier abord avoir détruit le champ, elle reparaît à l'automne, et peut donner du fourrage vert, alors que tous les autres herbages sont arrêtés. Le *brome de Schrader* n'exige que peu de frais de culture ; il s'accommode de presque tous les sols qui ne sont pas absolument secs, et peut subsister cinq ans au moins sur le même terrain, sans que son rendement en soit amoindri. Sous le climat de Paris, la meilleure époque pour semer est mars ou avril. Le semis lève au bout de quinze jours; deux mois après, on peut faire la première coupe. Il faut, en moyenne, 50 kilogr. de graines par hectare.

Nous pourrions citer encore le *brome dressé*, le *brome rude* et le *brome mollet*, qui sont aussi recommandés comme plantes fourragères; le *brome stérile*, le *brome des toits*, etc.

BROMÉ, ÉE adj. (bro-mé — rad. *brome*). Chim. Qui contient du brome.

— Bot. Qui ressemble à un brome. ‖ s. f. pl. Famille de graminées ayant pour type le genre brome.

BROME (Richard), auteur comique anglais, mort en 1652. Avant de devenir auteur, il se trouvait dans la position la plus humble, et il paraît qu'il fut domestique de Ben Johnson. Brome a composé une quinzaine de pièces de théâtre, qui eurent du succès lors de leur apparition, et parmi lesquelles on cite surtout la comédie intitulée : la *Troupe joviale*. Dix de ces pièces, qui se distinguent, en général, par un plan bien conçu et par des caractères bien tracés, ont été publiées en 1653-1659 (2 vol. in-8°).

BROME (Alexandre), poëte anglais, né en 1620, mort en 1666. Il se montra, pendant le gouvernement de Cromwell, un chaud partisan des Stuarts, et fut nommé, sous le règne de Charles II, procureur près la cour du lord maire de Londres. On a de lui des odes, sonnets, chansons, épigrammes contre les républicains, qui ont été réunis et publiés à Londres (1661, in-8°). Il a laissé une comédie intitulée : les *Amants rusés*.

BROME (Jacques), voyageur anglais, qui vivait au commencement du XVIII^e siècle. Il a fait de nombreux ouvrages, dont il a publié les relations. On estime surtout : *Travels in England to Scotland* (Londres, 1700); et *Travels through Portugal, Spain and Italy* (1712, in-8°).

BROMÉ, nourrice de Bacchus.

BROMEL (Oluf ou Olaus), médecin et botaniste suédois, né en 1639, dans la province de Néricie, mort en 1705. Il accompagna, comme médecin, des ambassades suédoises en Hollande, en Angleterre et en Allemagne. Ses principaux ouvrages sont : *Chloris gothica* (Gothembourg, 1694, in-8°), où il fait connaître les plantes de la Suède; *De Pleuritide* (1667, in-4°); *De Lumbricis terrestribus* (1673); *Catalogus generalis*, etc. (1698), dans lequel il décrit un cabinet qu'il s'était formé. Plumier a dédié à Bromel un genre de plantes, qu'il a appelé *bromelia*. — Son fils, Magnus VON BROMEL, né à Stockholm en 1679, mort en 1731, se fit recevoir docteur en médecine, et devint premier médecin du roi de Suède, ainsi que président du collége de médecine de Stockholm. On a de lui : *Lithographiæ suecanæ specimen*, et *Historia numismatica senatorum et magnatum Sueciæ*, dans les *Acta litteraria Sueciæ*.

BROMÉLIACÉ, ÉE adj. (bro-mé-li-a-sé — rad. *bromélie*). Bot. Qui ressemble à une bromélie. ‖ On dit aussi BROMÉLIÉ et BROMÉLIOÏDE.

— s. f. pl. Bot. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre bromélie et comprenant le genre ananas : *La famille des* BROMÉLIACÉES *forme un groupe assez naturel, si l'on n'envisage que le port des végétaux*. (A. Richard.)

— **Encycl.** La famille des *broméliacées* se distingue par les caractères suivants : feuilles alternes, le plus souvent réunies en faisceaux à la base de la tige, allongées, étroites, quelquefois dentées et épineuses sur les bords; fleurs disposées ordinairement en grappes rameuses, en épis écailleux ou en capitules ; périanthe libre ou adhérent par la partie inférieure avec le calice; celui-ci, partagé en six divisions, dont les trois inférieures colorées et pétaloïdes; étamines au nombre de six; ovaire à trois loges, renfermant chacune un grand nombre d'ovules; style simple, stigmate à trois divisions, bacciforme, à trois loges polyspermes; embryon long, recourbé et entouré d'un endosperme farineux.

Les *broméliacées* sont des plantes vivaces, très-souvent parasites ; elles ont des rapports nombreux avec les narcissées et les liliacées. Les unes sont à ovaire libre, d'autres à ovaire adhérent. Celles-ci forment la tribu des *broméliacées* proprement dites; les autres, celle des tillandsiées. Cette famille comprend vingt-trois genres et environ cent soixante-dix espèces, originaires de l'Amérique ou des îles qui en dépendent. Dans quelques-unes de ces espèces, les fleurs sont terminales et solitaires; dans d'autres, elles sont très-nombreuses et assez rapprochées pour se souder ensemble. Plusieurs *broméliacées* sont remarquables par la beauté de leurs fleurs. Presque toutes peuvent vivre dans un air sec et chaud, sans être en contact avec la terre. Dans l'Amérique du Sud, on utilise cette propriété en les suspendant comme ornements aux plafonds des appartements et aux balustrades des balcons; elles se développent très-bien dans cette situation, et produisent même beaucoup de fleurs. En Europe, ces plantes exigent la serre chaude ; l'ananas, qui fut d'abord rangé parmi les *broméliacées*, fournit l'un des meilleurs fruits connus.

BROMÉLIE s. f. (bro-mé-lî — de *Bromel*, médecin suédois). Bot. Genre de plantes, type de la famille des broméliacées, comprenant un certain nombre d'espèces, parmi lesquelles on ne compte plus aujourd'hui l'ananas. Toutes ces plantes croissent en Amérique, et plusieurs sont cultivées dans nos serres.

BROMFIELD (Guillaume), chirurgien anglais, *né en 1712, mort en 1792. Chirurgien de* l'hôpital Saint-George et de l'hôpital Lock, qu'il contribua à fonder, il acquit une grande réputation, perfectionna plusieurs instruments de chirurgie et devint premier chirurgien du roi d'Angleterre. Ses principaux ouvrages sont: *Syllabus anatomicus generalium humani corporis partium* (Londres, 1749); *Observations sur les vertus de différentes espèces de morelles* (1757), traduites en français (1760, in-12); *Réflexions sur la méthode actuellement employée pour traiter les personnes inoculées* (1767, in-8°); *Observations de chirurgie* (1773, 2 vol. in-8°). Bromfield avait fait représenter, en 1755, au profit de l'hôpital Lock, une ancienne comédie qu'il avait retouchée, et qui était intitulée : *The City Match*.

BROMHYDRATE s. m. (bro-mi-dra-te — rad. *brome*). Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide bromhydrique avec une base.

— **Encycl.** V. BROMURE.

BROMHYDRIQUE adj. (bro-mi-dri-ke — de *brome* et du gr. *udôr*, eau). Chim. Se dit d'un acide résultant de la combinaison du brome avec l'hydrogène : *Acide* BROMHYDRIQUE.

— **Encycl.** Le brome et l'hydrogène ne s'unissent pas directement : cette combinaison s'opère en présence des corps poreux, tels que la mousse de platine et le charbon platiné. L'action, dit Balard, est tellement vive au contact de ce dernier corps, qu'elle s'accompagne souvent d'une détonation. Lorsqu'on fait arriver, remarque Riche, du brome et de l'hydrogène humides dans un ballon, au milieu duquel jaillissent des étincelles électriques, on obtient de l'acide *bromhydrique*.

Pour la préparation de l'acide *bromhydrique*, on ne peut pas se servir du procédé général employé pour préparer l'acide chlorhydrique et l'acide sulfhydrique, c'est-à-dire traiter un bromure par l'acide sulfurique, parce que l'acide *bromhydrique*, étant fort peu stable, se décompose en acide sulfureux et en brome. Les égalités suivantes expriment cette double réaction :

$$NaBr + SO^3,HO = NaO,SO^3 + HBr;$$
$$HBr + SO^3,HO = SO^2 + 2HO + Br.$$

On obtient facilement cet acide en décomposant par l'eau le bromure de phosphore; la réaction est la suivante :

$$PhBr^3 + 3HO = PhO^3 + 3HBr.$$

Cette préparation présentait autrefois des difficultés et même un certain danger. Aujourd'hui, rien n'est plus facile, si l'on substitue, comme l'a indiqué M. Personne, le phosphore rouge au phosphore ordinaire. L'appareil se compose d'une cornue en verre d'un demi-litre à un litre; cette cornue est munie d'un tube abducteur portant un renflement, et d'une tubulure portant un entonnoir à pointe effilée. On place dans la cornue 20 à 30 gr. de phosphore rouge, on les délaye dans un peu d'eau, et l'on fait arriver peu à peu du brome. Il se forme du bromure de phosphore, $PhBr^3$, que l'eau détruit à l'instant même.

Les propriétés de l'acide *bromhydrique* sont intermédiaires entre celles de l'acide chlorhydrique et celles de l'acide iodhydrique. Sa solubilité est considérable; il fume à l'air, et forme avec l'eau de véritables hydrates. Il se liquéfie vers — 60° et se solidifie vers — 92°. C'est un acide très-énergique, moins cependant que l'acide chlorhydrique qui le déplace. A la longue, le gaz *bromhydrique* attaque le mercure; il réagit plus facilement sur l'argent. Il s'unit à volumes égaux avec le gaz ammoniac, pour donner des sels isomorphes avec le chlorhydrate d'ammoniaque. Sa formule, HBr, représente quatre volumes de vapeur.

BROMIDE s. m. (bro-mi-de — de *brome*, et du gr. *eidos*, aspect). Chim. Nom que l'on donne aux combinaisons que forme le brome avec un élément moins électro-négatif que lui, pour produire un composé correspondant à un acide oxygéné. — La terminaison *ide* remplace alors la terminaison *ure*. Cette nomenclature, dite *Nomenclature allemande*, a été adoptée par plusieurs chimistes et a été mise en vigueur par Berzélius.

BROMIE (gr. *Bromios*), surnom de Bacchus, qui portait plusieurs autres surnoms énumérés dans les vers suivants :

On t'appelle Bacchus, Nysée, Evan, *Bromie*,
Et dans les chants de joie on entend détonner
Tous les noms que la Grèce a voulu te donner.
DESAINTANGE.

BROMIE s. m. (bro-mî — de *Bromios*, surnom de Bacchus). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des chrysomèles, formé aux dépens des eumolpes, et dont une espèce exerce de grands dégâts dans les vignobles. V. EUMOLPE.

BROMIFÈRE adj. (bro-mi-fè-re — de *brome* et du lat. *fero*, je porte, je produis). Chim. Qui contient du brome.

BROMIOS ou **BROMIUS**, *le Bruyant*, surnom de Bacchus, tiré soit de ce qu'il naquit au milieu des éclats de la foudre, soit de ce qu'une de ses nourrices s'appelait Bromé, soit de ce que les buveurs sont *ordinairement* bruyants.

BROMIQUE adj. (bro-mi-ke — rad. *brome*). Chim. *Acide bromique*, Acide produit par la décomposition du bromate de baryte par l'acide sulfurique.

— **Encycl.** L'acide *bromique* a pour formule BrO^5; il ressemble à l'acide chlorique. Sa dissolution rougit d'abord le tournesol, puis elle le décolore. La chaleur, les acides sulfureux et phosphoreux, les hydracides, l'alcool, l'éther, le décomposent. On ne l'a jamais obtenu privé d'eau. Quand on veut le déshydrater par l'acide sulfurique, il se détruit. On le prépare par l'action du brome sur la potasse. Tous les efforts tentés dans le but d'isoler l'acide bromique ont été infructueux.

BROMITE s. f. (bro-mi-te — rad. *brôme*). Minér. Bromure d'argent naturel découvert par M. Berthier dans un minerai provenant d'une mine d'argent située à San Onofre, district de Plateros, au Mexique.

— **Encycl.** La *bromite* est d'un vert olive plus ou moins jaunâtre, et donne une poussière d'un jaune vif; elle renferme sur 100 parties : brome, 42,55, et argent, 57,45. Le plus souvent, elle se présente en petites concrétions amorphes; cependant elle est parfois cristallisée en cubes et en cubo-octaèdres. M. Domeyko a retrouvé la *bromite* dans les *pacos* de Chanascillo et de Colorado, près de Copiapo, au Chili.

BROMLEY, ville d'Angleterre, comté de Kent, à 15 kilom. S.-E. de Londres, sur le Ravensbourne; 4,400 hab. Sources minérales très-fréquentées; l'église contient les tombes de plusieurs évêques et un monument en l'honneur du docteur Hawkesworth, auteur de l'*Aventurier*. Près de la ville, beau palais des évêques de Rochester.

BROMLEY (William), graveur anglais, travaillait à Londres de 1808 à 1820. Il a gravé à l'eau-forte et au burin les pièces suivantes, qui sont justement estimées : la *Femme adultère*, d'après Rubens; l'*Attaque de Valenciennes*, d'après Lontherbourg; la *Mort de l'amiral Nelson*, d'après A.-W. Devis; le portrait de Nelson, d'après Bowyer; celui de Wellington, d'après Lawrence. Il a exécuté aussi plusieurs pièces d'après Smirke, Stothard, Burney, etc., pour diverses publications anglaises.

BROMLEY (John-Charles), graveur anglais, probablement parent du précédent, a exécuté à l'eau-forte, au burin et à l'aqua-tinta un assez grand nombre de planches, entre autres : *Wellington à Waterloo*, d'après Cooper; le *Cortége royal dans le parc de Windsor*, d'après Davis (1840); des *Moines espagnols en prière*, d'après J.-F. Lewis (1836); le *Serment trahi*, d'après Parris; *Jane Grey refusant la couronne*, d'après Leslie; le *Jugement de lord William Russell*, d'après Hayter; l'*Amusement champêtre* et le portrait de M^me Wolfe, d'après Lawrence, etc. — Un autre artiste du même nom, James BROMLEY, travaillait à Londres vers 1837; il a gravé à la manière noire.

BROMLEY (sir Richard MADOX), administrateur anglais, né en 1813, était fils d'un chirurgien de marine, et entra dans les bureaux de l'amirauté en 1829. En 1846, il reçut la mission confidentielle d'examiner minutieusement l'administration des arsenaux, et tint les comptes de la commission nommée pour remédier à la détresse de l'Irlande affamée. En 1848, il devint secrétaire des commissaires de l'*audit*, et, jusqu'en 1854, il a fait partie de commissions spéciales chargées d'inspecter les établissements de l'Etat, d'améliorer la conduite pratique des affaires, et de contrôler la comptabilité de diverses branches du service public. En 1854, il fut nommé comptable général de la marine, et créé, après la guerre de Russie, chevalier-commandeur de l'ordre du Bain. Depuis, il a été chargé de perfectionner et de simplifier toutes les opérations de la caisse de la marine.

BROMLEY-SAINT-LEONARD'S, ville d'Angleterre, comté de Middlesex, à 4 kilom. N.-E. de Londres, dont elle forme un faubourg, au confluent de la Lea et de la Tamise, 4,626 hab. Calicots imprimés, jardins potagers pour l'approvisionnement de Londres.

BROMLITE s. f. (bromm-li-te — de *Bromley*, nom du lieu où on a trouvé ce minéral). Minéral. Carbonate double de chaux et de baryte.

— **Encycl.** La *bromlite* contient, sur 100 parties, 33,8 de carbonate de chaux et 66,2 de carbonate de baryte. Ce minéral est toujours cristallisé, et sa cristallisation présente une particularité très-remarquable. En effet, les cristaux ont l'apparence de dodécaèdres bipyramidaux très-aigus; mais, si l'on y regarde de plus près, on reconnaît que chacune des faces triangulaires du dodécaèdre est divisée en deux par une rigole peu profonde partant du sommet de la pyramide, et qui vient se terminer au milieu des côtés de la base hexagonale. Les bipyramides ne sont donc pas des cristaux simples, mais bien le résultat de l'agrégation de trois pyramides à base rhombe. La *bromlite* a été trouvée dans une mine de plomb située à Bromley-Hill, près d'Alstonmoor (Cumberland), et à Fallowfield (Northumberland).

BROMME (Charles-Rodolphe), également connu sous le nom de **Brommy**, marin allemand, né à Anger, près de Leipzig, en 1804, mort en 1860. Un voyage qu'il fit à Hambourg en 1817 lui inspira le goût de la marine. Il s'embarqua comme mousse sur un navire américain, joignit l'étude de la théorie à une longue pratique, et, de retour en Europe, dix ans plus tard, il accompagna en Grèce lord Cochrane, chargé du commandement de la flotte des Hellènes insurgés. Nommé lieutenant de frégate, puis capitaine en 1828, Bromme, qui avait embrassé avec ardeur la cause de l'indépendance des Grecs, prit une part brillante à la lutte, fut quelque temps capitaine de pavillon de Miaulis, et reçut, en 1831, le portefeuille de la marine. Il s'occupa de réorganiser la flotte, puis fut mis à la tête de l'école militaire du Pirée. Cette école ayant été supprimée en 1843, Bromme revint en Allemagne. Lorsque les événements de 1848 amenèrent la réunion d'une constituante allemande, l'assemblée de Francfort, ayant résolu de créer une flotte, appela Bromme à faire partie d'une commission nommée à cet effet. Au mois de mars 1849, l'habile marin se rendit au port de Brême pour y fonder un arsenal. Il procéda avec la plus grande activité à l'organisation de la flotte, réunit des bâtiments, repoussa avec trois navires à vapeur une escadre danoise jusqu'à l'embouchure du Weser, et reçut du vicaire de l'empire le grade de *contre-amiral. Malheureusement, ses intelligents* efforts devaient être sans résultat; le parlement de Francfort fut dissous, et l'institution d'une marine allemande fut abandonnée. Les navires dont elle se composait furent vendus en 1853. Bromme, depuis longtemps mis en disponibilité, prit, en 1857, du service en Autriche, en qualité de chef de division de l'amirauté; mais il ne tarda pas à abandonner ce poste et se retira près de Brême, où il mourut au commencement de 1860. L'amiral Bromme a laissé plusieurs écrits sur la marine et les mathématiques; l'un surtout, intitulé la *Marine* (Berlin, 1848), est un ouvrage excellent, qui a obtenu un grand succès.

BROMOFORME s. m. (bro-mo-for-me — de *brome* et *forme*). Chim. Liqueur oléagineuse, inflammable, que la potasse transforme en chlorure de potassium et en formiate de potasse. C'est le résultat de l'action des dissolutions alcalines sur le produit que l'on obtient en traitant le brome par l'alcool. Il est liquide et d'une densité de 2,10.

— **Encycl.** En soumettant l'esprit de bois, l'alcool ou l'acétone, à l'action simultanée du brome et de la potasse, on obtient un liquide très-pesant, d'une odeur éthérée et d'une saveur sucrée : c'est le *bromoforme*, dont la composition est représentée par la formule C^2HBr^3 = 4 vol. de vapeur. Ce produit se rattache au bromure de méthyle, dont il ne diffère qu'en ce que 2 équivalents d'hydrogène s'y trouvent remplacés par 2 équivalents de brome.

BROMOGRAPHE s. m. (bro-mo-gra-fe —

du gr. *brôma*, aliment; *graphô*, j'écris). Didact. Celui qui écrit sur les aliments.

BROMOGRAPHIE s. f. (bro-mo-gra-fî — du gr. *brôma*, aliment; *graphô*, j'écris). Description des aliments, traité des aliments. ‖ En ce sens, il est syn. de BROMATOLOGIE.

BROMOGRAPHIQUE adj. (bro-mo-gra-fi-ke — rad. *bromographie*). Qui a rapport à la bromographie.

BROMOÏDE adj. (bro-mo-ï-de — de *brome*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble au brome : *La fétuque* BROMOÏDE.

BROMONT, bourg et commune de France (Puy-de-Dôme), canton de Pontgibaud, arrond. et à 29 kilom. S.-O. de Riom; pop. aggl. 420 hab. — pop. tot. 2,811 hab. Les objets qui ont été découverts dans ces derniers temps ont fait penser qu'il existait un cimetière gallo-romain près du hameau de Mont-Thaut.

BROMPTON, bourg d'Angleterre, comté de York, North-Riding, à 3 kilom. N.-E. de North-Allerton; 1,475 hab. Victoire des Anglais sur les Écossais, à la journée dite de l'Etendard (1158).

BROMPTON (Jean), bénédictin anglais, était, au XVIe siècle, abbé de Jorevall, dans le comté d'York. Il s'est fait connaître par la découverte d'une chronique, à laquelle il a donné son nom, et qui comprend le récit des événements qui se sont passés en Angleterre de l'an 588 à l'an 1198. Cette chronique a été publiée à Londres (1652, in-fol.)

BROMSEBRO, village de Suède, préfecture et à 45 kilom. S.-O. de Calmar, sur la petite rivière de Bromse, affluent de la Baltique; 275 hab. Ce village est célèbre dans l'histoire des pays scandinaves par les traités, entre la Suède et le Danemark, de 1541, 1641 et 1845.

BROMSGROVE, ville d'Angleterre, comté et à 18 kilom. N.-E. de Worcester, sur la Salwarp; 9,880 hab. Fabrication très-active de clouterie, boutons et quincaillerie; dans les environs, importantes salines. Cette ville n'a, pour ainsi dire, qu'une seule rue, dans laquelle on voit beaucoup de vieilles maisons décorées d'une manière tout à fait originale; elle possède une belle église, dédiée à saint Jean-Baptiste, dans le style anglo-saxon, et remarquable par son clocher, ses magnifiques vitraux et par divers monuments, tels que ceux des Talbot, comtes de Shrewsbury.

BROMURE s. f. (bro-mu-re — rad. *brome*). Chim. Combinaison du brome avec un autre corps simple.

—**Encycl.** Un *bromure* métallique correspond toujours à l'un des oxydes de ce métal, dans lequel on aurait remplacé un ou plusieurs équivalents d'oxygène par un nombre égal d'équivalents de brome. Les *bromures* sont en général solides et sans odeur. Quelques-uns sont décomposés par la chaleur; tous les autres sont fusibles ou volatils. Le brome est chassé de ses combinaisons par le chlore. Si l'on agite la liqueur avec de l'éther, ce corps la décolore en dissolvant le brome, et prend une teinte jaune foncé. Les *bromures* forment, avec l'azotate d'argent, un précipité blanc, insoluble dans les acides et soluble dans l'ammoniaque. Les *bromures* sont généralement moins solubles que les chlorures correspondants. Ceux d'argent et de plomb, avec le sous-*bromure* de mercure, sont les seuls insolubles. Certains *bromures* sont décomposés par l'eau; tel est le *bromure* d'antimoine. En exceptant ce dernier, où cette décomposition s'opère d'une manière évidente, doit-on considérer, avec quelques chimistes, tous les *bromures* comme des corps qui se dissolvent purement et simplement dans l'eau? ou bien doit-on établir à leur égard deux catégories, en plaçant dans la première ceux qui, tels que les *bromures* de potassium et de sodium, se dissolvent dans l'eau sans la décomposer, et dans la seconde ceux qui, réagissant sur ses éléments, donneraient naissance à un oxyde et à de l'acide bromhydrique, et, par suite, à des *bromhydrates?* Faute d'arguments décisifs, la question reste irrésolue.

Les *bromures* s'obtiennent par l'action du brome ou de l'acide bromhydrique sur les métaux ou les oxydes; ils se préparent comme les chlorures correspondants.

On n'a trouvé jusqu'ici dans la nature que deux minéraux bromifères : le *bromure* d'argent et celui de zinc. Le *bromure* d'argent a été découvert par M. Berthier dans un minerai mexicain, et par M. Domeyko dans plusieurs minéraux chiliens. On le désigne le plus ordinairement sous les noms de *bromite* et de *bromargyrite*. Le *bromure* d'argent contracte quelquefois dans la nature une combinaison avec le chlorure d'argent; il en résulte un chlorobromure cristallisable en cristaux cubiques jaunes ou verts, et qui porte généralement le nom d'*embolite*. Quant au *bromure* de zinc, il a été rencontré dans les mines de zinc de la Sibérie. Traité par les alcalis, il donne un précipité qui prend une couleur verte par la calcination avec le nitrate de cobalt.

BROMURÉ, ÉE adj. (bro-mu-ré). Chim. Converti en bromure.

BROMWICH (WEST-), ville d'Angleterre, comté de Stafford, à 6 kilom. N.-O. de Birmingham, sur la Tame; 29,000 hab. Importante exploitation de houille, forges et fonderies, fabrication de quincaillerie.

BROMYARD, ville d'Angleterre, comté et à 20 kilom. N.-E. de Hereford, sur la Frome; 3,000 hab. Eglise d'architecture normande; commerce de grains, fromages et beurre.

BRON ou **BRONTIUS** (Nicolas DE), littérateur et poëte, né à Douai au commencement du XVIe siècle. Il était également versé dans la connaissance des belles-lettres, des langues, des mathématiques, de la médecine et du droit. Ses principaux écrits sont : *Libellus compendiariam tum virtutis adipiscendæ, tum litterarum parandarum rationem perdocens* (Anvers, 1541, in-8o); *De utilitate et harmonia artium* (1541), où il démontre qu'on ne peut être très-habile dans une science si on n'étudie toutes les autres; *Nicolaï Brontii carmina* (1541, in-8o).

BRONCHADE s. f. (bron-cha-de — rad. *broncher*). Manég. Faux pas d'un cheval.

— Par anal. Faux pas d'une personne : *Toutes les révérences et tous les pas qu'il fit en lui donnant la main furent autant de* BRONCHADES. (Scarron.)

BRONCHAGE s. m. (bron-cha-je). Min. Galerie d'exploitation momentanée dans une mine, pouvant ne servir qu'à un aérage provisoire qui permet d'attendre qu'un autre point ait pu être atteint.

BRONCHANT (bron-chan) part. prés. du v. Broncher : *Mon jugement ne marche qu'à tastons, chancelant,* BRONCHANT *et choppant.* (Montaig.)

Votre cheval *bronchant* vous lançait dans la plaine.
ROTROU.

BRONCHE s. f. (bron-che — du gr. *brogchos*, gorge). Anat. Chacun des deux conduits qui font suite à la trachée-artère, et par lesquels l'air s'introduit dans les poumons : *La* BRONCHE *droite. La* BRONCHE *gauche. Les ramifications des* BRONCHES. *Quelle fleur aimez-vous? demanda la vieille d'une voix enrouée par les humeurs qui montaient et descendaient incessamment dans ses* BRONCHES. (Balz.) *Un liquide spumeux remplissait les* BRONCHES, *le poumon était engorgé.* (Bégin.) *La* BRONCHE *droite est plus grosse, mais plus courte que la gauche.* (Focillon.)

— **Encycl.** Anat. A l'extrémité inférieure du larynx, chez l'homme et les animaux supérieurs, s'ouvre un conduit semi-membraneux, semi-cartilagineux, toujours béant, destiné à recevoir l'air extérieur qu'introduit dans le poumon l'acte respiratoire; ce conduit est la trachée-artère. La longueur de ce canal aérien mesure la distance qui sépare la cinquième vertèbre cervicale de la troisième dorsale. Arrivé en ce point, il se partage en deux conduits de moindres dimensions, qui se rendent respectivement, l'un au poumon droit, l'autre au poumon gauche : ces deux branches de bifurcation ont été appelées *bronches*, et se distinguent en *bronche droite* et *bronche gauche*. A partir de leur point d'origine, les *bronches* se séparent sous un angle très-obtus, et, après un court trajet, atteignent la surface du poumon correspondant. Dès ce moment, elles se divisent elles-mêmes, la gauche en deux branches égales destinées aux deux lobes du poumon gauche, la droite en trois branches : une supérieure, plus petite, destinée au lobe supérieur du poumon droit, et deux autres de volume égal, dont l'une se rend au lobe moyen et l'autre au lobe inférieur. Chacune de ces divisions se ramifie à son tour dans l'intérieur du poumon, et enfin, après une série de douze ou quinze subdivisions dichotomiques, les dernières ramifications bronchiques, amenées à un très-faible calibre, se terminent dans une vésicule close, la cellule pulmonaire ou lobule primitif du poumon, qui leur forme comme un cul-de-sac de terminaison. Nous pouvons donc partager les *bronches* en trois parties, qui diffèrent entre elles autant par leurs rapports que par leur structure : 1o les *grosses bronches* ou *bronches* proprement dites; 2o les ramifications bronchiques, et 3o les *bronches lobulaires* ou capillaires bronchiques.

1o *Grosses bronches*. Les *bronches*, droite et gauche, présentent une identité absolue dans leur structure et dans le rôle qu'elles sont appelées à jouer au sein de l'économie. Sous le rapport de leurs dispositions anatomiques, elles diffèrent essentiellement. La longueur de la *bronche* droite est de 15 à 18 millimètres; celle de la *bronche* gauche, de 30 à 35. Sous le rapport de leur calibre, les *bronches* affectent une disposition inverse, d'ailleurs en rapport avec le volume du poumon auquel elles sont destinées. Le diamètre de la *bronche* droite est de 16 à 18 millimètres; celui de la *bronche* gauche, de 12 à 14 seulement; ainsi le calibre des deux *bronches* réunies est très-supérieur à celui de la trachée-artère, qui leur donne naissance. La direction des *bronches* est oblique de haut en bas et d'arrière en avant, mais la *bronche* gauche descend plus obliquement que la droite.

Les rapports des *bronches* sont communs ou propres à chacune d'elles. Les rapports communs sont ceux qu'elles affectent avec les veines et les artères pulmonaires, les plexus nerveux voisins et les ganglions lymphatiques qui les entourent. Ces dispositions anatomiques sont regardées, à juste titre, comme très-importantes, et nous ne pouvons nous dispenser de les signaler : l'angle de la bifurcation du tronc de l'artère pulmonaire se trouve situé au-dessous et un peu en avant de la trachée; de sorte que les artères pulmonaires droites et gauches croisent obliquement les *bronches* en passant devant elles, et que, inférieures à celles-ci à leur point de départ, elles leur deviennent supérieures à leur entrée dans le poumon. Les veines pulmonaires, au moment où elles émergent du poumon, répondent à la partie antérieure et inférieure de la *bronche* correspondante, et, dans leur trajet, deviennent de plus en plus inférieures au conduit aérifère. Les plexus nerveux pulmonaires et les plexus nerveux cardiaques sont en rapport avec les *bronches*, les premiers à leur partie postérieure, les seconds à leur partie inférieure. Enfin, les ganglions lymphatiques, remarquables par leur couleur noire, sont irrégulièrement disséminés sur la périphérie des *bronches*. Les rapports propres à la *bronche* droite sont ceux qu'elle affecte avec la veine cave supérieure et la grande veine azygos; la *bronche* gauche, de son côté, est en rapport avec la crosse de l'aorte, qui l'embrasse dans sa concavité, et dont elle n'est séparée qu'en arrière par le plexus pulmonaire et la plèvre médiastine.

La structure des *bronches* est identique à celle de la trachée-artère; elle comprend : une série d'anneaux cartilagineux séparés par des intervalles remplis de tissu fibreux; une membrane fibreuse résistante, formant les parois propres du canal aérifère, et contenant, dans son épaisseur même, les anneaux cartilagineux; une couche musculaire de fibres transversales; une couche de tissu jaune élastique, dont les fibres longitudinales ressemblent à des plis qui ne s'effacent pas par la distension; un grand nombre de granulations glanduleuses sécrétantes, placées entre la tunique fibreuse et la tunique musculeuse; une membrane muqueuse très-adhérente aux tissus qui la supportent, tapissant la surface interne du tuyau bronchique, et présentant un grand nombre de petits pertuis qui sont les orifices des glandules bronchiques; des artères émanées des deux bronchiques fournies par l'aorte; des veines qui se jettent, à droite dans l'azygos, et à gauche dans la veine intercostale supérieure; enfin, des nerfs et des vaisseaux lymphatiques : tels sont les éléments constitutifs des *bronches*, éléments qui se retrouvent dans la trachée-artère, qui sert d'origine aux *bronches*, comme ils se retrouveront dans les ramifications bronchiques qui leur font suite.

2o *Ramifications bronchiques*. Dès leur arrivée dans les poumons, les *bronches* se dirigent obliquement de haut en bas et de dedans en dehors, et, durant ce trajet, fournissent un grand nombre de divisions qui s'en détachent successivement et irrégulièrement. Une division réellement dichotomique n'apparaît que dans les dernières ramifications. Au niveau de chaque division, on remarque, dans la cavité des *bronches*, un éperon analogue à ceux qui ont été observés dans les artères; cet éperon est destiné à couper la colonne d'air inspiré, et à s'opposer aux effets destructeurs que cet air pourrait produire contre les parois de la *bronche*. Les ramifications bronchiques représentent des cylindres complets et réguliers, à parois assez épaisses. Leur calibre diminue graduellement; cependant, à leur entrée dans le lobule pulmonaire, c'est-à-dire à leur terminaison, elles ont encore près d'un millimètre de diamètre intérieur.

Les rapports des ramifications bronchiques pendant tout leur trajet ne changent pas; elles sont constamment accolées aux artères et aux veines pulmonaires. Quant à leur structure, d'abord complétement identique à celle des grosses *bronches*, elle subit, au fur et à mesure que le conduit aérifère s'avance dans l'épaisseur des poumons, des modifications de plus en plus prononcées; de sorte que la partie terminale des ramifications diffère très-notablement, sous ce point de vue, de la partie initiale. Dès le point de départ de la ramification bronchique, les anneaux cartilagineux se fragmentent; mais les segments sont assez grands et assez nombreux pour se correspondre par leurs bords, et former autour de la *bronche* un anneau complet brisé de distance en distance. Sur les divisions de second ordre, les anneaux cartilagineux sont déjà plus petits, plus espacés, plus irrégulièrement disposés; enfin, dans les dernières ramifications, ils deviennent plus rares encore, et leur dimension se réduit de plus en plus. Une membrane fibreuse relie ensemble tous ces segments cartilagineux et se double d'une couche de fibres musculaires; mais ces fibres, qui étaient d'abord rectilignes et transversales, deviennent complétement circulaires, et finissent par former un cylindre complet. Puis vient la couche des faisceaux jaunes élastiques, parallèles à l'axe de la ramification bronchique; puis enfin la muqueuse, très-fine et très-adhérente aux tissus sous-jacents, doublée d'un épithélium cylindrique à cils vibratiles. Les glandules sécrétantes, identiques à celles de la trachée et des grosses *bronches*, ne font pas défaut aux ramifications bronchiques; mais elles y sont plus rares et d'un volume plus petit. Ce n'est même qu'au voisinage de la racine du poumon qu'on peut observer ces organes; à mesure que les *bronches* se divisent, les glandules disparaissent et font absolument défaut dans les divisions bronchiques des derniers ordres. Les mucosités bronchiques proviennent donc exclusivement des grosses divisions du tuyau aérifère, et jamais des petites. Dans le cas contraire, en effet, le cours de l'air serait entravé dans les canaux aérifères, les mucosités seraient rejetées vers l'entrée du lobule pulmonaire par la colonne d'air inspiré, et la respiration serait compromise par leur présence.

3o *Bronches lobulaires*. Le lobule pulmonaire a pu, avec juste raison, être comparé à un petit poumon complet; il est, en effet, indépendant des autres lobules et pourvu d'un canal aérifère accompagné de veinules et d'artérioles. Tous ces canaux, avant leur entrée dans le lobule, forment comme un petit pédicule, de même que la racine du poumon est constituée par la réunion d'une grosse *bronche* accolée à l'artère et aux veines pulmonaires correspondantes. La *bronche* lobulaire n'est pas autre chose que le canal aérien que reçoit le lobule; elle possède une partie extralobulaire, qui appartient au pédicule, et une partie intralobulaire, qui fournit d'abord des branches naissant de divers points de son contour, puis qui, réduite à la moitié de son volume primitif, se partage en deux branches égales. Enfin, de ces deux nouvelles divisions naissent d'autres branches plus grêles encore, qui se segmentent dichotomiquement, en donnant naissance à des rameaux de plus en plus petits, répondant à autant de segmentations incomplètes du lobule.

La structure de la *bronche* lobulaire est différente suivant qu'on la considère dans le tronc d'origine ou dans les ramuscules de terminaison. La branche d'origine, en effet, se continue sans ligne de démarcation avec les dernières ramifications bronchiques; sa surface interne est lisse et polie. Mais cet aspect n'est plus le même dans les dernières divisions lobulaires : dans les parois de celles-ci s'aperçoivent des cloisons et des alvéoles qui recouvrent la *bronche* jusqu'à son extrémité terminale; enfin, les parois des ramifications ultimes se trouvent criblées d'orifices inégalement répartis, par lesquels la *bronche* lobulaire communique avec les lobules primitifs pulmonaires ou cellules aériennes.

En résumé, nous voyons que la disposition générale des *bronches* pulmonaires et extra-pulmonaires est celle d'un conduit ramifié à l'infini; que ce tuyau aérifère, d'abord d'un diamètre assez étendu, puisqu'il mesure jusqu'à 15 ou 18 millimètres, se réduit au fur et à mesure que les divisions se multiplient, et se termine enfin par une ouverture microscopique s'ouvrant dans une cellule qui possède à peine un millimètre d'étendue. Le lobule primitif ne mesure, en effet, que 3 centièmes à 3 dixièmes de millimètre, et l'ouverture d'entrée est tellement petite, que l'air, en la traversant, y produit un léger bruit perceptible à l'auscultation : ce bruit constitue le murmure vésiculaire. V. BRUIT.

— Méd. Les maladies des *bronches* constituent, le plus souvent, des affections très-graves, en raison de ce qu'elles compromettent l'exercice régulier de la fonction respiratoire. Il n'est ignoré de personne que la respiration est, avec la circulation, la plus importante de toutes les fonctions de nutrition, et qu'une suspension, même passagère, du mouvement respiratoire et des phénomènes physico-chimiques qui les accompagnent, peut provoquer les symptômes de l'asphyxie et amener la mort au bout de peu d'instants. Toutefois, la gravité des affections bronchiques dépendra à la fois du siége et de l'étendue de la lésion. On comprend, par exemple, que, en raison de ce que la totalité de l'air qui parvient au poumon ne peut s'y introduire qu'en traversant le conduit de la grosse *bronche* correspondante, toute lésion de ce tuyau aérien peut avoir de graves conséquences si elle s'oppose au passage du fluide, et supprime ainsi la fonction respiratoire dans tout un poumon. Au contraire, si la lésion a son siége sur l'une des ramifications de cette *bronche*, la portion de poumon correspondante est seule menacée. Ce que nous disons du siége s'applique à l'étendue de l'affection morbide; la gravité de la maladie sera en rapport direct avec l'étendue des surfaces affectées.

Nous énumérerons, en quelques mots, les lésions dont les *bronches* peuvent être le siége, renvoyant, pour plus de détails, aux articles spéciaux que nous consacrons à chacune de ces affections.

—*Oblitération du conduit aérien des bronches*. Cette lésion n'est que la conséquence d'une production pathologique développée, soit au voisinage des *bronches*, soit dans l'épaisseur de leurs parois; soit dans la lumière même du conduit aérifère. Dans le premier cas se placent les *tumeurs* développées au voisinage des tuyaux bronchiques, et exerçant sur eux une compression extérieure : telles sont les *tumeurs ganglionnaires*, *anévrismales*, etc. Les signes de cette affection sont fort obscurs. Cependant un affaiblissement du souffle respiratoire, de l'égophonie ou de la bronchophonie, en l'absence de tout autre symptôme d'une pleurésie ou d'une pneumonie, seront les signes stéthoscopiques propres à faire soupçonner l'existence d'une oblitération bronchique par cause externe.

Les altérations des tissus des *bronches* qui peuvent également donner lieu à l'oblitération sont ordinairement liées à un état inflammatoire chronique, qui s'accompagne de boursouflement des parois du conduit; enfin les oblitérations causées par le développement d'obstacles intérieurs au canal aérifère, auront principalement pour origine les inflammations aiguës, qui produisent une hypersé-

crétion des mucus bronchiques, et les *hémoptysies* et *apoplexies du poumon*, qui amènent du sang dans la cavité des *bronches*. On trouvera aussi, accidentellement et plus rarement, les tumeurs hydatides, des vers, des concrétions pierreuses spontanées chez les vieillards, enfin des corps étrangers venus du dehors. Les autres lésions capables de produire l'oblitération appartiennent à la catégorie suivante.

—*Altérations propres à la membrane muqueuse des bronches*. Le jeu des organes respiratoires est souvent compromis par des lésions de la membrane muqueuse qui tapisse les *bronches*, soit que cette membrane se boursoufle, soit qu'elle se recouvre de produits morbides anormalement sécrétés. Eu égard aux résultats, on voit que ces affections peuvent se rapporter au groupe précédent; mais elles en diffèrent par les signes stéthoscopiques, ainsi que par les symptômes concomitants généraux ou locaux. La *bronchite aiguë* ou *chronique*, la *bronchorrhée*, le *croup* et la *gangrène* de la muqueuse bronchique sont les principales altérations morbides qu'il importe de signaler; ces affections peuvent, d'ailleurs, se compliquer, soit d'une oblitération du canal aérifère, soit, au contraire, d'une dilatation des *bronches*.

— *Dilatation des bronches*. Cette affection, toujours partielle, n'existe que sur un point de l'arbre bronchique, presque toujours à la base du lobe supérieur ou à la partie moyenne du lobe inférieur; c'est une dilatation uniforme, tubulaire, sphérique ou en chapelet, qui renferme toujours des mucosités abondantes. La dilatation bronchique s'accompagne toujours d'une expectoration de crachats épais, purulents et d'odeur fétide ou gangréneuse. Les signes stéthoscopiques ordinaires sont : le souffle bronchique et la bronchophonie, avec des râles muqueux, quelquefois des râles caverneux, et une véritable pectoriloquie. Ces signes, qui se retrouvent également dans les affections tuberculeuses du poumon, peuvent être la source d'une erreur de diagnostic qui ne pourra être évitée que si l'on a soin de consulter les signes rationnels qui les accompagnent; c'est ainsi que l'amaigrissement, l'hémoptysie et les sueurs nocturnes sont des caractères symptomatiques propres à l'affection tuberculeuse, et qui ne se retrouvent pas dans les dilatations bronchiques. Quant aux causes occasionnelles des dilatations des *bronches*, il faut les chercher dans l'existence antérieure d'une bronchite aiguë ou chronique, ou d'une coqueluche.

Le traitement des affections des *bronches* est toujours subordonné à la nature et à l'étendue des lésions morbides dont ces affections ne sont que des épiphénomènes consécutifs; nous renvoyons donc aux articles spéciaux que nous avons consacrés à ces maladies. V. BRONCHITE, CATARRHE, CROUP, etc.

BRONCHE s. m. (bron-che). Entom. Genre d'insectes coléoptères.

BRONCHÉ, ÉE adj. (bron-ché). Percé. ‖ Renversé. ‖ Vieux mot.

BRONCHÉAL, ALE adj. (bron-ché-al, a-le — rad. *bronche*). Anat. Qui a rapport aux bronches.

BRONCHEMENT s. m. (bron-che-man — rad. *broncher*). Action de broncher, de faire un faux pas.

— Fig. Action blâmable, faute qui résulte plutôt de l'erreur ou de la faiblesse, que d'une mauvaise intention : *Le* BRONCHEMENT *n'est pas tout à fait une faute, encore moins est-ce un crime*. (Mercier.) ‖ Inus.

BRONCHER v. n. ou intr. (bron-ché. — Etym. douteuse : de l'anc. franç. *bronche*, signif. *branche*. Beaucoup de langues ont conservé l'initiale *bron* dans un certain nombre de mots qui désignent un buisson, un rameau, un tronc d'arbre, et la filiation de ces formes avec notre mot actuel *broncher* s'établit tout naturellement, puisqu'une branche, un tronc d'arbre, sont des objets qui font trébucher quand on les heurte. *Bron*, mot celt., signifiait élévation, obstacle). Faire un faux pas, chopper : BRONCHER *contre une pierre. Un cheval qui* BRONCHE. *Je ne vous laisserai pas ignorer que son cheval* BRONCHE *et s'abat*. (Dider.)

— Par ext. Bouger, remuer, faire quelque mouvement, inspiré par un esprit de liberté ou d'indépendance : *Que personne ne* BRONCHE, *ou il aura sur les doigts. Ces pauvres enfants n'osaient pas* BRONCHER. *Si les bâtards ou quelques seigneurs* BRONCHAIENT, *ils devaient être arrêtés pendant la séance*. (St-Sim.)

— Fig. Faillir, se tromper, manquer par erreur ou par faiblesse plutôt que par malice : *L'ignorance est une méchante monture, qui fait sans cesse* BRONCHER *celui qui a le malheur de s'en servir, et qui finit par le précipiter dans le gouffre de la perdition*. (Max. orientale.) *L'esprit manque, il se trompe, il* BRONCHE *à tout moment*. (Mme de Sév.) *Les critiques empêchent les gens de* BRONCHER, *et on se gâte par les louanges*. (Volt.) *La plus grande faute que puisse faire un homme, c'est de* BRONCHER *à la fin de sa carrière*. (J. de Maistre.) *Locke* BRONCHA *lourdement lorsqu'il s'avisa de vouloir donner des lois aux Américains*. (J. de Maistre.) *Toutes vos critiques sont justes, et vous avez découvert les endroits où j'*AI BRONCHÉ. (P.-L Courier.)

Jamais au bout du vers on ne te voit *broncher*.
BOILEAU.

A force de *broncher*, on marche en sûreté.
IMBERT.

Et toujours un arrêt, ou sévère ou propice,
Fait grimacer le goût ou *broncher* la justice.
(*Satiriques*.)

. . . . Quelle belle carrière
Vous allez parcourir! que d'illustres faveurs!
Mais n'allez pas *broncher* au chemin des honneurs.
AL. DUVAL.

— Dans un sens partic., Faillir, en parlant d'une femme : *Belles dames y a-t-il qui ne sauroient marcher ni* BRONCHER *le moins du monde sur leur honneur, que les voilà aussitost décriées, divulguées, pasquinées partout*. (Brant.) *Cette espouse est trop assistée de son époux pour* BRONCHER *et décheoir en son chemin*. (St Fr. de Sales.)

Si l'époux que l'on prend n'a le don de toucher,
La vertu de la femme est facile à *broncher*.
BOURSAULT.

— Prov. *Il n'y a si bon cheval qui ne bronche*, Les plus habiles se trompent quelquefois; les plus sages commettent quelques fautes : *Tout le monde connaît l'ingénieuse et piquante repartie du chancelier de Lamoignon au capitoul de Toulouse, auquel il reprochait le meurtre juridique dont celui-ci et ses collègues s'étaient rendus coupables à l'égard de la malheureuse famille de Calas : « Monseigneur, lui dit le capitoul,* IL N'Y A SI BON CHEVAL QUI NE BRONCHE. — *J'en conviens, répondit Lamoignon; mais toute une écurie!* »

— **Syn. Broncher, chopper, trébucher.** *Broncher* et *chopper* ne diffèrent guère qu'en ce que le premier est plus noble et le second plus familier; un cheval *bronche*, *choppe* quand son pied rencontre un obstacle et que par là la régularité de sa marche est rompue, il fait un faux pas. *Trébucher* ajoute à l'idée de faire un faux pas celle de perdre presque l'équilibre; quand on *trébuche*, on est sur le point de tomber. Au figuré, *chopper*, terme vulgaire, n'est presque jamais employé; mais *broncher* dit beaucoup moins que *trébucher :* commettre une erreur légère, hésiter quelques instants, c'est *broncher ;* mais celui qui *trébuche* commet une erreur grave, souvent même il échoue complétement.

BRONCHEUR s. m. (bron-cheur). Min. Ouvrier attaché à la construction des voies de roulage dans les déblais.

BRONCHIAL adj. (bron-chi-al — rad. *bronche*). Anat. Qui a rapport aux bronches ou aux bronchies. ‖ On dit aussi BRONCHIQUE.

BRONCHIES. s. f. pl. (bron-chî — rad. *bronche*). Se dit pour BRANCHIES.

BRONCHIQUE adj. (bron-chi-ke — rad. *bronche*). Anat. Qui appartient, qui a rapport aux bronches : *Veines, artères* BRONCHIQUES. *Nerfs* BRONCHIQUES. ‖ On dit aussi BRONCHIAL, ALE.

BRONCHITE s. f. (bron-chi-te — rad. *bronche*). Pathol. Inflammation des bronches.

— **Encycl.** Méd. On a décrit, sous le nom de *bronchites*, un assez grand nombre d'affections différant essentiellement les unes des autres, tant par la nature de la lésion anatomique qui les caractérise que par le siége et l'étendue de la maladie. C'est ainsi que l'on connaît : la *bronchite vulgaire* ou *accidentelle* à forme *aiguë* ou *chronique*, *légère* ou *intense*, dont le siége est exclusivement dans la trachée-artère ou les grosses bronches; la *bronchite capillaire* ou phlegmasie catarrhale des ramifications bronchiques; la *bronchite épidémique* ou grippe; la *bronchite convulsive* ou coqueluche; enfin, la *bronchite pseudo-membraneuse*, qui n'est qu'une extension du croup. Cependant, si l'on veut conserver le sens rigoureux du mot *bronchite*, il est préférable de réserver cette dénomination à l'inflammation catarrhale des bronches, ce qui éloigne de cette catégorie : 1° la grippe, qui doit être considérée comme une fièvre essentielle à forme catarrhale et compliquée d'une *bronchite* à l'instar des fièvres éruptives; 2° la coqueluche, qui n'est qu'une affection nerveuse spasmodique, et 3° le croup, qui se rattache au groupe des diphthérites. Nous ne décrirons donc que les véritables *bronchites*, savoir : la *bronchite* aiguë, la *bronchite* chronique et la *bronchite* capillaire.

— *Bronchite accidentelle* ou *vulgaire aiguë*. Dans sa forme légère, c'est une indisposition plutôt qu'une maladie; c'est l'affection connue sous le nom de *rhume de poitrine* ordinaire, la plus connue sans doute de toutes les maladies auxquelles l'humanité paye son tribut. La *bronchite* est caractérisée par une phlegmasie siégeant exclusivement dans la membrane muqueuse qui tapisse les bronches; elle se développe à la suite d'un refroidissement du corps baigné de sueur, à la fin d'une rougeole ou par l'inhalation de poussières ou de vapeurs irritantes. Elle est, de plus, épidémique sous le nom de grippe ou fièvre catarrhale; elle est enfin symptomatique dans un grand nombre d'affections, particulièrement : les fièvres éruptives, la fièvre typhoïde, la tuberculisation pulmonaire, plusieurs lésions organiques du cœur, la laryngite aiguë, le croup et la stomatite occasionnée par la dentition.

Dans sa forme ordinaire, la *bronchite aiguë* légère suit ou accompagne le catarrhe des fosses nasales (coryza ou rhume de cerveau), et s'annonce par un embarras des bronches avec toux quinteuse, sentiment de chaleur à la partie antérieure de la poitrine et expectoration fréquente de crachats séreux et grisâtres. Un peu d'inappétence, du malaise général, de la courbature et très-rarement de la fièvre se joignent à ces symptômes; mais au bout de peu de temps, la toux devient plus grasse et plus rare, l'expectoration prend une teinte jaunâtre, et la maladie se termine après avoir duré une à deux semaines au plus.

La *bronchite aiguë intense*, *catarrhe bronchique*, *catarrhe pulmonaire*, improprement appelée aussi *fausse péripneumonie*, *pneumonie catarrhale*, *pleurésie humide*, etc., n'est pas autre chose qu'une forme plus grave de la *bronchite* vulgaire. On remarque cette fois, au début, une fièvre accompagnée de frissons, de douleur de tête et de courbature; puis surviennent l'inappétence, une douleur aiguë à la partie antérieure de la poitrine, et enfin une toux quinteuse, sèche, fatigante, redoublant le soir et s'accompagnant d'un sentiment de déchirement ou d'une douleur qui se prolonge jusque dans le dos. Cependant les yeux sont rouges et larmoyants; le coryza persiste et ajoute à l'altération de la voix, qui est rauque et voilée; l'auscultation fait entendre dans la poitrine des râles sonores, ronflants et sibilants; la toux, moins sèche dès le troisième jour, s'accompagne d'une expectoration de crachats séreux, blancs, visqueux, contenant quelques mucosités grisâtres concrétées, et même parfois quelques stries de sang. Vers la fin de la première semaine, la toux est enfin moins pénible, la fièvre tombe, les douleurs et l'oppression disparaissent, les crachats deviennent gras, consistants, épais, verdâtres; le râle ronflant se mêle à des craquements humides ou à du râle muqueux; à la dernière période, les urines sont sédimenteuses, la toux et l'expectoration diminuent, et la maladie se termine, après une durée variable suivant l'âge et la constitution du sujet et suivant certaines prédispositions ou maladies antérieures. Dans un certain nombre de cas, la *bronchite* aiguë se complique de pneumonie (broncho-pneumonie) ou s'étend aux ramifications bronchiques les plus ténues (*bronchite* capillaire); enfin, l'affection passe facilement à l'état chronique, surtout chez les vieillards, se transformant en catarrhe permanent muqueux ou pituiteux (*bronchite* chronique).

La *bronchite aiguë* légère est une affection sans gravité, que l'on ne soigne que par mesure de prudence; mais il n'en est pas de même de la forme grave, qui nécessite toute l'attention du médecin. La durée souvent indéfinie de cette sérieuse affection et les complications fâcheuses qu'elle entraîne à sa suite ne sont que trop souvent dues à la déplorable négligence des malades et à l'oubli complet des règles hygiéniques les plus connues. Il est très-certain qu'une hygiène bien entendue triompherait dans les neuf dixièmes des cas de cette affection, toujours bénigne à son début; mais ce sont précisément les mesures hygiéniques qui paraissent répugner le plus aux malades.

Le traitement de la *bronchite*, pour être bien entendu et produire les résultats qu'on en attend, nécessitera le repos de l'organe affecté, c'est-à-dire le silence et le séjour du malade dans une chambre modérément chaude, au milieu de vapeurs émollientes humides. Une diète proportionnée au degré d'acuité de la fièvre; des boissons tièdes, émollientes, adoucissantes, expectorantes ou légèrement narcotiques; l'administration de vomitifs et de purgatifs légers; enfin, au déclin de la maladie, quelques applications révulsives : telles sont les indications ordinaires du traitement curatif. Les saignées générales sont réservées aux cas plus intenses. Nous devons cependant signaler un mode de traitement perturbatif très-vanté par Laënnec, et qui consiste à administrer aux sujets affectés de *bronchites* aiguës une assez forte quantité de vin chaud ou de punch très-léger, par doses fréquentes et minimes. Beaucoup de malades soumis à cette méthode de traitement éprouvent une transpiration salutaire et sont guéris; mais cette médication ne peut être employée que sur des sujets robustes, et dont les poumons sont absolument sains; en tout autre cas, elle serait dangereuse et aurait pour résultats une aggravation très-sérieuse de la phlegmasie.

— *Bronchite chronique*, *catarrhe muqueux*, *pituiteux* ou *chronique*. Ce n'est qu'une forme chronique de l'affection précédente. Après avoir récidivé plusieurs fois à l'état aigu ou s'être manifestée avec une assez grande intensité, la *bronchite* peut finir par s'établir à l'état chronique, et persister pendant un temps assez long, quelquefois pendant toute la vie. Cependant, tout symptôme inflammatoire a disparu; la toux et l'expectoration persistent seules au milieu d'un état de santé apparent; quelquefois aussi cet état est interrompu par un retour de la maladie à l'état aigu. Avec la toux et l'expectoration se manifeste, à la longue, de la dyspnée, qui se reproduit par accès irréguliers, et ne cède qu'à l'expulsion de crachats épais et abondants : c'est à cette forme de *bronchite* qu'on a donné le nom d'*asthme bronchique*.

Chez les vieillards, la *bronchite chronique* est fréquente, et l'expectoration qui l'accompagne en forme le caractère le plus saillant, ce qui a fait imposer la dénomination de *bronchorrhée* ou de *catarrhe pituiteux* à cette forme sénile. Les signes stéthoscopiques de la *bronchite* chronique sont les mêmes que ceux que nous avons signalés dans la forme aiguë de cette maladie; il s'y joint parfois du souffle puéril, de la pectoriloquie et du gargouillement, signes caractéristiques d'une dilatation des bronches.

Le catarrhe chronique, lorsque l'expectoration et la toux sont modérées, peut durer un temps fort long sans amener de conséquences graves; mais, dans la plupart des cas, cette affection est une cause prédisposante des maladies aiguës ou chroniques des poumons, lorsqu'elle n'amène pas naturellement la mort, soit par une sorte d'asphyxie lente, soit par l'épuisement des forces. Dans ce dernier cas, l'amaigrissement, la fièvre hectique et le marasme, qui se montrent à la dernière période de l'existence, ont mérité à cette forme de l'affection catarrhale le nom de *phthisie bronchique*. On a encore décrit le *catarrhe sec* comme une forme de *bronchite* chronique, dans laquelle une oppression considérable s'accompagne d'une toux sèche, ou est suivie d'une faible expectoration de crachats perlés et visqueux. L'auscultation fait entendre un cliquetis analogue à celui qui accompagne le jeu d'une soupape, et qui se mélange aux râles de la *bronchite*. Cette forme de l'inflammation bronchique est d'une très-longue durée, et a pour conséquence inévitable un emphysème pulmonaire.

Le traitement de la *bronchite chronique* ne réussit pas ordinairement à débarrasser les malades de cette pénible affection; un soulagement plus ou moins durable est le seul succès que l'on puisse espérer. Les émollients et adoucissants ordinaires, pâtes, juleps, sirops, pastilles, infusions, etc., ne sont que d'un faible secours, et ne procurent qu'un adoucissement passager; les vomitifs et purgatifs, le calomel particulièrement, mais surtout les expectorants balsamiques, sont, au contraire, d'un usage très-favorable. Le soufre, à titre d'expectorant et de diaphorétique; les eaux d'Enghien, Bonnes, Baréges, Cauterets; les astringents et les narcotiques, sont également d'un usage fréquent et suivi de succès; on a même employé les injections d'eau glacée et les inhalations d'air froid, mais ces moyens n'ont pas mérité la faveur générale.

— *Bronchite capillaire*. Lorsque la phlegmasie catarrhale des bronches s'étend aux dernières ramifications de l'arbre bronchique et aux vésicules pulmonaires, l'affection revêt des caractères de gravité qui en font une maladie distincte, décrite sous les noms de *bronchite capillaire*, *catarrhe suffocant*, *fausse péripneumonie*, *pneumonie exanthématique*, *bronchopneumonie*, *pneumonie lobulaire simple et généralisée*, *pseudolobulaire*, *catarrhale*, *bronchite ramusculaire*, *bronchite avec quintes*, *catarrhe pulmonaire profond*, etc.

La *bronchite capillaire*, presque toujours consécutive au catarrhe bronchique, surtout lorsque celui-ci est symptomatique d'une fièvre éruptive, est plus commune chez les enfants et les sujets débilités ou appauvris. On la reconnaît à une aggravation de la dyspnée, à la fréquence extrême du pouls et de la respiration, à l'anxiété et à une toux forte, quinteuse, humide, sans altération du timbre de la voix, s'accompagnant d'une douleur vive à la base de la poitrine. Les crachats sont épais, d'un blanc jaunâtre, composés de mucosités filantes, parfois mousseuses, ou mêlées de sang. La poitrine conserve sa sonorité normale, et les signes stéthoscopiques se bornent à la perception de râles sonores et de râles sous-crépitants, qui n'ont rien de caractéristique.

Avec les progrès de la maladie, la gêne de la respiration ne cesse d'augmenter, les forces s'épuisent, le pouls devient petit, faible, irrégulier; à l'agitation et au désordre des mouvements succèdent la somnolence et l'abattement; la toux cesse, les bronches s'obstruent, et la mort arrive par les progrès d'une asphyxie lente. Lorsque, au contraire, ce qui est plus rare, la guérison doit être la terminaison de la maladie, elle s'annonce par la diminution de la dyspnée, le ralentissement des mouvements respiratoires, l'expectoration plus facile. Il n'est pas rare non plus que la *bronchite capillaire* se termine en laissant persister un catarrhe chronique; elle peut aussi précéder l'explosion de la phthisie pulmonaire à marche aiguë.

Le traitement de la *bronchite capillaire* doit être très-actif, et on ne doit pas en différer l'application, en raison de la rapidité avec laquelle cette affection arrive à revêtir les caractères les plus alarmants. Les vomitifs, les révulsifs et les émissions sanguines forment la base de ce traitement, dont l'activité est proportionnée à la gravité de l'affection, à l'âge et à la constitution du sujet. Quand on a à redouter quelque grave prédisposition, on doit veiller sur la convalescence, et l'entourer de toutes les précautions convenables.

— Art vétér. *Bronchite aiguë*. La *bronchite* aiguë est plus commune chez le cheval que chez les autres animaux; on l'observe surtout chez les jeunes chevaux qui vivent dans les pâturages, exposés à toutes les intempéries. Parmi les causes de cette maladie, il faut placer en première ligne l'action du froid. Les chevaux qui ont les poils longs et touffus, qui transpirent facilement, sont fréquemment atteints de *bronchite*. Des causes d'un autre ordre, telles que la fumée d'incendie, les vapeurs irritantes, etc., produisent encore la *bronchite*. Eu égard à l'intensité des symptômes, on distingue une *bronchite* légère et une *bronchite* intense. La *bronchite* légère constitue une simple indisposition, caractérisée par l'inappé-

tence, la sécheresse de la bouche, une toux peu forte et un léger jetage muqueux. La *bronchite* intense s'annonce par une toux quinteuse, pénible et douloureuse; les battements du flanc sont irréguliers et entrecoupés par un soubresaut analogue à celui de la pousse; les muqueuses sont rouges et injectées; l'auscultation ne fait entendre aucun râle. La durée de cette maladie varie suivant la constitution des animaux, les soins qu'on leur donne, et les conditions au milieu desquelles ils se trouvent placés; elle peut durer de huit à vingt jours. La première condition du traitement, c'est d'éloigner les causes qui pourraient aggraver l'état du malade. Le repos, un séjour dans une température douce, des boissons simples ou miellées, blanchies avec la farine d'orge, sont autant de moyens qui peuvent être employés avec avantage. On met aussi en usage les fumigations émollientes et anodines, les électuaires adoucissants, composés de miel, de poudre de réglisse et de guimauve. Si la *bronchite* persiste malgré tous ces moyens, il faut recourir aux révulsifs externes et internes. On applique des sétons sous le poitrail, des sinapismes sous la poitrine, dans l'engorgement desquels on fait quelques mouchetures. Si, malgré ce traitement, la toux reste sèche et quinteuse, il faut administrer le kermès à la dose de 15 à 20 grammes, et l'émétique à la dose de 5, 10, 15 grammes, ou l'oxymel scillitique à la dose de 1 décilitre. Lorsque cette maladie est l'expression de la gourme, comme cela se fait remarquer chez les jeunes chevaux de l'armée, il faut être réservé dans l'emploi de l'émétique et des révulsifs excitants sur le canal intestinal; car ils peuvent produire des altérations particulières que nous ferons connaître à l'article GOURME. Il faut proscrire les breuvages dans le traitement de cette maladie; car, pendant la déglutition, le liquide peut tomber dans la trachée et produire une asphyxie immédiate, ou une pneumonie qui devient promptement gangréneuse.

La *bronchite* est moins fréquente chez le bœuf que chez le cheval. Chez les grands ruminants, les symptômes de la *bronchite* sont les mêmes que chez les solipèdes; mais la marche de la *bronchite* aiguë chez le bœuf est plus rapide que chez le cheval. La *bronchite* aiguë est une affection commune chez les animaux de l'espèce canine, qu'elle soit primitive ou consécutive à la maladie dite des chiens. Elle se développe sous l'influence des mêmes causes que la *bronchite* des autres animaux, et s'annonce par les mêmes symptômes. On traite cette maladie chez le chien par l'émétique à la dose de 1 à 10 centigrammes, ou l'ipécacuanha à la dose de 1 à 30 centigrammes. Chez les animaux jeunes, pléthoriques, la saignée est utilement indiquée. On emploie en même temps les sétons sous la poitrine ou en arrière des oreilles, des sinapismes ou vésicatoires aux ars, sur les côtes et à la face interne des cuisses. V. MALADIE DES CHIENS.

— *Bronchite chronique*. Les anciens hippiatres désignaient cette affection sous les noms de *rhume de poitrine*, de *catarrhe*, de *catarrhe muqueux*, de *vieille courbature*, de *morfondure*. Le plus souvent, elle succède à la *bronchite* aiguë; elle se développe encore à la suite de l'alimentation avec des fourrages vasés, poudreux, moisis; elle est quelquefois consécutive à une gourme mal jetée. Chez les animaux atteints de cette maladie, la respiration est fréquente, la toux grasse, quinteuse, profonde; une matière muqueuse, blanchâtre, inodore, s'échappe des narines; l'auscultation décèle un râle muqueux à grosses bulles et un murmure respiratoire faible. La *bronchite* chronique détermine toujours la dilatation des petites bronches, parfois même la déchirure de la muqueuse des bronches, ce qui constitue l'emphysème. (V. POUSSE.) La marche de cette maladie est lente. Les animaux peuvent travailler pendant un an et plus, suivant la nature de leur service et les soins dont on les entoure. Cette maladie est toujours grave, et si elle est déjà un peu ancienne, elle est incurable. L'utilisation de l'animal n'est possible qu'avec un travail très-modéré. On traite cette maladie par les révulsifs, le kermès, l'émétique, et, pour calmer la toux, on emploie les narcotiques. Il faut nourrir les animaux avec des aliments d'une facile digestion : les carottes, l'avoine cuite, des farineux. Dans le nord de la France, les fabricants de sucre achètent à bas prix des chevaux atteints de *bronchite* chronique; ils les nourrissent avec de la paille et des fourrages hachés menus, mêlés avec du tourteau en poudre dans la proportion de 1 kilogr. 5 de paille, 1 kilogr. de foin et 1 kilogr. de tourteau. Ce régime produit une amélioration, telle que les animaux restent très-aptes aux travaux de la culture. La toux diminue, les mouvements du flanc se régularisent; mais si de nouveau on soumet ces animaux à un travail pénible, les symptômes reparaissent en peu de jours.

La *bronchite* chronique est assez commune chez le bœuf de travail; elle se développe dans les mêmes conditions que chez le cheval; elle se caractérise de la même manière, et le traitement, considéré sous le double rapport hygiénique et curatif, est absolument le même.

— *Bronchite vermineuse*. Dans quelques circonstances, la trachée et les bronches deviennent le réceptacle de vers qui donnent naissance à des phénomènes morbides groupés sous le titre de *bronchite vermineuse*, de *maladie vermineuse des bronches*. Ces vers appartiennent au genre strongle; on les a appelés strongles filaires (*strongli filariæ*). Cette maladie attaque de préférence les veaux, les agneaux, les jeunes chiens, les jeunes cochons, rarement le poulain. Daubenton, Camper, Despallens, Gohier, etc., ont donné des descriptions de cette maladie, qui, à différentes époques, a régné sous la forme enzootique et épizootique. Cette affection, comme toutes les maladies vermineuses, attaque surtout les animaux faibles, mal nourris, mal logés. C'est dans le Nord, en Hollande, en Allemagne, qu'elle sévit surtout. Les animaux bien portants la contractent par la déglutition de la bave et des paquets de strongles répandus sur l'herbe ou dans la mangeoire. Cette *bronchite*, qui se manifeste par une toux quinteuse, forte, souvent répétée, se caractérise surtout par des mucosités expulsées par la bouche et les naseaux, et dans lesquelles on trouve des vers isolés ou réunis en paquets, vivants pour le plus grand nombre et qui agitent la masse écumeuse. La marche de cette affection est lente; le plus souvent, la vie se prolonge jusqu'au deuxième et troisième mois. C'est toujours une maladie grave, et d'autant plus grave qu'elle est plus longtemps méconnue. Pour tuer les vers qui vivent dans les bronches, et par conséquent guérir la maladie, on conseille de soumettre les animaux atteints aux fumigations empyreumatiques, aux vapeurs d'éther, d'essence de térébenthine. Delafond a conseillé de seconder ce traitement par les breuvages de racine de fougère mâle associée à 2 ou 4 grammes de calomel. M. Read a conseillé d'agir directement sur les vers, en introduisant dans chaque narine deux cuillerées à café d'un mélange de 60 grammes d'éther sulfurique et de 13 grammes d'essence de térébenthine. M. Read assure avoir guéri un grand nombre d'animaux par ce traitement. On devra aussi bien nourrir les animaux et les soustraire aux conditions débilitantes au milieu desquelles ils se trouvent placés.

BRONCHOCÈLE s. m. (bron-ko-sè-le — du gr. *brogchos*, gorge; *kêlê*, tumeur). Chirur. Tumeur à la gorge, développement anormal de la glande thyroïde, vulg. goître.

BRONCHOIR s. m. (bron-choir). Techn. Instrument pour plier les draps.

BRONCHOPHONIE s. f. (bron-ko-fo-nî — de *bronche*, et du gr. *phônê*, voix). Méd. Résonnance particulière de la voix dans les divisions bronchiques; voix rauque.

BRONCHOPLASTIE s. f. (bron-ko-pla-stî — du gr. *brogchos*, bronche; *plassein*, former). Chir. Opération qui consiste à combler, à l'aide de la peau du cou, une lacune survenue dans le larynx ou dans les bronches.

BRONCHORRHÉE s. f. (bron-ko-ré — de *bronche*, et du gr. *rheô*, je coule). Méd. Nom de l'affection appelée vulgairement pituite, flux muqueux.

BRONCHORST (Jean), philosophe et mathématicien, né en 1494 à Nimègue, d'où le nom de **Noviomagus**, sous lequel il est aussi connu, mort à Cologne en 1570. Il fut successivement professeur de mathématiques à Rostock, de philosophie à Cologne, et recteur de l'école de Deventer. On a de lui : *De astrolabii compositione* (Cologne, 1533); *Scholia in dialecticam Georgii Trapezuntii* (1536); *De Humeris* (1539); *Etymologia grammaticæ latinæ* (1559), plusieurs fois réimprimée, etc. On lui doit en outre une édition de plusieurs *Opuscules* de Bède le Vénérable, une traduction de la *Géographie* de Ptolémée, etc. — Son fils, Everard BRONCHORST, né à Deventer en 1554, mort en 1627, fut professeur de droit à Wittemberg, à Erfurth et à Leyde. Il a publié plusieurs ouvrages de jurisprudence, notamment : *Controversiarum juris centuriæ* (Leyde, 1621), et une traduction latine des *Proverbes grecs*.

BRONCHOTOME s. m. (bron-ko-to-me — rad. *bronchotomie*). Chir. Instrument employé dans l'opération de la bronchotomie.

BRONCHOTOMIE s. f. (bron-ko-to-mî — du gr. *brogchos*, gorge, et *tomê*, section, incision). Chir. Incision pratiquée dans les voies respiratoires. Quand on la pratique au larynx, elle prend le nom de LARYNGOTOMIE; celui de TRACHÉOTOMIE, si l'ouverture est faite à la trachée-artère.

— **Encycl.** La *bronchotomie* n'est point une incision pratiquée sur les bronches, comme son nom semble l'indiquer, puisqu'elle se fait toujours dans la portion du canal aérien qui correspond au cou, à la gorge, tandis que les bronches sont situées dans la poitrine.

Galien attribue l'invention de cette opération à Asclépiade de Bithynie, qui vivait 100 ans environ avant l'ère chrétienne. Elle fut pratiquée plus tard par Anthyllus, praticien de Rome, dont le procédé nous a été conservé par Paul d'Egine. Connue des médecins arabes, la *bronchotomie* fut faite plusieurs fois avec succès dans les temps modernes, et notamment par un chirurgien de Paris, Nicolas Habicot. De nos jours, elle est souvent employée dans les cas suivants : 1° corps étrangers arrêtés dans le larynx ou dans l'œsophage; dans ce dernier cas, le volume du corps peut être assez considérable pour comprimer la trachée et déterminer l'asphyxie; 2° plaies pénétrantes du cou; 3° œdème de la glotte et inflammation gangréneuse ou pseudo-membraneuse des voies aériennes; 4° altérations chroniques du larynx (ulcérations, névrose, carie, polypes, végétations, tumeurs cancéreuses et tuberculeuses, hydatides, fausses membranes, calculs).

La *bronchotomie* doit remplir quatre indications principales : 1° faire pénétrer de l'air dans les poumons qui en étaient privés; 2° extraire les corps qui empêchent cette pénétration de l'air; 3° placer les parties malades dans de meilleures conditions pour leur guérison; 4° permettre d'agir topiquement sur les parties malades. L'opération est contre-indiquée quand l'affection est à une période tellement avancée qu'elle ne laisse plus au malade que peu de temps à vivre. En règle générale, il faut se hâter d'agir dès que la suffocation est imminente, et quelle que soit la cause qui menace de la produire. La *bronchotomie* peut être pratiquée au-dessus du larynx, sur le larynx lui-même, sur celui-ci et la trachée ou seulement sur la trachée; de là les noms de *laryngotomie*, ou de *laryngotomie sus-laryngienne*, de *trachéotomie* et de *laryngo-trachéotomie*, qu'on lui donne selon le siége de l'opération. V. ces mots.

Quand il s'agit seulement de donner accès à l'air dans le poumon ou de retirer un corps étranger engagé dans un des ventricules du larynx, on doit avoir recours à la laryngotomie. La peau et le tissu cellulaire étant incisés jusqu'à la membrane crico-thyroïdienne, on plonge le bistouri dans cette membrane, et, à l'aide de ciseaux mousses très-forts, on agrandit cette ouverture en divisant le cartilage thyroïde sur la ligne médiane.

Si le corps étranger se trouve dans la trachée-artère ou dans les bronches, on pratiquera la trachéo-laryngotomie ou même la trachéotomie. Dans le premier cas, la membrane crico-thyroïdienne, le cartilage cricoïde, et les trois ou quatre premiers anneaux de la trachée doivent être incisés; dans le second, on n'ouvre de la trachée que les quatre ou cinq anneaux supérieurs. Les vaisseaux divisés pendant l'opération doivent tous être liés avec la plus grande précaution, si petits qu'ils soient, le sang, en tombant dans le canal aérien, pouvant avoir des inconvénients graves. Si cet accident venait à se produire, on se hâterait d'aspirer le liquide sanguin avec une canule, une sonde, ou bien même on appliquerait les lèvres sur la plaie, pour faire encore mieux le vide.

Les incisions faites, il importe de tenir écartées, pendant un temps plus ou moins long, les lèvres de la plaie, dans la crainte que, revenant sur elles-mêmes, elles ne s'opposent à l'introduction de l'air dans les poumons. Pour remplir cette indication importante, plusieurs procédés ont été mis en usage; celui qui est employé aujourd'hui presque exclusivement consiste dans l'introduction d'une canule dans l'ouverture. Cette canule, ordinairement en argent, est courbe, présente à son orifice extérieur un rebord suffisant pour empêcher sa chute dans la trachée, et elle est percée de trous pour le passage de fils destinés à la fixer.

BRONCHOTOMIQUE adj. (bron-ko-to-mi-ke). Chir. Qui a rapport à la bronchotomie.

BRONCKHORST (Pierre), peintre hollandais, né à Delft en 1588, mort en 1661. Il a surtout peint des vues d'églises et de temples, où il représentait le plus souvent des scènes historiques. Il donnait un beau fini à ses tableaux, dont l'architecture est habilement traitée. On cite, parmi les meilleures toiles de Bronckhorst, le *Temple où Salomon prononce son premier jugement* et le *Temple d'où Jésus chasse les marchands*.

BRONCKHORST (Jean), peintre hollandais, né à Leyde en 1648, mort en 1726. D'abord garçon pâtissier à Harlem, il s'établit à Hoorn, s'y maria en 1670, et, tout en continuant à faire de la pâtisserie pour vivre, il se livra à son goût pour la peinture et le dessin. Ses œuvres, le plus souvent à la gouache et représentant des oiseaux et des animaux d'après nature, sont remarquables par la vérité de l'imitation et par la légèreté de la touche.

BRONCKHORST (Jean VAN). V. BOCKHORST.

BRONDEX (Albert), littérateur français, né à Sainte-Barbe vers 1750, mort vers la fin du XVIIIe siècle. Doué d'une intelligence très-vive et d'un esprit plein d'originalité, Brondex n'avait reçu pour toute instruction que les leçons du maître d'école du village où il était né, lorsque, ayant obtenu le privilége des *Petites affiches des Trois-Evêchés*, il y publia des pièces de vers en français et en patois, qui eurent une grande vogue dans le pays messin. Tout en se livrant à la littérature, Brondex s'adonnait à sa passion pour le jeu, les plaisirs et la bonne chère. Pour subvenir à ses goûts dispendieux, il prit à fermage plusieurs domaines; mais, toujours en arrière de ses comptes, il finit par ne plus pouvoir payer ses arrérages et fut mis en prison, sur un décret de prise de corps obtenu par M. de Flavigny (1782). Pendant ses longues heures de captivité, Brondex composa un poëme en français, qu'il dédia et fit parvenir à la femme du gouverneur, Mme de Camaran. Celle-ci en fut si satisfaite, qu'elle prit en main la cause du poëte et obtint sa mise en liberté. Brondex se rendit à Paris, où il continua à mener une existence déréglée et précaire, partageant son temps entre les travaux littéraires, les spéculations commerciales et les plaisirs. Il en était réduit le plus souvent à se faire nourrir par ses amis, fort nombreux du reste, à qui il payait son écot par ses saillies, ses vers et son intarissable gaieté. Il mourut subitement de la rupture d'un anévrisme, après une partie de jeu où il avait gagné beaucoup d'argent. Le plus intéressant et le meilleur de ses ouvrages est intitulé : *Chan Heurlin* ou les *Fiançailles de Fanchon*, poëme en patois messin, en sept chants (1787). Ce petit poëme renferme sur les mœurs des villageois des peintures qui joignent à une remarquable exactitude beaucoup de grâce et de fraîcheur.

BRONDISSAGE s. m. (bron-di-sa-je). Opération consistant à calfater les joints des cadres du cuvelage d'un puits de mine, au moyen d'étoupes qu'on y chasse avec un fermoir.

BRONDOLO, ville du royaume d'Italie, dans la Vénétie, gouvernement et à 24 kilom. S.-O. de Venise, à 4 kilom. S. de Chioggia, à l'extrémité S. de l'île Sottomarina et à l'embouchure de la Nuova-Brenta. Port spacieux, mais peu profond. Cette petite ville, fortifiée, était autrefois très-florissante; mais son climat insalubre et la domination étrangère ont largement contribué à restreindre sa population, qui n'est plus aujourd'hui que de 1,350 hab.

BRONGNIARDITE s. f. (bron-gni-ar-di-te; *gn* mll. — de *Brongniart*, nom d'homme). Minér. Sulfure triple d'antimoine, de plomb et d'argent. ‖ Ce mot, formé sur une fausse orthographe du nom de *Brongniart*, devrait s'écrire BRONGNIARTITE.

— **Encycl.** Ce minéral, étudié avec beaucoup de soin par M. Damour, n'a pas encore été observé à l'état cristallisé. Il est vrai que certains échantillons renferment dans leurs cavités de petits cristaux offrant le passage de l'octaèdre régulier au dodécaèdre rhomboïdal, mais il est probable que ces cristaux forment une espèce spéciale. En général, la *brongniardite* se présente en masses amorphes, sans aucune trace de clivage, ayant un éclat submétallique, et laissant sur la porcelaine dégourdie une trace d'un noir grisâtre. La dureté de ce minéral est supérieure à celle du calcaire; on représente sa densité par 5,95. On a trouvé la *brongniardite* au Mexique et en Bolivie.

BRONGNIART (Alexandre-Théodore), architecte, né à Paris en 1739, mort dans la même ville en 1815, a commencé l'illustration de la famille Brongniart. Destiné à la médecine, il s'occupa d'abord de sciences; mais il se tourna bientôt vers les beaux-arts et se livra tout entier à l'étude de l'architecture. Elève de Boullée, il se fit d'abord connaître comme son maître, par la construction d'édifices privés, les hôtels de Montesson, de Frascati, d'Osmond, etc., le dessin des grandes avenues qui entourent les Invalides et l'Ecole militaire, le parc de Maupertuis, le lycée Bonaparte, le couvent des Capucins, ainsi que divers bâtiments qui n'existent plus. Nommé membre de l'Académie d'architecture en 1777, il fut pendant toute sa vie attaché comme architecte aux plus importantes administrations publiques de Paris. Son œuvre capitale est le palais de la Bourse, dont il posa la première pierre en 1808, et à laquelle il a travaillé pendant cinq ans. Ce monument, auquel on a dit qu'il ne manquait qu'une plus noble destination pour avoir la majesté des édifices antiques, fut achevé par Labarre, qui en améliora ou du moins en modifia les dispositions primitives. Brongniart avait une fille d'une beauté vraiment typique. Son ami, le grand peintre Gérard, l'a immortalisée dans un tableau resté célèbre. V. l'art. suivant.

Brongniart (portrait de Mlle), par Gérard; Salon de 1795. Ce portrait, un des plus beaux qu'ait peints le célèbre artiste, fut exécuté immédiatement après le *Bélisaire*. L'artiste, qui travaillait alors à la Psyché, dit M. F. Lenormand, devait être en quête de modèles inspirateurs, et la tête pure, ferme et naïve de Mlle Brongniart (fille d'Alexandre-Théodore), lui offrait un motif d'étude infiniment précieux. Gérard s'en empara avec autant d'ardeur que de discrétion. « Jamais, ajoute M. Lenormand, jamais le souvenir ne fut fixé sur la toile d'une manière plus rapide, et jamais peut-être le beau, dans sa fleur la plus délicate, ne fut rendu avec plus de justesse. De près, c'est une ébauche dont on compte les coups de pinceau; de loin, le regard glisse sur la surface comme sur celle d'une statue grecque ou d'un portrait de Léonard de Vinci. » M. Henri de Laborde ne témoigne pas moins d'admiration pour cette peinture exquise : « Le goût si simple dans lequel ce portrait est conçu et exécuté, dit-il, rappelle la bonhomie des vieux maîtres... Rien de factice, mais rien aussi qui sente le hasard dans la composition et dans le style de cette œuvre charmante. Est-ce sans calcul, par exemple, que Gérard a entouré d'une double ceinture la taille de son modèle et rattaché une seconde fois, à la hauteur des hanches, la robe déjà serrée au-dessous de la poitrine, ajustement ingénieux qui satisfait en même temps aux exigences de la mode et aux lois du goût? Et l'expression exquise du visage, la grâce de l'attitude, tout n'atteste-t-il pas chez le peintre une rare pénétration et une habileté singulière à choisir au moins la vérité? Seulement, et c'est là ce qui caractérise le talent de Gérard, à cette époque de sa carrière, le choix se fait sans hésitation; la main est prompte et fine, le pinceau soigneux, mais exempt de sécheresse. »

BRONGNIART (Antoine-Louis), chimiste français, frère d'Alexandre-Théodore, mort à Paris en 1804. Il se livra à l'étude des sciences et, après avoir donné des leçons particulières de

physique et de chimie, il fut nommé successivement professeur au collége de pharmacie, professeur de chimie appliquée aux arts, apothicaire de Louis XVI, pharmacien militaire pendant la Révolution, et enfin professeur au Muséum d'histoire naturelle. On a de lui : *Tableau analytique des combinaisons et des décompositions de différentes substances* ou *Procédés de chimie pour servir à l'intelligence de cette science* (Paris, 1778, in-8°). Il a écrit aussi des mémoires insérés dans les *Annales du Muséum* et des articles publiés dans divers recueils.

BRONGNIART (Alexandre), minéralogiste et géologue, fils d'Alexandre-Théodore, né à Paris en 1770, mort dans la même ville en 1847. Dès son jeune âge, il s'occupa de sciences, et, à l'âge de vingt ans, il publia un premier travail sur les moyens de perfectionner l'art de l'émailleur. Il servit dans l'armée des Pyrénées comme pharmacien militaire, fut nommé ingénieur des mines en 1794, puis professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale des Quatre-Nations (1796), et, en 1800, directeur de la manufacture de Sèvres, où il fit renaître l'art presque perdu de la peinture sur verre. Il remplaça Haüy dans la chaire de minéralogie du Muséum, et fut nommé, en 1815, membre de l'Académie des sciences. Il avait commencé sur l'anatomie des mollusques céphalopodes un travail qu'il abandonna quand il sut que Cuvier avait abordé le même sujet. Il publia successivement : un *Essai d'une classification naturelle des reptiles* (1805), dont les principaux résultats ont été universellement adoptés; plusieurs mémoires importants sur les coquilles et les crustacés fossiles, dans lesquels il fit, le premier, connaître la vraie nature des trilobites; un *Traité élémentaire de minéralogie* (1807), qui fut adopté par l'Université. Devenu le collaborateur de Cuvier, il prit part au grand ouvrage intitulé : *Description géologique des environs de Paris* (1822). On lui doit, en outre, un *Traité des arts céramiques* (1845), dans lequel il a consigné les résultats de ses recherches sur la fabrication des poteries, et qui parut deux ans avant sa mort. Alexandre Brongniart doit être regardé comme le fondateur de la méthode en géologie : le premier, il reconnut que les débris d'animaux ne varient pas pour la même couche, et fit jouer dans la formation des terrains un rôle important aux eaux douces. Il eut pour disciples Beudant, Dufrénoy, Constant Prévost.

BRONGNIART (Adolphe-Théodore), botaniste, fils du précédent; né à Paris le 14 janvier 1801. Il débuta dans la botanique par des recherches d'anatomie et de physiologie végétale, et publia, en 1825, une *Classification des champignons*. Son principal titre scientifique est son *Histoire des végétaux fossiles* ou *Recherches botaniques et géologiques sur les végétaux renfermés dans les diverses couches du globe* (Paris, 1828 et suiv., 2 vol. in-4°), ouvrage très-important, dont la publication n'est malheureusement pas achevée. On peut dire que M. Adolphe Brongniart a fondé la paléontologie végétale, comme Cuvier avait fondé la paléontologie animale. Il a été nommé successivement professeur de botanique et de physiologie végétale au Muséum d'histoire naturelle en 1833, membre de l'Institut en 1834, inspecteur général de l'Université pour les sciences en 1852. Outre les ouvrages précités et un grand nombre d'articles dans les *Annales des sciences naturelles*, dont il fut un des fondateurs, dans les *Annales du Musée d'histoire naturelle*, etc., le savant Brongniart a publié : *Prodrome d'une histoire des végétaux fossiles* (1828, in-8°); *Considérations sur la nature des végétaux qui ont couvert la surface de la terre aux diverses époques de sa formation* (1838); *Enumération des genres de plantes cultivées au Muséum d'histoire naturelle* (1843); *Mémoire sur la génération et les développements de l'embryon dans les végétaux phanérogames* (1828); *Mémoire sur la structure et la fonction des feuilles* (1831), etc. On doit également à M. Brongniart la partie botanique du voyage autour du monde fait par la *Coquille* (1831).

BRONGNIARTELLE s. f. (bron-gnar-tè-le; *gn* mll. — du nom du botan. *Brongniart*). Bot. Genre d'algues.

BRONGNIARTIE s. f. (bron-gnar-tî; *gn* mll. — de *Brongniart*, botan. fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées, comprenant deux espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

— Entôm. Genre de coléoptères pentamères, famille des cébrionites.

BRONGNIARTINE s. f. (bron-gnar-ti-ne; *gn* mll. — du nom de *Brongniart*). Minér. Sulfate double de chaux et de soude.

— **Encycl.** La *brongniartine* renferme, sur 100 parties, 49 de sulfate de chaux et 51 de sulfate de soude. Ce curieux minéral se décompose spontanément sous l'influence de l'eau; le sulfate de soude se dissout pendant que le sulfate de chaux précipite. Il a été découvert par Duméril, et c'est Brongniart qui en a fait connaître la composition. Les cristaux de *brongniartine* appartiennent au système du prisme oblique à base rhombe; ils sont vitreux, transparents ou translucides, ordinairement d'un jaune pâle et quelquefois d'une couleur rougeâtre due à un mélange d'argile ferrugineuse. On les trouve dans les dépôts de sel gemme, en France, à Vic, dans le département de la Meurthe; en Bavière, à Berchtesgaden; en Espagne, à Villarubia, près d'Ocana, dans la province de Tolède, etc.

BRONI, ville du royaume d'Italie, province et à 20 kilom. N.-E. de Voghera; 2,500 hab.

BRONIKOWSKI (Alexandre-Auguste-Ferdinand d'Opeln), romancier allemand, né à Dresde en 1783, d'une famille polonaise, mort en 1834. Il servit dans l'armée prussienne jusqu'en 1807, puis dans l'armée polonaise au service de la France, devint major dans les uhlans de la garde, fut attaché à l'état-major du duc de Bellune, et prit sa retraite à la paix. La nécessité de vivre en fit un écrivain à l'âge de 42 ans. Il composa hâtivement un grand nombre de romans historiques, dont le succès fut prodigieux. Suivant le procédé plus industriel que littéraire des romanciers modernes, il étendait démesurément son action, afin de tirer plus longtemps parti de la curiosité des lecteurs; mais il disposait habilement ses plans, et il savait exciter l'intérêt. Ses sujets étaient empruntés le plus souvent aux annales de la Pologne. On a publié ses *Œuvres complètes* (Dresde, 1825-1835). Nous citerons parmi ses ouvrages : *Hippolyte Boratynski* (1825-1826, 4 vol.); *Olgierd et Olga* ou la *Pologne au* XI^e^ *siècle* (1832, 5 vol.); la *Pologne au* XVII^e^ *siècle* ou la *Cour de Sobieski III* (1844); les *Femmes Koniecpolski* (1833-1835, 4 vol.); *Histoire de Pologne* (1827, 4 vol.), etc.

BRONIOWSKI ou **BRONIOVIUS** (Martin), historien polonais, né en 1580, mort en 1630. Il fut, à deux reprises, chargé de missions diplomatiques en Tartarie. On a de lui, en polonais, la *Relation de deux victoires remportées sur les Tartares par les Polonais, en* 1620 *et* 1624, et, en latin, une *Description de la Tartarie*. Il a également donné une description de la Moldavie et de la Valachie.

BRONN (Henri-Georges), naturaliste allemand, né près de Heidelberg en 1800. Il est professeur d'histoire naturelle à Heidelberg et directeur des collections de géologie et de zoologie à l'université. Il s'est particulièrement occupé de l'étude des fossiles, et, dans ce but, il a parcouru la plus grande partie de l'Europe. L'un des principaux rédacteurs des *Annales de minéralogie, géologie, etc.*, depuis 1830, il a publié de nombreux et importants ouvrages, notamment : *Système des conchyles antédiluviens* (1827); *Système des zoophytes antédiluviens* (1828); *Gaea Heidelbergensis* ou *Description minéralogique des environs de Heidelberg* (1830); *Détails sur mes voyages historiques et économiques* (1825-1830, 2 vol.); *Formations tertiaires de l'Italie et leurs restes organiques* (1834); *Lithœa geognostica* ou *Description des pétrifications qui servent à caractériser les formations rocheuses* (1834, 2 vol., 3^e^ éd. 1850); *Histoire de la nature* (1841-1849, 4 vol.); *Zoologie générale* (1850), etc.

BRONNER (François-Xavier), poëte et littérateur allemand, né à Hochstædt, mort à Aarau en 1850. Fils d'un ouvrier, il montra de bonne heure une vive intelligence et fut admis dans un couvent de bénédictins, où il prit l'habit, et se livra avec ardeur à l'étude de la philosophie et des sciences, de la poésie et de la musique. Fatigué de la vie monotone du cloître, Bronner quitta le froc en 1784, se rendit successivement à Bâle et à Zurich, travailla quelque temps dans une imprimerie, tout en composant des vers, puis il entra de nouveau dans un couvent à Augsbourg; mais, pour la seconde fois, il s'enfuit du couvent, et, après avoir été successivement professeur à Aarau et à Casan, il revint, en 1817, dans la première de ces villes, où il fut nommé bibliothécaire, secrétaire du gouvernement, et où il termina sa vie aventureuse. Les principaux ouvrages de Bronner sont : *Chants des pêcheurs et contes* (Zurich, 1787-1794, 3 vol.); *Autobiographie* (Zurich, 1795); *Aventures du duc Werner d'Urslingen* (1828); *Voyage d'agrément dans le pays des idylles* (1833, 2 vol.); le *Canton d'Argovie* (1844, 2 vol.), etc.

BRONNER (Jean-Philippe), agronome allemand, né en 1792. Il étudia la culture de la vigne dans la plupart des contrées de production de l'Europe, et il a publié sur cette matière des ouvrages fort estimés, notamment : *Amélioration de la viticulture par des enseignements pratiques* (Heidelberg, 1830); la *Culture de la vigne du Hardtgebirge* (Heidelberg, 1833); la *Culture de la vigne dans la Hesse rhénane, etc.* (1834); la *Culture de la vigne et la préparation du vin dans la Champagne* (1840); les *Vins mousseux allemands considérés au point de vue de la culture des vins allemands et des buveurs allemands* (1842).

BRONNIE s. f. (bronn-nî — de *Bronn*, nom pr.). Bot. Genre d'arbre, de la famille des frankéniacées, comprenant une seule espèce à fleurs rouges, qui croît au Mexique.

BRONNITSY, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 45 kilom. S.-E. de Moscou, sur la Moskova, ch.-l. du district de même nom; 2,750 hab. Beau haras impérial, dont les chevaux ont une grande réputation.

BRONQUIER s. m. (bron-kié). Bouclier. ‖ Vieux mot.

BRONTE s. m. (bron-te — nom mythol.). Ichthyol. Genre de poissons siluroïdes, comprenant une seule espèce qui vit au Pérou, dans les ruisseaux. Elle est quelquefois vomie en abondance par les éruptions du volcan de Cotopaxi.

— Moll. Genre de coquilles qu'on avait formé aux dépens du genre rocher (*murex*), mais qui n'a pas été adopté.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, syn. d'ULÉIOTE.

BRONTE, ville du royaume d'Italie, dans la Sicile, province et à 35 kilom. N.-O. de Catane, à 10 kilom. N.-O. de l'Etna; 9,662 hab. Fabrication de lainages et papier. L'amiral Nelson fut créé duc de Bronte, en 1799, par Ferdinand IV.

BRONTE, nom véritable de trois sœurs qui se sont fait connaître dans la littérature anglaise sous le pseudonyme de BELL. Elles étaient filles d'un ministre anglican. La plus connue, Charlotte (CURRER-BELL), née en 1824 à Hartford, près de Leeds, dans le Yorkshire, mourut le 31 mars 1855, emportée comme ses deux autres sœurs à la fleur de l'âge, par un maladie de poitrine.

La plupart des écrivains ont placé quelques traits d'eux-mêmes dans leurs livres : il est, en effet, bien difficile à l'homme de se dégager complétement de sa personnalité; elle perce toujours, quoi qu'il fasse; toutefois, les écrivains les moins discrets ne se montrent ordinairement que çà et là, et par instants, dans l'ensemble de leurs œuvres; mais ce qui est rare, c'est la persistance d'une analyse personnelle très-évidente, érigée en système; c'est un écrivain uniquement occupé de soi, se donnant continuellement en spectacle à soi-même et aux autres, forçant tous ses personnages à converger vers ce centre, indifférent à tout ce qui n'est pas lui, en un mot ne poursuivant qu'un seul but, l'exposition de son passé, de ses affections, de ses rancunes ou de son idéal. Telle est Currer-Bell, telle est son œuvre, et avant que sa briographie, écrite par miss Gaskell, vînt faire connaître au public la vie de mistress Bronte, les esprits attentifs lui avaient appliqué ce qu'elle nous raconte dans ses quatre romans : *Jane Eyre*, *Shirley*, *Vilette* et le *Professeur*.

Le père de Charlotte, Patrick Bronte, était le dixième enfant d'un petit fermier d'Irlande, et il sentit de bonne heure l'aiguillon de la nécessité. A peine âgé de seize ans, il devint précepteur des enfants d'un gentilhomme du voisinage. Quelques années plus tard, il entrait au collége Saint-Jean, à Cambridge, où il prit ses grades, et dont il ne sortit que pour aller occuper une petite cure dans le comté d'Essex. Nommé à Hartford, il y épousa une charmante femme, Maria Branwell, qui, dans l'espace de six années, le rendit père de six enfants. Bientôt, M. Bronte fut nommé vicaire d'Haworth, dans le Yorkshire. Ses appointements ne s'élevaient, par an, qu'à 170 livres sterling (environ 4,000 fr.), qui devaient suffire à l'entretien de sa nombreuse famille. Un an après ce changement de résidence, il perdit sa femme et resta seul avec six enfants, dont l'aîné n'avait pas sept ans. Quatre des petites filles furent envoyées à l'institution de Cowan's Bridge, que venait de fonder le révérend W. Carus, entre Leeds et Kendale, école de charité barbare, où les élèves, victimes de l'avarice des directeurs, enduraient durant de longues années le froid, la faim, les mauvais traitements. Les deux sœurs de Charlotte, Maria et Elisabeth, ne purent résister à tant de privations, et moururent l'une après l'autre entre ses bras, après avoir longtemps souffert. Enfin, les deux survivantes quittèrent cet odieux asile de leur enfance et durent se placer comme gouvernantes.

C'est vers cette époque que se déclara, chez miss Bronte, cet amour passionné pour les lettres, qui fut la consolation de sa vie. Elle écrivit à Southey, peu de temps après son départ de Cowan's Bridge, pour lui soumettre des vers qu'elle avait composés. L'illustre poëte lui répondit une lettre froidement polie, mais absolument décourageante, et la jeune fille prit généreusement la résolution de renoncer aux lettres et de se mettre en état, avec sa sœur Emilie, d'ouvrir un petit pensionnat. A cet effet, munies d'un léger secours qu'elles devaient à la générosité d'un oncle maternel, elles se rendirent à Bruxelles, où elles furent acceptées comme sous-maîtresses, aux appointements de 16 livres sterling par an (environ 400 fr.), et où elles consacraient leurs courts instants de loisir à se perfectionner dans la connaissance du français et de l'allemand. Deux ans après (1844), elles retournaient à Haworth pour établir un pensionnat; mais pas une élève ne se présenta, à leur grand désappointement. Forcées par cet échec d'essayer de nouveau leurs talents littéraires, Charlotte et Emilie, auxquelles s'était jointe Anne, leur cadette, employèreut une partie de leurs économies à faire imprimer un volume de vers (*Poëmes*), publié sous les pseudonymes de Currer, Ellis et Acton Bell (1846), et qui eut peu de succès. Devant cet échec poétique, les trois sœurs résolurent de composer chacune un roman, et se mirent immédiatement à l'œuvre. Charlotte écrivit le *Professeur;* Emilie, *Withering Heights*, et Anne, *Agnès Grey*. Ces trois œuvres terminées, elles furent envoyées à Londres. Celle de Charlotte, incontestablement la meilleure, fut refusée par les éditeurs en termes presque méprisants pour l'auteur. Quant aux romans des deux autres sœurs, ils furent, en quelque sorte, acceptés par commisération. Charlotte, loin de se décourager, se remit à l'œuvre avec une nouvelle ardeur. En quelques semaines, elle eut composé *Jane Eyre*, son chef-d'œuvre. Ce livre, devenu la propriété de Smith Elder et publié en octobre 1847 sous le pseudonyme de Currer-Bell, fut aussitôt traduit en français et en allemand, et obtint dans l'Europe lettrée un succès aussi rapide que brillant. Un nouveau romancier venait d'apparaître, digne de prendre place à côté de Richardson et de Fielding. A la faveur de l'approbation générale qui accueillit le livre de sa sœur, Anne Bronte publia un nouvel ouvrage : le *Tenant de Wildfell Hall*. Ce fut le chant du cygne pour la pauvre enfant, qui mourut bientôt après d'une phthisie pulmonaire, et fut suivie de près dans la tombe par sa sœur Emilie.

Charlotte Bronte restait donc seule avec son père âgé et aveugle et avec son frère Branwell, égaré par une passion coupable, et qui, par ses instincts de paresse et de désordre, fut entraîné de chute en chute jusqu'aux plus profonds abîmes de la débauche. Il vint donner dans la demeure paternelle le spectacle de son abaissement et de ses faiblesses, et mourut à peine âgé de trente-trois ans. Miss Bronte devait désormais songer à se créer des ressources au moyen de son talent littéraire; elle fit bientôt paraître *Shirley* (1849, 3 vol.), scènes de mœurs prises sur le vif dans le comté d'York. Avec ce roman finit l'obscurité dont l'auteur de *Jane Eyre* aimait à entourer sa jeune réputation; un lecteur de Liverpool reconnut dans ce roman des sites du pays de miss Bronte, jusqu'à des idiotismes particuliers au district qu'elle habitait, et il devint évident pour lui que l'auteur de *Jane Eyre* était la fille du vieux ministre d'Haworth. Il communiqua ses impressions à une feuille locale, qui les reproduisit, et le mystère n'en fut bientôt plus un pour personne. Trois ans après (1853), Charlotte publia un nouveau roman, *Vilette*, bien supérieur à *Shirley*, et qui lui avait été inspiré par son séjour à Bruxelles. Ce dernier livre fut l'occasion d'un véritable triomphe pour miss Bronte, qui, au faîte de la gloire littéraire, épousa, en juin 1854, le révérend Arthur Nichols, successeur de son père comme ministre d'Haworth; mais l'infortunée jeune femme ne devait pas goûter longtemps les joies de la famille. On a publié depuis son premier roman le *Professeur*. « Miss Bronte, dit M. Ch. de Mouy dans un excellent volume de critique (les *Jeunes ombres*, 1855), peut tenir sa place parmi ces rares écrivains qui ont payé de leur vie le droit d'écrire une grande œuvre, et qui ne prennent point la plume seulement au nom de leur esprit ou de leur génie, mais au nom de leurs douleurs. L'adversité est une bonne école, dit-elle quelque part; ce fut vrai pour sa pensée; elle avait acquis dans les épreuves cette maturité qui est le fruit des réflexions et de l'expérience. Tandis qu'il est beaucoup d'esprits auxquels, au contraire, l'adversité est fatale, parce qu'ils se sont orgueilleusement révoltés contre elle, miss Bronte ne souffrit pas que rien de beau, rien de bien, rien de vrai fût diminué en elle par les revers. Elle ignora toujours les paradoxes pervers, les monstrueux systèmes, si chers aux imaginations maladives; son cœur, au contact de la vie, ne s'est ni glacé, ni desséché, ni flétri; sa colère, aigre souvent, sa misanthropie, parfois morose, ne se transforment jamais en attaques injustes contre la société, et jamais elle n'immole à son orgueil les principes sacrés de la conscience humaine. C'est qu'au milieu des plus vives souffrances, elle a conservé intacts, non-seulement la netteté de son esprit et la pureté de son cœur, mais encore le sentiment, je dirai plus, l'amour passionné du devoir. Soutenue ainsi, elle n'a pu faillir, et son œuvre ne s'égara jamais dans le labyrinthe de l'erreur. Son honnêteté native n'a jamais laissé s'obscurcir en elle la claire vue du beau et du bien. Elle a souffert, sans doute, mais ne s'est pas crue autorisée à traiter la société et la morale en ennemies; son trésor de vérités philosophiques et religieuses était supérieur aux fluctuations de sa fortune et n'y devait point périr : c'était là le seul naufrage qu'elle était certaine de ne voir jamais. Au fond, et quoi qu'on en dise, la douleur n'enfante guère de paradoxes; lorsqu'elle est courageusement subie, elle purifie la pensée et l'élève; ce sont les fautes qui réclament le mensonge et qui, pour se justifier, recourent aux doctrines funestes. C'est pourquoi miss Bronte est restée étrangère aux faux systèmes : elle n'avait pas d'égarements à couvrir, et n'avait pas besoin de pervertir la conscience des hommes pour se faire plaindre et absoudre. »

En 1857, mistress Gaskell a publié une *Vie de Charlotte Bronte*, qui a tout l'intérêt d'un roman et toute la fidélité de l'histoire. Cet ouvrage, auquel nous avons beaucoup emprunté, est le modèle de ces patientes et minutieuses notices dans lesquelles excellent nos voisins, et il faut absolument le lire, si l'on veut connaître l'auteur de *Jane Eyre*, et trouver un plaisir plus vif dans la lecture de ses œuvres.

BRONTÉON s. m. (bron-té-on — du gr. *brontê*, foudre). Antiq. Machine pour imiter le bruit du tonnerre, dans les théâtres anciens. ‖ Lieu, au fond du théâtre, où était placée cette machine.

BRONTÈS, fils du Ciel et de la Terre, l'un des cyclopes qui forgeaient la foudre (en grec *brontê*).

BRONTIAS s. m. (bron-ti-as). Minér. Syn. de BRONTOLITHE.

BRONTIQUE adj. m. (bron-ti-ke — du gr. *bronté*, foudre). Arqueb. Fusil brontique. Syn. de FUSIL À PERCUSSION. ‖ N'est plus usité.

BRONTIUS (Nicolas DE). V. BRON.

BRONTOLITHE s. m. (bron-to-li-te — du gr. *bronté*, foudre; *lithos*, pierre). Minér. Substance minérale vulgairement appelée pierre à tonnerre, parce que, se trouvant en rognons dans les terrains crayeux, elle est fréquemment mise à nu par l'effet des orages violents.

BRONTOMÈTRE s. m. (bron-to-mè-tre — du gr. *bronté*, foudre; *metron*, mesure). Phys. Appareil propre à constater l'intensité de l'électricité atmosphérique en temps d'orage.

BRONZAGE s. m. (bron-za-je — rad. *bronzer*). Tech. Opération par laquelle on donne à des objets en métal, en plâtre, en bois, en carton, etc., une couleur bronzée : *On termine le* BRONZAGE *en y passant une couche de vernis à l'esprit-de-vin.*

— **Encycl.** Le *bronzage* a pour but de donner artificiellement à des objets de métal, de plâtre, de bois, de pâte, etc., la couleur de la patine que le temps produit à la surface du bronze. Depuis qu'on a renoncé à faire à la Monnaie des médailles de bronze, on donne aux médailles de cuivre la couleur du bronze florentin, en les faisant bouillir pendant un quart d'heure dans un vase de cuivre renfermant la préparation suivante : 500 grammes de vert-de-gris, 475 grammes de sel ammoniac, 1 décilitre et demi à 2 décilitres de vinaigre fort, dont on a fait une pâte, qu'on a fait bouillir pendant vingt minutes avec huit à dix litres d'eau dans une capsule de cuivre, et qu'on a décantée ensuite au clair. En sortant de ce bain, les médailles sont essuyées et enduites, à l'aide d'une brosse douce, d'une poudre composée, à parties égales, de plombagine et de sanguine; elles sont ensuite remises sous les coins et reçoivent un coup de balancier, dont l'effet est de brillanter le champ de la pièce et de mater le détail des reliefs.

On donne au cuivre la couleur du bronze appelé *vert antique*, en appliquant au pinceau une composition formée d'un demi-litre de vinaigre blanc, de 7 gr., 6 de sel ammoniac, de 7 gr., 6 de sel marin et de 15, 2 d'ammoniaque liquide.

A l'aide de la galvanoplastie, on obtient le *bronzage*, en étendant sur des objets de diverses matières, principalement sur la fonte de fer, une couche mince de véritable bronze. Ce procédé ne s'applique qu'aux pièces un peu importantes. On a bronzé de la sorte les candélabres et les fontaines en fonte de fer qui décorent la place de la Concorde, à Paris. Les petits objets, tels que médailles et médaillons, qui présentent un détail d'exécution assez fin, recevraient une altération de leurs contours par l'application d'une couche de bronze à l'aide du procédé galvanique. Quelques petites statuettes de fonte de fer réussie, sans trous ni soufflures, présentent, par ce *bronzage* galvanique, toute l'apparence de véritables objets de bronze. Ce procédé est appelé à rendre de grands services, surtout pour la décoration des lieux publics, en donnant l'apparence du bronze aux grandes pièces de fonte, telles que statues, groupes, vasques, candélabres, etc. Cette application d'une couche toujours renouvelable par le même procédé a de plus l'avantage de garantir des outrages du temps les objets sur lesquels on en a fait usage.

BRONZE s. m. (bron-ze. — Plusieurs auteurs ont voulu assigner à ce mot une origine orientale; on l'a fait, entre autres hypothèses, dériver d'un mot persan *pirendj;* mais, en dehors des difficultés que peut présenter cette dérivation sous le rapport des lois phonétiques, on ne s'explique pas aisément que ce mot ait été emprunté à l'Orient, si l'on veut se mettre au point de vue purement historique. Le *bronze* est un alliage de métal connu des populations européennes, et en particulier des Grecs, depuis l'antiquité la plus reculée. Par conséquent, on ne comprendrait pas comment on aurait été emprunter un mot étranger pour désigner une matière connue depuis longtemps. Il faut avouer, néanmoins, que la formation du mot *bronze* n'est pas très-facile à expliquer. Nous voyons que toutes les langues néo-latines l'ont adopté : l'italien dit *bronzo*, l'espagnol *bronce*, le français *bronze*, toutes formes qui se groupent autour du terme de basse latinité *bronzium*. Diez pense, avec Muratori, que le nom de *bronze* a été donné à ce métal artificiel pour caractériser sa couleur particulière; cette hypothèse est confirmée par l'emploi des verbes français *bronzer*, italien *abbronzare*, ancien espagnol *bronzar*, désignant la coloration de la peau exposée aux rayons du soleil. Cet emploi semble concluant, et il s'agit, au lieu d'un usage métaphorique, d'y voir, au contraire, le sens primitif du mot encore appréciable. Partant de cette donnée, Muratori rapporte le mot *bronze* aux mots *bruno*, *brunizzo*, *bruniccio*, brun. Dans ces mots, l'accent tonique est placé régulièrement sur l'*i* médial, *brunízzo*, *bruníccio*. Muratori, pour arriver à la forme *bronzo*, admet que l'accent tonique s'est déplacé dans l'usage, et a été reporté arbitrairement sur la syllabe initiale *bru*. Dès lors l'*i* médial, privé d'accent tonique et frappé, pour ainsi dire, de nécrose, n'a pas tardé à disparaître, et l'on a prononcé *brunzzo*, d'où *bronzo*, et en français *bronze*. Ce déplacement de l'accent tonique n'est pas une simple hypothèse; on en a des exemples positifs; ainsi, du grec *ballizein*, on a fait *balzare*. Toujours est-il que si l'on admet cette opinion, le mot *bronze* aurait été emprunté par nous à l'italien, où il aurait revêtu cette forme. Diez fait remarquer, sans tirer aucune conclusion de ce rapprochement, que dans le dialecte vénitien *bronza* signifie du charbon incandescent, et qu'en allemand *brunst* veut dire incandescence. Peut-être aura-t-on nommé ainsi le *bronze*, par allusion au procédé de fusion qu'on emploie pour l'obtenir. Si maintenant nous arrivons à M. Pictet, nous le voyons admettre un système complétement différent. Pour lui, le mot néo-latin devrait être rattaché à une série de formes germaniques et celtiques, qui offrent entre elles une affinité très-persistante. L'airain, en effet, est appelé en scandinave *bras*, en anglo-saxon *braes*, en anglais *brass*, en irlandais *pras* et *prasan*, en cymrique *prés*. M. Pictet pense que les formes néo-latines appartiennent au même groupe que celles-ci, et n'en diffèrent que par l'intercalation justifiée de la nasale. Tous ces mots devraient être, suivant lui, rattachés à une racine sanscrite, *bhradj*, *bhrâs* ou *bhlâs*, luire, briller. Nous ferons remarquer, de notre côté, l'analogie singulière qui existe entre le mot français *braise* et les mots servant à désigner le *bronze*, sans la nasale; nous la rapprocherons de celle que Diez a constatée d'autre part, entre *bronza*, braise, et *bronzo*, bronze. M. Delâtre rattache directement l'italien *bronzo* au germanique *brunst*, ainsi que le mot *brun*. Pour plus de détails, v. les articles consacrés à BRAISE et à BRUN). Alliage de cuivre, d'étain et de zinc dans des proportions qui varient suivant la destination de l'alliage : *Une statue, un cheval de* BRONZE. *Graver, couler en* BRONZE. *Les portes de l'église de la Madeleine sont en* BRONZE. *Le Brésilien resta grave comme un homme de* BRONZE. (Balz.) *Le pauvre Rossinante ne paraissait pas plus sentir l'éperon que s'il eût été coulé en* BRONZE. (Damas-Hinard.) *Louis XVI ressemble au cheval de* BRONZE *de son grand-père : une jambe toujours en l'air et n'avançant jamais.* (Manuel.)

Tel on laisse sa rouille au *bronze* des médailles.
DELILLE.

Dans le moule profond, *bronze*, descends esclave,
Tu vas remonter empereur.
A. BARBIER.

— Par ext. Ouvrage d'art en bronze : *Un* BRONZE *antique. De beaux* BRONZES. *La nappe était jetée sur une table allongée, chargée à ses deux pôles de* BRONZES, *de sphères, de cartes, de livres, de bustes, de portraits.* (Ch. Nod.) *Voyez-vous ces* BRONZES *aux formes humaines, représentés dans l'action, et gardant une terrifiante immobilité?* (Ad. Paul.)

Que de cristaux, de *bronzes*, de colonnes,
Tributs de l'amour à l'amour!
BÉRANGER.

— Matière dont la dureté est comparable à celle du bronze :

..... Tout ce qui vient d'Afrique me déplaît,
Sauf ces brunes fellahs dont la mamelle antique
Est d'un *bronze* charnu qui perce une tunique.
DE BANVILLE.

— Poét. Canon, et toute bouche à feu :

Le *bronze* vomit la mort.
BOILEAU.

Et du *bronze* enflammé les foudres meurtrières...
MILLEVOYE.

Mais sur le front des camps déjà les *bronzes* grondent,
Ces tonnerres lointains se croisent, se répondent.
LAMARTINE.

Lors j'admirais ce noir géant des mers,
Armé d'un triple rang de *bronzes* homicides.
C. DELAVIGNE.

Aux accents du *bronze* qui tonne,
La France s'éveille et s'étonne
Du fruit que la mort à porté.
LAMARTINE.

— Fig. Nature rude, forte, inflexible, insensible : *Un cœur de* BRONZE. *Un homme de* BRONZE. *J'étais de* BRONZE *pour tous ces esclaves qui vivaient sous mes lois.* (Montesq.) *Un charme qui fait tomber les portes de fer et qui amollit les cœurs de* BRONZE... (Volt.) *Quel caractère vous montrez! il faut que vous soyez de* BRONZE *pour avoir résisté à l'accueil de la princesse.* (Al. Duval.) *Qu'était devenue cette nature de* BRONZE, *où la décision égalait le coup d'œil en rapidité?* (Balz.) *Alors, l'homme de* BRONZE *sentit son cœur se dilater dans sa poitrine.* (Alex. Dum.)

Le ciel ne m'a point fait l'âme de *bronze*.
MOLIÈRE.

Ces affreux préjugés qu'ils appellent devoir,
Ont sur ces cœurs de *bronze* un absolu pouvoir.
VOLTAIRE.

Tu dis vrai, le bonheur est une chose grave,
Il veut des cœurs de *bronze*, et lentement s'y grave.
V. HUGO.

Ames de *bronze*, humains, celui-là fut sans doute
Armé de diamant, qui tenta cette route
Et le premier osa l'abîme défier.
LA FONTAINE.

— *Coulé en bronze*, Se dit d'un objet considéré comme impérissable : *Une gloire* COULÉE EN BRONZE. *Cette femme est toujours jeune et fraîche; on la dirait* COULÉE EN BRONZE.

— Hist. *Courtisans du cheval de bronze*, Nom que l'on donnait, sous Louis XIII, à des filous qui rôdaient, la nuit, au pied de la statue d'Henri IV, sur le Pont-Neuf.

— Numism. Monnaie ou médaille de bronze : *Les* BRONZES *romains.* ‖ *Grand bronze*, *petit bronze*, *moyen bronze*, Grandes, petites, moyennes médailles de bronze.

— Archéol. Cuivre pur ou allié.

— **Epithètes.** Pour les épithètes poétiques s'appliquant aux objets faits en bronze, et particulièrement aux canons. V. AIRAIN.

— **Encycl.** Techn. On donne le nom générique de *bronze* à un grand nombre d'alliages, dont le cuivre est l'un des éléments.

Les livres de Moïse citent plusieurs combinaisons de ce genre. Lors de la découverte de l'Amérique, on remarqua que les armes de guerre ou de chasse des sauvages étaient en bois, en pierre, en cuivre ou même en or. La nature a pris, en effet, le soin de mettre sous la main ces matières toutes préparées; l'emploi du fer, aujourd'hui général, suppose une civilisation avancée, ce métal se trouvant engagé dans des combinaisons d'où il faut l'extraire. C'est pour cette raison que les armes, les instruments aratoires, etc., des anciens étaient en airain. Toutefois, cet airain (en latin *æs*, en grec *chalkos*) des anciens se rapprochait de notre laiton (alliage de cuivre et de zinc). Mais les statues antiques étaient vraiment en *bronze* (alliage de cuivre, étain, plomb, zinc). D'après Pline, sa composition serait la suivante : cuivre, 89; étain, 6; plomb, 5. Aujourd'hui le bronze sert à la fabrication des canons, des cloches, des monnaies, des tam-tams et des objets d'art (statues, ameublement, etc.). Suivant l'usage auquel on le destine, il doit avoir diverses propriétés. Nous examinerons les différents alliages que l'on forme en vue d'obtenir ces propriétés.

En thèse générale, la densité du *bronze* est plus grande que celle des métaux qui le composent, et il est plus dur que le cuivre, mais on ne peut rien préciser. Le *bronze* est plus fusible que le cuivre; contrairement à l'acier, il devient malléable par la trempe, propriété singulière, signalée par Darcet, qui nous permet de fabriquer les cymbales et les tam-tams, et d'obtenir plus facilement les médailles; car on les frappe après les avoir trempées, puis on les recuit pour les durcir.

La fusion s'opéra longtemps dans des fours dits à *réverbère*, parce qu'on croyait autrefois que la forme de la voûte de ces fours était importante à déterminer pour la *réverbération* de la chaleur sur la sole; de là une prompte fusion, nécessaire ici pour qu'il n'y ait pas perte d'étain, métal plus oxydable et plus volatil que le cuivre. On est revenu de ces idées, et on sait aujourd'hui que le meilleur moyen pour concentrer la chaleur, c'est de ne pas faire le four trop grand. Le *bronze* chauffé graduellement présente le phénomène de la *liquation* (séparation en plusieurs alliages), et l'étain pur monte à la surface. Le même phénomène de séparation se présente dans le refroidissement, mais dans un sens inverse; de là une difficulté pour le coulage des grosses pièces.

COMPOSITION DU BRONZE DES CANONS.

Canons de 8 et au-dessous.	Cuivre.	100
	Etain .	8
Canons de 12 et au-dessus.	Cuivre.	100
	Etain .	11

Le choix des matières est ici très-important et donne lieu à des essais préalables. Il faut éviter la présence du plomb et surtout celle de l'arsenic, qui rendrait le *bronze* cassant.

On doit, pour la fabrication des canons, chercher à augmenter la dureté du *bronze*, sans en diminuer la ténacité. On a dit souvent, ce qui n'est pas prouvé, que les bouches à feu d'aujourd'hui étaient inférieures à celles que l'on fondait sous Louis XIV; celles-ci renferment du zinc, ajouté à l'état de laiton. On a essayé d'ajouter au *bronze* des canons du tungstène; mais cet essai, d'abord vanté, paraît n'avoir pas donné les résultats qu'on en attendait, et l'emploi du wolfram est abandonné.

Pour diminuer le phénomène de séparation des métaux, si sensible pour les grosses pièces, dont on ne peut activer le refroidissement, on a l'habitude de couler, à la partie supérieure des pièces, une masse considérable d'alliage, qu'on nomme *masselotte :* le mouvement de séparation des métaux paraît gêné par la pression de cette masse liquide; de plus, le *bronze* de la masselotte vient remplir les vides produits dans la pièce par le retrait.

COMPOSITION DU BRONZE DES CLOCHES.

En France	Cuivre .	78
	Etain . .	22
En Angleterre . . .	Cuivre .	80
	Etain . .	10,1
	Zinc. . .	5,6
	Plomb .	4,3

On croit généralement que le métal des cloches renferme des métaux précieux, principalement de l'argent, ajouté pour embellir le son. Il est parfaitement établi, en effet, que lors de la fonte d'une cloche, les parrains et d'autres personnes pieuses, jetaient une offrande en argent dans le four; mais c'étaient les fondeurs qui en profitaient, et non la cloche. Ceux-ci avaient soin, en effet, de faire jeter cet argent par un trou pratiqué, non pas au-dessus de la sole et du métal en fusion, mais au-dessus du foyer, d'où ils pouvaient facilement le recueillir.

Pendant les guerres de la Révolution, le cuivre manquait : on le retira des cloches, en oxydant l'étain.

COMPOSITION DU BRONZE DES TAM-TAMS, DES MIROIRS DE TÉLESCOPE.

	Cuivre.	Etain.
Tam-tams	80	20
Télescopes.	66 2/3	33 1/3

Pour fabriquer les tam-tams et les cymbales, on coule le *bronze* dans un moule disposé à cet effet; on le chauffe, et, le plongeant ensuite dans l'eau froide, on le rend malléable. On peut alors l'amincir au marteau. Un recuit convenable le rend ensuite dur et sonore.

— *Bronze des monnaies, des médailles.* Les sous et centimes formant la monnaie de *bronze* ont varié de composition suivant les époques. V. MONNAIE, SOU, BILLON.

La monnaie de *bronze* à l'effigie de Napoléon III est composée de : cuivre, 95; étain, 4; zinc, 1. Le *bronze* des médailles se compose généralement de 8 à 12 parties d'étain, pour 92 à 88 de cuivre; on ajoute souvent quelques centièmes de zinc. V. MÉDAILLE.

— *Bronzes d'art.* L'alliage employé à la fabrication des objets d'art est formé de cuivre, d'étain, de zinc, et quelquefois de plomb. Chacun de ces métaux lui apporte les qualités qui lui sont propres; le fondeur doit donc attacher la plus grande importance à la composition des matières qu'il emploie.

Le cuivre peut s'employer à l'état pur. On en a fait des statues. On peut citer les célèbres chevaux de la place Saint-Marc, à Venise, qui, sous le premier Empire, décoraient l'arc de triomphe du Carrousel, et aussi la belle statue en cuivre repoussé de Vercingétorix, placée au sommet d'une des montagnes d'Auvergne. Mais le cuivre pur est d'un prix assez élevé; il ne présente pas toute la fusibilité désirable pour faciliter le coulage des statues, ni la dureté qui convient pour leur conservation. L'alliage de cuivre et d'étain est dur et tenace, mais sa fluidité n'est pas suffisante. Si l'on substitue le zinc à l'étain, on a un alliage très-fluide, mais dont la ténacité laisse à désirer, et qui est de plus facilement oxydable. Le mieux est de former un alliage de cuivre, de zinc et d'étain.

Les fondeurs emploient quelquefois ce qu'ils appellent la *mitraille pendante*. Ce sont les vieux *bronzes* dorés, les objets mis au rebut, et les débris qui se trouvent dans le commerce. L'alliage se trouve alors composé sans principes certains. Il arrive aussi qu'on exagère la proportion de zinc ou de plomb, qui, dans cette composition du *bronze*, représentent l'économie. On arrive ainsi souvent à des alliages qui contiennent 72 de cuivre contre 28 de zinc, étain et plomb, tandis que l'alliage des Keller, qui ont doté de tant de chefs-d'œuvre les jardins de Versailles, se composait de 92 de cuivre pour 8 de zinc, d'étain et de plomb. L'alliage qui paraît être le plus satisfaisant se compose de : cuivre, 82; zinc, 14; étain, 3; plomb, 1. S'il s'agit de *bronze* doré, on peut mettre 3 de plomb et 1 d'étain; cet alliage participe des qualités du plomb, qui est moins tenace et plus dense que l'étain. Cette augmentation de densité donne de l'économie dans la dorure.

— *Moulage.* On semblait autrefois rechercher les difficultés, en coulant les statues d'un seul jet. Il fallait armer le moule de forts bandages, pour résister à l'effort du métal en fusion. L'opération était dangereuse et ne se faisait jamais bien.

Un alliage n'est jamais parfaitement homogène. On sait que c'est généralement une sorte de dissolution, dans un excès de métal, d'une combinaison définie des métaux en présence. Par suite, dans ce mélange métallique qui se trouve à côté de la combinaison, il s'établit pendant le refroidissement un équilibre qui sépare les métaux de différente densité; l'étain, plus léger que le cuivre, remonte donc à la surface. De plus, lorsque l'alliage défini cristallise par le refroidissement, la masse prend du retrait, et l'étain encore liquide vient se placer dans le vide ainsi produit à la périphérie. C'est un phénomène inverse de la *liquation*. La partie de l'alliage la plus riche en étain étant venue se placer à la surface, cette surface se trouve facilement oxydée; de là les trous qu'on observe sur un grand nombre de statues antiques. Pour éviter ce partage des métaux et obtenir une masse homogène, il faut donc précipiter le refroidissement, ce qui ne peut s'obtenir qu'en fractionnant la fonte.

— *Moulage à cire perdue.* C'est à ce mode de moulage, aujourd'hui abandonné, que nous devons les chefs-d'œuvre des artistes de la Renaissance. Il exigeait l'intervention de l'artiste, exposait à des frais énormes, à des incertitudes, à des pertes de temps, incompatibles avec les nécessités actuelles de l'industrie.

Pour faire le moulage d'une statue, par exemple, il fallait fabriquer un *modèle* en plâtre, l'armer fortement à l'intérieur, pour qu'il pût résister aux efforts du métal en fusion, le garnir d'une couche de cire égale à l'épaisseur que devait avoir le *bronze*, et enfermer le tout dans un moule garni de fortes armatures. Il fallait ensuite fondre les cires, ce qui exigeait beaucoup de soins et de temps; puis on plaçait le moule dans de la terre qu'on pilonnait fortement, afin qu'elle pût résister à

la pression, ne laissant dépasser que les jets, pour introduire le métal dans l'espace vide entre le moule et le noyau, et les évents disposés pour la sortie des gaz.

— *Moulage en terre.* Après avoir divisé le modèle en parties qui puissent être moulées et fondues avec une grande facilité, le fondeur les réunit dans un châssis rempli de sable, les y enfonce, tasse le sable à l'entour, et obtient ainsi un moule en creux de la moitié du modèle. Il opère de même pour l'autre moitié, et, en rapprochant les châssis, il a un moule complet des diverses pièces. Avant ce rapprochement, il dispose, maintenus par des armatures convenables, les noyaux en terre qui laissent entre les différentes parties du moule et eux une épaisseur égale à celle qu'on veut donner au *bronze*. Les détails de ces diverses opérations sont très-compliqués : on les a vite saisis à l'atelier; ici, nous ne pouvons que les indiquer.

Le mouleur doit prendre le soin de choisir un sable exempt de calcaire et de sels de fer. L'établissement du moule en creux dans le sable demande aussi des précautions; il faut le finir à la main, lui donner le poli que doit avoir le *bronze*, le recuire afin qu'il ait une solidité suffisante; enfin, le recouvrir de poussier de charbon, pour empêcher l'adhérence entre le sable et le métal en fusion. Il faut ensuite donner les mêmes soins à la préparation du noyau. On a voulu remplacer par la fécule et aussi par le talc le charbon, dont la poussière, s'accumulant dans les poumons, peut altérer, dit-on, la santé des ouvriers. La fécule coûte plus cher que le poussier de charbon; de plus, comme toutes les substances végétales, elle renferme de l'eau, qui, par sa tendance à s'échapper en vapeur, produit de petites cavités à la surface : son effet est désastreux. La poussière de talc donne au moule douceur, élasticité, sécheresse; mais son emploi est aussi nuisible que celui du poussier de charbon. D'ailleurs, l'inconvénient hygiénique du charbon n'est pas absolument prouvé. Quelques fondeurs emploient maintenant le *boghead*, charbon écossais dont on extrait le gaz portatif. La cendre blanche qu'il produit paraît bien acceptée par les ouvriers; la couleur trompe leur défiance.

— *Moulage en coquilles.* Le moulage des petits objets de fabrication courante s'exécute *en coquilles*, c'est-à-dire que l'alliage est coulé dans des moules métalliques, ce qui est la source d'une grande économie, les moules pouvant servir très-longtemps.

— *Fonte.* L'opération de la fonte est très-délicate. L'étain, le zinc, le plomb, étant plus volatils et plus facilement oxydables que le cuivre, il faut, afin d'éviter les pertes de ces métaux, que la fonte soit rapide. Autrement il pourrait arriver que la proportion d'étain devenant insuffisante, le *bronze* ne serait plus assez fluide pour couler. On cite habituellement comme exemple de ce fait, terrible surtout quand on coule une statue d'un seul bloc, l'histoire de la fonte du célèbre groupe de *Persée et Méduse*. La fonte s'arrêta pendant l'opération; Benvenuto Cellini jeta dans l'alliage en fusion sa vaisselle d'étain (et non d'argent, comme on le lui fait dire dans certain drame pour ajouter à son héroïsme), et son œuvre fut sauvée.

— *Vernissage. Dorure.* On donne aux *bronzes* la couleur des *bronzes* antiques, en passant au pinceau, sur leur surface bien décapée, un vernis composé de 3 parties de crème de tartre, 1 de sel ammoniac, 6 de sel marin, 12 d'eau et 8 d'une dissolution d'azotate de cuivre, de densité 1,46. Le temps donne à cette *patine* un aspect agréable et fort recherché.

Nous avons dit que, pour les *bronzes* à dorer, il fallait augmenter la proportion de plomb. On obtient ainsi un grain plus serré, et, par suite, une économie d'or.

On employait autrefois exclusivement la dorure au mercure. Malgré ses dangers, qu'on peut éviter par une bonne ventilation dans les ateliers, on devrait la conserver pour les *bronzes* de luxe; elle est solide, peut donner des tons différents suivant son titre, et se prête également au mat et au bruni. La dorure électrochimique l'a remplacée dans la plupart des cas; celle-ci exige beaucoup moins d'or; mais les *bronzes* perdent plus facilement leur surface dorée, les nuances diverses de l'or ne sont plus aussi belles; le *mat* obtenu par l'interposition d'une couche d'argent entre le *bronze* et l'or ne subit pas impunément les transports par mer. Pourtant, les procédés électrochimiques se perfectionnent tous les jours, et la question d'économie, si nécessaire à l'industrie qui marche ici avec l'art, les fait préférer aux anciens procédés.

— *Historique.* La première partie de cet article se trouve chargée de détails techniques, dont on ne peut se dissimuler l'aridité; autant les procédés de l'art du fondeur sont intéressants à étudier dans la pratique, autant la description en est difficile et fatigante. Nous les avons donc condensés dans cette première partie, afin de pouvoir aborder ici l'histoire des *bronzes* d'art, histoire à laquelle la connaissance des procédés est d'ailleurs indispensable. Nous empruntons de précieux renseignements à une excellente étude publiée sur ce sujet par M. Gruyer, dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Les Orientaux eurent des statues de *bronze* bien avant les autres peuples. On en trouve dans les antiquités égyptiennes, et l'Ecriture sainte en fait aussi mention. Mais comme tous les autres arts, qui ont eu leur berceau en Orient, l'art des *bronzes* n'arriva à la perfection qu'en cette terre de Grèce, si fertile en grands artistes. C'est à Théodoros et à Ræcus, de Samos, que Pline attribue l'honneur d'avoir exécuté en Grèce les premières statues de *bronze* (500 ans av. J.-C.). Le progrès continua pendant le siècle de Périclès, et l'histoire nous a transmis les gigantesques résultats obtenus sous le règne d'Alexandre, par Lysippe, qui inventa de nouveaux procédés de moulage. C'est alors que l'on coula d'immenses colosses de *bronze* à Rhodes, à Olympie et à Delphes. Avec l'invasion romaine, disparurent en Grèce les chefs-d'œuvre de Phidias et de Praxitèle, de Lysippe et d'Apelle. Tout ce qu'on ne transporta pas à Rome fut brisé par les mains de soldats barbares et ignorants.

C'est à l'antiquité qu'il faut demander les ouvrages en *bronze* les plus remarquables. Au reste, on sait quel fréquent usage l'antiquité faisait du *bronze*, auquel, suivant Ovide, elle attribuait une propriété particulière : celle de chasser les spectres et les esprits malfaisants. C'est sur des tables de *bronze* qu'à Rome on gravait les lois et les sénatus-consultes. Un incendie détruisit, sous Vespasien, trois mille de ces tables. En Grèce, comme à Rome, la plupart des temples avaient des portes et des revêtements intérieurs en *bronze*. Le pape Urbain VIII (Barberini) dépouilla le Panthéon des poutres et des clous de *bronze* qui ornaient le portique, ne laissant que les magnifiques portes qu'on voit encore. On estime qu'il enleva ainsi 450,274 livres de métal, qui servirent à édifier le baldaquin de Saint-Pierre, et à fondre quatre-vingts canons pour la défense du fort Saint-Ange, dévastations qui lui valurent cette épigramme : *Quod non fecerunt barbari, fecere Barberini.* Les statues et autres œuvres d'art parvenues jusqu'à nous montrent à quel degré de perfection avaient atteint les sculpteurs anciens, qui n'ont jamais été égalés. Pompéi et Herculanum nous ont conservé, comme par miracle, quelques-unes de ces merveilles artistiques, échappées à l'avidité des barbares. On en a peu trouvé à Rome : l'empereur d'Orient Constant II la dépouilla de ses *bronzes*, qu'il transporta à Syracuse, d'où ils furent enlevés par les Sarrasins. Les chefs-d'œuvre transportés à Constantinople périrent également. Le prix du *bronze* engagea les barbares à fondre les statues. Le musée de Naples renferme presque tous les *bronzes* antiques. Parmi les principaux, il faut citer : les six *Danseurs* qui décoraient le proscénium du théâtre d'Herculanum : un grand nombre de bustes, entre autres ceux de Scipion l'Africain et de Sénèque, les plus remarquables de la collection; le *Faune endormi* et le *Faune ivre*, qui passent pour les merveilles de la sculpture antique. Rome possède la fameuse statue de Marc-Aurèle, restaurée par Michel-Ange, un *Hercule* et deux bustes de Commode et de Septime-Sévère. On manque de détails sur les procédés de fabrication des anciens; il est certain qu'ils savaient composer leurs statues de plusieurs pièces, qu'ils réunissaient ensuite; leur fonte était si bien conduite qu'on a pu constater, dit M. Gruyer, que la statue de Marc-Aurèle, par exemple, sortie du moule, n'a pas eu besoin de retouches de la main de l'artiste.

La décadence de l'art des *bronzes* suivit celle de l'empire romain. Il faut laisser de côté tout le moyen âge et arriver au XIVe siècle, pour voir l'industrie des *bronzes* se réveiller avec tous les arts, et nous donner ces chefs-d'œuvre qui amenèrent le siècle de la Renaissance. C'est à cette époque que brillèrent les *bronzes* florentins qui, au XVIe siècle, avec la renaissance italienne, vinrent envahir la France et nous apporter, avec les autres arts, l'industrie des *bronzes*, comme autrefois la Grèce l'avait apportée à Rome.

Parmi les œuvres de la Renaissance qui approchent de l'art antique, nous citerons les portes du baptistère de Florence par Lorenzo Ghiberti, portes que Michel-Ange trouvait si belles, qu'il disait de l'une d'elles qu'elle était digne d'être la porte du paradis. Florence et Rome abondent en œuvres remarquables, dues au ciseau des artistes de la Renaissance. Nous ne citerons que pour mémoire, car elle n'a rien d'artistique, la statue de saint Charles Borromée à Arone, qui a 21 mètres 44 centimètres de hauteur; la tête et les mains seules sont en *bronze*, le reste est en cuivre battu.

Les procédés de moulage des artistes de la Renaissance laissaient beaucoup à désirer, surtout en ce que, semblant chercher les difficultés, leur but constant était de couler leurs statues d'un seul jet. Aussi leurs pièces sortaient informes de leurs moules : il fallait que le ciseau de l'artiste leur donnât la forme; il est vrai qu'il leur donnait aussi le sentiment et la vie. Les chefs-d'œuvre de Cellini sont plutôt des pièces ciselées que des fontes. On y sent la main du maître qui y a laissé l'empreinte de son génie, et l'art n'a pas à s'en plaindre. Mais aujourd'hui, la part faite à l'art est plus modeste et plus grande à la fois; plus modeste, parce qu'on ne travaille plus seulement pour les rois et les princes, qui seuls pouvaient payer les chefs-d'œuvre des maîtres florentins, et parce que la question de bon marché force à supprimer le travail patient de l'artiste, qui refouillait son œuvre pendant des années; plus grande, car, par suite de ce bon marché relatif, les productions de l'art sont appelées à se répandre dans toutes les classes, et à propager partout le sentiment du beau. Ainsi, à l'époque de la Renaissance, l'industrie des *bronzes* d'art devait plutôt s'appeler l'art des *bronzes*.

Au XVIIe siècle, la décadence générale de l'art se fit sentir sur les *bronzes;* pourtant, les procédés se perfectionnèrent. C'est alors que la France eut ses plus habiles fondeurs, les frères Keller, établis en 1684 par Louvois aux fonderies de l'Arsenal. Les résultats qu'ils obtinrent à l'aide de procédés évidemment inférieurs aux procédés actuels sont la preuve de leur grande habileté; ils attachèrent surtout une grande importante à la composition de leurs alliages. Leurs *bronzes* ornent les jardins de Versailles; ils coulèrent d'un seul jet la statue équestre de Louis XIV, placée autrefois sur la place Vendôme, et détruite à la Révolution. Ajoutons, toutefois, que la question industrielle la plus importante, l'économie, les préoccupa peu : Louis XIV ne comptait guère avec eux.

Au siècle suivant, où, pour le dire en passant, on fit un grand abus de la dorure, l'industrie des *bronzes* perdit à peu près ce qu'elle avait acquis; de sorte qu'on manqua d'habiles fondeurs en même temps que de grands artistes, au commencement de ce siècle.

Il existe un grand et saillant exemple de l'ignorance des fondeurs à cette époque. C'est celui de l'érection de la colonne Vendôme. On sait que cette colonne a été fondue avec le métal provenant de canons pris aux armées russes et autrichiennes. La composition moyenne du *bronze* de ces canons était la suivante : cuivre, 89; étain, 10; plomb et zinc, 1. L'opération était conduite de telle sorte, qu'avant d'être arrivé aux deux tiers de la colonne, le fondeur avait déjà épuisé la matière qui devait suffire à son érection complète. Il essaya de réparer cette perte en travaillant les scories des opérations précédentes et en retirant le métal qu'elles contenaient; il y ajoutait de la *mitraille* de cuivre; mais les pièces devinrent si défectueuses qu'on les refusa. On reconnut que les premières coulées ne contenaient déjà que 6 pour 100 d'étain; en haut, il n'y en avait plus. Le fondeur n'avait pas su prévenir l'oxydation de l'étain. A mesure que l'étain diminuait, le moulage devenait plus défectueux; les bas-reliefs furent pour ainsi dire ciselés après coup; ils étaient si mal venus, que les artistes ciseleurs en enlevèrent 70,000 kilogr. de *bronze*, qu'on leur abandonna comme gratification.

Ajoutons, à propos de la colonne Vendôme, que les pièces du fût, fortement liées entre elles, forment une seule bande contournée en hélice autour du massif en maçonnerie, dans le noyau duquel est pratiqué l'escalier; de forts scellements maintiennent la bande de *bronze*. Le retrait inégal du métal, par suite de l'action du soleil, qui ne frappe que d'un seul côté; le retrait précipité dans les soirées d'été, où l'abaissement de température est subit et considérable, tendent à briser les obstacles qui retiennent la bande de métal; il se produit ainsi des ruptures préjudiciables à la solidité du monument. On n'a pas suivi les mêmes errements dans l'érection de la colonne de Juillet, très-habilement fondue par M. Denière, avec le *bronze* des Keller; le fût est tout entier en métal et formé de cylindres réunis par assises; l'escalier en fonte est boulonné à l'intérieur.

Nous avons passé ainsi en revue les différentes phases qu'on a pu observer dans l'industrie des *bronzes* d'art. Nous avons vu sa perfection artistique et industrielle chez les anciens; son éclipse presque totale au moyen âge; sa résurrection à la Renaissance par de grands artistes, mais avec des procédés encore défectueux; enfin, nous avons indiqué l'état déplorable auquel elle était arrivée au commencement de ce siècle, comme art et comme industrie. Examinons sa situation actuelle.

— *Etat actuel.* Les progrès réalisés dans l'industrie des *bronzes* sont très-remarquables. L'exposé des procédés actuels, fait au commencement de cet article, nous dispensera de longs détails.

Au point de vue de l'industrie des *bronzes*, la France a une réelle prééminence; cette industrie a donné chez nous de grandes preuves de vitalité; elle a traversé nos crises politiques, qui n'ont pu en arrêter le développement; elle emploie des matières dont une grande partie (les cuivres) lui viennent d'Angleterre, et elle était, surtout avant le traité de commerce, frappée de droits restrictifs qui n'ont pas empêché les progrès de son exportation. C'est une industrie toute française, et principalement parisienne.

D'après la statistique établie environ tous les dix ans, par la Chambre de commerce de Paris, cette industrie comptait:

En 1827, 840 ouvriers, produisant un chiffre d'affaires de 5,250,000 fr. par an.

En 1834, le produit était déjà de 12,000,000 fr.

En 1849, un personnel de 6,439 ouvriers produisait 28,766,204 fr.

L'année précédente (1848) n'avait donné que 6,516,960 fr. d'affaires, avec 1,646 ouvriers.

On conçoit que l'exactitude est difficile à obtenir dans ces évaluations, surtout, parce qu'aujourd'hui, fabricants, fondeurs, doreurs, vernisseurs, ciseleurs, etc., sont des industriels séparés qui ne travaillent pas uniquement le *bronze;* de plus, ils emploient beaucoup d'ouvriers à façon, qui travaillent chez eux.

Quoi qu'il en soit, la Chambre de commerce indique qu'à Paris, en 1860, l'industrie des *bronzes* d'art a employé 5,739 ouvriers, et produit un chiffre d'affaires de 23,799,600 fr., dont 7,653,000 à l'exportation et 16,146,600 pour la consommation intérieure. Dans cette évaluation, les marbriers, les sculpteurs et autres ouvriers qui viennent aussi orner les *bronzes* d'art, ne sont pas comptés. On peut voir ainsi les progrès réalisés par cette industrie, à Paris. Quant à l'importance du mouvement commercial produit en France par l'industrie des *bronzes*, son évaluation est beaucoup plus difficile.

En 1818, Chaptal (*Industrie française*) l'évaluait déjà à 35,000,000, et le nombre des ouvriers à 6,000. Les fabricants contredirent ces évaluations, ramenant le mouvement de fonds à 18 millions, et le nombre des ouvriers à 3,000.

Les tableaux de la douane laissent beaucoup de vague, parce qu'aux *bronzes* et zincs d'art, ils ajoutent les cuivres et zincs dorés et argentés. Ils accusent, en 1860, 24,068,000 fr. à l'exportation; les importations sont nulles. En 1862, on arrive à 26 millions. Nous pensons qu'on ne doit pas être loin de la vérité en évaluant à 50 millions l'importance du mouvement commercial produit par l'industrie des *bronzes*, et à 10,000 le nombre des ouvriers qui en vivent.

Parmi les progrès réalisés, on doit placer en première ligne l'économie obtenue. Nous avons dit les prix fabuleux des *bronzes* des artistes florentins. Sous la Restauration, la statue équestre de Louis XIV, érigée à Lyon (la plus belle statue équestre comme œuvre d'art que nous possédions peut-être; Louis XIV n'y pose pas en écuyer du cirque, comme sur la place des Victoires), était encore payée 200,000 fr., tandis que MM. Eck et Durand ont fondu pour la même ville, au prix de 61,000 fr., la statue de Napoléon Ier.

Nous avons dit que, dans la composition du *bronze*, le zinc représentait l'économie. Aussi en a-t-on exagéré la proportion dans une foule d'objets d'art, mis ainsi à la portée des fortunes moyennes. Ces produits d'art et d'industrie ne sont plus réellement des *bronzes*, mais ils répondent à un besoin. On fait même aujourd'hui des statues en zinc pur. Cette industrie des *zincs d'art*, dont nous devons dire un mot ici, a pris un grand développement. Elle travaille surtout pour la consommation intérieure, et pourtant son exportation, en 1862, allait à 2,370,130 fr.

Tout semble devoir concourir au bon marché de ces zincs d'art: d'abord le bas prix du zinc; puis, sa facile fusion, qui permet de l'obtenir à une faible épaisseur, son coulage qui se fait en coquilles; enfin, la facilité qu'a le zinc de se souder à lui-même, ce qui permet de fractionner la fonte, et, par suite, facilite le moulage.

Insistons sur ce dernier point. Nous avons recommandé le fractionnement du moulage. Il ne faut pourtant pas l'exagérer, et l'on doit chercher à le restreindre d'autant plus que les procédés de fonte seront plus perfectionnés. Qu'arrive-t-il, en effet, quand on fractionne la fonte d'une statue de zinc, par exemple? Les diverses pièces viendront bien à la fonte, nous le supposons; mais il faudra, quand on les assemblera, les placer dans leur vraie direction, dans leur vraie position, celle que l'artiste leur avait donnée sur le modèle : ce qui ne sera pas toujours parfaitement réalisé. Ce n'est donc pas en vue de faciliter le moulage qu'on devra fractionner la fonte pour obtenir de belles épreuves. On ne devra le faire que pour éviter le phénomène de liquation dans les grandes pièces, et lorsque le moulage serait impraticable autrement.

La préoccupation de produire à bon marché fait aussi substituer, dans beaucoup de cas, la fonte de fer au *bronze*. Nous devons dire un mot de ces *fontes d'art*.

La fonte de fer se coule très-aisément; mais, outre qu'elle est très-cassante, son emploi présente un grand inconvénient, par suite de son oxydation rapide et profonde. Malgré tous les enduits employés jusqu'ici, la forme artistique de l'objet est détruite en assez peu de temps. Un nouveau procédé de conservation, celui de M. Oudry, qui est encore tenu secret, malgré les quelques détails qu'on en a publiés, est expérimenté depuis quelques années par la ville de Paris sur les fontaines de la place de la Concorde, les candélabres, etc. Si cet enduit résiste, comme il paraît le faire jusqu'ici, son emploi deviendra général. Fort heureusement la Ville a pris l'initiative de cette application; car, il faut bien le dire, les fondeurs, comptant sur le bon marché de leurs produits, relativement au *bronze*, étaient, par suite d'un intérêt mal entendu, les adversaires les plus déterminés des enduits préservateurs. Si nos fontes se dégradent au bout d'un certain temps, disaient-ils, on nous en commandera d'autres; pas du tout, on ne leur en commandera plus. Les fontes d'Ecosse et du Claveland ne conviennent qu'aux moulages de simple utilité. Aussi les Anglais commencent-ils à demander nos fontes au bois. Dans les fontes d'art, la France a donc toutes les chances de supériorité : c'est sur ses marchés que se trouve la matière première.

Pour les fontes d'art, on doit, autant que

possible, éviter le fractionnement du moulage; l'ajustage des diverses parties est plus difficile, les points de rapport sont vulnérables, leur oxydation est plus prompte. On doit aussi éviter le refroidissement trop brusque; car la trempe produit ici un effet tout contraire à celui qu'on observe sur le *bronze*, et rend la fonte plus cassante.

Pour faire bien comprendre l'importance de l'économie fournie par l'emploi de la fonte au lieu du *bronze*, à côté du prix que nous avons donné de la statue de Napoléon Ier à Lyon, présentons les prix de quelques monuments en fonte :

Les deux immenses fontaines de la place de la Concorde, érigées par les soins de M. Hittorff, n'ont coûté que 210,186 fr. 64 c.

La fontaine de la place Louvois, élevée par Visconti, a coûté 81,787 fr. pour la fonte, les modèles, la marbrerie, la maçonnerie et les travaux hydrauliques.

Les expositions qui se succèdent maintenant presque tous les ans, et surtout les expositions universelles, donnent de fréquentes occasions de constater les progrès de l'industrie des *bronzes*. Il nous resterait à citer les œuvres qui se sont produites dans cette branche de l'art. On comprend que nous ne pouvons entrer dans de grands détails, car l'industrie des *bronzes* ne peut se séparer de l'art du statuaire: elle suit ses défaillances et reproduit ses chefs-d'œuvre.

A l'aide de procédés mécaniques de réduction, tels que celui de M. Collas, qu'exploite M. Barbedienne, on a pu répandre partout les chefs-d'œuvre de la sculpture. Tous les beaux marbres antiques (la *Vénus* de Milo, la *Polymnie*, la *Diane* de Gabies, le *Laocoon*, etc.); ceux de la Renaissance (les deux superbes figures du tombeau de Jules II, les *Trois Grâces* de Germain Pilon, etc.), et les chefs-d'œuvre modernes, sont ainsi devenus populaires.

A côté de ces reproductions se placent des œuvres réellement originales; les fontaines, les statues qui décorent nos places publiques; l'admirable fontaine de la place Louvois, exécutée sur les dessins de Visconti; les fontaines, bien inférieures comme œuvres d'art, coulées en fonte de fer sur la place de la Concorde; les statues de Napoléon, en Corse, à Rouen, etc., du prince Eugène, etc., sorties, comme les groupes de la fontaine Saint-Michel, des importantes fonderies de *bronze* de M. Thiébaut; les admirables animaux de M. Barye; les gracieuses compositions de M. Carrier-Belleuse, principalement éditées par M. Denière.

La partie de l'industrie des *bronzes* d'art, qui se rapporte plus particulièrement à l'ameublement : les vases dorés, les coupes, les lustres, les bras, les girandoles, les reliefs en *bronze* qui ornent les meubles de Boule, etc., suit la même voie de progrès, sans présenter une grande originalité, comme il convient à notre siècle d'éclectisme.

S'il est quelques fabricants qui négligent complétement l'art pour ne viser qu'au bon marché, s'il en est d'autres qui se laissent encore entraîner par le mauvais goût, le plus grand nombre, s'entourant d'artistes très-capables et d'ouvriers comme on n'en trouve encore dans aucun autre pays, montrent leur respect pour les principes de l'art véritable, celui de l'antiquité et de la Renaissance.

— *Bronze d'aluminium.* La découverte due à M. Sainte-Claire-Deville a inspiré à MM. Paul Morin et Ce, directeurs de l'usine de Nanterre, la pensée de former, à l'aide de l'*aluminium*, un alliage dans lequel ce nouveau métal remplace l'étain du *bronze*, et ils ont donné à cette matière le nom de *bronze d'aluminium.* Bien que ce nouvel alliage soit depuis trop peu de temps appliqué pour que l'expérience ait pu en consacrer les propriétés et les avantages, on ne peut s'empêcher de reconnaître que les essais qui en ont été faits jusqu'à présent lui ont été généralement favorables. Il présente sur le *bronze* d'étain l'avantage de la légèreté, en raison de la faible densité de l'aluminium; il peut se laminer sans avoir été trempé et se forger au marteau; il s'étire en fils et en tubes de toutes grosseurs, ce qu'on n'obtient pas du *bronze*. Enfin, le *bronze d'aluminium* n'est pas soumis aux inconvénients de la décomposition par *liquation*, en raison de la grande affinité qu'ont l'un pour l'autre les deux métaux qui le composent, affinité que démontre clairement le phénomène qui se produit lors de la composition de l'alliage. Lorsque, au cuivre préalablement fondu dans le creuset, on ajoute l'aluminium en *lingots*, il y a d'abord abaissement de la température, par la raison que l'aluminium, pour entrer en fusion, emprunte sa chaleur au cuivre fondu, et cette absorption de chaleur est telle, à cause de la grande capacité calorifique de l'aluminium, qu'une partie du cuivre reprend l'état solide. Mais pour peu qu'on agite le bain avec une barre de fer, l'alliage s'opère, et, en un instant, bien que le creuset soit hors du fourneau, la température des métaux s'élève jusqu'au blanc éblouissant, la masse devient fluide comme de l'eau. Cet énorme dégagement de chaleur, qu'on n'observe dans la préparation d'aucun autre alliage usuel, indique qu'il n'y a pas seulement mélange, mais bien une véritable *combinaison chimique* des deux métaux. L'alliage de ce nouveau *bronze* doit donc présenter une cohésion plus intime, plus parfaite que celui du *bronze* ordinaire. De plus, l'inaltérabilité de l'aluminium à l'air et son inattaquabilité par les acides communiquent à la matière à laquelle il est allié une partie de ces mêmes avantages, la couleur métallique du *bronze d'aluminium* se conserve plus longtemps dans son brillant, et l'entretien des objets qui en sont formés exige moins de soins et de temps. Les qualités reconnues au nouveau *bronze* ne manqueraient pas d'amener sa substitution au *bronze* d'étain, si son prix n'était comparativement trop élevé, en raison de celui même de l'aluminium; mais on sait que des efforts très-intelligents sont appliqués à la recherche des moyens d'abaisser le prix de revient de ce métal, et l'on peut espérer que le prix du *bronze d'aluminium* subira, dans un avenir prochain, un abaissement qui permettra d'en étendre l'emploi et de reconnaître s'il tient tout ce qu'il promet. MM. P. Morin et Ce fabriquent trois natures de *bronze d'aluminium*, l'un à 5 pour 100, l'autre à 7,5 pour 100, et le troisième à 10 pour 100 : ce dernier alliage (10 pour 100) est dû à M. Debray, connu par ses remarquables travaux sur le glucinium. Pour se rendre compte de l'action modificative qu'opère l'aluminium sur les quantités de cuivre auxquelles il est allié, il est bon de se rappeler que l'aluminium a une densité très-faible et qu'un *poids* donné de ce métal représente un *volume quatre fois* plus considérable qu'un même poids d'argent. Il en résulte que, lorsqu'on fait entrer dans un alliage 5 pour 100, 7,5 pour 100 ou 10 pour 100 de son poids d'aluminium, c'est, au point de vue du volume, comme si l'on y faisait entrer 20 pour 100, 30 pour 100 ou 40 pour 100 d'argent.

— *Analyse du bronze.* On traite la matière dont on veut connaître la composition par l'acide azotique pur. Le cuivre et le zinc se dissolvent dans l'acide, tandis que l'étain est transformé en acide stannique insoluble, qu'on recueille sur un filtre. Ce filtre est lavé à l'eau, séché et pesé; le poids de l'acide stannique obtenu indique la proportion d'étain contenue dans l'alliage. La liqueur qui a passé au travers du filtre est étendue d'eau et traitée par un léger excès d'ammoniaque et de carbonate d'ammoniaque. Si l'alliage contient du plomb, la liqueur se trouble et laisse déposer du carbonate de plomb qu'on recueille sur un filtre. La proportion de zinc se détermine par la voie sèche, ce procédé étant très-exact et plus rapide. On pèse 1 gramme de l'alliage, qu'on introduit dans un petit creuset en charbon de cornue à gaz; on ajoute 0 gr. 500 d'étain pur pesé exactement, puis on place ce creuset dans un autre creuset en verre, qu'on a préalablement brasqué avec du charbon. Le tout, bien fermé et cimenté avec de la terre glaise, est introduit dans un moufle et chauffé pendant deux jours. Le zinc se volatilise entièrement, et le bouton qu'on trouve dans le petit creuset de charbon donne, par la différence de son poids avec celui de l'alliage et de l'étain ajouté, la quantité de zinc qui s'est volatilisée pendant l'opération. Quant au cuivre, il se détermine par différence, à moins que l'alliage ne présente quelque irrégularité peu ordinaire : dans ce cas, on se sert de la liqueur ammoniacale indiquée plus haut et débarrassée du plomb; on l'acidule légèrement par l'acide chlorhydrique pur, et le cuivre est précipité à l'état métallique au moyen d'une barre de fer bien décapée. La pratique des analyses du *bronze* varie suivant les habitudes des manipulateurs; nous avons indiqué ici celle du laboratoire de la Monnaie. Les *essais* de pièces de *bronze*, qui doivent être faits rapidement, afin de ne point retarder la mise en délivrance des espèces, ont lieu par des expériences comparatives au touchau, qui ne donnent que des résultats fort approximatifs; ce n'est que de temps à autre qu'une brève est retenue dans la caisse de la délivrance pendant le temps que nécessite l'analyse du métal.

BRONZE (ÂGE DE). Au mot ÂGE, nous avons indiqué les quatre époques distinctes qui, selon la mythologie, s'étaient succédé pendant la période antéhistorique de l'humanité : l'*âge d'or*, l'*âge d'argent*, l'*âge d'airain* et l'*âge de fer*. Cette division, due à l'imagination des poëtes, est fort ingénieuse sans doute, mais nullement en rapport avec les découvertes de la science archéologique, qui ne procède pas par hypothèses, mais seulement par analyse et induction. Or, aux yeux de la science, le premier âge de l'humanité est loin d'avoir été un âge d'or. L'homme, en apparaissant sur notre planète, eut à soutenir une lutte contre toutes les forces de la nature, vis-à-vis desquelles il se trouvait nu et désarmé; lutte pour chercher sa nourriture, lutte pour se défendre de l'intempérie des saisons, lutte pour se soustraire à la poursuite des animaux carnassiers. Bien des siècles s'écoulèrent avant qu'il pût dompter cet univers dont il était né le maître, avant que son industrie sût arracher à la terre les ressources fécondes cachées dans son sein. La pierre qu'il trouva en abondance sous ses pas, sans avoir besoin d'aller la chercher dans les entrailles de la terre, fut sa première ressource; il en fit des instruments pour répondre à ses premiers besoins: des armes pour se défendre contre ses semblables ou contre les bêtes féroces, des flèches pour chercher sa nourriture, des haches, des marteaux pour se construire un abri. Ce ne fut qu'après bien des siècles que l'existence des métaux lui fut révélée et surtout qu'il trouva la manière de s'en servir. L'idée de couler le métal, de le travailler par le feu, se présenta la première à lui, comme la plus simple et la plus naturelle; de là naquit le bronze. Ce ne fut que bien plus tard et après maint perfectionnement qu'on trouva le fer et la manière de le forger. Aussi la géologie admet dans les civilisations primitives trois âges bien différents : l'*âge de pierre*, l'*âge de bronze* et l'*âge de fer*, et ce dernier, loin d'être, comme dans le système mythologique, une époque de crime et de décadence, est au contraire une période de progrès qui conduit à l'*âge d'or* de la civilisation et de l'industrie. Cette classification n'a rien d'hypothétique; elle est la conséquence logique de découvertes faites à diverses époques et dans divers pays. Déjà indiquée par Lucrèce dans son poëme *De natura rerum*, par Eccard, Goguet, etc., elle a pris, grâce à l'initiative éclairée du conseiller Thomas, fondateur du musée des antiquités de Copenhague, le caractère arrêté d'une véritable chronologie scientifique. Elle est adoptée aujourd'hui par tous les savants de l'Europe.

L'âge de pierre embrasse cette période de l'humanité où, les métaux étant inconnus, les monuments, les armes et autres objets sont faits en pierre ou en os. L'âge de bronze emploie ce métal à la fabrication des armes et des instruments tranchants. L'âge de fer remplace le bronze par le fer. Nous nous occuperons ici seulement de l'*âge de bronze*.

Que l'*âge de bronze* forme une époque distincte et typiquement caractérisée, c'est là une question que les travaux des savants ont mise hors de doute. A la vérité, on trouve de temps en temps, dans les tombeaux de l'*âge de bronze*, des objets en silex; mais de telles rencontres, purement accidentelles, ne prouvent rien contre le principe. Les âges ne tombent pas tout d'une pièce; il est entre eux des phases de transition pendant lesquelles se produisent les mélanges; pour les apprécier dans leur caractère propre, il faut les saisir à leur point culminant et dans les grandes masses.

Un fait incontestable, c'est qu'à l'époque de l'invasion romaine, l'usage des armes de bronze avait disparu depuis longtemps de l'Europe. Celles dont se servirent les Gaulois et les Bretons contre les légions de César étaient en fer. Dans le nord de l'Allemagne, en Slesvig, en Danemark, le fer se produit également seul dans toutes les découvertes archéologiques qui se rapportent à l'époque dont il s'agit. Quand a-t-il commencé, quand a-t-il fini? Il serait téméraire de prétendre le fixer avec précision. Les savants ne sont pas d'accord non plus sur la manière dont le bronze a été introduit en Europe. Les uns ne voient dans la découverte et l'introduction de ce métal que le résultat et la preuve d'un développement graduel et pacifique; d'autres les attribuent à l'invasion d'un autre peuple qui se serait substitué au peuple de l'âge de pierre; ceux-ci en font une importation romaine, ceux-là une importation phénicienne. Le savant suédois Nilsson soutient, avec un remarquable talent, cette dernière opinion. Nous ne pouvons évidemment entrer ici dans une pareille discussion; elle nous entraînerait trop loin; il nous suffit d'indiquer les points sur lesquels elle porte.

Ce qui est positif, c'est que l'*âge de bronze* a dû avoir une très-longue durée; car le nombre considérable des objets qui s'y rattachent, la perfection de leur travail supposent toute une période de civilisation complète et *sui generis*. Parmi ces objets, les plus caractéristiques sont les haches dites celtiques, dont les espèces ou plutôt les formes sont très-variées. Viennent ensuite les épées ou glaives à poignées très-courtes, à deux tranchants et à pointe très-aiguë; puis les pointes de lance, de javeline, de flèche; les boucliers, les hameçons, les faucilles, les couteaux, les couteaux-rasoirs, les épingles, les épingles à cheveux, les bracelets, les diadèmes, les torques, les fibules, les vases, etc. Tous ces objets sont ornés de dessins d'un type uniforme, où la spirale domine. Beaucoup d'entre eux sont en or; car l'or accompagne le bronze, comme l'argent le fer. Point de cuivre ou d'étain employé séparément; du moins, c'est l'exception, exception très-rare. Une découverte faite dans le Jutland, en 1861, donna une idée exacte de la manière dont s'habillaient les guerriers de l'*âge de bronze*. On a exhumé d'un tumulus un grand cercueil formé d'un tronc de chêne, dans lequel avait été enseveli un de ces guerriers. Son corps, dont toutes les parties organiques ne présentaient plus qu'un amas de pâte noire et visqueuse, était couvert d'un grand manteau en laine brune, d'une jupe en même tissu, fixée à la taille par une ceinture à glands et également en laine; il avait sur la tête un bonnet, en forme de calotte; sur les épaules, deux plaids ou châles frangés; son glaive en bronze, dans un fourreau de bois, reposait à ses côtés. Ce cercueil date évidemment des premiers temps de l'*âge de bronze*, où, par un usage conservé de l'âge de pierre, on inhumait encore les morts; plus tard, les peuples de l'*âge de bronze* les brûlèrent et renfermèrent leurs cendres dans des urnes.

Bronze (L'ÂGE DE), satire de lord Byron. Ce poëme est la satire de la politique rétrograde des cabinets européens lors du congrès de Vérone (1822). A cette époque, Byron avait fondé de grandes espérances sur le patriotisme espagnol; il ne voyait, dans les souverains de l'Europe, que des conspirateurs contre la liberté, livrant au cimeterre turc les Grecs, ses frères d'adoption. Telle est l'explication de ses terribles apostrophes. Sous le rapport littéraire, l'*Age de bronze* est très-inégal; il y a de belles pensées, de nobles images, mais aussi trop d'emphase et parfois de choquantes associations de mots. Les transitions suivent le caprice du poëte, qui, dans son humeur, frappe à tort et à travers sur les rois, les ministres, les assemblées populaires, etc. Souvent, enfin, les ellipses sont si fortes, qu'il en résulte une véritable obscurité. L'*Âge de bronze* est peut-être, de tous les ouvrages de Byron, celui où ce défaut se rencontre le plus souvent. « Ce poëme est un ouvrage de haine, dit un de ses traducteurs, M. A. Pichot. En général, lord Byron, dans sa haine dédaigneuse pour la société, s'occupe peu, dans ses satires politiques, d'exciter le sourire de ses lecteurs par de malicieuses allusions. Sa plume est trempée dans le fiel; la satire n'est plus pour lui un jeu littéraire; rien de plus sérieux que sa moquerie; elle ressemble presque toujours à l'insulte; il se soucie peu de corriger ceux qu'il blesse; on dirait qu'il ne veut que les humilier. Le trait qu'il lance n'effleure pas, il déchire. Sa philosophie chagrine cherche querelle à la puissance, à la gloire même; on reconnaît en lui le Timon de Shakspeare; l'orgueil l'emporte sur le génie... Je suis Diogène, s'écrie-t-il; mais Diogène se contentait de prier Alexandre de ne plus lui cacher le soleil; Byron jette de la boue à Alexandre et à tous ceux qui l'offusquent. »

BRONZE adj. (bron-ze — de *bronze*, s.). Qui a la couleur du bronze : *Le maître, vêtu simplement d'une épaisse redingote* BRONZE *et d'un pantalon gris clair, montait avec une grâce parfaite un cheval bai de pur sang, d'une singulière beauté.* (E. Sue.)

— s. m. Couleur du bronze : *Un plumage d'un beau* BRONZE.

BRONZÉ, ÉE (bron-zé) part. pass. du v. Bronzer. Peint couleur de bronze : *On voyait autrefois, sur cette place, une statue en pied de Louis XIV, en stuc* BRONZÉ. (Ab. Hugo.) ‖ Devenu couleur de bronze; qui a une couleur de bronze : *Un pantalon velours olive, une blouse bleue,* BRONZÉE *à la fumée de sa forge..., tel était le costume d'Agricol.* (E. Sue.) *J'étais encore* BRONZÉ *par le soleil d'Amérique et l'air de la mer.* (Chateaub.) *Oscar avait le teint* BRONZÉ *par le soleil d'Afrique.* (Balz.) *On reconnaissait, à leurs figures* BRONZÉES, *ces soldats courageux, aguerris, mais impitoyables.* (E. Sue.) *Un vieux matelot,* BRONZÉ *par le soleil de l'équateur, s'avança roulant entre ses mains les restes d'un chapeau.* (Alex. Dum.)

— Fig. Endurci, blasé : *Je sortis de prison* BRONZÉ *au mal, noué moralement, comme un arbre tordu par le vent.* (E. Sue.) *Ton front* BRONZÉ *par l'infamie rougira de honte.* (E. Sue.) *Cette courtisane sans cœur, endurcie,* BRONZÉE *par une insatiable cupidité, se sentit, à la vue de son enfant, atteinte au cœur.* (E. Sue.)

— Techn. Teint en noir, en parlant de la peau de chamois : *Peau* BRONZÉE. *Souliers* BRONZÉS. *Les jours de gala, elle était vêtue d'une robe de mousseline, coiffée en cheveux, et avait des souliers en peau* BRONZÉE. (Balz.)

— Pathol. *Maladie bronzée*, Maladie qui donne à la peau une teinte de bronze.

— Entom. Qualification donnée à quelques papillons du genre argus.

BRONZER v. a. ou tr. (bron-zé — rad. *bronze*). Peindre couleur de bronze : BRONZER *une statue.*

— Par ext. Brunir, en parlant de la peau : *Il a plu à la Providence de* BRONZER *les hommes aux Grandes Indes.* (Volt.) *L'éternelle fraîcheur de ces montagnes, le voisinage des neiges, la réverbération des prés, préservent ces filles des Alpes du hâle qui* BRONZE *la peau des filles du Midi.* (Lamart.) *Le hâle, la misère, les rudes labeurs du bagne* ONT BRONZÉ *son teint de cette couleur sombre olivâtre, pour ainsi dire particulière aux forçats.* (E. Sue.)

— Fig. Endurcir, rendre dur comme du bronze : *L'exaltation de la science l'avait déjà presque fait fratricide, par l'épouvantable égoïsme dont elle lui* AVAIT BRONZÉ *le cœur.* (E. Sue.)

— Techn. Donner une couleur bleuâtre, au moyen du feu : BRONZER *un fusil, un ressort.*

Se bronzer v. pr. Prendre une teinte bronzée : *La peau* SE BRONZE *par le hâle.*

— Fig. S'endurcir : *En vivant et en voyant les hommes, il faut que le cœur se brise ou* SE BRONZE. (Chamf.) *L'homme* SE BRONZE *ainsi : il use la femme, pour que la femme ne puisse l'user.* (Balz.)

BRONZERIE s. f. (bron-ze-rî — rad. *bronze*). Art du bronzeur; les ouvrages de bronze en général.

BRONZEUR s. m. (bron-zeur — rad. *bronze*). Ouvrier qui travaille le bronze d'art.

BRONZIER s. m. (bron-zié — rad. *bronze*). Techn. Fabricant de bronzes d'art; fondeur en bronze : *Ghiberti était un* BRONZIER. (De Laborde.)

BRONZINO (Angiolo), peintre, graveur et poëte italien, né à Florence en 1501 ou 1502, mort en 1572. Il fut l'élève du Pontormo, qui l'aimait comme un fils et qui l'employa dans plusieurs de

ses travaux, notamment dans l'exécution des peintures de l'église de Saint-Laurent, à Florence. Le Bronzino suivit d'abord la manière de son maître; mais, dans la suite, il subit l'influence de Michel-Ange, dont il imita, mais en l'exagérant parfois, le style énergique. Il travailla pour Guidobaldo, duc d'Urbin, et exécuta un grand nombre de peintures religieuses pour les églises de Florence et de Pise. Il fit aussi beaucoup de portraits et se montra véritablement supérieur en ce genre d'ouvrages. Le musée du Louvre a de lui une *Apparition du Christ à la Madeleine* et le portrait présumé de Baccio Bandinelli (v. ce mot), que quelques auteurs ont attribué à Bandinelli lui-même et d'autres au Pontormo. Les plus beaux ouvrages du Bronzino se voient à Florence. Le musée des Offices possède : la *Descente du Sauveur dans les limbes*, qui passe pour être le chef-d'œuvre du maître; une *Annonciation*, en deux tableaux; une *Déposition de croix ;* une *Sainte Famille ;* une *Madone; Vénus, Cupidon*, la *Folie et le Temps ;* les portraits d'Eléonore, femme de Côme Ier, de Bianca Cappello et de Côme II; — le palais Pitti : une *Sainte Famille* et les portraits de Côme Ier, de sa fille Lucrezia, de François Ier, de don Garcia de Médicis, d'un ingénieur. On remarque dans les autres musées : à Naples, deux *Sainte Famille*, et un portrait de femme; — à Turin, les portraits de Côme Ier et d'Eléonore sa femme; à Pise (Académie des beaux-arts), le portrait du Tasse; à Rome, un autre portrait de Côme Ier, au palais Borghèse, et celui de Jean Doria, au palais Doria; — à Madrid, le *Joueur de violon*, une *Dame entourée de ses enfants*, etc.; — à Dresde, *Moïse brisant les tables de la loi*, et deux portraits; — à Munich, une *Tête couronnée de lauriers ;* — à Vienne, une *Sainte Famille* et deux portraits; — à Saint-Pétersbourg, *Bethsabée au bain.* Mentionnons encore deux superbes portraits d'un prince et d'une princesse de la famille des Médicis, qui figuraient dans l'ancienne galerie Pourtalès. — Le Bronzino occupa un rang distingué parmi les poëtes de son temps; ses poésies ont été imprimées, à la suite de celles de Berni. Il a écrit aussi quelques lettres sur la peinture, qui ont été reproduites par Bottani. On lui attribue enfin quelques estampes. Il eut pour élève son neveu, Alessandro Allori, qui prit lui-même le nom de Bronzino et qui le transmit à son propre fils, Cristofano.

BRONZINO (Alessandro et Cristofano), peintres italiens. V. ALLORI.

BRONZITE s. f. (bron-zi-te — rad. *bronze*). Minér. Nom donné par Haüy à plusieurs variétés de diallage à éclat métalloïde se rapprochant de celui du bronze.

— **Encycl.** On désigne particulièrement sous le nom de *bronzite* une variété de diallage, présentant une nuance jaune de laiton plus ou moins doré, et passant au jaune de bronze. La *bronzite* offre une structure feuilletée. Elle est ordinairement disséminée en petites masses parallélipipédiques. On l'a trouvée en France, au col de Cervière, dans le Queyras, département des Hautes-Alpes; à Matray, dans le Tyrol; à Baste, près de Harzburg, duché de Wolfenbuttel; à Dobschau, en Hongrie, etc.

BROOKE (Henri), poëte anglais né en 1706, mort en 1783. Après avoir étudié la jurisprudence à Londres, où il entra en relations avec Pope et Swift, il se maria et se fit avocat consultant pour subvenir aux besoins de la nombreuse famille qu'il devait avoir bientôt. Brooke ne put néanmoins étouffer le goût très-vif qu'il avait toujours eu pour la littérature et la poésie. Il employa ses heures de loisir à composer un poëme philosophique sur la beauté universelle, puis il fit représenter à Dublin une tragédie intitulée *Gustave Wasa*. Cette pièce, interdite par le parlement à cause des idées de libéralisme dont elle était remplie, fut publiée, vendue à un nombre considérable d'exemplaires, et fit la réputation de l'auteur. Le prince de Galles, Frédéric, se déclara le protecteur de l'auteur qui, après avoir occupé quelque temps une place dans l'administration, se retira à la campagne, où il continua de se livrer à la culture des lettres jusqu'à la fin de sa vie. Il avait eu dix-sept enfants de sa femme, qui n'était pas encore âgée de quatorze ans lorsqu'elle avait mis au monde le premier.

Outre le *Gustave Wasa*, qui a été traduit en français par Maillet du Clairon, Brooke a fait représenter deux tragédies : le *Comte de Westmoreland* (1745); le *Comte d'Essex* (1749), et il en a composé plusieurs autres qui n'ont pas été jouées. On a également de lui des romans : le *Fou de qualité* (1766), traduit en français par de La Beaume (1782); *Juliette Grenville* (1774), traduit en français (1801). Il a produit divers autres écrits en vers et en prose. Ses œuvres, à l'exception des romans, ont été publiées en 1780 (4 vol. in-8°).

BROOKE (Françoise), romancière anglaise, morte à Londres en 1789. Fille d'un ministre anglican nommé Moore, elle commença à se faire connaître par la publication d'un journal intitulé la *Vieille fille* (1755-1756). S'étant mariée, elle suivit au Canada son mari, nommé chapelain de la garnison de Québec, puis elle retourna en Angleterre et s'établit à Londres, où elle fut en relation avec les personnages les plus distingués du temps. Françoise Brooke, qui était aussi remarquable par ses talents littéraires que par les agréments de sa personne, a publié quelques pièces de théâtre : *Virginie*, tragédie suivie d'odes, de pastorales, etc. (1756, in-8°); le *Siége de Sinope*, tragédie jouée à Covent-Garden en 1781; *Rosine*, drame en musique joué au même théâtre (1782); mais elle dut surtout sa réputation à ses romans, parmi lesquels nous citerons les suivants, qui ont été traduits en français : *Histoire de Julie Mandeville* (1763); *Histoire d'Emilie Montague* (1769); *Mémoires de M. le marquis de Saint-Forlaix* (1770); l'*Excursion* ou l'*Escapade* (1777), roman satirique dirigé contre Garrick; *Louisa et Maria*, ou les *Illusions de la jeunesse*, etc. On lui doit aussi une traduction des *Eléments de l'histoire anglaise* par l'abbé Millot.

BROOKE (James), navigateur et aventurier anglais, né en 1803 à Bath et non à Bandel (Bengale), comme le disent certains biographes, est fils d'un employé de la compagnie des Indes. Il servit quelque temps dans la guerre contre les Birmans, et voyagea ensuite dans les mers de la Chine et dans les archipels de la Malaisie, nourrissant déjà l'étrange projet auquel il doit sa célébrité. Maître d'une grande fortune à la mort de son père, il acheta un yacht armé en guerre, le *Royaliste*, exerça deux ans son équipage sur toutes les mers, et partit en 1838 dans le but apparent de combattre les pirates des mers de Bornéo. Dans un premier voyage, il s'attacha à gagner l'amitié de l'oncle du sultan de Bornéo, l'aida dans la suite à étouffer une révolte, et finit par obtenir, comme récompense, le gouvernement de Saravâk et le titre de rajah indépendant (1841). Le sultan se repentit bientôt d'avoir confirmé cette nomination; mais Brooke, appuyé par une escadre anglaise, répondit aux premières hostilités par des mesures tellement vigoureuses, qu'il réduisit le sultan à le reconnaître et à céder à l'Angleterre l'île de Laboan, position extrêmement importante. Le gouvernement britannique récompensa ce service par des distinctions de toute nature et par un appui de plus en plus efficace. Brooke fut créé commandeur de l'ordre du Bain, nommé gouverneur de Laboan, consul général près le sultan de Bornéo, avec un traitement de 50,000 francs, et un vaisseau de guerre fut mis à ses ordres. Maître d'un vaste territoire, Brooke s'est attaché à le civiliser. On lui a reproché toutefois des actes de cruauté, notamment lorsqu'il résolut d'exterminer les pirates. Ce citoyen anglais, devenu souverain d'une contrée de l'Orient, est un homme froid, positif, nullement romanesque, comme le pourrait faire croire son entreprise extraordinaire, mais doué d'une énergie peu commune et de l'indomptable ténacité de sa race. Brooke a exercé son commandement à Laboan, de 1847 à 1856. En 1851, il rentra temporairement en Angleterre, pour répondre aux accusations formulées par l'opposition libérale. L'enquête demandée par lui ne révéla que des charges insuffisantes. En 1860, le *Times* célébra la politique et la fortune de cet aventurier en termes épiques. Il paraît que la province de Saravâk est directement gouvernée par un conseil d'indigènes, et que le chef européen se borne à donner des avis ou des consultations, sans s'immiscer dans le gouvernement et dans l'administration. A la nouvelle de l'échec de l'escadre anglaise en Chine, une insurrection éclata à Saravâk; tous les biens du rajah tombèrent au pouvoir des révoltés, et Brooke ne dut son salut qu'à la fuite. De retour en Angleterre en 1858, et sans ressources, il y fut atteint d'une paralysie presque générale. Ses amis, ou plutôt ses *admirateurs*, tinrent à Londres un meeting, où l'infortuné rajah recueillit de quoi recouvrer tous ses biens perdus. Il retourna à Bornéo en 1860. On a publié à Londres, en 1847, une partie du *Journal* de Brooke, et, en 1853, sa *Correspondance particulière*, de 1838 à 1852 (3 vol. in-8°).

BROOKES (Robert), jurisconsulte anglais du XVIe siècle. On a de lui : *Extrait des journaux annuels jusqu'au temps de la reine Marie* (in-fol.); *Causes et jugements singuliers depuis Henri VIII jusqu'à la reine Marie* (in-8°).

BROOKES (François), marin anglais, né à Bristol au XVIIe siècle. Le navire sur lequel il se trouvait ayant été capturé en 1681 par un corsaire de Tanger, Brookes fut mené à Salé et de là à Méquinez, où il subit avec quelques-uns de ses compatriotes un dur esclavage. Le roi Charles II d'Angleterre envoya auprès de l'empereur de Maroc, Muley-Ismaël, un agent qui négocia, moyennant une rançon, la liberté des prisonniers; mais des juifs, qui voulaient se faire bâtir un village, obtinrent de Muley-Ismaël, moyennant une somme égale à la rançon qu'il venait de recevoir, qu'on leur livrât les captifs anglais. Brookes, forcé de reprendre ses chaînes, souffrait depuis onze années les traitements les plus cruels, lorsqu'un More, touché de son malheureux sort, consentit à le conduire à la colonie portugaise de Mazagran, où ils arrivèrent après avoir couru les plus grands périls. De retour en Angleterre, Brookes a publié la relation de ses aventures sous le titre de : *Navigation faite en Barbarie*, ouvrage dont une traduction française a paru à Utrecht (1737).

BROOKES (Richard), médecin anglais, vivait à Londres au XVIIIe siècle. Il a laissé plusieurs ouvrages écrits en anglais, parmi lesquels nous citerons : *Histoire naturelle du chocolat* (1730); *Pratique générale de médecine* (1731, 2 vol.); *Histoire de la Chine, de la Tartarie chinoise, de la Corée et du Thibet* (1741, 4 vol. in-4°); *Introduction à la médecine et à la chirurgie* (1754); *Nouveau système d'histoire naturelle* (1763, 6 vol. in-12).

BROOKES (Josué), anatomiste anglais, né en 1761, mort en 1833. Après s'être fait recevoir chirurgien à Londres, il se rendit sur le continent, s'occupa tout particulièrement de dissection, surtout à Paris, et entreprit de former une collection anatomique qui pût rivaliser avec celle de Hunter. Pour assurer la conservation de ses pièces anatomiques, Brookes se livra à de longues et nombreuses expériences chimiques, et s'arrêta au nitrate de potasse, qui, injecté dans les vaisseaux sanguins des cadavres, suspend la décomposition durant plusieurs mois. Pendant quarante ans, Brookes donna des leçons publiques d'anatomie, de chirurgie et de pathologie. En 1828, il fut contraint, par suite d'embarras pécuniaires, à vendre son beau cabinet d'anatomie, pour la formation duquel il avait dépensé un temps énorme et beaucoup d'argent. Quelques années après, il se mit vainement sur les rangs pour obtenir la chaire d'anatomie de l'Académie royale, puis une place de chirurgien à l'hôpital de Middlesex. On n'a de Brookes qu'un très-petit nombre d'écrits sans importance.

BROOKFIELD, bourg des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans l'Etat de Massachussetts, à 28 kilom. O. de Worcester; 3,272 hab. Ce bourg, lorsqu'il était encore bien moins important, fut incendié par les Indiens en 1675. ‖ On rencontre aux Etats-Unis plusieurs villages et circonscriptions communales qui portent le même nom : un dans l'Etat de New-York, à 35 kilom. S. d'Utica, sur la petite rivière d'Unadilla; 4,220 hab.; un autre dans l'Etat de l'Ohio; un troisième dans l'Etat de Vermont, etc.

BROOKHAVEN, bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, sur l'île de Long-Island, à 110 kilom. E. de New-York; 7,050 hab.

BROOKITE s. f. (brou-ki-te — de *Brook*, nom d'homme). Minér. Oxyde naturel de titane, dont la composition n'a pas encore été fixée d'une manière définitive.

— **Encycl.** Quelques minéralogistes pensent que la *brookite* résulte de l'union d'une partie de titane avec deux parties d'oxygène; d'autres la considèrent comme composée d'un atome de sesquioxyde de titane uni à un équivalent d'eau. Ce minéral avait d'abord été réuni au rutile, qui est de l'acide titanique pur, et Haüy lui donnait le nom de *titane oxydé rouge lamelliforme.* Depuis, plusieurs observateurs, et surtout Lévy, ont reconnu chez la *brookite* des caractères qui la distinguent nettement du rutile, et en ont fait une espèce à part.

Comme le minéral qui nous occupe offre une grande importance, nous énumérerons ici ses principaux caractères. La *brookite* cristallise dans le système du prisme droit à base rhombe, mais un grand nombre de ses cristaux se présentent sous la forme de tables rhomboïdales ou hexagonales, d'une très-faible épaisseur, et c'est de cette circonstance que dérive le nom imposé à la *brookite* par Haüy. Son aspect varie avec le pays d'où elle provient.

Parmi les variétés de ce minéral, nous citerons : la *brookite* cristallisée, qui se présente en lames très-minces d'un brun plus ou moins foncé, ou en cristaux noirs terminés par deux pyramides, ou enfin en très-petits cristaux prismatiques d'un beau rouge; la *brookite* lamelliforme, dans laquelle les cristaux tubulaires ont acquis une extrême minceur et sont implantés de champ sur différentes roches, en général granitiques et porphyriques; enfin la *brookite* aciculaire, que plusieurs minéralogistes rapportent à une autre espèce. Elle se présente en aiguilles parallèles, réunies en petits faisceaux, qui se croisent sous des angles de 60 degrés.

La *brookite* a été trouvée sur un rocher de quartz qui contient aussi du titane, aux environs de Saint-Christophe en Oisans, dans le département de l'Isère. Depuis, on l'a retrouvée dans les roches du Saint-Gothard et dans celles du mont Blanc, spécialement à la Tête-Noire. Elle existe aussi en Angleterre, à Tremadock et au mont Snowdon, dans le nord du pays de Galles. La variété qui, comme nous l'avons dit, cristallise en prismes noirs bipyramidaux et qui a reçu le nom spécial d'*arkansite*, a été découverte aux Etats-Unis, dans l'Arkansas, près de Magnet Cove et des Hot springs. On a aussi observé la *brookite* dans les monts Ourals; elle existe en tout petits cristaux dans les lavages d'or des environs de Miask. On la cite aussi dans les sables aurifères de la Caroline du Nord en Amérique. Enfin, on a prétendu qu'elle se rencontre dans les tufs volcaniques du Val del Bove à l'Etna, en association avec le rutile.

Plusieurs savants se sont préoccupés de la reproduction artificielle de la *brookite*. M. Daubrée y est parvenu en faisant réagir l'un sur l'autre, à une température très-élevée, le chlorure de titane et la vapeur d'eau; plus récemment, M. Hautefeuille a aussi résolu le problème en faisant agir au rouge l'acide chlorhydrique gazeux sur un mélange d'acide titanique, de silice et de fluosilicate de potasse. Obtenue ainsi, la *brookite* se présente en lames cristallines d'une grande fragilité. M. Hautefeuillle est également arrivé à produire artificiellement de l'arkansite. Pour cela, il réalise l'opération dont nous venons de parler dans un vase fabriqué en charbon de cornue.

BROOKLYN, ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord dans l'Etat de New-York, sur l'île de Long-Island, vis-à-vis de New-York, dont elle forme comme un faubourg, et dont elle n'est séparée que par le petit détroit dit *East-River*. La population de cette ville a suivi une progression ascendante prodigieuse : en 1810 elle était de 4,402 hab., en 1840 de 15,000 hab., en 1850 de 96,000 hab. et aujourd'hui elle sélève à 125,000 hab. Port, chantier fédéral de constructions maritimes; importantes fabriques et manufactures. Brooklyn fut, le 27 août 1776, le théâtre d'une bataille sanglante dans laquelle les Américains furent défaits par les Anglais. Au point de vue artistique, cette ville, comme toutes les cités américaines, ne renferme rien de bien remarquable, nous devons cependant mentionner l'hôtel de ville, où l'on a essayé de remplacer par la recherche et le luxe l'harmonie des proportions. Mais ce qui attire l'attention à Brooklyn, ce sont les travaux hydrauliques et les constructions navales du port. Le bassin, appelé *Dock Atlantique*, est l'une des plus colossales constructions de l'Union.

BROOKS (Charles), poëte et traducteur américain, né en 1813 à Salem (Massachussetts). Il est ministre protestant à Newport (Rhode-Island). On a de lui deux volumes de *Poésies*, et de nombreuses traductions en prose et en vers de livres allemands. Il en a fait un choix sous le titre de *German Lyrics* (1853).

BROOKS (Charles-Shirley), littérateur anglais, né en 1816, renonça à la jurisprudence pour se consacrer à la littérature et au journalisme, où il eut des débuts heureux. Il donna aux théâtres de Londres plusieurs pièces, dont les plus connues sont : *Notre nouvelle gouvernante*, comédie de caractère fréquemment représentée; *Honneurs et richesses*, comédie d'intrigue; la *Créole*, drame. Rédacteur du *Morning Chronicle*, et chargé du compte rendu des séances parlementaires dans ce journal, il parcourut ensuite la Russie, la Syrie et l'Egypte (1854). Une partie de ses lettres fut réimprimée sous ce titre : les *Russes du sud* (1855). Il collabore activement à la rédaction du *Punch*. On a de cet écrivain quelques romans : *Aspen Court ;* le *Nœud gordien ;* la *Corde d'argent*. Il est également connu par ses lectures ou entretiens populaires.

BROOKVILLE, ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans l'Etat de l'Indiana, à 61 kilom. N.-O. de Cincinnati, sur le White-Water; 5,600 hab. Commerce très-actif; imprimeries, nombreuses usines, papeteries, manufactures de coton.

BROOMAN (Louis), jurisconsulte et musicien belge, né à Bruxelles en 1527, mort en 1597. Bien qu'il fût aveugle de naissance, il s'adonna avec succès à l'étude de la jurisprudence et des arts libéraux, et s'acquit une grande réputation. Il était, dit Vossius, docteur dans les arts libéraux, licencié en droit et le prince de la musique. Il ne nous est rien resté de lui. — Son petit-fils, Louis BROOMAN, mort en 1667, prit le grade de docteur en droit et se fit connaître par ses poésies latines et flamandes. On a de lui un poëme intitulé : *Serenissimo principi Ferdinando Austriaco... felicissimum in aulam oppidumque Bruxellense ingressum adgratulatur L. Broomanus* (Bruxelles. 1635, in-4°).

BROOME (Guillaume), poëte et littérateur anglais, mort à Bath en 1745. Après avoir débuté par une traduction en prose de l'*Odyssée*, dans laquelle il eut pour collaborateurs Oldisworth et Ozell, il fut mis en relation avec Pope, qui le chargea de divers travaux. Le célèbre poëte, ayant résolu de publier la traduction en vers de l'*Odyssée*, en fit traduire huit chants par Broome, lui confia en outre la rédaction de toutes les notes et lui donna pour rémunération 500 livres sterling, avec une centaine d'exemplaires. Broome se plaignit vivement d'une rétribution si modique et accusa Pope d'être un homme plus qu'intéressé. Celui-ci s'en vengea en parlant de Broome avec le plus grand mépris, notamment dans son poëme satirique intitulé : la *Dunciade*, ou la *Guerre des sots*. Si l'on en croit Johnson, Broome était un véritable érudit, un versificateur pur et un homme tout à fait étranger aux usages du monde. On a de lui un recueil de *Poésies* et la traduction d'odes d'Anacréon, publiées dans le *Gentleman's Magazine*.

BROONS, bourg de France (Côtes-du-Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. S.-O. de Dinan; pop. aggl. 960 hab. — pop. tot. 2,758 hab. Minoteries. Ruines du château de la Motte-Broons, où est né Bertrand Duguesclin, et près desquelles on a élevé une colonne de granit à la mémoire du grand capitaine.

BROQUARD ou **BRONQUARD** (Jacques), théologien et traducteur français, né à Thionville vers 1588, mort en 1660. Il appartenait à l'ordre des jésuites, et s'est fait connaître par la traduction de plusieurs ouvrages de piété, notamment du *Pédagogue chrétien* du jésuite Ph. Oultremann, ouvrage publié à Mons en 1641 (3 vol. in-8°), et souvent réimprimé.

BROQUART ou **BROCARD** s. m. (bro-car). Vén. Cerf d'un an; chevreuil à son premier

bois. ‖ *Vieux broquart*, Chevreuil qui a plus de deux ans.

BROQUE s. m. (bro-ke). Hort. Syn. de BROCOLI.

— Techn. A été dit pour BROQUETTE de tapissier.

— Bot. Syn. vulg. de BRANCHE-URSINE.

BROQUE (LA), commune de France (Vosges), arrond. et à 40 kilom. de Saint-Dié, sur la Bruche; 2,689 hab. Commerce de bière, vins et cuirs. Ruines du château de Salm.

BROQUÉ, ÉE (bro-ké) part. pass. du v. Broquer : *Poisson* BROQUÉ.

BROQUEDENT s. m. (bro-ke-dan). Dent courbée. ‖ Vieux mot fam.

BROQUELINE s. f. (bro-ke-li-ne — rad. *broque;* étym. douteuse). Techn. Botte de feuilles de tabac. ‖ Bout de manoque.

BROQUER v. a. ou tr. (bro-ké — rad. *broque* pour *broche*). Pêch. Accrocher à l'hameçon pour servir d'amorce, en parlant d'un petit poisson : BROQUER *un goujon.*

BROQUETEUR s. m. (bro-ke-teur — rad. *broque* pour *broche,* dans le sens de *fourche*). Agric. Ouvrier qui entasse les gerbes et les charge sur les voitures.

BROQUETTE s. f. (bro-kè-te — dim. de *broque* pour *broche*). Techn. Petit clou à tête plate, particulièrement employé par les tapissiers.

— Collectiv. Quantité indéterminée de ces petits clous : *Acheter de la* BROQUETTE. *Clouer avec de la* BROQUETTE.

BROQUILLE s. f. (bro-ki-lle; *ll* mll. — dim. de *broque*, proprement fétu, menu morceau de bois). Argot. Minute. *J'en ai pour vingt* BROQUILLES.

— *Vol à la broquille,* Genre de vol qui consiste à s'introduire chez un bijoutier ou un joaillier et à substituer un objet en faux à un objet de prix.

— **Encycl.** Après avoir examiné du dehors une épingle ou une bague placée à l'étalage, le voleur à la *broquille* en fait faire une exactement semblable par un ouvrier de sa bande. Il vient ensuite marchander celle qu'il convoite, et comme le prix, quel qu'il soit, lui paraît toujours trop élevé, il rend au marchand le bijou qu'il a fait fabriquer et garde le bon. D'autres broquilleurs contrefont les pièces d'un commerce courant, telles que les anneaux ordinaires, dont les bijoutiers ont toujours un ou plusieurs groupes à la disposition des acheteurs. L'un d'eux marchande et achète une pièce du groupe, en ayant soin de faire l'échange de telle sorte que le marchand accroche à sa vitrine un paquet d'anneaux en cuivre doré, tandis que le voleur s'esquive avec les anneaux d'or.

BROQUILLER v. a. ou tr. (bro-ki-llé; *ll* mll. — rad. *broquille*). Argot. Voler à la broquille.

BROQUILLEUR, EÛSE s. (bro-ki-lleur, eu-ze; *ll* mll. — rad. *broquille*). Argot. Celui, celle qui vole à la broquille.

BROS s. m. (bro). Techn. Corps étranger dans le papier collé.

BROSAMER ou **BROSHAMER** (Hans), graveur allemand, né à Fulde, vers 1506, travaillait dans cette ville de 1530 à 1550. On le croit élève d'Aldegrever. Il était bon dessinateur et il a gravé sur cuivre et sur bois des sujets de sa composition. Parmi les pièces qu'il a gravées sur cuivre, on remarque : *Dalila et Samson; Salomon adorant les idoles; Bethsabée au bain;* la *Vierge; Jésus au temple;* le *Christ en croix* (1542); le *Jugement de Pâris;* l'*Enlèvement d'Hélène* (1549); *Vénus et l'Amour; Hercule étouffant Antée; Laocoon; Lucrèce* (1537); *Marcus Curtius;* un *Combat de cavaliers;* le *Joueur de luth;* le *Baiser;* le *Mari subjugué par sa femme;* une *Chasse au sanglier et à l'ours;* une *Chasse au cerf;* les portraits de Jean de Henneberg, abbé de Fulde, et de George Wicelius, théologien de la même ville. Brosamer a gravé sur bois : la *Création d'Eve* (1550); *Eve persuadant à Adam de manger du fruit défendu; David et Bethsabée;* la *Reine de Saba; Jésus tenté par le démon;* la *Sainte Famille;* diverses figures de saints; un *Prédicateur faisant un sermon,* une *Ecurie,* etc.

BROSBOELL ou **BROSBOLL** (Charles), littérateur et auteur dramatique danois, né en 1820 dans le Jutland. Il était depuis quelque temps à l'Académie des beaux-arts de Copenhague, où il apprenait la peinture, lorsqu'il devint orphelin. Se trouvant sans fortune, il entra, pour gagner sa vie, dans le journalisme, et depuis lors il a composé un assez grand nombre de romans et de pièces de théâtre, qui dénotent en lui un talent facile et un esprit observateur. Presque tous ses ouvrages ont été traduits en allemand, en hollandais et en anglais. Ce sont, parmi les romans : le *Parentage* (1839); les *Conflits de la vie* (1844); *Contes et Légendes du Jutland* (1848); *Récits de château* (1853). Au théâtre, il a donné : les *Deux étudiants* (1838); le *Fils du contrebandier* (1839); les *Fils d'Eiagh* (1845); *Ayella* (1847); *Jane Tuyou* (1849), etc.

BROSCHI (Charles), célèbre chanteur du XVIIIe siècle. V. FARINELLI.

BROSELEY, ville d'Angleterre, comté de Shrop, à 21 kilom. S.-E. de Shrewsbury; 5,359 hab., sur la Severn. Importante exploitation de houille et de fer, fonderies; fabrique de tabac, pipes, pots à fleurs, briques réfractaires.

BROSIME s. m. (bro-zi-me — du gr. *brosimos,* comestible). Bot. Genre d'arbres, de la famille des artocarpées, qui habite l'Amérique, et renferme, entre autres espèces, l'arbre à la vache ou *galactodendron : Les* BROSIMES *ont quelque ressemblance avec les figuiers; leurs fruits ont la grosseur d'une petite châtaigne.* (Hœfer.)

BROSIUS (Jean-Thomas), annaliste allemand du XVIIIe siècle. L'électeur palatin le nomma son conseiller intime pour les duchés de Berg et de Juliers, et il devint syndic de l'ordre Teutonique. On a de lui : *Annales Juliæ montiumque comitum, marchionum et ducum* (Cologne, 1721, 3 vol. in-fol.), vaste compilation historique que quelques-uns attribuent à Jean Buchel.

Broskovano, opéra-comique en deux actes et en prose, paroles de MM. Scribe et Henri Boisseaux, musique de M. Louis Deffès, représenté au Théâtre-Lyrique le 29 septembre 1858. Le soldat Constantin ayant tué sur la grande route un seigneur richement vêtu, avec lequel il avait eu une querelle, se fait passer, aux yeux de l'aubergiste Jovitza, pour Basile, le prétendu inconnu de la fille de Jovitza. La jeune Hélène devient l'épouse de Constantin, et c'est alors que le vrai Basile arrive. On prend le nouveau marié pour Broskovano, un chef de brigands, la terreur de la contrée; mais tout s'éclaircit enfin : c'est Constantin, au contraire, qui a tué le bandit et délivré ainsi les habitants d'un ennemi implacable. Le premier acte de ce faible livret, rappelle, avec désavantage, les *Méprises par ressemblance,* de Patrat. La direction ne comptait guère sur cette pièce, et Scribe qui, aux répétitions, avait fini par douter comme les autres, annonça qu'il ne se nommerait pas. Or, pendant qu'un succès inattendu se décidait, Scribe était au congrès de Bruxelles, en sorte qu'il ne put revenir sur la décision qu'il avait prise. Boisseaux fut donc nommé seul. La brochure et la partition portent le nom de Scribe. La musique parut très-agréable, et l'on bissa, au premier acte, les couplets militaires de Constantin, dont le motif sert de début à l'ouverture de l'opéra, et la légende du vampire. Le quatuor du deuxième acte est remarquable de facture.

BROSME s. m. (bro-sme). Ichthyol. Genre de poissons des mers du Nord, voisin des gades, et assez semblable à la lotte : *On sale les* BROSMES *comme la lingue et la morue.*

BROSQUE s. m. (bro-ske — du gr. *bibroscô,* je dévore). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, plus connu sous le nom de céphalote.

BROSSAC, bourg de France (Charente), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S.-E. de Barbezieux, sur une éminence; pop. aggl. 317 hab. — pop. tot. 1,136 hab. Commerce de bestiaux, grains et vins pour distillerie.

BROSSAGE s. f. (bro-sa-je — rad. *brosser*). Action de Brosser : *Vers les trois heures et demie, les apprêts de départ, le* BROSSAGE *des chapeaux, le changement des habits, tout s'opéra simultanément.* (Balz.)

— Constr. Action d'enlever la poussière des pierres, après les avoir taillées.

BROSSAILLES, anc. forme de BROUSSAILLES.

BROSSARD (David ou Davy), agronome français du XVIe siècle, était bénédictin à l'abbaye de Saint-Vincent près du Mans. On a de lui : la *Manière de semer et faire pépinière d'arbres sauvageons, enter toutes sortes d'arbres, etc., avecques un autre traité de la manière de semer graines en jardin* (Paris, 1552). Ce petit ouvrage, qui a été plusieurs fois réimprimé, est très-remarquable, surtout, dit Dupetit-Thouars, « parce que l'auteur, au lieu de chercher dans les anciens les principes de la culture, les déduisit de sa propre expérience. »

BROSSARD (Sébastien DE), musicographe et compositeur, chanoine et maître de musique des cathédrales de Strasbourg et de Meaux, né vers 1660, mort en 1730. Il a publié le premier *Dictionnaire de musique* (1703, in-fol.) qu'on ait eu en français, ouvrage dont J.-J. Rousseau a démontré l'insuffisance, mais auquel il n'a pas assez rendu justice, et dont il a même tiré parti pour son propre dictionnaire. Brossard a composé des morceaux de musique d'église, et il avait formé une collection assez riche de musique sacrée et profane, qu'il légua à Louis XV et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale.

BROSSARD (Amédée-Hippolyte, marquis DE), général, né dans la Seine-Inférieure en 1784. Il fit une grande partie des campagnes de l'Empire, fut attaché en 1830 au corps expéditionnaire d'Alger, et joua un rôle assez brillant dans les guerres d'Afrique. En 1839, il passa devant un conseil de guerre, accusé de concussion et d'excitation au mépris du gouvernement. Il fut acquitté, mais mis à la retraite. On a de lui quelques écrits, entre autres des *Mélanges sur l'Afrique* (1838, in-8°).

BROSSARD (Noël-Mathurin), jurisconsulte français né à Chalon-sur-Saône en 1789. Il se fit recevoir docteur en droit et entra dans la magistrature. On a de lui quelques ouvrages, entre autres : *Traité de la juridiction civile et judiciaire du juge de paix* (Paris, 1824, in-8°); *Etudes morales et littéraires pour la jeunesse* (Paris, 1825).

BROSSE s. f. (bro-se. — Ce mot, ainsi que ses congénères, l'espagnol *broza* et l'italien *brossa*, est d'origine germanique et se rapporte à l'allemand *büerste*, brosse, *borste*, soie de cochon. On voit déjà par la signification de ce dernier mot quelle était la valeur exacte de *brosse :* c'était *poil*, le nom de la matière avec laquelle était fait l'instrument. Cette signification est encore plus apparente dans le mot *brosse* signifiant *pinceau;* évidemment on n'a pas nommé le pinceau ainsi parce qu'il *brossait,* mais parce qu'il était formé de poils. A côté de la forme *brosse*, nous avons, dans le vieux français, une autre forme, *brousser,* qui s'est conservée dans le mot *rebrousser*, littéralement aller à contre-poil, à *rebrousse-poil.* C'est à cette dernière forme que doivent être rapportés les dérivés, tels que *broussailles*, taillis, épines, ronces; l'analogie n'est pas difficile à saisir. On devait, à l'origine, employer aussi bien des sommités d'arbustes, tels que le genêt, à faire des brosses ou des balais, que des crins d'animaux. Le mot *brouter* se rattache encore à ce radical par l'intermédiaire du vieux français *broust*, *brout*, pousse des jeunes taillis au printemps; *brouter*, c'est littéralement manger le *broust.* Le mot *bourre* appartient aussi à cette famille. Voir, pour plus de détails, l'article spécial qui lui est consacré. Si maintenant nous voulons connaître quel est le thème primitif auquel doit être rapporté ce radical germanique, nous trouvons que c'est la racine indo-européenne *vrih*, *vridh*, qui a le sens générique de croître, pousser, etc., et s'applique par conséquent aussi bien aux plantes qu'aux excroissances animales qui en rappellent la nature). Ustensile formé de filaments souples et élastiques, taillés au même niveau et ajustés ensemble sur une même plaque, pour être employé à divers usages de propreté : BROSSE *d'habits.* BROSSE *à dents.* BROSSE *à cheveux.* BROSSE *à ongles. C'est la troisième fois que je vous ordonne de m'acheter une* BROSSE. (X. de Maistre.) *Il sait comment on coupe les poils d'une* BROSSE *dans les draps d'un ami.* (F. Soulié.) *Il avait autant de* BROSSES *pour les mains qu'une femme en a pour sa toilette.* (Balz.) *Laissez-moi donner un dernier coup de* BROSSE *à votre habit.* (G. Sand.)

— A signifié Broussailles, bois, forêt.

— Fig. Examen critique : *Mon cher, dit-il, la critique est une* BROSSE *qui ne peut pas s'employer sur les étoffes légères, où elle emporterait tout.* (Balz.)

— *Brosse à barbe,* Pinceau pour savonner la barbe. Cette locution, donnée par l'Académie, n'est plus usitée; on dit PINCEAU À BARBE.

— *Tailler en brosse*, En parlant des cheveux et de la barbe, les tailler courts et égaux, ce qui leur donne l'aspect d'une brosse : *C'était un homme de soixante ans, ayant les cheveux blancs* TAILLÉS EN BROSSE. *Le poil rude et court, la joue* EN BROSSE, *une barbe sanglière : on voit d'ici l'homme.* (V. Hugo.)

— Peint. Pinceau en soies de porc, dont les peintres se servent ordinairement pour étendre les couleurs sur la toile : *Elle prenait la* BROSSE *chez un peintre, la maniait par raillerie, et faisait une tête assez crânement pour produire un étonnement général.* (Balz.) ‖ Travail, effet obtenu à l'aide de la brosse : *Il copiait les tableaux des vieux maîtres, en se pénétrant de leurs procédés; aussi sa* BROSSE *est-elle une des plus savantes.* (Balz.) ‖ Fig. Travail léger, rapidement fait, exécuté sans aucun soin : *Les pièces, aujourd'hui, sont faites à la* BROSSE, *comme les décorations.* (Th. Gaut.) ‖ Fam. *Passer la brosse,* Effacer : *Je vous supplie, au nom de Dieu et très-sincèrement, de passer la* BROSSE *sur cet endroit de votre ouvrage.* (Rancé.)

— Méd. Appareil semblable à une brosse ordinaire, dont on se sert pour frictionner la peau.

— Manég. Espèce d'étrille douce.

— Eaux et for. Buisson qui protége un bois contre les atteintes des bestiaux et des vents.

— Mamm. Poils longs, qui forment des sortes de manchettes aux pattes antérieures de certains ruminants à cornes creuses.

— Entom. Touffe de poils roides, qui se trouve sur diverses parties du corps de certains insectes, tels que les abeilles, quelques chenilles : *C'est par le moyen des* BROSSES *que l'insecte peut marcher et se soutenir dans toutes les positions, et souvent sur les corps les plus lisses.* (Focillon.)

— Bot. *Brosse blanche,* Nom que l'on donne, dans la Vendée, à une espèce de chêne.

— Agric. Instrument aratoire, qui est une espèce de herse.

— **Encycl.** Agric. En agriculture, on donne le nom de *brosses* à des instruments ayant quelque analogie avec la herse, mais agissant d'une manière beaucoup moins énergique. On en connaît deux principaux. Le premier, dont l'inventeur est M. de la Ville-Montbazon, a été appliqué à la destruction des crucifères et de quelques autres plantes qui envahissent les céréales d'automne. « Cet instrument, dit M. E. Gayot, se compose de 90 pièces de bois, d'une largeur de 0 m. 15 sur une longueur de 0 m. 20 et 0 m. 04 d'épaisseur; chacune d'elles est armée de 8 ressorts en fil de fer, soit en totalité 720 ressorts. Ces 90 pièces de bois, réunies sur 6 rangées de 15 chacune, sont maintenues à petite distance, occupant ainsi une superficie de 1 m. 50. Le rapprochement ou la liaison s'opère au moyen de petites cordes de bonne qualité, qui les traversent et leur permettent d'agir simultanément, mais dans une complète indépendance les unes des autres. De la sorte, elles s'appliquent très-efficacement à toutes les ondulations du terrain. L'instrument tout entier, flexible, mobile, se ploie comme une toile; on le met à l'envers sur le petit cheval ou l'âne qui doit le traîner dans les champs de céréales, à la manière de la herse ordinaire. L'opération ne nuit en rien aux graminées, mais il faut qu'elle soit faite en temps opportun. On remarque, en effet, que certaines plantes, particulièrement celles qui poussent dans les blés en automne, ne résistent pas à la moindre blessure reçue sous l'influence d'une température de deux degrés au-dessous de zéro. Voilà pourquoi, dans plusieurs endroits, les cultivateurs s'empressent de balayer énergiquement avec de forts balais d'épines les emblavures d'automne infestées de crucifères, aussitôt que le thermomètre indique l'abaissement de température voulu; mais cette opération n'est pas seulement très-coûteuse, elle est encore impossible lorsque les jours de gelée sont rares. La *brosse* de M. de la Ville-Montbazon a pour effet de la rendre facile et moins dispendieuse.

L'autre instrument auquel on donne le nom de *brosse* est destiné à détruire les insectes qui attaquent ordinairement les turneps dans la première période de leur croissance. Cet engin très-ingénieux se compose essentiellement d'un rouleau et d'un double cylindre garni de *brosses* attachées à un axe monté sur deux roues. Au moyen de deux engrenages, les *brosses* éprouvent un mouvement de rotation qui leur permet de secouer la plante assez fortement pour en détacher les insectes. Ceux-ci sont bientôt après écrasés par le rouleau. L'appareil dont il s'agit n'a pas encore reçu la sanction de l'expérience. S'il remplit le but que se sont proposé les inventeurs Burgess et Key, il rendra certainement de grands services aux cultivateurs, dont les turneps sont souvent dévorés en naissant par des myriades d'insectes, contre lesquels ont échoué jusqu'ici tous les moyens connus.

BROSSE (Louis-Gabriel), écrivain et poëte ascétique français, né à Auxerre en 1619, mort en 1685. Il entra dans l'ordre des bénédictins de Saint-Maur, et mourut à l'abbaye de Saint-Denis, où il remplit avec dévouement l'office d'infirmier. Brosse avait un goût si vif pour la poésie, qu'il a écrit tous ses ouvrages en vers. Nous citerons, entre autres : la *Vie de sainte Euphrosine* (1649); les *Tombeaux et mausolées des rois inhumés dans l'église de Saint-Denis* (Paris, 1656); la *Vie de la très-illustre vierge et martyre sainte Marguerite* (1669), etc.

BROSSE (DE), auteur dramatique du XVIIe siècle. On a de lui cinq pièces de théâtre qui ont été représentées : la *Stratonice*, tragédie en cinq actes et en vers (1644); le *Turne de Virgile*, tragédie (1647), et trois comédies en cinq actes et en vers : les *Innocents coupables* (1645); les *Songes des hommes éveillés* (1646), et l'*Aveugle clairvoyant* (1650). — Son frère, dont la vie n'est pas connue, a laissé une comédie intitulée : le *Curieux impertinent* (1645).

BROSSE (Jean DE), maréchal de Boussac. V. DEBROSSE.

BROSSE (Jacques DE), architecte français. V. DEBROSSE.

BROSSE (Ange de LA). V. LABROSSE.

BROSSE (Gui de LA), médecin et botaniste français. V. LABROSSE.

BROSSE (Pierre de LA) chirurgien français. V. LABROSSE.

BROSSÉ, ÉE (bro-sé) part. pass. du v. Brosser. Nettoyé avec la brosse : *Il portait, pendant trois ou quatre ans, la même redingote noire,* BROSSÉE *avec un soin extrême par son vieux valet de chambre.* (Balz.) *Sa barbe longue et pointue n'est ni peignée, ni* BROSSÉE, *ni lissée.* (Balz.)

— Fig. et pop. Battu, vaincu : *Les Autrichiens furent* BROSSÉS. *Il a été* BROSSÉ *aux échecs. Taisez-vous, ou vous serez* BROSSÉ.

— Peint. Peint ou ébauché à la brosse : *Ce tableau est à peine* BROSSÉ.

BROSSÉE s. f. (bro-sé — rad. *brosser*). Coups de brosse : *Donner une* BROSSÉE *à un paletot.*

— Fig. et pop. Brossée, défaite : *On a donné une bonne* BROSSÉE *aux Russes.*

BROSSÉE s. f. (bro-sé — de *Guy de la Brosse*, méd. franç.) Bot. Genre de plantes, rapporté avec doute à la famille des éricinées, et comprenant un arbrisseau qui croît aux Antilles.

BROSSELARD (Emmanuel), littérateur et administrateur français, né à Paris en 1763, mort en 1840. D'abord avocat, il devint successivement électeur en 1789, membre du conseil général de la Commune, commissaire près les tribunaux civils de Paris; puis il rédigea, sous le Directoire, le journal le *Républicain français*, qui prit plus tard le nom de *Chronique universelle*, et fut supprimé, après le

18 brumaire. Nommé, sous le Consulat, chef du bureau de législation étrangère au ministère de la justice, il occupa, sous la Restauration, le poste de chef du bureau des grâces. Brosselard a publié : une *Ode sur la mort du duc de Brunswick* (1787); une traduction estimée du traité *De officiis* de Cicéron (1792, in-8°); la traduction du *Code général pour les Etats prussiens* (1801, 5 vol. in-8°), en collaboration avec Weiss et Lemierre d'Argy, etc.

BROSSEMENT s. m. (bro-se-man — rad. *brosser*). Action de brosser : *L'expérience a montré que l'étrillement et le* BROSSEMENT *contribuent à la propreté du porc.* (Thaër.)

BROSSER v. a. ou tr. (bro-sé — de *brosse*). Frotter avec la brosse : BROSSER *son habit. Se faire* BROSSER *le corps par son domestique. Il montrait comment doit se panser le cheval de madame, que Constantin ne* BROSSAIT *pas à sa fantaisie.* (Balz.)

> Sois-moi fidèle, ô pauvre habit que j'aime,
> Ensemble nous devenons vieux.
> Depuis dix ans je te *brosse* moi-même,
> Et Socrate n'eût pas fait mieux.
>
> BÉRANGER.

‖ Nettoyer avec la brosse les habits de : *J'ai* BROSSÉ *monsieur tout le matin.* ‖ Frictionner avec la brosse le corps de : *Se faire* BROSSER *par son domestique.*

— Fig. et pop. Vaincre, battre, sans doute en supposant ironiquement que les coups donnés sont destinés à secouer la poussière : *Ce maraudeur a été surpris, et on l'*A BROSSÉ. *Je veux vous* BROSSER *aux échecs.*

— Peint. Peindre ou ébaucher avec la brosse : BROSSEZ *une toile de vingt pieds, sur un sujet historique, vous passerez pour un artiste sérieux.* (Th. Gaut.)

— Argot des employés. *Brosser son habit*, Etre mandé devant un chef d'administration, pour y recevoir une semonce. Cette phrase, on ne peut plus vulgaire, quand elle est prise dans son sens *propre*, fait dresser les cheveux sur la tête de l'employé fautif. Un garçon ouvre la porte, et d'une voix grave laisse tomber un nom. Toutes les têtes se lèvent. Gare à celui que le directeur invite à comparaître devant lui. Le malheureux pâlit; il pivote sur sa chaise, se dresse comme si un ressort le poussait, quitte ses manches de lustrine et... donne un coup de brosse à son habit afin de paraître décemment devant son chef. Il suit le garçon, et, pendant ce temps, les commentaires roulent sur son compte parmi ses collègues : un tel *a brossé son habit; il va recevoir un suif.* Tout le bureau est en éveil, et dès que l'employé reparaît, on l'entoure, on le questionne; mais s'il a réellement reçu une admonestation, il ne manque pas de cacher son trouble et de dire que M. le directeur avait une confidence importante à lui faire, une confidence relative à son avancement. Nous avons connu, et nous le connaissons encore, car, en écrivant ces lignes, nous le voyons assis à trois pas de notre bureau, un employé de la Ville qui, lorsque son cerbère l'avait mandé dans son cabinet, disait invariablement à ses camarades de chambrée qu'il venait de recevoir une gratification. Comme il en avait reçu une douzaine de ce genre dans l'année, l'administration jugea prudent de se priver de ses services, sous le prétexte fallacieux qu'en allant ce train-là, il mettrait à sec la caisse réservée aux gratifications.

— v. n. ou intr. Véner. Courir à travers les bois, les buissons, qui portaient autrefois le nom de *brosse : Le cerf* BROSSE. *Nous* BROSSÂMES *deux heures durant. Quand un cerf traverse un fort sans suivre aucun chemin,* IL BROSSE. (E. Chapus.)

Se brosser v. pr. Brosser ses vêtements : BROSSEZ-VOUS, *votre habit est couvert de poussière.*

— Etre brossé, devoir être brossé : *Cette étoffe est si légère qu'elle ne* SE BROSSE *pas sans danger. Un chapeau de prix ne* SE BROSSE *pas ainsi.*

— Loc. fam. *Se brosser le ventre*, Etre privé de manger : *Pendant que les deux gloutons se gobergeaient, moi je* ME BROSSAIS LE VENTRE. ‖ S'emploie au fig. avec le sens de Etre privé de quelque chose et s'en moquer : *Je m'en brosse le ventre*, Je m'en moque, je n'y tiens pas. ‖ On dit dans le même sens : *Je m'en bats l'œil.*

BROSSERIE s. f. (bro-se-rî) — rad. *brosse*). Fabrication et commerce des brosses. ‖ Atelier où l'on fabrique des brosses. ‖ Machine rotative qui sert à exécuter le brossage des draps.

BROSSES (DE), célèbre magistrat, historien et archéologue français. V. DEBROSSES.

BROSSET (Marie-Félicité), orientaliste, né à Paris en 1802. Il étudia la plupart des langues de l'Orient, fut ensuite obligé de se faire compositeur et correcteur d'imprimerie pour vivre, et enfin, au commencement du règne de Louis-Philippe, alla se fixer en Russie, où il devint professeur de littérature arménienne et géorgienne, membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg, bibliothécaire (1842), conseiller d'Etat, etc. Il a publié beaucoup de travaux, traductions, notes, mémoires, sur la littérature, la langue, l'histoire, la géographie, etc., de la Géorgie. Ses principales publications sont : *Chronique géorgienne* (1830, in-8°); *Mémoires inédits sur la langue et l'histoire géorgiennes* (1834, in-8°); l'*Art libéral, ou Grammaire géorgienne* (1836, in-8°); *Description géographique de la Géorgie*, par le tzarewitch Wakhoucht, traduite en français, avec cartes (1842); *Rapport sur un voyage archéologique dans la Géorgie et dans l'Arménie* (1849-1851, in-8°); enfin, la traduction de l'*Histoire de la Géorgie* (1849-1857, 2 parties in-4°), et des *Eclaircissements relatifs à l'histoire de la Géorgie* (1851).

BROSSETTE (Claude), érudit, littérateur, né à Lyon en 1671, mort en 1743. Il doit surtout sa célébrité à son édition des *Œuvres de Boileau, avec des éclaircissements historiques* (1716). Ces éclaircissements sont un peu minutieux et quelquefois puérils; mais ils offrent de l'intérêt et ont été souvent mis à contribution. On a publié en 1770 les *Lettres familières de Boileau et Brossette.* Une édition plus complète de cette correspondance a été donnée en 1858 par M. Laverdet, avec une introduction de Jules Janin. Cette édition a été faite sur les manuscrits autographes, payés 4,200 francs. Le premier éditeur les avait payés 85 francs, en 1767, y compris le testament autographe de Boileau; et, son édition faite, les avait remis en vente au prix de 50 francs. On sait que Brossette, avocat à Lyon, s'était, fort jeune encore, mis en tête d'être le commentateur de Boileau. Il avait rendu quelques services au poëte, et il en profita pour s'insinuer, à force d'admiration, de soins et de persévérance, dans l'amitié du vieillard, pour imposer à sa paresse une correspondance assez active, pour obtenir sur sa vie et ses ouvrages des renseignements et des éclaircissements qui devaient

> Aux Saumaises futurs épargner des tortures.

Le voyant si exclusivement préoccupé de cet objet unique, l'auteur du *Lutrin* lui dit un jour : « A l'air dont vous y allez, vous saurez mieux votre Boileau que moi-même. » Brossette a donné aussi une édition de *Régnier*, avec des notes intéressantes. On a perdu son commentaire sur Molière, et on doit d'autant plus le regretter, qu'il avait reçu des renseignements de Despréaux, de Baron et autres personnes bien informées. La *Correspondance entre Boileau-Despréaux et Brossètte* a été publiée par Laverdet (1858, in-8°).

BROSSEUR s. m. (bro-seur — rad. *brosse*). Domestique spécialement chargé du nettoyage des vêtements : *J'ai renvoyé mon* BROSSEUR. *Chaque officier de l'armée a son* BROSSEUR. ‖ Ouvrier qui frotte les appartements : *Faire venir les* BROSSEURS *pour préparer un logement.*

— Techn. Règle avec laquelle le régleur de papier égalise la longueur des plumes.

— Peint. Artiste qui fait usage de la brosse : *Le Tintoret, le plus grand remueur de machines, le plus intrépide* BROSSEUR *qui ait jamais existé, et qui ait gagné de vitesse Luca fa presto.* (Th. Gaut.)

BROSSIER s. m. (bro-sié — rad. *brosse*). Individu qui fabrique ou vend des brosses et quelques objets du même genre.

BROSSIER (Marthe), illuminée française, née à Romorantin, d'un tisserand de cette ville, vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. L'existence singulière de cette fille a été racontée par Duchesne dans ses *Antiquités des villes de France.* C'est surtout d'après cet auteur que nous allons, à notre tour, l'esquisser à grands traits.

Les scandales religieux d'Aix (1610), de Loudun (1632) et de Louviers (1633) étaient loin encore; bien loin, Louise et Madeleine Bavent, les nonnes maladives, hystériques, folles. Le triomphe de Satan ne doit être définitif qu'au XVIIe siècle. Au XVIe cependant, les *possédées* sont nombreuses déjà, et déjà les intéressés s'en servent comme d'instrument de propagande. Ainsi fit-on à l'égard de Marthe Brossier.

Tout enfant encore, cette jeune fille fut atteinte d'une maladie intermittente en ses crises, et dont les symptômes indiquaient certainement une épilepsie : écume à la bouche, yeux égarés, mouvements convulsifs et puis roideur des membres, etc. On préféra la croire en la possession du diable et on la soumit à l'exorcisme; mais l'eau bénite n'y fit rien. Alors le père, abandonnant son métier, auquel il gagnait peu sans doute, se mit à courir le monde avec sa fille, en la montrant aux curieux pour de l'argent.

Lorsqu'il apprit ce singulier et honteux trafic, le parlement intervint, et, par arrêt du 24 mai 1599, ordonna à Brossier et à sa fille de retourner en leur pays de Romorantin et de n'en plus sortir, sous peine de punition corporelle. « Ainsi le diable fut condamné par arrêt. » Mais le clergé ligueur vit ce qu'il pourrait tirer de cette pauvre folle, et, faisant peu de cas de la parole d'un évêque et de l'arrêt d'un parlement, il cria bien fort qu'on étouffait une voix prophétique, dont Dieu voulait se servir pour convaincre les hérétiques. Allant plus loin encore, il fit enlever la jeune fille et la fit conduire à l'abbaye de Sainte-Geneviève, que dirigeait l'abbé Joseph Le Foulon. Ce furieux ligueur gagna à prix d'argent quelques médecins, qui déclarèrent Marthe Brossier vraiment possédée de l'esprit malin; puis, après l'avoir catéchisée, il la lança en avant contre les ennemis de son parti.

Le célèbre docteur Marescot voulut convaincre de supercherie la prétendue démoniaque; il voulut protester au nom de la science, mais sa voix fut étouffée par les ligueurs intéressés. Le parlement intervint alors une seconde fois, ordonna que l'arrêt rendu le 24 mai 1599 fût exécuté, et fit en outre saisir le temporel des deux plus ardents protecteurs de la jeune fille : Alexandre de La Rochefoucauld, abbé de Saint-Mesmin d'Orléans, prieur de Saint-Martin, et son frère le cardinal-archevêque de Clermont et abbé de Sainte-Geneviève. L'abbé de La Rochefoucauld ne se tint pas encore pour battu et emmena ce jouet des ambitieux à Rome, dans l'espoir que le pape prendrait en main sa cause, qui était devenue celle des ligueurs, celle de l'Eglise, la sienne propre; mais le pape, prévenu de l'imposture, ne voulut pas recevoir la prétendue démoniaque. Elle mourut à quelque temps de là.

Comme on le voit, à cette époque de foi aveugle, le charlatanisme le plus grossier était un des moyens les plus puissants de prosélytisme, nous pourrions dire d'abrutissement. Marthe Brossier, comme toutes ses pareilles, se prétendait possédée du diable. A ce titre, elle était douée de toutes sciences, possédait toutes les langues et devait éprouver une aversion instinctive à l'approche de tout objet sacré. Or, voici comment cette pauvre fille, exploitée par d'habiles et âpres jongleurs, parvenait à démontrer sa mission infernale. L'official d'Orléans, qui se défiait de cette possédée, lui annonça un jour qu'il allait l'exorciser en lui récitant de saintes prières, et il conjugua deux verbes latins. Aussitôt voilà notre démoniaque qui se met à exécuter toutes les convulsions et toutes les cabrioles de son répertoire; elle s'élevait parfois à plus de quatre pieds de terre. Nos modernes Mogadors ne seraient pas capables d'en faire autant : nous dégénérons. Une autre fois, l'évêque d'Angers, qui pratiquait aussi un grand scepticisme à son endroit, l'invita à sa table et fit verser à son insu de l'eau bénite dans son verre. Notre démoniaque l'avala sans plus de convulsions que si c'eût été un verre d'eau sucrée. Ensuite l'évêque la fit approcher d'un bénitier où l'on avait versé de l'eau ordinaire, et voilà Marthe qui se roule par terre, grince les dents, écume et fait les grimaces les plus diaboliques. Feignant alors de la vouloir exorciser, l'évêque prit un Virgile, et lut d'une voix grave le premier vers de l'*Enéide ; Arma virumque cano...* Cet hémistiche porta les convulsions de notre possédée à leur dernier degré de paroxysme. Comme on le voit, c'était de la part de l'évêque d'Angers une véritable démonstration en trois points, un sermon dans toutes les règles du syllogisme.

Telle est, bien abrégée, certainement, l'histoire de Marthe Brossier. Ceux des lecteurs qui seraient curieux de connaître tout au long le singulier épisode qui la rendit un instant célèbre pourront le lire dans un livre devenu très-rare, et qui a pour titre : *Discours véritable sur le fait de Marthe Brossier de Romorantin, prétendue démoniaque* (Paris, 1599).

Le théâtre espagnol possède en son répertoire et sous ce titre : *Comedia nueva Marta la Romorantina da un ingenio de esta corte*, une comédie-bouffe dont l'héroïne est cette pauvre femme épileptique et folle. Marthe, par un mouvement inconscient, a donné un soufflet à sa mère; sa mère, en colère, a donné sa fille au diable, et le diable bien vite s'est emparé de ce qu'on lui offrait. Marthe a donc le diable au corps, et s'en sert pour rendre victorieux en toutes les circonstances le roi Henri, qui, pour lors, combat les rebelles de Nantes et d'Orléans. Tout à coup survient l'évêque d'Angers; il exorcise la possédée, chasse l'esprit malin, et tous les personnages de s'écrier : *El assombro de la Francia Maria la Romorantina.*

BROSSURE s. f. (bro-su-re — rad. *brosse*). Techn. Couleur appliquée à la brosse sur les peaux.

BROT (Charles-Alphonse), littérateur français, né à Paris en 1809, entra à dix-huit ans dans l'étude d'un avoué, fut ensuite commis chez un banquier et se tourna enfin vers la littérature. Il débuta, en 1830, par les *Chants d'amour* (in-8°), recueil de poésies publiées d'abord en grande partie dans le *Voleur.* Depuis, il a écrit une certaine quantité de romans et de pièces de théâtre. Parmi les ouvrages appartenant au premier genre, nous citerons : *Priez pour elle!* (1833, 2 vol. in-8°); *Ainsi soit-il!* (1833); *Jane Grey* (1835, 2 vol., 8e édit., 1838), qui a fourni le sujet du drame ci-dessous rappelé; *Carl Sand* (1836, 2 vol.); la *Comtesse aux trois galants* (1839, 2 vol.); la *Nuit terrible* (1840); les *Secrets de famille* (1841, 2 vol.); la *Sirène de Paris* (1845, 2 vol.); le *Réveille-matin* (1847, 2 vol.); la *Terre promise* (1849, 2 vol.); *Deux coups de tonnerre* (1853, 2 vol.); *En* 93; le *Bourreau du roi*, etc. Au théâtre, il a donné les drames suivants : *Juliette* (1834); la *Lescombat* (1841), en collaboration avec Antony Béraud; la *Tour de Londres* (1855), *Jane Grey* (1856), en cinq actes, avec M. Eugène Nus; la *Marnière des saules* (Gaîté, 1858), en cinq actes, avec M. Charles Lemaître. M. Alphonse Brot a de plus fourni à divers recueils et journaux des articles de genre, des nouvelles et des poésies.

BROTÈRE s. f. (bro-tè-re — de *Brotero*, botan. portugais). Bot. Genre de plantes, de la famille des byttnériacées, comprenant quelques sous-arbrisseaux qui croissent dans l'Afrique tropicale.

BROTERO (Félix DE AVELLOR), célèbre botaniste portugais, né près de Lisbonne en 1744, mort en 1828, se compromit auprès du saint-office en 1778, et vint à Paris, où il resta jusqu'en 1790. Il eut pour maîtres Daubenton, Vicq-d'Azyr, Brisson, Laurent de Jussieu, et fut admis ensuite dans la société de Condorcet, de Lamarck et de Cuvier. De retour dans sa patrie, à l'époque de la Révolution, il obtint la chaire de botanique et d'agriculture de Coïmbre, fut nommé en 1800 directeur du Musée Royal et du Jardin botanique, quitta cet emploi lors de l'invasion française et se retira dans un faubourg de Lisbonne, où il vécut dans un état voisin de la misère, d'où parvint à le tirer l'intervention généreuse de Geoffroy Saint-Hilaire. En 1821, il fut élu député aux cortès constituantes pour la province de l'Estramadure. Son ouvrage le plus important a pour titre : *Phytographia lusitanica selectior* (1816-1827, 2 vol.). Citons aussi : *Compendio elementar de botanica* (1788, 2 vol. in-8°) et *Flora Lusitana* (1804).

BROTÉROA s. m. (bro-té-ro-a—de *Brotero*, botan. portugais). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionidées, appelé aussi nauemburgie : *Le brotéroa est originaire de l'Amérique australe.* (J. Decaisne.)

BROTHÉE, fils de Vulcain et de Minerve ou d'Aglaé, qui, désespéré de son extrême laideur, se précipita dans le cratère de l'Etna.

BROTHÉE s. m. (bro-té — nom mythol.). Genre de scorpions.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons.

BROTHERS (Richard), illuminé anglais, né à Terre-Neuve vers 1760, mort vers 1830. Il était lieutenant de marine lorsque, ses facultés intellectuelles s'étant dérangées, il fut atteint d'une monomanie religieuse. Brothers se déclara le neveu d'Almighty, prince des Juifs, envoyé pour ramener le peuple dans la terre de Chanaan et le rétablir dans son ancienne splendeur; il annonça la destruction de Londres par un tremblement de terre, la chute des empires de Turquie et de Russie; enfin il prêcha une religion nouvelle, et se fit un certain nombre de prosélytes. Les prédications et les prophéties de Brothers causèrent une certaine agitation qui attira l'attention du gouvernement anglais. Brothers fut arrêté, soumis à l'examen d'une commission médicale et enfermé comme fou à l'hospice de Bedlam, où il mourut. Parmi ses ouvrages, écrits en anglais, nous citerons : *Connaissance révélée des prophéties et des temps, livre écrit sous l'inspiration de Dieu et publié par son ordre sacré* (Londres, 1794, in-8°); *Livre sur la chute des empires de Turquie, d'Allemagne et de Russie* (1794); *Lettre à miss Cott, fille du roi David, et future reine des Hébreux* (1798, in-8°); *Description de Jérusalem avec le jardin d'Eden* (1802), etc.

BROTIER (Gabriel), jésuite, littérateur, bibliothécaire du collége Louis-le-Grand, né à Tannay (Nivernais) en 1723, mort en 1789. L'histoire, les sciences naturelles, l'érudition littéraire, l'archéologie, la théologie, occupèrent tous les instants de cette laborieuse existence. Ses travaux sont aujourd'hui dépassés, mais il n'en a pas moins, en son temps, rendu des services réels que les érudits qui l'ont mis à contribution n'ont été que trop portés à oublier. Il établit surtout sa réputation par ses suppléments latins de Tacite, qui, comme on le sait, ne nous est parvenu que mutilé, et par ses commentaires de cet auteur, dont il donna une édition en 1771. On lui doit encore une édition du *Plutarque* d'Amyot, un *Traité des monnaies romaines, grecques et hébraïques* (1760, in-4°), et divers écrits que les travaux de la critique et de la philologie modernes ont fait oublier.

BROTIER (André-Charles), mathématicien, botaniste et humaniste, neveu du précédent, né à Tannay (Nivernais) en 1751, mort en 1798. Il entra dans les ordres et professa les mathématiques à l'Ecole militaire. Pendant la Révolution, il fut plusieurs fois impliqué dans les complots contre la République, et fut enfin condamné à mort pour sa participation à la conspiration royaliste de Lavilleheurnois (1797), dont le but était l'embauchage des troupes pour les Bourbons. Sa peine fut commuée, et il fut seulement déporté à Cayenne, dont le climat meurtrier lui fit un tombeau l'année suivante. Brotier avait dirigé en 1791 le *Journal général de France*, donné une édition des *Œuvres morales de la Rochefoucauld*, une traduction du *Manuel d'Epictète* (1794), collaboré à l'*Année littéraire*, etc.

BROTONNE (Frédéric-Pascal DE), littérateur français, né à Maureville-sur-Risle en 1797, mort en 1865. Il devint, en 1819, employé à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, dont il finit par être conservateur-administrateur. On a de lui : *Histoire de la filiation et de la migration des peuples* (1837, 2 vol. in-8°); une traduction de l'*Histoire de Don Quichotte de la Manche* (1837, 2 vol. in-8°); *Civilisation primitive* ou *Essai de restitution de la période antéhistorique* (1845, in-8°), etc.

BROTULE s. m. (bro-tu-le). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des gades, comprenant une seule espèce, qui vit dans le golfe du Mexique.

BROU s. m. (brou.— Etym. inconnue; mais voici une phrase de Du Cange qui nous mettra peut-être sur la voie : « Que nulz ne teigne en saine de *broust*. » Cette orthographe primitive rapproche naturellement ce mot de *brout*, pousse d'arbre. V. l'étymologie de ce mot). Enveloppe d'un grand nombre de fruits à noyaux : BROU *de noix, d'amande. La fenêtre était artistement encadrée de bois sculptés, colorés en* BROU *de noix et vernis.* (Balz.) *L'écorce du chêne sert aux tanneurs, le* BROU *de la noix à la teinture.* (Raspail.)

— Comm. *Brou de noix*, ou *Eau de noix*, ou *Ratafia de noix*, Eau-de-vie sucrée dans laquelle on a fait macérer des brous de noix, ou des noix vertes écachées.

— Art vétér. *Mal de brou*, ou *Mal de bois.* V. BROUT.

— **Encycl.** Bot. Dans un sens général, on a quelquefois nommé *brou* l'enveloppe plus ou moins fibreuse qui revêt certains fruits; certains botanistes même ont compris sous ce nom la partie charnue et succulente qui constitue la pulpe des drupes : dans cette acception, *brou* est à peu près synonyme de *mésocarpe*. Mais, dans la pratique, on n'appelle *brou* que le péricarpe charnu du fruit du noyer. Le *brou* est une enveloppe épaisse, qui devient dure, glabre et verte en dehors, blanche en dedans; mais de blanche elle devient noire quand elle subit l'influence de l'air. Les femmes qui ouvrent les noix nouvelles voient, par l'influence du *brou*, leurs mains devenir jaunes, puis d'un noir de bistre, qui ne disparaît que par la chute de l'épiderme. Il fournit une couleur brune dont les menuisiers se servent pour donner au bois blanc une couleur de noyer. Il a une odeur forte et un goût très-amer. Par son infusion dans l'eau-de-vie, on en obtient une liqueur stomachique connue sous le nom de *brou de noix*. Les chimistes qui l'ont analysé y ont trouvé des acides tannique, gallique, malique, citrique, et plusieurs autres substances.

BROU, hameau de France (Ain), commune et à 1 kilom. de Bourg-en-Bresse; 115 hab. Grand séminaire. Ce qui recommande ce hameau, c'est sa magnifique église, dont nous allons donner l'historique et la description. Ce monument, l'un des plus intéressants que nous possédions en France, s'élève à 800 m. environ de la ville de Bourg-en-Bresse, à l'extrémité du faubourg Saint-Nicolas. Sa fondation est due à Marguerite de Bourbon, femme de Philippe II, comte de Bresse et duc de Savoie. Ce prince s'étant cassé un bras à la chasse, en 1480, Marguerite, pour obtenir sa guérison, fit vœu de construire une église et un monastère sur l'emplacement d'un couvent de bénédictins que saint Gérard, évêque de Mâcon, avait fondé, au Xe siècle, dans la forêt de Brou. Le duc guérit, mais la duchesse mourut avant d'avoir pu accomplir son vœu (1483). Ce ne fut qu'en 1511 que Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien Ier et veuve du duc Philibert le Beau, successeur de Philippe II, fit commencer la construction de l'église de Brou. Les artistes et les ouvriers les plus habiles furent mandés de France, de Flandre, d'Allemagne et d'Italie. Michel Colomb ou Coulombe, l'auteur du célèbre mausolée de François II, duc de Bretagne, fut d'abord invité à prendre la direction des travaux de Brou, comme nous l'apprennent des documents publiés dans les *Annales archéologiques* (II, p. 93 et suiv.). Il prépara des plans et des modèles; mais la mort l'empêcha de les exécuter. Il est probable, comme l'a fait remarquer M. Duseigneur dans ses notes sur l'*Histoire de la sculpture française*, d'Emeric David, que les dessins du maître de Tours furent suivis, au moins en partie, par les artistes qui travaillèrent à Brou. Parmi ces derniers, on cite l'architecte allemand Louis van Beughen ou Wamboglen, André Colomban, de Dijon, Philippe de Chartres, et le Suisse Conrad Meyt, comme ayant pris la part la plus active à la construction de l'édifice et à l'exécution des sculptures. Marguerite d'Autriche n'eut pas la satisfaction de voir son œuvre achevée; elle mourut six ans auparavant, en 1530. Le monument fut consacré sous le vocable de Saint-Nicolas de Tolentin. Des augustins de la congrégation de Lombardie étaient venus occuper le couvent dès l'année 1506; ils furent remplacés, en 1659, par des augustins réformés qui restèrent jusqu'en 1790. A cette époque, l'église subit des dégradations regrettables. Devenue monument national, elle servit pendant longtemps de magasin à fourrages, et ne fut rendue au culte qu'en 1814. Depuis, des travaux considérables de restauration ont été entrepris, aux frais de l'Etat, sous la direction de M. Dupasquier, architecte lyonnais.

L'église de Brou fut bâtie dans le style ogival, à une époque (1511-1536) où ce style était presque abandonné partout. La façade principale affecte la forme pyramidale : elle présente, au milieu, un portail large et profond, couronné par un arc surbaissé. Deux portes à plein cintre s'ouvrent dans le fond de cette baie; le pilier qui les sépare supporte la statue de saint Nicolas de Tolentin. La décoration du porche est complétée par une foule d'ornements délicatement travaillés et par diverses figures, au nombre desquelles on remarque celle de saint André, qui passe pour être l'œuvre et le portrait même d'André Colomban, celles du Christ et des anges, celles de Marguerite d'Autriche et de son époux, et celles de leurs saints patrons. Au-dessus du portail règne une galerie à claire-voie, derrière laquelle trois hautes fenêtres ogivales s'ouvrent sur la nef; la fenêtre du milieu a une largeur double de celle des autres. Une seconde galerie, à balustrade évidée, couronne ces trois fenêtres; elle est elle-même surmontée d'un pignon, au centre duquel est pratiquée une rosace qu'entourent trois baies ogivales disposées en triangle. Les façades des bas-côtés s'appuient sur celle que nous venons de décrire, jusqu'au niveau de la première galerie; elles sont percées chacune de deux hautes fenêtres ogivales, que séparent des contre-forts ornés de niches et de statues. Les pignons de ces petites façades ou ailes sont percés de demi-fenêtres ogivales et se relient par des arcs-boutants à la grande façade. Devant la grande porte d'entrée, on voit, incrusté dans le sol, un vaste cadran de pierre horizontal et de forme ovale. Si l'on se place sur la lettre qui indique le mois dans lequel on se trouve, l'ombre que l'on projette au soleil passe exactement sur l'heure qu'il est à ce moment-là. Ce gnomon, qui date du XVIe siècle, a été reconstruit en 1757 par Lalande. Les autres détails extérieurs de l'église offrent peu d'intérêt. Le clocher est une tour carrée, de 82 m. de haut, divisée en six étages et soutenue par des contre-forts.

A l'intérieur, l'église de Brou a de l'élégance, de la majesté; elle est disposée sur le plan de la croix latine, et mesure $68^{m},57$ de longueur dans œuvre, $35^{m},77$ de largeur à la croisée, $29^{m},23$ à la grande nef, et 20 m. de hauteur sous clef de voûte. Les collatéraux sont bordés d'élégantes chapelles. A l'entrée du chœur s'élève un jubé magnifique, large de $11^{m},36$ et haut de $7^{m},80$, percé de trois grandes arcades à voûte surbaissée, et couronné par une balustrade à claire-voie, qui porte sept statues de marbre blanc; deux *Ecce Homo, saint Nicolas de Tolentin, sainte Monique, saint Augustin, saint Antoine et saint Pierre.* Ces statues ont été exécutées par Jean de Louen (de Louhans?), Amé le Picard, Amé Carré et Jean Rolin; elles sont pour la plupart d'un bon style; mais les autres sculptures qui couvrent le jubé paraissent lourdes, malgré la délicatesse de leur exécution. Le chœur renferme les mausolées de Philibert le Beau, de Marguerite d'Autriche et de Marguerite de Bourbon, dont les cercueils ont été retrouvés intacts, en 1856, dans une crypte placée sous le pavage même qui supporte les trois tombeaux. Le mausolée de Philibert le Beau occupe le milieu du chœur : c'est le plus remarquable des trois. Le duc est représenté vivant, couché sur une tablette de marbre noir que soutiennent douze piliers finement sculptés et décorés des statues des sibylles; il est revêtu de son armure et de son manteau ducal; il joint les mains et tourne son visage vers le tombeau de son épouse; sa tête, ceinte de la couronne, repose sur un coussin richement brodé, et sous ses pieds est couché un lion, symbole de la force et de la valeur. Cette belle statue, en marbre blanc, a été ébauchée par Gilles Vambelli et terminée par Conrad Meyt; on pense que le modèle en fut donné par Michel Colomb. Elle est entourée de six petits anges ou génies d'une grâce exquise, qui soutiennent les armes du prince et les attributs de sa puissance. Benoît de Serins a exécuté les deux génies placés à la tête, et celui qui soutient le casque; Onofrio Campidoglio est l'auteur des trois autres. Sous les arcades formées par les piliers qui supportent la composition que nous venons de décrire, une figure de marbre, nue, roidie par la mort et étendue sur un suaire, fait voir le prince, au sein du tombeau, dépouillé de ses grandeurs et paraissant devant Dieu sans voiles. Cette statue, d'un modèle admirable, est l'œuvre de Conrad Meyt. Le mausolée de Marguerite d'Autriche, adossé à l'un des piliers du chœur, est disposé en forme de dais et surchargé de pinacles, de rinceaux; on y voit aussi deux figures de la princesse, l'une qui la montre vivante, la tête ceinte de la couronne ducale et les regards dirigés vers son époux; l'autre qui la représente morte et enveloppée d'un linceul. Le tombeau de Marguerite de Bourbon occupe une large niche en arcade, pratiquée dans la muraille droite du chœur et entourée d'ornements du fini le plus délicat : la statue de la duchesse, en marbre de Carrare, est couchée sur une table de marbre noir, dont le soubassement est orné de petites figures de pleureuses très-expressives. Près du mausolée de Marguerite d'Autriche est la chapelle de la Vierge, où l'on admire un tabernacle, de $5^{m},67$ de largeur sur 4 m. de hauteur, qui comprend plusieurs niches ou cellules ouvragées avec le fini le plus précieux et contenant chacune la représentation en relief d'un épisode de la vie de la Vierge : la niche du milieu, qui est la plus grande, est remplie par l'*Assomption*. Deux grandes figures en albâtre justement estimées, celle de saint André et celle de saint Philippe, sont placées, sous des dais richement sculptés, dans les angles de la chapelle, à droite et à gauche du tabernacle. Nous devons citer aussi comme d'admirables morceaux de sculpture sur bois les stalles du chœur, que l'on croit avoir été exécutées par Pierre Terrasson, de Bourg : elles ont leurs panneaux décorés de scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament sculptées en demi-relief, et sont surmontées, d'un côté, de vingt-quatre statuettes de patriarches et de prophètes; de l'autre, d'un pareil nombre d'apôtres et de saints. Le maître-autel, en marbre de Carrare, a été exécuté récemment d'après les dessins de M. Pollet, architecte; il est décoré de quinze statues en bronze, qui ont été fondues d'après les modèles de M. Legendre-Héral et dorées par le procédé Saulnier; ces statues représentent le Sauveur, les douze apôtres et les deux évangélistes Luc et Marc. La chaire à prêcher est aussi moderne : l'abat-voix est soutenu par des anges dus au ciseau de la princesse Marie d'Orléans. De magnifiques verrières, peintes au XVIe siècle par Jean Brochon, Jean Orquois, Antoine Noisin, ornaient primitivement toutes les fenêtres de l'église et adoucissaient l'éclat de la lumière qui pénétrait dans l'enceinte. Il n'en a échappé qu'un petit nombre à la destruction; les plus remarquables sont celles du chœur, de la chapelle de Gorrevod, de la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs et de la chapelle de Marguerite d'Autriche.

BROU ou **SAINT-ROMAIN-DE-BROU**, ville de France (Eure-et-Loir), ch.-l. de cant., arrond. et à 21 kilom. S.-O. de Châteaudun, sur l'Ozanne; pop. aggl. 1,990 hab. — pop. tot. 2,382 hab. Fabriques de serges, d'étamines et de faïence; commerce de toiles et bestiaux. L'église, du XVe siècle, bien conservée, et une maison en bois classée parmi les monuments historiques, méritent de fixer l'attention.

BROUAGE (*Broagium*), bourg et petit port de France (Charente-Inférieure), arrond. et à 6 kilom. N.-E. de Marennes; 601 hab. Place de guerre sur l'Océan, en face de l'île d'Oléron. Marais salants.

BROUAGE (canal de), petit canal de France, dans le départ. de la Charente-Inférieure; il joint la rive gauche de la Charente, en amont de Rochefort, au bourg de Brouage, qui est réuni à la mer par le chenal du même nom, long de 8 kilom. Le canal, d'une longueur de 14 kilom., fut construit de 1782 à 1807, dans le but de dessécher les marais de Rochefort.

BROUAILLES, s. f. pl. (brou-a-lle, *ll* mll.) Pêch. Intestins de poisson.

— A signifié Entrailles, intestins en général.

BROUARD (Etienne), général français, né à Vire en 1765, mort à Paris en 1833, était avocat lorsqu'il s'enrôla, en 1791, parmi les volontaires écossais. Jeté en prison pour avoir blâmé le régime de la Terreur, il fut rendu à la liberté après le 9 thermidor, fut nommé chef de brigade en 1795, et prit part aux campagnes d'Italie et à l'expédition d'Egypte. Il se trouvait à Malte lorsque les habitants de l'île s'insurgèrent, à la nouvelle de la bataille d'Aboukir. Chargé de les réduire, Brouard les soumit en peu de jours, combattit vigoureusement les colonnes anglaises qui vinrent bloquer la place, fut grièvement blessé, puis fait prisonnier par les Anglais, lorsqu'il revenait en France à bord du *Guillaume-Tell*. De retour en France, Brouard fut nommé commandant de l'île Dieu, et, après avoir pris part aux campagnes de Pologne et de Prusse (1805-1806), il reçut le titre de baron de l'Empire et fut promu au grade de lieutenant général en 1815.

BROUAUT (Jean), en latin **Brevotius**, chimiste et médecin du XVIIe siècle. On ne sait rien de sa vie, sinon qu'il voyagea dans les Pays-Bas. Il se livra à de nombreuses expériences d'analyse chimique, reconnut que toutes les substances alimentaires renferment un principe alcoolique, recommanda comme un spécifique l'usage modéré de l'alcool, et inventa une espèce de fourneau, qui servait à la fois à faire des expériences, à chauffer l'appartement, et à remplir divers usages domestiques, et connu aujourd'hui sous le nom de *fourneau économique*. Ses principaux ouvrages sont : *Traité de l'eau-de-vie* ou *Anatomie théorique et pratique du vin* (Paris, 1646, in-4°), et *Abrégé de l'astronomie inférieure, expliquant le système des planètes* et *autres constellations du ciel hermétique, etc.* (Paris, 1644, in-4°).

BROUBROU s. m. (brou-brou; onomat. imitant le bruit des paroles précipitées). Pop. Personne vive et bruyante : *C'est un* BROUBROU, *mais il est bon enfant.*

BROUCHE s. f. (brou-che). Nageoire de poisson. ‖ Vieux mot.

BROUCHIER (Jean), littérateur et poëte français, né à Troyes, florissait dans le premier quart du XVIe siècle. Outre les *Adages d'Erasme abrégés* (1528, in-8°), et divers commentaires, on a de lui des *Poésies latines* publiées à Paris (1534, in-4°). Ces poésies débutent par des quatrains sur quelques sentences ou proverbes choisis. Un de ces quatrains porte ce titre singulier : *De muliere Tornacensi quæ anno* 1518 *reperta fuit in campania Gallicana, sexum mentita virilem, duas duxisse uxores easque simulato membro virili stuprasse.*

BROUCHOVEN (Jean-Baptiste DE), homme d'Etat flamand, mort à Toulouse en 1681. Il fut conseiller de Flandre à Madrid, membre du conseil d'Etat et des finances des Pays-Bas, et fut chargé de nombreuses missions diplomatiques en Angleterre, à Aix-la-Chapelle, près des princes de l'empire et près des états généraux des Provinces-Unies. Brouchoven acquit un grand renom par son habileté et reçut le titre de baron de Bergeyck. Il avait épousé la veuve de Rubens, Hélène Fourment. — Son fils aîné, Jean DE BROUCHOVEN, né à Anvers en 1644, mort en 1725, fut, comme lui, un homme d'Etat distingué. Il devint successivement surintendant des finances, ministre de la guerre, membre du conseil des Pays-Bas, ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne Charles II, à Versailles et à Utrecht, enfin premier ministre à Madrid. Il prit sa retraite en 1704, et finit ses jours dans une de ses terres des Pays-Bas. — Hyacinthe-Marie DE BROUCHOVEN, frère du précédent, mort à Malines en 1707, entra dans les ordres et devint chanoine de la cathédrale de Gand en 1673; mais il n'en prit pas moins une grande part aux affaires de son pays. Nommé en 1690 membre du conseil suprême de Flandre à Madrid, il devint plus tard conseiller d'Etat, revint dans les Pays-Bas en 1699, et, après avoir pris part aux conférences diplomatiques de Lille, il fut appelé à présider le grand conseil de Malines.

BROUCHION s. m. (brou-ki-onn). Quartier d'Alexandrie où se trouvaient la première bibliothèque et le premier musée. ‖ On écrit aussi BRUCHION.

BROUCKÈRE (Charles-Marie-Joseph-Ghislain DE), économiste et homme politique belge, né en 1796 à Bruges, mort en 1860. Officier d'artillerie dans l'armée des Pays-Bas (1815), il donna sa démission cinq ans plus tard, fit partie, en 1825, de la seconde chambre pour la province de Limbourg, s'efforça d'établir en 1830 une séparation administrative, qu'il croyait suffisante, mais ne tarda pas à épouser complétement la cause de l'indépendance, et joua un rôle brillant dans la révolution belge (1830-1831). Il siégea au congrès, où il vota pour la monarchie représentative, fut nommé ministre des finances par le régent Surlet de Chokier (1831), suivit la députation envoyée près du duc de Nemours, et entra, comme ministre de la guerre, dans le premier ministère du roi Léopold, bien qu'il se fût prononcé contre l'élection de ce prince. Une erreur administrative, qui suscita la censure des chambres (1832), lui fit déposer son portefeuille. Nommé directeur de la Monnaie, il devint l'un des fondateurs et des professeurs de l'Université libre et de l'école de commerce de Bruxelles. En 1835, il proposa la création d'une banque nationale, dont il reçut la direction. De 1841 à 1846, il présida la société de la Vieille-Montagne.

Rentrant de nouveau dans la politique militante (1847), il intervint vivement contre le ministère de Theux, fut élu, en 1848, bourgmestre de la ville de Bruxelles et membre de la chambre des représentants, et il donna aux réfugiés français, après le coup d'Etat du 2 décembre, des marques de sympathie qui furent estimées trop grandes et trop vives au delà de la frontière. Aux élections générales de 1857, il contribua à la victoire du parti libéral. Il était grand-officier de la Légion d'honneur. Adversaire du parti catholique et l'un des chefs du parti libéral, il fut jusqu'à la fin de sa vie un des membres les plus considérables de la chambre des représentants. Il appartenait, comme économiste, à l'école du libre échange et de la liberté commereiale. Son ouvrage le plus important a pour titre : *Principes généraux d'économie politique* (Bruxelles, 1851).

BROUCKÈRE (Henri-Marie-Joseph-Ghislain DE), homme politique belge, frère du précédent, né à Bruges en 1801. Il était procureur du roi au moment où éclata la révolution (1830), à laquelle il se rallia avec empressement, fut nommé conseiller à la cour d'appel de Bruxelles, membre du congrès national, enfin membre de la chambre des représentants, où il n'a cessé de siéger depuis comme l'un des chefs du parti libéral modéré. Il combattit en 1831 le traité des *Vingt-quatre articles*, proposa en 1832 l'abolition de la peine de mort, adhéra au traité de 1839, touchant la division du Luxembourg et du Limbourg, devint gouverneur civil d'Anvers (1840-1844), sous le ministère libéral Lebeau-Rogier et sous le ministère Nothomb, rentra ensuite dans l'opposition, et attaqua vivement l'un des membres du cabinet Van de Weyer, M. d'Anethan, ministre de la justice. Appelé au ministère d'Etat en 1847, il alla en Italie traiter de quelques affaires diplomatiques (1849), puis il eut la présidence du conseil dans le ministère de conciliation formé en 1852. Les principaux actes de son administration furent l'abolition de la contrefaçon, le traité de commerce avec la France et la conversion des rentes. Ne se sentant pas soutenu par une majorité assez compacte, il se retira avec tout le ministère en 1855. Depuis, il a repris son poste à la chambre et son opposition contre la réaction cléricale.

BROUCOLAQUE s. m. (brou-ko-la-ke). Nom sous lequel les Grecs modernes désignent les vampires ou spectres d'excommuniés. ‖ Quelques-uns écrivent BRUCOLAQUE : *Il n'était question, en ce bienheureux temps, que de goules, de vampires, de* BRUCOLAQUES, *d'aspioles, de squelettes, de gibets.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Les Grecs sont persuadés que les excommuniés ne peuvent se putréfier dans leur tombeau, qu'ils apparaissent la nuit comme le jour, et que leur rencontre est très-dangereuse. Un voyageur du XVIe siècle affirme que, dans l'île de Chio, les habitants ne répondent que lorsqu'on les appelle deux

fois, persuadés que les *broucolaques* ne peuvent les appeler qu'une seule fois. Quand un *broucolaque* appelle une personne vivante et que celle-ci répond, le *broucolaque* disparaît, mais celui qui a répondu meurt au bout de quelques jours. Il n'est qu'un moyen de se garantir de l'influence funeste des *broucolaques*, c'est de les déterrer, et de les brûler après avoir récité sur eux des prières : le corps ainsi réduit en cendres ne reparaît plus jamais. Un voyageur qui parcourut le Levant dans le XVIIe siècle rapporte l'anecdote suivante : Un homme, étant mort excommunié, fut enterré sans cérémonie dans un lieu écarté, et non en terre sainte. Les habitants furent bientôt effrayés par d'horribles apparitions, qu'ils attribuèrent à ce malheureux. On se décida à ouvrir son tombeau, et l'on trouva son corps enflé, mais sain et bien dispos ; ses veines étaient gonflées du sang que le vampire avait sucé ; on reconnut, à n'en pas douter, que c'était un *broucolaque*. On délibéra sur ce qu'il y avait à faire, et l'on résolut de couper ses membres et de les faire bouillir dans du vin, moyen employé depuis un temps immémorial contre l'influence des *broucolaques*. Les parents obtinrent, à force de prières, qu'on différerait l'exécution ; et ils envoyèrent en hâte à Constantinople demander au patriarche l'absolution du défunt. Pendant ce temps, le corps fut mis dans l'église, où l'on faisait tous les jours des prières pour son repos. Un matin, pendant le service divin, on entendit tout à coup une forte détonation dans le cerceuil ; on l'ouvrit, et l'on trouva le corps dissous, comme doit l'être celui d'un mort enterré depuis sept ans. Tournefort raconte, dans le récit de ses voyages, un incident tout à fait semblable dont il fut témoin dans l'île de Mycone, avec cette différence que le *broucolaque* ne fut pas si traitable, qu'il fallut le déterrer un nombre illimité de fois, et que pendant plus d'un mois les habitants furent obligés de déguerpir de leurs maisons, dans lesquelles le spectre se permettait mille licences, excepté toutefois dans celle du consulat, où logeait Tournefort.

Les Grecs et les Turcs s'imaginent que les cadavres des *broucolaques* mangent pendant la nuit, qu'ils se promènent pour faire la digestion, en un mot qu'ils se nourrissent réellement. Ils racontent qu'en déterrant ces vampires on leur trouve un coloris vermeil, que leurs veines sont gonflées de la quantité de sang qu'ils ont sucé, et qu'on n'a qu'à les ouvrir pour le voir couler aussi frais que celui d'un jeune homme de vingt ans. Cette opinion, d'ailleurs, se retrouve dans d'autres contrées ; il y a longtemps que les Allemands sont persuadés que les morts mâchent *comme des porcs* dans leur tombeau, et qu'il est facile de les entendre grogner quand ils sont en train de dévorer. Cette croyance était si généralement établie, qu'au siècle dernier, deux Allemands publièrent chacun un *Traité sur les morts qui mangent dans leur sépulcre*. Ils prétendent que la voracité de certains morts va jusqu'à se dévorer eux-mêmes ; aussi, dans quelques endroits de l'Allemagne, pour empêcher les morts de mâcher, on leur met une motte de terre sous le menton. Les gens enterrés vivants et qui, dans leur désespoir, avaient dévoré un de leurs membres, ont pu donner naissance à cette croyance populaire. Quant à celle qui se rapporte aux *broucolaques* et aux vampires, la facilité de l'esprit humain à accepter toutes sortes d'erreurs et de préjugés l'explique suffisamment.

BROUDER v. a. ou tr. (brou-dé). Broder. ‖ Border. ‖ Vieux mot.

BROUE (Pierre DE LA), théologien et prélat français, né à Toulouse en 1643, mort en 1720. Après s'être adonné quelque temps à la poésie, qui lui valut plusieurs prix aux jeux floraux, il entra dans les ordres et se livra avec le plus grand succès à la prédication. Louis XIV, l'ayant entendu, le nomma évêque de Mirepoix en 1679. De la Broue s'occupa surtout alors de convertir les protestants, et eut à ce sujet une correspondance avec Bossuet. Lorsque parut la bulle *Unigenitus*, il demanda, avant de s'y soumettre, des explications au pape (1714), puis se joignit aux évêques de Montpellier, de Sens et de Boulogne pour interjeter appel de cette bulle. On a de ce prélat, dont la vie fut exemplaire, quelques écrits, tels que : *Catéchisme pour l'instruction des diocésains ; Oraison funèbre d'Anne-Christine de Bavière* (1690) ; *Relation des conférences tenues en* 1716 *à l'archevêché de Paris et au Palais-Royal sur les accommodements proposés dans l'affaire de la bulle* Unigenitus, etc.

BROUÉE s. f. (brou-é). Brouillard : *Quand l'orage eut cessé, quand la pluie fut convertie en ce qu'on nomme à Tours une* BROUÉE, *le cocher sortit et retourna sur ses pas.* (Balz.) ‖ En Touraine et dans les contrées voisines, la BROUÉE est un brouillard qui se résout en pluie fine. ‖ Pluie soudaine et qui dure peu. ‖ On dit à Paris *giboulée* à peu près dans le même sens.

BROUELLE s. f. (brou-è-le). Comm. Sorte d'étoffe grossière. ‖ Vieux mot.

BROUER v. a. ou tr. (brou-é). Dissiper, consumer. ‖ Vieux mot.

— Intransitiv. Bouillir. ‖ Vieux mot.

BROUERIUS ou **BROWER VAN NYEDEK** (Daniel), missionnaire hollandais du XVIIe siècle. Il fut successivement ministre de l'Evangile à Helvotë-sur-Luys, en Hollande, et dans les établissements hollandais des Indes orientales. On a de lui des traductions malaises de la *Genèse* (Amsterdam, 1662, in-8°), et du *Nouveau Testament* (Amsterdam, 1668, in-8°).

BROUERIUS VAN NYEDEK (Mathieu), jurisconsulte et archéologue hollandais, d'origine suédoise, né à Amsterdam en 1667, mort en 1735. Il partagea son temps entre l'étude de la jurisprudence et celle des lettres et de l'antiquité. On a de lui : *De populorum veterum ac recentiorum adorationibus* (1713, in-12) ; la continuation du *Théâtre des Provinces-Unies* de Halma (1725), et le *Cabinet des antiquités des Pays-Bas* (1727-1733, 6 parties, in-4°).

BROUET s. m. (brou-è. — Ce mot était employé, principalement dans le vieux français, sous les formes de *bru*, *breu*, *broet*, *brouet*, dans le sens de bouillon, de soupe. Toutes ces variantes ont pour principe et point de départ la basse latinité *brodium*, même sens. *Brodium* n'est évidemment pas un mot d'origine latine ; en effet, en s'adressant aux idiomes germaniques, on trouve dans l'ancien haut allemand *prod* et *brod*, bouillon, soupe ; l'ancien allemand, *proth* ; l'allemand moderne, *brüe* ; l'anglo-saxon, *brodh*, *broth*, *briw* ; l'anglais *broth*, etc. Peut-être aurait-on le droit d'opérer un rapprochement entre ce radical et le mot essentiellement germanique *brod*, pain ; il peut, en effet, y avoir entre ces deux termes le même rapport qu'entre *pain* et *panade* en français. La forme italienne *brodo*, diminut. *brodetto*, brouet, se rapproche plus que le français de la racine germanique, parce qu'elle a conservé l'articulation *d*, que, du reste, nous supprimons presque toujours. Les langues celtiques possèdent aussi une expression analogue, qu'elles auront probablement empruntée également aux idiomes germaniques à une époque indéterminée ; ainsi l'écossais *brot*, l'irlandais *broth*, le breton *brawed*, etc., signifient boisson, soupe, brouet). Aliment presque liquide : *Ne te fais pas faute de ce* BROUET *au miel, avec une pointe d'anis vert.* (Ch. Nodier.)

> Le galant, pour toute besogne,
> Avait un *brouet* clair ; il vivait chichement.
> Ce *brouet* fut par lui servi sur une assiette.
>
> LA FONTAINE.

— Par ext. Tout mets exécrable : *Quel détestable* BROUET !

— *Brouet noir*, ou simplement *Brouet*, Mets liquide fort grossier dont se nourrissaient les Spartiates : *Je préfère au* BROUET NOIR *la mémoire du seul poëte que Lacédémone ait produit.* (Chateaub.) *Arrière le* BROUET NOIR *et les manteaux troués ! Soyons vertueux, mais lavons-nous les mains.* (Th. Gaut.) ‖ *Brouet de l'accouchée, de l'épousée*, Brouet au sucre qu'il était autrefois d'usage d'offrir à une accouchée et à une nouvelle mariée le lendemain de ses noces.

— Prov. *S'en aller en brouet d'andouilles.* Autre forme du prov. *S'en aller en eau de boudin*, N'aboutir à rien.

— **Allus. hist. Brouet noir des Spartiates**, Mets spartiate auquel on fait souvent allusion et qui a enrichi la langue d'une locution pittoresque.

Un grand nombre de peuples ont un mets favori : on connaît le cresson des anciens Perses, le couscoussou des Arabes, les nids d'hirondelles des Chinois, le caviar des Russes, le plum-pudding des Anglais, l'olla-podrida des Espagnols, la choucroute des Allemands, la polenta des Italiens, la bouillabaisse des Marseillais, etc. ; mais aucun de ces aliments n'a la célébrité historique du fameux *brouet noir*, mets national des Spartiates. C'était, suivant quelques auteurs, un mélange de graisse de porc, de sang, de sel, de vinaigre et de morceaux de viande. Ce mets semblait exquis à la frugalité lacédémonienne, mais paraissait détestable aux étrangers. Un roi de Pont, qui se trouvait à Sparte, ayant voulu en goûter, le rejeta aussitôt avec la plus vive répugnance. « Il y manque, lui dit l'esclave lacédémonien qui l'avait apprêté, deux assaisonnements essentiels : les exercices violents du plataniste et un bain froid dans l'Eurotas. »

Voici, sur Mme Dacier, une anecdote qui donnera une idée de ce que pouvait être ce fameux brouet noir.

« Zoïle fut brûlé vif ! disait la traductrice des deux poëmes d'Homère, et jamais supplice ne fut mieux mérité. » On sait, en effet, l'enthousiasme que cette femme célèbre professait pour tout ce qui touchait à l'antiquité. Elle n'épousa M. Dacier que parce qu'il était, comme elle, grand érudit et savant philologue, ce qui fit dire plaisamment à Basnage que c'était le *mariage du grec et du latin*. « Le jour du repas qu'ils devaient donner à leurs amis sous le nom de *retour de noces*, Mme Dacier voulut offrir à ses convives un échantillon de son savoir-faire comme ménagère, et surtout comme helléniste, en préparant elle-même un brouet spartiate. Armée des documents les plus authentiques, elle fit cuire le mets héroïque, et le servit avec une solennité respectueuse. A peine y eut-on goûté que tout le monde poussa un cri ! Pouah ! on se croyait empoisonné ! Mme Dacier eut beau prouver, ses auteurs à la main, que c'était le véritable *brouet noir* inventé par Lycurgue, et assaisonner le plat savant de citations grecques, personne n'y voulut revenir. Tous les convives, au grand scandale des deux époux, s'écrièrent qu'ils préféraient la cuisine française à cette drogue archéologique. C'était la querelle des anciens et des modernes transportée, cette fois, de l'Académie dans la salle à manger.

Le *brouet noir* des Spartiates est devenu proverbial, et se dit d'un mets détestable, d'un mauvais ragoût, d'une sorte d'arlequin dont on ne devine pas la composition.

Tout ce qui touche, de près ou de loin, à l'art culinaire, doit figurer dans les annales de la gastronomie. C'est à ce titre que le *brouet noir* a trouvé place dans le poëme de Berchoux :

> . . . Ce *brouet*, alors très-renommé,
> Des citoyens de Sparte était fort estimé.
> Ils se faisaient honneur de cette sauce étrange,
> De vinaigre et de sel détestable mélange.
> On dit, à ce sujet, qu'un monarque gourmand,
> De ce breuvage noir, qu'on lui dit excellent,
> Voulut goûter un jour. Il lui fut bien facile
> D'obtenir en ce genre un cuisinier habile,
> Sa table en fut servie. O surprise ! ô regrets !
> A peine le breuvage eut touché son palais,
> Qu'il rejeta bientôt la liqueur étrangère.
> « On m'a trahi, dit-il, transporté de colère.
> — Seigneur, lui répondit le cuisinier tremblant,
> Il manque à ce ragoût un assaisonnement.
> — D'où vient que vous avez négligé de l'y mettre ?
> — Il y manque, seigneur, si vous voulez permettre,
> Les préparations que vous n'emploirez pas :
> L'exercice, et surtout les bains de l'Eurotas. »

« Camille Desmoulins, Cicéron bègue, conseiller public de meurtres, épuisé de débauches, républicain à calembours et à bons mots, diseur de gaudrioles de cimetière, déclara qu'aux massacres de septembre tout s'était passé avec ordre. Il consentait à devenir Spartiate, pourvu qu'on laissât la façon du *brouet noir* au restaurateur Méot. »

CHATEAUBRIAND.

« Le meilleur vin me paraît presque de la piquette dans un verre mal tourné, et j'avoue que je préférerais le *brouet* le plus lacédémonien sur un émail de Bernard Palissy au plus fin gibier sur une assiette de terre. »

TH. GAUTIER.

« Grégoire B., démocrate de province, fut admis à l'audience d'un habile écrivain, défenseur éloquent des droits de l'homme, qui demande tous les jours qu'enfin le peuple sorte de servitude. Le publiciste était à table : Grégoire remarqua tout d'abord qu'il ne se nourrissait pas de *brouet noir*. »

LOUIS VEUILLOT.

« — Maître Froideveaux, ajouta Héraclius en s'adressant au vicomte afin de mettre la conversation sur un autre sujet, nous fera-t-il l'honneur de venir dîner ?

— Maître Froideveaux, répondit Langerac, est un républicain farouche qui préfère le *brouet spartiate* à tes perdreaux truffés. Au premier mot d'invitation, il a crié que je voulais le corrompre. »

CHARLES DE BERNARD.

« Une causerie pleine de confiance et de douceur s'établit entre les deux amis. Jamais Charney n'a si bien et si longtemps savouré les plaisirs de la table ; jamais repas ne lui a semblé si succulent. C'est que, si l'exercice et les eaux de l'Eurotas pouvaient servir d'assaisonnement au *brouet noir* des Spartiates, la présence et la conversation d'un ami ajoutent mieux encore au goût des mets les plus fins. »

SAINTINE.

BROUETTAGE s. m. (brou-è-ta-ge — rad. *brouette*). Techn. Action de brouetter, transport à la brouette.

BROUETTE s. f. (brou-è-te — du lat. *bis*, deux fois, et de *rouette*, petite roue). Petite voiture anciennement à deux roues, aujourd'hui à une seule, et servant à opérer de petits transports : *Mon ami, lui dis-je, j'ai un sac de nuit, que je trouve en ce moment beaucoup trop plein ; vous avez une* BROUETTE *tout à fait vide ; si je mettais mon sac sur votre* BROUETTE ? (V. Hugo.)

> La *brouette* aux longs bras, qui gémit en roulant,
> Qui partout se frayant un facile passage,
> Sur son unique roue agilement voyage.
>
> DELILLE.

— Par ext. Sorte de chaise à porteur à deux roues : *Il n'y a pas de mal ; en un quart d'heure, avec ma* BROUETTE, *je serai de retour à mon étude.* (L. Laya.)

— Fam. *Etre condamné à la brouette*, En être réduit à des travaux pénibles et de peu de rapport.

— Techn. Petit châssis sur lequel le lustreur place un poêle de tôle, pour faire sécher les étoffes.

— **Encycl.** La *brouette* est le véhicule indispensable des petits transports. Elle se compose de trois parties bien distinctes : 1° les brancards ou limons, qui forment un levier de second genre ; 2° une roue placée à l'extrémité opposée ; 3° une caisse ou un plateau destiné à recevoir la charge. On divise les *brouettes* en deux classes : les *brouettes* proprement dites et les *bouettes-camions*.

— *Brouettes proprement dites* ou *à une seule roue*. Dans cette classe, nous signalerons particulièrement la *brouette ordinaire* de terrassement ou des jardiniers, autrement dite *brouette française*, les *brouettes à coffre*, les *brouettes à civière* ou *à claire-voie*, et enfin la *brouette à charge équilibrée et à roue centrale*.

La *brouette terrassière* est assurément l'un des appareils dont l'usage est le plus fréquent pour le transport des terres. Elle consiste en une caisse rectangulaire en bois, posée sur deux brancards soutenus par une roue placée à leur extrémité antérieure, et par deux pieds placés à l'aplomb de l'arrière de la caisse. L'homme qui soulève les brancards et pousse devant lui la caisse supporte environ un cinquième du poids total. Le principal inconvénient que présente cette *brouette*, c'est qu'elle ne peut pas se décharger sans se retourner presque complétement. « C'est pour remédier à ce grand défaut qu'en Angleterre, dit M. Brabant, on emploie, pour les terrassements, une *brouette* dont les parois sont très-évasées, les côtés très-inclinés et n'ayant qu'une faible saillie sur le fond, d'où il résulte que le contenu peut être déchargé en inclinant la *brouette* sous un angle de 45 degrés, ce qui peut se faire en laissant la *brouette* porter toujours sur la roue et sans que l'homme se déplace et se dessaisisse des brancards.

Les *brouettes à coffre* ne sont que des variétés de la *brouette* terrassière, dont elles reproduisent généralement les défauts et les qualités. Elles peuvent servir à transporter soit des liquides, soit des solides, suivant la forme particulière qu'elles affectent.

Les *brouettes à civière* ou *à claire-voie* ne diffèrent des *brouettes* ordinaires qu'en ce que la caisse est remplacée par une sorte de civière ou de plancher à claire-voie, sans parois latérales, ce qui permet de porter des fardeaux plus larges que la *brouette*, posés en travers.

— *Brouette à charge équilibrée.* Elle a été récemment inventée par un ouvrier dont on ne fait point connaître le nom, et qui a eu l'heureuse idée de reporter sur la roue de sa nouvelle *brouette* le poids de la charge qui, pour la *brouette* ordinaire, porte sur les bras. Pour obtenir ce résultat, l'inventeur a substitué à la roue simple deux roues minces tournant isolément sur le même axe, et espacées l'une de l'autre de 8 à 10 centimètres. Ces roues pénètrent dans la caisse et sont placées sous cette dernière dans une direction parallèle à celle du centre de gravité. Cette disposition supprime tout à fait le dévers. La partie antérieure de la *brouette*, au lieu d'être carrée, est à peu près demi-circulaire, pour faciliter le déchargement. La *brouette à charge équilibrée* double, dit-on, le travail de l'ouvrier, tout en diminuant sa fatigue.

Nous signalerons encore la *brouette à la corde* et la *brouette volante*, mues mécaniquement et employées dans les grands travaux de terrassement, pour exécuter le transport des déblais avec célérité et économie. Enfin, la *brouette à voile*, petit chariot à bras employé en Chine par les marchands de comestibles et par les villageois, pour le transport de leurs denrées. Cette espèce de *brouette*, construite en bambou, est montée sur une seule grande roue et munie d'une voile de nattes placée transversalement et attachée à deux bâtons fixés aux côtés de la *brouette*. Lorsque le vent est assez fort, on déploie la voile et un homme seul suffit pour pousser ce petit chariot ; quand le vent est trop faible, un autre homme s'attelle en avant de la *brouette* et sert de remorqueur.

— *Brouettes-camions* ou *à deux roues*. L'usage de ces *brouettes* paraît remonter aux Romains. Elles sont très-utiles dans beaucoup de cas ; mais elles ne peuvent remplacer la *brouette* terrassière lorsqu'il s'agit de transporter des terres sur des pentes et dans des chantiers. Parmi les diverses *brouettes* de cette classe, nous citerons seulement la *brouette-civière à deux roues* et la *brouette à sac*. La première est beaucoup plus longue que les *brouettes* à civière ordinaires ; elle est munie d'une bricole qui permet à l'homme de porter une partie de la charge sur ses épaules, tandis que de ses bras il la pousse en avant. Quant à la seconde, elle a pour emploi spécial le transport des sacs dans les greniers ou les magasins. Cet appareil est disposé de telle sorte que la partie antérieure tombe sur le sol par son propre poids. On l'approche ainsi du sac, et l'on appuie sur les brancards pour soulever la charge et la maintenir sur la *brouette* pendant le transport.

— Hist. On attribue généralement à Pascal l'invention de la *brouette*. Or on trouve dans le *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carlovingienne à la Renaissance*, par M. Viollet-le-Duc (p. 407), la reproduction d'une ancienne estampe représentant un ouvrier qui se sert de cet ingénieux véhicule pour transporter un fardeau. M. Viollet-le-Duc cite, à la précédente page, un passage tiré d'un ouvrage composé au XIVe siècle, le *Ménagier de Paris*, et renfermant textuellement la phrase suivante : « Les serviteurs sont de trois manières : les uns qui sont prins comme aide pour certaine heure à un besoing hastif, comme porteurs à l'enfeutreure, *brouetiers*, lieurs de fardeauls et les semblables. »

On trouve encore d'autres témoignages prouvant que cette sorte de véhicule était en usage au moyen âge ; nous ne citerons que le suivant : Georges Agricola, dans son traité *De re metallica*, écrit en 1550, l'a décrit et figuré sous le nom de *cisium* (édit. de Bâle, 1657, in-fol., p. 112).

Ceux qui ont attribué à Pascal l'invention de la *brouette* voulaient parler d'un véhicule bien différent, la *vinaigrette*, sorte de chaise roulante traînée à bras d'hommes, qu'il amé-

liora par un système de suspension destiné à éviter les secousses. Il paraît que la vinaigrette était désignée aussi sous le nom de *brouette*. De là est venue la confusion.

On pourrait encore expliquer d'une autre manière l'erreur de ceux qui, les premiers, ont affirmé que Pascal était l'inventeur de la *brouette*. A l'époque où vivait ce grand génie, on donnait ce nom de *brouette*, et aussi celui de *roulette*, à une sorte de chaise à deux roues, dans laquelle les grandes dames se faisaient traîner; d'autre part, le savant géomètre, ayant écrit à seize ans un traité des sections coniques, inventa ou crut avoir inventé la courbe particulière appelée aujourd'hui *cycloïde*, à laquelle il donna le nom de *roulette*. De là, on a dit et répété que Pascal avait inventé la *roulette*, et comme *roulette* et *brouette* sont synonymes en un sens, il s'est trouvé un beau jour que Pascal avait inventé la *brouette*, appareil plus vulgaire et beaucoup mieux connu que la fameuse courbe brachystochrone, dont les jardiniers n'ont jamais fait aucun usage.

— *Brouette de la mort.* Dans les *Derniers des Beaumanoirs*, M. Kératry raconte que c'est une opinion généralement répandue parmi les paysans de la Bretagne, que si quelqu'un est sur le point de rendre le dernier soupir, la *brouette de la mort* passe dans le voisinage. Elle est couverte d'un drap blanc, et des spectres la conduisent; le moribond entend même le bruit de sa roue. Dans certains cantons, cette *brouette* est appelée le char de la mort, et son passage est annoncé par le cri de la fresaie. Chez tous les peuples, on rencontre des superstitions analogues, et jadis chaque château avait son fantôme blanc, qui ne manquait jamais de se montrer comme un présage de mort.

Brouette du vinaigrier (LA), drame en trois actes, de Louis-Sébastien Mercier, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre des Italiens, en 1787.

Un riche négociant de Paris, M. Delomer, a promis sa fille à M. Jullefort, et déjà l'on fait les préparatifs du mariage. Le futur, qui convoite la cassette du père beaucoup plus ardemment que les charmes de la fille, ne consulte ni les goûts ni l'inclination de cette dernière. La jeune personne aime en secret Dominique, commis dans la maison du négociant et fils d'un vinaigrier, mais elle courbe la tête et se soumet aux volontés de sa famille. Dominique apprend, de la bouche même de M. Delomer, la nouvelle du prochain mariage de celle qu'il adore, lui aussi, en secret. Son visage s'altère, il tremble, il balbutie; son trouble n'échappe pas à M. Delomer, qui lui demande des explications. Le jeune homme hésite d'abord; mais il avoue ensuite son amour et se plaint de son peu de fortune, ou plutôt de ce que la fortune de Mlle Delomer est trop considérable. Cependant l'immense richesse de M. Delomer s'évanouit en un instant. Une banqueroute le réduit à la cruelle alternative ou de se voir ruiné, ou de faire tort à ses créanciers. Il confie son désastre à Dominique, qui le détourne de ce dernier et honteux parti. M. Delomer entrevoit une ressource : sans doute M. Jullefort, ce galant homme, cet ami désintéressé, se fera un devoir de l'aider à sortir d'embarras. Il veut lui parler de ses affaires, et ne sait comment s'y prendre : Mlle Delomer s'en charge. Au moment où, croyant lui faire sa cour, le jeune Jullefort l'accable de compliments et de protestations d'amour, elle lui apprend la terrible catastrophe dont son père est victime. L'amoureux hésite, devient froid; sa galanterie frise l'insolence, et il finit par écrire à M. Delomer une lettre très-dure, dans laquelle il lui conseille de se déshonorer. Sur ces entrefaites, le père du jeune commis, le vinaigrier, arrive avec sa brouette chargée d'un petit tonneau qu'il roule fièrement dans le salon de M. Delomer. Après quelques légers débats avec les domestiques de la maison, il aperçoit son fils, qui cherche à lui démontrer l'inconvenance de sa conduite; mais l'entrée de M. Delomer met fin à toutes discussions, et laisse le champ libre au père Dominique, qui, sans hésiter, demande pour son fils la main de Mlle Delomer. Le vieux négociant estime son commis et ne lui refuserait pas sa fille; mais, sans fortune, que feraient dans le monde les deux enfants? Si Dominique avait seulement une trentaine de mille francs, avec sa conduite, son esprit d'ordre et son intelligence, il pourrait se lancer dans les affaires et y réussir? — N'est-ce que cela? dit le père Dominique; ne faut-il que cette somme pour assurer le bonheur des deux amants? J'ai trois mille sept cent soixante-dix-huit louis, et six sacs de douze cents livres dans ce petit tonneau, ils sont à votre service... Et, en même temps, le vinaigrier défonce le baril et fait voir son argent. M. Delomer accepte la demande du père Dominique, et, au moyen de ses économies de vinaigrier, le bonhomme cimente le bonheur de son fils et de Mlle Delomer. « Cette pièce, lisons-nous dans les *Annales dramatiques*, offre de l'intérêt et des longueurs, du comique qui fait rire, et de la morale qui fait bâiller; elle a dû une partie de son succès au talent de l'acteur Périgny, chargé du rôle du vinaigrier. » La *Brouette du vinaigrier*, dont le sujet a été pris par Mercier dans le *Gage touché*, recueil de nouvelles d'Eustache Le Noble, est celui des drames de l'auteur qui a été le plus discuté, et l'on sait combien tous l'ont été; il est aussi, au dire de M. Charles Monselet, le plus caractéristique et celui auquel la curiosité attacha le plus de vogue. « Quand je rencontre dans la rue la brouette d'un vinaigrier, écrit quelque part avec son orgueil naïf et sa complaisance habituelle le paradoxal auteur du *Tableau de Paris*, je me dis : Et moi aussi, je l'ai fait rouler à ma manière sur tous les théâtres de l'Europe, au grand étonnement des critiques, et maintenant la brouette y est naturalisée, comme le coffre doré de Ninus dans *Sémiramis*. » Ce drame, qui attirait la foule aux Italiens et que les théâtres de province jouaient avec succès, fit, en effet, le tour de l'Europe, accueilli partout avec faveur. Une note d'un collectionneur érudit, que nous trouvons sur une lettre autographe de Mercier, alors député de l'Oise à la Convention, nous apprend que la *Brouette du vinaigrier* a été traduite en allemand par l'acteur Grunert, de Stuttgard, « et qu'elle restera probablement fort longtemps au répertoire. » Grunert, admirable comédien, brillait dans le rôle du vinaigrier. — De nos jours, Brazier a jugé opportun de faire un vaudeville en un acte avec la *Brouette du vinaigrier*. Ce n'est pas le seul emprunt qu'on se soit permis à l'endroit du théâtre de Mercier. Patrat a refait le *Déserteur;* Alexandre Duval a pris dans *Charles II, roi d'Angleterre*, l'idée de la *Jeunesse d'Henri V*. Deux drames, la *Destruction de la Ligue* ou la *Réduction de Paris*, et *Philippe II, roi d'Espagne*, ont servi de modèle à M. Vitet pour sa trilogie du règne d'Henri III. Enfin Casimir Delavigne n'a pas dédaigné de prendre deux ou trois scènes à la *Mort de Louis XI*, que l'on a réimprimée en 1827, pour constater ces emprunts. Terminons le compte rendu de cette pièce applaudie par nos pères, en donnant l'opinion de l'auteur lui-même, que viendra corroborer celle, plus impartiale, de Charles Nodier.

« Lorsque je publiai cette comédie, en 1775, dit Mercier, je savais d'avance toutes les mauvaises plaisanteries qu'on enfanterait sur son titre, la *Brouette du vinaigrier;* mais j'étais sûr aussi que la pièce ne déplairait pas; elle a réussi. Pourquoi? C'est que j'en sais un peu plus long sur mon art que les journalistes; aucun d'eux n'a daigné faire attention au rôle de Jullefort. Mes confrères et mes amis me détournaient également du titre et du sujet; je leur disais : « De grâce, laissez-moi faire à ma guise; ce petit tableau de fantaisie me paraît avoir quelque chose de piquant. Ne peut-on pas le considérer comme un *Téniers?* Ne rabaissez point ma *brouette;* elle roulera, ou je ne m'y connais pas... Le manteau royal et l'habit de bure deviennent indifférents à mon pinceau; c'est le cœur de l'homme que je cherche. Que je touche une âme sensible sous cette étoffe grossière, et voilà l'objet de mon art heureusement rempli. » Mes amis et mes confrères me dirent que rien n'était plus contraire au bon goût que de mettre la brouette du vinaigrier sur la scène; je leur répondis qu'aux yeux d'un poëte dramatique, rien ne devait être vil que le vice. J'ai changé entièrement mon second acte, car la représentation m'en a plus dit, en un instant, que toutes les critiques folliculaires. J'ai corrigé précisément tout ce qu'ils n'ont point blâmé. »

« La *Brouette*, remarque Charles Nodier, est une de ces pièces qui renferment le plus de morale pratique à l'usage des moyennes classes, et elle est exprimée avec une originalité et une singularité piquantes. Elle abonde en détails de sentiment qui touchent sans fatiguer. On n'y trouve, il est vrai, ni la gaieté de Regnard, ni les saillies de Dancourt, ni les subtilités de Marivaux, ni les épigrammes de Beaumarchais, mais du naturel sans trivialité, du comique sans cynisme, des caractères vrais, des idées peu communes. On pourrait y blâmer un ton trop sérieux. L'auteur ne s'est pas assez persuadé que la comédie ne doit pas être trop raisonnable, qu'elle veut de l'exagération et des couleurs chargées, et il a oublié qu'elle a une marotte, qu'elle secoue des grelots et qu'elle prend un masque... Le style est simple, agréable et correct. On y trouve des mots piquants. La comparaison que le vinaigrier fait de son fils à un grain de moutarde est une excellente saillie, et, en même temps, une comparaison ingénieuse et vraie.... On pourrait trouver peut-être que la condition des personnages de cette comédie n'est pas assez relevée. C'est une des causes de la décadence de notre théâtre, que cette grande délicatesse sur le choix des individus qui figurent dans une pièce. Nos premiers auteurs, à commencer par Molière, ne craignaient point de faire figurer des bûcherons, des paysans, des marchands dans leurs ouvrages... Que l'on fasse attention, d'ailleurs, que Mercier s'était fait un système de faire figurer principalement la classe moyenne du peuple dans ses pièces. Il avait une philosophie à lui, qui s'étendait bien plus loin que celle des philosophes ses contemporains, et surtout de ceux de l'école de Voltaire. Il aimait à exciter l'intérêt pour la classe laborieuse, qu'il croyait plus près de la nature. Il a cherché à justifier ce système de la manière suivante : Un drame, quelque parfait qu'on le suppose, ne saurait trop être à la portée du peuple; il ne pourrait même paraître parfait qu'en parlant éloquemment à la multitude. Le peuple recèle des semences toutes prêtes à être mises en action, dès que la flamme du génie viendra les développer. Le peuple peut fort bien n'être pas initié dans les profondeurs de la métaphysique, dans le chaos et l'immensité de l'histoire, dans les prodiges nouveaux de la physique et de l'astronomie; mais il sent vivement, il aperçoit toute image, il découvre certains rapports; il n'est pas étranger à un sentiment vif et même délicat. Le poëte n'a pas besoin de s'élever jusqu'aux nues pour parvenir à le toucher; qu'il avance une vérité intéressante, une maxime juste, qu'il offre un tableau naïf et touchant, il verra tous les cœurs s'émouvoir, il les soulèvera avec le fil puissant qu'il tient en ses mains; les connaissances s'y échapperont du sein des ténèbres où elles étaient renfermées, les idées du peuple se dévoileront rapidement et deviendront peut-être l'objet des méditations du philosophe. »

Nous nous sommes étendu comme à plaisir sur ce petit drame, aujourd'hui totalement oublié, et cependant nous ne sommes touché d'aucun repentir. Notre théâtre est tombé aujourd'hui à un tel degré de décadence, il s'occupe si peu de moraliser et a tellement à cœur le succès à tout prix, que, quand nous rencontrons dans cette atmosphère d'émanations nauséabondes quelque fraîche oasis, nous nous y cantonnons pour renouveler un peu l'air vicié de nos poumons.

BROUETTÉ, ÉE (brou-è-té) part. pass. du v. Brouetter : *Terre* BROUETTÉE.

BROUETTÉE s. f. (brou-è-té — rad. *brouette*). Charge d'une brouette, ce qu'une brouette peut contenir.

BROUETTER v. a. ou tr. (brou-è-té — rad. *brouette*). Transporter à l'aide de la brouette : BROUETTER *de la terre, des légumes, du fumier. Autrefois, les grandes dames se faisaient* BROUETTER. *Un homme paraît; c'est lui qui a* BROUETTÉ *mes bagages à l'hôtel.* (V. Hugo.)

BROUETTEUR s. m. (brou-è-teur — rad. *brouetter*). Individu qui transporte des matériaux à l'aide de la brouette.

BROUETTIER (brou-è-tié — rad. *brouette*). Ouvrier qui porte des fardeaux sur une brouette.

BROUGH, ville d'Angleterre, comté de Westmoreland, à 11 kilom. S.-E. d'Appleby, sur le chemin de fer de Lancaster à Preston; 2,000 hab. Fabriques de bas, mines de plomb et de houille, eaux minérales. Vieilles tours, débris d'un château fort de l'Heptarchie, réparé en 1660. L'église renferme une chaire très-curieuse, construite d'une seule pierre.

BROUGHAM s. m. Voiture à quatre roues et à un cheval, mise à la mode par lord Brougham. *Quelquefois filait, dans un* BROUGHAM *moderne, la favorite d'un pacha.* (Th. Gaut.)

. . . . Cypris court sur l'onde
Dans un *brougham* de nacre attelé d'un dauphin.
TH. DE BANVILLE.

BROUGHAM (lord Henry), littérateur, savant, historien et homme politique anglais, appartenait à une famille du N. de l'Angleterre. Son père épousa à Edimbourg la nièce de l'historien Robertson. Le premier fruit de cette union fut Henry Brougham, né, suivant les registres de la pairie d'Angleterre, le 19 septembre 1778, mais plus probablement en 1779, si l'on se reporte à la date du mariage de son père, qui est du 25 mai 1778, mort à Cannes le 7 mai 1868. H. Brougham fut envoyé fort jeune au collége d'Edimbourg, et son ancien condisciple, lord Cockburn, dans ses *Mémoires de mon temps*, rapporte différentes anecdotes caractéristiques qui prouvent la précocité de cette vaste intelligence. Au sortir du collége, Brougham entra à l'université et s'appliqua avec tant d'ardeur à l'étude des mathématiques, qu'en 1796 il publiait, dans les *Transactions philosophiques*, un traité sur les *lois de réflexion et la coloration des rayons du spectre solaire*, bientôt suivi, dans le même recueil, d'un autre traité sur les *Principaux théorèmes de la géométrie transcendante*. Thomas Campbell, qui habitait alors Edimbourg, rapporte que les savants de cette ville lurent avec stupéfaction ces remarquables essais d'un jeune homme de vingt ans, et lui prédirent les plus hautes destinées dans le domaine de la science. Au sortir de l'université, H. Brougham se livra à l'étude du droit et fit bientôt partie du barreau anglais. En 1803, il devint un des collaborateurs assidus de la célèbre *Revue d'Edimbourg*, que Jeffrey venait de fonder avec le concours des écrivains les plus remarquables de l'Angleterre, et, ainsi que ses collègues, il s'attira les sarcasmes acérés de Byron, blessé par la forme ironique et hautaine des critiques dont il avait été l'objet. C'est là que H. Brougham publia ses *Recherches sur la politique coloniale des Etats de l'Europe*, ouvrage dans lequel il discuta les différents systèmes de l'Amérique, de la France, de l'Espagne et de l'Angleterre; le jeune écrivain semblait y plaider la cause de l'esclavage, et ce travail lui a souvent été reproché par ses adversaires politiques, bien que l'expérience ait depuis complétement transformé les opinions du noble lord. En 1810, il fut envoyé à la chambre des Communes par le bourg de Camelford, et se plaça dès le principe dans les rangs des whigs; il commença alors contre le parti tory cette guerre mémorable qui devait se terminer, après vingt années de luttes parlementaires, par l'inauguration du système de la liberté en Angleterre. Lord Brougham, en sa qualité d'avocat, fut chargé de la défense de la reine Caroline de Brunswick, femme de George IV, et les admirables plaidoiries du jeune orateur sont restées un de ses principaux titres de gloire. Ce procès était à peine terminé que Brougham entreprit la défense du libraire Williams, poursuivi pour un violent pamphlet contre le clergé de Durham. « Il prononça dans cette occasion un superbe discours où, dit l'*Annual Register*, laissant de côté l'affaire en cause, il prit à partie l'Eglise anglicane, réunit en faisceau toutes les accusations dirigées contre elle, et, dans une émouvante improvisation, poursuivit des railleries les plus amères la vénalité du clergé, sa servilité, sa bassesse; s'élevant aux considérations philosophiques les plus hautes, il lui prédit sa ruine et fit tomber sur lui la plus solennelle flétrissure. De ce jour, Brougham compta parmi les premiers orateurs de l'Angleterre. Sa carrière politique ne fut pas moins remarquable; héritier des principes du libéral Fox, nous le voyons se dévouer dans les rangs des whigs à leur triomphe, sans se préoccuper du plus ou moins de popularité que lui rapportaient ses opinions. Lorsque, après la journée de Waterloo, qui avait donné le pouvoir aux tories, l'exaltation se fut apaisée, et que les malheurs de la guerre se firent sentir dans les grands centres manufacturiers, qui se révoltèrent, le ministère tory ne sut employer que la violence pour réprimer l'émeute. Nous voyons alors Brougham, toujours sur la brèche, s'opposer à la suppression de la liberté de la presse (1816), à celle de l'*habeas corpus* (1817), s'élevant contre les *six actes* (1819), découvrant à la chambre les misères de l'Angleterre (1820), combattant enfin dans ses discours l'insuffisance du ministère, qui n'avait pas su prévoir ces malheurs et qui savait encore moins y porter remède. Enfin lord Canning, qui représentait alors à la chambre des Communes ce qu'on appellerait en France le tiers parti, succéda à Castlereagh, et Brougham soutint quelquefois le ministère qui appela les whigs au pouvoir; mais, Canning étant mort, il fut remplacé par Wellington, et lord Brougham rentra dans les rangs de l'opposition, qui avait fini par se rallier l'opinion publique. Nommé en 1825 chancelier de l'université de Glascow, il contraignit le ministère à prononcer en 1829 l'émancipation des catholiques d'Irlande. Cependant Guillaume IV venait de monter sur le trône, au moment où la révolution de Juillet inaugurait en France le règne des idées constitutionnelles; lord Brougham fut envoyé à la chambre par le comté d'York et y détermina la chute du ministère, qui fut remplacé par les whigs; lord Grey fut chef du ministère et Brougham fut élevé à la dignité de lord chancelier. « Ainsi, dit la biographie Didot, dans cette terre de l'aristocratie, un simple citoyen, sans parents, sans fortune, sans appui, pur de brigues et de toute intrigue, parvint au rang le plus élevé, par la seule puissance du talent et de la vertu politique. » Le nouveau chancelier commença aussitôt cette lutte grandiose pour la réforme parlementaire, lutte dont l'histoire gardera le souvenir, et dont le poids retomba tout entier sur le grand orateur. L'organisation municipale, la réforme judiciaire, la loi des pauvres, la réduction de l'impôt, l'abolition de l'esclavage, l'appui prêté à la Belgique, tels furent les actes qui portèrent le ministère au comble de la faveur publique et Brougham à l'apogée de sa gloire politique. Mais le Capitole est près de la roche Tarpéienne, et Brougham, après la mort de lord Grey, dut se retirer du ministère, en présence des haines et des rancunes qui s'étaient accumulées devant le vaillant champion du libéralisme. Depuis cette époque, lord Brougham a cessé d'appartenir à aucun parti, tout en conservant l'influence légitime que lui ont méritée son caractère, son âge et son talent, et il donne aux assemblées politiques le rare exemple d'un homme indépendant de toutes les coteries et de toutes les opinions. Comme écrivain, lord Brougham s'est acquis une grande réputation; possédant le français comme sa langue maternelle, il a publié dans notre langue les *Vies de Voltaire et de Rousseau*, dans lesquelles il s'est efforcé de justifier ces deux grands hommes de l'accusation d'athéisme portée contre eux par le clergé anglican. Parmi ses autres écrits, publiés en anglais, nous citerons : *Mémoires sur les hommes d'Etat du règne de George III; Vies des écrivains et des savants du règne de George III; Philosophie politique; Discours, précédés d'une introduction historique, avec une dissertation sur l'éloquence des anciens, Discours sur la philosophie naturelle de Paley; Exposé analytique de la doctrine de sir Isaac Newton;* enfin de nombreux articles publiés dans la *Revue d'Edimbourg*, et des pamphlets sur la *Réforme législative*. Une édition complète de ses œuvres a été publiée en 1855-1856, et l'on peut se convaincre, en les parcourant, qu'il n'est pour ainsi dire aucune branche des connaissances humaines à laquelle il soit resté étranger. Outre tous ces travaux, lord Brougham, malgré son âge avancé, poursuit avec l'activité et la persévérance de la jeunesse son œuvre propre, qui est la diffusion de l'instruction et des lumières dans les classes ouvrières. La Société des ouvriers de Londres, la Société pour la diffusion des connaissances utiles, l'université de Londres, la *Penny-Cyclopædia* (Encyclopédie à deux sous), sont des créations dont l'initiative lui appartient tout entière, et, parmi tous ses titres à la gloire, ces fondations constituent

le plus glorieux et le plus durable. Enfin, en sa qualité de membre étranger de l'Académie, lord Brougham appartient à la France, qu'il habite une grande partie de l'année, tantôt à Paris, tantôt dans l'admirable villa qu'il s'est fait construire à Cannes (Alpes-Maritimes). En 1848, lord Brougham parut vouloir jouer un rôle dans la révolution de Février, et il sollicita le titre de citoyen français. Mais comme il voulait en même temps rester sujet anglais, M. Crémieux lui fit comprendre, dans une réponse pleine de sens, qu'il était difficile qu'il fût à la fois citoyen des deux nations. La demande du noble lord n'en est pas moins flatteuse pour la France et pour les hommes qui dirigeaient à cette époque les destinées de notre pays.

BROUGHTON (îles), petit archipel du grand Océan, sur la côte O. de l'Amérique du Nord, entre l'île de Quadra et Vancouver et la côte de la Nouvelle-Géorgie, par 50° lat. N. et 128° long. O. Ces îles furent découvertes et explorées par Vancouver en 1793. ‖ Groupe d'îles de l'Océanie, dans la Polynésie, à l'E. de la Nouvelle-Zélande, par 44° lat. S. et 178° 30′ long. O.; elles sont au nombre de trois : Chatham, Pitt et Cornwallis. Depuis 1830, une colonie anglaise s'est établie dans ces îles, que fréquentent les baleiniers.

BROUGHTON (Hugues), théologien et hébraïsant anglais, né en 1549 à Oldbury, mort en 1612. Après avoir fait ses études à Cambridge, où il acquit une connaissance approfondie du grec et de l'hébreu, il entra dans le ministère évangélique et se rendit à Londres. Là, il se distingua par sa façon de prêcher hardie et singulière, publia un ouvrage intitulé l'*Accord des Écritures* (1558, in-4°), qui fut vivement attaqué et au sujet duquel il donna chaque semaine, pendant quelque temps, des conférences publiques, puis il partit pour l'Allemagne et passa la plus grande partie de sa vie à voyager. Broughton était très-instruit, très-studieux ; mais il était entier dans ses opinions et d'un caractère difficile. Il soutint de vives polémiques, notamment avec Théodore de Bèze, qu'il attaqua rudement dans une lettre en grec adressée aux Génevois (1601). Ses écrits, parmi lesquels nous citerons une *Explication de la descente du Christ aux enfers* (1589), et un *Traité sur Melchisédech* (1591), ont été publiés pour la plupart à Londres (1662, in-fol.).

BROUGHTON (Richard), historien et théologien anglais, mort en 1634. Il entra dans les ordres en 1593, se fixa à Oxford, fut nommé vicaire général de l'évêque de Chalcédoine, et, tout en remplissant ses fonctions pastorales, il s'adonna à de longues recherches sur les antiquités. Parmi ses ouvrages, plus remarquables par l'érudition que par le style, nous citerons : *Histoire ecclésiastique de la Grande-Bretagne* (Douai, 1633, in-fol.); *Monasticum britannicum* (1655, in-8°) ; *Jugements des temps apostoliques sur les trente-neuf articles de la confession de foi anglicane* (1632, in-8°), etc.

BROUGHTON (Thomas), théologien anglais, né à Londres en 1704, mort en 1774. Il devint, en 1739, recteur de Stibington, et occupa plusieurs bénéfices lucratifs. Il était très-versé dans les langues et dans les sciences. Il s'était lié avec Hændel, à qui il fournit les paroles de quelques-unes de ses compositions musicales. Outre de nombreux articles dans la *Biographia britannica*, on a de lui : le *Christianisme distinct de la religion naturelle; Bibliotheca historico-sacra*, ou *Dictionnaire de toutes les religions* (1756, 2 vol. in-fol.); *Hercule*, drame musical, etc.

BROUGHTON (William-Robert), navigateur, né en 1763, dans le comté de Glocester, mort à Florence en 1822. Il fit partie (1790) de l'expédition de Vancouver, découvrit les îles Knight, des Deux-Sœurs, de Chatham, et reconnut celles auxquelles on a donné le nom d'*archipel Broughton*. Dans un autre voyage (1795-1798), il explora les mers du Sud, l'Océanie, les côtes de la Chine, du Japon, etc. On a de lui un *Voyage de découverte dans le nord de l'océan Pacifique*, qui a été traduit en français par Eyriès (1807).

BROUGHTON (John), homme politique et écrivain anglais. V. Hobhouse.

BROUGHTONIE s. f. (braou-to-nî — de *Broughton*, n. pr.). Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des orchidées, tribu des épidendrées, comprenant une seule espèce, qui croît à la Jamaïque.

BROUGNÉE s. f. (brou-gné ; *gn* mll.). Pêch. Sorte de longue nasse.

BROUHAHA s. m. (brou-a-a — onomatopée). Bruit de voix confus et tumultueux : *D'insupportables* BROUHAHAS. *Le moyen de connaître où est le plus beau vers, si le comédien ne s'y arrête, et ne nous avertit par là qu'il faut faire le* BROUHAHA. (Mol.) *Le* 29, *j'allai voir le comte et la comtesse de Choteck; je les trouvai confondus du* BROUHAHA *de la cour de Charles X.* (Chateaub.) *Un* BROUHAHA *de satisfaction accueillit les derniers mots du capitaine.* (Alex. Dum.) *Les lendemains de noce sont solitaires. On respecte le recueillement des heureux, et aussi un peu leur sommeil attardé. Le* BROUHAHA *des visites et des félicitations ne recommence que plus tard.* (V. Hugo.)

> C'était un bruit, un *brouhaha!*
> On s'écriait : Bravo ! merveilles !
> DEMOUSTIER.

BROUI, IE (brou-i) part. pass. du v. Brouir : *Une vigne aux pampres flétris, rougis,* BROUIS *par la saison, entourait le berceau.* (Balz.)

BROUI s. m. (brou-i). Techn. Chalumeau d'émailleur.

BROUILLAGE s. m. (brou-lla-je; *ll* mll. — rad. *brouiller*). Hortic. Action de brouiller, d'étendre avec le râteau les herbes enlevées par le ratissage.

— Min. Etat d'une couche dans laquelle le parallélisme du toit et des murs est interrompu par un mouvement qui a réduit le minerai en blocs anguleux, et a mélangé d'une manière confuse tous les éléments du gisement. ‖ On appelle encore *brouillage* tout dérangement dans le terrain bouleversé, dans lequel la matière exploitable est confondue avec ses salbandes et les roches voisines.

BROUILLAMINI s. m. (brou-lla-mi-ni ; *ll* mll. — Corruption des mots *bol d'Arménie*, si toutefois les acceptions particulières où il a ce sens ont précédé le sens général, ce qui est douteux. Peut-être faut-il recourir au rad. *brouiller*, avec la terminaison *amen, aminis, amini*, qui indique l'action dans les noms latins). Fam. Désordre, confusion, état de ce qui est brouillé, confondu : *Il y a là-dedans trop de tintamarre, trop de* BROUILLAMINI. (Mol.) *C'est un* BROUILLAMINI *que je débrouillerai.* (Dufresny.) *Pas la plus petite énigme, pas le moindre* BROUILLAMINI ; *c'est clair et limpide comme bonjour.* (Th. Gaut.)

— Pharm. Nom vulgaire du bol d'Arménie, argile rouge, visqueuse, ayant peu d'odeur et de saveur, qui accompagne ordinairement les gîtes d'oxyde de fer.

— Art vétér. Emplâtre de bol d'Arménie.

— **Syn. Brouillamini, brouillement, embrouillement.** *Brouillamini* est du style familier et exprime une confusion, un désordre tout réalisé. *Brouillement* et *embrouillement* désignent la même confusion dans le temps même où elle se fait; le premier l'exprime simplement et sans idée accessoire, le second la présente comme fâcheuse et rendant difficile à distinguer ce qui devrait être clair et en bon ordre.

BROUILLARD s. m. (brou-llar; *ll* mll. — rad. *brouiller*). Amas de vapeur d'eau, visible et très-rapproché de la terre : *Un épais* BROUILLARD *obscurcit le ciel.* (Fén.) *Un* BROUILLARD *épais d'automne flottait sur la terre.* (Lamart.) *Ils se sont perdus dans le* BROUILLARD *qui va toujours augmentant.* (G. Sand.) *En Angleterre, l'humidité surabonde; même en été, le* BROUILLARD *monte.* (H. Taine.) *Ce n'est pas sans raison que la ville de Londres a été surnommée la capitale des* BROUILLARDS. (L.-J. Larcher.)

> La nuit aux pieds d'argent descend dans la rosée;
> Le *brouillard* monte au ciel et le soleil s'enfuit.
> A. DE MUSSET.

> ... En leur soleil d'or l'Armorique ou l'Irlande
> Ont des *brouillards* pensifs couchés sur une lande.
> TH. DE BANVILLE.

— Par ext. Vapeur, gaz plus ou moins opaque : *Notre air est un vrai* BROUILLARD *qui nous doit altérer la couleur du ciel, du soleil et des étoiles.* (Fonten.)

— Fig. Obscurité, nuage : *Je trouve qu'il y a un grand* BROUILLARD *sur toutes ses impressions.* (Mme de Sév.) *Un matin, le bon seigneur s'était levé radieux; l'idée avait percé la coquille de* BROUILLARDS, *il en était sorti un projet.* (P. Féval.) *Tout un monde inconnu est sorti des* BROUILLARDS *où disparaissaient les temps anté-historiques.* (A. Réville.)

> . . . . Une provinciale
> Doit nécessairement être sentimentale;
> Pour ne pas offusquer les timides regards,
> Mes projets ont besoin d'un manteau de *brouillards.*
> E. AUGIER.

‖ Tristesse, mélancolie : *Mon humeur ne dépend guère du temps; j'ai mon* BROUILLARD *et mon beau temps au dedans de moi.* (Pascal.)

— Loc. fam. *Voir à travers un brouillard*, Voir trouble, comme si on avait un brouillard devant les yeux. ‖ *N'y voir que du brouillard*, N'y rien voir, ne pas comprendre. ‖ *Etre dans les brouillards*, Être dans les fumées du vin, être à moitié ivre :

> Ami, pardonnez mes écarts;
> On peut bien faire une bévue
> Lorsque l'on *est dans les brouillards.*
> DÉSAUGIERS.

— Loc. prov. *Créance hypothéquée sur les brouillards de la Seine*, Créance qui n'a pas de fondement, dont rien ne garantit le payement. C'est dans le même sens qu'un poëte a dit :

> Les biens placés sur la Garonne
> *Sont* presque tous *dans les brouillards.*
> DÉSAUGIERS.

‖ C'est par une métaphore identique et avec la même signification, que l'on dit quelquefois les *brouillards du Mississipi*, par allusion sans doute au système de Law, dont les actions reposaient sur des mines imaginaires à exploiter sur les bords du Mississipi.

— Comm. Registre sur lequel on inscrit les opérations sans autre ordre que celui de leur date. C'est à ce défaut d'ordre dans les matières que le registre doit son nom : *Le* BROUILLARD *est disposé comme le livre-journal, avec une petite colonne en marge pour y placer le numéro de la page du journal et du grand-livre.* ‖ On l'appelle aussi MAIN COURANTE.

— Adjectiv. *Papier brouillard*, Papier non collé et propre à sécher l'encre fraîche. Les caractères s'y impriment brouillés et sans netteté, ce qui lui a fait donner son nom.

— **Epithètes.** Epais, humide, infect, malsain, triste, épouvantable, affreux, sombre, obscur, noir, nébuleux, blanchâtre, mobile, léger, flottant, indécis.

— **Encycl.** Phys. Il y a beaucoup d'analogie entre les *brouillards* et les nuages, et l'on pourrait dire que les *brouillards* sont des nuages en contact avec le sol, ou que les nuages sont des *brouillards* élevés à une certaine distance du sol. De Saussure observant, à l'aide d'une lentille, les globules aqueux des *brouillards* et des nuages, reconnut qu'ils étaient creux, à la manière des bulles de savon, et il les nomma pour ce motif *vapeurs vésiculaires.* Ce phénomène se produit toutes les fois que l'air saturé d'humidité subit un refroidissement, ou encore lorsque le sol humide est plus chaud que les couches d'air qui le recouvrent. Les circonstances qui président à la formation du *brouillard* sont fort différentes de celles qui accompagnent la rosée. Quand celle-ci se dépose, le sol est toujours plus froid que l'air; c'est le contraire pour le *brouillard* : le sol humide est plus chaud que l'air, et les vapeurs qui montent deviennent visibles comme celles qui s'élèvent au-dessus de l'eau bouillante. Dans les contrées où le sol est humide et chaud, comme en Angleterre, où les côtes sont baignées par une mer à une température élevée, relativement à la latitude du pays, les *brouillards* sont fréquents et d'une densité quelquefois extraordinaire. Il survient souvent à Londres, quelquefois même à Paris, des *brouillards* tellement épais qu'il est impossible, au milieu du jour, de distinguer les objets les plus rapprochés. A Londres on est, plusieurs fois par an, obligé d'allumer les becs de gaz des rues et des maisons, par suite de la formation souvent instantanée de ce météore.

Le sol peut être chaud sans que la vapeur de l'air, même froid, se condense; il suffit que cet air soit très-sec. Quelquefois les *brouillards*, au lieu de s'élever dans l'atmosphère, semblent au contraire se précipiter vers la terre. Ce phénomène se manifeste principalement aux époques de dégel. A ce moment, les couches supérieures de l'air sont plus chaudes que les couches inférieures en contact immédiat avec le sol, d'où il résulte que les premières, venant se mêler à celles-ci, laissent précipiter une partie de leur vapeur, qui se condense et forme un *brouillard.*

Il arrive souvent que les *brouillards* répandent une odeur plus ou moins désagréable; cet effet paraît devoir être attribué à la présence de matières étrangères que les vapeurs vésiculaires tiennent en suspension. Dans certains cas, ils peuvent servir de véhicule à certains principes organiques appelés *miasmes*, dont la nature n'est pas bien connue, mais dont les effets sont toujours pernicieux pour la santé. Pour se soustraire à l'action de ces *brouillards*, il suffit d'adopter quelques règles d'hygiène fort simples, telles que de porter au printemps et à l'automne des vêtements de laine, surtout le matin et le soir, et de ne jamais sortir à jeun le matin.

Les *brouillards* servent souvent à pronostiquer le temps qu'il fera dans la journée, et même deux ou trois jours après. En été, quand, le matin, ils sont peu intenses et se dissipent rapidement, on admet généralement qu'il fera beau pendant toute la journée. Dans le voisinage des volcans qui ne laissent échapper que des gaz et des vapeurs, les habitants regardent comme un pronostic de pluie le nuage qui s'accumule au-dessus du cratère. Ils ont raison, en ce sens que, si l'air est sec, il dissout les vapeurs qui s'élèvent du cratère, et qu'il les laisse se précipiter dans le cas contraire.

On donne assez improprement le nom de *brouillard sec* à un phénomène qui n'a de commun avec les véritables *brouillards* que l'apparence, et qui est uniquement dû à la fumée ou à des cendres d'une grande ténuité qui se répandent dans l'atmosphère. On n'observe ces *brouillards* que dans le voisinage des volcans ou au nouveau monde, à la suite d'un incendie qui s'est allumé spontanément dans quelque partie des immenses forêts connues sous le nom de forêts vierges. Ce sont des *brouillards* de ce genre que les voyageurs ont quelquefois observés au Canada, et qu'ils nomment *ténèbres du Canada.*

La surface de la mer se couvre souvent de *brouillards* comme la terre, et les marins désignent ces *brouillards* sous le nom de *brumes.* V. ce mot.

Brouillard (EFFET DE), tableau de Claude Lorrain; musée du Louvre (n° 226). Claude, le magicien du paysage, a compris le premier le charme doux et poétique des effets de brouillard; le premier, du moins, il en a su fixer sur la toile les impressions vagues et fugitives. Une harmonie incomparable règne dans les tableaux du maître, soit que les premières lueurs de l'aube percent de leurs flèches d'or les brumes argentées, soit que le soleil à son déclin, empourprant l'horizon, lutte contre les vapeurs légères qui s'élèvent des eaux et enveloppent la nature d'un voile diaphane. Après le Lorrain, beaucoup de peintres se sont essayés à représenter les mêmes effets; parmi ceux qui y ont le mieux réussi, il nous suffira de citer : dans les Pays-Bas, Albert Cuyp, qu'on a surnommé le Claude hollandais, et W. Van de Velde, l'élégant mariniste; en Angleterre, Turner et Constable ; en France, Joseph Vernet, et tout récemment MM. Corot, Troyon, Chintreuil, Harpignies, etc. Mais revenons à Claude, et, pour donner une idée de sa manière, décrivons le tableau du Louvre où il a traité, d'une façon incomparable, un effet de soleil voilé par la brume. La composition représente un port de mer : au premier plan, sur la plage, deux guerriers, vêtus à l'antique et suivis d'un page qui tient un chien en laisse, se disposent à prendre place dans une barque conduite par un rameur et montée par un serviteur qui, du geste, les invite à descendre. A gauche, toujours sur le devant du tableau, un homme vu de dos et une femme ayant un enfant sur ses genoux sont assis par terre ; près d'eux, une jeune fille est debout. Au second plan, à droite, sur un môle qui avance dans la mer, s'élève un palais, décoré de colonnes d'ordre ionique et surmonté d'une terrasse où l'on voit quelques figures. Trois femmes, groupées sur l'escalier du môle, s'apprêtent de leur côté à descendre dans une barque qui se dirige vers elles. Dans le fond, à gauche, on aperçoit une forteresse défendue par deux tours, une pyramide, un obélisque, un aqueduc et quelques autres constructions, que domine une montagne escarpée. Au milieu de la composition, à l'entrée du port, est un navire à l'ancre, vers lequel se dirigent diverses embarcations chargées de marchandises. Le soleil, sur le point de disparaître derrière les hautes tours de la forteresse, transperce de ses rayons le brouillard qui plane au-dessus des eaux. Cette poétique composition est citée, dans le *Livre de vérité*, comme ayant été peinte pour un amateur de Paris; elle a été gravée par Dominique Barrière, en 1660, et par Richard Earlon, en 1775.

Brouillard (EFFET DE), tableau de Joseph Vernet; musée du Louvre (n° 622). Ce tableau représente un port de mer : sur le quai, des ballots de marchandises sont amoncelés et un feu est allumé. Au premier plan à droite, on voit deux Orientaux, dont l'un fume une longue pipe; plus loin, un navire et deux barques. A gauche, une galère, dont on n'aperçoit qu'une partie, porte de nombreux passagers. Derrière cette galère se dresse une tour en ruines, et tout à fait au fond, d'autres navires voguent près d'un rivage où s'élèvent plusieurs édifices. Le brouillard enveloppe tous les objets, en adoucit les saillies, en argente les contours, et s'interpose, comme une gaze légère, entre le site représenté et l'œil du spectateur. Ce tableau a été gravé par Schroeder dans le *Musée Royal.* Joseph Vernet, à l'imitation de Claude, a peint fréquemment des effets de brouillard. Dans une autre *Marine* appartenant au Louvre (n° 625), l'effet a lieu au soleil couchant; le combat de la lumière contre la brume est très-exactement et très-poétiquement rendu. La composition, par elle-même, est pittoresque et intéressante. Au premier plan, à droite, des pêcheurs ploient leurs filets, tandis que deux hommes et une femme, près d'un feu, s'occupent des apprêts du souper. A gauche, d'autres pêcheurs mettent leur barque à flot, dans une anse sur le rivage de laquelle sont groupés quatre hommes, une femme et un chien. Plus loin se dresse une grande roche trouée et couronnée de quelques arbustes, qui s'avance dans la mer. Une barque accoste ce promontoire, à l'extrémité duquel un homme est debout. Au delà, dans un brouillard doré, s'ébauchent vaguement une tour et d'autres constructions, derrière lesquelles le soleil va bientôt disparaître. Un navire, entouré de plusieurs chaloupes, est à l'ancre en pleine mer, vers la droite. « La nature n'est pas plus belle ni plus vraie que ce tableau, a dit Filhol. Au genre de mâture des bâtiments que l'on aperçoit, au ton de chaleur qui anime le ciel et la brume, au genre de rochers que l'on voit sur le devant et qui caractérisent la côte, aux occupations et aux costumes des personnages, au ton même des eaux, on reconnaît facilement, pour peu que l'on ait voyagé, que c'est une vue de la Méditerranée, prise des côtes ou de Provence ou d'Italie. Quelle vie, quelle gaieté, quel esprit, quelle nature ! Seul, ce bel ouvrage eût suffi pour immortaliser son auteur. » En regard de cette description quelque peu emphatique, le tableau de Joseph Vernet a été gravé par Filhol et Bovinet. Il en existe aussi une reproduction dans le *Musée Français.*

Brouillards de la Tamise (LES), tableau de William Turner; collection de M. Samuel Ashton, à Londres. La vue est prise à Barnes, charmant village des environs de Londres. Le quai, disposé en terrasse, coupe la toile transversalement; il est planté de quelques arbres grêles et bordé de maisons. A droite, en bas du parapet, coule la Tamise. Le brouillard, transpercé par le soleil, plane au-dessus du fleuve et jette sur tous les objets comme un léger manteau de gaze et d'or. « Tout est enveloppé et dévoré par la lumière, dit M. W. Bürger (*Trésors d'art de la Grande-Bretagne*); tout semble être la lumière même et jeter aussi des rayons et des étincelles. Claude Lorrain, le suprême illuminateur, n'a jamais rien fait d'aussi prodigieux. A première rencontre, ce tableau fait ouvrir de grands yeux et même de grands bras. On ne sait trop que penser de ce phénomène. Un observateur léger et superficiel pourrait s'en aller en riant, mais en emportant toutefois pour ses paupières un tour-

ment, un cauchemar, qui se moquera de lui la nuit prochaine. Puis, quand on regarde avec la naïveté vraiment artiste, quand on se rappelle les effets analogues qu'on a saisis parfois quand la nature se joue des sens de l'homme, quand on pénètre dans cette magie fugitive que le peintre a eu le don de fixer en une image permanente, on est gagné d'admiration pour le génie de Turner... Pour moi, j'ai vu aussi, sur le bord de la Tamise, ces effets singuliers de la lutte du soleil contre le brouillard et la poussière, et je tiens ce paysage de Turner pour un chef-d'œuvre. » M. W. Bürger raconte autre part (*Histoire des peintres de toutes les Ecoles*, Ecole anglaise) un fait curieux concernant ce tableau : « La peinture terminée, Turner s'imagina un jour que quelque objet sombre contre le parapet scintillant de la terrasse reculerait encore les fonds et ajouterait à l'effet de la perspective aérienne. N'ayant pas sans doute de palette sous la main, il découpa aussitôt, en papier, un fantôme de chien qu'il colla au premier plan. Plus tard, il ne pensa point à remplacer cette découpure par quelques coups de pinceau, et le chien de papier y est encore. Eh bien, j'ai regardé ce tableau tous les jours pendant un mois, et je n'ai jamais aperçu ce chien parasite, tant est dominant le prestige de l'effet de soleil à travers le brouillard. » Ce tableau, exposé pour la première fois à Londres en 1827, a reparu à l'exposition de Manchester en 1857, sous le titre de *Barnes Terrace* (Terrasse de Barnes).

BROUILLAS s. m. (brou-llas; *ll* mll.). Ancienne forme restée populaire du mot BROUILLARD.

BROUILLASSE s. f. (brou-lla-se; *ll* mll. — rad. *brouiller*). Mar. Léger brouillard.

BROUILLASSER v. impers. (brou-lla-sé; *ll* mll. — rad. *brouillard*). Pop. Faire un temps de brouillard : *Il* BROUILLASSE *aujourd'hui.*

BROUILLE s. f. (brou-lle; *ll* mll. — rad. *brouiller*). Mésintelligence : *Petite* BROUILLE. BROUILLE *de ménage. Il y a de la* BROUILLE *entre nous. Nous sommes en* BROUILLE. *Eh bien! mon enfant, il y a donc de la* BROUILLE *dans le ménage, et nous avons fait un coup de notre tête?* (Balz.) *Oh! comme c'est bon d'embrasser sa fille, après une* BROUILLE! (Balz.) *Le roi a causé, dans les ménages de la cour, plus de cent* BROUILLES *mortelles, en refusant des invitations.* (Alex. Dum.) *Je me suis arrêté chez Tom, l'ancien garde-chasse; il y avait de la* BROUILLE. (Scribe.) *Les gouvernements sont toujours en* BROUILLE. (Proudh.)

> Me voilà donc en *brouille* avec tous mes parents!
> E. AUGIER.

— Bot. *Brouille blanche,* Renoncule aquatique.

— **Antonymes.** Raccommodement, rapatriage ou rapatriement, rapprochement, réconciliation, retour d'amitié.

BROUILLÉ, ÉE (brou-llé; *ll* mll.) part. pass. du v. Brouiller. Mêlé : *Des matières* BROUILLÉES *dans un liquide.* ‖ Bouleversé, confondu; mis en désordre : *Des papiers* BROUILLÉS.

> Tous les billets sont jetés dans une urne,
> *Brouillés* et rebrouillés.
> REGNARD.

— Par ext. Dérangé, détraqué : *Une serrure* BROUILLÉE. ‖ Dont les parties sont mêlées au hasard les unes dans les autres : *Des fils, des cordages* BROUILLÉS.

— Fig. Empêtré, compliqué, embarrassé, obscur : *Affaires* BROUILLÉES. *Idées* BROUILLÉES. *Je suis tout* BROUILLÉ, *et je n'y vois plus rien. Ses discours sont* BROUILLÉS.

> Fut-il jamais destin plus *brouillé* que le nôtre?
> MOLIÈRE.

> Tout ceci comme un rêve est *brouillé* dans ma tête.
> V. HUGO.

‖ Désuni, mis en désaccord, en parlant des personnes ou des choses personnifiées : *Il est* BROUILLÉ *avec son frère. Un fils* BROUILLÉ *avec sa mère a toujours tort.* (J.-J. Rouss.) *Si vous ne raccommodez pas les choses, je suis* BROUILLÉ *peut-être avec mes voisins.* (Balz.)

> Des ménages *brouillés* raccommode les torts.
> DELILLE.

> . . . . Je veux désormais,
> Si vous êtes *brouillés*, que vous fassiez la paix.
> N. LEMERCIER.

> . . Trois ou quatre mots, en hâte barbouillés,
> Font souvent embrasser des amants bien *brouillés.*
> REGNARD.

‖ Qui est en désaccord, en opposition complète avec : *Etre* BROUILLÉ *avec le bon sens, avec la raison, avec la conscience.*

— Se dit d'un teint privé de fraîcheur et de calme : *La couleur de son visage a des* TEINTES BROUILLÉES. (Volt.)

— Loc. fam. *Avoir le cerveau, le timbre brouillé,* N'avoir pas toute sa raison; être quelque peu fou :

> . . . . Il a si bien veillé,
> Et si bien fait que *son timbre est brouillé.*
> RACINE.

‖ *Etre brouillé avec,* Oublier facilement, avoir de la peine à retenir : *Je* SUIS BROUILLÉ *avec les chiffres, avec les noms propres.* ‖ *Etre brouillé avec la monnaie, avec l'Hôtel des Monnaies,* Etre sans argent. ‖ *Etre brouillé avec la justice,* Etre dans le cas d'être poursuivi par elle, pour un crime ou un délit que l'on a commis. ‖ *Cartes brouillées,* Etat de mésintelligence : *Les* CARTES *sont* BROUILLÉES *dans la politique européenne.*

— Art culin. *Œufs brouillés,* Œufs mêlés, battus pendant la cuisson. ‖ Fig. Chaos, objet qui manque complétement d'ordre : *Le monde est un grand* ŒUF BROUILLÉ. (H. Taine.)

— Minér. *Roches brouillées,* Roches brisées et réduites en blocs anguleux mélangés ensemble.

BROUILLEMENT s. m. (brou-lle-man; *ll* mll. — rad. *brouiller*). Action de brouiller; état de brouille : *Bernadotte contribua, par des conversations animées et par l'ascendant qu'il exerçait sur les esprits, à ces* BROUILLEMENTS *qui amenèrent Moreau devant une cour de justice.* (Chateaub.) *Au milieu de ce* BROUILLEMENT, *M. Necker reçoit l'ordre de se retirer.* (Chateaub.)

— **Syn. Brouillement, brouillamini, embrouillement.** V. BROUILLAMINI.

BROUILLER v. a. ou tr. (brou-llé; *ll* mll. — rad. *breuil*). Mêler, troubler en agitant : BROUILLER *des œufs.* BROUILLER *du vin.* ‖ Bouleverser, confondre en changeant la place : BROUILLER *des papiers.*

> Il reste encore un nom, et le prélat, par grâce,
> Une dernière fois, les *brouille* et les ressasse.
> BOILEAU.

‖ Empêtrer, embarrasser : BROUILLER *du fil, des cordes. Les deux navires, plongés dans l'obscurité,* BROUILLÈRENT *leurs manœuvres.* (L. Gozlan.)

> Tu courus chez Satan, *brouiller* de nouveaux fils.
> BOILEAU.

— A signifié Barbouiller.

— Par ext. Détraquer : BROUILLER *une serrure.*

—Fig. Troubler, déranger : *L'empereur Constantin* BROUILLAIT *tout dans l'Eglise.* (Boss.) *J'avais les plus belles pensées du monde, et vos discours m'*ONT BROUILLÉ *tout cela.* (Mol.) *L'étourderie a pour première conséquence de* BROUILLER *et de confondre tout ce qu'elle touche.* (Théry.)

> Ronsard . . . .
> Réglant tout, *brouilla* tout, fit un art à sa mode.
> BOILEAU.

‖ Troubler les fonctions de : *Les méditations lui* ONT BROUILLÉ *le cerveau. Cela* BROUILLA *toutes les cervelles, et troubla tous les esprits.* (Alex. Dum.) ‖ Désunir, mettre en discord, en parlant des personnes ou des choses personnifiées : *Il* BROUILLA *tout le monde. Je lui trouvais une ressemblance en détrempe qui ne le* BROUILLAIT *pas avec moi.* (Mme de Sév.) *Cambacérès, avec sa sagacité ordinaire, avait touché la difficulté qui, plus tard, devait* BROUILLER *de nouveau les deux peuples.* (Thiers.) *Il s'était fait une sorte de maxime de* BROUILLER *tout le monde ensemble, et d'en profiter.* (St-Sim.) *Olympias, ayant appris qu'Alexandre se faisait adorer comme fils de Jupiter : « Mon fils, lui écrivit-elle, vous allez me* BROUILLER *avec Junon. »*

> La déesse Discorde *ayant brouillé* les dieux,
> Et fait un grand procès là-haut, pour une pomme.
> LA FONTAINE.

> Quoi! dit-elle d'un ton qui fit trembler les vitres.
> J'aurais pu, jusqu'ici, *brouiller* tous les chapitres...
> BOILEAU.

— Absol. Agir, parler sans ordre et en tout confondant :

> C'est un homme étonnant et rare en son espèce,
> Qui rêve fort à rien, et s'égare sans cesse.
> Il cherche, il tourne, il *brouille*, il regarde sans voir;
> Quand on lui parle blanc, soudain il répond noir.
> REGNARD.

— *Brouiller le teint,* Faire perdre au teint le calme et la fraîcheur : *Les veilles lui* ONT BROUILLÉ *le teint.*

> Ma mère en est la cause, et ce qu'elle me dit
> Me *brouille* tout *le teint*, me sèche et m'enlaidit.
> REGNARD.

‖ *Brouiller les cartes,* Les mêler, et, fig., Semer le désordre et la division : *Il ne cherche qu'à* BROUILLER LES CARTES. *Cela* BROUILLERAIT *bien* LES CARTES *des ennemis de la maison d'Autriche.* (Gui Patin.) ‖ *Brouiller du papier,* Barbouiller inutilement du papier : *Vous m'excuserez si j'*AI BROUILLÉ *plus de* PAPIER *à dire de méchantes choses que vous n'en avez employé à écrire les plus belles choses du monde.* (Racine.)

— Manég. *Brouiller un cheval,* L'embarrasser par la façon maladroite dont on le conduit.

Se brouiller v. pr. Se mêler, se troubler, s'embarrasser, se détraquer : *Ce vin commence à* SE BROUILLER. *Ces cordes* SE SONT BROUILLÉES.

— En parlant du temps ou du ciel, Se déranger, se couvrir, s'obscurcir : *Le temps* SE BROUILLE. ‖ Fam. *Le ciel se brouille,* Les affaires se dérangent :

> Il semble qu'aujourd'hui la fortune vous rie;
> Demain *le ciel se brouille*, et la scène varie.
> DORAT.

— Fig. S'obscurcir, se déranger : *Les idées* SE BROUILLENT *dans l'esprit du monde le plus net.* (Boss.) *Saisi d'une fièvre violente, je sentis que mes idées* SE BROUILLAIENT, *et que je tombais dans le délire.* (Chateaub.) ‖ Prendre une marche confuse, irrégulière, embarrassée : *Les affaires de l'empire* SE BROUILLAIENT *d'une terrible manière.* (Boss.) ‖ Se désunir, se mettre en discord : SE BROUILLER *avec un ami. Pompée et César s'unissent par intérêt, et puis* SE BROUILLENT *par jalousie.* (Boss.) *Il arrivera que dans dix ans Moustapha* SE BROUILLERA *avec vous; il vous chicanera, et vous lui prendrez Byzance.* (Volt.) *De vieux amis qui* SE BROUILLENT *se déshonorent.* (Volt.) *Il n'est pas juste que* VOUS VOUS BROUILLIEZ *pour si peu de chose avec un homme qui peut tout.* (Le Sage.) *L'homme qui* SE BROUILLE *avec le genre humain finit par* SE BROUILLER *avec lui-même.* (Nép. Lemercier.) *Hélas! souvent là où la mère et la fille ont bien vécu, les deux femmes* SE BROUILLENT. (Balz.) *Corneille et Racine, qui avaient fait l'un et l'autre de si beaux vers,* SE BROUILLÈRENT *pour un vers de la comédie des* Plaideurs, *tant il est vrai qu'il faut tenir à l'humanité par quelque bout.* (***) *Je ne veux pas me* BROUILLER *avec M. Gannal, qui serait capable de m'embaumer.* (A. Karr.)

> ... Jamais, quelque appui qu'on puisse avoir ailleurs,
> Il ne faut *se brouiller* avec ces grands brailleurs.
> MOLIÈRE.

‖ Se mettre en opposition avec : *Les jansénistes ne* SE BROUILLENT *ni avec la foi ni avec la raison.* (Pascal.)

— Fam. *Se brouiller avec la justice,* Commettre quelque crime ou délit qui expose à être poursuivi par elle : *Je n'ai pas l'envie, comme toi, de* ME BROUILLER AVEC LA JUSTICE. (Mol.) ‖ *Se brouiller la cervelle,* Perdre la raison, devenir fou : *Je crois qu'à force d'étudier elle* S'EST BROUILLÉ *la cervelle.* (Destouches.) ‖ *Les cartes se brouillent,* Il se met de la désunion, de la mésintelligence : *Les cartes* SE BROUILLÈRENT *à diverses reprises.* (St-Sim.)

— Manég. Mal régler ses mouvements, en parlant du cheval : *Ce cheval* SE BROUILLE, *par la faute de son cavalier.*

— **Syn. Brouiller, embrouiller.** *Brouiller,* c'est mêler au hasard, sans aucun ordre; quand les choses sont *brouillées,* il devient impossible de les distinguer; il y a des choses qu'on *brouille* parce qu'elles doivent être *brouillées,* c'est ainsi qu'on *brouille* des œufs, des drogues. *Embrouiller,* c'est produire la confusion là où devrait régner la clarté; on *embrouille* une question, une affaire, quand on en mêle tellement toutes les parties que l'affaire elle-même devient presque incompréhensible. Ce qui distingue encore *brouiller* d'*embrouiller,* c'est que le dernier s'emploie le plus souvent au figuré.

— **Antonymes.** Débrouiller, arranger, raccommoder, rapatrier, rapprocher, réconcilier, renouer, réunir.

Allus. litt. :

Ah! ne me BROUILLEZ *pas avec la république.*

Allusion à un vers de Corneille, dans sa tragédie de *Nicomède.* Le vieux Prusias, roi de Bithynie, a deux fils : Nicomède, l'aîné, qui a pris les leçons d'Annibal, prince fier, indépendant, qui hait les Romains; et Attale, qui a été élevé par ces mêmes Romains, et jouit de toutes leurs sympathies. Le sénat le voudrait donc voir régner à la place de Nicomède, dont il connaît les sentiments hostiles, et il s'en explique à Prusias par la bouche de son ambassadeur Flaminius. Prusias est dans un mortel embarras; dévoué aux Romains, il ne saurait cependant fouler aux pieds les droits d'un fils qui lui a rendu les plus éclatants services. Dans cette cruelle perplexité, c'est Nicomède lui-même qu'il prie de répondre à l'ambassadeur, et le prince le fait en termes hautains qui achèvent de mettre à la torture le vieux roi :

> De quoi se mêle Rome? et d'où prend le sénat,
> Vous vivant, vous régnant, ce droit sur votre Etat?
> Vivez, régnez, seigneur, jusqu'à la sépulture;
> Et laissez faire après, ou Rome, ou la nature.
>
> PRUSIAS.
> Pour de pareils amis, il faut se faire effort.
>
> NICOMÈDE.
> Qui partage vos biens aspire à votre mort;
> Et de pareils amis, en bonne politique...
>
> PRUSIAS.
> *Ah! ne me* BROUILLEZ *pas avec la république;*
> Portez plus de respect à de tels alliés.

Dans l'application, ce vers s'emploie pour marquer la peur que l'on a de déplaire à une autorité ou à un parti puissant :

« Par imprévoyance ou par prudence, d'autres gardaient, envers les avant-coureurs, volontaires ou involontaires, des tentatives révolutionnaires, les mêmes ménagements, et m'en voulaient de signaler trop haut et trop longtemps d'avance des périls qu'ils se flattaient de conjurer en n'en parlant pas. J'ai cru bien souvent entendre résonner à mes oreilles les paroles de Prusias à Nicomède :

« *Ah! ne me* BROUILLEZ *pas avec la république!* »

GUIZOT.

BROUILLERIE s. f. (brou-lle-rî; *ll* mll. — rad. *brouiller*). Désunion, division : *Je vous ai aimée toute ma vie, ma chère cousine, et nos petites* BROUILLERIES *n'ont pas été une preuve que vous me fussiez indifférente.* (Bussy-Rab.) *Ils étaient convenus plusieurs fois que, quelque* BROUILLERIE *qu'ils eussent ensemble, ils ne s'endormiraient jamais sans se raccommoder et sans s'écrire.* (Mme de La Fayette.) *A la ville, à la cour, mêmes passions, mêmes* BROUILLERIES *dans les familles.* (La Bruy.) *Entre amants, dès qu'il survient des nuages, des* BROUILLERIES, *des ruptures, tout est perdu.* (Marmontel.) *La crainte de faire du mal ne l'arrête point, et il aime assez les* BROUILLERIES, *quand il y peut jouer un rôle.* (Mme de Staël.) *La Ligue n'eut pour écho que la Fronde, misérable* BROUILLERIE *qui se perdit dans le plein pouvoir de Louis XIV.* (Chateaub.)

> . . . . . . Le démon
> A mis du sien dans cette *brouillerie.*
> VOLTAIRE.

— **Antonymes.** Accord, amitié, concorde, raccommodement, rapatriement, rapprochement, réconciliation.

Brouilleries (LES), comédie en trois actes et en prose, mêlée d'ariettes, paroles de d'Avrigny, musique de Berton, représentée au Théâtre-Italien le 1er mars 1790. Cet *imbroglio* à la mode espagnole fut favorablement accueilli à cause de la musique, quoiqu'elle paraisse peu digne de l'auteur de *Montano et Stéphanie*, du *Délire* et d'*Aline.*

BROUILLEUR adj. et s. m. (brou-lleur; *ll* mll. — rad. *brouiller*). Se disait, dans notre vieille langue, des marchands qui mélangeaient, brouillaient, frelataient le vin : *Nos marchands de vin, comme les taverniers du temps de Villon, sont tous de grands* BROUILLEURS. (***)

> Par taverniers *brouilleurs* de vins
> Gros bourgeons avons entour nez;
> Ce sont biens que nous ont donnez
> Les taverniers en leurs buvettes.
> (*Joyeusetez.*)

BROUILLON, ONNE adj. (brou-llon; *ll* mll. — rad. *brouiller*). Qui brouille, qui trouble habituellement; qui se plaît à brouiller, à troubler, à mettre en discorde : *Esprit, caractère* BROUILLON. *Je ne saurais aucunement approuver ces humeurs* BROUILLONNES *et inquiètes, qui, n'étant appelées ni par leur mérite, ni par leur savoir, au maniement des affaires publiques, ne laissent pas d'y faire toujours en idée quelque nouvelle réformation.* (Desc.) *Il frotta son bonnet de coton sur sa tête par un mouvement de rotation d'une énergie* BROUILLONNE. (Balz.) *La politique* BROUILLONNE *et arriérée de M. Thiers a toujours été l'opposé de la nôtre.* (E. de Gir.)

> Dans sa vivacité *brouillonne* et turbulente,
> Voici ce que m'a dit, à peu près, cette tante.
> DUFRESNY.

— Substantiv. Personne brouillonne : *Ce prétendu philosophe ne joue que le rôle d'un* BROUILLON *et d'un délateur.* (Volt.) *Il y a des chances pour que M. Thiers devienne un grand ministre ou reste un* BROUILLON. (Chateaub.) *Le premier consul appelait les gens du Tribunat des* BROUILLONS. (Thiers.) *Toute l'Europe menaçait la France, tous les* BROUILLONS *voulaient s'emparer de l'autorité.* (Thiers.) *Prouvez-le, sinon taisez-vous; vous n'êtes que des* BROUILLONS *et des étourdis.* (Proudh.) *Mon compère, vous ne connaissez pas ma femme; c'est la plus grande* BROUILLONNE *de la terre.* (Balz.)

> Va des auteurs sans nom grossir la foule obscure,
> Egayer la satire et servir de pâture
> A je ne sais quel tas de *brouillons* affamés.
> PIRON.

> . . . Ce garçon, qui parfois se figure
> Etre fait pour entrer dans la magistrature,
> S'est battu l'autre jour. — O ciel! maudit *brouillon!*
> — Oui, s'est battu, vous dis-je, et pour un cotillon.
> E. AUGIER.

— Par ext. Se dit de tout ce qui trouble, dérange, amène des changements incessants : *Bussy est encore à Paris; ce* BROUILLON *de temps, qui change tout, changera peut-être sa fortune.* (Mme de Sév.) *Vous savez que nous trouvons le temps un vrai* BROUILLON, *rangeant, dérangeant toutes choses.* (Mme de Sév.)

— Rem. J.-B. Rousseau a employé ce mot dans le sens de barbouilleur de papier, misérable écrivain, sens admissible, puisque *brouiller du papier* signifie barbouiller du papier, écrire des sottises :

> Si l'on connaissait ce *brouillon*,
> On pourrait lui mettre un bâillon,
> Et corriger ce bredouillage;
> Mais, pour un sot, il est fort sage
> De n'avoir pas écrit son nom.
> J.-B. ROUSSEAU.

— **Antonymes.** Compassé, mesuré, posé, prudent, réfléchi, sage.

BROUILLON s. m. (brou-llon; *ll* mll. — rad. *brouiller*). Premier travail manuscrit : *Il n'a écrit que le* BROUILLON. *On a imprimé sur un très-mauvais* BROUILLON. *Aux nombreuses ratures qui couvraient ce papier, on reconnaissait le* BROUILLON *d'une lettre inachevée.* (E. Sue.)

> ... Tout son esprit d'aujourd'hui
> Etait en *brouillon* dans sa poche.
> DELILLE.

‖ Papier sur lequel le brouillon est écrit : *J'ai sauvé du feu deux ou trois de ces* BROUILLONS. (J.-J. Rouss.)

— Syn. de BROUILLARD, livre de commerce.

BROUILLONNÉ, ÉE (brou-llo-né) part. passé du v. Brouillonner : *Acte* BROUILLONNÉ.

BROUILLONNER v. a. au tr. (brou-llo-né; *ll* mll. — rad. *brouillon*). Néol. Ecrire en brouillon : *Le notaire déplia un projet d'acte inutile qu'il avait fait* BROUILLONNER *par un clerc.* (Balz.)

BROUINE ou **BRUINE** s. f. (brou-i-ne — rad. *brouir*). Agric. Carie du blé : *La* BROUINE *est au blé ce qu'est la petite vérole aux enfants.* (Chevalier.) ‖ On dit aussi BRUINE.

BROUIR v. a. ou tr. (brou-ir — néerl. *broeijen*, échauffer). Agric. Dessécher les jeunes pousses par l'action combinée de la gelée blanche et de la chaleur : *Le soleil* A BROUI *les blés.*

BROUISSURE s. f. (brou-i-su-re — rad. *brouir*.) Agric. Effet d'un soleil trop chaud sur les plantes atteintes par la gelée blanche.

BROUKHUSIUS (Jean). V. Broekuizen.

BROUNÇKER ou **BROUNKER** (Guillaume, vicomte), mathématicien irlandais, né en 1620, mort en 1684. Après avoir été l'un des plus chauds partisans de Charles Ier, il fut un des nobles qui signèrent la déclaration de 1660, par laquelle Monk était proclamé le restaurateur des lois et des priviléges de la nation; puis, après la restauration des Stuarts, il devint chancelier de la reine, commissaire de la marine et président de la Société royale, dont il avait été un des fondateurs. Outre des mémoires dans les *Philosophical Transactions*, on a de lui une traduction du *Musicæ Compendium* de Descartes, et des *Lettres* sur des sujets scientifiques publiées par Wallis dans son *Commercium epistolicum* (1658).

BROUNE s. f. (brou-ne). Bot. Syn. de brownée.

BROUSSAILLE s. f. (brou-sa-lle; *ll* mll. — rad. *brosse*, qui a eu le même sens). Touffe de plantes ligneuses, rabougries et très-rameuses; ne s'emploie guère qu'au pluriel: *Un fagot de* broussailles. *Se cacher dans les* broussailles. *Je voyais çà et là, sans ordre, sans symétrie, des* broussailles *de roses, des fourrés de lilas.* (J.-J. Rouss.) *L'abondance des* broussailles *dans l'Afrique centrale et méridionale favorise la propagation des lièvres.* (Maury.) *Bientôt les monts se pèlent, les arbres disparaissent; il n'y a plus, sur le versant, que de mauvaises* broussailles. (H. Taine.)

. . . . . . Son cheval ombrageux
Au loin s'écarte et fuit dans la *broussaille*.
Voltaire.

Le Sahel, autrefois hérissé de *broussailles*,
Sur la croupe des monts brille comme un jardin.
De Trogoff.

— Fig. Embarras: *Vous avez un nom si prodigieusement sarrasin que je ne puis m'en dépêtrer: c'est une* broussaille *qui m'arrête tout court.* (V. Hugo.) ‖ Rebut: *Les sots sont la* broussaille *du genre humain.* (Marmontel.)

BROUSSAILLER v. a. ou tr. (brou-sa-llé; *ll* mll. — rad. *broussaille*): Agric. Garnir de broussailles: Broussailler *une haie.*

BROUSSAIS (François-Joseph-Victor), célèbre médecin français, né à Saint-Malo le 17 décembre 1772, mort à Vitry en 1838. On remarqua en lui dès ses plus jeunes années, avec la vigueur corporelle, cette ténacité d'esprit de l'ancienne race celtique qui peupla la première le sol de la Bretagne. Son bisaïeul était médecin, son grand-père pharmacien; son père, simple officier de santé et ancien chirurgien de marine, exerçait l'art de guérir aux environs de Saint-Malo, dans le village de Pleurtuit. C'est là que le jeune Broussais passa les premières années de son existence. Il était enfant de chœur, et le curé de Pleurtuit lui enseignait à chanter au lutrin, en même temps qu'il lui donnait quelques maigres leçons de latin. A l'âge de douze ans, il quitta la maison paternelle pour entrer au collége de Dinan, d'où il ne sortit que huit ans plus tard, après avoir obtenu les plus brillants succès. Il se distingua surtout par une mémoire prodigieuse. A l'âge de soixante ans, il récitait encore à son secrétaire émerveillé les plus beaux épisodes de Virgile et les psaumes que lui avait appris le curé de Pleurtuit.

En 1792, au moment où la France était menacée de l'invasion étrangère, Broussais, alors âgé de vingt ans, s'enrôla comme volontaire et se distingua plusieurs fois contre l'insurrection vendéenne. Parvenu au grade de sergent en quelques jours, il marchait avec ardeur dans la carrière militaire, à laquelle il semblait destiné, lorsqu'une maladie le força de rentrer dans sa famille. Sa santé était à peine rétablie que son père résolut de lui faire étudier la médecine. Il l'envoya comme élève à l'hôpital de Saint-Malo, et peu de temps après à l'école de Brest. Grâce à son assiduité et à ses succès, Broussais reçut bientôt une nomination de chirurgien de marine et s'embarqua pour la première fois à bord de la corvette l'*Hirondelle*, au service de l'Etat. Nommé chirurgien-major, il fit plusieurs campagnes sur les bâtiments de guerre et passa ensuite au service du corsaire le *Bougainville*, armé en course contre les navires anglais. En peu de temps le butin fut immense, et la part de Broussais s'éleva à la somme de 14,000 fr. C'est dans la pratique de la médecine navale, durant ses voyages, qu'il s'appliqua à étudier le scorbut, affection si funeste aux navigateurs, et la seule qu'il n'ait pas essayé de faire entrer dans son système de l'*irritation*. Il était en rade, à Brest, sur le point de s'embarquer pour une lointaine expédition, lorsqu'une horrible catastrophe le retint en France. Dans la nuit de Noël 1795, son père et sa mère furent lâchement assassinés par des bandes fanatiques qui les soupçonnaient d'être favorables aux nouvelles doctrines démocratiques. Broussais revint alors à Saint-Malo, et reçut un service dans l'hôpital de cette ville; mais bientôt, à la suite d'une rivalité qui s'éleva entre lui et ses collègues, ou peut-être aussi, convaincu de l'insuffisance de ses études, il résolut d'aller les compléter à Paris et de se faire recevoir docteur.

La faculté de Paris était alors représentée par trois hommes célèbres: Chaussier, Bichat et Pinel. Broussais suivit assidûment les leçons du premier, où il puisa cet esprit d'intolérance qu'il montra toute sa vie. Il cultiva l'amitié de Bichat, dont il développa plus tard les idées; mais il s'attacha surtout à Pinel, devint le plus enthousiaste de ses élèves, et adopta chaleureusement ses opinions, qu'il devait bientôt renverser. Pinel, par sa *Nosographie philosophique*, avait donné à la science une impulsion dans laquelle tout le monde médical avait été entraîné. Il classait les maladies en genres et en espèces, comme on classe, en histoire naturelle, les plantes et les animaux. Il admettait six fièvres *essentielles*, et Broussais, non-seulement accepta cette doctrine, mais la poussa plus loin encore que son maître. On le voit, en effet, dans sa thèse inaugurale sur la fièvre hectique, applaudir Pinel d'avoir établi, sur un petit nombre de symptômes invariables, l'existence de l'embarras gastrique. Il y montre ensuite des fièvres hectiques, entretenues par le trouble des fonctions de l'estomac, céder merveilleusement à l'administration du quinquina, des toniques, des réparateurs et du bon vin. Il est d'ailleurs parfaitement rassuré contre l'inflammation de l'estomac; et, ce qu'il y a surtout de remarquable, c'est qu'aux six fièvres essentielles de Pinel il propose d'en ajouter une septième, la fièvre hectique, quoique Pinel reconnaisse quelquefois cette fièvre comme le résultat d'altérations organiques.

Il est très-important de noter ici ces idées de Broussais, car nous allons bientôt le voir entrer dans une voie tout à fait opposée et chercher à détruire jusqu'au vestige de ses premières opinions. Reçu médecin à l'âge de trente et un ans, le 26 novembre 1803, il résolut d'abord de se fixer à Paris. Il s'établit dans la rue du Bouloi, mais en deux ans il réalisa à peine la somme de 1,200 fr. d'honoraires. Dégoûté de cette vie obscure et ingrate, il obtint par la faveur de Desgenettes la nomination de médecin aide-major dans l'armée des côtes de l'Océan, 4 novembre 1805. Il suivit aussitôt l'armée à Utrecht, de là à Ulm et assista à la bataille d'Austerlitz. Il parcourut successivement la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, l'Italie, et put ainsi observer sous différentes latitudes les effets de l'influence atmosphérique sur les mêmes maladies. Il s'appliqua surtout à l'étude de la *phthisie pulmonaire*, et remarqua que cette affection avait une marche beaucoup plus rapide dans les climats du Nord que sous le beau ciel de l'Italie. Il conclut naturellement de là qu'elle était le résultat d'une température froide et humide; qu'elle était engendrée le plus souvent par les rhumes et par conséquent le produit de l'inflammation. Il attaquait déjà les opinions régnantes. Bayle, Laënnec, Louis et l'école de Paris reconnaissaient, avec plus de raison, comme causes de la phthisie, l'hérédité, la misère, les privations et les excès. Par suite, leur traitement consistait principalement dans l'emploi des toniques et des fortifiants. Pour Broussais, au contraire, qui ne voyait que l'inflammation, les sangsues et les débilitants formaient le fond de sa thérapeutique. On conçoit combien ce traitement dut augmenter le nombre de ses autopsies. Il faut pourtant lui rendre justice. Il parvint, grâce à ses nombreuses observations, à ramener les différentes espèces de phthisie jusqu'alors admises à une seule forme présentant toujours une même altération, la présence des tubercules: *Des tubercules*, dit-il, *toujours des tubercules, voilà le trait de ressemblance le plus général et le plus uniforme.* Il donna encore le diagnostic de cette variété de la pleurésie où, le poumon se trouvant perforé par la fonte d'un tubercule, la matière purulente et l'air atmosphérique arrivent directement sur la plèvre qui s'ulcère, et la maladie marche rapidement vers un terme fatal.

En 1808, Broussais, en Espagne, obtint un congé que le mauvais état de sa santé avait rendu nécessaire. Il vint à Paris et profita de ce temps de loisir pour revoir et publier son *Traité des phlegmasies chroniques*, qu'il avait mis trois ans à élaborer au milieu de la vie des camps. La première édition de cet ouvrage, le plus faible peut-être qui soit sorti de la plume de Broussais, ne renferme que des idées vagues et timides, des généralités et des observations incomplètes. On n'y voit point de théorie ni d'opinion nettement formulée. On dirait que le temps pendant lequel il a composé cet ouvrage est comme la période de transition entre ses vieilles idées, dont il veut se débarrasser, et son nouveau système, qu'il prépare. L'auteur des *Phlegmasies chroniques* eut beaucoup de peine à trouver un éditeur. Il vendit enfin son ouvrage à Gabon pour la modique somme de 800 fr., et encore, ce fut Broussais qui dut se regarder comme l'obligé, car le livre demeura aussi ignoré que l'auteur et resta dans les magasins des libraires. Ce ne fut que huit ou neuf ans plus tard, lorsque commença la réputation de Broussais, que cet ouvrage devint l'objet de la curiosité publique et arriva à sa cinquième édition. Nommé médecin en chef dans un corps de l'armée d'Espagne, il partit seul et à pied, au mois d'octobre 1808. C'est pendant cette campagne désastreuse qu'il composa pour la Société médicale d'émulation ses *Mémoires sur la circulation capillaire*. Ce travail, fruit de l'imagination plutôt que d'une observation attentive, ne contient que des hypothèses sur les fonctions du thymus, du corps thyroïde, des capsules surrénales et de la rate. Il s'évertue à démontrer la contractilité des capillaires, alors que l'examen microscopique le plus minutieux prouve que les éléments anatomiques de ces vaisseaux ne renferment pas la moindre trace de tissu ni de fibres contractiles. — En 1814, après le naufrage de l'Empire, Broussais abandonna la médecine militaire et revint à Paris, où Desgenettes le fit nommer presque aussitôt deuxième professeur au Val-de-Grâce. C'est maintenant que va commencer la lutte qui devait bouleverser le monde médical. Broussais, avec la force et la persévérance de l'âge mûr, apportait encore toute l'ardeur de la jeunesse. Il avait pour lui l'expérience et le fruit de ses nombreuses méditations. Aguerri à tous les genres de fatigue, il avait l'imagination féconde, avec assez d'audace et d'opiniâtreté pour en poursuivre les conceptions. A tout cela venaient se joindre une vigueur corporelle et une exubérance de vie qui ne demandaient qu'un théâtre pour se produire au grand jour. L'occasion était favorable. Une chaire lui fut offerte; il la remplit bientôt du bruit de son nom, et attira autour de lui toute la jeunesse studieuse, autant par sa parole éloquente que par la nouveauté de sa doctrine. Il ne faut pas croire que Broussais ait conçu et exposé tout d'un coup son système réformateur. Barthez avait déjà proclamé le vitalisme, et Bichat, en le généralisant, avait chassé l'animisme des écoles. Haller, quoique entaché de mécanisme, avait pourtant signalé l'*irritabilité* comme une force propre à certains organes des êtres vivants. Broussais connaissait et admettait toutes ces idées; mais c'est surtout dans le *Traité d'anatomie générale* de Bichat qu'il puisa la pensée de localiser les maladies et d'étudier l'irritation dans chacun des tissus vivants. Il connaissait aussi cette proposition fondamentale de la doctrine de Brown: « La vie ne s'entretient que par l'irritation; elle n'est que le résultat de l'action des incitants extérieurs sur l'irritabilité des organes. » De là au système de Broussais, il n'y a qu'un pas à faire. On va le voir.

Broussais ne reconnaît à la matière vivante qu'une seule propriété, qui se manifeste par le resserrement, la contraction: c'est la *contractilité*. Toutes les autres ne sont qu'une modification de celle-ci. Cette propriété fondamentale ne peut être mise en jeu que par l'action des agents physiques auxquels le corps de l'homme est constamment ouvert. Ainsi la lumière est le stimulant de l'œil; le son ou le bruit, celui de l'oreille, par l'intermédiaire de l'air atmosphérique; le calorique pénètre le corps dans toutes ses parties; le contact de la matière est l'excitateur de la sensibilité; l'air excite les poumons, comme les aliments et les boissons excitent le tube digestif, etc., etc. Le sang lui-même porte l'excitation dans toute l'économie. Enfin Broussais admet encore des excitations mystérieuses entre les différents organes de la vie végétative. Or, d'après un axiome attribué à Hippocrate, partout où il y a stimulation, excitation, il y a afflux de liquides, et c'est par la présence des liquides qu'est entretenu le mouvement nutritif. Ici, le réformateur, embarrassé pour expliquer les phénomènes de nutrition, se paye d'un mot et passe outre: « C'est, dit-il, en vertu d'une force spéciale qu'on peut appeler *chimie vivante;* » notons ici que, de son propre aveu, il ne connut jamais la vraie chimie!

Lorsque la stimulation produite chez l'homme par les agents modificateurs est renfermée dans des limites convenables, l'équilibre existe entre les différents organes et dans leur action réciproque; c'est l'état physiologique. Mais elle peut être trop faible ou trop forte; ce sera l'état morbide. Si l'excitation est trop faible, il y aura débilité; si elle est trop forte, il y aura irritation; et, dans la partie irritée, les liquides arrivant en trop grande abondance, il y aura exagération des actes de la chimie vivante, et par suite inflammation. L'inflammation, selon son degré d'intensité et les organes qu'elle occupe, produira la diversité des maladies. En effet, l'inflammation des capillaires sanguins, par exemple, et celle du parenchyme pulmonaire produiront sur l'économie un retentissement et des effets qui ne seront pas les mêmes. Comme on aurait pu objecter à Broussais qu'il y avait des cas pathologiques sans aucune trace d'inflammation, il admet l'existence de vaisseaux blancs, susceptibles d'irritation comme les autres. D'ailleurs, l'irritation ne se borne pas à l'organe affecté; elle se transmet, par le système nerveux, et *sans changer de nature*, d'un point à un autre: de là les phlegmasies secondaires et les symptômes, ces *cris des organes souffrants*, suivant son expression. Dans l'économie, il est des parties plus susceptibles de s'enflammer que les autres; par exemple, la membrane muqueuse de l'intestin et de l'estomac, qui s'irrite dès qu'il se trouve une vive irritation dans quelque autre point du corps. Le cœur lui-même est sympathiquement irrité dans les maladies fébriles; et, si cette irritation, devenue presque générale, s'étend jusqu'au centre nerveux, il en résultera le délire et l'ataxie sous toutes les formes. — Ce système exclut nécessairement les maladies générales résultant d'une altération des humeurs: Broussais n'a pas hésité à les nier; c'est le seul point peut-être où il reste d'accord avec Pinel. Tel est, en résumé, l'exposé de la doctrine à laquelle Broussais donna le nom de *médecine physiologique*.

Cet aperçu général peut déjà nous donner une idée des conséquences terribles qui dérivent de ce système. Broussais ne voit partout qu'inflammation; la débilité n'est qu'un cas exceptionnel; aussi sa thérapeutique consista toujours dans les débilitants, et ce traitement, dont il faillit lui-même être victime, il ne le suspendait jamais qu'en tremblant et quel que fût l'état de faiblesse des malades. Boisseau l'amena cependant, mais non sans beaucoup de peine, à reconnaître des cas de *subirritation* dans lesquels la saignée serait funeste. Broussais adoptait ainsi, sans le savoir, l'état *sthénique* de Brown.

Outre la chaire qu'occupait Broussais au Val-de-Grâce, il donna encore quelques leçons dans une petite salle de la rue du Foin, près de la Faculté. C'est là qu'il jeta la torche incendiaire. Un petit nombre de curieux furent d'abord ses seuls auditeurs; mais bientôt l'affluence augmenta, la modeste salle de la rue du Foin fut remplacée par un vaste amphithéâtre, situé dans la rue des Grès, pouvant à peine contenir la foule qui se pressait aux leçons du réformateur. Sa parole, dans les parties descriptives, était languissante, embarrassée; elle avait quelque chose de lourd et de pénible; mais dès qu'il arrivait à la discussion ou qu'il se voyait contredit, son imagination s'échauffait, son éloquence faisait explosion et il écrasait ses adversaires, autant par la logique de ses raisonnements que par l'ironie, le ridicule et les sarcasmes les plus blessants. Sa voix était sonore, son regard vif et pénétrant, son geste énergique, et les traits de son visage exprimaient admirablement les sentiments qui brûlaient son âme, l'emportement et le dédain. C'est par là qu'il séduisait ses auditeurs, qu'il leur communiquait un enthousiasme presque fanatique.

En 1817, il publia le premier volume de son fameux *Examen des doctrines médicales*, où il passe successivement en revue toutes les anciennes théories. Pas une des vieilles croyances médicales ne saurait trouver grâce. Assis sur son tribunal de la *doctrine physiologique*, il condamne impitoyablement tout ce qui ne se rattache point à son nouveau système. Arrivé à la *Nosographie philosophique* de Pinel, pour lequel il avait professé un véritable culte, il démolit pièce à pièce tout l'édifice construit par son maître. Il s'attaque surtout aux fièvres essentielles, à la fièvre hectique, et les ramène toutes à l'inflammation de la muqueuse gastro-intestinale. Les fièvres intermittentes elles-mêmes sont rapportées à une gastrite périodique. Broussais bannit le quinquina de la thérapeutique et combat toutes les fièvres par la gomme et les sangsues. Il terrasse l'*ontologie médicale*, cet être fantastique qui, depuis des siècles, disait-il, s'opposait à ce que la médecine fût placée au rang des sciences. Enfin, il rattache l'hémorragie à l'irritation excessive des capillaires rouges; les névroses à l'irritation des nerfs; les tubercules et la maladie scrofuleuse à l'irritation des lymphatiques. Dans la dernière édition de cet ouvrage, en quatre volumes, publiés de 1829 à 1834, Broussais s'est efforcé de faire disparaître le rôle de critique pour prendre celui d'historien; de sorte qu'aujourd'hui cet *Examen des doctrines médicales* peut passer pour une histoire de la médecine où les hommes et les systèmes sont jugés au point de vue de la doctrine physiologique.

En 1822, Broussais fonda les *Annales de la médecine physiologique*, journal qui vécut treize ans et fut le théâtre d'une lutte acharnée contre les ennemis de la nouvelle doctrine. Le réformateur y publia par fragments son *Traité de physiologie pathologique*, et, grâce à ses nombreux travaux et aux avantages qu'il remporta sur ses adversaires, il vit tomber sous ses coups l'*ontologie médicale*, la doctrine brownienne, les fièvres essentielles et les classifications de Pinel. La médecine physiologique fut adoptée par la plupart des médecins en France, en Belgique, en Italie et en Espagne. Son règne, cependant, ne devait pas être de longue durée.

Lorsque le choléra, en 1832, vint décimer Paris, Broussais essaya de le faire entrer dans sa théorie de l'irritation. Il fit même à ce sujet quelques leçons qui furent officiellement publiées dans le *Moniteur;* mais lorsqu'il fallut en venir au traitement, les sangsues et les délayants eurent bien moins de succès entre ses mains que les toniques et les excitants entre les mains de ses adversaires. Une circonstance malheureuse vint encore porter un coup terrible à sa doctrine. Casimir Périer, son ami et son client, fut atteint du fléau. L'illustre malade ne voulut d'autre traitement que celui de Broussais et succomba en quelques jours. Les ennemis du réformateur s'emparèrent de ce fait comme d'une arme nouvelle, attirèrent l'attention et provoquèrent la réflexion des médecins sur la doctrine physiologique, qui, dès ce moment, commença à être abandonnée.

Broussais ne se contenta pas de réformer la médecine, il voulut encore appliquer son système de l'irritabilité à une science beaucoup plus abstraite, la psychologie. Il publia un *Traité de l'irritation et de la folie*, dans lequel, avant d'étudier les modifications sans nombre et les dérangements où s'éteint la raison humaine, il jette un coup d'œil sur la science des manifestations intellectuelles. Il

la trouve abandonnée aux spéculations des psychologistes, s'en empare en la rattachant à la physiologie et lie intimement la pensée à l'irritation du cerveau. Il s'attaque hardiment à l'*entité non nerveuse immatérielle* et ne voit qu'une nouvelle ontologie à combattre. Ecoutons-le lui-même exposer ses idées : « Après » avoir induit, dit-il, des fonctions du système » nerveux mal observées l'existence d'un principe étranger au système nerveux, les physiologistes confient à ce principe tout ce que » leur ignorance des faits qui composent l'histoire de l'homme ne leur permet pas d'expliquer. La pensée ayant été abstraite du système nerveux, ils la font agir comme un » être; ils lui confient la certitude, la preuve, » la réalité. Puis ils lui superposent une autre entité, qu'ils désignent par un autre nom, » dont cette pensée n'est plus alors que le témoignage ou l'expression... La perception » est le phénomène unique de l'intelligence; » elle se passe dans le cerveau; elle est l'excitation de sa substance, et non l'effet de » cette excitation, et l'idée ne saurait être autre chose. » Quant à la *liberté*, au libre arbitre, cet éternel sujet de discussions entre les métaphysiciens et les moralistes, Broussais tranche facilement la question. « Si nous flottons incertains, dit-il, entre plusieurs motifs d'action, c'est que notre cerveau éprouve en même temps plusieurs stimulations, et la plus forte l'emporte sur les autres. Deux ordres d'excitations provoquent les fonctions du cerveau : les unes proviennent des sens externes, les autres des viscères intérieurs. Les actes de l'intelligence et de l'instinct se manifestent dans une certaine mesure de cette excitation; mais si celle-ci est portée au delà de l'état normal, il y a dépravation, perte de la raison, abus de l'instinct. Les causes les plus fréquentes de cette excitation mentale sont l'irritation des organes génitaux et l'inflammation des viscères. C'est là surtout la source des actes instinctifs. »

Malgré la hardiesse de ses opinions et la révolution qu'opéra sa doctrine, Broussais fut nommé commandeur de la Légion d'honneur et professeur à la Faculté, où l'on fonda pour lui une chaire de pathologie générale. Il avait combattu la phrénologie en 1822, reprochant à Gall d'établir dans l'encéphale une république ontologique, sans observer que, pour chaque phénomène intellectuel, il faut le concours de tout l'appareil encéphalique. Malgré ce premier pas, et après avoir exagéré les doctrines de Locke, de Condillac et de Cabanis, il adopta le système de Gall, le développa dans un cours public et en arriva au point de lancer en pleine Académie : « Oui, messieurs, l'impulsion vers l'*idéalité*, vers la *vénération*, vers l'*espérance*, tout cela existe chez les animaux ! »

En 1836, Broussais fut nommé membre de l'Académie des sciences morales et politiques; mais, malgré la vigueur de son esprit, son corps était miné sourdement par une affection chronique. Il n'en continuait pas moins ses travaux avec cette ardeur infatigable qu'il déploya toute sa vie. Cependant le terme fatal approchait. Le 17 novembre 1838, il était à Vitry, près de Paris, lorsqu'on entendit un grand cri sortir de sa chambre. Quelques moments après, il était mort. On crut d'abord à un empoisonnement; mais l'autopsie prouva le contraire; on trouva toute l'extrémité de l'intestin squirreuse. Ses cendres furent plus tard transportées au Val-de-Grâce, où l'on voit aujourd'hui une statue de Broussais posant dédaigneusement son pied droit sur une pile de livres antérieurs sans doute à sa doctrine. Il est bien à craindre que cette injure faite aux anciennes croyances médicales ne soit vengée par la postérité.

Broussais était beau de figure; ses traits avaient de la noblesse; et, en dehors de toute polémique, dans la vie privée, il était doux et bienveillant; son sourire était plein de charme. Le plus bel éloge que l'on puisse faire de lui, c'est qu'il mourut pauvre et qu'il ne cultiva la science que pour la science elle-même.

Nous terminons cette biographie en mettant sous les yeux du lecteur les jugements portés sur Broussais par quelques-uns de ses contemporains.

MIGNET (*Etude sur Broussais lue à l'Académie des sciences morales et politiques le 27 juin* 1840) : « L'esprit de Broussais, qui était vif, pénétrant, ferme, créateur, n'avait pas des procédés assez rigoureux; il ne se posait pas toujours tous les problèmes, et il se contentait souvent de solutions imparfaites, parce qu'il observait bien et qu'il concluait trop. Chercher et croire, affirmer et combattre, tels étaient ses besoins; il ne savait ni douter ni hésiter. De là venaient à la fois ses imperfections, son talent, sa puissance, ses succès; il y puisait un style aux allures assurées et libres, coloré, abondant, inégal, énergique; il y trouvait l'inspiration de ces livres qui intéressaient non-seulement par l'exposition de ses idées, mais par l'émotion de ses sentiments; car il y mettait à la fois ses systèmes et sa personne. Broussais a eu un génie inventif; il appartenait à cette génération vigoureuse et créatrice qui s'occupait un peu moins que la nôtre de ce qu'on avait pensé dans les siècles précédents, et qui découvrait un peu plus. Aussi, le nom de Broussais demeurera inscrit à côté des grands noms de la science qu'il a cultivée, honorée et perfectionnée. »

GOURAUD (*Article publié dans la* Revue des Deux-Mondes *du* 1er *mai* 1839) : « On a souvent comparé Brown et Broussais. Il y a en effet entre ces deux hommes plusieurs rapports assez frappants, bien que chacun d'eux ait son genre de supériorité, qui n'est pas celui de l'autre. Tous deux se sont élevés avec la même colère contre tout le passé de la science et ont eu pour les anciens le même mépris. — Tous deux ont eu le don de transporter et d'enthousiasmer leur auditoire par la critique la plus amère, la plus mordante, la plus railleuse, la plus originale de leurs adversaires, et si Broussais lança tant de traits contre Pinel, qui avait été son maître, Brown n'en fit pas moins contre son ancien maître Cullen. — Tous deux, bien entendu (puisque tous deux étaient des réformateurs systématiques), eurent une grande puissance de généralisation et de systématisation, et ne pouvaient prendre la parole ou la plume sans embrasser la médecine tout entière, sans que les questions qu'ils agitaient fussent ou devinssent des questions capitales, des questions mères : de là encore l'attrait qui s'attachait à eux, car toujours les hommes s'attacheront de préférence à ceux qui débattront devant eux des questions importantes et vitales. — Tous deux avaient pour principal élément de leur talent le désir ardent et la faculté d'éclairer les questions de médecine par le raisonnement et la logique, et tous deux en effet étaient partis d'études littéraires très-bien faites... — Tous deux, fondant la médecine pratique sur l'état d'excitation ou d'irritation de la fibre organique, réduisirent par là la médecine à une très-grande simplicité. Selon Brown, en arrivant près d'un malade, il n'y a que trois choses à déterminer : 1° si la maladie est générale ou locale; 2° si elle est sthénique ou asthénique; 3° quelle en est la mesure, la quantité. Mais il a établi d'ailleurs qu'à peu près constamment elle est asthénique; ainsi, il n'y a qu'à savoir quelle dose de toniques le malade peut supporter. Broussais a encore simplifié davantage, mais dans le sens contraire; selon lui, il y a à déterminer : 1° quel est l'organe malade; 2° quelle est la nature du mal; mais elle est à peu près constamment inflammatoire; 3° quelle en est la mesure, c'est-à-dire quels antiphlogistiques le malade peut supporter...

« Le style de Broussais, comme celui des deux plus grands prosateurs de notre époque, ses deux compatriotes, Chateaubriand et Lamennais, est personnel et guerroyant. Tout comme on a appelé Lamennais l'abbé guerroyant, on pourrait appeler Broussais, le médecin guerroyant. Chaque ouvrage nouveau, chaque brochure nouvelle était à la lettre une déclaration de guerre ou une nouvelle entrée en campagne... Ce qui frappe dans le style de Broussais, c'est l'accent de conviction. S'il prend la plume, c'est qu'il y a de par le monde des *browniens*, des ontologistes qui répandent de funestes doctrines; il faut les faire taire, il faut les livrer au mépris des contemporains et de la postérité... Broussais a une capacité d'intelligence et de logique médicale qui ne nous paraît exister à un aussi haut degré dans aucun des hommes d'aujourd'hui, ni dans aucun de ceux qu'il a eus à combattre et que la médecine a perdus. Il sait où sont les bases de la science, et il les sonde avec audace; il conçoit l'art médical dans toute sa généralité. »

PEISSE (*Article nécrologique*, Gazette médicale, 24 *novembre* 1838) : « Broussais a été, en médecine, un puissant agitateur plutôt qu'un grand réformateur, un chef d'insurrection dans la science, plutôt qu'un organisateur. Très-fort dans la critique, il faillit en grande partie à sa tâche dans la reconstruction. C'était une grande idée de dériver la pathologie de la physiologie; mais il n'en comprit pas bien lui-même toute la portée, et il la stérilisa par sa mesquine formule de l'*irritation*, reproduction déguisée de l'*incitation* de Brown, à laquelle il prétendit, par une généralisation des plus arbitraires, ramener tous les phénomènes de la vie, qui la débordent de toutes parts... Les titres de Broussais ne conserveront pas probablement dans l'avenir la valeur qu'ont paru leur accorder ses contemporains. Il en est un néanmoins qui ne sera jamais contesté : c'est d'avoir entrepris, avec la vive conscience de la nécessité et de l'importance de l'œuvre, une critique régulière des principes de la médecine, considérée comme science et comme art, et d'avoir essayé d'élever l'édifice médical sur une base rationnelle... Bien que la plupart des idées qu'il avait particulièrement combattues, et un moment renversées (l'humorisme, la spécificité, les diathèses, l'essentialité, etc.), aient reparu dans le *Credo* médical, il ne faudrait pas croire que son passage dans la science n'a pas laissé de traces. Ce qu'il avait abattu a été relevé, il est vrai, mais pas entièrement, ni sous les mêmes formes. La vieille médecine s'est reconstituée, mais non le vieil esprit médical. L'*hiatus* que Broussais a établi entre le passé et l'avenir de la science subsiste. C'est au cri poussé par Broussais que s'est produite cette longue agitation qu'on peut, si l'on veut, considérer comme une anarchie, mais qui n'en révèle pas moins la puissance de l'idée qui l'entretient et de l'esprit qui lança cette idée. Si donc Broussais n'est pas resté un grand chef d'école, il fut certainement un puissant chef de parti, et il sera toujours dans l'histoire, à ce titre, un nom justement fameux, sinon un grand nom. »

BÉRARD (*Discours sur Broussais, prononcé à la séance publique de la Faculté de médecine de Paris*, du 4 novembre 1839) : « Broussais nomma sa doctrine *médecine physiologique.* L'auteur original de *Tristram Shandy* fait dire à l'un de ses personnages que les noms propres ont une influence mystérieuse sur la destinée humaine, et quelques médecins amis du paradoxe ont prétendu que le succès d'une doctrine pouvait être attaché au nom sous lequel on l'avait promulguée. A supposer qu'il en soit ainsi, le nom était habilement choisi. Ce n'était pas une idée neuve, à la vérité, que celle de rattacher la pathologie à la physiologie : un coup d'œil jeté sur l'histoire de la médecine montrerait en effet les systèmes les plus célèbres liés constamment à la doctrine physiologique de chaque époque, et n'en étant que la conséquence. Mais Broussais fondait la sienne sur une physiologie de meilleur aloi que celle des réformateurs qui l'avaient précédé; il était d'ailleurs le premier qui eût prononcé le mot de *médecine physiologique,* et l'on pouvait être séduit par la simplicité d'une doctrine qui, rattachant les phénomènes morbides aux mêmes actes qui constituent l'état de santé, montrait ainsi le passage de l'état physiologique à l'état pathologique... Nul n'a été plus vivement attaqué et plus énergiquement défendu que Broussais; mais l'heureuse direction qu'il a imprimée aux recherches des modernes en localisant les maladies le fait sortir de la ligne ordinaire des réformateurs... Comme écrivain, Broussais n'a presque pas de rivaux parmi les médecins. La clarté, le naturel, la vivacité, l'énergie, l'originalité, voilà les qualités dominantes de son style... Lorsque sa raison s'adresse à la nôtre, que son bon sens nous entraîne, ou que sa logique nous subjugue, telle est la lucidité constante de ce langage que la pensée de l'auteur nous apparaît avant que nous ayons songé à l'arrangement des mots qui l'expriment. C'est la réflexion qui nous fait apercevoir ce merveilleux talent d'écrire qui, chez Broussais, n'est point un art, mais un heureux don de la nature. Aussi de lui plus que de tout autre, on a pu dire : le style, c'est l'homme. L'élévation et la fécondité du génie, l'audace de la pensée, la roideur du dogmatisme, l'emportement d'un caractère irritable et fier, tout cela vit et respire dans ces pages que l'oubli ne saurait atteindre. »

BROUSSAISIE s. f. (brou-sè-zî — de *Broussais*). Bot. Genre d'arbrisseau, de la famille des saxifragées, comprenant une seule espèce, qui croît aux îles Sandwich.

BROUSSAISIEN ou **BROUSSAISISTE** adj. (brou-sè-zi-ain, brou-sè-zi-ste — rad. *Broussais*, nom pr.). Qui appartient à Broussais ou à sa doctrine médicale : *Le système* BROUSSAISIEN. *L'école* BROUSSAISIENNE. *Un médecin* BROUSSAISIEN.

— s. m. Partisan de la doctrine médicale de Broussais : *Un* BROUSSAISIEN.

BROUSSAISISME s. m. (brou-sè-zi-sme — rad. *Broussais*). Doctrine médicale de Broussais. *On ne reprend pas les formes évanouies du brownisme ou du* BROUSSAISISME, *mais on épouse le fond du système, l'idée de propriété vitale.* (Chauffard.)

— **Encycl.** V. PHYSIOLOGIQUE (*doctrine*).

BROUSSE s. f. (brou-se — du prov. *broussar*, cailler, en parlant du lait). Sorte de fromage frais ou de mets obtenu en chauffant et écrémant le lait. ‖ On dit aussi RECUITE.

— **Encycl.** La *brousse*, la *brousso* ou *brouço* des Provençaux, ou le *bruccio* des Corses, n'est pas, à proprement parler, un fromage, puisque, avant de la fabriquer, on enlève au lait son caséum, c'est-à-dire la substance propre, la base essentielle du fromage. Voici, d'après M. Gayot, de quelle manière doit se faire la *brousse :* « On prend le lait après qu'il a été caillé, on l'agite pour en séparer le caséum. Celui-ci est placé dans un moule et fera du fromage; la partie liquide d'où on l'a extrait servira à la préparation qui nous occupe. Le liquide recueilli contient le beurre, le sérum et le sucre, c'est-à-dire les matières les plus délicates du lait; elles y sont en proportions et en qualité nécessairement variables, suivant la valeur même du lait qui les fournit. On expose tout ce liquide à l'action du feu. L'ébullition opère comme une seconde coagulation moins épaisse et moins dense que la première, et les parties solides, qui, cette fois, contiennent la substance onctueuse et grasse du lait, montent à la surface comme une crème délicate, sorte de gelée légère et appétissante, qu'on enlève avec une écumoire à mesure qu'elle se forme et surnage. On la dépose dans un moule quelconque servant de filtre, dans lequel elle s'égoutte et refroidit en prenant une consistance homogène : alors la préparation est complète. Il faut manger au plus tôt et ne pas songer à conserver au delà d'un jour. »

Les *brousses* sont le mets chéri des Provençaux et des Corses. Pendant l'été surtout, il s'en fait une immense consommation. Les riches y ajoutent du sucre ou de l'eau de fleurs d'oranger et les mêlent aux fraises. Il est d'autant plus étonnant que la fabrication de la *brousse* ait été renfermée jusqu'à ce jour dans la Corse et la Provence, qu'elle ne nuit en rien à la quantité ni à la qualité du fromage, et que le petit-lait dont on l'a extraite n'en conserve pas moins toutes ses propriétés pour l'usage ordinaire.

BROUSSE, BURSA ou **BOURSE**, la *Prusa ad Olympum* des anciens, ville de la Turquie d'Asie, dans l'Anatolie, à 90 kilom. S. de Constantinople, à 35 kilom. S.-E. du petit port de Moudania, chef-lieu de pachalik; 73,000 hab., dont 11,000 Arméniens, 6,000 Grecs, et quelques centaines de juifs. Archevêchés grec et arménien; fabriques de satins rayés, de gazes, tissus de soie et de coton; commerce très-important de soie grége et soieries; station des caravanes qui, de Smyrne et d'Alep, se rendent à Constantinople. Brousse est bâtie sur le revers d'une montagne qui commande une belle plaine très-fertile; derrière la ville s'élève le *Keschik-Dagh*, l'Olympe des anciens, qui dresse sur un fond boisé et verdoyant ses rochers dénudés et ses cimes couvertes de neige. Le rocher qui porte la ville, et qui se termine en pente douce vers le S., est entouré de murailles revêtues de marbre blanc et percées de portes en briques. On attribue à Théodore Lascaris la construction d'une partie de ces murailles. Du côté du S., où la ville est très-accessible, s'élève un système complet de fortifications. Brousse possède cent quatre-vingt-dix-huit mosquées, parmi lesquelles nous citerons l'*Oulou-Djami*, le plus curieux des édifices religieux de cette ville. Cette mosquée est surmontée de nombreuses coupoles qui en forment la toiture. Sa forme est un vaste carré dont les côtés sont divisés en cinq parties, ce qui produit à l'intérieur vingt-cinq compartiments soutenus par des pilastres et couverts par vingt-quatre coupoles sur pendentifs. La salle centrale est surmontée d'une coupole hypèthre, c'est-à-dire percée à jour et fermée par un grillage. La pluie qui pénètre dans l'édifice est reçue par un bassin où l'on nourrit des poissons. Les deux minarets, autrefois revêtus de faïences vertes, indiquent une mosquée impériale. L'Oulou-Djami, commencée par Murad Ier, continuée par Bayezid Ier, a été achevée par Mohammed Ier. Elle est bâtie en briques et en pierres de taille. La mosquée de Murad Ier et le *Médressé* méritent aussi d'être mentionnés. Les bains de Brousse, célèbres dans tout l'Orient et fréquentés déjà par les anciens, se trouvent à 3 kilom. de la ville, sur le versant septentrional de l'Olympe. Les anciens thermes ont disparu; les bains actuels sont au nombre de sept, tous alimentés par des sources chaudes. Leur disposition est celle des bains turcs en général. Brousse fut fondée par Prusias II, roi de Bithynie, et, dit-on, d'après les conseils d'Annibal, réfugié à sa cour. Cette ville, capitale de la Bithynie, passa sous la domination romaine en 75 av. J.-C., devint l'entrepôt commercial de Constantinople sous les empereurs byzantins, et prit à cette époque un très-grand développement. Tombée au pouvoir des Osmanlis en 924, elle fut momentanément replacée sous le pouvoir des empereurs d'Orient par les croisés; mais les musulmans la reprirent en 1325. Elle fut un moment occupée par les Mongols de Tamerlan, après la bataille d'Angora, à la suite de laquelle Bayezid Ier fut fait prisonnier. Brousse, ruinée par les Mongols, fut relevée par Mohammed Ier. Prise et pillée, en 1413, par Koraman, sultan d'Iconium, elle fut encore à diverses reprises ravagée par des incendies, surtout en 1801 et 1802. Enfin, en 1856, la troisième ville de l'empire ottoman fut en grande partie renversée par un terrible tremblement de terre, dont on a depuis réparé les désastres.

BROUSSE (Joachim BERNIER DE LA), poëte et jurisconsulte français du XVIIe siècle. Il cultiva la poésie, tout en s'adonnant à la jurisprudence, et composa des odes, des bergeries, des tragédies : les *Amours d'Hélène*, *de Thysbé, de Chloris et de Marphise*, etc. Ses *Œuvres poétiques* ont paru à Poitiers (1618).

BROUSSE (Pascal-François DE LA), jurisconsulte français du XVIIe siècle, a écrit sous le titre de : *Pro Clemente V° pontifice maximo vindiciæ, seu de primatu Aquitaniæ dissertatio* (1657, in-4°), et un traité plein de savantes recherches sur la Guyenne.

BROUSSE DES FAUCHERETS (Jean-Louis), auteur dramatique. V. DESFAUCHERETS.

BROUSSEL (Pierre), conseiller au parlement de Paris, qui vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il acquit une grande popularité par son opposition au parti de la cour sous la régence d'Anne d'Autriche. Son arrestation, en 1648, amena dans Paris une nouvelle journée des barricades. L'année suivante, il fut, sur la demande du parlement, nommé gouverneur de la Bastille, dont le peuple s'était emparé, puis prévôt des marchands en 1652. Il tomba dans l'oubli après les troubles de la Fronde.

BROUSSIER (J.-B., comte), général, né en 1766 à Ville-sur-Saulx, près de Bar-le-Duc, mort en 1814. Capitaine d'un bataillon des volontaires de la Meuse en 1791, il fit la campagne de Belgique, servit ensuite aux armées de Sambre-et-Meuse et d'Italie, contribua à la prise de Naples sous Championnet, fit partie de l'expédition de Rome, assista à la bataille de Marengo, fut gouverneur de Milan, Parme et Plaisance, de 1801 à 1803, se couvrit de gloire à Wagram et dans la campagne de Russie, et mourut d'apoplexie au moment où les faveurs de Louis XVIII allaient peut-être ternir cette brillante carrière.

BROUSSIN s. m. (brou-sain). Bot. Excroissance qui vient aux branches et au tronc de certains arbres : *Un* BROUSSIN *d'érable. Une boîte en* BROUSSIN *de buis. Le* BROUSSIN *de certains bois, comme l'orme, l'érable, le frêne, le buis, présente à l'intérieur des veines colorées qui le rendent précieux pour les ouvrages d'ébénisterie.* (Bouillet.) *Les* BROUSSINS *d'érable étaient surtout recherchés et payés fort cher dans l'ancienne Rome, qui n'avait pas nos bois de marqueterie.* (Focillon.)

— **Encycl.** Plusieurs espèces d'arbres voient souvent se développer sur leurs troncs ou sur leurs branches des tumeurs bosselées, inégales, auxquelles on donne le nom de *broussin.* C'est quand la circulation de la séve rencontre un obstacle quelconque que le bois de ces arbres est comme forcé de se renfler et de former une tubérosité toujours plus dure que les parties ordinaires de la tige ou des branches. Le frêne, le buis, l'orme, l'érable, sont les arbres où l'on trouve le plus souvent ces tubérosités. Le *broussin* d'érable était très-recherché chez les Romains pour la fabrication des beaux meubles, parce que le bois en est souvent veiné et coloré d'une manière fort agréable. Quand on coupe plusieurs années de suite les branches du buis, la souche de cet arbre devient un véritable *broussin*, que les tabletiers modernes emploient pour faire des tabatières, des nécessaires, et d'autres petits objets de luxe.

BROUSSON (Claude), protestant célèbre, né à Nîmes en 1647, mort en 1698. Il fit d'abord des études de droit et devint avocat à Castres, où il eut deux fois l'occasion de défendre avec succès le protestantisme, ce qui le rendit odieux au parlement. D'autres circonstances ne tardèrent pas à le mettre en relief. On était à la veille de la révocation de l'édit de Nantes; Louis XIV, entièrement livré aux jésuites, songeait à expier les fautes de sa vie en purgeant définitivement son royaume de l'hérésie huguenote, et il y était encouragé par l'attitude impassible des protestants. Privés de leurs droits légitimes, exposés aux vexations les plus révoltantes, les religionnaires ne savaient que se résigner, mais ils devaient bientôt relever la tête. Le roi avait interdit les réunions des synodes provinciaux; on épiait toutes les démarches des pasteurs. En dépit de toutes ces précautions, quelques hommes déterminés font nommer seize députés ou *directeurs* par le Languedoc, les Cévennes, le Vivarais et le Dauphiné, et cette députation se réunit à Toulouse, dans la maison de Brousson. Là, il est décidé que le moment de la résistance est venu; mais avant d'engager les hostilités, une dernière démarche est tentée auprès du roi. Voici un fragment de la requête rédigée par les seize directeurs et adressée à Louis XIV. Après avoir exposé que leur religion leur commande de s'assembler pour prier Dieu, ils ajoutent ces courageuses paroles : « Et néanmoins, sire, les déclarations que les ennemis des suppliants ont obtenues avec tant de surprise leur défendent de s'assembler, pour rendre à ce grand Dieu le service qu'ils lui doivent. Dans l'impuissance où les suppliants se trouvent, sire, d'accorder la volonté de Dieu avec ce que l'on exige d'eux, ils se voient contraints par leur conscience de s'exposer à toute sorte de maux pour continuer de donner gloire à la souveraine majesté de Dieu, qui veut être servi selon sa parole... Si ce pauvre peuple est si malheureux qu'il ne puisse exciter la pitié de son auguste monarque, pour lequel il aura toujours un amour sincère et respectueux, une vénération singulière et une fidélité inviolable, il proteste à la face du ciel et de la terre que, moyennant l'assistance de ce grand Dieu, pour les intérêts duquel il s'est exposé à tant de disgrâces, il lui donnera gloire au milieu des plus terribles calamités. » Peu de temps après, une nouvelle requête fut adressée au roi qui répondit à ce langage chrétien et patriotique, en envoyant des troupes contre le Dauphiné. Des assemblées avaient eu lieu en Vivarais, en Dauphiné et au cœur des Cévennes; mais ces assemblées n'avaient fourni l'occasion d'aucun trouble. Néanmoins, les catholiques prirent les armes; l'insurrection éclata à l'occasion de la mort d'un protestant, tué dans une rencontre.

Il serait superflu de raconter ici en détail les exploits sanglants de l'armée royale dans les provinces protestantes du Midi. Brousson, dans son *Apologie du projet des Réformez*, nous dit comment les dragons laissaient aux réformés faits prisonniers le choix entre la messe et la potence, et comment ceux-ci optaient pour la potence. Dans le Vivarais, d'autres dragons, commandés par le courtisan Noailles, exécutaient à la lettre ces prescriptions de Louvois : « De faire nourrir les troupes aux dépens du pays; de saisir les coupables et de leur faire leur procès; de raser les maisons de ceux qui avaient été pris les armes à la main et de ceux qui ne rentreraient pas chez eux après la publication de l'ordonnance; de raser les temples et *de causer une telle désolation que l'exemple épouvantât.* » Aussi messieurs les dragons n'épargnèrent-ils personne.

Les Cévennes eurent leur tour. Brousson, parti de Toulouse, s'était réfugié à Nîmes. Noailles y vint pour opérer son arrestation. Brousson trouva divers refuges dans des maisons amies, mais les menaces faites aux recéleurs lui eurent bientôt fermé toutes ces portes. Alors, dit M. Peyrat, « il erra deux ou trois nuits dans Nîmes, cherchant une issue; braqué par le guet, arrêté, interrogé, relâché miraculeusement, il découvrit enfin, près du collége des jésuites, un égout qui le conduisit dans les fossés de la ville, non loin de la porte des Carmes, d'où il gagna les Cévennes. » De là, il s'enfuit en Suisse. Jugé par contumace, le 26 juin 1684, et condamné, il fut pendu en effigie sur la place du Marché de Nîmes, le 3 juillet. Une centaine de ministres des diverses Eglises cévenoles subirent la même condamnation. Les temples furent fermés et interdits.

Brousson était alors à Lausanne; mais les épouvantables malheurs de ses coreligionnaires lui déchiraient trop le cœur pour qu'il pût rester longtemps dans cet asile assuré. Tout à coup, malgré les larmes de sa femme et de son fils, il part et revient en France, « uniquement, dit-il, par le mouvement de sa conscience et de l'esprit de Dieu. » Il se fait consacrer dans les Cévennes, en 1689, et se jette bravement au travers des périls, sous le pseudonyme de *Paul Beausocle.* Quelle fut alors son existence? M. Peyrat nous l'apprend : « Voyager de nuit, sous le vent, la pluie, la neige; passer au milieu des soldats ou parmi les brigands, moins redoutables pour lui; dormir dans les bois, sur la terre nue, sur une couche d'herbe ou de feuilles sèches, et, comme disent les complaintes, sous la couverture du ciel; habiter des cavernes, des granges abandonnées, des cabanes de pâtre;.... se cacher sur les toits, dans les puits, ou bien jouer d'audace et de ruse, en abordant hardiment les troupes, et les lancer après un ami officieux qui s'expose pour lui donner le temps de s'esquiver; passer devant les sentinelles en imitant les manies des insensés ou la pantomime des baladins. » Ainsi vécut Brousson par pur dévouement pour ses coreligionnaires.

Le sanguinaire Basville, intendant du Languedoc, apprenant que Brousson parcourait les Cévennes en missionnaire, mit sa tête à prix en 1691. En 1693, il augmenta la récompense offerte et promit cinq cents louis d'or à qui lui livrerait le zélé pasteur. Brousson jugea qu'il était prudent de rentrer pour quelque temps en Suisse; il arriva à Lausanne le 7 décembre 1693. Avant de partir, il avait adressé à Basville une *lettre apologétique*, où il repoussait la qualification de perturbateur du repos public.

Il fut bientôt fatigué de son repos et revint en France au mois de septembre 1695. Il y pénétra par les Ardennes, se montra à Sedan et répandit la joie parmi les protestants qu'il trouva sur sa route et auxquels il donna la communion. Reconnu en Bourgogne et poursuivi, il rentre une seconde fois en Suisse et passe en Hollande; mais la France l'attire toujours. Il se remet donc en route en 1697, descend le Rhin, traverse la Suisse, pénètre en France par le Jura et visite avec une joie profonde les Eglises du Dauphiné et du Vivarais. Au printemps, il revient dans ses chères Cévennes. Basville est averti de son retour et promet cette fois 600 louis d'or à qui le lui livrera mort ou vif. Brousson échappe par miracle aux minutieuses perquisitions faites à son intention. Une fois, il est obligé de traverser le Rhône à la nage. Enfin, tandis qu'il s'enfuit, il est pris à Pau. Basville le réclame et le fait conduire à Montpellier et exécuter sur la place du Peyrou, le 4 novembre 1698!

Dans la *Biographie universelle,* Tabaraud, en compagnie de Brueys, protestant converti, affirme que Brousson, de concert avec le comte de Schomberg, avait dressé un projet d'invasion de la France. Cette accusation, déjà réfutée par Larrey, dans son *Histoire de France*, est repoussée en ces termes par les auteurs de la *France protestante :* « N'en déplaise à Tabaraud, les sages et vrais Français, moins injustes que lui, ne verront dans Brousson que la malheureuse victime d'un roi et d'un clergé sans entrailles; ils n'admettront pas comme authentique une accusation qui ne fut rien moins que prouvée, et, dans tous les cas, tenant grand compte des mobiles qui firent agir les pasteurs du désert dont Brousson fut un des plus illustres, ils se garderont de les ravaler au niveau de ces émigrés, clercs et laïques, qui, un siècle plus tard, fomentèrent la guerre civile et montrèrent la route à l'invasion étrangère, dans l'unique but de sauver leurs priviléges menacés. » Maintenant, nous dirons aux auteurs de la *France protestante :* « Messieurs, voilà un langage violent et qui ne saurait s'expliquer que si Brousson est réellement innocent du crime de trahison qu'on lui impute. A cette époque, il est vrai, le protestantisme était cruellement et injustement persécuté; d'autre part, la France était en guerre avec la Hollande et la Savoie. Est-il bien certain que Brousson, homme à passions, n'ait pas vu dans ces circonstances des raisons de s'entendre avec les ennemis de ses persécuteurs? Ni dans La Beaumelle (*Lettre à Voltaire*), ni dans Barbier (*Examen critique des dictionnaires historiques*), on ne trouve une réfutation positive de ce soupçon. Vous-mêmes ne semblez que légèrement convaincus de l'innocence de Brousson, puisqu'en flétrissant justement la conduite des émigrés, vous paraissez insinuer que le crime changerait de nom, appliqué à une question de conscience... Ici, qu'on le remarque bien, ce n'est pas une accusation que nous formulons; notre restriction tend à prouver tout simplement que, suivant nous, le problème n'a pas encore été résolu, rien de plus. »

Voici la liste des ouvrages principaux de Brousson : l'*Etat des réformés de France* (La Haye, 1685, 3 vol. in-12); *Lettres au clergé de France* (1685, in-12); *Lettres aux catholiques romains, au désert* (1687, in-18); *Relation sommaire des merveilles que Dieu fait en France dans les Cévennes* (Amsterdam, 1694, in-8°); la *Manne mystique du désert, ou Sermons prononcez en France dans les déserts et dans les cavernes durant les ténèbres de la nuit et de l'affliction, pendant les années* 1689-1693 (Amsterdam, 1695, in-8°); *Confession raisonnée de ceux qui prêchent dans le désert*, écrit envoyé au roi pour prouver qu'on ne prêchait pas la rébellion; *Remarques sur le Nouveau Testament du P. Amelotte* (Delft, 1697, in-8°); l'*Adoration religieuse ou Traité sur la génuflexion* (1696); *Lettres et opuscules* (Utrecht, 1701, in-8°); *Lettres pastorales sur le cantique des cantiques* (1697).

BROUSSONNET (Pierre-Marie-Auguste), médecin et naturaliste français, né à Montpellier en 1761, mort en 1807, fut choisi par Daubenton comme son suppléant au Collége de France, après un voyage en Angleterre, où il avait commencé sa réputation, et, en 1784, comme son adjoint à l'école vétérinaire. Plusieurs travaux remarquables lui ouvrirent les portes de l'Académie des sciences. Elu député aux premières assemblées politiques de la Révolution, il devint suspect comme girondin sous la Convention et se vit forcé de s'expatrier. De retour en France, il fut nommé par le ministre Chaptal, son parent, professeur de botanique à Montpellier. Il a enrichi la science de travaux remarquables sur les poissons, et de divers ouvrages de botanique. Il a, de plus, introduit en France le premier troupeau de mérinos et les chèvres d'Angora. Vers la fin de sa vie, Broussonnet eut une attaque d'apoplexie, à la suite de laquelle il perdit la mémoire des noms propres et des substantifs. Il était obligé, pour caractériser les objets dont il voulait parler, d'avoir recours aux adjectifs soit français, soit latins, qui se présentaient en foule sur ses lèvres. Ce phénomène bizarre d'altération dans la mémoire, et un des plus extraordinaires qui aient été enregistrés par la science, a été depuis observé de nouveau. Il succède d'ordinaire à un traumatisme du crâne, et, dans ce cas, disparaît avec la guérison de l'ébranlement produit par le traumatisme. Le principal ouvrage de Broussonnet est son *Elenchus plantarum horti Montispeliensis* (1805). On a de lui de nombreux mémoires, parmi lesquels nous citerons : *Comparaison des mouvements des planètes avec ceux des animaux* (1787); *Mémoires pour servir à l'histoire de la respiration des poissons* (1787); *Sur les vaisseaux spermatiques des poissons épineux* (1787); *Considérations sur les dents en général, et sur les organes qui en tiennent lieu* (1789).

BROUSSONNÉTIE s. m. (brou-so-né-tî — du naturaliste *Broussonnet*). Bot. Genre de mûriers qui croissent au Japon et jusque dans la Nouvelle-Zélande.

— **Encycl.** Le genre *broussonnétie,* créé aux dépens du genre mûrier, se distingue par ses fleurs dioïques. Les mâles, disposées en épis denses, bractéifères, ont quatre étamines et huit anthères; les femelles sont rangées en capitules denses sur un réceptacle globuleux, et entremêlées de squames velues. Le style est excentrique; il n'y a qu'une seule graine oncinée.

La seule espèce connue est la *broussonnétie à papier*, vulgairement appelée *mûrier de Chine, mûrier à papier.* Son bois est tendre, léger et susceptible de recevoir un beau poli. Ses feuilles servent à faire le papier de Chine, si recherché pour l'impression en taille-douce. On peut les donner aux moutons et même aux vers à soie. Les fruits ont une saveur sucrée très-agréable. L'écorce, fortement battue dans un courant d'eau, est employée par les Taïtiens à la confection d'une sorte de toile non tissue. Avec celle des jeunes branches, on fait, au Japon et en Chine, un papier assez fort pour couvrir les parasols. Chez nous, il serait, dit-on, possible de l'utiliser de la même manière que le chanvre. La *broussonnétie* à papier est originaire de la Chine, du Japon et des îles de la mer du Sud, mais elle s'est naturalisée en Europe et résiste même aux hivers de la Belgique. Elle aime de préférence les terres sablonneuses, et se multiplie aisément par graines, drageons, boutures, marcottes ou greffes. Les semis doivent être faits dans un terrain meuble, exposé au midi. Le jeune plant peut être repiqué dès la seconde année, mais ce n'est qu'à la quatrième ou à la cinquième qu'il faut le planter à demeure. Les drageons enracinés passent deux ans en pépinière. Le bouturage est peu utile; on le remplace généralement par le marcottage. Les marcottes doivent être fournies par des mères qu'on rabat à un mètre du sol. La *broussonnétie* à papier croît très-rapidement, on peut s'en servir pour former de belles avenues ou des taillis productifs.

BROUSSURE s. f. (brou-su-re). Agric. Carie du froment.

BROUSTELLER v. a. ou tr. (brou-stèl-lé). Brouter. ‖ Vieux mot.

BROUT s. m. (brou. — Pour l'étym., v. BROSSE). Eaux et for. Pousse des jeunes taillis au printemps.

— Art vétér. *Mal de brout* ou *de bois*, Gastro-entérite des bœufs. ‖ Quelques-uns écrivent MAL DE BROU.

— **Encycl.** Art vétér. Les bœufs qui, au printemps, mangent de jeunes feuilles d'arbre, et surtout des bourgeons de chêne, sont souvent atteints d'une sorte de gastro-entérite connue sous le nom de *mal de brout* ou *de bois.* Ils présentent d'abord tous les symptômes d'une fièvre ardente; puis viennent l'abattement, des selles dures, teintes d'un sang noirâtre; plus tard, les selles liquides et sanguinolentes, la bouche écumeuse, la peau froide, et enfin la mort du douzième au quinzième ou au vingtième jour. On traite cette maladie par des saignées abondantes, des boissons émollientes, des lavements, etc. Les moutons et les solipèdes en sont quelquefois attaqués, mais beaucoup plus rarement que les bœufs.

— **Homonyme.** Brou.

BROUTAGE s. m. (brou-ta-je — rad. *brout.*) Techn. Travail défectueux d'un outil qui broute. ‖ Soubresaut que les blocs éprouvent dans les moules du potier.

BROUTANT (brou-tan) part. prés du v. Brouter.

BROUTANT, ANTE adj. (brou-tan, an-te — rad. *brout*). Qui broute : *Bêtes* BROUTANTES.

— Bouch. Se dit des jeunes animaux tués après avoir commencé à manger. S'empl. surtout en parlant des chevreaux : *Les peaux de chevreaux tétarts se vendent le double de celles de chevreaux* BROUTANTS. (Huart.)

— Substantiv. : *En général, les* BROUTANTS *arrivent morts et dépouillés de la peau, qui a été vendue aux gantiers.* (Huart.)

BROUTART adj. et s. m. (brou-tar — rad. *brout*). Bouch. Syn. de BROUTANT : *Personne ici ne se soucie de la chair de chevreau* BROUTART. (Delambre.)

BROUTÉ, ÉE (brou-té) part. pass. du v. Brouter : *Les feuilles de la bourdaine sont* BROUTÉES *avec délice par les chevreuils et les cerfs.* (Bouillet.)

BROUTEMENT s. m. (brou-te-man — rad. *brout*). Action de brouter. ‖ Peu usité.

— Techn. Mouvement saccadé imprimé à un tour par l'outil. ‖ On dit aussi BROUTAGE.

BROUTER v. a. ou tr. (brou-té — rad. *brout*). Manger sur la plante de l'herbe ou des feuilles : *Le bouquetin ne se trouve que dans les sommets escarpés des Alpes; c'est là qu'il* BROUTE *des plantes inconnues aux laboureurs.* (B. de St-P.) *Notre blé monte-t-il trop haut; nous avons soin de le tondre, ou mieux de le faire* BROUTER *par des moutons.* (Barthél.) *Les chevaux des cosaques* BROUTÈRENT *l'herbe des Tuileries.* (V. Hugo.) *L'homme n'est pas fait pour* BROUTER *l'herbe; ses dents canines le prouvent.* (E. Blaze.)

Les troupeaux, librement épars dans la campagne,
Broutent le serpolet au penchant des montagnes.
LEMIERRE.

Dans le jardin des morts il conduit ses troupeaux,
Et leur donner à *brouter* l'herbe de nos tombeaux.
Mme DE GIRARDIN.

— Par ext. Manger, se nourrir de :

J'aime mieux être ermite et *brouter* des racines
Que de vivre avec vous. Adieu. . . . . . .
REGNARD.

— Absol. *Une chèvre sauvage avait bondi par-dessus la grotte, et* BROUTAIT *à quelques pas de là.* (Alex. Dum.) *Va, bétail, où le maître te pousse, et* BROUTE *où il te permet de* BROUTER. (E. Pelletan.)

Après qu'il *eut brouté*, trotté, fait tous ses tours,
Jeannot lapin retourne au souterrain séjour.
LA FONTAINE.

Dès que les chèvres *ont brouté*,
Certain esprit de liberté
Leur fait chercher fortune. . . . . . .
LA FONTAINE.

— Loc. prov. *L'herbe sera bien courte, s'il ne trouve à brouter*, Il se tirera toujours d'affaire, si la chose n'est pas absolument impossible. ‖ *Où la chèvre est attachée, il faut qu'elle broute*, Il faut savoir vivre où l'on est, et avec les ressources dont on dispose : *Une femme qui veut rester heureuse ne doit pas chercher du nouveau;* OÙ LA CHÈVRE EST ATTACHÉE, IL FAUT QU'ELLE BROUTE. (Th. Leclercq.)

Où la chèvre est liée, il faut bien *qu'elle broute.*
MOLIÈRE.

— Hortic. Couper les sommités des rameaux.

— Techn. Mordre inégalement et par choc, en parlant de certains outils : *Ce rabot* BROUTE. *Vous faites* BROUTER *la gouge.*

BROUTILLE s. f. (brou-ti-lle; *ll* mll. — dimin. de *brout*). Menu branchage : *Ramasser des* BROUTILLES.

— Fig. Objet, affaire de peu d'importance : *Vos métaphysiciens se perdent dans les minuties de l'idéologie. Eh! que m'importe cette* BROUTILLE *scientifique?* (Fourier.)

J'ai gagné neuf cents francs, sans compter les centimes,
A plaider la *broutille* et défendre les crimes.
E. AUGIER.

— Pratiq. Amas d'actes : *Boucard resta la tête ensevelie dans un monceau d'actes, nommés* BROUTILLES, *en style de palais.* (Balz.)

— Agric. Bourgeon qui naît à l'aisselle des feuilles de la vigne.

BROUTURE s. f. (brou-tu-re — rad. *brout*). Mutilation du rameau qui a été brouté.

BROUVELIEURES, bourg de France (Vosges), ch.-l. de cant., arrond. et à 23 kilom.

S.-O. de Saint-Dié; pop. aggl. 163 **hab.** — pop. tot. 557 hab. Usine à trois feux; exploitation de grès des Vosges. Ruines d'une commanderie de templiers.

BROUVERSHAVEN, ville de Hollande, province de Zélande, arrond. et à 10 kilom. N. de Zierikzée, sur la côte N.-O. de l'île Schouwen, et à l'embouchure du bras de la Meuse dit *le Krammer*; 1,170 hab. Port de mer, entrepôt de commerce. Autrefois plus importante, cette petite ville vit dans ses eaux un combat naval entre les Anglais et les Bourguignons, en 1426.

BROUWER (Adrien). V. BRAUWER.

BROUZEL, médecin français, né à Béziers, mort à Fontainebleau vers 1772. Il fut médecin ordinaire de Louis XV et membre de l'Académie des sciences. Son principal ouvrage a pour titre : *Essai sur l'éducation médicinale des enfants et sur leurs maladies* (Paris, 1754, 2 vol. in-12).

BROUZILS (LES), bourg et commune de France (Vendée), canton de Saint-Fulgent, arrond. et à 29 kilom. N.-E. de Napoléon-Vendée; pop. aggl. 287 hab. — pop. tot. 2,290 hab.

BROVERECH (le), ancien pays de France, dans la province de Bretagne, comprenant à peu près le diocèse de Vannes, avec les villes de Redon, Bains et Langon, comprises actuellement dans le département du Morbihan.

BROWALL ou **BROWALLIUS** (Jean), théologien et naturaliste suédois, né en 1707 à Westræs, mort en 1755. Il joignit à l'étude de la théologie celle des sciences physiques et naturelles, fut nommé professeur à Abo, dont il devint plus tard évêque, et fut élu membre de l'Académie des sciences de Stockholm. Linné, dont il avait défendu le système contre les critiques de Siegesbeck, lui dédia un genre de plantes sous le nom de *browallie*. Outre plusieurs dissertations, notamment *Examen epicriseos in systema plantarum sexuale, etc.* (Abo, 1739, in-4°), on a de lui un *Traité de la diminution des eaux*, en suédois (Stockholm, 1755, in-8°), dans lequel il combat Celsius, qui avait affirmé que le niveau de la mer baissait depuis un temps immémorial.

BROWALLIE s. f. (brou-a-lî — de *Browall*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des scrophulariées, comprenant un assez grand nombre d'espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale. On en cultive plusieurs dans nos jardins.

BROWER (Christophe), historien et théologien hollandais, né à Arnheim vers 1560, mort à Trèves en 1617. Etant entré dans l'ordre des jésuites, il devint successivement professeur d'humanités et de philosophie à Trèves et recteur du collége de Fulde. Il tomba, deux jours avant sa mort, dans un état complet de léthargie, causée, dit-on, par son excessive assiduité au travail. Brower consacra plus de trente années à composer ses *Antiquitates annalium Trevirensium libri XXIII* (Cologne, 1626). Cet ouvrage, que l'électeur Jacques de Eltz l'avait chargé d'écrire, subit, avant son impression, des modifications faites par des censeurs nommés par Lothaire de Metternich. Parmi les autres écrits de Brower, nous citerons : *Fuldensium antiquitatum libri IV* (1612), et *Sidera illustrium et sanctorum virorum qui Germaniam ornarunt* (1616).

BROWER VAN NYEDEK (Daniel). V. BROUERIUS.

BROWN (îles), groupe de petites îles de l'Océanie, dans la Micronésie par 160° de long. E. et 11° 20′ lat. N. Ces îles, au nombre de quatre, découvertes en 1788 par Marshall et Gilbert, sont basses, et produisent en abondance des oranges, des citrons et des choux-palmistes.

BROWN (Robert), sectaire anglais, né à Northampton vers 1550, mort en 1630. Il fonda une secte qui rejetait toute hiérarchie ecclésiastique, ainsi que la liturgie de l'Eglise anglicane, regardait le mariage comme un contrat purement civil, et supprimait presque toutes les formes extérieures du culte. Robert Brown commença à prêcher sa doctrine à Norwich, où il trouva un assez grand nombre d'adhérents, fut traduit devant une commission ecclésiastique, qui le fit incarcérer; puis, ayant été mis en liberté, il partit pour Middelbourg, où il fonda une Eglise (v. BROWNISTE). Etant revenu en Angleterre en 1585, Brown fut excommunié par l'évêque de Peterborough, se soumit, et reçut en récompense le rectorat d'une paroisse, qu'il fit gérer par un ecclésiastique, et dont il toucha les revenus. Ayant frappé un constable qui lui demandait le payement d'une taxe, il fut conduit en prison, où il mourut peu de jours après. C'était, disait-il, la trente-deuxième prison dans laquelle il avait été renfermé. On a de lui un *Traité de la réformation* (Middelbourg, 1582), qui est curieux et écrit en un bon style.

BROWN (Thomas), poëte anglais, appelé ordinairement **Tom Brown**, mort en 1704, avait pour père un riche fermier du Shropshire, qui lui fit donner une excellente éducation. Expulsé de l'université d'Oxford à cause de sa conduite déréglée, Thomas Brown partit pour Londres, où il ne trouva que la misère, et se vit réduit à tenir une école à Kingston; mais bientôt las d'une profession si peu en harmonie avec ses goûts, il retourna à Londres. Pour vivre, il se fit écrivain, et publia des *Essais*, des *Satires*, des *Déclamations*, des *Lettres d'un mort à un vivant*, etc., écrits dans lesquels on trouve de l'érudition jointe à un esprit humoristique et satirique. Brown s'était fait de nombreux amis, grâce à ses bons mots et à son caractère enjoué. Ses œuvres ont été publiées à Londres (1707, 4 vol.).

BROWN (Moïse), poëte et littérateur anglais, né en 1703, mort en 1787. Il exerçait une profession infime lorsqu'il se fit connaître par quelques poésies, qui révélaient un talent remarquable. Quelque temps après, il entra dans les ordres, et devint, par la suite, chapelain du collége de Morden. On a de lui, outre des poésies insérées dans le *Gentleman's Magazine*: *Polidus or distressed love*, tragédie (1723); *Percy Lodges*, poëme (1756); *Pensées du dimanche*, poëme (1749); *Poésies* (1739), etc.

BROWN ou **BROWNE** (Maximilien-Ulysse), un des meilleurs feld-maréchaux qu'ait eus l'Autriche, né à Bâle en 1705, mort en 1757 des suites d'une blessure reçue à la bataille de Prague. Il battit l'armée franco-espagnole à Plaisance (1746), prit Gênes, menaça notre frontière du Var, gagna la bataille de Lowositz (1756) sur Frédéric II et chassa les Prussiens de la Bohême. L'année suivante, Frédéric envahit de nouveau la Bohême, rencontra Brown à Prague, et le battit.

BROWN (James), ministre anglican, né en 1715 dans le Northumberland, mort en 1766, est surtout connu par ses productions littéraires. On lui doit : l'*Honneur*, poëme imité de la satire de Boileau sur le même sujet; *Appréciation des mœurs et des principes du temps* (1757), son meilleur écrit, qui dissipa, suivant Voltaire, l'espèce de découragement où était tombée la nation anglaise à cette époque; *Essai sur la satire* (1750); *Histoire de l'origine et du progrès de la poésie* (1764); un volume de *Sermons;* des *Pensées;* deux tragédies : *Barberousse* et *Athelstan*, etc. Dans quelques-uns de ses sermons, il attaqua vivement l'*Emile* de Rousseau, et émit sur l'éducation des idées qui le firent appeler en Russie pour les réaliser. Mais, à cette époque, il se coupa la gorge dans un accès de sombre mélancolie.

BROWN (Jean), célèbre médecin, né à Buncle, village du comté de Berwick, en Ecosse, en 1736, mort à Londres en 1788. Obscurs et pauvres, ses parents l'avaient mis en apprentissage chez un tisserand; mais les heureuses dispositions qu'il manifesta de bonne heure les engagèrent à lui faire faire des études. Envoyé à l'âge de seize ans à l'école latine de Dunse, il y fit de si brillants progrès qu'au bout de deux ans, il traduisait facilement tous les auteurs classiques. L'été, pendant la moisson, Brown travaillait comme journalier, afin d'étudier l'hiver. Son courage, son application soutenue, son savoir rapidement acquis lui valurent la place de sous-maître dans sa classe. En 1775, il obtint, dans une famille distinguée, une place de précepteur, que la dureté et le pédantisme de ses manières ne tardèrent pas à lui faire perdre. Il se rendit alors à Edimbourg pour se livrer à l'étude de la théologie, qu'il abandonna bientôt, après y avoir trouvé, comme Boerhaave, la perte de la foi. De retour à Dunse en 1758, il reprit une place de sous-maître jusqu'en 1759. A cette époque, il put se procurer des moyens d'existence suffisants en traduisant, pour quelques guinées, les thèses des candidats qui allaient subir leurs examens. Dès lors, sa vocation fut décidée. Il se consacra complétement à la médecine, où l'appelaient ses goûts, et où il devait tenir un rang si élevé. Ayant obtenu des professeurs de l'université d'Edimbourg la faveur de suivre *gratis* leurs cours, dont le prix était trop élevé pour ses ressources, il sut se concilier de la part des maîtres et des élèves une estime égale à celle dont il avait joui autrefois dans l'école de Dunse. S'étant marié en 1765, il prit des élèves en pension, dans le but de subvenir aux dépenses de son ménage, ce qui lui réussit d'abord; mais les excès alcooliques auxquels il avait pris depuis quelque temps l'habitude de se livrer amenèrent le désordre dans ses affaires domestiques; au bout de trois ans, Brown fit banqueroute.

Parmi les professeurs de l'université d'Edimbourg brillait alors le célèbre Cullen. Il distingua Brown, lui témoigna la plus grande bienveillance, le reçut comme précepteur dans sa maison, et lui facilita les moyens de répéter ses leçons aux étudiants, moyennant rétribution. Brown, de son côté, ne laissait échapper aucune occasion de faire l'éloge de Cullen et de rendre hommage à son mérite; mais ces rapports d'amitié ne durèrent pas : ils firent bientôt place à des sentiments tout opposés. En 1779, Brown produisit son système de médecine dans l'ouvrage intitulé : *Elementa medicinæ*, et le développa dans des leçons publiques. Ses idées étaient nouvelles et hardies : il devait trouver des contradicteurs et des adversaires; le ton orgueilleux et insultant de sa polémique lui fit des ennemis acharnés. En guerre ouverte avec tous les professeurs, qu'il maltraitait fort et qui lui rendaient coup pour coup, il eut, en face de l'école officielle, son école ou plutôt son camp. Les disputes entre les étudiants furent, dit-on, portées à un tel point que la Société des médecins d'Edimbourg fut forcée d'établir un règlement, en vertu duquel tout membre qui en attaquerait un autre dans une discussion scientifique serait expulsé de la Société.

En 1786, Brown, que son inconduite avait jeté dans la misère, quitta Edimbourg pour aller à Londres, dans l'espoir d'améliorer sa situation. A son arrivée, un charlatan lui proposa, moyennant une somme considérable, d'exploiter son nom en débitant des pilules qui se seraient appelées *pilules excitantes de Brown*. Il faut dire à son honneur que, malgré sa pauvreté et les besoins que lui faisaient ses excès, il refusa avec mépris cette proposition. En 1787, il publia, sans se nommer, un abrégé populaire de sa doctrine, sous ce titre : *Observations sur les vieux systèmes de médecine*. Il mourut, en 1788, d'une attaque d'apoplexie, après avoir bu en se couchant une forte dose de laudanum, comme il avait coutume de le faire tous les soirs.

On trouvera plus loin une exposition complète du système de Brown. (V. BROWNISME.) Nous nous bornerons ici à en indiquer les traits principaux. Brown commence par établir que l'homme et les êtres vivants ne diffèrent des corps organiques que par la propriété d'être excités, de façon que les fonctions propres de la vie puissent s'exécuter. Les agents capables d'exciter le corps vivant sont de deux sortes : 1° les agents extérieurs, ou contenus dans les cavités et vaisseaux, c'est-à-dire les aliments, l'air, le sang, les fluides sécrétés et les objets extérieurs; 2° certaines fonctions du corps lui-même, comme les contractions musculaires, l'action cérébrale que provoquent les sensations, le travail de la pensée, la passion. Ces agents divers constituent les puissances *incitantes*, et la propriété fondamentale qu'ils mettent en jeu s'appelle *incitabilité*. L'*incitation* est le résultat de l'action des puissances incitantes sur l'incitabilité, c'est la vie elle-même tout entière. Ainsi la vie est le produit de deux facteurs : l'un actif et extérieur, l'autre passif et interne; de là, deux causes de mort, la cessation des actions excitantes, l'extinction de l'incitabilité. Si les êtres organisés ont une durée limitée, meurent *naturellement*, c'est que la somme d'incitabilité qu'ils possèdent a des bornes. L'action des incitants a pour effet d'user, d'éteindre l'incitabilité, et cette extinction est d'autant plus rapide que l'incitation est plus forte. Il y a, entre l'incitabilité et les incitants, une relation telle que la première est en raison directe de la faiblesse des incitants, et en raison inverse de leur force. Quant à ce qu'est l'incitabilité dans son essence, et comment les puissances incitantes l'affectent, c'est un problème insoluble, et qui d'ailleurs importe peu; il suffit de savoir que la vie repose sur cette propriété fondamentale, n'est qu'elle en exercice, que l'incitation, en un mot. La santé dépend d'une corrélation telle des incitants et de l'incitabilité, que la vie se maintienne au degré moyen d'énergie dont elle est susceptible. Toutes les maladies consistent dans l'excès ou le défaut de l'incitation; les maladies par excès d'incitation sont dites *sthéniques*, les maladies par défaut d'incitation *asthéniques*. Tous les problèmes de la thérapeutique se réduisent à savoir à propos augmenter ou diminuer l'incitation, et comme il n'y a que deux classes de maladies, il n'y a que deux classes de médicaments. Brown faisait le plus souvent usage des toniques, parce qu'il croyait les maladies asthéniques plus fréquentes que les maladies sthéniques.

BROWN (Jean), peintre anglais, né à Edimbourg en 1752, mort en 1787. Il fut envoyé par sir W. Young et Townley en Italie et en Sicile, en qualité de dessinateur, et, après un voyage qui dura dix ans, il revint à Londres, où il s'adonna avec succès à la peinture de portraits. On a de lui des *Lettres sur la poésie et la musique de l'Opéra italien* (1789), publiées par lord Monboddo, à qui Brown les avait adressées.

BROWN (William-Laurence), jurisconsulte et professeur, né à Utrecht, d'une famille écossaise, en 1755, mort en 1830. A l'âge de douze ans, il fut admis comme étudiant à l'université de Saint-André, et, malgré son extrême jeunesse, se fit remarquer de tous les professeurs. Après avoir étudié la théologie pendant environ deux ans, il se rendit à Utrecht, où il devint ministre de l'Eglise anglicane. Pendant qu'il occupait ce poste, il écrivit un *Essai sur l'origine du diable* et un autre sur l'*Egalité naturelle des hommes*. En 1793, il fut nommé à la chaire de philosophie et d'histoire ecclésiastique de l'université; mais il retourna en Ecosse en 1795. La chaire de théologie de l'université d'Aberdeen étant devenue vacante cette même année, il y fut appelé, et, bientôt après, fut nommé principal du collége Marischal. Ses principaux ouvrages sont : un *Essai sur l'existence d'un créateur suprême*, qui obtint le prix Burnet, et un *Examen comparé du christianisme* (1826). Citons encore : *Oratio de religionis et philosophiæ societate et concordia maxime salutari* (Utrecht, 1788); *Oratio de Imaginatione in vitæ institutione regenda* (Utrecht, 1790), et des *Sermons sur les signes des temps* (Utrecht, 1793).

BROWN (Nicolas), riche marchand américain, né en 1769, mort en 1841. Il est célèbre par sa magnificence et sa générosité. C'est à ses dons que l'on doit la fondation du collége de son Etat (Providence), à laquelle coopérèrent son père et ses oncles, et qui a reçu pour cette raison le nom d'Université de Brown. Cet établissement n'a pas coûté à cette famille moins de 160,000 dollars.

BROWN (Robert), agronome écossais, né vers 1770, à East-Linton, mort en 1831. Il consacra sa fortune et son intelligence aux travaux agricoles, dans lesquels il introduisit diverses améliorations et des découvertes utiles. Outre des articles publiés dans les journaux et recueils d'agronomie, Robert Brown a fait paraître : *Tableau général de l'agriculture du district ouest du comté d'York* (1799, in-8°); *De l'économie rurale* (1811, 2 vol. in-8°).

BROWN (Charles BROCKDEN), romancier et publiciste américain, né à Philadelphie en 1771, mort en 1810. Il fut un des premiers citoyens de l'Union qui firent de la littérature une profession, et l'un des premiers aussi qui cultivèrent le genre du roman. Son *Wieland* (1798), tableau des excès auxquels peut entraîner le fanatisme religieux, commença une réputation qu'il scella ensuite par un grand nombre de publications politiques et par d'autres romans souvent réimprimés, et dont les plus remarquables sont : *Edgar Huntley*, où se trouvent des tableaux pittoresques et dramatiques de la vie des Peaux-Rouges; *Clara Howard*, *Ormond*, etc. Il a fondé aussi divers recueils littéraires. Ses romans l'ont fait surnommer le *Godwin américain*.

BROWN (Thomas), philosophe écossais, né à Kirkmabreck en 1778, mort en 1820. Il prit rang parmi les penseurs dès l'âge de dix-huit ans, par une réfutation de la *Zoonomie* de Darwin, et comme collaborateur de la *Revue d'Edimbourg*, où il inséra des articles lumineux sur la théorie de Kant, alors peu connue en Angleterre. Disciple de Dugald Steward, il lui succéda dans la chaire de philosophie d'Edimbourg. Son enseignement eut un grand éclat, mais une mort prématurée ne lui a pas permis d'ajouter beaucoup aux travaux de la grande école dont il était devenu le chef. On cite surtout de lui : *Recherches sur la relation de cause à effet* (1804), contre le scepticisme de Hume; *Esquisses de la philosophie de l'esprit humain* (1820, in-8°); *Lectures sur la philosophie de l'esprit humain* (1822, 4 vol. in-8°), livre classique. Il a composé aussi des poésies.

BROWN (Robert), l'un des botanistes les plus distingués de l'Angleterre, né à Montrose en 1781, mort à Londres en 1858, était fils d'un évêque écossais. Il fut élevé au collége Marischal d'Aberdeen, et fit ses études médicales à Edimbourg, où il suivit les conférences du docteur Rutherford, alors professeur de botanique à l'université. Il passa ses examens de médecine au collége des médecins, et fut nommé aide-chirurgien dans un régiment écossais en garnison dans le nord de l'Irlande, où il resta jusqu'à la fin de l'année 1800, poursuivant ses études botaniques avec le plus grand zèle. Vers cette époque, il fit la connaissance du fameux Joseph Banks, à la recommandation duquel il fut envoyé par l'amirauté pour explorer la côte d'Australie. Monté sur le vaisseau l'*Investigateur*, capitaine Mathieu Flinders, il arriva à la Nouvelle-Hollande en 1801, accompagné de M. Ferdinand Bauer, dessinateur de plantes, et de M. Good, jardinier très-exercé. William Westall, le célèbre peintre, et sir John Franklin, alors midshipman, faisaient également partie de l'expédition. L'*Investigateur* atteignit le détroit du roi George, au sud-ouest de l'Australie, en 1802. Durant un séjour de trois semaines sur cette côte, Brown rassembla 500 espèces de plantes particulières à la flore de ce pays. Il visita ensuite Port-Jackson, où il herborisa quelque temps. En juillet 1802, il commença l'exploration de la côte opposée de la Nouvelle-Hollande, surtout au nord et au nord-est. Le golfe de Carpentaria, le Pelew, Wellesley et les îles de Wessel furent les points qu'il eut l'occasion de visiter. Le mauvais état du navire et la santé de l'équipage obligèrent le capitaine à aller stationner à Timor. Ils s'y dirigèrent en suivant les côtes ouest et sud de l'Australie; mais ils furent obligés de relâcher, le 9 juin 1803, à Port-Jackson, où le vaisseau fut déclaré incapable de tenir plus longtemps la mer. Une grande mortalité se mit alors dans l'équipage. Le capitaine repartit pour l'Angleterre, mais Brown, Bauer et les autres observateurs restèrent en Australie pour examiner la flore des montagnes Bleues, de la Nouvelle-Galles, de la Tasmanie et des îles du détroit de Bass. Le capitaine Flinders avait l'intention de venir retrouver l'expédition; mais, ayant été fait prisonnier par le gouverneur de Maurice (alors à la France), il lui fut impossible d'accomplir ce dessein. Après l'avoir inutilement attendu, Brown et ses compagnons repartirent pour l'Angleterre en 1805. Brown rapportait avec lui une collection de 4,000 espèces de plantes. Bientôt après, il succéda au docteur Dryander comme conservateur de la bibliothèque de sir Joseph Banks, et fut nommé bibliothécaire de la Société Linnéenne. Il était dès lors en mesure de classer les fruits de ses recherches et de se livrer aux études scientifiques qui l'ont placé au premier rang des botanistes modernes. Il a donné le résultat de ces immenses travaux dans son *Prodromus floræ Novæ-Hollandiæ*, qui parut en 1810. Cette publication importante est le premier ouvrage anglais sur la botanique, où l'on constate des vues neuves et profondes sur la classification des plantes. Brown publia ensuite un appendice à la relation du voyage du capitaine Flinders, sous le titre de : *Remarques générales sur la géographie et le système botanique des terres aus-*

trales (1814), puis *Supplementum primum floræ Novæ-Hollandiæ* (1830). On a de lui, en outre, un grand nombre de rapports très-remarquables, insérés dans les *Transactions* de la Société Linnéenne et dans celles de la Société Wernerienne d'Edimbourg. En 1823, Brown fut mis en possession de la bibliothèque et de l'herbier de Joseph Banks, qui lui furent légués par ce savant. Il offrit aussitôt la collection de plantes au British Museum, qui le nomma, en 1827, directeur du département de botanique, poste qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie. En 1811, Brown avait été nommé membre de la Société royale; en 1832, il reçut le grade de docteur à l'université d'Oxford, et fut élu l'année suivante membre associé de l'Académie des sciences de Paris. En 1839, la médaille Copley lui fut accordée par la Société royale pour ses recherches sur la coloration des végétaux. Enfin, en 1849, il fut élu président de la Société Linnéenne et reçut de Robert Peel une pension de 200 livres sterling. Outre les travaux dont nous avons parlé, Brown a décrit les plantes recueillies à Java par Horsefied, en Abyssinie par Salt, et les collections rassemblées par Oudney, Clapperton, le capitaine Tuckey, enfin celles de Ross, de Parry et de Richardson, explorateurs des régions arctiques. Humboldt l'appelait le *Prince des botanistes.* Il a enrichi la physiologie végétale d'observations très-intéressantes. Il a fait connaître d'une façon précise les conditions de la fécondation des plantes, suivi le tube pollinique dans sa route à travers le style, jusqu'à l'ovule, montré que les mouvements variés des granules de la fovilla n'ont rien de spontané, rien de commun avec ceux des zoospermes des animaux, mais se rattachent à une propriété générale que présentent, dans les liquides placés sous le microscope, les particules excessivement fines de tous les corps même bruts. Ce mouvement tout physique des granulations moléculaires a été, d'après son nom, appelé mouvement *brownien.*

BROWN (William), marchand et banquier anglais, dit le **Prince marchand de Liverpool,** né en 1784 en Irlande, comté d'Antrim, mort en 1863. A l'âge de seize ans, il suivit ses parents en Amérique, et devint, quelques années après, l'associé de son père et de son frère dans le commerce des toiles à Baltimore. Etant revenu en Angleterre en 1809, il s'établit à son compte à Liverpool, où il se maria et où il a toujours résidé depuis. Cependant M. Brown ne se livra pas longtemps au commerce exclusif des toiles, et, ses affaires prospérant, il s'associa libéralement à toutes les entreprises qui avaient pour but de développer l'industrie et le commerce de sa patrie. En 1825, il prit une part active à la création des docks de Liverpool, qui étaient d'une importance capitale pour cette commerçante cité. Intelligent partisan du libre échange, il fut chargé, en 1845, de représenter la partie sud du Lancashire, et, bien qu'orateur médiocre, sut faire apprécier son expérience du commerce et son éminente sagacité par tous les hommes du gouvernement. Il a illustré, en outre, sa carrière parlementaire en appuyant vivement toutes les motions qui ont tendu à l'adoption du système décimal en Angleterre; il a même publié à ce sujet un remarquable rapport en 1853. M. Brown passe pour avoir été un homme généreux et très-charitable; il a doté Liverpool d'une bibliothèque publique et d'un muséum, dont l'établissement ne lui a pas coûté moins de 60,000 livres sterling (1,500,000 fr.), présent véritablement princier. M. Brown, chef de la maison Brown, Shipley et Ce de Liverpool, était membre du parlement, député lieutenant du Lancashire, magistrat de ce comté et du bourg de Liverpool en 1859, lorsqu'il se retira des affaires publiques. Il avait été nommé baronnet par la reine en 1861.

BROWN (John), éminent prédicateur et exégète anglais, aïeul de John Brown d'Haddington, naquit en 1785 à Longridge, près de Whitburn, où son père était ministre d'une congrégation appartenant à l'une des communions dissidentes, qui se réunirent plus tard pour former l'école presbytérienne unie d'Ecosse. Après avoir étudié à l'université de Glascow et ensuite à Selkirk, il fut nommé ministre à Biggar. Il y resta vingt années, après lesquelles il fut appelé à Edimbourg, où, pendant trente ans encore, il officia comme ministre des églises de Rose-street et de Broughton-place. Durant cette longue période, il s'acquit la réputation d'un grand prédicateur, autant par le mérite de ses sermons que par l'ardeur de son débit et sa noble prestance; mais son véritable titre à la renommée consiste dans ses œuvres d'exégèse sacrée. En 1835, il avait été nommé professeur de théologie au séminaire, et cette position développa son goût pour la critique biblique. Aussi a-t-il enrichi la littérature anglaise d'un grand nombre d'ouvrages estimés sur cette matière. Le docteur Brown est mort en 1858, laissant une grande réputation de piété et d'érudition. Ses principaux ouvrages sont : les *Lois du Christ sur l'obéissance aux gouvernements établis, et particulièrement en ce qui a rapport aux tributs; Commentaires sur les paroles et discours de Notre-Seigneur;* l'*Oraison dominicale expliquée;* la *Résurrection; Discours sur les épîtres de Pierre et sur les épîtres aux Galates et aux Romains,* outre un grand nombre de brochures et de sermons.

BROWN (sir George), général anglais, né en 1790, à Linkwood, près d'Elgin, est un des plus braves officiers de l'armée britannique. Elève du collége royal militaire, il assista à la prise de Copenhague en 1807, et servit avec distinction, de 1808 à 1814, dans la guerre d'Espagne et de Portugal. En 1814, étant lieutenant-colonel, il prit part à l'expédition du général Ross contre les Etats-Unis et coopéra à la prise de Washington. Nommé colonel en 1831 et major général en 1841, il reçut, en 1854, le commandement de la division d'infanterie légère de l'armée de Crimée, se signala à la bataille de l'Alma et à celle d'Inkermann, où il fut blessé. Il fut créé grand-croix de l'ordre du Bain et général d'armée (1856).

BROWN (le révérend Thomas-Richard), philologue anglais, né à Cambridge en 1791, est auteur des travaux suivants : *Analyse du texte chaldéen de Daniel* (1838); *Traité sur les terminaisons des mots anglais* (1838); *Hiéroglyphes hébreux* (1840); *Dictionnaire étymologique* (1843, 2 vol.); *Notes critiques sur les Ecritures sacrées* (1848); *Principes de la grammaire sanscrite* (1851); *Interprétation littérale des radicaux de la langue chinoise* (1853); *Dictionnaire des hiéroglyphes hébreux* (1858); *Fragments de pièces originales, contenant la traduction de l'inscription cunéiforme de Persépolis* (1858); *Traduction nouvelle de l'inscription de Rosette.*

BROWN (John), géographe anglais, né à Douvres en 1797, mort à Londres en 1861. Entré au service de la compagnie des Indes à l'âge de treize ans, comme midshipman, Brown fit partie d'une expédition qui, de 1811 à 1814, fit tout à la fois l'exploration et la conquête de toutes les îles de l'océan Indien appartenant aux Hollandais. Ces îles avaient été jusqu'alors imparfaitement explorées et mal décrites; les notes et cartes recueillies et dressées par le jeune officier furent les premiers renseignements bien exacts que l'on eut sur leur topographie. Forcé par la faiblesse de sa vue de renoncer à la mer, John Brown consacra sa vie à l'étude de la géographie et de l'ethnologie.

Lorsque sir John Barrow souleva la question de chercher les voies de communication existant entre les deux océans au nord-ouest, John Brown, qui ne pouvait prendre part aux expéditions projetées, mit à la disposition des organisateurs de ces expéditions ses lumières et sa bourse. On sait le sort qu'eut la première de ces tentatives, dirigée, en 1845, par sir John Franklin. Brown, qui avait étudié la question, adressa, le 9 novembre 1850, à l'amiral Smith, président de la Société de géographie de Londres, un mémoire dans lequel il indiquait la route que, selon lui, sir John Franklin avait dû suivre. Les instructions furent données aux officiers envoyés à la recherche de Franklin, qui ne tinrent aucun compte de ces avis. Les expéditions du docteur Rae, en 1855, et de Mac Clintock, en 1859, devaient démontrer que John Brown était dans le vrai. En 1858, Brown publia l'ouvrage qui a fait sa réputation, sous le titre de : *Passage du nord-ouest et plans pour la recherche de sir John Franklin.* C'est un résumé exact et concis, suffisamment développé et méthodiquement exposé, de tout ce qui a été écrit et fait depuis les temps les plus reculés sur les nombreuses explorations entreprises pour découvrir le passage nord-ouest. Brown soutenait, dans cet ouvrage, contrairement aux déclarations officielles, qu'il devait exister un détroit entre la terre du Prince de Galles et la terre Victoria. En effet, à l'endroit où, sur la carte annexée à son ouvrage, Brown indiquait le détroit supposé, le capitaine Mac Clintock, en 1859, a découvert un passage, auquel il a naturellement donné son propre nom.

En 1843, Brown prit l'initiative de la fondation de la Société d'ethnographie, et, en 1847, il s'associa, à Copenhague, à la fondation de la Société des antiquaires du Nord.

BROWN (John), abolitionniste américain, né à Torrington (Connecticut) en 1800, exécuté à Charlestown (Virginie) en 1859. La vie de cet homme de bien, un des plus beaux et des plus purs caractères de la jeune Amérique, fut entièrement consacrée à la cause de l'émancipation des esclaves. Profondément religieux, puritain austère, l'Evangile n'était pas pour lui une lettre morte, et tous ses actes tendirent à l'application des principes du livre divin aux institutions humaines. Les souffrances de l'esclave dans les Etats du Sud excitèrent de bonne heure son indignation et sa pitié, et il consacra dès lors toute son énergie à une propagande incessante et souvent à des luttes armées pour détruire cette odieuse institution et purifier de cette souillure le glorieux drapeau de la démocratie américaine. « Pendant trente ans, écrit la veuve du vaillant lutteur, mon mari a porté le joug des opprimés sur son propre cou, et son grand cœur a souffert de toutes les souffrances des esclaves. » De 1831 à 1854, on le voit constamment occupé à réaliser sa grande idée, gagnant des adhérents au parti des *abolitionnistes,* arrachant à l'esclavage un grand nombre de nègres et d'hommes de couleur, et bravant tous les dangers pour les assister dans leur fuite. De 1854 jusqu'à sa mort, il combattit les *esclavagistes* au Kansas et au Missouri, commanda de nombreuses expéditions pour délivrer des esclaves, et joua un rôle important dans ces guerres locales, où les plus grands principes se trouvaient engagés, et qui étaient comme le prélude de la scission de l'Union. Au milieu de ces événements, où périrent deux de ses fils, il déploya le plus ferme et le plus noble caractère, un dévouement héroïque à la cause qu'il avait embrassée, toutes les mâles vertus du citoyen, avec l'ensemble le plus rare des qualités qui font estimer l'homme privé. En 1859, il prépara secrètement une prise d'armes contre les esclavagistes de la Virginie, et loua dans ce but, sous le nom de *Smith,* une petite ferme auprès de Harper's Ferry. Il était convaincu que l'esclave ne pourrait acquérir l'énergie, le respect de soi-même, la foi en sa force, enfin toutes les qualités nécessaires à la revendication et au maintien de ses droits, que dans une lutte armée contre ses oppresseurs. Aussi son projet était-il de délivrer et d'armer les noirs. Mais, suivant les expressions de Victor Hugo, l'esclavage produit la surdité de l'âme. Les noirs, énervés, abrutis par une servitude séculaire, n'ont pas entendu le cri d'affranchissement, et Brown, abandonné même d'une partie des siens, se retrancha dans l'arsenal de Harper's Ferry, dont il s'était emparé, et résista pendant deux jours, avec une poignée d'hommes héroïques, contre des forces plus de quarante fois supérieures. Deux de ses fils tombèrent encore dans cette action, et lui-même fut relevé sanglant et criblé de blessures. Les Virginiens, les possesseurs d'esclaves se vengèrent avec une hâte farouche des terreurs qu'ils avaient éprouvées. Quelques jours plus tard, Brown, transféré à Charlestown, comparut devant le tribunal de cette ville. Placé dans le prétoire sur un matelas traversé de son sang, épuisé par ses souffrances et par un procès de quatre jours, où toutes les formes et tous les principes furent violés, il trompa l'attente de ses indignes ennemis, qui attendaient de sa faiblesse physique quelque défaillance morale, repoussa avec mépris les calomnies dont il était l'objet, proclama noblement ses sentiments chrétiens, son horreur de l'esclavage, et ne parut jamais plus grand que depuis qu'il était vaincu. Condamné, il attendit et il subit la mort avec le calme héroïque des hommes de Plutarque, la douceur et la sérénité des vieux martyrs chrétiens. Les Etats du Nord s'émurent; il y eut dans un grand nombre de villes des manifestations, des meetings, des services religieux, mais aucune démarche officielle auprès de l'Etat de Virginie, qui put librement consommer le crime. John Brown fut pendu le 2 décembre 1859, et ses compagnons de martyre les jours suivants.

Quand naguère le sang coulait à flots dans les champs américains, la grande ombre de John Brown planait certainement sur les bataillons du Nord, faisant des vœux pour qu'une étincelle de son génie animât le cœur de chaque soldat de l'armée abolitionniste, et le noble martyr a pu contempler depuis, du haut de l'asile que lui ont mérité ses mâles vertus, le triomphe de la plus sainte et de la plus juste des causes. Le bruit s'étant répandu en Europe qu'un sursis avait été accordé, Victor Hugo écrivit une supplique éloquente, qui eut un grand retentissement et qu'il adressait à la république américaine, la conjurant de ne point permettre qu'un seul des Etats de l'Union déshonorât tous les autres. Mais il était trop tard : pour employer l'expression de notre grand poëte, *Washington avait tué Spartacus.*

Ce dernier mot fait naître une amère et triste réflexion. Au moment où il succomba sur les bords du Silarus, Spartacus était entouré de 60,000 de ses compagnons, et les efforts, le dévouement, les grandes vertus de John Brown parvinrent à peine à rassembler quelques centaines d'esclaves sous les drapeaux de l'émancipation. Voilà donc, pourrait dire avec une certaine apparence de raison un pessimiste, négateur du progrès, voilà donc jusqu'où, dans l'espace de dix-neuf siècles, peut descendre le niveau de la dignité humaine!

Wilkes Booth, le futur assassin du président Lincoln, faisait partie de la bande de ces fanatiques inexorables qui conduisirent au gibet le malheureux fermier pensylvanien. Il y a une terrible fatalité dans la coïncidence qui a fait de l'un des fauteurs du supplice de Brown le meurtrier de Lincoln. Ces deux crimes ont commencé et terminé la guerre.

BROWN (John), écrivain anglais, né en 1810 à Biggar, dans le comté de Lanark, est docteur en médecine de l'université d'Edimboug, membre de la Société royale, etc. Il a publié deux volumes d'essais, sous ce titre : *Horæ subsecivæ,* et fait paraître, dans le *Scotsman* et la *North British review,* les *Good Words.* Dans quelques chapitres intéressants, intitulés : *Our Dogs,* il a fait pour les chiens, avec sa plume, ce que Landseer a fait avec sa brosse.

BROWN (Henri-Kirke), statuaire américain, né à Leyde (Etats-Unis) en 1814. Fils d'un paysan, il fut employé lui-même aux travaux agricoles jusqu'à l'âge de quatorze ans, puis se livra à la pratique des beaux-arts et vint achever ses études à Rome, où il séjourna plusieurs années. De retour en Amérique, il se fixa à Brooklyn, dans le Massachussets. Chargé de plusieurs commandes officielles, il produisit la première statue en bronze coulée aux Etats-Unis. En marbre, il a exécuté : une statue de l'*Espérance;* des bas-reliefs remarquables, les *Hyades,* les *Pléiades* et les *Quatre Saisons;* les bustes de *Bryant,* de *Spenser* et de *Nott,* etc. Il a reproduit en bronze, d'après Clinton, la statue colossale de l'*Ange du jugement.*

BROWN (Samuel), savant et écrivain anglais, né à Haddington en 1817, mort en 1856. Il était le quatrième fils du docteur Samuel Brown d'Haddington, auteur de l'*Universelle connaissance de la Bible* et d'un *Dictionnaire de la Bible.* Samuel Brown s'est beaucoup occupé de sciences exactes, et a même donné à Edimbourg, en 1843, des conférences scientifiques très-remarquées, qui ont paru depuis en deux volumes. Cependant, il n'était point entièrement absorbé par ses études scientifiques, et sa sympathie était d'avance acquise aux progrès qui pouvaient être faits dans toutes les branches des connaissances humaines. Il a publié un grand nombre d'articles sur toutes sortes de sujets dans les revues et journaux périodiques anglais. Les plus remarquables de ces articles ont été réunis en volumes à Edimbourg, en 1858, deux ans après la mort de cet écrivain éminent.

BROWN (miss Frances), femme poëte irlandaise, née à Stranorlane en 1818. Devenue aveugle au berceau, elle fit néanmoins quelques études, mérita par quelques pièces de vers la protection de sir Robert Peel, qui lui fit une petite pension, et publia, outre divers poëmes, des pièces détachées et des nouvelles en prose, deux recueils de gracieuses poésies, dont on remarque surtout celui qui a pour titre : l'*Etoile d'Atteghei* (1844).

BROWN ou **BROUN** (John-Allan), célèbre météorologiste anglais, a dirigé pendant plusieurs années l'observatoire de sir Thomas-Makdongall Brisbane à Makerstoun. C'est là qu'il est parvenu à découvrir la connexion existant entre les périodes lunaires et les variations magnétiques. Les résultats de ses observations ont paru en plusieurs volumes in-4°, à Edimbourg. M. Brown a récemment été placé à la tête de l'observatoire de Travancore.

BROWN (Ford-Madox), peintre anglais, né à Calais en 1821, d'une famille anglaise, est l'un des représentants de l'école dite *præraphaëlite.* Il étudia en Belgique et à Paris, et, après avoir concouru sans succès, en 1844, pour les fresques du palais de Westminster, il fit un voyage en Italie. De retour en Angleterre, il exposa, dans la galerie d'Hyde-Park ou à l'Académie royale, une série de compositions : *Wicleff lisant sa traduction de la Bible* (1848); le *Roi Lear* (1849), un de ses meilleurs tableaux; la *Jeune mère* (1849); un portrait *historique* de Shakspeare (1850); *Chaucer récitant ses poésies à la cour d'Edouard III* (1851), tableau envoyé à Paris à l'exposition de 1855; le *Christ lavant les pieds de Pierre* (1852), couronné comme le précédent par l'Académie de Liverpool; le *Foyer anglais* (1853). Depuis lors, il n'a plus exposé.

BROWNE (George), moine augustin, introducteur de la réformation en Irlande. Nommé par Henri VIII archevêque de Dublin (1534), il entraîna ses diocésains et le parlement à renoncer à la soumission au pape et à reconnaître la suprématie du roi d'Angleterre. Il se prononça aussi contre le culte des images et contre l'usage de prier en latin. Nommé primat d'Irlande en 1551, il fit une vive opposition à la cour, fut privé de ses dignités par la reine Marie, et mourut en 1556.

BROWNE (Guillaume), poëte anglais, né à Tavistock en 1590, mort en 1645. Après avoir fait ses études de droit, il se livra à son goût pour la poésie et devint gouverneur du comté de Caernarvon. Browne fit paraître des *Pastorales anglaises* (Londres, 1655, 2 vol. in-8°), et la *Flûte du berger* (Londres, 1613, in-8°). Ces poésies, qui eurent du succès, et furent louées par Johnson, manquent de naturel et sont déparées par des pointes et par des jeux de mots.

BROWNE (Thomas), médecin et antiquaire anglais, né à Londres en 1605, mort en 1682. S'étant rendu en 1629 sur le continent, il en visita les principales universités, se fit recevoir docteur en médecine à Leyde, et, de retour en Angleterre, s'établit à Norwich, où il termina tranquillement sa vie. On a de lui quelques ouvrages singuliers, qui ont été traduits en français : la *Religion du médecin* (1642, in-8°), traduite par Nicolas Lefebvre (1668); *Pseudodoxia epidemica* ou *Essai sur les erreurs populaires* (Londres, 1646, in-fol.); traduit par l'abbé Souchay (1733, 2 vol.). Dans cet ouvrage, où l'on trouve une vaste érudition, et qui fut bien accueilli, Browne attaque ce qu'il regarde comme des erreurs. Il les expose, cite les auteurs qui les ont propagées et les combat avec le raisonnement, sans faire usage du sarcasme ni de l'ironie. Bien qu'il montre des connaissances très-étendues, Browne a plus d'une fois remplacé une erreur par une autre, et même attaqué des vérités démontrées. On a encore de Browne : *Garden of Cyrus or the Quincuncial, plantations of the ancients* (Londres, 1658, 1 vol. in-8°). Ses œuvres complètes ont été publiées en 1666 et 1686.

BROWNE (Edouard), fils du précédent, médecin anglais, né en 1642, mort en 1708. Il visita les principaux Etats de l'Europe, l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, la Thessalie, etc., et, de retour en Angleterre, il devint médecin de Charles II et président du

collége de médecine. On a de lui la relation de ses nombreux voyages, publiée à Londres (1673, in-4o), et traduite en français (1674, in-4o). Cet ouvrage, qui offrait des particularités intéressantes au point de vue de l'histoire naturelle, de la minéralogie et des antiquités, sur des contrées alors mal connues, obtint un très-grand succès.

BROWNE (Jean), chirurgien anglais, né en 1642, mort vers 1700. Il exerça son art à Norwich et à Londres, et reçut le titre de chirurgien de Charles II. Ses principaux ouvrages ont pour titre : *Compleat treatise of præternatural tumours* (Londres, 1678) ; *Compleat discourse of Wounds* (1678); *Myography* (Londres, 1681, in-fol.), etc. On lui attribue également les *Institutions of physic* (Londres, 1714, in-8o).

BROWNE (Joseph), médecin anglais, né dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Ses principaux ouvrages ont pour titre : *Lecture of anatomy against the circulation of the blood* (Londres, 1698); *The modern practice of physic vindicated* (1703); *Institutions of physic* (1714); *Practical treatise on the plague* (1720).

BROWNE (Simon), théologien anglais, né en 1680 à Shepton-Mallet, mort en 1732. Pasteur d'une congrégation dissidente à Portsmouth, puis à Londres, il abondonna ses fonctions pour vivre dans la retraite, et, bien qu'il prétendît que ses facultés intellectuelles étaient affaiblies, il composa divers ouvrages remarquables par l'érudition et le talent qu'il y déploya. Les deux principaux sont : *Réprimande convenable adressée à un incrédule qui l'est de gaieté de cœur* (1732); *Défense de la religion, de la nature et de la révélation chrétienne, etc.* (1732).

BROWNE (Pierre), théologien et prélat anglican, mort à Cork en 1735. Il était recteur de l'université de Dublin lorsqu'il fut nommé évêque de Cork et de Ross (1709). Il joignait à un savoir étendu des mœurs exemplaires. Prédicateur éloquent, il s'efforça, par ses instructions et par son exemple, de ramener au bon goût les prédicateurs de son temps. Homme de bien, il employa ses revenus au soulagement de la misère, ainsi qu'à la fondation d'écoles de charité et d'une bibliothèque. Browne a laissé de nombreux écrits, parmi lesquels nous citerons : *Réfutation du* Christianisme *de Toland* (Londres, 1696, in-8o); *Contre la coutume de boire en mémoire des morts* (1713); la *Doctrine des partis et des circonstances en fait de religion* (1715); la *Foi distinguée de l'opinion et de la science* (1716); le *Progrès, l'étendue et les limites de l'entendement humain* (1728); les *Choses surnaturelles et divines conçues par l'analogie des choses naturelles et humaines* (1733, in-8o), etc.

BROWNE (Richard), médecin anglais du XVIIIe siècle. Il a publié, en anglais, un *Essai sur les effets du chant, de la musique et de la danse sur le corps humain* (1729), lequel a paru, en latin, sous le titre de : *Medicina musica* (Londres, 1735).

BROWNE (sir Guillaume), médecin et littérateur anglais, né en 1692, mort à Londres en 1774. Il pratiqua son art à Lynn, puis à Londres, fonda une école à Peter-House, et légua par son testament deux prix à décerner chaque année aux deux meilleurs poëmes composés par les élèves de l'université de Cambridge. Il était membre de la Société royale de Londres. On doit à Browne plusieurs écrits en vers et en prose, ainsi qu'une traduction en anglais des *Eléments de catoptrique et de dioptrique de Grégory* (Londres, 1715).

BROWNE (comte George), feld-maréchal russe, né en Irlande en 1698, mort à Riga en 1792. Il entra au service de la Russie en 1730, et prit une part active à toutes les guerres soutenues par cette puissance jusqu'en 1762.

BROWNE (Isaac-Hawkins), poëte anglais, né à Burton-sur-Trent en 1706, mort en 1760. Il s'adonna d'abord à l'étude des lois, puis se livra entièrement à la culture des lettres et de la poésie. Le bourg de Wenlock le choisit pour le représenter au parlement, de 1744 à 1748. Ses principales productions sont des poëmes, dont quelques-uns eurent beaucoup de succès. Tels sont ceux qui ont pour titre : *De animi immortalitate* (1754) et la *Pipe de tabac*. Dans les six chants de ce dernier, Browne imite d'une façon heureuse et piquante la manière des six poëtes les plus distingués de son temps, entre autres Pope et Thompson. Ses œuvres ont été réunies et publiées à Londres (1768, 1 vol. in-8o).

BROWNE (John), dessinateur et graveur anglais, né à Oxford en 1719, mort vers 1790, a gravé à l'eau-forte et au burin plusieurs paysages historiques, entre autres : *Saint Jean prêchant*, *Apollon et la Sibylle*, d'après Salvator Rosa; le *Baptême de l'Eunuque*, les *Bandits*, d'après Both; l'*Europe* et l'*Afrique*, d'après Paul Bril et le Dominiquin; *Céphale et Procris*, d'après le Lorrain; le *Chasseur*, d'après le Guaspre; *Adonis et Vénus*, d'après H. Swanevelt; l'*Abreuvoir*, le *Charretier*, d'après Rubens; le *Cottage*, d'après Hobbema; la *Cuisine*, d'après Téniers, etc. La plupart de ces pièces, dont quelques-unes sont de très-grande dimension, ont été exécutées pour la collection de Boydell. — Un autre artiste du même nom, Alexandre BROWNE, qui travaillait à Londres, dans le même temps que le précédent, a gravé une trentaine de pièces à l'eau-forte et à la manière noire; il était aussi peintre en miniature.

BROWNE (Patrice), médecin et botaniste anglais, né à Crosboyne (Irlande) en 1720, mort en 1790. Après avoir étudié la médecine à Paris et à Leyde, où il se fit recevoir docteur, il fit, à plusieurs reprises, le voyage des Indes et celui des Antilles pour en étudier les productions naturelles, et se fixa définitivement à Bellinok, en Irlande. C'est là qu'il passa les dernières années de sa vie, s'occupant surtout de l'étude des mousses et autres cryptogames, et préparant la publication d'une flore de l'Irlande. On a de lui, en anglais, une *Histoire naturelle et civile de la Jamaïque* (Londres, 1756, in-fol.).

BROWNE (Guillaume-George), voyageur anglais, né à Londres en 1768, s'est rendu célèbre par ses explorations en Afrique et en Asie. Il chercha inutilement, en 1791, les sources du Nil, pénétra jusqu'au Darfour, où il fut retenu prisonnier pendant trois ans, parcourut dans de nouveaux voyages l'Egypte, la Syrie, la Turquie, les bords de la mer Caspienne, et fut assassiné par des brigands à Tabriz en Tartarie (1813). Il a laissé la relation curieuse de ses voyages, qui a été traduite en français par Castéra, sous le titre de : *Nouveau voyage dans la haute et basse Egypte, la Syrie, le Darfour, etc.* (Paris, 1800, 2 vol. in-8o), ouvrage rempli d'intéressants et curieux renseignements. On a également de lui un *Voyage de Constantinople en Asie Mineure* (1802), publié dans le recueil des *Travels in various countries of the East* (Londres, 1820, in-4o).

BROWNE (le révérend Henry), archéologue anglais, né en 1804, prit ses degrés à Cambridge et a exercé diverses fonctions ecclésiastiques. De 1842 à 1847, il a dirigé le collége de théologie de Chichester. On a de lui : *Ordo sæclorum*, traité de la chronologie des saintes Ecritures (1844); *Examen des anciennes chronographies égyptiennes; Remarques sur les* Fasti catholici *de M. Greswell; Manuel des antiquités hébraïques; Lexique anglais-grec*, avec le docteur Frædersdorf; et divers essais de critique. Il a donné des éditions des œuvres de saint Augustin et de saint Chrysostome, et de la *Syntaxe grecque* de Madvig.

BROWNE (Robert-William), humaniste anglais, né en 1809. Il est archidiacre de Bath et ancien professeur de littérature classique au collége du Roi, à Londres. On a de lui des *Histoires de la Grèce et de Rome*, dans la série de Gleig, et des *Histoires des littératures grecque et romaine*, dans la collection Bentley. Il a traduit et annoté l'*Ethique* d'Aristote, dans la série de Bohn. On lui doit encore d'autres travaux moins importants.

BROWNE (Hablot-Knight), dessinateur anglais, plus connu sous le pseudonyme de **Phyz**, né vers 1812, commença à crayonner des caricatures sur les bancs de l'école. Depuis 1839, il a illustré la plupart des romans de Ch. Dickens, ceux de Ch. Lever, Ainsworth, Mayhew; les œuvres de Walter Scott, édition d'*Abbotsford;* celles de Byron, et divers autres recueils. Il fournit fréquemment des dessins comiques aux publications illustrées du jour.

BROWNE (James-Ross), voyageur américain, né vers 1817. Il a donné de ses voyages diverses relations écrites avec une verve spirituelle et humoristique. On connaît surtout : *Tableau d'une croisière à la pêche de la baleine, avec les détails d'un séjour à l'île de Zanzibar et une histoire de la pêche de la baleine* (New-York, 1846); *Yusef* ou le *Voyage d'un Frangi, croisade en Orient* (1854, illustré), etc.

BROWNE (Charles-Thomas), poëte anglais, né en 1826 à Wellington, comté de Somerset. Il fit paraître sans signature, dans le *Blackwood's magazine*, son premier poëme, la *Tour de Londres* (1844), et signa son second ouvrage, *Irène*, du pseudonyme *Alex. de Comyne*. En 1850, il donna, sous son nom véritable, un volume de poésies : *Astrella* ou la *Vision du prophète*. Engagé dans le mouvement de la littérature périodique, il a écrit une *Vie de Southey* (1854), et un volume plus sérieux : les *Etats-Unis, leur constitution et les pouvoirs publics* (1856). Depuis 1857, il est directeur d'un journal quotidien.

BROWNE (Mme Henriette), pseudonyme sous lequel est connue dans les arts Mlle Sophie DE BOUTEILLER, peintre et graveur, née à Paris en 1829, devenue, en 1855, Mme Jules DE SAUX, par son mariage avec un des sous-directeurs du ministère des affaires étrangères, aujourd'hui ministre plénipotentiaire. Le père de cette artiste, le comte de Bouteiller, appartenait à une des plus anciennes familles de la noblesse bretonne; il avait occupé une position élevée dans l'administration des finances; mais, dans la haute société parisienne, il brillait surtout par ses connaissances en musique; à l'âge de dix-neuf ans, il avait remporté le grand prix de composition musicale, à l'Institut. De son mariage avec la veuve du compositeur italien Benincori, auquel la scène française doit *Aladin*, naquit Mlle Sophie de Bouteiller. Cette jeune personne, que tout semblait devoir attirer vers la musique, se voua cependant au dessin. Après quelques années d'études sous la direction de M. Perin, et plus particulièrement sous celle de M. Chaplin, elle débuta, au Salon de 1853, par un petit tableau de genre : la *Lecture de la Bible*. Deux ans après, elle obtint une médaille de 3e classe, à l'Exposition universelle, pour les ouvrages suivants : un *Frère des écoles chrétiennes*, l'*Ecole des pauvres à Aix en Savoie*, les *Lapins*. La même faveur accueillit les tableaux qu'elle envoya aux Salons de 1857 et de 1859 : la *Leçon de catéchisme*, la *Grand'mère*, les *Puritaines*, appartenant à l'impératrice; les *Sœurs de charité*, un *Intérieur de pharmacie*, des portraits, etc. Ces diverses compositions, pleines de naturel et de sentiment, et d'une exécution, sinon très-solide, du moins très-distinguée, commencèrent la réputation de Mme Henriette Browne. Le succès que la jeune artiste obtint au Salon de 1861 fut des plus complets; elle y exposa : un portrait (celui de M. le baron de Sylvestre), largement peint et d'une vigueur toute virile; une petite scène de genre, la *Consolation*, « un joyau de finesse et de sentiment, a dit M. Paul de Saint-Victor, quelque chose comme une larme changée en perle; » la *Femme d'Eleusis* (appartenant à l'empereur), Grecque moderne, à la physionomie séduisante, à l'attitude superbe; deux *Intérieurs de harem* (la *Visite* et la *Joueuse de flûte*), tableaux dont on a beaucoup admiré le caractère bien oriental, l'harmonie des groupes, l'exquise élégance des galbes et des attitudes, la fraîcheur et l'éclat du coloris, et qui seraient entièrement dignes d'éloges si la trop grande diffusion de la lumière n'enlevait de la solidité et du corps aux personnages. A la suite de cette exposition, qui lui valut une médaille de 2e classe, Mme Henriette Browne s'essaya dans la gravure à l'eau-forte, et acquit bientôt en ce genre une grande habileté; elle a gravé avec succès plusieurs ouvrages de M. Bida : la *Confession* et la *Robe de Joseph*, sujets pour lesquels elle a obtenu une médaille de 3e classe, au Salon de 1863; les *Disciples de Jésus allant chercher l'ânon et l'ânesse que le maître leur a désignés* (Salon de 1865); la *Vocation de saint Matthieu* (Salon de 1866). Elle a exposé aussi, en 1864, 1865 et 1866, des peintures, principalement des portraits, qui ont été très-remarquées. Le nom dont cette artiste signe ses œuvres est celui d'une aïeule, fille d'un général irlandais, Browne, qui s'était attaché à la fortune du prétendant, et qui vint se réfugier à Nantes avec sa famille après le désastre de Culloden. Ce nom, d'origine anglaise, n'a pas peu contribué sans doute à la grande popularité dont jouit chez nos voisins le talent de Mme Henriette Browne.

BROWNÉE s. f. (braou-né — de *P. Brown*, bot. anglais). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des césalpiniées, comprenant un certain nombre d'espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale, et dont plusieurs sont cultivées dans nos jardins.

BROWNIE, nom que l'on donne, en Ecosse, au génie bienfaisant d'une famille. Le brownie tire son nom de sa couleur brune. Actif et vigilant, il n'a que l'intérêt de son maître en vue, et jamais il ne demande pour son travail incessant d'autre récompense qu'une maigre nourriture. Il reste attaché à la famille jusqu'à ce que le dernier membre en soit mort, et il se transmet comme un héritage. Ses services sont encore rehaussés par le don précieux qu'il possède de prédire l'avenir. Autrefois, chaque famille illustre de l'Ecosse avait son brownie; de nos jours, on ne croit plus aux brownies et le dernier dont on ait gardé le souvenir appartenait à la famille des Tullochzom, à Strathesgey.

BROWNIEN, ENNE adj. (braou-ni-ain, è-ne — rad. *Brown*). Méd. Qui a rapport au système du célèbre médecin Brown : *L'école* BROWNIENNE.

— *Mouvements browniens*, Classe nombreuse de mouvements que l'on attribue à une sorte de vitalité des particules organiques d'une masse fluide. Un savant, M. Poncelet, indique l'expérience suivante pour se rendre compte de la variété de ces mouvements : On prend une plaque de verre transparente et bien nettoyée, sur laquelle on étend une couche mince de sirop d'orgeat délayé, à la manière ordinaire, dans une eau bien pure. En interposant cette plaque entre l'œil armé d'une loupe et la flamme d'une bougie ou d'un quinquet, on sera surpris de la bizarrerie des mouvements présentés par les particules étrangères.

— s. m. Partisan des doctrines médicales de Brown. ‖ On dit aussi BROWNISTE.

BROWNIKOWSKI (Alexandre). V. BRONIKOWSKI.

BROWNING (Elisabeth BARRETT, mistress), femme poëte anglaise, plus connue sous le nom de **miss Barrett**, née en 1805 à Hope End, auprès de Ledbury (Herefordshire), morte en 1861. Fille d'un riche négociant, elle participa à l'éducation classique que reçurent ses frères de leur gouverneur, et, à l'âge de quatorze ans, elle écrivit son premier poëme : la *Bataille de Marathon*, qui fut imprimé à un petit nombre d'exemplaires et distribué à quelques amis. Elle publia, trois ans plus tard, son premier volume de poésies, intitulé : *Essai sur l'esprit et autres poëmes*, dans lequel elle donna des preuves d'une solidité de raisonnement et d'une érudition précoces. En 1833, elle fit paraître, sous le voile de l'anonyme, une traduction du *Prométhée* d'Eschyle. Elle écrivit ensuite des articles pour différentes revues, entre autres : le *New monthly magazine* et l'*Athenæum*, et publia, en 1838, le *Séraphin et autres poëmes*. Vers cette époque, un regrettable accident vint attaquer la constitution délicate de la jeune muse; elle se rompit un vaisseau dans la poitrine, et, après avoir gardé la chambre pendant un an, dut aller demeurer dans un climat plus doux. Elle partit avec ses parents, et bientôt un événement fatal vint la frapper douloureusement : son frère aîné se noya dans une partie sur l'eau qu'il faisait avec quelques amis. Cette catastrophe assombrit son âme et influa sur la nature de ses nouveaux écrits. « Durant cet affreux hiver, écrivait-elle à une de ses amies, le bruit des vagues retentissait à mon oreille comme un glas funèbre. » Revenue à Londres, dans sa maison de Wimpole-street, elle s'y confina, refusant de voir d'autres personnes que ses parents et quelques amis privilégiés. Telle fut sa vie pendant six ou sept années, qu'elle donna tout entières à l'étude, et durant lesquelles elle composa ses plus beaux poëmes, publiés en 2 volumes in-8o (1844). Elle se vit, à l'apparition de cet ouvrage, saluée comme un nouveau génie poétique, et il fut, en outre, cause de son union avec M. Browning (v. l'article suivant) en 1847. Après son mariage revinrent la santé du corps et l'activité de l'esprit. Les deux poëtes allèrent s'établir en Italie, à Florence, où ils s'associèrent au mouvement révolutionnaire qui éclata en Italie, et auquel on doit un poëme intitulé : les *Fenêtres de la Casa Guidi* (1851). Son dernier poëme, *Aurora Leigh* (v. cet article), qui parut en 1856, obtint en très-peu de temps les honneurs d'une seconde édition, et fut l'objet d'un certain nombre d'articles flatteurs dans les principales revues de l'Europe.

Parmi les autres ouvrages de Mme Browning, nous citerons : le *Roman du page* (1839); le *Drame de l'exil*, dont les principaux personnages sont Adam et Eve, mais qui n'offre aucun point de ressemblance avec le *Paradis perdu*. Ce poëme, la plus importante des dernières publications de l'auteur, est empreint de beaucoup d'originalité, de charme et de vigueur. La *Vision des poëtes ;* le *Cri des enfants*, admirable pièce qui peut lutter avec la *Chanson de la chemise*, de Hood; la *Cour de lady Géraldine; Sonnets portugais*, etc. Le caractère de la poésie de Mme Browning est une mélancolique sensibilité, mélangée d'une énergie toute virile, lorsqu'elle fait vibrer la corde des sentiments patriotiques. Sa forte instruction et son immense lecture donnent un prix de plus aux œuvres sorties de sa plume élégante et facile.

BROWNING (Robert), poëte anglais et mari de la précédente, naquit à Camberwell en 1812. Son père occupait un poste élevé à la Banque d'Angleterre, et le poëte lui-même fit partie, pendant quelque temps, de cette administration. Bien que remarqué dès l'âge le plus tendre pour ses extraordinaires dispositions musicales, M. Browning fit ses débuts littéraires par la publication de son *Paracelse* (1835), sorte d'épopée dramatique, remplie de belles pensées sur la vie humaine et la destinée du génie. Suivit une tragédie historique, *Strafford*, qui fut jouée en 1837 à Covent-Garden, et, malgré de réelles qualités, n'obtint point de succès. En 1840, parut *Sordello*, poëme. Il commença, en 1842, la publication des *Clochettes et Grenades*, série de poëmes lyriques et dramatiques, dont l'un, *Une tache dans un blason*, fut transporté sur la scène de Drury-Lane en 1843, mais n'obtint pas plus de succès que *Strafford*. La *Noël* et le *Jour de Pâques*, poëmes religieux, parurent en 1850. Deux ans après, M. Browning écrivit une remarquable introduction aux lettres apocryphes de Shelley pour l'éditeur Maxon, et il publia en 1855 deux volumes de petits poëmes intitulés *Hommes et femmes*. Cet ouvrage est le dernier de M. Browning. Outre les œuvres déjà citées, nous mentionnerons encore : la *Naissance de la Colombe*, la *Tragédie de l'âme*, *Luria*, le *Retour des Druses*, le *Roi Victor et le roi Charles*, *Croquis dramatiques*, etc. Les principales œuvres de M. Browning ont été réunies en deux volumes in-8o (Londres, 1849).

Les poésies de M. Browning, très-populaires en Angleterre, le sont encore davantage en Amérique. Les critiques s'accordent à reconnaître dans M. Browning un rare talent; mais ils lui reprochent de manquer souvent de jugement et de s'écarter un peu trop quelquefois aussi des règles ordinaires du bon goût. Ses poëmes intitulés *Paracelsus* et *Sordello*, sont assez difficiles à comprendre, et manquent de netteté dans la conception. Selon les meilleurs critiques, il y a plus de similitude entre la nature du talent de M. Browning et celle des Américains contemporains, Emerton, Wendell, Holmes et Bigelow, qu'avec celle de n'importe quel poëte anglais.

BROWNISME s. m. (braou-ni-sme — rad. *Brown*). Doctrine médicale de Brown : *C'est en Italie que le névrosisme ou le* BROWNISME *ont eu sur la pathologie l'influence la plus marquée.* (Trousseau et Pidoux.) *Elèves dans les principes du* BROWNISME, *les médecins italiens ont renoncé à la pratique de leur chef à cause des mauvais résultats qu'ils ne cessaient d'en obtenir.* (Broussais.) *Proscrit en chaire et dans les écrits les plus estimés, le* BROWNISME *se réfugia dans la pratique vulgaire.* (Dezeimeris.) *On ne reprend pas les formes évanouies du* BROWNISME *ou du broussaisisme, mais on épouse le*

fond du système, *l'idée de propriété vitale.* (Chauffard.) *Le* BROWNISME *est né du nervosisme de Cullen.* (F. Pillon.)

— **Encycl.** I. — ORIGINE ET ANTÉCÉDENTS DU BROWNISME. L'irritabilité, expérimentalement établie par Haller, a été le point de départ des divers systèmes de philosophie médicale qu'on peut désigner, d'une manière générale, sous le nom de *physiologiques* (bien qu'un seul, celui de Broussais, ait retenu ce nom), pour les distinguer, d'une part, de l'animisme et du vitalisme de l'école de Montpellier; d'autre part, des théories iatro-mécaniques et iatro-chimiques. « Cette irritabilité, dit M. Chauffard, dont l'apparition parmi les faits scientifiques produisit une émotion si profonde, condamna sans retour le mécanisme de Boerhaave et le solidisme brut de F. Hoffmann; à l'opposé, elle balança et rejeta au second plan l'animisme de Stahl et de Sauvages, que Bordeu colorait et vitalisait déjà obscurément, que Barthez allait couvrir d'un manteau philosophique nouveau. » Rappelons cette belle découverte de l'irritabilité, de laquelle date véritablement la médecine moderne.

L'homme a deux grandes facultés : celle de *sentir* et celle de *se mouvoir;* mais le mouvement dépend-il de la sensibilité ? dépendent-ils l'un et l'autre d'un seul et même principe? Ou bien, au contraire, y a-t-il deux principes distincts, deux forces propres, deux facultés indépendantes et séparées; toutes questions auxquelles nul physiologiste n'aurait pu répondre avant les deux célèbres mémoires d'Haller : le premier sur la *sensibilité* , et le second *sur l'irritabilité.* Dans ces deux mémoires, Haller sépare nettement la force de *sentir* de celle de *se mouvoir*, la *sensibilité* de *l'irritabilité;* le nerf seul est *sensible*, et le muscle seul *irritable*, ou, comme nous disons aujourd'hui plus communément, *contractile.* Si on lie ou si l'on coupe le nerf d'un muscle, ce muscle perd aussitôt toute sa *sensibilité*, mais il conserve son *irritabilité. L'irritabilité* et la *sensibilité* sont si différentes l'une de l'autre, que les parties les plus *irritables* ne sont pas *sensibles*, et que les plus *sensibles* ne sont pas *irritables.* Le nerf, organe exclusif de toute sensation, n'est point *irritable*, et le muscle, organe exclusif de tout mouvement, n'est *sensible* que par ses nerfs. Enfin, toutes les parties qui ont à la fois des muscles et des nerfs, sont à la fois *irritables* et *sensibles*, et toutes les parties qui n'ont ni muscles ni nerfs ne sont ni sensibles ni irritables. De là trois espèces de propriétés : la *sensibilité*, propriété des nerfs; l'*irritabilité*, propriété des muscles, et l'*élasticité*, la simple *élasticité*, propriété qui se joint à la *sensibilité* dans le nerf, à *l'irritabilité* dans le muscle, et qui, dans toutes les autres parties de l'économie animale, existe seule.

Haller avait distingué des propriétés physiques, et en même temps isolé l'une de l'autre deux propriétés vitales, la sensibilité et l'irritabilité; ces propriétés vitales, il les avait montrées inhérentes à des parties distinctes de l'organisme, ouvrant ainsi la voie féconde où devaient s'engager plus tard les Charles Bell, les Magendie, les Claude Bernard. De son temps, il ne fut pas suivi : cette analyse expérimentale et cette localisation organique des forces de la vie ne furent pas comprises. Le vitalisme théorique et synthétique qui régnait alors dénatura le sens et la portée de sa découverte. On se plut à laisser là expérience, analyse, localisation, pour courir à une généralisation nouvelle. Bordeu avait généralisé l'idée de sensibilité; on généralisa celle d'irritabilité. L'irritabilité devint le phénomène organique par excellence, une propriété nouvelle de la nature, entièrement différente de toutes celles qu'on avait connues jusque-là dans les corps; elle distingua la trame élémentaire et la vie des tissus de toutes les trames et de toutes les existences étrangères à l'animalité. La lutte s'engagea entre les partisans de la sensibilité et ceux de la propriété nouvelle, de l'irritabilité. Bordeu défendit son idole et repoussa celle des hallériens. « Les savants ont reçu avec empressement, dit-il, les expériences et les réflexions d'un médecin philosophe des plus distingués de ce siècle, M. Haller : il a pris l'irritabilité des parties du corps vivant pour un *principe général*, et il l'a mise à la place de la sensibilité, qui avait de même été regardée comme un principe général dans l'école de Montpellier, avant qu'il fût question de l'irritabilité considérée sous ce point de vue. Or la sensibilité paraît plus aisée à comprendre que l'irritabilité, et elle peut très-bien servir de base à l'explication de tous les phénomènes de la vie. » Fouquet, élève de Bordeu, soutint que l'irritabilité « avait été mal *à propos isolée de la sensibilité, à qui elle tient* essentiellement et nécessairement; » qu'elle ne devait être considérée que comme « une branche égarée de la sensibilité; » que la sensibilité était « l'agent conservateur de la vie, l'animalité par excellence. » Les élèves d'Haller soutinrent avec la même assurance que l'irritabilité était la vie. L'un d'eux, Zimmermann, écrivit une thèse pour prouver la proposition, et un autre, Tissot, trouva qu'il l'avait admirablement prouvée. Haller fut de l'avis de tous les deux. « Presque tous les modernes, dit-il, ont regardé l'irritabilité comme la source de tous les mouvements de la machine animée, et comme la vie même. » L'irritabilité n'était pas la vie même, elle n'était qu'un élément, qu'une force de la vie. Haller expérimentateur avait très-bien vu qu'au-dessus de l'irritabilité, il y a la sensibilité, au-dessus du muscle le nerf; mais Haller théoricien, entraîné par ses élèves et ses partisans, paraissait oublier la sensibilité pour ne voir que l'irritabilité. D'ailleurs Haller, qui était spiritualiste, qui appelait les nerfs « les satellites de l'âme, » pensait sans nul doute que la sensibilité ne pouvait être considérée comme une propriété exclusivement organique et vitale, qu'elle relevait de l'âme aussi bien que des nerfs, tandis que l'irritabilité, reconnue indépendante des nerfs, l'était également de l'âme, dont elle séparait nettement la vie.

On attribue quelquefois à Bichat l'idée des propriétés vitales, l'analyse de ces propriétés; nous voyons qu'il faut, en réalité, faire remonter cette idée et cette analyse à Haller. Il y a plus : Bichat a créé un système, une théorie des propriétés vitales; eh bien ! cette théorie célèbre s'éloigne de la vérité précisément en ce qu'elle s'éloigne des expériences de Haller, et parce qu'elle n'en tient pas suffisamment compte. Bichat reçoit des mains de Haller deux propriétés vitales, la sensibilité et l'irritabilité ; il se borne à changer le nom de la seconde, qu'il appelle *contractilité*, et à subdiviser chacune d'elles en deux autres propriétés, d'après sa distinction des deux vies. Il obtient de la sorte deux sensibilités et deux contractilités : la sensibilité de la vie animale, et la sensibilité de la vie organique; la contractilité de la vie animale, et la contractilité de la vie organique. Mais cette analyse de Bichat est subjective, artificielle, arbitraire; elle n'a pas de fondement objectif, expérimental, anatomique. Le vitalisme organique fondé par Haller recule avec Bichat. Les expériences de Haller localisaient les propriétés vitales ; le système de Bichat, né de la distinction des deux vies, les généralise, les répand dans tout l'organisme, les distribue à tous les tissus, les déclare indépendantes de l'organisation et de la texture, communes aux nerfs et aux muscles, aux ligaments et aux os. N'étant pas localisées, elles ne sont pas véritablement isolées; elles manquent d'individualité, et apparaissent facilement à l'esprit comme les degrés, les modes, ou les moments divers d'une force unique, si bien que ce vitalisme, en apparence analytique, nous laisse assez près de l'école de Montpellier. Nous relèverons ici, en passant, l'erreur dans laquelle est récemment tombé M. Littré, lorsqu'il a écrit « que Bichat avait constitué la biologie, en établissant l'inhérence des propriétés vitales aux tissus. » Cette inhérence des propriétés vitales aux tissus, ce n'est pas Bichat, c'est Haller qui l'a établie ; Bichat, au contraire, la nie formellement, en distinguant les propriétés vitales des propriétés de tissus.

En résumé, des expériences de Haller résultaient deux faits nouveaux et considérables : d'abord l'établissement de propriétés vitales distinctes des propriétés physiques, et dont l'une au moins était indépendante de l'action de l'âme ; c'était la négation du mécanisme et de l'animisme ; en second lieu, l'isolement anatomique de ces propriétés. Or ce second fait a été négligé, laissé dans l'ombre, méconnu par tous les successeurs de Haller, y compris Bichat; c'est seulement de nos jours qu'on lui a accordé toute l'importance qu'il mérite. Le premier, au contraire, a conquis immédiatement et longtemps absorbé l'attention générale des physiologistes et des médecins. Il a donné naissance aux systèmes de Cullen, de Brown et de Broussais.

Une pathologie fondée sur les propriétés vitales devait nécessairement être *dichotomique* et *solidiste;* dichotomique, parce qu'elle devait voir la source de toutes les maladies dans l'exaltation ou dans l'affaiblissement des propriétés vitales; solidiste, parce que les propriétés vitales étaient nécessairement placées dans la matière organisée, dans les solides de l'économie; aussi ces deux caractères sont-ils communs aux systèmes de Cullen, de Brown et de Broussais. On remarquera la différence qui sépare le solidisme nouveau du solidisme ancien. Hoffmann et Cullen sont l'un et l'autre solidistes; l'un et l'autre attribuent les maladies au *spasme* et à l'*atonie;* mais entre l'un et l'autre a passé Haller avec sa découverte de l'irritabilité. Le solidisme de Hoffmann reste mécanique; celui de Cullen est vitaliste. « Pour Hoffmann, disent MM. Trousseau et Pidoux, la dilatation et le resserrement alternatifs des tissus, la systole et la diastole des petits vaisseaux, ne sont pas l'effet d'une force motrice inhérente à la fibre elle-même, mais d'un fluide expansif qui fait effort et qui seul est actif. Le solide, dilaté de dedans en dehors, obéit et n'a d'action que par son élasticité, propriété morte, où tout, jusqu'au mouvement le plus soudain, n'est encore que passif. Le spasme de Cullen est issu de l'irritabilité de Haller. Il appartient à la fibre et au vaisseau, comme l'attraction à la pierre. Il procède de l'impression et non de la dilatation, et cette impression n'a rien de physique; c'est un acte de la sensibilité, qui répond à l'action des corps extérieurs en vertu d'une spontanéité aussi essentielle aux tissus vivants que la chaleur aux corps en ignition. Les agents physiques excitent, mettent en jeu, déterminent d'une certaine manière cette propriété, mais ils ne la communiquent pas comme ils communiquent leur mouvement, leur chaleur, leur lumière, leur électricité aux corps ambiants et de même nature qu'eux. »

Avec Cullen, la médecine moderne se dégage nettement, et sous une forme systématique, des mémorables expériences de Haller. Pour Cullen, c'est le système nerveux qui est le principe de la vie et des maladies, parce que c'est de la matière nerveuse, essentiellement douée de sensibilité, que l'irritabilité des diverses parties du corps reçoit ses déterminations fonctionnelles. C'est sur le système nerveux qu'agissent tous les modificateurs externes, notamment les médicaments. « Les effets particuliers des substances en général, dit-il au début de son *Traité de matière médicale*, ou de celles spécialement qui portent le nom de médicaments, dépendent de la manière dont elles agissent sur les parties sentantes et irritables du corps humain lorsqu'elles y sont appliquées. » C'est la communication des diverses parties du système nerveux entre elles qui explique la généralisation des maladies, et l'action générale des médicaments appliqués sur un point de l'économie. « Il faut, en général, observer, dit-il, relativement à l'action des médicaments que, comme le mouvement paraît se communiquer de chaque partie du système nerveux à toutes les autres parties de ce même système, les médicaments qui ne sont appliqués qu'à une partie du corps manifestent souvent leurs effets dans plusieurs autres parties, en conséquence de la communication dont j'ai parlé. » Toutes les fièvres ont pour cause première l'*atonie*, qui a son siége primitif dans le cerveau, qui de là se communique à l'estomac, et qui, transmise finalement à la peau, y détermine le *spasme* dans les petits vaisseaux circulatoires ou sécrétoires de la périphérie. Ce spasme cause le frisson, début ordinaire de toutes les maladies aiguës ; le frisson, ou plutôt le spasme qui l'occasionne, développe sympathiquement la réaction du cœur, et la chaleur est produite par le froid, comme elle produit à son tour la sueur, qui vient à terminer la scène morbide, en peu d'heures dans les fièvres intermittentes, au bout de plusieurs jours, dans les continues. L'inflammation est causée par le *spasme* des vaisseaux capillaires de la partie qui est le siége de quelque stimulation. Ce *spasme* provoque l'action du cœur et la fièvre. Cullen place la goutte dans les inflammations aiguës; mais il l'attribue à la faiblesse de l'estomac. Il s'en prend à la même cause pour rendre raison de toutes les lésions de la fonction digestive. En un mot, la débilité, toujours primitivement nerveuse, revient beaucoup plus souvent que l'inflammation, et l'inflammation elle-même en dépend dans la majeure partie des cas. Il faut ajouter que Cullen ne tire pas toutes les conséquences de sa doctrine de l'atonie et du spasme, et qu'il ne se montre pas pleinement affranchi de la tradition. C'est ainsi qu'il conserve la *force médicatrice* à laquelle il fait jouer un grand rôle dans les phlegmasies; c'est ainsi qu'il accorde quelques maladies aux humoristes, notamment les scrofules, qu'il ne peut expliquer que par l'épaississement et la viscosité des sucs lymphatiques. Un système de pathologie où tous les phénomènes de l'organisme sont ramenés à la force et à la faiblesse, à l'atonie et au spasme, ne permet logiquement d'admettre entre les maladies que des différences de degré et de siége; un tel système supprime l'idée de l'espèce morbide, et, par là même, toute nosologie. Cullen cependant est nosologiste; il reconnaît que les maladies présentent des différences de nature, des différences spécifiques, et que les médicaments, les médications doivent en présenter de semblables. Pour tirer du principe posé par Cullen et descendu de l'irritabilité hallérienne toutes les conséquences qu'il renfermait, il fallait faire table rase de l'ancienne médecine, en finir avec l'idée de spécificité des maladies, et des médicaments, avec les *matières médicales* et les *nosologies.* « Mais, disent MM. Trousseau et Pidoux, qui osera trancher ainsi dans le vif? Qui se sentira assez enivré d'indépendance, assez sûr du mouvement irrésistible qui pousse les esprits dans des voies nouvelles, pour secouer le passé d'un seul coup sans daigner même le critiquer, et pour s'élancer dans l'avenir, appuyé sur une conception, même la plus simple, la plus abstraite de toutes? Le succès est à ce prix : toute notion complexe et difficile, toute unité trop variée et trop multiple, pourrait, arrêtant les esprits, rejeter la médecine dans le passé. Un élève de Cullen, l'Ecossais Brown, se présente. Il a la présomption, l'audace, la brutalité même au service d'un talent géométrique et d'un esprit aussi inflexible et aussi clair, mais aussi bref et aussi exclusif qu'une ligne droite. Il discute peu, affirme beaucoup, et passe par-dessus les nuances et les exceptions, tant il est sincèrement préoccupé de la rigueur et de la simplicité de son principe... Cullen, dans sa médecine, comme Haller, dans sa physiologie, avait consacré le détail et la diversité qu'introduisent dans les manifestations de la force vitale les propriétés anatomiques spéciales des tissus et des organes, des solides et des liquides, ainsi que les différences fonctionnelles qui y sont liées. Pour fonder plus sûrement l'unité de son système, Brown sent le besoin de la plus absolue simplicité, et il l'atteint en supprimant en physiologie tout détail anatomique et fonctionnel, en pathologie toute séméiotique et toute nosologie, en matière médicale toute idée de spécificité des modificateurs thérapeutiques, toute distinction de nature entre eux. »

II. — EXPOSITION DE LA DOCTRINE DE BROWN. Dans la préface de ses *Eléments de médecine*, Brown raconte comment il fut conduit à sa doctrine. Le récit est curieux et mérite d'être mis sous les yeux du lecteur : « J'ai passé plus de vingt ans à m'instruire, à enseigner et à approfondir toutes les parties de la médecine. Je passai les cinq premières années à apprendre la science; plein d'une foi sincère, je m'en saisissais comme d'un bien précieux. Les cinq années suivantes, je débrouillai mes connaissances, je les polis et les perfectionnai. Après quinze ans d'études, je doutai : il me semblait que je n'avais fait aucun progrès ; mon zèle se refroidit et je déplorai avec beaucoup d'hommes illustres, et avec le vulgaire même, l'incertitude profonde et les impénétrables obscurités d'un art salutaire. Je perdis ainsi, sans aucun fruit, sans aucune satisfaction intérieure, une si grande et si belle partie d'une vie courte et périssable. Ce ne fut qu'au bout de vingt ans que, comme un voyageur égaré dans un pays qu'il ne connaît pas, et errant dans l'ombre de la nuit, j'aperçus enfin une sombre lueur semblable aux premiers feux du crépuscule...... J'étais atteint de la goutte : on disait, selon l'opinion des anciens médecins, que ma maladie dépendait de la pléthore et d'un excès de vigueur. On me prescrivit une nourriture végétale, et on me défendit le vin. On me promettait que ce régime, suivi exactement, empêcherait le retour des excès. Je le suivis toute une année, pendant laquelle j'eus quatre accès des plus longs et des plus violents.... Je me convainquis que la faiblesse était la cause de ma maladie, et je vis qu'il ne me fallait pas chercher de secours dans les débilitants, conformément aux préceptes des médecins, mais bien dans les fortifiants... Le régime fortifiant me réussit alors à tel point, pendant deux ans, que je n'eus, dans tout ce temps-là, qu'un très-léger accès vers la fin, encore ne fut-il pas le quart de l'un des précédents..... Un jeune homme qui demeurait chez moi et qui avait un asthme très-violent, s'étant soumis au même régime, au lieu d'un accès tous les jours, n'en eut plus qu'un au bout de deux ans..... Comme la goutte affecte le canal alimentaire et surtout l'estomac, et produit souvent des désordres semblables à ceux de la dyspepsie, je voulus savoir quelle affinité ces deux maladies avaient entre elles. Je remarquai que l'une et l'autre cédaient également aux stimulants..... Je découvris que les hémorragies ne dépendaient pas de la pléthore ou de la vigueur, mais de la pénurie du sang.... J'appris que le sang est en défaut dans toutes les maladies où il avait paru être en excès, et que la débilité était la cause et les stimulants le remède de ces maladies..... Conduit ainsi par la nature, pas à pas et comme par la main, dans le vaste cercle des maladies asthéniques, je sentis qu'elles ne différaient entre elles dans leur nature et leur traitement que du plus au moins..... Quant aux maladies phlogistiques, dont on n'avait pas non plus connu avant moi le mode de traitement, j'avais déjà compris depuis longtemps que l'inflammation n'en était pas la cause, mais l'effet ; qu'elles naissaient d'une diathèse..... J'éprouvai par moi-même que le catarrhe n'est pas le produit du froid, comme on le pense vulgairement, mais de la chaleur et des autres stimulants, et qu'il se dissipe à la faveur du froid et des autres débilitants...... J'éclaircis la cause prochaine des maladies phlogistiques; j'étendis, j'enrichis, je développai leur traitement et le ramenai à un principe sûr. Je distribuai toutes les maladies générales sous deux formes, celle des maladies phlogistiques ou sthéniques, et celle des antiphlogistiques ou asthéniques. Je démontrai que celles-là consistaient en un excès, et celles-ci en un défaut d'incitation ; que les premières se guérissaient par les débilitants, les secondes par les stimulants; que les influences nuisibles qui produisaient les unes étaient le remède des autres, et *vice versa;* qu'enfin les moyens curatifs agissaient de la même manière que les puissances qui créent la plus parfaite santé, et qu'il n'y a de différence que du plus au moins. Je proposai un principe que tout éclaircit et confirme. Un art conjectural, rempli d'incohérences, et faux dans presque toutes ses parties, serait-il enfin ramené à une science certaine, qui pût être appelée la science de la vie ? »

Faire de la médecine une *science certaine*, une *science exacte*, ce rêve a séduit bien des esprits ; ce fut, comme on voit, celui de Brown; ce fut l'utopie qu'il crut, par son système, avoir réalisée. Une science n'est exacte qu'à la condition d'avoir à sa base un petit nombre de lois très-simples, très-générales, très-absolues. L'erreur de Brown est de n'avoir pas compris que la médecine ne comporte pas cette simplicité mathématique, condition de l'exactitude. Les sciences physico-chimiques tendent à se rapprocher de ce type par leur mouvement naturel, c'est-à-dire en obéissant à la méthode expérimentale ; les sciences biologiques, au contraire, semblent s'en écarter à chaque pas, malgré les efforts que fait la logique violente et grossière des systèmes pour les y ramener. Les systèmes médicaux peuvent être comparés à des cercles qui vont s'agrandissant, mais qui restent toujours trop étroits pour les phénomènes complexes de la vie. Les systèmes pourtant ne sont pas inutiles : ils maintiennent les droits de la raison vis-à-vis de la tradition et de l'empirisme vulgaire ; ils s'opposent à toute prescription dans l'ordre intellectuel; ils ouvrent à l'esprit des

horizons nouveaux ; ils font justice des vieilles erreurs; ils consolident les vérités anciennes par l'épreuve qu'ils leur font subir; ils appellent l'examen et la discussion sur les fondements et les matériaux de la science. « Le genre humain, dit M. Mignet, ne vit que de systèmes. Il croit toujours plus qu'il ne sait, et il n'avance qu'en consentant à s'égarer. » Les systèmes sont d'ailleurs intéressants, en ce qu'ils nous révèlent la fécondité de l'esprit humain, sa marche, les voies diverses où il peut s'engager, sa puissance en même temps que ses bornes. Ils sont, il est vrai, trop réguliers, trop symétriques, pour que la nature y trouve son expression fidèle; mais il est bien permis d'admirer l'art ingénieux qui leur donne cette symétrie et cette régularité, et de dire, en étudiant, par exemple, le système de Brown, ou celui de Broussais : *Se non è vero è bene trovato.*

— *Physiologie du brownisme.* Brown commence par établir que l'homme et les êtres vivants ne diffèrent des corps inorganiques que par la propriété d'être excités, de façon que les fonctions propres de la vie puissent s'exécuter. Les agents capables d'exciter le corps vivant sont de deux sortes : ce sont, d'abord les agents extérieurs et contenus dans les cavités et vaisseaux, tels que les aliments, l'air, la chaleur, le sang, les fluides sécrétés; en second lieu, certaines fonctions du corps lui-même, comme les contractions musculaires, l'action cérébrale dans le travail de la pensée et dans les passions. La propriété que mettent en jeu ces deux genres d'influences s'appelle *incitabilité*, et elles-mêmes constituent les *puissances incitantes.* Les sensations, la locomotion, les opérations intellectuelles et les affections morales sont l'effet commun de toutes les puissances incitantes. Cet effet étant un et identique, l'action de toutes ces puissances est également une et identique; en d'autres termes, les diverses puissances ne peuvent avoir une action différente. L'*incitation* est l'effet de l'impression des puissances incitantes sur l'incitabilité. Ces puissances, en raison de leur mode d'action, peuvent être désignées sous le nom de *stimulants.* Elles sont générales ou locales. Les stimulants généraux sont ceux qui produisent constamment de l'incitation dans tout l'organisme. Les stimulants locaux n'agissent que sur l'endroit où ils sont immédiatement appliqués et n'affectent le reste de l'organisme qu'après avoir produit un changement local. A ceux qui demandent ce qu'est l'incitabilité dans son essence, Brown répond qu'il ne saurait le dire, qu'il ne prétend pas décider si c'est une matière susceptible d'augmentation ou de diminution, ou bien une faculté susceptible d'exaltation ou d'affaiblissement; qu'il faut éviter la dangereuse question des causes, *ce serpent venimeux de la philosophie.* Quelle que soit la nature de cette propriété, l'être qui commence à vivre en est pourvu à certain degré. Son énergie ou sa quantité varie dans les divers individus; elle varie encore dans le même individu. L'incitation, cause prochaine de la vie, est renfermée dans certaines bornes au delà et en deçà desquelles la vie est impossible. Une incitation modérée donne la santé; trop forte ou trop faible, elle cause les maladies. L'incitation est le produit de deux facteurs : l'incitabilité et les puissances incitantes ou les stimulants. Que l'un de ces deux facteurs soit supprimé, et l'incitation disparaît avec la vie. Ces deux facteurs sont en raison inverse l'un de l'autre : si la quantité de l'un augmente, la quantité de l'autre diminue; plus le stimulant est faible, plus l'incitabilité s'accumule; au contraire, plus le stimulant est fort, plus l'incitabilité s'épuise. Un stimulant moyen appliqué à une incitabilité moyenne produit la plus grande incitation possible. L'incitation s'affaiblit quand le stimulant est trop fort, ou l'incitabilité trop accumulée. De là la vigueur de la jeunesse, la faiblesse de l'enfance et de la vieillesse; de là la force que procure à tous les âges un régime modéré.

Brown est ainsi conduit à distinguer deux espèces de faiblesse : l'une, qu'il appelle *directe*, et qui provient du défaut de stimulus et de l'excès d'incitabilité; l'autre, qu'il appelle *indirecte*, et qui est la conséquence de l'excès de stimulus et du défaut d'incitabilité. La faiblesse directe est celle de l'enfance; c'est aussi celle des affamés, des buveurs d'eau, des personnes refroidies, épuisées par des évacuations quelconques, privées de tout exercice de l'esprit et du corps, découragées, etc. La faiblesse indirecte est celle de la vieillesse ; c'est aussi celle des personnes qui ont abusé des liqueurs spiritueuses, et qui, devenues moins sensibles à leur effet, sont obligées d'en augmenter les doses pour se procurer de l'incitation. Comme il y a deux espèces de faiblesses, il y a aussi deux espèces de morts : celle qui résulte de l'épuisement de l'incitabilité, et celle qu'entraîne l'absence de stimulus. La première est inévitable, l'incitabilité devant nécessairement s'épuiser; quelque soin que l'on prenne de régler, de mesurer l'incitation, on ne peut que reculer le terme fatal. La cessation de l'incitation par l'épuisement de l'incitabilité peut être soudaine ou progressive; elle peut naître d'un stimulus violent, mais dont l'action est de peu de durée, ou de l'action plus longue d'un stimulus plus léger. Dans le premier cas, il survient une mort prompte ; dans le second, une mort lente précédée de maladie. La débilité qu'entraînent l'ivresse, la débauche, la sueur, la chaleur, l'épuisement des facultés morales par un violent exercice de la pensée ou du sentiment; enfin, le sommeil, sont autant de conséquences d'une action stimulante momentanée, mais considérable. La débilité de la vieillesse, la disposition aux maladies de faiblesse, et ces maladies elles-mêmes sont les suites d'une action stimulante plus modérée, mais plus durable. L'incitabilité épuisée par un stimulus est rappelée par un autre. « Si après un repas copieux, dit Brown, on éprouve de la lassitude, et, par suite, de la propension au sommeil, on sera réveillé par une boisson forte. Si cet état va jusqu'à l'assoupissement, il faudra le stimulus difficile de l'opium; si enfin on est accablé, il faudra un stimulant plus puissant et plus diffusible encore, s'il en est. Le voyageur fatigué se sentira prêt à danser au son des instruments de musique, ou à poursuivre une amante fugitive qu'il a encore l'espoir d'atteindre. » Il peut arriver que, par un emploi successif de plusieurs stimulants énergiques, l'épuisement final de l'incitabilité soit porté au point d'être irréparable, c'est-à-dire de rendre impuissant le recours à des stimulants nouveaux. On prévient la faiblesse indirecte, en diminuant de temps l'incitation, pour augmenter à proportion l'incitabilité : tel est l'effet des lotions froides, faites de temps en temps, d'un régime frugal, etc. La privation d'un stimulant quelconque entraînera d'autant plus tôt la faiblesse directe, qu'on a coutume d'en user plus largement. Ainsi, les personnes habituées au vin et à une nourriture animale supportent beaucoup plus difficilement l'usage de l'eau en boisson et la diète végétale, que celles qui ont vécu plus frugalement. Les Anglais ne vivraient pas longtemps au régime des Indiens. Un stimulus qui vient à manquer et à laisser accumuler à proportion l'incitabilité peut être souvent remplacé, compensé avec avantage et pour un certain temps, par tout autre stimulus. « Aussi, dit Brown, un homme qui n'a point assez dîné se trouve suffisamment stimulé par une nouvelle agréable. Celui qui, faute d'exercice du corps ou de l'esprit, passerait la nuit dans l'insomnie, dormira au moyen d'une boisson forte. A défaut de celle-ci, l'opium y suppléera. Bacchus rend supportable la plus sévère continence, et les faveurs de Vénus tiennent lieu des plaisirs de Bacchus. » Dans la faiblesse indirecte, l'hygiène prescrit, pour ranimer l'incitation, d'appliquer d'abord un stimulus puissant, moins énergique pourtant que celui qui a causé l'épuisement de l'incitabilité, puis graduellement affaibli jusqu'à ce qu'on soit descendu au stimulus modéré qui convient à la nature. Dans la faiblesse directe, on doit suivre une marche inverse. Il faut attaquer l'incitabilité par des stimulants d'abord extrêmement légers, et à peine supérieurs à ceux qui l'ont laissée s'accumuler, puis user de moyens un peu plus énergiques, et augmenter ainsi graduellement le stimulus jusqu'à ce que l'incitabilité, progressivement diminuée, soit ramenée au degré qui constitue la santé. « Ainsi on ne doit pas d'abord gorger d'aliments celui qui est tourmenté par la faim, ni de boisson celui qui lutte depuis longtemps contre la soif; mais on doit les satisfaire petit à petit et par degrés. Celui qui est engourdi par le froid doit être réchauffé peu à peu. C'est avec les mêmes ménagements qu'on doit annoncer une nouvelle agréable à celui qui est plongé dans une tristesse profonde. »

Toute cette physiologie ne demande, comme on le voit, aucune lumière à l'anatomie; Brown assigne, il est vrai, pour siége à l'incitabilité, le système nerveux, en comprenant sous ce nom la moelle nerveuse et le tissu musculaire; mais il déclare que cette propriété est *une* et *indivisible* dans tout l'organisme, et qu'on ne doit pas la considérer comme composée des incitabilités des divers organes. Les stimulants peuvent avoir une action locale et une action générale; mais ces deux actions sont de même nature, et la première est toujours très-faible en comparaison de la seconde. De l'unité de l'incitabilité résulte cette conséquence importante qui sépare le *brownisme* de la doctrine broussaisienne de l'irritation, savoir, que l'action locale et l'action générale d'une puissance incitante quelconque ne peuvent jamais être opposées l'une à l'autre. « L'incitation ne peut jamais être augmentée dans une partie tandis qu'elle est diminuée dans toutes les autres, ni diminuée dans un organe et augmentée en même temps dans le reste du corps. Il n'y a ici de différence que dans le degré, et d'une seule et même cause il ne peut résulter des effets différents. »

— *Pathologie et thérapeutique générales du brownisme.* La pathologie du *brownisme* est éminemment physiologique, comme celle du broussaisisme. Entre la santé et la maladie, il n'y a jamais, selon Brown, qu'une différence d'ordre mathématique, une différence de quantité. C'est l'incitation, dit-il, qui, dans ses divers degrés, produit la santé, les maladies et la guérison. Qu'on n'accuse ni les solides ni les liquides d'être la cause primitive des maladies; l'état des solides et des liquides est une conséquence, non une cause; il dépend de l'état de la santé, lequel est déterminé par l'incitation. N'est-ce pas l'incitation qui préside à la fabrication et à l'entretien des solides? N'est-ce pas par l'influence de l'incitation que les solides vivants forment le sang des matières étrangères reçues dans l'organisme, font circuler ce liquide, en sécrètent diverses humeurs? Donc, le traitement ne doit pas être dirigé contre l'état des solides ou des liquides; il doit se borner à augmenter ou à diminuer l'incitation. Entre l'état de santé et l'état de maladie, ajoute Brown, il n'y a pas de réelle *différence;* la preuve, c'est que les puissances qui produisent et détruisent l'un et l'autre ont une même action. On voit que le *brownisme* fait rentrer absolument la pathologie dans la physiologie, et la thérapeutique dans l'hygiène.

Les principes qui précèdent excluent tout à la fois le solidisme local et l'humorisme. Brown, cependant, admet des maladies primitivement locales et qui ne dépendent pas d'un changement de l'incitation. Ce sont des lésions organiques qui peuvent produire consécutivement un trouble général dans l'économie. Il importe de distinguer ces accidents, et les symptômes généraux dont ils peuvent s'accompagner, des maladies primitivement générales, ou maladies proprement dites, lesquelles constituent le véritable domaine du médecin. Les maladies générales sont *sthéniques* ou *asthéniques :* les premières naissent d'une incitation immodérée, les secondes d'une incitation trop faible. Maladies sthéniques et maladies asthéniques sont précédées d'un état intermédiaire entre la santé et la maladie, que Brown appelle *opportunité* ou *diathèse.* De même que les maladies, l'opportunité ou diathèse est sthénique ou asthénique. L'opportunité sthénique est produite par l'action exagérée des stimulants; elle précède les maladies sthéniques. L'opportunité asthénique est établie sur la diminution du stimulus, et doit toujours précéder les maladies asthéniques. L'opportunité n'existe pas dans les maladies locales; elle caractérise les maladies générales. Ainsi les maladies sthéniques, l'opportunité sthénique, la santé, l'opportunité asthénique et les maladies asthéniques forment une série régulière et s'échelonnent dans l'organisme vivant comme *glace, tempéré, Sénégal*, sur un thermomètre, où le froid ne diffère pas du chaud et n'en est que la diminution. « Telle est la simplicité à laquelle l'art est porté, qu'un médecin arrivé au lit du malade n'a que trois choses à déterminer : 1° Si la maladie est générale ou locale; 2° lorsqu'elle est générale, si elle est sthénique ou asthénique; 3° quelle en est la mesure. Voilà le diagnostic bien simplifié. Le pronostic dépend de deux choses : du degré, de la mesure de la diathèse et de la maladie qui en résulte; et de l'importance de l'organe qui est principalement affecté. Plus la maladie est « égale dans tout l'organisme, » moins elle est à craindre. Elle n'affecte jamais un peu gravement un organe essentiel à la vie, sans un péril imminent. Voilà ce qui rend si redoutable la péripneumonie, l'apoplexie, la pleurésie et aussi l'érysipèle et la goutte, lorsque ces deux maladies attaquent vivement la tête.

Du pronostic nous passons à la thérapeutique. L'indication curative est, dans la diathèse sthénique, de diminuer, dans la diathèse asthénique, d'augmenter l'incitation, jusqu'à ce qu'on l'ait ramenée au terme moyen qui constitue la santé. Les moyens curatifs de la diathèse sthénique prennent en thérapeutique le nom de *débilitants;* celui de *stimulants* est donné d'une manière spéciale aux moyens curatifs de la diathèse asthénique. Mais il faut bien remarquer que débilitants et stimulants diffèrent par le résultat thérapeutique de leur action et non par la nature même de cette action. Les débilitants ne sont pas tels par une action directement débilitante, mais simplement parce que leur action stimulante est moindre que celle qui est exigée par l'état de santé ordinaire; dans un sens général, absolu, purement philosophique, ils sont excitants, stimulants, comme toutes les puissances qui agissent sur l'économie; ils ne sont débilitants que relativement au but thérapeutique que l'on se propose. Entre les maladies, comme entre les médicaments, il n'y a nulle différence de nature, il n'y a de différence « que dans la mesure et dans les mots. » Les débilitants qui guérissent une seule maladie sthénique quelconque guérissent toutes les autres; les stimulants qui guérissent une seule maladie asthénique les guérissent toutes. La thérapeutique du *brownisme* est, comme on le voit, clairement, absolument, mathématiquement allopathique. Elle ne compte pas sur la nature médicatrice, et condamne l'expectation. « Il faut stimuler ou débiliter, dit Brown, jamais d'inaction. Ne vous fiez pas aux forces de la nature : elle ne peut rien sans les choses externes. »

III. — Du BROWNISME ITALIEN. V. CONTRO-STIMULISME.

BROWNISTE s. m. (braou-ni-ste — de *Brown*). Méd. Partisan du brownisme.

— Hist. relig. Partisan des doctrines religieuses de Robert Brown.

BROWNLOW (William GAUNAWAY), ministre méthodiste, journaliste et homme politique américain, né en Virginie en 1805. Devenu orphelin à onze ans et dénué de toute ressource, il apprit l'état de charpentier et l'exerça courageusement jusqu'à ce qu'il eût acquis les moyens de réparer les défauts de son éducation première. Il se livra alors à l'étude avec cette passion fiévreuse qu'il apporta depuis dans tous les actes de sa vie. En 1826, il entra dans l'Eglise méthodiste, et fut, pendant dix ans, ministre missionnaire.

Sa carrière politique commença en 1827; il l'inaugura en appuyant la candidature à la présidence des Etats-Unis de John Quincy Adams. En 1832, ses pérégrinations évangéliques l'avaient conduit dans la partie de la Caroline du Sud qu'habitait John C. Calhoun. Alors s'agitait la fameuse question de la nullification ; Brownlow s'y engagea, prit vigoureusement parti pour l'Union, et publia une brochure qui eut un certain retentissement. Vers 1837, il fonda le *Whig*, à Knoxville (Tennessee), journal politique qui fut bientôt extrêmement répandu. Le style vif et agressif du ministre journaliste, et la violence qui éclatait dans ses discours publics, lui valurent le sobriquet de *pasteur batailleur* (*fighting pastor*). En 1858, il soutint, à Philadelphie, une discussion publique sur l'esclavage, laquelle fut ensuite publiée sous ce titre : l'*Esclavage américain doit-il être éternel?* Le pasteur soutenait alors l'affirmative; il a bien changé depuis.

Dès qu'éclata la guerre de la sécession, M. Brownlow prit dans son journal la défense de l'Union, sans condition, se basant sur ce motif que c'était le seul moyen de sauvegarder les intérêts du Sud. La population du Tennessee, qui ne partageait pas cette conviction, commença contre le prêtre journaliste une série de persécutions, qui eurent pour résultat la chute de son journal (24 octobre 1861). Après être resté caché quelque temps, il tomba entre les mains du général confédéré qui commandait à Knoxville et fut jeté en prison. Relâché le 3 mars 1862, il fut conduit à Nashville, où se trouvaient les lignes des unionnistes. Il entreprit alors une nouvelle croisade, mais non plus, comme au début de sa carrière, avec des aspirations purement évangéliques. Jusqu'à la fin des hostilités, il parcourut les Etats du Nord, anathématisant les sécessionnistes dans des discours publics, où la violence du fond ne le cédait en rien à l'exagération de la forme. Il fut bientôt rejoint par sa famille, qui avait été chassée de Knoxville, publia un livre intitulé : *Histoire du commencement, des progrès et de la fin de la sécession, avec le récit d'aventures personnelles parmi les rebelles* (Philadelphie, in-12), et se montra un des plus chauds partisans de la proclamation d'émancipation par Lincoln. Un des premiers actes du président Johnson fut de nommer M. Brownlow gouverneur provisoire du Tennessee. Il rentra dans cet Etat avec le souvenir vivace des persécutions qu'il y avait souffertes, et il faut reconnaître que, pendant son administration, heureusement assez courte, il a fait tout ce qu'il fallait pour entraver l'œuvre de reconstruction de l'Union.

BROWNLOWIE s. f. (braoun-lo-vî — de lady *Brownlow*, bot. angl.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des liliacées, comprenant une seule espèce, qui croît dans l'Inde.

BROWN-OSNABRUCKS s. m. pl. (braounn-o-sna-breuks — de l'angl. *brown*, brun, *Osnabruck*, ville de Westphalie). Comm. Toiles écrues, faites de fils forts de chanvre et de lin, en Irlande et en Ecosse, particulièrement aux environs de Dundee, et expédiées pour la plupart en Amérique sans avoir reçu d'apprêt. Elles sont imitées des toiles de Westphalie, principalement de celles d'Osnabruck. Il s'en fabrique dans la Sarthe, le Nord, la Somme.

BROWNRIG ou **BROMRIG** (Raoul), théologien anglais, né à Ipswich en 1592, mort en 1659. Evêque d'Exeter au moment où éclata la révolution anglaise, il se prononça pour le roi, et se vit en butte aux violences du parti parlementaire. Il a laissé des *Sermons* qui ont été publiés à Londres (1682, 2 vol. in-fol.).

BROWNRIGG (Guillaume), médecin anglais, né en 1711 dans le Cumberland, mort en 1800. Après avoir étudié la médecine à Leyde, sous la direction de Boerhaave et d'Albinus, il se fit recevoir docteur, et se fixa à White Haven, où il acquit à la fois la réputation et la fortune. Brownrigg fut, dit-on, l'auteur de plusieurs découvertes que s'est attribuées le docteur Priestley. On a de lui : *De Praxi medicineunda; Traité sur l'art de faire le sel*, qui lui valut d'être admis à la Société royale ; *Manière de prévenir la contagion de la peste*, etc.

BROWNRIGG (Robert), général et administrateur anglais, né vers 1759 à Rockingham, mort en 1833. Après avoir fait partie de diverses expéditions dans la Manche, à la Jamaïque et en Flandre, il fut nommé, en 1795, secrétaire du duc d'York, et, en 1803, lieutenant général. Ayant accompagné l'expédition anglaise contre l'Ecluse, il assista au siége de Flessingue (1809). De retour en Angleterre, il reçut, en 1813, le titre de gouverneur de Ceylan, s'empara du royaume de Candi, fut nommé baronnet en récompense de sa brillante conduite dans cette conquête, et revint, en 1820, dans sa terre natale, où il termina ses jours.

BROWNSON (Orestes-Augustus), philosophe, théologien et publiciste américain, né à Stockbridge (Vermont) en 1803. A dix-neuf ans, il entra dans l'Eglise presbytérienne à Ballston (New-York); mais, peu d'années après (1825), il changea de communion et devint ministre universaliste. Il prêcha dans plusieurs villages des Etats de Vermont et de New-York, et édita diverses revues religieuses, dans lesquelles il déploya une somme de connaissances incroyable, mais sans aucune

espèce de suite ni de méthode. C'est alors qu'il se lia avec Robert Owen, dont les idées de réforme sociale le séduisirent tout d'abord.

En 1828, il contribua puissamment à former, à New-York, le parti des travailleurs, dont le but était de venir en aide à la classe nécessiteuse, au *moyen d'une organisation politique*; mais il se prit à douter de l'efficacité de ce mouvement, lorsque les écrits du docteur Channing eurent attiré son attention sur les unitaires, dans la congrégation desquels il entra en 1832. C'était la troisième fois qu'il modifiait ses opinions religieuses, et ce ne devait pas être la dernière. Il se livra alors à l'étude de la philosophie et de la théologie, prenant pour guides les ouvrages des philosophes français. De cette étude il acquit cette conviction que l'humanité avait besoin d'une nouvelle organisation religieuse, destinée à rendre efficaces, dans la société, les sentiments religieux, et à substituer la foi, l'amour et l'union à l'incrédulité, à l'incertitude et à l'individualisme. En 1836, il organisa, à Boston, la « Société pour l'union et le progrès chrétiens, » dont il resta le pasteur jusqu'en 1843, quoique, à cette époque, il eût cessé de prêcher. Il publia, en 1836, ses *Vues nouvelles sur le christianisme, la société et l'Eglise*, œuvre remarquable, d'abord en raison d'une *protestation* vigoureuse contre le *protestantisme*, et ensuite parce que, guidé par ses aspirations, analogues à celles des saint-simoniens, il voyait, dans un avenir immédiat, s'accomplir une transformation radicale dans les idées et les institutions religieuses et sociales. Dans ses sermons, ses discours et ses livres, il n'avait cessé de poser des principes abstraits en vue de résultats spéculatifs, et, comme il le dit plus tard, avait pris corps à corps presque toutes les erreurs auxquelles est sujette la race humaine. Il marcha dans cette voie aussi loin qu'on peut aller, et comme il n'y rencontra ni sympathie ni succès, il commença à soupçonner que l'homme n'est pas apte à édifier des croyances, et ses réflexions le conduisirent à considérer l'Eglise catholique comme l'organisation qu'il avait jusqu'alors vainement essayé de réaliser pour la rédemption de l'humanité. C'est par son entrée dans le giron de cette Eglise (1844) que se termine le roman de sa carrière intellectuelle. Depuis lors il n'a cessé de soutenir, avec la vigueur qui est un des côtés saillants de son caractère, la doctrine catholique.

La métaphysique de M. Brownson va de pair avec sa théologie. D'abord sensualiste, il passa ensuite à la philosophie sentimentale ou intuitive, et fut, en Amérique, un des premiers admirateurs de M. Cousin, qui, dans la préface de la 3e édition de ses *Fragments philosophiques*, cite, en les vantant beaucoup, des articles sur l'éclectisme écrits par M. Brownson en 1837. Il embrassa ensuite le rationalisme. Sa conversion au catholicisme eut pour résultat une fusion entre les deux systèmes du rationalisme et du traditionalisme; c'est substantiellement sa doctrine actuelle. Nous n'analyserons pas le système philosophique de M. Brownson; nous dirons seulement que la méthode qu'il adopta est la distinction entre l'intuition (perception directe) et la réflexion (connaissance indirecte ou réfléchie). Selon lui, la connaissance de Dieu est intuitive, et l'élément idéal de tout acte intellectuel est Dieu créateur, *Ens creat existentias*. Depuis 1844, il a fondé et dirigé presque seul, à Boston et à New-York, la *Brownson's quarterly Review*, dévouée spécialement à la défense des doctrines catholiques, et dans laquelle se trouvent également discutées les questions politiques et littéraires à l'ordre du jour. On a offert à M. Brownson une chaire dans la nouvelle université irlandaise de Dublin; mais il a préféré continuer son œuvre dans son pays natal. Malgré ses variations, qui tiennent à une imagination vive et mobile, M. Brownson a conservé une certaine autorité aux Etats-Unis. Il y a publié une foule d'écrits sur des questions de théologie, de métaphysique et de politique, écrits qui abondent en idées originales et hardies. Il a donné en outre un traité sur les *Rapports du christianisme avec la société* (1836), et un roman, *Charles Elwood* (1840), où il fait l'histoire de ses variations religieuses et philosophiques.

BROWN-SPATH s. m. Minerai de fer.

BROWNSVILLE, nom de plusieurs villes et circonscriptions communales des Etats-Unis de l'Amérique du Nord : 1° ville de l'Etat d'Illinois, *ch.-l. du comté de Jackson, sur le Big-*Muddy, affluent du Mississipi; 3,700 hab., sources salées aux environs. ‖ 2°. Ville de l'Etat de Pensylvanie, à 55 kilom. S.-E. de Pittsburg; 6,000 hab. Exploitation de houille, importante construction de bateaux pour la navigation de l'Ohio; commerce de farines. ‖ 3° Petite ville de l'Etat de New-York, sur le Black-River, à 8 kilom. S. de son embouchure dans l'Ontario, et à 28 kilom. N.-O. d'Albany; 4,500 hab., commerce important.

BROYAGE s. m. (broi-ia-je et bro-ia-je — de *broyer*). Action de broyer : *Le* BROYAGE *du mortier. Le* BROYAGE *des couleurs. La vanille perd son parfum quand le* BROYAGE *est trop prolongé.* (Rouget de Lisle.)

BROYE s. f. (broi — rad. *broyer*). Techn. Instrument propre à rompre le chanvre, pour isoler la filasse. ‖ On l'appelle aussi BROYOIR, et plus souvent SÉRANÇOIR.

— Blas. *Broye*, Nom donné à divers festons.

BROYE (la), rivière de Suisse, cant. de Fribourg, prend sa source près du village de Semsales, passe à Oron, Rue, Payerne, traverse le lac de Morat et déverse ses eaux dans le lac de Neufchâtel, après un cours de 90 kilom.

BROYÉ, ÉE (broi-ié) part. pass. du v. Broyer. Ecrasé : *Le blanc de céruse,* BROYÉ *avec un cylindre en fer, jaunit au bout d'un certain temps.* (Rouget de Lisle.) *Les étagères du bois de rose et de sandal étaient* BROYÉES *en miettes.* (E. Sue.)

— Par ext. Mêlé, fondu par écrasement : *Ces couleurs sont mal* BROYÉES.

— Par exagér. Harassé, éreinté, extrêmement fatigué ou abattu : *Je n'en pouvais plus; les émotions du retour avaient été le coup de grâce; j'étais littéralement* BROYÉ. (J. Sandeau.)

— Fig. Ecrasé, maltraité, détruit, renversé : *Les Grecs ont été* BROYÉS *sous le poids du despotisme.* (Chateaub.) BROYÉ *par le choc des partis, le trône s'écroula.* (De Barante.)

— Techn. *Pain broyé*, Pain de fine fleur de farine, que les boulangers faisaient autrefois pour leur chef-d'œuvre, quand on les recevait maîtres.

BROYÉE s. f. (broi-iée — rad. *broyer*). Constr. Quantité de mortier faite par un broyeur sans avoir renouvelé le dosage.

BROYEMENT s. m. (broi-man et bro-ie-man — rad. *broyer*). Action de broyer : *Le* BROYEMENT *des couleurs.* ‖ On écrit aussi BROIEMENT.

— Fig. Mélange : *C'est du* ve *au* xe *siècle que se fit le travail sourd et comme le* BROYEMENT *d'où sortirent les idiomes modernes.* (Ste-Beuve.)

BROYER v. a. ou tr. (broi-ié — du goth. *brikan*, rompre. — Se conjugue régulièrement, mais change *y* en *i* simple quand la terminaison commence par un *e* muet : *Tu broies, il broiera, nous broierons, qu'ils broient.* Prend un *y* et un *i* de suite, aux deux prem. pers. plur. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *Nous broyions, que vous broyiez*). Triturer, réduire en poudre ou en pâte; déformer par l'écrasement : *Cette voiture* A BROYÉ *un vieillard. Il faut* BROYER *les aliments, avant de les avaler. Cette machine doit parfaitement convenir pour* BROYER *de la houille et du charbon de bois.* (Rouget de Lisle.) *Les enfants, dans les premières années de leur âge, sont incapables de* BROYER *les aliments.* (Chateaub.) *C'est avec ses incisives de deux pouces de long que le castor* BROIE *les bois tendres dont il se nourrit.* (Chateaub.)

Dieu! quelle masse au loin semble, en sa marche immense,
Broyer la terre sous son poids?
V. HUGO.

— Par ext. Mêler, brouiller en écrasant : BROYER *des couleurs. La bonne encre de Chine doit exhaler, lorsqu'on la* BROIE, *un léger parfum de musc.* (Topffer.)

— Par exagér. Harasser, fatiguer extrêmement, abattre complétement : *Cette longue course m'*AVAIT BROYÉ.

Aux pénibles labeurs je trouve une âpre joie;
Je romps mes souvenirs par l'effort qui me *broie;*
La fatigue engourdit ma pensée, et, la nuit,
J'ai conquis le sommeil qui, moins lassé, me fuit.
PONSARD.

— Fig. Ecraser, maltraiter, détruire, abattre, renverser : *Nous avons beau résister par ce qu'il y a d'immortel en nous, les passions* BROIENT *notre âme et la précipitent parfois dans la démence.* (Mme L. Colet.) *Un jour, il fera naître des empereurs pour* BROYER *les peuples, les prêtres et les rois eux-mêmes.* (G. de Nerval.) *Dieu, disait J. de Maistre, en parlant de la Révolution, ne nous* A BROYÉS *que pour nous mêler.* (Guéroult.)

... Proscription, nos fils *broîront* ta tête,
Démon qui tiens du tigre et qui tiens du serpent.
V. HUGO.

— Fam. *Broyer du noir*, S'abandonner à des idées sombres et tristes : *M. Le Romain aime mieux* BROYER DU NOIR, *dont il barbouille toute la nature, que d'aller jouir de ses charmes à la campagne.* (Dider.) *Il ne faut pas toujours* BROYER DU NOIR *comme cela; on dirait que tu es employé aux pompes funèbres.* (Méry.)

...... Pourquoi *broyer du noir*
Et s'affliger, lorsque l'on peut mieux faire?
ANDRIEUX.

— Alchim. Cuire jusqu'à ce que la matière soit parfaite.

— **Syn. Broyer, piler, pulvériser, triturer.** *Broyer*, c'est écraser, désagréger les molécules en pressant ou en frottant; on *broie* sous une meule ou sous ses dents; on *broie* les couleurs au moyen d'une molette qu'on promène dessus en foulant. *Piler*, c'est produire le même effet en frappant avec un marteau, avec un pilon. *Pulvériser*, c'est réduire en poussière; il se prend quelquefois dans le sens de détruire, et peut s'appliquer même à des raisonnements auxquels on enlève toute leur force et qu'on réduit à rien. *Triturer* est un terme didactique et savant, par cela même qu'il vient du grec *tribein*, broyer; il ne s'emploie donc que lorsqu'on décrit scientifiquement les procédés propres à un art.

BROYEUR, EUSE s. (broi-ieur, euze — rad. *broyer*). Celui ou celle qui broie, qui s'occupe de broyer : BROYEUR *de chanvre. Nous étudierons seulement les effets utiles et pratiques que fournissent à l'industrie du* BROYEUR *les machines connues aujourd'hui.* (Rouget de Lisle.) *Les* BROYEURS *de couleurs sont exposés à une maladie connue sous le nom de coliques saturnines.* (Francœur.)

— Peint. *Broyeur d'ocre*, Nom que l'on donnait autrefois aux mauvais peintres.

— s. m. Constr. Tonneau que l'on fait tourner autour d'un axe, pour opérer le mélange du sable, de la chaux et de l'eau, et obtenir du mortier.

— Adject. Qui broie ou sert à broyer : *Insecte* BROYEUR. *Machine* BROYEUSE. *Tonneau* BROYEUR. *Dans les insectes aptères, à la fois* BROYEURS *et suceurs, les uns ont une languette velue...* (Walcken.) *La locomotive* BROYEUSE *fait l'office du moulin* BROYEUR. (L. Figuier.)

BROYOIR s. m. V. BROYE.

BROYON s. m. (broi-ion — rad. *broyer*). Typogr. Molette de bois dont on se servait pour prendre et étendre l'encre, avant la substitution du rouleau aux balles.

— Chass. Piége à prendre les belettes, fouines et autres bêtes puantes.

BROZAS, ville d'Espagne, prov. et à 50 kilom. N.-O. de Caceres, à 20 kilom. S.-E. d'Alcantara, ch.-l. de juridiction civile; 6,000 hab. Fabriques de bouchons, savon, huile et chapeaux. Aux environs, bains d'eaux thermales sulfureuses de Saint-Grégoire.

BROZZI, ville du royaume d'Italie, préfecture et à 6 kilom. O. de Florence, sur l'Arno; 3,780 hab. Importante fabrication de chapeaux de paille fine.

BRRR! interj. fam. qui sert à marquer le bruit que font plusieurs corps en roulant ensemble : *Pif, paf,* BRRR, *patapan...; quel bruit elles font, mes chères voisines!* (Sterne.) ‖ Marque aussi l'indifférence, le dédain ou l'incrédulité : BRRR! *je m'en moque comme de ça.* BRRR! *je le crains bien, vraiment!* BRRR! *c'est bien à lui que je me fierai!* BRRR! *cela m'inquiète bien, ma foi!* (Beaumarch.) ‖ Sert encore à indiquer une sensation de froid ou un sentiment de crainte : BRRR! *comme il gèle ce matin!* BRRR! *le frisson m'en prend à la seule idée.* (Champfleury.) ‖ Les riches Valaques s'en servent pour appeler leurs serviteurs, à peu près comme nous nous servons de *holà* ou plutôt de l'interjection familière *pst, pst* : BRRR! *qu'on m'apporte ma pipe.* BRRR! *les chevaux sont-ils attelés?*

BRU s. f. (bru. — Nous ne mentionnons ici que pour mémoire l'étymologie inacceptable, et cependant complaisamment respectée par les dictionnaires publiés jusqu'ici, qui consiste à faire venir *bru* d'un mot celtique signifiant *ventre*, parce que, dit-on, autrefois les beaux-pères considéraient leurs brus comme des ventres destinés à leur donner des descendants. Le mot *bru* est tout simplement d'origine germanique, et Diez fait même remarquer à ce propos que c'est le seul terme désignant la parenté qui nous soit venu de cette source. Le terme germanique d'où dérive le mot français ne signifie pas *bru*, mais bien fiancée; il se retrouve avec ce sens dans le gothique *bruths*, l'ancien et le moyen haut allemand *brût*, l'allemand moderne *braut*, l'ancien saxon *brûd*, le hollandais *bruid*, l'anglo-saxon *bryd*, l'anglais *bride*, l'ancien nordique *brûdhr*, le suédois *brud*. Le français a supprimé, comme on le voit, la dentale finale qui caractérise tous ces mots. Cependant M. Chevallet a retrouvé d'anciens textes qui donnent des formes reproduisant cette radicale; ainsi *bru* y est écrit *brut*. Il n'y a plus désormais de doute possible sur la filiation du mot. Comment expliquer maintenant la déviation de sens qui a fait donner à ce mot la valeur de *belle-fille*, au lieu de celle de fiancée qu'il avait primitivement? Commençons par remarquer que quelques dialectes français ont conservé à ce terme son sens originaire : ainsi, dans le patois du pays de Brai, *bru* veut dire une nouvelle mariée. Constatons que ce sens s'est encore partiellement maintenu dans un mot de notre ancienne langue conservé par le normand et le champenois : c'est *bruman*, nouveau marié, dans la composition duquel entre *bru* et qui correspond exactement à l'ancien nordique *brûdh-mannr*, en suédois *brud-man*, etc. Revenons maintenant à la déviation du sens primitif. Diez fait observer que le mot gothique *bruths* n'a été trouvé qu'une seule fois avec le sens de belle-fille. Il se demande, à ce propos, si ce changement dans la valeur du mot a été opéré par les langues romanes, ou s'il a été trouvé par elles déjà effectué dans les langues germaniques. Sans essayer de résoudre le problème, pour lequel on n'a pas assez de données certaines, nous nous bornerons à dire que ces altérations dans le sens primitif des mots désignant la parenté ne sont pas un fait isolé dans l'histoire des langues. Pour ne parler que de celles de notre famille, nous rappellerons avec M. Chevallet que du latin *sponsus*, fiancé, nous avons fait époux, du latin *nepos*, petit-fils, nous avons fait *neveu*, fils du frère, etc. Si nous cherchons maintenant l'origine et la signification primitive du terme germanique lui-même, nous verrons que Benfey, dans son *Dictionnaire étymologique des racines grecques*, rattache l'ancien haut allemand *brut*, ainsi que le gaélique *breid, brideach*, qui a le même sens, à la racine sanscrite *pri*, aimée; par conséquent la fiancée, c'était à l'origine la bien-aimée. Il nous reste maintenant à parler du terme latin qui veut dire *bru, belle-fille*, et que le français, après avoir emprunté un mot aux langues germaniques, a laissé de côté, c'est *nurus*. M. Pictet a résumé d'une façon intéressante l'histoire de ce mot. D'abord *nurus*, par suite d'une loi générale en latin, qui exige le changement d'un *s* en *r*, lorsqu'il est placé entre deux voyelles, *nurus*, disons-nous, est pour *nusus*, comme *aurora* est pour *ausosa*, etc. A côté de *nurus* ou *nusus* se place tout naturellement le grec *nuos*, pour *nusos*. Ensuite viennent, avec le même sens et des formes sensiblement analogues, l'anglo-saxon *snoru*, l'ancien allemand *snura*, l'allemand moderne *schnur*, l'ancien slave *snucha*, l'arménien *nu* pour *snu*, et enfin le sanscrit, qui ouvre la marche et présente le mot sous sa forme la plus complète, *snushâ*. C'est donc sur lui que doivent porter nos investigations étymologiques. Par une conjecture ingénieuse, dit M. Pictet, Pott fait provenir *snushâ* de *sanvasâ*, mot composé de *sam*, avec, et de *vas*, habiter, celle qui demeure avec le beau-père, ce qui en ferait un synonyme étymologique de *svasar*, *soror* pour *sosor*, la sœur. M. Pictet pense, lui, que *snushâ* est tout simplement pour *sunushâ*, et dérive de *sunu*, fils, comme *manusha*, homme, de *manu*. Le polonais *synowa*, belle-fille, de *syn*, fils, en est une forme moderne, dit-il, mais parfaitement équivalente). Femme du fils : *Elle haïssait sa* BRU, *parce qu'elle la voyait meilleure qu'elle.* (G. Sand.) *Toutes ces frimes aboutissaient à me donner pour* BRU *une fille sans un sou de dot.* (Balzac.) *La discorde entre dans les familles par les antipathies réciproques des belles-mères et des* BRUS. (Walcken.)

Il refuse pour *bru* la fille de son frère.
E. AUGIER.

Vous êtes dépensière, et cet état me blesse,
Que vous alliez vêtue ainsi qu'une princesse;
Quiconque à son mari veut plaire seulement,
Ma *bru*, n'a pas besoin de tant d'ajustement.
MOLIÈRE.

BRU s. m. (bru). Hortic. Variété de raisin que l'on cultive dans la Corrèze.

BRU (Moïse-Vincent), peintre espagnol, né à Valence en 1682, mort en 1703. Elève de Juan Conchillos, il montra un talent artistique si précoce, qu'il fut chargé, malgré sa jeunesse, de peindre trois tableaux pour l'église de Saint-Jean-del-Mercada à Valence. Ces tableaux, qui représentent *Saint François de Paule*, le *Passage du Jourdain* et un *Groupe de saints*, annoncent, dit Valasco, la main d'un grand maître et une grande force de génie. Bru mourut à peine âgé de vingt et un ans.

BRUAND (Pierre-François), médecin français, né à Besançon en 1716, mort en 1786. Sa réputation comme praticien lui valut, de la part du grand Frédéric, l'invitation de se rendre en Prusse dans les conditions les plus brillantes. Bruand refusa, et resta dans sa ville natale, où il se signala par son dévouement aux pauvres et par sa charité. Ses principaux ouvrages sont : *Moyens de rappeler à la vie les noyés de même que ceux qui sont évanouis par la fumée du charbon* (Besançon, 1763); *Mémoires sur les maladies contagieuses et épidémiques des bêtes à cornes* (Besançon, 1766, 2 vol. in-12).

BRUAND (Anne-Joseph), archéologue et littérateur français, né en 1787 à Besançon, mort à Belley en 1820. Après avoir servi quelque temps comme sous-officier, il fit son droit à Dijon, commença en 1806 à suivre la carrière du barreau, et l'abandonna trois ans plus tard pour embrasser la carrière administrative. Il devint successivement sous-préfet à Vitry, à Barcelonnette, à Issoire et à Belley, et employa ses heures de loisir à l'étude des langues et de l'archéologie. *Bruand fut le* fondateur du musée de Lons-le-Saunier, il transforma la cour de la sous-préfecture de Belley en une sorte de musée archéologique, créa des associations agricoles et littéraires, rétablit l'ordre dans les archives publiques, etc. Il était membre des Académies de Besançon et de Toulouse. On a de lui : *Annuaires statistiques et archéologiques du département du Jura pour* 1813 *et* 1814, où l'on trouve d'intéressantes recherches sur les antiquités de ce département; *Mélanges littéraires* (1814); *Dissertation sur une mosaïque trouvée près de la ville de Poligny* (1815); *Essai sur les effets réels de la musique chez les anciens et les modernes* (1815, in-8°), etc. Il a fourni plusieurs articles à la *Biographie des hommes vivants*.

BRUANDET (Lazare), peintre-paysagiste du XVIIIe siècle, l'un de ces artistes oubliés, méconnus, et dont l'histoire de l'art français revendique aujourd'hui hautement le souvenir. Ni la *Biographie universelle*, ni aucun des recueils analogues n'en font mention; le Catalogue du Louvre, il est vrai, lui consacre deux lignes, mais elles sont grosses d'erreurs : — « Cet artiste, dit-il, sur lequel on n'a pas » de renseignements biographiques, a peint » *souvent* des vues de Paris et a *cherché* à » imiter Ruysdael. » — Bruandet n'imita jamais que la nature; c'est elle seulement, et non « des vues de Paris, » qu'il aimait à peindre; c'est en plein bois, en plein champ qu'il a toujours vécu, passant des mois entiers à peindre d'après nature le portrait d'un arbre ou d'un buisson. On connaît le mot de Louis XVI revenant d'une chasse au cerf à Vincennes et répondant à ceux qui lui demandaient ce qu'il

avait rencontré : « Rien que des sangliers et Bruandet. »

Ils étaient rares, au moment où l'école de Boucher, tombée en enfance, invoquait un renouvellement, ceux chez qui le plus vif besoin de l'âme était la recherche du vrai. A l'heure même où Bernardin de Saint-Pierre voyait tant de choses sur un fraisier, Bruandet sut voir que la nature n'est pas aussi mal dessinée que l'avaient cru Boucher et son école, et, d'autre part, que le paysage n'est pas tout entier dans les nobles fictions du genre héroïque, si platement faussées par la réaction davidienne: Et c'est là ce qui sauvera son nom de l'oubli. Sa touche est molle et sans consistance; il lui manque souvent l'accent vif de la couleur, le jeu vibrant des clairs et des ombres; mais il fit de la recherche constante de la vérité son unique ambition. Il n'eut point d'imitateurs; ses efforts pour arracher le paysage à la déplorable tendance académique où le retenaient Valenciennes, Michallon et Bidault, restèrent infructueux; mais ses idées ont survécu. Reprises trente années plus tard, elles ont aidé à produire la magnifique efflorescence de paysagistes qui assigne à notre école moderne un rang élevé sur l'échelle de l'art. Paul Huet, Cabat, Jules Dupré, Théodore Rousseau, Français et Corot marquent ainsi la filiation artistique du pauvre Bruandet, de ce loyal artiste qui est passé près de la gloire sans l'atteindre.

Le peu que l'on connaît sur sa vie, on le doit aux patientes recherches de M. Asselineau (*Notice sur Lazare Bruandet*, Paris, Dumoulin, 1855). Nous y voyons qu'il naquit à Paris vers 1754 et y mourut en 1803, âgé par conséquent de cinquante ans. Il eut pour maître Roeser, paysagiste allemand fixé à Paris, puis Philippe Sarrazin, peintre français mort en 1795. Sa touchante biographie se résume en peu de mots. Comme il n'était ni riche ni protégé, il ne songea pas au voyage d'Italie et se contenta des sites que le bon Dieu avait mis à sa portée. Ses ateliers d'élection, c'étaient Fontainebleau, Vincennes, le bois de Boulogne et les Prés-Saint-Gervais. « L'obscurité de sa » vie, son éloignement des honneurs acadé» miques, dit M. Asselineau, témoignent de » l'indépendance de son caractère et de son » amour exclusif pour l'art... Bruandet était » boiteux... Quelques personnes qui l'ont connu » me l'ont représenté comme une espèce de » Lantara, vivant sans façon et sans souci, et » fêtant volontiers la bouteille. D'autre part, » un amateur distingué, M. le baron de Vèze » m'assure qu'il était fort aimable et de très» bonne compagnie. Mieux initiés aujourd'hui » à la manière de vivre des paysagistes, nous » pouvons conclure que Bruandet, plus habitué » à vivre dans les bois qu'à la ville, préférait » le plaisir de l'intimité aux succès du monde. » C'était probablement un bon vivant, plus » soucieux de se tenir en joie et en santé que » de se montrer dans les salons. » Un écrivain éminent et rompu aux questions d'art, M. Charles Blanc, dans l'*Histoire des peintres*, apprécie ainsi le talent et la manière de notre artiste : « Tous ses dessins, tous ses tableaux » exhalent la senteur des bois. Le feuillage y » frémit, l'air y frissonne. Il s'intéresse et il » sait nous intéresser à une touffe de buissons » épineux, à un vieux tronc de saule, à un » fragment de roc éboulé... Il peignait volon» tiers le paysage d'automne, lorsque le temps » est tranquille, un peu couvert, et que les » feuilles rousses commencent à tomber. Il a » mis dans ses tableaux, non-seulement la vé» rité frappante de l'aspect, mais un sentiment » naïf et profond des choses rustiques et de la » poésie des bois. » Tenons-nous-en à ce jugement, qui résume bien le sentiment intime, la poésie de la solitude, qui caractérisent les tableaux de Bruandet.

Malgré l'assertion du Catalogue du Louvre, qu'il aurait « peint souvent des vues de Paris, » son œuvre se compose en entier de paysages, dont la plupart ont figuré aux diverses expositions de 1791 à 1803. Ces toiles, assez nombreuses, sont disséminées aujourd'hui dans divers musées et collections d'amateurs, et attribuées très-souvent à d'autres qu'à lui. Nous citerons, parmi les principales : Musée du Louvre, nº 53, *Vue prise dans la forêt de Fontainebleau*, toile acquise en 1846 et restée longtemps anonyme, bien que signée et datée 1785; Musée de Nantes, nº 37, *Vue prise dans le bois de Boulogne*, signé L. Bruandet; Musée de Grenoble, nº 25, *Intérieur de forêt*, signé en grandes lettres majuscules *Lazare Bruandet*, et enfin, à Marseille (musée Borély), un *Paysage*, avec figures de Demarne, dit le catalogue. Remarquons, à ce sujet, que, quand il mettait des figures dans ses paysages, il les faisait faire, probablement pour en faciliter la vente, par ses amis Taunay, Sweback et Debucourt. La Bibliothèque impériale possède de Bruandet dix-huit pièces gravées à l'eau-forte, dont trois seulement sont signées et où se reconnaît, par la vérité des détails, la main d'un fervent observateur de la nature. Guyot aîné et Boucher ont gravé trois ou quatre tableaux d'après Bruandet.

Nous ne sommes pas fâché de cette petite réhabilitation, et nous remercions MM. Charles Blanc et Asselineau, ainsi que notre compatriote M. Lobet, rédacteur en chef de l'*Yonne*, de nous avoir aidé dans ce travail de résurrection.

BRUANG s. m. (bru-an). Mamm. Nom malais de l'ours : *A une telle hauteur, il ne paraissait pas plus gros qu'un écureuil; mais ce n'en était pas moins un ours de Bornéo, un véritable* BRUANG. (Le capitaine Mayne-Reid.) *Le* BRUANG *était en train de se régaler de feuilles d'areng, et les miettes de son repas jonchaient le sol au pied de l'arbre.* (Mayne-Reid.)

BRUANT s. m. (bru-an). Ornith. Genre de passereaux conirostres, comprenant une vingtaine d'espèces, dont la plupart sont fort communes en Europe. ‖ On dit aussi BRÉANT.

— **Encycl.** Ce genre de passereaux conirostres renferme des espèces d'assez petite taille, mais très-nombreuses en individus. Elles se nourrissent de graines, de baies et d'insectes. C'est surtout en été qu'on les trouve dans les régions du Nord; aux approches de l'hiver, elles émigrent pour la plupart vers les climats méridionaux. On les recherche comme gibier; plusieurs même doivent à la délicatesse de leur chair une réputation toute spéciale. Les *bruants* se divisent en deux groupes : les *bruants* proprement dits, qui ont l'ongle du pouce court et recourbé, et les *bruants éperonniers*, qui ont ce même ongle long et faiblement arqué.

Dans le premier groupe, de beaucoup le plus nombreux, on distingue les espèces suivantes : le *bruant jaune*, qui est commun dans toute l'Europe, surtout au printemps et en été, et habite les haies, les taillis, la lisière des bois, où il niche dans les touffes d'herbes; le *bruant des haies* ou *zizi*, qui se trouve abondamment en automne dans les provinces méridionales, et fait son nid près des buissons et aux bords des eaux; le *bruant proyer*, la plus grande espèce indigène, qui vit dans nos champs et nos prairies, durant toute la belle saison; le *bruant fou*, appelé quelquefois vulgairement *oiseau bête*, à cause de la facilité avec laquelle il donne dans tous les piéges, et qui est seulement de passage en France, mais se trouve plus fréquemment dans le midi de l'Europe; le *bruant de roseau*, qui habite toute l'Europe; enfin, l'espèce la plus célèbre du genre, qui est le *bruant des jardins*, plus connu sous le nom d'*ortolan*, bien renommé pour la saveur exquise de sa chair. Commun dans le midi de l'Europe, il ne se trouve guère dans le nord de la France que durant la belle saison; il y arrive par petites troupes, presque en même temps que les cailles et les hirondelles; il habite les vignes, les blés et les champs. Dans le midi, on élève et on engraisse les ortolans, qui forment un objet de commerce assez considérable. On les enferme pour cela dans une cage ou une chambre obscure, où on leur donne de l'avoine et du millet à discrétion. Ainsi privés d'exercice et abondamment nourris, ils prennent une telle quantité de graisse, qu'ils périraient infailliblement si l'on n'avait soin de les tuer à temps. Parmi les espèces exotiques, nous citerons le *bruant* à gorge noire, qui habite les îles Malouines.

Les *bruants éperonniers*, qui forment le second groupe, habitent l'Europe. Le *bruant de neige* se trouve, en été, dans les régions boréales; en automne et en hiver, il se répand en Hollande, en France et dans le nord de l'Allemagne. Le *bruant des montagnes* vit dans les mêmes pays, et se rencontre aussi quelquefois en Suisse. Il ne faut pas confondre ces derniers avec le gallinacé vulgairement appelé *éperonnier*.

BRUANT (Libéral), architecte, un des fondateurs de l'Académie d'architecture, vivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il construisit l'Hôtel des Invalides, à la réserve du dôme qui couronne l'église et qui fut ajouté postérieurement par Jules-Hardouin Mansart. Il fut aussi associé à d'autres architectes pour la construction de divers édifices publics, notamment l'hospice de la Salpêtrière (avec Le Vau) et l'église des Petits-Pères (avec Le Muet). C'est sur ses dessins que furent construits l'église de la Salpêtrière (1657) et le château de Richemond en Angleterre (1662). Il avait composé un ouvrage : *Visite des ponts de Seine, Yonne, Armançon et autres*, dont le manuscrit a été perdu. Deux fils de Bruant et un de ses neveux furent également des architectes estimés.

BRUANTIN s. m. (bru-an-tain — rad. *bruant*). Ornith. Espèce de loriot de la Caroline, que l'on appelle aussi *mangeur de riz*.

BRUAT (Armand-Joseph), amiral français, né à Colmar en 1796, mort en 1855. Commandant du brick le *Silène* en 1829, et chargé de croiser devant Alger, il fut jeté sur la côte par une tempête et emmené prisonnier à Alger, d'où il eut l'heureuse audace d'envoyer à l'amiral Duperré une note sur l'état de la place. Délivré par la conquête française, il fit ensuite diverses campagnes, fut nommé capitaine de frégate en 1831, capitaine de vaisseau en 1838, fut successivement gouverneur des îles Marquises en 1843 et des établissements français de l'Océanie, commissaire du roi près la reine Pomaré, à qui il imposa le protectorat de la France, malgré les intrigues anglaises, préfet maritime de Toulon en 1848, gouverneur de la Martinique et de la Guadeloupe, où il eut à combattre à la fois les prétentions des esclaves nouvellement affranchis et celles des colons, irrités par cette grande mesure humanitaire. Nommé vice-amiral en 1852, il commanda une escadre de la flotte dans la mer Noire, pendant la guerre d'Orient, sous les ordres de l'amiral Hamelin, auquel il succéda comme chef de la flotte en décembre 1854. Il prit une part brillante au siége de Sébastopol, à l'expédition de la mer d'Azow, à la prise de Kinburn, et à toutes les opérations de la guerre, fut promu au grade d'amiral, et mourut en mer alors qu'il revenait en France. — Mme Bruat, veuve du brave amiral, a été nommée, en 1856, gouvernante de la maison des enfants de France.

BRUAY, bourg et commune de France (Nord), canton nord et arrond. de Valenciennes, sur l'Escaut; pop. aggl. 2,369 hab.—pop. tot. 3,251 hab. Exploitation de houille, moulins à farine, brasseries, verreries, fabrication de sucre.

BRUBRU s. m. (bru-bru — onomat. du chant de l'oiseau). Ornith. Pie-grièche d'Afrique.

BRUC s. m. (bruk). Bot. Nom vulgaire de l'ajonc.

BRUC-MONTPLAISIR (René DE), poëte français. V. MONTPLAISIR.

BRUCÆUS (Henri), médecin et mathématicien flamand, né à Alost en 1531, mort en 1593 à Rostock. Après avoir professé les mathématiques à Rome, il prit le grade de docteur à l'université de Bologne, puis se fixa à Rostock, où il enseigna les mathématiques, tout en pratiquant la médecine. Ses principaux ouvrages sont : *Propositiones de morbo gallico* (1569, in-8º); *de Motu primo* (1580, in-12), et *Institutiones spheræ* (1584, in-8º).

BRUCCIOLI (Antoine). V. BRUCIOLI.

BRUCE, nom d'une ancienne famille d'Ecosse, qui donna des rois à ce pays. Voir ci-dessous les principaux membres de cette maison.

BRUCE (Robert), comte d'Annandale, était fils de Robert Bruce, dit le *Noble*, et d'Isabelle d'Ecosse. Lorsque, en 1285, le roi Alexandre III mourut sans postérité, Robert Bruce se présenta, concurremment avec Bailleul, pour lui succéder. Chargé de choisir entre les deux compétiteurs, Edouard Ier, roi d'Angleterre, se prononça pour Jean Bailleul. Celui-ci, après s'être fait couronner à Scone, se rendit auprès d'Edouard à New-Castle et lui jura foi et hommage. Cet acte de soumission, qui indigna profondément les Ecossais, eut pour résultat de ranger les mécontents dans le parti de Robert Bruce. Comprenant le péril de la situation, Bailleul résolut de secouer le joug qu'il s'était imposé lui-même, et déclara la guerre au roi d'Angleterre. Edouard essuya quelques revers, et offrit à Bruce la couronne d'Ecosse, s'il consentait à lui apporter l'appui de ses armes. Dominé par son ambition, Bruce combattit dans l'armée d'Edouard. Bientôt après, Bailleul, vaincu à Dunbar, fut fait prisonnier, envoyé à la Tour de Londres, et l'Ecosse fut asservie. Quant à Robert Bruce, lorsqu'il demanda à Edouard le prix convenu de sa trahison, celui-ci lui répondit : « Croyez-vous que je n'aie autre chose à faire que de vous conquérir un royaume? »

C'est alors que William Wallace, un simple gentilhomme aussi pauvre que brave, enflammé d'une ardeur patriotique, parvint à réunir une armée, battit les Anglais, les expulsa de l'Ecosse, et fut nommé régent du royaume. Robert Bruce, qui avait abandonné la cause d'Edouard, vit encore une fois son ambition déçue par l'élévation de Wallace. Il accusa celui-ci d'aspirer à la royauté, et, non content de soulever contre lui les nobles écossais, jaloux aussi de la gloire du héros, il passa avec Jean Cumyn du côté des Anglais et assista, auprès d'Edouard Ier, à la sanglante bataille de Falkirk (1298), où Wallace fut vaincu. C'est alors que Wallace, poursuivi par Bruce, dont il n'était séparé que par la petite rivière du Carron, eut avec lui, d'une rive à l'autre, une explication à haute voix. Les historiens écossais rapportent que dans cette entrevue à travers un fleuve, Wallace montra tant de désintéressement et de patriotisme, que Robert Bruce, déjà travaillé par ses remords, fondit en larmes, s'humilia devant les nobles sentiments de son ennemi, et jura d'expier la funeste victoire qu'il venait de remporter sur ses concitoyens. En effet, n'écoutant plus que la voix du devoir, il revint définitivement à la cause nationale. Il mourut peu de temps après du chagrin tardif que lui causait la part qu'il avait prise aux malheurs de son pays.

BRUCE (Robert ou Robert Ier), roi d'Ecosse, mort en 1329, était fils du précédent. Depuis la bataille de Falkirk, la lutte avait continué avec des alternatives diverses entre les Anglais et les Ecossais, lorsque, en 1305, Edouard Ier, délivré de l'héroïque Wallace, qu'il avait fait périr dans les supplices, revint à Londres après avoir soumis l'Ecosse. Parmi les seigneurs écossais qu'il amenait avec lui se trouvaient Jean Cumyn, qui avait été régent après Wallace, et le jeune Robert Bruce, alors comte de Carrick. Désireux l'un et l'autre de s'emparer du trône, les deux compétiteurs s'étaient secrètement rapprochés par leur commun désir de secouer le joug du roi d'Angleterre. Longtemps leurrés par ce dernier de promesses vaines, ils arrêtèrent un plan d'insurrection pour délivrer leur patrie. Mais Cumyn, qui espérait se débarrasser d'un rival et conquérir un trône par une trahison, livra les plans de Robert Bruce à Edouard. Un seigneur anglais, le comte de Gower, ami de Bruce, qui avait été instruit de la conduite de Cumyn, envoya à Robert une bourse remplie d'or et une paire d'éperons. Bruce comprit le sens de ce message, se hâta de fuir, gagna l'Ecosse, arriva à Mabane, où il rassembla ses partisans, et, ayant intercepté un message décelant la trahison de Cumyn, qui était alors à Dumfries, il attaqua son ennemi et le tua de sa propre main.

Couronné roi d'Ecosse à Scone, sous le nom de Robert Ier, il remporta d'abord plusieurs avantages sur les Anglais; mais, battu à deux reprises par le comte de Pembroke, il se réfugia dans les îles Hébrides, pendant que ses trois frères étaient pendus et que sa femme était emmenée prisonnière à Londres. Malgré ces cruels coups du sort, Robert Bruce ne se découragea point. Il rassembla secrètement une armée, reparut en Ecosse, prit Carrick et Inverness, battit les Anglais, vit accourir les Ecossais à son appel, et marcha contre Edouard Ier, qui mourut au moment où il arrivait aux frontières de l'Ecosse. Pendant que Bruce battait l'ennemi et l'expulsait de toutes ses positions, Edouard II, qui avait vainement sommé les nobles écossais de venir lui rendre hommage, assemblait une formidable armée. Il rencontra Robert Bruce à Bannockburn (1314) et fut complétement battu. Après cette victoire éclatante, qui assurait l'indépendance nationale, Robert convoqua les Etats, qui lui donnèrent le titre de libérateur de la patrie et admirent l'hérédité monarchique dans sa famille.

S'étant rendu quelques années après en Irlande pour prêter l'appui de ses armes à son frère Edouard, devenu roi de ce pays, il vit son pays envahi par les Anglais; mais ceux-ci furent repoussés par les Ecossais, qui, à leur tour, envahirent l'Angleterre et prirent les villes de Berwick et d'York. Délivré des agressions extérieures, Robert eut à lutter bientôt contre les grands, qui, à la faveur des troubles, s'étaient emparés de propriétés appartenant aux communes et à la couronne. Il exigea qu'ils produisissent leurs titres de propriété. Quelques-uns d'entre eux, l'ayant environné un jour, tirèrent leurs épées en s'écriant : « Voilà nos titres de propriété. » Robert, qui avait acquis la preuve qu'ils voulaient livrer l'Ecosse au roi d'Angleterre, assembla une cour de justice, connue sous le nom de *parlement noir*, et les coupables, au nombre desquels se trouvait un neveu de Bruce, furent frappés de la peine capitale. Voulant profiter de ces dissensions intestines, Edouard II envahit de nouveau l'Ecosse. Robert le laissa s'avancer jusqu'au cœur du pays; puis, fondant sur les Anglais, il les tailla en pièces à Byland. Lorsque Edouard III monta sur le trône d'Angleterre (1329), Robert entra dans ce pays avec une armée. Il contraignit Edouard à reconnaître l'indépendance de l'Ecosse et à donner en mariage sa sœur Jeanne à son propre fils David Bruce. Ce dernier mourut, après avoir régné glorieusement pendant vingt-quatre ans, laissant un nom consacré dans les traditions héroïques de l'Ecosse.

Bruce (Chanson de ROBERT), musique de Rossini. On sait le triste sort qu'eut la tentative de Niedermeyer quand celui-ci essaya d'arranger, sans le consentement de Rossini, la *Donna del Lago*, pour la scène française. Que la chute ait été ou non méritée, nous n'en devons pas moins une certaine reconnaissance à Niedermeyer, qui a fourni aux artistes français, très-peu versés jusque-là dans la langue italienne, l'occasion d'étudier et d'admirer les plus splendides morceaux de la partition italienne de Rossini.

Bruce (Robert), chant écossais. Cet air, disent les savants, est celui d'un vieux chant de guerre écossais sur lequel Burns a rimé les vers qu'il met dans la bouche de Robert Bruce. L'antiquité de la mélodie, le nom du héros et le génie du poëte ont valu à cette pièce un succès véritablement national. Le chant, par lui-même, n'a rien de guerrier ni d'enthousiaste; la tradition et le respect des gloires consacrées ont seuls donné à cette pâle mélodie une valeur et une autorité complétement indépendantes de son mérite intrinsèque.

DEUXIÈME COUPLET.

Qui trahira sa patrie,
Qui tombera lâchement,
Qui cherchera l'infamie,
Lâches, fuyez à l'instant!
Mais vous, vous, dont le courage
Veut combattre pour la loi,
Fiers Ecossais, suivez-moi!
Nous volerons au carnage!

TROISIÈME COUPLET.

Que d'opprobres! que de peines.
Nos enfants auraient soufferts!
Notre sang brise leurs chaînes,
Ils vivront libres et fiers!
Que, sans vengeance et sans gloire,
L'Anglais tremble devant nous!
Qu'il expire sous nos coups!
En avant! mort, ou victoire!

BRUCE (Edouard), roi d'Irlande, frère de Robert I[er], mort en 1318, se signala par son extrême bravoure pendant la lutte que celui-ci soutint contre les Anglais, notamment à Bannockburn (1314). Aussi ambitieux que brave, il voulut partager le pouvoir avec son frère, et un conflit était à redouter, lorsque, en 1315, les Irlandais vinrent demander à Robert Bruce de leur donner pour roi un membre de sa famille. Robert proposa son frère, qui débarqua en Irlande avec 5,000 Ecossais, et se fit couronner à Dundalk, après avoir forcé les O'Donnell, les O'Brien, les O'Connor, les O'Neill, à reconnaître sa suzeraineté. Il s'établit en Ultonie. Les Anglais possédaient Dublin et la famine ravageait l'Irlande. Edouard demanda des secours à son frère, qui se rendit en Irlande, mais se vit bientôt forcé de regagner l'Ecosse, où une invasion du roi d'Angleterre rendait sa présence nécessaire. Livré à ses propres forces, Edouard résolut de chasser les Anglais, marcha sur Dublin, augmentant encore par la dévastation les horreurs de la famine. Forcé de rétrograder devant des renforts amenés d'Angleterre, il vit son armée décimée par le manque de vivres et réduite à 3,000 hommes. Robert Bruce lui annonça l'envoi de secours; mais, impatient de tenter la fortune, et craignant dans son orgueil jaloux de ne paraître avoir triomphé que grâce à son frère, il marcha de nouveau contre les Anglais, qu'il rencontra à Dundalk (1318). La victoire était incertaine, lorsque l'Anglais Maupas, ayant aperçu Edouard Bruce, s'avança jusqu'à lui. Ils combattirent corps à corps avec un tel acharnement qu'ils s'entre-tuèrent. L'armée d'Edouard, ayant perdu son chef, se débanda et fut en partie massacrée. Le commandant de l'armée anglaise, Jean Birmingham, fit couper la tête d'Edouard, l'envoya au roi d'Angleterre, et reçut, en échange de ce triste présent, le titre de comte de Louth.

BRUCE (David II), roi d'Ecosse, mort en 1370, était fils de Robert, auquel il succéda en 1329, n'étant encore âgé que de neuf ans. L'Ecosse fut aussitôt en proie au trouble et à l'anarchie. Le jeune roi, contraint d'abandonner son royaume, se réfugia en France, où il resta dix ans. Ses partisans, à la tête desquels se trouvaient son neveu Robert Stuart, Douglas et Murray, étant parvenus à rassembler des forces, vainquirent Bailleul, l'ancien compétiteur de Robert Bruce, à Panmure, à Perth, à Edimbourg, et le forcèrent à se réfugier en Angleterre. Une députation de nobles se rendit en France et ramena David en Ecosse (1342). Celui-ci, profondément irrité contre les Anglais, qui avaient ravagé son royaume, envahit leur territoire, dévasta le Northumberland et le pays de Galles, incendia Durham et assiégea dans son château la belle comtesse de Salisbury. L'arrivée d'Edouard le força à lever le siége et à conclure une trêve de deux ans. En 1347, à l'appel du roi de France, alors en guerre avec Edouard III, David recommença les hostilités, rencontra les Anglais près de Newcastle, fut vaincu, fait prisonnier et conduit à la Tour de Londres, où il resta dix ans. Enfin, sur les instantes prières de sa femme, Jeanne d'Angleterre, Edouard consentit à lui rendre son trône et la liberté, moyennant une forte rançon. Il dut reconnaître, en outre, la suzeraineté du monarque anglais. David passa les dernières années de sa vie à réparer les maux de son pays et à gouverner avec fermeté. N'ayant pas d'enfants, il laissa le trône à son neveu Robert Stuart.

BRUCE (Jacques-Daniel, comte), ingénieur russe, né à Moscou en 1670, mort en 1735, descendait de la famille royale des Bruce d'Ecosse. Après avoir achevé ses études, il entra dans le corps de l'artillerie, devint gouverneur de Novgorod, tomba quelque temps en disgrâce pour avoir attaqué sans succès Narva (1701), contribua au succès de la bataille de Pultava en 1709, et fut nommé, deux ans plus tard, par Pierre le Grand, grand maître de l'artillerie. Bruce s'occupa de réorganiser cette arme, fonda une école du génie, devint un des négociateurs de la paix de Nystadt (1721), et reçut les titres de comte et d'aide de camp général du czar. Fort instruit, il s'occupait beaucoup de travaux scientifiques. Outre des traductions en russe d'ouvrages allemands et anglais, il avait publié un traité de géométrie, et composé un calendrier séculaire, appelé *calendrier de Bruce* ou *Livre noir*. Il laissa de riches collections d'objets d'histoire naturelle, de médailles, d'instruments d'astronomie, etc., qui furent achetés par l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. En souvenir des services qu'il avait rendus à la Russie, l'impératrice Anne conféra son titre de comte à un de ses parents éloignés, Alexandre Romanowitch. — Le fils de ce dernier, Jacques-Alexandrowitch Bruce, devint sénateur, gouverneur général de Moscou et général en chef de l'infanterie. Sa femme fut dame d'honneur et longtemps une des confidentes favorites de Catherine II.

BRUCE (Pierre-Henri), officier du génie, né en Westphalie en 1694, mort en 1751. Issu d'une famille écossaise, qui avait passé en Allemagne du temps de Cromwell, Bruce servit d'abord sous les ordres du prince Eugène, puis il passa, en 1711, au service du gouvernement russe, prit part à l'expédition dirigée contre la Perse en 1722, fut chargé de diverses missions diplomatiques près de la Porte, et alla habiter l'Ecosse en 1724. En 1740, il se rendit en Amérique pour y réparer les fortifications des places de guerre appartenant aux colonies anglaises. Bruce a écrit la relation de ses voyages sous le titre de : *Memoirs of P.-H. Bruce, containing an account of his travels in Germany, Russia, Tartary, Turkey, the New-Indies* (Londres, 1782).

BRUCE (Jacques), voyageur écossais, célèbre par ses courses en Abyssinie, né en 1730, à Kinnaird, mort en 1794. Il descendait, dit-on, par les femmes, des anciens rois d'Ecosse. Il étudia d'abord le droit, puis les beaux-arts, se livra enfin au commerce et amassa une fortune considérable. Désespéré par la mort de sa femme, il chercha une consolation à sa douleur dans l'agitation des voyages, visita d'abord l'Espagne, où il ne put obtenir du gouvernement l'autorisation de publier les nombreux manuscrits arabes ensevelis à l'Escurial, et revint à Londres se préparer à ses vastes pérégrinations par l'étude des langues orientales et de l'éthiopien. Lord Halifax lui ayant proposé d'aller à la recherche des sources du Nil, il accepta avec empressement, fut nommé consul à Alger en 1763, mais ne se mit définitivement en route qu'en 1768, visita d'abord Tunis, Tripoli, Rhodes, Chypre, la Syrie, fit dessiner les ruines de Palmyre et de Balbeck par un artiste italien qui l'accompagnait, parcourut l'Egypte, pénétra en Abyssinie, explora les ruines d'Axum, atteignit Gondar, séjour du roi, fut reçu avec empressement et commanda même des corps de cavalerie noire. Il séjourna quatre années en Abyssinie, pendant lesquelles il parcourut le pays en tous sens, visita ce qu'il crut être les sources du Nil et ce qui n'était en réalité que les sources du Nil abyssin, le *Bahr-el-Azrek* ou fleuve Bleu (déjà découvertes par le P. Paez). Il voyagea également en Nubie, où il courut de grands dangers, revint en Egypte, dont il explora de nouveau les ruines, et regagna sa patrie en 1772. D'avides héritiers, le croyant mort, s'étaient emparés de ses biens; par dépit, et pour punir sa famille, il se remaria, mais devint encore veuf en 1784, et vécut depuis dans la retraite, entièrement livré à la rédaction de son *Voyage*, qu'il publia en 1790, et qui fut peu après traduit en français par Castéra. Bruce a beaucoup contribué à faire connaître l'Abyssinie, surtout en ce qui touche l'histoire naturelle. Beaucoup de détails de sa relation ont été en son temps taxés de romanesques; mais plusieurs voyageurs, MM. Combes et Tamisier, M. Léon de Laborde, ont depuis confirmé une partie de ses assertions.

BRUCE (Michel), poëte élégiaque écossais, né à Kinnawood en 1746, mort en 1767. Pauvre, maladif, forcé pour vivre de se faire maître d'école, Michel Bruce a laissé dans ses vers l'empreinte profonde de ses tristesses. Ses œuvres, pleines d'une mélancolie pénétrante, ont été publiées à Edimbourg en 1770. On cite, comme ses deux meilleurs morceaux : *Loch-Leven*, poëme qui est un modèle de tableau descriptif, et son *Elégie sur le printemps*, qui fut pour lui le chant du cygne.

BRUCE (Jean), philosophe et économiste écossais, né en 1744, mort en 1826. Descendant de la famille royale des Bruce et possesseur d'une belle fortune, il fut néanmoins professeur de philosophie à l'université d'Edimbourg; puis, lorsque son protecteur lord Melville fut à la tête des affaires, il devint successivement archiviste des papiers d'Ecosse, historiographe des Indes orientales, etc.; enfin membre du parlement. Ses principaux ouvrages, écrits en anglais, sont : *Premiers principes de philosophie* (1780, in-8°); *Eléments de la science de l'éthique* (1786); *Aperçu historique sur les plans du gouvernement britannique dans l'Inde, etc.* (1793); *Annales des compagnies des Indes depuis leur établissement en* 1600, *etc.* (1797, 3 vol. in-8°), etc.

BRUCE (John), historiographe et archéologue anglais, né à Londres en 1802, d'une famille écossaise. Il a exercé la profession de jurisconsulte jusqu'en 1840, a été trésorier et directeur de la Société des antiquaires, et a dirigé, pendant quelques années, le *Gentleman's magazine*. M. Bruce a édité une foule de mémoires et de documents historiques, pour la Camden society : la *Restauration d'Edouard IV* (1838); les *Annales du règne d'Elisabeth*, d'Hayward (1839); *Correspondance de Leicester* (1843); *Notes sur le Long parlement*, de Verney (1844); *Lettres d'Elisabeth et de Jacques VI* (1849); *Papiers de Verney jusqu'en* 1639 (1852); *Charles I[er] en* 1646 (1855); *Correspondance de Jacques VI, d'Ecosse, etc.* (1861); — pour l'Ashmolean society du Berkshire : *Bienfaits de l'archevêque Laud* (1841); — pour la Société Parker : *Œuvres de Roger Hutchinson* (1841), et *Correspondance de l'archevêque Parker* (1853). M. Bruce s'occupe actuellement d'un recueil des *Papiers d'Etat du règne de Charles I[er]*, et en a publié quatre volumes. Ce travail, entrepris sous les auspices du gouvernement anglais, abonde en documents qui font connaître des faits complétement nouveaux sur les hommes les plus célèbres de cette époque. On y trouve les pièces officielles relatives à la fameuse taxe des vaisseaux, taxe qui joue un si grand rôle dans l'histoire de la révolution d'Angleterre. M. Bruce a écrit dans les revues périodiques : l'*Edinburgh review*, le *Gentleman's magazine*, etc. La Société des antiquaires l'a nommé en 1861 curateur du *Soane's museum*.

BRUCE (Frédéric-William-Adolphe), diplomate anglais, né en 1814. Fils du comte Elgin, il entra dans la diplomatie, et, après avoir accompagné lord Ashburton aux Etats-Unis, il fut nommé successivement secrétaire du gouvernement à Hong-Kong (1844); puis consul général en Bolivie (1847), dans l'Uruguay (1851), et en Egypte (1853). Six ans plus tard, il accompagnait en Chine lord Elgin, son frère; prenait part à la conclusion du traité de Tien-Tsin, qu'il porta à Londres pour être ratifié; puis il retourna en Chine en qualité de ministre à Pékin. Bientôt après, les hostilités recommencèrent entre le gouvernement chinois et la France et l'Angleterre, représentées par le baron Gros et lord Elgin. Un nouveau traité ayant été conclu à Pékin en 1860, le diplomate anglais revint en Europe, après avoir laissé à M. Bruce ses pleins pouvoirs. Celui-ci fit, en 1861, son entrée solennelle à Pékin, et régla avec le prince Kong les arrangements nécessaires pour fixer définitivement la situation et les droits des Européens dans l'empire chinois.

BRUCÉE s. f. (bru-sé — de *Bruce*, voyageur anglais). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rutacées et de la tribu des zanthoxylées, comprenant un petit nombre d'espèces, qui croissent dans les régions tropicales de l'Afrique, de l'Asie et de la Polynésie : *La* brucée *antidyssentérique passe pour un excellent spécifique contre la diarrhée. Les* brucées *sont remarquables par leur amertume.* (Ad. de Jussieu.)

BRUCELLES s. f. pl. (bru-cè-le). Techn. Petite pince dont les bras font ressort, et qui sert à saisir les objets trop petits pour être saisis à la main.

BRUCHE s. f. (bru-che — du gr. *bruchô*, je ronge). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, voisins des charançons, et comprenant un grand nombre d'espèces (cent quarante, d'après quelques auteurs), disséminées dans la plupart des régions du globe, et surtout dans les contrées chaudes, où elles exercent de grands ravages : *Les* bruches *sont peu répandues dans les pays du nord.* (Duponchel.) *Dans les contrées méridionales, les ravages occasionnés par les* bruches *sont quelquefois incalculables.* (Duponchel.)

— **Encycl.** Les *bruches* sont, en général, de très-petits insectes, qui, à l'état parfait, se trouvent sur les fleurs, mais dont les larves vivent dans l'intérieur des graines, notamment de celles de la famille des légumineuses. La plus commune est la *bruche* des pois, ainsi nommée parce qu'elle se jette de préférence sur cette plante, bien qu'elle attaque aussi les fèves et les lentilles. La femelle pond au printemps; elle dépose ses œufs sur les gousses des pois; la larve qui en sort perce cette gousse, s'introduit dans une graine, dont elle ronge peu à peu la substance, et s'y transforme en nymphe. Elle attaque également les pois secs renfermés dans les greniers, et y pullule avec une rapidité prodigieuse. En général, les variétés très-hâtives ou très-tardives n'en sont pas atteintes. L'enveloppe des pois attaqués ne manifeste en aucune manière la présence des larves. Ces pois paraissent aussi sains que les autres, les larves, tant qu'elles sont renfermées, ayant la précaution de ne pas percer l'enveloppe, mais seulement de l'amincir sur un point de manière qu'elle puisse facilement être perforée par l'insecte parfait, à sa sortie. Les pois ainsi rongés sont rarement bons pour le semis, car les *bruches* rongent de préférence le germe, qui, dans les pois secs surtout, est plus tendre et plus sucré. Quand ils ne sont pas trop infestés, on peut les manger sans danger, mais non sans répugnance. Le moyen le plus pratique de préserver la récolte, au moins en partie, consiste à mélanger les pois avec du sable, de la cendre, de la sciure de bois, etc., qui, en isolant les grains attaqués, empêchent les *bruches* de s'accoupler et par suite de pondre.

BRUCHE (la), rivière de France, prend sa source au village de Bourg-Bruche, arrond. de Saint-Dié (Vosges), arrose Schirmeck, entre dans le département du Bas-Rhin, passe à Molsheim et Soultz, alimente le canal de la Bruche, et se jette dans l'Ill à 3 kilom. au-dessus de Strasbourg, après un cours de 70 kilom. ‖ Le canal qui porte le même nom, exécuté en 1681, d'après les plans de Vauban, commence à Soultz, se dirige parallèlement à la Bruche, et débouche dans l'Ill, près de l'embouchure du canal du Rhône au Rhin. Longueur, 20 kilom.; pente, 28 m. 21, rachetée par 12 écluses.

BRUCHÈLE s. f. (bru-chè-le — dimin. de *bruche*). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons, plus connu sous le nom d'urodon.

— s. f. pl. Petit groupe d'insectes coléoptères, de la famille des charançons, ayant pour type le genre bruche : *Les larves des* bruchèles *se nourrissent de graines.* (Duponchel.)

BRUCHER ou **AUBRY OLLIVIER**, mécanicien du XVI[e] siècle, inventa, vers 1550, le monnayage au moulin ou balancier, qui fut repris et perfectionné sous Louis XIV par Varin, en 1645. Ce procédé avait été abandonné pour le monnayage au marteau, en 1585.

BRUCHIDE adj. (bru-chi-de — de *bruche*, et du gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à la bruche.

— s. f. pl. Syn. de bruchèles.

BRUCHIE s. f. (bru-chî — de *Bruch*, botaniste bavarois). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des mousses, comprenant trois espèces, dont une croît dans les Vosges.

BRUCHION ou **BRUCHIUM**, nom du principal quartier de l'ancienne Alexandrie d'Egypte, occupant la partie orientale de la ville, bordant le Grand-Port, et séparé des autres quartiers par une enceinte particulière. Strabon, qui visita Alexandrie vingt-quatre ans av. J.-C., nous a laissé des détails très-circonstanciés sur la ville des Ptolémées. D'après cet écrivain, c'est dans le Bruchion que se trouvait le plus grand nombre de palais, de temples, de monuments de toute espèce, dont les successeurs d'Alexandre avaient rempli leur capitale; là aussi s'élevait la fameuse bibliothèque. Ce somptueux quartier eut beaucoup à souffrir durant le siége que César y soutint, lorsque, poursuivant Pompée en Egypte, le vainqueur de Pharsale fut retenu pendant sept mois par les séductions de Cléopâtre, et fut attaqué par les partisans de Ptolémée, qu'il avait évincé du trône. V. Alexandrie.

BRUCHSAL, ville du grand-duché de Bade, ch.-l. du bailliage de même nom, dans le cercle du Rhin moyen, sur le Salzbach, à 20 kilom. N.-E. de Carlsruhe; 8,000 hab. École de jeunes aveugles; haras grand-ducal. Beau château, ancienne résidence des évêques princiers de Spire.

BRUCINE s. f. (bru-si-ne). Chim. Alcali végétal que l'on extrait particulièrement de la noix vomique.

— **Encycl.** La *brucine*, $C^{46}H^{26}Az^{2}O^{8}$ + 8 aq, cristallise en prismes droits à base rhombe. Elle est peu soluble dans l'eau, facilement soluble dans l'alcool, insoluble dans l'éther. L'acide azotique la colore en rouge de sang. Sous l'action prolongée de ce même acide, la *brucine* donne naissance à de l'azotite de méthyle.

Cet alcaloïde appartient à la famille des strichnées; il accompagne d'ordinaire la strichnine, et on les trouve à l'état de lactate, principalement dans la fève de saint Ignace (*strychnos Ignatia*), dans le bois de couleuvre (*strychnos colubrina*), et dans la noix vomique (*strychnos vomica*). C'est ordinairement de la noix vomique que l'on extrait la *brucine*. A cet effet, on fait bouillir de la noix vomique en poudre avec de l'eau acidulée par un dixième d'acide sulfurique; on filtre et on précipite la liqueur par la chaux. Le précipité est un mélange de strychnine et de *brucine*. On le reprend par l'alcool, qui, par l'évaporation, laisse cristalliser le premier de ces deux alcaloïdes, et retient l'autre en dissolution.

La *brucine* est un poison violent, moins redoutable cependant que la strychnine.

BRUCIOLI ou **BRUCCIOLI** (Antoine), littérateur italien, né à Florence vers la fin du XVe siècle. Compromis dans une conjuration formée contre le cardinal Jules de Médicis, qui gouvernait Florence au nom de Léon X, Brucioli se vit contraint de chercher son salut dans la fuite (1522). Il était depuis cinq ans en France lorsque, en 1527, une révolution ayant chassé les Médicis de Florence, il put revenir dans sa ville natale. Imbu des idées réformatrices qui commençaient à agiter l'Europe, Brucioli attaqua ouvertement les moines et le clergé, fut jeté en prison comme hérétique, puis exilé. Il alla se fixer alors à Venise, avec ses frères, qui étaient imprimeurs. Ses principaux ouvrages sont: la *Bible traduite en langue toscane* (1532, in-fol.), avec des commentaires d'une grande hardiesse, et qui firent ranger cette traduction parmi les livres hérétiques; *i Dialoghi della morale filosofia* (1528, in-8o); *i Dialoghi faceti* (1535, in-4o), et des traductions de la *Rhétorique* de Cicéron (1538), de la *Politique* d'Aristote (1547), de la *Physique* du même (1551), etc.

BRUCIQUE adj. (bru-si-ke — rad. *brucine*). Chim. Se dit des sels à base de brucine.

BRUCITE s. f. (bru-ci-te — de *Bruce*, nom d'homme). Minér. Nom donné, en l'honneur du minéralogiste Bruce, à trois substances différentes, savoir: à la zincite, ou zinc oxydé manganésifère; à l'hydrate de magnésie, ou talc hydraté; à la condrolite, ou fluosilicate de magnésie.

— **Encycl.** La *brucite* (oxyde de zinc manganésifère) se présente en petits cristaux plus ou moins rougeâtres, appartenant au système rhomboédrique. Berzélius a émis l'opinion que l'oxyde de manganèse ne joue pas, à proprement parler, de rôle chimique dans la *brucite*, mais y est à l'état de mélange accidentel; or, cette opinion a été confirmée par la découverte de cristaux de *brucite* ne contenant guère plus de 7 pour 100 d'oxyde de manganèse. La densité de ce minéral est égale à 5,4; on représente sa dureté par le nombre de 4,5. On la trouve en petites lamelles interposées entre des cristaux de franklinite, à Franklin, à Sparta et à Sterling, dans les Etats-Unis.

La *brucite* (hydrate de magnésie) existe en veinules blanches dans les roches serpentineuses d'un certain nombre de localités. Elle est ordinairement incolore, mais le mélange de matières étrangères la fait passer au gris proprement dit ou au gris verdâtre. Elle est formée, sur 100 parties, de 70 parties de magnésie et 30 d'eau; sa densité est égale à 2,3, et sa dureté à 1,5. On l'a observée tantôt en masses fibreuses, et tantôt cristallisée en tables hexagonales, appartenant au système rhomboédrique. Les lieux où on l'observe le plus communément sont: Hoboken, dans le New-Jersey, aux Etats-Unis; Swinaness, dans l'île d'Unst, l'une des Shetland, et Pyschminsk, près de Beresof, dans les monts Ourals.

Enfin la *brucite* (fluosilicate de magnésie) se présente ordinairement sous la forme de grains arrondis, jaunes ou brunâtres, et quelquefois grisâtres ou verdâtres. Ces grains, disséminés dans les calcaires saccharoïdes, offrent une structure lamellaire. On l'a aussi observée, mais bien rarement, en cristaux imparfaits, que l'on rapporte au système du prisme droit rhomboïdal. Elle se rencontre à Sparta et à Newton, dans le New-Jersey, aux Etats-Unis; à Arendal, en Norwége; à Aker, en Sudermanie; à Orijawi; à Parga, et à Ersby, en Finlande; enfin à Boden, près de Marienberg, en Saxe.

BRUCK, bourg de Bavière, dans la province de la haute Bavière, ch.-l. du district de son nom, sur l'Amper, à 24 kilom. N.-O. de Munich; 1,295 hab. Aux environs, dans l'ancienne abbaye de Fürstenfeld, hôtel d'invalides et manufactures d'armes. ‖ Ville de l'empire d'Autriche, dans l'archiduché d'Autriche, gouvernement, cercle et à 32 kilom. S.-E. de Vienne, sur la Leitha; 2,620 hab. Fabrication de machines à filer; beau château. ‖ Ville de Prusse, province de Brandebourg, régence et à 25 kilom. S.-O. de Potsdam; 2,000 hab. Récolte de lin et de houblon; brasseries, fabriques de draps et de toiles. ‖ Ville de Suisse. V. BRUGG.

BRUCK-SUR-LA-MUHR, ville de l'empire d'Autriche, dans la Styrie, gouvernement et à 35 kilom. N.-O. de Grætz, chef-lieu du cercle de Bruck; 2,500 hab. Commerce actif. Fabrication de quincaillerie, taillanderie et ferronnerie; exploitation de gypse.

BRUCK (Charles-Louis, baron DE), homme d'Etat allemand, né à Elberfeld en 1798, mort en 1860. Il servit d'abord comme officier dans l'armée prussienne et fit, en cette qualité, les campagnes de 1814 et de 1815. Le peu d'espérance que la paix laissait à la carrière des armes détourna d'un autre côté l'ambition du jeune de Bruck. Il se rendit à Trieste, où plusieurs de ses parents occupaient dans le haut commerce des positions honorables. Par leur entremise, M. de Bruck devint secrétaire d'une compagnie d'assurances. Cette compagnie ayant fait faillite, M. de Bruck conçut le projet de fusionner toutes les petites entreprises d'assurances dans une vaste et puissante compagnie. Ce projet fut mené à bonne fin, et l'association qui en est sortie est connue depuis longtemps sous le nom de *Lloyd autrichien*. M. de Metternich, comprenant les avantages qu'une société semblable pourrait procurer au commerce autrichien, en lui rendant dans le Levant les débouchés que la fermeture du Danube imposée à la Turquie par le traité d'Andrinople lui avait fait perdre, aida le *Lloyd* par des subventions à construire sa flotte à vapeur et lui concéda divers priviléges.

M. de Bruck resta à la tête du *Lloyd* jusqu'en 1848. Il fut alors nommé représentant de Trieste au parlement de Francfort, puis plénipotentiaire d'Autriche auprès du vicaire de l'Empire. En 1849, M. de Bruck était appelé au ministère du commerce et des travaux publics. Dans la même année, il fut envoyé en Sardaigne comme ambassadeur extraordinaire, avec mission spéciale de conclure la paix entre les deux pays. Revenu à Vienne, il se consacra exclusivement aux travaux de son département, entreprit de vigoureuses réformes, se fit l'avocat de la réduction des dépenses, ce qui le mit en lutte avec ses collègues, notamment avec le ministre de la guerre, et le força à donner sa démission. En 1853, M. de Bruck fut nommé internonce et ministre plénipotentiaire à Constantinople. Il y mena à bonne fin plusieurs actes diplomatiques très-importants, tant au point de vue politique qu'au point de vue commercial. En 1855, il fut appelé au ministère des finances. Sous son administration, l'industrie des chemins de fer reçut une grande impulsion. Il créa des chambres de commerce et des lignes télégraphiques, améliora le système postal, jeta les bases d'un droit maritime autrichien et poursuivit activement l'adoption d'un projet d'union commerciale entre l'Autriche et le reste de l'Allemagne; mais sa gestion financière ne fut honorable ni pour le pays ni pour lui. En 1858, M. de Bruck émit en secret un emprunt qu'il n'avait pu négocier. Impliqué, après la guerre d'Italie (1859), dans une accusation de malversations commises par plusieurs fournisseurs de l'armée, M. de Bruck fut contraint de donner sa démission, et, la nuit suivante, il se suicida dans son hôtel.

BRUCKENAU, ville de Bavière, province de la basse Franconie, sur la Sinn, à 65 kilom. N.-O. de Wurtzbourg; 1,800 hab. Château, résidence royale d'été. A 2 kilomètres, bains d'eaux minérales les plus fréquentés du royaume. Ces eaux, froides, carbonatées, calcaires et magnésiennes, ferrugineuses et gazeuses, connues dès le XVIIIe siècle; émergent des failles d'un banc de grès rouge par trois sources. Leur densité est de 1,00609, et leur température de 10o.

BRUCKENTHALIE s. f. (bru-kain-ta-lî — de *Bruckenthal*, n. pr.). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des éricinées, créé aux dépens des bruyères, et comprenant une seule espèce, qui croît dans les régions orientales du midi de l'Europe.

BRUCKER (Jean-Jacques), célèbre érudit et philosophe allemand, né à Augsbourg en 1696, mort dans la même ville en 1770. Après avoir fait de brillantes études à Iéna, il devint pasteur de l'Eglise réformée et se voua provisoirement à la prédication, où il obtint des succès. Ses travaux et ses instincts naturels l'attiraient d'ailleurs d'un autre côté. Il entra résolûment dans cette voie nouvelle par divers ouvrages qui préparèrent la grande œuvre de sa vie: *Historia critica philosophiæ a mundi incunabulis ad nostram usque ætatem deducta* (Leipzig, 1741-1744, 5 vol. in-4o, réimprimés avec un 6e vol. en 1767, Leipzig). Cet ouvrage plaça l'auteur au premier rang parmi les savants et les philosophes du XVIIIe siècle en Allemagne, et c'était justice. « Brucker, dit M. Cousin (*Introduction à l'histoire de la philosophie*, XIIe leçon), est le représentant du premier mouvement de la philosophie moderne dans l'histoire de la philosophie. Le mérite éminent que présente, dès le premier abord, le grand ouvrage de Brucker, c'est d'être complet. L'*Historia critica philosophiæ* commence presque avec le monde et le genre humain, et ne se termine qu'aux derniers jours de la vie de l'historien. C'est merveille que le soin avec lequel Brucker a recherché les premières traces de la philosophie: il commence au déluge, d'où résulte *Philosophia diluviana*; il a même essayé de remonter au delà, d'où résulte *Philosophia antediluviana*. La jeune Amérique n'a pas échappé non plus aux regards attentifs de Brucker; il cherche dans ses parties les plus barbares des vestiges philosophiques. On ne saurait avoir plus de respect pour la raison, pour la philosophie, pour l'humanité, et, à ce titre, Brucker mérite aussi le respect de tout ami de l'humanité et de la philosophie. » Le jugement de M. Cousin est peut-être empreint de trop de bienveillance. Il flaire un père de l'éclectisme dans Brucker, et il lui sait gré de cette intimité avec sa pensée personnelle. M. Cousin continue: « Il a abordé, parcouru, exposé tous les systèmes et tous les siècles. Et il ne s'agit pas ici de quelques aperçus superficiels; l'érudition consciencieuse de Brucker a tout approfondi. Brucker a lu avec le plus grand soin tous les ouvrages dont il parle, ou, quand il n'a pu s'en procurer quelques-uns, ce qui était inévitable, il n'en parle que sur des renseignements précis, avec des autorités qu'il a soin d'énumérer, afin de ne pas induire en erreur. Brucker est certainement un des hommes les plus savants de son temps. Son impartialité n'est pas moindre que son érudition. » En effet, Brucker donne des extraits de chaque doctrine, afin de la montrer sous son véritable jour; il la divise, la subdivise, note chaque point remarquable. C'est, en un mot, un homme que l'on gagne à consulter; mais la hauteur de son esprit est loin d'égaler son érudition. A force d'errer parmi les systèmes et de les commenter en détail, il est devenu comme un botaniste qui analyse les organes des plantes avec une indifférence complète sur l'utilité possible des plantes elles-mêmes. Encore une fois, la lecture de l'ouvrage est utile; mais on y perd des convictions personnelles, et on devient éclectique, c'est-à-dire savant en matière philosophique, qualité qui n'équivaut nullement à celle de philosophe. La méthode est un des principaux mérites de Brucker; il suit dans ses études un ordre strictement chronologique. C'est l'ordre qui a eu lieu, et c'est le seul réel, car l'ordre artificiel établi par d'autres historiens, qui suivent le développement d'un système en négligeant ceux qui vivent à côté, ne répond point à la vérité. La vérité exige qu'on indique les situations, et surtout qu'on mette en relief l'influence réciproque des doctrines opposées. D'autre part, Brucker était trop savant pour se décider à faire autre chose qu'exposer des systèmes sans les juger. « Les vices de l'ouvrage de Brucker, dit M. Cousin, tiennent à ses meilleures qualités. Il est complet, mais il l'est avec trop de luxe... Il remonte avant le déluge, et il se perd dans les recherches les plus minutieuses sur ce qu'il appelle *philosophia barbarica* et *philosophia exotica*. De là, il arrive que, quoiqu'il ait séparé la philosophie de la théologie, le désir d'être complet le conduit quelquefois à oublier la sévérité de cette division. En effet, s'il y a un peu de philosophie dans l'humanité naissante, il y a beaucoup plus de religion et de mythologie, et le savant Brucker, qui ne mêle jamais ces deux choses dans le corps de l'histoire, les confond à son origine. Il raconte les mythes de la Perse, de la Chaldée et de la Syrie, qu'il donne pour des systèmes philosophiques. » Il manque aussi de critique. Son érudition est sans bornes, mais il ne discute pas; il rend compte des légendes et des traditions sans savoir faire la part de la vérité et celle de l'imagination des auteurs qu'il consulte. Il lui arrive de ne pas comprendre ce qu'il dit et de mettre l'une à côté de l'autre des théories dont il n'entrevoit ni les liens ni la communauté d'origine. C'est une manœuvre de plume qui inventorie le passé, souvent sans en posséder l'intelligence; il n'en est pas moins le père de l'histoire de la philosophie, et son importance relève de ce fait. On a de lui, avant la publication de son *Histoire*, et comme préliminaires à cette œuvre: 1o *Tentamen introductionis in historiam doctrinæ de ideis* (1719, in-4o); 2o *Historia philosophica doctrinæ de ideis* (Augsbourg, 1723, in-8o); 3o *Otium vindelicum sive Meletematum historico-philosophicorum triga* (Augsbourg, 1731, in-8o); 4o *Histoire de la philosophie païenne*, de Lévêque de Burigny (La Haye, 1725, 2 vol. in-12). Depuis sa grande histoire, qu'il a résumée lui-même sous le titre de: *Institutiones historiæ philosophiæ*, à l'usage des écoles (Leipzig, 1747, in-8o), on possède encore de Brucker: 1o *Pinacotheca scriptorum nostra ætate litteris illustrium* (Augsbourg, 1741-1755, 10 fascicules in-fol.); 2o *Monument élevé en l'honneur de l'érudition allemande*, ou *Vies des savants allemands qui ont vécu aux* XVe, XVIe *et* XVIIe *siècles, avec leurs portraits* (Augsbourg, 1745-1749, 5 fascicules in-fol., en allemand); 3o *Questions sur l'histoire de la philosophie depuis le commencement du monde jusqu'à la naissance de Jésus-Christ* (Ulm, 1731-1736, 7 vol. in-12); outre une *Vie de Wolf* en latin (Augsbourg, 1739, in-4o); des *Mélanges de philosophie de l'histoire*, également en latin (Augsbourg, 1748, in-8o), et une édition de la Bible avec des commentaires (Leipzig, 1758-1770, 6 vol. in-fol.).

BRUCKER (Jean-Henri), historien et philologue suisse, né à Bâle en 1725, mort en 1754. Il fut professeur d'histoire et bibliothécaire dans sa ville natale. Ses principaux ouvrages, où l'on trouve une érudition réelle, sont: *Observationes philologicæ circa causas obscuritatis in scriptoribus græcis* (Bâle, 1744, in-4o); *Scriptores rerum Basileensium minores* (Bâle, 1752, in-8o).

BRUCKER (Raymond), romancier et littérateur français, né à Compiègne vers 1805. Les romans qu'il a publiés sous le pseudonyme de **Michel Raymond** ont été écrits en collaboration avec son ami Michel Masson. On connaît surtout de lui: le *Maçon* (1828); les *Intimes* (1831); les *Sept péchés capitaux* (1833); *Un secret* (1835); *Mensonge* (1837); *Maria* (1840); le *Scandale* (1841), etc. Il a donné aussi, dans un grand nombre de recueils littéraires, des nouvelles et autres travaux, sous une foule de pseudonymes: *Champercier*, *Duvernay*, *Ch. Dupuy*, *Olibrius*, etc.

BRUCKMANN (François-Ernest), naturaliste et médecin allemand, né à Marienthal en 1697, mort à Wolfenbüttel en 1753. Il exerça la médecine à Brunswick, à Helmstædt et à Wolfenbüttel, s'adonna d'une façon toute particulière à l'étude de la botanique et de la minéralogie et fit, en Allemagne et en Hongrie (1723), un voyage pendant lequel il se forma une belle collection de minéraux et de plantes. Outre un grand nombre de dissertations et de traductions latines d'ouvrages italiens, Bruckmann a laissé de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Specimen botanicum exhibens fungos subterraneos* (1720, in-4o); *Relatio historico-physico-medica de cerevisia Regio-Lothariensi* (1722, in-4o); *Catalogus exhibens appelationes et denominationes omnium potus generum, etc.* (1722, in-4o; *Historia naturalis curiosa lapidis* τοῦ ἀσβεσ-τοῦ, *etc.* (1727); *Bibliotheca numismatica* (1729); *Bibliotheca universalis* (1743); *Epistolæ itinerariæ* (1742-1750, 3 vol. in-4o).

BRUCKNER ou **BRUKNER** (Isaac), géomètre et mécanicien suisse, né à Bâle en 1686, mort en 1762. Après avoir passé plusieurs années à Paris pour y compléter ses études spéciales, il se rendit à Saint-Pétersbourg (1723), où, pendant seize ans, il occupa la charge de mécanicien de l'Académie; puis il parcourut la Hollande, l'Angleterre et la Prusse, revint à Paris (1750), s'occupa de construire une machine destinée à déterminer les longitudes, et enfin retourna dans sa ville natale (1752), où il fit des cours publics de géographie. Brucker a publié: *Mémoire sur l'usage et la division du globe terrestre* (1722); *Description d'un cadran solaire universel* (1735); *Tables des longitudes et des latitudes des principaux lieux* (1752), etc. — Son neveu, Daniel BRUCKNER, mort en 1785, a continué la *Chronique bâloise* de Wursteisen (Bâle, 1765-1779, 3 vol. in-fol.) et a été un des principaux rédacteurs du *Recueil statistique du canton de Bâle*.

BRUCKNER (Frédéric-Auguste), homme politique, né à Strasbourg en 1814. Il était capitaine d'artillerie en 1848 et fut nommé représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée constituante et à la Législative. Il siégea à l'extrême gauche, soutint avec autant de constance que d'énergie les institutions républicaines et fut proscrit après le coup d'Etat du 2 décembre, en même temps que rayé des contrôles de l'armée. Il se réfugia alors à Liége, où il vécut en donnant des leçons de mathématiques.

BRUCOMAGUS, nom latin de BRUMATH, ou BRUMPT.

BRUCTÈRES, grande tribu germanique qui habitait les bords de la rivière Amasia, aujourd'hui Ems. Les Allemands se sont beaucoup préoccupés de ce peuple, par un sentiment de patriotisme assez compréhensible. Aussi les meilleures monographies qui en ont été faites ont-elles paru de l'autre côté du Rhin. Nous citerons, entre autres, *Die Wohnsitze der Bructerer*, par Middendorf, et *Das Land und Volk der Bructerer*, par Ledebus. Le premier écrivain de l'antiquité qui parle des Bructères est Strabon, qui nous apprend qu'ils furent soumis par Drusus. Les Bructères se divisaient en petits et grands Bructères; le territoire des premiers était arrosé par la Lupia (de nos jours la Lippe). Il paraît qu'ils s'étendaient jusqu'à la forêt Hercynienne. Soumis par Tibère, à ce qu'affirme Velleius Paterculus, ils n'en semblent pas moins avoir pris une part active au célèbre désastre essuyé par les Romains à Teutoburg, car nous savons positivement, par le rapport de Tacite, qu'ils reçurent une des aigles enlevées aux légions exterminées. Tacite dit que les Bructères furent détruits par d'autres peuples germaniques; cependant ils apparaissent plus tard comme alliés des Francs. La prophétesse Velléda, qui entraîna les Germains dans le parti de Civilis, en 69 après J.-C., était de la nation des Bructères.

BRUCTERUS MONS, nom latin du BROCKEN.

BRUDENELL (sir Robert), jurisconsulte anglais, mort vers 1535, descendait de ce William de Bredenkell ou Brudenell, qui possédait d'immenses propriétés dans les comtés d'Oxford et de Northampton. Il fut nommé juge du banc du roi dans la vingt-deuxième année du règne de Henri VII, et, en 1520, élevé à la dignité de lord-chief de la justice. Il laissa en mourant une grande réputation d'habileté, de sagesse et de probité. Il fut un des ancêtres des Brudenell, comtes de Cardigan, dont le quatrième fut fait par George II duc de Montaigu.

BRUDZEWSKI (Albert), astronome polo-

nais, né en 1445 à Brudzewo, dans le palatinat de Sandomir, mort en 1497 à Wilna, s'adonna spécialement à l'étude de la physique et des mathématiques, sous la direction de Michel de Breslau et de Jean de Glogau, deux des plus savants professeurs de l'époque. Reçu, en 1474, docteur de l'université de Cracovie, il fut, la même année, appelé à y occuper une chaire d'astronomie, et se distingua bientôt parmi les maîtres dont les savantes leçons attiraient dans cette ville une foule d'élèves étrangers. Il devint, en 1482, doyen de l'université et professeur de mathématiques au collége mineur de Cracovie. Pendant onze ans, il y vit se presser autour de lui une foule studieuse et attentive, au milieu de laquelle brillait entre tous Nicolas Copernic, dont la renommée devait un jour effacer celle de son maître.

Alexandre Jagellon, grand-duc de Lithuanie, l'attira ensuite auprès de lui et le combla des témoignages d'une véritable amitié, bienfaits dont Brudzewski ne jouit pas longtemps, car il mourut deux ans après, à l'âge de cinquante-deux ans. Il a laissé plusieurs ouvrages d'astronomie et un de théologie dont les manuscrits sont conservés à la bibliothèque Jagellon.

BRUE (André), administrateur français, qui vivait dans la seconde moitié du XVII^e siècle, fut envoyé en qualité de directeur et de commandant général pour la compagnie du Sénégal et d'Afrique, releva la colonie de l'état de dépérissement dans lequel elle était tombée, bâtit des forts, établit des comptoirs, et multiplia partout les effets de son intelligence et de son activité. Mais la versatilité des diverses compagnies qui l'employèrent l'empêcha de réaliser la plupart de ses desseins. La *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale*, publiée par le P. Labat, en 1729, a été écrite d'après ses mémoires.

BRUÉ (Etienne-Robert), géographe, né à Paris en 1786, mort en 1832. Il employa le premier le dessin sur cuivre pour la confection des cartes, et obtint, par ce procédé ingénieux, plus d'exactitude et de finesse dans les contours. Alexandre de Humboldt lui a confié l'exécution des cartes de son *Voyage en Amérique;* mais ce qui lui assure surtout une réputation durable, c'est son *Atlas universel*, composé de soixante-cinq cartes, publié d'abord en 1816, et amélioré successivement depuis. Malgré les reproches injustes du baron de Zach et les critiques de Malte-Brun, cet atlas est encore aujourd'hui classique. Il en existe une réduction en trente-six cartes.

BRUÉE s. f. (bru-é). Ancienne forme du mot BUÉE.

BRUÉE s. f. (bru-é). Bot. Genre de plantes, de la famille des artocarpées, comprenant un arbre du Bengale, peu connu.

BRUEGEL ou **BRUEGHEL** (les), peintres flamands. V. BREUGHEL.

BRUEGGEMANN. V. BRÜGGEMANN.

BRUEHL (Jean-Guillaume-Chrétien), médecin allemand, né à Weimar en 1757, mort en 1806. Il devint professeur de médecine à Marbourg en 1786, et directeur de la maison d'accouchements de la même ville en 1803. On a de lui : *Dissertatio de pabulo vitæ* (1781, in-4°), et *Programma de generaliori temperamentorum doctrina* (1794, in-4°).

BRUEIL (Guillaume DU), célèbre jurisconsulte français, né vers la fin du XIII^e siècle à Figeac en Quercy. Sa famille n'était pas noble, mais honorable et riche, et l'un de ses parents occupait le rang d'inspecteur provincial du Rouergue, dans l'ordre des cordeliers. La grande réputation que Guillaume du Brueil avait acquise dans la profession d'avocat lui fit trouver une femme riche et de noble maison : le 28 juillet 1319, il épousa Bel-Regard, seconde fille du chevalier Gualhard de Béral. Trois ans après son mariage, il était avocat du roi au parlement de Paris, et portait la parole dans une circonstance solennelle. Le roi d'Angleterre, Edouard II, avait cédé à son fils aîné, le prince de Galles, le duché d'Aquitaine et ses autres domaines de France. En conséquence, il envoya le jeune prince sur le continent, pour jurer hommage et fidélité au roi de France, seigneur et suzerain de ces pays. Une assemblée solennelle fut convoquée au château du bois de Vincennes. Le prince de Galles, accompagné de sa mère, Isabelle de France, et d'un nombreux cortége de barons anglais, se présenta devant Charles le Bel, qui le reçut entouré de sa cour, et assis sur un trône dans toute la pompe royale. Guillaume du Brueil eut l'honneur de prendre la parole au nom du noble vassal, et, dans un long discours, requit humblement le roi de recevoir le serment d'hommage et de fidélité qui lui était offert. Le rôle des avocats était très-important à cette époque, et souvent ils étaient appelés à prendre la parole dans des circonstances aussi solennelles. Quoique du Brueil fût parvenu à amasser une fortune considérable, ses dernières années ne furent pas heureuses; à la fin de sa laborieuse carrière, il se trouva sous le poids d'une accusation tellement grave que, retenu prisonnier dans l'enceinte de Paris, il était obligé, pour se rendre auprès du roi, de lui demander un sauf-conduit qui le garantît de toute *offense et molestation.* On a même retrouvé une charte par laquelle diverses personnes donnent quittance au trésorier du roi d'une somme de 70 livres, à elles allouées par la chambre des comptes de Paris, comme indemnité des dépenses qu'elles seront obligées de faire en allant dans cette ville *témoigner de la vérité devant le procureur du roi et à la face de l'Eglise, sur le fait de maître Guillaume du Brueil, jurisconsulte.* Quel était ce fait? Le parti clérical poursuivait-il le jurisconsulte qui, dans son *Stylus*, avait soutenu les libertés gallicanes? lui intentait-il une de ces accusations d'hérésie, si terribles à cette époque? On ne sait ni la cause ni le résultat du procès. Du Brueil mourut vers l'année 1345, échappant peut-être par là aux suites de l'accusation qu'on lui avait intentée.

Le nom de Guillaume du Brueil serait oublié, comme celui de la plupart des avocats de son époque, sans son ouvrage *Stylus parlamenti*, qui, durant plusieurs siècles, jouit d'une réputation méritée parmi les jurisconsultes. Le parlement, qui venait d'obtenir une organisation fixe et régulière, dut naturellement régulariser ses formes judiciaires. La défense des parties, qui jusqu'à ce jour avait été laissée à des procureurs avides ou à des défenseurs officieux, fut confiée aux avocats immatriculés. Dès lors, une jurisprudence se forma; la procédure acquit bien vite un tel développement que, sans une étude particulière, sans une connaissance approfondie de ses formalités, il fut impossible de diriger un procès. C'est ce que comprit du Brueil, et il composa son *Stylus parlamenti* pour l'utilité des plaideurs et l'enseignement des jeunes avocats. L'ouvrage embrasse toutes les formes en usage devant le parlement, et prévoit tous les cas possibles. Le premier chapitre est relatif à la profession d'avocat; parlant à ses jeunes confrères, du Brueil leur dit : « O avocat, dans l'expédition des affaires, donne à ceux qui payent préférence sur ceux qui ne payent pas, surtout lorsqu'ils sont dignes de confiance. N'accorde pas ton attention aux clients, et ne te prête pas volontiers à voir les pièces du procès jusqu'à ce que tu sois sûr de ton salaire. » Ce conseil fait peu d'honneur aux sentiments de celui qui le donne, et si quelques-uns de nos avocats le prennent pour règle de leur conduite, ils ont au moins la pudeur de ne pas s'en vanter; nous en connaissons, d'ailleurs, qui se font de leur profession une idée plus haute. L'auteur du *Stylus* passe ensuite en revue les causes de diverses natures et les diverses juridictions. Les chapitres les plus curieux, au point de vue historique, sont ceux qui traitent des fiefs, des causes concernant des personnes privilégiées, des cas royaux, de la haute, moyenne et basse justice; et enfin celui où il parle du duel judiciaire, qui avait encore à cette époque une existence légale. Dans le chapitre des exceptions se trouve une phrase qui montre que du Brueil était philosophe, et qui mérite d'être citée, parce qu'elle renferme une remarque qui n'a pas cessé d'être vraie. On sait que, jusqu'à l'établissement définitif du parlement, les parties devaient se défendre elles-mêmes, et que, pour le faire par procureur ou par *amparlier*, il était besoin d'une autorisation spéciale, appelée exception; du Brueil donne de cet usage une explication qui pourrait s'appliquer aux plaidoiries de tous les temps : « C'est avec raison, dit-il, que la coutume défend de plaider par procureur; car si la partie principale est un honnête homme, il rougira de soutenir une mauvaise cause; mais non pas son procureur, qui d'ordinaire n'est pas un homme des plus honnêtes, et qui souvent élargit avec facilité sa conscience. » Pendant plusieurs siècles, le *Stylus parlamenti* fut invoqué et commenté par les jurisconsultes et les avocats les plus célèbres, et aujourd'hui il est encore un des monuments les plus curieux de notre ancien droit.

BRUEIS. V. BRUEYS.

BRUEL (Joachim), en latin **Brulius**, théologien flamand, né à Vorst, mort en 1653. Religieux de l'ordre des augustins, il professa la philosophie et la théologie, se fit recevoir docteur à Bourges et fut, à deux reprises, provincial de son ordre. Nous citerons parmi ses ouvrages : *Breves resolutiones casuum apud regulares reservatorum* (1640); *Historiæ ordinis Eremitarum S. P. Augustini* (1651, in-fol.); *De sequestratione religiosorum* (1653); *Rerum morumque in regno Chinensi maxime notabilium historia* (1655, in-4°).

BRUEL (Jean-Antoine), écrivain pédagogique français, né vers le milieu du XVIII^e siècle. Il s'établit à Dresde, où il mourut dans un âge avancé. Il a publié, entre autres ouvrages d'éducation : *Tableaux nouveaux et historiques* (1781, in-8°); *Bibliothèque d'éducation et de langue française* (1798-1800, 6 vol. in-8°); *Dictionnaire portatif des gallicismes et des germanismes* (1806); *Panorama de la langue et de la littérature française* (1820), etc.

BRUEL (du). V. DUBRUEL.

BRUÈLE (Gauthier), médecin du XVI^e siècle. On a de lui un ouvrage intitulé : *Praxis medicinæ theorica et empirica, etc.* (Anvers, 1585, in-fol.), qui, de son temps, eut un très-grand succès.

BRUELOW. V. BRÜLOFF.

BRUENING (George-Florian-Henri), médecin allemand, né à Essen, en Westphalie, en 1734. Après avoir étudié la médecine à Leyde et à Londres, où il entra en relations avec Hunter et Douglas, il se fit recevoir docteur à Utrecht (1758), se fixa trois ans plus tard dans sa ville natale, reçut le titre de comte palatin, et devint médecin du prince de Hohenlohe. Ses principaux ouvrages sont : *Constitutio epidemica Essendiensis anni* 1769-1770 (Leipzig, 1771, in-8°); *Tractatus de ictero spasmodico* (1773).

BRUÈRE (Charles-Antoine LECLERC DE LA), littérateur français. V. LECLERC.

BRUEROI s. m. (bru-e-roi). Bruyère, terre inculte. ‖ Vieux mot.

BRUESME-D'AUFFE s. f. (bru-è-me-dô-fe. — Le mot *auffe* signifie sparte; *bruesme* a un sens particulier qui nous est inconnu). Mar. Nom que l'on donne sur la Méditerranée aux cordages en sparte.

BRUEYS (Charles), poëte provençal, né à Aix vers la fin du XVI^e siècle. On ne sait rien de certain sur sa vie. Il a laissé, sous le titre *Jardin deys musos provensalos, divisat in quatre partidos* (Aix, 1628, 2 vol. in-16), cinq comédies et des pièces de vers en langue provençale. On y trouve, dit Brunet, de la verve, de l'originalité, et bon nombre de plaisanteries risquées et plus que piquantes, qui se succèdent dans des dialogues rapides et au milieu de folles intrigues sans art.

BRUEYS (Augustin-David DE), auteur dramatique, né à Aix, en Provence, en 1640, mort en 1723 à Montpellier. Il était issu d'une ancienne famille du diocèse d'Uzès, anoblie par Louis XI en 1481. Son père, qui avait été directeur de la monnaie à Grenoble, revint en Provence, et éleva son fils dans le calvinisme. Brueys, après avoir été reçu avocat, se maria fort jeune, par amour, et eut plusieurs enfants. Son caractère inconstant le porta bientôt à négliger la jurisprudence pour la théologie. Il étudia la controverse et devint bientôt, grâce à une rare intelligence, un des plus fermes appuis du consistoire de Montpellier. Il publia, en 1681, des *Entretiens sur l'Eucharistie*, où il attaquait la *présence réelle*, et répondit à l'*Exposition de la doctrine de l'Eglise,* ouvrage publié par Bossuet, alors qu'il n'était encore qu'évêque de Condom. Le célèbre prélat, mettant de côté tout orgueil littéraire, eut l'habileté de chercher plutôt à toucher son adversaire qu'à le combattre. Il réussit pleinement, car il détermina Brueys à abjurer le calvinisme, en 1682. La même année, le nouveau converti écrivit l'*Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des protestants*, livre qu'il alla présenter au roi. Il se disposait cependant à retourner dans sa province, de peur d'être soupçonné de flatterie intéressée; mais Louis XIV s'opposa à son départ et lui dit : « Vous me ferez plaisir de rester à Paris, pour instruire les protestants et pour tâcher de les convertir, car ayant été dans leurs sentiments, vous savez mieux qu'un autre ce qu'il faut leur dire. » Brueys obéit, mais soit hasard, soit goût littéraire, il publia d'abord, en 1684, une paraphrase en prose de l'*Art poétique,* d'Horace. Devenu veuf quelque temps après, il embrassa l'état ecclésiastique en 1685, et reçut la tonsure des mains de Bossuet. Sa nouvelle profession lui inspira : la *Défense du culte extérieur de l'Eglise catholique* (1686); la *Réponse aux plaintes des protestants contre les moyens qu'on a employés pour leur réunion* (1686); la *Police du clergé de France* (1686); le *Traité de l'Eucharistie* (1686), et le *Traité de l'Eglise* (1687). Un critique dévot de l'époque raconte que, « pendant son séjour à Paris, Brueys fréquenta beaucoup la Comédie-Française, » et il ajoute : « Soit que son esprit fût naturellement porté à ce genre d'amusement, et qu'il cédât avec facilité au penchant de son esprit, ou que, comme théologien, il ne jugeât pas si sévèrement l'art dramatique que l'ont fait la plupart de ses confrères, il se livra à son propre goût pour cet art. Cependant, n'osant pas d'abord donner sous son nom ses essais dans ce genre, il s'associa Palaprat, son compatriote et son ami. Celui-ci fit d'abord seul la petite comédie intitulée : le *Concert ridicule.* Il alla la montrer à Brueys dès qu'il l'eut achevée, et il le pria de la retoucher et d'en faire disparaître tous les défauts qu'il y trouverait. Brueys répondit à l'intention et à la confiance de Palaprat, et, la pièce revue et corrigée, ce dernier fut chargé de la présenter, sous son nom, aux comédiens, qui l'acceptèrent. » Palaprat affirme que Brueys et lui n'eurent d'autres vues, dans leurs premiers travaux dramatiques, que d'obtenir leurs entrées à la Comédie-Française, où ils allaient tous les jours. Le *Grondeur* et le *Muet*, comédies, représentées en 1691, valurent à leurs auteurs une réputation justement méritée. Louis XIV ayant exprimé le désir d'applaudir une pièce d'un genre différent de celui des comédies qu'il avait vues jusqu'alors, Brueys composa l'*Avocat patelin*, imitation très-heureuse de la farce attribuée à Pierre Blanchet : « Cet ancien monument de la naïveté gauloise, disait Voltaire, que Brueys rajeunit, et son *Grondeur*, le feront connaître tant qu'il y aura un théâtre en France. »

Palaprat recevait parfois, sans les décliner, des éloges qui revenaient de droit à son collaborateur, ce qui donnait à ce dernier l'occasion de représenter au naturel le personnage du grondeur; mais le nuage passait vite, et Brueys, un noble cœur, n'avait garde de laisser pousser l'herbe sur le chemin de l'amitié. « C'était, dit du Tillet, dans son *Parnasse français*, un homme tout à fait agréable dans le commerce de la vie; sachant se proportionner aux personnes de toutes sortes d'états, et amuser jusqu'à Louis XIV, et Dieu sait si la tâche était facile! Il est bon de savoir que le poëte, assez bel homme, et doué d'une voix superbe, portait toujours, vu sa myopie, une lorgnette, dont il faisait usage à chaque instant. Le roi, s'informant un jour comment Brueys se trouvait de ses yeux, qu'il savait malades, ce dernier lui répondit : « Sire, mon médecin dit que j'y vois un peu mieux. » En entendant ces paroles, le souverain fut pris d'un accès de fou rire, qui faillit déranger la redoutable perruque qui ornait son chef.

Palaprat, avec lequel Brueys demeura quelques années au Temple, chez le grand prieur de Vendôme, n'avait guère la vue plus étendue que son collaborateur. On dit que, comme ils prenaient ensemble du thé tous les matins, ils étaient obligés d'attendre sur l'escalier que quelqu'un passât, pour le prier de voir si l'eau qu'ils avaient placée devant le feu bouillait, afin d'y mettre le thé. Brueys se permettait parfois le jeu de mots. Un jour, quelqu'un lui demandant ce qu'il pensait de Baron et de la Champmeslé, le poëte répondit : « Ils ont fait passer plus de mauvaises pièces que tous les faux-monnayeurs du royaume. »

Les travaux religieux de Brueys lui méritèrent la reconnaissance du clergé, qui lui fit une pension, à laquelle Louis XIV ajouta, en 1700, une rente annuelle de 500 livres, dont le brevet portait, entre autres éloges, « qu'elle lui était accordée en considération des ouvrages qu'il avait faits pour la défense de la religion catholique contre les protestants. » Malgré ses succès au théâtre, Brueys n'abandonna pas la controverse, et publia successivement : l'*Histoire du fanatisme de notre temps* (1692); un *Traité de l'obéissance des chrétiens aux puissances temporaires* (1709); un *Traité du légitime usage de la raison sur les objets de la foi* (1717), et plusieurs répliques aux réponses faites par Bayle, Jurieu, Claude, L'Enfant et La Roque à ses divers écrits de controverse religieuse.

Palaprat ayant été obligé de suivre le grand prieur de Vendôme à la guerre d'Italie, ce départ rompit son association avec Brueys, mais non leur inaltérable amitié, qui était de force à braver l'absence. Cette amitié inspira à Etienne une jolie comédie en un acte et en vers, intitulée *Brueys et Palaprat*, et représentée à la Comédie-Française en 1807 (v. ci-après). Brueys s'était retiré, en 1720, à Montpellier, où il mourut le 25 novembre 1723.

Les œuvres dramatiques de Brueys ont été publiées en 1735, et avec celles de Palaprat en 1755. Les œuvres choisies de Brueys et Palaprat, avec une notice sur la vie et les ouvrages des auteurs, par Auger, ont été aussi éditées par Didot en 1812. Un ami de Brueys a dit à son sujet :

Aux vices, à l'erreur Brueys fit la guerre,
Sur les traces de Bellarmin.
Il combattit trente ans la secte de Calvin,
Et pour bannir les vices de la terre,
Il emprunta les armes de Molière.

La postérité, moins enthousiaste, a depuis longtemps oublié les œuvres théologiques du converti, pour ne se souvenir que de l'auteur dramatique, qui, dans ses comédies du *Grondeur* et du *Muet*, a parfois retrouvé quelques-uns des traits familiers à Molière. Se faire remarquer parmi les auteurs du second ordre, c'est encore un mérite, et c'est le seul, à notre avis, auquel puisse prétendre Brueys.

Voici la liste exacte de ses œuvres dramatiques : le *Concert ridicule*, comédie en un acte et en prose, avec Palaprat (Comédie-Française, 14 septembre 1689); le *Secret révélé*, comédie en un acte et en prose, avec Palaprat (Comédie-Française, 13 septembre 1690); le *Grondeur*, comédie en trois actes et en prose, avec Palaprat, précédée d'un prologue en vers libres, intitulé : les *Sifflets* (Comédie-Française, 3 février 1691); le *Muet*, comédie en cinq actes et en prose, avec Palaprat (Comédie-Française, 22 juin 1691), le *Sot toujours sot*, ou le *Baron paysan*, comédie en un acte et en prose (Comédie-Française, 3 juillet 1693), refaite en cinq actes, puis en trois, et remise à la Comédie-Française, par le comédien Dancourt, sous le titre de la *Belle-Mère*, le 19 avril 1725, et, le même jour, à la Comédie-Italienne, en trois actes et en prose, par Palaprat, sous le titre de la *Force du sang*, ou le *Sot toujours sot;* l'*Important*, comédie en cinq actes et en prose (Comédie-Française, 16 décembre 1693), sujet fourni par le comédien Raisin; les *Empiriques*, comédie en trois actes et en prose (Comédie-Française, 4 juin 1697); *Gabinie*, tragédie chrétienne en cinq actes et en vers (Comédie-Française, 14 mars 1699). Ce sujet et une partie du fond de cette pièce sont tirés de *Susanna*, tragédie latine d'Adrien Jourdain, jésuite, imprimée en 1654; l'*Avocat patelin*, comédie en trois actes et en prose (4 juin 1706). L'auteur y avait joint un prologue et trois intermèdes, mêlés de déclamation et de danse, que les comédiens jugèrent à propos de supprimer; l'*Opiniâtre*, comédie en trois actes et en vers (Comédie-Française, 19 mai 1722). Elle avait été composée d'abord en cinq actes et en vers, reçue à correction en 1722 par les comédiens français (non représentée); les *Embarras du derrière du théâtre*,

comédie en un acte et en prose (non représentée).

Brueys et Palaprat, comédie en un acte et en vers, par Etienne, représentée à la Comédie-Française le 28 novembre 1807. On connaît la tendre amitié qui unissait Brueys et Palaprat, ces Castor et Pollux de la collaboration dramatique. Ils viennent de faire représenter leur chef-d'œuvre, le *Grondeur*, et cette comédie a été sifflée. Nos deux auteurs comptaient pourtant sur un succès pour amener l'aisance dans leur modeste chambrette ; c'est là qu'ils apparaissent au lever du rideau. Nos deux poëtes s'indignent du mauvais goût du public ; ils s'en prennent aussi à la faiblesse de leurs interprètes, tout en exceptant, bien entendu, de cet ostracisme Mlle de Beauval, la charmante comédienne, dont ils sont l'un et l'autre amoureux. Palaprat, arrivé de la veille à Paris, avait, chemin faisant, obligé un inconnu de bonne mine, auquel il a laissé son adresse. Ce dernier se présente chez les deux amis, qui le reçoivent de leur mieux, et lui proposent même, quoique sans argent, de dîner avec eux. L'inconnu accepte et promet qu'il sera exact. Lorsqu'il s'est retiré, Brueys sort pour aller au théâtre, et Palaprat, resté seul, voit entrer un huissier chargé d'arrêter son ami à la requête d'un créancier impitoyable. Il déclare qu'il est Brueys, et suit le recors en prison. Mlle de Beauval, qui était venue visiter ses auteurs, offre ses diamants pour sauver Brueys, mais la juste fierté de celui-ci ne saurait accepter un tel dévouement. Il court se faire connaître et délivrer son ami. L'inconnu arrive à l'heure dite pour dîner et ne trouve que l'huissier, qu'il prend, en le voyant écrire, pour un auteur. Cette méprise donne lieu à une scène très-piquante, mais l'équivoque cesse et l'huissier apprend la vérité à l'inconnu, qui n'est autre que le duc de Vendôme, petit-fils d'Henri IV. Le duc se rend caution des deux amis et les fait mettre en liberté. « Etienne, dit un critique, a changé la condition et la fortune de Brueys comme son caractère... Il le fait pauvre, comme il le fait ami généreux et dévoué. Brueys, protégé de Louis XIV à titre de nouveau converti, pourvu de grasses abbayes, ne fut jamais exposé aux poursuites des recors. Qu'importe ? il n'y a que les biographes qui sachent cela ; il suffit que Brueys et son ami soient auteurs pour que la chose soit vraisemblable. » Le fond de cette comédie est des plus légers ; mais de jolis détails, des traits heureux, des vers bien frappés, la rendent très-agréable. Son succès au théâtre s'est longtemps soutenu, et le vers :

On n'est jamais si bien servi que par soi-même,

est devenu proverbe. L'ouvrage était monté d'une manière splendide : Brueys, Lafon ; Palaprat, Fleury ; le duc, Damas ; Grapin, Baptiste cadet, Mlle de Beauval, Mlle Mars.

BRUEYS D'AIGALLIERS (François-Paul), vice-amiral français, né à Uzès en 1753, mort en 1798. Il entra dès l'enfance dans le service de mer, devint capitaine de vaisseau en 1792, fut écarté un moment comme noble, rappelé sous le Directoire et chargé de diverses opérations, où il montra des talents et de la fermeté. Vice-amiral en 1798, et chargé du commandement de l'escadre qui transportait les troupes en Egypte, il contribua à la prise de Malte, opéra heureusement son débarquement près d'Alexandrie, mais commit la faute d'aller mouiller à l'ancre et d'attendre l'ennemi dans la baie d'Aboukir, où il se crut trop facilement en sûreté, et où il fut attaqué par Nelson et la flotte anglaise, qui firent essuyer à la nôtre un des plus grands désastres inscrits dans nos annales maritimes (1er août 1798). Brueys combattit au moins avec un courage qui lui a fait pardonner en partie son manque de prévision. Frappé d'un boulet, il refusa de se laisser transporter et expira sur son banc de quart, deux heures avant l'explosion de son vaisseau (l'*Orient*).

BRUFF, ville d'Irlande, comté et à 18 kil. S. de Limerick, à 214 kilom. de Dublin, sur la Morning-Star ; 2,900 hab. Population décroissante ; église et chapelle catholique.

BRUFFIÈRE (LA), bourg et commune de France (Vendée), arrond. et à 48 kilom. N. de Napoléon-Vendée ; 2,696 hab.

BRUGANZA (Gaëtan), théologien et littérateur italien, né à Mantoue en 1732, mort en 1800. Il entra dans l'ordre des jésuites et professa successivement les humanités, la rhétorique et la philosophie. Après la suppression de la compagnie de Jésus, il revint dans sa ville natale, où il s'adonna presque entièrement aux travaux littéraires. Ses principaux ouvrages sont : *De modo conscribendi inscriptiones* (Mantoue, 1779, in-8o), traité rempli de judicieuses observations ; la *Poesia in aiuto alla prosa* (1781), où il montre l'influence de la poésie sur le style des grands prosateurs ; *Carmina* (1786), recueil de vers écrit avec élégance ; *Eloquenza ridotta alla pratica* (1800, in-8o), etc.

BRUGÈLES (dom Louis-Clément), chroniqueur français du XVIIIe siècle, a publié les *Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch, suivies de celles des comtes du même diocèse* (Toulouse, 1746, in-4o).

BRUGELETTE, bourg de Belgique, province de Hainaut, arrond. et à 22 kilom. N.-O. de Mons, sur la Dendre ; 1,860 hab. Commerce important d'huile et de chaux, toile, bétail et beurre. Brugelette a possédé pendant longtemps un grand établissement d'instruction publique dirigé par les jésuites, fermé en 1854.

BRUGEOIS, OISE s. et adj. (bru-joi, oi-se — rad. *Bruges*). Habitant de Bruges ; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* BRUGEOIS. *La population* BRUGEOISE. ‖ On disait autrefois BRUGELIN, INE.

BRUGES, ville de Belgique, ch.-l. de la prov. de la Flandre occidentale, à 121 kilom. N.-O. de Bruxelles, à 45 kilom. O. de Gand, sur la Roye et à la jonction du canal qui relie Gand et Ostende ; 49,600 hab. Evêché, tribunaux de 1re instance et de commerce, collége épiscopal, écoles de chirurgie et de peinture, bibliothèques. Fabriques de tissus de lin, de laine et de coton ; chapeaux, savon, bière, papier, faïence, tabac, amidon, cordages, etc. Commerce très-actif, favorisé par la situation centrale de cette ville, où aboutissent toutes les voies navigables du royaume et plusieurs voies ferrées.

Bruges, place de guerre, défendue par un système de fortifications modernes, a conservé mieux que toute autre ville de Belgique la physionomie du moyen âge. Ses rues, propres, mais étroites et peu régulières, sont bordées de maisons de bois et de maisons dites à l'espagnole, ayant pignon sur rue et pignon à gradin. Les places, peu nombreuses et resserrées, ne présentent rien de remarquable ; mais les édifices anciens qu'on rencontre çà et là dans la ville méritent d'attirer l'attention.

Connue, au IIIe siècle, sous le nom de *Brugh*, dont l'étymologie se trouve dans le mot flamand *bruggin* (ponts), cette ville ne fut d'abord qu'un château ; au VIIe siècle, elle avait le titre de ville municipale. Saint Eloi y fonda l'église Saint-Sauveur, par ordre de Dagobert. Plus tard, en 867, elle fut fortifiée pour résister aux coups de main des Normands, et devint capitale des comtes de Flandres. Au moyen âge, la prospérité de cette ville, qui devait sa richesse à l'industrie du tissage des laines, des tapisseries et de la taille des diamants, s'accrut encore par la participation des Brugeois aux avantages de la ligue hanséatique. Entrepôt de productions de l'Inde, de l'Italie et de Venise, elle devint un des plus grands marchés de l'Europe. Des manufactures de toute sorte s'établirent dans les environs. Mais au XVe siècle, cette prospérité déclina, pour se relever en 1648 par la clôture de l'Escaut. Bruges fut prise en 1794 par les Français, qui, quatre ans plus tard, y firent prisonniers les Anglais qui avaient voulu détruire les écluses du canal d'Ostende. Sous l'Empire français, elle fut le chef-lieu du département de la Lys ; elle a repris une grande splendeur sous le règne de Guillaume Ier, et est aujourd'hui très-florissante.

Bruges est la patrie d'un grand nombre d'hommes célèbres. Raoul de Bruges et Lubert Hantschilt, astronomes au XIIe et au XIVe siècle ; Louis Berkem, l'inventeur de la taille du diamant ; Jean Stradan, peintre, et Calloigne, statuaire.

— *Monuments*. Bruges est, comme nous l'avons dit, la ville de Belgique qui a le mieux conservé la physionomie caractéristique du moyen âge. On y rencontre, presque à chaque pas, de vieilles demeures féodales couvertes de sculptures d'une bizarrerie charmante. Nous nous bornerons à décrire les monuments les plus importants :

La CATHÉDRALE DE SAINT-SAUVEUR passe pour avoir été fondée par saint Eloi. Reconstruite ou restaurée à diverses époques, à la suite de violents incendies, dont le dernier eut lieu en 1839, elle ne présente pas une grande homogénéité de style. Comme beaucoup d'églises de Flandre, elle n'a pas de portail. La tour carrée qui s'élève à l'origine de la nef est romane ; elle est bâtie en briques, comme le reste de l'édifice : ses deux étages supérieurs, avec leurs tourelles, ont été construits en 1843 sur les plans de MM. Chantrell et Bucky, architectes anglais. La nef et le chœur appartiennent au style ogival. La nef n'a que quatre travées et semble avoir été tronquée ; elle est séparée du chœur par un jubé moderne, en marbre blanc et noir, décoré de plusieurs statues, dont une, celle du *Père éternel*, est d'Artus Quellyn, et surmonté d'un jeu d'orgues d'un effet pittoresque. A droite et à gauche du maître-autel sont les mausolées en marbre blanc de deux évêques de Bruges, par Pulinx (XVIIe siècle). Les chapelles qui entourent le chœur sont du XVIe siècle. La cathédrale de Bruges est surtout digne d'intérêt par les nombreuses et belles peintures qu'elle renferme ; les plus remarquables sont : un curieux *Crucifiement*, que M. Waagen croit être un ouvrage du XIVe siècle ; trois scènes de la *Passion*, sur un seul panneau, attribuées à Gérard Van der Meire ; le *Martyre de saint Hippolyte*, triptype, de Thierry Stuerbout ; *Saint Charles Borromée donnant la communion aux pestiférés*, de Backereel ; la *Mort de la Vierge*, de Jean Schoreel ; l'*Adoration des bergers*, les *Noces de Cana*, la *Résurrection*, le *Christ au milieu des docteurs*, l'*Entrée à Jérusalem*, le *Portement de croix*, la *Pêche miraculeuse*, la *Madeleine chez le Pharisien*, de Van Orley (ces huit tableaux avaient été peints pour servir de modèles à des tapisseries exécutées par Van der Borght, et que l'on tend dans le chœur les jours de fête) ; un triptyque dont le sujet central est l'*Ecce Homo*, par Pierre Claeissen ; une *Descente de croix*, d'Antoine Claeissen ; le *Sacre de saint Eloi*, de Martin de Vos ; divers ouvrages de Van Oost, de Van Thulden, Jean Maes, Zeghers, Pourbus le vieux, Deister, Roose, Van Hoech, etc.

L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME occupe l'emplacement d'une chapelle fondée par saint Boniface vers le milieu du VIIIe siècle. L'édifice actuel, commencé en 1091 sous Charles le Bon, fut achevé en 1119 ; mais plusieurs parties ont été reconstruites ou ajoutées postérieurement. Elle n'a de remarquable à l'extérieur que sa haute tour carrée, en briques, qui date du XIIIe siècle. La flèche ou aiguille qui surmonte cette tour, et s'élève à 145 m. environ, est du commencement du XVIe siècle ; elle était flanquée autrefois de quatre jolies tourelles en pierres de taille, hautes de 26 m., qui en masquaient la nudité ; nous ignorons pour quel motif ou par suite de quel accident elles ont été détruites en 1760. A l'intérieur, un triforium, dont les arceaux sont à cintre surbaissé, règne au-dessus des arcades en tiers-point de la grande nef et se prolonge autour du chœur. Les chapelles des bas-côtés datent du XVe siècle. De même que la cathédrale, l'église de Notre-Dame mérite surtout l'attention pour les trésors d'art qu'elle possède. Le plus précieux de ces trésors est, sans contredit, le groupe en marbre blanc représentant la *Vierge et l'Enfant Jésus*, que l'on attribue à Michel-Ange, sans que cette attribution soit justifiée par un document authentique ou même par le style, mais qui n'en doit pas moins être regardé comme un chef-d'œuvre. Un grand intérêt s'attache aussi aux tombeaux de Charles le Téméraire et de sa fille Marie, épouse de Maximilien, qui se voyaient autrefois dans le chœur, et que Napoléon fit transporter dans une chapelle voisine, après avoir accordé 10,000 fr. pour leur restauration : ces deux mausolées sont ornés de statues en cuivre doré du duc et de sa fille et de figurines de la même matière, délicatement ciselées. On admire encore la chaire, chef-d'œuvre de sculpture en bois, et la tribune des sires de Gruythuyse, qui communiquait avec l'ancien hôtel de ce nom, et qui est construite en bois de chêne, dans le style gothique. Parmi les peintures, il faut citer : le *Crucifiement*, la *Cène*, l'*Adoration des bergers* (triptyque), par Pierre Pourbus ; le *Mariage mystique de sainte Catherine*, par Erasme Quellyn ; l'*Adoration des mages*, chef-d'œuvre de Gérard Zeghers ; une *Mater Dolorosa*, de Jean Mostaert ; la *Crèche*, par G. de Crayer, etc.

La CHAPELLE DU SAINT-SANG, attenante à l'hôtel de ville, dont il sera parlé ci-après, fut bâtie en 1150 par Thierry d'Alsace, comte de Flandre, sur l'emplacement d'un ancien oratoire dédié à saint Basile. Le prince flamand fit élever cet édifice pour y placer une fiole qui lui avait été donnée par le patriarche de Jérusalem, comme contenant quelques gouttes du sang de Jésus-Christ : d'après les chroniques, ce sang précieux se liquéfiait tous les vendredis ; mais le miracle cessa en 1310. La chapelle se compose d'une nef basse qu'on dit fort ancienne, et d'une nef haute, toutes deux de style roman. La tour, d'une forme originale, appartient au style de transition. La façade, en style ogival de la dernière période, est bâtie en pierres bleues et comprend trois portiques superposés et décorés d'élégantes sculptures. Cet édifice a été restauré de 1826 à 1839. Il renferme quelques bons tableaux : une *Descente de croix*, par G. de Crayer ; le même sujet, par Van Oost le père ; un *Martyre*, par Herregouts ; des *Donataires agenouillés*, par P. Pourbus, etc. La châsse où l'on conserve le saint sang est une pièce d'orfévrerie remarquable, exécutée en 1617 par Jean Crabbe, échevin brugeois.

Parmi les autres églises de Bruges, nous citerons : l'église de Saint-Jacques, reconstruite à la fin du XVe siècle, et qui possède des tableaux de Pourbus, Blondeel, Bockhorst, Van Oost le vieux, etc. ; — l'église des Capucins, élevée avec le couvent contigu aux frais de la ville en 1617 ; on y voit un *Saint François*, de Van Hoeck, un tableau d'autel de Bockhorst, etc. ; — l'église de Jérusalem (XVe siècle), remarquable seulement pour la singularité de son plan, que l'on a prétendu à tort être imité de celui du Saint-Sépulcre ; — la chapelle du couvent des dames anglaises, construite de 1736 à 1739 ; elle possède un magnifique autel, formé de marbres précieux d'Egypte et de Perse ; les quatre colonnes qui entourent le sanctuaire sont ornées de mosaïques travaillées à Rome ; — la chapelle de l'établissement de charité pour les filles pauvres construite, de 1830 à 1833, sur les plans de M. Cools, architecte ; le pourtour du sanctuaire est décoré d'une colonnade d'ordre ionique et d'une colonnade d'ordre dorique superposées ; des grisailles d'une exquise délicatesse, dues au pinceau de Joseph Paelinck, ornent la grande niche où s'élève l'autel.

L'HÔPITAL SAINT-JEAN, dont on fait remonter la fondation à l'an 1118, doit sa célébrité aux admirables peintures de Memling qu'il renferme. D'après une tradition recueillie ou imaginée par Descamps, et longtemps répétée, l'illustre peintre, enrôlé parmi les soldats de Charles le Téméraire, fut blessé à la bataille de Nancy, et revint, épuisé, misérable, dans sa ville natale ; il se présenta à l'hôpital Saint-Jean, mais il eut à peine la force de sonner, et tomba évanoui devant la porte ; les religieuses le transportèrent dans une de leurs salles et lui prodiguèrent leurs soins. Revenu à la santé, il témoigna sa reconnaissance en peignant les tableaux que l'on conserve à l'hôpital. Voilà, sans doute, une fort jolie légende ; mais il n'est plus guère possible d'y ajouter foi depuis qu'un archéologue anglais, M. Weale, a découvert dans les archives de Bruges que Memling était un des bourgeois notables de cette ville, qu'il avait pignon sur rue, et laissa, en mourant, une fortune assez considérable à ses enfants. Resterait à expliquer la présence dans l'hôpital Saint-Jean d'un si grand nombre de chefs-d'œuvre de Memling. Nous nous bornerons à mentionner ici ces ouvrages, nous réservant de décrire les plus importants sous leur titre spécial. Le plus séduisant et le plus renommé est la *Châsse de sainte Ursule*, merveilleux reliquaire, en forme de chapelle gothique, sur les faces duquel Memling a retracé l'histoire de la sainte dans des miniatures à l'huile d'une beauté incomparable. Les autres peintures du célèbre maître sont : un triptyque dont le panneau central représente le *Mariage de sainte Catherine* et dont les volets figurent la *Décollation de saint Jean-Baptiste* et *Saint Jean écrivant l'Apocalypse* ; une *Adoration des mages* (avec volets peints intérieurement et extérieurement) ; une *Déposition de croix* ou *Pietà* (avec volets peints intérieurement et extérieurement) ; la *Vierge et l'Enfant au donateur* (diptyque) ; la *Sibylle persique*. L'hôpital Saint-Jean possède quelques autres peintures estimables : un *Philosophe méditant*, une *Descente de croix*, la *Maternité, Saint Augustin*, etc., de Van Oost le vieux ; la *Vierge et l'Enfant Jésus*, l'*Ange gardien*, etc., de Van Oost le jeune ; le *Portement de croix*, de P. Claeissen ; un *Calvaire* et la *Vierge aux anges*, de J.-B. Franck ; la *Résurrection de Lazare* et un portrait, de Deyster ; la *Pêche miraculeuse* et deux portraits, de Téniers ; deux *Fêtes de village*, de Craesbeeke ; un *Ecce Homo* et une *Mater dolorosa*, de Rombouts ; des paysages, de Van Artois, Josse de Momper, Achtschelling ; des portraits, d'Herregouts le vieux, Van den Berghe, etc.

L'HÔTEL DE VILLE de Bruges fut fondé en 1377 par Louis de Male, comte de Flandre. Bien inférieur aux hôtels de ville de Bruxelles et de Louvain sous le rapport des proportions, il se distingue surtout par la pureté et l'élégance de son style. La façade, seule partie apparente de la construction, a 26 m. 30 de largeur et 19 m. 50 de hauteur ; elle était décorée autrefois des armoiries des communes soumises à la juridiction de la ville, et des statues en pierre des comtes et comtesses de Flandre ; ces armoiries, et les statues qui occupaient les niches placées entre les fenêtres, ont été détruites par les troupes françaises à l'époque de la Révolution ; on travaille depuis quelques années à en faire de nouvelles. Des six tourelles octogones, en encorbellement et à toit pointu, qui couronnaient l'édifice, il ne reste aujourd'hui que celles de la façade principale : elles contribuent par leur élancement à lui donner plus de légèreté. La vaste salle qui occupe presque tout le premier étage de l'hôtel de ville, et qui renferme une bibliothèque composée de plus de 10,000 volumes et de 600 manuscrits, est éclairée par quatre fenêtres ogivales. Le plafond, morceau très-curieux, forme une voûte en bois à ogives et à pendentifs ; les culs-de-lampe en pierre ont été sculptés en 1398 par Van Oost ; ils représentent les attributs des douze mois de l'année, et les parties centrales des ogives offrent des sujets de l'Ancien Testament. L'hôtel de ville renferme aussi quelques tableaux anciens et modernes : une *Allégorie*, dans le fond de laquelle on distingue une vue de Bruges en 1590, par A. Claeissen ; le *Repas d'Esther*, par le même ; un *Saint Martin*, par Van Oost le vieux ; une carte du territoire de Bruges, peinte en 1562 par Pourbus ; le portrait de Marie-Thérèse, par de Visch ; celui de Bonaparte, premier consul, par Vien ; deux grands paysages d'Achtschelling ; divers portraits, etc.

Le PALAIS DE JUSTICE, ancienne résidence des comtes de Flandre, fut abandonné par Philippe le Bon, lorsque ce prince eut fait construire le palais (aujourd'hui en ruine) où naquit Philippe le Beau. Les bâtiments du palais de justice, reconstruits en grande partie en 1722, n'offrent rien de remarquable à l'extérieur ; mais ils renferment la fameuse *cheminée*, décorée de sculptures en chêne, dont le musée du Louvre possède une reproduction. Cette vaste décoration, qui date de 1529, aurait été exécutée, suivant une légende, par un condamné à mort, nommé Haltsmann, qui aurait obtenu sa grâce en récompense de ce chef-d'œuvre. Mais il résulte d'un document authentique que plusieurs ouvriers, Herman Glosencamp, Rogier de Smet et Adrien Ras, auraient travaillé à cet ouvrage, sous la direction de Guizot de Beaugrand et de Lancelot Blondeel. Cette cheminée est ornée des statues de Charles-Quint, de Maximilien et de sa femme Marie de Bourgogne, de Charles le Hardi et de Marguerite d'York. Les petits génies qui décorent la frise, ainsi que le bas-relief représentant l'*Histoire de la chaste Suzanne*, sont en marbre blanc. Ce curieux monument a été complétement restauré par M. Geerts, en 1850. Parmi les tableaux que possède le palais de justice, il nous suffira de citer le *Jugement d'un criminel*, par Gilles Thilbrugge (1659).

Le BEFFROI ou la TOUR DES HALLES est un monument des plus curieux et des plus origi-

naux en son genre. D'après M. Schayes (*Histoire de l'architecture en Belgique*), les halles, construites en briques et en pierres sur un plan quadrangulaire de 84 m. de longueur et de 43 m. 53 de largeur, furent commencées en 1284, et le magnifique beffroi qui occupe le centre de la façade fut élevé en 1291. De nouveaux travaux y furent encore exécutés en 1364. Le côté postérieur de la halle ne fut même bâti que deux siècles après. La façade, dont les ouvertures inférieures sont du style ogival tertiaire, a dû subir plusieurs modifications au XV^e siècle. La tour, qui a 107 m. 43 de hauteur, était surmontée d'une flèche en bois, haute de 19 m., qui fut détruite par la foudre en 1741.

Le MUSÉE de Bruges occupe l'ancienne Loge des bourgeois, édifice du XIV^e siècle, restauré et agrandi à la fin du siècle suivant, et qui, après avoir servi de lieu de réunion aux bourgeois de la ville, fut concédé, en 1719, à l'Académie des beaux-arts. La galerie de peinture ne comprend qu'un petit nombre de tableaux, mais qui sont fort intéressants, la plupart, pour l'histoire de l'art flamand, en général, et de l'école brugeoise, en particulier. Parmi ces tableaux, nous citerons : la *Vierge, saint Georges et saint Donatien*, un portrait de femme et une *Tête de Christ*, de Jean Van Eyck; l'*Adoration des mages* et l'*Adoration des bergers*, attribuées à Rogier de Bruges; *Saint Christophe, saint Benoît et saint Éloi*, triptyque attribué à Memling; plusieurs autres peintures anonymes ou d'une attribution douteuse des maîtres flamands primitifs; le *Jugement dernier*, la *Descente de croix* et divers autres ouvrages, de Pierre Pourbus; *Saint Luc peignant la Vierge*, de Lancelot Blondeel; la *Mort de la Vierge*, de Jean Schoreel; la *Pacification de Gand*, de P. Claeissen; *Saint Augustin lavant les pieds de Jésus déguisé en pèlerin, Saint Antoine en extase, Saint Antoine ressuscitant un mort*, par Van Oost le père; le portrait du P. Labbe, jésuite, par Van Oost le jeune; *Jacob et Esaü, Samson et Dalila*, par Diepenbeek; la *Sainte Trinité*, par G. Zeghers; des paysages de Van Goyen, Van Artois; des portraits de J.-B. Herregouts, etc.

BRUGES (canal de), voie navigable qui relie Bruges à Gand, creusée en 1612; elle commence à Gand, où elle est alimentée par les eaux de la Lys, et se termine à Bruges, où elle se réunit au canal d'Ostende; sa longueur est de 45 kilom., dont 22 dans la Flandre orientale et 23 dans la Flandre occidentale. Ce canal peut admettre des bateaux de 100 tonneaux, et a une profondeur de 2 m. 50.

BRUGES (Henri-Alphonse, vicomte DE), général français, né en 1764 dans le comtat Venaissin, mort en 1820. Il fit les campagnes maritimes de 1780 à 1782 et fut nommé, à vingt ans, lieutenant de vaisseau. Lorsque éclata la Révolution, le vicomte de Bruges émigra, servit dans l'armée de Condé, puis se rendit aux Antilles, où il devint colonel dans les troupes anglaises. Rentré en France en 1814, il fut nommé par Louis XVIII maréchal de camp, et, après avoir rendu divers services à la famille royale pendant les Cent-Jours, il fut promu au grade de lieutenant général, chargé du commandement de la 8^e division militaire, et employé à diverses négociations importantes. Mis à la retraite avec une pension de 4,000 fr., il fut profondément affecté de sa disgrâce et mourut bientôt après.

BRUGES (Jean DE), ancêtre des Van Eyck, suivant les uns originaire d Maes-Eyck, dans le Limbourg; suivant d'autres, peintre de talent, employé par Charles V, roi de France. V. EYCK.

BRUGG ou **BRUCK**, ville de Suisse, canton d'Argovie, ch.-l. du district de même nom, au confluent de l'Aar et de la Reuss, à 15 kilom. N.-E. d'Aarau et à 55 kilom. E. de Bâle; 1,142 hab., réformés. Entrepôt d'un commerce de transit très-actif; beau pont sur l'Aar; ruines d'un château des comtes de Hapsbourg, dont cette ville était une des possessions. Brugg, surnommée, dit Lutz, la *Bourgade des prophètes*, parce que depuis la Réforme un grand nombre de ses bourgeois se sont voués à la carrière ecclésiastique, fut conquise par les Bernois en 1415, surprise et pillée en 1444 par les ennemis des Bernois et des confédérés. Patrie du docteur Zimmerman, médecin du grand Frédéric.

Cette jolie petite ville est célèbre par ses souvenirs historiques. C'est là qu'était Vindonissa, la colonie la plus importante que les Romains eussent fondée dans l'Helvétie. Elle formait une vaste enceinte, avec des collines, des plaines, des monuments, des arcs de triomphe, le tout enfermé et protégé par trois fleuves, la Limmat, l'Aar et la Reuss.

Le château des Hapsbourgs, perché sur la crête du Vulpisberg, n'a rien de bien imposant dans ses formes et dans ses dimensions; c'est plutôt une ferme qu'un château, et le bon Rodolphe dut y faire plus d'une fois le compte de ses œufs, après y avoir fait celui de ses vassaux; mais, de la terrasse, la vue est immense et magnifique sur la vallée de l'Aar, alors seul patrimoine de cette maison d'Autriche, sur les possessions de laquelle le soleil ne devait pas se coucher au XVI^e siècle. Aujourd'hui, la maison de Hapsbourg est éteinte, et son vieux manoir, encore debout, appartient à un peuple libre.

Tout près se trouve l'ancienne abbaye de Kœnigsfelden, qui a aussi son genre de célébrité. L'endroit où s'élève cette abbaye est celui même où l'empereur Albert périt, assassiné par son neveu, le duc Jean de Souabe, dont il retenait l'héritage. Cette abbaye fut fondée par Agnès, fille de l'empereur, qui voulait ainsi éterniser la mémoire du crime et de la vengeance qu'elle en avait tirée. En effet, plus de cent familles nobles, et plus de mille paysans ou bourgeois, furent les victimes de son ressentiment. Plus tard, la vindicative princesse, épouvantée de tant de meurtres et de supplices, en fit une longue pénitence, et l'on voit encore la cellule où elle resta renfermée durant cinquante années; vain et tardif repentir, qui ne pouvait rendre la vie à une seule de ses victimes! L'abbaye, supprimée en 1528, est devenue un hôpital; aujourd'hui elle sert d'asile aux aliénés. Le chœur de l'église, encore consacré au culte, renferme de très-beaux vitraux, représentant l'entrée d'Agnès en religion. A la porte est la pierre tumulaire d'un soldat romain, encore très-bien conservée, tandis que les inscriptions de celles qui recouvrent les corps des chevaliers tombés à Sempach et à Morgarten sont entièrement effacées. Tout près de l'abbaye sont les bains de Schinznach, avec leurs sources sulfureuses. Non loin de Brugg se trouve le confluent de l'Aar, de la Limmat et de la Reuss, ces trois grandes rivières de l'Helvétie, qui portent au Rhin le tribut des eaux des hautes Alpes, et Brugg a ce magnifique avantage de réunir autour de lui les aspects sublimes de la nature et la grandeur des souvenirs historiques.

BRÜGGEMANN (Jean-Henri-Théodore), homme d'Etat prussien, né à Soert (Westphalie) en 1795. Il fut professeur à Dusseldorf, conseiller d'instruction publique à Coblentz en 1832, et fit prospérer les études dans la Prusse rhénane; mais, fatigué de l'intolérance du parti religieux, il donna sa démission. Le gouvernement le chargea de diverses missions. Il prit part, avec le chevalier de Bunsen, aux négociations conclues entre la Prusse et le pape Grégoire XVI (1838), et, cette année même, il fut nommé conseiller au ministère de l'instruction publique et des cultes. Depuis 1849, il fait partie de la seconde chambre prussienne, où il a soutenu de ses votes, de sa parole et de son influence le ministère et le gouvernement.

BRÜGGEMANN (Charles-Henri), publiciste allemand, né à Hopsten en 1810. Ses études n'étaient pas achevées, qu'il était déjà mêlé à toutes les agitations politiques. Affilié à la *Burschenschaft* de 1830, il fut emprisonné plusieurs fois en Bavière et en Prusse, et enfin condamné pour complot au supplice de la roue en 1837. Frédéric-Guillaume IV commua sa peine, et l'amnistie de 1840 le rendit à la liberté. Depuis, il s'occupa d'économie politique, fut pendant dix ans (1845-1855) rédacteur en chef de la *Gazette de Cologne*, un des organes de publicité les plus importants de l'Allemagne, soutint la doctrine du libre échange et publia un certain nombre d'ouvrages dont les plus connus sont les suivants : *Commentaire critique du traité national d'économie politique du docteur List*; l'*Union douanière allemande et le système protectionniste; Du rôle que doit jouer la Prusse dans le développement de l'Etat prussien*, etc.

BRUGGEN, bourg de la Prusse rhénane, régence de Dusseldorf, cercle et à 15 kilom. S.-O. de Kempen; 795 hab. Fabrication de draps, soieries, rubans, velours et toiles; tanneries et blanchisseries. Victoire des Français sur les Prussiens, le 3 octobre 1796. ‖ Village de Suisse, cant. et à 3 kilom. S.-O. de Saint-Gall; 250 hab. Beau pont sur la Sitter.

BRUGGEN (Jean VAN DER), dessinateur et graveur flamand, né à Bruxelles en 1649, mort après 1682. Après avoir travaillé pendant quelque temps dans différentes villes, il vint se fixer à Paris, où il ouvrit un magasin d'estampes, rue Saint-Jacques. Il a gravé à la manière noire une cinquantaine de pièces, parmi lesquelles on remarque : le *Peseur d'or*, d'après Rembrandt; le *Chirurgien* et deux *Intérieurs de cabaret*, d'après Téniers; le *Christ en croix*, d'après Lebrun; *Psyché et Cupidon endormis*; une *Vieille femme qui pèse de l'or*; la *Femme à la mode*; une *Femme de qualité à sa toilette*; divers types de *Buveurs*; le portrait de la duchesse de Richemond et celui de Van Dyck, d'après Van Dyck lui-même; le portrait d'Innocent VI, d'après F. Voet; celui de la duchesse de Guise, d'après Mignard; les portraits de M^mes de Cimay et de Vilasco, d'après Largillière, etc. C'est encore d'après ce dernier artiste que Van der Bruggen a gravé son propre portrait.

BRUGGLÉRIEN s. m. (bru-glé-ri-ain). Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Suisse, au XVII^e siècle, par les frères Rohler, qui se donnaient pour les témoins dont il est fait mention dans l'Apocalypse, et annonçaient pour l'année 1748 la venue du Christ et le jugement dernier.

BRUGHIUS (Adam), médecin. V. BRUXIUS.

BRUGIANTINE (Vincent), poëte italien. V. BRUSANTINI.

BRUGIÈRE (Pierre), théologien et publiciste français, né à Thiers en 1740, mort en 1803. En 1768, il vint se fixer à Paris et fut nommé, sous la Révolution, curé constitutionnel de Saint-Paul. Ayant attaqué dans un écrit l'évêque Gobel, qui avait approuvé en 1791 le mariage d'un prêtre, il fut traduit pour ce fait devant le tribunal révolutionnaire, en 1793, et fut acquitté. On a de lui de nombreux ouvrages relatifs aux disputes politiques et religieuses du temps : *Relation de ce qui s'est passé à l'assemblée du clergé de Paris* (1789); *Doléances des prêtres des paroisses de Paris* (1789, in-8°); le *Nouveau disciple de Luther, etc.* (1791); *Instruction pastorale sur le bref du pape* (1791); *Instruction sur le mariage, sur la soumission aux puissances* (1797); *Instructions choisies* (1804, 2 vol. in-8°), etc.

BRUGIÈRE (Claude-Ignace), sieur de Barante. V. BARANTE.

BRUGMAN ou **BRUGMANS** (Jean), prédicateur flamand, mort en 1473. Il entra dans l'ordre des franciscains, professa la théologie à Saint-Omer et devint provincial de son ordre. Brugman s'acquit une telle réputation d'éloquence que l'expression : *Il parle comme Brugman*, était devenue proverbiale, pour désigner un grand orateur. Sa manière énergique et un peu abrupte se rapprochait de ce que devait être plus tard celle du P. Bridaine. Il possédait le secret de remuer les masses, dont il connaissait parfaitement le langage et les idées. Un jour qu'il était en chaire et qu'il voulait faire tout à la fois son propre éloge et la satire de ses confrères, il tira tout à coup un billet de sa manche et s'adressa ces questions : « Brugman, vas-tu, armé de longs couteaux, pour défendre les lieux de prostitution? Non certes. — Cours-tu après les charges et les bénéfices? Non certes : plutôt que d'être simoniaque, tu préfères aller simplement avec un pauvre froc rapiécé. — Donnes-tu l'absolution pour de l'argent? Non certes : tu confesses tout le monde gratuitement pour plaire à Dieu, et tu ne dépouilles pas les brebis de leur laine. — Quand il y aura des pestiférés, les abandonneras-tu comme font quelques-uns? Non certes : pauvres ou riches, tu colleras ta bouche sur la leur, tu les assisteras jusqu'à leur dernier soupir. » Le seul ouvrage qu'on ait de Brugman est une traduction : *Vita sanctæ Lidvinæ virginis* (1498, in-4°).

BRUGMANS (Sébald-Justin), médecin et naturaliste hollandais, né à Franeker en 1763, mort à Leyde en 1819. Il remporta le prix sur des questions d'histoire naturelle proposées par diverses sociétés savantes, fut nommé en 1786 professeur de botanique à Leyde, puis d'histoire naturelle et de chimie. Il présida à la rédaction de la pharmacopée batave, publiée en 1805, reçut du roi Guillaume, en 1815, le titre d'inspecteur général du service de santé de terre et de mer, et la mission délicate de venir en France réclamer les objets d'histoire naturelle enlevés à la Hollande. Il a laissé divers écrits, dont le plus estimé est un *Eloge de Boerhaave*.

BRUGMANSIE s. f. (brug-man-sî — de *Brugmans*, botan. allem.). Bot. Genre de plantes parasites, de la famille des rafflésiacées, comprenant une seule espèce, qui croît à Java, sur les racines des cissus. ‖ On avait aussi donné ce nom à un genre de solanées, qui a été réuni, comme simple section, au genre stramoine.

BRUGNATELLI (Louis-Gaspard), médecin et chimiste italien, né à Pavie en 1761, mort en 1818. Il remplaça Scapoli dans la chaire de chimie de sa ville natale (1796), fit faire quelques progrès à cette science, et tenta, mais en vain, de la soumettre à une nouvelle nomenclature. Ses principaux ouvrages sont : *Journal physico-médical* (1792-1796, 20 vol. in-4°); *Annales de chimie* (1790-1805, 22 vol.); *Pharmacopée générale* (1811, 2 vol. in-8°), traduite en français par L.-A. Planche; *Lithologie humaine* (1819, in-fol.), livre remarquable, mais inachevé.

BRUGNE s. f. (bru-gne; *gn* mll.). Autre orthographe de BROIGNE. ‖ On disait aussi BRUGNIE.

BRUGNET s. m. (bru-gnè; *gn* mll. — du vieux fr. *broigne*, cuirasse). Espèce de champignon, ainsi nommé à cause de la ressemblance de son chapeau avec une cuirasse.

BRUGNIÈRE (Jean-Pierre), général français, né dans le Gard en 1772, mort en 1813. Il entra au service comme simple soldat, devint chef de bataillon sur le champ de bataille de Marengo, général de brigade après la bataille d'Iéna (1806), général de division et comte de l'Empire après la campagne d'Autriche en 1809, continua à déployer la plus brillante valeur à Smolensk, à la Moskowa, à Lutzen, à Bautzen, et fut frappé mortellement par un boulet au combat de Würtchen.

BRUGNON s. m. (bru-gnon; *gn* mll. — du lat. *prunus*, prunier, à cause de la ressemblance de ce fruit avec une prune). Hortic. Variété à peau lisse de pêche ou de pavie : BRUGNON *violet*. BRUGNON *jaune*. *Tarte aux* BRUGNONS. *J'avais un* BRUGNON, *un seul; il est vrai que c'est un fruit rare; eh bien! monsieur, les loirs me l'ont à moitié dévoré.* (Alex. Dum.) ‖ On dit aussi BRIGNON dans plusieurs départements.

BRUGNONE (Jean), vétérinaire italien, né en 1741 à Ricaldone, mort en 1818. Il se fit recevoir docteur en chirurgie à Turin; mais s'adonna tout particulièrement à l'hippiatrique. Il se rendit donc à Lyon, où professait alors le célèbre Bourgelat, le créateur de la médecine vétérinaire. De retour en Piémont, il fut successivement nommé directeur de l'école vétérinaire, professeur à l'université (1780) et directeur des haras (1791). Il a écrit en italien plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *La Mascalcia, ossia la medicina veterinaria* (1774, in-8°); *Trattato delle razze dei cavalli* (1781), traduit en français par Ch. de Barentin en 1807; *Ippoiatria ad uso degli studenti* (1802); *Bometria ad uso degli studenti* (1802), etc.

BRUGNOT (Charles), poëte français, né à Painblanc, près de Beaune (Côte-d'Or) en 1798, mort en 1831. Pour éviter la conscription, qui enlevait presque toute la jeunesse française, il se fit attacher à un hôpital militaire comme élève en chirurgie. En 1818, il passa un mois à Paris, y suivit trois jours seulement les cours de l'Ecole de médecine et fut « révolté du matérialisme de cet enseignement. » La mort de son père le laissa chef de famille à dix-neuf ans; alors il se mit à cultiver la poésie et envoya, en 1820, au concours académique de Mâcon, une ode sur Louis XIV, qui obtint une mention honorable. Obligé, pour vivre, de choisir un emploi, il se fit admettre dans l'enseignement, et fut successivement professeur dans les colléges de Cluny, de Compiègne et de Troyes. Une phthisie pulmonaire, qui déjà lui faisait pressentir une fin prochaine, le força de renoncer à une carrière dans laquelle sa santé ne pouvait que s'altérer. En 1828, il acheta une imprimerie, dirigea successivement deux journaux à Dijon; puis, fatigué des luttes politiques et des chagrins dont ces publications étaient pour lui la source, il cessa de les diriger. En 1833, deux ans après sa mort, ses poésies furent réunies et publiées. On y remarque l'*Adieu*, et l'attendrissante élégie d'*Anna*, dont la grâce virginale, la mélancolie douce font presque un chef-d'œuvre en son genre. Citons encore la *Mère*, pièce dans laquelle la tendresse maternelle a des plaintes si pénétrantes. M. Pérennès, dans ses *Noviciats littéraires* (Paris, 1847, in-8°), a reproduit en entier ces deux morceaux, *Anna* et la *Mère*, et consacré quelques pages émues à ce jeune et regrettable poëte, qui ne fit que passer en ce monde, souffrir et chanter. Outre les productions citées plus haut, mentionnons sa traduction de l'*Eloge de la folie*, d'Erasme (1826).

BRUGNY (château de), château situé près d'Epernay, un des plus anciens édifices gothiques de ce genre, et qui sert aujourd'hui de résidence à la famille de Clermont-Tonnerre. Il fut bâti au XIII^e siècle, pour en remplacer un autre qui avait été ruiné dans les guerres locales du moyen âge. En 1422, il fut rendu par Saint-Mars au gouverneur d'Epernay, pour le roi de France, et fut encore démoli en partie; mais des reconstructions ultérieures remirent tout en état. L'édifice se compose d'une tour carrée, dont la base plonge dans les eaux des fossés, et d'une aile qui fait face à la grande route. Dans un second corps de bâtiment, on remarque deux tours, l'une ronde et à toit conique, l'autre octogone et crénelée. Une longue aile part de là, au centre de laquelle on remarque un clocher en flèche, qui marque l'endroit où se trouve la chapelle. La façade du château est irrégulière et flanquée encore de deux tours, dont celle de gauche est percée d'une baie centrale, qui formait l'entrée du château quand il était muni d'un pont-levis. Cette façade, qui n'a que deux étages, non compris les greniers, baigne son pied dans l'eau des fossés, et chaque étage est percé de trois fenêtres à petits balcons séparés.

BRUGSCH (Henri), orientaliste allemand, né en Prusse vers le commencement de ce siècle. Il s'adonna à l'étude des langues orientales, surtout de l'ancienne langue démotique de l'Egypte, sur laquelle il a publié une grammaire. Après avoir fait un voyage en Egypte, il fut nommé professeur à l'université de Berlin. Lorsque, en 1860, une ambassade prussienne fut envoyée en Perse, M. Brugsch reçut la mission de l'accompagner en qualité d'historiographe. Grâce à sa position officielle, le savant professeur put explorer des contrées jusqu'alors fort mal connues et recueillir des observations aussi curieuses qu'importantes sur Ispahan, Téhéran, Tébris, Chiraz, Bouchir, etc. Parmi les intéressants et savants ouvrages de M. Brugsch, nous citerons : *Histoire d'Egypte depuis les temps les plus reculés* (1858); *Recueil de monuments égyptiens dessinés sur les lieux* (1862, in-4°); *Voyage de l'ambassade de Prusse en Perse en* 1860 *et* 1861 (Leipzig, 1862, 2 vol. in-8°), avec gravures et une carte in-fol.

BRUGUET s. m. (bru-ghè). Bot. Syn. vulg. du CEPS ou BOLET COMESTIBLE. C'est une corruption de BRUGNET.

BRUGUIER (Jean), théologien protestant français, né à Nîmes, mort à Genève en 1684. Louis XIV ayant défendu aux protestants de chanter des psaumes dans les lieux où le culte était autorisé, Bruguier se fit l'écho des plaintes de ses amis, en sa qualité de pasteur et de professeur. Son écrit, qui a pour titre *Discours sur le chant des Psaumes* (Nîmes, 1663, in-12), était destiné à montrer que la coutume de chanter les psaumes n'offrait rien de séditieux pour l'Etat, et qu'elle répandait, au contraire, la consolation dans une foule de cœurs. Ce livre fut condamné au feu, l'auteur fut révoqué de ses fonctions pastorales, banni pour trois ans de la province, et l'imprimeur obligé de fermer sa boutique et

de payer une forte amende. Défense fut faite en même temps de parler de la religion réformée sans la qualifier de *prétendue*.

Bruguier s'était enfin retiré à Genève. Il y publia, dix ans après, une *Réponse sommaire au livre de M. Arnaud*, intitulé : *Renversement de la morale de Jésus-Christ par les erreurs des calvinistes* (1673, in-12). On a encore de lui un manuel de philosophie intitulé : *Idea totius philosophiæ, in qua omnia studiosis philosophiæ scitu necessaria, breviter ac dilucide, juxta rationem et experientiam demonstrantur* (Genève, 1676, in-8°).

BRUGUIÈRE s. f. (bru-ghi-è-re — de *Bruguières*, natur. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des rhizophorées, voisin des mangliers, et renfermant des arbres et des arbrisseaux, qui croissent sur les côtes de l'Asie tropicale et de l'Australie.

BRUGUIÈRE (LA), bourg de France. V. LA-BRUGUIÈRE.

BRUGUIÈRE (Antoine-André), littérateur français, né en 1773 à Marseille, mort à Paris en 1823. Il commença par suivre la carrière commerciale, fit un voyage aux Antilles et à Cayenne, puis, de retour en Europe, il obtint un emploi administratif à l'armée d'Italie, et suivit le général Dessoles à l'armée du Rhin. Lorsque, en 1802, la paix d'Amiens fut signée, Bruguière se livra à l'étude des lettres, qu'il ne cessa plus de cultiver, même lorsqu'il fut devenu secrétaire général du ministre de la guerre en Westphalie. Après la Restauration, il vécut dans la retraite. Les écrits de Bruguière consistent, pour la plupart, en traductions. Nous citerons entre autres : *Sacuntala*, ou l'*Amour fatal*, drame sanscrit, traduit de l'anglais (1803); *Lao-sang ceul*, comédie chinoise, traduite de l'anglais (1819) ; la traduction des *Œuvres poétiques de Southey* (1820, 3 vol. in-12); des *Chefs-d'œuvre de Shakspeare* (1826, 2 vol.), etc.

BRUGUIÈRE DU GARD (J.-T.), publiciste français, né en 1765 à Sommières, près de Nîmes, mort à Paris en 1834. Etant entré dans les ordres, il devint, en 1792, secrétaire de Loménie, archevêque de Toulouse, à qui il procura l'opium que celui-ci avala pour se soustraire à l'échafaud. Bruguière se rendit ensuite à Paris, se maria, devint un des rédacteurs du *Journal des arts*, et fut plus tard administrateur de l'Académie de législation. Ses principaux ouvrages sont : *Martial*, roman pastoral (1790, 3 vol. in-18); *Nécessité de la paix et moyen de la rendre durable* (1800, in-8°); *Discussion politique sur l'usure et le prêt sur gage* (1802); *Napoléon en Prusse*, poëme en douze chants (1809); *Jurisprudence de l'Académie de législation* (1809, 2 vol. in-4°), etc.

BRUGUIÈRES (Jean-Guillaume), voyageur et naturaliste, né à Montpellier en 1750, mort à Ancône en 1799. Dans un premier voyage d'exploration dans les mers du Sud, il fit d'intéressantes observations publiées en partie dans le *Journal de physique*, et fut entraîné à l'étude des mollusques testacés par la vue de quelques fossiles trouvés dans les fouilles qu'il fit aux environs de Montpellier pour la découverte d'une mine de charbon de terre. Plus tard, il rédigea pour l'*Encyclopédie méthodique*, l'*Histoire naturelle des vers* jusqu'à la lettre C ; travailla ensuite avec Fourcroy, Haüy, Lamarck, etc., à un journal d'histoire naturelle (1792) et entreprit avec Ollivier, sur l'invitation du ministre Roland, un voyage en Turquie, en Grèce, en Perse, en Syrie et en Egypte. La relation de ce voyage a été publiée en 1801-1804. En passant à Santorin, Bruguières y avait découvert une carrière de pouzzolane.

BRUHESIUS ou **VAN BRUHESEN** (Pierre), médecin flamand, né à Rythoven, mort vers 1571. Il se fit une grande réputation comme praticien, reçut le titre de médecin d'Eléonore d'Autriche, et se fixa à Bruges, où il termina sa vie. Bruhesius a publié le *Grand et perpétuel almanach* (Bruges, 1550), dans lequel il indiquait, d'après les principes de l'astrologie judiciaire, les moments propres à se purger, à se baigner et même à se raser. On raconte que le magistrat de Bruges prit tellement au sérieux les élucubrations de Bruhesius, qu'il fit défendre aux barbiers de la ville de rien entreprendre sur le menton de leurs concitoyens pendant les jours fatals. Les autres ouvrages de Bruhesius sont : *De Thermarum Aquisgranensium viribus, etc.* (Anvers, 1550); *De Ratione medendi morbi articularis* (1592, in-8°), etc.

BRUHIER s. m. (bru-ié). Epervier bâtard ; oiseau lâche et timide. ‖ Vieux mot.

BRUHIER D'ABLAINCOURT (Jean-Jacques), médecin français, né à Beauvais, mort en 1756 à Paris. Il devint membre de l'Académie d'Angers et censeur royal. On a de lui : *Caprices d'imagination*, ou *Lettres sur différents sujets* (Paris, 1740); *Dissertations et consultations médicales de Chirac et Silva* (1744, 3 vol.); *Mémoire sur la nécessité d'un règlement, au sujet des enterrements* (1745). On doit également à Bruhier la traduction des *Observations sur le manuel des accouchements* de Deventer (1733) ; de la *Médecine raisonnée*, d'Hoffmann (1739); de la *Politique du médecin*, du même (1741) ; du *Traité des fièvres*, du même (1746); du *Traité des aliments*, de Lemery (1755), etc. Mais celui des nombreux ouvrages de Bruhier qui fit le plus de bruit est intitulé : *Dissertation sur l'incertitude des signes de la mort et l'abus des enterrements et embaumements précipités* (1742); ce livre eut un grand nombre d'éditions et fut traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. Un poëte de l'époque composa à cette occasion une épître dont nous allons citer quelques vers :

> Bruhier, ton immortel ouvrage
> Ouvre les yeux à bien des gens
> Sur l'abus, le cruel usage
> D'enterrer les morts tout vivants.
> . . . .
> Collatéraux auront beau faire :
> Ils attendront assurément
> Quatre jours impatiemment :
> Ce n'est pas trop en telle affaire;
> Car je t'avoûrai sans mystère,
> Bruhier, qu'il me déplairait fort,
> Bien à l'étroit dans une bière,
> De me voir vif après ma mort.

BRÜHL, ville de la Prusse rhénane, régence et à 12 kilom. S. de Cologne ; 2,700 hab. Ecole normale établie dans un ancien couvent de franciscains; château royal, bâti en 1728 par l'archevêque électeur Clément-Auguste, propriété du maréchal Davoust pendant l'occupation française. Abandonné depuis 1815, ce château a été restauré en 1845 par Frédéric-Guillaume IV, qui en fit les honneurs à la reine Victoria, lors de l'inauguration de la statue de Beethoven, à Bonn. Mazarin, exilé de France en 1651, se retira à Brühl.

BRÜHL (Henri, comte DE), homme d'Etat allemand, né dans la Thuringe en 1700, mort en 1764. Fils d'un conseiller intime du duc de Saxe-Weissenfels, il devint page de la duchesse Elisabeth, dont il gagna la faveur par ses manières souples et insinuantes. Il s'attira de la même façon les bonnes grâces d'Auguste II, qui le nomma son chambellan. A la mort d'Auguste (1733), Brühl, qui se trouvait dépositaire des joyaux de la couronne de Pologne, s'empressa de quitter Varsovie et de les porter au nouvel électeur, Auguste III, qui se trouvait à Dresde, et que les Polonais appelèrent bientôt après au trône. Rompu aux intrigues de cour et passé maître dans l'art des courtisans, Brühl se fit l'esclave complaisant d'Auguste III pour le dominer. Flattant et servant toutes les passions de ce roi inepte, il acquit à la cour un crédit extraordinaire que rien ne put ébranler. Devenu ministre de l'intérieur et président de la chambre royale en 1733, général d'infanterie en 1742, il épousa la comtesse Kollowrath, favorite de la reine, fit expulser le comte Sulkowski, son rival, et se fit nommer premier ministre en 1748. A partir de ce moment Brühl fut tout-puissant. Nul n'approchait du roi et n'obtenait une charge quelconque à la cour sans son autorisation. Possesseur d'immenses richesses, il étalait le plus grand luxe, avait deux cents domestiques et une table toujours somptueusement servie. Il restait des journées entières près du roi, sans parler, pendant que celui-ci, livré à son indolence habituelle, passait son temps à fumer et ne rompait quelquefois le silence que par cette question : « Brühl, ai-je de l'argent? » et Brühl répondait invariablement : « Oui, sire. » Mais, pour suffire aux dépenses royales, le ministre, après avoir épuisé le trésor, accablé le pays d'impôts et réduit l'effectif de l'armée, se vit obligé de recourir à l'expédient honteux de la banqueroute.

Au début de la guerre de Sept ans, l'armée saxonne d'Auguste ne comptait que 17,000 hommes et était dans la plus complète désorganisation. Frédéric de Prusse l'enferma dans son camp de Pirna, où, faute de vivres, elle ne tarda pas à capituler. Brühl dut quitter la Saxe avec Auguste qui se rendit dans son royaume de Pologne. Le ministre fit emporter les tableaux et les porcelaines, mais il oublia les archives de l'électorat, qui tombèrent entre les mains du roi de Prusse. En Pologne, Brühl resta ce qu'il avait été en Saxe, ministre courtisan, insouciant des affaires publiques, usant d'expédients et d'intrigues, ne s'occupant que de s'enrichir et s'attirant le mépris et la haine de tous. Aux grands biens qu'il possédait en Saxe et en Pologne, il ajouta l'apanage de la reine, dont le roi lui fit don après la mort de celle-ci. En même temps, Elisabeth de Russie lui envoyait l'ordre de Saint-André, et l'empereur Charles VI le nommait comte de l'empire. Lorsque Auguste III put revenir en Saxe, Brühl l'y suivit et mourut peu de jours après le roi. Sa riche bibliothèque, achetée par le nouvel électeur, fait actuellement partie de la bibliothèque de Dresde.

Ce fastueux ministre, qui, selon le mot piquant du grand Frédéric, « avait tant de perruques et si peu de tête, » possédait trois cents habits complets, et chacun de ces habits était en double parce qu'il changeait de vêtements l'après-dînée, et ne voulait pas que celui du soir différât de celui du matin. Chaque habit avait sa canne et sa tabatière attitrées, et était exactement enregistré sur un grand livre que le valet de chambre de Son Excellence lui apportait le matin, afin qu'elle déterminât le vêtement du jour. Il en était des chaussures comme des habillements. Ce fait, d'ailleurs, n'est pas sans précédent dans l'histoire : Brantôme raconte que la reine d'Espagne Elisabeth, femme de Philippe II, ne porta jamais deux fois la même robe; elle avait des costumes de tous les pays. L'impératrice Elisabeth de Russie laissa une garde-robe garnie de huit mille sept cents habits complets, de déshabillés innombrables et d'une multitude infinie d'étoffes de tout genre en pièces. A notre époque, Brummel et Roger de Beauvoir ont seuls pu rappeler de loin une telle profusion par le nombre de leurs chemises, de leurs cravates et de leurs gilets brodés. Aujourd'hui, les culottes d'un honorable représentant, très-connu par la dextérité avec laquelle il exécute un mouvement de conversion, menacent de prendre rang dans cette galerie artistique, que l'on pourrait appeler *galerie du vestiaire*.

BRÜHL (Frédéric-Louis, comte DE), né à Dresde en 1739, mort à Berlin en 1793, était fils du précédent. Sa mère lui fit donner une éducation solide et brillante à Leipzig et à Leyde, puis il visita les principales cours de l'Europe, où il se fit remarquer par sa vive intelligence et par ses manières charmantes. De retour en Pologne, il devint payeur général de la couronne, grand maître de l'artillerie, prit part à la guerre de Sept ans, perdit ses places après la mort de son père et passa les dernières années de sa vie à Pfærten, dans la basse Lusace. Disposant d'une fortune considérable et ayant la passion d'un luxe effréné, il donnait dans son château des fêtes magnifiques et y faisait représenter des comédies, dont il était lui-même l'auteur. Très-lettré, sachant un grand nombre de langues, il était en même temps bon peintre et bon musicien. Le comte de Brühl a laissé des pièces de théâtre, dont les sujets sont pris dans les classes inférieures de la société. Elles abondent en traits spirituels et comiques, mais elles sont écrites dans un style négligé et souvent trivial. Ces pièces, parmi lesquelles on remarque celle qui a pour titre : *Comment on démasque un fripon*, forment un recueil intitulé : *Divertissements de théâtre* (Dresde, 1785-1790, 5 vol. in-8°). On a en outre de lui : *Recherches sur divers sujets d'économie politique* (Dresde, 1781); *Lettres sur le duel* (1786), et une traduction française de l'*Alcibiade* de Meissner (1787-1791, 4 vol. in-8°).— Son frère, Charles-Adolphe DE BRÜHL, né à Dresde en 1741, mort à Berlin en 1802, prit successivement du service en France et en Saxe, où il fut nommé colonel, et de là il passa à Berlin (1786), où Frédéric-Guillaume II le nomma général et gouverneur des princes.

BRÜHL (Jean-Maurice DE), né à Wiederau en 1736, mort vers 1800, était cousin des précédents. Il fut conseiller privé de l'électeur de Saxe, qui le chargea de missions diplomatiques à Paris et à Londres, et le nomma chambellan, puis commandant en Thuringe. Il s'occupa beaucoup de sciences, d'astronomie, de mécanique, et publia en français : *Recherches sur divers objets de l'économie politique*. Il fit paraître aussi plusieurs mémoires intéressants, insérés dans les *Transactions philosophiques*, etc.

BRUI, IE (bru-i) part. pass. du v. Bruir : *Etoffe* BRUIE.

BRUILLE-SAINT-AMAND, bourg et commune de France (Nord), cant. de Saint-Amand, arrond et à 18 kilom. N. de Valenciennes, sur la rive gauche de l'Escaut; pop. aggl. 1,025 h. — pop. tot. 2,029 hab. Moulins à farine, brasserie, blanchisserie de toiles, exploitation de houille, fabrique de sucre et raffinerie.

BRUIN. V. BRUYN.

BRUINE s. f. (bru-i-ne. — Au premier abord, rien ne semble plus simple que de faire venir le français *bruine* du latin *pruina*, gelée blanche ; mais la grave question du changement d'un *p* latin initial en *b* est un fait tellement anormal, qu'il a suffi à différents philologues, entre autres à Diez, pour leur faire rejeter l'étymologie proposée plus haut. Diez préfère y voir une formation néo-latine directe, créée à l'aide du suffixe *ina*, qu'on retrouve dans le provençal *plovina*, pluie, *calina*, chaleur, et d'un radical qu'il ne peut identifier exactement. Il semblerait pencher vers le verbe *brugir*, *bruire*, faire du bruit, bouillonner; mais la différence des significations fait naître en lui des doutes. D'autre part, la forme provençale *bruzina* pourrait servir de chaînon intermédiaire pour arriver jusqu'à *bruine*, et il est remarquable que le champenois se sert du même mot *bruire* dans le double sens de *bruiner* et *bouillonner*). Petite pluie fine et froide : *Un gai soleil qui jette des iris dans la* BRUINE *argentée.* (Th. Gautier.) *Des réverbères grésillant dans la* BRUINE *jettent leurs reflets ternes, qui miroitent dans l'eau sale des ruisseaux.* (Th. Gaut.)

— Agric. Carie des blés : *La* BRUINE *est aux blés ce qu'est la petite vérole aux enfants.* (Chevalier.) ‖ On dit aussi BROUINE.

— Pêch. Nom provençal de la ligne qui borde le filet et porte les nattes de liége.

BRUINÉ, ÉE adj. (bru-i-né). Attaqué par la bruine ou carie des blés : *Les pailles et issues du blé* BRUINÉ *communiquent cette maladie : la paille la porte aux fumiers, et ceux-ci à la terre.* (Chevalier.)

BRUINER v. impers. (bru-i-né — rad. *bruine*). Tomber de la bruine : *Il* BRUINE. *Il a* BRUINÉ *tout le jour.*

BRUINEUX, EUSE adj. (bru-i-neu, eu-ze — *bruine*). Qui contient de la bruine, qui ressemble à la bruine : *Air* BRUINEUX. *Pluie* BRUINEUSE.

BRUIR v. a. ou tr. (bru-ir). Techn. Imbiber de vapeur, en parlant des étoffes qu'on veut amollir : BRUIR *du drap.*

— **Homonyme.** Bruire.

BRUIRE v. n. ou intr. (bru-i-re — rad. *bruit*). Rendre un son confus : *Le style de Rivarol fait l'effet d'une étoffe lustrée qui* BRUIT *et reluit.* (Ste-Beuve.) *Les serpents à sonnettes* BRUISSAIENT *de toutes parts.* (Chateaub.)

> On entend dans l'éclair qui ne cesse de luire
> Au loin, de cieux en cieux, un ouragan *bruire*.
> SOUMET.

> Mais quoi, n'entends-je pas, avec de sourds mur-
> De ta base à ton front *bruire* les armures, [mures,
> Colonne. . . . . V. HUGO.

— Fig. Produire de vaines manifestations :

> Laissez ce monde vain s'agiter et *bruire*,
> Ses rumeurs se choquer, gronder et se détruire.
> SAINTE-BEUVE.

‖ Faire du bruit autour de soi, provoquer l'attention : *Sans fin* BRUIRA *le nom et gloire de ce roi sans pareil.* (Cl. Marot.)

> Bien choisir son théâtre et *bruire* à propos
> Sont deux grands points. . . . . . .
> ARNAULT.

— *Faire bruire*, Faire résonner : *Le serpent à sonnettes* FAIT BRUIRE *sous l'herbe ses sinistres grelots.* (B. de St-P.) *Au lieu d'entr'ouvrir la porte peu à peu, ce qui eût* FAIT BRUIRE *les gonds, il la pousse brusquement d'un seul coup.* (E. Sue.) *La flamme* FAISAIT BRUIRE *une marmite de fer accrochée à une crémaillère.* (V. Hugo.)

> La nuit revient, et l'une et l'autre était
> Au premier somme, alors que l'hypocrite
> Et son cornet *font bruire* la maison.
> LA FONTAINE.

‖ Fig. Donner de l'éclat à : *Il y a des pensées qui n'ont pas besoin de corps, de forme, d'expression. Il suffit de les désigner vaguement et de les* FAIRE BRUIRE. (Joubert.)

— Activ. Faire entendre, célébrer en bruissant : *Il est un Dieu..... l'insecte* BRUIT *ses louanges.* (Chateaub.)

> Le monde entier ne *bruit* que tes projets.
> RÉGNIER.

— Dans notre ancienne langue, *bruire* avait surtout le sens de parler de quelqu'un ou de quelque chose bruyamment, avec retentissement : *La jeunesse de la cour* BRUYOIT *de ce voyage et s'en réjouissoit* (XVIe siècle). *Il lui prend envie de voir ce M. de Salvoison dont l'on* BRUYOIT *tant.* (Brant.) *Les deux Durets font tout ce qu'ils peuvent pour persuader mon cousin le cardinal de Bourbon de se vouloir rendre chef de ce tiers parti dont l'on* BRUIT *tant.* (Henri IV.) *Vous discourustes aussi les jours suivants, le roi et vous, sur les deux derniers desseins, touchant les rumeurs, brouilleries et menées dont l'on* BRUYOIT *en diverses provinces.* (Sully.)

— Rem. Les grammairiens qui ne sont que grammairiens, c'est-à-dire pédagogues à trente-six carats et littérateurs à un peu moins d'un scrupule, tranchent d'un coup de plume les difficultés que présente la conjugaison du verbe *bruire;* certainement Alexandre ne fut pas plus tranchant quand il trancha le nœud gordien. Tous répètent, avec ce touchant accord qu'on trouve dans le dialogue de Damète et de Ménalque, que *bruire* est un verbe défectif et de plus très-irrégulier. Jusque-là, il n'y aurait rien à reprendre; mais ils ajoutent qu'il n'est usité qu'à l'infinitif *bruire*, à la troisième pers. du sing. du prés. de l'ind., *il bruit*, aux troisièmes pers. de l'imp., *il bruyait, ils bruyaient;* ils terminent en disant que *bruyant* n'est pas un participe présent, mais un adjectif, et, en tout cela, ils sont les échos harmonieux de l'Académie. Le *Grand Dictionnaire* pense tout autrement, et il va appuyer son opinion sur des phrases empruntées à Chateaubriand, Ch. Nodier, Lamartine, V. Hugo, Th. Gautier, E. Feydeau, sans dédaigner Rabelais et Marot qui, eux aussi, prendront la parole. Voici des exemples du verbe *bruire*, d'une forme différente, imprimés en toutes lettres dans leurs œuvres : *Les torrents écument et* BRUISSENT *de toutes parts.* (Th. Gaut.) *Des colliers de pâte de sérail, des pièces de monnaie enfilées et des verroteries* BRUISSENT *et scintillent sur la gorge.* (Th. Gaut.) *Tout* BRUISSAIT *et tournait autour de lui ; il ne vit et n'entendit plus rien.* (V. Hugo.) *Des insectes sans nombre, d'énormes chauves-souris nous aveuglaient ; les serpents à sonnettes* BRUISSAIENT *de toutes parts.* (Chateaub.) *Il n'y a pas une feuille qui frémisse, pas un insecte qui* BRUISSE *sous l'herbe immobile.* (Ch. Nod.) *Je l'entendis se soulever sur les feuilles sèches qui* BRUISSAIENT *à chacun de ses mouvements.* (Lamart.) *Des fontaines jaillissantes, abritées par des niches de faïence bleue,* BRUISSAIENT *doucement.* (Feydeau). *Les jeunes filles* BRUISSAIENT *et bavardaient comme des fauvettes échappées.* (V. Hugo.)

Quant à l'opinion de Marot et de Rabelais, comme elle se rapporte seulement à la forme du part. présent, nous la donnons en dernier lieu : *Un cler ruisseau* BRUYANT *près de l'umbrage.* (Cl. Marot.) *Pantagruel de loin appercut un grand et monstrueux physetere, venant droit vers nous,* BRUYANT *et ronflant.* (Rabel.) Dans ces deux derniers exemples nous avons affaire évidemment à un participe, et non à un adjectif.

Que conclure de là? Qu'antérieurement au verbe *bruire* existait une forme *bruisser*, qui a donné une forme similaire à presque tous les

temps du verbe, et d'où vient, sans aucun doute possible, notre substantif *bruissement*. *Bruisser*, c'est-à-dire le tronc, a disparu ; mais les branches, mais la postérité subsistent, en dépit de l'ostracisme prononcé par les grammairiens. Ainsi ce verbe a deux radicaux, *bruir*, *bruis*, et la dernière, totalement oubliée par les grammairiens, nous paraît à nous la meilleure, celle qui a laissé le plus de traces dans la langue. Elle doit l'emporter sur la première,

Et par droit de conquête et par droit de naissance.

Le droit de conquête, nous l'avons établi par les exemples que nous avons cités ; quant au droit de naissance, voici qui tend à l'établir d'une manière irréfutable : M. Delâtre, un linguiste philosophe, rattache notre mot *bruit* à une souche germanique ; pour cela il a recours à une forme intermédiaire, le provençal *bruzir ;* puis il passe à l'allem. *brausen*, qui signifie *mugir*, *bouillonner*, *écumer ;* au holl. *bruisen*, même sens ; *bruis*, bouillonnement, et enfin au suéd. *brusa*, bouillir, bouillonner. Or, de toutes ces formes à *bruisser*, il n'y a qu'un pas.

— **Homonyme**. Bruir.

BRUISINÉ, ÉE (bru-i-zi-né) part. pass. du v. Bruisiner : *Grains* BRUISINÉS.

BRUISINER v. a. ou tr. (bru-i-zi-né — de l'anc. fr. *bruiser*, briser). Tech. Moudre grossièrement, en parlant des grains germés que l'on emploie dans les brasseries.

BRUISSANT (bru-i-san) part. prés. du v. Bruire ou plutôt du v. Bruisser, qui n'est plus usité : *Des bracelets se heurtaient en* BRUISSANT *sur leurs poignets.* (Th. Gaut.) ‖ V. la note grammaticale, à la fin du mot BRUIRE.

BRUISSANT, ANTE adj. (bru-i-san, an-te). Néol. Qui bruit : *Un jour d'été, j'étais seul, à regarder la mer, à écouter ces lames qui apportent et remportent les coquillages* BRUISSANTS *de ses grèves.* (Lamart.)

.....: J'ai par les monts bercé mes douleurs folles,
Au grelot *bruissant* des mules espagnoles.
L. BOUILHET.

— **Fig.** Qui produit certaines manifestations extérieures : *Allez donc aujourd'hui demander l'hospitalité intellectuelle, l'accueil pour vos idées, pour vos aperçus naissants, à des esprits pressés, affairés, tout remplis d'eux-mêmes, vrais torrents* BRUISSANTS *de leurs propres pensées !* (Ste-Beuve.)

BRUISSEMENT s. m. (bru-i-se-man — rad. *bruire*). Bruit confus : *Une femme entend-elle le* BRUISSEMENT *d'un carrosse qui s'arrête à la porte, elle prépare toute sa complaisance pour quiconque est dedans, sans le connaître.* (La Bruy.) *Des* BRUISSEMENTS *d'ondes remplissent les déserts d'une sauvage harmonie.* (Chateaub.) *J'entendais..... le* BRUISSEMENT *des feuilles.* (Lamart.) *Le silence profond de cette solitude était interrompu par le sourd* BRUISSEMENT *du branchage des sapins, qu'agitaient de folles brises.* (E. Sue.) *Il reconnut le pas léger d'une femme, et distingua le* BRUISSEMENT *d'une robe de soie.* (E. Sue.) *Il entendit le* BRUISSEMENT *monotone des eaux de la mer, qui venait se briser sur les rochers.* (Balz.)

. . . . . C'est le fracas, le murmure des eaux
C'est le *bruissement* des vagues et des flots,
Dont la chute lointaine assourdit les échos.
DE BONNEVILLE.

— **Epithètes.** Vague, léger, faible, imperceptible, doux, sourd, long, confus.

BRUIT s. m. (brui. — Avant de rechercher l'origine absolue de ce mot, assez obscure pour le philologue, commençons par constater l'aspect des différentes formes qu'il revêt dans les langues collatérales du groupe néo-latin ; cette comparaison nous fournira peut-être quelques données précieuses pour faire ensuite l'histoire du mot. L'italien dit *bruire*, *bruito*, qui correspondent exactement au français *bruire* et *bruit ;* jusqu'ici rien de nouveau ; mais si nous passons à l'examen d'autres idiomes, nous voyons le mot se révéler sous une forme tout autre ; ainsi le provençal dit *brugir* et *bruzir*, l'ancien catalan *brogir*, le dialecte de Côme *brúgi*. La présence de ce *g* médial est très-importante, et elle nous fait arriver jusqu'à la forme de la basse latinité *brugitus*. Il n'est pas difficile de se rendre compte comment le français et l'italien, qui ont une tendance si irrésistible vers la contraction, ont laissé tomber ce *g* médial. Ce *g* prononcé d'une façon douce qui rappelle le son de la semi-voyelle *j*, et subissant l'action croisée des deux voyelles *u* et *i*, au milieu desquelles il se trouve placé, et pour lesquelles il a une très-grande affinité, n'a pas tardé à se vocaliser entièrement. Ajoutez la présence fort énergique de l'accent tonique tombant d'aplomb sur l'*i* et le maintenant intact, et vous vous rendrez facilement compte du phénomène. Dans *brugitus*, la terminaison *us* est tombée également sous l'influence de l'accent tonique ; nous avons eu alors *brugit ; brugit*, à son tour, s'est transformé en *brujit*, et le *j* a fini par être résorbé entièrement dans l'*i* accentué, *bruit ;* cependant, la place qu'il occupait est encore marquée par un vide sensible, facile à reconnaître dans l'hiatus qui sépare l'*u* de l'*i*. Mais maintenant d'où vient ce *brugitus*, qui assurément n'appartient pas à la langue de Cicéron, pas même à celle de Sidoine-Apollinaire ? L'ancienne école étymologique, représentée par Ménage, a, contre son habitude, émis ici une hypothèse fort ingénieuse, mais un peu sans en soupçonner la justesse et la légitimité. Cette hypothèse consiste en ce que, dans *brugitus*, le *b* initial serait épenthétique, inorganique, si l'on aime mieux, et que la véritable forme primitive est tout simplement le latin *rugitus*. Mais comment expliquer l'addition étrange de cette lettre ? Peut-être par l'affinité réelle qui existe entre la labiale *b* et la liquide *r*. Il est, en effet, assez difficile de prononcer le groupe *ru* sans déterminer en même temps un mouvement des lèvres qui a pu à la longue prendre une certaine consistance et devenir une véritable articulation. La création de la forme anormale, linguistiquement parlant, du mot *brugitus*, serait donc due à une raison physiologique. Nous nous bornerons à faire valoir, en faveur de cette hypothèse, un argument basé sur l'observation d'un phénomène inverse. En anglais, les groupes composés d'une labiale et d'une liquide, formant un composé initial *wr*, comme dans *wreck*, *writing*, *wrong*, subissent une altération précisément contraire à celle de *rugitus* devenant *brugitus*. La labiale *w* tombe devant la liquide *r* et devient absolument muette ; de sorte que l'on prononce les mots que nous avons mentionnés plus haut, exactement comme s'ils étaient écrits *reck*, *riting*, *rong*. M. Delâtre, au contraire, voudrait rattacher *bruit*, dans lequel pour lui le *b* est partie intégrante du mot, à une souche germanique ; il se sert pour cela, comme forme intermédiaire, du provençal *bruzir*, et arrive ainsi à l'allemand *brausen*, écumer, mugir, bouillonner ; au hollandais *bruisen*, même sens, *bruis*, bouillonnement ; au suédois *brusa*, bouillir, bouillonner. Si l'on admet ce système, le mot *bruit* serait alors le proche parent des mots *braise*, *brasier*, etc., et devrait être rattaché à la racine *bhridj*, rôtir, brûler. V. l'article BRAISE). Son confus, produit par des vibrations qui se confondent au lieu de se suivre régulièrement : *Il faudrait tirer des sons de cet instrument, et vous n'en tirez que du* BRUIT. *On entend tout à coup un* BRUIT *effroyable de chariots, d'armes, de hennissements de chevaux, de cris d'hommes.* (Fén.) *Ils furent bientôt de belle humeur et firent un beau* BRUIT. (Le Sage.) *Toute musique qui ne peint rien n'est que du* BRUIT. (D'Alemb.) *Trois choses m'importunent, tant au moral qu'au physique, au sens figuré comme au sens propre : le* BRUIT, *le vent et la fumée.* (Chamfort.) *O Paris ! ville de* BRUIT, *de fumée et de boue ; je cherche la vertu, le bonheur : je ne serai jamais assez loin de toi.* (J.-J. Rouss.) *Le* BRUIT *est un son écrasé, informe.* (Joubert.) *Pour qui a longtemps joui du silence, le moindre* BRUIT *est insupportable.* (Montalemb.) *Rien ne paraît plus sinistre et plus effrayant que l'absence de tout* BRUIT. (Vinet.) *Il vient un moment où la lame sur les galets a le* BRUIT *d'un trousseau de clefs.* (Vacquerie.) *Il y a, dans l'aspect et le* BRUIT *de l'eau, un charme indéfinissable.* (A. Karr.) *Rien n'est si solennel et si beau que le* BRUIT *de l'orage dans les montagnes.* (G. Sand.)

Mes sœurs, j'entends du *bruit* dans la chambre pro- [chaine.
RACINE.

Au moindre *bruit*, ouvrant ses yeux appesantis,
Elle vole, inquiète, au berceau de son fils.
LEGOUVÉ.

L'Olympe est radieux, mais n'a rien qui me tente ;
On y lance la foudre, et le *bruit* m'épouvante.
VIENNET.

Le Rhin, tranquille et fier du progrès de ses eaux,
Appuyé d'une main sur son urne penchante,
Lormait au *bruit* flatteur de son onde naissante.
BOILEAU.

Les pas silencieux des prêtres dans l'enceinte
Font tressaillir le cœur d'une terreur moins sainte,
O vierge, que le *bruit* de tes soupirs légers.
A. DE MUSSET.

— Fig. Retentissement, éclat : *Cette nouvelle a fait du* BRUIT, *Votre livre fera du* BRUIT. *Il est modeste et n'aime pas le* BRUIT. *Tous les peuples d'Orient tremblaient au seul* BRUIT *de son nom.* (Fén.) *Le* BRUIT *ne fait pas de bien, le bien ne fait pas de* BRUIT. (St-Martin.) *Le duc de Richelieu a toujours cherché à faire du* BRUIT. (Duclos.) *On prend souvent le* BRUIT *pour de la gloire.* (P.-L. Courier.) *Aussitôt qu'une occasion de faire du* BRUIT *se présente, une foule de gens la saisissent.* (Chateaub.). *Le* BRUIT *que fait un malheur qui nous arrive nous en console déjà.* (Bougeart.) *Une critique méchante fait plus de* BRUIT *qu'un bon ouvrage.* (Petit-Senn.) *Ce n'est pas le* BRUIT, *c'est le bien qu'on fait qui constitue le véritable homme d'Etat.* (E. Pelletan.) *Pitt a fait du* BRUIT *et n'a pas fait de bien.* (E. Pelletan.) *Dieu, qui avait donné beaucoup d'hommes de* BRUIT *au règne de Louis XVI, lui avait refusé un homme d'Etat.* (Lamart.)

Quel grand mal ai-je fait, pour faire tant de *bruit ?*
BOURSAULT.

L'un fait beaucoup de *bruit* qui ne lui sert de guères,
L'autre en toute douceur laisse aller les affaires.
MOLIÈRE.

Le *bruit* est pour le fat, la plainte pour le sot,
L'honnête homme trompé s'éloigne et ne dit mot.
LANOUE.

Force gens font du *bruit* en France.
Un équipage cavalier
Fait les trois quarts de leur vaillance.
LA FONTAINE.

— Par ext. Querelle, dispute : *Il m'apprit qu'il avait eu du* BRUIT *avec son maître.* (Le Sage.)

Mon Dieu ! vous en parlez, mon frère, bien à l'aise,
Et vous ne savez pas comme le *bruit* me pèse.
MOLIÈRE.

— Particulièrem. Propos, nouvelle répandue dans le public : *Le* BRUIT *en* COURT. *Il court un* BRUIT *absurde. On fait courir un* BRUIT *alarmant. C'est un* BRUIT *commun, universel. Il n'est* BRUIT *que de cela. Il y a des* BRUITS *de guerre. Le contraire des* BRUITS *qui courent sur les personnes et sur les affaires est souvent la vérité.* (La Bruy.) *Rien n'accrédite plus les faux* BRUITS *que le silence.* (B. Const.) *L'imagination populaire accueille les* BRUITS *les plus étranges.* (Thiers.) *Il n'était* BRUIT, *de toutes parts, que d'un événement prêt à éclater.* (Thiers.)

Aurait-il su le *bruit* de ce qui s'est passé ?
ROTROU.

Crains-tu si peu le blâme et si peu les faux *bruits ?*
CORNEILLE.

Un *bruit* assez étrange est venu jusqu'à moi,
Seigneur ; je l'ai jugé trop peu digne de foi...
RACINE

Les *bruits* publics se doivent mépriser.
VOLTAIRE.

Les méchants *bruits* surtout ont cela de mauvais,
Que les taches qu'ils font ne s'effacent jamais.
QUINAULT.

De là sont nés ces *bruits* reçus dans l'univers
Qu'aux accents dont Orphée emplit toute la Thrace,
Les tigres amollis dépouillaient leur audace.
BOILEAU.

‖ Vain éclat :

La gloire n'est qu'un *bruit* par l'écho répété,
Que le moindre zéphyr a bien vite emporté.
A. BARBIER.

‖ Réputation, renommée : *C'est un petit garçon qui a bien le meilleur* BRUIT *qu'on peut imaginer.* (Mme de Sév.) *Louis XVIII, déjà fatigué de mon* BRUIT, *était heureux de faire présent de moi à son bon frère le roi Bernadotte.* (Chateaub.)

Hé ! là, là, madame la Nuit,
Un peu doucement, je vous prie ;
Vous avez dans le monde un *bruit*
De n'être pas si renchérie.
MOLIÈRE.

— *Bruit de bourse*, Nouvelle vraie ou fausse, souvent imaginée par des spéculateurs pour faire hausser ou baisser les fonds.

— *A grand bruit*, En faisant beaucoup de bruit : *Les cloches sonnent* À GRAND BRUIT.

Là le chantre *à grand bruit* arrive et se fait place.
BOILEAU.

Voitures et chevaux, *à grand bruit*, l'autre jour,
Menaient le roi de Naple au gala de la cour.
V. HUGO.

Un affreux serrurier, laborieux Vulcain,
Qu'éveille avant le jour l'ardente soif du gain,
Avec un fer maudit qu'*à grand bruit* il apprête,
De cent coups de marteau va me fendre la tête.
BOILEAU.

‖ Fig. Avec un grand retentissement : *Les journaux célèbrent* À GRAND BRUIT *le succès de la pièce nouvelle.*

Nous sommes dans un siècle où tout tombe *à grand* [*bruit.*
LAMARTINE.

‖ *Faire grand bruit de*, Attacher grande importance à, faire valoir beaucoup, se prévaloir de : *Il* A FAIT UN GRAND BRUIT DE *l'amitié qu'il a pour moi.* (Mme de Sév.) *Voici une comédie dont on* A FAIT BEAUCOUP DE BRUIT... (Mol.) *Nos catholiques* FONT GRAND BRUIT *de l'autorité de l'Eglise.* (J.-J. Rouss.)

Cette fière raison, dont on *fait tant de bruit*,
Contre les passions n'est pas, seule, un remède.
Mme DESHOULIÈRES.

— *A petit bruit*, *sans bruit*, En faisant peu de bruit, sans faire de bruit. *Il s'approche* À PETIT BRUIT. *J'avançais* SANS BRUIT *sur la pointe des pieds.* ‖ Fig. Doucement, sans éclat : *Il appelle les mages en secret et* À PETIT BRUIT. (Fléch.) *Je me divertirai* À PETIT BRUIT. (Mol.) *L'ouvrage s'était répété* À PETIT BRUIT *; le nom de l'auteur était parfaitement inconnu.* (Th. Gaut.)

. . . Forcez-la *sans bruit* d'honorer d'autres lieux.
CORNEILLE.

De ce monde éphémère
Détachons-nous *sans bruit*, sans regret et sans fiel.
A. BARBIER.

— *Point de bruit !* Expression elliptique qui signifie : Ne faisons point de bruit, point d'éclat ; menons la chose avec douceur et sans scandale :

. . . . Mais surtout, *point de bruit !*
Tout doux ! un amené sans scandale suffit.
RACINE.

— Loc. prov. *Faire plus de bruit que de besogne*, Parler beaucoup et faire peu : *Je suis lasse que vous* FASSIEZ PLUS DE BRUIT QUE DE BESOGNE. (Mme de Coulanges.)

Gardons-nous des bavards, qui, parlant sans ver- [gogne,
Font plus de bruit que de besogne.
VIENNET.

‖ *Faire beaucoup de bruit pour rien*, Donner beaucoup d'importance à des choses qui n'en ont pas, faire beaucoup d'éclat à propos de rien. ‖ *Il n'aime pas le bruit s'il ne le fait*, Il désapprouve chez les autres ce qu'il se permet à lui-même. ‖ *Il est bon cheval de trompette et ne craint pas le bruit*, C'est un homme qui ne s'effraye pas plus des cris et des menaces qu'un cheval de guerre ne s'effraye du bruit de la trompette. ‖ *L'un a le bruit, l'autre lave la laine*, L'un a la réputation de travailler et est payé à ce titre, et c'est l'autre qui a travaillé. ‖ *A beau se lever tard qui a bruit de se lever matin*, ou bien *Qui a bruit de se lever matin peut dormir jusqu'au soir*, Qui a bonne réputation passera pour bien faire, quoi-qu'il fasse.

— Jurispr. *Bruit public*, Idée universellement répandue de l'existence d'un fait : *Le* BRUIT PUBLIC *tient lieu de preuve, en certains cas, et à défaut d'autres indices.* (Complém. de l'Acad.)

— Véner. *Chasser à grand bruit*, Chasser à cor et à cris.

— **Antonymes.** Silence, calme, tranquillité.

Epithètes. Eclatant, sonore, retentissant, net, clair, distinct, étouffé, lointain, vague, confus, incertain, faible, imperceptible, singulier, étrange, mystérieux, doux, agréable, tendre, harmonieux, mélodieux, délicieux, favorable, rassurant, intermittent, saccadé, interrompu, contenu, successif, soudain, subit, inattendu, effrayant, horrible, formidable, furieux, impétueux, terrible, lugubre, triste, monotone, gai, joyeux, étourdissant, tumultueux, belliqueux, martial, fâcheux, séditieux. — Faux, flatteur, mensonger, malfaisant, calomnieux, répandu, semé.

Encycl. Pathol. Dans le langage physiologique et pathologique, le mot *bruit* n'a pas la même acception que dans le langage grammatical ; il ne s'applique pas à toute espèce de sons produits par l'être vivant, mais seulement à ceux qui résultent directement du jeu fonctionnel des organes de la vie végétative. Lorsqu'on observe un homme plongé dans le sommeil, il semble, au premier abord, que chez lui les fonctions de nutrition s'accomplissent silencieusement ; c'est à peine si une légère vibration de l'air contre les parois de la cavité buccale et les lèvres accompagne l'acte de la respiration d'un léger souffle ; mais la circulation, la digestion et les différentes sécrétions ne sont aucunement perceptibles à l'extérieur. Il est cependant des conditions d'observation, au moyen desquelles l'oreille peut acquérir la connaissance d'un certain nombre de *bruits* organiques ; c'est ce que nous allons faire comprendre.

Tout mouvement qui s'accomplit au sein de la matière est nécessairement compliqué d'une collision, d'un frottement de la masse en activité contre les molécules du milieu dans lequel s'opère le mouvement. Tout frottement, d'autre part, a pour effet de provoquer des vibrations dans les molécules des corps frottants, ce qui produit soit un son, soit un *bruit ;* quelquefois le frottement est si doux, les parois frottantes glissent l'une sur l'autre avec une telle facilité, que le *bruit* est imperceptible. C'est le cas ordinaire des *bruits* qui s'accomplissent au sein de l'organisme vivant ; les surfaces frottantes, incessamment lubrifiées, animées de mouvements lents et doux, ne produisent aucune impression perceptible à distance, et l'on comprend facilement de quel avantage il est pour nous qu'il en soit ainsi. Si les mouvements organiques s'accompagnaient de *bruits* intenses, ils retentiraient dans nos propres oreilles et occasionneraient pour nous une incommodité des plus désagréables. Dans l'état normal, il n'en est pas ainsi, et nous ne pouvons percevoir que les *bruits* anormaux qui se passent dans des endroits peu éloignés de l'oreille, tels que les bourdonnements.

Cependant, si faibles que soient les *bruits* organiques, si imperceptibles qu'ils demeurent pour nous, ils peuvent être entendus dans certaines conditions d'observation faciles à réaliser. Le son est, en effet, conductible, ainsi que nous l'enseigne la physique ; c'est-à-dire qu'il parvient à notre oreille en traversant des milieux interposés. Ces milieux peuvent être solides, liquides ou gazeux. De tous ces milieux, les solides tiennent le premier rang au point de vue de la rapidité et de l'intensité avec lesquelles se transmettent les sons. Tout le monde connaît cette simple expérience : si vous frottez très-légèrement une longue tige de bois à l'une de ses extrémités, vous pouvez produire un son tellement faible qu'il ne sera pas perceptible à travers l'air pour votre oreille, tandis que si vous appliquez le pavillon auditif à l'extrémité de la tige, le son sera perçu. Les liquides, moins conducteurs que les solides, le sont plus que les gaz. Mais si les gaz jouissent d'un faible pouvoir conducteur, en revanche, ils constituent des milieux plus mobiles et capables d'entrer en vibration avec plus de facilité que les corps solides ou liquides.

Ces notions étant acceptées, on comprend que, si l'on applique l'oreille sur la périphérie du corps, au voisinage d'un point où se produit un léger *bruit*, ce *bruit*, imperceptible d'abord et qui ne saurait arriver à l'oreille au travers d'une épaisse couche d'air, y parviendra avec facilité au moyen de la conductibilité propre aux parois semi-solides, semi-liquides, qui la séparent du lieu de production. De plus, si un son se produit dans des conditions telles qu'il puisse faire entrer en vibration une longue colonne d'air, cette colonne vibrante pourra porter le son tout le long de son parcours, à des distances éloignées du centre de production du *bruit*. Sur ces principes est appuyée l'auscultation, ou l'art d'écouter les *bruits* intérieurs à l'aide de l'oreille appliquée sur les parois du corps. On peut, dans cette observation, se servir d'un appareil appelé stéthoscope, et qui n'est qu'un cylindre creux, de bois ou de métal, qu'on interpose entre le pavillon de l'oreille et la partie que l'on consulte ; par l'un

ou l'autre moyen, on acquiert la connaissance de *bruits* organiques intérieurs.

Conformément aux principes établis précédemment, appliquons l'oreille nue, ou armée du stéthoscope, sur les parois du thorax, et nous entendrons distinctement le frottement de l'air contre les parois des vaisseaux aérifères; appliquons l'oreille sur la région du cœur, et le mouvement, habituellement insensible et silencieux de cet organe, se traduira pour nous par un double *bruit* ou battement; enfin, appliquée sur le ventre, l'oreille percevra encore les *bruits* légers qui accompagnent les mouvements des organes abdominaux, les battements du cœur du fœtus renfermé dans le sein de la mère, etc., etc. Tels sont les *bruits* normaux ou physiologiques, c'est-à-dire ceux qui accompagnent le jeu normal des organes de la vie végétative. Mais il est une conséquence bien facile à prévoir : que le sujet en observation soit atteint de quelque maladie, et qu'en raison de cette maladie, le jeu fonctionnel des organes soit troublé, ou seulement que la constitution anatomique de ces organes soit modifiée, nécessairement il en résultera, pour les *bruits* normaux ou fonctionnels, des modifications de timbre, de rhythme, d'intensité, etc. Ces modifications se traduiront nécessairement à l'oreille par des caractères acoustiques nouveaux, qui permettront de les distinguer entre eux et de les distinguer des autres *bruits*. C'est ainsi que, modifiés dans leur intensité, par exemple, les *bruits* intérieurs pourront être assez forts pour être entendus à l'extérieur et à une distance souvent assez grande. Là ne se bornent pas les modifications apportées aux *bruits* normaux par le développement des lésions morbides internes ; il peut arriver, en effet, qu'à ces *bruits* s'en ajoutent de nouveaux, tout différents des premiers par leur timbre, leur rhythme, leur intensité, etc., en un mot par leurs caractères acoustiques. Ceux-ci peuvent s'ajouter aux premiers, les masquer, les remplacer même ; ils ont été appelés, en raison de leur origine, *bruits anormaux* ou *pathologiques*. Si nous ajoutons à ces *bruits*, par une extension très-naturelle, toutes les impressions auditives que peut éprouver l'oreille appliquée sur la surface du corps par la production de *bruits* intérieurs ayant leur origine, soit dans le jeu fonctionnel des organes sains ou malades de la vie végétative, soit dans les manifestations de la vie de relation en état de santé et en état de maladie, nous aurons une idée complète des phénomènes acoustiques dont l'ensemble constitue ce qu'on est convenu d'appeler *bruits*, tant en physiologie qu'en pathologie. On comprend aisément, d'ailleurs, que l'observation de ces phénomènes est un des plus précieux éléments du diagnostic médical, et que c'était répondre au plus pressant de tous les besoins que de créer une science spéciale pour cette étude. Cette science, qui est l'auscultation, étudie la nature, les caractères propres, les modes de production des *bruits* normaux ou anormaux; elle fournit les moyens pratiques et les règles appliquables à leur observation; elle fait ressortir les caractères différentiels qui séparent les uns et les autres; enfin, s'appuyant sur les notions fournies par l'anatomie pathologique, le raisonnement et la symptomatologie des affections internes, elle en déduit les caractères séméiologiques que peuvent fournir les *bruits* anormaux. Ces caractères ne sont autre chose que les signes physiques des maladies; ils sont le véritable fondement du diagnostic; ils en sont la plus claire expression, et, on peut le dire, la partie la plus matérielle et la plus inattaquable.

Dans un article précédent, consacré à l'auscultation, et auquel nous avons donné toute l'étendue que comporte un si vaste sujet, nous avons déjà fourni des détails nombreux sur la nature et les caractères distinctifs des *bruits* normaux et anormaux, ainsi que sur la valeur séméiologique qu'il convient de leur attribuer dans le diagnostic médical; nous ne revenons sur ce sujet que pour éclairer cette question par la connaissance des interprétations diverses auxquelles les physiologistes de diverses époques se sont arrêtés pour expliquer le mécanisme de la production de ces *bruits ;* nous allons faire ce que l'on pourrait appeler la partie acoustique de cette étude.

I.—BRUITS NORMAUX OU PHYSIOLOGIQUES. Les *bruits* organiques ont été divisés en plusieurs espèces, qui répondent à la région du corps sur laquelle ils sont entendus plus spécialement. Cette classification est fondée, moins sur la nature même ou les caractères acoustiques de ces *bruits* que sur les divisions nosologiques auxquelles ils correspondent; de telle sorte que ces catégories ne répondent, en réalité, qu'aux besoins de la pratique médicale. Nous décrirons donc successivement : les *bruits normaux thoraciques*, qui comprennent le *bruit* de résonnance thoracique, se produisant pendant l'émission de la voix ou de la parole, *bruit vocal*, et les *bruits* de résonnance thoracique se produisant par l'acte respiratoire seul, *bruit respiratoire;* les *bruits* qui s'entendent au larynx par la production de la voix ou de ses modifications, *bruits laryngés ;* les *bruits* se produisant à la région précordiale par l'action du cœur, *bruits du cœur;* les *bruits* se produisant au voisinage des artères ou des veines, *bruits vasculaires ;* les *bruits* se produisant dans l'abdomen, *bruits abdominaux;* enfin, les *bruits* perçus sur les muscles en contraction, *bruits musculaires.*

— *Bruits normaux thoraciques.* Lorsqu'on **applique l'oreille, nue ou armée du stéthoscope,** sur la poitrine d'un homme sain, s'il respire librement et normalement, on entend très-distinctement un souffle léger comparable à celui que fait entendre la bouche d'un homme endormi; s'il parle, au contraire, on perçoit un plus fort retentissement, un murmure confus, au milieu duquel il est impossible de distinguer les syllabes, mais qui persiste aussi longtemps que la voix se fait entendre et masque même le premier *bruit.* On voit que les organes respiratoires seuls sont le siége de deux espèces de *bruits normaux* auxquels on a donné les noms de *bruit vocal* et de *bruit respiratoire.* Tous les physiologistes sont tombés d'accord sur les caractères propres de cette perception; mais il n'en a pas été de même lorsqu'il s'est agi d'expliquer le mécanisme producteur de ce phénomène acoustique. Nous allons donc faire connaître quelles sont, dans l'état actuel de la science, les diverses interprétations qui ont été fournies par les physiologistes sur l'origine de ces *bruits.*

Le *bruit* vocal ou voix perçu par auscultation a été appelé, avec raison, *résonnance vocale naturelle* ou *retentissement normal de la voix,* parce qu'en effet, la cause occasionnelle de ce *bruit* ne saurait être autre chose que le retentissement thoracique des vibrations qui se produisent dans le larynx lors de l'émission du son vocal. Ce qui le prouve, c'est que plus on éloigne l'oreille du lieu ou la voix se produit, plus le bourdonnement devient confus ; plus, au contraire, on se rapproche du larynx, plus les syllabes prononcées deviennent distinctes. Les physiologistes modernes ont tiré de ces faits cette conséquence naturelle, que la résonnance vocale qui est perçue quand on ausculte sur le thorax n'est pas, comme le *bruit* respiratoire dont nous parlerons dans un instant, formée dans le poumon même; elle n'est que le retentissement des sons produits à la partie inférieure du tube aérifère, et les vibrations suivent les ramifications bronchiques pour arriver jusqu'à l'oreille; ce n'est, en fin de compte, qu'un phénomène de transmission.

Dans l'état normal des poumons, cette explication ne rencontre aucune difficulté; mais, dans l'état pathologique, il faut nécessairement faire intervenir d'autres causes. Ainsi, lorsque le retentissement de la voix est exagéré et plus accusé qu'à l'état normal, cela ne peut tenir à une augmentation dans l'intensité des sons qui se produisent au larynx. Les physiologistes modernes pensent que, dans le retentissement exagéré de la voix ou *bronchophonie*, il y a augmentation de la conductibilité du son, soit par le fait d'une induration du tissu pulmonaire, soit par l'augmentation du calibre des tuyaux aérifères, qui se rapprochent ainsi de l'oreille.

M. Skoda, professeur de l'université de Vienne et auteur d'un très-remarquable travail sur l'auscultation, fait intervenir ici un nouvel élément de transmission du *bruit* vocal, et invoque, pour expliquer le retentissement de la voix, ce qu'il appelle la *consonnance thoracique.* « La consonnance, dit cet auteur, est un phénomène bien connu. Une corde de guitare tendue fournit un son musical dès qu'une note semblable est produite par un autre instrument situé dans son voisinage, ou même par la voix humaine. Un diapason tenu en l'air résonne beaucoup plus faiblement que lorsqu'il est appliqué sur une table; c'est que la table renforce le son en fournissant des vibrations semblables; elle entre en consonnance avec le diapason. Le son d'une guimbarde est tellement faible, qu'on l'entend à peine à l'air libre; il devient très-appréciable lorsqu'on fait vibrer l'instrument dans la bouche.... Lors donc que la voix s'entend avec plus de force sur un point quelconque du thorax qu'au niveau du larynx, cette augmentation de résonnance ne peut tenir qu'à la consonnance qui s'établit dans le thorax... La force de la consonnance dépend de la forme et des dimensions de l'espace clos et de la nature des parois qui le constituent; par exemple, la consonnance est d'autant plus forte que le son est plus complétement réfléchi par les parois.... Quant aux conditions nécessaires pour produire l'augmentation de consonnance de la voix dans les tuyaux bronchiques qui pénètrent le parenchyme pulmonaire, il faut, ou bien que les parois des tuyaux bronchiques soient composées de cartilages, ou bien, si elles sont membraneuses, qu'elles soient très-denses, ou bien enfin, que le tissu pulmonaire qui entoure les tuyaux bronchiques soit privé d'air. » Cependant, si M. Skoda n'adopte pas la manière de voir des physiologistes français relativement au mécanisme de la production de la bronchophonie, il se rapproche de ces derniers par les conséquences séméiologiques qu'il reconnaît appartenir à ce *bruit* anormal.

Le *bruit* respiratoire est, avons-nous dit, le souffle léger que perçoit l'oreille appliquée sur la poitrine d'un homme qui respire librement. Il est d'autant plus intense qu'on l'explore dans une région du thorax qui correspond à une masse de parenchyme plus épaisse et plus superficiellement placée, comme dans le creux de l'aisselle, à la partie supérieure et antérieure du thorax, et à sa partie postérieure et inférieure. Suivant l'opinion de Laënnec, à laquelle se sont rangés la plupart des physiologistes modernes, ce souffle est dû au frottement de l'air contre les parois des bronches et de leurs ramifications; plus particulièrement au frottement qui s'opère à l'entrée des vésicules pulmonaires, et aussi à la dilatation ou déplissement de ces vésicules. C'est en raison de cette origine présumée que ce *bruit* a été appelé *souffle vésiculaire* ou *murmure vésiculaire.* Les idées des physiologistes étaient arrêtées sur ce point, lorsque, dès l'année 1831, M. le docteur Beau, un des plus hardis novateurs de notre temps, s'insurgea contre cette explication, et prétendit que le *bruit* respiratoire naturel, à l'instar de ce qui se passe pour la voix, n'était que le retentissement thoracique du frottement de l'air entre les lèvres de la glotte; et c'est pourquoi il appela ce *bruit* le *souffle glottique.* A l'appui de cette assertion, M. Beau invoqua ses propres expériences et celles du docteur anglais Spittal, ainsi que de nombreuses observations cliniques. En résumé, ce physiologiste admet que le *bruit* respiratoire n'a d'autre origine que la résonnance des *bruits* qui se produisent dans les voies aériennes supérieures; que les orifices ou rétrécissements des voies respiratoires capables de faire vibrer l'air qui les traverse sont au nombre de cinq : les lèvres, les narines, l'isthme du pharynx, la glotte et l'ouverture supérieure du larynx ; qu'enfin l'entrée et la sortie de l'air des vésicules du poumon, s'accomplissent d'une manière absolument silencieuse et imperceptible. Cependant les observations et les expériences du docteur Beau n'ont pas été interprétées comme il l'entendait, et les physiologistes modernes continuent à suivre la voie tracée par le père de l'auscultation. Les opinions primitives de Laënnec étaient au moins discutables; ce physiologiste avait le tort, en effet, de confondre ensemble tous les *bruits* simultanés qui se produisent dans les voies aériennes, et de les rapporter à une cause unique. Les physiologistes de notre temps ne peuvent plus nier qu'il ne se produise dans les voies pulmonaires un *bruit* complexe qui varie dans leurs parties diverses : *laryngé* dans le larynx, *trachéal* dans la trachée, *bronchique* dans les bronches et *vésiculaire* dans les vésicules. De plus, à l'imitation de M. Fournet, il est très-important d'établir les différences qui séparent le *bruit inspiratoire* du *bruit expiratoire ;* les caractères acoustiques, différents pour ces deux *bruits*, établissent bien qu'il existe des différences dans les causes qui les produisent; différences tellement tranchées pour quelques observateurs, que, suivant M. Skoda, le nom de *respiration vésiculaire* doit être réservé au murmure que l'on entend pendant l'inspiration, « qui ressemble au *bruit* que l'on produit en humant l'air entre les lèvres, » et qu'enfin, le *bruit* expiratoire n'a aucun rapport avec la respiration vésiculaire. Ces distinctions, qui paraissent puériles aux personnes étrangères à l'exercice de la médecine, ont une incontestable utilité au point de vue de la précision du diagnostic des maladies de poitrine; mais les discussions sur un sujet aussi délicat étaient inévitables, en raison des difficultés inhérentes aux observations stéthoscopiques. En effet, « le *bruit* respiratoire que nous entendons dans une partie quelconque du thorax, dit M. Skoda, ne pourra nous fournir le moyen de juger de la condition du parenchyme pulmonaire sous-jacent, que si nous avons quelque moyen de distinguer un *bruit* rapproché d'un *bruit* éloigné, le *bruit* des cellules aériennes et le *bruit* des gros tuyaux bronchiques, de la trachée et du larynx. La chose ne paraît pas d'abord bien difficile, puisque nous sommes habitués à juger de la distance des sons; mais l'auscultation nous apprend qu'elle n'est pas toujours aussi facile qu'on serait tenté de le croire au premier abord. Pour que notre jugement soit exact à cet égard, il faut, en effet, que les sons ne traversent pas un autre milieu que l'air, et ne quittent pas la ligne droite. » Ces difficultés expliquent le désaccord qui règne encore sur ces questions; mais nous pensons, toutefois, que l'on ne saurait se faire une juste idée du *bruit respiratoire* qu'à la condition de le considérer comme un *bruit* multiple, dont le siége n'est pas exclusivement à l'entrée de la vésicule pulmonaire.

Après le *bruit* vocal et le *bruit* respiratoire, nous devons signaler la *toux.* C'est un *bruit* qui peut être regardé comme un *bruit normal*, mais qui ne se produit toutefois spontanément que dans l'état pathologique. La toux est un *bruit* mixte, dans lequel interviennent les *bruits* respiratoires et la résonnance vocale; elle a donc donné lieu aux mêmes discussions et aux mêmes interprétations que les *bruits* dont nous avons parlé. Nous n'insisterons pas sur ce sujet.

— *Bruits laryngés.* L'auscultation du larynx y révèle la présence de plusieurs espèces de *bruits* normaux, au nombre desquels nous citerons le *bruit respiratoire laryngé* et le *retentissement vocal.* Le *bruit* respiratoire laryngé est produit par une vibration légère de la glotte sous l'influence du courant d'air expiré et inspiré, mais il est, en même temps, renforcé par la résonnance de la cavité du larynx et par le retentissement des *bruits* respiratoires plus éloignés. Son timbre est creux et comme caverneux. Le retentissement vocal est à son maximum d'intensité, ce qui s'explique aisément, puisque le larynx est le lieu même où le *bruit* se produit.

A ces *bruits* peuvent s'en joindre quelques autres moins importants : le *retentissement du sifflement labial*, le *bruit de l'éternument*, le *ronflement palato-nasal*, le *ronflement qui accompagne l'expuition*, le *ronflement pharyngien*, enfin les *bruits glottiques*, tels que *la toux*, le *rire*, le *hoquet*, le *soupir*, le *bâillement*, le *gémissement*, etc., etc. Nous nous contentons de cette rapide énumération des *bruits* laryngés, qui ne présentent pas un intérêt pratique particulier.

— *Bruits du cœur.* Nous avons eu occasion d'expliquer déjà que si, dans l'état naturel, on applique l'oreille sur la région précordiale, on perçoit un double battement, sorte de tic-tac composé de deux *bruits* séparés par un très-court intervalle. Ces deux *bruits* ou *battements* se répètent de soixante à quatre-vingts fois par minute, et se succèdent dans le même ordre : un premier *bruit* un peu obscur et profond, puis un intervalle très-court appelé petit silence, puis un second *bruit* suivi d'un intervalle plus long appelé grand silence. Nous n'avons pas besoin de répéter ici ce que nous avons dit à propos des *bruits* en général. Les *bruits* du cœur sont l'expression sensible et extérieure du jeu normal de l'organe, et toute altération dans le rhythme, l'intensité, la tonalité et les autres caractères acoustiques de ces *bruits*, sera nécessairement l'indice d'une altération permanente ou passagère de la fonction ou d'une altération dans la structure de l'organe. Il était donc nécessaire, si l'on voulait établir les relations qui peuvent exister entre les lésions organiques et les modifications des *bruits* normaux du cœur, de déterminer le mécanisme au moyen duquel ces *bruits* se produisent dans l'organe central de la circulation.

Les découvertes des physiologistes modernes ont permis d'établir que le cœur est doué d'un double mouvement alternatif de contraction et de relâchement : le premier mouvement a pour effet de pousser le sang dans les canaux artériels, et s'appelle systole; le second est plutôt un temps de repos ou de relâchement pendant lequel le cœur reçoit une nouvelle quantité de sang; il s'appelle diastole. La systole ou contraction du cœur ne s'accomplit pas au même moment sur toutes les parties de l'organe; elle commence par les oreillettes ou cavités supérieures droites et gauches, et le sang, sous l'influence de cette contraction ou systole auriculaire, se trouve poussé dans les cavités inférieures ou ventricules. Cependant la systole ne s'interrompt pas immédiatement; elle se propage de proche en proche et rapidement de la base du cœur vers sa pointe, et, après avoir impressionné les oreillettes, agit sur les ventricules : c'est la systole ventriculaire. Au moment où cette contraction s'accomplit, les valvules mitrale et tricuspide se ferment et s'opposent au retour du sang dans les oreillettes, de sorte que la systole ventriculaire a pour effet de chasser le sang dans les artères aorte et pulmonaire; puis tout rentre dans le repos. C'est la succession de ce double état de systole et de diastole qui constitue, à proprement parler, la fonction du cœur; le cœur n'est ainsi qu'un organe central d'impulsion agissant sur la masse du sang, par coups saccadés, comme le fait le piston d'une pompe foulante. (V. CIRCULATION.) Si maintenant nous nous proposons d'établir la cause des *bruits* normaux du cœur, la première recherche à faire sera de déterminer quelles relations peuvent exister entre les *bruits* et les mouvements. Ce problème, simple en apparence, est en réalité des plus complexes et d'une solution pleine de difficultés. Il n'y a réellement que deux *bruits* dans le cœur, et l'oreille la plus exercée ne saurait en percevoir davantage; il y a, au contraire, une infinité de mouvements, ou, si l'on veut, de frottements. Citons les principaux : mouvements de contraction des fibres musculaires tantôt vers les oreillettes, tantôt vers les ventricules; mouvements de dilatation correspondants; frottement du sang contre les parois du cœur, les valvules, les colonnes charnues, etc.; collision moléculaire des globules du sang les uns contre les autres; claquements des valvules dans leurs mouvements d'abaissement et de redressement; choc en retour des ondées sanguines; choc des colonnes sanguines contre les parois des artères, etc., etc. Mais il est encore un mouvement dont nous n'avons pas encore parlé et dont l'importance ne saurait être méconnue : c'est un mouvement de la totalité du cœur, mouvement tel qu'à chaque battement double il vient frapper une fois par sa pointe la paroi antérieure du thorax. Comment se reconnaître au milieu de cette complication de mouvements organiques, qui tous peuvent être invoqués, ensemble ou séparément, comme les causes productrices des *bruits* du cœur? Comment distinguer ceux d'entre eux qui s'accomplissent silencieusement, lorsque plusieurs d'entre eux sont simultanés? Il n'y a donc pas lieu de s'étonner du désaccord constant qui a régné et qui règne sur cette quetion. L'expérience n'est pas toujours en état de résoudre la difficulté. En effet, par la mort, tout mouvement du cœur s'arrête et les vivisections seules pouvaient être de quelque secours. Mais est-il possible d'observer les mouvements du cœur sur l'animal vivant? Un grand nombre d'expériences ont été tentées dans ce but; les résultats obtenus sont presque tous entachés de nullité ou tout au moins fort contestables. Aussitôt que le thorax est ouvert et le cœur mis à nu, il s'opère dans les mouvements du cœur de profondes modifications; il ne faut pas oublier, avant tout, que les mouvements du cœur s'accomplissent au sein du thorax, à l'abri de la pression atmosphérique, et que, placer le cœur à l'air, c'est changer complétement les condi-

tions dans lesquelles il accomplit ses fonctions. Cette opération n'a pas seulement pour résultat de modifier les mouvements du cœur, elle provoque une mort très-prompte chez les animaux supérieurs. Quant aux expériences tentées sur les *grenouilles et autres animaux* chez lesquels les battements du cœur se prolongent très-longtemps, alors que cet organe est tiré de la cavité qui le contient, quelle valeur peuvent-elles avoir? Comment conclure à l'homme de ce qui se passe chez un animal aussi bas placé dans l'échelle animale et dont le cœur même n'est pas conformé comme celui des animaux supérieurs? Dans quelques circonstances fort rares, il est vrai, il a été donné d'observer quelques mouvements du cœur chez l'homme vivant, grâce à l'existence d'une perforation accidentelle ou congénitale du sternum; mais ces *observations ont toujours* été trop incomplètes pour qu'il ait été possible d'en tirer des conclusions à l'abri de tout reproche.

Les raisons que nous venons de donner font comprendre quelles difficultés environnent le problème que nous avons posé; cependant, il ne serait pas juste de dire que les physiologistes de nos jours n'en sont absolument réduits qu'à des conjectures. Il est certain, au contraire, qu'un bon nombre d'expériences ont été exécutées dans des conditions qui permettent de fixer les convictions. En réunissant les données nombreuses fournies par la physiologie comparée, par la pathologie et l'auscultation, aidée de tous les moyens de précision mis à la portée des observateurs, il est certain, disons-nous, que, de cet ensemble, il résulte quelques éléments d'appréciation qui ont permis de fixer les idées sur les points les plus importants. C'est le résultat de ces recherches que nous allons exposer.

Les deux *bruits* du cœur n'ont pas leur maximum d'intensité au même point : le premier *bruit* a son maximum d'intensité vers le cinquième espace intercostal, un peu au-dessous et en dehors du mamelon; le second a son maximum d'intensité dans le troisième espace intercostal, près du bord gauche du sternum. Le maximum d'intensité du premier *bruit* est *donc situé plus bas que le maximum d'intensité* du second; c'est pourquoi ces deux *bruits* ont été appelés respectivement *bruit inférieur* et *bruit supérieur*. Le premier *bruit* est sourd, profond; le second *bruit* est plus clair et dure un peu moins longtemps que le premier. De là les nouvelles dénominations de *bruit clair* et *bruit sourd*, qui servent encore à les désigner. Le premier *bruit* coïncide avec le pouls des artères les plus voisines du cœur, avec la dilatation des premiers troncs artériels, c'est-à-dire avec la systole ou contraction ventriculaire; mais comme à la systole ventriculaire succède immédiatement le repos du cœur, le second *bruit* coïncide, par conséquent, avec ce moment de repos. Le rhythme des *bruits* du cœur peut être assimilé, comme le remarque bien M. Beau, à une mesure à trois temps très-sensiblement égaux. Le premier *bruit* correspond au premier temps, le second *bruit* au second temps, le troisième temps est rempli par un silence; mais le rhythme des contractions du cœur est pareillement comparable à une mesure à trois temps : le premier temps répond à la systole auriculaire; le second, à la systole ventriculaire; le troisième, au repos du cœur. D'où suit que le premier *bruit* répond à la systole ventriculaire; le second, au repos du cœur, et le grand silence à la systole ventriculaire. De là une autre conséquence : si l'un des deux *bruits* correspond à un repos du cœur, si la contraction des oreillettes s'exécute pendant le silence des *bruits*, il ne faut pas chercher la cause des *bruits* dans les mouvements de contraction du cœur. Il est vrai que le premier *bruit* a lieu au moment de la systole ventriculaire, et qu'en ce moment les fibres musculaires des ventricules sont en contraction; mais la contraction musculaire n'est, en aucun cas, capable de produire un *bruit* net et prononcé, comme est le premier *bruit* du cœur. Ces considérations mettent déjà à néant plusieurs des hypothèses émises par les physiologistes anciens pour expliquer les *bruits* du cœur. Cependant les observations et les expériences répétées, ainsi que les vivisections de plusieurs physiologistes remarquables, de Turner, de Laënnec, de MM. Marc-d'Espine, Williams, Piédagnel, des comités de Dublin, de Londres et de Philadelphie, concluent à établir que la contraction des fibres musculaires des ventricules et la tension soudaine qu'elle provoque ont une part d'action dans la production du premier *bruit*. Ainsi, dans quelques-unes de ces expériences, le cœur ayant été enlevé de la poitrine, et le ventricule ouvert et vidé du sang qu'il contenait, les valvules auriculo-ventriculaires étant maintenues ouvertes, un *bruit* analogue au premier se faisait encore entendre. Cependant on est bien forcé de convenir qu'il est impossible de préciser la part d'action que prend la contraction musculaire des ventricules dans la production du premier *bruit*, puisque cette contraction s'accomplit en même temps que plusieurs autres mouvements parfaitement capables de produire un son perceptible. En premier lieu, nous placerons le choc de la pointe du cœur contre les parois du thorax. Cette cause productrice *a été invoquée par* Corrigau, Magendie, Skoda, etc.; mais elle est complétement écartée par cette considération que, lorsqu'on a enlevé les côtes et toute la partie antérieure du thorax, le cœur conservant encore ses mouvements, si l'on applique le stéthoscope sur cet *organe, on* pourra percevoir distinctement ses deux *bruits*. D'ailleurs, il arrive que le premier *bruit* du cœur est parfaitement perceptible alors que l'*impulsion* est à peine sensible, tandis que, dans d'autres cas, on entend à peine ce premier *bruit*, lorsque l'impulsion est très-énergique et visible à l'œil à travers les parois de la poitrine.

Reste le claquement des valvules auriculo-ventriculaires lorsqu'elles se ferment, au moment de la systole des ventricules. Cette cause, dont l'importance a été signalée par les recherches de Rouannet et de M. Bouillaud, corroborées par les expériences de M. Valentin et du comité de Philadelphie, a aujourd'hui acquis l'assentiment de beaucoup de physiologistes. *Cependant, les mêmes expériences* du comité de Philadelphie établissaient que, si l'on maintenait relevées les valvules mitrale et tricuspide, les deux *bruits* du cœur se produisaient encore assez distinctement.

Peut-on invoquer comme cause productrice le frottement ou la collision du sang contre les parois du cœur, le choc de l'ondée sanguine contre ces mêmes parois? Corrigau, Pigeaux, Hope, MM. Piorry, Gendrin, Skoda et le comité de Dublin attribuent une part d'action à cette cause dans la production du premier *bruit*. « Ce phénomène, dit M. Gendrin, *est analogue à celui que l'on observe dans* l'expérience du marteau d'eau, ou quand on met en mouvement la colonne mercurielle d'un baromètre; le *bruit* est alors le résultat du choc du mercure contre le fond du vase vide ou de la chambre barométrique dans lesquels le liquide se précipite. » Nous rappellerons encore ici que les *bruits* du cœur se produisent alors même que les ventricules sont vides de sang.

Telles sont les causes invoquées par un grand nombre de physiologistes recommandables, pour expliquer le premier *bruit* du cœur. Le second *bruit* reconnaît évidemment, selon ces mêmes observateurs, des causes analogues; cependant quelques-unes des opinions émises à ce sujet sont certainement entachées *d'erreur évidente*. Laënnec, par exemple, qui attribuait la production du second *bruit* à la contraction ou systole auriculaire, émettait une hypothèse insoutenable, puisque le second *bruit* répond au silence du cœur. Il est également difficile d'admettre, avec Turner, que le second *bruit* soit dû au choc du cœur retombant sur le péricarde pendant la diastole; ou, avec Magendie, au choc de la face antérieure du cœur contre le thorax, au moment de la diastole, puisque les *bruits* se produisent lorsque le cœur est sorti de la cavité thoracique.

On voit, en résumé, que toutes les opinions semblent à la fois se détruire et se confirmer les unes par les autres; qu'il est impossible d'admettre que les *bruits* du cœur aient pour origine un phénomène unique, et qu'il est plus raisonnable d'admettre une cause complexe. Dans cette hypothèse, qui résume à peu près tout ce qui a été dit et expérimenté à cette occasion, le premier *bruit* du cœur dépendrait à la fois de la contraction systolique des ventricules, du frottement du sang sur ses parois et du claquement des valvules auriculo-ventriculaires au moment de la systole; *le second bruit dépendrait du choc en retour* de l'ondée sanguine revenant sur les valvules sigmoïdes de l'aorte, et de l'occlusion brusque de ces valvules sous l'influence de ce choc. Ce qui donne un grand poids à cette dernière assertion, c'est le timbre clair du second *bruit* et le lieu où il présente son maximum d'intensité, toutes circonstances qui sont favorables à cette interprétation.

Cependant, nous avons raisonné jusqu'ici dans l'hypothèse que la systole ventriculaire est bien contemporaine du choc du cœur contre la paroi thoracique, en même temps qu'elle est contemporaine de la production du *premier bruit*. « C'est un fait, disent MM. Barth et Roger, qui semblait prouvé sans réplique par les expériences de MM. d'Espinè, Magendie, Hope, Bouillaud, etc.; aussi cet accord général des observateurs, ces démonstrations expérimentales, tant de fois confirmées depuis, laissaient si peu de place au doute, que le professeur de la Charité disait dès 1835 : « Ce serait désormais commettre un impardonnable contresens physiologique, que de faire coïncider l'impulsion et le choc du cœur contre la poitrine avec la diastole de cet organe. » — « Cette erreur, dit encore M. Gendrin, appartient à Descartes; c'est d'elle que Sénac disait qu'elle n'était pardonnable qu'à un philosophe qui n'était pas médecin, ou qu'à des médecins qui substituent au *témoignage* de l'expérience et de l'observation les inspirations de l'imagination. » Et cependant cette opinion, qui était aussi celle de Corrigau, de Burdach et de Stokes, a été reproduite de nos jours par M. Beau, et soutenue avec une persévérance et un talent qui ont entraîné les convictions d'un bon nombre de très-habiles et de très-savants médecins. Elle mérite incontestablement la peine d'être discutée, et ce serait faire injure à la mémoire d'un homme qui a marqué sa place au rang des physiologistes les plus ingénieux et les plus distingués, que de passer sous silence la théorie dite de M. Beau.

Voici dans quels termes M. Aran résume cette théorie : « D'après M. Beau, le sang, pressé par l'élasticité des veines et par la compression des viscères thoraciques, arrive *brusquement dans les oreillettes, dès que le re*lâchement a succédé à la contraction; il va choquer leur paroi antérieure avec *bruit* (*bruit clair*) et lui imprime un mouvement qui porte en avant la partie supérieure des ventricules (mouvement supérieur du cœur). Le sang continue à couler dans les oreillettes, sans *bruit*, jusqu'à leur réplétion complète (pause du cœur); alors les oreillettes se resserrent, à commencer des embouchures veineuses, par une contraction énergique et très-rapide, et non par un mouvement péristaltique. L'ondée, chassée vivement de haut en bas, abaisse les valvules auriculo-ventriculaires, dilate les parois des ventricules qui viennent de se relâcher, les choque avec force (*bruit sourd*), et lance la pointe du cœur en avant (choc du cœur). Immédiatement après ce choc, presque au même moment, les ventricules opèrent leur systole et le sang pénètre dans les artères. Aussitôt après la contraction des ventricules, dont l'état tonique se prolonge pendant la dilatation des oreillettes et la pause du cœur, les valvules sigmoïdes s'abaissent, et, dans le même temps, une ondée pénètre des veines dans les oreillettes, qui continuent à se remplir pendant la pause; puis se répètent les phénomènes de la série. Dans ce système, les mouvements du cœur forment une mesure régulière à trois temps, comme suit :

Premier temps.

Systole auriculaire et diastole ventriculaire; choc; 1er *bruit;*

Systole ventriculaire succédant rapidement; pouls artériel.

Deuxième temps.

Diastole auriculaire; 2e *bruit;* pouls artériel.

Troisième temps.

Silence; pause du cœur, réplétion des oreillettes.

D'après M. Beau, le premier *bruit* est donc produit dans le moment où l'ondée sanguine, chassée par la contraction de l'oreillette, vient déboucher brusquement et frapper les parois ventriculaires, et le deuxième *bruit* est produit par l'irruption soudaine du sang dans l'oreillette; l'un et l'autre *bruit* auraient pour cause la tension des parois choquées, de même que les *bruits* entendus dans les artères et dans les anévrysmes sont produits par la tension des parois artérielles et du sac anévrysmal.

Tout le débat, dans cette question curieuse, *est établi* sur la *divergence d'opinions qui* règne au sujet de la succession des mouvements du cœur. « Comme on le voit, dit lui-même M. Beau dans son *Traité expérimental et clinique d'auscultation*, la théorie des *bruits* normaux que je propose n'est qu'un simple corollaire de la succession des mouvements que j'ai exposés; et c'est pour cela que je disais, en commençant, que toute la question des mouvements et des *bruits* était subordonnée à la connaissance précise de la succession des mouvements. De cette manière, on peut comprendre pourquoi on a produit tant de théories *sur les bruits* du cœur; *c'est que ces théories* étaient toutes basées sur des successions de mouvements qui étaient erronées, et il est permis de supposer que si, à l'époque de la découverte de l'auscultation, on avait professé généralement la succession que j'ai exposée, on aurait vu facilement qu'il n'y avait qu'une seule manière de se rendre compte des *bruits* du cœur. » On peut dire, en effet, que les nombreuses objections faites à l'interprétation de M. Beau s'effacent devant cette principale difficulté, véritable pierre d'achoppement de la théorie. Le choc de la pointe du cœur *contre la paroi du thorax et le premier bruit* coïncident-ils avec la diastole, comme l'affirme le docteur Beau? Si ce seul point était jugé en faveur de l'éminent professeur, on peut dire que le reste irait de soi, sans soulever de grandes contestations. Cette affirmation, M. Beau la base sur ses expériences : « Nous avons démontré, dit-il, que le sang arrive dans les ventricules uniquement après la contraction des oreillettes, et par le seul fait de cette contraction. Il faut donc, de toute nécessité, que la dilatation ventriculaire se fasse immédiatement après la contraction de l'oreillette, et que, par conséquent, le premier mouvement sensible que les ventricules nous présentent après la contraction de l'oreillette, soit constitué par une ampliation ou une augmentation de tous les diamètres de la partie ventriculaire. » Mais c'est précisément là le point contesté. L'expérience, souvent reproduite, n'a pas donné les mêmes résultats à divers observateurs : « Ne comprend-on pas, disent MM. Barth et Roger, que, si le choc du cœur coïncidait avec la diastole ventriculaire, ce choc précéderait évidemment le pouls des artères carotides, tandis que, au contraire, il est facile pour tout le monde de constater le synchronisme entre la pulsation du cœur et celles des grosses artères? » Le débat soulevé par M. Beau est donc loin d'être vidé; les expériences qu'il regarde comme concluantes ont été attaquées par un grand nombre de physiologistes modernes, et il nous paraît évident que la question ne saurait être résolue qu'à la condition d'instituer de nouvelles expériences plus probantes, et moins contestables dans leurs résultats, que celles que M. Beau entreprit sur des animaux inférieurs.

Nous avons voulu, dans cet article, donner un résumé aussi complet que possible de l'état *actuel de la science sur des questions encore* controversées, et nous pensons qu'en présence de témoignages contradictoires émanés de physiologistes également recommandables, il ne nous appartient pas de trancher d'aussi sérieuses difficultés par une appréciation qui ne saurait être qu'arbitraire.

— *Bruits vasculaires.* Les gros troncs artériels qui avoisinent le cœur sont le siége de *bruits* normaux qu'une auscultation attentive met facilement en évidence. Si l'on applique le stéthoscope sur les artères aorte et carotide, on perçoit deux battements successifs, *parfaitement isochrones aux battements du* cœur, et qui vont en s'affaiblissant à mesure que l'on s'éloigne de l'organe central de la circulation. On peut, en conséquence, regarder ces *bruits* comme le résultat de la transmission de ceux qui se produisent au cœur; cependant ils doivent aussi être attribués, en partie du moins, au frottement de l'ondée sanguine contre les parois des vaisseaux, et répondent ainsi directement à la diastole et à la systole artérielle. Les artères de plus petit calibre et les veines, dans l'état normal, ne donnent lieu à aucune production de *bruits*.

— *Bruits abdominaux.* Dans l'état naturel, l'abdomen est le siége d'un assez grand nombre de *bruits*, mais tous irréguliers et non permanents. Le refoulement du diaphragme et le glissement de la masse intestinale sur les parois du ventre, par l'intermédiaire des deux feuillets du péritoine, s'accomplit d'une manière absolument silencieuse, grâce à l'exiguïté du déplacement qui s'opère et à la facilité avec laquelle les feuillets péritonéaux glissent l'un sur l'autre; ce n'est que dans l'état pathologique que l'on peut percevoir le frottement péritonéal.

L'estomac est le siége de divers *bruits* normaux : ceux de la déglutition stomacale, la chute du bol alimentaire, le *bruit* d'éructation gazeuse, le glouglou qui accompagne le *déplacement des gaz et des liquides*, une fluctuation passagère provoquée par les mouvements brusques, etc., etc. L'intestin fait entendre aussi quelques gargouillements passagers, et est le siége des borborygmes qui accompagnent souvent la digestion.

Dans l'état de gestation, enfin, l'organe gestateur est le siége des *bruits* de souffle utérin, des *bruits* de déplacements du fœtus et du *bruit* du cœur fœtal.

— *Bruits musculaires.* L'oreille, armée du stéthoscope, étant appliquée sur la continuité des muscles, perçoit ordinairement un léger *frémissement*, *difficilement perceptible lorsque* le muscle est en état de repos, un peu plus fort lorsqu'il est tendu. Ce *bruit* est vraisemblablement le résultat des contractions fibrillaires permanentes qui s'accomplissent au sein du muscle. Ce *bruit* est quelquefois comparable à un *bourdonnement;* d'autres fois, il ressemble au roulement lointain d'une voiture pesante, ce qui lui a mérité le nom de *bruit rotatoire;* il se produit enfin à l'extrémité des doigts sous forme de petillement. Le *bruit* de contraction musculaire est très-faible et difficile à percevoir, mais il est permanent chez *l'être vivant, et il a été présenté dans ces* derniers temps, par le docteur Coullongues, comme un signe certain de la vie; son absence serait donc considérée par ce praticien comme un signe certain de mort. Ce frémissement se conserve en effet pendant un temps variable dans un membre amputé; il va en s'affaiblissant, et disparaît après six, dix, quinze heures de durée. Il persiste chez l'être vivant plusieurs heures après la mort réelle, et se montre d'une manière permanente dans la léthargie ou mort apparente. Il paraît, cependant, qu'il existerait quelques états anormaux dans lesquels les muscles n'éprouveraient plus de contractions fibrillaires et ne donneraient plus la sensation du *bruit* rotatoire. L'état tétanique des muscles est de ce nombre.

II. — Bruits anormaux ou pathologiques. Tantôt les *bruits* anormaux ne sont que de simples modifications anormales des *bruits* physiologiques; tantôt, au contraire, ce sont des *bruits* complétement nouveaux, anormalement produits dans des organes qui ne les présentent jamais à l'état sain. Le tableau suivant des *bruits* pathologiques qui se produisent en différentes régions du corps, est de nature à faire mieux comprendre ce rapprochement.

TABLEAU DES BRUITS ANORMAUX.

I. Bruit respiratoire.	Normal altéré.	dans l'intensité,	fort.
			faible.
			nul.
		dans le rhythme,	fréquent.
			rare.
			saccadé.
			long.
			court.
			prolongé.
		dans le caractère,	rude.
			bronchique.
			caverneux.
			amphorique.
	Anormal.	Bruit de frottement.	Frottement pleurétique.
		Râles.	sibilant.
			ronflant.
			crépitant.
			sous-crépitant.
			caverneux.
		Craquement.	
		Froissement pulmonaire.	

- **II. Bruit vocal ou résonnance vocale anormale.**
  - Résonnance exagérée.
  - — bronchophonique.
  - — égophonique.
  - — caverneuse.
  - — amphorique.
- **III. Toux.**
  - bronchique.
  - caverneuse.
  - amphorique.
- **IV. Tintement métallique.**
- **V. Bruit de fluctuation thoracique.**
- **VI. Bruits laryngés anormaux.**
  - Altérations anormales des *bruits*
    - de sifflement labial.
    - d'éternument.
    - de ronflement palato-nasal.
    - de ronflement de l'expuition.
    - de ronflement pharyngien.
    - de *toux laryngée.*
    - de rire.
    - de hoquet.
    - de soupir.
    - de bâillement.
    - de gémissement, etc., etc.
- **VII. Bruits du cœur.**
  - normaux altérés
    - quant au siége, — déplacés.
    - quant à l'*étendue*, — circonscrits. étendus.
    - quant à l'intensité, — forts. faibles.
    - *quant* au rhythme, — ralentis. accélérés. irréguliers. uniques. multipliés.
    - quant au timbre et au caractère, — sourds. clairs. à timbre métallique.
  - anormaux
    - de souffle, — proprement *dits.* de râpe. de scie. musicaux.
    - de frottement, — frôlement. de cuir neuf. raclement.
- **VIII. Bruits vasculaires.**
  - dans l'aorte.
    - *Bruits* anormaux du cœur entendus par transmission.
    - Un seul *bruit* aortique — de souffle. de râpe. de scie.
    - Deux *bruits* aortiques — de souffle. de râpe. de scie.
    - Claquement avec souffle.
  - dans les autres artères.
    - *Bruits* normaux voisins entendus par transmission.
    - *Bruits* propres — de souffle. de râpe. de bruissement. *Bruit cataire* ou *de rouet.*
  - dans les gros troncs veineux.
    - Souffle continu.
    - Souffle à double courant ou *bruit de diable.*
    - Souffle musical.
  - dans les vaisseaux des membr.
    - Bruissement, frémissement et *bruit de forge.*
    - Susurrus, *bruit de soufflet.*
- **IX. Bruits abdominaux.**
  - dans le péritoine.
    - Fluctuation péritonéale.
    - Gargouillement, etc.
    - Frottement péritonéal.
  - dans l'intestin.
    - *Bruit* de flot.
    - Gargouillement.
  - dans le foie.
    - Frémissement des kystes hydatiques.
    - *Bruit* de collision des calculs biliaires.
  - dans la vessie.
    - Cliquetis des calculs vésicaux.
  - dans l'utérus en état de grossesse.
    - Souffle utérin, *bruit* placentaire ou *bruit* utérin.
    - *Bruit* de choc, de frottement, etc., dus au déplacement du fœtus.
    - *Bruit* du cœur fœtal.
- **X. Bruits encéphaliques.**
  - *Bruit* de soufflet encéphalique, synchrone aux pulsations artérielles.
- **XI. Bruits des membres.**
  - Crépitation des os fracturés.
  - Frottement anormal des articulations malades, etc.
  - *Bruit* de faïence.

Dans l'article que nous avons consacré à l'auscultation, nous avons fait connaître avec détails les causes productrices des *bruits* anormaux, les caractères propres auxquels on les distingue, et la valeur séméiologique qu'il convient de leur attribuer dans les diverses maladies dont ils ne sont que les signes physiques ou sensibles. Nous nous dispenserons donc de revenir sur ce sujet et nous renverrons le lecteur, pour plus amples renseignements, à l'article déjà cité.

Nous avons passé sous silence, dans cette longue énumération, une infinité de *bruits* pathologiques, dont la perception n'est pas obtenue par le moyen de l'auscultation; ces *bruits*, d'ailleurs, affectent diverses régions du corps et peuvent être entendus à distance par les assistants, ou seulement par le malade lui-même. Tels sont : les *bourdonnements* ou *bruits des oreilles;* le *bruit de pot fêlé*, qui se produit au moment d'une fracture de la boîte osseuse du crâne, et que le blessé est en état de percevoir; le *bruit de coup de fouet* au moment de la rupture du plantaire grêle; le *craquement* qui annonce la rupture des tendons; les *bruits de déchirement, de claquement, de craquement,* qui se produisent au moment de la rupture de la matrice. Tous ces *bruits* ne sont perçus que par les malades.

— Jurispr. *Bruits injurieux et nocturnes.* L'article 479, n° 8, du Code pénal punit d'une amende de 11 à 15 fr. les auteurs ou complices de *bruits* ou *tapages* injurieux et nocturnes. Le juge de paix peut, et doit même, en cas de récidive, prononcer l'emprisonnement de un à cinq jours. Les *sérénades* et les *charivaris* sont, au premier chef, des *bruits* délictueux. Les *bruits* qui résultent nécessairement de l'exercice d'une profession ne sont punissables que lorsqu'ils se font entendre à des heures pendant lesquelles l'exercice de cette profession est interdit par arrêté municipal. (Loi du 16-24 août 1790, et Code du 3 brumaire an IV.)

— **Anecdotes.** Jocrisse, revenant de la foire, rapporte un tambour à son héritier présomptif, et lui dit : « Tiens, mon enfant, amuse-toi bien; mais surtout ne fais pas de *bruit.* »

***

Le duc du Maine, encore enfant, était un jour dans l'appartement du grand Condé et faisait beaucoup de *bruit* en jouant; le prince s'en plaignit : « Plût à Dieu, lui dit l'enfant, que je fisse autant de *bruit* que vous! »

***

Deux femmes, fort connues par leurs galanteries, se querellaient au jeu. Quelqu'un leur demanda ce qu'elles jouaient. « Pour l'honneur, monsieur. — En ce cas, mesdames, vous faites bien du *bruit* pour rien. »

***

Un mari qui essuyait souvent la mauvaise humeur de sa femme, ne lui opposait d'autres armes que le silence. Un de ses amis lui dit : « On voit bien que vous craignez votre femme. — Ce n'est point elle que je crains, repartit le mari, c'est le *bruit.* »

***

Quelques beaux esprits, qui faisaient des recherches à l'Observatoire, s'imaginèrent avoir aperçu des taches dans le soleil. Voiture s'étant trouvé dans une compagnie, où on lui demanda des nouvelles : « Tout ce que je sais, répondit-il, c'est qu'il court de fort mauvais *bruits* sur le soleil. »

***

Un jour de vendredi saint, des Barreaux donna rendez-vous à ses amis au cabaret de la Duryer, à Saint-Cloud. En ce jour de grande pénitence, nos épicuriens ne trouvèrent que des œufs, dont on leur fit une omelette, dans laquelle ils ordonnèrent de mettre du lard. Au moment où ils commençaient à la manger, survint un orage accompagné de coups de tonnerre si terribles, qu'on crut que la maison allait s'écrouler. Des Barreaux, sans se troubler, prend le plat, et, le jetant par la fenêtre : « Voilà, dit-il, bien du *bruit* pour une omelette! »

***

Le marquis de Bièvre, dont les calembours ont fait tant de *bruit* dans le monde, ne pouvait manquer d'en faire sur le mot *bruit.* Un jour que, à l'époque de la guerre de l'Indépendance, il faisait partie d'un groupe de courtisans qui suivaient Louis XVI dans une promenade à travers les jardins de Versailles, le roi, en marchant et en s'amusant quelque peu avec son interlocuteur, fit entendre un... *bruit* indiscret. « Il court des *bruits* de paix, dit un courtisan. — Parbleu! repartit de Bièvre, ce n'est pas sans fondement. »

***

« Qui paye ses dettes s'enrichit, » disait-on un jour devant un homme bien connu pour être le débiteur d'une foule de gens. « Bah! bah! répondit-il, c'est un *bruit* que les créanciers font courir. » Sophie Arnould avait déjà fait une réponse dans le même genre, mais beaucoup plus piquante, car c'était en même temps un argument *ad hominem.* « L'esprit, l'esprit! disait un épais financier qui venait d'être atteint d'un de ses traits, aujourd'hui l'esprit court les rues. — Oh! cela, monsieur, lui dit la spirituelle actrice, c'est un *bruit* que les sots font courir. »

***

Ci-gît la vieille Radegonde,
Qui fut jolie assez longtemps.
Cette maman, petite et ronde,
Fit beaucoup de *bruit* dans le monde;
Elle y parla quatre-vingts ans.

Lareynie.

— **Allus. littér. Il y aura, cela fera du bruit dans Landerneau.** Certaines villes, en France, ont toujours *joui du privilége* d'exciter la verve maligne des vaudevillistes et des journalistes du petit format. Tour à tour, c'est Pézenas, Carpentras, Lons-le-Saunier, Pontoise, Brive-la-Gaillarde, qui reviennent sous leur plume. Pour La Fontaine, c'était Quimper-Corentin :

On sait assez que le Destin
Adresse là les gens quand il veut qu'on enrage,
Dieu nous préserve du voyage!

Mais, de toutes ces villes, il n'en est aucune qui puisse lutter de *popularité* avec Landerneau. En effet, qu'il se produise quelque chose d'inattendu, d'extraordinaire, on ne manque jamais de s'écrier : *Il y aura du* BRUIT *à Landerneau; on en parlera dans Landerneau.*

Mais quelle est la véritable origine de cette phrase plaisante? Si l'on en croit Jacques Cambry, savant de ce pays et l'un des fondateurs de l'Académie celtique, qui a composé des contes, des proverbes, une histoire intitulée le *Curé Jeannot et sa servante*, et qui, par conséquent, devait être au courant de tous les cancans qui se débitaient en basse Bretagne, Landerneau était la ville des intrigues amoureuses; les Georges Dandin y foisonnaient, et il était rare qu'une seule nuit s'écoulât sans qu'un infernal charivari mît la puce à l'oreille à quelque mari landernien; car Landerneau était la patrie des Lovelaces poëtes. Nous en avons une preuve dans les vers suivants, adressés par un Lindor de la localité à la dame de ses pensées, dont il est inutile de dire le nom :

Dans l'île de Cypris si j'avais un bosquet,
J'y cultiverais une rose.
Si, dans les champs de Mars, je portais le mousquet,
Je me ferais nommer La Rose.
S'il manquait une sainte au ciel de Mahomet,
Je dirais : Prenez sainte Rose.
Pour orner la bergère, en un simple corset,
Que faut-il? un bouton de rose.
Des vers d'Anacréon que n'ai-je le secret!
J'immortaliserais la rose.
Sur l'autel de l'Amour, ma main ne brûlerait
Que des pastilles à la rose.
Peut-être enfin devrais-je à ce culte discret
Quelque rêve couleur de rose!

Mais cette origine nous paraît singulièrement tirée par les cheveux ; car si une ville a jamais joui d'une réputation de tranquillité, de sagesse et de vertu, c'est Landerneau; on y est simple et probe comme avant le déluge. C'est dans les environs de Landerneau que chassait un jour Lekain, lorsqu'il fut abordé par un garde landernien, qui lui demanda de quel droit il chassait en ces lieux réservés :

Du droit qu'un esprit ferme et vaste en ses desseins
A sur l'esprit grossier des vulgaires humains,

répondit le tragique d'une voix majestueuse. « Ah! pardon, excuse, fit le garde abasourdi, en s'inclinant jusqu'à terre, je ne savais pas cela. » Cette réputation de bonhomie leur est aussi concédée par M. Ch. Monselet : « J'ai voulu, dit-il, m'assurer par moi-même *s'il y avait autant de* BRUIT *que cela dans Landerneau.* Je suis arrivé dans une petite ville de la basse Bretagne, blanche et riante, propre comme le tablier d'une jolie femme de chambre. Une rivière, où fume un batelet à vapeur qui descend à Brest, la traverse, et est bordée de quelques arbres en façon de promenade.

» Les vieilles maisons ont été presque toutes abattues, comme partout. C'est un fait accompli; résignons-nous.

» Des deux églises consacrées à saint Houardon et à saint Thomas, la première vient d'être reconstruite. C'était sur son clocher (attention, historiens!) que se voyait autrefois ce fameux disque en métal, connu dans toute la province, et même au delà, sous le nom de *la lune de Landerneau.*

» On peut supposer que cette « lune » a contribué au renom comique de Landerneau, surtout si l'on se reporte à l'anecdote de ce gentilhomme breton en visite à la cour de Versailles. Tout le laissait froid; aucune merveille ne pouvait lui faire oublier son pays natal. Quelques-unes des personnes qui l'accompagnaient dans les jardins, un soir, à bout d'énumérations, s'avisèrent d'admirer devant lui l'éclat de la lune.

« — Oh! murmura dédaigneusement le Bre-
» ton, celle de Landerneau est plus grande! »

» On ignorait qu'il voulût parler de l'astre en cuivre de son clocher; et l'on fit des gorges chaudes de sa réponse, qui eut bientôt sa place dans les annales du ridicule.

» La nouvelle église n'a pas de lune. En revanche, elle possède un curieux tableau, remarqué à l'une des expositions parisiennes, et dû à un peintre natif de Landerneau, M. Yan Dargent, un des tempéraments les plus fantastiques que je sache. Ce tableau, dont le sujet est emprunté à la légende, représente saint Houardon exposé sur la mer dans une frêle nacelle, que poussent doucement vers le rivage deux anges aux grandes ailes.

» Je suis resté deux jours à Landerneau, ce qui est fort raisonnable; et pendant ces deux journées nul tumulte n'a frappé mon oreille. Pas la moindre rumeur. Une *berline* de saltimbanques a bien fait mine de s'arrêter; mais, en présence de l'attitude paisible de la ville, elle a rentré ses clarinettes et sa grosse caisse, et elle a continué son chemin.

» Il n'y a donc décidément pas de BRUIT *dans Landerneau.* »

Voilà un *donc* qui nous oblige à chercher ailleurs l'origine de cette locution pittoresque et passablement irrévérencieuse. Un vieil habitué du Théâtre-Français, qui nous serrait la main tout à l'heure, nous affirme que dans les *Héritiers,* pièce d'Alexandre Duval qui fut jouée en 1796, cette phrase se trouve reproduite à plusieurs reprises, avec un effet très-comique, par la bouche du domestique Alain. Duval, qui était un Breton pur sang, devait avoir ses raisons pour faire ainsi répéter le dicton à l'un de ses personnages. Du reste, Landerneau était autrefois une ville d'une importance réelle, et le trait pourrait avoir une origine plus noble que le sac à malices d'un vaudevilliste.

Quoi qu'il en soit, comme nous l'avons déjà dit, Landerneau sert aujourd'hui à défrayer la verve caustique de nos écrivains :

« Autrefois, par exemple, s'il avait été question de bâtir un opéra définitif, *vous auriez entendu un beau tapage dans Landerneau.* Tout est changé; nos mœurs sont beaucoup moins bruyantes depuis qu'on ne nous invite plus à parler. » Ed. About.

« Lorsqu'il se produit un grand scandale, que M. Galimard est chargé de peindre la rue de Rivoli dans toute sa longueur, ou qu'une dame, peintre de fleurs, obtient la commande de deux batailles, tous les gens bien informés prédisent à coup sûr qu'*il y aura du bruit dans Landerneau.* » Ed. About.

« Ce soir-là, madame dit à monsieur : « Il
» faut que tu me fasses entrer dans un théâ-
» tre... D'abord, j'ai beaucoup de dispositions...
» Et puis, la fille de mon frotteur joue bien la
» tragédie à l'Odéon. » Monsieur n'y voit aucun obstacle. Il ne serait pas fâché d'avoir une maîtresse qui *fît du bruit dans Landerneau.* »

(*Gazette universelle.*)

BRUIX (de), littérateur français, né à Bayonne en 1728, mort en 1780 à Paris. On a de lui : *Réflexions diverses* (Londres, 1758); le *Conservateur*, ou *Choix de morceaux rares et d'ouvrages anciens* (1756-1761, 30 vol.); les *Après-soupers de la campagne*, ou *Recueil d'histoires* (1759, 4 vol.); le *Discoureur* (1762, 4 vol. in-8°), recueil périodique; *Sennencourt et Rosalie de Civrage* (1773, 3 vol.); *Cécile*, drame en trois actes (1776), etc.

BRUIX (Eustache), ministre, amiral, né en 1759 à Saint-Domingue d'une famille originaire du Béarn, mort à Paris en 1805. Il servit sur les diverses escadres françaises qui prirent part à la guerre de l'indépendance américaine, reçut ensuite, avec le commandement du *Pivert*, la mission de dresser, en collaboration avec M. de Puységur, les cartes de Saint-Domingue, et fut nommé en récompense lieutenant de vaisseau et membre de l'Académie de marine. Chargé successivement de divers commandements, il fut écarté un moment, en 1793, par la mesure qui excluait les officiers de l'ancienne marine, mais rappelé l'année suivante sous le ministère de Truguet, et placé sous les ordres de Villaret de Joyeuse. Il fit partie de l'expédition d'Irlande, fut nommé contre-amiral, puis ministre de la marine, prit en personne le commandement d'une expédition qu'il avait destinée à ravitailler Gênes, où Masséna était vivement pressé, et exécuta cette entreprise hardie avec beaucoup de résolution et d'habileté, malgré les croisières ennemies. Il ne fit plus rien d'important jusqu'à la fin de sa carrière. Amiral et commandant en chef de la flottille rassemblée à Boulogne pour l'invasion de l'Angleterre, il fut obligé de quitter ce commandement pour des raisons de santé, et mourut à Paris, où il était venu chercher le repos. Il a laissé un *Essai sur les moyens d'approvisionner la marine.* Son secrétaire, M. Mazère, a publié une notice sur sa vie.

BRÛLABLE adj. (bru-la-ble — rad. *brûler*). Digne d'être brûlé : *Ces messieurs ont affecté, surtout quand ils ont vu deux leçons dans quelque passage, d'imprimer la plus dangereuse et la plus* BRÛLABLE. (Volt.) *Si vous voulez vous réjouir, parlez un peu de mon* BRÛLABLE *livre à quelque janséniste.* (Volt.)

BRÛLAGE s. m. (bru-la-je — rad. *brûler*). Agric. Destruction par le feu des herbes sèches ou des broussailles; préparation que l'on donne aux terres en les calcinant avec un feu de broussailles et d'herbes sèches.

BRÛLANT (bru-lan) part. prés. du v. Brûler : *Les parfums* BRÛLANT *sur toutes les places, les rues ornées de guirlandes de fleurs, semblèrent ne faire de toute la ville qu'un temple magnifique.* (De Ségur.) *Les bois d'orme et de charme sont ceux qui jettent le plus de chaleur en* BRÛLANT. (Francœur.)

Phèdre *brûlant* encor d'illégitimes feux...

Racine.

. . . . D'un œil *brûlant* de rage,
Dans le sein l'un de l'autre ils cherchent un passage.

Racine.

On croit voir Galatée, en sa ruse ingénue,
Fuyant derrière un saule et *brûlant* d'être vue.

Delille.

BRÛLANT, ANTE adj. (bru-lan, an-te — rad. *brûler*). Qui brûle, qui consume par la combustion : *On le marqua d'un fer* BRÛLANT. *On aveuglait les condamnés avec des lames* BRÛLANTES. ‖ Qui est en ignition : *On appelle volcans des montagnes* BRÛLANTES *qui exhalent une noire et épaisse fumée.* (Libes.)

Vois ces champs ravagés, vois ces temples *brûlants.*

Delille.

Des peuples qui dix ans ont fui devant Hector,
Qui, cent fois effrayés de l'absence d'Achille,
Dans leurs vaisseaux *brûlants* ont cherché leur asile.

Racine.

— Par exagér. Excessivement chaud : *Du café* BRÛLANT. *Un soleil* BRÛLANT. *Des vents* BRÛLANTS. *Sous ces rayons* BRÛLANTS, *la fleur tombe desséchée, la feuille pâlit, l'herbe languit altérée.* (Chateaub.) *L'air était lourd et* BRÛLANT. (Scribe.)

. . . . Des vapeurs *brûlantes*
Versent de toutes parts des flammes dévorantes.

Delille.

O vigne, nourris-toi des parfums de la terre,
Et bois avidement les feux *brûlants* du jour.
A. BARBIER.

‖ Qui produit un sentiment de chaleur excessive : *Une haleine* BRÛLANTE.

C'en est fait, et la fièvre inégale et *brûlante*,
Dans le même tombeau va nous ensevelir.
A. GUIRAUD.

‖ Qui éprouve un sentiment de chaleur excessive : *Une tête* BRÛLANTE. *Des mains* BRÛLANTES. *Cet enfant est* BRÛLANT. *La faim me dévorait ; j'étais* BRÛLANT ; *le sommeil m'avait fui*. (Chateaub.)

Et le Bédouin, qui suit le sentier sablonneux,
Dans ses *brûlants* poumons n'aspire que des feux...
BARTHÉLEMY et MÉRY.

J'ai pris, j'ai fait couler dans mes *brûlantes* veines
Un poison que Médée apporta dans Athènes.
RACINE.

— Par anal. Dont les effets ressemblent à des brûlures :

. . . . La *brûlante* froidure
Dans leur germe a séché tes fleurs et ta verdure.
ROUCHER.

‖ Dont la saveur est forte, au point de produire sur les organes une sensation de brûlure : *Une liqueur* BRÛLANTE.

— Poét. Vif et brillant, en parlant du regard :

Son regard est *brûlant*, ses pas désordonnés.
DELILLE.

— Fig. Qui échauffe, anime ou détruit : *Il y a toujours des vents* BRÛLANTS *qui passent dans l'âme de l'homme et la dessèchent*. (Lamenn.)

Liberté, liberté, que ta *brûlante* haleine
Ressemble aux jets divins du splendide soleil !
A. BARBIER.

‖ Passionné, ardent, très-animé : *Un cœur* BRÛLANT. *Des passions* BRÛLANTES. *Un zèle* BRÛLANT. *Un style* BRÛLANT. *Il faut des passions* BRÛLANTES *ou un grand génie pour enfanter de grandes idées*. (Chateaub.) *Une passion vive est un poison* BRÛLANT. (Droz.) *Les deux gentilshommes emmenèrent Aurilly, à la fois* BRÛLANT *de curiosité et mourant d'inquiétude*. (Alex. Dum.)

Il presse cet hymen qu'on prétend qu'il diffère,
Et vous cherche, *brûlant* d'amour et de colère.
RACINE.

Il a ce ton *brûlant* et plein de vérité,
Qui par les imposteurs ne peut être imité.
M.-J. CHÉNIER.

L'amour, coupe *brûlante* où tout homme s'enivre,
Ne console-t-il pas des maux déjà soufferts ?
H. CANTEL.

‖ Délicat, dont on ne peut s'occuper ou parler sans danger : *Une question* BRÛLANTE.

— *Marcher sur un terrain brûlant*, S'occuper d'une question, s'engager dans une affaire délicate, épineuse, pleine de dangers.

— Bot. *Plantes brûlantes*, Plantes dont la piqûre produit un sentiment de brûlure : *L'ortie est une* PLANTE BRÛLANTE.

— **Antonymes**. Frais, froid, glacé, glacial, tiède.

BRULART (Laurent), capitaine bourguignon, qui était entré au service de la république de Venise, et qui périt à la suite de la prétendue conjuration de 1618. Que la république ait couru un danger, rien n'est moins avéré ; la seule chose positive, ce sont les cinq ou six cents malheureux qui tombèrent victimes de la tortueuse politique du conseil des Dix. Dès que les inquisiteurs eurent résolu de se servir des dénonciations qu'ils recevaient depuis plus d'un an, tous les étrangers présents dans la ville furent arrêtés et impliqués dans ce procès, dont le public ne fut informé qu'en voyant chaque matin quelque nouveau corps suspendu au gibet de la place Saint-Marc, ou en apprenant que, la nuit précédente, on avait noyé une centaine de malheureux dans le canal Orfano. Laurent Brulart se trouva au nombre de ceux qui furent arrêtés ; on lui promit la liberté s'il révélait tout ce qu'il savait. Brulart répéta mot pour mot ce qu'il avait entendu dire. De sa déposition, il résulta clairement qu'il n'était coupable que d'avoir eu connaissance de projets aussi absurdes que chimériques. Sa déposition parut satisfaisante ; mais, pour être bien sûr qu'il ne lui restait plus rien à dire, on le mit à la torture, on lui donna deux ou trois tours d'estrapade, ce qui était alors la chose la plus simple du monde ; ensuite, on le renvoya dans sa prison, attendre son jugement et l'effet des promesses du conseil. Voici les propres termes de la procédure conservée dans les archives de la sérénissime république : « On discuta fort longuement si l'on devait conserver la vie au capitaine Laurent Brulart ; mais pour beaucoup de considérations, et par suite du parti qu'on avait pris de mettre à mort tous ceux qui étaient impliqués dans cette affaire, sa mort fut résolue ; sa sentence lui fut annoncée ainsi qu'à son compagnon ; tous deux furent étranglés et ensevelis la nuit de saint Pierre et saint Paul. » La raison qui avait décidé les inquisiteurs à faire mettre à mort tous ceux qui avaient été impliqués dans cette conspiration était la crainte de se brouiller avec l'Espagne dans l'affaire de la révolte du vice-roi de Naples, affaire où la république était compromise, et ceux qu'elle sacrifia ne furent autres que ses complices.

BRULART DE SILLERY. V. SILLERY.

BRÛLÉ, ÉE (bru-lé) part. pass. du v. Brûler. Totalement ou partiellement consumé par la combustion : *Du bois* BRÛLÉ. *Une maison* BRÛLÉE. *Un habit* BRÛLÉ. *L'odeur du papier* BRÛLÉ. *Il fut condamné à être* BRÛLÉ *vif*. *Malagrida fut* BRÛLÉ *comme faux prophète, à l'âge de soixante-douze ans*. (L.-J. Larcher.)

— Consumé en partie par la combustion, en parlant des liqueurs alcooliques : *Eau-de-vie* BRÛLÉE. *Rhum* BRÛLÉ. ‖ Chauffé seul ou avec des épices, en parlant du vin : *Du vin* BRÛLÉ.

— Par exagér. Excessivement chauffé : *Nous sommes* BRÛLÉS *par la plus violente canicule*. (Mme de Simiane.) BRÛLÉ *par les ardeurs du soleil, le voyageur s'assied à l'ombre d'un peuplier*. (B. de St-P.) *On se laisse épuiser par la faim, surprendre par le froid et l'humidité, lorsqu'on est baigné de sueur ou* BRÛLÉ *de la fièvre*. (G. Sand.) ‖ Desséché par la chaleur : *Des arbres* BRÛLÉS *du soleil*.

. . . Le Perse est *brûlé* de l'astre qu'il adore.
BOILEAU.

. . . . Le coursier moins superbe
En vain du sol *brûlé* sollicite un brin d'herbe.
DELILLE.

‖ Trop cuit : *Une omelette* BRÛLÉE. *Un rôti* BRÛLÉ. *Du pain* BRÛLÉ.

— Par anal. Desséché, flétri comme par l'action du feu : *Des vignes* BRÛLÉES *par la gelée*. ‖ Corrodé, rongé : *Du bois* BRÛLÉ *par des acides*. *La pâleur de la jeune femme, ses traits flétris, ses yeux* BRÛLÉS *de larmes s'expliquaient par les nuits sans sommeil qu'elle avait passées au chevet de son mari*. (J. Sandeau.)

— Particulièrem. Hâlé, bruni par le soleil : *Un teint, un visage* BRÛLÉ. ‖ Qui a une couleur sombre et chaude : *Teinte* BRÛLÉE. *Terre de Sienne* BRÛLÉE. *Alezan* BRÛLÉ.

— Fig. Animé, ardent, emporté : BRÛLÉ *du feu des passions* :

Brûlé de plus de feux que je n'en allumai...
RACINE.

Des insensés, *brûlés* par leurs désirs ardents,
Broyant le bois, le fer, le marbre entre leurs dents.
Mme DE GIRARDIN.

— Loc. fam. *Cerveau brûlé, tête brûlée*, Esprit ardent et exalté : *Stairs et Bentivoglio étaient deux* TÊTES BRÛLÉES *qui n'avaient rien de sacré*. (St-Sim.) *Le parti janséniste se récria contre l'injustice de lui attribuer l'hérésie de quelques* TÊTES BRÛLÉES. (St-Sim.) *Partez pour Naples, La Haye ou Saint-Pétersbourg, pays calmes, où l'on est plus intelligent du point d'honneur que chez nos* CERVEAUX BRÛLÉS *de Parisiens*. (Alex. Dum.)

— Art culin. *Crème brûlée*, Mets composé d'œufs, de lait et de sucre passés au feu.

— Pêch. Corrodé par le sel, en parlant des poissons : *Morue* BRÛLÉE.

— Chim. Combiné avec l'oxygène, combinaison qui constitue la combustion : *Métal* BRÛLÉ. *Le sang veineux est chassé vers les poumons, pour y être* BRÛLÉ *par son contact avec l'air*.

— Comm. Se dit des indigos qui, serrés fortement dans la main, se divisent en petits fragments plus ou moins noirs.

— Jeux. Mis de côté, en parlant d'une carte : *Laissez cette carte ; elle est* BRÛLÉE.

— Astrol. *Astre brûlé*, Astre dont la distance au soleil est moindre que le rayon solaire.

— Substantiv. *Crier comme un brûlé*, Beaucoup, horriblement : *Je tombai à coups de bambou sur le confesseur de dona Inès, lequel se sauva en criant comme les* BRÛLÉS *que j'avais vus le troisième jour de mon arrivée*. (Alex. Dum.) *Quand la sage-femme est arrivée, elle a trouvé un gros poupon criant comme un* BRÛLÉ, *pour teter la nourrice dont on s'était précautionné*. (E. Sue.)

— s. m. Ce qui est brûlé, objet brûlé : *Une odeur de* BRÛLÉ. *Ce potage sent le* BRÛLÉ. ‖ Fam. *Cela sent le brûlé*, Cette affaire prend mauvaise tournure.

— Orfévr. Or ou argent obtenu par la combustion des matières auxquelles il adhérait, comme galons, bois, etc. : *Affiner du* BRÛLÉ.

BRÛLE-AMORCE s. m. Mar. Appareil à brûler les amorces de signal.

BRÛLEBEC s. m. (bru-le-bèk). Moll. Nom vulgaire de la mactre poivrée.

BRÛLE-BOUT s. m. Petit appareil servant à brûler les bouts de bougies, qui a la forme d'un bougeoir et une pointe au centre de la bobèche. ‖ On dit aussi BRÛLE-TOUT. ‖ Pl. BRÛLE-BOUT, BRÛLE-TOUT. La forme du singulier, comme celle du pluriel, devrait être *brûle-bouts* ; mais l'autre forme étant adoptée pour le singulier, il n'y a pas de raison pour la modifier au pluriel.

BRÛLÉE s. f. (bru-lé — rad. *brûler*). Econ. rur. Maladie des vers à soie.

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille univalve.

— Pop. *Donner une brûlée à quelqu'un*, Le battre avec violence. ‖ On dit dans le même sens DONNER UNE TREMPE.

BRULEFER, nom d'un démon, que, suivant le curieux ouvrage intitulé les *Véritables clavicules de Salomon*, on invoque quand on veut inspirer de l'amour : ceux qui l'ont sous leurs ordres sont sûrs d'être aimés de toutes les femmes. Cette crédulité, dont on sourit avec raison, n'était pas plus ridicule qu'une foule d'autres superstitions qu'on a vues régner dans tous les temps. Dans l'antiquité, on avait recours aux philtres, aux breuvages, et c'est par une boisson de cette nature que Césonie transforma Caligula en fou furieux. Sous Catherine de Médicis, on interrogeait les astres, on fabriquait de petites poupées de cire, dont on perçait le cœur, et sur lesquelles on faisait maintes conjurations. Aujourd'hui, on va voir la tireuse de cartes, ou la somnambule ; ou bien l'on consulte les tables tournantes, les esprits frappeurs et autres puissances à l'usage de MM. les spirites. Autant valait le démon Brulefer, qui, du reste, n'a jamais été connu que d'un petit nombre de maniaques adonnés à ce qu'on appelle les sciences occultes.

BRÛLE-GUEULE s. m. Pop. et triv. Pipe à tuyau très-court : *Il avait à la bouche une de ces pipes notablement culottées, une de ces humbles pipes de terre blanche nommées des* BRÛLE-GUEULE. (Balz.)

De son cher *brûle-gueule* aspirant la saveur,
Le soldat, cependant, avait le front rêveur.
AUTRAN.

‖ Pl. des BRÛLE-GUEULE.

BRÛLE-MAISON s. m. Fam. Cause de trouble, d'incendie politique : *Je ne m'étonne pas que, longtemps après les beaux temps de Rome républicaine, les écrivains qui, sous l'empire, parlaient timidement de la république, aient caractérisé l'éloquence comme une espèce de* BRÛLE-MAISON, *de désordre continuel*. (Villem.)

BRÛLEMENT s. m. (bru-le-man — rad. *brûler*). Combustion, action de brûler : *Sous les empereurs, le* BRÛLEMENT *des corps fut accompagné, pour eux et pour les grands, de cérémonies pompeuses et magnifiques*. (Millin.) *Votre grand-père et votre père avaient coutume d'assister au* BRÛLEMENT *des hérétiques*. (Balz.) ‖ Incendie : *Le* BRÛLEMENT *du temple d'Ephèse*. ‖ Peu usité dans ce dernier sens.

— Par ext. Sentiment de brûlure : *Je me sens là des chaleurs et des* BRÛLEMENTS *affreux*. (Alex. Dum.)

BRÛLE-PARFUMS s. m. Cassolette où l'on fait brûler des parfums : *Sur la table de granit était posé le* BRÛLE-PARFUMS, *qui laissait échapper un léger nuage de fumée, dont la spirale se déroulait lentement sur le bleu lointain de l'Océan*. (Oct. Feuillet.) *En Chine, les* BRÛLE-PARFUMS *sont de véritables objets d'art*. *C'est là que fument les* BRÛLE-PARFUMS *en filigrane d'or et d'argent*. (Th. Gaut.) ‖ Pl. des BRÛLE-PARFUMS.

BRÛLE-POURPOINT (À) loc. adv. De très-près, à bout portant, en mettant, pour ainsi dire, le canon de l'arme sur le pourpoint : *Il tira sur son ennemi* À BRÛLE-POURPOINT.

— Fig. Brusquement, sans réserve, sans ménagement ; en face : *Reproche, compliment faits* À BRÛLE-POURPOINT. *Je découvrirais une vérité faite pour choquer tout le genre humain, je la lui dirais* À BRÛLE-POURPOINT. (J. de Maistre.) *A cette question faite* À BRÛLE-POURPOINT, *Paul ne douta plus qu'elle ne fût venue tout exprès pour le mettre sur la sellette*. (J. Sandeau.) *Quelques officiers français, dont la voix éclatait comme la mitraille, faisaient* À BRÛLE-POURPOINT *confidence au public de leurs bonnes fortunes réelles ou supposées*. (Mme L. Colet.)

BRÛLE-QUEUE s. m. Art vétér. Fer qu'on emploie chaud, pour cautériser la plaie produite par l'amputation de la queue du cheval.

BRÛLER v. a. ou tr. (bru-lé. — La plupart des langues néo-latines ont adopté ce radical avec des formes légèrement différentes. L'italien dit *bruciare, abbrusciare* ; le provençal *bruzar, bruizar* ; le roman *brischar*, etc. Ces différentes formes, en dehors de l'intérêt intrinsèque de la comparaison, ont l'avantage de nous révéler une radicale importante pour déterminer l'origine étymologique du mot : c'est la lettre *s*, qui, du reste, existe même dans le vieux français *brusler*, et qui est aujourd'hui remplacée par l'accent circonflexe. Deux opinions sont ici en présence : la première, que partage M. Delâtre, veut rattacher le mot à un thème germanique, *brunst*, incendié, dans lequel la nasale *n* a été intercalée, et qui est pour *brust*. La forme italienne *brustolare* aurait servi d'intermédiaire, et, dans cette hypothèse, le mot *brûler* serait proche parent des vocables tels que *braise, brasier*, etc., et se rattacherait à la racine générale des langues indo-européennes *bhradj*, rôtir, brûler. L'autre opinion, qui est soutenue avec beaucoup de vraisemblance par Diez, veut, au contraire, retrouver dans *brûler* et ses congénères cités plus haut une dérivation romane d'un mot latin. Voici comment Diez explique la marche qu'aurait suivie cette dérivation : Le point de départ, serait le terme, très-usité dans le latin classique, de *perustus*, brûlé jusqu'au bout, consumé ; de *perustus*, on aurait commencé par faire un verbe fréquentatif *perustare*, consumer. Dans la langue vulgaire, *perustare* se serait contracté peu à peu en *prustare*, l'*e* de *per* disparaissant dans la rapidité de la prononciation. Ici, la dérivation des langues romanes présente un embranchement, dont le français *brûler*, que nous allons retrouver tout à l'heure, forme un côté. C'est de *brustare* que dérivent toutes les formes néo-latines présentant l'absence de *l* ; de *brustare* dérive régulièrement l'italien *brusciare* et *bruciare* ; le provençal *bruzar* pour *brussar*, etc. Pour expliquer le français *brûler*, il faut pousser d'un degré plus loin le développement du thème *perustus*, et à côté du fréquentatif *perustare*, supposer un dérivé secondaire *perustulare* ; de même que *perustare* est devenu *prustare* et *brustare*, de même *perustulare* est devenu *prustulare* et *brustulare*. Cette dernière forme hypothétique nous donne immédiatement la clef de l'italien *brustolare*, et par contre celle du français *brûler, brusler*, créé par une contraction interne qui a déterminé la chute, d'abord de l'*o*, *brustlare*, ensuite du *t*, ne pouvant se maintenir entre *s* et *l*, *bruslare, brusler, brûler*. Une circonstance qui viendrait appuyer cette ingénieuse hypothèse, c'est qu'en effet on retrouve ces procédés de dérivation appliqués réellement au simple de *perustus*, à *ustus*. Il y a un verbe roman dérivé *ustolare* pour *ustulare*, qui, par une contraction analogue à celle que nous avons admise pour expliquer *brusler*, a donné naissance à l'ancien espagnol *uslar*, au provençal *usclar* pour *ustlar* et au valaque *usturà*. N'oublions pas d'ajouter que, si telle est la véritable origine du mot *brûler*, il doit être rattaché au thème général des langues indo-européennes *ush*, brûler). Consumer, détruire par le feu : BRÛLER *une ville*. BRÛLER *des moissons*. *Les peuples du Nord* BRÛLAIENT *les corps de leurs rois et de leurs princes, quand ils voulaient en faire des divinités*. (Lamenn.)

Brûlons ce capitole où j'étais attendu.
RACINE.

Je préfère aux parfums qu'on *brûle* en nos lambris
Le souffle embaumé du zéphyr.
V. HUGO.

‖ Employer comme combustible : BRÛLER *du bois, du charbon, de la tourbe*. *Gardez-vous de* BRÛLER *du charbon de terre dans une cheminée qui rabat*. (Raspail.) *Autrefois, à Paris, on ne* BRÛLAIT *que du bois ; aujourd'hui, on* BRÛLE *beaucoup plus de charbon que de bois*. (L.-J. Larcher.) ‖ Employer pour l'éclairage : BRÛLER *de la bougie, de l'huile, de la cire, du pétrole*. ‖ Chauffer ou cuire par une combustion partielle : BRÛLER *de l'eau-de-vie, du vin, du café*.

— Faire périr par le feu : *Les Goths victorieux* BRÛLENT *l'empereur Valens dans un village où il s'était réfugié*. (Boss.) *Le cardinal de Richelieu fit* BRÛLER, *comme sorcier, un pauvre innocent curé, Urbain Grandier*. (Mme de Staël.) *Depuis qu'on ne* BRÛLE *plus les sorciers, il n'y a plus de sortilèges*. (E. de Gir.) *On* BRÛLERAIT *tous les écrivains, qu'on ne pourrait pas* BRÛLER *tous les livres*. (E. de Gir.) *Aux funérailles des rois d'Asie, leurs esclaves se faisaient* BRÛLER *avec eux*. (Vacquerie.) *L'inquisition ne se borne pas à* BRÛLER *les juifs, elle* BRÛLE *aussi leurs adhérents*. (C. Delavigne.) *Pour moi, ce que je regrette, c'est qu'on n'*AIT *pas* BRÛLÉ *Jean Huss plus tôt, et qu'on n'*AIT *pas* BRÛLÉ *Luther*. (L. Veuillot.)

N'a-t-on pas vu jadis, en l'honneur de la croix,
Egorger les Saxons, *brûler* les Albigeois.
VIENNET.

‖ Tuer d'un coup de feu : *Je désire aller à l'échafaud de mon plein gré et sans que personne me touche ; celui qui m'approche*, JE *le* BRÛLE. (Alex. Dum.) *Tais-toi ; si tu bouges*, JE *te* BRÛLE. (E. Sue.)

— Causer par la chaleur une plaie ou une sensation désagréable : *J'*AI BRÛLÉ *mes doigts*. *Le pyrrhonien doutera-t-il s'il veille, si on le pince, si on le* BRÛLE ? (Pasc.)

— Par exagér. Chauffer ou échauffer à l'excès : *Le soleil nous* BRÛLAIT. *Les liqueurs alcooliques* BRÛLENT *l'estomac*. *La fièvre me* BRÛLE. ‖ Dessécher par un excès de chaleur : *Le soleil est bon quand il mûrit les fruits, mauvais quand il* BRÛLE *la récolte*. (L. Pinel.)

Tempère, astre du jour, le feu de tes rayons ;
Ne *brûle* pas ces bords que tu rendis féconds.
SAINT-LAMBERT.

— Par anal. Corroder ou produire, par une cause quelconque, même par le froid, un effet assimilé à la brûlure : *Le sel* A BRÛLÉ *ces poissons*. *Cet engrais est trop chaud, il* BRÛLERA *la terre*. *Le froid* A BRÛLÉ *les vignes*. *Les acides* BRÛLENT *la peau*.

Il faut qu'avril jaloux *brûle* de ses gelées
Le beau pommier trop fier de ses fleurs étoilées,
Neige odorante du printemps.
V. HUGO.

‖ En parlant des yeux, les irriter, les fatiguer par une lumière excessive ou un travail opiniâtre : *La lecture à la lampe lui* A BRÛLÉ *les yeux*. ‖ Dénaturer par une excessive chaleur, en parlant des métaux : *On* A BRÛLÉ *ce fer*.

— Brunir, produire le hâle : *Le soleil vous* A BRÛLÉ *le visage*.

— *Brûler une amorce*, En déterminer l'explosion. ‖ *Sans brûler une amorce*, Sans tirer un coup de feu : *On le poursuivra ainsi jusqu'à Paris, sans* BRÛLER *une amorce*. (Alex. Dum.)

— *Brûler ses vaisseaux*. V. ci-après. ‖ *Brûler ses livres*, Avoir recours à des moyens désespérés ; donner des marques de désespoir, comme l'alchimiste qui n'a rien trouvé et qui brûle ses livres de dépit : *J'y* BRÛLERAI MES LIVRES, *ou je romprai ce mariage*. (Mol.)

. . . . J'y *brûlerai mes livres*.
Quatre bottes de foin, cinq à six mille livres !
RACINE.

‖ *Brûler le papier*, Ecrire avec verve, avec une chaleur qui allume en quelque sorte le papier. ‖ *Brûler le pavé, le chemin*, ou autre mot équivalent, Aller très-rapidement, par allusion aux chevaux qui font jaillir des étincelles du pavé, quand ils courent : *Nous dévorions les côtes, nous* BRÛLIONS LES DESCENTES ; *les vallées, les bois et les villages fuyaient, disparaissaient, s'évanouissaient comme des visions*. (J. Sandeau.) *Pour expliquer mon re-*

*tard et ma pâleur, je dis que je m'étais oublié, que j'*AVAIS BRÛLÉ LA ROUTE, *que mon cheval s'était emporté.* (J. Sandeau.) ‖ *Brûler une étape, un gîte, un endroit*, Ne pas s'y arrêter : *Je pris la résolution de* BRÛLER L'ÉTAPE *de *** et de passer tout droit.* (J.-J. Rouss.) *Il* A BRÛLÉ PARIS, *et sa chaise de poste l'a déposé tout de suite à La Briche.* (Dider.) *Brûler la politesse,* Y manquer, en quittant quelqu'un brusquement : *Il nous* A BRÛLÉ LA POLITESSE. *Si vous mettez jamais des anguilles dans un étang, tâchez qu'elles s'y plaisent; autrement, elles ne seront pas embarrassées pour vous* BRÛLER LA POLITESSE *et s'en aller chercher fortune ailleurs.* (J. Macé.) ‖ *Brûler la cervelle*, Tuer d'un coup de feu tiré dans la tête, à bout portant ou de très-près : *Je te permets de manger de ce pain; mais si tu en manges une miette, je te* BRÛLE LA CERVELLE. (Fourier.) *Le mari vous* BRÛLERAIT LA CERVELLE, *si vous en avez toutefois.* (Balz.) ‖ A été employé dans le sens de pousser, déterminer au suicide : *L'amour* BRÛLE LA CERVELLE *à plus de gens que l'ennui.* (H. Beyle.)

— Fig. Animer, consumer, dévorer, en parlant des passions : *Ou l'orgueil nous gonfle, ou l'envie nous ronge, ou les convoitises nous* BRÛLENT. (Boss.) *La luxure est un feu qui* BRÛLE *jusqu'à la moelle des os.* (Latena.)

> Vous me connaissez mal, la même ardeur nous *brûle*.
> CORNEILLE.

— Loc. prov. *Brûler de l'encens devant quelqu'un, sur l'autel de quelqu'un,* Le flatter avec des respects qui rappellent ceux qu'on rend à la divinité : *Nous n'*AVONS *jamais* BRÛLÉ D'ENCENS SUR L'AUTEL *de la popularité.* (E. de Gir.) ‖ *Brûler la chandelle par les deux bouts,* Prodiguer sa fortune, ou sa santé, ou ses moyens, de quelque nature qu'ils soient, comme ferait de sa chandelle celui qui l'allumerait à la fois par les deux bouts : *Le maître d'hôtel et l'intendant étaient d'accord ensemble, et* BRÛLAIENT LA CHANDELLE PAR LES DEUX BOUTS. (Le Sage.) ‖ *Graissez les bottes à un vilain, il dira qu'on les lui brûle,* Faites du bien à un ingrat, il ne vous en aura aucune reconnaissance.

— Argot de théâtre. *Brûler les planches,* Jouer avec beaucoup d'entrain et de feu, en parlant d'un acteur. ‖ On dit aussi CHAUFFER LA SCÈNE.

— Jeux. *Brûler une carte*, La mettre de côté, la considérer comme si elle était détruite, brûlée : *Vous avez vu cette carte, je la* BRÛLE.

— *Brûler un cochon,* Le flamber, l'entourer d'une flamme de paille, après l'avoir tué, pour brûler les soies : *Dans beaucoup de pays, on ne* BRÛLE *point les cochons : on les épile après les avoir échaudés.*

— Alchim. *Brûler la matière*, La calciner, la sublimer.

— v. n. Se consumer par le feu : *Cette maison* A BRÛLÉ. *Ce bois* BRÛLE *trop vite.*

> Va *brûler*, dira-t-il, en l'éternelle flamme.
> BOILEAU.

> Que d'encens *brûlerait* dans le temple de Troie!
> RACINE.

> Honte à qui peut chanter, pendant que Rome *brûle!*
> V. HUGO.

‖ Etre allumé : *Un feu magnifique* BRÛLAIT *dans la cheminée. Des lampes précieuses* BRÛLENT *dans le sanctuaire.* (Fléch.) *Le volcan* BRÛLE *encore, même après que l'explosion a cessé.* (De Bonald.) *Une table, sur laquelle* BRÛLAIT *une lampe, était près de lui.* (F. Soulié.)

— Subir le supplice du feu : *Jeanne Darc* BRÛLAIT *déjà, et elle priait encore. Nous sommes des hommes de peu de foi, très-peu convaincus, au fond, que les juifs et les hérétiques doivent* BRÛLER *éternellement.* (Guéroult.)

— Par exagér. Etre excessivement chaud : *Ma tête* BRÛLAIT. *Cette eau* BRÛLE.

> Je sentis tout mon corps et transir et *brûler*.
> RACINE.

‖ Eprouver une excessive chaleur : *On* BRÛLE *au Sénégal, et, sous la même ligne, on jouit d'une douce température au Pérou.* (Buff.) ‖ Se cuire à l'excès : *L'omelette* BRÛLE. *Ce rôti va* BRÛLER. ‖ Causer une chaleur excessive :

> A quoi bon, quand la fièvre en nos artères *brûle*,
> Faire de notre mal un secret ridicule?
> BOILEAU.

— Fig. Jeter de l'éclat ou causer de l'ardeur : *L'amour est un flambeau qui* BRÛLE *dans le ciel, et dont les doux reflets rayonnent jusqu'à nous.* (A. Martin.)

> Mille ressentiments *brûlent* dans ma poitrine.
> BEAUMARCHAIS.

‖ Etre enflammé d'une passion, et particulièrement d'amour : *Vous* BRÛLEZ *vous-même, ô malheureux jeune homme, sans le savoir.* (Fén.) *Vous* AVEZ BRÛLÉ *d'un feu légitime et joui d'un bonheur innocent.* (Fén.) *Le zèle dont elle* BRÛLAIT *pour le rétablissement de cette foi dans le royaume d'Angleterre...* (Boss.)

> Il n'en faut point douter, vous aimez, vous *brûlez*,
> Vous périssez d'un mal que vous dissimulez.
> RACINE.

> Damon *brûlait* pour la jeune Emilie;
> Elle, à son tour, pour Damon soupirait.
> F. DE NEUFCHATEAU.

> Héloïse aime et *brûle* au lever de l'aurore;
> Au coucher du soleil, elle aime et *brûle* encore;
> Dans la fraîcheur des nuits; elle *brûle* toujours.
> (*Epître d'Héloïse à Abailard.*)

‖ Désirer ardemment : *Après avoir ranimé ses troupes, qui, rassurées par l'arrivée des réserves,* BRÛLENT *de vaincre, il donne le signal.* (Thiers.)

> Leur venin qui sur moi *brûle* de s'épancher...
> BOILEAU.

> Et je *brûle* qu'un nœud d'amitié nous unisse.
> MOLIÈRE.

> Il *brûle* de parler bien plus que nous d'entendre.
> Sa nouvelle lui pèse, il veut s'en décharger.
> MOLIÈRE.

‖ On dit dans le même sens *Brûler du désir de : Nous* BRÛLONS DU DÉSIR D'*approfondir tout.* (Pasc.)

— *Brûler à petit feu*, Attendre impatiemment, se consumer dans l'attente : *Il n'y a point encore de nouvelles; c'est* BRÛLER À PETIT FEU. (Mme de Sév.) ‖ *Brûler de soif,* Avoir une soif ardente. ‖ *Les pieds lui brûlent*, Il a hâte de partir, comme si le sol lui brûlait les pieds. ‖ *Les mains lui brûlent*, Il est impatient d'agir. ‖ *Le rôti brûle*, Attention; la circonstance est grave, et toute négligence dangereuse. ‖ *Le torchon brûle*, Se dit d'un ménage où règne la discorde : *Ils sont nouveaux mariés, et déjà* LE TORCHON BRÛLE.

— Jeux. Etre très-près d'un objet que l'on a caché pour le faire chercher. Se dit par allusion aux personnes qui sont très-près du feu et qui en sont brûlées. ‖ S'emploie aussi dans le langage commun : *Mazurke sentait vaguement qu'il était sur la voie; il* BRÛLAIT, *comme disent les enfants au jeu de l'anguille sous roche.* (P. Féval.) *Vous* BRÛLIEZ, *mais vous ne me teniez pas.* (Balz.) ‖ Perdre au jeu pour avoir fait trop de points : *Trois points de trop; j'*AI BRÛLÉ. ‖ On dit aussi CREVER. ‖ *Le tapis brûle,* Avertissement indirect qu'on a oublié la mise, à certains jeux de cartes.

Se brûler v. pr. Tomber ou se précipiter dans le feu; être consumé par le feu : *Empédocle* SE BRÛLA *dans le cratère de l'Etna. Cette enfant tomba dans le feu et* S'Y BRÛLA. *Les papillons* SE BRÛLENT *à la chandelle. Sardanapale se vit contraint de* SE BRÛLER *lui-même avec ses femmes.* (Boss.) *Il fallait l'entendre célébrer la coutume des femmes indiennes qui* SE BRÛLENT *sur le bûcher de leurs maris.* (Balz.) ‖ Livrer au feu quelque partie de son corps : *Scévola, jeune citoyen,* SE BRÛLA *la main qui avait manqué Porsenna.* (Boss.) ‖ Etre atteint, blessé par un objet brûlant : *Il* S'EST BRÛLÉ *à la jambe. Qui touche le feu* S'Y BRÛLE.

— Fig. Etre atteint de quelque passion; tomber dans quelque inconvénient auquel on s'était exposé : SE BRÛLER *aux yeux d'une jolie femme. Celui qui se livre entièrement à ses passions est semblable à un homme qui, tenant un flambeau, marche contre le vent; il peut* SE BRÛLER *à chaque instant.* (Max. orientale.)

> Quand on *se brûle* au feu que soi-même on attise,
> Ce n'est point accident, mais c'est une sottise.
> RÉGNIER.

> Le dieu qu'on nomme Amour n'est pas exempt d'aimer;
> A son flambeau quelquefois il *se brûle.*
> LA FONTAINE.

> Evitons les excès; jamais trop ni trop peu;
> On *se brûle* souvent, étant trop près du feu.
> FRÉVILLE.

‖ S'échauffer, devenir ardent : *Si on néglige le premier âge, les enfants deviennent ardents et inquiets pour toute leur vie; leur sang* SE BRÛLE, *les habitudes se forment.* (Fén.)

— *Se brûler les yeux*, Se les irriter par une lumière excessive, un travail trop assidu : *Vous travaillez jour et nuit, vous vous* BRÛLEZ *les yeux.* (V. Hugo.) ‖ *Se brûler à la chandelle*, Tomber dans un péril, attiré par un objet attrayant, Allusion au papillon qui se brûle, attiré par l'éclat de la chandelle :

> Je vous connais, objets doux et puissants;
> Plus ne m'irai *brûler à la chandelle.*
> LA FONTAINE.

‖ *Se brûler la cervelle*, Se tuer soi-même ou se tuer l'un l'autre d'un coup de feu tiré dans la tête : *Il faut qu'un homme qui veut* SE BRÛLER LA CERVELLE *avec un autre prouve d'abord qu'il en a.* (J.-J. Rouss.) *Il ne rentrait pas chez lui, de peur de céder à la tentation de* SE BRÛLER LA CERVELLE. (H. Beyle.) ‖ *Se brûler les ailes* ou *brûler ses ailes*, Se laisser attirer par un objet agréable et dangereux, comme un papillon qui vient brûler ses ailes à la flamme d'une bougie : *Que de galants* SE SONT BRÛLÉ LES AILES *autour de cette jolie femme!*

> . . . . Encore un innocent
> Qui vient *brûler son aile* autour du trois pour cent!
> PONSARD.

‖ *Se brûler les doigts*, Se jeter dans une entreprise dont on reconnaît brusquement, mais trop tard, les inconvénients, comme une personne qui brûle ses doigts à un fer qu'elle ne croyait pas chaud : *Il croyait pouvoir s'attaquer à moi, mais il* S'Y BRÛLA LES DOIGTS.

— Argot de théâtre. S'approcher, dans un moment de passion, jusque sur les feux de la rampe : *Quelques actrices* SE BRÛLENT *pour causer de l'émotion, d'autres pour donner un aliment à l'indiscrète curiosité des baignoires d'avant-scène. Mlle Emma Livry et d'autres moins connues, victimes de l'habitude de* SE BRÛLER *en figure, ont fini par* SE BRÛLER *en réalité. Une grande princesse de la rue de Richelieu* SE BRÛLE *pour donner au chef des romains le signal du triomphe.* (Dumersan.)

— **Allus. hist. Brûler ses vaisseaux,** Allusion à la conduite d'Agathocle et de plusieurs grands capitaines que l'histoire nous représente incendiant les vaisseaux qui les avaient portés sur des bords ennemis, afin que leurs soldats, privés de toute espérance de retraite, fussent déterminés à vaincre ou à mourir. Ces mots, qui ont passé en proverbe, signifient : que l'on s'interdit, que l'on s'enlève, par une initiative hardie, les moyens de revenir sur une résolution, de renoncer à une entreprise; enfin, que l'on se met dans l'impossibilité de reculer :

« Depuis environ un an, Marcel et Rodolphe avaient annoncé un somptueux gala, qui devait toujours avoir lieu *samedi prochain;* mais des circonstances pénibles avaient forcé leur promesse à faire le tour de cinquante-deux semaines; si bien qu'ils en étaient arrivés à ne pouvoir faire un pas sans se heurter à quelque convié de leurs amis. C'est alors qu'ils avaient envoyé l'invitation énoncée plus haut. « Maintenant, avait dit Rodolphe, il n'y a plus » à reculer, *nous avons brûlé nos vaisseaux;* il » nous reste devant nous huit jours pour trou- » ver les cent francs qui nous sont indispen- » sables pour bien faire les choses. »
HENRI MURGER.

« Quant à moi, je n'entends pas à demi-mot. En fait de déclaration, j'en veux une bien claire, bien complète, une qui me crève les yeux, ou je n'en veux point. Toute déclaration qui ne *brûle pas ses vaisseaux*, et qui ne me livre pas son homme pieds et poings liés, est une poltronnerie qui me manque de respect. » OCTAVE FEUILLET.

« Il faut qu'il meure! reprit Marat. Tant que cet homme vivra, les factions s'agiteront autour de lui. Nous-mêmes (car qui peut répondre de l'avenir?) nous pouvons, d'un instant à l'autre, être pris de faiblesse et retourner en arrière. Le roi mort, il n'y aura plus moyen de reculer. Je ne me dissimule pas que Louis nous a servi à faire la Révolution; mais, abordés d'hier dans une île nouvelle, il faut *brûler maintenant le vaisseau* qui nous a conduits, afin que, n'ayant plus ni salut à attendre des mesures tempérées, ni merci à espérer des rois, nous combattions comme des furieux pour maintenir la République. »
ALPHONSE ESQUIROS.

— **Allus. hist. Brûler n'est pas répondre.** Au commencement de l'année 1794, le régime de la Terreur, dirigé par Robespierre au sein du comité de Salut public, était dans toute sa violence; les dantonistes eux-mêmes étaient devenus des *indulgents*, des modérés; maintenant que la République était restée maîtresse du champ de bataille, ils voulaient la faire rentrer dans le règne des lois, dans les voies de la justice pour tous. Danton était le chef de cette opposition nouvelle, le jeune et fougueux Camille Desmoulins en était la plume, et, dans son *Vieux Cordelier*, il poursuivait le gouvernement de ses censures et de ses sarcasmes. Son journal était lu avec avidité; on en vendit en quelques jours cinquante mille exemplaires. Enfin, Camille osa provoquer un *Comité de clémence*, comme le seul moyen de pacifier les partis et de finir la révolution. Ce n'était pas là ce que voulait Robespierre, qui, dans une séance des Jacobins où l'impétueux pamphlétaire avait été sommé de comparaître, proposa perfidement de lui donner une correction paternelle et de brûler les numéros de son journal.

« *Brûler n'est pas répondre!* » s'écria Desmoulins. Cette réponse imprudente causa sa perte. Robespierre ne se contint plus : « Eh bien! dit-il, qu'on ne brûle pas, mais qu'on réponde; qu'on lise sur-le-champ les numéros de Camille, puisqu'il le veut, et qu'il soit couvert d'ignominie!... » Quelques jours après, l'intrépide jeune homme montait sur l'échafaud.

Cette phrase : *Brûler n'est pas répondre*, à laquelle l'épisode que nous venons de rappeler a attaché une si grande célébrité, remonte jusqu'à Calvin, dont les écrits avaient été condamnés au feu. « *Brûler n'est pas répondre*, dit-il, dans cette circonstance, et il est plus facile de trouver des dominicains que des raisons. » Cette seconde partie de la phrase n'est pas moins piquante que la première, et Pascal devait la populariser à son tour : « Il est plus facile de trouver des moines que des raisons, » dit-il en parlant des juges qui avaient condamné le grand Arnauld.

Disons toutefois que la vive repartie du bouillant Camille devait faire tout à fait oublier le mot de Calvin; ici, c'est le cadre qui donnait du relief et de la valeur au tableau.

En littérature, on fait souvent allusion à la courageuse réponse de Camille Desmoulins :

« Plusieurs historiens ont fait naître des doutes sur l'authenticité de l'histoire de Guillaume Tell. Le curé Freudenberger, de Berne, les a exprimés, en 1760, dans un écrit intitulé : *Guillaume Tell, fable danoise.* Le gouvernement d'Uri fit brûler ce livre, et s'en plaignit amèrement auprès des Etats confédérés. D'autres trouvèrent que *brûler n'est pas répondre.* »
(*Biographie Michaud.*)

« Les communistes se promettent, une fois maîtres du pouvoir, d'exproprier tout le monde et de n'indemniser et garantir personne. Au fond, cela pourrait n'être ni injuste ni déloyal : malheureusement, *brûler n'est pas répondre*, comme disait à Robespierre l'intéressant Desmoulins. » P.-J. PROUDHON.

« Les plaisants de Rome, sous Sévère, successeur de Commode, qualifiaient les chrétiens de *gens à sarments* et de *gens à poteaux*, et rien n'était mieux justifié que ces termes d'extrême dédain, puisque les chrétiens étaient attachés à des poteaux et brûlés avec des sarments. Cependant il se trouva de bonne heure, parmi les païens, des gens d'esprit qui dirent que *brûler n'était pas répondre.* — Cela dépend de ce que l'on brûle.
L. VEUILLOT.

— **Allus. hist. Brûler le temple d'Ephèse,** Allusion à l'acte insensé d'Erostrate. V. EROSTRATE.

— **Allus. hist. Adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré**, Paroles que prononça saint Remi en baptisant Clovis, et auxquelles on fait de fréquentes allusions. V. ADORER.

BRÛLERIE s. f. (bru-le-rî — rad. *brûler*). Action de brûler, de livrer au feu : *Toutes ces* BRÛLERIES (de livres) *sont si bêtes, qu'elles ne font que me faire rire.* (J.-J. Rousseau.) ‖ Peu usité.

— Techn. Distillerie de vin, parce qu'on y brûle le vin, pour en extraire l'eau-de-vie. ‖ Atelier où l'on brûle de vieux bois dorés, de vieux galons, de vieilles étoffes brodées, pour en retirer l'or et l'argent.

BRÛLE-TOUT s. m. (bru-le-tou — de *brûler* et de *tout*). V. BRÛLE-BOUT.

BRÛLEUR, EUSE s. (bru-leur, eu-ze — rad. *brûler*). Celui qui brûle; incendiaire : *Un* BRÛLEUR *de livres.*

— Loc. fam. *Etre fait comme un brûleur de maisons,* Avoir très-mauvaise mine, être très-mal vêtu.

— Techn. Fabricant d'eau-de-vie.

— *Brûleur à gaz,* Bec de métal qui sert à la combustion du gaz d'éclairage.

— Argot de théâtre. *Brûleur de planches,* Se dit d'un acteur qui n'a pour tout talent que de l'audace, de bons poumons et beaucoup de mouvement.

BRÛLIS s. m. (bru-li — rad. *brûler*). Agric. et Eaux et for. Opération qui consiste à brûler la couche de gazon qui recouvre le sol dont on veut opérer l'amélioration : *Dans les pays de montagnes du centre de la France, et durant les nuits d'été, on aperçoit les flammes des* BRÛLIS *à tous les points de l'horizon. On pratique le* BRÛLIS *dans tous les sols où abondent les matières organiques, et qui pèchent soit par acidité ou insolubilité de ces matières, soit par excès d'argile.* (Jung.) *Je vous disais bien qu'il y avait un incendie quelque part! Vous me souteniez que c'étaient des* BRÛLIS *de bruyères.* (G. Sand.)

BRULLIARD (Philibert), prélat français, né en 1765 à Dijon. Il était évêque de Grenoble depuis 1826, lorsque, le 19 septembre 1846, le bruit se répandit que la Vierge avait apparu à deux bergers sur la montagne de la Salette, dans son diocèse. Mgr Brulliard ordonna une enquête, qui ne dura pas moins de cinq ans, et dans laquelle surgirent, même de la part de plusieurs ecclésiastiques, de graves objections contre la réalité du miracle. Cependant la commission d'enquête déclara que « l'apparition de la sainte Vierge à deux bergers sur une montagne de la chaîne des Alpes, située dans la paroisse de la Salette, de l'archiprêtré de Corps, portait en elle-même tous les caractères de la vérité, et que les fidèles étaient fondés à la croire certaine et véritable. » En tout cas, le miracle, puisque miracle il y a, a tiré de leur humble condition le berger et la bergère auxquels la Vierge daigna se montrer. Des personnes pieuses se sont chargées de pourvoir à l'éducation des deux enfants, et le pâtre de la Salette vient de terminer ses études médicales à Paris. Il a toujours conservé la foi la plus entière en sa vision, et il raconte minutieusement tous les détails de la céleste apparition. En 1852, M. Brulliard quitta son siége épiscopal et fut nommé chanoine du premier ordre à Saint-Denis. On dit que de graves difficultés survenues avec son clergé, au sujet du fameux miracle, ne furent pas étrangères à cette retraite du prélat.

BRULLIOLAIS (le), *Broliacensis ager*, petit pays de France, dans l'ancienne province du Lyonnais, où se trouve le bourg de Brullioles, dans l'arrondissement et à 26 kilom. O. de Lyon.

BRULLIOT (François), graveur allemand, né en 1780, mort en 1836. Ayant reçu en 1808 un emploi au musée de gravure de Munich, il se rendit en Allemagne, en Hollande, en France, en Italie, où il acheta plus de cent mille gravures destinées à ce musée. De retour à Munich, il dressa le catalogue de ces nouvelles richesses et reçut le titre de conservateur. Il a publié : *Dictionnaire des monogrammes* (Leipzig, 1817-1818, in-fol.), et *Table générale des monogrammes* (Leipzig, 1820).

BRULLOIS (le), petit pays de France, dans l'ancien Armagnac, comprenant la petite ville de Layrac, actuellement dans l'arrondissement d'Agen (Lot-et-Garonne).

BRULOFF ou **BRUELOW** (Charles), peintre

russe, né à Saint-Pétersbourg en 1800, mort en 1852. Après avoir commencé ses études à l'Académie des beaux-arts de sa ville natale, il fut envoyé en Italie, comme pensionnaire de l'empereur de Russie; il exécuta à Rome plusieurs grandes copies d'après Raphaël et vint ensuite en France, où il exposa, en 1834, un tableau qui avait fait sensation en Italie : le *Dernier jour de Pompéi.* Cette vaste composition, la plus importante qu'ait exécutée Charles Brüloff, fut très-diversement appréciée par la critique parisienne : les uns louèrent la vigueur de la conception, l'habileté du dessin, la richesse du coloris; d'autres blâmèrent l'incohérence de la scène et la fausseté de la couleur; Gustave Planche alla jusqu'à dire : « Le courage nous manque pour railler ce prétendu chef-d'œuvre, car l'impuissance et la vulgarité méritent autre chose que la moquerie. » De retour à Saint-Pétersbourg. Charles Brüloff fut nommé peintre ordinaire de la cour de Russie. Il exécuta un grand nombre de portraits et de tableaux de genre et fit plusieurs tableaux pour les églises, notamment une *Ascension* pour la cathédrale de Kasan. On regarde comme un de ses bons ouvrages une toile historique représentant le *Siége de Pskow.*

BRULOFF ou **BRUELOW** (Alexandre), architecte russe, frère du précédent, né à Saint-Pétersbourg en 1802, Il a exécuté, entre autres travaux, le théâtre de Michaïlow, l'église évangélique de Saint-Pierre, l'observatoire de l'Académie des sciences, ainsi que la restauration intégrale du Palais d'hiver à Saint-Pétersbourg. Il est professeur d'architecture à l'Académie des beaux-arts de cette ville.

BRÛLOIR s. m. (brû-loir — rad. *brûler*). *Ustensile pour brûler le café.*

BRULON, bourg de France (Sarthe), ch.-l. de canton, arrond. et à 38 kilom. N.-O. de La Flèche, sur un monticule dominant le vallon qui arrose la Vègre, affluent de la Sarthe; pop. aggl. 1,193 hab. — pop. tot. 1,708 hab. Mines de charbon de terre; élève de bestiaux et de volailles, et surtout d'oies; fabriques d'étoffes de laine, de toiles de lin façon Laval; extraction de marbre et de minerais de fer; tannerie, moulins à huile. L'église de Brulon possède un bel autel en marbre et un tableau remarquable représentant une Madeleine. Ruines d'un château, dans lesquelles on a trouvé plus de cent cinquante tombeaux formés chacun d'une seule pierre et remplis d'ossements humains d'une grande proportion.

BRULON (Angélique-Marie-Josèphe DUCHEMIN, femme), héroïne française, née au milieu des camps en 1771, morte à Paris en 1859, fut bercée au bruit des fanfares et du canon, et se maria en face de l'ennemi; elle était fille d'un militaire, sœur d'un militaire; elle devint femme d'un militaire, bientôt elle fut militaire elle-même. Quand furent morts, tués sous les drapeaux, et son père, et son frère, et son mari, loin de songer à vivre dans une atmosphère autre que celle où elle avait vécu jusqu'alors, sans penser à chercher un asile mieux fait que la caserne pour une femme, la veuve Brulon sollicita du général Casabianca et obtint, malgré son sexe, de servir comme soldat dans le 42e régiment d'infanterie. Elle avait vingt et un ans. Et voulez-vous savoir tout de suite de quelle façon savait se comporter devant l'ennemi ce singulier enfant de Bellone? lisez le curieux certificat suivant :

« Nous soussignés, caporal et soldats du 42e régiment d'infanterie, en garnison à Calvi, certifions et attestons que le 5 prairial an II (1794), la citoyenne Angélique-Marie-Josèphe Duchemin, caporal fourrier, faisant les fonctions de sergent, nous commandait à l'affaire du fort de Gesco; qu'elle s'est battue avec le courage d'une héroïne; que, les rebelles corses et les Anglais ayant essayé l'assaut, nous fûmes obligés de nous battre à l'arme blanche; qu'elle a reçu un coup de sabre au bras gauche; que, nous voyant manquer de munitions à minuit, elle partit, quoique blessée, pour Calvi, à une demi-lieue, où, par son zèle et son courage, elle fit lever et charger de munitions environ soixante femmes qu'elle nous amena elle-même aux batteries, ce qui nous permit de prolonger la défense de quarante-huit heures et de conserver le fort. » (Suivent les signatures.)

Toujours en avant où était le danger, hardie, héroïque, on la vit, une fois, dans une sortie faite durant le siége de Gesco, chanceler sur elle-même, puis s'affaisser : on la crut morte; mais tout à coup elle se relève, ayant oublié le coup de feu qui l'a atteinte, se jette au fort de la mêlée et contribue puissamment, par l'ardeur qu'elle communique, à chasser l'ennemi. Mais à quelque temps de là, au siége de Calvi, moins heureuse, elle reçoit une blessure grave, est obligée de renoncer au service et va enterrer son bouillant caractère dans les murailles froides de l'Hôtel des Invalides. C'était en 1799; la veuve Brulon n'avait que vingt-huit ans, et, par ses actes multipliés de courage, elle était arrivée au grade de sous-officier.

En 1822, sur la proposition du général Latour-Maubourg, alors gouverneur de l'Hôtel des Invalides, elle fut nommée sous-lieutenant, et le 15 août 1851, le président de la République lui accorda la croix de la Légion d'honneur.

« On aimait, disent les auteurs des *Femmes militaires de la France*, à la voir dans son uniforme d'officier invalide; on admirait son visage vénérable et son front calme, où quelques rides à peine avaient gravé l'histoire d'une vie glorieuse : sa fille lui prodiguait les soins les plus touchants. Entourée du respect de tous, Angélique Brulon s'éteignit à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

BRÛLOT s. m. (bru-lo — rad. *brûler*). Mar. Bâtiment incendiaire destiné à mettre le feu aux vaisseaux ennemis : *Lancer un* BRÛLOT. *Je fis une faute que personne n'a remarquée : je ne pensai point à placer mes* BRÛLOTS *à la tête de la ligne des vaisseaux.* (De Villette.) *Un des plus terribles effets produits par les* BRÛLOTS *fut l'incendie de la flotte turque par les Français et les Anglais, dans la baie de Navarin.* (Lévy.) *Le* BRÛLOT *s'accroche au vaisseau ennemi au moyen de grappins et de chaînes de fer dont on garnit ses vergues et son beaupré.* (De Chesnel.)

— Art milit. Machine dont les anciens se servaient pour lancer des dards enflammés.

— Fam. Individu déterminé, casse-cou qui ne ménage rien : *C'est le* BRÛLOT *du parti. C'est un* BRÛLOT.

— Fig. *Attacher le brûlot,* Prendre une mesure décisive et dangereuse : *Il faut que cela finisse, et pas plus tard que demain* J'ATTACHE LE BRÛLOT, *dussé-je sauter moi-même dans l'explosion.* (Guillerm.)

— Pop. Morceau de viande très-épicé et qui brûle le gosier. ‖ Eau-de-vie brûlée avec du sucre : *Boire, faire un* BRÛLOT. ‖ Pipe à tuyau très-court, brûle-gueule :

> Peu de mots suffiront : sans vider le *brûlot*,
> Chargez, chargez toujours sur le même culot.
> BARTHÉLEMY.

— Techn. Polissoir dont se sert le fabricant de glaces.

— Entom. Nom vulgaire de quelques insectes qui s'attachent aux jambes, et y causent une sensation de brûlure.

— **Encycl.** Mar. On appelle *brûlot* un petit navire rempli de matières inflammables, qu'on lance contre les bâtiments ennemis pour les incendier ou pour y causer par le feu de graves avaries. Une claire-voie placée peu au-dessus de la quille est chargée de barils ardents ou foudroyants, de fascines goudronnées, d'huile de térébenthine, de pots à feu, de brandons, de lances à feu, de panaches, de pelotes, de grenades et de beaucoup d'autres engins pyrotechniques. Le *brûlot* est ordinairement remorqué par un navire de guerre, qui s'approche aussi près que possible des navires ennemis; alors on le lance dans la direction de ceux-ci, il vient se heurter contre la coque de l'un d'eux, et il y enfonce les grappins dont il est muni. Un saucisson placé au milieu de toutes les matières inflammables, avec une mèche allumée, fait éclater le *brûlot* et porte la destruction dans les flancs du navire abordé. Le combat de Navarin, en 1828, a montré tout le parti qu'on peut tirer des *brûlots* dans une guerre maritime : la flotte turque fut incendiée par le moyen de ces terribles engins.

On a essayé en Angleterre un nouveau système de *brûlots* à vapeur. Ils se composent de deux fuseaux coniques fixés aux deux côtés d'une longue poutre terminée par une forte pointe ferrée. Une machine à vapeur de six à dix-huit chevaux sert à imprimer à ces *brûlots* une vitesse très-grande, et ils sont armés à l'avant d'un canon obusier chargé jusqu'à la tranche. Les expériences qu'on a faites ont paru démontrer la puissance de cette invention nouvelle : on a aussi désigné ces *brûlots* sous le nom de *javelots* ou *navettes* de mer.

Nous avons entendu dire à un ancien officier de marine que le moyen le moins coûteux, le plus simple et peut-être le plus efficace d'avoir un bon *brûlot* serait de charger un bon bateau de foin, et de mettre le feu au foin. Il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de s'approcher de ce bateau, à cause de la chaleur rayonnante qui s'en dégagerait; on ne pourrait donc le harponner ni empêcher son œuvre de destruction. Nous laissons, bien entendu, au susdit officier tout le mérite de son invention.

BRÛLOTIER s. m. (bru-lo-tié — rad. *brûlot*). Mar. Marin qui dirige un brûlot.

BRÛLURE s. f. (bru-lu-re — rad. *brûler*). Effet de la combustion ou d'une élévation anormale de la température : *Je me suis fait une* BRÛLURE *à la main. Vous avez une* BRÛLURE *à votre habit. Il vend de l'onguent pour la* BRÛLURE.

— Art vétér. Maladie des moutons qui les amaigrit et les dessèche.

— Agric. Dessèchement des tiges ou des bourgeons causé par l'intensité de la gelée ou par l'ardeur du soleil : *Les pêchers sont sujets à la* BRÛLURE. (Acad.) ‖ Maladie particulière qui donne aux jeunes pousses la couleur noire du bois brûlé, et qui paraît être causée par la présence d'un cryptogame microscopique. ‖ On dit plus souvent ROUILLE dans ce dernier sens.

— Fam. Incendie : *Le commerce marseillais ne souffre-t-il pas un peu de toutes ces* BRÛLURES? (Volt.) *Une tenture comme celle-là! Fi! le sujet était lugubre : elle représentait la* BRÛLURE *de Troie.* (Regnard.)

— *Onguent pour la brûlure*, Onguent propre à guérir les brûlures. ‖ Par plaisant. Ressource pour parer à quelque inconvénient :

> Les protestants n'ont pas trouvé
> D'*onguent pour la brûlure.*
> BÉRANGER.

— Techn. Défaut qui se rencontre quelquefois dans les métaux ouvrés, et qui consiste en une oxydation profonde : *Les rails des chemins de fer ne doivent pas avoir de* BRÛLURES.

— **Encycl.** Chir. La *brûlure* est occasionnée par des agents comburants se rapportant à deux types très-différents : les uns sont des corps en ignition ou qui ont accumulé dans la matière qui les compose une certaine quantité de calorique; ils agissent au contact ou par la chaleur rayonnante qu'ils émettent; les autres sont des agents chimiques, qui détruisent les tissus par la mise en jeu de leurs affinités; ils portent le nom caractéristique de caustiques. L'action de ces deux ordres d'agents comburants est la même : ils désorganisent plus ou moins complétement, ils détruisent plus ou moins profondément les tissus attaqués, si peu que leur action sur ces tissus ait été prolongée.

Aussitôt que le corps comburant est en contact avec la peau, ou aussitôt que celle-ci éprouve, avec une certaine intensité, l'action du calorique rayonnant, elle commence à rougir fortement par l'afflux du sang; une chaleur vive et une douleur cuisante accompagnent ce premier effet, et, si le point menacé n'est pas promptement soustrait à l'action de l'élément destructeur, l'action désorganisatrice commence par les parties superficielles et gagne en profondeur. Dans toute *brûlure*, le premier élément à considérer est le degré de la lésion, c'est-à-dire la profondeur à laquelle a agi le corps comburant. On s'accorde généralement aujourd'hui à reconnaître six degrés à la *brûlure*, conformément à la classification qu'en a donnée Dupuytren.

Le premier degré résulte de l'action peu prolongée du calorique rayonnant sur la peau. La partie exposée devient chaude, rouge, légèrement boursouflée, douloureuse; mais ces symptômes se dissipent rapidement et la guérison s'opère en peu de temps sans desquamation de l'épiderme. Le coup de soleil et la rubéfaction opérée par les sinapismes appartiennent à cette forme de *brûlure*, qui n'est réellement très-douloureuse que si elle est étendue à une large surface.

Dans le deuxième degré, il y a formation de phlyctènes ou vésicules, à la surface de la peau; c'est-à-dire que l'épiderme est soulevé, et que sous cette pellicule se forme un épanchement de lymphe claire ou opaque, qui devient ensuite purulente. La guérison de cette *brûlure* s'opère cependant très-rapidement, par la formation d'un épiderme nouveau sur la surface dénudée, et, au bout de dix ou quinze jours, la peau a repris sa teinte naturelle. Les liquides très-chauds et les vésicatoires appliqués sur la peau produisent les *brûlures* du second degré.

Le troisième degré est caractérisé par la destruction de l'épiderme, du corps muqueux sous-jacent, et de la surface extérieure du derme. Il en résulte une partie mortifiée ou escarre, adhérente, brune ou noire, sèche ou humide, peu sensible et entourée d'un cercle rouge dit cercle éliminatoire. Du dixième au quinzième jour, cette escarre se détache et laisse à nu une plaie couverte de bourgeons charnus, suppurants, qui grossissent, puis s'organisent en une cicatrice toujours plus blanche que la peau environnante, en raison de la destruction indélébile du pigment cutané. L'action prolongée des corps en ignition et des caustiques potentiels donne lieu à ces sortes de *brûlures.*

Au quatrième degré des *brûlures*, le derme est détruit dans toute son épaisseur et transformé en escarre. Au moment de l'accident, on ne distingue pas toujours la *brûlure* du quatrième degré de celle du troisième; mais après la chute de l'escarre on aperçoit une plaie plus profonde, limitée par des bords taillés à pic, et dont la cicatrisation est plus longue à s'opérer. Cette cicatrisation demande l'interposition d'un tissu nouveau, le tissu cicatriciel, qui, en se rétractant, provoque la formation d'une cicatrice toujours difforme et souvent de nature à compromettre certaines fonctions.

Si la peau et les muscles sous-jacents sont brûlés jusqu'au voisinage des os, il y a *brûlure* au cinquième degré. Le danger est ici plus grand encore; l'hémorragie accompagne la production de ces lésions et se reproduit encore à la chute des escarres. La cicatrisation ne s'accomplit qu'à la suite d'une très-longue suppuration, qui expose la vie des malades, et les laisse, en cas de guérison, porteurs d'une cicatrice profonde et difforme.

Le sixième degré est caractérisé par la carbonisation complète du membre jusqu'à l'os inclusivement; il représente donc une difformité irréparable et il nécessite l'amputation. Tels sont les six degrés des *brûlures;* mais il est rare qu'ils se présentent à l'état d'isolement; la plupart du temps, il y a à la fois *brûlure* à plusieurs degrés.

A côté des symptômes locaux que nous venons de faire connaître, il existe des phénomènes généraux, communs à plusieurs degrés de la *brûlure*, et qu'il n'est pas moins important de distinguer. Dès qu'une *brûlure* vient de se produire, si elle est assez étendue, le sujet affecté éprouve une soif vive, à laquelle se joignent bientôt une fièvre plus ou moins forte, la diarrhée, la dyspnée, les spasmes de la glotte, le coma, le délire, symptômes qui annoncent le développement d'une sorte d'urémie par défaut de sécrétion de la sueur et de l'exhalation cutanée. La douleur qui accompagne la *brûlure* est quelquefois assez vive pour causer la mort. Si, au contraire, le malade résiste jusqu'à la période de réparation, il peut être enlevé par l'épuisement qui résulte de l'abondance de la suppuration, par l'infection purulente, ou enfin par le progrès de complications graves souvent observées dans les *brûlures* d'une certaine intensité. Ces complications sont : l'érysipèle, le phlegmon, les phlegmasies gastro-intestinales et l'état purpurique des viscères abdominaux, les ulcérations des muqueuses bronchiques et trachéales, etc.

Le traitement des *brûlures* varie suivant l'état du sujet, l'étendue, la profondeur et le siége de la lésion, enfin, les complications que l'accident a pu amener à sa suite. La *brûlure* du premier degré sera traitée par des applications de cérat, de poudre d'amidon, d'eau froide, d'eau blanche, d'eau miellée, d'eau végéto-minérale, d'éther, d'eau de Cologne, en un mot d'agents ayant pour effet de provoquer une sorte de refroidissement et de resserrement des tissus. La gelée de groseille, les pulpes de divers légumes et l'encre à écrire, qui n'est qu'un astringent, sont très-vulgairement employés, et conduisent aux mêmes résultats. La compression sous la ouate ou un enduit de collodion élastique est fort utile pour préserver ces blessures du contact irritant de l'air. Les sangsues autour de la lésion, ou les applications émollientes conviendront mieux si l'on redoute l'érysipèle. On a conseillé aussi, pour guérir rapidement les *brûlures* du premier degré, d'exposer la partie brûlée à une forte chaleur; ce procédé aventureux n'a pas toujours amené les résultats qu'on en espérait, et ne doit être mis en usage qu'avec la plus grande circonspection, car, dans beaucoup de cas, il ne pourrait que produire une aggravation de la maladie. Dans les *brûlures* du second degré, après avoir percé les phlyctènes, mais sans enlever l'épiderme, on applique des topiques émollients et adoucissants : le cérat, les cataplasmes, le liniment oléo-calcaire, ou enfin les poudres dessiccatives, telles que le sous-nitrate de bismuth. Si la *brûlure* est étendue sur une vaste surface, on se trouvera bien de bains tièdes très-prolongés. Dans les *brûlures* au troisième, quatrième et cinquième degré, on retirers un avantage sérieux de l'emploi des cataplasmes, pour diminuer l'engorgement; les moyens antiphlogistiques seront mis en œuvre, si l'on redoute l'inflammation. A la période de réparation, les détersifs, les topiques astringents et toniques ou les absorbants seront indiqués selon les cas; d'ailleurs, on surveillera toujours avec le plus grand soin le travail de la cicatrisation, et, par la position qu'on donnera au membre lésé, ou par des débridements, on s'efforcera d'arriver à ce qu'elle s'opère dans les conditions les moins défavorables. Quant aux *brûlures* au sixième degré, qui ne se présentent guère que sur de petits membres, comme les doigts, l'amputation est le seul mode de traitement à employer.

Contre les symptômes généraux alarmants, il sera du devoir du chirurgien de diriger un traitement actif. On luttera contre le refroidissement par l'emploi des potions cordiales; on atténuera la douleur à l'aide des opiacés; la saignée locale ou générale sera employée à prévenir les inflammations viscérales; les laxatifs seront utilisés dans le même but, ou les astringents opiacés opposés à la diarrhée.

BRUMAILLE s. m. (bru-ma-lle; *ll* mll. — rad. *brume*). Pop. Temps brumeux : *Et puis, Bruyère devine le temps, le sec, la grêle, la pluie ou la* BRUMAILLE. (E. Sue.)

BRUMAIRE s. m. (bru-mè-re — rad. *brume*). Chronol. Deuxième mois de l'année républicaine.

— **Encycl.** Hist. La date du 18 brumaire rappelle un des événements les plus considérables de l'histoire moderne, et particulièrement de l'histoire de France. Nous renvoyons le lecteur au mot BONAPARTE, où cet épisode de notre grande Révolution est raconté dans tous ses détails. Ce coup d'Etat, qui a eu pour conséquence finale l'avénement d'une nouvelle race, a été l'objet des appréciations les plus diverses. Ceux qui sont préoccupés surtout des principes démocratiques et de la permanence de la souveraineté nationale n'y voient qu'une usurpation de la force, le triomphe d'une ambition personnelle, la restauration du régime des Césars et des prétoriens. Les partisans de l'autorité monarchique, au contraire, envisagent le 18 brumaire comme une victoire remportée sur l'anarchie révolutionnaire, comme un retour aux idées d'ordre, de subordination, aux principes constitutifs des sociétés. On a pu voir, à l'article BONAPARTE, que le *Grand Dictionnaire* ne partage, à proprement dire, ni l'une ni l'autre de ces deux opinions, et nous croyons inutile de nous appesantir davantage ici sur ce point si controversé de l'histoire.

Nous nous bornerons à rappeler l'appréciation naturellement favorable mise dans la

bouche de Napoléon lui-même par l'auteur du *Mémorial de Sainte-Hélène* :

« L'événement de brumaire ne fut que l'affaire d'un tour de main. Il est sûr que jamais plus grande révolution ne causa moins d'embarras, tant elle était désirée; aussi se trouva-t-elle couverte des applaudissements universels.

» Pour mon propre compte, toute ma part dans le complot d'exécution se borna à réunir à une heure fixée la foule de mes visiteurs, et à marcher à leur tête pour saisir la puissance. Ce fut du seuil de ma porte, du haut de mon perron, et sans qu'ils en eussent été prévenus d'avance, que je les conduisis à cette conquête; ce fut au milieu de leur brillant cortége, de leur vive allégresse, de leur ardeur unanime, que je me présentai à la barre des Anciens pour les remercier de la dictature dont ils m'investissaient.

» On a discuté métaphysiquement, et l'on discutera longtemps encore si nous ne violâmes pas les lois, si nous ne fûmes pas criminels; mais ce sont autant d'abstractions bonnes tout au plus pour les livres et les tribunes, et qui doivent disparaître devant l'impérieuse nécessité; autant vaudrait accuser de dégât le marin qui coupe ses mâts pour ne pas sombrer. Le fait est que la patrie sans nous était perdue, et que nous la sauvâmes. Aussi les auteurs, les grands acteurs de ce mémorable coup d'Etat, au lieu de dénégations et de justifications, doivent-ils, à l'exemple de ce Romain, se contenter de répondre avec fierté à leurs accusateurs : « Nous protestons » que nous avons sauvé notre pays, venez » avec nous en rendre grâces aux dieux ! »

Aujourd'hui, en littérature, en politique, et même dans les circonstances ordinaires de la vie, ces mots: *Faire un dix-huit brumaire*, signifient Faire un coup d'Etat, une révolution, un changement radical opéré avec promptitude :

« Que dire d'un gouvernement qui provoque ainsi un parti qu'il a grossi par ses rigueurs, au lieu de le calmer? Un ministre, le plus léger, le plus audacieux de tous, ne parle-t-il pas sans cesse de la nécessité d'en finir avec le gouvernement représentatif? Et ne disait-il pas un jour à quelqu'un qui lui objectait que les *dix-huit brumaire* ne se font qu'après avoir acquis de la gloire l'épée à la main : « Eh » bien ! nous pouvons faire nos campagnes » d'Egypte et d'Italie sur le pavé de Paris. »

(*Revue des Deux-Mondes.*)

« Avant l'entrée de M. Véron au *Constitutionel*, dans les conseils, la discussion s'y animait parfois au point qu'on y échangeait des coups de chaise. M. de Saint-Albin, le père, chevalier de la Légion d'honneur, y faisait des *dix-huit brumaire* presque périodiques. »

ALPHONSE KARR.

« La jeune république, image de sa mère,
De son règne à venir nous prônait la chimère;
Mais les faits ont soudain démenti ses discours;
Son histoire hâtée a retenti deux jours,
Lasse de promulguer de longues théories;
Nous l'avons vue en marche avec ses décuries,
Avec son peuple, avec ses sanglants attributs;
Un jour a cumulé sa chute et ses débuts;
Un jour seul de son règne a rempli le sommaire,
Son quatorze juillet et son *dix-huit brumaire*. »

BARTHÉLEMY.

Brumaire (LE DIX-HUIT), petit drame shakspearien moderne, publié pour la première fois, en 1828, dans la seconde édition des *Scènes contemporaines et historiques, laissées par Mme la vicomtesse de Chamilly*, chez J. Barbezat, rue des Beaux-Arts, 6. On ne connaît qu'imparfaitement les véritables auteurs de ce petit drame. (V. à l'article CHAMILLY.)

Au-dessus du titre, on lit les deux épigraphes suivantes :

Manebant vestigia morientis libertatis.

TACITE.

Si quelque chose vous choque ou vous étonne, croyez bien que la faute en est à votre esprit, qui n'a jamais pénétré dans ces conciliabules.

MÉPHISTOPHÉLÈS.

Voici la très-longue liste des personnages de la pièce :

BONAPARTE; BARRAS, SIEYÈS, membres du Directoire; LUCIEN BONAPARTE, président du conseil des Cinq-Cents; JOSEPH BONAPARTE; MURAT, LECLERC, BERTHIER, LEFEBVRE, AUGEREAU, MACDONALD, BERNADOTTE, MOREAU, ANDRÉOSSY, CAFARELLI, MORAND, généraux de la République; MILHAUD, DOUCET, adjudants généraux; le colonel SÉBATSIANI; FOUCHÉ, ministre de la police; LEMERCIER, président du conseil des Anciens; FARGUES, DAUNOU, CORNET, etc., membres du conseil des Anciens; ARÉNA, DESTREM, BIGONNET, DELBREL, GRANDMAISON, THIESSÉ, BOULAY-PATY, CHOLLET, GAUDIN, etc., membres du conseil des Cinq-Cents; KOSCIUSKO; l'amiral MASSARÉDO; BOTTOT, MIRANDE, secrétaires de Barras; Mme GOHIER, femme du président du Directoire; la signora GRASSI, cantatrice; COLLET, ancien donneur d'eau bénite à Saint-Sulpice; PUYVERT, souffleur d'orgues; M. de MIRAMOND, ancien maître-queux du roi; GOBILLARD, marchand de pommes de terre frites; GOTHON, sa fille; COURTEL, palefrenier; BISTOQUET, garçon d'écurie; BARLEAU, écrivain public; MARTIN, frotteur; THOMAS THOMÉ, grenadier de la représentation nationale; membres des Anciens; membres des Cinq-Cents; soldats; bourgeois, etc.

C'est un pamphlet royaliste dirigé contre le coup d'Etat du 18 brumaire; le sel dont les auteurs anonymes l'ont saupoudré fait tout ce qu'il peut pour être attique; mais, malheureusement, on voit que la plume de Paul-Louis Courier n'a pas passé par là, ce qui nous dispense d'en dire davantage sur cette petite piqûre où le venin n'existe qu'à titre d'intention.

Brumaire (le DIX-HUIT), tableau de Fr. Bouchot. V. BONAPARTE AU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

BRUMAIRISÉ, ÉE (bru-mè-ri-zé) part. pass. du v. Brumairiser : *Le Corps législatif fut* BRUMAIRISÉ.

BRUMAIRISER v. a. ou tr. (bru-mè-ri-zé — rad. *brumaire*). Fam. Renverser par un coup d'Etat comme celui du 18 brumaire an VIII : BRUMAIRISER *une assemblée politique.*

RRUMAL, ALE adj. (bru-mal, a-le — rad. *brume*). Bot. Qui croît en hiver, dans la saison des brumes : *Plantes* BRUMALES. ‖ Peu usité.

BRUMALES s. f. pl. (bru-ma-le — rad. *brumal*). Antiq. Fêtes romaines qui se célébraient en l'honneur de Bacchus, au mois de mars et au mois de septembre.

BRUMASSER v. impers. (bru-ma-sé — rad. *brume*). Faire une brume : *Il* BRUMASSE *un peu aujourd'hui.*

BRUMATH ou **BRUMPT** (*Brucomagus*), ville de France (Bas-Rhin), ch.-l. de canton, arrond. et à 16 kilom. N.-O. de Strasbourg, sur le Zorn et le chemin de fer de Paris à Strasbourg; pop. aggl. 4,634 hab. — pop. tot. 5,619 hab. Moulins et brasseries, tanneries, tuileries. Eglise consistoriale protestante; ancien palais de la princesse Christine de Saxe. Près de Brumath se trouve l'asile départemental d'aliénés de Stephansfeld, fondé au XIIIe siècle. C'est une des plus anciennes villes de France : Julien l'Apostat y défit les Allemands en 356; les rois de France y avaient un palais au VIIIe siècle.

BRUMAULD DE BEAUREGARD (Jean), prélat français, né à Poitiers en 1749, mort en 1841. Grand vicaire du diocèse de Luçon lorsque la Révolution éclata, il émigra, se rendit à Londres, où il sollicita l'envoi de secours dans la Vendée, puis il y passa lui-même, rejoignit Charette, et administra le pays sous le rapport spirituel. Arrêté et relâché à deux reprises par les républicains, il alla à Nantes et à Poitiers, où il fut arrêté de nouveau. Condamné alors à la déportation, il fut embarqué pour Cayenne en 1797, revint en France en 1801, fut nommé curé de la cathédrale de Poitiers en 1803, évêque d'Orléans en 1823, et enfin chanoine de Saint-Denis lorsqu'il se fut démis de son siége en 1839. On a de lui : *Dissertation sur le lieu où s'est donnée la bataille de Vauclade, où Clovis défit Alaric,* publiée dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest ; Voyage en Angleterre et en Vendée* et *Voyage à la Guyane* (1842, 2 vol. in-8o), etc.

BRUMAZAR, esprit des métaux, en alchimie.

BRUME s. f. (bru-me — du lat. *bruma*, hiver). Brouillard, et particulièrement brouillard de mer : *Une* BRUME *froide trempait le sol et distillait en gouttes de pluie des branches des arbres.* (Lamart.) *Debout sur le rivage, il agitait encore, en signe d'adieu, un mouchoir blanc qui bientôt s'effaça et disparut dans la* BRUME *du soir.* (Scribe.) *Bientôt le froid se fit sentir, et une nappe de* BRUME *blanche s'étendit sur le marais.* (G. Sand.)

La *brume* descendit sur l'herbe, en fine pluie.

LAMARTINE.

Un rocher colossal couronné par la *brume*
Elève son front chauve au-dessus de la mer.

TH. DE BANVILLE.

Il est doux, sur la *brume* un instant colorée,
De voir parmi la pluie, aux lueurs du soleil,
L'iris arrondissant son arche diaprée.

TH. GAUTIER.

— *Brume sèche*, Brume dont les vapeurs ne se résolvent pas en eau, brume qui ne mouille pas.

— Par anal. Tout ce qui trouble la transparence de l'air : *Une* BRUME *de cendres s'élève; le soleil rouge s'élargit dans un crépuscule roux.* (Th. Gaut.)

— Fig. Ombre, obscurité, incertitude, mélancolie, tristesse : *On éprouve toujours quelque appréhension à voir se formuler dans la réalité une terre entrevue dès l'enfance à travers la* BRUME *des rêves poétiques.* (Th. Gaut.)

Puisqu'à ma loyauté, candide elle se fie,
Elle que l'innocence à mes yeux sanctifie,
Ai-je droit d'accepter ce don de son amour,
Et de mêler ma *brume* et ma nuit à son jour?

V. HUGO.

Pauvres enfants, l'écho murmure encore
L'air qui berça votre premier sommeil;
Si quelque *brume* obscurcit votre aurore,
Leur disait-on, attendez le soleil.

BÉRANGER.

— Prov. *Dans la brume, tout le monde est pilote*, Quand tout le monde est également ignorant, personne n'est plus qu'un autre capable de commander.

— **Epithètes**. Noire, sombre, obscure, ténébreuse, épaisse, froide, glacée.

BRUMÉ, ÉE adj. (bru-mé — rad. *brume*). Pêch. Couvert d'une poussière brune, comme brumeux, en parlant de quelques poissons secs : *Morue* BRUMÉE.

BRUMER v. impers. (bru-mé — rad. *brume*). Faire de la brume : IL BRUME *depuis huit jours.*

BRUMET s. m. (bru-mè). Pêch. Espèce de petite ligne.

BRUMEUX, EUSE adj. (bru-meu, eu-ze — rad. *brume*). Couvert de brume; qui a rapport à la brume : *Saison* BRUMEUSE. *Ciel* BRUMEUX. *Temps* BRUMEUX. *Tel monument enchante sous le ciel d'Italie, qui paraîtrait médiocre, entouré de notre atmosphère* BRUMEUSE. (Mérimée.) *Plus on va vers le Nord et vers le ciel* BRUMEUX, *plus le toit s'élève en pointe et en pente pour laisser écouler les pluies et les neiges.* (E. Deschanel.) *Au temps où l'île de Bretagne fut prise par les Saxons, c'était un pays rude et* BRUMEUX. (H. Taine.)

— **Antonymes**. Clair, serein.

BRUMMEN, ville de Hollande, province de Gueldre, arrond. et à 20 kilom. N.-E. d'Arnheim, près de la rive gauche de l'Yssel; 2,500 hab.

BRUMMER (Jean), poëte dramatique allemand, né en Westphalie au XVIe siècle. Il était, vers 1572, recteur des écoles latines de Kaufbeuren, en Souabe. Son principal ouvrage, intitulé *Tragico-comœdia apostolica* (Langingen, 1592, in-4o), est l'histoire des actes des apôtres, arrangée en forme de comédie et écrite en vers allemands. Cette singulière comédie, qui ne compte pas moins de deux cent quarante-six personnages, fut représentée par des bourgeois de Kaufbeuren le jour de la Pentecôte de l'an 1592.

BRUMOW, nom bohémien de la ville de Braunau, en Bohême.

BRUMOY (Pierre), savant jésuite, historien, philologue et littérateur, né à Rouen en 1688, mort à Paris en 1741. Il professa d'abord les humanités en province, fut ensuite chargé de l'éducation du prince de Talmont, prit part à la rédaction du *Journal de Trévoux*, se fit connaître avantageusement par des *Pensées sur la décadence de la poésie latine* (1722), et composa lui-même des poésies latines, entre autres deux poëmes assez estimés, l'un sur les *Passions*, l'autre sur la *Verrerie*. Il prit aussi part aux travaux historiques de plusieurs des membres de la compagnie : l'*Histoire de l'Eglise gallicane* (t. XI et XII); les *Révolutions d'Espagne*, l'*Histoire de Rienzi*, etc. Son ouvrage capital est le *Théâtre des Grecs* (Paris, 1730, 3 vol. in-4o), qui contribua tant à populariser en France la connaissance des chefs-d'œuvre de la scène athénienne, accessibles jusqu'alors aux seuls érudits. Il n'avait donné cependant que les traductions complètes de sept des pièces grecques, et de simples analyses des autres. Son travail était précédé de trois *Discours* dans lesquels il montre une vaste érudition. On ne saurait lui reprocher son admiration passionnée pour les œuvres dramatiques des anciens; mais on regrette qu'elle l'ait entraîné à déprécier les nôtres. Le travail du P. Brumoy a été réimprimé par Brottier en 1785, augmenté des traductions complètes d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide et d'Aristophane, et publié de nouveau par M. Raoul Rochette, en 1820-1825, avec des notes critiques et des fragments de Ménandre et de Philémon. Sous le titre d'*Œuvres diverses* (Paris, 1741, 4 vol. in-12), on a publié des poëmes latins, des discours, des comédies et des tragédies du P. Brumoy.

BRUMPT. V. BRUMATH.

BRUN, BRUNE adj. (breun, bru-ne. — Les partisans des étymologies celtiques ont voulu, à tout prix, retrouver l'origine de ce mot français dans le celtique *brun*, qui signifierait *poil roux*. Il est beaucoup plus vraisemblable que ce mot celtique est lui-même emprunté, comme le français et le provençal *brun*, comme l'italien, l'espagnol et le portugais *bruno*, aux langues germaniques, qui sont sur ce mot d'un accord remarquable. L'ancien haut allemand dit dans ce sens *brûn*, l'allemand moderne, *braim;* l'islandais, *brunn* et *brurn;* l'anglo-saxon, *brun;* le danois, *brunn;* le hollandais, *bruin;* le suédois, *bruin;* l'anglais, *brown*, etc. Ce mot a même passé jusque dans le magyare, où, par métathèse interne, l'on dit *barn*, brun. On ne peut donc pas, comme le voudrait M. Delâtre, faire venir *brun* de l'allemand *brunst*, en supprimant le groupe final *st;* outre que ce serait une opération assez extraordinaire, il semble beaucoup plus simple de rattacher *brun* aux formes toutes faites que nous offrent les langues germaniques. Au mot *brun* l'on rattache généralement le verbe *brunir*, dans le sens de donner à un métal l'éclat, le poli dont il est susceptible. Nous avouons que nous nous rendons difficilement compte de la transition indispensable pour passer de *brun*, couleur intermédiaire entre le roux et le noir, et *brunir*, voulant dire faire briller. Il nous semble que, malgré une ressemblance complète, les deux mots ne sont pas de la même famille, ou du moins qu'ils ne lui appartiennent que par des branches différentes. Essayons de nous faire comprendre. Pour nous, *brunir* ne vient pas de *brun;* il dérive parallèlement d'une forme germanique particulière que nous retrouvons, par exemple, avec un sens caractéristique dans l'islandais *bryna*, et l'anglais *to burnish*. Nous sommes parfaitement d'avis que *bryna* et *burnish* d'une part, *braun*, *brunn*, *brun*, etc., de l'autre, appartiennent à la même famille, et nous croyons même pouvoir établir entre les deux sens différents de *brun* et *polir* la transition que nous regardions tout à l'heure comme introuvable, si l'on s'obstinait à demeurer dans le domaine purement français. Ces deux formes collatérales, pour la parenté desquelles plaide déjà leur ressemblance phonétique, se rapportent toutes deux à une racine primitive commune, qui a le sens de *brûler*. Rien de plus simple maintenant que d'expliquer la filiation du double sens : *brun*, c'est littéralement la couleur *brûlé*, le résidu fauve de la combustion; *brunir*, au contraire, rappelle l'idée de la combustion même en action, caractérisée par un certain éclat et transportée, par suite d'une métonymie bien naturelle, à l'éclat du métal et particulièrement des armes polies. On dit parfaitement une cuirasse *étincelante*, et les autres langues nous fourniraient une foule d'exemples analogues. Voilà, selon nous, comment peut s'expliquer l'origine commune de ces deux significations, en apparence si incompatibles. Ajoutons que cette racine primitive dont nous avons parlé se retrouve en sanscrit dans la forme *bhradj*, et qu'elle a donné dans nos langues une foule d'autres dérivés que nous avons déjà vus ou que nous verrons passer devant nos yeux en poursuivant le cours de nos études étymologiques). Qui a une couleur entre jaune et noir, mais tirant sur le noir : *Une étoffe* BRUNE. *Un teint* BRUN. *Des cheveux* BRUNS. *Les cheveux de cette jeune fille étaient châtains,* BRUNS *et clairs.* (Buff.)

La nuit, humide de parfums,
Se mire dans ses grands yeux *bruns*,
Tout amoureuse.

TH. DE BANVILLE.

— Par ext. Qui a une couleur foncée : *Ce tableau est d'une teinte trop* BRUNE. *L'un aime les tons clairs, et l'autre les tons* BRUNS.

— Qui a des cheveux bruns ou noirs : *Un homme* BRUN. *Une femme* BRUNE.

— Fig. et fam. Sombre, chagrin; mélancolique : *Avoir l'humeur* BRUNE. *Ma tendresse sera d'une couleur* BRUNE *qui ne sied pas mal à ce sentiment.* (Dider.)

— Substantiv. Personne qui a les cheveux bruns ou noirs : *Un beau* BRUN. *Une* BRUNE *piquante. Le jaune n'ira pas aux* BRUNES, *qui ont dans les carnations une teinte trop prononcée d'orangé.* (Chevreul.) *Toutes les femmes méridionales sont des* BRUNES *plus ou moins agréables.* (Virey.)

J'ai longtemps parcouru le monde,
Et l'on m'a vu de toute part,
Courtisant la *brune* et la blonde,
Aimer, soupirer au hasard.

ETIENNE.

Vous êtes belle, et votre sœur est belle;
Entre vous deux le choix serait bien doux.
On dit qu'Amour était blond comme vous,
Et qu'il aimait une *brune* comme elle.

***

— s. m. Couleur brune : *Les grandes pennes de l'aile du courlis sont d'un* BRUN *noirâtre.* (Buff.) *Ses cheveux d'un* BRUN *foncé relevaient la pâleur de son front.* (Lamart.) ‖ Partie brune d'un tableau : *Les* BRUNS *de ce paysage ont poussé au noir. Cette peinture manque de netteté dans les* BRUNS *et de transparence dans les clairs.*

— Techn. Nom vulgaire du sulfate de chaux (plâtre), dans les ateliers de batteur d'or. ‖ *Passer au brun* signifie, dans les mêmes ateliers, Etendre avec une patte de lièvre, sur la baudruche ou le vélin, une couche de sulfate de chaux calciné et réduit en poudre très-fine.

— Comm. *Brun rouge*, Ocre, pierre d'un rouge foncé employée en peinture.

— **Antonymes**. Blond, blondin, châtain, noir, rouge.

— **Encycl.** Gramm. La couleur brune, comme toutes les autres couleurs, est susceptible d'une grande variété de nuances, et, pour exprimer ces nuances, il est souvent nécessaire d'ajouter au mot *brun* d'autres mots, comme *clair*, *foncé*, *gris*, etc. Si *brun* est employé substantivement, dans le sens abstrait de couleur, il est toujours masculin, et l'adjectif qui le modifie s'accorde avec lui sans qu'il soit nécessaire de l'y joindre par un trait d'union; ainsi il faut dire, comme l'Académie : *Cette étoffe est d'un beau* BRUN; *un* BRUN *clair, un* BRUN *foncé*, et au pluriel, dans ce sens, on dirait : *des* BRUNS *rougeâtres, des* BRUNS *plus ou moins sombres.* Mais lorsque les deux mots employés pour désigner une nuance du *brun* sont pris adjectivement, c'est-à-dire mis en rapport avec le nom d'un objet dont on veut représenter la couleur, deux questions se présentent : faut-il unir les deux mots par le trait d'union? puis, faut-il les faire accorder l'un et l'autre avec le nom de l'objet, ou doivent-ils rester invariables, comme cela arrive pour la plupart des adjectifs exprimant une couleur? Au mot GRIS, l'Académie cite l'exemple : *Habit gris*-BRUN; mais au mot BRUN, et dans le paragraphe où elle le considère comme adjectif, elle cite *gris* BRUN et cheval *bai* BRUN, sans trait d'union : donc, sur la première question, elle semble reconnaître que chacun a le droit d'agir à sa guise. Quant à la question du genre, il est évident d'abord que, si *brun* est employé substantivement pour désigner une personne par la couleur de ses cheveux, ce mot sera masculin pour un homme, féminin

pour une femme; ainsi il faut dire : *un* BRUN *très-foncé*, *une* BRUNE *claire;* mais si les deux mots BRUN *clair* servent à qualifier ensemble un substantif quelconque, chacun d'eux doit-il conserver sa nature d'adjectif, et suivre par conséquent la règle d'accord, ou bien devra-t-on les laisser toujours au masculin singulier, en substantivant le mot *brun*, comme si l'on disait d'*un brun clair?* Il nous paraît évident que, si l'Académie avait voulu citer l'exemple d'une robe qualifiée par ces deux mots, elle aurait écrit : *une robe* BRUN *clair;* mais, en parlant d'une femme, elle met BRUNE *claire*, et elle semble indiquer par là qu'on ne pourrait pas dire : *une jeune fille* BRUN *clair*. Nous croyons qu'en effet cette manière de parler serait choquante, et la raison en est sans doute que notre oreille est trop accoutumée à entendre le mot *brune* accolé au nom d'une femme pour supporter sans répugnance l'emploi du masculin dans ce cas. En résumé, et au milieu de toutes les incertitudes que laissent subsister l'Académie, les règles des grammairiens et les exemples des écrivains, nous pensons qu'on doit toujours laisser au masculin singulier *brun*, ainsi que le mot qui modifie la nuance, quand ces deux mots se rapportent au nom d'une chose, et qu'au contraire la règle d'accord doit être suivie quand il s'agit d'une personne; qu'enfin l'emploi du trait d'union est purement facultatif toutes les fois qu'on ne croit pas devoir suivre la règle d'accord, *brun* étant considéré comme exprimant au masculin une couleur abstraite.

BRUN (Rodolphe), magistrat suisse, mort en 1360. Issu d'une ancienne famille de Zurich, il se mit, en 1336, à la tête d'une insurrection qui éclata dans sa ville natale, renversa le conseil gouvernemental recruté, à peu près héréditairement depuis de longues années, dans certaines familles, se fit proclamer dictateur, et, sur sa proposition, l'assemblée du peuple établit une constitution conférant le pouvoir aux communautés d'artisans. Devenu bourgmestre de Zurich, et confirmé dans cette dignité par l'empereur Louis de Bavière, Rodolphe Brun eut bientôt à lutter contre les magistrats déposés. Les mesures violentes qu'il adopta contre eux et l'excessive sévérité avec laquelle il exerça le pouvoir amenèrent la formation d'un complot ayant pour but de le renverser et de le mettre à mort; mais le complot fut découvert (1350); trente-sept conjurés périrent dans les supplices, puis Brun alla dévaster la ville de Rapperschwyl, dont le comte s'était prononcé contre lui. Menacé pour ce dernier fait de la vengeance des ducs d'Autriche, Brun s'allia avec les quatre cantons suisses confédérés, puis avec les cantons de Glaris et de Zug. La guerre venait d'éclater entre les confédérés et Albert, duc d'Autriche, lorsque, au moyen d'une pension et d'une somme d'argent, l'empereur gagna le bourgmestre, qui consentit à faire la paix à des conditions contraires aux engagements pris par lui avec ses alliés. Après la mort de Brun, sa femme et ses enfants furent bannis de Zurich.

BRUN (Franz), graveur au burin, travaillait à Strasbourg dans la deuxième moitié du XVI^e siècle. Il a copié plusieurs estampes d'Albert Dürer, entre autres la suite de la petite *Passion*, le *Petit Cheval*, etc. On a de lui encore : les *Apôtres* (treize pièces); les *Muses* (neuf pièces); les *Mois* (douze pièces); des *Chasses* et autres sujets d'animaux, la *Dame et la Mort*, la *Mélancolie*, les *Bouffons* (quatre pièces); des bustes antiques, des *Soldats*, des *Paysans*, etc. — Un autre Franz BRUN, qui a gravé au burin les portraits de divers princes de la famille d'Orange, travaillait en Hollande au milieu du XVII^e siècle.

BRUN (Antoine), diplomate, né à Dôle en 1600, mort à La Haye en 1654. Il représenta l'Espagne aux diètes de Worms et de Ratisbonne, fut plénipotentiaire au congrès de Munster (1643), puis nommé ambassadeur en Hollande. Il a laissé des écrits politiques, des traductions, des poésies, etc. Nous citerons, parmi ses ouvrages les plus importants : les *Pieux devoirs du sieur Brun à la glorieuse mémoire de Philippe III* (1621, in-4°); *Bibliotheca Gallo-Suecica* (1642); *Amico-critica monitio ad Galliæ legatos* (1644); *Pierre de touche des véritables intérêts des Provinces-Unies des Pays-Bas, etc.* (1650), ouvrage qui a eu plusieurs éditions.

BRUN (Marie-Marguerite DE MAISON-FORTE, dame), femme auteur française, née à Coligny en 1713, morte à Besançon en 1794. Elle épousa en 1730 M. Brun, qui fut procureur du roi aux finances de Franche-Comté, et son salon devint le rendez-vous de toutes les personnes distinguées de la province. M^{me} Brun joignait à la grâce et à la beauté un esprit charmant et une instruction très-variée. Elle a publié : *Essai d'un dictionnaire comtois-français* (Besançon, 1753, in-8°); l'*Amour maternel* (1773); l'*Amour des Français pour leur roi* (poëme, 1774).

BRUN (Johan-Nordahl), poëte norvégien, né en 1745, mort en 1816. Il entra dans les ordres, se signala comme prédicateur par sa rare éloquence, et fut nommé en 1803 évêque de Bergen. Très-versé dans les lettres françaises, il écrivit des tragédies en danois, en prenant Racine et Corneille pour modèles. Il composa en outre de nombreux écrits en vers et en prose, des hymnes patriotiques pleins de verve et d'énergie, un poëme biblique intitulé : *Jonathan* (1796), et des *Sermons* dont le style, comme celui de ses autres écrits, est harmonieux et pittoresque. Ses tragédies, intitulées : *Zarine* (1772), et *Einer Tanibeskielver* (1772), obtinrent un succès qui ne s'est pas soutenu.

BRUN (Joseph-André), publiciste français, né en Provence, au XVIII^e siècle. Il était membre de la congrégation de l'Oratoire lorsqu'il publia le *Triomphe du nouveau monde, réponses académiques formant un nouveau système de confédération fondé sur les besoins actuels des nations chrétiennes protestantes* (1785, 2 vol.). Dans cet ouvrage, rempli des idées qui amenèrent la révolution, André Brun proposait, en matière de religion, la communion sous les deux espèces, l'office divin en langue vulgaire, le mariage des prêtres, etc. Exclu de la congrégation, Brun fit paraître un grand nombre d'écrits dans lesquels il traitait des questions de politique et d'économie politique. Nous citerons entre autres : *Nouveau plan de législation financière, relatif aux circonstances présentes* (1786); *Lettres sur le ministère de Necker* (1788); *Motion d'un campagnard sur la déclaration des droits* (1790); le *Coup foudroyant ou le fisc anéanti, la dette et l'impôt organisés, etc.* (1791); *Coup d'œil sur les lois à former par la Convention nationale* (1795); la *Science et l'organisation sociale démontrée par ses premiers éléments, etc.* (1799, in-8°).

BRUN (Félix-Jacques), sculpteur français, né à Toulon en 1763, mort dans la même ville en 1831. Il entra comme simple ouvrier dans l'atelier de sculpture navale de Toulon, où s'exécutaient les travaux d'ornementation des vaisseaux de l'Etat, et montra de si heureuses dispositions qu'il obtint d'être envoyé à Rome, avec une modeste pension du roi, pour se perfectionner dans son art. Il se livra dans cette ville à de sérieuses études et fit de rapides progrès. Revenu en France, il fut nommé contre-maître, puis maître provisoire, et enfin maître en titre de l'atelier de sculpture navale de Toulon. Il conserva cette position jusqu'à sa mort, et, bien que les formes nouvelles adoptées pour les vaisseaux de l'Etat fussent assez peu favorables au développement de la décoration sculpturale, il trouva l'occasion de montrer la correction de son style et la pureté de son goût dans les bas-reliefs allégoriques, les cariatides, les feuillages, les arabesques dont il orna les navires construits dans le cours de sa maîtrise. Il exécuta aussi un grand nombre de dessins (paysages, marines, vues de monuments, décorations, sujets historiques), très-appréciés des armateurs de la Provence. — Un de ses fils, Félix BRUN, élève de Granet, dirigea l'atelier de peinture navale de Toulon depuis 1831 jusqu'en 1842, époque de sa mort. — Un autre fils de Félix Brun, M. Victor BRUN, a publié en 1861 une étude intéressante, intitulée : *Notice sur la sculpture navale et chronologie des maîtres sculpteurs et peintres du port de Toulon*.

BRUN (Jean-Baptiste), littérateur français, mort en 1825. Membre de l'ordre des oratoriens avant la Révolution française, il fut professeur du lycée de Liége en 1804, et compte parmi les fondateurs de l'Athénée de Paris. On a de lui : *Leçons de géographie ancienne et moderne* (1787); *Mémoire sur cette question proposée par l'Institut national : L'Emulation est-elle un bon moyen d'éducation* (1801)? dans lequel il prétend que l'émulation est un moyen funeste; *Leçons idéologiques pour apprendre à la jeunesse à contracter des habitudes sociales et des habitudes morales* (1822).

BRUN (Sophie-Christiane-Frédérique MÜNTER, dame), femme de lettres allemande, née à Tonna (Gotha) en 1765, morte à Copenhague en 1835. Fille d'un pasteur protestant, Balthazar Münter, qui s'établit à Copenhague, elle épousa, en 1783, Constantin Brun, administrateur de la compagnie des Indes occidentales et possesseur d'une immense fortune. La jeune femme savait, dès cette époque, le français, l'italien, l'anglais, et avait révélé, dans la composition de quelques essais, de remarquables dispositions poétiques. Elle accompagna son mari à Saint-Pétersbourg et à Hambourg, où elle se lia avec Klopstock, revint à Copenhague, fut frappée subitement de surdité en 1759, et, forcée de renoncer aux plaisirs du monde, elle chercha à se distraire par l'étude et par les voyages. En 1791, elle se rendit en Suisse, y connut Bonstetten et Jean Müller; passa de là en France, séjourna quelque temps à Lyon, où elle se lia d'amitié avec Matthison, puis revint en Danemark; mais, dès 1795, elle partit pour l'Italie, où elle se rendit avec la princesse de Dessau et Matthison, et passa l'hiver à Rome, dans l'intimité d'Angelica Kauffmann, de Fernow, de Zoëga, etc. De retour à Copenhague, elle reçut chez elle, de 1798 à 1801, son ami Bonstetten, qui avait quitté la Suisse en proie aux guerres civiles. En 1801, ce dernier regagna sa patrie et Frédérique Brun se rendit à Coppet, où elle passa l'hiver près de Necker et de M^{me} de Staël. Elle alla de là en Italie, retourna en Danemark, revint en Suisse en 1805, séjourna dans le canton de Vaud, vivant dans la société de Müller, de Bonstetten et de Sismondi; enfin elle partit de nouveau pour l'Italie (1807), dont le climat était nécessaire à la santé de sa fille Ida, qui épousa, en 1816, le comte de Bonstetten. M^{me} Brun habita tour à tour Nice, Pise, Rome, Castellamare, Sorrente, Naples, et revint enfin, vers 1810, à Copenhague, qu'elle ne quitta plus. Comme par le passé, sa maison était le rendez-vous de toutes les personnes distinguées qui se trouvaient dans la capitale du Danemark. Elle savait les charmer par sa bonté et l'aménité de son caractère, aussi bien que par ses connaissances étendues et variées. M^{me} Brun a composé en allemand de nombreux ouvrages, notamment : *Poésies* (1795), éditées par Matthison; *Ecrits en prose* (1799-1801, 4 vol.); *Journal d'un voyage en Suisse* (1800, in-8°); *Episodes de voyages faits dans les années* 1801-1805 *dans l'Allemagne méridionale, la Suisse occidentale et l'Italie* (1808-1809, 2 vol. in-8°); *Nouvelles poésies* (1812); *Lettres de Rome*, écrites de 1808 à 1810 (Dresde, 1816); *Etudes de mœurs et de paysages faites à Naples et dans ses environs* (1818); *Poésies récentes* (1820); la *Vérité dans les rêveries de l'avenir* (1824, in-8°), où l'on trouve d'excellentes observations sur l'éducation.

BRUN (Conrad), jurisconsulte. V. BRUNUS.

BRUN (Charles LE). V. LEBRUN.

BRUN (M^{me} VIGÉE LE). V. LEBRUN.

BRUN (Conrad MALTE-), célèbre géographe. V. MALTE-BRUN.

BRUN-LAVAINNE (Elie-Benjamin-Joseph), littérateur, né à Lille en 1791. Archiviste de Lille depuis 1826 et correspondant du ministère de l'instruction publique, il a publié : *Atlas topographique et historique de Lille* (1830-1836); les *Sept siéges de Lille* (1839); *Mes souvenirs* (1858), ainsi que diverses études locales, dont un certain nombre ont paru sous le pseudonyme du *Rôdeur wallon*.

BRUN-ROLLET (Antoine), voyageur savoisien, né en 1810 à Saint-Jean-de-Maurienne, mort à Khartoum en 1858. Il venait d'achever ses études lorsqu'il fit la connaissance d'un Français établi en Egypte et partit avec lui pour ce pays en 1831. Il remonta le Nil, atteignit, au commencement de 1832, les frontières de l'Abyssinie, et, pris du goût des voyages, il résolut d'explorer ces régions encore si mal connues et d'un accès si dangereux. Dans ce but, il se rendit dans la capitale de la haute Nubie, à Khartoum. De là, sous le nom du marchand *Yakoub*, il établit des relations de commerce avec les peuplades qui habitent les rives du Nil, les Bagghanas, les Barys, les Denkas, les Hassaniehs, etc., observa leurs mœurs, étudia le pays, courut les plus grands périls et éprouva des vexations de la part des gouverneurs du Soudan, qui tenaient à conserver le monopole du commerce. Brun-Rollet fit part de ses griefs au vice-roi, qui consentit à proclamer la liberté de commerce et de navigation dans tout le Soudan oriental. L'intrépide voyageur résolut alors d'étendre ses explorations et de chercher les sources du Nil; mais, arrivé au 4^e degré de longitude N., il dut s'arrêter et revenir sur ses pas, après avoir recueilli des renseignements pleins d'intérêt.

En 1855, il partit pour Paris, afin d'y publier un ouvrage sur ses excursions. Peu de temps après, ayant obtenu du gouvernement sarde le titre de vice-consul dans le Soudan oriental, il regagna l'Egypte, recommença son voyage d'exploration, s'avança au sud de Khartoum en prenant un des affluents occidentaux du Nil, et visita la région marécageuse située à l'ouest du Nil Blanc. Il parcourut le lac, de 200 kilom. de long, qui met en communication le Nil Blanc avec le Modj et le Misslad ou Bahr-el-Gazal, qu'il crut être le véritable Nil, découvrit dans ce lac l'embouchure de cette dernière rivière, qui se dirige vers les monts Kombirat, et la remonta sans difficulté pendant 120 kilom. Après avoir adressé de cet endroit, le 1^{er} février 1856, un rapport au chevalier Negri, chef de division au ministère des affaires étrangères à Turin, Brun-Rollet revint à Khartoum, où il rédigea la relation de son voyage. Cette relation, qui complète son premier ouvrage : le *Nil Blanc et le Soudan, études sur l'Afrique centrale, mœurs et coutumes des sauvages* (Paris, 1855, in-8°), a été d'abord publiée dans les *Mittheilungen* du docteur Petermann, puis traduite en français par l'abbé Dinomé, et insérée dans le premier volume des *Nouvelles annales des voyages*, en 1863. Elle renferme des renseignements aussi nouveaux que nombreux sur les populations et le commerce de la région supérieure du Nil, notamment sur une peuplade africaine, les Chillouks, qu'on ne connaissait encore que de nom, et elle rectifie des erreurs assez graves dues aux informations peu exactes qu'on avait obtenues jusqu'alors. La Société de géographie de Paris inscrivit au nombre de ses membres Brun-Rollet, qui mourut à Khartoum deux ans après son intéressante excursion.

Brun de la montagne, titre d'une chanson de geste, qui date des dernières années du XIII^e siècle. Elle ne nous est pas parvenue entière; la première partie seule a été conservée. Elle est curieuse pour la ressemblance qu'elle offre avec certains contes de Perrault. Voici, en quelques mots, l'analyse de ce qui nous reste de *Brun de la montagne* : Brun est le fils d'un valeureux prince, nommé Butor de la montagne, qui envoie son enfant nouveau-né à la fontaine des fées, dans la forêt de Brocéliande. Trois fées viennent bientôt le visiter; la première lui donne la beauté, la seconde la valeur; quant à la troisième, qui n'a pas été invitée directement, elle déclare que l'enfant aimera longtemps sans être aimé. Brun est élevé par une des fées, qui disparaît quand il a quinze ans; alors il retourne à la forêt de Brocéliande, retrouver ses marraines et ses protectrices; elles lui enseignent une maison enchantée, où il trouvera les moyens de se rendre à la cour du roi Artus, et où il doit rencontrer celle qui va payer son amour du plus cruel dédain. Ici s'arrête le manuscrit. Ce commencement est tout à fait celui de la *Belle au bois dormant;* mais Perrault a un grand avantage sur son prédécesseur; il est plus court; car il n'a pas fallu au poëte du XIII^e siècle moins de cinq mille vers pour amener son héros à l'âge de quinze ans, et l'on se demande avec effroi quel chiffre atteignait le poëme complet.

BRUNACCI ou **BRUNAZI** (Jean), érudit italien, né à Montfelice en 1711, mort en 1772. Après s'être fait recevoir docteur en théologie, il s'adonna à l'étude des antiquités et de l'histoire, recueillit, dans les archives de Venise et de Padoue, des chartes et des documents pleins d'intérêt, et fut chargé par le cardinal Rezzonico, qui fut plus tard Clément XIII, de composer une histoire de l'Eglise de Padoue, histoire qu'il n'eut pas le temps d'achever. Nous citerons parmi ses écrits : *De Re nummaria Patavinorum* (1744, in-4°); *Supplemento al teatro nummario del Muratori* (1756); *Lezione d'ingresso nell' Academia de Ricovrati, ove si tratta delle antiche origini della lingua de Padovani e d'Italia* (1759), etc.

BRUNACCI (Vincent), mathématicien italien, né à Pise en 1768, mort à Pavie en 1818. Entraîné par une vocation irrésistible vers les sciences mathématiques, il abandonna l'étude du droit, puis celle de la médecine, pour l'analyse transcendante et l'astronomie, et fut nommé successivement professeur surnuméraire de physique à l'université de Pise (1788), professeur de science nautique à l'école de marine de Livourne (1796) et professeur de mathématiques transcendantes à Pavie (1801). Son enseignement et les ouvrages qu'il avait fait paraître lui avaient acquis une juste réputation lorsqu'il fut appelé, en 1803, à faire partie de l'Institut national italien. Devenu inspecteur général des eaux et chemins en 1807, Brunacci fut chargé de la direction des travaux du canal de Pavie. Enfin il fut nommé, en 1811, inspecteur général de l'instruction publique, et il rendit dans ce poste d'éminents services. Brunacci a publié en italien de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous nous bornerons à citer : *Opuscolo analitico sopra l'integrazione delle equazioni* (1792); *Calcolo delle equazioni lineari* (1798); *Analisi derivata* (1802); *Corso di matematica sublime* (1804-1810, 4 vol.); *Memoria sopra le pratiche usate in Italia per la distribuzione delle acque correnti* (Vérone, 1814); *Trattato dell' ariete idraulico* (1810-1815); *Traité sur la nautique* (1819), et un grand nombre de mémoires dans le *Journal de physique et de chimie de Pavie*, etc.

BRUNAIN adj. m. (bru-nain). Qui est brun, de couleur brune. || Vieux mot.

Brunain, la Vache au prêtre, fabliau de Jean de Boves, poëte français qui vivait au XIII^e siècle. Ce petit conte, sous sa forme naïve, est une spirituelle satire contre l'avidité du clergé, qui avait recours à tous les moyens pour exciter la générosité des fidèles et se faire faire des donations. Un vilain, étant à l'église avec sa femme, entend dire à son curé qu'il fait bon donner à Dieu, parce que celui-ci rend toujours au double ce qu'on lui offre de bon cœur. De retour au logis, le paysan, dont la vache commence à vieillir, songe à en faire don à son curé, et la raison qui le pousse surtout à cette générosité, c'est que sa vache ne donne plus que du petit-lait :

> Mieux ne poons emploier
> No vache, se bel te doit estre,
> Que por Dieu le donons au prestre,
> Ausi rent-ele petit lait.

Espérant donc que Dieu lui en rendra deux pour une, il mène sa vache au curé, et lui en fait don solennel, en lui mettant la corde en la main, selon l'usage du temps. Inutile de dire si elle est bien reçue : le prêtre félicite le paysan et sa femme de leur action, dit qu'il serait à souhaiter que tous ses paroissiens eussent une foi aussi grande, et confie la vache à son clerc, pour qu'il l'attache avec la sienne propre, qui s'appelle Brunain. Le clerc attache les deux vaches ensemble et s'en va, les laissant dans le jardin du curé. La vache du vilain, qui ne pouvait se plaire en ce lieu, auquel elle n'était pas accoutumée, tire à elle sa compagne, fait tant d'efforts qu'elle l'entraîne, et bientôt les voilà toutes deux installées dans l'étable du vilain. Cris d'étonnement et de joie de celui-ci, qui appelle sa femme pour lui montrer combien promptement Dieu a tenu sa promesse. Ils lui rendent grâce, vont vendre au marché Brunain, la vache du prêtre, et ne gardent que la leur, qui, malgré son petit-lait, suffit à leurs besoins. Quant au curé, il perdit sa vache, et le conteur conclut en ces mots :

> Tel cuide avancier qui recule.

De tout temps, les bonnes histoires sur le clergé ont abondé chez nous, et c'est presque toujours l'avidité qui en fait le fond. Deux siècles plus tard, on contait l'aventure du curé qui avait fait un sermon sur la charité commençant par ces mots : « *In illo tempore*, en ce temps-là, » et dans lequel il regrettait la fraternelle communauté des biens qui exis-

tait du temps des apôtres. Le lendemain, il voit entrer chez lui un pauvre hère, qui le remercie de ses bonnes paroles et le prie de vouloir bien partager avec lui tout ce qu'il possède, pour être conséquent avec ses principes. Le prédicateur, d'abord embarrassé, trouve bien vite un moyen de se tirer de là : « Mon brave ami, dit-il, vous n'avez donc pas entendu que j'ai dit : *In illo tempore?* Or, les choses ont bien changé depuis ce temps-là. » Et il le met à la porte plus convaincu que content.

BRUNATI (Benoît, baron), ingénieur italien, né à Turin en 1784, mort dans la même ville en 1862. Il fit de fortes études à l'université de Turin, et fut nommé successivement ingénieur hydrographe, docteur ès sciences, professeur de mathématiques aux écoles secondaires de la ville de Turin, ingénieur de l'administration impériale des sels et tabacs (1805), membre de la Société d'agriculture et du conseil d'édilité du département du Pô, ingénieur des eaux de la ville de Turin. Il fut chargé de la direction des travaux du pont jeté sur le Pô, près de la capitale, et enfin nommé inspecteur général du génie civil et vice-président du congrès permanent des ponts et chaussées (1853).

Outre diverses missions qu'il remplit avec talent, il fut chargé de disposer un palais pour la résidence de la cour de Sardaigne à Gênes, reçut mission d'établir les limites frontières avec la France, sur la ligne du Rhône, et fit partie de la commission austro-sarde nommée pour la réception des travaux du pont construit sur le Tessin. Pendant deux législatures, il fut député au parlement subalpin, dont il eut la présidence d'âge.

BRUNÂTRE adj. (bru-nâ-tre — de *brun* et de la désinence péjorative *âtre*). Tirant sur le brun : *Le spare* BRUNÂTRE *a été observé dans la mer qui entoure le Japon.* (Lacép.)

— s. m. Couleur qui tire sur le brun : *La couleur de ce bois est le rouge vineux, passant par le poli au* BRUNÂTRE. (Encycl.)

BRUNCK (Richard-François-Philippe), philologue, né à Strasbourg en 1729, mort en 1803. Commissaire des guerres pendant la guerre du Hanovre, il se livra assez tard à l'étude du grec et des antiquités, et n'en devint pas moins l'un des plus savants hellénistes de son siècle. Peu de savants même, depuis le grand mouvement de la Renaissance, ont rendu autant de services à la littérature grecque. Comme critique, on lui fait le reproche d'avoir trop souvent fait subir aux textes des corrections et remaniements, souvent heureux sous le rapport du goût et du sentiment poétique, mais arbitraires, dans la persuasion où il était que toutes les négligences qu'il remarquait dans les poëtes grecs n'étaient que des erreurs de copistes. Il a donné un nombre d'éditions qui paraîtrait prodigieux, si l'on ne savait d'ailleurs qu'il avait une méthode expéditive, évitant les recherches d'érudition et les commentaires, et établissant son texte sur la simple comparaison des éditions et des manuscrits, ainsi que sur ses conjectures et sur celles des critiques. Ses travaux les plus remarquables sont : les *Analecta* ou *Anthologie grecque* (1776), réimprimés par Jacobs, avec un savant commentaire (Leipzig, 1795); les éditions d'*Anacréon*, d'*Apollonius* de *Rhodes*, d'*Aristophane*, celle-ci n'a pas été surpassée; des *Poëtes gnomiques*, de *Sophocle*, son chef-d'œuvre, etc.

BRUNDAN (Luiz-Pereira), poëte portugais, né à Porto au XVIe siècle. Soldat et poëte, il était gouverneur de Malacca lorsque cette ville fut assiégée en 1568 par le roi d'Ackrem, et, dix ans plus tard, il fut fait prisonnier à la malheureuse bataille d'Alcaçar-Kebir, où le roi Sébastien perdit la vie. Ce dernier événement lui a fourni le sujet d'un poëme épique en dix chants, intitulé : *Elegiada.*

BRUNDISIUM ou **BRUNDUSIUM**, ville de l'ancienne Italie, dans l'Apulie. V. BRINDES.

BRUNE s. f. (bru-ne — rad. *brun*). Déclin du jour; moment où le jour commence à s'obscurcir : *A la* BRUNE. *Sur la* BRUNE. *Dans les campagnes, il y avait des zones malsaines où la politique, la misère et la faim servaient de prétextes à tous les excès et où il n'eût pas été prudent de s'aventurer à la* BRUNE. (J. Sandeau.)

> Bon, dirent-ils, nous viendrons sur la *brune.*
> LA FONTAINE.

> Les heures s'envolaient, et l'aurore et la *brune*
> Te retrouvaient toujours sur ce chemin perdu.
> A. DE MUSSET.

— Comm. Sorte de toile qui se fabriquait autrefois à Rouen.

— Hist. relig. Nom que l'on donnait autrefois, à Paris, aux religieuses de l'hôpital général.

— Ichthyol. Poisson du genre des labres.

— **Antonymes.** Aube, point ou pointe du jour.

BRUNE (Guillaume-Marie-Anne), maréchal de France, né à Brive-la-Gaillarde (Corrèze) en 1763, fils d'un avocat au présidial de cette ville. Étudiant en droit, puis journaliste, il accueillit avec enthousiasme la Révolution, fut, avec Danton, un des principaux fondateurs du club des Cordeliers, remplit une mission en Belgique, entra ensuite dans les armées, contribua à chasser les étrangers de notre territoire, fut employé dans l'intérieur et passa à l'armée d'Italie avec le grade de général de brigade. Son nom se rattache dès lors à l'histoire de la lutte formidable de la France contre l'Europe coalisée. A Arcole, à Rivoli, pendant tout le cours de cette campagne glorieuse, il donna des preuves multipliées de sa supériorité militaire et de sa vaillance héroïque. Après le traité de Campo-Formio, il commanda en Suisse, en Italie, puis en Hollande, où il écrasa les Anglo-Russes à Bergen et imposa au duc d'York une capitulation humiliante. En 1800, il pacifia la Vendée, soulevée de nouveau, remplaça Masséna à la tête de l'armée d'Italie, et remporta sur les insurgés et les Autrichiens des succès qui préparèrent la conclusion de la paix. Nommé, en 1803, ambassadeur à Constantinople, puis maréchal, grand-croix, gouverneur des villes hanséatiques, il fut, en 1807, appelé à commander l'un des corps d'armée qui opéraient contre la Prusse. Il étendit ses lignes jusqu'à la Baltique, prit Stralsund, l'île de Rugen, et compléta par la soumission de la Poméranie suédoise les conquêtes de la grande armée.

Un armistice ayant été demandé par le roi de Suède Gustave-Adolphe, le maréchal eut avec ce prince une conférence, dans laquelle il dut repousser des propositions peu convenables, et quoiqu'il les eût réellement repoussées, comme il le devait, Napoléon se montra fort mécontent lorsqu'il eut connaissance de tout ce qui s'était passé; il fut surtout blessé de ce que le maréchal avait permis que, dans une convention signée avec le roi de Suède, on se fût servi des mots *armée française*, au lieu de *armée de Sa Majesté impériale et royale.* A ce sujet de mécontentement se joignit peut-être une certaine prévention fâcheuse contre Brune, qui passait, dit-on, pour avoir prêté des mains trop complaisantes aux concussions de Bourrienne; nous ne savons si cette accusation, que quelques historiens font peser sur sa mémoire, était fondée; mais, ce qu'il y a de certain, c'est qu'à partir de ce moment Brune perdit la faveur du maître, qui lui retira son commandement. Il reçut l'ordre d'aller présider le collége électoral du département de l'Escaut, et, après avoir rempli cette mission insignifiante, il vécut dans la retraite jusqu'en 1814. Après la première abdication de Napoléon, le maréchal, qui s'était réfugié dans sa terre de Saint-Just, envoya son adhésion au nouvel ordre de choses, et Louis XVIII le gratifia de la croix de Saint-Louis. Mais pendant les Cent-Jours, Brune se rapprocha de Napoléon, qui lui confia le commandement du camp d'observation du Var. On a dit que, dans l'exercice de ce commandement, le maréchal montra une grande vigueur pour comprimer les ardeurs royalistes des populations méridionales, et que les mesures rigoureuses qu'il dut prendre lui attirèrent des haines profondes dont nous allons voir bientôt les tristes effets. A la seconde Restauration, il n'essaya point de résister; il résilia son commandement et se mit en route pour Paris. En arrivant à Aix, il apprit qu'une troupe de furieux l'attendaient pour l'égorger, et il ne put échapper à ce premier danger que par la protection des soldats autrichiens qui occupaient la ville. Il voulut ensuite se rendre à Avignon, et quoique le maître de poste d'Aix fît tous ses efforts pour l'en détourner, il se dirigea vers cette ville, où il n'entra toutefois qu'après avoir pris un déguisement. Mais il n'en fut pas moins reconnu; sa voiture fut assaillie par une bande d'assassins royalistes, et il se vit obligé de se réfugier dans une auberge. La foule, qui s'acharnait après sa proie, s'arrêta devant la porte en poussant des cris furieux, et se vit bientôt renforcée par de nouveaux arrivants attirés par la curiosité ou par les mêmes passions politiques. On accusait le maréchal d'avoir causé la mort de Mme de Lamballe; on voulait sa tête pour venger cette victime. Le préfet et le maire d'Avignon firent tout ce qui était en leur pouvoir pour dissiper l'attroupement; mais les assassins trouvèrent le moyen, en passant par les jardins et par les toits des maisons voisines, de pénétrer dans la chambre du maréchal. Ici, nous empruntons quelques détails à une brochure intitulée les *Evénements d'Avignon* (Paris, 1818) : « Un jeune homme reproche à Brune le crime dont la clameur publique l'accusait; Brune le désavoue avec indignation, affirme hautement qu'il n'a jamais donné la mort que sur le champ de bataille et au péril de sa vie, dont il est prêt à faire le sacrifice; il réclame du papier pour écrire ses dernières volontés, et ses armes pour mettre fin à ses jours. On lui refuse cette triste satisfaction, et deux coups de pistolet sont tirés sur lui à bout portant; il tombe au second. On lui passe une corde au cou et on le traîne jusqu'au Rhône, où on le précipite avec trois invalides qu'on venait de rencontrer, après avoir tiré sur lui une cinquantaine de coups de fusil. Pendant ce temps, le maire faisait sauver ses deux aides de camp, déguisés en domestiques. Une troupe de femmes, et même de dames appartenant à des classes plus relevées, vinrent danser la farandole sur la place encore teinte de sang. Ainsi l'on avait vu, vingt-quatre ans auparavant, les femmes de Duprat, de Tournal, la mère des Mainvielle, etc., se réjouir des massacres de la Glacière. Un chirurgien, nommé Allard, appelé pour constater que Brune s'était suicidé, refusa d'attester ce mensonge, ayant vu plusieurs coups de feu sur les reins du cadavre. Un autre fut moins courageux, moins délicat. » La fureur populaire, loin de se trouver satisfaite par la mort de sa victime, voulut en consacrer le souvenir par une inscription qui fut gravée sur le pont même d'où le cadavre avait été jeté dans le Rhône, et qui était ainsi conçue : C'EST ICI LE CIMETIÈRE DU MARÉCHAL BRUNE, 2 AOÛT, M.DCCC.XV. Ce ne fut que longtemps après ce jour néfaste que l'autorité fit effacer cette inscription, qui faisait rougir tous les habitants honnêtes d'Avignon. Ce crime horrible resta impuni; de hautes protections couvrirent les assassins, parmi lesquels la rumeur publique plaçait l'infâme Trestaillon, et il fallut à l'infortunée veuve du maréchal près de six années de sollicitations et de démarches pour obtenir l'autorisation d'intenter des poursuites. La cour de Riom fut saisie de l'affaire; M. Dupin plaida la cause avec toute l'énergie d'un talent qui semblait alors vouloir se consacrer uniquement à la défense de nos libertés. Mais la cour ne put ou ne voulut pas mettre la main sur les vrais coupables, quoiqu'ils fussent bien connus de tous les Avignonnais; on jugea et on condamna, pour la forme et par défaut, un portefaix nommé Guindon, qui ne fut jamais retrouvé, parce que, selon toute apparence, on ne se donna pas même la peine de le chercher. L'arrêt portait que la maréchale serait tenue d'avancer les frais et dépens de la procédure, sauf son recours contre le condamné, recours dérisoire, puisque le condamné était pauvre. Outre la brochure à laquelle nous avons emprunté une citation, on peut consulter le *Procès des assassins du maréchal Brune*, publié à Riom en 1821. En 1841, une statue a été érigée au maréchal Brune, à Brive-la-Gaillarde, aux frais de la ville même, qui voulut ainsi honorer la mémoire d'un de ses enfants les plus illustres.

Brune (LE MARÉCHAL) ou la **Terreur de 1815**, drame de Fontan et Dupeuty, représenté à Paris, sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin, le 22 février 1831. Le meurtre du maréchal y est attribué à Trestaillon, fait qui, comme on le sait, a été contesté; mais, sur ce point, nous n'avons pas à revenir sur nos affirmations de l'article précédent. Quant au caractère politique du drame, sa date suffit pour l'expliquer. Le théâtre partageait alors l'émotion générale; il écrivait l'histoire par coups de scène violents. Au lendemain d'une révolution, alors que les fusils étaient encore chauds, que les armes étaient encore teintes de sang, mais que déjà on prévoyait un mouvement réactionnaire, les écrivains dramatiques appelaient au service des idées qu'ils prétendaient soutenir les épisodes les plus récents. Les souvenirs contemporains, qui parlaient le plus sûrement aux esprits passionnés, étaient évoqués à dessein, et malheureusement présentés parfois de manière à flatter, aviver, accroître les haines de parti, en ajoutant encore à ce que ces souvenirs avaient déjà de trop déplorable par eux-mêmes. Mais n'est-ce pas aussi demander l'impossible que de vouloir que les passions soudainement mises en jeu, et excitées par la lutte elle-même, se calment et s'éteignent tout à coup? Le drame du *Maréchal Brune*, comme celui du *Maréchal Ney*, avait, en définitive, une certaine raison d'être, et nous ne nous sentons pas le courage de jeter aujourd'hui la pierre aux auteurs, Fontan et Dupeuty, pour avoir montré sur la scène leurs opinions politiques.

BRUNE (Christian), paysagiste français, né à Paris en 1789, mort dans la même ville en 1849. Il fut attaché comme dessinateur au Dépôt de la guerre, depuis 1808 jusqu'en 1813. En 1817, il obtint au concours la place de professeur de dessin topographique à l'Ecole polytechnique. En 1826, il fut nommé professeur de paysage au même établissement, emploi qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il s'était formé sous la direction de J.-V. Bertin, dont il imita le style académique. Il débuta au salon de 1819, par une *Vue du château de Coucy* et une *Vue prise sous l'ancien pont de Sèvres.* A dater de cette époque, il prit part à toutes les expositions qui eurent lieu jusqu'en 1848. Ses aquarelles obtinrent un assez grand succès sous la Restauration; celles qu'il exposa au salon de 1824 (*Effet de brouillard*, *Effet du matin*, *Effet du soir*, *Eglise ruinée*, etc.), lui valurent une médaille d'or. Un critique anonyme de ce salon s'exprimait ainsi sur le mérite de l'artiste : « M. Brune manie le pinceau avec facilité, élégance, ainsi qu'il convient dans le genre du paysage aquarelle. Il jette parfaitement ses masses, touche très-joliment ses arbres et dispose le tout avec une grande richesse, sans négligence et sans incorrections. » Douze ans plus tard, un autre critique, M. A. Barbier, traitait les paysages de M. Brune de « tableaux de convention qu'on croirait peints d'après les derniers récits qui nous sont venus des prétendues découvertes faites dans la lune. » Pour être juste, nous devons reconnaître que ces tableaux, comme presque tous les ouvrages de l'école académique, péchaient par la monotonie de l'arrangement et l'extrême froideur de l'exécution. Parmi ceux dont M. Brune reçut la commande de l'Etat et qui figurèrent aux expositions, nous citerons : la *Vue du rocher de Saint-Michel, au Puy* (1835); la *Vue de Royat* (1836); *Saint-Bruno dans le Tyrol* (1841). Christian Brune a publié son *Cours de topographie professé à l'école polytechnique :* les planches de cet ouvrage ont été gravées par François-Pierre Michel.

BRUNE (Aimée PAGÈS, femme), épouse du précédent, peintre de genre et d'histoire, née à Paris en 1803, morte dans la même ville au mois d'août 1866. Elle eut pour maître Charles Meynier, et exposa, de 1822 à 1833, sous le nom de Mlle Aimée Pagès, des tableaux de chevalet et des portraits : elle obtint une médaille de 2e classe, au salon de 1831, pour des sujets de genre : le *Sommeil*, le *Réveil*, l'*Enlèvement*, l'*Ondine.* Elle envoya au salon de 1833 : la *Condamnation d'Anne de Boulen*, le *Bravo*, la *Prédiction* et divers portraits, entre autres celui de M. Girod de l'Ain. A partir de 1834, elle a exposé, sous le nom de Mme Brune : la *Triste nouvelle* (1834); *Silvio Pellico à Venise* (1835); une *Naissance dans une famille de pêcheurs* (1837), tableau qui a été gravé sous ce titre : le *Nouveau-né; Moïse sauvé* (1841), charmante composition qui a valu à l'auteur une médaille de 1re classe et qui a été gravée par Desmadryl; la *Fille de Jaïre* (1842); *Raphaël présenté à Léonard par le Bramante* (1845), gravé par Allais; la *Fille de Jephté* (1846); la *Vierge Marie offrant des fleurs dans le temple* (1853). — M. Emmanuel BRUNE, fils de la précédente et de Christian Brune, a remporté, en 1863, le grand prix d'architecture, au concours pour l'école de Rome.

BRUNE (Adolphe), peintre français contemporain, né à Paris vers 1810. Il eut pour maître le baron Gros et débuta, au salon de 1833, par une *Adoration des mages* et quelques portraits. Une *Tentation de saint Antoine*, qu'il exposa l'année suivante, lui valut une médaille de 2e classe et le rangea parmi les coloristes les plus vigoureux de la jeune école; cet ouvrage, dans lequel il semblait s'être proposé le Caravage pour modèle, fut acquis par le duc d'Orléans. On retrouve la même force de couleur, les mêmes effets sombres et contrastés dans les toiles suivantes : l'*Exorcisme de Charles II, roi d'Espagne* (salon de 1835); *Loth et ses filles* (salon de 1837); les *Vertus théologales* et une *Scène de l'Apocalypse* (salon de 1838). M. Brune obtint une médaille de 1re classe à cette dernière exposition. L'*Envie rongée par un serpent*, qui figura au salon de 1839, se fit remarquer par l'énergie de l'expression jointe à la puissance du coloris. Le *Dragon de l'île de Rhodes* eut moins de succès au salon de 1840; à propos de cet ouvrage, M. Théophile Gautier fit remarquer que M. Brune était tombé dans la faute de plusieurs coloristes fascinés par l'exemple de M. Ingres, qu'il avait cherché l'unité de l'aspect aux dépens de l'unité du ton et qu'il avait ainsi perdu ses propres qualités sans gagner celles du maître. Après être resté quatre ans éloigné des expositions publiques, M. Brune reparut, au salon de 1845, avec un *Christ descendu de la croix*, qui inspira à M. Thoré les réflexions suivantes : « Ce tableau montre une exécution savante et vigoureuse; le Christ est bien dessiné, et les figures qui l'entourent sont bien drapées. M. Brune est un de nos peintres les plus habiles et les plus robustes. Il a le tempérament des grands maîtres; mais il semble avoir perdu la fougue de sa première manière. Il y a longtemps que M. Brune n'avait exposé. Est-ce que le découragement l'a saisi au milieu de cette époque au caractère débile et flottant? Qu'il ne se retire pas de la lutte où son talent prêchera victorieusement en faveur de la bonne peinture. » M. Brune ne s'était pas découragé; il avait éprouvé le besoin de se fortifier par de sérieuses études de dessin, dans lesquelles sa verve perdit sans doute de son âpreté première, mais au moyen desquelles il acquit véritablement cette fermeté de lignes et cette correction que réclame la grande peinture. La belle toile de *Caïn tuant son frère Abel*, qu'il envoya au salon de 1846 et qui fut achetée pour le musée du Luxembourg, fit voir tout le soin qu'il avait apporté à l'étude du modèle vivant. Parmi les tableaux qu'il a exposés depuis, on a remarqué plusieurs beaux portraits de femmes, genre d'ouvrages pour lequel il a obtenu une nouvelle médaille de 1re classe, en 1848; le *Martyre de sainte Catherine* (salon de 1850); des *Bacchantes* (1852); le *Ravissement de sainte Catherine*, peinture à la cire, exécutée pour l'église Saint-Roch (1853); l'*Adoration des mages*, commande du ministère d'Etat (1864), etc. M. Brune a exécuté plusieurs autres ouvrages pour des monuments publics, notamment trois tableaux pour la salle des séances du Sénat, au palais du Luxembourg, et le plafond de la bibliothèque du Louvre, représentant les *Neuf Muses avec leurs attributs.* Ces derniers travaux ont été récompensés par la croix de la Légion d'honneur, donnée à l'artiste en 1861.

BRUNEAU (Antoine), jurisconsulte français, né à Chevreuse en 1640, mort à Paris vers 1720. Sans fortune, il se rendit à Paris, et, à force de travail, il parvint à devenir avocat au parlement. Bruneau avait un caractère fort original, qui se reflète, en quelque sorte, dans ses ouvrages, tant pour le fond que pour la forme. Ses écrits les plus estimés sont : *Nouveau traité des criées* (1678, 1 vol. in-12), et *Observations et maximes sur les matières criminelles* (1705).

BRUNEAU (Mathurin), imposteur, fils d'un sabotier, qui voulut se faire passer pour Louis XVII, mort au Temple, et dont le sou-

venir a surtout été conservé par la spirituelle chanson de Béranger :

> Croyez-moi, prince de Navarre,
> Prince, faites-nous des sabots.

Cet aventurier naquit à Vezins (Maine-et-Loire), en 1784. Paresseux et vagabond, il quitta le toit paternel en 1795, courut le monde, et, se donnant pour le fils du seigneur de son village, ruiné, disait-il, par la Révolution, il s'introduisit, sous le nom de baron de Vezins, chez la vicomtesse Turpin de Crissé, qui lui accorda la plus généreuse hospitalité ; mais la fourberie ayant été découverte, il fut renvoyé et conduit à sa famille. Trois ou quatre ans plus tard, vers 1799, il partit pour faire ce qu'il appelait son tour de France. On ne sait pas comment il vécut jusqu'en 1803; mais, dans le courant de cette année, il fut écroué, « comme vagabond et imbécile, » dans la maison de correction de Saint-Denis, où il resta jusqu'en 1805. A sa sortie de prison, il s'engagea dans l'artillerie de marine, et fut envoyé aux colonies d'Amérique. Il ne reparut en France qu'en 1815. A cette époque, on le vit parcourir son département natal, racontant à qui voulait l'entendre qu'il était immensément riche, qu'il avait été colonel dans l'Amérique espagnole, etc., et montrant un passe-port américain sur lequel on lui donnait le nom de « Charles de Navarre, citoyen des Etats-Unis. » Un paysan lui ayant trouvé une certaine ressemblance avec un jeune homme de Saumur parti pour l'armée depuis plusieurs années, et dont on n'avait jamais eu de nouvelles, il se présenta hardiment à la mère de ce jeune homme, parvint à se faire reconnaître pour son fils ; puis, après avoir soutenu quelque temps sa ruse, il se rendit secrètement à Vihiers.

Là, mettant à profit des conversations qu'il avait eues avec un aubergiste de Pont-de-Cé, ancien cuisinier de Louis XVI, l'idée lui vint de se faire passer pour le fils de ce prince. En conséquence, il se fit appeler Louis XVII. Il eut même la sottise de faire écrire (car il ne savait pas même lire) une lettre burlesque à Louis XVIII, dans laquelle, sous le nom de Dauphin-Bourbon, il le sommait de lui restituer l'héritage paternel. La police le fit arrêter. Enfermé à Bicêtre au mois de janvier 1816, il trouva, dans cette prison, quelques niais qui le prirent au sérieux, et qui lui procurèrent d'autres dupes au dehors. Bientôt les visiteurs arrivèrent en foule, l'argent coula à flots. On fit au roi légitime une véritable liste civile, on lui fabriqua une griffe d'or pour déguiser son ignorance, on alla même jusqu'à écrire ses mémoires. Enfin, cette ridicule comédie se dénoua devant le tribunal correctionnel de Rouen, le 19 février 1818. Après des débats qui n'occupèrent pas moins de neuf audiences, et pendant lesquels il ne répondit aux nombreuses questions qu'on lui adressa que par des lazzi, des quolibets et de grossières invectives, Bruneau fut condamné à cinq années de prison pour escroquerie, et à deux années de la même peine pour outrages publics à la magistrature. A l'expiration de sa peine, il devait être mis à la disposition du gouvernement pendant tout le temps qui serait jugé nécessaire ; mais il mourut peu de temps après sa condamnation.

D'après une autre version, il vivait encore en 1844 à Cayenne, où il se livrait au cabotage sur la côte.

BRUNEAU DE TOURS, trouvère du XIIIe siècle. Les poésies lyriques qui nous restent de ce poëte sont fort remarquables, et comptent parmi les meilleures productions du genre. Le président Claude Fauchet est le premier qui en fit mention (1610) dans ses *Origines de la langue et poësie françoyse*. Perdu au XVIIIe siècle, le manuscrit qui contenait les poésies de Bruneau fut retrouvé en 1850 par M. Paulin Paris (de l'Institut). Les œuvres de ce poëte ont été publiées pour la première fois, en 1865, par M. Brachet, et précédées d'un essai sur la poésie lyrique du moyen âge (*Etude sur Bruneau de Tours, trouvère du* XIIIe *siècle*, par Auguste Brachet. Paris, 1865, in-8°). La vie de ce poëte est tout à fait inconnue, et sur ce point les renseignements nous font défaut. On sait seulement que Bruneau naquit à Tours vers 1240, et qu'il fut contemporain de saint Louis et de Thibaut de Champagne.

BRUNEAUX (Jean-Edouard), auteur dramatique français, né au Havre en 1773, mort en 1819. Il s'adonna au commerce, tout en cultivant les lettres, et composa des poésies fugitives, des fables, des comédies et des tragédies. Trois de ces tragédies, *Arioviste, roi des Celtes*, *Pyrame et Thisbé* et *Ulysse*, ont été publiées après sa mort (Paris, 1823). Elles n'ont pas été représentées.

BRUNE-ET-BLANCHE s. f. Ornith. Linotte de la Géorgie.

BRUNEHAUT ou **BRUNHILD**, reine d'Austrasie, fameuse par le rôle considérable qu'elle joua dans l'histoire de son temps, au milieu des luttes sanglantes des royautés franques, et surtout par sa rivalité avec Frédégonde. Elle naquit en 534, et elle était fille d'Athanagilde, roi des Wisigoths d'Espagne. C'était une femme pleine de grâce et de séduction, dont l'éducation avait été toute romaine. Grégoire de Tours, qui d'ailleurs lui est très-favorable, en parle de la manière suivante : « C'était une jolie fille, belle de visage, séduisante en ses manières, honnête et décente dans ses mœurs, douée de prudence dans les conseils, et d'un langage flatteur. » En 568, elle fut appelée, par son mariage avec le roi Sigebert, dans la sauvage Austrasie, dans cette Germanie gauloise, théâtre d'une invasion continuelle, et abjura l'arianisme avec cette facilité que mettaient à changer de religion les filles de Goths mariées à des Francs. Bientôt elle prit un grand ascendant sur son époux, autant par la supériorité de son esprit que par sa beauté. Sa sœur Galsuinthe, mariée à Chilpéric, roi de Neustrie et frère de Sigebert, ayant été assassinée à l'instigation de Frédégonde, qui prit sa place sur le trône, Brunehaut fit passer sa soif de vengeance dans le cœur de Sigebert et le poussa à la guerre contre la Neustrie. Aidé d'auxiliaires germains, le roi d'Austrasie remporta quelques succès, et déjà il était parvenu à refouler son frère jusque dans Tournay, déjà il se croyait roi de Neustrie et se faisait élever sur le pavois, lorsque, au milieu de son camp, il fut tué par deux sicaires de Frédégonde, qui le frappèrent de couteaux empoisonnés (575). La fortune changea aussitôt de face ; l'armée austrasienne fut dispersée, et Brunehaut tomba aux mains de sa formidable ennemie. Retenue dans une étroite prison, elle parvint cependant à faire échapper son fils Childebert, en le cachant dans un panier qu'on descendit par une fenêtre ; un leude dévoué reçut le panier et porta le jeune prince à Metz. Chilpéric ne put donc enlever que les trésors de Brunehaut ; quant à elle, il la relégua à Rouen. Là, elle sut inspirer une aveugle passion au propre fils de Chilpéric, le jeune Mérovée, qui l'épousa. Cette union devint la source des plus grands malheurs pour ce prince. Persécuté, poursuivi par la haine paternelle, il finit par se donner la mort. Quant à Brunehaut, elle était parvenue à rentrer en Austrasie, où régnait nominalement son fils Childebert II, encore dans l'enfance. Mais elle eut à lutter contre les grands, empreints encore de la rudesse germanique et qui ne voulaient plus obéir à l'influence gothique et romaine. Elle parvint cependant à ressaisir l'ascendant et le pouvoir, gouverna avec énergie et capacité, appuya les entreprises de Gondovald, fils prétendu de Clotaire, contre Gontran, roi de Bourgogne, et, par le traité d'Andelot (587), obtint de ce dernier qu'il reconnût Childebert pour son héritier et qu'il lui restituât à elle-même Cahors, Bordeaux et autres cités d'Aquitaine, anciennes possessions des Goths, que sa sœur Galsuinthe avait apportées en dot. Pendant ces événements, Brunehaut avait eu de nouveau à se défendre contre les embûches de son éternelle ennemie Frédégonde. Childebert étant mort, elle crut régner de même sous le nom de son petit-fils Théodebert, en l'énervant par les plaisirs ; elle lui donna pour maîtresse une jeune esclave, qui s'empara rapidement de l'esprit du prince imbécile et fit chasser Brunehaut, dont le caractère altier et violent avait d'ailleurs plusieurs fois excité le ressentiment et l'hostilité des grands du royaume. La vieille reine se réfugia en Bourgogne, où régnait un autre de ses petits-fils, Thierry II, prit à cette cour un ascendant presque absolu, déshonora ses cheveux blancs par la débauche et le crime, fit lapider saint Didier, évêque de Vienne, et chassa saint Colomban de sa solitude des Vosges. Enfin, elle arma les deux frères l'un contre l'autre, et Théodebert, vaincu à Toul et à Tolbiac, ayant été fait prisonnier, elle le livra au supplice. Un des enfants du malheureux prince eut la tête écrasée sur une pierre. Ces horreurs étaient d'ailleurs le dénoûment habituel des guerres entre les familles franques. La réunion de l'Austrasie et de la Bourgogne sous l'autorité de Thierry (ou plutôt de son aïeule) semblait menacer la Neustrie d'une ruine certaine. Mais Thierry vint à mourir, ne laissant que des enfants en bas âge, et les grands, fatigués du gouvernement despotique et des violences de Brunehaut, se laissèrent battre presque sans combat par Clotaire II, fils de Frédégonde, qui avait hérité des haines de sa mère. Livrée à son ennemi, la vieille reine, fille, sœur, mère, aïeule de tant de rois, fut traitée avec une épouvantable barbarie. Abandonnée pendant trois jours aux insultes des soldats, elle fut ensuite liée par les cheveux, par un pied et par un bras à la queue d'un cheval sauvage, qui, dans sa course furieuse, la mit en lambeaux (613). Ses ennemis l'accusaient de la mort de dix rois et d'une foule d'autres meurtres ; ils lui imputaient même plusieurs des crimes de Frédégonde. Le plus grand sans doute, aux yeux des Barbares, c'était d'avoir restauré quelques parties de l'administration romaine. Elle avait, sous ce rapport, suivi les traces des rois goths, ses ancêtres, qui avaient tenté de relever l'empire ou du moins d'en imiter les formes. De même, elle semble avoir rêvé l'unité de l'empire franc et la restauration de la fiscalité, des formes juridiques et de l'administration des Romains, toutes choses odieuses aux Barbares. Son énergie, d'ailleurs, sa haute ambition, ses capacités, son rôle dans les événements de son temps, ont donné à son nom un éclat que ses crimes n'ont pas entièrement terni. Les forfaits qu'on lui reproche étaient dans les habitudes communes de cette époque. On ne met pas en doute qu'ils n'aient été exagérés par des chroniqueurs hostiles. Il est remarquable que les écrivains contemporains, Grégoire de Tours, Fortunat, le pape saint Grégoire, lui sont très-favorables. Elle avait fondé une foule d'églises, de monastères, et favorisé les missions que le pape envoyait chez les Anglo-Saxons de la Grande-Bretagne. Telle fut l'impression de son long règne, que les populations gallo-romaines finirent par identifier son souvenir avec les souvenirs de la grandeur romaine. Le peuple fit honneur à la fameuse reine d'Austrasie d'une foule de monuments romains (elle en avait elle-même beaucoup construit). Des fragments de voies romaines, encore visibles en Belgique et dans le nord de la France, sont appelés *chaussées de Brunehaut*. On montrait, près de Bourges, un *château de Brunehaut*, une *tour de Brunehaut* à Etampes, la *pierre de Brunehaut* près de Tournay, le *fort de Brunehaut* près de Cahors, etc. On a cru aussi retrouver, dans la rivalité d'une Brunehild avec Crimehild, du poëme des *Niebelungen*, le souvenir défiguré des luttes de Brunehaut et de Frédégonde ; mais il est probable que cette coïncidence est toute fortuite.

Brunehaut ou les **Successeurs de Clovis**, tragédie en cinq actes, d'Aignan, représentée à Paris, sur le Théâtre-Français, le 24 février 1810. Deux partis s'offraient au poëte qui entreprenait de peindre Brunehaut, et il avait, de quelque côté qu'il fît pencher la balance, des autorités également respectables pour appuyer ses tableaux : il pouvait nous offrir cette reine, fille, sœur, veuve, mère et aïeule de tant de rois, célèbre par sa beauté, par ses grandes qualités, par un talent nouveau à cette époque dans l'art de gouverner, ternissant l'éclat de ses vertus par quelques crimes, fruits de son ambition et de sa politique ; il pouvait, en se fondant sur d'autres témoignages, nous la représenter comme un monstre féroce, choisissant ses fils pour victimes de sa fureur vindicative et de son besoin de régner. Le premier parti offrait des combinaisons dramatiques peut-être intéressantes et nouvelles ; parvenir à intéresser en faveur de Brunehaut coupable, comme pour Phèdre incestueuse, eût été un beau triomphe de l'art ; l'auteur a préféré le second parti ; il a suivi une route où marchent avant lui Athalie et Cléopâtre, Cléopâtre surtout, dont la situation a tant de rapports avec celle de Brunehaut, et près de laquelle le génie de Corneille a placé, non comme opposition, mais comme ressort et comme appui, l'étonnant personnage de Rodogune, et l'admirable caractère d'Antiochus. Brunehaut veut aussi régner aux dépens de ses petits-fils détruits ; elle veut empêcher que l'un d'eux, Thierry, réconcilié avec l'autre, Théodebert, ne devienne le gendre de son frère ; Théodebert, autrefois irrité de ses excès, alarmé de son ambition jalouse, l'a chassée de son palais presque seule, la nuit, en butte aux poignards des assassins : Thierry a donné asile à son aïeule ; mais au moment où il fait la paix avec son frère, au moment où son amour et son prochain mariage lui rendent le dessein et la résolution d'être roi, Brunehaut, qui craint un nouvel outrage, et que la paix des deux frères condamne

> . . . au tourment cruel à supporter
> De concevoir le mal sans pouvoir l'enfanter,

fait périr Théodebert sur l'autel même où sa fille s'unit à son frère ; bien plus, elle poignarde celui qui lui a servi d'instrument ; ensuite, elle avoue son crime et s'en glorifie ; elle insulte aux regrets, à la piété fraternelle de Thierry, à la douleur de la jeune reine, à l'accent ferme et vertueux d'un ami vieilli près d'elle dans les devoirs d'une égale fidélité, soit dans la proscription et l'infortune, soit dans l'éclat des cours. Thierry voudrait venger son frère mort ; mais il abandonne ce soin à la colère céleste, et bannit Brunehaut, qui, réfugiée dans le camp de Clotaire, au lieu d'un allié qu'elle avait cru séduire, y trouve un ennemi et cette fin horrible que l'histoire a livrée au scepticisme de Voltaire.

Le personnage de Brunehaut est dessiné fièrement ; le crime a imprimé sur cette physionomie une effrayante grandeur. Celui de Thierry a de l'élan, de la générosité, de la noblesse ; mais sa jeune épouse n'a qu'un rôle sacrifié. A vrai dire, l'action ne commence guère qu'au troisième acte, les deux premiers actes étant consacrés à une exposition et à des développements historiques. Mais ce troisième acte et celui qui le suit, pleins de force et de mouvement dramatiques, répandent dans l'âme du spectateur l'horreur profonde qui appartient au sujet : les adieux de Brunehaut au fils qui l'épargne et qu'elle menace sont éminemment tragiques ; dans ces deux actes, d'autres situations le seraient au même degré, si la prudence et la politique de Brunehaut pouvaient les avouer. A la fin du troisième, après l'entretien où Clotaire trouve Thierry généreusement disposé à défendre sa mère, c'était une belle idée que de montrer Brunehaut traitant avec cet ennemi ; cette scène n'est qu'indiquée, et elle laisse à désirer toutes les impressions qu'elle avait promises. « Le défaut essentiel de l'ouvrage est la faiblesse et la nullité du cinquième acte, disait le *Moniteur* du 1er mars 1810, dans son compte rendu de cet ouvrage : Brunehaut est sortie pour ne plus reparaître ; l'auteur semble avoir perdu avec elle le sentiment de ses forces... Thierry, rentrant dans sa capitale, vaincu par Clotaire et Brunehaut, pouvait y être suivi par sa mère impatiente de dicter à son captif les lois les plus humiliantes, d'ordonner la cassation du mariage, et peut-être un exil au fond d'un monastère ; le péril de Thierry, victime de sa générosité, était intéressant : Clotaire alors pouvait rompre le silence, renoncer à son rôle équivoque, et, fidèle à sa politique, relever Thierry abattu, moins dangereux pour lui que Brunehaut, la déclarer coupable et condamnée pendant qu'elle se croirait triomphante, et du marchepied du trône l'envoyer à l'échafaud... »

Quelques beautés de style, quelques pensées justes et fortes, quelques développements brillants n'ont pas sauvé cet ouvrage, dont l'ensemble est médiocre et qui n'a obtenu qu'un demi-succès. Ce demi-succès s'est même vu contesté à la première représentation ; mais, à partir de la deuxième, les applaudissements ne furent pas refusés à l'auteur, honorablement connu déjà dans le monde littéraire par une traduction de l'*Iliade*, fruit de douze années de travaux.

Le personnage de Brunehaut a souvent inspiré les écrivains dramatiques. Nous n'avons pas à parler ici de la *Frédégonde et Brunehaut* de Népomucène Lermercier, jouée à l'Odéon en 1821, et une des meilleures tragédies de l'auteur. V. FRÉDÉGONDE ET BRUNEHAUT.

BRUNEL, conventionnel, député de l'Hérault, né probablement à Béziers, fut nommé maire de cette ville en 1791, puis député suppléant à la Législative, où il n'eut pas occasion de siéger. A la Convention, il se perdit parmi les muets de la *Plaine*, et, dans le procès de Louis XVI, vota pour la détention perpétuelle ou le bannissement, si cette mesure était jugée convenable. Envoyé en mission à Lyon après la chute des Girondins, il fut emprisonné un moment par les autorités, qui préparaient la révolte, mais recouvra bientôt la liberté, et rassura fort légèrement l'Assemblée sur les dispositions de l'administration de ce département. Dénoncé par Chabot pour ses correspondances avec les fédéralistes du Midi, il fut décrété d'arrestation et ne sortit de prison qu'après le 9 thermidor. Envoyé de nouveau en mission dans le Midi, il se trouvait à Toulon lors du soulèvement des ouvriers contre les réacteurs de cette ville et de Marseille. Entraîné lui-même dans le mouvement, il signa un arrêté pour la mise en liberté des patriotes et pour la distribution au peuple des armes de l'arsenal. Effrayé par l'issue des événements et par les conséquences que sa conduite pouvait avoir pour sa responsabilité, il se fit sauter la cervelle (1795). La Convention accorda généreusement des secours à sa veuve et à ses enfants.

BRUNEL (Jean), littérateur français, né à Arles en 1743, mort à Lyon en 1818. Il s'établit à Lyon, où il devint professeur de grammaire, et fut un des plus actifs rédacteurs du *Journal de la langue française*, dirigé par Domergue. Brunel, qui faisait des vers avec une extrême facilité, a publié dans plusieurs recueils un assez grand nombre de poésies, pour la plupart sur des sujets de circonstance. Il a fait paraître divers ouvrages qu'il avait composés pour ses élèves, notamment : *Cours de mythologie* (Lyon, 1800) ; le *Parnasse latin moderne* (1808, 2 vol. in-12) ; le *Phèdre français* (1812).

BRUNEL (Marc-Isambert), ingénieur, né en 1769, à Hacqueville (Eure), mort à Londres en 1849. Il servit quelque temps dans la marine royale, émigra en 1793, embrassa la profession d'ingénieur aux Etats-Unis, où il exécuta quelques travaux remarquables, entre autres le canal d'Albany et le théâtre de New-York. Il vint se fixer à Londres en 1799, inventa en 1806 une machine à fabriquer les poulies en bois pour la marine, qui fut employée immédiatement à Portsmouth et qui produisit, la première année, une économie de 500,000 fr., somme dont l'Amirauté gratifia généreusement l'inventeur. L'inépuisable génie de l'ingénieur français enrichit sa patrie adoptive d'une multitude de créations : machine à remorquer, scie circulaire pour débiter les bois de placage, presse hydraulique pour l'emballage, machine à fabriquer pour l'armée des souliers sans couture, scierie mécanique pour les bois de construction, alésoirs pour les fonderies de canons, etc. Mais son plus beau titre de gloire est le fameux *tunnel* de Londres, creusé sous la Tamise, et qu'il exécuta de 1824 à 1842. Il avait aussi tenté de substituer à l'action de la vapeur, dans les machines à haute pression, celle du gaz acide carbonique, alternativement liquéfié et rendu à l'état gazéiforme. Il était vice-président de la Société royale de Londres depuis 1813, et le gouvernement le nomma baronnet en 1841.

BRUNEL (Isambert-Kingdom), célèbre ingénieur anglais, fils du précédent, né en 1806 à Portsmouth, où son père édifiait sa fameuse fabrique de poulies, mort en 1859. Son goût pour les travaux auxquels se livrait son père perça de bonne heure dans l'intérêt avec lequel il suivait ces travaux, dans sa passion pour le dessin, enfin dans la facilité avec laquelle il comprenait et parvenait à résoudre les problèmes les plus difficiles de la mécanique. A l'âge de quatorze ans, il fut envoyé à Paris, et, après avoir suivi un cours d'études préparatoires sous la direction de M. Masson, il passa deux ans au collége Henri IV. A son retour en Angleterre, il travailla sous les ordres de son père au tunnel de la Tamise. Cette magnifique entreprise fut commencée en

1824; il n'avait pas encore vingt ans, et il montrait déjà, comme ingénieur, la plus grande capacité. Il mit tant d'ardeur et d'application dans ce travail, dessinant, modelant, traçant des plans, résolvant chaque jour de nouveaux problèmes, que sa santé finit par s'altérer de manière à faire concevoir des craintes sérieuses; cependant il ne discontinua pas ses travaux, soutenu qu'il était par une énergie indomptable. En 1828, époque à laquelle une irruption de la Tamise dans le tunnel causa un temps d'arrêt dans les travaux, le jeune Brunel entreprit la construction des docks de Sunderland et de Bristol. Ces travaux et plusieurs de la même nature, exécutés par lui dans les ports de l'Angleterre, sont les plus intéressants spécimens de son talent. Vers la même époque, il fit le dessin d'un pont qui devait être jeté sur l'Avon à Clifton, et son œuvre fut chaudement recommandée par Telford; mais cet ouvrage ne fut pas exécuté.

Cependant le mérite du plan de Brunel attira l'attention sur lui, et il fut proposé pour construire le chemin de fer entre Londres et Bristol. Il venait d'être nommé ingénieur. Bientôt il construisit des voies ferrées dans plusieurs autres comtés et devint ingénieur de la compagnie du Great-Western. La construction de cette voie, dont le tracé excita de grands débats, lui fit le plus grand honneur. Le viaduc de Hanwell, le pont de Maldenhead et le tunnel de Box sont des œuvres qu'admirent également les ingénieurs et les touristes. Comme constructeur de chemins de fer, il n'a pas toujours obtenu un plein succès dans l'exécution de ses magnifiques plans; Brunel a su au moins profiter de tous les avantages que lui présentait la nature des pays qu'il a étudiés. Dans la construction du chemin de fer de South-Devon et de celui de la Corniche, il n'a pas fait preuve de moins de talent que dans celle du Great-Western. La digue du premier, le pont Albert sur le Tamar et celui qui est jeté sur la Wye à Chepstow sont des œuvres très-remarquables. Dans le tracé du South-Devon, Brunel essaya sans succès d'appliquer le système de traction au moyen de la pression atmosphérique, déjà employé sur la ligne de Croydon à Londres.

Ce fut sa position à la compagnie du Great-Western qui conduisit Brunel à s'occuper de la construction des vaisseaux. Le *Great-Western*, dont la puissance et le tonnage étaient doubles de ceux des plus grands vaisseaux de cette époque, fut construit par Brunel pour exécuter des voyages entre l'Angleterre et l'Amérique. Il faut rappeler, à l'honneur de cet ingénieur, qu'il est le premier qui ait reconnu les avantages de l'hélice comme force motrice. Il adopta ce mode de propulsion pour son magnifique bâtiment la *Grande-Bretagne*. En 1851 et 1854, Brunel eut l'idée que, pour faire de longs voyages avec vitesse et économie, il faudrait construire des bâtiments capables de contenir dans leurs flancs la provision de charbon nécessaire à leur voyage. Ce fut l'idée mère du *Great-Eastern*, et la construction de ce vaisseau colossal, qui fut baptisé *Leviathan*, fut la dernière œuvre importante de Brunel. Comme on le sait, tout en restant un des monuments les plus extraordinaires de l'industrie moderne, ce vaisseau n'a pas répondu à toutes les conditions du programme arrêté par son auteur. Disons, en terminant, que c'est à Brunel qu'est due la construction du pont suspendu de Hungerford, à Londres, l'un des plus longs qui existent en Angleterre, et qu'il a pris part à l'établissement des ponts tubulaires de Conway et de Britannia, ce dernier joignant l'île d'Anglesey à la terre ferme à travers le détroit de Menay.

BRUNELLE s. f. (bru-nè-le). Bot. Genre de plantes, de la famille des labiées, tribu des scutellariées, répandu dans toutes les régions de l'Europe : *Les* BRUNELLES *sont des plantes toutes champêtres.* (Hœfer.) *La* BRUNELLE *commune se rencontre partout sous nos pas.* (Hœfer.) *La* BRUNELLE *commune est astringente et vulnéraire, et s'emploie contre les maux de gorge.* (Bouillet.)

— Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de couleuvre.

BRUNELLESCHI (Philippe), architecte italien, l'un des plus illustres représentants de l'art de la Renaissance, né à Florence en 1377, mort en 1444. Fils d'un notaire, il refusa d'embrasser cette profession, pour obéir à la vocation qui l'entraînait vers les beaux-arts et les sciences mathématiques. Le dessin, la géométrie, la perspective, l'occupèrent tour à tour, et l'orfévrerie fut pour lui ce qu'elle était à cette époque, l'école de la statuaire. Il se fit d'abord connaître comme sculpteur, et sa réputation était si bien consacrée, qu'il fut un des compétiteurs admis à concourir pour l'exécution des fameuses portes du baptistère de Florence. Son goût pour l'architecture se développa pendant un séjour à Rome, où il dessina et mesura tous les monuments de l'art antique. C'est à ce moment qu'il conçut la pensée de renouveler l'art architectural d'après les principes des Grecs et des Romains, et d'abandonner le gothique pur, qui avait régné pendant des siècles. Il nourrissait aussi un projet gigantesque et hardi, celui de couvrir d'une immense coupole les quatre nefs de Sainte-Marie-des-Fleurs, cathédrale de Florence, entreprise immense que nul n'avait osé tenter depuis la mort d'Arnolphe di Lapo, et qu'il proposa d'exécuter sans employer aucune espèce de soutien intérieur, et par un système en vertu duquel la construction se servirait à elle-même d'échafaudage et de point d'appui. Deux concours des architectes les plus renommés de l'Europe repoussèrent successivement cette idée, qui paraissait extraordinaire, extravagante même, aux artistes de cet âge, habitués aux arcs-boutants, aux voûtes en tiers-point, à tous les détails enfin de l'art gothique. Brunelleschi posait ainsi un problème que seul de tous ses contemporains il était en état de résoudre. Aussi, après treize années d'essais infructueux, fut-il appelé à *diriger l'exécution de cette vaste entreprise* (1420). Il éleva cette fameuse coupole, qui est restée le chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre, et qui n'a même pas été dépassée par le dôme de Saint-Pierre. Les plans et les élévations en ont été gravés plusieurs fois, notamment dans le *Tempio Vaticano* de C. Fontana. Cette admirable construction fut l'œuvre capitale de l'architecte florentin, la plus haute expression de son génie; mais il exécuta en outre d'autres ouvrages importants qui ne doivent pas être oubliés, entre autres : les églises Saint-Laurent et du Saint-Esprit, à Florence, empreintes encore du style gothique; le palais Pitti, dans la même ville, qu'il éleva jusqu'à l'entablement du premier étage; l'église du monastère de Sainte-Marie-des-Anges, les forteresses de Milan et de Pesaro, les citadelles de Pise, les digues du Pô, etc. Brunelleschi fut le restaurateur de l'architecture gréco-romaine, et c'est lui qui ouvrit la voie aux Alberti, aux Bramante, aux Vignole et aux Palladio. Michel-Ange disait de lui qu'il était *difficile de l'imiter et impossible de le surpasser.*

BRUNELLI (Gabriel), sculpteur italien, né à Bologne au XVIIe siècle, était élève de l'Algarde. Il exécuta dans plusieurs villes d'Italie, à Ravenne, à Padoue, à Bologne, à Naples, etc., un grand nombre de statues, de bas-reliefs, de tombeaux, de fontaines, qui montrent sa grande fécondité. Bologne ne possède pas moins de quarante-quatre œuvres de ce sculpteur, plus remarquable par l'imagination et par l'habileté du ciseau que par le goût.

BRUNELLIER s. m. (bru-nè-lié — de *Brunelli*, bot. ital.). Bot. Genre d'arbres, de la famille des rutacées, tribu des zanthoxylées, comprenant un certain nombre d'espèces, qui croissent pour la plupart dans l'Amérique tropicale.

BRUNET s. m. (bru-nè — dim. de *brun*). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de merle.

BRUNET, ETTE adj. (bru-nè, è-te — dim. de *brun*). Un peu brun, à peu près brun : *Par la petite bottine* BRUNETTE, *bien tirée et luisante, elle captivait tous les regards.* (Brantôme.) *Ses cheveux tout frisés étaient comme* BRUNETS *à la racine et finissaient en couleur d'or.* (G. Sand.)

— Substantiv. Petit brun, petite brune : *Un beau* BRUNET. *Une jolie* BRUNETTE. *Si la petite dame vient, nous verrons si c'est une* BRUNETTE *ou une blondinette, et si elle est gentille.* (E. Sue.)

Autant qu'une plus blanche il aime une *brunette*.
RÉGNIER.

BRUNET (Hugues), troubadour, né à Rodez, mort en 1223. Il abandonna l'état ecclésiastique pour s'adonner à son goût pour la poésie, se fit troubadour, et compta parmi ses protecteurs le comte de Rodez, le comte de Toulouse et le roi d'Aragon. Brunet était devenu amoureux d'une bourgeoise d'Aurillac, *Galiana* ou *Juliana;* mais il trouva un rival heureux dans le comte de Rodez, se vit congédié, et, dans son désespoir, il se retira dans un monastère de chartreux, où il termina ses jours. On trouve des fragments de ce poëte dans le *Choix des poésies originales des troubadours*, par Raynouard. Dans ses vers, il chante l'amour, mais en même temps il se plaint de la rigueur des dames et fait quelques sorties violentes contre la dépravation des mœurs. Pour donner une idée de sa manière, nous citerons les quatre vers suivants, qui sont loin d'être sans grâce :

Amors, que esus esperitez cortez,
Que nos laissa vezer mas per semblans,
Quar d'huelh en huel salh et fai sos dons lans
E d'huelh en cor, et de coratge en pes.

« Amour, génie séduisant,—qui se laisse seulement entrevoir,—qui, d'un œil à l'autre, va, s'élançant gaiement, — et de l'œil au cœur, et du cœur à la pensée. »

BRUNET (Claude), philosophe et médecin français, né dans la seconde moitié du XVIIe siècle. On ne sait à peu près rien de la vie de ce savant distingué, si ce n'est qu'il fit un cours de médecine dans lequel il soutint, en 1717, une thèse curieuse sur ce sujet : *A diversis alimentis indoles ingeniis diversa.* Brunet assistait souvent aux conférences de l'abbé de La Roque, où il prononça un jour un discours sur le langage des bêtes. Ses principaux ouvrages sont : le *Progrès de la médecine, contenant un recueil de tout ce qui s'observe d'utile à la pratique, avec un jugement de tous les ouvrages qui ont rapport à la théorie de cette science* (Paris, 1695); *Traité raisonné sur la structure des organes des deux sexes destinés à la génération* (1696); *Traité du progrès de la médecine* (1709); *Projet d'une nouvelle métaphysique* (1703, in-12). C'est dans ce dernier ouvrage que Brunet a exposé ses idées philosophiques, alors extrêmement neuves et hardies. Le système qu'il développe est l'idéalisme, qui a rendu si célèbre le nom de Berkeley, et que Fichte devait présenter de nos jours sous une forme nouvelle. Brunet, dont le nom est à peu près oublié, doit être considéré comme le père de l'idéalisme moderne.

BRUNET (Jean-Louis), canoniste français, né à Arles en 1688, mort en 1717. Il fut avocat au parlement de Paris et s'acquit une grande considération; mais, comme la plupart des savants, dit Durand de Maillane, il mourut sans fortune et sans récompense. Ses principaux ouvrages sont : le *Parfait notaire apostolique* (Paris, 1728, 2 vol. in-4o); *Histoire du droit canonique et du gouvernement de l'Eglise* (1720); *Traité du champart* (1741); enfin, des éditions du *Traité de l'abus*, de Févret (1736, 2 vol. in-fol.), et du *Traité des droits et des libertés de l'Eglise gallicane* (1731, 4 vol. in-fol.), avec une dissertation curieuse et des notes excellentes.

BRUNET (Pierre-Nicolas), poëte et auteur dramatique français, né à Paris en 1733, mort en 1771. Il publia, à vingt-trois ans, un poëme héroïque, *Minorque conquise* (1756, in-8o), puis se tourna vers le théâtre et fit successivement représenter : les *Noms changés* ou l'*Indifférent corrigé* (1758), comédie en trois actes et en vers; les *Faux devins* (1759), comédie en trois actes et en vers; la *Rentrée des théâtres* (1760), en un acte et en vers; *Hippomène et Atalante* (1769), ballet en un acte; *Apollon et Daphné* (1769), en un acte, etc. Brunet a fait paraître, en outre, le *Passe-Temps* ou *Recueil de contes, historiettes, etc.* (Paris, 1769), et il composa avec son père un *Abrégé chronologique des grands fiefs de la couronne de France* (Paris, 1759, in-8o), ouvrage rempli d'inexactitudes.

BRUNET (Jean-Baptiste), général français, né à Reims en 1765, mort en 1824. Simple sergent au moment où éclata la Révolution, il était général de brigade à l'armée du Rhin en 1798. Deux ans plus tard, il se conduisit avec distinction en Italie; puis il prit part à l'expédition de Saint-Domingue (1801), s'empara de Toussaint Louverture, fut nommé général de division (1803), et fut fait prisonnier par les Anglais en revenant en France. Ce fut seulement en 1814 que le général Brunet put rentrer dans sa patrie. Le gouvernement des Bourbons, contre lesquels il s'était énergiquement prononcé pendant les Cent-Jours, le mit à la retraite.

BRUNET (Jean-Joseph MIRA, dit), célèbre acteur comique français, né à Paris en 1766, mort en 1851. Le père de Brunet tenait, dans le quartier des Halles, un bureau de loterie; celui de Talma habitait non loin de là; leurs enfants, placés dans la même pension, y devinrent camarades sans se douter qu'un jour ils représenteraient avec tant d'éclat la farce et la tragédie, que l'un serait Manlius et l'autre Cadet-Roussel. Lors de la suppression des loteries, en 1790, le jeune Brunet songea à se créer une ressource par le théâtre, et, comme il s'était essayé déjà en société, il se crut en état de faire un acteur. Après avoir joué les amoureux à Rouen pendant deux années, il débuta à Paris sur le théâtre de la Cité dans le *Désespoir de Jocrisse*, rôle qu'il était téméraire d'aborder, car Baptiste cadet l'avait créé et lui devait une bonne part de sa comique célébrité. Brunet, cependant, obtint un succès inespéré, et Jocrisse eut ainsi le privilége assez rare de donner à deux comédiens, doués, il est vrai, d'un grand talent, une vogue qui n'a pas été surpassée. Devenu dès lors un des favoris de la foule, Brunet passa à la salle Montansier (Palais-Royal), et, pendant neuf ans, en fit la fortune. Cette salle ayant été fermée en 1807, comme nuisant à la prospérité du Théâtre-Français, le public suivit Brunet, d'abord au théâtre de la Cité, où fut jouée cent fois de suite la *Famille des innocents,* puis aux Variétés, dont Brunet devint l'un des fondateurs et administrateurs. Cet artiste quitta la scène en 1833, après avoir fait rire le public pendant trente-cinq ans.

Brunet est, parmi les acteurs de nos scènes de second ordre, celui dont le nom et la réputation ont été le plus répandus, et l'on ne disait plus de son temps : « Allons aux Variétés; mais allons *chez Brunet.* » Sa carrière théâtrale offre trois types bien distincts : les *niais*, où il sut être tour à tour simple avec Jocrisse, candide avec Innocentin, prétentieusement comique avec Cadet-Roussel, malicieux avec le *niais de Sologne*, etc.; les *travestissements*, où, dans les rôles de femmes, et quoiqu'il eût alors près de cinquante ans, il produisait une illusion complète et se montrait réellement Cendrillon, Belle-Belle, Flamméa; enfin, plusieurs rôles *grimés*, tels que ceux de Vautour, de Pépin, de Tremblin, du vieux procureur dans l'*Intérieur de l'étude*. Son jeu était d'une vérité, d'un naturel parfaits. Il sut donner à la gaucherie, à la naïveté et à la bêtise une grande variété. Nul surtout n'a jamais représenté la bêtise avec plus d'esprit; nul n'en sut différencier les nuances avec plus de finesse et de fécondité créatrice, depuis la candeur excentrique de Jocrisse jusqu'à la boursouflure et l'hébètement prétentieux de Cadet-Roussel. C'est un des farceurs modernes qu'on peut opposer aux Gautier-Garguille et aux Grand-Guillot, produits naturels de la verve gauloise, et qu'on aurait tort de dédaigner, car leurs intarissables saillies ont fourni plus d'un trait à la muse comique. Brunet sut faire un type et presque un caractère de chacun de ses rôles, et il en créa, ou du moins en renouvela plus de cinq cents. Brunet a pris part à la confection de plusieurs des *Cadet-Roussel. Ce fameux bouffon, qui avait* joué devant toutes les têtes couronnées, avait observé que Napoléon riait peu, que Louis XVIII riait d'un gros rire, que Charles X souriait, que Louis-Philippe riait aux éclats. — Un fils de Brunet est mort directeur de théâtre en 1848.

BRUNET (Gaspard-Jean-Baptiste), général français, né à Valensol, en Dauphiné, mort en 1793. Nommé maréchal de camp en 1791, il servit dans l'armée du Var en 1792 et 1793, se signala à l'attaque de Sospello, s'empara du Belvédère, d'où il délogea 5,000 Piémontais, et fut nommé général en chef de l'armée d'Italie le 20 mars 1793; mais ayant éprouvé quelques revers, il fut accusé de trahison, arrêté, envoyé à Paris, condamné à mort et exécuté le 6 novembre de la même année.

BRUNET (François-Florentin), théologien français, né à Vitel, mort en 1806. Etant entré dans la congrégation des lazaristes, il devint professeur de philosophie au séminaire de Toul, supérieur du séminaire de Châlons, puis fut nommé assistant général de l'ordre. Quelque temps après, il accompagna à Rome Cayla, supérieur de la congrégation, et vint, en 1804, se fixer à Paris, où il termina ses jours. Ses principaux ouvrages sont : *Traité des devoirs des pénitents et des confesseurs* (1788); *Parallèle des religions* (Paris, 1792, 5 vol. in-4o), vaste et savante compilation; *Elementa theologiæ* (1804, 5 vol. in-4o).

BRUNET (Pierre), médecin et voyageur français, né à Nantes en 1770, mort en 1832. Il venait de commencer ses études médicales à Nantes lorsqu'il s'embarqua, en 1792, pour Saint-Domingue. Après avoir été attaché quelque temps à un hôpital du Cap, il passa à New-York en 1793, revint en France en 1794, servit dans les hôpitaux de l'armée de l'Ouest, et put, en 1799, continuer son cours de médecine à Paris. En 1803, il quitta Paris pour s'embarquer en qualité de chirurgien sur un bâtiment de commerce qui faisait voile pour l'île de France. Ce navire étant tombé au pouvoir des Anglais, Brunet fut conduit à Madras, et pendant quatorze mois il habita la côte de Coromandel, où il recueillit de nombreuses observations scientifiques, en même temps qu'il étudiait les mœurs et l'histoire de ce pays. Ayant obtenu de quitter l'Inde, Brunet fut transféré à l'île Sainte-Hélène, puis en Angleterre, et regagna enfin la France en 1814. Il acheva alors ses études de médecine, alla exercer son art à Pontchâteau, fut reçu associé de l'Académie de Nantes, et fit paraître la relation de son voyage sous le titre de *Voyage à l'île de France, dans l'Inde et en Angleterre, suivi de mémoires sur les Indiens, sur les vents des mers de l'Inde, etc.* (Paris, 1825, in-8o). On a également de lui, outre quelques ouvrages restés manuscrits, une *Dissertation médico-philosophique sur les songes* (1820).

BRUNET (Jacques-Charles), célèbre bibliographe français, né à Paris le 2 nov. 1780, mort le 17 nov. 1867. Fils d'un libraire, élevé, dès le berceau, au milieu des livres, ce fut avec une véritable passsion, secondée par une rare sagacité, qu'il se livra à l'étude de la science bibliographique. Après avoir exercé pendant quelque temps la profession paternelle, il publia, en 1802, un supplément au *Dictionnaire bibliographique* de l'abbé Duclos et de Cailleau (in-8o). Ce travail méritait d'être remarqué; il le fut, et le succès qu'il obtint décida le jeune homme à poursuivre ses travaux. En 1810, Brunet donna son *Manuel du libraire et de l'amateur de livres* (3 vol. in-8o); plus tard, il le fit suivre des *Nouvelles recherches bibliographiques pour servir de supplément au Manuel* (Paris, 1834, 3 vol.; 1842-1843, 4e édition). Déjà, en 1811, il avait rédigé plusieurs catalogues de ventes de livres, parmi lesquels il faut signaler celui de la bibliothèque du comte d'Ourches, comme offrant un vif intérêt et ayant conservé une grande valeur.

Malgré son grand âge, M. Brunet travaille encore à compléter, à perfectionner le *Manuel* pour une cinquième édition qui, en 1864, avait déjà atteint son sixième volume. L'auteur a été décoré de la Légion d'honneur en 1846. Cette récompense lui était bien due.

Indépendamment d'un grand nombre de catalogues, le savant bibliographe a publié les travaux suivants : *Notices sur les différentes éditions des Heures gothiques* (1834, brochure in-8o); *Notice sur deux anciens romans intitulés :* les Chroniques de Gargantua (1834, brochure in-8o); *Poésies françaises de J.-E. Alione*, d'Asti (1836, in-8o); *Recherches bibliographiques et critiques sur les éditions originales des cinq livres du roman satirique de Rabelais, et sur les différences de texte qui se font remarquer particulièrement dans le premier livre de Pantagruel et dans le Gargantua* (1852, in-8o). Cette dissertation a reçu une mention honorable de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Mais ce qui a fait la grande réputation de M. Jacques Brunet, c'est son *Manuel du libraire*, qui jouit d'une célébrité européenne. Voici en quels termes M. Quérard, un des émules de notre personnage, apprécie cette publication si souvent

et si utilement consultée par tous les bibliophiles et bibliothécaires : « C'est le meilleur ouvrage dans son genre, et celui dont aucune bibliographie étrangère ne peut approcher pour l'exactitude et le mérite : il a été fait une contrefaçon de la troisième édition à Bruxelles; mais on la reconnaît facilement, le libraire belge ayant eu la maladresse de mettre des chiffres pour réclames, au lieu de lettres que porte l'édition originale. »

Citons encore cette appréciation formulée par un auteur anonyme : « Ces ouvrages, fruit d'un travail immense, ont fait dire que M. Brunet pouvait à bon droit passer pour le véritable créateur de la bibliographie générale; ils ne sont pas moins estimés et recherchés à l'étranger qu'en France, et font tout à fait autorité dans la matière. » Ajoutons que les Allemands, si forts en bibliographie et si bons juges sur ce chapitre, nous envient le *Manuel du libraire et de l'amateur de livres.*

Mentionnons, en terminant, un catalogue qui mérite d'être signalé dans l'œuvre de J.-C. Brunet, c'est celui de la bibliothèque du marquis Germain Garnier, pair de France, etc. (Paris, Brunet, 1822, in-8° de 64 pages).

BRUNET (Jean-André-Louis), général français, né à Valence en 1803, mort en 1855. Elève de l'école de Saint-Cyr, il acquit la plupart de ses grades en Afrique, fut nommé général de brigade en 1852, général de division en 1854, et il eut un commandement dans l'armée de Crimée. Le général Brunet prit une part active au siége de Sébastopol, surtout lors de la prise du mamelon Vert, et fut tué pendant l'assaut de la tour Malakoff, le 18 juin 1855.

BRUNET (Pierre-Gustave), littérateur, né à Bordeaux en 1807. Il a été président de l'Académie de sa ville natale et adjoint au maire. M. Gustave Brunet, que divers travaux de bibliographie ont quelquefois fait confondre avec son célèbre homonyme, a écrit sur les sujets les plus divers, économie politique et commerciale, questions vinicoles, bibliographie, philologie, traductions, etc. Sur l'invitation de Ch. Nodier, il s'est livré à des recherches intéressantes sur les patois de la France. On cite plus particulièrement sa *Lettre sur les ouvrages écrits en patois* (1839); *Notices et extraits de quelques ouvrages écrits en patois du midi de la France* (1840); *Essai d'étude biographique sur Rabelais* (1841, in-8°); les *Amours de Colas* (1843), comédie en vers poitevins; les *Joyeuses recherches de la langue tolosaine* (1847); la *Piedmontoize* (1855), en vers bressans; *Dictionnaire de bibliographie catholique* (1859); *Curiosités théologiques* (1861, in-8°); *Essais sur les bibliothèques imaginaires* (1861), etc. Il a aussi donné des traductions annotées et des éditions d'ouvrages divers : *Principes de législation commerciale et financière* (1843), traduits de l'anglais; la *Légende dorée*, de J. de Voragine (1843, 2 vol.); les *Propos de table*, de Martin Luther (1844); les *Evangiles apocryphes* (1849); *Correspondance complète de la duchesse d'Orléans, princesse palatine* (1855, 2 vol.); *Mémoires et correspondance de Madame d'Epinay* (1856); le *Nouveau siècle de Louis XIV* (1857). On lui doit aussi une multitude d'articles insérés dans le *Bulletin du bibliophile*, le *Dictionnaire de la conversation*, la *Revue archéologique*, la *Nouvelle biographie générale*, etc.

BRUNET (Jean-Baptiste), officier d'artillerie, homme politique, né à Limoges en 1814. Nommé représentant de la Haute-Vienne à la Constituante de 1848, il siégea à la gauche, soutint les institutions républicaines, et fut rayé des contrôles de l'armée après le 2 décembre, pour refus de serment. Il est auteur d'un important travail, *Histoire générale de l'artillerie* (Paris, 1842).

BRUNET (Marguerite), directrice de spectacles, connue sous le nom de la **Montansier.** V. MONTANSIER.

BRUNET DE BAINES (Charles-Fortuné-Louis), architecte français, né à Vannes en 1801, mort à Paris en 1862. Il commença ses études sous la direction de son père, architecte de la ville de Vannes, et les continua à Paris dans les ateliers de Vaudoyer et de Lebas et à l'Ecole des beaux-arts. Très-jeune encore, il exécuta à Paris d'importants travaux, en collaboration avec son frère Claude-François BRUNET DE BAINES, architecte-expert du cadastre, né à Vannes en 1799; ils construisirent notamment la chapelle du couvent des Oiseaux, la chapelle du couvent de Sainte-Clotilde, le collége Poiloup (Vaugirard), et remportèrent divers prix dans des concours publics, en 1826 et 1830, pour des projets de monuments à Lyon et à Brest. M. Fortuné Brunet de Baines composa seul et exposa, aux Salons de 1835, 1839, 1849 et 1850, les plans détaillés d'un projet de restauration et de réunion du Louvre aux Tuileries, projet qui comprenait la construction d'un palais central des arts et de l'industrie, d'un opéra, d'une bibliothèque nationale, d'un château-d'eau monumental, etc. Nommé, à la fin de 1839, architecte de la ville et de l'arrondissement du Havre, M. Brunet de Baines se signala dans ces fonctions par des travaux vraiment remarquables. Parmi les monuments dont il dota le Havre, nous citerons : le musée-bibliothèque, élevé en 1845, dont les plans ont figuré au Salon de 1849; la caserne des douanes, construction unique en son genre, exécutée en 1847 pour loger 1,500 personnes, véritable cité pourvue de gaz, d'eau et de buanderies, contenant dans un quartier central et distinct un estaminet, une cuisine, un réfectoire, une lingerie et des dortoirs pour 300 célibataires, et, dans quatre quartiers séparés, 300 logements de différentes grandeurs, suivant le personnel de chaque ménage, avec classes et préaux pour les garçons et les filles, salles d'asiles, crèche et ouvroirs; le nouvel hôtel de ville; l'hôtel de la sous-préfecture; l'église Saint-Nicolas de l'Eure; un vaste abattoir très-habilement disposé, etc. M. Brunet de Baines a restauré aussi plusieurs églises de l'arrondissement du Havre, entre autres l'église romane de Sainte-Honorine, à Graville. Il obtint, en récompense de ces divers travaux, la croix de la Légion d'honneur en 1858, et fut nommé architecte de l'hôtel des Invalides le 1er janvier 1860; ce fut lui qui plaça les cendres de Napoléon Ier dans le tombeau qui leur avait été préparé. Il termina la décoration de la chapelle par les trophées des drapeaux conquis dans les guerres du premier empire. La mort le surprit au moment où il se préparait à aller construire au Havre un lycée dont les plans lui avaient valu de grands éloges de la part du ministère de l'instruction publique. Outre les récompenses dont nous avons parlé, il avait obtenu une médaille de 3e classe au Salon de 1851, pour son projet de palais central des arts et de l'industrie au Louvre, et une médaille de 2e classe, en 1853, pour un projet de cité ouvrière à élever dans la ville du Havre.

BRUNET-DENON (Vivant-Jean, baron), général français, né à Givry en 1778, mort en 1866. Neveu du savant Denon, il l'accompagna dans l'expédition d'Egypte, devint alors secrétaire de Bonaparte; puis il entra dans un régiment de dragons et fut nommé sous-lieutenant à Marengo. Devenu aide de camp de Murat, il prit part à presque toutes les campagnes de l'Empire, reçut le grade de colonel à Tilsitt (1807), le titre de baron en 1808, perdit un bras à Essling et fut promu maréchal de camp en 1814. Mis à la retraite sous la Restauration, il fut envoyé à la Chambre des députés par la ville de Chalon-sur-Saône, de 1843 à 1846. Depuis 1852, il a fait partie du Corps législatif, où il a siégé parmi les membres de la majorité.

BRUNET DE PRESLE (Charles-Marie-Wladimir), helléniste et érudit, né à Paris en 1809. Outre des études profondes dans les langues anciennes, il s'est tellement familiarisé avec le grec moderne qu'il a pu donner des travaux dans cette langue, notamment une version des *Maximes* de La Rochefoucauld. Ses ouvrages sont peu nombreux, mais témoignent d'une critique judicieuse et d'une érudition étendue. Les principaux sont ses *Recherches sur les établissements des Grecs en Sicile* (1845, in-8°), et son *Examen critique de la succession des dynasties égyptiennes* (1850, in-8°). Ces deux belles dissertations ont reçu, la première un prix, et la deuxième une mention honorable de l'Académie des inscriptions, dont M. Brunet de Presles a été élu membre en 1852, en remplacement de M. Walckenaer. En 1848, après la mort de Letronne, M. Brunet de Presles fut chargé de continuer la publication des papyrus grecs de l'Egypte, commencée par ce savant. En 1864, il a succédé à Hase comme professeur de grec moderne à l'école des langues orientales.

BRUNETEAU, général français. V. SAINTE-SUZANNE.

BRUNETTE s. f. (bru-nè-te—dim. de *brune*). Comm. Etoffe très-fine et d'un grand prix, qui n'est plus en usage aujourd'hui : *Saint Louis, lorsqu'il eut pris la croix, ne voulut plus se vêtir d'écarlate, ni de vair, ni de* BRUNETTE. (Complém. de l'Acad.)

— Mus. Nom que l'on avait donné à une petite chanson dont l'air était gai, tendre, facile et expressif. Elle était ainsi appelée parce qu'elle contenait ces deux vers :

> *Brunette*, mes amours,
> Languirai-je toujours?

— Ornith. Espèce de bécassine.

— **Encycl.** D'où vient ce nom de *brunette?* Voici en quels termes s'exprime, en tête d'un recueil de *brunettes* devenu fort rare, Pierre-Robert-Christophe Ballard, *seul imprimeur de musique et noteur de la chapelle du roy*, lequel brillait à Paris dans la seconde moitié du XVIIIe siècle : « Les airs dont il est composé (le recueil en question) ont été appelés *brunettes*, par rapport à celui qui commence : *le Beau berger Tyrcis*, et qui finit par ces paroles : *Hélas! Brunette, mes amours, etc.* Une preuve de la bonté de ces airs, c'est que, malgré leur ancienneté, on ne laisse pas de les apprendre et de les chanter encore tous les jours; ceux même qui possèdent la musique dans toute son étendue se font un plaisir d'y goûter le caractère tendre, aisé et naturel, qui flatte toujours sans lasser jamais, et qui va beaucoup plus au cœur qu'à l'esprit. » D'après cette explication, il est donc bien évident que la *brunette*, pour mériter ce nom, doit être tendre, aisée et naturelle, tendre surtout, car l'éditeur insiste sur ce point en donnant pour titre à son recueil : *Brunettes* ou *Petits airs tendres.* Ajoutons que le frontispice de l'ouvrage dont il s'agit est orné d'une belle gravure représentant un berger virgilien nu-tête et nu-jambes, armé d'une clarinette et contemplant, au risque de demeurer torticolis, une bergère pompadour, à corset galamment échancré, qui le couronne de fleurs. Ce tableau est-il *tendre?* Nous n'en savons rien. Est-il *aisé?* Nous en doutons; mais à coup sûr, il est peu *naturel.*

Les tournures vieillottes des *brunettes* se retrouvent encore dans quelques chansons populaires, à la fois charmantes et singulières, où le plus souvent il est question de filles à marier et du roi qui vient à passer. Nous citerons entre autres : *Par derrière chez ma tante, y a t'un arbre planté*, mélodie étrange et d'un rhythme bizarre, et *Dans Paris y a t'une brune plus bell' que le jour.* Les couplets y sont, comme d'habitude pour ce genre de chansons, croisés l'un sur l'autre, c'est-à-dire que les deux derniers vers du premier couplet deviennent les deux premiers du second, et ainsi de suite.

BRUNETTE (la), fort du royaume d'Italie, province de Turin, au N.-O. de la ville de Suse; il défend le Pas de Suse, une des entrées en Italie. Le général russe Bagration s'empara de ce fort en 1799, mais il fut repris par les Français l'année suivante.

BRUNETTI (Angelo). V. CICERUACCHIO.

BRUNETTI-KNIZE (Mme), artiste dramatique allemande, née en 1782, morte à Prague en 1864. Elle était veuve du maître de ballets Brunetti, et avait brillé sur la scène de Prague de 1807 à 1817.

BRUNETTO-LATINI, écrivain italien du XIIIe siècle. V. LATINI (Brunetto).

BRUNFELS ou **BRUNSFELS** (Othon), médecin et botaniste allemand, né vers 1464, peut-être à Brunfels, près de Mayence, mort à Berne en 1534. Entraîné par les prédications de Luther, il quitta l'habit de chartreux pour propager les doctrines de la réforme, fut ensuite maître d'école à Strasbourg, puis médecin inspecteur à Berne. Il fut le restaurateur de la botanique au XVIe siècle, ouvrit à cette science des routes nouvelles en donnant l'exemple des herborisations, et fit connaître lui-même beaucoup d'espèces nouvelles. Plumier a donné son nom a un genre de solanées d'Amérique. Son travail le plus considérable a pour titre *Herbarum vivæ icones...* (Strasbourg, 1530-1536), avec des figures très-remarquables. Parmi ses autres ouvrages, nous citerons : *Catalogus illustrium medicorum* (1530); *Theses seu communes loci totius rei medicinæ* (1532); *Iatreion medicamentorum simplicium* (1533, 2 vol. in-8°); *Onomasticon, seu Lexicon medicinæ simplicis* (1534, in-fol.); *Epistolæ medices* (1540, in-8°); *Chirurgia parva* (1569, in-8°), etc.

BRUN-FOURCAT s. m. (brun-four-ka). Hortic. Variété de raisin.

Brünhilde, tragédie en cinq actes, de Geibel. La tragédie de Geibel se rattache à l'épopée des Niebelungen, dont elle suit la fable aussi exactement que possible. L'action commence le lendemain du double mariage de Brünhilde avec Gunther et de Chriemhilde avec Sigfrid, et finit avec la mort de ce dernier héros, assassiné par Hagen. La pièce se termine par la prophétie de la sorcière Sigurn, qui annonce aux Niebelungen tous les malheurs futurs. Peu de pièces sont aussi bien menées que la tragédie de M. Geibel, actuellement professeur à Munich. Le développement de l'action est irréprochable et ne dépend en rien de la fantaisie ni du hasard; tout est logique et découle de cette nécessité intérieure qui est la loi du drame. Le style a des qualités aussi sérieuses que brillantes; les tirades ont une pompe sinistre, et les vers, lourds parfois, mais solides et rudes, rendent l'impression que fait sur le public ce monde de géants et de héros. Les personnages sont certainement surhumains, et cela ne manque pas de jeter quelque froid sur l'émotion du spectateur; mais l'ensemble grandiose intéresse, et tantôt on est charmé, tantôt terrifié par les divers sentiments de Chriemhilde et de Brünhilde. La tragédie de M. Geibel a été traduite et publiée dans la *Revue germanique.*

BRUNI, IE (bru-ni) part. pass. du v. Brunir. Rendu brun, devenu brun : *Un teint* BRUNI. *Des mains* BRUNIES.

— Techn. Poli, sans doute parce que les métaux polis ont des reflets plus bruns : *Or* BRUNI. *Acier* BRUNI. *Les grains noirs du chagrin étaient si soigneusement polis et si bien* BRUNIS! (Balz.)

> Et toute son armure, emblème du malheur,
> Etait de fer *bruni*, sans or et sans couleur.
> GUIBERT.

— *Or bruni*, Couleur de l'or qui a été bruni :

> . . . . . La voilà, ma musique!
> Ton rire frais éclos, ton regard et ta voix,
> Et tes longs cheveux d'*or bruni* si doux aux doigts!
> ROLLAND et DU BOYS.

— s. m. Poli des métaux, état d'un métal bruni : *Cet or commence à prendre le* BRUNI.

BRUNI (Léonard), dit l'**Arétin**, littérateur italien, né en 1369, à Arezzo (d'où son surnom), mort à Florence en 1444. Secrétaire apostolique sous différents pontifes, puis chancelier de la république de Florence, il fut un des savants qui contribuèrent le plus à la renaissance des lettres grecques et latines au XVe siècle. Outre ses traductions et ses commentaires, il a laissé des *Vies de Dante et de Pétrarque* (1671), souvent réimprimées, et des travaux historiques, dont les plus importants sont : *Histoire de Florence jusqu'en* 1404 (1415); *De bello italico adversus Gothos...* (1470), traduit en partie sur Procope; *De temporibus suis libri II* (1475), etc. On a aussi de lui des lettres latines extrêmement précieuses pour l'histoire littéraire du XVe siècle, et dont l'édition la plus complète est celle de l'abbé Méhus (Florence, 1731).

BRUNI (Antoine), poëte italien, né à Casal-Nuovo dans la terre d'Otrante, mort à Rome en 1635. Secrétaire du duc d'Urbin François II, puis du cardinal Gessi, il se livra à la culture des belles-lettres, entra en relations avec les hommes les plus distingués de son temps, notamment avec Marini, dont il adopta le genre faux et maniéré, et laissa la réputation d'un aimable et franc épicurien. Il aimait fort la bonne chère, et mourut, dit-on, à la suite d'excès de table. Ses principaux ouvrages sont : *Selve di Parnaso* (Venise, 1615), recueil de poésies diverses; *Epistole eroiche* (Milan, 1626), son meilleur ouvrage, dans lequel il imite les *Héroïdes* d'Ovide; *le Tre Grazie* (1630); *le Veneri, cioè la celeste e la terrestre* (1633), etc.

BRUNI (Théophile), mathématicien italien, né à Vérone en 1569, mort à Vicence en 1638. Il se fit un assez grand renom par ses connaissances en mathématiques et en astronomie, et publia, entre autres ouvrages : *Trattato di fare gli orologj, etc.* (Venise, 1617); *Armonia astronomica e geometrica* (Venise, 1621); *Frutti singulari della geometria* (1623, in-4°), etc.

BRUNI (Antoine-Barthélemy), violoniste et compositeur italien, né à Coni (Piémont) en 1759, mort dans la même ville en 1823. Il étudia le violon sous la direction de Pugnani, et la composition sous Spezziani de Novare. A l'âge de vingt-deux ans, Bruni se rendit à Paris, et fut admis, peu de temps après, en qualité de violoniste, à l'orchestre de la Comédie-Italienne. La science du nouveau venu était réelle et profonde, mais son caractère irascible éloignait de lui les sympathies; aussi fut-il obligé de renoncer au poste de chef d'orchestre du théâtre de Monsieur, auquel il avait été appelé, grâce à son talent, en 1789, après la mort de Mestrino. Loin de profiter de la leçon donnée à son orgueil, Bruni, chargé un peu plus tard de diriger les musiciens de l'Opéra-Comique, se vit contraint de nouveau de renoncer à sa position. Enfin, en 1801, il devint chef d'orchestre de l'Opéra-Italien (Bouffons), et contribua largement, par l'habileté de sa direction, à procurer aux chefs-d'œuvre des diverses écoles une exécution presque irréprochable. Sa sévérité habituelle, légèrement tempérée par l'expérience, aida puissamment à ce résultat, plus facile d'ailleurs à obtenir d'artistes dont l'éducation musicale était bien supérieure à celle des musiciens de l'Opéra-Comique et même de l'Opéra. Après avoir obtenu d'assez nombreux succès au théâtre, par des opéras-comiques d'un chant agréable et facile, Bruni se retira à Passy. Par malheur, il risqua comme compositeur deux nouvelles tentatives que le public, poli, mais juste, de l'Opéra-Comique accueillit sans colère, mais froidement. Bruni, en homme d'esprit, comprit la leçon et retourna dans sa ville natale.

Voici la liste des œuvres de ce compositeur. Musique instrumentale : quatre œuvres de sonates de violon; vingt-huit œuvres de duos, compositions remarquables; dix œuvres de quatuors et quelques concertos; *Nouvelle méthode de violon, très-claire et très-facile*, précédée des principes de musique extraits de l'alphabet de Mme Duhan; *Méthode pour l'alto viola*, dont une édition française et allemande a été publiée à Leipzig. Opéras : *Conradin*, opéra-comique en trois actes, paroles de Magnitot (Comédie-Italienne, 19 janvier 1786); *Célestine*, opéra-comique en trois actes (Comédie-Italienne, 1787); *Azélie*, opéra-comique en un acte (1790); *Spinette et Marini* (1791); le *Mort imaginaire*, opéra-comique (théâtre de la Montansier, 1791); l'*Isola incantata*, opéra italien (théâtre de Monsieur, 1792); l'*Officier de fortune*, opéra-comique (théâtre Feydeau, 1792); *Claudine* ou le *Petit commissionnaire*, opéra-comique en un acte, paroles de Deschamps (théâtre Feydeau, 6 mars 1794); le *Mariage de Jean-Jacques Rousseau*, opéra-comique (1795); *Toberne* ou le *Pêcheur suédois*, opéra-comique en deux actes, paroles de Patrat (théâtre Feydeau, 1795). L'air : *Dans ma chaumière obscure* devint populaire, et tous les vaudevillistes s'en emparèrent; le *Major Palmer*, opéra-comique en trois actes, paroles de Pigault-Lebrun (théâtre Feydeau, 26 janvier 1797); la *Rencontre en voyage*, opéra-comique en un acte (1798); les *Sabotiers*, comédie en un acte mêlée de chant, paroles de Pigault-Lebrun (théâtre Feydeau, 1798); l'*Auteur dans son ménage*, opéra-comique en un acte (1799); *Augustine et Benjamin* ou le *Sargines de village*, opéra-comique en un acte (théâtre Feydeau, 1800); la *Bonne sœur*, opéra-comique en un acte, paroles de Petit aîné et de Philippon de la Madeleine (théâtre Feydeau, 21 janvier 1801); le *Règne de douze heures*, opéra-comique en deux actes, paroles de Planard (Opéra-Comique, 8 décembre 1814); le *Mariage par commission*, opéra-comique en un acte, paroles de Simonnin (Opéra-Comique, 16 décembre 1815).

BRUNIACÉ, ÉE adj. (bru-ni-a-cé — rad. *brunie*). Bot. Qui ressemble à la brunie.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones

ayant pour type le genre brunie, et rangée autrefois à la suite des rhamnées.

— **Encycl.** Les caractères essentiels de la famille des *bruniacées* peuvent se résumer ainsi : fleurs petites, ordinairement disposées en capitules et quelquefois, mais plus rarement, en panicules; calice monosépale, à cinq divisions, adhérent presque toujours par sa base avec l'ovaire; cinq étamines alternes avec autant de pétales; ovaire infère, sémifère ou libre, à une ou trois loges contenant chacune un ovule ou deux au plus; style simple ou bifide, quelquefois double; fruit sec, indéhiscent ou se séparant en deux coques, qui s'ouvrent par une fente longitudinale interne.

Le port des végétaux de cette famille rappelle celui des bruyères. Ce sont des arbustes à feuilles roides, entières, quelquefois imbriquées. On les trouve presque tous au Cap de Bonne-Espérance; un seul, appartenant au genre berzelia, est originaire de Madagascar.

BRUNIBARBE adj. (bru-ni-bar-be — de *brun* et *barbe*). Zool. Qui a une barbe brune.

BRUNICORNE adj. (bru-ni-kor-ne — de *brun* et *corne*). Zool. Qui a les cornes ou les antennes de couleur brune.

BRUNIE s. f. (bru-nî). Art milit. Espèce de cuirasse en usage sous la seconde race.

— Bot. Genre d'arbrisseaux, type de la famille des bruniacées, comprenant un grand nombre d'espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance, et dont vingt au moins sont cultivées dans nos jardins.

BRUNIER (Abel), médecin. V. BRUNYER.

BRÜNIG (le), col dans les montagnes de la Suisse, à 1,260 m. au-dessus du niveau de la mer, et à 600 m. au-dessus du lac de Brienz, dont il n'est éloigné que de 4 kilom. Le col de Brünig sépare la vallée de Hasli, dans le canton de Berne, et celle de Lungern, située dans le canton d'Unterwalden. Ce col est un des lieux de la Suisse les plus fréquentés par les touristes, à cause de la facilité de son ascension et du pittoresque de ses sites. Il est situé entre le canton de Lucerne et celui de Berne, et sert de voie de communication entre Brienz et le lac des Quatre-Cantons. Pendant longtemps on ne put le traverser qu'à pied ou à dos de mulet; mais depuis 1861 on y a établi une large et belle route sur laquelle les diligences font un service régulier. Il est difficile de rencontrer des paysages plus frais, plus agrestes, que ceux qui s'offrent au regard depuis Alpnach jusqu'à Brienz. Ce ne sont que prairies d'une verdure éblouissante, villages aux blanches maisons qui semblent perdus au sein de ces solitudes, petits lacs aux flots bleus et tranquilles. Tout fait rêver à ce calme bonheur des champs si bien chanté par Virgile dans ses *Géorgiques*. A mesure que la route gravit les flancs de la montagne, le paysage devient plus sévère, mais il ne reste pas moins beau : l'horizon s'élargit; aux arbres fruitiers succèdent les pins à la noire verdure, et quand on touche au sommet du col, un panorama immense se déroule sous le regard. Les deux versants apparaissent successivement avec leurs formes si variées, leurs accidents si pittoresques. La descente est rapide; à peine a-t-on eu le temps d'embrasser tous les objets, et l'œil, ébloui de tout ce qu'il vient de voir, ne sait pas s'il n'est point le jouet d'un rêve.

BRUNINGS (Chrétien), théologien protestant allemand, né à Brême en 1702, mort à Heidelberg en 1763. Il remplit diverses fonctions ecclésiastiques, et devint professeur de théologie à Heidelberg. Il a publié plusieurs ouvrages, remarquables par l'érudition, entre autres : *Compendium antiquitatum græcarum* (Francfort, 1734); *Primæ lineæ studii homiletici* (Francfort, 1744); *Doctrina de Deo seu systema brevius theologicum, etc.* (Francfort, 1755); *Compendium antiquitatum hebraïcarum* (1763), etc.

BRUNINGS (Chrétien), ingénieur hollandais d'origine allemande, né dans le Palatinat en 1736, mort à Harlem en 1805. Inspecteur général des digues de Hollande, il consacra toute sa vie à des travaux d'architecture hydraulique, dont les plus importants sont l'endiguement du lac de Harlem, les canaux de dérivation du Wahal et de Pannerden. On lui doit aussi l'échelle graduée pour mesurer la crue des eaux et prévenir les inondations.

BRUNINGS (Conrad-Louis), ingénieur et physicien hollandais, né en 1775, mort à Nimègue en 1816. Il était inspecteur des ponts et chaussées et membre de l'institut des Pays-Bas. On a de lui plusieurs mémoires estimés, notamment : *Traité sur la situation superficielle des rivières* (1812); *Traité de la formation de la glace et de son dégel* (1816); *Mémoire sur la pression latérale de la terre; Examen d'un problème sur l'équilibre* (1803), etc.

BRUNIPÈDE adj. (bru-ni-pè-de — de *brun*, et du lat. *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds de couleur brune.

BRUNIQUEL, bourg de France (Tarn-et-Garonne), arrond. et à 32 kilom. E. de Montauban, sur la rive gauche de la Verre, près de son confluent avec l'Aveyron; 1,634 hab. Forges et fonderies importantes. Ruines remarquables d'un château dont on fait remonter la fondation à Brunehaut; ces ruines, qui s'élèvent sur un roc très-escarpé, présentent un ensemble de constructions assez vastes, les unes ogivales, les autres du style mauresque. On voit aussi à Bruniquel un beau beffroi qui domine une ancienne porte, et aux environs plusieurs grottes et des dolmens druidiques.

BRUNIR v. a. ou tr. (bru-nir — rad. *brun*). Rendre brun : *Le soleil* A BRUNI *son teint.*

> Le soir *brunissait* la clairière,
> L'oiseau se taisait dans les bois.
> MILLEVOYE.
>
> Mais déjà l'ombre plus épaisse
> Tombe et *brunit* les vastes mers.
> LAMARTINE.

— Fig. Obscurcir : *Il n'est pas de vérité si nette que les avocats ne* BRUNISSENT, *à force de la polir.* (Cormenin.) ‖ Peu usité.

— Techn. Polir : BRUNIR *de l'or, de l'acier, du fer.* V. au mot BRUN l'étymologie du mot BRUNIR pris en ce sens. ‖ Dans l'art du batteur d'or, Etendre sur le vélin et la baudruche une couche très-mince de gypse calciné et très-finement pulvérisé. On dit aussi PASSER AU BRUN.

— Véner. En parlant du cerf, du chevreuil et du daim, frotter son bois, pour le débarrasser de la peau morte : *Ce cerf* BRUNIT *son bois. Un cerf* BRUNIT *sa tête lorsque, après l'avoir refaite, il touche au bois pour en détacher la peau velue qui la couvre.* (E. Chapus.)

— v. n. ou intr. Devenir brun : *Le coton rare et doux qui croît au bas de ses joues* BRUNIT *et prend de la consistance.* (J.-J. Rouss.)

Se brunir v. pr. Devenir brun : *Votre teint* S'EST BRUNI *au soleil.*

— Techn. Prendre le poli : *L'or* SE BRUNIT *très-bien.*

BRUNIS s. m. (bru-ni — rad. *brunir*). Techn. Effet du bruni.

BRUNISQUAME adj. (bru-ni-skoua-me — de *brun*, et du lat. *squama*, écaille). Hist. nat. Qui a des écailles brunes.

BRUNISSAGE s. m. (bru-ni-sa-je — rad. *brunir*). Techn. Action de donner le bruni : *Le* BRUNISSAGE *de l'or.*

BRUNISSANT (bru-ni-san) part. prés. du v. Brunir : *Des couleurs* BRUNISSANT *de plus en plus.*

BRUNISSANT, ANTE adj. (bru-ni-san, an-te — rad. *brunir*). Qui devient brun, qui brunit : *Des couleurs* BRUNISSANTES. *Il n'est pas nuit, mais il n'est plus jour, et déjà les eaux* BRUNISSANTES *de la Néva annoncent l'heure du repos.* (J. de Maistre.)

BRUNISSEUR, EUSE s. (bru-ni-seur, eu-ze — rad. *brunir*). Ouvrier, ouvrière qui brunit les métaux.

BRUNISSOIR s. m. (bru-ni-soir — rad. *brunir*). Techn. Outil à brunir les métaux : *Les outils appelés* BRUNISSOIRS, *étant d'un acier plus dur que les autres aciers, servent à leur donner le poli.* (Buff.)

BRUNISSURE s. f. (bru-ni-su-re — rad. *brunir*). Techn. Poli donné à un métal par le brunissage. ‖ Art du brunisseur : *Il connaît la* BRUNISSURE. ‖ Renforcement des teintes d'une étoffe.

— Véner. Poli que présente la tête du cerf, du chevreuil et du daim, quand ils l'ont brunie.

BRUNITURE s. f. (bru-ni-tu-re — rad. *brunir*). Techn. Drogues employées pour la brunissure des étoffes. ‖ Opération par laquelle on rend plus foncées les teintes d'une étoffe. ‖ On dit plus souvent BRUNISSURE dans ce dernier sens. ‖ Teinte obtenue par cette opération; couleur franche dont on a diminué l'éclat par le mélange du noir, depuis le ton le plus clair jusqu'au ton le plus foncé.

BRUNIUS (Charles-Georges), archéologue, poëte et littérateur suédois, né en 1792 à Tanum. Il montra d'abord beaucoup plus de dispositions pour les exercices du corps que pour ceux de l'esprit, et ne commença ses études qu'à un âge déjà avancé. Toutefois, il s'y distingua d'une manière si extraordinaire, que bientôt il fut jugé digne de remplacer l'illustre Tegner comme professeur de littérature à l'université de Lund. Il s'adonna aussi avec succès à la poésie latine, et ses nombreuses pièces, réunies sous le titre de *Carmina latina*, de même que son grand poëme *De diis Arctois libri sex, secundum Eddas concinnati* (1822 et 1857), sont regardées comme ce qui a été publié en Suède de plus parfait dans ce genre. Les travaux archéologiques de Brunius ne sont pas moins considérables. On a de lui : *Traité de la gravure sur rocher* (1818); *Antiquités du Nord* (1823), en collaboration avec le savant Liljegren; *Description historique et architectonique de la cathédrale de Lund, la plus ancienne métropole du Nord* (1836); *Histoire artistique de la Scanie pendant le moyen âge* (1850); *Voyage archéologique et architectural à travers le Halland, le Bohusland, le Dalsland, le Werland, etc.* (1839, in-8°); *Observations artistiques faites pendant un voyage de Lund à Falhun* (1851, in-8°), etc.

BRUNN, ville forte de l'empire d'Autriche, ch.-l. du gouvernement de Moravie et du cercle de son nom, au confluent de la Zwitawa et de la Schwartzawa, à 105 kilom. N.-E. de Vienne; 45,000 hab. Evêché, école de théologie, gymnase, musée, bibliothèque, jardin botanique, cour d'appel. Industrie manufacturière des plus importantes; fabriques de draps, casimirs, étoffes fines de fantaisie, filatures de laine, teintureries, rubans, machines à vapeur, tanneries, mégisseries, chamoiseries; grand commerce de laines, draps et cuirs, favorisé par le chemin de fer qui relie Brunn à Vienne et à Olmütz. Parmi les constructions remarquables de cette ville, nous devons citer : l'église gothique de Saint-Jacques, bâtie de 1314 à 1340; la cathédrale de Saint-Pierre, du XVe siècle; l'église des Frères-Mineurs; le palais du gouverneur, l'hôtel de ville, le palais du prince de Lichtenstein, et aux environs la citadelle du Spielberg, prison d'Etat jusqu'en 1857, où furent enfermés Silvio Pellico, Alexandre Andryane et nombre d'autres patriotes dévoués à la délivrance de l'Italie.

Brunn, autrefois ville libre impériale, était une place forte très-importante et la résidence des margraves de Moravie. En 1805, les Français l'occupèrent, et lors de la bataille d'Austerlitz, Napoléon en fit son quartier général. Prise de nouveau, en 1809, par une division de l'armée française, elle fut démantelée.

Pour le gouvernement de Brunn, voyez MORAVIE.

BRUNN (ALT-), bourg de l'empire d'Autriche, dans la Moravie, près de Brunn, dont il forme un faubourg, sur la rive gauche de la Schwartzawa; 3,500 hab. Riche abbaye d'augustins, avec bibliothèque de 16,000 volumes.

BRUNN (Isaac), dessinateur et graveur allemand, né à Presbourg vers 1590, travaillait à Strasbourg pendant la première moitié du XVIIe siècle. Il a gravé au burin : la *Sainte Famille*, d'après Rubens; *Diane découvrant la grossesse de Calisto;* quatre planches pour une *Description de la cathédrale de Strasbourg*, publiée en 1617; dix planches d'animaux (*Animalium quadrupedum variorum typi*, 1669); plusieurs portraits, etc. — Il eut un fils qui porta le même prénom que lui et s'adonna aussi à la gravure. On cite encore plusieurs autres graveurs allemands du nom de BRUNN.

BRUNN (Jean-Jacques), médecin suisse, né à Bâle en 1591, mort en 1660. Il se fit recevoir docteur en 1615, puis se mit à voyager, et, après avoir parcouru une partie de l'Europe, il devint successivement professeur de botanique, d'anatomie (1625) et de médecine pratique (1629) dans sa ville natale. Son ouvrage capital est intitulé : *Systema materiæ medicæ, continens medicamentorum universalium et particularium seriem ac sylvam, etc.* (Bâle, 1630).

BRUNN ou **BRUNNER** (Jean-Conrad), médecin suisse, né à Diessenhofen en 1653, mort à Manheim en 1727. Après avoir passé son doctorat à Strasbourg en 1672, il visita Paris, Londres, Amsterdam, et se lia avec les hommes les plus distingués du temps, Duverney, Dionis, Lower, Swammerdam. De retour de ses voyages, il pratiqua la médecine avec le plus grand succès, fut nommé membre de l'Académie des curieux de la nature (1685), professeur de médecine à Heidelberg (1687), et il acquit une si grande réputation, qu'il donna des consultations pour les rois de Prusse, d'Angleterre et de Danemark. Ses principaux ouvrages sont : *Experimenta nova circa pancreas, accedit diatriba de lympha et genuino pancreatis usu* (1682), où, contrairement à l'opinion admise, il montra que le pancréas est une glande analogue aux salivaires, et versant dans le premier des intestins un suc analogue à la salive; *Dissertatio anatomica de glandula pituitaria* (1688); *Glandulæ duodeni seu pancreas secundarium detectum* (1715), etc.

BRUNNEMANN (Jean), jurisconsulte allemand, né à Coln en 1608, mort en 1672. Après avoir étudié la philosophie à Wittemberg, il donna des leçons particulières, puis se rendit à Francfort (1632), où il entra en relations avec plusieurs professeurs de l'académie, et fut appelé, en 1636, à occuper une chaire de logique. Plus tard, s'étant adonné à l'étude de la jurisprudence, il professa le droit dans la même ville avec beaucoup de talent. Outre un *Commentaire* sur les *Pandectes* (Leipzig, 1714, 4 vol. in-fol.), il a publié *De jure ecclesiastico* (1709), et *Processus civilis et criminalis* (1737). — Son neveu, Jacques BRUNNEMANN, né à Colberg en 1674, mort en 1735, publia un ouvrage estimé, sous le titre : *Introductio in juris publici prudentiam* (Halle, 1702).

BRUNNEN, village de Suisse, canton et à 4 kilom. S.-O. de Schwitz, sur le lac des Quatre-Cantons, près de l'embouchure de la Muotta; 1,650 hab. Petit port; entrepôt des marchandises qui vont d'Allemagne en Italie par le Saint-Gothard. Brunnen fut le berceau de la liberté de la Suisse; c'est là, en effet, que fut conclue, le 9 décembre 1315, la première alliance entre les cantons d'Uri, de Schwitz et d'Unterwalden, contre la domination autrichienne. En 1799 et 1800, ce village fut le théâtre de plusieurs combats entre les Français et les Autrichiens.

BRUNNER (Balthazar), médecin allemand, né à Halle (Saxe) en 1533, mort en 1604. Lorsqu'il eut fait ses études de médecine à Iéna et à Leipzig, il fut quelque temps professeur suppléant, puis il parcourut les principaux Etats de l'Europe. De retour dans sa patrie, il renonça à l'enseignement pour se livrer à la pratique de son art, s'adonna avec passion à la chimie, dépensa, dit-on, 16,000 écus pour chercher la pierre philosophale, et devint médecin du prince d'Anhalt. Outre un *Traité du scorbut et de la peste*, on a de lui : *Consilia medica* (Halle, 1617).

BRUNNER (André), historien et archéologue allemand, surnommé **le Tite-Live bavarois**, né à Halle (Tyrol) en 1589, mort en 1650. Il appartenait à l'ordre des jésuites et possédait des connaissances étendues sur l'histoire et les antiquités. L'ouvrage qui a fait sa réputation est intitulé : *Annales virtutis et fortunæ Boiorum, a primis initiis ad annum* 1314 (Munich, 1626, 3 vol.), histoire qu'il composa sur l'invitation de Maximilien de Bavière. Parmi ses autres écrits, nous citerons : *Excubiæ tutelares Ferd.-Mariæ, ducis Bavariæ* (Munich, 1637), où l'on trouve 60 portraits de ducs de Bavière gravés par Kilian.

BRUNNICHIE s. f. (bru-ni-chî — du nom de *Brunnich*, natural. danois). Bot. Genre de plantes de la famille des polygonées, comprenant une espèce de l'Amérique boréale, arbrisseau volubile cultivé dans nos jardins.

BRUNNOW (Ernest-Georges DE), littérateur allemand, né à Dresde en 1796, mort en 1845. Avant de se faire un nom comme littérateur, il se fit connaître comme un des plus zélés propagateurs de la médecine homœopathique et comme un des plus grands admirateurs d'Hahnemann, qui l'avait guéri à Leipzig d'une maladie des yeux. Il a publié : *Organon de l'art médical d'Hahnemann*, traduit en français (Dresde, 1824); *Un coup d'œil sur Hahnemann et sa doctrine* (1844), etc. La littérature lui doit : *Poésies* (1833); la *Nouvelle Psyché* (1837); le *Troubadour*, roman (1839); *Ulrich de Hutten* (1842-1843, 3 vol.); le *Colonel de Carpezan* (1844), etc.

BRUNNOW (Ernest-Philippe, baron DE), diplomate russe, frère du précédent, né à Dresde en 1797, d'une ancienne famille de Courlande, appartenant à l'ordre Teutonique. Après avoir achevé ses études à l'université de Leipzig, il fut attaché, en 1818, au ministère des affaires étrangères, où il rédigea, avec le conseiller d'Etat Stourdza, un nouveau code de lois pour la Bessarabie. Il assista aux congrès de Troppau, Laybach et Vérone (1820-1822); puis, après avoir pris part à la guerre de 1828-1829 contre les Turcs, fut nommé conseiller d'Etat et premier rédacteur au ministère des affaires étrangères. En 1839, la cour de Russie l'appela à la légation de Stuttgard, puis l'accrédita près la cour de Darmstadt, où il régla les bases du mariage projeté entre le grand-duc Alexandre et la princesse de Hesse-Darmstadt. A cette époque, l'ambition de Méhémet-Ali, pacha d'Egypte, ayant troublé l'équilibre de l'Orient, et cette question ayant divisé la France et l'Angleterre, l'empereur Nicolas envoya M. de Brunnow à Londres pour amener le cabinet de Saint-James à une entente avec la Russie sur les affaires d'Orient. Grâce à son habileté, le diplomate russe eut un plein succès. Le cabinet anglais signa la célèbre convention du 15 juillet 1840, qui excluait la France du concert européen quant aux affaires d'Orient, refoulait Méhémet-Ali en Egypte et rendait la Syrie à la Porte Ottomane. L'année suivante, M. de Brunnow conclut avec lord Palmerston le traité des Dardanelles, puis il signa successivement, avec le cabinet Aberdeen, un traité pour la suppression de la traite des esclaves sur la côte d'Afrique; avec le cabinet Malmesbury (1852), le traité garantissant l'intégrité du Danemark, traité déchiré par la Prusse et l'Autriche en 1864; enfin, le traité qui réglait la succession au trône de Grèce.

Lorsque la guerre d'Orient éclata, en 1854, M. de Brunnow dut quitter l'ambassade de Londres, et fut nommé ministre plénipotentiaire près de la diète germanique (1855). L'année suivante, le gouvernement russe l'adjoignit au comte Orloff, premier plénipotentiaire de sa cour, pour participer aux conférences du congrès de Paris (1856). Il passa ensuite à Londres, pour y renouer les relations diplomatiques, puis revint à Paris gérer provisoirement les affaires de l'ambassade de Russie jusqu'à l'arrivée du comte Kisseleff. Après la conclusion de la paix, M. de Brunnow fut accrédité à Berlin en qualité de ministre plénipotentiaire (1857); mais, dès l'année suivante, il reprit à Londres son ancien poste d'ambassadeur, qu'il n'a cessé d'occuper depuis.

BRUNO ou **BRUNON**, dit **le Grand**, archevêque de Cologne et duc de Lorraine, né en 925, mort à Reims en 965, était fils de l'empereur Henri Ier, dit *l'Oiseleur*. Il fut instruit dans les lettres grecques et latines par Baldric, évêque d'Utrecht, fut nommé archevêque de Cologne, après la mort de Wicfred (953), reçut de son frère, Othon Ier, le gouvernement du duché de Lorraine, et fut employé dans diverses négociations importantes. Pendant un voyage qu'il fit en France pour aplanir des difficultés qui s'étaient élevées entre le roi Lothaire et son frère, il tomba malade et mourut.

BRUNO ou **BRUNON** (saint), apôtre de la Prusse, mort en 1008. Il entra dans l'ordre de Saint-Benoît, accompagna saint Adalbert dans ses missions en Prusse, fut choisi pour chapelain par Henri II, et fonda une église à Querfurt. Ayant été pris par des païens de la Lithuanie, ceux-ci lui tranchèrent la tête, après lui avoir coupé les mains et les pieds.

BRUNO ou **BRUNON** (saint), évêque de

Wurzbourg, né en Saxe, mort en 1045. Fils de Conrad, duc de Carinthie, et cousin de l'empereur Conrad II, il fut élevé à l'épiscopat en 1033, se signala par sa science et par ses vertus, et mourut écrasé sous les ruines de sa salle à manger. Sa fête se célèbre le 17 mai. On a de lui des commentaires sur le Pentateuque et sur le Psautier, publiés dans la *Bibliothèque des Pères*.

BRUNO (saint), fondateur de l'ordre des chartreux, né à Cologne entre 1030 et 1040, mort en Calabre en 1101. Il fut envoyé par ses parents à l'école de Reims, où il s'adonna avec un tel succès à l'étude de la philosophie et de la théologie, que l'archevêque Gervais lui confia la haute direction des études de son diocèse, et le nomma chanoine et chancelier de son église. A la mort de Gervais, le siége de Reims fut donné à l'archevêque simoniaque Manassès. Bruno se prononça énergiquement contre lui et fut privé de son canonicat. Peu de temps après, un concile réuni à Lyon (1080) ayant déposé Manassès, le chapitre de Reims demanda que Bruno fût mis à la tête du diocèse; mais celui-ci refusa. Convaincu, comme il le dit lui-même, de la vanité des choses d'ici-bas, et résolu à se livrer désormais, dans la retraite, à la vie contemplative, Bruno se réfugia avec quelques-uns de ses amis à Saisse-Fontaine, dans le diocèse de Langres. D'après la tradition des chartreux, cette résolution avait été inspirée à Bruno par l'apparition miraculeuse d'un chanoine de Paris, nommé Raymond Diocrès. Mais ce miracle, *dont la tradition s'est conservée précieusement* chez les chartreux, disciples de Bruno, est une fable qui était tout à fait inconnue des auteurs contemporains, et un pape, Urbain VIII, n'a point hésité à donner l'ordre de retrancher du bréviaire romain le récit de ce prodige. Vraie ou non, l'apparition miraculeuse du diacre Raymond a inspiré au célèbre Lesueur plusieurs chefs-d'œuvre que l'on admire encore aujourd'hui au Louvre.

Qu'on vienne dire, après un tel récit,

. . . que les miracles ne sont pas bons à quelque chose.

Après avoir passé quelque temps à Saisse-Fontaine, Bruno partit pour Grenoble, suivi de six de ses amis. Saint Hugues, évêque de cette ville, les accueillit avec empressement, et les conduisit lui-même, vers 1086, dans un désert presque inaccessible, situé à environ 20 kilom. de Grenoble, au milieu des montagnes et des bois. C'est dans ce désert, appelé la *Chartreuse*, et qui donna son nom à l'ordre célèbre qui y prit naissance, que Bruno se fixa avec ses compagnons, après y avoir bâti un oratoire et quelques cellules. Les habitants de cette solitude adoptèrent la règle de Saint-Benoît, se multiplièrent en peu d'années, exploitèrent les bois et les mines, établirent des usines et transcrivirent les manuscrits. Voici le tableau que Pierre le Vénérable fit plus tard du genre de vie des chartreux : « Ils » sont les plus pauvres de tous les moines; la » vue seule de l'extérieur effraye. Ils portent » un rude cilice, affligent leur chair par des » jeûnes presque continuels, et ne mangent » que du pain de son, en maladie comme en » santé. Ils ne connaissent point l'usage de la » viande et ne mangent de poisson que quand » on leur en donne. Les dimanches et les jeu» dis, ils vivent d'œufs et de fromage; des her» bes bouillies font leur nourriture les mardis » et les samedis; les autres jours de la semaine, » ils vivent de pain et d'eau. Ils ne font par » jour qu'un seul repas, excepté dans les octa» ves de Noël, de l'Epiphanie, de Pâques, de » la Pentecôte et de quelques autres fêtes. La » prière, la lecture et le travail des mains, qui » consiste principalement à copier des livres, » sont leur occupation ordinaire. Ils récitent les » petites heures de l'office divin dans leurs » cellules, lorsqu'ils entendent sonner la clo» che; mais ils s'assemblent à l'église pour » chanter vêpres et matines; ils disent la » messe les dimanches et les fêtes. »

Vers 1089, le pape Urbain II, qui avait été jadis disciple de Bruno à Reims, appela près de lui, à Rome, l'austère cénobite. Bruno obéit, emmena avec lui les chartreux, qui ne tardèrent pas à retourner dans leur retraite chérie. Dégoûté du séjour de Rome, il demanda bientôt lui-même à regagner sa solitude; mais le pape, qui s'était sincèrement attaché à lui, s'y opposa et voulut lui faire accepter l'archevêché de Reggio. Bruno, dont une vie éclatante effrayait la simplicité, s'en défendit de toutes ses forces, et le souverain pontife, vaincu par ses larmes, lui permit de se retirer, non à la Chartreuse, trop distante de Rome, mais dans la Calabre, au désert Della-Torre, où le saint personnage ne tarda pas à fonder une nouvelle Chartreuse, et où il termina ses jours. En 1514, Léon X autorisa les chartreux à célébrer un office particulier en son honneur.

Si l'on en croit la légende, un grand nombre de miracles eurent lieu sur son tombeau, et Grégoire XV fit procéder, en 1623, à la canonisation de Bruno, dont la fête se célèbre le 6 octobre. On a de saint Bruno un *Commentaire* sur les *Psaumes*, et quelques *Epîtres* d'une latinité remarquable pour le temps, entre autres celle qu'il adressa à ses disciples, après leur départ de Rome, pour leur rappeler les pratiques de la vie solitaire. Ses œuvres ont eu plusieurs éditions, dont la première date de Paris (1524, in-fol.).

Comme tous les fondateurs d'ordres religieux, saint Bruno a été fréquemment représenté dans des tableaux destinés à être placés dans les monastères. La plupart des images que nous avons de lui nous le montrent vêtu de l'habit des chartreux, ayant près de lui la mitre et la crosse, insignes des dignités épiscopales qu'il refusa, tenant une fleur de lis, emblème de la pureté de ses mœurs, ou un crucifix entouré de feuillage; son visage, sillonné de rides, est empreint d'une ferveur ascétique; ses regards sont tantôt levés vers le ciel, tantôt fixés sur une tête de mort ou un livre de prières placés sur un prie-Dieu rustique. Telles sont, à quelques détails près, les figures, en pied ou en buste, de saint Bruno, gravées par Ant.-Jérôme Wierix, d'après P. Galle; par N. Bazin, d'après Philippe de Champaigne; par Cornelis, Galle, Abr. Van Merlem, Michel Van Lochem, *Claude* Mellan (*1620*), Ganière, Mariette, Adr. Collaert, par Coelmans, d'après Adrien Van der Cabel (le saint, en extase, est à genoux sur un nuage, au milieu d'un grand paysage); par Rousselet, d'après Ch. Le Brun; par Audran, d'après G. La Fosse (le saint est assis au pied d'un arbre, près d'un torrent); par F. Jollain (dans le fond de l'estampe s'élève la Grande-Chartreuse), par M. Borrekens, d'après Erasme Quellyn; par N. Pitau (le saint, debout sur un cul-de-lampe, tient une couronne d'épines), par P. Drevet et Dossier, d'après Jouvenet, etc. Une eau-forte, signée : Collar (1649), représente saint Bruno debout sur un monticule, tenant un livre à la main et ayant le pied droit appuyé sur un globe; deux têtes d'anges sont placées au-dessus de lui, et près de ses lèvres sont écrits ces mots : *ô Bonitas!* Dans le fond, on voit un tombeau d'où sort un jet d'eau, et, plus loin, des moines au milieu d'un site sauvage. Ces diverses estampes figurent dans le recueil des portraits historiques de la Bibliothèque impériale; on y voit aussi diverses compositions allégoriques relatives à saint Bruno, une entre autres qui représente quatre fleuves jaillissant du tombeau du fondateur des chartreux, et allant répandre leurs eaux salutaires sur l'Espagne, l'Italie, la France et l'Allemagne : allégorie des progrès et des bienfaits de l'ordre des chartreux. Une autre estampe, gravée par Crüger, d'après Lanfranc, représente, dans onze compartiments disposés autour d'une figure du saint, l'histoire de sa vie. On sait quels chefs-d'œuvre cette même vie a inspirés à notre illustre Lesueur (v. la description ci-après). Le musée d'Anvers possède deux tableaux d'Erasme Quellyn représentant les *Miracles de saint Bruno :* l'un nous montre, au milieu d'un paysage dominé par un temple païen en ruine, le saint tenant de la main gauche un calice d'où sort l'Enfant Jésus, et bénissant de la main droite, pour le ressusciter, un enfant que lui présentent deux femmes agenouillées; l'autre nous fait voir saint Bruno guérissant de la morsure d'un serpent un homme couché à ses pieds; deux spectateurs sont debout, à droite, et un ange apporte au saint la mitre épiscopale; dans le fond, une femme retire de l'eau le cadavre d'un enfant que ressuscite saint Bruno, apparaissant dans une gloire. Les figures principales de ces deux compositions sont de grandeur naturelle. Une autre toile du même musée, par Quellyn le jeune, représente *Saint Bruno recevant des mains du pape l'habit monastique :* le pontife, entouré de personnages ecclésiastiques et militaires, est assis sur un trône au pied duquel est posée l'épée de saint Bruno. L'*Apparition de la Vierge à saint Bruno* a été peinte par V.-H. Janssens (musée de Bruxelles) : deux anges ceignent le saint du cordon des chartreux. Le même sujet a été peint d'une façon magistrale par l'Albane, dans un tableau qui a figuré, sous le premier Empire, au musée du Louvre, et qui appartient aujourd'hui à la pinacothèque de Bologne. Citons enfin une peinture de Giovanni Badaraco, représentant *Saint Bruno rencontré par le comte Roger* (Chartreuse de Polcevera, près de Gênes).

Bruno écrivant sous l'inspiration de la Vierge (SAINT), tableau du Garofalo, à la galerie de Dresde. Le saint est debout entre saint Pierre et saint Georges. La Madone lui apparaît, portée sur les nues et entourée d'anges. Cette peinture, qui est signée et datée de 1530, a été exécutée, selon Vasari, pour l'église San-Spirito, à Ferrare. C'est un des meilleurs ouvrages du Garofalo. « Le peintre à l'œillet, dit M. Viardot, n'a rien fait de plus grand, aussi bien par la noblesse du style et la fermeté de la touche, que par l'ampleur de la composition. » Ce tableau, que l'on intitule quelquefois : l'*Apparition de la Vierge à saint Bruno*, ou encore, la *Vision de saint Bruno*, a été acheté, à Rome, en 1749, au prix de 300 scudi. Renner l'a transporté sur toile en 1838. Il a été lithographié par Hanfstængl.

Bruno (SAINT) **et sainte Catherine**, tableau de Bonifazio Veneziano; galerie de l'Académie des beaux-arts, à Venise. Les deux saints sont debout. Saint Bruno, en costume de chartreux, la tête encapuchonnée, est au premier plan; il tient dans la main gauche un livre, et dans la main droite un rameau d'olivier, symbole de la paix du cloître. A ses pieds est la mitre épiscopale de Reggio. Sainte Catherine est reconnaissable à son attribut ordinaire, la roue qui fut l'instrument de son martyre; son riche costume et sa physionomie gracieuse contrastent avec la robe de bure et la figure austère du cénobite. Ce tableau, haut de 2 mètres environ et large de 1 mètre, provient de l'ancien couvent des Chartreux de Venise; il a été gravé par Antonio Viviani.

Bruno en prière (SAINT), tableau du Guerchin, à la pinacothèque de Bologne. Le saint, vu de face, est à genoux sur un rocher, au premier plan. Il a la tête nue, les mains sur la poitrine, les yeux élevés vers le ciel, où la Vierge, ayant dans ses bras l'Enfant Jésus, est assise sur des nuées que soutiennent deux grands anges, tandis que de jolis chérubins entourent la madone. A terre, devant saint Bruno, gisent la crosse et la mitre épiscopales, et derrière lui, sur un rocher, se trouvent un crucifix, un livre ouvert et une tête de mort. Dans le fond, à gauche, un chartreux, la tête encapuchonnée, est à genoux et semble absorbé dans la prière ou la méditation. Cette toile, qui était autrefois dans l'église des Chartreux à Bologne, et qui, de 1796 à 1815, a figuré au Louvre, à Paris, est un des meilleurs ouvrages du Guerchin. « Le visage amaigri du saint, dit M. Lavice, est d'une expression, d'un relief, d'une vérité extraordinaires. Les traits de Marie et de son fils, sont très-beaux. » On vante encore la belle perspective du paysage, la fraîcheur, la variété et la force des teintes. Le tableau a environ 3 mètres 90 centimètres de haut sur 2 mètres 30 de large. Il a été gravé par G. Rosaspina.

Bruno en prière (SAINT), tableau de Zurbaran, à la pinacothèque de Munich. La figure amaigrie par les pratiques rigoureuses de la vie monacale, la main gauche sur la poitrine, la main droite sur une tête de mort, saint Bruno lève les yeux au ciel et prie avec ferveur. Le capuchon de sa robe de bure est relevé : l'ombre qu'il projette coupe le front au-dessus des sourcils et fait ressortir, avec une puissante énergie, la pâleur ascétique des joues. Le saint est peint à mi-corps et de trois quarts. Selon M. Viardot, ce beau tableau représenterait saint François en extase. Piloty l'a lithographié sous le titre que nous avons indiqué. Il provient de l'ancienne galerie de Manheim.

Bruno dans le désert, ou **Vision de saint Bruno** (SAINT), tableau de Pietro-Francesco Mola, au musée du Louvre (n° 272). Saint Bruno est étendu par terre au pied de deux grands arbres, le bras droit appuyé sur une pierre, une croix, un livre et une tête de mort devant lui. Il est distrait de sa méditation par la vue de trois chérubins qui lui apparaissent dans le ciel. Cette vision, dont ses yeux ont peine à soutenir l'éclat, le plonge dans l'extase. La scène se passe dans la Calabre, où saint Bruno, comme on sait, termina ses jours : le site est des plus pittoresques, la végétation est riche; le ciel a des teintes chaudes, ardentes. Ce tableau, qui passe pour être une des meilleures productions de Mola, a été gravé par Gilles Rousselet et par Devillier pour le *Musée Filhol*.

Bruno en prière dans le désert (SAINT), tableau de Jean-Bernard Restout, au Louvre (n° 471). Le saint, à genoux dans une grotte, s'incline et prie devant un crucifix; une tête de mort et un sablier sont auprès de lui sur un rocher. Ce tableau, qui est d'une exécution médiocre, a été peint par Restout, à Rome, en 1763.

Bruno (VIE DE SAINT), suite célèbre de vingt-deux tableaux exécutés par Eustache Lesueur pour le petit cloître des Chartreux de Paris, et actuellement placés au Louvre (nos 525 à 547), où ils occupent une salle spéciale. Lesueur commença cette suite en 1645 (et non en 1649, comme le dit à tort Félibien), et la termina en 1648. On a dit que ce grand travail lui avait été donné par ordre de la reine mère; mais, ainsi que le fait remarquer M. Vitet, l'extrême modicité du prix alloué à Lesueur indiquerait, à défaut d'autres preuves, que ce n'était pas là une faveur royale. Les chartreux de Bologne donnaient, à cette époque, une fois plus d'argent au Guerchin pour la seule *Vision de saint Bruno* qu'il n'en coûta à leurs frères de Paris pour faire peindre tout leur cloître. Suivant un autre récit, on devrait la collection de ces tableaux à une querelle que Lesueur aurait eue dans sa jeunesse. N'étant pas encore connu, et son talent de peintre ne suffisant pas pour le faire vivre, il avait accepté, dit-on, une place dans les octrois de Paris; un jour, ayant été insulté par un militaire, il lui en demanda raison; un duel s'ensuivit, où Lesueur blessa dangereusement son adversaire. La crainte d'être poursuivi l'engagea à aller chercher un asile chez les chartreux, et ce fut pour reconnaître les bontés dont ces religieux le comblèrent qu'il entreprit de peindre l'histoire de leur fondateur. Cette anecdote mérite peu de créance. Ce qu'il y a de certain, c'est que les habitudes pieuses de Lesueur l'avaient depuis assez longtemps mis en rapport avec le prieur des chartreux, et le désignaient naturellement pour l'exécution des peintures du cloître. Il avait vingt-huit ans lorsqu'il commença ce grand ouvrage. La joie qu'il ressentit d'accomplir cette pieuse et noble tâche ne lui permit pas de s'inquiéter du modique salaire qu'il devait en retirer. Les principaux traits de la vie de saint Bruno avaient déjà été représentés dans le petit cloître des chartreux, à fresque, en 1350, et sur toile en 1508; mais il ne restait presque plus rien de ces peintures. Les religieux étaient impatients de jouir de leur cloître; Lesueur fut invité à en renouveler la décoration le plus rapidement possible. En *moins de trois années, tout fut achevé.* Il est vrai qu'il se fit aider dans ce travail par ses frères, Pierre, Philippe et Antoine, et son beau-frère Goussé. D'Argenville indique plusieurs tableaux (nos 4, 6, 10 et 17) comme étant de la main de ce dernier, et seulement retouchés par Lesueur. Sauval va jusqu'à dire que « les tableaux sont de la conduite de Lesueur, dont il y a trois de sa main. » Que Lesueur se soit fait plus ou moins aider, l'*Histoire de saint Bruno* n'en est pas moins son œuvre : il en avait composé et dessiné tous les détails, comme l'atteste la précieuse collection de dessins que possède le Louvre, et à laquelle les administrateurs de ce musée ont fait, comme aux vingt-deux tableaux, l'honneur d'une salle spéciale. Suivant la description qu'en a donnée Germain Saint-Brice, le petit cloître pour lequel furent exécutées les peintures s'ouvrait sur la rue d'Enfer. Il était décoré de pilastres d'ordre dorique, et les vingt-deux tableaux de Lesueur, placés dans les arcs formés par ces pilastres, étaient séparés par des tables sur lesquelles la vie de saint Bruno était écrite en vers latins. Des *figures persiques* et des *termes* supportaient ces cartouches. Lesueur ne peignit que quelques-uns de ces ornements; les autres furent exécutés d'après ses dessins, dont plusieurs existent encore dans la collection du Louvre. Voici quels sont les sujets des vingt-deux peintures où l'artiste a retracé la vie du fondateur de l'ordre des chartreux :

1° *Saint Bruno assiste à un sermon de Raymond Diocrès.* Le docteur Raymond Diocrès, chanoine de Notre-Dame de Paris, prêche devant une nombreuse assemblée; il est placé, à gauche, dans une petite chaire sur laquelle est sculptée la scène de la Visitation; il tient sa toque dans la main droite; de la gauche, il fait un geste oratoire. En face de lui est saint Bruno, debout, de profil, et ayant un livre sous le bras; ce n'est encore qu'un adolescent : ses cheveux flottent sur ses épaules; il écoute avec la plus grande attention l'orateur sur lequel il a les yeux fixés. Divers personnages, hommes et femmes, sont groupés au pied de la chaire, les uns assis, les autres debout; un jeune garçon, assis sur un banc, recueille par écrit les paroles du docteur; un vieux mendiant est accroupi sur le devant du tableau; près de lui, un enfant joue avec un chien. Ce tableau est l'un des moins heureux de la série; le vieillard au premier plan, la femme qui, assise devant saint Bruno, regarde le prédicateur, et quelques autres figures rappellent beaucoup la manière prétentieuse de Vouet, dont Lesueur fut l'élève; on ne reconnaît véritablement ce dernier qu'à la figure du saint, qui est très-expressive, et à celle d'un personnage debout près de lui. On pourrait aussi reprocher à Lesueur d'avoir disposé la scène que nous venons de décrire et qui a dû se passer au XIe siècle, dans une église à laquelle il a donné le style de la Renaissance. Cette partie architecturale est d'ailleurs fort bien peinte : l'air et la lumière se jouent à merveille sous les voûtes et sur les murs de l'édifice.

2° *Mort de Raymond Diocrès.* Si l'on en croit les hagiographes, le docteur Raymond, dont le jeune Bruno était devenu le disciple et l'ami n'avait d'austère que l'apparence; il mit si mal en pratique ses belles théories que, lorsqu'il mourut, son âme fut aussitôt prise par le diable. Néanmoins, comme il avait, jusque dans ses derniers instants, conservé l'air d'un saint homme, ses confrères les chanoines portèrent ses restes à l'église en grande pompe. Mais voici qu'au moment de l'absoute, lorsque l'officiant a prononcé, selon l'usage, les mots : *Responde mihi...*, le mort se dresse sur son séant et s'écrie : *Justo Dei judicio accusatus sum.* Il n'en fallait pas tant pour mettre tous les assistants en déroute. Le lendemain, on reprend l'office; même désarroi; Raymond lève la tête et dit : *Justo Dei judicio judicatus sum.* Une troisième fois, on recommence la cérémonie; le docteur fait alors entendre ces mots terribles : *Justo Dei judicio condemnatus sum* (c'est par une juste sentence de Dieu que j'ai été condamné)!... Pour le coup, les chanoines de Notre-Dame abandonnèrent tout à fait leur confrère, qui fut enterré comme un mécréant. Cette bizarre légende, après avoir figuré pendant plusieurs siècles *dans l'office de saint Bruno, fut* retranchée du bréviaire de Paris en 1607, et, quelques années plus tard, du bréviaire romain, par ordre d'Urbain VIII. Les chartreux de Paris ne devaient pas ignorer la décision du souverain pontife; mais comme les aventures fantastiques du docteur Raymond avaient en définitive un côté très-moral, ils ne virent sans doute aucun inconvénient à permettre à Lesueur de retracer ces aventures sur les murailles de leur cloître. L'artiste a d'ailleurs suivi exactement la légende. Dans le tableau qui nous occupe, Raymond Diocrès est étendu sur son lit de mort; il détourne ses regards d'un crucifix que lui présente un prêtre; un clerc lit la prière des agonisants; un autre tient un cierge allumé. Accoudé au pied du lit, un vieillard contemple le moribond avec étonnement et frayeur. Sur le premier plan, à droite, saint Bruno est à genoux, les yeux fermés, les mains jointes, les bras appuyés sur un siége; il prie pour le repos éternel de celui qui fut son maître et son ami. Prières inutiles! Un petit diable est en embuscade au chevet de Diocrès; les ailes déployées, les griffes allongées sur l'oreiller, il se penche vers le moribond et semble épier son dernier soupir.

Il semble quo Voltaire ait fait allusion à cet épisode burlesque dans ces vers charmants :

> Au pied du lit se tapit le Malin
> Ouvrant la griffe, et lorsque l'âme échappe
> Du corps chétif, au passage il la happe,
> Puis vous la porte au fin fond des enfers,
> Digne séjour de ces esprits pervers.

Des livres, un sablier, une tête de mort sont placés sur une table, au fond de la chambre du docteur. Une porte ouverte à gauche laisse voir des gens qui portent un cercueil; on pense que Lesueur, par une licence renouvelée des maîtres primitifs, a voulu représenter les obsèques de Raymond Diocrès. Toute cette composition est d'ailleurs savamment distribuée, et les figures, particulièrement celle de saint Bruno, sont fort belles.

3o *Raymond Diocrès répondant après sa mort.* La scène se passe à l'église, en présence d'une foule nombreuse. Le défunt, enveloppé de son suaire, se soulève à demi dans son cercueil, et montre sa face livide; les trois réponses que nous avons citées sont inscrites sur le poêle mortuaire. Bien que le sentiment qui agite tous les spectateurs soit le même,— l'épouvante,—Lesueur a su donner une grande variété d'expression aux diverses figures de son tableau. L'officiant, vieillard à l'air vénérable, étend les mains en avant pour témoigner sa surprise, mais ce mouvement ne lui fait rien perdre de sa gravité. Saint Bruno, placé derrière lui, joint les mains et les élève; ce n'est pas une frayeur vulgaire qui s'est emparée de lui; il réfléchit sur le terrible jugement qui a frappé Diocrès et semble implorer la clémence divine. Les autres assistants trahissent par une pantomime plus ou moins accentuée l'effroi qui les domine. L'exécution de ce tableau est des plus remarquables; la riche chape dont l'officiant est revêtu est admirable de moelleux, de souplesse, et tous les détails de l'étoffe sont rendus avec une grande perfection.

4o *Saint Bruno en prière.* Il est à genoux dans son oratoire, au pied d'un autel sur lequel sont placés un crucifix, une tête de mort et un livre; il a les bras croisés, les yeux fermés à demi, la tête humblement baissée; une longue robe, qui a quelque chose de monacal, enveloppe son corps de plis souples et légers, et cache entièrement ses pieds. Rien de plus heureux que cette pose; rien de plus noble et de plus gracieux que la manière dont ce vêtement est drapé. Un seul personnage, immobile, absorbé dans une méditation profonde, occupe la scène, et cependant ce tableau est l'un des mieux remplis, l'un des plus attachants de toute la série. Les derniers plans sont éclairés par une brillante lumière, qui contraste avec le clair-obscur mystérieux du lieu où le saint s'est recueilli. Par une porte cintrée, on aperçoit deux hommes qui apportent sur une claie le corps du docteur Raymond, enveloppé d'un linceul, et qui le jettent dans la fosse, sans pompe, sans témoins. Cet épisode ne laisse aucun doute sur l'objet de la méditation du saint.

5o *Saint Bruno enseigne la théologie dans les écoles de Reims.* Il est assis dans une chaire de professeur, sur un siége dont le support sculpté figure une chimère, et devant un pupitre recouvert d'un riche tapis; il a la main gauche appuyée sur un livre, et de la droite il montre le ciel. Sa physionomie est grave, réfléchie, animée en quelque sorte par un beau sentiment d'apostolat. Ses disciples sont rangés autour de lui dans des attitudes diverses. Au premier plan, à gauche, deux jeunes gens sont assis sur un banc; le plus rapproché de la chaire, vu presque de dos, tient un livre sur ses genoux. L'édifice dans lequel la scène se passe appartient, comme celui du premier tableau, au style de la Renaissance. On a reproché à cette composition quelques incorrections de dessin; mais, en général, les personnages ont des attitudes naturelles et sont disposés avec art.

6o *Saint Bruno engage ses disciples à quitter le monde.* La scène se passe sous un portique d'ordre ionique, décoré de statues et de figures de sphinx. Le saint, vu de face, les bras ouverts, semble appeler à lui un jeune homme qui l'écoute avec recueillement, la main posée sur la poitrine. Vers la gauche, un autre disciple, déterminé à partir, se jette dans les bras de son père et lui fait ses adieux.

7o *Vision de saint Bruno.* Ici Lesueur n'a pris d'autre guide que son imagination. Il a supposé que trois anges apparurent à saint Bruno pendant son sommeil, l'affermirent dans sa résolution de fuir le monde, et l'instruisirent de ce qu'il devait faire. Le saint, après s'être occupé fort avant dans la nuit de ses pieux projets, a fini par céder à la fatigue et s'est jeté sur son lit tout habillé; sa lampe éteinte est posée à terre, et des livres sont sur un rayon à portée de sa main. Il dort maintenant d'un sommeil profond. Les trois anges, enveloppés d'une clarté céleste, semblent prendre plaisir à contempler cet homme juste. Tout d'abord, l'œil est choqué de la prédominance des tons bleus qui s'étalent dans ce tableau : le saint, vêtu de bleu, est couché sur un lit dont la couverture, les rideaux et le baldaquin sont entièrement bleus. Lesueur s'est évidemment proposé un tour de force d'exécution et a voulu montrer qu'aucune partie de son art ne lui était étrangère : les connaisseurs conviendront qu'il n'a pas moins réussi dans cet essai que Gainsborough en peignant son célèbre *Blue-Boy*.

8o *Saint Bruno et ses compagnons distribuent leurs biens aux pauvres.* Dans une rue ou sur une place dont on ne voit qu'un côté, des mendiants de tout âge, de tout sexe, sont groupés autour d'un perron, sur lequel le saint et deux de ses disciples sont placés. Ceux-ci distribuent de l'argent qu'un domestique apporte; leur noble tranquillité et leur désintéressement contrastent avec la tumultueuse impatience et l'empressement cupide des mendiants qui se pressent, se poussent, se haussent et élèvent les mains pour prendre part à la distribution. Toute cette scène est rendue avec une vérité parfaite. Dans une esquisse que possède le Louvre, on voit un infirme, privé de ses deux jambes et assis dans une sellette, faisant des efforts impuissants pour s'approcher et recevoir quelque argent. Lesueur a eu le bon goût de supprimer cette figure dans le tableau définitif.

9o *Saint Bruno aux pieds de saint Hugues, évêque de Grenoble.* L'évêque, accompagné d'un prêtre et d'un serviteur, est debout à la porte de son palais et tend les mains à saint Bruno, qui s'est agenouillé sur la dernière marche du perron. Il y a beaucoup de simplicité et en même temps beaucoup de distinction dans l'attitude de ces deux personnages : saint Bruno, la tête courbée, les yeux baissés, est plein de noblesse dans son humilité même; saint Hugues l'accueille avec un empressement affectueux et lui ouvre ses bras. Six disciples de Bruno sont également prosternés aux pieds de l'évêque. Au fond, près de la porte qui donne accès dans la cour du palais, des domestiques tiennent les chevaux des voyageurs et les débarrassent des bagages dont ils sont chargés. Les légendaires rapportent que saint Hugues, à l'arrivée de saint Bruno, comprit le sens mystérieux d'un songe dans lequel il avait cru voir sept étoiles brillantes qui le guidaient vers un lieu désert de son diocèse, appelé Chartreuse, et où le Seigneur lui ordonnait d'élever un temple. Lesueur a placé les sept étoiles dans la partie supérieure du tableau.

10o *Voyage à la Chartreuse.* Saint Bruno et ses compagnons, conduits par saint Hugues, se rendent dans la solitude où ils ont l'intention de fixer leur séjour. Ils suivent à cheval un chemin sinueux, escarpé et qui va se perdre entre des rochers, à l'horizon. Des gens à pied et portant des ballots précèdent la caravane. Sur le devant du tableau se trouve le groupe principal, composé de saint Hugues et de saint Bruno, qui s'entretiennent familièrement : celui-ci, tournant le dos au spectateur, montre du doigt les montagnes arides au milieu desquelles il va fonder l'ordre de la Chartreuse. L'évêque, vu de face et coiffé d'un chapeau à larges bords, écoute avec une douce gravité; deux disciples, qui viennent par derrière, paraissent surpris du sauvage aspect des lieux. Sur un plan plus rapproché, un homme à pied, à demi caché par un rocher, tient entre ses bras un manteau qu'il vient sans doute de ramasser. Cette composition est pleine d'animation et de mouvement. On croit que le paysage a été peint par Patel le père.

11o *Construction de la Grande-Chartreuse.* A gauche, saint Bruno, accompagné d'un de ses disciples, examine les plans de l'église de *Notre-Dame-de-Casalibus* et des sept petites cellules qu'il fait bâtir pour lui et ses compagnons. L'architecte, tenant une longue règle à la main, explique son projet, avec la vivacité ordinaire aux artistes. Au second plan, deux ouvriers soulèvent une pierre en partie taillée. Plus loin, d'autres ouvriers travaillent à la nouvelle construction, dont le rez-de-chaussée est déjà élevé; celui-ci dégrossit un bloc; celui-là gravit une échelle appuyée contre un échafaud et porte une pierre sur son épaule; d'autres hissent une pierre plus grosse à l'aide d'un palan placé sur le haut de la bâtisse. A l'horizon, s'élèvent des montagnes escarpées et nues. Lesueur a peint ce tableau avec beaucoup d'esprit et de charme. La figure de saint Bruno est d'un très-grand style : la tête, de profil, a un beau caractère; le vêtement est jeté avec une simplicité admirable.

12o *Saint Bruno recevant de saint Hugues l'habit monastique.* L'évêque, en habits pontificaux, est assis devant un autel sur lequel sont placés un crucifix, deux chandeliers avec des cierges allumés, et le livre des Evangiles. Il est assisté par deux diacres en dalmatiques, dont l'un, vu de face, tient le bâton pastoral, tandis que l'autre, tourné vers l'autel, dispose les vêtements bénits pour les passer successivement à l'évêque, à mesure que les religieux se présenteront pour les recevoir. Saint Bruno, à genoux sur la marche de l'autel, s'incline devant l'évêque, qui s'apprête à lui passer la *coule*, espèce de scapulaire tombant jusqu'à terre. A droite, deux compagnons du saint, à genoux, les yeux baissés, attendent que leur tour de recevoir le saint habit soit venu. D'autres novices arrivent par une galerie adjacente. Plus près de l'autel, trois laïques assistent comme témoins à la cérémonie. Cette scène religieuse, pleine de majesté et de recueillement, n'a pu être traitée d'une façon si attachante que par un artiste convaincu.

13o *Le pape Victor III confirme l'institution des chartreux.* Dans une salle entourée d'une colonnade d'ordre dorique et décorée de superbes tentures, le souverain pontife siége sur le trône apostolique et domine l'assemblée des cardinaux réunis en consistoire. A sa gauche, un cardinal debout fait la lecture des statuts de la nouvelle institution. Quatre autres cardinaux, assis au premier plan, témoignent, par leurs gestes et l'expression de leur physionomie, l'admiration que leur causent ces statuts. Un secrétaire, placé devant le trône, se retourne pour mieux entendre la lecture.

14o *Saint Bruno donne l'habit à un novice.* Le saint vient de célébrer la messe; il est revêtu d'une chasuble rouge et s'apprête à passer au novice, agenouillé respectueusement devant lui, l'habit blanc de l'ordre. Un desservant, debout à côté du saint et tenant le livre de l'Evangile, regarde le néophyte avec un pieux intérêt. Un chartreux, agenouillé au premier plan, sur le côté gauche de l'autel, étend les bras comme pour admirer la résignation du jeune novice. Derrière celui-ci, un autre religieux est à genoux dans l'attitude du recueillement. Par une licence pittoresque, le peintre a revêtu ce dernier personnage d'un manteau noir, qui est l'habit de ville, l'habit de chœur étant entièrement noir. Quatre laïques assistent à la cérémonie : parmi eux, on remarque le père du novice, qui paraît s'affliger de la résolution de son fils. Quoique le sujet de cette peinture ait beaucoup de rapport avec celui du no 12, la composition diffère complétement. Il semble que Lesueur ait apporté un soin particulier à l'exécution de ce tableau.

15o *Saint Bruno reçoit un message du pape Urbain II.* Odon de Lageri, élevé à la papauté sous le nom d'Urbain II, en 1088, avait été disciple de saint Bruno, à l'école de Reims. Voulant s'aider des lumières de son ancien maître, il l'invita à venir le trouver à Rome. Le messager, descendu de cheval dans la cour du couvent, présente à saint Bruno le bref pontifical; il a la tête découverte et appuie sa main gauche sur la poignée de son épée. Le saint lit avec attention la lettre du souverain pontife; les trois religieux qui l'accompagnent témoignent leur regret du départ prochain du fondateur de l'ordre. Ce tableau est l'un des plus appréciés de la série; la composition en est d'une simplicité et d'un naturel vraiment admirables; les personnages expriment parfaitement, par leurs attitudes et leurs gestes, les divers sentiments dont ils sont agités. On a dit avec raison, en parlant de cet ouvrage, que Lesueur avait poussé l'art jusqu'à peindre le silence.

16o *Arrivée de saint Bruno à Rome.* Urbain II, assis sur un siége exhaussé par quatre marches, tend affectueusement les bras à saint Bruno, qui se prosterne à ses pieds. Quatre personnes et deux soldats armés de lances assistent à cette entrevue, qui a lieu dans une vaste salle, au fond de laquelle est une galerie formée de colonnes d'ordre dorique.

17o *Saint Bruno refusant l'archevêché de Reggio.* Après quelque temps de séjour à Rome, saint Bruno, ne pouvant s'habituer aux mœurs de la cour, manifesta le désir de se retirer dans une solitude des Calabres. Urbain II, voyant que tous ses efforts pour le retenir auprès de lui étaient inutiles, voulut du moins lui donner une marque de son estime en le nommant à l'archevêché de Reggio, qui venait de vaquer. Saint Bruno refusa cet honneur. Le tableau que Lesueur a consacré à cet épisode de la vie du saint est l'un des plus beaux de la série. Le pape, assis dans un fauteuil, derrière lequel flotte une ample draperie, montre à saint Bruno la mitre archiépiscopale déposée sur une table, et le presse de l'accepter. Saint Bruno, agenouillé devant le pontife, appuie une main sur son cœur, et, de l'autre, semble, en détournant la tête, repousser cet insigne d'une dignité qu'il croit bien au-dessus de son mérite. Les témoins de cette scène sont remplis d'admiration pour tant d'humilité, et expriment leur surprise par leurs gestes et leurs regards. La figure de saint Bruno est, à elle seule, un chef-d'œuvre : son attitude traduit à merveille les sentiments de modestie et d'abnégation dont il est animé. Le pape a une contenance grave, sévère même; mais sa physionomie ne laisse percer aucun ressentiment du refus de saint Bruno; on devine seulement qu'il met une insistance affectueuse à persuader ce dernier. On a relevé quelques incorrections dans ce tableau, notamment dans le dessin de la figure du jeune homme vêtu de rouge et qui se tient debout derrière le saint; mais ces incorrections pourraient bien provenir des restaurations dont l'œuvre de Lesueur a été l'objet à diverses reprises.

18o *Saint Bruno en prière dans sa cellule.* Il est à genoux, au troisième plan, devant un crucifix et une tête de mort, dans un ermitage grossièrement construit sous de grands arbres, au milieu des montagnes de la Calabre. Sur le devant du tableau, trois chartreux commencent à défricher la terre; on croit que celui, à droite, qui tient une bêche, est le docteur Landuin qui, après avoir suivi partout saint Bruno, devint, après la mort de ce dernier, prieur de la Grande-Chartreuse. Le paysage de ce tableau est un peu noir.

19o *Le comte Roger découvrant la retraite de saint Bruno.* Roger, comte de Sicile et de Calabre, étant à la chasse, est conduit par hasard vers la solitude de saint Bruno, et trouve ce dernier en prière; saisi de respect, il descend de cheval, met un genou en terre et joint les mains en signe d'admiration. Saint Bruno, agenouillé dans une petite grotte, se retourne et regarde Roger avec un bienveillant intérêt. Les chiens du comte s'approchent en aboyant. Dans le lointain, on aperçoit quelques cavaliers de sa suite, dont l'un sonne du cor. De grands arbres, une riche végétation indiquent une contrée plus favorisée de la nature que le Dauphiné. Ce paysage passe pour être de Patel le père.

20o *Saint Bruno dévoilant un complot au comte Roger.* Le comte avait mis le siége devant Capoue. Les assiégeants, craignant de voir leur ville livrée au pillage, cherchèrent à se former des intelligences dans le camp ennemi, et parvinrent à corrompre Sergius, l'un des principaux officiers du comte. Sergius convint de faire tomber ses troupes dans une embuscade préparée par les assiégés. Pendant la nuit qui devait précéder l'exécution de ce complot, saint Bruno apparut au comte endormi dans sa tente, et lui dévoila la trame dont il allait être victime. Roger courut aussitôt aux armes, fit arrêter Sergius; puis, profitant de la confiance des assiégés, il donna l'assaut à Capoue, et s'empara de cette ville. Le moment choisi par Lesueur est celui où le saint vient éveiller le comte : le jour éclaire déjà l'horizon; on aperçoit au loin les murs de Capoue, et la plaine est couverte de soldats, dont les uns sont encore endormis, les autres à cheval et disposés au combat. La tente de Roger est ouverte : saint Bruno éveille le comte, lui fait part du complot et lui montre les troupes ennemies qui ont fait une sortie et s'avancent rapidement vers le camp. Roger prête une oreille attentive aux révélations du saint; sa physionomie respire l'étonnement, la colère, la soif de la vengeance; son genou droit soulevé et sa jambe gauche hors du lit indiquent qu'il a hâte de prévenir l'ennemi; de la main gauche, il saisit ses armes suspendues à la tête de son lit. Deux gardes sont couchés au premier plan; l'un dort encore, appuyé sur l'estrade du lit; l'autre, éveillé en sursaut, prend d'une main ses armes, et de l'autre pousse son camarade pour l'arracher au sommeil. Le trouble, l'agitation de ces divers personnages sont rendus avec une vérité saisissante.

21o *Mort de saint Bruno.* Le saint, après avoir fait sa confession générale à ses disciples assemblés, exhale son dernier soupir. Il est couché sur un châlit de bois, vêtu du costume monacal, les mains jointes sur la poitrine, les yeux fermés, la figure décharnée, mais rayonnant et respirant la confiance du juste dans le bonheur éternel. En avant du lit, un cierge brûle dans un chandelier posé à terre, près d'un petit seau à eau bénite. Les disciples sont rangés autour de leur maître; la douleur qu'ils ont de l'avoir perdu se traduit par une pantomime des plus expressives. Dans le fond, un religieux, debout et tenant un crucifix de la main droite, semble annoncer aux frères qui s'approchent que tout est fini; ceux auxquels il s'adresse sont tout entiers à leur chagrin; un des plus jeunes, l'œil inquiet, se penche vers le maître et semble écouter si son cœur a cessé de battre; un autre, les mains croisées et pendantes, contemple avec une gravité pleine de noblesse le cadavre de celui qui tout à l'heure encore faisait entendre sa voix aimée; un troisième baise avec ferveur les pieds glacés de saint Bruno; au premier plan, un frère prie, la face contre terre, tandis que son voisin, les mains jointes, lève les yeux vers le ciel. Dans ce tableau, le plus émouvant, le plus poétique et le mieux peint de toute la série, on n'aperçoit aucun détail, aucun accessoire inutile. Sur un rayon, au-dessus de la tête du saint, un livre, une tête de mort, un sablier, tous objets qui ont servi aux méditations du pieux cénobite.

22o *Apothéose de saint Bruno.* Trois anges emportent le saint au ciel; l'un soutient le bras droit, l'autre les épaules, un troisième les jambes. Saint Bruno, à demi renversé, les yeux tournés vers le ciel, les bras ouverts, a la figure rayonnante. Trois chérubins, portés sur des nuages, lui font cortége; deux autres viennent au-devant de lui.

Telles sont les vingt-deux pages sur lesquelles Lesueur a écrit l'histoire de saint Bruno : merveilleux poëme où le sombre, le gracieux, le pathétique, le terrible même, sont tour à tour employés avec un art consommé et dont tous les épisodes se rattachent si bien l'un à l'autre, que chacun paraît indispensable à la marche et à la clarté des événements. « On voit dans ces tableaux, dit Félibien, des ordonnances et des expressions nobles et naturelles. Le raisonnement y paraît juste et élevé. Rien n'est plus élégant que la disposition de toutes les figures : leurs attitudes et leurs actions sont simples et aisées, et il y a de la vie, de la dignité et de la grâce. » — « Cette *Vie de saint Bruno*, dit à son tour M. Vitet, est un des plus beaux monuments de la peinture moderne, comme œuvre de sentiment et de naïveté, sans effort ni affectation... Sans doute, il y a dans ce bel ouvrage quelques taches et quelques faiblesses. La prestesse de l'exécution dégénère trop souvent en négligence; le coloris, quoique toujours harmonieux et facile, manque quelquefois de force et de profondeur; le dessin dans certaines parties est négligé; quelques figures sont trop courtes, d'autres un peu longues; à côté d'expressions saisissantes, il y en a quelques-unes de banales et tombant presque dans la manière. Il en serait autrement si toutes les figures eussent été étudiées sur nature comme celles

des moines; aussi, ce qu'il y a d'incomparablement plus beau, plus vrai, plus touchant dans ces tableaux, ce sont toujours les moines. C'est que Lesueur avait eu l'heureuse idée de faire poser quelques frères, non-seulement pour copier leur costume, mais pour saisir sur le fait leurs gestes habituels et tous les détails de leur physionomie. » Lesueur sentait lui-même les imperfections de son ouvrage, et il allait au-devant de la critique en disant sans cesse, même à ceux qui le félicitaient, qu'il n'avait fait que des esquisses. Pour tout dire, ces vingt-deux tableaux excitèrent, comme l'a fait observer le judicieux académicien que nous venons de citer, d'abord plus de surprise que d'admiration. « Il faut avoir bien présent à la pensée la manière de composer et de peindre des Sébastien Bourdon, des La Hire, des Dorigny, de tous ceux en un mot dont les ouvrages étaient alors compris et goûtés, pour se figurer combien on dut être étonné de cette simplicité, de cette abscence complète de recherche et d'apparat. L'étonnement était respectueux, parce qu'une œuvre si capitale n'est jamais traitée légèrement par la foule, même quand la foule ne la comprend pas. On louait la grande facilité de l'artiste, la promptitude de l'exécution; puis, comme les conceptions supérieures finissent toujours par triompher des préjugés, on convenait que ce style était bien approprié au sujet, que c'était de la peinture comme il en fallait aux chartreux, qu'à l'aspect de ce tableau on respirait la vie du cloître. On admirait donc, puisqu'on sentait cette harmonie locale, cette unité d'impression qui est le premier mérite de ces tableaux; mais on admirait en faisant des réserves, et en attribuant l'effet produit, non pas au principe de vérité et de simplicité qui inspirait le talent de Lesueur mais à une circonstance heureuse qui s'était rencontrée d'accord avec son genre de talent. C'est ce qui peut expliquer comment cette *Vie de saint Bruno*, tout en excitant une vive curiosité et une estime qui ne fit que s'accroître d'année en année, ne changea rien cependant ni au goût du public ni à la direction d'études de nos peintres. » Le seul oracle du goût, en ce temps-là, était Charles Lebrun. On a prétendu que, jaloux du mérite de Lesueur, il fit défigurer quelques endroits de l'*Histoire de saint Bruno*. Mariette affirme que des envieux égratignèrent plusieurs têtes des tableaux de Lesueur. Voltaire s'empara de cette tradition et en parla dans son discours sur l'envie. Guillet de Saint-Georges et le comte de Caylus (manuscrit de l'Académie des beaux-arts) ont disculpé Lebrun d'une aussi basse malignité. La vérité est que les tableaux de Lesueur étant placés d'abord à portée de la main, et la foule entrant librement dans le cloître au moment des offices, ces ouvrages subirent des mutilations. Pour empêcher autant que possible qu'on en commît de nouvelles, les moines firent adapter aux peintures des volets de bois qui fermaient à clef. Sur ces volets étaient peints à l'huile des paysages, au milieu desquels on avait reproduit, en petit, plusieurs des sujets de la vie du saint, d'après Lesueur.

En 1776, les chartreux de Paris ayant appris que Louis XVI avait acheté les peintures de Lesueur qui ornaient l'hôtel Lambert, « afin d'offrir aux artistes de grands modèles et la jouissance de chefs-d'œuvre qui ont illustré l'école française, » résolurent, dans une assemblée capitulaire, de faire hommage au roi des vingt-deux tableaux de leur cloître. En conséquence, dit le *Mercure de France* du mois d'août 1776, dom Hilarion Robinet, prieur de cette maison, et dom Félix de Nonan, procureur général de l'ordre, ont été admis, le 25 juillet, à l'audience de Sa Majesté, et l'ont suppliée, au nom de leur communauté, de vouloir bien réunir ces tableaux à sa magnifique collection. Sa Majesté, en acceptant cette offre, a chargé les députés de témoigner à leur communauté toute la satisfaction qu'elle a du zèle de ces religieux et de leur amour pour le bien public. » Si l'on en croit Bachaumont, cette offre était fort intéressée : les religieux obtinrent de M. de Maurepas, ministre de Louis XVI, que les vingt-deux tableaux seraient payés 132,000 livres, 6,000 livres chacun, et qu'en outre on ferait exécuter des copies pour le couvent. Quand les conventions furent arrêtées, M. de Maurepas exprima le désir de connaître l'emploi que les chartreux comptaient faire des 132,000 livres qui leur avaient été allouées. Le prieur répondit que le cloître et la voûte de l'église tombaient en ruine, et que, si le roi voulait se charger des réparations à faire, la communauté consentirait volontiers à ne rien toucher du prix convenu. Cette proposition fut goûtée du ministre, et l'arrangement fut conclu avec cette nouvelle clause. En conséquence, les tableaux furent enlevés du cloître; mais ni les copies ni les réparations ne furent faites. Les peintures de Lesueur, exécutées sur bois, avaient beaucoup souffert de l'humidité du cloître. De 1778 à 1783, un sieur Haquin, artiste, travailla à les mettre sur toile, pour le prix de 13,200 livres. Exposées en l'an X (1802), au musée spécial de l'école française qui avait été établi à Versailles, elles furent transportées, l'année suivante, dans la galerie du palais du sénat, au Luxembourg, d'où elles passèrent enfin au Louvre, en 1818. A cette époque et plus récemment encore, elles ont été l'objet de nouvelles restaurations. Le Louvre possède, en outre, dix-sept des volets qui couvraient autrefois ces peintures chez les chartreux, et deux des tableaux qui étaient placés dans les angles du cloître et représentaient les aspects des quatre monastères les plus célèbres de l'ordre des Chartreux, ceux de Rome (nº 548), de Paris (nº 549), de Pavie et de Grenoble. Ces tableaux avaient été exécutés d'après les dessins de Lesueur. La *Vie de saint Bruno* a été gravée par Chauveau, en vingt-deux feuilles in-folio et en sens inverse des tableaux; par Queverdot Chataigner, Pellement, Coinyet dans le *Musée Filhol*. L'*Histoire des peintres*, publiée chez Renouard, a donné la gravure du nº 4, par Dujardin; du nº 17, par A. Gusman; du nº 21, par Carbonneau, et du nº 22, par Timms. Sébastien Leclerc a gravé les nºs 15 et 22; F. Poilly, le nº 22 seulement.

BRUNO (Giordano), célèbre penseur italien, martyr de la philosophie, né à Nola, près de Naples, en 1550, brûlé vif à Rome le 17 février 1600, par ordre du saint office, sous le pontificat de Clément VIII. « La destinée qui plaça son berceau au pied du Vésuve et le fit grandir sous un ciel de feu lui avait donné, dit M. Saisset, une âme ardente, impétueuse, une inquiète et mobile imagination. » Il arrive aux caractères de cette trempe de se croire destinés aux austérités du cloître, aux recueillements de la solitude : Bruno prit l'habit de dominicain. Il ne devait pas le garder longtemps. Spirituel, éloquent, avide de gloire, les triomphes et les orages du siècle l'appellent. Ce n'est pas seulement le joug de la règle monastique, c'est celui de la foi chrétienne qui pèse à sa raison indocile. Ses questions hardies, ses doutes illimités sur la virginité de Marie, sur le mystère de la transsubstantiation, irritent ses supérieurs. D'un seul bond, le voilà qui s'élance de la foi d'un moine catholique aux dernières limites du scepticisme. Ce n'est point à telle ou telle pratique, à telle ou telle institution que s'attaque son doute. Il va droit au dogme essentiel, l'eucharistie, et le nie radicalement. Luther s'était borné à transformer le mystère eucharistique, croyant de bonne foi le ramener à sa pureté primitive. Bruno attaque la forme et le fond, car il nie la divinité de Jésus-Christ, base de l'eucharistie et de tout vrai christianisme. A cet esprit de doute et d'incrédulité qui caractérise l'Italie païenne de la Renaissance, et qui n'a rien de commun avec l'esprit essentiellement chrétien de la Réforme, Bruno joint une soif insatiable de nouveautés et de découvertes, le pressentiment confus et l'enthousiasme de l'avenir. Agité d'une inquiétude infinie, il commence sa vie errante et aventureuse. De Naples, il court à Gênes, à Nice, à Milan, à Venise. Partout il intéresse, il inquiète, il étonne; partout il appelle et brave la tempête. Chassé de ville en ville, il se décide, à trente ans, à quitter l'Italie, pour aller répandre dans toute l'Europe la fièvre d'opposition et d'innovation dont il est consumé.

Quel est son but? « Bruno, dit M. Saisset, n'aspire point à un rôle politique. Il sent instinctivement ce qu'un calcul profond inspira depuis à Voltaire : c'est qu'il faut un point d'appui dans les forces temporelles pour attaquer plus sûrement les spirituelles, et il concentre son activité dans le domaine des idées. Sur ce terrain, il ne respecte aucune autorité et marche audacieusement à une révolution générale. Quelles étaient alors les grandes puissances intellectuelles? L'école, l'Eglise, la religion chrétienne. Bruno attaque tout cela à la fois. Ce qui dominait dans l'école et dans l'Eglise, c'était la logique et la physique d'Aristote, avec l'astronomie de Ptolémée, étroitement associées au dogme chrétien. A la logique d'Aristote, Bruno en substitue une nouvelle, dont il emprunte le germe à Raymond Lulle; à l'astronomie de Ptolémée, il oppose celle de Copernic et de Pythagore; à la physique d'Aristote, à son monde fini, à son ciel incorruptible, il oppose l'idée d'un monde infini, livré à une évolution universelle et éternelle; à la religion chrétienne, religion de la grâce et de l'esprit, il oppose la religion de la nature, expliquant le surnaturel par la physique, et ne voyant dans les religions qu'un amas de superstitions et de symboles. La logique rajeunie de Lulle, l'astronomie de Copernic, un panthéisme où Parménide, Platon, Pline et Nicolas de Cusa ont chacun leur part, voilà le bagage qu'emporte Bruno quand il quitte le clocher, la patrie, l'Eglise, pour entreprendre sa croisade européenne, pour aller, sans autre appui que son audace, déclarer la guerre à toutes les autorités établies, défier tous les pouvoirs spirituels, braver les foudres de l'école et de l'Eglise. »

En 1580, il est à Genève. C'est par cette ville, où règne une sombre théocratie, qu'il commence. On a dit qu'il avait embrassé le calvinisme. Ce fait est invraisemblable; sa pensée, nous l'avons dit, allait au delà de la révélation, au delà du christianisme, et le fanatisme qui avait immolé Servet ne pouvait que lui être odieux. Pouvait-il, d'ailleurs, s'entendre avec le successeur de Calvin, ce Théodore de Bèze, qui écrivait à Ramus : « Les Génevois ont décrété une bonne fois et pour jamais que ni en logique ni en aucune autre branche de savoir, on ne s'écarterait chez eux des sentiments d'Aristote? » De Genève, Bruno s'éloigne ou s'échappe pour aller à Lyon, où il ne s'arrête pas, puis à Toulouse, qui accueille sa parole par des clameurs, et enfin à Paris. Bruno a séjourné deux fois à Paris : une première fois de 1582 à 1583; puis après son voyage en Angleterre, de 1585 à 1586. Il y trouva des protecteurs puissants dans le grand prieur Henri d'Angoulême et dans l'ambassadeur de Venise J. Moro, qui le présenta à Henri III. Grâce à ce haut patronage, il obtint du recteur de l'université de Paris, Jean Filesac, la permission d'enseigner la philosophie. « On l'eût même admis, dit Scioppius, au nombre des professeurs titulaires, s'il avait voulu assister à la messe. »

A Paris, Bruno eut le plus grand succès. Il était jeune et beau. Sa figure était pensive, ses traits délicats et fins; un nuage de mélancolie ardente était répandu sur son front. Son œil noir lançait des éclairs. Il parlait debout, avec une merveilleuse abondance; dédaigneux des formes de l'école, confiant dans sa mobile et prompte inspiration, il prenait tous les tons : l'ironie, l'enthousiasme, quelquefois la bouffonnerie, mêlant le sacré avec le profane, et colorant les abstractions de la métaphysique des images de la poésie. Mais ce qui explique mieux encore son succès, c'est l'audace de ses nouveautés, c'est l'écho qu'elles trouvent dans les jeunes esprits, arrachés au sommeil de la foi, et sollicités à l'examen par les divisions de la théologie, par la brillante apparition de l'antiquité ressuscitée, et par l'orgueil d'une science qui entend marcher hors des voies traditionnelles. Pour prendre une idée de l'enseignement de Bruno, et de l'effet que devaient produire ses discours, il suffit de lire la lettre qu'il écrivit au recteur Filesac lors de son second voyage à Paris. « On nous parle, dit-il, au nom de la tradition; mais la vérité est dans le présent et dans l'avenir beaucoup plus que dans le passé. D'ailleurs, cette doctrine antique qu'on nous oppose, c'est celle d'Aristote. Or Aristote est moins ancien que Platon, et Platon l'est moins que Pythagore. Aristote a-t-il cru Platon sur parole? Imitons Aristote en nous défiant de lui. Il n'y a pas d'opinion si ancienne qui n'ait été neuve un certain jour. Si l'âge est la marque et la mesure du vrai, notre siècle vaut mieux que celui d'Aristote, puisque le monde a aujourd'hui vingt siècles de plus. D'ailleurs, pourquoi invoquer toujours l'autorité? Entre Platon et Aristote, qui doit décider? Le juge suprême du vrai, l'évidence. Si l'évidence nous manque, si les sens et la raison sont muets, sachons douter et attendre. L'autorité n'est pas hors de nous, mais au-dedans. Une lumière divine brille au fond de notre âme pour inspirer et conduire toutes nos pensées. Voilà l'autorité véritable. » Lorsque Bruno dit : *Prenons l'évidence pour juge unique du vrai; et si l'évidence nous manque, sachons douter*, ne croit-on pas entendre Descartes? Et cette pensée que, *si l'âge est la marque et la mesure du vrai, notre siècle vaut mieux que celui d'Aristote, puisque le monde a aujourd'hui vingt siècles de plus*, ne dirait-on pas qu'elle a inspiré tel passage où François Bacon nous montre dans l'antiquité la jeunesse du monde (*antiquitas sæculi juventus mundi*)?

Ce fier appel à l'*autorité intérieure*, à l'évidence rationnelle, ne pouvait manquer d'exciter de l'ombrage chez les héritiers de la tradition, chez tous ceux qui vivaient de l'aristotélisme scolastique. Partout suspect, Bruno ne faisait nulle part long séjour. Il allait, chevalier errant de la libre pensée, d'université en université, rompre des lances pour l'honneur de sa dame; il allait *nu comme Bias* (*io m'en vo nudo com' un Bia*), mais riche de son mépris pour les biens attachés à la défense officielle du passé, le cœur haut, se donnant à lui-même la mission et le nom de *réveilleur* (*excubitor*). Quittant Paris, il avait passé en Angleterre en 1583. Il y fit paraître, en 1584, ses deux plus importants ouvrages, ceux qu'il appelait lui-même les deux colonnes de son système philosophique (*i fondamenti dell'intiero edifizio della nostra filosofia*) : *De la Cause, du Principe et de l'Unité* (*Della Causa, Principio ed Uno*), et *De l'Infini, de l'Univers et des Mondes* (*Dell' Infinito, Universo e Mondi*), l'un et l'autre dédiés à l'ambassadeur de France, Michel de Castelnau, son hôte et son ami. Protégé par Michel de Castelnau, présenté à Philippe Sidney, le philosophe napolitain fut accueilli avec faveur à la cour de la reine Elisabeth. Il ne montra pas moins d'enthousiasme pour elle que Shakspeare, qui l'appelait « la belle vestale assise sur le trône de l'Occident. » Bruno la compare à Diane, et trouve réunis en Elisabeth la beauté de Cléopâtre et le génie de Sémiramis. On verra plus loin combien lui devait coûter cher ce grain d'encens brûlé en l'honneur d'une protestante. L'université d'Oxford était une des citadelles du péripatétisme; elle était tellement attachée à Aristote qu'un de ses statuts portait : « Les *bachelors* et les *masters of arts* qui ne suivent pas fidèlement Aristote sont passibles d'une amende de 5 *shillings* par points de divergence, ou seulement pour toute faute commise contre l'*Organon*. » Bruno obtint cependant la permission d'y enseigner, et nous le voyons même paraître avec éclat dans une occasion solennelle. Un royal visiteur étant venu à Oxford, on lui donna une fête appropriée au caractère de cette ville universitaire. On le fit assister à une dispute philosophique, où Bruno eut à lutter avec les maîtres éprouvés d'Oxford. La passe d'armes fut des plus brillantes. Il y eut un docteur quinze fois désarçonné. Ce qui relève la frivolité de cette joute, et lui donne un certain air de grandeur, c'est le sujet choisi pour la dispute. Bruno, organe de l'esprit nouveau, soutenait l'astronomie de Copernic contre celle de Ptolémée, défendue par l'interprète de l'université d'Oxford.

D'Oxford, où il s'était compromis devant une orthodoxie rigide, en renouvelant la doctrine pythagoricienne de la métempsycose, Bruno revint à Paris, et de là, en 1589, se rendit en Allemagne. Après une courte halte à Marbourg, où le recteur de l'université lui ôte la parole *pour des motifs graves*, il arrive à Wittemberg, berceau et boulevard du protestantisme. Bruno se loue d'avoir trouvé à Wittemberg, qu'il appelle l'Athènes *de la Germanie*, accueil bienveillant et généreuse liberté. Il s'en montra reconnaissant en appelant le pape le *Cerbère à la triple tiare*, et en comparant Luther au demi-dieu qui arrache Cerbère au ténébreux Orcus et le force à vomir son venin et à regarder le soleil. On a conclu de ce panégyrique du père de la Réforme que Bruno s'était fait luthérien. Nous répéterons ici ce que nous avons déjà dit à propos du calvinisme : cela est contraire à toute vraisemblance. Bruno, avec la hardiesse de son esprit, ne pouvait voir dans le protestantisme qu'un pas vers la pure philosophie; il ne lui accorda certainement jamais qu'une légitimité toute relative et provisoire. D'après une tradition accréditée, il aurait publiquement loué le diable à Wittemberg. Il n'y a rien là d'étrange, si l'on juge que l'optimisme panthéiste n'admet pas que le mal, et par conséquent que le diable, symbole du mal, puisse avoir une existence absolue.

Bruno resta à Wittemberg jusqu'en 1588; puis il habita successivement Prague, Helmstædt, où la confiance du duc de Brunswick le chargea de l'éducation de l'héritier de la couronne, et Francfort-sur-le-Mein, où il fit imprimer quelques-uns de ses ouvrages. Nous ne le retrouvons plus ensuite qu'à Padoue, au moment où commence la tragédie funèbre qui se dénoua sur le bûcher de l'inquisition. On s'étonne de l'audace qu'il eut de remettre le pied en Italie; peu s'en faut qu'on ne lui en fasse un crime; elle s'explique pourtant très-naturellement par la nostalgie, par le besoin irrésistible de revoir ce doux ciel (*il cielo benigno*) dont il parle dans un de ses ouvrages, avec l'attendrissement d'un exilé.

On ignore encore si Bruno fut arrêté à Padoue où à Venise, et on avait mal connu jusqu'à ce jour la date exacte de son arrestation. Grâce à la découverte du document de Venise, due à M. Léopold Ranke, beaucoup de circonstances obscures du procès de Bruno se sont éclairées d'un jour inattendu. C'est en septembre 1592 que le père inquisiteur de Venise s'empara de la personne de Bruno et le fit détenir dans les prisons que la République mettait à la disposition du saint office, aux Plombs et aux Puits. Son arrestation fut promptement mandée au grand inquisiteur siégeant à Rome, Santorio, dit San-Severina. Celui-ci ordonna sur-le-champ qu'on le lui envoyât sous bonne escorte, à la première occasion. Le 28 du même mois, une occasion sûre se présenta, et le père inquisiteur se rendit auprès des *Savi* (les Sages ou *Savi* formaient, avec le doge et la seigneurie, le conseil de la république de Venise), pour solliciter, au nom de Son Eminence, sur les motifs suivants, l'extradition de Giordano Bruno : — « Cet homme, disait-il, est non-seulement hérétique, mais hérésiarque; il a composé divers ouvrages où il loue fort la reine d'Angleterre et d'autres princes hérétiques; il a écrit différentes choses touchant la religion et contraires à la foi, quoiqu'il s'exprimât en philosophe; il est apostat, ayant d'abord été dominicain; il a vécu nombre d'années à Genève et en Angleterre; il a été poursuivi en justice pour les mêmes chefs à Naples et en d'autres endroits. » Après cette énumération, le père inquisiteur insista vivement, se montrant aussi bien informé de tout ce qui concernait le prévenu que si, depuis vingt ans, il ne l'eût jamais perdu de vue. Les Savi hésitèrent, éludèrent, la matinée s'écoula; après dîner, le père inquisiteur revint et redoubla d'insistance. Enfin les Savi refusèrent en ces termes : « L'affaire étant considérable et de conséquence, et les occupations de la République nombreuses et graves, on n'a pu, pour le moment, prendre aucune résolution. » (*Che essendo la cosa di momento e consideratione e le occupationi di questo stato molte e gravi, non si haveva per allora potuto fare resolutione.*) Par l'hésitation des Savi, Bruno se trouvait condamné à une détention préventive indéfinie, c'est-à-dire au supplice continuel de l'incertitude. Rome, cependant, ne l'oubliait pas; l'inquisition veillait à la porte du cachot qui lui dérobait sa proie. Après six ans d'attente, elle put enfin s'en saisir; l'extradition eut lieu en 1598, et l'infortuné philosophe passa des Plombs de Venise dans une prison romaine, pour être jugé par la congrégation du saint office. Le procès fut conduit avec rapidité. Après l'examen des pièces qu'on semble avoir lues avec une résolution arrêtée, on passa aux interrogatoires, qui furent promptement terminés. Quand on crut avoir convaincu Bruno, on entreprit de le convertir : ce fut vainement. On le somma dès lors, sous peine de la vie, de déclarer que ses opinions étaient erronées, ses ouvrages impies et absurdes, faux en religion et en philosophie, en un mot de se rétracter sur tous les points. Les premiers théologiens do

Rome se piquèrent de le subjuguer. Rien ne put vaincre l'inflexible résolution de Bruno. Il ne refusait pas de discuter, mais il refusait de se rendre. On pensa qu'il voulait gagner du temps; le saint office se crut joué et résolut d'être impitoyable. Le 9 février 1600, Giordano fut conduit au palais qu'habitait San-Severina. Là, en présence des cardinaux et théologiens, consulteurs du saint office, devant le gouverneur de Rome, il fut agenouillé de force et on lui lut sa sentence. Il était excommunié et dégradé. La lecture finie, Bruno fut remis au bras séculier pour être puni « avec autant de clémence qu'il se pourrait et sans effusion de sang (*ut quam clementissime et citra sanguinis effusionem puniretur*), » formule d'une atroce ironie, reçue pour le supplice du feu et qui nous peint le génie hypocrite et cruel de l'Inquisition. Un délai de huit jours lui fut accordé pour la confession de ses crimes. Il refusa d'en reconnaître aucun, et, le 17 février 1600, il fut conduit en grande pompe au champ de Flore et livré aux flammes. « C'est ainsi qu'il a péri, dit le témoin oculaire Scioppius, en ajoutant cette allusion féroce aux mondes infinis de Bruno : « Je pense qu'il sera allé raconter dans ces » autres mondes qu'il avait imaginés de quelle » manière les Romains ont coutume de traiter » les blasphémateurs et les impies. » La fermeté de Bruno ne se démentit pas un seul instant. Quand on lui lut sa sentence, il se redressa, et promenant un œil calme sur cette assemblée de prêtres fanatiques, il leur dit : « La sentence que vous venez de porter vous cause peut-être plus de trouble que je n'en éprouve à l'entendre (*Majori forsitan cum timore sententiam in me fertis quam ego accipiam*). » Son attitude au champ de Flore fut digne de ce mot héroïque : sur le bûcher et jusqu'au milieu des flammes, ce noble front garda sa sérénité.

Il nous reste maintenant à faire connaître le système métaphysique de Giordano Bruno.

Le premier principe du philosophe napolitain, c'est qu'il existe au-dessus de la nature visible, par delà ces existences mobiles et contraires qui remplissent l'espace et le temps, un principe infini et éternel, une unité invisible. Cet être des êtres, cette unité des unités, cette monade des monades, c'est Dieu (*Deus est monadum monas, nempe entium entitas*). On ne démontre pas Dieu; l'âme le sent et le respire dans la création infinie. Comment penser que Dieu n'est pas, puisque l'idée de l'unité absolue est la condition de toute pensée? Dieu ne se décrit pas plus qu'il ne se démontre. On ne peut le saisir que dans ses manifestations; en soi, il est absolument inaccessible. Décrire Dieu, c'est le déterminer, c'est lui assigner une grandeur. Or Dieu est supérieur à toute détermination et à toute grandeur. Dire qu'il est l'infiniment grand, c'est le comparer encore. Il est sans doute l'infiniment grand, mais il est aussi l'infiniment petit; il est l'identité de l'extrême grandeur et de l'extrême petitesse, du *maximum* et du *minimum*. On pourrait le définir : l'indifférence de tous les contraires (*indifferentia omnium oppositorum*), et l'absolue coïncidence (*assoluta coïncidenza*). Il est principe, fin et milieu; il est le centre et la circonférence, sphère infinie dont le centre est partout, la circonférence nulle part. Dieu ne reste pas enfermé dans les profondeurs de son unité, il se manifeste par l'intelligence qui enferme les idées de tout, et par l'activité qui réalise ces idées dans le temps et dans l'espace. L'activité absolue de Dieu, c'est la nature. La nature est distincte de Dieu, mais elle n'en est point séparée; elle est sa fille unique (*unigenita*); ce n'est plus Dieu en soi, c'est Dieu incarné, Dieu qui est toute chose et en toute chose (*ogni cosa ed in ogni cosa*). Toute chose, en effet, est la manifestation d'un principe divin (*ogni cosa è la divinità latente in se*). Dieu n'est pas une cause extérieure au monde; c'est un artiste *intérieur* (*un principio efficiente ed informativo da dentro*). La nature est l'effet inhérent à la cause; Dieu est la cause immanente dans son effet. Elle est la nature naturée; il est la nature naturante; elle est proprement la nature; il est en quelque façon la nature de la nature (*la natura della natura*).

Expression vivante d'un Dieu infini, l'univers est infini comme son principe. L'unité absolue de Dieu ne souffre dans ses attributs aucune inégalité. Son intelligence est infinie comme son être; son activité doit aussi être infinie et réaliser sans bornes ce que son intelligence conçoit, ce que son être enferme sans mesure. Quel orgueil et quelle folie de faire tourner un monde infini autour de la terre immobile! Est-ce là un univers digne de Dieu? Quoi! Dieu est une puissance infinie, et ses effets sont finis! Mais si dans l'homme la volonté se distingue de l'acte et la puissance de la volonté, ces distinctions dégraderaient l'unité divine. En Dieu, la volonté est adéquate à la puissance. Pouvoir, c'est vouloir, et vouloir, c'est agir. Dira-t-on que Dieu n'a pas pu faire le monde infini ou qu'il ne l'a pas voulu? Il ne l'a pas pu? Sa puissance est donc bornée; mais si vous supposez des bornes à un attribut de Dieu, vous en supposez à tous, vous en supposez à sa nature. Il n'est plus l'infini, il n'est plus Dieu. Dira-t-on qu'il ne l'a pas voulu? Mais Dieu est bon, et il ne peut vouloir que ce qui est digne de lui. Comment comprendre que, pouvant faire un monde plus grand, c'est-à-dire répandre la perfection en proportion de son infinie fécondité, il ne l'ait pas voulu? C'est donc un Dieu avare, un Dieu paresseux, un Dieu plein de caprice, un Dieu égoïste.

Du sein de la monade suprême s'échappent éternellement une infinité de monades. Chacune d'elles est une image de Dieu; mais chacune le réfléchit sous un angle particulier et dans une certaine mesure. Elles se groupent, elles s'échelonnent suivant leur perfection relative; tout en ayant sa vie propre, chacune participe à la vie universelle; elles sont les membres d'un même corps, les organes d'un seul animal. L'âme humaine est une de ces monades. Elle n'est pas l'harmonie des unités qui composent le corps; c'est elle qui constitue et maintient l'harmonie corporelle. On peut faire sur sa destinée plusieurs hypothèses différentes. Ce qui est certain, c'est que, connaissant et voulant l'infini, et cherchant partout les moyens de s'identifier avec lui, elle est faite pour vivre toujours, comme le soleil est fait pour éclairer toujours notre monde.

Disciple des Alexandrins, Giordano Bruno est le précurseur de Spinoza et des panthéistes modernes. A Spinoza il a légué l'idée d'un Dieu immanent et la distinction de la nature naturante et de la nature naturée; à Schelling et Hegel le principe de l'indifférence des contraires, et de l'identité absolue du sujet et de l'objet, de l'idéal et du réel, de la pensée et des choses. Il faut ajouter que le panthéisme finaliste et vitaliste de Bruno est bien plus près des doctrines de Schelling et de Hegel que du panthéisme géométrique et mécanique de Spinoza; c'est qu'entre le philosophe napolitain et Spinoza avait passé la rénovation cartésienne des sciences. Bruno est sans contredit le plus grand métaphysicien de la Renaissance; ses écrits sont pleins de vues originales et fécondes, qu'ont recueillies et développées les philosophes venus après lui. Lacroze a très-bien vu qu'ils contiennent en germe la plupart des théories de Leibnitz. Laissé dans l'ombre au XVII^e siècle, par suite du grand mouvement cartésien, maltraité par Bayle, dédaigné par les déistes, les sensualistes et les athées du XVIII^e siècle, Bruno n'a trouvé qu'à notre époque et en Allemagne le milieu philosophique favorable au rayonnement de sa gloire. Les écoles philosophiques de l'Allemagne contemporaine ont d'ailleurs leur raison, comme le remarque M. Saisset, pour célébrer et exalter Bruno; en le glorifiant, elles se glorifient elles-mêmes; elles doivent naturellement faire une grande place dans l'histoire de la philosophie à la première apparition des idées qu'elles s'honorent d'avoir acquises à la science. Il n'est donc pas étonnant que Schelling ait pris le nom de Bruno pour titre d'un de ses ouvrages, et mis dans sa bouche ses théories les plus hardies et les plus brillantes, et que Hegel s'écrie, en parlant du philosophe de Nola : « Son inconstance n'a d'autre mobile que son enthousiasme magnanime! Le vulgaire, le petit, le fini, ne lui convenait pas; il s'est élancé à l'idée sublime de la substance universelle! »

Parmi les ouvrages de Giordano Bruno, les uns sont écrits en italien, les autres en latin. La liste complète en est longue; nous nous bornerons à mentionner les plus importants : *Il Candelajo* (le Chandelier), comédie satirique (Paris, 1582); *De compendiosa architectura et complemento artis Lulli* (Paris, 1582); *Cantus Circœus* (Paris, 1582); *De umbris idearum* (Paris, 1582); la *Cena delle cineri* (le Banquet des cendres, Londres, 1584); *Della Causa, Principio ed Uno* (de la Cause, du Principe et de l'Unité, Londres, 1584); *Dell' Infinito, Universo e Mondi* (de l'Infini, de l'Univers et des Mondes, Londres, 1584), *Spaccio della bestia trionfante* (Expulsion de la bête triomphante, Paris, 1585); *Degl' eroici furori* (Des transports héroïques, Paris, 1585); *Cabala del cavallo Pegaseo* (la Cabale du cheval Pégase, Paris, 1585); *De lampade combinatoria lulliana* (Wittenberg, 1587); *De imaginum, signorum et idearum compositione* (Francfort-sur-le-Mein); *De triplici, minimo et mensura* (Francfort-sur-le-Mein, 1591); *De Monade, numero et figura* (Francfort-sur-le-Mein, 1591); *De universo et innumerabilibus, seu de universo et mundis* (Francfort-sur-le-Mein, 1591).

On trouvera dans le *Grand Dictionnaire* l'analyse des ouvrages suivants de Bruno : *Expulsion de la bête triomphante* (V. BÊTE); *De la Cause, du Principe et de l'Unité* (V. CAUSE); *De l'Infini, de l'Univers et des Mondes* (V. INFINI); *De l'Immense et des Innombrables, ou de l'Univers et des Mondes* (V. IMMENSE).

Les *Œuvres italiennes* de Bruno ont été recueillies par A. Wagner (Leipzig, 1830), et ses écrits latins par Gfrœrer (Stuttgard, 1834).

Bruno, ou du Principe naturel et divin des choses, ouvrage philosophique de Schelling, imprimé pour la première fois à Berlin en 1802, réimprimé dans la même ville en 1842, traduit en français par C. Husson en 1845. Cet ouvrage, écrit en forme de dialogue, et par lequel l'auteur a rendu à Giordano Bruno l'hommage dont autrefois Platon honora Timée, porte pour épigraphe ces mots du philosophe napolitain : « Pour pénétrer les mystères les plus profonds de la nature, il ne faut point se lasser d'étudier les extrémités opposées des choses. Trouver le point de réunion n'est pas ce qu'il y a de plus grand, mais savoir en déduire les contraires, voilà le secret et le triomphe de l'art. » Schelling voit dans ces mots le symbole de la philosophie de l'absolu, qu'il regarde comme la vraie philosophie.

Dès le début de son livre, le philosophe allemand nous transporte loin de la terre et des réalités sensibles, au sommet de l'idéalisme. Dans cette région sublime, la vérité et la beauté ne sont qu'une seule et même chose. En Dieu, dans l'absolu, résident les types primitifs, les idées archétypes des choses; ces types primitifs forment ce qu'on peut appeler la *nature modèle*, pour la distinguer de la nature créatrice ou génératrice, laquelle imprime ces images divines dans la substance. La nature créatrice seule est soumise aux lois du temps et du mécanisme, et partant à la fragilité. La nature modèle n'a point de commencement et ne saurait avoir de fin; car l'image primitive de chaque créature ne saurait changer. Ces modèles immuables et éternels des choses, enfants immédiats de Dieu, jouissent seuls d'une vérité absolue; les choses elles-mêmes n'ont qu'une vérité relative et apparente; elles ne participent à la vérité, elles ne contiennent de vérité que dans la mesure où elles représentent ces idées éternelles. Mais ce que nous venons de dire de la vérité s'applique parfaitement à la beauté. Dans la nature modèle, les choses, n'étant point soumises aux conditions du temps, sont nécessairement d'une magnificence incomparable. « La terre, par exemple, qui a été faite, n'est point la véritable terre, mais une image de la terre increée qui, n'ayant point eu de commencement, n'aura jamais de fin. Sur la terre il ne se trouve pas un homme, pas un animal, pas une plante, pas une pierre, qui dans l'art vivant et dans la sagesse de la nature n'ait beaucoup plus d'éclat et de magnificence que dans la copie morte du monde créé. » Donc, la beauté ne commence pas, ne naît pas, elle est quelque chose d'*intemporel;* elle est l'essence première, fondamentale, la substance même des choses. Les choses ne sont belles que relativement, comme elles ne sont vraies que relativement; elles ne sont belles que par leurs idées éternelles, comme elles ne sont vraies que par ces mêmes idées. Le contraire de la beauté étant une simple restriction, une négation, cette négation ne saurait pénétrer dans une région que la réalité seule habite; de sorte que les idées éternelles de toutes choses sont seules nécessairement belles, comme elles sont seules absolument vraies. Ainsi, nous trouvons à la beauté et à la vérité la même source, et nous proclamons l'unité de la vérité et de la beauté.

Après nous avoir montré l'unité de la vérité et de la beauté, Schelling nous montre l'unité de la perception et de l'idée. La perception nous donne le particulier; l'idée nous donne le général; mais le particulier et le général sont inséparables dans l'esprit; nous n'avons pas la perception d'un triangle sans avoir l'idée générale du triangle; et l'idée générale du triangle suppose nécessairement la perception d'un triangle particulier. L'unité de la perception et de l'idée contient l'unité de l'infini et du fini. En effet, chaque idée générale emporte nécessairement avec elle une idée de l'infini, en se rapportant à une série infinie de choses aussi bien qu'à une seule; tandis qu'au contraire la chose particulière qui est l'objet de la perception est nécessairement isolée et finie. L'unité de l'infini et du fini, tel est, selon Schelling, l'unique sujet dont la philosophie doive s'occuper. « En effet, n'est-il pas évident que nous sommes naturellement portés à placer l'infini dans le fini, et le fini dans l'infini, et que ce penchant domine dans toutes les recherches et tous les discours philosophiques? Ce mode de penser est éternel, comme l'essence de ce qu'il exprime; il n'a jamais commencé et ne finira jamais; car il est, comme dit Socrate dans Platon, la forme immortelle de toute recherche. Le jeune homme qui l'a rencontré pour la première fois s'en félicite, comme s'il avait trouvé un trésor de sagesse; plein d'enthousiasme, il se livre avec ardeur à la recherche de la vérité; tantôt il rassemble dans l'unité de la pensée tout ce qui s'offre à lui; tantôt, au contraire, il l'analyse en le divisant en un grand nombre de parties. »

La philosophie de l'absolu, l'idéalisme allemand a une prétention malheureuse et rétrograde; c'est de fonder sur les principes de la pensée, sur l'identité du sujet et de l'objet, l'explication des lois et des forces physiques; c'est de rétablir dans les sciences la méthode *à priori*, comme au temps de la philosophie grecque. *Bruno, ou le Principe naturel et divin des choses*, accuse cette prétention en des formules abstraites fort bizarres, et qui nous paraissent très-éloignées de cette clarté qui est devenue, depuis Descartes, la loi de la langue française et le besoin de l'esprit français. C'est ainsi que Schelling nous apprend que « si les sphères célestes, mues par elles-mêmes, pouvaient, d'une manière égale, faire rentrer la différence en soi dans l'indifférence, et faire passer ensuite l'indifférence dans sa différence, il en résulterait cette figure qui est l'expression la plus parfaite de la raison, de l'unité du général et du particulier, la circonférence. » Comment est-il arrivé qu'au lieu d'orbes circulaires, elles décrivissent des orbes elliptiques? Le voici : La beauté increée qui se dévoile en elles a voulu généralement que, dans la chose par laquelle elle devait être visible, il existât une trace du *particulier*, afin que les yeux du corps pussent ainsi l'apercevoir et ressentir ce ravissement indicible qu'inspire toujours la beauté en se découvrant dans les choses concrètes, et qu'en même temps les yeux de l'âme, par la perception de cette unité impérissable exprimée dans la différence, fussent à même d'arriver jusqu'à l'intuition de la beauté absolue et de son essence! » En sorte que si, par l'effet des perturbations, les orbites se changeaient en circonférences, adieu l'intuition de la beauté absolue et de son essence! « C'est pourquoi, continue Schelling, en se dévoilant dans les cieux à l'œil mortel, la beauté a voulu que cette égalité absolue, qui dirige les mouvements des astres, parût divisée en deux points; que dans chacun d'eux, il est vrai, cette même unité de la différence et de l'indifférence fût exprimée; mais que, dans l'un, la différence devînt égale à l'indifférence, et que, dans l'autre, l'indifférence fût égale à la différence; et qu'ainsi la véritable unité fût toujours présente par le fait, mais non par l'apparence. De cette manière, il arrive que, premièrement, les astres se meuvent dans des lignes qui rentrent, il est vrai, en elles-mêmes, comme la circonférence, mais qui ne se décrivent pas, comme celle-ci, autour d'un centre unique, mais autour de deux foyers se servant mutuellement de contre-poids, et dont l'un est rempli par la lumineuse image de l'unité dont ils sortent, tandis que l'autre exprime l'idée de chacun d'eux, en tant qu'il est absolu et qu'il représente le *tout* pour lui-même. » Qu'eût pensé Galilée ou Newton de cette philosophie astronomique? Voltaire n'y eût-il pas vu la confirmation de la définition plaisante qu'il a donnée de la métaphysique?

Rien de plus éloigné, du reste, de la forme que Bacon, Galilée, Descartes et Newton ont donnée à l'esprit scientifique que le panthéisme vitaliste de Schelling. Selon notre auteur, aucune forme dans la nature ne naît *extérieurement;* toute œuvre y est le produit d'un art *intérieur et vivant*. Il n'y a *qu'un destin* pour toutes choses; il n'y a qu'*une vie;* il n'y a qu'*un monde*, lequel peut être comparé à une *plante* dont tout ce qui existe forme les feuilles, les fleurs, les fruits. Au grand mouvement philosophique qui clôt la période de la Renaissance il faut reprocher d'avoir « séparé le fini de l'infini, l'âme du corps, le naturel du divin, et d'avoir confiné l'un et l'autre dans deux mondes entièrement différents; » d'avoir « tué la matière, fait de la mort un principe et de la vie un dérivé; » d'avoir « anéanti l'unité intime et la connexion naturelle de toutes les choses; » d'avoir « brisé le monde et fait sortir de ses ruines une multitude infinie de différences; » de s'être représenté « le tout vivant sous la forme d'un contenant ou d'une demeure dans laquelle toutes choses sont rangées sans participer les unes aux autres, ni vivre les unes dans les autres, et, à plus forte raison, sans influer les unes sur les autres; » enfin d'avoir « ramené à des mouvements purement mécaniques les phénomènes complexes et vivants des corps. » Cette doctrine d'une matière morte et recevant du dehors la forme et le mouvement nous a donné « des idées si grossières sur la nature et l'essence des choses, que les peuples jadis appelés barbares parce qu'ils adoraient le soleil, les étoiles, la lumière, les animaux, paraissent vénérables quand on les compare aux matérialistes modernes. »

BRUNO ou **BRAUN** (Samuel), chirurgien suisse, né à Bâle vers la fin du XVI^e siècle. Entraîné par le goût des voyages, il se rendit en Hollande, où il s'embarqua pour le Congo (1611), visita à trois reprises la côte occidentale d'Afrique, pénétra jusqu'à Angola et fit également des voyages d'exploration dans la Méditerranée. Il a donné en allemand une relation de ses observations, laquelle a été publiée dans la collection des *Petits voyageurs* (1625), et traduite en latin sous le titre d'*Appendix regni Congo, etc.* (1625).

BRUNO (Jacques-Pancrace), médecin suisse, né à Altorf en 1629, mort en 1709. Après avoir exercé son art à Nuremberg, il fut appelé, en 1662, à occuper une chaire de médecine dans sa ville natale. On cite, parmi ses nombreux ouvrages : *Dogmata medicinæ generalia* (Nuremberg, 1670); *Castellus renovatus* (Nuremberg, 1682); *Mantissa nomenclaturæ medicæ hexaglottæ* (Nuremberg, 1682); *Elementa veræ medicinæ* (1696); *Monita et porismata medicinæ miscellanea* (1698), etc.

BRUNO (Adrien-François, baron), général français, né à Pondichéry en 1771. Enrôlé volontaire en 1790, il était chef d'escadron de hussards en 1801, et fut, vers cette époque, nommé aide de camp de Louis Bonaparte, qui, devenu roi de Hollande, lui donna le grade de lieutenant général et le titre de grand écuyer. Réintégré en 1810 dans les cadres de l'armée française, mais seulement avec le grade de général de brigade, il se distingua pendant les campagnes de Russie et de France, fut mis en disponibilité sous la Restauration, nommé commandant des Vosges en 1832, et, bientôt après, placé dans le cadre de réserve.—Son fils, Edouard-Hubert-Joseph BRUNO, né en 1802, a également suivi la carrière militaire et a été élevé au grade de général de brigade en 1859.

BRUNO ou **BRUNON D'ASTI** (saint), théologien italien, né dans le diocèse d'Asti (Piémont), mort en 1123. Il fut évêque de Segni et abbé de Mont-Cassin en 1107. Il a laissé cent quarante-cinq sermons ou homélies, et

divers commentaires et traités. Ses œuvres ont été publiées à Venise en 1652.

BRUNO DE SAINT-YVES (Yves D'ALAIN, en religion), missionnaire français, né en Bretagne *en 1600, mort* à Alep *en 1661. Etant* entré dans la congrégation des carmes, il devint successivement sous-prieur et prieur à Vannes, *et partit en 1644* pour Alep, *où*, pendant dix-sept ans, il se consacra à l'œuvre des missions et où il mourut de la peste. Il avait composé en arabe un livre de controverse sur les hérésies de l'Orient.

Bruno le fileur, vaudeville en deux actes, par *MM. Th.* et *H.* Cogniard, représenté sur le théâtre du Palais-Royal en 1837. Blainville, un riche filateur de Saint-Ouen, a toujours distingué *entre tous, et affectionné parmi* ses nombreux ouvriers Bruno leur chef, jeune garçon actif, intelligent et dévoué. Mais un jour le *filateur vint à mourir*, et aussitôt la meute avide des héritiers accourt, impatiente de connaître le testament. A travers ce pêle-mêle de physionomies repoussantes, brille un visage délicieux et modeste, celui de la nièce du défunt, Adèle, dont le père, ancien capitaine, végète, pauvre et infirme. D'assez futiles discords ont, depuis longtemps, séparé les deux frères. Cependant le notaire arrive; on va ouvrir le testament et le lire. Aussitôt chacun se trouble et s'agite, pendant que Bruno, tapi dans un coin, forme des vœux sincères pour Adèle qu'il chérit, mais d'une tendresse discrète, et naturellement sans espérance. Enfin le notaire parle; le testament ne contient que cette seule ligne : « J'institue mon légataire universel Nicolas Bruno. » L'indignation générale éclate : un étranger! un ouvrier!... Puis, mieux avisés, plusieurs s'apaisent, flattent le nouveau Crésus, et Gustave, petit cousin d'Adèle, offre de lui apprendre les manières du grand monde. Une pensée unique occupe Bruno : comment pourrait-il laisser le frère de M. Blainville dans le besoin? Son maître n'a pu avoir la pensée de déshériter le père d'une nièce si charmante! Qu'ils reprennent tout; pareil trésor lui brûlerait les mains. Mais le vieux capitaine refuse, et Bruno fait alors comprendre à Adèle que, si elle daignait lui permettre de l'aimer... « Eh bien! venez voir mon père, » répond en rougissant la jeune fille; et six mois après le mariage est conclu.

Le vieux capitaine habite la terre de Saint-Ouen; les époux millionnaires ont à Paris un hôtel magnifique, de somptueux équipages et de brillantes livrées; mais Bruno ne tarde pas à s'apercevoir qu'il est déplacé au milieu de ce monde élégant, de cette société factice, étudiée, grimacière, dans laquelle il se voit *obligé de vivre*; les gens qui l'entourent se moquent de ses manières gauches et empruntées, et, excepté son bon camarade Couturier, le *type du bambocheur plébéien, il ne voit* personne qui ne cherche à le tourner en ridicule et à le changer en plastron sur lequel pleuvent *les sarcasmes et les méchancetés.* Gustave a continué de venir voir sa petite cousine, et un jour que Bruno, fatigué de cette vie *qu'il eût voulu ne jamais connaître, refuse* d'accompagner Adèle au bois, Gustave offre galamment à sa cousine d'être son cavalier servant. Mais les prévenances, les *assiduités* du cousin éveillent les soupçons de Couturier. A la place de Bruno, quelque juste confiance que mérite Adèle, il ne laisserait pas ce gentil freluquet papillonner ainsi sans cesse autour d'elle. Qui sait? Notre triste nature humaine est si faible, si fragile!... Bruno s'alarme aussitôt; il conçoit, il éprouve la jalousie, cherche et trouve l'occasion d'un duel. Gustave accepte la provocation; on se battra à l'épée. Les deux adversaires partent, et c'est alors qu'Adèle, restée seule avec Couturier, Adèle innocente, sait pour la première fois les tourments d'un époux adoré et quel péril le menace. Que Couturier vole, empêche ce duel, cet assassinat!... Trop tard!... Bruno rentre légèrement blessé au bras : il eût préféré la mort. Cette générosité ironique de Gustave, satisfait d'effleurer d'une piqûre un adversaire qu'il semblait ne pas juger digne de lui, est le comble de l'outrage. Une pareille existence le fatigue. Adèle peut, avec les deux tiers de leur fortune, vivre heureuse, enchantée, au milieu d'un monde où il n'a trouvé qu'ennuis, amertume, et qu'il abandonne seul, pour son riant ermitage de Saint-Ouen. « Oui, mon ami, s'écrie Adèle, témoin de cette scène; retournons à Saint-Ouen. — Vrai? demande Bruno, qui ne peut croire à tant de bonheur. Et Couturier, veux-tu aussi devenir ermite, ne nous quitter jamais?—Pourquoi non? » Demandons, *à notre tour*, pourquoi *MM.* Cogniard n'ont pas toujours continué à cultiver ce genre de productions théâtrales, qui, pour être d'une *moralité vraie, n'en sont ni moins intéressantes* ni moins émouvantes. Le succès de *Bruno le fileur* est un de ceux qui font le plus *d'honneur aux annales du théâtre.*

BRUNOIR s. m. (bru-noir — contract. des mots *brun* et *noir*). Ornith. Merle du Cap de Bonne-Espérance.

BRUNOISE s. f. (bru-noi-ze). Art culin. Potage à la julienne dans la confection duquel il n'entre que des carottes, des navets et du céleri.

BRUNON. V. BRUNO (saint).

BRUNONE s. f. (bru-no-ne). Minér. Silicate double de titane et de chaux, dont on fait une simple variété de sphène et qui a été découvert à Bassa.

BRUNONIACÉ, ÉE adj. (bru-no-ni-a-sé — rad. *brunonie*). Bot. Qui ressemble à une brunonie.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre *brunonie*, qui la constitue à lui seul.

BRUNONIE s. f. (bru-no-nî — de *Brunon*, n. pr.). Bot. Genre de plantes dicotylédones, qui compose à lui seul la famille des brunoniacées. Il renferme un petit nombre d'espèces, dont une est cultivée en Europe, la brunonie australe : *Le genre* BRUNONIE *comprend plusieurs plantes de la Nouvelle-Hollande.* (Ad. de Jussieu.)

BRUNONIS VICUS, nom latin de Brunswick.

BRUNOR s. m. (bru-nor — de *brun* et *or*). Ornith. Espèce de bouvreuil.

BRUNOY, village de l'arrondissement de Corbeil, canton de Boissy-Saint-Léger (Seine-et-Oise); 1,500 hab. Filature de coton. Cette localité est fort ancienne, puisque Dagobert en légua une partie au monastère de Saint-Denis. Philippe VI y résida. En 1590, le château fut pillé et devint plus tard la propriété de La Rochefoucauld, l'auteur du livre des *Maximes.* En 1815, après Waterloo, Louis XVIII, pour témoigner sa reconnaissance au général Wellington, lui conféra le titre de marquis de Brunoy. Ce fait est le dernier de l'histoire de ce charmant village, où Talma s'était fait bâtir une maison de campagne. On remarque à Brunoy l'église et le beau viaduc qui franchit l'Yère, long de 375 m. et composé de 28 arches. Brunoy est la patrie du chirurgien J.-A. Barbier.

BRUNOYER v. n. ou intr. (bru-noi-ié—rad. *brun*). Avoir des reflets brunâtres. ‖ Peu usité.

BRUNQUELL (Jean-Salomon), jurisconsulte allemand, né en 1693 à Quedlinbourg, mort en 1735. *Après avoir été avocat dans* sa ville natale et avoir enseigné le droit à Iéna, il fut nommé successivement conseiller aulique des ducs de Saxe-Gotha et de Saxe-Eisenach (1733), conseiller aulique du roi d'Angleterre (1735) et professeur de droit à Gœttingue. On a de lui : *Historia juris romano-germanici* (Iéna, 1727), ouvrage remarquable par l'érudition et la critique, et des dissertations réunies sous ce titre : *Opuscula ad historiam et jurisprudentiam spectantia* (Halle, 1774).

BRUNQUIER v. n. ou intr. (breun-kié). Broncher, faire un faux pas. ‖ Vieux mot.

BRUNSCHWYG ou **BRUNSWICH** (Jérôme), chirurgien alsacien, né à Strasbourg dans la première moitié du XV^{e} siècle, mort dans un âge fort avancé, à 110 ans, d'après Ranzow. On a de lui deux ouvrages écrits en allemand, et intitulés, l'un *Du chirurgien* (Strasbourg, 1497, in-fol.); l'autre *Sur l'art de distiller et sur les plantes usuelles* (Strasbourg, 1500, in-fol.). Ce dernier a été traduit en latin, sous le titre de : *De arte distillandi*, et a eu plusieurs éditions.

BRUNSFELSIE s. f. (breun-sfèl-si — de *Brunsfels*, botan. allemand). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des personnées, comprenant quelques espèces qui croissent dans les régions chaudes de l'Amérique, et dont plusieurs sont cultivées dans nos serres.

BRUNSHAUSEN, village du royaume de Hanovre, à 3 kilom. N.-E. de Stade, sur la rive gauche de l'Elbe; 475 hab. Bureau de douane et de péage pour les bâtiments naviguant sur l'Elbe. Les navires anglais et hambourgeois sont exempts de tout droit.

BRUNSTATT, bourg et commune de France (Haut-Rhin), canton sud et arrond. de Mulhouse, sur l'Ill et le canal du Rhône au Rhin; pop. aggl. 2,319 h. — pop. tot. 2,382 h.

BRUNSVIE s. f. (breun-svî — de *Brunschwyg, n. pr.*). Bot. Syn. de CROTON.

BRUNSWICK (duché de), petit Etat de l'Allemagne septentrionale, faisant partie de la nouvelle Confédération de l'Allemagne du Nord, enclavé dans les Etats de la Prusse, et borné au N. et à l'O. par la province prussienne de Hanovre, au S.-O. par la province de Hesse, au S.-E. et à l'E. par la province de Saxe. Les six parties territoriales dont se *compose le duché forment* autant de cercles administratifs, savoir : Brunswick, Wolfenbüttel, Hælmstædt, Holzminden, Gandersheim *et Blankenbourg. Sa superficie est de* 396,500 hectares. On y compte 10 villes, 12 bourgs et 418 villages. Sa population, où do*mine la religion luthérienne, est de 275,000 h.*, parmi lesquels on compte 2,500 catholiques.

— *Aspect général, productions minérales et agricoles.* La partie méridionale du Brunswick est montagneuse, et l'Elm, le Fallstein, le Dorm, l'Asse en sont les points culminants. Il occupe *en grande partie* le bassin du Weser, dont les affluents l'Aller, la Fuse, la Leine et l'Ocker parcourent et fertilisent les terres; la Bade et l'Ohre appartiennent au bassin de l'Elbe. Dans le Hartz, où les récoltes sont généralement en retard d'un mois, le climat est rigoureux, mais dans les autres parties la température est plus douce et la culture du sol est une source de grande richesse pour le duché; les céréales, les pâturages et l'exploitation de belles forêts sont les principales branches de l'industrie agricole. Les montagnes du Hartz sont riches en or, argent, plomb, cuivre, fer, zinc, soufre, alun, vitriol et sel. Hælmstædt et Scesen ont des sources minérales très-fréquentées.

L'industrie principale est le filage du lin et le tissage de la toile, puis le brassage de la bière. Le travail des métaux, les draps, les lainages, les articles en laques, les produits chimiques, les verres et la miroiterie viennent en seconde ligne. Le commerce, dont la ville de Brunswick est le principal entrepôt, est très-considérable relativement à l'étendue de ce petit Etat : il exporte annuellement pour 6 millions de francs de fil, 2 millions de grains et légumes; du bois, du houblon, de la bière, des laines et des huiles pour des sommes plus considérables encore. D'excellentes routes, une ligne de chemin de fer, des rivières navigables favorisent toutes ces transactions commerciales.

— *Gouvernement, administration, finances.* Depuis la révolution de septembre 1830 jusqu'en 1851, le duché de Brunswick a joui d'un gouvernement constitutionnel; en 1851, la loi électorale a été changée et la constitution modifiée. Aujourd'hui les états ne forment qu'une seule chambre, chargée de voter l'impôt, de concourir aux travaux législatifs et de surveiller l'administration du domaine public. Cette chambre, qui s'assemble tous les trois ans sur la convocation du souverain, se compose de quarante-huit membres, dont dix sont nommés par la noblesse, douze par les villes et seize élus par les autres censitaires des campagnes. Le premier pouvoir administratif est le ministère d'Etat, composé de conseillers intimes choisis par le duc; après vient le haut collége consultatif ou commission ministérielle, qui se compose des membres du ministère d'État, des chefs des administrations centrales et des conseillers nommés par le souverain. Le tribunal suprême est la haute cour de Wolfenbüttel, où se trouve aussi le tribunal d'appel de l'Etat. Un collége de guerre dirige les affaires militaires; tout ci*toyen de vingt à vingt-cinq ans est soumis* au service militaire; la force armée se compose de 5,359 hommes. Le budget, qui se solde en équilibre, *s'élève à* 12,437,396 fr., et sa dette se monte à 38,602,500 fr. Dans l'ex-confédération germanique, le Brunswick occupait le treizième rang dans la diète avec le duché de Nassau, et fournissait à l'armée fédérale un contingent de 2,096 hommes. Dans l'organisation de la Confédération du nord de l'Allemagne, dont le Brunswick fait partie, le contingent fédéral de cet Etat n'est pas encore définitivement fixé. V. CONFÉDÉRATION DE L'ALLEMAGNE DU NORD.

— *Histoire.* Le pays qui forme aujourd'hui le *Brunswick appartenait autrefois à la partie* de la Saxe que Charlemagne réunit à son empire. Après avoir été gouvernée, sous cet empereur *et sous son fils Louis le Débonnaire*, par des *missi* ou commissaires; sous Louis le Germanique, par le duc Ludolph, qui bâtit Gandersheim, puis *successivement par* ses fils, Bruno (864), le fondateur de Brunswick, et Othon l'Illustre, qui fonda, en 904, le couvent de Kalkberg, près de Lunebourg; cette contrée resta sous la domination des empereurs de la maison de Saxe, auxquels elle dut d'immenses bienfaits. Othon I^{er} le Grand, voulant récompenser Bruno II, fils puîné de son frère Henri, duc de Bavière, des services qu'il en avait reçus, lui conféra deux châteaux dans les environs de l'Ocker et le village de Brunswick. Ce seigneur, qui passe pour avoir jeté les bases de la constitution municipale de cette ville, prit le titre de comte ou margrave. Son petit-fils agrandit Brunswick, et y bâtit plusieurs églises au commencement du XI^{e} siècle; un autre de ses descendants, Egbert I^{er}, bâtit le château de Wolfenbüttel vers 1060. Egbert II, tué en 1090, près de son château, par des soldats de l'empereur Henri IV, fut le dernier rejeton de cette première maison de Brunswick.

En 1106, l'empereur Henri V donna le duché de Saxe à Lothaire de Supplinbourg, qui devint lui-même empereur en 1125, après la mort de Henri V. Ce prince maria, en 1127, sa fille unique Gertrude, à Henri le Superbe ou l'Orgueilleux, duc de Bavière, issu de la puissante maison des Welphes ou Guelfes. A la mort de Henri l'Orgueilleux, la dignité de duc de Saxe passa à son fils Henri le Lion. Celui-ci, mis au ban de l'empire en 1180, fut dépouillé de ses duchés de Saxe et de Bavière, mais se maintint si énergiquement dans ses biens allodiaux, situés entre l'Elbe et le Weser, que l'empereur ne put les lui enlever ni par ses arrêts ni par ses armes. Cependant, après plusieurs années de résistance, banni à la diète d'Erfurth, il reparut vers 1185, établit sa résidence à Brunswick, et réprima, *dans les Etats qui lui restaient*, les désordres dont son départ avait été le signal. Exilé de nouveau lorsque l'empereur partit pour la *croisade, il revint en 1189, reconquit* une seconde fois son patrimoine et fit la paix en mariant son fils Henri avec Agnès, nièce de Frédéric Barberousse. Il s'appliqua dès lors à faire disparaître les traces des dernières guerres, et à répandre dans ses Etats l'instruction et l'aisance, en faisant fleurir l'industrie et le commerce. La ville de Brunswick s'éleva sous lui à un haut degré de prospérité commerciale. Quand il mourut en 1195, ses fils, Henri, Othon et Guillaume, gouvernèrent en commun l'héritage des Guelfes jusqu'en 1203, époque du traité de partage conclu entre eux à Paderborn. L'aîné, Henri, surnommé *le Long*, eut Hanovre, Gœttingen, la ville et le comté de Stade, etc.; le Brunswick proprement dit, le bas Hartz, etc., échurent à Othon, qui, sous le nom de Othon IV, empereur, joua un si grand rôle; enfin, Guillaume reçut le haut Hartz, la ville de Lunebourg, le pays au delà de l'Elbe, etc., et mourut en 1213, ne laissant qu'un fils, Othon l'Enfant, seul rejeton mâle de la famille des Guelfes, car Othon IV mourut sans postérité en 1218, et Henri n'eut que deux filles.

Othon l'Enfant, souche d'une nouvelle maison de Brunswick, réunit, en 1227, tous les droits à la succession de Henri le Lion. Il eut cependant à soutenir de longues luttes avant de se mettre en possession de son héritage; il lui fallut d'abord conquérir sa capitale, car l'empereur Frédéric II, animé de son ancienne haine contre les Guelfes, avait acheté des deux filles de Henri le Long leurs prétentions sur l'héritage allodial de leur père, et s'était emparé de Brunswick. Par un audacieux coup de *main*, Othon reprit cette ville, et, renonçant alors à restaurer l'ancienne grandeur de sa maison, il réussit à terminer *les vieilles querelles des Guelfes et des* Hohenstaufen. Ce fut le 21 août 1235 qu'après avoir remis entre les mains de Frédéric II, à *la diète de Mayence, toute la succession* de son aïeul, il en reçut l'investiture pour lui et ses descendants, à titre de principauté immé*diate de l'empire, sous le nom de duché de* Brunswick. Après avoir fait de sages règlements sur l'industrie, fondé des villes et des châteaux, et accordé aux bourgeois de sa capitale et de Lunebourg de nombreux priviléges, Othon mourut en 1252, laissant pour successeurs *ses deux fils, Albert et Jean*, qui régnèrent collectivement jusqu'en 1267. A cette époque commence, dans la maison de Brunswick, la série de divisions et subdivisions qui, prolongeant pendant des siècles la faiblesse des descendants des Guelfes, les empêchèrent de prendre part aux grands événements politiques de leur temps. Albert, l'aîné, obtint le duché de Brunswick, la principauté d'Oberwald, le district du Weser et le Hartz; Jean eut pour sa part, outre le duché de Lunebourg, la ville de Hanovre et plusieurs châteaux. Quelques parties, telles que la ville de Brunswick, le Giselwerder, restèrent indivises. Le premier fonda la branche de Brunswick-Wolfenbüttel; le second, la branche de Brunswick-Lunebourg. La branche fondée par Jean s'éteignit à la troisième génération, en 1308, dans la personne de Guillaume à la Longue-Jambe, qui ne laissa que deux filles. L'autre fut plus vivace. Albert I^{er} encouragea parmi ses sujets le goût du commerce, de l'industrie et des arts; il punit les nobles de ses Etats qui l'avaient outragé, et soutint la reine de Danemark contre Henri l'Illustre. Il mourut en 1279, laissant trois fils qui partagèrent son héritage. Les deux aînés, Henri et Albert, divisèrent encore la ligne de Brunswick en branche de Grubenhagen et de Gœttingen. La première s'éteignit en 1596; la seconde subsiste encore sous les noms de *Brunswick et de Hanovre.* La possession de la ville de Brunswick fut l'objet d'une guerre civile presque continuelle entre les deux au*teurs de ces branches.* Albert, *le plus jeune*, déploya vainement la plus grande vigueur pour comprimer l'esprit de liberté des bour*geois de Brunswick; il fut contraint, en 1296*, de signer avec eux une transaction qui leur fraya la voie de l'indépendance. Ce prince, dégoûté du séjour de Brunswick, habita tantôt son château d'Assebourg, tantôt à Wolfenbüttel.

En 1344, à la mort de son fils aîné, il y eut un nouveau partage entre les deux autres, qui formèrent dans la ligne de Gœttingen deux rameaux distincts, ceux de Gœttingen et de Brunswick. Au premier, qui ne donne que trois générations, de 1345 à 1463, appartient cet Othon le Quade ou le Mauvais, ennemi redoutable des landgraves de Hesse. Sous Magnus I^{er}, fondateur du rameau de Brunswick, commença une longue guerre (1368) pour la succession de Lunebourg, adjugée par l'empereur à la maison de Saxe, et par le testament du dernier duc au fils de Magnus. Enfin, en 1388, la victoire de Winden mit fin à la domination du duc de Saxe. Les trois fils de Magnus II Torquatus se partagèrent encore le pays. L'aîné, Frédéric, eut Brunswick; Bernard et Henri reçurent Lunebourg en commun. Tous ces partages, toutes ces successions et les guerres sans fin qu'ils entraînaient avaient accru les priviléges des nobles et des villes, qui vendaient leur assistance au parti qui en avait besoin, et les ducs après leur restauration étaient forcés de confirmer toutes les concessions nouvelles. Dans la ville de Brunswick s'était formé une espèce d'ordre militaire, l'*Association du Lis*, qui entretenait quatre cents chevaux et se consacrait à la défense de la ville contre les déprédations des nobles des environs. Après la mort de Frédéric, tué, en 1400, à son retour de la diète de Francfort, par un *comte* de Waldeck, ses possessions échurent à son frère Bernard. En 1428, après de longues disputes, *un nouveau partage eut lieu. Bernard* reçut le pays de Lunebourg et Zell, Guillaume I^{er} et Henri II, petits-fils de Magnus Torquatus, eurent Wolfenbüttel, Calenberg, etc. Les villes de Brunswick et Lunebourg restèrent en commun entre les deux maisons. La mort de Henri II arriva à propos,

en 1473, pour empêcher un nouveau partage. Mais, en 1491, les petits-fils de Guillaume, Henri l'Aîné et Eric l'Aîné, fondèrent le rameau aîné de Brunswick-Wolfenbüttel et celui de Calenberg. Ces deux princes eurent à soutenir une guerre acharnée contre la ville de Brunswick, qui, secourue par les villes hanséatiques, obtint l'avantage et fit confirmer tous ses nombreux priviléges.

Henri le Jeune, fils et successeur du premier duc de Brunswick-Wolfenbüttel, eut un règne très-agité. S'étant hautement prononcé contre la réforme, il fut nommé chef de la sainte ligue conclue à Nuremberg (1538), et, après plusieurs échecs contre l'électeur de Saxe, fut fait prisonnier à la bataille de Muhlberg en 1547. A l'aide de quelques concessions, il recouvra sa liberté et consacra les quinze dernières années de sa vie à guérir les maux causés par la guerre. Il mourut en 1568, après avoir établi dans sa maison le principe de la primogéniture. Son fils Jules s'empressa d'abolir entièrement le culte catholique et dressa un corps de doctrine encore suivi de nos jours dans le pays de Wolfenbüttel. Il fonda l'université d'Hælmstædt et mourut en 1589. Henri-Jules, son fils, agrandit ses possessions de l'héritage de la branche de Calenberg. Puis, par une heureuse usurpation, il y joignit encore les terres de la ligne de Grubenhagen, éteinte en 1596. La fin de son règne, arrivée en 1613, fut troublée par une nouvelle lutte avec les bourgeois de Brunswick; son fils, Frédéric-Ulric, assiégea les Brunswickois et les força de lui rendre hommage, tout en confirmant leurs priviléges. Pendant la guerre de Trente ans, le Brunswick eut de cruels désastres à supporter. Le roi de Danemark, Pappenheim, Tilly, Wallenstein y dominèrent tour à tour. Au milieu de ces calamités, Frédéric-Ulric mourut sans héritiers, en 1633.

Ce fut un descendant de la branche de Lunebourg-Zell qui recueillit la succession de Frédéric-Ulric. Cette branche s'était subdivisée en deux rameaux à l'époque du partage de 1569 : la branche de Danneberg et la nouvelle famille de Lunebourg. Telle est l'origine des deux maisons de Brunswick encore existantes, celle de Brunswick-Wolfenbüttel et celle de Brunswick-Lunebourg ou Hanovre. Ce fut Auguste, fils du fondateur de la branche de Danneberg, appelée dans la suite Brunswick-Wolfenbüttel, qui acquit la succession de la seconde maison de Brunswick. A sa mort, arrivée en 1666, il eut pour successeur son fils aîné, Rodolphe-Auguste, tandis qu'un rejeton d'un troisième mariage fondait la branche de Brunswick-Bevern, dont la résidence était Bevern et qui s'est éteinte en 1806. Rodolphe-Auguste, profitant de la discorde qui régnait entre les bourgeois et les magistrats de Brunswick, soumit cette ville à ses lois, et mourut sans postérité en 1704, laissant son héritage à son frère Antoine-Ulric, qu'il s'était associé comme corégent depuis 1685. Antoine-Ulric soutint contre le Hanovre une guerre qui fut terminée par la médiation du roi de Prusse; en 1708, il maria sa fille avec l'archiduc Charles, qui devint empereur sous le nom de Charles VI, et mourut en 1714, laissant la couronne ducale à son fils, Auguste-Guillaume. Le règne de ce prince ne fut marqué que par le mariage de sa fille avec un membre de la branche cadette de sa famille, assise sur le trône d'Angleterre (1727). Son frère, Louis-Rodolphe, lui succéda; mais celui-ci étant mort sans héritiers mâles, la branche directe de Brunswick-Wolfenbüttel s'éteignit et la branche de Brunswick-Bevern lui succéda, en 1735, dans la personne de Ferdinand-Albert II. Charles transféra sa résidence de Wolfenbüttel à Brunswick, prit part à la guerre de Sept ans, et après avoir conjuré de graves dangers par un ordre sévère établi dans les finances et l'administration, mourut en 1780. Charles-Guillaume-Ferdinand, son fils, lui succéda; il noua des relations très-intimes avec la Prusse, et, ennemi juré de la Révolution française, il acquit une triste célébrité par l'indigne manifeste qu'il lança contre la France et que Louis XVIII lui-même refusa d'approuver. Les armées de la République, qu'il devait anéantir, lui firent essuyer deux échecs décisifs, après lesquels il se démit de son commandement des troupes coalisées contre la France. Il assista à la bataille d'Iéna comme général prussien et fut atteint d'une blessure dont il mourut peu de jours après (1806). Le duché de Brunswick fut alors incorporé au royaume de Westphalie; mais le 22 décembre 1813, après la bataille de Leipzig, Frédéric-Guillaume d'Œls, le plus jeune des fils du précédent, qui avait constamment lutté contre Napoléon, débarqua à Hambourg et prit possession de ses Etats héréditaires. Le 16 juin 1815, il trouva la mort à la bataille des Quatre-Bras. Ce prince laissa deux fils, Charles et Guillaume; le premier, né en 1804, lui succéda sous la tutelle du régent d'Angleterre, George IV. Celui-ci confia ses droits au comte de Munster, qui administra le Brunswick jusqu'en 1823. Le duc Charles, ayant pris les rênes de l'Etat, commit fautes sur fautes et fut contraint de s'expatrier à la suite de la révolution du 7 septembre 1830. Le duc Guillaume, son frère, lui succéda, et, d'après une loi adoptée par les cours de Londres et de Vienne, les enfants de ce prince sont appelés à hériter de la couronne ducale de Brunswick. Satellite de la Prusse pendant les guerres qui ont agité l'Allemagne en 1866, le duché de Brunswick est entré dans la nouvelle confédération du nord de l'Allemagne, dont la constitution s'élabore à Berlin au moment où nous écrivons cet article. Au mot CONFÉDÉRATION, le lecteur trouvera les conditions qui règlent les rapports du Brunswick avec l'union fédérale provoquée et exécutée par M. de Bismark.

BRUNSWICK (*Brunonis vicus*), ville d'Allemagne, capitale du duché de même nom, sur l'Ocker, à 45 kilom. S.-E. de Hanovre et à 820 kilom. N.-E. de Paris, par 52° 16′ lat. N. et 8° 11′ long. E., sur la ligne du chemin de fer de Berlin à Hanovre et à Cologne; 40,000 hab. Résidence des ducs, siége de l'assemblée des états, des administrations centrales et du tribunal de commerce; université, institut agricole et forestier, école d'anatomie et de chirurgie, écoles normales, etc. L'industrie consiste principalement dans la fabrication des toiles, draps et lainages, gants, articles en laques, miroiterie, orfévrerie et bijouterie, voitures, chapeaux de paille, tabac, bière, etc. Grand commerce de grains, laines et produits manufacturés. Deux articles de l'industrie brunswickoise sont surtout renommés dans le commerce : la bière appelée *Mumme*, et les ustensiles de fer-blanc. Située dans une contrée agréable, la ville de Brunswick porte le cachet des cités du moyen âge; ses rues sont étroites, tortueuses, bien pavées et décorées d'un grand nombre de fontaines; ses maisons, la plupart construites en bois, couronnées de pignons, sont propres et d'un effet pittoresque. De belles promenades, de nombreuses places publiques et plusieurs monuments attirent l'attention. Les places les plus remarquables sont celles du château, du Burg, le marché de la Vieille-Ville et la place du Monument. Fondée en 860 par Bruno, fils de Ludolphe de Saxe, habitée par Henri l'Oiseleur, Brunswick fut élevée au rang de ville par Henri le Lion. En 1247, elle fit partie de la ligue hanséatique, dont elle devint un des entrepôts les plus importants vers la fin du XIVe et le commencement du XVe siècle. Cette époque fut l'âge d'or de la ville de Brunswick, comme le témoignent ses curieuses maisons de bois, dont la plupart portent les dates de 1488, 1491 et 1492. La Réforme y fut accueillie avec enthousiasme. En 1671, sous le duc Rodolphe-Auguste, elle perdit son indépendance, malgré les efforts énergiques qu'elle fit pour la conserver. En 1754, le duc Charles y fixa sa résidence. Réunie en 1807 au royaume de Westphalie, elle revint en 1813 à ses anciens possesseurs; mais, en 1830, elle se souleva contre le duc Charles, qu'elle chassa, après avoir brûlé son palais, pour mettre à sa place le duc Guillaume, son frère.

Nous allons décrire ci-dessous les principaux monuments de cette ville.

La CATHÉDRALE (*Dom*), dédiée à saint Blaise, patron de la ville, a été fondée par Henri le Lion, à son retour de Palestine, et bâtie de 1176 à 1250, dans le style roman. L'aile méridionale est de 1340, et l'aile septentrionale de 1469. L'édifice, d'une structure simple et sévère, a été restauré en 1854. On remarque à l'intérieur : l'autel en marbre soutenu par cinq colonnes de métal; un candélabre à sept branches, du style byzantin, qui a été fait, dit-on, pour Henri le Lion; le mausolée de ce prince et celui de sa femme Mathilde, fille de Richard Cœur de Lion; des peintures murales, extrêmement intéressantes, que M. Waagen croit avoir été exécutées pendant la première moitié du XIIIe siècle, et qui ont été découvertes sous une couche de badigeon en 1854. Ces peintures, qui couvrent les murs et les voûtes du chœur et du transsept, représentent, entre autres sujets : le *Sacrifice de Caïn et d'Abel*, la *Mort d'Abel*, le *Sacrifice d'Isaac*, *Moïse et le buisson ardent*, le *Serpent d'airain*, l'*Arbre de Jessé*, l'*Agneau mystique*, diverses scènes de la vie du Christ, huit *Prophètes*, le *Christ et la Vierge sur leurs trônes*, *entourés d'anges et des vieillards de l'Apocalypse*, le *Christ dans les limbes*, l'*Ascension*, les *Vierges sages* et les *Vierges folles*. Sous le chœur sont les caveaux où reposent les princes de la famille ducale. La place située au nord de la cathédrale est ornée d'un lion de bronze que quelques auteurs croient avoir été apporté de Constantinople par Henri le Lion, et que d'autres disent être l'œuvre d'un artiste saxon.

Les autres églises remarquables de Brunswick sont : l'église de Sainte-Catherine, dont les nefs ont été construites pendant la seconde moitié du XIIIe siècle et dont le chœur date de 1450; l'église de Saint-André, commencée en 1200, reprise vers 1330, achevée au milieu du XVIe siècle, remarquable par sa haute tour et par les sculptures de sa façade méridionale, qui représentent des gens estropiés, en souvenir, dit-on, de ce que cet édifice a été fondé par de riches négociants infirmes; les églises de Saint-Martin (XIIe siècle), de Saint-Pierre et de Saint-Ulrich, qui possèdent toutes trois de beaux fonts baptismaux en bronze; l'église de Saint-Egidius, bâtie au XVe siècle et qui sert aujourd'hui aux expositions des arts et de l'industrie.

L'édifice qui a été affecté à la résidence des ducs, jusqu'au milieu du XVIIe siècle, a été transformé depuis en caserne. Le nouveau PALAIS, bâti, d'après les dessins d'Ottmer, sur l'emplacement de celui qui a été brûlé par les insurgés, en 1830, est un bel édifice de 133 m. de long. L'intérieur n'a de remarquable que la somptuosité de son ameublement.

Parmi les autres monuments de Brunswick, nous citerons : l'hôtel de ville (*Altstadt-Rathaus*), spécimen intéressant de l'architecture allemande des XIIIe et XIVe siècles, orné des statues des princes guelfes, depuis Henri l'Oiseleur jusqu'à Othon l'Enfant; la Halle aux draps, construction gothique, décorée extérieurement de statues curieuses; l'obélisque en fonte, de 24 m. de haut, que les habitants de la ville ont érigé, en 1822, en l'honneur de deux de leurs ducs, tués dans les batailles d'Iéna et des Quatre-Bras; le monument élevé, en 1840, à la mémoire de Schill et de ses quatorze compagnons, qui furent fusillés, en 1809, pour s'être révoltés contre la domination française.

Le MUSÉE de Brunswick occupe l'étage supérieur de l'arsenal, ancien couvent construit pendant la première moitié du XIVe siècle. Ce musée comprend : 1° une collection d'histoire naturelle; 2° une collection d'antiquités classiques, statues, bronzes, etc., provenant de la Grèce et de l'Italie, parmi lesquels se trouve le fameux vase de Mantoue, en onyx; 3° une collection d'objets d'art et de curiosités du moyen âge et des temps modernes, où l'on remarque : une délicieuse sculpture d'Albert Dürer, représentant la *Prédication de saint Jean dans le désert;* un *Crucifix*, attribué à Michel-Ange, avec des bas-reliefs en argent par Benvenuto Cellini; une série d'environ 1,000 majoliques; des émaux français fabriqués à Limoges; 1,000 à 1,100 manuscrits de la Bible; un vase sculpté par Kosciusko dans sa prison, etc.; 4° la galerie de tableaux que le duc Antoine-Ulrich avait formée à Salzthal. Les peintures les plus importantes de cette galerie sont : des portraits, par Holbein et par Albert Dürer; *Hercule filant*, et le portrait de Luther et celui de Mélanchthon, sous la figure de saint Jean prêchant dans le désert, par Lucas Cranach; l'*Ensevelissement du Christ*, le portrait de Grotius et celui de sa femme, un magnifique paysage où coule un torrent, par Rembrandt, dont on voit, en outre, un tableau d'une beauté incomparable qui est censé représenter la famille du maître; une *Famille hollandaise*, par Ravenstein; la *Coquette*, par Van der Meer, de Delft; un superbe portrait d'homme, par Frans Hals; d'autres portraits, par Titien, Rubens, Van Dyck, G. Dov; quatre paysages, de Ruysdael; un *Effet de neige* et un *Clair de lune*, de Van der Neer; un *Alchimiste*, par Téniers; la *Fête des Rois* et une *Adoration des bergers*, par Jordaens; le *Contrat de mariage*, une des œuvres les plus remarquables de Jean Steen.

BRUNSWICK (NOUVEAU-), ville des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, dans l'Etat de New-Jersey, à 52 kilom. S.-O. de New-York, sur le Raritau; 10,000 hab. Ecole de théologie, collége, important commerce de grains.

BRUNSWICK (NOUVEAU-), contrée de l'Amérique du Nord, formant un des gouvernements de la Nouvelle-Bretagne anglaise, bornée au N. par le bas Canada, dont la sépare la baie des Chaleurs et le petit fleuve de Restigouche; à l'O., par les États-Unis; au S., par la baie de Fundy; au S.-E., par la Nouvelle-Ecosse; et à l'E. par le golfe Saint-Laurent; par 45° 10′ et 48° 5′ de lat. N., et 66°-70° long. O.; longueur du N. au S. 328 kilom. sur une largeur moyenne de 240 kilom. de l'E. à l'O. Superficie, 71,800 kilom. carr. Pop. 193,000 hab. parmi lesquels un petit nombre d'Indiens appelés Algonquins, qui vivent paisiblement, dans l'intérieur du pays, de la pêche et de la chasse. Le sol du Nouveau-Brunswick est accidenté par les derniers mamelons des monts Alléghany, mais la hauteur de ces montagnes est peu considérable dans le pays qui nous occupe. La plus considérable des rivières de la contrée est le Saint-John, qui, prenant sa source dans le Canada, traverse la partie S.-O. du Nouveau-Brunswick, et est navigable sur presque tout son cours; viennent ensuite, dans l'ordre de leur importance, le Restigouche, le Miramichi et la Sainte-Croix. Les côtes sont généralement hautes et garnies de falaises; leurs enfoncements forment de nombreuses baies, dont les principales sont : la baie de Nipessiquit au S. de la baie des Chaleurs; la baie de Miramichi et la baie Verte à l'E.

— *Climat. Productions.* Le climat est très-sain, mais les hivers sont très-froids; le thermomètre descend jusqu'à 20° au-dessous de zéro. Aux rigueurs de l'hiver succèdent sans transition les chaleurs de l'été; l'on ne jouit qu'en automne d'une douce température. Le territoire du Nouveau-Brunswick, en grande partie couvert de bois dans la partie septentrionale, produit, sur les côtes et dans la partie méridionale des céréales, des légumes et des fruits; il nourrit de nombreux troupeaux de bœufs, de chevaux et de moutons. Les forêts sont peuplées d'ours, de lions, de lynx et de cerfs; la pêche est très-active sur les rivières, les lacs et les côtes de l'Océan, et la quantité de poissons secs exportés est considérable. Le commerce, favorisé par d'excellents ports de mer et plusieurs rivières navigables, consiste principalement en importation d'objets de luxe, et s'élève annuellement à 800,000 livres sterling. Les exportations ont pour objet : les bois de construction, les poissons salés, les peaux et les cuirs.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick se divise en huit comtés et a pour capitale Fredericktown; les autres villes principales sont : Saint-Jean, Saint-André et Newcastle. Depuis 1784, cette contrée forme un gouvernement particulier, pourvu, comme les autres colonies anglaises, d'une charte et d'un gouvernement représentatif, jouissant des mêmes prérogatives que le parlement d'Angleterre. La justice est rendue dans chaque comté par une cour de comté, des justices de paix et un jury; une haute cour de justice siége à Fredericktown. La législation en vigueur est, à peu de chose près, celle de la métropole. Enlevé à la France en 1763, ce pays n'offrait encore d'établissements que sur les côtes, lorsqu'il fut séparé de la Nouvelle-Ecosse et érigé en colonie en 1784.

BRUNSWICK, maison princière d'Allemagne, dont l'origine paraît remonter aux Guelfes, issus de la maison d'Este, et dont nous allons donner les membres principaux.

BRUNSWICK (Othon, duc DE), dit l'**Enfant**, fils du duc Guillaume de Lunebourg. Il s'empara en 1227 de Brunswick et prit le titre de duc sans avoir reçu l'investiture de l'empereur, qui le reconnut cependant comme légitime possesseur, à la condition de l'hommage féodal. Il mourut en 1252. Ses deux fils furent la tige des deux maisons de Brunswick.

BRUNSWICK (Othon), époux de Jeanne de Naples, prince cadet de la famille ducale. Il passa en Italie en 1363, entra comme condottiere au service de Jean de Montferrat et fit pour lui la guerre aux Visconti. Jeanne de Naples, cherchant un appui contre Louis de Hongrie, l'épousa en 1376. Il la défendit contre Charles de Durazzo, mais fut vaincu et fait prisonnier. Plus tard, il entra au service de Louis d'Anjou, s'empara de Naples (1387) et punit les meurtriers de Jeanne. Il mourut en 1399.

BRUNSWICK-LÜNEBOURG (Eric, duc DE), surnommé l'**Ancien**, né en 1470, mort en 1540. A l'âge de dix-huit ans, il se rendit en Palestine, et, de retour en Allemagne, il alla à la cour de l'empereur Maximilien, dont il se concilia aussitôt toute la faveur. En 1493, il se conduisit brillamment, à la tête d'un corps de 15,000 hommes, dans la guerre contre les Turcs. Quelques années après, lors de la bataille de Ratisbonne (1504), Maximilien blessé étant tombé de cheval, Eric de Brunswick, qui se trouvait à ses côtés, lui fit un rempart de son corps et combattit avec une telle intrépidité que l'empereur put échapper à la mort et rétablir le combat. Lorsque Maximilien s'empara de la forteresse de Kusstein, il ordonna de passer la garnison par les armes, et fit le serment de souffleter quiconque parlerait de faire grâce. Aussi généreux que brave, Eric, ayant vu dix-sept soldats livrés au supplice, brava la colère de Maximilien et consentit à recevoir un soufflet pour mettre fin à l'exécution. Après la mort de l'empereur, le duc de Brunswick fut attaqué et fait prisonnier par Jean, évêque de Hilesheim. Charles-Quint intervint et lui fit rendre la liberté; mais Eric perdit une partie de ses Etats. Lorsqu'il mourut, il avait assisté à douze batailles et pris part à vingt assauts. Dans les querelles de religion qui s'élevèrent à cette époque, Eric de Brunswick se signala par un esprit de tolérance rare, et ne gêna en rien la liberté de ceux de ses sujets qui voulurent embrasser la Réforme.

BRUNSWICK-WOLFENBÜTTEL (Henri duc DE), né en 1489, mort en 1568. Il prit part, en 1525, avec plusieurs princes d'Allemagne, à la guerre dite *des paysans*, puis se rendit avec Charles-Quint en Italie (1528). Tour à tour pour les réformés et pour les catholiques, il contribua en 1538 à la constitution de la ligue catholique de Nuremberg, et passa sa vie dans une agitation continuelle. Il fut chassé à plusieurs reprises de ses Etats, s'engagea dans de nombreuses querelles avec ses voisins, le margrave de Brandebourg, le landgrave de Hesse, le duc de Brunswick, Eric le Jeune, etc., et, vers la fin de sa vie, il abandonna définitivement le catholicisme pour embrasser le luthéranisme.

BRUNSWICK-LÜNEBOURG (Ernest, duc DE), le **Confesseur**, né en 1497, mort en 1546. Il suivit à Wittemberg les leçons de théologie de Luther, embrassa les doctrines de la Réforme et les propagea dans son duché. Il signa la confession d'Augsbourg, s'engagea dans la ligue de Smalkalde, et fit de louables efforts pour assurer la prospérité de ses Etats. Mélanchthon a prononcé son éloge.

BRUNSWICK (Elisabeth DE), fille de Joachim, électeur de Brandebourg, née vers 1510 à Berlin, morte à Ilmenau, en 1558, épousa à dix-sept ans, le duc Eric de Brunswick-Calenberg, prince sage et vaillant, qui s'était distingué dans la guerre contre les Turcs (1493). Elisabeth apportait dans ses nouveaux Etats les sentiments catholiques de son père Joachim de Brandebourg; mais, à la suite de plusieurs entrevues avec Luther, elle embrassa le protestantisme. Eric, son époux, quoique très-fidèle à l'Eglise romaine, lui laissa toute liberté d'opinion, malgré le blâme qu'il encourut de la part de quelques amis pour cette conduite généreuse. Il répondait aux plaignants : « La duchesse nous trouble-t-elle dans l'exercice de notre foi? Non. Dans ce cas ne troublons pas la sienne. » Loin de juger les réformés comme la plupart de ses contemporains, qui voyaient en eux des rebelles, ennemis de l'ordre social, Eric disait qu'il les

avait toujours vus agir en hommes de paix et en bons citoyens.

Le duc de Brunswick mourut en 1540, après avoir nommé Elisabeth tutrice de son fils et régente de ses Etats pendant la minorité du jeune prince. Alors la régente travailla activement aux progrès de la Réforme dans ses Etats. En 1546, elle remit à son fils les rênes du gouvernement; la même année, elle épousa en secondes noces le prince Poppo de Henneberg, et vécut dès lors étrangère aux affaires politiques. A sa mort, elle put voir la Réforme solidement assise dans le Brunswick.

BRUNSWICK-LUNEBOURG (Eric, duc DE), dit le **Jeune**, né en 1528, mort à Padoue en 1568, était fils d'Eric l'Ancien. Elevé par sa mère dans la religion luthérienne, il ne tarda pas néanmoins à adopter le culte catholique, se déclara pour Charles-Quint contre les princes de la confession d'Augsbourg, et tenta d'arrêter dans ses Etats les progrès de la Réforme; mais les remontrances de sa mère et son alliance avec le margrave de Brandebourg le déterminèrent à laisser à ses sujets la liberté religieuse. Il mit en liberté les pasteurs protestants qu'il avait fait jeter en prison, et promulgua, en 1553, un édit par lequel il autorisait les réformés à exercer publiquement leur culte. Le duc de Brunswick combattit contre la France dans les armées de Philippe II, et mourut sans postérité pendant un voyage qu'il fit en Italie.

BRUNSWICK-WOLFENBÜTTEL (Jules, duc DE), né en 1528, mort en 1589, parvint à la souveraineté en 1568. Il mit tous ses soins à établir définitivement le luthéranisme dans ses Etats, fonda en 1576 l'université de Hælmstædt, et fit paraître, la même année, son *Corpus doctrinæ*, qui comprenait les symboles de la confession d'Augsbourg, les catéchismes de Luther, les articles de Smalkalde, etc. En 1584, le duc Jules vit ses Etats s'augmenter de la principauté de Calenberg, des villes de Sirck, Diepenau, etc., par suite de l'extinction de la ligne collatérale.

BRUNSWICK-WOLFENBÜTTEL (Frédéric-Ulric), né en 1591, mort en 1634, était petit-fils du duc Jules. Après avoir voyagé en France, en Angleterre et dans les Pays-Bas, il assista en 1612 à l'élection de l'empereur Mathias, et entra l'année suivante, à la mort de son père Henri-Jules, en possession des principautés de Wolfenbüttel, Calenberg et Grubenhagen. En 1617, il dut céder cette dernière au duc de Brunswick-Lunebourg. Lorsque la guerre de Trente ans éclata, il se prononça d'abord pour l'empereur, puis s'allia avec Christian de Danemark. La défaite de Lüttern (1626) l'obligea encore une fois à changer de parti; mais, ses Etats étant sans cesse dévastés par le passage des troupes impériales, il sollicita et obtint en 1631 l'alliance de Gustave-Adolphe. Il mourut des suites d'une chute de cheval, et, comme il n'avait pas d'héritier, ses Etats passèrent à la maison de Brunswick-Lünebourg.

BRUNSWICK-LUNEBOURG (Auguste DE), né en 1568, mort en 1636. Il entra, en 1591, dans le régiment du prince Christian d'Anhalt, avec qui il se rendit en France pour secourir Henri IV. De retour en Allemagne, il se maria de la main gauche avec la fille d'un bourgeois de Zelle et en eut des enfants qui portèrent simplement le titre de seigneurs de Lünebourg. En 1635, Auguste de Brunswick, malgré les efforts du chancelier de Suède Oxenstiern, adhéra, avec les princes de la basse Saxe, au traité conclu entre l'électeur de Saxe et l'empereur Ferdinand II.

BRUNSWICK-LÜNEBOURG (Auguste, duc DE), le **Jeune**, né en 1579, mort en 1666. Il s'appliqua dès sa jeunesse à la culture des sciences et des lettres, visita les principaux Etats de l'Europe, acquit en France l'amitié de Henri IV, hérita en 1634 du duché de Brunswick-Wolfenbüttel, et fit fleurir dans ses Etats l'industrie et les lettres. Il a publié divers écrits sous le nom de *Gustave Sélénus*. Les principaux sont: *Traité du jeu d'échecs*, avec figures (Leipzig, 1616); *Cryptomenityces et Cryptographiæ, etc.* (Lünebourg, 1624, in-fol.); *Traité sur la culture des vergers* (1636), etc.

BRUNSWICK-LÜNEBOURG (Christian, duc DE), évêque d'Halberstædt, né en 1599, mort en 1626. Il se rendit célèbre par son courage pendant la guerre de Trente ans et par son inviolable attachement à la cause de l'électeur palatin Frédéric V, élu roi de Bohême, qu'il soutint contre les impériaux. Il ravagea la Hesse, prit un grand nombre de villes, dévasta également le diocèse de Mayence, et, des objets précieux pillés dans les églises, fit frapper des écus qui portaient pour devise: *Ami de Dieu, ennemi des prêtres.* Vaincu au passage du Mein, il entra en 1622 au service de la Hollande, combattit les Espagnols, gagna sur eux la bataille de Fleury, les obligea de lever le siége de Berg-op-Zoom, recommença ensuite la guerre contre l'empereur, et fut battu par Tilly.

BRUNSWICK-LÜNEBOURG-ZELLE (George-Guillaume, duc DE), né en 1624, mort en 1705. Il eut d'abord, avec son frère Jean-Frédéric, au sujet de la succession de son père, le duc George, et de son frère aîné, Christian-Louis, des démêlés qui furent terminés en 1666 par l'intervention de l'électeur de Brandebourg, puis il prit part à presque toutes les guerres qui ensanglantèrent alors l'Europe, envoya des secours aux Vénitiens et aux Hollandais, et accompagna en 1688, dans sa descente en Angleterre, le prince d'Orange, qui fut bientôt après le roi Guillaume III. En 1689, à la mort du duc de Saxe-Lauenbourg, il s'empara de sa succession, dont il s'assura la jouissance paisible en 1697 par un payement de 1,100,000 écus. S'étant épris d'une belle et spirituelle protestante française, Mlle d'Albreuse, il lui fit donner par l'empereur le titre de princesse d'Harbourg et l'épousa. Celle-ci attira à la cour de Zelle plusieurs de ses compatriotes. On raconte à ce sujet qu'un Français, ne voyant un jour à la table ducale que des compatriotes, à l'exception du duc lui-même, dit spirituellement: « Il n'y a ici d'étranger que monseigneur. » L'empereur offrit au duc George-Guillaume le titre d'électeur; mais, comme celui-ci n'avait qu'une fille de son mariage avec Mlle d'Albreuse, il refusa cette dignité, qui fut conférée à son frère Ernest-Auguste.

BRUNSWICK-LÜNEBOURG-ZELLE (Sophie-Dorothée DE), épouse de George-Louis de Hanovre. V. SOPHIE-DOROTHÉE.

BRUNSWICK-LUNEBOURG (Ernest-Auguste, duc DE), électeur de Hanovre et frère de George-Guillaume, né en 1629, mort en 1698. Il reçut de l'empereur Léopold Ier le titre d'électeur. — Son fils GEORGE-LOUIS devint roi d'Angleterre sous le nom de George Ier.

BRUNSWICK-WOLFENBUTTEL (Antoine-Ulric, duc DE), fils d'Auguste de Brunswick-Lünebourg, dit le **Jeune**, né à Hitzaker en 1633, mort en 1714. Elevé par J.-G. Schottel, qui lui donna le goût des sciences et des lettres, il compléta ses études par des voyages en France, en Angleterre et en Italie. De retour en Allemagne, il siégea dans le conseil d'Etat de Brunswick, et, après la mort de son père, il fut associé au pouvoir par son frère aîné Rodolphe-Auguste, auquel il était uni par l'affection la plus tendre. Antoine, qui avait sur son frère une grande supériorité intellectuelle, s'occupa beaucoup des affaires publiques, termina les démêlés du duché de Brunswick avec la Suède, et eut des difficultés avec l'empereur, qui le soupçonnait d'avoir cherché à contracter une alliance avec la France. Devenu, en 1704, seul maître du pouvoir par la mort de son frère, il se montra un des partisans les plus dévoués de la maison d'Autriche, maria sa fille Elisabeth à l'empereur Charles VI, et se convertit au catholicisme (1710), sans apporter toutefois aucune entrave à la liberté religieuse de ses sujets. Protecteur éclairé des lettres, il était lui-même un littérateur distingué. Ses principaux ouvrages sont: *Aramène, princesse de Syrie* (Nuremberg, 1669, in-8°), roman tiré de l'histoire des patriarches, et *Octavie* (Nuremberg, 1685, in-8°), qui, sous une forme romanesque, présente un tableau de l'histoire romaine depuis Claude jusqu'à Vespasien. On lui doit également un opuscule écrit en latin et intitulé: *Motifs qui m'ont déterminé à préférer la religion catholique romaine aux religions protestantes.* Cet opuscule a été traduit en français par l'abbé H. Prompsault (1838).

BRUNSWICK-LÜNEBOURG-BEVERN (Ferdinand-Albert, duc DE), frère du précédent, né en 1636, mort en 1687, fut mis sous la direction du savant Sigismond de Bircken, fit de rapides progrès et posséda en peu de temps la connaissance de dix langues. En 1658, il commença une longue série de voyages, parcourut successivement la France, l'Allemagne, l'Italie, la Sicile, les Pays-Bas, l'Angleterre, où il fut nommé membre de la Société royale de Londres, la Suède, l'Autriche, la Hongrie, etc. Dans l'intervalle de ces pérégrinations, il résida au château de Bevern, qui devait donner son nom à la branche dont le duc Albert est le chef, et s'y fixa définitivement vers 1677. Il réunit dans ce château une collection de curiosités recueillies pendant ses voyages, y fit imprimer sous ses yeux des ouvrages de sa composition, et se livra à des rêveries théologiques, qui semblent indiquer un grand affaiblissement dans ses facultés intellectuelles. Le duc de Brunswick était membre de la Société des fructifiants de Weimar, et portait, à ce titre, la qualification de l'*Admirable*, dont il était fier au plus haut degré. On a de lui: *Aventures admirables et état admirable dans ce monde admirablement pervers..., par celui que l'on appelle, dans la Société des fructifiants*, l'Admirable *dans ses fruits, etc.* (Bevern, 1678), et une seconde partie *Contenant les choses miraculeuses de l'Ancien Testament* (Bevern, 1680).

BRUNSWICK-WOLFENBÜTTEL (Charlotte DE), femme du czarowitz Alexis, née en 1694, morte en 1715. Elle épousa, en 1711, Alexis, fils de Pierre le Grand, empereur de Russie; mais ce prince brutal et grossier, loin d'être touché par la grâce et par les vertus de la princesse Charlotte, lui préféra une paysanne finnoise. Le chagrin ne tarda pas à altérer la santé de la jeune femme. Elle mourut à l'âge de vingt et un ans, après avoir mis au jour un fils, qui fut plus tard Pierre II. Suivant une version dont la fausseté a été démontrée, le prince Alexis, ayant maltraité sa femme dans le dernier mois de sa grossesse et s'étant retiré à la campagne, les amis de la princesse l'engagèrent à fuir après ses couches, répandirent le bruit de sa mort, et firent enterrer une bûche à sa place. Ayant gagné la France, Charlotte serait partie quelque temps après pour la Louisiane, y aurait épousé un Français nommé d'Aubant, serait revenue à Paris, où elle aurait été reconnue par le maréchal de Saxe, se serait mariée en troisièmes noces avec de M. de Moldack, et aurait terminé ses jours à Vitry-le-François. Voltaire a donné la clef de ce récit romanesque, pendant fort longtemps accepté pour vrai: « Une Polonaise, écrivit-il dans le *Journal de Paris* du 19 février 1782, visita Paris en 1722, et se logea à quelque distance de la maison que j'occupais. Elle avait quelques traits de ressemblance avec l'épouse du czarowitz. Un officier français, nommé d'Aubant, qui avait servi en Russie, fut frappé de la ressemblance. Cette méprise donna envie à la dame d'être princesse. Elle avoua d'un air ingénu à l'officier qu'elle était la veuve de l'héritier de la Russie; qu'elle avait fait enterrer une bûche à sa place pour se sauver de son mari. D'Aubant fut amoureux d'elle et de sa principauté. D'Aubant, nommé gouverneur dans une partie de la Louisiane, mena sa princesse en Amérique. Le bonhomme est mort, croyant fermement avoir eu pour femme une belle-fille d'un empereur de Russie; ses enfants le croient aussi, et ses petits-enfants n'en douteront pas. »

BRUNSWICK-BEVERN (Antoine-Ulric, duc DE), né en 1714, mort en 1775, entra au service de la Russie avec le grade de colonel, et épousa en 1739 Anne, fille du duc de Mecklembourg Charles-Léopold, et de Catherine, nièce de Pierre le Grand. De cette union naquit Iwan, que l'impératrice Anne nomma son héritier au trône, sous la tutelle de Biren, duc de Courlande. A peine l'impératrice fut-elle morte, que la mère d'Iwan s'empara de la régence; mais son pouvoir fut de courte durée. Elisabeth, fille de Pierre le Grand, étant montée sur le trône, grâce à une faction puissante, jeta Iwan en prison et exila en Sibérie la mère du jeune czar, ainsi que son mari, le duc de Brunswick (1741). Celui-ci mourut à Kolmogori, après avoir passé la plus grande partie de sa vie dans ce triste lieu d'exil.

BRUNSWICK-LÜNEBOURG-BEVERN (Auguste-Guillaume-Albert, duc DE), né à Brunswick en 1715, mort en 1781. Il entra en 1734 au service de la Prusse, acquit une grande réputation de bravoure par sa conduite à la bataille de Molwitz et de Hohenfriedberg, fut mis à la tête d'un corps d'armée au commencement de la guerre de Sept ans, battit les impériaux à Reichenberg (1757), et contribua aux victoires remportées près de Prague et à Collin. Fait prisonnier par les Autrichiens en 1757, il fut rendu à la liberté l'année suivante, se signala encore dans diverses occasions, et termina sa vie à Stettin.

BRUNSWICK (Ferdinand, duc DE), général prussien, né à Brunswick en 1721, mort en 1792. Il obtint fort jeune un régiment dans l'armée prussienne (1739), et fit ses premières armes dans l'armée de Silésie, auprès de Frédéric II. Lors de la reprise des hostilités, en 1744, Ferdinand de Brunswick se signala de la façon la plus brillante, notamment à la prise de Prague et à la bataille de Soor, reçut des biens considérables du roi de Prusse, et, pendant la guerre de Sept ans, se plaça au rang des généraux les plus distingués de l'époque. En 1757, il reçut de Frédéric II le commandement en chef de l'armée de Westphalie, et, après avoir gagné sur les Français les batailles de Crevelt et de Minden (1758), il parvint à les chasser de la Hesse en 1762. Lorsque la paix eut été conclue, en 1763, Ferdinand de Brunswick quitta le service du roi de Prusse, se retira à Brunswick, et consacra les dernières années de sa vie à propager l'instruction populaire, à favoriser le développement des beaux-arts, et surtout à s'occuper de franc-maçonnerie.

BRUNSWICK (Charles-Guillaume-Ferdinand, duc DE), neveu de Ferdinand, signataire du fameux *Manifeste* qui a gardé son nom, né à Brunswick le 9 octobre 1735, mort à Altona le 10 novembre 1806. Comme tous les princes de sa maison, il reçut une éducation extrêmement soignée, et montra dès son adolescence des facultés supérieures. Formé dans l'art de la guerre par ses oncles le prince Ferdinand et le grand Frédéric, il se distingua de la manière la plus éclatante dans la guerre de Sept ans, comme général au service de la Prusse. Après la conclusion de la paix, il entreprit, sous le nom de *comte de Blackenbourg*, de longs voyages, d'abord en France, où il se lia avec les esprits les plus distingués; puis en Italie, à Rome, où l'antiquaire Winckelmann le guida dans ses explorations; enfin en Moravie, en Silésie, en Westphalie, en compagnie du grand Frédéric, qui lui donna de nouveau un commandement dans la guerre de la Succession de Bavière (1778). Le duc de Brunswick y soutint sa réputation militaire et succéda, en 1780, à son père dans le gouvernement du duché. Mirabeau, qui le vit quelques années plus tard, fait le plus grand éloge de son administration, et le représente lui-même comme un homme tout à fait supérieur. Lors des troubles de la Hollande, en 1787, il reçut le commandement de vingt mille Prussiens, et s'empara d'Amsterdam, d'ailleurs faiblement défendue. A l'époque de la Révolution française, le duc de Brunswick était généralement regardé comme un des meilleurs généraux de l'Europe. Aussi, après le traité de Pilnitz, dès les premiers mouvements contre la France, fut-il nommé généralissime des armées alliées (Prusse et Autriche). Il fit précéder son invasion par un *Manifeste* daté de Coblentz (25 juillet 1792), et qui a donné à son nom une triste célébrité (v., ci-dessous, MANIFESTE DE BRUNSWICK). Il n'était point l'auteur de cette pièce odieuse, dont la rédaction appartient à la faction des émigrés, et l'on prétend qu'il ne la signa qu'avec la plus grande répugnance; mais enfin il consentit à la signer, et ce fait seul suffit pour ternir sa réputation. On a rapporté aussi que, dans la suite, il ne parlait de cet acte qu'en le qualifiant de *déplorable*, et qu'il démentit, dans une lettre rendue publique, Bertrand de Molleville qui, dans ses *Mémoires*, lui attribuait une part dans la rédaction du *Manifeste*. Sa lettre se terminait ainsi: « Il est bien permis de chercher à éviter de passer, dans les siècles à venir, pour un étourdi inconsidéré. » (Mallet Du Pan, *Mémoires et correspondance.*)

Mais, encore une fois, qui l'obligeait à signer? Probablement, l'ambition de garder le commandement en chef. Qu'il conserve donc dans l'histoire la responsabilité de cet acte, qui n'était pas seulement contraire au droit, à la justice, à l'humanité, mais encore qui violait toutes les règles du droit des gens, toutes les règles de guerre établies entre les nations civilisées.

On a dit aussi que l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, informés que des propositions brillantes lui avaient été faites pour le porter à embrasser la défense de la Révolution française, l'avaient mis dans la nécessité d'apposer son nom sur ce Manifeste de sang, dans le but secret de le compromettre pour jamais à l'égard de la France. Les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'Etat* se sont faits l'écho de ce bruit; mais est-il vrai qu'un parti, un groupe d'hommes politiques, constitutionnels, girondins ou autres, séduits par la réputation militaire du duc de Brunswick, aient songé à l'attirer en faisant luire à ses yeux le mirage de la couronne de France? Il n'est guère possible de répondre à une telle question. D'ailleurs, ce rêve insensé, s'il a quelque réalité, ne dut jamais s'élever même à l'état de projet.

Quoi qu'il en soit, par une coïncidence bien étrange, le jour même où le duc de Brunswick signait le manifeste, c'est-à-dire le 25 juillet, le girondin Carra publiait à Paris, dans son journal (*Annales patriotiques*), l'article suivant, qui fut plus tard un des motifs de son arrêt de mort:

« Rien de si bête que ceux qui croient ou voudraient faire croire que les Prussiens songent à détruire les jacobins, et qui n'ont pas vu dans ces mêmes jacobins les ennemis les plus acharnés de la maison d'Autriche, les amis constants de la Prusse, de l'Angleterre et de la Hollande... C'est le plus grand guerrier et le plus grand politique de l'Europe que le duc de Brunswick. *Il ne lui manque peut-être qu'une couronne*, je ne dis pas pour être le plus grand roi de l'Europe, mais pour être le restaurateur de la liberté en Europe. S'il arrive à Paris, je gage que sa première démarche sera de venir aux jacobins, et d'y mettre le bonnet rouge... »

Sans doute, on peut regarder cette absurde tirade comme une présentation de candidat, d'autant plus qu'alors la chute de Louis XVI n'était plus douteuse; mais la coïncidence même de la publication avec celle du *Manifeste*, qui en eût été le plus détestable commentaire, éloigne toute idée d'un concert quelconque. Carra était un esprit assez chimérique, et c'était une de ses manies de songer à des princes étrangers. N'avait-il pas déjà soulevé, un jour, tout le club des jacobins en proposant d'appeler le duc d'York au trône de France?

Cependant Brunswick entra en France dans les premiers jours d'août (1792). Le 20, il investit Longwy, que la trahison lui livra sans combat, deux jours après. Il agit ensuite avec une extrême lenteur. Le 31 seulement, il se présenta devant Verdun, place qui était hors d'état d'opposer une résistance prolongée, qu'il bombarda pendant quinze heures, mais qui ne se rendit qu'après la mort du brave commandant Beaurepaire (v. ce nom). Pendant ce temps, Dumouriez s'emparait rapidement des défilés de l'Argonne, les *Thermopyles de la France*, et, par cette manœuvre de génie, fermait pour ainsi dire la porte à l'invasion. A l'article ARGONNE, nous avons donné tous les détails de cette mémorable campagne, et nous n'y reviendrons pas ici. Le duc de Brunswick avait commis plus d'une faute pendant ces rapides opérations, et la conquête de la France ne lui paraissait plus d'ailleurs aussi facile que l'affirmaient les fous de l'émigration. Après Valmy, il insista vivement auprès du roi de Prusse pour le décider à négocier. Des pourparlers eurent lieu en effet, et l'armée austro-prussienne commença sa retraite le 1er octobre, abandonna successivement toutes ses positions, et quitta le territoire français, fort diminuée par les maladies et les engagements journaliers. Les arrangements entre l'ennemi et Dumouriez n'ont jamais été connus dans tous leurs détails, et l'on a supposé, à tort ou à raison, que le général français avait consenti à ne pas inquiéter les armées alliées dans leur retraite.

Brunswick conserva le commandement des

troupes prussiennes pendant la campagne de 1793; mais, par suite de dissentiments avec Wurmser, général autrichien, il donna sa démission en janvier 1794, et ne s'occupa plus dès lors que du gouvernement de son duché. En 1806, au moment où la Prusse reprit une attitude hostile contre la France, il reçut encore une fois le commandement des troupes prussiennes, mais ne fit rien de remarquable, et fut atteint d'une balle dans les yeux au combat d'Auerstdæt, ce qui amena la déroute de son armée; il revint mourir à Altona, au milieu des plus grandes souffrances.

Le duc de Brunswick, bon administrateur, homme instruit, éclairé, passionné, dit-on, pour le bien, ne paraît avoir combattu qu'à regret dans les rangs de la coalition : c'est ainsi qu'on expliquerait les revers qu'il éprouva; mais, d'un autre côté, il faut bien reconnaître que, comme tous les généraux habiles des anciennes écoles, il n'était plus à la hauteur de la tactique héroïque créée par les capitaines de la grande Révolution. Il était dans la destinée de l'ancien régime d'être vaincu sur tous les terrains.

Brunswick (MANIFESTE DE), nom donné à la *Déclaration* publiée par les puissances coalisées (Autriche et Prusse), à la fin de juillet 1792, au moment où elles se préparaient à envahir la France.

Vingt jours auparavant, Marie-Antoinette écrivait au comte Mercy, ambassadeur autrichien : « Il est plus que temps que les puissances parlent fortement... Tout est perdu si l'on n'arrête pas les factieux par la crainte d'une punition prochaine... Il serait nécessaire qu'un *manifeste* rendît l'Assemblée nationale et Paris responsables des jours du roi et de ceux de sa famille... » (4 novembre 1792.)

Et le comte Mercy répondait :

« Il y aura certainement une déclaration menaçante... Les armées sont déjà à Coblentz et à Fribourg; elles entreront les premiers jours d'août... »

Ces citations sont extraites du recueil de lettres publié récemment par M. d'Arneth et qui font partie des archives de l'empire d'Autriche (*Marie-Antoinette*, *Joseph II et Léopold II*, 1866).

Les longues négociations de Louis XVI et de Marie-Antoinette pour amener l'invasion de la France sont un fait bien avéré; mais nous n'avons pas à nous occuper ici de cette question particulière, qui sera amplement traitée à la place qui lui convient; et nous n'avons rapporté les citations ci-dessus que pour montrer que la reine s'occupait de tous les détails de l'exécution. L'un des agents secrets de Louis XVI en Allemagne, Mallet du Pan, donna quelques idées pour la rédaction du manifeste; connaissant mieux l'état de la nation, il eût sans doute procédé avec plus de circonspection, de duplicité; mais déjà l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse avaient entre les mains un autre projet de déclaration, rédigé par le marquis de Limon, créature de Calonne, et qui fut définitivement adopté par les deux souverains. Ici, c'est l'émigration qui va parler à la France révolutionnaire, avec sa brutale insolence et sa folle ineptie.

Voici cette pièce, qui fut signée par le duc de Brunswick, généralissime des armées de la coalition.

Déclaration de S. A. S. le duc régnant de Brunswick-Lünebourg, commandant les armées combinées de LL. MM. l'empereur et le roi de Prusse, adressée aux habitants de la France.

« Leurs Majestés l'empereur et le roi de Prusse, m'ayant confié le commandement des armées combinées qu'ils ont fait rassembler sur les frontières de France, j'ai voulu annoncer aux habitants de ce royaume les motifs qui ont déterminé les mesures des deux souverains, et les intentions qui les guident.

» Après avoir supprimé arbitrairement les droits et possessions des princes allemands en Alsace et en Lorraine, troublé et renversé, dans l'intérieur, le bon ordre et le gouvernement légitime; exercé contre la personne sacrée du roi et contre son auguste famille des attentats et des violences qui sont encore perpétués et renouvelés de jour en jour, ceux qui ont usurpé les rênes de l'administration ont enfin comblé la mesure en faisant déclarer une guerre injuste à Sa Majesté l'empereur et en attaquant ses provinces situées en Pays-Bas; quelques-unes des possessions de l'empire germanique ont été enveloppées dans cette oppression, et plusieurs autres n'ont échappé au même danger qu'en cédant aux menaces impérieuses du parti dominant et de ses émissaires.

» Sa Majesté le roi de Prusse, unie avec Sa Majesté impériale par les liens d'une alliance étroite et défensive, et membre prépondérant lui-même du corps germanique, n'a donc pu se dispenser de marcher au secours de son allié et de ses co-Etats; et c'est sous ce double rapport qu'il prend la défense de ce monarque et de l'Allemagne.

» A ces grands intérêts se joint encore un but également important, et qui tient à cœur aux deux souverains : c'est de faire cesser l'anarchie dans l'intérieur de la France, d'arrêter les attaques portées au trône et à l'autel, de rétablir le pouvoir légal, de rendre au roi la sûreté et la liberté dont il est privé, et de le mettre en état d'exercer l'autorité légitime qui lui est due.

» Convaincus que la partie saine de la nation française abhorre les excès d'une faction qui la subjugue, et que le plus grand nombre des habitants attend avec impatience le moment du secours pour se déclarer ouvertement contre les entreprises odieuses de leurs oppresseurs, Sa Majesté l'empereur et Sa Majesté le roi de Prusse les appellent et les invitent à retourner sans délai aux voies de la raison et de la justice, de l'ordre et de la paix. C'est dans ces vues que moi soussigné, général commandant en chef l'armée déclare :

» 1° Qu'entraînées dans la guerre présente par des circonstances irrésistibles, les deux cours alliées ne se proposent d'autre but que le bonheur de la France, sans prétendre s'enrichir par des conquêtes;

» 2° Qu'elles n'entendent point s'immiscer dans le gouvernement intérieur de la France, mais qu'elles veulent uniquement délivrer le roi, la reine et la famille royale de leur captivité, et procurer à Sa Majesté Très-Chrétienne la sûreté nécessaire pour qu'elle puisse faire, sans danger et sans obstacle, les convocations qu'elle jugera à propos, et travailler à assurer le bonheur de ses sujets, suivant ses promesses et autant qu'il dépendra d'elle;

» 3° Que les armées combinées protégeront les villes, bourgs et villages, et les personnes et les biens de tous ceux qui se soumettront au roi et qu'elles concourront au rétablissement instantané de l'ordre et de la police dans toute la France;

» 4° Que les gardes nationales sont sommées de veiller provisoirement à la tranquillité des villes et des campagnes, à la sûreté des personnes et des biens de tous les Français jusqu'à l'arrivée des troupes de Leurs Majestés impériale et royale, ou jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, sous peine d'en être personnellement responsables; qu'au contraire ceux des gardes nationaux qui auront combattu contre les troupes des deux cours alliées, et qui seront pris les armes à la main, seront traités en ennemis, et punis comme rebelles à leur roi et comme perturbateurs du repos public;

» 5° Que les généraux, officiers, bas officiers et soldats des troupes de ligne françaises sont également sommés de revenir à leur ancienne fidélité et de se soumettre sur-le-champ au roi, leur légitime souverain;

» 6° Que les membres des départements, des districts et des municipalités seront également responsables, sur leurs têtes et sur leurs biens, de tous les délits, incendies, assassinats, pillages et voies de fait qu'ils laisseront commettre ou qu'ils ne se seront pas notoirement efforcés d'empêcher dans leur territoire; qu'ils seront également tenus de continuer provisoirement leurs fonctions jusqu'à ce que Sa Majesté Très-Chrétienne, remise en pleine liberté, y ait pourvu ultérieurement, ou qu'il en ait été autrement ordonné en son nom dans l'intervalle;

» 7° Que les habitants des villes, des bourgs et villages qui oseraient se défendre contre les troupes de Leurs Majestés impériale et royale, et tirer sur elles, soit en rase campagne, soit par les fenêtres, portes et ouvertures de leurs maisons, seront punis sur-le-champ suivant la rigueur du droit de la guerre, et leurs maisons démolies ou brûlées. Tous les habitants, au contraire, desdites villes, bourgs et villages qui s'empresseront de se soumettre à leur roi, en ouvrant leurs portes aux troupes de Leurs Majestés, seront à l'instant sous leur sauvegarde immédiate; leurs personnes, leurs biens, leurs effets, seront sous la protection des lois, et il sera pourvu à la sûreté générale de tous et de chacun d'eux.

» 8° La ville de Paris et tous ses habitants, sans distinction, seront tenus de se soumettre sur-le-champ, et sans délai, au roi, de mettre ce prince en pleine et entière liberté, et de lui assurer, ainsi qu'à toutes les personnes royales, l'inviolabilité et le respect auxquels le droit de la nature et des gens oblige les sujets envers les souverains; Leurs Majestés impériale et royale rendant personnellement responsables de tous les événements, sur leurs têtes, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée nationale, du département, du district, de la municipalité et de la garde nationale de Paris, les juges de paix, et tous autres qu'il appartiendra; déclarant en outre Leursdites Majestés, sur leur foi et parole d'empereur et de roi, que, si le château des Tuileries est forcé et insulté; que, s'il est fait la moindre violence, le moindre outrage à Leurs Majestés le roi, la reine et la famille royale; s'il n'est pas pourvu immédiatement à leur sûreté, à leur conservation et à leur liberté, elles en tireront une vengeance exemplaire et à jamais mémorable, en livrant la ville de Paris à une exécution militaire et à une subversion totale, et les révoltés coupables d'attentats aux supplices qu'ils auront mérités. Leurs Majestés impériale et royale promettent au contraire aux habitants de la ville de Paris d'employer leurs bons offices auprès de Sa Majesté Très-Chrétienne pour obtenir le pardon de leurs torts et de leurs erreurs, et de prendre les mesures les plus vigoureuses pour assurer leurs personnes et leurs biens, s'ils obéissent promptement et exactement à l'injonction ci-dessus.

» Enfin Leurs Majestés, ne pouvant reconnaître pour lois en France que celles qui émaneront du roi jouissant d'une liberté parfaite, protestent d'avance contre l'authenticité de toutes les déclarations qui pourraient être faites au nom de Sa Majesté Très-Chrétienne, tant que sa personne sacrée, celle de la reine et de toute la famille royale ne seront pas réellement en sûreté; à l'effet de quoi Leurs Majestés impériale et royale sollicitent Sa Majesté Très-Chrétienne de désigner la ville de son royaume, la plus voisine de ses frontières, dans laquelle elle jugera à propos de se retirer avec la reine et sa famille, sous une bonne et sûre escorte qui lui sera envoyée pour cet effet, afin que Sa Majesté Très-Chrétienne puisse en toute sûreté appeler auprès d'elle les ministres et les conseillers qu'il lui plaira de désigner, faire telles convocations qui lui paraîtront convenables, pourvoir au rétablissement du bon ordre, et régler l'administration de son royaume.

» Enfin je déclare et m'engage encore, en mon propre et privé nom, et en ma qualité susdite, de faire observer partout aux troupes confiées à mon commandement une bonne et exacte discipline, promettant de traiter avec douceur et modération les sujets bien intentionnés qui se montreront paisibles et soumis, et de n'employer la force qu'envers ceux qui se rendront coupables de résistance ou de mauvaise volonté.

» C'est pour ces raisons que je requiers et exhorte tous les habitants du royaume, de la manière la plus forte et la plus instante, de ne pas s'opposer à la marche et aux opérations des troupes que je commande, mais de leur accorder plutôt partout une libre entrée et toute bonne volonté, aide et assistance que les circonstances pourront exiger.

» Donné au quartier général de Coblentz, le 25 juillet 1792.

» *Signé :* Charles-Guillaume-Ferdinand,
» duc de BRUNSWICK-LÜNEBOURG. »

Voilà ce fameux manifeste, lourd, indigeste, et sans couleur, alors que Bonaparte rêvait déjà à ses immortelles proclamations à l'armée d'Italie, et aussi antifrançais sous le rapport de la langue que par les sentiments monstrueux qu'il exprimait.

On assure qu'après avoir lu cette pièce, qu'on présentait à sa signature, le prince fut consterné, car il aimait la France (v. ci-dessus sa notice biographique). Toutefois, soit qu'il craignît de déplaire aux deux souverains, soit pour toute autre cause, il se borna à faire quelques critiques de détail, et finalement il signa.

Louis XVI reçut le premier exemplaire de la trop fameuse *Déclaration* le 28 juillet. Il n'en donna communication à l'Assemblée que le 3 août. Le ministre de la justice Dejoly aurait voulu que le roi désavouât hautement les souverains étrangers qui se couvraient de son nom pour envahir le royaume. N'ayant pu parvenir à faire adopter son opinion, il offrit sa démission dans une lettre où il suppliait le roi de se rapprocher du peuple et de ne plus écouter les conseils des pervers qui l'en éloignaient : « Sire, s'écriait-il, vous êtes sur le bord du précipice... » Tout fut inutile; les destinées de la vieille monarchie devaient s'accomplir. D'ailleurs, la trahison du pouvoir exécutif était notoire, et la France, placée elle-même sur le bord de l'abîme, menacée d'une guerre à mort, enveloppée de complots, outragée dans sa foi politique, dans sa dignité de nation libre, agitée déjà par les préparatifs d'une odieuse guerre civile, n'avait plus qu'à pourvoir seule à son salut.

L'Europe entière la croyait perdue, et jamais en effet une nation n'a été placée dans des circonstances aussi critiques. Les émigrés, les royalistes de l'intérieur, poussaient des cris de triomphe, célébraient à l'avance leur victoire imaginaire, la restauration de leurs priviléges par les armes de l'étranger, et ne parlaient que de pendre, d'écarteler leurs ennemis, de *régénérer la France dans un bain de sang*. Ils assuraient qu'il leur suffirait de fouets de poste pour dompter la nation. Les journaux de la faction, organes de cet inconcevable délire, saluaient de leurs clameurs sauvages l'approche des hordes étrangères, retenaient les loges de l'Opéra pour les généraux autrichiens et prussiens, prétendaient qu'à la vue seule des uniformes ennemis le peuple français allait s'aplatir dans la boue, rentrer sous terre, lécher les pieds de ses maîtres légitimes, les aristocrates, les prêtres et les rois. Ils chantaient :

Ah! ah! ah! ah!
Que de jacobins on pendra!

ou encore :

Tremblez, canaille,
De voir nos drapeaux blancs,
Et la mitraille
De nos canons fumants!

A l'arrivée de l'insolent *Manifeste*, la France n'eut qu'une âme, elle ne poussa qu'un cri, le mot de Franklin pendant la guerre de l'Indépendance, et dont elle avait fait son cri de guerre : *Ça ira! Vive la nation! Vivre libre ou mourir!* Les enrôlements volontaires prennent des proportions formidables, pendant que l'Assemblée indignée, mais enfermée dans la Constitution, décrète à la hâte les quelques mesures que lui permettait la légalité

Mais si l'ennemi est vers le Rhin, ses complices sont aux Tuileries! cela n'était que trop évident. Et la solution éclate avec une terrible unanimité : *la déchéance!* Cette explosion de la conscience nationale trouve l'Assemblée hésitante, embarrassée; elle eût volontiers accordé la suspension; mais elle reculait devant une mesure radicale, la seule cependant qui convînt à la situation. *La déchéance!* crient avec un redoublement d'énergie Paris et les départements, les volontaires, les fédérés, les journalistes patriotes, les administrations départementales. Sur les 48 sections de Paris, 47 votent la déchéance, et le maire Pétion est chargé de porter à la barre de l'Assemblée le vœu de la capitale. Bientôt un autre vœu se manifeste : plus de distinction entre les citoyens *actifs* et *passifs;* tous les Français, hormis les indignes, seront citoyens : la nation entre à pleines voiles dans l'égalité. Quelques jours encore, et les baïonnettes de la garde nationale, et les piques des faubourgs, fraternellement mêlées, iront donner l'assaut aux Tuileries, centre de la faction autrichienne, et accomplir la révolution nationale du 10 août.

Le *Manifeste* de Brunswick avait précipité la solution et tué la royauté : l'invasion tuera le roi.

Voici ce que dit, au sujet de cette pièce, un royaliste constitutionnel de la nuance la plus pâle, un feuillant, un député de la droite :

« Le manifeste du duc de Brunswick est l'acte le plus impolitique que l'orgueil et l'ignorance aient jamais dicté, véritable fratricide des princes français émigrés envers Louis XVI et sa famille... Dans l'état de fermentation où était toute la France, et surtout la capitale, après la déclaration de guerre, faire un appel à la minorité ennemie de la Révolution, la considérer comme la partie saine de la nation, se présenter comme auxiliaire dans la guerre civile, c'était évidemment compromettre le roi, l'accuser de complicité, justifier les calomnies que le parti constitutionnel avait constamment démenties; enfin, c'était faire surgir et appeler à la défense de la patrie tout ce qui portait un cœur français. »

(MATTHIEU DUMAS, *Souvenirs.*)

BRUNSWICK-WOLFENBÜTTEL-OELS, né en 1740, mort à Weimar en 1805, était frère de Charles-Guillaume-Ferdinand. Il s'adonna à la culture des lettres, et devint membre de l'Académie de Berlin. Il a composé des pièces de théâtre, en allemand et en français, qui ont été représentées pour la plupart à Berlin et à Saint-Pétersbourg; un *Discours sur les grands hommes* (Berlin, 1768, in-fol.), et il a traduit du français en italien les *Considérations sur la grandeur et la décadence des Romains*, de Montesquieu (1764), et une *Histoire d'Alexandre le Grand* (1764). — Son frère, GUILLAUME-ADOLPHE, né en 1745, mort en 1771 d'une fièvre inflammatoire, en allant combattre les Turcs, fut comme lui membre de l'Académie de Berlin. Il a laissé, outre une traduction de Salluste, un *Discours sur la guerre*, très-estimé de Frédéric II, et un poëme manuscrit, la *Mexicade*.

BRUNSWICK (Léopold, prince DE), général prussien, frère du duc Charles-Guillaume-Ferdinand et des précédents, né en 1752, mort en 1785. Il fit, dans l'armée prussienne, la guerre de la succession de Bavière, s'établit ensuite à Francfort-sur-l'Oder, et se fit remarquer par sa philanthropie et des actes d'un rare dévouement. En 1780, il réussit à épargner à la ville une inondation générale; mais une autre inondation s'étant manifestée en 1785, il périt lui-même en arrachant des victimes à la mort. L'Académie française mit l'éloge de ce prince au concours de poésie. La plupart des littérateurs de l'Europe répondirent à cet appel; Laharpe obtint le prix.

BRUNSWICK. V. CAROLINE-AMÉLIE-ELISABETH.

BRUNSWICK (Guillaume-Frédéric, duc DE), général prussien, quatrième fils du duc Charles-Guillaume-Ferdinand, né en 1771, tué à la bataille des Quatre-Bras, le 16 juin 1815. Appelé, en 1806, à la succession de son père, mais privé de ses Etats par la paix de Tilsitt (1807), il devint l'ennemi implacable de la France. Il fit la campagne d'Autriche en 1809, à la tête d'un corps franc, refusa de déposer les armes après la signature de la paix, fit une pointe hardie dans le Hanovre, et passa, avec ses troupes, en Angleterre, sur une flotte de navires marchands dont il s'était emparé à Elsfleth. Il combattit en Portugal et en Espagne, à la solde du gouvernement britannique, fut réintégré dans ses droits de prince souverain en 1813, prit part aux invasions de 1814 et 1815, mais mourut avant notre désastre de Waterloo.

BRUNSWICK (Charles-Frédéric-Auguste-Guillaume, duc DE), né à Brunswick en 1804, est le fils aîné du précédent. Lorsque son père fut privé de ses Etats par la paix de Tilsitt, en 1807, le jeune Charles de Brunswick fut emmené en Suède par sa mère Marie-Elisabeth de Bade, puis à Carlsruhe. Ayant perdu sa mère et se trouvant éloigné de son père qui avait été contraint de quitter l'Allemagne, il erra de ville en ville, ne reçut qu'une édu-

cation fort incomplète et se livra à toute la fougue de ses passions. Lorsque son père mourut, en 1814, il prit le titre de duc; mais son oncle et son tuteur George, alors prince régent d'Angleterre, voyant la direction funeste qu'il avait prise, attendit pour proclamer sa majorité le terme rigoureusement fixé par la loi. Ayant reçu enfin les rênes du gouvernement en 1823, Charles de Brunswick chargea M. Schmidt-Phiseldeck de diriger les affaires, se mit à voyager en Italie et en Angleterre, et se livra exclusivement aux plaisirs. En 1827, de retour à Brunswick, il attaqua, non-seulement par des libelles, mais par la publication de lettres patentes, l'administration de son tuteur, exerça le pouvoir avec l'arbitraire le plus révoltant, viola l'indépendance des juges, fit subir à plusieurs hauts fonctionnaires d'indignes traitements, refusa de convoquer les états, repoussa avec hauteur les conseils des gouvernements voisins et se rendit tellement odieux que les états se réunirent d'eux-mêmes, exposèrent les griefs du pays à la diète germanique et réclamèrent son intervention. La diète fit droit à cette demande, et, sur le refus du duc d'accepter son arbitrage, elle envoya des troupes fédérales occuper le duché. Le duc Charles se rendit à Paris (1830), passa de là en Belgique, puis il revint furtivement à Brunswick, où il se trouva aussitôt en présence de manifestations hostiles, qu'il voulut réprimer par la force; mais l'indignation du peuple fut telle, que le 7 septembre une révolution éclata. Son palais fut pillé; il ne dut lui-même son salut qu'à la fuite, et le conseil de famille des agnats prononça sa déposition, le déclara incapable de régner et remit le pouvoir à son frère Guillaume. Depuis lors, le duc Charles a vécu à l'étranger, surtout à Paris et à Londres, réclamant, mais inutilement, le trône dont il s'était rendu indigne.

BRUNSWICK (Auguste-Louis-Maximilien-Frédéric-Guillaume, duc régnant DE), né en 1806, frère du précédent. Il passa, comme lui, les premières années de sa vie à errer à l'étranger, fut élevé avec lui et ne le quitta qu'en 1822, époque où il se rendit à Gœttingue. L'année suivante, il alla à Berlin, où il prit du service en qualité de major, puis il entra en 1826 en possession de la principauté d'Oels, que le duc Charles lui abandonna. Lorsque celui-ci fut chassé de Brunswick par la révolution de 1830, Guillaume accourut de Berlin, fut chargé, à la demande du peuple et sur l'invitation de la diète, de prendre la présidence d'un gouvernement provisoire (28 septembre), et enfin, lorsque son frère Charles eut été déclaré incapable de régner par le conseil des agnats de la famille ducale (février 1831), il monta sur le trône de Brunswick et reçut l'hommage des états le 25 avril suivant. Les états, confirmés dans leurs droits et priviléges, votèrent une nouvelle constitution, qui fut sanctionnée par le duc en octobre 1832. Le duc Guillaume fut nommé, en 1833, par le conseil des agnats curateur de son frère, l'ex-duc, pour cause de folle prodigalité; il fit reconstruire, la même année, le château de Brunswick, incendié pendant la révolution, eut quelques démêlés avec les états au sujet de questions commerciales, et fonda, le 25 avril 1834, l'ordre de Henri le Lion et celui du Mérite. Lorsque la révolution de 1848 éclata, Guillaume se déclara tout à coup partisan de la liberté et de l'unité de l'Allemagne, abolit la censure et s'empressa de sanctionner les lois votées par la diète et ayant pour objet des réformes libérales, telles que l'extension des capacités électorales, la liberté de la presse, le droit d'association, l'égalité des cultes devant la loi, la publicité des débats en matière judiciaire, l'institution du jury, l'abolition du droit de chasse, etc. Le parfait accord du pouvoir avec la diète ne fut pas un instant troublé, et, grâce à l'habile modération du duc, les derniers vestiges de la féodalité disparurent du pays sans aucune secousse violente. Lorsque, de toutes parts, la réaction détruisait les réformes apportées par 1848, le duc Guillaume résista à l'entraînement et ne cessa de rester fidèle aux principes constitutionnels. Après la mort du duc, qui est sans enfants légitimes, le Brunswick est appelé à faire partie du royaume de Hanovre, et par conséquent de la Prusse, le Hanovre ayant été incorporé à la Prusse après la dernière guerre d'Allemagne (1866).

BRUNSWICK (Léon-Lévy, dit **Lhérie**, connu dans le monde littéraire sous le nom de), auteur dramatique français, né à Paris en 1803, mort au Havre en 1859. Après avoir fait ses études à Paris, il écrivit dans les journaux littéraires sous la Restauration, et aborda le théâtre en 1829 par un drame-vaudeville, composé avec Dartois et intitulé : les *Suites d'un mariage de raison*, qui n'eut qu'un médiocre succès. Brunswick ne se découragea pas, et, s'instruisant même par ses revers, il conquit une estimable popularité comme vaudevilliste. Fidèle à la célèbre maxime : « L'union fait la force, » il ne se hasarda jamais à composer seul une pièce de théâtre. Son coup d'œil était juste; sa verve de courte haleine, mais réelle. Il savait, de plus, tourner un couplet avec une *maestria* toute particulière. Collaborateur de MM. Bayard, Barthélemy, Dartois, Dumersan, Vanderburch, etc., il a été surtout celui de M. de Leuven, son ami; et leur association, commencée vers 1834, dura plus de vingt ans. Brunswick a écrit un grand nombre de poëmes d'opéras dignes de servir de modèles aux hommes de lettres qui s'escriment en ce genre. Nul, Scribe excepté, n'a mieux compris les conditions d'un genre qui a ses difficultés réelles. Le peuple français, dont l'éducation musicale laisse encore tant à désirer, s'intéresse avant tout à l'action scénique. Brunswick et M. de Leuven lui ont fait applaudir plus d'une œuvre remarquable, grâce à la gaieté et à l'habileté de leurs poëmes. Voici la liste des pièces de Brunswick : les *Suites d'un mariage de raison*, drame en un acte, mêlé de couplets, avec Dartois (théâtre des Nouveautés, 1829); *Madame de Lavalette*, drame historique en deux actes, mêlé de couplets, avec Barthélemy (Vaudeville, 6 janvier 1831); la *Jeunesse de Talma*, comédie-vaudeville en un acte, avec Barthélemy et Lhérie (Vaudeville, 13 avril 1831), repris au théâtre du Gymnase, en 1842; les *Croix et le charivari*, à-propos en un acte, mêlé de couplets, avec Barthélemy et de Ceran (Vaudeville, 4 juillet 1831); *Gothon du passage Delorme*, imitation burlesque, en cinq *endroits* et en vers, de *Marion Delorme*, de Victor Hugo, avec des notes grammaticales, en société de Dumersan et Ceran (29 août 1831); *Encore un préjugé* ou les *Deux éligibles*, comédie-vaudeville en trois actes, avec Saint-Hilaire et Lhérie (1831); le *Pays latin* ou *Encore une leçon*, folie-vaudeville en un acte, avec Hippolyte Cogniard (1832); le *Secret de la future*, vaudeville en un acte, avec Julien (1832); le *Conseil de révision* ou les *Mauvais numéros*, tableau-vaudeville en un acte, avec Barthélemy et Lhérie (théâtre du Palais-Royal, 4 août 1832), piquante satire, qui obtint un succès de vogue à Paris et dans les départements; le *Cadet de famille*, vaudeville en deux actes, avec Emile Vanderburch (théâtre du Palais-Royal, 23 février 1833); *Faublas*, comédie en cinq actes, mêlée de chant, avec Dupeuty et Lhérie (théâtre du Vaudeville, 1833); M. Emile Taigny, à l'aurore de sa jeunesse et de son talent, y triompha sous les traits du brillant séducteur; le *Roi de Prusse et le comédien*, comédie anecdotique en un acte, mêlée de couplets (1833); *Deux femmes contre un homme*, comédie-vaudeville en un acte, avec Dumanoir (1834); le *Prix de vertu*, comédie-vaudeville en cinq tableaux, avec Barthélemy (1834); *Si j'étais grand*, comédie en cinq actes, mêlée de couplets, avec Barthélemy (1834); la *Gueule du lion*, comédie en un acte, mêlée de chant, avec Barthélemy (1834); la *Loterie à la mode*, intermède-vaudeville en un acte, avec Emile Vanderburch (1835); l'*Ennemi intime*, comédie-vaudeville en deux actes, avec Vanderburch et Barthélemy (1836); *Frogères et Loupin* ou le *Voyage en Sibérie*, vaudeville anecdotique en deux actes, avec Lhérie (1836); *Mistress Siddons*, comédie-vaudeville en deux actes, avec de Leuven et Lhérie (théâtre du Gymnase, 1er août 1836), pièce bien faite, mais d'une grande froideur, qui n'eut qu'un succès d'estime; Brunswick garda l'anonyme; le *Postillon de Longjumeau*, opéra comique en trois actes, avec M. de Leuven, musique d'Adolphe Adam (Opéra-Comique, 13 octobre 1836). Le poëme est et restera un des chefs-d'œuvre du genre; par sa gaieté et son ensemble, il est éminemment français; la *Sonnette de nuit*, comédie-vaudeville en un acte, avec Barthélemy et Lhérie (1836). Donizetti, trouvant l'idée de cette bluette à son gré, en tira le scénario de son opéra : *il Campanello*. Le théâtre des Fantaisies-Parisiennes a monté tout récemment ce petit caprice musical du grand compositeur; *Un comte d'autrefois*, opéra comique en un acte, avec M. de Leuven, musique d'Hippolyte Monpou (Opéra-Comique, 20 février 1838). Cette pièce n'obtint que cinq représentations; le *Brasseur de Preston*, opéra-comique en trois actes, avec M. de Leuven, musique d'Adolphe Adam (Opéra-Comique, 31 octobre 1838), œuvre dont le mérite égale celui du *Postillon*, et où Chollet et Mlle Prévost faisaient merveille; le *Panier fleuri*, opéra-comique en un acte, avec M. de Leuven, musique de M. Ambroise Thomas (Opéra-Comique, 6 mai 1839); la pièce a reparu au Théâtre-Lyrique en 1854. *Eva*, drame lyrique en deux actes et en prose, avec M. de Leuven, musique de MM. Coppola et Girard (Opéra-Comique, 9 décembre 1839). Mme Eugénie Garcia débuta dans cet ouvrage. Elle possédait un talent correct, mais froid. Sa voix, exercée et vibrante, manquait de ce charme que toute la science du monde ne saurait suppléer. L'accueil du public fit comprendre à la cantatrice que sa place n'était pas sur cette scène, où souvent la grâce et la mutinerie tiennent lieu des qualités les plus essentielles; *Carline*, opéra-comique en trois actes, avec M. de Leuven, musique de M. Ambroise Thomas (Opéra-Comique, 24 février 1840). Mme Henri Potier débutait par le rôle principal. C'était une adorable blonde, comédienne jusqu'au bout des ongles et parfaite musicienne, mais ayant l'oreille fausse. Si Mme Potier n'a pas pris rang parmi les cantatrices célèbres, elle ne peut en accuser que ce défaut originel, que rien ne saurait corriger. La *Reine Jeanne*, opéra-comique en trois actes, en collaboration avec M. de Leuven, musique de MM. Monpou et Luidgi Bordèse (Opéra-Comique, 2 octobre 1840), dernière création de Mme Eugénie Garcia à l'Opéra-Comique; l'*Amour en commandite*, comédie-vaudeville en un acte, avec M. de Leuven (1841); *Floridor le choriste*, comédie-vaudeville en deux actes, avec M. de Leuven (1841); le *Bon moyen*, comédie en un acte, mêlée de couplets, avec M. de Leuven (Vaudeville, 1841); les *Deux voleurs*, opéra-comique en un acte, avec M. de Leuven, musique de Narcisse Girard (Opéra-Comique, 26 juin 1841), scénario plein d'originalité et de charme; musique remarquable. Paris et la province fêtèrent ce petit acte; *Mademoiselle de Mérange*, opéra-comique en un acte, avec M. de Leuven, musique de M. Henri Potier (Opéra-Comique, 14 décembre 1841); les *Dix*, opéra-comique en un acte, avec M. de Leuven, musique de Narcisse Girard (Opéra-Comique, 23 août 1842); le *Roi d'Yvetot*, opéra-comique en trois actes, avec M. de Leuven, musique d'Adolphe Adam (Opéra-Comique, 13 octobre 1842); la *Chasse aux maris*, comédie en trois actes, mêlée de couplets, avec M. de Leuven (1843); le *Mariage au tambour*, comédie en trois actes, mêlée de chant, avec M. de Leuven (1843); les *Aventures de Télémaque*, vaudeville en trois actes, avec Dumersan et M. de Leuven (1844); les *Sirènes*, vaudeville en deux actes, avec M. de Leuven (1844); les *Quatre fils Aymon*, opéra-comique en trois actes, avec M. de Leuven, musique de M. William Balfe (Opéra-Comique, 15 juillet 1844), où débuta Hermann-Léon, acteur qui obtint plus de succès que la pièce; le *Garde forestier*, vaudeville en deux actes, avec M. de Leuven (Variétés, 15 mars 1845); un *Conte de fées*, vaudeville en trois actes, avec M. de Leuven (Variétés, 28 avril 1845); le *Corbeau rentier*, vaudeville en un acte, avec M. de Leuven (1846); *Gibby la cornemuse*, opéra-comique en trois actes, avec M. de Leuven, musique de M. Clapisson (Opéra-Comique, 19 novembre 1846), poëme ennuyeux, musique savante, succès d'estime; le *Suisse de Marly*, comédie-vaudeville en un acte, avec M. de Leuven (1847); le *Mobilier de Rosine*, vaudeville en un acte, avec MM. de Leuven et Siraudin (1848); *il Signor Pascarello*, opéra-comique en trois actes, avec M. de Leuven, musique de M. Potier (Opéra-Comique, 24 août 1848); le *Voyage sentimental*, comédie-vaudeville en deux actes, avec MM. Varin et de Leuven (1848); la *Foire aux idées*, journal-vaudeville en quatre numéros, rédacteurs gérants : Brunswick et de Leuven (Vaudeville, 1848 et 1849); la *Faction de M. le curé*, comédie-vaudeville en un acte, avec M. de Leuven (1849); *Suffrage Ier* ou le *Royaume des aveugles*, journal-vaudeville, avec MM. de Leuven et Arthur de Beauplan (1850); la *Volière* ou les *Oiseaux politiques*, vaudeville en un acte, avec M. de Leuven (1850); la *Maison du garde*, comédie-vaudeville en un acte, avec M. de Leuven (1850); un *Coup d'Etat*, vaudeville en un acte, avec MM. de Leuven et Arthur de Beauplan (1850); les *Pavés sur le pavé*, revue-vaudeville en un acte, avec MM. de Leuven et Arthur de Beauplan (1850); le *Règne des escargots*, revue-vaudeville en trois actes, avec de Leuven et Arthur de Beauplan (1850); *Boccace* ou le *Décaméron*, comédie en cinq actes, mêlée de chant, avec Bayard et M. de Leuven (Vaudeville, 23 février 1853); le *Roi des halles*, opéra-comique en trois actes et en quatre tableaux, avec de Leuven, musique d'Adolphe Adam (Théâtre-Lyrique, 11 avril 1853), dernière création de Chollet. Mlle Girard débuta dans cette pièce, qui n'obtint qu'un succès éphémère. *Un coup de vent*, comédie-vaudeville en un acte, avec MM. Varin et Arthur de Beauplan (1853); *Bonsoir, voisin*, opéra-comique en un acte, avec M. Arthur de Beauplan, musique de M. Ferdinand Poise (Théâtre-Lyrique, 20 septembre 1853), débuts de M. et de Mme Meillet; succès complet; *Elisabeth* ou la *Fille du proscrit*, drame lyrique en trois actes, tiré du roman de Mme Cottin, avec M. de Leuven, musique de Donizetti, mise en ordre par Fontana, son élève (Théâtre-Lyrique, 31 décembre 1853); la *Promise*, histoire provençale, opéra-comique en trois actes, avec M. de Leuven, musique de M. Clapisson (Théâtre-Lyrique, 16 mars 1854). Mme Cabel et le baryton Laurent se signalèrent dans cet ouvrage, un des meilleurs de M. Clapisson; *To be or no to be*, comédie en deux actes, mêlée de couplets, avec M. Arthur de Beauplan (1854); le *Billet de Marguerite*, opéra-comique en trois actes, avec M. de Leuven, musique de M. Gevaert (Théâtre-Lyrique, 7 octobre 1854), début de Mme de Ligne-Lauters, à présent Mme Gueymard, double succès; *Dans les vignes*, tableau villageois en un acte, avec M. Arthur de Beauplan, musique de M. Clapisson (Théâtre-Lyrique, 31 décembre 1854); les *Toquades de Borromée*, vaudeville en un acte (1856).

C'est Brunswick, dit-on, qui avait fourni à M. Alexandre Dumas le sujet d'une de ses jolies comédies : *Un Mariage sous Louis XV*. Il passe pour avoir travaillé à cette pièce, ainsi qu'à plusieurs autres signées de M. Alexandre Dumas seul, de 1841 à 1845, telles que *Lorenzino* (1842); les *Demoiselles de Saint-Cyr* (1843); le *Mariage au tambour* (1843); le *Laird de Dumbicky* (1844), etc. Dans sa série de pièces politiques, jouées au Gymnase et au Vaudeville, la *Foire aux idées*, le *Suffrage universel*, la *Volière*, etc., Brunswick poussa très-loin les personnalités, et se donna le plaisir de ridiculiser, en assez mauvais style, la république et les républicains de 1848. Du reste, ces petits coups d'épingle contre un victorieux qui commit la faute de dédaigner de se défendre ne sont pas le plus beau fleuron de la couronne du vaudevilliste.

BRUNSWICKOIS, OISE s. et adj. (breun-svi-koi, oi-ze). Géogr. Habitant du Brunswick; qui appartient au Brunswick ou à ses habitants : *Les* BRUNSWICKOIS. *La population* BRUNSWICKOISE.

BRUNSWIGIE s. f. (breun-svi-jî — de *Brunswick*, n. pr.). Bot. Genre de plantes monocotylédones, de la famille des narcissées, formé aux dépens du genre amaryllis, auquel plusieurs auteurs le réunissent, comme simple section. V. AMARYLLIS.

BRUNTAL, ville de l'empire d'Autriche. V. FREUDENTHAL.

BRUNTON (Marie), romancière anglaise, née en 1778, morte en 1818. Fille du colonel Thomas Balfour, elle reçut une éducation soignée, joignit à l'étude de la musique celle de l'italien et du français, et s'adonna d'abord à la poésie. S'étant mariée en 1806 avec le ministre anglican Brunton, elle habita successivement avec lui à Bolton et à Edimbourg, se lia, dans cette dernière ville, avec les personnes les plus distinguées, et se mit à écrire des romans ayant tous un but de haute moralité. Marie Brunton mourut à la suite de couches laborieuses. C'était une âme tendre et pieuse, sentant vivement l'amitié et ne manquant pas d'un certain fonds de gaieté. « Je vois, a-t-elle écrit dans une de ses lettres, que personne n'a été mieux disposée que moi à jouir de la vie; je n'ai à me plaindre que d'une mauvaise santé. J'aime à voyager, et cependant je me trouve heureuse chez moi. J'aime la société, et pourtant je préfère la retraite; je contemple avec délices les beautés de la nature, les lacs obscurs, les montagnes escarpées, les cataractes bouillonnantes, et cependant je ne regarde pas sans plaisir la boutique d'une marchande de modes. » Ses romans, où l'on trouve un véritable talent d'observation et d'excellentes peintures de caractères, sont écrits en un style animé et élégant. Le premier qui parut, l'*Empire sur soi-même* (1810), traduit en français sous le titre de *Louise de Montreville* (1829, 5 vol. in-4o), eut un très-grand succès. Dans ce récit, Marie Brunton combat cette idée reçue dans un certain monde qu'un libertin corrigé est le meilleur mari. On a également d'elle : la *Discipline*, traduit en français sous le titre de : *Hélène Percy* ou les *Leçons de l'adversité* (3 vol. in-12), où elle décrit les mœurs des Highlands; et *Emmeline*, roman qui a été achevé par son mari, publié avec des mémoires sur l'auteur, et traduit en français (1830, 4 vol. in-12).

BRUNTRUT, ville de Suisse. V. PORENTRUY.

BRUNULFE, oncle de Charibert et de Dagobert, mort vers 636. Après la mort de Clotaire II, il se prononça en faveur de Charibert, dont il soutint les prétentions au trône; mais Dagobert ne tarda pas à l'emporter par sa politique et par la force des armes et se fit proclamer roi. Brunulfe fit sa soumission à ce dernier, qu'il suivit en Bourgogne. Arrêté bientôt après par les ordres de Dagobert, il fut mis à mort par trois officiers de la cour.

BRUNUS, médecin italien, qui florissait au XIVe siècle. Il fut professeur de médecine à Padoue et l'ami de Pétrarque. Il composa, en 1352, sous le titre de : *Chirurgia magna et parva*, une compilation de maximes puisées dans les médecins grecs et arabes, qui fut publiée à Venise (1490, in-fol.). Elle renferme quelques renseignements utiles pour l'histoire de la médecine.

BRUNUS ou **BRUN** (Conrad), jurisconsulte allemand, né à Kirchen (Wurtemberg) vers 1491, mort à Munich en 1563. Après avoir fait une étude approfondie du droit, notamment des lois et des constitutions de l'Allemagne, il devint assesseur à Spire et conseiller de l'évêque d'Augsbourg, reçut de Charles-Quint la mission de rédiger avec Conrad Visch les règlements de la chambre impériale d'Augsbourg, fut nommé chanoine de cette ville, ainsi que de Ratisbonne, et assista aux diètes de Spire, de Ratisbonne et de Worms. Il mourut en revenant d'Inspruch, où il avait été appelé par l'empereur Ferdinand. Ses principaux ouvrages sont : *De legationibus* (Mayence, 1548, in-fol.); *De hæreticis* (Mayence, 1549, in-fol.); *De seditionibus* (Mayence, 1550, in-fol.); *De universali concilio* (1550, in-fol.), etc. Il a publié, en allemand, un traité de l'*Autorité et de la puissance de l'Eglise catholique* (Dillingen, 1559, in-fol.).

BRUNY, île de l'Océanie, dans la Mélanésie, près de la côte S.-E. de la terre de Diémen, dont elle n'est séparée que par le canal d'Entrecasteaux; par 145o long. E. et 43o 13′ lat. S., longueur de 44 kilom. sur 23 de large. Elle est couverte de bois et habitée par des indigènes qui ressemblent à ceux de la terre de Diémen.

BRUNYER ou **BRUNIER** (Abel), médecin français, né à Uzès en 1573, mort en 1665. Après avoir passé son doctorat à Montpellier, il se rendit à Paris, où il acquit une grande réputation comme praticien, fut successivement nommé médecin des enfants d'Henri IV, premier médecin de Gaston d'Orléans et conseiller d'Etat. Bien qu'il fût protestant, Richelieu lui accorda sa protection et le chargea souvent de négociations importantes près de

ses coreligionnaires. C'est de cet excellent médecin que parle Scarron dans les vers suivants :

> Son Altesse peu de temps but;
> Car dessus ses jambes il chut
> Une très-douloureuse goutte,
> Mais où nul vivant ne voit goutte,
> Fut-ce Brunier, son médecin.
> N'en déplaise à feu Jean Calvin,
> C'est grand dommage que cet homme
> Ne croit pas au pape de Rome;
> Car à tout le monde il est cher,
> Quoiqu'en carême mangeant chair.

Brunyer a publié sous le titre de : *Hortus regius Blesensis* (1653), une description du jardin botanique de Blois.

BRUSANTINI ou **BRUGIANTINO** (Vincent, comte), poëte italien, mort en 1570, était issu d'une ancienne famille de Ferrare. Il se rendit d'abord à Rome, où une imprudence le fit jeter en prison, puis il visita les principales cours d'Italie, et, déçu dans ses espérances de fortune, il revint dans sa ville natale et y trouva un protecteur dans le duc Hercule II. Il y mourut, emporté par une maladie contagieuse. On a de lui un poëme en trente-sept chants : *Angelica inamorata* (Venise, 1550, in-4°), qui est une suite du *Roland furieux*, de l'Arioste, et un recueil de nouvelles en vers, intitulé : *le Cento novelle di Vincenzo Brusantini* (Venise, 1554, in-4°), où l'on trouve défigurées les charmantes nouvelles de Boccace. Le style de Brusantini est lourd, froid et sans grâce.

BRUSASORCI (le). V. Riccio.

BRUSATI (Tebaldo), seigneur de Brescia, mort en 1311. Un des chefs du parti guelfe dans sa ville natale, il avait été forcé d'émigrer, lorsque l'empereur Henri VII, espérant hâter le rétablissement de la paix par des mesures de clémence, mit fin à son exil. Les guelfes de la Lombardie ayant pris les armes sur ces entrefaites, Brusati entraîna les Brescians dans le mouvement. L'armée impériale vint alors mettre le siége devant Brescia; mais Brusati, par sa valeur et son habileté, la tint longtemps en échec. Il finit toutefois par être fait prisonnier dans une sortie, et périt au milieu des supplices, en exhortant ses concitoyens à combattre sans relâche pour leur liberté.

BRUSATI (Jules-César), littérateur italien, né vers 1693 à Belinzago, mort en 1743. Après avoir visité l'Italie, l'Espagne, les Pays-Bas, la France, la Hollande et l'Allemagne, s'initiant à la fois à la langue et à la littérature de ces pays, il revint dans sa patrie, et se fit recevoir membre de la compagnie de Jésus, à Gênes. Il professa successivement alors la littérature, la théologie et la philosophie, puis il occupa une chaire de logique à l'université de Pavie. On a de lui une traduction latine de mémoires sous le titre : *De fœderatorum contra Philippum V bello commentaria* (Gênes, 1723), ainsi que des dissertations, des traités élémentaires, etc.

BRUSC s. m. (brusk). Bot. Nom vulgaire de l'ajonc. ‖ Sorte de bruyère. ‖ On dit aussi BRUC.

BRUSCAMBILLE, nom de théâtre d'un comédien de l'hôtel de Bourgogne, dont le vrai nom était Deslauriers, et qui succéda à Gautier Garguille. Ses saillies ont été publiées un grand nombre de fois sous les titres de *Fantaisies*, *Paradoxes*, *Prologues facétieux*, *Plaisantes imaginations*, etc. Ces dévergondages d'esprit ne manquent ni de verve ni de traits comiques, mais ils sont graveleux et remplis de trivialités. Les curieux les recherchent encore. Depuis que Rabelais avait fait paraître son *Pantagruel*, ce genre avait été adopté par une foule d'imitateurs. Béroalde de Verville avait écrit le *Moyen de parvenir ;* Noël du Fail, les *Contes d'Eutrapel;* d'Aubigné mettait au jour ses *Aventures du baron de Fœneste*, et les *Caquets de l'accouchée* venaient aussi dire leur mot sur les événements du temps. Tous ces pamphlets jouaient à cette époque le rôle que remplit de nos jours la petite presse; ils flagellaient les ridicules, ils servaient d'armes aux mécontents de tous les partis. Leur trait principal était la liberté, souvent cynique dans l'expression. Les mœurs de ce temps pouvaient, jusqu'à un certain point, justifier cette licence, et ce n'était point l'exemple donné par les cours de François Ier, de Henri III et même de Henri IV, qui pouvait retenir les écrivains dans les bornes de la décence. Tous ces livres, d'ailleurs, étaient imprimés clandestinement, et malgré la sévérité des ordonnances. Une loi rendue sous Charles IX condamnait à mort l'imprimeur qui mettait au jour une brochure non munie d'autorisation. Cette crainte n'arrêtait personne; de temps en temps, il est vrai, on pendait un libraire, on rouait un imprimeur, mais cela n'empêchait pas les libelles de se succéder, et l'on peut remarquer qu'ils ont abondé surtout aux époques où la législation était le plus sévère. Sous Louis XIV, La Reynie ne pouvait suffire à poursuivre ceux qui lui étaient signalés, et la Bastille n'avait plus assez de place pour recevoir les nouvellistes qu'il y envoyait.

Les livres de Bruscambille sont sans grand intérêt pour l'histoire; ils ont toute la licence des écrits du temps, ils ressemblent assez à quelques articles du *Charivari*, et ce qu'ils ont de plus curieux, c'est leur titre, qui montre que la satire politique ne manquait pas à cette époque. L'un d'eux est intitulé : *Discours de Bruscambille, avec la description de Conchino Conchini;* un autre : *Avertissement du sieur Bruscambille sur le voyage d'Espagne;* un troisième : le *Duel du sieur Mistanguet contre Bruscambille pour un vieux chapeau.* Tout ce qui a été publié sous le nom de Bruscambille n'appartient pas à Deslauriers. Son nom était devenu typique, comme celui de Prudhomme à notre époque, et chacun s'en servait à son gré. Le bibliomane feuillette presque seul aujourd'hui ces pages, qui sont l'œuvre d'un farceur plein d'esprit et d'imagination, sans doute, mais où ne se rencontrent aucun de ces traits de mœurs que l'historien et l'érudit recherchent avec tant de curiosité. Le recueil le plus complet est celui qui est intitulé : *Œuvres de Bruscambille* (Paris, Billaine ou Thibaut, 1619, in-12).

BRUSCH, BRUSCHIUS ou **BRUSCHELIUS** (Gaspard), historien et poëte allemand, né en 1518 à Schlackenwald, mort en 1559. Il se signala de bonne heure par un rare talent pour la poésie latine, fut couronné poëte lauréat en 1552, et élevé par Ferdinand à la dignité de comte palatin. Il s'établit plus tard à Passau, près de l'évêque de cette ville, s'y adonna à des études historiques, et fut assassiné dans un bois par des gentilhommes qu'il avait attaqués, dit-on, dans des écrits satiriques. Ses principaux ouvrages sont : *De Germaniæ episcopatibus epitome* (Nuremberg, 1549, in-8°); *Monasteriorum Germaniæ præcipuorum chronologia* (1551, in-fol.). Ses poésies latines, intitulées *Odæporicon et alia minutiora poemata*, ont été imprimées à Bâle à la suite de l'ouvrage *De ortu et fine imperii romani* d'Engelbert (1553, in-8°).

Bruschino o il Figlio per azzardo, opéra-bouffe en un acte, traduit et arrangé de l'italien par M. de Forges, musique de Rossini, représenté pour la première fois à Paris, sur le théâtre des Bouffes-Parisiens, le 28 décembre 1857. Cette bouffonnerie musicale n'était qu'une reprise d'une des improvisations les plus légères de la jeunesse de Rossini, *il Figlio per azzardo*, donnée à Venise au petit théâtre de San-Mosè, pour le carnaval de l'année 1813, de cette année mémorable qui vit naître à la fois *Tancredi* et l'*Italiana in Algieri.* Rossini avait déjà, sur cette scène microscopique, successivement fait jouer la *Cambiale di matrimonio* (1810), l'*Inganno felice* (1812), la *Scala di seta* (1812), l'*Occasione fa il ladro* (1812), opéras en un acte ou *farze*, parmi lesquels l'*Inganno felice* est un petit chef-d'œuvre. Le jeune maestro, qui devait bientôt porter son génie au grand théâtre de la Fenice, avait à souffrir les tracasseries, l'humeur jalouse et l'insolence d'un impresario qui, le voyant pauvre, se permettait de le traiter légèrement, et alla en dernier lieu jusqu'à lui donner le plus mauvais libretto qu'il pût trouver, celui de *Bruschino.* Rossini, qui avait engagé son talent naissant pour quelques sequins, ne se déconcerta pas. Il dit en riant à son collaborateur, après avoir parcouru le libretto : « Je vous prouverai que je suis plus fort que vous, en faisant de la musique encore plus détestable que votre *poema.* » Telle est l'histoire de *Bruschino*, qui précéda de quelques semaines l'avénement de *Tancredi*, le premier *opera seria* de Rossini, et dont le manuscrit original (c'est Scudo qui nous l'apprend) est entre les mains d'un dilettante vraiment distingué, M. le prince Poniatowski, le compositeur de *Pierre de Médicis. Bruschino* ne fut exécuté que deux fois devant le public vénitien, qui, dès les premières mesures de l'ouverture, manifesta sa mauvaise humeur. Stendhal se trompe en attribuant à la *Scala di seta* la plaisanterie des coups d'archet frappés par les violons sur le fer-blanc qui entoure la lumière des musiciens de l'orchestre. Cette haute bouffonnerie musicale se trouve marquée à la *trentième mesure* de l'ouverture de *Bruschino*. Elle causa l'étonnement et la colère d'un public immense venu de tous les quartiers de Venise pour écouter l'opéra nouveau. Ce public qui, deux heures avant la représentation, assiégeait les portes, se crut personnellement insulté, et siffla comme un public italien en colère. Rossini avait voulu simplement jouer un mauvais tour à l'impresario qui se plaisait à l'humilier, et mystifier quelque peu le public.

Qui se serait douté qu'un demi-siècle plus tard *Bruschino* ferait les délices des dilettanti parisiens et attirerait tout Paris aux Bouffes? « Cette jolie petite partition, dit Scudo, contient, après l'ouverture, un *duettino* pour soprano et ténor, un autre duo pour ténor et baryton, où l'on retrouve les germes du duo du *Turc en Italie : Per piacere alla signora;* un air de basse dont les difficultés vocales sont une malice à l'encontre du pauvre Raffanelli, qui était vieux et dans l'impossibilité de rendre le plus léger *gorgheggio;* puis viennent un air de soprano avec accompagnement obligé de clarinette, un trio, un charmant quatuor et le finale, qui annonce tout ce que Rossini fera dans ce genre où les Italiens n'ont pas de rivaux... » *Bruschino* ne fut pas trop mal chanté par les grotesques acteurs des Bouffes, plus accoutumés à interpréter la folle musique des *Deux Aveugles* et d'*Orphée aux enfers.*

BRUSLART (Louis Guérin de), général français, né à Thionville en 1752, mort à Paris en 1829. Entré dans l'armée à l'âge de seize ans, en qualité de sous-lieutenant, il se distingua au siége de Mahon et surtout à celui de Gibraltar, émigra en 1791, devint aide de camp du duc de Bourbon et fit les campagnes de 1792 à 1794. Après avoir servi en Normandie sous les ordres de Flotté, en qualité d'adjudant général, il remplit une mission près de Louis XVIII, qui se trouvait alors à Mittau (1798), fut nommé l'année suivante commandant en second, puis, en 1800, commandant en chef de l'armée royale. Il fit suspendre, par ordre du comte d'Artois, les hostilités en Normandie (1801) et contribua à la pacification de l'Ouest. En 1808, Louis XVIII le chargea d'une mission près de Napoléon, et, en 1812, d'une autre mission près de Bernadotte. En 1814, Bruslart accourut en Normandie pour y préparer l'arrivée du duc de Berry, reçut le commandement de la 23e division, bien qu'il ne fût encore que maréchal de camp, et fut promu au grade de général de division en 1823.

BRUSLÉ ou **BRÛLY** (Pierre), pasteur protestant français, mort en 1545. Il était avocat à Metz lorsqu'il embrassa la Réforme. L'Eglise française de Strasbourg l'appela comme pasteur, quand Calvin quitta cette ville pour retourner à Genève. Le nombre des protestants s'étant multiplié à Tournay, il fut nécessaire d'y organiser une Eglise. Cette mission fut confiée à Bruslé, qui s'en acquitta avec talent, profita de son séjour dans les Pays-Bas pour visiter les protestants de Lille, Valenciennes, Douai et Arras, puis revint à Tournay au commencement de l'hiver. Des mesures furent prises pour son arrestation; sa tête fut même mise à prix. Se voyant sur le point d'être saisi, Bruslé se décida à descendre, au moyen d'une corde, le long des murs de la ville. Une pierre tomba et lui cassa la cuisse. Ses gémissements attirèrent le guet, qui l'enferma dans les prisons du château. Il attendit quatre mois son jugement, sans se faire illusion sur la peine qui l'attendait. Voyant sa mort prochaine, il écrivit à sa femme pour la consoler; il lui donna des conseils dans deux lettres qui sont des modèles de résignation chrétienne. Il prit congé de ses amis, et se prépara à la mort. Les princes protestants intercédèrent pour lui auprès de l'empereur, mais en vain; il périt dans les flammes.

BRUSLÉ DE MONPLAINCHAMP (Jean), biographe et littérateur flamand, né à Namur vers le milieu du XVIIe siècle. Il fut chanoine à Bruxelles, prédicateur de Charles VI, et composa un assez grand nombre d'ouvrages, qui sont pour la plupart des compilations. Les principaux sont : *Histoire de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur* (Cologne, (1689); *Histoire de Don Juan d'Autriche* (1690); *Histoire d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie* (1692); *Histoire d'Alexandre Farnèse* (1692); *Histoire de l'archiduc Albert* (1693); *Esope en belle humeur, dernière traduction augmentée de ses fables en prose et en vers* (Bruxelles, 1695); le *Festin nuptial dressé dans l'Arabie Heureuse au mariage d'Esope, de Phèdre et de Pilpai, avec trois fées, divisé en trois tables, à Pirou, en Basse-Normandie* (Bruxelles), *à l'enseigne de la Vérité dévoilée* (1700, in-8°); le *Diable bossu*, roman (Nancy, 1708).

BRUSONI ou **BRUSONIO** (Lucio-Domitio), jurisconsulte italien, né à Conturse vers la fin du XVe siècle. Il exerça la profession d'avocat et eut pour protecteur le cardinal Pompée Colonna. On a de lui, sous le titre de *Facetiarum exemplorumque libri VII* (Rome, 1518, in-fol.), un recueil de bons mots, de traits d'histoire, etc.

BRUSONI (Jérôme), poëte et historien italien, né à Legnano en 1610. Il fit des études très-brillantes et très-variées à Venise, à Ferrare, à Padoue; débuta dans le monde des lettres par des poésies latines et italiennes qui furent bien accueillies, puis entra dans l'ordre des chartreux, qu'il quitta pour y rentrer de nouveau et pour le quitter encore. Arrêté à Venise et emprisonné après sa seconde émancipation, il obtint bientôt sa liberté, et, depuis cette époque, vécut tranquillement dans cette ville. Brusoni se fit beaucoup d'amis, parmi lesquels se trouvaient Ferrante, Pallavicino et J.-F. Loredano. Il composa un grand nombre d'ouvrages, devint membre de l'Académie des *Incogniti*, et prit part, en 1644, aux négociations qui amenèrent un traité de paix entre Parme et l'Espagne. On ignore l'époque de sa mort. Parmi ses écrits, nous citerons : la *Fugitiva* (Venise, 1640), sorte de roman ayant pour sujet les aventures de Pellegrina Buonaventuri, fille de Bianca Capello; *Del Camerotto* (Venise, 1645), recueil de vers facétieux, écrits dans les prisons de Vénise; *Istoria d'Italia* de 1635 à 1655 (Venise, 1656); *Delle Istorie universali d'Europa, compendiate da Girolamo Brusoni* (Venise, 1657, 2 vol. in-4°); *Il Perfetto elucidario poetico* (Venise, 1657); *la Gondola a tre remi* (Venise, 1662); *Istoria dell'ultima guerra tra i Veneziani e i Turchi* (Venise, 1673); *Poesie* (Venise, sans date), etc.

BRUSQUANT (bru-skan) part. prés. du v. Brusquer : *Ce n'est pas en* BRUSQUANT *les enfants qu'on leur fait faire des progrès.*

BRUSQUE adj. (bru-ske. — Ce mot se retrouve presque intégralement dans la plupart des langues européennes, avec un sens à peu près analogue à celui du français. Mais une étymologie basée exclusivement sur ces rapports d'analogie n'en est pas une, car ce que dit l'étymologiste français en s'appuyant sur l'italien, l'italien peut le dire en s'appuyant sur le français, et nous tombons dans un cercle vicieux, qui est trop souvent la pierre d'achoppement de la science dite étymologique. C'est pour cette raison que le *Grand Dictionnaire* a toujours le soin de se rattraper aux branches; d'après cette loi, concluons que *brusque* est d'origine latine, et qu'il dérive de l'italien *bruscolo*, brin de paille; *brusca*, brosse; *bruscia*, épine, broussailles. On sait que le mot *brusc* sert à désigner une sorte de bruyère épineuse). Rude et prompt : *Caractère* BRUSQUE. *Homme* BRUSQUE. *Réplique* BRUSQUE. *Son humeur est aimable, quoiqu'elle ait quelque chose de* BRUSQUE *et de sec.* (Mme de Sév.) *La comtesse est une femme* BRUSQUE, *qui aime à primer, à gouverner, à être la maîtresse.* (Mariv.) *La jeune fille impolie a le langage* BRUSQUE, *les manières désobligeantes.* (Théry.)

> Dans vos *brusques* chagrins je ne puis rien com-
> [prendre.
> Molière.

> Il a le repart *brusque*, et l'accueil loup-garou.
> Molière.

— Par ext. Soudain, précipité et inattendu : *Un départ* BRUSQUE. *Une* BRUSQUE *apparition. Tous les mouvements du singe sont* BRUSQUES, *intermittents, précipités.* (Buff.) *La marche des comètes se termine par une disparition aussi* BRUSQUE *que leur arrivée a été subite.* (Babinet.)

> . . . . Quels sentiments contraires
> Par un *brusque* passage ont fait, dans votre cœur,
> A la sécurité succéder la terreur?
> Lemercier.

— Littér. et b.-arts. Vif et âpre : *Tallemant a le crayon rouge heurté,* BRUSQUE *et expressif de nos vieux dessinateurs qui logeaient près des halles.* (Ste-Beuve.) *Les courts et* BRUSQUES *dessins de Topffer sont relevés d'une saveur alpestre et d'un caractère fruste et sauvage.* (Ste-Beuve.)

— **Antonymes.** Compassé, doux, flegmatique, lent, méthodique, posé, patient.

BRUSQUÉ, ÉE (bru-ské) part. pass. du v. Brusquer. Traité brusquement : *Il n'aime pas à être* BRUSQUÉ. *La Fortune est une femme coquette et fantasque, qui veut être* BRUSQUÉE *par ses amants.* (Max. orient.)

— Précipité, fait avec hâte : *Une affaire* BRUSQUÉE.

> Un déjeuner *brusqué* ne valut jamais rien.
> Scribe.

> Mon dénoûment, ô ciel! — Je souhaite qu'il passe.
> — Est-il trop lent, trop froid, ou bizarre, ou *brusqué ?*
> Eh! parlez donc. — Il est... il est... il m'a choqué.
> C. Delavigne.

BRUSQUEMBILLE s. f. (bru-skan-bi-lle; *ll* mll.). Jeu de cartes qui se joue à deux, trois, quatre ou cinq personnes. ‖ Nom donné aux dix et aux as dans le même jeu.

— **Encycl.** Ce jeu de cartes, autrefois plus usité qu'aujourd'hui, se jouait partout sous Louis XV; il avait une place d'honneur dans l'académie des jeux. On le joue à deux, trois, quatre ou cinq personnes. Si les joueurs sont en nombre pair, on se sert d'un jeu de piquet entier; s'ils sont en nombre impair, on retire deux sept du jeu, un rouge et un noir. A quatre, ils peuvent s'associer deux contre deux; dans ce cas, chaque joueur communique son jeu à son associé, et peut lui demander conseil sur la manière de jouer. Les *brusquembilles*, c'est-à-dire les as et les dix, sont les cartes principales, mais les as l'emportent sur les dix. Après être convenu de l'enjeu, du nombre de coups ou de tours que doit durer la partie et du nombre de points que devra compter le gagnant, on tire la main au sort, puis le donneur distribue les cartes : chaque joueur en reçoit trois, et la dernière des trois que garde le donneur détermine la couleur de l'atout. Le premier en cartes jette alors telle carte de son jeu que bon lui semble, et chacun des autres joueurs y répond par une carte de même couleur ou par un atout, ou bien, s'il ne peut ni fournir la couleur ni couper, par une carte quelconque. A mesure qu'un joueur fait une levée, il prend une carte au talon, et ses adversaires en font autant. Il continue de jouer tant qu'il peut lever. On procède de la même manière jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de cartes au talon, puis on jette celles que l'on a à la main. A la fin de chaque coup, chaque joueur compte les points qui se trouvent dans ses levées, et y joint ceux que lui ont donnés les *brusquembilles*. Pour les levées, l'as vaut onze points; le dix, le nombre qu'il représente; le roi, quatre; la dame, trois; le valet, deux. Quant aux *brusquembilles*, l'as d'atout, qui est la principale, fait payer deux jetons par chaque joueur à celui qui l'a joué. Les autres as se payent aussi deux jetons, mais il faut que celui qui les place fasse la levée. Si l'un de ces derniers est coupé, celui qui l'a placé donne deux jetons à chacun de ses adversaires. Les dix se payent suivant les mêmes règles, mais moitié moins, c'est-à-dire un jeton. Le gagnant est celui qui, lorsque la partie est terminée, possède le plus grand nombre de points, ou du moins le nombre qui a été convenu.

BRUSQUEMENT adv. (bru-ske-man — rad. *brusque*). Avec brusquerie : *Traiter quelqu'un* BRUSQUEMENT.

— D'une façon soudaine, imprévue, non ménagée : *Sortir* BRUSQUEMENT. *On ne jette pas* BRUSQUEMENT *un empire au moule.* (Rivarol.) *Le bien opéré* BRUSQUEMENT *se change presque toujours en mal.* (J. Droz.) *La révolution de Juillet nous a fait passer* BRUSQUEMENT *du constitutionnalisme au républicanisme.* (V. Hugo.) *Les libertés* BRUSQUEMENT *impro-*

visées sont toujours violemment emportées. (E. de Gir.) *L'homme meurt quand il passe trop* BRUSQUEMENT *du froid extrême à l'extrême chaleur.* (St-Marc-Gir.) *Par les habitudes qu'il laisse chez le peuple* BRUSQUEMENT *émancipé, le despotisme est la pire école pour la démocratie.* (Vacherot.)

— D'une manière roide, abrupte, escarpée : *Au fond du ravin, la montagne relève* BRUSQUEMENT *sa paroi verticale.* (H. Taine.)

— **Antonyme.** Doucement, graduellement, lentement, patiemment, petit à petit, posément.

BRUSQUER v. a. ou tr. (bru-ské — rad. *brusque*). Traiter d'une manière brusque : *M. de Vendôme était furieux de s'être si cruellement mécompté, et* BRUSQUAIT *tout le monde.* (S.-Simon.) *Je suis d'une humeur enragée; tout me choque, tout me blesse, tout m'ennuie; il faut que je fasse des efforts incroyables pour ne pas* BRUSQUER *tout le monde.* (Mme du Deffand.)

Il m'a tantôt *brusqué* sur un sujet frivole.
DUFRESNY.

— Absol. Agir, parler d'une manière brusque : *Il semble toujours commander et* BRUSQUER. (Dider.)

— Par ext. Hâter, précipiter : BRUSQUER *une affaire. Je conseillai à mon maître de* BRUSQUER *les choses, tant je craignais de le voir changer.* (Le Sage.) *Dans la crainte du moindre retard, elle* BRUSQUA *ses préparatifs de voyage, et résolut même de partir sans son bagage.* (Aug. Thierry.)

Je ne puis suivre ici les règles ordinaires;
Ainsi *brusquons* un peu tous les préliminaires.
V. HUGO.

— *Brusquer l'aventure*, Prendre brusquement son parti. ‖ *Brusquer la fortune*, La poursuivre par des moyens hasardeux :

En différents pays j'ai *brusqué* la fortune.
REGNARD.

‖ *Brusquer une place de guerre, une position*, Essayer de la prendre par un coup de main : *Les Alpes ont été rudes à conquérir; les montagnes ne se laissent pas* BRUSQUER *en un jour.* (Ste-Beuve.) ‖ *Brusquer le dénoûment*, Amener brusquement le dénoûment d'une pièce de théâtre, et généralement, Provoquer une brusque solution : *Cette affaire traînait en longueur; je* BRUSQUAI LE DÉNOÛMENT.

— Art culin. *Brusquer une volaille*, La passer à la flamme, après l'avoir plumée.

— Mar. *Brusquer un navire*, Le chauffer pour le caréner.

— Jeux. *Brusquer les dés*, Les jeter brusquement.

— **Antonymes.** Amadouer, cajoler, choyer, délicater, dodeliner, dorloter, enjôler, gracieuser, mignarder, mijoter.

BRUSQUERIE s. f. (bru-ske-rî — rad. *brusque*). Caractère de ce qui est brusque; se dit des personnes et des choses : *La* BRUSQUERIE *de cet homme. La* BRUSQUERIE *des paroles, des gestes, de la démarche, d'une réplique. La* BRUSQUERIE *de son frère lui paraissait de mauvais augure.* (G. Sand.) *La porte fut fermée avec une telle* BRUSQUERIE, *que la pauvre créature parut en avoir reçu la commotion.* (Balz.) *Si je casse quelque chose, je le payerai, répondit le paysan avec une* BRUSQUERIE *enjouée.* (G. Sand.) ‖ Action ou parole brusque : *Ses* BRUSQUERIES *ont découragé ses meilleurs amis.*

— Littér. et beaux-arts. Tour, mouvement brusque, âpre, inattendu : *Le Dante a des* BRUSQUERIES *de style qui produisent de grands effets.* (Rivarol.)

— **Antonymes.** Affabilité, aménité, douceur, patience.

BRUSQUET, ETTE adj. (bru-skè, è-te — dimin. de *brusque*). Un peu brusque : *Il est* BRUSQUET.

— Nom que l'on donne fréquemment à des chiens de petite taille : *Et votre petit chien* BRUSQUET *gronde-t-il toujours aussi fort?* (Mol.)

— s. pr. m. Nom d'un personnage proverbial dont le chien fut mangé des loups la première fois qu'il alla au bois.

— Prov. *Il est aussi chanceux que le chien à Brusquet*, Il n'a pas de chance du tout, il n'a pas plus de chance que le chien de Brusquet. ‖ *A Brusquin Brusquet*, A qui est brusque on répond brusquement.

BRUSQUET, bouffon de cour, né en Provence vers 1520, mort en 1563. Il succéda à Triboulet comme fou du roi François Ier, et conserva cet emploi sous Henri II, François II et Charles IX. Il avait été chirurgien, et on le trouve, en 1536, établi au camp d'Avignon, administrant aux Suisses et aux lansquenets de *bonnes médecines de chevaux* et les envoyant *ad patres drus comme mouches*, suivant les expressions de Brantôme. Le succès de ses cures faillit le faire pendre, et déjà le terrible connétable de Montmorency en avait donné l'ordre, lorsque le dauphin (depuis Henri II), touché de la mine piteuse du pauvre diable, le prit à son service. Brusquet, avec sa souplesse méridionale, ses saillies, ses quolibets, ses espiègleries de singe ou d'écolier, son jargon, mi-français mi-provençal, sa verve intarissable, amusait fort la cour et le roi, et il réussit à obtenir la charge de valet de chambre du dauphin, puis la place fort lucrative de maître de la poste aux chevaux de Paris. On cite de lui un grand nombre de mots assez spirituels. Tout le monde connaît le trait suivant, qui est aussi attribué à Triboulet : Il avait un *Calendrier des fous* sur lequel il inscrivait tous ceux qui lui paraissaient mériter d'entrer dans ce catalogue; il y inscrivit Charles-Quint lorsque ce prince, se fiant à la bonne foi de son ancien ennemi François Ier, traversa la France pour aller punir les Gantois révoltés. « Et que dirais-tu, demanda le roi, si je le laissais passer avec honneur et sûreté? — J'effacerais son nom, reprit le fou, et je mettrais sur mon registre celui de Votre Majesté. » Les rieurs cependant n'étaient pas toujours de son côté, et les courtisans qu'il mystifiait pour l'amusement du roi le lui rendaient parfois avec usure. Brantôme rapporte, avec sa liberté cynique, que le maréchal de Strozzi, pendant une absence du pauvre bouffon, le fit passer pour mort, supposa un testament de lui et maria sa femme à un courrier, qui *coucha avec elle un bon mois et en tira de bons escus.* Pendant les troubles de 1562, on ne sait qui s'avisa de répandre le bruit que Brusquet était huguenot; sa maison fut pillée, et il dut se réfugier chez la duchesse de Valentinois, où il termina ses jours l'année suivante.

BRUSQUIAIRE s. m. (bru-ski-è-re). Cajoleur de filles.

BRUSSAROLE s. f. (bru-sa-ro-le). Agric. Maladie du pastel.

BRUSSBERG, nom morave de Brausberg. V. ce mot.

BRUSSEL (Antoine VAN) ou Antoine DE BRUXELLES, peintre flamand, qui florissait vers le milieu du XVIe siècle. Vasari le cite comme travaillant à Séville, vers 1550, avec Pietro Campana et Ferdinand Strum, et y obtenant une grande réputation. On n'a pas d'autres renseignements sur cet artiste. L'obscurité existe également à l'égard de maître Jean VAN BRUSSEL, qu'Albert Dürer a nommé dans le journal de son voyage dans les Pays-Bas, en 1520. — Van Mander cite encore un artiste du nom de Louis VAN BRUSSEL, élève de Fr. Floris, aussi bon musicien que bon peintre.

BRUSSEL (Paul-Théodore VAN), peintre hollandais, né en 1754, dans les environs de Schoonhoven, mort à Amsterdam en 1795, fut le meilleur peintre de fleurs et de fruits de la fin du XVIIIe siècle. M. Siret dit que ses tableaux, d'un coloris frais, d'un dessin correct, d'une ordonnance riche et variée, ne seraient pas désavoués par Van Huysum. Il a laissé aussi de beaux dessins.

BRUSSEL (Herman VAN), peintre et graveur hollandais, né à Harlem en 1763, mort à Utrecht en 1815. Il eut pour maître J.-B. Brandhof et C. Henning, et peignit des tableaux d'histoire et des paysages d'un coloris vrai et d'un effet agréable. On a de lui une vingtaine d'eaux-fortes, parmi lesquelles on remarque de jolis paysages et le portrait d'un nommé Albert Kuyskens, âgé de cent deux ans (1800).

BRUSSEL (Nicolas), jurisconsulte français, né à Paris, mort en 1750, fut auditeur des comptes et publia, entre autres ouvrages : *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France pendant les* XIe, XIIe, XIIIe et XIVe *siècles* (Paris, 1727, 2 vol. in-4o), ouvrage dont le président Hénault a parlé avec éloge. — Son neveu, Pierre BRUSSEL, mort vers 1781, fut comme lui auditeur des comptes, et cultiva avec succès les lettres, la poésie, la peinture et la musique. Il a écrit, dans le genre burlesque : *Suite du Virgile travesti* (1767, in-12), et la *Promenade utile et récréative de deux Parisiens* (1768, 2 vol. in-12).

BRUSSOLES s. f. pl. (bru-so-le). Art culin. Plat du genre des farces et des ragoûts.

BRUSTHEM, bourg de Belgique, province de Limbourg, arrond. et à 17 kilom. S.-O. de Hasselt; 1,260 hab. Vieille tour bâtie en 1111 par les comtes de Looz. Ce village fut, en 1467, le théâtre d'une célèbre bataille, où Charles le Téméraire battit les Liégeois et leur tua 9,000 hommes et leur bourgmestre.

BRUSTOLONI (Jean-Baptiste), dessinateur et graveur italien, né à Venise en 1726. Il a gravé à l'eau-forte : une suite de vingt *Vues de Venise*, d'après Gio.-Batt. Canale; une suite de douze pièces représentant les *Cérémonies du couronnement du doge*, d'après le même; le *Ravissement de sainte Thérèse;* le portrait de Benoît XIV; des planches pour la *Dactyliotheca*, de Smith, etc.

BRUT, BRUTE adj. (brutt, bru-te — du lat. *brutus*, lourd, pesant, stupide). Informe, grossier : *De tous les quadrupèdes, l'ours paraît être l'animal le plus* BRUT. (Buff.)

— Non ouvré ou incomplétement travaillé; ébauché, inachevé, en parlant d'un ouvrage manuel : *Des pierres* BRUTES. *De la matière* BRUTE. *Un terrain* BRUT. *Une statue* BRUTE. *Ne suffit-il pas que le mineur apporte les diamants* BRUTS, *sauf au lapidaire à les tailler et monter?* (Fourier.) *Un diamant* BRUT *n'est pas transparent.* (A. Karr.)

— Fig. Sans éducation, sans culture, sans politesse : *L'éducation embellit et cultive un fonds encore* BRUT *et ingrat.* (Mass.) *Je m'amuse à mesurer, par ce que sont mes anciens condisciples, la distance d'un esprit* BRUT *à un esprit cultivé.* (Dider.) ‖ Bestial, inintelligent, machinal : *Il joignait la perfidie la plus lâche à la férocité la plus* BRUTE. (Volt.) *La force turque n'est que de la force* BRUTE. (Proudh.) ‖ En parlant des ouvrages d'esprit : *Il y a beaucoup de pierres* BRUTES *dans le bâtiment bâti par Homère.* (Volt.)

— Hist. nat. Inorganique et irrégulier : *Corps* BRUT. *On peut descendre, par des degrés presque insensibles, de la créature la plus parfaite jusqu'à la matière la plus informe, de l'animal le mieux organisé au minéral le plus* BRUT. (Buff.) *Vivre, c'est changer; il n'y a que les corps* BRUTS *qui durent.* (F. Pillon.)

— Comm. et fin. Dont on n'a rien défalqué : *Produit* BRUT. *Recette* BRUTE. *Le produit* BRUT *d'une ferme se compose de la valeur des produits créés pendant une année.* (Math. de Dombasle.) *Tout impôt se perçoit sur le produit* BRUT *du pays.* (Proudh.) *La dîme, prélevée sur les produits* BRUTS, *ne tenait aucun compte des frais de la culture.* (Ch. Dupin.) ‖ *Poids brut*, Poids dont on n'a pas défalqué celui de l'emballage.

— Mar. *Patente brute*, Par opposition à patente nette, Patente ou déclaration qui constate qu'un navire a touché à un pays infecté.

— Substant. Nature de ce qui est brut, inorganique et irrégulier : *Il se trouve des minéraux mi-partis d'organique et de* BRUT. (Buff.) *Le* BRUT *n'est que la mort.* (Buff.) ‖ Etat, nature de ce qui n'a subi aucune préparation de main-d'œuvre : *Le peuple doit être à la populace ce qu'est, en industrie, le net au* BRUT. (E. de Gir.)

— Adverbial. Comm. et fin. Sans défalcation de frais ou de poids : *Cette affaire a produit* BRUT *un demi-million. Ce ballot pèse* BRUT 200 *kilogrammes.*

— Rem. Voltaire a plusieurs fois employé *brute* au lieu de *brut* :

Que lui reviendrait-il de ces *brutes* ouvrages?
Moi complaire à ce peuple, aux monstres de Scythie,
A ces *brutes* humains! . . . .

L'étymologie justifie pleinement cette forme ancienne du mot, mais elle est condamnée par l'usage.

— **Homonyme.** Brute.

— **Antonymes.** Œuvré, travaillé, dégrossi, affiné, poli.

Brut (ROMAN DE), l'un des plus curieux monuments de notre vieille poésie française, poëme en vers de huit syllabes, composé par Robert Wace, d'après une chronique légendaire bretonne. On croit que cette chronique fut trouvée en Armorique par Walter, archidiacre d'Oxford, qu'à la prière de Robert de Caen cette chronique fut traduite en latin par Geoffroy-Arthur de Monmouth, bénédictin gallois, et que Wace se servit de cette traduction pour la mettre en vers dans la langue vulgaire de l'époque; il offrit son poëme à Eléonore de Guyenne en 1155. Plus tard, Layamon et Robert de Brune traduisirent à leur tour l'œuvre de Wace en anglo-saxon.

La chronique bretonne avait pour titre primitif *Bruty Brenhined*, c'est-à-dire Brutus de Bretagne; elle attribuait aux Bretons une origine qui les faisait remonter jusqu'à Priam, roi de Troie. On retrouve des traces d'une prétention toute semblable chez la plupart de nos vieux chroniqueurs, qui soutenaient naïvement que la race mérovingienne descendait d'un certain Francus, petit-fils du roi troyen. Voici, en quelques mots, le sujet du poëme de Robert Wace :

Après la prise de Troie par les Grecs, Enée vient en Italie avec son fils Ascagne; il épouse Lavinia, fille du roi Latinus, et il a d'elle un autre fils. Les deux fils d'Enée règnent successivement après lui; puis le trône est dévolu à un fils d'Ascagne nommé Silvius. Ce dernier séduit une jeune fille, qui meurt en donnant le jour à Brutus. Ce Brutus devient un grand chasseur; mais, un jour, il a le malheur de tuer son père d'une flèche qu'il avait lancée contre un cerf, aux approches de la nuit; alors, obligé de s'éloigner, il va d'abord en Grèce, où il délivre des Troyens captifs, puis il gagne les îles Armoriques, en fait la conquête et change leur nom en celui de Bretagne. Il fait ensuite la guerre à un roi du Poitou, fonde la ville de Tours sur la Loire, et lui donne ce nom à cause de son fils Turnus. De là, il va combattre les géants qui possédaient Albion, donne encore à ce pays le nom de Bretagne, fonde la ville de Londres sur la Tamise et y règne longtemps avec gloire. Le poëme raconte ensuite l'histoire des descendants de Brutus et la fondation des principales villes d'Angleterre. On y voit figurer le roi Lear, que Shakspeare a pris pour sujet d'une de ses tragédies; Belin et Brennus, qui vont faire des excursions en Italie; Cassibelan, qui lutte contre Jules César; tous les chefs guerriers qui résistèrent à la domination des empereurs romains, puis plus tard à l'invasion des Saxons.

Le principal héros du *Roman de Brut* est le fameux Arthur, roi des Bretons, mort en 542. « Ce prince, dit Rapin Thoiras, a été sans contredit un grand capitaine. C'est dommage que ses actions aient servi de fondement à une infinité de fables qu'on a publiées sur son sujet, au lieu que sa vie était digne d'être écrite par les historiens les plus graves et les plus sensés. On prétend qu'il institua un ordre de chevalerie appelé la *Table ronde*, qui a été rendu célèbre par les écrivains de romans. Mais, bien qu'on ait bâti divers récits fabuleux sur ce fondement, il ne s'ensuit point que l'institution de cet ordre doive passer pour entièrement chimérique. Il n'est pas contre la vraisemblance qu'Arthur ait inventé un ordre de chevalerie pour la Bretagne, puisque dans le même siècle Théodoric, roi des Ostrogoths, en avait institué un en Italie, ainsi qu'on l'apprend par les lettres de Cassiodore. Les Bretons, tant de l'une que de l'autre Bretagne, avaient conçu tant d'amour et tant d'estime pour ce prince, qu'il y en eut plusieurs qui ne voulurent jamais croire qu'il fût mort. Il se trouva même, plusieurs siècles après, des gens qui, se persuadant qu'il était allé voyager dans les pays étrangers, attendaient encore son retour. Il y a des historiens qui assurent que cette erreur ne fut entièrement dissipée que six cents ans après, lorsque le tombeau d'Arthur fut retrouvé dans le monastère de Glassenbury, sous le règne d'Henri II. Cela paraîtrait incroyable si, dans le XVIe siècle, on n'avait vu en Portugal un exemple d'une semblable manie, par rapport au roi dom Sébastien. C'est peut-être ce qui a donné lieu à quelqu'un qui a voulu se rendre agréable aux Bretons, de feindre qu'Arthur, dans ses voyages, avait remporté un nombre infini de victoires dans les pays étrangers. Ces prétendus voyages et ces victoires imaginaires ont été une source abondante de sottises et d'impertinences que les romanciers ont débitées sur son compte. C'est par là que son histoire a été tellement défigurée, que plusieurs ont cru qu'il y avait lieu de douter qu'il y eût jamais eu un Arthur dans le monde. Mais, en distinguant le vrai d'avec le faux et en rejetant de son histoire ce qui sent trop le roman, on ne trouvera rien dans sa vie qui ne soit digne d'un grand prince. » Ce jugement, très-sensé, s'applique et au roman de Wace, et aux deux ouvrages qui lui avaient servi de modèle.

Les hauts faits de Charlemagne avaient produit chez nous les idées romanesques et la chronique du faux Turpin; les Anglais, jaloux de voir leur histoire dénuée d'un si grand ornement, voulurent se donner un roi comparable à ce grand prince; pour le former à leur gré, ils choisirent un monarque dans les temps reculés, et auquel ils pussent prêter toutes les vertus, attribuer tous les exploits. Telle est l'origine des romans sur le roi Arthur, dont on a voulu opposer la renommée à celle de Charlemagne, et en particulier celle du *Roman de Brut*, qui depuis eut tant d'imitateurs. C'est à cette fabuleuse source que nombre de poëtes sont venus puiser; les romans du *Roi Arthur*, de l'*Enchanteur Merlin*, du *Saint-Graal*, de *Lancelot du lac*, de *Tristan le Léonnais*, de *Perceval le Gallois*, sont tirés du *Roman de Brut*. Ce poëme-roman est également le premier où l'on trouve l'origine de la *Table ronde*, de ses fêtes, de ses tournois, de ses chevaliers; on le lisait publiquement à la cour des rois normands, qui le jugeaient très-propre à exciter l'enthousiasme dans l'âme des guerriers. La vogue qu'il obtint était si grande que les dames allaient en faire la lecture dans les infirmeries, pour calmer la douleur des chevaliers blessés dans les tournois.

Un autre point de vue sous lequel le *Roman de Brut* mérite d'être étudié, c'est celui de l'influence qu'il eut sur notre littérature. De son apparition date une véritable révolution dans la composition des chansons de geste : il substitua l'élément romanesque à l'élément guerrier, le merveilleux au surnaturel, et surtout donna à la femme le rôle le plus beau et le plus important. Aussi le *Roman de Brut* est-il la véritable source d'où descendent tous nos romans modernes.

« A peine introduits dans la société française, dit M. Léon Gautier, dont l'étude sur nos anciennes épopées vient d'être couronnée par l'Académie, les romans de la Table ronde y conquirent une vogue universelle. Ils eurent pour eux, à n'en pas douter, le suffrage des femmes, qui, plus d'une fois, avaient bâillé à la lecture des chansons de geste. De tels bâillements sont aisément explicables : dans ces chansons, on ne parlait pas d'elles. Les vieux trouvères se souciaient peu de l'élément féminin. De temps à autre, apparaissait dans ces vieux poëmes une jeune fille ou une jeune femme, qui n'y jouait pas un rôle bien glorieux. Les jeunes filles faisaient aux jeunes hommes des avances brutales; les princesses sarrasines trahissaient pour un amant chrétien leur pays, leur famille et leur foi avec une rapidité scandaleuse; les femmes étaient grossièrement adultères. Puis c'étaient d'éternels combats et des coups de lance qui n'avaient rien de varié ni de galant. Tout au contraire, la nouvelle école, celle des romans bretons, se proposa de plaire à ceux qu'ennuyait l'antique poésie, surtout aux femmes. Les trouvères nouveaux mirent à profit tous les éléments de civilisation délicate, tous les raffinements récemment introduits dans le monde du XIIe siècle. Ils connurent la nuance, ils pratiquèrent la galanterie. De là leur succès. Puis leurs fictions étaient toutes neuves, en apparence elles n'avaient pas servi; et quelle joie que celle de lire du nouveau! Les primeurs littéraires sont toujours avidement recherchées, surtout aux époques où elles n'abondent pas. Dans les nouveaux romans, les descriptions pullulaient, et dans les siècles qui ne sont plus primitifs on adore les descriptions. Telles furent, en partie, les causes du succès de ce nouveau cycle : on se disputait dans les châteaux la joie de posséder les jongleurs des nouveaux romans; les vieux jongleurs étaient laissés dans l'ombre, ou même tout à fait abandonnés. Ils représentaient une espèce d'ancien régime, dont l'ennui avait fait

justice. » M. Leroux de Lincy a publié, en 1838, une nouvelle édition du poëme de Wace.

BRUTAL, ALE adj. (bru-tal, a-le — rad. *brute*). Propre à la brute; qui tient de la brute : *Où sont ici ces hommes* BRUTAUX, *qui trouvent toutes les lois importunes?* (Boss.)

> Toujours boire et manger, carnassier animal!
> C'est bien fait : suis toujours ton appétit *brutal*.
> REGNARD.

> . . . La douceur des regards de la femme
> Dompte le cœur de l'homme et ses esprits *brutaux*.
> A. BARBIER.

‖ Grossier, emporté, en parlant des personnes ou des choses : *La vertu ne peut être dépossédée de son nom par les ennemis les plus* BRUTAUX *et les plus téméraires.* (Fén.) *Il avait été nourri dans la mollesse et dans une fierté* BRUTALE. (Fén.) *Le peuple est* BRUTAL, *mais bon; les grands sont polis, mais durs.* (Boiste.)

> L'homme sanguinaire et *brutal*
> Croit avoir fait du bien s'il n'a pas fait de mal.
> PERRAULT.

— Rude, âpre, en parlant des objets matériels : *Un coup* BRUTAL. *Une balle* BRUTALE. *Je le suivis intrépidement à pieds nus, attaquant sans m'émouvoir les saillies incisives et* BRUTALES *qui se multipliaient sous mes pas.* (Ch. Nodier.) ‖ Qui n'est pas adouci ou ménagé, qui n'est pas amené par des transitions : *Une opposition* BRUTALE. *Un réalisme* BRUTAL. *Des tons d'une crudité* BRUTALE. *Çà et là un jet de soleil s'abat avec un éclat violent sur le sol brumeux de l'Angleterre, et la splendeur de la verdure y devient éblouissante et* BRUTALE. (H. Taine.) ‖ Irrésistible et violent : *Il n'y a rien de si* BRUTAL *qu'un fait.* (Sainte-Beuve.) ‖ Matériel, inintelligent : *Le fait* BRUTAL *dure peu.* (Chateaub.) *L'autocrate est obligé d'employer la force* BRUTALE. (Colins.) *Si la force morale disparait tout à fait, la force* BRUTALE *régnera tout à fait.* (L. Veuillot.) *Le droit des plus forts, c'est le droit* BRUTAL. (E. de Gir.)

> . . . L'homme seul en sa fureur extrême
> Met un *brutal* honneur à s'égorger lui-même.
> BOILEAU.

> C'est la nécessité! C'est la règle fatale!
> Toujours l'esprit le cède à la force *brutale*.
> TH. GAUTIER.

— Substantiv. Personne brutale : *La fortune, avec toute sa puissance, ne pourra jamais apprivoiser un* BRUTAL *et polir la rudesse des mœurs.* (J.-L. de Balz.) *Les* BRUTAUX *n'ont qu'une fausse hardiesse.* (Boss.) *La valeur seule ne fait que des* BRUTAUX, *la raison fait les braves.* (Fleury.)

> C'est un fieffé *brutal*, un homme des plus fous.
> PIRON.

— s. m. Brute, animal inintelligent :

> Sauve-moi des lions, sauve-moi des licornes,
> Et de tous les *brutaux* pleins de rage et d'erreur.
> RACINE.

‖ Vieux mot.

— Fam. Canon : *N'est-ce pas une sorte de honte qu'un vieux soldat qui est allé mille fois à la gueule du* BRUTAL *ramasse des clous dans Paris?* (Balz.)

— **Antonymes.** Civil, civilisé, galant, honnête, poli, doux, traitable, etc.

Brutal (LE), comédie de Plaute. V. TRUCULENTUS.

BRUTALEMENT adv. (bru-ta-le-man — rad. *brutal*). D'une façon brutale : *On croit à l'enfer, et cependant on va* BRUTALEMENT *à la mort, comme s'il n'y avait plus rien après elle.* (Nicole.) *Un seul homme en sacrifie* BRUTALEMENT *tant d'autres à sa vanité!* (Fén.)

> Qui hait *brutalement* permet tout à sa haine.
> CORNEILLE.

— Avec dureté, d'une manière rude ou grossière : *Il n'est point de supériorité qui se fasse aussi* BRUTALEMENT *sentir que celle fondée sur la richesse.* (Lamenn.) *La veuve abaissa* BRUTALEMENT *les deux mains de la jeune fille, qui cachait son visage baigné de larmes.* (E. Sue.)

BRUTALISÉ, ÉE (bru-ta-li-zé) part. pass. du v. Brutaliser : *Un enfant* BRUTALISÉ *par ses maîtres.*

BRUTALISER v. a. ou tr. (bru-ta-li-zé — rad. *brutal*). Traiter brutalement : *La pauvre femme du peuple, que son mari* BRUTALISE *et frappe, peut espérer qu'un jour la méchanceté de cet homme aura un terme.* (E. Sue.) *Je vous demande pardon, mesdames, de l'*AVOIR BRUTALISÉ *un peu; quand je vois de ces faquins-là, ça me met en colère.* (Scribe.)

> Je l'ai *brutalisée* assez pour qu'elle m'aime.
> E. AUGIER.

> De tout ce différend je ne veux rien connaître,
> Et je ne prétends point me battre contre toi.
> Si l'on vous *brutalise*, est-ce ma faute à moi?
> REGNARD.

— Abrutir : *Ma mère croyait, et je le crois comme elle, que ces habitudes d'endurcissement du cœur à l'égard des animaux les plus doux, nos compagnons, nos auxiliaires..., que ces immolations, ces appétits du sang, cette vue de chairs palpitantes, sont faits pour* BRUTALISER *et pour férociser les instincts du cœur.* (Lamart.)

— v. n. ou intr. Vivre en brute, se conduire à la manière des brutes : *Le moyen de penser au mariage, puisqu'on y passe sa vie à* BRUTALISER *avec un homme!* (Mol.) On ne doit pas s'autoriser de cet exemple, que l'auteur a mis dans la bouche d'une précieuse ridicule.

Se brutaliser v. pr. Se traiter mutuellement avec brutalité.

BRUTALITÉ s. f. (bru-ta-li-té — rad. *brutal*). Caractère brutal, caractère de ce qui est brutal : *Nous avons horreur de cette* BRUTALITÉ *qui, sous les faux noms d'ambition et de gloire, va follement ravager les provinces.* (Fén.) *La rusticité, la grossièreté et la* BRUTALITÉ *peuvent être les vices d'un homme d'esprit.* (La Bruy.) *La* BRUTALITÉ *est une certaine dureté, et j'ose dire une férocité qui se rencontre dans nos manières, et qui passe même jusqu'à nos paroles.* (La Bruy.) *La* BRUTALITÉ *est une disposition à la colère et à la grossièreté.* (Vauven.) *Toute* BRUTALITÉ *se fond au feu doux des bonnes lectures quotidiennes.* (V. Hugo.) *La plus frappante image de la* BRUTALITÉ, *c'est le buffle.* (About.) *Maintenant, marquis, excusez l'indiscrète* BRUTALITÉ *de la question : avez-vous des rentes sur l'Etat?* (Alex. Dum.) *A Rome, le bon sens ou l'intérêt du gouvernement tempérait la* BRUTALITÉ *du paganisme, et maintenait dans la religion des idées de morale.* (Napol. III.)

> C'est gloire de passer pour un cœur abattu,
> Quand la *brutalité* fait la haute vertu.
> CORNEILLE.

‖ Passion brutale : *Dieu tendit, dans la beauté de Judith, un piége imprévu et inévitable à l'aveugle* BRUTALITÉ *d'Holopherne.* (Boss.) ‖ Action ou parole brutale : *Il m'a dit des* BRUTALITÉS. *Je vous ai trouvé admirable, de me faire essuyer les* BRUTALITÉS *de cet animal-là.* (Mariv.)

— **Antonymes.** Aménité, débonnaireté, douceur, mansuétude, civilité, galanterie, honnêteté, politesse, savoir-vivre.

BRUTE s. f. (bru-te — lat. *brutum*, même sens, formé de *brutus*, lourd). Animal dépourvu de raison : *L'instinct tient lieu de raison aux* BRUTES. (Acad.) *L'homme n'est distingué des* BRUTES *que par la raison.* (Trév.) *Le vin pris avec excès rabaisse l'homme au niveau de la* BRUTE *stupide.* (Berquin.) *La* BRUTE *a des instincts et des sympathies dangereuses.* (Lamenn.) *L'état primitif de l'homme n'a pas été un état analogue à celui de la* BRUTE. (Renan.)

> . . . Les *brutes*, sortant de leurs antres sauvages,
> Venaient rôder, bondir, hurler sur ces rivages.
> LAMARTINE.

— Par anal. Homme dépourvu de bon sens et de raison : *C'est une* BRUTE, *une vraie* BRUTE. *Quoi! un avocat parle, un député parle, un universitaire parle, toute* BRUTE *parle, et le roi ne parlerait pas!* (Cormen.) *De ce que je m'observe si scrupuleusement, vous pourriez conclure que je suis une* BRUTE. (G. Sand.) *L'ignorant est une* BRUTE *à face d'homme.* (L.-J. L'archer.) *Le pouvoir, s'il n'est Dieu, est une* BRUTE *ou un automate.* (Proudh.)

— Adjectiv. *Bête brute*, Animal dépourvu de raison. ‖ Par ext. Homme stupide et grossier : *Je veux vous répondre et vous convaincre, dans votre propre intérêt, que vous êtes une* BÊTE BRUTE. (E. Sue.)

— **Syn. Brute, animal, bête.** V. ANIMAL.

— **Homonyme.** Brut.

BRUTE, *nom francisé de Brutus, forme* souvent employée par nos anciens poëtes, surtout par Corneille, à cause de la difficulté de la rime pour le nom latin.

BRUTE-BONNE, BRUTE-MANNA s. f. Hortic. Variété de poire appelée aussi POIRE DU PAPE.

BRUTÉ DE LOIRE, poëte et littérateur français, mort en 1783. Il était entré dans les ordres, et devint censeur royal. Outre une traduction des *Pastorales et poëmes de Gesner* (Paris, 1766), il a publié une pièce dramatique en trois actes et en prose : les *Ennemis réconciliés* (1766, in-8°); un poëme en quatre chants : l'*Héroïne de l'amitié* (1776, in-12), etc.

BRUTEL DE LA RIVIÈRE (Jean), ministre protestant, né à Montpellier le 17 août 1669, mort à Amsterdam le 14 août 1742. Chassé de France par la révocation de l'édit de Nantes, il se réfugia à Zurich, où il termina ses études, et séjourna ensuite à Rotterdam, afin de suivre les leçons de Bayle sur l'histoire et la philosophie. Quand il eut achevé son instruction théologique à Utrecht et à Leyde, il fut nommé pasteur de l'Eglise de Veere en Zélande, et appelé de là à Rotterdam, vers les premières années du XVIIIe siècle. Après un ministère de dix-huit ans dans cette ville, il alla desservir l'Eglise d'Amsterdam. C'était un théologien instruit et laborieux, particulièrement versé dans la connaissance de la langue française. On a sous son nom : *Dictionnaire universel de Furetière* (La Haye, 1725, 4 vol. in-fol., nouv. édit. fort augm.); *Examen de soi-même*, par Claude (1730, nouv. édit.); *Visites charitables*, par Drelincourt (Amsterdam, 1731, nouv. édit.); *Exposition abrégée des dogmes et des préceptes de la religion* (Amsterdam, 1737 ou 1739, in-8°), catéchisme composé à la demande du consistoire d'Amsterdam; *Sermons sur divers textes de l'Ecriture sainte* (Amsterdam, 1746, in-8°), ce volume est précédé de son *Eloge historique; Histoire des Juifs et des peuples voisins*, par Prideaux (Amsterdam, 1722, 5 vol. in-12), traduite en français par de La Rivière. Cette traduction a été réimprimée avec deux dissertations du P. Tournemine et un abrégé d'une chronologie attribuée à Newton.

BRUTIEN, IENNE s. et adj. (bru-si-ain, i-è-ne). Géogr. Habitant du Brutium; qui appartient à cette province ou à ses habitants.

BRUTIER s. m. (bru-tié — rad. *brut*). Ornith. Nom vulgaire de la buse et du bihoreau.

BRUTIFICATION s. m. (bru-ti-fi-ka-si-on — rad. *brutifier*). Action de brutifier; état de ce qui est brutifié.

BRUTIFIÉ, ÉE (bru-ti-fi-é) part. pass. du v. Brutifier : *Un jeune homme* BRUTIFIÉ *par ses habitudes crapuleuses.*

BRUTIFIER v. a. ou tr. (bru-ti-fi-é — de *brute*, et du lat. *facere*, faire). Fam. Rendre brute, abrutir.

Se brutifier v. pr. Devenir brute, s'abrutir : *Le moyen le plus sûr de* SE BRUTIFIER, *c'est de vivre seul.*

BRUTII, ancien peuple de l'Italie qui habitait la partie la plus méridionale de l'Italie, appelée *Brutium*. Ce peuple, soumis d'abord aux Lucaniens, secoua le joug de ses maîtres, ce qui lui valut le nom qu'il portait et qui, en lucanien, veut dire *rebelles;* dans la suite, il fut subjugué par les Romains, qui divisèrent les Brutii en Transmontani et Cismontani, selon qu'ils étaient au delà ou en deçà de l'Apennin par rapport à Rome. Comme les Brutii ou Brutiens avaient pris parti pour Annibal, lors de l'invasion de la péninsule italique par les Carthaginois, ils furent réduits par les Romains au rang d'esclaves, qui servaient surtout de messagers entre Rome et les gouverneurs de province.

BRUTIUM, ancienne province de l'Italie méridionale, occupant la longue presqu'île qui forme actuellement la Calabre, bornée au N. par la Lucanie, et au S. par le détroit de Sicile. Ce pays, en grande partie couvert de forêts de sapins, traversé par l'Apennin, et arrosé par le Laüs et le Crathis, produisait du vin, des olives et des fruits en abondance. Ses villes principales étaient : Cosentia, Rhegium et Mamertum, d'où sortirent les Mamertins. Sur les côtes du Brutium se trouvaient l'île de Calypso, l'écueil de Scylla et le gouffre de Charybde. Il fut soumis par les Romains en 270 av. J.-C.

BRUTO ou **BRUTI** (Jean-Michel), historien italien, né à Venise en 1515, mort en 1594. Ayant été contraint dans sa jeunesse de quitter sa ville natale, il passa la plus grande partie de sa vie à voyager en Italie, en France, en Espagne, en Allemagne, etc. Étienne Battori, l'ayant fait venir en Transylvanie en 1574, le chargea d'écrire l'histoire de ce pays, puis l'enmena à Cracovie, lorsqu'il fut élu roi de Pologne. Après la mort de ce prince, Bruto se rendit à Vienne, où il fut nommé historiographe par l'empereur Rodolphe II. Il mourut dans un état voisin de l'indigence, en Transylvanie. Bruto a laissé des ouvrages écrits dans une latinité aussi pure qu'élégante. Il fut, dans cette langue, un des premiers écrivains de son temps, et, en même temps, un érudit remarquable, un critique plein de franchise et de sincérité dans ses appréciations. Ses principaux ouvrages sont : *Florentinæ historiæ* (Lyon, 1562, in-8°), histoire fort estimée et dans laquelle il se montre peu favorable aux Médicis; *De rebus a Carolo V, imperatore gestis oratio* (Anvers, 1555, in-8°); *Epistolæ clarorum virorum* (1581); *Selectarum epistolarum libri V* (1568); *Epistolæ* (Cracovie, 1593), où l'on trouve de curieux détails sur la Pologne, etc.

BRUTOLÉ s. m. (bru-to-lé — du gr. *bruton*, bière). Pharm. Médicament obtenu par la macération de certaines substances dans la bière.

BRUTUS, petit-fils d'Enée, premier roi des Bretons, dans les légendes gallo-romaines du moyen âge. Ayant tué son père Silvius par accident, il passa en Bretagne, sur l'ordre de Diane, et fut choisi pour roi par les habitants.

BRUTUS (Lucius-Junius), le principal auteur de la révolution patricienne qui détruisit la royauté à Rome et institua la république. Suivant l'histoire traditionnelle, il était fils de Marcus Junius et d'une sœur de Tarquin le Superbe.

Encore enfant, il avait vu périr son père et ses frères par ordre du tyran, et n'échappa lui-même à la mort qu'en contrefaisant l'idiot et l'insensé (d'où son surnom de *Brutus*). Sauvé par le mépris et gardé au palais comme un objet de risée, il grandit en attendant l'heure de l'affranchissement. A l'occasion d'une peste qui désolait Rome, les fils de Tarquin furent envoyés à Delphes pour consulter l'oracle, et ils emmenèrent avec eux Brutus pour s'amuser de son imbécillité pendant les ennuis du voyage. Celui-ci offrit au dieu un bâton grossier, mais qui était creux et renfermait une baguette d'or, emblème ingénieux de sa conduite, dit Tite-Live, qui rapporte encore que la pythie ayant promis l'empire de Rome à celui qui le premier embrasserait sa mère, Brutus se jeta à terre et baisa cette mère commune des hommes. Cependant, après avoir dissimulé pendant longtemps, il éclata enfin à l'occasion de l'aventure tragique de Lucrèce, outragée par Sextus, l'un des fils de Tarquin. Dépouillant tout à coup son enveloppe de stupidité devant le cadavre de cette héroïne de la pudeur, il saisit le fer dont elle s'était frappée, jure et fait jurer aux assistants la perte des Tarquins, depuis longtemps odieux, court convoquer le peuple, suivant les droits de sa charge en l'absence du roi (il était tribun des célères), et fait décréter par tous les citoyens soulevés l'abolition de la royauté et l'exil des Tarquins, qui revinrent en toute hâte du camp d'Ardée, tentèrent vainement de surprendre Rome, et furent abandonnés par leurs soldats (509 av. J.-C.). Cette révolution, comme on le sait, fut toute aristocratique, malgré quelques satisfactions données aux besoins pressants de la plèbe; le pouvoir passa aux familles patriciennes, qui avaient d'ailleurs tous les instruments de domination et qui s'efforcèrent de faire de Rome une *lucumonie*, à l'exemple des castes étrusques, mais qui, en brisant le contre-poids de la royauté, préparèrent involontairement les révolutions de l'avenir et la conquête de l'égalité politique par les plébéiens.

Le pouvoir exécutif fut confié à deux magistrats annuels pris dans l'ordre des patriciens, qui furent d'abord nommés *préteurs*, et plus tard *consuls*. Les deux premiers élus furent Brutus et Collatin, mari de Lucrèce. La république naissante fut menacée dès son berceau par les attaques des Tarquins, soutenus par les Etrusques, et par des complots dans la cité. Les fils même de Brutus fomentèrent, pour le rétablissement de la royauté, une conspiration qui fut dévoilée par l'esclave Vindex. C'est alors qu'eut lieu ce jugement que la poésie et la peinture, s'inspirant du beau récit de Tite-Live, ont rendu si célèbre. Brutus, suivant les droits du père de famille romain, condamna ses fils à la mort pour le salut de l'Etat, et présida comme consul à leur exécution. Tous les spectateurs étaient émus de pitié; mais lui, inexorable et farouche, il ne détourna pas les yeux, et ne se leva de sa chaise curule que quand la tête de ses enfants eut été abattue par la hache des licteurs.

Il périt peu de temps après (508) dans un combat contre Aruns, un des fils du roi banni. De grands honneurs lui furent rendus par ses concitoyens, et les matrones romaines portèrent son deuil pendant un an, honorant en lui le vengeur de Lucrèce autant que le fondateur de la république.

La critique moderne a opposé de sérieuses objections à ce récit consacré. On s'est demandé comment Brutus, enfant au commencement du règne de Tarquin, peut se trouver, vingt-cinq ans plus tard, père de deux jeunes hommes en âge de conspirer; comment il se trouve si à propos revêtu de la haute dignité de tribun des célères, lui idiot et stupide, et qu'on ne laisse vivre que parce qu'on le croit ainsi. D'autres contradictions ont encore été relevées; mais il faut reconnaître que, si les critiques des écoles modernes ont une valeur qu'il est difficile de nier, il n'en est pas toujours de même de leurs conjectures. Les efforts tentés pour la restitution de cette histoire primitive sont demeurés à peu près infructueux; le détail est à jamais perdu, et l'on ne distingue guère, à travers la poésie des légendes et des traditions, que des faits généraux sans dates précises. Toutefois, le nom de Brutus ne peut être séparé de la révolution qui brisa la royauté romaine, soit qu'il représente un personnage réel, type impérissable consacré par les traditions et par Tite-Live, soit qu'il symbolise une victoire de l'aristocratie sur la royauté, ou peut-être de la plèbe. Il signifiait, dit-on, dans le vieux langage italique, *esclave révolté*, et l'on donne pour preuve le nom de *Brutium* donné à l'extrémité méridionale de l'Italie, qui de temps immémorial servait de refuge aux esclaves fugitifs.

Parmi les diverses circonstances de la vie de Brutus auxquelles les écrivains font allusion, il faut citer sa folie simulée et la mort de ses fils, dont il fut l'accusateur et le juge. V. FOLIE.

Brutus, tragédie en cinq actes et en vers de Voltaire, représentée pour la première fois à la Comédie-Française, le 11 décembre 1730. *Cette pièce a pour sujet la conspiration d'un* des fils de Junius Brutus pour le rétablissement des Tarquins, et sa condamnation à mort par son père. L'ouverture de la scène est majestueuse : c'est le sénat romain assemblé et présidé par Brutus, délibérant si l'on recevra le député de Porsenna, qui assiége Rome, où il veut rétablir Tarquin. Dans cette délibération, dans la scène où l'ambassadeur Aruns est introduit au sénat, dans les réponses de Brutus, dans les serments prononcés sur l'autel de Mars, enfin dans tout ce premier acte, regardé avec raison comme un chef-d'œuvre, respire cette énergie d'une république naissante, ce sentiment de la liberté si puissant, si cher, si respectable, enfin cet enthousiasme qu'inspire la nécessité de combattre pour défendre ce qu'on vient d'acquérir. Une autre belle scène est celle qui termine le second acte, et où Brutus montre cette joie paternelle et patriotique d'être le vengeur de Rome et d'avoir un fils qui en est l'espérance. L'intrigue languit un peu pendant le troisième et le quatrième acte, mais elle se ranime et l'intérêt domine seul dans le cinquième, où l'on retrouve toute la grandeur qui caractérise le premier, avec le pathétique que produisent les combats de la nature et de la patrie dans un homme tel que Brutus. Le rôle de ce héros, où peut-être il n'y a pas quatre vers faibles, ne serait pas indigne d'être comparé aux plus beaux rôles romains de Pierre Corneille. Le style de la pièce, à quelques endroits près, est soutenu dans les autres personnages. « Vol-

taire, raconte M. Hippolyte Lucas, passa deux ans en Angleterre; il étudia Locke et Newton; il vit jouer Shakspeare, et ses idées, déjà tournées vers l'indépendance en philosophie, en politique et en matière d'art, ne firent que se fortifier et s'agrandir. Il rapporta, de son commerce avec les Anglais, la tragédie de *Brutus*, qu'il dédia à lord Bolingbroke, dont il était devenu l'ami. *Brutus* est une pièce toute remplie de sentiments républicains. Voltaire, bien convaincu de l'égalité des hommes, commençait contre l'aristocratie la guerre qu'il poursuivit jusqu'à la fin de ses jours, avec une adresse digne de sa persévérance. Ne le fait-il pas entendre en vingt endroits de sa correspondance? « Il me faut déguiser à Paris ce » que je ne pourrais dire trop fortement à » Londres! » s'écrie-t-il. La tragédie de *Brutus*, gâtée par l'amour comme celle d'*Œdipe*, considérée au point de vue de l'art, n'a pas une grande valeur; cependant elle offre un progrès: Voltaire y présente le spectacle d'un sénat; il fait agir les masses; il remplit la scène; il ne se resserre pas dans le cadre étroit d'un intérieur de palais; il lui faut le mont Tarpéien d'un côté, de l'autre le Capitole, l'autel de Mars, des faisceaux, des licteurs, enfin une pompe inaccoutumée, que Racine avait osé mettre seulement dans les chœurs d'*Esther* et d'*Athalie.* »

Selon Schlegel, la tragédie de *Brutus*, la première pièce de ce genre qu'ait composée Voltaire, est aussi la seule dont l'ordonnance soit raisonnable. Voltaire nous dit lui-même, dans un avertissement, que *Brutus* est, de toutes ses pièces, celle qui eut le moins de représentations, et il ajoute, celle dont les étrangers, surtout les Anglais, font le plus de cas. L'important, au point de vue du mouvement des idées, est que *Brutus* habitua le public à de certains mots et à des tendances qui devaient porter ombrage aux frivoles habitués de la Comédie-Française. On peut juger de la direction que cette pièce imprimait à l'opinion publique, par les vers suivants :

. . . . Rome ne traite plus
Avec ses ennemis que quand ils sont vaincus.

Et ceux-ci, plus explicites encore :

BRUTUS.

. . Mon fils n'est plus!

LE SÉNATEUR.

C'en est fait, et mes yeux...

BRUTUS.

Rome est libre, il suffit... Rendons grâces aux dieux!

Un *Brutus*, tragédie de Mlle Catherine Bernard, avait été représenté à la Comédie-Française le 18 décembre 1690, avec un succès médiocre.

Brutus (LUCIUS-JUNIUS), tragédie en cinq actes et en vers, d'Andrieux, représentée pour la première fois à la Comédie-Française, le 13 septembre 1830. Le sujet de cette pièce est bien connu, mais il avait été rajeuni d'une manière heureuse par son auteur. « L'histoire de cette tragédie, dit Andrieux, dans sa préface, présente quelque chose d'assez singulier pour piquer la curiosité des lecteurs. Ceux qui ont pu s'imaginer ou qui ont fait semblant de croire que je l'avais composée depuis les mémorables événements des derniers jours de juillet 1830 sont obligés de me prêter une prodigieuse facilité; car la pièce ayant été jouée le 13 septembre, et les acteurs ayant eu besoin d'un mois pour l'apprendre et la répéter, il faudrait que je l'eusse faite en quinze jours : je ne travaille pas si vite... Il y a tout simplement trente-cinq ans que j'en avais achevé la première composition; mais je l'ai retouchée, ou, pour mieux dire, refaite depuis à plusieurs reprises. J'ai commencé cette tragédie au printemps de 1794; elle a été reçue au Théâtre-Français (qu'on appelait alors de la République) le 6 février 1795. Je me rappelle très-bien qu'un des bulletins écrits par les acteurs *commençait par ces mots :* « Les mânes de » Voltaire ne s'offenseront pas de ce que l'au» teur des *Etourdis* a osé s'exercer sur un » sujet traité par le grand homme ; la tragédie » nouvelle est toute différente de l'ancienne...» Michot, que je rencontrai quelques jours après, me dit que ce bulletin était le sien. Je me rappelle aussi que je dis aux comédiens présents à la lecture que j'avais voulu essayer un genre de tragédie assez nouveau parmi nous, sans amour, sans confidents, qui n'aurait rien de trop pompeux, *rien de déclamatoire*; que j'avais voulu être simple sans trivialité, et même familier, mais sans bassesse. « En deux mots, ajoutai-je, ma tragé» die n'est ni à danser ni à chanter (quelques-uns de nos acteurs tragiques entraient alors sur la scène en faisant des pas symétriques et mesurés); « elle est à parler et à marcher. » « Monsieur, me dit Monvel après la lecture, » voilà précisément une tragédie comme je » désire depuis longtemps qu'on en fasse une; » nous sommes un peu trop guindés sur des » échasses; vous nous faites aller sur nos » pieds. Je jouerai très-volontiers votre rôle » de Brutus, si vous jugez à propos de me le » confier. » C'était à lui, en effet, que je destinais ce rôle. Eh bien! dira-t-on, pourquoi ne fîtes-vous pas jouer alors cette pièce reçue à l'unanimité? A quoi je répondrai : Parce que je voulais la retravailler; enfin, parce que, depuis le 18 brumaire an VIII (10 novembre 1799) jusqu'en juillet 1830, aucun de nos gouvernements n'eût laissé représenter sur le théâtre une révolution qui détruisit le pouvoir absolu d'un seul, pour fonder une république. Je fus nommé membre de l'Institut à la fin de 1795, et dans la quatrième séance publique tenue par ce corps illustre, le 4 avril 1797, sous la présidence du vénérable Ducis, M. de Fontanes voulut bien lire pour moi le premier acte de mon *Junius Brutus*... Je revis de temps en temps *Brutus*, ou, pour mieux dire, je le refis presque d'un bout à l'autre; je pourrais assurer que je l'ai copié plus de dix fois de ma main, tout entier. J'ai encore quelques notes manuscrites de Picard sur cette tragédie, et, par parenthèse, un des premiers ouvrages que cet ami, que je regrette, ait composés dans sa jeunesse, était une tragédie de *Lucrèce*, qu'il me donna à lire en 1788 ou 1789... J'ai aussi plusieurs fragments de scènes que mon ami Collin d'Harleville a bien voulu faire pour ma tragédie de *Brutus;* je les conserve écrits de sa main, et il y a même encore dans la pièce quelques vers qui sont de Collin. Il résulte de tout cela que je n'ai jamais songé à faire une pièce de circonstance... Je demandai une lecture à la Comédie-Française, et je l'obtins à l'unanimité... La pièce fut encore reçue à l'unanimité... On me pressa de la faire représenter, mais il fallait auparavant subir l'épreuve de l'examen et de la censure. Je m'avisai, sans beaucoup d'espérance de succès, de m'adresser directement au ministre de l'intérieur, M. le vicomte de Martignac. Je lui envoyai un exemplaire de mon *Brutus*, avec une lettre dont je vais citer quelques mots : « Un vieillard, ami de son pays et de la paix, a » imaginé de composer une tragédie qui n'est » ni *classique* ni *romantique*, ou plutôt qui est » l'un et l'autre à la fois, afin de satisfaire » tous les goûts et d'amener les puissances » belligérantes à un accommodement; il n'a » pas violé ouvertement les règles d'Aristote » (qui, par parenthèse, ne sont pas dans Aris» tote); il ne les a pas non plus observées » trop servilement... Il a tâché d'avoir du » mouvement et de l'action... Or, à présent, » *monseigneur, ce bonhomme met son œuvre* » tragique sous la protection de Votre Excel» lence, et la supplie de ne pas lui imposer un » travail dont, à son âge, on n'est plus capable, » en lui demandant des corrections et des » changements à titre de *censure*... » Le ministre lut ma pièce, et me répondit, le 16 juillet, par une lettre de trois pages toute de sa main... L'ouvrage y était jugé, sous le point de vue littéraire, d'une manière très-favorable, et le ministre donnait à mon talent de poëte des éloges trop flatteurs pour que je puisse les répéter; mais le tout aboutissait à un refus de laisser jouer la pièce : c'était « le sujet qui » était inadmissible à l'époque actuelle. » M. de Martignac me citait dans sa lettre une douzaine de vers qu'il était « impossible de laisser » dire sur la scène. » Plusieurs de ces vers sont précisément ceux qu'on pourrait croire insérés dans l'ouvrage depuis la révolution de Juillet.»

La pièce, dédiée par Andrieux « au peuple français devenu libre, » obtint un beau succès d'estime. Joanny exprimait noblement les sentiments de Brutus. La tragédie de *Lucius Junius Brutus* a été reprise à l'Odéon, après la révolution de 1848.

Brutus (LE PREMIER), tragédie d'Alfieri. Le grand tragique italien a donné deux tragédies qui portent le titre de *Brutus*, et toutes deux lui furent inspirées par des tragédies de Voltaire. Il écrivait, au sujet de la première de ces pièces, à la comtesse d'Albanie, « qu'il se » croyait aussi digne de traiter un tel sujet » qu'un Français né plébéien, qui avait signé » pendant plus de soixante ans : *Voltaire*, » *gentilhomme ordinaire du roi.* » On sait qu'Alfieri, très-fier de sa noblesse, quoique républicain, avait l'âme d'un Romain de la république.

Dans le *Premier Brutus* d'Alfieri, Titus et Tiberius sont jeunes, sans expérience; leur père est absent, et ils sont entièrement livrés aux artifices de Mamilius. Celui-ci leur peint Rome entière soulevée contre les nouveaux consuls; Tarquin, prêt à remonter sur le trône, à laver son outrage dans le sang des rebelles, et Brutus exposé le premier à la vengeance du roi. Aucun intérêt, aucune ambition ne contribuent à les décider. L'amour filial seul les guide, les entraîne, les subjugue. Ils ne voient que le danger de leur père, et s'inscrivent malgré eux parmi les conjurés. Valerius, personnage inutile, qui n'est point lié à l'action, prononce fréquemment des discours en faveur de la liberté, et pour exalter la générosité du peuple. Collatin n'a qu'un rôle secondaire. Dans la scène du quatrième acte, où il annonce à Brutus que ses deux fils sont au nombre des conjurés, on remarque de grandes beautés. Cette scène est la plus forte de la pièce. Alfieri a introduit dans sa tragédie du *Premier Brutus* un personnage collectif, renouvelé des anciens, le peuple, qui s'exprime, non par quelques cris, par quelques exclamations, mais qui récite parfois des tirades de huit à dix vers. Dans le premier acte, ce personnage, encore esclave une heure auparavant, improvise lui-même sa constitution.

Brutus condamnant ses fils à mort, tableau de Lethière, musée du Louvre. La scène se passe au Forum. Brutus, ayant à sa droite Collatin, son collègue, est assis sur une estrade qui domine le lieu de l'exécution. Derrière les consuls, les sénateurs sont rangés sur un double rang, au bas du piédestal qui supporte la figure en bronze de la Louve. Un licteur et un héraut sont debout, au premier plan, près de l'estrade. Au centre de la composition, *deux licteurs emportent sur leurs* épaules le cadavre de l'un des fils de Brutus, entièrement enveloppé dans une draperie. L'artiste s'est appliqué à dissimuler les détails repoussants de l'exécution, et il y a réussi. Le bourreau, debout près du billot et tenant sa hache à la main, tourne le dos au spectateur. Entre ce groupe et l'estrade qui est à droite, on aperçoit le second fils de Brutus, debout, dans une attitude humble et repentante, tourné vers son père qu'il n'ose regarder, mais dont il semble implorer le pardon; ses amis l'entourent, le soutiennent et tendent leurs mains suppliantes vers Brutus, qui demeure impassible. Tous les autres témoins de cette scène cruelle sont touchés de compassion; Collatin se voile la face avec un pan de sa toge; les sénateurs émus s'agitent sur leurs chaises curules; à gauche, deux personnages s'éloignent, saisis d'horreur, à la vue du cadavre qu'on emporte. Une foule nombreuse, contenue par des soldats, se presse aux abords du lieu de l'exécution et sur les degrés des temples et des palais qui s'élèvent dans le fond du tableau. Cette vaste composition est habilement distribuée; l'architecture est traitée avec fermeté; les figures sont bien groupées et d'un dessin correct; mais les expressions sont indécises et le coloris a de la lourdeur. Une esquisse de cet ouvrage fut exposée par Lethière au salon de 1801, où elle obtint beaucoup de succès. Le tableau figura avec plus d'éclat encore au salon de 1812; il fut acheté, en 1819, pour Louis XVIII, au prix de 15,000 francs. On le regarde comme le meilleur ouvrage de Lethière. Il a été gravé à la manière noire, au lavis et au trait. Ses dimensions sont de 7m,62 en largeur sur 4m,36 en hauteur.

BRUTUS (Lucius-Junius), l'un des chefs des plébéiens romains qui se retirèrent sur le mont Sacré (l'an 493 av. J.-C.) et dont le nom se rattache à la création du tribunat. Il fut lui-même un des premiers élus parmi ces magistrats populaires. Il avait pris, dit-on, le nom de Brutus pour marquer sa haine de la tyrannie.

BRUTUS DAMASIPPUS (Lucius-Junius), préteur urbain de Rome l'an 82 av. J.-C. L'un des séides de Marius, il fit égorger par ses ordres les sénateurs de la faction opposée, dont les cadavres furent traînés à travers les rues de Rome et jetés dans le Tibre. Il fut *lui-même immolé par Sylla.*

BRUTUS (Marcus-Junius), père du meurtrier de César, suivit le parti de Marius. Après la mort de Sylla, il fut assiégé dans Modène par Pompée, qui lui promit la vie et la liberté, le décida à une capitulation et le fit ensuite assassiner. Il avait, dit-on, écrit sur la jurisprudence et l'histoire.

BRUTUS (Marcus-Junius), l'un des meurtriers de César. Il était fils du précédent et de Servilie, sœur de Caton d'Utique, et naquit à Rome vers l'an 86 av. J.-C. Suivant une généalogie plus que douteuse et qui avait été, dit-on, composée par Atticus, il descendait de ce Brutus qui ouvre l'ère de la république, comme lui-même était destiné à la fermer. Génie profond et austère, nature à la fois douce et forte, homme rêveur et mélancolique, vivant en dehors de la réalité, dans la sphère de la poésie et de l'abstraction philosophique, tel il nous apparaît dans Plutarque. L'éducation stoïcienne qu'il reçut de Caton et son nom même de Brutus ont décidé de sa destinée tragique. Orphelin de bonne heure, il fut élevé avec le plus grand soin par son oncle, qui devint en même temps son beau-père en lui donnant pour épouse sa fille Porcia, et qui l'emmena dans sa mission de Chypre. Dès sa première jeunesse, il se fit remarquer par son goût pour les études philosophiques, par sa gravité, son désintéressement et la pureté de ses mœurs. Lorsque la guerre civile éclata, il se présenta en volontaire au camp de Pompée, qui cependant avait fait périr son père après la mort de Sylla, mais en qui il ne voulut plus voir que le chef du parti de la république, sacrifiant ainsi ses justes ressentiments à l'intérêt public. Il combattit à Pharsale (48), soldat d'une cause perdu champion d'une république expirante, qui ne répondait pas, sans aucun doute, à son idéal philosophique, mais qui lui paraissait le fondement de la liberté romaine. Comme Caton, comme tous ces stoïciens austères des derniers temps de la république, il n'entendait certainement pas défendre les intérêts égoïstes du patriciat; leurs censures amères des vices et de la corruption du temps, leur conduite, la grandeur et la beauté de leur caractère, montrent bien qu'ils s'appuyaient sur un idéal de justice, d'honnêteté et de vertu, étranger à l'aristocratie comme à la plèbe; c'étaient, si l'on veut, des rêveurs, des philosophes, mais qui *comprenaient* très-bien que la victoire de la république sénatoriale n'entraînait rien de décisif et d'irréparable, tandis que le triomphe de César précipitait l'Etat dans un despotisme sans limites et sans frein. Après la défaite de Pompée et des républicains, César, qui peut-être se croyait le père de Brutus, avait recommandé qu'on l'épargnât; il le traita avec de grands égards et fit tous ses efforts pour se l'attacher. Il lui confia le gouvernement de la Gaule cisalpine (47), puis le fit nommer préteur urbain (45). Dans ces deux charges, Brutus fit admirer de nouveau sa probité rigide, son désintéressement et sa vertu. A Rome, il reprit ses habitudes studieuses et ses études philosophiques. Comme beaucoup d'autres vaincus des guerres civiles, il semblait avoir accepté les arrêts de la victoire. D'ailleurs, par l'extrême douceur de son caractère, par sa modestie et son amour de la solitude, il paraissait peu propre aux luttes orageuses des partis. Cependant les usurpations successives de César le réveillèrent, et il commença à prêter l'oreille aux plaintes et aux excitations de ses amis et du peuple. Il semble que le dictateur ait eu déjà quelque crainte vague, et c'est ce qui donna lieu à la réponse que l'on connaît sur *ces hommes pâles et maigres* dont la vue le troublait. Quoi qu'il en soit, entraîné par Cassius, par les reproches de ses amis, par les billets qu'on jetait secrètement sur son tribunal et sur la statue du vieux fondateur de la république, par sa haine de la tyrannie, Brutus entra dans la conjuration contre César et en devint le chef. Le but de ce complot était la mort du dictateur, qui ne dissimulait plus ses projets de se faire couronner roi. On sait que la théorie du tyrannicide faisait en quelque sorte partie du droit public dans les républiques de Grèce et d'Italie. « A Rome surtout, dit Montesquieu, depuis l'expulsion des rois, la loi était précise, les exemples reçus : la république armait le bras de chaque citoyen, le faisait magistrat pour le moment, et l'avouait pour sa défense. » La philosophie même donnait son adhésion à ces entreprises désespérées, et l'histoire en montrait les héros glorifiés par la tradition des peuples et la poésie. Brutus put donc se croire l'instrument nécessaire d'une vengeance légitime, et se préparer à frapper sans scrupule de conscience et sans remords. D'ailleurs, au témoignage de Marc-Antoine lui-même, il n'était guidé ni par la haine personnelle, ni par la jalousie, ni par l'ambition, et il n'apportait dans cette œuvre sanglante que l'exaltation d'une âme rêveuse, l'enthousiasme de son idéal philosophique et le dévouement à une idée.

On sait que c'est aux ides de mars (15 mars de l'an 44 av. J.-C.) que César fut tué en plein sénat par les conjurés. Quelques écrivains postérieurs (Plutarque et Salluste) rapportent qu'en voyant le poignard de Brutus levé sur lui, il cessa de se défendre et se couvrit la tête de sa robe en s'écriant en grec : « Et toi aussi, mon fils! » Mais ce détail et plusieurs autres ne se trouvent point dans Nicolas Damascène. V. CÉSAR.

Les meurtriers, *hommes par le cœur, mais enfants par la tête*, dit Cicéron, n'avaient formé de plan que pour la conjuration et n'en avaient point fait pour la soutenir. Retranchés au Capitole, ils laissèrent aux amis de César le temps de se rallier, et, malgré la conciliation ébauchée par Cicéron, ils furent obligés de quitter la ville lorsque Antoine, aux funérailles du dictateur, eut soulevé le peuple en agitant devant ses yeux la toge ensanglantée de César. *Pendant les luttes d'Antoine et* d'Octave, ils s'assurèrent de l'Orient et de la Grèce, qu'ils accablèrent de contributions pour fournir aux besoins de la guerre civile. Brutus, au reste, s'efforçait d'adoucir les maux que souffraient ces provinces, et il reprocha vivement à Cassius de faire détester leur cause par ces violences toutes romaines. Au milieu des apprêts d'une guerre sans merci, cet homme extraordinaire continuait à s'occuper de discussions philosophiques; à Athènes, où le peuple l'avait reçu avec de grandes acclamations, il fréquentait les écoles de toutes les sectes et paraissait absorbé dans l'étude des théories; *la philosophie trouvait toujours sa place*, dit Plutarque. C'est là un trait caractéristique de ces derniers représentants du vieux monde républicain de Rome: les affaires les plus graves ne les empêchaient point de s'occuper de doctrines et de théories grecques, et ils avaient un vers ou un précepte grec pour toutes les situations, y compris la mort.

Cependant les triumvirs s'avancèrent contre eux avec des forces considérables; les armées se rencontrèrent dans les plaines de Philippes, sur les confins de la Thrace et de la Macédoine. C'est là que se donna cette bataille mémorable qui décida pour jamais de la république. Cassius et Brutus commandaient les républicains; Antoine et Octave les césariens. Cassius, vaincu à l'aile gauche, se fit égorger par un de ses affranchis; Brutus, vainqueur de son côté, s'attarda à la poursuite de l'ennemi et connut trop tard la défaite et la mort de son ami. Le lendemain, il recommença le combat (suivant d'autres, vingt jours après), et fit tout ce qu'on pouvait attendre d'un grand capitaine et d'un héroïque soldat; mais la victoire était impossible, et il ne restait plus qu'à tomber avec grandeur. A la nuit, tout était perdu. Brutus se retira dans un lieu écarté, avec quelques-uns de ses amis. On dit qu'alors le grand vaincu leva les yeux vers le ciel parsemé d'étoiles et proféra cette amère exclamation : « *O vertu! tu n'es qu'un nom, une vile esclave de la fortune!* » Puis il accomplit ce qu'il appelait sa délivrance, se précipita sur une épée que lui tendit en détournant les yeux le rhéteur Straton, et se perça la poitrine. Mais ce mot fameux est-il bien authentique? Voici une version nouvelle qui tend à modifier l'idée qu'on se fait généralement de la suprême exclamation de Brutus. Nous l'empruntons à un ouvrage du savant M. Bonvalot, ancien professeur au lycée Charlemagne. « ... Alors levant

les yeux au ciel, Brutus prononça ces deux vers de la *Médée* d'Euripide :

O Jupiter, ne perds pas de vue l'auteur de pareils maux!
Vertu, vain nom, vaine ombre, esclave du hasard! hélas! j'ai cru en toi! »

Ainsi, ce mot que l'on a tant reproché à Brutus : « Vertu tu n'es qu'un nom! » ne serait point un mot, ne serait point une maxime de Brutus, mais une simple citation d'Euripide. L'idée reste, mais bien loin d'être aussi énergiquement accentuée; ce n'est plus un blasphème, ce n'est qu'un cri de suprême défaillance, qu'on pardonne à l'austère républicain qui a vu crouler de toutes parts l'édifice de ses fières et généreuses aspirations. Plutarque rapporte qu'Antoine fit ensevelir honorablement Brutus; Octave, lâche pendant le combat, cruel après la victoire, fit, suivant le récit de Suétone, trancher la tête au cadavre du chef républicain et l'envoya à Rome pour être jetée au pied de la statue de César.

On a donné à Brutus et Cassius le titre de *derniers des Romains*. Brutus avait une éloquence mâle et grave; Cicéron lui a dédié plusieurs de ses traités, entre autres le *De claris oratoribus*. Il avait lui-même composé quelques ouvrages, et notamment un éloge de Caton d'Utique. Il ne reste de lui que quelques belles et curieuses lettres à Cicéron et à Atticus.

Le nom de *Brutus* a passé dans la langue, où il est devenu une sorte de nom commun pour désigner un républicain farouche, qui sacrifie tout, même sa vie, à ses principes. Souvent aussi on fait allusion au premier Brutus, le fondateur de la république, celui qui n'hésita pas à sacrifier ses propres fils et qui voulut même présider à leur supplice pour la consolider :

« Si Bonaparte avait voulu se faire dieu, le collége des prêtres était tout prêt : il aurait été adoré; et peut-être nos *Brutus*, ces fiers ennemis des rois, lui doivent quelque reconnaissance pour leur avoir épargné cette dernière honte. » DE BONALD.

« Corrige, si tu peux, ces *Brutus* subalternes
Que l'émeute en hurlant recrute en nos tavernes,
Héroïques benêts qui, bravant le trépas,
Meurent pour de grands mots qu'ils ne comprennent [pas. »
VIENNET.

« Quelle fortune ferait, je vous le demande, la constitution de Lacédémone dans la capitale de la gastronomie, dans la patrie des Véry, des Véfour et des Carême! Ce dernier, à l'exemple de Vatel, se percerait certainement de son épée, comme un *Brutus* de la cuisine. »
HENRI HEINE.

« Le général Custine, en allant à l'échafaud, baisa le crucifix, qu'il ne quitta qu'au sortir de la fatale charrette. Ce courage religieux ennoblit sa mort autant que le courage militaire avait ennobli sa vie; mais il scandalisa les *Brutus* parisiens. » Marquis DE CUSTINE.

Brutus ou les Orateurs illustres, dialogue de Cicéron composé l'an 706 ou 707 de Rome. L'auteur suppose qu'après son retour de l'Asie M. Brutus, accompagné d'Atticus, vient le voir et que ses deux amis l'engagent à reprendre, un entretien qu'il avait eu peu auparavant avec Atticus seul et qui avait roulé sur les grands orateurs romains. Dans cet ouvrage, où Cicéron cherche l'idéal de l'orateur, il s'élève à la hauteur de Platon dans ses *Dialogues*. Il trace l'histoire de l'éloquence latine et dresse une table analytique de tous ceux qui se sont fait entendre à Rome. Dans ce vaste cadre se détachent les portraits de Caton, des Gracques, de Crassus, d'Antoine et d'Hortensius, son rival et son ami. C'est une source précieuse pour l'histoire de la littérature latine.

Cicéron commence par exprimer vivement ses regrets de la perte d'Hortensius et de celle de la liberté. On sent que le jour où la tribune a été fermée, il a été blessé au cœur. Puis il passe une rapide revue des orateurs grecs. Le but de ce prologue est de prouver que, si la Grèce a d'abord surpassé Rome par sa civilisation, Rome, à son tour, n'est pas demeurée en arrière, et qu'à chaque orateur grec elle peut opposer un orateur latin. L'amour-propre national entraîne Cicéron dans des comparaisons forcées pour le succès de sa thèse, et il va jusqu'à opposer Caton à Lysias, les deux extrêmes! Malgré l'intérêt qu'offre cette composition du grand orateur romain, on ne peut la considérer, au point de vue de l'histoire de l'art, que comme un livre à la fois incomplet et surabondant : « Incomplet, dit M. Pierron, car les hommes les plus fameux par leur éloquence ne sont pas toujours ceux auxquels Cicéron a consacré le plus de place dans son livre; surabondant, car Cicéron énumère une foule d'hommes qui n'ont presque rien de commun avec l'éloquence. Il suffit qu'on se soit mêlé un instant des affaires de l'Etat, qu'on ait été sénateur, qu'on ait émis publiquement son avis sur quelque mesure à prendre : Cicéron n'en demande pas davantage pour mettre un nom de plus dans le nombre des orateurs. Son patriotisme romain le tient, pour ainsi dire, dans une illusion perpétuelle, et lui fait voir des orateurs là où il n'y a eu que des parleurs plus ou moins sérieux. » Et cependant, dit Cicéron lui-même, chaque âge produit à peine deux orateurs dignes de ce nom. Le but caché de Cicéron se devine facilement; cette énorme nomenclature ne sert qu'à mieux faire ressortir la difficulté de l'art dans lequel il a excellé, et il semble placer les orateurs sur une longue échelle dont il occupe le sommet. Le livre pourrait se résumer par ces mots : « Voilà par où il a fallu passer pour arriver à Cicéron! » L'auteur ne le dit pas, mais on le comprend. D'ailleurs, il ne se pique point de modestie et ne se gêne nullement pour se faire dire par Atticus, qui est censé rapporter une lettre de César à Cicéron : « Si quelques orateurs sont parvenus, à force de travail et d'exercice, à rendre leurs pensées avec élégance, quel lustre, quel éclat n'avez-vous pas répandu sur le peuple romain, vous qui possédez si éminemment toutes les richesses du style! » Ce n'est pas encore assez; quand on prend de l'encens, on n'en saurait trop prendre : Atticus, renchérissant sur les éloges de César, ajoute : « Votre génie a enlevé à la Grèce le seul avantage qu'après sa défaite elle avait conservé sur Rome. » C'est faire bon marché de Démosthène.

S'il est injuste envers les Grecs, Cicéron, en tenant compte de ses exagérations patriotiques, dès qu'il se trouve en face d'un talent vraiment remarquable, le loue dignement, en homme supérieur, incapable de jalousie, même envers ses rivaux. Antoine, Crassus, Hortensius n'ont certes pas à réclamer contre ses jugements. Quant à César, au lieu d'une phrase banale comme celle qu'il adressait à Cicéron, ce dernier lui décerne un éloge dont il eut droit d'être fier. « César, écrivait Cicéron, a écrit des *Commentaires* qui méritent beaucoup d'estime; ils sont simples, naturels, gracieux, dépouillés de tout ornement ambitieux. En préparant dans cet ouvrage des matériaux pour ceux qui voudraient écrire l'histoire, il a peut-être séduit quelques ignorants, qui voudront les charger de fausses parures, mais il a fait tomber la plume des mains de tous les écrivains sensés, car rien n'est plus agréable dans l'histoire qu'une narration courte, simple et lumineuse. » La louange est spirituelle, délicate et juste.

Hortensius vient clore la liste des orateurs romains. Cicéron le vante en rival capable d'apprécier dignement son talent et en ami qui pleure le compagnon de ses études et de ses travaux. C'est une transition habile pour nous entretenir de lui-même, des efforts incessants qu'il a faits pour arriver à la perfection dans son art, pour tenter de réaliser l'idéal de l'orateur. Il nous initie à ses travaux, et on s'étonne de voir quel labeur quotidien, quelle érudition, quelles études philosophiques l'antiquité exigeait d'un homme qui prétendait à la réputation d'orateur. S'ils jouissaient d'une influence bien supérieure à celle des orateurs de nos jours, ceux de Rome le méritaient par l'immensité de leurs travaux, qui feraient certainement reculer les parleurs modernes. Cicéron nous donne quelques détails sur sa constitution physique, qui était fort délicate. Il était grand et maigre, avait une tête un peu petite sur un cou long et mince, très-peu de poumons. En un mot, physiquement constitué d'une façon qui laissait beaucoup à désirer pour le rôle auquel il se destinait, à force de volonté et d'adresse, il surmonta les défauts de son organisation, comme jadis Démosthène s'était corrigé de son bégayement, et se fit lui-même le premier orateur de Rome. Telle est à peu près la conclusion du livre, qui se termine par des paroles de regret adressées à Brutus, dont Cicéron déplore de voir le talent oratoire inutile à la république, depuis que le despotisme ferme la bouche aux honnêtes gens. Le lecteur comprend sans peine que Cicéron, s'il est peiné de l'oisiveté forcée de Brutus, est encore plus amèrement affligé de celle de Cicéron lui-même.

Nous ne partageons pas entièrement ses chagrins, puisque c'est à ce temps de repos que nous devons plusieurs ouvrages aussi remarquables que le *Brutus*. Il est reconnu par les juges experts en latinité que le *Brutus* est un des ouvrages les mieux écrits de Cicéron; qu'on pourrait presque l'appeler un chef-d'œuvre au point de vue du style. Sans parler de la finesse d'observation qu'on y remarque en beaucoup d'endroits, nous ne croyons pas que jamais Cicéron ait parlé un langage plus élégant et plus riche, surtout dans la première partie, et nous ne connaissons pas, pour notre part, de morceau plus parfait comme latinité et atticisme que les six premières pages, dans lesquelles il déplore la mort d'Hortensius et la perte de la liberté. Elles semblent écrites avec des larmes. Nous voudrions nous arrêter sur cet éloge; mais notre conscience de critique nous oblige à mentionner une observation de M. Pierron, qui, bien qu'un peu sévère, ne manque pas de justesse : « Il est fâcheux que, dans cet ouvrage, le dialogue dégénère souvent en monologue et que le principal interlocuteur fasse parfois l'effet d'un pédagogue exposant une leçon d'histoire littéraire beaucoup plus que de ce qu'il aurait dû paraître, un homme d'esprit et de goût devisant avec deux amis sur un sujet qui leur était également familier à tous les trois. »

Brutus (LE SECOND), tragédie d'Alfieri. Le plan de cette pièce est le même que celui de la *Mort de César*, par Voltaire. Cependant Alfieri n'a pu se résoudre à suivre l'histoire, à montrer l'inutilité du meurtre de César, à indiquer que le peuple romain a seulement changé de maître. Bien loin de mettre en scène Antoine, prononçant un discours passionné pour attendrir le peuple romain sur la mort de César et pour l'exciter à la vengeance, il montre le peuple exalté par le souvenir seul des exploits de César et sourdement irrité contre ses assassins. Brutus seul brave sa colère; il parvient à se faire entendre; il peint la tyrannie du dictateur; il félicite les Romains d'en être délivrés; il avoue qu'il est fils de César, mais que, préférant sa patrie à son père, il a, le premier, donné le signal aux conjurés. Le peuple jure de soutenir ses libérateurs, et suit Brutus au Capitole.

Alfieri a supprimé quelques-uns des personnages de la tragédie de Voltaire, et n'en a ajouté qu'un seul, Cicéron, auquel il donne un triste rôle. Il en fait un orateur qui ne rougit pas d'avilir son éloquence pour prouver à Brutus qu'il ne doit aucune reconnaissance à César, bien que celui-ci lui ait sauvé la vie après la bataille de Pharsale. Or tout le monde sait que Cicéron ne participa point à la conspiration tramée contre César.

Le rôle de Brutus est le mieux tracé; ceux des conjurés sont dessinés avec force et énergie : la liberté est le seul sentiment qui les anime et les enflamme. Quant au personnage de César, il est complétement sacrifié. « Les motifs qui m'ont déterminé à traiter Brutus Ier m'ont aussi engagé à traiter Brutus II, dit Alfieri lui-même. Cependant, il y a une grande différence entre ces deux sujets : dans le premier, l'amour paternel doit établir un contraste frappant avec l'amour de la liberté; dans le second, l'amour de Brutus pour César, qui n'est pas son père légitime, m'a toujours paru un incident supposé par les historiens et les poëtes, pour jeter du merveilleux sur ce trait. »

Brutus (BUSTE DE), par Michel-Ange; musée des Offices, à Florence. Ce buste n'est qu'ébauché; un méchant distique, gravé sur le socle, prétend que le célèbre artiste fut arrêté dans l'exécution de son œuvre par le souvenir subit du meurtre de César :

Dum Bruti effigiem sculptor de marmore ducit
In mentem sceleris venit, et abstinuit.

Un Anglais, le comte Sandwich, impatienté par ces vers, improvisa les suivants :

Brutum effecisset sculptor, sed mente recursat
Tanta viri virtus; sistit et abstinuit.

Il est probable, comme l'a fait remarquer M. Valery, qu'en laissant inachevé le buste de Brutus, Michel-Ange céda simplement à l'inconstance de son esprit, qui lui fit commencer et abandonner tant d'autres ouvrages. M. Valery raconte qu'un statuaire corse, Ceracchi, élève de Canova, voulait continuer l'œuvre du grand maître florentin, mais qu'il en fut empêché par une mort prématurée : « Ardent et sombre ami de la liberté, il périt sur l'échafaud, pour avoir conspiré contre Bonaparte, premier consul, dont il pressentait la domination. »

BRUTUS (Decimus-Junius), général romain, parent du précédent, et comme lui l'un des meurtriers de César, dont il avuit été le lieutenant dans la guerre des Gaules, et qui même l'avait inscrit sur son testament pour succéder aux droits d'Octave dans le cas où celui-ci mourrait sans enfants mâles. Ce fut lui qui amena au sénat le dictateur, qui était près de céder aux terreurs et aux pressentiments de Calpurnie. Attaqué par Antoine dans la Gaule cisalpine, où il commandait, il le vainquit sous les murs de Modène; mais, plus tard, abandonné par ses troupes, il s'enfuit en Gaule et fut fait prisonnier par un chef séquanais, qui le mit à mort par ordre du triumvir, auquel il envoya sa tête à Rome.

BRUUN, surnommé **Candidus**, peintre et poëte allemand du IXe siècle, était moine à l'abbaye de Fulde. Après avoir décoré de peintures l'église de son couvent, vers 821, il composa, sur la beauté de cet édifice et sur la magnificence des abbés de Fulde, un poëme latin qui a été publié par Mabillon.

BRUUN (Thomas-Christophe), poëte danois, né en Seeland en 1750, mort à Copenhague en 1834. Il était très-versé dans la connaissance des langues et des littératures étrangères, et il devint professeur d'anglais à Copenhague. Bruun avait une grande admiration pour la littérature française du XVIIIe siècle, et surtout pour les écrits de Voltaire. Il a publié plusieurs poëmes : *Josephidem* (1831); *Dronning Esther* (1832); *Svend tveskjæh* (1833), etc.; quelques comédies, des recueils de vers, des grammaires, etc.

BRUX ou **BRIX**, ville de l'empire d'Autriche, en Bohême, gouvernement de Prague, cercle et à 20 kilom. N.-E. de Saatz, sur la Bila; 4,000 hab. Ecole pour les fils de militaires; commerce de grains et de fruits; dans les environs, se trouvent les célèbres sources minérales de Sedlitz. Les Autrichiens y furent battus par les Prussiens, le 5 février 1759.

BRUXELLES s. f. (bru-sè-le — de *Bruxelles*, nom de ville). Comm. Tapisserie qu'on fabriquait autrefois à Bruxelles. ‖ *Point* ou *dentelle de Bruxelles*, Dentelle d'application qui se fabrique à Bruxelles.

— **Encycl.** Le *point de Bruxelles* ou *dentelle de Bruxelles* se fabrique à Bruxelles et aux environs. C'est une dentelle d'application; en conséquence, le fond ou réseau et les fleurs s'exécutent à part. Ces dernières se font à l'aiguille ou aux fuseaux; puis, quand elles sont terminées, on les applique sur le fond. On distingue la *vraie Bruxelles* et l'*imitation de Bruxelles* ou *application sur tulle*, qui diffèrent par le mode d'exécution de leur fond. Celui de la première se fait en entier à la main et sur le carreau, par petites bandes d'environ 0 m. 03 de large, que l'on réunit ensuite, au moyen d'un travail à l'aiguille appelé *raccroc*, pour leur donner la largeur voulue; on y emploie du fil de lin d'une grande beauté, dont le prix s'élève souvent jusqu'à 8,000 fr. le kilogr. Le fond de l'imitation n'est autre chose qu'un tulle de coton d'une extrême finesse, que l'on désigne sous le nom de *tulle-réseau*.

BRUXELLES, capitale de la Belgique, résidence du roi et siége du gouvernement belge, ch.-l. de la prov. du Brabant méridional, sur la rivière de Senne et sur un canal de grande navigation qui communique à l'Escaut par la Rupel, par 50° 51' lat. N. et 2° 2' long. E., à 160 kilom. S. d'Amsterdam, 270 kilom. N.-E. de Paris, par la voie ordinaire, et à 370 kilom. par le chemin de fer du Nord; 169,499 hab. En y comprenant les faubourgs et la banlieue, la population atteint le chiffre de 236,000 hab. Université libre; cours de cassation, des comptes et d'appel; dépôt des archives du royaume, plusieurs bibliothèques, conservatoire de musique, musée de peinture très-riche, jardin botanique; écoles militaire, vétérinaire, de commerce et d'économie rurale; observatoire, hôtel des monnaies; Académies de belles-lettres, beaux-arts, médecine.

Bruxelles est le point central du réseau des chemins de fer belges. De cette ville partent les lignes qui se dirigent : au N., vers Anvers; à l'O., vers Gand, Bruges, etc., et la frontière française; à l'E., vers Liége, Verviers et la frontière prussienne; au S., sur Mons, Quiévrain, la frontière française et vers Charleroi et Namur. De plus, un canal de grande navigation fait communiquer Bruxelles avec l'Escaut; un autre relie cette ville avec Charleroi et la Sambre, et six grandes routes la mettent en communication avec les provinces belges.

L'industrie de Bruxelles est très-active et très-variée. Elle s'exerce à la fois sur les produits les plus divers appartenant à la grande fabrication et sur des articles de luxe. Dans le premier groupe se placent d'abord les ateliers de construction de machines à vapeur, de matériel des chemins de fer, les raffineries de sucre, les fabriques de produits chimiques, draps, siamoises, basins, velours, toiles, filature de lin, couvertures de laine, impressions sur coton et sur soie, distilleries et brasseries qui imitent les bières d'Angleterre, d'Ecosse et de Munich et produisent ce *faro* dont l'exportation enlève des quantités énormes. Blanchisseries, teintureries; fabriques de porcelaine, faïence et clous, dits *pointes de Paris*. La seconde catégorie d'industrie donne du travail à une nombreuse population dans la ville et dans les faubourgs. Parmi les différentes branches qui la composent, la première place appartient à la fabrication des dentelles dites *applications de Bruxelles*, dont cette ville fournit le monde entier et qui occupe 6 à 7,000 ouvrières. La ganterie fournit des produits qui s'exportent en concurrence avec ceux de Grenoble et de Paris; les meubles, la marbrerie, la broderie en argent et en or, la fabrication des instruments de musique et enfin la carrosserie tiennent un rang distingué parmi les industries bruxelloises. Ajoutons que, malgré la convention internationale française qui met un terme à la contrefaçon littéraire, la typographie belge n'a perdu que très-peu de son importance.

Avec des voies de communication si diverses et si bien distribuées, avec une industrie si active et si variée, avec de nombreux établissements financiers, parmi lesquels nous ne citerons que la banque nationale, la banque de Belgique et la caisse hypothécaire, enfin avec des lois libérales et un gouvernement ami du progrès, il n'est point surprenant que le commerce de Bruxelles soit dans un état très-prospère et suive une marche ascendante. Bruxelles possède un entrepôt public, dans lequel il a été pris en charge, pendant l'année 1861, 175,562 colis d'un poids total de 14,802,162 kilogr. Les droits de douanes perçus au bureau de la même ville se sont élevés à 5,878,910 fr. Le budget des recettes de Bruxelles a atteint, la même année, 7,931,766 fr., et celui des dépenses, 7,930,927 fr.

Le terrain sur lequel Bruxelles est bâtie est très-inégal : la ville basse, qui est la ville du commerce, est séparée de la ville haute ou Montagne de la Cour par un grand escalier de pierre de cinquante marches. Néanmoins les maisons sont généralement bien bâties; les édifices et les palais vastes et nombreux; dans la ville basse, on voit encore beaucoup d'habitations gothiques ou de la Renaissance. On compte à Bruxelles 8 places publiques, 298 rues, 62 impasses, 27 ponts et environ 13,413 maisons.

Le berceau de la capitale de la Belgique est une petite île marécageuse de la Senne, nommée Broeksel, sur laquelle saint Géri, évêque de Cambrai et d'Arras, fit construire une église en 610. L'empereur Othon II y tint sa cour en 978; Charles de France, duc de basse Lorraine, y établit sa résidence et y fit construire un palais. En 1044, elle fut entourée de murs, mais ses fortifications ne furent soli-

dement établies qu'en 1379. Au xve siècle, elle fut ravagée par deux incendies et dépeuplée par la peste; elle vit, en 1568, le supplice des comtes d'Egmont et de Hornes. Les Français la bombardèrent en 1695 et incendièrent 4,000 maisons; Marlborough s'y établit après la bataille de Ramilies, en 1708. En 1746 et 1792, elle fut de nouveau assiégée et prise par les Français, qui la gardèrent jusqu'en 1814, et en firent le chef-lieu du département de la Dyle. De 1815 à 1830, elle fut l'une des deux capitales des Pays-Bas, dont la sépara la révolution du 25 août 1830, pour en faire la capitale du royaume de Belgique. Bruxelles est la patrie d'André Vésale, du poëte Jean Boch, de Gilles Periander, du biographe Feller, du prince de Ligne, du général de Clerfayt, du chimiste Spiegel, du compositeur Jean Pauwel, de la célèbre danseuse Camargo, des peintres Breughel, Van Orley, Champagne, Van der Meulen, Craesbecke, du sculpteur Duquesnoy, des graveurs Sadeler, Eisen, Van Borcht, des architectes Anneessen, Van Ruysbraeck, J. Francquart, etc. Bruxelles renferme un certain nombre de monuments remarquables; voici les principaux :

— **Aspect général.** — *Boulevards, portes, rues, places, fontaines, jardins et promenades publiques.* Bruxelles est construite en partie sur une éminence, en partie dans une plaine riante qu'arrose la Senne. Vue de l'ouest, la ville offre l'aspect d'un magnifique amphithéâtre. « On a souvent donné à Bruxelles le nom de *Petit Paris*, a dit M. Félix Mornand, et, en effet, il est quelques traits communs à l'une et à l'autre capitale : une partie haute, une partie basse; ici la Seine; là la Senne, formant, comme son homonyme, des îles. Sainte-Gudule, la cathédrale de Bruxelles, a aussi de l'analogie, par ses deux tours, avec Notre-Dame de Paris. Mais la ressemblance est, sur la plupart des points, plus nominale que réelle. La Senne, par exemple, n'est qu'un ruisseau fangeux et à peu près imperceptible; on la passe le plus souvent sans la voir. » Les *boulevards* qui entourent Bruxelles offrent un trait de ressemblance plus marqué avec Paris; commencés en 1818, sur l'emplacement d'anciens remparts du xive siècle, ils ont été terminés en 1840; ils ont un parcours d'environ huit kilomètres et sont plantés de quatre rangées d'ormes et de tilleuls. Ces boulevards, bordés d'habitations élégantes et de jardins, constituent une promenade très-fréquentée dans la belle saison; ils se trouvent d'ailleurs presque entièrement compris dans l'intérieur de la ville, depuis l'annexion des faubourgs, auxquels ils communiquent par dix-sept *portes*. Toutes ces portes sont modernes, à l'exception de la PORTE DE HAL, bâtie en 1379, et qui est le seul reste des anciens remparts : cette grande et remarquable construction militaire, en forme de tour, renferme trois vastes salles superposées et divisées en trois nefs chacune; la façade principale, la seule qui soit ornée, regarde le faubourg de Hal; le côté qui fait face à la ville et qui ne présentait autrefois qu'une surface nue, a été percé de deux rangs de fenêtres ogivales, il y a quelques années, lorsqu'on a installé dans la tour la collection d'armures et d'antiquités dont il sera parlé plus loin.

Le ville de Bruxelles forme administrativement cinq divisions territoriales, partagées elles-mêmes en dix sections. Considérée sous le rapport de sa situation, elle se divise, comme nous l'avons dit, en ville basse et en ville haute. La ville haute renferme les hôtels les plus somptueux, le palais du roi, le palais de la nation, les ministères, les plus belles rues et les plus vastes promenades : cette partie de Bruxelles s'est accrue, depuis quelques années, de nouveaux quartiers (le quartier Léopold et le quartier Louise), construits hors des boulevards, sur un plan parfaitement régulier. — Les principales rues de la ville haute sont la rue Ducale, la rue de la Loi et la rue Royale, qui bordent trois des côtés de la magnifique promenade du Parc. La *rue Royale*, la plus longue, la plus large et la plus monumentale de la ville, a une étendue de plus de 1,600 mètres. La rue Montagne-de-la-Cour est la voie qu'on suit le plus fréquemment pour descendre des hauts quartiers dans ceux de la ville basse : c'est dans cette rue, ainsi que dans celles de la Madeleine et du Marché-aux-Herbes, qui en sont la continuation, que se trouvent les magasins les plus brillants et les mieux achalandés de Bruxelles. Les galeries du passage Saint-Hubert, qui s'ouvrent dans la rue du Marché-aux-Herbes, sont bordées aussi de beaux magasins, de casinos, de salles de concert et de spectacle. Nous citerons encore, parmi les rues les plus animées, la rue des Fripiers, la rue Neuve, la rue de Laeken, la rue de la Régence, la rue du Midi, etc.

La PLACE ROYALE, située dans la ville haute, passe pour être la plus belle place de Bruxelles; elle fut construite en 1776, par Guymard, sur le modèle de la place Royale de Nancy; elle forme un parallélogramme oblong, entouré d'édifices réguliers à arcades : on y voyait jadis une statue en bronze de Charles de Lorraine, qui fut abattue par les Français en 1794, et qui a été remplacée depuis par une statue équestre de Godefroy de Bouillon, coulée en bronze d'après le modèle de M. Simonis et inaugurée en 1848. La rue Royale, la rue de la Régence et la rue Montagne-de-la-Cour partent de la place Royale.

Presque au commencement de la rue Royale, sur une petite place dite Passage de la Bibliothèque, en face d'une des entrées latérales du Parc, s'élève la statue du général Belliard, par M. G. Geefs. La place du Congrès, qui s'ouvre également sur la rue Royale, est décorée d'une colonne élevée en l'honneur de la Constitution belge : cette colonne, que couronne une statue en bronze du roi Léopold Ier, est ornée, en outre, de bas-reliefs et de statues allégoriques.

La PLACE DES MARTYRS, située dans la ville basse, est entourée d'édifices réguliers d'ordre dorique, construits en 1775 par Fisco; elle est plantée de tilleuls et décorée du monument élevé à la mémoire des citoyens morts en combattant pendant les journées de 1830. Une crypte, où ont été enterrées plus de trois cents victimes, est entourée d'une galerie où sont inscrits, sur des plaques de marbre noir, les noms de tous ceux qui périrent dans ces luttes mémorables. Le monument qui s'élève au-dessus de cette crypte se compose d'un piédestal flanqué de quatre anges en prière et surmonté d'une statue colossale de la *Belgique*, inscrivant sur une tablette les dates des journées révolutionnaires, et ayant à ses pieds un lion et des chaînes brisées. Les quatre faces du piédestal sont ornées de bas-reliefs en marbre. L'auteur de ce monument est M. Guillaume Geefs.

Les autres places les plus remarquables sont : la GRAND'PLACE ou PLACE DE L'HOTEL-DE-VILLE, où se donnaient autrefois les fêtes et tournois, et où eurent lieu aussi plusieurs exécutions capitales, celle notamment des comtes d'Egmont et de Hornes; la PLACE DE LA MONNAIE, aux abords de laquelle s'élèvent l'hôtel des Monnaies, le théâtre Royal et plusieurs beaux cafés; la PLACE DES BARRICADES (autrefois *place d'Orange*), ornée de la statue en bronze d'André Vésale, par M. Joseph Geefs; la PLACE DU PETIT-SABLON, qui communique à la place Royale par la rue de la Régence, et dont un côté est bordé par le palais du duc d'Arenberg; la PLACE DU GRAND-SABLON, décorée d'une fontaine qui fut construite en 1751, aux frais de lord Bruce, et que surmonte une statue de Minerve tenant un médaillon de Marie-Thérèse.

De toutes les fontaines de Bruxelles, la plus connue est celle du MANNEKEN-PIS, située à peu de distance de l'hôtel de ville. « Cette fontaine, dit M. Du Pays, a une célébrité assez ridicule; cependant les touristes ne manquent pas de lui payer leur tribut de curiosité. Quand ils sont parvenus à la découvrir dans les vieux quartiers dont elle est la joie, ils aperçoivent un petit édifice de style médiocre, composé d'une grande niche, dans laquelle est perdue une statuette de bronze représentant un enfant nu. Cette statuette a été exécutée par Duquesnoy; il en sort d'une manière naturelle, mais peu décente, un filet d'eau qui tombe dans un bassin. On ignore l'origine de cette facétie sculpturale, bien qu'on débite diverses légendes sur le compte de ce petit bonhomme, considéré comme une sorte de palladium par la population qui l'appelle le plus ancien bourgeois de Bruxelles. Le *Manneken-Pis* possède une garde-robe bien montée : huit habillements complets. Selon les temps et les circonstances, il change d'opinions et de costume, comme si c'était un personnage politique. Louis XV lui fit don d'un habit brodé et de la décoration de Saint-Louis; il a coiffé le bonnet rouge pendant la Révolution; Napoléon lui conféra la clef de chambellan; depuis 1830, les jours de fête, il revêt le costume de la garde civique; mais, quel que soit son costume, il n'en est ni plus fier ni plus réservé; il n'interrompt point ses fonctions de... *Manneken-Pis.* » On va jusqu'à dire que le petit bonhomme a des rentes; une dame de Bruxelles lui aurait légué mille florins, il y a quelques années!

Le PARC, situé dans la ville haute, à proximité de la place Royale, formait depuis longtemps une dépendance de l'ancien palais, lorsqu'on entreprit, en 1774, de lui donner les dispositions qu'il offre encore aujourd'hui. Il occupe une vaste surface quadrangulaire de 450 mètres de long sur 320 mètres de large. Trois allées, bordées d'arbres très-élevés, partagent cet espace dans le sens de la longueur; elles rayonnent d'un centre commun, le bassin Vert, et sont elles-mêmes coupées transversalement par deux autres allées. Des massifs, des taillis, des bas-fonds, des pelouses varient agréablement la perspective, qu'animent des bustes, des hermès, des statues, des groupes en pierre et en marbre, dus à Grupello, Olivier, Janssens, Delvaux, Godescharles, Duquesnoy, Lejeune, Vanderhaegen, Vervoot le père, etc. Un kiosque en fer fondu, placé au milieu d'un bassin verdoyant, est destiné aux concerts publics donnés les dimanches d'été. Dans un massif, près de la rue de la Loi, sont situés le petit théâtre dit du *Parc* et le café du *Waux-Hall*. Une grille en fer a été posée autour du Parc en 1850; les frais en ont été couverts par une souscription publique.

Le Parc est pour Bruxelles ce qu'est le jardin des Tuileries pour Paris; l'ALLÉE VERTE tient lieu des Champs-Elysées : c'est une longue avenue plantée de quatre rangées de tilleuls, qui commence à l'une des portes de la ville, tout à fait au nord, et qui longe le canal de Bruxelles. Quoiqu'un peu déchue de sa vogue, elle est encore, dans les beaux jours, le rendez-vous d'une foule d'équipages, de cavaliers et de piétons. Les autres promenades les plus fréquentées de Bruxelles sont : le JARDIN BOTANIQUE, créé en 1830, à l'extrémité de la rue Royale et le long d'un boulevard auquel il a donné son nom; et le JARDIN ZOOLOGIQUE, formé par une société particulière, en 1851, à proximité du nouveau quartier Léopold.

— **Edifices religieux.** — L'église de SAINTE-GUDULE, ancienne collégiale, aujourd'hui paroisse primaire de la ville, s'élève sur le penchant d'une colline, appelée autrefois *Molenberg* (la montagne des Moulins), à peu de distance du Parc. C'est le plus beau monument religieux de Bruxelles. Il fut fondé, en 1010, par Lambert Baldéric, premier comte de Louvain, et fut dédié à saint Michel. Lambert II y institua un chapitre de douze chanoines et y fit transférer, en 1047, le corps de sainte Gudule, patronne de la ville. L'église prit alors le nom de cette sainte. En 1134, elle reçut d'importantes marques de libéralité de l'évêque de Cambrai Lietard, dont la juridiction s'étendait sur la ville de Bruxelles; en 1202, Henri Ier, duc de Brabant, confirma toutes les donations faites par ses prédécesseurs et fonda lui-même un second chapitre, composé de dix chanoines auxquels il conféra des revenus considérables. La reconstruction de l'édifice, entreprise en 1226, ne fut guère terminée que vers le commencement du xvie siècle. L'extérieur de Sainte-Gudule est d'une architecture sévère. La façade, qui a subi, il y a quelques années, une restauration complète, exécutée avec beaucoup d'intelligence et de goût, offre le style ogival du xve siècle; elle est percée de trois portails. Le portail du milieu, qui est l'entrée principale et auquel on arrive par un vaste perron, se compose de deux portes à cintre surbaissé, accouplées et réunies sous une voussure ogivale; cette voussure est peuplée de statues, et a pour couronnement un riche tympan et une galerie à jour, ornée de trèfles et d'aiguilles. La même disposition, moins la double porte, se trouve répétée aux deux entrées latérales, au-dessus desquelles s'élèvent deux tours quadrangulaires inachevées, ayant chacune 68 m. de hauteur. Entre ces tours, au-dessus du portail central, s'ouvre une immense baie ogivale, divisée par de nombreux meneaux et surmontée par un grand pignon au milieu duquel on voit, dans une niche, *Saint Michel terrassant le démon*. Les autres faces extérieures de l'édifice offrent peu d'intérêt; on doit remarquer, toutefois, le portail latéral de droite par lequel les fidèles entrent ordinairement, et devant lequel on a construit, il y a une dizaine d'années, un joli porche, malheureusement un peu restreint. A la même époque, on a démoli quelques maisons, qui étaient accolées au bas côté droit. L'église est aujourd'hui parfaitement isolée. L'intérieur, d'une austérité de style vraiment grandiose, est disposé sur le plan de la croix latine; la longueur est d'environ 110 m., la largeur aux transsepts de 50 m. La nef centrale, très-large et très-haute, date du xive siècle; elle est séparée des bas côtés par des piliers massifs et sans ornements, auxquels sont adossées les statues colossales en pierre de Jésus-Christ, de la Vierge et des Apôtres, exécutées par les plus habiles sculpteurs (Jérôme Duquesnoy, Quellyn, Fayd'herbe, Jean Vandelen, Van Milder, Tobias). La *chaire*, en bois sculpté, chef-d'œuvre de Verbruggen, a été faite, en 1699, pour l'église des Jésuites de Louvain, et fut donnée à Sainte-Gudule, en 1776, par Marie-Thérèse; elle est décorée de figures représentant *Adam et Eve chassés du paradis par un Ange et poursuivis par la Mort;* les rampes d'escalier sont formées de troncs d'arbre et de feuillages, où se jouent différents animaux. Les chapelles qui bordent les bas côtés sont richement ornées. De brillantes verrières du xvie siècle garnissent les hautes fenêtres qui éclairent la nef et les transsepts; celle qui occupe l'immense baie de la façade principale représente le *Jugement dernier*, d'après les dessins de Frans Floris. Des vitraux modernes, exécutés par M. Capronnier, d'après M. Navez, ornent le rond-point du chœur, ainsi que la chapelle absidale. A l'entrée du chœur, qui est très-vaste et qui date, ainsi que les transsepts, du milieu du xiiie siècle, on voit, sur la gauche, le mausolée de Jean II, duc de Brabant, et de sa femme, Marguerite d'Angleterre; ce tombeau, en marbre noir, supporte un lion d'airain appuyé sur l'écu de Brabant et qui pèse 3,000 kilogr. Vis-à-vis s'élève le mausolée de l'archiduc Ernest, gouverneur des Pays-Bas, mort en 1595. Un élégant autel en style ogival, enrichi de fines sculptures par les frères Goyers, de Louvain, a remplacé, il y a quelques années, le maître-autel disgracieux construit en 1723, sur les dessins de Donkers. Aux deux côtés du chœur sont deux magnifiques chapelles, bâties hors d'œuvre sur le même plan, et qui forment en quelque sorte, par leur étendue, des églises à part. Elles ont chacune deux entrées : la principale dans le transsept, la plus petite dans le pourtour du chœur. La chapelle de gauche, appelée la *Chapelle du Saint-Sacrement de Miracle*, fut bâtie de 1533 à 1539, en mémoire d'un miracle fort célèbre en Belgique, et que les chroniques religieuses placent au temps de Wenceslas, duc de Brabant, au xive siècle. Des juifs parvinrent, dit-on, à faire enlever, à force d'argent, les hosties consacrées qui se trouvaient dans l'église de Sainte-Catherine, et, les ayant en leur pouvoir, ils les percèrent à coups de poignard; mais aussitôt le sang se mit à couler, et les profanateurs, épouvantés de ce prodige, n'eurent rien de plus pressé que de se délivrer des hosties miraculeuses; ils chargèrent une femme de leur race de les porter à Cologne et de les remettre à la synagogue de cette ville. Cette femme, épouvantée elle-même par un songe (quelques auteurs disent qu'elle était convertie au christianisme), « fut conduite, comme malgré elle, par une main invisible, chez le curé de l'église, à qui elle rendit les hosties, après lui avoir fait le détail de cet horrible sacrilége. » Les coupables furent arrêtés, et, « après avoir subi plusieurs genres de supplices, » ils furent brûlés vifs, entre la porte de Hal et celle de Namur. A la fin du siècle dernier, on montrait dans la chapelle du Saint-Sacrement trois des hosties profanées, « encore teintes du sang qui en coula, et exposées à l'adoration des peuples, » dans un reliquaire d'or et d'argent, « enrichi d'une quantité prodigieuse de diamants et d'autres pierres précieuses d'un prix inestimable. » Les vitraux de la chapelle, exécutés par Jean Haeck, d'après les dessins de Michel Coxcie et de Van Orley, représentent les principaux épisodes de l'histoire miraculeuse que nous venons de rapporter. Un vitrail moderne, représentant l'*Adoration du Saint-Sacrement*, a été exécuté, en 1848, par M. Capronnier, d'après les dessins de M. Navez. — La *Chapelle de Notre-Dame de Délivrance*, qui se trouve au côté droit du chœur, fut bâtie de 1649 à 1653. Les vitraux, représentant des épisodes de la vie de la Vierge, ont été exécutés, en 1656, par Jean de la Baer, d'Anvers, d'après les dessins de Van Thulden; ils ont coûté 1,790 florins. « Ces magnifiques verrières forment une décoration éblouissante, dit M. Du Pays; mais leur composition pittoresque et théâtrale, la complication de l'architecture qui y est dessinée, la vigueur, le rendu des figures, en forment de vrais tableaux, qui s'accordent mal avec l'architecture de l'église. » Une statue de la *Vierge*, par Arnould Quellyn, décore le maître-autel, au-dessus duquel on voyait autrefois l'*Assomption de la Vierge*, de Jean-Baptiste de Champagne, qui est aujourd'hui au Musée royal. Un tableau de M. Navez, représentant le même sujet, est placé dans cette chapelle, au-dessus du monument élevé à la mémoire du comte Frédéric de Mérode, tué en 1830, au milieu des volontaires belges: l'artiste, M. Geefs, a représenté le noble comte vêtu de la blouse nationale, blessé mortellement, et cherchant encore à soulever son arme de la main droite. Non loin de là se trouve un autre monument funèbre, celui du chanoine Triest, homme bienfaisant, mort en 1836 : les figures de la *Charité*, de la *Reconnaissance* et de la *Renommée*, sculptées par M. Simonis, surmontent ce tombeau.

L'église NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES ou du SABLON, comme on l'appelle encore communément, parce qu'elle est située sur la petite place de ce nom, le cède à Sainte-Gudule sous le rapport de l'étendue, mais elle lui est supérieure par la pureté et l'élégance du style. On croit généralement qu'elle fut fondée à la fin du xiiie siècle, par Jean Ier, duc de Brabant, en action de grâces de la victoire de Woeringen; mais l'édifice actuel présente tous les caractères de l'architecture du xve siècle; quelques parties même appartiennent aux premières années du xvie. Un beau porche à profondes voussures concentriques et une vaste fenêtre du style flamboyant décorent la façade principale, qui n'a pas été terminée. Le porche du transsept droit paraît remonter au commencement du xve siècle. Les autres faces de l'édifice sont complétement masquées par des maisons qui leur sont adossées. Le vaisseau a 65 m. de longueur, 26 m. de largeur dans les nefs et 57 à la croisée. Sur les côtés du chœur sont deux chapelles, dont la construction est due à la libéralité des princes de la Tour-et-Taxis. Elles sont précédées, l'une et l'autre, d'un riche frontispice de marbre noir, et ont leurs voûtes faites en coupole et éclairées par des lanternes. La chapelle de droite, dédiée à sainte Ursule, renferme les sépultures de la famille de la Tour-et-Taxis; les mausolées, en marbre blanc et noir, sont décorés de figures allégoriques sculptées par Cosyns et Van Beveren. Une statue de *Sainte Ursule*, par Duquesnoy, est placée sur l'autel, et, parmi les statues des niches, on remarque celle de la *Charité*, par Grupello. La chapelle de gauche, dédiée à saint Marcou, offre une belle statue de ce saint, et a ses murs revêtus de magnifiques boiseries imitant des marbres de toute sorte. Parmi les autres curiosités de l'église Notre-Dame-des-Victoires, nous citerons : le mausolée, en style renaissance, du comte Flaminio Garnier, et le tombeau de Jean-Baptiste Rousseau, dont le buste en marbre blanc, exécuté par ordre du roi Léopold, a été inauguré en 1842.

L'église de NOTRE-DAME DE LA CHAPELLE, ancienne prévôté, fondée en 1140 par Godefroid le Barbu, est un bel édifice ogival, qui accuse le style de transition du xiie siècle, dans la partie postérieure, et celui du xve, dans la partie antérieure. On a restauré, il y a quelques années, les grandes et belles fenêtres qui éclairent les bas côtés. L'édifice comprend trois nefs, dont la principale est décorée, comme celle de Sainte-Gudule, des statues de Jésus-Christ, de la Vierge et des douze Apôtres, dont quelques-unes sont dues aux sculpteurs J. Duquesnoy et L. Fayd'herbe. Le maître-autel, en marbres de diverses cou-

leurs, a été construit sur les dessins de Rubens, qui avait peint, pour l'orner, une *Assomption* que l'on vendit plus tard à l'électeur palatin, afin de se procurer l'argent nécessaire aux réparations de l'église, après le bombardement de Bruxelles par les Français, en 1695. Parmi les tableaux anciens que possède encore Notre-Dame de la Chapelle, on remarque : *Jésus-Christ apparaissant à la Madeleine*, et *Saint Charles Borromée secourant les pestiférés*, de G. de Crayer; le *Martyre des saints Crépin et Crépinien*, de H. de Klerck; des paysages de Van Artois et d'Achtschellinck, etc. Des peintures murales, représentant divers épisodes de la Passion, ont été exécutées, de 1844 à 1846, par M. J.-B. Van Eycken. Le tableau du maître-autel, représentant un *Miracle de saint Boniface*, est du même artiste. Le lutrin est un morceau de sculpture des plus délicats. La chaire, ouvrage de Plumiers, représente le *Prophète Elie nourri par l'ange dans le désert.* L'église renferme un grand nombre de tombeaux, parmi lesquels on remarque: celui de la famille de Croy; celui de la famille Spinola de Bruay, beau monument en marbre blanc et noir, sculpté par Plumiers; celui du chevalier d'Howyne, dont l'inscription funéraire est montrée par un squelette; celui de Fr. Anneessens, mort victime de son patriotisme et de son amour de la liberté, en 1719; celui que Breughel de Velours éleva en l'honneur de son père Pierre Breughel, et qui fut restauré par les soins de D. Teniers, en 1679; celui, enfin, du peintre André-Corneille Lens, que ses amis lui ont fait ériger en 1823, et qui a été sculpté par Godescharles.

L'église SAINT-JACQUES DE CAUDENBERG, paroisse de la Cour, située sur la place Royale, occupe l'emplacement d'une ancienne église de chanoines réguliers de Saint-Augustin. Elle fut fondée, en 1776, par le prince Charles de Lorraine, et fut terminée en 1785 : les plans avaient été donnés par l'architecte Guymard. La façade, élevée de quinze marches, se compose d'un portique formé de six colonnes cannelées d'ordre corinthien, supportant un fronton triangulaire dans le tympan duquel on avait sculpté un sujet religieux, que les républicains français remplacèrent par un œil de la Providence, lorsqu'ils transformèrent l'église en temple de la Raison. On y voit aujourd'hui une peinture au wasser-glass, exécutée par M. Portaels, en 1851, et représentant la *Vierge consolatrice.* Deux statues, *Moïse*, par Olivier, et *David*, par Janssens, sont placées de chaque côté du péristyle. L'intérieur de l'église, bordé de colonnes corinthiennes engagées, est décoré avec une excessive simplicité : le chœur renferme quelques sculptures de Godescharles.

L'église du BÉGUINAGE ou de SAINT-JEAN-BAPTISTE, dépendant d'une communauté de béguines, fondée en 1250, et supprimée par la Révolution, fut bâtie de 1657 à 1664, et restaurée cent ans plus tard. La façade, d'ordre composite, est ornée de fines sculptures et couronnée par une statue de *Sainte Begge*, duchesse de Brabant, fondatrice des communautés de béguines. L'intérieur, disposé sur le plan de la croix latine, comprend trois nefs séparées par des colonnes d'ordre composite, qui supportent des voûtes en plein cintre exhaussé. Une statue colossale de *Saint Jean-Baptiste*, par Puyenbroeck, est placée sur le maître-autel. On remarque dans cette église plusieurs bons tableaux : un *Crucifiement* et une *Mise au tombeau*, de G. de Crayer; une *Adoration des mages*, de Th. Van Loon; une *Mise au tombeau*, d'Otto Venius, etc.

Nous citerons encore, parmi les églises plus ou moins remarquables de Bruxelles : NOTRE-DAME DU FINISTERRE, joli petit édifice, d'ordre composite, commencé en 1618, terminé seulement en 1712, et pourvu d'une nouvelle façade en 1830 ; — NOTRE-DAME DE BON-SECOURS, fondée en 1664, détruite en partie par le bombardement de 1695, rétablie au XVIIIe siècle, et restaurée en 1825; elle a une coupole d'un galbe gracieux, et son ornementation est généralement d'un style aussi pur qu'élégant; — SAINTE-CATHERINE, bel édifice fondé en 1854, à proximité d'une ancienne église du même nom, dont on a conservé la tour; cette construction, qui n'est pas encore terminée, rappelle par son style, aussi bien que par l'ampleur et la hardiesse de ses proportions, Saint-Eustache, de Paris; — SAINT-NICOLAS, autrefois la seconde paroisse de la ville; cette église, dont la tour, détruite par le bombardement de 1695, fut relevée en 1714, et s'écroula la même année, renferme quelques toiles intéressantes : *Jésus guérissant l'enfant de la Chananéenne*, par Van Helmont; *David faisant pénitence*, et *Josué combattant les Amalécites*, par Janssens; la *Cène*, par Herreyns; *Saint Pierre* et *Saint Roch*, par Van Orley, etc.; — les MINIMES, église d'un style très-correct, bâtie de 1705 à 1715; son portail seul est en pierres de taille; les autres parties sont en briques; — NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS, église très-élégante, du style composite, désignée communément sous le nom d'*Eglise des riches Claires*, parce qu'elle dépendait autrefois d'un monastère de religieuses de cet ordre; — l'église des JÉSUITES, bâtie en 1850, sur les plans du P. Meganck; — SAINT-JOSEPH (dans le nouveau quartier Léopold), édifice de style italien, construit par M. Suys, et consacré en 1842; la façade est en pierres bleues; les trois nefs, d'égale hauteur, sont séparées par deux rangs de colonnes corinthiennes; — SAINT-BONIFACE (faubourg de Namur), église en style ogival, commencée en 1847; sa façade est percée de trois portails et surmontée d'une flèche qu'accompagnent plusieurs aiguilles et clochetons; ses trois nefs sont de hauteur égale; — SAINTE-MARIE (à l'extrémité de la rue Royale, dans le faubourg de Schaerbeck), le plus beau des nouveaux édifices religieux de Bruxelles; c'est une construction d'architecture romano-ogivale, surmontée d'un vaste dôme et d'une tour; elle n'est pas complétement terminée; — la CHAPELLE DES FRÈRES DE LA CHARITÉ, joli petit oratoire d'architecture romane, construit en 1849, et entièrement peint à fresque, dans l'intérieur, par M. Portaëls, etc.

— Palais et hôtels des services publics. — Le PALAIS DU ROI, situé sur la place des Palais, à l'issue de l'allée centrale du Parc, comprend deux vastes hôtels construits au siècle dernier, et réunis en 1827 par un avant-corps, décoré de six colonnes massives. Cet édifice, d'un extérieur très-simple, formait l'hôtel de la préfecture, à l'époque de la domination française : Napoléon et Joséphine y logèrent en 1807, et Marie-Louise l'habita quelque temps, en 1811. Les rois des Belges y ont réuni une belle collection de tableaux anciens et modernes, parmi lesquels on distingue : un paysage d Hobbema; une superbe étude de *Lions*, de Rubens; deux portraits de Van Dyck (celui du sculpteur Duquesnoy, et celui du peintre Paul de Vos); divers ouvrages d'Ary Scheffer et des principaux artistes belges contemporains : MM. Wappers, de Keyser, Gallait (la *Tentation de saint Antoine*), Verboeckhoven, de Brackeleer, Bossuet, Leys, etc.

Le PALAIS DU PRINCE-HÉRÉDITAIRE (auparavant *Palais du prince d'Orange*), situé près du Parc, fut construit, en 1823, sur les plans de M. Van der Straeten. Sa façade, de style italien, est décorée de pilastres engagés, qui reposent sur un soubassement rustique, et soutiennent une corniche et un attique. On remarque à l'intérieur la salle de bal, revêtue de marbre de Carrare. Le prince d'Orange, qui habita ce palais jusqu'à la révolution de 1830, y avait réuni une magnifique collection de tableaux.

Le PALAIS DE LA NATION ou PALAIS REPRÉSENTATIF, situé rue de la Loi, en face du bassin Vert ou rond-point du Parc, fut commencé en 1779, sur les plans de l'architecte Guymard, pour servir aux séances du conseil de Brabant. Il est occupé aujourd'hui par le sénat, et par la chambre des représentants belges. La façade, disposée en retraite au fond d'une petite place, est décorée de huit colonnes cannelées, d'ordre ionique, que couronne un fronton triangulaire, sculpté par Godescharles, et représentant la *Justice, sur un trône, entourée par la Religion, la Constance, la Sagesse et la Force.* L'entrée du palais est formée par un vaste péristyle dorique, où figurent deux grandes toiles : la *Victoire de Woeringen*, par M. de Keyser, et un *Episode de la révolution de* 1830, par M. Wappers; à droite et à gauche sont deux larges escaliers en marbre rouge, qui conduisent aux chambres. La salle où se réunit le sénat est décorée avec une extrême simplicité. Celle des représentants est un amphithéâtre semi-circulaire, éclairé par le haut, et décoré, dans le pourtour de l'hémicycle, de colonnes de stuc, entre lesquelles s'ouvrent les tribunes publiques. Des statues allégoriques, exécutées pour la plupart par M. Mélot, et quelques peintures modernes ornent cet édifice, auquel sont contigus les ministères de l'intérieur, des affaires étrangères, de la guerre et des finances.

Le PALAIS DE JUSTICE occupe l'emplacement du couvent des jésuites supprimé en 1773 par Marie-Thérèse. C'est un édifice peu intéressant, et qui doit être remplacé par un monument plus considérable, élevé sur un autre point. Dans les salles de la cour de cassation, on a placé quelques tableaux de l'école moderne : l'*Abdication de Charles-Quint*, par M. Gallait, et le *Compromis des nobles*, par M. de Biefve.

L'HÔTEL DE VILLE, situé au centre de la ville, sur la Grand'Place, est, de tous les monuments de Bruxelles, celui qui impressionne le plus le voyageur. Il fut commencé en 1401, sur les plans de l'architecte Van Thienen, et ne fut entièrement terminé qu'en 1455. Cet édifice, considérable par son élévation et son étendue, est bâti sur le plan d'un quadrilatère irrégulier, au centre duquel est ménagée une vaste cour. La façade principale, longue de 80 m. environ, présente, au rez-de-chaussée, un portique formé de dix-sept arcades ogivales, dont les piliers soutiennent une plate-forme garnie d'une balustrade richement sculptée. Au-dessus de cette plate-forme s'élèvent, en retraite, deux étages de quarante fenêtres rectangulaires, hautes et larges, entourées d'ornements et de niches délicatement sculptés. La toiture, à la naissance de laquelle règne une balustrade crénelée, à hauteur d'appui, formant couronnement, est percée de quatre rangs de lucarnes. Les angles de la façade sont flanqués d'élégantes tourelles octogones, terminées par une aiguille en pointe. Au-dessus de la onzième arcade du rez-de-chaussée, beaucoup plus haute et plus large que les autres, et qui forme l'entrée principale du monument, s'élève une tour pyramidale, que l'on regarde comme la plus belle de toutes celles de la Belgique, sans en excepter même celle d'Anvers. Cette tour, véritable merveille de légèreté et de hardiesse, fut construite par l'architecte Jean Van Ruysbroeck. Carrée jusqu'au sommet de la toiture, elle prend, à partir de là, la forme polygonale, et offre trois étages percés à jour de fenêtres ogivales. A la naissance de chaque étage règne une plate-forme décorée d'une balustrade en pierre évidée. Des tourelles et des clochetons, servant de contre-forts, se succèdent d'étage en étage, en se rapprochant du corps de la tour à mesure qu'il s'élève. Du troisième étage, enfin, s'élance une flèche découpée à jour, que surmonte *Saint Michel foulant aux pieds le dragon*, groupe colossal en cuivre doré, qui tourne au vent comme une girouette. La tour a une élévation de près de 114 m., en y comprenant la hauteur du groupe. Quelques archéologues supposent qu'elle s'élevait dans le principe à l'une des extrémités de l'édifice, qui aurait ensuite été allongé, mais d'une manière insuffisante pour mettre au milieu de la façade cette superbe pyramide. Une tradition populaire veut même que Ruysbroeck se soit pendu du désespoir que lui causa ce défaut de régularité ; mais cette tradition n'a aucun fondement. Ce qui est certain, c'est que les deux ailes de la façade présentent des différences qui suffiraient pour attester qu'elles ne sont point du même âge. Comme l'a fait remarquer M. Schayes, « tandis que le portique de l'aile gauche (commencé en 1401) est couvert d'une voûte à nervures croisées, et que ses arcades retombent sur des pieds-droits qui ont la forme de contre-forts en retraite, les arcades de l'aile opposée, beaucoup plus évasées, portent une voûte surbaissée à compartiments prismatiques et posant sur des piliers contre-forts, alternant avec des colonnes cylindriques à chapiteaux historiés, représentant des scènes de la vie domestique. Les fenêtres du premier étage, à l'aile gauche, moins longues que celles de l'aile droite, ne sont pas non plus, comme ces dernières, comprises sous un arc ogival simulé. » Les autres façades de l'édifice sont d'une construction bien postérieure; elles ont été bâties après le bombardement de 1695, qui avait causé de grands dommages à l'hôtel de ville. Une galerie voûtée et percée en arcades règne le long de la grande cour intérieure, dans laquelle se trouvent deux fontaines décorées de figures de marbre et de métal, représentant des Fleuves couchés au milieu de roseaux, des dauphins et des tritons. L'une de ces fontaines est de Plumiers; l'autre, de Kinder. Malgré les dévastations que l'hôtel de ville a subies à diverses époques, on y voit encore quelques salles somptueuses, entre autres la Salle du trône, la Salle du Christ, la Salle des états de Brabant, etc. Le plafond d'une de ces salles, œuvre de Janssens, représente l'*Assemblée des dieux.* D'autres peintures, de belles sculptures et de magnifiques tapisseries décorent divers appartements. On a entrepris, depuis plusieurs années, la restauration de l'hôtel de ville de Bruxelles; on a commencé par la grande tour, qui penchait fortement d'un côté, et menaçait d'une chute prochaine. Il a fallu en refaire, pierre à pierre, toute la partie supérieure. Ce travail important a été exécuté par M. Suys père.

En face de l'hôtel de ville, sur la Grand'-Place, s'élève la MAISON DU ROI, que l'on appelle encore MAISON AU PAIN (*Brood-Huys*), parce qu'elle fut construite sur l'emplacement de la halle au pain. Cette construction fut élevée, de 1515 à 1525, par ordre de Charles-Quint, sur les plans d'Ant. Kildermans. C'est un long bâtiment, en style ogival, dont plusieurs parties ont été construites ou modifiées après le bombardement de 1695. Il a été restauré, il y a quelques années, avec beaucoup d'intelligence. On lit sur le cordon du premier étage cette inscription en grandes lettres d'or, en l'honneur de Marie-Elisabeth, gouvernante des Pays-Bas :

HIC VOTUM PACIS PUBLICÆ ELISABETH CONSECRAVIT.

Et sur le second cordon :

A PESTE, FAME ET BELLO, LIBERA NOS, MARIA PACIS !

La Maison du roi servait, au XVIIIe siècle, de palais de justice. C'est là que les comtes d'Egmont et de Hornes furent enfermés séparément, la veille de leur supplice. Aujourd'hui, cet édifice est une propriété privée. Les autres maisons de la Grand'Place sont presque toutes remarquables par leur architecture et par la profusion de leurs ornements sculptés. Plusieurs de ces maisons ont été construites pour servir aux assemblées des corporations de métiers. La *Maison des brasseurs*, restaurée il y a quelques années, est décorée de très-belles colonnes et de fines sculptures; la *Maison des bateliers* est surmontée de la poupe d'un navire qu'entourent des tritons et des chevaux marins; la *Maison des merciers* est ornée de colonnes doriques et de statues allégoriques ; la *Maison du Serment de l'arc*, où se réunissaient les bourgeois qui appartenaient à la compagnie de ce nom, a son portail surmonté d'un groupe représentant *Romulus et Remus allaités par la louve*, ouvrage de de Vos, et la façade ornée de nombreuses inscriptions latines, de quatre médaillons d'empereurs romains et de quatre statues allégoriques : la *Vérité*, le *Mensonge*, la *Paix*, la *Discorde.* Il y a encore la *Maison des bouchers*, la *Maison des fripiers*, la *Maison des boulangers*, la *Maison des menuisiers*, etc.

— Etablissements scientifiques, littéraires et artistiques. — Le PALAIS DE L'INDUSTRIE, édifice d'un style lourd, construit en 1829, est précédé d'une cour d'honneur ornée d'une statue du duc de Lorraine, beau-frère de Marie-Thérèse, par M. L. Jéhotte. Il sert aux expositions périodiques des produits de l'industrie, et renferme plusieurs collections du plus grand intérêt : 1o une riche collection de modèles d'instruments technologiques et de machines; 2o une collection de reliques historiques, parmi lesquelles on remarque un manteau en plumes du roi mexicain Montezuma; un habit de cour de Charles II, roi d'Angleterre; deux chevaux empaillés, que l'archiduc Albert et la princesse Isabelle, sa femme, montaient à la bataille de Nieuport, en 1602; le bureau de Charles-Quint et autres objets ayant appartenu à ce monarque, etc.; 3o la *Bibliothèque royale*, importante collection fondée en 1827, et qui se divise en deux sections : la section des imprimés, composée de plus de cent vingt mille volumes provenant en majeure partie de l'ancienne bibliothèque communale et du fonds de Van Hulten, bibliophile gantois, acquis pour la somme de 315,000 fr.; la section des manuscrits, dite aussi *Bibliothèque de Bourgogne*, parce qu'elle a pour origine la collection formée au moyen âge par les princes de cette maison souveraine. Cette dernière section, extrêmement riche, comprend environ vingt et un mille numéros : on y voit des manuscrits à miniatures du plus grand prix, entre autres plusieurs *Evangéliaires* des Xe, XIe et XIIe siècles; l'*Histoire d'Alexandre le Grand*, manuscrit français du XIIIe siècle, orné de nombreuses batailles dessinées à la plume; la *Chronique du Hainaut*, de Jacques de Guise, avec un frontispice peint par Rogier Van der Weyden, l'aîné; le *Missel* de Mathias Corvin, peint à Florence en 1485; l'*Album des poésies de Marguerite d'Autriche*, avec des miniatures de G. Horebout, etc. A la bibliothèque royale sont annexés un cabinet d'estampes (cinquante mille environ), et un médaillier (huit mille pièces environ). Ces diverses collections sont ouvertes au public tous les jours, de dix heures à trois heures, les dimanches et fêtes exceptés.

Le MUSÉE, contigu au palais de l'Industrie, composé de plusieurs corps de logis distribués autour d'une vaste cour intérieure, et dont la partie la plus ancienne, bâtie en 1336 par le riche seigneur Devenvoorde, devint la résidence des gouverneurs des Pays-Bas, après l'incendie du vieux palais des ducs de Brabant, en 1731. L'archiduc Charles de Lorraine fit construire la façade actuelle, en 1744, par l'architecte Folte, qui eut à vaincre des difficultés tenant à l'obliquité de l'entrée par rapport aux anciens bâtiments. Cette façade, d'un style orné, est disposée en hémicycle et surmontée d'une statue exécutée par Laurent Delvaux. Une autre statue colossale d'*Hercule*, qui passe pour être le chef d'œuvre du même artiste, est placée au bas de l'escalier d'apparat du musée, qui s'ouvre à gauche du vestibule d'entrée, et qui conduit à une vaste rotonde communiquant avec les salles de l'Académie royale des sciences et de l'Académie royale de médecine. Le plafond de cette rotonde et celui de l'escalier ont été peints par Verschooten, premier directeur de l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, fondée par Charles de Lorraine. Les salles du rez-de-chaussée du Musée sont occupées par les riches collections de la *Galerie d'histoire naturelle* et du *Cabinet de physique et de chimie.* Au premier étage se trouve :

La GALERIE ROYALE DE PEINTURE. La création de cette galerie n'est pas due, comme l'ont avancé quelques auteurs, à l'arrêté du 14 fructidor an VIII, qui décréta la formation de collections de tableaux départementales dans les quinze villes principales de la République française. Dès l'année 1795 (an V), l'administration locale de Bruxelles avait entrepris, à l'instigation de La Serna Santander, homme instruit et plein de zèle, de réunir les tableaux que les commissaires du gouvernement français avaient enlevés aux couvents supprimés et aux églises, et qu'ils avaient négligé de transporter à Paris. Bosschaert fut chargé de l'organisation et de la conservation de ce musée; il s'acquitta de cette double tâche avec un zèle et une intelligence auxquels M. Edouard Fétis a rendu pleinement justice dans la notice historique qui précède son savant *Catalogue du musée royal de Bruxelles* (1865). Cette collection, qui s'était accrue d'une quarantaine de toiles lors de la répartition faite, en 1801, entre les musées des départements, reçut en 1811 trente et un nouveaux tableaux, dont plusieurs lui furent enlevés en 1815, pertes qui furent d'ailleurs largement compensées par la restitution de plusieurs chefs-d'œuvre venant de France. Devenue propriété de l'Etat en 1842, la Galerie de Bruxelles a acquis depuis cette époque plus de cent tableaux de maîtres anciens; si elle n'est pas encore aussi riche qu'il conviendrait au musée de la capitale de la Belgique, elle n'en est pas moins digne de l'attention des amateurs.

M. Edouard Fétis porte à 361 le nombre des tableaux des anciennes écoles que renferme cette collection. Les œuvres des artistes flamands sont naturellement en grande majorité; parmi les plus importantes, nous citerons : les deux précieux volets d'*Adam* et d'*Eve*, détachés de la célèbre composition de

l'*Agneau mystique*, des frères Van Eyck; une *Adoration des mages*, d'une exquise finesse, attribuée à Jean Van Eyck; trois portraits, par Memling, à qui quelques connaisseurs attribuent en outre une peinture fort curieuse représentant la *Prédication d'un évêque;* le *Jugement de l'empereur Othon*, comprenant deux tableaux commandés en 1468 à Thierry Bouts ou Stuerbout, par les magistrats de Louvain; une *Femme en pleurs*, l'*Annonciation*, la *Nativité*, la *Circoncision*, *Jésus parmi les docteurs*, et quatre sujets de la *Passion*, attribués à Rogier van der Weyden; une *Descente de croix*, œuvre des plus distinguées, donnée par les uns à Stuerbout, et par d'autres à Memling; une *Assomption de la Vierge*, attribuée par M. Waagen à Van der Goes, par M. Hasselt à Gossuin Van der Weyden, par d'autres à Gérard Van der Meire; une autre *Assomption* fort semblable à la précédente, mais qui ne paraît pas être du même auteur; divers tableaux fort intéressants de la primitive écolé flamande, auxquels il serait fort difficile d'assigner des attributions certaines; *Jésus chez Simon le Pharisien*, de Jean Gossaert, dit Mabuse; une *Pietà*, une *Sainte Famille*, et le portrait d'un médecin, par Van Orley; la *Vierge de douleurs*, par Joachim de Patenier; la *Tentation de saint Antoine*, par Henri de Bles; la *Famille de sainte Anne*, la *Naissance* et la *Mort de saint Nicolas*, *Jésus. parmi les docteurs*, les *Noces de Cana*, par Jean Van Coninxloo, de Bruxelles; la *Légende de saint Eustache*, de Jacques Grimmer; la *Descente de croix*, par Jean Van Hemessen; *Jésus succombant sous le poids de sa croix*, par Martin Hemskerk; le *Massacre des Innocents*, par P. Breughel le vieux; la *Chute des anges rebelles*, par P. Breughel d'Enfer; la *Prédication de saint Norbert*, par Breughel de Velours; la *Fécondité*, par Van Balen; le *Déluge*, de Jean Cossiers; la *Cène*, la *Mort de la Vierge* et le *Couronnement d'épines*, par Michel Coxcies; le *Jugement dernier*, de Frans Floris; *Crésus montrant ses trésors à Solon*, de Frans Francken; deux portraits, par Martin de Vos; *Jésus appelant à lui les petits enfants*, d'Adam Van Noort, qui eut l'honneur d'être le premier maître de Rubens, l'*Adoration des mages*, le *Christ sur les genoux de la Vierge*, le *Christ montant au Calvaire*, le *Seigneur voulant foudroyer le monde*, l'*Assomption de la Vierge*, le *Couronnement de la Vierge*, le *Martyre de saint Liévin*, le *Martyre de sainte Ursule et de ses compagnes*, *Vénus dans la forge de Vulcain*, le portrait de l'archiduc Albert et le portrait de l'infante Isabelle, par Rubens; le *Martyre de saint Pierre*, *Saint Antoine de Padoue tenant l'Enfant Jésus*, *Saint François en extase*, un *Silène ivre*, d'un caractère très-réaliste, et le portrait d'un magistrat, par Van Dyck; *Saint Martin guérissant un possédé*, le *Triomphe du prince Frédéric-Henri de Nassau*, le *Satyre et le paysan*, et une superbe *Allégorie de l'automne*, par Jordaens; la *Pêche miraculeuse*, peinture du coloris le plus éclatant; le *Martyre de saint Blaise*, le *Christ mort sur les genoux de la Vierge*, *Saint Paul et saint Antoine, ermites*, et sept autres tableaux de Gaspard de Crayer; la *Présentation au temple*, *Sainte Geneviève*, *Saint Antoine*, *Saint Etienne*, et dix scènes de la *Vie de saint Benoît*, par Ph. de Champagne; une *Nature morte*, de Snyders; les *Cinq sens*, le *Médecin de village*, et un paysage, de D. Teniers; deux beaux paysages, de Cornelis Huysmans, de Malines; un *Campement*, de Van der Meulen; le *Repos de la sainte Famille*, de Francisque Millet; la *Mort de Pyrrhus*, de Gérard de Lairesse; une *Allégorie de la Passion*, et quatre tableaux représentant des fêtes données à Bruxelles, d'Antoine Sallaert, etc. L'école hollandaise compte au musée de Bruxelles quelques morceaux de premier ordre; un beau portrait d'homme, de Rembrandt; divers autres portraits, par Ferdinand Bol, Jean de Baan, Ravestein, Van der Helst, Gérard Dov, Antoine Moro, Moreelse; le *Mangeur de harengs*, d'Adrien Van Ostade; une *Halte de voyageurs*, d'Isaac Van Ostade; un *Chimiste*, de Ryckaert; les *Rhétoriciens*, l'*Opérateur de village*, la *Fête des rois*, de Steen; une *Dispute au cabaret*, de Brauwer; un *Intérieur d'étable*, de Cuyp; la *Lecture*, de Nicolas Maas; la *Chaste Suzanne*, de Mieris; la *Collation*, de Metsu; le *Départ pour la chasse*, et un *Episode de chasse*, de Ph. Wouwerman; la *Leçon d'équitation*, de Pierre Wouwerman; une *Fête d'enfants*, de Brakenburg; divers paysages de Ruysdaël, Wynants, Berghem, Moucheron, Pynacker, Both, Klomp; une *Tempête*, de Backhuyzen, etc. L'école allemande est représentée par un petit nombre d'ouvrages : un admirable portrait de Thomas Morus, par Holbein, deux portraits, par Barthélemy de Bruyn; *Jésus présenté au peuple*, par Martin Schœn; le *Charlatan*, par Lingelbach; le portrait de Michel-Ange Cambiaso, par R. Mengs; et celui de Dietrich, par Dietrich lui-même. Une figure de *Franciscain*, par Murillo; le portrait de deux enfants, par Velazquez, et trois autres portraits, par Alonso Coello, forment seuls le contingent de l'école espagnole. Les tableaux de l'école française ne sont guère plus nombreux : une *Pietà*, par J.-F. Courtin; la *Peste à Rome*, par G. Courtois; le *Sauveur bénissant le monde*, par Lesueur; *Saint Charles Borromée priant pour les pestiférés*, par S. Vouet; *Diane et Endymion*, par J.-B. Vanloo; *Enée chassant un cerf*, par Claude Lorrain, et un *Paysage*, du Guaspre. Parmi les peintures de l'école italienne, on remarque : une *Madone* et un *Saint François d'Assise*, de Carlo Crivelli; la *Vierge, l'Enfant Jésus* et *Saint Jean*, du Pérugin; *Jupiter et Léda*, d'Andrea del Sarto; un bel *Ex-voto*, du Guerchin; *Junon versant ses trésors sur Venise*, par P. Veronèse; la *Fuite en Egypte*, et une *Sibylle*, du Guide; *Jésus porté au tombeau*, par Palma le vieux; *Diane changeant Actéon en cerf*, par Annibal Carrache; le *Martyre de saint Marc* (esquisse), et deux portraits, du Tintoret; *Job visité par ses amis*, *Hécube aveuglant Polymnestor*, du Calabrese; les *Nocés de Cana*, esquisse d'Andrea Micheli, dit le Vicentino; la *Vocation de saint Pierre et de saint André*, du Baroche; la *Désobéissance d'Adam et d'Eve*, de l'Albane; une *Sainte Famille*, du Parmesan, etc.

La collection de tableaux modernes qui dépend du Musée royal, mais qui est actuellement dispersée dans plusieurs palais, comprend, entre autres ouvrages : *Agar dans le désert*, de M. Henri de Caisne; le *Comte de mi-carême*, le *Jubilé de cinquante ans de mariage*, et une *Vue intérieure de la ville d'Anvers*, par M. Ferd. de Brackeleer; l'*Incrédulité de saint Thomas*, de M. Henri de Coene; la *Rencontre d'Enée et de Vénus*, de M. Picot; *Agar renvoyée par Abraham*, de M. Gassies; le *Trouble-fête*, de M. Madou; le *Rétablissement du culte dans l'église de Notre-Dame à Anvers*, de M. Henri Leys; *Adrien Willaert faisant exécuter devant le doge de Venise une messe en musique de sa composition*, de M. Hamman; la *Vue de la cathédrale de Séville*, par M. Bossuet; les *Amours d'Abrocome et de la belle Anthia*, de M. Félix Devigne; *Agar dans le désert*, et un portrait, de M. Navez; des *Animaux au pâturage*, de M. Louis Robbe; deux tableaux d'*Animaux*, de M. Eug. Verbackhoven; la *Esméralda*, de M. Van Lerius; la *Sécheresse en Judée*, de M. Portaels; les *Saintes femmes*, de M. Alexandre Robert; *Judas errant pendant la nuit de la condamnation du Christ*, de M. Alexandre Thomas; *Godefroid de Bouillon à l'assaut de Jérusalem*, et un tableau d'animaux, par M. Ch. Verlat; des paysages de MM. Roelofs, E. Delvaux, J.-B. de Jonghe, Roffiaen, Linnig, Du Corron, Kuhnen, Kindermans, etc.; des marines, de MM. Louis Verboeckhoven, P.-J. Clays, Gudin, E. Lepoittevin, Tanneur, etc.

Nous citerons enfin parmi les ouvrages de sculpture du musée : *Calliope*, buste, par Canova; *Neptune et Thétis*, groupe en marbre destiné à la décoration d'une fontaine, et deux terres cuites, par le chevalier de Grupello; les *Douze mois de l'année* (bas-relief en terre cuite), la *Cène*, bas-relief en terre cuite, la *Naissance de Jésus-Christ*, bas-relief en terre cuite, le *Portement de croix*, bas-relief en terre cuite; la *Charité* (groupe en pierre), divers bustes et plusieurs modèles de frontons, par Godescharles; l'*Amour captif*, par M. Fraikin; *Saint Augustin*, esquisse en terre cuite, par Laurent Delvaux; le *Lion amoureux* (marbre), le modèle de la statue de Rubens, érigée à Anvers, par M. Guillaume Geefs; *Adonis* (statue en plâtre), *Hygie* (statue en plâtre), et le modèle de la statue d'André Vésale, par M. Joseph Geefs; le modèle de la statue de Thierry Maertens, par M. Jean Geefs; une *Madone* (marbre), par M. Jehotte; le *Berceau primitif*, par M. Auguste Debay; l'*Age d'or* (marbre), et le modèle de la statue de Froissard, érigée à Chimay, par M. Jaquet; les *Trois Parques* (groupe en plâtre), par M. Joseph Debay; un grand nombre d'esquisses et de modèles d'après l'antique, par Mathieu Kessels, mort à Rome en 1836, etc.

Le MUSÉE ROYAL D'ARMURES, D'ANTIQUITÉS ET D'ETHNOLOGIE, installé depuis quelques années dans les vastes salles de la porte de Hal, offre quelque analogie avec notre musée de Cluny. Les armures et les armes appartiennent pour la plupart au XVIe siècle. Les objets historiques ou de haute curiosité, dont le plus grand nombre ne remonte pas au delà du moyen âge, s'élèvent à environ 1,200 et consistent en boiseries sculptées, ouvrages en métaux ciselés ou repoussés, verreries, poteries, ivoires sculptés, châsses, reliquaires, bannières des anciennes corporations de Bruxelles, etc. La section d'ethnologie comprend environ 6 à 700 objets.

Le THÉÂTRE ROYAL, appelé encore *Grand Théâtre* ou *Théâtre de la Monnaie*, s'élève sur la place de la Monnaie; c'est un édifice rectangulaire, isolé, construit en 1817 par l'architecte Damesme. Le péristyle est décoré de huit colonnes supportant un fronton, dont le bas-relief, sculpté par M. Simonis, représente l'*Harmonie des passions humaines*. Incendié en 1855, ce monument a été rapidement restauré et rouvert en 1856; on y joue l'opéra, l'opéra-comique et le ballet. Les autres théâtres de Bruxelles n'offrent rien de remarquable; il nous suffira de citer : le *Théâtre royal de Saint-Hubert*, ouvert en 1847 et où l'on joue le drame, la comédie et le vaudeville; le *Théâtre des Nouveautés*, ouvert en 1844; le *Théâtre des Variétés amusantes;* le *Théâtre du Vaudeville*, inauguré en 1845; le *Théâtre royal du Parc*, où l'on joue des pièces en langue flamande, etc.

Parmi les autres édifices et établissements publics de Bruxelles qui présentent quelque intérêt, nous mentionnerons : l'*Observatoire*, fondé en 1827; le *Palais de l'Université*, ancien palais du cardinal Granvelle, pillé pendant les guerres de religion, restauré en 1771 par Marie-Thérèse, qui l'affecta aux réunions du Conseil privé et du Conseil des finances, devenu enfin, en 1842, le siége d'une université libre créée en 1834; le *Grand Hospice pour les vieillards*, vaste et bel édifice fondé en 1824, sur l'emplacement de l'ancien Béguinage; il se compose de galeries spacieuses en pierre de taille, entourant deux cours carrées; on y conserve plusieurs tableaux anciens et modernes, entre autres, un *Crucifiement* de G. de Crayer, et un triptyque représentant l'*Histoire de la Vierge*, par Bernard Van Orley; l'*Hôpital Saint-Pierre*, ancienne léproserie fondée au XIIe siècle; l'édifice actuel, devenu église en 1717, ne fut converti en hôpital qu'en 1822; l'*Hôpital Saint-Jean*, le premier hôpital établi à Bruxelles, bâti vers l'an 1100, sur la place du Grand-Sablon, transféré, en 1202, dans la rue de l'Hôpital, et, de nos jours, dans de nouvelles constructions, simples et imposantes, situées sur le boulevard du Jardin-Botanique; l'*Hôpital militaire*, ancien couvent des Minimes; l'*Hospice de Sainte-Gertrude*, destiné aux femmes vieilles et infirmes; le nouvel *Hospice des aveugles*, construction en briques et en pierres, d'architecture romane; la *Prison des Petits-Carmes*, construite de 1813 à 1819, par l'architecte français Damesme, sur l'emplacement d'un couvent de carmes déchaussés; la *Prison cellulaire*, édifice imposant, bâti en 1847, dans le style ogival anglais, dit style Tudor, par M. Dumont; la *Caserne du Petit-Château*, vaste bâtiment de briques et de pierres bleues, d'architecture romane, élevé, il y a quelques années, sur les dessins de M. le major Meyers; ce monument, un des plus remarquables qui existent en son genre, a toute l'apparence d'une résidence seigneuriale du XIIe siècle; il se compose d'un grand corps de logis et de deux ailes avancées qui embrassent une cour spacieuse, fermée par une tour crénelée; la *Maison des Poissonniers*, grand et bel édifice, où la corporation des marchands de poissons tenait jadis ses réunions; on y voyait un grand nombre de bons tableaux et de sculptures qui ont été dispersés à l'époque de la Révolution, etc.

Bruxelles renferme plusieurs palais ou hôtels privés, anciens et modernes, qui mériteraient d'être décrits. Il nous suffira de citer l'*Hôtel de Ravenstein*, vrai type des habitations seigneuriales du XVe siècle, et l'*Hôtel d'Arenberg*, bâti au XVIe siècle par la mère du comte d'Egmont, restauré en 1753, et devenu depuis la propriété des ducs d'Arenberg; cette dernière résidence se recommande principalement par les riches collections qu'elle renferme : collection de monnaies des duchés et comtés possédés par les de La Marck et les d'Arenberg; collection d'estampes justement renommée pour ses eaux-fortes des maîtres hollandais et flamands; collection de manuscrits et de raretés bibliographiques; collection de bijoux, de meubles sculptés, de vases, etc.; collection de plâtres moulés d'après l'antique, et d'après quelques-uns des plus beaux chefs-d'œuvre de Michel-Ange; et enfin, une collection de peintures, véritable musée, composé d'environ cent vingt-cinq tableaux, parmi lesquels nous citerons : *Tobie rendant la vue à son père*, la perle de la galerie, par Rembrandt; une *Vieille femme*, d'une exécution extrêmement délicate, par G. Dov; un *Paysage plat*, superbe peinture en style rembranesque, par Ph. Koninck; le portrait en pied de Nicolas Heinsius, signé et daté de 1656, et un portrait en buste, signé et daté de 1676, par Nicolas Maes; le portrait d'une jeune fille, d'une tournure magistrale, par Van der Meer de Delft; un *Intérieur de salon*, d'une couleur profonde et harmonieuse, par Pieter de Hooch; une *Bambochade*, de Brauwer; un *Concert*, répétition du tableau du Louvre, par Terburg; le *Billet doux*, peinture claire, délicate et harmonieuse, de Metsu; un *Intérieur d'estaminet*, morceau capital, et un *Fumeur*, d'Ad. Van Ostade; les *Noces de Cana*, fantaisie burlesque, une des plus vastes et des plus importantes compositions de Jean Steen; le portrait d'un magistrat et de sa femme, tableau très-savant et très-ferme, et un autre portrait de magistrat, par Van der Helst; un *Buveur*, par Frans Hals; le *Départ de l'hôtellerie* et deux *Intérieurs d'écurie*, d'Alb. Cuyp; le *Repos près de la grange*, peinture d'une touche juste, spirituelle, d'une couleur extrêmement harmonieuse, par P. Potter; les *Maux de la guerre*, la *Pêche*, les *Laitières*, une *Halte militaire* et un paysage, par Ph. Vouwerman; la *Chasse au cerf*, morceau exquis, de J. Wynants; une *Halte de cavalerie*, de Karel Dujardin; le *Coup de canon*, marine, de W. Van de Velde; le *Troupeau au repos* et le *Taureau*, d'Ad. Van de Velde; le *Torrent*, une *Entrée de forêt* et l'*Hiver*, de Ruysdael; les *Charbonniers*, d'Hobbema; la *Tonte des moutons*, de Berghem; une *Allégorie* (grisaille), et le portrait de Grotius, par Rubens; la *Fête des rois*, un des meilleurs ouvrages de Jordaens; le portrait du prince Albert d'Arenberg, et celui d'Anne-Marie de Camudio, baronne de Saventhem, par Van Dyck; le portrait de Jansenius, par Geldorp; le *Jeu de boules* et un *Intérieur d'estaminet*, charmantes compositions, de D. Teniers; le *Christ chez Marthe et Marie*, de Gonzalès Coques; un *Intérieur d'atelier*, de Craesbeek; la *Multiplication des pains*, de G. de Crayer; les *Grandes noces* ou la *Signature du contrat*, le *Bain chaud* et le *Bain froid*, de Watteau; divers paysages de J. Both, Asselyn, Everdingen, Moucheron, Poelenburg, Boudewyns, Breughel de Velours, R. Savery, Vinckeboons, Lantara; des marines de Backhuizen, Van de Cappelle, Lingelbach, A. Van der Neer, A. Willaerts; des animaux de Borssum, Hondekoeter, Ommeganck; des vues architecturales de P. Neefs, de J. Van der Heyden, de Job et de Gerrit Berckheyden; des pastiches de divers maîtres, par Dietrich, etc.

Après la galerie d'Arenberg, les plus riches collections particulières de Bruxelles sont : la collection du comte Dubus de Gisignies, où l'on remarque des ouvrages de Brauwer, Terburg, Th. de Keyser, Gonzalès Coques, Van Dyck, Teniers, etc.; la collection du comte Cornelissen, où figurent de beaux tableaux de Ruysdaël, Wynants, Alb. Cuyp, Pieter de Hooch, Rubens, Jean Fyt; les collections du prince de Ligne, du marquis de Rodes, du comte Vilain XIV, du comte de Robiano, de MM. G. Coûteaux (réunion choisie de tableaux modernes), Van Becelaere, Van Praet, Pérot, etc. Nous devons mentionner aussi le *Musée Wiertz*, collection de peintures murales, exécutées par M. Wiertz, dans une habitation construite sur le modèle d'un temple dorique, aux frais du gouvernement belge, qui en a donné la jouissance à l'artiste. Citons enfin un musée unique en son genre et justement renommé, l'*Etablissement géographique de M. Van der Maelen*, qui possède près de 25,000 feuilles topographiques, 30,000 volumes et 1,000 journaux en toutes langues, plus de 2,000,000 de cartes, où sont relevés sommairement des renseignements géographiques; 4,000 médailles ou monnaies, 6,000 empreintes de pierres antiques, de sceaux et de cachets, des collections archéologiques, ethnographiques, botaniques, zoologiques, etc.

BRUXELLOIS, OISE s. et adj. (bru-sè-loi, oize). Géogr. Habitant de Bruxelles; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* BRUXELLOIS. *La population* BRUXELLOISE.

BRUXIUS ou **BRUGHIUS** (Adam), médecin allemand, né dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il s'appliqua d'une façon toute particulière à retrouver l'art de la mnémonique usité chez les anciens. Il a publié sur ce sujet : *Ars reminiscentiæ* (Leipzig, 1608, in-8o), sous le nom de Sebald Smaragisius, et *Simonides redivivus seu Ars memoriæ et oblivionis* (Leipzig, 1610), un des ouvrages les plus complets qu'on ait sur cette matière.

BRUYA s. f. (bru-ia). Ornith. Femelle d'une pie-grièche de Madagascar.

BRUYAMMENT adv. (bru-ian-man — rad. *bruyant*). D'une façon bruyante : *Tousser, éternuer bruyamment. Là-dessus, il se moucha* BRUYAMMENT *dans un mouchoir de cotonnade bleue.* (F. Soulié.)

Louis, voici le temps de respirer les roses
Et d'ouvrir *bruyamment* les vitres longtemps closes.
V. HUGO.

BRUYANT (bru-ian) part. prés. du verbe Bruire. ‖ Peu usité.

BRUYANT, ANTE adj. (bru-ian, an-te — rad. *bruire*). Qui fait du bruit, qui fait beaucoup de bruit : *Un insecte* BRUYANT. *Une musique* BRUYANTE. *Une conversation* BRUYANTE. *Les bécasses ont un vol* BRUYANT. (Buff.). *Trois litières suivaient douze mulets chargés de notre bagage et parés de* BRUYANTES *sonnettes.* (Le Sage). *Toutes les acclamations trop* BRUYANTES *sont de présage sinistre.* (E. de Gir.)

L'aquilon siffle, et la feuille des bois
A flots *bruyants* dans les airs tourbillonne.
MILLEVOYE.

. . . . C'est le volcan dont le *bruyant* tonnerre
Avec un long fracas secoue au loin la terre.
DELILLE.

. . . . *Bruyante* abeille, au retour du matin,
Je vais changer en miel les délices du thym.
A. CHÉNIER.

‖ Qui aime le bruit, qui fait habituellement du bruit, en parlant des personnes : *Des enfants* BRUYANTS. *Des jeunes gens* BRUYANTS.

Tous ces hommes de cour, dont les femmes sont folles,
Sont *bruyants* dans leurs faits et vains dans leurs paroles.
MOLIÈRE.

— Accompagné de bruit : *Repas* BRUYANT. *Gaieté* BRUYANTE. *Jamais les cœurs sensibles n'aimèrent les plaisirs* BRUYANTS.

De nos jeunes amis la *bruyante* allégresse
Ne peut un seul moment distraire ma tristesse.
PARNY.

— Par ext. Plein de bruit, en parlant d'un lieu : *Une maison* BRUYANTE. *Une rue* BRUYANTE.

Les passereaux ardents, dès le lever du jour,
Font retentir les toits de la grange *bruyante.*
MICHAUD.

Sur les pavés poudreux d'un *bruyant carrefour*
Les poétiques fleurs n'ont jamais vu le jour.
A. CHÉNIER.

— Fig. Vain et éclatant : *Une réputation* BRUYANTE. *Un succès* BRUYANT. *Déjà la plus* BRUYANTE *popularité s'attachait à son nom.* (Guizot.)

— Fauconn. *Vol bruyant*, Vol de la colombe.

— s. m. Ornith. Nom vulgaire du bruant jaune. ‖ *Bruyant verdier*, Nom vulgaire du bruant commun.

— **Antonymes**. Calme, paisible, silencieux, tranquille.

BRUYÈRE s. f. (bru-iè-re — du celt. *brug*, buisson. On a proposé aussi, non sans fondement, le verbe bruire, part. prés. *bruyant;* tout le monde connaît le bruissement très-remarquable que produisent les fleurs de ces

arbustes, lorsqu'ils sont agités par le vent). Bot. Genre d'arbustes, type de la famille des éricinées : *Le froid devint si piquant que nous fûmes obligés d'allumer un feu de* BRUYÈRES. (Chateaub.) *Des troupeaux de moutons noirs paissaient les* BRUYÈRES *roses.* (E. Sue.) *Il n'est pas de plus gracieuse plante que la* BRUYÈRE *blanche.* (G. Sand.) *Les* BRUYÈRES *végètent exclusivement dans les sols incultes et nouvellement défrichés.* (Math. de Dombasle.)

L'or brillant du genêt couvre l'humble *bruyère.*
MICHAUD.

Deux fois l'autan dépouilla la *bruyère*,
Depuis le jour de tes derniers adieux.
SALIN.

Voilà l'enfant des chaumières
Qui glane sur les *bruyères*
Le bois tombé des forêts.
LAMARTINE.

— Par ext. Lieu planté de bruyères : *De vastes* BRUYÈRES. *Des* BRUYÈRES *arides. Durant quatre mortelles lieues, nous n'aperçûmes que des* BRUYÈRES *guirlandées de bois.* (Chateaub.) *Nous traversâmes une* BRUYÈRE *pour aller d'Argos à Mycènes.* (Chateaub.)

Ombre vaine et semblable à la vapeur légère
Qu'on voit, au gré des vents, errer sur la *bruyère.*
DUCIS.

— Hortic. *Terre de bruyère*, Terreau fourni par la décomposition des feuilles, et particulièrement des feuilles de bruyère : *Il laisse mûrir sa* TERRE DE BRUYÈRE, *de temps en temps la vire, la remue.* (P.-L. Courier.) ‖ *Plantes de bruyères*, Plantes qui ne réussissent bien que dans la terre de bruyère.

— Ornith. *Coq de bruyère*, Syn. vulg. du tétras : *Les huîtres arrivaient d'Ostende, les* COQS DE BRUYÈRE *se demandaient en Bresse.* (Balz.)

L'oiseau du Phase et le *coq de bruyère*,
De vingt ragoûts l'apprêt délicieux
Charment le nez, le palais et les yeux.
VOLTAIRE.

— Anc. comm. Sorte de laine d'Allemagne.

— **Encycl.** Les plantes nommées *bruyères* forment un groupe de la famille des éricinées, et renferment un grand nombre d'espèces, dont plusieurs centaines sont aujourd'hui connues. Ces jolis arbustes, au feuillage élégant, et dont les fleurs brillent généralement d'un vif éclat, sont presque tous étrangers à l'Europe. Une douzaine, au plus, sont originaires de nos contrées; les autres nous sont venus de l'île de France, de l'île Bourbon et de Madagascar, mais surtout du cap de Bonne-Espérance.

Selon la classification la plus généralement adoptée, les *bruyères* se divisent en trois sections, établies d'après la conformation des anthères de la fleur, et comprenant chacune un nombre indéterminé de subdivisions basées sur la disposition comparée des feuilles. Nous nous bornerons à mentionner ici les variétés qui croissent naturellement en France.

— PREMIÈRE SECTION. *Bruyères à anthères munies d'une arête* (*aristatæ*). Cette section comprend : la *bruyère en arbre* (*erica arborea*), arbrisseau de 8 à 10 pieds, qui croît dans le midi de la France; la *bruyère à quatre faces* ou *quaternée* (*erica tetralix*), plus communément appelée *bruyère des marais*, variété assez petite, qui croît dans toute l'Europe, préférant les sols humides et sablonneux, et se trouvant abondamment dans les landes de Bordeaux et de la Sologne.

— DEUXIÈME SECTION. *Bruyères à anthères à crête* (*cristatæ*). Parmi les espèces qui composent cette section, nous citerons : la *bruyère commune* (*erica vulgaris*), qui atteint tout au plus la hauteur de 3 pieds. Cet arbuste occupe en Europe de vastes espaces. En France, notamment, il couvre une partie des départements de l'ouest et du centre. Il croît de préférence dans les terrains secs et sablonneux. Les moutons, les chèvres, les vaches broutent avec plaisir ses jeunes pousses, et les abeilles tirent de ses fleurs une abondante provision de miel. On l'emploie quelquefois pour le tannage et pour remplacer le houblon dans la fabrication de la bière. L'ancienne médecine lui attribuait la propriété de dissoudre les calculs de la vessie et quelques vertus ophthalmiques. Malgré ces avantages et le parti qu'on en peut tirer comme engrais, comme combustible, etc., cette *bruyère* est très-nuisible à l'agriculture. Elle se propage avec une rapidité surprenante, et, en peu de temps, couvre si bien le sol de son épaisse et sombre verdure, que toutes les autres plantes en disparaissent sans retour. On la détruit de diverses manières, mais surtout par l'écobuage ou l'arrachage à la main; nous préférons, en général, la seconde méthode. V. le mot ÉCOBUAGE.

La *bruyère à balais* ou *grande bruyère* (*erica scoparia*) peut, comme la *bruyère* en arbre, atteindre la hauteur de 8 à 10 pieds; elle croît dans les terrains sablonneux des contrées méridionales de l'Europe, et même dans les environs de Paris. Cette espèce craint les fortes gelées; sa racine, qui atteint souvent de grandes dimensions, fournit d'excellent charbon, et est très-recherchée pour la confection des pipes dites en *racine de bruyère.*

La *bruyère cendrée* (*erica cinerea*) est ainsi nommée parce que ses rameaux et ses feuilles sont couverts de quelques poils qui la font paraître grise quand on la voit de loin.

La *bruyère australe* (*erica australis*) est une variété de la *bruyère* commune, particulière au midi de la France.

— TROISIÈME SECTION. *Bruyères à anthères sans appendices* (*ericæ muticæ*). Dans cette catégorie, nous mentionnerons seulement : la *bruyère ciliée* (*erica ciliaris*), qui croît dans les terrains sablonneux et humides du midi de l'Europe; la *bruyère de la Méditerranée* (*erica mediterranea*); la *bruyère multiflore* (*erica multiflora*); enfin, quelques variétés qui diffèrent peu de la *bruyère* commune, avec laquelle on les confond souvent, telles que la *bruyère étalée* (*erica vagans*), *précoce* (*herbacea*), *pourpre* (*purpurescens*).

— Agric. Les espèces indigènes de *bruyères* croissent naturellement et sans la moindre culture; il n'en est pas de même de celles qui sont originaires du cap de Bonne-Espérance. Ces dernières, qui, depuis le commencement de ce siècle, sont l'objet d'un commerce considérable, exigent les plus grands soins. La plupart périssent en pleine terre, et les moins délicates ne peuvent résister aux premières rigueurs de l'hiver. Parmi ces *bruyères* exotiques, on pourrait citer plus de quatre cents espèces aujourd'hui connues, mais peu sont cultivées en France, et seulement depuis quelques années. C'est à peine si l'on en trouve chez nos commerçants vingt ou trente variétés, parmi lesquelles huit ou dix au plus figurent sur le marché aux fleurs de la capitale. La raison en est, il faut l'avouer, que la culture de ces jolis et gracieux arbustes est très-difficile et fort dispendieuse. Un grand nombre s'étiolent et périssent dans nos serres; d'autres, exposés à l'air libre, succombent lorsque les étés sont très-secs, et le peu qui survit est le plus souvent trop peu de chose pour encourager les amateurs à continuer leurs essais.

Les *bruyères* se propagent de trois manières : par semis, par marcotte et par bouture. On peut semer en toute saison; mais le meilleur moment est le printemps. Toutes les espèces ne lèvent pas dans le même temps; quelques-unes demandent un mois à peine; d'autres ne lèvent qu'au bout d'un an, et il y en a qui tardent davantage. La propagation des *bruyères* par semis est la plus avantageuse; elle donne, en général, des individus plus forts et quelquefois des variétés intéressantes.

La propagation par marcottes, à raison des difficultés qu'elle présente, des soins et de l'habileté qu'elle exige, est généralement abandonnée; et l'on s'en tient le plus souvent aux boutures, qui sont plus expéditives et d'une réussite plus assurée.

Les mois de mars et de juin sont la saison la plus favorable à la reprise des boutures. Cette opération se pratique comme à l'ordinaire; seulement, il est bon que la terre de *bruyère* dont on se sert soit un peu sablonneuse et légèrement humide. Si l'on n'en a pas dans ces conditions, il vaut mieux employer un sable fin, pur et blanc; mais, dans ce cas, on doit lever les boutures dès qu'elles ont pris racine, car elles ne pourraient grandir dans le sable qu'au moyen de fréquents arrosements, qui leur seraient bientôt nuisibles.

Nous avons dit, en parlant des *bruyères* indigènes, qu'elles occupent, non-seulement en France, mais encore dans toute l'Europe, d'immenses terrains incultes, qu'il serait utile de transformer en champs fertiles et en bonnes prairies. Les succès obtenus en plusieurs endroits ne laissent point de doutes sur la possibilité d'une pareille entreprise. Jusqu'ici, dans la plupart des cantons de terres à *bruyère*, on s'est contenté de cultiver une petite partie de chaque ferme; tout le reste demeure inculte, ou ne fournit aux bestiaux qu'une maigre pâture. De temps en temps, on en défriche quelque parcelle pour y semer du sarrasin ou du seigle; mais, après une ou deux récoltes, on l'abandonne pour une dizaine d'années et quelquefois davantage. Nul ne voudrait perdre ses engrais en les employant à fumer un terrain qui semble si stérile. Tel est le calcul du plus grand nombre des cultivateurs. Il serait impossible d'en imaginer un plus mauvais. Sans doute, ces déserts demandent des avances, mais ce sont des avances bien employées, puisqu'il suffit d'un défrichement bien exécuté, d'un bon assolement, pour couvrir les premiers frais et créer en quelques années une nouvelle source de richesses agricoles. De nombreuses expériences, faites depuis quelque temps sur tous les points de la France, viennent confirmer ce que nous avançons, et démontrent que le défrichement des *bruyères* est une des opérations les plus lucratives que puisse faire un cultivateur.

— *Terre de bruyère.* La *terre de bruyère*, à proprement parler, est celle où la *bruyère* croît et se multiplie spontanément, seule ou mêlée à d'autres arbustes, tels que les genêts, les bouleaux. Cette terre, d'une couleur brune ou noirâtre, forme des couches d'une épaisseur variable, reposant ordinairement sur un lit d'argile imperméable. Comme tous les terreaux, elle provient de la fermentation des parties ligneuses de certains végétaux, tels que le chêne, le châtaignier, le saule, le sumac, le grenadier, les *bruyères* et les fougères. Ces substances végétales, incomplétement décomposées, se combinent avec les bases terreuses ou alcalines, et forment des sels de diverse nature, qui présentent les caractères de l'acidité et renferment une assez grande quantité de fer. Certaines plantes se plaisent dans ces terrains, qui sont même absolument nécessaires à quelques-unes de celles que l'on cultive dans nos serres; mais d'autres, en plus grand nombre, se trouvent mal de la présence de cet acide, qui n'est autre que le tannin, et doit être neutralisé par le moyen de la chaux et des engrais. C'est pour cette raison que, dans les campagnes, la *terre de bruyère* est le plus souvent improductive. Il en est tout autrement dans les jardins, et entre les mains d'un cultivateur intelligent. « Telle planche de cette terre, dit M. Bosc, seulement de quelques toises de long, rapporte plus, dans les environs de Paris, que 100 ou 200 arpents des landes de Bretagne ou de Bordeaux. Toutes les plantes, en effet, ne demandent pour croître qu'une terre végétale meuble, où leurs racines puissent facilement pénétrer, et un degré d'humidité suffisant pour se saisir des gaz de l'atmosphère; mais il en est plusieurs dont les racines sont plus menues, plus faibles que les autres et qui exigent en conséquence la terre la plus légère, la plus perméable de toutes, c'est-à-dire le sable, la *terre de bruyère.* » Ces propriétés ont rendu le terreau à tannin ou *terre de bruyère* absolument indispensable aux jardiniers pépiniéristes pour la culture d'un grand nombre de plantes. On en fait, dans les environs de Paris principalement, une consommation très-considérable. L'importance de cette consommation exige ici quelques détails sur la composition et sur l'emploi de la *terre de bruyère.*

Cette terre renferme de la silice et du terreau en proportions très-variables. « Elle est bonne, dit M. Bosc, quand elle contient un tiers de terreau, et maigre lorsqu'elle n'en contient qu'un sixième. » M. Thouin estime que la meilleure doit renfermer 45 parties de silice, 40 de terreau de feuilles, 10 de terre franche, 5 de carbonate de chaux, plus 2 d'oxyde de fer. Il est très-avantageux de n'employer la *terre de bruyère* qu'un an ou même deux ans après qu'elle est tirée, pour lui donner le temps de s'ameublir en s'appropriant les principes vivifiants de l'atmosphère. On ne se sert que de la terre fine; les restes sont mis en tas, et, repassés à la claie deux ou trois ans après, ils donnent une nouvelle terre, souvent meilleure que la première, parce qu'elle contient plus de terreau. On emploie la *terre de bruyère* en pots et en planches de semis ou de plantation, tantôt seule, tantôt mélangée à d'autres terres, suivant qu'on a besoin d'un sol plus fort ou plus léger.

L'emploi de la *terre de bruyère* en pots ou en planches pour semis n'offre aucune particularité; mais il n'en est pas de même lorsqu'on veut s'en servir pour former une plate-bande. Nous ne saurions mieux faire que de donner ici la méthode employée par M. Bosc : « On fait, dit-il, une fosse d'un pied et demi de profondeur et d'une longueur et largeur données. On met au fond 5 ou 6 pouces de sable le plus dur possible, afin d'éloigner de la planche les lombrics, les courtilières et les larves de hanneton, qui peuvent y causer beaucoup de dommages. Quelquefois même, on l'enduit de bauge dans toute son étendue, et on la transforme en une longue et large auge au moyen d'un crépi de chaux; ensuite, on la remplit de terre, et, de plus, on l'élève de 6 pouces au-dessus du sol, élévation qui sera réduite à la fin de la première année, par l'effet du tassement, à 3 ou 4 pouces au plus. On peut, au besoin, diminuer la hauteur; mais ce ne peut être qu'aux dépens de la vigueur des plantes qui doivent y être placées. Du reste, une plate-bande ainsi construite peut durer de vingt à trente ans, pourvu qu'on ait soin de la recharger tous les ans de 2 à 3 pouces de terre nouvelle, pour réparer les pertes que les eaux pluviales, les labours, les arrachis, etc., lui ont fait éprouver. »

BRUYÈRE (Louis), ingénieur et architecte, né à Lyon en 1758, mort à Paris en 1831. Il fut professeur à l'École des ponts et chaussées et devint ingénieur en chef en 1804. Il eut la direction des travaux de Paris jusqu'en 1820, et c'est sur ses plans que furent exécutés ou commencés le canal de Saint-Maur, les marchés du Temple, Saint-Honoré, des Prouvaires, etc., les abattoirs et l'entrepôt des vins. On a de lui : *Etudes relatives à l'art des constructions* (Paris, 1822, in-fol., avec planches).

BRUYÈRE (Jean DE LA), célèbre écrivain français. V. LA BRUYÈRE.

BRUYÈRES, ville de France (Vosges), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. N.-E. d'Epinal; pop. aggl. 2,096 h. — pop. tot. 2,410 h. Eaux minérales; tanneries, teintureries, coutelleries, acier des Vosges, papeterie; commerce de bétail et toiles. Ruines d'un vieux château. ‖ Village de France (Aisne), arrond. et à 8 kilom. de Laon; 1073 h. Louis le Gros accorda à ce village une charte de commune, en 1130. On y voit une église romane, terminée par trois absides, richement ornée; une tour haute et massive, autrefois le centre d'une enceinte fortifiée.

BRUYÈRES (comte DE), marin français, né en 1734, mort en 1821. Il était capitaine de vaisseau lorsqu'il prit part à la guerre d'Amérique, sous les ordres du comte d'Estaing et de Suffren. Devenu commandant de l'*Illustre*, il se trouva tout à coup, dans une bataille navale, séparé du reste de l'escadre, ainsi que le vaisseau amiral, le *Héros.* Attaqués par douze navires anglais, les deux bâtiments français sortirent victorieux de cette lutte inégale et forcèrent l'ennemi à se retirer. Cette action d'éclat fonda la réputation du comte de Bruyères, qui, de retour en France (1784), reçut de Louis XVI le cordon rouge. Emprisonné pendant la Terreur, il fut rendu à la liberté après le 9 thermidor, et passa le reste de sa vie dans la retraite.

BRUYÉREUX, EUSE adj. (bru-ié-reu, eu-ze — rad. *bruyère*). Couvert de bruyères, abondant en bruyères : *Plaine* BRUYÉREUSE. ‖ Peu usité.

BRUYÉRIN-CHAMPIER ou **LA BRUYÈRE-CHAMPIER** (Jean-Baptiste), en latin **Bruyerinus Campegius**, médecin français, né à Lyon, florissait vers le milieu du XVIe siècle. Neveu du célèbre Symphorien Champier, médecin de Louis XII, il se distingua comme son oncle, et fut nommé médecin de Henri II. Outre les traductions latines de traités d'Avicenne et d'Averroès, il a publié un ouvrage remarquable, intitulé : *De re cibaria* (Périgueux, 1560, in-8°), dans lequel il examine les diverses espèces d'aliments, compare les différents usages des peuples à ce point de vue, et donne d'intéressants détails sur la manière de vivre des Français. Il a également fait paraître : *Collectanea de sanitatis functionibus*, etc. (Lyon, 1537).

BRUYN (Barthélemy DE), peintre flamand, que quelques auteurs croient originaire d'Anvers, et qui florissait à Cologne, de 1520 à 1560. Le savant professeur Waagen fait remarquer que ses premières compositions religieuses, notamment l'*Adoration des Bergers*, du musée de Cologne, se rapprochent de celles du maître anonyme auquel est dû le tableau de la *Mort de la Vierge*, daté de 1515, qui figure dans la même galerie. Il serait donc fort possible que Barthélemy eût été l'élève de ce maître inconnu. Il se rapproche encore de lui, mais pour le surpasser, dans les volets d'un tableau d'autel de l'église de Xanten, datés de 1532 : ces volets, peints sur chaque face, représentent la *Vierge et l'Enfant*, *Saint Géréon*, *Saint Constantin* et divers épisodes des légendes de saint Victor, saint Silvestre et sainte Hélène; les têtes sont nobles et expressives, les formes ont de l'ampleur, l'exécution est habile, la couleur transparente et vigoureuse. Sans avoir l'importance de ces volets, la *Descente de croix*, du musée de Munich, et la *Vierge et l'Enfant adorés par un duc de Clèves*, du musée de Berlin, méritent cependant d'être cités parmi les bonnes productions du maître. Comme portraitiste, Barthélemy de Bruyn a une grande affinité avec Holbein, qu'il égale pour la science du modelé, la vérité des tons, la netteté et la délicatesse de la touche. Ses portraits du bourgmestre Jean van Ryth (1525), au musée de Berlin, et du nommé Browiller (1535), au musée de Cologne, sont d'excellents ouvrages. De savants connaisseurs lui attribuent aussi le superbe portrait de Jean Corondelet, qui fait partie de la collection du comte Duchâtel, et qui a figuré, comme une œuvre d'Holbein, à l'exposition rétrospective de 1866. Dans la seconde partie de sa carrière, Barthélemy de Bruyn abandonna la manière d'Holbein, pour imiter le style italien, à l'exemple de Martin Heemskerk, et ne produisit, dès lors, suivant M. Waagen, « que des têtes sans caractère, des attitudes sans goût, un coloris froid et insipide, un faire négligé. » On voit plusieurs de ses ouvrages de cette seconde manière dans les musées de Cologne et de Munich, où ils ont longtemps passé pour être des productions de Martin Heemskerk. Les œuvres de B. de Bruyn sont rares hors d'Allemagne; le Louvre n'en a pas.

BRUYN (Abraham DE), peintre et graveur flamand, probablement de la même famille que le précédent, né à Anvers vers 1538, mort à Cologne dans un âge avancé. Il peignit avec succès des portraits; mais il est surtout connu comme graveur au burin. Il imita la manière des Wierix et exécuta un très-grand nombre d'estampes, dont plusieurs ont été publiées en recueils : *Omnium pœne gentium imagines* (suite de 50 pièces, avec frontispice, 1577); *Diversarum gentium armatura equestris* (suite de 52 pièces, même date); *Imperii ac sacerdotii ornatus* (suite de 26 pièces, avec frontispice); les *Apôtres* (12 pièces); les *Evangélistes* (4 pièces); les *Sens* (5 pièces); des *Animaux*, des *Cavaliers*, des *Arabesques*, des *Chasses*; divers portraits, entre autres ceux de Charles IX, roi de France, et de sa femme Isabelle d'Autriche; d'Anne d'Autriche; de Philippe-Louis, électeur palatin, et de Anne, sa femme; d'Albert-Frédéric, duc de Prusse, et de sa femme, etc.

BRUYN (Nicolas DE), peintre et graveur flamand, fils du précédent, né à Anvers vers 1570, mort à Amsterdam vers 1641, ou, suivant quelques biographes, en 1656. Il se forma sous la direction de son père, peignit des sujets d'histoire dans la manière de Lucas de Leyde et fut un des plus habiles graveurs de l'école flamande. « Il y en a eu peu, dit Mariette, qui aient gravé avec autant d'art et d'intelligence le paysage, surtout dans les lointains, et ce qu'il a fait d'animaux et d'oiseaux est touché fort moelleusement. La belle estampe de l'*Age d'or*, qu'il grava en 1604, d'après Abraham Bloemaert, donne une idée de ce qu'il aurait pu faire s'il eût toujours gravé d'après de bons maîtres, et elle fait en même temps regretter que cet artiste ne se soit attaché à

graver que quelques paysages de maîtres flamands peu célèbres, ou bien ses propres dessins, dans lesquels, par un goût aussi mauvais que bizarre, il a voulu renouveler la manière antique de Lucas dans le choix de ses draperies et des habillements de ses figures, et même dans la disposition de ses sujets. » Les principales estampes de N. de Bruyn sont : 34 sujets bibliques, parmi lesquels le *Paradis terrestre, Eve persuadant à Adam de manger du fruit défendu*, le *Sacrifice d'Abraham*, l'*Histoire de Joseph* (6 pièces); l'*Histoire de la chaste Suzanne* (4 pièces); *Moïse sauvé des eaux, Samson déchirant un lion, Osée s'alliant avec une prostituée* (d'après Coninxloo); *Balaam bénissant le peuple de Dieu*, l'*Ange et Esdras, Naaman guéri de la lèpre, Élisée*, etc.; une cinquantaine de scènes du Nouveau Testament, entre autres : l'*Annonciation*, la *Circoncision*, l'*Adoration des mages*, le *Massacre des Innocents*, la *Parabole de l'enfant prodigue* (6 pièces), la *Passion* (suite de 12 pièces); l'*Âge d'or* (d'après Bloemaert); le *Jugement de Pâris* et le *Jugement de Midas* (d'après Coninxloo); le *Jardin d'amour*, les *Amours* (6 pièces); les *Jeux d'enfants* (6 pièces); les *Eléments* (4 pièces); les *Quatre parties du monde* (4 pièces); les *Sens* (5 pièces, d'après Martin de Vos); les *Saisons* (4 pièces, d'après le même); des *Chasses* (6 pièces); différentes espèces d'oiseaux (12 pièces) et de poissons (13 pièces); les *Douze Césars* (12 pièces), et les portraits des héros les plus renommés, depuis Godefroi de Bouillon (9 pièces); divers paysages, dont quelques-uns d'après Coninxloo; la *Fête de village* (d'après Vinckboons), etc. — Plusieurs artistes du nom de Bruyn, appartenant sans doute à la famille des précédents, ont travaillé dans les Pays-Bas et en Allemagne au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle : George DE BRUYN, graveur à l'eau-forte, a exécuté les planches du *Theatrum urbium et civitatum orbis terrarum*, publié à Cologne de 1572 à 1616 (6 vol. in-fol.). — Cornélis DE BRUYN, peintre et graveur, né à La Haye en 1652, travailla à Rome et en Hollande, et mourut à Utrecht en 1711; il publia une *Relation* de ses voyages (1698 à 1711), pour laquelle il grava plusieurs planches. — Jean DE BRUYN, né à Alost, était doyen de la corporation de Saint-Luc, à Anvers, en 1652. — Le même titre fut porté, en 1766, par Théodore DE BRUYN, que les biographes font naître à Amsterdam. — On cite enfin un portraitiste, nommé Augustin Bruyn ou DE BRUYN, qui vivait en Hollande au XVII^e^ siècle, et un peintre de fruits et de fleurs, Corneille-Jean DE BRUYN, peut-être fils de Théodore, qui travaillait à Utrecht, au commencement de notre siècle.

BRUYN (Jean DE), mathématicien et jurisconsulte hollandais, né à Gorkum en 1620, mort en 1675. Egalement versé dans la philosophie, les sciences physiques et mathématiques, l'astronomie, le droit et la médecine, il devint professeur de physique et de mathématiques à Utrecht, et fit quelque temps un cours de droit public. Ce savant distingué a publié plusieurs dissertations, dont les principales sont : *Epistola ad Isaacum Vossium, de natura et proprietate lucis* (Amsterdam, 1663, in-4°), et *Defensio philosophiæ cartesianæ* (1670, in-4°).

BRUYN (Nicolas), poëte hollandais, né à Amsterdam en 1671, mort en 1752. Il était fils d'un pasteur protestant, devint teneur de livres et exerça cet emploi jusqu'à sa mort. Il débuta en poésie par une pièce de vers inspirée par le tremblement de terre qui eut lieu en Hollande en 1692, puis il composa de jolis poëmes, entre autres : *Arcadie de Clèves et de Sud-Hollande*, et *Arcadie de Nord-Hollande*. Il publia aussi : *Voyage le long de la rivière de Vechte; Voyage dans les environs de Harlem*, ainsi que de nombreuses pièces de vers. Bruyn écrivit également pour le théâtre. Il fit jouer sur le théâtre d'Amsterdam sept tragédies, qui eurent toutes du succès, et parmi lesquelles on cite celle qui a pour titre : *Origine de la liberté de Rome.* Les œuvres poétiques de Nicolas Bruyn ont été publiées en 11 volumes.

BRUYS (Pierre DE), hérésiarque du XII^e^ siècle, mort en 1147. Il se mit à la tête des bandes de manichéens chassés de l'Asie et dévasta pendant vingt-cinq ans les provinces du midi de la France, détruisant les églises et brûlant les objets du culte. Pierre le Vénérable réduit sa doctrine aux points suivants : les églises sont inutiles; on ne doit pas baptiser les enfants avant qu'ils aient l'âge de raison; la croix ne doit pas être adorée; l'Eucharistie ne contient ni la chair ni le sang de Jésus-Christ; les prières sont inutiles aux morts. Ses disciples se nommaient *pétrobrusiens*.

BRUYS (François), écrivain français, né à Serrières dans le Mâconnais, en 1708, mort à Dijon en 1738. Il appartenait à une famille catholique. Son oncle, curé de Chavigny, lui trouvant d'heureuses dispositions, l'avait fait entrer dans l'abbaye de Cluny, et ensuite chez les pères de l'Oratoire, où il étudia la philosophie. Mais Bruys n'était pas fait pour une existence retirée. En 1727, emporté par son humeur inquiète et ambitieuse, il partit pour Genève, d'où il se rendit à La Haye, auprès de parents protestants, que la révocation de l'édit de Nantes avait amenés dans cette ville. Même il ne tarda pas à embrasser la Réforme et à faire parler de lui. Il venait d'entreprendre la publication d'une revue appelée : *Critique désintéressée des journaux*, au moment où une ardente discussion s'était élevée entre La Chapelle et Saurin sur le mensonge officieux. Bruys prit le parti de Saurin, et dut bientôt se retirer en Angleterre, parce qu'il avait déplu aux états de Hollande. Il revint cependant à La Haye; mais comme il y comptait plus d'adversaires que d'amis, il passa bientôt en Allemagne et se fixa à Emmerich. Il fut ensuite bibliothécaire du comte de Neuwied; mais son plus vif désir étant de retourner en France, il partit pour Paris en 1736. La même année, il rentra dans le giron de l'Eglise catholique. Etant retourné en Bourgogne, où des intérêts de famille l'appelaient, il fut attaqué d'une hydropisie de poitrine à laquelle il succomba. Il avait à peine trente ans. Voici la liste de ses ouvrages : 1° *Critique désintéressée des journaux littéraires et des ouvrages des savants* (La Haye, 1730, 3 vol. in-12). Suivant M. M. Haag, cette critique désintéressée manque à son titre; ce qui s'y trouve de plus saillant, c'est l'outrecuidance de l'auteur. Le troisième volume fut supprimé par arrêt du 22 juillet 1731, comme contenant de fausses doctrines touchant le mensonge officieux; 2° *Réflexions en forme de lettres sur l'affaire de M. Saurin et sur celle de M. Maty* (La Haye, 1730, in-12); 3° l'*Art de connaître les femmes, avec une dissertation sur l'adultère* (La Haye, 1730, in-8°; Amsterdam, 1749, in-8°), ouvrage réimprimé à Paris (1820, in-12), sous le pseudonyme du chevalier de Plante-Amour; 4° *Tacite, avec des notes historiques et politiques, pour servir de continuation à ce que M. Amelot de La Houssaye avait traduit du même auteur* (La Haye, 1730-1731, 6 vol. in-12); 5° *Histoire des papes depuis saint Pierre jusqu'à Benoît XIII inclusivement* (La Haye, 1732-1734, 5 vol. in-4°); 6° le *Postillon, ouvrage historique, critique, politique, moral, philosophique, littéraire et galant* (4 petits volumes in-12); 7° *Amusements du cœur et de l'esprit* (Paris, 1736, in-12); 8° *Mémoires historiques, critiques et littéraires* (Paris, 1751, 2 vol. in-12), ouvrage posthume, publié par l'abbé Joly, et qui renferme beaucoup d'anecdotes intéressantes sur les savants que Bruys avait connus.

BRUYS (Amédée), homme politique, né à Cluny (Saône-et-Loire) en 1818. Il fut mêlé aux luttes du parti républicain sous le règne de Louis-Philippe, et nommé représentant de son département à la Constituante de 1848 et à l'Assemblée législative. Il fut un des membres les plus ardents de la nouvelle montagne, soutint énergiquement les institutions républicaines contre la majorité monarchique et contre la politique présidentielle, et fut banni après le coup d'Etat du 2 décembre.

BRUYSET (Pierre-Marie), imprimeur lyonnais qui s'est signalé par un grand acte de dévouement fraternel. Il avait joué un rôle actif dans la révolte de cette ville contre la République et la Convention (1793). Son frère aîné avait été chargé de l'impression du papier-monnaie dit *billet obsidional*, et qui avait été mis en circulation pendant le siége. Les deux frères furent arrêtés après la prise de la ville. Au moment du jugement, l'aîné, le vrai coupable, était malade et ne put comparaître. Pierre-Marie, quand on lui présenta les billets signés *Bruyset*, n'hésita pas à reconnaitre sa signature et se laissa condamner à mort à la place de son frère; dévouement d'autant plus magnanime qu'il était le seul soutien d'une femme et de plusieurs enfants. — Jean-Marie BRUYSET aîné, né à Lyon en 1749, mort en 1817, recueillit pieusement, d'ailleurs, la famille de celui qui lui avait sauvé la vie. Il était lui-même imprimeur, membre de l'Académie de Lyon et auteur de traductions et de nombreux mémoires sur le commerce et l'histoire naturelle.

BRUZ, bourg et comm. de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. de Rennes; pop. aggl. 315 hab. — pop. tot. 3,006 hab. On trouve à Bruz le Manoir, ancienne maison de campagne des évêques de Rennes, qui fut habitée par le jurisconsulte breton Toullier. Aux environs de Bruz s'élèvent les buttes de Pont-Péan, ancienne mine de plomb argentifère exploitée de 1730 à 1797. On voit encore près de ce bourg le château de Cicé, aux tours couronnées de toits coniques, et celui de Blossac, d'un aspect plus moderne.

BRUZEN DE LA MARTINIÈRE, littérateur français. V. MARTINIÈRE (LA).

BRY, s. m. (bri — du gr. *bruon*, mousse). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des mousses, comprenant environ cinquante espèces disséminées sur toute la surface du globe, toutes vivaces et formant sur le sol des gazons plus ou moins touffus : *Le* BRY *argenté se trouve sous les latitudes les plus diverses.* (C. Montagne.) ‖ On dit aussi BRYON, BRION et BRYE.

BRY (Théodore DE), orfévre, libraire, dessinateur et graveur flamand, né à Liége en 1528, mort à Francfort-sur-le-Mein en 1598. Mariette pense qu'il se mit assez tard à graver. Il a exécuté à l'eau-forte et au burin une grande quantité d'estampes et de vignettes pour divers ouvrages, notamment pour la volumineuse *Collection de voyages dans les Indes* (*Collectiones peregrinationum in Indiam orientalem et occidentalem*, 25 part. in-fol.), qu'il publia à Francfort, en 1590; pour le *Livre des emblèmes* et pour le *Théâtre de la vie humaine*, de J.-J. Boissard; pour la *Bibliotheca calcographica*; etc. On a encore de lui les pièces suivantes : les *Vierges sages* et les *Vierges folles* (suite de 10 pl.); les *Muses* (9 pl.); la *Procession des chevaliers de la Jarretière* (12 pièces se réunissant en une frise); une *Danse de paysans et de paysannes* et une *Danse de seigneurs et de dames* (frises); l'*Orgueil*, l'*Avarice*, la *Folie*, la *Prudence*, la *Charité*, représentées par des figures grotesques; divers dessins d'ornements pour l'orfévrerie; les portraits d'Erasme, de Mélanchthon, de Scanderbeg et de sa femme, et celui de Théodore de Bry lui-même (1597). Cet artiste signait tantôt de ses initiales, tantôt d'un monogramme et tantôt de l'anagramme : *Toreumas Brianceus*. Il eut deux fils, Jean-Israël et Jean-Théodore, qu'il associa à ses travaux. Jean-Théodore fut un des graveurs les plus habiles de son temps. — Jean-Israël de BRY, né à Liége, mort à Francfort vers 1611, ne paraît pas avoir travaillé seul; il a gravé plusieurs suites, conjointement avec son frère, mais on ne trouve aucune pièce séparée qui porte son nom seul ou une marque qui lui fût particulière.

BRY (Jean-Théodore DE), dessinateur et graveur flamand, né à Liége en 1561, mort à Francfort-sur-le-Mein en 1623. Il fut élève de son père Théodore, mais il se perfectionna par l'étude des maîtres italiens. Il a exécuté un assez grand nombre d'estampes, d'un dessin correct et d'une exécution très-fine et très-savante, quoique un peu sèche; les plus remarquables sont : le *Triomphe de Bacchus*, d'après Jules Romain; le *Triomphe de la Mort;* le *Triomphe de Jésus-Christ* et une *Marche de soldats*, d'après le Titien; les *Noces d'Isaac et de Rebecca* (pièce en forme de frise), d'après Baldassare Peruzzi; la *Fontaine de Jouvence*, pièce très-intéressante, et une *Fête de village* et plusieurs *Danses de paysans*, d'après Sebald Beham; l'*Age d'or*, d'après Abr. Bloemaert; une *Assemblée de nobles vénitiens*, d'après Th. Bernard et Goltzius; *Actéon changé en cerf*, d'après Joseph Heintz; divers sujets bibliques, d'après Martin de Vos, Gilles Mostaert, Martin Heemskerk; les portraits du botaniste Gaspard Bauhin et du géographe Mercator; une série de quatorze pièces représentant l'*Election et le couronnement de l'empereur Mathias;* etc. Jean-Théodore de Bry a gravé en outre une foule de vignettes pour divers ouvrages, entre autres pour un livre intitulé : *Emblemata sæcularia, sæculi mores exprimentia*..... qu'il a publié avec son frère Jean-Israël.

BRY DE LA CLERGERIE (Gilles), jurisconsulte français, né vers la fin du XVI^e^ siècle, était avocat au parlement de Paris. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire des pays et comté du Perche et duché d'Alençon* (Paris, 1620, in-4°); les *Coutumes des pays, comté et bailliage du grand Perche, avec les apostilles de Dumoulin* (1629, in-8°).

BRY-SUR-MARNE ou **PETIT-BRY**, village de France (Seine), arrond. et à 22 kilom. N.-E. de Sceaux et à 13 kilom. E. de Paris; 703 hab. Pépinière modèle de la ville de Paris. Dans le cimetière, monument funéraire du célèbre artiste Daguerre. Beau château. Le château de Bry-sur-Marne fut construit en 1759 par les ordres de M. Silhouette, ancien ministre d'Etat, qui le céda, avant qu'il fût entièrement terminé, à M. de Laage, fermier général, son parent. Ce fut ce dernier qui y fit ajouter le magnifique parc et les jardins qui l'entourent.

BRYACÉ, ÉE adj. (bri-ia-sé — rad. *bry*). Bot. Qui ressemble à un bry. ‖ On dit aussi BRIOÏDE.

— s. f. pl. Tribu de mousses ayant pour type le genre bry.

BRYAN ou **BRIANT** (Francis), général et poëte anglais, mort à Waterford en 1550. Chargé de faire le siége de Morlaix en 1522, il livra cette ville aux flammes, puis fut successivement envoyé en France (1528) et à Rome (1529), pour y remplir des missions diplomatiques. Il reçut de Henri VIII le titre de gentilhomme de la chambre, fut créé baronnet après la bataille de Musselbourg, où il commandait une partie de la cavalerie, et enfin il reçut en 1548 le gouvernement général de l'Irlande. On a de lui des chansons, des sonnets, des lettres et une traduction en anglais du *Mépris de la cour*, du marquis d'Allègre.

BRYAN ou **BRYANT** (Michel), biographe anglais, né en 1757 à Newcastle, mort en 1821. Il habita la Flandre de 1781 à 1790, y devint un grand connaisseur en peinture, et reçut, en 1794, du marquis de Strafford et du duc de Bridgewater, la mission d'acheter la galerie d'Orléans. Il a publié un *Dictionnaire biographique et critique des peintres et des graveurs* (Londres, 1816, 2 vol. in-4°), fruit de longues années de recherches et d'études, et qui est resté comme un modèle de ce genre de travaux.

BRYAN (Albert). V. BRYNE.

BRYAN-EDWARDS, voyageur anglais. V. EDWARDS.

BRYANT (Charles), botaniste anglais du XVIII^e^ siècle, a publié une *Histoire des plantes alimentaires*, un *Dictionnaire des arbres, arbustes et plantes d'ornement cultivés dans la Grande-Bretagne*, et une *Description de deux espèces de lycoperdon*.

BRYANT (James), antiquaire anglais, né à Plymouth en 1715, mort en 1804, fut précepteur et secrétaire du comte de Marlborough. Parmi les savants ouvrages qu'il a laissés, on cite particulièrement : *Nouveau système*, ou *Analyse de la mythologie ancienne* (1774-1776, 3 vol. in-4°); *Dissertation sur la guerre de Troie*, dans laquelle il avance, non-seulement que cette guerre n'a pas eu lieu, mais que Troie n'a jamais existé, et que, par conséquent, l'*Iliade* d'Homère est une pure fiction poétique. Ce livre, qui était une réponse à la *Description de la ville de Troie*, par Chevalier, fit beaucoup de bruit. Citons enfin ses *Observations et recherches sur différentes parties de l'histoire ancienne* (1767, in-4°); son *Traité sur la vérité du christianisme* (1795, in-8°), qui eut un grand nombre d'éditions.

BRYANT (William-Cullen), poëte et littérateur américain, né à Cummington (Massachusetts) en 1794. Il reçut une éducation distinguée, et composa, à treize ans, une satire politique, l'*Embargo*, dirigée contre le président Jefferson, et qui eut un succès retentissant. Il avait à peine dix-huit ans lorsqu'il écrivit son beau poëme de *Thanatopsis*. Avocat à Great-Harrington en 1815, il acquit la réputation d'un légiste habile et instruit, en même temps qu'il augmentait sa renommée littéraire par des œuvres de premier ordre. Son poëme de *Thanatopsis*, publié en 1816, dans la *Revue Nord-Américaine*, l'avait mis en rapport avec le propriétaire de cette feuille périodique, qui s'empressa de s'attacher le jeune poëte, et la *Revue* s'enrichit d'un brillant collaborateur. En 1821, il lut, devant la Société *Phi Bêta Kappa*, au collége d'Harvard, un poëme didactique sur les *Siècles* (âges), sorte d'épopée des progrès successifs de l'humanité à travers les siècles. Après dix années d'exercice, il abandonna le barreau pour suivre plus librement la carrière des lettres. Fixé à New-York en 1825, il fonda avec un brillant écrivain, Robert Sands, une revue où il publia ses meilleures pièces de vers : l'*Hymne à la mort*, le *Guerrier déterré*, la *Mort des fleurs*, *Plaintes de la jeune Indienne*. De 1826 à 1830, il resta attaché à l'*Evening Post*, journal hebdomadaire, et au *Talisman*, journal périodique. En 1832, une édition complète de ses œuvres fut publiée à New-York, et quand Washington Irving, alors en Angleterre, en eut reçu un exemplaire, il les fit immédiatement réimprimer à Londres, en y ajoutant une préface des plus louangeuses.

Depuis ce temps, Bryant jouit, en Angleterre et sur le continent européen, d'une réputation aussi grande que celle qu'il a acquise dans son pays. En 1834, il vint, avec sa famille, visiter l'ancien monde, parcourut la France, l'Italie et l'Allemagne, s'arrêtant des mois entiers dans chaque grande ville, afin de se perfectionner dans l'étude de la langue et de la littérature des grandes nations de l'Europe. Il revint en Europe en 1845, puis en 1849, et prolongea cette fois son itinéraire jusqu'en Egypte et en Syrie (1853).

C'est dans l'*Evening Post*, l'un des organes du parti démocratique, où il a inséré un grand nombre de travaux, qu'il a fait d'abord paraître les relations de ses voyages en Amérique et en Europe, relations qui sont regardées comme des modèles, et qui ont été publiées séparément sous le titre de *Lettres d'un voyageur*. Il faut citer encore parmi les œuvres de Bryant les pièces délicieuses intitulées : les *Prairies*, l'*Hymne de la cité*, le *Champ de bataille*, le *Vent du soir;* des nouvelles, etc. Depuis vingt-cinq ans, il a en outre pris une part importante à toutes les controverses politiques. Ses *Œuvres poétiques* ont été plusieurs fois réimprimées, soit en Amérique, soit en Angleterre. L'édition la plus récente est celle de New-York (1855).

M. Bryant est le premier des poëtes américains. On remarque surtout, dans ses poésies, un style élégant et pur, dont la concision et la vigueur n'excluent pas la grâce; une grande délicatesse d'invention; beaucoup de dignité et d'élévation dans la pensée; enfin, une philosophie douce et profondément religieuse. Comme minutieux et sympathique observateur de la nature, M. Bryant est presque sans rival. Un fait touchant témoigne de l'estime et de l'admiration que les Américains professent pour leur grand poëte. M. Bryant est entré dans sa soixante-dixième année le 3 novembre 1864. L'Association du siècle (*Century association*), à New-York, dont M. Bryant a été l'un des fondateurs, résolut de célébrer cet anniversaire d'une manière grandiose, et elle a donné, en l'honneur de M. Bryant, une fête à laquelle a été conviée toute la société new-yorkaise. C'était M. Bancroft, le célèbre historien, président de l'association, qui présidait également cette fête de famille, où se trouvaient réunis presque tous les représentants de la littérature américaine.

BRYANT (John-Howard), poëte américain, frère du précédent, né en 1807, à Cummington (Massachusetts). Tout en s'adonnant aux sciences mathématiques et naturelles, il cultive aussi avec succès la poésie. Une de ses pièces les plus populaires a pour titre : *Mon village natal*.

BRYANTHE s. m. (bri-ian-te — du gr. *bruô*, je crois en abondance; *anthos*, fleur). Bot. Syn. de MENZIÉZIE.

BRYAXE s. m. (bri-iak-se). Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, de la famille des psélaphiens, comprenant une quinzaine

d'espèces, dont la plupart vivent en Europe.

BRYAXIS, sculpteur grec qui vivait vers 380 av. J.-C., fut l'un des artistes chargés par Artémise, reine de Carie, de construire le fameux tombeau de Mausole, une des sept merveilles du monde. Il exécuta aussi à Rhodes cinq statues colossales, et sculpta, entre autres œuvres, la statue d'Apollon que l'empereur Julien fit placer dans le temple de Daphné près d'Antioche, et qui fut détruite dans l'incendie de cet édifice.

BRY-BHASSA s. m. (bri-ba-sa). Linguist. Idiome particulier à la province d'Agra, et qui est dérivé du sanscrit.

BRYCZYNSKI (Joseph), littérateur polonais, né en 1797 à Praga, mort en 1823. Lorsqu'il eut achevé son cours de droit à Varsovie, il entra dans le journalisme, publia des articles de critique littéraires qui le firent remarquer; mais il ne tarda pas à être inquiété par les autorités russes, et se vit contraint de quitter sa patrie. Ce jeune littérateur parcourut successivement l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre et la France, où il mourut d'une phthisie. Il a laissé, outre ses articles politiques et littéraires et des poésies, une traduction en vers polonais des *Plaideurs* de Racine.

BRYDAINE (Jacques). V. BRIDAINE.

BRYDGES (sir Samuel EGERTON), célèbre écrivain anglais, né à Wootton, dans le comté de Kent, en 1762, mort en 1837. Après avoir achevé ses études au collége de la Reine à Cambridge, où il resta deux ans (1780-1782), il étudia la jurisprudence et se fit admettre au barreau (1789); il n'a jamais plaidé. L'année suivante, après la mort du duc de Chandos, son frère aîné, il éleva des prétentions à la baronnie de Chandos, qui furent rejetées en 1803 par la Chambe des lords. Cet échec mortifia profondément Samuel Brydges et influa sur le reste de son existence. Il se plaignit amèrement de l'injustice de cette décision et prit l'habitude de signer : *Per legem terræ,* baron Chandos de Sudeley. Cependant, il paraît, suivant les autorités les plus graves, que ses prétentions étaient mal fondées. En 1808, il reçut l'ordre de Saint-Joachim de Suède et fut créé baronnet en 1814. De 1812 à 1818, il représenta Mardstone à la Chambre des communes, et se rendit ensuite sur le continent, où il devait terminer sa longue existence, à Champagne-Gros-Jean, près de Genève, à l'âge de soixante-quinze ans. Sir Egerton a beaucoup écrit; ses ouvrages les plus importants sont : un volume de *Sonnets et autres poëmes*, qui jouit d'une grande réputation; la *Censure littéraire*, curieux et utile ouvrage de bibliographie, en 10 vol. in-8°: *Mémoires des pairs d'Angleterre sous le règne de Jacques Ier; Res litterariæ*, en trois volumes; *Lettres du continent; Lettres sur lord Byron; Souvenirs de voyages à l'étranger, Stemmata illustria, præcipue regia;* son *Autobiographie*, le *Temps, les opinions et les contemporains* (2 vol. in-8°); un grand nombre de poëmes, de romans, d'ouvrages sur la politique et l'économie politique, etc., etc. Il établit une imprimerie particulière à Lee Priory, d'où sont sortis beaucoup d'ouvrages curieux. Sir Egerton fut un écrivain d'un mérite incontestable; mais ses qualités ont souvent été étouffées par son orgueil, son ambition et surtout l'excentricité et la mobilité de ses idées.

BRYDONE (Patrice), voyageur anglais, né en 1714, mort en 1818. Après avoir reçu une excellente éducation, il s'adonna d'une façon toute spéciale à l'étude des sciences physiques, et surtout des phénomènes relatifs à l'électricité, puis il résolut de préciser l'état et la température de l'air sur les plus hautes montagnes de l'Europe et de se livrer à des expériences sur la déclinaison de l'aiguille aimantée. Il partit pour le continent, visita la Suisse, les Alpes, les Apennins, fit un second voyage scientifique en Italie et dans quelques îles de la Méditerranée, en 1767, et, de retour en Angleterre en 1771, il reçut du gouvernement une place qui le mit fort à son aise. Brydone était membre de la Société Royale de Londres. Son principal ouvrage est son *Voyage en Sicile et à Malte* (1774), traduit en français par Demeûnier (1775, 2 vol. in-8°). On doit au comte de Borch des *Lettres pour servir de supplément au Voyage de Brydone.*

BRYE s. m. (bri-ie). Bot. V. BRY.

BRYENNE (Nicéphore), né en Macédoine, était général de l'empereur grec Michel Parapinace, prit la pourpre à Dyrrachium en 1077, et marcha sur Constantinople. Mais un autre usurpateur, Nicéphore Botoniate, le prévint, renversa Michel, vainquit Bryenne et lui fit crever les yeux (1080).

BRYENNE (Nicéphore), historien byzantin, fils du précédent et gendre de l'empereur Alexis Comnène, qui le combla de dignités, né à Orestias dans la Macédoine, mort vers 1137. Par ses talents et ses qualités brillantes, il acquit la faveur d'Alexis Comnène, qui lui donna sa fille Anne en mariage, lui conféra le titre de *panhypersebastus*, et le chargea à plusieurs reprises de diriger les affaires publiques et de commander les armées. A la mort de l'empereur, Bryenne fut entraîné par sa femme, qui avait vainement essayé de l'élever au trône, dans un complot contre Jean Comnène, successeur d'Alexis. Exilé à Anoé sur le bord **de la mer Noire, il obtint quelque temps après** son rappel, et continua à partager son temps entre le service de l'Etat et la culture des lettres. Il mourut à Constantinople, après avoir fait une expédition en Asie Mineure pour secourir Antioche assiégée. On a de lui une histoire des empereurs de 1057 à 1070. C'est la meilleure que l'on ait sur cette période. Le président Cousin en a donné une traduction française.

BRYENNE (Jean DE). V. BRIENNE.

BRYLINGER (Nicolas), imprimeur suisse, qui vivait à Bâle au XVIe siècle. Il est le premier qui ait publié des éditions d'auteurs latins purgées de tous les passages immoraux et licencieux, et désignées depuis sous le nom de *Editiones expurgatæ.*

BRYNE ou **BRYAN** (Albert), organiste de la cathédrale de Saint-Paul à Londres, au temps du grand incendie de 1666, était l'élève de John Tonkins. Il succéda au docteur Christophe Gibbons comme organiste de l'abbaye de Westminster, en 1667. Beaucoup de morceaux religieux de sa composition sont encore en usage dans différentes églises. Il mourut sous le règne de Charles II et fut enterré dans le cloître de l'abbaye de Westminster.

BRYOBIE s. m. (bri-io-bi — du gr. *bruon*, mousse — *bios,* vie). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, comprenant un très-petit nombre d'espèces, qui vivent en Europe.

BRYOBION s. m. (bri-io-bi-onn — du gr. *bruon*, mousse; *bios*, vie). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, comprenant une seule espèce, qui croît aux Antilles.

BRYOCHARE s. m. (bri-io-ka-re — du gr. *bruon*, mousse ; *charis*, grâce). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres.

BRYOCHYSIE s. f. (bri-io-ki-zî — du gr. *bruon*, mousse ; *chusis*, diffusion). Bot. Genre de champignons, que plusieurs auteurs regardent comme identiques avec les rhizoctones.

BRYOCLADE s. m. (bri-io-kla-de — du gr. *bruon*, mousse; *clados*, rameau). Bot. Genre de champignons peu connu.

BRYOCLE s. m. (bri-io-kle). Bot. Syn. de FUNKIE, section du genre hémérocalle.

BRYOCORIS s. m. (bri-io-ko-riss — du gr. *bruon*, mousse; *coris,* punaise). Entom. Genre d'insectes hémiptères. V. EURYCÉPHALE.

BRYOÏDE adj. (bri-io-i-de — de *bry* et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble au bry.

— s. m. pl. Syn. de BRYACÉES.

BRYOLOGIE s. f. (bri-io-lo-gî — du gr. *bruon*, mousse ; et *logos*, discours). Didact. Partie de la botanique qui traite des mousses.

BRYOLOGIQUE adj. (bri-io-lo-ji-ke — rad. *bryologie*). Didact. Qui a rapport à la bryologie.

BRYON s. m. (bri-ion). V. BRY.

BRYONE s. f. (bri-io-ne — du gr. *bruônê*, même sens). Bot. Genre de plantes, de la famille des cucurbitacées. Syn. de COULEUVRÉE. *La* BRYONE *dioïque offre un rhizome charnu.* (C. Lemaire.) *Les plantes qu'il faut détruire sont la* BRYONE, *la vigne vierge et les liserons.* (Math. de Dombasle.) *Tous les amateurs de jardins connaissent la* BRYONE, *cette plante grimpante, remarquable par ses longues pousses, et qui sert quelquefois à former des berceaux dans les parterres.* (L. Figuier.)

— **Encycl.** Le genre *bryone* appartient à la famille des cucurbitacées, tribu des cucurbitées; il comprend un grand nombre d'espèces répandues sur toutes les parties tempérées et chaudes du globe. Plus de trente, dont deux indigènes, sont cultivées dans les jardins européens. Les *bryones* sont des plantes herbacées, annuelles ou pérennes, volubiles, à rhizome tubéreux, à feuilles alternes, pétiolées, cordiformes, anguleuses ou trifides, à fleurs axillaires, disposées en grappes ou en fascicules, monoïques ou dioïques. Les mâles ont le calice campanulé, quintifide ; la corolle quintipartite, adnée à la base du calice; cinq étamines triadelphes, dont les anthères sont à une seule loge adnée dorsalement et en cercle le long d'un connectif incisé et denté. Les femelles, à tube calicinal, conné avec l'ovaire, étranglé en dessus, sont munies d'un style trifide, dont la base porte une glande annulaire, entière ou lobée.

La *bryone commune*, qui comprend les deux espèces indigènes dans nos contrées, *bryone blanche* et *bryone dioïque*, est une plante vivace, grimpante, à fleurs blanches, à fruits jaunes, rouges ou noirs, que l'on trouve le long des haies, dans les sols profonds et incultes. Ses feuilles froissées ont une odeur nauséeuse. Le rhizome charnu, très-gros, est presque entièrement composé d'amidon et d'un principe amer qui est un violent purgatif. Ce principe expulsé au moyen de lavages réitérés, le rhizome de la *bryone* commune donne une fécule presque aussi bonne que celle des céréales et pouvant servir aux mêmes usages. Les graines fournissent une huile légèrement ambrée, qui sert pour l'éclairage.

Parmi les espèces exotiques, on signale particulièrement la *bryone à grandes fleurs,* originaire de l'Inde, dont les feuilles sont employées en guise d'épinards, et la *bryone* ***d'Abyssinie***, dont la racine se mange après avoir été simplement cuite dans l'eau.

BRYONIÉ, ÉE adj. (bri-io-ni-é — rad. *bryone*). Bot. Qui ressemble à la bryone.

— s. m. pl. Tribu de la famille des cucurbitacées, ayant pour type le genre bryone.

BRYONINE s. f. (bri-io-ni-ne — rad. *bryone*). Chim. Substance vénéneuse qu'on a extraite de la racine de bryone : *La* BRYONINE *est le principe actif de la racine de bryone.* (Orfila.) *La* BRYONINE *agit comme purgatif drastique, et à haute dose, comme un poison.* (Orfila.)

BRYOPHAGIDES s. m. pl. (bri-io-fa-ji-de — du gr. *bruon*, mousse; *phagein*, manger). Entom. Groupe d'insectes lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre bryophile.

BRYOPHILE adj. (bri-io-fi-le — du gr. *bruon* mousse; *philos*, ami). Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, voisin des noctuelles, et comprenant une quinzaine d'espèces, toutes de petite taille.

BRYOPHYLLE s. f. (bri-io-fi-le — de *bruó*, je croîs en abondance; *phullon*, feuille). Bot. Genre de plantes grasses, de la famille des crassulacées, comprenant une seule espèce, qui doit son nom à la facilité avec laquelle on la propage en bouturant ses feuilles : *Si l'on pose sur le sol une des feuilles de la* BRYOPHYLLE, *on en voit bientôt sortir de petites radicelles, que surmonte immédiatement une ou plusieurs jeunes plantes.* (Bouillet.)

BRYOPOGON s. m. (bri-io-po-gon — du gr. *bruon*, mousse ; *pôgôn*, barbe). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des lichénées, qui paraît devoir être réuni au genre évernie.

BRYOPSIDE s. f. (bri-io-psi-de — du gr. *bruon*, mousse; *opsis*, vue, aspect). Bot. Genre d'algues des zones tempérées du globe : *Le genre* BRYOPSIDE *est composé d'algues fort élégantes par leurs ramifications et par leur port.* (Montague.)

BRYOPSIS s. m. (bri-op-siss; du gr. *bruon*, mousse; *opsis*, apparence). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des algues, comprenant une quinzaine d'espèces, qui croissent dans les mers des zones tempérées des deux hémisphères, et qui ont généralement un port très-élégant.

BRYOPTÉRIS s. m. (bri-iop-té-riss — du gr. *bruon*, mousse; *ptéron*, aile). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des hépatiques, comprenant plusieurs espèces, toutes exotiques.

BRYOZOAIRES s. m. pl. (bri-io-zo-è-re — du gr. *brûo*, je germe; *zôon*, animal). Moll. Groupe de mollusques, présentant l'apparence des polypes les plus simples, avec lesquels on les avait confondus jusqu'à ce jour. Ils sont très-petits, et vivent dans les eaux douces ou salées. Tels sont les genres alcyonelle, flustre, rétépore, etc.

BRYSAKIS (Théodore), peintre grec contemporain, né à Athènes, élève de l'Académie de Munich, a exposé à Paris, en 1855: **un** *Episode du siége de Missolonghi;* à Londres, en 1862, sous le nom de Vrysakis : le tableau précédent, *Lord Byron à Missolonghi*, la *Grèce assemblant ses fils* et le *Camp de Caraïskakis, au Pirée, en* 1827. Ce dernier ouvrage a été lithographié à Paris par M. Gilbert.

BRYSEÆ, ville de l'ancien Péloponèse, dans la Laconie, au pied du Taygète. Elle n'existait déjà plus du temps de Pausanias ; mais il en restait des statues et un temple consacré à Bacchus, où les femmes seules étaient admises.

BRYSON ou **DRYSON**, philosophe grec, fils de Stilpon, florissait vers le milieu du IVe siècle avant notre ère. Après avoir suivi les leçons de Clinomaque, il devint le maître de Pyrrhon, chef des sceptiques.

BRYSON ou **BRYSSON**, philosophe grec, est compté par Jamblique au nombre des disciples de Pythagore devenu vieux. Stobée nous a conservé un fragment de son ouvrage, intitulé *Oikonomikos.* Fabricius pense que c'est le même que Bryson d'Héraclée, que, suivant Théopompe de Chio, Platon aurait mis à contribution pour la rédaction de ses *Dialogues.*

BRYTON s. m. (bri-ton — du gr. *bruton*, boisson fabriquée avec de l'orge). Ant. Nom donné par les Grecs à une boisson analogue à notre bière.

— **Encycl.** Le *bryton* n'était pas moins populaire chez les Grecs que la bière l'est chez les nations modernes, à en croire ce passage d'Athénée : « Quelques-uns appellent *bryton* le vin d'orge, comme Sophocle dans son *Triptolème.* » Nous trouvons dans un fragment d'Archiloque : « Cette femme malade, ou fatiguée du travail, était courbée comme un Thrace ou un Phrygien qui rejette par la gorge le *bryton* qu'il avait avalé. » Eschyle fait aussi mention de cette boisson dans son *Lycurgue :* « Après cela, il buvait du *bryton*, qu'il laissait clarifier avec le temps. » Hellanicus écrit dans son ouvrage sur les fondations des villes : « Ils se font le *bryton* avec des racines, comme les Thraces avec de l'orge. » Hécatée dit que les Egyptiens sont *artophages*, ou mangeurs de pain, et il ajoute qu'ils moulent de l'orge pour en faire une boisson.

BRZESC-LITEWSKI ou **BREST-LITOWSK**, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et **à 180 kilom.** S. de Grodno, au confluent du **Moakhavetz et du Boug; 10,000 hab. dont 5,700, juifs; forteresse, école militaire, évêché** arménien catholique. Fabrique de draps, tanneries. Victoire de Souwaroff sur les Polonais en 1791.

BRZETISLAS Ier, roi de Bohême de 1037 à 1055. Il fit la guerre aux Polonais, s'empara de Cracovie, reconnut la suzeraineté de l'empereur Henri III, et établit l'hérédité du trône dans la famille de Przémysl.

BRZETISLAS II, roi de Bohême de 1093 à 1100. Il eut à soutenir une longue lutte, non-seulement avec les nobles, révoltés contre son autorité, mais encore avec les membres de sa famille. Il périt assassiné.

BRZEZAN ou **BRŽEZANY**, ville de l'empire d'Autriche, en Gallicie, gouvernement S.-E. de Lemberg, ch.-l. du cercle de même nom, sur la petite rivière de Zlota-Lipa, affluent du Dnieper; 5,200 hab. Fabrication de toiles et tanneries.

BU, BUE (bu) part. pass. du v. Boire : *Votre santé fut* BUE *à la ronde.* (Mme de Sév.) *Dans les auberges, l'avoine est plus souvent* BUE *par les garçons d'écurie que mangée par les chevaux.* (V. Hugo.)

— Loc. prov. *Avoir toute honte bue,* N'avoir plus honte de rien.

— s. m. Ce qu'on a bu : *Rendre le trop* BU.

— Fin. *Trop bu*, Ancien droit sur les boissons.

BUA, petite île de l'empire d'Autriche, dans l'Adriatique, cercle de Spalatro, vis-à-vis de la ville de Trau, à laquelle elle est unie par une jetée; 3,500 hab. Vignes, olives, amandes, mélisse et lavande.

BUABIN, idole des Tonquinois, qui préside aux maisons.

BUACHE (Philippe), géographe, né à Paris en 1700, mort en 1773. Géographe du roi en 1729, membre de l'Académie des sciences en 1730, il a dessiné un *Atlas physique* (1754), et publié de nombreux mémoires géographiques dans le recueil de l'Académie. Il est surtout connu par son système ingénieux des bassins de rivières et de mers, déterminés par les chaînes de montagnes, système vrai en partie, mais qu'il a beaucoup trop généralisé et dont on a fait depuis un grand abus. Ses hypothèses les plus importantes ont été trouvées fausses, à l'exception de la liaison qu'il avait devinée entre l'Asie et l'Amérique, et qui a été confirmée par la découverte de Behring. Son principal ouvrage a pour titre : *Considérations géographiques et physiques sur les nouvelles découvertes de la grande mer* (Paris, 1753, in-4°).

BUACHE DE LA NEUVILLE (Jean-Nicolas), neveu du précédent, géographe français, né à La Neuville-en-Pont en 1741, mort en 1825. Il prit part aux travaux de son oncle, l'aida surtout en préparant les leçons de géographie que celui-ci donnait aux trois fils de France, reçut de Louis XV, pour ce motif, une pension de 500 livres, et après la mort de Philippe, fut attaché au Dépôt des cartes de la guerre. Plus tard, il fut nommé successivement membre de l'Académie des sciences (1770), premier géographe du roi, ingénieur géographe en chef, conservateur des cartes de la marine et du bureau des longitudes. En 1788, il fut chargé de dresser les cartes des bailliages; mais il dut renoncer à un travail qu'il lui était impossible d'achever pour la convocation des états généraux. Buache professa la géographie à l'Ecole normale de 1792 à 1794, et resta attaché au Dépôt de la marine jusqu'à sa mort. Il a laissé un assez grand nombre de mémoires insérés dans le recueil de l'Académie des sciences, notamment un *Mémoire sur les Arsacides*, qui le fit entrer à l'Institut. Il a également publié un *Traité de géographie élémentaire ancienne et moderne* (1762-1772, 2 vol. in-12).

BUAD, petite île de l'Océanie, dans la Malaisie, une des Philippines, à l'O. de l'île de Samar; superficie, 9 kilom. carrés. Elle produit du riz, du cacao, du chanvre et des cocos. Sur cette île se trouve une petite ville de même nom qui fait partie, avec toute l'île, de la division administrative de Samar.

BUADE s. f. (bu-a-de). Manég. Sorte de mors à longues branches droites.

BUAILLE s. f. (bu-a-lle; *ll* mll.). Agric. Nom que l'on donne au chaume dans quelques cantons.

BUANDERIE s. f. (bu-an-de-rî — rad. *buée*). Lieu où l'on fait la lessive ou buée : *Du côté de la cour, à droite, sont les remises et les écuries ; à gauche, la cuisine, le bûcher et la* BUANDERIE. (Balz.)

BUANDIER, IÈRE s. (bu-an-dié, iè-re — rad. *buée*). Celui ou celle qui fait le premier blanchiment des toiles neuves.

— s. f. Femme qui est chargée de faire la lessive : *Les* BUANDIÈRES *d'une communauté.*

BUANTHROPIE s. f. (bu-an-tro-pî — du gr. *bous*, bœuf; *anthrôpos*, homme). Pathol. Hallucination dans laquelle le malade se croit changé en bœuf.

BUANTHROPIQUE adj. (bu-an-tro-pi-ke — rad. *buanthropie*). Pathol. Qui a rapport à la buanthropie.

BUAT-NANÇAY (Louis-Gabriel comte DU), historien et diplomate français, né en Normandie en 1732, mort en 1787. Chevalier de

Malte de très-bonne heure, il eut la chance heureuse d'attirer l'attention du chevalier Folard, qui acheva son éducation, et auprès duquel il puisa une rigidité de principes qui ne l'abandonna jamais. Après avoir été ministre de France à Dresde et à Ratisbonne, il abandonna la carrière diplomatique en 1776, et se maria en secondes noces avec la baronne de Falkenberg. Le comte du Buat avait le pressentiment des grands événements qui devaient s'accomplir en 1789. Avant 1775, on l'entendit dire plusieurs fois : « La monarchie française finira avec Louis-Auguste comme l'empire romain a fini avec Augustule. » Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, qui eurent surtout de la vogue en Allemagne, et dont les principaux sont : les *Origines ou l'ancien gouvernement de la France, de l'Italie et de l'Allemagne* (La Haye, 1757, 4 vol. in-12), où l'on trouve une grande érudition, des recherches fort étendues, mais un complet défaut d'ordre et une extrême prédilection pour le système féodal; *Histoire ancienne des peuples de l'Europe* (1772, 12 vol. in-12), qui a eu un grand succès en Allemagne; les *Eléments de la politique, ou Recherches sur les vrais principes de l'économie sociale* (1773, 6 vol. in-8°); *Maximes du gouvernement monarchique* (1778, 4 vol. in-8°), et différents écrits historiques et littéraires.

BUBACÈNE, province de l'Asie ancienne, formant la partie S.-E. de la Bactriane, comprise actuellement dans la Boukharie.

BUBALE s. m. (bu-ba-le — du gr. *boubalos*, même sens). Mamm. Espèce de ruminant, du genre antilope : *Le* BUBALE *a des cornes faites comme celles des plus grosses gazelles.* (Buff.) V. ANTILOPE.

BUBALIDES s. m. pl. (bu-ba-li-de — de *bubale*, et du gr. *eidos*, aspect). Mamm. Section du genre antilope, ayant pour type le bubale.

BUBAS s. m. (bu-bass — contr. du gr. *boubalos*, buffle). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, comprenant deux espèces, qui vivent dans le midi de la France.

BUBASTE, ville de l'ancienne Egypte, à 100 kilom. N. de Memphis, sur une des branches orientales du Nil, appelée Bubastique à cause de cette ville. Bubaste donna son nom aux Bubastides, vingt-deuxième dynastie égyptienne, et s'appelait elle-même ainsi à cause d'un de ses temples consacré à *Bubastis*, divinité égyptienne. Cette ville est une des plus célèbres dans l'histoire religieuse de l'Egypte, par son temple de Bubastis, appelée Diane ou Artémis par les Grecs, les honneurs qu'on rendait à cette déesse, et les fêtes auxquelles ils servaient de prétexte. Voici ce qu'en dit Hérodote, dont le récit est assez curieux pour être transcrit ici : « Les Egyptiens célèbrent tous les ans un grand nombre de fêtes. La principale, et celle qu'ils observent avec le plus de zèle, se fait dans la ville de Bubaste, en l'honneur de Diane. Voici ce qui s'observe en allant à Bubaste : on s'y rend par eau, hommes et femmes, pêle-mêle et confondus les uns avec les autres. Dans chaque bateau il y a un grand nombre de personnes de l'un et de l'autre sexe. Tant que dure la navigation, quelques femmes jouent des castagnettes, et quelques hommes de la flûte; le reste, tant hommes que femmes, chante et bat des mains. Lorsqu'on passe près d'une ville, on fait approcher le bateau du rivage; parmi les femmes, les unes continuent à chanter et à jouer des castagnettes, les autres crient de toutes leurs forces, et disent des injures à celles de la ville; celles-ci se mettent à danser, et celles-là, se tenant debout, retroussent indécemment leurs robes. La même chose s'observe à chaque ville qu'on rencontre le long du fleuve.

» Quand on est arrivé à Bubaste, on célèbre la fête de Diane en immolant un grand nombre de victimes, et l'on fait à cette fête une plus grande consommation de vin de vigne que dans tout le reste de l'année, car il s'y rend, au rapport des habitants, sept cent mille personnes tant hommes que femmes, sans compter les enfants. »

A toutes les époques, les fêtes religieuses ont servi de prétexte et d'occasion à la débauche et aux désordres. C'est dans les fêtes nationales des Grecs que les jeunes filles s'égaraient le plus aisément, et que prenaient naissance ces aventures qui servaient aux poëtes comiques pour leurs intrigues scéniques. On sait quelle licence accompagnait la plupart des grandes solennités au moyen âge. Pour ne parler que de nos jours, tous ceux qui ont vu les pardons de la Bretagne, ou certains pèlerinages populaires à Naples, avouent que l'imagination de Callot est bien pauvre en comparaison de la réalité, et que les scènes grotesques ou licencieuses qui remplissent ses tableaux ne sont rien auprès de celles qu'on voit au milieu de ces foules, dont la dévotion est loin d'être le principal objet.

On donnait également le nom de Bubastis à Diane, qui avait dans cette ville un temple, qu'Hérodote décrit ainsi : « Dans cette ville est un temple de Bubastis, qui mérite qu'on en parle. On voit d'autres temples plus grands, plus magnifiques, mais il n'y en a point de plus agréable à la vue. Bubastis est la même que Diane parmi les Grecs. Son temple fait une presqu'île, où il n'y a de libre que l'endroit par où l'on entre. Deux canaux du Nil, qui ne se mêlent point ensemble, se rendent à l'entrée du temple, et de là se partagent et l'environnent, l'un par un côté, l'autre par l'autre. Ces canaux sont larges chacun de 100 pieds, et ombragés d'arbres. Le vestibule a 10 orgyies de haut; il est orné de très-belles figures de 6 coudées de haut. Ce temple est au centre de la ville; ceux qui en font le tour le voient de tous côtés de haut en bas; car étant resté dans la même assiette où on l'avait bâti, et la ville ayant été exhaussée par des terres rapportées, on le voit en entier de toutes parts. Ce lieu sacré est environné d'un mur, sur lequel sont sculptées grand nombre de figures. Dans son enceinte est un bois planté autour du grand temple. Le lieu sacré a, en tous sens, un stade de long sur autant de large. La rue qui répond à l'entrée du temple traverse la place publique, va à l'est, et mène au temple de Mercure. Elle a environ 3 stades de long sur 4 plèthres de large, et est parée et bordée des deux côtés de très-grands arbres. »

BUBASTIS, divinité égyptienne que les Grecs ont identifiée avec leur Artémis, suivant leur habitude d'assimilation, qui rend quelquefois si difficile l'étude des mythes qu'ils se sont ainsi appropriés. Elle était principalement adorée dans la ville de Bubaste, à qui elle a évidemment donné ou emprunté son nom. Le véritable nom de cette déesse, tel qu'il nous est donné par les inscriptions hiéroglyphiques, est *Pascht*. Hérodote nous apprend que la généalogie qu'on lui attribuait concordait en effet avec celle qui est prêtée par la légende à la divinité grecque. Elle était fille d'Isis et d'Osiris et sœur de Horus, auquel correspondait Apollon dans la mythologie des Hellènes. La mère de Bubastis l'avait confiée à Buto, la Latone des Grecs, avec son frère Horus, pour la dérober aux poursuites de Typhon. Il est assez difficile d'identifier complétement cette divinité égyptienne; les données qui nous permettraient de le faire se réduisent à son assimilation avec l'Artémis grecque et à l'animal symbolique qui la représentait, et qui n'était autre que le chat. A en croire même Etienne de Byzance, le nom de *Bubastis* voulait dire *chat* dans l'ancienne langue égyptienne. Tous les historiens de l'antiquité s'accordent à nous dire quelle profonde vénération les Egyptiens professaient pour les animaux en général et pour les chats en particulier; tout le monde a présente à la mémoire l'anecdote de Cambyse envahissant la terre des Pharaons. Les chats qui mouraient étaient soigneusement embaumés et leurs momies déposées à Bubastis. Bubastis est représentée sous la forme de cet animal, ou bien sous une forme humaine à tête de chat. La légende veut que Bubastis ait pris, pour se soustraire aux atteintes de Typhon, la forme d'un chat; mais, comme le fait fort judicieusement remarquer Smith, il est beaucoup plus vraisemblable de supposer que le culte de Bubastis était primitivement le culte du chat lui-même, et que l'animal, élevé à la hauteur d'un dieu, s'est transformé peu à peu en une entité, celle de Bubastis.

Maintenant comment expliquer l'affinité que les anciens Grecs avaient cru saisir entre Bubastis et leur Artémis? Très-probablement c'est parce que Bubastis était en même temps la déesse de la lune, et parce que les Egyptiens avaient établi un corrélation symbolique entre le chat et la lune. Plutarque nous donne des raisons assez bizarres pour expliquer comment le chat était le symbole de la lune : à cause de ses différentes couleurs, de ses habitudes de chasse nocturne, et aussi parce que, dans sa vie entière, il met au monde vingt-huit fils, ce qui est précisément le nombre des phases de la lune. Il ne faut pas oublier non plus que, d'autre part, la légende nous apprend que Bubastis était la fille d'Osiris, le soleil, et d'Isis, la lune; dans ce cas elle pourrait bien être la pleine lune. Un autre rapport, qui rattache Bubastis à Artémis, c'est que toutes deux ont été identifiées avec *Eileithya*, ou *Ilithye*, la déesse de l'enfantement. Schwenk, dans sa *Mythologie égyptienne*, fait remarquer ingénieusement le rapport qui existe entre la lumière et cette déesse, présidant à la fécondation et à l'accouchement; il note à l'appui de cette ressemblance la signification du nom de *Lucina*, l'Ilithye grecque, qui contient le radical *lux*, *lucis*, lumière.

BUBBOLA s. f. (bou-bo-la). Bot. Nom italien de plusieurs agarics comestibles.

BUBE s. f. (bu-be — du gr. *boubôn*, tumeur). Pathol. Pustule qui vient sur la peau.

BUBE (Adolphe), poëte allemand, né à Gotha en 1802. Il connut, à l'université d'Iéna, vers 1821, plusieurs écrivains renommés, Gœthe notamment, fit quelques éducations privées dans de nobles familles, devint secrétaire des Archives de Gotha (1834), et enfin directeur du cabinet des Arts (1842). Outre une publication sur ce cabinet : le *Musée ducal de Gotha* (1846), un autre ouvrage en prose, *Souvenirs de Gotha* (1842), et des articles littéraires, M. Bube a publié : *Contes allemands; Fleurs de la vie* (1826); *Obolen* (1827); *Poésies; Poésies nouvelles* (1840); *Contes de la Thuringe* (1837); *Tableaux de la nature* (1848); *Ballades et romances* (1850), etc. Plusieurs de ces recueils en sont à leur troisième ou quatrième édition. Les œuvres de M. Bube, qui est un poëte fécond et un esprit très-distingué, sont surtout remarquables par la grâce naïve et par la pureté du sentiment moral.

BUBELÉ, ÉE adj. (bu-be-lé — rad. *bube*). Néol. Couvert de pustules ou d'excroissances de la forme des pustules : *Imaginez des nez en flûte d'alambic, tout* BUBELÉS *de verrues et de fleurettes.* (Th. Gaut.)

BUBELETTE s. f. (bu-be-lè-te — dim. de *bube*). Néol. Petite bube, petite pustule : *Ce double bossu, avec son nez aviné, tout fleureté de* BUBELETTES, *tout bourgeonnant de rubis, n'indique pas un homme bien délicat et bien scrupuleux.* (Th. Gaut.)

BUBENBERG (Adrien DE), diplomate suisse, né à Berne, mort en 1479. Après avoir suivi dans sa jeunesse la carrière des armes, il prit part aux affaires publiques de Berne, y remplit des fonctions importantes, fut envoyé en ambassade (1470) près de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, qui l'accueillit de façon à gagner son affection, et devint avoyer de sa ville natale. Ecarté des affaires par l'influence d'un de ses concitoyens, Diesbach, qui était dévoué aux intérêts de la France, Bubenberg quitta sa patrie; mais lorsque, en 1476, Charles le Téméraire vint investir Morat avec une armée de 60,000 hommes, les Bernois appelèrent de l'exil leur ancien avoyer, qui, oubliant son affection pour le duc de Bourgogne, accourut aussitôt, sauva par son habileté la ville assiégée et contribua puissamment à la célèbre victoire qui se donna sous ses murs. Envoyé l'année suivante à la cour de France avec onze autres députés suisses, il fut accueilli avec la plus grande courtoisie par Louis XI. Celui-ci s'efforça, mais vainement, de le corrompre pour l'amener à seconder ses vues ambitieuses sur la Bourgogne. Bubenberg ayant vu ses collègues séduits par l'habile monarque, s'enfuit de la cour de France sous un déguisement et revint dans sa ville natale, où il mourut bientôt après.

BUBENDORF, village de Suisse, canton de Bâle-Campagne, à 16 kilom. S.-E. de Bâle; 1,495 hab. Bains fréquentés et ruines du château de Spitzburg. Aux environs, château de Wildenstein, qui renferme une curieuse collection d'antiquités.

BUBIKON, bourg de Suisse, canton de Zurich, district de Hinweil, à 5 kilom. S.-E. de Grüningen; 1,591 hab. Restes d'une commanderie de Malte, vendue en 1791.

BUBLITZ, ville de Prusse, province de Poméranie, gouvernement et à 35 kilom. S.-E. de Kœslin; 3,274 hab. Fabrique de draps et d'étoffes de laine.

BUBNA-LITTIZ (Ferdinand, comte DE), feld-maréchal autrichien, né à Zamersk (Bohême) en 1772, mort à Milan en 1825. Il s'engagea à seize ans comme simple soldat, fit la campagne de 1788 contre les Turcs, puis celles de la Révolution contre la France, fut président du conseil aulique en 1805, gagna le haut grade de feld-maréchal à Wagram (1809), remplit quelque temps les fonctions d'ambassadeur à Paris en 1813, prit part aux batailles de Lutzen, Bautzen, Dresde et Leipzig, et se rendit maître deux fois de Lyon, en 1814 et en 1815. Chargé de réprimer les mouvements insurrectionnels de la Lombardie en 1821, il reçut ensuite le gouvernement de cette province. Homme de cour et négociateur adroit, le comte de Bubna n'était qu'un très-médiocre général. Il lui arrivait souvent dans la conversation de prendre avec ses inférieurs un ton de raillerie hautaine, qui, plus d'une fois, lui attira des réponses piquantes. On raconte, à ce sujet, que, se trouvant à Genève, il habitait chez un praticien très-distingué, le docteur Odier, et qu'il appelait constamment celui-ci *Mon petit médecin*. « Monsieur le comte, répliqua un jour Odier, la plaisanterie doit avoir des bornes; que diriez-vous si je vous appelais *Mon grand général?* »

BUBO s. m. (bu-bo — mot lat. signif. *hibou*). Ornith. Genre d'oiseaux de proie nocturnes, ayant pour type le grand-duc.

BUBON s. m. (bu-bon — du gr. *boubôn*, aine). Pathol. Tumeur inflammatoire qui a son siége dans les glandes lymphatiques sous-cutanées, et qui se montre particulièrement à l'aine, à l'aisselle et au cou : BUBON *pestilentiel*. BUBON *syphilitique*. ‖ *Bubon d'emblée*, Bubon syphilitique qui se montre avant tout autre symptôme de syphilis. ‖ *Bubon consécutif*, Celui qui survient après d'autres accidents.

— Bot. Genre de plantes ombellifères comprenant deux espèces, dont l'une fournit le galbanum, et l'autre, connue sous le nom de *persil de Macédoine*, est employée pour la guérison du bubon inguinal.

— **Encycl.** Chir. Le mot *bubon* est de plus en plus abandonné aujourd'hui dans le langage médical; il n'exprime pas une idée nette, et s'applique à plusieurs accidents qui diffèrent également par leurs causes et par leurs effets. Cette expression désigna d'abord les tuméfactions inflammatoires des ganglions lymphatiques de l'aine; mais on ne tarda pas à l'étendre aux engorgements ganglionnaires des autres régions du corps : on en fit ainsi un synonyme d'adénite. On désigna cependant plus spécialement par le mot *bubon* les adénites inguinales d'origine syphilitique; mais, par une extension moins justifiée encore, le même mot s'appliqua à tous les engorgements suppurés de même origine. Aujourd'hui, on s'accorde généralement à reconnaître quatre espèces de *bubons* : le *bubon sympathique*, le *bubon syphilitique*, le *bubon scrofuleux* et le *bubon pestilentiel*. Ils ont ce caractère commun, qu'ils sont toujours symptomatiques d'une affection préexistante, soit qu'une angioleucite se soit montrée précédemment, soit que des substances délétères ou des produits d'une inflammation locale aient été absorbés et portés dans le ganglion lymphatique voisin, sans inflammation préalable des vaisseaux blancs.

— *Bubon sympathique* ou *inflammatoire*, *adénite aiguë*. Une plaie irritée ou négligée, une ulcération simple, un érythème cutané ou un état inflammatoire d'une membrane muqueuse voisine, la blénorrhagie particulièrement : telles sont les causes du *bubon sympathique* qui se développe dans le groupe des ganglions lymphatiques les plus voisins de la partie affectée, ceux qui reçoivent les vaisseaux afférents provenant de cette partie. Cette affection est caractérisée par le gonflement inflammatoire d'un ou de plusieurs ganglions, qui prennent la forme de tumeurs, d'abord dures et rouges, puis ramollies si elles arrivent à suppuration. Quelquefois le tissu cellulaire ambiant prend part à l'inflammation; il y a alors *adénite phlegmoneuse*. Le plus ordinairement, le ganglion reste dur, douloureux, mobile au milieu des tissus empâtés; il se développe en même temps de la fièvre et des frissons erratiques. L'adénite ne présente jamais de gravité; elle disparaît en même temps que la lésion qui lui a donné naissance. Sa marche est toujours lente, et elle se termine, soit par résolution, soit par suppuration, sans laisser de traces.

Le mode de traitement des engorgements sympathiques ganglionnaires varie suivant l'intensité de l'inflammation et l'importance de la cause qui a provoqué le *bubon*; les applications émollientes ou résolutives, les saignées locales, la compression par le collodion, les vésicatoires au point douloureux, sont les meilleurs moyens résolutifs à employer. Si la suppuration s'établit, l'ouverture du foyer de l'abcès et l'emploi des lotions détersives seront nécessairement indiqués.

— *Bubons syphilitiques* ou *adénite syphilitique*. Ces *bubons* succèdent toujours à l'apparition d'une ulcération vénérienne primitive, et se développent dans les ganglions voisins du lieu où siége l'ulcération. Ils siégent le plus ordinairement à la région de l'aine, plus ou moins rapprochés de la ligne médiane, et se distinguent, suivant le point qu'ils occupent, par les dénominations de *bubons inguinaux*, *bubons cruraux*, *bubons abdominaux*, *bubons pubiens*. Placés dans le pli de l'aine, ils apportent une gêne considérable aux mouvements de la marche et forcent les malades à se tenir les jambes écartées en marchant, ce qui donne de leur allure une certaine ressemblance avec celle des jeunes chevaux encore mal assurés sur leurs pieds; c'est en raison de cette assimilation grossière que le vulgaire a quelquefois donné le nom de *poulain* à ce *bubon*.

On distingue aujourd'hui deux sortes de *bubons syphilitiques*; le *bubon symptomatique d'un chancre mou* et le *bubon symptomatique d'un chancre induré*. Le *bubon* de la première espèce, *bubon vénérien*, *bubon consécutif*, succède à un chancre mou et se développe dans les ganglions voisins de l'ulcération. Il est *simple* ou *double*; il peut être *multiple* ou *composé*. Il suit une marche très-lente, se ramollit, suppure et laisse écouler un pus plus ou moins bien lié. Il y a généralement un assez large décollement de la peau, qui est la cause d'une très-longue suppuration. Quant à la plaie suppurante, elle peut, de son côté, s'ulcérer ou même prendre un caractère envahissant qui est caractéristique du *bubon phagédénique*. Le pus qui s'échappe des *bubons* suppurés s'inocule souvent au pourtour de la plaie et donne naissance à des chancres mous consécutifs; mais la suppuration du *bubon vénérien* est toujours un signe certain qu'il n'y a pas d'infection syphilitique généralisée et que le malade est à l'abri des accidents consécutifs.

Les *bubons* de la seconde espèce, *bubons syphilitiques proprement dits* ou *constitutionnels*, sont, au contraire, caractéristiques de l'infection syphilitique et succèdent toujours au développement d'un chancre infectant. On a invoqué, il est vrai, l'existence d'un *bubon d'emblée* de nature syphilitique; mais ce *bubon* est tout à fait hypothétique, ou plutôt il n'est que le *bubon* symptomatique d'un chancre larvé.

A la suite du chancre induré, du premier au deuxième septenaire de son évolution, il se développe au voisinage une adénite symptomatique : c'est une masse oblongue ou arrondie, comprenant plusieurs ganglions, occupant l'aine, en dedans, si le chancre est sur la verge; en dehors, si le chancre est à l'anus; à la région sous-maxillaire, dans le cas de chancre labial; dans l'aisselle, enfin, s'il y a syphilis vaccinale. Ce *bubon* suppure dans quelques cas, mais bien plus rarement que celui de l'espèce précédente; le pus qu'il fournit n'est pas inoculable sur le malade lui-même; enfin, il est constamment suivi de l'infection syphilitique et coïncide même souvent avec l'existence d'une roséole.

Le traitement du *bubon* doit varier nécessairement suivant que le chirurgien a affaire à un *bubon* vénérien ou à un *bubon* vraiment syphilitique. Il dépend donc uniquement de la nature du chancre dont il est symptomatique; mais il n'est pas toujours permis de se rendre

compte des circonstances antérieures. Le chirurgien doit donc, en tout cas, s'opposer d'abord à la suppuration et provoquer, s'il le peut, la terminaison de l'adénite par résolution. Les mercuriaux en frictions, la compression, les incisions sous-cutanées, la cautérisation, les vésicatoires et le repos ont été employés dans ce but; les saignées locales et les émollients sont réservés aux *bubons* phlegmoneux. Dans le cas, au contraire, où la suppuration est inévitable, le chirurgien doit la hâter par l'ouverture du foyer à l'aide du bistouri ou du caustique, et cautériser ensuite ou déterger l'ulcère consécutif. Les mercuriaux sont inutiles, sauf les cas d'une syphilide concomitante; l'opium à l'intérieur ou les toniques reconstituants seront suffisants pour amener la guérison de la plaie suppurante; mais le traitement local conserve toute son importance. Les solutions caustiques et cathérétiques, l'iode, le coaltar, la solution de tartrate ferrico-potassique, le perchlorure de fer, l'acide phénique, l'eau phagédénique, les acides et même le fer rouge ont été employés avec succès.

—*Bubons de la peste et de la scrofule.* Nous ne pensons pas que ce soit ici le lieu de parler des adénites symptomatiques qui accompagnent la peste et les scrofules. Ces engorgements ganglionnaires ne sont que des symptômes propres à ces affections et ne peuvent jamais en être regardés comme indépendants. Au reste, toutes les diathèses engendrent dans l'économie le développement des adénites symptomatiques, et nous aurions à décrire, au même titre, des *bubons tuberculeux*, *strumeux*, *cancéreux*, etc., etc. Nous renvoyons donc aux articles que nous consacrons spécialement à la peste, à la scrofule, au cancer, etc.

— Bot. Le genre *bubon* appartient à la famille des ombellifères, tribu des peucédanées; il a été nommé ainsi parce qu'on a cru longtemps que cette plante pouvait être employée avec succès contre les tumeurs de l'aine. Les arbrisseaux qu'il comprend sont glabres, sécrètent une gomme résineuse et présentent les caractères suivants : tige cylindrique; feuilles glauques, rigidules, à segments dentés ou pinnatifides; fleurs jaunes, disposées en ombelles multiradiées. Nous ne citerons que les deux espèces suivantes : 1° le *bubon galbanifère*, originaire du Cap et produisant le galbanum, qui est tonique et stimulant; 2° le *bubon de Macédoine* ou *persil de Macédoine*, dont les semences hérissées ont une odeur assez agréable, sont diurétiques, apéritives et étaient prescrites chez les anciens contre les tumeurs de l'aine.

BUBONOCÈLE s. m. (bu-bo-no-sè-le — du gr. *boubôn*, aine; *kêlê*, tumeur). Pathol. Nom scientifique de la hernie de l'aine. V. HERNIE.

— **Encycl.** V. HERNIE INGUINALE.

BUBONONCOSE s. f. (bu-bo-non-ko-ze — du gr. *boubôn*, aine; *ogkos*, enflure). Pathol. Tumeur dans l'aine.

BUBONOREXIE s. f. (bu-bo-no-rèk-sî — du gr. *boubôn*, aine; *orexis*, tension). Pathol. Hernie intestinale qui n'a pas de sac.

BUBRY, bourg et commune de France (Morbihan), canton de Plouay, arrond. et à 48 kilom. N.-E. de Lorient; pop. aggl. 260 h. — pop. tot. 3,710 hab. Aux environs, pierre druidique de 10 m. de haut.

BUBULER v. n. ou intr. (bu-bu-lé — du lat. *bubo*, hibou). Crier, en parlant du hibou.

BUBULINE s. f. (bu-bu-li-ne — du lat. *bubulus*, de bœuf). Chim. Substance particulière qu'on a extraite des excréments des bêtes à cornes.

BUC s. m. (buk). Ruche à miel. ‖ Vieux mot.

BUC, village de France (Seine-et-Oise), arrond. et à 4 kilom. S. de Versailles, sur la Bièvre; 548 hab. Fabrique d'étoffes de crin. Bel aqueduc construit par Louis XIV, en 1686, pour conduire à Versailles les eaux des étangs de Saclay et du Trou-Salé.

BUC (George), historien et antiquaire anglais, né au commencement du XVII[e] siècle, était chambellan privé et intendant des menus plaisirs de Jacques I[er]. On a de lui : la *Troisième université d'Angleterre*, publiée à la suite de la *Chronique* de Stow (Londres, 1631), et la *Vie et le règne de Richard III* (Londres, 1641, in-fol.), dans laquelle il s'attache à réhabiliter ce prince.

BUC (Jean-Baptiste DU), économiste français, né en 1717 à la Martinique, mort à Paris en 1795. Après avoir fait ses études en France, il retourna aux Antilles, s'y maria et fut envoyé à Paris, en 1761, par la chambre d'agriculture de la Martinique, pour y être son représentant. Ses connaissances spéciales ne tardèrent pas à le mettre en évidence. Nommé syndic de la compagnie des Indes, il entra en rapport avec le ministre Choiseul, qui, frappé de la sagacité de ses aperçus sur les questions coloniales, le nomma chef de bureau des colonies, poste qu'il conserva jusqu'en 1770. A cette époque, il prit sa retraite, en conservant toutefois le titre d'intendant des colonies. Du Buc a composé plusieurs mémoires qui ont rendu un grand service au commerce, en provoquant l'arrêt du 30 août 1784, lequel modifia sensiblement le régime prohibitif, adopté jusqu'alors dans les colonies. « La France ne s'était jamais écartée des lois prohibitives, dit l'abbé Raynal, lorsqu'un homme de génie, J.-B. du Buc, fort connu par l'étendue de ses idées, l'énergie de ses expressions, voulut tempérer la rigidité de ce principe. » Sans demander l'abolition radicale des lois prohibitives en matière commerciale, du Buc s'efforça d'en faire fléchir la rigueur pour les colonies, et il obtint qu'on leur permît de s'approvisionner par l'étranger des articles que la métropole ne pouvait leur fournir.

Du Buc n'était pas seulement un homme très-versé dans les matières économiques, c'était un homme aimable et spirituel, qui, par le charme de ses manières et de sa conversation, s'était concilié la faveur de la cour, et qui était devenu l'ami des personnages les plus importants de l'époque. Esprit plein de sens et de logique, il faisait grand cas d'une bonne définition : « L'homme qui a fait dans sa vie une douzaine de définitions claires et exactes n'a pas perdu son temps, » disait-il. M[me] Necker, dans ses *Mélanges*, raconte que du Buc demandait spirituellement qu'on mît pour épigraphe aux livres des économistes : « Le malade pourra bien en mourir, mais ce n'en sera pas moins une très-belle opération. »

BUCA, ville de l'ancienne Italie, dans le Samnium.

BUCAIL s. m. (bu-kall, *ll* mll.). Agric. Sarrasin, blé noir. ‖ On dit aussi BUCAILLE s. f.

BUCANOPHYLLE adj. et s. (bu-ka-no-fi-le — du gr. *bukanê*, trompette; *phullon*, feuille). Bot. Qui a des feuilles en trompette.

BUCARDE s. f. (bu-kar-de — du gr. *bous*, bœuf; *kardia*, cœur). Moll. Genre de mollusques acéphales, à coquille bivalve, en forme de cœur de bœuf, comprenant un grand nombre d'espèces vivantes ou fossiles. Les premières vivent dans la mer, et plusieurs sont alimentaires : *Les* BUCARDES *se distinguent par l'élégance de leur forme.* (C. d'Orbigny.) ‖ On dit aussi BOUCARDE.

— **Encycl.** Ce genre de mollusques lamellibranches renferme un grand nombre d'espèces qui sont répandues dans toutes les mers. La *bucarde comestible* (*cardium edule*), vulgairement nommée *coque*, *sourdon*, *bigour*, se trouve abondamment sur nos côtes et on en consomme beaucoup chez les classes laborieuses; on l'emploie aussi comme appât pour prendre certains poissons. Plusieurs *bucardes* exotiques présentent des formes élégantes et des couleurs agréables qui les font rechercher par les amateurs de coquillages. On les trouve généralement sur les côtes, cachées sous une légère couche de sable, dans les eaux peu profondes. On connaît aussi un certain nombre d'espèces fossiles, très-abondantes dans plusieurs terrains.

BUCARDIER s. m. (bu-kar-dié — rad. *bucarde*). Moll. Animal de la bucarde. ‖ On dit aussi BOUCARDIER.

BUCARDITE s. f. (bu-kar-di-te — rad. *bucarde*). Conchyl. Bucarde fossile. ‖ On dit aussi BOUCARDITE.

BUCARO s. m. (bou-ka-ro — mot espagn.). Pot de terre d'Amérique, rouge, poreuse, odorante, où les Espagnols mettent de l'eau rafraîchir : *Quand on veut se servir des* BUCAROS, *on en place sept ou huit sur le marbre des guéridons ou des encoignures, on les remplit d'eau et on va s'asseoir sur un canapé pour attendre qu'ils produisent leur effet. L'argile prend alors une teinte plus foncée, l'eau pénètre ses pores, et les* BUCAROS *ne tardent pas à entrer en sueur et à répandre un parfum qui ressemble à l'odeur du plâtre mouillé ou d'une cave humide que l'on n'aurait pas ouverte depuis longtemps.* (Th. Gautier.) *Non contents d'en humer le parfum, d'en boire l'eau, quelques personnes mâchent de petits fragments de* BUCAROS, *les réduisent en poudre et finissent par les avaler.* (Th. Gautier.)

BUÇAY, ville de l'Océanie, dans la Malaisie, archipel des Philippines, dans l'île de Luçon; 6,565 hab. Chef-lieu de la province de l'Abra. Commerce de bois, d'osier, de miel et de cire.

BUCCA-FERREI. V. BOCCA DI FERRO.

BUCCAL, ALE adj. (bu-kal, a-le — du lat. *bucca*, bouche). Anat. Qui appartient à la bouche : *Orifice* BUCCAL. *Nerfs* BUCCAUX. *Artères* BUCCALES. *Cavité* BUCCALE.

— Hist. *Dignités buccales*, S'est dit des fonctions remplies par les officiers de la bouche du roi.

BUCCALE adj. f. (bu-ka-le — du lat. *bucca*, bouche). Gramm. S'est dit quelquefois pour labiales : *Consonnes* BUCCALES. *B, p, ph sont les consonnes* BUCCALES *de l'alphabet grec.*

BUCCAMANCIE s. f. (bu-ka-man-sî — du lat. *bucca*, bouche; et du gr. *manteia*, divination). Méd. Art d'apprécier les signes fournis par la bouche du malade.

BUCCARI, ville de l'empire d'Autriche, dans la Croatie, gouvernement de Trieste, à 10 kil. S.-E. de Fiume, sur le golfe de Quarnero; 5,675 hab. Petit port de commerce; pêche importante de thon; dans les environs, récolte de vins estimés. Commerce de toiles, bois et charbon; chantier de construction.

BUCCELLAIRE adj. (bu-ksèl-lè-re — du lat. *buccella*, bouchée). Antiq. rom. Nom que les Romains donnaient aux parasites et aux clients. ‖ Nom donné à des partisans, à des satellites que les personnes puissantes entretenaient dans les provinces et qui furent supprimés par l'empereur Léon.

BUCCELLATION s. f. (bu-ksèl-la-si-on — du lat. *buccella*, bouchée). Physiol. Division en bouchées : *La* BUCCELLATION *est une préparation nécessaire des aliments.*

BUCCELLATUM s. m. (bu-ksèl-la-tomm — mot lat.). Ant. rom. Biscuit très-dur qu'on distribuait aux soldats dans une marche.

BUCCELLÉ, ÉE adj. (bu-ksèl-lé — du lat. *buccella*, petite bouche). Zool. Qui a une très-petite bouche.

— s. m. pl. Entom. Famille de névroptères qui offrent ce caractère.

BUCCHERI, bourg du royaume d'Italie, dans l'île de Sicile, province et à 35 kilom. N.-O. de Noto; 4,000 hab.

BUCCHIANICO, ville du royaume d'Italie, dans l'Abruzze Citérieure, district et à 6 kil. S.-E. de Chieti; 4,200 hab. Récolte de vins estimés.

BUCCHOLZ (Guillaume-Henri-Sébastien), médecin allemand, né en 1734 à Bernbourg, mort à Weimar en 1798. D'abord pharmacien, il se fit recevoir docteur en médecine à Iéna, puis il alla se fixer à Weimar, dont le grand-duc le nomma son médecin et conseiller des mines. Parmi ses ouvrages, qui roulent principalement sur la chirurgie pharmaceutique et la médecine légale, nous citerons : *Tractatus de sulphure minerali* (Iéna, 1762, in-4°); *Essai sur la médecine légale et son histoire* (Weimar, 1782), et *Sur les bains de Ruhla* (1795).

BUCCIN s. m. (bu-ksain — lat. *buccinum*, même sens, rad. *bucca*, bouche). Conchyl. Genre de mollusques gastéropodes à coquille univalve, comprenant environ deux cents espèces vivantes et plus de trente fossiles. Leurs coquilles sont, en général, de médiocre grandeur, ou même très-petites : *Palissy a cru que les mines calcaires de Touraine étaient des couches de* BUCCINS. (Volt.) *Les* BUCCINS *sont répandus dans toutes les mers.* (C. d'Orbigny.)

— Mus. Ancien instrument à vent analogue au trombone, mais dont le pavillon avait la forme d'une gueule de serpent.

— **Encycl.** Moll. Ce genre de mollusques gastéropodes est caractérisé par une coquille univalve, ovoïde ou conique, à columelle (axe) renflée dans sa partie supérieure, à ouverture longitudinale échancrée à sa base. Il renferme un grand nombre d'espèces de dimensions très-variables, répandues dans toutes les mers. L'une des plus remarquables est le *buccin* ondé, assez commun sur nos côtes, et qui atteint une taille considérable. Si l'on casse le sommet de la coquille, on obtient ainsi un instrument à vent, qui a été la première trompette dont se soient servis les anciens; le nom du genre rappelle, du reste, cette particularité. Plusieurs *buccins* sont recherchés dans les collections pour l'élégance de leurs formes ou la beauté de leurs couleurs. On en trouve aussi plusieurs espèces à l'état fossile.

BUCCINAL, ALE adj. (bu-ksi-nal, a-le — rad. *buccin*). Hist. nat. En forme de buccin ou de trompette. ‖ Pl. BUCCINAUX.

BUCCINATEUR s. m. (bu-ksi-na-teur — du lat. *buccinator*, même sens, formé de *buccina*, trompette). Antiq. Joueur de trompette de la milice romaine : *A côté de ces hérauts d'armes étaient les* BUCCINATEURS *portant des justaucorps verts brodés d'argent.* (E. Sue.)

— Anat. Muscle propre de la joue, qui sert à allonger la bouche transversalement et agit spécialement lorsqu'on souffle. ‖ Adjectiv. *Muscle* BUCCINATEUR.

BUCCINE s. f. (bu-ksi-ne — lat. *buccina*, même sens; rad. *buccinum*, buccin). Antiq. rom. Sorte de trompette recourbée dont sonnaient les buccinateurs : *Les Romains se servaient de la* BUCCINE *pour faire des signaux à bord des navires, pour indiquer dans les camps les heures de repos et de veille.* (Bachelet.)

Ils s'en vinrent à la sourdine,
Sans tambour, flûte, ni *buccine*.
SCARRON.

— **Encycl.** *Buccina* est un mot latin correspondant au mot grec *bukanê*, et servant à désigner une espèce de cornet à bouquin, qui primitivement ne devait pas être autre chose qu'une conque ou coquillage marin, d'une espèce particulière, appelée *buccinum*. Plusieurs reproductions de la *buccine* antique nous ont été conservées dans des bas-reliefs; quelquefois elle affecte une forme sensiblement recourbée; quelquefois, au contraire, elle est presque absolument droite. Les inscriptions recueillies par Bartholini (*De Tibiis*, p. 225) semblent prouver que la *buccine* était distincte de la *corne* ou du *cornet*, appelé *cornu*. Toutefois, il résulte de nombreux passages recueillis dans différents auteurs, que ces deux mots se prenaient souvent l'un pour l'autre sans inconvénient. La *buccina* paraît avoir été principalement caractérisée par la forme recourbée du coquillage dont elle était primitivement faite. Plus tard, tout en lui conservant sa forme particulière, on la fit en corne, et peut-être même en bois et en métal. Le principal emploi de la *buccine* était de servir à sonner les heures du jour et les veilles de la nuit, d'où les expressions elliptiques de *buccina prima*, *buccina secunda*, etc. (V. Polybe, Tite-Live, Silius Italicus, Properce, Cicéron, etc.). On soufflait aussi dans la *buccine* à l'occasion des funérailles ou des grandes réjouissances, quand on se mettait à table, et quand le festin finissait. (Tacite, *Annales*, XI, 30.) Macrobe nous apprend que le toit du temple de Saturne était surmonté de tritons sonnant de la *buccine*. Les joueurs de *buccine* portaient le nom de *buccinatores*.

BUCCINÉ, ÉE adj. (bu-ksi-né — du lat. *buccina*, trompette). Hist. nat. Qui a la forme d'une trompette.

— Moll. Famille de mollusques gastéropodes, ayant pour type le genre buccin.

BUCCINER v. a. ou tr. (bu-ksi-né — lat. *buccinare*, sonner de la trompette). Célébrer avec emphase. ‖ Vieux mot des plus énergiques et moins trivial que *trompetter*, qu'on lui substitue aujourd'hui.

BUCCINIER s. m. (bu-ksi-nié — rad. *buccin*). Moll. Animal qui habite un buccin. ‖ Peu usité.

BUCCINITE s. m. (bu-ksi-ni-te — rad. *buccin*). Moll. Buccin fossile.

BUCCINO, bourg du royaume d'Italie, dans la Principauté Citérieure, district et à 20 kil. E. de Campagna, sur la petite rivière de Botta; 4,500 hab. Carrières de beaux marbres dans les environs; sur la Botta, on voit un beau pont romain construit sous la république.

BUCCINOÏDE adj. (bu-ksi-no-i-de — de *buccin*, et du gr. *eidos*, apparence). Moll. Qui a l'aspect d'un buccin.

— s. f. pl. Famille de mollusques gastéropodes comprenant les genres dont la coquille est canaliculée ou échancrée à sa base.

BUCCLEUCH ET QUEENSBERRY (Walter-Francis-Montagu-Douglas-Scott, cinquième duc DE), pair d'Angleterre et chef d'une famille très-influente d'Ecosse, possédant la pairie héréditaire depuis 1662, sous le titre de Doncaster, est né en 1806, près d'Edimbourg. Il fut élevé à Cambridge, et succéda à son père étant encore mineur. Conservateur à la Chambre des lords, il accepta le rappel des lois sur les céréales, mesure si utile aux classes laborieuses. Dans la seconde administration de sir Robert Peel (1842-1846), il fut lord du sceau privé et lord président du conseil. Agronome expérimenté, il est habitué à remporter des prix dans les concours agricoles. Protecteur généreux des arts et des lettres, il est docteur en droit de l'université d'Oxford et maître ès arts de celle de Cambridge. Il a été, ou il est encore, colonel de la milice d'Edimbourg, lord lieutenant du Roxburgshire, capitaine de la garde écossaise de la reine, chevalier de la Jarretière, etc.

BUCCO s. m. (bu-ko). Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs.

BUCCOÏDÉ, ÉE (bu-ko-i-dé, — du lat. *bucco*, barbu, et du gr. *eidos*, aspect). Ornith. Qui ressemble à l'oiseau appelé barbu.

— s. f. pl. Famille d'oiseaux, de l'ordre des oiseaux grimpeurs, comprenant le genre barbu (*bucco*) et quelques genres voisins, barbacou, barbican, etc. Ces oiseaux appartiennent aux parties chaudes des deux continents, et vivent solitaires dans les forêts : *Certaines espèces de* BUCCOÏDÉES *présentent des couleurs fort vives, mais souvent disposées avec bizarrerie et sans grâce.* (C. d'Orbigny.)

BUCCO-LABIAL, ALE adj. (bu-ko-la-bi-al, a-le — du lat. *bucca*, bouche, et de *labial*). Anat. Qui appartient à la bouche et à la lèvre : *Nerf* BUCCO-LABIAL.

BUCCOMANCIE s. f. (buk-ko-man-sî — du lat. *bucca*, bouche, et du gr. *manteia*, divination). Art de connaître le passé, le présent et l'avenir d'une personne par l'inspection de l'intérieur de sa bouche. Cette prétendue science, créée par M. W. Rogers, est, selon lui, physiognomonique, physiologique et philosophique.

BUCCONÉ, ÉE adj. (bu-ko-né — rad. *bucco*). Ornith. Qui ressemble à un bucco. ‖ On dit aussi BUCCONIDE.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux grimpeurs ayant pour type le genre bucco.

BUCCO-PHARYNGIEN, IENNE adj. (bu-co-fa-rain-ji-ain, i-è-ne — du lat. *bucca*, bouche, et de *pharyngien*). Anat. Qui appartient à la bouche et au pharynx : *Muscle* BUCCO-PHARYNGIEN.

BUCCULE s. f. (bu-ku-le — lat. *buccula*, petite bouche; rad. *bucca*, bouche). Anat. Partie charnue au-dessous du menton.

BUCE s. f. (bu-se). Comm. Espèce de petite barrique.

Bucefalo (DON), opéra-bouffe italien en trois actes, musique de Cagnoni, représenté au théâtre Carano de Milan dans l'année 1849, et au Théâtre-Italien de Paris en novembre 1865. Don Bucefalo est un compositeur acharné, on pourrait dire enragé. Il arrête une troupe de villageois qui passe en chantant sous les fenêtres du logement qu'il occupe à Frascati, et il les transforme en choristes d'opéra. Il choisit pour prima donna une jeune femme nommée Rosa, qui est l'objet des adorations d'un vieux podagre, don Marco Bomba, et d'un jeune comte. Rosa, pour goûter les douceurs de leur galanterie, se fait passer pour veuve, tandis qu'elle est bien et dûment mariée à un jeune militaire qui observe ses intrigues caché sous un travestissement. Don Bucefalo est au comble de l'enthousiasme; il est l'auteur d'un opéra qui doit assurer à son

nom une gloire immortelle. Il se met au clavecin, déclame le récitatif et s'épanouit d'aise, *pavonis instar*. Il fait répéter la prima donna, en imitant les effets de chaque instrument de son orchestre. Les choristes, habillés en guerriers romains, obéissent à son commandement, et il apprend à un proconsul son rôle et ses gestes. Pendant que tout marche au gré de ses désirs, et sans qu'il s'aperçoive le moins du monde de la présence des soupirants de la belle Rosa, survient le mari de la cantatrice improvisée, qui interrompt la répétition générale et emmène sa femme, au grand désespoir de don Bucefalo.

Cet ouvrage, fort amusant, a fait le tour de l'Italie avec un grand succès. La musique est accorte, pimpante, sans grande originalité; c'est la menue monnaie courante du Donizetti. Le rôle de don Bucefalo a été créé par Battero; mais Zucchini l'a joué ici avec un entrain, un esprit, une bouffonnerie qui ne laissaient rien à désirer. On y a remarqué aussi Mlle Vitali. Les autres rôles ont été chantés par Brignoli, Mercuriali, Leroy et Mlle de Brigny. C'est une caricature du maître de chapelle à ajouter à celles de la *Prova d'un opera seria*, des *Cantatrice villane*, du *Fanatico per la musica*, et enfin du *Maître de chapelle*, de Paër.

BUCELIN (Gabriel), historien allemand, né en 1599 à Diessenhoffen (Turgovie), mort en 1691. Il entra dans l'ordre des bénédictins, devint prieur de l'abbaye de Feldkirch et mourut à celle de Weingarten, après avoir composé un grand nombre d'ouvrages qui lui ont fait une grande réputation, et qui sont plus remarquables par l'étendue des recherches que par l'esprit critique. Les principaux sont : *Menologium benedictinum* (Venise, 1655, in-fol.); *Annales benedictini* (1655, in-fol.); *Nucleus historiæ universalis* (1654-1658, 2 vol.); *Germaniæ topochrono-stemmato-graphica sacra et profana* (1655-1662, 4 vol. in-fol.); *Rhetia, Etrusca, Romana, Gallica, Germanica Europæ provinciarum situ altissima* (Augsbourg, 1666, in-4o); *Benedictus redivivus* (Augsbourg, 1679).

BUCENTAURE s. m. (bu-san-to-re — du gr. *bous*, bœuf; *kentauros*, centaure). Myth. Espèce de centaure qui, au lieu d'avoir le corps d'un cheval, avait celui d'un taureau.

— Hist. Vaisseau que montait le doge de Venise, le jour où il épousait la mer : *Le* BUCENTAURE *était un galion long comme une galère, sans voiles, et portant à la poupe la figure d'où lui venait son nom.* (De Chesnel.)

— **Encycl.** Hist. Le *Bucentaure* était une galère sculptée et dorée, d'une vaste dimension, dont tous les agrès étaient également dorés, et sur laquelle le doge de Venise s'embarquait tous les ans, le jour de l'Ascension, pour renouveler son *mariage* avec la mer Adriatique. « On ignore, dit Daru, l'étymologie de ce nom. Les uns le font dériver de la particule augmentative *bu* et de *centaure*, qui était le nom d'un vaisseau fameux dans l'antiquité; d'autres y reconnaissent le vaisseau d'Enée qui portait le nom de *Bistaurus;* d'autres enfin ont cru que *bucentaurum* n'était que la corruption de *ducentaurum*, c'est-à-dire bâtiment à deux cents rameurs. » Ajoutons que, selon une opinion qui ne manque pas de vraisemblance, le nom de ce navire fameux pourrait bien venir tout simplement de la figure sculptée qui ornait sa poupe.

C'était pour faire acte de souveraineté que, tous les ans, le jour de l'Ascension, le doge, entouré de toute la noblesse, ayant à ses côtés le nonce et l'ambassadeur de France, sortait du port de Venise sur le *Bucentaure* et s'avançait jusqu'à la passe du Lido, où il jetait dans la mer un anneau bénit, en prononçant ces paroles : *Desponsamus te, mare, in signum veri perpetuique dominii* : « Mer, nous t'épousons en signe de souveraineté positive et perpétuelle. » Les ambassadeurs de tous les souverains et le nonce du pape lui-même assistaient à ce mariage symbolique et semblaient en reconnaître la validité. Mais n'est-ce point Voltaire qui a dit que ce mariage, comme celui d'Arlequin, n'était qu'à moitié fait, vu qu'il y manquait le consentement de la future ?

Cette prise de possession, dans des formes pareilles, était une conséquence des paroles que le pape Alexandre III, reconnaissant de l'asile qu'il avait trouvé à Venise, avait adressées au doge : « Que la mer vous soit soumise comme l'épouse l'est à l'époux, » lui avait-il dit en lui donnant un anneau. Le sénat de Venise prit ces mots au sérieux : de là l'origine de cette singulière cérémonie nuptiale. Cependant les successeurs d'Alexandre ne reconnurent pas tous la légitimité de ce mariage. Jules II demanda même un jour à l'ambassadeur de Venise, Jérôme Donato, où était inscrit le contrat qui dotait la république de la propriété du golfe Adriatique. L'ambassadeur répondit spirituellement : « Il est au dos de la donation du domaine de saint Pierre faite au pape Sylvestre par Constantin. »

Ce fameux mariage, béni au XIIe siècle par Alexandre III, fut cassé à la fin du XVIIIe par Bonaparte et les troupes de la République française. Après la prise de Venise, on songea un moment à envoyer comme un trophée le *Bucentaure* en France, à la remorque de quelque frégate; mais, dans la crainte qu'il ne tombât entre les mains des Anglais, on se décida à le brûler. Chargé d'or comme il l'était, on dut retirer un trésor de ses cendres, si toutefois on eut l'idée de les laver.

On sait que Fenimore Cooper a écrit une curieuse description de cette solennité dans son roman le *Bravo*. Plusieurs tableaux d'Antonio Canaletti donnent une superbe idée de cette fête grandiose et magnifique. Aujourd'hui, quelques gondoliers se transmettent encore religieusement en héritage des débris du navire le *Bucentaure :* ce sont de pieuses reliques qui rappellent au peuple vénitien les temps éloignés de sa gloire, de son opulence et de sa liberté. Plus d'un patriote a dû arroser de larmes de joie ces antiques vestiges d'un autre âge le jour où l'Autrichien vaincu quittait cette belle Venise trop longtemps attristée, appauvrie et insultée par l'étranger. Venise, si longtemps la fiancée de la mer, est maintenant la fiancée de l'Italie régénérée. Ce n est pas un pape qui a prononcé les paroles sacramentelles ; c'est un peuple, un peuple tout entier, un peuple qui se transforme et qui, en se transformant, a pris pour devise : Liberté.

Terminons par un mot piquant. Un sultan, un Amurat quelconque, qui croyait avoir à se plaindre de la fière république, dit à l'ambassadeur vénitien : « Écrivez au doge que, s'il résiste plus longtemps à mes volontés, je lui ferai consommer le mariage. »

BUCENTE s. m. (bu-san-te — du gr. *bous*, bœuf; *kenteô*, je pique). Entom. Genre d'insectes diptères.

BUCEPHALA, ville de l'Asie ancienne, dans le royaume de Porus, sur la rive droite de l'Hydaspe, affluent de l'Indus. Ce nom lui fut donné par Alexandre le Grand en mémoire de son fameux cheval Bucéphale, qui mourut dans cette ville.

BUCÉPHALE adj. (bu-sé-fa-le — du gr. *bous*, bœuf; *kephalê*, tête). Dont la tête ressemble à celle d'un bœuf.

— s. m. pl. Helminth. Genre de vers intestinaux, qui vivent dans le foie de certains mollusques d'eau douce, tels que les paludines.

BUCÉPHALE, nom du cheval d'Alexandre. Bucéphale occupe la première place dans l'histoire des chevaux célèbres.

Un Thessalien amena un jour à Philippe, roi de Macédoine, un cheval qu'il voulait vendre 13 talents (environ 70,000 francs). On descendit dans la plaine pour l'essayer; mais on le trouva difficile, farouche et impossible à manier; il ne souffrait pas que personne le montât, et se cabrait contre tous ceux qui tentaient de l'approcher. Déjà Philippe avait donné l'ordre de l'emmener, quand le jeune Alexandre, alors âgé de quinze ans, s'écria : « Quel cheval ils vont perdre, pour ne pas savoir s'y prendre ! » Philippe, choqué de sa présomption, lui permit d'essayer à son tour. Le jeune prince, qui avait remarqué que le cheval s'effrayait des mouvements de son ombre, lui fit faire un demi-tour et le plaça en face du soleil. Après l'avoir flatté doucement de la voix et de la main, il s'élança sur son dos par un mouvement aussi prompt que léger. D'abord il lui tint la bride serrée, sans le frapper, et quand il vit que sa fougue commençait à se calmer, il rendit la main, lui parla d'une voix plus rude et le lança à toute bride. Philippe et toute sa cour, saisis de frayeur, gardaient un profond silence. Mais lorsque, la carrière parcourue, on vit le jeune prince tourner bride et ramener le cheval avec une parfaite assurance, tous les spectateurs le couvrirent de leurs applaudissements. C'est alors que Philippe, les larmes aux yeux, s'écria en l'embrassant : « Mon fils, cherche un autre royaume qui soit digne de toi ; la Macédoine ne peut te suffire. » Parole que tous les historiens citent avec une profonde admiration, et qui, à vrai dire, n'est dans la bouche du roi Philippe qu'une exagération ridicule. Si ces mots étaient pris au sérieux, l'art de gouverner les peuples ne serait plus que l'art de les *brider;* nos entraîneurs deviendraient une pépinière de Richelieux, et l'exclamation de Philippe devrait être donnée à méditer aux écuyers de Franconi et autres entrepreneurs d'exercices hippiques. Il résulterait de là un accroissement considérable dans le nombre — déjà trop grand — des prétendants toujours prêts à se disputer les trônes et les couronnes.

Si l'on en croit les historiens, Bucéphale se laissait conduire sans difficulté, lorsqu'il n'avait point de selle, par l'écuyer qui en prenait soin; mais quand il était vêtu de son harnais, il ne souffrait pas qu'un autre qu'Alexandre le montât, et aussitôt qu'il apercevait ce prince, il pliait les genoux pour le recevoir. Alexandre le garda dans tout le cours de ses expéditions, et eut la douleur de le perdre dans la sanglante bataille livrée contre Porus. Il le regretta vivement, lui fit faire de magnifiques funérailles sur les bords de l'Hydaspe, et fonda sur son tombeau une ville qu'il appela de son nom *Bucéphala* ou *Bucéphalie*.

Le nom de *Bucéphale* se donne, par analogie, aux chevaux de bataille ou de parade, et quelquefois aussi, par antiphrase, aux chevaux usés par le travail ou la vieillesse, ou même à la modeste monture de Sancho. C'est ainsi que Delille a dit :

Il sert de *Bucéphale* à la beauté peureuse.

« Frédéric II menait sa chère levrette au feu, couchée sur le pommeau de la selle en portemanteau. Un jour, il eut son *Bucéphale* tué sous lui d'un boulet de canon. Le héros et l'héroïne roulèrent pêle-mêle dans un fossé. » EUGÈNE PELLETAN.

« Le chemin s'élargit tout à coup, et l'on se vit en face d'une grande flaque d'eau dormante qui ne ressemblait guère au gué d'une rivière. Le patachon s'y engagea pourtant; mais, au beau milieu, il enfonça tellement, qu'il voulut tirer de côté; ce fut le dernier exploit de son maigre *Bucéphale*. La patache pencha jusqu'au moyeu, et l'animal s'abattit en brisant ses traits. » GEORGE SAND.

« Le faucon, qui est la plus noble et la plus intelligente de toutes les créatures ailées, fait commerce d'amitié, depuis soixante siècles, avec l'*homme*; *mais toutes ses préférences* de cœur sont pour la femme. L'histoire de la fauconnerie est pleine d'exemples remarquables de ces attachements passionnés. Ici, c'est un gerfaut qui ne veut pas voler loin des yeux de sa maîtresse, qui n'obéit qu'à sa voix, qui ne veut pas se poser sur un autre poing que le sien, à l'instar de *Bucéphale*, qui n'admettait d'autre familiarité que celle d'Alexandre. » TOUSSENEL.

« On racontait, lorsque j'étais à Jérusalem, les prouesses d'une de ces cavales merveilleuses qui font souvent l'objet de l'entretien du pays. Ali-Aga m'a religieusement montré, dans les montagnes, près de Jéricho, la marque de cette jument morte en voulant sauver son maître. Un Macédonien n'aurait pas regardé avec plus de respect la trace des pas de *Bucéphale*. » CHATEAUBRIAND.

BUCÉPHALON s. m. (bu-sé-fa-lon — du gr. *bous*, bœuf; *kephalê*, tête). Zooph. Genre d'acalèphes, voisin des béroés et des callianires, comprenant une espèce qui vit sur les côtes de Ceylan : *Le* BUCÉPHALON *a le corps plus large que haut.* (Dujardin.)

BUCÉPHALOPHORE adj. (bu-sé-fa-lo-fo-re — du gr. *bous*, bœuf; *kephalê*, tête; *pherô*, je porte). Qui porte une tête de bœuf.

BUCER, théologien allemand, un des hommes marquants de la Réforme, né en 1491 à Schlestadt, mort en 1551. Son véritable nom était Kohhor (en allemand *corne de vache*), qu'il grécisa en celui de *Bucer* (*bous*, bœuf; *keras*, corne), suivant la coutume généralement suivie à cette époque. Il prit, à l'âge de quinze ans, l'habit dominicain et entra dans un couvent pour méditer en paix sur les grandes questions qui agitaient déjà son esprit; mais il rencontra dans cette retraite des contrariétés et des tracasseries de diverse nature. Le prieur le prit sous sa protection et l'envoya à Heidelberg, où il fut reçu bachelier en théologie. Nommé surveillant dans l'université de cette ville et appelé, comme tel, à professer, il jeta bientôt l'effroi parmi ses supérieurs, et il y avait de quoi : Bucer laissait la *Somme* de saint Thomas pour la Bible, et enseignait à ses élèves le grec pour la leur faire lire dans cette langue. A cette heure même, Luther se levait. Bucer fut entraîné par cet appel du hardi réformateur. En 1518, il approuvait les doctrines du moine d'Erfurth; en 1520, il le louait sans réserve de sa conduite à la diète de Worms; en 1521, il quittait pour toujours l'habit dominicain, après en avoir demandé l'autorisation à Léon X.

Il se rend alors à Louvain. Menacé dans sa liberté à cause de ses opinions, il demande un refuge à François de Sickingen, partisan déclaré de la Réforme. L'électeur palatin Frédéric en fit son chapelain. Là, Bucer s'acquit rapidement une brillante réputation comme prédicateur. Mais, ne se sentant pas assez libre à la cour de Frédéric, il quitta cette place et accepta la petite cure de Landstuhl. Vers le même temps, il épousait une nonne, Elisabeth Pallass. Forcé de chercher un autre asile, par suite de la guerre qui éclata entre François de Sickingen et l'électeur de Trèves, il se retira un moment à Vissembourg, puis à Strasbourg, qui devint le théâtre de son infatigable activité. Il y fut, pendant vingt ans, pasteur et professeur de théologie.

Il avait été excommunié à cause de son mariage. Aussi, dès que, sur les instances d'un ami, il eut ouvert des conférences publiques, les accusations ne se firent pas attendre. Ses conférences furent interdites, et le droit de bourgeoisie qu'il sollicitait lui fut refusé. Ce n'est qu'à la suite d'une persévérance courageuse qu'il obtint ce droit et qu'il put prêcher librement. Peu de temps après, il devint pasteur de la paroisse de Sainte-Amélie. La cause de la Réforme était gagnée à Strasbourg. En 1530, et déjà professeur d'exégèse du Nouveau Testament, Bucer fut nommé pasteur de la paroisse de Saint-Thomas. Il s'appliqua dès lors, de concert avec ses collègues, à mettre le culte nouveau à la portée du vulgaire. La première réforme accomplie en ce sens fut la substitution de la langue vulgaire au latin. Une autre œuvre non moins importante fut la propagation de la traduction de la Bible par Luther, et, en 1529, le rétablissement de la communion sous les deux espèces. Nommé en 1531 président du consistoire, en récompense des services qu'il avait rendus à l'Eglise naissante de Strasbourg, Bucer aurait désiré introduire dans cette ville une discipline sévère; mais il y renonça, n'entrevoyant pas le succès probable. Il avait déjà assez fait pour ne pas mériter le reproche de timidité; il aimait mieux attendre et ne pas compromettre les réformes acceptées.

En 1530, il avait rendu un service signalé aux protestants de Strasbourg, Constance, Memmingen et Landau. Les luthériens leur refusaient le droit de s'associer à la confession qui allait être présentée à Charles-Quint; ce refus n'avait d'autre cause que des divergences sur la consubstantiation. Bucer et son collègue Capiton furent appelés en toute hâte à Ausbourg pour arranger le différend. Ils rédigèrent dans ce but la *Confession tétrapolitaine*, et atténuèrent les divisions dogmatiques touchant la Cène avec une habileté toute scolastique. Les quatre villes furent donc admises dans la ligue de Smalkade.

Bucer était frappé surtout du besoin de l'union entre les Eglises réformées placées en présence de Rome, qui ne voyait pas avec déplaisir ces divisions. Un de ses rêves fut la conciliation complète des luthériens et des protestants suisses. Il fit de nombreux voyages, écrivit de nombreux traités pour arriver à ce but; mais ses efforts restèrent inutiles jusqu'en 1536. Cette année, la concorde de Vittemberg fut signée. Les Bâlois admirent dans leur confession l'expression luthérienne de *vrai corps*. Les pasteurs de Berne et de Lucerne acceptèrent cet accord en 1538.

Bucer a été accusé d'une trop grande habileté dans ses négociations ; s'il faut en croire certains luthériens et divers auteurs suisses, il aurait manqué de franchise. La *Biographie universelle* reproduit complaisamment ces imputations ; mais on oublie que le destin ordinaire des hommes conciliants, c'est de déplaire à tous les partis. La modération est vite taxée de faiblesse, et l'on a hâte de dire, à la vue d'un succès inespéré, qu'il a été remporté aux dépens de la bonne foi. Quoi qu'il en soit, Bucer, dans cette négociation, sacrifia Zwingle à Luther, et l'on peut dire, avec les auteurs de la *France protestante*, qu'en cela « il ne céda si facilement aux impérieuses exigences de Luther, que parce qu'il jugeait cette controverse comme une pure logomachie. »

Une autre controverse plus importante occupa le professeur de Strasbourg. Les anabaptistes avaient répandu dans cette ville leurs doctrines communistes; Bucer les attaqua, soutint avec eux des discussions publiques dont le sénat de Strasbourg s'alarma, si bien que les chefs des anabaptistes furent expulsés de la ville. Des mesures plus douces furent prises contre la secte en 1539, et ici, comme partout, la douceur fit plus et mieux que la violence.

Le moment suprême de la vie de Bucer approchait. Les protestants venaient d'être battus par Charles-Quint, qui leur imposa son *Interim*. L'électeur de Brandebourg avait appelé Bucer à Augsbourg pour obtenir sa signature à ce traité, qui abolissait le culte protestant. Bucer refusa nettement, et rien ne put le fléchir. Il parvint, non sans courir de grands dangers, à s'évader d'Augsbourg, où sa vie était menacée. Il fut déposé en arrivant à Strasbourg, et contraint de chercher pour le reste de ses jours un asile au dehors. Calvin l'appelait à Genève, Mélanchthon à Wittemberg; mais ce fut l'archevêque anglais Cranmer qui le gagna. Il quitta donc Strasbourg en 1549, au moment où une place de professeur de théologie lui était offerte à l'université de Copenhague. Son collègue Fagius, déposé comme lui, l'accompagna dans son voyage. A Londres, leur premier travail fut une traduction nouvelle de la Bible, qui, du reste, ne fut jamais achevée, et la révision de la liturgie anglicane. Bucer fut nommé professeur de théologie à l'université de Cambridge; mais le séjour de l'Angleterre ne convenait ni à ses goûts ni à sa santé. Il songeait donc à revenir à Strasbourg, quand il mourut le 28 février 1551.

Ses restes mortels, déposés dans l'église de l'Université, furent exhumés sous le règne de la reine Marie, et brûlés publiquement avec ceux de son ami Fagius; mais Elisabeth fit réhabiliter sa mémoire.

Nous avons déjà dit que Bucer a été, soit de son vivant, soit après sa mort, l'objet de jugements sévères. Bossuet en fait un fourbe ; Juste Jonas un rusé renard ; les luthériens ne le ménagèrent pas non plus : les réformés et les anglicans seuls lui ont rendu justice. « Mais à quoi bon, disent les auteurs de la *France protestante*, en appeler à ces témoignages étrangers? La vie de Bucer ne proclame-t-elle pas *assez haut ses éminentes qualités? Arrivé à* Strasbourg, à peine connu, proscrit, dénué de tout, au bout d'un an, il devient l'âme de l'Eglise protestante, non-seulement en Alsace, mais dans une grande partie de l'Allemagne. Est-ce un homme vulgaire qui aurait acquis en si peu de temps une aussi grande influence? Est-ce la fourberie et l'hypocrisie qui pouvaient la lui assurer? Qui oserait le croire? Cette influence, il la dut autant à ses vertus qu'à ses talents. Ses contemporains s'accordent à louer son hospitalité, son désintéressement, la pureté et la simplicité de ses mœurs... *Neminem condemno*, disait-il, *in quo aliquid Christi reperio*. Il proclamait ainsi le véritable protestantisme, qu'on ne peut violer sans une inconcevable contradiction... »

Bucer a laissé de nombreux ouvrages, dont

nous ne connaissons qu'une partie. MM. Haag en o ıt dressé un catalogue à peu près complet. Il comprend quarante-sept écrits de diverse nature, la plupart en latin, quelques-uns en allemand. Nous citerons entre autres : *De Cœna dominica ad objecta quæ contra veritatem evangelicam Murnerus partim ipse fecit, partim ex Roffensi ac aliis pietatis hostibus sublegit* (1524, in-8°) ; *Psalmorum libri V ad hebraïcam veritatem versi et familiari explanatione elucidati* (1529, in-4°) ; *De vera et falsa Cœnæ administratione libri II* (Neuburgi, 1546, in-4°) ; *Scripta anglicana fere omnia* (1577, in-fol.).

La liste des ouvrages manuscrits de Bucer donnée par Simler, occupe trois colonnes in-fol. ; mais où sont-ils ? C'est ce qu'on ignore, ou à peu près. On sait cependant qu'il y a à Strasbourg trois volumes de ses *Lettres*, recueillies par Hubert. Le latin de Bucer est pur et facile ; ses écrits allemands sont, au contraire, obscurs et d'un style grossier. Bucer passa pour un des plus habiles exégètes de son temps. Ses connaissances embrassaient la littérature classique, la patristique et l'histoire.

BUCÈRE s. m. (bu-sè-re — du gr. *bous*, bœuf ; *keras*, corne). Bot. Syn. de BUCIDE.

BUCÉRIDÉ, ÉE adj. (bu-sé-ri-dé — de *bucéros*, et du gr. *eidos*, aspect). Ornith. Qui ressemble à un bucéros ou calao.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux marcheurs ayant pour type le genre bucéros ou calao.

BUCÉROS s. m. (bu-sé-ross — du gr. *bous*, bœuf ; *keras*, corne). Ornith. Nom scientifique du genre calao.

BUCÉROSIE s. f. (bu-sé-ro-zî — du gr. *bous*, bœuf ; *keras*, corne). Bot. Genre de plantes grasses, de la famille des asclépiadées, tribu des stapéliées, comprenant six espèces, qui croissent dans l'Inde et au Sénégal.

— Entom. Genre de coléoptères hétéromères.

BUCÉRUS, BUCÉROS et mieux **BUCORNIS** (du gr. *bous*, bœuf ; *keras*, corne). Surnom de Bacchus, que l'on représentait quelquefois avec une corne de taureau à la main.

BUCH (captalat de), *Boiorum ager*, petit pays de France, dans l'ancien Bordelais, dont le ch.-l. était la Teste-de-Buch.

BUCH (captal DE), personnage qui a joué un rôle remarquable dans les guerres de la France avec l'Angleterre sous Charles V. V. GRAILLY (Jean DE).

BUCH ou **BUCHE** (Henri-Michel), économiste français, né en 1600 à Arlon, dans le grand-duché de Luxembourg, mort en 1666, était fils de pauvres ouvriers qui lui firent apprendre le métier de cordonnier. Le premier, il eut l'idée d'organiser les ouvriers en associations volontaires, et fonda, en 1645, à Paris, l'association cordonnière dont les statuts furent approuvés et confirmés par l'archevêque François de Gondi. Bientôt il fit pour les compagnons tailleurs ce qui lui avait réussi pour les travailleurs de son état, et il eut la satisfaction de voir le baron de Renty, officier de mérite et possesseur d'une fortune considérable, s'associer à ses efforts. Ses sociétés ouvrières existaient encore, avec quelques modifications, au moment de la révolution de 1789.

BUCH (Léopold DE), célèbre géologue allemand, né à Stolpe en 1774, mort à Berlin en 1853. Après une première instruction sérieusement suivie, il étudia la géologie à l'école des mines de Freyberg, sous la direction de Werner, dont il devint le disciple favori. A cette époque, les géologues se divisaient en deux partis : les neptuniens, qui ne voyaient dans la formation de la terre que l'action des eaux ; les vulcaniens, qui expliquaient tout par l'action du feu. L'école de Freyberg était le centre du neptunisme, et Werner le chef des neptuniens. Léopold de Buch parcourut successivement l'Allemagne, l'Italie, la France, la péninsule scandinave, la Grande-Bretagne et les îles Canaries, pour interroger lui-même la nature. Sa foi dans le neptunisme ne tarda pas à être ébranlée ; tout ce qu'il voyait donnait un démenti à la théorie de son maître. « Je vois, dit-il, s'écrouler l'édifice qui, par la grande ordonnance de la série des roches, nous donnait la structure du monde en même temps que son histoire. » Pour Werner, l'étude des couches tranquillement déposées par les eaux était toute la géologie ; il ne regardait les volcans que comme des phénomènes accidentels et locaux. Léopold de Buch comprit toute la puissance de l'action volcanique ; il vit que les bouleversements des couches primitives du globe sont le produit de cette action ; que non-seulement les basaltes, mais toutes les roches cristallines sont sorties du sol à l'état de lave ; que les masses redressées du globe doivent leur position actuelle à des soulèvements ; que le déplacement des mers se lie au soulèvement des montagnes. Il expliqua le mécanisme de la formation des volcans, rangea les volcans en deux classes : les volcans centraux et les chaînes volcaniques.

Léopold de Buch avait été le condisciple et resta l'ami d'Alexandre de Humboldt, qui l'appelle « le plus grand géologue de notre siècle. » Il était associé étranger de l'Institut de France. Ses principaux ouvrages sont : *Essai d'une description géognostique de la Silésie* (1797) ; *Observations géognostiques faites pendant un voyage en Allemagne et en Italie* (1802-1809) ; *Voyage en Norvége et en Laponie* (1810) ; *Description physique des îles Canaries* (1825) ; *Essai pour servir à l'explication de la formation des montagnes en Russie* (1840) ; *Carte géologique de l'Allemagne*, en quarante-deux feuilles.

BUCHAN, petite contrée de l'Ecosse, située au N.-E. sur la mer du Nord, enclavée dans les comtés d'Aberdeen et de Banff, et dont la localité principale est le village de Bodon-of-Buchan ; sa superficie est de 117,000 hectares, et sa population de 40,000 hab. Le petit cap Buchan-Ness est le point le plus oriental de l'Ecosse.

La race bovine de Buchan existe dans la partie nord-est du comté d'Aberdeen. Cette race est robuste, de petite taille, à jambes courtes. Ses facultés laitières se sont développées sous l'influence des pâturages abondants du pays qu'elle habite. Les vaches de Buchan sont principalement renommées pour la production du lait. La viande de cette race est excellente, comme celle de toutes les races écossaises en général. Chez ces animaux, comme partout, l'aptitude à l'engraissement et l'aptitude à la production du lait croissent ou décroissent en sens inverse. Les vaches de cette race donnent de 14 à 18 litres de lait. La grande étendue des herbages de cette contrée permet d'y élever plus de bétail que dans la plupart des autres parties du comté. On vend les animaux pour l'engraissement quand ils ont trois ou quatre ans, et ils pèsent de 320 à 380 kilogr.

BUCHAN (Jean STUART, comte DE), connétable de France, né vers 1380, mort vers 1428. Petit-fils du roi d'Ecosse Robert Stuart II, il amena en 1420 au dauphin, depuis Charles VII, 6,000 Ecossais, et, deux ans plus tard, il battait complétement, avec le maréchal La Fayette, les Anglais à Beaugé, en Anjou. En 1423, il mit le siége devant la ville de Crévant, fut fait prisonnier par les Anglais, et échangé bientôt après contre un frère de Suffolk. Nommé par le roi Charles VII connétable de France et comte d'Evreux en 1424, il perdit la même année, par la faute du comte de Narbonne, une bataille qu'il livra aux Anglais près de Verneuil dans le Perche. D'après quelques historiens, il périt à cette bataille ; d'après Nicolas Gille, secrétaire de Louis XII, et d'après quelques autres, il fut tué pendant le siége d'Orléans en 1428.

BUCHAN (Guillaume), médecin anglais, né à Ancran en 1729, mort à Londres en 1805. Il se rendit célèbre par un traité de médecine pratique à la portée des gens du monde, qui fut traduit en français sous le titre de *Médecine domestique* (1770, in-8°). Cet ouvrage eut un succès énorme, et il compte un nombre considérable d'éditions dans presque toutes les langues de l'Europe. Parmi les autres ouvrages de Buchan, nous citerons : *Avis aux mères sur leur santé et sur les moyens d'entretenir la santé, la force et la beauté de leurs enfants* (1803), traduit en français par Duverne de Presle sous ce titre : le *Conservateur de la santé des mères et des enfants* (1804).

BUCHAN (Elisabeth), sectaire écossaise, née en 1738, morte en 1791. Fille d'un aubergiste, elle se maria avec un ouvrier faïencier de Glascow, qui appartenait à la secte des *burghers seceders*, et elle adopta d'abord ses idées religieuses ; mais, ayant entendu un jour la prédication du ministre Hugues White et ayant été captivée par son éloquence, elle lui écrivit qu'il était le premier orateur qui eût parlé à son cœur, et lui demanda la permission d'aller le voir à Irwin pour achever l'ouvrage de sa conversion. Sa lettre fut bien accueillie, et la dame Buchan se livra dès lors avec ardeur aux exercices religieux. Elle allait de maison en maison présider au culte domestique, répondre aux questions, éclaircir les doutes, expliquer la Bible ; elle annonçait comme prochaine la fin du monde, et voulait que tous les chrétiens abandonnassent les affaires temporelles pour se disposer à recevoir Jésus-Christ. La singularité de cette opinion fit naître des doutes sur la doctrine de la prophétesse et du ministre son ami ; on s'en ouvrit à celui-ci, et on lui demanda même, avec menace, de renvoyer la femme Buchan ; il s'y refusa, et fut appuyé par les plus riches de ses paroissiens. Alors les opposants lui présentèrent un écrit contenant ce qu'ils croyaient être la doctrine de cette femme et la sienne, en l'invitant à déclarer si tels étaient ses principes ; il répondit affirmativement et s'empressa de signer. Munis de cette preuve matérielle, ils firent déposer le ministre.

Obligé de livrer les clefs de son église, White rassemble d'abord sous une tente, puis dans sa maison ceux qui lui restaient fidèles. Ces réunions avaient ordinairement lieu la nuit. La prophétesse Buchan venait y débiter ses extravagances et ses rêveries ; elle ne craignait pas de s'annoncer comme étant la femme dont parle le XIIe chapitre de l'Apocalypse, et de dire que le ministre White était sa progéniture.

Les habitants d'Irwin ne supportèrent pas longtemps de pareilles folies ; un jour, ils coururent à la maison de White, lancèrent des pierres dans ses fenêtres, et, à force d'instances et de menaces, ils contraignirent le magistrat à chasser la femme Buchan de leur ville (1790). White la suivit avec une quarantaine de leurs partisans, et ils allèrent s'établir avec elle dans une ferme des environs de Thornhill, où elle mourut. Les adhérents à la secte qu'elle avait fondée vers 1779 prirent le nom de buchanistes. V. ce mot.

BUCHAN (David-Stewart ERSKINE, lord CARDROSS, comte DE), érudit et biographe écossais, né en 1742, mort en 1829. Il abandonna la carrière des armes pour entrer dans la diplomatie, et, après avoir été secrétaire d'ambassade à Madrid (1766), il se retira complétement des affaires publiques (1767), pour s'adonner aux travaux littéraires. En même temps, il encouragea les sciences et les lettres, fonda à l'université d'Aberdeen un prix annuel destiné au meilleur élève, prit la part la plus active à la création de la Société des antiquaires d'Ecosse, et soutint de son patronage et de sa bourse les lettrés, les savants et les artistes, parmi lesquels nous citerons Burns, le célèbre poëte ; l'historien Pinkeston, Titler, le traducteur de Callimaque, et le peintre Barry. Le comte de Buchan s'occupa surtout de rassembler les matériaux d'une biographie écossaise. Il a publié, entre autres écrits : *Discours qu'on avait l'intention de prononcer à l'assemblée des pairs d'Ecosse, sur l'élection générale des représentants de la pairie* (1780) ; *Essai sur la vie, les écrits et les inventions de Napier de Merchiston* (1787, in-4°) ; *Essai sur la vie et les écrits de Fletcher de Saltoun et du poëte Thompson* (1792), etc.

BUCHAN (David), voyageur anglais, né en 1780, mort en 1839, exécuta plusieurs voyages dans les mers polaires, à la découverte d'un passage entre l'Atlantique et l'océan Pacifique ; mais toujours il dut reculer devant l'infranchissable barrière de glace qui se dressait devant ses navires. Dans une de ces expéditions, il eut pour lieutenant sir John Franklin, qui périt depuis si malheureusement en poursuivant le même but. Dans une dernière expédition, le capitaine Buchan disparut, victime, à ce que l'on présume, d'un incendie, sans que l'on ait jamais pu acquérir la certitude de ce désastre. L'Amirauté, en 1839, dut effacer son nom de la liste des capitaines vivants.

BUCHANAN (Claude), théologien écossais, né en 1766 près de Glascow, mort à Londres en 1817. S'étant rendu en 1796 dans les Indes orientales, où, pendant longtemps, il fut vice-président du collége de Fort-William, il résolut de visiter ces régions pour y étudier, au point de vue religieux, l'état des populations, parcourut à pied la presqu'île indoustanique depuis Calcutta jusqu'au cap Comorin, visita à plusieurs reprises Ceylan, le Malabar, séjourna dans le Travancore et à Poulo-Pinang, et enfin revint en Angleterre en 1808. Il était sur le point de partir pour la Syrie et la Palestine lorsqu'il mourut subitement. Parmi ses ouvrages, publiés en anglais, nous citerons : *Tableau abrégé de l'état des colonies de la Grande-Bretagne et de son empire en Asie, relativement à l'instruction religieuse* (1813, in-8°) ; *Apologie pour la propagation de l'Evangile dans l'Inde* (1813) ; *Recherches chrétiennes en Asie, avec des notices sur la traduction des Ecritures dans les langues orientales* (1814, in-8°), etc.

BUCHANAN (George), historien et poëte écossais, fils de Thomas Buchanan et d'Agnès Herist, né dans une ferme nommée la *Mousse*, auprès de Killearn (Stirlingshire), au commencement de février 1506, mort le 28 septembre 1582. Sa famille était fort ancienne, mais pauvre, *magis vetusta quam opulenta*, comme il le dit lui-même dans sa courte autobiographie. Son père mourut à un âge peu avancé, et presque en même temps son grand-père perdit le peu de fortune qu'il possédait. Mais sa mère était une courageuse femme que l'adversité n'ébranla point et qui fit les plus énergiques efforts pour élever sa nombreuse famille, composée de cinq garçons et de trois filles. George reçut ses premières leçons à l'école paroissiale de Killearn ; mais, vers 1520, son oncle James Heriot l'envoya continuer ses études à Paris, où se développa pour la première fois son goût pour la poésie. Deux ans après son oncle mourut, et le jeune étudiant, privé de ressources, revint en Ecosse, où il s'engagea bientôt dans les troupes du duc d'Albany, non-seulement par amour des aventures, mais, comme il l'avoue lui-même, pour étudier le métier des armes. Vers l'âge de dix-huit ans, il entra à l'université de Saint-André, et, le 3 octobre 1525, prit ses degrés comme bachelier ès arts. En 1527, il suivit son professeur Mair en France, entra au Collége écossais et y devint maître ès arts en 1528. Sur ces entrefaites, il adopta les croyances luthériennes, et, deux ans après, devint professeur au collége de Sainte-Barbe. Là, il enseigna la grammaire pendant trois ans, et il nous a laissé dans un fort beau poëme le récit des privations que la misère lui fit endurer à cette époque, car ses émoluments étaient loin d'être en rapport avec ses fonctions. C'est à cette époque qu'il fit la connaissance de Gilbert Kennedy, comte de Cassilis ; et son premier ouvrage, une traduction de la grammaire latine de Linant, fut publié avec une dédicace *à son élève, lord Cassilis, jeune homme des plus grandes espérances*. Le livre porte la date de Paris, 1533. Cinq ans après, il retourna en Ecosse avec son élève, et séjourna quelque temps au domaine que celui-ci possédait dans le Ayrshire. Il y composa son *Somnium*, satire sur les vices du clergé et sur l'inconséquence, l'hypocrisie et la paresse de la vie monastique. Dans ce songe, saint François apparaît au poëte et lui décrit les plaisirs que goûtent ceux de son ordre pour l'engager à y entrer. Peu de temps après, le roi Jacques se l'attacha comme précepteur de l'un de ses fils naturels, et ce fut à la demande du roi lui-même qu'il publia son *Franciscain* (1539). Ce poëme est une virulente satire dont le fiel et l'amertume s'exhalent dans une poésie d'une singulière magnificence, où l'humour se mêle aux imprécations du sectaire. Cette fois, la rancune de ses ennemis déborda ouvertement ; sa tête fut mise à prix ; arrêté et jeté en prison, il parvint à s'échapper et à gagner Londres à travers mille dangers. N'ayant pu obtenir un secours pécuniaire de Thomas Cromwell ni du roi Henri, Buchanan se dirigea vers la France, où il désirait aller retrouver le cardinal Beaton, alors ambassadeur à Paris. Mais, sur l'invitation d'André Govea, il alla se réfugier à Bordeaux, où il devint professeur de littérature latine au collége de Guyenne, récemment établi. Ce fut là qu'il composa son premier drame, le *Baptiste*, et fit une traduction latine de la *Médée* d'Euripide. Ces deux tragédies furent bien reçues et l'encouragèrent à écrire celle de *Jephté* et la traduction d'*Alceste*. Les deux tragédies originales du *Baptiste* et de *Jephté* abondent en nobles sentiments et en vers magnifiques. Pendant son séjour dans le midi de la France, Buchanan se lia avec Scaliger et Michel Montaigne, et l'on prétend même que ce dernier fut quelque temps son élève. Après avoir résidé trois ans à Bordeaux, Buchanan vint à Paris, et fut nommé professeur au collége du Cardinal-Lemoine, où il eut pour collègue Turnebus et Muretus. En 1547, Buchanan accompagna Govea en Portugal, pays natal de ce dernier, qui venait d'être nommé administrateur supérieur de l'université de Coïmbre. Après la mort de Govea, Buchanan fut victime, ainsi que ses collègues, du fanatisme des Portugais et emprisonné pendant deux années, durant lesquelles il fit sa fameuse traduction latine des *Psaumes*. Rendu à la liberté, il exprima son regret de ne pouvoir retourner à Paris, dans son poëme intitulé *Desiderium Lutetiæ*, et s'embarqua à Lisbonne pour l'Angleterre. Cependant il revint en France vers 1533, où il fut nommé d'abord régent au collége de Boncourt, et deux ans plus tard gouverneur du fils du comte de Brissac. En 1560, il retourna en Ecosse, où il fut bientôt nommé professeur de la jeune reine Marie Stuart, qui lui fit don de l'abbaye de Crossraguel en récompense de ses leçons ; et le comte de Murray le nomma, en 1566, principal du collége de Saint-Léonard. Cette même année, il publia une seconde édition des *Psaumes* dédiée à sa royale élève, dont il célébra le mariage par un magnifique poëme, naturellement intitulé *Epithalamium*. Il fit paraître en même temps une nouvelle édition de son *Franciscain*, dont la dédicace était adressée au comte Murray. C'est peu de temps après qu'il composa une autre satire, intitulée *Fratres Fraterrimi*, ainsi que diverses œuvres poétiques : les *Elégies*, les *Sylves* et les *Hendécasyllabes*. Buchanan était à cette époque tenu en si haute estime, qu'après avoir siégé dans plusieurs assemblées de l'Eglise d'Ecosse il fut nommé membre de la commission chargée de réviser le *Livre de la discipline* et de la haute cour ecclésiastique assemblée en 1567. La conduite de Marie Stuart lui avait complétement aliéné Buchanan, qui eût dû cependant se souvenir des bienfaits qu'il avait reçus d'elle avant de devenir le coadjuteur de Murray dans les enquêtes faites par l'ordre d'Elisabeth à York et à Westminster. Son plaidoyer contre Marie Stuart fut publié en 1571, un an après qu'il eut fait paraître, sous le nom de *Caméléon*, une violente satire contre le laird de Liddingtone. Cette même année 1571, Buchanan fut nommé précepteur du jeune roi Jacques VI, qui n'était alors âgé que de quatre ans, et dont il ne fit qu'un pédant : « C'est tout ce que j'ai pu en faire, » disait-il à ceux qui le lui reprochaient. Il fut aidé dans cette tâche délicate par P. Young et les abbés de Cambuskenneth et de Dryburgh. Vers la même époque, Buchanan fut nommé directeur de la chancellerie et du sceau privé. Son traité *De jure regni apud Scotos* parut à Edimbourg en 1579. Ce traité est écrit en forme de dialogue entre l'auteur et Thomas Maitland, et contient une éloquente défense du gouvernement populaire et de la grande Charte. Le livre de Buchanan devint aussitôt le point de mire des attaques de Blackwood, de Winzet, de Barclay, de Lang et de Mackenzie, et deux ans après la mort de son auteur, en 1584, il fut condamné par le parlement, qui ordonna à toute personne qui en posséderait un exemplaire de le déposer dans un laps de temps qui ne devait pas excéder quarante jours, sous peine d'une amende de 100 liv. sterl. Cependant ce livre fait le plus grand honneur au caractère de Buchanan, et, de toutes ses œuvres, il est celle qui montre le mieux sa supériorité morale et intellectuelle. En effet, il conclut à la liberté à une époque de servitude, parle contre les tyrans sous le règne de la tyrannie, et ne craint pas d'arborer les grands principes qui sont aujourd'hui la base des constitutions modernes. L'*Historia rerum scoticarum* de Buchanan parut en 1582, et c'est, pour l'époque, une production historique de premier ordre. Sa santé s'altéra bientôt, et, le 28 septembre de la même année, il mourut à l'âge de soixante-seize ans, et fut enterré dans le cloître de l'église de Greyfriar. Le récit caractéristique de ses derniers moments a été publié dans le curieux

journal de James Melvill. Les obsèques de Buchanan eurent lieu aux frais du trésor public, et une foule immense l'accompagna, dit-on, à sa dernière demeure. Buchanan est peut-être le premier des poëtes latins modernes, au-dessus des de Bèze, des Scott, des Barclay, des Jérôme Vida, des Passerat, etc. Selon l'expression d'un de ses contemporains, il avait fait du latin sa langue maternelle. Son style châtié et parfaitement pur n'était entaché d'aucune imitation, et si, dans quelques-uns de ses discours, il s'est approché de Tite-Live et de Tacite, du moins n'en a-t-il point fait le pastiche. Son poëme *Sur la sphère*, qui n'est autre chose qu'une satire de la philosophie pythagoricienne, est un modèle d'élégance, malgré l'aridité du sujet. Les psaumes traduits en vers de différents mètres sont une paraphrase toujours élevée, souvent magnifique des beautés des lyriques hébreux. On cite surtout, pour la majesté et la magnificence des images, la version des psaumes CIV et CXXXVII. Cependant l'amour des lettres ne fit jamais oublier à Buchanan son attachement pour sa patrie, et les muses ne lui firent jamais négliger ses devoirs de citoyen. Dans la préface de *J. Baptiste*, il prémunit le jeune roi contre la flatterie des conseillers, et parle plutôt en homme d'Etat qu'en pédant. Ses poëmes satiriques ont certainement beaucoup aidé à l'accomplissement de la réforme en Ecosse, où il a joué par ses ouvrages à peu près le même rôle qu'Erasme en Allemagne. Au reste, Buchanan était tenu en grande estime par les plus grands esprits de son temps, de Bèze, Thuanus, Le Clerc, Grotius, Scaliger et Henri Estienne. On peut reprocher à Buchanan l'âpreté de son caractère, qui se reproduisait dans ses écrits; mais s'il détestait cordialement ses ennemis, en revanche son affection pour ses amis était sans bornes.

Le *Franciscain* de Buchanan, traduit en français en 1599, a été publié in-8° à Sedan sous le titre du *Cordelier de Buchanan;* sa tragédie de *J. Baptiste* a été traduite en vers français par Brisset dans ses *Œuvres poétiques;* celle de *Jephté* a été traduite également en vers français par Cl. Vesel (Paris, Robert Estienne, 1566, in-8°), par Florent Chrétien (Orléans, 1567, in-4°) et avec le théâtre de Desmazures (Paris, 1587 et 1593, in-12), enfin par Pierre Brinon (Rouen, 1613, in-12). Quant aux poésies de Buchanan, elles ont été publiées à Leyde par les Elzevir sous ce titre : *G. Buchani poemata quæ extant* (1628, in-8°); le *De jure regni apud Scotos* fut publié à Edimbourg (1580, in-4°, et 1581, in-8°); et l'année suivante, également à Edimbourg, l'ouvrage intitulé *Rerum scoticarum historia*. Le mémoire contre Marie Stuart a été traduit en français par Camus sous ce titre : *Histoire de Marie, reine d'Ecosse, touchant la conjuration faite contre le roi et l'adultère commis avec le comte de Bothwell* (Edimbourg, 1572, in-8°). On sait que Belleforest a écrit une réfutation de ce pamphlet (Paris, 1572, in-8°). Voici, enfin, les différentes éditions de la traduction des psaumes publiée sous le titre de *Paraphrasis psalmorum Davidis poetica* (Paris, R. Estienne, in-8°; Strasbourg, 1570, in-12; Leyde, Elzevir, 1621, in-18; Paris, 1729, 2 vol. in-12, et Glascow, 1750, in-8°). La meilleure édition des *Œuvres complètes* de Buchanan est celle qui a été publiée à Leyde en 1725, en 2 vol. in-4°, précédée d'une préface de Burmann.

BUCHANAN (James), ex-président des Etats-Unis, né en 1791 à Stony-Batter, dans le comté de Franklin, en Pensylvanie, où son père, Irlandais de naissance, s'était établi en 1783. Après avoir achevé ses études au collége Dickinson de Carlisle (1809), il resta trois ans dans l'étude d'un homme de loi, puis acquit une assez grande réputation en plaidant avec succès pendant les quelques années de sa vie qui ne furent pas données à la politique. Elu en 1814 à la chambre des représentants de Pensylvanie, il fut appelé en 1820 au congrès de Washington, y siégea dix ans, par suite de quatre réélections, et y prononça des discours qui prouvèrent ses qualités oratoires. En 1831, le président Jackson, dont il avait servi l'élection, le nomma ministre plénipotentiaire à Saint-Pétersbourg, où il négocia et conclut un avantageux traité de commerce entre la Russie et l'Union américaine. A son retour en 1833, il eut à défendre le général Jackson contre l'ardente hostilité de H. Clay. Membre du sénat de 1833 à 1845, il se montra fortement attaché à l'esclavage du Sud, mais il s'efforça toujours d'écarter les débats irritants sur cette question brûlante, la seule, on peut dire, où son tact et sa pénétration d'homme politique expérimenté aient failli. Sous la présidence de Van Buren, il fit de l'opposition, trouvant fréquemment l'occasion d'exercer son talent oratoire. Partisan de l'élection du président Tyler, il combattit le traité Webster-Ashburton, mais il appuya l'annexion du Texas, acte qui s'accomplit durant le gouvernement de Polk, qui l'avait nommé secrétaire d'Etat (1845-1849). Il publia, à ce titre, sur les questions extérieures de la politique américaine, des écrits officiels, dont les tendances et les principes sont acceptés et appliqués actuellement. Sous l'administration du général Taylor, M. Buchanan s'effaça. En 1853, le président Pierce le chargea de l'ambassade de Londres. Durant cette mission, s'éleva la question de l'achat de Cuba par les Etats-Unis. Les ambassadeurs américains près les cours de Londres, de Paris et de Madrid tinrent des conférences à Ostende, et rédigèrent un mémorandum qui fit un sensible déplaisir à la jalouse Angleterre. Rappelé en 1856 par les démocrates, M. Buchanan retourna aux Etats-Unis, posa sa candidature à la présidence de la république, et fut élu par 174 voix contre 114 obtenues par le colonel Frémont, et 8 par M. Fillmore.

Devenu chef du gouvernement le 4 mai 1857, M. Buchanan obéit aux nécessités de sa position par une conduite prudente, impartiale et pacifique entre le Nord et le Sud. Jurisconsulte instruit et homme politique rompu aux affaires, caractère froid, mais résolu, il fit arrêter le flibustier Walker après sa tentative sur l'Amérique centrale, et répara heureusement la folie du général Harney au sujet de San-Juan. Cependant, avec une obstination tout américaine, il poursuivit par ses actes et ses messages le but avoué de sa politique, qui consistait à accroître incessamment le territoire de l'Union par l'annexion de Cuba, du Mexique, etc. La plus heureuse de ses entreprises fut l'acceptation du traité de commerce avec la Chine par l'ambassadeur américain, M. Ward, en 1859. La fin de la présidence de M. Buchanan fut marquée par des embarras financiers et par les proportions menaçantes que prit tout à coup la question de l'esclavage. Il continua à se montrer favorable à cette institution, et ne fut pas réélu président en 1860. Irrésolu, impuissant, faisant vainement des tentatives de conciliation pour empêcher la sécession, n'osant prendre aucune mesure efficace ni pour ni contre, il vit se préparer et éclater cette guerre formidable, qui, pendant quatre ans, devait déchirer son pays, et lorsqu'il céda, en 1861, le fauteuil de la présidence à Abraham Lincoln, les fédéraux, se trouvant désarmés en présence des préparatifs considérables faits par les sécessionnistes, se virent expulser de toutes les positions militaires du Sud. Rentré dans la vie privée, M. Buchanan, qui avait perdu toute sa popularité, se décida enfin à se ranger du côté des défenseurs de l'Union américaine. Il est mort en 1868.

BUCHANAN (Franklin), vice-amiral dans la marine des Etats confédérés américains, né à Baltimore. Après une carrière ni plus ni moins accidentée que celle de tout homme de mer, en temps de paix, il devint, en 1845, premier surintendant de l'école navale des Etats-Unis, fut fait capitaine en 1855, et fut ensuite chargé de diverses missions sur les côtes d'Amérique. En 1861, il commandait l'arsenal de Washington. Le 19 avril 1861, le jour même où les volontaires du Massachussetts furent attaqués dans les rues de Baltimore, Buchanan donna sa démission, et se rendit dans sa propriété située sur la rive orientale de l'Etat. Voyant que le Maryland ne se retirait pas de l'Union, comme il s'y attendait, il demanda à reprendre du service. Cette requête fut repoussée, et il entra au service des Etats confédérés, où il fut employé à l'armement de la frégate *Merrimac*. Il commandait ce bâtiment lors de l'attaque contre la flotte fédérale dans les eaux de Hampton et fut si grièvement blessé, le premier jour du combat, qu'il dut abandonner son commandement. Après sa guérison, il reprit la mer sur le même navire qu'il commandait lors de l'occupation de Norfolk par le général Wool, et il le fit sauter pour l'empêcher de tomber entre les mains des fédéraux. Créé vice-amiral, il fut chargé du commandement de la flottille qui gardait la rade de Mobile, et, dans le combat du 5 août 1864, entre sa petite flotte et les nombreux vaisseaux de l'amiral Farragut, il résista pendant quatre heures à tous les efforts combinés des vaisseaux fédéraux, et ne se rendit qu'après avoir perdu les trois quarts de son équipage et avoir été atteint lui-même d'une blessure qui a nécessité l'amputation de la cuisse.

BUCHANAN (sir Andrew), diplomate anglais, né en 1807. Il entra dans la carrière diplomatique en 1825, fut nommé chargé d'affaires à Florence en 1842, puis à Saint-Pétersbourg; appelé, en 1852, à la légation de Suisse, et passa l'année suivante à celle de Copenhague. En 1858, il fut accrédité près la cour d'Espagne, et, en 1860, près le cabinet de La Haye.

BUCHANAN (Robert), jeune poëte contemporain, né en Ecosse. Des idylles et des pièces de poésie pastorales, publiées depuis 1862 dans divers recueils périodiques de Londres, notamment dans le *Cornhill magazine*, ont attiré l'attention du public lettré sur leur auteur. Des critiques en renom saluent déjà ce jeune homme du titre de grand poëte. Encouragé par l'accueil fait à ses premiers essais, M. Robert Buchanan les a réunis en un volume, intitulé : *Idyls and legends of Mverburn* (1856).

BUCHANANIE s. f. (bu-ka-na-nî — de *Buchanan*, n. pr.) Bot. Genre d'arbres, de la famille des térébinthacées, comprenant un petit nombre d'espèces, qui croissent dans l'Inde.

BUCHANISTES, nom sous lequel on désigne les partisans d'une secte religieuse fondée en Ecosse vers 1779, par Elisabeth Buchan. Les buchanistes prétendaient, sur la foi de cette dernière, que la fin du monde approchait; que les méchants, frappés par la mort, resteraient pendant mille ans dans cet état, tandis que, pendant le même temps, les buchanistes, après avoir été ravis jusqu'au ciel et avoir contemplé Dieu face à face, reviendraient sur terre pour y être gouvernés par Jésus-Christ en personne. Au bout de mille ans, le diable, se mettant à la tête des méchants ressuscités, viendrait attaquer les buchanistes; mais ceux-ci, commandés par Jésus-Christ, ne tarderaient pas à le mettre en fuite. Ces sectaires ne se mariaient pas, vivaient en commun comme les Moraves et travaillaient peu, repoussant d'ailleurs tout salaire. La secte des buchanistes s'éteignit presque en même temps que sa fondatrice (1791).

BUCHANIUM, nom latin de Bouchain.

BUCHAREST, capitale de la Valachie. V. BUKAREST.

BUCHAU (*Silva Bocana*), ville du Wurtemberg, cercle du Danube, bailliage et à 15 kilom. S.-E. de Riedlingen; 2,000 hab. Exploitation de tourbe; beau château seigneurial des princes Tour-et-Taxis. Abbaye de dames nobles, supprimée en 1803.

BÛCHE s. f. (bu-che — lat. *bucca*, même sens). Forme ancienne du mot BOUCHE.

BÛCHE s. f. (bu-che — anciennement *busche;* ce mot dérive d'une racine germanique qui a également donné naissance à *bois*. — V. ce dernier mot pour plus de détails). Gros morceau de bois préparé pour être mis au feu : *Une petite* BÛCHE. *Une grande* BÛCHE. *On fit croire qu'elle était morte, et toute l'Europe porta le deuil d'une* BÛCHE. (Grimm.) *Il y aurait, certes, quelque chose de comique à exposer les conjectures qui leur faisaient croire à l'existence de Louis XVII, sauvé dans le creux d'une grosse* BÛCHE. (Balz.)

— Fig. Chose vile, méprisable : *On sculpte, on dore l'idole, pour n'avoir pas à rougir d'adorer une* BÛCHE. (Mme Roland.)

— Fam. Personne d'un esprit lourd et stupide; personne qui n'a pas plus d'initiative et de sens qu'une bûche : *C'est une* BÛCHE, *une vraie* BÛCHE. *X..., homme de lettres inédit, parlait de Paris devant quelques provinciaux ses compatriotes avec toute l'emphase et toute la vantardise que vous lui connaîtriez, si X... était connu. — Enfin, dit-il en terminant, Paris étant le foyer de l'intelligence, je l'habite... — Oui, en qualité de* BÛCHE, *repartit un plaisant.*

> Selon certains esprits, c'est manquer de bon sens
> Que de prévoir les accidents.
> Si l'on craint l'eau, c'est être cruche;
> Craint-on le feu, c'est être *bûche*.
> ***

— *Bûche de Noël*, Grosse bûche qu'on brûle encore dans quelques provinces la veille du jour de Noël, et aux cendres de laquelle on attribue des propriétés merveilleuses.

— *Droit de bûche*, Consistant en une bûche que les paysans devaient porter à leur seigneur la veille de Noël : *Les trésoriers de France avaient aussi anciennement* LE DROIT DE BÛCHE *sur les officiers soumis à leur juridiction. Les droits féodaux ont disparu, les seigneurs n'existent plus avec leurs priviléges vexatoires, mais le* DROIT DE BÛCHE *existe toujours; aujourd'hui, c'est le concierge qui le prélève sur tous ses locataires, avec une rigueur ignorée même des seigneurs les plus tyranniques.*

— *Bûche de charbon de terre*, Gros fragment de charbon de terre, qu'on donne aux concierges en guise de bûche. ‖ *Bûche du portier*, Bûche que les concierges prélèvent sur le bois que l'on apporte aux locataires de la maison : *Elle avait des querelles de l'autre monde avec le concierge, à qui elle arrachait des mains la bûche dite* BÛCHE DU PORTIER, *lorsqu'il la choisissait un peu trop grosse.* (G. Sand.) ‖ *Bûche économique*, Sorte de brique préparée avec de l'anthracite, de la houille et de l'argile, et qui est d'une combustion très-lente. On donne encore le nom de *bûche économique* à une pièce de fonte creuse que l'on remplit de cendres et qui imite assez exactement une bûche de bois. On place cette bûche en arrière du foyer, de sorte que le combustible est ramené en avant.

— *Tirer à la courte bûche*, S'est dit autrefois pour tirer à la courte paille : *Le roi voulut faire* TIRER À LA COURTE BÛCHE *messieurs Schomberg et de Bassompierre, à qui aurait la place de maréchal de France, qui vaquait.* (Bassompierre.)

— Prov. *Il ne se remue non plus qu'une bûche*, Il n'a pas la moindre activité :

> Et l'on demande l'heure, et l'on bâille vingt fois,
> Qu'*elle s'émeut autant qu'une bûche de bois.*
> MOLIÈRE.

— Techn. Barre de fer dont se servent les verriers. ‖ Etabli de tréfileur et d'épinglier. ‖ *Bûche d'airain*, Jauge en cuivre qui règle l'épaisseur des pains de savon, dans les savonneries.

— Fragments plus ou moins volumineux que présente le tabac à fumer, quand le hachage des feuilles n'a pas été fait avec tout le soin convenable.

— Anc. jurispr. *Réparation à la bûche*, Jugement porté par les maîtres des eaux et forêts contre les déprédateurs des forêts du roi. ‖ *Contrôleur à la bûche*, Officier de police chargé de veiller, à Paris, à ce que les bois en bûches apportés dans cette ville eussent les dimensions exigées par les ordonnances.

— Fin. *Droit de la bûche*, Droit que le fisc prélevait autrefois à Paris sur les bois en bûches.

— Hist. *Secours de la bûche*, Coups de bâton que se faisaient administrer les convulsionnaires du XVIe siècle.

— Mus. Grossier instrument de musique formé d'une boîte d'harmonie sur laquelle sont tendues trois ou quatre cordes de laiton.

— Hortic. Tige d'oranger étêté.

— Mar. Bâtiment hollandais d'une forte construction, d'un port de 80 tonneaux environ et qui sert à la pêche du hareng et du maquereau. Il est très-renflé de l'avant et porte trois mâts courts qui gréent trois voiles carrées. ‖ On dit aussi BUYSE.

BUCHEL (Arnold), antiquaire et botaniste hollandais, né en 1565 à Utrecht, mort en 1644. Après avoir fait ses études de droit à Leyde, il voyagea en France, en Allemagne et en Italie, puis il revint dans sa ville natale, où il se fit avocat. Ayant perdu son fils unique, il abandonna les affaires pour se livrer uniquement à des travaux littéraires et scientifiques. Nous citerons de lui : *Descriptio urbis Ultrajectinæ* (Utrecht, 1605); *Descriptio florum, fructuum, herbarum, etc.* (1641), etc.

BÛCHEMENT s. m. (bu-che-man — rad. *bûcher*, verbe). Constr. Redressement par la suppression des parties saillantes de la pierre.

BÛCHEMENT s. m. (bu-che-man — rad. *bûcher*). Techn. Mise en bûche : *Le* BÛCHEMENT des bois de chauffage.

BUCHEN, ville du grand-duché de Bade, cercle du Rhin Inférieur, à 47 kilom. N.-E. d'Heidelberg; 2,400 hab. Fabrication de draps et toiles, tanneries.

BÛCHER s. m. (bu-ché — rad. *bûche*). Lieu d'une habitation où l'on serre le bois à brûler : *Aller prendre du bois au* BÛCHER.

— Amas de bois sur lequel les anciens brûlaient les cadavres : *Il fait de tous ces arbres un* BÛCHER *sur le sommet de la montagne.* (Fén.) *Le* BÛCHER *d'Ephestion, qu'Alexandre le Grand fit élever à Babylone par Dinocrate, était une pyramide quadrilatérale, dont chaque côté avait, à la base, un stade* (184 *mètres*) *de développement.* (Bachelet.)

> . . . . Cet époux si cher
> A-t-il reçu de toi les honneurs du *bûcher?*
> CORNEILLE.

> Romains, priverez-vous des honneurs du *bûcher*
> Ce père, cet ami qui vous était si cher?
> VOLTAIRE.

> Le *bûcher*, par mes mains détruit et renversé,
> Dans le sang des bourreaux nagera dispersé.
> RACINE.

‖ Amas de bois sur lequel on brûlait les personnes ou les objets condamnés au feu : *On brûlait sur les* BÛCHERS *les hérétiques et leurs livres. Une étincelle de la colère pontificale suffit pour allumer, en ce moment, des* BÛCHERS *dans tous les coins du globe.* (Bignon.) *Malgré l'excommunication et le* BÛCHER, *la philosophie a prévalu contre le catholicisme.* (Proudh.) *Les* BÛCHERS *de l'Inquisition ont-ils empêché le triomphe de la tolérance religieuse et de la liberté des cultes?* (E. de Gir.)

> Un tribunal impuissant
> Au *bûcher* livra l'*Emile*.
> BÉRANGER.

— Fig. Moyen de destruction, de suppression, d'anéantissement : *Elle avait dressé de ses propres mains le* BÛCHER *où elle devait consommer son sacrifice.* (Fléch.) ‖ Persécution, et particulièrement persécution exercée au nom de la religion : *On n'éclaire pas les esprits à la lueur des* BÛCHERS. (Marmontel.) *Relever l'autel de l'autorité, c'est relever forcément le* BÛCHER *de l'intolérance.* (E. de Gir.)

> Mais grâces, en nos jours, à la philosophie,
> Qui de l'Europe au moins éclaire une partie,
> Les mortels plus instruits en sont moins inhumains;
> Le fer est émoussé, les *bûchers* sont éteints.
> VOLTAIRE.

— **Encycl.** Le *bûcher* sur lequel les Romains brûlaient les corps était fait de grosses bûches de bois, empilées en une masse carrée, sur le sommet de laquelle le corps se réduisait en cendres. On donnait au *bûcher* le nom de *pyra*, avant que le feu y eût été mis, et de *rogus* pendant qu'il était en train de brûler. Dans le bas-relief connu sous le nom de *fabula iliaca*, et où sont représentés les principaux événements de l'*Iliade*, on voit le corps de Patrocle étendu au sommet d'un *bûcher* en forme d'autel; les flammes l'environnent de toutes parts. Les miniatures du *Virgile* du Vatican nous représentent la mort de Didon; elle est couchée sur un lit d'une grande richesse, posé au-dessus d'un *bûcher* ordinaire, auquel elle met le feu elle-même. La loi défendant d'allumer un feu sur un terrain dont on n'était pas maître, les gens riches avaient, dans l'enceinte sépulcrale, une place vide destinée uniquement à cet usage, et qui portait le nom de *bustum*. Pour ceux qui n'étaient pas assez riches pour avoir un *bustum*, il y avait l'*ustrinum*, lieu public où l'on brûlait les corps et qui ne tenait aucunement au tombeau où devaient être déposées les cendres; les cendres étaient ensuite transportées dans le tombeau de la famille. On voit encore sur la voie Appienne, à environ cinq milles de Rome, un de ces emplacements destinés à servir d'*ustrinum*. Il est entouré de deux côtés par un mur élevé, construit à la manière étrusque, avec cette pierre d'un gris noirâtre et rougeâtre, que l'on appelle aujourd'hui *peperino*, et il est pavé de dalles de cette même roche, qui résiste d'autant mieux au feu qu'elle est de nature volcanique. Un des murs a 350 pieds de long, l'autre 200. Du

côté qui bordait la route, il y avait de spacieux portiques destinés à abriter les spectateurs ou ceux qui formaient le cortége funèbre, et, à l'autre bout, plusieurs appartements servant à ceux qui avaient la garde de l'endroit, ainsi que des magasins pour serrer du bois et conserver les différents instruments et ustensiles employés pour les funérailles. A Pompéi, on voit également l'*ustrinum*, qui se trouvait en dehors de la ville, tout près de la porte d'Herculanum.

La coutume de brûler les corps ne se répandit guère chez les Grecs qu'à partir du règne de Cécrops. Quand le mort était déposé sur le *bûcher*, c'étaient les parents eux-mêmes qui y mettaient le feu, et qui faisaient ensuite des libations de vin dans les flammes. Sur le *bûcher* on plaçait les armes des guerriers auprès de leur corps, et l'on y jetait des parfums avec les vêtements les plus précieux du défunt. Toutefois, les lois de Solon prescrivaient de ne jeter dans le *bûcher* que trois vêtements et de n'immoler qu'un bœuf. A Rome, la loi des Douze Tables défendait d'y jeter de l'or et de l'argent. Quand le corps était consumé, on recueillait les cendres du mort, et pour que ces cendres ne fussent pas confondues avec celles du bois, les Romains avaient la précaution d'envelopper le cadavre dans une toile d'amiante.

Souvent quelques-uns des assistants coupaient des touffes de leurs cheveux et les jetaient dans les flammes. On vit même quelquefois des amis du mort, que cette lugubre cérémonie plongeait dans un profond désespoir, se tuer au pied du *bûcher* pour aller rejoindre celui qu'ils pleuraient : c'est ainsi que Mnestor se perça de son épée devant le *bûcher* d'Agrippine, qui l'avait affranchi, et que plusieurs soldats firent de même aux funérailles de l'empereur Othon. Si l'on remonte plus haut dans l'histoire, on voit que, pour honorer les morts qu'on brûlait, on immolait des bœufs, des taureaux et même des prisonniers ou des esclaves. Homère nous apprend qu'Achille fit immoler douze Troyens sur le *bûcher* de son ami Patrocle. Plus tard, au lieu de sacrifier les prisonniers sur la tombe des morts illustres, on les força à combattre entre eux et à se tuer eux-mêmes. Telle est la première origine des gladiateurs. Chose curieuse ! ces premiers combats eurent lieu au milieu du forum, à l'endroit même où, à une époque bien éloignée, Hercule, revenant d'Espagne, avait aboli les sacrifices humains en usage chez les barbares peuplades qui devaient former un jour le peuple romain. Le but de ces sacrifices n'était pas seulement d'apaiser les mânes des morts, ou de venger leur trépas sur ceux qui l'avaient causé : le sang versé devait servir de nourriture aux âmes, qui erraient toujours autour du *bûcher* funèbre. Certains peuples ont encore l'habitude de déposer des vivres sur les tombeaux : « Chez les Gaulois, dit César, les funérailles sont magnifiques et somptueuses. On jette dans le *bûcher* tout ce que l'on croit avoir été cher au défunt pendant sa vie, et même jusqu'aux animaux. Et, il y a peu de temps encore, on brûlait avec lui les esclaves et les clients qu'il avait aimés. » Dans l'Inde, il en est encore ainsi, et la domination anglaise n'a pas pu jusqu'ici empêcher les femmes indiennes de monter sur le *bûcher* préparé pour brûler le corps de leur époux. Pour les *bûchers* destinés aux princes et aux personnages célèbres, on déployait parfois un luxe et une magnificence extraordinaires. On a gardé le souvenir du *bûcher* d'Ephestion, qu'Alexandre fit élever à Babylone par Dinocrate, et qui était un véritable monument. D'après Plutarque, ce *bûcher* célèbre, dont l'intérieur était divisé en trente compartiments, formait à sa base un carré dont chaque côté avait un stade de longueur. Il se composait de cinq étages, dont l'intérieur était richement décoré d'ornements magnifiques et variés ; au-dessus était une plate-forme occupée par les trophées des armures macédoniennes ; le tout était couronné par deux sirènes creuses, dont la cavité était assez vaste pour contenir les musiciens qui devaient exécuter le chant funèbre en l'honneur du mort. La hauteur totale était de 130 coudées. On évalue à plus de 12,000 talents (environ 65 millions de notre monnaie) la dépense faite pour sa construction.

Les *bûchers* consacrés à l'apothéose des empereurs méritent aussi une mention spéciale. Au milieu du champ de Mars, on élevait un monceau de fagots et de bois ordinaire, habilement disposé et ressemblant à un autel de trois ou quatre étages, qui diminuaient successivement et qui étaient décorés de statues, de draperies et d'ornements de toute espèce. Sur le second étage, on plaçait un lit splendide, portant l'image en cire de l'empereur défunt, et entouré de toutes sortes d'herbes aromatiques. On mettait le feu au *bûcher*, et un aigle s'envolait de la partie supérieure pour aller, à ce que l'on croyait, porter l'âme au ciel. Une médaille de Caracalla représente un autel de ce genre, et, dans les bas-reliefs de l'arc de triomphe de Titus, on peut voir l'apothéose de ce prince emporté au ciel par un aigle.

Chez les peuples modernes, l'usage de brûler les cadavres a disparu depuis longtemps, et il est permis de croire que le dogme de la résurrection des morts, qui fait partie du symbole adopté par la religion chrétienne, a été la principale cause de ce changement, comme si la décomposition lente des cadavres confiés à la terre rendait moins difficile que la décomposition par le feu la réunion de toutes les parties nécessaires pour reconstituer la personne au jour du jugement dernier. Mais les *bûchers*, loin d'être abolis, changèrent seulement de destination et servirent à brûler les vivants. Pendant une longue suite de siècles, et ce sont les siècles les plus religieux de notre histoire, on a condamné à mourir sur le *bûcher* les sorciers et les hérétiques, comme si on eût voulu prévenir ainsi les sévérités de la justice divine, en faisant périr par le feu ceux que l'on croyait d'avance condamnés par la loi divine aux flammes éternelles. Le supplice du feu était d'ailleurs fréquemment employé dans notre ancienne législation : voici comment il se pratiquait. On plantait un poteau de sept à huit pieds de haut, autour duquel, laissant la place d'un homme, on construisait un *bûcher* en carré, composé alternativement de fagots, de bûches et de paille ; mais on avait soin de laisser un intervalle libre pour arriver au poteau, et le *bûcher* était élevé à peu près jusqu'à la hauteur de la tête du patient. Quand le criminel arrivait, on le déshabillait et on lui mettait une chemise soufrée, puis on le faisait entrer jusqu'au poteau. On le plaçait le dos tourné au poteau, on lui attachait le cou avec une corde, le milieu du corps avec une chaîne de fer, et les pieds avec une corde. Ensuite, on terminait la construction du *bûcher*, en bouchant avec bois, fagots et paille, l'endroit par lequel était entré le patient, de façon qu'on ne le vît plus ; puis on mettait le feu de tous les côtés. Quelquefois, par un sentiment de commisération, et par une faveur spécifiée dans l'arrêt de condamnation, on étranglait le patient au moment de mettre le feu au *bûcher*, pour lui épargner le supplice d'être brûlé tout vif. Dans d'autres circonstances, on procédait autrement : les exécuteurs se servaient, pour construire le *bûcher*, de crocs de batelier à deux pointes, dont l'une était droite, l'autre crochue. On ajustait un de ces crocs dans le *bûcher*, de façon à ce que la pointe se trouvât vis-à-vis du cœur, et, aussitôt le feu mis, on poussait le manche de ce croc, qui perçait le cœur du patient et le faisait mourir sur-le-champ.

Heureusement, toutes ces horreurs sont de l'histoire ancienne ; les *bûchers* de l'inquisition sont éteints, et les sorciers, s'il y en a encore, ne sont plus justiciables que de la risée publique, ou de la police correctionnelle, quand leurs prétendus sortiléges ne sont que des actes d'escroquerie. Mais il n'est pas impossible que l'avenir ne voie se rallumer les *bûchers* funéraires, et quelques publicistes ont déjà mis en avant la thèse que notre système actuel d'inhumation serait avantageusement remplacé par la *crémation* des cadavres, parce qu'on éviterait ainsi la nécessité d'entretenir, aux portes de nos grandes villes, ces vastes foyers d'infection qu'on appelle des cimetières.

Il faut aussi parler des *bûchers* qui, au moyen âge, servaient aux épreuves judiciaires. Quoique plus rarement usitée que les autres, cette épreuve était un des moyens de justification employés dans ce que l'on appelait le jugement de Dieu. On en voit un exemple célèbre dans le fait suivant : « Pendant le siége d'Antioche par les Sarrasins, en 1097, un homme nommé Pierre Barthélemy découvrit aux croisés, d'après une prétendue révélation, le lieu où était enterrée la lance qui avait servi à la passion du Christ. Quelques-uns des croisés l'ayant accusé d'imposture, il offrit de prouver la vérité de son témoignage en passant au travers des flammes, ce qui fut accepté. « Au jour fixé et dès le matin, dit Raimond d'Agiles, on fit les préparatifs du feu ; ils se trouvèrent terminés après midi. Les princes et le peuple se rassemblèrent au nombre de quarante mille hommes ; les prêtres y assistèrent pieds nus et couverts de leurs vêtements sacerdotaux. On éleva, avec des branches sèches d'olivier, un *bûcher* qui avait quatorze pieds de long, et était séparé en deux parties, entre lesquelles on avait laissé un vide d'un pied de largeur ; chacune d'elles était haute de quatre pieds. Les évêques donnèrent leur bénédiction à ce feu, dont l'épreuve devait servir de jugement ; et l'homme qui avait trouvé la lance passa vite et résolûment au milieu du brasier allumé. Cependant on reconnut qu'il avait eu la peau brûlée par la flamme, et l'on présuma que quelque partie intérieure de son corps devait être mortellement atteinte. Cela fut bientôt confirmé par la fin de ce criminel imposteur, qui mourut le douzième jour des douleurs de sa brûlure. » Une autre épreuve plus commune encore est celle à laquelle les partisans de Jérôme Savonarole proposèrent de recourir pour prouver la vérité de sa doctrine. Mais, le jour indiqué par les magistrats, une pluie abondante étant survenue, l'épreuve n'eut pas lieu. Savonarole fut perdu dans l'esprit du peuple, et il ne tarda pas à monter lui-même sur un *bûcher*, non pour en traverser les flammes, mais bien pour y être brûlé.

L'épreuve du feu ne s'appliquait pas seulement aux personnes, mais aux choses elles-mêmes. Une dispute s'étant élevée en Espagne pour savoir quel était le meilleur de l'office romain ou de l'office mozarabique, on convint de livrer aux flammes les deux liturgies, et d'adopter celle qui sortirait victorieuse de l'épreuve. Ce fut l'office romain qui triompha, d'après la chronique, et l'on attribua au pouvoir divin ce qui n'était probablement que l'effet d'une supercherie. Une épreuve de ce genre se renouvela à Constantinople en 1284. Arsène, le patriarche de cette ville, ayant été chassé de son siége, il en résulta un schisme qui causa un grand trouble. Il fut convenu entre Arsène et son compétiteur qu'on élèverait un *bûcher*, qu'on y jetterait les écrits de chacun d'eux qui avaient donné lieu au schisme, et que celui qui sortirait intact de la flamme indiquerait le parti que Dieu voulait favoriser. L'empereur Andronic II, qui avait à cœur de ramener la paix dans la ville de Constantinople, fit dresser un *bûcher* amplement garni de matières inflammables ; à peine les deux écrits y furent-ils jetés, qu'ils furent réduits en cendres, et, comme dit le poëte, le combat cessa faute de combattants.

BÛCHER v. a. ou tr. (bu-ché — rad. *bûche*). Techn. Dégrossir, en parlant d'une pièce de bois : BÛCHER *une poutre.*

— Constr. *Bûcher une pierre*, En abattre les saillies.

— Pop. Battre : *Il l'*A BÛCHÉ *d'importance.*

— Fauconn. Mettre sur le bloc, sur le perchoir, en parlant de l'oiseau de proie.

— v. n. ou intr. Pop. Travailler rudement : *Il* A *bien* BÛCHÉ *et il mérite une récompense. Il* BÛCHE, *il pioche, tâchant d'acquérir toutes les connaissances dont il a besoin pour parvenir.* (Th. Gaut.)

Se bûcher v. pr. Se battre : *C'est sa perte, dit-il en se frottant les mains ; on* SE BÛCHERA. (Balz.)

BUCHER (Samuel-Frédéric), archéologue allemand, né en 1722 à Rengersdorf, mort en 1765. Il était recteur au gymnase de Zittau. Ses principaux ouvrages sont : *Antiquitates de velatis Hebræorum et Græcorum fœminis* (Wittemberg, 1717) ; *Grammatica hebræa* (Wittemberg, 1722) ; *De sapientium honoribus* (1723) ; *Thesaurus Orientis* (1725) ; *Antiquitates biblicæ* (1729).

BUCHERIUS, jésuite. V. BOUCHER (Gilles).

BÛCHERON s. m. (bu-che-ron — rad. *bûche*) : Ouvrier qui abat du bois dans une forêt :

> Quand il a des talents, quand il est honnête homme,
> Le fils d'un *bûcheron* vaut un consul à Rome.
>
> VILLEFRÉ.

> Un pauvre *bûcheron*, tout couvert de ramée,
> Sous le faix du fagot, aussi bien que des ans,
> Gémissant et courbé, marchait à pas pesants,
> Et tâchait de gagner sa chaumine enfumée.
>
> LA FONTAINE.

> Le dos chargé de bois, et le corps tout en eau,
> Un pauvre *bûcheron*, dans l'extrême vieillesse,
> Marchait en haletant de peine et de détresse.
>
> BOILEAU.

— *Jeu du bûcheron* ou *du fagot*, Petit jeu d'action ou de mémoire.

— **Encycl.** Le jeu du *bûcheron*, que l'on appelle aussi *jeu du fagot*, se joue quelquefois dans les petites soirées d'hiver. On tire au sort qui sera le *bûcheron*, c'est-à-dire qui conduira le premier le jeu, puis le *bûcheron* se choisit un camarade, auquel il dit à voix basse de quelle espèce de bois il se propose de composer son fagot. Ces préliminaires terminés, tout le monde s'assied en rond, à l'exception du *bûcheron* et de son camarade, qui restent debout au milieu du cercle. Alors le *bûcheron* fait le tour de la société en criant : « Fagot, fagot à vendre ! » Un des joueurs demande : « Combien voulez-vous le vendre ? » A cette question, le marchand répond : « Dites-moi de quel bois se compose mon fagot ? » Le joueur interpellé doit nommer aussitôt un bois quelconque. S'il ne devine pas, le camarade du *bûcheron* dit : « A d'autres notre fagot ! » et l'on passe à un second joueur. On continue de la même manière jusqu'à ce que quelqu'un nomme le bois du fagot. Celui qui devine donne un gage et devient à son tour *bûcheron*. Un gage est également exigé de celui qui hésite dans la désignation du bois, ou qui désigne un bois déjà nommé. Enfin, si le *bûcheron* termine le tour du cercle sans que personne ait pu deviner, il paye lui-même un gage, et sert de camarade au joueur qui l'accompagnait, et qui devient *bûcheron* à sa place ; mais ce *bûcheron* n'a pas le droit de changer le nom du bois qu'avait choisi le premier, comme aussi, au nouveau tour, les autres joueurs ne peuvent pas nommer les bois nommés au tour précédent.

Bûcheron (LE), opéra-comique en un acte, de Guichard et Castet, musique de Philidor, représenté à Paris, sur le théâtre de la Comédie-Italienne, le 28 février 1763. Suzette revient de la forêt en chantant ; Colin l'entend et accourt ; mais Suzette refuse de rester avec lui ; elle craint d'être surprise par sa mère, qui veut la marier au fermier Simon malgré son mari Blaise, auquel Colin plairait pour gendre. Quelle nouvelle pour Colin ! Il voudrait témoigner sa douleur à Suzette, mais on entend quelqu'un ; c'est Blaise, le père de Suzette, qui revient de son travail. Blaise, qui est malheureux en ménage, déplore sa triste situation : « Méchante femme et point de pain ! ah ! quel destin ! » dit-il. Le tonnerre gronde : Mercure paraît et lui annonce que Jupiter, touché de sa misère, remplira les trois premiers souhaits qu'il voudra former. Blaise, embarrassé, va consulter le bailli, avec qui il se met à table. On boit. Blaise sait que le bailli aime l'anguille, il voudrait pouvoir lui en offrir une ; à peine ce souhait est-il formé qu'une anguille paraît sur la table. Mme Blaise, voyant que son mari a si mal profité de ce premier souhait, devient furieuse. Dans son premier mouvement, Blaise souhaite de la voir muette, ce qui s'accomplit aussitôt ; enfin, il lui fera le sacrifice du troisième souhait pour lui rendre la langue qu'elle a si bien pendue, si elle consent au mariage de Suzette avec Colin. Margot se rend, et recouvre la parole. On s'en aperçoit bientôt, car les mots sortent en foule de sa bouche, ils se pressent jusqu'à ce qu'enfin source en soit tarie.

On voit que cette pièce est une plaisanterie de plus à l'endroit des femmes qui ont la démangeaison de trop parler. Elle eut vingt-quatre représentations successives, ce qui était beaucoup alors. Ensuite on la reprit souvent. Philidor n'avait pas encore donné de meilleure musique ; celle du *Bûcheron* fut très-applaudie ; on l'entendit longtemps avec plaisir.

BÛCHERONNE s. f. (bu-che-ro-ne — fém. de *bûcheron*). Femme d'un bûcheron : *Il était une fois un bûcheron et une* BÛCHERONNE...

BÛCHETTE s. f. (bu-chè-te — dimin. de *bûche*). Menu morceau de bois : *Ramasser des* BÛCHETTES *dans un bois. Les loutres font leurs petits sur un lit fait de* BÛCHETTES *et d'herbes* (Buff.)

— Petit brin de bois ou de paille, pour tirer à la courte paille :

> Tirez donc, voici deux *bûchettes* :
> Accommodez-vous, ou tirez.
>
> LA FONTAINE.

BUCHETTI (Louis-Marie), littérateur italien, né à Milan en 1747, mort en 1804. Après la suppression de l'ordre des jésuites, dont il faisait partie, il fut chargé de l'éducation de fils de famille avec qui il parcourut l'Italie l'Allemagne, la Hollande et la France. De retour en Italie, il habita successivement Rome et Venise, où il termina sa vie. Buchetti était fort instruit et parlait presque toutes les langues de l'Europe. On a de lui : *Idilli di Mosco Bione et Teocrito* (Milan, 1784) ; *Lettere a cittadino Bolgeni* (1804), etc.

BÛCHEUR s. m. (bu-cheur — rad. *bûcher*, verbe). Pop. Travailleur : *Je bûche, monsieur, je suis un* BÛCHEUR, *moi ; je nettoie vos malpropretés.* (E. Brisebarre.)

BUCHEZ (Philippe-Joseph-Benjamin), philosophe et homme politique, né le 31 mars 1796, à Matagne-la-Petite, dans le pays wallon (alors département des Ardennes), mort à Rodez à 1865. A l'âge de seize ans, après avoir terminé ses études, il entra dans l'administration des octrois de Paris, où son père occupait un emploi important, et où lui-même signala son passage par d'utiles travaux. Il avait dix-huit ans lorsque les armées étrangères souillèrent le sol français. Avec ses amis, avec la jeunesse patriote, il combattit en volontaire contre les troupes de la coalition, et fut un de ceux qui brûlèrent les dernières cartouches pour la défense de Paris.

Entraîné par ses aptitudes scientifiques, il suivit les cours du Muséum d'histoire naturelle et de l'Ecole de médecine, et fut reçu docteur en 1825 ; mais, dans l'intervalle, il s'était jeté avec ardeur dans les luttes du libéralisme. C'est au milieu de la brillante génération de cette époque qu'il fit l'apprentissage de la vie politique. Sa modeste chambre d'étudiant fut le berceau du carbonarisme français, dont il fut un des principaux organisateurs, et dont il demeura toujours l'un des chefs les plus actifs. Engagé dans la conspiration de Béfort, il fut compris dans les poursuites qui suivirent ce mouvement avorté, arrêté à Nancy et traduit devant la cour royale de Colmar. Six voix le condamnèrent à mort, deux l'acquittèrent ; il fut ainsi sauvé, grâce à la minorité dite de faveur. Les deux jurés dont le vote négatif préserva de l'échafaud le jeune patriote durent s'applaudir plus tard d'avoir conservé à la France un penseur et un citoyen aussi éminent.

Buchez reprit ses études médicales, publia, en collaboration avec son ami Trélat, un *Précis élémentaire d'hygiène*, sans cesser, toutefois, de s'occuper activement de politique militante, et de se livrer à des études sérieuses d'histoire et de philosophie. Telle était l'énergique vitalité de cette forte génération.

Bientôt le saint-simonisme apparut, et, devant la tombe même du fondateur de cette doctrine, un groupe d'hommes se rencontrèrent unis dans une pensée de transformation sociale. Buchez vit dans ce groupe la principale force intellectuelle et morale du moment, et il s'y rallia sans hésiter. Ses luttes, ses études, les épreuves qu'il avait subies avaient élargi le cercle de ses idées. Il collabora au *Producteur*, organe du saint-simonisme ; mais bientôt des scissions déchirèrent l'unité de l'école. En 1827, Aug. Comte s'en sépara, parce qu'elle lui paraissait tendre au mysticisme ; deux ans plus tard, Buchez s'en éloignait à son tour, parce qu'au contraire elle ne lui semblait pas assez spiritualiste, et que les doctrines philosophiques et historiques du saint-simonisme menaçaient la notion de la morale humaine telle qu'il la concevait.

Quelle était cette morale qui lui servait de criterium, et à laquelle il faisait le sacrifice de ses plus chères amitiés ?

C'est ici qu'éclate l'insuffisance philosophique de ce grand esprit, si bien doué sous d'autres rapports, et qui possédait notamment deux facultés de premier ordre, la puissance d'invention intellectuelle, et un sentiment moral d'une admirable énergie. Impuissant à dé-

mêler le caractère primitif, spontané des idées de droit et de devoir, il se réfugia dans l'hypothèse invérifiable que ces deux idées nous sont données par une révélation divine. C'est par cette voie qu'il fut ramené au christianisme, du moins à une conception particulière de la doctrine catholique, qu'il appliqua successivement à l'explication des faits de la Révolution française, puis à l'histoire du genre humain, enfin à la philosophie elle-*même*.

Cette tentative d'une conciliation entre l'idée catholique et l'idée révolutionnaire, quelque chimérique qu'elle fût, parut à quelques hommes généreux une expérience intéressante à tenter. Une école, dite *néo-catholique*, se forma autour de cette erreur, qui fut désormais la doctrine à la propagation de laquelle Buchez consacra toute sa vie. Il fonda pour développer son système l'*Européen* (dont les quatre premiers numéros parurent sous ce titre : *Journal des sciences morales et politiques*). Ce recueil périodique eut peu d'action sur la marche des idées philosophiques, moins encore à cause de sa publicité restreinte (il se distribuait à cinq cents exemplaires, et comptait à peine cent abonnés), que parce qu'il était en dehors du courant des idées. Nous parlons ici au point de vue purement philosophique; car l'*Européen* contient de remarquables aperçus sur la fédération européenne, les associations ouvrières, etc., idées nouvelles à cette époque. Fondé en 1831, interrompu vers la fin de 1832, ce recueil fut repris en 1835, et continua de paraître, sauf quelques interruptions, jusqu'en 1838. Enfin il reparut une troisième fois, avec le concours de J. Bastide, sous le titre de : *Revue nationale* (mai 1847—juillet 1848).

Sous le règne de Louis-Philippe parut également une autre publication buchézienne, rédigée par des ouvriers (v. l'article ATELIER (l'); mais le maître se bornait à inspirer ce recueil, sans y écrire lui-même.

L'originalité de Buchez, c'est que l'homme d'action se retrouvait toujours en lui à côté du penseur. En 1830, il avait combattu dans les rangs du peuple, et il fut un de ceux qui fondèrent la Société républicaine des *Amis du peuple*, dont la dissolution fut une des premières mesures de réaction du gouvernement de Juillet.

En 1833, il publia l'*Introduction à la science de l'histoire, ou science du développement de l'humanité*, et peu de temps après il commençait, avec M. Roux-Lavergne, l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*, vaste compilation à laquelle nous consacrerons un article spécial, et qui a été une sorte de magasin, où la plupart des historiens de la Révolution ont puisé des renseignements. Cette collection, qui renferme les résumés de nos assemblées et des matériaux de toute nature, a rendu des services, bien évidemment; mais elle a contribué aussi à répandre beaucoup d'idées fausses. Chaque volume est précédé d'une préface où sont développés les principes de Buchez, c'est-à-dire le système de la tradition catholique se perpétuant dans la Révolution; éclectisme bizarre, où sont mélangés les éléments les plus contraires, la *grâce*, principe du catholicisme, et la *justice*, principe révolutionnaire, l'obéissance machinale et le libre examen, le moyen âge et l'ère moderne, l'inquisition et la Terreur, le pape et la souveraineté du peuple, l'autorité et la liberté, etc. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner ce pêle-mêle étrange; disons seulement qu'à notre sens l'*Histoire parlementaire*, dont on ne saurait contester l'utilité, malgré l'esprit systématiquement robespierriste qui a présidé à sa rédaction, aurait cependant besoin d'une refonte générale pour être au niveau des études actuelles sur la Révolution, et pour rendre des services réels.

Buchez a publié en outre : *Essai d'un traité complet de philosophie au point de vue du catholicisme et du progrès* (3 vol. in-8°). Le quatrième volume, contenant la *Politique*, était toujours et vainement attendu.

Après le coup d'Etat du 2 décembre, l'auteur, douloureusement frappé dans ses convictions, et condamné définitivement à la retraite, fit de ce complément le travail de ses derniers jours. Ce volume, dont il avait laissé le manuscrit, a été récemment publié par ses amis (1866).

Le 24 février 1848, Buchez marcha en faveur du mouvement, à la tête de la compagnie de garde nationale dont il était le chef électif. La République le porta à l'Hôtel de ville, où le gouvernement provisoire le chargea d'aider le maire de Paris dans l'administration de la ville. Dans ce poste important, il rendit les plus grands services jusqu'à la réunion de l'Assemblée nationale. Par ses idées comme par ses relations, il appartenait à la nuance des républicains modérés, et il appuya énergiquement la majorité du gouvernement provisoire. Nommé représentant par cent trente-six mille voix aux élections de Paris, il vint siéger à la Constituante, et fut, le premier, élu président de cette assemblée, qui lui donna en même temps, comme l'un de ses vice-présidents, M. Corbon, son disciple et le principal rédacteur du journal l'*Atelier*.

Il occupait le fauteuil le 15 mai, lors de l'envahissement de l'assemblée. Entouré, obsédé, il donna par écrit l'ordre de ne point faire battre le rappel. Depuis, on lui a souvent reproché cette concession comme un **acte de faiblesse. Lui-même a expliqué sa** conduite par la crainte où il était de compromettre la vie de ses collègues. Quoi qu'il en soit, l'histoire impartiale dira s'il faut le condamner pour avoir éprouvé un moment d'hésitation au milieu du malentendu fatal qui s'éleva entre les amis de la République, lui qui n'en montra jamais en présence des vrais ennemis de la liberté et de la démocratie.

Il ne fut pas élu à l'Assemblée législative, et reprit dans la vie privée ses études et ses méditations.

Nous n'entreprendrons pas de réfuter ici les doctrines de ce penseur, adoptées et prêchées avec persévérance par un certain nombre d'hommes dévoués, capables, et dont le caractère est digne du plus grand respect, mais dont la plupart ont aujourd'hui conservé bien peu d'illusions sur la possibilité de cette chimérique alliance entre le catholicisme et la démocratie. On peut même dire que cette école est actuellement dissoute, évanouie, car la presque totalité de ceux qui la composaient marchent aujourd'hui dans d'autres voies. Buchez lui-même avait sensiblement modifié ses idées vers la fin de sa vie, comme le prouve, notamment, une longue lettre de lui publiée après sa mort dans l'*Opinion nationale* du 3 novembre 1865. Au fond même, on peut dire que c'était un chrétien plus systématique que réel. Cette observation appartient à l'un de ses anciens disciples, publiciste éminent, M. Frédéric Morin. Il se croyait catholique plus qu'il ne l'était en réalité. C'était d'ailleurs un homme du plus noble caractère et de la moralité la plus élevée. Le devoir, que nul n'a mieux défini ni mieux pratiqué, n'était pas seulement pour lui une théorie; c'était son sentiment le plus intime, son âme elle-même. Le sentiment de la justice, la recherche de la vérité, l'amour de l'humanité, le culte de la morale, toutes ces nobles idées étaient pour ainsi dire la séve de sa vie. Sa pauvreté volontaire lui avait interdit jusqu'aux douceurs de la famille. Les luttes de sa jeunesse avaient absorbé son petit patrimoine, et son désintéressement était tel, que non-seulement il dédaigna les positions lucratives auxquelles ses hautes capacités lui eussent permis d'aspirer, mais qu'il refusa même d'accepter les justes indemnités qui lui furent offertes pour ses longs et pénibles travaux à la mairie de Paris. Il vécut constamment pauvre. Dans ses dernières années, il était soutenu par une petite rente que lui avait léguée un de ses amis. Nous sommes heureux d'avoir à rendre hommage au caractère d'un homme dont sans doute nous sommes loin de partager les idées philosophiques, mais qui, par ses belles qualités, restera l'honneur de la *démocratie à notre époque*.

BUCHHOLTZER (Abraham), littérateur et historien allemand, né en 1529, mort en 1584. Après avoir été l'élève de Mélanchthon à Wittemberg, il devint pasteur du culte réformé à Sprottau, à Crossen et à Freisdadt, où il mourut. Très-versé dans les langues grecque et hébraïque, ainsi que dans l'histoire, Buchholtzer a publié plusieurs écrits, entre autres : *Chronologica isagoge* (Gorlitz, 1580, in-fol.); *Index chronologicus* (1585, in-fol.); *Catalogus consulum romanorum* (Gorlitz, in-8°), etc.

BUCHHOLZ, ville de la Saxe royale, cercle de Zwichau, bailliage et à 15 kilom. E. de Grünhain; 4,600 hab. Importante fabrication de rubans, de passementerie en soie; dentelles et broderies. Belle église gothique. Cette ville était autrefois le siége d'une importante exploitation d'argent et d'étain, et on y battait monnaie.

BUCHHOLZ ou **BUCHHOLTZER** (André-Henri), littérateur allemand, né en 1607 à Schœningen, mort à Brunswick en 1671. Il fut successivement recteur du gymnase de Lemgo (1637), professeur de poésie à Rinteln (1641), et surintendant général des écoles de Brunswick. On a de lui, outre des poésies latines, deux romans allemands intitulés : *Histoire merveilleuse du prince allemand chrétien Hercule et de la princesse bohême Naliska* (Brunswick, 1639, in-4°), roman de chevalerie qui a eu de nombreuses éditions, bien qu'il soit loin de valoir, par le style comme par l'action, le roman d'*Amadis*, et *Histoire merveilleuse du prince Herculisque et de la princesse Herculadiska* (Brunswik, 1659, in-4°).

BUCHHOLZ (George), théologien et naturaliste allemand, né en 1688 à Koesmarck, mort en 1737. Après avoir étudié la théologie à Dantzig et à Greisswald, et fait un voyage en Saxe, il devint recteur à Hagy-Palugya (1814), puis dans sa ville natale (1723), et finit par abandonner la théologie pour s'adonner entièrement à son goût pour l'histoire naturelle, notamment pour la géologie et la minéralogie. Frappé d'admiration par la vue des Alpes karpathiennes, il les étudia soigneusement; puis il exécuta un plan en relief, dans lequel il indiqua les couches de terrains et les minéraux qui caractérisent les diverses parties de ces montagnes. Buchholz faisait partie de la Société des curieux de la nature sous le nom de *Chrysippus Cappadox*. Il a laissé un assez grand nombre d'écrits, publiés dans divers recueils, notamment : *Sur les vents qui soufflent au sommet des Karpathes*, et *Sur les grottes souterraines de Deminfalva et de Szentivan*.

BUCHHOLZ (Samuel), historien allemand, **né en 1717 à Pritzwalk, mort en 1774 à Cremmen**, fut successivement recteur à Werben (1744), et à Karelsberg (1757). Il a publié en allemand plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Essai d'une histoire du duché de Mecklembourg* (1753, in-4°); *Dissertation sur l'ancien état topographique de Brandebourg* (1764, in-4°); *Essai d'une histoire de la marche de Brandebourg* (1759-1775); *Constantin le Grand* (1772), etc.

BUCHHOLZ (Paul-Ferdinand-Frédéric), publiciste et historien allemand, né à Altruppin (Prusse) en 1767, mort en 1843, fut professeur à l'Académie militaire de Brandebourg, mais abandonna sa chaire afin de pouvoir émettre librement ses opinions. Enthousiaste de la République française, il la saluait comme l'aurore d'une régénération universelle. Il est douteux cependant qu'il l'eût bien comprise, car il lui reprochait d'avoir émancipé les juifs, au lieu d'achever à leur égard l'œuvre de spoliation de Philippe-Auguste. Ses principaux ouvrages sont : *Exposition d'une nouvelle loi de gravitation pour le monde moral* (1802, in-8°); *Londres et Rome, ou d'une prochaine monarchie universelle* (1806); le *Nouveau Léviathan; Annuaire de l'Europe depuis la paix de Vienne* (1814-1837, 22 vol. in-8°); *Recherches philosophiques sur l'histoire romaine* (1819, 3 vol.); *Recherches sur le moyen âge* (1819); *Histoire de Napoléon* (1829-1830, 3 vol.).

BUCHHOLZ (Chrétien-Frédéric), chimiste allemand, né à Eisleben (Saxe) en 1770, mort en 1818. Elève et gendre d'un pharmacien distingué, nommé Voigt, il lui succéda en 1794 dans la direction de sa pharmacie. Il découvrit, cette même année, l'acétate de baryte, fit paraître bientôt après un mémoire sur la cristallisation, passa, en 1808, son doctorat en médecine, et fut nommé en 1810 professeur à l'université d'Erfurth. Outre un grand nombre de mémoires curieux et importants, on a de lui : *Manuel pour la prescription et l'essai des médicaments* (Erfurth, 1795); *Mémoires sur la pharmacie* (Erfurth, 1799); *Eléments de pharmacie* (Erfurth, 1802); *Eléments de l'art pharmaceutique* (Erfurth, 1810), etc.

BUCHHOLZITE ou **BUCHOLZITE** s. f. (bu-chol-zi-te — de *Buchholz*, n. pr.). Minér. Silicate naturel d'alumine présentant parfois une dureté égale à celle du cristal de roche, et cristallisant dans le système du prisme droit à base rhombe.

— **Encycl.** La *buchholzite* se présente en masses fibro-compactes au Tyrol, en Bavière et aux Etats-Unis. Beaucoup de minéralogistes la considèrent comme une variété de *sillemannite*, qui est elle-même regardée comme une variété de disthène.

BUCHHOZ (FRANZOSISCH-), village de Prusse, province de Brandebourg, régence de Potsdam, à 7 kilom. N. de Berlin; 700 hab. Ce village est une petite colonie d'émigrés protestants français, qui vinrent s'établir en Prusse après la révocation de l'édit de Nantes.

BUCHIE s. f. (bu-chî — de *Buch*, n. pr.). Bot. Genre de verbénacées d'Amérique.

BUCHILLE s. f. (bu-chi-lle; *ll* mll. — dim. de *bûche*). Petite bûche.

— Techn. Copeaux *qu'on détache des pièces* d'artillerie en les tournant.

BUCHLOWITZ, bourg de l'empire d'Autriche, dans la Moravie, gouvernement de Brünn, cercle et à 10 kilom. O. de Hradisch; 1,900 h. Dans les environs, sources sulfureuses et bains; beau château seigneurial des comtes de Berchtold; château fort de Buchlow.

BUCHMANN. V. BIBLIANDER.

BUCHNER (Auguste), poëte et littérateur allemand, né à Dresde en 1591, mort à Wittemberg en 1661. Il devint professeur de poésie et d'éloquence à l'université de Wittemberg et y acquit une grande réputation. Ses principaux ouvrages sont : *Dissertationes academicæ* (Wittemberg, 1650); *Poemata selectiora* (1694), et *Orationes academicæ* (1705), etc.

BUCHNER (Jean-André-Elie), médecin allemand, né à Erfurth en 1701, mort en 1769. Il fut conseiller et médecin du roi de Prusse, professeur à Halle (1744), et membre de l'Académie des curieux de la nature, dont il a écrit l'histoire. Linné lui a consacré un genre de plantes sous le nom de *Buchnera*. On a de ce savant distingué, outre un nombre considérable de dissertations, plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Miscellanea physico-medico-mathematica* (1731, in-4°); *Fundamenta materiæ medicæ, simplicium historiam, vires et præparata exhibentia* (Halle, 1754); *Syllabus materiæ medicæ selectioris* (Halle, 1754); *Historia Academiæ naturæ Curiosorum* (Halle, 1755, in-4°).

BUCHNER (Jean-Godefroi), agronome et naturaliste allemand, qui florissait en Saxe dans la première moitié du XVIIIe siècle, a publié, entre autres écrits : *Récit détaillé de divers exemples d'une véritable augmentation des produits des champs* (en allemand); *Schediasma de vitiorum inter eruditos occurrentium scriptoribus* (Leipzig, 1718); *Dissertationes epistolicæ quinque de memorabilibus Voigtlandiæ subterraneis* (1743), etc.

BUCHNER (Jean-André), pharmacien allemand, né à Munich en 1783. Il devint, en 1809, **pharmacien en chef de la pharmacie centrale** de Munich, et il a rédigé, de 1815 à 1851, l'utile recueil intitulé : *Repertorium für Pharmacie*, commencé par Gehlen. Il fut aussi un des principaux collaborateurs de l'*Encyclopédie pharmaceutique* (1827-1836). Il a donné entre autres ouvrages : *Premier projet d'un système des sciences chimiques* (Munich, 1815), et *Manuel de chimie analytique et de stœchiométrie* (1836, in-8°). — Son fils, LOUIS-ANDRÉ, est professeur de chimie et de pharmacie à l'université de Munich, et membre de l'Académie des sciences de cette ville. Il a pris part à quelques-uns des travaux scientifiques de son père, et a collaboré au *Repertorium für Pharmacie*.

BUCHNER (George), poëte et littérateur allemand, né à Goddelau en 1813, mort en 1837. Après avoir achevé ses études à Darmstadt, il se rendit successivement à Strasbourg (1831) et à Giessen (1833), pour y apprendre la médecine. Forcé de quitter la Hesse, à la suite des troubles de 1834, pendant lesquels il avait publié des brochures politiques, inspirées par la passion la plus ardente de la liberté, il retourna à Strasbourg, puis gagna Zurich (1836), où il mourut peu de temps après. George Buchner s'était beaucoup occupé, dans les derniers temps de sa vie si tôt moissonnée, de philosophie et de poésie. On a de lui, outre des traductions de *Lucrèce Borgia* et de *Marie Tudor*, de Victor Hugo, une comédie pleine de verve, *Leonte et Léna*, et un drame intitulé : la *Mort de Danton* (Francfort, 1835), qui faisait présager en lui un grand poëte dramatique. Ses œuvres ont été publiées à Francfort (1850). — Son frère, FRÉDÉRIC-CHARLES-CHRÉTIEN, médecin et philosophe allemand, né à Darmstadt en 1824, tout en apprenant la médecine à Giessen et à Strasbourg, se livra à l'étude de la philosophie, se mêla activement au mouvement révolutionnaire qui, de Paris, se communiqua à l'Allemagne en 1848, puis il alla s'établir à Tubingue, où il exerça et professa la médecine. Pendant ses heures de loisir, il composa un ouvrage qui devait fonder sa réputation et qui parut sous le titre de : *Force et matière, études de philosophie empirique et naturelle* (Francfort-sur-le-Mein, 1855). L'auteur, adoptant en partie les idées de l'école positiviste française, a pris pour base de sa philosophie la connaissance de la nature, et se range avec une grande hardiesse de doctrine parmi les matérialistes. Son ouvrage, qui a eu de nombreuses éditions, fut vivement attaqué, et M. Buchner se vit presque contraint d'abandonner Tubingue. Il retourna alors dans sa ville natale, où il continua la pratique de son art. Depuis cette époque, il a publié plusieurs écrits, dont les principaux sont : *Nature et esprit ou Dialogue de deux amis sur le matérialisme et sur les questions modernes de philosophie réaliste* (1857); *Tableaux physiologiques* (1861); *Du domaine de la nature et de la science, études critiques et traités* (1862), etc. — ALEXANDRE, frère des précédents, a embrassé la carrière de l'enseignement, a professé à Valenciennes et à Caen, et a publié, outre quelques traductions, une *Histoire de la poésie anglaise*, des *Tableaux de la littérature française*, etc. — Leur sœur, LOUISE, a également contribué à la réputation de la famille en composant un assez grand nombre d'écrits et de romans, parmi lesquels nous citerons : les *Femmes et leur mission*; le *Cœur des femmes; Voix de poëtes; Patrie et étranger*, etc.

BUCHNÈRE s. f. (bu-chnè-re — de *Buchner*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, comprenant quelques espèces, qui croissent dans les régions tropicales du globe.

BUCHON (Jean-Alexandre), littérateur et historien, né en 1791 à Maneton-Salon (Cher), mort à Paris en 1846. Il joua un rôle actif dans les rangs du parti libéral sous la Restauration, fut même emprisonné, participa à la rédaction du *Censeur européen* et du *Constitutionnel*. Il s'occupa surtout, dès cette époque, de recherches historiques, fut un moment inspecteur général des archives départementales, sous le ministère Martignac, et fut chargé, après la révolution de Juillet, d'une mission scientifique en Grèce. On a de lui une *Vie du Tasse* (1817); des *Recherches historiques sur la domination française dans l'empire grec* (1840); des lectures à l'Athénée sur l'*Histoire de l'art dramatique en Angleterre;* les tomes I et III de l'*Histoire des religions* (1844); une grande quantité d'articles dans la *Revue encyclopédique*, la *Biographie Michaud*, etc. Il fut, en outre, l'éditeur de recueils importants, tels que la *Collection des chroniques nationales françaises du* XIIIe *au* XVIe *siècle* (1824-1829, 47 vol. in-8°); *Chroniques de Froissart* (1824-1826, 15 vol.); *Situation des établissements municipaux de littérature, sciences et arts dans vingt départements* (1829); *Chroniques étrangères, relatives aux expéditions françaises pendant le* XIIIe *siècle* (1840); *Histoire des Français* (1832); la *Grèce continentale et la Morée* (1843), etc.

BUCHOT (Philibert), né près de Lons-le-Saunier en 1748, mort en 1812. Ministre des affaires étrangères en 1794, il quitta ce poste élevé, si pauvre que les employés du ministère se cotisèrent pour lui procurer des moyens d'existence, et qu'il accepta et remplit sans se plaindre un emploi de 600 fr. sur **le port au charbon. Touché de tant de pro-**

bité, Bonaparte, devenu consul, lui fit une pension de 6,000 fr.

BUCHOVINE. V. Bukowine.

BUC'HOZ (Pierre-Joseph), naturaliste et médecin français, né à Metz en 1731, mort à Paris en 1807. Il a publié un grand nombre d'ouvrages sur les plantes étrangères et indigènes. C'était le Trublet des naturalistes :

Il compilait, compilait, compilait.

On a dit méchamment de ce bienheureux docteur, à la plume si fertile, qu'il a écrit sur toutes les parties de l'histoire naturelle, sans y rien comprendre, et, par une espèce de phénomène dont nous ne connaissons pas d'autre exemple, qu'il a trouvé le secret de publier plusieurs centaines de volumes, et de demeurer inconnu. Il y a toutefois quelques bonnes observations sur les oiseaux de volière dans son livre intitulé : les *Amusements de la campagne, contenant le Traité des oiseaux de volière* ou le *Parfait oiseleur* (Paris, 1774, in-12), le seul de ses ouvrages qui ait été réimprimé plusieurs fois. Les écrits de Buc'hoz ne forment pas moins de trois cents volumes, sur lesquels quatre-vingt-quinze sont in-fol. Nous nous bornerons à citer : *Histoire naturelle de la Lorraine* (Nancy, 1762 et suiv., 13 vol. in-8°); *Histoire naturelle de la France* (14 vol. in-8°); *Histoire universelle du règne végétal* (Paris, in-fol., avec 1,200 planches).

BUCHSWILLER, nom allemand de Bouxviller.

BUCHWALD (Jean de), médecin et botaniste danois, né en 1658, mort en 1738, a publié, sous le titre de : *Specimen medico-practico-botanicum, etc.* (Copenhague, 1720, in-4°), une nomenclature alphabétique des plantes usuelles les plus communes, avec leurs noms en quatre langues. — Son fils, Balthazar-Jean, né en 1697, mort en 1733, devint professeur de médecine à Copenhague et traduisit en allemand l'ouvrage de son père, sous le titre de : *Herbier vivant* (Copenhague, 1721, in-8°).

BUCHWALD (Joseph-Henri de), poëte et littérateur danois, né à Vienne en 1787. Il servit comme officier dans les armées françaises, de 1807 à 1822, et professa ensuite la littérature française à l'université de Kiel. Parmi ses écrits, tant en français qu'en danois, on remarque : *Souvenirs d'un émigré du Nord* (1822); l'*Age poétique d'un Scandinave* (1823); les *Regrets d'Alfred* (1824); *Souvenirs* (1827-1829); *Constant et Elvire* (1827); *Caprice d'un officier français* (1830); *Fleurs de Kiel* (1831), etc. Il a aussi traduit en danois quelques tragédies de Voltaire et l'*Hernani* de Victor Hugo.

BUCHY, bourg de France (Seine-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 27 kilom. N.-O. de Rouen; pop. aggl. 682 hab. — pop. tot. 772 hab. Commerce de bestiaux; église romane de construction récente; tour monumentale.

BUCIDE s. f. (bu-si-de). Bot. Genre d'arbres, de la famille des combrétacées, comprenant trois ou quatre espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale. On les désigne aussi quelquefois sous le nom de grignon.

BUCINOBANTES, peuple de l'ancienne Germanie, faisait partie de la confédération des Alémans et habitait le territoire qui est actuellement compris dans la Hesse-Darmstadt, aux environs de Giessen, et en dedans du *Vallum romanum* qui allait du Rhin au Danube.

BUCIOCHE s. m. (bu-si-o-che). Comm. Sorte de drap que la Provence et le Languedoc expédiaient autrefois à Alexandrie et au Caire.

BUCK-BEAN s. m. Bot. Nom anglais du trêfle d'eau, qui remplace quelquefois le houblon pour la bière.

BUCKBOURG, ville d'Allemagne, capitale de la principauté de Lippe-Schauenbourg, sur l'Aue, au pied du Harrelsberg, à 15 kilom. E. de Minden; 4,500 hab. Résidence du prince; église de la Renaissance. Gymnase, bibliothèque. Fabrication de toiles. A 4 kilom., on trouve le petit village d'Eilsen, qui possède un établissement de bains sulfureux.

BUCKELDIUS, nom latinisé du pêcheur hollandais qui inventa l'art de saler les harengs. V. Berkelszoon.

BUCKENBURGIUS, chroniqueur flamand. V. Bockenberg.

BUCKFASTLEIGH, bourg et paroisse d'Angleterre, comté de Devon, à 30 kilom. S.-O. d'Exeter, sur la Dart; 2,445 hab. Exploitation de cuivre et de pierres à chaux; fabrication de serges.

BUCKHOUND s. m. (beuk-hàoundd — de l'angl. *buck*, daim, chevreuil; *hound*, lévrier). Véner. Chien pour chasser le chevreuil, le daim, le cerf.

BUCKINCK, graveur. V. Businck.

BUCKINGHAM, ville d'Angleterre, capitale du comté de ce nom, à 80 kilom. N.-O. de Londres, sur la rive droite de l'Ouse et une branche du Grand-Canal de jonction; 4,975 h. Section électorale; tribunaux de comté; fabrication de dentelles; papeterie aux environs. On y remarque l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul, bel édifice surmonté d'un clocher très-élevé. L'autel est orné d'une copie de la *Transfiguration* de Raphaël, offerte par le duc de Buckingham. Les autres édifices publics qui méritent quelque attention sont l'hôtel de ville, l'église des non-conformistes et les ruines de la chapelle Saint-Jean et de Saint-Thomas-Becket.

BUCKINGHAM (comté de), l'un des quarante comtés de l'Angleterre proprement dite, compris entre ceux de Northampton au N., d'Oxford à l'O., de Berk et de Middlesex au S., d'Hertford et Bedford à l'E.; sur une étendue de 2,000 kilom. carrés, avec une population de 163,723 hab. Le sol, arrosé par la Tamise, l'Ouse et la Colne, est en général très-fertile; il forme au centre la belle vallée d'Aylesbury, qui produit en abondance des grains et de gras pâturages. Elève considérable de gros bétail et de moutons; fabrication active de chapeaux de paille; laines estimées. Commerce de bétail, beurre et grains. Ce comté, divisé en 8 districts et 202 paroisses, renferme plusieurs villes, dont les plus importantes sont : Buckingham, ch.-l.; Aylesbury, Great-Marlow, etc.

Ce comté comprend, au dire des archéologues anglais, l'ancien territoire occupé primitivement par le peuple des Catyeuchlani et des Catuellani. Telle est du moins l'opinion de Camden, admise par Smith. Le territoire de ces peuples joua, on le sait, un grand rôle dans la conquête de la Bretagne, entreprise par Aulus Plautius sous le règne de l'empereur Claude; ce fut le théâtre principal de la guerre; c'est dans une bataille livrée sur les frontières de cette contrée que fut tué le chef breton Togodumnus. Lors de la conquête de la Bretagne méridionale et de la division du territoire conquis, le Buckinghamshire actuel fut compris dans la Flavia Cæsariensis. La domination romaine a laissé des traces de son passage; on voit encore dans le Buckinghamshire les routes tracées par les conquérants.

BUCKINGHAM (comtes et ducs de). Le premier comte de Buckingham fut Gauthier Gifford, qui reçut ce titre de Guillaume le Conquérant. Le comté revint à la couronne après la mort de Gifford, qui ne laissa point d'héritier. Pendant la guerre des deux Roses, le titre de duc de Buckingham fut porté par la noble famille de Stafford, issue d'une fille du duc de Glocester, fils d'Edouard III, et dont plusieurs membres périrent, soit sur les champs de bataille, soit sur l'échafaud, dans le cours de cette longue et sanglante lutte de trente années, pendant laquelle douze grandes batailles furent livrées, quatre-vingts princes du sang furent tués, et qui anéantit presque complétement l'ancienne noblesse d'Angleterre. A la bataille de Saint-Albans, où coula le premier sang de cette guerre domestique (1455), périt Humphrey, comte de Stafford, fils aîné de Humphrey, duc de Buckingham, lequel fut tué lui-même, dix ans plus tard, à la sanglante bataille de Northampton. Il avait embrassé le parti de Lancastre (Rose rouge). — Henry Stafford, duc de Buckingham, fils du précédent, se rangea au parti d'York (Rose blanche) et fut en grande faveur auprès d'Edouard IV, qui lui fit épouser Catherine, sœur de la reine, la belle Elisabeth Woodville. Malgré les bontés dont l'avait accablé le roi, malgré les liens d'étroite parenté qui l'attachaient à la reine, le duc de Buckingham fit déclarer nul le mariage d'Edouard IV, ce qui entraînait la déchéance de son fils Edouard V, et fit proclamer Richard, duc de Glocester, roi d'Angleterre. Bientôt, soit qu'il fût poussé par des vues ambitieuses, soit qu'il trouvât que Richard III ne récompensait pas suffisamment ses services, le duc négocia secrètement avec le comte Richmond et leva l'étendard de la révolte. Trahi par un de ses serviteurs et livré au roi Richard, il fut condamné et exécuté, en 1483, sur la place du Marché, à Salisbury. — Plus tard, Edouard Stafford, qui porta le titre de duc de Buckingham, fut rétabli dans son rang et ses dignités par Henri VII, aussitôt après son avénement au trône. Il fut en grande faveur pendant toute la durée de ce règne, et après la mort d'Henri VII, il sembla, tout d'abord, vouloir conserver les bonnes grâces de son successeur; mais, outre qu'il s'était attiré l'inimitié du cardinal Wolsey, les droits qu'il pouvait avoir à la couronne éveillèrent la susceptibilité jalouse d'Henri VIII. Edouard Stafford, en effet, descendait doublement d'Edouard III, par Jean de Gand, duc de Lancastre, et par Anne Plantagenet, fille de Thomas de Woodstock, comte de Buckingham et duc de Glocester. Il n'était pas, il est vrai, très-proche parent d'Henri VIII, et son droit de succession semblait bien éventuel; mais les Tudors avaient toujours vu de mauvais œil ceux qui pouvaient, même de très-loin, leur disputer le trône, et beaucoup de Plantagenets devaient payer de leur tête le sang qui coulait dans leurs veines. Buckingham, lui-même, contribua à sa propre perte. Son langage peu mesuré et parfois menaçant aurait suffi à donner de l'ombrage à un prince moins jaloux qu'Henri VIII. Il fut arrêté et traduit devant un tribunal présidé par le duc de Norfolk, dont le fils, le comte de Surrey, avait épousé la fille de Buckingham. Reconnu coupable de haute trahison, il fut décapité à la Tour de Londres, en 1522. Avec lui s'éteignit, dans la maison de Stafford, le titre ducal de Buckingham. — Pendant le reste du règne d'Henri VIII, et sous ses successeurs immédiats, Edouard VI, Jane Grey, Marie et Elisabeth, il n'y eut pas de duc de Buckingham; mais, en 1615, la neuvième année du règne de Jacques Stuart, d'Ecosse, à la cour duquel tout était vénal, depuis les grands et petits emplois jusqu'à la chasteté des femmes, l'honneur des hommes et l'hermine des juges, la charge d'échanson fut achetée par George Villiers, fils cadet de sir Edward Villiers, de Brookesby, dans le Leicestershire. Nous verrons dans l'article suivant comment le titre de Buckingham fut rétabli en sa personne.

BUCKINGHAM (George Villiers, duc de), célèbre ministre et favori de Jacques Ier et de Charles Ier, né en 1592 à Brookesby (Leicestershire), assassiné le 24 août 1628. Jusqu'ici l'histoire s'est montrée sévère pour ce personnage, et Macaulay lui-même ne l'a pas traité avec plus de ménagements que ses devanciers. Néanmoins, des travaux récents publiés en Angleterre tendent à établir que, si le fameux duc n'a pas été calomnié, on a du moins exagéré ses torts; d'après ces documents, il faudrait voir en lui autre chose qu'un favori vulgaire, un mignon de cour sans qualités et sans mérite. Malheureusement, toutes les actions de Buckingham dénotent une telle légèreté, une telle insolence de parvenu, un si extravagant amour du luxe et de l'ostentation, un si profond oubli des devoirs qui incombent à la puissance et à l'autorité, que sa réhabilitation nous semble bien difficile, sinon impossible. Au reste, rien ne peut mieux le faire apprécier qu'un exposé impartial des principaux actes de sa vie. La famille de Villiers, à laquelle il appartenait, était fort ancienne; elle avait suivi Guillaume le Conquérant en Angleterre, et, entre autres illustrations, comptait parmi ses membres l'héroïque Villiers de l'Isle-Adam, grand maître de l'ordre de Jérusalem. Lady Villiers, mère du futur duc de Buckingham, était restée veuve de bonne heure, ne possédant que de minces ressources pour élever convenablement George, son fils de prédilection. Elle l'envoya d'abord dans une école de village, puis à Cambridge, où il resta jusqu'en 1610. De là, il passa à Paris, où les jeunes gentilshommes venaient se perfectionner dans l'art de l'escrime et de la danse, partie essentielle de leur éducation. Dans la situation actuelle de sa fortune, il ne put se livrer à ce goût pour le luxe et la magnificence, que plus tard il devait porter si loin. Quand il revint en Angleterre, ce n'en était pas moins un gentilhomme accompli; toutes les grâces, toutes les séductions abondaient en lui; il ne lui manquait que la richesse : elle ne devait pas tarder à venir. Lors d'une excursion dans le comté de Cambridge, le roi Jacques, l'ayant rencontré au milieu d'une partie de chasse, le remarqua à cause de sa bonne mine. Quelque temps après, il le vit figurer comme acteur dans un drame burlesque, joué en son honneur dans la ville de Cambridge. Cette fois, il fut tellement séduit par la grâce de ses manières et la beauté de sa personne qu'il se l'attacha, et lui donna bientôt la place de Somerset, dont il commençait à se lasser. Dès ce jour, la fortune de George Villiers fut faite, et sa faveur alla croissant si rapidement, que la reine elle-même jugea prudent de le mettre dans ses intérêts. Dès lors le favori fut tout ce qu'il voulut être : chevalier, baron Whadon, lord Blechly, vicomte Villiers, duc de Buckingham, lord amiral, surintendant des forêts, premier ministre, etc. Il est superflu d'ajouter que sa famille partageait sa faveur; sa mère, ses frères remplissaient la cour, et le roi Jacques, qui avait toujours témoigné peu d'affection à ses propres enfants, n'était distrait que par la présence des neveux de son favori. Après l'avoir ainsi comblé de titres, de richesses et de dignités, il songea à le marier; il fit personnellement plusieurs démarches auprès des riches marchands de la Cité; après bien des recherches, il trouva l'héritière du comte de Rutland, lord Manners de Belvow, descendant des Plantagenets et possesseur de quatorze manoirs ou baronnies. Le mariage fut retardé par les prétentions exorbitantes de Buckingham, qui voulait 500,000 fr. de dot, avec une rente annuelle de 100,000 fr. La mère de Buckingham trouva un moyen de vaincre la résistance du père; elle attira la jeune fille chez elle, la compromit par une absence prolongée, et rendit ainsi le mariage indispensable. Dès ce jour, le nouveau duc put se livrer à son goût pour le luxe et la dépense; sa maison, appelée *York-House*, et précédemment habitée par Bacon, devint célèbre par les splendeurs dont elle fut le témoin. Bassompierre y fut invité à un dîner féerique, où les mets descendaient du plafond dans une espèce de nuage, pendant qu'autour de la table étaient des domestiques en costumes mythologiques, de façon à prêter toute l'illusion d'un ballet à ce festin qui ne coûta pas moins de 150,000 fr.

Le mariage projeté de Charles avec l'infante d'Espagne occupait toute l'Angleterre; Buckingham mit en tête au jeune prince de partir pour Madrid, afin de voir incognito celle qu'on lui destinait pour femme. Les deux voyageurs n'eurent qu'à se louer de la courtoisie castillane, et Buckingham, qui avait fait venir les pierreries de la couronne, prit à cœur d'effacer par son luxe les splendeurs de cette cour enrichie par les trésors du nouveau monde. On le voyait errer dans les salles de bal avec des boutons de diamants, des rosettes de pierreries à son chapeau, des broderies de perles à sa cravate, tandis que d'autres perles plus petites étaient attachées à son pourpoint par un fil assez léger pour que le frôlement des robes de soie les fît tomber sur le tapis. Les grandes dames se baissaient alors pour les lui rendre, et le magnifique Buckingham les priait de les garder en souvenir de lui. Le mariage traînant en longueur, Buckingham laissa le jeune prince Charles à Madrid, et revint en Angleterre, où son pouvoir fut plus grand que jamais. Une ballade populaire a bien exprimé son influence sans limites, par cette simple phrase : « Quand le puissant duc avait dit oui, personne n'osait dire non. » Les négociations pour le mariage du prince Charles avec l'infante d'Espagne n'ayant pas abouti, on se tourna du côté de la France, et le mariage avec Henriette fut aussitôt conclu. Le roi Jacques étant mort sur ces entrefaites, le duc de Buckingham fut chargé d'aller en France chercher la nouvelle reine d'Angleterre. La pompe qu'il déploya dans cette occasion fut sans bornes. Sa suite comprenait huit nobles titrés, six gentilshommes non titrés, vingt-quatre chevaliers ayant chacun six pages et six laquais. Au service personnel du duc étaient attachés vingt yeomen, servis par soixante et dix grooms; trente femmes, deux chefs de cuisine, vingt-cinq aides cuisiniers, quatorze servantes, cinquante ouvriers et manœuvres, vingt-quatre valets de pied, six piqueurs, dix-huit postillons et vingt valets d'écurie. En somme, Buckingham comptait huit cents personne à sa suite, et Louis XIII demanda s'il ne lui faudrait pas quitter le Louvre pour faire place au duc. Buckingham avait trois costumes, dont le plus riche, en velours glacé et brodé de diamants, ne valait pas moins de deux millions. C'est alors que s'alluma dans son cœur cet amour pour Anne d'Autriche, qui devait remplir le reste de sa vie. Grâce à la duchesse de Chevreuse et au chevalier de Guise, dont il paya la complaisance à beaux deniers comptants, il put voir la reine et tromper la surveillance du jaloux Richelieu. Il en reçut ces deux ferrets de diamants dont les romanciers et les dramaturges se sont emparés, et sur lesquels M. Alexandre Dumas a écrit ses *Trois Mousquetaires*. Il la revit encore à Amiens, dans un bal donné à l'hôtel de ville, puis, retardé par les vents à Boulogne, il revint lui dire un adieu qui devait être le dernier. Cet amour d'Anne d'Autriche était si connu que ses contemporains mêmes en parlaient. Un jour, le poëte Voiture, rencontré par elle, et interrogé sur l'objet de ses pensées, osa répondre : Je pensais

Que vous étiez bien plus heureuse
Lorsque vous étiez amoureuse.
Je pensais (nous autres poëtes
Nous pensons extravagamment),
Ce que, dans l'humeur où vous êtes,
Vous feriez, si dans ce moment
Vous avisiez en cette place
Venir le duc de Buckingham.

Anne d'Autriche fut assez indulgente pour ne pas relever cette impertinence. Buckingham n'eut dès lors qu'une idée, celle de revenir en France, d'où le bannissait la haine de Richelieu; pour cela, il promit du secours aux habitants de La Rochelle, espérant, après la guerre, aller à Paris comme négociateur de la paix. Lui-même voulut diriger cette expédition, qui ne fut pas heureuse. Il perdit beaucoup d'hommes dans l'attaque du fort Saint-Martin, sans réussir à s'en emparer. Cet échec diminua beaucoup sa popularité; on alla même jusqu'à le considérer comme le malin esprit qui s'interposait entre le roi et son peuple. Un placard affiché aux portes du palais portait ces mots : « Qui gouverne le royaume? le roi. — Qui gouverne le roi? le duc. — Qui gouverne le duc? le diable. » Pour relever son crédit par le prestige d'une victoire, il décida une seconde expédition contre La Rochelle, résolu à périr ou à triompher. La veille de l'embarquement, il était à Portsmouth, causant avec le colonel Fryar, quand John Felton, entrant sans bruit dans sa chambre, lui enfonça son poignard dans le cœur. Ce n'était point par un sentiment de vengeance, mais uniquement par fanatisme, et pour frapper l'homme que le parlement avait déclaré l'ennemi de la nation.

Buckingham, disent les documents dont nous avons parlé plus haut, était un administrateur habile, un esprit vaste et éclairé, qui fit faire de grands progrès à la marine anglaise et introduisit dans son pays le goût et l'amour des beaux-arts. Son seul tort fut de flatter chez ses maîtres les tendances arbitraires et despotiques, qui devaient amener fatalement la révolution de 1648.

Charles Ier était à peine monté sur le trône qu'il le poussa à toutes les mesures funestes qui conduisirent ce malheureux et coupable prince à l'échafaud : dissolution du parlement, taxes forcées, attaques aux libertés publiques, emprisonnements arbitraires, etc.

A Madrid, il révolta la gravité espagnole par son insolence et la licence de ses mœurs, et fut la cause la plus active de la rupture entre les deux puissances. Il couronna toutes ces folies en bravant Richelieu, qui était un trop rude joûteur pour lui.

BUCKINGHAM (George Villiers, duc de), fils du précédent, né en 1627, mort en 1688, montra une habileté supérieure à celle de son père, mais se rendit odieux par sa dissimulation, et fit oublier ses talents réels par la profondeur et l'ignominie de sa chute. Il fut élevé au collége de la Trinité, à Cambridge, et se trouvait

absent d'Angleterre au moment où éclata la guerre civile. Il y rentra peu après et servit le roi, sous le prince Rupert et lord Gérard. A la mort de Charles Ier (1649), ses biens furent confisqués; il essaya vainement d'en obtenir la restitution du parlement, et voyagea à l'étranger jusqu'en 1651, époque à laquelle il rentra en Angleterre à la suite de Charles II. Il assista aux batailles de Dunbar et de Worcester, où l'armée du roi fut défaite, suivit son maître sur le continent, et servit dans les troupes françaises sous Turenne. Il trouva cependant moyen de se réconcilier avec le pouvoir alors existant en Angleterre, et y revint pour épouser la fille de lord Fairfax, à qui ses biens avaient été donnés par le parlement, lors du renversement de la royauté. Cela, comme on aurait pu s'y attendre, ne lui fit aucun tort dans l'esprit de Charles II, qui, à la restauration, le fit commandant de la cavalerie. Il fut l'un des ministres confidentiels, désignés sous le nom de *Cabal*, mot formé d'après un acrostiche composé des initiales des noms de chacun d'eux. Dans tout le cours de ce règne, toutefois, Buckingham ne se fit remarquer que par sa mauvaise foi politique et par la dissolution de ses mœurs. En plus d'une circonstance, il entretint des correspondances avec les ennemis de la cour, et on le soupçonna même d'avoir comploté le renversement, sinon la mort du roi. Sa vie privée est un tissu d'intrigues honteuses et d'aventures, où il déploya un triste mélange de lâcheté, d'impudence et d'audace. Provoqué par Ossory, il s'arrangea de manière à oublier l'heure et le lieu du rendez-vous. Il tua en duel lord Shaftesbury, dont il avait séduit la femme; cette dernière, déguisée en page, tenait le cheval de son amant, tandis qu'il tuait son mari; puis, emmenant chez lui sa maîtresse, il chassa ignominieusement sa propre femme. Enfin, écrasé sous le mépris universel, mépris qu'aucun homme n'avait si bien mérité, banni de la cour, dépouillé de toutes ses charges, abandonné par les infâmes complices de ses crimes et de ses débauches, il mourut pauvre, négligé et sans laisser de regrets à personne, à Kirkby-Moorside, dans le Yorkshire. Buckingham n'était pas complétement dénué de mérite; il possédait un certain talent littéraire et laissa une comédie passable, la *Répétition* (*Rehearsal*), où il persifle les auteurs dramatiques de son temps; mais ses bonnes qualités n'étaient que superficielles, et rien ne peut faire oublier les hontes de son existence, pas même les encouragements qu'il accorda à la littérature de son époque.

Le titre de duc de Buckingham a passé depuis dans la famille des Chandos-Temple.

BUCKINGHAM (John Sheffield, duc de), né en 1649, mort en 1720, était fils du comte E. de Mulgrave. Après avoir passé quelques années en France avec son gouverneur, il fit à dix-huit ans la campagne de Hollande, en servant sur mer, puis sur terre à la tête d'un régiment; prit, après la paix, du service en France pour apprendre l'art de la guerre sous les ordres du grand Turenne, et, de retour en Angleterre, fut nommé lord lieutenant du comté d'York et gouverneur de Hull. A la fois homme de guerre et poëte il fit, en 1680, l'expédition de Tanger, secourut cette ville assiégée par les Maures, et composa pendant la traversée un poëme intitulé la *Vision*. Nommé par Jacques II membre du conseil privé et lord grand chambellan, il jouit de toute la faveur de ce prince, se tint quelque temps à l'écart des affaires sous le règne de Guillaume d'Orange, finit par entrer dans son conseil en 1694, et arriva au sommet de la fortune, lors de l'avénement de la reine Anne. Celle-ci, à qui John Sheffield avait autrefois adressé ses vœux, s'empressa de le nommer lord du sceau privé, lord lieutenant d'York, et lui conféra, en 1703, le titre de duc de Buckingham. Jaloux de l'influence de Marlborough, il quitta le ministère pour entrer dans le parti des tories; mais, à la chute de celui-ci en 1710, il fut appelé à la présidence du conseil, et exerça une influence prépondérante sur les affaires jusqu'à l'avénement de George Ier. Il se rejeta alors de nouveau dans l'opposition, et combattit dans les rangs des tories jusqu'à sa mort. Il laissait un fils qui s'éteignit sans postérité mâle en 1731.

Le duc de Buckingham était doué de brillantes facultés physiques et intellectuelles; mais il était intrigant, avide, hautain, et sa morale était des plus relâchées. Il consacra les heures qu'il ne donnait ni à la politique ni aux plaisirs à composer des poésies galantes, qui manquent de verve et d'originalité, mais qui, bien qu'un peu fades, furent cependant à la mode lors de leur apparition. On lui doit également un *Essai sur la poésie*, qu'il avait beaucoup travaillé, et des *Mémoires* aussi instructifs qu'intéressants. Ses œuvres ont été publiées à Londres (1723-1729, 2 vol.).

BUCKINGHAM (Richard Grenville-Nugent-Temple-Brydges-Chandos, duc de), né en 1776, mort en 1839. La famille dont le chef porte ce titre descend de sir Richard Grenville de Wootton, dans le comté de Buckingham, qui représentait, dans le parlement de 1722, le bourg d'Andover. Richard Grenville, dont la famille était établie à Wootton depuis le règne d'Henri Ier, épousa une fille de sir Richard Temple, qui fut créée vicomtesse de Cobham et comtesse Temple en 1749, avec réversion de ces titres sur ses fils. Le fils du premier comte Temple fut créé marquis de Buckingham en 1784. Le personnage objet de cette notice était le fils aîné de ce dernier. A sa sortie d'Oxford, il entra à la chambre des Communes, comme représentant du comté de Buckingham. Il venait d'atteindre sa majorité, et, pour lui faire place dans la représentation nationale, un de ses cousins, George Grenville, avait donné sa démission. Le comte Temple (tel était alors son titre) soutint la politique de William Pitt, qui était son parent. Après la mort de cet homme d'Etat, le comte Temple fit cause commune avec l'opposition. En 1806, lors de la formation du ministère de coalition présidé par lord Grenville, son cousin, il fut nommé d'abord vice-président du bureau du commerce, et ensuite payeur général adjoint de l'armée, position qui était une vraie sinécure. Le ministère Grenville ayant été bientôt remplacé par l'administration du duc de Portland, le comte Temple se retira et vota avec l'opposition jusqu'en 1813, époque où il fut appelé à remplacer à la Chambre des lords le premier marquis de Buckingham, son père. En 1820, il fut créé chevalier de la Jarretière, et duc de Buckingham en 1822. L'amitié personnelle de George IV était à peu près son seul titre à cette nouvelle dignité. Comme tous les Grenville, le duc de Buckingham avait le goût des objets d'art; il consacra à ses collections des sommes énormes, au point de compromettre sa fortune et de laisser une situation très-embarrassée à sa famille. Il s'était allié par mariage aux familles Brydges et Chandos. Ces alliances le rattachant directement à la race des Plantagenets, il donna ce nom à son fils aîné.

BUCKINGHAM (Richard Plantagenet-Temple-Nugent-*Brydges-Chandos*-Grenville, duc de), homme d'Etat anglais, fils du précédent, né à Londres en 1797, mort en 1861. En 1826, il entra à la chambre des Communes comme représentant du comté de Buckingham. Il portait alors le second des titres de son père, celui de marquis de Chandos. Il devait, sous ce nom, conquérir une certaine illustration parlementaire et politique. Dès son entrée à la chambre des Communes, à l'âge de vingt-neuf ans, il y occupa une position éminente, et y prit l'attitude de chef de l'aristocratie conservatrice et territoriale. Aux avantages que lui donnaient déjà la situation de son père, ses vastes domaines et la somptueuse hospitalité que les partis politiques trouvaient dans le noble palais de Stowe, principale résidence de campagne de sa famille, le marquis de Chandos joignait des qualités très-propres à le rehausser aux yeux de ses amis et de ses adversaires. Son apparence était digne et imposante, sans qu'il y eût cependant dans ses manières aucune espèce de morgue. Il était, au contraire, d'humeur très-affable. Il n'y avait qu'une opinion sur l'élévation de son caractère et de ses sentiments. A tous ces dons et à ces qualités, le marquis de Chandos joignait encore un assez grand talent de parole. Quoique son éducation universitaire eût été un peu négligée, il se montra de taille à tenir tête aux rhéteurs les plus accomplis, comme aux dialecticiens les plus habiles et aux hommes d'affaires les plus retors du parti libéral. A son arrivée à la chambre des Communes, la réforme parlementaire était le grand champ de bataille sur lequel s'escrimaient les partis. Le marquis de Chandos fit cause commune avec les tories. C'est à lui que le parti de la réforme dut plusieurs des échecs qu'il éprouva de 1826 à 1831. Enfin, lorsque la royauté et la pairie se virent obligées de consentir à la réforme, le marquis de Chandos greffa sur la mesure whig une clause conservatrice à laquelle l'histoire a laissé son nom. Cette clause, qui a rendu la grande propriété maîtresse sur un très-grand nombre de points de la représentation des comtés, en lui assurant les votes des deux cinquièmes du corps électoral, est considérée par le parti tory comme la compensation de la réforme, et par le parti whig comme le vice capital de cette même réforme.

Afin de ménager son influence politique parlementaire, le marquis de Chandos la concentra sur un seul point : la défense des intérêts agricoles et de la propriété foncière. Il demanda, dans l'intérêt des grands propriétaires, la suppression de l'impôt de la drèche, en même temps qu'il se rendait très-populaire et qu'il gagnait le surnom d'*ami du fermier*, en proposant d'étendre le droit électoral aux fermiers payant 50 liv. sterl. Il refusa constamment de prendre une part active aux autres questions et se borna, dans ces circonstances, à voter avec le parti tory. Cette réserve lui était, du reste, imposée par sa situation personnelle dans la chambre des Communes, où le temps de son séjour était compté. En 1839, son père étant venu à mourir, il dut aller le remplacer dans la chambre haute.

Lors de la formation de la seconde administration de sir Robert Peel en 1841, Chandos fut appelé à faire partie du cabinet comme lord du sceau privé. Il y resta jusqu'en 1846. Le cabinet s'étant alors divisé sur la question des céréales, le duc de Buckingham donna sa démission. Lord Stanley, aujourd'hui comte de Derby, en fit autant. Comme compensation de cette retraite du pouvoir, la reine Victoria accepta l'offre de son hospitalité à Stowe. A peine le duc de Buckingham venait-il de recevoir cet honneur, que le bruit de sa ruine se répandit. Tout d'abord, le public se refusa à croire à cette insolvabilité du possesseur de tant de domaines, de tant de palais, de tant de collections de beaux tableaux et d'objets d'art. Rien cependant n'était plus vrai : depuis de longues années, le grand lord conservateur, le propriétaire de régiments de cavalerie et d'artillerie, s'ingéniait par des expédients coûteux à retarder l'explosion de cette ruine. Cette explosion eut lieu en 1850 : le magnifique mobilier et les splendides collections de tableaux et d'objets d'art du palais de Stowe et des autres résidences du duc furent vendus à l'enchère; les grands domaines que lui et son père avaient ajoutés à l'héritage de leurs ancêtres furent vendus. Il ne resta de cette fortune que les propriétés substituées pour constituer le majorat destiné à assurer la possession des titres de duc de Buckingham et de marquis de Chandos. Le palais que le duc occupait à Londres ayant été vendu, une partie fut acquise par un club, l'autre partie par le gouvernement pour y loger quelques-uns des bureaux d'un département ministériel. A la suite de ce désastre, la duchesse de Buckingham, Marie Campbell, fille du marquis de Breadalbane, sollicita et obtint sa séparation. Le marquis de Chandos, pour compléter les lacunes que ce désastre faisait dans son revenu, acceptait les fonctions de président du conseil d'administration d'un chemin de fer, songeait à se marier dans la haute finance, et enfin le duc de Buckingham devenait l'un des locataires d'un hôtel garni (the Great Western railway hotel), où il devait rendre le dernier soupir.

Les loisirs forcés que lui avait faits ce désastre engagèrent le duc de Buckingham à publier, avec ses papiers de famille, un travail historique des plus curieux, intitulé : *Mémoires de la cour et des cabinets de George III, George IV, Guillaume IV et de la reine Victoria* (3 vol.). Les documents particuliers que l'héritier de plusieurs premiers ministres a eus à sa disposition lui ont permis d'éclairer d'un nouveau jour plus d'un des grands événements politiques de cette longue période.

BUCKINGHAM (Joseph), publiciste américain, né en 1779, s'instruisit lui-même et resta assez longtemps imprimeur. Fondateur de plusieurs journaux en 1806, 1812 et 1825, il s'attacha définitivement au *Courrier de Boston*, feuille quotidienne qu'il dirigea de 1828 à 1848. Dans l'intervalle, il fit partie, à diverses reprises, de la législature et du sénat du Massachusetts. On a de cet écrivain deux ouvrages pleins d'attrait : *Spécimens de littérature courante* (Boston, 2 vol.); *Mémoires personnels et souvenirs de la vie de journaliste* (2 vol.).

BUCKINGHAM (James-Silk), publiciste et littérateur anglais, né à Truro dans le comté de Cornouailles en 1784, mort en 1855. Il servit dans la marine, fonda ensuite à Calcutta un journal qui fut supprimé par la compagnie des Indes. Lui-même fut expulsé de l'Inde et revint en Angleterre organiser contre la puissante compagnie une agitation qui aboutit à la suppression de quelques-uns de ses priviléges. Depuis, soit comme membre du parlement, soit comme publiciste, il a soutenu énergiquement la réforme parlementaire et la liberté commerciale. Il a fondé et rédigé le *Sphinx*, l'*Athenæum* et plusieurs autres journaux. Parmi ses écrits, un peu trop légèrement improvisés, on estime surtout ses relations de voyages en Palestine, en Arabie, en Mésopotamie. Nous citerons encore de lui : l'*Ere prochaine de la réforme pratique* (1854); *Histoire et progrès des sociétés de tempérance* (1854), et une *Autobiographie* (1855).

BUCKINGHAM-PALACE (beu-kinn-gamm-pa-lè-se, *palais de Buckingham*). Cette résidence actuelle de la reine, située dans le parc de Saint-James, à 100 m. du palais de Saint-James, a été depuis quelques années considérablement agrandie et embellie. Du côté ouest, s'étendent d'immenses et magnifiques jardins. Elle fut construite par l'ordre de Sheffield, duc de Buckingham, lord du sceau privé, sous la reine Anne, et achetée par George III pour sa femme.

BUCKINK ou **BUKING** (Arnold), graveur de cartes géographiques, né en Allemagne, travaillait dans la seconde moitié du XVe siècle. Il publia à Rome, en 1478, une édition de Ptolémée, avec des cartes imprimées au moyen de planches de cuivre sur lesquelles le trait et les montagnes étaient gravés au burin, tandis que la lettre était frappée au marteau, par le procédé des orfévres. On croit que Sweinheim, imprimeur à Rome, avait eu le premier l'idée de ce procédé ingénieux, et qu'il s'était associé Buckink pour le réaliser. Plus tard, en 1490, Pierre de Turre donna une seconde édition du *Ptolémée*, dans laquelle il chercha à s'attribuer l'honneur de cette belle découverte.

BUCKLAND (D. William), célèbre géologue anglais, né à Axminster en 1784, mort en 1856. Nommé en 1813 professeur de géologie à l'université d'Oxford, il fut trois ans après appelé à la chaire de paléontologie, nouvellement fondée. Son enseignement eut un grand éclat, en même temps que, par un compte rendu de débris fossiles trouvés dans une caverne, et qu'il décrivit et classa avec une sagacité admirable, par la publication des *Reliquiæ diluvianæ* (Londres, 1823, in-4o), où il prétendait établir scientifiquement la vérité de la tradition biblique relative au déluge universel, ainsi que par divers autres travaux de premier ordre, il signalait son nom à l'Europe savante, et propageait en Angleterre le goût des études géologiques, surtout de la paléontologie. Un autre travail, les *Rapports de la géologie et de la religion*, témoigne encore des efforts de l'estimable savant pour accorder les récits de la Genèse avec les données de la science. Son ouvrage le plus important est le grand traité intitulé : la *Géologie et la minéralogie dans leurs rapports avec la théologie naturelle* (1836-1837, 2 vol. in-8o). C'est à lui que l'Angleterre doit la belle collection géologique d'Oxford. Depuis 1845, il occupait l'important doyenné de Westminster. Outre les ouvrages précités, nous mentionnerons : *Description des fossiles et des ossements découverts dans la caverne de Kirkdale* (1821); *Ordre de superposition des couches dans les îles Britanniques* (in-fol.); *Reliquiæ diluvianæ* (1823, in-4o), etc.

BUCKLANDIE s. f. (bu-klan-dî — de *Buckland*, natur. angl.) Bot. Genre d'arbres, de la famille des hamamélidées, comprenant une seule espèce, qui croît dans l'Inde. ‖ On a donné aussi ce nom à deux genres de végétaux fossiles.

BUCKLANDIÉ, ÉE adj. (bu-klan-di-é — rad. *bucklandie*). Bot. Qui ressemble à une bucklandie.

— s. f. pl. Tribu de la famille des hamamélidées, ayant pour type le genre bucklandie.

BUCKLANDITE s. f. (bu-klan-di-te — de *Buckland*, géol. angl.) Minér. Silicate de chaux, d'alumine et de fer, cristallisant dans le système du prisme oblique à base rhombe.

— **Encycl.** On rencontre la *bucklandite* en petits cristaux d'un brun rougeâtre ou d'un noir verdâtre, dans la mine de fer de Neskiel, près d'Arendal en Norvége, où elle accompagne le feldspath, l'amphibole hornblende et l'apatite; et on l'a retrouvée à Achmatowsk, dans l'Oural, en cristaux noirs, disséminés dans un calcaire lamellaire, où l'on rencontre en même temps le sphène jaune, le pyroxène diopside et le grenat.

BUCKLE (William), ingénieur anglais, né à Alnwick Castle en 1794, mort en 1863. Il construisit la première locomotive qui parcourut la ligne de Liverpool à Manchester, présida aux dispositions et mesures prises pour la visite de George IV en Irlande, et entra ensuite, comme titulaire responsable, dans les célèbres et vastes ateliers de construction mécanique de Boulton et Watt, à Birmingham. Buckle resta dans cette maison jusqu'en 1851, époque à laquelle sir John Herschell l'appela à la direction de l'estampage à la Monnaie royale de Londres, où il est mort à l'âge de soixante-neuf ans. Il était vice-président de la Société des ingénieurs mécaniciens.

BUCKLE (Henri-Thomas), historien anglais, né à Lee en 1826, mort en 1863. Maître de bonne heure d'une grande fortune, il oublia les plaisirs de son âge pour se livrer tout entier à l'étude, surtout à celle de l'histoire, et il entra en relations avec les hommes les plus distingués, notamment avec Hallam et Bunsen. Il fit paraître, en 1857, le premier volume de son *Histoire de la civilisation en Angleterre*, et le second en 1861; mais les énormes travaux auxquels il s'était livré avaient épuisé sa santé. Il partit pour l'Egypte, espérant y trouver les forces nécessaires à l'achèvement de son œuvre. Il y passa l'hiver, puis visita le Sinaï, la Palestine et gagna Damas, où il succomba aux atteintes d'une fièvre typhoïde. Buckle était regardé comme l'un des premiers joueurs d'échecs de l'Angleterre.

Son *Histoire de la civilisation*, qui rompt brusquement en visière avec toutes les méthodes historiques précédentes, ainsi qu'avec nombre d'idées reçues et de préjugés nationaux, politiques, religieux, littéraires, a soulevé contre lui des critiques aussi vives, aussi amères que celles qui accueillirent, il y a quinze ans, les écrits de Proudhon. Aujourd'hui qu'un peu de paix s'est faite sur la tombe de cet écrivain enlevé si prématurément à la science, son œuvre, jugée plus équitablement, est considérée comme le monument le plus vaste et le plus original que la philosophie de l'histoire doive à la littérature anglaise. Buckle s'était d'abord proposé d'écrire une histoire de la civilisation générale. Forcé de limiter son entreprise à l'histoire de la civilisation de son pays, son travail devait encore fournir la matière de quinze gros volumes in-8o de 800 pages. La mort l'a arrêté au second volume. M. Baillot a fait une traduction de cette œuvre remarquable, qui a été publiée en 1865 par MM. Lacroix et Verboechoven, de la Librairie internationale.

BUCKLER (Jean). V. Schinderhannes.

BUCKS, abréviation de Buckingham.

BUCKSPORT, ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat du Maine, à 20 kilom. S. de Bangor, sur la rive gauche du Penobscot; 4,318 hab. Bon port, commerce très-actif de bois de charpente, construction de navires, pêche.

BUCKSTONE (John-Baldwin), auteur dramatique, directeur de théâtre et acteur anglais, né près de Londres vers 1802. Il fut d'abord destiné à la marine, entra ensuite chez un avoué, et embrassa enfin la carrière dramatique. Il avait dix-neuf ans lorsque le hasard lui fournit l'occasion de débuter dans une

troupe de comédiens nomades. Bientôt il fit partie de la compagnie qui exploitait les théâtres de Faversham, Folkestone et Hastings, et que dirigeait un de ses amis. En 1824, il vint à Londres et parut avec succès au théâtre de Surrey. Fort des encouragements du public, et soutenu par les conseils du célèbre Edmond Kean, il entra au théâtre Adelphi en 1828, et se lia avec Walter Scott. Travailleur infatigable, sans négliger de se perfectionner dans son art, il écrivait des pièces pour Haymarket, où il fut bientôt appelé comme acteur principal. Plus tard, il devint directeur de cette scène. Dans l'intervalle, il avait fait une excursion aux Etats-Unis et avait paru au Lycæum et à Drury-Lane. Les soucis et les charges d'une direction n'ont point empêché depuis M. Buckstone d'écrire pour le théâtre, et il a continué de figurer dans la plupart de ses pièces. Il a de plus accepté les fonctions d'administrateur et de trésorier de la caisse générale des théâtres.

Parmi les drames, farces ou comédies qu'on lui doit et dont le nombre s'élève à près de deux cents, on distingue : *Luke le laboureur;* le *Navire à la côte; Victorine;* le *Roi des Alpes*, imité de l'allemand; le *Débauché et son élève;* la *Reine de mai; Henriette la délaissée; Isabelle*, ou la *Vie d'une femme;* le *Songe à la mer* (*the Dream at sea*); *Un mari à vue; John Jones;* l'*Oncle Jean; Leçon pour les dames; Arrière-pensées;* les *Fleurs de la forêt; Propre à rien; Bonheur des champs; Année bissextile*, ou le *Privilége des dames* (*Leap-Year, or the Ladies privilege*); *Vie mariée; Vie célibataire;* un *Sacrifice alarmant;* les *Verts buissons; Côtés faibles; Nicolas Ham;* le *Lion irlandais*, etc.

BUCLER v. a. ou tr. (bu-klé). Griller, brûler le poil avec de la paille, terme du vieux langage qui s'est conservé dans quelques départements : BUCLER *un cochon.*

BUCOLDIANUS (Gérard BUCOLDZ ou BUCHOLDS, plus connu sous le nom de), médecin et philologue allemand, né à Cologne vers la fin du XVe siècle. Il pratiquait son art à Spire en 1542 et fut nommé médecin de Ferdinand, roi des Romains. Outre une édition de Quintilien, on lui doit : *De ebrietate oratio* (1529); *De inventione et amplificatione oratoria* (1534); *De puella quæ sine cibo et potu vitam transigit* (1542), etc.

BUCOLE s. m. (bu-co-le — du gr. *boukoleô*, je fais paître des bœufs). Antiq. Nom donné à plusieurs cantons de l'Egypte, où l'on élevait des bœufs, et aux habitants des mêmes cantons.

BUCOLIASME s. m. (bu-ko-li-a-sme — du gr. *boucolos*, gardien de bœufs; *asma*, chant). Antiq. gr. Chant de bergers.

BUCOLIASTE s. m. (bu-ko-li-a-ste — rad. *bucoliasme*). Poëte bucolique : *Bernardin de Saint-Pierre nous semble avoir surpassé les* BUCOLIASTES *de l'Italie et de la Grèce.* (Chateaub.)

BUCOLIQUE adj. (bu-ko-li-ke — du gr. *boukolikos*, même sens; rad. *boukolein*, faire paître des bœufs). Pastoral, qui a rapport à la vie des bergers ou à la poésie pastorale : *Poëte* BUCOLIQUE. *Chant* BUCOLIQUE. *On recherche les bois comme fantaisie* BUCOLIQUE. (Proudh.) *Ce chien répondait au nom quelque peu* BUCOLIQUE *de Lysandre.* (E. Sue.)

Nous aimons qu'on nous charme en des chants *bucoliques.*
V. HUGO.

. . . . Votre amour *bucolique*
A tourné son esprit vers le mélancolique.
PONSARD.

— Prosod. *Césure bucolique*, Quatrième pied d'un vers hexamètre formé de la fin d'un mot, et composé d'une syllabe longue, suivie de deux brèves.

— Hist. *Soldats bucoliques*, Soldats recrutés dans les cantons de l'Egypte appelés bucoles.

— s. m. Genre pastoral : *Le léché, le moelleux, le* BUCOLIQUE, *le doux ont leur mérite, mais ils sont de qualité inférieure, ils foisonnent toujours.* (Mornand.)

— s. f. Morceau de poésie pastorale : *Les* BUCOLIQUES *australes sont pleines de souvenirs de l'Ecriture.* (Chateaub.)

— Fam. Ramassis d'objets et particulièrement de papiers sans valeur : *Je trouvai le garde des sceaux et La Vrillière avec toutes leurs* BUCOLIQUES. (St-Sim.)

Bucoliques (LES) de Théocrite. Ces poésies pastorales, chef-d'œuvre du genre, sont écrites en dialecte dorien et en vers hexamètres. Elles se composent de trente poëmes, appelés idylles, c'est-à-dire petits tableaux ou petits poëmes (chez les anciens, ce mot ne désigne pas nécessairement un poëme bucolique). Elles ne sont pas toutes de Théocrite; il paraît que, composées par divers poëtes, elles ont été réunies en un seul recueil par quelque grammairien d'Alexandrie, probablement par Artémidore, disciple d'Aristophane de Byzance. Ces trente morceaux ne sont pas même tous du genre bucolique; quelques-uns sont des fragments de poëmes épiques; deux sont du genre des mimes; plusieurs peuvent être mis dans la catégorie des poésies lyriques. Le recueil d'idylles attribué à Théocrite comprend les pièces suivantes :

IDYLLE I. *Thyrsis ou le chant.* — Un chevrier rencontre le berger Thyrsis et lui demande de chanter une chanson. S'il accède à ses désirs, il lui promet le lait d'une de ses chèvres et une coupe gracieusement sculptée. Le chevrier emploie trente vers à la description de ce chef-d'œuvre de l'art éolien. Thyrsis invoque les Muses :

— Commencez, Muses chéries, commencez vos chants bucoliques. — Il raconte la mort de Daphnis, cet illustre berger de la Sicile, le plus ancien peut-être des poëtes bucoliques, qui périt consumé d'amour. A mesure qu'il descendait tristement vers la tombe, les troupeaux, les bêtes sauvages le pleuraient. Mercure le premier s'efforça de le consoler; les bouviers, les pasteurs de brebis, les chevriers, le dieu Priape voulurent adoucir ses maux; Vénus même vint jouir de son triomphe, car c'était elle qui avait causé tout le mal. Pour se venger de Daphnis, qui avait bravé sa puissance, elle lui avait inspiré un amour malheureux. Le berger accabla la déesse de reproches, et finit par la toucher. Elle voulut le sauver, mais le Destin s'y opposa; il ne restait plus de fil entre les mains des Parques pour prolonger sa vie.

Le chevrier admire le chant de Thyrsis et lui remet le prix qu'il lui avait promis. Virgile a imité ce poëme dans sa cinquième églogue. C'est une des plus belles idylles de Théocrite.

IDYLLE II. L'*Enchanteresse.* — Une jeune Syracusaine, se voyant négligée par son amant, essaye de le ramener par des enchantements. Le charme est confectionné pendant la nuit, au clair de lune, et le lecteur assiste à la cérémonie. Cette partie de l'idylle a été imitée par Virgile dans sa huitième églogue. Le filtre étant achevé, l'amante malheureuse renvoie son esclave, et raconte à la Lune l'origine et toute l'histoire de son amour, depuis le premier rendez-vous qu'elle a donné à son infidèle. Elle finit par lui jurer de se venger, si le charme ne produit pas l'effet qu'elle s'en promet. Cette idylle paraît être tirée d'un poëme mimique de Sophron. Les acteurs ne sont pas des bergers, mais des citadins.

IDYLLE III. Le *Chevrier*, ou *Amaryllis.* — Après avoir confié son troupeau à un ami, un chevrier se rend à l'entrée de la grotte de la belle Amaryllis, et se plaint qu'elle ne se montre plus à lui dans l'antre où quelquefois elle l'appelait son ami. Prières, présents, menace de se jeter dans la mer, il emploie tout pour la fléchir, sans oublier d'exciter légèrement sa jalousie; enfin, il lui rappelle des exemples de mortels que l'Amour a favorisés. Amaryllis reste inexorable et ne paraît pas. Cette idylle est entièrement du genre bucolique. Le discours du chevrier amoureux est plein de naïveté.

IDYLLE IV. Les *Bergers Battus et Corydon.*— Cette idylle est bucolique et mimique; les mœurs des acteurs sont celles des dernières classes de la société. Le berger Battus, d'un esprit taquin, nargue Corydon, qui a soin du troupeau d'Egon, sans pouvoir le faire sortir de son sang-froid. Bientôt les deux bergers se réunissent pour médire d'Egon, qui est allé aux jeux Olympiques avec Milon de Crotone. Virgile a imité quelques traits de cette idylle dans sa cinquième églogue.

IDYLLE V. Les *Bucoliastes*, c'est-à-dire les chanteurs de bucoliques. — Deux esclaves qui gardent les troupeaux de leurs maîtres se rencontrent dans les champs fertiles situés entre Thurii et Sybaris. Après un prélude d'injures, ils se provoquent l'un l'autre à un combat de chant. Ils se querellent d'abord au sujet de l'enjeu que chacun doit fournir, puis sur le lieu où ils disputeront le prix. Enfin Comate offre un bouc, et Lacon un mouton. Le charbonnier Morson, pris pour juge, donne le prix à Comate. Ce petit poëme bucolique est fort animé, mais rempli d'obscénités. Virgile a imité la marche de cette idylle dans sa troisième églogue, et en a pris quelques vers.

IDYLLE VI. Les *Bucoliastes* ou *Damœtas et Daphnis.* — Deux jeunes bergers gardent leurs troupeaux réunis autour d'une fontaine. Ils supposent que Polyphème est assis sur un rocher au bord de la mer, où Galatée se joue, et Daphnis raconte au Cyclope, comme s'il en était spectateur, les petites ruses qu'elle emploie pour attirer ses regards. Damœtas répond comme s'il était Polyphème. Il a vu les ruses de la nymphe légère, mais il fait semblant de la fuir, afin de la piquer; il feint même d'aimer une autre nymphe. Si elle vient se présenter à sa porte, il la repoussera jusqu'à ce qu'elle ait apprêté de ses mains le lit de l'hyménée. Puis il vante sa beauté, car naguère il se vit dans la mer immobile. Ayant cessé leur agréable lutte, les jeunes bergers s'embrassent et font un échange de leur hautbois et de leur flûte. Théocrite adresse cette idylle à Aratus, né à Sicyone, ou plutôt à Solos en Cilicie, auteur du poëme des *Phénomènes.*

IDYLLE VII. Les *Thalysiennes*, ou la *Fête de la récolte*, ou *Lycidas.* — On doute de l'authenticité de ce poëme. Virgile en a imité quelques passages dans sa neuvième églogue. Il est plein d'allégories et d'obscurités. Théocrite se trouve dans l'île de Cos, pendant le voyage qu'il fit à Alexandrie. Le poëte, invité par Phrasidamas et Antigène aux fêtes Thalysiennes, s'y rend accompagné d'Eucritus et d'Amintas. Il rencontre le chevrier Lycidas. Notre poëte, sous le nom de Simichidas, et le chevrier, chantent leurs amours. Il y est encore fait mention de cet Aratus à qui était adressée l'idylle VI. La pièce finit par une courte et gracieuse description de la fête champêtre.

IDYLLE VIII. Les *Bucoliastes*, ou *Daphnis et Ménalque.*— Deux bergers, Daphnis et Ménalque, se disputent le prix du chant et déposent chacun une flûte à neuf trous pour prix du vainqueur. Un chevrier est pris pour juge. Les deux rivaux célèbrent leurs amours, les beautés de la campagne et leurs troupeaux. Daphnis remporte le prix.

IDYLLE IX. Le *Pâtre* ou les *Bouviers*, ou *Daphnis et Ménalque.* — Un berger, que l'on peut supposer être le poëte lui-même, invite Daphnis et Ménalque à chanter tour à tour des chansons bucoliques. Le dialogue des deux bergers roule sur le même sujet que le précédent. Le juge du combat, charmé de leur chant, les récompense tous deux. Daphnis reçoit un rameau dont la nature a fait une houlette, Ménalque une belle conque de la mer Icarienne.

IDYLLE X. Les *Travailleurs*, ou les *Moissonneurs.* — Le genre de cette idylle est tout bucolique; c'est un dialogue entre deux moissonneurs travaillant au même champ. Milon, paysan gai et laborieux, reproche à son camarade Battus de travailler avec nonchalance. Celui-ci lui avoue qu'il s'est pris d'amour pour une joueuse de flûte. Milon, se moquant de cette passion, lui conseille de se soulager par quelque chanson amoureuse. Battus célèbre les charmes de sa belle; pour le persifler et pour l'encourager au travail, Milon chante ensuite une chanson de moissonneurs. Cette idylle, où l'auteur a su habilement intercaler des proverbes, est un petit chef-d'œuvre de grâce et de simplicité.

IDYLLE XI. Le *Cyclope.* — Dans ce morceau, adressé au médecin Nicias de Milet, Théocrite soutient qu'il n'y a d'autre remède à l'amour que la poésie. Il met en scène Polyphème le Cyclope, amoureux de Galatée jusqu'à en perdre la raison. Cette idylle, gâtée par Ovide dans une imitation qu'il a introduite dans ses *Métamorphoses*, est un des monuments les plus gracieux de l'antiquité.

IDYLLE XII. *Aïtès*, ou le *Bien-Aimé.*— Cette pièce est entièrement du genre lyrique; elle est écrite en dialecte ionique, tandis que les autres productions de Théocrite sont en dialecte dorique. Cette circonstance peut faire croire qu'elle est de Théocrite de Chios. Après trois jours d'absence, le poëte revoit son ami. Il lui exprime les sentiments de son cœur, il fait l'éloge de l'amitié et raconte les honneurs rendus par les habitants de Mégare à Dioclès. Les huit derniers vers offrent une description heureusement imitée dans la première scène du deuxième acte du *Pastor fido.*

IDYLLE XIII. *Hylas.*— Le fils d'Alcmène avait pour Hylas toute la tendresse d'un père; il se plaisait à former sa jeunesse aux vertus des héros, lorsque Jason et les Argonautes partirent pour la Colchide, il l'emmène avec lui sur le navire *Argo.* Arrivés dans la Propontide, Hylas va puiser de l'eau à une fontaine, pour désaltérer Hercule et Télamon. Au moment où il s'incline pour remplir l'urne, les nymphes le saisissent et l'entraînent dans leur demeure. Hercule le cherche partout, oubliant Jason et l'expédition. Pendant qu'il erre inquiet et tourmenté de l'absence de son cher Hylas, un vent favorable s'élève, et Jason quitte le rivage en accusant l'infidélité d'Hercule.

IDYLLE XIV. L'*Amour de Cynisca.* — Ce poëme n'a rien de pastoral. Eschine avait à se plaindre de l'inconstance de Cynisca : il l'a frappée, et la jeune fille s'est enfuie sur-le-champ. Depuis, il ne l'a plus revue, mais il l'aime toujours, et il déclare à son ami Thyonichus que la vie sans Cynisca lui est devenue insupportable. L'absence seule sera un remède à ses maux. Thyonichus lui conseille, s'il persiste dans ses projets, d'aller de préférence servir sous Ptolémée. Nul prince, lui dit-il, n'a mieux traité les hommes libres. Il loue ensuite la bienfaisance, la sensibilité et toutes les autres belles qualités que possède le roi d'Egypte, éloge d'autant plus fin qu'il est amené tout naturellement. C'est avec le même art que Mécène est loué par Horace dans sa satire du *Fâcheux*, et Louis XIV par Boileau dans son épître sur la *Mollesse.*

IDYLLE XV. Les *Syracusains*, ou la *Fête d'Adonis.* — Petit drame imité d'un mime de Sophron. La reine Arsinoë ayant ordonné de célébrer avec une grande pompe l'anniversaire de la fête d'Adonis, ou sa résurrection, dans la ville d'Alexandrie, deux bourgeoises de Syracuse se rendent à la fête en compagnie de leurs maris. Elles pénètrent sans eux dans le palais, où la magnificence des décorations les comble d'admiration. Les deux provinciales ennuient un spectateur par leur bavardage et leur *patois* (dialecte dorique). Elles répondent rudement à ses moqueries. Une Argienne chante les amours de Vénus et d'Adonis, et leur réunion après le retour d'Adonis des enfers. Tout à coup, l'une des deux Syracusaines se rappelle que son mari, dont elle a dit assez de mal, n'a pas déjeuné; craignant des reproches, les deux femmes s'en retournent à la maison. Ce petit poëme est un des plus frais et des plus jolis que nous ayons de l'antiquité : c'est un tableau mouvant dont la scène change d'un instant à l'autre. Tout y est vrai et naturel.

IDYLLE XVI. Les *Grâces*, ou *Hiéron.* — Ce poëme, dans le genre épique, fait l'éloge de Hiéron II, roi de Syracuse. Il a été écrit à l'époque où ce prince avait fait alliance avec les Romains contre les Carthaginois. Le poëte fait entendre qu'il ne veut pas louer infructueusement, et s'élève contre les avares, surtout contre les princes et les grands qui dédaignent les poëtes. Théocrite avait fait des vers à la louange d'Hiéron; n'en ayant pas tiré tout le fruit qu'il en attendait, il composa cette idylle, où les Muses ne sont plus les filles de Jupiter, mais, comme des affamées et des mercenaires, se plaignent à Hiéron de l'indifférence des grands qui les laissent dans la misère. Et cependant ce sont les Muses, dit le poëte, qui font revivre celui qui n'est plus.

IDYLLE XVII. *Eloge de Ptolémée.*—Théocrite célèbre le père de Ptolémée Philadelphe, Ptolémée Soter et sa mère Bérénice, puis il raconte poétiquement sa naissance et décrit les merveilles de son règne. Ptolémée commande à d'innombrables cités où fleurissent les arts, de nombreuses nations respectent sa puissance, pour lui de superbes vaisseaux s'élèvent majestueusement sur le sein des ondes, et ses trésors sont immenses; sous son empire le peuple cultive les champs sans inquiétude. Il est magnifique envers les dieux et les poëtes, et célèbre par sa piété filiale. Théocrite chantera toujours ainsi les louanges de Ptolémée. L'exagération de cet éloge rend ce poëme un peu froid pour nous, qui nous intéressons peu aux pompeuses flatteries adressées à un roi d'Egypte.

IDYLLE XVIII. *Epithalame de Ménélas et d'Hélène.* — Le jeune couple s'étant retiré, douze vierges, les premières de Lacédémone, s'assemblent à la porte de la chambre nuptiale et chantent un épithalame. Elles vantent le bonheur de Ménélas et célèbrent la beauté d'Hélène, dont elles prennent ensuite congé. Ce morceau, entièrement lyrique, est un des plus gracieux modèles d'épithalame qui existent dans aucune langue.

IDYLLE XIX. Le *Voleur de miel.* — L'Amour volait le miel d'une ruche; une abeille le pique, et il se plaint à Vénus de ce qu'une si petite bête fait de si grandes blessures.

IDYLLE XX. Le *Jeune Bouvier.* — Un jeune bouvier s'irrite des mépris et de la fierté de la belle Eunica, qui, cependant, n'est qu'une courtisane. O mes amis, dit-il, ne suis-je pas plus beau, moi, que toutes les habitantes de nos campagnes ont toujours admiré? Assurément Eunica ne connaît pas l'excellence de la profession de bouvier (elle était en effet fort considérée du temps de Théocrite). Est-elle donc au-dessus de Cypris, de Cybèle et de Phœbé, qui toutes ont aimé des bouviers?

IDYLLE XXI. Les *Pêcheurs.* — Il paraît que cette idylle a été composée pour les Egyptiens, peuple indolent et paresseux, qui ne s'occupait des travaux de la pêche que forcé par la nécessité. Deux pêcheurs, après avoir reposé ensemble dans la même cabane, se lèvent avant le jour pour se livrer à leur pénible métier. L'un d'eux raconte à son compagnon un songe dans lequel il croyait avoir pris un poisson d'or massif; l'autre lui répond de ne pas se préoccuper de ses songes, mais plutôt de prendre garde de mourir de faim avec des rêves d'or.

IDYLLE XXII. Les *Discours.* — Cette idylle est divisée en deux parties : dans la première, le poëte décrit le combat de Pollux et d'Amycus roi des Bébryces; dans la seconde, l'enlèvement des deux filles de Leucippe par Castor et Pollux, et le combat du premier contre Lyncée.

IDYLLE XXIII. L'*Amant malheureux.* — Cette idylle a été imitée par Virgile dans la deuxième églogue, par La Fontaine, dans la fable qui a pour titre *Daphnis et Alcimadure* (livre XII, fable XXVII.)

IDYLLE XXIV. *Hercule au berceau.* — Deux affreux serpents conduits par Junon attaquent Hercule encore au berceau et à peine âgé de dix mois; mais le fils de Jupiter, déjà doué d'une force surhumaine, les étouffe dans ses mains. Alcmène, étonnée du prodige, consulte Tirésias, qui lui prédit la grandeur future du héros. Le poëte trace ensuite le tableau de l'éducation du jeune Hercule. Les savants attribuent cette idylle, les uns à Bion, les autres à Moschus.

IDYLLE XXV. *Hercule vainqueur du lion.* — Hercule rend visite à Augias, roi des Epéiens, célèbre par ses richesses et ses troupeaux, et raconte à son fils Phylée l'histoire du lion de Némée. Cette idylle et la précédente sont deux fragments du genre épique et renferment des tableaux charmants.

IDYLLE XXVI. Les *Bacchantes.* — C'est la fin tragique de Penthée, qui, caché parmi des joncs, contemplait d'un œil curieux la célébration des orgies.

IDYLLE XXVII. *Entretien de Daphnis et d'une jeune fille.* — C'est une conversation amoureuse d'une ingénuité hardie entre le berger Daphnis et une jeune fille.

IDYLLE XXVIII. La *Quenouille.* — Théocrite, près de s'embarquer pour Milet, où il devait revoir le médecin Nicias, destine à Theugenis, femme de son ami, une quenouille d'ivoire, et accompagne ce présent d'une idylle, où il félicite la quenouille de passer dans les mains d'une mère de famille laborieuse et industrieuse.

IDYLLE XXIX. Les *Amours.* — C'est un poëme lyrique dans le dialecte éolien. Le poëte accuse son ami d'inconstance.

IDYLLE XXX. La *Mort d'Adonis.* — Après la mort d'Adonis, Vénus ordonne aux Amours d'amener devant elle le sanglier qui l'a privé de la vie. Le sanglier, pour se justifier, jure par Vénus même qu'il n'a pas eu l'intention de blesser Adonis, mais que le voyant si beau il a voulu baiser sa cuisse. Grâce à cette réponse, Vénus le laisse aller en liberté. Cette idylle, ou plutôt ce poëme anacréontique, au jugement de quelques savants, n'est ni de Théocrite ni peut-être même de son siècle. On l'attribue quelquefois à Anacréon, à cause du mètre dans lequel elle est écrite. Cependant, le dialecte dorique, qui y domine, semble annoncer qu'elle est bien de Théocrite. Ce poëte, en effet, a souvent employé d'autres mètres que l'hexamètre, comme le choriambique-pentamètre, dans l'idylle XXVIII, le dactylique pentamètre dans la XXIX^e^, le distique élégiaque dans la XXX^e^.

Les idylles de Théocrite l'ont fait saluer par tous les siècles comme le père de la poésie pastorale. Il a été, dans ce genre, ce qu'est Homère dans l'épopée. Comme le chantre de l'Ionie, il a fait oublier tous les poëtes qui avant lui avaient chanté les bergers. Le nom même de ce Daphnis, que l'on regarde comme l'inventeur du chant pastoral, ne nous est parvenu que parce qu'il l'a immortalisé dans ses vers. Comme Homère, il a eu la gloire de se voir imité par le chantre de Mantoue, qui s'est trouvé heureux de pouvoir l'égaler. La victoire est restée indécise, et les siècles, confondant dans leur admiration les grâces simples et champêtres de l'auteur des *Eglogues* et le sentiment, la douceur, la ravissante mélodie du poëte syracusain, les mettent tous les deux au premier rang des poëtes bucoliques; « car le génie, comme dit Victor Hugo, c'est la région des égaux. »

Si l'on veut pénétrer dans les détails, on conviendra peut-être que Théocrite a mieux connu l'harmonie et le genre de versification qui convient à la poésie bucolique. Et puis, ce dialecte dorique, qui semble être celui de la muse des champs donne à ses vers une grâce si naturelle, il s'harmonise si bien avec la nature rustique, telle qu'on la conçoit dans un beau pays, sous un ciel magnifique!

Théocrite est toujours grand poëte, même lorsqu'il ne chante pas les bergers, soit qu'il décrive en vers épiques les aventures d'Hercule ou les combats des Dioscures, soit qu'il promène son pinceau sur des sujets divers, jetant dans tous ses récits une teinte champêtre d'une grâce inimitable. C'est ce qui nous ravit dans le célèbre dialogue des deux pêcheurs, dans l'*Epithalame d'Hélène et de Ménélas*, dans la scène justement louée de l'*Enchanteresse.*

Malheureusement, on doit lui faire un reproche, auquel son rival lui-même n'a pas échappé, dans le siècle si poli d'Auguste; je veux dire ce manque de retenue, qui se remarque si souvent dans les plus belles pages de Théocrite. Je sais qu'on doit beaucoup accorder à la libre naïveté des anciens; cependant, la nudité de ses peintures et surtout les expressions indécentes et grossières qu'il met dans la bouche de ses bergers répugnent à notre goût et à nos mœurs. Quintilien lui-même était de cet avis : *Admirabilis in suo genere Theocritus; sed musa illa rustica et pastoralis non forum modo, verum etiam ipsam urbem reformidat.* Que dire surtout de ces amours contre nature, que condamne la morale la moins difficile, et qu'il a chantées en les entourant de tous les prestiges de son génie? On se sent attristé en lisant ces vers magnifiques. A travers les splendeurs de cette suave poésie, nous apercevons des laideurs dont la seule idée nous révolte aujourd'hui, et nous devons croire que c'est pour plaire à son siècle en reproduisant ses mœurs que le poëte a tracé de tels tableaux!

J.-B. Gail a donné deux éditions de Théocrite; la dernière (1795, 3 vol. in-4°) est accompagnée d'une traduction latine et française.

Il convient de rappeler, pour la curiosité du fait, qu'on a cru remarquer des ressemblances entre quelques poésies de Théocrite (notamment son *Épithalame d'Hélène*) et le *Cantique des cantiques*, qui est aussi un épithalame. On en a conclu que Théocrite avait connu le poëme biblique, et qu'il l'avait imité.

Bucoliques de Virgile (LES). Virgile est le seul poëte latin qui ait excellé dans le genre pastoral. Il a pris pour modèle Théocrite, qu'il n'a pas surpassé, mais qu'il a souvent égalé pour la grâce et le naturel. Il est même plus varié que le poëte grec. Il a pris successivement, et avec le même bonheur, le ton de la pastorale, de l'élégie, de la fable, de l'épopée, de l'ode, de la comédie même. « Il n'est pas de galerie si vaste, dit Marmontel, qu'un peintre habile ne pût décorer avec une des églogues de Virgile. » Elles sont au nombre de dix. Quoique composées sur la fin des guerres civiles, au milieu de la dévastation et du pillage, elles respirent un charme et une douceur inexprimables. La dernière, intitulée *Gallus*, passe pour la plus belle. On distingue encore la sixième, *Silène;* la quatrième, *Pollion.* La première, *Tityre et Mélibée*, monument de reconnaissance envers Auguste, est infiniment touchante.

Nous allons les parcourir rapidement en suivant l'ordre où elles sont placées dans les éditions classiques, bien que cet ordre ne soit pas considéré par beaucoup de critiques comme l'ordre réel de leur composition. M. S.-A. Berville écrivait à ce sujet, dans le *Journal général de l'instruction publique* (23 janvier et 16 février 1856) : « Les pastorales de Virgile doivent, quant à leur date, être classées dans l'ordre suivant : *Alexis, Palémon, Daphnis, Silène, Tityre, Méris, Mélibée, Pollion, la Magicienne* et *Gallus.* Les quatre premières doivent appartenir à l'an de Rome 710 ou au commencement de 711; les trois suivantes à 711; la huitième et la neuvième à 712; la dernière à 712 ou aux premiers mois de 713. Virgile aurait commencé son recueil à l'âge d'environ vingt-huit ans (deux ans après la mort de César), et l'aurait terminé à trente ou trente et un ans. Des dix compositions ou églogues, cinq, les trois premières et les deux dernières, sont plus ou moins imitées de Théocrite; les cinq autres, sauf quelques détails, sont des compositions originales. »

Nous verrons que Virgile, comme tous les maîtres,

Est, même en imitant, toujours original;

que ses imitations et la forme même du poëme bucolique ne sont pour lui qu'un cadre où il enferme des idées et des sentiments nouveaux. Ce que disait de lui-même André Chénier s'applique aussi bien à Virgile :

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques.

L'églogue est pour Virgile ce que fut depuis la fable pour La Fontaine. Quant à la science, à la philosophie, à la religion, à la passion, à l'action même qui forment le texte de ces dix poëmes, c'est à peine si nous pourrons en indiquer une partie dans l'analyse de chacun d'eux. Ce que nous dirons des premiers avec plus de développement pourra servir à l'intelligence de ceux qui viennent après. Nous ne mesurerons pas l'étendue des explications à la valeur des passages, mais à la nécessité de l'explication elle-même, désespérant, du reste, de rendre compte en quelques lignes d'une œuvre qui occupe en quelque sorte une place spéciale dans l'histoire de la pensée humaine.

EGLOGUE I. *Tityre.*— Cette églogue est toute politique. Elle peint un moment de l'histoire de Rome. Elle a, de plus, une grande importance pour ce qui touche à la vie du poëte. Ce double caractère lui donne à nos yeux un intérêt particulier. Il n'est, pour ainsi dire, pas un de ses vers qui ne renferme, pour l'historien politique ou l'historien littéraire, un sens précieux à découvrir. La critique en a scruté toutes les expressions, mais elle ne l'a pas toujours fait avec bonheur. Les obscurités y sont nombreuses, et il est douteux que, par le seul secours de l'analyse, on parvienne jamais à lever ces voiles.

Les faits qui ont signalé l'an de Rome 711 (av. le Christ, 42) sont bien connus. Antoine et Octave, vainqueurs de Brutus et de Cassius dans les champs de Philippes, en Macédoine, s'étaient partagé le monde. Tandis qu'Antoine, laissant Fulvie à Rome pour y représenter ses intérêts, gagnait l'Orient, Octave imagine de créer en Italie dix-huit colonies pour satisfaire ses vétérans. Après une telle guerre, il trouve des motifs de vengeance où il lui est utile d'en trouver. Les propriétaires sont impitoyablement chassés, les biens donnés aux légions. L'Italie entière retentit de cris de fureur; mais Octave ne s'émeut pas. Ce jeune homme alliait une grande activité à un singulier sang-froid. Et puis, il avait Mécène, et c'est tout dire, — Mécène, l'âme, le fondateur, le père véritable de l'empire romain, — Mécène, ce simple chevalier, issu toutefois du sang des vieux rois étrusques (répandue sincèrement ou non, cette fable est significative), mais qui demeure simple chevalier, sans faste, sans suite, sans insolence, sans inquiétude dans la grandeur. L'Italie ruinée, Rome livrée aux esclaves, le sénat ouvert aux barbares, le Romain ivre d'or et de sang, tant de haines accrues et non assouvies après Marius, après Sylla, après les Gracques, après Catilina, après Pompée, après César, après Brutus; les mœurs perdues, les lois abolies, les religions syriennes se glissant dans l'Etat, la question de la loi agraire laissée sans solution, et les anciennes réclamations latines, sociales, italiotes, serviles, renouvelées dans des limites chaque jour agrandies, le monde méditerranéen tout entier affluant à Rome, Rome enfin devenue non-seulement la reine, mais le forum et l'entrepôt de toutes les races, — Mécène comprit que la république ne pouvait plus être. Détruire les luttes, fixer les éléments instables, éclairer le chaos : la pensée d'un philosophe pouvait seule entreprendre une pareille œuvre. Il fallait trouver un principe nouveau, une organisation nouvelle; il fallait atténuer tous les discords, rapprocher tous les intervalles, en les embrassant dans la commune grandeur d'une nouvelle conception représentée par un homme. Jules-César et d'autres avant lui n'avaient offert que l'exemple d'une prépondérance dominante acceptée par la démagogie souveraine parmi les formes du pacte républicain conservées. L'intelligence de Mécène, la volonté d'Octave, l'épée d'Agrippa, osèrent, poursuivirent et accomplirent une opération autrement complexe, réfléchie et savante. Se débarrasser de Lépide, vaincre Sextus Pompée, c'était peu. Mais il restait ce grand soldat, ce nouveau Jules, cet Alexandre, ce Bacchus, —Marc-Antoine. A la manière de tous les capitaines romains, Antoine allait exercer au dehors le prestige militaire auquel était attachée l'autorité souveraine. Les conventions du décemvirat pesaient peu à sa conscience politique; se contenter de l'Orient, possession douteuse et privée de centre, c'est à quoi il ne pouvait songer; mais que lui importait, pendant que lui-même allait se rendre maître de l'Inde, étendre l'empire de Rome jusqu'aux colonnes de Bacchus, jusqu'à la mer Citérieure, de laisser dans Rome même un rival si jeune, si timide, si débile, un rhéteur, un Cicéron sans éloquence, un Pompée sans gloire?... Octave demeura volontiers en Italie, persuadé que le principe de la force était encore là; mais pour tourner l'Italie contre Antoine, il fallait en être maître, et, pour parvenir à ce but, la transformer. Il fallait, surtout, aller vite en besogne. L'éternité de Rome, l'existence du vieux monde était en cause.

Horace avait combattu à Philippes, dans les rangs de l'armée républicaine. Il fut converti à la religion impériale par Mécène, et la célébra dans ses odes. Le Latin Virgile fit l'apothéose d'Auguste et de sa famille dans l'*Enéide;* mais, avant de mettre la main à cette œuvre ambitieuse, il avait donné le prélude dans ses *Bucoliques*, et avait écrit les *Géorgiques* pour ramener ses concitoyens à l'amour des champs, et leur faire oublier ainsi les questions brûlantes de la politique.

Virgile fut initié ou découvert par Asinius Pollion, qui séjournait, à la tête de quelques légions, dans le voisinage de Mantoue et de Crémone. Ce général remarqua-t-il seulement dans le jeune poëte un talent littéraire? ou Virgile lui présenta-t-il des vers, aujourd'hui perdus, qui auraient déjà répondu à la pensée politique du moment? Cette seconde hypothèse est probable; mais aucun texte ancien ne la justifie.

Tous les historiens s'accordent à reconnaître Virgile lui-même sous la figure de Tityre, et racontent qu'il se trouvait l'un des petits propriétaires de Mantoue qui furent dépossédés par Octave, en même temps que ceux de Crémone. Pollion se serait intéressé au jeune poëte, et l'aurait engagé à aller à Rome, en le recommandant à Mécène, qui l'aurait à son tour recommandé au jeune César. Virgile serait rentré, par une faveur exceptionnelle du triumvir, en possession du bien de son père. La première églogue contiendrait son remercîment.

Tout ce récit résulte de l'allusion personnelle, une fois acceptée sans réserve. Il n'y a aucune difficulté à croire, d'après la conformité des témoignages, que la personne de l'auteur est pour quelque chose dans la fable du poëme. Mais elle n'y est que pour quelque chose; les intentions politiques y occupent certainement une place considérable.

Le poëte met en présence, sous la figure de *Mélibée*, un de ces propriétaires chassés du sol paternel par les conséquences des guerres civiles, avec un autre qui, plus heureux, a été épargné, et ne le doit qu'à la grâce spéciale de celui qu'il appelle *un dieu.* Le second personnage est un vieillard, *senex :* Virgile a donc évité de se mettre en scène d'une manière trop évidente, et le vrai sens de l'œuvre va bien au delà d'un simple remercîment, d'une plainte mélancolique, et d'un exercice de rhétorique, d'une antithèse, quoique les critiques n'y aient vu que cela. Il reste à montrer toute la portée, la pensée active de ces vers animés de passions encore vivantes.

Et d'abord, pour bien distinguer ce que le poëte a pu dire, plaçons-nous dans la disposition d'esprit où il a dû être au moment où il écrivit. Si nous avions à demander à quelqu'un le mot de cette heure suprême, ce n'est pas aux flatteurs ordinaires des monarques qu'il faudrait nous adresser. Mais il est quatre hommes désignés avant tous pour nous répondre : ces quatre hommes sont Horace, Lucain, Dante et Machiavel.

Tous les quatre sont Italiens de tête et de cœur. Ce que la *Pharsale* exprime sous Néron, Horace l'avait écrit sous le triumvirat. On n'a pas assez remarqué la hardiesse de ses odes républicaines. Le frémissement produit par cette lutte épique, dont le dernier acte se dénoue à Philippes, frémissement qui se prolongera un siècle encore dans quelques âmes, et, après un siècle, se terminera par le cri héroïque de Lucain, est la première muse d'Horace. Avec quelle émotion celui qui a peint de couleurs si vives les malheurs des guerres civiles dut-il voir la fortune publique trahie dans les champs macédoniens, la vertu mourante avec Brutus, les libertés étouffées, la fierté romaine avilie, et ces vieux municipes italiens traités en pays conquis par le despotisme!

Le désespoir des Italiens éclata dans la guerre de Pérouse. Mais la cause municipale perdit son caractère par les intrigues de Fulvie, et, sous le protectorat du consul Lucius Antonius, frère du triumvir, parut devenir la cause de Marc-Antoine. Octave se trouva défendre l'idée nationale contre les Italiens eux-mêmes, et il fit plus que de gagner leur soumission, il conquit leurs suffrages. Le républicain Horace, le patriote Virgile, comprirent comme la majorité de leurs concitoyens qu'il fallait accepter le pouvoir dont Octave se trouvait investi, et, sans abjurer leurs sentiments, sans cacher leur douleur ni dissimuler leurs regrets, ils donnèrent franchement les mains à l'établissement de l'empire, tout en croyant peut-être qu'il n'aurait qu'une durée limitée.

Virgile, le maître de Dante Alighieri, avait donc bien autre chose dans l'âme, quand il écrivit la première églogue, que des remercîments personnels à exprimer, que de stériles plaintes à répandre sur le sort de ses compatriotes. Rien, d'ailleurs, ne serait plus froid, plus cruel, plus vide de sens, que la conclusion du poëme envisagé sous cet unique point de vue; car Tityre ne console pas Mélibée le moins du monde, ne lui fait entrevoir aucune espérance, et se contente, par un dernier outrage à sa misère, de l'inviter à passer la nuit sous ce toit que lui-même doit à la faveur d'Octave. L'insensibilité de Tityre nous a toujours frappé. Aussi, le personnage essentiel est Mélibée, celui dont le sort est en cause, celui qui n'a plus d'asile sur la terre de ses aïeux, celui qui se rend, sans doute avec une pensée de mort dans le sein, — comme le Guillaume Tell de Schiller, —au camp du frère de Marc-Antoine. La peinture touchante du bonheur de Tityre ne fait que mettre en relief l'extrême infortune de Mélibée. Mais l'auteur de ses maux n'est point Octave, c'est la guerre civile :

. . . . *En quo discordia cives*
Produxit miseros!

Le poëte espère-t-il émouvoir Octave, et lui faire abandonner son plan politique? Octave est-il libre de changer le cours des choses? Ne sont-ils pas des adversaires, ceux dont il a confisqué les biens? Sans doute, une impression déchirante est ce qui résulte du tableau; mais une pensée domine cette impression, et c'est la pensée impériale. Toute la pièce se résume dans cette idée : « Voilà où vous ont conduits les guerres civiles; Octave vous apporte la concorde, le calme, la richesse, la contemplation sereine de la nature! »

Mais la liberté! Est-elle donc perdue à jamais pour nous. Ah! la liberté, c'était Galatée, et puisque Galatée nous a quittés, consolons-nous de son abandon en reportant notre amour sur une autre bergère, dont les charmes, pour être différents, ne sont pas moins réels :

Postquam nos Amaryllis habet, Galatea reliquit.

Galatée personnifie l'idée ancienne, sous laquelle il n'était aucun espoir de paix durable, aucun soin possible du patrimoine :

Nec spes libertatis erat, nec cura peculi.

Et il ne s'agit plus ici de libertés politiques, mais de cette liberté tout individuelle qui permet à chacun de s'occuper à loisir de ses propres intérêts sans en être détourné par des guerres civiles sans cesse renaissantes.

Sans doute, cette interprétation des deux figures d'Amaryllis et de Galatée peut paraître subtile; mais elle répond merveilleusement à la pensée générale. Même ces vers :

Mirabar quid mæsta Deos, Amarylli, vocares...
Tityrus hinc aberat. Ipsæ te, Tityre, pinus,
Ipsi te fontes, ipsa hæc arbusta vocabant,

pourraient s'entendre dans le sens allégorique, si, comme plusieurs critiques l'ont déjà proposé, on y substituait le nom de Galatée à celui d'Amaryllis, qui aurait été une correction maladroite de quelque copiste : ce serait l'appel du passé, le reproche des anciens amis politiques. N'est-ce pas à un reproche que le poëte répond :

Quid facerem? neque servitio me exire licebat...

« Que pouvais-je faire? Comment rompre la servitude qui m'accablait? » Mais si l'on garde la version usuelle, il ne faudrait voir dans ces vers que le développement de la figure adoptée par le poëte. Virgile nous habitue ailleurs à ces demi-jours, notamment dans l'églogue qui est intitulée *Pollion.* Enfin, il était versé, dit-on, dans les anciennes idées étrusques, initié à des mystères que nous ne connaissons point, et ce qui est fort obscur pour nous dans ses allusions pouvait ne pas l'être pour ceux à qui elles s'adressaient. Quoi qu'il en soit, le sens général est certain et les deux interprétations de ce passage délicat que l'on rencontre généralement chez les commentateurs sont inacceptables. Les uns, sans considérer qu'aucune parole n'a trait à l'amour, que l'idée de voir dans Amaryllis et Galatée les maîtresses d'un vieillard est inconvenante, en même temps qu'elle détruit toute l'économie du poëme, n'ayant aucun rapport ni avec le commencement ni avec la fin, défendent néanmoins le sens naturel et font ainsi de la première églogue de Virgile un ensemble bizarre de morceaux discordants. Les autres ont prétendu qu'Amaryllis était le nom sacré de Rome; Galatée serait Mantoue; mais aucun vers, aucun mot ne justifie cette hypothèse, qui a contre elle trop d'arguments décisifs. Puissent nos explications servir à l'éclaircissement de cette églogue de quatre-vingt-trois vers, qui, malgré sa brièveté, a tant occupé jusqu'ici et occupera éternellement l'imagination des hommes, et par le charme de cette poésie, et par les traces qu'on y sent encore palpitantes d'un des moments les plus solennels de la vie du monde!

EGLOGUE II. *Alexis.*—Sur cette églogue, dont le sujet est délicat, M. Ransou s'exprime ainsi, avec beaucoup de mesure, dans la traduction annotée qu'il a donnée des *Bucoliques* de Virglie en 1855 et 1856 : « Virgile, voulant imiter le *Polyphème* de Théocrite, chante l'amour malheureux de Corydon pour le berger Alexis, le même, dit-on, qu'Alexandre, jeune esclave donné par Pollion à Virgile, qui l'instruisit dans les lettres et en fit un grammairien. Plaintes, prières, reproches, présents, Corydon épuise tout sans succès. Il finit par recon-

naître sa folie, et prend la généreuse résolution de retourner à ses travaux. Cette pièce admirable met en relief l'exquise sensibilité de Virgile; rien n'égale le beau coloris de ses expressions, la vive chaleur de sa poésie. « Je pense, dit M. Tissot, que la plainte de » Corydon serait, pour le fond des pensées et » pour le charme du style, le modèle le plus » accompli du poëme bucolique, si, comme » dans Théocrite, tous ces charmants discours » s'adressaient à Galatée. » N'accusons pas le sage et vertueux Virgile d'avoir peint en traits de feu une passion aveugle qui révolte notre raison : les désordres de ses contemporains semblent avoir autorisé les licences de sa muse; ce qui est justement horrible à nos yeux pouvait bien de son temps ne le paraître qu'à demi. D'ailleurs, son admiration légitime pour Théocrite, son modèle, et l'ambition qu'il nourrissait de marcher sur ses pas ou de l'atteindre, durent lui faire oublier que les muses siciliennes avaient quelquefois des beautés trop nues ; il ne songea qu'à l'art qu'il idolâtrait ; et toutes les richesses poétiques lui furent bonnes, pourvu qu'il en meublât son écrin. Fénelon, chez nous, a bien chanté; dans son *Télémaque*, les amours d'Eucharis et du fils d'Ulysse, et cependant, qui s'aviserait aujourd'hui de mettre en doute la vertu de Fénelon ? »

M. Ransou ajoute que les vers qui terminent l'églogue de Virgile, et par lesquels Corydon se reproche son extravagance, semblent justifier pleinement la moralité du poëte de Mantoue. Nous sommes moins inquiet que M. Ransou de cette moralité, fort douteuse si certains petits vers qu'on attribue à Virgile lui appartiennent réellement. Mais quoi ? des critiques optimistes n'ont-ils pas tenté d'établir aussi la moralité de Catulle et d'Anacréon, et Catulle, dont les mœurs sont si connues, ne se qualifie-t-il pas de *pius* et de *castus poeta ?* Il est d'un esprit étroit de juger l'art des époques païennes d'après les sentiments chrétiens. Une étude plus intéressante consisterait à comparer l'églogue de Virgile avec l'idylle de Théocrite. Mais cette discussion de détails purement littéraires nous entraînerait beaucoup au delà de notre cadre. Quant à rendre par des périphrases françaises la tendresse infinie de ces vers qui sont dans toutes les mémoires :

O tantum libeat mecum tibi sordida rura
Atque humiles habitare casas, et figere cervos,
Hædorumque gregem viridi compellere hibisco?

et plus loin :

Huc ades, o formose puer : tibi lilia plenis
Ecce ferunt Nymphæ calathis; tibi candida Naïs,
Pallentes violas et summa papavera carpens,
Narcissum et florem jungit bene olentis anethi...

et le reste; quant à déflorer ces mètres divins par une pâle traduction ou une sèche analyse, nous renonçons à cette tâche ingrate, en plaignant les esprits sensibles que leur ignorance du latin prive des beautés d'une telle poésie. — Cette pièce contient 73 vers.

EGLOGUE III. *Palémon.* — Deux bergers, Ménalque et Damète, se rencontrent. Ils commencent par échanger entre eux les injures les plus grossières; puis l'un provoque l'autre à une lutte poétique. Le défi est accepté; on fait des gageures, et Palémon, qui arrive en ce moment, est pris pour juge du débat. A la fin des couplets *amébées* ou *alternés*, Palémon, émerveillé de ce qu'il a entendu, déclare que les deux rivaux ont également bien chanté, et laisse la victoire indécise, ou plutôt il accorde la palme aux deux à la fois.

Virgile doit en grande partie à Théocrite le sujet de cette pastorale, et souvent il traduit son modèle, mais c'est vraiment créer que d'imiter comme l'a fait Virgile. Théocrite, d'ailleurs, dans ce genre qui nous ramène à l'origine de la pastorale aussi bien italique que sicilienne, n'avait fait sans doute qu'imiter lui-même ou que résumer des chants populaires. Théocrite et Virgile, dans les pièces de cette sorte, font presque œuvre d'exhumation et d'archéologie. Quelques-uns des couplets de l'églogue de Virgile sont de petits chefs-d'œuvre; ils se distinguent par des pensées naïves et gracieuses, rendues avec une exquise élégance. Les deux bergers y parlent capricieusement, tantôt de leurs amours, tantôt de leurs troupeaux, ou de plusieurs autres objets mêlés comme au hasard et formant une vraie mosaïque. Le poëte, dans ce cadre commode, ne se fait pas faute d'allusions dont le vrai sens nous échappe peut-être quelquefois; il y glisse, par exemple, cet éloge des vers de Pollion :

Pollio et ipse facit nova carmina : pascite taurum,
Jam cornu petat et pedibus qui spargat arenam...

et cette critique de rivaux demeurés inconnus :

Qui Bavium non odit amet tua carmina, Mævi.

« Cette églogue, dit M. Tissot, est d'une difficulté désespérante pour la traduction : Théocrite lui-même n'a pas un exemple d'une concision aussi soutenue, accompagnée de tant d'aisance et de facilité. »

C'est Damète qui dit ces vers tant de fois répétés :

Malo me Galatea petit, lasciva puella,
Et fugit ad salices, et se cupit ante videri.

La date de l'églogue a été déduite de ces vers :

Pollio amat nostram, quamvis est rustica, Musam:
Pierides, vitulam lectori pascite vestro,

et de ceux que nous citons plus haut. Car ce taureau et cette génisse paraissent se rapporter à l'expédition heureuse de Pollion en Dalmatie, qui eut lieu en 715. Cette églogue aurait donc été composée après la première, malgré l'avis contraire de M. Berville.

Ajoutons une observation essentielle sur la règle des chants amébées, ἀμοιϐαῖοι. Ce ne sont pas seulement des couplets alternés à rhythmes égaux ; il faut que le poëte qui répond se conforme chaque fois au thème improvisé par son concurrent, et qu'il développe ce thème ou qu'il y contredise. S'il n'y parvient pas, il est vaincu. La partie est égale entre les deux chanteurs, puisque l'un a la difficulté de l'invention, l'autre celle d'un cadre tracé qu'il lui faut immédiatement remplir. — L'églogue III est composée de 111 vers.

EGLOGUE IV. *Pollion.* — Cette pièce fut composée sous le consulat de Pollion, par conséquent à l'époque de la fausse réconciliation d'Octave et d'Antoine, réconciliation opérée par l'entremise de Pollion et de Mécène, à l'époque également de la paix momentanée que la famine fit conclure avec Sextus. Cette double paix, les espérances publiques, l'amitié du consul, la naissance d'un fils de Pollion peuvent suffire à expliquer l'accent triomphal de l'églogue. On a voulu cependant y voir une allusion plus relevée, ou à l'avenir de Marcellus, neveu d'Auguste, ou de Drusus, fils de Livie, ou à la naissance espérée d'un fils, qui fut cette Julie, fameuse dans la suite par ses désordres, ou enfin à la venue du Messie, ou à l'annonce, tirée des livres sibyllins, de quelque événement extraordinaire de cette nature. Le poëte promet dès le début un chant d'une solennité que son maître Théocrite ne lui a pas enseignée :

Sicelides Musæ, paulo majora canamus;

Presque tous les vers ont un caractère religieux et comme hiératique :

Ultima Cumæi venit jam carminis ætas;
Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.
Jam redit et Virgo, redeunt Saturnia regna;
Jam nova progenies cœlo demittitur alto...

Il n'est pas douteux que nous ayons sous les yeux un extrait poétique des anciennes promesses sibyllines appliqué à la naissance et au développement de l'empire. La quatrième églogue fait simplement suite à la première. — 63 vers.

EGLOGUE V. *Daphnis.* — Mopsus pleure la mort de Daphnis; Ménalque fait son apothéose.

Nous nous en tenons à cette indication générale : une analyse détaillée nous mènerait trop loin, et quant aux citations (il faudrait tout citer, dans cette églogue comme dans la précédente), nos lecteurs recourront aisément au texte. Les idées générales que nous aurions à exposer ici sont contenues en substance dans celles qui précèdent. — 90 vers.

EGLOGUE VI. *Silène.* — Virgile a laissé percer son admiration jalouse des beautés sublimes de Lucrèce : vaincu par ce génie de la raison, il renonça de bonne heure à une lutte à laquelle son sentiment plus féminin le rendait impropre :

Felix qui potuit rerum cognoscere causas...
Flumina amem silvasque inglorius !

Mais il semble que, dans *Silène*, il ait tenté de s'élever à côté de ce maître et d'aborder la matière philosophique, mais avec toute la prudence, toute la finesse d'un jeune rival qui a sans cesse recours à son esprit frais et étincelant pour dérober ses attaques sous l'apparence d'un simple jeu.

Voici, en deux mots, la contexture du poëme : après force libations, le vieux Silène, nourricier et maître de Bacchus, se livre, dans une grotte, aux douceurs du sommeil. Deux jeunes bergers, ou, si l'on veut, deux faunes, le surprennent dans cet état, l'enchaînent avec des guirlandes, le réveillent, et, encouragés par la nymphe ou bergère Eglé, l'obligent à leur chanter des couplets qu'ils lui demandaient en vain depuis fort longtemps.

On rapporte que c'est à propos de cette églogue de *Silène* (86 vers), récitée au théâtre par Cythéris, que Cicéron se serait écrié : — bien près de sa tombe ! —

Magnæ spes altera Romæ !

EGLOGUE VII. *Mélibée.* — Cette églogue a beaucoup de rapport avec la troisième. Différence dans le rhythme : Thyrsis et Corydon se répondent par quatrains réguliers. Différence dans le thème : Thyrsis, dont le chant est triste et amer, est vaincu par son rival. On a cru y trouver certaines allusions particulières, mais qui sont douteuses.

EGLOGUE VIII. *L'Enchanteresse.* — Première partie : Damon se plaint de l'infidélité de sa maîtresse, qui lui préfère Mopsus. Le retour du même refrain après chaque strophe répand une teinte sombre sur cette poésie du cœur. Seconde partie : Alphésibée raconte les opérations magiques pratiquées par une femme pour rappeler à elle son amant Daphnis, dont elle se croit abandonnée.

On a blâmé ce plan complexe. On n'a pas vu que Virgile écrivait moins un argument de rhétorique que l'histoire du cœur.

La seconde partie est imitée de Théocrite; mais le sentiment et la forme de tout le poëme sont aussi anciens que la plainte de l'amour, que le chant populaire, que l'âme humaine. — 109 vers.

EGLOGUE IX. *Méris.* — C'est une suite de la première. Quand Virgile, ayant obtenu la restitution de son patrimoine, voulut en reprendre **possession, le vétéran Arius, à qui ses biens** avaient été dévolus, refusa de les lui remettre et menaça même sa vie. Le poëte eut de nouveau recours à ses protecteurs. Pendant qu'il se rend à Rome, Méris, un de ses bergers, qui doit ménager le centurion, porte à Arius un présent de chevreaux. Il rencontre Lycidas. Les deux pasteurs parlent des malheurs du temps. Puis ils citent des vers du maître de Méris, — Ménalque, — à la louange de ses bienfaiteurs. La grâce, la facilité, le piquant de cette causerie légère en sont le plus grand charme. — 67 vers.

EGLOGUE X. *Gallus.* — La plus belle peut-être par le sentiment. Gallus, poëte et guerrier, aimait éperdument Cythéris, fameuse courtisane qu'il avait chantée sous le nom de Lycoris. Elle devint infidèle, et suivit, dit-on, Antoine dans la Germanie ou dans la Gaule. Virgile entreprend de consoler son ami Gallus.

Il représente la douleur de Gallus comme partagée par la nature et par les dieux. Il dit les larmes des lauriers et des fougères, des montagnes et des vallées, de Phébus, de Sylvain et du dieu Pan. L'Amour seul est sans pitié :

Amor non talia curat.
Nec lacrymis crudelis Amor, nec gramina rivis,
Nec cytiso saturantur apes, nec fronde capellæ.

Viennent ensuite les plaintes de Gallus, ces plaintes sublimes :

O mihi tum quam molliter ossa quiescant,
Vestra meos olim si fistula dicat amores!
Atque utinam ex vobis unus, vestrique fuissem
Aut custos gregis, aut maturæ vinitor uvæ!
. . . .
Hic gelidi fontes; hic mollia prata, Lycori;
Hic nemus; hic ipso tecum consumerer ævo.

Comment poursuivre l'analyse après de tels vers? Il ne faut pas les commenter, il faut les lire, ces vers divins que tous les poëtes ont arrosés de leurs larmes depuis près de deux mille ans! Terminons donc comme le poëte :

Surgamus : solet esse gravis cantantibus umbra.

Craignons, non point l'ombre des genévriers, mais le trouble que laisse dans l'âme cette ardente poésie. Lire de suite ces dix poëmes et en ressentir les émotions, c'est vider jusqu'au fond une coupe pleine d'énervante liqueur. De ces émotions, nous n'avons pu espérer rendre la profondeur et la puissance; mais nous avons essayé d'en dégager le caractère. — 77 vers.

Bucoliques (LES) de Ronsard. A ceux qui seraient surpris de nous voir placer les poésies pastorales de Ronsard à côté de celles de Théocrite et de Virgile, nous répondrons simplement que Mathurin Regnier, pour ne citer que lui, avait déjà réuni les noms de Ronsard et de Virgile en plus d'un endroit, témoin ces derniers vers de sa satire contre les critiques de son temps :

Si Virgile, le Tasse et Ronsard sont des ânes, [dons,
Sans perdre en ces discours le temps que nous per-
Allons comme eux aux champs et mangeons des char-
[dons.

La pensée du grand poëte satirique sur celui que le cardinal Du Perron nommait avec tous ses contemporains « le Génie et l'Oracle de la Poësie françoise » est plus hautement encore exprimée dans ce passage où, prenant Malherbe à partie, Regnier invoque le souvenir de Ronsard et demande à l'auteur de nos *Eclogues :* Souffrirez-vous

Que ces rauques cigales
Egalent leurs chansons à vos œuvres royales,
Ayant votre beau nom lâchement démenti?

Ce n'est point ici le lieu de faire connaître le rôle qu'a rempli Ronsard dans l'histoire de notre poésie, comment il a le premier réussi à faire passer dans notre langue les idées et les images de l'antiquité sous une forme souvent aussi belle, quelquefois aussi précise, que la forme originale; comment il a, en même temps, résumé toute notre ancienne poésie populaire; comment il a joint à ces deux sources poétiques les éléments naturels de son propre fonds d'observations, de pensées et de sentiments; comment il a, chez nous, fixé le mètre et presque la langue, enrichi le rhythme, agrandi l'inspiration, élevé la conception, affermi le sens, et par ce multiple travail créé toute formée et tout armée, telle que la Pallas des Athéniens, notre poésie classique. Mais il n'est pas inutile de faire remarquer le prix des tentatives où la Renaissance s'est efforcée de lutter contre l'antiquité, lors même que les résultats de ces essais ne sont pas restés comme des œuvres parfaites. Il existe, en effet, dans ces premières hésitations de la muse classique une verdeur, une franchise, une sève naïve qui nous peint l'antiquité bien plus fidèlement que l'afféterie des traductions ou des imitations postérieures, si l'on met à part les rares et prudents emprunts de nos grands poëtes. Pour nous en tenir à la poésie bucolique, les vers champêtres de Ronsard, de Segrais et de Racan ne trouvent, dans les fades bergeries du XVIIIe siècle, rien qui leur soit comparable, si ce n'est des passages semés, comme des fleurs antiques un peu pâlies mais encore odorantes, à travers le frais émail d'André Chénier et de Malfilâtre.

Ce n'est pas que les *Eclogues* de Ronsard doivent être comptées parmi ses plus excellents ouvrages. Bien qu'il les ait composées à l'époque de la maturité de son talent et après avoir déjà donné dans ses discours politiques toute la mesure de sa force, elles justifient à **plus d'égards que ces poëmes la critique de** La Fontaine, qui, dans une de ses lettres, accuse Ronsard d'être « sans goût » et « sans choix. » Deux raisons de cette différence sont, la première, que, dans ceux de ses écrits où domine le travail de la forme, le poëte se joue avec plus de difficultés, fait plus d'efforts, s'éloigne plus du style ordinaire et rencontre par conséquent, dans une création si complexe, plus de heurts et de chutes que dans les ouvrages où il se livre au cours libre de sa pensée; la seconde, celle que nous donne à entrevoir son biographe, Claude Binet, lorsqu'il écrit : « Il luy auoit aussi présenté (à Charles IX), d'autant qu'il (le roi) se plaisoit fort à la chasse et aux plaisirs rustiques, ses *Eclogues*, où il monstra la fécondité de son esprit, luy estant aussi facile d'abaisser son style, comme il luy estoit aisé et quasi propre et naturel de le hausser. » On devine, d'après ces paroles, une œuvre de courtisan, quelques-unes de ces pièces « forgées par le commandement des grands, » suivant l'expression de Ronsard lui-même, et dans lesquelles il se voyait contraint, pour atteindre le but, de prendre un ton bas et commun, de s'attacher servilement à des objets connus, à des allusions forcées, dans lesquelles, en un mot, il confessait plus tard avoir forcé sa Minerve.

Ajoutons les difficultés spéciales du genre. Virgile ne les a peut-être pas toujours vaincues. L'imitation mignarde des formes naïves de la poésie populaire choque aisément le goût. Virgile échappe à force de finesse. Ronsard, écrivant pour des esprits moins subtils, est obligé d'être vrai. Bien qu'il mette en scène des personnages de cour, le langage qu'il leur prête, les lieux où il les place affectent la réalité champêtre. Là est l'écueil. Ronsard ose appeler une *tasse* ce que nous nommons une *coupe.* Ce caractère particulier de ses poésies bucoliques en peut rendre la lecture moins attachante, mais en fait l'étude plus utile.

Voici, du reste, une courte analyse de ces petits poëmes, où les allusions contemporaines dominent, comme dans Virgile :

EGLOGUE I. *Bergerie.* — Cette première églogue fut composée avant la mort du duc d'Anjou; car, dans une dédicace qui la précède, « A très-haut, très-vertueux et très-aventureux Prince François, etc., » Ronsard se compare au duc, et *parangonne* son travail de cabinet aux nobles faits de la guerre :

Les enfans de l'esprit vn long siecle demeurent :
Ceux des corps journaliers ainsy que les jours meu-
[rent.

Le poëte introduit avec beaucoup de précaution l'esprit du lecteur dans son sujet. Dès la dédicace, il prépare son travestissement des princes et des grands en bergers :

Les Roys et les Pasteurs ont mesme estat de vivre;
L'vn garde les troupeaux, et l'autre les citez,
Et les hommes qui sont mortelles Deitez.

Il exprime ailleurs la même pensée avec plus de justesse, en disant :

Dieu fait à vn chacun ses justices égales,
Autant aux laboureurs qu'aux personnes royales;

mais ce n'est pas dans une bergerie.

A la fin de ce long poëme, autre précaution, dans une sorte d'*Envoi* précédant le jugement du lecteur. Le *Chœur des bergers* chante cet épilogue :

Tout ainsy qu'vne prairie
Est pourtraite de cent fleurs,
Cette neuue bergerie
Est peinte de cent couleurs.

Le Poëte icy ne garde
L'art de l'eclogue parfait :
Aussi la Muse regarde
A traiter vn autre fait.

Pour ce, Enuië, si tu pinces
Son nom de brocars legers,
Tu faux : car ce sont grands Princes
Qui parlent, et non Bergers.

Il méprise le vulgaire,
Et ne veut point d'autre loy
Pour cette fois, sinon plaire
Aux grands Princes et au Roy.

Les noms seuls des personnages suffiraient pour nous avertir du caractère officieux de cette poésie. On y voit figurer, à côté des pasteurs et des joueurs de lyre, Orléantin, Angelot, Navarrin, Guisin, Margot, etc. L'allusion aux personnages du temps est transparente; mais le poëte n'en prend pas moins la peine de nous expliquer, dans le prologue comme dans l'épilogue, que ce ne sont pas des bergers ordinaires qu'il nous présente :

Ce ne sont pas bergers d'vne maison champestre,
Qui menent pour salaire aux champs leurs brebis,
Mais de haute famille et de race d'ayeux, [paistre,
Fils de roys, dont le sceptre a fait en divers lieux
Trembler toute l'Europe, et en toute asseurance
Conservé les troupeaux par les herbes de France.

Malgré ce qu'un tel sujet comporte de peu naturel, c'est à la nature que le poëte veut sacrifier :

Car toujours la nature est meilleure que l'art.

Il développe gracieusement cette pensée, par une image que lui a empruntée Boileau, parlant de l'idylle :

Plus belle est une nymphe, en sa cotte agrafée,
Aux coudes demy-nuds...

On voit que Ronsard, joignant l'exemple au précepte, accepte hardiment les termes vul-

gaires. Or, il faut en convenir, Virgile et Théocrite ne faisaient point autrement.

L'ordonnance générale du poëme est imitée des vieux poëtes français plutôt que des Grecs et des Latins; Pindare et Théocrite n'offrent rien de tel. On pourrait, il est vrai, mettre en avant les chœurs de la tragédie grecque; mais notre poésie de la fin du moyen âge en avait repris tous les *effets en les compliquant*, *soit* qu'elle pensât réellement imiter Eschyle et Sophocle, soit plutôt qu'elle ne fît que suivre les formes hiératiques de notre grande scène religieuse, comme la tragédie grecque avait elle-même suivi les formes des représentations des temples, et comme nos cérémonies liturgiques sont calquées sur celles du monde païen.

Ce que Ronsard imite surtout des anciens, c'est leur simplicité, en quoi il ne s'écarte pas non plus du moyen âge.

Plusieurs de ses rhythmes sont très-vieux, celui-ci par exemple :

> Quand nous irons baigner les grasses peaux
> De nos troupeaux,
> Pour leur blanchir ergots, cornes et laine...

Mais combien de vers heureux mériteraient d'être signalés! Le poëte nous peint en deux traits l'aspect de la contrée au moment des guerres civiles :

> La honte de mal-faire erroit entre les armes,
> Et les harnois craquans sur le dos des gensdarmes
> Luisoient de tous costez...
> Les herbes commençoient à croistre par les rues;
> Oisives par les champs se rouilloient les charrues.

Plus loin, la louange de Catherine : Il n'y aura berger qui, dans le transport de son culte,

> Ne luy sacre aux jardins vn pin le plus espais,
> Vn ruisseau le plus clair, vn antre le plus frais,
> Et, luy offrant ses vœux, hautement ne l'appelle
> La mere de nos dieux, la françoise Cybelle.

Ronsard célèbre la mort de Henri II, comme Virgile avait fait, sous le nom de Daphnis, celle de Jules-César. Le sens politique domine dans l'églogue de Ronsard, qui se termine par des conseils au jeune roi Charles IX :

> Sois paré de vertus, non de pompe royale.
> La seule vertu peut les grands Roys decorer.
> Sois prince liberal : toute ame liberale
> Attire à soy le Peuple, et se fait honorer.
> Porte dessus le front la honte de mal-faire...

La pensée est ferme et noble, et l'expression est digne de la pensée.

EGLOGUE II. *Aluyot et Fresnet.* — Les deux interlocuteurs sont d'Aluye et de Fresne, secrétaires d'Etat. Ils chantent, sur l'invitation du poëte, leurs maîtresses, Jeannette et Marie. Imité de Virgile, *passim.* Cependant quelques créations personnelles, ainsi le détail gracieux qui commence par ce vers :

> Or comme tu cueillois vne fleur de ta main...

EGLOGUE III. *Chant pastoral*, sur les Nopces de Monseigneur Charles Duc de Lorraine et de Madame Claude, fille du Roy Henri II. — Voici le début :

> Vn pasteur Angevin, et l'autre Vendomois,
> Bien connus des rochers, des fleuves et des bois,
> Tous deux d'âge pareils, d'habits, et de houlette :
> L'vn bon joueur de flûte et l'autre de musette,
> L'vn gardeur de brebis et l'autre de chevreaux,
> S'écartèrent vn jour d'entre les pastoureaux,
> Tandis que leur bestail paissoit parmy la plaine,
> *Tout aupres de Meudon, au rivage de Seine...*

On reconnaît Dubellay et Pierre de Ronsard, — *Bellot* et *Perrot.* — Ils se rendent vers la grotte de Meudon, *élevée aux Muses* par Charles de Lorraine. Là, ils adorent les Muses, Pallas et le petit Bacchus, qui, dans ses doigts de marbre,

> Tient vn pampre chargé de grappes de raisins :
> Se lavent par trois fois de l'eau de la fontaine,
> Se serrent par trois fois de trois plis de verveine,
> Trois fois entournent l'antre, et d'vne basse voix,
> Appellent de Meudon les Nymphes par trois fois,
> Les Faunes, les Sylvains et tous les dieux sauvages
> Des prochaines forêts, des monts et des bocages..:

Bellot défie Perrot à la lutte poétique. Celui-ci répond modestement :

> Mon Bellot, il est vray que les Pasteurs d'icy
> M'estiment bon Poëte, et je le suis aussy;
> Mais non tel qu'est Michau, ou Lancelot qui sonne
> Si bien de la musette aux rives de Garonne;
> Et mon chant au prix d'eux est pareil au pinçon
> Qui veut du rossignol imiter la chanson.

Ronsard professait, bien qu'il les blâmât d'écrire en latin, une grande estime pour certains poëtes latins de son temps, tels que Charles Lancelot et Michel de L'Hospital.

Ce dernier, sous le nom de *Michau*, survient, et les deux jeunes gens s'inclinent devant cette figure vénérable :

> Que dites-vous, garçons, des Muses le soucy?
> Icy le bois est verd, l'herbe fleurist icy;
> Icy les petits monts les campagnes emmurent;
> Icy de toutes parts les ruisselets murmurent :
> Ne soyez point oisifz, enfants, chantez tousjours;
> Mais comme auparavant ne chantez plus d'Amours,
> Elevez vos esprits aux choses bien plus belles,
> Qui puissent apres vous demeurer immortelles.

Le sujet proposé aux chants des deux poëtes n'est autre que le mariage de la fille de Henri II.

A ce sujet, Ronsard se prête à lui-même des vers très-vifs, et comme on disait dès lors dans la bonne acception, très-gaillards, qui rappellent ceux des *Gayetez*, également composés pour plaire à la cour.

Le débat est clos par le vieillard, dans une libre imitation de Virgile :

> Vostre flûte, garçons, à l'aureille est plus douce
> Que le bruit d'un ruisseau qui jaze sur la mousse,
> Ou que la voix d'un cygne, ou d'un rossignolet
> Qui chante au mois d'avril par le bois nouvelet.
> De manne à tout jamais vos deux bouches soient [pleines,
> De roses vos chapeaux, vos mains de marjolaines...

Cette troisième églogue est suivie d'un *Monologue*, ou *Chant pastoral à Marguerite de France, duchesse de Savoie*, en vers de dix syllabes. Un berger y parle du départ de Marguerite, qu'il désigne sous le nom d'Atalante :

> Petits aigneaux qui paissez sous ma garde,
> Plus que devant il vous faut prendre garde
> De vostre peau pour la crainte des loups,
> Et de bonne-heure au soir-retirez-vous :
> Plus ne verrez sauter parmy les prées,
> Ny les Sylvains, ny les Muses sacrées;
> Car nos pastis ne sont plus habitez
> Comme ils souloient des sainctes Deïtez.

EGLOGUE IV, ou *Du Thier.* — Cette églogue, dont nous donnons le titre exact, est imitée du *Mélibée* de Virgile; elle reproduit les quatrains satiriques de ce véritable chant *amébée:* Bellot et Perrot, que nous connaissons déjà, chantent devant *Bellin,* — Remy Belleau, — qu'ils prennent pour juge. Bellot, — toujours cité le premier, non sans quelque délicate ironie du poëte, — défie l'autre pasteur, et amplifie, traduit Virgile, dans ces vers :

> Il ne faut comparer ma maistresse à la tienne,
> Non plus qu'une fleur vive à des boutons cueillis :
> La tienne est toute brune, et tu sais que la mienne
> (Tu la vis l'autre jour) est plus blanche que liz.

On rencontre, dans les réponses de Perrot, des vers charmants, comme ceux de ce petit tableau :

> Elle jetoit des fleurs sur ma bouche endormie...

Plus loin, il s'adresse aux agneaux de son troupeau :

> Près des mères paissez, paissez parmy l'herbette...

EGLOGUE V. *Carlin, Xandrin, Lansac.* — Cette églogue n'a pas d'autre titre que ces trois noms. Le premier représente Charles IX; le second, son frère, depuis le roi Henri III, qu'on appelait Alexandre dans sa jeunesse. Le troisième nom est, sans altération, le nom d'un gentilhomme. Les deux premiers pasteurs se défient au chant. Xandrin offre comme enjeu une *tasse*

> Nouvellement tournée : encores elle sent
> La cire et le burin : vne vigne descent
> Tout à l'entour des bords, qui de raisins chargée
> Est de quatre ou de cinq pucelles vendangée :
> L'une tient vn panier, l'autre tient vn couteau,
> Et l'autre à pieds deschaux goche le vin nouveau,
> Qui semble s'écouler en la tasse profonde.
> A l'ombre de la vigne est une nymphe blonde
> A cheveux déliez, qui se couvre le flanc,
> Les cheveux et le sein d'un petit linge blanc.....

On y voit ensuite deux satyres, dont l'amour fait sourire malicieusement la nymphe, et un pêcheur aux muscles tendus par le poids de ses filets.

Les deux pasteurs se répondent quatre vers par quatre vers, comme précédemment Bellot et Perrot, et rappellent *Menalcas* et *Damœtas* et l'antique précepte de la poésie pastorale :

> *. . . Alternis dicetis ; amant alterna Camenæ.*

Nous aurions à citer de douces inspirations :

XANDRIN.

> Herbes qui boutonnez, vertes âmes sacrées!...

CARLIN.

> Que ne tiens-je en mes bras la douce pastourelle
> Qui le cœur m'a ravy d'vn regard gracieux!

Le premier invoque celui qui veille *sur la France et sur lui*, le grand dieu, le dieu Pan, — c'est-à-dire l'âme de leur père Henri II :

> Pan preside aux Pasteurs, du ciel il me regarde,
> Il entend ma prière. . . . .

On voit, par ces détails seuls, que Ronsard n'était point un servile imitateur des anciens poëtes.

La cinquième églogue a un appendice, comme la troisième; c'est une imitation de Théocrite : le *Cyclope amoureux*, commençant par ce vers (le premier vers exprime tout le sujet dans Ronsard et chez tous les grands poëtes) :

> Contre le mal d'amour qui tous les maux excède...

Polyphème s'adresse à celle qu'il aime :

> O belle Galatée, ensemble fière et belle!

Il désire mourir auprès d'elle plutôt que « languir en servage. »

> Vos yeux dedans les miens ont versé tant d'amour!
> Que maudit soit le jour que je vous vis première
> Cueillir parmy ces prés des fleurs. . . . .

Galatée est une nymphe marine. L'amoureux regrette de ne pouvoir, plongeant sous les flots,

> . . . . . Voir, dessous les eaux profondes,
> Quel plaisir vous avez à joüer sous les ondes.

Mœris avait dit, dans Virgile, d'après Théocrite :

> *Huc ades, o Galatea : quis est nam ludus in undis ?*

On trouve encore des vers gracieux :

> Toujours à pleines mains je vous eusse porté
> Des roses au Printemps, des œillets en Esté...

Mais le reste est, comme nous l'avons dit de l'ensemble de ces églogues, malgré leur importance et leur prix, moitié trop savant, moitié trop vulgaire.

EGLOGUE VI. *Sur la mort de Marguerite de France, sœur de François Ier.* — On a cité en entier ce morceau touchant dans tous les ouvrages consacrés à la mémoire de la célèbre *reine de Navarre, poëte elle-même et* quelquefois grand poëte. Nous ne rapporterons ici que l'épitaphe :

> Icy la Royne sommeille,
> Des Roynes la nompareille,
> Qui si doucement chanta.
> C'est la Royne Marguerite,
> La plus belle fleur d'élite
> Qu'onque l'Aurore enfanta.

Ici l'émotion était sincère, et l'éloge mérité.

BUCOLIQUE (BRANCHE), branche du Nil appelée aujourd'hui branche de Damiette.

BUCQUET (Louis-Jean-Baptiste), jurisconsulte et littérateur français, né à Beauvais en 1731, mort en 1801. Il exerça les fonctions de procureur du roi au présidial de sa ville natale et consacra tous ses loisirs à des travaux sur l'histoire et les antiquités de son pays. La plupart de ses ouvrages sont restés manuscrits; telle est, entre autres, son *Histoire du Beauvoisis.* Parmi ceux qui ont été imprimés, nous citerons : *Essai sur la souveraineté et sur le droit de justice qui y est attaché* (Paris, 1767, in-8°).

BUCQUET (J.-B.-Marie), chimiste, né à Paris en 1746, mort en 1780. Il professa la chimie à Paris, fut le maître de Fourcroy, et entra à l'Académie des sciences. Il a contribué aux progrès de la science, sans avoir cependant lui-même fait des découvertes importantes. Ses travaux les plus estimés sont : *Introduction à l'étude des corps naturels tirés du règne végétal* (1773); *Introduction à l'étude des corps naturels tirés du règne minéral* (1771).

BUCQUET (César), industriel. V. BUQUET.

BUCQUÉTIE s. f. (bu-ké-tî — de *Bucquet*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des mélastomacées, comprenant une seule espèce, qui croît à la Nouvelle-Grenade.

BUCQUOI (Charles-Bonaventure DE LONGUEVAL, comte DE), général autrichien, né en 1561, mort en 1621. Issu d'une famille originaire de l'Artois, il servit d'abord en Espagne sous Philippe II, prit part à la guerre des Pays-Bas, se conduisit brillamment en défendant Arras et Calais, arriva rapidement au grade de général, et reçut de Philippe III l'ordre de la Toison d'Or. Etant entré au service de l'empereur Ferdinand II, il fut nommé en 1613 grand bailli du Hainaut, puis chargé de combattre le général Mansfeld, qui s'était mis à la tête des Bohêmes révoltés, au début de la fameuse guerre de Trente ans. Forcé d'abord de se replier en Autriche, Bucquoi revint bientôt après en Bohême avec Maximilien, duc de Bavière, attaqua près de Prague l'armée des protestants, qu'il défit complétement (1620), exerça dans le pays d'affreux ravages et réduisit la Moravie (1621). Envoyé ensuite en Hongrie contre Bethlen Gabor, il fit le siége de Neuhausel, et périt dans une embuscade.

BUCQUOY (Jean-Albert D'ARCHAMBAUD, comte DE) plus connu sous le nom d'**abbé de Bucquoy**, littérateur français qui a fait parler de lui plus par l'excentricité de sa vie que par le mérite de ses ouvrages, et que Gérard de Nerval a placé avec raison dans son livre des *Illuminés.* Il était né en Champagne vers 1650; il avait été d'abord militaire pendant cinq ans, puis il était devenu ce qu'on appelait alors *petit-maître.* Une aventure d'amour, qui eut une malheureuse issue, le jeta dans la dévotion. Il se rendit à la Trappe et se rangea sous les ordres de l'abbé de Rancé; mais, un beau jour, lassé du silence perpétuel qu'il fallait garder, il reprit son habit d'officier, et s'en alla sans dire adieu à personne. De là il se rendit à Rouen, où il fonda une espèce de séminaire, qu'il dirigea sous le nom de *le Mort.* Fatigué aussi de ce nouvel état; il se remit en route pour courir le monde *et donner carrière à son humeur aventureuse.* Un jour, près de Sens, il entre dans une auberge, cause avec des faux-sauniers, et se met à dire du mal du gouvernement, qui à ce moment ne le méritait que trop. Les faux-sauniers faisaient la contrebande du sel, et l'impôt sur cet objet de première nécessité était si excessif, qu'ils trouvaient partout des complices. Le sel était vendu *deux mille trois fois* sa valeur réelle, et n'était pas libre de s'en passer qui voulait; chaque ménage devait toutes les années en acheter au roi une certaine quantité, qu'il en eût besoin ou non. Dans toutes les révoltes de provinces, c'étaient contre les employés de la gabelle que se manifestaient les violences; mais aussi la contrebande sur le sel était punie des galères, quelquefois même de la mort. Mandrin fit longtemps ce commerce, c'est ce qui explique la popularité qui s'est attachée à son nom. Arrêté avec ces faux sauniers, l'abbé de Bucquoy n'eut pas de peine à démontrer qu'il ne faisait pas partie de leur bande; son affaire prenait une assez bonne tournure, quand il eut la malencontreuse idée de s'évader de la prison de Sens. Comme il le dit lui-même, il *fut repris, et fourré* dans une chaise qui le mena à Paris escorté de douze archers. Là, il fut renfermé au fort l'Evêque, situé sur l'emplacement actuel du quai de la Mégisserie, et dont il ne tarda pas à s'échapper au péril de sa vie. Ne se croyant pas en sûreté en France, il se déguisa en marchand forain et prit la route de la Champagne pour gagner la frontière. Arrêté de nouveau à la Fère, et enfermé dans la prison de Soissons, il réussit à s'évader encore une fois; mais comme il fuyait, il fut repris, et cette fois conduit à la Bastille, dont on ne pouvait s'échapper aussi facilement. Dans le récit qu'il a fait des événements de sa vie, l'abbé de Bucquoy donne des détails intéressants sur son séjour dans cette fameuse prison, et sur la vie qu'on y menait. On y était assez bien reçu : à votre entrée, le gou*verneur vous tendait* la main, *vous invitait* à déjeuner, puis vous faisait conduire à votre appartement. Ces égards, il est vrai, étaient pour ceux qui avaient de l'argent et qui pouvaient payer leur nourriture, que le gouverneur fournissait, et sur laquelle il faisait des bénéfices plus que raisonnables. Le gouverneur qui était à la tête de la Bastille lorsque l'abbé de Bucquoy y entra se nommait Bernaville; lorsqu'il sortit de cette place, gorgé d'or, on calcula que ses bénéfices annuels pouvaient s'élever à 600,000 livres. Il lui était arrivé plus d'une fois de garder des prisonniers, qu'il avait ordre de remettre en liberté, pour spéculer plus longtemps sur eux. Parmi les compagnons de l'abbé de Bucquoy se trouvait un gentilhomme allemand, nommé le baron de Peken, qui avait été arrêté pour avoir dit « que le roi ne voyait qu'au travers des lunettes de Mme de Maintenon. » Plusieurs autres prisonniers avaient été embastillés pour un motif à peu près semblable; Mme de Maintenon ne suivait pas l'exemple de la reine Catherine de Médicis, qui, ouvrant un jour sa fenêtre du Louvre, vit au bord de la Seine des soldats qui faisaient rôtir une oie, et char*maient l'attente en répétant une chanson* dirigée contre elle-même. Elle se borna à leur crier : « Pourquoi dites-vous du mal de cette pauvre reine Catherine, qui ne vous en fait aucun? C'est pourtant grâce à son argent que vous rôtissez cette oie. » Le roi de Navarre, qui se trouvait en ce moment auprès d'elle, voulait descendre pour châtier ces insolents; elle lui dit : « Restez ici; cela se passe trop *au-dessous* de nous. » Mais de tous les compagnons de captivité de l'abbé de Bucquoy, celui dont l'aventure fait le mieux connaître l'arbitraire qui régnait alors dans la justice était un homme qui avait passé toute sa vie dans les prisons d'Etat, et dont les cheveux commençaient à blanchir. Voici ce qui lui avait valu un si sévère traitement : les jésuites avaient inscrit sur la porte de leur collége de Paris un distique latin en l'honneur de Jésus-Christ. Voulant plus tard s'assurer l'appui de la cour contre les attaques de leurs ennemis, ils résolurent de donner une représentation de tragédie avec chœurs, dans le genre de celles qui réussissaient si bien à Saint-Cyr. Le roi et madame de Maintenon accueillirent avec bienveillance leur invitation, et s'y rendirent. Faute de *jeunes filles, on avait fait habiller en femmes* les plus jeunes élèves; quant aux chœurs et aux ballets, il étaient exécutés par les sujets de l'Opéra. Le succès fut grand, et le roi, dont on avait su très-adroitement flatter l'amour-propre, fut dans un tel enchantement, qu'il permit aux révérends pères d'inscrire son nom sur la porte de leur maison. Auparavant, elle portait cette inscription : *Collegium claro montanum societatis Jesu*, qu'on remplaça par celle-ci : *Collegium Ludovici Magni.* Le prisonnier de la Bastille, qui était alors un des élèves les plus distingués des jésuites, inscrivit sur le mur un distique dans lequel il fit remarquer malignement que le nom de Jésus avait été remplacé par celui de Louis le Grand. Tel était le crime qu'il expia par toute une vie de captivité. Donc, quel que fût le régime de la prison, quoiqu'il pût se promener dans un jardin, jouer avec ses compagnons et boire du vin généreux quand il avait de l'argent pour le payer, l'abbé de Bucquoy songea à s'évader, tentative qui passait pour impossible. Une première fois, il fut trahi par un de ses compagnons de captivité, un abbé italien qui représentait très-bien le caractère bas et lâche *de certains de ses compatriotes*; *la seconde fois*, il fut plus heureux : après mille périls, il sortit avec deux de ses compagnons de cette redoutable forteresse, et parvint, sous un déguisement, à gagner la Suisse. Son évasion passa pour une aventure extraordinaire, et ne fit pas moins de bruit que n'en devait faire au siècle suivant celle de Casanova s'échappant des *Plombs* de Venise. L'abbé de Bucquoy passa le reste de sa vie tantôt en Suisse, tantôt en Hollande, tantôt dans le royaume de Hanovre, occupant ses loisirs à composer des traités de toute espèce; formant aujourd'hui un plan pour l'établissement d'une république, écrivant le lendemain un traité sur l'existence de Dieu. Sur la fin de ses jours, il se préoccupa des femmes, et fit de nombreuses observations sur *la malignité du beau sexe.* C'est dans le livre consacré à ce sujet qu'on trouve cette phrase : « O femme! l'extrait d'une côte! fille de la nuit et du sommeil : Adam dormait quand Dieu te fit. S'il eût été éveillé, peut-être aurait-on eu de meilleure besogne : ou bien il aurait prié le Seigneur de rendre l'os de ses os plus souple, du moins du côté de la tête. Adam aurait pu dire à Dieu : Laisse ma côte en repos, j'aime *mieux être seul qu'en mauvaise compagnie.* »

L'abbé de Bucquoy mourut en 1740. — Et ici, puisqu'un abbé a eu cette idée, et qu'on ne saurait errer en si bonne compagnie, saisissons cette occasion pour enregistrer une opinion que nous ne partageons certes pas, mais que nous avons entendu maintes fois exprimer par un de nos amis, un Alceste, un pessimiste pour tout ce qui se rapporte au beau sexe. Son opinion — peut-il y avoir quelque chose d'aussi bizarre? — est que la femme n'a été créée et mise au monde que pour le malheur de l'homme; et quand on n'est pas de son avis sur cette question, le voilà qui appelle à son secours tous les arguments, Dieu et le diable. « Dieu, dit-il, jaloux du bonheur sans mélange dont jouissait l'homme dans le paradis terrestre, lui envoya un sommeil perfide, pendant lequel il créa la femme. A son réveil, Georges Dandin s'écria : *Voilà l'os de mes os et la chair de ma chair.* Et aussitôt le chœur des séraphins de chanter sur un air connu : « Va-t'en voir s'ils viennent, Jean; va-t'en voir s'ils viennent. » Maintenant, voyons l'opinion du diable : « Il y avait au pays de Hus, en Idumée... Disons tout de suite qu'il s'agit de Job, un brave homme dont le Seigneur lui-même se glorifiait. Or, Satan dit un jour au Seigneur : « Est-ce sans » intérêt que Job craint Dieu? Il a été comblé » de tous les biens; mais étendez votre main » sur lui, et vous verrez s'il ne vous maudira » pas en face. » Le Seigneur, piqué du défi, permet à Satan de faire de Job le plus malheureux des hommes. Et voici de quoi s'avisa l'Esprit malin : il enleva à Job ses bœufs et ses ânesses, ses trois mille chameaux, ses douze fils et ses douze filles, etc., etc.; mais il se garda bien de le priver de sa femme. »

Voilà la thèse que soutenait notre ami, et quand les dames faisaient entendre des clameurs de haro, il répondait par cet argument *ad fœminam*, emprunté à Mlle de Scudéry :

> Contre Job autrefois le démon révolté
> Lui ravit ses enfants, ses biens et sa santé;
> Mais, pour mieux l'éprouver et déchirer son âme,
> Savez-vous ce qu'il fit? Il lui laissa sa femme.

BUCQUOY (Jacques DE), voyageur hollandais, né à Amsterdam en 1693, mort en 1760. Après avoir parcouru la plus grande partie de l'Europe, il devint ingénieur de la compagnie des Indes orientales (1719) et fut chargé, à ce titre, de bâtir quelques ports sur la côte d'Afrique (1721). Il se trouvait à la baie de Lagoa lorsque des pirates anglais, après s'être emparés du fort qu'il venait d'y construire, enlevèrent Bucquoy et ses compagnons et les déposèrent sur la côte de Madagascar. Bucquoy séjourna huit mois dans cette île; puis il parvint à gagner Mozambique et Goa, d'où il atteignit enfin Batavia, possession hollandaise (1725). Il habita dix ans encore ces régions, fut quelque temps teneur de livres, puis résident à un comptoir, dans le royaume de Siam, et revint en Europe en 1735. Il a publié en hollandais : *Voyages de seizeans aux Indes, etc.* (Harlem, 1745, in-4°.)

BUCRÂNE s. m. (bu-kra-ne — du gr. *bous*, bœuf; *kranion*, crâne). Archit. Tête de bœuf décharnée, employée comme décoration architecturale : *Des métopes armés de* BUCRÂNES.

— **Encycl.** Beaucoup de monuments anciens nous montrent des têtes de bœuf décharnées employées comme ornements d'architecture; c'est ce qu'on appelle des *bucrânes*. Tout porte à croire que ces ornements furent d'abord appliqués à la construction des temples et des autels, et qu'ils servirent à rappeler l'idée des nombreuses victimes immolées en l'honneur du dieu ou de la déesse. Tantôt les *bucrânes* sont accompagnés de simples bandelettes, comme dans la frise dorique; tantôt on y joint des guirlandes et des fleurs : c'est une preuve de plus que les architectes n'ont voulu représenter que les têtes des victimes, puisque nous savons que celles-ci étaient toujours ornées de bandelettes et de guirlandes. On voit aussi des *bucrânes* figurer comme ornements de plusieurs tombeaux antiques; on peut citer comme exemple celui de Cecilia Metella, que les Italiens modernes ont appelé, pour cette raison, *Capo di bove;* cela peut s'expliquer soit parce qu'on immolait quelquefois des victimes aux funérailles, soit parce que les *bucrânes* finirent par être considérés comme des accessoires presque indispensables dans toute construction un peu architecturale.

BUCRATE s. f. (bu-kra-te — du gr. *bous*, bœuf; *kras*, tête). Entom. Genre d'insectes orthoptères, formé aux dépens des locustes (sauterelles), et comprenant une seule espèce, qui vit au Brésil.

BUCZACS, ville de l'empire d'Autriche, dans la Gallicie, gouvernement de Lemberg, à 30 kilom. N.-O. de Czortkow, sur la Strypa; 2,300 hab., dont un tiers de juifs et un grand nombre de grecs unis. En 1672, un traité y fut signé entre les Turcs et les Polonais.

BUDBERG (André, baron DE), diplomate russe, né en 1820. Issu d'une famille d'origine allemande, il est petit-fils d'un ministre d'Alexandre Ier et fils du général Budberg, qui fut gouverneur de Saint-Pétersbourg. Le jeune baron de Budberg, ayant embrassé la carrière diplomatique, devint successivement secrétaire de légation (1846), puis chargé d'affaires à Francfort (1849), et ministre plénipotentiaire à Berlin (1851), d'où il passa à Vienne avec le même titre (1856). Deux ans plus tard, M. de Budberg retourna à Berlin pour y reprendre son ancien poste, qu'il conserva jusqu'en 1862. A cette époque, ce diplomate a été appelé à remplacer M. de Kisseleff en qualité d'ambassadeur près de la cour des Tuileries.

BUDBERG-BENNINGHAUSEN (Romain, baron DE), poëte allemand, né à Straudhof, près de Revel, en 1816, mort dans cette dernière ville en 1858. Après avoir complété ses études à l'université de Dorpat, partageant son temps entre la poésie et la science administrative, il parcourut l'Allemagne, se lia d'amitié avec le poëte Lenau, puis s'établit définitivement à Revel, où il eut la charge de notaire de la chevalerie esthonienne, et où il fit, en 1842, un cours fort suivi sur les poëtes allemands contemporains. Outre les traductions des *Tableaux du Caucase* et des *Novices* de Lermentoff, Budberg-Benninghausen a publié deux recueils de vers : les *Premiers chants* (Dorpat, 1838), et *Poésies* (Berlin, 1842). Parmi ses meilleurs morceaux, on cite surtout : la *Grand' mère*, la *Prière perdue*, le *Secret divulgué*, qui révèlent, sinon un talent de premier ordre, du moins de la sensibilité, de l'imagination et de bonnes qualités de style.

BUDDÆUS ou **BUDDÉE** (Jean-François), théologien protestant, né à Anclam, en Poméranie, en 1667, mort en 1729. Successivement professeur de philosophie à Halle et de théologie à Iéna, ce savant distingué est auteur d'un grand nombre d'ouvrages estimables, surtout sur la philosophie morale et religieuse. Les principaux sont : *Historia juris naturæ* (Iéna, 1695); *Introductio ad historiam philosophiæ Hebræorum* (1702); *Elementa philosophiæ instrumentalis* (1703, 3 vol. in-8°), ouvrage très-estimé en Allemagne et souvent réimprimé; *Selecta juris naturæ et gentium* (1704); *Historia ecclesiastica Veteris Testamenti* (1709, 4 vol. in-4°); *Historia critica theologiæ dogmaticæ et moralis* (1725, in-4°), etc.

BUDDÆUS (Charles-François), philosophe et homme d'Etat allemand, né à Halle en 1695, mort à Gotha en 1753, était fils du précédent. Après avoir été avocat à Weimar, il remplit des fonctions publiques importantes dans cette ville, ainsi qu'à Gotha, où il finit par se fixer, avec les titres de vice-chancelier et de conseiller aulique. Ses principaux écrits sont : *Essai sur le principe d'où découle l'autorité du prince sur l'Eglise* (Halle, 1719), et *Mémoires sur la vie* (Gotha, 1748).

BUDDEUS (Aurelio), publiciste allemand, né à Altembourg en 1817, descend de la famille de l'helléniste Guillaume Budé, surnommé par Erasme le *Prodige de la France*, et est fils d'un conseiller d'Etat. Il se fit recevoir docteur en médecine en 1842, voyagea dans presque toute l'Europe, et finit par se fixer à Francfort. Il a publié des livres d'une portée politique et économique : *Pétersbourg en mauvaise santé* (1846); *A moitié Russe* (1847); la *Russie* (1851, 2 vol.); la *Suisse* (1853, 2 vol.), etc. Depuis 1849, il écrit assidûment à la *Chronique européenne* de Francfort, après avoir collaboré à la *Gazette générale.*

BUDDLÉ, ÉE adj. (bud-lé — de *Buddle*, n. pr.). Bot. Qui ressemble à la buddlée.

— s. f. pl. Tribu de la famille des personnées, ayant pour type le genre buddlée.

BUDDLÉE s. f. (bud-lé — de *Buddle*, botaniste anglais). Bot. Genre de scrofulariées d'Amérique.

— **Encycl.** Les caractères essentiels du genre *buddlée* peuvent se résumer ainsi : calice campanulé, fendu en quatre parties égales; corolle hypogyne, campanulée ou tubuleuse; étamines incluses; style simple; stigmate renflé, entier; fleurs ordinairement sessiles, en glomérules sessiles ou pédonculées, axillaires ou disposées en grappes simples, ou rameuses en forme de panicules.

Les *buddlées* sont des arbres ou arbrisseaux originaires de l'Amérique tropicale et australe, de l'Inde orientale et du Cap de Bonne-Espérance. Une quinzaine d'espèces, cultivées en Europe, sont très-recherchées pour les jardins d'agrément. On cite particulièrement la *buddlée globuleuse* originaire du Chili, d'où Dombey en envoya des graines au Jardin des Plantes. Ses feuilles grandes, lancéolées, aiguës, ridées, cotonneuses et blanches en dessous, font un très-bel effet dans les squares de nos grandes villes. La *buddlée* globuleuse est sensible au froid; il faut l'abriter en pleine terre contre les vents du nord et la couvrir pendant l'hiver.

BUDDOU, divinité siamoise qui a des rapports avec le Mercure des Grecs, et dont les prêtres étaient voués au célibat.

BUDDU, géant dont les habitants de Ceylan vénèrent la statue colossale, et qui joue auprès des âmes humaines un rôle de surveillance analogue à celui des anges gardiens dans les croyances catholiques.

BUDE ou **OFEN**, place forte de l'empire d'Autriche, ancienne capitale de la Hongrie, sur la rive droite du Danube, à 205 kilom. S.-E. de Vienne, gouvernement et comitat de Pesth; 50,600 hab., dont 4,000 juifs. Forteresse au centre de la ville, sur un rocher, à 64 m. au-dessus du cours du Danube; évêché grec orthodoxe, observatoire, école de dessin, arsenal, fonderie de canons, poudrerie. Vins rouges très-estimés; eaux thermales ou froides, carbonatées calcaires, sulfatées sodiques ou magnésiennes, connues dès l'époque romaine, émergeant par quarante-huit sources, dont la densité varie de 1,006 à 1,007 et la température de 15° à 61°. Fabriques de draps, cuirs, soieries et velours; grand commerce de vins. Située sur le penchant d'une colline en amphithéâtre sur le Danube, dominée par la citadelle qui renferme l'ancien palais des rois de Hongrie, où sont conservés les insignes royaux de saint Etienne, et réunie à Pesth par un pont suspendu jeté sur le Danube, Bude est sillonnée de rues larges et régulières, et renferme plusieurs édifices remarquables, parmi lesquels nous mentionnerons : les églises de l'Assomption et de la Garnison, deux monuments gothiques, l'hôtel de ville, la colonne de la Peste, le théâtre, les palais de l'archevêque, des comtes Tekely, Zichy et Bathyani, les bains dits de *l'Empereur* et ceux que fondèrent les Turcs pendant leur séjour. Bude, autrefois colonie romaine, occupée par Attila, et érigée en capitale des Magyars par Arpad, fut prise en 1526 par Soliman le Magnifique, et reprise l'année suivante par Ferdinand Ier, roi de Bohême. Les Turcs l'occupèrent de nouveau en 1529 et surent la garder jusqu'en 1686, époque à laquelle ils en furent chassés par Charles de Lorraine. L'empereur Joseph y réinstalla le gouvernement de la Hongrie en 1783. Cette ville a subi vingt siéges; le dernier a eu lieu en 1849; les insurgés hongrois, sous la conduite de Georgey, bombardèrent la forteresse pendant quinze jours et la prirent d'assaut le 21 mai 1849. Deux mois après, elle fut occupée sans coup férir par les Russes, qui la rendirent à l'Autriche. Le faubourg d'Alt-Ofen ou vieux Bude, situé au nord de la ville, présente de belles ruines de thermes romains.

BUDÉ (Guillaume), philologue et érudit, né à Paris en 1467, mort en 1540. Ses premières études furent médiocres; mais, à l'âge de vingt-quatre ans, ayant recueilli chez lui un Grec réfugié, il se livra avec passion à l'étude de la langue d'Homère, presque inconnue en France, reçut aussi les leçons de Jean Lascaris, et devint un des plus profonds hellénistes de son siècle et le restaurateur de la langue grecque en France. Son mérite lui fit confier des charges importantes; il fut tour à tour secrétaire du roi, maître des requêtes, maître de la librairie, c'est-à-dire bibliothécaire du roi, prévôt des marchands (1522), ambassadeur près de Léon X, etc. Il profita de son crédit auprès de François Ier pour déterminer la fondation du Collége de France. Ses écrits les plus remarquables sont : le traité *De Asse* (1504), sur les monnaies et les mesures des Grecs et des Romains, ouvrage capital, d'une immense érudition, mais d'une latinité obscure et dont nous avons rendu compte dans un article spécial; *Annotations sur les Pandectes* (1508), qui annoncent une connaissance de l'antiquité, rare alors parmi les érudits; *Commentaires sur la langue grecque* (1529, in-fol.); des *Lettres* grecques très-intéressantes pour l'histoire littéraire du temps, etc. Ses œuvres complètes ont été imprimées à Bâle (1557, 4 vol. in-fol.). Erasme appelait Budé le *Prodige de la France*. Cet homme éminent joignait à la connaissance approfondie de la langue grecque l'érudition la plus vaste et la plus solide. Les Grecs eux-mêmes admiraient, dit-on, la pureté de style des lettres qu'il écrivit en leur langue. Lorsqu'on lit ses savants ouvrages, écrits en latin et en français, on y trouve au contraire un style très-énergique, il est vrai, mais rude, obscur et embarrassé d'hellénismes. Passionné pour l'étude, il se plaignait souvent d'en être détourné par les diverses fonctions dont il était revêtu. « La libéralité du roi et la bienveillance du peuple de Paris finiront, disait-il, par faire de moi un ignorant. » Comme preuve de son application au travail, on raconte que le feu ayant pris à sa maison pendant qu'il était enfermé dans son cabinet et plongé dans ses études de prédilection, il répondit à ceux qui vinrent lui annoncer ce qui arrivait : « Avertissez ma femme; vous savez que je ne me mêle point du ménage. » Budé n'était pas seulement estimé comme savant; il l'était aussi comme homme et comme citoyen. « Quoi que dise et puisse faire Budé, Erasme sera toujours son ami, » écrivait ce dernier, après une querelle littéraire qui avait séparé pour un moment ces deux hommes célèbres; et, lorsque ce démêlé eut pris fin, Erasme disait à Egnatius : « Je ne suis point réconcilié avec Budé; je n'ai jamais cessé de l'aimer. » Une pareille amitié, inspirée à un tel homme, montre suffisamment quelles devaient être les qualités morales du savant helléniste. Par son testament, Budé ordonna que ses funérailles fussent faites sans aucune espèce de pompe et pendant la nuit. Cette disposition testamentaire fit croire qu'il penchait vers les idées de la Réforme, d'autant plus que, à plusieurs reprises, il avait censuré vivement les désordres de la cour romaine et les déréglements du clergé. Un autre fait vint ajouter encore à la vraisemblance de cette supposition; ce fut le départ (1549) pour Genève de sa femme et de ses fils, Jean-Louis, Mathieu et Jean, qui venaient d'embrasser le calvinisme. — JEAN-LOUIS devint professeur de langues orientales dans cette ville et publia une traduction française des *Psaumes* (1551). — MATHIEU, au dire d'Henri Estienne, était très-versé dans la langue hébraïque. Quant à Jean BUDÉ, il devint un des premiers magistrats de Genève, fut envoyé avec Farel et Th. de Bèze auprès des princes d'Allemagne, pour traiter des affaires des calvinistes de France, et traduisit en français les *Leçons de Jehan Calvin sur Daniel* (1552, in-fol.). Il existe encore aujourd'hui à Genève des descendants de Guillaume Budé.

BUDEL, bourg de Hollande, province du Brabant septentrional, arrond. d'Helmont, à 72 kilom. S.-E. de Bois-le-Duc; 2,789 hab.

BUDEL ou **BUDELIUS** (René), jurisconsulte flamand, né à Rudemonde dans le XVIe siècle, devint directeur des monnaies du duc de Bavière et des électeurs ecclésiastiques. Il a laissé un ouvrage très-savant et aujourd'hui très-rare, intitulé : *De Monetis et re nummaria libri duo* (Cologne, 1591, in-4°).

BUDER (Christian-Gottlieb), jurisconsulte et historien allemand, né à Kittlitz (haute Lusace) en 1693, mort en 1763. Il enseigna avec succès le droit à l'université d'Iéna, et reçut le titre de conseiller aulique. Parmi ses ouvrages, nous nous bornerons à citer : *Bibliotheca juris struviana adaucta* (Iéna, 1720), qui a eu de nombreuses éditions; *Vitæ clarissimorum jurisconsultorum selectæ* (Iéna, 1722); *Tableau abrégé de l'histoire moderne de l'empire* (Iéna, 1730); *Bibliotheca historica selecta* (1740, 2 vol. in-8°), et *Bibliotheca scriptorum rerum Germanicarum*, fort estimée pour l'exactitude des recherches et la méthode, et publiée en tête du *Corpus historiæ, etc.*, de Struve (1730, in-fol.).

BUDERICH ou **BLÜCHER**, ville de la Prusse rhénane, régence et à 40 kilom. N. de Dusseldorf, sur la rive gauche du Rhin, vis-à-vis de Wesel; 1,320 hab. Prise en 1672 par les Français, qui la détruisirent presque complétement en 1813.

BUDES (Sylvestre DE), seigneur d'Uzel, guerrier français, né en Bretagne, mort à Mâcon en 1379. Après avoir vaillamment combattu à la journée d'Auray (1364), près de Duguesclin, son parent, il accompagna celui-ci dans son expédition d'Espagne, et se fit une brillante réputation par sa conduite à Navarette et à Montiel. De retour en France, il fut chargé par Grégoire XI, qui habitait alors Avignon, de se rendre en Italie pour y rétablir son autorité. A la tête de 600 Bretons, de Budes traversa le Piémont et la Lombardie, attaqua avec succès les révoltés de Bologne et de Césène, et arriva, en 1377, à Rome, où le pape Grégoire était déjà revenu. Ce pontife étant mort peu de temps après (1378), et la France s'étant prononcée en faveur de Clément VII contre Urbain VI, de Budes prit parti pour le premier, qui le nomma lieutenant général et gonfalonier des armées de l'Eglise, marcha de nouveau sur Rome, sans se préoccuper de l'excommunication lancée contre lui par Urbain, s'empara de Viterbe et d'Agnani, et arriva enfin à Rome, où il entra, et prit le château Saint-Ange, dans lequel il laissa une petite garnison. Cette garnison ayant été forcée de se rendre, faute de vivres, pendant que de Budes tenait la campagne, celui-ci, furieux de la capitulation, refusa de la ratifier, et ayant appris que les principaux d'entre les Romains devaient se réunir au Capitole, il marcha secrètement sur la ville, fondit sur l'assemblée, massacra un grand nombre de seigneurs et de bourgeois, et sortit de Rome sans qu'on songeât à l'attaquer. Peu de temps après, il faisait le siége de San-Martino, lorsqu'un Anglais, Jean Hawkwood, qui commandait un corps de partisans pour Urbain, marcha contre lui et lui livra bataille. Fait prisonnier, Budes fut conduit devant le pape Urbain VI, qui, après l'avoir accueilli avec bienveillance, lui rendit sa liberté moyennant une faible rançon. Budes se rendit alors à Avignon, près du pape Clément VII, pour lui exposer sa conduite; mais celui-ci, excité par le cardinal d'Amiens, dont le chef breton avait pillé les trésors en Italie, l'accusa d'intelligences avec son compétiteur et lui fit trancher la tête à Mâcon.

BUDES (Jean-Baptiste), maréchal de France. V. GUÉBRIANT.

BUDGELL (Eustache), littérateur anglais, né près d'Exeter en 1685, mort en 1736. Il a collaboré, avec Addison, au *Spectateur* et à divers autres journaux, publié une traduction des *Caractères*, de Théophraste (1714), quelques poëmes et divers autres écrits. C'était un écrivain spirituel et qui sut donner à la morale un tour piquant. Des revers de fortune le poussèrent au suicide. Il se noya dans la Tamise.

BUDGET s. m. (bu-djè — mot angl., primitivement emprunté du fr. *bougette*, petite bourse, et qui nous est revenu avec sa forme actuelle). Etat des dépenses et des recettes d'un pays ou d'une administration publique, pour l'année qui va suivre : BUDGET *général.* BUDGET *de la guerre, des cultes, des travaux publics.* BUDGET *des dépenses.* BUDGET *des recettes. Le* BUDGET *d'un département, d'une commune. Voter le* BUDGET. *De la nécessité impérieuse de l'équilibre des recettes et des dépenses sortira l'équilibre des* BUDGETS. (E. de Gir.) *De la réforme des* BUDGETS *sortira la réforme de la politique surannée.* (E. de Gir.) *Qu'on mette un roi à Genève, avec un gros* BUDGET, *chacun quittera l'horlogerie pour la garde-robe.* (P.-L. Cour.) *Le* BUDGET *doit être fait par le ministère, et non par la Chambre des députés, qui est le juge de ce* BUDGET. (Cha-

teaub.) *Le* BUDGET, *c'est, la plupart du temps, la nuée qui rend en grêle à la terre l'eau qu'elle lui a prise.* (Claude Tillier.) *Le* BUDGET *de l'instruction primaire est le seul que l'on puisse voir grossir avec une satisfaction sans mélange.* (J. Simon.)

Le *budget* annuel, aspirante sangsue,
A sucé dès longtemps ce que le peuple sue.
BARTHÉLEMY.

Le *budget*, monstre énorme, admirable poisson,
A qui, de toutes parts, on jette l'hameçon.
V. HUGO.

— Par anal. Dépenses et recettes annuelles d'un ménage ou d'un particulier : *Le centre de Paris n'aura bientôt plus de logements pour les* BUDGETS *trop modestes de la majeure partie de la population.* (J.-M. Cayla.) *Il s'endetta d'une petite somme, bien grosse pour le* BUDGET *d'un pauvre peintre de bâtiments.* (G. Sand.) *Le* BUDGET *de l'étudiant est assez minime; il varie de* 1,200 *à* 1,500 *francs par an.* (Th. Gaut.)

Moi-même ainsi partageant ma dépouille,
Sur mon *budget* portons les affamés.
V. HUGO.

— **Encycl.** Le mot *budget*, emprunté comme tant d'autres à la langue financière et politique d'Angleterre, est aussi, comme tant d'autres mots de la même langue, d'origine française. Il vient des vieux mots *bouge*, *bouget*, *bougette*, employés au moyen âge pour désigner un petit sac. Les Anglais, après avoir commencé par donner ce nom au sac contenant les papiers et documents que le chancelier de l'Echiquier était dans l'usage de déposer sur le bureau de la chambre des Communes, à la suite de son exposé financier, ont fini par prendre l'habitude de donner le même nom à cet exposé lui-même. En leur empruntant le mécanisme parlementaire et constitutionnel, les Français leur en ont en même temps pris les expressions. Quant à la définition administrative et politique de la chose, l'article 2 de l'ordonnance du 31 mai 1838 la donne en ces termes : « Les recettes et dépenses publiques à effectuer pour le service de chaque exercice sont autorisées par la loi annuelle des finances et s'appellent *budget.* »

En France, comme dans tous les pays civilisés, le *budget*, c'est-à-dire la tenue de comptes établissant le tableau des recettes et des dépenses, remonte à des temps fort anciens. Dès le règne de Philippe-Auguste, l'ordre et la méthode tendent à s'introduire dans la gestion des finances. En 1314, en plein moyen âge, sous Philippe le Bel, survient une ordonnance qui divise en deux parties les recettes et dépenses et y établit une classification ressemblant à ce qui, de nos jours, s'appelle le *budget ordinaire* et le *budget extraordinaire*. Les services de la maison du roi, des pensions, et des émoluments des grands corps de l'Etat composent, d'après cette ordonnance, les dépenses ordinaires; il y était pourvu à l'aide des revenus qu'on avait tout lieu de croire assurés d'une manière permanente. Quant aux dépenses d'un caractère moins urgent et moins indispensables, on y pourvoyait avec les produits des amendes et les recettes de certaines provinces telles que la Flandre, dont la possession était alors très-précaire.

La manière d'établir ces *budgets* ressemblait assez à la pratique suivie dans les temps modernes. On se préoccupait d'abord des dépenses. Les recettes destinées à y pourvoir ne venaient qu'en second lieu. Voici comment s'exprime à cet égard le mémoire des ambassadeurs vénitiens envoyés en France sous Charles VII. « Chaque année, dit ce mémoire, se réunissent les administrateurs généraux des finances, qui tous ont un receveur général et trois contrôleurs par province. Trésoriers de Sa Majesté, ils font un calcul des revenus et dépenses pour les besoins de l'année suivante. Considérant d'abord la dépense, ils appliquent pour le déficit un impôt général à toutes les provinces du royaume, duquel impôt ni prélats ni gentilshommes ne payent chose aucune, mais seulement le peuple; si bien que, par les revenus ordinaires de la taille, ils viennent à faire face aux dépenses pour l'année suivante. Puis si, durant cette année, survient quelque guerre ou toute autre occasion inattendue de faire dépense, on fait surgir quelque autre impôt ou bien on diminue les pensions; de manière que, par ce moyen, on se prévaut de la somme nécessaire en toute occasion. » Ainsi qu'on le voit, les procédés des financiers du moyen âge étaient, à très-peu de chose près, de la même famille que ceux qui ont été employés par leurs successeurs. On comblait les déficits avec de nouvelles taxes, et on compensait un surcroît de dépenses par une réduction des intérêts qu'on devait desservir.

Pendant longtemps il y eut dans la gestion des finances autant de comptabilités que de provinces. Le règne de François Ier vit la concentration des opérations financières. A cet effet, on constitua un trésor central appelé l'Epargne, lequel était administré par un trésorier général, chargé d'acquitter les dépenses de l'Etat et de surveiller les recouvrements. C'était ce trésorier qui, au commencement de l'année, présentait au roi l'évaluation présumée des recettes. Le recouvrement du prix des offices, le produit des emprunts, le service de la dette publique était confié à un agent spécial appelé le receveur des parties casuelles.

Sully, à qui Henri IV confia la réorganisation des finances, rétablit la division, un peu tombée en désuétude, entre les ressources et les dépenses ordinaires et extraordinaires. Les aperçus de recettes et dépenses que le surintendant des finances devait, un an à l'avance, présenter au roi, prirent, à cette époque, le nom d'*Etat du roi.* En principe, ces états ne recevaient pas de publicité.

Ce ne fut qu'à la veille même de sa mort que l'ancien régime comprit la nécessité de la publicité des finances. Une ordonnance du 24 janvier 1789, confirmée par décret de l'Assemblée constituante du 25 novembre 1789, prescrivit la publication annuelle du tableau des recettes et dépenses. Cette prescription fut renouvelée par la constitution de l'an III, en ces termes : « Les contributions devront être délibérées par le Corps législatif, à qui il appartient seul de les établir. » La constitution stipula de plus que les contributions ne pourraient subsister au delà d'un an, à moins d'être renouvelées. Quant aux dépenses, le gouvernement devait en soumettre un aperçu au Corps législatif. La loi du 22 thermidor an V régla les formes que devait avoir cet *aperçu*, qui, à partir de cette époque, commença à prendre le nom de *budget*.

Pendant les dix premières années de la Révolution française, les assemblées se préoccupèrent beaucoup plus de fixer les recettes et leur mode de perception que d'en surveiller l'emploi. Une très-grande latitude était laissée au gouvernement pour l'emploi des ressources que l'impôt mettait entre ses mains. Les redditions des comptes publics s'en ressentirent. Ainsi, sous le premier empire, le tableau annuel du revenu et des charges ne se publiait que d'une manière inexacte et incomplète. Les frais de régie, d'exploitation et de perception du revenu ne figuraient ni dans les résultats des recettes ni dans ceux des dépenses. On n'y voyait pas figurer davantage les produits des contributions et indemnités de guerre. Il arrivait même parfois que le gouvernement oubliait de faire voter le *budget* par le Corps législatif. Ce vote n'était, il est vrai, qu'une pure formalité. Un simple décret impérial était, en ce temps-là, parfaitement suffisant pour faire acquitter par les populations n'importe quelle charge publique. Quant à la légitimité des dépenses ordonnées en vertu de la même autorité, on ne s'en préoccupait nullement.

L'établissement du gouvernement constitutionnel, en 1814, devait apporter à cet ordre de choses de grands changements. A partir de cette époque, le *budget* devint le bilan fidèle de l'actif et du passif de l'Etat. En vertu de la loi des finances de cette même année, les comptes à présenter aux chambres durent comprendre tous les revenus, toutes les dépenses, même les fonds spéciaux distraits des prévisions générales. En 1818, les chambres firent rentrer dans leurs attributions la fixation des frais de régie qui jusqu'alors avaient été déterminés par le gouvernement, ou plutôt par les directeurs généraux des grands services financiers, sans aucune intervention des chambres. On renonça en même temps à la séparation établie par le régime précédent entre les opérations financières. Les deux départements ministériels, le ministère des finances, chargé des recettes, et le ministère du Trésor, chargé des dépenses, furent réunis en un seul ministère. La loi des finances de 1817 constitua la spécialité de chaque ministère, et les ministres furent tenus de fournir des comptes particuliers. Peu à peu les *budgets* arrivèrent à être divisés par chapitres et même par articles. En 1820 et 1822, la question de voter le *budget* par chapitres fut soulevée et trouva un habile défenseur dans Royer-Collard. « La raison de l'impôt, disait-il, c'est la dépense; la raison de la dépense, ce sont les services; ainsi les services sont la dernière et véritable raison de l'impôt. » Aussi concluait-il à ce qu'ils fussent l'objet d'un vote. Sans combattre le principe des amendements proposés à cette occasion, le gouvernement les fit rejeter, en alléguant que la spécialité, entendue de cette manière, aurait pour effet de rendre la Chambre des députés maîtresse absolue de l'administration publique. Néanmoins, quelques années après, en 1827, le gouvernement était amené à consentir à une certaine division du *budget* et à donner son adhésion à des mesures destinées à régler les dépenses extrabudgétaires, c'est-à-dire les crédits supplémentaires et complémentaires.

Après la révolution de 1830, la Chambre des députés demanda avec plus de vivacité que jamais l'établissement de la spécialité par chapitres. Selon le rapporteur du *budget*, M. Jacques Lefebvre, la spécialité ne pouvait entraver qu'une administration qui aurait à dissimuler l'emploi des deniers publics; elle allégerait, au contraire, la responsabilité d'une administration loyale. « Le gouvernement adhéra à cette décision de la chambre, mais non sans protester quelque peu. » Son commissaire, M. Thiers, disait : « Vous délibérez loin des faits; il y a des prévoyances de deux ans dans votre *budget*. Comment voulez-vous arriver à un certain degré de précision en votant le *budget* si longtemps d'avance? Il faut, pour que l'action soit possible en toutes choses, un grand contrôle après, mais un peu de confiance avant. » La chambre n'admit pas cette doctrine, et la loi des finances du 29 janvier 1831 consacra le principe de la spécialité par chapitres.

On tenta ensuite de réaliser la spécialité par articles. Ainsi, chaque fois que l'on voulait concentrer une allocation ou une réduction sur un objet déterminé, on faisait sortir du chapitre l'objet qu'on avait en vue, et on le transformait en chapitre spécial.

Les lois du 21 avril 1832 et du 7 juillet 1833 étendirent encore les attributions des chambres, en ordonnant l'impression et la distribution aux chambres du rapport annuel de la cour des comptes sur le résultat de ses travaux, et en soumettant toute création aux frais de l'Etat, routes, canaux, grands ports, ouvrages, monuments ou édifices publics, à la nécessité d'une loi spéciale ou d'un crédit ouvert à un chapitre spécial du *budget;* en même temps, le contrôle législatif fut étendu aux comptes de matières.

Pendant toute la Restauration, la justification des crédits complémentaires, c'est-à-dire des excédants de dépenses relatifs à des services ordinaires, avait été renvoyée à la loi des comptes, et la sanction législative n'avait été exigée que pour les crédits extraordinaires devant couvrir des dépenses imprévues. La loi des finances de 1833 soumit les uns et les autres à l'approbation législative. De plus, elle exigea que les ordonnances portant ouverture de crédits extrabudgétaires, rendues en l'absence des chambres, seraient à l'avenir discutées en conseil des ministres et réunies en une seule proposition législative par les soins du ministre des finances. Toutefois, ces mesures ne remplirent pas le but qu'on en attendait, celui d'empêcher les crédits supplémentaires et extraordinaires.

La loi du 17 mai 1837 créa, en dehors du *budget* de l'Etat, un *budget* extraordinaire pour l'exécution de certains grands travaux publics. Les ressources de ce *budget* se composaient d'une partie du produit des rentes sans emploi de l'amortissement, et des excédants de recettes sur les services expirés; les dépenses auxquelles il devait pourvoir devaient être autorisées par des lois spéciales. A peine constitué, ce *budget* fut en butte aux plus vives critiques. On lui reprochait de déranger l'ordre et la clarté du système général de finances et de favoriser des dépenses illimitées. Au bout de trois ans, la cour des comptes et les commissions parlementaires en demandaient la réunion au *budget* ordinaire. Les ressources de ce *budget* formèrent la dotation d'une nouvelle section du *budget* du ministère des travaux publics.

La révolution de Février eut pour résultat de rendre encore plus strictes les règles de la spécialité budgétaire. La loi du 15 mai 1850 interdit l'ordonnancement et la liquidation des dépenses pour lesquelles la loi n'aurait point ouvert de crédit. La même loi tenta d'arrêter par des prescriptions minutieuses les ouvertures de crédits supplémentaires et extraordinaires.

Le régime constitutionnel inauguré en 1852 ne pouvait s'accommoder de ces entraves. La loi des finances du 18 juillet 1852 abrogea les lois de 1850 et 1851 sur les crédits supplémentaires. Enfin, le sénatus-consulte du 25 décembre 1852 abolit la spécialité et décida que le *budget* ne serait plus voté que par ministère. « On comprend, disait M. Troplong, les votes controversés sur certains grands chapitres de dépense qui se lient à un système de gouvernement et à toute une situation politique; mais on n'en n'aperçoit pas l'utilité quand on descend à des détails d'un ordre inférieur, dans le but unique de gêner l'administration. » Tout en étant voté par ministère, le *budget* continua à être présenté avec ses subdivisions administratives par chapitres et par articles. En vertu de ce sénatus-consulte, un décret impérial, rendu en conseil d'Etat, réglait la répartition par chapitres du crédit accordé en bloc à chaque ministère. La répartition opérée sert de base aux déclarations de la cour des comptes et de la loi de règlement de l'exercice; elle est obligatoire pour les ministres, qui ne peuvent y déroger qu'au moyen de virements autorisés par décrets rendus en conseil d'Etat.

On s'attendait à ce que la faculté des virements arrêterait les crédits extraordinaires et supplémentaires et permettrait de réaliser des économies. Les faits n'ont en rien justifié ces espérances. En 1861, on a essayé de mettre un frein aux crédits extraordinaires et supplémentaires en dessaisissant le pouvoir exécutif de la faculté de les ouvrir tout seul, et en l'obligeant à réclamer le concours du Corps législatif. Ces attentes de réduction des charges publiques ne se sont pas plus réalisées par le régime actuel que par les régimes précédents. Les crédits supplémentaires et complémentaires ont toujours été en grossissant. Il n'y a eu de changé dans ces dépenses extrabudgétaires que la manière de les faire.

L'auteur de cette réforme dans le mode d'allocation des crédits, M. Fould, a cru également qu'il serait possible d'arriver à la longue à une administration des finances moins lourde pour les contribuables, en introduisant de nouvelles classifications dans les *budgets*. Conformément à ces vues, les dépenses publiques ont été, à partir de la loi des finances de 1862, divisées en trois catégories. Il y a d'abord le *budget* ordinaire, où sont comprises les dépenses ayant pour but de pourvoir aux grands services obligatoires et permanents, tels que l'exécution des lois, l'administration de la justice, la perception de l'impôt, la défense du territoire. Viennent ensuite les dépenses soldées au moyen d'impositions votées par les localités, qui forment le *budget* départemental, et enfin les dépenses extraordinaires, qui, sans être rigoureusement obligatoires, ont encore un caractère d'utilité publique. Pour celles-là, l'auteur de la nouvelle division du *budget* pense que l'Etat demeure libre de mesurer ses efforts à ses ressources. Un sénatus-consulte, rendu selon ces idées, a encore établi un *budget* rectificatif, qui vient, en cours d'exercice, modifier, suivant les faits survenus, les prévisions du *budget* primitif. Jusqu'à présent ces réformes n'ont guère abouti qu'à des modifications de la comptabilité. L'ensemble des charges imposées au peuple français, qui, lors de l'établissement de ce nouveau système de classification, s'élevait à 1,900 millions, chiffre qu'on se flattait de ne pas dépasser, a continué de s'accroître. Dès 1864, ce chiffre s'élevait à environ 2,300 millions. Les années suivantes n'ont amené aucune amélioration à ce sujet. Le *budget* de 1867, tel qu'il résultera des modifications du *budget* rectificatif, s'élèvera à 2,236,000,000 fr., savoir : *budget* ordinaire, 1,664 millions; *budget* extraordinaire, 143 millions; services rattachés au *budget*, 108 millions; *budget* sur ressources spéciales, 246 millions; *budget* de l'amortissement, 75 millions. Le règlement d'exercice ajoutera, comme toujours, un certain nombre de millions à ce chiffre.

La loi du 11 juillet 1866 a encore apporté un nouveau changement dans les divisions du *budget*, en créant le *budget* de l'amortissement. La dotation de l'amortissement a été reconstituée à nouveau par cette loi, qui à la nue-propriété des forêts, reconnue par la loi du 25 mars 1817, a ajouté la nue-propriété des chemins de fer dont la jouissance a été concédée et doit faire retour à l'Etat. En conséquence, cette dotation se compose : 1° du produit net des coupes ordinaires et des produits accessoires des forêts; 2° du produit de l'impôt du dixième sur le prix des places et sur le transport des marchandises dans les chemins de fer; 3° des sommes à provenir du partage des bénéfices entre l'Etat et les compagnies de chemins de fer, stipulé par les conventions passées avec les compagnies; 4° des bénéfices réalisés chaque année par la caisse des dépôts et consignations; 5° des arrérages de rentes qui seront rachetées par la caisse d'amortissement et immatriculées en son nom; 6° des excédants de recettes du *budget* de l'Etat; 7° des sommes versées à la caisse des retraites pour la vieillesse. Sur ces sept chapitres, il en est deux qui sont encore complétement négatifs, ceux du partage des bénéfices entre l'Etat et les compagnies, et des excédants de recettes du *budget* de l'Etat, et le septième est un simple compte d'ordre, les recettes de la caisse de la vieillesse étant également portées en dépense. Les achats de rentes pour le compte de la caisse des retraites pour la vieillesse se faisaient auparavant par l'intermédiaire de la caisse des dépôts et consignations, avec les versements des déposants auxquels on constituait en échange une rente viagère que l'on inscrivait au Trésor public au moment de l'entrée en jouissance de cette rente. Les rentes rachetées étaient alors annulées; c'était là un véritable amortissement, qu'il était naturel de faire entrer dans le service de l'amortissement. Les sommes versées annuellement à la caisse des retraites de la vieillesse s'élèvent à 10 millions. Les opérations de cette caisse ont déjà procuré l'annulation de près de 2 millions de rente. Tout cet ensemble de ressources dans le *budget* de 1865 constituait un chiffre de 75,646,000 fr. De même que l'Etat, l'amortissement, en dehors de son *budget* ordinaire, composé ainsi que nous venons de l'expliquer, peut avoir aussi un *budget* extraordinaire, lequel ne peut comprendre que les produits nets des coupes extraordinaires et aliénations de forêts, qui ne seront pas affectés à des améliorations forestières. En retour, le *budget* de l'amortissement doit faire face aux dépenses suivantes : 1° payer les intérêts, primes et amortissement des emprunts spéciaux pour canaux, opération qui doit s'étendre jusqu'en 1875; 2° payer les sommes dues annuellement par l'Etat jusqu'en 1882, pour rachat des actions de jouissance des canaux soumissionnés; 3° payer également les sommes dues par l'Etat pour le rachat des concessions de ponts et de canaux; 4° payer annuellement les intérêts et l'amortissement des obligations trentenaires du Trésor; 5° faire l'avance des sommes que l'Etat s'est engagé à payer aux compagnies de chemins de fer à titre de garanties d'intérêt; 6° employer le surplus de ses recettes en achats de rentes 3 pour 100, qui sont immatriculées au nom de la caisse d'amortissement. Ces achats doivent s'élever au minimum à 20 millions de francs par an, et, en cas d'insuffisance des excédants, il y est pourvu par un prélèvement sur le *budget* de l'Etat. En 1866, le nouveau *budget* a consacré 21 millions à cet emploi. Les ressources et les charges de ce *budget* spécial doivent être soumises chaque année au Corps législatif. « La spécialité de ce *budget*, a dit la commission chargée d'examiner cette nouvelle création financière, sera une garantie de son efficacité et de sa durée. Placé en dehors du *budget* général, il ne sera soumis à aucun des événements qui agissent quelquefois sur l'état de nos finances. Cette spécialité n'est pas du reste un principe nouveau, elle existe déjà depuis un grand

nombre d'années pour plusieurs services, qui, quoique simplement annexés au *budget* général, n'en sont pas moins soumis à l'examen et au vote du Corps législatif. » Ce sont les *budgets* de l'imprimerie impériale, de la Légion d'honneur et de la caisse des invalides de la marine. Ce *budget* ne doit commencer à fonctionner qu'à partir de 1867.

D'après les deux *budgets*, ordinaire et extraordinaire, votés pendant la dernière session, et le projet de *budget* rectificatif, annoncé par le rapport de M. Fould, en date du 17 décembre 1866, voici à quels chiffres s'élèveront les *budgets* respectifs des ministères de la guerre et de l'instruction publique :

Guerre. . . . . 435,921,000 fr.
Instruction publique. . 21,268,000

Dans ce chiffre de 21,268,000 fr., l'instruction primaire, le nouvel enseignement professionnel et les cours d'adultes figureront pour 9,063,000 fr.

Les sommes spécialement allouées à l'instruction primaire s'élèvent à 6,863,000 fr. Il est également accordé à l'instruction primaire 6,576,000 fr. par les fonds départementaux, et 600,000 fr. par le *budget* des ressources spéciales, ce qui porte l'ensemble des ressources de ce service à 14,039,000 fr.

Ce sont là les allocations du *budget* ordinaire; le *budget* extraordinaire de 1867 a, de plus, alloué 1,200,000 fr. pour constructions de maisons d'école et pour les cours d'adultes.

Le gouvernement actuel, nous le dirons plus loin, est un de ceux qui ont le plus fait pour l'*instruction primaire*.

Après le gouvernement de Juillet, qui a eu le mérite de créer ce service, c'est encore le gouvernement de la seconde république qui, si l'on a égard aux nécessités du temps, a le plus fait pour l'instruction. On s'en convaincra en jetant les yeux sur les sommes allouées à l'instruction primaire par le *budget* de 1848 voté en 1847, le *budget* primitif de 1852 voté en 1851, et le *budget* de 1867 voté en 1866.

	Budget de 1848	Budget de 1852	Budget de 1867
Inspection. . . .	582,000	750,333	916,400
Fonds généraux. .	2,400,000	5,550,000	5,996,000
Fonds départementaux.	4,235,000	4,797,000	6,576,000
Ressources spéciales.	550,000	555,000	600,000

Belgique. — Le *budget* doit être voté dans l'année qui précède l'exercice. Ce système, emprunté à la France, ne permet que d'établir des évaluations provisoires. On couvre par des crédits supplémentaires les suppléments de dépenses qui se produisent en cours d'exercice. En 1831, première année de l'existence du royaume, le *budget* s'élevait à 112 millions. Il s'est progressivement élevé à 160 et 180 millions. Les contributions directes, telles que l'impôt foncier, l'impôt personnel et mobilier, l'impôt des patentes, donnent environ 40 millions de francs. Le surplus est fourni par les douanes et l'accise. La dette publique et la guerre absorbent à elles seules près de 80 millions. L'administration de la justice et des cultes coûte 15 millions. Les travaux publics, qui s'élèvent en moyenne à 30 millions de francs, n'ont point d'allocation sur le *budget* ordinaire. Il y est pourvu au moyen d'impôts spéciaux, et, le plus souvent, avec des emprunts. Les deux grands chapitres sont la guerre et la dette publique, ensuite l'administration de la justice. Les *budgets* provinciaux s'élèvent à environ 12 millions. Les ressources de ces *budgets* consistent en intérêts de placements sur l'Etat, en produits de biens immeubles et en suppléments aux droits de douane et d'accise sur le café, le sucre et la bière, établis pour remplacer les anciens droits d'octroi.

Pays-Bas. — Le *budget* des Pays-Bas s'élève à environ 105 millions de florins, tant en recettes qu'en dépenses (le florin de Hollande vaut 2 fr. 10). Dans les recettes, les contributions directes figurent pour environ 21 millions de florins, l'excise et les contributions indirectes pour à peu près la même somme, les remises coloniales pour 29 millions, les douanes pour un peu plus de 4 millions. La dette et les travaux publics sont les deux plus gros chapitres des dépenses. Le premier s'élève à 40 millions; le second à 24 millions. La guerre ne vient qu'en troisième lieu, pour 12 millions de florins.

Angleterre. — Le *budget* des dépenses est préparé par les commissaires de la Trésorerie, d'après les rapports particuliers de chaque ministre. Les recettes sont arrêtées par le chancelier de l'Echiquier lui-même. Ce travail fait, le chancelier de l'Echiquier expose à la chambre ce qu'on appelle le plan financier. Il indique quel sera, pour chaque département, le montant des dépenses, et propose en même temps les moyens d'y pourvoir. Si les ressources déjà créées ne sont pas suffisantes, le chancelier propose des augmentations des taxes existantes ou, au besoin, de nouvelles taxes. Si, au contraire, les recettes donnent un excédant sur les dépenses, on en profite pour abolir ou diminuer certains droits de douane ou d'excise. Le *budget* se compose de deux parties : le *bill des subsides* (dépenses), qui est examiné et voté en comité de toute la chambre, article par article, puis voté dans son ensemble par la chambre en séance générale. Les dépenses une fois votées, la chambre passe à l'examen des voies et moyens, c'est-à-dire des recettes. Le *bill des voies et moyens* passe par la même filière que le bill des subsides ; mais, comme il arrive souvent que l'examen se prolonge jusqu'aux derniers jours de la session, une certaine somme est votée par avance afin de permettre au gouvernement de faire face aux dépenses courantes. Les deux bills de finance, une fois votés par la chambre des Communes, sont envoyés à la chambre des Lords, qui peut les rejeter, mais qui ne peut y faire aucun amendement. Il est arrivé en 1860 que cette chambre, s'appuyant sur des précédents qui remontaient au milieu du XVIII^e siècle, rejeta le bill pour l'abolition du droit sur le papier. Ce rejet fut définitif pour l'année 1860; mais, à la suite de ce vote, la chambre des Communes, sur la proposition du vicomte Palmerston, qui était alors tout à la fois le plus ancien membre de la chambre et le premier ministre de la couronne, passa une résolution, reconnaissant le droit des lords de refuser leur concours à un bill de finances, mais en même temps déclarant que l'exercice de ce droit avait toujours été considéré avec jalousie par les Communes. L'année suivante, l'abolition du droit sur le papier, acceptée de nouveau par la seconde chambre, passa sans difficulté à la chambre des Lords. En Angleterre, il est rare que les *budgets* se règlent par des excédants de dépenses; c'est le contraire qui, le plus souvent, a lieu. Cela tient à ce que le *budget*, au lieu d'être voté un an d'avance, l'est au moment même où l'exercice commence, et que le gouvernement, connaissant les résultats de l'exercice qui vient d'expirer, peut évaluer les besoins et les ressources du moment avec une très-grande précision. La faculté qu'a aussi le gouvernement de faire rectifier les recettes et les dépenses dans les derniers jours de la session contribue encore beaucoup à faire éviter les mécomptes. Le *budget* anglais pendant l'année 1866 a produit environ 69,200,000 liv. sterl. Les douanes y figurent pour 21,707,000 liv. sterl.; l'excise pour 19,649,000 liv. sterl.; le timbre pour 9,636,000 liv. sterl.; les taxes diverses pour 3,364,000 liv. sterl.; l'impôt sur le revenu pour 7,603,000 liv. sterl.; la poste pour 4,250,000 liv. sterl.; les terres de la couronne pour 314,000 liv. sterl. et les taxes diverses pour 2,673,000 livres. Les douanes et l'excise forment ce que l'on appelle le fonds consolidé, et sont spécialement affectées au service de la dette publique, de la liste civile, des dotations des princes, des pensions royales, du traitement de certains grands fonctionnaires, entre autres du lord lieutenant d'Irlande, des agents diplomatiques et de la magistrature. Les dépenses concernant ces services ne sont pas soumises au vote annuel du parlement. Le surplus du fonds consolidé, laissé libre par ces dépenses, ne peut être employé qu'à des crédits votés dans la forme ordinaire. Cette situation particulière du fonds consolidé a attiré l'attention de plusieurs écrivains de finance et économistes. Voici l'opinion qu'en a portée un homme très-compétent, M. Calmon, ancien directeur général de l'enregistrement et des domaines sous le gouvernement de Juillet : « On conçoit qu'en Angleterre, dit-il dans son étude sur William Pitt, on ait exempté du vote annuel le fonds consolidé, qui, d'après les engagements anciens sur la foi desquels les divers emprunts ont été contractés, en est la garantie spéciale et inaliénable; on conçoit que, par suite, la même exemption ait été étendue au service de la dette publique, charge non-seulement obligatoire, mais sacrée, que la nation anglaise, jalouse de son crédit, tient à honneur d'acquitter scrupuleusement; mais en France, où aucun gage n'est affecté à la dette, les intérêts en sont payés avec les ressources du Trésor sans distinction d'origine, et il n'y aurait pas lieu de se départir du principe si salutaire du vote annuel des recettes et dépenses. » Les autres services de l'Etat doivent tous être votés chapitre par chapitre. Lorsque, sur un des chapitres de la guerre ou de la marine, les dépenses excèdent les crédits, il ne peut y être fait face qu'avec les excédants de crédits des autres chapitres de ces mêmes départements, mais à condition d'en rendre compte au parlement. La même faculté de virement n'existe pas pour les services civils. Les votes au crédit de l'armée ou de la marine ne peuvent servir qu'aux payements à faire dans le cours de l'année financière, et si l'intégralité de la somme votée n'a pu être dépensée dans le cours de l'année, le surplus doit en être reversé à l'Echiquier, et un autre vote est nécessaire.

En dehors des impôts votés par le parlement, le peuple anglais en paye encore beaucoup d'autres aux comtés et aux paroisses. Ces taxes ayant pour but de pourvoir à l'entretien et à la construction des routes, aux dépenses municipales et locales, sont un peu plus du double des centimes additionnels en France. Elles s'élèvent de 450 à 500 millions de francs par an. En dehors de ces taxes, il y a encore celles des pauvres et celles de l'Eglise. La taxe des pauvres, essentiellement variable, s'est élevée de 43 à 220 millions; sa moyenne actuelle est d'environ 150 millions. Les dîmes prélevées par l'Eglise représentent une somme de 180 millions. Il y a encore pour l'Eglise une vingtaine de millions d'autres taxes.

En temps de guerre, comme il est impossible de prévoir les dépenses qui pourront devenir nécessaires pendant l'absence du parlement, il est d'usage de prendre un vote de confiance de plusieurs millions sterling pour faire face aux dépenses extraordinaires possibles. Ces fonds ne peuvent être employés à aucun objet n'ayant pas un rapport direct avec la guerre existante. Si les fonds accordés par ce vote de confiance sont épuisés, le gouvernement doit réunir le parlement et lui soumettre les demandes de crédits supplémentaires. L'administration financière de M. Gladstone a été particulièrement heureuse pour l'Angleterre : de 1860 à 1865, le *budget* a pu être successivement ramené de 72 millions à 66 millions sterling.

Espagne. — Le *budget*, aux termes de la constitution, doit être voté par les chambres. C'est ce qui a lieu lorsque le mécanisme constitutionnel fonctionne; mais si, à la suite d'une complication politique quelconque, les chambres n'ont pas voté ou n'ont pu voter le *budget*, la loi des finances est promulguée par simple décret royal. Il y a en Espagne un *budget* ordinaire et un *budget* extraordinaire. Le *budget* ordinaire se compose du produit des impôts; le *budget* extraordinaire est en grande partie formé par les ressources que donnent les aliénations des biens ecclésiastiques et domaniaux. Le *budget* ordinaire s'élève, en 1867, à environ 2,300,000,000 de réaux (le réal vaut 0 fr. 26). Les impôts sur la propriété, y compris l'enregistrement, y figurent pour 600 millions de réaux; les douanes pour 300 millions; les contributions indirectes pour le même chiffre; le timbre pour 130 millions. Les monopoles y figurent aussi pour près de 800 millions de réaux, savoir : les tabacs pour 400 millions; le sel pour 130 millions; la loterie, 250 millions. Le service des finances, qui est le plus coûteux, absorbe plus de 500 millions de réaux; viennent ensuite les services de la guerre et de la dette, qui, s'élevant à peu près au même chiffre, représentent ensemble 900 millions de réaux. La justice et les cultes coûtent environ 215 millions de réaux. La marine et les colonies 116 millions. Les *classes passives* 157 millions : on appelle ainsi le service des pensions faites aux membres des communautés et corporations religieuses supprimées.

Le *budget* extraordinaire, dont les recettes s'élèvent à environ 600 millions de réaux, déduction faite des frais de vente des biens nationaux, frais qui s'élèvent environ à 150 millions de réaux, est en grande partie consacré aux travaux publics. On y prélève aussi des allocations souvent très-considérables pour le renouvellement du matériel naval et militaire, les réparations des forteresses et les constructions d'établissements d'utilité publique. On aliène également une partie de ces ressources pour contracter de petits emprunts temporaires à l'étranger.

Portugal. — Il y a un *budget* général et des *budgets* spéciaux. Le *budget* général, celui de l'Etat, s'élève en recettes et en dépenses à 19,536,000 milreis (1,000 reis valent 5 fr. 5555). La moitié des recettes est fournie par les impôts indirects. La dette, la guerre, la marine et le service de la dette absorbent près des trois quarts des dépenses. Les six *budgets* spéciaux sont les suivants, avec leur chiffre en milreis : dotation du clergé, 669,216; bulle de la croisade, 26,150; comité général des districts, 257,218; chambres municipales, 1,017,227; couvents de religieuses, 230,870; établissements de bienfaisance, 1,131,049. Le *budget* du Portugal se solde constamment par des déficits. Les sommes inscrites au chapitre des travaux publics pour subventions aux chemins de fer ne sont pas toujours payées. Depuis de longues années, l'Etat ne parvient à maintenir la régularité des services qu'au moyen d'emprunts et d'expédients financiers.

Autriche. — Depuis l'établissement du *reischrath* ou conseil de l'empire, c'est la seconde chambre de cette assemblée qui est chargée de fixer les recettes et dépenses; mais, en attendant que les impôts existants aient été soumis à la révision constitutionnelle, la perception doit continuer de se faire dans les formes actuelles. Les revenus de l'Etat s'élèvent à environ 550 millions de florins (le florin vaut 2 fr. 60); dans ce chiffre, les impôts directs figurent pour 127 millions; les impôts indirects pour 238 millions; les revenus des propriétés de l'Etat pour 125 millions. Le surplus se compose de recettes diverses. La guerre, la marine, la dette publique absorbent la plus grande partie de ces ressources en temps de paix. Bien que la plupart des services militaires, civils et politiques soient bien moins rétribués qu'en France ou en Angleterre, le reischrath a pensé que ces services pouvaient encore être l'objet d'économies plus ou moins fortes. Des adresses très-précises ont été votées à ce sujet dans le cours des sessions de 1864 et 1865. Les événements de 1866, qui ont, à la suite d'une guerre désastreuse, obligé l'Autriche à céder ses riches provinces vénitiennes, ont aussi amené forcément l'ajournement à peu près indéfini des économies. Les résultats financiers de l'année 1866 ont abouti à une augmentation considérable de la dette publique. L'Autriche, pour se maintenir, est obligée de demander à ses peuples de plus grands sacrifices d'argent qu'à aucune autre époque de son histoire. Le projet de *budget* à présenter au reischrath, dans la session de 1867, est déjà évalué à près de 600 millions de florins, c'est-à-dire à près de 100 millions de florins de plus que celui de l'année qui a précédé la guerre. Il faudra évidemment recourir à de nouveaux impôts et à des augmentations sur les impôts existants, pour obtenir ce surcroît de ressources.

Prusse. — Le vote des lois financières et, en général, le contrôle de la gestion financière constituent une des attributions essentielles du parlement. Le *budget* est voté pour un seul exercice, qui commence le 1^er janvier et finit le 31 décembre. La chambre des représentants a seule le droit de présenter des amendements au *budget*. Le *budget*, discuté et voté dans la chambre basse, est envoyé à la chambre des seigneurs, qui ne peut adopter ou rejeter le *budget* qu'en bloc. En cas de désaccord, les deux chambres se renvoient les projets de loi de finance jusqu'à ce qu'un accord s'établisse. Les projets ainsi adoptés sont ensuite soumis à la sanction du roi. Les ressources à l'aide desquelles il est pourvu aux besoins publics se composent principalement des revenus des domaines, des contributions directes au nombre de cinq, savoir : impôt foncier, impôt des classes, impôt sur le revenu, impôt industriel et impôt des chemins de fer; et des contributions indirectes, comprenant les droits de douane, de fabrication du sucre, de consommation sur les bières, eaux-de-vie et autres boissons, les droits de timbre et d'enregistrement, les droits d'abattage et de monture. Ces ressources diverses présentent un total d'environ 160 millions de thalers (le thaler de Prusse vaut 8 fr. 71). La guerre absorbe ordinairement le tiers du revenu public. Les événements accomplis dans le cours de l'année 1866 ayant considérablement accru le royaume de Prusse, il est très-probable que la session de 1867 apportera des modifications très-profondes dans le régime financier, et que les pays récemment annexés recevront une organisation fiscale semblable à celle des autres parties du royaume. La participation du pays à voter les recettes et dépenses ne date en Prusse que de 1848. Auparavant, il n'y avait pas de contrôle public. Néanmoins, il est arrivé que, lorsque les chambres n'ont pas voulu accepter purement et simplement les propositions financières du gouvernement, il n'a été tenu aucun compte de leur protestation. Les *budgets* non votés ont été publiés par simple ordonnance et acquittés par le peuple prussien.

Dans les Etats secondaires de l'Allemagne, le *budget* est également établi avec le concours de deux chambres. Presque partout ce *budget* est voté pour au moins deux ans. En Bavière, il est voté pour six ans. Les ressources auxquelles l'Etat demande les moyens de pourvoir à ses divers services sont à peu près les mêmes qu'en Prusse et en Autriche. Presque partout aussi, si ce n'est dans les villes libres, le *budget* de la guerre absorbe la plus grande partie de ces ressources. Voici, d'après le dernier *Almanach de Gotha*, quels étaient les chiffres de ces divers *budgets* : Bade, 17 millions de recettes, 16 millions de dépenses. Dans ce pays, les postes, les chemins de fer et les bateaux à vapeur ont des *budgets* spéciaux. Pendant les deux années 1864 et 1865, l'ensemble de ces trois *budgets* s'est soldé par 22 millions de recettes et 32 millions de dépenses; Bavière, 47 millions de florins en recettes et en dépenses; Brunswick, environ 6 millions de thalers; Hanovre, 20 millions de thalers; Hesse électorale, 5 millions de thalers; Hesse-Darmstadt, 9 millions de florins; Mecklembourg-Schwerin, 400,000 thalers; Nassau, 6 millions de florins; Saxe royale, 13 millions de thalers; Saxe-Altenbourg, 900,000 thalers; Saxe-Cobourg, 500,000 florins; Saxe-Gotha, 700,000 thalers; Saxe-Meningen, 2,000,000 de florins; Saxe-Weymar, 1,800,000 thalers; Slesvig-Holstein, recettes 10 millions de marcs, dépenses 6 millions de marcs; Wurtemberg, 51 millions de florins. Quatorze Etats allemands administrent en commun leurs douanes et s'en répartissent les recettes nettes au prorata de leur population; l'année 1866 a considérablement modifié les conditions de cet arrangement et de la répartition. Voici quelle a été la part respective de chacun de ces Etats pour l'année 1866 : Prusse, 11 millions de florins; Luxembourg, 115,000 florins; Bavière, 2,728,000 florins; royaume de Saxe, 1,293,000 florins; Hanovre, 2,176,000 florins; Wurtemberg, 1,000,000 de florins; Bade 794,000 florins; Hesse électorale, 413,000 florins; Thuringe, c'est-à-dire les duchés de Saxe, 622,000 florins; Brunswick, 150,000 florins; Oldenbourg, 272,000 florins; Nassau, 264,000 florins.

Italie. — Avant les événements qui ont fait de l'Italie un seul royaume, l'ensemble des *budgets* des divers Etats entre lesquels la péninsule était partagée ne s'élevait pas à plus de 500 millions. Le travail d'unification, la nécessité où était le nouvel Etat d'avoir une grande puissance militaire et de développer les travaux publics sur une très-grande échelle, l'ont obligé, depuis 1860, à dépenser bien au delà de ce qu'il était possible de demander à l'impôt. En 1860 et 1861, on s'est d'abord contenté de réunir en un seul *budget* les *budgets* des anciens Etats, sans rien y changer. En 1862, on a commencé à augmenter un peu les impôts auxquels les populations étaient accoutumées, puis on en a établi de nouveaux, qu'on a généralisés et demandés

à tous les sujets du nouveau royaume. Malgré de nombreux et gros emprunts, les besoins du pays étaient si grands qu'il a été impossible d'équilibrer les recettes et les dépenses. De 1859 à 1866, il n'est pas un exercice qui ne se soit soldé par un déficit d'au moins 250 à 300 millions, bien que les recettes obtenues par les impôts aient été successivement portées à près de 700 millions. Le *budget* de 1867 est annoncé comme devant se solder avec un déficit de près de 200 millions. Les recettes de ce *budget*, en y comprenant les ressources nouvelles qu'apporte l'annexion de la Vénétie, ne pourront pas s'élever au-dessus de 800 millions. Sur ce chiffre, les ressources demandées à la propriété sous forme d'impôts directs et d'impôts sur le revenu fournissent à peine 250 millions. Le surplus est fourni par les impôts indirects. Parmi ces impôts, la loterie figure pour 45 millions. L'Italie en est encore à trouver les lois de son équilibre financier; mais elle se prépare sérieusement à régulariser cette situation. En janvier 1867, on a commencé à atteindre ce but en procédant vigoureusement à l'aliénation des biens du clergé et en diminuant dans des proportions très-considérables les dépenses de l'armée.

Suède et Norvége. — En Suède, la constitution du 7 juin 1809 a fixé les attributions de la diète en matière de fixation du *budget* et du contrôle de la gestion financière. Le droit de la nation suédoise de s'imposer elle-même est exercé exclusivement par les états réunis en diète. Le roi doit soumettre chaque année un rapport détaillé sur la situation financière. Une fois réunie, la diète nomme trois commissions de finances : la première est chargée de faire un rapport sur la situation et l'administration des finances et de la dette publique; la seconde fait les propositions nécessaires pour le vote et la répartition des fonds, et la troisième est chargée du contrôle des opérations et de l'administration de la banque. Les taxes publiques une fois votées ne peuvent être augmentées sans le consentement de la diète, excepté les droits maritimes sur l'importation et l'exportation des céréales. La diète, en dehors des crédits fixes, doit en mettre deux autres à la disposition du roi, pour les cas extraordinaires qui peuvent se présenter dans l'intervalle des sessions. Le roi ne peut user de ces crédits que pour pourvoir à la défense nationale ou pour tout autre besoin urgent; de plus, il doit prendre l'avis du conseil d'Etat.

La Suède et la Norvége ont chacune leur *budget* séparé. La Suède perçoit environ 33 millions de rixdales (la rixdale vaut 5 fr. 75), dont le cinquième seulement est demandé à la propriété foncière. Les douanes, la poste et les droits de consommation fournissent les trois quarts de ce *budget*, qui est voté pour trois ans. Il y a également un *budget* extraordinaire composé des excédants des exercices antérieurs, des bénéfices de la banque de Suède, de l'impôt sur le revenu et de recettes diverses. Ce *budget*, qui se rapporte également à une période triennale, s'élève à peu près au même chiffre que le *budget* ordinaire. Quelquefois même il le dépasse; ainsi, pendant la période triennale de 1864-1866, il s'est élevé à 34 millions de rixdales. Les produits en sont consacrés à l'amortissement de la dette et à la construction des chemins de fer.

Le *budget* de la Norvége, qui s'élève à près de 5 millions de rixdales, est, comme celui de la Suède, presque entièrement demandé aux impôts indirects. La guerre en absorbe plus du cinquième. Il y a aussi un *budget* extraordinaire de même importance, composé de la même manière que le *budget* de Suède et qui est affecté aux mêmes emplois.

Danemark. — Le *budget* est voté pour deux ans par la diète. Avant les événements de 1864, qui ont enlevé au Danemark les duchés de Slesvig et de Holstein, ces parties du royaume avaient chacune leur *budget* séparé, mais c'était la diète danoise siégeant à Copenhague qui déterminait la part que chacune des parties de la monarchie devait fournir dans le *budget* général. La part du Danemark était fixée à 60 pour 100, celle du Slesvig à 17 pour 100 et celle du Holstein à 23 pour 100. Les diètes particulières répartissaient ensuite cette quote-part entre leurs commettants respectifs. Le *budget* du Danemark pour l'exercice 1865-1866 a été fixé à 18 millions et demi de rixdales de recettes et à 20,126,000 de dépenses. La plus grande partie des recettes est demandée aux impôts indirects. Autrefois, le Danemark tirait un assez grand revenu des droits de péage qu'il avait établis dans le passage du Sund, mais les diverses puissances maritimes lui ont racheté ce droit.

Suisse. — Il y a en Suisse un *budget* fédéral et autant de *budgets* locaux qu'il y a de cantons. Avant 1848, les ressources du *budget* fédéral se composaient des contributions dites matriculaires que fournissait chaque canton à raison de sa population et de sa richesse. La constitution de 1848 lui a créé des ressources propres. On a mis entre ses mains les douanes, les postes, les télégraphes, les poudres, les capsules, la fabrication des monnaies. Ces produits donnent environ 17 millions de revenu; le surplus du revenu, qui s'élève à environ 1 million, provient du produit des immeubles et des capitaux appartenant en propre au gouvernement, et des recettes dites de chancellerie. La presque totalité du revenu des postes et les deux cinquièmes du revenu des douanes sont absorbés par les indemnités qui reviennent sur ces deux chapitres aux cantons. Après le service de ces indemnités, la plus lourde charge qui pèse sur le *budget* fédéral est celle de la guerre, qui s'élève à un peu plus de 3 millions de francs. Les services généraux du gouvernement reviennent à un peu plus de 300,000 francs savoir : le conseil national 90,000 francs, le conseil des Etats 7,200 fr., le conseil fédéral 61,000 fr., la chancellerie fédérale 154,000 francs, le tribunal fédéral 10,000 francs, les pensions 25,000 francs. Les vingt-deux cantons ont chacun leur *budget*. L'ensemble de ces *budgets* est d'environ 35 millions de francs : celui de Berne, qui est le plus considérable, dépasse 5 millions de francs; Zurich, qui vient ensuite, a un *budget* de plus de 3 millions; Vaud et le Tessin ont à peu près chacun le même chiffre; Argovie, Genève et Fribourg payent chacun environ 2 millions; Soleure, Saint-Gall, Bâle-Ville, Neufchâtel, Argovie, Lucerne, Bâle-Campagne ont aussi chacun un *budget* qui varie de 900,000 à 1,800,000 francs. Les Grisons, Valais, Schaffhouse, Unterwald-le-Haut, Appenzell, Schwitz, Uri, Zug, Unterwald-le-Bas, ont des *budgets* qui varient entre 100,000 et 800,000 francs. Nulle part en Europe les services publics ne sont faits à la fois avec autant d'économie et d'efficacité. Les traitements des principaux fonctionnaires varient de 4,000 à 6,000 francs, et « il n'y a pas d'Etat en Europe, dit M. Fréderic de Taur, auteur d'un excellent travail sur les finances de la Confédération suisse, qui ne s'estimerait heureux d'avoir des fonctionnaires aussi dévoués, aussi prévenants et aussi intelligents que la Suisse. » La plus grande partie des *budgets* cantonaux est employée à l'instruction publique et aux travaux publics. Les routes absorbent environ 40 pour 100 de ces *budgets*.

Turquie. — Ce n'est que depuis 1864 que la Turquie s'est décidée à publier ses *budgets*; il a fallu, pour l'obliger à cette publication, la persistance des réclamations des gouvernements de France et d'Angleterre. La nécessité où est le gouvernement ottoman de faire incessamment des emprunts sur le marché européen a aussi contribué pour beaucoup à ces publications. Tous les *budgets* turcs sont établis avec un excédant de recettes sur les dépenses. Cela est régulier, mais ce qui ne l'est pas, c'est que toutes les fois qu'arrive une échéance du service de ses nombreux emprunts, ou cet emprunt éprouve des retards dans son service, ou il n'y est pourvu qu'à l'aide d'une négociation avec les banquiers, qui exploitent la situation embarrassée de ce fantôme d'empire... Le *budget* de 1866-1867 présente près de 400 millions de recettes. Les intérêts du service de la dette n'exigent guère que 100 millions. La guerre et la marine absorbent plus de 50 millions. Il est peut-être difficile de réduire ces chapitres de dépense, mais il en est un qui dépasse toutes les bornes, c'est celui de la liste civile, qui s'élève à 60 millions de francs au moins. Tous les efforts des gouvernements d'Europe pour engager le sultan à réduire ses propres dépenses et celles de son sérail n'ont pu les faire descendre au-dessous de ce chiffre. L'impôt direct fournit moins du quart des ressources de ce *budget*. Les deux tiers en sont demandés aux impôts indirects, le surplus provient des tributs acquittés par des pays sur lesquels la domination du sultan est à peu près nominale. Ces pays sont l'Egypte, la Valachie et la Moldavie, la Serbie, l'île de Samos et le mont Athos. L'ensemble des tributs fournis par ces divers pays est d'environ 18 millions de francs, ou 93,000,000 de piastres. Les *budgets* turcs, malgré la régularité avec laquelle ils sont établis sur le papier ne sont rien moins que sincères et exacts. De l'aveu de tous les gens qui sont au courant des finances turques, le gouvernement ne sait exactement ni ce qui entre dans ses caisses ni ce qui en sort.

Russie. — Jusqu'en 1863, le *budget* russe était une terre inconnue, dont l'accès était interdit aux profanes. En 1862, M. Kniajevitz dressa pour la première fois un état des recettes et dépenses. Un travail plus exact fut préparé en 1863 par M. de Reuteris. Ces deux *budgets* avaient un curieux point de similitude : ils se soldaient l'un et l'autre par un déficit d'environ 15 millions de roubles. M. Wolowski, qui a fait un examen spécial des *budgets* russes, leur reproche de n'être ni sérieux ni exacts. Leur mode de classement défie tout contrôle, et il est constant que ces *budgets* ne font pas mention de revenus nombreux d'une nature analogue à celle des revenus généraux de l'Etat, qui n'entrent pas dans les caisses du Trésor, et qui sont dépensés sans que le ministre en ait connaissance. Un ukase du 22 mai 1862 s'est appliqué, sans trop de succès jusqu'à présent, à mettre de l'ordre dans ce chaos. Chaque administration a été appelée à changer toute l'économie de ses évaluations et à introduire dans son *budget* une masse de recettes et de dépenses qui n'y figuraient pas antérieurement. On a porté dans les *budgets* séparés tous les revenus de l'Etat, c'est-à-dire tous les revenus qui entraient antérieurement dans les caisses du Trésor et étaient inscrits dans le *budget*, ainsi que ceux qui étaient perçus par d'autres administrations, qui les dépensaient sans allocation budgétaire. D'un autre côté, on a porté aussi au *budget* les dépenses qui antérieurement étaient imputables sur ces revenus spéciaux. Ce *budget* ainsi rectifié s'élevait, en 1863, à environ 1,300 millions. Ce chiffre, écrasant pour un pays dont les ressources sont très-peu considérables, était insuffisant pour faire face aux dépenses actuelles, dépenses qui, par la force des choses, devaient fatalement s'accroître. La Russie est le pays d'Europe où il est peut-être à la fois le plus difficile d'augmenter les ressources de l'Etat et de diminuer les dépenses. L'industrie y est dans l'enfance; la propriété foncière, pauvre; le sol, mal cultivé, et la population, à tous les degrés de l'échelle sociale, peu portée à l'épargne. La production y est en outre entravée par un incroyable nombre de jours fériés. Le dernier *budget* publié, celui de 1865, s'élevait à 380 millions de roubles, soit 1,520 millions de francs. Le service de la dette y figurait pour 65 millions de roubles; la guerre et la marine, pour 150 millions de roubles; les finances et les domaines, pour moins de 71 millions de roubles. L'allocation des travaux publics, dans ce vaste empire, est seulement de 23 millions de roubles. Les sommes demandées à l'impôt pour couvrir ces dépenses se sont élevées seulement à 350 millions de roubles, soit à 1,400 millions de francs. Le surplus des recettes nécessaires pour faire face aux dépenses a dû être demandé à des emprunts contractés dans les Bourses de Londres et d'Amsterdam. Voici les principaux chiffres des recettes : Capitation, 35 millions de roubles; patentes de commerce, 11 millions; douanes, 28 millions; boissons, 133 millions; domaines de l'Etat, 57 millions. L'énormité du rendement des impôts sur les boissons, qui s'élèvent à près du tiers du revenu public, est considérée comme une des grandes causes de l'infériorité économique du peuple russe. Dans ce pays de 70 millions d'habitants, les impôts qui indiquent la puissance d'activité d'un peuple sont énormément au-dessous de ce qu'ils sont en France, en Angleterre et aux Etats-Unis. Les sels y donnent seulement 10 millions; le tabac, 5 millions; le timbre, 5 millions; les postes, 8 millions. Jusqu'à ces derniers temps, le royaume de Pologne avait un *budget séparé*. Ce *budget* s'élevait, en 1865, à environ 24 millions de roubles. Les impôts directs y figuraient pour 4,300,000 roubles. Les impôts de consommation, pour 2 millions de roubles; la fabrication des eaux-de-vie, pour 3,500,000 roubles; le sel, pour 4,450,000 roubles, formaient les principaux articles du surplus. Au commencement de 1867, par suite de la russification à peu près complète du pays, la Pologne a cessé d'avoir une administration financière distincte. Elle a été assimilée, sur ce point comme sur tant d'autres, au régime russe. Le *budget* russe est préparé au ministère des finances, puis déféré à l'examen de la section d'administration et de finances du conseil de l'empire; ensuite, il est soumis à l'approbation de l'empereur.

Etats-Unis. — Aux Etats-Unis, le *budget* est établi chaque année par le comité des voies et moyens de la Chambre des représentants du congrès. En temps ordinaire, on ne fait guère que suivre les indications et les suggestions du secrétaire du Trésor; mais il arrive souvent que le congrès, maître des finances comme du reste de la politique, adopte un plan financier tout à fait différent. Le *bill d'appropriation*, c'est-à-dire le *budget*, une fois arrêté en comité, est proposé par le président de ce comité, qui est toujours un des grands personnages du congrès, à l'adoption de la Chambre des représentants. Le bill va ensuite au sénat, où il est aussi d'abord examiné en comité des finances. Après l'adoption dans les deux chambres, le *budget* est soumis à la sanction du président. Avant la guerre civile de 1861 à 1865, le *budget* des Etats-Unis s'élevait à moins de 85 millions de dollars (le dollar vaut 5 fr. 34), dont près des neuf dixièmes étaient fournis par les douanes. La guerre civile ayant plus que décuplé les dépenses, on demanda les moyens d'y pourvoir et à l'impôt et au crédit. Dans ce pays, où il avait été fait face aux besoins généraux de l'Etat avec à peu près un seul impôt, le génie fiscal de M. Chase, secrétaire du Trésor de l'administration de M. Lincoln, introduisit tout à coup toutes les taxes imaginées par les financiers européens, et bien d'autres en sus. Ces impôts, acquittés avec un empressement et une régularité sans exemple dans l'histoire, ont produit dans l'exercice financier commencé le 1er juillet 1865 et terminé le 30 juin 1866, l'énorme somme de 2,780,000,000 de fr. Dans ce chiffre, les douanes figurent pour près de 900 millions de francs, et le revenu intérieur, c'est-à-dire les impôts de consommation, et l'impôt de revenu pour 1,552 millions. Pendant le même exercice, les dépenses se sont élevées à 2,604,000,000 de francs. Le département de la guerre y a figuré pour 1,422 millions, la marine, pour 218 millions; la dette publique, pour 665 millions; les services civils, pour 210 millions. Toutes dépenses acquittées, ce *budget* a laissé un excédant de recettes d'environ 180 millions, qui a été consacré à l'extinction de la dette publique. Le secrétaire du Trésor, M. Mac Culloch, dans l'exposé financier soumis à l'ouverture du congrès en décembre 1866, a proposé de modifier les tarifs douaniers et les taxes intérieures, de manière à réduire le *budget* des recettes à 2,375,000,000 de francs. En déduisant de ces ressources le chiffre des dépenses, qui est évalué à 1,550 millions environ, il resterait encore 823 millions à appliquer à l'amortissement de la dette publique. Le congrès ne paraissait pas jusqu'à présent disposé à suivre ces suggestions. Sa politique était pour le maintien d'impôts dont le peuple américain s'était si vite accommodé, et auquel il ne pensait pas plus à résister qu'à établir la monarchie. Le premier trimestre de l'exercice 1866-1867 justifiait assez bien les prévisions du congrès. Pendant ce trimestre, les douanes ont donné 254 millions, et le revenu intérieur, 496 millions. Les dépenses resteront, selon toute probabilité, fort au-dessous de leurs éventualités primitives, notamment celles de la guerre, qui, bien qu'évaluées à 400 millions, n'en dépasseront pas 300. Si le congrès adopte la politique financière qui consiste à maintenir le *statu quo*, et si les trois autres trimestres donnent des résultats équivalents aux premiers, il en résultera qu'à la fin de l'exercice, le 30 juin 1867, les Etats-Unis auront réalisé un excédant de recettes de 1,500 millions de francs. Cette politique financière aurait pour résultat de rembourser la dette nationale en moins de dix ans. Aux Etats-Unis, le *budget* de l'Union a seulement à faire face aux dépenses de la liste civile, aux services des pensions du bureau des Indiens, de la guerre, de la marine et des intérêts de la dette publique. Le terme *liste civile* sert à désigner les traitements du président et du vice-président, les indemnités des membres des deux chambres du congrès et les traitements du corps diplomatique, de la magistrature et de l'administration fédérale. Chacun des trente-six Etats de l'Union a en outre son *budget* particulier. L'impôt du revenu ou l'impôt du capital constitue les principales ressources où puisent ces divers *budgets*. Il est interdit aux Etats de lever des droits de douane. Tous ces *budgets* particuliers font une large part à l'éducation. Chose remarquable, les sommes consacrées à ce premier des services publics n'avaient pas diminué pendant la dernière guerre. Dans plus d'un Etat, certainement, il fallait faire face aux besoins de la guerre; mais les allocations du service de l'éducation n'en souffrirent pas. Ce qu'on dut ôter aux écoles de garçons, privées de leurs maîtres, devenus soldats, on le donna aux écoles de filles.

Nous terminerons cet article en mettant en parallèle les *budgets* de deux administrations qui ont toujours été antagonistes; nous voulons parler de la guerre et de l'instruction publique, du superflu et du nécessaire. En 1867, sous le gouvernement de Napoléon III, le *budget* de la guerre s'élève à 464,313,797, et celui de l'instruction publique, à 29,444,121. Si les chiffres ont jamais été éloquents, c'est ici. Avant de continuer, constatons que, de tous les gouvernements qui ont régi la France, le gouvernement sous lequel nous vivons aujourd'hui est peut-être celui qui s'est montré le plus sympathique au progrès de l'instruction primaire, et cependant la dynastie napoléonienne a une souche essentiellement militaire. Son origine n'est ni bourgeoise ni légitimiste; son droit est celui de la conquête. Ainsi, c'est le gouvernement dont on devait logiquement attendre le moins qui a donné le plus; mais combien ne reste-t-il pas encore à faire au point de vue de la civilisation? Si l'on voulait établir une statistique des degrés de bonheur et de civilisation chez les différents Etats, ce sont les *budgets* de la guerre et de l'instruction publique qu'il faudrait prendre pour base, en sorte que la plus civilisée des nations serait celle où il y aurait le moins de casernes et le plus d'écoles primaires. Partant de là, on trouve à un des bouts de l'échelle : la Russie, où le *budget* de l'instruction publique n'existe en quelque sorte pas, et, à l'autre bout, la Suisse, où ces mots *budget de la guerre* seraient un non-sens. Maintenant, on nous objectera qu'une armée dans un pays qui n'a rien à redouter de ses voisins serait un *anachronisme*. A cela nous répondrons : Puisque la guerre est un mal et que l'instruction est un bien, et qu'il est impossible que ces deux antagonistes existent conjointement, pourquoi les gouvernés et ceux qui gouvernent ne font-ils pas tous leurs efforts pour extirper l'une et faire fructifier l'autre? Nous voilà bien loin des vaisseaux cuirassés et du fusil à aiguille; et pourtant, s'il est une chose que l'on puisse affirmer avec assurance, c'est qu'à l'Exposition de 1867, le catalogue réservera plus de place aux engins de destruction qu'aux modestes instruments et aux modestes livres de moralisation.

BUDGÉTAIRE adj. (bu-djé-tè-re — rad. *budget*). Qui a rapport au budget : *Dépenses* BUDGÉTAIRES. *Question* BUDGÉTAIRE.

BUDGÉTIFIANT, ANTE adj. (bu-djé-ti-fi-an, an-te — de *budget*, et du lat. *facere*, faire). Néol. Qui rédige le budget de l'Etat; ne se dit que par dénigrement : *La gent* BUDGÉTIFIANTE.

BUDGÉTIVORE s. m. (bu-djé-ti-vo-re — de *budget*, et du lat. *voro*, je dévore). Mot plaisamment emprunté à l'histoire naturelle, pour désigner un individu qui se nourrit aux dépens du budget. ‖ On dit aussi BUDGÉTOPHAGE (de *budget*, et du gr. *phagô*, même sens que *voro*) : *Combien supposons-nous, parmi les* BUDGÉTOPHAGES, *de pauvres plumitifs qui n'ont que six cents francs d'appointements?* (Balz.)

BUDGETT (Samuel), de Kingswood Hill, marchand anglais, célèbre par le succès de ses entreprises commerciales, né à Wrington dans le Somersetshire en 1794, mort en 1851. Ses parents étaient pauvres et il ne reçut

qu'une instruction très-élémentaire. A l'âge de quatorze ans, il commença l'apprentissage de l'épicerie à Kingswood, près de Bristol, chez son frère aîné, dont au bout de dix ans il devint l'associé. Il s'appliqua bientôt à étendre leurs affaires, et, au bout de quelques années, l'établissement des frères Budgett avait des correspondants dans toute l'Angleterre et était devenu l'une des maisons de commerce les plus importantes de l'Europe. La générosité et la probité de M. Budgett n'étaient pas moins renommées que son bonheur en affaires, et on lui doit l'abolition du paupérisme dans son bourg natal. Sa vie a été écrite sous le titre de l'*Heureux marchand*.

Nos lecteurs savent déjà que le mot *heureux*, appliqué dans ces circonstances, est pour nous un non-sens. L'intelligence unie à la loyauté, voilà le nerf de la réussite : la conduite la plus honnête est toujours la plus habile.

BUDHA, idole japonaise représentant un saint personnage dont les sentences ont été recueillies et conservées sous le titre : *Belles fleurs*.

BUDIN, bourg de l'empire d'Autriche, en Bohême, gouvernement de Prague, cercle et à 15 kilom. S. de Leitmeritz, sur la rive droite de l'Eger; 1,350 hab. Restes du beau château fort de Hasenbourg, détruit par les Prussiens en 1759.

BUDINES, peuple barbare que les historiens et les géographes anciens s'accordent à placer dans la Sarmatie asiatique. On a émis, sur l'identification ethnologique de ce peuple, les hypothèses les plus diverses; les uns ont voulu y voir les *Butones* de Strabon, les *Guttones* de Pline et les *Batines* de Ptolémée. Ils les considèrent comme une race gothique d'où serait descendue celle des Germains, et prétendent que leur nom dérive de celui de leur dieu national *Odin* ou *Wodan*. D'autres savants ont dit que les Budines étaient tout simplement les *Wendes*, dont le nom dérive d'un mot slave signifiant eau; le polonais *wenda* étant identique au slavon *woda*, les Grecs ont transcrit, suivant leur habitude, le *w* initial par un *b*. Ritter est d'un avis tout différent; rapportant leurs coutumes grecques et le culte qu'ils rendaient à Bacchus à une origine asiatique, il suppose que leur nom vient de celui du *Bouddha* indien. Ce serait à la suite d'une grande émigration que cette nation aurait abandonné l'Inde pour les contrées avoisinant le Palus-Méotide. On place généralement les Budines dans le gouvernement actuel de Novgorod, et on a même été jusqu'à rechercher dans l'existence d'une ville construite en bois et nommée, suivant les auteurs anciens, *Gelonus*, l'origine de la célèbre foire de Nijni-Novgorod.

BUDINGEN, ville de la Hesse-Darmstadt, province de la Hesse supérieure, à 55 kilom. S.-E. de Giessen; 2,900 hab. Gymnase; fabriques de bas, bonneterie, épingles, distilleries; commerce de fruits et bétail. Exploitation de sources salées, et beau grès rouge dans les environs.

BUDISSIN. V. BAUTZEN.

BUDISSOW, ville de l'empire d'Autriche, dans la Moravie, gouvernement de Brünn, cercle et à 22 kilom. N.-O. de Weisskirch; 3,395 hab. Fabrication de toiles et lainages.

BUDLEIGH, village et paroisse d'Angleterre, comté de Devon, à 8 kilom. de Sidmouth, sur la Manche; 3,256 hab. Bains de mer fréquentés.

BUDNÉE ou **BUDNY** (Simon), en latin **Budnœus**, théologien protestant polonais, né en Mazovie au XVI^e siècle. Disciple de Servet, il fut ministre à Klécenie et à Lost, et devint le chef d'une secte de protestants unitaires qui admettait la doctrine de Socin poussée à ses dernières conséquences. Budnée niait la divinité de Jésus-Christ, déclarait qu'il était venu au monde comme tout autre homme, et que par conséquent il ne fallait ni l'adorer ni lui rendre un culte. Par son éloquence, Budnée conquit à ses idées un grand nombre d'adhérents, surtout en Lithuanie et en Prusse; mais, ayant été excommunié par le synode de Luclan (1582), il devint plus circonspect, consentit à une abjuration et se réunit aux pinczoviens. On a de lui, outre quelques écrits en faveur de sa doctrine, la traduction polonaise de l'*Ancien et du Nouveau Testament* (Zaslaw, 1572).

BUDOS, bourg et commune de France (Gironde), arrond. et à 38 kilom. S.-E. de Bordeaux, sur les coteaux du Ciron; 1,023 h. Récolte de vins, seigle et millet. Remarquable église romane, dont les chapiteaux, admirablement sculptés, représentent les sept péchés capitaux. Ancien château.

BUDOWEZ ou **BUDOWA** (Venceslas), controversiste protestant allemand, né en Bohême en 1551, mort en 1621. Il voyagea d'abord pendant quelque temps, puis devint conseiller impérial; mais il ne tarda pas à abandonner la cour pour se livrer entièrement à son goût pour les controverses théologiques. La vivacité de ses attaques contre le catholicisme lui suscita des ennemis acharnés. Dénoncé par les jésuites comme perturbateur de la paix publique, Budowez fut arrêté et condamné à la peine capitale. Le plus curieux de ses écrits est un abrégé d'histoire universelle qu'il fit paraître sous le titre bizarre de *Circulus horlogii lunaris ac solaris, seu de variis Ecclesiæ et mundi mutationibus* (Hanau, 1616, in-4°).

BUDRIO (Giacomo DA), peintre italien. V. LIPPI (Giacomo).

BUDWEISS, ville de l'empire d'Autriche, en Bohême, gouvernement et à 120 kilom. S. de Prague, ch.-l. du cercle de son nom, sur la Moldau; 16,000 hab. Evêché, séminaire, lycée épiscopal; arsenal. Fabrication de draps, distilleries d'huiles essentielles; commerce actif de grains et de chevaux, favorisé par le chemin de fer qui relie cette ville à Linz.

BUDWITZ, ville de l'empire d'Autriche, dans la Moravie, gouvernement de Brünn, cercle et à 25 kilom. N.-O. de Znaim; 2,200 h. Cette petite ville est le chef-lieu d'une seigneurie qui porte le même nom.

BUDYTE s. f. (bu-di-te — du gr. *bous*, bœuf; *duein*, pénétrer, s'insinuer). Ornith. Nom scientifique de la bergeronnette.

BUÉ, ÉE (bu-é) part. pass. du v. Buer : *Linge* BUÉ.

BUECH (le), petite rivière de France, prend sa source près du hameau des Forêts, arrond. de Die, département de la Drôme, entre dans celui des Hautes-Alpes, baigne Saint-Julien-en-Beauchesne, Aspres, entre dans le département des Basses-Alpes et se jette dans la Durance, un peu au-dessus de Sisteron, après un parcours de 90 kilom. Le manque d'eau en été, la rapidité torrentielle de son cours en hiver l'empêchent d'être flottable.

BUECHNER (Jean-André-Elie), médecin allemand. V. BUCHNER.

BUECKIE s. f. (bu-è-kî). Bot. Genre de cypéracées du Cap.

BUECKLAER, **BUECKLAAR** ou **BEUCKELAER** (Joachim), peintre flamand, né à Anvers en 1530, mort en 1570. Il eut pour maître Pierre Aertszen (*Lange Peer*), dont quelques biographes le disent neveu, et il exécuta, dans sa manière, des compositions religieuses pleines d'anachronismes fort plaisants, comme le *Christ devant le palais de Pilate* (daté de 1561), du musée de Munich, et le *Christ montré au peuple au milieu d'un marché*, du musée de Florence. Il peignit aussi des marchés et des intérieurs de cuisine, d'une touche délicate et d'un coloris clair et vigoureux. Le musée de Munich a de lui un *Marché aux poissons* (daté de 1561), et le musée de Vienne des *Villageois vendant de la volaille, du beurre et des œufs* (1567).

BUÉE s. f. (bu-é. — La racine de ce mot se retrouve, plus ou moins modifiée, dans la plupart des langues européennes, et les étymologistes varient beaucoup sur son origine. Nous préférons, avec Dochez, le faire venir du lat. *buere*, simple inusité de *imbuere*, mouiller, tremper. M. Littré rejette cette étymologie sous prétexte que certaines formes donnent un *c* ou un *g* qui, selon lui, devraient se retrouver dans le radical primitif, et ici M. Littré nous paraît exiger trop de régularité, trop de symétrie dans les procédés étymologiques : dans cet autre jeu de patience, les lettres ne s'emboîtent pas aussi exactement que dans ceux avec lesquels nos enfants apprennent la géographie, et le savant M. Littré a dû en faire plusieurs fois l'expérience). Lessive : *Manon faisait tout! Elle faisait la cuisine, elle faisait les* BUÉES, *elle allait laver le linge à la Loire*. (Balz.)

— Par ext. Vapeur : *Sa chemisette à fleurs, transparente comme une* BUÉE, *couvre son buste sans le cacher*. (Feydeau.)

— Techn. Vapeur qui se dégage du pain pendant la cuisson.

BUÉE (Adrien-Quentin), littérateur et mathématicien français, né à Paris en 1748, mort en 1826. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il devint organiste de Saint-Martin de Tours, puis secrétaire du chapitre de Notre-Dame de Paris en 1786, émigra après le 10 août, se rendit en Angleterre et ne revint en France qu'en 1814. Il fut alors nommé chanoine honoraire de Notre-Dame. Buée aimait passionnément la musique et les mathématiques. Outre plusieurs brochures publiées en 1792 sans nom d'auteur, et qui ne sont que des facéties, il a fait paraître un *Dictionnaire des termes de la Révolution* (Paris, 1792, in-8°), écrit au point de vue réactionnaire, et laissé de nombreux manuscrits sur des questions de mathématiques.

BUEF s. m. (buèf). Forme ancienne du mot bœuf.

BUEIL (Jean DE), le **Fléau des Anglais**, capitaine du XV^e siècle, fils d'un chambellan de Charles VI, combattit à Orléans avec la Pucelle, accompagna le roi à Reims, et se signala par sa bravoure dans toutes les guerres contre les Anglais. Il devint amiral de France en 1450 et prit part à la ligue du Bien public.

BUELL (don Carlos), major général de volontaires dans l'armée des États-Unis, né dans l'Etat de l'Ohio en 1818, sortit de West-Point en 1841, avec le grade de sous-lieutenant dans le 3^e d'infanterie. Promu lieutenant en juin 1846, il accompagna son régiment au Mexique, gagna les épaulettes de capitaine à Monterey et le grade de major à Cherubasco, où il fut grièvement blessé. Lorsque les hostilités éclatèrent en 1861, il fut un des organisateurs de l'armée fédérale; nommé brigadier général et envoyé à l'armée du Potomac, il s'y fit bientôt remarquer par son extrême sévérité. Le 21 mars 1862, il fut promu major général des volontaires. Il arriva le premier jour de la bataille de Shiloh (6 avril 1862), avec une partie de son corps d'armée, assez à temps pour rétablir les lignes de Grant, qui allaient être enfoncées. Le lendemain, ses trois dernières divisions vinrent grossir l'armée fédérale, ce qui permit à cette dernière de refouler les confédérés jusque dans les murs de Corinth. Le 12 juin, il prit le commandement du nouveau district de l'Ohio, comprenant une partie des Etats du Kentucky, du Tennessee, de l'Alabama et de la Géorgie. Autant le général Buell s'était montré habile général divisionnaire, autant il resta au-dessous des délicates fonctions qui lui étaient conférées comme général en chef. Il faut dire, toutefois, qu'il avait pour adversaire le général Bragg, l'un des meilleurs généraux de l'armée du Sud, qui lui fit éprouver une série de défaites désastreuses. Le 30 septembre 1862, il reçut de Washington l'ordre de remettre son commandement au général Thomas; cependant, sur les pressantes sollicitations de ce dernier et de quelques autres généraux, cet ordre fut révoqué, et Bruell conserva la direction des opérations militaires; mais cet excès de faveur ne pouvait lui donner l'habileté qui lui manquait. Après la sanglante, mais indécise bataille de Perryville, les confédérés occupèrent Lexington, puis les défilés des monts Cumberland, ce qui força Buell à renoncer à toute poursuite ultérieure : c'en était trop. Le 24 octobre, Buell dut remettre son commandement entre les mains du général Rosencranz, et venir à Cincinnati pour comparaître devant une commission militaire chargée de juger ses opérations dans le Kentucky. Le résultat de cette enquête ne pouvait être douteux, et la conséquence fut la mise en retrait d'emploi du malheureux général.

BUELLIUS. V. BUIL (Bernardo).

BUENAVENTURA, province de la république de la Nouvelle-Grenade, dans l'Amérique du Sud, département de Cauca, entre les provinces de Choco, de Popayan et de Pasto; 32,000 hab. Iscuande en est la capitale.

BUENAVISTA, bourg d'Espagne, province des îles Canaries, dans l'île de Ténériffe; 2,875 hab. Pêche et récolte de fruits et maïs. ‖ Nom d'une métairie du Mexique, dans le département de Cohahuila, à 7 kilom. O. de Saltillo, célèbre par une victoire remportée par le général Taylor sur Santa-Anna, en 1847.

BUEN-AYRE, une des Antilles. V. BONAIRE.

BUÈNE s. f. (bu-è-ne — n. pr.). Bot. Genre d'arbre de la Guyane, syn. de COSMIBUÈNE.

BUENOS-AYRES s. f. (bu-é-no-zè-re — nom géogr.). Comm. Terme par lequel, dans les fabriques de colle-forte, on désigne d'une manière générale les rognures de peaux et les peaux d'emballage qui proviennent de l'Amérique méridionale, particulièrement du Paraguay, de l'Uruguay et du Brésil : *Navire chargé de* BUENOS-AYRES.

BUENOS-AYRES, en espagnol *Ciudad de Nostra Senora* ou *Ciudad de la Trinidad*, ville de l'Amérique du Sud, ancienne capitale de la vice-royauté espagnole du même nom, puis capitale de la république des Provinces-Unies du Rio de la Plata, et aujourd'hui chef-lieu de l'Etat de Buenos-Ayres, qui fait partie de la confédération Argentine. Elle est située dans une plaine fertile, par 34° 36′ de lat. S., et 58° 23′ de long. O., sur la rive droite du Rio de la Plata, large en cet endroit de 46 kilom., à environ 280 kilom. de son embouchure, et à 200 kilom. N.-O. de Montevideo, en face de l'embouchure de l'Uruguay; 120,000 hab., dont 20,000 Français, et 7,000 Anglais ou Allemands. La position de Buenos-Ayres est magnifique; de délicieuses maisons de campagne parsèment les environs; du côté du nord, on découvre le fleuve, qui s'étend à perte de vue; vers l'ouest se déroule l'immense nappe de l'estuaire qui forme le port de la ville. Ce port n'est nullement à l'abri des vents, et les vaisseaux chargés ne sauraient approcher qu'à 12 kilom. de la ville, à cause des bancs de sable qui entravent la navigation, et des vents violents dits *pamperos*, qui soufflent des pampas. Un môle de 600 m. de longueur, construit en 1856, permet d'opérer facilement l'embarquement et le débarquement des voyageurs et des marchandises à l'aide de petites barques, double opération qui se faisait jadis au moyen de charrettes aux roues gigantesques qui remplissaient l'office de bateaux. Malgré les pamperos, le climat est doux et salubre; il n'y tombe jamais de neige; les gelées y sont rares; mais les brouillards y deviennent fréquents de juin à septembre. Cette ville est non-seulement la plus peuplée, la plus riche et la plus commerçante de la confédération Argentine, mais une des principales places de commerce du nouveau monde, et un de ses principaux foyers d'instruction et de civilisation. Elle est bien bâtie, de forme carrée; ses rues se coupent à angles droits, sont pavées, tirées au cordeau et bordées de larges trottoirs. Les plus belles sont celles de la Victoria, de l'Universitad, de la Plata et de la Florida. Les principales places sont celles *del Fuerte del 25 de mayo*, ornée d'un obélisque et ainsi nommée à cause de la révolution du 25 mai 1810; de *los Toros*, d'où la vue embrasse la ville entière. Cette ville, siége d'un évêché, possède de remarquables édifices religieux, parmi lesquels on cite la cathédrale, bâtie par les jésuites; l'église San-Francisco, et celle de la Merced. On y compte en outre douze autres églises, plusieurs couvents d'hommes, deux de femmes, et plusieurs temples protestants de différentes communions, car la tolérance religieuse est garantie par les lois de la république.

Au point de vue littéraire, Buenos-Ayres occupe le premier rang parmi les villes de l'ancienne Amérique espagnole; elle a une université fondée en 1821, une des premières du nouveau monde pour la supériorité et la variété de l'enseignement; un lycée académique, une école militaire, des écoles de droit et de médecine, un observatoire, un laboratoire de chimie, de nombreuses écoles primaires et une bibliothèque de 25,000 volumes.

L'industrie de Buenos-Ayres est encore fort restreinte. On n'y fabrique guère que des savons, du tabac, des draps communs et des toiles; il y a aussi quelques tanneries; mais, par sa situation géographique, le caractère de ses habitants et leur génie commercial, cette ville est l'entrepôt naturel du commerce de toutes les provinces de la confédération Argentine et des produits du bassin de la Plata. Aussi, depuis le rétablissement de l'ordre dans cette contrée, le mouvement des échanges du port de Buenos-Ayres indique-t-il des progrès extrêmement remarquables. En 1855, la valeur totale des exportations, estimée à 76 millions et demi de fr., avait dépassé de 25 millions le chiffre du précédent exercice, et, quant aux importations, elles excèdent généralement d'un tiers, et quelquefois de près de moitié, le montant des produits exportés; ce qui se comprend aisément quand on songe aux besoins des vastes contrées dépourvues d'industrie, qui s'approvisionnent par l'entremise du marché de cette ville. Les principaux articles exportés sont les cuirs de bœufs ou de vaches, secs ou salés; les laines, le suif, les viandes sèches et salées, les armes, le tabac, les peaux de chèvres et de moutons, les graisses et les huiles, les cornes, les plumes d'autruche, etc. L'importation, dont la valeur annuelle dépasse de plus du tiers le chiffre de l'exportation, consiste en étoffes de laine et de coton, articles de taillanderie, coutellerie, sellerie, bières et fromages d'Angleterre, bois de construction, meubles, voitures, bottes, souliers, munitions de guerre des Etats-Unis, café, sucre, rhum, vins de la Guyenne, du Languedoc, de la Provence et d'Espagne; articles de modes, soieries, faïence, poterie, verre, cristaux, etc. Le nombre des bâtiments étrangers qui entrent annuellement dans le port est évalué à 800, dont plus d'un quart anglais.

La ville de Buenos-Ayres a été fondée, en 1535, par Mendoza. Elle fut bientôt détruite par les Indiens, et ne fut définitivement colonisée qu'en 1580. Erigée en évêché en 1620, elle devint capitale de la vice-royauté de son nom en 1776, fut prise par les Anglais en 1806, reprise peu après par les Espagnols, et vainement attaquée par les Anglais en 1807. La révolution qui éclata en 1810 la détacha entièrement des liens de la domination espagnole. Le congrès de Tucuman consacra, en 1816, son indépendance absolue de toute pression étrangère. Malheureusement, en 1826, après la glorieuse guerre contre le Brésil, des luttes acharnées entre les deux partis rivaux des unitaires et des fédéralistes; le triomphe du second, qui amena la désastreuse dictature de Rosas; les complications survenues avec la France et l'Angleterre, et les guerres incessantes avec Montevideo, arrêtèrent longtemps les progrès du développement de Buenos-Ayres; mais, depuis la chute de Rosas et la cessation des troubles qui marquèrent les années 1852 et 1853, Buenos-Ayres s'est donné une constitution libérale et s'est réunie en 1859 à la confédération Argentine, dont elle s'était séparée en 1853. Une ère de prospérité s'ouvre pour cette ville, si elle sait éloigner de son sein les éléments de discorde qui ont arrêté son essor civilisateur dans l'Amérique du Sud.

BUENOS-AYRES (Etat de), l'une des quatorze provinces de la république fédérative Argentine, borné au S.-E. par l'Atlantique; au N., par la province d'Entre-Rios; au N.-E., par la république de l'Uruguay, dont elle est séparée par le fleuve de même nom; au N.-O. et à l'O., par les provinces de Cordova et de San-Luis, et, au S., par la Patagonie. Superficie, 1,067 myriam. car.; 500,000 hab., la plupart Espagnols, quelques Français et Allemands, le reste nègres, mulâtres et Indiens. Cette contrée est une des plus riches de l'Amérique du Sud. L'absence de maladies endémiques, sous son beau ciel, permet d'exploiter partout, sans danger, l'admirable fécondité du sol. Le Parana, en débouchant par ses bras divers dans la Plata, fertilise de son limon, comme le Nil, tous les districts riverains de son delta, qu'une culture intelligente n'a pas jusqu'ici suffisamment exploités. Une végétation luxuriante distingue tout le pays voisin de la partie du fleuve comprise dans la circonscription de Buenos-Ayres. Les pêchers et les orangers y croissent spontanément, et les bois mous, auxquels il faut des terrains humides, y viennent à merveille. Quant aux bois de construction, ils font complétement défaut; on les tire du Paraguay, d'où ils descen-

dent la rivière en radeaux. La culture des céréales a pris dans cette province un développement tel, que la récolte suffit maintenant à la consommation de l'Etat, et contribue même à l'approvisionnement du Brésil. De vastes prairies naturelles et les immenses pâturages de l'intérieur, dits *pampas*, couverts d'herbes touffues et de ronces souvent presque impénétrables, nourrissent d'innombrables troupeaux de bestiaux, importés par les Espagnols, et qui vivent en majeure partie à l'état sauvage. Les Gauchos, descendants à demi sauvages des anciens pâtres, colons espagnols, exploitent surtout cette branche de ressources, et livrent au commerce les cuirs, le suif, les ossements et les cornes du bétail, ainsi qu'une partie de la viande salée et séchée au soleil. Outre le chef-lieu, on trouve dans cette province : Bahia-Blanca et *del Carmen*, ports francs sur l'Atlantique, et le port de Saint-Nicolas de *los Arroyos*, sur le Parana. Les Buenos-Ayriens sont braves, humains, intelligents, doués de beaucoup de franchise, de laisser-aller et d'obligeance. Les chevaux sont chez eux d'un usage général; tout le monde sort à cheval, et c'est souvent à cheval que le mendiant sollicite votre pitié au coin des rues. On vante avec raison la beauté des femmes de Buenos-Ayres; elles ont les mains et les pieds petits, le teint blanc, les yeux et les cheveux noirs, et la taille bien prise; spirituelles, dansant avec grâce, chantant avec art, un peu coquettes, elles sont charmantes et peuvent lutter, sous ce rapport, avec les Parisiennes elles-mêmes.

BUENOS-AYRIEN, IENNE s. et adj. (buéno-zè-ri-ain, è-ne). Géogr. Habitant de Buenos-Ayres; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Le gouvernement* BUENOS-AYRIEN *favorise le plus possible la liberté.*

Buen-Retiro. V. MADRID.

BUENS s. m. (buènss). Ancienne forme du mot BIENS, Richesse, avoir.

BUER, démon qui préside aux enfers; il a la forme d'une étoile et s'avance en roulant sur lui-même; il commande à cinquante légions et inspire quiconque s'occupe de philosophie, de logique et de botanique médicale.

BUER v. a. ou tr. (bu-é). Lessiver : BUER *du linge.* ‖ Vieux mot.

— **v.** n. ou intr. Dégager une buée, une vapeur humide, en parlant du pain qui cuit.

BUERIE s. f. (bû-rî — du lat. *bibere*, boire). Ivrognerie. ‖ Vieux mot.

BUET (le), montagne de la chaîne du mont Blanc, haute de 3,019 mètres; elle est célèbre par les expériences de Deluc, Bourrit et Saussure. Aujourd'hui, les touristes en font fréquemment l'ascension, qui peut s'effectuer sans beaucoup de peine et sans aucun danger, et ils y trouvent une des plus belles vues dont on puisse jouir sur les Alpes. Un chalet a été construit à l'endroit appelé la *Pierre à Bérard*, qui est à une hauteur de 1,930 m., et les mulets peuvent gravir plus haut encore, de sorte que le chemin à faire à pied n'est que de 4 à 500 m. environ, et sur des pentes de neige faciles à franchir. Le sommet du Buet a la forme d'une calotte ovale, couverte de neige durcie. Le panorama qui s'offre de là aux regards est, après celui du mont Blanc, le plus beau et le plus extraordinaire. Tous les glaciers, toutes les aiguilles des Alpes sont là qui vous entourent, et ces sommets vous apparaissent bien plus grands, bien plus élevés que du milieu de la plaine, car ils sont dégagés des montagnes qui les entourent, et se montrent dans toute leur majesté.

BUEVRAIGE s. m. (bû-vrè-je). Forme ancienne du mot BREUVAGE. ‖ Signifiait aussi Action de boire.

BUFALINI (Maurice), médecin italien, né à Cesena (Romagne) en 1787, mort à Florence en 1875. Reçu docteur en médecine à Bologne en 1809, il alla se perfectionner à Pavie et à Milan, où il resta jusqu'à la fin de 1810. Trois ans après, il publia un *Essai sur la vie* (*Saggio sulla dottrina della vita*, 1813), dans lequel il se montrait l'adversaire du vitalisme, alors en faveur, et fut nommé, la même année, assistant de la clinique à Bologne. Nommé ensuite professeur, malgré la défaveur qui s'attachait à ses opinions scientifiques, il obtint par son discours d'inauguration et ses remarquables leçons les sympathies de la jeunesse. Mais son mérite même lui avait créé des ennemis, et il fut destitué en 1814 par le gouvernement autrichien. Retiré à Cesena, il s'adonna entièrement à l'étude et à ses malades. Devenu en 1830 professeur à Urbin, il se rendit en 1835 à Florence, pour y occuper la chaire de clinique médicale, qu'il devait tant illustrer. Dès lors sa vie fut absorbée tout entière par ses leçons, sa clientèle, sa correspondance et la publication des *Réflexions sur le choléra et les maladies épidémiques et contagieuses* (1835); des *Observations et considérations sur la fièvre* (Florence, 1849); des *Causes du diabète* (1853-1854), etc. Dès 1853, Bufalini avait droit à prendre sa retraite; mais l'ardeur de la science et l'amour de la jeunesse l'emportèrent chez lui sur les infirmités et les fatigues de l'âge, et ce n'est qu'en 1861 qu'il consentit à prendre du repos après une si laborieuse carrière. Membre du sénat toscan en 1848, Bufalini fut nommé sénateur du royaume d'Italie en 1860, bien que l'Etat de sa santé l'empêchât de se rendre à Turin. Sa vie scientifique fut une polémique continuelle contre le vitalisme et le système de Brown; il les combattit dans ses cours et dans quelques-uns de ses ouvrages : *Essai sur la vie* (Forli, 1813), déjà cité; *Fondements de la pathologie analytique* (*Fondamenti di patologia analitica*, Pavie, 1819, 2 vol.); *Sulla nuova dottrina medica italiana* (Modène, 1832), etc. Dans cette lutte, où il n'eut pas seulement des médecins pour adversaires, mais aussi des prêtres qui l'accusaient de matérialisme, il finit par triompher, et par faire substituer au vitalisme la médecine dite positive, dont il s'était en quelque sorte constitué l'apôtre. Grand clinicien, il employait dans l'examen du malade toutes les ressources du diagnostic, surtout l'auscultation. Prudent en thérapeutique, il a écrit des pages éloquentes contre l'abus de la saignée; il préconisa chaudement l'opium dans le traitement du tétanos, et l'employa avec bonheur dans d'autres maladies. Il conseilla l'usage des douches dans le typhus, longtemps avant que l'hydrothérapie fût inventée : *Sull' uso medico delle acque dei bagni di Morbo* (Pise, 1841). Bufalini s'est aussi occupé de littérature, de politique et d'éducation; il a écrit sur ces sujets divers ouvrages, dont les principaux sont : *Sulla prova dell' existenza di Dio e della spiritualità dell' anima* (Sur la preuve de l'existence de Dieu et de la spiritualité de l'âme, Florence, 1851); *Dell' influenza della ragione sul progresso del bene sociale* (De l'influence de la raison sur le progrès social, 1841), etc. Ses *Discours politiques et moraux*, réunis en un volume, ont été publiés récemment par Le Monnier à Florence.

BUFF (Charlotte VON), née en 1751, morte en 1828, était fille de Buff, bailli de Wetzlar. Elle inspira une violente passion à Gœthe, qui en fit, sous le nom de Lotte (Charlotte), l'héroïne de son roman de *Werther*. Son nom appartient donc plutôt à l'histoire littéraire qu'à la biographie proprement dite, et c'est à l'article WERTHER que nous donnerons, sur cette intéressante personnalité, des détails qui seront alors mieux à leur place.

BUFFALMACCO (Buonamico di Cristofano, dit), peintre italien, né à Florence, travailla pendant la première moitié du XIVe siècle. Il eut pour maître Andrea Tafi, à l'exemple duquel il commença par peindre dans le style byzantin; par la suite, il se rapprocha de la manière de Giotto, sans atteindre toutefois à la correction et à l'élégance de ce maître. Il est à regretter que ses meilleurs ouvrages, qu'il exécuta pour l'abbaye et pour l'église de Tous-les-Saints, à Florence, ne nous soient pas parvenus, et qu'il ne nous reste de lui que quelques pages, beaucoup moins étudiées, à Arezzo et à Pise. Toutefois, les fresques, assez bien conservées, qu'il a peintes au Campo-Santo de cette dernière ville, peuvent donner une idée de son talent; elles représentent, entre autres sujets, la *Création du monde*, *Adam et Eve*, la *Mort d'Abel*, la *Construction de l'Arche*, le *Crucifiement*, la *Résurrection*, l'*Ascension*. « Il ne faut point s'attendre, dit Lanzi, à trouver dans ces peintures une grande correction. Cristofano connaissait peu le dessin; on ne trouve dans ses têtes ni beauté ni variété convenable. Les saintes femmes qui sont au pied de la croix se ressemblent toutes, et leurs physionomies, également communes, sont encore enlaidies par l'exagération de l'ouverture de leurs bouches. Il y a cependant quelques têtes d'hommes qui, soit par la vivacité, soit par l'expression de la physionomie, méritent d'attirer l'attention. Telle est surtout celle de Caïn. On peut aussi quelquefois louer le naturel des mouvements, par exemple, dans cet homme qui, saisi d'horreur, s'éloigne du Calvaire en fuyant. Les costumes sont très-variés; la plupart sont laborieusement ornés de franges et de fleurs, et on y distingue des étoffes et des fourrures diverses. » Quelques savants ont prétendu, il y a quelques années, que les fresques dont nous venons de parler devaient être attribuées à un artiste nommé Pietro d'Orvieto. Jusqu'alors Buffalmacco en avait été reconnu l'auteur, et il paraît bien certain qu'il travailla au Campo-Santo et dans plusieurs autres monuments de Pise, notamment dans l'église de Sainte-Marie *in ripa d'Arno*. Il exécuta aussi plusieurs ouvrages à Arezzo, à Bologne, etc. A la fin de sa carrière, il tomba dans la pauvreté et mourut, selon Vasari, à l'hôpital de Santa-Maria Nuova, à Florence, en 1340. L'histoire de cette fin misérable pourrait bien être controuvée, car Baldinucci dit avoir vu figurer sur le registre de la compagnie des peintres de Florence, à l'année 1351, un artiste nommé Buonamico di Cristofano, qui vraisemblablement n'est autre que Buffalmacco. *Ce dernier fut l'un des* hommes les plus facétieux et les plus excentriques de son temps; Boccace et Franco Sacchetti ont raconté, dans leurs *Nouvelles*, plusieurs traits de lui d'une gaieté piquante.

BUFFALO s. m. (bu-fa-lo — mot angl.). Mamm. Terme qui signifie réellement buffle, mais qu'on applique au bison, dans l'Amérique du Nord.

BUFFALO, ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans l'Etat de New-York, sur le lac Erié, près de la sortie du Niagara, et à 35 kilom. E. de sa chute, à 471 kilom. N.-O. de New-York, à laquelle elle est liée par le canal Erié et l'Hudson. C'est à son grand mouvement commercial que cette ville doit sa prospérité toujours croissante; en 1814, elle n'était qu'un village, que les Anglais incendièrent; en 1830, elle comptait 7,000 hab.; en 1840, 18,000 hab. Actuellement, sa population s'élève à 81,130 hab.

Les conditions dans lesquelles se trouve Buffalo l'appellent à devenir l'une des plus grandes cités manufacturières de l'Union. Son port sur l'Erié, son canal et sa rivière, ses chemins de fer rayonnant dans toutes les directions, les inépuisables houillères de la Pensylvanie, distantes seulement de quelques kilomètres; les riches minerais de cuivre et de fer, apportés du lac Supérieur, sont autant d'éléments de prospérité. Buffalo possède déjà un grand nombre d'usines, d'où sortent de puissantes machines, d'énormes chaudières, de grosses voitures, etc. La construction des navires emploie constamment douze à quinze cents ouvriers charpentiers ou mécaniciens; le bas prix du fer, l'excellent bois de charpente du Canada, qu'on y emploie, attirent la préférence des armateurs sur le chantier de construction de cette ville. Les principaux articles du commerce de Buffalo sont les grains, les farines, la viande de porc salée, le sel, les laines et les fourrures. Le mouvement de la navigation à Buffalo est très-considérable; il a présenté dans ces dernières années le résultat suivant : Entrée, 867 navires jaugeant 140,450 tonneaux; sortie, 887 navires jaugeant 195,895 tonneaux. La valeur des importations par le canal a été, à la même époque, de 22,652,408 dollars; celle des exportations, 64,612,102 dollars. Au milieu de cette grande activité industrielle, de cet immense mouvement commercial, cette ville possède une université, plusieurs établissements littéraires et scientifiques, de nombreux édifices publics, parmi lesquels on remarque la cathédrale, le palais de justice et plusieurs autres églises de construction toute récente.

BUFFALORA, village du royaume d'Italie, dans la Lombardie, entre Novare et Milan, près du Tessin, à 8 kilom. N.-O. d'Abbiategrasso, et à 2 kilom. O. de Magenta, avec un beau port sur le Tessin; 1,500 hab. Pendant la bataille de Magenta, le pont de Buffalora fut le théâtre d'un des plus émouvants épisodes de cette mémorable journée.

BUFFE s. f. (bu-fe). Coup violent : ... *Leur baillant une* BUFFE *grande.* (Villon.) ‖ Vieux mot. On disait aussi BUFFÉ.

BUFFER v. a. ou tr. (bu-fé — rad. *buffe*.) Souffleter. ‖ Souffler le feu avec la bouche.

BUFFET s. m. (bu-fè — en esp. *boffetada*, soufflet donné sur la joue; en ital. *buffetto*, chiquenaude). Mot qui, dans notre vieille langue, avait le sens de soufflet, claque.

Buffet (le DIT DU), titre d'un ancien fabliau de Durand, trouvère du XIIIe siècle. Le comte Henri, seigneur très-charitable, avait, sans doute par système de compensation, un intendant, nommé Tape-dru qui était avare, dur pour ceux qui dépendaient de lui, cruel avec les malheureux, brutal avec tout le monde; aussi était-il généralement détesté. Or le comte annonça un jour qu'il tiendrait cour plénière. Dames, chevaliers, écuyers d'accourir aussitôt, de remplir le château, dont les portes étaient ouvertes, et où des tables copieusement servies offraient un succulent repas à tout venant. L'intendant enrageait : « Oh ! les bouches affamées, disait-il en grognant, avec quelle ardeur elles fonctionnent ! C'est peut-être pour la première fois qu'elles mangent à leur appétit, et elles viennent ici se satisfaire à *nos* dépens ! Courage, messieurs ! Demandez, prenez, n'ayez pas de honte; on voit bien que vous n'êtes pas chez vous ! »

Le baromètre montait, montait sans cesse; mais, contrairement à l'usage, plus il montait, plus il s'éloignait du beau fixe. Tout présageait une tempête; sur qui allait-elle éclater?

Dans ce moment, entre un bouvier crasseux et mal peigné, chaussé ou plutôt armé d'une énorme paire de sabots ferrés; il venait, *alléché par l'odeur*, et propriétaire d'un robuste appétit, puisé au travail de la charrue.

« Que vient faire ici ce coquin? s'écrie l'ordonnateur furieux. — Eh ! parbleu ! répondit le vilain, je viens manger, puisqu'on y régale; faites-moi donner une place, s'il vous plaît. »

Mais toutes les places étaient prises; la salle est toujours encombrée quand le théâtre ne coûte rien. Cette demande intempestive, le ton cavalier dont elle fut faite, firent crever le nuage, l'orage éclata.

« Tiens, gredin, reprend l'intendant en lui allongeant de toute sa force un coup de pied à l'endroit où la colonne vertébrale change de nom, tiens, voilà un siége que je te prête en attendant que tu aies une place ! veille à ce qu'on ne te l'enlève pas ! »

Le bouvier s'appelait Hercule, et n'avait pas volé son nom; il avait des bras à faire envie au fils d'Alcmène, et des poings à rendre Milon de Crotone jaloux; mais ce n'était ni le lieu ni l'heure de s'en servir; il se contint donc et dévora... sa colère, faute de mieux.

Ce n'était pas précisément à coups de pied que le comte entendait qu'on reçût ses hôtes, ne fussent-ils que bouviers. Tape-dru n'était pas tranquille; aussi jugea-t-il prudent d'expédier à sa victime une serviette et autre chose à dévorer que sa colère. Hercule se retira dans un coin, s'y arrangea comme il put, et dîna le visage souriant; mais il se dit *in petto* que, s'il rencontrait dans la soirée l'occasion d'une bonne vengeance, il ne manquerait pas de la saisir par un de ses trois cheveux.

On passa ensuite dans une autre salle pour s'y livrer aux divertissements qui, dans une fête, suivent d'ordinaire un copieux repas. Malgré sa mauvaise humeur, le bouvier fit comme les autres; seulement il oublia de déposer sa serviette. Qu'en voulait-il faire?

La soirée touchait à sa fin, lorsque le comte Henri, couvert d'une magnifique robe d'écarlate, alla se placer sur un siége élevé, ayant à sa droite son *fidèle* intendant. Celui-ci, sur un ordre de son maître, après avoir réclamé et obtenu le silence, déclara que, pour couronner par un divertissement nouveau cette heureuse journée, le comte ferait présent de la robe dont il était revêtu à celui des assistants qui ferait le plus rire l'assemblée.

La robe était magnifique; les convives, ayant *noyé tous leurs soucis dans les pots*, se sentaient merveilleusement disposés à rire, et il y avait de quoi tenter les bouffons; le tournoi commença.

Ce furent des récits plus ou moins piquants, des tours de passe-passe plus ou moins subtils, des essais de toute sorte qui provoquèrent quelquefois de joyeux éclats de rire; cependant le comte, lui, ne se déridait pas.

Il y eut les aboiements d'un chien, les miaulements d'un chat, les braiments d'un âne... improvisé; le comte gardait toujours son sérieux, et la robe, objet de bien des convoitises, restait collée à ses épaules; heureusement, ce n'était pas celle du centaure Nessus !

Cependant Hercule et ses sabots n'avaient pas quitté la place. Le rancunier laboureur était là, son éternelle serviette à la main, regardant, écoutant comme les autres, riant parfois de tout son cœur; il s'avança enfin au milieu de la salle. Son costume plus que modeste, sa mystérieuse serviette, ses redoutables sabots, son air décidé, eurent le privilége d'attirer tous les yeux et de captiver à l'instant l'attention générale. Quand il se vit le but de tous les regards, il marcha résolûment vers Tape-dru, fit le tour de la place, et, quand il en eut reconnu la partie faible, il décocha, à l'endroit sus-désigné, le plus vigoureux coup de pied que jamais bouvier eût octroyé à personne. Les sabots firent merveille; on eût dit une machine de guerre. Le majordome reçut le coup, et alla tomber à quelques pas de distance. Hélas ! son nez n'était pas invulnérable comme le talon d'Achille. Lorsqu'on releva Tape-dru, le sang coulait à flots vermeils sur les dorures de son habit de gala.

Ce fut dans l'assemblée un moment de stupeur; les étrangers frémissaient, les gens du château se sentaient pris d'une furieuse envie de rire, mais ils n'osaient encore lui lâcher bride, retenus par l'air irrité de leur maître. Quant à Hercule, il n'avait rien perdu de sa première sérénité.

« Seigneur, dit-il en se tournant vers le comte, je vous rapporte votre serviette; quant au siége, je viens de le restituer à qui de droit. Il n'est rien de tel que les pauvres gens pour la probité : ils savent qu'il faut rendre au maître ce qui appartient au maître, et au valet ce qui appartient au valet; je ne dois plus rien à personne. »

Plus un torrent a été contenu, plus il s'échappe avec force quand il parvient à rompre ses digues. Ceux qui avaient été témoins de la réception faite au bouvier donnèrent le signal, et bientôt un éclat de rire homérique réveilla tous les échos de la salle; il aurait réveillé les morts. La contagion ne tarda pas à gagner le comte lui-même, malgré quelques scrupules que sa bonté soulevait au fond de sa conscience; mais, quand il eut le dernier mot de l'aventure, il ordonna à son intendant de sortir de la salle. Le malheureux, rouge de sang et de confusion, sortit, *claudo pede*, portant la main à la partie blessée, poursuivi des huées de tous les assistants, et guéri, *assure-t-on*, de sa brutalité.

Hercule obtint la robe d'écarlate. L'histoire ne dit pas s'il s'en revêtit; mais convenez avec moi qu'il l'avait bien gagnée.

BUFFET s. m. (bu-fè. — Dans l'ancienne langue française le mot *buffet* avait un tout autre sens que celui que nous lui donnons aujourd'hui : celui de soufflet, claque. Y a-t-il un rapport entre ces deux significations si dissemblables, et, s'il y en a un, quel est-il? Nous répondrons tout à l'heure à ces deux questions. Nous allons d'abord, pour procéder logiquement, faire l'histoire de l'ancien mot *buffet*, et nous verrons ensuite s'il y a réellement lieu d'y rattacher le mot pris dans son acception moderne. La forme primitive de ce mot était dans l'ancien français *buffe* et correspondait exactement au vocable de la basse latinité *buffa*, un soufflet, une claque. Voici quelques textes dans lesquels les mots *buffet*, *buffe* figurent avec ce sens : « Boneicardt avait donné une *buffe* audit Gravile par jalousie d'une damoiselle. » On lit encore ces deux vers dans le *Roman du Renard* :

> Del point li donne tel *buffet*,
> Del cul li fit saillir un pet.

Et encore :

> Lequel exposant dist audit Biguet :
> *Je te pourrai bien donner un buffet.*

On rencontre, toujours dans le vieux français,

les formes dérivées : *baufrée*, *buffeau*, *bouffeau*, *buffoir*, *buffoier*, *buffeter*, etc., qui toutes se rattachent sans difficulté au primitif *buffe*. Nous ferons même remarquer qu'il s'est conservé dans la langue actuelle un autre dérivé très-caractéristique, celui de *rebuffade*, qui suppose un verbe *rebuffer*, rejeter en donnant une claque, éconduire brutalement, etc. Avant de passer à la recherche de l'origine de ce mot *buffe*, constatons encore quelques analogies de forme et de signification avec des vocables appartenant aux langues parentes du français, aux idiomes romans. En espagnol *bofetada* désigne la triple accolade donnée aux chevaliers lors de la prise d'armes. Constatons encore l'étroit rapport qui existe, au point de vue phonétique, entre ces mots et les dérivés romans, français : *bouffon*, *bouffe;* italien : *buffa*, *buffone*, même sens; espagnol : *bufa*, etc. Cette analogie, que nous ne pouvons admettre pour le moment que comme extérieure, va nous guider dans nos recherches étymologiques. Le *bouffon* a été ainsi nommé, parce que son rôle a consisté de tout temps à recevoir les coups et les *soufflets* à la plus grande joie de la galerie. Or nous savons que *buffe*, *buffet*, *bouffe*, etc., ont précisément le sens de soufflet; on s'explique aisément l'origine de cette dénomination. Nous savons, d'autre part, que c'était une habitude immémoriale, aussi bien chez les histrions grecs et romains que chez les baladins, les pitres, les paillasses et les bobèches modernes, de *gonfler* leur joue pour recevoir le soufflet de tradition. Cela se pratique encore ainsi dans les foires, à la parade. Le but de l'acteur en gonflant ainsi sa joue est double; c'est d'abord pour amortir le coup par l'interposition d'un coussinet d'air élastique, et ensuite pour le rendre plus sonore par l'explosion de cet air comprimé. Le soufflet a donc été nommé *buffe* ou *bouffe*, parce qu'on gonfle, on *bouffit* la joue pour le recevoir. *Buffet* doit donc être rattaché à la série étymologique *bouffer*, *bouffée*, *bouffi :* souffler puissamment d'haleine et à *joues enflées*, comme dit Nicot. On dit en Languedoc : le vent *bouffe*, pour le vent *souffle*. Du reste, il existe dans ce groupe étymologique une particularité fort curieuse; c'est la coexistence, aussi haut qu'on remonte, du double sens de *souffler* et de *battre*, *donner un coup ;* ainsi en allemand *puffen* veut dire *battre* et *faire souffler*, et la racine sanscrite elle-même à laquelle on doit rapporter tous ces dérivés, la racine *pu* a la double signification de *battre* et de *souffler*. Ducange, dans son *Dictionnaire de la basse latinité*, propose pour *buffet*, dans le sens de *soufflet*, une autre étymologie qui s'écarte de celle que nous avons donnée plus haut à nos lecteurs, mais qui s'en rapproche encore par un côté. Il pense que le mot *buffe* ou *bouffe* désignait primitivement la partie du casque par laquelle on respirait, par laquelle on *soufflait*, on *bouffait*. Il cite à l'appui de son opinion un passage emprunté à l'*Histoire du petit Jehan de Saintré* : « A la deuxième course, le seigneur de Lourlench attaint Saintré à la *buffe*, tellement que à bien peu ne l'endormist. » En tout cas, ce passage ne nous semble pas décisif, malgré le rapprochement que Ducange fait entre un *casque* et un *soufflet*, à l'aide de la locution vulgaire *couvrir la joue*, dans le sens de *donner une claque*. Il nous reste maintenant à chercher quel rapport peut exister entre *buffet*, soufflet, et *buffet*, armoire d'une salle à manger. Suivant Ducange, ce rapport n'existerait pas; *buffet* correspondrait au bas latin *bufetagium*, mot par lequel on désignait un impôt prélevé sur le vin et les autres *boissons*, et dont la véritable forme devrait être *buvetagium*, *buvetage*. On aurait désigné plus tard par ce nom l'armoire même ou le dressoir où l'on mettait les vases à boire et les autres ustensiles relatifs à la table. Mais il existe sur l'étymologie de ce mot une autre opinion qui n'est pas plus invraisemblable. Le mot italien *buffetto* signifie une petite *bouffée* de vent et aussi une espèce de pain ou gâteau, à peu près comme nous disons un *soufflé*. Remarquons en passant que ce mot veut également dire en italien *chiquenaude*, *nasarde*, ce qui le rattache encore plus étroitement à *buffet* signifiant *soufflet*. Notre mot français *croquignole* possède également ce double sens de *coup* et d'espèce de pâtisserie. Au XVIe siècle, les traiteurs, qui faisaient partie de la corporation des sauciers, portaient le nom de *buffetiers*. Le *buffet*, c'était donc primitivement l'armoire où l'on mettait les gâteaux, les entremets, le dessert et autres choses relatives à la table. Cette étymologie est aussi acceptable que celle de Ducange. Plus tard, le mot a pris l'extension que nous savons, et il en est venu à signifier *restaurant*, *buffet d'orgues*, etc. Nous rappellerons qu'aujourd'hui encore on se sert, d'une façon très-vulgaire il est vrai, mais cependant française, du mot *bouffer*, dans le sens de manger). Armoire où l'on enferme la vaisselle, le linge de table, l'argenterie : *La salle à manger dallée en pierres noires et blanches, sans plafond, mais à solives peintes, était garnie de ces formidables* BUFFETS *à dessus de marbre qu'exigent les batailles livrées en province aux estomacs*. (Balz.) ‖ Table sur laquelle on dépose la vaisselle et l'argenterie destinée aux usages de la table : *L'heure du souper étant venue, nous passâmes dans une autre salle où il y avait un* BUFFET *garni de verres et de bouteilles*. (Le Sage.) *Le* BUFFET *d'Horace était couvert d'argenterie*. (Chateaub.)

> Sur un *buffet* ouvert trente plats desservis,
> Du souper de la veille étalaient les débris.
>
> ANDRIEUX.

‖ Table chargée de mets, de pâtisseries et de rafraîchissements à l'usage des personnes invitées à une fête : *Les invités étaient si honnêtes, qu'ils ont pillé le* BUFFET. *La maréchale d'Albret était fort charitable et fort dévote; mais elle avait un goût décidé pour le vin, que les femmes de ce temps-là ne se permettaient guère de boire sans beaucoup d'eau. Il arriva qu'un jour, regardant dans son miroir, elle se vit le nez très-rouge. Mais où donc, dit-elle, ai-je pris ce nez-là? M. Matha de Bourdeille, qui était présent, lui dit à demi-voix : Madame, c'est au* BUFFET. (Souvenirs de Mme de Caylus.)

— Par anal. Table toute dressée et servie, à la disposition des voyageurs, particulièrement dans les gares de chemins de fer. ‖ Salle où cette table est installée : *Dans les* BUFFETS, *l'on paye cher et l'on mange mal.*

— Pièce particulière dans laquelle les gens de service prennent leurs repas : *Je suis las d'être bien battu et mal nourri... Je suis las enfin d'avoir de la condescendance pour vos débauches et de m'enivrer au* BUFFET, *tandis que vous vous enivrez à la table.* (Regnard.)

— Par ext. Vaisselle et argenterie de table : *Avoir un riche* BUFFET. *Vendre son* BUFFET. *Le* BUFFET *d'argent de la ville était gardé par quatre archers.* (Alex. Dum.) ‖ Officiers et valets chargés du service de la table et qui mangent au buffet : *Le* BUFFET *tout entier s'enivra.*

— *Vins de buffet,* Vins de qualité supérieure : *Boire du vin de* BUFFET.

— Mus. Boiserie dans laquelle est enfermé un orgue : *Cet orgue a un magnifique* BUFFET.

> J'ai brodé mes réseaux des dessins les plus riches,
> Evidé mes piliers, mis des saints dans mes niches,
> Posé mon *buffet* d'orgue et peint ma voûte en bleu.
>
> TH. GAUTIER.

‖ *Buffet d'orgues,* Nom que l'on donne quelquefois aux petites orgues de salon.

— Jard. Pyramide d'eau établie contre un mur et formée de vasques superposées.

— Art milit. Chacune des parties d'un casque qui couvre les joues.

— **Encycl.** L'invention des *buffets* pour mettre les vases ciselés et la vaisselle d'argent n'est pas moderne, et l'antiquité surpassait en ce genre de luxe le moyen âge et la renaissance. « On sait déjà à quel degré arrivait le luxe des anciens, dit un célèbre antiquaire, et combien ils nous ont surpassés pour tout ce qui regardait la grandeur, le poids, le travail, la qualité et la variété des pièces qui formaient l'appareil de leurs *buffets* et de leurs crédences. Ils avaient des vases, des flacons, des urnes et des coupes de toutes les espèces, en pierre, en verre, en terre cuite et en métal, et partout c'était du recherché et des choses de mode. Leurs gobelets, gravés et ciselés par Mentor et par d'autres artistes du premier ordre, étaient des pièces d'un prix infini, de même que leurs seaux et autres vases corinthiens. Leurs tasses, garnies de pierreries, valaient également de très-grandes sommes; et enfin leurs vases de cristal de roche, d'onyx et d'autres sortes de pierres précieuses, étaient des morceaux où se trouvaient réunis les phénomènes de la nature et les efforts de l'art. C'est parmi ceux-ci qu'étaient compris les fameux vases murrhins, que de riches voluptueux acquirent au prix de 70 et même de 300 talents (350,000 et 1,500,000 fr.). »

BUFFET (Louis-Joseph), homme politique français, né à Mirecourt (Vosges), en 1818. Il était avocat, lorsqu'en 1848, il fut nommé représentant à la Constituante par son département. M. Buffet fit partie des membres de l'Assemblée hostiles à la République, et vota constamment avec la réaction. Après l'élection de Louis-Napoléon, le jeune député des Vosges fut appelé à prendre le portefeuille du commerce et des travaux publics, qu'il garda jusqu'au 31 décembre 1849, époque où il quitta le ministère en même temps que M. Odilon Barrot. Réélu à la Législative, il devint membre de la fameuse commission des Dix-sept, qui prépara la loi du 31 mai et la mutilation du suffrage universel; puis il fut appelé à faire partie du ministère Léon Faucher, du 10 avril au 14 octobre 1851. Le coup d'Etat du 2 décembre fit rentrer M. Buffet dans la vie privée. Il finit toutefois par se faire nommer membre du conseil général, et se présenta en 1863, dans son département, comme candidat de l'opposition au Corps législatif. Elu en janvier 1864, M. Buffet a pris place dans les rangs de cette fraction de la majorité qui, tout en faisant profession d'accepter franchement la constitution et la dynastie napoléoniennes, réclament l'extension des libertés publiques et surtout l'accroissement des attributions de la Chambre. Sur toutes les grandes questions de commerce, de politique intérieure et extérieure, M. Buffet a le plus ordinairement voté avec cette majorité. Pendant les sessions de 1864 et 1865, il ne s'en est guère séparé que sur les questions de finances. En 1866, lorsqu'une fraction considérable de cette majorité s'en détacha et formula ses vœux par le fameux amendement dit des 46, M. Buffet fut l'un des principaux organes des dissidents. On peut dire que M. Buffet, quoique devant son élection à la coalition des diverses oppositions, ne fut le représentant d'aucune d'entre elles. Sa politique se bornait à demander un peu d'empressement dans la réalisation de la fameuse promesse du couronnement de l'*édifice*. Il s'est néanmoins toujours associé aux amendements destinés à déférer les délits de presse à la juridiction des tribunaux ordinaires.

BUFFETAGE s. m. (bu-fe-ta-je — rad. *buffet*. Féod. Droit seigneurial sur la vente du vin dans les tavernes.

BUFFÉTÉ, ÉE (bu-fe-té — part. pass. du v. Buffeter : *Héron* BUFFETÉ *par le faucon.*

BUFFETER v. n. ou intr. (bu-fe-té — rad. *buffet*, double le *t* devant une syllabe muette : *je buffette, il buffettera*). Boire au tonneau par un trou fait exprès; se dit de l'usage abusif des voituriers de pratiquer un petit trou aux tonneaux qu'ils sont chargés de transporter, abus qui a été plusieurs fois défendu par les ordonnances de Louis XIV. ‖ On disait autrefois, et mieux, BUVETER.

— v. a. ou tr. Fauconn. Donner de la tête contre un oiseau, en parlant du faucon : *Le faucon* A BUFFETÉ *la perdrix.*

BUFFETEUR s. m. (bu-fe-teur — rad. *buffeter*). Pop. Voiturier qui a coutume de buffeter, de boire au tonneau qu'il est chargé de transporter.

BUFFIER (Claude), jésuite, grammairien et littérateur, né en 1661, en Pologne, d'une famille française, mort à Paris en 1737. Lorsqu'il eut terminé ses études à Rouen, il entra dans l'ordre des jésuites (1679), professa la théologie et fit un voyage à Rome, à la suite d'une querelle théologique qui eut lieu entre lui et l'archevêque de Rouen Colbert. De retour en France, il se fixa à Paris, collabora au *Journal de Trévoux*, et publia, entre autres ouvrages, un *Cours des sciences* (1732, in-fol.), où l'on remarque une *Grammaire française sur un plan nouveau*, dont les grammairiens postérieurs ont beaucoup profité; *Pratique de la mémoire artificielle pour apprendre et retenir la chronologie, l'histoire et la géographie* (1701-1715, 4 vol. in-12), où il applique à ces sciences la méthode des vers techniques, déjà employée par les écrivains de Port-Royal pour l'étude des langues anciennes. On a aussi de lui quelques écrits historiques. Le P. Buffier était un homme de beaucoup d'esprit, d'érudition et de goût, et un écrivain aussi habile qu'élégant.

BUFFLE s. (bu-fle. — Le latin *bubalus*, d'où dérive ce mot, et le grec *boubalos* se rattachent immédiatement au sanscrit *gavala*, buffle sauvage, dérivé lui-même de *gôbos*). Mamm. Espèce de bœuf sauvage : *On mène les* BUFFLES *par des anneaux qu'on leur passe dans les naseaux.* (Acad). *Le gardien qui veut traire la* BUFFLE *est obligé de tenir son petit auprès d'elle.* (Bergeron.) *Le lait de la femelle* BUFFLE *n'est pas si bon que celui de la vache.* (Buff.) *La viande de* BUFFLE *a un goût sauvage.* (Chateaub.) *Aux environs du fort Kearney, les* BUFFLES *se montrent encore par troupes de plusieurs centaines de mille.* (Maury.) *La plus frappante image de la brutalité, c'est le* BUFFLE. (Ed. About.)

— Fig. Homme d'un esprit borné : *C'est un* BUFFLE, *un vrai* BUFFLE.

> Quand de ses vers un grimaud nous poignarde,
> Chacun pourra lui donner sa nasarde,
> L'appeler *buffle* et stupide achevé.
>
> J.-B. ROUSSEAU.

‖ On dit aussi TÊTE DE BUFFLE : *Les barbares méritent un châtiment qui fasse impression sur ces* TÊTES DE BUFFLES. (Volt.)

— Prov. *Il se laisse mener par le nez comme un buffle*, Il se laisse conduire aisément par les autres, par allusion à l'usage où l'on est de conduire les buffles, au moyen d'un anneau de fer passé dans leurs naseaux.

— s. m. Peau de buffle : *Une ceinture de* BUFFLE. ‖ Vêtement de peau de buffle : *La mousquetade le toucha en un endroit des reins où il avait son* BUFFLE *plié en deux.* (La Rochef.) *On dit que vous vous êtes fait peindre à cheval, avec un* BUFFLE, *une écharpe, des plumes et un bâton de commandement.* (Fén.) ‖ Ouvrage ou morceau de peau de buffle : *Il commença par démonter le piano et enlever toutes les touches, puis il trouva qu'il fallait remettre des* BUFFLES *à tous les marteaux.* (G. Sand.) ‖ Corne de buffle employée dans les arts : *Un peigne en* BUFFLE.

— Techn. Peau collée sur un morceau de bois, dont on se sert pour polir à l'émeri ou blanchir au blanc d'Espagne.

— Rem. Nous avons donné *buffle* au féminin, et nous en avons même cité deux exemples. Nous devons ajouter qu'il est très-peu usité. *Bufflonne*, qu'on dit quelquefois, est encore plus rare; *bufflesse* a été aussi hasardé.

— **Encycl.** Le *buffle* est un mammifère ruminant qui appartient au genre bœuf; il peut être ainsi caractérisé : front bombé dans tous les sens, moins large à sa base qu'entre les cornes; face déprimée au-dessous du front; cornes de forme prismatique ou pyramidale, aplaties vers la partie supérieure, s'abaissant plus ou moins dès leur base en se portant en dehors et en arrière, se courbant ensuite un peu en dedans, et vers le haut, près de leur extrémité; orbites très-rapprochées; côtes larges et aplaties.

On ne connaît encore de nos jours que cinq espèces de *buffles :* le *buffle commun*, le *buffle du Cap*, le *buffle brachyure* et les *buffles arnis*, qui se subdivisent eux-mêmes en deux espèces, l'*arni à cornes en croissant* et l'*arni géant*.

— *Du buffle commun.* Le *buffle commun* est originaire de l'Asie orientale. Il existe encore à l'état sauvage dans les contrées de l'Inde arrosées par de grandes rivières et couvertes de vastes prairies. En domesticité, on le rencontre à la Chine, dans un grand nombre d'îles de l'archipel Indien, en Cochinchine, dans l'Indoustan, en Perse, en Arabie, en Egypte, sur les bords de la mer Caspienne et de la mer Noire, enfin dans plusieurs contrées de l'Europe, telles que la Hongrie, la Grèce, l'Italie et la France. « Le *buffle* ordinaire, dit M. Roulin, a les membres gros et courts, le corps massif, la tête grande, le front bombé, le chanfrein droit et étroit, le mufle très-large. Ses cornes, bas placées, sont triangulaires et marquées à intervalles réguliers d'empreintes peu profondes; elles sont de couleur noire, et cette couleur est aussi celle des sabots, des ergots, des poils et de la peau. Les poils sont rares sur le corps, mais assez épais sur le front, où ils forment une espèce de touffe; les genoux sont aussi d'ordinaire assez velus, et le bas des jambes même est quelquefois garni de poils longs et frisés. A la partie supérieure du cou et antérieure de la poitrine, la peau forme un fanon de grandeur variable selon les races, et même selon les individus. Le port du *buffle commun* est lourd et ses allures sont gauches; en courant, il allonge le cou et tend le museau comme pour flairer; il semble, en effet, se guider principalement par le sens de l'odorat. Très-ardent en amour, le *buffle* s'accouple comme le taureau, en se dérobant aux regards, et il s'attache à sa femelle. Il a une grande répugnance pour la vache, et les tentatives faites en France pour croiser ces deux races n'ont eu aucun succès; on assure cependant que ce croisement réussit dans les régions situées entre l'embouchure du Don et celle du Volga. La *bufflesse* est en état d'être fécondée à l'âge de quatre ans; elle porte douze mois, et met bas au printemps un seul petit; il n'est pas facile de la traire. Après deux portées, elle se repose la troisième année; et, dès l'âge de douze ans, elle ne produit plus. On se sert du *buffle* pour labourer les terres, pour traîner des fardeaux. Au lieu de l'enfermer dans des écuries, on le laisse libre dans les bois. Peu difficile sur le choix des aliments, il s'accommode des herbes les plus dures, des litières et des chaumes même altérés et couverts de vase. Il aime à se plonger dans l'eau. Sa voix est un fort mugissement, plus grave et plus pénétrant que celui du taureau. La chair du *buffle* est blanche, assez agréable, malgré une légère odeur de musc. On en mange beaucoup dans la campagne de Rome, dans la terre de Labour; les Arabes et les Egyptiens en sont très-friands. La langue est surtout très-estimée; en Roumélie, on la fume, elle est alors recherchée par les gourmets. Le cuir de cet animal est très-fort et en même temps très-léger, souple, presque imperméable à l'eau, beaucoup plus épais et plus solide que celui du bœuf. Le lait de la *bufflesse* est très-blanc, clair, doux et très-sain, fort abondant, un peu musqué; on en fait du beurre et des fromages de bonne qualité. Il paraît néanmoins inférieur au lait de la vache. On a obtenu, dans cette espèce, des races laitières très-renommées, notamment dans l'Asie occidentale. En résumé, malgré son air lourd, le *buffle* est un animal extrêmement précieux, en raison des services qu'il peut rendre et qu'il rend effectivement en diverses contrées. C'est surtout dans les terrains marécageux, comme dans les marais Pontins, où les bœufs ne pourraient prospérer, que l'on apprécie toute l'utilité de cette espèce.

La domestication du *buffle* est d'une date comparativement récente, c'est du moins ce qui paraît prouvé pour les parties orientales aussi bien que pour les parties occidentales de l'Asie. Les plus anciens livres chinois parlent du bœuf et ne disent rien du *buffle;* il n'en est fait mention que dans le *Peu-tsao*. Dans les anciens poëmes indiens, où toutes les expressions qui se rapportent au bœuf indiquent le respect et la reconnaissance, le *buffle* n'apparaît que comme un animal redoutable et malfaisant. Au temps de l'expédition d'Alexandre, il n'avait pas encore été soumis; car Aristote, qui signale son existence dans l'Arachosie, c'est-à-dire dans un canton du Béloutchistan, en parle comme d'une espèce sauvage qui serait au bœuf commun à peu près ce que le sanglier est au cochon domestique. Paul Warnefried ou Paul Diacre, comme on l'appelle communément, nous apprend que ce fut en 596, sous le règne d'Agilulfe, roi des Lombards, que les premiers *buffles* parurent en Italie; il paraît, d'ailleurs, qu'ils existaient déjà dans d'autres parties de l'Europe, et notamment en certains cantons de la vallée du Danube, d'où ils se répandirent bientôt assez loin dans le Nord. A l'époque d'Albert le Grand, qui les décrit d'une manière parfaitement reconnaissable, il y en avait non-seulement en Hongrie, où on les voit encore aujourd'hui, mais dans tous les pays slaves et dans les provinces allemandes qui en sont voisines. Les Arabes les trouvèrent en Perse lorsque, dans la première moitié du VIIe siècle, ils firent la con-

quête de ce royaume; ils les introduisirent bientôt dans leur propre pays, où ils étaient assez communs dans le siècle suivant, ainsi que cela est prouvé par les relations de certains pèlerins, qui en parlent sous le nom de *bufflus*. La conquête musulmane les introduisit aussi très-promptement dans l'Egypte, qui ne les connaissait pas au temps de la domination romaine. » Sur le continent asiatique, les *buffles*, une fois adoptés par des tribus nomades, ont dû bientôt se répandre fort loin dans l'intérieur, et être soumis à l'influence de circonstances extérieures très-différentes de celles qui agissaient sur eux dans leur pays natal. De là sans doute des modifications qu'il serait intéressant de constater; malheureusement, les renseignements font absolument défaut à cet égard. Cependant, en comparant la race italienne à la race hongroise, on croit apercevoir quelques différences, qui proviennent du climat : les *buffles* de Hongrie, plus exposés au froid, paraissent un peu plus velus, bien qu'ils demeurent constamment à l'étable pendant l'hiver; d'un autre côté, recevant plus de soins de la part de l'homme, ils sont moins farouches. Dans les Landes, où ils furent introduits au commencement de ce siècle, par ordre de Napoléon, les *buffles* sont d'une docilité merveilleuse. Un enfant de dix à douze ans suffit pour conduire et diriger, dans les lieux les plus déserts, un troupeau composé d'une vingtaine de ces animaux. S'il arrive que l'un d'eux, en passant près d'un champ où s'étale une belle végétation, soit tenté d'y pénétrer, il suffit que le gardien lui dise d'un ton menaçant : *Arre, mauret!* (Arrière, maure!), pour qu'aussitôt il se retire et renonce à son projet. Selon M. Prosper Lalanne, le *buffle*, lorsqu'on le traite convenablement, est tout à fait inoffensif; jamais on ne lui voit donner un coup de pied; il habite au milieu des vaches d'une métairie sans jamais leur faire de mal; il les distingue et les suit dans les pâturages, où il rencontre de nombreux troupeaux sans les attaquer ni s'y mêler. D'ordinaire, lorsqu'un taureau aperçoit un *buffle pour la première fois, il s'irrite* à sa vue et le provoque au combat, en poussant des mugissements et labourant la terre de ses pieds ou de ses cornes; pendant ce temps, le *buffle* reste impassible et continue de paître, comme si ces provocations ne lui étaient point adressées. Le taureau avance toujours en grondant; enfin, arrive le moment où, furieux, il s'élance avec impétuosité sur son adversaire. Cette fois encore, le *buffle* ne bouge pas, il se contente d'avancer un peu la tête pour recevoir le premier choc; mais sa résistance est si grande que le taureau, effrayé, juge prudent de battre en retraite. Le *buffle* reprend la pâture comme s'il n'eût pas été interrompu et, là se termine un combat qui, désormais, ne se renouvellera plus entre les mêmes individus. Dans l'état sauvage, les *buffles* n'ont pas ce naturel pacifique; réunis en troupes d'environ cent individus, ils ne craignent aucune bête féroce. On dit même qu'un *buffle* seul n'hésite pas à attaquer un tigre. Leur chasse est extrêmement dangereuse, parce qu'ils joignent à leur force prodigieuse une grande agilité, et que les blessures, loin de les arrêter, exaltent leur fureur et leur inspirent un insatiable désir de vengeance. Les troupes de *buffles* qui vivent à demi sauvages dans certaines contrées de l'Asie ont conservé en grande partie les instincts farouches que la nature a départis à l'espèce. Il paraîtrait cependant que ces animaux sont susceptibles d'une certaine affection pour leurs gardiens. C'est du moins ce que semble prouver l'exemple suivant, rapporté par Johnson : « Deux biparies (conducteurs de bœufs) conduisaient, dit-il, de Chittrah à Palamow, une troupe de bœufs chargés, lorsque, à peu de distance de leur point de départ, l'homme qui marchait derrière le convoi fut saisi par un tigre. Un guallah (berger), qui faisait paître ses *buffles* près de ce lieu, fut témoin du fait, et, courant aussitôt au secours du malheureux, il attaqua hardiment le tigre à coups de sabre. L'animal, blessé, lâcha le biparie, et saisit le berger; mais alors les *buffles*, se précipitant sur lui, l'obligèrent à abandonner sa proie, et, se le rejetant les uns aux autres, ils finirent par le tuer. » Quoique toutes les espèces de *buffles* connues soient originaires des pays chauds, ces animaux paraissent redouter la chaleur, et, pour y échapper, ils restent plongés dans l'eau pendant des journées entières, ne laissant à découvert que les naseaux et les yeux. Ils n'ont aucun effort à faire pour se maintenir dans cette position, car le poids de leur tête est très-léger, comparativement à celui du reste du corps, leur crâne étant creusé de cellules énormes, qui communiquent avec les cavités des cornes et sont remplies d'air.

— *Buffle du Cap*. Le caractère qui distingue essentiellement le *buffle du Cap*, non-seulement des autres espèces du sous-genre, mais encore du genre tout entier, consiste dans la disposition singulière des cornes. Enormément élargies à leur base, ces cornes, particulièrement chez les vieux mâles, se touchent presque sur la ligne médiane. Dans leur point culminant, elles ne s'élèvent guère à plus de 0 m. 20 à 0 m. 25 au-dessus du front; bientôt elles se portent en bas et en dehors, se rétrécissant d'avant en arrière sans diminuer sensiblement d'épaisseur; parvenues à peu près au niveau des molaires, elles se dirigent d'abord en avant, puis en haut. Le pelage varie beaucoup, suivant l'âge des individus; tandis que, chez les vieux mâles, il est peu fourni, surtout aux flancs, et d'un noir terreux; il est, chez *les jeunes animaux, très-épais, très-long* et d'un brun tirant sur le fauve. Le *buffle du Cap* n'a pas encore été réduit en domesticité; il est au moins aussi fort que le *buffle* commun, et encore plus redoutable. Dans la marche comme dans l'état de repos, il porte constamment le front en avant et la tête basse. « Cette habitude, dit Sparmann, concourt avec la disposition de ses yeux, qui sont enfoncés dans leur orbite, et, de plus, ombragés par la partie supérieure des cornes, à donner à l'animal une physionomie sinistre, quelque chose de féroce et de perfide à la fois. On peut, en effet, le taxer de perfidie, car il se tient caché dans les fourrés et laisse approcher les gens pour les attaquer ensuite à l'improviste; on peut tout aussi justement l'accuser de férocité, car il ne se contente pas d'avoir tué son ennemi, il reste près du cadavre et revient à plusieurs reprises pour le fouler de ses pieds et l'écraser de ses genoux; même après l'avoir ainsi broyé, il ne l'abandonne pas encore, mais en le léchant il lui enlève de grands lambeaux de peau. »

— *Buffle brachyure*. Le *buffle brachyure* ou *à courte queue* est un peu plus petit que les deux précédents; il a les cornes fortes, aplaties antérieurement à la base, arrondies postérieurement, divergentes et à peine inclinées en arrière, un peu recourbées en avant vers la pointe. Le pelage est roux sur le dos et à la tête, brunâtre au cou et sur les flancs, un peu plus foncé sur les jambes, surtout au devant des genoux, presque jaune à la partie inférieure du cou et du ventre. Les oreilles sont d'une grandeur démesurée; elles se terminent en une pointe aiguë dont l'extrémité est comme tronquée. La queue, terminée par un petit bouquet de poils, ne descend pas au-dessous du pli de la cuisse; le front, très-large, est presque nu à sa partie supérieure. Le *buffle brachyure* habite le Soudan; il est d'un naturel assez doux. *Son existence n'est bien établie que depuis* le voyage de Denham et Clapperton, qui rapportèrent de Bornou quelques dépouilles de cet animal.

— *Buffles arnis*. Les deux espèces de *buffles arnis* habitent plus particulièrement les grandes forêts de l'Inde. L'*arni* à cornes en croissant se plaît encore plus dans l'eau que les autres espèces de *buffles*. Les barques qui remontent le Gange rencontrent quelquefois des bandes nombreuses d'*arnis*, qui descendent le fleuve et qui flottent sans faire de mouvements, comme s'ils étaient endormis. Dans certaines contrées, ces animaux sont blancs, à l'exception du mufle et du contour des lèvres, qui sont restés noirs. L'*arni géant* est ainsi nommé à cause de sa haute taille; ses cornes aussi sont fort grandes; elles atteignent quelquefois une longueur de 1 m. 90, et l'on en voit dont l'envergure est de plus de 3 m. Il est très-velu, tandis que l'*arni* à cornes en croissant a peu de poils; il a des jambes longues et il ne porte pas le mufle en avant comme les autres *buffles*.

BUFFLESSE s. f. (bu-flè-se). Mamm. Femelle du buffle : *On fait beaucoup de fromages avec le lait de la brebis, avec le lait de la chèvre; on en fait encore avec le lait de* BUFFLESSE. (Caillat.) ‖ On dit aussi : BUFFLE et BUFFLONNE.

BUFFLETIER s. m. (bu-fle-tié — rad. *buffleterie*). Ouvrier qui confectionne des buffleteries.

BUFFLETERIE s. f. (bu-fle-te-rî — rad. *buffle*). Pièces en buffle, chamois ou autre cuir chamoisé dans l'équipement militaire : *Blanchir sa* BUFFLETERIE. BUFFLETERIE *blanche, jaune. La gendarmerie à pied porte la* BUFFLETERIE *en croix, jaune et cirée à l'œuf.* (Bachelet.)

— **Encycl.** Les règlements militaires comprennent sous le nom de *buffleterie* tous les effets de grand équipement façonnés en buffle, à l'usage des soldats. Les *buffleteries* sont blanchies dans les régiments, tous les samedis, chaque fois que les soldats descendent la garde, et, en route, les veilles des séjours. Ce nettoyage, ce blanchiment pour mieux dire, se fait avec du *blanc à buffle*, que l'on étend sur la face et les côtés de l'effet, après l'avoir préalablement lavé, séché et poncé, pour enlever l'ancien blanc. On peut lisser les *buffleteries* au moyen d'une bouteille ordinaire, que l'on roule sur l'effet. Le caporal chef d'escouade ou le sergent veille à ce que le blanchiment s'exécute suivant les procédés prescrits, et doit être capable, au besoin, d'indiquer et d'expliquer ces procédés. Les couleurs qui ont été ou sont adoptées le plus généralement pour les *buffleteries* sont le noir, le blanc et le jaune. Les gardes nationaux et quelques corps légers avaient des *buffleteries* noires, au commencement des guerres de la Révolution. Les chasseurs à pied, les tirailleurs et la cavalerie de l'armée permanente, en Prusse, ont encore les *buffleteries* noires. Il en est de même de l'infanterie légère de l'armée saxonne. A la même époque, la gendarmerie d'élite avait des *buffleteries* jaunes, comme de nos jours. Les *buffleteries* de la garde royale étaient à piqûre. La garde consulaire, comme la garde royale, avait adopté les *buffleteries* piquées sans attendre la décision que les ministres prirent plus tard. En 1815, l'infanterie française avait des *buffleteries* blanches, et l'ordonnance de la même année (23 septembre) ordonnait sagement que la couleur serait la même pour tous les corps de l'armée. En 1819, une décision du 19 avril vint rompre cette uniformité, en prescrivant pour les chasseurs d'infanterie la couleur fauve; les effets étaient façonnés en buffle à l'eau. Cette décision ne tarda pas à être rapportée.

De nos jours, les *buffleteries* blanches sont adoptées pour la garde nationale, la garde impériale, la garde municipale à pied et à cheval, la cavalerie et l'artillerie; les *buffleteries noires*, pour l'infanterie de ligne, les chasseurs et les régiments du génie; les *buffleteries* jaunes, avec un filet blanc courant sur les bords, pour la gendarmerie de la garde et la gendarmerie départementale.

BUFFLETIN s. m. (bu-fle-tain — dimin. de *buffle*). Jeune buffle.

— Justaucorps de peau de jeune buffle.

BUFFLON s. m. (bu-flon — dimin. de *buffle*). Jeune buffle.

BUFFLONNE s. f. (bu-flo-ne — fém. de *bufflon*). Femelle du buffle. V. pour ce féminin notre observation au mot BUFFLE.

BUFFO s. m. (bou-fo — mot italien). Chanteur qui est chargé d'un rôle plaisant, d'un rôle bouffe.

BUFFOI s. m. (bu-foi). Autre forme du mot BOFFOI. V. ce mot.

BUFFON, village et commune de France (Côte-d'Or), arrond. et à 22 kilom. N. de Semur, sur la rive droite de l'Armançon, près du canal de Bourgogne; 344 hab. Forges et hauts fourneaux. Ce village formait autrefois une seigneurie, qui appartint au naturaliste Buffon, et fut érigée pour lui en comté.

BUFFON (Benjamin-François LECLERC DE), magistrat français, né à Montbard en 1683, mort en 1775. D'abord conseiller du roi, commissaire général des maréchaussées de France, il fut pourvu en 1720 d'une charge de conseiller au parlement de Bourgogne, fonction qu'il exerça jusqu'en 1742. Ses contemporains le représentent comme une des lumières de sa compagnie. A côté du magistrat, il y avait l'homme du monde, très-répandu dans la bonne société de Dijon. Prodigue de son bien, il aimait le faste, les dîners, les concerts, la grande compagnie. Il avait épousé, en 1706, Anne-Christine Mazlin, d'une famille noble de Moutier-Saint-Jean, femme également remarquable par l'élévation de ses sentiments, une rare intelligence et la fermeté virile de son caractère. De ce premier mariage, Benjamin Leclerc eut cinq enfants : 1° *Georges-Louis* Leclerc de Buffon, qui fut notre célèbre naturaliste; 2° Jean-Marc Leclerc, né à Montbard en 1708, mort en 1731, qui entra dans les ordres et devint abbé de Flacey; 3° Jeanne Leclerc, née en 1710, morte en 1781, supérieure du couvent des ursulines de Montbard; 4° Madeleine, née en 1711, morte en 1731; 5° Charles-Benjamin Leclerc, né en 1712, fut abbé du Rivet, prieur de l'abbaye du Petit-Cîteaux, et vicaire général du même ordre. Homme instruit et disert, il fit pour son ordre des recherches laborieuses, et défendit ses priviléges dans des mémoires remarquables par l'élégance du style et la force du raisonnement. Il collabora à la *Collection académique*. La mère de Buffon mourut à Dijon le 1er août 1731, à l'âge de cinquante ans. Buffon se montra toujours attaché à sa mémoire. Il aimait à citer des maximes qu'il tenait de sa mère et à lui rendre ce témoignage, qu'il lui était redevable des qualités les plus essentielles de son esprit.

Après un an de veuvage, le conseiller Leclerc, qui n'était alors âgé que de quarante-neuf ans, contracta une seconde union avec Antoinette Nadault, sa parente, âgée seulement de vingt-deux ans. Buffon blâma ce mariage et s'y opposa même de tout son pouvoir. Le 25 octobre, deux mois avant qu'il fût conclu, il écrivait au président de Ruffey : « Vous ne devineriez pas, monsieur, ce qui me retient ici, et vous ne vous seriez pas douté que mon père, à l'âge de cinquante ans, pût devenir assez amoureux, ou, pour mieux dire, assez fou pour me faire craindre un second mariage, et cela avec une fille de vingt-deux ans!... Vous sentez, monsieur, le tort que me ferait cette affaire; aussi vous pouvez juger de toute la force avec laquelle je m'y oppose. J'ai des espérances de réussir. » L'année suivante, Buffon se décida à demander judiciairement compte à son père, tant de sa part dans la fortune de sa mère, que de sa fortune personnelle, représentant un capital de 91,800 livres, qui lui venait d'une donation faite en sa faveur par un oncle maternel, conseiller à la cour des comptes de Savoie. Le président Bouhier écrivait à ce propos, le 29 janvier 1733 : « Nous avons depuis peu ici M. Leclerc de Buffon, qui se trouve tristement engagé à entrer en procès avec M. son père, par le sot mariage que vient de faire ce dernier. » Le procès se termina par une transaction. Buffon racheta la terre dont il portait le nom, et qui avait été vendue en 1729. Lorsque son père quitta le parlement, il lui offrit à Montbard une hospitalité large et digne. Il ne garda pas non plus longtemps rancune à sa belle-mère d'un mariage qu'il avait d'abord si énergiquement blâmé. Il l'entoura pendant toute sa vie d'affection et de respect. Le conseiller Leclerc vécut assez pour jouir de la gloire de son fils. Après avoir lu la *Théorie de la terre*, il écrivit sur la dernière page du volume : *Sancte Clarissime, ora pro nobis.* Il mourut à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Quatre jours après la mort de son père, Buffon, qui recevait le chevalier de Chastellux à l'Académie française, à la place de M. de Châteaubrun, termina son discours en disant : « Je viens de perdre mon père précisément au même âge : il était comme M. de Châteaubrun, plein de vertus et d'années. Les regrets permettent la parole; mais la douleur est muette. » Et il se rassit en fondant en larmes. Le père de Buffon ne pouvait avoir une plus touchante oraison funèbre.

Benjamin-François Leclerc a eu de son second mariage avec Antoinette Nadault : Pierre-Alexandre et Catherine-Antoinette Leclerc de Buffon, qui devint Mme Nadault.

BUFFON (Georges-Louis LECLERC, comte DE), célèbre naturaliste et écrivain français, né à Montbard le 7 septembre 1707, mort à Paris, au Jardin du Roi, le 16 avril 1788, à l'âge de quatre-vingt-un ans, est un des plus grands génies dont la France ait le droit d'être fière. Son père, représentant d'une vieille race bourguignonne, était conseiller au parlement de sa province; lui-même fit ses études chez les jésuites de Dijon. Il ne nous est rien revenu de remarquable sur sa première enfance, si ce n'est la ténacité de son caractère et son grand amour pour les mathématiques. A Angers, où il faisait son académie, il se prit de querelle avec un Anglais, se battit, donna un coup d'épée à son adversaire, et fut forcé de revenir à Dijon avant d'avoir achevé ses cours. Il se mit alors à voyager, et consacra les années 1730 et 1731 à visiter le midi de la France et le nord de l'Italie. Il avait pour compagnons de route un jeune Anglais fort riche, le duc de Kingston, et un Allemand du nom d'Hinckmann, gouverneur du duc; Hinckmann parlait de la nature avec l'enthousiasme le plus communicatif, et *son influence ne* fut pas étrangère au développement du génie de Buffon. Ils se trouvaient à Rome au mois de février 1732, lorsque Buffon fut rappelé en France par la mort de sa mère. Il voyagea aussi en Suisse, où il connut les Cramer, et fit un séjour à Londres et à Thoresby, terre patrimoniale du duc de Kingston; mais, à ces quelques excursions dans des pays voisins du nôtre se bornèrent ses voyages.

Buffon prit au milieu de l'aristocratie anglaise ces manières nobles et ces grandes façons qui lui valurent quelques critiques, mais qui firent dire à Hume, lorsqu'il le vit pour la première fois, qu'il répondait plutôt à l'idée d'un maréchal de France qu'à celle d'un homme de lettres. De retour d'Angleterre, il publia la *Statistique des végétaux de Hales* (1735), et le *Traité des fluxious de Newton* (1740). La préface de ce second ouvrage, œuvre personnelle tout à fait remarquable par le style et les idées, fixa sur lui l'attention publique.

« Je vais, au premier jour, écrivait Buffon en 1739 au président Bouhier, faire imprimer une traduction, avec des notes, d'un ouvrage anglais de physique qui a paru nouvellement, et dont les découvertes m'ont tellement frappé et sont si fort au-dessus de ce que l'on voit en ce genre, que je n'ai pu me refuser le plaisir de les donner en notre langue au public. »

Depuis le 3 juin 1733, Buffon faisait partie de l'Académie des sciences, où il avait été appelé à l'âge de vingt-six ans, à la place de de Jussieu. Des expériences sur le degré de force que peuvent acquérir les bois par l'écorcement, une dissertation sur les causes du strabisme, différents mémoires sur l'agriculture, lus à diverses époques devant cette compagnie et insérés dans ses recueils, justifiaient son élection. Ses premières expériences sont marquées à un cachet tout particulier de grandeur; pour celles qui sont *relatives à la force* de résistance des bois, on le voit opérer sur des forêts entières. La grande maîtrise voulut intervenir, mais le roi abandonna à Buffon par lettres patentes les forêts royales de Marly et de Saint-Germain, afin qu'il pût poursuivre en toute sécurité ses études. Buffon, voulant répondre à un doute de Descartes, résolut de retrouver les miroirs ardents d'Archimède : « J'en avais, dit-il, conçu depuis longtemps, l'idée, et j'avouerai volontiers que le plus difficile de la chose était de la voir possible, puisque, dans l'exécution, j'ai réussi au delà même de mes espérances. » Il fit ses premiers essais au château de la Muette en 1747, en présence de toute la cour. Afin de mieux démontrer la puissance de ses miroirs, il incendiait à de grandes distances des maisons qu'il payait ensuite au double de leur valeur, ou faisait fondre à leurs rayons sa vaisselle plate. Les nombreuses expériences auxquelles il dut se livrer par la suite, avant de produire son système de la formation de la terre, eurent lieu aussi sur une vaste échelle, dans les forges qu'il avait fait construire, plutôt pour servir la science que dans un but de spéculation. Afin de rendre sensible par la démonstration sa théorie du refroidissement du globe, il fit fondre en nombre considérable de vastes sphères de bronze. On les chauffait à différents degrés dans des fournaux faits exprès, ensuite on les laissait refroidir. Les forges de Buffon furent

comme un immense laboratoire, où il travailla toute sa vie.

Mais sa nomination à l'intendance du Jardin du Roi, où il succédait à Dufay (août 1739), avait précédé ces premières expériences. Tout paraissait éloigner Buffon de cette charge : d'abord, sa jeunesse; ensuite, il était brouillé avec Dufay, son collègue à l'Académie, et celui-ci s'était déjà choisi un successeur dans la personne de Duhamel du Monceau. Buffon n'avait pour lui que le patronage du chimiste Hellot. Mais en quelques heures tout changea. Les deux savants se rapprochèrent, et Dufay, avant de mourir, désigna au ministre Maurepas Buffon pour son successeur. Duhamel était en Angleterre; à son retour, le ministre qui lui avait manqué de parole lui donna, à *titre de compensation, une inspection générale* de la marine. Sans ce concours heureux et fortuit de circonstances, avec une âme moins généreuse que celle de Dufay, avec un ministre plus esclave de sa parole que Maurepas, l'ambition de Buffon n'eût pas été satisfaite, et sans doute l'*Histoire naturelle* n'eût pas été écrite.

En effet, l'entrée de Buffon au Jardin du Roi fut l'acte décisif de sa carrière. Il conçut aussitôt le vaste dessein d'écrire l'histoire de la nature, et de lui élever un temple digne d'elle, où seraient conservées, classées et expliquées ses productions diverses. Plan immense, bien fait pour décourager l'esprit le plus vaste, mais que Buffon envisagea sans effroi; on le vit toujours poursuivre, malgré les maladies, les obstacles imprévus, les chagrins, les injustices, sa double tâche avec *une infatigable constance*. C'est, au reste, un beau et salutaire exemple que cette longue vie vouée aux plus pénibles travaux : le génie est un souffle qui ne vient pas de l'homme; l'homme supérieur n'est peut-être qu'un instrument dans la main de Dieu. Il a une mission, mission de lumière ou de ruine, et ni l'enivrement des plaisirs ou de la gloire, ni les dissipations de la fortune, les souffrances morales, les misères physiques, ne pourront le détourner de son but. C'est même à cette infatigable persistance et à cette ténacité dans les vues que se reconnaît le génie. Buffon le définissait : *Une plus grande aptitude à la patience;* et sa vie tout entière fut le développement de cette définition. En effet, chez lui, deux vertus sont surtout saillantes : l'amour de l'ordre et sa passion pour l'étude. S'expliquant lui-même sur cette première vertu, il dit à Mme Necker (25 juillet 1779) : « Vous pourriez croire que c'est l'amour de la gloire qui m'attire dans le désert et me met la plume à la main, c'est le seul amour de l'ordre qui m'a déterminé. » L'esprit d'ordre et la méthode ont contribué à donner à sa vie une noble unité, et à sa pensée cette logique absolue, cette précision forte, cette lucidité harmonieuse qui font à la fois le charme et la force de ses écrits.

Nous verrons plus loin jusqu'où Buffon poussait la passion pour l'étude.

Les trois premiers volumes de l'*Histoire naturelle* (v. ce mot) parurent en 1749. Les volumes suivants se succédèrent sans interruption, d'année en année, jusqu'à la mort de Buffon. La sensation que produisit l'ouvrage fut immense; jamais la pensée humaine ne s'était élevée à une pareille hauteur, ni le génie à une telle hardiesse. On n'était pas accoutumé à entendre la science parler un aussi beau langage. Aussi la place de Buffon fut-elle marquée dès ce jour à l'Académie française, où il ne fut élu pourtant que le 1er juillet 1752. Le 25 août 1753, il *vint prendre séance parmi* ses nouveaux collègues, et prononça devant un auditoire d'élite son immortel discours sur le style. (V. STYLE.) Grimm, rendant compte de cette séance fameuse, dit que l'Académie *s'était donné un maître à écrire.*

Quelques jours après sa réception, et comme pour justifier davantage le choix que l'Académie venait de faire, Buffon donna au public le quatrième volume de l'*Histoire naturelle.* Le soin de ses ouvrages ne l'empêchait pas de poursuivre parallèlement la réorganisation, on pourrait dire la fondation du Jardin du Roi. Sous sa volonté ferme et son impulsion puissante, cet établissement, abandonné depuis longtemps aux médecins de la cour, qui en avaient fait une ferme à revenus, avait changé d'aspect. Des galeries avaient été ouvertes, les collections arrivaient de toutes parts. Buffon avait appelé près de lui Daubenton pour les classer et les décrire. L'éclat que jetait son nom sur l'établissement confié à ses soins fut la principale cause de sa prospérité. Il y avait pour l'enrichir émulation entre les souverains, les savants, *les missionnaires, les particuliers.* Des pirates même ayant capturé un vaisseau sur lequel se trouvaient des caisses aux armes du roi d'Espagne, et d'autres à l'adresse de Buffon, retinrent celles du roi, tandis qu'ils veillèrent scrupuleusement à ce que les caisses à l'adresse de Buffon lui fussent expédiées. D'un autre côté, le titre de *Correspondant du Jardin du Roi et du cabinet d'histoire naturelle*, dont Buffon avait obtenu la création, était devenu entre ses mains un moyen ingénieux d'émulation et de récompense. Il ne manqua jamais non plus de citer dans l'*Histoire naturelle* les noms de ceux qui avaient enrichi le cabinet de leurs dons, ou la science de leurs observations; et le seul désir de figurer dans ce grand ouvrage fut peut-être plus puissant que tous les autres moyens pour enrichir le Muséum. Les rois de Suède et de Danemark, l'impératrice Catherine envoyèrent des minéraux, le roi de Prusse des herbiers et des échantillons rares. *Ces envois étaient des dons* personnels faits à Buffon, qui aurait pu en former de riches collections; mais il les abandonna toujours généreusement au Cabinet d'histoire naturelle. Un ami lui ayant fait observer que cette façon d'agir portait préjudice à son fils, il répondit : « Le Cabinet du Roi est mon fils aîné. » Comme le prince Henri de Prusse s'étonnait de ne point trouver à Montbard un *cabinet d'histoire naturelle*, Buffon lui dit *qu'il n'en avait point d'autre que celui de Sa Majesté.* Son désintéressement fut sans bornes. Lorsqu'il se présentait des acquisitions utiles et que l'Etat manquait de fonds, il achetait de ses propres deniers. « C'est un travers, disait-il, mais il ne fera que peu de tort à mon fils; j'y emploie surtout mes économies. » Dès l'année 1766, les collections avaient envahi toutes les galeries disponibles, et Buffon *était contraint* de leur abandonner son propre appartement. Il écrit au président de Brosses (1er septembre 1766) : « Les motifs de l'intérêt personnel n'ont aucune part ici, et je ne me suis déterminé que pour donner un certain degré de consistance et d'utilité à un établissement que j'ai formé. Tout était entassé, tout périssait dans nos cabinets faute d'espace : il fallait 200,000 livres pour bâtir. Le roi n'est pas assez riche pour cela. » — « J'habite actuellement, écrit-il encore au président de Ruffey à la même époque, une assez belle maison rue des Fossés-Saint-Victor, à mille pas de distance du Jardin du Roi, ce qui me donne la facilité d'y aller à pied pour y donner mes ordres. J'ai cédé mon logement pour étendre le Cabinet, qui commençait à s'encombrer, au point de ne pouvoir s'y reconnaître. » Pendant qu'il augmentait les collections du Cabinet d'histoire naturelle, Buffon agrandissait et décorait le Jardin, étendait ses limites jusqu'à la Seine, plantait des avenues, creusait des bassins, comblait le lit infect de la Bièvre, construisait des serres, des amphithéâtres, et avançait, pour hâter l'achèvement de ces utiles travaux, des sommes importantes, dont sa famille ne put jamais obtenir le remboursement. Une anecdote donnera une idée des obstacles de tout genre que Buffon eut à surmonter. Le Jardin du *Roi touchait* aux biens de l'abbaye de Saint-Victor, biens de mainmorte, par conséquent inaliénables. Toutefois Buffon parvint, après des négociations qui se prolongèrent pendant plusieurs années, à mettre le prieur dans ses intérêts, et à le faire consentir à un contrat d'échange. « Il n'y a que quelques jours, écrit-il à son fils le 9 septembre 1782, que ces malheureux moines, qui m'ont fait tant de chicanes, sont enfin enchaînés. Le contrat d'échange de mon terrain vient enfin d'être signé. » Mais au jour fixé pour l'exécution du contrat, les moines se révoltèrent et refusèrent de quitter l'abbaye. Le lendemain, pendant qu'il tombait une pluie torrentielle et que la communauté était encore endormie, Buffon, usant de son droit de propriétaire, envoya des couvreurs qui se mirent à enlever les toitures. Le soir, l'immeuble était vide de ses hôtes.

La prospérité matérielle du Jardin ne lui faisait pas non plus perdre de vue les intérêts de l'enseignement. On y voit la chimie enseignée tour à tour par Bourdelin, Rouelle, Maloin, *Macquer, Fourcroy. La chaire de botanique, si* longtemps et si dignement occupée par Antoine de Jussieu, est donnée à Lemonnier, auquel succède Antoine-Laurent de Jussieu. Dans la chaire d'anatomie brillent successivement les noms de Hunauld, Winslow, Antoine Ferrein, Portal, Antoine Petit, Duverney et Mertrud. Les deux Daubenton, les deux Thoüin, Lacépède, Van Spaendonk, qui peignait les herbiers, appartiennent aussi à l'histoire du Jardin du Roi pendant la glorieuse administration de Buffon. Il ne faut pas oublier non plus ces naturalistes voyageurs, institués par Buffon, et dont les découvertes ont si largement contribué aux progrès de la science : Poivre, Dombey, Commerson, Bougainville, Sonnerat, Dolimieu, Sonnini, Arthur, etc.

Le public ne se montrait pas indifférent à ces grands travaux, et Buffon eut le rare privilége de jouir de sa gloire de son vivant. Les souverains étrangers se confondaient en prévenances pour l'attirer dans leurs Etats ou tout au moins mériter son suffrage. Les uns lui écrivaient sur le ton de la familiarité, les autres lui *envoyaient de riches présents, d'autres lui demandaient* son amitié. Le grand Frédéric lui soumettait ses manuscrits; le prince Henri, son frère, le prince philosophe, comme on l'appelait, écrivait, après un séjour à Montbard (septembre 1784) : « Je n'oublierai jamais l'homme doux, aimable et bienfaisant que j'ai vu à Montbard; si j'avais à désirer un père, ce serait lui; un ami, lui encore; une intelligence pour m'éclairer, et quel autre que lui? » L'empereur Joseph II, frère de l'infortunée Marie-Antoinette, appréciait particulièrement Buffon. Dans ses différents séjours en France, il ne manquait jamais de le venir voir. Il arrivait au Jardin du Roi sans s'être fait annoncer, et disait : « Monsieur de Buffon, nous traiterons ici, si vous le voulez bien, de puissance à puissance, car je me trouve actuellement sur les terres de votre empire. » Le 7 décembre 1784, lors de l'inauguration du Musée que Pilâtre du Rosier avait fondé dans les galeries du Palais-Royal, on vit le bailli de Suffren, de retour de ses dernières campagnes, y couronner solennellement le buste de Buffon. Toutefois, cette vie glorifiée par le travail et honorée par les témoignages les plus éclatants de l'estime publique eut aussi ses revers. *Buffon* avait vu mourir, en 1759, une fille, son premier enfant, qui, suivant son expression, « commençait à se faire entendre, c'est-à-dire aimer. » Il avait épousé en 1752 une femme qu'il aimait, mais il l'avait perdue en 1769, à l'âge de trente-sept ans, dans tout l'éclat de sa grâce et de sa beauté. La douleur qu'il ressentit de cette perte est touchante. « Ce fut d'abord, dit-il, une plaie cruelle, qui dégénère aujourd'hui en une maladie que je regarde comme incurable, et qu'il faut que je m'accoutume à supporter comme un mal nécessaire.... Ma santé en est altérée et j'ai abandonné, au moins pour un temps, toutes mes occupations. » Il dit encore : « Il y a bien longtemps que mes malheurs m'ont empêché de m'occuper d'aucune étude (5 avril 1769). » Et, un autre jour : « Personne ne fut plus malheureux que moi deux ans de suite; l'étude a été ma seule ressource. »

Enfin ni la gloire, ni la grande considération dont il jouissait, ni les services éclatants qu'il avait rendus, ne le mirent à l'abri de l'injustice et de l'*ingratitude des cours.* Au *mois* de février 1771, pendant une longue et douloureuse maladie qui alarma l'Europe savante, on disposa, à son insu, en faveur du comte d'Angiviller, déjà comblé de places et de pensions, de sa survivance, qu'il destinait à son fils. Le comte d'Angiviller n'avait aucun titre scientifique qui lui permît de prétendre à l'honneur de succéder à Buffon. La faveur seule avait inspiré ce choix. Louis XV, voulant du moins donner une compensation à Buffon et apaiser son juste mécontentement, érigea ses terres en comté (juillet 1772), et commanda sa statue en pied au sculpteur Pajou. Elle fut placée au Jardin du Roi pendant son absence, et on grava sur le socle cette inscription pompeuse : *Majestati naturæ par ingenium*, « Son génie est égal à la majesté de la nature (1772.) » Mais Buffon se montra plus affecté de l'injustice qu'enorgueilli par de tels honneurs. Il écrivait au président de Ruffey : « Je vous remercie de la part que vous avez la bonté de prendre à cette statue que je n'ai, en effet, ni mendiée ni sollicitée, et qu'on m'aurait fait plus de *plaisir de ne placer qu'après mon décès.* J'ai toujours pensé qu'un homme sage doit plus craindre l'envie que faire cas de la gloire; et tout cela s'est fait sans qu'on m'ait consulté (13 janvier 1777). » Il disait, en 1784, à un architecte qui lui avait adressé, pour l'embellissement du quartier du Jardin du Roi, un projet dans lequel il n'avait rien négligé pour flatter l'amour-propre de Buffon : « Je ne puis consentir à aucune dépense qui aurait trait à ma gloire personnelle, ne m'étant point du tout mêlé de la statue qu'on a bien voulu m'ériger. » Dans le même ordre d'idées, il écrivait à Mme Necker, le 12 juillet 1782 : « Je ne cherche point la gloire, je ne l'ai jamais cherchée, et, depuis qu'elle est venue me trouver, elle me plaît moins qu'elle ne m'incommode. Elle finirait par me tuer, pour peu qu'elle augmente. Ce sont des lettres sans fin et de tout l'univers, des questions à résoudre, des mémoires à examiner. J'ai passé mes journées hier et avant-hier à faire des observations sur un long projet présenté au roi pour les plantations de cent mille sapins pour la mâture de la *marine. Je n'aurais pas regret à mon temps* si mes avis pouvaient être utiles; mais, dans ce haut pays où vous n'avez pas voulu rester, on consulte quelquefois les gens instruits, et on se détermine toujours par l'avis des ignorants. »

Buffon ne consentit jamais à faire partie d'aucun cénacle ni d'aucune école, et voulut demeurer étranger aux menées des partis. Aussi sa noble physionomie se détache sur les coteries du XVIIIe siècle, dans un majestueux isolement. Ce qui ne l'a pas empêché de prendre part au grand mouvement qui poussait les esprits vers les conquêtes de l'avenir, ni de figurer au nombre des libres penseurs. Ami de l'ordre et de l'autorité par tempérament, il n'approuva jamais ceux qui, par ambition de popularité plutôt que par un véritable patriotisme, semblaient avoir pris à tâche d'en saper les bases. Sa réserve, un peu hautaine, lui valut la haine de d'Alembert, qui ne l'appelait que le marquis de Tufflères, du nom du *Glorieux* de Destouches, et indisposa contre lui quelques écrivains, qui ne le ménagèrent pas. *On regrette de voir figurer parmi eux* d'Alembert, Condillac, La Harpe et Réaumur. Buffon s'était fait un principe de ne jamais répondre aux critiques dirigées soit contre sa personne, soit contre ses écrits. Il pensait que la dignité a toujours à perdre et que la vérité n'a rien à gagner, dans ces sortes de polémiques. La vivacité même de certaines attaques fut impuissante à le faire sortir de sa réserve. Le nombre des sincères admirateurs du génie de Buffon dépassa toujours de beaucoup celui de ses détracteurs. Voltaire, après avoir commencé par critiquer ses systèmes, finit par l'appeler Archimède II, par allusion à sa découverte des miroirs ardents; Diderot disait de lui : « J'aime les hommes qui ont une grande confiance dans leurs talents. » Mirabeau écrivait : « M. de Buffon est le plus grand homme de ce siècle et de bien d'autres. Jamais personne ne le surpassera en élévation dans les grands sujets, en justesse et en propriété de termes dans les petits. Il est tout à la fois fécond et serré, plein de gravité et de douceur, admirable par son abondance et par sa brièveté. » Enfin Jean-Jacques a dit de Buffon : « Je lui crois des égaux parmi ses contemporains, en qualité de penseur et de philosophe; mais, en qualité d'écrivain, je ne lui en connais aucun. C'est la plus belle plume de son siècle. » Le prince Henri de Prusse s'était respectueusement découvert devant ce modeste cabinet de travail, qu'il appelait le *berceau de l'histoire naturelle.* Buffon y composa, en effet, la plus grande partie de ses ouvrages.

A l'exemple de Voltaire, qui ne quittait plus sa chère retraite de Ferney; de Montesquieu, qui travaillait à la Brède; de Jean-Jacques, qui vivait enfermé dans son ermitage d'Ermenonville, Buffon s'était retiré de bonne heure à Montbard.

Buffon n'aimait point Paris. Dès le mois de février 1738, alors pourtant qu'il y trouvait réunis tous les succès et tous les plaisirs, il fait confidence à l'abbé Leblanc de ses aspirations vers la retraite et le repos des champs : « Quand je pense, dit-il, que vous vous levez tous les jours avant l'aurore, je voudrais bien vous imiter; mais la malheureuse vie de Paris est bien contraire à ces *plaisirs.* J'ai soupé hier fort tard, et on m'a retenu jusqu'à deux heures après minuit. Le moyen de se lever avant huit heures du matin, et encore n'a-t-on pas la tête bien nette après ces six heures de repos! Je soupire pour la tranquillité de la campagne. Paris est un enfer! » Cette façon de penser se fait jour à *chaque instant dans ses* lettres : « Jamais ce pays-ci n'a été plus cher et plus désagréable, et je soupire pour le temps où je pourrai le quitter, et passer avec vous les moments les plus heureux de ma vie. » (1771.) « Le grand mouvement de ce pays-ci me fatigue et m'ennuie. » (1777.) « La tranquillité du cabinet me fait autant de bien que le mouvement du tourbillon de Paris me fait mal. » (1781.)

Buffon travaillait sans relâche. Quelqu'un lui ayant demandé comment il était parvenu à une telle gloire, il répondit simplement : « En passant quarante années de ma vie à mon bureau; » il aurait pu dire cinquante ans. Il travaillait le *matin*, à l'heure où l'esprit est libre et l'intelligence reposée. A Paris, dans sa jeunesse, comme il aimait également le monde et le sommeil, et qu'il lui arrivait souvent — nous venons de l'apprendre de sa bouche — *de rentrer tard des soupers* et des veilles, son valet de chambre avait ordre de le jeter hors du lit, quelque résistance qu'il opposât. A Montbard, où il vivait vraiment de la vie de son choix, il se levait à cinq heures. Enveloppé dans une longue robe de chambre, il quittait sa maison et se dirigeait vers un lieu élevé qui couronne la colline, à l'extrémité de ses jardins. Là, dans une salle bâtie sur le massif d'une ancienne tour, un secrétaire attendait, et on se mettait immédiatement à l'ouvrage. Buffon, parlant de son cabinet de travail, dit à Mme Necker : « Vous rirez sans doute, en y entrant, de ma pauvre simplicité; il n'y a que les quatre murs. » La porte en demeurait ouverte, Buffon se promenait dans les allées voisines et rentrait pour dicter. A neuf heures, son valet de chambre le coiffait et l'habillait. Pendant ce temps, il déjeunait d'un pain et d'un verre d'eau. A midi, il descendait pour dîner. Mme Nadault, sa sœur, faisait en son absence les honneurs du château. Après le repas, Buffon s'occupait de sa correspondance, de l'administration du Jardin du Roi, *du règlement de ses affaires domestiques*; mais le travail sérieux de la journée était achevé. Il s'astreignit à cette règle sévère pendant toute sa vie. Rien n'était capable de le distraire de ses travaux. Il écrit en 1781 à l'abbé Bexon, son collaborateur : « J'ai eu un rhume qui m'a fort incommodé d'abord, et qui m'a duré près d'un mois; *cependant, je n'en ai pas moins travaillé souvent plus de huit heures par jour.* » Buffon n'était jamais content de ce qu'il avait écrit; il revoyait sans cesse ses ouvrages. Ses manuscrits, ainsi que ceux de Jean-Jacques, sont surchargés de ratures. Il n'avait pas le travail facile; du reste, il en convenait, disant à Voltaire : « N'est-il pas juste que la nature, qui vous a comblé de ses faveurs, continue de vous traiter avec plus d'égards et de ménagements qu'un nouveau venu comme moi, *qui n'ai rien obtenu d'elle qu'à force de la tourmenter?* » De plus, il était myope et écrivait peu lui-même; mais il relisait sans cesse les pages qu'il avait dictées, et les corrigeait avec un soin minutieux. Dès que de nombreuses ratures rendaient la lecture du *manuscrit difficile*, il le faisait *recopier.* Ensuite, lorsque, après bien des retouches, il commençait à être à peu près satisfait de son travail, il se le faisait lire à haute voix, et marquait le passage où le lecteur avait hésité, pour le revoir et le corriger de nouveau. Ou bien il en donnait lecture le soir, au salon, à ses hôtes toujours nombreux, et provoquait leurs remarques. Il avait coutume de dire : « Qu'il n'y a homme si simple dont les observations ne soient bonnes à recueillir. » Cette patience à se corriger sans cesse a valu à ses écrits une pureté et une correction inimitables. On peut remarquer, en effet, que Buffon emploie toujours le terme propre et le mot le mieux approprié à la pensée qu'il veut rendre; d'Alembert, qui aimait à le trouver en faute, prit un jour au hasard un passage de l'*Histoire naturelle* et changea les mots, afin de voir si on pourrait, à l'aide de synonymes, rendre la pensée avec la même force. L'épreuve fut concluante.

Buffon n'aimait pas les vers, et reprochait

aux poëtes de sacrifier l'expression aux nécessités de la rime. Cependant il avait appris des tirades entières d'Horace, qu'il récitait de mémoire. Parmi les modernes, tant prosateurs que poëtes, ses trois auteurs favoris furent La Fontaine, Fénelon et Racine; Racine surtout. Il le regardait comme l'écrivain qui, par la pureté de son style, s'est approché le plus de la perfection dont il croyait notre langue susceptible. « C'est beau, disait-il, beau comme de la belle prose! » Il ajoutait : « J'aurais bien fait des vers comme un autre, mais j'ai bientôt abandonné un genre où la raison ne porte que des fers; elle en a bien assez d'autres sans lui en imposer de nouveaux. » En matière de style, il n'aimait pas les courtes périodes, les phrases brèves et coupées; il appelait cette façon d'écrire le *style asthmatique*. Les qualités de sa plume sont généralement la majesté, l'ampleur, la dignité, la force plutôt que la souplesse. Après la perfection de la forme, l'imagination était ce qu'il estimait le plus. Il parle sans cesse à ses collaborateurs de *la belle imagination*. Lorsqu'un ouvrage l'avait frappé, il le louait en ces termes : *C'est un bon livre, il y a de l'idée*. Ses grandes vues sur les révolutions successives du globe, son étude philosophique de l'homme, sont des morceaux où la majesté du style est partout égale à la grandeur du sujet, et on a pu lui appliquer avec justice ce que lui-même disait de Platon : *C'est un peintre d'idées*. Ce qui a surtout contribué à rendre Buffon populaire, c'est la partie de son *Histoire naturelle* où il décrit les mœurs des animaux. Il a su nous intéresser à leur vie morale et physique, et a créé dans la langue un genre nouveau. Ensemble et détails, tout est irréprochable. Ses descriptions abondent en mots heureux, en images tour à tour fortes ou gracieuses; on cite, parmi ses tableaux célèbres, celui du désert, qui suit l'article du chameau. Lorsqu'il dépeint l'activité de l'oiseau préparant son nid, il dit que c'est un *travail chéri;* le nid lui-même est un *domicile d'amour*. Il représente la fauvette vive, agile, légère, *sans cesse remuée;* le bœuf adonné à un travail pour lequel il faut *plus de masse que de vitesse*. Il dit de l'âne qu'il a parfois *l'air moqueur et dérisoire*. Il nomme les rôdeurs de nuit, que dispersent les aboiements du chien, des *hommes de proie*. Sa philosophie est calme et sereine, sa morale rassurante. Il atteste que la vie est un bien; la tristesse est la douleur *de l'âme*, les passions en sont les abus. Tous les maux viennent de l'homme, mais ils sont hors de lui. Malgré certains passages relevés par les théologiens et censurés par la Sorbonne, dans sa *Théorie de la terre* et ses *Epoques de la nature* (v. ces mots), Buffon avait la foi, et il n'est pas de plus belle prière que l'invocation par laquelle il termine sa première *Vue de la nature*. Comme savant, Buffon fut un esprit créateur. La science de l'histoire naturelle n'existait pas avant lui; il a su en montrer l'importance et en répandre le goût. Dans sa science, il y a même de la divination; car, bien souvent, il a prédit ce qui ne devait se réaliser que plusieurs années après, et a rencontré juste sans le secours de l'expérience, n'ayant d'autre guide que cette lumière intérieure qu'il avait coutume d'appeler la *vue de l'esprit*. Buffon a pressenti la plupart des découvertes de la science moderne. Dans la marche lente des générations vers le progrès, de tels hommes marquent les étapes. « Il avait jugé que le diamant est inflammable. Ce qu'il a conclu de ses remarques sur l'étendue des glaces australes, Cook l'a confirmé. Lorsqu'il comparait la respiration à l'action d'un feu toujours agissant; lorsqu'il distinguait deux espèces de chaleur, l'une lumineuse et l'autre obscure; lorsque, mécontent du phlogistique de Stahl, il en formait un à sa manière; lorsqu'il créait un soufre; lorsque, pour expliquer la calcination et la réduction des métaux, il avait recours à un agent composé de feu, d'air et de lumière, il faisait tout ce qu'on peut attendre de l'esprit; il devançait l'observation. » (Vicq-d'Azyr.) « Ses idées sur les limites que les climats, les montagnes et les mers assignent à chaque espèce peuvent être considérées comme de véritables découvertes; ses idées concernant l'influence qu'exercent la délicatesse et le degré de développement de chaque organe sur la nature des diverses espèces sont des idées de génie. » (Cuvier.) Avant Cuvier, il a clairement établi la grande loi de la prééminence relative des organes, et répandu cette idée que l'état présent du globe est le résultat de révolutions successives. Avant Bichat, il a marqué la distinction des deux vies animale et organique, et démontré les lois opposées qui les régissent : l'intermittence d'action de l'une et la continuité d'action de l'autre. Combien de découvertes encore se trouvent en germe dans l'*Histoire naturelle*. Buffon a deviné l'avenir du charbon minéral. « Bientôt, dit-il dans l'*Histoire des minéraux*, on sera forcé de s'attacher à la recherche de ces anciennes forêts enfouies dans le sein de la terre, et qui, sous une forme de matière minérale, ont retenu tous les principes de la combustibilité des végétaux, et peuvent les suppléer, non-seulement pour l'entretien des fours et des fourneaux nécessaires aux arts, mais encore pour l'usage des cheminées et des poêles de nos maisons. Ce sont des trésors que la nature semble avoir accumulés d'avance pour les besoins à venir des grandes populations. » On ne peut se défendre d'un sentiment profond d'admiration pour ce beau génie, en le voyant soulever d'une main sûre le voile de l'avenir, et prophétiser, un siècle à l'avance, les merveilles de l'industrie. On doit encore à Buffon, ainsi qu'un savant professeur du Muséum, M. Duméril, le proclamait dernièrement au pied de sa statue (8 octobre 1865), la première idée de l'acclimatation. Buffon disait, en effet, dès 1764 : « Nous n'usons pas, à beaucoup près, de toutes les richesses que la nature nous offre. Elle nous a donné le cheval, le bœuf, la brebis, tous nos autres animaux domestiques, pour nous servir, nous nourrir, nous vêtir, et elle a encore des *espèces de réserve* qui pourraient suppléer à leur défaut et qu'il ne tiendrait qu'à nous d'assujettir et de faire servir à nos besoins. L'homme ne sait pas assez ce que peut la nature et ce qu'il peut sur elle.... J'imagine, dit-il encore en parlant du lama et de ses congénères, que ces animaux seraient une excellente acquisition pour l'Europe, spécialement pour les Alpes et pour les Pyrénées, et produiraient plus de biens réels que tout le métal du nouveau monde. » Il a pressenti le magnétisme et l'électricité. On a, toutefois, longtemps contesté à Buffon les titres de naturaliste et de savant; mais la science moderne, en creusant le sillon ouvert par ce grand esprit, en arriva peu à peu à confirmer ses principales découvertes; et aujourd'hui, sa valeur scientifique est considérée à l'égal de sa valeur littéraire. L'honneur de cette réhabilitation revient surtout à Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire et à M. Flourens, qui ont consacré à notre grand naturaliste deux ouvrages spéciaux. Le style de Buffon l'a fait mettre depuis longtemps au nombre des écrivains classiques de la France; toutefois, un moderne, M. Damas-Hinard, n'a pas craint de lui refuser même le talent d'écrire. Cette critique est, par sa violence, du nombre de celles que Buffon eut méprisées et que ne doivent pas relever ses historiens. D'ailleurs, elle se trouve tout naturellement réfutée par les pages éloquentes que MM. Villemain, Nisard, Henri Martin et Sainte-Beuve ont consacrées à l'*historien de la nature*, et qui sont elles-mêmes des monuments littéraires. Un professeur ayant, dans ces derniers temps, attaqué dans une conférence publique le style de Buffon, fut contraint d'interrompre son discours. C'est que la gloire des grands hommes est le patrimoine commun de la patrie; elle s'en montre jalouse, et ne permet pas qu'on l'outrage. La critique n'a pas respecté non plus chez Buffon le caractère de l'homme. Bon nombre de biographes, s'inspirant d'un pamphlet écrit par Hérault de Séchelles, se sont plu à dépeindre son insupportable vanité, ses mœurs dissolues, sa tyrannique domination sur les vassaux de ses terres. De tout cela, il ne reste plus rien aujourd'hui. M. Henri Nadault de Buffon, arrière-petit-neveu de notre naturaliste, a vengé sa mémoire, en mettant au jour sa correspondance annotée. Cet ouvrage, et le beau volume illustré de charmants portraits sur *Buffon, sa famille et ses collaborateurs*, qui le complète, seront désormais consultés avec fruit par tous les biographes de Buffon, et par ceux qui entreprendront d'écrire une histoire complète du XVIIIe siècle. Buffon est bien connu désormais, et, après avoir admiré le génie de l'écrivain et de l'administrateur, et rendu hommage au savant, on aime à le voir dans sa vie privée, simple et bon, fidèle aux amitiés de son enfance, vénéré de sa famille, adoré des paysans de ses terres, chéri à Montbard, où se conserve, toujours vivant, le souvenir de ses bienfaits. On sait maintenant que Buffon avait le cœur généreux et l'âme sensible. Cette sensibilité d'âme, si souvent mise en doute, se manifeste notamment dans la douleur que cause à Buffon la perte de sa femme, dans celle qu'il laisse échapper lors de la mort de son père; mais surtout dans les soins minutieux et les attentions vraiment maternelles dont il entoura un fils unique, privé de sa mère à cinq ans.

On a souvent représenté Buffon comme étant de mœurs légères. « Mieux que personne, dit son secrétaire, dont M. Nadault de Buffon a mis au jour les notes manuscrites, je puis témoigner de la pureté de ses mœurs. Je demeurais dans son hôtel, je couchais dans un cabinet voisin de sa chambre, et je voyais, et j'entendais à toute heure les personnes qui entraient chez lui. »

La mort vint surprendre Buffon au milieu de ses travaux. Il terminait un livre sur l'*Aimant*, et mettait la première main à un *Traité sur l'art d'écrire*, qui forme comme le testament littéraire de ce grand écrivain. Quelques jours avant sa mort, on put le voir parcourir une dernière fois les allées du Jardin des Plantes, soutenu par deux valets, et donnant ses ordres. Son agonie fut lente, elle dura trois jours. La vie avait peine à quitter ce corps, dont la rare vigueur faisait dire à Voltaire que c'était l'âme d'un sage dans le corps d'un athlète. Sentant sa fin approcher, il fit appeler son fils, et, prenant une dernière fois sa tête blonde entre ses mains séniles, il lui dit : « Mon fils, ne quittez jamais le chemin de la vertu et de l'honneur; c'est le vrai moyen d'être heureux. » Ses funérailles donnèrent lieu aux témoignages les plus touchants d'une douleur publique, dont on ne revit d'exemple qu'à la mort de Mirabeau. Dans le trajet de Paris à Montbard, où Buffon avait voulu reposer, les populations se rendaient en habits de deuil sur les routes et dans les villages par où le convoi devait passer. En 1793, la sépulture de notre grand naturaliste fut un instant violée; mais la Convention et l'opinion publique protestèrent avec éclat contre cette profanation. Aujourd'hui, Buffon repose dans le caveau de la chapelle seigneuriale de Montbard, entre son père et sa femme, au milieu d'une population depuis longtemps accoutumée à regarder sa gloire comme son plus cher patrimoine, dans une ville où reste toujours vivant le souvenir de ses bienfaits.

Buffon (CORRESPONDANCE DE), recueillie et annotée par M. Nadault de Buffon, son arrière-petit-neveu (Paris, 1860, 2 vol.). Ce recueil épistolaire est une révélation pour bien des lecteurs. Le portrait du célèbre naturaliste était exagéré jusqu'au grotesque; l'opinion reçue sur son compte appelait une révision conforme à la vérité historique. Cependant, dès 1851, l'infatigable M. Sainte-Beuve avait redressé le préjugé courant pour lui substituer un type exact, conforme aux données de la correspondance, dont une partie seulement était connue.

Ce qu'il faut chercher dans cette correspondance, ce n'est ni le naturaliste ni l'écrivain; ils sont aujourd'hui appréciés à leur mesure et à leur rang. C'est l'homme qu'il faut y voir, l'homme dont la physionomie a été défigurée, parce qu'il a été peint par ses détracteurs. Ennemi des coteries, suspect aux encyclopédistes, Buffon voua son existence au travail gigantesque qui réclamait toutes les forces de son génie. Jaloux de vivre en paix avec le parlement et la Sorbonne, au prix de quelques concessions peut-être peu sincères sur les théories scientifiques, il se tint à l'écart des discussions de parti et des querelles philosophiques.

Rien de moins guindé que le style de ces lettres : « Venez donc manger la *soupe* avec nous, » écrit ce roi de la période majestueuse. Les principaux correspondants de Buffon sont ses amis d'enfance : les présidents de Ruffey et de Brosses, l'abbé Leblanc; ou ses collaborateurs : Guéneau de Montbéliard et l'abbé Bexon. Il échange aussi des lettres avec deux femmes : Mme Daubenton, cette gracieuse nièce de Guéneau de Montbéliard, et Mme Necker, l'amie dévouée, l'admiratrice éloquente qui reçut dans ses bras le dernier soupir de *son* grand homme. Avec la première de ses correspondantes, Buffon est d'une bonté paternelle, d'une galanterie fine et délicate; avec Mme Necker, le ton s'élève, son âme déborde; il s'exprime presque avec la passion de Saint-Preux, mais d'un Saint-Preux âgé de soixante-quinze ans. Pour son fils, et dans une circonstance grave, il est noble, généreux, dévoué, résolu, simple et grand. Ce même Buffon était poëte à son heure. Quelle jolie improvisation que le quatrain suivant, crayonné dans un salon, à Montbard, sur les genoux d'une jeune et jolie femme :

> Sur vos genoux, ô ma belle Eugénie!
> A des couplets je songerais en vain;
> Le sentiment étouffe le génie,
> Et le pupitre égare l'écrivain.

BUFFON (Pierre-Alexandre LECLERC, chevalier DE), frère consanguin du célèbre naturaliste, né à Buffon en 1734, mort en 1825. Il entra jeune au service, et prit part, en qualité de volontaire aux grenadiers de Navarre, à la bataille d'Hastembeck, gagnée le 1er mai 1757 par le maréchal d'Estrées sur le duc de Cumberland. Nommé enseigne sur le champ de bataille, puis lieutenant en 1758, capitaine en 1761, il passa en 1767 aux gardes lorraines en qualité de major. Lieutenant-colonel de ce régiment en 1774, second colonel titulaire en 1783, il fut nommé maréchal de camp en 1790, prit une part active à la guerre de Sept ans (1756-1762), et fit la campagne de Corse. Lors de la prise de Cassel, il parut le premier sur la brèche, suivi seulement de quelques grenadiers. Blessé pendant l'assaut, il fut rapporté au camp par ses soldats sur les drapeaux pris à l'ennemi, et le duc de Broglie le nomma gouverneur d'une ville dont son courage et son sang-froid avaient hâté la prise. Après avoir échappé à tous les dangers de la campagne, le chevalier de Buffon faillit perdre la vie pendant une trêve. Il jouait aux cartes avec des officiers anglais dans un bastion démantelé de la place, lorsqu'une bombe creva la toiture; le hasard voulut que personne ne fût atteint. En 1782, le grand-duc Paul, qui fut depuis Paul III, s'embarqua à Brest pour retourner en Russie, après avoir visité la France. Ayant rencontré le frère de Buffon, dont le régiment tenait garnison dans cette ville, il l'appela près de sa personne, et le combla de marques de distinction. Le chevalier de Buffon avait reçu jeune la croix de Saint-Louis. Il fut chevalier de la Légion d'honneur à la création de l'ordre. Rentré dans la vie privée, il consacra les loisirs de sa verte vieillesse à la culture des beaux-arts et des lettres. Il a collaboré à la *Collection académique* (1761), a écrit un certain nombre d'opuscules, soit en vers, soit en prose, insérés dans le *Mercure;* un *Traité de l'amour de la gloire* (1787), etc. M. Nadault de Buffon a publié, en 1860, à la suite de la correspondance de Buffon, un précis historique sur la vie du naturaliste, écrit par le chevalier, son frère, qui a servi à Vicq-d'Azyr et à Condorcet pour leurs *Eloges académiques*. C'est un morceau du meilleur style, qui, indépendamment de l'intérêt qu'il présente, a une véritable valeur littéraire. Nous connaissons encore, du chevalier de Buffon, des fragments de son journal, sa correspondance et quelques pièces de vers. Buffon, peu de temps avant sa mort, aurait jeté les yeux sur lui pour publier une édition de l'*Histoire naturelle* mise dans un ordre nouveau. « Il avait le projet, écrit le chevalier de Buffon en 1821, de refondre en entier la *Théorie de la terre* avec les suppléments, et d'élaguer les erreurs par le moyen de cette refonte. Il m'avait choisi pour son collaborateur. Sous ses yeux j'avais commencé cet ouvrage; mais, à sa mort, j'ai trouvé le fardeau au-dessus de mes forces, et j'y ai modestement renoncé. » Le chevalier de Buffon conserva jusqu'au dernier jour toute la séve de son esprit; la veille de sa mort, il composa ses derniers vers. Il mourut à Montbard à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

BUFFON (Catherine-Antoinette LECLERC DE), sœur du précédent, née à Buffon en 1746, morte en 1832; épousa, en 1770, son cousin germain Benjamin-Edme Nadault, conseiller au parlement de Bourgogne. Mme Nadault avait pour le naturaliste, son frère aîné, beaucoup plus âgé qu'elle, un dévouement sans bornes. Celui-ci, après la mort de sa femme (1769), pria sa sœur de venir tenir sa maison. Cette jeune maîtresse de maison de vingt-quatre ans s'acquitta avec tact de son nouveau rôle. Elle possédait le rare talent de mettre chacun à son aise; ce qui n'était pas une tâche sans difficulté dans le salon de Montbard, où se rencontraient en littérature et en politique les opinions les plus opposées. Un contemporain a tracé d'elle ce portrait : « Mme Nadault avait une tournure distinguée, ses yeux étaient remplis d'expression. Vive et enjouée, elle contribuait, par le charme de son esprit, à l'agrément de la société de Montbard. Excellente musicienne, elle conserva longtemps la fraîcheur et la souplesse de sa voix. D'une grande simplicité dans ses goûts, la meilleure part de son revenu était employée à de bonnes œuvres; elle consacrait sa fortune à faire des heureux. Jamais on n'implora en vain sa générosité. Elle a conservé toute sa vie la vivacité de son esprit. Son grand usage du monde donnait à ses moindres actions, même dans la vieillesse, une grâce toute particulière. Ce fut vraiment une femme remarquable. » (Humbert-Basile, *Souvenirs sur la famille de Buffon*) Mme Necker, dont la nature aimante et sensible jusqu'à l'exaltation avait avec Mme Nadault plus d'un point de ressemblance, lui témoigna une constante amitié. Elle lui écrivait, en 1788 : « La sœur de M. de Buffon eût été toujours pour moi un être surnaturel par les souvenirs qu'elle m'aurait rappelés. Le style de ses lettres est une nouvelle preuve de son origine. » Les quelques lettres de Mme Nadault qui nous sont parvenues confirment ce jugement de Mme Necker. Buffon eut, au reste, plusieurs fois recours à la plume de sa sœur. Il la cite dans l'*Histoire naturelle*, où elle a écrit différents articles de l'*Histoire des oiseaux*. Mais Buffon l'employait surtout à sa correspondance, et, de préférence, à celle qu'il entretenait avec des femmes; avec Catherine II, notamment. « C'est votre département, lui disait-il; vous avez de la sensibilité, de la vivacité, beaucoup d'imagination, vous vous en tirerez mieux que moi. » Mme Nadault survécut à toutes ses affections, et vit successivement mourir autour d'elle son frère (1788) son mari (1804), sa belle-fille (1838). Réduite, pendant la Terreur, à travailler pour vivre, elle trouvait encore, dans son industrieuse charité, le moyen de secourir de plus malheureux qu'elle. Elle mourut à Montbard, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

BUFFON (Marie-Françoise DE SAINT-BELIN-MÂLAIN, comtesse DE), née en 1732, épousa Buffon le 21 septembre 1752. L'histoire du mariage de Buffon mérite d'être conservée. Il n'avait jamais manifesté jusqu'alors l'intention de se marier, et, si l'on en croit le chevalier de Buffon son frère, il aurait même montré l'intention bien arrêtée de conserver son indépendance. Mais il rencontra, au couvent de Montbard, dont sa sœur était supérieure, Mlle de Saint-Belin, et se laissa séduire par sa grâce, sa jeunesse et sa beauté. Cette rencontre fut cause que notre naturaliste, qui avait encouru la disgrâce de Mme de Pompadour pour avoir traité un peu légèrement l'amour dans ses écrits, fit à quarante-trois ans un mariage d'amour. Ce fut un mariage heureux. Mais la mort de sa jeune femme, arrivée le 9 mars 1769, à la suite d'une courte et douloureuse maladie, alors qu'elle était encore dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté, le plongea dans une douleur profonde. Cette jeune femme, pleurée par Buffon, et que Lebrun avait chantée, était digne des regrets que sa mort prématurée inspira. Condorcet a tracé d'elle ce charmant portrait : « M. de Buffon, a-t-il dit dans son *Eloge académique*, avait épousé, en 1752, Mlle de Saint-Belin, dont la naissance, les agréments extérieurs et les vertus, réparèrent à ses yeux le défaut de fortune. L'âge avait fait perdre à M. de Buffon une partie des agréments de la jeunesse; mais il lui restait une taille avantageuse, un air noble, une figure imposante, une physionomie à la fois douce et majestueuse. L'enthousiasme pour le talent fit disparaître aux yeux de Mme de Buffon l'inégalité d'âge, et il eut le bonheur d'in-

spirer une passion tendre, constante, sans distraction comme sans nuage : jamais une admiration plus profonde ne s'unit à une tendresse plus vraie. Ces sentiments se montraient dans les regards, dans les manières, dans les discours de Mme de Buffon, et remplissaient son cœur et sa vie. Chaque nouvel ouvrage de son mari, chaque nouvelle palme ajoutée à sa gloire, était pour elle une source de jouissances d'autant plus douces qu'elles étaient sans retour sur elle-même, sans aucun mélange de l'orgueil que pouvait lui inspirer l'honneur de partager la considération et le nom de M. de Buffon; heureuse du seul plaisir d'aimer et d'admirer celui qu'elle aimait, son âme était fermée à toute vanité personnelle comme à tout sentiment étranger. » « Mme de Buffon, a dit de son côté M. Humbert-Basile, secrétaire du naturaliste, fut, par les rares vertus qui la distinguèrent, l'honneur de son sexe, comme M. de Buffon fut la gloire du sien. Elle était régulièrement belle, sa taille bien prise. Elle avait un esprit cultivé et une grande distinction répandue sur toute sa personne : la grâce de sa parole se reflétait sur ses actions. Douce et indulgente, il n'y avait dans son caractère aucune inégalité. Sans cesse occupée des autres, oublieuse d'elle-même, d'une nature sympathique par sa grande douceur, elle inspira de l'attachement à tous ceux qui l'approchèrent. Charitable envers les malheureux, généreuse et secourable pour toutes les infortunes, elle ne laissa pas échapper une occasion de faire le bien. »

BUFFON (Georges-Louis-Marie LECLERC, comte DE), fils unique du célèbre naturaliste, né à Montbard en 1764, mort sur l'échafaud en 1793. Vicq-d'Azyr, prononçant l'éloge de Buffon devant l'Académie française, a dit : « Il en est de ceux qui succèdent aux grands hommes, comme de ceux qui en descendent. On voudrait qu'héritiers de leurs priviléges, ils le fussent aussi de leurs talents, et on les rend, pour ainsi dire, responsables de ces pertes que la nature est toujours si lente à réparer. » En effet, la gloire de Buffon a nui à son fils, comme celle de Jean Racine à Louis Racine. Cependant, ce qu'on sait du fils de Buffon montre un homme de cœur et d'intelligence, digne du grand nom qu'il portait. Buffon, qui destinait son fils à lui succéder dans sa place d'intendant du Jardin du Roi, et qui lui avait même assuré sa survivance, lui fit donner une éducation soignée. *Buffonet*, ainsi qu'on l'appelait dans l'intimité de la famille, répondait à la tendresse vigilante dont l'entourait son père par une affection exaltée. Plus tard, en 1785, à la suite d'une douloureuse maladie qui avait mis les jours de son père en danger, il le conduisit au pied de la grande tour du château, et lui fit voir une colonne qu'il avait fait élever en secret. On lisait sur le socle : *Excelsæ turri humilis columna, parenti suo filius Buffon.* Buffon pleura : « Mon fils, lui dit-il, cela vous fera honneur. » Le fils de Buffon avait beaucoup voyagé. Il avait commencé par aller en Suisse avec son précepteur; on s'était arrêté à Ferney. Voltaire avait fait asseoir le jeune homme dans son vaste fauteuil, et s'était tenu devant lui, debout et découvert, afin de mieux témoigner, disait-il, quelle estime il professait pour son nom. En 1781, le jeune comte de Buffon voyagea en Hollande, en Allemagne et en Hongrie. Son père l'avait confié au chevalier de la Marck, de l'Académie des sciences, chargé en même temps par lui d'une mission scientifique. Enfin, en 1782 — il n'avait encore que dix-huit ans — il alla en Russie porter à l'impératrice Catherine le buste de son père, commandé par cette princesse à Houdon. Le jour même de son arrivée, l'impératrice écrivit à Buffon : « Monsieur le comte de Buffon, je m'empresse de vous annoncer par un courrier l'arrivée de votre fils à Pétersbourg. Je le recevrai comme l'enfant d'un homme célèbre, c'est-à-dire sans cérémonie : il soupe ce soir tête à tête avec moi. » Le jeune comte de Buffon, malgré sa jeunesse, se conduisit à la cour de Russie avec autant de tact que de bon goût. « Vous pouvez dire à M. de Buffon, écrivait Catherine II, que je ne trouve rien à reprendre à son fils. » Toutefois, il encourut la remontrance paternelle pour avoir dit que Buffon ne voulait plus écrire. A Berlin, le grand Frédéric eut avec le fils du grand naturaliste la conversation suivante : « Je connais beaucoup votre père de réputation; c'est l'homme qui a le mieux mérité la grande célébrité qu'il s'est si justement acquise. — Sire, rien ne le flattera davantage que d'apprendre l'opinion que Votre Majesté a de lui. — Oui, quand vous lui écrirez, faites-lui tous mes compliments; mais dites-lui aussi que, cependant, je ne suis pas totalement de son avis sur tous ses systèmes. — Sire, il ne fait que les offrir. » De retour de son lointain voyage, le jeune comte de Buffon, qui était déjà lieutenant aux gardes françaises, se maria, et entra, en 1786, avec le grade de capitaine, dans le régiment de Chartres. Nommé capitaine au régiment de Septimanie le 22 juillet 1787, il devint, le 3 avril 1788, major en second du régiment d'Angoumois. En 1789, il embrassa avec ardeur les idées nouvelles; aussi, lorsque, le 18 août de la même année, il traversa Bordeaux, la commune lui fit délivrer des lettres de bourgeoisie. Une lettre qu'il adressa au président de l'Assemblée nationale le 13 janvier 1790, lors du décret qui abolit les titres et les signes de noblesse, montre combien il était attaché à la gloire de son nom : « Le nom de Buffon, que mon père a toujours porté et qu'il a tant illustré, est devenu pour moi la partie la plus chère et la plus précieuse de mon patrimoine; je dois tout à ce nom si justement célèbre, et cependant, comme c'est le nom d'un village, je serai forcé de l'abandonner. Les titres, les armes, je les quitte sans regret; mais renoncer à un nom si précieux m'est impossible. » Maire de Montbard et colonel des gardes nationales du canton, il parvint à maintenir l'ordre et à faire respecter la loi. Nommé général de l'armée confédérée, il commanda à Dijon la première fédération armée des trois départements composant l'ancienne province de Bourgogne (Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Ain). A la réorganisation de l'armée (septembre 1791), il fut nommé lieutenant-colonel au 9e chasseurs à cheval (ci-devant régiment de Lorraine); puis colonel du 58e de ligne (ci-devant Bourgogne). Il avait alors vingt-six ans. Arrêté à Paris, le 19 brumaire 1793, il fut enfermé comme suspect dans la prison du Luxembourg et impliqué dans une accusation générale. Ils étaient quarante-six accusés; trente-huit furent exécutés le jour même sur la place du Trône, qui avait pris le nom de barrière de Vincennes. L'acte d'accusation est du 21 messidor; le jugement et le procès-verbal d'exécution sont du 22. Devant le tribunal révolutionnaire, il refusa de répondre à l'accusation portée contre lui. Mais, sur l'échafaud, au moment fatal, il s'avança vers la foule et dit, d'une voix forte, ces seules paroles : « Citoyens, je me nomme Buffon ! »

BUFFON (Marguerite-Françoise DE BOUVIER DE CEPOY, comtesse DE), épousa le fils de Buffon le 4 janvier 1784. Dès le début, on put prévoir que cette union ne serait pas heureuse. Aussitôt après son mariage, le comte de Buffon était entré au régiment de Chartres, qui tenait garnison en Flandres. Il vivait éloigné de sa femme. Lorsque la liaison de Mme de Buffon avec le duc d'Orléans devint publique, Buffon, alors âgé de quatre-vingt-un ans et qui devait mourir l'année suivante, accablé sous le poids de cette dernière épreuve, adressa à son fils cette admirable lettre, que M. Henri Nadault de Buffon nous a conservée :

« *Au Jardin du Roi, le* 22 *juin* 1787.

» M. de Faujas, par amitié pour moi et pour vous, mon cher fils, a bien voulu vous porter mes ordres, auxquels il faut vous conformer :

» 1° L'honneur vous commande avec moi de donner votre démission et de sortir de votre régiment pour n'y jamais rentrer;

» 2° Vous quitterez tout de suite, en disant que les circonstances vous y obligent, et vous ferez cette même réponse à tout le monde, sans autre explication;

» 3° Vous n'irez point à Spa, et vous ne viendrez pas à Paris avant mon retour;

» 4° Vous irez voyager où il vous plaira, et je vous conseille d'aller voir votre oncle à Bayeux. Vous le trouverez instruit de mes motifs ;

» 5° Conformez-vous en entier, pour tout le reste, aux avis de M. de Faujas, qui vous fera part de toutes mes intentions et vous remettra vingt-cinq louis; et si vous avez besoin des trois mille livres que vous devez recevoir le 4 août, je les donnerai à M. Boursier dès à présent. Vous savez qu'il doit remettre quinze cents francs, dans ce même temps, à *feu votre femme.*

» Ce sont là, mon très-cher fils, les volontés absolues de votre bon et tendre père.

» Le comte de BUFFON. »

Feu votre femme! Elle était morte pour lui, parce qu'elle était devenue la maîtresse d'un prince! Cette belle lettre a inspiré à M. Sainte-Beuve les réflexions suivantes : « Quand ce fils est marié à une jeune femme, qui paraît d'abord douée de simplicité et de candeur, mais qui bientôt s'émancipe et devient la maîtresse avouée d'un prince du sang, colonel du régiment dans lequel le jeune mari était capitaine, quelle noble lettre du père à son fils, au premier éclat qui lui en arrive, quelle suite rigide de prescriptions sans réplique! Le père de famille, antique et presque romain, se lève ici de toute sa hauteur et commande avec l'autorité de ses cheveux blancs. Tout ce que cette admirable lettre a d'impérieux est puisé dans la tendresse même, dans l'amour paternel le mieux entendu, qui n'est pas séparable du sentiment de l'honneur et de la dignité. En suivant à la lettre de tels ordres, le fils de Buffon ne courut risque ni d'avoir à rougir de l'éclat de celle qui portait son nom, ni encore moins de paraître en profiter. » (*Causeries du lundi*, tome XIV, p. 336.)

Profitant des lois révolutionnaires, le fils de Buffon fit prononcer son divorce le 14 janvier 1793, et contracta une nouvelle union. On connaît les folies de toute nature auxquelles se livra le duc d'Orléans pour Mme de Buffon. Un jour, on le vit poursuivre dans Paris, avec sa meute et ses équipages, un cerf lancé dans le bois de Vincennes, dans le seul but d'offrir à sa maîtresse, sous ses fenêtres, le spectacle d'un hallali. Il donnait, au Palais-Royal, des fêtes somptueuses en son honneur. Lorsque la Révolution appela ce prince à jouer un rôle politique, la comtesse de Buffon devint l'âme de son parti. Tous les mémoires et les pamphlets du temps la représentent comme la pensée dirigeante du parti d'Orléans. On la voyait se rendre seule aux clubs et dans les réunions populaires, ou présider à l'Elysée-Bourbon des conciliabules dans lesquels son opinion faisait loi. Une lettre qu'elle écrivit à Lauzun le 20 août 1792, sept jours après l'incarcération de la famille royale, fait voir quelle part elle prenait aux affaires, et avec quelle passion elle suivait les événements politiques qui s'accomplissaient sous ses yeux. Elle espéra longtemps que l'Assemblée prononcerait la déchéance du roi, et proclamerait Philippe-Egalité lieutenant général du royaume; cas auquel ce prince devait l'épouser. On a prétendu que, le jour où il marcha au supplice, Mme de Buffon se tenait sur les terrasses du Palais-Royal, alors Palais-Egalité, pour le voir passer. Rien ne justifie cette allégation. Tout montre, au contraire, que Mme de Buffon fut attachée au duc d'Orléans par les liens d'une passion coupable, mais constante, et que celui-ci, de son côté, lui fut fidèle jusqu'à son dernier jour. Lors de son arrestation à Marseille, le 2 septembre 1792, il lui écrivait du fort Saint-Jean : « Que je vous aime et que je vous estime! Vous ne pouvez pas vous faire une idée du calme que répand dans mon âme de vous lire, de savoir où vous êtes et comment vous vous portez.... Rien au monde n'est comparable à la tendresse que j'ai pour vous.... Quelque lieu que j'habite, quelque fortune que j'aie, pourvu que ce soit avec vous et que je n'aie pas la douleur de penser que les gens qui m'étaient attachés et que j'aime sont dans le besoin, je vivrai heureux. Je serai réuni à ma Fanny, avec mes deux enfants, et si je n'en meurs pas de joie, je passerai le reste de mes jours heureux et tranquille, uniquement occupé de mon bonheur. Adieu, bien respectable amie, adieu; je serai heureux quand j'apprendrai que mes lettres vous parviennent. Adieu, chère amie. Que je vous aime!

» LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH. »

Après la mort du duc d'Orléans, la comtesse de Buffon se retira en Italie, où elle devint, en 1798, Mme de Bussierre. Elle mourut le 15 mai 1808. De sa liaison avec le duc d'Orléans était né, le 5 septembre 1791, un fils, qui devint officier supérieur dans l'armée anglaise et périt en Espagne.

BUFFON (Elisabeth-Georgette DAUBENTON, comtesse DE), née en 1775, morte à Montbard en 1852, épousa le fils de Buffon le 1er octobre 1793. Son mari fut emprisonné quelques jours après son mariage, et elle se trouva veuve à dix-huit ans. Elle se retira près de sa tante Marguerite Daubenton, femme d'un rare mérite, connue dans les lettres par son roman de *Zélie dans le désert*, qui habitait le Muséum avec son mari, Louis-Jean-Marie Daubenton, collaborateur à l'*Histoire naturelle.* Protégée par un nom devenu populaire, elle put traverser, sans être inquiétée, les orages de la Terreur. Lorsque des jours plus calmes eurent enfin succédé à ces heures de tempête, la comtesse de Buffon parvint à grand'peine à recouvrer quelques débris de son immense fortune. Pour répondre aux nombreux engagements de son beau-père, Mme de Buffon dut aliéner ses immeubles frappés par le discrédit général, et soutenir des procès longs et coûteux. Elle eut aussi à défendre ses droits à la propriété de l'*Histoire naturelle*, et les arrêts qui intervinrent en sa faveur furent les premiers monuments de jurisprudence qui aient posé les principes de la propriété littéraire. Lorsque l'on voit, à la tête de ces difficultés de toute nature, une jeune veuve de dix-neuf ans, l'intérêt qu'elle inspire redouble. Mme de Buffon n'était pas, au reste, une femme ordinaire. Elevée par une mère dont Buffon avait employé la plume, entre ses deux oncles, Guéneau de Montbeillard et Daubenton, elle avait de bonne heure montré les facultés les plus heureuses. « Elle était, a écrit M. Humbert-Basile, aussi spirituelle que jolie; elle ne quitta jamais sa mère, et reçut une éducation soignée. » Son esprit, sa jeunesse, sa beauté, lui valurent de nombreux et illustres hommages. Lacépède songea un instant à épouser la veuve de Buffon. « Nous avons, à la chambre des pairs, lui écrivait-il le 14 décembre 1814, des jeunes gens qui ne peuvent pas encore voter, et des vieillards de quatre-vingts ans qui bientôt ne le pourront plus. Un *de mes collègues*, qui n'est ni des uns ni des autres, et a eu l'honneur de vous voir, vraisemblablement à Paris ou à Montbard..... aurait un grand désir d'obtenir le bonheur de pouvoir mettre à vos pieds son cœur, son rang, sa fortune. » Mais la comtesse de Buffon ne consentit jamais à quitter un nom dont elle était justement fière. Afin que ce nom, cher à la France et aux lettres, ne s'éteignît pas dans sa personne, elle l'assura, avant sa mort, au petit-neveu de Buffon. Voulant, en outre, que les enfants de l'héritier de ce nom célèbre fussent investis des débris de la fortune que la Révolution lui avait laissée, elle y pourvut par son testament en date du 9 novembre 1850. « J'institue pour mes légataires universels M. Henri et Mlle Elisabeth Nadault de Buffon, enfants de M. Benjamin Nadault de Buffon. Je désire, en leur donnant cette preuve d'affection, témoigner par là, et l'attachement que j'ai pour eux et leur père, et la reconnaissance que je conserverai jusqu'au dernier soupir pour mon mari, voulant que le reste de la fortune qu'il m'avait léguée retourne à ceux de sa famille qui portent maintenant son nom. » D'un cœur généreux, ouvert à toutes les infortunes, elle n'avait pas attendu, pour faire le bien, le titre de *Dame de la charité maternelle*, que lui avait conféré, le 15 décembre 1811, l'impératrice Marie-Louise. Après sa mort, les indigents de Montbard reçurent de nouvelles marques de sa générosité.

BUFFON (famille NADAULT DE), ancienne famille originaire de Limoges, qui a formé des établissements en Bourgogne et aux colonies, et a fourni plusieurs personnages distingués dans la magistrature, l'armée, les sciences et les lettres. Son histoire trouve naturellement sa place à la suite de la famille de Buffon, à laquelle elle s'est souvent alliée, et qu'elle reste seule à représenter aujourd'hui. Buffon, ayant épousé en secondes noces une demoiselle Nadault, les membres de cette famille se sont depuis appelés Nadault de Buffon. Nous allons donner la biographie des principaux Nadault, à partir de l'époque où ils se sont identifiés avec le nom de Buffon; quant aux membres de cette famille qui se sont distingués antérieurement au mariage dont nous venons de parler, ils trouveront leur place à l'article NADAULT.

BUFFON (Benjamin-Edme NADAULT DE), magistrat distingué, né à Montbard en 1748, mort en 1804, épousa la sœur de Buffon et ajouta le nom de sa femme au sien. Cette adjonction ne fut toutefois régularisée que plus tard, à la sollicitation de la dernière comtesse de Buffon. Il prit, en 1767, la robe d'avocat, et vint siéger au parlement de Bourgogne le 3 juillet 1770. Il n'était âgé que de vingt-deux ans. Ses dispenses d'âge sont motivées sur les éclatants services rendus par son père dans sa charge d'avocat général. Benjamin Nadault entra au parlement à une époque de grande fermentation, et assista à tous les troubles qui précédèrent la suppression des cours souveraines. Ennemi des mesures violentes, il conseilla la modération et le respect du pouvoir, respect qui, dans son esprit, s'alliait avec une sage liberté. Pendant ses loisirs, il s'adonnait aux sciences et aux arts. Il a écrit un traité sur la peinture. Buffon venait le surprendre dans son atelier. « Pardieu, mon cher beau-frère, lui disait-il, vous peignez à merveille. C'est bien, trop bien même pour un conseiller au parlement. » L'auteur de l'*Histoire naturelle*, qui avait eu à soutenir un grand nombre de procès, pensait avoir à se plaindre de la justice, qu'il trouvait *trop observatrice des formes au grand détriment du fond;* souvent il s'abandonnait devant son beau-frère à son humeur contre ses juges. M. Nadault l'écoutait sans l'interrompre; après quoi, ils riaient tous deux du courroux de l'un et de la patience de l'autre. « Vous êtes, lui écrivait un jour Buffon, l'homme dont le caractère me va le mieux et sur lequel il me sera toujours doux de compter. » Un biographe de Buffon, le chevalier Ande, a laissé le portrait de M. Nadault : « Ceux qui préfèrent une raison solide aux éclairs de l'esprit, un cœur loyal, un heureux caractère à la séduisante frivolité des gens du bel air, sont dignes d'apprécier ce conseiller prudent et sage : il était de la société intime de M. de Buffon. » Benjamin Nadault fut le dessinateur des jardins de Montbard. Membre, comme son père, de l'Académie de Dijon, il contribua, en 1780, en sa qualité d'élu aux états généraux de la province, à l'achat de la précieuse collection de plâtres moulés sur l'antique qui enrichit le musée de cette ville. En 1789, un an avant la suppression définitive des parlements (7 septembre 1790), il rentra dans la vie privée et vint habiter sa maison de Montbard, qui fut dès lors le rendez-vous d'un grand nombre d'artistes de la province et d'artistes étrangers, auxquels il donnait son appui, ses conseils et de l'argent. Parmi eux, on cite le sculpteur Dubois, Lallemand, Greuze et Prudhon. En mourant, il fit une fondation pieuse à l'hospice de Montbard. Un trait qui honore sa mémoire ne doit pas être omis. Pendant la guerre malheureuse que la France soutenait contre l'Angleterre pour la défense de ses colonies, le parlement de Bourgogne, voulant venir en aide à l'Etat, s'imposa pour une somme importante. A la Révolution, la plupart des membres de l'ancien parlement, dont les charges n'avaient pas été remboursées, refusèrent de payer leur part. Benjamin Nadault, que la Révolution avait réduit au strict nécessaire, paya au delà de la sienne, estimant que le premier devoir de l'honnête homme est le respect à la parole donnée.

BUFFON (Benjamin-François-Georges-Alexandre NADAULT DE), magistrat français, chevalier de la Légion d'honneur, né à Montbard en 1780. M. Humbert-Basile a dit de lui, dans ses *Mémoires sur la famille de Buffon :* « Il a su, par son caractère, mériter l'estime de tous les partis et se concilier l'affection de tous les habitants de Montbard : c'est un homme de bien. » Le 8 octobre 1865, lors de l'inauguration de la statue élevée à Buffon par une souscription nationale, les membres de l'Institut et les représentants des corps savants venus à Montbard pour augmenter la pompe de cette cérémonie lui rendirent visite en corps et en uniforme. Le soir, au banquet, on porta des toasts en son honneur. Ce fut un solennel hommage rendu à une longue carrière, honorée par le strict accomplissement de tous les devoirs et la pratique de toutes les vertus.

BUFFON (Benjamin NADAULT DE), né à Montbard le 2 février 1804. Admis à l'Ecole polytechnique en 1823, il sortit dans les ponts et chaussées, fut nommé ingénieur le 19 jan-

vier 1829, ingénieur en chef de première classe le 8 avril 1854. Son premier ouvrage parut en 1829. Il a pour titre : *Considérations sur les trois systèmes de communications intérieures au moyen des routes, des chemins de fer et des canaux* (Paris, 1829, 1 vol. in-4°, 2e édition, 1836). En 1833, il entreprit à ses frais un premier voyage scientifique en Italie et en Sicile. Il en rapporta un travail considérable sur les *Routes qui traversent les Alpes et les Apennins.* D'après l'avis du colonel Reveu et du général Pelet, chefs du Dépôt de la guerre, ce travail fut inséré par parties dans le *Mémorial militaire*, comme pouvant offrir des documents précieux pour la défense de la frontière. Il a publié, en 1840, *Des usines et des cours d'eau* (2 vol. in-8°, 2e édition), ouvrage qui renfermait, au point de vue du droit et de la pratique, des théories nouvelles, que l'administration finit par adopter, et que la cour de cassation consacra par un arrêt solennel du 10 juin 1846. En 1841, M. Nadault de Buffon fut appelé à l'administration centrale comme chef de la division des cours d'eau, division créée spécialement pour lui. La même année, il entreprit un nouveau voyage en Italie, et écrivit à son retour son *Traité des irrigations*, qui parut en 1843 (3 vol. in-8° avec atlas, 2e édition, 1861). M. Nadault de Buffon est le premier qui ait vulgarisé en France la science des irrigations. Aussi, lorsqu'en 1851, le gouvernement voulut proposer une loi spéciale afin d'en répandre l'usage, il fut appelé au sein de la commission, et prit la plus grande part à la rédaction de la loi. Chargé, le 31 octobre 1844, de conférences sur les irrigations, cette partie de l'enseignement forma bientôt la matière d'un nouveau cours; le 1er novembre 1851, le ministre créa une chaire d'hydraulique agricole, dont M. Nadault de Buffon fut le premier titulaire. Il a publié, en 1853, *Cours d'agriculture et d'hydraulique agricole* (4 vol. in-8°). En outre de ses principaux ouvrages sur la science agricole appliquée, ouvrages devenus classiques, M. Nadault de Buffon a attaché son nom à des écrits de moindre importance. Il a encore fourni une part de collaboration active aux *Annales des ponts et chaussées*, au *Journal d'agriculture pratique* et à l'*Encyclopédie du* XIXe *siècle.* Les *Bulletins de la Société impériale et centrale d'agriculture*, société dont il est membre depuis le 17 janvier 1849, renferment plusieurs de ses mémoires. M. Nadault de Buffon est membre de l'Académie royale des sciences de Turin, officier de la Légion d'honneur et revêtu du même grade dans divers ordres étrangers. A la science théorique, il a joint les connaissances pratiques de l'ingénieur. Il est l'auteur de travaux d'art importants dans les villes d'Aubenas, Chaumont, Elbeuf, Louviers, Montbard. Il a inventé un procédé de filtrage couronné à l'exposition universelle de Londres de 1862. Il a rédigé des projets considérables : 1° pour une distribution d'eau dans la ville de Nîmes; 2° pour la mise en valeur des terres incultes de la Sologne et de la Camargue; 3° pour le boisement des sables des dunes, et l'amélioration, par voie du colmatage, de la crau d'Arles.

BUFFON (Alexandre-Henri NADAULT DE), magistrat et littérateur français, fils du précédent et arrière-petit-neveu de notre grand naturaliste Buffon, né à Chaumont (Haute-Marne), en 1831. A l'âge de dix-sept ans, il faisait ses études au lycée Descartes (Louis-le-Grand) lorsque l'insurrection de juin 1848 lui donna l'occasion de montrer son courage. Il prit le fusil de son père, ingénieur en chef des ponts et chaussées, alors absent de Paris, et vint se placer dans les rangs de la 10e légion de la garde nationale. Il prit part aux combats meurtriers dont la place du Petit-Pont et les rues avoisinantes furent le théâtre, fut blessé trois fois, et reçut la croix de la Légion d'honneur en récompense de sa belle conduite. Après avoir terminé ses études, M. Nadault de Buffon fit son cours de droit et entra dans la carrière de la magistrature, où sa famille comptait d'illustres représentants. Nommé substitut à Valognes en 1856, puis à Chalon l'année suivante, il fut appelé en 1863 à exercer les fonctions de substitut du procureur général près la cour de Rennes. Pendant qu'il remplissait avec éclat les devoirs de sa charge à Chalon-sur-Saône, il donna une nouvelle preuve de courage et de dévouement en sauvant, au péril de sa vie, un homme qui venait de se précipiter dans la Saône, et il reçut, à cette occasion, une médaille d'or de 1re classe.

M. Nadault de Buffon n'est pas seulement un homme de cœur et un magistrat distingué, c'est aussi un littérateur de mérite. Le premier ouvrage important qu'il donna au public fut la *Correspondance inédite et annotée de Buffon*, en 2 vol. La plupart des journaux rendirent un compte très-avantageux de cet ouvrage, qui renferme des documents inédits et précieux sur la grande figure de Buffon, et qui font connaître les belles qualités de l'homme privé à ceux qui se contentaient d'admirer le peintre de la nature. Un autre ouvrage du même genre parut quelque temps après : *Buffon, sa famille, ses collaborateurs et ses familiers, Mémoires par M. Humbert-Bazile, son secrétaire*, mis en ordre, annotés et augmentés de documents inédits, par M. Henri Nadault de Buffon. Deux brochures intitulées, l'une *Montbard et Buffon*, l'autre *Buffon et Jean Nadault*, et une *Vie de Buffon*, insérée dans le *Panthéon universel*, complètent ses travaux sur le grand naturaliste et montrent que son arrière-petit-neveu lui a voué une admiration profonde, qui va presque jusqu'au culte.

On doit encore à M. Nadault de Buffon : les *Musées italiens*, étude d'art; un *Episode de la vie littéraire de Frédéric II; Observations critiques sur la loi du* 30 *juin* 1838, concernant les aliénés, reproduites plus tard sous le titre de *Une question de liberté; Des donations ayant le mariage pour objet ;* le *Magistrat*, étude sur le rôle politique et administratif des anciens parlements ; *Rome antique dans Rome moderne*, ouvrage qui a d'abord paru dans la *Revue française ;* enfin l'*Education de la première enfance* ou la *Femme appelée à la régénération sociale,* chez Périsse (1 fort vol. in-12). Ce dernier ouvrage a valu à son auteur la croix de Saint-Grégoire le Grand et celle d'Isabelle la Catholique. La *Revue britannique*, la *Revue française* et la *Revue archéologique* comptent aussi M. Nadault de Buffon parmi leurs collaborateurs.

BUFFONIE s. f. (bu-fo-nî — de *Buffon*, natur. fr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des caryophyllées, tribu des alsinées, comprenant un petit nombre d'espèces, qui croissent dans le bassin méditerranéen. On en cultive plusieurs dans les jardins. ‖ On dit aussi BUFFONE.

BUFOLT s. m. (bu-folt). Ichthyol. Nom vulgaire d'un poisson de mer, le tétraodon hispidus des naturalistes.

BUFONITE s. f. (bu-fo-ni-te — du lat. *bufo*, crapaud). Ichthyol. Dent molaire fossile de poisson.

BUFONOÏDE adj. (bu-fo-no-i-de — du lat. *bufo*, crapaud, et du gr. *eidos*, aspect). Erpét. Qui ressemble à un crapaud. ‖ On dit aussi BUFONIFORME.

— s. m. pl. Famille de batraciens ayant pour type le genre crapaud.

BUFORD (John), major général de volontaires au service des Etats-Unis, né dans l'Etat de Kentucky en 1827, mort à Washington en 1863 des suites des fatigues de sa dernière campagne. Il entra à l'école de Westpoint en 1844, et en sortit en 1848 pour devenir sous-lieutenant dans un régiment de dragons. Nommé major en 1861, à l'ouverture des hostilités, il fut chargé, en 1862, du commandement de la cavalerie du général Banks, puis, le 9 mars 1863, de celle du général Pope, avec le grade de brigadier général de volontaires. En avril et mai de la même année, il prit part à la fameuse expédition du général Stoneman, qui, se détachant de l'armée du général Hooker, tourna toute l'armée confédérée et parvint jusqu'aux fortifications de Richmond. Au retour de cette expédition, qui n'avait pas empêché Hooker d'être battu à Frédériksburg, il fut chargé de couvrir la retraite de l'armée fédérale, mission qu'il remplit avec la plus grande intrépidité et le dévouement le plus absolu. Depuis ce moment, il ne quitta plus l'armée du Potomac, et, dans tous les engagements qui eurent lieu dans la péninsule virginienne, il ne cessa d'opérer avec sa cavalerie légère sur les flancs des confédérés. L'activité incroyable qu'il avait déployée pendant cette campagne, les fatigues de toutes sortes auxquelles il s'exposait sans relâche, minèrent prématurément sa santé; il fut obligé d'abandonner son commandement, et alla mourir d'épuisement à Washington. Quelques jours avant sa mort, le président lui avait envoyé le brevet de major général.

Le général Buford était un des plus énergiques et des plus braves officiers de cavalerie de l'armée fédérale. Il a rarement dormi sous la tente. Quand, écrasé de fatigue, il sentait le besoin du repos, il s'enveloppait de son manteau et s'étendait devant un grand feu; à la moindre alerte, il était debout, et sautait à cheval. Il était peu d'officiers généraux qui fussent plus redoutés des confédérés. On lui amena, un jour, un prisonnier qui, sous ses haillons, avait un grand air d'intelligence. En abordant le général Buford, il jeta sur ce dernier un regard empreint de haine et de mépris : « Je vous connais bien, s'écria-t-il; vous êtes le général John Buford du Kentucky; prenez bien garde que le général Lee ne mette un jour la main sur vous. » Le général rit beaucoup de cette menace, qui ne devait pas être exécutée, le destin ayant pris soin de débarrasser les confédérés de ce rude adversaire.

BUG. V. BOUG.

BUGADIER s. m. (bu-ga-dié — du provenç. *bugado*, lessive). Techn. Vase à fondre les graisses pour la fabrication des pommades parfumées.

BUGADIÈRE s. f. (bu-ga-diè-re — du provenç. *bugado*, lessive). Techn. Cuve en maçonnerie pour la fabrication du savon.

BUGALET s. m. (bu-ga-lè). Mar. Petit bâtiment qui porte deux mâts gréant une grande voile carrée et un hunier dessus, et qui sert au transport des passagers et des marchandises, sur les côtes de Bretagne.

BUGEAT, bourg de France (Corrèze), ch.-l. de cant., arrond. et à 39 kilom. N.-O. d'Ussel; pop. aggl. 302 hab. — pop. tot. 905 hab. Ruines gallo-romaines.

BUGEAUD DE LA PICONNERIE (Thomas-Robert), maréchal de France, duc d'Isly, né à Limoges en 1784, mort du choléra, à Paris, en 1849. Il entra à vingt ans comme grenadier dans les vélites de la garde impériale, fut nommé caporal à Austerlitz et sous-lieutenant l'année suivante. Après avoir fait les campagnes de Prusse et de Pologne, il passa en Espagne, et y gagna le grade de colonel. Pendant les Cent-Jours, n'ayant sous ses ordres que 1,700 hommes, il tint tête à 10,000 Autrichiens et les mit en fuite après dix heures de combat. En 1815, il fut licencié par les Bourbons, qu'il avait chantés cependant en 1814; il se retira alors dans ses propriétés d'Excideuil et s'occupa d'agriculture. Remis en activité après la révolution de Juillet, il fut bientôt nommé maréchal de camp; puis il entra à la Chambre des députés, où il se fit une réputation particulière par ses excentricités et ses trivialités de langage, par ses provocations envers les membres de l'opposition, en même temps qu'il affectait un dévouement sans bornes à la nouvelle monarchie, qui lui donna la triste mission de garder la duchesse de Berry à la citadelle de Blaye et de surveiller toutes les péripéties de sa grossesse, afin de donner une publicité scandaleuse à l'accouchement de cette malheureuse princesse. Une allusion à cette misérable affaire ayant été faite à la Chambre par le député Dulong, Bugeaud le provoqua en duel et le tua (1834). L'irritation causée par cet événement était à peine calmée, qu'il l'aviva de nouveau par sa répression impitoyable de l'insurrection d'avril 1834. Il a depuis repoussé la responsabilité des massacres de la rue Transnonnain; mais il est certain que son ordre du jour aux soldats était d'une violence extrême. C'était là le fond de sa nature : bon administrateur, brave soldat, excellent général, un de ces hommes rares qui savent garder au milieu d'une armée en ligne ce sang-froid qui gagne les batailles, Bugeaud faisait presque oublier ces qualités par ses manières cassantes, sa jactance et l'emportement de son zèle gouvernemental. Sa véritable gloire est la part qu'il a prise à la consolidation de nos conquêtes en Afrique, de 1836 à 1847. On lui reprocha cependant le traité de la Tafna, qui reconnaissait en principe l'indépendance de l'émir Abd-el-Kader. Gouverneur de l'Algérie depuis 1840, il introduisit d'importantes modifications dans les manœuvres et dans la tactique, poursuivit vigoureusement les Arabes, étendit nos possessions, fit de louables efforts pour la colonisation, et gagna sur les Marocains la célèbre bataille d'Isly (14 juillet 1844), qui lui valut le titre de duc. Il avait reçu le bâton de maréchal l'année précédente. Le 24 février 1848, on lui donna le commandement de l'armée de Paris, mais il ne put sauver la monarchie, malgré ses vanteries habituelles, et ses *quatre hommes et son caporal*, locution digne du capitaine Fracasse, et qui a eu le privilége de passer en proverbe. Il se hâta d'offrir son épée à la République quelques jours après sa proclamation. Le président Louis-Napoléon le nomma général en chef de l'armée des Alpes, et le département de la Charente-Inférieure l'envoya à l'Assemblée législative. Mais son rôle actif était fini; il n'attira plus l'attention sur lui que par ces discours publics dont il avait la manie, et qui étaient loin d'ajouter à sa réputation. C'est ainsi qu'oubliant son échec de Février, il se fit fort devant les magistrats de Lyon d'écraser la démagogie, ne fût-il suivi que des quatre hommes et du caporal auxquels nous avons fait allusion plus haut.

Le maréchal Bugeaud avait pris pour devise : *Ense et aratro* (par l'épée et par la charrue), belle devise, qui, cependant, à l'époque où nous vivons, n'est vraie, n'est morale que dans sa dernière partie. On lui a élevé une statue à Alger et une autre à Limoges. On a de lui plusieurs écrits militaires, parmi lesquels nous citerons : *Aperçus sur quelques détails sur la guerre, avec des planches explicatives; Récit de la bataille d'Isly*, publié en 1845 dans la *Revue des Deux-Mondes ; Instructions pratiques du maréchal Bugeaud pour les troupes en campagne,* etc. Il publia aussi des brochures contre le socialisme et sur les moyens de rendre florissante notre colonie africaine. Enfin, les archives de la guerre conservent de lui quelques manuscrits qui peuvent intéresser les militaires, et sa vie a été écrite par P. Christian, A. Besancenez, et Arthur Ponroy. On peut se procurer tous les ouvrages du maréchal et ceux dont il a été l'objet à la librairie militaire de Leneveu, à Paris.

BUGÉE s. f. (bu-jé). Mamm. Espèce de singe des Indes.

BUGENÈS (*né d'un bœuf*), surnom donné par les Grecs à Bacchus, qu'ils représentaient avec des cornes, comme inventeur du labourage.

BUGENHAGEN (Jean), surnommé à cause de sa patrie le **Docteur poméranien,** théologien protestant, né à Wollin en 1485, mort en 1558. Il étudia les humanités et la théologie à l'université de Greifswald, fut nommé en 1505 recteur de l'école de Trepton, puis en 1517 professeur d'Ecriture sainte et de discipline ecclésiastique au monastère de Belbuck. En 1518, il écrivit pour le duc Bogislav X l'histoire de la Poméranie (*Pomerania in IV libros divisa*). A l'apparition de l'ouvrage de Luther, la *Captivité de Babylone* (1520), Bugenhagen partit pour Wittemberg, où il gagna bientôt l'estime et la confiance du grand réformateur. Il composa dans cette ville son *Interprétation des psaumes de David*, qui fut imprimée à Bâle en 1524, avec une préface de Luther et de Mélanchthon. Ordonné prêtre à Wittemberg en 1523, nommé en 1526 surintendant général, il resta plus attaché que jamais à Luther, bénit son mariage, et fut son consolateur dans les persécutions dont il était l'objet. En vain lui proposa-t-on des emplois plus éclatants, il les refusa pour demeurer à Wittemberg. Il prit part à tous les travaux relatifs à l'établissement de la Réforme, dont cette ville devint le foyer ; aux polémiques sur l'Eucharistie avec les Suisses, à la visite des Eglises saxonnes, à la composition des dix-sept articles par lesquels Luther et Mélanchthon préludèrent à la confession d'Augsbourg, à la ligue de Smalkalde; enfin, il collabora avec Luther à la traduction allemande de la Bible. Mais c'est surtout dans les missions de propagande que Bugenhagen déploya son activité. En 1528, il organisa les Eglises luthériennes à Brunswick et à Hambourg ; en 1530, à Lübeck ; en 1535, en Poméranie. De 1537 à 1542, il se fixa en Danemark, où il avait été appelé par le roi Christian III. Là, le 12 avril 1527, il remplit les fonctions épiscopales au couronnement du roi et de la reine. Le 2 septembre, il consacre sept surintendants à la place des évêques incarcérés; puis, le même jour, il promulgue la nouvelle constitution des Eglises de Danemark et de Norvége, rédigée de concert avec les théologiens danois. En 1538, il entreprend la réorganisation de l'université de Copenhague, qu'il termine et fait confirmer par le roi en 1539. La constitution des Eglises danoises, modifiée par ses soins, est appliquée au Slesvig et au Holstein en 1542. A cette occasion et en récompense de ses services, le roi lui offrit l'évêché du Slesvig; il le refusa, et retourna en Allemagne. Le 22 février 1546, dans l'église du château de Wittemberg, il présida aux obsèques de Luther et prononça une oraison funèbre. Depuis ce moment, Bugenhagen mena une vie plus sédentaire; mais des polémiques de tous genres, principalement les attaques de Flacius et d'Amsdorf, qui l'accusaient d'avoir renié la foi luthérienne, jointes à de grandes douleurs physiques, assombrirent ses derniers jours et précipitèrent sa fin. Il mourut à l'âge de soixante-trois ans, laissant beaucoup d'écrits de théologie et une relation curieuse de son voyage en Danemark.

BUGEY, pays de France, qui avait le titre de comté et était compris dans le gouvernement de l'ancienne province de Bourgogne, entre l'Ain à l'O., le Rhône à l'E. et au S., et la Franche-Comté au N.; il fait aujourd'hui partie du département de l'Ain, dont il forme les arrond. de Belley et de Nantua; superficie, 40 myriamètres carrés. Cette petite contrée, habitée par les Ségusiens à l'époque de la conquête romaine, fit partie de la première Lyonnaise sous Honorius ; puis, successivement, du royaume des Burgondes, de l'empire de Charlemagne, du royaume de Bourgogne; il eut pendant quelque temps des seigneurs. En 1137, l'empereur Henri IV en investit le comte de Savoie, qui partagea ses droits sur le pays avec l'évêque de Belley, les abbés d'Ambournai et de Saint-Rambert et le prieur de Nantua. Les seigneurs de Thoire, qui en possédaient une partie, vendirent leurs droits à la maison de Savoie en 1404. Le reste, propriété de la maison de Coligny, passa par mariage dans la maison de la Tour-du-Pin, dont les rejetons devinrent par la suite dauphins, et de là par legs dans la maison de France. En 1344, cette dernière partie du Bugey fut donnée par le roi Jean au duc de Savoie en échange d'autres terres. Le Bugey tout entier, avec la Bresse et le pays de Gex, fut cédé à la France par le traité de Lyon en 1601.

BUGGE (Thomas), astronome et mathématicien danois, né à Copenhague en 1740, mort en 1815, se destina d'abord à l'état ecclésiastique et passa son examen de théologie, puis s'adonna exclusivement aux mathématiques. En 1761, il fut envoyé à Throndhjem pour observer le passage de Vénus devant le disque du soleil. Après avoir occupé divers emplois dans le cadastre, il fut nommé, en 1777, professeur d'astronomie et de mathématiques à l'université de Copenhague. Une commission des poids et mesures ayant été instituée à Paris en 1798, Bugge quitta le Danemark pour venir assister à ses séances. Il était membre de l'Académie des sciences de son pays et de la plupart des Sociétés savantes de l'Europe. Il fut longtemps directeur de l'arpentage public et exécuta de bonnes cartes du Danemark. Lors du bombardement de Copenhague en 1807, il fit les plus courageux efforts pour préserver de la destruction les collections scientifiques de cette ville. On a de lui : *Description de la méthode d'arpentage usitée dans les cartes géographiques danoises, avec une carte trigonométrique de l'île de Seeland* (1779); *Premiers principes des mathématiques pures ou abstraites* (1813-1814) ; *Premiers principes de l'astronomie sphérique et théorique, et géographie mathématique* (1796), etc.

BUGGIANO ou **BORGO-BUGGIANO** (*Bujanum castrum*), bourg du royaume d'Italie, préfecture et à 35 kilom. N.-O. de Florence; 1,875 hab. Elève de vers à soie; marché pour les soies. La villa Bellavista, contruite par les Médicis, est très-remarquable.

BUGGIARDINI ou **BUGIARDINI** (Giuliano), peintre italien, né à Florence en 1481, mort en 1556. Si l'on en croit Vasari, il fut le condisciple de Michel-Ange et servit d'aide à Mariotto Albertinelli et à Fra Bartolommeo; il se montra soigneux jusqu'à l'excès dans son

travail; mais il n'y apporta ni imagination ni originalité : c'était, au demeurant, un homme simple, vivant content dans la pauvreté, admirant naïvement les productions de son pinceau et s'en glorifiant. Lanzi prétend qu'il eut plus de mérite que ne lui en a attribué Vasari; il avoue qu'il emprunta çà et là les idées des autres peintres, mais il ajoute que, lorsque l'on considère chacune de ses figures isolément, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il est très-heureux dans ses imitations. G. Buggiardini exécuta plusieurs tableaux à Bologne, entre autres : une *Madone entre deux saints*, qu'il peignit pour l'église de Saint-François, et un *Saint Jean dans le désert*, qu'il fit pour l'église de Saint-Etienne. Ce dernier ouvrage, que l'on voit aujourd'hui à la pinacothèque de Bologne, se rapproche beaucoup du style de Léonard de Vinci; il est signé IVL. FLOR. (Julianus Florentinus). Le même musée renferme deux autres ouvrages de Buggiardini : une *Madone* et le *Mariage de sainte Catherine*, composition dont Vasari n'a parlé qu'avec une sorte de dédain, mais que Bottari trouve digne d'admiration; les figures de soldats ont été dessinées par Michel-Ange, qui ne dédaigna pas de venir en aide à son ancien condisciple, fort embarrassé, dit-on, pour terminer son tableau. Le Louvre n'a pas d'ouvrages de Buggiardini. Le musée des Offices, à Florence, possède : une *Vierge allaitant l'Enfant Jésus;* le Belvédère, à Vienne : *Siméon et Lévi vengeant le rapt de leur sœur Dina*, tableau fait en collaboration avec Fra Bartolommeo; le musée de Berlin : une *Madone entourée de saints*, signée IVL. FLO. FAC.; une *Sainte Famille* et une *Lucrèce*.

BUGGIARDINI ou **BUGIARDINI** (Agostino), sculpteur florentin, travaillait vers 1625. Il était doué des plus brillantes qualités, et cultivait à la fois la poésie, la musique et la statuaire; il mourut fort jeune, victime d'une très-mauvaise plaisanterie. Le curé de l'église de Notre-Dame de l'Impruneta, près de Florence, chez lequel il allait dîner de temps à autre, s'avisa un jour de lui faire servir un chat accommodé en ragoût; Agostino en mangea sans se douter de la nature du plat; mais, averti par les rires des autres convives, il fut saisi du plus profond dégoût et fit de si violents efforts pour vomir qu'il se rompit une veine et mourut. Ah! Dieu! si toutes les gibelottes de chat servies dans les restaurants parisiens produisaient des effets aussi désastreux! L'œuvre la plus importante d'Agostino Buggiardini est le mausolée qu'il a élevé, dans l'église de Sainte-Félicité, à Florence, à la mémoire d'Arcangiola Paladini, morte, ainsi que lui, dans la fleur de la jeunesse, en 1622, et qui fut célèbre, en son temps, comme poëte, improvisatrice, peintre, cantatrice et brodeuse.

BUGIA s. f. (bu-jia). Ecorce de l'épine-vinette.

BUGISLAV, duc de Poméranie, mort en 1187. Il porta, en 1170 et en 1184, les armes contre les rois de Danemark Valdemar Ier et Canut VI. Battu la première fois par l'évêque Absalon, grand prélat et vaillant guerrier, il prépara une seconde campagne à l'instigation de l'empereur d'Allemagne. Sa flotte ne comptait pas moins de 500 vaisseaux; mais ayant subi de nouveau une éclatante défaite, il sollicita la paix, qui ne lui fut accordée qu'à la condition de payer une forte somme d'argent au roi de Danemark, de se déclarer son feudataire et de s'obliger envers lui à un tribut annuel. Bugislav accepta ces dures conditions et jura solennellement d'y être fidèle, ce qu'il fit, en effet, jusqu'à sa mort, qui eut lieu deux ans après.

Bug-Jargal, roman de Victor Hugo écrit en 1818, imprimé en 1821 à un très-petit nombre d'exemplaires, enfin remanié, presque refait par l'auteur et publié en 1826. Pierrot, qui bientôt sera Bug-Jargal, est un nègre, esclave chez un riche colon de Saint-Domingue. Il ose porter ses regards sur Marie, la fille de son maître. Certes, l'amoureux ne va point jusqu'à se faire connaître; mais, par toutes sortes de moyens, il révèle son amour à celle qu'il aime. Marie, douce et poétique figure, à peine esquissée, du reste, au milieu du sombre tableau peint par le romancier, Marie est inquiète de cette adoration mystérieuse, et en parle à Léopold d'Auverney, qui, en sa double qualité de cousin et de fiancé de la belle Marie, promet de châtier l'audacieux. Mais pour cela il faut le trouver, et d'Auverney ne peut y parvenir. Cependant, quoique restant dans l'ombre, Pierrot est là, toujours là, près de Marie, et un jour qu'elle va devenir la proie d'un crocodile, elle est sauvée par lui, lui, c'est-à-dire un nègre, un esclave, Pierrot en un mot; et voilà pourquoi d'Auverney, ne pouvant penser qu'il est l'adorateur de sa fiancée, lui tend la main, lui promet son amitié, et la lui prouve bientôt après en lui faisant accorder la vie, que, par ordre du maître et pour une peccadille, on allait lui ôter.

Sur ces entrefaites, éclate la grande révolte des nègres de Saint-Domingue (car ceci se passait en 1791). Partout l'incendie, partout le pillage, partout la mort. La vie et les plantations du père de Marie ne sont point épargnées, et Marie elle-même est enlevée au milieu du désordre et emportée au loin dans les bras d'un esclave. D'Auverney se met à la poursuite du ravisseur, mais il est pris par les rebelles, et il allait mourir, lorsqu'il est sauvé par l'intervention de Pierrot, de Pierrot qui s'appelle maintenant Bug-Jargal, de Pierrot devenu chef de la conspiration des noirs, et devant qui tous s'inclinent. L'ancien esclave, qui se souvient, ne borne point là sa reconnaissance; il veut la pousser jusqu'à l'abnégation la plus sublime, jusqu'au sacrifice de son amour, et, après avoir délivré d'Auverney, il le conduit vers Marie, car c'est lui qui, pendant l'incendie, au milieu de la révolte, l'avait emportée dans ses bras et déposée en un lieu sûr pour la conserver à son amant. Mais, pour délivrer son ami, Pierrot avait dû obtenir la permission de quitter le fort Galifet, où il était détenu prisonnier, et laisser à titre d'otages dix de ses compagnons. D'un autre côté, le farouche et ridicule Biassou, sang-mêlé qui commandait une partie des noirs révoltés, avait informé les colons que d'Auverney serait mis à mort au coucher du soleil; au moment de l'exécution, un drapeau noir flotterait sur le plus élevé des pics de la montagne; en représailles, les blancs devaient mettre à mort les dix noirs de Bug-Jargal, si celui-ci ne délivrait pas d'Auverney ou ne revenait se remettre entre leurs mains. D'Auverney échappe, à l'insu de Biassou, qui le croit mort et fait arborer le fatal drapeau. Bug-Jargal, à la vue du funeste signal, interrompt une douce causerie avec son ami, et va se faire fusiller par les blancs. Le sergent Thaddée et le chien de Bug-Jargal jouent chacun leur rôle épisodique dans cette œuvre intéressante. Tel est, en quelques mots, le roman de V. Hugo.

Dans ce *Bug-Jargal*, écrit par un enfant de seize ans, il y aurait eu plaisir, peut-être même intérêt, à rechercher, à deviner celui qui devait écrire *Notre-Dame de Paris* et les *Misérables;* mais, l'auteur nous l'a confessé lui-même : ce roman, et nous le regrettons fort, a été presque refait par lui à vingt-cinq ans, c'est-à-dire lorsque déjà avaient paru *Han d'Islande* et les *Odes et Ballades*, lorsque l'enfant était devenu un homme, l'ouvrier un maître. Aussi n'a-t-on pas de peine à reconnaître dans l'œuvre que nous étudions l'empreinte dont l'auteur marquera fortement tout ce que doit enfanter son magnifique génie. Une restriction cependant, et nous voulons la personnifier dans Habibrah, un des héros du premier roman de V. Hugo. Ce bouffon, en effet, qui amasse de la haine plein son cœur, se venge au jour venu et se trouve puni par sa propre vengeance, deviendra Triboulet, et, tout en reconnaissant dans le *Roi s'amuse* celui qui écrivit *Bug-Jargal*, la critique pourra mesurer la distance — bien grande — qui sépare ces deux œuvres.

Un mot encore : si Victor Hugo écrivait aujourd'hui le roman dont nous venons de parler, il dédaignerait le côté ridicule de la révolte des noirs de Saint-Domingue, et nous montrerait seulement le côté vraiment beau de ce grand mouvement; car l'auteur « a gravi l'échelle qui va de l'ombre à la lumière, » car le royaliste de 1818 est aujourd'hui un républicain, un Ovide volontaire qui a écrit sur la porte de son cabinet de travail ces mots flamboyants : *Exilium vita est*.

BUGLE s. m. (bu-gle). Mus. Trompette à clef.

— Mamm. Ancien nom du buffle.

— Art milit. Catapulte en usage au XIIe siècle.

— Bot. s. f. Genre de plantes de la famille des labiées, ou plus exactement fraction du genre *ajuga*, dont une espèce, la bugle rampante (*ajuga reptans*), est employée en médecine, quoique bien déchue de son ancienne réputation. ‖ Prov. *Qui connaît la bugle et la sanicle fait au chirurgien la nique*, Qui connaît les vulnéraires peut se passer des médecins.

BUGLIO (Louis), missionnaire italien, né à Palerme en 1606, mort à Pékin en 1682. Entré fort jeune dans l'ordre des jésuites (1623), il obtint d'être envoyé comme missionnaire en Orient, arriva à Goa en 1636, et de là passa dans la Chine (1637), alors en proie à l'anarchie, par suite d'un changement dynastique. Après avoir couru de grands dangers, le P. Buglio parvint à se rendre à Pékin. Il jouit bientôt d'une grande considération près de l'empereur Chun-tchi, puis près de son successeur, le célèbre Khang-hi, travailla pendant quarante-cinq ans à la conversion des Chinois, prit part à la réformation du calendrier de ce pays, obtint le rappel des jésuites exilés et reçut le titre de mandarin. Le P. Buglio, qui parlait et écrivait le chinois avec une extrême facilité, a composé dans cette langue un assez grand nombre d'écrits, des traductions du *Missel* et du *Rituel* romain, un abrégé de la *Somme* de saint Thomas, etc.

BUGLIONE, nom italien de la ville de Bouillon.

BUGLOSE s. f. (bu-glo-ze — du gr. *bous*, bœuf, et *glôssa*, langue). Bot. Genre de plantes, de la famille des borraginées, comprenant, entre autres espèces, la buglose officinale, employée en médecine; l'orcanète, dont la racine renferme un principe tinctorial rouge; la buglose d'Italie, cultivée dans les jardins d'agrément. *La* BUGLOSE *est une plante vivace qui se multiplie par des rejetons et par des graines.* (Raspail.) ‖ On dit aussi, et plus correctement, BUGLOSSE.

BUGLOSE, hameau de France (Landes), commune de Saint-Vincent-de-Paul, canton, arrond. et à 12 kilom. N.-E. de Dax, dans une plaine sablonneuse des Landes; 75 hab. Etablissement métallurgique; maison de retraite pour les prêtres infirmes. Ce hameau a vu naître saint Vincent de Paul. De nombreux fidèles vont en pèlerinage à un chêne sous lequel se reposa souvent le saint, et près duquel on a bâti une chapelle. On voit encore à Buglose la modeste maison où naquit et grandit cet enfant du peuple, qui a mérité le surnom de bienfaiteur de l'humanité.

BUGLOSSOÏDE adj. (bu-glo-so-i-de — de *buglose*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à une buglose.

BUGNE s. f. (bu-gne; *gn* mll.). Art culin. Espèce de crêpe roulée et frite dans l'huile, que l'on fabrique particulièrement à Lyon.

— *Le dimanche des bugnes*, Le premier dimanche de carême, à Lyon, parce qu'il est d'usage en cette ville de manger des bugnes ce jour-là.

BUGNET (Jean-Joseph), jurisconsulte français, né à Levier (Doubs), en 1793, mort le 6 octobre 1866. Issu d'une famille de simples paysans, Bugnet ne dut qu'à lui-même, à son énergie, à son travail incessant, l'éminente position qu'il occupa si longtemps à la Faculté de Paris, où, pendant quarante-cinq ans, il professa le droit civil avec tant d'éclat.

Après avoir suivi les cours de la faculté de droit de Dijon, et s'y être fait recevoir docteur en 1821, il vint à Paris, où plusieurs chaires étaient vacantes. Nommé, à la suite d'un concours, professeur suppléant en 1823, il devint, trois ans plus tard, professeur titulaire de Code civil. C'est dans cet enseignement que l'honorable jurisconsulte s'est acquis une juste célébrité. Dédaignant les subtilités, les distinctions, les arguties, chères à quelques professeurs, et qui conviendraient mieux à une conférence de docteurs qu'à un cours professé devant des étudiants, M. Bugnet ramenait toutes les discussions au texte de la loi, qu'il analysait avec une sagacité, une logique remarquables, mais dont il maintenait toujours l'intégrité. Plusieurs générations de magistrats, d'avocats, de jurisconsultes, doivent à M. Bugnet la connaissance des vrais principes, la science des origines de notre droit et cette fermeté de doctrine si nécessaire au milieu des variations de la jurisprudence. En 1848, M. Bugnet se présenta, comme plusieurs de ses collègues de l'Ecole de droit, aux suffrages de ses concitoyens. Posée un peu tard, sa candidature échoua dans le département du Doubs. Mais, en 1858, les électeurs tinrent à honneur de réparer cet échec en le choisissant pour les représenter au conseil général. La vie du savant professeur est peu fertile en événements. Plein de dévouement pour ses fonctions, il inspirait à ses élèves un singulier mélange de crainte et d'estime respectueuse. Terrible aux examens, il savait cependant distinguer, avec toute la finesse du Franc-Comtois, la timidité de l'ignorance. Indulgent et paternel pour la première, il gardait toutes ses brusqueries pour la seconde. Il n'aimait pas les étudiants *modernes*, fastueusement logés rue de La Bruyère ou rue Saint-Georges, qui remplacent l'assiduité aux cours par six semaines de répétitions à 5 fr. le cachet. Il ne croyait pas, avait-il tort? à la science acquise à la hâte, en courant, entre une promenade au Bois et une soirée au théâtre. Mais avec quelle bonté il accueillait les étudiants studieux et avides de savoir, qui, après les cours, se pressaient autour de sa chaire, pour obtenir une explication sur un point mal compris! Aussi Bugnet emporta-t-il en mourant les regrets de tous ses élèves. Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 6 janvier 1844, l'éminent professeur a pu compter parmi ses anciens disciples des officiers et des commandeurs, hommes habiles qui demandaient à leurs rubans et à leurs insignes un peu de cette haute considération que Bugnet ne devait qu'à son talent et à la dignité de son caractère. Sa grande réputation de science et de droiture lui a valu d'être souvent choisi dans d'importantes affaires comme arbitre ou avocat consultant. On a de lui plusieurs *Mémoires* et *Consultations*, qui sont des chefs-d'œuvre de raison, de logique et de science. Il faut ajouter une brochure, remontant à 1841 et relative à des intérêts locaux : *Aux habitants de la commune de Bolandoz;* mais son principal titre à l'estime des jurisconsultes, c'est sa belle édition de Pothier : *Œuvres complètes de Pothier, annotées et mises en corrélation avec le Code civil et les autres dispositions de la législation actuelle* (1845-1848, 10 vol. in-8°).

BUGNON (Didier), ingénieur et géographe du duc de Lorraine, dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il a publié une *Relation exacte concernant les caravanes en cortége des marchands d'Asie* (Nancy, 1707).

BUGNOT (Gabriel), littérateur français, né à Saint-Dizier, mort en 1673. Il entra dans l'ordre des bénédictins de Saint-Maur et fut prieur de Bernay. Son principal ouvrage est en vers latins et intitulé : *Sacra elogia sanctorum ordinis Sancti-Benedicti* (Paris, 1663).

BUGNYON (Philibert), en latin **Bugnonius**, poëte et jurisconsulte français, né à Mâcon, mort en 1590, était conseiller et avocat du roi à Lyon. Ses principaux ouvrages sont : *Erotasmes de Phidie et Gélasie, plus le chant panégyrique de l'île Pontine avec la gaieté de mai* (Lyon, 1557), recueil de vers, dans lequel il célèbre une femme qu'il appelle Gélasie, et *Legum abrogatarum in curiis regni Franciæ tractatus* (Lyon, 1564).

BUGRANE s. f. (bu-gra-ne — du gr. *bous*, bœuf; *agreuô*, j'arrête, parce que cette plante a des racines longues et rampantes qui arrêtent la charrue, d'où son nom vulgaire d'*arrête-bœuf*). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, comprenant un assez grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont communes en Europe. Les unes sont employées en médecine, les autres sont cultivées comme plantes d'ornement. Quelques espèces abondent tellement dans les champs négligés que leurs racines gênent les labours. ‖ Syn. d'ONONIS. ‖ On dit aussi BUGRANDE et BOUGRAINE.

BUGUE, ville de France (Dordogne), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. N.-O. de Sarlat, sur la rive droite de la Vézère; pop. aggl. 1,622 hab. — pop. tot. 3,005 hab. Fabrication d'huile de noix; commerce de transit. A 4 kilom. de la ville s'ouvre la grotte du Cluseau, regardée comme une des plus belles de France. Sa profondeur, depuis l'ouverture jusqu'à l'extrémité de la plus grande branche, est de 1,100 m., et la totalité de ses ramifications offre un développement de 4,550 m. On y rencontre de nombreuses pétrifications, du jaspe, de l'agate et des madrépores en grande quantité.

BUGULMA. V. BOUGOULMA.

BUGY s. m. (bu-ji). Hortic. Variété de poire que l'on conserve très-longtemps durant l'hiver.

BUHAHYLYHA-BYNGEZLA, médecin arabe, dont le véritable nom était **Abou-Ali-Yahia**, surnommé *Ibn-Djazlah*, mort l'an 1099 de notre ère. Né dans la religion chrétienne, il embrassa plus tard le mahométisme, s'adonna à l'étude de la médecine et composa sur cet art divers écrits, dont le plus connu est un traité sur l'art de connaître et de guérir *presque toutes* les maladies du corps humain, traité qui a été traduit en latin par le juif Sarraguth (Strasbourg, 1532, in-fol.). Il a donné aussi un *Dictionnaire des drogues*, qui n'a pas été imprimé, bien qu'il jouisse d'une certaine réputation.

BUHAN (Joseph-Michel-Pascal), littérateur et jurisconsulte français, né à Bordeaux en 1770, mort en 1822. Il venait de débuter comme avocat dans sa ville natale, lorsqu'il s'enrôla dans un bataillon de volontaires pour combattre les Vendéens. La faiblesse de sa vue l'ayant forcé de quitter le service, il se rendit à Paris après le 9 thermidor, entra en relations avec plusieurs hommes de lettres, fit jouer quelques vaudevilles, et retourna dans sa ville natale, où il reprit la profession d'avocat (1799), et devint, en 1821, bâtonnier de son ordre. Parmi ses vaudevilles, nous citerons : *Hippocrate amoureux* (1797); *Jacques le fataliste* (1798); *Gilles aéronaute* (1799), tous les trois en collaboration avec Gouffé. On a également de lui : *Revue des auteurs vivants, grands et petits, etc.* (1799, in-18), etc.

BÜHL, bourg et commune de France (Haut-Rhin), canton de Guebwiller, arrond. et à 29 kilom. de Colmar; pop. aggl. 2,013 hab. — pop. tot. 2,090 hab. L'église renferme le tombeau du dernier seigneur de Fleckenstein. ‖ Bourg du grand-duché de Bade, ch.-l. du bailliage de son nom, dans le cercle du Rhin central, à 10 kilom. S.-O. de Bade, sur la ligne du chemin de fer de Fribourg à Francfort-sur-le-Mein; 2,900 hab. Fabrication de cuirs et maroquins.

BUHLE (Jean-Théophile-Gottlieb), philosophe et érudit allemand, né à Brunswick en 1763, mort en 1821. Doué d'une mémoire prodigieuse, d'un esprit aussi sagace que pénétrant, il fut en peu de temps profondément versé dans les études philologiques et philosophiques, fut appelé, à vingt-quatre ans, à enseigner en qualité de professeur extraordinaire la philosophie à Gœttingue, et devint professeur titulaire en 1792. Se trouvant privé de sa chaire par suite des événements politiques, il accepta les propositions qui lui furent faites par le gouvernement russe, se rendit à Moscou, professa à l'université de cette ville l'histoire, la philosophie et la littérature ancienne, et fut nommé conseiller d'Etat, inspecteur des écoles, bibliothécaire de la grande-duchesse Catherine, membre du conseil du prince d'Oldenbourg, aux appointements de 7,000 roubles, etc. Contraint de quitter Moscou en 1812, lors de la campagne de Napoléon, il passa à Saint-Pétersbourg, puis se décida à revenir, en 1814, dans sa ville natale, où il prit possession d'une chaire au collége Carolin. Le gouvernement de Brunswick, ayant rétabli la censure en 1817, nomma Buhle parmi les fonctionnaires chargés de l'exercer. Les sarcasmes et les désagréments de tout genre que lui valut sa position de censeur ne contribuèrent pas peu, dit-on, à abréger sa vie. Ses écrits les plus estimés sont : *Histoire de la philosophie moderne* (1806), traduite en français par Jourdan, en 1816; *Principes d'une encyclopédie générale des sciences; Origine et histoire des rose-croix et francs-maçons* (1803, in-8°); *Traité de l'histoire de la philosophie* (1796-1804, 8 vol. in-8°).

BUHORIAU s. m. (bu-o-rio). Ornith. Butor, espèce de héron.

BUHOT s. m. (bu-o). Techn. Navette à brocher. ‖ Fil dont on se sert pour faire la chaîne des étoffes. ‖ Partie de la chaîne des étoffes.

— Comm. Enseigne de plumassier, composée d'une touffe de plumes.

BUHOTIER s. m. (bu-ho-tié — rad. *buhot*). Pêch. Filet en forme de poche, pour prendre les crevettes.

BUHRAMPOOTER, dénomination anglaise du Brahmapoutra.

BUIAH. V. IMAD-EDDAULAH.

BUIE s. f. (buî). Sorte de cruche à mettre de l'eau, dans certains départements.

BUIGNARD s. m. (bui-gnar; *gn* mll.). Fou, homme extravagant. ‖ Vieux mot.

BUIGNET s. m. (bui-gnè; *gn* mll.). Ancienne forme du mot beignet. ‖ On disait aussi BUIGNON.

BUIGNOL s. m. (bui-gnol; *gn* mll.). Hortic. Variété de poire.

BUIL ou **BUEIL** ou **BUELLIUS** (Bernardo), missionnaire espagnol, né en Catalogne, mort en 1520. Il était bénédictin à Monserrate lorsqu'il fut désigné par Ferdinand et Isabelle pour porter la foi catholique dans le nouveau monde. Nommé vicaire général du pape dans les Indes occidentales, il partit accompagné de douze religieux de son ordre avec Christophe Colomb, qui faisait son second voyage en Amérique (1493). Buil eut bientôt avec Colomb de grands démêlés, le frappa d'un interdit, et, de retour en Espagne, après un séjour de deux ans à Haïti, il n'épargna aucun moyen pour nuire à l'illustre navigateur, et ne fut pas étranger à la disgrâce dans laquelle Colomb tomba par la suite. Buil ne retourna pas en Amérique; il devint abbé de Cuxa. Un bénédictin allemand, du nom grécisé de Philoponus, a publié en latin une *Relation de la mission de Buil en Amérique* (1621).

BUILTH, village d'Angleterre, dans le pays de Galles, comté de Brecon, sur la Wye, à 22 kilom. N.-E. de Brednock; 1,375 hab. Défaite de Llewellyn, dernier chef des Gallois, en 1282.

BUINDA, nom latin de la Boyne.

BUINDUC s. m. (bu-ain-duk). Anc. art milit. Partie de l'armure qui défendait la tête du cheval.

BUIRE s. f. (bui-re). Burette, vase de forme particulière : *Ce fut à qui s'extasierait devant les coupes en pâte céladon, les aiguières, les vases, les urnes, les* BUIRES, *les coffrets, etc.* (L. Reybaud.) *Sur la cheminée, il y avait un véritable vase antique, une sorte de* BUIRE *romaine à large panse, comme on en déterre en Sologne.* (V. Hugo.)

— Pêch. Engin d'osier ou de roseau, qui a la forme d'une bouteille et qui sert à la pêche de certains poissons, particulièrement de l'anguille. ‖ On dit aussi BUIRON s. m.

— Moll. Genre de coquilles univalves.

BUIRE s. m. (bui-re). Mamm. Ancien nom du castor. ‖ On disait aussi BIÈVRE.

BUIRETTE s. f. (bui-rè-te). Econ. rur. Petit tas de foin que l'on forme le soir sur le pré et qu'on étend le matin.

BUIRETTE (Jacques), sculpteur, né à Paris en 1630, mort en 1699. Il a travaillé aux décorations de Versailles, sous la direction de Lebrun. On cite particulièrement, parmi ses productions, les quatre groupes d'enfants placés au bout de l'allée d'Eau. Peu après sa réception à l'Académie des beaux-arts, il devint aveugle. Ce malheur ne l'empêcha point de s'occuper de son art, et il acquit une telle habileté de toucher qu'il jugeait et corrigeait ainsi les modèles qu'on lui soumettait.

BUIRONFOSSE, bourg et commune de France (Aisne), canton de la Capelle, arrond. et à 17 kilom. N.-O. de Vervins; pop. aggl. 1,590 hab. — pop. tot. 2,565 hab. Fabrication considérable de sabots.

BUIS s. m. (bui — lat. *buxus* ou *buxum*, même sens, en gr. *puxos*. Le mot latin ne désignait pas seulement le bois même de l'arbre, mais différents objets qui étaient faits avec cette matière. Ainsi, les tablettes de *buis* sur lesquelles on écrivait après les avoir préalablement recouvertes de cire — *tabulæ ceratæ* — étaient appelées quelquefois *buxus* tout court, comme on le voit dans Properce : *Vulgari buxo sordida cera fuit.* On appelait aussi ces tablettes des *cerata buxa*. Les Grecs, qui donnaient au *buis* le même nom que les Latins, *puxos*, appelaient indifféremment *puxion* toute tablette à écrire, qu'elle fût en *buis* ou en toute autre substance. La version des Septante nous montre aussi ce mot dans ce sens (Exode, XXIV, 13). Les anciens faisaient comme les modernes différents jouets avec le bois du *buis*, entre autres des toupies, le *volubile buxum* de Virgile et de Perse. Plusieurs instruments à vent étaient également construits en *buis*, principalement la flûte. L'antiquité se servait aussi du *buis* pour en faire des peignes, *caput intactum buxo*, une tête vierge du peigne de *buis*, dit Juvénal). Bot. Genre de plantes ou d'arbrisseaux, de la famille des euphorbiacées, comprenant un certain nombre d'espèces : *Le dimanche des Rameaux, le laboureur plante, dans chacun de ses champs, une branche de* BUIS *bénit.* (A. Hugo.) *Le* BUIS *est le seul feuillage qui résiste, par son amertume, à la dent de la chèvre.* (Lamart.) *Ces croisées donnaient sur un jardin solitaire, divisé en compartiments bizarres par des bordures de* BUIS. (H. Beyle.)

Un rameau de *buis* sec trempait dans l'eau bénite.
LAMARTINE.

— *Faux buis*, Nom vulgaire de quelques végétaux qui ressemblent plus ou moins au buis, et particulièrement du fragon. ‖ *Buis de la Chine*, Murraye chinoise, plante de la famille des aurantiacées.

— Bois de buis : *Le* BUIS *se travaille très-bien au tour. Boîte de* BUIS. *Peigne de* BUIS. *On fait une grande consommation de* BUIS *à Saint-Claude, département du Jura.* (Hœfer.)

Le *buis* au gré de tous prend une forme heureuse.
DELILLE.

— Poét. Ouvrage en bois de buis, comme peigne, toupie, flûte, etc. :

Les dents du *buis* doré peignent leurs crins mouvants.
DELILLE.

. . . . . Là, dans sa vitesse immobile,
Le *buis* semblait dormir, agité par mon bras.
LE BRUN.

. . . Sur ce *buis* fertile en agréables sons,
Tu pourras des oiseaux imiter les chansons.
A. CHÉNIER.

‖ Branche de buis :

. . . L'eau sainte où trempe un *buis* bénit.
V. HUGO.

— Fam. *Donner le buis*, Donner bonne façon, bonne tournure, à cause du poli agréable que prend le buis travaillé au tour.

— Techn. Outil de bois dont les cordonniers se servent pour lisser les talons des chaussures.

— **Encycl.** Bot. Le *buis* appartient à la famille des euphorbiacées, tribu des buxacées; on en connaît aujourd'hui quatre espèces, dont deux croissent en Amérique, les autres se trouvent répandues dans toute l'Europe ainsi qu'au nord et à l'est de l'Asie. La seule espèce qui croisse naturellement en Europe est le *buis toujours vert* ou *buis des forêts* (*buxus semper virens*), dont la grosseur et l'élévation varient avec les climats. Ainsi, dans les îles de Sardaigne, de Corse et de Minorque, il atteint 26 mètres d'élévation, tandis que dans le Nord, et déjà même sous le climat de Paris, ce n'est qu'un très-petit arbrisseau. Cette espèce a la tige droite, l'écorce jaunâtre, fongueuse, gercée : les rameaux nombreux, opposés, quadrangulaires; les feuilles opposées, entières et aiguës ou échancrées, glabres, lisses, coriaces et persistantes, n'ayant qu'une seule nervure; les fleurs petites, monoïques et groupées par paquets axillaires. Il fleurit dès le commencement du printemps et donne des fruits vers la fin de septembre. Cette espèce de *buis* compte six variétés : le *buis géant* ou *buis de Mahon* (*buxus semper virens gigantea, Balearia*), qui s'élève à plus de 25 mètres de haut; le *buis arborescent* (*buxus semper virens arborescens*), qu'on trouve le plus généralement dans nos forêts, et qui est un arbre à tige tortueuse et à branches étalées s'élevant tout au plus à 5 ou 6 mètres de haut; le *buis arbrisseau* (*buxus semper virens fruticosa*), à feuilles ovales et à anthères ovoïdes; le *buis à feuilles de myrte* (*buxus semper virens myrtifolia*), sous-arbrisseau à feuilles linéaires lancéolées; le *buis hétérophylle* (*buxus semper virens heterophylla*), autre sous-arbrisseau à feuilles rongées et déchirées; le *buis nain, buis à bordure, buis d'Artois, de Hollande, petit buis* (*buxus semper virens nana*), dont on se sert pour former des bordures dans les jardins.

Toutes les parties de toutes les espèces de ces plantes ont une odeur forte et une saveur amère. Les feuilles sont souvent substituées au houblon dans la fabrication de la bière. En médecine, on emploie leur décoction comme sudorifique à faible dose, et purgative à dose plus élevée. On en retire une huile empyreumatique, qui a été préconisée contre les maux de dents, la gale et autres maladies. Le *buis* est une grande ressource pour les habitants des contrées montagneuses où il est abondant : son bois sert à faire des ouvrages de tour, de petits meubles, etc.; mais la haute utilité qu'il présente pour la gravure et la difficulté de le remplacer par une autre essence le font de plus en plus exclusivement réserver pour cet usage. Il devient, d'ailleurs, tous les jours plus rare (nous en verrons tout à l'heure le motif) et son prix va sans cesse en augmentant. La France est loin de produire tout le *buis* qui serait nécessaire pour cet art; l'Orient fournit aujourd'hui la majeure partie de celui qu'emploient les graveurs. Ce bois est très-dur, dense, ferme, d'un grain fin, égal, serré et d'une belle couleur jaune. Le *broussin* (souche qui reste après qu'on a abattu la tige) est veiné, marbré, et par suite très-recherché pour les ouvrages d'art, surtout pour les tabatières. Aussi arrache-t-on partout ces broussins, malgré les défenses; il en résulte que, l'arbuste ne pouvant plus se reproduire par graines ou par racines, les massifs de *buis* vont se dépeuplant sans cesse. A Saint-Claude (Jura), le *buis* croissait autrefois jusqu'aux portes de la ville, tandis qu'aujourd'hui on n'en trouve plus à plusieurs lieues à la ronde. La consommation du *buis* est prodigieuse dans cette localité et aux environs. « Chaque paysan, dit Bosc, emploie toute la saison de l'hiver à le tourner, et chacun a son genre dont il ne s'écarte pas. L'un fait uniquement des grains de chapelet; l'autre, des sifflets; celui-ci, des boutons; celui-là, des cannelles pour tirer le vin, des cuillers, des fourchettes, des tabatières, des peignes, des poivrières, etc. C'est la raison pour laquelle tous ces objets sont aussi bon marché; et leur débit fait subsister ces habitants, qui n'ont pour vivre que le produit de leur bétail, un peu de seigle et des pommes de terre. » Le bois du *buis* est excellent pour le chauffage; mais, vu son prix si élevé pour les usages industriels, on ne livre au feu que les fagots, qui sont très-estimés pour les fours à chaux et à plâtre. Les cendres sont recherchées pour les lessives. Les petits rameaux garnis de feuilles servent de litière; quelquefois on les répand dans les rues des villages pour les faire piétiner et triturer par les chevaux et les voitures; dans l'un et l'autre cas, ils fournissent ensuite un très-bon engrais.

Plusieurs plantes d'un genre différent reçoivent aussi le nom de *buis;* telles sont : le *buis de la Chine* (*murraya sinica*); le *buis de Haïti* (*polygala penæa*); le *faux buis des Antilles* (*randia aculeata*); le *buis piquant* ou fragon commun.

BUIS (TÊTE-DE-), petit pays de France, dans l'ancienne province de l'Ile-de-France, compris actuellement dans le département de Seine-et-Oise, canton de Boissy-Saint-Léger, à l'E. du château de Grosbois.

BUIS-LES-BARONNIES (LE), ville de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kilom. S.-E. de Nyons, sur l'Ouvèze; pop. aggl. 2,076 hab. — pop. tot. 2,413 hab. Chapellerie, filature de soie, tannerie, orfèvrerie; commerce de laines, draperie, chapeaux.

BUISARD s. m. (bui-zar). Ornith. Syn. de BUSARD.

BUISINE s. f. (bui-zi-ne). Syn. de BUCCINE.

BUISSAIE s. f. (bui-sè — rad. *buis*). Lieu planté de buis. ‖ On dit aussi BUISSIÈRE.

BUISSE ou **BOUISSE** s. f. (bui-se, boui-se — rad. *buis*). Techn. Outil de cordonnier, pour cambrer les semelles. ‖ Outil que les tailleurs passent sur les coutures, quand ils veulent les rabattre au fer chaud.

BUISSERIE s. f. (bui-se-rî — rad. *buis*). Techn. Merrain employé par les tonneliers.

BUISSIER s. m. (bui-sié). Nom donné sous Charles VI à des officiers qui marquaient les logements pour les officiers de la cuisine, lorsque la cour était en voyage.

BUISSIÈRE s. f. (bui-si-ère — rad. *buis*). Lieu planté de buis. On dit mieux BUISSAIE.

BUISSIÈRE (Paul), chirurgien français, né dans la seconde moitié du XVII^e siècle, alla s'établir à Copenhague, devint membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris (1699), membre de la Société royale de Londres, et fit paraître un assez grand nombre d'articles et de mémoires sur des observations médicales curieuses. Nous nous bornerons à citer sa *Lettre au docteur Sloane, contenant l'histoire d'une nouvelle manière de faire l'opération de la pierre* (1699).

BUISSON s. m. (bui-son. — Ce mot est un des nombreux dérivés auxquels a donné naissance le radical germanique qui a formé *bois*.) Touffe d'arbustes bas et rameux : *Un* BUISSON *épineux. Un* BUISSON *de roses. Se cacher dans les* BUISSONS. *Dieu apparut à Moïse dans un* BUISSON *ardent.* (Acad.) *Heureux l'oiseau libre qui chante et fait son nid dans les* BUISSONS ! (Chateaub.) *En parcourant avec elle les allées du parc, la robe de Jenny s'embarrassa dans un* BUISSON *d'acacias épineux.* (H. Beyle.)

Tu cueilles ta parure aux *buissons* des chemins.
LAMARTINE.

Cent fois, dans ma jeunesse, aux rives des ruisseaux,
J'ai semé les *buissons* d'innombrables réseaux.
SAINT-LAMBERT.

— Par anal. Bois de peu d'étendue : *Il dit que le cerf a son fort dans le* BUISSON *des cormiers.* (J. Sandeau.)

— Fig. *Buissons de la route, du chemin*, Accidents de la vie qui occasionnent certaines pertes ou l'amoindrissement des facultés de l'homme : *J'ai laissé un peu de ma laine à tous les* BUISSONS DU CHEMIN. (Chateaub.)

Tristes virginités, vertus sans lendemain,
Qui laissez vos lambeaux aux *buissons du chemin!*
DE BANVILLE.

Tous laissent quelque chose aux *buissons de la route;*
Les troupeaux leur toison, et l'homme sa vertu.
V. HUGO.

‖ *Se sauver à travers les buissons*, Se tirer d'affaire par des échappatoires, dans une discussion où l'on a le dessous.

— Prov. *Il n'est si petit buisson qui ne porte son ombre*, Le plus faible ennemi, la moindre rivalité peuvent être nuisibles.

— Véner. *Battre les buissons*, Les parcourir et les visiter, pour en déloger le gibier, et, dans le langage commun, Se livrer à quelque recherche : *On* BAT LES BUISSONS, *et les autres prennent les oiseaux.* (M^{me} de Sév.) *Ceci change tout, s'écria Lousteau, vous* AUREZ BATTU LES BUISSONS *pour Robin-des-Bois.* (Balz.) ‖ *Trouver le buisson creux* ou *Faire buisson creux*, Ne pas trouver dans l'enceinte la bête détournée : *Allons, s'écria l'un des chasseurs, nous n'*AVONS PAS FAIT BUISSON CREUX *aujourd'hui.* (G. Sand.) *Lorsqu'un veneur a manqué à laisser courre, on dit : il* A FAIT BUISSON CREUX. (E. Chapus.) Dans le langage commun, Ne pas trouver ce qu'on cherchait : *Je suis allé chez vous, mais j'*AI TROUVÉ BUISSON CREUX. ‖ *Prendre son buisson* ou *Prendre buisson*, en parlant du cerf, Choisir une retraite pour le jour, ou pour faire sa tête après avoir mis bas. ‖ Signifie aussi, en parlant des sangliers et du cerf, Quitter la compagnie des autres.

— Art culin. Plat disposé en pyramide : *Un* BUISSON *d'écrevisses.*

— Hort. Arbre fruitier couronné très-bas, et dont les branches forment une sorte de buisson : *De beaux* BUISSONS. *Des* BUISSONS *très-bien tenus.* ‖ *Tailler en buisson*, Couronner très-bas : TAILLER *des poiriers* EN BUISSON.

— Bot. *Buisson ardent*, Nom vulgaire donné à une espèce d'alizier, à cause de la couleur éclatante de ses fruits rouges.

— Minér. *Buisson d'or*, Variété d'agate.

— Rem. Louis XIV avait conservé l'habitude de dire *bisson, abre,* au lieu de *buisson* et *arbre*. Or,

La grammaire, qui sait régenter jusqu'aux rois,

faillit, cette fois, être régentée par eux. Les courtisans, on le devine, se gardaient bien de parler autrement que le maître, et disaient *abre, bisson*, à qui mieux mieux. Le cardinal d'Estrées, surtout, était des plus attentifs à ne dire jamais autrement, et comme il avait aussi un courtisan, l'abbé Régnier, ce pauvre abbé, tout grammairien qu'il était, disait *bisson* de son côté. Il fit plus, et imprima dans sa grammaire qu'on pouvait dire *buisson* ou *bisson* à volonté.

— **Epithètes.** Vert, fleuri, épais, touffu, riant, verdoyant, humble, épineux, creux, âpre, triste, dépouillé.

— **Encycl.** Arboric. *Taille en buisson.* Les arbres fruitiers *taillés en buisson* sont ceux dont on a coupé la tige afin de diriger la séve vers les branches latérales, qui peuvent représenter, au gré du jardinier, un entonnoir, un gobelet, un vase, un cône renversé. « Lorsqu'on veut, dit M. Thouin, *tailler* un arbre *en buisson*, on prend des sujets jeunes, vigoureux et d'ordinaire greffés sur franc. Il serait convenable que chaque sujet eût quelques branches placées un peu au-dessus de la greffe. Si l'on n'en trouvait pas dans les pépinières qui eussent cette disposition, ou si, après avoir rabattu les tiges et les rameaux des sujets plantés, les jeunes arbres ne poussaient pas de bourgeons convenablement placés, ce serait le cas de couper la tête à ces arbres et de les greffer en couronne. Il ne faut pas perdre de vue que c'est de la première direction donnée aux mères branches que dépendent la réussite des *buissons*, leur bonne organisation et leur beauté. »

Les arbres fruitiers *taillés en buisson* peuvent, avons-nous dit, affecter différentes formes. Toutes ces formes ne conviennent pas néanmoins à tous les arbres. Il faut, en cela, que la fantaisie soit réglée, afin de ne pas trop contrarier le développement normal des sujets. Ainsi, par exemple, la taille du pommier en entonnoir, en gobelet, en vase, est aujourd'hui à peu près abandonnée, parce que les arbres conduits de cette manière produisent peu et tiennent beaucoup de place. La taille du pommier en cône renversé est plus simple, plus facile et procure des fruits en plus grand nombre et de plus belle qualité. Cette taille est souvent usitée pour les arbres très-vigoureux. Voici comment elle se pratique : nous supposons que le sujet a été transplanté avec un nombre suffisant de branches mères (quatre ou cinq au plus) et qu'on a déjà rabattu, l'année précédente, la tige principale à 25 centimètres du sol. Dès lors, les quatre ou cinq branches mères choisies doivent être immédiatement dirigées suivant la forme qu'on veut donner à l'arbre.

Si l'on voulait seulement former un cône renversé, la chose serait très-facile : il suffirait de tailler les branches choisies, d'abord à 15 centimètres de longueur, et de les allonger ensuite d'année en année suivant leur force; de ménager des bifurcations pour remplir les vides et des coursonnes pour obtenir des fruits; enfin, d'avoir soin que l'intérieur du cône fût suffisamment aéré, et que les branches en se développant ne pussent se nuire les unes aux autres.

Mais si, par le moyen de la taille, on veut donner à l'arbre la forme d'un vase quelconque, l'opération devient plus difficile. En ce cas, l'intérieur des branches devant être entièrement évidé, les branches mères seront écartées au moyen d'un cerceau reposant sur des piquets plantés en terre, tout autour du sujet. Ces branches seront entourées d'un petit bourrelet de mousse et attachées au cerceau par un fil de laine, afin d'éviter toute lésion. Ces travaux préliminaires étant terminés, il faudra apporter le plus grand soin dans la direction de la taille, de manière à développer des productions fruitières sans rien faire perdre au sujet de sa vigueur. En général, toutes les tailles devront être faites par bifurcation et en se rapprochant le plus possible de la forme d'un Y. Cette taille par bifurcation a l'avantage, en détruisant les canaux directs de la séve, de la répartir plus également dans tout l'arbre, d'empêcher la croissance des gourmands, de placer les fruits dans des positions aérées où ils prennent de la couleur, et d'en faire produire aux arbres une plus grande quantité qu'ils n'en produiraient par

d'autres moyens. On se débarrassera des bourgeons qui dévient de la direction naturelle par le moyen du cassage et du pinçage. Il serait difficile de donner en quelques mots une idée de toutes les difficultés que présente la taille dont nous venons de parler : ces difficultés sont telles, qu'un savant agronome déclare qu'il vaudrait mieux abandonner les arbres à eux-mêmes que de les confier, pour être taillés de cette manière, à des mains malhabiles.

— **Allus. hist. Buisson d'Horeb**, ou **Buisson ardent**, allusion au buisson ardent sous la forme duquel Dieu apparut pour la première fois à Moïse et lui annonça sa mission. Le buisson d'Horeb sert souvent à ennoblir les comparaisons littéraires de nos écrivains :

« Le visage de Calvin était nuancé de pourpre comme un ciel à l'orage. Son vaste front brillait, ses yeux flamboyaient, il ne se ressemblait plus. Il s'abandonna à cette espèce de mouvement épileptique, plein de rage, qui lui était familier ; mais, saisi par le silence de ses deux auditeurs, et remarquant Chaudieu qui dit à de Bèze : « *Le buisson d'Horeb!* » le pasteur s'assit, se tut, et se voila le visage de ses deux mains aux articulations nouées et qui palpitaient malgré leur épaisseur. »

BALZAC.

« J'ai vu des gens qui, en approchant le baron de Rothschild, tressaillaient comme s'ils touchaient une pile de Volta. Déjà, devant la porte de son cabinet, beaucoup sont saisis d'un frisson de vénération, tel que Moïse le sentit jadis sur la *montagne d'Horeb*, en s'apercevant que son pied reposait sur un sol sacré. » HEINE.

Buisson ardent (REPRÉSENTATIONS DIVERSES DU). L'office de la Vierge nous apprend que le buisson ardent que Moïse vit sur le mont Horeb et qui brûlait sans se consumer, doit être regardé comme un symbole de la virginité de Marie : *Rubum quem viderat Moses incombustum, conservatam agnovimus tuam laudabilem virginitatem.* Cette allégorie a été traitée fréquemment par les artistes du moyen âge : elle figure notamment sur un triptyque portatif du musée du Vatican, exécuté par un peintre byzantin, et elle est sculptée en bas-relief sur le couvercle d'une grande châsse en ivoire (nº 404), du XIVe siècle, qui appartient au musée de Cluny. Le même sujet a été représenté, avec beaucoup de suavité, dans un petit tableau exposé à Manchester, en 1857, tableau que le catalogue donnait comme étant de Jean Van Eyck, mais que M. W. Bürger a cru plus rapproché de la manière de Memling. C'est aussi à ce dernier que quelques connaisseurs attribuent le célèbre triptyque de la cathédrale d'Aix. (V. l'article suivant.) Un tableau de l'Espagnol Francisco Collantes, au Louvre, représente le *Buisson ardent*, au point de vue historique : le paysage a plus d'importance ici que les figures et est traité d'une façon remarquable. Nous citerons encore, sur le même sujet, un bas-relief de la façade de la cathédrale de Milan dû au ciseau de Carlo Marchesi.

Buisson ardent (LE), chef-d'œuvre de l'ancienne école flamande, appartenant à l'église métropolitaine d'Aix en Provence. L'auteur de cette magnifique peinture est resté inconnu. En Provence, une tradition très-ancienne en fait honneur au pinceau du roi René, qui est représenté sur l'un des volets, tandis que sa femme, Jeanne de Laval, occupe l'autre. Jean-Scolastique Pitton s'est fait l'écho de cette opinion populaire, dans son *Histoire de la ville d'Aix*, publiée en 1666. M. de Quatrebarbes, de l'Institut, dans la belle édition qu'il a donnée, en 1845, des *Œuvres complètes de René d'Anjou*, cite le triptyque de la cathédrale d'Aix comme étant le plus bel ouvrage de ce prince. Le bon René fut sans doute plus habile peintre qu'habile roi : on a de lui quelques tableaux dont l'authenticité ne paraît pas douteuse, et qui témoignent d'un talent réel ; mais il y a bien loin de ces peintures au *Buisson ardent*, qui pourrait soutenir la comparaison avec les plus beaux chefs-d'œuvre de l'école flamande primitive. C'est en effet parmi les plus illustres maîtres de cette grande école que les connaisseurs ont cherché l'auteur de ce triptyque. M. Porte, dans un livre sur *Aix ancien et moderne*, publié en 1823, a cru pouvoir nommer Jean Van Eyck ; cette attribution, adoptée plus tard par M. Renouvier, dans le beau travail relatif aux *Peintres et enlumineurs du roi René* (1857), a été confirmée en dernier lieu par le docteur Waagen ; mais une circonstance la rend inadmissible, au moins en ce qui concerne l'exécution des volets : René n'épousa Jeanne de Laval qu'en 1445, quinze ans après la mort de Jean Van Eyck. Faut-il croire, comme l'a prétendu M. L. Lagrange, que la composition centrale seule est l'ouvrage du grand artiste brugeois, et que les deux volets ont été peints postérieurement? M. Marius Chaumelin a vivement combattu cette opinion, dans son étude sur les *Trésors d'art de la Provence* (1862) : selon lui, « si quelques parties du triptyque aixois rappellent la manière de peindre de Van Eyck, ce sont certainement ces volets aux tons chauds et éclatants, bien plutôt que la composition du centre, dont le coloris est plus tendre, plus moelleux que celui des peintures authentiques de Gand et de Bruges. » M. Pointel de Chennevières avait émis l'avis que le *Buisson ardent* pouvait être de la main de Memling. Cette opinion a été suivie et développée par M. Chaumelin : « Le triptyque d'Aix réunit dans son ensemble les deux manières bien caractérisées de Memling : l'une, douce, gracieuse, spirituelle, idéale, telle qu'elle se révèle dans la *Châsse de sainte Ursule* et dans le *Mariage de sainte Catherine* ; l'autre, ferme, énergique de dessin et de couleur, minutieuse et patiente dans les détails, telle qu'elle apparaît dans l'*Adoration des Mages*, de la pinacothèque de Munich ; manières si opposées que M. Viardot, ne pouvant admettre qu'elles appartinssent au même maître, a imaginé, bien à tort, qu'il y eut deux Memling dont on aura confondu les ouvrages. La seconde de ces manières, que Memling dut puiser à l'école de Bruges, est celle qui a présidé à l'exécution des volets du triptyque d'Aix ; la première, plus rapprochée du style allemand qui florissait alors à Cologne, resplendit dans la composition centrale, qui est, sans contredit, la partie capitale de l'œuvre, car, à un sentiment prodigieux de la réalité, elle joint une grandeur poétique et une noblesse d'expression que Jean Van Eyck n'a pas eues en partage. » M. Chaumelin ajoute qu'à son avis, le *Buisson ardent* a été peint à Aix même, autour de l'année 1470, à l'époque où le roi René, dégoûté des affaires d'État et retiré dans sa *bonne ville*, ne s'occupait plus que de peindre, d'inventer des fêtes et de versifier. « Il faudrait donc admettre que Memling dut séjourner en Provence : cela n'aurait rien de contraire avec ce que l'on sait de la vie aventureuse de ce grand artiste, que ses historiens font voyager en Allemagne, en Italie et en France avec son maître Van der Weyden, et que quelques-uns envoient mourir en Espagne, dans la chartreuse de Miraflores. » MM. Pinchart et Ruelens, les savants continuateurs du bel ouvrage de Crowe et Cavalcaselle sur les *Anciens peintres flamands* (Bruxelles, 1863, 2 vol.), ont reproduit cette conjecture et pensent que le triptyque d'Aix pourrait avoir été exécuté entre 1470 et 1475, avant que Memling fût venu se fixer à Bruges. Ils s'accordent du reste avec M. Chaumelin pour repousser d'une façon absolue l'attribution à Van Eyck, et celle à Rogier Van der Weyden, proposée par M. Wauters.

Mais il est temps d'arriver à la description de ce fameux triptyque, qui est sans contredit la plus belle peinture flamande du XVe siècle que nous possédions en France. Volets ouverts, il ne mesure pas moins de 4 mètres de haut sur 2 mètres de large. Le sujet central est une allégorie du mystère de l'Incarnation : sur ce buisson « merveilleux qui brûlait sans se consumer, » et où Dieu apparut jadis à Moïse pour lui annoncer qu'il allait tirer son peuple de la terre d'exil, la Vierge est gracieusement posée au milieu de feuilles, de fleurs et de petites flammes assez semblables à celles des cierges ; elle tient dans ses bras son divin Fils, qui doit arracher le monde à la servitude du péché. Assis au pied de ce trône de feuillage et de feu, Moïse ôte d'une main sa chaussure, suivant le commandement de Dieu, et, de l'autre, protége ses yeux contre l'éclat éblouissant du buisson. Un ange, tenant un sceptre à la main, s'adresse à lui et lui transmet sans doute les promesses divines. Un ruisseau, jaillissant du pied du rocher que couvre le buisson ardent, symbolise l'eau du baptême, la source de la vie nouvelle (*Apocal.*, XXI, 1). Des moutons, à la toison propre et soyeuse, et une petite chèvre paissent, au premier plan, sous la garde d'un chien couché près de Moïse. La prairie est parsemée de fleurettes et d'insectes minutieusement rendus. Dans le fond, éclairée par les lueurs dorées du soleil couchant, se dessine une ville que sillonne un fleuve capricieux ; çà et là, des ponts unissent les deux rives, et, parmi les constructions féodales qui se mirent dans l'eau, on a cru reconnaître le château de Tarascon. Ce lointain magique, où circulent des flots d'air pur, encadre admirablement les personnages : la Vierge, vêtue d'une robe couleur gorge-de-pigeon, a la physionomie empreinte d'une ineffable candeur ; l'enfant, nu, n'est peut-être pas dessiné d'une façon irréprochable, mais l'ange a dans le maintien une grâce incomparable. Quant à Moïse, personnage plus humain, il est traité aussi d'une façon plus réaliste ; sa figure sillonnée de rides, ses yeux effarés, son cou musculeux, ses mains et celui de ses pieds qui est nu, ont certainement été peints d'après nature. Le tableau que nous venons de décrire est entouré d'un cadre doré, terminé dans le haut par une galerie formant retour de tabernacle, et orné de nombreuses figures de rois, d'anges, qui semblent dessinées à la plume. Les deux volets sont d'une exécution ferme, accentuée, d'une vérité qui fait illusion et d'une énergie de ton bien propre à faire ressortir la lumineuse profondeur de la composition centrale. Celui qui est à la gauche du spectateur représente le bon roi René, âgé d'au moins soixante ans, agenouillé devant un prie-Dieu, et ayant derrière lui trois saints patrons de la Provence et de l'Anjou : saint Maurice, saint Antoine et sainte Madeleine. Dans l'autre volet, Jeanne de Laval est à genoux aussi, joignant les mains et regardant fixement devant elle. C'est bien là la figure pâle, sèche, impassible de cette reine qui, suivant la tradition, ne rit qu'une fois dans sa vie, le jour où elle vit défiler la grotesque procession de la Fête-Dieu, imaginée à Aix par son royal époux. Elle a une robe en velours pourpre, un surcot fourré d'hermine, un collier dont les rubis et les topazes étincellent ; ses cheveux d'un blond ardent sont relevés sous un diadème de pierreries. Derrière elle, se tiennent debout sainte Catherine, saint Jean l'évangéliste et saint Nicolas. Les faces extérieures des volets sont ornées de grisailles représentant d'un côté l'ange Gabriel, de l'autre la Vierge. — Tel est ce chef-d'œuvre dont s'enorgueillit à bon droit la cathédrale d'Aix ; il appartenait, avant la Révolution, à l'église des Carmes, et décorait l'autel au pied duquel les entrailles du bon roi avaient été déposées. M. P. Hawke a reproduit dans une série de gravures au trait, annexées à l'ouvrage de M. de Quatrebarbes, l'ensemble de la composition et, séparément, les figures les plus importantes.

Buisson ardent (LE), peinture d'Hippolyte Flandrin, à Saint-Germain-des-Prés (Paris). Moïse est prosterné devant le buisson symbolique que la flamme embrase sans le consumer ; il semble écouter les paroles de Dieu invisible. Cette composition est une des plus remarquables de l'importante série de fresques dans laquelle Flandrin a déroulé un parallèle de l'Ancien et du Nouveau Testament. « Le *Buisson ardent* est une œuvre magistrale, dit M. J.-B. Poncet. Les yeux et l'esprit fixés sur ce chef-d'œuvre sont également satisfaits. Le Moïse est superbe. Flandrin se décida à retrancher du milieu du buisson ardent une figure fort belle et très-imposante qu'il avait d'abord exécutée ; la raison qu'il en donna fut que, conformément à l'Ecriture, Moïse ne voyait pas Dieu, que la flamme seule était visible à Moïse. Telle qu'elle est, cette composition est empreinte d'une grandeur de conception et d'arrangement qui empêche de regretter le sacrifice fait par l'artiste à la tradition religieuse. »

Le *Buisson ardent* a été peint par plusieurs grands maîtres, notamment par Raphaël (fresque du Vatican), par Nicolas Poussin (tableau du musée de Copenhague), par Charles Le Brun, etc.

Buisson (LE), chef-d'œuvre de J. Ruysdaël, musée du Louvre (nº 472). Ce tableau célèbre représente, à droite, un sentier montant et sablonneux qui conduit à une maisonnette, et qui est bordé d'un côté par un talus boisé, de l'autre par un buisson et quelques arbres ; à gauche, des champs divisés par des clôtures en planches et semés de quelques bouquets d'arbres ; au fond, un village. Un paysan portant un paquet d'herbes sous son bras, et suivi de trois chiens, gravit le sentier. L'objet le plus apparent, nous allions dire le personnage principal de la composition, est le buisson auquel elle doit son titre : c'est un chétif bouquet de ronces et de broussailles mal peignées, qui s'élève à mi-côte et se détache sur un fond de ciel gris. Ce petit buisson intéresse ; il fait rêver. « Est-ce par hasard, dit M. T. Thoré, qu'il se trouve là sur un trône de terrain pierreux recouvert de mousse, en guise de velours et de clous dorés? Suivant moi, le *Buisson* de Ruysdaël ressemble à la statue mélancolique du Laurent de Médicis, de Michel-Ange, laquelle ornait le tombeau de Jules II et est appelée en Italie le *Penseur*. Le guerrier, fatigué de la vie, est replié sur lui-même ; ses reins sont recourbés en arc ; son coude repose sur la cuisse, et la main supporte la tête inclinée. Le petit buisson, harassé par la tempête qui fouette ses membres et qui courbe son front, se repose aussi des agitations de la nature. Ses feuilles retombent sur ses branches désolées, et il paraît gémir dans sa solitude. » Inutile d'ajouter que cette peinture, d'une poésie si douce, est admirable d'exécution : l'habile distribution de la lumière, la transparence de l'air, la vérité et la puissance du ton, la finesse merveilleuse avec laquelle le feuillage est touché, tout dénote le maître par excellence. Le *Buisson* provient de la collection de Louis XVI. Il a été gravé en 1857 par M. Daubigny.

Buisson des gueux (LE), comédie anglaise de Fletcher. On appelait en Angleterre *beggar's bush* un arbre connu parce qu'il avait souvent servi d'asile aux mendiants. Cet arbre était situé sur la gauche de la route qui va d'Huntington à Coxon. Fletcher composa cette pièce en l'honneur des gueux de Flandre, dont il décrit les mœurs au naturel. Il ne leur prête pas des goûts très-élevés, bien qu'il en fasse les sauveurs de la patrie. Il ne dissimule pas la voracité de leur appétit, leur penchant pour le hachis bouillant, pour l'oie grasse (*goose*) et surtout pour les pommes cuites dans la bière, avec du sucre et des épices. Il ne leur refuse même pas le talent de vider les poches des badauds avec une rare dextérité. L'un d'eux, qui parcourt le pays en amusant le public par ses jongleries, change des balles en boulets qu'il fait sortir du nez des spectateurs, et soulage adroitement tous ceux qui l'admirent de l'argent qu'ils portent sur eux. Fletcher nous initie même à l'argot qui leur sert de langue, il met dans leur bouche une foule d'expressions locales qui ont obligé les commentateurs à composer pour cette pièce un vocabulaire spécial. Ces bohémiens ont pour roi un comte déguisé, qui n'aspire qu'à renverser l'usurpateur des Flandres ; ils font, sous ses ordres, une foule de bonnes actions ; pour expier leurs vols de grand chemin, ils arrachent à la mort le véritable héritier de la couronne. Godwin, qui se cache à Bruges, sous le nom du marchand Florez, et, ce qui est encore plus étonnant, ils le préservent de la ruine, en lui prêtant cent mille écus *sur leurs économies*. Après tant d'exploits, ils terminent cavalièrement la pièce par un épilogue adressé au spectateur, dans un style de circonstance. Cette comédie offre, au point de vue philologique, de curieuses études de style argotique.

Buisson vert (LE), opéra-comique en un acte, paroles de M. de Fonteilles, musique de M. Léon Gastinel, représenté au Théâtre-Lyrique le 15 mai 1861. Le livret est trop naïf, trop nul pour qu'on en doive donner l'analyse. Le *Buisson vert* est l'enseigne de l'auberge où se passe l'action, dont les personnages sont : un paysan amoureux et poëte, une jeune fille qui répond à sa tendresse, son père, vieux matelot, qui se trouve avoir sauvé les jours du roi de Suède Gustave III, enfin ce monarque lui-même, qui amène le dénoûment par ses libéralités royales. La musique, de M. Léon Gastinel, méritait un poëme plus favorable à l'inspiration. On a remarqué le chœur : *Salut, monsieur Cornélius*, et un joli chœur de chasseurs. Cet ouvrage a été chanté par Petit, Legrand, Leroy, Serène et Mlle Moreau.

BUISSON (Jean DU), en latin **Rubus**, théologien flamand, né vers 1536, mort en 1595, fut successivement professeur à Louvain, régent du collége de Douai et chancelier de l'université de cette ville. Par son testament, il légua ses biens à des étudiants sans fortune. Il a laissé, entre autres écrits, un ouvrage sur la concordance des Evangiles, intitulé : *Historia et harmonia evangelica* (Rome, 1576).

BUISSON (Mathieu-François-Régis), médecin, né à Lyon en 1776, mort en 1805. Il aida Bichat, dont il était cousin, dans la composition de son *Anatomie descriptive*, et donna lui-même : *De la division la plus naturelle des phénomènes physiologiques* (1802), avec un précis historique sur Bichat.

BUISSONNAIE s. f. (bui-so-nè — rad. *buisson*). Lieu couvert de buissons.

BUISSONNER v. n. ou intr. (bui-so-né — rad. *buisson*). Vén. En parlant du cerf, Se retirer dans les buissons, pour faire sa tête.

— Hortic. Croître en buisson : *Cet arbre* BUISSONNE *très-bien*.

BUISSONNET s. m. (bui-so-nè — dimin. de *buisson*). Petit buisson :

..... Pas à pas, le long des *buissonnets*,
Allait chercher le nid des chardonnets.
CL. MAROT.

BUISSONNEUX, EUSE adj. (bui-so-neu, eu-ze — rad. *buisson*). Abondant en buissons : *Pays* BUISSONNEUX.

Je ne vous verrai plus, chèvres jadis heureuses,
Pendre au sommet lointain des roches *buissonneuses*.
TISSOT.

BUISSONNIER, IÈRE adj. (bui-so-nié, iè-re — rad. *buisson*). Qui habite les buissons : *Merle* BUISSONNIER. *Lapin* BUISSONNIER.

— *Ecoles buissonnières*, Ecoles ou catéchismes que les luthériens et les Albigeois tenaient dans les campagnes et dans les bois : *Le parlement défendit les* ÉCOLES BUISSONNIÈRES. (Bouillet.) ‖ Fam. Au singulier, Liberté que se donne un écolier ou un employé de manquer l'école ou de s'absenter de son bureau : *Je n'étais encore qu'un enfant qui cherchait son chemin en faisant l'*ÉCOLE BUISSONNIÈRE. (G. Sand.) ‖ Fig. Manière de vivre sans suite, sans but arrêté : *Ma riante existence n'avait été qu'une* ÉCOLE BUISSONNIÈRE, *dans le sens littéral du mot.* (G. Sand.)

— Par allusion à l'*école buissonnière*, on a employé le mot *buissonnier* dans le sens de libre, vagabond, exempt de toute entrave, de toute règle gênante : *Sa première éducation fut toute maternelle, toute libre, toute* BUISSONNIÈRE. (Ste-Beuve.) *Ce droit de promenade* BUISSONNIÈRE, *qui est celui de toute littérature un peu vive et libre, et pas trop prosaïque, est suspendu dans les jours d'orage.* (Ste-Beuve.)

— s. m. Lieu planté de buissons, buissonnaie. ‖ Arbre taillé en buisson.

— Anc. administr. Garde de la navigation chargé de la surveillance des rivières, des ponts, des pertuis et des moulins.

— **Encycl.** *Ecoles buissonnières.* Avant la Réforme, les écoles primaires, appelées *petites écoles*, étaient, à Paris et dans la banlieue, sous la direction exclusive du chantre de l'église de Paris, chanoine et dignitaire de cette église, prenant le titre de *collateur, juge et directeur des écoles de grammaire*, ou *petites écoles de la ville, faubourgs et banlieue de Paris*. Quand la Réforme eut éclaté, une des préoccupations capitales de ceux qui l'embrassèrent fut de soustraire leurs enfants aux maîtres catholiques. De là des écoles clandestines, contre lesquelles le parlement prit, le 7 février 1554, un arrêt où apparaît pour la première fois la locution qui nous occupe. En voici le texte :

« A ladite cour enjoint et enjoint audit chantre de l'église de Paris, de donner ordre que, hors les petites écoles, qui sont et seront destinées par ledit chantre en cette ville de Paris, ne se tiennent autres *écoles buisson-*

nières, et ce pour obvier aux inconvénients qui pourroient advenir par la mauvaise et pernicieuse doctrine que l'on pourroit donner aux petits enfants, pervertissant les bons esprits, etc. » Le président Hénault ajoute : « C'étoit des écoles que les luthériens tenoient dans les campagnes, par la crainte d'être découverts par le chantre de l'église, qui présidoit aux écoles. » C'est l'origine de ce proverbe.

Un arrêt du 19 mai 1628 renouvela les défenses de celui du 7 février 1554.

« La cour a ordonné et ordonne que les statuts et règlements ci-devant faits et concernant les petites écoles, et arrêts donnés en conséquence d'iceux, seront gardés et observés selon leur forme et teneur, et suivant iceux a fait inhibitions et défenses à toutes personnes de tenir *écoles buissonnières* et particulières en cette ville, faubourgs et banlieue sans la permission du chantre de Paris, à peine de 50 livres d'amende. »

Ces écoles se tenaient aux champs, derrière les haies et les buissons, partout où la surveillance du chantre et de ses agents avait des chances d'être déjouée. Leur nom pittoresque indique tout cela par lui-même.

BUISSURES s. f. pl. (bui-su-re). Ordures rassemblées, par l'action du feu, sur une pièce qu'on chauffe pour la dorer.

BUISTER (Philippe DE), sculpteur belge. V. BUYSTER.

BUITARDE s. f. (bui-tar-de). Ornith. Nom vulgaire de l'outarde.

BUITENZORG, ville de l'Océanie, dans l'île de Java, à 45 kilom. S. de Batavia. Climat doux et salubre; palais du gouverneur; culture du thé. Non loin de Buitenzorg, on voit les ruines de Padjajarara, autrefois ville importante et capitale de Java.

BUIUKDÉRÉ, bourg des rives du Bosphore. V. BUYUK-DÉRÉ.

BUJADE s. f. (bu-ja-de — prov. *bugado*). Pop. Lessive : *La paysanne faisant la* BUJADE *n'est pas toujours de bonne humeur.*

BUJALANCE, ville d'Espagne, province et à 28 kilom. E. de Cordoue; 14,500 hab. Chef-lieu de juridiction civile; fabrication de draps et lainages. Bujalance, l'ancienne *Calpurniana Castra* des Romains, renferme un beau château de construction maure, bâti en 935 par Abderraman III, roi de Cordoue.

BUJALEUF, bourg et commune de France (Haute-Vienne), canton d'Eymoutiers, arrond. et à 33 kilom. E. de Limoges, près de la Maude; pop. aggl. 269 hab. — pop. tot. 2,000 hab.

BUJANUM CASTRUM, nom latin de Buggiano.

BUJARO s. m. (bou-ka-ro — mot espagn.). Terre dont les Espagnols se servent pour fabriquer des alcarazas.

BUJAULT (Jacques), économiste français, né dans les Deux-Sèvres en 1771, mort en 1842, sorte de *Bonhomme Richard*, qui rédigea un grand nombre de petits écrits, espèces d'*Almanachs* où, *dans* un langage simple, il donnait aux cultivateurs d'excellents conseils. Voulant être encore utile après sa mort, il fonda, par son testament, un prix annuel de 600 fr., destiné à ceux qui continueraient le mieux ses instructions simples et pratiques.

BUJOU s. m. (bu-jou — rad. *bujade*). Pop. Cuvier à lessive.

BUK, ville de Prusse, province de Posen, chef-lieu du cercle de son nom; 2,350 hab. Fabriques de toiles, et tabac.

BUKAREST, BUCHAREST ou **BOUCHAREST**, ville de l'Europe méridionale, capitale des Provinces-Unies moldo-valaques et chef-lieu de la Valachie, sur la Dombovitza, et à 60 kilom. N.-O. de son embouchure dans le Danube, à 450 kilom. N.-O de Constantinople, et à 280 kilom. O. de la mer Noire, par 44° 25′ lat. N. et 23° 50′ long. E.; 130,000 hab. Résidence du souverain ou hospodar, siége du *gouvernement*, archevêché grec, haute école grecque, collége français, bibliothèque avec manuscrits orientaux très-rares et très-précieux, musée d'histoire et d'antiquités. Fabriques de toiles, tapis, sacs, bijouterie, etc. Entrepôt central de toutes les marchandises de la Valachie, cette ville fait un commerce très-important en draps, verrerie et quincaillerie venant de l'Allemagne, et en grains, laine, miel, cire, suif, bétail, produits du pays.

La capitale du nouvel Etat qui vient de se constituer entre la Russie et la Turquie paraît tirer son nom du mot *boukoura* (plaisir); mais une légende, consacrée par l'érection d'une vieille petite église au S.-O. de la Dombovitza, attribue l'origine de cette ville au berger *Boukhor*. Malgré certains aspects modernes, Bukarest est une ville tout orientale. Les cent vingt-sept églises, que le proverbe valaque porte par exagération à trois cent soixante-cinq, sont pour la plupart le centre de quartiers distincts, bâtis sans régularité et composés de maisons particulières, entourées de jardins et de vergers qui donnent à la ville, vue des hauteurs de la métropole, l'aspect d'un décor vraiment magique. Ces quartiers, au nombre de quatre-vingts, sont nommés *mahalas*. Mais le centre de la ville modifie désagréablement cette première impression; c'est un amas de rues sinueuses, étroites, boueuses, sans trottoirs, sans ruisseaux ni égouts pour l'écoulement des eaux, et à peu près impraticables aux piétons, qui s'embourbent en hiver et sont suffoqués par la poussière en été. Disons cependant que l'administration éclairée du nouvel hospodar s'efforce d'assainir ces quartiers et d'embellir la ville, qui possède déjà plusieurs édifices dignes d'attention. Parmi les plus remarquables, on doit citer : le palais du prince; la métropole, fondée par saint Spiridion, évêque d'Erivan, sur un plateau qui domine la ville; le ministère de l'intérieur, le théâtre, les palais Stirbey, Ghika, Bibesco, la tour Koltzi, bâtie par les Suédois de Charles XII internés à Bukarest, l'école de chirurgie, le collége Saint-Sava, etc. Mais les merveilles de Bukarest pour un étranger sont les deux admirables jardins publics appelés *Tschismédjiu* et la *chaussée Mogochoï*, qui peuvent rivaliser avec les plus belles promenades des capitales européennes. Cette ville présente quelque chose de plus remarqnable que ses monuments, ses palais et ses jardins, c'est la sociabilité exquise de ses habitants, qui, placés aux portes de l'Orient, sous l'influence délétère de la Turquie, possèdent les usages et l'éducation de la meilleure société de Paris. Il est bien entendu que ceci ne s'applique qu'à la classe des boyards et à une partie très-cultivée de la bourgeoisie; les habitudes orientales et le despotisme turc ont arrêté jusqu'ici le développement des autres classes de la société.

Bukarest n'était qu'un simple village lorsque, en 1698, elle devint la capitale de la Valachie, en remplacement de Tirgovist, ville totalement en ruine; elle fut prise en 1769 par les Russes, qui la rendirent aux Turcs en 1774. Les Autrichiens s'en emparèrent à leur tour en 1789, mais ils la rendirent à la Porte à la paix de Christowa. En 1812, les Turcs et les Russes y signèrent le traité qui assurait au czar la possession de la Bessarabie, un tiers de la Moldavie et les forteresses de Choczim, Bender, Ismaïl, Kilia et Akerman. Le Pruth, jusqu'à son embouchure dans le Danube, et la rive gauche de ce fleuve jusqu'à la mer Noire, devenaient la frontière commune, modifiée par le traité de Paris, le 30 mars 1856.

BUKITE s. f. (bu-ki-te — de *Buch*, nom d'homme). Minér. Roche d'un blanc grisâtre, que l'on a trouvée aux environs de Budingen, en Bavière, et qui paraît une variété du gneiss des Alpes.

BUKOWINE, ancienne division administrative de l'empire d'Autriche, aujourd'hui réunie à la Gallicie, et formant le cercle de Czernowitz, compris dans le gouvernement de Lemberg, entre la Gallicie au N. et à l'O., la Hongrie et la Transylvanie au S.-O., la Moldavie au S. et la Russie au N.-E. Superficie, 1,040 kilom. carr.; 462,242 hab. moldaves, juifs et arméniens. Ce pays, sillonné du S.-O. au N.-E. par des ramifications des Carpathes, arrosé par le Dniester, le Pruth, le Sereth, la Bestritza et la Moldava, est riche en salines, mines de fer, plomb et argent; il possède de vastes forêts et de beaux pâturages, qui nourrissent un nombreux bétail. Climat rigoureux; villes principales : Czernovitz, chef-lieu; Suczawa et Sereth.

BULACAN, ville de l'Océanie, dans l'archipel des Philippines, île de Luçon, chef-lieu de la province de son nom, à 30 kilom. S. de Manille, sur un bras du Rio-Grande; 17,000 h. Cette ville, bien bâtie, dont les rues sont tirées au cordeau et spacieuses, possède plusieurs édifices remarquables : le palais, résidence de l'alcade de la province, le tribunal, l'église paroissale et le magnifique couvent des augustins. La province de Bulacan, la plus petite, mais la plus riche, la mieux cultivée et la plus salubre de l'île, surnommée à juste titre le *jardin des Philippines*, a une étendue de 200 kilom. carr., est arrosée par plusieurs cours d'eau, entre autres le Quingoa et la Pampanga, et possède des mines de fer, cuivre, aimant, houille, albâtre, des améthystes, des topazes et des émeraudes. Le sol abonde en maïs, riz, dont on fait deux et quelquefois trois récoltes par an, en sésame, gomme, résine odorante, sucre, piment, gingembre, coton et indigo. Nombreuses raffineries de sucre, plus de 1,500 métiers à tisser fabriquent des toiles rayées de soie et coton et des tapis. La pêche sur les côtes est une source de grandes richesses pour les habitants de cette province, qui compte 20 villes, bourgs ou villages, et dont la population s'élevait, en 1860, à 182,780 hab.

BULACH, ville de Suisse, ch.-l. du district de même nom, canton et à 15 kilom. N. de Zurich; 2,575 hab. Environs fertiles et bien cultivés.

BULAFO s. m. (bu-la-fo). Instrument formé de plusieurs tuyaux de bois liés ensemble, dont les nègres jouent en les frappant avec de petites baguettes.

BULAMA, île de la côte d'Afrique. V. BOULAMA.

BULANGAM s. m. (bu-lan-gam). Racine que les Indous emploient dans leur médecine. ‖ On dit aussi BULANGNAM.

BULAPATHE s. m. (bu-la-pa-te — du gr. *bous*, beuf; *lapathon*, oseille). Bot. Grande oseille.

BULARQUE, peintre grec, auteur de la première grande peinture que mentionne l'histoire, vivait vers 720 av. J.-C. Son tableau, qui représentait la *Défaite des Magnètes*, en Asie Mineure, fut, d'après le récit de Pline, acheté son poids d'or par Candaule, roi de Lydie.

BÜLAU (Frédéric), historien et publiciste allemand, né en 1805 à Freyberg (Saxe), mort à Leipzig en 1859. Successivement professeur à l'université de Leipzig, puis recteur et censeur de la presse périodique de 1837 à 1844, cet infatigable écrivain rédigea, de 1831 à 1835, avec son ami Weiske, la *Patrie;* de 1838 à 1849, les *Nouveaux annuaires d'histoire et de politique;* de 1843 à 1848, la *Gazette universelle allemande*, et de 1851 à 1859, la *Gazette officielle de Leipzig*. Traducteur de l'*Histoire d'Angleterre*, et continuateur de l'*Histoire de Saxe*, entreprise par Gretschel, il dirigea une vaste publication : la *Bibliothèque domestique d'histoire*, et coopéra, par des dissertations savantes, à la rédaction d'un recueil rétrospectif. Mais il a laissé des travaux plus importants : *Encyclopédie de l'économie politique* (1832); le *Droit de la constitution du royaume de Saxe* (1833); l'*Etat et l'agriculture* (1834); *Manuel de l'économie politique* (1835); *Histoire du système des Etats de l'Europe* (1837-1839, 3 vol.); *Histoire universelle, de* 1830 *à* 1838 (1838); *Histoire de l'Allemagne, de* 1806 *à* 1830, faisant partie de l'*Encyclopédie historique* de Keeren et Uckers (1842); *Actualités de politique et d'économie politique* (1846); *Du droit d'élection et de son exercice* (1849).

BULBE s. m. (bul-be — du gr. *bolbos*, oignon). Bot. Renflement tuberculeux que la tige de plusieurs plantes présente au-dessus du collet : BULBE *d'oignon, de lis, de jonquille. On trouve des farineux sucrés dans le* BULBE *de la patate et de l'igname.* (B. de St.-P.)

— Par ext. Partie inférieure du pédicule (tige) de certains champignons, renflée en forme de bulbe.

— *Bulbe plein*, Bourgeon affectant la forme renflée des bulbes ordinaires, mais consistant en un tubercule charnu sans tuniques ni écailles : BULBE *de glaïeul, de safran.*

— Anat. Renflement sphérique ou ovoïde.

— *Bulbe de l'œil*, Globe de l'œil. ‖ *Bulbe dentaire*, Corps granuleux, arrondi, qui se trouve dans l'alvéole dentaire, et dont le développement doit fournir la dent. On dit vulg. GERME. ‖ *Bulbe pileux*, Renflement formé par l'épiderme au fond de la cavité où le poil doit prendre naissance, et qui forme ce dernier en se développant. ‖ *Bulbe rachidien* ou *crânien*, Nom que l'on donne quelquefois à la moelle allongée.

— Rem. Le genre du mot *bulbe* est contesté. L'opinion de l'Académie est que ce mot est masculin quand c'est un terme d'anatomie : LE BULBE *de l'urètre*, et féminin quand il se rapporte à la botanique : LA BULBE *du lis.* Toutefois, elle ne s'en tient pas à cette distinction, car on sait qu'il n'entre guère dans les habitudes de l'Académie de légiférer; elle pose souvent des prémisses, mais elle ne conclut presque jamais. Les conséquences à tirer, elle en laisse le soin aux écrivains, aux correcteurs typographes et aux grammairiens, qui s'accordent à peu près, ceux-ci surtout, à la façon du chanoine Evrard et du porte-croix Boirude. Après avoir fait *bulbe* du féminin en botanique, la docte compagnie a donc soin d'ajouter : « Plusieurs le font masculin. » Quelle idée se formerait-on d'un code qui, après avoir puni d'un emprisonnement le vol avec ou sans effraction, ajouterait : « Quelques-uns pensent que le vol est permis et le considèrent comme une véritable restitution? » Les deux cas seraient identiques. Nous dirons que *bulbe*, en botanique comme en anatomie, est masculin, et c'est ainsi que le considèrent tous les auteurs spéciaux.

— **Encycl.** Bot. On appelle *bulbes* ou oignons des formations particulières à certaines plantes monocotylédones, que leur position, ordinairement souterraine, a fait longtemps regarder à tort comme des racines, tandis que la nature et la multiplicité des parties qui concourent à les former devaient plutôt les faire considérer comme constituant chacune une plante entière. Le *bulbe* se compose essentiellement de trois parties : le plateau ou tige souterraine; les fibres radicales, qui naissent de la face inférieure du plateau; le bourgeon, qui occupe la face supérieure de ce dernier. Le plateau est une véritable tige, très-courte, très-déprimée, généralement tronquée en dessous, où elle donne naissance à des racines, conique en dessus, et servant d'attache sur ses côtés aux couches superposées qui servent à constituer le bourgeon. La racine se compose de fibres ordinairement cylindriques, simples ou ramifiées, disposées circulairement sur deux rangs à la circonférence du plateau. Le bourgeon est formé de couches charnues, superposées, correspondant chacune à la gaîne d'une feuille.

On divise les *bulbes* en *tuniqués écailleux et en solides*, suivant la disposition des couches qui composent le bourgeon. Celles-ci sont tantôt concentriques, embrassant chacune toute la circonférence du bourgeon, et tantôt réduites à l'état de simples écailles n'occupant qu'une portion de la circonférence et s'imbriquant comme les tuiles d'un toit. On a dans le premier cas un *bulbe* tuniqué, parce que chacune des couches dont il est formé l'enveloppe comme une tunique; dans le second, c'est un *bulbe* écailleux. Enfin, on appelle *bulbes* solides ceux dont la masse presque tout entière, au lieu d'être formée par des tuniques ou des écailles, est constituée par un corps solide provenant, soit de la portion caulinaire plus développée que de coutume, soit de la confluence des tuniques internes très-épaisses. Ce corps solide est recouvert extérieurement par un très-petit nombre de tuniques devenues vieilles et membraneuses. La jacinthe, la tulipe, les diverses espèces du genre ail, les scilles, etc., fournissent des *bulbes* tuniqués. Ceux du lis blanc sont écailleux; quant aux *bulbes* solides, on peut les observer dans le safran et le colchique d'automne.

Les *bulbes* se multiplient et se régénèrent au moyen de bourgeons appelés *caïeux*. Ces caïeux sont de petits *bulbes* qui, nés à l'intérieur, sont reportés vers l'extérieur au fur et à mesure du développement central de la masse, et qui, après être restés plus ou moins longtemps attachés au *bulbe* mère, s'isolent pour former une nouvelle plante. Dans la culture, les caïeux servent à multiplier les plantes bulbeuses, dont ils conservent parfaitement les variétés. Ils naissent ordinairement sur les côtés du *bulbe* producteur; quelquefois cependant, ils se superposent à celui-ci, comme dans le safran et dans l'*allium sphærocephalum*.

La durée des *bulbes* varie suivant leur mode de végétation. Si leur extrémité s'allonge directement en tige florifère, ils s'épuisent et meurent après avoir atteint leur complet développement, c'est-à-dire après avoir poussé leurs feuilles et leurs fleurs. Alors même, cependant, les *bulbes* ne périssent pas entièrement; ils se reproduisent par le caïeu qui s'est développé latéralement, à l'aisselle de l'une de leurs feuilles. Les *bulbes* de cette espèce, dont la tulipe nous offre un exemple bien connu, portent le nom de *bulbes définis* ou *déterminés*. Quelquefois les *bulbes* ont une durée illimitée, comme dans certaines espèces d'amaryllis; on les appelle *bulbes indéfinis* ou *indéterminés*. Leur tige réduite, au lieu de s'allonger en tige florifère, porte alors à leur sommet un bourgeon purement végétatif, dont l'unique fonction est d'ajouter sans cesse de nouvelles tuniques ou de nouvelles écailles au centre de celles qui existaient déjà. Dans ces *bulbes*, la tige florifère est toujours latérale. Il y a des *bulbes* alimentaires, par exemple l'oignon. D'autres servent de condiments; tels sont ceux de l'ail et de l'échalote. Quelques-uns, comme ceux de la scille maritime, ont des propriétés médicinales. Enfin un grand nombre de plantes bulbeuses, telles que : jacinthes, tulipes, glaïeuls, narcisses, etc., se font remarquer par la beauté de leurs fleurs.

— Anat. Les anatomistes donnent aussi le nom de *bulbe* à divers renflements ayant plus ou moins d'analogie avec les *bulbes* végétaux. Un *bulbe* pileux est formé par une disposition spéciale de la peau autour de la base d'un poil; c'est de ce *bulbe* que sort le poil par une sorte de végétation animale. Le *bulbe* dentaire est un petit noyau pulpeux qui se forme dans l'alvéole et qui produit la dent; on le nomme aussi pulpe ou germe de la dent. On dit aussi *bulbe* de l'œil, dans le même sens que globe; *bulbe* du vagin et *bulbe* rachidien ou de la moelle épinière, pour désigner des renflements appartenant à ces parties.

BULBEUX, EUSE adj. (bul-beu, eu-ze — de *bulbe*). Hist. nat. Qui a la forme d'un bulbe : *Renflement* BULBEUX. ‖ Qui possède un bulbe ou renflement analogue : *Plante* BULBEUSE. *Renoncule* BULBEUSE. *Les murs sont revêtus de plantes* BULBEUSES *à fleurs de toutes nuances.* (Lamart.)

— s. m. pl. Groupe de champignons, caractérisé par un pédicule dont la partie inférieure est renflée en forme de bulbe, et qui correspond à peu près au genre amanite.

— Fam. *Nez bulbeux*, Nez gros et arrondi : *De grossières figures au nez rougi et* BULBEUX. *Il avait un* NEZ *d'une prodigieuse longueur, spongieux et* BULBEUX *du bout.* (Th. Gaut.)

BULBIFÈRE adj. (bul-bi-fè-re — de *bulbe*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui produit des bulbes ou des bulbilles : *Le lis* BULBIFÈRE. *La dentaire* BULBIFÈRE.

— s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des charançons.

BULBIFORME adj. (bul-bi-for-me—de *bulbe* et de *forme*). Hist. nat. Qui est en forme de bulbe.

BULBILIS s. m. (bul-bi-liss — rad. *bulbe*). Bot. Genre de graminées peu connu, et qui paraît être le même que le genre seslérie.

BULBILLE s. f. (bul-bi-lle; *ll* mll. — dimin. de *bulbe*). Bot. Sorte de bourgeon analogue aux bulbes, qui se développe sur des parties fort diverses des plantes, à la base du bulbe dans l'ail commun, sur la tige, aux aisselles des feuilles dans le lis bulbifère, sur le bord des feuilles dans une espèce d'ornithogale, à la place des fleurs dans certains aulx sauvages, etc. : *Les* BULBILLES *peuvent servir à propager la plante, comme de véritables graines.*

BULBILLIFÈRE adj. (bul-bi-lli-fè-re; *ll* mll. — de *bulbille*, et du lat. *fero*, je porte). Bot. Qui porte des bulbilles.

BULBINE s. f. (bul-bi-ne — rad. *bulbe*).

Bot. Ancien genre de la famille des liliacées, réuni aujourd'hui au genre anthérie.

BULBIPARE adj. (bul-bi-pa-re — de *bulbe*, et du lat. *pario*, j'enfante). Bot. Qui se propage par bulbes.

— Zool. Se dit quelquefois de certains zoophytes qui se propagent par bourgeons, comme les hydres; mais on préfère généralement GEMMIPARE.

BULBO-CAVERNEUX adj. Anat. Se dit d'un muscle situé à la base du corps caverneux de la verge.

BULBOCHAÈTE s. f. (bul-bo-ka-è-te). Bot. Genre de conferves.

BULBOCODE s. m. (bul-bo-ko-de — de *bulbe*, et du gr. *kôdion*, toison). Bot. Genre de plantes bulbeuses, de la famille des mélanthacées, voisin des colchiques, et comprenant quatre ou cinq espèces, qui croissent sur les hautes montagnes du midi de l'Europe.

BULBONAC s. m. (bul-bo-nak). Bot. Nom vulgaire de la lunaire.

BULBOSTYLIS s. m. (bul-bo-sti-liss — de *bulbe*, et du gr. *stulos*, style). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des eupatoriées, comprenant des plantes vivaces ou des sous-arbrisseaux, qui croissent au Mexique.

BULBO-URÉTRAL adj. Anat. Syn. de BULBO-CAVERNEUX.

BULBUL s. m. (bul-bul). Rossignol, en langue persane. Ce mot est employé quelquefois par nos auteurs : *Le* BULBUL *chante le poëme de ses amours avec la rose, caché sous des touffes de myrte.* (Th. Gaut.)

Le son mélodieux du *bulbul* de tes bois
Est-il donc dans l'écho plutôt que dans la voix?
LAMARTINE.

BULBULE s. f. (bul-bu-le — de *bulbe*). Bot. Caïeu, petit bulbe.

BULÉJE s. f. (bu-lé-je). Bot. Syn. de BUDDLÉE.

BULÉPHORE s. m. (bu-lé-fo-re — du gr. *boulê*, décret; *phérô*, je porte). Hist. Titre du receveur général du fisc, sous le Bas-Empire.

BULETEAU s. m. (bu-le-to). Forme ancienne du mot BLUTEAU.

BULEUTÉRIUM s. m. (bu-leu-té-ri-omm). Antiq. Autre forme du mot BOULEUTÉRION.

BULEUTE s. m. (bu-leu-te). Antiq. Autre forme du mot BOULEUTE.

BULFINGER (George-Bernard), théologien et naturaliste allemand, né en 1693, mort en 1750. Il occupa une chaire de théologie à Tubingue, et contribua aux progrès de la physiologie végétale. Ses principaux écrits sont : *Specimen doctrinæ veterum Sinarum* (1724, in-8o), et *Varia in fasciculos collecta* (1743).

BULGAN s. m. (bul-gan). Mamm. Autre nom de la zibeline.

BULGARE s. et adj. (bul-ga-re. — M. Delâtre donne de ce mot une étymologie très-ingénieuse, qui, du même coup, explique celle de plusieurs mots fort usités dans notre langue. On sait que c'est de *bulgare* que nous avons fait notre mot français *bougre*, qu'on écrivait anciennement avec plus d'exactitude *boulgre;* il est probable que les changements phonétiques qu'il a subis, la disparition de l'*a* et la résorption du *l* proviennent de la présence de l'accent tonique sur la première radicale *bu* ou *bou*, prononcé par des étrangers : « Ce peuple appartenant, dit M. Delâtre, à une secte religieuse que l'on accusait de toutes sortes de vices, son nom devint synonyme de vicieux et de laid. » M. Delâtre veut rattacher à *bougre* le verbe *rabougri* pour *abougri*, dans le sens de laid, chétif. Quant à l'étymologie du mot ethnique *bulgare*, M. Delâtre pense qu'il se rapporte à une forme *bulgari* ou *volgari*, désignant une ville bâtie sur les bords du *Volga*. On sait, en effet, que les *Bulgares* ont pris ce nom lors de leur établissement entre le Volga et le Danube. En ce qui concerne le nom du Volga, il serait d'origine russe et caractériserait le fleuve par la rapidité de son courant; en effet, en sanscrit, *valgat*, de la racine *valg*, marcher, veut dire : qui court, qui bondit). Géogr. Habitant de la Bulgarie; qui appartient à ce pays ou à ses habitants : *Les* BULGARES. *Les pays* BULGARES.

— Linguist. Langue parlée par les Bulgares.

— Hist. rel. s. m. pl. Secte de manichéens qui prit naissance à Constantinople dans le IXe siècle. Ils reconnaissaient, dit-on, une sorte de pontife qui séjournait en Bulgarie.

— **Encycl.** Antiq. Peuple d'origine scythe ou slavo-tartare, qui habitait primitivement les rives du Volga, et qui, plus tard, se rendit en Europe et vint s'établir sur la rive droite du Danube. Les *Bulgares*, qui se sont un peu répandus en Autriche, pratiquent l'agriculture et l'élève des bestiaux; ils suivent pour la plupart le rite grec; quelques-uns cependant ont conservé leur ancienne religion, qui est l'islamisme. Ils tirent leur nom d'une vieille ville du gouvernement de Kasan, nommée Bolgar ou Bolgarhü, dont on trouve encore des ruines. Aboulféda la désigne comme la ville formant la limite septentrionale extrême des pays à cette époque connus. Il existe encore actuellement un petit village près de Simbirsk, qui porte le nom de Bolgarhü. Les ruines de la ville antique sont, pour la plupart, dans un bon état de conservation. Pierre Ier avait fait copier et traduire un assez grand nombre d'inscriptions en langue et en écriture tartares, qui recouvraient des monuments et des tombeaux. Les plus anciennes datent de 1211, et les plus modernes de 1330 après Jésus-Christ. Il y a une inscription arménienne, qu'on fait remonter à l'an 557 de notre ère. Cette date, si elle est exacte, ferait attribuer à la ville de Bolgarhü une antiquité assez considérable. Plusieurs de ces inscriptions funéraires font mention de la patrie du décédé : on y retrouve beaucoup de noms de villes persanes, entre autres Schirvan, ce qui indiquerait au moins de fréquentes relations commerciales entre les anciens *Bulgares* et la Perse. On a découvert un grand nombre de monnaies arabes en or, en argent et en cuivre, avec des inscriptions coufiques; il est fait mention, dans le voyage de Marco-Polo, d'une ville *Bolgara*. Le bourg actuel de Bolgarhü ne contient pas plus de cent familles. Non loin de là, on trouve les débris d'un retranchement de terre fort élevé, qui doit marquer une partie de l'emplacement de l'ancienne ville, et qui est rempli de décombres, de ruines de monuments, de maisons, de tours, de murailles et de débris de toutes sortes.

BULGARIE s. f. (bul-ga-rî). Bot. Genre de champignons, voisin des pézizes.

BULGARIE, la *Mœsia Inferior* des anciens, province de l'empire ottoman, en Europe, comprise entre 42° 8′ et 44° 2′ lat. N. et entre 20° 10′ et 27° 15′ de long. E., bornée au N. par la Valachie, dont elle est séparée par le Danube, à l'O. par la Servie, dont la sépare la rivière de Timok, au S. par la chaîne des Balkans, dont le versant méridional appartient à la Roumélie, et à l'E. par la mer Noire. Sa plus grande longueur, du N.-E. au S.-E., est évaluée à 550 kilom.; sa superficie à 80,000 kilom. carrés et sa population à 4 millions d'habitants en presque totalité Bulgares. Cette contrée, formant jadis une province administrative de l'empire, avec Sophia pour capitale, fut plus tard comprise dans le beylerbeylik de Roumélie, et se trouve aujourd'hui divisée en trois pachaliks distincts : Silistrie à l'E., Widdin à l'O., et Nissa au S., qui tirent leurs noms de leurs chefs-lieux. Les villes principales sont : Sophia, Choumla, Varna, Widdin, Silistrie, Nissa et Baba-Dagh.

— *Aspect général. Productions. Climat. Habitants.* La Bulgarie offre l'aspect d'un plateau qui, des rives escarpées du Danube, s'élève graduellement jusqu'aux contre-forts boisés et impraticables du Grand Balkan à l'O., et du Petit Balkan à l'E.; de nombreuses ramifications de la chaîne principale se dirigent du S. au N., et coupent le sol de cette contrée en plusieurs vallées arrosées par des affluents du Danube, qui baigne sa frontière septentrionale. Les plus importants de ces cours d'eau sont : le Timok, l'Isker, le Vid, l'Osman, le Lom et le Taban. La partie orientale de la Bulgarie diffère sous plusieurs rapports de la partie occidentale. Au N.-E., s'étend entre le Danube et la mer Noire une espèce de presqu'île, la Dobruschka, plaine élevée couverte en partie de broussailles et de steppes, en partie de vastes champs cultivés. On n'y trouve que quelques forêts peu considérables, mais elles se multiplient à mesure que l'on approche du Balkan. La partie occidentale est moins aride et uniforme; les forêts y sont plus étendues, plus nombreuses, et plusieurs dictricts sont assez bien cultivés.

L'agriculture laisse à désirer; toutefois, la population est si clair-semée qu'elle a en abondance les choses nécessaires à la vie. Les riches pâturages des montagnes et des vallées nourrissent de nombreux troupeaux de moutons et de bœufs, dont une partie s'exporte à Constantinople et en Allemagne; les chevaux, surtout ceux de la Dobruschka, estimés pour leur légèreté, fournissent une chair qui, mortifiée, sert de nourriture aux hordes barbares répandues dans la province. Dans les environs de Baba-Dagh se rencontrent de grands aigles, dont les plumes sont employées par les archers tartares.

Si les grains et le vin sont les principales productions agricoles exportées, nous devons ajouter que la Bulgarie fait aussi d'importantes exportations de fer, de minerai exploité dans les montagnes, de bois, de miel, de cire, de poisson et de gibier. On y trouve un grand nombre de sources thermales : celles du mont Suha sont sulfureuses et colorées en rouge. Sur la frontière de la Servie, se voit une des curiosités naturelles du pays; c'est une source tiède qui s'élève en colonne de la grosseur du bras, tandis que tout près de là, au pied de la même colline, jaillit une autre source cristalline et glaciale.

Malgré la direction du sol, dont l'inclinaison principale se dirige vers le N., la Bulgarie jouit d'un climat généralement tempéré, qui communique aux plaines et aux vallées une grande fertilité, favorisée par des pluies fréquentes au printemps. L'été amène de grandes sécheresses, qui donnent à tout le pays un aspect désolé et tarissent quelquefois jusqu'aux sources. Le jour et la nuit présentent des variations de température très-considérables, qui endurcissent les habitants, mais les exposent à de fréquentes maladies, que leur robuste tempérament ne surmonte pas toujours. Le caractère des Bulgares de nos jours offre une différence totale avec celui de leurs farouches ancêtres. Cette disposition à la turbulence, à la cruauté, cet amour du combat et du pillage qui rendirent pendant si longtemps ce peuple la terreur de ses voisins, se sont adoucis par l'habitude de la vie agricole, et les Bulgares sont maintenant généralement pacifiques, laborieux et hospitaliers. Le voyageur qui arrive dans leurs villages n'a que l'embarras du choix; toutes les maisons s'ouvrent pour le recevoir. Les Bulgares suivent le rite grec sous un patriarche particulier; leur langue est un dialecte de la langue slave; elle appartient à la grande famille des langues orientales et a de l'analogie avec les langues russe et illyro-serbe.

— *Histoire.* Lorsque les Bulgares arrivèrent dans le pays auquel ils donnèrent leur nom, cette contrée formait la partie inférieure de la Mœsie (*Mœsia Inferior*). Ils habitaient originairement la Sarmatie asiatique, à l'occident du Volga, dont ils paraissent avoir tiré leur nom, bien que quelques auteurs prétendent que ce sont au contraire les Bulgares qui ont laissé leur nom à ce fleuve, appelé *Etel* ou *Etil* dans les idiomes tartares. Tandis qu'une partie de ce peuple, destiné plus tard à embrasser le mahométisme, à faire le commerce avec l'Orient et à se fondre avec l'empire de Russie, restait tranquillement au bord de son fleuve, les plus remuants et les plus belliqueux s'en allèrent vers des climats inconnus, s'approchant d'abord du Tanaïs, puis s'avançant vers le Danube : le Ve siècle finissait. De là ils harcelèrent continuellement l'empire d'Orient, déjà bien affaibli par ses luttes antérieures et ses troubles intérieurs; en 499 et en 502, ils battirent les troupes d'Anastase et vinrent camper presque sous les murs de Constantinople. L'empereur les éloigna à prix d'argent. Il prit cependant d'autres mesures; pour couvrir les environs de Constantinople, il fit construire le long mur en 507; mais ce faible rempart, ruiné en plusieurs endroits, ne les empêcha pas de reparaître sous le règne de Justinien. A leur approche, l'épouvante fut telle que l'empereur ordonna d'enlever les vases d'or et d'argent des faubourgs de Constantinople. L'épée de Bélisaire les dispersa, et leurs bandes disséminées se répandirent en Thrace, dans la Grèce, jusqu'aux Thermopyles. Justinien usa du moyen dangereux qu'avait employé Anastase : il acheta leur départ (560). Momentanément placés sous le joug des Avares, qui venaient d'arriver en Europe, les Bulgares finirent par s'affranchir, et le roi Courat fit alliance en 634 avec Héraclius, qui le créa patrice et lui permit de se rendre tout à fait indépendant. A la mort de Courat, en 660, ses cinq fils ne purent rester unis; l'un alla aux bords du Tanaïs, l'autre en Pannonie, celui-ci en Moldavie, celui-là en Italie; Asparuch, le cinquième, se contenta de passer le Danube et de s'établir entre ce fleuve et le mont Hœmus (Balkan). Quelques historiens placent cette séparation à une époque bien antérieure, au moment où les Bulgares étaient encore en Sarmatie, et c'est de cette contrée, selon eux, que serait partie cette quintuple émigration. Quoi qu'il en soit, ce n'est que vers 679 que fut formé le royaume indépendant situé entre le Danube et l'Hœmus et appelé Bulgarie. Ce royaume barbare, taillé sur le territoire de l'empire d'Orient, fut constamment en guerre avec les empereurs, qui ne pouvaient supporter la perte d'une des plus belles provinces de l'empire. Justinien II voulut anéantir le royaume naissant; mais, après de brillants succès remportés sur les Bulgares (688), il fut accueilli par une nuée de barbares au passage du mont Rhodope, et contraint de reconnaître, par un traité, l'indépendance de Mocrus, successeur d'Asparuch. Sous le règne de Terbelis, fils et successeur de Mocrus, Justinien II, chassé de Constantinople par une révolte de ses sujets (705), fut ramené dans sa capitale par le khan ou roi des Bulgares, qui fit chèrement payer ses services : Terbelis exigea que chacun de ses soldats eût la main droite remplie de pièces d'or, et la main gauche de pièces d'argent. Dans une seconde révolte contre Justinien, le roi bulgare fut moins heureux : le secours qu'il envoya arriva trop tard pour empêcher la catastrophe qui précipita Justinien du trône. Cormès, successeur de Terbelis en 727, fit une invasion en Thrace pour contraindre Constantin Copronyme à payer le tribut que cet empereur lui refusait; mais, malheureux dans son entreprise, il fut massacré par ses soldats, qui rendirent électif le pouvoir jusqu'alors héréditaire dans la famille de Courat. A partir de cette époque, les guerres malheureuses avec l'empire se succédèrent et affaiblirent de plus en plus la puissance des Bulgares. Sous le règne de Pagan, élu en 763, Constantin Copronyme fait brusquement une invasion en Bulgarie, bat les armées qu'il rencontre sur son passage, ravage les campagnes et rentre à Constantinople, sans profiter de l'effroi qu'il avait partout répandu sur son chemin et qui lui aurait permis de reconquérir facilement cette ancienne province. Pagan mourut en 771, sans avoir pu se venger. Son successeur, Téhéric, craignant pour sa vie au milieu de ses sujets, se réfugia à Constantinople, reçut le baptême et épousa la nièce de l'empereur. Le règne de Crumm ou Crem fut une des époques les plus brillantes de l'histoire des Bulgares. En 807, ce prince s'empare de Sardique et passe 6,000 hommes au fil de l'épée; quatre ans après, il surprend l'armée des Grecs dans une vallée entourée de hautes montagnes, en fait un horrible massacre, dans lequel l'empereur Nicéphore trouva la mort avec tous ses officiers. Peu après (813), il bat l'empereur Michel sous les murs d'Andrinople et s'avance jusqu'aux portes de Constantinople. Léon l'Arménien attire dans un piége le roi bulgare, qui parvient à éviter les embûches qu'on lui avait dressées pour mettre à feu et à sang les environs de Constantinople jusqu'au Pont-Euxin. La mort de Crumm, arrivée en 814, retarda de quelques siècles la chute de l'empire grec. Sous le règne de Bogoris, un de ses successeurs, le christianisme se répandit en Bulgarie (861). Ce nouvel élément de civilisation introduit parmi ces barbares ne fit point cesser les fréquentes querelles qu'ils avaient toujours eues avec Constantinople. Après une longue série de succès et de revers, au milieu desquels se commettaient des deux côtés des actes de la plus atroce barbarie, fatigués de ces luttes constantes où ils prodiguaient leur sang et leurs richesses sans aucun résultat, les boyards de Bulgarie, ayant perdu leur roi Ladislas (1018) devant Dyrrachium, résolurent de se soumettre à l'empereur Basile. La veuve de Ladislas vint elle-même se mettre entre les mains de ce monarque; la Bulgarie redevint une province de l'empire et fut gouvernée par des ducs. Basile, pour assurer la tranquillité du pays, déporta en Asie une portion des Bulgares, qu'il remplaça par des Petschenègues. La Bulgarie, replacée sous le joug impérial, y resta jusqu'en 1186. C'est pendant cette période que les Bulgares, mélangés avec les Slavons et les Antes, abandonnèrent peu à peu l'idiome ouralien qu'ils avaient apporté avec eux, et laissèrent la langue slavonne prendre le dessus : de là les dissentiments sur l'origine de ce peuple.

167 ans après son asservissement à l'empire d'Orient, la Bulgarie recouvra son indépendance. Pierre et son frère Assan Ier, issus du sang des anciens rois bulgares, vainquirent l'empereur Isaac l'Ange et se firent proclamer rois en 1186. Alors commença la dynastie des Assanides, qui régna, toujours en guerre avec les Grecs, avec l'empire français de Constantinople, avec les Hongrois, avec les Tartares, jusqu'en 1389. A cette époque, sous le règne du roi Sisman, le quatorzième de la dynastie des Assanides, les armées du sultan Mourad ou Amurat Ier envahirent la Bulgarie; une grande bataille fut livrée à Cassovie; les Bulgares furent vaincus, et ce pays fut asservi au joug musulman. Trois ans après, Bajazet, successeur d'Amurat, remporta encore une victoire à Nicopolis sur les Bulgares révoltés, et, depuis ce moment, cette contrée ne fut plus qu'une province ottomane.

BULGARIN ou **BOULGARINE** (Thaddæus), littérateur russe d'origine polonaise, né en 1789, dans la Lithuanie, mort à Dorpat, en 1859. Il perdit de bonne heure son père, qui fut tué dans la guerre de l'indépendance, provoquée par Kosciusko. Sa mère, réduite à la misère, alla se fixer à Saint-Pétersbourg, et obtint de le faire entrer à l'école des Cadets. Bulgarin y commença de bonnes études, qu'il abandonna, en 1805, pour prendre part à la guerre contre la France, dans les uhlans du grand-duc Constantin. Après la paix de Tilsitt, il se trouva compris dans le corps d'armée de Finlande; mais, renonçant bientôt au service de la Russie, il se rendit à Varsovie, d'où il passa en France afin d'échapper aux poursuites de la police du czar. Admis dans l'armée française, il fit la campagne d'Espagne, en 1810, et de Saxe, en 1813. Assez grièvement blessé dans une rencontre avec les Prussiens, il tomba aux mains de l'ennemi, fut échangé au bout de quelque temps, et reçut de l'empereur Napoléon le commandement d'un corps de volontaires, à la tête duquel il fit la campagne de France. Réduit à l'inaction par suite des traités de 1815, il reprit le chemin de Varsovie et embrassa la carrière des lettres. Ses premiers essais parurent dans l'idiome polonais; mais un voyage qu'il fit à Saint-Pétersbourg le détermina à se fixer en Russie. Il y a joui ouvertement de la faveur du czar. Initié aux ressources de la langue russe par le publiciste Gretsch, son ami, il entreprit, en 1823, la publication des *Archives du Nord*, recueil d'articles d'histoire, de géographie, de statistique et de littérature, dans lequel il a publié des essais satiriques et humoristiques qui ont obtenu un grand succès. En 1825, il substitua aux *Archives du Nord* une autre publication, l'*Abeille du Nord*, qu'il rédigea en collaboration avec M. Gretsch, et fit paraître le premier annuaire dramatique de la Russie, sous le titre : *Ruskaja Talija.* Deux ans après, il rassembla ses œuvres diverses, telles que nouvelles, contes, satires, esquisses de mœurs (Pétersbourg, in-12). Une traduction, ou plutôt une imitation assez informe, d'ailleurs, en a été donnée en France, sous le titre : *Thaddéïewitch* (1828). Après avoir publié un ouvrage historique intitulé : *Tableaux de la guerre de Russie* (1828), il écrivit des romans, dont plusieurs rappellent la manière de Walter Scott, et obtint une réussite complète. Nous citerons : *Winshigin*, ou le *Gil Blas russe : Pierre Iwanowitch Winshigin* (1830); *Rostaflef*, ou la *Russie en* 1812 (1831); *Démétrius Mazeppa* (1832), ouvrages traduits dans toutes les langues et qui offrent, sur les mœurs et les usages du peuple russe, des dé-

tails qui sont loin d'être toujours à l'avantage de cette nation; d'ailleurs, il est bon d'ajouter que l'auteur, par certaines appréciations ou critiques passionnées, s'est fait un grand nombre d'ennemis, dont les ripostes ont été parfois assez violentes. On cite, parmi les dernières productions de cet écrivain, un ouvrage en trois volumes, la *Russie sous les rapports historique, statistique, géographique et littéraire* (Riga, 1839-1841).

BULGARIS (Démétrius), homme politique grec, né à Hydra vers 1801. Son père, qui faisait partie de la marine turque, était originaire de l'île d'Hydra, dont il fut gouverneur de 1800 à 1812. Il s'appliqua à développer la prospérité de l'île, à accroître surtout sa marine. A sa mort, son jeune fils fut désigné par la Porte pour le remplacer. Démétrius Bulgaris se trouva ainsi à la tête de forces relativement imposantes lorsque éclata l'insurrection de la Grèce contre la Turquie. Il se prononça, ainsi que les Hydriotes, pour l'indépendance nationale, prit avec son beau-père, Lazare Kondouriotis, une part active à la guerre de la liberté, et y perdit sa fortune pendant qu'Hydra y perdait sa marine; mais la Grèce sortit enfin triomphante de la lutte. Depuis lors, Démétrius n'a cessé de représenter sa terre natale dans les assemblées de la nation. En 1831, il se déclara contre le président Capo d'Istria, et fut chargé de prendre, après sa chute, le portefeuille de la marine; mais, peu de temps après l'avénement du roi Othon, il quitta le ministère. En 1843, lorsque, à la suite d'un mouvement populaire, la constitution eut été rétablie, Bulgaris fut appelé à siéger au sénat. Il continua à se montrer partisan des idées à la fois libérales et conservatrices, ainsi que du régime constitutionnel, à se signaler, sinon par sa grande éloquence, du moins par la fermeté et l'énergie de son caractère, et devint un des principaux chefs de son parti. En 1848, il fut nommé ministre des finances dans le cabinet présidé par Canaris; mais il abandonna son portefeuille au bout de treize mois, en décembre 1849. Lorsque éclata la guerre d'Orient, le roi Othon, qui était déjà très-impopulaire, chargea Bulgaris de former un ministère et lui donna le portefeuille de l'intérieur. La situation était difficile; une grande agitation régnait dans les esprits, le brigandage désolait la contrée, et des forces anglo-françaises occupaient le Pirée pour empêcher les Grecs de prendre part à l'insurrection albanaise. Le président du conseil, par sa conduite à la fois prudente et ferme, parvint à rétablir le calme, à écraser le brigandage et obtint le rappel des flottes alliées. A peine les périls eurent-ils cessé, que le roi Othon, ou plutôt le parti de la cour, par lequel ce faible prince était dominé, fit preuve envers Bulgaris d'une hostilité déclarée, devant laquelle celui-ci dut se retirer (novembre 1857).

Convaincu désormais qu'il était impossible d'asseoir un gouvernement constitutionnel sincère et durable avec un tel prince, Bulgaris se jeta complétement dans l'opposition, protesta avec énergie contre les manœuvres employées en 1860 pour fausser l'élection des députés, et déclara que la constitution était ouvertement violée et que la Grèce ne pouvait plus tolérer une politique démoralisatrice et avilissante. En tenant ce langage au sénat, l'ancien ministre n'était que l'écho de l'opinion. Le pouvoir le comprit, mais trop tard, en appelant Canaris aux affaires en 1862. Quelques mois après éclatait la révolte de Nauplie, qui se propagea comme une traînée de poudre et amena la révolution du 22 octobre 1862. Othon descendit du trône sans qu'une seule goutte de sang eût été versée. Bulgaris fut alors proclamé régent et chef du gouvernement par un accord unanime de la nation et de l'armée. Il forma avec Roufos et l'amiral Canaris un triumvirat, qui convoqua une assemblée nationale. Réunie en décembre, cette assemblée confirma les pouvoirs du régent, qui nomma un ministère. Canaris se retira; la minorité de l'assemblée, composée de soixante-dix-sept membres contre cent et un qui formaient la majorité, se prononça contre la politique modérée de Bulgaris, et souleva le peuple et l'armée (20 février 1863). Devant cette attitude de la population, le chef du gouvernement provisoire donna sa démission, ainsi que Roufos. L'assemblée prit entre ses mains le pouvoir exécutif et nomma un nouveau ministère. Toutefois, si Bulgaris avait des adversaires ardents, au nombre desquels étaient en première ligne Grivas, tout-puissant sur l'armée, l'amiral Canaris, Christidès et Coronaios, il n'en était pas moins le chef d'un parti considérable dans la chambre. Il manifesta le désir de rentrer au pouvoir, et le conflit entre lui et ses adversaires aboutit, le 31 août, à une lutte armée. Les représentants des trois puissances protectrices, la France, l'Angleterre et la Russie, durent intervenir pour rétablir l'ordre. Ils firent occuper la Banque, accepter une suspension d'armes, et l'assemblée nomma président du conseil Roufos, qui représentait le parti de la conciliation. Bientôt après, le roi George, désigné par l'assemblée pour succéder à Othon, prit possession du trône. Bulgaris fut chargé par lui (novembre 1863) de former un ministère, dont il eut la présidence et où il prit le portefeuille de l'intérieur; mais, au mois de mars de l'année suivante, il donna sa démission et reprit son siége au sénat.

Actif, laborieux, aimant à la fois l'exercice du pouvoir et le régime de la libre discussion, Bulgaris est un des hommes d'Etat les plus considérables de la Grèce. A une grande affabilité dans les manières il joint un extérieur agréable. Sa taille est élevée, et l'ancien costume national, qu'il n'a pas cessé de porter, contribue encore à donner à sa personne un caractère imposant.

BULGARIS, prélat grec. V. EUGÈNE BULGARIS.

BULGHERINI (Martino), peintre italien, florissait à Sienne vers le commencement du XVe siècle. On ne connaît de lui que quelques fresques dans l'hôpital de la Madone et une série de peintures du même genre, représentant les principaux épisodes du démêlé de l'empereur Frédéric avec le pape Alexandre III, dans une des salles du Palais public. Ces dernières fresques, laissées inachevées par Bulgherini, ont été terminées par Spinello Aretino, qui passe même, suivant quelques biographes, pour en être le véritable auteur.

BULGNÉVILLE, bourg de France (Vosges), ch.-l. de canton, arrond. et à 21 kilom. S.-E. de Neufchâteau; pop. aggl. 1,051 hab. — pop. tot. 1,065 hab. Fabriques de broderies fines, filatures de laines, fabriques de souliers de pacotille; commerce de grains, farines et épiceries. Restes bien conservés d'un grand couvent de récollets.

BULIFON (Antoine), historien et antiquaire italien, né en France vers le milieu du XVIIe siècle. Il alla se fixer à Naples, où il se fit libraire, tout en s'occupant de travaux sur l'histoire et l'antiquité. Ses principaux ouvrages sont: l'*Assedio de Vienna* (Naples, 1684); *Cronica minore, ovvero annali e giornali istorici della cità e regno di Napoli* (Naples, 1690); *Compendio istorico degl' incendj del monte Vesuvio* (Naples, 1698).

BULIME s. m. (bu-li-me — dimin. irrég. de *bulle*). Moll. Genre de mollusques gastéropodes terrestres, voisin des hélices, et comprenant plus de deux cents espèces vivantes et quelques-unes fossiles : *Les* BULIMES *sont des coquilles généralement ornées de couleurs agréables.* (C. d'Orbigny.)

BULIMINE s. f. (bu-li-mi-ne — dimin. de *bulime*). Moll. Genre de foraminifères, comprenant vingt-cinq espèces réparties dans presque toutes les mers.

BULIMULE s. f. (bu-li-mu-le — dimin. de *bulime*). Moll. Genre de coquilles univalves.

BULIS, ville de l'ancienne Grèce, sur la frontière de la Phocide et de la Béotie, sur le golfe de Corinthe, fondée par des Doriens.

BULITHE ou **BULITE** s. m. (bu-li-te — du gr. *bous*, bœuf; *lithos*, pierre). Concrétion calcaire qui se forme dans les intestins du bœuf.

BULL s. m. (boull — mot angl. signif. taureau). En Angleterre, et surtout en Irlande, Propos sans suite, coq-à-l'âne : *Les auteurs anglais mettent souvent des* BULLS *dans la bouche des personnages irlandais.* (Bachelet.)

BULL (JOHN) (Djonn-boul. — mots angl. signif. *Jean Taureau*). Sobriquet donné au peuple anglais, pour peindre sa lourdeur et son obstination : JOHN BULL *s'est effrayé*, JOHN BULL *compte ses vaisseaux.* JOHN BULL *est en Angleterre le pendant de* Jacques Bonhomme *en France et de* Jonathan *aux Etats-Unis.*

BULL (John), musicien anglais, né dans le Somersetshire vers l'an 1563, mort en 1628, descendait, à ce que l'on prétend, de la famille Somerset. Il étudia la musique sous Blitheman, organiste de la chapelle d'Elisabeth. A l'âge de vingt-trois ans, il fut reçu à Oxford bachelier ès musique, et docteur six ans après. A la mort de son maître, en 1591, il le remplaça comme organiste de la chapelle royale, et Wood dit de lui qu'il jouait supérieurement de l'orgue. Peu après, sur l'ordre exprès de la reine, il fut nommé premier professeur de musique au collége Gresham. En 1601, il se mit à voyager pour rétablir sa santé délabrée. Lorsque Jacques Ier monta sur le trône, il conserva toutes ses places et fut mis en outre au nombre des musiciens de la chambre du roi, qui lui confia l'éducation musicale du prince Henri. Stow raconte dans ses chroniques qu'il fut choisi pour jouer de l'orgue à l'occasion de la visite du roi et du prince royal au palais des marchands tailleurs de Londres, le 16 juillet 1607, et que c'est à cette occasion qu'il composa le chant national *God save the King*, dont la paternité a été et est encore attribuée à plusieurs auteurs, notamment à Lulli. En 1841, M. Richard Clark, un des vicaires de l'abbaye de Westminster, annonça la publication des manuscrits de John Bull; mais le volume promis est malheureusement encore à paraître. En 1613, John Bull passa sur le continent, et Wood prétend qu'il mourut à Hambourg; d'autres disent à Lübeck. Cependant des recherches récentes ont permis d'éclaircir cette question. Bull visita Anvers en 1615, et fut nommé organiste de l'église Notre-Dame d'Anvers en 1617. Il mourut dans cette ville et fut enterré dans la cathédrale, dont il était organiste. On conserve encore un portrait de lui dans l'école de musique d'Oxford; c'est un tableau peint sur panneau, où il est représenté en habit de bachelier.

BULL (George), théologien anglais, né à Wels en 1634, mort en 1710. Il entra dans les ordres à l'âge de vingt et un ans, devint évêque de Saint-David en 1705, et, tout en remplissant avec zèle les fonctions de son ministère, il se livra à des études approfondies sur l'histoire ecclésiastique. Bull a publié plusieurs ouvrages, qui prouvent la pénétration et la sagacité de son esprit. Les principaux sont : *Defensio fidei Nicenæ* (1685); *Judicium Ecclesiæ catholicæ trium priorum sæculorum* (1694), etc. Ses œuvres complètes ont été publiées à Londres (1703, in-fol.)

BULL (Ole-Bornemann), musicien norvégien, né à Bergen en 1810, montra de bonne heure des dispositions musicales extraordinaires. Il dut néanmoins étudier la théologie à l'université de Christiania; mais l'amour de son art l'emporta bientôt, et, après avoir déjà fait sensation dans son pays, il se rendit à Cassel pour y prendre des leçons de Spohr (1829); mais celui-ci, qui appartenait à l'école classique, fut plus surpris que charmé par le jeu bizarre et presque sauvage du jeune Norvégien. Voulant en appeler au public du jugement plus que sévère porté par Spohr sur son talent, Ole Bull donna un concert, où il se livra à toutes ses fantaisies et à ses excentricités d'exécution. L'accueil qu'il reçut fut tellement décourageant, qu'il se rendit à Gœttingue pour y étudier le droit. Il y était depuis quelque temps, lorsqu'il lui fut donné d'entendre Paganini. Plein d'enthousiasme pour un talent dont la nature lui était si sympathique, Bull reprit confiance en lui-même et continua sa vie d'artiste, qui devait être si aventureuse. Il revint en Norvége, quitta ce pays en 1851 pour parcourir la Suède, le Danemark, la Hollande, et de là se rendit à Paris. Le moment était peu favorable pour l'épanouissement de l'art, car le choléra sévissait alors dans toute son intensité. Dévalisé par des voleurs qui lui enlevèrent jusqu'à son violon, Ole Bull, désespéré, se précipita dans la Seine, d'où il fut heureusement retiré par des bateliers. Une dame qui passait en cet endroit fut frappée de la ressemblance de Bull avec un fils qu'elle avait perdu. Elle le fit porter chez elle, et, lorsqu'il fut rétabli, elle lui fit cadeau d'un violon de Guarnérius, en même temps qu'elle lui procura les moyens de donner un concert, qui produisit au pauvre diable une assez belle recette. Encouragé par ce succès, Bull partit pour l'Italie, où, après une longue attente qui épuisa toutes ses ressources, il parvint enfin, grâce à la Malibran, qu'il rencontra à Florence, à se faire entendre. Il fut applaudi avec un enthousiasme indescriptible, et, dès ce moment, sa fortune fut assurée. La Suisse, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, l'Amérique entendirent successivement le merveilleux violon d'Ole Bull; et partout le succès sourit à l'artiste. Pendant son séjour en Amérique, il tenta plusieurs fois, mais en vain, de fonder une colonie norvégienne. Revenu dans sa ville natale, il y entreprit avec plus de bonheur l'établissement d'un théâtre norvégien national.

Le jeu d'Ole Bull se rapprochait beaucoup de celui de Paganini. Il est seulement fâcheux que cet artiste, capable de jouer aussi bien que qui que ce soit, la grande et large musique et les œuvres sévères des grands maîtres, se soit abandonné à des excentricités musicales d'un goût suspect, et qu'il ait demandé ses effets plutôt à des tours de force bizarres qu'à une expression vraiment artistique. On lui a également reproché de n'avoir pas reculé devant le charlatanisme pour faire plus promptement fortune. En Amérique, il intitula un de ses caprices pour violon le *Bœuf mangé par un tigre!* et ce titre excita dans les Etats de l'Union un tel engouement, que la vente de ce seul morceau produisit à l'auteur plus de 300,000 fr.

Ole Bull n'a publié qu'un petit nombre de morceaux de sa composition; entre autres une fantaisie avec variations sur un thème d'*I Puritani* de Bellini, pour violon et orchestre. Ses productions présentent les mêmes défauts que son exécution et trahissent en outre une étude trop incomplète des principes fondamentaux de l'art musical.

BULLÆUM SILURUM, ville de l'ancienne Angleterre, dans la province romaine de Bretagne, chez les Silures. C'est aujourd'hui la ville d'Usk, dans le comté de Monmouth.

BULLAIRE s. m. (bul-lè-re — rad. *bulle*). Recueil de bulles du pape : *Les moines avaient soin de former un* BULLAIRE *de toutes les bulles que les papes avaient données en faveur de leur ordre.* (Lav.) ‖ Ecrivain qui copie les bulles du pape.

BULLAIRE s. f. (bul-lè-re — rad. *bulle*. Bot. Genre de champignons de la famille des urédinées, qui croissent sous l'épiderme des tiges desséchées.

BULLANT (Jean), architecte et sculpteur français, né à Ecouen en 1578. Il s'était formé en Italie par une étude sérieuse des monuments de l'antiquité, comme l'atteste son traité : *Reigle généralle d'architecture des cinq manières* (1568). On ne connaît de sa vie que les travaux qui l'ont illustrée. Son chef-d'œuvre est le château d'Ecouen, commencé vers 1540, un des plus beaux monuments de l'art à cette époque et celui dont le style est le plus pur. Il a encore construit, pour Catherine de Médicis, le palais sur l'emplacement où est aujourd'hui la Halle au blé, et dont il ne reste plus que la colonne astrologique engagée dans le mur circulaire du bâtiment; l'hôtel Carnavalet, les bâtiments du centre des Tuileries (avec Philibert Delorme), le mausolée d'Anne de Montmorency, le tombeau de Henri II et de Catherine de Médicis, etc. Outre l'écrit cité plus haut, on a encore de Bullant : *Recueil d'horlogiographie* (1561), où il expose toutes les méthodes de construction des horloges solaires.

BULLA REGIA, ville de l'ancienne Afrique, située sur la frontière de Numidie, au S.-O. de Tabraca, à quatre journées S.-O. de Carthage, sur un affluent du Bagradas. On lui donnait le surnom de *Regia* pour la distinguer d'une autre ville du même nom, que Ptolémée appelle *Bulla mensa* et qu'il place au S. de Carthage.

BULLART (Isaac), historien flamand, né à Rotterdam en 1599, mort en 1672. Il fut successivement directeur du mont-de-piété d'Arras et prieur de l'abbaye de Saint-Waast. Bullart consacra plus de trente années de sa vie à la composition d'un ouvrage que son fils termina, et qui a pour titre : *Académie des sciences et des arts, contenant les vies et les éloges historiques des hommes illustres de diverses nations* (Paris, 1682, 2 vol. in-fol.)

BULLATIQUE adj. (bul-la-ti-ke — rad. *bulle*). Diplom. Se dit quelquefois des lettres goffes, c'est-à-dire des majuscules gothiques.

BULLE adj. m. (bu-le). Usité dans l'expression *Papier* BULLE, Papier d'une pâte très-grossière, servant cependant encore pour l'écriture.

— Par ext. *Chiffon bulle*, Chiffon employé pour la confection du papier bulle.

— s. m. Papier bulle : *Acheter du* BULLE.

BULLE s. f. (bu-le — lat. *bulla*, même sens). Sphère ou portion de sphère formée par une certaine quantité de gaz enfermé dans une matière qui s'est trouvée et peut n'être plus à l'état liquide : *Une* BULLE *d'eau. Une* BULLE *de savon. Cette fonte a des* BULLES.

> L'air comprimé par l'eau s'échappe en mille *bulles*.
> A. BARBIER.

> . . . . Cette *bulle*, enfant léger de l'air,
> Qui se gonfle et se brise, et s'engloutit dans l'onde.
> DELILLE.

‖ Gaz enfermé qui détermine la formation de la bulle : *Une* BULLE *d'air. Une* BULLE *de gaz hydrogène.*

— Fig. *Bulle de savon*, Objet futile, sans consistance, sans durée : *Les vieilles idées libérales sont des* BULLES DE SAVON *suspendues à un tuyau de paille.* (E. de Gir.)

— Pathol. Vésicule qui se forme sur la peau, et qui contient un liquide séreux ou séro-purulent : *Le rupia, le pemphigue sont caractérisés par des* BULLES. (Focillon.)

— Diplom. Sceau apposé au moyen âge par le pape, l'empereur et quelques autres souverains.

— *Bulle de plomb*, Sceau frappé d'un seul côté, dont se servaient les papes élus et non sacrés.

— Ant. rom. Globule de métal que les jeunes citoyens portaient au cou, jusqu'à l'âge de dix-sept ans : *La* BULLE *se composait de deux plaques d'or concaves, attachées ensemble par un lien élastique de la même matière, et formant ainsi un globe complet qui renfermait une amulette.* (Rich.)

> Faites ranger la foule au premier vestibule,
> On n'entre chez César qu'ayant porté la *bulle*.
> A. MAQUET et J. LACROIX.

‖ Rond qui indiquait les jours heureux sur les calendriers.

— Archit. Tête de clou ornée, employée dans la décoration des portes monumentales : *Les* BULLES *des portes antiques du Panthéon de Rome sont d'une rare élégance.*

— Admin. ecclés. Décret du pape, ordinairement désigné par le premier mot qu'on y lit : *La* BULLE *Unigenitus.* BULLE *d'excommunication.* BULLE *d'institution. Vous auriez peine à faire recevoir cette* BULLE. (Pasc.) *On vit voler des nuées d'écrits contre la* BULLE. (Boss.) *Le cordelier Ganganelli, devenu pape, détruisit par une* BULLE *l'ordre des jésuites.* (Volt.) *Félix V autorisa par une* BULLE *les princes portugais à traiter les nègres en esclaves.* (Viennet.) *Le latin des* BULLES *papales... a un certain charme de plénitude et de grave harmonie.* (Renan.) ‖ Se dit absol., au pluriel seulement, des provisions en cour de Rome de certains bénéfices : *Le nouvel évêque a reçu ses* BULLES.

— *Bulles défectueuses* ou *Bulles blanches*, Celles qui, étant délivrées par un pape élu et non sacré, ne portent point le nom de ce pape.

— Hist. *Bulle d'or*, Décret de Charles IV qui régla l'élection de l'empereur.

— Techn. Nom d'un des défauts du verre; syn. de BOUILLON. ‖ Nom des petits points blancs que présente quelquefois la surface des objets de porcelaine, et qui sont dus à autant de vides existant dans l'épaisseur du corps des pièces : *Les* BULLES *sont dues à de l'air interposé dans la pâte, lequel n'a pu s'échapper, parce que cette dernière n'a pas été travaillée avec tout le soin convenable.*

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes marins, à coquille enroulée, comprenant une trentaine d'espèces : *La coquille des* BULLES *est constamment à découvert.* (C. d'Orbigny.)

— **Epithètes.** Légère, frêle, aérienne, transparente, gonflée, enflée, brisée, crevée, évanouie, balancée, voltigeante.

— **Encycl.** Archéol. et Admin. ecclés. Le mot latin *bulla* paraît avoir été formé par onomatopée pour désigner une boursouflure et, par suite, divers objets de forme arrondie. On étendait le nom de *bulle* à plusieurs ornements qu'on mettait sur les portes des maisons ou des édifices somptueux, sur les armes, sur les vêtements. L'usage des clous dorés comme ornement des selles et d'autres objets est demeuré fréquent parmi nous, et beaucoup de nos vieilles portes sont encore garnies de têtes de clous plus ou moins travaillées : ces têtes de clous s'appelaient en latin des *bulles*. Virgile nous montre, dès l'antiquité, ces bulles fixées comme signes distinctifs à des ceinturons :

. . . . *Et notis fulserunt cingula bullis.*
(*En.*, XII, 940.)

Il nous en indique la matière :

. . . . *Aurea bullis*
Cingula.
(*En.*, IX, 358.)

Sidoine Apollinaire les applique à un baudrier : *Bullis asper balteus*. On les rencontre également sur des gaînes. C'étaient encore les bossettes qu'on mettait aux brides et aux harnais de chevaux. Elles n'étaient pas toujours en métal : on en a trouvé dans les catacombes de Rome un original en ivoire.

On a conservé quelques-unes des *bulles* de bronze artistement ciselées qui décoraient les anciennes portes du Panthéon de Rome. Les portes du temple de Minerve, à Syracuse, étaient enrichies d'une grande quantité d'or qui s'arrondissait en saillie sur leur surface. (Cic., *Verr.*, VI, 56; II, 4.) Ces ornements étaient placés dans les champs d'encadrement des panneaux.

Le nom de *bulle* s'appliquait aux marques dont on se servait pour distinguer sur le calendrier les jours fastes des jours néfastes, et, par suite, aux tables publiques sur lesquelles de telles marques étaient fixées. (Pétrone, *Satyricon*, XXX.)

Il désignait les pendants d'oreilles et une autre sorte d'ornements, destinés spécialement aux enfants et aux femmes, qui ne se retrouvent pas dans nos modes, et qui a pour cette raison attiré particulièrement l'attention des archéologues. Cette dernière acception du mot *bulla* est, d'ailleurs, très-fréquente et très-précise. L'objet dont il s'agit était porté sur la poitrine au moyen d'un cordon que l'on passait autour du cou. On le fixait quelquefois sur le front des petits enfants. Dans ce cas, il n'avait pas plus de 0 m. 010 à 0 m. 015 de diamètre; il pouvait, dans les autres cas, atteindre jusqu'à 0 m. 060. Un exemplaire de ces *bulles*, qui sont fort rares et qui ont plus d'une fois été contrefaites par des faussaires, exemplaire trouvé à Aix en 1780, donné depuis au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, volé en 1831, retrouvé par fragments, avait environ 0 m. 060 de diamètre, et 0 m. 0135 d'épaisseur à son centre. Il était de forme lenticulaire, composé de deux plaques d'or très-minces. Il n'avait d'autre ornement que de petits globules en forme de têtes de clou et des filets repoussés. Il était fixé à une agrafe de même métal. La plupart de ces *bulles* étaient ornées, sur les bords des deux plaques concaves, d'un godron ou moulure, et garnies dans le haut d'une tubulure ou rainure, dans laquelle passait une chaîne d'or ou cordon. Les deux plaques étaient attachées ensemble par un lien élastique. L'intérieur était rempli d'un mastic; on donnait ainsi de la consistance à ces feuilles légères. Mais souvent la matière qui servait à cet usage était consacrée et constituait une amulette. Ces *bulles* présentaient quelquefois la forme d'un cœur, et sans doute aussi, du moins à une certaine époque, elles affectèrent les figures les plus capricieuses. Elles n'étaient pas toutes d'or : l'argent et d'autres métaux, l'ivoire, le cuir même en faisaient souvent les frais. (Plin., XXXIII, 4; Ascon. Pedian, *in Cic. Verr.*, II, I, 58.) On peut voir dans Ficoroni (*Piombi Antichi*, pl. VIII) la reproduction d'une *bulle* d'or trouvée à Roma-Vecchia, et d'une *bulle* de cuir trouvée à Pérouse. Celle-ci accompagnait une statuette de bronze. Valère Maxime parle en effet (III, I, 1) de statues ornées de la *bulle*. On la reconnaît dans plusieurs bas-reliefs sur des tombes. Rich (*Diction. des ant. rom. et gr.*), reproduit le dessin d'un bas-relief en terre cuite qui figure un enfant à l'école tenant sa tablette et portant la *bulle*. Il existe des exemples fréquents d'enfants représentés ainsi.

La tradition fait remonter aux Egyptiens l'usage de ces *bulles*, et il paraît certain que les Romains l'ont emprunté aux Etrusques, comme tout ce qui tenait chez eux à la religion. Si l'on en croit Macrobe (*Saturn.*, I, 6), qui écrivait sous le Bas-Empire tant de fables sur l'antiquité, les triomphateurs étrusques (et non romains, comme on le lui a fait dire par erreur) auraient porté sur la poitrine une *bulle* d'or, et les Romains auraient adopté comme une marque de distinction ce symbole de la victoire et de l'honneur. Pline le naturaliste rapporte que, suivant les uns, Tarquin l'Ancien l'accorda le premier aux fils des chevaliers, après en avoir décoré son propre fils, vainqueur, à quatorze ans, d'un soldat sabin; que, suivant les autres, Tullus Hostilius, fils d'Hostus, le premier-né des filles sabines, après leur enlèvement, l'avait déjà reçu de Romulus. Macrobe attribue à ces *bulles* primitives le caractère d'amulettes contre l'envie, caractère qui semble avoir été postérieur. Si, comme on l'a prétendu, elles eurent d'abord la forme d'un cœur, avec l'allusion morale qu'expose le même Macrobe, le nom paraît s'éloigner beaucoup de son étymologie. Certains auteurs donnent la *bulle* aux enfants de quatorze à quinze ans; d'autres la leur laissent jusqu'à dix-sept. L'usage peut avoir varié à cet égard. D'une manière générale, on croit qu'ils la quittaient en même temps que la robe prétexte, ce qui ne s'applique qu'aux enfants qui portaient la prétexte. Le jour où le jeune Romain quittait la *bulle* et la robe prétexte, pour revêtir la toge, était un jour de fête consacré par des cérémonies religieuses. Dès la veille, il portait une tunique blanche rayée de safran, en signe d'heureux présage, et passait la nuit couché dans ce vêtement. Le matin, avant de sortir de chez lui pour aller au temple, il consacrait aux dieux pénates sa robe prétexte, et suspendait à leur cou la *bulle* d'or qui avait protégé son enfance, de même que les jeunes filles nubiles consacraient leurs poupées à Vénus. Ordinairement, il allait au Capitole, où, après avoir offert un sacrifice aux dieux, il était revêtu de la toge qui le faisait homme. Du Capitole, il se rendait au Forum, accompagné de ses parents et de ses amis, et, dès ce jour, il entrait dans la vie publique. Cet usage était encore observé au temps de Perse (*Sat.* V, 30) :

Quum primum pavido custos mihi purpura cessit,
Bullaque succinctis Laribus donata pependit.

Mais si, dans le principe, on ne la donna aux enfants qu'à un certain âge, les auteurs nous apprennent qu'elle leur fut plus tard appliquée comme signe distinctif dès la naissance. *Bullis senior dignissime*, dit Juvénal (XIII, 33) à un vieillard qu'il traite d'enfant. Il en était déjà ainsi au temps de Plaute, qui se sert de la *bulle* comme d'un moyen de reconnaissance d'un enfant perdu : *Et bulla aurea est, pater quam dedit mihi natali die.* (*Rud.*, IV, 4, 127.)

Quoique Pline l'attribue en propre aux enfants des chevaliers, sous Tarquin l'Ancien, et que plusieurs auteurs n'accordent la *bulle* d'or qu'aux fils des magistrats curules, il est établi qu'au moins de très-bonne heure cette marque n'impliqua que l'*ingenuitas* (Plut., *Romul.*), et la richesse de la matière, que la fortune des familles. C'est ce que nous apprend Cicéron : *Ornamentum pueritiæ, indicium atque insigne fortunæ.* (*Verr.*, III, 58.) Le texte de Plaute déjà cité ne la réserve pas aux citoyens Romains. Et lorsque M. Léon Renier parle des fils des familles nobles et riches et ajoute : « Juvénal appelle un de ces enfants *hæres bullatus*, » il paraît outrer le sens de Juvénal, qui dit simplement : « Si tu es joueur, ton fils tiendra les dés ayant encore la *bulle*, » ce qui s'applique à l'âge et non à la richesse du personnage. Les fils d'affranchis eux-mêmes portèrent la *bulle* dès les temps de la république, une simple *bulle* de cuir, il est vrai, dite *scortea*, attachée à un cordon formé de lanières de cuir tressées. Mais est-il certain que les riches et puissants affranchis de l'empire s'en soient contentés pour leurs enfants? Si les classes inférieures n'en connurent pas d'autres, leur pauvreté seule peut sans doute en être accusée. Juvénal l'exprime assez mélancoliquement dans un vers souvent cité (V, 153) :

Hetruscum puero si contigit aurum,
Vel nodus tantum et signum de paupere loro.

Hetruscum, correspondant à *bullare*, terme de basse latinité, indique l'antiquité de l'usage des *bulles* d'or. Cet usage se corrompit peu à peu, perdit sa signification et jusqu'à son caractère. Chacun voulut donner des *bulles* à son héritier, et les lui donna comme il put. Quant aux *bulles* que les dames romaines portaient au cou, c'était simplement un objet de parure; mais pourquoi la grande vestale portait-elle la *bulle*? C'est ce que les archéologues ne disent pas.

II. Droit. *Bulles impériales et royales.* On donna le nom de *bulles d'or* aux actes impériaux et royaux qui devaient à leur importance d'être authentiqués au moyen d'un sceau pendant de ce métal. En dehors de cette application, la dénomination de *bulle* fut réservée à certains actes ecclésiastiques, et, dans l'histoire, on entend spécialement par là des lettres d'une forme définie émanant du souverain pontife.

Les sceaux pendants étaient fixés par un lien ou lanière, par une cordelette de soie ou de chanvre, suivant l'importance de l'acte, au parchemin des lettres qui, devant être communiquées à beaucoup de personnes et pendant nombre d'années, demeuraient pour cette raison *apertæ*, *patentes*. Antérieurement à Charlemagne, il ne paraît pas que les rois de France aient fait usage d'autres empreintes que de celle du chaton d'un anneau sur leurs chartes, et qu'ils aient édicté des lettres patentes. Charlemagne et les empereurs qui lui succédèrent employèrent la *bulle d'or*, à l'imitation des empereurs romains. La *bulle* de métal semble être demeurée le privilége de la suprématie pontificale ou impériale, et n'avoir été apposée aux actes royaux que dans le cas des traités de prince à prince, comme il arriva à l'occasion du traité d'alliance de François I[er] et d'Henri VIII (Spelucanus, Du Cange; de Hauteserre, *de Duc. et com. Prov.*), ou de prince à peuple, comme dans le cas de la *bulle d'or* de 1222, décret par lequel André II, dit le *Hiérosolymitain* (à la suite de son voyage en Terre sainte, 1217-1218), confirma les anciennes lois du royaume de Hongrie, en établit de nouvelles, consacra surtout les priviléges de la noblesse et du clergé, fonda d'une manière stable le droit public de la nation.

Louis le Gros est le premier de nos rois dont on rencontre des *bulles* ou sceaux pendants. Son fils et successeur Louis VII adopta une *bulle* qui est décrite au *Trésor de numismatique et de glyptique* (Pl. II, n[os] 2 et 3 : Sceaux des rois et reines de France), et dont le revers était destiné à exprimer la souveraineté de ce monarque sur l'Aquitaine. Philippe-Auguste forma les *bulles* pendantes des empreintes combinées du grand sceau et du sceau secret, qui prit le nom de *contre-scel;* cet usage s'est perpétué jusqu'à la fin de la monarchie. Les lettres concernant les affaires particulières ont continué d'être fermées et simplement signées.

De même que les *bulles* royales, les édits des empereurs d'Allemagne n'ont conservé le nom de *bulles d'or* que pour désigner des *concordats* demeurés célèbres; mais le sceau pendant de ce métal a été employé par eux dans beaucoup d'autres circonstances. Pétrarque écrivait à Charles IV, au XIV[e] siècle (*Lettr. famil.*, XII, 2) : « De quel honneur, de quel rare privilége vous m'avez comblé! Non-seulement vous m'avez créé comte de votre palais, mais encore vous avez ajouté au diplôme le signe de l'empire, la grande *bulle d'or*, celle dont l'aspect seul inspire à ceux qui la contemplent une idée immense de majesté et de gloire, et rappelle à notre respect la domination universelle, l'ancienne Rome et la mémoire de l'âge d'or. » La grande *bulle d'or* dont parle Pétrarque, grand sceau de l'empire, représentait d'un côté l'empereur assis sur son trône, et de l'autre le Capitole de Rome. Lothaire II s'en servit le premier.

Le nom de *bulles d'or* a été spécialement attribué à trois constitutions de l'empereur Charles IV.

Bulle d'or de Bohême (1348). La première en date de ces constitutions est un privilége accordé au roi et au royaume de Bohême. L'empereur y confirme les prérogatives accordées par Frédéric II, en 1212, au roi de Bohême Ottokar.

Bulle d'or de Brabant (1349). La seconde, datée de l'année suivante, fut donnée en faveur de Jean, duc de Brabant. L'empereur, par lettres patentes, y remet à la décision de ce prince tous les procès où les Brabançons interviendraient, soit comme demandeurs, soit comme défendeurs.

Avant de parler de la troisième de ces *bulles*, mentionnons celle de Charles-Quint concernant le Milanais.

Bulle d'or de Milan (1549). Dans cette *bulle*, donnée à Bruxelles, l'empereur règle la succession au duché de Milan : il substitue les femmes, au défaut absolu de tout héritier mâle, en observant l'ordre de primogéniture. (Henr. Gunther Thulemarius, *De bulla aurea Caroli V.*)

Constitution de 1356. Cet acte est la *bulle d'or* par excellence; c'est la constitution du saint-empire telle qu'elle fut réglée par Charles IV, et qu'elle s'est conservée en principe jusqu'à la Révolution française. Aujourd'hui que l'ordre factice qui avait succédé dans la Confédération germanique à cette antique constitution s'écroule lui-même, dernier vestige du monde féodal, devant la force irrésistible du principe des nationalités, les termes de la grande *bulle d'or* de l'empereur Charles IV méritent d'être rappelés comme l'une des pièces essentielles du procès aujourd'hui pendant, qui marque une des phases de l'histoire du monde romain.

Cette *bulle* est divisée en trente articles, où sont déterminés les points suivants : 1. Comment et par qui les électeurs doivent être conduits au lieu où se fera l'élection d'un roi de Rome. — 2. Comment cette élection doit se faire. — 3. Séance des archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves. — 4. Fonctions et rang des princes électeurs en commun. — 5. Droits du comte palatin du Rhin et du duc de Saxe. — 6. Comparaison des princes électeurs avec les autres princes en commun. — 7. Comment les fils des princes électeurs leur succèdent. — 8. Juridiction du roi de Bohême, et priviléges des habitants de ce royaume. — 9. Mines d'or, d'argent et d'autres métaux, qui sont et seront découvertes dans le royaume de Bohême et dans les principautés et terres des électeurs. — 10. Droit de faire battre monnaie. — 11. Juridiction des princes électeurs. — 12. Leurs assemblées. — 13. Révocation des priviléges qui seraient accordés par l'empereur à leur préjudice. — 14. Devoirs des vassaux et feudataires. — 15. Conspirations, ligues ou sociétés illicites. — 16. Pfahlburgers ou *faux bourgeois*, à savoir ceux qui se font bourgeois d'autres villes au préjudice de leurs seigneurs. — 17. Défis ou appels, violences injustes. — 18. En quelle forme seront mandés les électeurs pour élire un roi de Rome. — 19. Forme de la procuration que doit donner l'électeur qui enverra un ambassadeur à sa place. — 20. Qualité d'électeur attachée inséparablement à la principauté des électeurs, en sorte que quiconque jouit de la principauté jouisse également du droit électoral. — 21. Ordre de la marche entre les électeurs ecclésiastiques. — 22. Ordre de la marche entre les électeurs séculiers. — 23. Prééminence des archevêques électeurs dans les cérémonies de l'Eglise. — 24. Punition des complots contre la vie des électeurs. — 25. Que les principautés électorales ne peuvent être démembrées. — 26. Rang des électeurs dans la marche de l'empereur vers le lieu où il doit tenir sa séance impériale. — 27. Fonctions des électeurs lors de la séance et cour solennelles. — 28. De la table de l'empereur et des sept tables des électeurs. — 29. Droits dus aux officiers de l'empereur par les princes qui lui font hommage de leurs fiefs. — 30. Obligation pour les électeurs de savoir la langue allemande, la langue slavonne, la langue italienne et la langue latine.

En resumé, quant aux électeurs, leur nombre était fixé à sept, par analogie avec les sept chandeliers de l'Apocalypse, à savoir : trois électeurs ecclésiastiques, les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, et quatre électeurs séculiers, le roi de Bohême, le comte palatin du Rhin, le duc de Saxe et le margrave de Brandebourg. L'archevêque de Trèves était désigné comme archichancelier de l'empire pour le royaume d'Arles; celui de Mayence pour le royaume de Germanie, et celui de Cologne pour le royaume d'Italie. Les princes électeurs occupaient les quatre grandes charges de la cour : le roi de Bohême était grand échanson; le comte palatin, grand sénéchal; le duc de Saxe, grand maréchal, et le margrave de Brandebourg, grand chambellan. Pour ces fonctions, ils devaient être remplacés en cas d'absence par des lieutenants héréditaires. L'élection du roi des Romains avait lieu à Francfort; elle était faite à la pluralité des suffrages. L'empereur était sacré à Aix-la-Chapelle, par l'archevêque de Cologne. La première diète devait être tenue à Nuremberg. L'électeur palatin et le duc de Saxe étaient nommés vicaires de l'empire, le premier pour la Franconie, la Souabe, la Bavière, les provinces rhénanes; le second pour les provinces régies par le droit saxon. Ils en devaient remplir les fonctions pendant toutes les vacances résultant de l'absence ou de la mort de l'empereur. Le comte palatin continuait de juger les causes personnelles de l'empereur. La majorité des électeurs était fixée à dix-huit ans. Pendant leur minorité, l'agnat le plus rapproché devait régir leur électorat et exercer leur droit électoral. Les électeurs avaient le pas sur les autres princes. Ils jugeaient en dernier ressort dans les terres de l'électorat, dont les habitants ne pouvaient appeler devant aucun tribunal étranger.

En fait de mesures générales, la *bulle* défendait les guerres injustes, incendies, pillages, rapines; déclarait illégitimes les défis qui n'avaient pas été faits trois jours entiers avant le commencement des hostilités, et signifiés à la personne même que l'on voulait attaquer; interdisait toute exigence de péages insolites ou le droit de haute conduite dans les lieux non privilégiés; s'opposait à la réception des serfs fugitifs ou des bourgeois qui se dérobaient à l'autorité de leurs seigneurs; proscrivait toute ligue ou conférence non autorisée.

Le caractère de ces prescriptions dénote l'époque de luttes violentes où elles furent arrêtées. Celles qui concernent l'élection des empereurs avaient également pour but la paix publique, dangereusement troublée par les interrègnes. La rédaction de cet important document fut longtemps attribuée au jurisconsulte Barthole; on donne aujourd'hui comme son auteur Rudolph Rühl de Friedberg, évêque de Verden et vice-chancelier de l'empire. Les vingt-trois premiers articles en furent votés par la diète, à Nuremberg, en janvier 1356; les sept derniers ne furent ajoutés qu'à Metz vers la fin de la même année. La constitution fut résolue du consentement et avec le concours des électeurs, des princes, des comtes, de la noblesse, des villes importantes, en présence du cardinal évêque d'Albe et de Charles, fils aîné de France, duc de Normandie et dauphin de Viennois, neveu de l'empereur.

Heiss (*Hist. de l'emp.*, II) raconte comment l'empereur Charles IV, ayant ainsi apporté à cet édit toutes les formalités nécessaires pour en faire une loi fondamentale de l'empire, en commença sans retard l'exécution. Ce fut par le service que durent lui rendre les princes électeurs et les autres officiers de l'empire, dans un festin somptueux, le lendemain même de la promulgation de la *bulle*. L'empereur et l'impératrice, vêtus des ornements impériaux, ayant entendu une messe solennelle, accompagnés de tous les prélats et de tous les princes, se rendirent au milieu de la place publique, où l'on avait élevé une estrade sur laquelle était la table de l'empereur. Aussitôt que l'empereur et l'impératrice furent placés, les trois électeurs ecclésiastiques vinrent à cheval. Comme archichanceliers de l'empire, chacun avait un sceau attaché au cou, et une lettre à la main droite. Ensuite marchaient les quatre électeurs séculiers, aussi à cheval. Le duc de Saxe arriva le premier, ayant en la main droite, comme grand maréchal de l'empire, un picotin d'argent, plein d'avoine. Après avoir mis pied à terre, il indiqua à ses collègues les places qui leur étaient

destinées. Le margrave de Brandebourg, étant descendu de cheval, donna à laver à l'empereur et à l'impératrice, avec une aiguière d'or, dans un bassin d'or. Le comte palatin du Rhin servit les plats d'or avec leur viande. Le duc de Luxembourg, neveu de l'empereur, faisant l'office du roi de Bohême, qui était l'empereur même, mit sur le coin de la table un flacon d'or plein de vin, et en présenta à l'empereur dans un gobelet d'or. Après les électeurs marchaient à cheval le marquis de Misnie et le comte de Schwarzenburg, tous deux grands veneurs, sonnant du cor et suivis de leurs chasseurs avec leurs chiens. Ils tuèrent devant l'empereur un grand cerf et un gros sanglier. A la fin du dîner, l'empereur fit de riches présents à tous les acteurs et les comparses de cette scène, électeurs, princes, comtes et autres seigneurs.

On conserve des exemplaires originaux de la *Bulle d'or* à Heidelberg et à Mayence; mais le plus authentique est celui de Francfort-sur-le-Mein, confié à la garde du principal magistrat de la ville. Les Allemands ont professé de tout temps pour cette relique un respect si profondément religieux qu'en 1642 l'électeur de Mayence obtint à grand'peine, dit-on, qu'on renouvelât le cordon de soie jaune et rouge, presque usé, auquel était attaché le sceau de la *bulle*. Encore les magistrats ne consentirent-ils à cette opération qu'à la condition qu'elle eût lieu devant témoins. Mais pendant que la feuille de parchemin, qui contenait la transcription de l'acte de 1356, était conservée avec cette fidélité superstitieuse, les articles fondamentaux de cette charte nationale étaient déjà mis en oubli, et, longtemps avant la révolution de 1789, les formules relatives à l'élection de l'empereur n'étaient plus observées que nominalement.

— *Bulles pontificales*. D'une manière générale, on donne souvent le nom de *bulles* à tous les actes du souverain pontife qui sont de quelque importance. Cette dénomination s'est également appliquée à certains actes de prélats puissants, aux décisions de quelques conciles œcuméniques. Il faut mentionner ici l'usage adopté de désigner ces sortes de documents par les mots qui les commencent, et cet usage a sans doute eu pour résultat d'engager les rédacteurs des rescrits pontificaux à entrer presque toujours en matière par une phrase dont les premiers mots rappellent l'idée principale ou le sentiment dominant de la pièce entière.

En termes de droit canonique, le mot *bulle* a un sens scrupuleusement défini. On distingue d'abord, parmi les édits qui émanent du saint-siége, ceux qui sont seulement rendus au nom du pape et ceux qu'il émet directement. La plupart des actes qui concernent les affaires civiles de l'Etat pontifical sont dans le premier cas; cependant les édits importants de cette sorte sont traités comme les *bulles* qui s'adressent à toute la chrétienté. Ainsi c'est par la *bulle* dite *Romanæ curiæ præstantiam* (21 décembre 1745) que Benoît XIV, s'adressant au peuple de Rome, déterminait, au siècle dernier, toute la juridiction intérieure de la cour romaine. Cet acte, très-important au point de vue de la législation romaine, a été suivi de plusieurs *bulles* analogues. La formule *motu proprio*, considérée en France comme un vice rédhibitoire des *bulles* pontificales, est fréquemment inscrite en tête des mesures qui ne s'appliquent qu'à l'Etat romain.

Toutes sortes d'actes pontificaux, ordonnances, constitutions, canons ou règles, décrets d'indulgence ou d'excommunication, rescrits pour le jubilé, condamnations doctrinales, jugements d'Eglise, concessions de bénéfices simples, de bénéfices à simple tonsure, de bénéfices sécularisés, de commendes d'abbayes, de serfs conventuels, de propriétés de mainmorte, de seigneuries ecclésiastiques, sont susceptibles d'être donnés en forme de *bulles*. Les deux autres formes des rescrits des papes, à savoir les *signatures* et les *brefs*, ne se distinguent pas des *bulles* par la matière qui s'y trouve traitée. Ce sont des distinctions de chancellerie. La *signature* est un acte qui précède la *bulle*, qui reste dans les bureaux, une sorte de minute, mais de minute dont la *bulle* est le développement et non pas seulement la copie. La confusion entre la *signature* et la *bulle* n'est donc pas possible, celle-ci, à la fois résolution et missive, étant expédiée en lettres plombées, dont un sceau spécial garantit l'authenticité. Quant au *bref*, c'est une sorte de *bulle*, une *bulle* plus courte, *bulla brevis*. Le *bref* est, en général, moins important que la *bulle* par l'objet qu'il traite, comme il est moins solennel par les formes qu'il affecte. Cependant les auteurs canoniques reconnaissent que le texte même du *bref* et de la *bulle* serait souvent insuffisant pour les distinguer. Et, en effet, il est arrivé que des résolutions très-graves ont été prises par de simples brefs, celle, par exemple, de Clément XIV, qui avait aboli l'ordre des jésuites. On n'aperçoit, à l'origine, aucune espèce de distinction absolue entre les *bulles* et les *brefs*, et l'expression *bref* paraît avoir une acception très-compréhensive dans cette mention, souvent répétée, que telle *bulle* est enregistrée à la *secrétairerie des brefs*. Les *brefs* furent d'abord purement judiciaires; mais l'emploi s'en est généralisé. Plusieurs papes, et notamment Alexandre VI, ont usé presque uniquement de cette forme de rescrit.

Les *bulles* sont toutefois jugées nécessaires dans certains cas déterminés par les auteurs canoniques. D'après Jean Ciampini, référendaire des deux signatures, dans son *Traité du vice-chancelier de l'Eglise romaine*, les bénéfices dont le revenu excède 24 ducats ne pouvaient être possédés que sur des provisions expédiées par *bulles*, au lieu de l'être sur de simples signatures. La France n'a point voulu se soumettre à cette règle. A l'exception des bénéfices taxés dans les livres de la chambre apostolique, elle s'était réservé le droit de n'exprimer le revenu des bénéfices impétrés qu'en des termes vagues. Parmi les bénéfices taxés, il faut comprendre les évêchés, abbayes, quelques prieurés conventuels, auxquels s'ajoutent, suivant la règle canonique, les premières dignités des églises cathédrales, qui s'expriment ainsi : *Dignitas post pontificalem major;* les principales dignités des églises collégiales, quelquefois les monastères de filles. En Espagne, la *bulle* était nécessaire pour les bénéfices de toute sorte; c'est par suite des règles qui précèdent que s'est introduite l'expression *abbaye bullée* (*bullata*). On a dit également, dans le langage familier, *abbé bullé*. « J'ai eu, écrit un auteur, une commission bien signée et bien bullée. » Une raison toute naturelle a porté la cour romaine à insister pour rendre obligatoires les concessions de bénéfices, la raison d'argent. *Gratis date*, dit le Christ aux apôtres, et le concile de Trente, fidèle à ce précepte, considère comme non avenue et non exécutoire toute *bulle* concédant un bénéfice qui aurait été délivrée à prix d'argent. Mais cette défense n'a point été observée par la chancellerie romaine. Un édit de 1673, qui a été exécuté jusqu'en 1789, ordonnait que toute expédition pour la France passerait au visa des banquiers expéditionnaires, lesquels servaient d'intermédiaires pour l'envoi des fonds destinés à payer *bulles* ou dispenses. Aujourd'hui, les droits d'installation des évêques sont liquidés par le ministère des affaires étrangères; les dispenses pour mariages le sont par l'intermédiaire de l'administration diocésaine.

Telles sont les distinctions essentielles à établir, quant au fond, entre les trois sortes de rescrits pontificaux. Quant à la forme, les signatures sont écrites sur simple papier; les *bulles* et les brefs le sont sur parchemin; mais ces deux espèces d'actes diffèrent beaucoup par le sceau et par la rédaction. Le sceau des brefs est de cire; celui des *bulles* est de plomb. On distingue les brefs scellés en cire verte et les brefs scellés en cire rouge. Ces derniers sceaux sont dits *Sub annulo piscatoris*, comme il est indiqué à la fin du texte même du bref : en effet, saint Pierre y est représenté « en action de pêcheur. » Le nom du pape est écrit autour du sceau. Quelquefois les brefs sont simplement signés par un cardinal dataire ou par un *secrétaire des brefs*.

Le plomb pendant aux rescrits expédiés sous forme de *bulle* porte d'un côté la tête de saint Pierre à droite, et celle de saint Paul à gauche. On lit au revers le nom du pape régnant et l'année de son pontificat. Si la *bulle* est donnée en forme *gracieuse*, le plomb est pendant en lacs de soie; si elle est en forme *rigoureuse*, c'est-à-dire si elle contient un édit de justice, le plomb est attaché à une cordelle de chanvre. D'après l'*Ordre des rits ecclésiastiques*, quand le pape est mort, on n'expédie plus de *bulles* durant la vacance du saint-siége jusqu'à l'élection du successeur. Ainsi, pour prévenir les abus, aussitôt que le pape est mort, le vice-chancelier de l'Eglise romaine va prendre le sceau des *bulles*, puis il fait rompre en présence de plusieurs personnes le nom du pape qui vient de mourir; il couvre d'un linge le côté où sont les têtes des apôtres, il y met son sceau, et donne ce sceau des *bulles* ainsi enveloppé au camérier pour le garder, afin qu'on n'en puisse sceller aucune lettre. Lorsque le nouveau pape est élu, mais avant qu'il soit consacré, les *bulles* qu'il émet ne portent pas son nom; le sceau n'en est frappé que du côté des têtes de saint Pierre et de saint Paul : de telles *bulles* sont appelées *bulles blanches* ou *défectueuses*.

Les *bulles* et les *brefs* diffèrent aussi par le caractère de l'écriture, celles-là étant expédiées en lettres rondes, dites françaises, et dont l'usage a été substitué par les papes d'Avignon aux lettres gothiques; ceux-ci généralement en lettres italiques. Cependant il est à remarquer que, dans les deux recueils imprimés des *bulles* et des brefs, peu de brefs sont reproduits en italiques.

Ils diffèrent par l'indication du quantième du mois, qui suit la notation romaine par calendes, nones et ides dans les *bulles*, et la notation moderne dans les *brefs*.

Ils diffèrent par l'absence dans les *brefs* de toutes les formules de salutation et autres, qui sont devenues comme indispensables dans les *bulles*. Nous verrons toutefois que la distinction n'a pas toujours été absolue à cet égard.

Ils diffèrent enfin par la rédaction, beaucoup plus simple dans les *brefs*, et qui n'y est pas assujettie, comme dans les *bulles*, à une sorte de division traditionnelle. Nous verrons de même que cette tradition s'est formée peu à peu.

En effet, les plus anciennes *bulles* que l'on connaisse ne sont conformes à presque aucune des règles admises en droit canonique. Elles ne portaient même pas le sceau de plomb. La date de son introduction est incertaine. Domitius Raynaldus la fait bien remonter jusqu'à l'époque de Léon Ier le Grand ou saint Léon, auteur des premières *bulles* qui nous aient été conservées, ou au moins jusqu'à saint Sylvestre; mais son témoignage n'est affirmatif qu'à l'égard des *bulles* de Grégoire Ier le Grand ou saint Grégoire, postérieur d'un siècle et demi à saint Léon; Polydore Virgile n'ose pas aller au delà d'Etienne III ou d'Adrien Ier; Victorellus attribue à Jean Ier un sceau de plomb que les bollandistes ne rapportent qu'à Jean VIII (IXe siècle), mais dont Mabillon fait remarquer l'analogie avec ceux de Pascal Ier, d'Adrien Ier et de Nicolas Ier. Mabillon cite, comme les ayant vus, des priviléges de Jean IV et de Sergius Ier auxquels était encore fixée la *bulle* de plomb.

Les auteurs ont longtemps cherché quelle pouvait être la signification de cette *bulle* de plomb, dans la pensée des papes qui l'adoptèrent. De Hauteserre y voit une marque de mépris de l'or et de l'argent; mais les souverains pontifes n'ont point donné d'autres marques de ce mépris. Rébuffe y reconnaît l'intention de ne pas induire à la tentation du vol. Mais il faut considérer que, si toutes les *bulles* que contiennent les quarante-six volumes in-folio du *Bullarium romanum* avaient été scellées en or, la dépense, sans vol d'aucune sorte, n'eût pas laissé de devenir considérable. Les papes avaient trouvé les *bulles* de plomb employées à la cour des empereurs. Ne pouvant sceller toutes leurs *bulles* de sceaux d'or, il était digne du caractère de l'Eglise de donner à toutes ses résolutions importantes un même caractère en les scellant également du sceau de plomb. Si l'on fait valoir l'humilité des premiers temps, on oublie l'influence des pompes de l'Eglise sur les barbares du Ve siècle. Du reste, à cette époque de prétendue humilité qui a trompé beaucoup d'auteurs, les papes employaient la *bulle* d'or : l'usage général de la *bulle* de plomb est postérieur.

Quelles furent les empreintes primitives du sceau de plomb? Et d'abord, à quelle époque rencontre-t-on pour la première fois les têtes de saint Pierre et de saint Paul? On cite à cet égard Adrien IV. Mais nous avons trouvé ces têtes, dans le *Bullarium*, à la suite d'une *bulle* de l'an 1103 (novembre), *Quia documentis apostolicis*, donnée par le pape Pascal II. Elles sont surmontées des lettres S. PAV. (le A et le V formant un monogramme) et S. PE. Elles sont séparées par la branche verticale d'une croix, dont la branche horizontale, très-petite, se trouve tout en haut. Le revers porte, sur trois lignes, l'inscription : + PASCHALIS. PP. II.

Le sceau le plus ancien où nous ayons lu les noms de saint Pierre et de saint Paul (les deux têtes absentes) est du pape Urbain II et du 1er novembre 1088 (bulle *Cum omnibus sanctæ*). Ce sceau représente une grande croix, dans les quatre angles de laquelle on lit, au-dessus de la branche horizontale : SCTS. PETRVS. et SCTS. PAVLVS., sur deux lignes; au-dessous, sur deux lignes également : VRBANVS. PP. II. Autour de la croix est la légende suivante : BENEDICTVS. DEVS. PATER. DNI. NRI. IHS. CHRISTI. Dans un autre sceau du même pape, les mots VRBANVS. PP. II. se lisent au revers sur trois lignes, et les mots S. PETRVS., S. PAVLVS., également sur trois lignes, sont placés dans tout le champ de la face, des deux côtés d'une croix semblable à celle du sceau de Pascal II décrit plus haut, au-dessous, par conséquent, de la petite branche horizontale. D'autres sceaux d'Urbain II offrent encore des dispositions différentes. Un sceau de Pascal II, postérieur à celui qui contient les têtes, est absolument identique, sauf le nom du pape, au sceau du premier type d'Urbain II. Le second type reparaît sous Calixte II, en 1120, sans les têtes, avec la légende : *Firmamentum est Dominus* (DNS) *timentibus eum*. Un sceau d'Honorius II n'offre plus que la légende : *Oculi Domini* (DNI) *super justos*, sans les noms des apôtres. On voit qu'au XIIe siècle la règle admise à cet égard était encore très-incertaine. Une circonstance remarquable est la disposition des noms des apôtres, saint Pierre étant à gauche et saint Paul à droite dans les sceaux sans têtes, tandis que dans les sceaux à têtes, même dès Pascal II, on observait le contraire.

Avant Urbain II, on trouve déjà le nom du pape accompagné de légendes. Un sceau d'Alexandre II, du 7 novembre 1071, porte dans son champ, sur une seule ligne : *Si in apostolica sede*, et autour : *Deus nostrum refugium et virtus*. Un autre, du même pape, présente dans les quatre angles d'une croix cette inscription sur deux lignes : *Magnus* ‖ *Dominus noster* (DNS. NR) ‖ *et magna* ‖ *virtus ejus*. Cette disposition, analogue à celle du second sceau décrit d'Urbain II, semble prouver que l'on n'avait pas encore, avant Alexandre II, inscrit à cette place les noms des apôtres Pierre et Paul. Le caractère de ces inscriptions est assez net; mais l'on trouve sous Urbain II des légendes gravées en lettres bizarres, qui se rapprochent du type gothique, mais sont tout à fait irrégulières. Telle est la légende suivante, deux fois répétée, et dans laquelle le mot *Deus* est suivi tantôt d'un B, tantôt d'un signe qui se rapprocherait plutôt d'un P (? *bonus*, *potens*), dans laquelle encore on remarquera la lettre grecque χ pour CH et la faute *dns* pour *dni* : BENEDICTVS. DEVS. B. PATER. DNS. NRI. IHV. XRI. AMEN (*Benedictus Deus... Pater Domini Nostri Jesu-Christi. Amen*).

Ces détails ne sont pas indifférents : ils attestent le caractère des époques. On a signalé le dessin barbare des sceaux carrés du VIIIe siècle. Jusqu'à Jean XIII, on n'y lit que le nom du pape. Au XIe siècle seulement, apparaissent les sentences très-variées dont nous avons donné quelques échantillons. Elles sont accompagnées de monogrammes de formes singulières, exprimant les mots *Bene valete*, par lesquels on terminait régulièrement la *bulle*, au moins depuis le temps de Charlemagne, mais qui se rencontrent longtemps auparavant. C'est à Léon IX qu'on rapporte le premier emploi de ces monogrammes. Divers emblèmes capricieux devinrent également en usage à la même époque. Enfin, c'est encore au XIe siècle que l'on commença à marquer sur les sceaux l'année de l'incarnation, c'est-à-dire de la nativité de Jésus-Christ. D'après Mabillon, cette innovation serait due à Léon IX, qui aurait suivi en ceci l'usage impérial et royal, se souvenant de son origine (il appartenait à la famille impériale) et de ses emplois dans la chancellerie; d'après Ciaconius, cet honneur reviendrait à Eugène IV.

Les formules et mentions diverses qui font partie du texte de la *bulle* n'ont pas moins varié que la légende du sceau.

Les auteurs considèrent généralement dans une *bulle* quatre parties : la narration du fait, la conception, la clause et la date, auxquelles il convient d'ajouter la salutation. La narration du fait et la conception sont réduites dans les brefs à un simple préambule. Rébuffe, énumérant les qualités nécessaires à une *bulle*, divise en sept parties la *bulle*, dont il donne la formule. Ce sont : 1° la salutation; 2° la narration, analogue aux *considérants* des actes civils, partie que Rébuffe qualifie d'essentielle : *Non valerat bulla, si nulla esset narratio, quæ est pars hujus substantialis;* 3° le dispositif, ayant plus ou moins d'articles; 4° la commission exécutoriale (qui se retrouve dans tous les actes publics); 5° les nonobstances; où l'on parle des dispositions abolies; 6° les comminations; 7° la date. Or, de ces sept parties, la première et les deux dernières présentent depuis longtemps une certaine uniformité. Voyons à quelle époque on peut en faire remonter le formulaire.

La salutation, dans les brefs, se compose simplement du nom et du titre du destinataire au datif suivis du nom du pape, avec sa qualité *papa*, et quelquefois de la bénédiction apostolique : *Dilecto filio salutem et apostolicam benedictionem*. Cette formule, qui variait parfois encore au dernier siècle, était à peu près celle des rescrits pontificaux à l'époque où les brefs ne s'étaient pas encore distingués des *bulles;* mais elle présentait sans cesse de nouvelles différences. Nous en donnerons des exemples à propos des *bulles* que nous considérerons au point de vue de leur valeur historique. Voici ceux que nous offrent les plus anciennes *bulles :*

Léon Ier, quarante-septième pape, écrit tantôt *Leo episcopus N.* (441), tantôt *Leo episcopus Urbis Romæ N.* Dans le second cas, il s'adresse à un ou à plusieurs évêques, auxquels il donne également leur titre avec le nom du diocèse.

Saint Hilaire, son successeur, écrit son nom à la fin, comme dans les brefs modernes : *Dilectissimo fratri Leontio Hilarus*. De même, quoiqu'il s'adresse à des évêques, il ne leur en donne pas toujours le titre; ailleurs, il joint à son nom *episcopus*, ou même *papa : Dilectissimis fratribus Vorano, Leontio et Victuro episcopis, Hilarus papa*.

Simplicius écrit indifféremment : *Dilectissimo fratri Zenoni Simplicius*, sans qualification, et *Simplicius episcopus N.*

Félix III introduit une formule nouvelle, qui se retrouve à la signature de la *bulle : Felix III episcopus sanctæ Ecclesiæ catholicæ Urbis Romæ Acacio*.

Avec Gelasius, même variété de formules.

Le mot *salutem*, conservé de l'ancienne Rome, n'était pas encore suivi de la bénédiction apostolique, *et apostolicam benedictionem*. *Salutem*, lui-même, était souvent sous-entendu.

Les mots *servus servorum Dei*, qui caractérisent depuis longtemps d'une manière spéciale les salutations des *bulles*, n'apparaissent que sous Jean III, soixante-troisième pape (560-573), dans la *bulle : Quoniam primitivam Ecclesiam*, relative à la basilique des Douze-Apôtres : *Johannes episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis cardinalibus et clericis Ecclesiæ apostolorum, perpetuo in Christi servitio manentibus*.

Mais Pélage ne les emploie point. Il écrit ainsi au patriarche de l'église d'Aquilée (mars 585) : *Pelagius universalis episcopus, etc.* Les éditeurs du *Bullarium* ont inséré entre crochets [*Ecclesiæ*] après *universalis*. Le pape Pélage aurait-il réellement écrit *universalis episcopus?*

Grégoire Ier (590-604) reprend les expressions *servus servorum Dei*, mais il ne leur est pas plus fidèle que ses successeurs, et commence souvent par son nom seul : *Gregorius N.* Ailleurs, il met *Gregorius servus servorum Dei* à la fin de la salutation; on ne suivait alors aucune règle.

Dans une circonstance particulière, on voit beaucoup plus tard Innocent V ne point écrire son nom, mais seulement *Electus episcopus, servus servorum Dei*. La *bulle* où se trouve

cette forme de salutation avait été rendue aussitôt après l'élection du souverain pontife et avant sa consécration. Son auteur ajoutait qu'il suivait la coutume et que tous ses prédécesseurs en avaient usé ainsi. Nous avons vu plus haut que le nom du pape ne devait pas être inscrit sur le sceau des *bulles* de cette sorte, dites *défectueuses*. Cependant Martin V, sur une *bulle* semblable délivrée le jour même de son élection, quoiqu'il ne fût encore ni évêque ni prêtre, prit le titre d'évêque, précédé de son nom : *Martinus episcopus, servus*, etc.

Nous abrégeons les remarques analogues que pourrait susciter la clause finale de la *bulle*. Léon Ier n'ajoute rien au dispositif même du rescrit, ou du moins rien qui ressemble à une formule. Ses successeurs terminent fréquemment leurs lettres par ces expressions : *Frater carissime, fratres carissimi*, qui furent remplacées, dès l'époque de Jean III et de Grégoire Ier, par la formule : *Bene valete*, précédée dans le premier cas de la phrase liturgique : *Ipsi gloria, laus*, etc., et dans le second (595) de la mention de perpétuité de la *bulle : In perpetuum consequatur*. Plus tard s'introduisit une clause terminale invariablement comminatoire; mais les expressions en sont sans cesse modifiées jusqu'à la fin du XIe siècle, où, sous Pascal II, elle prend quelque fixité. Rien n'est plus curieux à suivre que cet effort de la pensée pontificale vers une forme typique et définitive, ou plutôt que cette opposition des deux phases de l'histoire pontificale, dont l'une est toute variabilité, tout *devenir*; l'autre, au contraire, toute stabilité, tout immobilisme. N'est-ce pas le rapprochement de l'organisme vivant et du fossile?

Nous venons de rencontrer l'expression *in perpetuum* à la fin d'une *bulle* de l'an 595 (24 mars). Ces mots se retrouvent déjà dans la salutation de cette *bulle* (*Cum omnis Ecclesia sanctorum*), sur laquelle il importe de s'arrêter comme sur la première qui les contienne. C'est une concession de privilége, dont le latin barbare, bien différent de celui du Ve siècle, de saint Léon en particulier, témoigne suffisamment de sa date dans cette salutation ainsi conçue : *Gregorius episcopus, servus servorum Dei, dilectissimo Mariniano Ravennati archiepiscopo confratri filioque carissimo, et per eum in sanctam Ravennatem ecclesiam suisque successoribus in perpetuum.* Plus tard, dans toutes les *bulles*, dites *bulles perpétuelles* ou *grandes bulles*, les mots *in* ou *ad perpetuum* ont été mis en dehors de la salutation, et cet usage s'est continué, mais la formule a varié; elle est devenue : *In perpetuam rei memoriam*, à quoi correspond, en tête de certains brefs, la formule : *In futuram rei memoriam.*

Ce serait ici le lieu de parler de l'introduction des titres (*Epistola decretalis, indultum*, etc., ou l'indication de l'objet de la *bulle*) qu'on a pris peu à peu l'habitude de placer en tête des *bulles*, avant la salutation elle-même; mais ce point n'a pas d'importance, la distinction des *bulles* en *bulles* pour le jubilé, *bulles* doctrinales, adressées les unes et les autres à tous les fidèles, des *grandes* et *petites bulles*, celles-ci relatives aux nominations d'évêques, dispenses, etc., n'ayant aucune valeur canonique attachée aux titres dont nous parlons.

La mention *motu proprio* se place au-dessous de la salutation, nous avons déjà dit dans quels cas. Elle se rencontrait, à l'origine, dans le texte même de la *bulle*. Nous aurons à revenir sur ce point.

Il nous reste, pour épuiser ces détails relatifs à la forme des *bulles*, à dire quelques mots sur la *date* et sur les *témoins*.

Sur un grand nombre d'anciennes *bulles* la date n'est pas consignée. Les premières *bulles* datées le sont par les consulats. Ainsi, la troisième de Léon Ier : *Dat. VI. Id. Octobris, Maximo iterum et Paterno VV. CC. coss.* (*viris claris consulibus*). Le consul n'est pas toujours désigné, ce qui s'explique à cette époque d'invasions. On trouve assez souvent, sous Hilaire par exemple, cette formule : *P. C. Basilii V. Cl. cos.* (*post consulatum Basilii viri clari consulis*). Le calcul par indiction apparaît pour la première fois sous Pélage : l'indiction se lit dans une souscription ainsi conçue : *Scriptum per manus Laurentii indictione tertia* (mars 585). A la fin du siècle, sous Grégoire Ier, on retrouve le consulat, quelque temps omis, marqué conjointement avec l'indiction. Au XIe siècle, on changea le commencement de l'indiction, et, du mois de septembre, on le recula jusqu'à Noël. La notation moderne du quantième du mois se rencontre sous Jean III, également dans une souscription du chancelier : *Datum temporibus Domini Johannis tertii PP. per manus Petri episcopi canzelarii sanctæ sedis apostolicæ mense madio die tertia* (3 mai, sans indication de l'année).

Les papes, dans ces premières *bulles*, ajoutent quelquefois leur signature au texte du rescrit, comme Félix III nous l'apprend le premier (484), dans cette phrase : *Cœlitus Felix III episcopus sanctæ Ecclesiæ catholicæ urbis Romæ subscripsi*. Mais la plupart des souscriptions (celles, par exemple, que nous avons citées plus haut) sont déjà d'un secrétaire ou chancelier. Les signatures des personnes chargées de *fulminer* la *bulle*, suivant le terme canonique, faisaient d'abord corps avec le texte. Elles s'en séparent bientôt, comme la date, pour être ensuite définitivement mises à part dans une formule régulière, tandis que la date, accompagnée de l'indication de l'année du pontificat, se joindra de nouveau à la fin du rescrit. Avant Léon IX, les souscriptions des témoins aux *bulles* n'avaient lieu que lorsque ces sortes de lettres étaient signées dans un concile. Ce pape est le premier qui en ait généralisé l'usage. Il prit cette initiative au concile de Metz, dans une circonstance où il ne restait plus que quelques évêques au concile.

Aujourd'hui trois commissaires, soit évêques, soit officiaux, sont chargés d'exécuter la publication ou vérification des *bulles :* c'est toujours l'un des trois qui la fulmine. Dès lors, s'il survient une opposition à leur publication, si elles sont attaquées par la voie *d'appel comme d'abus*, ce n'est pas directement de la concession de la *bulle* qu'on appelle; on interjette simplement appel comme d'abus de l'exécution ou *fulmination* de la *bulle*. Févret (*Traité de l'abus*) fait cependant connaître des cas importants où l'on pouvait appeler sans détour, comme d'abus, de la *bulle* même du pape; par exemple : s'il prononçait l'excommunication contre la personne du roi, s'il entreprenait sur le personnel du royaume, s'il disposait des bénéfices dont la nomination appartient au roi par un concordat, et dans les cas analogues. Mais la législation s'est souvent modifiée à cet égard, et rarement le droit canonique et le droit public des Etats se sont trouvés d'accord sur ces points.

Il a été établi de bonne heure dans plusieurs Etats que les *bulles* romaines ne sont recevables que sur l'*exequatur* du pouvoir civil. Les Espagnols eux-mêmes ne reçoivent point aveuglément les *bulles* des papes. Elles sont examinées dans le conseil royal, et si l'on trouve qu'il y ait des raisons pour n'en pas permettre l'exécution, l'on en donne avis au souverain pontife par une supplique, et par ce moyen elles demeurent sans effet. Sous l'ancienne législation française, il n'était admis en France aucune *bulle* qui ne fût enregistrée par le parlement, et l'enregistrement n'avait lieu que si les *bulles* ne contenaient rien de contraire aux libertés de l'Eglise gallicane, libertés qui étaient définies par la pragmatique sanction du royaume ou par un concordat. Il suffisait que ces expressions : *Proprio motu*, se trouvassent dans une *bulle*, pour qu'elle fût intégralement rejetée. Nous verrons plus loin à quelle époque cette règle n'était pas encore établie; mais le principe du droit d'examen des *bulles* est aussi ancien que la monarchie. L'Université de Paris et le parlement ont usé de tout temps du droit d'appel comme d'abus, et cela lorsque les conditions de la réception des *bulles* n'étaient pas encore nettement arrêtées. Au sujet de ces conditions, « la vérification des *bulles* du saint-siége n'a jamais été considérée comme une simple formalité d'enregistrement, » disait récemment M. Langlois (8 février 1865) dans son rapport au conseil d'Etat sur l'*Encyclique* du 8 décembre 1864 (bulle *Quanta cura*). Pour ne remonter qu'au règne de Louis XI, nous trouvons ces conditions formellement exprimées dans les lettres patentes du 8 janvier 1475, lesquelles ordonnent « que toutes *bulles*, lettres et autres actes venant de Rome seront visités par les officiers des lieux ès frontières, pour voir s'il n'y a rien contre les droits du roy et les libertés de l'Eglise gallicane. » Nous verrons dans quelles circonstances trop peu remarquées a été rendue cette ordonnance. La loi du 18 germinal an X n'est pas moins explicite, après plus de trois siècles. En voici l'article 1er : « Aucune *bulle*, bref, rescrit, mandat, provision, signature servant de provision, ni autres expéditions de la cour de Rome, même ne concernant que des particuliers, ne pourront être reçus, publiés, imprimés, ni autrement mis à exécution sans l'autorisation du gouvernement. » Le concordat de 1817 (art. 5) est conforme à la même doctrine, bien que rendu sous la Restauration, sous l'empire de la Sainte-Alliance et peu après le rétablissement des jésuites : « Les *bulles*, brefs, décrets et autres actes émanés de la cour de Rome ne pourront être reçus, publiés et mis à exécution dans le royaume qu'avec l'autorisation donnée par le roi. » Tel est le système admis par le pouvoir civil. Mais il faut se garder de croire que l'autorité pontificale, malgré les termes ambigus, sans doute en ce qui dépend d'elle, des concordats, ait jamais envisagé les choses de cette façon. La protestation du saint-siége à cet égard ne s'est jamais laissé prescrire, et Pie IX l'a renouvelée dans l'*Encyclique* du 8 décembre (art. 5) : « Ils n'ont pas honte d'affirmer que les lois de l'Eglise n'obligent pas en conscience, à moins d'être promulguées par le pouvoir civil. » Le *Syllabus*, contenant l'exposé des principales erreurs condamnées de 1846 à 1864 par le même pontife, insiste en donnant, comme la quarante et unième de ces erreurs, la proposition suivante : « Au pouvoir civil appartient non-seulement le droit qu'on nomme d'*exequatur*, mais encore le droit qu'on nomme *d'appel comme d'abus.* » Aussi M. Bonjean, avec une haute indépendance de vues, a-t-il qualifié en ces termes, devant le Sénat (séance du 15 mars 1865), le système du saint-siége : « C'est l'ancienne prétention, toujours renaissante, de la cour de Rome, d'être non-seulement souveraine absolue de l'Eglise, dans l'ordre spirituel, mais encore d'être le monarque universel, le dispensateur des couronnes, le juge et l'arbitre des peuples et des rois. » M. Charles Ruelle, dans ses savantes et éloquentes *Lettres d'un laïque sur Jésus* (Reinwald, 1866), où il analyse les nouveaux actes du parti ultramontain, rappelle à cette occasion le pape Boniface mettant la couronne sur sa tête, saisissant une épée et s'écriant : « C'est moi qui suis César, c'est moi qui suis l'empereur. » Du reste, le serment d'obédience des empereurs donnait aux souverains pontifes le droit de se considérer comme les successeurs à la fois de Simon Pierre et de Tibère. Voici la formule de ce serment : « Nous N., empereur de N., croyons et confessons que saint Pierre, prince des apôtres, a été établi par Jésus-Christ Notre-Seigneur, chef de toute l'Eglise chrétienne, et qu'il lui a donné la principauté et la seigneurie de tout le monde. Nous croyons que le pape de Rome est le véritable successeur de Pierre et a le même pouvoir. Nous promettons et jurons à notre saint-père et seigneur, et à ses successeurs, une véritable obéissance, assujettissant avec humilité à ses pieds notre personne et notre empire. Ainsi nous soient en aide Dieu et ces saints Evangiles! » Par de telles prétentions, les papes de Rome ne sont point parvenus à conserver longtemps sous leur obédience effective le saint-empire ni à y réduire la terre de France; mais ils ont réussi à rendre de tout temps inexécutées et inexécutables la plupart de leurs *bulles*, même dans le royaume du roi Très-Chrétien.

Tel est donc le résumé de la législation civile et canonique, en ce qui concerne la rédaction, la fulmination et la réception des *bulles* pontificales. Un coup d'œil jeté sur les principaux de ces documents va nous permettre de suivre dans l'histoire les diverses phases de l'antagonisme des deux pouvoirs; car, on l'a dit avec justice, les bullaires romains sont la plus riche source où ait à puiser l'histoire de ce long enfantement de la civilisation moderne qu'on appelle le moyen âge.

Nous n'avons pas à donner ici tous les développements que comporte ce beau sujet. C'est aux articles CHRISTIANISME, CLERGÉ, CONCILE, CONCORDAT, ÉGLISE, ÉPISCOPAT, GALLICAN, INDULGENCES, INQUISITION, JANSÉNISME, JÉSUITES, PAPAUTÉ, PARLEMENT, PRAGMATIQUE, PRÊTRE, PROTESTANTISME, UNIVERSITÉ, ULTRAMONTAIN, et autres analogues, qu'il nous faut, à cet égard, renvoyer le lecteur. Cependant la simple série des *bulles*, que nous allons rappeler dans leur ordre chronologique, est assez éloquente par elle-même.

Avant le IXe siècle, les papes consentent à rendre obéissance à César; ils ont recours aux empereurs pour la convocation des conciles, ils n'usent de leur autorité toute spirituelle que pour demander au pouvoir civil le respect des lois épiscopales. Les *bulles* de cette époque sont principalement relatives à des questions de dogme, de liturgie, d'administration intérieure. Elles n'en offrent pas moins un vif attrait. On assiste en les lisant au début de cette organisation religieuse qui a transformé le monde. On est frappé d'un accent de majestueuse simplicité qui nous reporte aux premiers temps. On croit à une simple continuation des apôtres. Les reliefs trop vite effacés de la beauté antique qu'on retrouve jusqu'au VIe siècle au sein du monde barbare, *consule Recimero!* nous étonnent. Tant de calme, tant de limpidité au milieu de l'écroulement du monde romain! Des décombres du dehors, on n'aperçoit que des traces confuses; du cri d'une civilisation expirante, on n'entend que quelques syllabes assourdies. Nulle indignation, nul regret, nulle plainte, nul effroi! mais un esprit de charité qui se répand sur les blessures, une pensée d'avenir, un regard qui va droit! On ne peut s'empêcher de soupçonner quelque sous-entendu, un signe d'appel entre l'évêque chrétien et l'homme barbare, un mot d'ordre — celui que saint Léon dit à Attila — une sorte de connivence.

Dans la première *bulle* de saint Léon (*Cum de ordinationibus*), adressée aux évêques d'Afrique : *Leo episcopus universis episcopis per Cæsariensem Mauritaniam in Africa constitutis, in Domino salutem*, et que plusieurs rapportent à l'an 1er du pontificat (441, 10 août, *Data* IIII *Idus Augusti*), il est question de filles violées, sans aucun trait qui fasse justice de cet attentat. Le pape se contente de régler que la communion ne sera pas refusée à ces filles, *Sacramentorum non est neganda communio*, si elles persistent dans la chasteté. Le cas est, d'ailleurs, singulier; d'après la doctrine de saint Léon, ces filles, quoique n'ayant pas péché par l'intention, ne peuvent être mises sur la ligne de celles qui n'ont pas péché. Quelle acceptation du fait matériel! Que nous sommes loin des casuistes du XVIIIe siècle! Et même, que nous sommes loin de la conception moderne du sacrement de pénitence! La confession et sa pénitence fictive ne suffisent point pour laver la faute. La persévérance constatée dans la chasteté (même quand la faute a été involontaire) n'y suffira pas non plus. On voit poindre le dogme de la peine éternelle, mais altéré déjà par l'idée juive de la grâce.

Au reste, l'Eglise est encore toute mansuétude pour ses brebis égarées. Le péché volontaire, l'hérésie, est moins sévèrement traité que la faute fatale. Donatus, évêque, Maxime, évêque et fauteur de Donatus, sont admis dans le giron de l'Eglise et reprennent leur rang, pourvu qu'ils renoncent à leurs erreurs. L'Eglise sent encore sa faiblessse. Elle a besoin de recrues. Elle appelle les laïques mêmes à l'épiscopat. Les laïques ne sont point inférieurs aux prêtres par la moralité. On cite comme exemples : « Ne recevez aux grades de la hiérarchie chrétienne que des prêtres honorables. Si le monde juge indignes des honneurs ceux qui y parviennent sans le suffrage du temps, sans le mérite de l'œuvre, et s'il condamne les ambitions qui n'ont pour base une probité bien établie, comment l'Eglise...? » Aussi convient-il d'élever à l'épiscopat de simples laïques plutôt que des prêtres mariés à deux femmes à la fois : *Qui, sicut ad nos relatum est, duarum simul est maritus uxorum.* Il est même contraire aux canons qu'un évêque ait épousé deux femmes l'une après l'autre. Telle était la mesure observée dans les mariages sacerdotaux sous l'Ancien Testament : comment la transgresser dans le Nouveau? Il y a plus, on ne saurait admettre qu'un évêque épouse une veuve. Citons le texte : *Ordinandi sint unius uxoris viri, et quidem virginis. Dicente enim Apostolo ut, inter alias electionis regulas, is episcopus ordinetur, quem unius uxoris virum fuisse aut esse constiterit tam sacra semper habita est præceptio, ut etiam de muliere sacerdotis eligendi, eadam intelligatur servanda conditio, ne forte illa priusquam in matrimonium ejus veniret qui aliam non habuisset uxorem, alterius viri esset experta conjugium.*

Le pape recommande qu'on n'ordonne les évêques que dans les lieux où ils se trouvaient précédemment. C'est une mesure toute paternelle, et qui ne sera pas longtemps édictée par le souverain pontife. Mais que parlons-nous d'édit et de souverain pontife? Le rescrit de 441 ne contient point de clause comminatoire : *Statuta canonum servanda;* le conseil est toute la sanction. L'évêque de Rome s'impose le devoir de recueillir les avis des anciens Pères et de les proposer sur les questions qu'on lui soumet, en les confirmant par ses propres opinions : *Mea quoque sententia roborentur;* de demander des informations sur les cas qui peuvent motiver ses observations; d'exercer en faveur de l'Eglise entière sa sollicitude : *Pro sollicitudine quam universæ Ecclesiæ ex divina institutione dependimus.* C'est là l'unique privilége de l'évêque de Rome. Léon ne se pare point d'un titre supérieur à celui-là; rien n'est au-dessus de l'évêque; l'évêque est le chef, *caput;* il occupe le sommet, *episcopatus culmen;* il domine tous les autres degrés de la hiérarchie : *Elaborandum est, ut in electione ejus qui supra omnes gradus constituitur, non erretur.* Elever l'épiscopat, c'est élever Rome. D'autres papes ont pensé plus tard tout le contraire.

La *bulle* du 10 août est divisée en neuf articles; celle qui vient après en a dix-huit; celles qui suivent en ont plus ou moins. Dans les unes et les autres, le dispositif est nettement séparé de la narration, et chacun de ses articles correspond à un article de celle-là. Tel est le point de départ de la forme officielle des *bulles*.

Indiquons rapidement la matière de quelques autres *bulles* de saint Léon. Peut-être nous suivrait-on avec intérêt dans une analyse plus détaillée de ces documents si parlants, si pleins de choses; mais la route à parcourir serait immense.

Dans la seconde *bulle* (*Epistolas fraternitatis tuæ*, 443 ou 444), adressée à un évêque : *Leo episcopus Rustico Narbonensi episcopo*, Léon engage Rusticus à la modération dans la justice, suivant ces paroles de l'Ecclésiaste qui contiennent déjà tout l'Evangile : *Noli esse nimium justus.* En des termes d'une hauteur morale, d'une tendresse que rappellent les sublimes entretiens de Polyeucte et de Néarque dans Corneille, il le dissuade de renoncer à l'épiscopat, lui parle du devoir de persévérance et de la nécessité de souffrir pour la cause sainte. Les supplices, il est vrai, se sont adoucis, nous sommes moins menacés de périr par le fer et le feu; mais ce n'est pas une moins grave persécution que celle qui nous abreuve de dégoûts et d'angoisses morales. Comment le peuple chrétien résistera-t-il à une mortelle apathie, si le chef lui-même abandonne son poste?... *Quis denique latronibus obsistet et furibus, si speculatorem in prospectu explorationis locatum ab intentione sollicitudinis amor quietis abducat?* Les détails de cette lettre intime sont un signe à recueillir pour l'étude de l'époque.

Troisième *bulle : Ut nobis gratulationem* (10 octobre 443). Salutation : *Leo episcopus urbis Romæ universis episcopis per Campaniam, Picenum, Tusciam, et per Italiæ provincias universas constitutis in Domino salutem.* Il est encore traité des ordinations, de l'état intérieur de l'Eglise.

Cinquième *bulle : In consortium vos nostræ sollicitudinis* (30 janvier 446). Elle contient la condamnation des manichéens. La peine portée est l'exil. On défère les hérétiques au bras séculier. L'excommunication n'est pas encore devenue une arme entre les mains du pontife. Et qu'est-il besoin de la prononcer contre ceux qui se sont d'eux-mêmes séparés?

Septième *bulle*, contre l'hérésie des priscillianistes, importante au point de vue doctrinal. On assiste à l'élaboration du dogme de l'Occident.

Neuvième *bulle : Occasio specialium querelarum* (31 octobre 447). Défense d'aliéner les biens des églises.

Dixième *bulle : Lectis fraternitatis tuæ.* On

y établit en principe que les clercs qui abandonnent l'hérésie reprendront leur rang dans la hiérarchie sans qu'une nouvelle promotion soit nécessaire. Cet esprit de pardon n'a pas toujours régné dans l'Eglise catholique. Le moyen âge scolastique voudra qu'on abjure, mais sans que le bûcher perde ses droits.

Onzième *bulle : Sollicitudini meæ*. Cette *bulle*, très-importante, qu'on croit avoir été rendue au commencement de 449, contient une ample exposition de la vraie doctrine de l'Eglise romaine au Ve siècle.

Dix-neuvième *bulle : Magna indignatione* (6 mars 459). Contre la confession publique. Léon Ier recommande la confession à Dieu d'abord, ensuite au prêtre, afin que celui-ci joigne ses prières à celles du pécheur : *qui pro delictis pœnitentium precator accedit*.

Dans la *bulle : Movemur ratione justitiæ* du pape Hilaire, on trouve ces expressions, bien éloignées des prétentions postérieures : *Frater et coepiscopus noster Ingenuus Ebrodanensis*.

Félix III. *Bulle : Multarum transgressionum* (28 juillet 484). C'est la condamnation d'Acacius, adressée à lui-même. Nous reproduisons ici la formule de l'anathème : *Sacerdotali honore, et communione catholica, nec non etiam a fidelium numero segregatus, sublatum tibi nomen et munus ministerii sacerdotalis agnosce Sancti Spiritus judicio, et apostolica auctoritate damnatus, nunquamque anathematis vinculis exuendus*.

Bulle : Qualiter in Africanis (488). Elle reçoit dans la communion chrétienne ceux qui ont reçu un second baptême.

Jean III. Une *bulle* de ce pape contient les expressions *Sancta sedes apostolica*.

Grégoire Ier (590-604). Ce pape traite l'archevêque de Ravenne de *confrère et fils* : *Confratri filioque carissimo*. C'est le même pontife qui écrivit à l'empereur Maurice la lettre célèbre dont on connaît les dernières phrases : « Moi, qui dis ces choses à mes seigneurs, qui suis-je, sinon poussière et ver de terre?..... Pour moi, soumis à ton ordre, j'ai envoyé cette loi dans les diverses contrées de la terre, et j'ai dit à mes sérénissimes seigneurs, dans cette feuille où je dépose mes réflexions, que cette loi allait contre celle du Dieu tout-puissant. J'ai donc accompli ce que je devais des deux côtés : j'ai rendu obéissance à César, et je ne me suis point tu sur ce qui m'a paru contre Dieu. »

On voit assez quel fut le caractère de cette première époque, qui présente, dans presque tous les souverains pontifes, des types italiens ou romains, ou d'origine romaine, et dans la cour pontificale une continuation du sénat de Rome. Une seconde phase commence avec l'avénement des carlovingiens. Grâce aux dons de Charles Martel, de Pépin et de Charlemagne, ou plutôt grâce à la marée montante de la foi populaire, le pouvoir des papes s'accrut si rapidement que, dès le règne de Louis le Débonnaire, il devient dangereux pour l'autorité civile. Nicolas Ier régna, dit un chroniqueur contemporain, sur les rois et les tyrans, et les soumit à son autorité, comme s'il eût été le maître du monde. Lothaire s'efforça en vain de résister à ce pontife. Nicolas écrivait à l'évêque de Metz Adventius : « Examinez bien si ces rois et ces princes, auxquels vous vous dites soumis, sont vraiment des rois et des princes. » Du VIIe au IXe siècle, de Grégoire le Grand à Nicolas Ier, quelle distance parcourue!

Mais nous touchons à ce sombre Xe siècle. La fin du monde approche. La terreur règne; la puissance des papes s'en augmente.

998. *Bulle* de Grégoire V : *bulle* d'excommunication contre le pieux roi Robert. Celui-ci fut contraint de répudier Berthe, sa parente. Les écrivains ecclésiastiques ont voulu révoquer en doute la réalité de cette excommunication. En effet, le motif en était léger; une dispense du pape suffisait pour effacer la faute. Le souverain pontife eut sans doute à cœur de faire éclater la puissance des foudres de Rome, et la faiblesse de Robert l'y invita plus que son péché.

1058. *Bulle* de Nicolas II, qui lève les excommunications lancées contre les Normands d'Italie et leur assure la possession de la Pouille et de la Calabre; à quelles conditions? Une *bulle* dont nous parlerons bientôt nous montrera ce qu'était alors la suzeraineté du saint-siége, ce qu'elle voudrait être aujourd'hui.

1063. *Bulle : Ad sedem apostolicam*. Condamnation prononcée par Alexandre II dans le concile de Rome contre les unions incestueuses. Les opinions de Pierre Damien et autres juristes, opinions fondées sur des textes de Justinien (au XIe siècle) sont combattues.

1075. *Bulle* de Grégoire VII, qui défend aux prélats nouvellement élus de recevoir l'investiture des princes séculiers. Cette grande querelle dite *des investitures*, qui fut au fond la lutte la plus sérieuse du moyen âge, la lutte du sacerdoce et de l'empire, sera traitée au mot INVESTITURE. Remarquons seulement ici que la papauté, qui devait finir par abandonner ses prétentions à l'égard de l'Empire, manifestera dès lors pour la France une prédilection intéressée, non sans provoquer là également de graves dissensions, mais néanmoins avec quelques tempéraments qui, joints à l'insouciance naturelle de l'esprit français, permettront au royaume du roi Très-Chrétien de traverser les temps du schisme d'Avignon, de côtoyer celui de Henri VIII, de subir les secousses violentes de la Réforme, de porter à ses suprêmes limites la liberté de la pensée dans l'âge moderne, sans rompre ostensiblement avec la tradition religieuse de Rome.

1095. *Bulles* d'Urbain II, données au concile de Clermont. L'une est relative au cas de Philippe Ier, qui était l'inverse de celui de Robert : Philippe est excommunié pour sa répudiation d'une autre Berthe. L'excommunication ne sera levée qu'en 1104. Philippe est déjà moins effrayé que n'avait été Robert. Le XIe siècle fut une ère de renaissance. L'Université de Paris appelle aux études le monde romain, avec Abailard : ce sera son plus beau moment. La renommée de l'esprit français va être portée jusqu'au fond de l'Orient par les croisades. L'architecture romane, dans toute sa rigide beauté, va revêtir, en 1150, les formes spiritualistes de l'art français. La poésie chevaleresque fournit la première phase (et non la moins feconde, que Dante continuera) de notre littérature. Les foudres de Rome devenaient moins redoutables. Deux siècles encore, et personne ne craindra plus leurs traits émoussés. Les écoliers de Paris raillèrent les *bulles* d'anathème avant que les moines allemands les jetassent au feu.

La seconde *bulle* d'Urbain commence les croisades, le plus grand acte de la papauté, le même qui hâtera sa chute en portant la société européenne tout en dehors. La *bulle* de 1075 accorde indulgence plénière à quiconque s'ira dévouer au rachat sanglant de ce sépulcre lointain, phare d'une époque de croyance, espérance mystique d'une époque de « souffrances inénarrables, » suivant l'expression de M. Maximin Deloche (*Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*). La pauvre âme des peuples affamés et mutilés retombera sur elle-même désespérée, mais guérie de sa folle illusion, et prête à se retourner vers le dogme salutaire de la liberté morale, vers l'unique foi qui ne trompe jamais, la foi scientifique.

1er février 1120. *Bulle* du pape Calixte II, accordant à l'Eglise de Vienne la primatie sur sept provinces.

1141. Interdit prononcé contre le royaume de France par Innocent II, à propos de l'élection de l'archevêque de Bourges : querelle des investitures.

1200. Excommunication lancée par Innocent III contre Philippe-Auguste, au sujet d'Ingeburge. Cette poursuite de la vie privée des princes par la papauté est remarquable.

1203 environ. Le commencement de ce siècle est une époque mémorable. C'est celle de la reconnaissance et de l'adoption par les deux pouvoirs, pontifical et royal, de cette grande Université de Paris, qui ne fut pas seulement, comme les autres universités, une *universitas studii*, consacrée à l'universalité des études, mais qui affecta de tout temps et réussit même à réaliser pendant plusieurs siècles, une autre sorte d'universalité. Cette double prétention est attestée par la double division en facultés d'une part, en nations et royaumes de l'autre. Tous les textes confirment cette seconde acception du mot, et nous forcent à reconnaître dans l'institution universitaire d'Innocent III l'implantation du principe catholique dans l'ordre des études et des idées, la représentation séculière (du moins au début) de l'Eglise universelle, plus qu'une seconde Rome, la source des inspirations de Rome même, la réserve de sa force. Les commencements de l'école de Paris, qui paraissent remonter jusqu'aux temps de Clovis, incubation qui eut pour berceau le cloître de l'église épiscopale, se perdent dans l'ombre des âges. Au XIIe siècle s'accomplit l'organisation définitive (opérée au IXe), sont écrits les règlements, écrits aussi les priviléges. Parmi les rescrits des papes relatifs à cette organisation, le premier que l'on connaisse est celui que contient la collection des *Décrétales* de Grégoire IX (I, XXXVIII, 7), et par lequel Innocent III accorde à l'école de Paris le privilége de constituer procureur pour agir juridiquement au nom de l'école. Les autres priviléges suivirent rapidement et furent successivement reconnus et confirmés de pontificat en pontificat, de règne en règne.

1205, 25 mai. *Multifarie multisque modis*. Lettres d'Innocent III à tous les prélats de France, ayant pour objet de déterminer l'envoi en Orient d'hommes savants et de mœurs recommandables, voués à la propagation de la foi.

Lettres du même mois adressées à l'école de Paris (*ad magistros et scholares parisienses*, « *scholares* » ayant un sens que ne traduit pas notre mot *écoliers*), pour les engager, sur l'invitation de l'empereur d'Orient, à se rendre à Constantinople en vue d'y réformer les études. Ce rescrit fait le plus grand honneur au prince qui le provoque, au pape qui le revêt de son sceau, à la ville à qui le vieil empire grec venait demander la restauration de ses écoles.

1207, 14 novembre. *Sicut expedire credimus*. Innocent III écrit à l'évêque de Paris, en vue de ramener à huit le nombre des maîtres de théologie de l'école de Paris et de préserver ainsi l'importance et la dignité de ces chaires illustres.

1210, 20 janvier. *Miramur non modicum*. Dans cette *bulle*, rendue en faveur de l'école de Paris contre les prétentions du chancelier de l'évêque, Innocent III rappelle l'époque où il étudiait lui-même à Paris : ... *Tempore quo vacavimus Parisiis studio litterarum*.

1217, 5 novembre. *Sicut Judæis*. Rescrit d'Honorius III en faveur des juifs. Les anciennes géographies portent, à l'article de l'Italie : « Les juifs y sont tolérés, parce qu'ils servent de preuve à la religion chrétienne, par l'état d'humiliation où ils sont, et qui leur a été prédit par les prophètes. »

1218, 30 mars. *Dilecti filii* — 1219, 11 mai. *Si doctorum et discipulorum*. Par ces deux *bulles*, Honorius III lève les excommunications lancées par l'évêque de Paris contre l'Université et interdit dans l'avenir de telles excommunications. Il enjoint au chancelier d'aller s'excuser à Rome.

1219, 25 novembre. Menace d'excommunication contre quiconque étudiera ou enseignera dans Paris ou près de Paris le droit civil. La découverte des *Pandectes* de Justinien, qui eut lieu quelques années plus tard au sac d'Amalfi et qui dès le règne de Louis IX transforma notre législation, devait rendre embarrassante l'exécution de cette *bulle*.

1228, 7 juillet. *Tacti dolore cordis. Bulle* de Grégoire IX, conçue dans le même sens. Il écrit aux docteurs et maîtres en théologie de la Faculté de Paris de fuir les sciences mondaines et de ne pas laisser la parole de Dieu se corrompre de fictions philosophiques.

1229, 26 novembre. *In tribus quæ appropriatione*. Grégoire IX écrit à saint Louis et à sa mère, pour qu'il soit fait droit aux plaintes de l'Université. Les circonstances qui ont donné lieu à cette intervention de la papauté méritent d'être rappelées. A l'occasion des luttes perpétuelles de compétition des maîtres avec la chancellerie, Blanche de Castille n'avait pas craint de porter atteinte aux priviléges universitaires, se jugeant toute-puissante. L'Université prit alors la résolution hardie de fermer ses écoles. Par son décret du 27 mars 1228, défense est faite à tous d'enseigner ou d'étudier dans la ville et diocèse de Paris durant six années. Le décret fut mis à exécution, si bien que, le 16 juillet de l'année suivante, nous voyons Henri III s'efforcer d'appeler dans son royaume l'Université de Paris. Le gouvernement royal, effrayé, fait un premier pas dans la voie des concessions (août 1228). L'école résiste et demande justice entière. Le pape intervint en sa faveur, et l'autorité royale céda vingt-deux ans plus tard. La reine Blanche, en l'absence de saint Louis, viendra elle-même, dans des circonstances difficiles, faire appel au dévouement des maîtres de l'école de Paris. — Ce serait ici le lieu de mentionner, comme l'ont fait certains auteurs, un grand nombre de *bulles* concernant les affaires personnelles de saint Louis et celles de sa famille; mais ces documents n'ont point d'intérêt pour l'histoire générale.

1231, 13 avril. *Parens scientiarum Parisius. Bulle* de Grégoire IX qui règle la discipline universitaire, détermine les conditions de la licence, soumet à l'examen préalable des conciles provinciaux les livres dont se serviront les maîtres ès arts. — *Quum non deterioris*. — 19 avril. *Quum intersit reipublicæ*. — 24 avril. *Quum non deterioris. Bulles* relatives à l'observation des priviléges universitaires. Jamais la protection de l'Université par Rome ne fut plus active; jamais l'action des papes au sein du royaume ne fut plus entière, sinon moins contestée, car on ne doit pas oublier que Louis IX fut le grand instaurateur des libertés de l'Eglise gallicane.

1232 environ. *Nimis iniqua*. Pendant que les doctrines gallicanes s'affirment, la papauté se hâte de leur opposer leurs adversaires naturel, les ordres mendiants, dominicains, frères prêcheurs, religieux réguliers de toute sorte. L'institution universitaire fut d'abord et voulut se maintenir séculière : sous l'influence contraire de Rome et même de la royauté, elle devra s'altérer peu à peu par l'introduction des maîtres réguliers, jusqu'à ce qu'elle tombe aux mains des jésuites. Cette lutte est toute son histoire, et c'est aussi la nôtre. En 1232, il ne s'agit encore que de permettre aux frères mendiants d'enseigner en France et à Paris, à l'ombre de la puissante institution séculière : cette humble posture ne leur suffira pas longtemps. Subtil instrument de dissolution, ils voudront bientôt pénétrer dans le corps universitaire, et, une fois introduits, n'useront de cette hospitalité que pour détruire lentement par leur doctrine et par leur nombre l'institution universitaire, l'organisation civile et l'Etat.

1233, 27 avril. *Olim operante*. Priviléges de l'université de Toulouse.

1237, 12 juin. *Dilectos filios*. — *Non decet nos vobis*. Priviléges de l'Université de Paris. — Beaucoup d'autres *bulles* de Grégoire IX ont trait au règlement des études, à des questions de personnes, aux taxations des maisons religieuses.

1239, 9 juin. *Si vera sunt*. Nous en sommes à l'inquisition, à cette terrible machine des frères prêcheurs, qui fut de sa nature, suivant de Maistre, « bonne, douce et conservatrice. » Lettres aux archevêques de France, à l'évêque de Paris, au prieur des frères prêcheurs et au ministre des frères mineurs, ordonnant que, le premier samedi de la Quadragésime, tous les livres des juifs soient saisis dans les synagogues et soient déférés aux frères prêcheurs, avec l'aide, si besoin est, du bras séculier.

1244, 9 mai. *Impia Judæorum perfidia*. Innocent IV poursuit la procédure et prononce la condamnation. Il écrit au roi de France que les livres des juifs doivent être brûlés et que la lecture doit en être interdite. — Une *bulle* du 13 février précédent et beaucoup d'autres du même pape sont relatives aux priviléges et aux affaires de l'Université. Nous n'en indiquerons que les principales.

1245 environ. Wadding (*Annal. minor.*, Rome, 1732, III, 371) raconte que François de Gonzague disait avoir lu une *bulle* par laquelle Innocent IV, dans la deuxième année de son pontificat, avait ordonné que les écoles publiques de la Faculté de théologie fussent ouvertes aux frères mineurs et aux frères prêcheurs, avec tous leurs grades. La pensée ultramontaine faisait un chemin rapide, et l'on ne s'étonne plus que, malgré sa piété, le saint roi ait dû opposer à ces empiétements une énergique résistance. Il est intéressant de regarder de ce point de vue l'œuvre prochaine d'un monarque calomnié, de Philippe IV.

1246. *Bulle* d'Innocent IV, qui appelle les peuples chrétiens à une croisade contre l'empereur Frédéric II, et qui eut pour résultat de forcer le pape à chercher un refuge en France, asile ordinaire des pontifes persécutés. Une *bulle* datée de Lyon (23 octobre), et celles qui la suivent semblent bien favorables à l'Université, soit que le pape dût payer son asile en restreignant pour un moment la puissance formidable des ordres religieux, soit qu'il n'entrât pas dans le plan de la papauté de diminuer les priviléges de l'institution universitaire, dont elle espérait bien se faire tôt ou tard un organe docile. « Il n'est pas juste, écrit Innocent IV aux maîtres et *scholares* de l'Université (B. *Non decet nos vobis*), que nous vous déniions la faveur qui convient à vos mérites. Cette *sapience*, qui a pour nous tant de charmes, vous signale à notre grâce. N'est-ce pas des bancs de vos écoles que nous avons été appelé, bien qu'indigne, au souverain *magistère?* » Il défend que toute sentence d'excommunication, de suspension ou d'interdiction soit prononcée, pendant sept ans, *pro facto et occasione Universitatis*.

1251, 12 mars. Les membres de l'Université sont absous de violences exercées contre des clercs.

1252, 30 mai. *Affectuum eorum*. Le privilége de sept ans est prolongé de dix ans, dans le but « d'opposer une protection efficace aux attaques audacieuses des ennemis de l'université, de la délivrer des maux que lui causent des hommes avides de son trouble. » — *Dudum ad audientiam nostram*. Même privilége de dix-sept ans relatif au sceau universitaire. — 5 juin. *Volentes dilectos*. Exemption de péage. — 23 août. *Non decet nos vobis*. Nouvelle absolution.

1253, 1er juillet et 26 août. Quel qu'ait été le mobile qui ait dicté les *bulles* de ces six années, nous retrouvons Innocent IV, dans ses Etats, favorable aux ordres religieux. Il écrit aux maîtres de l'école de Paris : *Ut magistros minores et prædicatores a suo consortio per injuriam ejectos ad pristinum statum gradumque resumant*. Il leur enjoint encore : *Ut fratres mendicantes omni humanitate et amicitia faveant*. Il écrit dans le même sens aux évêques.

1254, 22 décembre. Alexandre IV embrasse ouvertement la cause des ordres religieux contre l'Université.

1255, 14 avril. *Quasi lignum vitæ*. — *Controversiam dudum inter dilectos*. — *Controversiam dudum inter vos. Bulles* rendues en faveur des maîtres prêcheurs. — 25 novembre. *Licet nos olim pro studii*. La *bulle : Quasi lignum vitæ* avait été différemment reçue par les membres de l'Université : Alexandre IV défend d'accorder aucune licence à ceux qui ne se soumettront pas aux prescriptions de cette *bulle*.

1256. Condamnation du livre de Guillaume de Saint-Amour intitulé : *Des périls des derniers temps*, livre où était agitée la question universitaire. — Notons en passant la *bulle* du 17 juin de la même année, qui est relative à l'admission dans l'Université du célèbre auteur de la *Somme théologique*, Thomas d'Aquin.

1259, 4 août. *Animarum salutem*. Aux prélats de France, pour la fondation du collége de Sorbonne. — 7 août. Renouvellement des priviléges, avec mention expresse des suppôts de l'Université.

1262, 3 juin. *Ne perfectum illorum. Bulle* d'Urbain sur le même sujet. — 22 juin. *Parisiensis universitas*. En faveur du collége de Sorbonne. Cette *bulle* d'Urbain IV nous paraît être un modèle du genre. La latinité en est très-fleurie, sinon très-pure. On en jugera par ce petit morceau : *Parisiensis universitas, velut fertilitatis ager, culturæ assiduitate fecundior, fructus uberes proferens, producit viros virtutum ubertate fecundos, quorum graciosa fecunditas in alios affluenter effunditur, parvos magnificans, rudes erudiens, et debiles efficiens virtuosos. Horum quidam viri miræ et inestimabilis bonitatis, ut incomparabilem acquirerent liberalem dogmatum margaritam, et ipsius pocula sitientibus propinarent, exinanire seipsos et incurrere paupertatis incommoda non vitarunt, illam quasi divitiarum plenitudinem reputantes*... C'est pour remédier à cette

pauvreté volontaire des maîtres de l'école de Paris, que le souverain pontife nous expose dans son latin du XIIIe siècle, que fut créé le collége de Sorbonne, — *collége* étant pris ici dans sa primitive acception, celle de la réunion ou collection des maîtres d'une école. Le but de cette fondation est que les maîtres pauvres qui demeurent à Paris soient nourris et entretenus aux frais, non de l'Etat, mais des fidèles : *In unum congregati consortium de fidelium subsidiis alerentur*. La Sorbonne est une sorte de prytanée de la science, et tous les colléges du moyen âge seront constitués sur ce modèle.

1263. Urbain IV met Manfred, roi de Naples, au ban de la chrétienté. Il charge le comte d'Anjou, frère du roi de France, d'exécuter cet arrêt et de s'emparer du royaume de Naples, dont Clément IV donnera bientôt l'investiture au prince François (26 février 1265).

1265, 4 novembre. *Constituti ab eo per quem reges regnant et principes imperant...* Ainsi commence la *bulle* d'inféodation du royaume de Sicile à Charles d'Anjou, qui est qualifié d'*illustre*. Cette *bulle*, en vingt-six chapitres (*capita*), contient une foule de conditions obligatoires pour les héritiers du nouveau roi comme pour lui-même, sous peine de déchéance. Cette menace est spécialement formulée en ce qui concerne le rétablissement des provinces romaines dans leur intégrité, en particulier la réunion de Bénévent à l'Etat pontifical. Le roi est tenu de secourir le pape de ses armes en toute occasion. Restitution de tous les biens ecclésiastiques. Le souverain pontife se réservant en quelque sorte l'appel de toutes les causes, on voit jusqu'où l'application de ces articles peut aller. Mais ce serait peu : le pape exercera la tutelle dans le cas d'une minorité. La clause serait d'ailleurs inutile. N'exerce-t-il pas cette tutelle sous un prince majeur? Il accorde les priviléges, il ordonne ou défend les alliances à son gré; il détermine les règles de police intérieure, de justice, de guerre, de finances. Et comment de telles précautions pourraient-elles nous étonner au XIIIe siècle, lorsqu'elles viennent de se renouveler presque identiquement sous nos yeux au XIXe? Se considérant sans doute comme suzerain de l'empire du Mexique, de même que son prédécesseur Clément IV prétendait l'être de l'Italie méridionale, Sa Sainteté Pie IX écrivait, il y a peu de temps, à l'empereur Maximilien : « Il faut avant tout que la religion catholique, à l'exclusion de tout culte dissident, etc.; que personne n'obtienne la faculté d'enseigner et de publier des maximes fausses et subversives; que l'enseignement, tant public que privé, soit dirigé et surveillé par l'autorité ecclésiastique, etc. » Suit la mention des priviléges touchant les intérêts temporels du clergé, tant régulier que séculier. Malheureusement, passant outre à ces injonctions, Maximilien, par son décret du 7 janvier 1865, a maintenu les lois qui défendent d'introduire toutes *bulles*, tous brefs et rescrits de la cour de Rome sans l'autorisation du pouvoir civil.

1266. *Bulle* de Clément IV attribuant au souverain pontife la disposition de tous les bénéfices vacants et, avant leur vacance, ce qu'on entend par *réserves expectatives*. Cet acte, qui n'est que la continuation de la querelle des investitures, provoque la pragmatique sanction de saint Louis.

1268, 5 juillet. *Ordinis vestri sacra religio*. *Bulle* du même pape contre les prélats qui restreignent les priviléges accordés aux frères prêcheurs, mineurs, etc.

1282, 7 mai. — 18 novembre. *Bulles* de Martin IV contre les habitants de Palerme, après le massacre des Vêpres siciliennes et contre l'instigateur de la révolte, Pierre d'Aragon, qui, à la faveur des troubles, avait réussi à s'emparer du royaume de Naples et Sicile.

1285, 23 janvier. *De affectione pia et moderatione*. Innocent IV avait fondé à Paris des cours de langue arabe et des autres langues orientales. Alexandre IV avait institué auprès de ces cours des bourses perpétuelles. Clément IV et Grégoire X avaient confirmé les priviléges de ceux qui se livreraient à cette étude. Par la *bulle* du 23 janvier, Honorius IV, suivant l'exemple de ses prédécesseurs, s'occupe des moyens d'empêcher que les clercs qui ont commencé l'étude des langues orientales ne soient arrêtés dans une carrière si honorable par le manque des choses nécessaires. Au milieu des luttes des princes et de la papauté, les deux pouvoirs s'accordaient à protéger les études.

1289, 26 octobre. *Quum locus Montispessulani*. Une nouvelle preuve est donnée de cette sollicitude par Nicolas IV : établissement de l'université de Montpellier, destinée à devenir célèbre. La théologie est interdite aux maîtres de la nouvelle école, tant la Faculté de théologie de Paris fut toujours jalouse de ses droits; mais la Faculté de médecine de Montpellier devait, au moyen âge, éclipser celle de Paris. — Philippe le Bel, en novembre 1301, comme s'il voulait rivaliser avec la papauté jusque dans les actes particuliers, prendra l'université de Montpellier sous sa protection spéciale.

1296. *In clericis laicos*. C'est la célèbre *bulle* qui commence la grande querelle de Boniface VIII et de Philippe IV, et qui remplit la France et la chrétienté de troubles et de scandales. En substance, le souverain pontife, par cette *bulle*, défend à tout clerc, à toute religieuse, de payer aucune taxe à son souverain, même sous le nom de don gratuit, sans la permission du pape; il excommunie quiconque en payerait ou en recevrait.

1297. Explications données à ce sujet sur les représentations de Pierre Barbet, archevêque de Reims. — Notons, dans la même année (2 août), la *bulle* de canonisation de saint Louis, que les auteurs considèrent comme un chef-d'œuvre du genre.

1298, 30 juin. *Bulle* qui reproduit le jugement rendu le 28 juin, en plein consistoire, contre Philippe IV de France et Edouard Ier d'Angleterre. C'est la *bulle* que le comte d'Artois arracha des mains du prélat chargé de la lire et mit en pièces. Elle excita en France une immense indignation.

1301, 5 décembre. *Ausculta, fili*. Autre *bulle* fameuse lancée par Boniface VIII contre Philippe IV, et qui fut brûlée à Paris, exécutée publiquement à son de trompe, par décret royal du 11 février 1302.

1302. *Unam sanctam*. Décrétale signée dans le concile de Rome, et par laquelle la puissance temporelle est soumise à la puissance spirituelle, l'autorité des rois est déclarée dépendante de celle des pontifes, et, par une application immédiate de cette doctrine, le royaume de France est transmis au prince Albert d'Autriche. Cette *bulle* audacieuse fut rejetée par les états généraux, concile laïque de France opposé au concile clérical de Rome. Benoît XI la révoqua. On sait par quel traitement digne de son inflexible orgueil Boniface VIII, un vieillard, avait été puni de sa folle tentative. On sait quel rôle jouèrent les juristes de Philippe le Bel en présence de ce suprême effort de la suprématie pontificale. L'enseignement du droit civil l'emportait désormais en France sur celui du droit canon. Les historiens cléricaux ont d'ailleurs falsifié toute cette histoire. Grâce à eux, la France a longtemps ignoré que Philippe IV, destructeur des ordres mendiants, premier organisateur de l'impôt, avait été l'un de ses plus grands rois.

1303, 15 août. L'Université de Paris n'avait pas été la dernière à se lever pour défendre les droits du prince et de l'Etat. Elle avait fait, à la date du 21 juin 1303, appel au futur concile et *ad futurum verum ac legitimum pontificem* de la *bulle Unam sanctam*. Boniface VIII, répondant à cet acte, ôte, par la *bulle* du 15 août, à tous les maîtres des écoles de France tout pouvoir de conférer la licence, d'enseigner en théologie, droit canon et droit civil, jusqu'à satisfaction faite au saint-siége de par le roi. Ainsi s'élevait, à cette époque, autel contre autel; l'interdiction repoussait l'interdiction, et l'anathème servait de réponse à l'anathème, sans qu'un observateur désintéressé pût reconnaître de quel côté se trouvait le droit. Une compétition éternelle, réglée par la sanction finale de la force, tel fut l'état constant du moyen âge. — Les pouvoirs retirés aux maîtres par Boniface VIII leur furent restitués par la *bulle* de Benoît XI, *Ut eo magis erga Deum* (16 avril 1304).

1305, 27 janvier. *Dum perspicaciter oculos*. Clément V, qui avait étudié le droit à Orléans, y fonde une université sur le modèle de celle de Toulouse.

1308, 11 octobre. Confirmation des priviléges de l'Université de Paris. — L'année précédente, par deux *bulles* du 1er février et une troisième du 20 du même mois, le pape Clément, créature de Philippe le Bel, avait révoqué, à l'exemple de Benoît XI, la *bulle Unam sanctam* et les édits relatifs aux commendes. — Au mois d'août 1308, par une nouvelle concession au roi de France, le souverain pontife, au concile général de Vienne, publiait la suppression de l'ordre des Templiers.

1311, 15 mars. Cette mesure de rigueur, diversement appréciée par les historiens, était accompagnée d'actes favorables au progrès des études. Par la *bulle* du 15 mars, il était ordonné de rechercher les ouvrages d'Arnauld de Villeneuve, ancien clerc du diocèse de Valence, et qui avait été le *physicien* de Clément V. — Dans la même année, le souverain pontife instituait, par la *bulle Inter sollicitudines*, des cours d'hébreu, d'arabe, de grec et de chaldéen au siége de la cour pontificale, *quel qu'il pût être*, à Paris, à Oxford, à Bologne, à Salamanque. — N'omettons pas ce détail de mœurs : en 1311 également, il fallut un rescrit du pape (*Quum sit nimis absurdum*) pour obliger les candidats au doctorat et au professorat à ne pas dépenser en fêtes et festins, pour la solennité, *ultra tria millia turonensium argenteorum*, somme considérable à cette époque. Alors, en effet, l'Université de Paris était dans toute sa splendeur, partagée entre les caresses de la papauté menacée de perdre en France son dernier appui, et les pressantes invitations de la royauté attentive à suppléer la cour de Rome dans tous ses soins. Les titres universitaires n'étaient pas une vaine distinction. A l'autorité qu'ils conféraient se joignait une ample provende de revenus. Jean XXII, suivant la même ligne politique, reconnaissait, en 1316 (1er mars), les priviléges de l'Université de Paris; ornait l'année suivante celle de Toulouse du titre d'archevêché donné à cette ville; en 1318 (1er juillet), par une nouvelle *bulle*, *Non decet nos vobis*, absolvait les *scholares* de Paris pour avoir frappé des clercs soit à Paris même, soit dans les environs, *intra unum miliare*; par trois autres lettres du même jour, garantissait l'inviolabilité des priviléges universitaires, non sans faire mention des ennemis de l'école de Paris; plus explicite encore en 1325 (21 juin, *bulle Parisiense studium quasi flumen*), imposait à tout « officier de la cour conservatrice des priviléges de l'Université » le serment de ne rien tenter contre les us de l'école.

1326, 25 juillet. *Conscientes ut fidei christianæ*. Renouvellement des injonctions de Clément V relatives à l'enseignement des langues orientales.

1331, 19 juin. *Sua nobis*. En faveur de la Faculté de médecine contre le chancelier, au sujet de licences indûment délivrées.

1332, 17 juin. Fondation de l'université de Cahors. Tous ces actes concourent au même but.

Le pape Jean XXII s'occupa de questions de dogmes. Le 12 mars 1332, il avait écrit à la reine de France, — *Quid circa quæstionem*, — ce qu'il pensait pour son compte sur la question *de visione beatifica*. Le 18 novembre de l'année suivante, il dut, par la *bulle Regalem notitiam volumus*, chercher à modérer le zèle du roi Philippe, et lui représenter qu'il devait être permis à chacun de soutenir son opinion personnelle sur les points de foi qui n'avaient pas encore été réglés par l'Eglise. Cet appel, de la part du pape, à la liberté de discussion, est remarquable. Le même pontife, accusé d'avoir envoyé maître Gérard, de l'ordre des frères mineurs, pour enseigner que les âmes séparées du corps et purgées de leurs péchés ne contemplent pas l'essence divine avant la résurrection des corps, avait protesté, par une lettre du 10 mars, contre l'opinion qu'on lui prêtait, et, le 11 décembre 1334, dans la *bulle Ne super iis*, il confesse que ces âmes résident dans le ciel, sont unies au Christ et aux anges, et voient Dieu et la divine essence face à face, aussi clairement que la chose est compatible avec l'état et condition d'une âme séparée du corps.

1335, 29 janvier. *Benedictus Deus in donis suis*. *Bulle* de Benoît XII, consacrée à la même question.

1336, 20 juin. *Summi magistri dignatio*. *Bulle* perpétuelle (*ad perpetuam rei memoriam*) de Benoît XII, d'un grand intérêt pour l'histoire littéraire. C'est la *bulle* qui contient la constitution scolaire des bénédictins, qui règle, en ce qui les concerne, les conditions de l'obtention des grades en théologie.

1339, 12 septembre. *Relatum nobis dicitur*. « Songeant pieusement que le don de science est d'un prix inestimable, que par là sont dissipées les ténèbres de l'ignorance, et que c'est faire œuvre agréable à Dieu que de venir en aide aux enfants pauvres qui veulent se consacrer aux études, » le souverain pontife approuve la fondation, due au cardinal Pierre Bertrand, d'un collége avec bourses perpétuelles constituées à ses frais.

1348, 20 février. Clément VI rendit plusieurs *bulles* à l'occasion des désordres de l'Université. Celles que nous indiquons ci-après ont trait aux ordres religieux et à la doctrine. La bulle du 20 février contient la confirmation des règlements donnés aux religieux prémontrés par Benoît XII.

1349, 8 juin. *Petitio pro parte tua*. *Bulle* adressée au général de l'ordre des frères mineurs et portant absolution de Guillaume Ockam, pourvu qu'il renonce à ses erreurs et qu'il promette obéissance et révérence au saint-siége apostolique. — 2 juillet. Application aux religieux de la bienheureuse Marie de Mont-Carmel des règlements des autres ordres mendiants. — 20 octobre. Condamnation de la « perverse superstition des Flagellanz. » Le titre de cette *bulle*, *Inter sollicitudines innumeras*, est une formule fréquemment employée par la cour de Rome.

1358, 18 juin. *Bulle* d'Innocent VI relative à l'ordre de l'Université.

1362-1363. *Bulles* d'Urbain V pour l'admission au professorat des frères mineurs Jean de Sparnaco et Guillaume du Pré. La question des ordres réguliers est remise en avant par les papes, au moment où la France, vaincue à Poitiers, signait le honteux traité de Brétigny. La coïncidence des dates mérite d'être signalée.

1368, 23 décembre. *Ex supernæ clementiæ dono*. Le pape Urbain V provoque l'application de peines civiles contre le frère mineur Denys Foulechat, bachelier en théologie, coupable de doctrines perverses. Ledit Foulechat, condamné par la Faculté, avait appelé vainement au saint-siége de cet arrêt et attaqué, entre autres, parmi ses juges, le célèbre économiste qui renouvelait au XIVe siècle les théories d'Aristote sur la monnaie, Nicole Oresme. Il avait dû se rétracter (31 janvier 1364); mais, comme fit plus tard Galilée, il n'avait pas maintenu ses rétractations, malgré tout leur appareil, divisé en *assertio*, *recognitio*, *juramenti præstatio*, *revocatio*, *præmissiones*, *voluntas*, *submissio*, *oblatio et alia dicta*, suivant la procédure compliquée de l'époque.

Grégoire XI traite plusieurs points touchant les personnes. Mais son nom mérite surtout d'être rappelé à propos de la question des deux pouvoirs, s'il est vrai que l'on conserve au Vatican, daté de son pontificat, le plus ancien exemplaire connu (sinon le plus ancien en réalité) de la *bulle In cœna Domini*. Dans l'édition que le pape Paul III a donnée de cette *bulle* en 1536, il est énoncé que c'est une ancienne coutume des souverains pontifes de la publier tous les ans le jour du jeudi saint, pour conserver la pureté de la religion chrétienne et entretenir l'union des fidèles; mais on n'y marque point l'origine de cette cérémonie. Voici, du reste, quel était le mode de la publication annuelle de cette *bulle* capitale, vraie déclaration de principes maintenus par la papauté depuis les premiers temps du moyen âge jusqu'à nos jours. Tous les patriarches, primats, archevêques étaient tenus de la fulminer dans leurs ressorts respectifs. A Rome, elle était affichée à la porte de la basilique du prince des apôtres et à celle de Saint-Jean de Latran. Un cardinal diacre la lisait publiquement en présence du pape, accompagné des autres cardinaux ou des évêques; après quoi, le pape jetait un flambeau allumé dans la place publique, pour figurer l'excommunication contenue dans le texte solennel. — Cette *bulle*, divisée en vingt-quatre paragraphes, était dirigée contre les hérésies et leurs fauteurs, les pirates et les corsaires; contre ceux qui imposent de nouveaux péages; contre ceux qui falsifient les *bulles* et autres lettres apostoliques; contre ceux qui maltraitent les prélats de l'Eglise; contre ceux qui troublent ou veulent restreindre la juridiction ecclésiastique, même sous prétexte d'empêcher quelques violences. Le principal but était de sauvegarder la suprématie de l'Eglise, les propriétés et juridictions des clercs. L'excommunication atteignait, au premier chef, les conseillers et procureurs des princes séculiers, empereurs ou rois, tous les magistrats enfin qui s'efforceraient de maintenir les droits des Etats. Il était expressément déclaré que de tels criminels ne pourraient être déchargés de l'excommunication qu'après avoir publiquement révoqué leurs arrêts et les avoir arrachés des registres. Tous ces cas étaient d'ailleurs réservés au pape, au nombre d'une vingtaine. Le prêtre ne pouvait absoudre de l'anathème qu'ils entraînaient qu'à l'article de la mort. Paul III (1536) ajouta l'excommunication contre ceux qui enfreindraient cette règle; Pie V, en 1567, contre les princes qui augmenteraient les impôts dans leurs Etats sans l'autorisation du saint-siége. Paul V, en 1610, fit de nouvelles modifications à cette *bulle*. Urbain VIII, en 1627 (1er avril), y adjoignit une ancienne clause d'excommunication contre ceux qui appellent du pape au futur concile. — Il n'en fallait pas tant, assurément, pour que la *bulle In cœna Domini* fût considérée comme attentatoire à tout droit public dans des Etats civilisés. Dès 1510, le concile de Tours la déclara insoutenable en ce qui concernait les libertés de l'Eglise gallicane et les droits du pouvoir royal. En 1580, quelques évêques, pendant le temps des vacations, tâchèrent de la faire recevoir dans leurs diocèses. Le procureur général s'en étant plaint, suivant ce que rapporte Mézerai, le parlement ordonna que tous les archevêques et évêques qui auraient reçu cette *bulle* et ne l'auraient pas publiée eussent à l'envoyer à la cour; que ceux qui l'auraient fait publier fussent ajournés, que leur revenu fût saisi jusqu'à nouvel ordre, et que quiconque s'opposerait à cet arrêt fût réputé rebelle et criminel de lèse-majesté. — L'Espagne, le Portugal, Naples même suivirent, à cet égard, vers le milieu du siècle dernier, l'exemple de la France. Enfin le pape qui abolit les jésuites, Ganganelli, cessa de publier, le jeudi saint, à Rome, ce document d'un autre âge (1770). Les papes n'en ont pas moins continué depuis lors à déposer sur ce point leurs réserves dans les archives du Vatican, et c'est de ce dépôt que paraît être sortie tout fraîchement l'encyclique de Pie IX, qui n'est autre que la *bulle In cœna Domini*, sous une forme nouvelle.

1378, 21 novembre. *Inter, imo supra cæteras*. La célèbre publication de Grégoire XI avait eu lieu sous le règne de Charles V. Le moment n'était pas favorable aux empiétements de la juridiction ecclésiastique. Aussi la papauté, privée d'ailleurs de tout ressort par le schisme, n'en vint-elle pas aux effets de sa menace et se montra-t-elle, dans les cas particuliers, pleine de ménagements pour la France. A la *bulle* du 21 novembre, par laquelle Urbain VI ne fait qu'adresser à l'Université de Paris les louanges les plus significatives, vient se joindre, l'année suivante (26 juillet), l'appel fait par Clément VII au dévouement de ce corps respecté. Un arrêt du parlement de Paris, rendu le 22 août 1382 contre la réception au collége de Sorbonne d'un religieux de l'ordre de Saint-Augustin, nous fait connaître quel était alors l'état de l'opinion.

1384, 16 août. *Ad Parisiensem Ecclesiam*. Une querelle était survenue entre le chancelier et l'Université, au sujet de l'obtention des licences. Le pape ordonne que désormais un simple docteur en Décret puisse, sans l'assentiment de la Faculté de droit, enseigner dans les écoles du cloître.

1389, 6 novembre. *Ad ea libenter intendimus*. Réforme dans l'obtention des licences : les présents aux juges sont interdits. Cette *bulle* n'a d'autre intérêt par elle-même que de nous faire toucher du doigt les désordres qui s'étaient glissés au sein de l'organisation universitaire, comme au sein de toute la société chrétienne. Mais elle contient un détail de forme qui doit attirer notre attention, dans ces paroles singulièrement pressantes : *Motu*

proprio, non ad alicujus super hoc nobis oblatæ petitionis instantiam, auctoritate apostolica, ex certa scientia... On voit que les expressions *motu proprio* n'étaient pas encore un *motif de rejet pour les bulles;* car rien n'établit que la *bulle* de 1389 ait été rejetée; mais on les voit servir également à tous les pouvoirs, à toutes les juridictions. Le roi, comme le pape, use du *motu proprio.* Au 3 août 1390, Charles VI règle en vertu de son *motu proprio* l'exercice de la médecine et de la chirurgie. La Faculté de droit a son *motu proprio* comme la Faculté de théologie, l'Université comme le parlement, et tous ces *proprii motus* se rencontrent sur le même terrain et ont à leur service la même procédure. Clément VII, qui fait de grands efforts de revendication, indique cette multiplicité de rouages dont les actions se neutralisent; mais sa voix n'est pas écoutée, et c'est du parlement que l'Université se rapproche pour combattre les abus. Elle demande même au pape d'Avignon son abdication (1394). Le souverain pontife qualifie de *malas ac venenosas* les premières exhortations qui lui sont adressées dans ce sens. Sa mort, survenue au mois de septembre, ne termine pas le schisme, et l'Université, après avoir insisté en vain pour qu'il ne soit pas remplacé, engage une lutte active contre Benoît XIII.

1394, 11 octobre. *Mirabiles elationes maris.* Première *bulle* de Benoît XIII à l'Université de Paris, sur son élévation au souverain pontificat. — Par de nombreuses *bulles* (1395) il refuse d'abdiquer.— L'Université de Paris défend qu'on s'adresse à la juridiction pontificale de Benoît. Plusieurs de ses membres s'opposent à ces conclusions. L'université d'Oxford se joint à eux.

1396, 30 mai. *Crescit faciliter in immensum.* L'Université de Paris ayant appelé du pape d'Avignon au prochain pape, *unicum, verum, orthodoxum et universalem,* Benoît XIII rend une constitution contre ceux qui appellent comme d'abus des pontifes romains. — Persistance de l'Université, dont Charles VI suit le système, en 1398.

1399. *Boniface IX, pape de Rome, établit,* sur les bénéfices et prélatures, le droit d'annates. — 1402. L'université de Toulouse prend la défense de Benoît XIII.

1403, 6 mai. Benoît XIII confère, à Paris, des bénéfices universitaires. — 31 mai. Il est reconnu par le roi. — 9 novembre. Soumission momentanée de l'Université, par l'influence de Gerson.

1404, 17 février. Innocent VII, pape de Rome.— La lutte se poursuit entre l'Université de Paris et celle de Toulouse. — Charles VII donne de nouveau droit à la première et refuse tout subside à Benoît XIII (1406).

1406. *Eo magis properamus. Bulle* adressée à l'Université par Grégoire XII, pape de Rome. — Charles VI, suivant l'inspiration de l'Université, demande aux deux papes leur abdication pure et simple et s'élève contre les exactions des gens d'église.

1407, 19 mai. *In dierum successu.* Benoît XIII répond par son *non possumus.* Il excommunie tous ceux qui refuseront son obédience. Cette *bulle* est datée de Marseille, comme les précédentes du même pape. — En mai 1408, il est procédé contre la *bulle* au nom du roi de France. Benoît XIII est déclaré par l'Université *schismatique, hérétique, perturbateur* de l'Eglise et de l'Etat. Le concile de Paris convainc ses fauteurs de schisme et d'hérésie. — Le chancelier Gerson s'était abstenu.

1408, 14 mai. Benoît XIII offensé se plaint à Charles VI. Le maréchal de Boucicaut avait reçu l'ordre d'arrêter le pape à Avignon. Celui-ci se réfugie en Catalogne, où il meurt.

1409, 12 octobre. *Bulle* d'Alexandre V à Pise. — Jean XXIII à Rome. — Le concile de Constance continue le schisme.

1417, 1425. *Bulle* de Martin V contre les exemptions des collations de bénéfices ecclésiastiques. — La papauté reprend quelque force. En 1430, Martin V oblige les frères mineurs à n'enseigner que s'ils sont pourvus des diplômes convenables. Les temps étaient bien changés. Pendant que l'Université exerçait son pouvoir politique, dont elle sera dépouillée bientôt, et qu'elle poursuivait Jean Huss et Jeanne Darc, elle laissait se perdre la tra*dition de son enseignement.*

1431, 29 mai. Eugène IV fonde l'université de Poitiers. — 1437, 30 mai. Il fonde celle de Caen, dont le gouvernement anglais refuse de reconnaître l'existence. Mais nous touchons au moment où le royaume, comme l'Eglise, mais plus réellement que l'Eglise, allait reprendre son unité. Le 7 juillet 1438, Charles VII publie la pragmatique sanction, au synode gallican de Bourges, où furent représentés le pape Eugène IV et le concile de Bâle. Tandis que Charles abolissait la périodicité des états généraux, il proclamait la décennalité des conciles. Il abolissait les annates, réserves, grâces expectatives, et autres tributs payés au fisc pontifical, objets de trafic dont la *suppression* était réclamée par la dignité de l'Eglise et qui ne devaient pas peu contribuer au mouvement prochain de la Réforme. Le synode de Bourges réglait à vingt-quatre le nombre des cardinaux : on voit qu'il ne s'occupa pas seulement d'affaires gallicanes. Nouvel empiétement de juridiction. De leur côté, les souverains pontifes, jusqu'au concordat de 1517, sommèrent par décret les fauteurs de la pragmatique sanction de se rendre à Rome.

1441, 30 mars. *Ad jugem divinæ scientiæ.* Les scandales du schisme n'avaient ôté à la cour romaine aucune de ses prétentions et ne l'avaient pas détournée de son but. Par la *bulle* du 30 mars, Eugène IV accorde aux frères prêcheurs, franciscains, augustins et carmélites, des privilèges extraordinaires. Il leur était permis d'enseigner sans diplôme. Il suffisait pour cela qu'ils fussent jugés aptes par leurs supérieurs. La question s'est présentée aussi de notre temps : on a vu et l'on voit encore les membres de certaines congrégations être soustraits au droit commun. L'Université, au XV[e] siècle, se hâta de demander que cette *bulle* fût retirée, et les ordres intéressés le demandèrent eux-mêmes, *sentant* que l'heure n'était pas encore venue. Elle demeura donc sans effet, comme tant d'autres.

1449. Nicolas V se préoccupe de mettre un terme aux désordres de la chrétienté penchant vers sa ruine. *Ses efforts ne sont pas* couronnés de succès.

1456, 18 mars. *Nuper ad nostrum.* Calixte IV invoque le secours du roi contre l'Université en faveur des ordres mendiants. — 23 mars. Condamnation des décrets universitaires.

1460, 18 janvier. *Exsecrabilis.* Pie II, qui venait de fonder les universités de Valence et de Nantes, Pie II, ce pape demeuré célèbre sous le nom d'Æneas Sylvius Piccolomini et célèbre par des écrits fort peu orthodoxes, se montre, par la *bulle Exsecrabilis,* dirigée contre la pragmatique sanction de 1438, l'un des fermes représentants de l'idée romaine. Il proscrit, sous les peines les plus sévères, les appels au futur concile, ce qui n'empêche pas Dauvet, procureur général au parlement de Paris, d'appeler de la *bulle* même au futur concile général, par ordre de Charles VII.

1461, 26 octobre. L'auteur de la pragmatique étant mort, Pie II se hâte de demander à son successeur l'abrogation de cet acte détesté. Il obtint cette abrogation de l'astuce de Louis XI, aux ardentes protestations de l'université et du parlement. L'année suivante, il est même chargé par le jeune roi de porter la réformation dans les règlements universitaires. Mais la scène changera bientôt. Dès 1463, Louis XI, de son *proprio motu,* créait l'Université de Bourges, dont le pape Paul II dut se résigner (1464) à confirmer seulement les priviléges. Il réglait des questions jusque-là réservées à la juridiction pontificale. Il s'appuyait sur le parlement. Il opposait à Rome l'Université de Paris, qu'il soustrayait habilement à la suprématie romaine (1470).

1472, 7 août. *Ad universalis Ecclesiæ regimen.* — 1475, 3 janvier. *Alias de canonicatu.* — *Mittimus carissimo in Christo.* Par ces brefs, relatifs à des collations de bénéfices, Sixte IV engage avec Louis XI une lutte très-vive. Dès le 8 janvier, le roi répond aux brefs du 3 par trois lettres patentes. Par la première, il donne commission au sire de Gaucourt, son chambellan, de visiter toutes *bulles* et autres lettres venant de Rome, et de s'assurer si elles ne renferment rien de contraire aux droits du prince et aux libertés de l'Eglise gallicane. — Par la seconde, il ordonne la résidence à tous les bénéficiaires. — Par la troisième, il convoque un concile dans la ville de Lyon. — Le lendemain, 9 janvier, par une tactique assez claire, il déclarait les docteurs, régents, messagers et autres suppôts exempts de contribuer aux tailles et emprunts levés sur les habitants de la ville. Il étendait, l'année suivante, ces priviléges, pendant qu'il défendait (3 septembre 1476) à tous religieux, sous peine de bannissement, de sortir du *royaume, même pour assister au chapitre de* leur ordre. — Le 16 août 1478, il faisait défense à tous, sous peine de confiscation des biens et de punition corporelle, d'aller ou d'envoyer en cour de Rome, de porter ou faire porter à ladite cour, pour obtenir bénéfices ou grâces expectatives, ou pour quelque motif que ce fût, or ni argent, monnayé ou à monnayer. — 25 août 1480. Nouvelles lettres royales à l'occasion de l'arrivée du légat du pape dans la ville de Paris. — Août 1482. Le roi prend sous sa protection le doyen, les docteurs, les bedeaux et autres suppôts de l'Université de Paris. — Le sens de cette protection ne pouvait tromper personne. Le même roi qui, bien avant que Henri VIII se fît le pape de l'Angleterre, assumait en France tous les pouvoirs de la papauté, ne respectait pas plus les prétentions de l'Université que celles de la cour de Rome, et, de son *proprio motu,* prenait toutes mesures universitaires qu'il lui semblait bon. — 20 novembre 1482. Conclusions de la Faculté de théologie sur une proposition du pape relative aux indulgences.

1483, 4 septembre. *Grave nimis gerimus. Bulle* de Sixte IV en faveur de l'immaculée Conception, déclarant exempts d'hérésie ceux qui la soutiennent.

1486, 6 décembre. Condamnation de Jean Laillier par Innocent VIII. — Peu de jours avant que le fils de Louis XI, suivant la politique de son père et de son aïeul, appelât *comme d'abus contre* Sixte IV, au sujet de collations de bénéfices (20 août 1484), Jean Laillier, par une coïncidence qui n'est peut-être pas fortuite, avait soutenu dans sa sorbonique (31 juillet) que saint Pierre n'a reçu du Christ aucune autorité sur les autres apôtres, ni aucune suprématie; que l'Eglise romaine n'est pas le chef des autres Eglises, et autres propositions aussi irrévérencieuses pour la cour de Rome. Il faut avoir regardé de près l'énervement général de l'esprit chrétien au XIV[e] siècle, et suivi l'élan de liberté des intelligences et des caractères au XV[e]; il faut aussi tenir compte des tendances de la royauté, pour comprendre comment une telle doctrine put être soutenue en Sorbonne (elle ne le serait point au moment où nous écrivons), trouva un appui dans le parlement et ne fut condamnée que deux ans plus tard par le pape. En vain l'inquisition de la Faculté de théologie dénonce les propositions de Laillier; en vain la Faculté (encore indépendante du pouvoir royal en matière de doctrine) les condamne par qualification du 19 mai 1486. L'évêque de Paris, par décret du 23 juin, absout Laillier de toute *excommunication,* pourvu qu'il *renonce à ses* erreurs, et lui conserve ses titres. — 3 novembre. Appel interjeté par la Faculté de théologie. L'acte de vespéries est accompli malgré elle, malgré son abstention, aux Mathurins, par ordre du parlement (Hemer., *Sorbonæ origines*). — 20 novembre. Arrêt du parlement portant que l'acte de vespéries de maître Jean Laillier sortira son plein effet et vaudra audit Laillier pour parvenir au degré de docteur en théologie; mais que ledit Laillier sera tenu, au préalable, de révoquer les propositions par lui avancées dans sa sorbonique. — Enfin intervint la *bulle* du 6 décembre, portant interdiction de Laillier, nonobstant le décret épiscopal ordonnant son emprisonnement et son *jugement.* — Le *lendemain,* un nouveau rescrit était adressé par Innocent VIII à la Faculté de théologie, pour la louer de son zèle contre l'erreur, et interdisait l'admission de Jean Laillier à l'acte de vespéries et au professorat. — Ces interdictions paraissent être demeurées sans effet. L'illustre Faculté, qui en même temps condamnait les erreurs d'un moine de l'ordre des frères mineurs, et s'efforçait de tenir, comme par le passé, la balance égale entre les deux pouvoirs, est obligée de céder devant le parlement de la *nation* et commence à sentir que les respects qu'on lui rend ne sont que de pure forme. Le parlement se montre dès lors fidèlement attaché à la cause de la royauté. Charles VIII, après avoir, en septembre 1484, par respect de la tradition ou par l'intérêt du moment, confirmé les anciens priviléges de l'Université, en traite de plus en plus directement les affaires, règle, accorde ou reconnaît les priviléges des universités de Nantes, Bourges, Perpignan, Valence, — *proprio motu.* — L'Université de Paris, contrainte d'obéir aux tendances du pouvoir, au moins dans les choses du pouvoir (fidèle, d'ailleurs, en ceci à sa doctrine), et d'accord avec la royauté pour défendre contre *la cour de Rome ses propres* priviléges, appelle du pape à un concile général (13 septembre 1491) au sujet de l'imposition par la papauté d'un décime sur les bénéficiaires du royaume de France. — 16 septembre 1491. Instructions données par Charles VIII aux commissaires envoyés à Rome pour le maintien des priviléges universitaires. — 11 janvier 1497. Délibération par laquelle la Faculté de théologie, sur l'invitation du roi Très-Chrétien, examine et résout diverses questions relatives au droit et au mode de convoquer un concile général et d'y traiter les affaires ecclésiastiques nonobstant l'absence du pape, et même contre l'expression formelle de sa volonté. La Faculté proteste qu'en cas d'urgente nécessité, ou plus de dix ans après la réunion du dernier concile général, le souverain pontife invité préalablement par le roi Très-Chrétien à convoquer un nouveau concile, ledit roi, au refus du pape, a le droit non-seulement de réunir le concile, mais encore d'y régler et ordonner tout ce que réclamera la situation de l'Eglise. — Il semble qu'un schisme soit imminent. Remarquons toutefois que la France, fidèle à son passé, n'agit pas ici au nom d'intérêts particuliers et ne se renferme pas dans les *points qui la concernent (comme feront* l'Angleterre et l'Allemagne, uniquement préoccupées de se séparer de Rome), mais qu'elle prétend prendre en main, comme Rome même, la cause de l'Eglise universelle. Cette considération, encore applicable de nos jours, domine toute notre histoire.

1487. Interdiction de la lecture des thèses de Pic de la Mirandole par Innocent VIII. On a écrit que ce pape avait introduit le premier dans ses *bulles* la clause *proprio motu.* C'est une erreur.

1498. Alexandre VI dissout le mariage de Louis XII avec la reine Jeanne. César Borgia, fils du souverain pontife, est chargé de remettre cette *bulle* au roi de France. Il reçoit en récompense le duché de Valentinois. — Sous Louis XII, la situation générale se modifie peu. En juillet 1498, confirmation des priviléges de l'Université, promptement suivie d'atteintes profondes portées au principe de l'institution. — 31 août. Lettres qui suppriment en réalité le corps universitaire, en limitant à quelques années les priviléges accordés à ses membres. L'Université menacée essaye alors d'user du même moyen qui lui avait réussi sous Louis IX : les leçons et oraisons sont *suspendues par conclusions prises aux mois* de mai et juin 1499, et Louis XII est obligé d'employer les armes pour réduire cette opposition. L'Université vaincue voit, avec la fin du XV[e] siècle, tomber le prestige dont elle avait joui durant le moyen âge. Un siècle encore, et en l'an 1600 commencera pour elle une nouvelle ère, dans laquelle, malgré de rares réveils de son vieil esprit d'indépendance, elle devra se résigner à ne plus être qu'une compagnie enseignante aux mains de l'administration publique. Ses éternels adversaires, les ordres religieux, seront protégés contre elle par la royauté même, délivrée de la crainte de Rome. Le parlement juge déjà en dernier ressort tous les procès universitaires. La papauté, désormais désintéressée dans les succès de son ancienne pupille, se liguera contre elle avec le pouvoir royal, gagné par de subtils acolytes du saint-siége, et ne paraîtra lui témoigner encore quelque faveur que pour la désorganiser intérieurement par un alliage étranger. Telle sera la transformation dernière de la lutte des pouvoirs publics du moyen âge, pouvoirs dont on essayerait vai*nement de tracer l'histoire sans les suivre* tous à la fois dans leur développement et leur décadence. Le parlement, à son tour, suivra bientôt l'Université dans sa ruine, et la royauté, transformée par la Révolution, se retrouvera seule, appuyée sur l'opinion publique, en présence de Rome et de l'ordre redoutable qui doit, à lui seul, ressusciter tous les dominicains, mineurs, augustins, ordres mendiants du moyen âge, l'ordre des jésuites.

1509, 2 mars. Jules II ratifie la ligue de Cambrai.

1512, 21 juillet. Le même pape, faisant des foudres du Vatican une arme au service de son pouvoir temporel, excommunie le roi de France, délie ses sujets de toute fidélité, met le royaume en interdit.

1513, 20 août. Bref de Léon X contre l'austérité excessive de ce collége de Montaigu, qui tirait, suivant le mot d'Erasme, son nom du vinaigre, *nomen ab aceto,* et dont le régime avait conduit plusieurs élèves : *alios neci, alios cæcitati, alios dementiæ, nonnullos et lepræ.* Rabelais appelle cette école un *collége de pouillerye.*

1517. Concordat. — Le 1[er] avril 1502, la Faculté de théologie avait décrété la nullité des censures pontificales dans l'affaire de la perception du décime des bénéfices. Jusqu'au règne de François I[er], la guerre d'Italie avait donné à cette question une solution momentanée. Aux considérations relatives aux deux pouvoirs se *joignait,* pour Rome *surtout,* la considération d'argent. La solution définitive fut apportée, en France par le concordat, en Allemagne et en Angleterre par la Réforme. — 15 mars. Réunion des Facultés à l'effet de s'entendre pour s'opposer au concordat. — 20 mars. Requête présentée par l'Université au parlement, à l'effet d'être admise pour faire ses remontrances sur cet objet. — 24 mars. Articles contenant improbation. — 27 mars. Appel au futur concile. — Le même jour, défense aux libraires de l'Université d'imprimer, faire imprimer ou vendre le texte du concordat. — Cette opposition si vive du vieux parti gallican fut terminée par des lettres de François I[er] (25 avril 1518), faisant défense aux *recteurs,* doyens et députés des Facultés et des nations, principaux, régents, gradués et autres écoliers de l'Université de Paris, de quelque condition qu'ils fussent, de s'assembler désormais pour raison et à cause des choses concernant le fait de l'Etat du roi, police et gouvernement de la chose publique, édits, ordonnances et décrets faits par le roi. — L'Université ne fut pas plus écoutée dans l'affaire des indulgences. Le 6 mai 1518, la Faculté de théologie désapprouve comme *fausse et scandaleuse cette proposition :* « Quiconque met au tronc de la croisade ung teston ou la valeur, pour une âme estant en purgatoire, il délivre ladite âme incontinent, et s'en va infailliblement ladite âme aussi tost en paradis. » Mais il n'appartenait plus à la Faculté de théologie de dominer les grandes querelles de la religion et de la morale publique. Le torrent était lâché. L'Université elle-même aura bientôt à condamner la doctrine de Luther (15 avril 1521), qui n'avait fait d'abord que professer l'opinion émise en 1518 par les théologiens de Paris.

1520, 15 juin. *Exsurge, Domine.* La fameuse *bulle* de Léon X, que Luther brûla à Wittemberg. Le pape y condamne l'opinion qui soutient qu'il *est contraire à l'esprit de l'Eglise* de brûler les hérétiques. Il enjoint à tous les pouvoirs civils de faire arrêter et de livrer au tribunal ecclésiastique ceux qui la professent.

1521, 3 janvier. Excommunication lancée contre Luther et ses partisans.

1536. *In cœna Domini, bulle* de Paul III. L'occasion était donnée par les affaires d'Allemagne, et Paul III put à bon droit ajouter aux prescriptions de cette antique *bulle* de nouveaux cas réservés.

1540, 27 septembre. *Regimini militantis Ecclesiæ. Bulle* par laquelle Paul III donne à la papauté un nouvel auxiliaire contre les hérésies religieuses et les hérésies civiles, ou plutôt contre tout pouvoir et toute société établis en dehors d'elle, en approuvant et confirmant l'organisation de cet instrument de dissolution sociale, la société de Jésus, ainsi jugée dès son début par les bons esprits. Un interprète éloquent de l'opinion publique de cette époque, Ronsard, soupçonne les jésuites de vouloir usurper le ciel et la terre, en les opposant l'un à l'autre. Par l'acte du 27 septembre, qui ne faisait, du reste, que compléter tant de mesures précédemment exposées, Rome demeurait sans doute fidèle à son principe, mais elle en montrait ouvertement les funestes conséquences, et, après avoir pu jouer dans le passé un rôle d'une certaine grandeur, elle laissait apercevoir qu'elle ne devait plus être

dans la société chrétienne de l'avenir, comme le disait Machiavel de la situation de Rome au milieu de l'Italie, qu'une pierre entre les deux lèvres d'une plaie vive qu'elle empêche de se refermer. Aussi ne voit-on plus la papauté s'efforcer d'exercer quelque action directe sur les esprits. Dans les discussions qui s'agitent en France autour des noms de Reuchlin, d'Erasme, de Berquin, de Luther, de Ramus, elle n'intervient pas auprès de l'Université de Paris.

1547, janvier. *In supereminenti apostolicæ sedis.* Le début de cette *bulle*, portant fondation d'une *université d'étude générale* des lettres latines, grecques, hébraïques, chaldaïques, etc., dans la ville de Reims, est conforme à l'esprit de tout le pontificat de Paul III, et indique la recrudescence du pouvoir papal, l'un des premiers résultats de la Réforme.

1549, 18 octobre. *Licet debitum pastoralis officii. Bulle* conférant à la société de Jésus des priviléges excessifs, entre autres le droit accordé au général de l'ordre de députer des maîtres aux diverses Facultés universitaires, sans autre licence que sa propre décision.

1550, 21 juillet. *Exposuit debitum pastoralis.* Amplification de ces priviléges par Jules III.

1551, 23 octobre. *Bulle* du même pape, obligeant l'Université de Paris à recevoir à chaque licence quatre religieux du couvent des frères mineurs.— Par un bref du 6 février de la même année, Jules III avait concédé à l'Université un droit discrétionnaire contre ses membres suspects d'hérésie. Ce bref concourait au même but que la *bulle* du 23 octobre, à un renouvellement du corps universitaire, qui fût insensiblement devenu une institution ultramontaine et pour lequel Rome eût dès lors épuisé à nouveau toutes ses caresses. Pour atteindre ce but, il importait de ne pas éveiller l'attention publique. Aussi les expulsions et tous sévices sont-ils autorisés à huis clos, *sine strepitu forensi*.

1552, 13 mai. *Bulle* qui crée le collége de Tournon, dont le rôle sera par la suite si important. — A ce moment suprême de l'histoire de l'Occident, toute compétition cesse entre les pouvoirs. La Faculté de théologie (9 mai) censure les critiques des abus de la cour romaine. Henri II approuve (28 août), et le parlement enregistre sans nulle réclamation (6 juillet, 29 août) les mesures pontificales les plus opposées à la tradition gallicane.

La nation et le roi ne devaient pas tarder à être détrompés sur leurs intérêts véritables. Mais, à partir du jour où se régularise la lutte du parti national et de l'esprit ultramontain, commence une situation politique qui embrasse toute l'époque moderne et l'ère contemporaine elle-même. Les *bulles* des papes ont dès lors trop peu d'importance dans les questions générales pour que nous subordonnions à leur étude celle des grands intérêts dont nous aurons à parler à l'article des jésuites, à celui du jansénisme, à celui de l'instruction publique, à celui de la liberté de conscience et de la liberté de pensée, à celui de la révolution sociale. Cententons-nous, pour les trois siècles qu'il nous reste à parcourir, de mentionner à leur date les principales *bulles* pontificales sur lesquelles nous aurons à revenir en autre lieu. Si nous avons, dans les pages qui précèdent, cru devoir présenter un tableau suivi de l'influence de ces édits au moyen âge, nous sommes dès à présent parvenus aux dernières manifestations de cette influence; car, dès lors, il semble que Rome ait abdiqué aux mains de ce parti, dont M. Rouland disait dans une séance du sénat (11 mars 1865) : « Il règne en maître souverain; il est une puissance occulte, mais réelle, qui dirige toutes choses, sous le nom de la papauté. »

1572, 2 novembre. *Bulles* de Grégoire XIII. Absolution de Henri de Navarre à l'occasion de sa conversion forcée; — dispense nécessaire pour le mariage de ce prince avec Marguerite de Valois, sa parente au troisième degré.

1575, 22 août. *Molestum sane nobis.* Mesure de tempérament vis-à-vis de l'Université. — 3 octobre. Autre bref approuvant les censures portées contre René Benoît.

1582, 14 février. Adoption du nouveau calendrier.

1585, 9 septembre. Sixte V excommunie le roi de Navarre et le prince de Condé.

1589, 2 octobre. *Nihil post hominum.* Félicitations adressées à l'Université sur son dévouement à la cause catholique.

1591, *Bulle* de Grégoire XIV en faveur du parti espagnol contre Henri IV.

1598, 17 septembre. Clément VIII absout Henri IV à l'occasion de sa dernière abjuration.

1611, 8 mars. Paul V. Création de l'Oratoire.

1622, 5 septembre. Grégoire XV érige le siége de Paris en métropole.

1645, 4 décembre. Innocent X défend aux cardinaux de sortir des Etats de l'Eglise sans permission, et ordonne à ceux qui sont au dehors de rentrer dans les six mois. Cette *bulle* fut annulée par le parlement.

1653, 30 mai. *Cum occasione.* (V. ces mots.) Condamnation du jansénisme par Innocent X.

1654, 1656. Alexandre VII approuve la décision de l'assemblée des évêques à Paris sur la question du jansénisme.

1665, 15 février. Formulaire contre l'hérésie, que tout ecclésiastique est tenu de signer. — 25 juin. Contre les censures de la Faculté, relatives aux erreurs du carmélite Jacques Vernant et du jésuite Guillaume de Moïa. — Arrêt du parlement contre cette *bulle* (29 juillet).

1668, 15 mars. Clément IX, à la demande de Louis XIV, édicte une nouvelle mesure relativement aux collations de bénéfices.

1687, 19 novembre. Condamnation des quiétistes par Innocent XI.

1690, 14 août. Condamnation par Alexandre VIII du jésuite Musnier.

1694, 28 janvier, 6 février. Par ces *bulles*, Innocent XII défend d'accuser de jansénisme ceux qui condamnent les cinq propositions dans leur sens propre et naturel.

1699, 12 mars. Condamnation des *Maximes des saints*, de Fénelon.

1713, 8 septembre. *Bulle Unigenitus* de Clément XI, contre les *Réflexions morales* du père Quesnel. — On cite encore du même pape les *bulles Vineam Domini*, *Ex illa die*.

1755, 17 avril. Condamnation par Benoît XIV de l'*Histoire du peuple de Dieu*, du jésuite Berruyer.

1758, 17 février, 2 décembre. Nouvelles condamnations du même ouvrage.

1759, 31 janvier. Condamnation du livre de l'*Esprit*, d'Helvétius.

1762, 2 septembre. Condamnation par Clément XIII des ouvrages de Jean-Jacques Rousseau. Leur lecture est défendue sous peine d'excommunication. Cette clause ne paraît pas avoir été levée.

1773, 2 juillet. Abolition de l'ordre des jésuites par un bref de Clément XIV.

1792-1793, *Bulles* de Pie VI contre la constitution civile du clergé français et les prêtres assermentés.

1800, 30 novembre. *Post diurnas. Bulle* de Pie VII, établissant un nouvel ordre judiciaire dans les Etats de l'Eglise.

1809, 10 juin. Excommunication de Napoléon.

1814, 7 août. Rétablissement des jésuites. Excommunication des francs-maçons et des carbonari.

1850, 24 septembre. Rétablissement par Pie IX, en Angleterre, des anciennes formes de la discipline ecclésiastique.

Les rois d'Espagne et de Portugal recevaient jadis une *bulle* spéciale, dite *bulle de la cruciade*. Cette *bulle*, dont ils tirent encore aujourd'hui de très-grosses sommes et dont ils partagent les profits avec le pape, est relative à l'abstinence du carême. C'est elle qui permet de faire usage du beurre, des œufs, du fromage pendant ce temps de pénitence; le pape la vend en gros au roi, et celui-ci la détaille à ses sujets. A cela viennent s'ajouter les jubilés, durant lesquels chaque Espagnol est obligé de payer 8 maravédis, et 4 autres maravédis pour chaque personne de sa famille qui a quitté le monde depuis la dernière *bulle*. On a calculé que ce commerce rapportait au roi d'Espagne quelque chose comme 300 millions par *bulle*. Aussi les papes les faisaient-ils payer le plus cher possible. Les historiens du Portugal racontent que Jean II ayant demandé à Innocent VIII une *bulle* de la cruciade, le saint-père la lui accorda, non-seulement en échange des sommes d'argent accoutumées, mais encore à la condition que les Portugais s'engageraient à recevoir désormais sans examen toutes les *bulles* et tous les décrets du saint-siége.

On trouvera au mot ENCYCLIQUE ce qui concerne les encycliques des papes Pie VI, Pie VII, Grégoire XVI et Pie IX (*bulle Quanta cura*), actes qui condamnent la civilisation moderne.

— Méd. Si l'on admet, avec plusieurs auteurs, que la *bulle* ne diffère de la phlyctène que par ses dimensions moins considérables, et de la vésicule que par ses dimensions plus considérables, on voit que la dénomination de *bulle* est bien obscure. Mais plusieurs dermatologistes, au nombre desquels se place M. Biett, réservent le nom de *bulle* à une éruption de forme spéciale, qui ne se retrouve que dans deux affections cutanées, le pemphigus et le rupia. Ces deux affections ont, de cette manière, mérité le nom d'affections bulleuses et même de fièvres bulleuses, lorsqu'elles s'accompagnent d'un mouvement de fièvre. Ainsi comprise, la *bulle* est un soulèvement de l'épiderme, moyennement étendu, renfermant un liquide séreux ou séro-purulent, formant une petite tumeur, à base large et circulaire, dont l'apparition est précédée d'une rougeur érythémateuse plus ou moins vive, qui s'ouvre enfin en laissant écouler le liquide qu'elle contient, et se recouvre de croûtes plus ou moins épaisses. Après la chute de la croûte, on aperçoit un épiderme de nouvelle formation, qui conserve longtemps une teinte particulière; quelquefois aussi, la *bulle* a pour conséquence une ulcération superficielle, plus ou moins rebelle aux moyens curatifs.

Bulles de savon (LES), tableau de Frans van Mieris; musée de La Haye. Près d'une fenêtre, qu'ombrage une vigne, un petit garçon souffle des bulles de savon dans une coquille; son gracieux visage est encadré par de longs cheveux; sa toque rouge, à plumes blanches, est déposée sur le rebord de la fenêtre, près d'une bouteille de verre d'où sort un bouquet d'héliotrope. Dans la pénombre de l'appartement, une jeune femme est debout, tenant un petit chien et montrant du doigt le faiseur de bulles. Une cage est accrochée sous les pampres, et un limaçon grimpe sur l'appui extérieur de la fenêtre, où se lit cette date : MDCLIII. Ce tableau, d'une exécution très-délicate, a passé dans les collections Schœnborn (1738) et Lormier (1763); il a figuré au Louvre, sous le premier Empire, et a été gravé par Pigeot dans le *Musée français*, par Delaunay dans le *Musée Filhol*, par C.-H. van Meurs, etc.; il en existe plusieurs répétitions, une entre autres dans la galerie de Buckingham-Palace, appartenant à la reine d'Angleterre. Le même sujet a d'ailleurs été traité par Mieris de différentes façons, notamment dans un tableau gravé par Wille, en 1766, sous ce titre : l'*Observateur distrait*. Le petit garçon qui fait les bulles a encore ici le plus charmant minois du monde; sa chevelure est toute frisée, et son costume est celui d'un enfant riche; il est seul, près d'une fenêtre cintrée, à côté d'une table sur laquelle sont des vases, une montre, un riche tapis; il tient, d'une main, une coquille pleine d'eau de savon, et, de l'autre, un chalumeau avec lequel il semble montrer au spectateur deux bulles qui s'envolent. Ruhière a donné une petite eau-forte de ce tableau, qui figurait, il y a un siècle, « dans le cabinet de M. de Peters, peintre du prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas; » telle est, du moins, l'indication fournie par l'estampe de Wille. Une autre composition, gravée par N. Ponce, en 1760, nous montre un jeune garçon, moins richement vêtu que le précédent, ayant à la main une pipe qui lui a servi de chalumeau et à l'extrémité de laquelle est accrochée une bulle prête à s'envoler; sa sœur, placée près de lui, prend part au plaisir que lui cause cette innocente distraction; elle s'appuie sur le rebord de la fenêtre où est posé le vase d'eau savonneuse. Une cage est accrochée au montant de cette fenêtre, le long de laquelle grimpe un rosier.

Bulles de savon (LES), tableau de Wilhem van Mieris; musée du Louvre. Wilhem van Mieris a traité plusieurs fois le sujet qui avait si bien réussi à son père, et il s'en est si bien tiré lui-même qu'un de ses tableaux, celui du Louvre, a été longtemps attribué au vieux Frans. Le jeune garçon, qui montre sa jolie tête dans l'embrasure d'une fenêtre cintrée, tient, d'une main, une bourse de cuir et, de l'autre, un chalumeau auquel est suspendue une bulle de savon. Un autre enfant regarde un oiseau renfermé dans une cage d'osier, posée sur le rebord de la fenêtre, et une jeune fille qui porte des raisins dans son tablier en montre une grappe de la main droite. Au-dessous de l'appui de la fenêtre est un bas-relief, caché en partie par un riche tapis, et qui représente des enfants jouant avec une chèvre. Tous les détails sont traités avec une telle perfection, les ombres sont si transparentes et si justes, que l'on conçoit que certains connaisseurs, entre autres M. Viardot, persistent à voir dans ce tableau une œuvre de Mieris le père.

Bulles de savon (LES), tableau de M. Chaplin; musée du Luxembourg. Une charmante jeune fille, vue à mi-corps et de profil, souffle au bout d'un chalumeau de paille une bulle prête à crever, où se reflètent toutes les couleurs du prisme; elle est peut-être un peu grandelette pour cette occupation puérile, mais sa physionomie a toute la candeur et toute la grâce de l'innocence. M. Chaplin s'est inspiré de Greuze dans l'exécution de ce joli sujet : les chairs sont peintes dans des tons d'une exquise fraîcheur. Le tableau a figuré au Salon de 1864. Il a été lithographié par M. Vernier, et M. Chaplin en a donné lui-même une eau-forte qui a été publiée dans le recueil de la Société des aquafortistes.

BULLE, ville de Suisse, canton et à 20 kilom. S. de Fribourg, près de la Sarine, ch.-l. du district de son nom; 1,905 hab. catholiques. Elle est l'entrepôt central des fromages de Gruyère et possède de nombreuses fabriques de pailles tressées. On y remarque un vieux château, qui est devenu l'hôtel de la préfecture, et une belle église paroissiale, qui contient des orgues d'Aloys Mooser. Les comtes de Gruyère donnèrent cette ville, en 1210, au chapitre de Lausanne, et, en 1517, Fribourg en devint propriétaire. Aux environs de Bulle, on voit la Chartreuse de la Part-Dieu.

BULLÉ, ÉE adj. (bul-lé — rad. *bulle*). Qui a des bulles ou est disposé en bulle.

— Zooph. *Eponge bullée*, Espèce d'éponge formée de tubes alternativement renflés et étranglés.

BULLÉ, ÉE (bul-lé) part. pass. du v. Buller : *Acte* BULLÉ.

— Dr. canon. *Bénéfice bullé*, Bénéfice dont les provisions s'expédient en forme de bulles : *Les évêchés sont des* BÉNÉFICES BULLÉS.

— Chancell. Qui a reçu ses bulles, les provisions d'un bénéfice bullé : *Evêque* BULLÉ.

BULLÉE s. f. (bu-lé — rad. *bulle*). Moll. Genre de mollusques gastéropodes marins, formé aux dépens des bulles : *La* BULLÉE *habite les mers d'Europe.* (C. d'Orbigny.)

BULLÉEN, ENNE adj. (bul-lé-ain, è-ne — rad. *bulle*). Moll. Qui ressemble à la bulle.

— s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes marins, ayant pour type le genre bulle.

BULLER v. a. ou tr. (bul-lé — rad. *bulle*). Diplom. Marquer du sceau appelé bulle : BULLER *un acte*.

BULLER (sir George), général anglais, né en 1804. Il embrassa fort jeune la carrière militaire, se rendit en 1841 au Cap de Bonne-Espérance, où il prit part, en qualité de lieutenant-colonel, à diverses expéditions dirigées contre les Cafres, se distingua surtout au combat de Boom-Plats (1848), pendant lequel il fut grièvement blessé, et revint en Angleterre vers 1854. Il reçut alors le commandement d'une brigade dans le corps expéditionnaire de Crimée, se signala aux batailles de l'Alma et d'Inkermann, et, de retour en Angleterre (1855), il reçut, avec la croix de commandeur de l'ordre du Bain, le grade de major général. Il est lieutenant général depuis 1862.

BULLESCENCE s. f. (bul-lès-san-se — rad. *bulle*). Bot. Etat d'un végétal ou d'une partie de végétal qui est recouverte d'aspérités arrondies en forme de bulles : *La* BULLESCENCE *des feuilles du chou.*

BULLET (Pierre), architecte français, né vers 1639, mort en 1716. Il travailla sous son maître Blondel à la construction de la porte Saint-Denis, fut chargé lui-même de travaux importants, et devint architecte de la ville et membre de l'Académie d'architecture. Le plus célèbre de ses ouvrages est l'arc triomphal de la porte Saint-Martin, d'une belle exécution, mais jugé inférieur à celui de la porte Saint-Denis. C'est aussi lui qui éleva l'église Saint-Thomas d'Aquin, à l'exception du portail. Il a composé quelques traités sur son art.

BULLET (Jean-Baptiste), théologien et érudit français, né en 1699 à Besançon, mort en 1775, professa la théologie à l'université de cette ville. Il a composé un grand nombre d'ouvrages écrits d'un style négligé, mais pleins d'érudition. Les principaux sont : *Histoire de l'établissement du christianisme* (1764); *Recherches historiques sur les cartes à jouer* (1757); l'*Existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature* (1768); *Mémoire sur la langue celtique* (1754), avec un dictionnaire de cette langue, ouvrage où l'auteur dépense une science énorme à soutenir le système paradoxal que le breton est la langue primitive.

BULLETIN adj. m. (bu-le-tain — rad. *bulle*). Qualification donnée à un ordre de cordeliers réformés par une bulle : *Les cordeliers* BULLETINS.

— Substantiv. Cordelier bulletin : *Un* BULLETIN. *Les* BULLETINS.

BULLETIN s. m. (bu-le-tain — rad. *bulle*). Constatation ou déclaration faite sous une forme concise : BULLETIN *de la Bourse.* ‖ Annonce d'une chose qu'on suppose intéresser le public : *Le* BULLETIN *de la santé du roi. Le roi est mieux, et l'on ne publiera plus de* BULLETIN. *D'après le* BULLETIN *officiel, le nombre des cholériques était hier de trois cents.*

> Selon que notre chef digère bien ou mal,
> Le *bulletin* public est heureux ou fatal.
>
> N. LEMERCIER.

— Résumé des nouvelles donné par un journal : *La plupart des journaux portent en tête un* BULLETIN *qui peut tenir lieu de tout le reste.*

— Billet qui sert à exprimer un vote, soit par sa couleur, soit par un nom ou une déclaration qu'il porte : *On a trouvé dans l'urne autant de* BULLETINS *bleus* (pour le rejet) *que de blancs* (pour l'adoption). *En politique, les* BULLETINS *de vote doivent être en papier blanc; les noms qu'ils portent peuvent être ou écrits à la main ou imprimés. La distribution publique de ces* BULLETINS *est soumise à deux conditions préalables : 1° le distributeur doit avoir une autorisation spéciale du préfet; 2° communication doit avoir été donnée, par dépôt au parquet du procureur impérial, du nom du candidat porté sur le* BULLETIN. *Il faut au suffrage universel sa conséquence : c'est que chacun sache au moins lire et écrire son* BULLETIN. (L. Plée.)

— Reconnaissance que délivrent certaines administrations. ‖ *Bulletin de correspondance*, Billet délivré par une administration d'omnibus, et qui permet, sans augmentation de prix, de quitter l'omnibus d'une ligne pour monter dans celui d'une autre. ‖ *Bulletin de bagages*, Billet que délivrent les administrations de chemins de fer aux voyageurs qui ont fait enregistrer des bagages.

— Récit officiel des opérations d'un corps de troupes : *Les* BULLETINS *de la grande armée. D'un premier à un cinquième* BULLETIN *de la grande armée, une femme pouvait être successivement amante, épouse, mère et veuve.* (Balz.) *Défiez-vous des* BULLETINS; *nos soldats sont braves, mais ils sont en chair et en os; ils se battent assez bien, d'ailleurs, pour que les* BULLETINS *n'aient pas besoin de mentir.* (A. Karr.)

> Songez combien j'ai fait de fois
> Rafraîchir la victoire;
> Ça grossissait son *bulletin*.
>
> BÉRANGER.

— Titre donné par certaines administrations, certaines sociétés savantes, au résumé de leurs travaux : BULLETIN *de la Société d'encouragement.* BULLETIN *de la Société de géographie.* ‖ *Bulletin de nouvelles*, Nouvelles à la main, recueil de nouvelles le plus souvent manuscrites et clandestines.

— Littér. Titre d'une infinité de journaux et de recueils politiques, littéraires, scientifiques, etc., dont nous ne mentionnerons qu'un certain nombre, sans leur accorder une description détaillée, afin de ne point tomber dans la bibliographie pure : Le *Bulletin* (1791-1792, 31 nos); *Bulletin d'aujourd'hui* ou le *Courrier de l'Assemblée nationale* (1790); *Bulletin de l'Assemblée nationale*, par Maret, de-

puis duc de Bassano (1789-1790, 370 nos); se distribuait d'abord manuscrit et ne s'imprima qu'après la translation de l'Assemblée nationale à Paris; fut fondu ensuite dans le *Moniteur; Bulletin de la semaine* (an IV, an V); *Bulletin de la Société d'encouragement*, qui commença en l'an X et parut pendant de longues années; *Bulletin de Paris* (an X, an XI), rédigé sous l'inspiration de Bonaparte et dirigé contre le gouvernement anglais; *Bulletin des frères et amis* (an V); *Bulletin général des armées et de la Convention nationale* (an II, an III); *Bulletin national* (1791); un autre du même nom (an II, an III et an IV); *Bulletin politique et littéraire de l'Europe* (an III); enfin les bulletins des sociétés savantes, littéraires ou religieuses, etc. Il faut mentionner aussi le *Bulletin de l'armée de l'Ouest* et le *Bulletin de l'armée des côtes de Brest*, publiés en 1793, fort rares aujourd'hui, et qui, dit-on, ne manquent pas d'intérêt pour l'histoire des guerres de la Vendée et de la Bretagne.

— Hist. *Bulletin de correspondance*, Exposé que faisaient journellement l'Assemblée législative et la Convention du résultat de leurs travaux et des événements qui intéressaient l'Etat. ‖ *Bulletin décadaire de la République française*, Tableau des affaires générales de la République, créé par une loi du 13 fructidor an VI, et envoyé à chaque administration municipale, qui en devait faire publiquement la lecture à la suite de celle des lois. Outre les affaires générales, il devait faire connaître les traits de bravoure et les actions propres à inspirer le civisme et la vertu, et contenait de plus quelque article instructif sur l'agricultnre et les arts mécaniques. ‖ *Bulletins de la République, Bulletins de la grande armée, Bulletin du tribunal révolutionnaire, Bulletin de la Convention nationale.* V. plus loin.

— Jurispr. *Bulletin des lois*, Recueil officiel des lois, décrets et ordonnances. ‖ *Bulletin des arrêts de la cour de cassation*, Recueil officiel des arrêts portés par cette cour, pour confirmer ou redresser les jugements qui lui sont soumis.

— Mar. Livret que l'on délivre à toute personne inscrite dans les cadres de la marine.

— **Encycl.** Administr. Certains ministères sont dans l'usage de rassembler et de publier, sous le titre de *Bulletins*, les arrêtés, circulaires, instructions et rapports émanant des différents services placés dans leurs attributions. Très-commodes pour les fonctionnaires, ces publications ne le sont pas autant pour le public. On a maintes fois émis le vœu de les voir rédigés sur un plan uniforme, qui fournirait ainsi un cours complet de doctrine administrative. Les principales publications de ce genre sont le *Bulletin* officiel du ministère de l'intérieur, celui de la marine, le *Bulletin* administratif de l'instruction publique, le *Bulletin* de l'administration des cultes et le *Bulletin* officiel des actes du gouvernement en Algérie. Chaque préfecture publie également un *Bulletin* destiné à porter à la connaissance des maires, juges de paix et autres fonctionnaires les actes préfectoraux intéressant le département.

Bulletin de la Convention nationale. Cette publication officielle était sous la direction d'un des comités de la Convention. L'Assemblée législative avait commencé ce *bulletin* le 5 septembre. La Convention le prit au nº 16 (22 septembre) et le continua jusqu'à sa séparation (4 brumaire an IV). C'était un placard, grand in-folio, qui s'affichait sur les murailles. A partir du 10 nivôse an III, il y en eut deux éditions, l'une en placards, l'autre en cahiers de 8 à 12 pages in-8º. Ce journal est une des publications les plus curieuses et les plus utiles pour l'histoire de cette période. Il contient une masse considérable de renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs. On n'y trouve point le compte rendu des débats de l'Assemblée, mais certains décrets, des lettres de représentants en mission, des adresses et communications des sections, sociétés populaires, corps administratifs, etc., le détail des dons patriotiques et offrandes, des récits de belles actions et d'actes de dévouement patriotique, ainsi qu'une multitude de faits d'un grand intérêt pour l'étude de la physionomie de cette grande époque. Quand l'Assemblée décrétait l'insertion au *Bulletin* des adresses de félicitation, discours de pétitionnaires qui se présentaient à la barre, lettres, offrandes, etc., c'était à la fois un honneur rendu à ceux qui en étaient l'objet et un exemple offert aux citoyens. Il paraissait souvent plusieurs numéros le même jour ainsi que des suppléments, suivant l'abondance des matières. Les exemplaires complets sont fort rares. Il en existe un au Corps législatif. Celui de la Bibliothèque impériale ne va que jusqu'au 14 nivôse an III.

Suivant M. Eug. Hatin (*Bibliographie de la presse périodique*), une collection du *bulletin-placard, en 4 vol. in-fol.*, a été vendue *103 fr.* en 1827. Elle s'élèverait certainement à un plus haut prix aujourd'hui.

Bulletin du tribunal révolutionnaire, journal publié par Clément, Bonnemain et autres. Il y eut plusieurs séries de ce journal. La première renferme le compte rendu des jugements du tribunal criminel du 17 août, qui précéda le tribunal révolutionnaire proprement dit. Il eut, en 1792, cinquante-huit numéros in-4º et portait pour titre : *Bulletin du* ***tribunal criminel établi par la loi du*** **17** ***août*** 1792 *pour juger les conspirateurs et autres criminels du département de Paris.* Ce tribunal, comme on le sait, fut supprimé le 29 novembre suivant, et le tribunal révolutionnaire fut créé le 10 mars 1793. C'est alors que commença la seconde série du *Bulletin*, qui finit par abréger son interminable titre et par s'appeler simplement *Bulletin du tribunal révolutionnaire.* Il portait pour épigraphe :

> Celui qui met un frein à la fureur des flots
> Sait aussi des méchants arrêter les complots.

Cette deuxième série se continua, sauf quelques lacunes, jusqu'à la fin du terrible tribunal, en l'an III : elle se compose de quatre cent trente-quatre numéros, plus quarante-huit numéros pour le procès de Fouquier-Tinville. La collection de ce recueil, fort important pour l'histoire du temps, est rare et recherchée.

Bien plus rare encore est le recueil officiel que le tribunal faisait imprimer chaque jour sous le titre de *Jugements du tribunal révolutionnaire de Paris*, et où chaque jugement était imprimé à part, avec les réquisitoires de Fouquier-Tinville en entier. Il n'en était tiré qu'un nombre d'exemplaires limité à celui des juges et des jurés; aucun numéro n'était colporté ni vendu hors du tribunal. Il a été impossible de compléter la collection, parce que les juges et les jurés étant souvent remplacés, chacun emportait sa distribution partielle. Un seul individu a pu réunir tous les *jugements*, c'est le greffier, qui a conservé sa place depuis la création du tribunal jusqu'à sa dissolution. M. Deschiens, auteur de la *Bibliographie des journaux de la Révolution*, avait acquis la collection du greffier; c'était fort probablement la seule complète. La collection générale de M. Deschiens ayant été vendue il y a plus de vingt-cinq ans, nous ne saurions dire où se trouve actuellement le recueil des *jugements*, qui est sans contredit un des documents les plus précieux de l'époque.

Bulletins de la grande armée. Sous la République, il avait été publié déjà un certain nombre de feuilles consacrées spécialement aux nouvelles des armées, et quelquefois d'une seule armée, comme l'*Avant-garde de l'armée des Pyrénées-Orientales* (an II); le *Bulletin de l'armée des côtes de Brest;* le *Bulletin général des armées* (1793 — an III); *Bulletin des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse* (an II); *Bulletin général des armées*, ou le *Franc républicain* (an III); le *Courrier de l'Egypte ;* le *Courrier de l'armée d'Italie ;* la *France vue de l'armée d'Italie*, etc.

Mais ces feuilles spéciales n'avaient aucun caractère officiel, sauf les trois dernières, qui étaient les organes avoués du général Bonaparte.

Les *Bulletins de la grande armée* n'étaient point, d'ailleurs, un journal; ils étaient insérés au *Moniteur*, puis réimprimés en feuilles volantes par les libraires pour être vendus sur la voie publique, comme extraits du *Moniteur.* La Bibliothèque impériale possède un petit nombre de numéros détachés de ces papiers-nouvelles, publications autorisées sans doute, mais spéculations particulières. Le gouvernement se bornait à insérer au *Moniteur* les bulletins envoyés du théâtre de la guerre et rédigés sous les yeux de l'Empereur.

Ces documents sont une source importante pour l'histoire des guerres de l'Empire; c'est le récit des principales campagnes de Napoléon, écrit en quelque sorte par lui-même; c'est la chronique de ces combats homériques, tracée par la main, ou du moins sous l'inspiration de celui qui faisait et défaisait les royautés et les empires. Ce sont les *Commentaires* du nouveau César, improvisés sur le champ de bataille, et dont un certain nombre ont conservé, dans leur sécheresse éloquente, toute l'énergie de la réalité.

Cependant, il ne faut pas oublier que ce sont là des pièces officielles et que l'histoire en doit contrôler la véracité, comme pour tous les documents de cette nature. Evidemment, on ne peut prendre uniquement pour guides les *Bulletins*, même en ce qui touche la partie purement militaire; mais ils n'en restent pas moins, sauf les défiances légitimes et les réserves de la critique, un des monuments les plus intéressants de l'histoire de cette époque. Ils renferment une infinité de détails qu'on chercherait vainement ailleurs, sur les faits de guerre, sur les mouvements des armées, sur les faits d'armes éclatants, etc.

Les *Bulletins de la grande armée* forment plusieurs séries, se rapportant aux grandes campagnes de l'Empire.

1re série. Elle se compose de trente-sept bulletins, dont le premier est daté du 15 vendémiaire an XIV (7 octobre 1805), et qui sont relatifs à la première campagne d'Allemagne (contre l'Autriche). Dans le même temps, on publia aussi des bulletins concernant les opérations de l'armée d'Italie.

Cette double série a été rassemblée en un recueil publié l'année suivante sous ce titre : *Recueil des bulletins des armées françaises en Allemagne et en Italie pendant la guerre de huit semaines, du* 15 *vendémiaire au* 11 *frimaire an XIV* (7 octobre — 2 décembre 1805), *terminé par la copie du traité de paix signé à Presbourg le* 26 *décembre* 1805, *avec carte, publié par Périaux* (Paris, 1806).

Chose assez curieuse, il existe à la Bibliothèque de Paris une traduction arabe de cette **première série**, imprimée à l'Imprimerie impériale en 1805.

2e série. *Guerre contre la Prusse.* Se compose de trente-cinq bulletins, dont le premier est daté de Bamberg, le 8 octobre 1806, et le dernier de Posen, le 28 novembre 1806.

3e série. *Guerre de Pologne* (contre les Russes). Le premier est daté de Posen, le 5 octobre 1806. Cette série, qui se compose d'une cinquantaine de bulletins, se termine à la paix de Tilsitt (7 juillet 1807).

4e série. *Guerre d'Espagne.* Le premier est daté de Vittoria, le 9 novembre 1808, et le dix-neuvième et dernier du 5 janvier 1809. A dater de cette époque, les nouvelles d'Espagne ne se donnèrent plus sous la forme de bulletins numérotés.

5e série. *Campagne d'Autriche.* Le premier est daté de Ratisbonne, le 24 avril 1809, et le dernier de Vienne, le 30 juillet 1809.

6e série. *Campagne de Russie.* Le premier est daté de Wilkowisky, le 22 juin 1812, et le vingt-neuvième et dernier, de Molodetschno, le 3 décembre 1812. Dans cette série, la retraite, le passage de la Bérésina, et généralement tous nos désastres sont, comme on le sait, singulièrement atténués. Le dernier se termine par cette nouvelle, qui ne pouvait que consoler incomplétement la France de tant de malheurs : « La santé de Sa Majesté n'a jamais été meilleure. »

Les *Bulletins de la grande armée* ont été réunis en un recueil (mêlés à d'autres pièces et à des narrations) par Adrien Pascal (Paris, 1841-1844, 5 vol. in-8º).

Bulletins de la République. Ces publications officielles, émanées du ministère de l'intérieur, sous le gouvernement provisoire de 1848, étaient destinées à faire connaître les actes de ce gouvernement dans toutes les communes de la République. Ces bulletins étaient une sorte de journal-affiche, comme les bulletins de la Convention, qui avaient évidemment servi de modèle, et dont M. Ledru-Rollin, membre du gouvernement provisoire et ministre de l'intérieur, possédait une des rares collections complètes, achetée peu de temps avant la révolution de Février.

Certes, une telle publication n'avait rien en soi qui pût justifier les attaques passionnées dont elle a été l'objet. Dans un régime de liberté illimitée de presse et de paroles, quand le moindre citoyen pouvait publier sa pensée, *sans entraves et sans contrôle, on ne pouvait*, par une exception unique, contester au gouvernement le droit de parler au public, pour exposer les faits, détruire les fausses rumeurs, calmer les alarmes, faire connaître les actes officiels et les proclamations. Personne aujourd'hui n'est choqué de voir le *Moniteur* répandu dans toutes les communes de l'Empire.

Il est assez remarquable que, dans les déclamations qui retentissent parfois encore dans les journaux et les débats législatifs contre les fameux bulletins, on les confond presque toujours avec les circulaires du ministère de l'intérieur, notamment celle qui s'adressait aux commissaires du gouvernement provisoire, et qui a été tant de fois rappelée : « Vos pouvoirs sont illimités; agents d'une autorité révolutionnaire, vous êtes révolutionnaires aussi, etc. » Or, cette circulaire, qui contient en effet quelques expressions fâcheuses dont la réaction tira habilement parti, parut le 12 mars au *Moniteur*, et le premier bulletin ne date que du 13.

Les *Bulletins de la République* n'ont été insérés ni au *Moniteur* ni dans le *Bulletin des lois*. Ils ont paru régulièrement tous les deux jours, du 13 mars, comme nous venons de le dire, jusqu'au 6 mai 1848. Les autorités locales, immédiatement après leur réception, les faisaient placarder sur les murs. Ils portaient en tête : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. *Ministère de l'intérieur.* La collection se compose de vingt-cinq numéros. Il est à peine nécessaire de rappeler que ces feuilles ne se vendaient point comme les journaux; c'est ce qui explique pourquoi les collections complètes en sont si rares. A la fin de 1848, on les a publiés en un vol. in-18 de 90 pages, avec une préface fort réactionnaire signée : *Un haut fonctionnaire en activité.* Cette brochure même est devenue assez rare.

On a attribué la rédaction des bulletins à M. Jules Favre, alors sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, et qui probablement n'en a eu que la surveillance et la direction. Il n'en a jamais, d'ailleurs, rejeté publiquement la responsabilité; et il est à remarquer que chaque fois que les orateurs de la majorité ont évoqué au Corps législatif le souvenir de ces pièces, il a dédaigneusement gardé le silence.

Le gouvernement provisoire, par un arrêté du 15 mars, avait autorisé le ministre de l'intérieur à accepter, pour la rédaction des bulletins, la collaboration de Mme George Sand. Dans quelle mesure s'est exercée cette collaboration ? c'est ce que nous ne pourrions indiquer d'une manière précise. Mais il est certain qu'on reconnaît les idées et le style du grand écrivain en plus d'un endroit, notamment dans le bulletin nº 12, qui est un éloquent *plaidoyer en faveur de l'amélioration du sort* des femmes pauvres, en même temps qu'une condamnation formelle de ce que certains sectaires nommaient l'*émancipation de la femme.*

En relisant aujourd'hui ces documents, il nous est impossible de partager l'opinion des **tacticiens** du journalisme et du parlement, qui affectent de n'en parler qu'avec l'accent de l'indignation et de la terreur. Il y a sans doute des choses regrettables; mais il ne faut pas en juger l'ensemble sur quelques fragments isolés. Le but de la publication est clairement indiqué dès le début : « La royauté, qui dédaignait le peuple, n'avait pas besoin de lui parler; la république, qui est une émanation du peuple, doit lui parler sans cesse pour l'éclairer; car l'éclairer, c'est le rendre meilleur, et le rendre meilleur, c'est le rendre plus heureux. » (Nº 1.) Les vœux du peuple sont ainsi définis :

« Au lieu du pouvoir d'un seul, le pouvoir de tous.

» Au lieu du privilége d'une famille, le droit de la nation, où tous les citoyens sont frères.

» Au lieu du règne de la faveur et de la corruption, l'application sincère des principes de justice et d'égalité.

» Le peuple a horreur du sang et des vengeances; il ne persécute pas ses ennemis. Mais aujourd'hui qu'il a recouvré sa force, il n'en confiera l'exercice qu'à ceux dont il connaît le dévouement et la probité. » (Nº 2.) Est-ce bien sérieusement qu'on parle d'influence oppressive exercée sur les élections *par ces innocents placards ? Qu'on en juge :* « Vous êtes libres; nul pouvoir oppresseur, nulle influence corruptrice ne viendra peser sur vous et forcer ou gagner votre suffrage. » (Nº 3.) «... Nous n'avons qu'une seule instruction à vous donner : inspirez-vous du peuple, imitez-le. Pensez, sentez, votez, agissez comme lui. Le gouvernement provisoire n'imitera pas les gouvernements usurpateurs de la souveraineté du peuple, qui corrompaient les électeurs, et qui achetaient à prix immoral la conscience du pays... Sûreté, liberté, respect aux consciences de tous les citoyens électeurs, *voilà l'intention du gouvernement républicain*, voilà son devoir, voilà le vôtre ! voilà le salut du peuple ! Ayez confiance dans le bon sens du pays, il aura confiance en vous; donnez-lui la liberté, et il vous renverra la république. » (Nº 4).

Et ces paroles aux commissaires du gouvernement qui seraient tentés de solliciter trop ardemment des suffrages :

« Vous ajouterez à votre autorité morale en donnant l'exemple de l'abnégation personnelle et de la réserve dans la recherche des suffrages. Ce serait bien mal comprendre, ce serait abaisser votre mission que de la consacrer à faire réussir votre candidature. Votre dignité en souffrirait autant que le pouvoir de la République. Si vos concitoyens viennent à vous, acceptez leur *mandat comme la plus* noble récompense de vos travaux; mais gardez-vous de solliciter ce qui cesserait d'avoir du prix le jour où on pourrait soupçonner que le commissaire a fait le député, etc. » (Nº 13.)

Sans doute, on conseillait au peuple d'élire des candidats sincèrement républicains, ce qui ne paraît pas absolument déraisonnable, puisqu'il s'agissait alors de fonder la république; sans doute, les conséquences d'élections réactionnaires étaient peintes en traits énergiques; mais, malgré quelques phrases malheureuses (qui *restèrent d'ailleurs à l'état* de lettre morte), ces instructions étaient, dans leurs parties essentielles, l'affirmation la plus formelle de la liberté du suffrage et du droit des électeurs. Et, dans le fait, il n'y eut jamais d'élections plus libres que celles d'où sortit la Constituante de 1848.

Les *Bulletins* prêchaient aussi l'amélioration du sort des classes pauvres, mais par les moyens pratiques, par le développement régulier des institutions de la démocratie organisée. Ce serait une grande erreur d'imaginer qu'on y rencontre une adhésion positive aux doctrines du socialisme extrême. Nous nous bornerons à une citation : « Quant aux communistes, contre lesquels se sont fait entendre des cris de réprobation et de colère, ils ne *valaient pas la peine d'une réfutation.* Qu'un petit nombre de sectaires exaltés prêchent le chimérique établissement d'une égalité de fortunes impossible, il ne faut pas s'en étonner ni s'en effrayer. A toutes les époques, des esprits égarés ont poursuivi sans l'atteindre la réalisation de ce rêve. Les sévérités de la législation qui proscrivait l'ombre d'une association n'ont pas empêché les rares adeptes de cette doctrine de se lier en un faisceau. Au lieu d'en avoir peur, qu'on livre leurs idées à la libre discussion, et le bon sens public les combattra plus sûrement que ne pourraient le *faire les officiers de la justice.* La République est assez forte pour ouvrir la carrière à tous les systèmes; et tant que les fauteurs d'une impraticable théorie ne conspirent point, ils ne sont pas dangereux; ils portent en eux-mêmes et dans leur propre sein l'élément de leur destruction. » (Nº 18.)

Nous ne pousserons pas plus loin cette analyse, dans la crainte de fatiguer nos lecteurs; mais en relisant, à plus de quinze ans de distance, ces documents si souvent controversés, nous constatons une fois de plus la puissance d'une calomnie incessamment reproduite et ressassée. *C'est ainsi qu'un grand nombre de* personnes, qui ne furent nullement terrifiées à l'époque où parurent les *Bulletins* de la République, en sont arrivées, avec les années, à s'en faire très-sérieusement un épouvantail rétrospectif et à les considérer comme le manifeste d'une nouvelle Terreur. Et cependant

il est notoire que ces pièces, nullement subversives, quant au fond, sont remplies d'idées excellentes et de conseils patriotiques exprimés dans un langage chaleureux, et qu'à part quelques déclamations, quelques vivacités oratoires qui n'eurent aucune conséquence, elles portent moins souvent l'empreinte des ardeurs de la minorité du gouvernement provisoire que de la modération de principes de la majorité.

Bulletin des amis de la vérité, journal publié par les révolutionnaires mystiques du *Cercle social*, et qui fut une espèce de suite à la *Bouche de fer*. Fondé au commencement de 1793, il eut pour principal rédacteur Bonneville, et ne vécut guère qu'un trimestre. La collection complète en est aujourd'hui fort rare. En philosophie, il tranche singulièrement sur les recueils du temps, qui, presque tous, à quelque parti qu'ils appartiennent, portent l'empreinte des idées du XVIIIe siècle. Cette feuille, au contraire, reproduit fidèlement la religiosité panthéistique et le symbolisme maçonnique de l'école qu'elle représente. En politique, elle se rattache aux principes des girondins, très-peu portés cependant au mysticisme, développe leur système de république, et soutient chaleureusement leur cause contre le parti de la Montagne. Elle avait adopté le format peu usité du *Moniteur*, in-fol. à trois colonnes.

— Jurispr. *Bulletin des lois*. Un décret du 9 janvier 1791, rendu par l'Assemblée constituante, avait prescrit l'impression et le tirage à deux mille exemplaires de tous les actes du Corps législatif, et de tous les décrets rendus par le pouvoir royal pour leur exécution. Un exemplaire des cahiers formant cette collection devait être adressé à tous les corps administratifs et judiciaires. La Convention, par le décret des 14-16 frimaire an II, qui constituait définitivement le gouvernement révolutionnaire, prescrivit la confection et la publication d'un *Bulletin des lois*, où devaient être insérées toutes les lois d'intérêt public et d'exécution générale. Le premier cahier de cette publication commence par la loi du 22 prairial an II sur l'organisation du tribunal révolutionnaire.

En dehors des lois votées par l'autorité législative, le *Bulletin des lois* ne doit contenir que les arrêtés et les proclamations du pouvoir exécutif, pour en assurer l'exécution. Ce *Bulletin* s'édite et s'imprime à l'imprimerie impériale, sous la surveillance du ministre de la justice. L'imprimerie impériale en est le seul dépôt. Ce *Bulletin* est envoyé gratuitement aux préfectures, sous-préfectures et greffes des cours de justice. Les communes ont dû longtemps s'y abonner; mais depuis la création, en 1852, du *Moniteur des communes*, elles en ont été dispensées. Les particuliers peuvent s'abonner à ce *Bulletin*, moyennant 9 francs par an.

Afin d'assurer au *Bulletin des lois* son caractère d'authenticité, il est interdit de publier et d'éditer les lois et règlements d'administration publique avant leur insertion au *Bulletin*. Chaque cahier porte en outre le sceau de l'Etat et le nom du garde des sceaux imprimé en caractères ordinaires. Une date, placée au bas de chaque cahier du *Bulletin*, indique le jour où a commencé la promulgation, et, par suite, l'époque à laquelle, en vertu de l'art. 1er du code Napoléon, ces lois sont devenues exécutoires tant à Paris que dans les départements. Les fonctionnaires auxquels le *Bulletin des lois* est envoyé doivent considérer cet envoi comme un simple dépôt; ils sont tenus de le remettre entre les mains de leurs successeurs.

Tous les six mois, chacune de ces deux parties du *Bulletin des lois* forme un volume, en tête duquel se trouve l'indication des lois et ordonnances, selon leur date, et à la fin une table alphabétique des matières sur lesquelles ces lois, ordonnances et décrets ont été rendus. Le *Bulletin des lois* est divisé en onze séries, contenant : la première, les lois de la Convention; la deuxième, celles du Directoire; la troisième, celles du Consulat; la quatrième, celles de l'Empire; la cinquième, celles de la première Restauration; la sixième, celles des Cent-Jours; la septième, celles de la deuxième Restauration jusqu'à la mort de Louis XVIII; la huitième, celles qui ont été rendues sous Charles X; la neuvième, celles du règne de Louis-Philippe; la dixième, celles de la seconde République; la onzième, celles du second Empire.

La disposition matérielle de ce recueil a été plusieurs fois changée depuis sa fondation. Jusqu'en 1832, les actes d'intérêt individuel ou local étaient compris dans une série de numéros *bis*, qui avaient une pagination distincte. Il en résultait une grande confusion. A partir de 1832, le *Bulletin* a été divisé en deux parties, les lois d'un côté et les ordonnances de l'autre. Celles-ci ont été elles-mêmes subdivisées en deux sections, contenant : la première, les ordonnances d'intérêt général; la seconde, qui s'est substituée aux anciens numéros *bis*, les ordonnances d'intérêt local ou particulier. En 1836, les divisions du recueil ont été ramenées à deux : 1o les lois et ordonnances d'intérêt public et général; 2o les ordonnances d'intérêt individuel ou local. Chacune des deux divisions a sa série spéciale de numéros; la seconde porte le nom de *Partie supplémentaire*.

Depuis l'arrêté du Directoire du 12 vendémiaire an IV, le *Bulletin des lois*, devenu un recueil complet de législation pure, a été débarrassé de la publication de certaines pièces qui, comme les rapports et les adresses, rentraient plus spécialement dans le domaine de la discussion et de la politique. La collection des lois et ordonnances publiées depuis 1828, sous l'autorité et le nom de M. Duvergier, complète, pour les lois, ordonnances et décrets d'intérêt général, la lacune que peut présenter à cet égard le *Bulletin des lois*.

BULLETINIER s. m. (bu-le-ti-nié — rad. *bulletin*). Auteur de bulletins, de gazettes à la main. ‖ On dit aussi BULLETINISTE.

BULLETTE s. f. (bul-lè-te). Syn. de BURLETTE.

BULLEUX, EUSE adj. (bul-leu, eu-ze — rad. *bulle*). Méd. Qui a des bulles; qui consiste en bulles : *Une peau* BULLEUSE. *Une éruption* BULLEUSE.

— Minér. Se dit de toute substance qui est criblée d'une multitude de vides sphéroïdaux et à parois lisses : *Les laves feldspathiques, généralement cellulaires et* BULLEUSES, *semblent encore pénétrées par les gaz qui jouent un rôle si essentiel dans les éruptions actuelles.* (Burat.)

BULLEYN (Guillaume), médecin anglais, né vers 1500 dans l'île d'Ely, mort en 1576. Après avoir parcouru l'Angleterre et l'Allemagne, et avoir rempli les fonctions de recteur d'une paroisse, il étudia la médecine, exerça cet art à Durham et à Londres, acquit le renom d'un excellent praticien, puis se vit accablé, vers la fin de sa vie, d'une longue suite de malheurs. Ruiné par un naufrage, il perdit le manuscrit d'un ouvrage important, fut injustement accusé d'avoir tué son protecteur, Thomas Hilton, et jeté dans une prison, où il mourut. Ses principaux ouvrages sont : *Guide de la santé* (1558, in-8o), et *Boulevard de défense contre toutes les maladies* (1562, in-fol.).

BULLIARD (Pierre), botaniste, né vers 1742, à Aubepierre (Barrois), mort à Paris en 1793. Ses ouvrages, utiles et estimés, ont contribué à répandre le goût de la botanique. Il dessinait et gravait lui-même ses figures. Le premier, il employa le procédé d'imprimer les plantes en couleur. Les plus remarquables de ses travaux sont : *Flore parisienne* (1774); *Aviceptologie française* (1778, édition revue, 1820); *Herbier de la France* (1780-1793); *Dictionnaire élémentaire de botanique* (1783, refondu par Richard, 1799); *Histoire des plantes vénéneuses de la France* (1784); *Histoire des champignons de la France* (1791-1792), traité le plus complet qui eût encore été publié sur la matière, mais que celui du docteur Paulet a fait oublier.

BULLIARDE s. f. (bul-li-ar-de — de *Bulliard*, bot. fr.). Bot. Petite plante grasse, de la famille des crassulacées, qui croît dans les lieux humides.

— Astr. Nom d'une des taches de la lune.

BULLIER s. m. (bul-lié — rad. *bullée*). Moll. Animal appartenant au genre des gastéropodes appelés BULLÉES.

BULLIER (bal), nom d'un bal parisien très-fréquenté par la jeunesse des écoles. V. BAL.

BULLIFÈRE adj. (bul-li-fè-re — de *bulle*, et du lat. *fero*, je porte). Phys. Qui porte des bulles.

BULLINE s. f. (bul-li-ne — rad. *bulle*). Moll. Genre de coquilles univalves à spire saillante.

BULLINGER (Henri), théologien protestant suisse, coopérateur de Zwingle dans l'œuvre de la Réforme, né à Bremgarten en 1504, mort en 1575. Son père, qui exerçait dans cette petite ville les fonctions de curé, lui donna une éducation soignée, et l'envoya, à l'âge de douze ans, à Emmerich, petite ville du duché de Clèves, pour y faire ses humanités. De là, Henri Bullinger se rendit à l'université de Cologne, où la philosophie, la théologie et le droit canon l'occupèrent successivement. En même temps, il lisait avec passion les écrits de Chrysostome, d'Augustin, d'Origène et les premiers ouvrages de Luther, qui attiraient déjà l'attention de toute l'Allemagne. Ces ouvrages lui inspirèrent le désir de remonter à la source où les Pères de l'Eglise eux-mêmes avaient puisé leur science théologique, au Nouveau Testament. Le premier résultat de cette étude fut de le faire renoncer au projet qu'il avait formé d'entrer dans l'ordre des chartreux; bientôt il eut des doutes sur divers dogmes de l'Eglise; il était insensiblement entraîné vers la Réforme.

Appelé, comme professeur, dans un couvent du canton de Zurich, il attaqua différents dogmes de l'Eglise qui lui paraissaient contraires au texte de l'Evangile, et convertit à ses opinions presque tous les religieux du couvent, si bien que, vers 1527, le couvent fut transformé par le gouvernement de Zurich en une église paroissiale. Sur ces entrefaites, Bullinger se lia avec Zwingle. Celui-ci le détermina, en 1528, à se faire solennellement consacrer au ministère par le synode de Zurich. Il le fit, fut appelé comme pasteur à Bremgarten, son pays natal, et en convertit tous les habitants à la Réforme, dès l'année 1529.

Quand Zwingle eut succombé dans le combat de Cappel, Bullinger, expulsé de Bremgarten par les catholiques victorieux, se réfugia à Zurich, où il fut reçu à bras ouverts. Le conseil souverain s'empressa de le choisir pour remplacer son ami, et lui donna le titre de premier pasteur de la ville : il avait à peine vingt-huit ans. Sa sollicitude pour la diffusion de l'instruction ne se ralentit jamais; il donna aux Eglises nouvelles des pasteurs dont le synode était chargé de vérifier la capacité; il retint à Zurich les professeurs étrangers remarquables par leurs talents, et, quand il le fallut, il défendit énergiquement ses opinions par des écrits. C'est lui qui rédigea la *Confession de foi helvétique*, publiée en 1566, et qui peut être considérée comme le résumé fidèle de la doctrine des théologiens suisses dans la dernière moitié du XVIe siècle. Outre de nombreux traités polémiques, dogmatiques et ascétiques, Bullinger publia des commentaires sur la plupart des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, ainsi qu'un grand nombre de sermons. Il entretint une correspondance active avec les principaux théologiens de la Suisse, de la France et de l'Allemagne : on conserve dans la bibliothèque publique de Zurich des lettres qui lui furent adressées par Henri VIII et Edouard VI, Henri II, roi de France, le prince de Condé et l'infortunée Jeanne Grey. Il vécut assez longtemps pour voir ses efforts couronnés de succès. La Réforme avait grandi, l'instruction s'était répandue, la paix était revenue. Bullinger mourut, pleuré de ses concitoyens et des étrangers qui l'avaient connu. Quelques jours avant sa mort, il avait écrit une lettre au conseil souverain de Zurich, pour lui témoigner sa reconnaissance des preuves d'estime et d'affection qu'il avait toujours reçues de tous ses membres. Cette lettre est assez remarquable pour que nous en transcrivions une partie : « Dieu s'est servi de l'invention de l'imprimerie comme d'un instrument pour ramener la vérité au grand jour; voilà pourquoi les ennemis du bien ont juré une haine implacable à cette invention, pourquoi ils voudraient l'anéantir. Gardez-vous bien d'écouter ces gens, et ne croyez pas que sans l'imprimerie il y eût moins de troubles et de vices dans le monde. Rappelez-vous plutôt que nous avons opéré plus de bien par le moyen de l'impression que par la prédication orale, et ne consentez jamais à vous priver de ce noble bienfait de la Providence. »

Bullinger a laissé de nombreux ouvrages, la plupart en latin, quelques-uns en allemand. Nous citerons : *De origine erroris; Institutio matrimonii christiani; Commentaria in Matthæum, in Marcum, in Lucam, in Joannem, in Acta apostolorum, in omnes Pauli Epistolas, in Epistolas canonicas; in Apocalypsin conciones C; De conciliis; Liber de sacramentis; Confessio et expositio simplex doctrinæ orthodoxæ, quæ in Ecclesiis helveticis docetur.* Ses principaux écrits en langue allemande sont : *De l'instruction des malades; Abrégé de la doctrine chrétienne; Instruction pour ceux qui sont examinés par les inquisiteurs; De l'ancienne religion des anabaptistes.*

BULLINGER (Jean-Balthazar), peintre et graveur suisse, né à Langnau en 1713, mort à Zurich en 1793. Il eut pour maître son compatriote, J. Simler; se perfectionna à Venise, sous la direction de Tiepolo, voyagea en Italie, en Allemagne et en Hollande, et revint, en 1742, dans son pays natal, où il se fixa. Il peignit d'abord des sujets d'histoire et des portraits, et exécuta ensuite des paysages dans la manière hollandaise. Il a gravé à l'eau-forte et au burin un grand nombre de paysages, tant de son invention que d'après F. Ermels et F. Meyer; diverses vues de la Suisse; son propre portrait et ceux de membres de sa famille, etc. — Son neveu, Balthazar BULLINGER, peintre amateur et graveur à l'eau-forte, vivait en 1804.

BULLIO, nom latin de la ville de Bouillon.

BULLION (Claude DE), sieur de Bonelle; surintendant des finances sous Louis XIII, mort en 1640. Employé d'abord à diverses négociations par Henri IV et Marie de Médicis, il fut chargé de l'administration des finances en 1632, vraisemblablement par l'influence de Richelieu, dont il avait toute la confiance et dont il servit la politique. Voici comment le malin Tallemant des Réaux conte l'origine de sa fortune : « La comtesse de Sant eut de l'affection pour ce petit monsieur de Bullion. Elle le poussa, lui donna du bien, et lui fit avoir de l'emploi. » On rapporte qu'un jour elle disait à la reine mère (Marie de Médicis) : « Ah! madame, si vous connaissiez M. de Bullion comme moi! — *Diou* m'en garde, madame la comtesse, » dit la reine; car elle n'a jamais su prononcer le français, et elle disait : *Fa cho*, pour dire : « Il fait chaud. » A l'occasion de la petite taille de Bullion et de sa grande fortune, Tallemant ajoute qu'un jour on montra à Pompeo Frangipani M. de Bassompierre, et M. de Montmorency, les deux plus beaux hommes de la cour, et le petit avorton de Bullion, et qu'on lui dit : « Devinez lequel des trois a fait fortune par les femmes. » Frangipani se mit à rire, et dit : « Serait-ce ce petit vilain? — Oui; les autres, tout beaux qu'ils sont, y ont dépensé cinq cent mille écus. » Le cardinal de Richelieu fit nommer Bullion surintendant des finances, et lui obtint le cordon bleu, en disant au roi : « Sire, ce serait une plaisante chose que cette figure avec le cordon. » Ce qui n'empêchait pas le cardinal de malmener assez rudement Bullion quand l'occasion s'en présentait. « On m'a dit, raconte encore Tallemant, mais je ne voudrais pas l'assurer, qu'il mourut de déplaisir pour avoir reçu un coup de pied du cardinal de Richelieu. Le feu roi voulait avoir cent mille livres, pour quelque chose; le cardinal lui dit que M. de Bullion était chargé de dépenses pressées, et que cela serait difficile pour le moment. Bullion parla comme le cardinal voulait. A quelque temps de là, Coquet, confident de Bullion, avertit le roi que celui-ci avait des fonds. Il fallut donc donner cet argent au roi. Le cardinal crut que Bullion avait voulu faire sa cour à ses dépens, car le roi avait dit sur cela quelque chose au cardinal qui ne lui avait pas plu. C'est à ce sujet qu'il le malmena et le frappa. »

Bullion avait amassé une immense fortune dans sa surintendance; il faut croire qu'il n'eut pas de grands remords sur la manière dont il avait acquis cet argent, puisqu'il disait à Cornuel, son premier commis, qui sentait quelques scrupules à son lit de mort : « Ne vous inquiétez point; tout est au roi, et le roi nous l'a donné. » C'est Bullion qui fit frapper le premier des louis d'or. Il lui arriva quelquefois d'en servir comme dessert aux amis invités à sa table. « Le surintendant, dit Laplace dans ses *Pièces intéressantes*, ayant donné à dîner au premier maréchal de Grammont, au maréchal de Villeroy, au marquis de Souvré et au comte d'Hautefeuille, fit servir au dessert trois bassins remplis de louis, dont il les engagea à prendre ce qu'ils voudraient. Ils ne se firent pas trop prier, et s'en retournèrent les poches si pleines, qu'ils avaient peine à marcher, ce qui faisait beaucoup rire Bullion. Le roi, qui faisait les frais de cette plaisanterie, ne devait pas la trouver tout à fait si bonne. » Au siècle suivant, un fermier général renouvelait la même scène avec plusieurs grandes dames de la cour, qui lui accordaient toutes sortes de libertés en échange de la permission de fouiller dans ses poches remplies de louis. Les mœurs de Bullion n'étaient pas meilleures que celles de ses contemporains; il vivait dans un temps où le maréchal de Bassompierre avait brûlé en une seule fois 6,000 lettres d'amour. « Il avait ses mignonnes et crapulait tout à son aise, » pour parler comme Tallemant. Il avait introduit un raffinement ignoré des Romains : ceux-ci se faisaient vomir pour recommencer à souper, Bullion prenait des lavements pour arriver au même résultat. En somme, son histoire est celle de la plupart des surintendants : il vola beaucoup le roi et l'Etat, et il eut le bonheur de ne pas être pendu comme Enguerrand de Marigny ou Semblançay, ni disgracié comme Fouquet.

BULLION (hôtel), ancienne demeure historique, située rue Jean-Jacques-Rousseau, presque à l'angle de la rue Coquillière. Les mots : *Hôtel Bullion*, écrits sur une des pierres formant le portique, préviennent d'ailleurs le passant, sans cependant trop l'instruire. En effet, l'hôtel Bullion, bâti en 1630, n'a pas d'autre souvenir historique que celui que lui a laissé le nom de son fastueux propriétaire. Nous citerons cependant deux galeries, depuis longtemps disparues, décorées jadis avec un grand talent par Vouet, Blanchard et Sarrazin. L'hôtel, extérieurement, n'offre absolument rien de remarquable : il est même vulgaire. Il fut, à la Révolution, du moins dans sa partie inférieure, transformé en salles de ventes, surtout de ventes de tableaux, avec exposition préalable. C'était en quelque sorte l'hôtel Drouot du temps. L'hôtel Bullion (par corruption Bouillon) est depuis longues années habité par des particuliers.

BULLIONUM, nom latin de Bouillon, ville de Belgique.

BULLIOUD (Symphorien), prélat français, né à Lyon en 1480, mort en 1533. Successivement évêque de Glandève (1508), de Bazas (1520) et de Soissons (1528), il fut gouverneur du Milanais sous Louis XII, qui l'envoya en ambassade à Rome, et grand maître de l'oratoire de François Ier. Bullioud assista au concile de Pise, tenu sous Jules II, et à celui de Latran, tenu sous Léon X. On a de ce prélat : *Statuta synodalia* (Paris, 1532), concernant le diocèse de Soissons. — Un de ses parents, Pierre BULLIOUD, mort à Paris en 1593, devint procureur général du parlement de Dombes. Il était très-versé dans les langues syriaque, hébraïque, etc., et publia, entre autres ouvrages : *Fleur des explications anciennes et nouvelles sur les quatre évangélistes* (Lyon, 1596).

BULLISTE s. m. (bul-li-ste — rad. *bulle*). Administr. ecclés. Employé qui enregistre les bulles du pape.

— Hist. relig. Nom donné quelquefois aux membres d'une congrégation de Saint-François, plus communément appelés observants.

BULLOW-CUMMEROW (Ernest DE), publiciste allemand, né en 1795 dans le Mecklembourg-Schwerin, mort à Berlin en 1857. Possesseur d'une terre en Poméranie, il devint, après 1848, lorsque divers privilèges attachés aux biens nobles furent abolis, le promoteur d'une association pour la défense de la propriété. Cette association, qui contribua beaucoup à organiser en Prusse le parti contre-révolutionnaire, reçut du peuple le nom de *parlement des hobereaux* (Junker Parlament). Les principaux écrits de M. de Bullow sont : les *Etats européens d'après leurs relations politiques intérieures et extérieures* (1845); les *Grands établissements généraux de crédit* (1848), etc.

Bull's Gap (BATAILLE DE). Bull's Gap est une petite localité de l'Etat du Tennessee (Etats-Unis d'Amérique), près de laquelle, le 14 novembre 1864, le général confédéré Breckenridge surprit les troupes du général fédéral Gillem, lesquelles, frappées d'une terreur panique, se rompirent au premier choc et s'enfuirent dans le plus grand désordre. Toute l'artillerie fédérale fut capturée, en même temps que 10 drapeaux, 50 wagons chargés, les ambulances, 850 prisonniers et 700 têtes de bétail.

BULL'S RUN, petite rivière dans l'Etat de Virginie, qui a donné son nom à deux batailles désastreuses pour les fédéraux, et livrées : l'une le 21 juillet 1861, l'autre le 29 et le 30 août 1862.

En juin 1861, et dans les premiers jours de juillet, plusieurs engagements sans importance avaient eu lieu dans la Virginie orientale, généralement à l'avantage des fédéraux, tandis que, dans la Virginie occidentale, les victoires de Mac Clellan, de Kelley, de Rosencranz et de Lauder à Philippi, à Rich-Mountain et autres lieux, rendaient les fédéraux maîtres absolus de cette portion de l'Etat. Vers le milieu de juillet, les troupes postées autour de Washington, sous le commandement du général Mac Dowell, commencèrent à se mouvoir dans la direction du Manassas Junction, où le général Beauregard s'était retranché avec 27,000 hommes. En même temps, le général Patterson avait été placé à Winchester, à 80 kilomètres nord-ouest de Manassas, avec ordre de tenir en échec le général Johnston, stationné dans cet endroit avec 16,000 hommes. Le corps d'armée de Mac Dowell se trouva tellement réduit par la nécessité de tenir ouvertes ses lignes de communication, par le départ des engagés et par d'autres causes, qu'en arrivant à Bull's Run, petit ruisseau près de Manassas, il n'avait plus que 18,000 hommes. C'est là que se livra la sanglante bataille du 21 juillet. La victoire resta aux fédéraux jusqu'à la fin de l'après-midi, moment où le général Johnston, ayant éludé la surveillance de Patterson et opéré sa jonction avec Beauregard, une terreur panique s'empara de l'armée nationale, qui fut mise dans une déroute complète. Les pertes des fédéraux s'élevèrent à 481 tués, 1,012 blessés, 120 prisonniers, 27 pièces de canon, 400 fusils et 250 wagons d'approvisionnement; celles des confédérés, suivant le rapport officiel, à 269 tués et 1,483 blessés.

29-30 août 1862. Après la bataille de Cedar Mountain, le général confédéré Jackson avait traversé le Rappahannock, à 8 ou 10 kilomètres des montagnes Bleues, et s'était porté sur les derrières du général Pope, se plaçant ainsi entre l'armée de ce général et celle de Mac Clellan, tandis que le général Lee le menaçait de front. Effrayé de ce mouvement de flanc, Pope lance ses divisions par grands corps sur les routes qui peuvent le conduire hors du cercle qui l'enserre. La division Hooker livre le premier combat à Kettle Run (27 août) et tue ou blesse 300 hommes aux confédérés. Le même jour, à quelques kilomètres de là, les confédérés attaquent la station de Bristow, font prisonnière la plus grande partie de la brigade de New-Jersey, et taillent en pièces les 11e et 12e régiments de l'Ohio. Le lendemain 28, à Guinesville, on combat avec acharnement jusqu'à la nuit; Pope est présent avec les divisions Siegel, Mac Dowell et Kearney. Les fédéraux reculent toujours. Le 29 août, c'est le tour de la division Heintzelman; la lutte a lieu sur l'emplacement du champ de bataille de Bull's Run. La nuit suspend le combat pendant quelques heures. Le 30, il recommence plus acharné et plus sanglant. Depuis la pointe du jour jusqu'au soir, on lutte avec un acharnement indescriptible. Des deux côtés, le courage est égal; les fédéraux font des prodiges de valeur, mais ils sont écrasés. Le général Pope a vainement attendu, pendant tout le jour, l'arrivée de Mac Clellan, qui, d'Alexandria, où se trouvait son quartier général, a pu entendre mugir le canon; il se retire vaincu dans l'enceinte de fortifications et de retranchements qui défendent les abords de Washington, et les confédérés reprennent, devant la capitale fédérale, la position qu'ils occupaient en juillet 1861, après la première bataille de Bull's Run. Les pertes des fédéraux, pendant les quatre journées des 27 au 30 août, furent considérables; ils laissèrent entre les mains des confédérés 30 canons et 13,000 prisonniers, dont 7,000 blessés. Quant aux munitions, aux vivres, aux bagages capturés ou détruits, ils s'élevaient à un chiffre considérable.

BULLULE s. f. (bul-lu-le — lat. *bullula*, dim. de *bulla*, bulle). *Antiq.* Bulle plus petite que celle des enfants, et que les femmes portaient de la même manière.

BULLULÉ, ÉE adj. (bul-lu-lé — de *bullule*, dim. de *bulle*). Qui est parsemé de petites bulles.

BULLY (Jean-Vincent), inventeur du vinaigre de toilette qui porte son nom. Cet industriel obscur et modeste a servi de type au *César Birotteau* de Balzac. Bully était un petit parfumeur qui occupait une boutique des moins apparentes, au coin de la rue Saint-Honoré et de la rue Saint-Nicaise. Il venait d'inventer son vinaigre, lorsque éclata la révolution de Juillet 1830. Quelques Suisses, serrés de près par les vainqueurs, vinrent se réfugier dans le magasin du parfumeur, qui, envahi bientôt par le peuple en armes, fut saccagé. La ruine du malheureux Bully fut ainsi consommée. Le pauvre diable, dont les affaires avaient d'ailleurs peu prospéré jusque-là, vendit aussitôt ce qui échappa au désastre, et particulièrement l'invention de son vinaigre. Retiré du commerce avec un déficit considérable, il voua dès lors sa vie entière à désintéresser ses créanciers. Le comte de Lostanges venait de fonder, avec M. Laurentie, le journal quotidien le *Rénovateur, courrier de l'Europe* (1831). Il accueillit Bully et lui donna une humble place de garçon de bureau. Quand le *Rénovateur* se fondit dans l'ancienne *Quotidienne*, le comte de Lostanges, devenu gérant de cette dernière feuille, n'oublia pas son protégé, et lui fit conserver ses fonctions. Là, Bully a mené, pendant quinze ans, une existence où l'abnégation atteint en quelque sorte à l'héroïsme d'un martyre inconnu. Il ne vivait que de pain et de lait, dormait sur un fauteuil, dans l'antichambre du bureau de rédaction, et, sa dépense prélevée, laquelle ne dépassait pas 0 fr. 50 à 0 fr. 60 par jour, il abandonnait le reste de ses appointements (de 90 fr. par mois) à ses créanciers. Puis, lorsque l'âge et les infirmités ne lui permirent plus de continuer ses occupations, il alla mourir à l'hôpital de la Charité; et M. le comte de Lostanges suivit le triste convoi de Bully; ce fut le seul hommage rendu à la mémoire de cet homme de bien, dont l'invention a fait quatre ou cinq fois la fortune de ceux entre les mains de qui elle est passée. Cependant, moins malheureux encore que la plupart des inventeurs, Bully a laissé son nom à son invention.

BULMER (Guillaume), typographe anglais, né à Newcastle-sur-Tyne en 1758, mort en 1830. Il était l'imprimeur de prédilection du *Roxburgh club*, société de riches bibliomanes, et il n'avait pas de rival pour les éditions de luxe. On compte au nombre des chefs-d'œuvre de la typographie anglaise ses belles éditions de *Shakspeare* (1792-1801, 2 vol. in-fol.); de *Milton* (1794-1797, 3 vol. in-fol.). La première de ces publications avait même fait donner à son imprimerie le nom de *Shakspeare Press.*

BÜLOW (Frédéric-Guillaume DE), comte de Dennewitz, général prussien, né à Falkenberg en 1755, mort à Kœnigsberg en 1816. Il fit avec distinction les guerres contre la France, sauva trois fois Berlin de nos armes par ses succès à Lukau, et aux batailles de Grossbeeren et de Dennewitz, gagnées sur le maréchal Ney (1813), contribua à la victoire de Leipzig, et joua un rôle très-brillant à Waterloo, où sa marche sur le flanc droit de l'armée française eut un effet décisif. Bülow reçut à cette occasion les félicitations de tous les souverains alliés, ainsi que les insignes de leurs ordres, et fut nommé colonel titulaire du 15e régiment d'infanterie prussienne, qui, depuis lors, porta son nom. Après avoir pris part à la reddition de Paris, Bülow, qui, depuis 1814, avait le titre de commandant général de l'infanterie prussienne et le gouvernement de la Prusse orientale, retourna à Kœnigsberg, où il mourut peu de temps après. Bülow n'était pas seulement un remarquable homme de guerre, c'était un homme instruit et d'un esprit très-cultivé. Sa statue en marbre a été érigée dans l'allée des Tilleuls, à Berlin, près de celles de Blücher et de Scharnost.

BÜLOW (Adam-Henri, baron DE), tacticien allemand, frère du précédent, né en 1760, mort en 1807. Tour à tour militaire, littérateur et négociant, il eut une vie fort agitée, et se fit un grand nombre d'ennemis par ses écrits. Son *Histoire de la campagne de* 1805 (Berlin, 1806, 2 vol.), notamment, où il critiquait les fautes du gouvernement prussien, motiva son arrestation. Il mourut en prison. Il y a des idées originales et hardies dans ses ouvrages de tactique militaire : *Théorèmes de la guerre moderne* (1805); *Tactique moderne telle qu'elle devrait être* (1805), et surtout dans son *Esprit du nouveau système de la guerre*, qui souleva contre lui tous les vieux tacticiens. Bülow était un partisan déclaré des idées de Swedenborg, dont il s'efforça de répandre la doctrine pendant un voyage qu'il fit en Amérique. Il a écrit en français, à ce sujet, un ouvrage publié après sa mort, sous le titre de : *Coup d'œil sur la doctrine de la nouvelle Eglise chrétienne* (1809, in-8°).

BÜLOW (Auguste-Frédéric-Guillaume DE), jurisconsulte et administrateur allemand, né à Werden (Westphalie) en 1762, mort en 1817. Après avoir été, à Hanovre, président du tribunal d'appel, il entra dans l'administration prussienne, et devint successivement conseiller provincial, conseiller d'Etat et chef de la police dans la province de Saxe, puis à Berlin. Il a publié : *Eclaircissements pratiques sur toutes les parties de la jurisprudence* (Hanovre, 1798, 5 vol. in-8°).

BÜLOW (Louis-Frédéric-Victor-Jean, comte DE), homme d'Etat, né à Essenroda, près de Brunswick, en 1774, mort en 1825, entra, en 1794, au service de la Prusse, comme auditeur près la chambre collégiale de Bareuth, et fut nommé assesseur deux ans après, puis président de la chambre à Magdebourg, en 1804. En 1808, quelque temps après la formation du royaume de Westphalie, le roi Jérôme l'appela au ministère des finances, du commerce et du Trésor; mais une intrigue de cour le fit congédier en 1811. En 1813, il rentra au service de la Prusse comme ministre des finances, accompagna deux fois le roi à Paris, à Londres et à Vienne, prit sa retraite en 1817, et fut chargé, en 1825, de la présidence de la Silésie.

BÜLOW (Henri, baron DE), homme d'Etat allemand, né à Schwerin en 1790, mort à Berlin en 1846, s'enrôla en 1813, fit la campagne de 1815, et entra ensuite dans la carrière diplomatique. Il fut attaché à l'ambassade de Londres en 1817; nommé ministre de Prusse dans cette capitale, en 1827; prit une part habile aux conférences relatives aux affaires hollando-belges et au traité du 15 juillet 1840, destiné à régler la question d'Orient; puis fut chargé, en 1842, du portefeuille des affaires étrangères, qu'il résigna en 1844.

BÜLOW (Frédéric-Kubech-Henri DE), général danois, né dans le duché de Slesvig en 1791, fit ses premières armes au siége de Copenhague, soutenu par les Anglais (1807). En 1848, lorsque, à l'instigation du duc d'Augustenbourg, les duchés du Holstein et du Slesvig entrèrent en insurrection contre le Danemark, M. de Bülow, alors colonel d'infanterie, se distingua dans les batailles de Bau et de Slesvig, fut nommé bientôt après maréchal de camp, et contribua puissamment à l'échec que subit, le 28 mai, le général hanovrien Halkelt. Il était commandant en chef dans l'île d'Als, lorsque les insurgés résolurent de prendre la forteresse de Frédéricia. M. de Bülow la mit en état de défense, y soutint un siége de deux mois, et, prenant tout à coup l'offensive, il fondit sur l'ennemi, le mit en pleine déroute, s'empara de son artillerie et lui fit plus de 2,000 prisonniers (5 juillet 1849). Il avait été promu, la veille, lieutenant général. En 1851, M. de Bülow fut nommé général commandant du duché de Slesvig, et, en 1855, il fut envoyé à Londres en qualité de ministre plénipotentiaire.

BÜLOW (Charles-Edouard DE), romancier allemand, né en 1803, mort en 1853. D'abord commerçant, puis libraire, il finit par se livrer entièrement à la culture des lettres, et reçut du duc d'Anhalt-Dessau le titre de chambellan (1832). Il a donné plusieurs recueils de *Nouvelles*, les unes imitées, les autres originales; des *Promenades printanières à travers les montagnes du Harz* (1836); des traductions, des *Poésies grecques* (1850); les *Poésies des Alamans* (1851), et diverses autres productions.

BÜLOW (Hans-Guido DE), pianiste et compositeur allemand, né à Dresde en 1830, est fils du précédent. Il étudia d'abord la musique en amateur, et, en 1848, se rendit à Leipzig, pour y étudier le droit. Cependant, avant d'embrasser définitivement la carrière juridique, M. de Bülow, entraîné vers la musique par un goût de plus en plus vif, se décida à prendre pour juges de son aptitude musicale Liszt et Richard Wagner, qui l'engagèrent à suivre sa vocation. S'étant rendu, en 1850, à Zurich, où se trouvait Wagner, celui-ci le fit nommer chef d'orchestre du théâtre, pour qu'il pût y diriger, d'après ses instructions, les représentations du *Tannhauser* et du *Lohengrin.* L'année suivante, il se rendit près de Liszt, à Weimar, pour perfectionner son éducation musicale. Pendant deux ans, Liszt dirigea ses études sur le piano, et fit débuter, en 1852, son élève, en public, dans un concert, à Ballenstadt. C'est à cette époque que M. de Bülow devint un des rédacteurs de la *Nouvelle Gazette musicale de Leipzig*, destinée à soutenir les doctrines de Wagner et de ses adhérents. Après avoir parcouru les principales villes d'Allemagne, et fait admirer la puissance de son exécution, M. de Bülow s'est fait entendre à Paris en 1859 et 1860, et y a produit une réelle sensation. Cet artiste, dont le talent compte parmi les plus complets de l'époque actuelle, a publié quelques compositions pour piano. M. de Bülow est gendre de Liszt.

BULOZ (François), publiciste français d'origine étrangère, né à Vulbens, près de Genève, en 1803, commença ses études à Annecy, et vint les achever à Paris au collége Louis-le-Grand, qu'il quitta en 1821. D'abord, il fit de la chimie, puis il apprit, en 1825, l'état de compositeur sous Pierre Leroux, qui était prote d'imprimerie. Plus tard, il devint correcteur à l'imprimerie Everat. « M. Buloz est resté correcteur, dit un petit journal; c'est son génie, c'est sa manie; il n'a fondé la *Revue des Deux-Mondes* que pour la satisfaire; il ne se corrigera pas de corriger. » Les petits journaux en ont dit bien d'autres à l'endroit de M. Buloz, qui, depuis quarante ans bientôt, sert de cible à leurs épigrammes et ne s'en porte que mieux. En 1831, M. Buloz, qui s'était exercé à traduire des livres anglais et à écrire quelques articles dans les journaux, prit en main la *Revue des Deux-Mondes*, qui avait été créée en 1829 par MM. Ségur-Dupeyron et Mauroy. Il devint le rédacteur en chef de ce recueil célèbre et lui donna une existence régulière, qui, jusqu'alors, lui avait fait défaut. Ses efforts opiniâtres, son habileté, ont placé la *Revue des Deux-Mondes* au premier rang des publications périodiques qui ont conquis, en littérature, et parfois en politique, un ascendant considérable sur l'opinion; c'est à la *Revue des Deux-Mondes* que nous devons de n'avoir rien à envier aux revues, aux *Magazine* et aux *Athenæum* d'Ecosse, d'Allemagne et d'Angleterre. Elle est peut-être moins technique, moins spéciale, moins savante, mais elle est plus littéraire; en un mot, celles-là sont allemandes, anglaises, écossaises; la *Revue des Deux-Mondes* seule est essentiellement *française*, et cette qualification, dans l'acception que nous lui donnons, en vaut bien une autre.

Toutefois, le succès fut lent et difficile; on assure que 550,000 fr. ont été dépensés pour la lancer, et qu'il a fallu plus de quinze années à M. Buloz pour triompher de la mauvaise fortune. Sans exclure les correspondances étrangères, qui, dans l'origine, avaient en grande partie alimenté la *Revue*, le nouveau rédacteur en chef donna surtout une large part à la littérature et à la philosophie : MM. Sainte-Beuve, Victor Hugo, Alfred de Vigny et d'autres encore que la renommée lui désignait, Alfred de Musset, George Sand, puis Balzac et Alexandre Dumas, lui apportèrent le concours précieux de leurs jeunes et vaillantes plumes. « Dans ses premières années, dit M. Eugène Hatin, la *Revue* eut plutôt le caractère d'un *Magazine;* les artistes et les poëtes dominaient. Mais bientôt l'atmosphère politique s'éclaircissant, en même temps que la fièvre publique s'apaisait, et les tendances littéraires ayant repris le dessus, l'élément critique commença à se dégager, à se poser avec indépendance à côté des essais d'art et de poésie qu'on insérait parallèlement, et, depuis, à travers les nombreux incidents d'une course déjà longue, la *Revue* a fait de constants et d'heureux efforts pour se fortifier, pour s'améliorer, pour réparer, par l'importance des travaux en haute politique, en critique philosophique et littéraire, en relations de voyages, en études et informations sérieuses de toutes sortes, ce qu'elle perdait peu à peu en caprice et en fantaisie. Parmi les rédacteurs en quelque sorte attitrés dont s'entoura M. Buloz, bornons-nous à citer Gustave Planche, qui, s'il faut en croire la chronique, eut trop souvent à supporter la mauvaise humeur de « l'autocrate de la rue Saint-Benoît. »

En 1834, M. Buloz acheta aux enchères la *Revue de Paris*, qui avait précédé de quelques mois la *Revue des Deux-Mondes*, et les deux recueils se publièrent alors par les soins de la même administration; mais à chacune fut conservée une physionomie particulière : tandis que la *Revue de Paris* restait plus spécialement consacrée aux lettres et aux arts, la *Revue des Deux-Mondes* se faisait savante et dogmatique; elles vécurent ainsi l'une et l'autre jusqu'à l'avénement de la presse à 40 fr., qui leur fut fatal, comme à toutes les publications du même genre et à prix élevé, en monnayant dans le feuilleton quotidien les romans que les revues publiaient d'un seul coup. Il fallut se résigner à faire la part du feu, et c'est ainsi que la *Revue de Paris* cessa bientôt de paraître.

En 1838, M. Buloz succéda à M. Taylor en qualité de commissaire du roi près la Comédie-Française. « Des raisons politiques, et par conséquent tout à fait étrangères à l'art et au théâtre, dit M. Eugène Laugier dans son ouvrage intitulé la *Comédie-Française depuis* 1830 (1844), portaient M. Buloz à un poste qu'il désirait remplir, qu'on lui accorda, mais pour lequel son incapacité notoire aurait dû être un obstacle sérieux. M. Buloz, entrepreneur de librairie, éditeur de la *Revue des Deux-Mondes*, de la *Revue de Paris*, deux recueils d'une haute importance, avait bien pu donner une direction salutaire à la publication de travaux littéraires; mais M. Buloz, étranger au théâtre, aux administrations dramatiques, ignorant le répertoire et la classification des emplois; M. Buloz, commissaire du roi près le Théâtre-Français, le premier théâtre de l'Europe, ne pouvait qu'apporter avec lui une influence nuisible en tous points... » Plus loin, l'auteur que nous citons, signalant « la voie de décadence rapide » dans laquelle va entrer la Comédie-Française, ajoute, à la date de 1840 : « Il s'en fallait de beaucoup que l'administration des sociétaires fût prospère et marquée au cachet de l'habileté; M. Buloz n'était pas homme à éclairer les comédiens de ses lumières et de son expérience; cependant, les sociétaires, en reconnaissance des services que leur commissaire royal ne rendait pas, contribuèrent, pour leur part, à l'augmentation du traitement de M. Buloz, qui fut porté de 6,000 à 12,000 fr. » En 1847, M. Buloz, cessant d'être commissaire royal, fut nommé administrateur de la Comédie-Française. Les comédiens protestèrent, si l'on en croit M. Charles Maurice, et se soumirent; mais, en 1848, après avoir acclamé le gouvernement républicain et ressuscité le titre adopté cinquante ans auparavant de *Théâtre de la République*, « les acteurs *exigèrent* la démission de l'administrateur. M. Buloz hésita, et finit par la donner. Tout entier depuis lors à la *Revue des Deux Mondes*, M. Buloz, n'ayant plus à imposer sa volonté à Mlle Mars, inflige ses corrections à Mme Sand. « Comment, s'écrie à ce propos un journaliste, comment les artistes les plus délicats ont-ils subi, et comment les écrivains les plus illustres subissent-ils encore ce contrôle sans autorité suffisante, qui survivrait même à l'expansion au dehors de la liberté la plus inattendue? Cela tient sans doute au merveilleux pouvoir de l'idée fixe. M. Buloz, sans utopies personnelles qui le tiraillent, sans imagination qui le dérange, vit l'œil rivé sur deux dates du calendrier, le 1er et le 15 de chaque mois, et en France, où la mobilité est un vice national, nous acclamons volontiers

ceux qui ont l'originalité d'un seul but; nous admirons l'entêtement à l'égal du génie, surtout l'entêtement de surface, celui qui maintient l'apparence et qui ne repose pas sur un fonds inébranlable de principes. Une femme d'esprit disait de M. Buloz : « Il me fait l'effet d'un frotteur qui, sa besogne terminée, s'assied dans le plus beau fauteuil du salon et préside, en vertu du droit acquis sur le parquet qu'il a frotté et qu'il frotte toujours. M. Buloz passe sa vie à imposer des babouches aux nouveaux arrivants pour ménager sa cire. On se soumet à cette règle, qui lui constitue une individualité, et ..... c'est à qui chaussera les babouches. »

Voilà certes des jugements qui ne sont rien moins que flatteurs; mais, si l'on veut bien considérer le nombre infini de vanités, tenant plume, qu'a dû froisser pendant sa vie le directeur, ou comme on dit, le Polyphème de la rue Saint-Benoît, on ne sera plus étonné que ses exigences, sa dureté envers les débutants soient devenues proverbiales. On l'a traité de fermier général du bel esprit; les uns lui reprochent d'avoir fait mourir à la peine ce pauvre, résigné et délicat M. de Mars, son gérant, victime de sa mauvaise humeur; les autres, en dépit de l'annexion, de n'être qu'un Savoyard. Il y a certes à rabattre de toutes ces jolies choses que les anecdotiers du temps présent ont réussi à propager; mais ce que s'accordent à désirer tous ceux qui ont passé le seuil du cabinet directorial, c'est un peu plus d'urbanité, un peu plus d'amabilité chez ce farouche Barbe-Bleue de la littérature, que les jeunes écrivains n'abordent qu'avec effroi, et contre qui les vieux ont amassé de sourdes rancunes, que sans doute on fera payer cher un jour à sa mémoire; car la mémoire de M. Buloz se conservera : ses bizarreries, ce que les évincés appellent son despotisme, sa physionomie plissée par la mauvaise humeur, prendront place dans l'histoire littéraire de ce temps-ci. « M. Buloz, dit l'écrivain qui signe l'*Inconnu*, aura aidé à la fortune des idées, sans aider à la fortune de personne. La *Revue des Deux-Mondes* a élevé peut-être pendant un certain temps le niveau artistique, mais elle a toujours tenu dans une médiocrité terrible ceux qui faisaient sa prospérité. On ne cesse d'être pauvre qu'en devenant ingrat envers elle. Il est vrai d'ajouter que bien des gens n'ont valu quelque chose ailleurs que parce qu'ils avaient passé par là. Ce despotisme, qui donne l'honneur sans la vie, sera compté aux écrivains fidèles; mais il les rend bien inférieurs en orgueil et en esprit pratique aux écrivains de l'Angleterre. » L'*Inconnu* ajoute quelques traits caractéristiques à la silhouette de M. Buloz, qui a le grand avantage, selon lui, de n'être pas influencé par ses aptitudes littéraires : « Il a aussi, dit-il, le mérite de flairer le succès et de tâter le talent comme on tâte une volaille au marché, avant de l'acheter pour un beau plat et pour la truffer. Quand M. Buloz trouve un article mauvais, il est bien rare que l'article soit bon; seulement, ne demandez pas à ce chimiste manqué pourquoi l'article est mauvais; il n'en sait rien. Il est de la même espèce que ces brocanteurs de tableaux qui sentent un Corrége ou un Raphaël sous la crasse, mais qui seraient bien empêchés de définir le talent de celui-ci ou de celui-là. » Le même *Inconnu* dit encore : « On sait que les débutants à la *Revue* ne sont pas généralement payés pour leur premier article... Ces exigences, qui contrastent d'une façon éclatante avec les habitudes libérales des autres journaux, n'arrêtent aucune ambition, ne découragent personne; M. Buloz est si certain de donner de la gloire qu'on se pâme de faim devant la *Revue*, sans oser se plaindre. »

On ferait un volume des anecdotes plus ou moins authentiques dont M. Buloz est le héros. Gustave Planche et Alfred de Musset, dit-on, l'ont subi. George Sand, plus indépendante par sa fortune, s'est maintes fois retirée de lui; il a dû faire des concessions pour la ramener, car ainsi le voulaient les intérêts de la *Revue*. L'avenir nous dira sans doute quels égards ont obtenus MM. Octave Feuillet, About, Taine; mais il est certain qu'avant toutes choses, M. Buloz est un *impresario* qui n'a de rancune que contre l'insuccès. Aussi laisse-t-il dire volontiers les petits journaux, qui, chaque jour, le turlupinent et lui attribuent une foule de traits souvent bien noirs, ce nous semble. Il lui est arrivé pourtant de se fâcher par ministère d'huissier. Ainsi, en novembre 1863, il fit condamner MM. Jouvin et Barbey d'Aurevilly à 2,000 fr. de dommages-intérêts, pour articles contenant à son endroit « des expressions, des termes de mépris et des invectives, » et lui imputant des « faits de nature à porter atteinte à son honneur et à sa considération. » Tel est l'homme. « Il a raison d'être le colosse de Rhodes des Deux Mondes, lisons-nous dans *Paris-Magazine* du 27 janvier 1867. S'il écrase d'un pied les fleurs qui naissent sur la rive de France, il s'appuie de son autre pied sur la terre métallique du dieu *Dollar*. Passez sur son front, hirondelles de la mélancolie, oiseaux bleus des romances, brises parfumées! rien ne le trouble, rien ne le grise, rien ne l'attendrit, rien ne détourne son regard, qui voit voguer les abonnés et qui veille au naufrage. Quelquefois, le colosse a senti la tempête; on assure que le faubourg Saint-Germain, par exemple, s'est assez vivement désabonné après un très-bel article de M. Havet sur M. Renan. Voici, d'un autre côté, M. Dupanloup, qui, dans sa brochure sur l'athéisme, adjure tous les catholiques de cesser tout rapport avec M. Buloz. Ce que cette intervention a dû provoquer de fureurs, le bonnet de nuit de M. Buloz, puisque M. de Mars n'est plus là, peut seul le savoir. Mais que M. Dupanloup se rassure; l'habile directeur de la *Revue des Deux-Mondes* a une conscience qui le ramènera toujours au droit chemin, s'il lui est prouvé que cet interdit a de l'influence sur les abonnements, et si la foi nécessite, à l'époque des trimestres, une petite faiblesse. Sans haine comme sans préjugé, M. Buloz ira délicatement tendre la plume à M. Dupanloup, et, s'il le faut, à M. Veuillot lui-même. » Pourtant M. Veuillot a touché, piqué de l'aiguillon jusqu'à le faire bondir et jeter un cri, l'invulnérable personnage de la rue Saint-Benoît. Voilà sous quelles couleurs on peint M. Buloz, et, tout en résumant les aperçus peu bienveillants qui circulent sur son compte, nous nous plaisons à croire qu'ils sont excessifs en plus d'une rencontre; mais notre devoir n'était-il pas d'écouter de nouveau, comme nous l'avons fait, les *on-dit* touchant cette rébarbative figure de *directeur-propriétaire*, tout en laissant à chacun le soin de prononcer en dernier ressort? Certes, nous aurions pu tracer de nous-même le portrait en pied de M. Buloz; mais nous sommes habitué à ne passer que par les portes qui s'ouvrent toutes grandes et non par celles qui s'entre-bâillent; or, la porte de M. Buloz, aux meilleurs jours, ne laisse apparaître, assure-t-on, que la moitié du visage du maître, et cette moitié ne nous aurait pas suffi. Ajoutons pourtant, pour compléter la silhouette, un trait caractéristique : Une fois qu'il vous a donné l'hospitalité, M. Buloz n'aime point qu'on le quitte; vous faites partie de sa maison, vous lui appartenez. Nous pourrions citer tel académicien-poëte, qui, collaborateur assidu de la *Revue* pendant nombre d'années, s'avisa de passer au *Correspondant*. A partir de ce jour, le poëte devint un inconnu, et l'envoi du journal fut supprimé.

M. Buloz a annexé à sa *Revue*, dont les deux livraisons mensuelles composent maintenant un fort volume, un des résumés les plus complets de l'histoire universelle, qui, depuis 1850, paraît sous le titre de : *Annuaire des Deux-Mondes*. A part sa collaboration à divers articles de la *Revue* et de l'*Annuaire*, on ne peut citer sous son nom que quelques *Lettres* et *Mémoires* relatifs à divers procès. Aussi M. Buloz, tout en ayant conquis dans les lettres une grande importance par sa publication, ne saurait-il être, à proprement parler, considéré comme un écrivain, mais bien plutôt comme un éditeur habile, qui a su se créer de beaux dividendes en faisant de sa *Revue*, c'est l'*Inconnu* qui le dit, une sorte de gymnase Triat pour les gloires consacrées, mûres et un peu courbaturées. Quand un élève nouveau se présente, il faut qu'il ait cinquante ans; il n'est pas superflu qu'il soit académicien, et il est toujours agréable que son style et ses idées souffrent d'un peu de rhumatisme. La *Revue* n'en a pas moins vécu de l'engrais de toutes les renommées, des primeurs de tous les talents, du reflet de toutes les idées; aussi elle est célèbre, et cette célébrité rejaillit justement sur l'homme qui a su en coordonner les matériaux, en diriger les efforts, en affermir les bases. Monument parfois un peu lourd, mais par cela même fort solidement assis, la *Revue des Deux-Mondes* a vu, pendant longtemps, naître et mourir autour d'elle d'innombrables rivales. La France, la Russie, l'Angleterre, l'Allemagne envoient régulièrement, comme par le passé, leurs souscriptions, qui forment, dit-on, un total de 16,000, chiffre énorme pour une revue de cette importance.

BULSAUR, ville de l'Indoustan anglais, province et présidence de Bombay, à 88 kilom. S.-O. de Surate, sur le golfe de Cambaye; 4,000 hab. Port, grand commerce de grains, sucre brut et bois de charpente; manufactures de cotons.

BULSUK s. m. (bul-suk). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des coffres.

BULTEAU s. m. (bul-tô — rad. *bulle*). Eaux et forêts. Arbre taillé en boule.

BULTEAU (Louis), historien et littérateur français, né à Rouen en 1625, mort à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, en 1693. Il était secrétaire du roi lorsqu'il abandonna le monde, en 1661, et devint commis clerc. On a de lui : *Essai de l'histoire monastique de l'Orient* (Paris, 1678), tableau fidèle de la vie cénobitique jusqu'au VIIe siècle; *Abrégé de l'histoire de l'ordre de Saint-Benoît et des moines d'Occident*, jusqu'au Xe siècle (1684, 2 vol. in-4°).

BULTEAU (Charles), publiciste français, né vers 1630, mort en 1710, était frère du précédent, et fut, comme lui, secrétaire du roi. On a de Bulteau : *Traité de la préséance des rois de France sur les rois d'Espagne* (Paris, 1674, in-4°), et *Annales francisci ex Gregorio Turonensi*, qui sont connues sous le nom d'*Annales Bultellani*, et qui ont été publiées à la suite des œuvres de Grégoire de Tours (1699, in-fol.).

BULTRONAGE s. m. (bul-tro-na-je). Eaux et forêts. Manière d'abattre les arbres à coups de tête de cognée, après en avoir aminci le tronc au-dessus de la souche.

BULUSAN, ville de l'Océanie, dans l'archipel des Philippines, île de Luçon, province d'Albay, sur la côte orientale de l'île; 6,050 hab. Riche récolte de riz, maïs, cocos, cannes à sucre, indigo. Les montagnes voisines sont couvertes de forêts et peuplées d'un nombreux gibier.

BULWER (Jean), médecin anglais du XVIIe siècle. On a de lui plusieurs ouvrages, notamment un traité sur l'éducation des sourds muets, intitulé : *Philosophus, or the deaf and dumb man's friend, etc.* (Londres, 1648, in-8°), et un livre très-curieux, souvent réédité sous le titre de : *Anthropometamorphosis, l'homme transformé, ou le changement artificiel, où l'on fait voir sous quelle étonnante variété de formes et d'habillements l'espèce humaine s'est montrée dans les différents âges et chez les différentes nations du monde* (Londres, 1653, in-4°).

BULWER (sir Henri-Lytton-Earle), diplomate et écrivain anglais, un des fils du général Bulwer, de Heydon-Hall, grand propriétaire dans le comté de Nordfolk, né en 1804. Etant entré, en 1827, dans la diplomatie, il fut d'abord attaché à la légation de Berlin, puis il reçut une mission confidentielle pour la Belgique, qui revendiquait son autonomie (1830). Nommé successivement secrétaire d'ambassade à Bruxelles (1835), à Constantinople (1837), où il négocia le traité de commerce qui fut conclu entre l'Angleterre et la Porte (1838), et enfin à Paris (1839), il devint, en 1843, ministre plénipotentiaire à Madrid, réconcilia le gouvernement espagnol avec le Maroc, mais ne put empêcher le comte Bresson de conclure la fameuse affaire des *mariages* espagnols, qui compromit l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre. En mars 1848, il protesta contre les mesures inconstitutionnelles de Narvaez, qui le fit expulser; mais le parlement et le gouvernement anglais approuvèrent sa conduite, et l'Espagne dut, à la fin, se résigner à faire amende honorable. En 1849, M. Bulwer fut nommé ministre-résident à Washington, d'où il fut envoyé, en la même qualité, à la cour de Toscane, en 1852. En 1856, il fut chargé par lord Palmerston d'aller examiner l'état des Provinces danubiennes. Enfin, lors du rappel de lord Redcliffe, ambassadeur près la Porte Ottomane, en 1858, il alla le remplacer à Constantinople. Membre, à plusieurs reprises, du parlement, où il n'a joué qu'un rôle très-effacé (1831-1837), sir Bulwer est rentré, en 1845, au conseil privé, et a été nommé, en 1849, député lieutenant du Hertshire. Il est, depuis 1848, chevalier grand-croix de l'ordre du Bain. Il a épousé la sœur du comte Cowley, ambassadeur à Paris.

Au milieu de ses travaux diplomatiques, sir Bulwer a publié divers ouvrages qui ne sont pas sans mérite, et qui se rattachent généralement aux préoccupations de l'homme d'Etat. Les principaux sont : *Un automne en Grèce* (1826, in-8°); la *France sociale, littéraire et politique* (Londres, 1834); la *Monarchie des classes moyennes en France* (1836); la *Vie de lord Byron* (Paris, 1835), et le *Lord, le gouvernement et le pays* (Londres, 1836).

BULWER (sir Edward-Lytton-Earle), homme politique et écrivain anglais, frère du précédent, né en 1805, mort en 1873. Sa mère, femme du plus grand monde, appartenait à l'ancienne famille des Lytton de Knebworth, dans le comté de Hertford. A la mort du dernier descendant direct de cette famille, arrivée en 1843, sir Edward hérita de son nom et de sa fortune. Le général Bulwer était mort en 1807, laissant à sa veuve le soin d'élever ses trois fils, et les conseils de cette femme vraiment supérieure eurent une grande influence sur la fortune politique et littéraire de son plus jeune fils. C'est au mois de juin 1820 qu'il publia son premier livre : *Ismaël, conte oriental et autres poëmes*, qu'il avait composé à l'âge de quatorze ans, et, l'année suivante, il remportait le prix de poésie à l'université de Cambridge. Enfin, en 1825, il obtint la grande médaille d'or pour le meilleur poëme anglais, accordée par le lord chancelier. Au sortir de l'université, nous voyons le jeune poëte parcourir successivement l'Angleterre, l'Ecosse et la France. En 1826, il fit paraître : *Herbes sauvages et fleurs des champs;* en 1827, *O'Neil* ou le *Rebelle;* puis *Falkland*. Ce dernier ouvrage commença à fixer l'attention sur l'auteur, malgré l'imitation flagrante du style et de la manière de Byron. L'année suivante, il publia son roman de *Pelham* ou les *Aventures d'un gentilhomme*, peinture brillante et satirique des mœurs du grand monde. Ce roman plaça du premier coup Bulwer à la tête des romanciers anglais. Le *Désavoué*, qui parut quelques mois après, indique un progrès sensible dans les idées et dans le style du romancier; enfin, *Déveren* (1829); *Paul Clifford* (1830), et *Eugène Aram* (1831), vinrent mettre le sceau à sa réputation. Citons encore : les *Jumeaux siamois*, poëme comique, qui parut aussi en 1831. Vers cette époque, Bulwer prit la direction du *New-Monthly Magazine*, dans lequel il publia ces remarquables essais qu'il a depuis réunis en volume, sous le titre de l'*Etudiant*. En 1833, parut sa curieuse satire : l'*Angleterre et les Anglais*, série d'observations sur la société, la littérature, l'aristocratie, les touristes, et en général sur toutes les particularités du caractère anglais. Les *Pèlerins du Rhin*, études historiques, et le *Dernier jour de Pompéi*, ingénieux tableau de l'antiquité latine, sont traités de main de maître; ces deux volumes furent bientôt suivis de *Rienzi, le dernier des tribuns*, roman historique qui passe, aux yeux des critiques les plus autorisés, pour le chef-d'œuvre de l'auteur. Le moment approchait où sir Bulwer allait se faire sur la scène politique une réputation au moins égale à celle qu'il avait acquise par les lettres. Il avait été envoyé une première fois à la chambre des Communes par le bourg pourri de Saint-Ives; il y fut envoyé de nouveau l'année suivante pour représenter la ville de Lincoln, dont il resta le député jusqu'en 1842. Il se mit, dès le principe, à la tête de l'opposition, et rendit bientôt à son parti un service signalé en lançant un admirable pamphlet politique : la *Crise*, qui obtint un succès sans précédent en Angleterre, et qui contribua à l'avénement du ministère Melbourne. En 1838, la reine conféra au jeune député le titre de baronnet. Depuis, les opinions de sir Bulwer se sont considérablement modifiées, et, en 1852, il retourna au parlement comme député conservateur du comté d'Hertford, où sont situées ses propriétés. En 1853, il reçut le grade de docteur à l'université d'Oxford, fut élu, en 1856, recteur de l'université de Glascow, et nommé secrétaire du département des colonies en 1858. Revenons à l'écrivain. En 1837, il publia *Ernest Maltravers*, roman dans lequel on sent encore l'influence byronienne, et *Alice*, qui offre de ravissantes descriptions et des portraits remarquables. L'année suivante, l'infatigable écrivain fit paraître *Athènes*, ouvrage philosophique et historique sur la capitale de la Grèce; puis *Leïla* ou le *Siége de Grenade*, et *Calderon*, productions relativement inférieures; mais déjà Bulwer avait conçu le projet de travailler pour le théâtre, qu'il voulait relever de la médiocrité dans laquelle il était tombé en Angleterre. La *Duchesse de La Vallière* (1836); l'*Argent* (1837); *Richelieu* (1839), et la *Dame de Lyon* (1839), furent les produits de cette tentative, dans laquelle sir Bulwer reçut l'intelligent concours du grand tragédien Macready. L'*Aurore et le crépuscule*, le *Jour et la nuit*, *Lumières et ombres* furent les titres d'une série de récits intéressants publiés par l'auteur de 1842 à 1846. Cette même année 1842, il fit paraître *Zanoni* et le poëme d'*Eva*, œuvres de beaucoup inférieures à ses autres productions. Le *Dernier des barons* fut également publié l'année suivante sans grand succès, bien qu'on y retrouve à un haut degré toutes les qualités de l'auteur. Pendant deux années, sir Bulwer se reposa de tant de productions diverses en traduisant avec amour les poésies de Schiller. Ce travail inspira sans doute à notre auteur l'idée d'un poëme original, qu'il publia bientôt après sous ce titre : le *Nouveau Timon*, dont la première partie parut le 25 décembre 1845, et dans lequel il attaquait un assez grand nombre de ses contemporains, entre autres Tennyson, qui lui répondit vertement dans le *Punch*. En 1847, il publia *Lucrèce* ou les *Enfants de la nuit*, roman qui souleva dans le public, et surtout parmi ceux que le *Nouveau Timon* avait attaqués, de telles clameurs contre l'auteur, que celui-ci jugea nécessaire de publier un factum littéraire : *Un mot au public*, dans lequel, pour soutenir la moralité de son œuvre, il invoqua le droit qu'a l'écrivain, comme le peintre, d'introduire dans la fiction les actions les plus détestables et les images les plus horribles. On croirait lire une des belles préfaces de Victor Hugo. En 1849, sir Bulwer publia les *Caxton*, qui fut d'abord inséré dans le *Blackwood' Magazine* et bientôt réuni en trois volumes, ouvrage qui a pour but l'étude de la vie intime. Nous nous étendons longuement sur ce roman à l'article que nous lui avons spécialement consacré, ainsi qu'à ses suites : *Mon roman* (1853); *Qu'en fera-t-il?* (1858), et *Caxtoniana* (1860). Nous citerons encore parmi les productions de l'automne littéraire de sir Bulwer : *Etrange histoire*, *Harold*, le *Dernier roi saxon*, et son poëme métrique du *Roi Arthur*, publiés en 1848 et 1849. Le nom de sir Bulwer brille depuis trente ans au premier rang de cette pléiade d'écrivains, d'*essayistes* et de romanciers, qui compte dans son sein les Dickens, les Thackeray, les Carlyle et tant d'autres célébrités. Après avoir touché à tous les genres de littérature : philosophie, histoire, poésie, drame, roman, c'est encore à ce dernier genre qu'il doit ses plus grands succès, et c'est grâce à des productions telles que *Rienzi* et les *Caxton* qu'il passera à la postérité. Quant à la carrière politique de sir Bulwer, elle ressemble à bien d'autres, et peut se résumer ainsi : il fut libéral dans sa jeunesse, au temps des nobles aspirations, des convictions ardentes et profondes; l'âge et les honneurs, amenant avec eux la prudence et peut-être l'indifférence pour tout ce qui est étranger à l'intérêt personnel, en ont fait un conservateur. En France, c'est le contraire qui se produit chez les partis qui entrent dans l'arène politique : le beau soleil de notre pays mûrit ce que gâtent et corrompent les brumes humides de la Tamise.

BULWER (Edward-Robert-Lytton), diplomate et poëte anglais, fils du précédent, né en 1831. Il a été successivement attaché d'ambassade à Washington, à Florence et à Vienne. Il a publié des poëmes et des recueils de chants nationaux, sous le pseudonyme d'*Owen Meredyth*. Ses premiers essais, modelés sur le style de Tennyson et de Browning,

sont pleins de promesses. Il a donné jusqu'à ce jour : ***Clytemnestre et autres petits poëmes;*** le *Vagabond* (*the Wanderer*), choix de légendes de divers pays, remarquables par la grâce; *Lucile*, roman en vers (1860); *Serbski Pesme* (1861), collection de chants serbes.

BULYOWSKI (Michel), savant hongrois, né dans le comté d'Owaron vers le milieu du XVIIe siècle, possédait un savoir véritablement encyclopédique. Il quitta son pays désolé par la guerre, et se rendit en Allemagne, où il devint recteur à Œhringen et à Stuttgard, puis directeur du collége de Durlach. Il inventa un instrument de musique à clavier, dont il a exposé le mécanisme dans un écrit intitulé : *Courte description des améliorations introduites dans l'instrument de l'orgue* (1680). On a de lui quelques autres écrits en latin.

BUMADUS ou **BUMODUS**, fleuve de l'ancienne Asie, en Assyrie, passait à Gaugamèle, et se jetait dans le Tigre. C'est sur ses bords qu'Alexandre battit l'armée de Darius, victoire qui porta le dernier coup à l'empire des Perses.

BUMASTIS s. m. (bu-ma-stiss — du gr. *bous*, génisse; *mazos*, mamelle). Crust. Genre de trilobites fossiles.

BUMÉLIE s. f. (bu-mé-lî — du gr *boumelia*, frêne). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des sapotacées, renfermant un assez grand nombre d'espèces, qui croissent dans l'Amérique centrale et septentrionale.

BUNAU (Henri, comte DE), homme d'Etat et historien allemand, né en 1697, à Weissenfels, mort en 1762. Il fut conseiller intime d'Auguste III, électeur de Saxe et roi de Pologne, et remplit les mêmes fonctions auprès de l'empereur Charles VII. Il a écrit, entre autres ouvrages, une *Histoire des empereurs et de l'empire d'Allemagne* (1728-1743, 4 vol. in-4o), qu'il ne conduisit malheureusement que jusqu'en 918, et qui est remarquable par la critique sévère et l'abondance des matériaux.

BUNBURY (Henry-William), caricaturiste anglais, né dans le Suffolk, mort en 1811. Son œuvre est fort déprécié à cause de sa grossièreté. Il fut élève à l'école de Westminster et à Catherine-Hall, à Cambridge. Ses *Instructions pour les mauvais cavaliers* sont des charges gaies et spirituelles. Sir Joshua Reynolds, qui ne croyait pas avoir de rivaux, parle avec éloge de ses caricatures équestres. Les charges de Bunbury jouissent aujourd'hui du privilége de réjouir les badauds et les gamins de toute l'Angleterre.

BUNBURY (Henry), militaire et homme politique anglais, né en 1779, mort en 1860. Entré au service en 1794, aide de camp du duc d'York en 1799, Bunbury fit la même année les campagnes des Pays-Bas, prit part, de 1802 à 1806, au siége de Malte et aux expéditions dans les Deux-Siciles. Il était lieutenant-colonel en 1812, lorsqu'il fut appelé par la seconde administration du duc de Portland au poste de sous-secrétaire d'Etat de la guerre, qu'il occupa jusqu'en 1816. Cette même année, le tact et la courtoisie dont sir Henry Bunbury avait fait preuve dans ses fonctions le firent choisir par le cabinet pour remplir une mission des plus délicates : il s'agissait de communiquer à l'empereur Napoléon, amené en Angleterre par le *Bellérophon*, la décision que le gouvernement avait prise à son égard. On doit à Bunbury la justice de reconnaître que les mémoires de Napoléon et de ses compagnons d'infortune, très-vifs et très-sévères pour la manière dont l'amiral Keith et quelques autres grands fonctionnaires s'acquittèrent de leurs devoirs en cette circonstance, ne contiennent pas le moindre reproche à l'adresse du sous-secrétaire d'Etat de la guerre.

Une fois la paix faite, sir Henry Bunbury, dont les aspirations politiques étaient tout à fait libérales, se sépara des hommes politiques avec lesquels il avait marché tant que la lutte contre l'empereur Napoléon avait duré, et se rangea du côté des partisans de la réforme. Cette cause triompha en 1832; Bunbury, qui avait par ses votes et sa conduite politique grandement contribué à ce triomphe, ne put en profiter. Sa santé l'obligea à la retraite, et vingt-deux ans se passèrent sans qu'il fût question de lui. En 1854, il rentra en scène, en publiant le *Récit de quelques-uns des événements des grandes guerres avec la France*, appréciation des grands actes auxquels il avait été mêlé, comme soldat et comme administrateur. En 1858, lors du mouvement d'opinion publique qui créa, en dehors de toute initiative gouvernementale, l'armée des volontaires, ce vétéran des grandes guerres et des grandes luttes libérales offrit d'entretenir un de ces corps à sa charge.

BUNCHOSIE s. f. (bon-ko-zî — rad. *bonchos*, nom arabe du café). Bot. Genre d'arbres, de la famille des malpighiacées, comprenant une vingtaine d'espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale, et dont les fruits offrent une certaine ressemblance avec ceux du caféier.

BUNDA s. f. (bon-da). Vêtement en peau de mouton, cousu avec des boyaux, que portent les paysans hongrois.

BUNDEHECH, livre sacré des Parses, qui a une double valeur au point de vue linguistique et au point de vue religieux. Sous le premier rapport, il représente un des monuments littéraires les plus importants d'une langue dont nous avons malheureusement conservé bien peu de documents, le *pehlvi* appelé aussi par quelques auteurs *horzvarech*. Le pehlvi appartient au groupe sémitico-iranien des langues de la Perse, et, dans la classification chronologique de ces idiomes, doit être placé entre le zend et le parsi, qui sert de transition pour arriver au persan moderne.

L'importance du *Bundehech* pour l'histoire des religions de l'Orient est encore plus considérable, si c'est possible. On sait que les écritures sacrées des Parses consistent principalement dans le *Zend-Avesta*, écrit en zend; le *Bundehech* complète d'une façon très-intéressante les renseignements donnés par ce texte primitif, sur les idées mythologiques et cosmogoniques des Parses. L'existence du *Bundehech* fut revélée au monde savant par l'intrépide Anquetil-Duperron dont on connaît le dévouement admirable pour les intérêts de la science.

Avant de passer à l'examen et à l'analyse du livre, nous donnerons quelques renseignements bibliographiques qui permettront aux lecteurs désireux de connaître plus à fond la question de recourir aux travaux originaux. Anquetil-Duperron commença par donner dans son *Zend-Avesta* (1771, 3 vol. in-4o) une traduction française du *Bundehech*, qui laisse à désirer, il faut l'avouer, sur beaucoup de points, comme l'ont démontré les recherches ultérieures des savants de notre époque. Il fit précéder cette traduction rudimentaire d'un fac-simile reproduisant dans le caractère original les dix-neuf ou vingt premières lignes du *Bundehech*, accompagné de la transcription et de la traduction latine littérale. Pendant plusieurs années, ce furent là les uniques matériaux sur lesquels eut à travailler la science. Le premier, Joseph Müller, auquel les études pehlvies doivent leurs premiers et véritables progrès, démontra l'insuffisance de cette traduction en discutant l'interprétation du début du livre, telle que l'avait donnée Anquetil-Duperron; nous reviendrons tout à l'heure sur les observations critiques de Müller, qui ont surtout une grande valeur pour la connaissance des dogmes des Parses. L'éveil était donné aux savants; il fallait absolument donner le texte complet et authentique du *Bundehech* dans le caractère national. Ce fut Westergaard qui entreprit cette tâche. Il donna du texte pehlvi, en 1851, d'après un précieux manuscrit de la bibliothèque de Copenhague, une reproduction autographique de la plus grande exactitude. Cette publication fut bientôt l'objet, de la part de M. M. Haug, d'un excellent article critique, inséré dans les *Gëttingische Gelehrte Anzeigen*, dans lequel il consigne de très-intéressantes observations sur la langue pehlvie et sur le *Bundehech* lui-même, qui en offre un si précieux échantillon. Enfin, nous renvoyons encore, pour de plus amples détails, au deuxième volume de Spiegel : *Die traditionellen Schriften der Parsen*. On y trouvera une très-bonne analyse du *Bundehech* et un assez grand nombre de fragments de ce livre, transcrits et traduits littéralement.

« Après les livres zends, dit Anquetil-Duperron, le *Bonn-dehehsch Pehlvi* est l'un des plus anciens monuments que les Parses aient conservés : cet ouvrage passe même chez eux pour la traduction d'un des livres de Zoroastre... Le témoignage des Parses sur un pareil sujet, ajoute Anquetil-Duperron, doit paraître respectable : je crois, néanmoins, qu'on ne peut regarder le *Bonn-dehehsch Pehlvi* que comme un abrégé ou comme la traduction de plusieurs morceaux zends qui, traitant principalement de l'origine des êtres, auront été réunis sous un titre propre à en marquer l'objet... »

L'opinion d'Anquetil est partagée à peu près complétement par M. M. Haug. Dans un autre endroit, Anquetil donne même des détails plus précis encore : « Ce traité passe pour la traduction d'un ouvrage zend qui ne se trouve pas dans l'Inde; et aucun Parse ne se rappelle avoir ouï dire au *Destour Djamasp* que de son temps l'original existait au Kirman. Comme le *Bonn-dehehsch* ne fait pas partie des livres liturgiques, les troubles qui agitent depuis plus de quatre cents ans les Parses du Kirman auront pu faire disparaître l'original. »

Une chose certaine, c'est que le *Bundehech*, dans la forme où nous le possédons actuellement, est relativement très-moderne, surtout par rapport aux livres zends; le manuscrit le plus ancien, celui qu'a publié Westergaard, est de la première moitié du XIVe siècle. La langue même dans laquelle il est rédigé présente des traces concluantes de néologismes appartenant au persan moderne, ainsi que l'a fort ingénieusement démontré Spiegel. Enfin, circonstance tout à fait probante et qui permet même de fixer approximativement la date de la rédaction : il est question, dans le *Bundehech*, de la chute des Sassanides et de l'invasion arabe, ce qui nous reporte au VIIe siècle de notre ère. Que la rédaction du *Bundehech* soit récente, cela est hors de doute; il ne s'ensuit pas que les doctrines qui y sont contenues soient nécessairement modernes. Comme le fait judicieusement remarquer Spiegel, tout ce qui a été rédigé tard n'est pas pour cela de formation récente. Les livres les plus modernes comme rédaction peuvent fournir des matériaux de la plus haute antiquité. Tel est le cas du *Bundehech*; M. Haug est convaincu que le *Bundehech* a été fait d'après des textes zends que nous ne possédons plus, et il fait même remarquer que cette origine est rendue visible par certaines particularités présentées par le texte pehlvi, particularités qui ne peuvent avoir pour cause que la présence d'un texte zend.

Comme le *Bundehech* est de la plus haute importance pour la connaissance de l'ancienne religion parse, et que cette religion tient elle-même une place considérable dans l'histoire comparée des dogmes religieux primitifs de notre race indo-européenne, nous allons en donner une analyse succincte, d'après les travaux d'Anquetil-Duperron, Westergaard, Haug et Spiegel.

D'abord, quelle est l'origine du mot *Bundehech* qui sert de titre à l'ouvrage et qu'on trouve écrit dans nos langues européennes avec les transcriptions variées de *Bonndehesch*, *Bonndehech*, *Bonndehesh*, etc.? Anquetil a traduit par *la racine a été donnée* ou *donné dès la racine*, traduction fausse ou du moins extrêmement inexacte, comme on va le voir, et qu'ont parfaitement rectifiée Müller et Spiegel. *Bundehech* doit se décomposer en deux mots : *bun*, fondement, commencement, origine, et *dehech* ou plus exactement *dehich*, création; la traduction véritable est donc *origine* ou *commencement de la création*, titre qui rappelle celui de *Genèse* donné au *Bereschit* hébreu. La première phrase est : « Celui qui connaît le zend s'occupe d'abord de la création d'Ormazd et d'Ahriman, et ensuite de l'état des créatures, depuis la création jusqu'à la fin du monde matériel. » Anquetil avait donné de ce passage, si important parce qu'il expose nettement les théories dualistiques de la théogonie des Parses, une interprétation différente, beaucoup plus favorable à la supposition d'un être suprême et unique et, par conséquent, aux idées monothéistes. C'est à Müller qu'on doit la restitution intégrale de ce passage caractéristique et qui donne, dit-il, les trois points sur lesquels roule le *Bundehech* tout entier : 1o la cosmogonie; 2o le gouvernement du monde; 3o l'*eschatologie*, ou la science de la fin du monde.

Le *Bundehech*, tel qu'il est reproduit dans le *Zend-Avesta* d'Anquetil, contient trente-quatre chapitres, qui peuvent être regardés comme l'exposition la plus complète des doctrines parses.

Le premier chapitre, dont nous avons donné le début, entre dans de plus grands détails sur la nature bienfaisante d'*Ormazd* ou *Ormuzd*, et la nature malfaisante d'*Ahriman*, dont les noms sont devenus populaires, même chez nous, comme incarnations du bon et du mauvais principe. Ormazd habite dans un lieu lumineux et élevé, il sait tout; Ahriman, plongé dans un lieu de ténèbres, ne jouit que d'une connaissance postérieure à l'existence des choses (*Akhardanich*). Ahriman éprouve toujours le besoin de frapper; il est éternel comme Ormazd. Les ténèbres et la lumière qui sont le milieu respectif de chacun d'eux ont existé et existent de tout temps. Entre eux se trouve un espace vide nommé *Vâi*, et c'est là que s'opère le mélange actuel de ces deux principes primordiaux, inconciliables et parallèles. Ormazd et Ahriman sont illimités comme principes, mais limités en tant qu'êtres revêtus d'une forme céleste. Ormazd, à cause de son omniscience, savait l'existence d'Ahriman et connaissait ses mauvais desseins. *Gana-Mainyô* ou Ahriman, à cause de sa connaissance contingente des choses, ne savait pas qu'Ormazd existât. On voit qu'Ormazd, suivant les idées parses, représente réellement un principe supérieur à celui d'Ahriman; du reste, il est positivement dit que l'antagonisme entre les deux pouvoirs doit finir par la victoire d'Ormazd. Ahriman sortit de son lieu de ténèbres et s'éleva jusqu'à la lumière. Ebloui, il redescendit dans ses ténèbres et forma tout un peuple malfaisant de mauvais esprits (*dèvs* et *drujas*), création horrible, impure. Les deux rivaux, après avoir vu leurs créations respectives sur lesquelles le *Bundehech* s'explique d'une façon très-obscure, se réunirent, et Ormazd proposa la paix à Ahriman; mais celui-ci rejeta ces propositions et la guerre fut déclarée. Ormazd proposa une durée de neuf mille années, sachant d'avance que pendant le premier tiers il aurait le dessus, que pendant le second tiers Ahriman balancerait ses succès dans une égale proportion, et que pendant le troisième et dernier tiers la défaite d'Ahriman aurait lieu. Ahriman, averti de l'avenir qui l'attendait, tombe à genoux et est désarmé pendant trois mille ans. Ormazd profite de cet espace de temps pour procéder à la création. Il forma d'abord *Bahman* ou *Vohumon*, chargé de veiller à la conservation et à la reproduction des êtres auxquels il se proposait de donner naissance. Ahriman créa alors *Mitokht*, le mensonge, et *Akouman*. Ormazd et Ahriman produisent différentes autres entités, et de plus Ormazd crée le ciel, puis l'eau, puis la terre, puis les arbres, puis les végétaux, puis l'homme.

Le chapitre deuxième raconte la création de la lumière; les étoiles, la lune et le soleil sont successivement produits par Ormazd; les étoiles sont au nombre de douze.

Le troisième chapitre nous montre Ahriman réduit à l'inaction pendant trois mille ans et faisant d'amères réflexions sur les créations d'Ormazd et principalement sur celle de l'*homme pur*. Les Devs l'aigrissent encore par leurs remarques. Il se ligue alors avec le Darvand malfaisant Jahi, pour attaquer et détruire cet état de choses; et, joyeux des promesses que lui fait Jahi, il l'embrasse sur la tête. Jahi représente pour les Parses le symbole de l'impureté résultant de la menstruation des femmes.

Ahriman, qui ne peut monter jusqu'au ciel, pénétra sur la terre en la perçant; il y lança les *khrafçtras*, aux morsures venimeuses comme celles des serpents, des couleuvres, des crapauds; il envoya les mouches et tous les fléaux : la faim, la maladie, le sommeil, etc., et s'attaqua particulièrement au premier homme *Gayomarth* et au taureau, son compagnon. Un grand combat s'engagea alors entre les armées célestes et les émissaires d'Ahriman; la lutte se termina par la défaite complète de celui-ci, qui fut de nouveau précipité dans sa patrie de ténèbres, et les vainqueurs entourèrent le ciel d'un rempart pour le mettre à l'abri d'attaques ultérieures.

Au quatrième chapitre, il est dit que Gayomarth et le taureau meurent, et que *Gochurun*, ou l'âme du taureau, alla se plaindre à Ormazd. Le chapitre cinquième parle des sept étoiles, chefs d'armée *Apakhtars*. Le sixième revient brusquement sur la narration précédemment interrompue des combats d'Ahriman, et ce récit est poursuivi jusqu'au dixième chapitre. Il est rempli de détails très-intéressants et de la plus haute importance, mais qu'il serait trop long de rapporter ici.

Ensuite le *Bundehech*, après cet exposé cosmogonique très-confus, donne la description de l'univers tel qu'il est constitué. Les chapitres onzième, douzième et vingtième sont les plus curieux; le onzième traite du monde en général; le douzième, des montagnes, et le vingtième, des fleuves. Le chapitre treizième parle des différentes mers; le chapitre quatorzième, des animaux; le quinzième, de l'homme; le seizième, de l'acte de la génération, des organes sexuels de la femme et de leurs sécrétions spéciales; le dix-septième, du feu; le dix-huitième roule sur l'arbre nommé *Gokard*, légende très-importante pour la connaissance de la mythologie des Parses; le dix-neuvième est rempli par des sujets également fabuleux. Dans les autres chapitres, il est successivement question des différentes espèces d'eaux, des sources, de l'histoire de Djemchid, marié avec un *dèv* femelle qui engendra les hommes, des montagnes qui ont une queue et de l'*infernal Amihie, Arabe du désert qui a la peau noire;* des chefs des hommes et des animaux et autres êtres, des saisons, de l'année solaire, des mois, de la division de la surface de la terre, des mesures de longueur, des germes et graines des plantes et des arbres, des légumes, des céréales, des plantes textiles et aromatiques, des arbres fruitiers, des fleurs et des *Amschaspands* qu'elles symbolisent, des esprits malfaisants, des contrées et provinces, de la résurrection et du jugement dernier, des générations des hommes comme dans la Bible, des dynasties, de Zoroastre, de la chronologie universelle. Les derniers personnages historiques nommés vont jusqu'au règne des Sassanides et à l'invasion des Arabes.

On voit qu'en somme le *Bundehech* a un caractère encyclopédique très-prononcé, et que ce seul côté lui assurait dans le *Grand Dictionnaire du XIXe siècle* la place que nous avons cru devoir lui accorder. Tout ce qu'il contient offre un intérêt immense, non-seulement pour la connaissance de la religion des Parses, mais encore pour toutes les grandes questions de races et d'origine. Malheureusement, ces précieux documents sont jusqu'ici demeurés à peu près inaccessibles dans leur ensemble et leur intégrité, car la traduction complète qu'en a donnée Anquetil-Duperron est tout à fait insuffisante. Il n'y a que les extraits donnés par Spiegel et Haug qui peuvent être considérés comme sérieux; quant au texte pehlvi, publié par Westergaard, il est bien peu de savants qui soient en état de s'en servir. Il serait à désirer qu'on entreprît la traduction complète du *Bundehech*, et celui qui mènerait cette tâche à bonne fin pourrait être assuré d'avoir rendu un service signalé à ces études, qui ont pour but la science du passé et la solution de ces grands problèmes historiques.

BUNDELCUND. V. BENDELKEND.

BUNDEREN ou **BUNDÈRE** (Jean), en latin **Bunderius**, théologien flamand, né à Gand en 1481, mort en 1557. Religieux de l'ordre de Saint-Dominique, il devint prédicateur et inquisiteur de la foi dans le diocèse de Tournay. On a de Bunderen plusieurs ouvrages dans la plupart desquels il attaque les idées de la Réforme. Les principaux sont : *Compendium dissidii quorumdam hæreticorum atque theologorum* (Paris, 1540); *Delectio nugarum Lutheri* (1551), etc.

BUNE s. f. (bu-ne). Techn. Maçonnerie établie au-dessus du massif d'une forge.

BUNE, nom donné dans la sorcellerie à un démon très-puissant, considéré comme le grand-duc des enfers. Il a la forme d'un dragon à trois têtes, dont la troisième est celle d'un homme. Trente légions, composées de démons de second ordre très-malfaisants, lui obéissent. Bune ne parle que par signes, sans doute pour ne pas troubler le repos des cimetières, qu'il hante habituellement; mais, s'il ne fait pas de bruit, il fait de la besogne, car il est constamment occupé à bouleverser les tombeaux et

les cadavres, et à les changer de place. Cependant, et probablement par une raison d'antithèse, il fait don de l'éloquence à ceux qui concluent un pacte avec lui.

BUNEL (Guillaume), médecin français, florissait au commencement du XVI^e siècle à Toulouse, où il professait la médecine. On a de lui un singulier poëme, en latin et en français, qui a pour titre : *Œuvre excellente, et à chascun désirant de peste se préserver trez-utile, contenant les médecines préservatrices et curatives des maladies pestilentieuses, et conservatrices de santé, etc., lesquelles sont ordonnées tant en latin qu'en françois, par rime; avec plusieurs Epistres à certains excellents personnaiges, en la louange de justice et de la chose publique.* Il se permettait aussi des conseils en vers, sans doute en sa qualité de médecin accoucheur :

> Je ne dis qu'en mariage,
> Afin qu'on puisse avoir du fruict,
> Vous ne fassiez aucun ouvrage
> De tard en tard ainsi que duict;
> Mais ce soit après la minuit,
> Parfaicte la digestion,
> Pour faire génération.

BUNEL (Pierre), littérateur français, fils du précédent, né à Toulouse en 1499, mort à Turin en 1546. Il demeura trois ans à Venise, auprès de Lazare Baïf et de Georges de Selve, évêque de Lavaur, tous deux ambassadeurs de France, et, après avoir vécu quelque temps à Lavaur et dans sa ville natale, il fit des éducations particulières, entre autres celles des fils du président du Faur et de Pibrac, l'auteur des *quatrains*. On cite surtout, parmi ses écrits : *Epistolæ ciceroniano stylo scriptæ* (Paris, 1551), qui sont remarquables par l'élégance et la pureté du style. Bayle fait de grands éloges de ses talents et surtout de ses vertus. « C'était, dit-il, un honnête homme. C'était lui que Diogène cherchait. Ses lettres sont écrites avec la dernière pureté, et contiennent des faits curieux. »

BUNEL (Jacques), peintre français, né à Blois en 1558, mort vers 1620. C'est un de ces artistes français que la célébrité brillante des maîtres italiens de la même époque a pour ainsi dire éclipsés, mais dont le nom ne mérite pas moins d'être conservé. Bunel avait peint la petite galerie du Louvre, brûlée en 1660, quatorze fresques à Fontainebleau et diverses autres peintures malheureusement détruites ou dégradées.

BUNETTE s. f. (bu-nè-te). Ornith. Fauvette d'hiver. ‖ Moineau de haie.

BUNGAY, ville d'Angleterre, comté de Suffolk, à 24 kilom. S.-O. d'Yarmouth, sur la rive droite du Waveney; 4,000 hab. Commerce important en blé, drêches, farines, chaux, charbons, etc.; typographie importante. Belle église surmontée d'un élégant clocher; restes d'un château et d'un couvent.

BUNGE (Frédéric-Georges), jurisconsulte russe, né à Kiew en 1802, professa le droit à Dorpat, puis devint bourgmestre. La plupart de ses ouvrages sont relatifs à l'histoire de la législation et du droit en Livonie, en Esthonie et en Courlande. Les principaux sont : le *Miroir de Saxe considéré comme source du droit de l'ordre équestre de Livonie* (Riga, 1827); *Documents sur les sources du droit en Livonie, en Esthonie et en Courlande* (Rival, 1832); le *Droit romain dans les provinces allemandes de la Russie sur les côtes de la Baltique* (Dorpat, 1833); *Introduction à l'histoire du droit en Livonie, en Esthonie et en Courlande* (Riga, 1849); *Archives historiques de la Livonie, de l'Esthonie et de la Courlande* (1842-1844); *Traité des origines des mêmes provinces* (Rival, 1852-1853).

BUNGE (Alexandre), botaniste et voyageur russe, frère du précédent, né à Kiew en 1803. Après s'être fait recevoir docteur en médecine à Dorpat, il explora la Sibérie et l'Altaï (1826-1832), fut attaché comme naturaliste à l'expédition de Pékin (1830), parcourut en 1835 les steppes du Volga, et remplaça, en 1836, son maître Ledebours comme professeur et directeur du jardin botanique de Dorpat. Ses travaux les plus recommandables sont les suivants : *Enumeratio plantarum quas in China boreali collegit* (1831); *Plantarum Mongholico Chinensium decas I* (1836); *Catalogue des plantes recueillies en* 1832 *dans la partie orientale de l'Altaï* (1836); *Flore des steppes de l'Asie centrale* (1852), etc.

BUNGÉE s. f. (bon-jé — de *Bunge*, nom d'un botan.). Bot. Genre de plantes, de la famille des personnées, formé aux dépens des rhinanthes, et comprenant une seule espèce, qui croît en Asie Mineure.

BUNGO s. m. (bon-go). Bot. Espèce de carmentine de l'Inde.

BUNGO, province du Japon, dans la partie septentrionale de l'île de Kiou-Siou; capitale, Ousouki; villes principales : Fouaï, Saïki et Finode. Mines d'argent, soie, chanvre et fabrication de draps et soieries.

BUNGO (canal), bras de mer qui sépare les îles japonaises de Kiou-Siou au S., Sikokf et Niphon au N., et fait communiquer le détroit de Corée, à l'O., avec l'océan Pacifique, à l'E.

BUNGUM s. m. (bon-gomm). Bot. Espèce de carmentine de l'Inde, qu'il ne faut pas confondre avec le bungo.

BUNI s. m. (bu-ni). Démonol. Nom donné à des démons très-malfaisants du second ordre, qui sont placés sous l'autorité de Bune, leur grand-duc.

BUNIADE s. f. (bu-ni-a-de — gr. *bounias*, même sens). Bot. Genre de plantes, de la famille des crucifères, tribu des siliculeuses, comprenant un certain nombre d'espèces, dont plusieurs croissent en Europe : *La* BUNIADE *du Levant est quelquefois cultivée comme plante fourragère.*

— **Encycl.** Parmi les espèces qui composent le genre *buniade*, la seule qui mérite une mention spéciale est la *buniade* d'Orient, préconisée par A. Young comme un fourrage sec et précoce. C'est une plante vigoureuse, de longue durée, abondante en feuilles longues et larges. Elle est, dit-on, originaire de l'Asie Mineure; mais, depuis longtemps, elle paraît s'être naturalisée en Europe, où elle croît sur tous les terrains et résiste aux froids les plus rigoureux. Une fois plantée dans un jardin, elle s'y propage sans culture au moyen de ses racines traçantes et surtout de ses graines qui lèvent partout où elles tombent, de sorte qu'on est plus souvent occupé de la détruire que de la faire prospérer. Comme l'agriculteur anglais dont nous avons cité le nom, Thouin regarde la *buniade* d'Orient comme digne de figurer parmi nos meilleures plantes fourragères. « La faculté qu'elle a, dit-il, de croître dans tous les sols, la qualité de son feuillage, que les moutons mangent volontiers, et surtout sa croissance prompte et précoce, nous font présumer qu'on pourrait tirer un parti avantageux de cette plante pour faire des pâturages printaniers. » Les expériences de Pictet et de Poiteau n'ont malheureusement confirmé qu'en partie ces prévisions. Toutefois, la *buniade* résiste assez bien à la sécheresse, et son abondance, surtout dans les bons terrains, est fort remarquable. Ses qualités nutritives sont encore peu connues.

BUNIADÉ, ÉE adj. (bu-ni-a-dé — rad. *buniade*). Bot. Qui ressemble à une buniade.

— s. f. pl. Tribu de crucifères ayant pour type le genre biniade.

BUNIAS s. m. (bu-ni-ass). Bot. Navet sauvage : *La graine pilée du* BUNIAS *entre dans la composition de la thériaque.* (Bouillet.)

BUNION s. m. (bu-ni-on — gr. *bounion*, même sens). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, tribu des amminées, comprenant une vingtaine d'espèces, qui croissent dans le pourtour du bassin méditerranéen.

BUNITIUM, ville de l'ancienne Germanie septentrionale. On suppose que la petite ville de Lutz, dans le Mecklembourg, occupe l'emplacement de l'ancienne ville.

BUNIVA (Michel-François), médecin italien, né à Pignerol en 1761, mort en 1834. Reçu docteur en médecine à Turin en 1781, il devint, en 1790, professeur des institutions médicales dans cette ville, et obtint, en 1801, la chaire de pathologie, qu'il conserva jusqu'en 1814. L'université ayant été alors réorganisée, Buniva en fut exclu comme partisan des idées libérales, et dut, pour le même motif, cesser de faire partie de l'Académie des sciences. A partir de cette époque, il se livra à la pratique de son art avec un succès qui accrut encore sa réputation. On a de lui des *Dissertations* (en latin) *de physique, d'anatomie et de physiologie* (1793); en italien : un traité de l'*Inflammation des poumons* (1795); *Des maladies des bœufs* (1796), et des *Instructions sur la vaccine* (1812). Buniva a donné en outre de savants et intéressants travaux dans les *Mémoires* de l'Académie des sciences de Turin, et a publié, en 1833, un traité *Des diverses méthodes de la lithotritie* (1833).

Bunker's-Hill (COMBAT DE). L'armée anglaise occupant Boston avait reçu des renforts considérables amenés par les généraux Howe, Burgoyne et Henri Clinton, qui résolurent d'occuper et de fortifier Bunker's-Hill, colline escarpée située à Charlestown, vis-à-vis de Boston. Les généraux américains, informés de ce projet, envoyèrent des troupes sous les ordres du colonel William Prescott. Une redoute élevée à la hâte frappa, à l'aube du 17 juin 1775, les yeux des Anglais, qui ne s'attendaient pas à tant de diligence, et se préparèrent immédiatement à l'assaut. Trois mille vétérans furent débarqués et attaquèrent la redoute. Deux fois repoussés, ils n'emportèrent l'ouvrage que lorsque les 1,500 Américains qui le défendaient eurent épuisé toutes leurs munitions. Les Anglais, suivant leur propre aveu, perdirent 1,054 hommes tués et blessés. La perte des Américains s'éleva à 449 hommes tués, blessés et prisonniers. Parmi les morts se trouva le général Joseph Warren, de Boston, l'un des plus habiles, des plus éloquents et des plus populaires parmi les chefs patriotes.

Le combat de Bunker's-Hill fut le premier grand conflit de la guerre de l'Indépendance, et quoique ce fût en réalité une défaite, les Américains le considérèrent comme une victoire. En donnant à ces derniers conscience de leur solidité devant les Anglais, il eut une influence favorable sur toute la guerre.

BUNMAHON. V. BONMAHON.

BUNNIK (Jean VAN), peintre hollandais, né à Utrecht en 1654, mort en 1717, ou, suivant quelques auteurs, en 1727. Il eut pour premier maître H. Saftleven et termina ses études sous la direction de Gérard Hoet. Il voyagea ensuite en Allemagne, en France, en Suisse, en Italie, resta quelque temps au service du duc de Modène et revint dans sa ville natale en 1684. Il passe pour avoir été un des plus habiles paysagistes de son temps; il fit aussi des tableaux d'histoire et fut chargé de l'exécution de plusieurs peintures pour la résidence royale de Loo. On ne rencontre aucun de ses ouvrages dans les galeries publiques. — Son frère, Jacques VAN BUNNIK, le suivit en Italie et imita sa manière; il peignit des paysages et des chevaux.

BUNNING (James-Bunstone), architecte de la ville de Londres, né en 1802, mort en 1863. Depuis 1835, il exécuta pour la ville divers travaux, notamment une école municipale dans le style gothique et une salle d'asile. Inspecteur de plusieurs districts, ainsi que des cimetières avoisinant la capitale, il en améliora les chemins et les abords. L'influente compagnie des merciers et la banque London and County le chargèrent à leur tour de grandes constructions à Londres et dans plusieurs autres villes. Vers 1840, il édifia le workhouse de Bethual Green, qui coûta 25,000 liv. sterl. Inspecteur du tunnel de la Tamise et architecte des travaux hydrauliques de Chelsea, il établit les tours et régularisa les abords du pont suspendu d'Hungerford, œuvre de Brunel fils. En 1843, Bunning obtint les fonctions de clerc des travaux de la Cité, titre ancien remplacé maintenant par celui d'architecte. Ce poste était loin d'être une sinécure : projets, tracés, études, devis, constructions et rectifications de marchés, d'édifices et de rues, tels furent ses travaux durant une période de vingt années. Ses principales constructions sont : le Coal Exchange, la City Prison, Holloway; le Billingsgate Market, les Freemasons' Orphans Schools, à Brixton; le Metropolitan Cattle Market, ouvert par le prince Albert en 1853; les deux Courts of Law, à Guildhall; la reconstruction intérieure de la Newgate Gaol, les Rogers' Almshouses, à Brixton, et le Pauper lunatic Asylum, en voie de construction à Stone, comté de Kent.

Les décorations et aménagements demandés à des époques périodiques par le lord-maire pour ses réceptions et galas étaient toujours pour Bunning une bonne fortune, qui lui permettait de mettre en œuvre les ressources d'une imagination réglée par le goût. La transformation urbaine de Paris lui inspirait le désir de rivaliser avec nos édiles, et il voulait doter Londres de grandes places avec fontaines publiques. La Société des antiquaires le reçut au nombre de ses membres en 1848. Bunning appartenait aussi à l'institut des architectes anglais.

BUNO ou **BUNON** (Jean), philologue et théologien protestant allemand, né à Franckenberg en 1617, mort en 1697. Il fut successivement recteur de l'école Saint-Michel à Lünebourg (1653), professeur d'histoire et de géographie (1660) et fut enfin pourvu d'une chaire de théologie en 1672. Buno acquit une grande réputation par les méthodes d'instruction qu'il publia et par ses nombreux ouvrages pédagogiques.

BUNOGASTRE adj. (bu-no-ga-stre — du gr. *buneô*, forme ancienne du *buô*, j'enfle; *gaster*, ventre). Zool. Qui a gros ventre.

BUNOL, petite ville d'Espagne, province et à 46 kil. O. de Valence, sur la petite rivière qui porte le même nom; 3,200 hab. Manufactures de papier et moulins à huile. Belle église paroissiale.

BUNOLA, bourg d'Espagne, dans l'île et la province de Majorque, à 12 kilom. N. de Palma; 2,600 hab. Fabrication de savon, charbon de bois et moulins à huile; carrière de marbre moucheté.

BUNON (Robert), chirurgien-dentiste français, né à Châlons-sur-Marne en 1702, mort en 1748 à Paris, où il pratiqua son art avec succès. Son principal ouvrage est un *Essai sur les maladies des dents, où on propose de leur donner une bonne conformation dès la plus tendre enfance* (Paris, 1743).

BUNOU (Philippe), savant et littérateur français, né à Rouen en 1680, mort en 1739. Membre de la compagnie de Jésus, il professa la théologie et devint recteur du collége de Rennes. Le P. Bunou cultivait les sciences et la poésie; le meilleur de ses ouvrages est un *Abrégé de géographie, suivi d'un dictionnaire géographique latin et français* (Rouen, 1710, in-8°).

BUNPOUR, ville du Béloutchistan. V. BONPOUR.

BUNSEN (Chrétien-Charles-Josias, chevalier DE), érudit, antiquaire et diplomate allemand, né à Korbach, dans la principauté de Waldeck, le 25 août 1791, d'une famille bourgeoise honorable, mort à Bonn, en 1860. Son père l'envoya, en 1808, à l'université de Marbourg, d'où il passa, l'année suivante, à celle de Gœttingue. Bunsen était étudiant en théologie; mais, dans cette dernière ville, il se livra à l'étude de l'histoire et de la philosophie sous la direction de Heeren et de Heyne, et se lia d'amitié avec Lackmann et Lücke. Cependant, quelque précieuses que fussent de pareilles liaisons, la bienfaisance d'un homme plus âgé et plus haut placé exerça une influence encore plus décisive sur la carrière de Bunsen; cet homme fut Niebuhr, qu'il rencontra d'abord à Berlin en 1815. Après avoir visité le Danemark et la Hollande, Bunsen vint en France et étudia l'arabe et le persan à Paris, sous la direction de Sylvestre de Sacy. Etant allé à Rome, en 1818, il y retrouva Niebuhr, son protecteur, qui le fit nommer secrétaire de l'ambassade prussienne. La même année, il épousa une Anglaise dont il devait avoir dix enfants. En 1822, le roi Frédéric-Guillaume III passa à Rome; le jeune secrétaire d'ambassade, aimable et spirituel, lui fut sympathique; aussi, après la retraite de Niebuhr, Bunsen lui succéda-t-il comme ministre résident. Appelé à Berlin en 1827, pour l'affaire des mariages mixtes, il contracta des relations d'intimité avec le prince royal (depuis Frédéric-Guillaume IV), et il se forma entre eux une liaison qui rappelle celle de Charles-Auguste et de Gœthe. Cette amitié a persisté pendant plus de trente ans; chaque nouvelle entrevue avec Bunsen était pour Frédéric-Guillaume IV une véritable récréation intime, et, lorsque les courtisans en montraient du dépit, le roi s'écriait : « Ne peut-on m'accorder pour quelques jours la jouissance du commerce avec un homme d'esprit, à moi qui suis obligé, pendant des semaines, de supporter des ennuyeux? »

Bunsen se lia aussi, à Rome, avec un grand nombre d'hommes distingués : ce furent d'abord Schneieder, Rothe, Tholuck, Abeken, prédicateurs de l'ambassade; puis Champollion, qui lui inspira le goût des antiquités égyptiennes.

Pendant un séjour de vingt ans à Rome, Bunsen créa un hôpital protestant et fonda l'Institut archéologique au Capitole; outre un mémoire sur les réformes nécessaires au gouvernement du pape, il y rédigea une partie de la *Grande topographie de la ville de Rome*, du baron Costa, et publia des études sur l'Egypte. Le différend concernant les mariages mixtes lui fit perdre, en 1838, sa position d'ambassadeur. Il passa un an en Angleterre, s'appliquant à y répandre les idées théologiques de l'Allemagne; ce fut dans ce pays qu'il connut Thomas Arnold; ce dernier avouait n'avoir jamais rencontré un homme aussi pieux, aussi aimable et aussi bien doué que lui. En 1839, Bunsen rentra dans la diplomatie comme chargé d'affaires à Berne, et, un an après, Frédéric-Guillaume IV l'appela à Berlin pour conduire des négociations avec l'Angleterre; ces négociations étaient relatives à l'évêché anglo-prussien de Jérusalem; il fut ensuite nommé ambassadeur à Londres, où il resta jusqu'à la guerre de Crimée (1854). Le cabinet de Berlin ayant changé sa ligne de conduite, Bunsen se retira. Il alla d'abord à Heidelberg, et se livra aux études théologiques. Il revit encore une fois son royal ami, à Berlin, lors de la réunion de l'alliance évangélique, en 1857, peu de semaines avant la mort de Frédéric-Guillaume IV. Bunsen devait néanmoins le précéder dans la tombe. Depuis quelques années, il ressentait les symptômes d'une affection inquiétante, et sa mauvaise santé l'avait même forcé de passer à Cannes les deux derniers hivers de sa vie. Il assista avec joie au commencement de la régénération italienne. De retour en Allemagne au printemps de 1860, il se retira à Bonn, où il mourut le 28 novembre.

Bunsen étudia toutes les questions importantes de notre temps; mais il s'occupa surtout des problèmes renfermés dans ces trois mots : Rome, la Bible, l'Europe centrale. Voici son opinion relativement à la Bible : « Ce que Rome est pour le monde catholique, la Bible l'est pour le monde protestant, le point de départ des discussions les plus fécondes en conséquences. Et qu'on ne songe pas exclusivement aux discussions qui s'élèvent dans l'arène étroite de l'école théologique; la civilisation protestante en général, nos intérêts moraux, sociaux et religieux y sont en jeu. C'est l'explication et l'application des Ecritures qui divisent les grandes Eglises et les innombrables sectes de la chrétienté; dans l'intérieur de ces Eglises et de ces sectes, les tendances et les partis se séparent encore, par leur manière de traiter la Bible d'après une méthode dogmatique ou historique, en vue d'un système théologique arrêté ou des besoins de la conscience religieuse, avide de vérité. C'est sur la Bible et sur l'esprit d'examen que le protestantisme fut fondé à Worms, dans une heure solennelle; et, jusqu'à ce moment, c'est une question brûlante de savoir si la conscience et la science pourront accomplir, sur le terrain des Ecritures, la tâche la plus importante du siècle, la réconciliation de la religion et de la civilisation, et, par suite, apporter la paix au monde européen, profondément déchiré. » Cette question de l'avenir du monde protestant, de ses destinées religieuses, morales, scientifiques, préoccupait Bunsen avant toutes les autres. Dans la première période de sa vie, il passait, aux yeux des hommes du monde, pour un *piétiste;* dans la seconde, les piétistes et les concessionnalistes voulaient ne voir en lui qu'un incrédule et un libre penseur. On ne saurait nier que l'évolution de ses sentiments intimes offre un problème psychologique et moral assez compliqué. On trouve dans une lettre à un ami, datée de 1849, un aveu très-important : « Depuis 1838, dit-il, je suis devenu majeur, les écailles sont tombées de devant mes yeux. » Par ces paroles, il reconnaît la distance qui sépare sa seconde phase de la première; mais cette distance n'était marquée ni par une contradiction consciente ni par un revirement calculé.

c'était le passage de la fleur au fruit, de la verdeur à la maturité, de l'imagination à la réflexion. Ce développement s'accomplit par de brusques transitions. Pour les comprendre, il faut tenir compte de la résistance qu'il rencontra dans sa carrière diplomatique et littéraire. A Rome, cette résistance lui apparut sous la forme du jésuitisme hiératique; en Angleterre, sous les traits du puséysme à moitié romain; en Allemagne, sous la caricature du luthéranisme. Les ouvrages qui assurent au chevalier de Bunsen un rang distingué parmi les savants sont : *De jure Atheniensium hæreditario* (1813); *Basiliques de Rome chrétienne* (1843); *Ignace d'Antioche et son époque* (1847); *Du rôle de l'Egypte dans l'histoire du monde* (1845); *Hippolyte et son époque* ou *Vie et doctrine de l'Eglise romaine sous Commode et Sévère* (1851).

BUNSEN (Robert-Guillaume), chimiste et physicien célèbre, né à Gœttingue le 31 mars 1811. C'est par erreur que les biographies où figure le savant allemand l'inscrivent sous le nom de **Eberard**. Bunsen fit à Gœttingue des études qu'il compléta ensuite à Paris, à Berlin et à Vienne, et fut nommé docteur en philosophie, puis professeur agrégé à Gœttingue en 1833. En 1836, il succéda à Wœhler comme professeur de chimie à l'institut polytechnique de Cassel, et fut nommé en 1838 à l'université de Marbourg, puis à Breslau en 1851, enfin à Heidelberg en 1852. Pendant ce temps, Bunsen n'a pas cessé de publier un grand nombre de travaux qui se font remarquer par leur précision et leur originalité. Nous signalerons surtout les applications de l'électricité aux décompositions chimiques, la construction de la pile qui porte son nom, les recherches sur la série cacodylique, qui lui coûtèrent un œil, les travaux très-remarquables qu'il publia après un voyage en Islande sur la constitution géologique de ce pays, et enfin la magnifique découverte dont Kirchhoff et lui dotèrent récemment la science; nous voulons parler de l'analyse spectrale. (V. SPECTROMÈTRE.) Cette nouvelle méthode d'analyse, d'une précision inouïe, puisqu'elle permet de déceler dans l'atmosphère d'une chambre la présence de un dix-millionième de soude, offre aux investigations de la chimie un champ jusqu'alors inexploré et dont les limites s'étendent même au delà de notre système solaire. Les principaux ouvrages de M. Bunsen sont : *Descriptio hygrometrorum* (1833); *Sur l'allophane dans la formation de l'argile plastique* (1834); *Combinaisons des cyanures doubles avec l'ammoniaque* (1835); *Examen des cyanures doubles* (1835); *Combinaisons arsenicales organiques* (1837); *Fusibilité de l'iridium* (1837); *Analyse de gaz de hauts fourneaux et leur emploi comme combustible; Tension de quelques gaz condensés* (1838); *Identité de l'andalousite et de la chiastolite* (1839); *Examen des gaz qui se dégagent des hauts fourneaux où l'on traite le minerai de cuivre* (1840); *Recherches sur la série cacodylique* (1841-1842-1843); *Sur le terrain houiller de la maremme toscane* (1844); *Préparation d'un charbon pour remplacer le platine dans la pile* (1842); *Batterie de charbon perfectionnée* (1843); *Sur un minerai de cérium* (1845); *Observations physiques sur les geysers de l'Islande* (1847); les *Montagnes de tuf en Islande* (1847); *Des phénomènes pseudo-volcaniques en Islande* (1847); *Défense de ses opinions sur les phénomènes physico-géologiques de l'Islande* (1848); *Méthode quantitative pour le dosage de l'urée* (1848); *Formation des roches volcaniques en Islande* (1851); *Préparation du magnésium par la voie électrolytique* (1852); *Sur l'iodure d'azote* (1852); *Recherches sur l'affinité chimique* (1853); *Méthode volumétrique d'une application générale* (1853); *Sur la théorie de la formation des roches de Sartorius de Waltershausen; Préparation du chrome par la voie galvanique* (1854); *Préparation électrolytique des métaux alcalins et alcalino-terreux* (1854); *Sur l'aluminium* (1854); *Absorption des gaz* (1855); *Préparation du lithium; Composition de l'iodide nitrique; Sur la préparation des combinaisons du céricium et sur les oxydes de lithium;* en collaboration avec Kirkoff, *Analyse chimique fondée sur les observations du spectre; Sur la préparation du rubidium, du cœsium.*

M. Bunsen a été élu, en 1853, membre correspondant de l'Institut de France.

BUNTING (Henri), théologien et historien allemand, né à Hanovre en 1545, mort en 1606. Il exerça les fonctions de pasteur protestant à Grunow et à Gosslar, et publia, soit en latin, soit en allemand, plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Itinerarium biblicum* (1597, in-4°); *Chronique du duché de Brunswick-Lünebourg* (in-fol.), et *Chronologia* (1590, in-fol.)

BUNTSCHUH (littéralement *soulier bigarré*), nom qui fut donné à une ligue de paysans allemands du XVIe siècle, qui se révoltèrent sans succès contre leurs seigneurs.

BUNYAN (John), écrivain et sectaire anglais, né à Elstow, dans les environs de Bedford, en 1628, mort en 1688. Il était d'une humble famille, car son père exerçait l'état de chaudronnier, et il apprit lui-même à travailler le cuivre. Cependant, bien que sa première éducation ait été très-élémentaire, il rapporte, dans un de ses ouvrages, que ses parents avaient le plus grand soin de l'envoyer à l'école. Il n'y apprit guère qu'à lire et à écrire, et acquit par lui-même dans la suite les connaissances qui lui manquaient. Son enfance se passa dans la dissipation et l'indifférence religieuse la plus complète, jurant et blasphémant à tout propos. C'était le promoteur de tous les méfaits enfantins, un garçon fort malfaisant, n'ayant guère d'énergie que dans la pratique du mal. De semblables dispositions ne le rendaient guère propre qu'à faire un soldat, et il s'engagea fort jeune au service du parlement. Au siége de Leicester, Bunyan ayant été commandé pour un poste périlleux, un de ses camarades s'offrit à prendre sa place et fut tué. Cet événement le frappa fortement, et il lui sembla, à partir de cette époque, entendre une voix qui lui reprochait sa mauvaise conduite. Il retourna bientôt dans ses foyers, et, quoique très-jeune encore, s'y maria. Sa femme ne lui apporta en dot que deux livres de piété qu'il lut souvent avec elle. L'influence de ces livres, l'exemple de sa femme, la mort de son père le frappèrent si vivement qu'il résolut de nouveau de changer sa façon de vivre, et, de l'excès du déréglement, il devint tout à coup pharisien.

En 1650, Bunyan entra dans la congrégation des anabaptistes de Bedford, qui le nommèrent bientôt leur prédicateur, à cause de son ardente piété. En 1658, année où Cromwell fut nommé protecteur, Bunyan devint ministre de l'Eglise de M. Gifford. Le 12 novembre 1660, cinq mois après la restauration, il avait commencé à prêcher à Sawsel, près d'Harlington, dans le Bedfordshire. Averti qu'il y avait une prise de corps contre lui, il voulut malgré cela terminer ses prédications; mais il fut arrêté et écroué à la prison de Bedford, où il resta pendant douze ans. En 1661, lors du couronnement de Charles II, ce prince ayant proclamé une amnistie, Bunyan rédigea une pétition pour réclamer sa mise en liberté; mais, malgré le dévouement de sa femme, qui comparut devant les juges et plaida elle-même la cause de son mari, il ne put obtenir son élargissement. Bien que prisonnier, Bunyan, qui avait à pourvoir à l'entretien de sa famille (il était père de quatre enfants), se mit à faire des lacets, métier qu'il avait appris depuis qu'il était en prison. Il trouva cependant le temps de composer, au moins en partie, l'ouvrage qui devait lui assurer l'immortalité, son *Voyage du pèlerin*. Il écrivit également la *Grâce abondante*, la *Sainte Cité*, la *Résurrection de la mort* et plusieurs autres traités de théologie. Enfin, il obtint sa liberté par l'intervention des quakers, et son nom fut compris dans l'amnistie générale proclamée au conseil du roi le 13 septembre 1672.

Après sa sortie de prison, il vit grandir rapidement sa réputation comme prédicateur. La foule se pressait pour l'entendre. Lorsque Jacques II publia son *Acte d'indulgence*, qui équivalait à une déclaration pure et simple de la liberté de conscience, Bunyan n'hésita pas à profiter de cet acte de tolérance dont il comprit parfaitement la portée. La révolution éclata bientôt, mais il ne devait pas avoir le bonheur de voir l'Angleterre débarrassée des Stuarts. Pendant un voyage qu'il fit dans son pays natal, il fut saisi d'une fièvre qui l'emporta dix jours après son retour à Londres, à l'âge de soixante ans. Ses restes furent transportés à Bunhill, où l'on peut encore voir sa tombe.

Les œuvres complètes de Bunyan furent pour la première fois rassemblées à Londres en 1736; elles ont été réimprimées à différentes reprises et sous divers formats. « Le plus célèbre de ses ouvrages, dit M. Joubert, est sans contredit le *Voyage du pèlerin*, qui a été traduit dans la plupart des langues de l'Europe, et réimprimé en Angleterre presque d'année en année. » Johnson a remarqué qu'il y avait de singuliers rapports entre le début du *Voyage du pèlerin* et celui de la *Divine comédie*, bien qu'à l'époque où Bunyan composa son livre, le poëme de Dante n'eût pas encore été traduit en anglais. « Cet ouvrage, qui a été traduit en français sous le titre : de *Pèlerinage du chrétien*, dit encore M. Joubert, paraît prodigieux quand on songe que Bunyan n'avait reçu pour ainsi dire aucune éducation et qu'il *n'était pas même familier* avec les écrivains de sa propre langue. Les combats de l'homme contre le péché, ses progrès pénibles vers la perfection chrétienne, y sont représentés dans une suite d'allégories quelquefois étranges et incohérentes, mais presque toujours admirables de vigueur, de verve et de variété. »

BUNZLAU, ville de Prusse, province de Silésie, régence et à 35 kilom. N.-O. de Leignitz, sur le Bober; 7,200 hab. Poteries renommées, draps, bonneteries, toiles, tabac, tanneries, brasseries et distilleries. Important commerce de toiles. Située dans une contrée très-pittoresque, cette petite ville se recommande par une belle église construite sur l'emplacement de l'ancien château détruit pendant la guerre de Trente ans, et par un obélisque en fer élevé sur la place du Marché à la mémoire du général russe Koutousoff. Patrie du père de la poésie allemande, Martin Opitz.

BUNZLAU (ALT-), bourg de l'empire d'Autriche, en Bohême, à 10 kilom. N.-E. de Prague, sur l'Elbe. Haras; belle église de Notre-Dame, but d'un pèlerinage très-fréquenté.

BUNZLAU (YUNG-), ville de l'empire d'Autriche, dans la Bohême, ch.-l. du cercle de même nom, sur la rive gauche de l'Iser, à 50 kilom. N.-E. de Prague; 5,200 hab., dont 850 juifs. Manufactures d'indiennes, mousselines, percales; fabrication de draps et lainages. Commerce actif. Ancien château fort, bâti en 973 par le duc Boleslas, et dont la construction fut l'origine de la ville.

BUOL-SCHAUENSTEIN (Charles-Ferdinand, comte DE), diplomate et homme d'Etat autrichien, né en 1797, d'une ancienne famille qui a fourni plusieurs diplomates éminents à l'Allemagne. Il débuta dans la carrière diplomatique sous les auspices de son père le comte Jean-Rodolphe, qui occupait lui-même des postes éminents avant la dissolution de l'empire germanique. Le comte Buol était ministre plénipotentiaire à Turin en 1847, durant le mouvement de rénovation italienne qui conduisit à la guerre de 1848 entre l'Autriche et le Piémont. En présence des préparatifs militaires de Charles-Albert, il demanda spontanément ses passeports. Cette conduite énergique plut au prince de Schwarzenberg, à qui la maison d'Autriche dut son salut, et lui valut la légation de Saint-Pétersbourg, puis l'ambassade de Londres (1851), après les conférences de Dresde, où le prince-ministre le prit pour second plénipotentiaire. La mort subite du prince de Schwarzenberg (avril 1852) fit rappeler Buol à Vienne, où il reçut le poste vacant de ministre des affaires étrangères et la présidence du conseil. Malgré de violentes oppositions, il engagea l'Autriche dans l'alliance française, à la veille de la guerre d'Orient, lui fit garder pendant cette guerre le rôle d'arbitre, facilita l'ouverture du congrès de Paris, où il vint siéger comme plénipotentiaire impérial, avec le baron de Hubner, et fut un des signataires du traité de 1856. Il sortit du ministère en 1859, sacrifié sans doute aux exigences ou aux rancunes de la Russie, et fut remplacé par le comte de Rechberg.

La politique intérieure du comte de Buol eut pour but de gagner l'appui des classes moyennes par des réformes administratives; de tenir en échec et d'abattre le pouvoir de l'aristocratie; de centraliser l'administration de la monarchie autrichienne, réunion d'éléments hétérogènes, et, durant la période de transition, de disposer d'une armée fortement constituée. Sa politique extérieure tendit, non sans succès, à émanciper l'Autriche de la tutelle du czar, à substituer l'Autriche à la Russie dans le protectorat de la Moldo-Valachie, à maintenir la libre navigation du Danube, dont dépend l'extension du commerce de l'Allemagne en Orient. En décembre 1854, le comte Buol accéda au traité d'alliance entre l'Angleterre et la France, et amena ainsi la Russie à admettre en principe les quatre garanties demandées par les puissances alliées. La position de l'Autriche au congrès de Vienne (1855) fut donc son œuvre. On doit également lui savoir gré des traités de commerce, de douanes et de navigation, et des conventions postales conclus avec plusieurs Etats allemands et diverses puissances d'Europe.

BUOMATTEI, BUOMMATTEI ou **BUONMATTEI** (Benoît), grammairien italien, né à Florence en 1581, mort en 1647. A l'âge de dix-neuf ans, il abandonna le commerce pour s'adonner à son goût pour les études littéraires, et fit de tels progrès dans les lettres, les sciences, la théologie et la philosophie que, cinq ans plus tard, l'Académie florentine l'accueillait dans son sein. En 1608, il entra dans les ordres, après avoir pris le grade de docteur, et accompagna à Rome le marquis Guicciardini, ambassadeur du duc de Toscane; puis il devint bibliothécaire et secrétaire du cardinal Giustiniani. Depuis cette époque, Buomattei fut successivement curé près de Trévise, professeur de langue toscane à Florence en 1632, et enfin recteur du collége de Pise. Parmi les ouvrages nombreux de ce laborieux et estimable écrivain, celui qui a le plus contribué à sa réputation est sa grammaire de la langue toscane, publiée sous le titre de : *Della lingua toscana libri II* (1643, in-4°).

BUONABITACOLO, bourg du royaume d'Italie, dans la principauté Citérieure, district de Sala, à 25 kilom. N.-E. de Policastro; 3,000 h.

BUONACCORDO s. m. (bou-o-na-kor-do — mot ital. formé de *buono*, bon; *accordo*, accord). Mus. Petite épinette italienne que les enfants pouvaient jouer.

BUONACCORSI (Philippe), historien toscan, né à San-Geminiano, dans le XVe siècle, mort à Cracovie en 1496. Il forma à Rome, avec Pomponius Lætus, une Académie où il portait le surnom de *Callimachus Experiens*, sous lequel il est plus généralement connu. La cour pontificale ayant persécuté les membres de cette paisible société littéraire, il s'enfuit en Pologne, vers 1473, devint précepteur des enfants de Casimir III, fut chargé de négociations importantes, et jouit pendant toute sa vie d'une haute influence à cette cour. Il a composé un grand nombre d'ouvrages historiques qui sont fort estimés; on cite surtout *Attila* ou *De gestis Attilæ* (Haguenau, 1531).

BUONACORSI (Pierino). V. VAGA (Pierino del).

BUONACOSSA (Hercule), médecin. V. BONACOSSUS.

BUONAFÈDE (Appiano), philosophe et publiciste italien, né à Comacchio en 1716, mort à Rome en 1793, fut religieux célestin et professeur de théologie à Naples. Il a laissé, entre autres ouvrages intéressants : *Histoire critique de la philosophie du suicide* (1761, in-4°); les *Conquêtes célèbres examinées au point de vue du droit des gens* (1763); *De la restauration de la philosophie* (1789).

BUONAFIDE (François), botaniste. V. BONAFIDE.

Buona Figliuola maritata (LA), opéra italien, musique de Nicolas Piccini, représenté à Rome le 27 juillet 1769, et à Paris, sur le théâtre de l'Académie royale de musique, le 15 avril 1779. Cet opéra fit partie de la suite d'ouvrages italiens proposés à l'admiration des uns, aux sarcasmes des autres par le directeur De Vismes, dans la campagne gluckopiccinienne de 1778-1779. Le véritable titre de la pièce est : la *Cecchina, ossia la Figliuola*, mais le sous-titre a prévalu. A Rome, cet ouvrage excita des transports d'admiration poussée jusqu'au fanatisme : il n'y avait pas eu alors de succès plus brillant; celui de la *Cecchina*, dit Castil-Blaze, fut universel. Le livret était tiré du roman de *Paméla*, qui a fourni au théâtre un grand nombre de comédies. La Bonne fille est une orpheline retirée dans un château et élevée par une dame qui en prend le plus grand soin. Sa beauté, ses vertus, l'ont fait aimer d'un jeune seigneur; elle a su plaire aussi au jardinier, qui veut l'épouser. La femme de chambre de la dame et une paysanne coquette, qui aspirent toutes les deux à la main du jardinier, répandent des soupçons sur la sagesse de la Bonne fille. Le jeune seigneur en est offensé; la maîtresse du château veut faire enlever sa pupille et l'envoyer dans un couvent pour la soustraire à la passion du marquis amoureux; le jardinier la délivre des mains des ravisseurs, et la conduit en triomphe; mais le marquis l'emmène à son tour. Enfin arrive un soldat allemand, qui vient s'informer d'un enfant que son colonel a laissé malade, en passant dans le village, d'où il avait été obligé de fuir avec précipitation, à cause d'une affaire d'honneur. Le colonel vient lui-même, et reconnaît sa fille, qu'il accorde en mariage au jeune seigneur.

L'opéra de Piccini s'empara de tous les théâtres d'Italie, et partout il produisit la même sensation. On ne voulait plus entendre d'autre musique; le peuple demandait toujours la *Buona Figliuola*, à l'exclusion de compositions plus récentes. Les modes, les enseignes de cafés, de boutiques, les coiffures étaient *à la Cecchina*. Ce fut le premier exemple de cette vogue dont nous avons été souvent témoins pour quelques opéras modernes. « Ce fut dans la *Cecchina*, si l'on en croit l'histoire de l'*Opéra-Italien*, que Piccini fit entendre pour la première fois des finales avec des changements de tons, de rhythmes et de mouvements, qui renfermaient plusieurs scènes. Logroscino, à qui l'on devait l'invention de ces finales (1730), les écrivait sur un seul thème. Cette idée originale, précieuse, de la coupe et de la conduite des finales fut une des causes du succès merveilleux de la pièce. Jomelli, passant à Rome, à son retour de Stuttgard, avait les oreilles fatiguées des éloges prodigués à la *Buona Figliuola;* d'un ton de mépris, en parlant du compositeur et de son ouvrage, il disait à ses familiers : *Sarà qualche ragazzo e qualche ragazatta;* mais, après avoir entendu l'ouvrage, il déclara solennellement, avec la sincérité digne d'un si grand maître, que Piccini était inventeur. »

Une représentation de la *Buona Figliuola maritata* sur le théâtre de Feltri, petite ville à sept lieues de Venise, fut signalée par un déplorable accident. Vers la fin du spectacle, un violent orage éclate tout à coup; la foudre pénètre dans la salle par les combles du bâtiment, et éteint toutes les lumières. Les spectateurs poussent des cris d'effroi; le tumulte, la confusion deviennent horribles. On se précipite dans les corridors; chacun cherche dans les ténèbres une issue pour fuir ce lieu de désolation. Quand la salle est enfin éclairée de nouveau, un effrayant tableau s'offre aux yeux : de tous côtés, on voit des hommes, des femmes et des enfants privés de sentiment; dix personnes étaient réduites en cendres, et près de quatre-vingts grièvement blessées.

BUONALBERGO, bourg du royaume d'Italie, dans la principauté Ultérieure, district d'Ariano, à 22 kilom. N.-E. de Bénévent; 3,705 hab.

BUONAMICI (Lazare), poëte et littérateur italien, né à Bassano en 1479, mort en 1532. Il fut professeur de littérature à Rome et à Padoue, où il termina sa vie. On a de lui : *Carmina* (Venise, 1552); *Concetti della lingua latina* (Venise, 1562), etc.

BUONAMICI (Philippe), littérateur italien, né à Lucques en 1705, mort en 1780. Il était professeur d'éloquence et de poésie dans sa ville natale, lorsqu'il se rendit à Rome, auprès de son compatriote Vincent Lucchesini, secrétaire des brefs. Il devint son coadjuteur et fut secrétaire en titre sous Clément XIV. Buonamici se fit beaucoup d'ennemis par son caractère envieux et difficile. Son principal ouvrage a pour titre : *De claris pontificiarum epistolarum scriptoribus* (Rome, 1753, in-8°).

BUONAMICI (Castruccio), historien italien, né à Lucques en 1710, mort en 1761, frère du précédent. Il entra dans les ordres, se rendit à Rome, espérant arriver par son talent à une situation brillante. N'ayant éprouvé que des

déceptions, Buonamici embrassa la carrière des armes et passa au service du roi des Deux-Siciles, qui le nomma commissaire extraordinaire d'artillerie et trésorier de la ville de la Barletta. Il a laissé plusieurs ouvrages en prose et en vers, dont les deux plus remarquables sont des histoires écrites en latin, dans lesquelles la beauté et l'élégance du style s'unissent à la force et à la profondeur des pensées. Ils sont intitulés : *De rebus ad Velitras gestis* (Leyde, 1746, in-4°), et *De bello italico commentarii* (Leyde, 1750), qui ont été insérés et traduits par Pezay à la suite des *Campagnes de Maillebois en Italie.*

BUONAMICO DI CRISTOFANO, peintre italien. V. BUFFALMACCO.

BUONANNI (Philippe), naturaliste et antiquaire italien, né à Rome en 1638, mort en 1725. Il entra dans l'ordre des jésuites, y remplit divers emplois importants et fut chargé, en 1698, de mettre en ordre le cabinet du célèbre Kircher. Ses principaux ouvrages sont : *Historia Ecclesiæ Vaticanæ* (Rome, 1686, in-fol.); *Observationes circa viventia, etc.* (Rome, 1691); *Numismata pontificum romanorum* (Rome, 1699, 2 vol in-fol.); *Museum collegii romani Kircherianum* (Rome, 1709, in-fol.), etc.

BUONAPARTE (famille). V. BONAPARTE.

Buonaparte et des Bourbons (DE), pamphlet de Chateaubriand. V. à l'article consacré à Bonaparte.

BUONARROTI (Michel-Angelo), poëte italien, neveu du grand artiste du même nom, né à Florence en 1568, mort en 1646. Il fit partie de l'Académie *della Crusca*, et prit une part active à la rédaction de son grand vocabulaire. Ses œuvres principales sont deux comédies originales, autant qu'élégantes et spirituelles, écrites dans la langue des paysans de la Toscane, la *Tancia* et la *Fiera* (Florence, 1726, in-fol.). Il a été l'éditeur des sonnets de son oncle.

BUONARROTI (Philippe), antiquaire italien, né à Florence en 1661, mort en 1733. Après avoir fait un voyage à Rome, où il s'occupa à la fois de jurisprudence et de beaux-arts, il retourna dans sa ville natale et devint sénateur, ainsi qu'auditeur président de la juridiction ecclésiastique. On a de ce savant antiquaire plusieurs ouvrages estimés, notamment : *Osservazioni istoriche sopra alcuni medaglioni antichi, etc.* (Rome, 1608, in-4°); *Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vetro, etc.* (Florence, 1716, in-fol.).

BUONARROTI (Michel), homme politique et conspirateur, descendant de Michel-Ange, né à Pise en 1761, mort à Paris en 1837. Sa famille occupait un rang considérable auprès du grand-duc de Toscane, et lui-même reçut les faveurs de ce prince; mais l'ardeur de son enthousiasme pour les principes de la Révolution française lui valut un ordre d'exil, et il se réfugia en Corse, où il publia un journal, l'*Ami de la liberté italienne.* En 1792, il vint à Paris avec Salicetti, et se fit bientôt remarquer aux Jacobins par la vigueur de son esprit, la trempe de son caractère et l'exaltation sincère de ses opinions républicaines. Chargé de diverses missions, honoré par la Convention du titre de citoyen français, emprisonné pendant la réaction thermidorienne, il entra, sous le Directoire, dans la conspiration de Babeuf, et fut condamné à la déportation par la haute cour de Vendôme. Toutefois, il ne fut jamais transféré à la Guyane, et, après avoir subi un emprisonnement assez long à Cherbourg et à l'île d'Oléron, il put se retirer à Genève, où il vécut en donnant des leçons de mathématiques. Les événements de 1815 le forcèrent de chercher un asile en Belgique, et il ne revit la France qu'après la révolution de Juillet. Après trente années de proscription et de pauvreté, cet homme indomptable n'avait perdu aucune de ses convictions, et il passa ses dernières années considéré comme une sorte de patriarche de la démocratie par les jeunes enthousiastes qui se pressaient autour de lui, et dont la plupart sont devenus célèbres dans l'histoire de nos révolutions contemporaines. Il avait écrit une *Histoire de la conspiration pour l'égalité, dite de Babeuf*, imprimée probablement en France, et publiée en Belgique en 1828. Une nouvelle édition de ce curieux récit a été donnée en 1850 par M. G. Charavay. M. Trélat a publié (Epinal, 1838) une *Notice biographique sur Buonarotti.*

BUONARROTI ou **BUONAROTA** (Michel-Ange). V. MICHEL-ANGE.

BUONA-VOGLIO s. m. (bou-o-na-vo-llo; *ll* mll.). Forme italienne du mot BONNE-VOGLIE.

BUONCOMPAGNI ou **BUONCOMPAGNO**, nom d'une ancienne et noble famille italienne, originaire de l'Ombrie, qui a fourni un grand nombre de dignitaires à l'Eglise. Le plus illustre de ses membres est Hugues BUONCOMPAGNI, qui devint pape sous le nom de GRÉGOIRE XIII.

BUONCOMPAGNI (Balthazar). V. BONCOMPAGNI.

BUONCONSIGLI ou **BONCONSIGLI** (Giovanni), surnommé **il Marescalco** (le Maréchal), peintre italien, né à Vicence, florissait vers la fin du XVe siècle et le commencement du XVIe. Il fut, au dire de Lanzi, l'un des plus habiles artistes de son temps; il se rapprocha de la manière des Bellini, et excella dans la perspective. Il travailla d'abord dans sa ville natale, où il exécuta, entre autres ouvrages, une *Pietà*, pour l'église de Saint-Barthélemy. Il se rendit ensuite à Venise, où il se fixa, et où il peignit plusieurs tableaux, cités par Vasari et par Ridolfi, notamment : un *Saint Thomas d'Aquin enseignant*, dans l'église des Saints-Jean-et-Paul; *Saint Sébastien, Saint Laurent* et *Saint Paul*, dans l'église de Saint-Jacques *dell' Orio;* une *Madone entourée de six saints* (signée JOANNES BONCONSILIUS MARESCALCUO DE VICENTIA, 1497), dans l'église de Saint-Côme *della Giudecca.* Lanzi fait le plus grand éloge d'une *Madone entourée de quatre saints*, qui se trouvait de son temps à Vicence. Une composition semblable (peut-être la même) se voit au musée de Dresde. Il n'existe pas de peintures de Buonconsigli dans les autres musées d'Europe. Cet artiste ne doit pas être confondu avec Pietro Marescalco, de Feltre.

BUONCONTI (Giovanni-Paolo), peintre italien, né à Bologne en 1563 ou 1564, mort à Rome en 1605. Destiné au commerce par son père, qui était un riche marchand de soie, il fut entraîné vers la peinture par une vocation qu'aucune remontrance ne put vaincre. Il étudia le dessin sous la direction du Passarotto, et entra ensuite dans l'école des Carraches. Il s'attacha particulièrement à Annibal, et le suivit à Rome. Il mourut à l'âge de quarante-deux ans, n'ayant fait qu'un très-petit nombre de tableaux, mais laissant beaucoup de dessins du meilleur goût.

BUONCONVENTO, bourg du royaume d'Italie, préfecture et à 23 kilom. S.-E. de Sienne, sur l'Ombronne; 3,000 hab. Célèbre dans les querelles des guelfes et des gibelins, par la mort d'Henri VII, qui y mourut empoisonné, dit-on, par un moine dont il avait entendu la messe.

BUONDELMONTE BUONDELMONTI, gentilhomme florentin du XIIIe siècle, est devenu célèbre par sa mort, qui fut en quelque sorte le signal des luttes sanglantes qui eurent lieu à Florence entre les deux factions des guelfes et des gibelins. Attaché au premier de ces partis, et partant à la cause des papes, il allait néanmoins épouser la fille d'un Amidei, du parti gibelin, lorsque, s'étant épris d'une jeune fille de la maison Donati, il rompit ses premiers projets d'alliance et la prit pour épouse. La famille Uberti, la plus puissante de celles qui défendaient la cause de l'empereur, déclara que l'offense faite aux Amidei atteignait le parti gibelin tout entier, et qu'il importait d'en tirer une vengeance éclatante (1215). Le matin de Pâques, Buondelmonte traversait le vieux pont, lorsqu'il fut assailli par plusieurs gentilshommes gibelins et tué aux pieds de la statue de Mars. A la suite de ce meurtre, Florence se partagea entre les Uberti et les Buondelmonti, et, pendant trente-trois ans, cette ville fut le théâtre de conflits acharnés.

BUONDELMONTI (Joseph-Marie), littérateur italien, né à Florence en 1713, mort à Pise en 1757, appartenait à la famille du précédent. Il devint commandeur de l'ordre de Malte, et ne se signala pas moins par la pureté de ses mœurs et la noblesse de son caractère que par l'étendue de son érudition. Objet des plus grands éloges de la part de ses contemporains, Buondelmonti a laissé les oraisons funèbres de Jean Gaston, grand-duc de Toscane, de l'empereur Charles VI, etc., et publié, entre autres écrits : *Lettera sopra la misura*, et *Ragionamento sul diritto della guerra giusta* (1756, in-8°).

BUONFIGLI ou **BONFIGLI** (Benedetto), peintre italien, né à Pérouse vers 1420, vivait encore en 1496. Il fut, en son temps, le meilleur peintre de Pérouse, et il eut l'honneur d'avoir pour élève le Pérugin. Pascoli est allé jusqu'à dire que ce maître ne le cédait en habileté à aucun peintre de son siècle, et qu'il fut peut-être le premier parmi les anciens qui commença à entrevoir et même à mettre en pratique le style moderne; mais cet éloge est certainement exagéré : il ne faut pas oublier, en effet, que Masaccio fut le contemporain de Buonfigli, qu'il surpassa de beaucoup. Le dessin de ce dernier est encore plein de sécheresse, et l'or n'est guère moins prodigué dans ses tableaux que dans ceux des anciens maîtres. Toutefois, il se montra supérieur à ses devanciers dans le paysage. Il travailla, dans sa vieillesse, au Vatican, avec son compatriote le Pinturicchio, et fut employé par Innocent VIII à peindre des arabesques dans le casino du Belvédère; mais c'est à Pérouse que se trouvent ses principaux ouvrages; nous nous bornerons à citer : une frise, datée de 1460, au Palais public; une *Nativité*, qui rappelle la manière de Gentile da Fabriano, et qui a même été attribuée à ce maître, dans l'église de Saint-Dominique; *Saint Bernardin à genoux aux pieds du Christ*, dans l'église dédiée à ce saint; un tableau, daté de 1466, dans l'église de Santa-Maria Nuova, etc. Buonfigli avait en architecture des connaissances que Baldassare Peruzzi ne dédaigna pas, assure-t-on, de mettre à contribution.

BUONFIGLI (Joseph-Constant), historien italien, né à Messine, florissait au commencement du XVIIIe siècle. Il servit d'abord en Flandre dans l'armée du roi d'Espagne, puis retourna en Sicile, où il se livra à la culture de l'histoire et des belles-lettres. Ses principaux ouvrages sont : *Parte prima e secunda dell' istoria siciliana, etc.* (Venise, 1604, in-4°), et *Messina, città nobilissima, descrita* (Venise, 1606).

BUONI (Jacques-Antoine), médecin et philosophe italien, né à Ferrare en 1527, mort en 1587. Elève du célèbre anatomiste Canani, il fut professeur de médecine dans sa ville natale, puis successivement à Mondovi, à Turin, à Modène, et professeur de botanique à Rome. De retour à Ferrare, il se trouvait dans cette ville en 1570, lors du tremblement de terre dont elle eut à souffrir. C'est ce phénomène physique qui a été l'objet du seul écrit qui nous reste de lui : *Del torremoto* (Modène, 1571, in-fol.). Cet ouvrage, plein d'érudition, est très-recherché des curieux.

BUONINCONTRO (Laurent), mathématicien, poëte et historien italien, né en 1411 à San-Miniato, mort vers 1502. Il servit quelque temps dans l'armée de François Sforce, et se rendit à Rome, puis à Naples (1456), auprès du roi Alphonse Ier, où il professa l'astronomie de Manilius. Rappelé à Florence, d'où il avait été jadis banni, Buonincontro continua à se livrer avec succès à l'enseignement, et finit par s'établir à Rome, après avoir été attaché, de 1480 à 1489, à la personne de Constance Sforce. Ses principaux écrits sont : *Commentarius in C. Manilii astronomicon* (Bologne, 1474, in-fol.); *Tractatus astrologicus electionum* (1539); *Rerum naturalium et divinarum libri III* (Bâle, 1540), etc.

BUONMATTEI (Benoît). V. BUOMATTEI.

BUONO (SAN-), bourg du royaume d'Italie, dans l'Abruzze Citérieure, district de Vasto; 3,200 hab.

BUONO, architecte et sculpteur du XIIe siècle, l'un des maîtres les plus habiles de son époque, fut employé, en 1154, par le doge vénitien Domenico Morosini, à construire la fameuse tour de Saint-Marc, masse énorme qui a défié jusqu'ici les injures du temps. On ne sait de quel pays fut Buono; il travailla dans plusieurs villes d'Italie, principalement à Naples, où il bâtit le Castel-Capuano et le château de l'Œuf (*Castello dell' Uovo*), sous Guillaume le Mauvais. A Pistoie, il éleva l'église de Saint-André (1166); à Arezzo, la maison de ville avec un beffroi. Baldinucci et Milizia lui attribuent aussi la reconstruction de l'église de Sainte-Marie-Majeure, à Florence; mais, suivant d'autres auteurs, ce travail n'aurait été exécuté qu'au XIIIe siècle, par un architecte florentin nommé aussi BUONO ou DEL BUONO. Milizia fait remarquer que les ouvrages de Buono le vieux se ressentent moins du goût arabe que ceux des autres architectes italiens du même temps.

BUONO ou **BONO** (Bartolommeo), architecte et sculpteur italien, né à Bergame, travailla principalement à Venise, où il mourut en 1529. En 1495, il construisit l'église de Saint-Roch, monument très-simple, orné de pilastres corinthiens; il donna aussi le dessin du maître-autel de cette église, et sculpta pour cet autel une statue de *Saint Roch.* En 1510, il rebâtit l'étage des cloches de la tour de Saint-Marc, qui avait été détruit par la foudre, et, en 1517, il commença la construction des *Procuratie Vecchie* (habitations des procurateurs de Saint-Marc), édifice considérable, orné de trois rangs d'arcades superposées, — les arcades du rez-de-chaussée formant portique sur la place de Saint-Marc.

BUONO ou **BUONI** (Silvestro), peintre italien, né à Naples en 1410, mort vers 1480. Son père, BUONO DE' BUONI, peintre médiocre, mort en 1465, le plaça sous la direction d'Andrea Solario. Ce dernier étant mort peu de temps après, Silvestro s'attacha à Donzelli, qu'il surpassa par la vigueur du coloris, la morbidesse des contours et la perfection de l'ensemble. Il s'éleva également, dit Lanzi, bien au-dessus des autres peintres napolitains qui l'avaient précédé. On voit plusieurs de ses ouvrages dans les églises de Naples, notamment une *Ascension*, dans l'église des Olivetains, et un tableau représentant *Saint Jean-Baptiste, saint Jean l'Evangéliste et saint Jean-Chrysostome*, dans l'église de Saint-Jean *a mare.* Le musée royal de Naples possède une *Nativité du Christ*, due au pinceau de Silvestro Buono.

BUONO ou **BUONI** ou **BONI** (Giacomo-Antonio), peintre italien, né à Bologne en 1688 ou 1690, mort vers 1750 ou 1765. Il eut pour maître Marcantonio Franceschini, qu'il seconda dans beaucoup de ses travaux, principalement dans ceux de Rome, et qu'il suivit à Gênes, où il s'établit en 1726, et où il exécuta un grand nombre de peintures à l'huile et à fresques, dans les églises et dans les palais, notamment : un plafond représentant l'*Aurore et Céphale*, au Palais royal; un plafond représentant *Vulcain qui remet à Vénus les armes d'Achille*, et un tableau à l'huile, *Thétis confiant Achille au centaure Chiron*, dans le palais Durazzo; plusieurs dessus de porte et un portrait du doge Jean-François Brignole, dans le palais Brignole-Sale; un *Berger* et une *Bergère*, et *Jupiter nourri par la chèvre Amalthée*, au palais Pallavicini; diverses peintures dans l'oratoire de Saint-Philippe de Néri, etc. Giacomo Boni exécuta en outre des travaux considérables à Bologne (voûte de l'église de Saint-Pierre-Célestin); à San-Remo (voûte de l'église de Sainte-Marie *della Costa*); à Brescia et à Parme. Il reçut aussi plusieurs commandes du prince Eugène de Savoie et du roi d'Espagne. « On reconnaît parfois dans ce peintre, dit Lanzi, un travailleur de pratique qui se presse, qui n'achève et ne lime point assez ses ouvrages. Il peignait d'ailleurs avec une légèreté de couleur qui devait céder facilement au temps; mais il a toujours une délicatesse, une précision de contours et je ne sais quoi de riant et d'ouvert qui donne à ses productions un charme indéfinissable. »

BUONO (Paul DEL), physicien italien, né à Florence en 1625, mort à Vienne vers 1660. Il avait un goût très-vif pour les sciences physiques et mathématiques, et était doué d'un génie extrêmement inventif. Il fut l'élève de Galilée, et s'appliqua surtout à agrandir le champ des découvertes faites dans l'hydrostatique par ce grand génie. Il inventa notamment un appareil destiné à montrer l'incompressibilité de l'eau, et s'occupa beaucoup du moyen de faire éclore les œufs par une chaleur artificielle. Vers la fin de sa vie si courte, il fut appelé à Vienne, où il occupa les fonctions de président de la Monnaie.

BUONONCINI (Jean), compositeur. V. BONONCINI.

BUONTALENTI (Bernard), peintre, sculpteur et architecte, né à Florence en 1536, mort en 1608. Il avait à peine neuf ans quand toute sa famille périt dans une inondation. Elevé par les soins du duc Côme de Médicis, il étudia les arts sous Bronzino, Salviati, Vasari, et reçut peut-être les leçons de Michel-Ange. Ses plus beaux ouvrages sont le palais de Pratolino, bâti pour le grand-duc dans une solitude de l'Apennin; la galerie de Florence, la rotonde connue sous le nom de la *Tribune*, le Casino, ainsi qu'une foule de palais et d'églises à Florence et dans d'autres villes de la Toscane. Il a aussi donné les plans et dessins des forteresses de Porto-Ferrajo, de Pistoie, de Prato et de Florence; on lui doit des ponts, des digues, et une foule de machines ingénieuses. On lui attribue l'invention des grenades incendiaires. Il excellait aussi dans la peinture en miniature et dans les décorations théâtrales et l'ordonnance des fêtes publiques.

BUONTEMPI ou **BONTEMPI** (Georges-André-Angelini), compositeur et musicographe italien, né à Pérouse vers 1630, mort vers 1700. Après avoir été maître de chapelle à Rome et à Venise, il se rendit dans le Brandebourg, appelé par le margrave Chrétien (Ernest); il composa, à l'occasion du mariage de ce prince, le premier opéra qui ait été joué dans ce pays, *il Paride* (1662), et enfin devint directeur de la musique de l'électeur de Saxe. Ses principaux ouvrages sont : *Nova quatuor vocibus componendi methodus* (1660); *Istoria della rebellione d'Ungharia* (1672), et surtout son *Istoria musica* (Pérouse, 1695, in-fol.), ouvrage intéressant pour les questions relatives à la musique de son temps.

BUONVICINO (Alessandro), peintre italien, plus connu sous le nom de **Moretto.** V. ce mot.

BUPALUS, architecte et statuaire grec, né à Chio, florissait vers 540 av. J.-C. Il exécuta pour la ville de Smyrne une statue en marbre de la Fortune, et un groupe en or représentant les trois Grâces. Suivant une tradition rejetée par Pline, cet artiste se tua pour échapper aux épigrammes du poëte Hipponax, qu'il avait représenté sous une forme grotesque.

BUPARITI s. m. (bu-pa-ri-ti). Bot. V. PARITION.

BUPHAGE s. m. (bu-fa-je — du gr. *bous*, bœuf; *phagô*, je mange). Ornith. V. PIQUE-BŒUF.

BUPHAGIDÉES s. f. pl. (bu-fa-ji-dé — de *buphage*, et du gr. *eidos*, aspect). Ornith. Famille de passereaux, ayant pour type le genre pique-bœuf ou buphage.

BUPHONE s. m. (bu-fo-ne — du gr. *bous*, bœuf; *phoneuô*, je tue). Antiq. Prêtre chargé d'immoler le bœuf dans les fêtes appelées *buphonies.* V. ci-après. ‖ On écrit aussi BOUPHONE.

BUPHONIES s. m. pl. (bu-fo-nî — rad. *buphone*). Antiq. Fêtes qui se célébraient à Athènes en l'honneur de Jupiter, et dans lesquelles on immolait un bœuf. ‖ Ces fêtes s'appelaient aussi DIIPOLIES et BOUPHONIES.

— **Encycl.** Les Athéniens avaient une loi ainsi conçue :

« N'immolez point un bœuf accoutumé au joug, soit pour la charrue, soit pour le chariot; car cet animal, en servant à la culture de la terre, partage les travaux de l'homme. »

Elien, qui rapporte cette loi dans ses *Histoires diverses*, nous apprend qu'on la pratiquait religieusement dans toute l'Attique. Il paraît néanmoins qu'elle n'était point particulière à la république d'Athènes, et Varron en attribue l'observation à tous les peuples de l'antiquité. Quoi qu'il en soit, le jour des *Diipolies*, fête célébrée en l'honneur de Jupiter gardien de la ville, et qu'on appelait aussi *Buphonies*, parce qu'on y sacrifiait un bœuf, les Athéniens étaient dans l'usage de traduire en justice tous ceux qui avaient contribué à la mort de l'animal. Porphyre a donné le détail de cette procédure. On introduisait d'abord les jeunes filles qui avaient puisé et apporté l'eau répandue par l'émouleur sur la pierre pour aiguiser le couteau : les jeunes filles se déchargeaient de l'accusation en rejetant le fait sur l'homme qui l'avait affilé; celui-ci ne

manquait point d'inculper à son tour l'homme qui avait frappé le bœuf, c'est-à-dire le *buphone*, et ce dernier prétendait que le seul et véritable coupable, c'était le couteau. Les juges, satisfaits de l'explication, déclaraient alors coupable l'instrument passif du meurtre, et, en punition du crime, ils ordonnaient qu'on le jetât à la mer.

Suivant Pausanias, ce fut sous le règne d'Erechthée qu'un *buphone* s'étant enfui de l'Attique, après avoir laissé sa hache au pied de l'autel de Jupiter Polieus, les magistrats firent pour la première fois le jugement de la hache ou du couteau qui avait tué le bœuf. Depuis cette époque, on observa scrupuleusement les mêmes circonstances qui s'étaient présentées alors pendant le sacrifice. On plaçait, mêlés ensemble et sans aucune garde, de l'orge et du blé sur l'autel de Jupiter. Le bœuf s'approchait sans défiance et mangeait le grain. Aussitôt celui d'entre les prêtres qu'on nommait le *buphone* lui lançait sa hache et prenait la fuite. Les assistants feignaient de n'avoir rien vu. La hache seule, par sa présence témoignait du meurtre. C'est pourquoi, sur leur poursuite, on instruisait le procès du fer abandonné dans le temple, devant un tribunal qui siégeait au Prytanée.

BUPHTHALME s. m. (bu-ftal-me — du gr. *bous*, bœuf; *ophthalmos*, œil). Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des astérées, comprenant trois espèces à fleurs jaunes : *Les* BUPHTHALMES *ont le port des aunées.* (J. Decaisne.)

— **Encycl.** Les *buphthalmes* ou *œils-de-bœuf* sont des arbrisseaux fréquemment employés dans nos jardins d'agrément. Ils se distinguent surtout par des capitules multiflores, radiés, et des anthères brièvement appendiculées. Les fruits du rayon sont triangulaires; ceux du disque sont comprimés et munis, seulement du côté interne, d'un rebord que surmonte une aigrette ou mieux une sorte de couronne scarieuse, poilue dentée.

L'espèce de *buphthalmes* la plus remarquable est le *buphthalme à grandes fleurs*, plante vivace et assez rustique, indigène dans nos contrées. Elle forme, par ses tiges nombreuses, hautes d'environ 0 m. 50, des buissons bien garnis de feuilles étroites, en fer de lance, et finement dentées. Les fleurs sont grandes et d'un beau jaune. On cultive encore assez souvent le *buphthalme à feuilles en cœur*, originaire de Hongrie. Cette espèce, vivace et rustique, comme la précédente, se distingue par ses feuilles radicales en cœur, longues d'environ 0 m. 30.

BUPHTHALMIE s. f. (bu-ftal-mî — du gr. *bous*, bœuf; *ophthalmos*, œil). Pathol. Distension anormale de l'œil causée le plus souvent par l'hydropisie de cet organe.

BUPHTHALMIQUE adj. (bu-ftal-mi-ke — rad. *buphthalmie*). Pathol Qui a rapport à la buphthalmie : *Affection* BUPHTHALMIQUE.

BUPLEURINÉ, ÉE adj. (bu-pleu-ri-né — rad. *buplèvre*). Bot. Qui ressemble à un buplèvre.

— s. f. pl. Section de la famille des ombellifères, ayant pour type le genre buplèvre.

BUPLÈVRE s. m. (bu-plè-vre — du gr. *bous*, bœuf; *pleura*, côte). Bot. Genre de plantes, de la famille des ombellifères, comprenant une cinquantaine d'espèces de plantes herbacées ou d'arbrisseaux, qui croissent pour la plupart dans les régions tempérées de l'ancien continent : *Le* BUPLÈVRE *frutescent, originaire du midi de l'Europe, est cultivé dans les jardins d'agrément.*

BUPLÈVRIFOLIÉ, ÉE adj. (bu-plè-vri-fo-li-é — de *buplèvre*, et du lat. *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles des buplèvres.

BUPLÈVROÏDE adj. (bu-plè-vro-i-de — de *buplèvre*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui a le port d'un buplèvre.

BUPRESTE s. m. (bu-prè-ste — du gr. *bouprestis*, même sens; rad. *bous*, bœuf, et *prethô*, j'enfle). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des serricornes, comprenant un grand nombre d'espèces, dont la plupart sont remarquables par l'éclat de leurs couleurs métalliques. Ils doivent leur nom à ce préjugé, fort répandu autrefois, que les bœufs qui avalaient un de ces insectes en broutant l'herbe enflaient au point qu'ils finissaient par crever : *Dans les* BUPRESTES, *l'abdomen est terminé par des dentelures qui servent à l'accouplement.* (Duméril.) *Quand on veut saisir les* BUPRESTES, *ils se laissent tomber à terre.* (Focillon.) *Cela dit, il devenait pensif, puis il se mettait à chercher un* BUPRESTE *dans l'herbe ou une rime dans les nuages.* (V. Hugo.)

BUPRESTÉ, ÉE adj. (bu-prè-sté — rad. *bupreste*). Entom. Qui ressemble à un bupreste. ‖ On dit aussi BUPRESTIDE, BUPRESTOÏDE, BUPRESTIADE et BUPRESTIEN, IENNE.

— s. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères pentamères, ayant pour type le genre bupreste, et renfermant un très-grand nombre d'espèces, remarquables par l'éclat de leurs vives couleurs, qui leur a valu le nom vulgaire de *richards* : *Les* BUPRESTIDES *sont très-communs dans les climats chauds.* (Duponchel.)

BUQUE s. f. (bu-ke). Pop. Petit corps étranger, ordure : *En finissant de boire, j'ai trouvé une* BUQUE *au fond de ma tasse. Le vent m'a fait entrer une* BUQUE *dans l'œil. Otez cette* BUQUE *qui est sur le beurre.*

BUQUER v. n. ou intr. (bu-ké). Heurter, frapper. ‖ Vieux mot.

— Argot. Voler dans une boutique en demandant de la monnaie. ‖ On dit aussi VOLER À LA CARE.

BUQUET s. m. (bu-kè). Ancien nom du trébuchet ou petite balance.

— Techn. Instrument employé pour agiter l'indigo dans la cuve.

BUQUET ou **BUCQUET** (César), industriel français de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Devenu meunier de l'hôpital général de Paris, il inventa un système de mouture économique, dite *mouture à la lyonnaise*, au moyen de laquelle il obtint pour l'hôpital un pain meilleur, plus substantiel, et une économie d'environ 600 kilogr. de farine par jour. Buquet a publié : *Manuel du charpentier des moulins et du meunier* (1775); *Traité pratique de la conservation des grains, des farines, etc.* (1783), et *Mémoire sur les moyens de perfectionner les moulins, etc.* (1786).

BUQUETTE s. f. (bu-kè-te). Mar. Sorte d'échelle employée pour évaluer les divers diamètres des sections d'un même mât.

BUQUOI. V. BUCQUOY.

BUR (Pierre). V. BURRUS.

BURA, ville de l'ancien Péloponèse, une des douze villes d'Achaïe, à l'O. du fleuve Crathis, sur le sommet d'une petite montagne, au S. d'Hélice. En 375 av. J.-C., un tremblement de terre la détruisit complétement; mais une partie des habitants, qu'une guerre avait fait sortir de Bura, rétablirent cette ville, qui devint florissante.

BURACHE s. m. (bu-ra-che). Pêch. Sorte de panier dont on se sert pour pêcher.

BURÆA, ville de l'Italie ancienne, dans les lagunes de l'Adriatique; auj. Burano.

BURÆUS. V. BURE.

BURAIL s. m. (bu-rall; *ll* mll. — rad. *bure*). Comm. Ancienne étoffe très-fine et ordinairement noire, dont la chaîne était de soie et la trame de laine : BURAIL *lisse.* BURAIL *croisé.* BURAIL *d'étoupe.* BURAIL *à contre-poil.* BURAIL *de Milan, de Naples, de Zurich.* ‖ On l'appelait aussi BURAT, MOCAYAR et MONCAHIARD.

BURALISTE s. m. et f. (bu-ra-li-ste — rad. *bureau*). Directeur ou directrice d'un bureau de distribution, recette, timbre, débit de tabac, etc. : *Ces sortes d'hommes, après avoir passé leur jeunesse dans les satisfactions de l'amour-propre et des sens, finissent dans les pointilleries du* BURALISTE. (L. Veuillot.) *Je prenais du tabac, grâce à ma jeune et jolie* BURALISTE, *qui m'en avait donné le goût.* (Mérimée.)

BURANG s. m. (bu-ran). Bot. Figuier des Indes.

BURANO (*Buræa*), bourg du royaume d'Italie, gouvernement de Venise, sur la petite île de même nom, à 8 kilom. E. de la terre ferme, dans les lagunes de l'Adriatique; 8,300 hab. Pêche active, chantiers de construction, corderies; fabriques de dentelles.

BURASAIE s. f. (bu-ra-zé). Bot. Genre de plantes, de la famille des lardizabalées, comprenant quatre espèces, qui croissent à Madagascar. Ce sont des arbrisseaux grimpants, à fleurs odorantes et à fruits comestibles.

BURAT s. m. (bu-ra — rad. *bure*). Autref. Bure grossière. ‖ Aujourd. Petite étoffe de laine assez légère, mais plus forte que l'étamine à voile. ‖ *Burat doux*, Autre sorte d'étamine, qui est teinte, tantôt en noir, tantôt en rouge, et qui est presque exclusivement employée pour faire des robes de juge, d'avocat et de professeur, ainsi que, mais plus rarement, des soutanes de prêtre. ‖ *Burat riaz*, Sorte d'étamine noire dont la chaîne et la trame sont de laine fine, peignée et filée à la main, et qui sert spécialement à faire des vêtements de deuil, ainsi que des voiles et des vêtements de religieuses. ‖ *Burat voile* ou *Burat voile clair*, Autre sorte d'étamine.

BURAT (Henri-Joseph-Edme), littérateur français, né en 1755 à Mortagne. Il entra dans les ordres, se rendit, en 1784, à Paris, où il obtint un emploi de vicaire, fut jeté en prison en 1792, parvint à s'échapper lors des massacres de septembre, fut pourvu d'un emploi dans l'armée du Nord, et devint plus tard secrétaire général de la direction des fortifications d'Anvers. Etant revenu à Paris après la Révolution, il s'associa avec le chef d'une maison d'éducation, et publia plusieurs ouvrages, notamment : *Leçons élémentaires sur la rhétorique, la littérature, etc.* (1812), et *Traité des participes* (1817).

Burat (ROBERT), roman par M. Jules Claretie. L'auteur avait, en mars 1866, publié cet ouvrage sous ce titre un peu brutal : *Un assassin*. Le succès de cette publication, constaté par toute la critique, souleva bien, çà et là, plus d'une protestation. M. Edmond Texier ayant comparé M. Jules Claretie à Stendhal, M. A. d'Audigier poussa dans le *Pays* des cris de dénégation et s'emporta outre mesure. M. Cuvillier-Fleury loua le roman, tout en s'élevant contre ce titre *odieux*, *Un assassin*. Le titre primitif de l'œuvre était *Robert Burat*, mais les éditeurs n'aiment que médiocrement les enseignes simples; M. Claretie, en donnant son livre au journal l'*Evénement*, en modifia le titre, et *Un assassin* devint dès lors, et à partir de la deuxième édition, ce qu'il aurait dû être tout d'abord, c'est-à-dire *Robert Burat*.

Robert Burat est le fils d'une femme légère et d'un ancien soldat qui meurt à la peine. On met l'enfant au collége. Il y grandit sombre et seul, avec le déshonneur de sa mère devant les yeux. A son début dans la vie, il rencontre un ami plus âgé que lui, Pierre Thevenin, figure de patriote et de vaincu, qui lui vient en aide et le conseille. Robert confie à Thevenin ses amours avec une certaine M^{me} de Gèvres, rencontrée dans une maison tierce, charmante et savante sirène qui s'empare du jeune homme, l'affole et devient sa maîtresse lorsque Robert apprend qu'elle est justement la femme de Thevenin. Les deux amis se séparent et l'amour vivant ne peut faire oublier à Robert l'amitié morte. Il prend en haine cette femme, il veut la fuir. Elle s'attache à lui sans l'aimer, mais comme pour se venger sur l'ami du mari d'un époux qu'elle déteste. Robert, las des amours factices, fiévreuses, malsaines, va épouser une cousine qu'il avait oubliée et qui habite le Périgord; il part, Renée de Gèvres le suit. Il la supplie, il la menace. Elle ne le quitte pas. Elle veut le perdre, faire du scandale dans la petite ville de province où Henriette et l'oncle Germain Burat habitent. Robert devient fou. Il descend de diligence, prend un couteau sur une table d'auberge et tue cette femme sur la grande route. « Le plus bel éloge que l'on puisse adresser à cette partie de l'œuvre de M. Jules Claretie, dit M. de Pontmartin (troisième série des *Nouveaux samedis*), le voici : le dénoûment brutal et sanglant qui justifie le titre du livre (le premier titre : *Un assassin*), l'assassinat de Renée Thevenin de Gèvres par Robert Burat, on ne l'approuve assurément pas, mais on le comprend, on l'accepte, et telle est la logique implacable du drame qu'il arrive un moment où l'on se dit : Ma foi, j'en aurais fait autant à sa place! »

Est-il bien utile de faire remarquer la ressemblance qui existe entre le Robert Burat de M. Jules Claretie et l'*Affaire Clémenceau* de M. Alexandre Dumas fils? Les deux livres ont paru la même année, mais le roman de M. Claretie est l'aîné. Il est antérieur de cinq années au roman de M. A. Dumas.

BURATÉ, ÉE adj. (bu-ra-té — rad. *burat*). Comm. *Etamine buratée*, Espèce d'étamine, tantôt noire, tantôt rouge, qui est employée aux mêmes usages que le burat doux, mais qui est plus laineuse que ce dernier.

— Substantiv. : *La* BURATÉE *est actuellement un article à peu près délaissé.* (Bezon.)

BURATIN s. m. (bu-ra-tain — rad. *burat*). Comm. Sorte de popeline, étoffe soie et laine. ‖ Etoffe de soie qu'on importe de la Perse. ‖ On dit aussi BURATINE s. f.

BURATITE s. f. (bu-ra-ti-te — de *Burat*, nom d'homme). Minér. Nom donné par M. Delessert à un hydrocarbonate de cuivre, de zinc et de chaux.

— **Encycl.** La *buratite* a été découverte à Chessy et à Framont en France, en association avec la calamine, et retrouvée dans les monts Altaï. C'est un minéral d'un bleu de ciel ou d'un vert grisâtre, qu'on n'a pas encore observé à l'état cristallisé. Les échantillons recueillis jusqu'ici sont des masses fibreuses et des agrégats aciculaires radiés.

BURATTE s. f. (bu-ra-te — rad. *burat*). Comm. Etoffe de laine et filoselle.

BURBARINI (Deifebo), peintre italien, né à Sienne en 1619, mort en 1680. Il exécuta des peintures à fresque dans plusieurs palais de Sienne. Bagnini a gravé d'après lui une *Allégorie en l'honneur des Médicis*, et Pietro Santi Bartoli, une *Allégorie aux armes de la famille Ugurgieri*.

BURBAS s. m. (bur-bass). Métrol. Petite monnaie qui se frappait à Alger, et qui portait des deux côtés les chiffres du dey, et valait environ un quart de centime. Il s'en est également frappé à Tunis, qui étaient reçues pour la même valeur que ceux d'Alger. ‖ On dit aussi BURBAT et BURBE.

BURBOT s. m. (bur-bo). Ichthyol. Autre nom vulgaire de la lotte.

BURBURE-WEZEMBEEK (Léon-Philippe-Marie, chevalier DE), compositeur et paléographe belge, né à Termonde en 1812, se fit recevoir docteur en droit à l'université de Gand en 1832, mais s'occupa surtout de musique et de paléographie. Il a classé les archives du chapitre et de l'église Notre-Dame de Termonde, et celles de la cathédrale d'Anvers. Auteur de diverses compositions musicales, il a écrit dans la *Belgique musicale* et dans le *Messager des sciences historiques;* il dirige le recueil des *Inscriptions de la province d'Anvers*. M. de Burbure est, depuis 1858, administrateur de l'Académie des beaux-arts d'Anvers, et il a été un des plus actifs promoteurs des sociétés chorales en Belgique.

BURCARDIE s. f. (bur-kar-di). Bot. Syn. de BULGARIE.

BURCH (Adrien VAN DER), poëte flamand, né à Bruges, mort en 1606, fut greffier à la cour d'Utrecht. Exilé, ainsi que sa famille, par la faction Leicester, il se réfugia à Leyde, d'où il put revenir en Flandre vers 1660. Il cultiva, non sans succès, la poésie latine, et publia plusieurs recueils, entre autres : *Epigrammatum sacrorum centuriæ* (1589); *Pia solatia* (1602), etc. — Son frère, Lambert VAN DER BURCH, né à Malines en 1542, mort à Utrecht en 1617, était doyen du chapitre de Sainte-Marie. Il partagea l'exil du précédent et écrivit une histoire de la Savoie sous le titre de *Sabaudorum ducum principuumque historia* (Anvers, 1609).

BURCH ou **BURCHT** (François VAN DER), prélat, né à Gand en 1567, mort en 1644. Il fut évêque de Gand, puis de Cambrai; il fonda dans ce dernier diocèse un grand nombre d'institutions de bienfaisance et d'enseignement pour les classes pauvres. Beaucoup fonctionnent encore aujourd'hui sur leurs bases primitives.

BURCHANA, île de l'ancienne Germanie, appelée aujourd'hui Borkum.

BURCHARD (saint), né en Angleterre, mort en 752. Il accompagna saint Boniface lorsqu'il alla prêcher l'Evangile en Germanie, fut envoyé à Rome par Pépin le Bref, et plaida avec succès la cause du nouveau roi de France, qui lui donna à son retour le siége de Wurtzbourg, dont il fut le premier prélat. L'Eglise célèbre sa fête le 14 octobre.

BURCHARD, BROCARD ou **BOUCHARD**, en latin **Burcardus** ou **Brocardus**, jurisconsulte et canoniste allemand, mort en 1026. Il devint précepteur de Conrad, dit le *Salique*, et fut promu à l'évêché de Worms par Othon III. Burchard se rendit également fameux par sa science, sa vie exemplaire et son inépuisable charité. On a de lui, entre autres écrits, un recueil de canons, devenu célèbre, sous le titre de *Magnum volumen canonum* (Cologne, 1548, in-fol.). Bien que cette collection soit faite sans méthode et sans esprit critique, et que les fausses décrétales s'y trouvent confondues avec les véritables, elle n'en eut pas moins une immense autorité, et il suffisait, dans les disputes de l'école, d'alléguer une des sentences de Burchard pour réduire son adversaire au silence. C'est pour ce motif que le mot *bucardicum* ou *brocard* a longtemps signifié une démonstration sans réplique. V. BROCARD.

BURCHARD, prélat allemand du XI^e siècle. Nommé en 1060 évêque d'Halberstadt par l'empereur d'Allemagne Henri IV, il reçut de celui-ci, l'année suivante, la mission de se rendre à Rome pour y apaiser les différends qui s'étaient élevés entre Alexandre II et Honorius, élus papes en même temps. Burchard se laissa séduire par Alexandre, et, de retour en Allemagne, il se rangea parmi les ennemis de l'empereur, à qui il devait sa fortune, se rendit fameux par l'acharnement avec lequel il le combattit, s'empara du château de Heimbourg, se souilla par d'affreuses cruautés, se vit contraint de fuir en Hongrie, et périt enfin à la suite d'une conférence, qui se transforma en lutte sanglante, vers 1080.

BURCHARD (Jean), chroniqueur, né à Strasbourg, mort en 1505. Il fut clerc des cérémonies pontificales et fut nommé dans la suite évêque de Città-di-Castello. Il est l'auteur du curieux journal ou *Diarium* du pontificat d'Alexandre VI. Ce document important, publié en partie par Leibnitz et par Eccard, et dont il existe plusieurs manuscrits à la Bibliothèque impériale, donne d'abondants renseignements sur la corruption de la cour pontificale à cette époque, et il est d'autant plus précieux, que l'auteur parle en témoin oculaire et qu'il écrit naïvement, sans parti pris de critiquer ou satiriser.

BURCHARDIE s. f. (bur-kar-di — de *Burchard*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des mélanthacées, comprenant une seule espèce, qui croît en Australie.

BURCHELATI (Barthélemy), médecin, philosophe et littérateur italien, né vers 1548 à Trévise, mort en 1632. Après s'être fait recevoir docteur à Padoue, il devint professeur de médecine dans sa ville natale, où il fonda, en 1588, une Académie successivement connue sous le nom de *Burchelata* et sous celui de *Dei cospiranti*. Outre des poésies latines et italiennes, on a de lui plusieurs ouvrages, dont le plus important est intitulé *Commentarium memorabilium historiæ Tarvisinæ* (Trévise, 1616, in-4°). C'est un ouvrage rempli de faits précieux pour l'histoire de Trévise.

BURCHELLIE s. f. (bur-chèl-li — de *Burchell*, natural. angl.). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, comprenant deux espèces originaires du Cap de Bonne-Espérance, et cultivées dans nos jardins.

BURCHIELLO (Dominique), poëte italien, mort à Rome en 1448. Il était barbier. Ses *sonnets* burlesques, ses jovialités pittoresques, produits spontanés de la muse populaire, eurent une longue vogue et ont été souvent réimprimés. La première édition de ses sonnets a paru à Bologne (1475, in-4°).

BURCKHARD (François), philosophe allemand, mort à Bonn en 1584. Il devint chancelier et conseiller intime de l'électeur de Cologne, et composa, sous le titre de *De autonomia* ou *Du libre établissement des croyances diverses* (Munich, 1586), un ouvrage qui fut publié après sa mort, et qui fit beaucoup de bruit.

BURCKHARD (Jean-Henri), médecin et botaniste allemand, né à Wolfenbüttel en 1672,

mort en 1738. Il n'a point écrit d'ouvrages, et, malgré la variété de ses connaissances, il n'aurait point échappé à l'oubli sans une lettre latine qu'il adressa à Leibnitz, et qui a pour titre : *De charactere plantarum naturali* (1702). L'auteur de cette lettre y indiqua le premier la division sexuelle des plantes, et fonda, sur cette division, un système de classification qui présente de grandes ressemblances avec celui que Linné adopta plus tard. Rien ne prouve toutefois que le célèbre naturaliste suédois connût la lettre de Burckhard.

BURCKHARD (Jacques), bibliographe et antiquaire allemand, né à Sulzbach en 1681, mort à Wolfenbüttel en 1753. Il se livra à des études approfondies sur l'histoire et les antiquités, devint conseiller et bibliothécaire du duc de Brunswick, et se fixa à Wolfenbüttel, où il se forma une bibliothèque importante et réunit un intéressant cabinet de médailles. Burckhard a laissé, outre des opuscules concernant l'histoire littéraire de l'Allemagne, divers ouvrages dont le plus important est intitulé : *De linguæ latinæ in Germania, etc.* (Hanovre, 1713, in-8°).

BURCKHARD, voyageur allemand. V. BROCARD.

BURCKHARDT (Jean-Charles), astronome allemand, né à Leipzig en 1773, mort en 1825. Il était déjà connu par de savants travaux, lorsqu'en 1797, il vint à Paris, où Lalande l'employa utilement. Il fut nommé astronome adjoint au bureau des longitudes, puis astronome à l'observatoire de l'école militaire. On estime surtout ses *Tables de la lune* (1812); ses *Tables axillaires* (1814-1816), et son *Traité sur la comète de* 1770, publié dans les *Mémoires* de l'Institut (1806).

BURCKHARDT (Jean-Louis), voyageur, né à Lausanne en 1784, mort au Caire en 1817. Envoyé par la Société africaine de Londres pour continuer en Afrique les explorations de Horneman (1807), il se perfectionna à Alep dans l'étude des langues orientales, et put se faire passer pour un marchand arabe; visita Palmyre, Damas, le Liban, l'Egypte, la Nubie, Dongola, le désert Nubien, les côtes de la mer Rouge, Djedda, la Mecque, et fit, avec des musulmans, le saint pèlerinage du mont Ararat. De retour au Caire, il se préparait à de nouvelles explorations, lorsqu'il fut emporté par une fièvre maligne. Il a légué à la bibliothèque de Cambridge plus de 300 volumes de manuscrits orientaux. Ses relations de voyages se distinguent entre toutes par leur exactitude et leur véracité. Elles ont été publiées à Londres de 1819 à 1830.

BURDACH (Charles-Frédéric), physiologiste allemand, né à Leipzig en 1776, mort en 1847, se fit recevoir docteur dans sa ville natale, compléta ses études par la pratique, puis se livra à l'enseignement et devint successivement professeur de physiologie et d'anatomie à Dorpat (1811), à Kœnigsberg (1814), et enfin à Breslau. Parmi les ouvrages de ce savant professeur, nous citerons : *De la structure et organisation du cerveau et de la moelle épinière* (Leipzig, 1819-1825, 2 vol.); *De la physiologie considérée comme science expérimentale* (Leipzig, 1826-1840, 6 vol. in-8°), ouvrage remarquable que Jourdain a traduit en français; *Coup d'œil sur la vie* (Leipzig, 1842-1848, 4 volumes); *l'Homme jugé d'après les faces diverses de la nature* (Stuttgard, 1836); *Essai d'une physiologie du système nerveux* (1844), etc. — Son fils, Ernest BURDACH, né à Leipzig en 1801, est professeur à Kœnigsberg. Il a publié : des *Recherches sur l'anatomie microscopique des nerfs* (1837), et une édition refondue de l'ouvrage de son père sur l'homme, publié sous le titre d'*Anthropologie à l'usage des gens du monde* (1847).

BURDACHIE s. f. (bur-da-chî — de *Burdach*, physiol. allem.). Bot. Genre de végétaux, appartenant à la famille des malpighiacées.

— **Encycl.** Les *burdachies* sont des arbres originaires du Brésil, à feuilles opposées, grandes, coriaces, entourées d'un rebord saillant, à stipules axillaires et à grappes terminales tripartites. Chaque fleur, portée sur un pédicelle, offre au-dessous de lui une bractée et deux bractéoles, dont l'une porte une glande. Les pétales sont inégaux, unguiculés et beaucoup plus grands que le calice, qui est quintifide. Les étamines, au nombre de dix, ont les filets très-courts, soudés à leur base en un anneau glabre. Les styles sont amincis de la base au sommet. L'ovaire est à trois loges, le fruit à une seule, et monosperme par avortement.

BURDE (Jean-Charles), graveur allemand, né à Liebenau en 1744, travailla à Vienne, à Paris, à Prague, et mourut dans cette dernière ville en 1818. Il eut deux fils qui suivirent la même carrière : Jean-Ignace BURDE, né à Prague en 1776, et Joseph-Charles BURDE, né dans la même ville en 1779. Ce dernier fut à la fois peintre et graveur au burin; on a de lui une vingtaine d'estampes, parmi lesquelles nous citerons: *Neptune* et *Bacchus*, d'après Salvator Rosa; *Jésus portant sa croix*, d'après Ligozzi; *Saint André*, d'après W. Reiner; une *Bataille*, d'après A. Hoffmann; huit *Têtes d'étude*, sur une même planche, d'après Raphaël; une *Mascarade*, d'après Bergler; un *Paysage montagneux*, d'après Wilmann, etc. — Un autre artiste du même nom, Frédéric-L. BURDE, dont Brulliot a relevé le monogramme, a gravé une *Sainte Famille* à l'eau-forte.

BURDEKIN, fleuve de l'Australie, situé dans la colonie de Queenslond. En y comprenant le Suttor, le Belyando et les autres affluents, ce fleuve arrose une vaste contrée comprise entre les 18e et 24e degrés de latitude. Son cours supérieur moyen a été connu bien avant le cours inférieur. En 1857, en ne savait encore rien sur le cours de ce fleuve à partir de sa jonction avec le Suttor. On supposait, avec l'un des auteurs des précédentes reconnaissances, Leidshardt, que l'embouchure du Burdekin était dans la partie sud de la baie d'Upstart (à 19° 50″ lat. S.). Dans le but d'éclaircir ce fait, George Dalrymple, membre du parlement de Queenslond, se rendit par terre au Burdekin; mais le mauvais temps, l'attitude hostile des indigènes et le manque de ressources, l'empêchèrent de descendre le fleuve jusqu'à la côte. Toutefois, il était arrivé à conclure que ce fleuve, ou tout au moins un de ses bras, devait déboucher dans la baie de Cleveland, par 19° 20′ de latitude S. et 149° 10′ de longitude E.

En 1860, une expédition navale fut organisée afin d'achever du côté de la mer cette exploration. Le schooner *Spitfire*, de la marine royale, fut équipé dans ce but. Le commandement en fut donné au capitaine Smith Dalrymple, et le géomètre Stone accompagnait l'expédition, qui eut lieu en septembre. Arrivée vers le cap Upstart, l'expédition prit terre, et, du haut de ce cap, Dalrymple reconnut parfaitement la vallée du Burdekin, à partir du mont Wirkhom au S., jusqu'au pied du mont Elliot, se dirigeant de là au S.-E. vers la bouche fluviale, découverte en 1839 par Wirkhom, près de la côte ouest de la baie d'Upstart.

Outre ce bras principal, qui se jette à la mer par un lit sablonneux de 3 kilomètres de largeur, plusieurs bras secondaires se montrèrent encore, de sorte que la basse langue de terre comprise entre la baie d'Upstart et celle de Bowling-green apparut comme le delta du Burdekin. Quelques jours après, on acquérait la certitude qu'aucun bras du Burdekin ne débouchait, ainsi qu'on l'avait supposé, dans la baie d'Halifax, et qu'à partir du mont Elliot, la rivière tournait subitement à l'E. pour former, entre les baies d'Upstart et de Cleveland, un vaste delta. Son bras principal se jette dans la baie d'Upstart, sous le nom de Wirkhom-river; deux autres débouchent dans la baie de Bowling-green, et un quatrième se jette dans la baie de Cleveland. Les terres comprises dans ce delta et son voisinage sont très-propres à la culture du riz, du tabac, de la canne à sucre et du café. Les indigènes, quoique très-inférieurs aux blancs, sont plus intelligents que leurs voisins du sud.

BURDENÆ, ville de l'ancienne Thrace, près d'Andrinople, sur l'Hèbre.

BURDET (Augustin), dessinateur et graveur français contemporain, né à Paris vers 1802, élève de Pierre Guérin et de Lecerf, a débuté au salon de 1827 par une gravure représentant l'*Amour et Psyché*, d'après M. Picot. Il a exécuté depuis un grand nombre de vignettes, d'après Alaux, Raffet, Chasselat, Desenne, Tony Johannot, Ach. Devéria, pour diverses publications, plusieurs planches pour la *Galerie historique de Versailles*, de Gavard, et quelques autres pièces détachées. Parmi ceux de ses ouvrages qui ont figuré aux expositions, nous citerons: les *Contrebandiers*, d'après Grenier, et le *Portrait de J.-J. Rousseau*, d'après Latour (salon de 1834); le *Roi Jean à Poitiers*, la *Bataille des Pyramides* et *Waverley*, d'après Raffet (1837); *Duquesne délivrant les captifs d'Alger*, d'après Biard (1838); la *Bataille de Fontenoy*, d'après H. Vernet (1839); deux épisodes du *Siége de Constantine*, d'après le même, et la *Première naissance*, d'après Vauchelet (1841); la *Prise de la Smalah*, d'après H. Vernet, gravure qui a valu à M. Burdet une médaille de 2e classe (1851); le *Christ*, d'après Van Dyck (1853); l'*Immaculée Conception*, d'après Murillo, et la *Vierge et l'Enfant*, d'après Van Dyck (1859); le *Christ aux anges*, d'après Le Brun (1863), le portrait de Napoléon III (1866). C'est M. Burdet qui a gravé les quatorze dessins exécutés par Raffet pour l'édition de la *Némésis* de Barthélemy, publiée en 1835.

BURDETT (sir Francis), homme politique anglais, né en 1770, mort en 1844, descendait d'une ancienne famille du Derbyshire. Après avoir fait ses études au collége de Westminster, il alla les terminer à Oxford, puis partit sous la conduite du savant Lechevalier, auteur du *Voyage de la Troade*, pour visiter une partie de l'Europe. De 1790 à 1793, il résida en France, et assista aux principales scènes de la Révolution. Il suivait assidûment les séances de l'Assemblée nationale, les réunions populaires des clubs, et y prenait des leçons pratiques d'éloquence politique. « C'est de là, dit A. Fouquier, qu'il rapporta à Londres le germe de ses théories réformistes et l'habitude des luttes populaires. » Une autre circonstance qui devait influer sur la direction politique du jeune baronnet fut la liaison qu'il forma à son retour avec le spirituel et savant démagogue John Horne Tooke (Parson Horne, le célèbre auteur des *Diversions of Parley*). » Bientôt, pour protester contre les préjugés nobiliaires de son pays, il épousa l'une des filles de l'opulent banquier Coutts, mariage qui accrut beaucoup sa fortune, déjà considérable. En 1796, il fut envoyé au parlement par le bourg pourri de Boroughbridge, et alla aussitôt s'asseoir sur les bancs de l'opposition, au milieu des whigs ou radicaux, dont il voulait devenir le *leader*. Son but avoué était de faire de la représentation populaire une réalité, au lieu d'une fiction, comme elle avait été jusque-là. Trois ans plus tard, il s'était acquis la confiance du peuple en flétrissant les violences et les mauvais traitements dont avaient été victimes les personnes arrêtées à la suite de la suspension de l'*habeas corpus*. Au moyen de son immense fortune, évaluée à plus de vingt millions de francs, il parvint à se faire envoyer au parlement par le plus important comté de l'Angleterre, celui de Middlesex. Cette victoire lui coûta près d'un million. Entre autres dépenses, il fut obligé de louer toutes les voitures de place de Londres pour empêcher les partisans de son concurrent d'amener ses électeurs. Burdett ne se trouva pas toujours d'accord avec son parti; mais ce fut lui qui attaqua le premier avec énergie le faible ministère dont Addington était le chef. Après la mort de Pitt, Burdett fut omis sur la liste des partisans de Fox qui prirent part aux affaires; cependant il n'en resta pas moins avec le ministère, et lorsque, en 1807, il fut réélu par le bourg de Westminster, qu'il a représenté pendant près de trente ans, il insista dans ses discours sur la nécessité du suffrage universel et de la convocation d'un parlement annuel.

En 1810, un écrivain nommé Gale Jones ayant été emprisonné pour violation des priviléges de la chambre des Communes, Burdett fit imprimer une lettre à ses commettants, dans laquelle il s'élevait contre cet abus de pouvoir. Les expressions peu mesurées dont il se servit pour défendre son opinion motivèrent un ordre d'arrestation. Protégé pendant trois jours par un soulèvement populaire, il dut enfin de se laisser incarcérer à la Tour, où il resta deux mois environ. Nous retrouvons l'orateur, en 1812, demandant avec force l'abolition des châtiments corporels dans l'armée anglaise; plus tard, en 1817, luttant contre la suspension de l'*habeas corpus*, et l'année suivante provoquant une réforme parlementaire. Sir Francis, qui avait été contraire à la restauration des Bourbons, se montra l'adversaire déclaré de lord Castlereagh, qui cherchait alors à bâillonner la presse. Insensiblement, cependant, on vit diminuer l'énergie de l'opposition de Burdett, notamment dans la loi sur les céréales; et, lorsque l'influence de Canning l'eut emporté dans les conseils de la couronne, il donna l'appui de son nom et de sa popularité au ministère formé par ce grand politique. Il seconda de toute son éloquence les catholiques irlandais, lorsque ceux-ci réclamèrent à la chambre leurs droits politiques; mais, bien que soutenu par Canning lui-même, le bill fut repoussé. Cependant, l'année suivante (1829), Burdett revint à la charge, et eut le bonheur de voir cette fois le parlement accueillir cette demande.

En 1831 et 1832, sir Francis appuya résolûment le bill de réforme parlementaire présenté par lord Grey et tout le parti whig; ce bill fut enfin sanctionné par le parlement, signal d'une révolution pacifique qui avait été l'objet des efforts constants de Burdett. Ce grand résultat obtenu, la tâche de sir Francis était, ou du moins semblait terminée. Il se confina chez lui et cessa de paraître à la chambre; mais, du fond de sa solitude, l'homme politique perçait toujours et dirigeait par la voie de la presse les plus violentes attaques contre O'Connell, dont l'influence croissante paraissait exciter sa jalousie. Ces attaques semblèrent montrer que Burdett, satisfait du résultat obtenu, se souciait désormais médiocrement de voir arriver aux affaires un ministre franchement dévoué aux principes et aux intérêts qui venaient de triompher. « Faut-il, dit encore M. Fouquier dans son excellent travail, accuser Burdett d'avoir reculé devant les conséquences extrêmes de ses principes, et doit-on s'étonner de le voir se rallier aux tories après la victoire de la réforme parlementaire? N'est-il pas plus raisonnable de penser que, tandis que tout changeait autour de lui, l'honorable baronnet était resté le même? Les idées qui, quarante ans auparavant, avaient été des idées nouvelles, passées maintenant dans l'application, appartenaient à tous; le radicalisme d'autrefois était devenu le torysme d'aujourd'hui. Bien plus, d'autres idées s'élevaient, et un radicalisme nouveau s'avançait vers un nouvel avenir. Il fallait ou marcher encore, ou s'arrêter à maintenir ce qu'on avait fondé. Sans changer donc, et par cela même qu'il ne changeait pas, Burdett devint conservateur, et on le vit, en 1837, se séparer du ministère whig radical de lord John Russell, pour se rallier à sir Robert Peel et à l'opposition torie. Cette séparation valut à Burdett la perte de son siége de Westminster, qu'il échangea pour celui de Northwiltshire. Il est impossible, quand on songe à la haute position et à la fortune princière de l'honorable baronnet, d'expliquer par l'ambition cette évolution politique; mais les situations n'étaient plus les mêmes, l'âge était venu, et Burdett se reposa de ces luttes, qui, pour lui, n'avaient plus d'objet. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas oublier les longs et glorieux travaux parlementaires de l'illustre orateur. Cette popularité dont il jouit si longtemps, il l'avait acquise par une bonne foi ardente, par une éloquence naturelle et toute-puissante sur les masses. Sans grande suite dans le discours, s'inquiétant peu de finir la phrase commencée, entremêlant ses périodes abruptes de citations mal choisies et mal placées, Burdett rachetait ces défauts et une grande impropriété d'expression par une chaleur vraie, par une singulière originalité de termes, par la sincérité de ses convictions, et de ces qualités unies à ces défauts, sortait une éloquence étrange et heurtée, hardie et puissante. Du jour où elle ne s'adressa plus au peuple, du moment où elle cessa de s'inspirer dans les meetings et les hustings, cette éloquence pâlit et devint vulgaire; comme aussi, du jour où l'orateur se crut victorieux et satisfait, la source en fut tarie. Toute la vie politique de l'honorable baronnet se reflétait et se symbolisait, pour ainsi dire, vers la fin de sa carrière, dans ses habitudes extérieures. Plein de distinction naturelle et d'élégance, il était resté pour le costume et les manières, et aussi pour les théories politiques, au milieu du XVIIIe siècle; on le voyait encore, sur la fin de sa vie, apporter à la chambre des Communes les saines traditions de la *gentry* anglaise. » Sir Francis Burdett laissa en mourant son immense fortune et son titre de baronnet à son fils, Robert BURDETT.

BURDI s. m. (bur-di). Ichthyol. Espèce de perche d'Arabie.

BURDIGALA, nom latin de Bordeaux.

BURDILLIN adj. m. (bur-dil-lain). Hist. Usité dans la locution *Jours burdillins*, Espèce de tournoi permanent qui commençait le samedi avant la Quinquagésime et finissait le mercredi des Cendres.

BURDIN (Charles), médecin français, né à Paris vers 1778, mort en 1856. Reçu docteur en 1803, Burdin fit partie de l'Académie de médecine dès l'époque de sa formation. Outre un *Essai sur la gangrène humide des hôpitaux* (1798), et un *Cours d'études médicales*, il a publié, en collaboration avec M. Dubois d'Amiens, une *Histoire du magnétisme animal accompagnée de notes et de remarques critiques* (Paris, 1841, in-8°). Burdin, qui avait fait du magnétisme l'objet principal de ses études, avait proposé un prix à décerner par l'Académie de médecine au sujet magnétisé qui lirait à travers un corps opaque. Il est inutile d'ajouter que le prix n'a point été gagné.

BURDINAIRE s. m. (bur-di-nè-re — rad. *bourdon*). Hist. Sobriquet donné aux croisés, à cause de leurs bourdons, par Raymond, comte de Toulouse.

BURDOUAN, ville de l'Indoustan anglais. V. BOURDOUAN.

BURE s. f. bu-re.—V. BUREAU). Grosse étoffe de laine : *Je sens bien qu'elle a voulu prendre un rôle tout neuf; mais quand on prend un habit neuf, il ne faut pas le prendre de* BURE. (Volt.) *Une tache d'huile choque moins sur une* BURE *grossière que sur une riche étoffe.* (Th. Gaut.) *Saint Bernard avait pour tous des prières, des larmes et des châtiments, et faisait, sous la* BURE, *la police des trônes et des sanctuaires.* (Ch. de Rémusat.) *Félix V, après avoir quitté la pourpre ducale pour la* BURE *de l'ermite, avait abandonné la besace pour la tiare.* (Viennet.)

— Par ext. Personnes vêtues de bure, pauvres :

> Un ordre de la nature
> Soumet la pourpre et la *bure*
> Aux mêmes sujets de pleurs.
> J.-B. ROUSSEAU.

— Loc. prov. *N'avoir ni bure ni buron*, N'avoir aucun bien, ne rien posséder. ‖ Cette locution a vieilli.

BURE s. f. (bu-re — de l'allem. *bohren*, percer). Min. Puits vertical ou plus ou moins incliné que l'on creuse dans le sol pour l'exploitation d'un minéral : *Suivant les cas, les* BURES *servent à la fois à l'extraction, à l'épuisement, à l'aérage et aux mouvements du personnel, ou bien reçoivent seulement une de ces différentes destinations. Dans certaines mines, la partie cuvelée des* BURES *est divisée de haut en bas, par une cloison, en deux sections, dont l'une, appelée* BURE PRINCIPALE, *est réservée pour l'extraction, l'épuisement et l'aérage, tandis que l'autre, qui est la plus petite et se nomme* goyau, *sert exclusivement à la descente et à la montée des personnes.* ‖ Puits, également vertical ou plus ou moins incliné, que l'on pratique dans une galerie pour atteindre les niveaux au-dessous de cette galerie.

— Techn. Partie supérieure d'un fourneau de forge.

— Pêch. Syn. de BIRE.

BURE s. f. bu-re — du lat. *uro* ou *buro*, je brûle). Feu de joie que, dans certaines provinces de France, on allume le premier dimanche du carême, et autour duquel dansent les fiancés qui doivent être mariés dans l'année. ‖ Le lieu où l'on allume ces feux : *Après vêpres, les garçons et les filles se réunissaient au sortir de l'église dans les lieux consacrés à cet usage et que l'on appelait la* BURE... *Les filles ne quittaient un moment leurs amants que pour allumer, avec des brandons apportés de l'église, les* BURES *auprès desquelles on devait reprendre le rondeau et danser jusqu'à l'extinction des feux.* (Gravier.) ‖ *Jour des bures*, Premier dimanche du carême : *Un grand nombre d'actes du moyen âge sont datés du* JOUR DES BURES. ‖ Le même dimanche s'appelle à Lyon JOUR DES BUGNES.

BURE (Idelette DE), femme de Calvin, dont le *nom est presque effacé dans l'histoire*, mérite mieux que l'oubli, autant par l'amour qu'elle inspira au réformateur que par ses rares qualités d'épouse et de mère. Elle se *nommait Idelette de Bure, du nom* d'une petite ville de la Gueldre, où elle était née. Restée veuve, jeune encore, de Jean Storder, anabaptiste converti par Calvin lui-même, elle se trouvait à Strasbourg sans protecteur et avec des enfants. Bucer, ami de Calvin, touché de sa modestie et de ses vertus, engagea le réformateur à la prendre pour compagne. Le mariage eut lieu au mois de septembre 1540, avec solennité et en présence de députés envoyés par diverses Eglises. Un an après, à son retour de la diète de Ratisbonne, Calvin rentrait à Genève sur les instances des magistrats de cette ville. Un messager envoyé à Strasbourg fut chargé d'amener Idelette de Bure dans cette nouvelle résidence, où elle fut accueillie avec la plus vive affection. Elle fut installée avec son époux dans une maison de la rue des Chanoines. Calvin, absorbé par ses immenses travaux et n'ayant pas d'ailleurs une nature expansive, n'a révélé nulle part ce qu'il puisa de joie, de courage ou de consolation auprès de cette femme aimante et dévouée. « Autant Luther est prodigue de ces effusions familières qui nous initient aux événements, heureux ou tristes, de sa vie, soit qu'il loue en termes enjoués sa chère *Ketha*, soit qu'il pleure sur le cercueil de sa petite Madeleine, soit qu'il décrive en poétiques images à son fils les joies du paradis, autant Calvin est sobre de ces détails intimes qui répandent une douce lumière autour du foyer domestique. Son âme, absorbée par les tragiques émotions de la lutte qu'il soutient à Genève et par les travaux de sa vaste propagande au dehors, semble redouter l'effusion comme une faiblesse, et ne s'épanche que rarement par des paroles brèves, rapides éclairs de sensibilité morale qui révèlent des profondeurs inconnues sans les dévoiler entièrement. Vivant pour ainsi dire à l'ombre du réformateur, Idelette nous apparaît dans ce mystérieux demi-jour qui environne les saintes femmes de Port-Royal. » (J. Bonnet, *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. IV, p. 641.)

La santé d'Idelette, naturellement délicate, essuya de douloureux contre-coups par suite des afflictions que lui causa la perte de ses enfants du second lit. Elle avait eu un fils en 1542, elle le perdit la même année. « Le Seigneur, écrit Calvin à Viret, nous a porté un coup bien douloureux, en nous retirant notre fils; mais il est notre Père; il sait ce qui convient à ses enfants. » (19 août 1542.) Dans le cours de trois années qui suivirent ce premier deuil, deux autres enfants leur furent rapidement enlevés. Ces secousses précipitèrent la mort d'Idelette. Dans la matinée du 6 avril 1549, après avoir confié ses enfants du premier lit à Calvin, elle quitta insensiblement ce monde. Elle murmurait à ses derniers moments : « O résurrection glorieuse!... O Dieu d'Abraham et de nos pères... Espoir des fidèles depuis tant de siècles, c'est en toi que j'espère. » Calvin, s'étant approché de son chevet, lui parla de la vie bienheureuse et éternelle, de la miséricorde divine, et termina en sanglotant par une prière. Idelette avait cessé de vivre. « J'ai perdu, écrit le réformateur à Viret, j'ai perdu l'excellente compagne de ma vie, celle qui ne m'eût jamais quitté, ni dans l'exil, ni dans la misère, ni dans la mort. Tant qu'elle a vécu, elle a été pour moi une aide précieuse, ne s'occupant jamais d'elle-même, et n'étant pour son mari ni une peine ni un obstacle... » Il dit aussi à Farel : « Je n'aurais point résisté à ce coup, si Dieu ne m'avait tendu la main du haut du ciel. C'est lui qui relève les cœurs abattus, qui console les âmes brisées, qui fortifie les genoux tremblants. » La mort d'Idelette laissa à Calvin une telle impression qu'il ne se remaria pas, quoiqu'il fût jeune encore, ce qui sans doute fut un malheur pour lui; car, dirons-nous avec M. J. Bonnet : « Quand vinrent des jours plus sombres, quand la controverse des opinions se mêlant au choc des partis suscita Bolsec, Servet, Gentilis, qui peut dire combien les conseils, la miséricordieuse influence d'Idelette de Bure manquèrent au réformateur! »

BURE, BUREUS ou **BURÆUS** (Jean), savant suédois, né en 1568, mort en 1653, fut un des deux précepteurs de Gustave-Adolphe. Il devint ensuite premier bibliothécaire du roi et archiviste général du royaume. Il remplit aussi d'importantes missions diplomatiques, et tint la plume de notaire du clergé au grand concile luthérien d'Upsal, en 1593. Orientaliste distingué, théologien profond, Bureus était renommé en outre pour ses vastes connaissances en géométrie, en astronomie, en chimie, en mécanique, en architecture et en archéologie. Du reste, aucune branche de savoir humain ne lui était étrangère. Suivant l'usage de son temps, il s'était adonné également à la cabalistique, mais avec un tel excès, que parfois son cerveau en était troublé. Un jour, après de longs et mystérieux calculs, il prédit la fin du monde pour l'automne le plus prochain, et exhorta les habitants d'Upsal, où il demeurait, à s'y préparer. Or un apothicaire de la ville, nommé Wolhimhaus, qui n'était pas moins versé que lui dans les sciences occultes, s'éleva contre sa prédiction, déclarant que le monde finirait, non à l'automne, mais au printemps. Un pari intervint entre les deux prophètes, dans lequel il fut convenu que celui qui gagnerait *aurait la maison de l'autre*. L'automne se passa sans amener l'événement annoncé. Wolhimhaus se rendit alors chez son adversaire pour réclamer l'exécution du pari : « Attendons le printemps! » dit celui-ci. Le printemps se passa comme l'automne; en sorte que les deux prophètes déçus durent se résigner à garder chacun leur propriété.

Bureus a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Monumenta helsingica* (1624); *Monumenta sueogothica; Lapides runici; Tabula runica; Elementa runica usurpata a sueo-gothicis veteribus*, etc. Il a écrit aussi des poésies, empreintes d'un mysticisme très-exalté.

BURE ou **BURÆUS** (André), géographe suédois, né en 1571, mort en 1646. Nommé par Charles IX, roi de Suède, membre du département de la guerre et directeur du cadastre, il fut chargé de dresser une carte générale de tout le royaume. Bure rendit les plus grands services à la science géographique, qui, pour ces contrées, était obligée de se servir de la carte d'Olaüs Magnus, monument de la géographie à l'état embryonnaire. On a de Bure : *Orbis arctoi inprimisque regni Sueciæ tabula* (1626), et *Orbis arctoi præsentim Sueciæ descriptio* (1626).

BURE (Olaüs-Engelbert), médecin et mathématicien suédois, né dans l'Angermanie, florissait au commencement du XVII[e] siècle. Il a décrit un instrument de son invention dans le plus intéressant de ses ouvrages, intitulé : *Arithmeticæ instrumentalis. abacus ratione nova, etc.* (Helmstædt, 1609, in-4°).

BURE (DE). V. DEBURE.

BUREAU s. m. (bu-ro — rad. *bure*.— Ce mot, par l'intermédiaire de la forme *burel*, vient évidemment de *bure*, espèce d'étoffe. Mais alors quelle est l'étymologie du mot *bure?* Il est probable que cette étoffe doit son nom à sa couleur; en effet, nous retrouvons en italien l'adjectif *burro*, et en espagnol *bujo*, avec le sens d'obscur, de couleur foncée. Le féminin nous donne *bura*, littéralement : la *brune*. Cet adjectif *burro* paraît être fort ancien, car il n'est probablement autre chose que le latin *burrus*, rouge, roux, mot que Festus définissait en ces termes : *Burrum antiqui quem nunc dicimus rufum. Burrus* serait lui-même identique au grec *purrhos*, rouge, et toute cette famille de mots devrait être rangée avec bien d'autres que nous rencontrerons chemin faisant sous la racine *bhrij*, *bhraj*, luire, rôtir, brûler. *Purrhos*, c'est la couleur du feu, peut-être même la couleur de ce qui a été en feu, la couleur brûlée. Pour plus de détails sur cette question étymologique, voyez l'article consacré au mot BRUN). Comm. Grosse étoffe de laine : *Je ne changerais pas ma veste de* BUREAU *pour votre queue de pie en drap noir*. (G. Sand.)

> Damon, ce grand auteur dont la muse fertile
> Amusa si longtemps et la cour et la ville,
> Mais qui, n'étant vêtu que de simple *bureau*,
> Passait l'été sans linge et l'hiver sans manteau...
> BOILEAU.

— Par ext., parce que ce meuble se couvrait le plus souvent de bureau, Table à écrire portant ou non des tablettes et des tiroirs : *Un* BUREAU *d'acajou. Serrer de l'argent dans son* BUREAU. *Humbug entra, portant une masse d'épreuves qu'il déposa sur le* BUREAU. (Laboulaye.)

— Local, établissement où se trouvent un ou plusieurs bureaux, à l'usage des employés d'une administration ou d'une entreprise : *Les* BUREAUX *du ministère, du chemin de fer, de l'octroi, d'un courtier.* BUREAU *de location, des suppléments pour les théâtres.* BUREAU *des hypothèques. Un* BUREAU *de poste. Un* BUREAU *de loterie. Le* BUREAU *des messageries. Puisque je puis vivre, disais-je, en cavalier noble, je serais un grand fou de demeurer dans les* BUREAUX *du ministère, où il faut travailler toute la journée.* (Le Sage.) *Dans les* BUREAUX *d'octroi, on se sert de l'alcoomètre, pour déterminer les droits d'entrée.* (A. Rion.) *Le laboratoire était pour lui ce qu'est pour le peuple de Paris un* BUREAU *de loterie : l'espoir organisé.* (Balz.) *Les* BUREAUX *sont la grande fabrique des médiocrités.* (Balz.)

> Les *bureaux*, monsieur, s'ouvrent dans un instant.
> C. DELAVIGNE.

‖ Personnel du bureau : *Les* BUREAUX *du ministère de la guerre sont très-occupés en ce moment. Tels qu'ils sont constitués, les* BUREAUX, *sur les sept heures que leurs employés doivent à l'Etat, en perdent quatre en conversations, en disputes et surtout en intrigues.* (Balz.) *Il n'y a pas de tontine où les probabilités de vie ou de mort se calculent avec plus de sagacité que dans les* BUREAUX; *l'intérêt y étouffe toute pitié, comme chez les enfants.* (Balz.)

— Choix de députés chargés, à la Chambre, de l'examen spécial de quelques questions déterminées : *La Chambre a formé ses* BUREAUX. *Les* BUREAUX *seuls décident les questions importantes.* (L.-N. Bonap.) ‖ Personnel des dignitaires, président, vice-présidents et secrétaires dans diverses assemblées : *L'Académie française a nommé son* BUREAU. *Ce membre a refusé de faire partie du* BUREAU. *On formera aujourd'hui les* BUREAUX *du Corps législatif.*

— Fam. Maison où l'on débite, où l'on donne quelque chose pour de l'argent : *L'archigallus habitait sur le Vatican; là, il tenait* BUREAU *ouvert de divination.* (Fr. Michel.)

— *Payer à bureau ouvert*, Payer à présentation et sans délai : *Un banquier, lorsqu'il tient à son crédit, doit toujours* PAYER À BUREAU OUVERT. (Scribe.)

— *Chef de bureau*, Employé de bureau qui a sous ses ordres un certain nombre de commis : *Il peut devenir directeur; vous serez son* CHEF DE BUREAU. (Balz.) ‖ *Garçon de bureau*, Employé subalterne attaché au bureau : *Les dessins d'Hoffmann sont secs, propres, comme les croquis d'un employé qui réjouit tout son ministère, en employant son temps à faire la charge des* GARÇONS DE BUREAU *ou des sous-chefs.* (Champfleury.) ‖ *Fournitures de bureau*, Marchandises à l'usage spécial des personnes qui écrivent. ‖ *Homme de bureau*, Homme qui a une aptitude spéciale et exclusive pour le travail des bureaux : *Ce n'est pas un ministre, ce n'est qu'un* HOMME DE BUREAU.

— *Air* ou *vent du bureau*, Disposition d'esprit des personnes chargées d'une affaire : *Si on nous rogne les ongles, il nous sera impossible de marcher; d'ailleurs, le* VENT DU BUREAU *n'est point pour nous.* (Volt.) ‖ *Prendre l'air du bureau*, Sonder les dispositions des personnes chargées d'une affaire. ‖ En parlant d'un employé, Faire une courte apparition dans son bureau.

— *Mettre une affaire sur le bureau*, La mettre à l'étude, s'en occuper : *On* A REMIS SUR LE BUREAU *le mariage du roi d'Angleterre avec la princesse de Portugal.* (Gui-Patin.) ‖ *Etre sur le bureau*, Se disait autrefois, comme on dit aujourd'hui, Mettre sur le tapis, pour mettre en question : *Je vous dirai que les Hollandais* SONT SUR LE BUREAU. (Gui-Patin.)

— *Nobles de bureau*, Troisième classe de nobles ajoutée aux nobles d'épée et de robe, et qui se composait de maltôtiers et de financiers, dont les titres avaient été achetés à prix d'argent.

— *Bureau des longitudes*, Société officielle de savants qui, à l'Observatoire de Paris, s'occupe de questions usuelles de mathématiques et d'astronomie. ‖ *Bureau d'adresses*, Etablissement qui fournissait autrefois des renseignements de diverse nature. ‖ Se dit par plaisanterie d'une maison où se débitent un grand nombre de nouvelles, et même de la personne qui les débite : *Vous êtes un* BUREAU D'ADRESSES. *Celle-là est un vrai* BUREAU D'ADRESSES, *et cette autre-ci sait toutes les nouvelles.* (Boss.) ‖ *Bureau de rencontre*, Nom sous lequel, au XVIII[e] siècle, le public désignait les bureaux d'adresses, parce qu'on était sûr d'y rencontrer nombre de peronnes que l'on avait intérêt à voir.

— *Bureau d'esprit*, Société qui s'occupe de questions et d'œuvres littéraires. Ne se prend qu'en mauvaise part :

> Là du faux bel *esprit* se tiennent les *bureaux*.
> BOILEAU.

> De nos *bureaux d'esprit* cette outre est le symbole :
> Chacun croit contenir, comme dans une fiole,
> Tout le bon sens de l'univers.
> DESMARETS.

— *Bureau de poste*, Lieu où l'administration des postes entretient des employés pour recevoir les lettres, paquets et autres dépêches : *Il y a à Paris cinquante* BUREAUX DE POSTE *d'arrondissement.* ‖ *Bureau restant*, Locution usitée pour indiquer que toute lettre, tout envoi, tout paquet portant cette suscription doit rester au bureau de la poste, des messageries, du chemin de fer qui l'ont transporté, jusqu'à ce que le destinataire le fasse retirer.

— *Bureau de tabac*, Lieu, boutique pour la vente en détail des tabacs de la régie. Les bureaux de tabac, concédés à titre gracieux à des veuves d'anciens fonctionnaires, sont généralement affermés par celles-ci à des tiers qui les exploitent à leur profit, moyennant une redevance annuelle et déterminée à l'avance.

— *Bureau d'enregistrement*, Celui où l'on perçoit les droits dits d'enregistrement, après avoir enregistré les actes.

— *Bureau des hypothèques*, Lieu où s'inscrivent les hypothèques immobilières, et où se transcrivent les contrats translatifs de propriétés immobilières, les donations, ventes ou échanges de ces mêmes propriétés.

— *Bureau de charité* ou *de bienfaisance*, Administration qui s'occupe de secours à distribuer aux indigents; lieu où elle siége.

— *Bureau arabe*, en Algérie, Personnel d'administration militaire établi à un point central d'une portion de pays habitée par les indigènes.

— *Bureau de garantie*, Lieu où se fait l'essai, et où l'on constate le titre des ouvrages et matières d'or et d'argent. ‖ *Bureau central*, Bureau établi par la constitution de l'an III, dans les villes divisées en plusieurs municipalités, pour l'administration des affaires que le pouvoir législatif jugeait indivisibles, et particulièrement de la police. L'organisation de ces bureaux avait été réglementée par des lois spéciales. Ils furent supprimés par décret du 28 pluviôse an VIII, et remplacés, à Paris, par une préfecture de police, et dans les départements par des commissariats généraux. ‖ Se dit encore de tout bureau où se centralisent diverses affaires, ayant entre elles quelque chose de commun. Le *bureau central* d'admission ouvert au parvis Notre-Dame le 22 mars 1812, a pour but d'examiner tous les malades qui se présentent pour entrer à l'hôpital, et de les diriger sur les hôpitaux où il y a des lits vacants. Ce bureau est desservi par douze médecins et chirurgiens nommés au concours, qui fonctionnent à tour de rôle, et ont aussi pour mission de constater les infirmités des individus qui désirent être admis dans les hospices.

— *Bureaux des colléges électoraux et des sections*, Bureaux qui, selon les dispositions du décret réglementaire des élections du 2 février 1852, se composent d'un président, de quatre assesseurs et d'un secrétaire, choisi parmi les électeurs. Trois membres au moins du bureau doivent être présents pendant le cours des opérations du collége. Le bureau prononce provisoirement sur les difficultés qui s'élèvent touchant les opérations du collége ou de la section; ses décisions sont motivées.

— *Bureau des traites foraines*, Sorte de bureau de douane placé à la frontière, à l'effet de percevoir les droits établis sur les marchandises exportées ou importées.

— *Bureau de justice*, ou simplement *Bureau*, Table devant laquelle les magistrats sont assis à l'audience, et par ext. le Tribunal lui-même : *Déposer une affaire sur le* BUREAU ou *au* BUREAU. ‖ *Bureau de paix*, Tribunal établi par la constitution de 1791, avec mission de tâcher d'accorder préalablement les parties qui veulent en venir à un procès. C'est ce qu'on a appelé depuis le *bureau de conciliation*. ‖ Nom du prétoire dans lequel le juge de paix appelle et reçoit les parties convoquées par lettre, afin de faire en sorte de les concilier sur le différend qui les divise. ‖ *Bureau des pauvres*, Institution dont le but est de fournir aux indigents des avocats chargés de plaider leur cause devant les tribunaux. ‖ *Bureau d'assistance judiciaire*, Commission établie pour décider du rejet ou de l'admission des indigents au bénéfice de l'assistance judiciaire. V. ASSISTANCE JUDICIAIRE.

— *Bureau de nourrices*, Etablissement ayant pour but de procurer des nourrices aux familles, quand la mère ne peut ou ne veut pas nourrir son enfant. ‖ *Bureau de placement*, Agence privée établie dans le but de procurer des places aux employés, aux domestiques, etc. ‖ *Bureau d'affaires*, Etablissement fondé par une personne qui se charge, moyennant finances, de diriger les affaires des autres, et particulièrement de suivre les affaires contentieuses.

— *Bureau du domaine*, Conseil qui se tenait autrefois tous les mardis, dans l'après-midi, et dans lequel on traitait toutes les affaires concernant le domaine et les aides. Il se composait de quatorze conseillers d'Etat et de trois maîtres des requêtes. ‖ *Bureau des gabelles*, Assemblée qui se tenait autrefois tous les vendredis et dans laquelle se traitaient toutes les affaires concernant les gabelles, les cinq grosses fermes, les tailles et les autres affaires des finances. Il se composait de treize conseillers d'Etat et de trois maîtres des requêtes. ‖ *Bureau des aides*, Lieu où se percevaient, sous l'ancienne monarchie, les droits sur les boissons. ‖ *Bureau des traites* ou *des cinq grosses fermes*, Celui où l'on percevait les droits d'entrée et de sortie. ‖ *Bureau des finances*, Juridiction non contentieuse des trésoriers de France.

— *Bureau de la ville*, Ancienne juridiction du prévôt des marchands et des échevins de la ville de Paris, qui statuait sur toutes les questions concernant les revenus de la ville, la répartition de la taille, sa perception et celle des octrois et autres impôts, la propriété des remparts et des portes.

— *Bureau du roi*, Conseil des commensaux de la maison royale qui se tenait deux fois la semaine sous l'ancienne monarchie. Il était présidé par le grand maître, et ses membres étaient le premier maître d'hôtel, le maître d'hôtel ordinaire et ceux de quartier, les maîtres de la chambre aux deniers, le contrôleur général, le contrôleur ordinaire de la bouche, les contrôleurs clercs d'office, les commis des maîtres de la chambre aux deniers et les commis du contrôleur général.

— *Bureau du contrôle*, Bureau établi par un édit de 1669, pour recevoir l'enregistrement de tous les exploits autres que ceux qui concernaient la procédure et l'instruction des procès.

— *Bureau de police*, Sous l'ancienne monarchie, Bureau spécialement chargé de l'approvisionnement, du nettoyage des rues, de l'affichage, des spectacles, etc. ‖ *Bureau des renseignements*, Bureau où étaient centralisés les cartons de toutes les personnes citées en police correctionnelle ou devant les assises.

— *Bureau académique d'écriture*, Communauté d'écrivains jurés experts vérificateurs qui fut établie à Paris par lettres patentes du 23 janvier 1779, et qui était composée de vingt-quatre membres, vingt-quatre agrégés et vingt-quatre associés, écrivains et graveurs. Ce bureau fut supprimé en 1791 et remplacé par la Société académique d'écriture. ‖ *Bureau de l'écritoire*, Lieu où, sous l'ancienne monarchie, s'assemblaient les jurés et les greffiers de l'écritoire pour aller procéder à une visite domiciliaire et pour arrêter et signer leurs rapports. ‖ *Bureau de*

distribution de la formule, Nom sous lequel on désignait jadis un bureau de vente de papier timbré.

— *Bureau des arts et métiers*, Conseil qui, autrefois, était chargé de l'examen et de la révision des comptes des corps et communautés, des affaires concernant leurs statuts et règlements et de leurs revenus. ‖ *Bureau du commerce*, Administration gouvernementale qui, sous l'ancienne monarchie, était chargée de statuer sur toutes les affaires concernant les manufactures, les saufs-conduits et arrêts de surséance, les étoffes prohibées, les nouveaux convertis, les religionnaires, les agents de change, les permissions, ordonnances et jugements sur l'ouverture et l'exploitation des carrières, la loterie royale, le détail des fonds assignés aux dépenses de la police et la taxe des mémoires des officiers de police.

— *Bureau général des priviléges*, Bureau établi à Paris par arrêt du conseil du 13 octobre 1769, à l'hôtel de Bretonvilliers, et où l'on délivrait les exemptions accordées aux bourgeois de Paris sur les denrées provenant de leur cru.

— Jurispr. ecclés. *Bureaux ecclésiastiques*, Chambres ecclésiastiques au nombre de huit, qui, sous l'ancienne monarchie, jugeaient souverainement et en dernier ressort toutes les causes et procès qui leur étaient portés par appel des diocèses. Ces bureaux étaient au nombre de huit : ceux de Paris, de Lyon, de Rouen, de Tours, de Bordeaux, de Bourges, de Toulouse et d'Aix. Tous les évêchés ressortissaient par appel à ces huit bureaux, suivant la répartition qui en avait été faite par les édits et lettres patentes des rois. Les diocèses ressortissant au bureau général de Paris étaient : Paris, Sens, Orléans, Chartres, Meaux, Auxerre, Blois, Troyes, Reims, Laon, Châlons, Beauvais, Noyon, Soissons, Amiens, Boulogne, Senlis et Nevers. ‖ *Bureau des décimes*, Tribunal ecclésiastique qui, sous l'ancienne monarchie, était chargé de régler les décimes, les dons gratuits et toutes les impositions assises sur les bénéfices. Il y avait deux sortes de bureaux de décimes : les bureaux diocésains et les bureaux généraux ou souverains, qu'on appelait aussi bureaux provinciaux. ‖ *Bureau diocésain*, Celui où l'on imposait toutes les taxes du diocèse et où l'on jugeait toutes les causes en première instance; il se tenait dans une des salles de l'archevêché, et se composait de l'archevêque, qui le présidait, des députés de l'ordre du clergé et d'un syndic. ‖ *Bureau des insinuations ecclésiastiques*, Celui auquel toutes les communautés séculières et religieuses de l'un et de l'autre sexe, bénéficiers et autres gens de mainmorte du diocèse de Paris, étaient tenus, avant 1789, de faire enregistrer tous les dix ans la déclaration de tous leurs biens et revenus, suivant les édits et règlements, et d'en payer les droits.

— **Encycl.** Parmi cette multiplicité de *bureaux* dont nous avons donné la nomenclature et la définition, nous allons reprendre, par ordre alphabétique, ceux qui, pour être bien connus, ont besoin de quelques détails historiques ou de quelques développements.

Nous parlerons d'abord des *bureaux d'adresses*. Ce fut Théophraste Renaudot qui fonda le premier *bureau* de ce genre, dans le but de donner au commerce tout à la fois plus de célérité et de sécurité, en le renseignant exactement sur la demeure, la position et la probité de chaque individu. Des gens affidés se répandaient dans Paris, interrogeaient les marchands et prenaient note de toutes les indications qu'ils recueillaient pour les apporter le soir à Renaudot. Ce *bureau* devint le rendez-vous de tous les gens affairés ou oisifs, qui venaient y causer de toutes choses. Leurs paroles, fidèlement recueillies par des scribes, étaient livrées à l'impression et répandues dans le public sous le nom de *Nouvelles à la main*. Ce fut l'origine du journalisme en général, et particulièrement de la *Gazette de France*. Théophraste Renaudot fut créé, par brevet en titre d'office, commissaire général des pauvres valides et invalides du royaume, intendant et maître général des *bureaux d'adresses* ou rencontre de France.

A l'imitation de ce *bureau*, nombre de *bureaux d'adresses* furent fondés depuis.

— *Bureaux arabes*. En parlant de l'*organisation politique et administrative de l'Algérie* (V. ALGÉRIE), nous avons déjà fait connaître le rôle et la composition des *bureaux arabes*. Cependant, nous croyons devoir compléter ici ce que nous avons dit alors sur une question si importante pour la prospérité de notre colonie africaine.

Après la mort du duc de Rovigo, le général Avizard, commandant par intérim, suivant ponctuellement les instructions du duc, créa le *bureau arabe*, dont le général Trezel avait conçu l'idée (1833-1834). On détermina les attributions de ce *bureau*, qui devait connaître de toutes les affaires arabes, mettre le gouverneur au courant de ce qui se passait au dehors et transmettre les ordres par l'intermédiaire d'officiers spéciaux et d'interprètes. Le chef de ce premier *bureau arabe* fut le capitaine de zouaves Lamoricière.

Ces *bureaux arabes* devaient éprouver bien des changements; nous ne les suivrons ni à travers leurs travaux ni à travers leurs vicissitudes. Nous nous bornerons à mentionner, parmi les quelques services qu'ils ont rendus, la création d'une *direction arabe*, établie par un arrêté du 22 avril 1837, supprimée en 1839, et dont les attributions furent conférées à l'état-major général, puis rétablie plus tard par les soins de M. le maréchal Bugeaud, en vertu d'un arrêté du 16 août 1841.

Passons donc sur ces dix années de lutte incessante, après lesquelles nous ne possédions encore sur le sol algérien que quelques villes où nous étions bloqués, et sur les premières années de cette résistance héroïque d'Abd-el-Kader, qui ne se remit à la générosité de la France qu'en 1847, et arrivons à l'arrêté du 1er février 1854. Voici la teneur de cet arrêté :

« Art. 1er. Il y aura dans chaque division militaire de l'Algérie, auprès et sous l'autorité immédiate de l'officier général commandant, une direction des affaires arabes. Des *bureaux*, désignés sous le nom de *bureaux arabes*, seront en outre institués, dans chaque division, et sous les ordres directs de l'officier commandant; subsidiairement sur chacun des autres points occupés par l'armée où le besoin en sera reconnu, et sous des conditions semblables de subordination à l'égard des officiers investis du commandement.

» Art. 2. Les *bureaux arabes* sont de deux classes, savoir : de première classe, ceux établis aux chefs-lieux de subdivision; de deuxième classe, ceux établis sur les points secondaires. Ces *bureaux* ressortiront respectivement à chacune des divisions militaires dans la circonscription de laquelle ils seront placés.

» Art. 3. Les directions divisionnaires et les *bureaux* de leur ressort seront spécialement chargés des traductions et rédactions arabes, de la préparation et de l'expédition des ordres et travaux relatifs à la conduite des affaires arabes; de la surveillance des marchés et de l'établissement des comptes de toute nature à rendre au gouvernement général sur la situation politique et administrative du pays.

» Art. 4. Indépendamment de ses attributions comme direction divisionnaire, la direction d'Alger centralisera le travail des directions d'Oran et de Constantine, sera chargée de la réunion et de la conservation des archives et de la préparation des rapports et comptes généraux à adresser au ministre de la guerre, et prendra, en conséquence, le titre de direction centrale des affaires arabes. Elle exercera sous l'autorité immédiate du gouverneur général.

» Art. 5. Partout et à tous les degrés, les affaires arabes dépendront du commandant militaire, qui aura seul qualité pour donner et signer les ordres et pour correspondre avec son chef immédiat, suivant les règles de la hiérarchie. »

L'Algérie était alors divisée en trois provinces, et chaque province en territoire civil et en territoire militaire. Les *bureaux arabes*, création exclusivement militaire, ne tardèrent pas à être introduits dans l'administration civile. Les *bureaux arabes* civils furent établis en 1848 par le général Cavaignac (arrêté du 1er mai), et définitivement organisés par un décret de l'Empereur, du 8 avril 1854. Ils sont sous la surveillance du préfet. La grande division entre les *bureaux arabes* militaires et les *bureaux arabes* civils fut celle du territoire, suivant qu'il est régi par l'administrateur militaire ou par l'administrateur civil, division sanctionnée par le décret du 9 décembre 1848, dont voici les trois premiers articles :

« Art. 1er. La division actuelle en trois provinces est maintenue; chaque province est divisée en territoire civil et en territoire militaire. Le territoire civil de chaque province formera un département.

» Art. 2. Le département sera soumis au régime administratif de la métropole, sauf les exceptions résultant de la législation spéciale de l'Algérie. Le territoire militaire sera exclusivement administré par les autorités militaires.

» Art. 3. Les arrêtés du pouvoir exécutif désigneront les localités et circonscriptions territoriales qui seront respectivement classées dans le département ou sur le territoire militaire. »

« A la différence des *bureaux arabes* militaires (qui ne se composent que d'agents, d'intermédiaires, sans autorité personnelle), les chefs et adjoints des bureaux départementaux, dit M. V. Foucher, peuvent exercer celles des attributions des préfets que ceux-ci jugent convenable de leur déléguer, qu'elles soient administratives, de police ou judiciaires. » Les choses n'ont pas été changées depuis 1857. Le même mode d'administration est encore en vigueur dans notre colonie.

« Le territoire et les habitants de l'Algérie, dit Jules Gérard, sont divisés en deux zones, l'une civile, l'autre militaire; la première comprend les pays avoisinant, sur une certaine étendue, les villes situées près du littoral, ainsi que celles qui, dans l'intérieur, sont occupées depuis quelques années déjà. La population agricole européenne se trouve aujourd'hui presque en totalité sur le territoire civil, où elle est administrée par des préfets, commissaires civils, et soumise aux lois et tribunaux de France. Il en est de même pour les tribus indigènes qui étaient établies sur le territoire civil à l'époque où la remise en a été faite aux préfets par l'autorité militaire qui l'occupait précédemment.

» Les autorités civiles administrent les indigènes au moyen de l'intermédiaire des *bureaux arabes*, dirigés par des employés français et assistés d'un cadi ou fonctionnaire arabe, chargé des mariages, divorces, partages de succession, et de régler les contestations qui s'élèvent entre individus. Les criminels sont traduits devant la cour d'assises et jugés comme dans notre pays; les délits sont du ressort de la simple police ou du tribunal correctionnel, suivant leur degré de gravité. Le culte est libre, respecté et protégé par tous.

» En territoire militaire, le pays est divisé en provinces, commandées par des généraux de division; en subdivisions, confiées à des généraux de brigade, et en cercles, dirigés par des capitaines ou des officiers supérieurs.

» Les tribus qui habitent le territoire militaire sont administrées par des chefs indigènes, sous la surveillance des *bureaux arabes*, placés auprès des commandants de provinces, de subdivisions ou de cercles, et quelquefois dans des postes isolés au centre des tribus. Là encore se retrouve l'inévitable cadi rendant la justice à côté du *bureau* de l'officier français. Les indigènes préfèrent ce dernier; mais l'usage, la routine, l'obligent à les renvoyer à son voisin musulman.

» On voit que ce genre d'administration est le même qui fut adopté dans les premiers temps, sauf la multiplication des *bureaux arabes* encore trop clair-semés, pour le plus grand malheur des indigènes. »

Un *bureau arabe* se compose ordinairement d'un chef, généralement un capitaine, d'un adjoint, lieutenant ou sous-lieutenant, d'un cadi et de ses assesseurs, d'un secrétaire indigène, d'un chaouch, huissier ou garçon de bureau, et de quelques cavaliers pour agir au dehors et porter des ordres. La composition d'un *bureau arabe* civil est la même, mais il n'y a pas d'employés militaires.

Nous savons déjà dans quel but on a créé ces *bureaux arabes*, nous connaissons leurs nombreuses attributions; d'après les arrêtés, ce ne devait être que des *bureaux* de l'état-major général, chargés d'un service spécial, n'ayant aucun pouvoir direct, et relevant du commandant militaire du lieu, qui, seul, a le *droit de donner et de signer les ordres*.

« Mais, dans la plupart des cercles, dit Hugonnet, le commandant supérieur ayant pleine confiance dans son chef de *bureau arabe*, ou se sentant moins apte que lui, la direction réelle de l'administration indigène est entre les mains de l'officier des affaires arabes. »

« Il existe bien, dit le même auteur, une décision ministérielle qui prescrit une inspection générale annuelle pour les *bureaux arabes;* mais c'est uniquement au point de vue des tableaux d'avancement à établir pour le personnel. Le général commandant la province est l'inspecteur général de ses *bureaux arabes;* il délègue les commandants de subdivision; ceux-ci, le commandant supérieur de chaque cercle. Or comment admettre que le commandant d'un cercle, dans le compte qu'il a à rendre à l'administration de son *bureau arabe*, c'est-à-dire d'un service qu'il doit diriger et surveiller à tout instant, puisse dire autre chose, sinon que tout est pour le mieux? Le contrôle est illusoire. Les colonels ne sont jamais chargés, que je sache, de l'inspection de leur propre régiment. »

Et remarquons-le bien, les *bureaux arabes* ont à s'occuper de la justice, de l'état civil, du culte, de l'instruction publique, de l'agriculture, de la police, des impôts, des amendes et des contributions de guerre. Le *bureau arabe* propose la nomination et la destitution des divers chefs ou employés indigènes. Une tribu menace-t-elle de se révolter; il faut la punir par une razzia, et, dans la prise, les chefs de ces *bureaux* ont le droit de prélever de quoi donner des gratifications aux indigènes qui les ont bien servis. Le moindre sous-lieutenant adjoint d'un *bureau arabe* est cent fois plus puissant que le plus illustre des chefs arabes, qui lui doivent et lui rendent hommage. En résumé, les chefs des *bureaux arabes* ont en réalité toute autorité dans la main, et l'on n'est nullement étonné quand on lit dans la relation de l'affaire Doineau, qui a eu tant de retentissement en France :

« Et si Doineau, dit Jules Favre, était maître souverain de ce qui concerne les propriétés, il ne l'était pas moins en ce qui concerne les personnes. On vous l'a dit sans détour, sans périphrase : cela rentrait dans le pouvoir discrétionnaire du capitaine, et, à cet égard, nous avons la procédure, les aveux de l'accusé, les déclarations de ses chefs. » — « Il n'y a qu'un Dieu, et Doineau est le capitaine. » Ce furent les dernières paroles de Bel-Hadji, accusé avec Doineau.

« De tous les recoins de cette vaste procédure, s'écriait l'éloquent avocat, de tous les éléments du débat, sort un cri qui peint la pensée publique, l'opinion de toute la circonscription de Tlemcen : Doineau était un sultan; il était le maître; tous tremblaient devant lui. Il est impossible de douter qu'il ne fût investi d'une autorité absolue, souveraine, dans le commandement qui lui était confié. Je me heurte ici à une question redoutable : quel était ce commandement? Quel était son titre légal? comme l'a demandé avec tant d'autorité M. l'avocat général. . . . . . .
. . . .
Je vois que le capitaine Doineau avait sur les propriétés un pouvoir souverain; qu'en ce qui concerne la vie des personnes, son autorité était également souveraine. Je n'ai à faire ni l'éloge ni la critique des *bureaux arabes;* je n'ai pas la prétention de juger si vite et si bien ces questions capitales; mais ce qui m'appartient, c'est l'appréciation du *bureau arabe* de Tlemcen, gouverné par le capitaine. Or, si tous les *bureaux arabes* doivent être jugés par celui de Tlemcen, il faut se hâter de les supprimer ou de les réformer profondément; car, que révèle la procédure? C'est qu'à l'ombre de ce qu'on appelle le commandement s'exerce une autorité sans borne, sans règle, sans contrôle. Et pourtant, nous dit-on, il existe des règles précises, des ordonnances minutieuses! Oui, mais de ces règles, de ces ordonnances, on trouve moyen de s'affranchir. On crée ce qu'on nomme une situation exceptionnelle, pour n'écouter que son bon plaisir. »

Ces quelques lignes du brillant plaidoyer de Jules Favre pour Bel-Hadji, de ce terrible réquisitoire contre Doineau et contre les *bureaux arabes*, nous ont naturellement conduit à examiner la question de savoir si l'on devrait abandonner le régime militaire pour l'Algérie. Cette question est brûlante, grave comme tout ce qui touche à notre colonie, et le voyage récent de Napoléon III, à la suite des derniers soulèvements des indigènes, en a montré la gravité mieux que tout ce que nous pourrions dire. Les avis sont depuis longtemps partagés; depuis longtemps les deux camps sont en présence : depuis 1830, depuis le moment où nous avons posé le pied sur la terre africaine et fait flotter notre drapeau sur la ville d'Alger.

« Sur huit gouverneurs, deux seulement ont imprimé de la vie à la colonie. Le premier, M. le maréchal Clausel; le second, M. le duc de Rovigo : l'épreuve est donc contre le gouvernement militaire, » dit M. Leblanc de Prébois, capitaine d'état-major. (*La nécessité de substituer le gouvernement civil au gouvernement militaire*, 1840.) « Je me croirais encore le droit de dire, remarque Capo de Feuillide, que le maintien du *bureau arabe* au delà des premiers temps de la pacification fut une faute; une faute contre la France, contre la colonie, contre la civilisation, but annoncé de la conquête, et sans lequel la conquête perdrait son caractère moral et légitime. »

Mais, d'autre part, si nous jetons encore un coup d'œil sur le procès Doineau, nous lisons : « ..... Mais on ne se rend pas compte de ce qui se passe sur la frontière du Maroc, infestée de coquins qui viennent faire des incursions chez nous, tuer et piller les soldats ou les tribus qui nous sont soumises. » (*Réponse* du général Cousin-Montauban, affaire Doineau, 1856.)

Et si nous voulons écouter le maréchal Bugeaud : « L'armée est tout en Afrique; elle seule a détruit, elle seule peut édifier; elle seule a conquis le sol, elle seule le fécondera par la culture, et pourra, par de grands travaux publics, le préparer à recevoir une nombreuse population civile. . . . . . .
Aussi, diminuer l'armée d'Afrique et changer le régime militaire qui y est établi, ce serait, non-seulement annuler les bons effets de la guerre, mais encore étouffer dans son germe la colonisation. » M. Victor Foucher est du même avis : « Ce sera alors seulement qu'il n'y aura plus de conquête à faire, que les tribus auront compris et accepté sur tous les points du territoire notre puissance et notre administration, qu'il sera possible de se passer de *bureaux arabes* militaires, qui jusque-là ne sauraient être remplacés. » M. Achille Fillias renchérit encore, et ne trouve pas suffisante l'autorité des *bureaux arabes :* « Le gouvernement, dit-il, a donné aux chefs de *bureaux arabes* une immense autorité; nous voudrions qu'il leur donnât plus encore, et qu'il assurât à leurs fonctions les avantages de tous genres attachés au commandement supérieur. »

Il est bien difficile de trancher la question au milieu de tant d'opinions si différentes, opinions de gens convaincus, discutant suivant leur conscience et ayant étudié à fond leur sujet ou expérimenté le système dont ils parlent. Nous nous abstenons de le faire, laissant à chacun le soin de juger qui a tort ou raison. Seulement nous ferons remarquer avec Jules Gérard que « la remise d'un territoire et d'une population indigènes par l'autorité militaire à l'autorité civile doit être considérée comme un acte de la plus grande importance, car elle sera la cause du plus grand bien ou du plus grand mal, suivant les mesures dont elle aura été accompagnée ou suivie. »

Nous transcrirons enfin, pour terminer, les deux extraits suivants de la lettre impériale au maréchal de Mac-Mahon, extraits qui donnent au moins une quasi-solution du problème de l'Algérie, et semblent nous annoncer que, dès que la population sera prête pour recevoir nos coutumes, nos lois, etc., une volonté suprême les leur donnera.

« Les *bureaux arabes* ne sauraient être considérés comme une institution administrative ayant une action et une autorité propres. Les officiers qui les composent doivent tout à fait rentrer dans le commandement; mais il est essentiel que le commandement, au lieu de

recevoir d'eux l'impulsion, soit capable de la leur imprimer ; qu'ils se bornent à transmettre les ordres des officiers supérieurs près desquels ils sont placés ; qu'ils n'aient pas de cachet particulier ; de plus, pour bien marquer cette dépendance, que toutes les lettres des chefs indigènes soient adressées aux commandants supérieurs. De cette manière, les chefs des *bureaux arabes* ne seront que les officiers d'état-major du commandant pour les affaires arabes. »

Et ailleurs la même volonté souveraine recommande les mesures suivantes : « Apporter la plus grande attention dans le choix des chefs des subdivisions et des *bureaux arabes ;* éviter les mutations fréquentes parmi les chefs de ces *bureaux*, et les maintenir au même poste aussi longtemps que le permet l'intérêt de leur carrière militaire ; n'appeler comme chefs de *bureau* que des capitaines ; admettre dans le service des officiers des armes spéciales ; les réduire à n'être que les officiers d'état-major des commandants de subdivision ; recommander expressément de ménager en toute circonstance l'amour-propre des chefs arabes, et laisser à ces derniers le commandement lorsqu'on réunit les *goums.* » (*Lettre* de l'Empereur sur la politique de la France en Algérie, 1865.)

— *Bureau de bienfaisance.* Cette administration locale de secours publics gère les revenus des pauvres et distribue les secours en nature ou en argent. Avant la Révolution, ce *bureau* s'appelait *bureau des pauvres ;* en 1790, il prit le titre de Comité de bienfaisance, et le nombre en fut fixé à quarante-huit par la loi du 29 novembre 1796. A ces comités on assigna pour revenu un droit sur les spectacles et les plaisirs publics, des quêtes, des dons, des souscriptions, certaines amendes de police et des subventions sur les revenus communaux.

En 1814, le nombre de ces établissements fut réduit à douze pour Paris, et on leur donna le nom de *bureaux de bienfaisance* ou de *charité.* Il y en a vingt aujourd'hui, un par arrondissement. Il se compose : du maire de l'arrondissement, président-né du *bureau*, des adjoints membres-nés, de douze administrateurs nommés par le ministre de l'intérieur, de commissaires des pauvres et de dames de charité, dont le nombre est illimité. Un secrétaire trésorier comptable est attaché à chaque *bureau.*

Tous les *bureaux de bienfaisance* sont placés sous l'autorité du préfet de la Seine, à la direction de l'administration de l'assistance publique, et leur mission consiste à distribuer des secours de toute nature aux familles nécessiteuses inscrites sur les registres des indigents. Dans chaque *bureau*, il y a une cuisine et un laboratoire de pharmacie confiés aux sœurs de charité, et dans quelques-uns on distribue des cartes sur des établissements particuliers donnant droit à l'obtention d'aliments.

Vingt médecins sont attachés aux *bureaux de bienfaisance.* Les écoles, les ouvroirs, les asiles de charité dépendent de ces *bureaux.*

— *Bureau du Corps législatif.* Sous la Restauration, le roi choisissait le président du Corps législatif parmi trois candidats présentés par la chambre, et son *bureau* provisoire était formé du doyen d'âge président, et des quatre plus jeunes membres, secrétaires. Sous Louis-Philippe, le *bureau* était nommé au scrutin pour toute la session, et se composait d'un président, de quatre vice-présidents et de quatre secrétaires. Le *bureau* de l'Assemblée constituante de 1848 n'était élu que pour un mois. Depuis le rétablissement de l'empire, le *bureau* du Corps législatif se compose d'un président et de deux vice-présidents nommés par l'empereur pour un an, et de six secrétaires élus par la chambre.

— *Bureaux du Corps législatif.* Ces *bureaux* sont complétement distincts du *bureau* que nous venons de définir. Au jour de l'ouverture indiqué par le décret de convocation, le président, assisté des quatre plus jeunes membres présents, qui remplissent les fonctions de secrétaires jusqu'à l'élection des six secrétaires définitifs, procède, par la voie du sort, à la division de l'assemblée en neuf *bureaux.* Les *bureaux* ainsi formés se renouvellent chaque mois par la voie de tirage au sort. Ils élisent leur président et leurs secrétaires. Ce mode de composition des *bureaux* par la voie du sort a inspiré à M. de Cormenin les réflexions suivantes : « Rien n'étant plus aveugle que le sort, il arrive souvent que toutes les spécialités se trouvent agglomérées et parquées dans un ou deux *bureaux* et que les autres *bureaux* sont dépourvus de gens à ce connaissant ; il faut donc choisir des demi-savants, des approximatifs ; la commission n'est plus alors l'expression intelligente de la majorité. »

— *Bureau d'esprit.* L'hôtel de Rambouillet peut être considéré comme le type de ce qu'on appelle *bureau d'esprit.* Ce *bureau* était tenu par Catherine de Vivonne, marquise de Rambouillet, et par la belle Julie d'Angennes, sa fille. Quelle réunion plus complète de beaux esprits et de précieuses ! la princesse de Condé, Mlle de La Suze, Mme de La Fayette, Mlle de Scudéry, *Chapelain*, *Ménage*, Benserade, Vaugelas, Voiture, etc., des métaphysiciens et des poëtes. des hommes politiques et des savants, tous les gens à belles manières, qui joignaient aux avantages d'un grand nom ou d'une haute position sociale les mérites du savoir. Mais dans ces sortes d'assemblées, qui se tinrent d'abord à l'hôtel de Rambouillet, puis dans maints autres salons de Paris, une érudition pédantesque, un jargon quintessencié, un raffinement puéril d'expressions recherchées avaient remplacé le langage simple et ordinaire. D'ailleurs, les sujets qu'on y traitait étaient eux-mêmes des abstractions, des dissertations romanesques et souvent ridicules. « L'on a vu, il n'y a pas longtemps, dit La Bruyère, un cercle de personnes des deux sexes liées par la conversation et par un commerce d'esprit. Ils laissaient au vulgaire l'art de parler d'une manière intelligible ; une chose dite entre eux peu clairement en entraînait une autre encore plus obscure, sur laquelle on enchérissait par de vraies énigmes, toujours suivies de longs applaudissements. Par tout ce qu'ils appelaient délicatesse, sentiment et finesse d'expression, ils étaient enfin parvenus à n'être plus entendus et à ne plus s'entendre eux-mêmes. Il ne fallait, pour servir à ces entretiens, ni bon sens, ni mémoire, ni la moindre capacité ; il fallait de l'esprit, non pas du meilleur, mais de celui qui est faux, et où l'imagination a le plus de part. »

C'était dans ces *bureaux d'esprit* qu'on s'ingéniait à appeler un miroir le *conseiller des grâces ;* un chapelet, une *chaîne spirituelle ;* un bonnet de nuit, le *complice innocent du mensonge ;* et un fauteuil, la *commodité de la conversation.* Molière a vigoureusement raillé ces sottises dans les *Précieuses ridicules* et dans les *Femmes savantes*, et ses traits acérés ont criblé l'hôtel de Rambouillet. Cependant, « quelle que soit la verve de Cathos, de Madelon et de Mascarille, a dit Jules Janin, on ne peut nier que cette langue française, qui commençait à peine, n'ait gagné beaucoup de grâce à être parlée avec tant de soins et d'études et dans un si beau salon par la plus belle compagnie. Mme de Rambouillet a été véritablement une des premières personnes qui ont donné le signal au grand siècle. Mme de Sévigné elle-même est venue un peu plus tard que la belle Arthénice. »

Le salon de Mme de Tencin fut un bureau d'esprit. C'était à qui saisirait le plus vite et comme à la volée le moment de placer son mot, son conte, son anecdote, sa maxime ou son trait léger et piquant, et, pour amener l'à-propos, on tirait quelquefois les choses d'un peu loin. Marivaux, Montesquieu, Mairan, Astruc, Fontenelle, Helvétius étaient les hôtes habituels de ce *bureau d'esprit*, dont la maîtresse, ambitieuse, intrigante, se servait habilement à son profit.

A la même époque, la marquise du Châtelet tenait aussi *bureau d'esprit*, et Mme du Bocage en présidait un autre ; mais celui-ci était un champ de manœuvres où venaient parader ceux qui aspiraient aux bonnes grâces de la dame du lieu ; le plus accompli devenait l'amant préféré. C'était le temps où les femmes du meilleur monde, affichant une liberté de pensées et d'actions autorisée alors par l'usage, donnaient un libre cours à leurs goûts et à leurs passions. Les maris régnaient de nom et les femmes gouvernaient de fait.

Vers la fin du règne de Louis XIV, deux grandes dames tinrent aussi *bureau d'esprit :* c'étaient Marie-Anne Mancini, duchesse de Bouillon, chez qui l'on décida que la *Phèdre* de Pradon était supérieure à celle de Racine, et la duchesse du Maine, petite-fille du grand Condé, dont la petite cour s'assemblait à Sceaux pour deviser et médire du roi. Le Sage devait lire chez Mme de Mancini sa pièce de *Turcaret ;* malheureusement, il se présente en retard à l'hôtel de Bouillon ; la duchesse lui reproche aigrement d'avoir fait perdre deux heures à la compagnie. — Eh bien, madame, je vais les lui faire regagner, je ne lirai point ma pièce, et il part.

Mme la marquise du Deffant eut un *bureau d'esprit*, qui réunit tout ce que Paris renfermait de plus célèbre et de plus illustre ; il suffit de citer Voltaire, d'Alembert, Montesquieu. Les beaux esprits et les grands seigneurs s'y rencontraient et y vivaient sur le pied de la meilleure intelligence, grâce à l'esprit de la marquise.

Un moment *Mme Lenormand d'Etiolles tint bureau d'esprit*, et ceux qui le fréquentaient furent les protégés de la marquise de Pompadour.

Le salon de Mlle de Lespinasse, la rivale de Mme du Deffant, fut le centre de réunion d'une société élégante, choisie, polie ; Mlle de Lespinasse en était l'âme et le charme.

Le bureau d'esprit de Mme Doublet fut un de ceux qui furent le plus fréquentés. Il est vrai qu'il resta ouvert pendant plus d'un demi-siècle.

Mme Geoffrin donna à son salon une réputation qui se conserva alors que déjà ces sortes de cénacles commençaient un peu à passer de mode. Pour les esprits clairvoyants, la Révolution de 1789 apparaissait comme un point noir à l'horizon et les philosophes comprenaient qu'il allait falloir maintenant autre chose qu'une phraséologie prétentieuse et fade. Le temps des épigrammes galantes était passé ; on se passionnait pour des questions autrement sérieuses que celles qui se débattaient dans les cercles où les femmes faisaient primer la recherche et la puérilité sur le fond et la logique. Aussi les *bureaux d'esprits*, cessant peu à peu d'être considérés comme des académies où l'admission équivalait à un brevet de capacité, furent délaissés ou recueillis par quelques amateurs de littérature, bonnes gens qui croyaient passer à la postérité en réunissant, pour leur offrir à dîner, les poëtes faméliques.

Le dernier *bureau d'esprit* fut celui de la comtesse de Beauharnais ; il produisit Dorat et tomba au rang de salon vulgaire. C'est d'ailleurs sous ce nom de salon qu'il faut chercher la suite des *bureaux d'esprit.*

— *Bureau des longitudes.* Ce *bureau* fut créé sur les conclusions du rapport d'un représentant du peuple, le citoyen Grégoire, par la loi du 7 messidor an III (25 juin 1795), et fut établi à l'Observatoire. Son objet fut de rédiger la *Connaissance des temps ;* de faire, chaque année, un cours d'astronomie, de perfectionner les tables de cette science, les méthodes des longitudes, etc., et de publier des observations astronomiques et météorologiques. Dès sa création, ce *bureau* eut dans son sein les deux plus fameux géomètres de l'époque, Lagrange et Laplace. Il comprenait en outre quatre astronomes : Lalande, Cassini, Méchain et Delambre ; deux navigateurs, Borda et Bougainville ; le géographe Buache, et un artiste Carochez. Ce *bureau* était autorisé à nommer quatre astronomes adjoints.

Aujourd'hui, le *Bureau des longitudes* a dans sa dépendance, outre l'observatoire de Paris, celui de Marseille ; il correspond avec les observatoires de France et de l'étranger. Il publie la *Connaissance des temps*, ou des *Mouvements célestes, à l'usage des astronomes et des navigateurs*, ouvrage dont le premier volume date de 1679, et qui ne fut interrompu qu'en 1794, époque à laquelle fut supprimée l'Académie des sciences, alors spécialement chargée de sa publication. Le *bureau* édite en outre, chaque année, un excellent *Annuaire*, qui contient une foule de renseignements utiles. V. ANNUAIRE.

Le *Bureau des longitudes* est appelé à produire et à provoquer les idées de progrès dans toutes les parties de la science astronomique et de l'art d'observer, ce qui comprend : 1° les améliorations à introduire dans la construction des instruments astronomiques et dans les méthodes d'observation, soit à terre, soit à la mer ; 2° la rédaction des instructions concernant les études sur l'astronomie physique, sur les marées et sur le magnétisme terrestre ; 3° l'indication des missions extraordinaires ayant pour but d'étendre les connaissances actuelles sur la configuration ou la physique du globe ; 4° l'avancement des théories de la mécanique céleste et de leurs applications, le perfectionnement des tables du soleil, de la lune et des planètes ; 5° la rédaction et la publication des observations anciennes qui seraient restées inédites dans les registres de l'Observatoire ou dans les manuscrits appartenant à sa bibliothèque. Sur la demande du gouvernement, le *Bureau des longitudes* donne son avis : 1° Sur les questions concernant l'organisation et le service des observatoires existants, ainsi que sur la fondation de nouveaux observatoires ; 2° sur les missions scientifiques confiées aux navigateurs chargés d'expéditions lointaines.

Les membres du *bureau* sont : trois membres de l'Académie des sciences, cinq astronomes, trois navigateurs appartenant au ministère de la marine, deux personnes appartenant au ministère de la guerre, trois artistes dont un ayant titre de membre titulaire, deux calculateurs et un calculateur adjoint.

— *Bureaux de nourrices.* La création de l'hôpital des Enfants trouvés amena nécessairement celle d'un établissement destiné à lui fournir des nourrices. Cet établissement était jadis dans les attributions du magistrat chargé de la police de Paris. Depuis l'année 1802, il passa dans celles de l'administration des hospices, et sa nouvelle organisation lui permit de procurer aux habitants de Paris et des environs des nourrices dans lesquelles ils pussent avoir confiance, grâce aux précautions prises pour s'assurer de leur santé et de leur moralité, tandis que, d'un autre côté, il put garantir aux nourrices le payement de leur salaire.

Ce premier *bureau* rendit de grands services ; aussi l'industrie privée s'empara-t-elle de l'idée, et d'autres *bureaux* se formèrent en dehors de l'administration. Il en existe aujourd'hui dans divers quartiers de Paris. Le plus important est celui que l'on appelle *Bureau municipal des nourrices.* Dans chaque arrondissement où la Direction des nourrices envoie des enfants, elle est représentée par des préposés ou agents qui, sur l'avis d'un médecin, choisissent les nourrices, les surveillent et les envoient à Paris, visitent les enfants, transmettent à l'administration tous les renseignements qu'elle peut avoir intérêt à connaître ; acquittent les mois de nourrice, pourvoient, en un mot, à l'exécution des règlements. L'administration entretient aussi dans les départements des inspecteurs chargés de s'assurer de la situation matérielle et morale des familles dans lesquelles sont placés les enfants. Ces inspecteurs vérifient, en outre, la comptabilité des agents dont ils contrôlent les actes. Cette surveillance, dont l'importance n'échappera à personne, n'a pas toujours été faite d'une façon consciencieuse ; et, il y a quelques jours à peine, le Sénat retentissait de plaintes malheureusement fondées sur la situation des enfants confiés aux soins d'une étrangère. Trois pétitions à ce sujet ont été renvoyées à l'examen du ministre de l'intérieur.

— *Bureau des pauvres.* En Italie, et spécialement dans les anciens Etats sardes, on donne ce nom à une institution qui remonte au delà du XVe siècle : les statuts d'Amédée VIII (1477) sont les premiers textes connus sur cette matière, qui fut réglementée par un grand nombre de lois postérieures, notamment par celles de 1680, 1723, 1729, 1822, 1839 et 1847. Le *Bureau des pauvres*, institué près de chaque cour d'appel, est, dans quelques tribunaux, dirigé par un *avocat des pauvres*, assisté de *substituts* et de *volontaires* (jeunes avocats qui, avant d'être inscrits au tableau, doivent passer un an au *bureau*), et, en outre, d'un *procureur* chargé des actes de procédure, et aidé de substituts et de volontaires. *Celui qui veut plaider en pauvre* adresse, par la voie du procureur avec ses pièces à l'appui, une requête à l'avocat, qui exprime son opinion sur la preuve de l'indigence et sur le fond de l'affaire. Sur cet avis qui leur est transmis, les premiers présidents des cours, les présidents des tribunaux et les juges de mandement accordent ou rejettent l'admission au bénéfice de la loi. Si la requête est admise, l'affaire est instruite sans frais et plaidée, soit par les membres du *bureau*, soit par des procureurs et avocats des villes autres que celles où il siége, et désignés d'office par l'avocat des pauvres. En matière criminelle, ce dernier a aussi des attributions importantes. Comme on le voit, la législation sarde a fait, dans ses codes, une part considérable aux droits de l'indigence, peut-être même une part exagérée, en ce sens que la balance ne semble plus égale entre les parties. L'avocat des pauvres appartient à la magistrature, où il y occupe le rang de *sénateur* (conseiller de cour) ; les substituts sont également magistrats, le procureur et ses substituts sont rétribués par l'Etat.

Malgré tout cet appareil de protection, le mécanisme plus simple de notre loi sur l'*assistance judiciaire* (V. ASSISTANCE) doit amener d'aussi bons résultats, sans autres frais pour l'Etat que la renonciation éventuelle à ses droits de fisc, qui existe aussi dans la législation sarde. V. sur ce sujet : *Etude sur l'institution de l'avocat des pauvres*, par M. du Beux (Paris, 1847, in-8°) ; *Discours prononcé à l'audience de rentrée de la cour de Chambéry*, par M. Léon Diffre, avocat général (Chambéry, 1861, in-8°).

— *Bureau de placement.* L'industrie du placement des ouvriers, des employés et des domestiques était jadis libre ; elle ne fut que la continuation de l'idée de Théophraste Renaudot, lorsqu'il avait imaginé les *bureaux* de renseignements, et il est hors de doute que des établissements honnêtement gérés, dans lesquels chacune des parties contractantes eût été assurée de trouver, l'un un serviteur fidèle, l'autre un maître honorable, eussent rendu d'utiles services. Malheureusement, au lieu d'être un bienfait, ils devinrent un fléau pour les pauvres diables qui allaient bénévolement s'y faire inscrire, moyennant finance. On leur procurait un emploi illusoire qu'ils quittaient aussitôt, et ils étaient obligés de revenir se faire inscrire et payer à nouveau. Ce manége tant de fois répété les rendait tributaires d'un *bureau* qui ne leur servait qu'à payer des droits d'inscription. Ces abus et beaucoup d'autres résultant de la mauvaise gestion de ces établissements finirent par appeler l'attention de l'autorité, et un décret rendu par le président de la République, le 27 mars 1852, ainsi qu'une ordonnance de police du 5 octobre de la même année, mit les *bureaux de placement* sous la surveillance immédiate de la police. Ceux qui veulent se livrer à cette industrie doivent obtenir une permission spéciale de l'autorité municipale, qui surveille leur gestion et règle le tarif des droits qui peuvent être perçus, soit à titre de placement, soit à titre d'inscription. Chaque titulaire est obligé d'avoir des registres dans la forme déterminée, et toute contravention aux règlements imposés est punie par l'amende et la prison. Malgré ces prescriptions, on compte à Paris de nombreux *bureaux de placement.*

BUREAU (Allyre), homme politique et publiciste français, né à Cherbourg en 1810, mort en 1859. Elève de l'Ecole polytechnique lors de la révolution de Juillet, il prit les armes contre la royauté, donna sa démission d'officier d'artillerie en 1832, et fut successivement professeur de mathématiques, élève du Conservatoire, professeur de musique, et artiste de l'orchestre du Théâtre-Italien. Ami de Considérant et partisan de la doctrine phalanstérienne, il entra en 1840 à la rédaction de la *Démocratie pacifique*, à laquelle il collabora activement jusqu'à la suppression du journal. En 1848 et 1849, les démocrates de la Marne le portèrent, mais sans succès, comme candidat à la représentation nationale. A la suite de la journée du 13 juin, il fut emprisonné plusieurs mois. Outre ses nombreux articles dans la *Démocratie*, il a publié plusieurs brochures politiques, et plus récemment des traductions de romans anglais, tels que : les *Chasseurs de chevelures ;* le *Corps des Riflemen* (1854), le *Buffalo blanc* (1856), du capitaine Mayne-Reid, etc. On lui doit en outre plusieurs compositions musicales.

BUREAU DE LA RIVIÈRE. V. LA RIVIÈRE.

BUREAUCRATE s. m. (bu-rô-kra-te — de *bureau* et du grec *krateô*, je suis maître). Personnage influent dans les bureaux, et particulièrement dans les bureaux d'un ministère. Ne se prend guère qu'en mauvaise

part : *C'est M. Mathieu,* BUREAUCRATE *envieux, insinuant... et nous apportant ici le despotisme dont il se plaint ailleurs.* (Bayard et Wailly.)

— Abusiv. Employé quelconque de bureau : *La moindre place de* BUREAUCRATE *est convoitée par cinquante aspirants.* (G. Sand.)

BUREAUCRATIE s. f. (bu-rô-kra-si) — de *bureau* et du gr. *krateô*, je suis maître). Influence abusive du personnel des bureaux dans l'administration : *La* BUREAUCRATIE *est le despotisme de l'inertie.* (E. de Gir.) *Roi et ministres sont responsables ; la* BUREAUCRATIE *seule est inviolable.* (E. de Gir.) *Je ne savais pas que la* BUREAUCRATIE *peut allonger ses ongles jusque dans nos cercueils.* (Balz.) *Il se fait en France un million de rapports écrits, par année; aussi la* BUREAUCRATIE *règne-t-elle.* (Balz.) *La pensée et l'action politique ont été jusqu'ici abandonnées au caprice d'une* BUREAUCRATIE *tyrannique.* (Lamart.)

— **Encycl.** Nos lecteurs sont trop bons Français pour ignorer que notre cher pays s'est toujours piqué, et avec raison, de marcher à la tête de la civilisation moderne. Notre drapeau tricolore a flotté sur toutes les capitales de l'Europe : cela est bien fait pour remplir d'orgueil ceux qui font consister l'honneur des peuples dans la puissance militaire. Il est vrai qu'à deux reprises, en deux ans, tous les drapeaux de l'Europe ont, par compensation, flotté à la fois sur notre capitale ; mais jetons un voile sur ces tristes souvenirs pour ne pas affliger les cœurs patriotes, et d'ailleurs chacun sait que cette double catastrophe, qu'il faut rayer de notre histoire, n'aurait jamais eu lieu sans la trahison; quand nous sommes vainqueurs, c'est grâce à notre courage; quand nous sommes vaincus, c'est que la trahison s'en est mêlée : c'est entendu, c'est convenu, et personne ne le conteste. Avant nos victoires, notre grande Révolution avait réveillé dans toutes les parties du monde des idées de liberté et de dignité humaine qui sommeillaient depuis bien des siècles, retenues dans les liens étroits sous lesquels, partout, le despotisme uni à l'ignorance ou à la superstition comprimait l'essor de la pensée : c'est là surtout ce qui fait la vraie gloire de la France aux yeux de ceux qui, estimant peu la force matérielle, croient que la vérité et la justice sont appelées à régner seules dans l'avenir. N'examinons pas ici comment la France a tiré parti pour elle de ces idées dont elle a semé le germe partout; nous cherchons en quoi elle surpasse les autres nations, et par là même il y a nécessité de la considérer comme simple semeuse; n'est-il pas clair, d'ailleurs, qu'on pourrait la soupçonner de manquer de générosité si elle profitait trop personnellement de la récolte, après avoir fait si largement les semailles? Mais nous avons bien d'autres supériorités encore dont nous nous vantons tous les jours : c'est notre littérature qui donne le ton à toutes les littératures; ce sont les modes de nos élégantes que s'empressent d'adopter toutes les élégantes des deux mondes. Et la *bureaucratie* donc! car c'est là en définitive que nous voulons en venir, y a-t-il un pays qui puisse, non pas nous contester une prééminence trop bien établie, mais prétendre même à nous suivre de loin sur ce terrain? Proudhon a dit quelque part que la comptabilité en partie double, la science du *doit* et de l'*avoir*, avec tous ses comptes qui se contrôlent les uns les autres, était le chef-d'œuvre de l'esprit humain; mais notre *bureaucratie* est un chef-d'œuvre bien autrement admirable, puisque tout ce qui se fait n'y est pas seulement contrôlé une fois, mais que l'on y voit le contrôle du contrôle, puis le contrôle du contrôle du contrôle, presque à l'infini. Mme de Sévigné assurait avoir connu une vieille dame qui pouvait dire : « Ma fille, va dire à la fille de ta fille que la fille de sa fille crie. » Voilà l'histoire du contrôle qui se contrôle et qui est lui-même contrôlé. « Il y a des chefs de bureau, disait Timon, qui du matin au soir ne font qu'apposer sur des tas de papier ces mots : *Vu, Bon, Approuvé;* et puis après, ils repassent la pièce, par de petites trappes, à d'autres chefs qui remettent : *Vu, Bon, Approuvé.* Leur plume tombe juste, par une espèce d'instinct machinal, sur l'endroit de la signature. » On le croit sans peine, puisqu'ils ne font toute la journée que donner des signatures : n'est-il pas clair qu'à force de signer on doit devenir bon *signateur*, comme on devient forgeron en forgeant, comme dans certaine pièce de l'Ambigu on devient magicien, archimagicien et fichu magicien?

Nous avons pris le ton plaisant pour mettre en scène la *bureaucratie;* mais il y a de l'amertume dans notre plaisanterie, car cette manie d'écrivasser et d'astreindre les actes les plus simples à une inutile complication de formalités et de paperasseries est peut-être un des plus grands obstacles qui s'opposent chez nous à l'introduction, à la durée surtout des réformes les plus désirables. Et puis, cette complication dans les rouages administratifs tourne singulièrement au détriment des intérêts du contribuable. Il nous souvient d'avoir ri un jour de bon cœur en contemplant la troisième page d'un *Punch* ou d'un *Charivari* quelconque. Le dessin représentait la basse-cour d'une ferme; tout y était maigre, chétif, efflanqué : les bœufs, les poulets, jusqu'aux dindons; un homme, sur le ventre rebondi duquel était écrit en grosses lettres le mot IMPÔT, faisait une soudaine apparition, et le fermier, encore plus maigre que ses dindons, offrait au représentant du fisc une énorme motte de beurre. La pauvre motte passait de main en main jusqu'à ce qu'elle arrivât à un immense coffre sur lequel on lisait le mot BUDGET. Contrairement à ce qui arrive à la boule de neige qui s'accroît en roulant sur les pentes de la montagne, notre motte diminuait, diminuait, et devenait de moins en moins mafflue à mesure qu'elle approchait du gouffre qui devait l'engloutir, et enfin on voyait tomber au fond de la caisse un imperceptible morceau de beurre, qui aurait à peine suffi pour la friture d'un goujon. C'est ce souvenir qui nous a inspiré le ton plaisant; mais hâtons-nous de revenir au sérieux.

Qu'un homme de génie fasse une découverte importante, il parviendra peut-être à obtenir une audience de l'homme d'Etat qui pourrait lui fournir les moyens de la réaliser; il en recevra peut-être des encouragements. Mais l'homme d'Etat ne peut rien faire sans les bureaux; il y renverra l'inventeur, qui, bientôt fatigué des démarches qui n'aboutissent qu'à des déboires, ira porter son invention dans un pays où la *bureaucratie* est moins avancée, où ce qui paraît bon peut être essayé sans avoir été examiné successivement par trois ou quatre commissions, sans avoir été l'objet d'autant de rapports, dont chacun a dû être visé par toute une hiérarchie de fonctionnaires. Qu'un homme d'Etat lui-même ait l'idée d'une réforme qui simplifierait considérablement le jeu de la machine gouvernementale : il faudrait, pour la réaliser, mettre à pied toute une armée de bureaucrates dont cette simplification même rendrait désormais le travail inutile. Mais, parmi ces hommes, il en est de puissants, qui tiennent par des liens de famille ou par des relations intimes à de hauts personnages, qu'ils s'empresseront de circonvenir et qui sauront bien empêcher la mesure d'aboutir. Et puis, toute la politique moderne consiste à savoir se créer des appuis pour conserver longtemps le pouvoir; les appuis ne sont solides qu'autant qu'ils reposent sur l'intérêt; il faut donc s'entourer de gens à qui l'on donne des positions grassement rétribuées et dépendantes de celle qu'on occupe soi-même; pour cela, il faut bien se garder de diminuer le nombre des emplois; l'habileté consiste, au contraire, à ne faire de réformes qu'autant qu'elles nécessitent la création de nouveaux bureaux : on obtient ainsi de nouveaux moyens de récompenser les serviteurs dévoués et de rendre zélés ceux qui ne sont encore que tièdes.

Il faut des bureaux sans doute; le désordre se mettrait dans les affaires si quelques registres bien tenus ne permettaient pas, à chaque instant, de se rendre un compte exact de l'état des choses; beaucoup de détails sortiraient de la mémoire des chefs, s'ils ne faisaient pas prendre copie de leurs dépêches, afin de pouvoir se faire au besoin représenter ces copies. Mais que de superfétations dans toutes les formalités imaginées par ceux qui ont organisé le système actuel! Que de folios dans tous ces énormes registres, couverts de mots et de chiffres péniblement additionnés, ne seront jamais ni lus ni consultés par personne! Que de pièces détachées, représentant le travail journalier d'une multitude d'expéditionnaires, après avoir passé entre les mains d'une foule d'employés supérieurs qui les auront signées sans les lire, seront enfouies dans des cartons rangés dans un ordre parfait, il est vrai, mais complètement inutile, puisque ces pièces n'en seront jamais retirées! Nous nous trompons; elles en sortiront un jour, dans vingt ou trente ans peut-être, quand il faudra faire de la place pour de nouveaux cartons; et elles en sortiront pour être vendues au poids, et serviront à envelopper les marchandises les plus vulgaires.

Bien d'autres avant nous ont constaté les abus de la *bureaucratie*, dans laquelle ils ont vu non-seulement une foule de rouages inutiles qui retardent l'expédition des affaires les plus urgentes, mais encore un Etat dans l'Etat, une véritable puissance avec laquelle il faut compter et qui ne s'appuie que sur une routine aveugle ou sur des intérêts de coterie. Beaucoup d'hommes politiques ont reconnu le mal; et si quelques-uns ont eu, par moments, la pensée d'y porter remède, ils ont bientôt reculé, effrayés par l'immense difficulté de l'entreprise et par les sourdes inimitiés qu'ils s'attireraient en la tentant; cet abus-là, comme tant d'autres, ne tombera que par les progrès, toujours si lents, de l'opinion publique; ce sont les pères de famille qui en prépareront la chute, quand ils ne présenteront plus à leurs fils une place dans les bureaux comme une carrière éminemment désirable, quand ils n'assiégeront plus les ministres de leurs sollicitations, quand les jeunes gens eux-mêmes préféreront l'activité commerciale ou industrielle au travail peu fatigant il est vrai, mais abrutissant, de l'expéditionnaire. Alors encore il y aura des expéditionnaires, cela est indubitable; mais il y en aura juste autant qu'il sera nécessaire; notre système bureaucratique sera moins savant si la science se mesure à la complication du mécanisme; nous reculerons sous ce rapport, mais ce sera pour avancer plus rapidement et plus loin dans d'autres voies.

BUREAUCRATIQUE adj. (bu-rô-kra-ti-ke — rad. *bureaucratie*). Qui a rapport à la bureaucratie; relatif aux hommes ou aux habitudes de bureaux : *L'influence* BUREAUCRATIQUE. *L'ornière* BUREAUCRATIQUE. *Autrefois, sous la monarchie, les armées* BUREAUCRATIQUES *n'existaient point.* (Balz.) *Les garçons de bureau, experts des coutumes* BUREAUCRATIQUES, *étaient sans besoins, bien chauffés, vêtus aux dépens de l'Etat.* (Balz.) *La chose est d'une audace à faire trembler, jusque dans leurs bases, toutes les habitudes* BUREAUCRATIQUES. (F. Soulié.) *L'unité administrative est compromise par la centralisation* BUREAUCRATIQUE. (E. de Gir.) *Le nom du gouvernement varie, mais l'esprit ne varie pas ; c'est toujours l'esprit* BUREAUCRATIQUE. (E. de Gir.)

BUREAUX DE PUSY (Jean-Xavier), homme politique, né en 1750, à Port-sur-Saône (Franche-Comté), mort à Genève en 1805. Député de la noblesse d'Amont à la Constituante, il présida trois fois cette assemblée, monta rarement à la tribune, mais rendit quelques services dans les comités et se fit remarquer par d'excellents rapports, en particulier sur la nécessité d'une nouvelle division du royaume et sur l'uniformité des poids et mesures. Après la session, il entra dans l'état-major de La Fayette, quitta la France avec lui et partagea sa captivité à Olmutz jusqu'en 1797. Après le 18 brumaire, il fut successivement nommé préfet de l'Allier, du Rhône et de Gênes.

BUREAUX DE PUSY (Maurice-Poivre), homme politique, fils du précédent, né à Paris en 1799, mort en 1864. Il était capitaine du génie lors de la révolution de Juillet et fut nommé préfet des Hautes-Pyrénées, puis de Vaucluse; mais, destitué en 1833 pour la couleur un peu tranchée de son libéralisme, il donna alors sa démission de son grade de capitaine, se présenta aux suffrages des électeurs de l'opposition et siégea à l'extrême gauche depuis 1834 jusqu'à la fin du règne de Louis-Philippe. Après la révolution de Février, le gouvernement provisoire le délégua pour organiser la république dans l'Allier, et le ministre de l'intérieur, dont il avait blâmé les fameuses circulaires, lui adjoignit bientôt un démocrate très-ardent, M. Mathé. L'ancien député de la gauche dynastique, dépassé dans sa tiédeur constitutionnelle, donna sa démission et fut élu représentant par l'influence du parti modéré du même département. Il vota généralement avec la fraction réactionnaire de la Constituante, et fut élu par l'assemblée membre du conseil d'Etat. Toutefois, ferme dans son attachement à la légalité constitutionnelle, et du caractère le plus honorable et le plus indépendant, M. Bureaux de Pusy refusa de suivre la politique de l'Elysée, protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre, et vécut dans la retraite jusqu'à l'époque de sa mort.

BUREL s. m. (bu-rel). Grosse étoffe de laine. Ancienne forme du mot BUREAU.

BUREL (Eugène), ingénieur civil, né à Clairvaux (Aube) en 1817. Après avoir fait ses humanités à Paris, il dirigea ses études vers les sciences légales; mais on le voyait plus souvent aux cours du Conservatoire qu'à ceux de l'Ecole de droit. Enfin il se tourna définitivement vers l'industrie, et alla en Angleterre faire son éducation professionnelle. Il en revint en 1838, apportant avec lui le secret de la filature mécanique du lin, et fonda une des trois premières filatures de ce genre dans le Pas-de-Calais. En 1842, il fut chargé par le gouvernement russe d'établir dans l'empire plusieurs machines à filer le lin. Depuis cette époque, il a contribué, comme ingénieur, à l'établissement en France d'un grand nombre d'usines spéciales pour le tissage du lin et du chanvre, fondé des écoles industrielles à Rouen, et envoyé un grand nombre d'articles de vulgarisation scientifique à la plupart des journaux de cette industrieuse localité. Son principal ouvrage est un *Traité du métier à tisser* (Paris, 1865, Hugelmann). M. Burel est inventeur d'un photomètre indicateur instantané, et tout récemment il a été nommé membre du comité d'admission à l'Exposition universelle de 1867 pour la 56e classe.

BURÈLE s. f. (bu-rè-le — de *bure*, parce que les burèles, qui s'emploient en nombre, représentent les brandebourgs qui ornaient les vêtements des gentilshommes et des personnages de distinction, et se fabriquaient en fine *bure* de couleur). Blas. Fasce diminuée et toujours employée en nombre pair, ordinairement six, quelquefois huit, rarement quatre : *Les* BURÈLES *se placent horizontalement. Lorsque les* BURÈLES *sont placées deux par deux, elles changent de nom et prennent celui de* jumelles; *trois par trois, elles prennent celui de* tierces. — *Famille Amyot : D'argent, à quatre* BURÈLES *de sable, au lion du même brochant.* — *Famille Beaujeu-Jauge : Ecartelé aux* 1 *et* 4 *d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules; au lambel à cinq pendants du même brochant, qui est de Beaujeu ancien, aux* 2 *et* 3 *de gueules, à cinq* BURÈLES *d'argent, qui est de Beaujeu de Bourgogne.* ‖ Quelques-uns écrivent BURELLE.

BURELÉ, ÉE adj. (bu-re-lé — rad. *burèle*). Blas. Se dit de l'écu et des pièces honorables, quand leur surface est couverte de burèles, les unes d'un émail et les autres de l'autre, en nombre tel qu'il n'est pas possible de distinguer l'émail du champ : *Famille De Quélen :* BURELÉ *d'argent et de gueules.* ‖ Quelques-uns écrivent BURELLÉ.

BUREN, petite ville de Prusse, dans la province de Westphalie, régence de Minden, à 30 kilom. S.-O. de Paderborn, ch.-l. du cercle de son nom; 2,000 hab. Belle église, école normale primaire. ‖ Ville de Suisse, canton et à 20 kilom. N. de Berne, sur la rive droite de l'Aar, ch.-l. du district de même nom; 1,150 hab. Commerce de transit très-actif favorisé par la navigation de l'Aar. On remarque à Buren le château, le pont jeté sur l'Aar et la Douane.

BUREN (Martin VAN), homme politique américain, né en 1792 à Kinderhoock (Etat de New-York), d'une ancienne famille de colons hollandais, mort en 1862. Il se consacra au barreau et à la vie politique, entra dans les rangs de ce qu'on appelle aux Etats-Unis le parti démocratique, fut délégué à un congrès de l'Etat de New-York (1810), envoyé au sénat de la législature de New-York (1812), nommé administrateur de cet Etat (1815), destitué (1817) pour son opposition au gouverneur Clinton, et élu sénateur au congrès des Etats-Unis (1821). Hostile à la Banque d'Etat, partisan de la guerre contre l'Angleterre, adversaire de l'élévation du tarif des douanes et de l'extension indéfinie du droit électoral, Van Buren, qui avait soutenu la troisième candidature inconstitutionnelle du président Jefferson, appuya vivement celle du général Jackson (1828). Sous l'administration de ce dernier, il devint gouverneur de l'Etat de New-York, secrétaire d'Etat (1829) et ambassadeur à Londres (1831); mais cette dernière nomination ne fut pas ratifiée par le sénat. Van Buren en fut dédommagé par son élection à la vice-présidence de l'Union (1832). Il fut enfin nommé président des Etats-Unis en 1835.

Les débuts de son administration furent troublés par des embarras financiers, auxquels il essaya de porter remède. La suppression de la Banque nationale, sous le gouvernement de Jackson, avait désorganisé le crédit public et produit un immense désastre financier; le nouveau président proposa au congrès une séparation radicale entre le trésor et les banques, et l'institution d'un comptoir du trésor à Washington avec des sous-comptoirs dans les comtés. Le congrès repoussa ces deux mesures; cet échec pesa sur toute sa présidence, qui, malgré ses capacités réelles, n'eut pas un grand éclat. Des démêlés avec l'Angleterre, la guerre contre les Séminoles, une crise commerciale, et, par suite, de nombreux emprunts marquèrent l'administration de Van Buren. Il posa vainement sa candidature aux élections de 1844, 1848 et 1856. A cette dernière époque, il se retira de la lutte en présence de Buchanan, appuyé par le parti démocratique. — Son fils, John VAN BUREN, l'un des premiers démocrates qui ont formé le parti des *free-soilers*, est un orateur distingué. Il s'est prononcé énergiquement pour l'abolition de l'esclavage, lors de la guerre de la sécession.

BUREN (comtes DE). V. EGMOND.

BURES (château des), château autrefois célèbre, bâti au XIe siècle, situé au N.-O. de la France. En 1089, il fut donné à Hélie de Saint-Saens, qui épousait une fille naturelle de Robert Courteheuse. En 1118, Henri Ier, fils de Guillaume le Conquérant, le fortifia, et l'année suivante, Baudouin, comte de Flandres, qui était venu faire le siége du château, y fut blessé. En 1190, le jour de Noël, le château des Bures ouvrit ses portes à un hôte royal, Richard Cœur de Lion, qui s'y arrêta pendant quelques jours. Lorsque Henri IV vint à Dieppe avec Mme de Bourbon sa sœur, ce fut dans ce château que celle-ci s'installa et qu'elle fit faire publiquement un prêche. Henri IV y vint à son tour, mais ce fut pour l'assiéger, ainsi qu'il l'écrivit à M. Ancel. « Aussy tost que ma blessure, de laquelle je vous ay donné advis, m'a permis d'aller à la guerre, j'ay bien voulu faire sentir à mes ennemis qu'elle n'est pas telle, Dieu mercy, qu'ils en faisoient courir le bruit, et qu'ils n'en tireront pas l'advantage qu'ils s'estoient promis. Pour ce faire, je montay à cheval hier matin, avec quinze cens chevaulx françois et six cens harquebusiers tant à cheval que à pied, en intention d'aller lever le logis de Bures où estoient logés le duc de Guise et La Chastre, avec onze cornettes de cavallerie et cinq régimens de gens de pied. » Bures appartenait alors aux ligueurs; le château fut pris et rasé.

BURET (Eugène), économiste français, né à Troyes en 1811, mort à Saint-Leu-Taverny en 1842, fournit au *Courrier français*, depuis 1836, une série d'articles sur l'économie politique, qui ne furent pas moins remarqués pour l'élégance de la forme que pour le fond. L'Académie des sciences morales ayant mis au concours, en 1840, la question du paupérisme et des remèdes à y apporter, le jeune écrivain remporta le prix. Son mémoire a pour titre : *De la misère des classes laborieuses en France et en Angleterre* (1841, 2 vol. in-8°). C'est un tableau saisissant de la triste situation des classes laborieuses dans les centres manufacturiers des deux pays. Grand fut le succès de ce livre, et, bien que l'auteur s'y prononce contre le *laissez faire* et le *laissez passer* de certains économistes, ceux-ci ne purent lui refuser un juste tribut d'admiration. Miné par l'excès du travail, Eugène Buret se rendit en Algérie pour y rétablir sa santé; mais là, au lieu de prendre le repos dont il avait be-

soin, il s'occupa avec ardeur d'un ouvrage sur la réorganisation de notre belle colonie, et mourut, universellement regretté, quelques jours après son retour en France.

BURETTE s. f. (bu-rè-te — dimin. de *buire*). Petit vase à goulot destiné à renfermer divers liquides destinés aux usages de la table : *Une* BURETTE *de cristal. La* BURETTE *à l'huile, au vinaigre. Il y avait une* BURETTE *de vin contenant un demi-setier.* (Volt.) *Il lui fit respirer une* BURETTE *de vinaigre qu'il trouva dans un coin.* (Balz.)

— Litur. Petit vase qui contient le vin ou l'eau destinés à la messe : *D'après les anciennes rubriques, le corps des* BURETTES *devait être en cristal, en verre ou quelque autre substance transparente, pour que le célébrant pût distinguer aisément le vin de l'eau.* (Bachelet.)

— Techn. Petit vase en fer-blanc, qui est muni d'un long tube effilé par le bout, et dont on se sert pour verser l'huile de graissage dans les vis et autres organes des machines. ‖ Vase de fer dont les chandeliers se servent pour puiser le suif fondu et le verser dans les moules.

— Fam. *Burettes de l'abbé Maury*, Pistolets, par allusion à la réplique suivante de l'abbé Maury : « L'abbé Maury ! l'abbé Maury qui va dire sa messe ! » criait une vieille en compagnie de plusieurs sans-culottes. — Oui, ma bonne, et voilà mes burettes, » dit l'abbé en tirant de ses poches une paire de pistolets : *Ces deux instruments qu'on appelait alors les* BURETTES DE L'ABBÉ MAURY, *et qu'auparavant et depuis on appela tout bonnement des pistolets.* (Alex. Dum.)

— Par plaisanterie, Bouteille : *Nous avons vidé trois* BURETTES *à notre déjeuner.*

BURETTE (Pierre-Jean), antiquaire et médecin, né à Paris en 1665, mort en 1747. Il fut un des membres les plus distingués de l'Académie des inscriptions, et publia dans le recueil de cette compagnie d'excellents mémoires sur les exercices gymniques des Grecs, sur la musique ancienne, la danse, etc.

BURETTE (Théodore), historien et professeur, né à Paris en 1804, mort en 1847, a publié un grand nombre d'ouvrages, écrits d'une plume facile et dans un esprit libéral. La continuation de l'*Histoire de France*, d'Anquetil, depuis 1789, a eu un succès populaire. Nous citerons encore de lui : *Histoire de France jusqu'en* 1830 (1839, 2 vol. in-4°); *Cahiers d'histoire universelle*, avec Dumont et Gaillardin; *Histoire littéraire* (15 vol. in-12), avec Charpentier. Il a écrit aussi une boutade spirituelle, la *Physiologie du fumeur*.

BURETTIER s. m. (bu-rè-ti-é — rad. *burette*). Hist. ecclés. Officier chargé autrefois de porter les burettes devant le prêtre qui allait dire la messe. ‖ Nom donné par plaisanterie à des prêtres employés à Notre-Dame de Paris, et qui étaient occupés à porter et reporter les burettes de la sacristie aux chapelles où l'on disait la messe.

BUREUS (Denis), savant français, mort en 1567. Contraint de s'exiler à cause de son attachement à la religion réformée, il fut appelé en Suède en 1553, et chargé de l'éducation du prince royal Erik, fils aîné de Gustave Vasa. Erik étant monté sur le trône, Bureus fut fait chevalier, puis nommé conseiller du royaume et employé à diverses missions diplomatiques; mais il eut le malheur d'exciter la colère de son roi devenu fou, en lui demandant la grâce de quelques prisonniers que celui-ci se disposait à sacrifier, et il tomba sous les coups d'un des gardes du roi. Cet événement eut lieu le 24 mai, dans un village où, dans son égarement d'esprit, Erik s'était réfugié. On suppose que plusieurs pièces de poésies, entre autres les épitaphes de Pierre Bauer et de Sten Sture, publiées sous le nom d'Erik, doivent être attribuées à Bureus.

BURFORD, ville d'Angleterre, comté et à 25 kilom. N.-O. d'Oxford, sur la Windrush; 1,700 hab. Fabriques autrefois plus considérables de draps et de drèche; belle église surmontée d'un joli clocher, et contenant un monument à la mémoire de sir Stanfield. Aux environs de Burford, Fairfax battit l'armée royale.

BURFORD (Thomas), dessinateur et graveur anglais, né vers 1710, mort à Londres en 1770. Il a gravé à la manière noire : un *Jeune paysan jouant de la flûte*, d'après Grimou (1746), et un assez grand nombre de portraits, parmi lesquels nous citerons ceux de George III, d'après Hysing; du duc d'York et du poëte Churchill, d'après Schaak; du duc de Cumberland, d'après T. Murray; de l'évêque W. Warburton, d'après C. Philips; de Jonathan Swift (1744), d'après Marck'ham; de François-Etienne de Lorraine, d'après Maubert, etc.

BURG s. m. (bur). Ancienne forme du mot BOURG : *J'aime mieux croire qu'il y a erreur, et que ce prétendu fort est tout simplement un* BURG *innocent élevé pour l'enjolivement du paysage, ou une villa que le grand-duc fait construire pour venir respirer le frais pendant l'été.* (Ed. Texier.)

BURG, ville de Prusse, province de Saxe, régence et à 24 kilom. N.-E. de Magdebourg, ch.-l. du cercle de son nom; 14,000 hab. Nombreuses et riches manufactures de draps fondées par des protestants que la révocation de l'édit de Nantes avait chassés de France; imprimerie, tanneries, fabrication d'huile, brasseries, distilleries, commerce de coton, chicorée et tabac. ‖ Ville de la Prusse rhénane, régence et à 25 kilom. S.-E. de Dusseldorf, sur la Wupper; 2,780 hab. Fabrication active de draps, étoffes de coton et rubans. ‖ Ville du duché de Slesvig, dans l'île de Fermen, dont elle est le ch.-l., à 38 kilom. N.-E. d'Oldenbourg; 2,800 hab. Port ensablé; commerce de grains. L'Allemagne renferme encore plusieurs autres petites localités peu importantes qui portent le nom de Burg.

BURG (Jean-Frédéric), théologien protestant allemand, né à Breslau en 1689, mort en 1766. Il voyagea dans une partie de l'Europe, et, de retour dans sa terre natale (1711), il remplit successivement diverses fonctions ecclésiastiques. Ses principaux ouvrages sont : *Elèmenta oratoria* (Breslau, 1736, in-8°); *Institutiones theologicæ thelicæ, etc.* (Breslau, 1744).

BURG (Adrien VAN DER), peintre et graveur hollandais, né à Dordrecht en 1693, mort dans la même ville en 1733. Il eut pour maître A. Houbraken, qu'il suivit à Amsterdam. Il travailla pendant quelque temps dans cette dernière ville et revint se fixer à Dordrecht, où il exécuta, entre autres ouvrages, les portraits des directeurs de la Monnaie. Il peignit aussi des tableaux de genre et fit quelques gravures à l'eau-forte; on cite de lui, dans ce dernier genre un *Poëte inspiré par Apollon.* — Deux autres artistes du même nom, Jean VAN DER BURG et Thierry VAN DER BURG, florissaient à Utrecht, le premier au XVII^e siècle, le second au XVIII^e (1723-1773) : Jean peignit des portraits, Thierry des paysages et des animaux. — On cite encore un graveur du nom de Franz VAN DER BURG, qui travaillait en Hollande au milieu du XVII^e siècle et dont on a une estampe représentant *Vertumne et Pomone*, d'après Abr. Janssen.

BURG (Jean-Tobie), astronome allemand, né en 1766 à Vienne, mort à Wiesena en 1834. Après avoir passé quelques années à l'observatoire de Vienne, il fut nommé, en 1791, professeur au lycée de Klagenfurth, d'où il passa, l'année suivante, au même observatoire en qualité d'astronome adjoint. Burg devint un des collaborateurs les plus actifs des *Ephémérides* de Vienne, et remporta, en 1798, un prix de 3,000 fr. proposé par l'Institut de France, sur cette question : *Fixer les époques de la distance moyenne de l'apogée de la lune et celle des nœuds ascendants.* Burg s'est surtout attaché à l'étude des mouvements de la lune et a publié sur ce sujet de nombreux et intéressants mémoires.

BURGALÈSE, s. f. (bur-ga-lè-ze — rad. *Burgos*). Comm. Laine mérinos de Burgos.

BURGARACUM, nom latin de Baccarat.

BURGAU s. m. (bur-gô). Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre sabot, en latin *turbo*, dont on a fait le type du genre littorine.

— Comm. Nacre fournie par la coquille de ce nom. : *Le berceau offert par la ville de Paris au roi de Rome, fils de Napoléon, était en vermeil, nacre et* BURGAU. (Legoarant.) *Pas un seul meuble de bois sculpté, pas une table incrustée de* BURGAU. (Th. Gaut.)

— Céram. Enduit transparent qui est ainsi nommé parce qu'il a le chatoiement rosâtre et en même temps jaunâtre métallique du coquillage appelé burgau. ‖ Adjectiv. *Le lustre* BURGAU *se place sur toutes les poteries, pourvu qu'elles soient en couverte ou vernis.* (Brongniart.)

BURGAU, ville de Bavière, province de Souabe, à 35 kilom. N.-O. d'Augsbourg, sur le Mindel; ch.-l. du gouvernement de son nom; 2,250 hab. Tanneries; château et hôpital.

BURGAUDINE s. f. (bur-gô-di-ne — rad. *burgau*). Comm. Nacre fournie par la coquille du burgau.

BURGDORF, ville de Hanovre, ch.-l. du bailliage de son nom, dans la principauté de Lünebourg, sur l'Aa, à 18 kilom. S.-E. de Celle; 2,780 hab. Distilleries importantes; commerce actif. ‖ Ville de Suisse, canton de Berne. V. BERTHOUD.

BURGÉ, ÉE (bur-jé) part. pass. du v. Burger : *Verre* BURGÉ.

BURGEAGE s. m. (bur-ja-je — rad. *burger*). Action de burger.

BURGENA, ville de l'ancienne basse Pannonie, sur le Danube, près du village actuel de Banocz, au N. de Semlin, en Hongrie.

BURGER v. a. ou tr. (bur-jé). Déterminer l'ébullition du verre fondu, en y plongeant des baguettes de bois vert.

BURGER (Geoffroy-Auguste), poëte allemand, né en 1748, à Wolmers-Wende, d'un pasteur protestant, mort en 1794. Il eut une jeunesse dissipée et s'attira par son imagination romanesque et ses passions une suite de malheurs qui devaient empoisonner sa vie. Il montra de bonne heure de grandes dispositions pour la poésie, mais fort peu de goût pour l'étude, quoiqu'il fût destiné d'abord à l'état ecclésiastique. Ayant pris cette carrière en aversion, il obtint de son grand-père, après la mort de son père, de remplacer l'étude de la théologie par celle du droit. Il se rendit alors à Gœttingue (1768), où il se livra entièrement à la plus folle dissipation. Son grand-père, lassé de lui fournir de l'argent pour ses folies, l'abandonna, et Burger se trouva dans la situation la plus misérable lorsque quelques-uns de ses amis lui vinrent en aide. L'un d'eux surtout, Boje, releva son courage, lui fit rompre ses liaisons honteuses, lui rendit le goût du travail et obtint pour lui une modeste place de bailli à Alvengleichen (1771). Deux ans plus tard, Burger publia son premier recueil de poésies, dans lequel se trouvait la fameuse ballade de *Lénore.* C'est vers cette époque (1774), qu'il épousa la fille d'un employé aux domaines nommé Léonard. Cette union, où il croyait trouver enfin le calme, devint aussitôt pour lui, selon ses propres expressions, « la source d'une douleur sans nom, d'un long et cruel désespoir. » Le jour même de ses noces, il vit pour la première fois une sœur cadette de sa femme, qui sortait de pension, et qui, n'ayant pas de mère, devait demeurer avec les nouveaux mariés. A la vue de cette jeune fille, Burger sentit naître en lui l'amour le plus violent. Cette passion furieuse, qui fut bientôt partagée, ne tarda pas à devenir criminelle, et, lorsque, dix ans plus tard, sa femme mourut, Burger épousa cette *Molly* que ses poésies ont rendue célèbre, et qui avait empoisonné l'existence de sa sœur.

A ces causes d'agitation intérieure venaient se joindre des embarras d'argent. Il avait pris l'exploitation d'une ferme importante qu'il ne sut pas gérer; bientôt même il fut accusé d'infidélité dans sa gestion, et cette accusation, que rien d'ailleurs n'est venue confirmer, le força à donner sa démission de bailli. Burger retourna alors à Gœttingue (1779), où il publia pour vivre l'*Almanach des muses*, et sollicita du gouvernement une chaire de belles-lettres, qu'il obtint cinq ans plus tard, mais sans traitement. La mort de sa seconde femme, au bout d'un an de mariage (1786), vint le frapper d'un coup dont il ne se releva jamais. « Je l'aimais si immensément, dit-il, que mon amour pour elle remplissait non-seulement mon cœur tout entier, mais qu'il était en quelque sorte mon cœur lui-même. Maintenant, c'en est fait de moi ! ma vie est éteinte, je ne suis plus rien. » Depuis ce moment, en effet, son génie parut décliner; il cessa de produire et se borna, pour gagner sa vie, à traduire du français d'obscurs romans pour un libraire. En 1790, une jeune personne, nommée Elise Hahn, qui s'était éprise du poëte en lisant ses œuvres, lui écrivit pour lui offrir son cœur, sa fortune et sa main. Burger hésita, finit par accepter et ramena de Stuttgard celle qui devait déshonorer le reste de ses jours. Trois ans ne s'étaient pas écoulés que Burger sollicitait la rupture de cette union, obtenait une séparation juridique et retombait de nouveau dans un dénûment presque absolu. Abattu de corps et d'esprit, épuisé par une maladie de poitrine, il mourut bientôt après, et il serait mort dans la plus affreuse indigence, si la régence de Hanovre ne lui avait envoyé un secours. C'est par des poésies lyriques que Burger se rendit célèbre en Allemagne; l'un des premiers, il tira parti des légendes dramatiques conservées par la superstition populaire; ses ballades de *Lénore*, du *Chasseur sauvage*, du *Brave homme*, de la *Fille du pasteur de Taubenhain*, des *Chiens fidèles*, de la *Pèlerine*, etc., eurent un succès prodigieux. La première surtout a acquis une célébrité européenne et a été traduite et imitée dans toutes les langues. On cite encore de lui des romances ravissantes de grâce et de sensibilité naïve, la *Belle que je sais*, l'*Adieu*, l'*Elégie à Molly*, *Fleur de merveille*, etc. Ses œuvres ont été réunies à Gœttingue (1798).

BURGER (Jean), agronome, né en 1773 à Wolfsberg, en Carinthie, mort en 1824. Après avoir achevé ses études, il s'établit dans une petite propriété, où il s'adonna à son goût pour l'agriculture. Ses essais de culture du maïs et les écrits qu'il publia à ce sujet le firent nommer professeur d'agronomie à Klagenfurth. Il occupa cette chaire pendant douze ans, puis fut chargé par le gouvernement de diriger les travaux du cadastre à Trieste, en Styrie et en Lombardie. Burger a laissé une grande réputation comme agronome. Parmi ses ouvrages, justement estimés, nous citerons : *Traité de l'histoire naturelle, de la culture et de l'utilité du maïs* (Vienne, 1808); *Essai sur la fabrication du sucre par le suc des plantes indigènes* (1812); *Manuel d'économie rurale* (1819); *Voyage dans la haute Italie* (1831), etc.

BÜRGER (Willem), pseudonyme adopté depuis une dizaine d'années par l'un de nos plus savants critiques et historiens de l'art, M. Théophile Thoré. — Notre intention n'est pas de parler ici des premiers ouvrages de cet écrivain distingué et encore moins de raconter sa vie politique; mais, comme la plupart des lecteurs ignorent que ce nom de *Bürger*, qui figure sur tant de publications excellentes, n'est qu'un nom d'emprunt, on nous saura gré de consacrer un article spécial à cette *supercherie littéraire*, comme eût dit feu notre ami Quérard. Et d'abord, nous offrirons, à titre de primeur, aux gourmets de curiosités bibliographiques et biographiques, l'explication de ce pseudonyme de *Bürger*. Ceux qui vivaient en 1848 peuvent se souvenir de la popularité dont jouissait Paris, à cette époque, le *citoyen* Thoré, le camarade de Pierre Leroux, de George Sand, de Ferdinand Flocon, de Proudhon, de Louis Blanc, l'ami des ouvriers du faubourg Saint-Antoine, qui lui donnaient 130,000 voix aux élections pour l'Assemblée constituante; le *citoyen* Thoré, fondateur et rédacteur en chef du journal la *Vraie République;* le *citoyen* Thoré, dont le grand chapeau était devenu, grâce au *Charivari*, presque aussi fameux que les souliers ferrés de M. Dupin. Obligé de quitter la France, à la suite des affaires de mai 1849, M. Thoré, dont on peut discuter les opinions politiques, mais dont on ne saurait méconnaître la bonne foi et la parfaite honnêteté, ne voulut pas, dans l'exil, abandonner ce titre de *citoyen* qu'il avait si fièrement et si dignement porté : se trouvant, un jour, dans la nécessité de dérober sa personnalité politique à je ne sais plus quel bourgmestre tracassier, il échangea le nom trop connu de Thoré contre celui de *Bürger* qui, en allemand et en hollandais, veut dire *citoyen.* Il garda, depuis, ce nouveau nom, dans le monde des lettres, et le fit connaître par d'importants travaux sur l'histoire de l'art. Il utilisa les loisirs forcés et les longues pérégrinations de l'exil en étudiant avec ardeur les chefs-d'œuvre dispersés dans les musées et dans les principales collections particulières de l'Allemagne, de la Belgique, de la Hollande, de l'Angleterre, et il chercha, dans le même temps, à approfondir les idées, les mœurs, l'histoire des divers pays où ces chefs-d'œuvre se sont produits. C'est ainsi qu'il parvint à connaître d'une façon exacte, raisonnée, les manières propres aux différents maîtres des écoles du Nord, le sentiment qui anime chacun d'entre eux et le distingue de ses émules, et aussi leurs analogies, leurs affinités, leurs filiations. Les premiers articles signés *W. Bürger* parurent dans la *Revue universelle des arts*, fondée en 1855 par M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob), et publiée à Bruxelles : parmi ces articles, nous citerons d'intéressantes chroniques artistiques, des renseignements curieux sur quelques maîtres hollandais et flamands, et des études sur diverses collections, notamment sur la galerie de Buckingham-Palace (1858). Mais le travail qui commença véritablement à mettre M. W. Bürger en évidence et à le classer au nombre des plus fins connaisseurs de notre temps fut une série d'articles qu'il envoya au journal le *Siècle* sur les *Trésors d'art de la Grande-Bretagne exposés à Manchester en* 1857. Ce travail, qui offre une description fidèle et une appréciation savante des principaux tableaux accumulés dans les châteaux de l'aristocratie anglaise, a été réimprimé en un volume qui a eu trois éditions (1857, 1860 et 1865). Parmi les études que M. Bürger a publiées depuis dans divers recueils, on a surtout remarqué : dans l'*Histoire des peintres de toutes les écoles*, les biographies des peintres de l'école anglaise; dans l'*Annuaire des artistes* (1860), de M. Paul Lacroix, des *Guides en Belgique et en Hollande*; dans la *Revue germanique*, un piquant chapitre de l'histoire d'un grand maître, la *Première femme de Rembrandt*, et quelques pages sur la *Galerie Suermondt à Aix-la-Chapelle*, travail qui a été complété et réimprimé en un volume (Bruxelles, 1860); dans l'*Artiste*, des fragments d'une description des *Musées d'Amsterdam et de la Haye*, qui a paru depuis en un volume (Paris, 1858); dans l'*Indépendance belge*, une série de feuilletons sur le *Musée Van der Hoop* et sur le *Musée de Rotterdam*, qui a été réimprimée en un volume (Paris, 1860), faisant suite à celle des *Musées de Rotterdam et de la Haye*, et une description de la *Galerie d'Arenberg, à Bruxelles*, qui a été aussi publiée en un volume (Paris, 1859); dans le *Paris encyclopédique*, le chapitre sur les *Collections particulières;* dans la *Gazette des beaux-arts*, des correspondances de Belgique, des articles sur le *Musée d'Anvers* (réimprimés en 1 vol., Paris, 1862) et sur la *Galerie Pereire*, le compte rendu d'une exposition de tableaux du XVIII^e siècle qui a eu lieu au boulevard des Italiens, à Paris, en 1860; une notice sur Hobbema, une autre notice sur *Van der Meer de Delft* (tirée à part à un petit nombre d'exemplaires, avec gravures, Paris, 1866), etc. Ce Van der Meer, dont on connaissait à peine le nom il y a quelques années, et que l'on tient aujourd'hui pour l'un des plus habiles praticiens de la Hollande, doit sa résurrection aux patientes recherches de M. Bürger, qui, à la vue de quelques tableaux, s'était enthousiasmé de ce maître delftois et avait deviné en lui un peintre du plus rare mérite. L'attention spéciale de l'écrivain, et nous pourrions dire ses préoccupations les plus chères, semblent s'être concentrées sur le groupe d'artistes qui procèdent de Rembrandt et qui sont comme les satellites de ce *lumiériste* incomparable; il a consacré au chef même de cette brillante pléiade des pages qu'on a lues avec le plus vif intérêt, mais qui ne sont que les jalons d'un travail plus considérable, impatiemment attendu par les amateurs : *Rembrandt; l'homme et son œuvre.* Les pages dont nous parlons accompagnent, sous forme de notes et d'appendice, la traduction d'un livre de M. Scheltema, dont il a paru deux éditions, l'une à Bruxelles, en 1859, et l'autre à Paris, en 1865 : *Rembrandt; Discours sur sa vie et son génie.* M. Bürger a enrichi également de notes et de catalogues très-développés un livre remarquable de M. William Stirling, traduit par M. C. Brunet : *Velazquez et ses œuvres* (Paris, 1866), et c'est lui qui est chargé d'écrire, pour la grande *Histoire des peintres*, les biographies des maîtres espagnols. Outre ces études rétrospectives, il a publié dans l'*Indépendance belge*, dont il est correspondant

spécial pour la partie artistique, de nombreux articles sur les salons de Paris de 1861, 1863, 1864, 1865 et 1866, et sur l'exposition universelle de Londres de 1862. Un critique formé par la contemplation assidue des chefs-d'œuvre des anciens maîtres ne pouvait moins faire que d'être sévère pour les productions de l'art contemporain. Ce qui a surtout frappé M. Bürger, c'est l'absence d'inspiration, le manque d'originalité et l'indécision de la plupart des talents en vogue; et ces défauts, il les trouve aussi bien chez les idéalistes, qui s'attachent obstinément à la poursuite d'une beauté de convention, que chez les réalistes, qui tombent dans les niaiseries les plus grotesques; les uns et les autres méconnaissent, selon lui, le but véritable de l'art, qui est de représenter, sous toutes ses formes, la beauté vivante. « Sans doute, dit-il, dans son salon de 1864, l'art n'est point directement un professeur de philosophie et un réformateur social. Les tableaux prédicateurs sont ridicules. L'art a pour objet la beauté et non l'idée; mais, par la beauté, il doit faire aimer ce qui est vrai, ce qui est juste, ce qui est fécond pour le développement de l'homme. Un portrait, un paysage, une scène familière, un sujet quelconque, peuvent avoir ce résultat, aussi bien qu'une image héroïque ou allégorique. Tout ce qui exprime, dans une forme bien sentie, un caractère profond de l'homme ou de la nature renferme de l'idéal, puisqu'il provoque la réflexion sur des points essentiels de la vie. » Pour ce qui est de la forme en elle-même, M. Bürger pense que chaque artiste doit créer celle qui peut le mieux traduire sa pensée, sans se préoccuper des types classiques : « Les artistes du moyen âge, dit-il, ceux de la Renaissance, ceux du XVII^e siècle, eurent un style à eux, et l'art contemporain doit aussi avoir un style propre. Chercher le sens et la forme de l'art moderne dans les écoles et les civilisations mortes, apprécier la vie en s'enfermant dans des tombeaux, cela peut convenir à un archéologue; mais la critique, en admirant le passé, doit se tourner vers l'avenir. Puisque nous n'avons plus les mêmes idées, ni les mêmes mœurs, ni les mêmes aspirations que la Grèce antique et que l'Italie de la Renaissance, Phidias et Raphaël ne sont pas un criterium pour juger les artistes contemporains. La beauté, l'idéal et le style, si l'on veut, ne sont point du tout les mêmes pour l'homme du XIX^e siècle que pour le païen ou le catholique. » Il nous a semblé qu'en jugeant, d'après ces principes, les ouvrages exposés aux derniers salons, M. William Bürger s'était laissé aller parfois à exagérer sa pensée, sans doute pour réagir plus énergiquement contre les prôneurs du vieil idéal et du vieux style. Si l'on veut savoir, d'ailleurs, combien le critique de l'*Indépendance belge* est plus intraitable, sur ce chapitre de l'idéal que M. Thoré, l'ancien critique du *Constitutionnel*, on l'apprendra en lisant l'ouvrage suivant, dont la publication est annoncée : les *Salons de Th. Thoré* (1844, 1845, 1846, 1847 et 1848), avec une préface par W. Bürger.

BURGERMEISTER DE DEYZISAU (Jean-Etienne), jurisconsulte allemand, né en 1663 à Geisslingen, mort en 1772. Reçu docteur à Tubingue en 1691, il remplit diverses fonctions importantes, fut arrêté pour avoir attaqué avec une vivacité peu respectueuse la cour de Wurtemberg en défendant les droits de la noblesse de Souabe, et fut nommé plus tard (1718) conseiller impérial par Charles VI. Ses principaux ouvrages sont : *Corps de droit de la noblesse de l'empire* ou *Code diplomatique* (1707, in-4°); *Cours de droit public et privé des Allemands* (1717, 2 vol. in-4°), etc. — Son fils, Wolfgang-Paul BURGERMEISTER DE DEYZISAU, né en 1697, mort en 1756, et jurisconsulte comme lui, a laissé, entre autres ouvrages : *Collatio capitulationum Cæsarearum* (Tubingue, 1716, in-4°), et *Libera Wormatia pressa suspirans* (1739).

BURGES (William), architecte anglais contemporain, né à Londres vers 1832, a partagé avec son compatriote et son collaborateur, M. Henri Cliton, le premier prix au concours solennel ouvert, en 1855, par la ville de Lille, pour l'érection d'une église en style ogival du XIII^e siècle (Notre-Dame-de-la-Treille). Voici en quels termes les juges du concours ont apprécié le projet présenté par M. Burges : « Il faut distinguer ici l'œuvre du constructeur et celle du décorateur, celle de l'architecte et celle de l'archéologue. Si les dispositions architectoniques n'ont pas été toujours prises avec tout l'énergique élan remarqué dans d'autres projets, l'artiste s'est montré constamment dirigé par une sagacité profonde et un sentiment élevé de l'art. En choisissant un procédé de dessin trop archaïque, il a dû renoncer à flatter les regards; mais, nous devons le dire, plus la composition a été approfondie, et plus les membres du jury, familiarisés avec les lois de la construction, se sont plu à rendre hommage à une habileté supérieure. En même temps que les combinaisons de l'art de bâtir se faisaient apprécier par une admirable mesure, la partie de l'ornementation provoquait notre intérêt par l'originalité la plus piquante et un luxe d'idées que nous eussions en vain cherché ailleurs. L'auteur a fait preuve, dans les détails, d'une science archéologique et d'une habileté de main de premier ordre. Examinez sa chaire si caractéristique, ses fonts baptismaux d'un symbolisme ni neuf, l'autel et le ciborium aux lignes si nobles, aux ornements si gracieux, et le pavé d'un dessin si étudié et si riche : partout se fait jour la même fécondité d'esprit, partout circule une séve poétique comme intarissable. Honneur à l'artiste qui a su, dans un concours tellement nombreux, au milieu d'une lutte si bien disputée, obtenir un de ces triomphes qui jettent un rayon de gloire sur toute une carrière! » Cette victoire remportée en France par un Anglais, sur le terrain de l'architecture religieuse, émut d'autant plus le monde des artistes et des archéologues que quelques-uns de nos plus habiles architectes (M. Lassus, entre autres) avaient pris part à la lutte. Deux ans plus tard, M. William Burges remporta de nouveau un premier prix à un concours ouvert en Angleterre pour l'érection d'un temple protestant à Constantinople. C'est par une étude approfondie des admirables églises ogivales de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne, que le jeune artiste a acquis les hautes qualités de science, de style et de goût qui distinguent ses conceptions architectoniques. C'est surtout un éminent archéologue. Il a fait paraître dans l'*Architectural Exhibition*, revue anglaise, une étude des plus remarquables sur la cathédrale de Beauvais, qu'il a dessinée dans les plus petits détails. Il a publié aussi, à Paris, en collaboration avec M. Didron aîné, un savant ouvrage intitulé : *Iconographie des chapiteaux du Palais ducal de Venise* (1857, in-4°).

BURGESS (le révérend Richard), archéologue anglais, né en 1796, dans le comté d'York, membre correspondant de l'Académie archéologique de Rome, etc., a publié plusieurs écrits, notamment : *Ludi circenses* ou les *Jeux du Cirque* (1827); *Topographie et antiquités de Rome* (1831, 2 vol.); la *Grèce et le Levant* (1835, 2 vol.); *Conférences de la chapelle anglaise de Rome* (1831); on lui doit aussi diverses brochures sur l'*Education*, etc.

BURGESS (le révérend Henry), orientaliste, né vers le commencement du siècle, membre de la Société royale de littérature. Il a dirigé, pendant quelques années, le *Clerical Journal* et le *Journal of sacred Litterature.* Il est connu par ses traductions du syriaque, qui comprennent deux volumes des *Hymnes métriques* et des *Homélies* de saint Ephrem Syrus, avec des notes et des dissertations philologiques, ainsi que les *Lettres festales* de saint Athanase, ouvrage dont l'original grec est resté longtemps perdu, mais qui a été retrouvé dans une ancienne version syriaque et édité pour la *Bibliothèque des Pères*, d'Oxford.

BURGEVINE, aventurier américain, mandarin chinois du bouton bleu, né à New-York vers 1830, mort à Shangaï en 1865. Après avoir inutilement cherché, *quibuscumque viis*, à se faire, dans son pays, une place au soleil, il résolut de tenter la fortune dans un autre monde, et, un beau jour, il débarqua en Chine, avec cet ardent et énergique désir de s'élever au-dessus de la foule, qui est le trait caractéristique des citoyens de l'Amérique du Nord. La guerre contre les Taëpings révoltés était alors dans toute son intensité; Burgevine entra dans la légion sino-américaine, organisée, sous les auspices du gouvernement impérial, par son compatriote Ward, et fit si bien que, lorsque ce dernier fut tué en octobre 1862, il reçut le commandement de la légion. Il dirigea les hostilités contre les Taëpings avec une telle vigueur, remporta sur les rebelles de si éclatants succès, qu'au commencement de 1863 il était possible de prévoir le moment où la province serait complétement débarrassée du dernier Taëping. Malheureusement, Le-Hung-Chang, commissaire impérial à Shangaï, apporta des retards au payement de la solde des troupes auxiliaires. Après avoir inutilement réclamé, Burgevine, qui savait que les subsides étaient à la Banque impériale, se rendit à Shangaï avec une troupe choisie, envahit la Banque, administra au mandarin de service une rude correction américaine et enleva la caisse. Ce trait d'audace entraîna la révocation de Burgevine et son remplacement par un officier anglais, le major Gordon. Le Yankee, qui avait distribué à sa troupe tout l'argent enlevé, sans se rien réserver pour lui-même, demanda au commissaire impérial son arriéré de solde, environ 55,000 fr. Ne pouvant rien obtenir, il réunit une centaine d'enfants perdus d'Europe et d'Amérique, s'empara d'un petit steamer de guerre chargé d'armes et de munitions, força le blocus et alla rejoindre les rebelles à Soochow, sans s'occuper autrement du commissaire impérial, qui avait mis sa tête à prix et en offrait 25,000 fr. Ce changement de front ne réussit pas au moderne condottiere; Gordon le battit complétement toutes les fois qu'il voulut se mesurer contre ses anciens compagnons d'armes. D'un autre côté, Chang-Wang, le chef des Taëpings, ne se montrait pas suffisamment reconnaissant du concours des Européens. Aussi, après avoir réussi à s'aboucher avec Gordon et en avoir obtenu la promesse d'un sauf-conduit, Burgevine revint aux impériaux avec le navire même qu'il leur avait enlevé. Il s'établit à Shangaï, dans une maison qui lui appartenait, et recommença à insister pour obtenir les 55,000 fr. qui lui étaient dus. On devine que le commissaire impérial apporta dans ses refus une énergie égale à celle que le Yankee mettait dans ses réclamations. Burgevine se mit de nouveau en campagne. Il était parvenu à raccoler une nombreuse troupe d'Européens et d'Américains et se préparait à aller rejoindre les Taëpings, lorsque Le-Hung-Chang, qui ne le perdait pas de vue, le fit arrêter, charger de chaînes et jeter à la mer.

BURGGRAVE (Jean-Ernest), médecin allemand, né à Neustadt, florissait au commencement du XVII^e siècle. Adepte des doctrines de Paracelse, il a publié plusieurs ouvrages remplis d'idées bizarres et de vues chimériques. Nous citerons entre autres : *Balneum Dianæ, seu magnetica priscorum philosophorum clavis* (1600); *Biolychnium, seu cura morborum magnetica, etc.* (1610); *De electro philosophorum magico physico* (1611), etc.

BURGGRAVE (Jean-Philippe), médecin allemand, né à Darmstadt en 1700, mort à Francfort en 1775, a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *De existentia spirituum nervorum* (Francfort, 1725); *Pensées sur la génération* (Francfort, 1737), et *Lexicon medicum universale* (Francfort, 1733), inachevé.

BURGH (Jacques), littérateur écossais, né à Madderty en 1714, mort en 1775. Après avoir travaillé quelque temps dans une maison de commerce, il se rendit à Londres, où il devint correcteur d'imprimerie, puis il fut maître d'école et enfin chef d'une maison d'éducation à Newington. Il a publié un assez grand nombre d'ouvrages où l'on trouve plus d'imagination que de justesse dans les idées, mais où domine toutefois un sentiment de haute moralité. Les principaux sont : *Pensées sur l'éducation* (1747); *Dignité de la nature humaine* (1754, 1 vol. in-4°), traduit en français et publié en 1778 (2 vol.); *Histoire du premier établissement des lois, etc., des Cessares, peuple de l'Amérique méridionale* (1760); *Recherches politiques sur les défauts, les erreurs et les abus du gouvernement* (1774, 3 vol. in-8°), etc.

BURGH (Guillaume), théologien protestant irlandais, né en 1741, mort à York en 1808. Il devint membre du parlement d'Angleterre, et se signala surtout par ses déclamations contre la guerre de l'indépendance américaine et contre la Révolution française. Son principal ouvrage a pour titre : *Recherches sur la croyance des chrétiens des trois premiers siècles* (York, 1778, in-8°).

BURGH (Adrien VAN DER). V. BURCH.

BURGHAUSEN, ville de Bavière, dans le cercle de basse Bavière, sur la Salza, à 85 kilom. E. de Munich; 2,500 hab. Commerce de cuirs et draps; forteresse, arsenal.

BURGHAUSS (Nicolas-Auguste-Guillaume), comte de l'empire et agronome allemand, né à Juliasberg (Silésie) en 1740, mort en 1815. Après avoir fait ses études à l'académie militaire de Liegnitz, où il reçut des leçons de Struensée, et à l'université de Halle, où il eut pour maître Leiste, il fut, en 1769, nommé enseigne par le roi Frédéric II; mais, ayant hérité deux ans plus tard de vastes domaines, Burghauss abandonna la carrière des armes, épousa la fille du comte de Solms-Baneth et se retira dans ses terres, où depuis lors il ne cessa de s'occuper d'agronomie et de perfectionnements agricoles. Il inventa la charrue à quatre socs, établit un moulin à eau bouillante (1774), perfectionna l'élève des bestiaux, introduisit la culture du trèfle, fit creuser des canaux d'irrigation, et propagea dans toute la contrée de Laujan les procédés et les engins utiles à l'économie rurale.

BURGHER s. m. (bur-ghèr). Hist. relig. Membre d'une secte de *seceders* écossais qui continuèrent à prêter serment après leur séparation de l'Eglise presbytérienne. Ceux qui refusèrent le serment furent appelés *antiburghers*.

BURGHERS (Michel), dessinateur et graveur hollandais, né vers 1740, travaillait à Oxford, dans la deuxième moitié du XVII^e siècle. Il a gravé au burin et en manière noire et signait tantôt avec ses initiales, séparées ou formant monogramme, tantôt en abrégeant ainsi son nom : *M. Burg*. On a de lui : une gravure d'un seul trait à la manière de Cl. Mellan, représentant la *Sainte Face;* des planches intercalées dans une traduction de Plutarque, publiée à Oxford; une *Vue du collége de la Reine à Oxford*, et un assez grand nombre de portraits de princes, de prélats, de professeurs, de littérateurs et de savants anglais, d'après Van Dyck, P. Lely, W. Hollar, W. Crowne, D. Loggan, Lutterel, etc.

BURGHO, BURGH, BOURGH ou **BURKE**, nom d'une ancienne famille irlandaise, d'origine normande, dont les membres les plus importants sont les suivants :

BURGHO (Hubert DE), comte de Kent, mort vers 1235, descendait de Robert, baron de Bourgh en Normandie, frère utérin de Guillaume le Conquérant. Il se signala, dès sa première jeunesse, par une extrême valeur, servit Jean sans Terre avec une fidélité que ce prince méritait peu, et lutta par ses conseils et par ses actes contre le penchant qui entraînait le roi Jean à commettre des forfaits de tout genre. Burgho commandait la place de Falaise lorsqu'il reçut l'ordre de mettre à mort Arthur, duc de Bretagne. Il fit annoncer sa mort, mais n'eut garde de commettre le crime. A cette époque, la Bretagne, l'Anjou, le Maine se soulevèrent contre le roi Jean. Burgho, pour arrêter l'orage qui allait fondre sur son maître, déclara qu'Arthur était vivant. Jean fit conduire alors le jeune Arthur à Rouen, où il le tua de sa propre main, et, aussi habile que cruel, il ne montra envers Burgho, dont les services lui étaient utiles, aucun ressentiment. Il lui confia la défense de ses places et l'administration de ses domaines. En 1216, il le chargea de défendre Douvres, qu'assiégeait Louis, fils de Philippe-Auguste, appelé par les barons anglais révoltés. Le roi Jean mourut pendant le siége; mais Burgho n'en continua pas moins à défendre vigoureusement la place, et Louis se vit contraint de renoncer à la prendre. Nommé en 1219, sous la minorité de Henri III, régent du royaume, puis grand justicier, Burgho épousa la sœur aînée d'Alexandre II, roi d'Ecosse, confirma à plusieurs reprises la grande charte au nom du roi mineur, combattit et soumit les barons rebelles et reçut en récompense de ses services le titre de comte de Kent (1227).

Il était arrivé au comble de la fortune, et il ne lui manquait de la royauté que le titre, lorsque ses nombreux ennemis, à la tête desquels se trouvait l'évêque de Winchester, prélat ambitieux et jaloux, se liguèrent contre lui et prirent les armes en déclarant qu'ils n'en voulaient point au roi, mais au ministre (1232). Le roi, lui-même, irrité de ce que Burgho avait confirmé la grande charte, l'accusa ouvertement de concussion et de lèse-majesté. Comprenant à ces odieuses accusations que sa perte était décidée, Hubert de Burgho chercha un refuge dans l'église de Merton. Il en fut arraché par l'ordre de Henri et conduit à Londres, garrotté comme un criminel; mais l'évêque de Londres menaça Henri III d'excommunication s'il ne faisait reconduire son prisonnier dans l'asile d'où on l'avait arraché. Le roi céda, mais il fit investir l'église de telle sorte que Burgho, vaincu par la faim, se livra lui-même. Forcé d'abandonner ses biens ainsi que les richesses qu'il avait déposées en lieu sûr, l'ancien régent fut envoyé au château de Devises, d'où il parvint à s'échapper, et, après de nouvelles aventures dans lesquelles sa vie fut de nouveau en péril, il arriva près de Leolinn, prince de Galles, alors en guerre avec Henri III. Lorsque la paix eut été conclue entre ces deux princes, Burgho revint à la cour, où le roi, reconnaissant l'injustice des accusations portées contre lui, le rétablit dans ses biens.

BURGHO (Guillaume-Fitz-Adam DE), cousin du précédent, mort en 1206. S'étant rendu en Irlande pour y tenter la fortune avec vingt autres chevaliers anglais (1175), il devint presque aussitôt un des principaux gouverneurs de la partie de l'île qui était soumise. Ambitieux, cruel, cupide, incapable de gouverner, il se rendit odieux par ses déprédations, ses crimes et ses mœurs corrompues. Rappelé en Angleterre par Henri II, il fut nommé par Richard I^er haut shérif du comté de Cumberland (1189), et, neuf ans plus tard, (1198), il retourna en Irlande après avoir reçu la concession anticipée de tout le territoire dont il pourrait s'emparer. Burgho porta le fer et le feu dans l'île et ravagea particulièrement le Moënmoye. Jusqu'à l'époque de sa mort, sa vie n'offre plus qu'une longue suite d'assassinats et de trahisons envers Henri II. Attaqué, pendant le cours de ses brigandages, par une maladie effroyable, Burgho fut saisi par les habitants d'une bourgade où il avait été forcé de s'arrêter après l'avoir ravagée, et précipité au fond d'un puits.

BURGHO (Richard DE), dit **le Grand** ou **le Comte Rouge**, mort à Bordeaux en 1243, était fils du précédent, qu'il surpassa en ruse, en audace et en courage. Ayant épousé la fille d'O'Connor, roi de Connacie, il extermina tous les parents de sa femme, fit prononcer la confiscation de ce royaume à son profit en 1225, fut nommé en 1227 lord député d'Irlande, et se servit des troupes du roi d'Angleterre pour étendre sa domination personnelle. Quelques princes irlandais résistèrent, entre autres son beau-frère Fedhlim, qu'il avait nommé roi de Connacie, pensant trouver en lui un vassal docile. Fedhlim porta ses plaintes au roi d'Angleterre, Henri III, se soumit directement à lui et ne fut pas étranger à la disgrâce qui vint frapper Burgho. Celui-ci fut destitué de son poste de lieutenant du roi en Irlande, et son successeur, Maurice Fitz-Gerald, reçut de Henri III l'ordre de rétablir Fedhlim et de détruire les forteresses de Burgho. Cependant celui-ci ne tarda pas à rentrer en grâce. Le roi l'envoya de nouveau en Irlande en l'engageant à être à l'avenir plus juste et plus loyal; mais à peine eut-il repris le pouvoir qu'il se montra encore plus tyrannique et plus insatiable. Il s'empara des biens des O'Naghten, des O'Kally, des O'Connor, fit construire une ligne de forteresses d'Athlone à Gallway, appela près de lui son cousin Jean, comte de Kent, mit le royaume de Connacie à feu et à sang, et renversa de nouveau Fedhlim, après l'avoir vaincu dans une sanglante bataille. Malgré les ordres de Henri III, qui enjoignit, sans être écouté, aux seigneurs anglo-irlandais « d'extirper jusqu'à la racine cette inique génération de Burgho, » le Comte Rouge n'en continua pas moins le cours de ses exactions. Il changea le nom du Moënmoye en celui de *Cland-Richard* (Pays de Richard), distribua une partie de cette contrée à vingt-six vassaux nobles, et, lorsqu'il crut avoir suffisamment affermi son autorité, il ne craignit pas de partir pour Bordeaux, où se trouvait

le roi Henri, afin de lui exposer sa conduite. Burgho mourut dans cette ville presque aussitôt après son arrivée.

BURGHO (Walter DE), fils du précédent. Gendre du comte d'Ultonie, il réunit cette contrée à la Connacie et aux autres immenses domaines qu'il possédait déjà; surpassa, si c'est possible, ses ancêtres en rapines et en cruautés, détruisit les Fitz-Gerald et les Mac-Carthy, chassa les O'Connor et finit par succomber, vaincu par Aodh O'Connor, qui avait succédé à Fedhlim.

BURGHO (William DE), né en 1312, mort en 1333, fut le dernier comte d'Ultonie et le dernier rejeton de cette branche. Il avait épousé Mathilde Plantagenet, petite-fille de Henri III, et il semblait destiné à porter à son apogée la puissance de sa maison, lorsque, en se rendant à Dublin pour assister au parlement, il fut assassiné à l'âge de vingt et un ans. Ses parents vengèrent sa mort par un massacre de plus de trois cents personnes, et, pendant de longues années, cette boucherie devint une source d'affreuses représailles. A partir de cette époque, les membres de la puissante famille des Burgho renoncèrent à leur nationalité et même à leur nom. Ils déclarèrent vouloir vivre sous la loi irlandaise, se firent appeler *Mac-William* et *Mac-David*, et restèrent pendant deux siècles souverains des principautés de Clanricard.

BURGIN s. m. (bur-jain). Pêch. Syn. de BOURGIN.

BURGIO, ville du royaume d'Italie, dans l'île de Sicile, province et à 45 kilom. N.-O. de Girgenti, district de Bivona; 5,900 hab.

BURGK, bourg de la Saxe royale, à 7 kilom. S.-O. de Dresde; 1,200 hab. Exploitation de houille, la plus importante du royaume, occupant plus de cinq cents ouvriers et donnant annuellement 72,800,000 hectolitres de houille. Fours à coke; usine à gaz. ‖ Village de la principauté de Reuss-Greiz, à 6 kilom. N. de Saalburg, sur la Saale. Château des princes de Reuss; dans les environs, importantes usines du fer de Burgkammer.

BURGKMAIER ou **BURGKMAIR** (Thomas), peintre allemand, né à Augsbourg, florissait de 1470 à 1490. Il ne manquait ni d'habileté ni de vigueur; néanmoins, il fut inférieur à Hans Holbein, le père, et à Sigismond Holbein, ses compatriotes et ses contemporains. Ses figures sont courtes, dit M. Waagen, ses carnations d'un brun lourd et ses contours trop durs. La cathédrale d'Augsbourg a de lui deux tableaux datés de 1480 et représentant : l'un, le *Christ discourant avec saint Ulric;* l'autre, la *Vierge avec sainte Elisabeth de Thuringe et la femme du donateur.* On voit aussi au musée d'Augsbourg un grand tableau de Th. Burgkmair, sur lequel sont représentés le *Martyre de saint Etienne, saint Laurent et divers épisodes de la Passion.*

BURGKMAIER ou **BURGKMAIR** (Hans ou Jean), peintre et graveur allemand, fils du précédent, né à Augsbourg en 1473, mort dans la même ville en 1543 ou 1559. On le dit élève d'Albert Dürer, plus âgé que lui de deux ans seulement : ce qui est certain, c'est qu'il fut l'ami de l'illustre maître et qu'il subit son influence, au moins dans sa seconde manière; car, dans la première période de sa longue carrière, jusque vers 1508, il resta fidèle à la vieille manière germanique, expressive et énergique, mais pleine de sécheresse et de roideur, dont son père, Thomas Burgkmair, lui avait donné l'exemple. Dans la période suivante, il suivit le goût italien et plus encore le style créé par Dürer, dans l'ampleur des formes, dans la disposition des draperies et l'harmonie de l'ensemble. « Doué des facultés les plus diverses, dit M. Waagen, il retraça en maître les sujets sacrés et se plaça au premier rang par ses représentations des scènes de chevalerie dont la cour de Maximilien Ier avait introduit l'usage en Allemagne. Ses compositions manquent généralement de style et son dessin, surtout au début, de fermeté. Quoique n'étant pas dépourvu de sentiment, il recherche avant tout la vérité. Aussi ses têtes ont le caractère de portraits; l'esprit de la ligne lui fait défaut, et ses attitudes pèchent souvent par l'absence de goût. En revanche, il possède à un haut degré le sens du coloris; ses chairs ont de l'éclat et de la vigueur; la couleur des étoffes se distingue par une grande profondeur, le modelé et les détails par un soin extrême. Il fut avec Altdorfer le premier qui, en Allemagne, conforma les détails de ses paysages à la nature. Son habileté à rendre les scènes de la vie vulgaire prouve encore sa tendance au réalisme. » Sandrardt lui attribue des fresques dont aucune ne nous a été conservée. Parmi ses tableaux à l'huile qui figurent dans la galerie d'Augsbourg, on remarque : une riche composition datée de 1501 et qui comprend, entre autres sujets, le *Christ au jardin des Oliviers, Saint Pierre,* la *Vierge* et quatorze *Saints;* un autre tabeau de la même époque représentant le *Christ et la Vierge adorés par un grand nombre de saints;* un triptyque, de 1504, dont le panneau central représente le *Christ en croix,* et les volets le *Martyre de sainte Ursule.* La chapelle de Saint-Maurice, à Nuremberg, possède d'admirables spécimens de la seconde manière du maître : la *Vierge assise sous un arbre et donnant une grappe de raisin à l'Enfant Jésus* (1510); le *Christ en croix* (1519), et l'*Adoration des rois*, tableau d'une exécution vraiment magistrale. Citons encore : le *Christ délivrant les âmes du purgatoire*, dans l'église Sainte-Anne, à Augsbourg; *Saint Ulric, Sainte Barbe,* la *Sainte Famille* (signée et datée de 1511), la *Vierge et l'Enfant Jésus adorés par sainte Catherine et sainte Barbe* (1512), *Saint Jérôme*, au musée de Berlin; *Saint Jean à Pathmos* (1520), *Esther devant Assuérus* (1528), *Saint Erasme, Saint Nicolas, Saint Liborius et saint Eustache, Saint Jean-Baptiste, Saint Jean l'Evangéliste* (1518), les portraits du duc Guillaume IV de Bavière et de sa femme, au musée de Munich; le portrait du peintre et de sa femme (1529), au musée de Vienne; le *Martyre de sainte Ursule*, au musée de Dresde, etc. Burgkmair a exécuté une eau-forte sur fer, *Vénus et Mercure*, et on lui attribue un très-grand nombre de pièces sur bois, dont plusieurs ont sans doute été gravées par d'autres artistes d'après ses dessins; les plus remarquables sont : la *Généalogie de Maximilien Ier* (suite de 77 pièces); le *Weisskünig* ou *Récit des exploits* (237 pièces), et le *Triomphe* (135 pièces) du même prince; les *Planètes* (7 pièces); les *Sept péchés capitaux* (7 pièces); les *Vertus cardinales* (7 pièces); les *Saints* et les *Saintes de la famille de Maximilien Ier* (119 pièces); une *Jeune femme fuyant la Mort qui tue un jeune homme;* une *Femme montée sur le dos d'un homme qui marche à quatre pattes;* un *Cuisinier éventrant un lièvre;* les *Trois hommes et les trois femmes justes; Eve persuadant à Adam de manger du fruit défendu; Samson tuant le lion;* diverses *Madones;* la *Résurrection de Lazare; Bethsabée au bain*, etc.

BURGLEHN s. m. (burg-lènn). Hist. Se disait autrefois en Allemagne d'une ligue défensive conclue entre deux familles et leurs descendants, avec droit à la succession de tous les biens, droits et prérogatives de l'autre, en cas d'extinction de celle-ci.

BURGLEN, village de Suisse, canton d'Uri, à 3 kilm. E. d'Altorf, sur le Schœchenbach, à l'entrée de la vallée de Schœchenthal; 1,275 hab. catholiques. Ce village est le berceau de Guillaume Tell; la place qu'occupait la demeure du magnanime vengeur de la liberté suisse est consacrée par une chapelle visitée chaque année par un grand nombre d'habitants des cantons de Schwitz et d'Uri. ‖ On trouve encore en Suisse, dans le canton de Thurgovie, un autre village de même nom, situé à 16 kilom. E. de Frauenfeld, avec une population de 1,076 hab.

BURGMÜLLER (Frédéric), pianiste et compositeur allemand, né à Ratisbonne en 1804, fit en 1829 ses études de composition à Cassel, sous la direction de Spohr. Il arriva à Paris en 1832, et s'y livra aussitôt à l'enseignement et à la composition d'une multitude de morceaux de moyenne force pour piano, qui obtinrent un succès populaire. En 1843, M. Burgmüller aborda le théâtre; il composa pour l'Opéra le ballet de la *Péri*, dont la musique fut remarquée, et un acte de *Lady Henriette*, ballet dont M. de Flottow a tiré son opéra de *Martha*. Depuis ces deux œuvres, M. Burgmüller a abandonné le théâtre et est retourné à l'enseignement. Il est à regretter que le compositeur auquel on doit le second acte de la *Péri* gaspille dans une foule de compositions futiles et sans portée un talent musical réellement recommandable.

BURGO s. m. (bur-go). Mamm. Chien dont la race est croisée de l'épagneul et du basset : *Les* BURGOS *étaient les chiens à la mode du temps de Louis XIV.*

BURGOLIUM, nom latin de Bourgueil.

BURGON (le révérend John-William), littérateur anglais, né à Londres en 1819, est professeur agrégé au collége Oriel d'Oxford depuis 1848. On a de lui une traduction du mémoire sur les *Vases panathénaïques* du chevalier Brœnstead (1843); une *Etude sur la vie et le temps de sir Thomas Gresham*, d'après sa correspondance conservée aux archives de l'Etat (1849, 2 vol.); un *Commentaire sur les quatre Evangiles;* des *Remarques sur les beaux-arts* dans leurs rapports avec les études universitaires; des *Notices historiques* sur le collége d'Oxford (1857), et plusieurs esquisses biographiques.

BURGOS s. m. (bur-goss). Céram. Nom d'un lustre métallique qui s'obtient en précipitant, par un acide faible, une solution de sulfure double d'or et de potassium, et en broyant le précipité avec un peu de fondant et de l'essence de lavande. ‖ On dit aussi et même mieux, BURGAU.

BURGOS (*Bravum Burgi*), ville d'Espagne, chef-lieu de la prov. de son nom, ancienne capitale de la Vieille-Castille, à 200 kilom. N. de Madrid, sur la rive droite de l'Arlanzon, au confluent de la Vena, sur le versant occidental de la Sierra d'Oca; par 42° 20′ lat. N., et 6° 2′ long. O.; 15,934 hab. Archevêché, cour d'appel, résidence des principales autorités de la province, société artistique et littéraire. Depuis la translation du gouvernement de l'Espagne à Madrid, sous Charles-Quint, l'industrie et le commerce de Burgos ont beaucoup perdu de leur importance; on y compte encore néanmoins plusieurs tanneries, quelques fabriques de draps, lainages et chapeaux et une importante faïencerie; commerce de laines, draps, molletons, flanelles, bas et couvertures de laine. Dans les environs, riches *mines de sel gemme de Poza.*

Cette ville, grande, mais très-irrégulièrement bâtie, est entourée de vieilles murailles et défendue par une forteresse. Autrefois résidence des comtes et des rois de Castille, Burgos, patrie du Cid et de Fernand Gonzalès, fut prise le 10 novembre 1808 par les Français, qui la défendirent en 1812 contre les Anglais.

— **Monuments.** Burgos, ancienne résidence des souverains de la Castille, offre, comme la plupart des capitales déchues, un aspect triste, mélancolique, solennel. Elle a conservé son enceinte de murailles, mais elle a perdu, dans la guerre de l'indépendance, la vaste citadelle qui était, à l'origine, le château royal, et que l'on appelait, sans doute en souvenir de cette destination, le *cabinet de toilette de la reine* (*el tocador de la reyna*). Une seule des portes de la ville mérite l'attention : c'est l'*Arco* ou porte de *Santa Maria*, qui s'élève en face de l'un des ponts jetés sur l'Arlanzon; elle est flanquée de six tourelles et ornée des statues de Lain Calvo et Nuno Rasura, gouverneurs de la ville vers le VIIe siècle, de Fernand Gonzalès, de Charles-Quint, du Cid et du comte Diego Porcello; à proximité de cette porte, sur les bords de l'Arlanzon, se trouve la promenade la plus fréquentée de la ville, nommée l'*Espolon* (Eperon) : elle est bordée du côté de la rivière par une grille de fer à la moitié de laquelle s'élèvent quatre statues de pierre, d'assez belle tournure, placées par ordre de Charles III, en 1747, et représentant Fernand Gonzalès, Fernand Ier, Alphonse XI et Enrique IV. Les rues de Burgos sont généralement étroites et irrégulières; la plus large et la mieux bâtie est la rue du Jardin-du-Roi. Les places principales sont : la Grande-Place ou place de la Constitution, entourée de balcons et décorée de la statue en bronze de Charles III; la place de la Liberté et la place du Marché, au milieu de laquelle s'élève une belle fontaine.

La CATHÉDRALE de Burgos, magnifique création de l'art ogival, passe à bon droit pour une des plus belles églises du monde. Commencée en 1221, sous le règne de saint Ferdinand, elle n'a été terminée que vers le milieu du XVe siècle, et a subi, au siècle suivant, des reconstructions partielles qui en ont notablement altéré les dispositions primitives. Elle domine la ville et frappe de loin les regards par la légèreté, l'élancement et l'incomparable délicatesse de son architecture. Ecoutons plutôt M. Théophile Gautier : « Deux flèches aiguës, tailladées en scie, découpées à jour comme à l'emporte-pièce, festonnées et brodées, ciselées jusque dans les moindres détails, comme un chaton de bague, s'élancent vers Dieu avec toute l'ardeur de la foi et tout l'emportement d'une conviction inébranlable... Une autre tour (octogone), sculptée aussi avec une richesse inouïe, mais moins haute (les flèches ont 84 m. d'élévation), marque la place où se joignent les bras de la croix, et complète la magnificence de la silhouette. Une foule innombrable de statues de saints, d'archanges, de rois, de moines, animent toute cette architecture, et cette population de pierre est si nombreuse, si pressée, si fourmillante, qu'elle dépasse à coup sûr le chiffre de la population en chair et en os qui occupe la ville. » Malheureusement l'édifice est, comme beaucoup d'autres vieilles églises, enveloppé de constructions vulgaires qui ne permettent pas d'en saisir toutes les proportions et d'en apprécier l'ensemble. La façade principale, située à l'ouest, donne sur une place au milieu de laquelle s'élève une jolie fontaine décorée d'un Christ en marbre blanc. Cette façade, que couronnent les deux grandes flèches, a trois portails auxquels on arrive par un superbe escalier de trente-huit marches; le portail du milieu, qui a été défiguré, au XVIe siècle, par un fronton grec, est enrichi de fines sculptures, dont la plus remarquable représente le *Couronnement de la Vierge;* au-dessus des entrées latérales sont sculptées la *Conception* et l'*Assomption*. Les trois portails sont surmontés par une balustrade évidée dont les découpures forment les mots suivants en l'honneur de la Vierge, à qui la cathédrale est dédiée : *Pulchra es et decora.* Une rose de la plus grande élégance et deux doubles fenêtres ogivales s'ouvrent aux étages supérieurs de la façade. Tout, dans la décoration de cette partie du monument, est travaillé avec une délicatesse infinie. La façade du nord est ornée aussi d'une grande profusion de sculptures : la porte que l'on appelle la porte du *Perdon* (Pardon) est de 9 m. plus élevée que le pavé de l'église; l'escalier est une œuvre de la Renaissance, due à Diego de Siloé. Le portail de la façade méridionale, dit de la *Pellejeria* (Mégisserie), date aussi de l'époque de la Renaissance; il est décoré des statues de saint André, saint Jacques, saint Jean-Baptiste, saint Jean l'Evangéliste, et d'une multitude de figurines et d'ornements. L'intérieur de la cathédrale de Burgos répond à la magnificence de l'extérieur. On est frappé en y entrant de l'ampleur des proportions, de la somptuosité des ornements, de la profusion et de la finesse des sculptures qu'éclaire une vive lumière, tombant des hautes fenêtres ogivales. Le plan est celui de la croix latine, comprenant trois nefs parallèles interrompues par le transept; la plus grande longueur est de 100 m. environ; la largeur est de 72 m. au transept, et de 31 m. dans les nefs. Le transept, dans lequel est placé le chœur et qui est séparé du reste de l'église par une grille en fer du plus beau dessin, a été rebâti en grande partie au milieu du XVIe siècle, à la suite de l'écroulement des anciennes constructions qui eut lieu dans la nuit du 3 mars 1539. Ce fut le cardinal don Fadrique Alvarez de Tolède, fils du duc d'Albe, évêque de Burgos, qui ordonna la restauration de l'édifice. Cette grande entreprise, confiée à Philippe de Bourgogne, célèbre architecte, né à Burgos, fut exécutée, sur ses plans, par Juan de Vallejo et par Juan de Castaneda. Nulle part le gothique fleuri ne s'est montré plus luxuriant, plus compliqué; les faisceaux des colonnes, les corniches, les fenêtres, les voûtes sont surchargés d'ornements d'une merveilleuse élégance; mais ce qui est surtout admirable, c'est le dôme formé par l'intérieur de la tour octogone dont nous avons déjà parlé, et qui s'élève au centre du transept. « Ce dôme, dit M. Th. Gautier, est un gouffre de sculptures, d'arabesques, de statues, de colonnettes, de nervures, de lancettes, de pendentifs, à vous donner le vertige. On regarderait deux ans, qu'on n'aurait pas tout vu. C'est touffu comme un chou, fenestré comme une truelle à poisson; c'est gigantesque comme une pyramide et délicat comme une boucle d'oreille de femme, et l'on ne peut comprendre qu'un semblable filigrane puisse se soutenir en l'air depuis des siècles! » Ce dôme s'appuie sur quatre énormes piliers à soubassement octogone; il est entouré de deux galeries saillantes où sont sculptées les armes de Charles-Quint et celles de l'évêque don Fadrique. Plusieurs écrivains ont proclamé cette belle œuvre architecturale une des merveilles du monde; Charles-Quint déclara que « c'était un joyau qu'il fallait enfermer afin d'en faire désirer la vue, » et Philippe II disait que « c'était plutôt une création des anges que l'ouvrage des hommes. » L'abside intérieure, qui a été restaurée par Philippe de Bourgogne en même temps que le transept, offre un mélange du style ogival et du style de la Renaissance; on y voit d'admirables bas-reliefs représentant les principales scènes de la *Passion*. Des sujets analogues et l'arbre généalogique de Jésus-Christ font partie de la décoration du maître-autel, décoration qui monte jusqu'à la voûte. Le retable principal, chef-d'œuvre de sculpture en bois, exécuté en 1857 par les pères Rodrigue et Martin de Aya, coûta 40,000 ducats; il fut peint et doré, au prix de 11,000 ducats, par Juan de Urbina, de Madrid, et Gregorio Martinez, de Valladolid. Les stalles du chœur sont ornées de sujets bibliques et mythologiques, dont on attribue l'exécution à Berruguete : la marqueterie y est associée, avec un art admirable, à la sculpture en relief. Les chapelles de la cathédrale méritent une description particulière. La plus splendide est la *chapelle du Connétable* (*capella del Condestable*), ainsi nommée parce qu'elle fut érigée à la fin du XVe siècle, pour servir de sépulture aux ducs de Velasco et de Frias, connétables de Castille. Elle est située à l'orient, en dehors de l'abside, et est couronnée à l'extérieur par plusieurs aiguilles à jour. Sa voûte s'appuie sur deux piliers principaux enveloppés de fines colonnettes : les chapiteaux sont formés de groupes gracieux de petits anges soutenant de leurs mains des consoles sur lesquelles sont placées des statuettes de différents saints. La décoration des autres parties de cette vaste chapelle offre un assemblage merveilleux de colonnettes, de feuillages, d'ornements divers, de statues et de bas-reliefs. La grille est couronnée par une image de *Saint Jacques*, chef-d'œuvre de Cristobal de Andino, de Burgos. Nous signalerons encore les statues de *Saint Sébastien* et de *Saint Jérôme*, attribuées à Becerra, diverses sculptures qui passent pour avoir été exécutées par un artiste nommé Jean de Bourgogne, et plusieurs beaux tombeaux, notamment celui du connétable don Pedro Hernandez de Velasco, fondateur de la chapelle, mort en 1492, et celui de sa femme, dona Mencia de Mendez, comtesse de Haro, morte en 1500 : les statues couchées des deux époux sont en marbre de Carrare; le mari est revêtu de son armure de guerre, enrichie d'arabesques du meilleur style; la femme a une robe de brocart à ramages. Dans la sacristie de la chapelle, on conserve plusieurs objets précieux, entre autres un superbe tableau représentant la *Madeleine*, attribué par les uns à Raphaël, par les autres à Léonard de Vinci. Les curiosités les plus remarquables des autres chapelles sont : le tombeau gothique de l'archevêque Luis de Acuna y Osorio; l'autel, construit et décoré dans le même style; le retable représentant la *Rencontre de saint Joachim et de sainte Anne*, et une *Sainte Famille*, attribuée à Andrea del Sarto, dans la chapelle de Sainte-Anne; un très-beau *Crucifiement*, de Mathieu Cerezo, peintre de Burgos, dans la chapelle des Remèdes (*capella de los Remedios*); le tombeau en marbre, avec statue de bronze, de l'archevêque Enrique de Peralta y Cardenas (mort en 1679), dans la chapelle de Saint-Enrique; les mausolées de plusieurs autres archevêques, dans la chapelle de Saint-Jacques; six peintures de l'école allemande primitive, dans la chapelle de la Visitation; un tableau représentant la Vierge assise, ayant près d'elle l'Enfant Jésus debout, chef-d'œuvre bien digne de Michel-Ange, à qui on l'attribue, dans la chapelle de la Présentation; enfin, un amas prodigieux d'ornements, de sculptures et de peintures, dans la

chapelle de Sainte-Thècle, qui date de 1734 et qui, comme beaucoup de constructions religieuses de cette époque, offre, suivant l'expression de M. Th. Gautier, « le mauvais goût le plus riche, le plus adorable et le plus charmant. » La cathédrale a deux sacristies : la petite sacristie contient plusieurs bons tableaux, entre autres une *Nativité* de Jordaens, un *Ecce Homo* et une *Conception* de Murillo ; dans la grande sacristie, entourée de boiseries richement sculptées, on remarque un *Christ en croix*, de Domenico Theotocopuli, et une série de portraits des évêques et archevêques de Burgos. La salle du Chapitre, d'une simplicité excessive, renferme une relique très-vénérée qu'on appelle le *Coffre du Cid :* c'est une énorme boîte, vermoulue, garnie de toutes sortes de serrures et de cadenas; la tradition veut que ce soit précisément le coffre que le célèbre héros espagnol fît remplir de ferrailles et de sable, et remit en nantissement à certain usurier israélite, en assurant qu'il y avait renfermé sa vaisselle plate, et en demandant contre ce gage une somme de 600 marcs d'argent dont il avait besoin pour faire face aux dépenses de la guerre. Près de l'entrée de la grande sacristie se trouve le portail qui conduit dans le cloître attenant à la cathédrale : ce portail, une des meilleures productions de l'art ogival au XIIIe siècle, est décoré de groupes de colonnettes laissant entre eux des espaces semi-circulaires où sont placées des statuettes d'une grande finesse d'exécution; la porte est elle-même un chef-d'œuvre de sculpture en bois; M. Th. Gautier ne craint pas de dire que c'est la plus belle porte du monde, après celle du Baptistère de Florence. Le cloître, enfin, est orné d'un grand nombre de tombeaux en marbre et de statues de prophètes, de saints, de princes et de prélats.

Les autres églises les plus remarquables de Burgos sont : l'église de *Saint-Paul*, édifice du style ogival, dépendant d'un couvent de dominicains; dans le sanctuaire s'élève le tombeau en marbre de Pablo de Santa-Maria, qui, en 1590, abjura la religion juive pour se faire catholique, et qui devint évêque de Burgos et conseiller du roi Jean II; — l'église des *Trinitaires chaussés*, fondée par saint Jean de Matha, sous le règne d'Alphonse VIII; on y voit plusieurs beaux mausolées et quelques tableaux de l'école allemande dans le style d'Albert Dürer; — les églises paroissiales de *Saint-Gilles* (San-Gil), et de *Santa-Agueda*, construites toutes deux au XIIIe siècle, dans le style ogival le plus pur; on remarque surtout la chapelle de la Nativité, dans l'église de Saint-Gilles. La paroisse de Santa-Agueda est célèbre dans les annales de l'Espagne, parce que ce fut dans son enceinte que le Cid fit jurer au roi Alphonse VI qu'il n'avait eu aucune part à la mort de son frère don Sanche, tué devant Zamora; — l'église de *Saint-Esteban* (XIIIe siècle), qui possède quelques bons tableaux, entre autres une *Cène;* — l'église de *Saint-Nicolas*, où se trouve un magnifique retable en pierre; — enfin la chapelle du couvent des *Augustins*, située près de la porte de Santa-Maria; elle est d'une architecture vulgaire, mais elle contient d'immenses richesses qu'elle doit à la possession d'un Christ qui passe pour être miraculeux, et qui est l'objet d'une vénération extraordinaire par toute l'Espagne : ce Christ, que le peuple croit être descendu du ciel, et que les plus savants Burgalais regardent comme un ouvrage de Nicodème, est de grandeur naturelle. On prétend que c'est une peau humaine rembourrée avec beaucoup d'art et de soin. Les cheveux sont de véritables cheveux, les yeux ont des cils, la couronne d'épines est en vraie ronce. « Rien n'est plus lugubre, dit Th. Gautier, rien n'est plus inquiétant à voir que ce long fantôme crucifié, avec son faux air de vie et son immobilité morte; la peau, d'un ton rance et bistré, est rayée de longs filets de sang si bien imités, que l'on croirait qu'ils ruissellent effectivement. Il ne faut pas un grand effort d'imagination pour ajouter foi à la légende qui raconte que ce crucifix merveilleux saigne tous les vendredis. » Au lieu d'une draperie enroulée et volante, le Christ de Burgos porte un jupon de toile fine, qui descend depuis la ceinture jusqu'aux pieds; il est placé sur l'autel, derrière trois rideaux brodés d'or, de perles et de pierres précieuses, que l'on ouvre l'un après l'autre avec une extrême lenteur, dans les grandes solennités religieuses. La chapelle est tendue d'un drap d'or bruni par la fumée des cierges, et qui disparaît d'ailleurs, en grande partie, sous les *ex-voto* apportés par les fidèles. Beaucoup d'ornements d'or et d'argent ont été donnés par des souverains ou par des personnages d'un rang distingué.

Parmi les monuments civils que renferme Burgos, indépendamment de ceux que nous avons déjà cités en retraçant l'aspect général de la ville, on remarque : l'HÔTEL DE VILLE (*Casa Consistorial*), construction moderne qui a une façade sur la Grande-Place, et l'autre sur l'Espolon. On montre, dans la salle principale, les siéges des anciens juges de Castille, Nuno Rasura et Lain Calvo, et, dans un petit oratoire, un coffre de bois sculpté qui contient les restes du Cid et de Chimène, apportés en grande pompe du monastère de San-Pedro de Cardena, en 1842; — la MAISON DU CORDON (*Casa del cordon*), ainsi nommée à cause des lacs qui s'enroulent autour des portes, encadrent les fenêtres et se jouent à travers les détails de l'architecture ; ce vieux palais, flanqué de tourelles, couvert de sculptures et d'armoiries, fut élevé, vers la fin du XVe siècle, par Fernandez de Velasco, à la munificence duquel est due la fameuse chapelle du Connétable, dans la cathédrale; il servait d'habitation, il y a quelques années, au chef politique de la province. M. Th. Gautier dit y avoir rencontré « quelques alcades dont la physionomie eût paru suspecte au coin d'un bois, et qui auraient bien fait de se demander leurs papiers à eux-mêmes avant de se laisser circuler librement; » — la MAISON DU COIN (*Casa de angulo*), édifice du XVIe siècle, dont le portail mérite l'attention; — le palais du comte de Villariezo, dont la construction paraît remonter au Xe siècle, et dans lequel fut retenu prisonnier le puissant connétable don Alvaro de Luna.

Aux environs de Burgos se trouvent trois monastères célèbres : la chartreuse de Miraflores, située à 4 kilom. de la ville; le couvent de San-Pedro de Cardenas, à 12 kilom., et le couvent des religieuses bernardines de Santa-Maria de las Huelgas reales, à 1 kil. 1/2. On trouvera la description des deux premiers monastères aux mots MIRAFLORES et PEDRO DE CARDENAS (SAN). Disons quelques mots du troisième. Le roi Alphonse VIII le fonda, vers la fin du XIIe siècle, en expiation des péchés qui, selon lui, avaient causé la perte de la bataille d'Alarcos, et il voulut qu'il fût élevé sur l'emplacement d'une résidence royale que l'agrément du site avait fait surnommer LAS HUELGAS DEL REY (les Plaisirs du roi). Ce couvent, comme la plupart des constructions monastiques du moyen âge, a un aspect tout militaire. Le style arabe et le style byzantin y dominent. La grande tour qui occupe la façade principale est d'une construction forte et solide : les pieds-droits sont d'énormes masses de pierre, qui se terminent par des tourelles crénelées, dont les mâchicoulis sont couverts par un balcon appuyé sur des arceaux cintrés. Les arcs du campanile sont à tiers-point, mais ceux du deuxième et du troisième ordre appartiennent au style mauresque. Du côté opposé à la tour se trouve une autre grande façade qui date du règne de Charles-Quint : elle est décorée d'une foule d'ornements en style de la Renaissance, et d'inscriptions pieuses ou commémoratives. Sur l'arc de la porte se dresse la statue de saint Bernard, patron du monastère. L'image du roi Alphonse VIII occupe le tympan du fronton, et au-dessus est placée la statue de saint Michel. L'entrée de l'église se trouve sous un vestibule voûté, d'une construction remarquable. L'église elle-même, admirable spécimen de l'art romano-byzantin, se distingue par la hardiesse, la force et la simplicité de son architecture. La nef centrale, distribuée en raison de la destination spéciale de l'édifice, est presque entièrement occupée par le chœur, dont une partie est réservée aux douze chapelains chargés du service religieux, et l'autre partie, beaucoup plus grande, aux dames du monastère. Les stalles, en bois de noyer sculpté, sont un beau travail du XVIe siècle. Le maître-autel est richement orné. Au milieu du chœur, entre les deux rangées de stalles, s'élèvent les tombeaux d'Alphonse VIII, de sa femme Eléonore d'Angleterre et de quatre de leurs enfants; une vingtaine d'autres tombes royales, parmi lesquelles celle d'Alphonse le Sage, sont placées dans les nefs latérales. A droite et à gauche du vestibule d'entrée s'étend un cloître, voûté en ogives, dans lequel on voit un grand nombre de tombes romanes sans inscriptions. Le monastère de las Huelgas est soumis à la règle de Cîteaux. Destiné, dès l'origine, à recevoir cent religieuses nobles des premières familles de l'Espagne, il a joui de priviléges considérables. La supérieure avait les titres de dame suzeraine, d'altesse et de prélate mère; elle ne relevait que du pape et exerçait sa juridiction, tant au spirituel qu'au temporel, sur le monastère et l'hospice qui en dépendait, sur douze autres couvents, vingt-trois villes et cinquante bourgs. On dit que l'abbaye de las Huelgas a conservé de son ancienne dotation des rentes s'élevant à environ 150,000 douros (750,000 francs).

BURGOS (province de), division administrative de l'Espagne, formée d'une partie de l'ancienne Vieille-Castille, bornée au N. par les provinces de Santander et de Biscaye; à l'E. par celles d'Alava, Logrono et Soria; au S., par la province de Ségovie, et à l'O. par celles de Valladolid et de Palencia; chef-lieu : Burgos. Elle est arrosée par l'Èbre et le Duero; le sol, montagneux, mais fertile en grains, chanvre, lin, huile, garance et châtaignes, nourrit de beaux bestiaux; superficie 10,368 kilom.; 347,693 hab. répartis en 1,214 communes ou pueblos.

BURGOS (Antoine), jurisconsulte espagnol, né en 1455 à Salamanque, mort à Rome en 1525. Il professa le droit canonique à Bologne pendant de longues années, et acquit une grande réputation, qui lui valut d'être appelé à Rome, où il fut, sous Léon X, Adrien VI et Clément VII, référendaire et signataire de grâce. Son principal ouvrage a pour titre : *Super utili et quotidiano titulo de emptione et venditione in decretalibus* (Pavie, 1511, in-fol.).

BURGOS (don Francisco-Xavier DE), homme d'Etat et littérateur espagnol, né en 1778 à Motel (Andalousie). Il se destina au barreau, accepta quelques fonctions du gouvernement français, fut exilé par Ferdinand VII (1814), et rappelé en 1817. Il devint alors rédacteur en chef d'un recueil périodique et d'un journal constitutionnel, l'*Impartial*. En 1826, il reçut la mission de conclure à Paris un emprunt qui fut le point de départ d'une grande fortune longtemps incriminée, et parvint aux plus hautes positions. Il devint successivement intendant du conseil des douanes (1827), conseiller supérieur des finances, membre de l'Académie espagnole, ministre de l'intérieur après la mort de Ferdinand VII (1833), puis ministre des finances, et enfin membre de la première Chambre, dont il fut exclu temporairement, sur les accusations de malversation que ses ennemis reprirent, mais qui furent repoussées comme fausses par une commission d'enquête. Retiré à Paris pendant quelque temps, il alla se fixer, en 1839, en Andalousie.

Don X. de Burgos est un écrivain d'une valeur réelle. Au milieu des vicissitudes de sa vie politique, il s'est occupé de littérature et d'histoire. On a de lui une traduction remarquable des œuvres complètes d'Horace (Madrid, 1820-1823, 4 vol.); un recueil d'ouvrages castillans; une *Biographie universelle;* des poëmes; une *Histoire du gouvernement d'Isabelle II*, connue par des fragments, et plusieurs comédies, entre autres : les *Trois Rivaux;* le *Bailli de Mascara;* l'*Optimiste et le Pessimiste*, etc.

BURGOYNE (John), général et poëte anglais, mort en 1792, est surtout connu par le triste échec qu'il essuya en Amérique lors de la guerre de l'Indépendance. Après un faible avantage remporté sur les Américains à Ticonderago, il s'abandonna à une imprudente confiance, et se vit envelopper à Saratoga par le général Gates, qui le força à une honteuse capitulation. De retour en Angleterre, il se livra à ses goûts littéraires, et composa quelques poésies et quelques comédies sans intérêt, où il tournait en ridicule les mœurs françaises.

BURGOYNE (sir John Fox, premier baronnet), général anglais, né en 1782. Sous-lieutenant du génie en 1798, il servit : dans la Méditerranée et dans le Levant (1800-1807); en Suède, dans le corps d'armée de sir John Moore; en Portugal et en Espagne, sous les ordres de lord Wellington (1809-1814); dans l'expédition contre la Nouvelle-Orléans (1814); dans l'expédition de Portugal (1826). Il prit part à une foule de combats et de siéges où il se conduisit brillamment. De 1830 à 1845, il présida le bureau des travaux publics en Irlande, et fut nommé inspecteur général des fortifications en 1845.

En 1847, année de famine, il dirigea les commissaires nommés pour le soulagement de la détresse publique. Envoyé en Turquie en 1854, pour mettre à couvert Constantinople et assurer le libre passage des Dardanelles et du Bosphore contre l'attaque présumée des Russes, il fut chargé plus tard de diriger les travaux du génie militaire anglais contre Sébastopol. Il assista aux batailles de l'Alma, de Balaklava et d'Inkermann. Rappelé en 1855, en raison de ses longs services, il resta encore trois mois au camp, sur la demande de lord Raglan, qui lui adressa des félicitations dans un ordre du jour, lors de son départ. A son retour, il reçut le grade de général d'armée et le titre de baronnet. Sir John Burgoyne est auteur de plusieurs écrits sur les fortifications.

BURGRAVE s. m. (bur-gra-ve — allem. *burgraf*, même sens, rad. *burg*, forteresse, et *graf*, comte). Ancien dignitaire allemand analogue à nos anciens comtes.

— **Encycl**. Hist. Dans le système féodal allemand, les *burgraves* furent primitivement de simples commandants de châteaux, chargés de surveiller les terres et de conduire à la guerre les hommes relevant de leur juridiction. Plus tard, leurs attributions s'agrandirent, et ils exercèrent dans la ville des droits assez étendus. Quoique de familles nobles, la considération dont ils jouissaient alla toujours en s'affaiblissant à partir du XIIe siècle, et quelques-uns seulement parvinrent à rendre leurs burgraviats héréditaires.

On a appelé du nom de *burgraves*, dans ces derniers temps, quelques politiques rétrogrades, traitant et considérant leur pays comme leur propriété et en disposant, en imagination, comme les seigneurs suzerains du moyen âge pouvaient faire de leurs terres et de leurs paysans. Cette gothique et plaisante dénomination avait été mise à la mode par un drame de M. V. Hugo, où les personnages étaient pour la plupart d'un âge patriarcal.

En 1850, on donna ce nom aux membres de la commission de l'Assemblée législative chargée de préparer la loi du suffrage restreint, dite *loi du* 31 *mai*. La plupart étaient des chefs des anciens partis monarchiques, tels que MM. Berryer, de Montalembert, de Vatimesnil, Thiers, Molé et de Broglie, presque tous ministres en disponibilité, et tous coalisés contre la république. Les républicains les regardaient comme des politiques usés et impuissants. Quelquefois, par plaisanterie, on disait les BUSES-GRAVES.

Burgraves (LES), drame de V. Hugo, en trois actes et en vers, représenté au Théâtre-Français le 7 mars 1843.

Et d'abord confessons notre impuissance à raconter d'une manière digne du poëte cette grande épopée, qui a été la dernière œuvre dramatique de Victor Hugo. Cela dit pour l'acquit de notre conscience, nous allons essayer d'en donner une idée.

Job, burgrave de Heppennheff, est le nom d'un de ces rudes châtelains qui, de leurs burgs établis sur les rochers des bords du Rhin, défièrent pendant quarante ans Barberousse, empereur d'Allemagne. Entre tous les burgs, Heppennheff avait été le plus redouté, le plus sinistre, avec son drapeau noir qui flottait au vent sur la tour. Entre tous les burgraves, Job avait été le plus fameux, et, retranché derrière son courage, sa chemise d'acier et son château fort, il était toujours resté debout et indomptable. Un jour même, Barberousse s'étant trop approché de sa demeure, Job, avec un trèfle rougi au feu, avait marqué au bras cet empereur formidable, devant qui les ennemis fuyaient quand il jetait au milieu d'eux son gantelet.

Mais toutes ces grandes guerres sont loin déjà. Barberousse est mort (quelques-uns, ajoutant foi à la prédiction qui lui fut faite étant encore enfant, par une devineresse, prétendent bien qu'il ressuscitera; mais voilà vingt ans qu'il n'a pas été vu, et l'on désespère de l'accomplissement de la prédiction); Job est vieux; il touche à sa centième année, et maintenant

. . . Il se tient à l'écart.
Il est là, seul, assis sous un dais de brocart.
Son fils, le vieux Magnus, debout, lui tient sa lance.
Durant des mois entiers il garde le silence;
Et, la nuit, on le voit entrer, pâle, accablé,
Dans un couloir secret, dont seul il a la clé.
Où va-t-il?
Ce vieillard a des peines étranges.

Il a d'étranges peines en effet, le vieux Job, et je vais vous dire quelles pensées l'accablent lorsque, pendant des mois entiers, il reste muet auprès de son fils; je vais vous conter où il va, pâle, accablé, pendant la nuit.

Alors Job s'appelait Fosco; il avait vingt ans; il était suzerain d'un burg, — par sa mère, car il était bâtard. — Un jour son père, le roi Frédéric, qu'il ne connaissait que sous le nom d'Othon, lui amena un enfant et lui dit : « Mon fils, voici ton frère. » Si le grand Frédéric éloignait ainsi son enfant, qui ne se nommait encore que Donato et qui devait devenir le grand Barberousse, c'est qu'il avait peur de l'avenir sombre qui lui avait été prédit. Or il advint que les deux frères — déjà depuis dix ans ils vivaient l'un près de l'autre — il advint qu'ils aimèrent la même femme. Fosco se crut trahi; il poignarda Donato et son écuyer, et jeta les cadavres au torrent. Puis il vendit la femme. Maintenant, comme Prométhée à son roc, le vieux Job est cloué à cet affreux souvenir, et le remords, sans trêve, sans merci, ronge le cœur de ce Titan, comme les vautours rongeaient le cœur de l'autre Titan du mont Othrys. Voilà le secret de ses peines étranges, et, la nuit, il va, « en passant par le couloir dont seul il a la clef, » il va dans la cachette qui fut témoin de son fratricide, et à la fenêtre de laquelle on remarque encore deux barreaux que sa main de fer écarta pour faire passer les victimes; là il plie le genou et pleure.

Job cependant a déjà bien souffert! Après avoir été maudit par son frère, maudit par celle que son frère aimait, il est maudit maintenant dans son fils, maudit dans son petit-fils Hatto, maudit dans le fils de son petit-fils Garlois; Hatto et Garlois, deux débauchés monstrueux, qui ont transformé le burg formidable d'autrefois en un lieu de plaisir où l'on entend toutes les nuits le cliquetis des verres et le bruit des chansons. Aussi le vieux burgrave a-t-il fait retourner contre la muraille le portrait des aïeux,

Pour qu'ils ne puissent voir la honte de leurs fils.

Job a bien souffert! et le châtiment devrait s'arrêter là. — Pas encore.

Un jour, il était déjà bien vieux, il lui vint un fils; il aima cet enfant.

. . . . . . Dieu fit ainsi le monde;
Toujours la barbe grise aima la tête blonde;

et cet enfant, son Georges, lui fut volé. Il pleura et courba le front. L'expiation est-elle complète? — Pas encore.

Dans ce burg formidable, défendu par des milliers de soldats, et dont les pieds se baignent dans un torrent, tandis que la tête se perd dans les nuées, vit aujourd'hui une jeune fille, pauvre colombe tombée dans un nid de vautours. Régina est la petite-nièce de Job, qui l'a promise autrefois à Hatto, son petit-fils; mais cette union est sans cesse différée. Régina est atteinte d'un mal incurable; elle se meurt, et puis elle hait le bandit auquel on veut l'unir; elle le hait de tout l'amour qu'elle éprouve pour Otbert, « un jeune aventurier arrivé l'an dernier au château d'Heppennheff pour y prendre du service. » Otbert aime aussi Régina. Je tuerai Hatto! s'écrie-t-il dans un moment de folie amoureuse.

RÉGINA.

Ce n'est point à Hatto qu'il faut qu'on me dispute.
Mon fiancé m'aura sans querelle et sans lutte;
Vous ne le vaincrez pas, vous si brave et si beau;
Car mon vrai fiancé, vois-tu, c'est le tombeau...

OTBERT.

Non, dussé-je au démon me donner, je le jure,
Tu vivras. . . . .

« Justement! » répond une voix du fond de la scène, et Guanhumara se présente à Otbert. Guanhumara était autrefois esclave dans les forêts de l'Amérique; elle apprit, par l'étude des

plantes, le secret de guérir. Maintenant elle est esclave dans le burg d'Heppennheff; mais, grâce à sa science, elle a sauvé Hatto malade, et, pour ce fait, on lui laisse un peu plus de liberté qu'à ses compagnes de servitude... « Tu veux, dit-elle à Otbert, sauver celle que tu aimes, et, pour cela, tu consens à te donner au démon... Mais, dis, te ferais-tu meurtrier? Te ferais-tu bourreau? — Je commettrais un crime. — Eh bien! prends ce flacon; que ce soir Régina boive une goutte de la liqueur qu'il contient, et si, demain, tu la vois venir à toi la vie au front, la joie au cœur, tu m'appartiens. — Je le jure. »

Le lendemain Régina, *fraîche et rose*, le front joyeux, le regard rayonnant, heureuse, accourt vers Otbert, qui, ne songeant plus à quel prix cette vie lui est rendue, est éperdu de joie. Job, le vieillard *morne et muet*, Job le maudit, sourit lui-même à cette transformation, à cette résurrection miraculeuse — car il aime Régina, Régina, la seule fleur qui croisse sur le hideux rocher d'Heppennheff, et sur laquelle il aime à reposer son regard. « Mais à qui dois-tu la vie, ma Régina? — A Otbert, que voilà. » Otbert! mais le vieux Job l'aime aussi, cet enfant, « cet aventurier, ce fils de rien, sans père ni mère, mais grave et pur, chaste et fier comme une vierge et comme une épée; » il l'aime, parce qu'il lui rappelle son propre enfant, son Georges, qui lui fut volé un soir et qui aurait son âge.

> Toi, jeune homme vaillant; toi, douce jeune fille,
> Vous qui semblez, vers moi quand vos yeux sont [tournés,
> Deux anges indulgents vers Satan inclinés. . .
> . . . Enfants, que je vous serre
> Tous les deux dans mes bras. . .

Mais le vieillard veut achever la guérison de Régina en mettant sa main dans la main d'Otbert. Il les marie — car il s'est aperçu de *l'amour des enfants*. « Et dès *longtemps*, dit-il, j'arrange dans ma tête ce mariage-là. » Puis il ajoute en baissant la voix : « Je crains Hatto, mais

> Mon donjon communique aux fossés du château.
> J'en ai les clefs. Otbert, ce soir, sous bonne garde,
> Vous partirez tous deux. Le reste vous regarde. »

Le dénoûment approche. Nous sommes au troisième acte. La scène est bien changée. Tout à l'heure nous avions devant nous deux amoureux, dont un vieillard grave et doux autorisait l'amour, bénissait l'union; c'était la joie, c'était le soleil rayonnant... Maintenant c'est la nuit, la nuit dans un caveau morne, hideux, au fond duquel on distingue une fenêtre *dont les barreaux de fer sont tordus*; sur un banc de pierre un homme est assis. Le caveau, c'est celui où nous savons déjà que Job, quand tout dort, va pleurer et prier; l'homme, *c'est le vieux burgrave lui-même*, c'est le vieux Job...... mais Job redevenu Fosco, et attendant là Barberousse — car la prédiction avait dit vrai, et l'aigle d'Allemagne est venu une fois encore s'abattre sur les manoirs altiers des bords du Rhin.

Le matin, tandis que dans le burg l'orgie faisait entendre ses rires avinés, on avait vu un vieillard à la longue barbe blanche qui lentement gravissait le roc d'Heppennheff. « Que veut donc ce mendiant? avait dit Hatto. Qu'on lui jette des pierres. » Mais le maître des lieux, Job, avait paru sur le seuil de la porte : « Sonnez, dit-il aux hérauts et aux trompettes, sonnez ainsi que pour un roi. » Et, quand le mendiant fut entré, il lui dit : « Ici, tout est à vous, mon hôte. » Le vieillard s'inclina; mais, tout à coup se relevant fier, formidable, il jette à la face des burgraves de sanglantes injures :

> Ah! mécréants, félons, ravageurs de bourgades!
> Quel moment prenez-vous, lâchement enhardis,
> Pour faire, vous, barons, ce métier de bandits!
> L'heure où notre Allemagne expire!... ignominie!

A ces mots, les burgraves reconnaissent Barberousse; ils baissent la tête, se laissent charger de fers et conduire en prison, ainsi que l'a ordonné le *mendiant qui a repris ses droits* d'empereur. A Job seul il a dit : « Fosco, va m'attendre ce soir où tu vas chaque nuit. »

Et Job attend l'empereur. Assis sur son banc de pierre, le front dans les deux mains, pâle, morne, il exhale sa douleur dans un monologue, le plus beau peut-être qui soit dans l'œuvre dramatique de V. Hugo. Tout à coup, à sa voix, une autre voix dans l'ombre, et faible comme un murmure, répond par ce nom maudit : « Caïn! » Et ce nom, la voix le répète bientôt à chaque parole de Job : « Caïn! Caïn! » Et la voix se rapproche : « Caïn! qu'as-tu fait de ton frère? » s'écrie enfin une femme voilée et vêtue de noir, qui apparaît à Job terrifié... Cette femme est une esclave. Autrefois elle fut libre; elle est blême, vieille, effrayante. Autrefois elle fut jeune et belle : c'est la sorcière enfin, c'est Guanhumara, autrefois Ginevra, qui fut aimée de Donato, et que Fosco vendit, après avoir tué son amant sous ses yeux. Pendant plus de soixante ans elle a préparé sa vengeance, et ce soir elle vient dire à Fosco que l'heure de l'expiation est arrivée :

> . . . Le frère ici tua le frère;
> . . . . Le fils ici tuera le père.

Et ce fils, c'est Otbert; *non*, c'est Georges, que Ginevra avait volé à son père, et qu'elle a nourri de son sein, qu'elle a élevé dans ses bras pour en faire un jour le bourreau du *meurtrier de son amant*. Oh! la joie du vieux Job est bien grande; son Georges, son petit Georges vit encore. Sa joie est extrême; elle est incommensurable. Georges, c'est Otbert; il l'avait deviné.... Mais quelle poignante douleur! Pendant vingt ans il a cru son enfant perdu; il le retrouve aujourd'hui, et c'est pour le quitter; il va mourir. Quel cauchemar épouvantable! Il va mourir, et de la main même de cet enfant. Et Job se traîne aux pieds de Guanhumara, et l'implore avec des mots que le poëte n'a trouvés qu'en s'arrachant le cœur lambeau à lambeau. Ah! si Guanhumara était mère, elle se laisserait fléchir par la douleur immense de ce père; mais Guanhumara n'est pas mère; elle est Corse; la haine est dans *son cœur*; *elle tient* sa vengeance et ne la laissera point échapper.... Un pas se fait entendre au fond du théâtre.... C'est lui; c'est Otbert; car la sorcière l'a pris dans un cercle *infernal*. Il *n'a pu fuir* avec Régina *ni* se soustraire à son fatal serment; c'est Otbert, pâle, égaré, fou. Ici, à sa droite se trouve la victime qu'il doit frapper, et que recouvre un voile; là, à sa gauche, Régina, sa Régina dans un cercueil, et qui ne se réveillera, par la puissance de la sorcière, qu'après la mort de Fosco. *Je jure*, a dit Guanhumara,

> . . . Je jure
> Par l'éternel ennui que nous laisse l'injure,
> Par la Corse au ciel d'or, au soleil dévorant,
> Par le squelette froid qui dort dans le torrent,
> Par ce mur qui du sang but la trace livide
> Que ce cercueil d'ici ne sortira pas vide.

La situation devient terrible, poignante, et, la *sueur au front, haletant*, le *spectateur* a *hâte* de se sentir revivre dans une autre atmosphère. Que va faire Otbert? Que va faire Job? Le vieillard n'a pu y tenir; il a voulu voir une *fois encore cet enfant*, *qu'il sait* maintenant être son enfant; il a voulu le baiser au front, le bénir, et il a rejeté le voile qui cachait son visage. Otbert, qui était venu pour remplir son fatal serment, recule épouvanté et laisse échapper le poignard de ses mains; mais le vieux Job sait qu'il faut une victime à Guanhumara, et il veut être cette victime. Oh! il ne lui dira pas qu'il est son père, et combien le coup va lui être douloureux, donné par la main de son Georges; il va, au contraire, lui dire l'action infâme qu'il commit un jour; il va lui dire de sauver sa Régina, lui mettre le couteau dans la main et lui ordonner de frapper.

> Il est temps, il est temps que mon crime s'expie!
> Donato m'implorait ici; je fus impie!
> Otbert, sois sans pitié comme je fus sans cœur.
> Je suis le vieux Satan; sois l'archange vainqueur!

Ivre, fou, hors de lui, *Otbert* lève le poignard; il va frapper..... L'expiation est complète maintenant..., et le bras du malheureux enfant est arrêté par Barberousse, Barberousse, c'est-à-dire Donato qui vient pardonner à son frère, remettre dans la main d'Otbert la main de Régina, et qui voudrait aussi sauver Ginevra; mais la Corse a juré que le cercueil ne sortirait pas vide, et, après avoir embrassé les pieds de celui qu'elle a tant aimé, de son Donato d'autrefois, elle porte une fiole à ses lèvres et meurt empoisonnée.

Voilà le drame de V. Hugo. Voilà l'œuvre que nous devons à la promenade « d'antiquaire et de rêveur » que le grand poëte fit en 18.. sur les bords du Rhin.

Eschyle, le premier des tragiques grecs, non pas seulement en date, mais aussi par son immortel génie, après avoir passionné le peuple *d'Athènes*, se vit un jour *méconnu par* ce peuple, qui maintenant applaudissait Sophocle. Déjà vieux, le cœur plein d'amertume et de tristesse, il s'exila. « Je consacre, dit-il, *mes œuvres au temps*. » *Le temps n'a point* ratifié le jugement des Athéniens, et, tout en rendant justice à la sensibilité exquise, au pathétique de Sophocle, il a mis au-dessus, bien au-dessus, le *grandiose* d'Eschyle.

Lorsque V. Hugo eut terminé les *Burgraves*, il eut un instant la pensée de mettre sur la première page de son livre le mot *trilogie*. Le poëte qui a écrit la lutte du Titan des bords du Rhin contre Barberousse voulait, par là, rendre hommage au poëte qui écrivit la lutte de l'autre Titan du Caucase contre Jupiter. Nous regrettons pour notre part que le premier des tragiques français ait craint que ne fût trop redoutable, peut-être, ce rapprochement avec le premier des tragiques grecs; nous regrettons que ces deux noms : V. Hugo, Eschyle, les deux noms de ces deux génies également doués, également grands, et qui, par Corneille et Shakspeare, se donnent la main à travers les siècles, ne se lisent pas unis ensemble au frontispice des *Burgraves*. Nous voudrions, si l'espace ne nous était pas mesuré, poursuivre le parallèle, montrer les rapprochements nombreux qui existent entre le poëte de l'*Orestie* et le poëte des *Burgraves*, faire voir que le dernier n'a rien à envier au premier, rien... pas même son Sophocle — si tant est qu'on puisse comparer M. Ponsard à Sophocle. — M. Ponsard, en effet, donna au théâtre sa première tragédie — non historique, — tandis qu'on jouait le drame que nous avons essayé de raconter, et les Athéniens de Paris coururent en foule applaudir *Lucrèce* et méconnurent les *Burgraves*.

« La première représentation des *Burgraves*, dit l'auteur de *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*, réussit froidement. L'opposition se manifesta dès la seconde. Les ricanements, les sifflets, sans atteindre jamais les tumultes d'*Hernani*, troublèrent la pièce tous les soirs. » En un mot, les *Burgraves* durèrent quinze soirées. Parmi les journaux, deux seulement furent favorables aux *Burgraves :* le *Messager*, où M. Ed. Thierry expliqua cet ostracisme qui excluait du théâtre V. Hugo, comme autrefois Athènes exilait les renommées qui duraient trop, et la *Presse*, où nous trouvons, sous la signature de M. Théophile Gautier, les lignes suivantes :

« Quelle merveilleuse puissance il a fallu pour faire revivre ainsi cette époque évanouie, perdue dans la nuit d'un passé douteux! Reconstruire ce monde de granit habité par des géants d'airain! Rebâtir pierre à pierre, avec une patience d'architecte du moyen âge, ce burg inaccessible et formidable, aux murailles où circulent des couloirs ténébreux, aux caveaux pleins de mystères et de terreur, avec ses vieux portraits de famille, ses panoplies qui rendent d'étranges murmures lorsque la bise les effleure de l'aile, et qui semblent être remplies par les âmes dont elles ont revêtu le *corps! Quelle force de réalisation* il a fallu pour mêler ainsi les fantômes de la légende aux personnages naturels, et mettre dans ces bouches impériales et homériques des *discours dignes d elles! Soutenir ainsi ce ton d'é*popée, ce bel élan lyrique pendant trois grands actes, M. Hugo seul pouvait le faire aujourd'hui. » — « A peine, dit encore M. Théophile Gautier, à *peine s'il nous* reste assez de place pour louer cette versification ferme, carrée, robuste, familière et grandiose qui annonçait le poëte souverain, comme dirait Dante. A chaque *instant* un vers *magnifique*, d'un grand coup de son aile d'aigle, vous enlève dans les plus hauts cieux de la poésie lyrique. C'est une variété de ton, une souplesse de rhythme, une facilité de passer du tendre au terrible, du plus frais sourire à la plus profonde terreur, que nul écrivain n'a possédées au même degré..... »

Certes, il y a eu là de quoi consoler V. Hugo des critiques aigres-douces de M. Ch. Magnin, dans la *Revue des Deux-Mondes*, et des critiques mesquines de la *Gazette de France*, journal d'une certaine importance alors, et qui considérait l'auteur, non plus seulement comme révolutionnaire en littérature, mais aussi, mais surtout comme révolutionnaire en politique.

Pour nous, en rapprochant V. Hugo d'Eschyle, nous avons fait connaître notre pensée tout entière, en même temps que notre haute admiration à l'égard des *Burgraves*. Ce parallèle, nous le continuerons, nous le compléterons quand il s'agira de *Cromwell*, dont la préface a été comme la profession de foi dramatique de l'auteur.

Après les *Burgraves*, dit le témoin de la vie de V. Hugo, que nous avons déjà cité, le poëte s'éloigna du théâtre, bien qu'il eût un drame presque achevé depuis 1838, les *Jumeaux;* il ne lui convint plus de livrer sa pensée à ces insultes faciles et à ces sifflets que quinze ans n'avaient pas désarmés. Il avait d'ailleurs moins besoin du théâtre, il allait avoir la tribune.

BURGRAVIAT s. m. (bur-gra-vi-a — rad. *burgrave*). Dignité de burgrave.

BURGSDORF (Frédéric-Auguste-Louis DE), naturaliste allemand, né en 1747 à Leipzig, mort à Berlin en 1802. Fils d'un grand veneur du duc de Saxe-Gotha, il s'occupa de bonne heure de sylviculture, et devint grand maître des forêts de la marche de Brandebourg, ainsi que membre de l'Académie des sciences de Berlin. Parmi ses nombreux ouvrages, qui sont fort estimés, nous citerons : *Essai d'une histoire complète des espèces de bois les plus avantageuses* (Berlin, 1783, in-4°) ; *Instruction pour cultiver les arbres, tant indigènes qu'exotiques* (Berlin, 1787) ; *Manuel du forestier* (Berlin, 1788), traduit en français par Baudrillart (1808); *Introduction à la dendrologie* (Berlin, 1800, in-fol.), etc.

BURGSTADT, ville de Saxe, cercle de Leipzig, à 10 kilom. N.-O. de Chemnitz ; 3,613 hab. Fabrication de bas, souliers, cotons et soieries.

BURGSTEIN. V. BIRKSTEIN.

BURGUETE, bourg d'Espagne, province de Navarre, à 30 kilom. N.-E. de Pampelune, sur la route de cette ville à Saint-Jean-Pied-de-Port, dans la vallée de Roncevaux, où périt Roland en 778. Le général Moncey y battit les Espagnols en 1794.

BURGUNDES ou **BURGONDES**, *Burgundii* ou *Burgundiones*, peuple de la Germanie septentrionale, établi, pense-t-on, entre la Vistule et l'Oder, sur les deux rives de la Wartha. Tout adonnés aux travaux de l'industrie rudimentaire de leur pays, les Burgundes, pour la plupart charpentiers ou forgerons, étaient moins barbares que les autres Germains; aussi, quand les circonstances les eurent poussés sur le territoire de l'empire, adoptèrent-ils facilement les mœurs romaines. A la fin du IIIe siècle, chassés par les Gépides, ils allèrent, les uns occuper l'île de Bornholm, les autres envahir les Gaules d'où ils furent repoussés par Probus. Ils s'établirent alors près des sources du Mein. Après avoir reçu le christianisme des missionnaires ariens, ils pénétrèrent de nouveau dans la Gaule Séquanaise en 406, et parvinrent à s'y maintenir. (V. BOURGOGNE.) Du reste, l'origine des Burgundes est fort contestée. C'est Pline qui fait mention pour la première fois des Burgundes. Les géographes grecs transcrivent le nom de ce peuple avec différentes variantes orthographiques qu'il est très-important de relever pour faciliter les recherches étymologiques. Voici ces différentes formes : *Bourgoundiones*, *Bourgoundoi*, *Bourgiones*, *Phrougoundiones* et *Ourougoundoi*. Pline les classe parmi les *Varini*, les *Carini* et les *Guttones*, dont il fait un rameau de la famille vandale. Si l'on admettait cette classification, il faudrait ranger les Burgundes dans le grand groupe des peuples gothiques; les assertions d'Agathias, de Mamertinus et de Zosimus viennent, du reste, donner à cette hypothèse l'appui de leur autorité. Cependant plusieurs historiens de l'antiquité ont combattu cette opinion; nous citerons, entre autres, Ammien Marcellin, qui dit positivement que les Burgundes étaient de race latine et descendaient d'anciens colons romains. Orosius vient prêter à Ammien Marcellin un argument favorable, car il affirme que ces colons avaient été établis par Drusus, lors de ses conquêtes, dans la Germanie centrale, et que, fixés de bonne heure dans des villes, *burgi*, ils reçurent le surnom caractéristique de *Burgundes*, bientôt placé à la hauteur d'une appellation ethnique. Une circonstance vient encore compliquer les données du problème et en rendre la solution plus difficile; c'est que le nom de *Burgundes* semble avoir été appliqué à plusieurs peuples d'origine différente. Cependant il est toujours hors de doute qu'une nation vandale, appartenant à la famille vandale, a été appelée *Burgunde*. Il n'est pas impossible, du reste, de concilier l'affirmation d'Ammien Marcellin avec celles de ses contradicteurs, si l'on admet que des colons romains se sont en effet incorporés à ce peuple au milieu duquel on les avait transportés. Schmitz pense *en outre qu'il faut identifier avec les Burgundes* les *Buguntes*, placés par Ptolémée entre la Vistule et le Viadus.

A côté de ces *Burgundes* orientaux, il y en avait d'autres plus à l'ouest, vers le territoire des *Alemanni*. Il est probable que ces deux peuples étaient liés par d'étroites relations de race. Pour plus de détails, consultez l'article ethnographique consacré au mot BOURGOGNE.

BURGUNDIA, nom latin de la Bourgogne.

BURGUNDIÆ COMITATUS, nom latin de la Franche-Comté.

BURGUNDIO ou **BORGONDIO** (Horace), poëte et savant italien, né à Brescia en 1679, *mort à Rome en 1741. Membre de l'ordre des* jésuites, il professa les belles-lettres et les mathématiques, devint bibliothécaire du musée de Kircher, et fut nommé recteur du collége romain. *Il a laissé des poésies latines et* de nombreux opuscules mathématiques, entre autres : *De Coherentia calculi astronomici cum æquationibus gregorianis* (Rome, 1734).

BURGUNDIUS ou **BOURGOIGNE** (Nicolas), jurisconsulte et historien belge, né dans le Hainaut en 1586, mort en 1639. Il exerçait la profession d'avocat à Gand lorsqu'il fut appelé, en 1627, à occuper une chaire de droit civil à Ingolstadt. Quelque temps après, il fut nommé conseiller et historiographe par Maximilien de Bavière, et comte palatin par l'empereur Ferdinand II. De retour dans son pays natal, il fut appelé, en 1630, à siéger au conseil de Brabant. Burgundius avait fait une étude approfondie du droit coutumier, et avait acquis dans cette partie de la jurisprudence une autorité analogue à celle de Dumoulin en France. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Historia bavarica*, de 1313 à 1347 (Anvers, 1629) ; *Historia belgica*, de 1558 à 1567 (1629); *Ad consuetudines Flandriæ tractatus* (1634).

BURGUS. V. BORGO.

BURI, grand-père d'Odin, le père de Boer, dans la mythologie scandinave. Avec Ymer, le géant né de la glace fondue sous la chaleur des vents du sud, avait aussi été formée une vache, *Audumbla*, qui nourrissait le géant avec le lait de ses quatre mamelles. Elle-même, pour toute nourriture, léchait les glaçons qui l'entouraient. Dès le premier jour, vers le soir, des cheveux parurent à l'endroit où elle avait promené sa langue; le second jour on put voir la tête entière d'un homme, et le troisième jour l'homme complet était sorti du bloc de glace : ce fut Buri. On ne raconte pas comment il eut son fils Boer, qui épousa la fille d'un géant de la montagne, et *mit au monde* Odin, Vilé et Vé. D'après une autre version, Ymer produisit avec ses pieds, qui transpirèrent pendant son sommeil, un homme et une femme dont on ne sait plus les *noms. De ce premier couple serait né Buri.*

BURI. V. BURY.

BURIAS, petite île de l'Océanie, dans la Malaisie, archipel des Philippines, sur la côte méridionale de l'île de Luçon, par 120° 35′ long. E., et 13° 8′ lat. N. Longueur de 80 kilom. sur 12 kilom. de large. Elle ne renferme qu'une petite bourgade de même nom, dont la population s'élève à 600 hab.

BURICHON s. m. (bu-ri-chon). Ornith. Nom vulgaire du troglodyte.

BURIDAN (Jean), philosophe scolastique, né à Béthune (Artois), florissait dans le XIVe siècle. Il professa longtemps la philosophie à Paris et fut, dit-on, recteur de l'Université en 1347. Il vivait encore en 1358. Une tradition fort ancienne, puisqu'elle est déjà mentionnée par Villon, et qui a été exploitée dans un mélodrame moderne, la *Tour de Nesle*, rapportait que, dans sa jeunesse, il avait été

mêlé aux débauches de Jeanne de Navarre (ou, suivant d'autres, de Marguerite de Bourgogne), précipité ensuite dans la Seine, et qu'il était parvenu à briser ses liens et à se sauver à la nage. Quelle que soit la valeur de cette légende, Buridan était un des dialecticiens les plus subtils et les plus célèbres de son siècle. Disciple de Guillaume Occam et attaché à la secte des nominalistes, il s'appuya surtout sur l'autorité d'Aristote tel qu'on l'interprétait dans les écoles du moyen âge; mais son nom est surtout connu parce qu'il se trouve consacré dans la locution : *Ane de Buridan*, qui est demeurée proverbiale. Cette expression, qu'on emploie communément pour peindre la situation d'un homme sollicité de deux côtés à la fois et qui ne sait à quoi se résoudre, a pris naissance au milieu des âpres disputes de la scolastique du moyen âge. Comme on le pense bien, ce baudet illustre n'a jamais eu d'existence réelle; c'est un âne métaphysique, une entité. On raconte que Jean Buridan, dans une discussion sur le libre arbitre, qui passionnait alors les esprits, imagina un jour, pour embarrasser les contestants, l'hypothèse d'un âne également pressé par la soif et par la faim, et qui se trouverait placé, à égale distance, entre un seau d'eau et un picotin d'avoine. Par où commencerait l'animal pour satisfaire en même temps deux besoins qui le sollicitent avec la même énergie? Tel était le problème. Les écoles du temps retentirent d'invectives latines et se livrèrent de furieux combats de syllogismes à propos de cet argument.

A ceux qui prétendaient que l'âne se déciderait pour l'un ou pour l'autre, Buridan répondait : « Il a donc son libre arbitre. » Si, au contraire, ses contradicteurs soutenaient que, la soif étant aussi vive que la faim, l'âne se trouvait dans l'impossibilité de se décider : « Il se laissera donc mourir de faim et de soif, » répondait Buridan. Comme on le voit, cette fameuse hypothèse était de la famille de ces arguments *cornus*, si chers aux anciens sophistes, et au moyen desquels ils amenaient forcément leurs adversaires à une absurdité, quelle que fût l'alternative à laquelle ceux-ci s'arrêtaient.

Il n'est pas certain, du reste, que cet argument soit de Buridan, sur la vie duquel nous n'avons que des renseignements très-douteux. Quelques biographes racontent qu'après avoir été banni de France, quand l'opinion des nominalistes fut persécutée, il se retira à Vienne, en Autriche, et y fonda une école qui serait l'origine de l'université viennoise; mais ce récit est inadmissible, puisque cette université, créée par l'empereur Frédéric II, existait déjà depuis près de cent ans. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que, à une époque où la philosophie était regardée comme l'humble servante de la théologie, Buridan, dans son enseignement public comme dans ses écrits, ne s'occupa que des questions philosophiques pures, et que, sous ce rapport, il se montra réellement supérieur au courant d'idées qui entraînait son siècle. Ses œuvres roulent exclusivement sur la *Logique*, la *Métaphysique*, la *Morale* et la *Politique* d'Aristote. En logique, il a recueilli un certain nombre de règles, à l'aide desquelles on peut trouver des termes moyens pour toute espèce de syllogismes; il est, sous ce rapport, le continuateur de Raymond Lulle, et il veut réduire à une sorte de mécanisme toutes les opérations de l'intelligence. En morale, il penche au fatalisme; ses objections contre la liberté ne manquent pas d'une certaine force, il y fait preuve d'une grande habileté de dialectique et d'une grande expérience dans l'art des discussions philosophiques. Pour Buridan, il s'agit de savoir si, placés entre deux motifs opposés, nous pouvons choisir indifféremment l'un ou l'autre. Sans ce pouvoir, il n'y a pas de liberté; avec ce pouvoir, au contraire, il n'y a pas d'action possible, car une action doit avoir sa raison et son but; on ne choisit jamais entre deux partis pour lesquels on éprouve une égale indifférence. On dira que notre volonté aspire fatalement au souverain bien, mais que nous pouvons choisir les moyens; dans ce cas, la question n'a pas changé; il faut toujours une raison pour préférer un moyen à un autre. Si cette raison doit nécessairement prévaloir, adieu la liberté; autrement, notre détermination a lieu sans motif, elle se fait en dehors de toutes les lois de la raison, ce qui ne s'accorde en aucune façon avec l'idée de liberté. Buridan n'admettait pas que la liberté consistât à pouvoir choisir le mal quand nous possédons les moyens de faire le bien, à agir déraisonnablement quand Dieu nous a gratifiés de la raison, et enfin à nous montrer moins parfaits avec la raison que nous ne le serions sans elle. A ses yeux, le libre arbitre n'est autre chose que le pouvoir de suspendre nos délibérations et de les soumettre à un examen plus sérieux.

Voici les œuvres que Buridan a produites : *Summula de dialectica; Compendium logicæ; Quæstiones in decem libros Ethicorum Aristotelis; Quæstiones in octo libros Politicorum Aristotelis; Quæstiones in octo libros Physicorum, in libros de anima et in parva naturalia, in Aristotelis metaphysica sophismata.*

BURIE, bourg de France (Charente-Inférieure), ch.-l. de cant., arrond. et à 17 kilom. E. de Saintes; pop. aggl. 452 hab. — pop. tot. 1,802 hab. Fabrication de vanneries; commerce de bois, charbon et poisson salé.

BURIGNY (Jean LÉVESQUE DE), historien français, né à Reims en 1692, mort à Paris en 1785. Il se rendit en 1713 à Paris, où il travailla conjointement avec ses deux frères, Champeaux et Lévesque de Pouilly. Le résultat de leur travail en commun fut une encyclopédie en douze gros volumes in-fol., qui est restée manuscrite, et de laquelle de Burigny a tiré les matériaux de la plupart de ses ouvrages. S'étant rendu en Hollande vers 1717, il s'y lia avec plusieurs hommes distingués, entre autres avec Saint-Hyacinthe, qui le détermina à collaborer à l'*Europe savante*. Egalement versé dans la connaissance des langues anciennes et dans celle de l'histoire, de la théologie, de la philosophie, etc.; doué en outre d'une mémoire prodigieuse, ce remarquable érudit publia de nombreux ouvrages, dont le style diffus manque de chaleur et de précision, mais qui ne lui ouvrirent pas moins les portes de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1756), et lui valurent une pension de 2,000 livres. Parmi ses nombreux travaux, nous citerons : *Traité de l'autorité du pape* (1720, 4 vol.); *Histoire de la philosophie païenne* (1724, 2 vol. in-12), ouvrage bien fait et fort utile; *Histoire générale de Sicile* (1745, 2 vol.); *Vie de Grotius* (1750); *Vie d'Erasme* (1757, 2 vol.), pleine de recherches curieuses; *Lettre à Mercier de Saint-Léger* (1780), où l'on trouve quelques anecdotes littéraires qui ne sont pas sans intérêt. C'est à tort qu'on a attribué à Burigny l'*Examen critique de la religion chrétienne* (1766).

BURIN s. m. (bu-rain. — Ce mot a pour collatéraux, dans les autres langues néolatines, l'italien *borino*, l'espagnol et le portugal *buril*, l'ancien espagnol *boril*. Tous ces termes sont d'origine germanique et viennent de l'ancien haut allemand *bura*, instrument pour percer, dérivant lui-même de *borôn*, percer, en allemand moderne *bohren*. Ce thème germanique se rattache lui aussi à la racine générale *bharv*, *bharb*, rompre, briser, percer. C'est également à cette racine que se rapporte d'autre part le latin *forare*, percer; *f* a remplacé *b*. De *forare* vient le français *forer*, d'où l'on a fait *foret*, instrument pour percer; de façon que ce mot, qui, au premier abord, n'en a rien moins que l'air, est le proche parent du mot *burin*). Instrument dont on se sert pour graver en le poussant avec la paume de la main : *L'Allemagne et l'Italie se sont disputé pendant longtemps l'invention de la gravure au* BURIN. (Vitet.)

— Par anal. Objet quelconque dont on se sert pour graver : *Les cailloux tranchants me servaient de* BURIN *pour graver ton chiffre.* (J.-J. Rouss.)

— Par ext. Travail ou effet de travail obtenu par le burin : *Un* BURIN *énergique, franc, vigoureux, hardi. Un* BURIN *lâche, mou, froid. Un* BURIN *savant. Un* BURIN *propre, facile, élégant. Balechou ne dessinait pas bien correctement, mais il avait une force et une chaleur de* BURIN *singulières.* (Grimm.)

> En vain on ferait des volumes
> Sur les louanges de Callot.
> Pour moi, je n'en dirai qu'un mot:
> Son *burin* vaut mieux que nos plumes.
>
> (*Epitaphe de Callot dans l'église des Cordéliers de Nancy.*)

‖ Graveur au burin : *Audran et Marc-Antoine sont peut-être les premiers* BURINS *du monde.*

— Fig. Style ferme, énergique; écrits durables comme les inscriptions gravées au burin : *Qui me donnera le* BURIN *que Job désirait pour graver sur l'airain et sur le marbre cette parole?* (Boss.) *En flétrissant ces choses atroces, la plume de Portalis n'est pas tout à fait le* BURIN *d'un ancien.* (Ste-Beuve.) ‖ Moyen de fixer une chose mobile par elle-même : *L'attention est le* BURIN *de la mémoire.*

— Poét. *Burin de l'histoire*, Burin allégorique qu'on met aux mains de l'histoire personnifiée, pour tracer les événements en traits ineffaçables : *Ses actions ont été gravées par le* BURIN DE L'HISTOIRE. *Cette vie est digne du* BURIN DE L'HISTOIRE.

— Techn. Ciseau d'acier dur et sans manche qui sert à buriner dans le fer, c'est-à-dire à le couper à froid. C'est avec ce burin, dit *à buriner*, sur lequel on frappe avec un marteau, que l'on enlève, dans les opérations d'ajustage, les parties qu'il serait trop long ou trop difficile d'attaquer avec la lime. ‖ Grosse barre de fer dont on se sert pour forer les roches qu'on veut attaquer avec la mine.

— Mar. Espèce de ciseau rainé par le bout, au moyen duquel les calfats font entrer de force l'étoupe entre les planches qui forment le bordage du navire. ‖ Petit rouleau de bois qui sert à réunir deux cordages en passant l'œillet de l'un dans celui de l'autre. ‖ Coin en bois dur, court, arrondi et en forme de cône tronqué, qui sert à ouvrir les œillets des estropes, des bagues, etc. ‖ Porte de bélier à l'aide duquel on chasse des coins entre les bridoles et deux pièces de mât qu'on veut réunir.

— Chir. Petit outil d'acier ou d'argent qui sert à nettoyer les dents, et dont la forme est très-variable.

— Astr. Constellation australe établie par La Caille dans son planisphère, et appelée par lui *cœlum scalptorium*. La principale étoile de cette constellation est de cinquième grandeur.

— **Encycl.** Grav. Le *burin* est un petit barreau d'acier, d'environ 0 m. 12 de longueur, qui est carré, affûté par une de ses diagonales de manière que la facette usée présente l'aspect d'un rhombe. C'est avec cet outil, qui est emmanché dans un manche de bois en forme de champignon, que le graveur sur cuivre, sur acier, etc., attaque le métal; mais il reçoit plusieurs modifications qui donnent naissance à autant de variétés. Les principales sont : le *burin grain d'orge*, dont la coupe est un losange allongé; le *burin échoppe* ou *langue de chat*, dont le biseau est elliptique, quelquefois rond, avec une face plate en dessous, etc.

BURINÉ, ÉE (bu-ri-né) part. pass. du v. Buriner. Exécuté au burin : *Des lettres* BURINÉES *sur l'acier.*

— Ecrit avec netteté et fermeté : *Cette page d'écriture est* BURINÉE.

BURINER v. a. ou tr. (bu-ri-né — rad. *burin*). Graver au burin : BURINER *une planche.* BURINER *un sujet.*

— Fig. Retracer dans un style net et ferme comme les traits du burin : *M. Guizot a retracé et* BURINÉ, *à la manière hollandaise, la figure de lady Russell.* (Ste-Beuve.)

> J'en ai rougi pour vous, quand l'acier de mes vers
> *Burinait* votre honte aux yeux de l'univers.
>
> D'AUBIGNÉ.

> Et ta muse, à la fois élégante et sensée,
> En vers pleins et nerveux *burine* la pensée.
>
> M.-J. CHÉNIER.

> Il nous manque ta main qui grave et qui *burine*,
> Dans ce siècle où par l'or les sages sont distraits.
>
> V. HUGO.

‖ Rendre impérissable le souvenir de : *L'infaillible mémoire trace au crayon les bienfaits et* BURINE *les injures.* (Ségur.)

— Absol. Avoir une écriture ferme et nette : *Ce calligraphe* BURINE.

— Chir. *Buriner les dents*, Les nettoyer avec le burin.

— Mar. Serrer à l'aide de coins que l'on enfonce à coups de burin : BURINER *les bridoles.*

BURIOT s. m. (bu-ri-o). Ornith. Nom vulgaire du canard domestique.

BURKE (Edmond), célèbre publiciste et orateur anglais, né à Dublin en 1730, mort en 1797. En 1753, il vint à Londres pour y étudier la jurisprudence; mais, obéissant bientôt à sa vocation d'écrivain, il se fit connaître par divers ouvrages et se plaça au premier rang par son *Essai sur le sublime et le beau* (1757, trad. en français en 1803). L'année suivante, il fondait l'*Annual Register*, recueil périodique dont il rédigea la partie historique et qui lui ouvrit la carrière des fonctions publiques. Membre de la chambre des Communes en 1765, il jeta les fondements de sa renommée d'orateur et mérita le surnom de *Cicéron anglais*. Il se fit remarquer surtout par la chaleur avec laquelle il défendit la cause des colonies anglaises de l'Amérique, que l'injustice et le despotisme du gouvernement poussaient à la résistance, ainsi que par la véhémence terrible avec laquelle il flétrit la conduite de Hastings, le Verrès anglais, qui obtint néanmoins à prix d'or l'absolution des crimes qu'il avait commis dans l'Inde. Au moment de la Révolution française, Burke, champion du libéralisme aristocratique de l'ancien parti whig, grand orateur et publiciste de premier ordre, apôtre de la liberté américaine, de la liberté de la presse et de la tolérance religieuse, ennemi de la réforme parlementaire et des innovations politiques et philosophiques, professait un ensemble d'idées contradictoires où dominaient cependant les principes du libéralisme tempéré de l'ancien parti whig. Dès le début de la Révolution française, il changea brusquement d'opinion et prit définitivement sa direction vers les doctrines du passé, dont il se porta le défenseur violent et passionné. Il publia, en 1790, ses *Réflexions sur la Révolution française*, pamphlet d'une violence inouïe, où les principes sont dénaturés, les faits tronqués, la bonne foi méconnue, produit d'une haine aveugle et délirante, et qui contribua à égarer l'opinion publique en Angleterre et en Europe. Payne et Priestley réfutèrent avec succès les déclamations haineuses du grand orateur, mais sans détruire l'effet déplorable qu'elles avaient produit. L'horreur de Burke pour les idées et les institutions de la France ne fit que s'accroître et tourna à la monomanie, à ce point qu'il devint impossible de prononcer devant lui le nom seul de la république. On a prétendu que cette haine était encore avivée par les subsides de Pitt. Ses pamphlets, ses discours et ses divers écrits ont été réunis en 1830. On lui a quelquefois attribué, comme à tant d'autres, les fameuses *Lettres de Junius*. V. ces mots.

BURKE (Thomas), dessinateur et graveur anglais, né vers 1746, mort à Londres au commencement du XIX[e] siècle. Il a gravé à la manière noire et au pointillé : la *Fuite en Egypte*, d'après Murillo; *Jésus embrassant saint Jean*, d'après Van Dyck; *Céphale et Procris*, *Angélique et Médor*, d'après Cipriano; *Jupiter et Calisto*, l'*Amour enchaînant Aglaé*, *Céphise coupant les ailes de l'Amour*, *Cupidon et Ganymède*, *Pénélope éveillée par sa nourrice*, *Andromaque au tombeau d'Hector*, *Cléopâtre ornant de fleurs le tombeau de Marc-Antoine*, *Cléopâtre aux pieds d'Auguste*, la *Mort d'Héloïse*. On a encore de Burke plusieurs planches sur divers sujets, d'après Angelica Kauffmann; le *Cauchemar*, d'après Fuessli; la *Bataille d'Azincourt*, d'après Mortimer; la *Bergère des Alpes*, d'après Shelley; une vingtaine de portraits de personnages anglais, d'après Reynolds, Hopner, Cosway, Downman, Ang. Kauffmann, H. Hone, J. Bateman, Shelley, Dance, Besmith, etc.

BURKE (John-Doly), historien et auteur dramatique, né en Irlande, tué en duel en 1808. Il se rendit aux Etats-Unis en 1797, devint rédacteur en chef d'un journal de Boston, puis se fixa à New-York. On a de lui une *Histoire de la Virginie depuis ses premiers établissements jusqu'en* 1804, et quelques œuvres dramatiques.

BURKE (John), éminent généalogiste et écrivain anglais, né en Irlande en 1786, mort en 1848. Il descendait des Burke de Meelick, et collatéralement de la noble famille de Clanricarde. Il reçut une bonne éducation classique à Londres et se livra de bonne heure à la littérature. Il écrivit de nombreux articles pour l'*Examiner* et d'autres journaux, sur la politique du jour ou sur des sujets purement littéraires. Sa première publication avouée fut un volume de vers qui ne manquaient ni de grâce ni de facilité. Cet ouvrage fut suivi d'une édition de l'*Histoire d'Angleterre* de Hume et Smollett, avec une continuation par lui-même. Ce fut en 1826 qu'il publia le plus connu de ses ouvrages : le *Baronetage et la Pairie*. Le succès de ce livre fut très-grand, et il obtint rapidement de nombreuses éditions. D'autres écrits, dans lesquels il fut assisté par son fils Bernard, lui ont valu une grande renommée comme généalogiste et comme historien. A la mort de sa femme, arrivée sur le continent en 1846, John Burke cessa ses travaux littéraires, dont il laissa la continuation à son fils, et mourut subitement à Aix-la-Chapelle.

BURKE (sir Bernard), écrivain et généalogiste anglais, fils du précédent, né à Londres en 1815. Après avoir reçu sa première instruction dans la métropole, il fut envoyé au collége de Caen (Calvados), où il se distingua dans ses études. De retour à Londres, il fut admis au barreau. Il ne pratiqua point cependant et étudia avec son père la généalogie et l'histoire; il aida même ce dernier à achever plusieurs ouvrages, et surtout l'*Histoire de la noblesse de Grande-Bretagne et d'Irlande*, qui est devenue un modèle du genre, et valut à ses auteurs une grande réputation. Après que son père eut cessé ses travaux, en 1846, tout le poids en retomba sur sir Bernard, qui continua son *Histoire de la noblesse*, ajoutant volume à volume. A la mort de sir William Bentham, en octobre 1853, il se produisit une vacance parmi les rois d'armes, et les titres de sir Bernard Burke l'appelèrent à le remplacer le mois suivant. En 1854, il fut créé chevalier.

Outre sa profonde science du blason, sir Bernard Burke se distingue par l'élégance de son style et ses rares connaissances historiques. Ses principales publications sont : le *Grand Peerage* (la Noblesse titrée); l'*Armorial général*; les *Résidences seigneuriales*; la *Petite noblesse*; *Anecdotes de l'aristocratie*; *Vicissitudes des familles* (2 séries), ouvrage des plus curieux, etc. — Pierre BURKE, son frère, avocat consultant anglais, conseiller de la reine pour le comté palatin de Lancastre, est un jurisconsulte très-distingué, et a écrit la biographie d'Edmond Burke. Il fut élevé au collége de Caen (Calvados), où il remporta le prix de littérature française. C'est un légiste fort consulté dans les cas épineux que présente souvent l'application de la loi anglaise.

BURKE (Robert O'HARA), voyageur irlandais, né à Saint-Clerans en 1821, mort en Australie en 1861. Elevé en Belgique, il embrassa la carrière militaire, et entra dans l'armée autrichienne, où il avait obtenu le grade de capitaine lorsqu'il donna sa démission en 1848, pour ne pas être obligé de combattre contre des peuples cherchant à constituer leur nationalité. Il se rendit alors en Irlande, et s'engagea dans les constables à cheval; mais bientôt, las de cette situation, il partit en 1853 pour l'Australie, arriva à Melbourne, et obtint un emploi d'inspecteur de police. Ayant appris que la guerre de Crimée venait d'éclater, Burke revint en Europe pour se battre contre les Russes; mais, à son arrivée, Sébastopol était pris. Le but de son voyage étant manqué, Burke retourna en Australie, reprit ses anciennes fonctions à Beechworth et à Castlemaine; puis, comme le repos lui était impossible, il résolut d'employer son activité à explorer le continent australien.

Mis à la tête d'une expédition organisée dans ce but, il quitta Melbourne en 1860, avec trois indigènes et quatorze Européens, au nombre desquels se trouvait le jeune et savant John Wills, dont les connaissances en astronomie, en physique et en topographie étaient précieuses pour mener à bien une pareille entreprise. La petite caravane se proposait de traverser le continent dans toute son étendue, du sud au nord, du fleuve Cooper au golfe Carpentarie. En conséquence, elle se dirigea vers le Murray, traversa le territoire de Victoria, le sud-ouest de la Nouvelle-Galles, et, après avoir touché les rives du Darling, elle s'avança, à travers un pays pierreux et privé d'eau, vers la rivière Cooper's-Creek, qu'elle atteignit enfin après

une marche pénible. La moitié environ de l'espace que Burke s'était proposé de franchir était parcourue; mais là il se vit abandonné par Landell, qui revint sur ses pas avec une partie des chameaux. Renonçant alors à emmener plus loin tous ses hommes, il les laissa dans cet endroit, où ils devaient l'attendre. Il continua sa route avec les trois plus intrépides de ses compagnons, King, Gray et John Wills. Les quatre courageux explorateurs arrivèrent, non sans difficulté, sur les bords de l'Eyre's-Creek. « A partir de cette rivière, dit M. Cortambert, ils s'avancent dans des contrées où nul voyageur avant eux n'avait jamais pénétré. Ils marchent vers le nord aussi directement que possible, en suivant à peu près le 140e degré de longitude, qui coupe le milieu du golfe Carpentarie. Ils franchirent le tropique du Capricorne le 7 janvier 1861, c'est-à-dire au moment où le soleil dardait verticalement ses rayons sur leurs têtes. Ils souffraient beaucoup de la chaleur. Dans les vastes plaines qui se déroulaient devant eux, le phénomène du mirage trompait leur vue, comme il trompe les voyageurs en Afrique, et leur montrait l'image décevante de fraîches nappes d'eau, dont ils auraient eu grand besoin. Du reste, ils n'eurent pas à vaincre de ces difficultés insurmontables qui désespèrent les voyageurs; pas de grands fleuves, pas de grands lacs ou de grands marais qui leur barrent le passage, pas de montagnes aux rocs inabordables, pas de peuples farouches et hostiles; mais de rares et inoffensives petites peuplades, de modestes ruisseaux, coulant les uns à l'est, les autres à l'ouest; tantôt des plaines un peu sèches, mais qui ne méritent pas le nom de désert, tantôt des vallées assez fertiles ou des collines pierreuses, ou de petites montagnes boisées; enfin, ils ne trouvèrent aucun caractère géographique très-saillant. Néanmoins, en approchant de la mer, le pays devient plus accidenté et revêt des formes plus tranchées. Les voyageurs rencontrent une chaîne de montagnes assez remarquable, qu'ils nomment *Standis range*, et ils longent une assez grande rivière qu'ils appellent Cloncurry; c'est la même que le Flinders ou Yappas, dont on connaissait déjà l'embouchure dans le golfe de Carpentarie. Malheureusement, lorsqu'ils étaient sur le point d'arriver à l'Océan, des marécages impraticables paraissent leur opposer un obstacle sérieux; ils y perdent un de leurs chameaux; on est obligé de laisser les autres sous la garde de Gray et de King, à une dizaine de lieues du golfe. Burke et Wills s'avancent seuls vers la côte avec un cheval qui faillit plusieurs fois rester dans la boue; enfin, au sortir d'une magnifique forêt, les deux voyageurs se voient près de la mer, le 11 février 1861; mais des marais formés à l'embouchure du Cloncurry ne leur permettent pas de toucher l'Océan lui-même comme ils l'avaient désiré. »

Quoi qu'il en soit, Burke avait atteint le but de son expédition et traversé le premier le continent de l'Australie. Le retour des quatre voyageurs, accablés de lassitude et bientôt de besoin, s'opéra avec une extrême lenteur. Gray mourut d'épuisement. Enfin, ils arrivèrent en avril sur les bords du Cooper's-Creek, où Burke avait laissé sa petite troupe avec un dépôt de vivres; mais, par une triste fatalité, Brahe, qu'il avait mis à la tête de ses hommes, était parti avec eux le jour même, las d'attendre et ne pensant plus les revoir. Burke, comprenant qu'il était inutile de tenter de les atteindre, se dirigea vers le mont Hopeless, près duquel se trouvaient des établissements australiens; mais sans vivres, sans vêtements pour les défendre contre le froid des nuits, traînant, selon l'expression de Cortambert, leurs corps amaigris le long des marais desséchés pour y trouver cette plante aquatique nommée *nardou*, qu'ils savaient être un des principaux aliments des indigènes, les trois malheureux explorateurs, dans un état d'épuisement complet, n'eurent bientôt plus la force d'avancer. Wills et Burke moururent presque en même temps; King allait succomber à son tour, lorsqu'il fut rencontré par des indigènes qui le recueillirent, lui donnèrent des soins touchants et le conduisirent du côté des campements européens. Au bout de quatre mois, le 15 septembre, il rencontra une expédition qui s'était mise à la recherche des malheureux explorateurs, et il regagna enfin Melbourne. King était parvenu à conserver les cartes de Burke et de Wills; il les remit à la Société royale de Melbourne et publia lui-même, quelque temps après, la relation de ce dramatique voyage. Pour perpétuer le souvenir de l'intrépide Burke, la Société royale de géographie a donné le nom de *Burkesland* à la côte méridionale du golfe de Carpentarie, et elle a récompensé ses travaux, ainsi que ceux de Wills, en accordant à leurs héritiers la grande médaille d'or. Enfin, l'Assemblée législative de Victoria a voté l'érection d'un monument en l'honneur de Burke, une indemnité de 75,000 fr. aux sœurs de Wills et une pension annuelle de 85 liv. sterl. (2,125 fr.) à King.

BURKE. V. BURGHO.

BÜRKEL (Henri), peintre allemand, né à Pirmasentz (Bavière rhénane), en 1802. Il suivit les cours de l'académie de Munich et acheva ses études artistiques en Italie. Il excelle plus particulièrement dans le paysage et la reproduction des scènes de mœurs populaires. On cite de lui : *Convoi de bandits dans la campagne de Rome; Vues du Tyrol; Scènes d'auberge; Fêtes des Alpes; Scènes de village*, etc.

BURKERSDORF, village de l'empire d'Autriche, à 15 kilom. O. de Vienne, sur la Wien; 775 hab. Château impérial, château des landgraves de Furstenberg.

BÜRKNER (Hugo), graveur allemand contemporain, né à Dessau, a exécuté un grand nombre de gravures sur bois d'après divers artistes de son pays, notamment d'après Schnorr, Rethel, Bendemann, J. Hubner, L. Richter, Schrodten, Hasse, etc. Il a envoyé plusieurs de ses productions à l'Exposition universelle de 1855. A cette époque, il était professeur à l'Académie des beaux-arts de Dresde.

BURLAMAQUI (Renée), veuve de César Balbani, et seconde femme d'Agrippa d'Aubigné, florissait dans la première moitié du XVIIe siècle. D'Aubigné, proscrit pour la publication de son *Histoire universelle*, dont les volumes furent brûlés par arrêt du parlement, vint se retirer à Genève. Quoiqu'il fût déjà avancé en âge, il conservait encore toute son activité et toute l'ardeur de la jeunesse. Les Génevois l'ayant chargé de diriger les travaux des fortifications, il accepta avec joie cette mission et s'en acquitta non sans succès. Ce fut à ce moment que, presque octogénaire, il s'éprit d'amour pour Renée Burlamaqui, qui avait alors cinquante-cinq ans, et l'épousa. Il ne se fit pas illusion sur son âge et les grâces de sa personne, puisque lui-même fit sur son mariage les vers suivants :

> Quand d'Aubigné se vit un corps sans tête,
> Il maria son tronc pâle et hideux,
> Ne doutant pas qu'une femme bien faite
> N'aurait assez de tête pour tous deux.

Sa femme n'eut peut-être pas autant de peine qu'on pourrait le croire à accepter les vœux du vieillard : outre qu'elle n'était pas jeune, que d'Aubigné était un personnage important et un des défenseurs les plus redoutés du parti huguenot, il avait d'autres qualités qui ne sont pas sans plaire à une femme : il avait apporté, en fuyant la France, une somme de 30,000 écus d'or, cachés avec grand soin dans les selles de ses chevaux. Or, comme, d'après d'Aubigné, Renée Burlamaqui était une femme de tête, nul doute que cette circonstance n'ait beaucoup aidé à la décider. Le mariage d'Agrippa d'Aubigné fut marqué par un incident assez plaisant. Le ministre qui les maria ayant, suivant l'usage, ouvert la Bible au hasard, pour y trouver un texte à son sermon, tomba justement sur le suivant, qu'on aurait pu croire choisi à dessein : « Seigneur, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font. » D'Aubigné, qui avait un caractère violent et emporté, fut vivement offensé de ce rapprochement fortuit; il faillit même troubler la cérémonie, et on eut beaucoup de peine à lui persuader que le ministre avait agi en toute simplicité de cœur et sans préméditation.

On sait peu de chose de la vie de Renée Burlamaqui; sa famille, originaire de Lucques, était bien connue à Genève, et deux de ses membres se sont distingués par leurs ouvrages philosophiques.

BURLAMAQUI (Fabrice), pasteur protestant et érudit, né à Genève en 1626, mort dans la même ville en 1693. Il fut successivement pasteur à Genève et à Grenoble et possédait des connaissances très-étendues. On a de lui plusieurs ouvrages, tous anonymes, parmi lesquels nous citerons : *Synopsis theologiæ et speciatim œconomiæ fœderum Dei* (Genève, 1678).

BURLAMAQUI (Jean-Jacques), publiciste et jurisconsulte, né à Genève en 1694, mort en 1748. Après ses études, il se prépara par des voyages en Europe à remplir dignement une chaire de droit naturel dont il avait été pourvu, et dans laquelle il professa de 1723 à 1740. Il fut ensuite nommé par ses concitoyens membre du conseil souverain, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort. Ses ouvrages ont longtemps servi de texte aux professeurs de législation dans plusieurs universités de l'Europe. Ils sont écrits d'un style précis, limpide, et avec une méthode rigoureuse. Burlamaqui cherche les fondements de la loi naturelle, de la morale et de la politique dans la constitution même de l'homme, et en déduit une bonne théorie des droits et des devoirs. Ses écrits les plus remarquables sont : *Principes du droit naturel* (1747); *Principes du droit politique* (1751); *Principes du droit de la nature et des gens* (1768); *Eléments du droit naturel* (1774), etc. Une nouvelle édition de ses œuvres a été donnée par M. Dupin aîné (Paris, 1820).

BURLATS, bourg de France (Tarn), arrond. et à 9 kilom. de Castres; 1,700 hab. Papeteries spéciales pour les papiers à cigarettes et les cartes à jouer, filatures de laine, minoterie. Ruines d'une belle église du XIIe siècle et du château de Burlats, où naquit Adélaïde de Toulouse, célèbre par sa beauté et ses brillantes qualités. Aux environs, roc tremblant; grotte de 2 kilom. de long.

BURLATS (Adélaïde, comtesse DE), née au château de ce nom, de Raymond V, comte de Toulouse, et devenue, en 1171, femme de Roger, vicomte de Béziers, surnommé *Taillefer*, le père de celui que le comte de Montfort fit mourir, dans l'horrible tuerie des Albigeois; mais, à l'époque où nous sommes, loin sont encore les hideux bourreaux d'Innocent, et, de toutes parts, au pays qu'ils doivent un jour ravager, désoler, mettre en deuil, au pays ensoleillé, embaumé, on entend la vielle du troubadour, le rire de la châtelaine qui l'écoute, la chanson du laboureur qui trace son sillon. Heureux temps! heureux pays! A chaque pas l'on rencontrait, perché sur une colline, un château féodal; il n'avait de terrible que l'aspect. Entrez, et vous y trouverez une vraie cour, une cour en miniature de François Ier, où chacun se pique et lutte d'élégance, de galanterie.

Entre toutes, la cour du vicomte de Béziers était renommée. Un jour, vint frapper à sa porte un voyageur, qui demandait asile; on l'accueillit, et comme il savait le latin, qu'il avait reçu quelque éducation, étant né à l'ombre de l'évêché de Mareuil, en Périgord, et ayant passé son enfance avec des moines; comme il était tout jeune, charmant, la comtesse Adélaïde voulut l'attacher à sa personne, et en fit son lecteur. Il se nommait Arnaud.

Mais bientôt Arnaud de Mareuil ferma son livre, et c'est dans son cœur qu'il se mit à lire : il était devenu amoureux et du même coup poëte. C'est un touchant épisode que celui de son amour pour la belle comtesse de Burlats, sa maîtresse. Au contraire de Pierre Roger (v. BAULX, Huguette DE), dont nous avons dit l'orgueil indiscret, Arnaud n'osa point avouer qu'il était l'auteur des poésies qu'elle applaudissait, ni quelle muse les inspirait. « Belle et plaisante dame, s'écriait-il, votre grande beauté, votre fraîche couleur, vos perfections et vos courtoises qualités me donnent le savoir et le besoin de chanter; mais ma grande frayeur et mon émoi m'empêchent de dire que c'est de vous que je chante, et j'ignore ce qui me reviendra de mes chants, si c'est du bien, si c'est du mal. Oui, dame, je vous aime en secret; personne ne le sait, si ce n'est l'Amour et moi. Vous-même l'ignorez; et puisque je n'ose rien vous dire en cachette, je vous parlerai du moins dans mes chansons. »

Cependant, le poëte ne put longtemps résister à la tentation de proclamer l'auteur de poésies tant applaudies, l'amoureux d'avouer son amour, et il chanta, un soir, à sa muse, cette chanson toute pleine de désirs à la fois et de timidité : « Noble dame, votre franche valeur que je ne puis oublier, votre façon de regarder et de sourire, vos beaux semblants, me font, mieux que je ne sais dire, soupirer du fond du cœur; et si bonté et merci ne vous disent rien pour moi, je sais qu'il me faut mourir. Je vous aime sans fausseté, sans tromperie, sans inconstance; je vous aime au delà de ce qu'il est possible d'imaginer. C'est l'unique chose que je puisse faire contre votre vouloir. O dame de mes désirs, si en cela je vous parais faillir, pardonnez-moi cette faute. C'est avec une grande crainte que je vous aime, et je n'ose vous prier de rien. Mieux cependant vaut honorer un homme obscur, sachant plaire, sachant reconnaître l'honneur qu'on lui fait et cacher les biens d'amour, qu'un grand personnage déplaisant et ingrat, qui pense que tout le monde doit lui obéir. »

La comtesse de Burlats « écouta les prières d'Arnaud, dit son biographe, les accueillit, les agréa; elle le mit en harnais (lui donna de beaux vêtements et des chevaux) et l'encouragea à trouver et à chanter pour elle. » Elle ne borna point là ses faveurs : elle fit de son poëte son serviteur, son chevalier; un jour même elle se laissa donner un baiser et le reprit... non pas comme celui de Marguerite d'Ecosse à Alain Chartier, comme celui du jongleur Aimeric à Barbossa : un baiser en cachette, ce qui en doublait le prix. Mais Arnaud ne sut pas tenir cachée sa bonne fortune; la châtelaine se fâcha, mais pardonna bien vite, et il lui en tardait, après avoir lu le billet suivant :

« Belle dame, bien me tuâtes-vous le jour où vous me donnâtes un baiser, qui a laissé dans mon cœur un trouble éternel; mais bien fol ai-je été, moi, quand je me suis vanté de ce baiser, et je mériterais d'être tiré à chevaux. O doux objet! merci pour ce coupable. Remettez-moi en joie et en espoir, car je ne serai plus rien au monde jusqu'au jour où je pourrai vous servir de nouveau. »

De pauvre serf aux gages de la comtesse de Burlats, Arnaud de Mareuil était devenu troubadour, puis cavalier servant, puis amant aimé et heureux de la noble dame... lorsque vint à la cour du vicomte de Béziers Alphonse Ier, roi d'Aragon. Alphonse aima la belle Adélaïde, et fut préféré au poëte.

Chassé et désespéré, Arnaud de Mareuil se retira à Montpellier, chez Guillaume, où il mourut après avoir versé bien des pleurs sur son infidèle, dont il n'avait pas pu arracher l'image de son souvenir, et soupirant, comme Villon, de regret, en reportant son esprit vers le temps passé.

> Bien douces étaient mes pensées...

De la comtesse de Burlats, nous ne dirons plus rien. Elle intéressait en raison de l'amour qui avait fait éclore un poëte, un vrai poëte au langage plein de douceur à la fois, d'harmonie et d'élégance. Avec cet amour doit finir la biographie de celle qui l'avait inspiré.

BURLE s. f. (bur-le — de l'italien *burla*, plaisanterie, niche, moquerie, d'où *burlesque*). N'est plus en usage depuis longtemps, mais se trouve dans beaucoup d'écrits de la première moitié du XVIIe siècle, avec le sens du mot italien : *Je crains, s'il trouve la fenêtre ouverte, contre la parole qu'il a reçue d'elle, qu'il ne s'en aille, pensant que ce soit une* BURLE. (Cyrano de Bergerac, *Pédant joué*, acte III, scène V.)

BURLEIGH ou **BURLEY** (Walter), théologien et philosophe anglais, né en 1275, mort en 1357. Il fit tour à tour ses études à Paris et à Oxford, et acquit dans les disputes de l'école une réputation qui lui valut le surnom de *Doctor planus et conspicuus*. Son mérite le fit nommer précepteur d'Edouard III, qui l'envoya à Rome avec une mission, en 1327. Ses principaux ouvrages sont de volumineux commentaires sur Aristote et une histoire des philosophes de l'antiquité, sous ce titre : *De vita et moribus philosophorum*. Ces ouvrages ont été souvent réimprimés. Attaché à la secte philosophique des nominaux, Burleigh était un des principaux adversaires des scotistes.

BURLEIGH (Charles-Calistus), un des plus infatigables et des plus résolus parmi les abolitionnistes américains, né à Plainfield, dans le Connecticut, en 1810. Il étudia d'abord les lois; mais la question de l'esclavage absorba bientôt toute son attention. Il est l'auteur de remarquables essais intitulés : *Pensées sur la peine de mort;* la *Question du sabbat;* l'*Esclavage et le Nord*.

BURLEIGH (William-Henri), publiciste et poëte américain, né à Woodstock en 1812. Il a pris successivement part à la rédaction du *Literary journal*, de Schenectady (1833-1836); du *Christian Witness*, de Pittsburg (1838-1840), et du *Washington Banner*, d'Alleghany. Outre ses nombreux travaux comme publiciste, il a donné un recueil de *Poésies* (Philadelphie, 1840).

BURLEIGH (lord). V. CECIL.

BURLER (SE) v. pr. (bur-lé — italien *burlare*, même sens). Pop. Se railler, se moquer : *Est-ce que la campagnarde, si toutefois c'est une campagnarde,* SE BURLERAIT *du Parisien?* (P. Meurice.)

BURLESQUE adj. (bur-lè-ske — italien *burlesco*, même sens; rad. *burlare*, plaisanter, formé du lat. *burra*, farce). Qui est d'un comique bas et outré : *Style* BURLESQUE. *Mine* BURLESQUE. *Scarron avait mis le langage* BURLESQUE *tellement en vogue, qu'en* 1649 *un auteur osa faire imprimer la Passion de Jésus-Christ en vers* BURLESQUES. *Saint-Amand, comme Balzac, disait toutes les folies qui se présentaient à sa cervelle fêlée; il les disait en rimes très-riches; il faisait des tableaux* BURLESQUES *qu'il ne donnait pas pour des vérités.* (Ph. Chasles.) *Cet innocent, pour ce petit enfant, est en français une assez mauvaise expression, qui ne peut jamais avoir place que dans le style* BURLESQUE. (Boissonade.)

> Folâtrant quelquefois sous un habit grotesque,
> Une muse descend au faux goût du *burlesque*.
> VOLTAIRE.

> D'un seul nom quelquefois le son dur ou barbare
> Rend un poëme entier ou *burlesque* ou bizarre.
> BOILEAU.

> Ne fais point, affectant un savoir pédantesque,
> Du grec et du latin l'étalage *burlesque*.
> MOLIÈRE.

— Substantiv. Ce qui est burlesque; le genre burlesque : *Sous l'enveloppe du* BURLESQUE, *il peut se cacher beaucoup d'esprit et de philosophie.* (Marmontel.) *Le but moral du* BURLESQUE *est de faire voir que tous les objets ont deux faces; de déconcerter la vanité humaine, en présentant les plus grandes choses et les plus sérieuses d'un côté ridicule et bas.* (Marmontel.) *Le* BURLESQUE, *sorte de pasquinade assez naturelle au caractère italien, avait été importé d'Italie.* (De Noailles.) *Que le vaincu reste fier, c'est fort bien, pourvu que sa fierté ne tombe pas dans le* BURLESQUE *comme la bravoure d'un capitan et d'un matamore.* (Taxile Delord.) *Les religions devant représenter de la manière la plus complète toutes les faces de l'esprit humain, et le* BURLESQUE *étant l'un des aspects sous lesquels nous concevons la vie, le* BURLESQUE *est un élément essentiel de toutes les religions.* (Renan.)

> Au mépris du bon sens le *burlesque* effronté
> Trompa les yeux d'abord, plut par sa nouveauté;
> On ne vit plus en vers que pointes triviales;
> Le Parnasse parla le langage des halles.
> La licence à rimer alors n'eut plus de frein.
> Apollon travesti devint un Tabarin.
> . . . .
> Que ce style jamais ne souille votre ouvrage;
> Imitons de Marot l'élégant badinage,
> Et laissons le *burlesque* aux plaisants du Pont-Neuf.
> BOILEAU.

— **Encycl.** Littér. Il existe en littérature un genre exalté par les uns, décrié par les autres, où, sans grand souci de la pureté des lignes, le crayon s'égaye en mille fantaisies baroques, facétieuses, extravagantes. Ce genre, qui fait pâlir d'effroi pédantesque le buste classique de Boileau sous sa majestueuse perruque de marbre, c'est le *genre burlesque*. Toute composition qui a pour but de faire rire, et où ne sont employées que des expressions bouffonnes, de cocasses images, un comique au besoin bas et trivial, est réputée *burlesque*. Hâtons-nous de dire cependant que le style *burlesque*, propre surtout à la parodie, ne doit pas être confondu avec le style héroï-comique. La différence est sensible entre le premier et le second. Par une

raillerie ingénieuse, le poëme héroï-comique élève dans les régions héroïques ce qui est vulgaire par nature, tandis que le poëme *burlesque*, par le travestissement des mœurs et du langage, fait descendre les dieux et les héros au niveau des personnages les plus vulgaires. La *Batrachomyomachie* attribuée à Homère, le *Lutrin* de Boileau, la *Boucle de cheveux enlevée* de Pope, sont des poëmes héroï-comiques; l'*Enéide travestie* de Scarron, l'*Hudibras* de Butler, l'*Ovide en belle humeur* de d'Assoucy, sont des poëmes *burlesques*. Quoi que l'on pense d'un genre où les Italiens principalement ont brillé, il est certain que, pour y réussir, il faut beaucoup de verve, de bon sens même et d'originalité; car rien n'est plus ennuyeux, n'est plus plat qu'une facétie lourdement conduite. De plus, il faut que l'imagination sans cesse en éveil fournisse d'un bout à l'autre à la rime des façons de chevilles bizarres et tout à fait imprévues. Le poëte *burlesque*, on l'a dit avec raison, est perdu s'il ne désarme la critique en la faisant pouffer de rire. En un mot, ce genre est à la littérature ce que les charges ou caricatures sont dans le dessin. Boileau, dont nous parlions tout à l'heure, fit une guerre acharnée au *burlesque*. Boileau, cela soit dit sans offenser sa mémoire, était quelque peu pédant, et quand il riait, ce qui était rare, c'était en vers alexandrins. Doué, à défaut de hautes qualités de poëte, d'un bon sens cruel, il faisait litière de tout ce qui n'était pas solennel en la forme, et rire des Grecs et des Romains, dauber sur le tragique emploi qu'on en voulait tenter, c'était s'exposer aux coups de sa férule impitoyable. Il momifia en de somnolents hémistiches les audacieux qui s'avisaient de chatouiller et pincer sans façon la muse, cette muse libre, colorée, belle et riche, vive et forte de Mathurin Régnier, que l'on soumettait au dur régime de l'*Ode sur la prise de Namur*, et qui se morfondait à l'ombre du grand roi. Le factum suivant est bien connu :

Quoi que vous écriviez, évitez la bassesse;
Le style le moins noble a pourtant sa noblesse.
Au mépris du bon sens, le *burlesque* effronté
Trompa les yeux d'abord, plut par sa nouveauté.
On ne vit plus, en vers, que pointes triviales;
Le Parnasse parla le langage des halles.
La licence à rimer alors n'eut plus de frein;
Apollon travesti devint un Tabarin.
Cette contagion infesta les provinces,
Du clerc et du bourgeois passa jusques aux princes.
Le plus mauvais plaisant eut des approbateurs,
Et jusqu'à Dassouci, tout trouva des lecteurs.
Mais de ce style, enfin, la cour désabusée
Dédaigna de ces vers l'extravagance aisée,
Distingua le naïf du plat et du bouffon,
Et laissa la province admirer le *Typhon*.
Que ce style jamais ne souille votre ouvrage;
Imitons de Marot l'élégant badinage,
Et laissons le *burlesque* aux plaisants du Pont-Neuf.
Mais n'allez point aussi, sur les pas de Brébeuf,
Même en une *Pharsale* entasser sur ses rives
De morts et de mourants cent montagnes plaintives.
Prenez mieux votre ton, soyez simple avec art,
Sublime sans orgueil, agréable sans fard.

L'esprit français, fin, narquois, prompt à saisir le côté ridicule des choses, et dans les plus sérieuses trouvant encore le petit mot pour rire, interjeta appel de cet arrêt doctoralement rendu par le grave *législateur du Parnasse*. Notre nation a toujours eu pour la moquerie un penchant secret contre lequel il n'a peut-être pas été tout à fait inutile de réagir de temps à autre. Est-ce à dire qu'il faille condamner à jamais ces productions remplies de gaieté qui déconcertent le flegme philosophique, et, sous le masque de la folie, cachent souvent une raison impitoyable? Nous ne sommes pas de cet avis. L'art est multiple, et, partout où il se manifeste, on doit savoir le reconnaître et l'apprécier. Les cuistres seuls sont exclusifs. Que voient-ils dans la *Tentation de saint Antoine* de Téniers, et dans ces productions outrées à dessein qui enveloppent une critique ingénieuse des brouillards du coq-à-l'âne et du non-sens? En vain Rabelais leur dit « d'ouvrir la boîte pour en tirer la drogue, et de briser l'os pour en tirer la moelle, » ils ne savent admirer que ce qui est grave. L'esprit leur fait peur. Ils n'ont foi qu'à ce qui les endort. Dites-leur de telle lourde tragédie ce que la duchesse de Longueville disait de la *Pucelle* du bonhomme Chapelain : « Cela est beau, mais cela est parfaitement ennuyeux... » ils vous étrangleront. Pourtant l'assaisonnement d'une œuvre bizarre ne vient-il pas fort à propos quelquefois raviver le goût affadi par un régime littéraire trop régulier? Tel mascaron grimaçant, dont l'œil s'arrondit en prunelle de hibou, dont l'énorme bouche semble un abîme, dont la barbe se contourne en volutes d'ornement, a son mérite, différent de celui que nous offre le noble profil de l'Apollon, mais qu'il ne faut pas dédaigner. On peut préférer un beau torse de Vénus grecque à la guivre griffue, rugueuse, écailleuse, qui s'accroche aux murs des vieilles cathédrales; mais si la statue de marbre fait bel effet sur son socle aux lignes pures, la couleuvre de pierre avec ses ailes de chauve-souris, sa croupe enroulée et ses pattes aux coudes bizarres, appuyées sur des plantes extravagantes, sied bien à la décoration architecturale. Ne proscrivons rien. « Le *burlesque* a toujours existé, dans l'art et dans la nature, à l'état de repoussoir et de contraste, dit M. Théophile Gautier. La création fourmille d'animaux dont on ne peut s'expliquer l'existence et la nécessité que par la loi des oppositions. Leur laideur sert évidemment à faire ressortir la beauté d'êtres mieux doués et plus nobles; sans le démon, l'ange n'aurait pas sa valeur; le crapaud rend plus sensible et plus frappante la grâce du colibri. La vie est multiple, et beaucoup d'éléments hétérogènes entrent dans la composition des faits et des événements. La scène la plus touchante a son côté comique, et le rire s'épanouit souvent à travers les pleurs. Un art qui voudrait être vrai devrait donc admettre l'une et l'autre face. La tragédie et la comédie sont trop absolues dans leurs exclusions. Aucune action n'est d'un bout à l'autre effrayante ou risible; il y a des choses fort comiques dans les événements les plus sérieux, et des choses fort tristes dans les plus bouffonnes aventures. La tragédie et la comédie sont donc des poëmes classiques, attendu que, d'après une convention arrêtée d'avance, elles rejettent l'expression de certains sentiments et de certaines idées. La netteté un peu sèche de l'esprit français s'accommode de ces divisions et de ces compartiments dans le domaine de l'art. Pleurons ou rions pendant cinq actes, c'est bien; mais ce désir d'harmonie et de régularité ne se satisfait que par le sacrifice des couleurs et des tons. On a une littérature monochrome, comme ces combats de gladiateurs peints avec de l'ocre rouge dont parle Horace, ou ces peintures en camaïeu dont les artistes de l'autre siècle ornaient le dessus des portes et les trumeaux. Tel poëme est bleu; tel autre est vert; tout y est modelé, comme dans les grisailles, par l'ombre et le clair; dans aucun ne se marient harmonieusement les teintes variées de la nature. »

Ces lignes contiennent, on le voit, la théorie du *burlesque*, ou, si on l'aime mieux, du grotesque, théorie exposée tout au long dans un préface célèbre. Sans éprouver pour le *burlesque* une admiration qui a souvent jeté hors de la vraie route l'école romantique trop portée à en aimer le côté satanique, école impuissante d'ailleurs à exprimer le rire sain, le rire épanoui, le rire à large panse comme l'entendaient Rabelais et Molière, nous aimons, pourvu que la touche en soit franche, la couleur hardie et le dessin caractéristique de certaines compositions trop oubliées, où la singularité du fond le dispute au caprice de l'expression. L'influence italienne produisit, sous Louis XIII, plus d'un chef-d'œuvre de verve bouffonne, que la pruderie moderne a malheureusement dédaignés. L'élément gaulois s'y révèle sous la greffe étrangère, et la séve du terroir circule à travers une langue colorée, naïve, forte, libre, fantasque, élégante et nette, sur laquelle la perruque de Louis XIV n'a pas encore eu son influence malheureuse. La muse du *burlesque* aurait beau jeu à se moquer de cette autre muse baptisée en grande pompe, à qui l'on donna des habits de gala et des héros mythologiques pour lui porter la queue, muse magnifique, grandiose, solennelle, vouée d'avance à produire l'ennui dans les arts, et dont Molière, Corneille, La Fontaine et les génies de race ont fait fi en dépit des pédants.

Le style *burlesque*, que les anciens connaissaient, ainsi que nous le verrons ci-après, a eu de tout temps ses partisans et ses détracteurs. M. Théophile Gautier, dans son livre des *Grotesques*, s'en est fort préoccupé, et jamais ce genre de littérature n'a eu à son service une plume plus brillante et plus solide. Si on l'en croit, le mot *burlesque*, en lui-même, n'est pas fort ancien. Ce n'est guère que de 1640 à 1650 qu'on le voit se produire; avant cette époque, il n'avait pas franchi les monts. Sarrazin, selon la remarque de Ménage, est le premier qui l'ait employé en France, où la chose existait cependant, mais où elle était désignée par le terme de *grotesque*. *Burlesque* vient de l'italien *burla*, qui signifie plaisanterie, moquerie, et d'où dérivent les mots *burlesco* et *burlare*. *Burla*, que les Italiens ont adopté, est au fond un terme castillan. On nomme en Espagne *burladores*, certains jets d'eau cachés sous le gazon, qui jaillissent subitement sous les pieds, et mouillent les promeneurs sans défiance de leur rosée imprévue. La comédie de *Tirso*, de Molina, qui servit de modèle au *Don Juan* de Molière, porte pour titre : *El Burlador de Sevilla, y Convivado de piedra*, le Trompeur de Séville et le Convive de pierre, *burlador* ayant, dans sa signification espagnole, une nuance plus dérisoire et plus ironique; car, comme le fait justement remarquer l'auteur de l'*Histoire de l'art dramatique*, celui qui invite à souper le convive de pierre peut être moqueur, mais, à coup sûr, il n'est pas bouffon. L'emploi de ce style devint général. L'engouement produit par les fréquentes pérégrinations des troupes de *Gelosi*, acteurs italiens, chez nous, aida beaucoup à une vogue dont les *conservateurs* en littérature ne tardèrent pas à s'effrayer. Le succès de Scarron amena une débâcle de poésies *burlesques* ou du moins prétendues telles. Scarron devint en quelque sorte l'Homère de l'école bouffonne; aujourd'hui encore, nul ne résume et ne personnifie le genre mieux que lui; il possédait de son emploi jusqu'au physique. Byron, le chef de l'école satanique, ainsi que l'appelle M. Th. Gautier, avait le pied-bot comme le diable; Scarron, le chef de l'école *burlesque*, était contrefait et bossu comme une figure du Bamboche. Les déviations de ses vers se répétaient dans les déviations de son épine dorsale. Le nom de Scarron est à peu près le seul qui ait surnagé de toute cette bande qui charbonnait volontiers les murs des cabarets de chauds refrains de goinfrerie, et on lit encore son *Roman comique* et son *Enéide travestie*. Ce roi du *burlesque*, porté jusqu'au bout par cette bizarre fortune qui avait présidé à sa naissance, donna le dernier trait à sa physionomie typique en laissant une veuve épousée par un roi de France, le plus guindé, le plus roide, le plus glacial des monarques passés et futurs. Assurément il ne pouvait inventer pendant sa vie une parodie plus imprévue que celle qui se produisit après sa mort.

Nous le répétons, la poésie *burlesque* était connue des anciens, n'en déplaise au P. Vavasseur, jésuite du XVII^e siècle, qui, dans son traité *De ludicra dictione* (1648, in-4°), prétend le contraire. On cite, dans Diogène Laërce, quelques vers où Cratès parodie un discours d'Ulysse, et un certain Raïntovius, qui, à l'époque de Ptolémée Lagus, aurait travesti quelques tragédies grecques. M. Ludovic Lalanne, dans ses *Curiosités littéraires* (1857), prétend que tous les doutes doivent être levés par la *Batrachomyomachie;* mais M. Lalanne confond ici le genre héroï-comique avec le genre *burlesque*. Il est vrai qu'on serait en apparence fondé à nous renvoyer le même reproche, puisque nous-même, à l'article BATRACHOMYOMACHIE, nous avons qualifié de *poëme burlesque* l'œuvre attribuée à Homère. Mais notre excuse est toute trouvée, en ce sens que nous devions conserver à l'ouvrage analysé une appellation consacrée par l'usage. Aujourd'hui qu'il s'agit de tracer entre deux genres une ligne de démarcation, nous restituons son nom véritable à cette production drôlatique, qui n'a aucun des caractères constitutifs du *burlesque*, tel que nous l'avons défini plus haut. Cette confusion des divers rameaux de la littérature comique a d'ailleurs souvent lieu; mais si la *Batrachomyomachie*, quoiqu'elle contienne une parodie de la poésie olympique, ne peut être classée dans l'espèce d'ouvrages littéraires qui nous occupe, il n'en est pas de même d'une imitation en trois chants qui en a été faite par un auteur inconnu, en 1768, et dont nous avons cité quelques extraits dans ce dictionnaire. (V. BATRACHOMYOMACHIE.) Ces extraits donnent une idée du bon *burlesque*, de celui où la bouffonnerie n'exclut pas un certain bon goût, qui se sent plus qu'il ne s'explique. Ne quittons pas ce sujet sans ajouter que Rollenhagen, en Allemagne, au XVI^e siècle, et Leopardi pour l'Italie, de notre temps, ont donné des ouvrages critiques et politiques inspirés par la *Batrachomyomachie*. La littérature latine nous offre plusieurs échantillons du style *burlesque*. Sénèque le philosophe a composé sur la mort de l'empereur Claude une facétie vulgairement appelée *Apokolokyntose* (Réception parmi les citrouilles). Cette pièce, mélangée de prose et de vers, satire virulente contre l'empereur Claude, dans laquelle il n'est nulle part question de citrouille, a été traduite par Jean-Jacques Rousseau. Aulu-Gelle dit quelque part, dans ses *Nuits attiques*, après avoir fait allusion à ces jeux d'esprit qu'on trouve chez toutes les nations aux mœurs raffinées : « Notre Farinus lui-même ne dédaignait pas ce genre, qu'il jugeait propre à éveiller le talent, à aiguiser l'esprit, à aguerrir contre les difficultés. » Il fit l'*Eloge de Thersite* et l'*Apologie de la fièvre quarte*. Il eut sur ces deux sujets des expressions heureuses, des idées ingénieuses qu'il laissa par écrit. Dans l'*Apologie de la fièvre*, il cite Platon, lequel a dit qu'au sortir de la fièvre quarte, si on a repris toutes ses forces, on jouit d'une santé plus constante et plus ferme. Il se livra même à un jeu d'esprit plein de grâce : « Voici, dit-il, un vers sur la vérité duquel les siècles ont prononcé : « Les journées » de l'homme sont tour à tour mère et marâtre. » Cela veut dire qu'on ne peut pas toujours être bien; qu'on est bien un jour, mal un autre. Donc, puisque le bien et le mal reviennent alternativement dans la vie, c'est une heureuse chose que la fièvre, qui ne revient que tous les trois jours et nous donne *deux mères pour une marâtre*. » Le sophiste satirique et moraliste Lucien s'est livré aussi à ces badinages, où l'ironie piquante et le trait vif et acéré ne font pas défaut. Il a eu de nombreux imitateurs. A la Renaissance, une foule d'écrivains tâchèrent de reproduire le côté *burlesque* de quelques-unes de ses compositions, en faisant en latin l'éloge d'objets qui ne le méritaient guère; Erasme donna l'*Eloge de la folie*; Dousa, l'*Eloge de l'ombre;* Mélanchthon, l'*Eloge de l'oie;* Passerat, l'*Eloge de l'âne;* Juste Lipse, l'*Eloge de l'éléphant*, etc. C'est, dit-on, de l'*Histoire véritable* de Lucien que Swift a tiré le plan de son *Gulliver*.

Peignot a publié, dans son *Choix de Testaments* (1829, 2 vol. in-8°), deux pièces *burlesques* du IV^e siècle de notre ère, intitulées : *Testamentum ludicrum Sergii Polensis* et *Marcus Grunnius Corocottæ porcellus;* cette dernière est le testament d'un pourceau dicté par lui-même.

En Italie, le mot *burlesque* se prend dans le sens de plaisant, badin, railleur (*giocoso*); *burla* signifie au propre, comme *giocoso* par métaphore, une plaisanterie, une niche que l'on fait à quelqu'un. De là *burlesco*. En France, les poëtes *burlesques* ont tous, sans exception, joint la grossièreté du langage à la trivialité de la pensée. En Italie, au contraire, dès l'origine du *burlesque*, la bouffonnerie des pensées et des expressions n'empêcha point que le style n'eût de la pureté, de l'élégance, et que le rhythme ne fût harmonieux. Le *burlesque* italien a donc son histoire à part, et doit nous arrêter un instant. Au XV^e siècle, le Burchiello, le premier et le plus bouffon des *burlesques*, est cité parmi les auteurs qui font autorité pour la langue. Laurent de Médicis, qui montre dans ses autres poésies tant de goût et une si aimable facilité, n'en a pas moins dans son *Simposio* ou ses *Beoni*, dans cette satire qu'il a divisée en neuf chapitres, écrite en *terza rima*, comme la *Divine Comédie*, et aussi élégamment qu'il le faisait toujours. Ses *Capitoli* ou chapitres furent les premiers modèles de la satire enjouée, plaisante, badine, disons, si l'on veut, *burlesque*, pourvu que nous n'entendions plus ce mot que comme les Italiens l'entendent.

Les poëtes du XVI^e siècle prirent, à l'exemple de Laurent, le titre de *Capitoli* pour leurs satires *burlesques*. Ils y employèrent aussi la forme du sonnet, et enfin ils ne se bornèrent pas à lancer des traits, soit contre les vices et les ridicules en général, soit contre tels et tels hommes ridicules et vicieux, toujours en riant, et débitant des extravagances et des folies; ils dirent souvent de ces folies et de ces extravagances pour le seul plaisir d'en dire, et sans qu'il y eût rien de satirique dans leurs joyeusetés. Rire et faire rire, en un mot, fut leur seul but; et la preuve qu'ils y parvinrent, c'est le nombre même de ces poëtes facétieux et leur grande célébrité. Cette poésie forme en Italie une branche considérable de littérature, divisée en plusieurs rameaux, dont les principaux sont la *satira giocosa* et l'épopée comique.

Le poëte qui porta ce genre à sa perfection fut le chanoine Francesco Berni. Il eut pour rival et pour ami Mauro, qui s'approcha le plus près de lui, sans cependant l'égaler. Outre son épopée comique de *Roland amoureux* et de nombreux sonnets, Berni a laissé des *Capitoli* ou chapitres. Dans l'un, il fait l'éloge de la peste; dans d'autres, celui des goujons, des anguilles, des pêches, de la gélatine, des cardes et d'un jeu de cartes qu'on appelle la *prime;* il fait aussi l'éloge des dettes. Au milieu de tous ces chapitres, il s'en trouve un sur l'*urinal*, un autre à la louange d'Aristote qu'il adresse à un cuisinier. Tantôt il écrit à un ami ou à quelqu'un de ses protecteurs une simple épître, où il laisse errer son imagination libre et fantasque; tantôt il décrit un lieu, un événement, un voyage, et c'est avec des circonstances si grotesques, des comparaisons et des rapprochements si inattendus, que la gravité la plus doctorale en serait déconcertée. Quelquefois, parmi toutes les folies qu'il débite, un trait d'érudition lui échappe; il s'y arrête, et en fait comme un épisode après lequel il reprend le cours de ses extravagances, et qui, ainsi placé, en est une de plus.

Les poésies *burlesques* de Mauro consistent dans une vingtaine de *Capitoli*, qui renferment, entre autres, l'*Eloge de la fève, du Dieu des jardins, des moines, du mensonge, de la disette, du lit* et *de la chasse*, exercice qu'il aimait passionnément et qui lui coûta la vie.

Mgr della Casa a laissé cinq chapitres, dont deux très-graveleux : l'*Eloge du baiser* et le *Four*.

Le savant Varchi a fait des chapitres sur les *poches*, les *œufs durs*, les *pieds de mouton*, etc.; Molza, sur la *salade;* Firenzuola, sur la *soif*, les *cloches*, etc.; Grazzini, dit le Lasca, sur la *folie*, les *cornes*, les *barbes*, etc. Ce dernier n'est pas celui qui a le moins d'humour de toute cette bande joyeuse.

Au genre *burlesco* se rattachent les *Chants de carnaval* de Laurent de Médicis, du Lasca, etc.; les *Capitoli* de l'Arétin; les *Satires à la bernesque* de Simeoni; les *Satires sans prétention* (*alla carlona*) de Nelli, et enfin les poésies de Caporali, qui, avec autant d'esprit et de gaieté, a plus de fonds, d'originalité et de décence que les précédents. Nous nommerons encore Ruccellaj, Caro, le Bronzino, Dolce, les deux Martelli.

Au même genre se rattachent les poëmes héroï-comiques de Tassoni, la *Secchia rapita;* de Bracciolini, *lo Scherno dei Dei;* de Lippi, *Malmantile riacquistato*. On pourrait presque en dire autant, dans un autre ordre d'idées, de la poésie *pédantesque* et de la poésie *macaronique*.

Grazzini, surnommé le Lasca, publia une collection complète de tous les auteurs *burlesques;* mais ce genre de poésie passa les monts et fit fortune en France.

Sous Louis XIII, nous voyons régner en littérature un goût aventureux, une audace, une verve bouffonne, une allure cavalière tout à fait en harmonie avec les mœurs des raffinés. L'influence du cavalier Marin, de Lalli, de Caporali, de l'Espagnol Quevedo, avait donné lieu à une foule de compositions où la singularité du fond le dispute au caprice de l'expression. Quevedo, qui s'est souvent moqué de l'école de Gongora, a beaucoup d'analogie avec notre Scarron; sa *Vie de Tacanno Pablos de Buscon*, roman burlesque, est supérieure à tout ce que le XVII^e siècle a produit, excepté *Don Quichotte*. Lalli a laissé, entre autres ouvrages, l'*Eneide travestita* (Rome, 1651, in-12). « Non-seulement le *burlesque* passa en France, mais il y déborda et il y fit d'étranges ravages, dit Pellisson, dans son *Histoire de l'Académie*. Chacun s'en croyait capable, depuis les dames et seigneurs de la cour jusqu'aux femmes de chambre et aux valets. Cette fureur du *burlesque*, dont à la

fin nous commençons à nous guérir, était venue si avant, que les libraires ne voulaient rien qui ne portât ce nom, que, par ignorance ou pour mieux débiter leur marchandise, ils le donnaient aux choses les plus sérieuses du monde, pourvu seulement qu'elles fussent en vers. D'où vient qu'en 1649 on imprima une pièce assez mauvaise, mais sérieuse pourtant, avec ce titre, qui fit justement horreur à tous ceux qui n'en lurent pas davantage : *la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en vers* BURLESQUES. » Balzac, dans la vingt-neuvième de ses *Dissertations critiques*, combat le style *burlesque*, et ce fut à lui que le P. Vavasseur, dont nous parlons plus haut, dédia son livre *De ludicra dictione.* Sarrazin, nous l'avons déjà dit, passe pour avoir écrit le premier des vers *burlesques* dans notre langue; mais lui-même et ses nombreux imitateurs furent surpassés par Scarron, le premier qui entreprit une œuvre *burlesque* de longue haleine. Scarron, malgré ses souffrances physiques, semblait avoir adopté la devise de Rabelais :

> Mieulx est de ris que de larmes escripre,
> Pour ce que rire est le propre de l'homme.

L'*Enéide travestie*, qui eut un grand succès à l'hôtel Rambouillet, fonda sa réputation. A côté de cette poésie si noble et si dédaigneuse de la grande période du XVIIe siècle, Scarron établissait un genre complétement opposé, mais tout aussi faux assurément, le *burlesque*, qui s'obstinait à ne voir les choses que par leur aspect difforme et grimaçant, à rechercher la trivialité, et à ne se servir que de termes populaires ou ridicules. C'est l'excès inverse, et voilà tout. « Nous admettons parfaitement la bouffonnerie, l'invention des détails comiques, la gaieté du style, la réjouissante bizarrerie des mots, les rimes imprévues et baroques, les plus folles imaginations de tous genres; mais nous avouons ne rien comprendre à la parodie, au travestissement, dit M. Th. Gautier. Le *Virgile travesti*, un des principaux ouvrages de Scarron, est à coup sûr un de ceux qui nous plaisent le moins, bien qu'il soit semé de mots plaisants et de vers très-drôlement tournés. Après tout qu'est-ce que cela signifie? Mettre à la place d'un héros une épaisse figure bourgeoise, à la place d'une belle princesse une grosse maritorne, et les faire parler en style des halles, n'a rien en soi-même de fort récréatif. Il n'est pas de chef-d'œuvre dont on ne puisse, par ce procédé, faire aisément la chose la plus plate du monde. Nous concevons la parodie dans le sens critique, c'est-à-dire au moyen d'une certaine exagération humoristique des défauts de l'œuvre qu'on travestit, qui en fait ressortir le ridicule ou le danger, comme le *Don Quijote*, quand il parle des Amadis de Gaule, des Galaor, des Agésilan de Colchos, des Lancelot du Lac, des Esplandian et des autres romans de chevalerie... Certes, il faut toute la verve de Scarron pour soutenir une si longue plaisanterie; il faut son habileté souveraine à manier le vers de huit pieds, sa facilité à trouver des rimes imprévues, des tours piquants, des suspensions, des enjambements hardis, des coupes bizarres, enfin tout ce qui peut varier une œuvre d'une telle haleine. Souvent, à travers mille incongruités plus étranges les unes que les autres, se trouvent des morceaux vraiment bien traités, et dont la littéralité familière rend beaucoup mieux l'antique que les traductions sérieuses et en beau style. » L'auteur des lignes que nous venons de citer ne tient pas assez compte, ce nous semble, du service que le cul-de-jatte Scarron rendit à la littérature, en battant en brèche le jargon fastidieux des pastorales et la métaphysique amoureuse des longs romans de l'époque. Avait-il grand tort de faire dans l'*Enéide travestie* et dans le *Typhon* la caricature d'un Olympe avant-coureur de celui de Louis XIV, et où se complaisait la poésie artificielle de Ronsard, à laquelle s'apprêtait à succéder la poésie sèche et régulière de Boileau? Ce glacial génie, si bien taillé sur la grandeur roide et toute d'une pièce de Louis XIV, eût répandu moins de froideur sur le Parnasse dont il se proclamait le législateur, si quelques parodistes de la force de Scarron l'eussent mordu de temps à autre au talon. Boileau, qui n'a pas dit un mot de La Fontaine dans son *Art poétique* et qui a tenté de supprimer tout un côté de Molière,

> Dans le sac ridicule où Scapin l'enveloppe
> Je ne reconnais plus l'auteur du *Misanthrope*,

Boileau, disons-nous, ne pouvait comprendre la railleuse figure de Scarron; mais Scarron, s'il eût vécu plus longtemps, aurait pu du moins, par quelques traits de sa plume ironique, délivrer quelques-uns de ses contemporains de la cage étroite où le *législateur* mesurait leurs œuvres. Sans éprouver une admiration excessive pour l'*Enéide travestie*, on peut dire qu'il était impossible de saisir avec plus d'esprit le côté ridicule du héros de cet ouvrage immortel, et surtout du pieux Enée, bâtard, *dévot et poltron*, comme l'a si bien qualifié l'abbé Barthélemy. Scarron commence ainsi :

> Je chante cet homme pieux,
> Qui vient, chargé de tous ses dieux,
> Et de monsieur son père Anchise,
> Beau vieillard à la barbe grise, etc.

Junon fait à Eole le portrait que voici de la nymphe Dejoppée :

> Elle est nette comme un denier,
> Sa bouche sent la violette.
> Et point du tout la ciboulette;
> Elle entend et parle fort bien
> L'espagnol et l'italien;
> Le *Cid* du poëte Corneille,
> Elle le récite à merveille;
> Coud en linge en perfection
> Et sonne du psaltérion.

Le fameux *Quos ego*... lancé contre les vents par Neptune irrité est traduit d'une façon nouvelle :

> « Par la mort!... » il n'acheva pas,
> Car il avoit l'âme trop bonne.
> « Allez, dit-il, je vous pardonne:
> Une autre fois n'y venez pas. »

Didon, voyant Enée pour la première fois, lui dit :

> Vous êtes donc ce fils d'Anchise
> De qui Vénus, nue, en chemise,
> Reçut sur les bords du Ximois
> Un fardeau qu'on porte neuf mois,
> Dont sortit, la neuvaine faite,
> Votre personne si parfaite?

Vient ensuite le portrait de Didon,

> Un peu camuse, à l'africaine,
> Mais agréable au dernier point.

Didon fait à Enée plusieurs questions, et désire savoir :

> Si Pâris étoit un bel homme;
> Si cette malheureuse pomme
> Qui ce pauvre prince a perdu,
> Etait reinette ou capendu.

Le deuxième livre, si dramatique dans Virgile, prêtait par cela même très-bien à la parodie, et le poëte en a profité. Il faut lire l'amour d'Hécube pour Astyanax, les reproches de Vénus à Enée, qui voulait tuer Hélène, le départ d'Enée de la ville de Troie. Dans le troisième livre, l'entrevue si touchante d'Enée et d'Andromaque est rendue fort comiquement :

> « Pyrrhus vous ayant emmenée,
> » Vous a-t-il prise en hyménée?
> » Ou si... — De grâce, brisons là, »
> Me dit-elle. En disant cela,
> La bonne dame devint rouge.

Le quatrième livre renferme de jolis morceaux, entre autres l'entretien de Didon et d'Anne.

> « Dis-moi donc, ma sœur, pourquoi? d'où?
> » Comment? par quelle destinée
> » Est venu chez moi cet Enée?
> » Oh! qu'il est frais! oh! qu'il est gras!
> » Oh! qu'il est beau quand il est ras!
> » Qu'il est fou! qu'il est beau gendarme! »
> . . . .
> « Dans le fâcheux état de veuve,
> » Il n'est rien tel que chose neuve;
> » Choisissez un mari nouveau,
> » Et vous l'appliquez sur la peau;
> » Il n'est point de telle fourrure. »

Voici comment Scarron a traduit la scène de la grotte où se réfugient Didon et Enée, scène qui n'est pas moins célèbre que celle de l'épisode de Velléda. C'est surtout lorsqu'il parodie le touchant ou le sublime qu'on peut bien juger le *burlesque*.

> Iulus, le visage blême,
> Demande partout son papa,
> Lequel cependant s'échappa
> Avec Didon toute pleureuse,
> Et néanmoins tout amoureuse,
> Et laquelle eût joué beau jeu,
> Lequel l'eût voulu croire un peu.
> Ils patrouillèrent dans les crottes,
> Sans se soucier de leurs bottes,
> Non plus que de leurs pauvres gens;
> Et se sauvèrent diligents
> Dans une profonde caverne.
> Ils s'y fourrèrent à tâtons,
> Et s'entre-servant de bastons,
> Faute d'avoir une lanterne.
> . . . .
> Estant dans cette noire grotte,
> Chacun avec un pied de crotte,
> Ils recouvrèrent leurs esprits.
> C'est ce qu'on peut avoir appris
> D'une chose faite en cachette.
> Outre que ma plume est discrète,
> Virgile, qui n'est pas un fat,
> Sur un endroit si délicat
> A passé vite et sans décrire
> Chose où l'on pût trouver à dire;
> C'est pourquoi je n'en dirai rien;
> Mais je crois que tout alla bien.
> Ænéas, comme un homme sage,
> N'en a jamais dit davantage,
> Et Didon n'a jamais rien dit
> De ce qu'en la grotte elle fit.
> Sachez seulement qu'ils s'y tinrent
> Assez longtemps, et que survinrent,
> Tandis qu'ils furent là-dedans,
> De très-funestes accidents.
> Les nymphes des lieux en hurlèrent
> Et leurs testes déchevelèrent;
> C'est pourquoi le monde a pensé
> Qu'il s'étoit sans doute passé,
> Entre Didon et maître Enée,
> Une manière d'hyménée;
> Car de cet honneste nom-là
> Dame Didon nomma cela;
> Mais je sçay bien que quelques prudes
> Lui donnèrent des noms plus rudes.

L'*Enéide travestie* n'a pas été poussée au delà du huitième livre; Scarron n'a pas achevé non plus le *Roman comique*, son chef-d'œuvre, vrai modèle de naturel, de narration et d'originalité, et qui est un peu de la famille des romans espagnols du genre dit picaresque, tels que *Lazarille de Tormes, Guzman d'Alfarache, el Diablo cojuelo.* Un sieur Offray a donné une suite peu heureuse du *Roman comique*, de même que l'*Enéide travestie* fut continuée par un certain Jacques Moreau, marquis ou comte de Brazay, et par un autre rimeur, dont le nom est resté inconnu. Rien de plus plat, de plus insipide. Scarron a composé un autre poëme burlesque, le *Typhon*, consacré à la guerre des dieux et des géants, et dont voici la moralité :

> Ainsi presque toujours le vice
> A la fin trouve son supplice,
> Et jamais la rébellion
> N'évite sa punition.

Cette gigantomachie, qui offre l'Olympe transformé en famille bourgeoise, abonde en vers plaisants, en manières de dire originales, idiotismes qui sentent bien leur terroir; mais la pruderie des lecteurs de l'heure présente, qui ne pardonne pas une joyeuseté de style, même dans une étude littéraire, ne nous permet pas de citer les traits les plus vifs et les plus drôlatiques. Boileau ne se montre pas fort tendre à l'endroit du *Typhon*, comme on l'a pu voir par les vers que nous avons empruntés précédemment à l'*Art poétique;* il a reconnu pourtant que le début en était bien tourné et d'une assez fine plaisanterie. Presque toutes les autres poésies de Scarron sont dans le genre burlesque, et il y en a plusieurs qui méritent d'être distinguées, entre autres le sonnet bien connu :

> Superbes monuments de l'orgueil des humains.

Le genre que Scarron avait mis à la mode disparut avec lui. Vainement le plat d'Assoucy, pensant recueillir l'héritage du maître, se proclama empereur des *burlesques*, étayant sa gloire sur une parodie de Claudien, le *Ravissement de Proserpine*, et une parodie des *Métamorphoses : Ovide en belle humeur.*

Voici le début de ce poëme :

> Avant que le plancher des vaches,
> Des pieds ferrez et des gamaches
> Eût porté chevaux et mulets,
> Et muletiers à pieds mollets;
> Avant que la mère des soles
> Eut retiré ses fesses molles
> De la terre, et permis à tous
> La grâce d'y planter des choux,
> Nature alors dedans sa trogne,
> Faite ainsi que mère Gigogne,
> N'estaloit dedans ces bas lieux
> Qu'un corps bâti comme deux œufs.

Après les œuvres *burlesques* de Scarron et celles de d'Assoucy parurent : la *Seringue spirituelle à l'usage des âmes constipées en dévotion*, etc., etc. On trouve, dans le dernier de ces livres, entre autres le passage suivant, qui donnera une idée de l'ouvrage : « Vilaines carcasses, cloaques d'infection, bourbier d'immondices, n'avez-vous pas honte de vous tourner et retourner dans la chaudière de l'amour illicite, et d'y rougir comme des écrevisses lorsqu'elles cuisent, pour vous faire des adorateurs? » etc., etc. En 1649, on imprima la *Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, en vers *burlesques* (nous avons dit plus haut que, dans cette *Passion*, il n'y a de *burlesque* que le titre), et un grand nombre des mazarinades sont écrites dans le même style.

Mais enfin Boileau l'emporta, et Scarron n'eut pas plus de postérité littéraire que naturelle : ce n'est que lorsque le second mari de Mme Scarron, devenue la marquise de Maintenon, fut bien et dûment couché à Saint-Denis près de ses aïeux les rois de France, que l'on osa se souvenir des œuvres du cul-de-jatte et les réimprimer. Le seul poëme qui vaille la peine d'être cité, à côté de l'*Enéide travestie*, est la *Henriade travestie* de Monbron, à Berlin, *aux dépens du public* (1758, in-12). L'original y est parodié presque vers par vers. Il existe encore de nombreux ouvrages du même genre, mais tous sont à peu près oubliés aujourd'hui. Mentionnons seulement : l'*Eschole de Salerne*, en vers *burlesques*, par Martin (1656, Leyde, Elzeviers, in-12), édition devenue rare. Le grave auteur du *Voyage d'Anacharsis*, l'abbé Barthélemy, est auteur d'un pitoyable poëme en trois chants, la *Chanteloupée*, ou la *Guerre des puces contre madame la D. de Ch.* (la duchesse de Choiseul). Un sujet analogue avait provoqué, en 1579, lors de la tenue des grands jours à Poitiers, un déluge de vers de toutes sortes. Etienne Pasquier, se trouvant chez les dames Des Roches, qui réunissaient autour d'elles les beaux esprits du temps, aperçut une puce sur le sein de Mlle Des Roches. L'événement fit du bruit; il en résulta un combat poétique des plus curieux, auquel prirent part, avec Pasquier et Mmes Des Roches, Antoine Loysel, Achille de Harlay, premier président du parlement, Barnabé Brisson, Joseph Scaliger, Pierre Pithou, Turnèbe, Scévole de Sainte-Marthe. En pleine guerre civile, la puce de Mlle Des Roches devint en peu de temps plus célèbre que la colombe de Bathylle et le moineau de Lesbie. Cet heureux insecte fut célébré en vers grecs, latins, français, italiens et espagnols, dans un recueil publié sous le titre de la *Puce de mademoiselle Des Roches* (Paris, 1582, in-4o). Les meilleurs vers sont dus, suivant La Monnoye, à Mlle Des Roches elle-même. Cette jeune fille de bonne maison et de vertu incontestée ne connaissait point la bégueulerie de notre époque, et l'illustre avocat pouvait lui dire publiquement :

> Pleust or' à Dieu que je pusse
> Seulement devenir pulce :
> Tantost je prendrois mon vol
> Tout au plus haut de ton col,
> Ou d'une douce rapine
> Je sucerois ta poitrine;
> Ou lentement, pas à pas,
> Je me glisserois plus bas.
> Là, d'un muselin folastre,
> Je serois pulce idolastre,
> Pincetant je ne sais quoy
> Que j'aime trop plus que moy.

On trouve, en littérature, et chez tous les peuples, de certains jeux d'esprit qui tiennent de près au *burlesque*, et qui très-souvent n'ont d'autres héros que des animaux, et en particulier des insectes. Déjà, plus haut, nous avons rappelé quelques titres d'ouvrages restés célèbres. Il en est d'autres à ajouter : Jérôme Rorario, mort en 1556, composa une *Défense des rats*, et Guyot des Herbiers, mort en 1828, composa un poëme en l'honneur des chats, pour une certaine dame Anson, qui avait la manie de nourrir dans un pavillon un très-grand nombre de ces animaux, et la malice de réunir une société de gens de lettres dans un second pavillon attenant au premier. Le célèbre Polonais Krosicki publia, en 1776 (in-8o), un poëme héroï-comique, *Myszeidos*, sur les rats et les souris, qui, suivant le chroniqueur Kadlubek, dévorèrent le roi Popiel. Ce poëme a été traduit en français par Dubois. Daniel Heinsius a chanté les louanges de l'âne et du pou, *Laus asini*, *Laus pediculi* (Leyde, Elzeviers, 1629, in-24). Mercier a aussi célébré le pou, et il y a ajouté le pet. Le pet a eu d'ailleurs de nombreux panégyristes. On a d'Emmanuel Marti une facétie assez plaisante, intitulée : *Oratio pro crepitu ventris, habita ad patres crepitantes* (Cosmopoli, 1768, in-32, rare). Les ânes rencontrèrent un nouveau et ardent défenseur dans le jésuite Bondi, auteur de *Asinata* (1785, in-8o). Le pou eut encore son quart d'heure de célébrité en Angleterre. Georges III, étant un jour à table, aperçut sur son assiette un insecte dégoûtant (*a louse*); il entra aussitôt dans une violente colère et ordonna de raser immédiatement les têtes de tous les fontionnaires des cuisines royales. Cet événement fut pour le poëte satirique J. Wolcott, surnommé Peter Pindar, le sujet d'un poëme *burlesque*, *the Lousiad*, dans lequel le monarque lui-même était traité assez irrévérencieusement. Nous n'en finirions pas si nous voulions citer toutes les pièces drôlatiques écrites à propos du *pinson*, du *pélican*, de la *girafe*, de l'*éléphant*, de l'*araignée*, de la *souris* et surtout de la *mouche*. On connaît la *Moschéide*, ou *Domitien massacreur de mouches*, de l'Italien Lalli, et les poëmes de Tesauro, de Justulus et de Vida sur les *Vers à soie*, célébrés aussi dans le *Magnan*, charmant poëme provençal, de Diouloufet d'Aix. L'histoire de la littérature comique aurait encore à enregistrer une foule d'éloges composés en grec, en latin, en français, en allemand, en vers et en prose. Celui-ci célèbre la *rave*, celui-là les *perruques*, cet autre l'*Enfer;* Erasme vante la *folie;* Hegendorf, philosophe allemand, l'*ivrognerie;* Jérôme Cardan, *Néron*. La *cécité* trouve aussi son admirateur, et un poëte bien avisé entonne les louanges de..... *Personne*. Mais, nous le répétons, toutes ces productions restent pour la plupart en dehors du *burlesque* proprement dit.

Quelques Anglais ont réussi dans un genre qui se rapproche plus du style du *Lutrin* que du style de l'*Enéide travestie*, entre autres Butler, dans son poëme d'*Hudibras;* Prior, dans son *Histoire de l'âme*; Garth, dans la *Querelle des apothicaires et des médecins*. Ces ouvrages satiriques touchent de très-près au genre héroï-comique. *Hudibras* a eu l'honneur d'être traduit ou plutôt imité par Voltaire, qui a réduit à quatre-vingts vers les quatre cents premiers vers de Butler. En voici quelques-uns :

> Quand les profanes et les saints
> Dans l'Angleterre étaient aux prises,
> Qu'on se battait pour des églises
> Aussi fort que pour des catins;
> Lorsque anglicans et puritains
> Faisaient une si rude guerre,
> Et qu'au sortir du cabaret
> Les orateurs de Nazareth
> Allaient battre la caisse en chaire;
> Que partout, sans savoir pourquoi,
> Au nom du ciel, au nom du roi,
> Les gens d'armes couvraient la terre;
> Alors Monsieur le chevalier,
> Longtemps oisif ainsi qu'Achille,
> Tout rempli d'une sainte bile,
> Suivi de son grand écuyer,
> S'échappa de son poulailler,
> Avec son sabre et l'Evangile,
> Et s'avisa de guerroyer.
> . . . .
> Notre grand héros d'Albion,
> Grimpé dessus sa haridelle,
> Pour venger la religion,
> Avait à l'arçon de sa selle
> Deux pistolets et du jambon;
> Mais il n'avait qu'un éperon.
> C'était de tout temps sa manière,
> Sachant que si la talonnière
> Pique une moitié de cheval,
> L'autre moitié de l'animal
> Ne resterait point en arrière.
> Voilà donc Hudibras parti;
> Que Dieu bénisse son voyage,
> Ses arguments et son parti,
> Sa barbe rousse et son courage!

« C'est *Don Quichotte*, c'est notre *Satire*

Ménippée fondus ensemble, » a dit Voltaire de ce poëme d'*Hudibras*, qu'un officier anglais au service de la France, J. Townley, a mis en vers français avec force notes explicatives (1757, 3 vol. in-12).

« Prior, dans son *Histoire de l'âme*, écrit Voltaire, examine d'abord si l'âme est toute en tout, ou si elle est logée derrière le nez et les deux yeux, sans sortir de sa niche; puis, après s'être moqué de plusieurs systèmes, il propose le sien. Il remarque que l'animal à deux pieds, nouveau-né, remue les pieds tant qu'il peut, quand on a la bêtise de l'emmaillotter, et juge de là que l'âme entre chez lui par les pieds; que, vers les quinze ans, elle a monté au milieu du corps; qu'elle va ensuite au cœur, puis à la tête, et qu'elle en sort à pieds joints quand l'animal finit sa vie. » Voltaire a imité encore le commencement du poëme de Garth dans lequel il y a beaucoup d'imagination, de naïveté, et, qui plus est, d'érudition :

Muse, raconte-moi les débats salutaires
Des médecins de Londre et des apothicaires,
Contre le genre humain si longtemps réunis.
Quel Dieu, pour nous sauver, les rendit ennemis?
Comment laissèrent-ils respirer leurs malades,
Pour frapper à grands coups sur leurs chers camarades?
Comment changèrent-ils leur coiffure en armet,
La seringue en canon, la pilule en boulet?
Ils connurent la gloire; acharnés l'un sur l'autre,
Ils prodiguaient leur vie et nous laissaient la nôtre.

Le poëte hollandais Pierre Langendik, mort en 1735, a composé, entre autres écrits *burlesques*, un *Enée endimanché*, imitation du quatrième livre de l'*Enéide*. Dans son poëme de *Pierre Pors*, le baron de Holberg, mort en 1754, a travesti aussi en danois de nombreux passages de cette épopée.

On a écrit également en prose dans le genre *burlesque*. Une des meilleures pièces est la requête que François Bernier, voyageur et philosophe, composa en 1674, à l'occasion d'une demande adressée à l'Université de Paris pour que l'enseignement de la philosophie de Descartes fût interdit, et qu'il fit suivre d'un arrêt également *burlesque*, auquel il travailla avec Boileau et Racine. La requête de Bernier est beaucoup moins connue que l'arrêt, qui se trouve dans toutes les éditions de Boileau. Boileau, qui a tonné contre le *burlesque*, y mettait la main ou la plume au besoin, si l'on accepte comme siennes les pièces qu'on lui a attribuées peut-être fort gratuitement, entre autres *Chapelain décoiffé*, parodie de quelques scènes du *Cid*. On cite encore une facétie de Fielding qui a pour titre : *Dissertation sur les coups de pied au derrière.*

De nos jours, la poésie *burlesque* fait peu parler d'elle. Son dernier représentant véritablement avouable aurait pu être Vadé; mais Vadé, génie débraillé et peu attique, préféra se créer un genre à sa taille, le *genre poissard*. La *Pipe cassée* est un petit ouvrage qui ne manque ni d'esprit ni d'observation, mais où le mot gras éclate volontiers. Si le poëme *burlesque* est mort, en revanche la parodie, sa parente, se porte à merveille. Elle a envahi nos scènes théâtrales, où les héros de l'antiquité et les dieux de l'Olympe sont travestis et turlupinés irrévérencieusement, à la grande jubilation des Athéniens de l'an de grâce 1866. On connaît la vogue obtenue par *Orphée aux enfers*, à la fois charge littéraire et musicale. La *Belle Hélène* a fourni dans ces derniers temps un des succès les plus grands en ce genre de littérature qui exige un article spécial. (V. PARODIE).

Terminons cet aperçu historique par quelques réflexions : le genre *burlesque* est une ivresse de l'imagination qu'il ne faut se permettre tout au plus que par délassement. Les hommes ne s'attachent vivement qu'aux tableaux qui rendent leurs traits, leurs affections, leurs passions. Les peintures outrées, les charges, les caricatures, en un mot, leur sont étrangères; ils n'y prennent qu'un faible et passager intérêt. C'est la peinture de nos mœurs qui nous touche; plus la copie sera vive et ressemblante, plus elle procurera de satisfaction. L'*Enéide travestie* n'est qu'un jeu de l'esprit, *Tartuffe* est une création de génie; à *Tartuffe* l'immortalité, à l'*Enéide travestie* l'oubli, ou simplement l'attention de quelques curieux. Entre ces deux œuvres, il y a pourtant *Don Quichotte* qui, trempé dans l'encre du *burlesque*, s'est élevé jusqu'aux hauteurs du vrai comique, du comique de tous les temps et de tous les peuples.

BURLESQUEMENT adv. (bur-lè-ske-man — rad. *burlesque*). D'une façon burlesque : *Il faut pleurer dans un pays où l'on porte le deuil si* BURLESQUEMENT. (Mme de Sév.) *Sa couronne est accompagnée de plumets verts et blancs, et elle agite* BURLESQUEMENT *un grand éventail* (Millin.)

Que le moine Gallais, *burlesquement* disert,
De Midas Bénézech fasse un nouveau Colbert.
M.-J. CHÉNIER.

BURLET (Claude), médecin français, né à Bourges en 1664, mort en 1731. Reçu docteur à Paris en 1692, il entra sept ans plus tard à l'Académie des sciences et devint médecin de Philippe V, roi d'Espagne, ainsi que du dauphin de France. Il a laissé plusieurs mémoires dont les deux principaux sont intitulés : *Sur l'usage de l'eau de chaux seconde pour certaines maladies* (1703), et *Sur un sel cathartique trouvé près de Madrid* (1726).

BURLETTE s. f. (bul-lè-te). Féod. Droit seigneurial sur les acquisitions et obligations, égal à un quarantième de leur valeur. Se disait dans le Messin. ‖ On dit aussi BULLETTE.

— **Encycl.** Le droit de *burlette* appartenait originairement à la ville de Metz, et servait autrefois de gage à la justice des Treize. En 1634, cette juridiction ayant été supprimée et un bailliage ayant été érigé à la place, les officiers du bailliage soutinrent que ce droit devait leur appartenir. En novembre 1650, il y eut transaction : la moitié du droit de *burlette* revint aux officiers du bailliage, l'autre aux officiers de l'hôtel de ville. La Révolution française a détruit le droit de *burlette*, mais elle l'a remplacé par d'autres qui le valent bien.

BURLEY (Walter). V. BURLEIGH.

BURLEY-ON-THE-HILL, un des plus beaux châteaux de l'Angleterre, dans le comté de Rutland, à 3 kilom. de Oakham, résidence du comte de Winchelsea. Au sud de l'édifice est une terrasse de 300 mètres de long sur 15 de large, d'où l'on jouit d'un ravissant coup d'œil. L'architecture du château, d'ordre dorique, réunit la simplicité à beaucoup de splendeur et d'élégance. L'intérieur renferme une belle galerie de tableaux où abondent les portraits de famille et les toiles de l'école italienne; une riche bibliothèque et un bel escalier peint à fresque par Landscroom. Jacques Ier y fit une visite au duc de Buckingham. Le parc de cette habitation princière a 10 kil. de *périmètre.*

BURLINGTON, ville des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, dans l'Etat de Vermont, sur la rive orientale du lac Champlain, à 85 kilom. N.-O. de Montpellier; 8,500 hab. Université; industrie active : fabriques de cotons, lainages, papeteries, huileries; port sur le lac; principale place de commerce de l'Etat. Cette ville, dans une magnifique situation, est bien bâtie; ses rues à angles droits, longues et spacieuses, sont décorées de fontaines et de nombreux édifices. ‖ Ville des Etats-Unis d'Amérique, Etat d'Iowa, sur le Mississipi, à l'embouchure du Flent-Creeck, à 300 kilom. environ au-dessus de Saint-Louis. Sa population, qui ne s'élevait en 1840 qu'à 1,200 hab., compte aujourd'hui 15,000 âmes. Placée au centre *d'une contrée fertile*, avec un *bon port sur le* Mississipi, reliée aux autres parties de l'Union par plusieurs lignes de chemins de fer, cette ville déploie une remarquable activité commerciale. Les principaux articles de son commerce sont la quincaillerie, l'ébénisterie, la tapisserie, et surtout les porcs; en 1859, 137,000 de ces animaux ont été vendus sur le marché de Burlington. L'industrie manufacturière de cette ville consiste surtout dans la fabrication des briques, machines, engins de fer et charrues. ‖ Ville des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-Jersey, à 25 kilom. N.-E. de Philadelphie, sur la Delaware, presque en face de Bristol; 4,700 hab. Cette ville, fondée en 1667, fait un commerce très-important qu'alimente son industrie très-active. ‖ Bourg des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de New-York, à 125 kilom. O. d'Albany; 2,830 hab. ‖ Les différents Etats de l'Union américaine possèdent encore plusieurs autres bourgs du même nom : un dans l'Etat d'Indiana, comté de Caroll; un autre dans l'Etat de Pensylvanie; un troisième dans l'Etat de Wisconsin, etc.

BURLTON (Pierre-Henri), géographe anglais, né en 1804, mort en 1829. Il était lieutenant d'artillerie dans les Indes orientales lorsqu'il entreprit des travaux importants pour la géographie de l'intérieur de l'Asie. Après avoir relevé le cours supérieur du Brahmapoutra jusque sous 27°50′ de latitude et 93° de longitude, il franchit, l'année suivante (1826), avec Wilcox, les monts Longtan, et arriva à la source du Sri-Serbit, affluent de l'Iraouaddy. Il reçut ensuite la mission de lever la carte de l'Assam inférieur. Burlton se livrait à ce travail avec Bedingfield, lorsque, s'étant rendu avec celui-ci à Nanclo, dans les monts Cossyah, les deux géographes se virent soudain attaqués par une nombreuse troupe d'indigènes, et, malgré une vigoureuse défense, furent accablés par le nombre et massacrés.

BURMANN, famille d'érudits hollandais dont les membres les plus distingués sont les suivants :

BURMANN (François), théologien né à Leyde en 1628, mort en 1679, devint successivement pasteur à Hanovre (1655), sous-régent du collége des Ordres à Leyde (1664), et enfin, l'année suivante, professeur de philosophie à Utrecht. On a de lui des commentaires en hollandais sur le *Pentateuque*, sur *Josué*, *Ruth*, les *Juges*, les *Rois*, les *Paralipomènes*, etc. (1660-1683); un abrégé de théologie intitulé *Synopsis theologica* (1671); des *Dissertations académiques* (1700), etc.

BURMANN (Pierre), dit l'**Ancien**, l'un des représentants les plus célèbres de l'école philologique hollandaise, né à Utrecht en 1668, mort en 1741. Il était fils du précédent, perdit son père à l'âge de onze ans et fut élevé par sa mère, femme d'un grand mérite, qui l'envoya aux écoles d'Utrecht et de Sourchdronk. Le savant Graeve remarqua bientôt les talents du jeune Pierre; il devint pour lui un ami autant qu'un maître, s'appliqua à développer ses facultés naturelles, lui inspira le goût des lettres anciennes et le protégea de toutes manières. Burmann étudia d'abord le droit à l'université d'Utrecht. Après une année passée à Leyde, où il s'occupa surtout de philosophie, d'histoire et de littérature, il revint dans sa ville natale et subit les dernières épreuves du doctorat en droit. Il entreprit ensuite un voyage en Allemagne et en Suisse, dont il visita les bibliothèques et où il se mit en relation avec les savants en renom. A son retour, il s'établit comme avocat, et l'intelligence qu'il apporta dans les affaires lui valut de beaux succès. En 1691, il fut nommé receveur des taxes épiscopales, et tout présageait qu'il se ferait dans l'administration une rapide et brillante carrière; mais son goût prononcé pour les études classiques, entretenu par les relations qu'il avait conservées avec Graeve, devait le ramener à la philologie. Il entra donc dans le professorat.

Ici encore la protection de Graeve lui vint en aide et lui procura un prompt avancement. En 1696, il obtenait la chaire d'éloquence et d'histoire à l'université d'Utrecht, et signalait son entrée en fonctions par un remarquable discours en latin sur l'éloquence et la poésie. Plus tard, on lui confia en outre l'enseignement du grec et de la politique. Ses cours eurent un grand retentissement et attirèrent beaucoup de jeunes étrangers, surtout des Anglais. Bientôt sa réputation croissante lui valut d'être appelé par l'université de Leyde à la place laissée vacante par Perizonius. Le 2 juillet 1715, il prit possession de sa nouvelle chaire et prononça à cette occasion un discours sur les droits du professeur d'humanités. Burmann devenait ainsi le collègue de Jacques Gronovius. Dans cette nouvelle situation, le succès ne l'abandonna point: on ajouta peu après à sa chaire celle d'histoire et de poésie, et la charge de bibliothécaire. Il mourut à l'âge de soixante-treize ans, dans sa maison de campagne de Batestein.

Il a laissé un très-grand nombre d'ouvrages, entre autres des éditions d'auteurs. On le citait aussi comme poëte, et il a composé en effet beaucoup de poésies latines d'une versification élégante et facile, mais sans aucune inspiration. Il a célébré sa maison de campagne dans une réunion de professeurs, *Batesteinum in concione academica celebratum* (Leyde, 1738). Son fils a publié après sa mort le recueil de ses poëmes (Amsterdam, 1746, in-4°). Burmann a édité des travaux de plusieurs savants; on lui doit la publication des lettres de Gudius et de Sarrarius (Utrecht, 1697), des deux Heinse : *Sylloge epistolarum* (Leyde, 1727, 2 vol.), et de Pierre Cunæus (Leyde, 1725). En fait d'ouvrages originaux, on n'a guère de lui que le *Jupiter Fulgurator* (1700), petite dissertation mythologique et archéologique à propos de médailles de la ville de Cirrhus; la préface du *Thesaurus Italiæ* et du *Thesaurus Siciliæ* de Graeve; enfin des discours : *Orationes* (Utrecht, 1700; Berlin, 1742); *Oratio in studia humanitatis* (Leyde, 1732); *Oratio pro grammaticis et litteratoribus* (Leyde, 1732). Les auteurs latins qu'il a publiés sont : *Phèdre* (Amsterdam, 1698; La Haye, 1718) : dans ces deux premières éditions, il n'y a rien de Burmann, qui s'est borné à réunir les remarques de Gudius et de Heinsius; en 1727, à Leyde, il en a donné une troisième édition avec un nouveau commentaire; *Pétrone* (Utrecht, 1709); *Velleius Paterculus* (Leyde, 1719); *Quintilien* (Leyde, 1720); *Valerius Flaccus* (Leyde, 1724); *Ovide* (Amsterdam, 1727); *Poetæ minores latini* (Leyde, 1731); *Suétone* (Amsterdam, 1736); *Lucain* (Leyde, 1740).

Il vaut la peine d'examiner la valeur réelle de ces éditions qui, sous le nom d'éditions *Variorum*, ou mieux *Cum notis variorum*, ont joui et jouissent encore auprès de certains érudits d'une réputation peu méritée. Graeve le premier avait donné l'exemple de ce genre de publications, mais Burmann est le représentant le plus connu de cette seconde école hollandaise, qui eut tous les défauts de sa devancière sans en avoir les qualités. (V. LIPSE et HEINSIUS.) Peu versés dans les études grecques, les savants hollandais considéraient la langue et la littérature latines comme les seuls organes dont pût se servir un homme de goût pour exprimer sa pensée; Burmann mettait, par exemple, Virgile bien au-dessus d'Homère. Voss, les deux Heinse et J.-Fr. Gronov avaient au moins fait faire d'immenses progrès à l'intelligence des auteurs latins, de leur grammaire et de la critique du texte; on remarque chez eux un esprit clair et précis, qui aboutit à des résultats pratiques, et sait encore distinguer le fait important de celui qui ne l'est pas. Graeve inaugure l'ère des compilateurs sans intelligence, et Burmann applique le même système à l'annotation des auteurs. Bernhardy a porté sur lui un jugement sévère, mais juste. Il montre comment Burmann avait su, en se créant une coterie et en faisant une polémique tapageuse, attirer toute l'attention de ses contemporains et éclipser toutes les écoles opposées à la sienne, si bien que Louis XV lui faisait adresser, par l'abbé Bignon, les trois volumes du catalogue de la Bibliothèque royale, avec une lettre d'éloges où on le traitait de « premier des érudits. » C'était lui qui donnait le ton, et son exemple était suivi par une foule de compilateurs sans génie, constituant une sorte de corporation scoliastique et faisant des livres en fabrique. « Dépourvu de critique et d'ampleur, pauvre d'érudition véritable et de véritable amour du travail, Burmann connaissait aussi peu les Grecs que le monde moderne; sa seule force consistait en un zèle sans limites pour la latinité, qu'il considérait comme l'unique forme de l'humanisme. » Cette idée fixe se retrouve, notamment dans les deux discours de l'an 1732, que nous avons cités plus haut, où Burmann s'élève avec violence contre ceux qui voulaient professer aux universités dans leur langue maternelle. Il possédait les papiers des deux Heinse, où se trouvaient une foule de notices inédites, des variantes recueillies dans un grand nombre de bibliothèques. En outre, tel était le prestige de son nom, que beaucoup de savants lui communiquaient des collections de manuscrits. Au lieu de choisir parmi les matériaux immenses qu'il avait ainsi à *sa disposition*, sans même avoir *fait des* recherches personnelles, au lieu d'en extraire l'essence, il se bornait à imprimer sans aucun ordre toutes les annotations critiques, grammaticales, historiques et archéologiques qui lui tombaient sous la main. On eût dit que les auteurs n'étaient pour lui qu'un prétexte pour faire parade de son érudition et de celle d'autrui. La rédaction de ses commentaires était donc purement mécanique et arbitraire; il ne tenait aucun compte des difficultés réelles du texte et des différences qui existent entre les divers écrivains. On dirait des observations jetées au hasard; partout elles ont la même coupe et presque la même dimension. On ne peut même se fier aux variantes qu'il donne et qui sont souvent inexactes. Ainsi, toute une vie de travail fut dépensée en pure perte pour la science. Les brillants succès obtenus par Burmann détournèrent même de la philologie quelques esprits plus larges, comme Wesseling; mais si les écoles opposées étaient réduites au silence, il y avait cependant quelques hommes qui appréciaient Burmann à sa juste valeur, par exemple Hemsterhuys, et préparaient une réaction, dont Ruhnken fut *l'organe le plus accrédité.*

D'une constitution forte et robuste, Burmann avait un caractère irascible. Il ne souffrait pas la contradiction, surtout lorsqu'il s'était livré à son goût pour les plaisirs de la table. Il se permettait alors des vivacités de langage très-blessantes pour les adversaires que lui avaient suscités quelques-uns de ses ouvrages. La préface de son *Pétrone* lui attira, entre autres, le blâme des théologiens; dans tous ses écrits, on le voit se plaindre d'eux; il en voulait surtout à Le Clerc, d'Amsterdam. Il parut aussi à Florence (1734) une *Chrestomathia Petronio-Burmanniana*, dont l'auteur était Veerburg et qui était pleine d'invectives contre Burmann. Il eut également des discussions avec Capperonnier et Bentley. Le premier avait publié à Paris une édition de *Quintilien*, qui n'était que la reproduction de celle de Burmann; mais il y avait ajouté une préface où il le critiquait vivement. Burmann, outré de ce procédé, fit imprimer en réponse son *Epistola ad Capperonierum de Nova Quintiliani editione* (Leyde, 1726). Vis-à-vis de Bentley, le professeur hollandais eut tous les torts. Dans la préface de son édition de *Phèdre* (Leyde, 1727), il traite de fausse et d'absurde la théorie du savant anglais sur les vers des comiques latins. Reiz a démontré depuis que Burmann était absolument incapable d'en juger. Néanmoins, Bentley ne se brouilla avec lui qu'après s'être vu refuser communication des notes inédites de Heinse sur Lucain.

BURMANN (François), théologien, né à Utrecht en 1671, mort en 1719, frère du précédent. Après avoir été pasteur de différentes Eglises de Hollande, il fut appelé, en 1715, à occuper une chaire de théologie à l'université de sa ville natale. Outre des dissertations latines sur la poésie sacrée, il a laissé divers ouvrages, dont les plus remarquables sont : l'*Harmonie* ou la *Concordance des saints Evangiles* (Amsterdam, 1713); *Theologus* (1715); *Sur la persécution de Dioclétien* (1719, in-4°).

BURMANN (Jean), botaniste, né en 1707, mort en 1780, fils du précédent. Il fit ses études de médecine, s'occupa particulièrement d'histoire naturelle et devint professeur de botanique à Amsterdam en 1738. Linné a donné, *en son honneur*, le nom de *Burmannia* à un genre de plantes. Son principal ouvrage est le *Thesaurus Zeylanicus* (Amsterdam, 1737), d'après les herbiers de Hartog et de P. Hermann. Jean Burmann a rendu de véritables services à la botanique en éditant d'importants ouvrages qui, sans lui, seraient restés manuscrits. Tels sont notamment l'*Herbarium Amboinense* de Rumpf (1741-1750, 6 vol. in-fol.), et *Plantarum americanarum fasciculi X* (1755), avec 202 planches par Plumier.

BURMANN (Pierre), dit **le Jeune**, philologue hollandais, frère du précédent, né à Amsterdam en 1713, mort en 1778. Elevé à Leyde par son oncle Pierre, il étudia comme lui les littératures anciennes et le droit. A l'âge de vingt ans, il publiait son premier ouvrage : *De sapientia hyperboreali;* en 1734, il passa sa thèse de doctorat : *De jure annulorum aureorum*, et, deux ans plus tard, il remplaçait Wesseling comme professeur d'histoire et d'éloquence à Franecker. Il jouissait d'un grand renom comme poëte latin; aussi joignit-on à sa chaire, en 1741, celle de poésie. L'année suivante, cependant, Burmann passait au gymnase d'Amsterdam, en remplacement du savant d'Orville et avec le titre de professeur

d'histoire, d'éloquence et de langue grecque. Là encore il eut un grand succès et un avancement rapide. En 1744, il fut chargé d'enseigner la philosophie, outre les branches qu'il professait déjà; en 1752, il devint bibliothécaire, et en 1753 directeur des écoles latines. Il mourut à sa maison de campagne de Sandhorst, près de Wassenaer. Il publia d'abord des ouvrages d'autres savants, par exemple les *Emendationes* de H. Valois (Amsterdam, 1739); les *Adversaria* de N. Heinsius (Harling, 1740). Ce fut lui qui édita le *Virgile* préparé par son oncle (Amsterdam, 1746) et les *Antiquités de la Sicile, Sicula*, de d'Orville (Amsterdam, 1764). Il a donné lui-même des éditions de *Lotichius* (Amsterdam, 1754); de l'*Anthologie latine* (Amsterdam, 1759 et 1773), dont il avait fait paraître déjà un spécimen en 1747; d'*Aristophane* (Leyde, 1760). Toutefois ce n'est guère plus qu'une réimpression de l'édition de Bergler; de *Claudien* (Amsterdam, 1760); des ouvrages de Cicéron sur la *Rhétorique* (Leyde, 1761). Il avait aussi préparé un *Properce* que Santen a publié plus tard, de même que plusieurs discours.

Il y a une ressemblance frappante entre la carrière du neveu et celle de l'oncle, une analogie qui se retrouve aussi bien dans leur tournure d'esprit que dans leurs tendances philologiques et le genre de leur érudition. Chez le neveu, il y avait peut-être imitation volontaire. D'abord, pour se distinguer de son oncle, il signait ses ouvrages en ajoutant à son nom celui de son père et de son grand-père; mais bientôt il y renonça, pour prendre le nom de *Petrus Burmannus secundus*. Burmann le Jeune était, comme Burmann l'Ancien, d'une vanité excessive, et fort irascible; aussi eut-il avec ses contemporains des disputes d'une extrême vivacité. La plus mémorable de ces discussions fut celle qu'il soutint avec Chr.-Ad. Klotz, qui s'était permis de critiquer son édition de l'*Anthologie latine*, de faire ressortir les défauts très-réels de sa méthode et les bévues assez mombreuses qu'il avait commises. Il y eut échange de libelles. Klotz publia l'*Anti-Burmannus* (Iéna, 1761), et le *Fumus P. Burmanni* (Altenburg, 1762); Burmann répondit par l'*Epistola ad fratrem* et l'*Anti-Clotzius* (Amsterdam, 1761 et 1762). Le dernier de ces pamphlets était orné du portrait-charge de Klotz. Il faut ajouter que celui-ci, d'abord assez convenable dans sa censure, finit par se donner tous les torts : il ne manquait pas une occasion de lancer des injures à la tête de son adversaire, et nous trouvons dans une brochure de lui, d'ailleurs sans rapport à la querelle, des phrases comme la suivante, qui peut donner une idée de la façon dont en usaient les érudits de ce temps-là, et qui s'adressait sans nul doute à Burmann : « Quoique ce personnage soit digne de la haine de tous, j'ai cependant pitié de ce misérable; je ne répondrai jamais rien à ses injures. Je lui souhaite une santé éternelle; je veux que, comme un satyre aux pieds de bouc, auquel il ressemble d'ailleurs beaucoup par ses formes gracieuses, il puisse dormir des deux yeux et ronfler paisiblement au milieu des flacons, des férules, des paperasses, des couronnes, des petits livres, des plumes et des verres, à moins qu'il ne préfère se cacher dans un coffre et imiter la voix délicieuse du porc. » Ce langage dépasse évidemment les bornes du bon goût et de la plaisanterie permise.

Quels qu'aient été les défauts de Burmann, on ne peut s'empêcher de reconnaître que ses travaux ont fait avancer la science sur beaucoup de points, mais il faut s'en servir avec la plus grande précaution.

BURMANN (Nicolas-Laurent), botaniste, né en 1734, mort en 1793, fils de Jean Burmann et neveu du précédent. Il étudia la médecine à Leyde et succéda à son père (1780) comme professeur de botanique à Amsterdam. On a de lui une bonne monographie du genre pelargonium et une *Flora Indiæ*, dont il ne fut en quelque sorte que l'éditeur, car il en avait trouvé les matériaux dans les collections de son père et dans celles de Garcin. Cette *Flore*, publiée à Leyde (1768, in-4°), est une collection de 1,500 plantes des Indes.

BURMANN ou **BORSMANN** (Gottlob-Guillaume), littérateur allemand, né en 1737 à Lauban (haute Lusace), mort à Berlin en 1805. Après avoir achevé ses études littéraires à Hirschberg, où il eut pour professeur Leuschner, il se rendit à Francfort-sur-l'Oder, y apprit la jurisprudence, puis se fixa à Berlin, où il vécut en donnant des leçons particulières. Burmann, dont le caractère était très-bizarre et l'imagination peu réglée, avait un véritable talent d'improvisateur, et était en outre un bon musicien. Il a laissé des poésies où l'on trouve de l'esprit, de la grâce et du naturel, mais qui manquent d'ordre, de plan et souvent de convenance. Nous citerons ses *Fables* (1769); *Chants patriotiques* (1786), avec musique de l'auteur; *Poésies sans la lettre R* (1788); *Badinages* ou *Preuves de la flexibilité de la langue allemande* (1794), etc.

BURMANNIACÉ adj. (bur-ma-ni-a-sé — rad. *burmannie*). Bot. Qui ressemble à une burmannie. ‖ On dit aussi BURMANNIÉ.

— s. f. pl. Petite famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre burmannie.

— **Encycl.** Les *burmanniacées* sont des plantes herbacées, à feuilles étroites, aiguës, réunies en rosette radicale. Cette famille a des rapports avec celles des hémorodacées et des broméliacées. Les espèces qu'elle renferme sont toutes originaires des régions tropicales de l'ancien et du nouveau monde. Quelques-unes sont cultivées dans nos jardins botaniques, mais leurs propriétés sont encore peu connues. Les caractères essentiels de la famille des *burmanniacées* peuvent se résumer ainsi : fleurs hermaphrodites; périanthe tubuleux, mince, pétaloïde, à six divisions dont trois externes, plus grandes, plus larges, offrant un appendice en forme d'aile, et trois internes beaucoup plus courtes; étamines au nombre de trois, insérées à la gorge du périanthe et opposées à ses divisions intérieures; anthères introrses, à deux loges s'ouvrant transversalement et séparées par un connectif très-marqué; ovaire infère, adhérent, ordinairement à trois loges multiovulées; style simple, terminé par un stigmate à trois lobes globuleux et pétaloïdes; fruit capsulaire, couronné par le limbe calicinal; graines petites et nombreuses; embryon très-petit, entouré d'un endosperme charnu.

BURMANNIE s. f. (bur-ma-nî — de *Burmann*, n. pr.). Bot. Genre de plantes monocotylédones, type de la famille des burmanniacées, et comprenant quelques espèces, qui croissent dans les savanes ou les lieux humides de l'ancien et du nouveau continent.

BURMEISTER (Hermann), médecin et naturaliste allem., né à Stralsund (Prusse) en 1807. Depuis 1842, il occupe la chaire de zoologie à l'université de Halle. En 1848, il fut député de Halle à l'Assemblée nationale de Francfort, puis député de Liegnitz à la première chambre prussienne, où il siégea parmi les libéraux. Il fit ensuite un voyage de deux ans au Brésil. Ses principaux travaux sont les suivants : *Esquisse d'histoire naturelle* (1832); *Manuel d'histoire naturelle* (1837); *Atlas de zoologie* (1835-1843); *Manuel d'entomologie* (1832-1844, 4 vol.); *Genera insectorum* (1833-1844); *Histoire de la création* (1843); *Tableaux géologiques pour l'histoire de la terre et de ses habitants* (1851); les *Animaux du Brésil* (1854-1856, 2 vol.); diverses monographies, telles que l'*Histoire naturelle de l'espèce* Calandra (1837), etc.

BURN (Richard), jurisconsulte et historien anglais, né à Winton vers 1720, mort en 1785 à Orton. Docteur en droit de l'université d'Oxford, il fut vicaire d'Orton, juge de paix dans divers comtés et enfin chancelier du diocèse de Carlisle. On a de lui : *Histoire et antiquités des comtés de Westmoreland et de Cumberland* (1777, 2 vol.), et deux ouvrages fort estimés en Angleterre : les *Devoirs d'un juge de paix* et le *Droit ecclésiastique* (1767, 4 vol.).

BURNABY (André), voyageur anglais, né en 1732 à Asfordby, mort en 1812. Il visita l'Amérique du Nord en 1759 et 1760, puis devint chapelain à Livourne, et, de retour en Angleterre, il fut successivement pasteur à Greenwich et archidiacre à Leicester (1786). Son principal ouvrage est une intéressante relation de son voyage, laquelle a été traduite en français sous le titre de *Voyage dans les colonies du milieu de l'Amérique septentrionale* (1778, in-12).

BURNAP (Georges), théologien américain, né à Merrimack en 1802. Il est, aux Etats-Unis, l'adepte le plus éminent des doctrines unitairiennes de Norton, et, depuis 1827, il dirige comme pasteur une Eglise de Baltimore. Parmi ses nombreux ouvrages, remarquables par une argumentation serrée et par une érudition aussi variée qu'étendue, nous citerons : *Entretiens sur les sujets de controverse entre les unitairiens et les autres sectes chrétiennes* (1835); *Discours aux jeunes gens sur la culture de l'esprit, la formation du caractère et la conduite de la vie* (1840); *Entretiens sur les attributions et les devoirs des femmes* (1840); *Exposition des principaux textes de la Bible qui ont trait à la doctrine de la Trinité* (1845); *Objections populaires au christianisme unitairien examinées et réfutées* (1848), le *Christianisme, son essence et ses preuves* (1855), le plus important de ses écrits.

BURNES (sir Alexandre), célèbre voyageur anglais, né en 1805 à Montrose, où il fut élevé, mort en 1842. Il partit pour l'Inde à peine âgé de seize ans, et sa double capacité comme linguiste et comme topographe le fit bientôt nommer agent politique à Cutch. D'un caractère aventureux et hardi, il résolut d'explorer la frontière nord-ouest de l'Inde et de suivre le cours de l'Indus jusqu'à l'Océan. Il avait à peine atteint Jaysulmeer, qu'un envoyé du gouvernement vint l'inviter à retourner sur ses pas, de peur qu'il n'excitât l'inquiétude des gouverneurs du Sind. Cependant, l'année suivante, le gouvernement anglais ayant envoyé des présents à Runjeet Singh, gouverneur de Lahore, Burnes fut nommé pour les lui porter. Peu de temps après son retour, il fut chargé d'une seconde expédition dans l'intérieur de l'Asie, durant laquelle il traversa le Punjab jusqu'à l'Indus et s'avança par le Peshawur jusqu'à Caboul, où il fut bien accueilli par Dost-Mahomed. Il reconnut de suite combien ce rajah était supérieur en intégrité, en justice et en capacité, à son compétiteur Shah-Soojah, que l'Angleterre allait malheureusement lui donner pour successeur. De Caboul, Burnes traversa l'Indo-Coosh jusqu'à Koondosy, Balk et Bokhara, puis, de là, franchit la frontière occidentale de la Perse et se rendit par Téhéran, Ispahan et Schiraz jusqu'à Bushire, où il s'embarqua pour l'Inde. La renommée de Burnes date de cette expédition, durant laquelle il releva la plus grande partie de la route suivie par Alexandre, reconnut les limites des royaumes de Porus et de Taxile, navigua sur l'Hydaspe, traversa le Caucase indien et visita les contrées dévastées par Gengiskan, Timour et Baber. De retour à Bombay, il alla reprendre son poste accoutumé à Cutch, d'où il fut bientôt envoyé dans l'Afghanistan avec une mission soi-disant commerciale. Mais à peine arrivé à Caboul, il ne se donna plus la peine de colorer sa mission d'un prétexte, et s'occupa exclusivement d'intrigues diplomatiques nécessitées par les complications politiques survenues chez les Afghans. Dost-Mahomed était désireux, non-seulement de cultiver l'alliance anglaise, mais encore de s'appuyer sur cette puissance; Burnes lui-même comprenait tous les avantages qu'on pourrait tirer d'une entente cordiale avec ce rajah, dont l'influence pouvait servir puissamment à consolider la domination de l'Angleterre dans ces contrées. Cependant d'autres avis prévalurent à Londres, et Burnes fut brusquement rappelé. La guerre fut déclarée à Dost-Mahomed et une expédition envoyée pour détrôner le rajah de Caboul et de Candahar, et placer Shah-Soojah sur le trône. Après de terribles souffrances, causées par des chaleurs et des froids excessifs, l'armée anglaise parut remporter un avantage décisif. Son protégé entra à Caboul le 7 août 1839, et Dost-Mahomed se rendit peu après. Burnes resta au Caboul pour diriger les actes du nouveau rajah, occupant, comme il le dit lui-même, la plus fausse des positions. La vengeance des Afghans ne se fit pas longtemps attendre, et Burnes fut une des premières victimes de leur révolte contre le nouveau pouvoir. Le 3 novembre 1841, une bande d'insurgés attaqua sa maison et le massacra au moment où il tentait de s'échapper sous un déguisement. Son frère fut tué à ses côtés, après une résistance désespérée. Ainsi périt un des hommes qui ont le plus contribué à l'établissement de la domination anglaise dans l'Inde.

Les voyages de Burnes ont été publiés en trois volumes. Neuf cents exemplaires furent enlevés en un seul jour, et l'ouvrage fut traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. Burnes avait été nommé lieutenant-colonel et créé baronnet en 1836. La Société de géographie lui décerna un prix; la Société générale l'admit dans son sein, et de Humboldt le proclama le premier parmi les voyageurs qui ont parcouru l'intérieur du continent asiatique.

BURNES (Robert), célèbre poëte écossais. V. BURNS.

BURNET (Thomas), jurisconsulte et théologien écossais, né à Croft en 1635, mort en 1715. Il fut chapelain et secrétaire du roi Guillaume. Son principal ouvrage a pour titre *Telluris theoria sacra* (Londres, 1680, in-4°). C'est un traité des révolutions terrestres élégamment écrit, mais qui n'est plus à la hauteur de la science. Un autre de ses ouvrages, *Archæologia philosophica* (1692), fut vivement attaqué par le clergé et fit perdre à Burnet les places qu'il occupait.

BURNET (Gilbert), historien anglais, évêque de Salisbury, né à Edimbourg en 1643, mort en 1715. Il eut une vie fort agitée, perdit la faveur de Charles II et encourut l'inimitié de Jacques pour sa tolérance envers les presbytériens et son zèle contre les catholiques, voyagea sur le continent et se fixa en Hollande, où il embrassa la cause de Guillaume d'Orange, qui, devenu roi d'Angleterre en 1688, l'éleva à la dignité épiscopale. On a de lui un nombre considérable d'écrits, où il se montre en général impartial et tolérant pour les diverses sectes chrétiennes, mais passionné contre l'Eglise romaine. Cette intolérance éclate surtout dans sa remarquable *Histoire de la réformation en Angleterre* (1679), traduite en français par Rosemond, ouvrage pour lequel le parlement lui vota des remercîments. On a encore de Burnet : *Histoire de mon temps* (Londres, 1724), empreinte d'un esprit whig fortement prononcé, traduite en français par de la Pillonnière (1725-1727); *Essai sur la reine Marie Stuart*, traduit en français par David Nazel (1695); des sermons, des traités de théologie, des écrits polémiques, etc.

BURNET (Guillaume), homme d'Etat et astronome anglais, né en 1688, mort en 1729, fils du précédent. Nommé en 1720 gouverneur de New-York et de New-Jersey, il arriva à New-York au mois de septembre de la même année, et prit en main le gouvernement de cette province, qui fut heureuse et prospère pendant les huit années que dura son administration. Il obtint des Indiens Mohawks une grande concession de territoire, établit en 1722 un poste commercial à Oswego, et bâtit à ses dépens un petit fort pour protéger cet établissement. Il prit ainsi possession du rivage méridional du lac Ontario pour son gouvernement et planta le premier le pavillon anglais sur le bords des grands lacs. Peu de temps après, son gouvernement lui fut retiré et on lui donna en échange celui de Massachusetts et du New-Hampshire. Burnet possédait la plus riche bibliothèque d'Amérique. Il cultiva les lettres et les sciences, surtout l'astronomie, et écrivit des *Observations astronomiques*, insérées dans les *Transactions* de la Société royale de Londres.

BURNET (Thomas), médecin écossais, né en 1732, mort en 1815. Elève de l'université de Cambridge, il compléta ses études en parcourant une partie de l'Europe, et, de retour dans sa patrie, il devint médecin du roi d'Angleterre. On a de lui deux ouvrages très-estimés, qui ont eu de nombreuses éditions : *Thesaurus medicinæ practicæ* (Londres, 1773, in-4°), et *Hippocrates contractus*, etc. (Edimbourg, 1785, in-8°).

BURNET (Jacob), juge américain et sénateur, un des premiers colons de l'Etat de l'Ohio, qui compte aujourd'hui deux millions d'habitants, né à Newark (New-Jersey) en 1770, mort à Cincinnati en 1853. Il prit ses grades au collége Princeton en 1791, et fut admis au barreau en 1796. Il alla alors s'établir à Cincinnati, où il a depuis toujours demeuré. Il y avait, lors de son arrivée dans cette ville encore naissante, environ 500 habitants; à sa mort, on en comptait 130,000. M. Burnet, élu au sénat des Etats-Unis, y siégea de 1828 à 1831. En 1847, il a publié des notes fort utiles et fort remarquables sur la colonisation du nord-ouest des Etats-Unis.

BURNET (John), graveur et peintre anglais, né en 1784, près d'Edimbourg, vivait encore en 1862. Il descendait de Th. Burnet, ami de Newton et auteur de la *Théorie sacrée de la Terre*. Il eut pour instituteur le maître d'école de Walter Scott, entra chez un graveur du premier mérite, Robert Scott, auprès duquel il resta sept ans, et suivit en même temps les cours de l'Académie des *Trustees*, où, sous la direction de John Graham, il apprit le dessin d'après l'antique, en compagnie de Wilkie et d'Allan. Pour les petits travaux, il s'inspira des planches de James Heath, dont les illustrations étaient en grande estime; et pour les grandes compositions, il imita le style de Cornélius Vetscher. Il se rendit à Londres en 1806, et y reçut un cordial accueil de son camarade Wilkie, l'heureux auteur des *Politiques de village*, qui travaillait alors au *Ménétrier aveugle*. Du consentement de Wilkie, il grava, dans le format de l'original, la *Harpe juive*; les épreuves, publiées en 1809, atteignirent des prix élevés. Dans la gravure du *Ménétrier*, publiée en 1811, il revint à la manière de Cornélius Vetscher. Ses autres œuvres furent : la *Lecture du testament*; les *Invalides de Chelsea lisant le bulletin de la bataille de Waterloo*; la *Lettre d'introduction*; la *Mort de Tippo-Saïb*; l'*Ecole de village*; la *Bataille d'Eylau*, d'après Gros; le *Ménétrier aveugle*; le *Lapin sur la muraille*; l'*Ouverture du testament*; la *Guimbarde*, d'après D. Wilkie; le *Vicaire de Wakefield*, d'après Newton; *Walter Scott dans son cabinet de travail à Abbotsford*; *Robert Burns écrivant dans son cottage*, d'après Allan; *Bethsabée au bain* et l'*Adoration des rois*, d'après Rembrandt. Après la paix de 1815, il courut visiter les chefs-d'œuvre rassemblés au musée du Louvre. Dès lors, il aborda la gravure historique, qu'il traita aussi heureusement que les scènes de genre. Outre le recueil des *Cartons de Raphaël*, conservés au palais de Hamptoncourt, il fournit à la collection faite d'après la *Galerie nationale* des gravures reproduisant les principales toiles de Rembrandt. Il exécuta aussi plusieurs planches pour la *British Gallery* de Forster. Auteur lui-même de toute une série de petits tableaux : les *Invalides de Greenwich*, les *Petits oiseaux*, le *Jeu de dames*, la *Souris*, il en grava les planches. De 1815 à 1830, cet artiste distingué a écrit et illustré des livres à l'usage des amateurs : *Idées pratiques sur la peinture*; *Traité de la peinture*, traduit en français par Van Geel; la *Peinture de portraits*; *Des paysages à l'huile*; *Essais pratiques sur les beaux-arts, et notamment sur l'éducation de l'œil*; *Vie de Rembrandt et de Turner*. En 1860, il a reçu une pension du gouvernement. — Son jeune frère, James BURNET, né à Musselburg en 1788, mort en 1816, à l'âge de vingt-huit ans, se livra aussi à la peinture et composa des paysages avec animaux. On voit deux de ces paysages dans le musée de Kensington.

BURNET (le révérend John), orateur populaire anglais, né à Perth (Ecosse), vers le commencement du siècle. Il s'enrôla dans un régiment comme simple soldat, puis devint ministre d'une congrégation d'indépendants à Cork, d'où il passa à Camberwell vers 1835, pour régir une paroisse de la même confession. Le révérend Burnet est un de ces personnages singuliers qui ne peuvent exister que dans un pays de complète liberté. C'est l'orateur favori d'Exeter Hall, à Londres, un tribun de *platform*, entouré de la sympathie populaire. Son rôle n'est pas sans utilité, car il a parlé, dans l'intérêt des masses, pour la suppression des tarifs sur les céréales, pour l'abolition de l'esclavage, pour le règne de la paix, pour l'indépendance des religions sans contrôle de l'Etat, pour l'abolition de la peine de mort, etc.

BURNET (Gilbert), botaniste anglais, actuellement professeur de botanique au Collége royal de Londres, a beaucoup contribué aux progrès de cette science par ses recherches, ses ouvrages et ses vues nouvelles sur la classification. Il a publié d'intéressantes ob-

servations physiologiques sur la respiration des plantes.

BURNET (James), philosophe écossais. V. MONBODDO.

BURNETTIE s. f. (bur-nè-tî — de *Burnet*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, comprenant une seule espèce qui croît en Tasmanie.

BURNEY (Charles), compositeur et musicographe anglais, né à Shrewsbury en 1726, mort en 1814. Il fut envoyé à Londres à l'âge de dix-huit ans, pour y étudier l'harmonie sous la direction du docteur Arne. Ses études terminées, il fut nommé organiste de l'église Saint-Denis, et entra comme instrumentiste au théâtre de Drury-Lane; mais ses appointements dans ses deux fonctions étaient tellement minimes, qu'il fut contraint de quitter Londres et d'accepter une place d'organiste à Lynn, dans le comté de Norfolk. C'est pendant son séjour de neuf années dans cette ville qu'il conçut le plan de son *Histoire générale de la musique*. Ayant pu revenir à Londres, grâce à la protection du duc d'York, il fit représenter en 1761, à Drury-Lane, une composition lyrique intitulée l'*Homme adroit*, publia des concertos et fut nommé cette même année docteur en musique à l'université d'Oxford. Désireux de se perfectionner dans son art, et surtout d'amasser les matériaux nécessaires à son grand ouvrage, il parcourut l'Italie, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas (1770-1773), fit paraître quelques écrits, dont l'un, intitulé *De l'état actuel de la musique en Allemagne*, a été traduit en français par Ch. Brack (Gênes, 1809, 3 vol.), fut nommé membre de la Société royale de Londres, et publia enfin, en 1776, après vingt ans de préparation, le premier volume de son *Histoire générale de la musique*, ouvrage qui n'avait eu aucun modèle et qui est encore aujourd'hui justement estimé. Ce premier volume contient l'histoire de la musique chez les peuples de l'antiquité jusqu'à Jésus-Christ; le deuxième volume, publié en 1782, traite de la musique depuis l'ère chrétienne jusqu'au milieu du XVIe siècle; le troisième volume, édité en 1787, contient l'histoire de la musique en Europe; enfin le quatrième et dernier, qui a paru en 1788, comprend l'histoire de la musique dramatique depuis sa naissance jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Burney, recommandable autant par ses talents que par l'aménité de son caractère, emporta en mourant les regrets des hommes les plus distingués de l'Angleterre. Outre les ouvrages précités, on doit à Burney des *Mémoires sur Métastase* (1793, 3 vol.); une *Vie de Hændel*, regardée comme un modèle de biographie (1785, in-fol.), etc.

BURNEY (Jacques), navigateur anglais, né en 1749, mort en 1821, était frère du précédent. Il entra dans la marine, fit avec Cook deux voyages de circumnavigation et devint contre-amiral. Burney consacra ses loisirs à écrire sur l'histoire maritime des ouvrages estimés, notamment : *Histoire chronologique des découvertes faites dans les mers du Sud* (Londres, 1804-1816, 5 vol. in-4o), qui comprend les voyages faits dans le Grand Océan de 1513 à 1764; *Histoire des boucaniers d'Amérique* (Londres, 1816, in-4o), ouvrage excellent, rempli de faits curieux et nouveaux; *Histoire chronologique des découvertes au Nord-Est et des premières navigations des Russes à l'Est* (Londres, 1819, in-8o), etc.

BURNEY (Charles), linguiste et littérateur anglais, né à Lynn, dans le comté de Norfolk, en 1757, mort en 1817, était frère du précédent. Il professa la grammaire et les langues anciennes à Highgate et à Chiswich, épousa, en 1783, la fille du docteur Rose, puis ouvrit successivement une maison d'éducation à Hammersmith et à Greenwich, et reçut de l'université d'Aberdeen le titre de docteur, en 1792. Burney a écrit dans la *Monthly Review*, dont il fut le collaborateur assidu, de savants articles, qui lui ont valu une grande réputation parmi les hommes instruits de son époque. Il avait réuni une fort belle bibliothèque dans laquelle se trouvaient deux manuscrits fort importants, l'un d'*Homère* et l'autre des *Petits orateurs grecs*. Cette collection, achetée 13,500 livres sterling par le Parlement, a été placée au British Museum. Burney a publié, entre autres écrits : *Tentamen de metris ab Æschylo in choricis cantibus adhibitis* (Cambridge, 1809, in-8o), ouvrage très-estimé et remarquable par l'érudition et par la sagacité dont l'auteur y fait preuve.

BURNEY (Guillaume), écrivain anglais, né vers 1762, mort vers 1830. Il se livra à l'enseignement, pour lequel il avait une remarquable aptitude, et fonda à Gosport l'Académie royale, institution qu'il dirigea de 1788 à 1818, et d'où sont sortis un grand nombre d'hommes distingués, notamment dans l'armée et la marine. Burney a publié plusieurs ouvrages, entre autres : les *Héros maritimes de la Grande-Bretagne* (1806); le *Neptune britannique* ou *Histoire des perfectionnements de la marine anglaise* (1806), etc.

BURNEY (Francesca), femme de lettres anglaise, fille du précédent. V. ARBLAY.

BURNHAM, paroisse et village d'Angleterre, comté de Buckingham, à 6 kilom. E. de Beaconsfield, près de la Tamise; 2,137 hab. C'est une localité très-ancienne, jadis ville assez importante, qui possédait un palais des rois de Murcie; on voit encore les traces de cette antique habitation royale.

BURNHAM (Hiram), homme de guerre américain, né dans l'Etat du Maine vers 1820, blessé mortellement à Chapin's Bluff, près de Petersburg (Virginie) en 1864. Le 16 juillet 1861, Burnham fut nommé lieutenant-colonel du 6e régiment des volontaires du Maine, et bientôt après promu colonel. Pendant les premières luttes de la guerre, ses hommes furent désignés sous le sobriquet de *bûcherons*, pour avoir débarrassé les rives du Potomac de tous les buissons qui pouvaient servir d'abri aux tirailleurs ennemis. En mai 1863, le colonel Burnham commandait une brigade dans la division Howe du 6e corps d'armée, sous les ordres du général Sedgwick. Il prit part à toutes les campagnes de la Virginie, aux batailles de Fredericksburg, de Gettysburg, et à toutes les opérations du général Grant contre Richmond, depuis le mois de mai 1864. Il fut promu, pour services signalés, au grade de brigadier général, et envoyé en juillet 1864 au 18e corps d'armée, qui faisait partie des troupes placées sous les ordres du général Butler. C'est dans un assaut donné aux formidables ouvrages confédérés de Chapin's Bluff (29 septembre 1864) qu'il reçut la blessure qui devait causer sa mort.

BURNHAM-THORPE, ville d'Angleterre, comté de Norfolk, à 50 kilom. N.-O. de Norwich; 436 hab. Lieu de naissance de l'amiral Nelson.

BURNI, IE adj. (bur-ni). Bruni, bronzé. ‖ Rougi. ‖ Vieux mot.

BURNLEY, ville d'Angleterre, comté et à 40 kilom. S.-E. de Lancastre, à 33 kilom. N. de Manchester, sur une langue de terre formée par le confluent de la Burn et de la Calder; 10,700 hab. Nombreuses manufactures de tissus de coton, fabrication de lainages; tanneries, corderies, fonderies de fer et de cuivre; riche exploitation de houille aux environs. On admire à Burnley l'ancienne église Saint-Pierre, qui renferme différents monuments.

BURNONIS MONS, nom latin de Bourmont.

BURNOUF (Jean-Louis), philologue, né en 1775 à Urville (Normandie), mort en 1844. Né d'une famille d'artisans et resté orphelin de bonne heure, il fut placé comme boursier au collége d'Harcourt, où ses succès brillants lui méritèrent la protection de M. Guéroult, qui, en 1808, le tira d'une maison de commerce où il remplissait le modeste emploi de commis, et le fit entrer dans l'enseignement. Professeur de rhétorique au collége Louis-le-Grand, maître de conférences à l'Ecole normale depuis 1811, professeur d'éloquence latine au collége de France depuis 1817, il a formé le plus grand nombre des professeurs contemporains. Sa *Méthode pour étudier la langue grecque* (1814), qui compte aujourd'hui plus de cinquante éditions, a fait époque dans l'enseignement; sa *Méthode pour étudier la langue latine* (1840), destinée à suppléer à l'insuffisance du livre de Lhomond, est également un travail d'une incontestable valeur. On lui doit encore des commentaires sur *Salluste* et une traduction de *Tacite*, avec notes, qui est un des plus beaux travaux sur cet auteur. Burnouf fut nommé inspecteur général des études en 1820, membre de l'Académie des inscriptions, et bibliothécaire de l'Université en 1840.

BURNOUF (Eugène), orientaliste, fils du précédent, né à Paris en 1801, mort en 1852. Il étudia les langues orientales sous la direction de Chézy et d'Abel Rémusat, débuta en 1826 par un *Essai sur le pali*, langue sacrée de la presqu'île au delà du Gange, qui fixa sur lui l'attention, et enrichit le *Journal asiatique* et le *Journal des savants* de recherches de la plus haute valeur sur la langue sanscrite. Mais ce qui le plaça au premier rang fut sa restitution de la langue zend, dont l'intelligence était perdue, et qu'il réussit à déchiffrer en s'aidant du sanscrit. On sait qu'Anquetil-Duperron avait rapporté des manuscrits originaux du *Zend-Avesta*, mais qu'il avait fait sa version sur une traduction hindoue. Le texte même de ce livre sacré des anciens Perses dormait, sphinx oublié, dans la poussière de la Bibliothèque nationale. C'est en travaillant sur ces précieux monuments que Burnouf, par un miracle de pénétration, retrouva la clef de la langue de Zoroastre et put en expliquer les dogmes. L'un de ses travaux les plus importants sur cette matière est le *Commentaire sur le Yaçna* (1833-1834). Il a aussi contribué à révéler à l'Europe savante le bouddhisme, dont il étudia et interpréta les monuments authentiques. Son *Introduction à l'histoire du bouddhisme* (1845) est une œuvre capitale et qui a fait époque. Il a aussi donné une traduction avec un commentaire d'un des livres fondamentaux de cette religion, le *Lotus de la bonne loi*. Ce travail était sous presse lorsqu'il mourut, épuisé de veilles, au moment où l'Académie des inscriptions venait de le nommer son secrétaire perpétuel. Il avait eu la gloire d'être choisi par cette compagnie, en 1832, pour remplacer Champollion le jeune, enlevé par le choléra.

BURNOUF (Emile-Louis), littérateur et orientaliste français, né en 1821 à Valognes (Manche). Il entra à l'Ecole normale en 1841, puis devint élève de l'école d'Athènes et se fit recevoir docteur ès lettres en 1850. M. Burnouf a été depuis lors professeur de littérature ancienne à la faculté de Nancy. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Des principes de l'art d'après la méthode et les doctrines de Platon* (1850), sa thèse pour le doctorat; *Méthode pour étudier la langue sanscrite* (1859); *Essai sur le Véda* ou *Introduction à la connaissance de l'Inde* (1863, in-8o); *Méthode pour étudier la langue sanscrite* (1859); *Dictionnaire classique sanscrit-français* (1863-1864, in-8o), en collaboration avec M. Leupol.

BURNOUS s. m. (bur-nouss — de l'arabe. *bornos*, même sens). Grand manteau à capuchon en usage chez les Arabes : *J'ai aperçu, pour ma part, dans les galeries du palais, des Tyroliens coiffés de leur chapeau en cône, des Orientaux en cafetan, des Arabes en* BURNOUS. (L. Reybaud.) *Derrière une anfractuosité de rocher, nous avions aperçu des* BURNOUS *agités par le vent; les premiers rayons du soleil faisaient briller des canons de fusil.* (Aug. Humbert.)

Le serpent se tordait au bord du précipice;
L'Arabe au *burnous* blanc dans la nuit se glissait,
Et de son long poignard le manche caressait.
CH. VARIN.

—Par anal. Manteau d'homme ou de femme à capuchon : *Ma robe de soie, avec le* BURNOUS *rose vif, lamé d'argent, est d'un effet charmant.* (G. Sand.)

BURNS (Robert), célèbre poëte écossais, naquit dans la paroisse d'Alloway, près d'Ayr, le 25 janvier 1759. Son père était un pauvre fermier, mais un homme d'une intelligence supérieure à sa condition, qui fit donner à son fils autant d'instruction que ses moyens le lui permirent. Il reçut des leçons d'anglais et de français d'un vieux maître d'école nommé Murdoch, et ses premières lectures furent le *Spectateur* d'Addison et la collection des *Chants populaires anglais*. En outre, la contemplation de la nature et l'amour qu'il éprouva pour une jeune fille de son âge nommée Marie déterminèrent sa vocation poétique. Une de ses plus touchantes élégies est adressée à la jeune vierge moissonnée dans sa fleur. Voici comment Burns a décrit lui-même ce premier amour : « J'avais connu dans les champs une adorable jeune fille qui ne comptait guère que quatorze printemps : sa voix avait pour moi un charme infini, et, un jour qu'elle me chantait une ballade écossaise, l'idée me vint de composer un poëme du même genre. » Il pleura cette chaste passion dans une élégie touchante, intitulée : *A Marie dans les cieux*. En voici une stance :

My Mary, dear departed shade,
Where is thy blissful place of rest?
Sees't thou thy lover lowly laid,
Hear'st thou the groans that rend his breast?

« O Marie, ombre qui m'as quitté! quel est l'asile heureux où tu reposes? Vois-tu ton amant couché dans la poussière? Entends-tu les gémissements qui déchirent son âme? Puis-je oublier ce bosquet que baigne l'Ayr en faisant mille détours, et sur les rives duquel nous nous rencontrâmes, pour vivre un seul jour d'un amour dont la douce chaîne allait être brisée! »

Un poëte en a donné la traduction suivante :

Tu m'as quitté, Mary! Ne me diras-tu pas
En quel endroit béni vague ton ombre chère?
Vois-tu ton pauvre amant courbé sur cette terre?
Et son cœur, l'entends-tu se briser en éclats?

Ainsi s'exhalaient ses premiers transports; bientôt le feu ardent de la jeunesse alluma dans son cœur des flammes moins pures. Il se piqua rarement de platonisme; d'ailleurs, l'amour fut le but de toute sa vie. Dès qu'il voyait une jolie femme, son front assombri se déridait. Et cependant, l'amour avec tous ses charmes ne pouvait calmer cette âme rebelle, souffrante et brisée par l'abaissement auquel elle était condamnée. Ce poëte, cet homme de génie, qui se sentait digne de s'élever aux premiers rangs, pouvait-il supporter sans colère ce poids accablant? Soutenu par l'espoir, il lutta sans relâche et toujours retomba vaincu. Il avait en horreur sa position, et il n'en pouvait pas sortir. C'est que, poëte plus que laboureur, il se laissait trop emporter dans le monde de ses rêves, bien au delà de cette triste terre où un labeur incessant, infatigable, suffit à peine pour assurer l'existence du pauvre. Il travaillait, mais son âme et sa pensée étaient ailleurs, et chaque jour il s'insurgeait vainement contre « cette exécrable et maudite obligation d'arriver à ce qu'une guinée fasse le service de trois. »

Ce qui précède nous indique suffisamment à quelle cause Robert Burns doit ses malheurs. D'ailleurs, selon M. Taine, même indépendant et riche, il eût été malheureux! « Ces grands novateurs, ces poëtes, dit l'éminent critique, sont tous pareils! Ce qui les fait poëtes, c'est l'afflux violent des sensations; ils ont une machine nerveuse plus sensible que la nôtre; les objets qui nous laissent froids les jettent subitement hors d'eux-mêmes. Au moindre choc, leur cervelle entre en branle, après quoi ils retombent à plat, se dégoûtent de la vie et s'assoient moroses parmi les souvenirs des fautes qu'ils ont faites et des délices qu'ils ont perdues. »

A peine âgé de dix-sept ans, Burns entreprit, en société avec un tisserand, un commerce de chanvre qui ne réussit pas. C'est vers cette époque que se place sa liaison avec Jane Armour, qu'il rendit bientôt mère; mais lorsqu'il voulut légitimer cette union, il rencontra une vive opposition de la part des parents de sa maîtresse, qui ne consentirent à la lui accorder qu'à la condition qu'il tenterait la fortune en allant à la Jamaïque. Burns adhéra à cette condition pour obtenir celle qu'il aimait. Dans le but de réunir la somme nécessaire à son départ, il publia une première édition de ses poëmes, qui lui rapporta environ soixante-dix livres sterling en peu de mois. Il se disposait à partir, lorsqu'il reçut du poëte Blachloch une lettre pressante dans laquelle celui-ci l'invitait à venir à Edimbourg recevoir les félicitations de ses confrères en poésie (1786). Il fut reçu avec la plus grande distinction par les principaux littérateurs de l'Ecosse : Blair, Mackensie, Monboddo, Grégory et Robertson. Le jeune paysan, transporté tout d'un coup au sein de cette société intelligente et polie, sut se mettre à l'unisson d'un milieu si nouveau pour lui, tout en conservant son originalité. Une seconde édition de ses poésies lui valut cinq cents livres sterling. Pour lui c'était une fortune. Il consacra une partie de cette somme à parcourir l'Ecosse, et vint s'établir fermier à Ellisland (1789) avec Jane Armour, qu'il venait enfin d'épouser. Il fut, à la même époque, nommé receveur des douanes, et cette petite place, qui lui rapportait environ soixante-dix livres sterling, assura l'aisance du nouveau ménage. Cependant, il ne devait pas conserver longtemps cette position, que son dévouement aux Stuarts lui fit bientôt perdre. Pour oublier ses chagrins, il se laissa aller à la fatale passion de l'ivrognerie, et sa santé s'altéra sensiblement.

La débauche avait gâté sa belle imagination. Une nuit, pendant le mois de janvier 1796, sortant ivre d'une taverne, il s'endormit dans la rue et fut glacé par le froid. Rentré chez lui, il fut atteint d'un rhumatisme aigu qui l'emporta le 18 juillet 1796, au moment où sa femme accouchait de son cinquième enfant. Les habitants de Dumfries firent au poëte de magnifiques funérailles; les volontaires de cette ville lui rendirent les honneurs militaires, et une souscription fut aussitôt ouverte en Ecosse et en Angleterre, pour faire, au profit de sa veuve et de ses enfants, une nouvelle édition de ses œuvres. Pendant son séjour à Edimbourg, Burns avait été nommé chef d'une loge de francs-maçons. En 1820, ses anciens sociétaires lui élevèrent un monument près du lieu de sa naissance, entre les deux ponts de Doon et d'Alloway-Kirk.

Telle fut la vie de ce pauvre homme de génie déclassé de naissance, poëte capable des aspirations les plus hautes, et qui fut toujours opprimé par la bassesse des métiers qu'il fut obligé d'exercer pour vivre. « Comment voulez-vous que ce pauvre Burns réussît? dit M. Taine; il portait toujours son effort hors de son état. A la ferme de Lochlea, pendant les heures de repas, seuls instants de relâche, père, frères, sœurs mangeaient une cuiller dans une main, un livre dans l'autre. Burns emportait aux champs un livre dans sa poche pour étudier aux moments libres; il usa ainsi deux exemplaires de Mackensie. Il entretenait exprès une correspondance avec plusieurs de ses camarades de classe pour se former le style, tenait un journal, y jetait des réflexions sur l'homme, sur la religion, sur les sujets les plus grands, critiquant ses premières œuvres, et devinant ce qu'il ne savait pas; il s'éleva ainsi au niveau des plus cultivés. » Avec ses instincts de révolte contre la société tout entière, contre l'Etat et contre l'Eglise, Burns a l'accent âpre et souvent même les phrases de J.-J. Rousseau. Animé de tels sentiments, il devait être et fut partisan de la Révolution française. « Il n'est guère plus doux pour l'Eglise, ajoute M. Taine. A ce moment, l'étroit habit puritain commençait à craquer; déjà la société d'Edimbourg l'avait francisé, élargi, approprié aux agréments du monde, garni d'ornements peu brillants à la vérité, mais bien choisis. Plus bas, le dogme se détendait, approchait par degrés des relâchements d'Arminius et de Socin. John Goldie avait tout récemment discuté l'autorité des Ecritures (1780); John Taylor avait nié le péché originel. Le père de Burns, si pieux, inclinait vers les doctrines libérales et humaines, et diminuait la part de la foi pour augmenter celle de la raison. Burns, selon sa coutume, poussa les choses à bout, se trouva déiste, ne vit en Jésus-Christ qu'un homme inspiré, réduisit la religion au sentiment intime et poétique, et poursuivit de ses railleries les orthodoxes payés et patentés. Depuis Voltaire, personne, en matière religieuse, n'a été plus bouffon ni plus mordant.» Cependant Burns était religieux à l'occasion, et, après la mort de son père, il faisait à haute voix la prière du soir. Il croyait avoir toutes les assurances possibles d'une vie future, et maintes fois, après une satire bouffonne, on trouve chez lui des stances pleines de repentir humble, de ferveur ou de résignation chrétienne. « Ce sont là, si l'on veut, les contradictions d'un poëte, dit M. Taine, mais ce sont aussi les divinations d'un poëte; sous ces variations apparentes, il y a un idéal nouveau qui se lève; les vieilles morales étroites vont faire place à la large sympathie de l'homme moderne qui aime le beau partout où le beau se rencontre, et qui, refusant de mutiler la nature humaine, se trouve à la fois païen et chrétien. Cette originalité et cet instinct divinateur, il les a dans le style comme dans les idées. Le propre de l'âge où nous vivons et qu'il ouvre, c'est d'effacer les distinctions rigides de classe, de ca-

téchisme et de style; académiques, morales ou sociales, les conventions tombent, et nous réclamons l'empire dans la société pour le mérite personnel, dans la morale pour la générosité native, dans la littérature pour le *sentiment vrai*... *La poésie de Burns* est bien la poésie naturelle, non point poussée en serre chaude, mais née du sol entre deux sillons, côte à côte avec la musique, parmi les tristesses et les beautés du climat, comme les bruyères violettes de ses collines et de ses landes. On comprend qu'elle ait renouvelé sa langue; pour la première fois, cet homme parle comme on parle, ou plutôt comme on pense, sans parti pris, avec un mélange de tous les styles, familier et terrible, cachant une émotion sous une bouffonnerie, tendre et gouailleur au même endroit, prêt à mettre ensemble les trivialités d'auberge et les plus grands mots de la poésie, tant il est indifférent aux règles et content de montrer son sentiment comme il lui vient et tel qu'il l'a. Enfin, après tant d'années, nous sortons de la déclamation notée, nous entendons une voix d'homme ; bien mieux, nous oublions la voix pour l'émotion qu'elle exprime, nous ressentons par contre-coup cette émotion en nous-mêmes, nous entrons en commerce avec une âme. A ce moment, la forme semble s'anéantir et disparaît; j'ose dire que ceci est le grand trait de la poésie moderne; sept ou huit fois, Burns y a atteint. »

Ce qui distingue, en effet, le talent de Burns, c'est l'originalité et l'émotion sincère, le mépris du convenu et le naturel. Pour comprendre l'éclosion de son génie, il suffit de jeter un coup d'œil sur le temps pendant lequel il vécut. Le XVIIIe siècle touche à sa fin ; l'humanité se recueille et prend son élan; elle rassemble toutes ses forces pour jeter les *fondements d'une* ère nouvelle. Alors, dit un critique contemporain, « le public pensant et l'esprit humain changent, et sous ces deux chocs une littérature jaillit. L'âge précédent a fait son œuvre. » *Maintenant* le peuple paraît; les classes ouvrières sortent des bas-fonds où elles croupissaient dans la misère et l'ignorance; la bourgeoisie plébéienne se développe à côté de la *fastueuse* noblesse de cour. Les priviléges de race, les vieux préjugés commencent à disparaître sous le souffle de la Révolution française, toutes les ambitions pourront se faire jour. L'esprit suit une marche analogue ; il commence l'évolution au sein d'un air qui l'épure, parmi les progrès visibles d'une société qui s'améliore et l'ennoblissement général des hommes relevés et affranchis, au milieu des plus fières espérances, dans la saine clarté des sciences expérimentales. Alors apparaît l'homme moderne : agité de deux sentiments, l'un démocratique, l'autre philosophique, il s'élance au delà des règles et des symboles, des mythes religieux et des fictions poétiques, dans les régions de l'abstrait et de l'idéal. Robert Burns représente le premier en Angleterre l'esprit nouveau. Ce qui nous frappe dans les poésies du *laboureur de l'Ayrshire*, c'est un accent particulier dans le style comme dans les idées. Pour la première fois, nous voyons une poésie naturelle et des sentiments vrais.

Il faut remarquer ici que Burns, quoique indifférent aux règles par tempérament et par caractère, n'en a pas moins subi çà et là l'influence de *son époque*. Particulièrement dans ses lettres, quelquefois même dans ses poésies, il s'efforce d'imiter le style académique; il veut éviter les locutions écossaises ou villageoises. Dans ces *moments*, le poëte n'est plus lui-même, il tombe dans l'emphase et le grotesque. Ce n'est pas le seul tort qu'on ait à lui reprocher. Non-seulement il chante la gaudriole, mais il a fait des *vers orduriers, et Byron cite* des lettres inédites d'une obscénité révoltante. Ce n'est cependant ni un scélérat ni un impie. Son poëme le *Samedi soir au cottage* est une idylle charmante en l'honneur de la vertu. Les considérations précédentes servent à expliquer comment l'on trouve si souvent dans les poésies de Burns des défauts choquants à côté de beautés de premier ordre. Ces défauts sont graves sans doute, mais il ne faut pas oublier que le poëte écossais fut un précurseur, et qu'il était même si fort en avant qu'on a mis quarante ans à le rejoindre. Ses beautés n'appartiennent qu'à lui; ses défauts, il les dut surtout à ses contemporains et à son siècle.

Les œuvres de Burns ont été publiées de son vivant sous ce titre : *Poëmes en dialecte écossais* (1787). Elles l'ont été depuis, à Liverpool en 1800, à Glascow en 1804, à Londres en 1812 et 1824, et enfin tout récemment à Leipzig par M. Bernard Tauchnitz, qui en a donné, dans sa collection des auteurs anglais, une excellente édition accompagnée d'un glossaire, œuvre de Robert Burns lui-même.

BURNS (John), professeur de chirurgie à l'université de Glascow, né dans cette ville en 1775, mort en 1850. Il commença à professer dans sa ville natale à la fin du siècle dernier. Ses talents naturels, son intelligence, sa probité, ses manières polies, le placèrent bientôt à la tête du professorat écossais et lui assurèrent l'estime et la considération publique. Il fit des conférences sur sa science favorite, l'anatomie, et les continua jusqu'à l'époque où il fut nommé professeur royal de chirurgie à l'université de Glascow, chaire qu'il occupa avec éclat jusqu'à sa mort. Burns a laissé des ouvrages très-estimés. Nous citerons, entre autres, son *Système de chirurgie* (1828-1838), et son livre le plus populaire de tous, sur l'*Accouchement*, qui a atteint plus de dix éditions et a été traduit dans toutes les langues. La fin de cet homme éminent est fort émouvante. Vers le milieu de juin 1850, il était à Liverpool, revenant de Bath; trouvant son navire favori, l'*Orion*, prêt à partir pour Glascow, il s'y embarqua le 17. Le lendemain matin, le navire sombra. Le docteur Burns ne fit aucun effort pour sauver sa vie. On le vit adresser au ciel une courte prière et s'abandonner avec une admirable résignation à la mort qui l'attendait.

BURNS (le révérend Jabez), théologien anglais, né en 1805 à Oldham, près de Manchester, se destina à la pharmacie, puis au commerce des draps. Il s'établit à Londres en 1826 et se mit à écrire sur des sujets religieux. Son *Livre d'études chrétiennes* et le *Cabinet spirituel* (1828 et 1829) lui firent une grande réputation. De 1830 à 1835, il administra une église à Perth, publia un volume d'anecdotes religieuses et un recueil périodique en faveur de l'union chrétienne. En 1835, il accepta les fonctions de pasteur de la congrégation des anabaptistes de Marylebone, à Londres, qui prit, sous ses auspices, une rapide extension. Il publia successivement : la suite de ses *Etudes chrétiennes*; les *Exercices sur le caractère, l'œuvre et la grâce du Rédempteur;* des *Esquisses et canevas de sermons* pour le jeune clergé (15 vol.), souvent réimprimés; la *Philosophie chrétienne;* les *Sources du bien et du vrai; Sermons pour les familles;* 52 *Discours pour le clergé des campagnes; Discours sur les diverses formes de la religion*, etc. En même temps, il dirigeait le *Journal de la tempérance* et le *Magasin des prédicateurs* (6 vol.). Membre de l'Alliance évangélique et président des conférences religieuses de la congrégation des anabaptistes, le docteur Burns a parlé en public dans la plupart des villes du Royaume-Uni. Ses écrits religieux, surtout son *Encyclopédie de la chaire* (1845), ont eu une immense vogue aux Etats-Unis.

BURNSIDE (Ambroise-Everett), général américain de l'armée fédérale, né en 1824 à Liberty (Indiana). Il fit la campagne du Mexique (1847), et celle du Nouveau-Mexique (1849), comme lieutenant d'artillerie. En 1852, il se retira de l'armée pour établir une fabrique de fusils de son invention, puis il entra, en 1853, en qualité de caissier-payeur-trésorier dans la compagnie du chemin de fer central de l'Illinois.

C'est dans cette situation que le trouva la révolution sécessionniste. L'appel aux armes du président Lincoln l'arracha à la vie civile, et, douze jours après la publication de la proclamation présidentielle, il entra à Washington à la tête du 1er régiment des volontaires du Rhode-Island. Il s'était constitué colonel, et ce grade lui fut conservé (27 avril 1861). Au mois d'août suivant, il fut fait brigadier général, et, peu à peu, il organisa contre la Caroline du Nord l'expédition qui porte son nom. Sa victoire de Roanoke-Island lui valut le grade de major-général et un sabre magnifique que lui présenta l'Etat du Rhode-Island. Appelé à *remplacer le général Pope dans* le commandement de l'armée de Virginie, après la retraite de Mac-Clellan vaincu en avant de Richmond par les confédérés, Burnside aida *le jeune général en chef à reconstituer* une nouvelle armée, et à arrêter la marche de l'ennemi aux sanglantes journées d'Hagerstown, de Sharpsburg et d'Anticlam. En novembre 1862, il succéda à *Mac-Clellan dans* le commandement de l'armée du Potomac. Il arrivait à ces hautes fonctions dans un moment difficile. La défaite du parti républicain à New-York, dans le Rhode-Island et ailleurs, rendait nécessaire un acte d'énergie, de vigueur, une victoire enfin, pour retenir aux mains de ce parti le pouvoir qui lui échappait. Mac-Clellan était accusé, justement d'ailleurs, de pousser mollement les opérations en Virginie. Son successeur reçut l'ordre de tout brusquer, et on lui envoya de Washington un plan de campagne auquel il lui fut enjoint de se conformer de tout point. Burnside obéit, et il se fit battre à Fredericksburg (11-13 décembre 1862). Cette défaite coûta aux fédéraux 11,000 tués et blessés.

Soit sous l'influence d'un amour-propre bien pardonnable, soit par grandeur d'âme, Burnside assuma toute la responsabilité de ce désastre; il offrit sa démission et fut remplacé dans le commandement de la première armée de la république par le général Hooker, qui ne fut pas plus heureux. Le 25 mars 1863, Burnside fut chargé du commandement du département militaire de l'Ohio. Depuis cette époque, il prit part à un grand nombre d'opérations militaires, surtout dans les Etats de Kentucky et de Tennessee, mais sans faire beaucoup parler de lui jusqu'à la fin de la guerre civile.

BURNTISLAND, bourg et paroisse d'Ecosse, comté de Fife, à 9 kilom. N. de New-Haven, sur la rive septentrionale du Forth; 1,900 hab. Bains de mer; port le meilleur de la rive gauche du Forth; pêche au hareng et à la baleine. Aux environs, entre Burntisland et la jetée de Pettycur, est le précipice appelé King's Crags, où, le 16 mars 1285, le roi d'Ecosse, Alexandre III, tomba de cheval et se tua sur le coup, accident dont les conséquences furent désastreuses pour l'Ecosse.

BURNUM, ville de l'ancienne Illyrie, chez les Liburnes, aujourd'hui totalement en ruine, près des rives de la petite rivière de Kerka.

BURO s. m. (bu-ro). Ichthyol. Genre de poisson, le même que l'amphacanthe.

BURON, s. m. (bu-ron — du norm. *bur*, habitation). En Auvergne, hutte de berger; fromagerie : *C'est ordinairement au milieu des vacheries que l'on construit les* BURONS *ou laiteries; ce sont les chalets de l'Auvergne.* (A. Hugo.)

— A signifié Cabane, hutte en général.

— Anc. prov. *N'avoir ni maison ni buron*, N'avoir pas de logement, ou, en parlant d'un lieu, être inhabité.

— **Encycl.** Les *burons* ou *mazuts* d'Auvergne sont ce qu'en Suisse on nomme *chalets;* c'est-à-dire qu'un *buron* est une cabane où celui qui a pris à loyer des pacages et une certaine quantité de vaches convertit en fromages le lait que ses vaches lui fournissent. On connaît la description charmante que Rousseau a faite, dans sa *Nouvelle Héloïse*, des chalets de la Suisse. Cette cabane rustique, ces chiens, ces troupeaux, ces hommes simples, occupés sur leurs montagnes à presser leurs laitages, *pressi copia lactis*, tout cela rappelle ce prétendu âge d'or que les poëtes ont placé à l'origine du monde. La description des chalets suisses dans Rousseau, quoique plus belle que nature, est assez vraie. Mais il y a quelque différence entre ces chalets et les *burons* auvergnats, qui certainement doivent ressembler beaucoup aux huttes grossières où les hommes des premiers âges du monde abritaient leur vie misérable.

Voici comment se fait la construction d'un *buron :* on creuse en terre une sorte de fosse peu profonde, qu'on divise en trois parties; on élève *tout autour des murs en branchages* revêtus de mottes de gazon; on pose dessus un toit construit des mêmes matériaux. A l'entrée de cette baraque obscure et malsaine, on *plante deux poteaux pour y suspendre une* porte; et voilà un *buron* parfait, voilà le séjour que doit habiter, pendant six mois, le fromager, sans autre compagnie que ses aides, ses chiens et ses vaches. La première pièce de cette habitation plus que rustique lui sert à faire du feu, quand il en a besoin pour son métier; dans la seconde, il met ses seaux, ses instruments, ses formes, et le *sel qui lui* est nécessaire; enfin la troisième est le magasin de ses fromages, le lieu où il travaille son lait, et tout à la fois la chambre où il couche avec tout son monde; les lits sont des caisses garnies de paille, et placées deux par deux, l'une sur l'autre, contre le mur.

Deux sortes de gens prennent à bail un pacage dans les montagnes. Les uns se nomment *bâtiers*, et leur unique emploi est d'élever de jeunes bêtes, et d'engraisser de vieilles vaches pour les mettre en état d'être vendues aux bouchers. Les autres, les *buronniers*, ne prennent que des vaches laitières et se livrent tout entiers à la confection des fromages, qui sont en Auvergne une branche considérable de commerce et de revenu.

Les bestiaux n'arrivent aux montagnes que vers la fin d'avril, parce que ce n'est *guère qu'à ce moment que les neiges sont en*tièrement fondues. Les neiges recommencent à tomber dans le mois d'octobre. Ainsi, les troupeaux peuvent avoir six mois de pâturage, *c'est-à-dire depuis le commencement* de mai jusqu'au commencement de novembre. Voilà sur quoi doit compter le *buronnier*, qui prend à bail le pacage d'une montagne, et le paysan qui envoie là *ses bestiaux. Le buronnier* paye au propriétaire des bestiaux une somme fixe, une vingtaine de francs, par exemple, pour chaque vache qu'on lui envoie; mais aussi, pendant les six mois de pacage, tout le lait qu'elle donne lui appartient. Dès que la saison est adoucie, son marché conclu avec le propriétaire de la plaine et celui de la montagne, il part avec le nombre de gens qui lui est nécessaire, se bâtit sur la montagne un *buron*, et attend que les bestiaux arrivent.

Les vaches de ces contrées sauvages sont supérieures en instinct à celles des autres parties de la France. Abandonnés pendant une demi-année presque à l'unique impulsion de la nature, on dirait que ces animaux reçoivent de celle-ci une sorte d'intelligence qu'elle refuse aux autres; à peine le soleil a-t-il commencé à fondre la neige qui couvrait leurs pâturages, qu'on les voit s'agiter dans leurs étables. Ils semblent deviner qu'après une prison de six mois le moment de la liberté va bientôt arriver pour eux. Ils sont inquiets, mugissent sans cesse, et tournent à chaque instant la tête vers leur herbage ancien, comme s'ils sentaient qu'un gazon frais et nouveau les y attend. L'étable s'ouvre-t-elle enfin, tous partent joyeux, tous s'avancent avec empressement vers le pâturage bien-aimé. Quelque appétissante que soit pour eux *l'herbe nouvelle qu'ils rencontrent* sur leur route, ils ne s'y arrêtent point. Chaque bête connaît sa montagne, et chacune de son côté ne s'occupe que d'y arriver. Mais aussi, *elles n'y sont pas plutôt arrivées qu'elles* se réunissent ensemble comme pour se revoir et se reconnaître; puis, après avoir pour ainsi dire constaté de la sorte qu'elles ont pris possession de leur herbage, *et témoigné* leur joie par des mugissements effroyables, elles se séparent pour pâturer.

Depuis ce moment jusqu'à la chute des premières neiges, le troupeau, quelque considérable qu'il soit, jouit d'une liberté presque entière, et l'on ne s'occupe plus de lui que pour l'empêcher de s'écarter trop loin, et pour traire les vaches quand elles viennent au *buron*.

Le terrain des montagnes est généralement si mauvais que, pour en faire un bon pacage, il est nécessaire de le fumer. Sans cette précaution, il ne donnerait que des herbes grossières, et surtout ce mauvais gramen à soies de cochon, nommé poil de bouc, *festuca duriuscula.* Chaque buronnier a soin de fumer tour à tour les divers cantons de la montagne qu'il a prise à loyer, et rien n'est plus facile. S'il n'a qu'un petit troupeau, il ne s'agit que de le *faire parquer successivement, chaque soir*, sur une des parties du pacage. Si son troupeau est trop considérable pour pouvoir être, la nuit, enfermé dans des claies, il établit son *buron au centre de l'endroit qu'il veut engrais*ser; puis, dans le jour, ayant soin que les bêtes ne s'en écartent pas trop; le soir, les rassemblant et les faisant coucher successivement de place en place, il finit bientôt, sans frais et sans peine, par couvrir du fumier de ses bestiaux le lieu qu'ils ont pâturé. Veut-il porter son engrais ailleurs, il y construit un autre *buron*. Peu de jours lui suffisent pour former son établissement, et les animaux, accoutumés à vivre près de lui, viennent se cantonner d'eux-mêmes autour de sa nouvelle cabane.

C'est pour rendre faciles ces sortes de changements que les *burons* sont établis si légèrement et à si peu de frais. Depuis un certain nombre d'années, toutefois, on en a vu un certain nombre construits avec des murs en moellons et couverts d'ardoises ou de laves; ceux-ci sont bâtis à demeure; ils sont moins favorables pour l'engrais général du pacage, et ne conviennent guère qu'à des montagnes arrosées par des ruisseaux, et qui par conséquent n'ont pas besoin d'être fumées pour produire. On a aussi remarqué que, dans ces *burons*, il faut ordinairement plus de sel pour saler une même quantité de fromages, et l'on attribue cette différence à ce que la température y est plus élevée.

Quant aux *burons* abandonnés, on ne fait qu'enlever leurs portes et arracher les bois *qui soutenaient leur toit de gazon; mais on* ne comble pas la fosse dans laquelle ils étaient assis. Bientôt le vent et la pluie, faisant ébouler la terre dont les murs sont construits, forment *autour de la fosse un large bourrelet.* Plusieurs montagnes sont couvertes de ces buttes en entonnoir. La Védrine, renommée pour ses pacages, en a des milliers, et, au reste, elles ont leur utilité. Dans les grands vents et dans un temps d'orage, les bestiaux vont s'y réfugier. Un trou suffit pour deux bêtes, et ordinairement elles s'y mettent par paires. La montagne, dans ces moments, paraît déserte; mais si on la traverse, il est vraiment plaisant de retrouver dans ces entonnoirs tous ces animaux, qui, tapis là, comme un lièvre en son gîte, ne montrent que leurs cornes.

Dans les beaux temps, vers le milieu du jour, et surtout si le vent est chaud, c'est un tableau tout différent. Après avoir pâturé, les animaux marchent en avant, et, s'élevant jusque sur la cime de leur pacage, ils restent là, debout, pendant plusieurs heures, pour respirer un air plus frais. Plus d'un voyageur a eu ce spectacle sur l'une de ces montagnes plates et oblongues qui sont si communes en Auvergne. Le troupeau, composé de plus de mille bêtes, du genre de celles qu'on élève pour vendre, s'était avancé à l'extrémité de la plate-forme. Toutes avaient le nez au vent; toutes ouvraient de larges naseaux, comme pour respirer plus d'air, et n'avaient d'autre mouvement que celui qu'imprimait à leur queue la piqûre des mouches. Mais ces mille têtes cornues, placées les unes près des autres, *dans la même direction, offraient* un coup coup d'œil vraiment bizarre.

Ces bestiaux de montagnes sont petits, trapus, et ont une taille inférieure à celle des bœufs et des vaches du reste de la France. Mais si la nécessité où sont ces bestiaux des montagnes de vivre exposés à des nuits très-froides, à des rosées habituelles et très-abondantes, enfin à toutes les intempéries des saisons, nuit au développement de leur corps, au moins elle les endurcit et leur donne une constitution plus robuste et plus forte. On remarque d'ailleurs que, comme pour les défendre mieux des injures de l'atmosphère, la nature les couvre d'un poil plus long et plus touffu que les animaux élevés dans les étables.

Le buronnier, dont l'unique but est de faire des fromages, tient toujours les jeunes veaux renfermés dans des parcs, ou quelquefois dans une sorte d'annexe au *buron*, qui prend le nom de *védelat*, et il ne les laisse que le moins possible approcher de leurs mères, de peur qu'en les tetant ils n'épuisent leur lait. Ces mères, que le poids du lait incommode, viennent d'elles-mêmes, deux fois par jour, au *buron* pour se faire traire. On les voit toutes, les unes après les autres, s'avancer à pas lents et en mugissant d'une manière lamentable, comme si elles regrettaient de livrer à un mercenaire une nourriture qui n'était due qu'à leurs petits. On n'aurait même *point* de lait de quelques-unes si on ne leur montrait un instant leur veau. Celles-là sont obstinées : malgré la gêne que leur cause la

réplétion des mamelles, elles savent retenir leur lait, et c'est en vain qu'on essayerait de les traire. Aussi, dès qu'une de ces vaches approche du *buron*, un des garçons, ouvrant le parc aux veaux, lâche celui qui lui appartient. Le jeune animal se met à teter sa mère, qui pendant ce temps le lèche pour le caresser; mais, au bout de quelques instants, on le retire du mamelon, on l'attache au pied de la vache, et on la trait. Ce moment de consolation semble leur suffire; mais si on le leur refusait, elles ne donneraient rien. Nous devons remarquer d'ailleurs que les vaches montagnardes d'Auvergne, soit à raison de la médiocrité de leur taille, soit par la qualité des herbages dont elles se nourrissent, produisent moins de lait que les vaches placées dans d'autres conditions. Dans certains cantons, elles n'en donnent guère que deux ou trois litres par jour, tandis qu'en Flandre et en Normandie ces animaux en fournissent habituellement depuis six jusqu'à douze litres.

BURON (Jean), martyr protestant, originaire du Poitou, mort en 1557. Poursuivi et persécuté d'abord à Craon, puis à Angers, il s'était réfugié à Genève, qui accueillait comme ses enfants les protestants français chassés de leur pays pour cause de religion. Mais douze ans après, impatient de revoir la France et surtout désireux de recueillir les débris de son patrimoine, Buron revint à Craon, accompagné de son fils. Il fut aussitôt arrêté et jeté en prison (1557). On l'interrogea sur la messe, qu'il rejetait parce qu'il ne la trouvait point dans l'Ecriture; sur l'intercession des saints, qu'il combattait en s'appuyant sur la première Epître de Saint-Jean, et sur l'adoration des images, qu'il déclarait ne pouvoir admettre, car, disait-il, nous lisons dans l'Ecriture : « Tu ne te feras point d'image taillée ni aucune ressemblance des choses qui sont là-haut au ciel, ou ici-bas sur la terre, ou dans les eaux sous la terre. » (Exode, XX, 4.) Il offrait d'ailleurs de se rétracter, si on lui prouvait qu'il avait tort. On le condamna à être pendu et brûlé ensuite. En apprenant sa condamnation, il loua Dieu de l'avoir trouvé digne de souffrir pour son saint nom; et comme ses juges, attendris, l'engageaient à en appeler au parlement de Paris : « Comment, messieurs, leur dit-il, ne vous suffit-il pas d'avoir les mains teintes de mon sang, sans vouloir en souiller d'autres? » Il mourut héroïquement.

BURONNIER s. m. (bu-ro-nié — rad. *buron*). Habitant d'un buron auvergnat.

— **Encycl.** Le *buronnier* est proprement un fromager qui fait les fromages dans son *buron*, sur place. Pour faire le fromage, un *buronnier* fait cailler son lait sans l'écrémer. Ce caillé crémeux s'appelle *tome*. On pétrit la tome, on la sale, et on la met en forme sous une presse, afin de la faire égoutter. La forme ayant une grandeur déterminée, ce qu'elle contient de tome fait un fromage d'un poids connu.

Quoique la liqueur qui sort de la tome par l'effort de la presse contienne encore du lait, et même de la crème non caillée, on l'appelle néanmoins petit-lait. Ce prétendu petit-lait se garde à part. En quelques endroits, on y ajoute un peu de lait nouveau, on le laisse crémer, et avec cette crémée on fait du beurre. Mais, comme ce qui reste dans le vase après qu'on en a ôté la crème contient encore quelques parties caséeuses, on le fait cailler à son tour, et il en résulte un très-mauvais fromage, qui se nomme *gapérou*. Le fromage de tome étant réputé gras, les croyants scrupuleux ne pouvaient autrefois le manger en carême qu'avec la permission de l'évêque diocésain; mais le gapérou, étant fait sans crème, est censé maigre, et il paraît qu'en conséquence on le mange, sans permission, même dans les derniers jours de la semaine sainte.

BURONZO DEL SIGNORE (Charles-Louis), prélat piémontais, né à Verceil en 1731, mort en 1806. Il étudia d'abord le droit, se fit recevoir docteur à dix-huit ans, puis s'adonna à la théologie; entra dans les ordres, fut nommé à vingt ans chanoine dans sa ville natale, devint successivement évêque d'Acqui (1784), de Novare (1791), archevêque de Turin (1797), et enfin grand aumônier du roi de Sardaigne. Pendant qu'il était chanoine de Verceil, il se livra à de longues recherches dans la bibliothèque du chapitre de cette ville, et y découvrit un manuscrit contenant la plus grande partie des œuvres de l'évêque Atton, une des lumières de l'Eglise au Xe siècle. Buronzo revit et annota avec soin ce manuscrit, qu'il publia sous ce titre : *Attonis, sanctæ Vercellensis ecclesiæ episcopi, opera*, etc. (Verceil, 1768, in-fol.).

BUROSSE, village et commune de France (Basses-Pyrénées), arrond. et à 38 kilom. N. de Pau; 287 hab. Récolte d'excellents vins rouges ordinaires, et de vins blancs fins très-estimés, dits de *Viquebille*.

BUROT s. m. (bu-ro). Nom donné en Bourgogne à la variété de raisin connue sous le nom de *pinelu*.

BURQUE s. f. (bur-ke). Art milit. anc. Espèce de cuirasse qui se portait avec la brigantine.

BURQUET s. m. (bur-kè). Hortic. Variété de poire.

BURR (Aaron), homme politique américain, né à Newark en 1756 (New-Jersey), mort en 1806, était fils d'Aaron Burr, président du collége de New-Jersey, et qui mourut en 1757 avec la réputation d'un savant distingué. Lorsqu'il eut terminé ses études au collége de Princeton, le jeune Burr s'enrôla dans l'armée de l'indépendance (1795), prit part à l'expédition du Maine sous le commandement de l'intrépide Arnold, se signala par sa valeur, et obtint le grade de major. Il passa alors dans l'état-major de Washington, et, bientôt après, il se mêla à une intrigue qui avait pour objet d'enlever le commandement à l'illustre général. Bien que fort jeune, Burr était dévoré dès cette époque par une ambition démesurée et rempli d'un excessif orgueil. Il se battit vaillamment au siége de New-York et à la journée de Monmouth; mais, quoiqu'il fût colonel à vingt-trois ans, peu satisfait de cette situation brillante, il se démit de son grade et abandonna la carrière des armes pour se lancer dans la carrière politique (1779). Dans ce but, il étudia la jurisprudence, se fit une grande réputation comme avocat à Albany et à New-York, devint membre de la législature de cette dernière ville, et, après avoir rempli les fonctions de procureur général, il fut nommé membre du sénat. Il essaya alors, mais en vain, de se rapprocher de Washington, qui, depuis 1797, avait de lui une opinion défavorable.

Lorsque eut lieu l'élection présidentielle de 1800, Burr se mit sur les rangs en compétition avec Jefferson. Il s'en fallut peu qu'il ne fût nommé; ce fut seulement au trente-sixième tour de scrutin que Jefferson l'emporta. Aaron Burr obtint la vice-présidence; mais sa conduite pleine de tergiversations, les concessions qu'il avait faites à chaque parti pour atteindre l'objet de son ambition, eurent pour résultat de le discréditer complétement. Lorsque, au bout de quatre ans, il quitta son poste officiel, il ne put obtenir le gouvernement de New-York, et dut quitter cette ville à la suite d'un duel dans lequel il tua le colonel Hamilton, et qui excita contre lui l'animadversion publique.

C'est alors que, profondément irrité, tourmenté par le dérangement de sa fortune, déçu dans ses espérances, il se jeta dans la folle entreprise qui allait terminer sa carrière politique. « Son projet, dit Jefferson, était de séparer les Etats de l'Ouest du reste de l'Union, d'y ajouter Mexico, de se placer à leur tête, de leur donner ce qu'il regardait comme un gouvernement énergique, et de fournir ainsi un exemple et un instrument pour la destruction de notre liberté. Un homme capable de croire qu'il pourra effectuer un plan de ce genre avec les éléments américains ne semble mériter qu'une place à Bedlam. » Pour mettre son projet à exécution, Burr alla s'établir dans l'Ouest, se fit de nombreuses relations, grâce à sa grande fortune; mais, comme il ne pouvait tenter avec ses propres forces la conquête du Mexique, il fit des ouvertures au général Jackson et lui proposa de se mettre à la tête de l'expédition. Le général, qui ignorait ses intentions, parut d'abord favorable à son entreprise; mais il ne tarda pas à apprendre quel était le véritable mobile de Burr et reçut presque aussitôt l'ordre de l'arrêter. Celui-ci, averti à temps, gagna le Mississipi, où il fut pris et conduit en Virginie. Grâce à l'intervention de ses amis, l'accusation portée contre lui se trouva réduite à un simple fait de forfaiture (*misdemeanour*). Mis en liberté sous caution, il s'abstint de comparaître, passa en Europe (1807), habita successivement l'Angleterre et la France, où il essaya vainement d'obtenir un commandement dans l'armée de Napoléon, puis, traqué en Angleterre par ses créanciers, il retourna en 1812 dans sa terre natale. Il tenta, mais sans succès, de reprendre la carrière du barreau. Tombé dans un irrémédiable discrédit, il mourut dans un état voisin de la misère.

BURRANIQUE adj. (bur-ra-ni-ke — du lat. *burranica*, même sens). Antiq. rom. Se disait d'une boisson composée de lait et de vin doux : *Boisson* BURRANIQUE.

BURRHUS (Afranius), général romain, *commandant des gardes prétoriennes*, contribua à faire proclamer Néron, dont il parvint, avec Sénèque, à réprimer pendant quelque temps le naturel pervers. Tacite loue son intégrité. On le voit cependant accepter sans scrupule les dépouilles de l'infortuné Britannicus, et envoyer ses soldats féliciter l'empereur après le meurtre d'Agrippine. Cette lâche adulation ne lui conserva pas la faveur de Néron, qui, fatigué, dit-on, de ses conseils, le fit empoisonner (62). On connaît ces deux vers que Racine met dans la bouche de la mère de Néron, dans sa tragédie de *Britannicus* :

> Et ce même Sénèque et ce même Burrhus
> Qui depuis... Rome alors estimait leurs vertus.

BURRIANA, ville d'Espagne, province et à 8 kilom. S. de Castellon-de-la-Plana; sur la rive gauche et près de l'embouchure du Rio-Seco dans la Méditerranée; 8,075 hab. Commerce de cabotage.

BURRIEL (André-Marc), écrivain espagnol, né en 1719, mort en 1762. Il entra dans l'ordre des jésuites et reçut de Ferdinand VII la mission de réorganiser les archives de la ville de Tolède. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Noticia de la California y de su conquista temporal y espiritual* (Madrid, 1758, 3 vol. in-4o), ouvrage intéressant, rédigé d'après les notes du P. Venegas et traduit en français sous le titre d'*Histoire naturelle et civile de la Californie* (1767, 3 vol. in-12); *Paléographie espagnole* (in-4o); *Préface de la véritable collection des canons de l'Eglise d'Espagne d'après saint Isidore* (Bruxelles, an VIII), etc.

BURRIÉLIE s. f. (bur-ri-é-lî — de *Burriel*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionidées.

BURRILLET s. m. (bu-ri-llè; *ll* mll.). Econ. rur. Nom donné, dans plusieurs localités, aux cocons des vers à soie qui sont étranglés au milieu et renflés aux deux bouts.

BURRIT (Elihu), forgeron et philanthrope américain, né à Berlin (Massachussetts) en 1811. Il a été surnommé l'*Apôtre de la paix* et le *Savant forgeron*. Dans les rares moments de loisir que lui laissaient ses rudes labeurs, cet artisan, doué d'un véritable génie, étudia la littérature, les mathématiques, l'histoire; apprit l'hébreu afin de pouvoir lire la Bible dans le texte, puis le syriaque, l'arabe, le grec, le latin, une partie des langues de l'Europe, etc. Mais ce n'est pas seulement par son savoir qu'il se recommande à l'admiration et à la sympathie. Dès sa jeunesse, il s'est consacré à un véritable apostolat, en parcourant les Etats de l'Union et en prêchant partout la paix et la fraternité universelles. Ce nouvel abbé de Saint-Pierre, chez qui la beauté du caractère égale le mérite, acquit une renommée qu'il n'avait point recherchée. Après une longue tournée dans les Etats de l'Union, il passa en Angleterre (1846), où il recommença sa croisade contre la guerre et l'intempérance, selon lui les deux fléaux de l'humanité. Il a été naturellement appelé dans les divers congrès de la paix tenus à Paris, à Bruxelles, à Londres, etc., et il y a reçu un accueil enthousiaste et sympathique. Orateur simple et pénétrant, il a formé aux Etats-Unis une école nombreuse. Il a aussi exposé ses idées dans divers écrits : *Etincelles de l'Enclume* (1848); *Feuilles d'olivier* (1853), traduit en plusieurs langues. Le dernier de ses ouvrages a paru sous le titre de *Pensées et prédications en Amérique et à l'étranger*.

BURRITT (Alexandre), jurisconsulte américain, né à New-York vers 1807, prit son diplôme au Colombia College (1824), et fut reçu quatre ans après avocat au barreau de New-York. En 1840, il fit paraître un traité sur la *Pratique de la Cour suprême de l'Etat de New-York* (2 vol.), et en 1850 son fameux *Dictionnaire et Glossaire de jurisprudence*, regardé comme un livre modèle par tous les jurisconsultes des Etats-Unis. En 1853, il publia son *Traité sur la loi et la procédure des assignations volontaires au profit des créanciers*, et, en 1856, un *Traité sur les preuves accessoires*.

BURROUGH (Stephen), navigateur anglais du XVIe siècle. Après avoir pris part à l'expédition maritime de Chancellor en Russie, il fut chargé par la compagnie des Indes, en 1556, de chercher un passage par le nord. Ayant longé les côtes de la Russie, il atteignit la Nouvelle-Zemble et les îles Waigatz, arriva jusqu'au 70e degré latitude nord, puis se dirigea vers l'est, dans le but d'explorer l'Obi. Mais il se vit forcé de rétrograder à cause des glaces et de l'approche de l'hiver; alors il gagna Kolmogori, près d'Arkhangel, y passa l'hiver et se vit contraint, au moment où il allait poursuivre son voyage d'exploration, à changer de route pour se mettre à la recherche de navires anglais dont on ignorait le sort. Lorsqu'il fut revenu en Angleterre, Burrough écrivit une relation de son voyage, laquelle nous a été conservée par Hackluyt. Nul marin n'avait encore pénétré aussi avant dans le nord-est, et il est le premier qui ait vu les Samoyèdes.

BURROUGH (Edouard), quaker anglais, né en 1634 à Kendal, mort à Newgate en 1668. Membre de l'Eglise anglicane, puis presbytérien, il finit par entrer dans la secte des quakers, dont il devint un des plus ardents propagateurs. Ses prédications et ses écrits le firent mettre en prison en 1654. Rendu à la liberté, il poursuivit avec la même ardeur son œuvre de propagande en Irlande, puis à Londres. Cromwell, qu'il attaqua avec la dernière violence, le laissa dire; mais il n'en fut pas de même de Charles II. Celui-ci donna l'ordre de l'arrêter avec 150 de ses coreligionnaires, et Burrough, enfermé dans la prison de Newgate, y termina sa vie..... Ses écrits, dont le plus curieux a pour titre *Trompette du Seigneur*, ont été publiés en 1672 (in-fol.).

BURROUGHS (Jérémie), théologien puritain anglais, né en 1596. Elevé à l'université, il fut obligé de la quitter comme non-conformiste. Pendant quelque temps il fut ministre d'un temple anglican à Rotterdam, et, après son retour en Angleterre, en 1642, il officia dans deux des principales congrégations de Londres, Stepney et Cripplegate. Burroughs est resté célèbre pour son érudition et sa piété. Il a écrit une remarquable *Exposition d'Osée*, très-connue des théologiens.

BURROW (sir James), littérateur anglais, né en 1701, mort en 1782, était membre de la Société des antiquaires de Londres, et a laissé des *Anecdotes et observations relatives à Cromwell et à sa famille*, qui ont été publiées dans l'*Historia gymnasii Patavini* (1763).

BURROW (Rubben), mathématicien anglais, né à Hoberleg, mort en 1791. Successivement employé de commerce, maître d'écriture et maître d'école, il obtint une place de professeur de dessin à la Tour, et édita, vers le même temps, le *Journal of the gentleman and lady*. En 1782, il se rendit à Calcutta, y enseigna les mathématiques, devint membre de la Société asiatique, et fut chargé, en 1793, de diriger le relevé trigonométrique du Bengale. On a publié de lui, après sa mort, un ouvrage intitulé : *Compte abrégé des opérations concernant les degrés de longitude et de latitude du Bengale*.

BURROW (George), médecin anglais, né en 1800. D'abord professeur de mathématiques au collége Caius de Cambridge, où il prit son diplôme de docteur en 1829, il devint, en 1832, membre du Collége royal de médecine, et, en 1834, médecin à l'hôpital Saint-Barthélemy de Londres, où il a fait des cours sur les *Principes de la médecine*. Il est aussi médecin à l'hôpital du Christ, etc. Le docteur Burrow a fourni divers articles ou mémoires à la *Library of medicine*, à la *Medical Gazette*, au *Medical Times*, et aux *Transactions* de la Société médico-chirurgicale. Il est auteur d'une savante étude sur les *Désordres de la circulation cérébrale et sur la connexion des maladies du cœur et du cerveau*.

BURRUS, BURRY, BURY, BURIUS ou **BUR** (Pierre), littérateur français, né à Bruges en 1430, mort en 1506. Après s'être fait recevoir maître ès arts à Paris et y avoir professé quelque temps la grammaire, il habita sept ans l'Italie, devint, à son retour, précepteur des enfants du gouverneur de Paris, puis fut nommé chanoine à Amiens. Burrus s'adonna surtout avec succès à la poésie latine, et publia, entre autres ouvrages, un recueil intitulé : *Carminum moralium libri XI* (Paris, 1503, in-4o).

BURSA, ville de la Turquie d'Asie. V. BROUSSE.

BURSAIRE adj. (bur-sè-re — du lat. *bursa*, bourse). Qui est en forme de bourse.

— Zooph. *Eponge bursaire*, Eponge formée de la réunion de trois ou cinq tubes en forme de bourses.

— s. f. Infus. Genre d'infusoires qui habitent les eaux douces stagnantes : *Les* BURSAIRES, *qui sont des animaux blancs ou verts, habitent les eaux douces stagnantes, entre les herbes, et n'ont pas plus de 3 à 7 dixièmes de millimètre de longueur*. (Bouillet.)

— Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des pittosporées, comprenant quelques espèces qui croissent en Australie.

BURSAL, ALE adj. (bur-sal, a-le — du lat. *bursa*, bourse). Relatif aux impôts, et particulièrement à des impôts extraordinaires : ne s'emploie guère que sous cette forme, *édits bursaux*. Nom donné, dans l'ancienne monarchie, à tous les édits portant création d'impôts, de taxes, etc., enfin à toute mesure qui forçait les contribuables à délier les cordons de la *bourse* : *Le roi fit enlever trente-quatre membres du parlement de Besançon, qui s'étaient opposés aux édits* BURSAUX. (Volt.) *En* 1691, *plus de* 150 *édits* BURSAUX *accablèrent la France*. (Raynouard.)

— Néol. Qui a rapport aux affaires, au cours de la Bourse : *Le baromètre* BURSAL *marque* 20 *francs de baisse*. (Proudh.)

BURSAO, ville de l'anciennne Espagne tarraconaise, chez les Autrigones.

BURSARIE s. f. (bur-sa-rî — du lat. *bursa*, bourse). Zooph. Genre d'acalèphes, peu connu, de la famille des béroïdes.

BURSARIÉ, ÉE adj. (bur-sa-ri-é — rad. *bursaire*). Infus. Qui ressemble à une bursaire. ‖ On dit aussi BURSARIEN, IENNE.

— s. f. pl. Famille d'infusoires, ayant pour type le genre bursaire.

BURSATELLE s. f. (bur-sa-tè-le — dimin. du lat. *bursa*, bourse). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, voisin des aplysies, et comprenant une seule espèce qui doit, d'après plusieurs auteurs, être réunie à ce dernier genre.

BURSAY (DE), auteur dramatique français, mort en 1802, a composé quelques pièces de théâtre : *Artaxerce*, tragédie en trois actes (1765); *Orphée*, scène lyrique en prose (1775). Il a donné quelques traductions, notamment celle de *Misanthropie et Repentir*, drame de Kotzebue. — Sa femme, Mme Aurore DE BURSAY, s'était fait connaître par quelques vers gracieux, lorsque, devenue veuve, elle alla se fixer à Brunswick, où elle fonda un théâtre (1805). Elle y fit représenter un opéra héroï-comique de sa composition : *Sophie de Brabant* (1805), et une pièce de circonstance, intitulée : *Un quart d'heure du calife Haroun le Grand* (1806). On a aussi de Mme Aurore de Bursay un poëme en onze chants, le *Bonheur de la médiocrité*.

BURSCHEID, ville de la Prusse rhénane, régence de Dusseldorf, cercle de Solingen, sur la Wupper; 9,750 hab. Industrie active; fabrication de casimirs, draps, cotons et quincaillerie fine.

BURSCHENSCHAFT s. f. (bour-chènn-châft — de l'allem. *bursch*, camarade, et *schaft*, confrérie). Nom donné à une association formée en 1815 par les étudiants des principales universités allemandes, qui, deux ans auparavant, avaient quitté leurs études pour prendre part aux guerres de l'époque.

— **Encycl.** Les membres de la *Burschenschaft* se proposaient deux choses : remplacer toutes les associations anciennes, qui ne servaient qu'à entretenir le goût de l'oisiveté et des folles dépenses, par une réunion d'un genre plus sévère et plus digne de la science, puis perpétuer parmi les jeunes gens l'amour de la liberté et de l'indépendance de leur patrie. La *Burschenschaft* eut bientôt de nombreux adeptes dans toutes les universités allemandes, à l'exception de celles qui avaient leur siége en Autriche, à Gœttingue et à Landshut. Il arriva souvent que des paroles hardies, des résolutions violentes signalèrent les séances; Sand, l'assassin de Kotzebue, en était membre, et avait peut-être été poussé à son crime par les idées qu'il y avait puisées. L'association fut déclarée dissoute par les résolutions de Carlsbade; il y eut des arrestations, des procédures criminelles, mais tout cela ne servit qu'à transformer la *Burschenschaft* en une association secrète. Vers 1827, elle se divisa en deux partis : celui des *Arminen*, qui visaient seulement à moraliser et à répandre les lumières de la science, et celui des *Germanen*, qui voulaient que l'Allemagne se constituât comme une puissance unique et libre. Les *Arminen*, plus modérés, furent vaincus par les *Germanen* et finirent par se retirer de la ligue. Dans une réunion tenue à Tubingen, en 1832, il fut décidé que l'association se rallierait au comité patriotique de Francfort; peu de temps après, le chef-lieu de la confédération germanique ayant été le théâtre d'une scène violente connue sous le nom d'*attentat de Francfort*, beaucoup d'arrestations eurent lieu, et une centaine de condamnations plus ou moins sévères furent prononcées l'année suivante. Depuis lors, la *Burschenschaft* n'a pas cessé d'exister, mais elle a peu fait parler d'elle, et elle est restée presque étrangère aux mouvements de 1848, qui trouvèrent, au contraire, d'ardents instigateurs parmi les étudiants de l'université de Vienne, bien que jusqu'alors ils fussent toujours restés à l'écart de toutes les entreprises politiques.

BURSER (Joachim), médecin et botaniste allemand, né en 1503 à Camentz, mort en 1689. Il était médecin à Anneberg, lorsqu'il fut appelé à occuper une chaire à Sora, en 1625. Entraîné par son goût pour la botanique, il parcourut la plus grande partie de l'Europe, en rapporta un riche herbier, et continua à professer jusqu'à sa mort la médecine et la physique à l'Académie des nobles de Sora. Burser a laissé un magnifique herbier formant 30 vol. in-fol., dont Coiet fit don à l'université d'Upsal. Parmi ses ouvrages, on cite : *Disceptatio de venenis* (Leipzig, 1625), et *Commentarius de febri epidemia* (Leipzig, 1621), etc.

BURSÉRACÉ, ÉE adj. (bur-sé-ra-sé — rad. *bursère*). Bot. Qui ressemble à une bursère. ‖ On dit aussi BURSÉRÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre bursère, et considérée par plusieurs auteurs comme une simple tribu de la famille des térébinthacées.

BURSÈRE s. f. (bur-sè-re — de *Burser*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres, type de la famille des burséracées, comprenant trois espèces qui croissent aux Antilles.

BURSÉRINE s. f. (bur-sé-ri-ne — rad. *bursère*). Chim. Sorte de résine cristalline.

BURSFELDE, village de Prusse, principauté de Gœttingue, à 15 kilom. de Minden, sur la rive droite du Weser; 200 hab. Autrefois célèbre abbaye de bénédictins, dont on admire encore la belle église byzantine.

BURSI (Nicolas). V. BURTIUS.

BURSICULE s. f. (bur-si-ku-le — dimin. du lat. *bursa*, bourse). Petite bourse. ‖ Peu usité.

— Bot. Partie extrême de la rostelle des orchidées, qui est creusée en forme de sac.

BURSICULÉ, ÉE adj. (bur-si-ku-lé — rad. *bursicule*). Bot. Qui a la forme d'une petite bourse.

BURSIUS (Adam), littérateur polonais, né à Brzecie dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il se fit recevoir docteur en philosophie à Cracovie, puis fut appelé à occuper une chaire à Zamosk. Son éloquence et sa remarquable dialectique lui attirèrent un grand concours d'auditeurs. Son principal ouvrage, devenu très-rare et très-estimé, a pour titre : *Dialectica Ciceronis quæ disperse in scriptis reliquit*, etc. (Zamosk, 1604).

BURSLEM, ville d'Angleterre, comté et à 30 kilom. N. de Stafford, sur la Trent, et près du canal de Mersey; 16,091 hab. Burslem est le centre principal de l'industrie des terres cuites en Angleterre, et sa fabrication des ouvrages en poterie est la plus considérable de toute l'Angleterre.

BURSTADT, bourg du grand-duché de Hesse-Darmstadt, province de Starkenbourg, à 6 kilom. N.-E. de Worms; 2,073 hab. Beaux vignobles.

BURTIN (François-Xavier DE), médecin et écrivain hollandais, né en 1843 à Maëstricht, mort en 1818. Médecin et naturaliste distingué, il reçut successivement les titres de proto-médecin du gouverneur des Pays-Bas, de conseiller de la Néerlande, de membre pensionnaire de l'Académie de Bruxelles, et enfin de membre de l'Institut de Hollande. Amateur passionné de la peinture, Burtin avait formé une galerie de tableaux, qu'il refusa de vendre à Wellington pour une somme considérable et qui, à sa mort, fut vendue presque à vil prix. Parmi ses tableaux il en montrait un surtout, qu'il prétendait être un chef-d'œuvre de Michel-Ange. On raconte que le peintre David, étant allé voir la galerie de Burtin, exprima hautement ses doutes sur l'authenticité du Michel-Ange, et que le docteur, irrité de l'appréciation de l'illustre auteur des *Sabines*, n'hésita point à le mettre littéralement à la porte. On a reproché à Burtin une vanité démesurée. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Oryctographie de Bruxelles* (1782, in-fol.); *Mémoire sur les révolutions et l'âge du globe* (1790); *Traité théorique et pratique des connaissances nécessaires à tout amateur de tableaux* (1808, 2 vol. in-8o); *Des causes de la rareté des bons peintres hollandais dans le genre historique* (1808, in-8o), etc.

BURTIUS ou **BURSI** (Nicolas), poëte et musicien italien, né à Parme, vivait dans la seconde moitié du XVe siècle. Destiné à entrer dans les ordres, il étudia la théologie, reçut le diaconat en 1472, puis se rendit à l'université de Cologne, où la littérature et surtout la musique furent bientôt l'objet exclusif de ses études. Il s'attira les bonnes grâces du chef de la république bolonaise, Jean Bentivoglio, et vécut dans son intimité jusqu'au moment où celui-ci fut expulsé de Bologne par le pape Jules II (1506). Il revint ensuite dans sa ville natale, et fut nommé recteur d'une église de Terrajola, puis maître de chapelle de la cathédrale de Parme, et conserva cet emploi jusqu'à sa mort. On a de Burtius plusieurs ouvrages qui, pour la plupart, sont aujourd'hui fort rares, et dont les principaux sont : *Musices opusculum* (Bologne, 1487); *Bononia illustrata* (Bologne, 1494); *Musarum nympharumque, ac summorum deorum epitomata* (Bologne, 1494).

BURTON (Guillaume), antiquaire anglais, né à Lindley (Leicestershire) en 1575, mort en 1645. Il fit ses études de droit à Jenner-Temple, et, après avoir exercé pendant quelques années la profession d'avocat, il se vit contraint par sa mauvaise santé d'abandonner le barreau. S'étant retiré à la campagne, il consacra ses loisirs à étudier les antiquités de la Grande-Bretagne. Son ouvrage le plus important a pour titre : *Description du comté de Leicester, de ses antiquités*, etc. (Londres, 1622, in-fol.).

BURTON (Robert), écrivain anglais, frère du précédent, né à Lindley en 1576, mort à Oxford en 1639. Il fut nommé vicaire de Saint-Thomas d'Oxford et recteur de Segrave, dans le Leicestershire. Sa vie se passa tout entière dans la solitude, la méditation et l'étude. Il lisait énormément « pour avoir, disait-il, un aviron dans le bateau de chaque homme, pour goûter à chaque plat et tremper ses lèvres à toutes les coupes. » Wood rapporte que Burton était grand mathématicien, qu'il était fort habile à faire des *thèmes de nativité* et profond philologue. Il paraît avoir consacré la plus grande partie de son existence à la composition de son *Anatomie de la mélancolie*, qui fut imprimée pour la première fois en 1621 et a obtenu depuis de nombreuses éditions. (V. ANATOMIE DE LA MÉLANCOLIE.) Burton mourut, comme il convient, juste à l'époque qu'il avait prédite en faisant son propre horoscope, et fut enterré à l'église du Christ, à Oxford. Sur la pierre de son tombeau, on plaça une inscription dont le sens était que Burton, tué par la mélancolie, vivrait cependant par elle. Il s'était surnommé lui-même *Démocrite le jeune*, et quelques écrivains l'ont appelé le *Montaigne anglais*, titres qui ne s'accordent guère avec la mélancolie mortelle dont parle son épitaphe.

BURTON (Henri), théologien anglais, né à Birdsall en 1579, mort en 1648. Elève de l'université d'Oxford, il fut d'abord secrétaire du cabinet du prince Henri, puis il fut nommé pasteur de l'église Saint-Matthieu à Londres. Attaché à la secte des indépendants, il attaqua vivement, en 1636, dans un écrit et dans deux sermons, la conduite des évêques, comme tendant à ramener le papisme, fut jeté en prison et condamné par la chambre étoilée à une amende de 5,000 livres sterling, à avoir les oreilles coupées, et, après avoir été exposé au pilori, à être enfermé pour le reste de sa vie. Burton subit son supplice, fut incarcéré dans le château de Lancastre, puis transporté à Guernesey pour avoir, de sa prison, continué à répandre dans le public des pamphlets contre ses ennemis (1638). Deux ans plus tard, sa femme obtint la révision de son procès par le parlement. Burton revint à Londres, fut acclamé par le peuple comme un martyr, et, sa condamnation ayant été annulée, il reçut comme indemnité une pension annuelle de 5,000 livres. Burton a laissé des pamphlets, des sermons, des ouvrages de controverse, etc.

BURTON (Guillaume), philologue et historien anglais, né à Londres en 1609, mort en 1657. Il prit le diplôme de bachelier en droit à Glocester (1630) et se vit contraint, pour vivre, d'abord à donner des répétitions, puis à devenir maître d'école à Kingston. Il était très-instruit et surtout très-versé dans la connaissance des antiquités de son pays. Son principal ouvrage a pour titre : *Commentaire sur l'itinéraire d'Antonin en ce qui concerne la Grande-Bretagne* (Londres, 1658, in-fol.). On cite aussi son *Historia linguæ græcæ*, publiée avec un autre opuscule en 1657, in-8o.

BURTON (Jean), théologien et philologue anglais, né à Wembworth en 1696, mort en 1771. Après avoir professé le grec à Oxford, il devint pasteur de Mapple-Derham en 1733, et recteur de Worplesdon en 1766. Burton introduisit à Oxford les ouvrages de Locke et d'autres philosophes modernes, et demanda, avec le docteur Bray, l'établissement de bibliothèques dans les paroisses. On a de lui, outre des discours et des opuscules, une édition avec notes critiques de cinq tragédies grecques, sous le titre de : *Pentalogia, sive tragœdiarum græcarum delectus* (1758, in-8o).

BURTON (Jean), médecin anglais, né en 1697, mort en 1771. Il exerça son art à York, où il se fit surtout une grande réputation comme accoucheur. Le plus important de ses ouvrages a été traduit en français par Lemoine sous ce titre : *Système nouveau et complet de l'art des accouchements, avec la description des maladies particulières aux femmes en couche et aux enfants nouveau-nés* (Paris, 1771-1773, 2 vol. in-8o).

BURTON (sir William-Westbrooke), magistrat et jurisconsulte anglais, né en 1794 à Daventry. Nommé successivement juge au Cap de Bonne-Espérance en 1827, à la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud en 1833, et à Madras en 1844, il se démit de ses fonctions en 1855, pour retourner à Sidney, où il devint président de la Chambre haute représentative. Il est auteur d'un *Traité sur les lois affectant les insolvables dans la Nouvelle-Galles du Sud*, et d'un livre statistique sur la *Religion et l'enseignement en Australie*.

BURTON (John-Hill), historien et jurisconsulte écossais, né à Aberdeen en 1809. Après avoir achevé son droit, il entra comme avocat au barreau d'Edimbourg en 1831, puis fut nommé secrétaire de l'administration des prisons d'Ecosse en 1854. Très-versé dans les connaissances du droit, de l'histoire et de l'économie politique, M. Burton a publié, outre de nombreux articles dans plusieurs recueils périodiques, divers ouvrages, dont les plus importants sont : *Vie et correspondance de David Hume* (1846, 4 vol.); *Vies de lord Simon Lovat et de Duncan Forbes de Culloden* (1847); *Economie politique et sociale* (1849); *Procès criminels d'Ecosse* (1852, 2 vol.); *Manuel de jurisprudence écossaise; Introduction aux œuvres de Jérémie Bentham; Histoire d'Ecosse depuis la Révolution jusqu'à la fin de la dernière insurrection jacobite* (1853, 2 vol.), qui doit avoir pour complément l'*Histoire d'Ecosse depuis les premiers temps jusqu'à la révolution de* 1688.

BURTON (Richard-Francis), voyageur anglais, né dans le comté de Norfolk en 1820. C'est un des explorateurs les plus intrépides et les plus intelligents, chez une nation qui en a déjà fourni un si grand nombre. Officier au service de la compagnie des Indes, en 1842, il visita les montagnes Bleues, le Sind, où il résida cinq années, la Mecque et Médine (1853), l'Afrique orientale; enfin, il partit en 1856 avec Speke, pour aller à la recherche des sources du Nil, découvrit le lac Tanganyika, pendant que Speke découvrait le lac Nyanza, considéré par lui comme la source tant cherchée de ce fleuve, et, de retour en Europe, il se rendit dans l'Amérique du Nord, qu'il traversa d'un océan à l'autre, et où il s'attacha surtout à étudier la curieuse société des Mormons. Elevé au grade de capitaine en 1857, M. Burton a été nommé, en 1861, consul britannique à Fernando-Po, dans la baie de Biaffra, d'où il est passé, avec le même titre, au Brésil, en 1864.

Habile à prendre tous les déguisements, à jouer tous les rôles, également exercé au maniement de l'épée et du fusil, Richard Burton a observé attentivement les mœurs et les usages des nations et des tribus qu'il a fréquentées. Il ne parle pas moins de trente-cinq langues ou dialectes, et pour quelques-uns il s'est fait grammairien. On assure qu'il peut traverser dans les deux sens le continent africain sans laisser deviner qu'il est Européen. Il possède à fond la langue arabe. Il a visité des pays jusque-là inaccessibles, et fait des découvertes géographiques du plus haut intérêt. Depuis Burckhardt, il a été le premier Européen qui ait réussi à pénétrer dans les villes saintes de Médine et de la Mecque, et, le premier, il est arrivé à Harar, sur la côte orientale d'Afrique. Les relations qu'a publiées cet explorateur polyglotte abondent en renseignements du plus haut intérêt. En voici les titres : le *Sind* ou la *Vallée maudite* (1850); la *Fauconnerie sur les bords de l'Indus* (1850); *Goa et les montagnes Bleues* (1851); le *Sind et les races de la vallée de l'Indus* (1851); *Pèlerinage à Médine et à la Mecque* (1855, 3 vol.); *Première excursion dans l'Afrique orientale* (1856); *Voyage aux grands lacs de l'Afrique orientale* (1860), traduit en français par Mme H. Loreau; *Voyage à la cité des Saints* (1861); *Excursion à Abeokuta et dans les montagnes Camarouns* (1863); *Une mission près de Gelele, roi de Dahomey* (1864, 2 vol.), etc.

BURTONIE s. f. (bur-to-nî — de *Burton*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses, tribu des podolyriées, comprenant quatre espèces d'arbrisseaux, qui croissent en Australie et qu'on cultive dans nos jardins.

BURTON-UPON-TRENT, ville d'Angleterre, comté et à 35 kilom. E. de Stafford, sur la Trent; 7,000 hab. Brasseries d'ale les plus renommées du royaume; manufactures hydrauliques de chapeaux, étoffes de coton et lainages, forges pour outils et ustensiles de fer, tanneries, corderies. On admire à Burton : un beau pont sur la Trent, construit sous les rois saxons et le plus long qui existe en Angleterre; il est formé de 37 arches, et mesure 470 m. de longueur; deux églises modernes, un vaste hôtel de ville et les ruines d'une riche abbaye, fondée vers 1002.

BURTSCHEID, ville de la Prusse rhénane. V. BORCETTE.

BURTY (Philippe), littérateur français contemporain, né à Paris le 7 février 1830. Après avoir fait des études pratiques de dessin et de peinture, sous la direction de M. Chabal-Dussurgey, à la manufacture des Gobelins, M. Burty est devenu collaborateur de la *Gazette des beaux-arts*, fondée, en 1859, par M. Charles Blanc, et il n'a cessé, depuis, de prendre une part active aux travaux de cette importante revue, ainsi qu'à ceux de la *Chronique des arts et de la curiosité*, journal hebdomadaire publié sous la même direction. En 1863, il a été attaché au journal la *Presse*, où il a fait paraître d'intéressants articles sur les principales ventes de tableaux qui ont eu lieu dans ces dernières années, ainsi que les expositions de photographie et des beaux-arts appliqués à l'industrie. Il a rédigé plusieurs catalogues de collections particulières, entre autres celui des tableaux et dessins laissés par Eugène Delacroix et vendus en 1864 : le grand artiste lui-même l'avait désigné dans son testament pour faire ce dernier travail. On doit encore à M. Ph. Burty deux ouvrages importants : les *Chefs-d'œuvre de l'art industriel*, description raisonnée des plus belles productions qu'a enfantées chez les différents peuples l'art appliqué à l'industrie, et les *Etudes à l'eau-forte de Fr. Scipion Haden* (Paris et Londres). Le premier de ces ouvrages forme un volume grand in-8o, orné de plus de deux cents gravures : il a été traduit en anglais et doit être continué. Ces divers écrits dénotent chez leur auteur un sentiment élevé du beau, une horreur instinctive de la tradition académique et une vive sympathie pour les audacieux.

BURUNCUM, ville de l'ancienne Gaule belgique, chez les Ubiens.

BURY s. f. (bu-ri). Hortic. Anémone blanc grisâtre et incarnat.

BURY, ville d'Angleterre, comté de Lancastre, à 12 kilom. N.-O. de Manchester, sur l'Irwell; 26,000 hab. Riche exploitation de houille, d'ardoises et de pierres à bâtir; importante fabrication de cotons et lainages. C'est à Bury qu'ont été inventés et mis en usage plusieurs des procédés qui accélèrent la fabrication des tissus; mais cette ville doit surtout son grand développement industriel aux vastes ateliers créés par sir Robert Peel, dont le fils, chef du ministère anglais en 1842, est né à Bury.

BURY (Guillaume), poëte et historien flamand, né à Bruxelles en 1618, mort en 1700. Il entra dans l'ordre des oratoriens, fit un voyage à Rome en 1644, et devint chanoine de Malines, où il termina ses jours. Outre des poésies latines, où l'on trouve de l'enjouement et de l'esprit, Bury a publié un abrégé de la vie des papes, sous le titre de : *Brevis Romanorum pontificum notitia* (Malines, 1675, in-8o).

BURY (Arthur), théologien anglais du XVIIe siècle, était principal du collége d'Exeter à Oxford. Guillaume III ayant conçu le chimérique projet de réunir en une seule les diverses sectes religieuses qui divisaient et qui avaient si souvent troublé la Grande-Bretagne, Bury publia dans ce but, sous le titre de *The naked Gospel* ou l'*Evangile nu* (1690, in-4o), un ouvrage qui eut un grand retentissement. Il y déclarait que l'Evangile avait été profondément altéré par les Pères et les conciles; que, pour effacer toutes les hérésies, il suffisait de rétablir l'Evangile dans sa simplicité primitive; qu'à cet effet il ne fallait y admettre que les articles nécessaires au salut, c'est-à-dire ceux qui sont enseignés par la loi naturelle, et qui sont si clairs, si précis, que les hommes les plus simples peuvent les comprendre. Enfin Bury se prononçait contre un rit uniforme, et déclarait qu'il ne considérait pas la divinité de Jésus-Christ comme un dogme nécessaire au salut. Lorsque le théologien pacificateur présenta son ouvrage à l'assemblée du clergé convoquée pour délibérer sur le projet de Guillaume, loin de produire l'effet qu'il espérait, il vit aussitôt éclater sur sa tête un orage formidable. Son livre fut condamné au feu (1690), et lui-même, privé de ses charges, fut chassé de l'université. Les idées de Bury eurent en Angleterre et en Hollande beaucoup de partisans et autant d'adversaires : attaqué très-vivement par Jurieu, il fut défendu avec non moins de chaleur par le fameux Leclerc.

BURY (Bernard DE), compositeur français, né à Versailles en 1720, mort vers 1780. Il devint, en 1744, maître de la musique du roi, et fut nommé surintendant de la même musique en 1751. On a de lui quelques compositions lyriques, entre autres : les *Caractères de la*

folie, ballet en trois actes (1743); *Jupiter vainqueur des Titans,* en cinq actes (1745); les *Fêtes de Thétis*, en deux actes (1750); la *Parque vaincue,* en un acte (1750), etc.

BURY (Richard DE), historien et avocat français, né à Paris en 1730, mort en 1794. Il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages historiques, dont la valeur est au-dessous du médiocre, mais auxquels les critiques de Voltaire, de Beaumelle et de Grimm ont donné une sorte de célébrité. Il débuta dans la carrière des lettres par une brochure intitulée : *Lettre à M. de Voltaire au sujet de son histoire universelle.* En prétendant donner à Voltaire des leçons de style, il commettait les plus grossières bévues, lui reprochait de traiter avec trop de ménagements les rois et les empereurs du moyen âge. Enfin il le comparait à Tacite, dont le cœur méchant, disait-il, prête ses façons de penser aux princes dont il écrit l'histoire. Tout cela se terminait par une apologie du *caractère* de Louis XI. Voltaire répondit à son trop bouillant critique par l'écrit qui a pour titre : *Lettre civile et honnête à l'auteur malhonnête de la critique de l'histoire universelle de M. de V***, qui n'a jamais fait d'histoire universelle.* L'avocat historien ne s'en tint pas là; il publia bientôt une *Vie héroïque et privée de Henri IV, roi de France* (Paris, 1565, 2 vol. in-4°). Dans la préface, il s'attaquait à l'historien de Thou, qu'il accusait d'avoir médit des princes. Cette témérité ridicule excita la bile de Voltaire. « Quel est donc ce M. de Bury, écrivait-il le 17 mai 1766, qui compare Henri IV à ce fripon de Philippe de Macédoine, et qui ose dire que notre de Thou n'est qu'un pédant satirique? Est-ce qu'on ne fera pas justice de cet impertinent ? » Quelques jours après La Beaumelle se mettait aussi de la partie et publiait une brochure, assez piquante, dans laquelle il relevait plusieurs grosses fautes commises par de Bury. Grimm, de son côté, lança ses lardons dans sa *Correspondance.* Il y traite l'historien de Henri IV avec le dernier mépris, le qualifie de polisson, l'accuse d'écrire comme un décrotteur, et blâme Voltaire de relever les fautes de M. de Bury, comme si M. de Bury était quelque chose. De Bury a encore publié : *Histoire de la vie de Louis XIII, roi de France et de Navarre* (Paris, 1767, 4 vol. in-12); *Histoire abrégée des philosophes et des femmes célèbres* (Paris, 1772, 2 vol. in-12); *Histoire de saint Louis, roi de France, avec un abrégé de l'histoire des croisades* (Paris, 1775, 2 vol. in-12); *Essai historique et moral sur l'éducation française* (Paris, 1777, in-12).

BURY (Charlotte-Suzanne-Maria CAMPBELL, lady), romancière anglaise, née en 1775, était fille du duc d'Argyll, elle a épousé en 1796 le colonel J. Campbell, et, en secondes noces, en 1818, M. Ed. J. Bury. Un grand nombre de ses romans ont été traduits en français par la comtesse Molé. On connaît surtout : *Un mariage du grand monde* (1836); *Souvenirs d'une pairesse* (1837); la *Femme divorcée* (1837), et *Souvenirs de famille*, ou les *Deux sœurs* (1841), etc. Ces récits sont des études de la haute société anglaise, au milieu de laquelle l'auteur a vécu.

BURY (William-Coutts KEPPEL, vicomte), fils du comte Albemarle, né en 1832, servit quelque temps dans l'armée, puis fut nommé, en 1854, secrétaire civil et directeur général des affaires de la province de Canada. Depuis 1857, il fait partie du parlement, et depuis 1859 il est membre du conseil privé. En 1859, lord Palmerston le nomma trésorier de la maison de la reine. Lord Bury a écrit sur des sujets de politique et d'histoire dans le *Fraser's Magazine*, *Temple Bar* et autres recueils périodiques. Il a publié en 1865 un ouvrage en 2 vol., intitulé l'*Exode des nations occidentales*, qui a attiré l'attention de la presse anglaise. Lord Bury, dans la première partie de son livre, retrace l'histoire des événements qui amenèrent les nations européennes à fonder les colonies américaines. Après l'examen des droits et obligations réciproques des colonies et de la mère patrie, l'auteur établit comme un principe fondamental que toute colonisation porte l'empreinte, non-seulement du caractère de la race colonisatrice, mais aussi du temps où elle s'est faite et des circonstances particulières qui y donnèrent lieu. Dans la seconde partie de son livre, lord Bury discute la question coloniale en général, et particulièrement celle du Canada. Convaincu qu'à la longue les colonies se sépareront, il établit qu'il serait d'une bonne politique de se préparer à cette séparation.

BURY (Jean-Baptiste-Marie), graveur français contemporain, né à Paris, élève de Huyot, Le Blanc et Bénard, a gravé au burin un grand nombre de vues architecturales et de pièces archéologiques, d'après ses propres dessins et d'après ceux de MM. Chaudet, Normand, R. Pfnor, Coste, Léveil, Viollet-le-Duc, Alb. Lenoir, Prestat, Arthur Martin, etc. Il a travaillé principalement pour les grandes publications de MM. Gailhabaud, A. Lenoir, R. Pfnor, sur l'art monumental. Il a exposé à la plupart des Salons, depuis 1842.

BURY (BLAZE DE), littérateur français. V. BLAZE (Henri).

BURY-SAINT-EDMUND'S, ville d'Angleterre, comté de Suffolk, à 96 kilom. N.-E. de Londres, sur la rive gauche du Larke; 12,600 h. Commerce de grains et de laine. Cette ville, dans une délicieuse situation, citée pour la salubrité de l'air, se forma autour d'une abbaye fondée en 633, et dans laquelle on transporta, en 903, le corps du roi Edmond. Détruite par Serveyn, et restaurée par Canut, elle se recommande par les splendides ruines de son ancienne abbaye; son hôtel de ville; l'église Sainte-Marie, construction du XV^e^ siècle, ornée d'une voûte élégante, d'un beau portail, et décorée du tombeau de la duchesse de Suffolk, fille d'Henri VII; l'église Saint-Jacques, beau monument gothique, dont le portail passe pour un des plus remarquables échantillons du style saxon; le théâtre et le jardin botanique. Patrie de sir Nicolas Bacon, de l'évêque Gardiner et du dernier évêque de Londres.

BURZET, bourg de France (Ardèche), ch.-l. de cant., arrond. et à 33 kilom. N.-E. de Largentière; pop. aggl. 876 hab. — pop. tot. 2,726 hab. Commerce de laine, beurre, fromages et bestiaux. Ruines du château de Peyre; ancienne et belle église gothique. Aux environs, curiosités géologiques très-remarquables; cratères de volcans éteints; basaltes.

BURZOUZYEY ou **BOURZEVYEH**, mage et médecin persan, qui florissait au VI^e^ siècle de notre ère. Il vivait à la cour de Chosroès le Grand (Khosrou Nouchirvan), dont il s'était attiré la faveur par l'étendue de son érudition. Chargé par ce prince de faire un voyage littéraire et scientifique dans l'Inde, il apprit le sanscrit, et traduisit en persan, sous le titre de *Djavidan Khird* (*Sagesse éternelle*), les fables de Vichnou Sarna, que pendant longtemps on a attribuées à Pilpay.

BURZYWOJ ou **BORZYWOJ**, premier duc chrétien de la Bohême, vivait sur la fin du IX^e^ siècle. Déjà, à cette époque, commençaient les luttes contre les peuples germaniques; et les succès de Swientopelk sur les Allemands, ces ennemis communs de tous les peuples slaves, décidèrent Burzywoj à prêter serment de vasselage au prince morave. C'est en l'année 871 que se place la conversion de Burzywoj à la foi chrétienne. Afin de frapper plus fortement l'esprit de son peuple, le prince se fit baptiser publiquement avec son épouse, qui depuis a été canonisée sous le nom de sainte Ludmile. Les causes de cette conversion ne sont pas bien connues. Voici, dans toute sa naïveté, le récit qu'en fait Dalémil, chroniqueur tchèque du XIII^e^ siècle : « Lorsque le prince Hostiwit eut quitté cette terre (vers 870), Burzywoj occupa le trône après lui. Swientopelk régnait alors sur les Moraves, et le prince tchèque devint son vassal. Burzywoj vint un jour à la cour de son seigneur, et celui-ci lui fit une cruelle injure, car il lui ordonna de s'asseoir à terre, en lui disant : « Tu dois savoir qu'un païen ne peut se dire » l'égal d'un chrétien; assieds-toi donc là avec » les chiens, c'est le seul droit que tu aies; » mais tu n'as pas celui de siéger à côté d'un » prince, puisque tu n'honores pas ton Créateur, et que tu as pour dieu un chat-huant à » longues oreilles. » Burzywoj fut tellement humilié par ces paroles, qu'aussitôt après le dîner il demanda le baptême à Swientopelk le Morave et à Métode, archevêque de Wielehrad, qui était Russe et disait la messe en langue slave. Ce fut lui qui baptisa le premier des Tchèques, Burzywoj, prince de ce peuple, en l'année 894. » Métode et Burzywoj n'existaient plus à cette époque, et Palacki a prouvé, d'une façon irréfutable, que ce fut en 871 qu'eut lieu cette conversion. Il est faux d'ailleurs que les Tchèques, irrités de la conversion de ce prince, l'aient chassé du trône. L'histoire se tait ensuite sur son compte depuis sa conversion, mais elle fait encore mention de sainte Ludmile. Cette princesse survécut à son mari ainsi qu'à deux de ses fils, qui régnèrent après lui. Elle fut mise à mort longtemps après, par l'ordre de l'impie Drahomira, sa belle-fille.

BUS s. m. (buss). Corps humain; tronc.

— Blas. Représentation d'un buste.

BUS (César DE), fondateur de la congrégation des frères de la doctrine chrétienne, né à Cavaillon en 1544, d'une famille originaire d'Italie, mort à Avignon en 1607. Tour à tour soldat et courtisan, il mena une vie fort dissolue, et passa trois ans à la cour du roi de France. Déçu dans ses idées d'ambition, n'ayant obtenu aucun des avantages qu'il espérait, plein de dégoût pour son existence dissipée, César de Bus flottait incertain sur le genre de vie auquel il devait s'arrêter, lorsque, se retirant vers minuit d'une réunion où il s'était laissé entraîner, il fut vivement impressionné par le chant des religieux d'un couvent. Il entra dans les ordres à l'âge de trente ans, et se consacra à l'instruction des enfants des classes pauvres. En 1592, dans la petite ville de l'Isle (Vaucluse), il ouvrit la première maison de cette utile congrégation, dont l'institution fut approuvée par Clément VIII, en 1597, et qui prospéra rapidement. En 1789, l'institut des prêtres séculiers de la doctrine chrétienne comptait en France plus de 150 maisons ou colléges. Il a été rétabli en 1850 à Cavaillon, patrie de son fondateur, et compte en ce moment, outre la maison de Cavaillon, une maison à Marseille, et l'on s'occupe d'en établir une à Paris.

César de Bus devint aveugle vers la fin de sa vie. Il s'appliqua beaucoup à l'étude des saintes Ecritures, composa diverses oraisons, des *Dialogues de Dieu avec l'âme et de l'âme avec le corps*, réduisit le Cantique des cantiques en *Méditations*, et fit des *Confessions*, à l'imitation de celles de saint Augustin. Son principal ouvrage est un recueil d'*Instructions familières sur les quatre parties de la doctrine chrétienne*, écrites d'un style très-simple (1666, in-8°). — Son neveu, Balthazar DE BUS, né en 1587, mort en 1657, entra dans l'ordre des jésuites et publia un assez grand nombre d'ouvrages de dévotion mystique, depuis longtemps tombés dans l'oubli.

BUS (François-Louis-Joseph DU), homme politique belge, né à Tournai en 1791. Il s'associa à la révolution belge, fit partie de la commission de constitution, et siégea à la chambre des représentants de 1831 à 1848, époque où il se retira définitivement de la vie politique. C'était un des chefs les plus éminents, mais les plus exclusifs du parti catholique belge. Plusieurs fois vice-président de l'assemblée et rapporteur de projets de loi, il protesta contre les traités de 1831 et de 1839, et contre les arrangements de la diplomatie étrangère au sujet du territoire belge; combattit l'institution de l'ordre de Léopold et les droits de l'Etat en matière d'instruction; mais proposa, avec M. Brabant et J. Malou, la reconnaissance de l'université catholique de Louvain comme *personne civile,* ayant le droit d'acquérir et d'aliéner des biens, défendit les prétentions du clergé en matière d'enseignement primaire, etc. Depuis 1832, il est président du tribunal de Tournai. — Son frère, Albéric DU BUS, né à Tournai en 1810, a été commissaire de district, puis il a siégé à la chambre pour l'arrondissement de Turnhout et pour la ville de Bruxelles; il partage les opinions politiques et religieuses de son frère.

BUS (Cornelis), dessinateur et graveur flamand. V. Bos.

BUS DE GHISIGNIES (Bernard-Amé-Léonard, vicomte DU), administrateur belge, né à Tournai en 1808. Membre du parti catholique, il a représenté le district de Soignies (Hainaut), de 1835 à 1847, mais sans participer aux débats législatifs dans une importante mesure. Il est directeur du Musée d'histoire naturelle de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique et de la Société entomologique de France. Il a écrit sur des sujets de zoologie. Son administration active et zélée est favorablement appréciée du public et des hommes d'étude.

BUSA, dame romaine, qui vivait dans l'Apulie au III^e^ siècle avant notre ère. Lorsque, après la bataille de Cannes (216 av. J.-C.), les débris de l'armée romaine se réfugièrent à Canusium, Busa, qui possédait une grande fortune, nourrit à ses frais les soldats, et leur fournit des habits et de l'argent. Quand la guerre fut terminée, le sénat de Rome témoigna à Busa sa reconnaissance en lui rendant des honneurs extraordinaires.

BUSACO, hameau de Portugal, province de Beira, à 30 kilom. N. de Coïmbre. Combat entre les Français commandés par Masséna et les Anglo-Portugais, le 27 septembre 1810.

BUSACQUINO, ville du royaume d'Italie, dans l'île de Sicile, province de Palerme, district et à 12 kilom. S.-O. de Corleone; 8,000 hab.

BUSAIGLE s. m. (bu-zè-gle; de *buse* et *aigle*). Ornith. Espèce de buse d'Europe à pattes emplumées. ‖ On l'appelle aussi BUSE PATTUE.

BUSARD s. m. (bu-zar — rad. *buse*). Ornith. Genre d'oiseaux de proie, de la famille des falconidés : *Plus agiles et plus rusés que les buses, les* BUSARDS *sont beaucoup moins sédentaires.* (Lafresnaye.)

— Agric. Conduite d'eau formée d'une pièce de bois creusée ou d'un assemblage de planches:

— Chass. Chien qui buse. ‖ Adjectiv. : *Un chien* BUSARD.

— **Encycl.** Ornith. Le nom de ce genre indique qu'il est voisin des buses. Il appartient, en effet, à la famille des falconidés, sous-famille des circinés. Les *busards* se distinguent des buses, surtout par leurs tarses grêles et élevés. Plus agiles et plus rusés que ces dernières, ils sont aussi moins hardis que les faucons. Ils saisissent leur proie à terre, et ne la poursuivent pas au vol. Ils nichent dans les lieux humides et les marais; c'est là qu'on les trouve d'habitude. La plupart des *busards* ont quelque chose de la physionomie des ducs, et la doivent à une sorte de collier de plumes qui va du menton aux oreilles. L'Europe possède quatre espèces de ce genre : le *busard harpaye*, ou des marais, le *busard Saint-Martin,* le *busard Montagu* et le *busard blafard.* Parmi les espèces exotiques, nous signalerons le *busard bariolé*, qui habite les îles Malouines, et le *busard à sourcils blancs*, qui se trouve au Brésil. Buffon avait admis une autre espèce qu'il nommait *soubuse;* mais on a reconnu depuis qu'il avait pris pour une espèce distincte la femelle du *busard Saint-Martin.*

BUSARDET s. m. (bu-zar-dè — dimin. de *busard*). Ornith. Buse de l'Amérique du Nord.

BUSBECKÉE s. f. (bus-bè-ké — de *Busbeck*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des capparidées, comprenant un arbrisseau grimpant, qui croît dans l'île Norfolk.

BUSBECQ, **BOUSBECQ** ou **BOUSEBECQUE** (Augier GHISLEN DE), diplomate, né en 1522 à Comines (Flandre), mort près de Rouen en 1592. Il fut ambassadeur de la cour impériale auprès de Soliman II, gouverneur des fils de Maximilien II, intendant de l'archiduchesse Elisabeth, épouse du roi de France Charles IX, enfin ambassadeur de Rodolphe II près de la cour de France. Les *Relations* (en latin) de ses ambassades en Turquie ont eu plusieurs éditions et traductions. C'était la première appréciation exacte et judicieuse des forces, des ressources et de la politique de l'empire ottoman. Elles ont été réunies avec quelques autres écrits et publiées en 1633. Busbecq n'était pas seulement un négociateur habile; il possédait encore des connaissances étendues dans la littérature et les sciences. Il a recueilli en Orient un grand nombre d'inscriptions grecques et de manuscrits. On lui doit, entre autres, le fameux *monument d'Ancyre.* Il a aussi naturalisé en Europe beaucoup d'arbres et de fleurs du Levant, notamment les lilas et le marronnier d'Inde.

BUSBY (Thomas), compositeur et écrivain anglais, né à Westminster en 1755, mort à Islington en 1838. Elève du fameux Jonathan Battishill, il fut engagé en 1780 comme organiste à Sainte-Marie de Newington, et, environ vingt ans après, fut appelé, en la même qualité, à l'église de Sainte-Marie de Woolnoth. En 1800, il fut reçu docteur ès arts à Cambridge. L'œuvre qui lui mérita ce titre fut une fort belle ode sur la récente victoire de la flotte anglaise. Il composa ensuite un oratorio, la *Prophétie*, qui eut peu de succès (1799), puis un grand nombre de morceaux de chant, qui furent très-bien accueillis du public, et, en 1802, un mélodrame qui fut joué au théâtre de Covent-Garden. D'autre part, Busby, qui avait reçu une brillante éducation, a publié un certain nombre d'ouvrages estimés : un poëme intitulé le *Siècle du génie* (1785); une traduction de Lucrèce; une thèse attribuant à de Lolme les *Lettres de Junius* (1816); un *Dictionnaire de musique*, souvent réimprimé; une *Grammaire musicale*, qui a également obtenu de nombreuses éditions; une *Histoire de la musique*, abrégée de Burney et d'Hawkins; des *Anecdotes des concerts* et un grand nombre d'articles dans le *Monthly Magazine* et le *Monthly Review.*

BUSC s. m. (busk). Lame rigide qui maintient la partie antérieure d'un corsage et plus spécialement d'un corset : Busc *de baleine, de corne, d'ivoire, d'acier. Il eut oublié le coup de* BUSC *de l'une et l'âge de l'autre.* (Scarron.) *Le couteau avait rencontré heureusement le* BUSC *de fer qui, à cette époque, défendait, comme une cuirasse, la poitrine des femmes.* (Alex. Dumas.) *Les* BUSCS *contribuent pour une grande partie aux inconvénients que les médecins ont signalé dans les corsets.* (Bouillet.) ‖ Autref. on écrivait BUSQUE :

. . . . Je dirai quelque sottise
Qui me fera donner du *busque* sur les doigts.
LA FONTAINE.

— Archit. hydraul. Partie du radier d'une écluse sur laquelle viennent buter les entretoises inférieures. ‖ *Faux busc*, Pièce de bois dont on couvre souvent le busc de pierre pour le protéger contre le choc de la porte.

— Arquebus. Coude que forme en dessus la couche ou crosse des fusils.

BUSCA, ville du royaume d'Italie, province et à 15 kilom. N.-O. de Coni, ch.-l. de mandement; 9,500 hab. Collége; culture et commerce de soie; vins excellents; cuirs; exploitation de marbres et d'albâtre. Antiquités romaines.

BUSCA (Antonio), peintre et graveur italien, né à Milan en 1625, mort en 1686. Il apprit la peinture sous la direction d'Ercole Procaccini et Carlo Nuvolone, et travailla dans sa ville natale, à Rome et à Pavie. Il seconda Procaccini dans plusieurs de ses ouvrages et eut même l'honneur d'exécuter concurremment avec lui des peintures à fresque dans la chapelle du Crucifix de l'église de Saint-Marc, à Milan; Lanzi fait le plus grand éloge du *Christ en croix* qu'il peignit dans cette chapelle : « La Vierge, la Madeleine et saint Jean, qui accompagnent la figure principale, pleurent et forcent, pour ainsi dire, le spectateur à pleurer. » Il est à regretter, ajoute Lanzi, que toutes les productions de ce peintre n'aient pas le même degré de mérite. Il est vrai que l'on peut en accuser ses infirmités; car la goutte, qui lui ôta l'usage de ses pieds, affaiblit en même temps tous ses organes, et il prit bientôt une manière commune et de pure pratique. C'est à cette dernière période de la carrière de l'artiste qu'appartiennent sans doute deux fresques de la Chartreuse de Pavie qui représentent des épisodes de la vie de *Saint Syre*, et où sont répétées les mêmes physionomies, les mêmes attitudes. Busca a gravé à l'eau-forte l'*Entrée à Milan de Marie-Anne d'Autriche, reine d'Espagne* (1649).

BUSCA (Ignace), cardinal italien, né à Milan en 1713, mort à Rome en 1803. D'abord nonce du pape en Flandre, il fut nommé, après son retour en Italie, gouverneur de Rome, puis promu au cardinalat en 1789. Elevé au poste de secrétaire d'Etat par Pie VI, dont il avait gagné la confiance, il fut chargé par lui d'une mission près de l'envoyé de France, Cacault; mais il échoua complétement et fut remplacé par le cardinal Doria. Lors des négociations pour le concordat, il se prononça ouvertement contre cet acte, et devint, pour ce motif, un ennemi déclaré du cardinal Gonsalvi. Le cardinal Busca aimait beaucoup les

plaisirs de la table et avait une corpulence véritablement extraordinaire.

BUSCEMI, bourg *du royaume d'Italie, dans* l'île de Sicile, province de Syracuse, district et à 17 kilom. O. de Noto; 2,500 hab.

BUSCH ou **BUSCHIUS** (Jean ou Arnold), historien hollandais, né à Zwoll en 1400, mort en 1477. Devenu en 1420 chanoine régulier de Windesheim, il se signala par son zèle à l'attention du cardinal légat de Cusa, qui le chargea de la réforme de divers ordres religieux dans les Pays-Bas (1452). Il devint plus tard prieur de Sulten, en Saxe. Le plus important de ses ouvrages est l'histoire du monastère de Windesheim, publiée sous ce titre : *De origine cœnobii et capituli seu congregationis Windesemensis* (Anvers, 1621, in-8°).

BUSCH (Henri), peintre hollandais, travaillait à Leuwaarden, dans la Frise, au XVIIe siècle. Il avait inventé l'art de peindre des fleurs sur des tables de pierre ; il réussit parfaitement en ce genre, dit M. Siret, mais il emporta son secret dans la tombe.

BUSCH (George-Paul), graveur allemand, travaillait à Berlin dans la première moitié du XVIIe siècle. Il eut pour maître C.-F. Blesendorf et forma lui-même l'excellent graveur G.-F. Schmidt, qui a exécuté plusieurs portraits sous son nom. Busch a gravé : des pièces allégoriques; des vues de feux d'artifices et de fêtes données en Prusse à l'occasion d'événements mémorables ; des vues de divers édifices de Berlin, de Dantzig, de Saint-Pétersbourg; une centaine de portraits de personnages célèbres, notamment de Charles VI et de Charles VII, empereurs d'Allemagne; de George II, roi d'Angleterre; de Frédéric Ier, roi de Prusse, et de la reine Sophie-Dorothée; des impératrices Catherine Ire et Anna-Iwanofna; de Jean V, roi de Portugal; de Philippe V, roi d'Espagne; de la reine Marie Leczinska; du cardinal Alberoni; du prince de Condé; des poëtes Pope et Addison; de plusieurs jurisconsultes, médecins, *théologiens, négociants, etc.*

BUSCH (Jean-Christophe), peintre et graveur allemand, fils du précédent, né à Brunswick en 1703, eut pour maître son père et Mitau. Il a travaillé en Hollande et en Angleterre. On a de lui vingt-huit pièces (études), gravées à l'eau-forte, d'après Rembrandt. — Un autre graveur, nommé Guillaume-Silvius BUSCH, a travaillé d'après différents artistes, notamment d'après Raphaël, dont il a gravé la *Transfiguration*.

BUSCH (Jean-George), économiste et savant allemand, né en 1728 à Alten-Weding, mort en 1800, joignait au savoir le plus varié et le plus étendu la connaissance de presque toutes les langues parlées en Europe. S'étant fixé à Hambourg (1756), il y professa d'abord les mathématiques, puis y fonda, en 1756, une Académie de commerce, qu'il dirigea pendant près de trente ans, et qui eut bientôt un grand nombre d'élèves venus des lieux les plus éloignés. Hambourg *lui dut, en outre, la création* de son école des pauvres, renommée parmi les établissements de ce genre, ainsi que la fondation de la Société des arts et métiers (1765), dont il fut le premier président. Malgré sa santé toujours chancelante, Busch fut jusqu'à la fin un travailleur infatigable. Plein de bonté et de bienveillance, sans cesse animé du désir de faire le bien, il ne se borna pas à être utile par ses actes, il voulut l'être aussi par ses écrits. Il a laissé de nombreux ouvrages, qui ne sont pas moins remarquables par l'ampleur, la justesse et le libéralisme des idées que par l'étendue du savoir. Nous nous bornerons à citer les principaux : *Essai d'une histoire du commerce de mon temps* (Hambourg, 1781); *Essai sur l'économie politique et le commerce* (Hambourg, 1784, 3 vol.); *Bibliothèque du commerce* (1784-1786, 3 vol. in-8°), regardée en Allemagne comme un ouvrage classique; *Principes sur la politique des monnaies* (Hambourg, 1789); *Observations et expériences* (1790-1794, 5 vol. in-8°); *Encyclopédie des sciences mathématiques* (1795, in-8°).

BUSCH (Auguste-Louis), astronome allemand, né à Dantzig en 1804, mort à Kœnigsberg en 1855. Elève du célèbre Bessel, il lui succéda en 1846 dans la direction de l'observatoire de Kœnigsberg, après l'avoir suppléé quelques années. Ce savant a laissé, outre les quatre volumes du recueil des *Observations astronomiques* faites à l'observatoire de Kœnigsberg (1845-1852), plusieurs travaux estimés : *Traité préparatoire à l'étude de la géométrie descriptive* (1846) ; *De l'éclipse totale de soleil du* 28 *juillet* 1851 (3e édition, 1851) ; *Observations et remarques à l'occasion de l'éclipse totale, etc.* (1852), etc.

BUSCHE. Mar. V. BUYSE.

BUSCHE (Hermann DE), en latin **Buschius**, savant allemand, né en 1468 dans l'évêché de Minden, mort en 1534. Il parcourut la France, l'Italie, l'Allemagne, menant la vie la plus agitée, attaquant les théologiens, poursuivi de leur haine et obligé de fuir, pour ce motif, des villes où il voulait se fixer. Il finit par embrasser les doctrines de Luther, qui lui fit obtenir une chaire d'histoire à Marbourg. On a de lui plusieurs écrits, parmi lesquels nous citerons un ouvrage sur l'utilité des belles-lettres, intitulé *Vallum humanitatis* (Cologne, 1518, in-4°), et un traité *De auctoritate verbi Dei* (1529).

BUSCHEL s. m. (buss-chèl). Ancienne forme du mot boisseau. ‖ A signifié Balance, trébuchet. ‖ Vieux mot.

BUSCHETTO, architecte italien du XIe siècle, mort après 1080. Il commença la rénovation du style grec et s'illustra par la construction de la magnifique cathédrale de Pise, commencée vers 1064.

BUSCHING (Antoine-Frédéric), géographe allemand, né en 1724 à Stadthagen, mort en 1793. Il professa la philosophie à Gœttingue, séjourna quelque temps en Russie, et fut appelé, en 1766, à Berlin, comme directeur du gymnase et membre du consistoire supérieur. Il est un des créateurs de la géographie moderne. Sa *Description de la terre* (1754-1792, 11 vol. in-8°) est le premier ouvrage scientifique sur la matière, et il a été traduit dans toutes les langues. Les nombreuses mutations accomplies dans les Etats l'ont rendu inutile à consulter aujourd'hui. On a encore de Busching d'autres ouvrages remarquables, notamment *Magasin pour l'histoire et la géographie modernes* (Hambourg, 1767-1793, 25 vol. in-8°).

BUSCHING (Jean-Gustave-Théophile), philologue et antiquaire allemand, fils du précédent, né à Berlin en 1783, mort en 1829, fut archiviste de Breslau et professeur des sciences de l'antiquité dans la même ville. Ses principaux ouvrages sont : *Muséum de l'art et de l'ancienne littérature de l'Allemagne* (1816-1817, 4 vol. in-8°); *Antiquités païennes de la Silésie* (1820-1824, in-8°) ; l'*Age et les mœurs de l'ancienne chevalerie* (1824, 2 vol. in-8°).

BUSE s. f. (bu-ze — lat. *buteo*, même sens). Ornith. Genre d'oiseaux de proie, de la famille des falconidés, comprenant une quinzaine d'espèces, dont une seule vit en Europe : *La* BUSE *est très-commune en Europe, surtout en Hollande et en France.* (C. d'Orbigny.) *Les* BUSES *sont des oiseaux sédentaires.* (C. d'Orbigny.)

— Fig. Sot, imbécile : *Vous croyez que je vais disant une sottise, qui serait d'assurer, comme une* BUSE, *que ma fille est malade parce qu'elle a trop d'esprit.* (Mme de Sév.) *Il faut être* BUSE *pour aller en Angleterre mal voulu du peuple anglais.* (J.-J. Rouss.) *Pas une* BUSE *diplomatique qui ne se crût supérieure à moi de toute la hauteur de sa bêtise.* (Chateaub.) *Vous arrivez fort à point; j'allais périr d'ennui avec cette vieille* BUSE; *je ne lui ai pas encore arraché quatre paroles, et je sue sang et eau.* (Vitet.)

> A vous louer qui se refuse!
> Ne saurait être qu'une *buse*.
> Mme DU DEFFAND.

> Laissez-moi faire, et le drôle et sa belle
> Verront beau jeu, si la corde ne rompt.
> Pensent-ils donc que je sois quelque *buse?*
> LA FONTAINE.

— Prov. *On ne saurait faire d'une buse un épervier*, On ne peut d'un sot faire un habile homme.

— Techn. Canal qui amène l'eau sur la roue d'un moulin. ‖ Dans certains pays, Tuyau en tôle qui termine une cheminée. ‖ Tuyau qui fournit l'air aux mineurs et met les puits des mines en communication. ‖ Tuyau rond en bois ou en métal, qu'on enfonce dans le trou de sonde des puits artésiens. ‖ Petit tuyau adapté à une machine soufflante et qui a pour objet de conduire l'air dans un fourneau. ‖ Panne de certains marteaux.

— Pêch. Petit bâtiment employé en Hollande à la pêche du hareng. ‖ Dans ce même sens, on dit aussi BUYSE.

— Syn. Buse, âne, balourd, bête, butor, cruche, ganache, ignorant, lourdaud, mâchoire. V. ÂNE.

— Encycl. Ornith. Cuvier a rangé les *buses* dans la section des rapaces ignobles, entre les genres bondrée et busard; mais aujourd'hui on place généralement ces oiseaux dans la famille des falconidés, où ils forment la sous-famille des butéonidés. Les *buses* ont le bec courbé dès la base, l'espace entre l'œil et les narines couvert de poils; leurs ailes sont aussi longues ou presque aussi longues que la queue; leurs tarses forts, nus, ordinairement assez courts, garnis d'écailles en avant, ainsi que sur le dos des doigts. La *buse commune* (*buteo communis*) est très-répandue en France et dans les Pays-Bas. Elle se tient de préférence dans les bois touffus qui se trouvent au voisinage des champs; elle mange de petits mammifères, des oiseaux, des serpents et de gros insectes. Elle niche sur les vieux arbres; la femelle pond trois ou quatre œufs, et, quand les petits sont éclos, elle les garde assez longtemps. La *buse* reste souvent, dans la journée, perchée à la même place pendant plusieurs heures; elle y guette patiemment sa proie, et se laisse tomber sur elle, au lieu de la saisir au vol, comme la plupart des autres rapaces. Son corps massif, sa grosse tête, contribuent à rendre son vol lourd. Sa vue est faible; le grand jour paraît lui être presque aussi désagréable qu'aux rapaces nocturnes. Tout cela concourt à donner à la *buse* un air stupide, devenu proverbial. Elle ne paraît pas néanmoins dépourvue d'intelligence; elle est capable d'éducation et semble même s'attacher à ceux qui la soignent.

La *buse pattue* ou *busaigle* (*buteo lagopus*) diffère de la précédente par ses tarses emplumés jusqu'aux doigts; on la trouve en Europe, dans les bois voisins des marais.

On trouve dans les contrées chaudes des deux continents une quinzaine d'espèces appartenant au genre *buse*. Nous ne citerons, après les deux précédentes, que la *buse rounoir* ou *jackal*, qu'on appelle au Cap *rottevanger* ou *destructeur de rats*, parce qu'on la regarde comme très-utile à cause du grand nombre de petits mammifères rongeurs dont elle fait sa proie.

BUSEINS, village et commune de France (Aveyron), canton de Sévérac-le-Château, arrond. et à 37 kilom. N. de Millau, sur une colline dominée par le mont de Buseins; 575 h. Mines d'antimoine. Au pied du mont de Buseins est un tumulus nommé *Peyro-Plantado;* il y en a treize autres dans cette commune. Sur le même mont, on trouve de nombreux débris de constructions romaines et des basaltes prismatiques qui attestent l'existence d'un volcan. D'une église construite au XIe siècle, il ne reste que le transsept et le chevet. L'église actuelle, autrefois château fort, appartenait à la famille de Sévérac. Son chevet et son transsept sont bordés de meurtrières et mâchicoulis. Ruines du château de Buseins.

BUSENBAUM (Hermann), théologien allemand, né en 1600 à Nothelen (Westphalie), mort en 1668. Il entra dans l'ordre des jésuites, fut recteur des colléges de Hildesheim et de Munster, et composa un traité intitulé : la *Moelle de la théologie morale* (*Medulla theologiæ moralis*), qui fut longtemps en vogue dans les séminaires des jésuites et qui eut plus de cinquante éditions. Les PP. Lacroix, Collendall et A. de Ligorio y firent successivement des additions et des commentaires. Ce traité contenait sur le régicide des théories qui étaient celles des casuistes contemporains, mais qui choquèrent dans l'édition de 1757, coïncidant avec l'attentat de Damiens. Le parlement de Toulouse fit brûler l'ouvrage, qui n'en eut pas moins de nouvelles éditions.

BUSENNE s. f. (bu-zè-ne). Ornith. Nom vulgaire de la buse.

BUSER v. n. ou intr. (bu-zé — rad. *buse*, à cause de la lenteur de cet oiseau). Chass. Se dit d'un chien qui demeure longtemps dans le même endroit ou qui chasse nonchalamment.

BUSERAI ou **BUSERAY** s. m. (bu-ze-rè — rad. *buse*). Ornith. Genre d'oiseaux de proie, de la famille des falconidés, comprenant plusieurs espèces qui vivent en Amérique et ont beaucoup d'analogie avec les buses.

BUSÈTE s. f. (bu-zè-te). Anc. art milit. Espèce de trompette.

BUSETTE s. f. (bu-zè-te — dimin. de *buse*). Ornith. Espèce de fauvette.

BUSH (Georges), orientaliste et philosophe mystique américain, né à Norwich en 1786. Elève du séminaire théologique de Princeton, il fut envoyé, en 1824, comme missionnaire dans l'Ouest, devint pasteur de l'Eglise presbytérienne d'Indianopolis, et revint dans sa patrie en 1829. Nommé en 1831 professeur de littérature hébraïque à l'université de New-York, il s'est fait connaître par de savants travaux : *Illustrations des saintes Ecritures* (1833, in-8°); *Grammaire et chrestomathie hébraïques* (1835) ; *Vie de Mahomet* (1832) ; des commentaires sur la Bible (1840, 8 vol.), etc. Il acquit une notoriété non moins grande comme théosophe et comme écrivain mystique. Dans ses écrits sur ces matières, il a employé une profonde érudition à discuter des questions qui nous sembleraient étranges et puériles, mais qui n'étonnent personne aux Etats-Unis. C'est ainsi que, dans un ouvrage intitulé *Anastasis* (1844), il établit dogmatiquement la non-existence du corps matériel après la résurrection. Ce fut une grosse affaire parmi les théologiens de toutes les sectes, qui se soulevèrent contre l'audacieuse assertion et pulvérisèrent Bush à coups d'in-octavo. Celui-ci finit par embrasser les nébuleuses doctrines de Swedenborg, qu'il amalgama avec le magnétisme animal et qu'il s'est efforcé de propager au moyen d'un journal intitulé : *The new Church repository*. Parmi ses ouvrages mystiques, nous citerons encore : *Traité sur le millenium* (1832) : l'*Ame, étude psychologique d'après les Ecritures* (1844, in-12), etc.

BUSHBY-CREEK, petit ruisseau de l'Etat du Texas (Etats-Unis), sur les bords duquel, le 9 décembre 1861, 5,000 Indiens Choctaws, Chickasaws, Cherokees et Seminoles, alliés des nordistes et commandés par Opothleyholo, ont attaqué et dispersé 1,300 confédérés sous les ordres du colonel Cooper. Les Choctaws et les Chickasaws ont enlevé 150 chevelures; les Cherokees et les Seminoles ont renoncé au barbare usage du scalp.

BUSHE (Charles-Kendal), magistrat anglais, né en 1767, mort en 1843. Il fit de brillantes études au collége de la Trinité, à Dublin, et s'acquit de bonne heure une réputation d'orateur dans une société fondée par les étudiants pour s'accoutumer à parler en public. Bushe fut ensuite admis au barreau irlandais. Ses succès ne furent pas très-rapides. Le parlement irlandais était sur le point d'être dissous lorsque Bushe, qui venait de se marier, en devint membre. Ses discours ne furent pas nombreux, mais ils restent parmi les meilleurs de cette époque. En 1805, il fut nommé solicitor général, avec Plunket comme attorney. A la chute du ministère, Plunket se retira, mais Bushe conserva sa place de solicitor jusqu'en 1822, où il devint chef de la justice du banc du roi. Les jurisconsultes anglais n'ont pas aujourd'hui de meilleurs livres que la collection des rapports et des jugements rendus par Bushe pendant qu'il présida la cour du banc du roi. Bushe, lorsqu'il cessa ses fonctions de solicitor général, avait environ soixante-cinq ans. Il projetait de se retirer dans une propriété qu'il avait auprès du domaine de son père; mais sa santé s'altéra rapidement, une opération chirurgicale fut suivie d'un érysipèle, et il mourut après de vives souffrances. Il est enterré à Harold's Cross, près Dublin.

BUSHEL s. m. (bou-chel). Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, en usage en Angleterre : *Le* BUSHEL *impérial vaut* 36 *lit.* 348, *et le* BUSHEL *de Winchester, ancienne mesure légale encore employée*, 35 *lit.* 24.

BUSIGNY, bourg et commune de France (Nord), canton de Clary, arrond. et à 26 kil. de Cambrai; pop. aggl. 2,605 hab. — pop. tot. 3,412 hab. Eglise du XVIe siècle. Château important au moyen âge; découverte récente de nombreuses antiquités, entre autres de murailles de plus d'un mètre d'épaisseur. Fabrique de châles dits de Cachemire; commerce de houblon.

BUSINCK (Louis), dessinateur et graveur allemand, né vers 1590, travaillait à Munden et à Paris dans la première moitié du XVIIe siècle. Il a gravé sur bois et en camaïeu, d'après ses propres dessins et d'après divers artistes, et signait tantôt de ses initiales, tantôt *L. Buskc.* Ses principaux ouvrages sont : la *Sainte Famille*, d'après A. Bloemaert; *Jésus et les apôtres* (suite de 13 pièces); *Enée portant son père Anchise;* la *Séduction* et le *Flûteur*, d'après G. Lallemand; la *Fidélité*, pièce gravée à Munden, en 1630; *Moïse; Judith tenant la tête d'Holopherne;* une *Famille de gueux*, etc.

BUSINE s. f. (bu-zi-ne). Ancienne forme du mot BUCCINE.

BUSION s. m. (bu-zi-onn — gr. *bousiôn*, même sens). Chronol. Premier mois de l'année chez les Delphiens.

BUSIRI (François), savant italien, *né à* Rome en 1817, mort en 1841, est plus remarquable par la précocité du savoir et de l'intelligence que par des travaux qu'une vie trop courte ne lui a pas permis d'accomplir. A peine eut-il terminé ses études, qu'il fut nommé bibliothécaire de la basilique de Saint-Jean-de-Latran. Il collabora avec zèle au *Thesaurus historiæ ecclesiasticæ*, et fut appelé à occuper une chaire à l'université de Rome. Il avait déjà publié quelques remarquables opuscules, qui faisaient concevoir pour leur auteur les plus belles espérances, lorsqu'il mourut âgé de vingt-quatre ans.

BUSIRIS, ville de l'ancienne Egypte, ch.-l. du nome Busirite, au milieu du Delta, sur la rive occidentale de la branche Busiritique; elle possédait un temple consacré à Isis, en l'honneur de laquelle une fête annuelle y était célébrée. Sur l'emplacement de l'antique cité égyptienne s'élève aujourd'hui la bourgade d'Abousir, près de laquelle on trouve les ruines informes de quatre pyramides.

BUSIRIS, personnage mythique appartenant à l'histoire fabuleuse de l'Egypte. Suivant Apollodore, il était fils d'Ægyptus et fut tué par Antomate; suivant Diodore, au contraire, c'était le gouverneur ou lieutenant auquel Osiris, avant de s'engager dans ses grandes conquêtes, remit le commandement de la partie septentrionale de l'Egypte, voisine de la mer et de la Phénicie. Dans un autre endroit, cet auteur semble considérer Busiris comme un véritable roi, qui fonda une dynastie de huit monarques, dont le dernier portait également le nom de Busiris. C'est ce dernier Busiris qui aurait été le fondateur de Thèbes. Apollodore, lui aussi, fait mention d'un roi Busiris, auquel il donne pour père Poseidon, et pour mère Lysianassa, la fille d'Epaphros. La tradition rapporte sur ce roi une assez curieuse légende. Sous son règne, une disette désola l'Egypte pendant neuf années. Un devin, venu de Chypre, annonça que le fléau ne s'arrêterait que grâce au sacrifice annuel d'un homme étranger. Le roi égyptien mit immédiatement à profit le conseil du devin cypriote, en commençant par l'immoler lui-même; il fit tuer ensuite tous les étrangers qui pénétraient en Egypte. Hercule, lors de son arrivée en Egypte, fut également saisi; mais, au moment où on allait l'égorger, il brisa ses chaînes et tua le roi inhospitalier, ainsi que son fils Amphidamas ou Iphidamas. Plusieurs historiens grecs se sont attachés à combattre cette légende, qui autoriserait à admettre l'existence de sacrifices humains chez les Egyptiens. Hérodote proteste formellement contre cette imputation, et Isocrate s'efforce de démontrer l'invraisemblance de l'histoire rapportée plus haut, en faisant remarquer qu'Hercule vivait à une époque postérieure à celle de Busiris. Strabon pense que cette fable a été imaginée pour caractériser les habitudes inhospitalières des habitants de la ville de Busiris, et qu'il n'y a jamais eu en réalité de roi de ce nom. Il existait, en effet, une ville appelée Busiris, et l'étymologie que donne Diodore, sur l'autorité des Egyptiens eux-mêmes, du mot Busiris,

confirmerait l'assertion de Strabon. Ainsi, Busiris voudrait dire la *tombe d'Osiris.* Il paraît qu'anciennement les rois égyptiens avaient la coutume de sacrifier en cet endroit des hommes de couleur rouge, étrangers appartenant, selon les Egyptiens, à la race de Typhon, l'ennemi maudit d'Osiris.

A ce propos, les historiens grecs nous donnent de Busiris une étymologie d'autant plus invraisemblable qu'elle est expliquée par des radicaux grecs : *Busiris* serait pour *bous Osiris*, le *bœuf d'Osiris*, c'est-à-dire le bœuf ou la vache en bois, dans la cavité de laquelle Isis avait recueilli les restes d'Osiris, mis en pièces par Typhon. Smith conclut de tout cela qu'il n'y a jamais eu de roi Busiris, et qu'il n'a pas, par conséquent, donné son nom à la ville de Busiris; Manéthon, de fait, ne parle pas de ce roi dans ses dynasties. Smith est d'avis que toutes ces histoires sont d'invention grecque. Si nous prenons en considération l'étymologie rapportée plus haut, comme donnée par les Egyptiens eux-mêmes, et nous apprenant que Busiris signifie le tombeau d'Osiris, on serait en droit de décomposer ce mot, avec Schwenck, en *Bu-osiris*, par contraction *Bu-hsiris* et *Buhsiris*, la demeure, la ville d'Osiris. Dans le second terme du composé, on reconnaît facilement le nom du grand dieu égyptien; dans le premier, on retrouve cette syllabe caractéristique *bu*, qui a très-probablement contribué à la formation des noms tels que *Buto*, *Bubastis*, etc. V. ces mots pour plus de détails.

BUSIUS (Paul), jurisconsulte hollandais, né à Zwoll, mort en 1617. Il quitta le barreau en 1610, pour occuper une chaire de droit à l'université de Franeker. On a de lui plusieurs ouvrages de droit, entre autres : *De officio judicis* (1603); *Subtilium juris libri VII* (1604); *De Republica* (1613).

BUSK, ville de l'empire d'Autriche, dans la Gallicie, gouvernement et à 25 kilom. N.-E. de Lemberg, cercle de Zloczow, sur le Bug; 3,047 hab. Papeteries; dans les environs, forges à fer.

BUSKERUD, préfecture ou province administrative de Norvége, dans le Sondenfields, entre celles de Christian au N.-E., de Nordre et de Scendre-Berghenuus à l'O., de Bradsberg au S.-O., de Jarslberg et d'Aggershuus au S.-E. et à l'E. Superficie : 12,465 kilom. car.; pop. 90,343 hab. Villes principales : Drammen, ch.-l., Kongsberg et Modum.

BUSLEYDEN (Jérôme), en latin **Buslidius**, négociateur néerlandais, né à Bousleide (Luxembourg) en 1470, mort à Bordeaux en 1517. Il fit partie du conseil souverain de Malines, et fut employé par la maison d'Autriche dans des négociations importantes auprès des souverains de France, d'Angleterre et d'Espagne. Il a fondé à Louvain le Collége des trois langues.

BUSON s. m. (bu-zon — dimin. de *buse*). Ornith. Genre d'oiseaux de proie, de la famille des falconidés, créé aux dépens des buses, et comprenant une seule espèce, qui habite l'Amérique du Sud.

— **Encycl.** Le *buson* diffère surtout de la buse par son bec, qui est un peu plus long et dont les bords renflés ont l'apparence de dents. Lesson en a fait un sous-genre; quelques auteurs même en font un genre; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'en connaît qu'une seule espèce, le *buson cathartoides*, qui vit à la Guyane et au Paraguay..

BUSONI (Philippe), littérateur français, né vers 1805. Il a collaboré avec le poëte Brizeux à une comédie en un acte et en vers, *Racine*, représentée en 1828. Il a donné, en outre, des *Poésies*, des nouvelles, l'édition des *Chefs-d'œuvre poétiques des dames françaises* (1841), une multitude d'articles dans divers journaux; un roman, *Anselme* (1835); les *Alpes pittoresques* (1837, 2 vol.), les *Etrusques* (1843), et une spirituelle chronique parisienne, qu'il a rédigée, de 1845 à 1860, dans l'*Illustration*.

BUSQUE s. m. (bu-ske). V. BUSC.

BUSQUÉ, ÉE (bu-ské), part. pass. du v. Busquer. Muni d'un busc : *Un corset* BUSQUÉ. *Une dame* BUSQUÉE. *Mon Dieu! tu n'es pas* BUSQUÉE *aujourd'hui! Tu as tort, ça dessine la taille.* (Bayard et Duvert.)

— Par anal. Arqué : *Un nez* BUSQUÉ. *Un front* BUSQUÉ. *Le front* BUSQUÉ, *signe d'entêtement dans la passion.* (Balz.) *Madame Camusot était une petite femme grasse, fraiche, ornée d'un front très-*BUSQUÉ, *d'une bouche rentrée, d'un menton relevé.* (Balz.) *Ce front,* BUSQUÉ *comme celui d'un satyre, était surmonté d'une chevelure de jais.* (Balz.) *Le cheval andalou a la tête* BUSQUÉE. (Th. Gaut.)

—Techn. Raccourci par devant, en parlant d'un ouvrage de couture : *La taille de cette robe est trop* BUSQUÉE.

BUSQUER v. a. ou tr. (bu-ské—rad. *busc*). Munir d'un busc : BUSQUER *un corset.* BUSQUER *une petite fille.*

—Techn. Raccourcir par devant, en parlant d'un ouvrage de couture : BUSQUER *un corsage.*

— Hydraul. Disposer suivant la forme d'un busc d'écluse.

Se Busquer v. pr. Se mettre un busc : *Cette femme ne manque jamais de* SE BUSQUER. *Il* S'EST *pomponné, frisé,* BUSQUÉ, *pincé.* (Lemoine.)

— **Rem.** Le verbe *busquer* était très-usité dans le vieux français; alors il venait de l'espagnol *buscar*, chercher, et avait le même sens : *buscar la verdad*, chercher la vérité. *Il faut que vous alliez* BUSQUER *fortune ailleurs.* (Montluc, *Mémoires.*) *Et furent contraints avec deux ou trois mille chevaux d'aller* BUSQUER *fortune en quelques païs étrangers.* (Rohan.) *Ils sortirent tous trois de la maison du rajah pour aller* BUSQUER *fortune.* (Tavernier, *Voyages.*) Il ne faut pas confondre cette locution avec cette autre employée plus tard, *Brusquer la fortune, brusquer l'aventure*, qui n'est pas une seconde orthographe de la même forme, et qui revient à *Défier la fortune*, l'attaquer brusquement, *Tenter* ou *risquer* l'aventure.

BUSQUET (Alfred), littérateur français, né en 1820. Après avoir achevé ses études à Paris, il embrassa la carrière littéraire, débuta dans le *Corsaire*, et, depuis lors il a collaboré à un assez grand nombre de journaux : la *Semaine*, l'*Artiste*, le *Pays*, la *Revue française*, le *Pamphlet*, etc. M. Busquet a été, de 1840 à 1850, rédacteur en chef de la *Silhouette*. Il a fait paraître, en 1854, un volume de vers, intitulé le *Poëme des heures*.

BUSQUIÈRE s. f. (bu-ski-è-re — rad. *busc*). Cost. Coulisse du corset dans laquelle on introduit le busc. ‖ Petit crochet que les femmes portaient autrefois à la ceinture. ‖ Petite pièce d'étoffe que les femmes disposaient autrefois sur le devant de leur corset.

BUSS (François-Joseph), publiciste allemand, né à Zelle en 1803. Professeur de droit public à Fribourg, depuis 1833, député à la chambre de Bade, de 1837 à 1846, puis à l'assemblée de Francfort, 1848-1849, il figura parmi les coryphées les plus violents de cette faction qui, au milieu de nos révolutions contemporaines, a trouvé le moyen d'être ultra-catholique sans être chrétienne, et réactionnaire sans être conservatrice. Il avait débuté par le libéralisme. Outre ses ouvrages de droit, il a publié de nombreux écrits pleins de partialité et de passion : la *Science politique et son histoire* (1839, 3 vol.); *Union des droits et des intérêts du catholicisme* (1847-1850); l'*Unité allemande et la Prusse* (1849); *Haut et bas radicalisme* (1850); la *Société de Jésus, son but, son histoire, son avenir* (1853-1854); *Histoire et origine de l'Eglise chez les Allemands* (1851), etc.

BUSSÆUS (André), antiquaire et historien danois, né en Norvége en 1679, mort à Elseneur en 1755. Il fut, pendant de longues années, bourgmestre de cette dernière ville, et s'est fait connaître moins par la publication de quelques-uns de ses ouvrages littéraires que comme éditeur de deux œuvres importantes : *Arngrimi Jonæ Groenlandia in linguam danicam translata*, et *Arii Frodæ polyhistoris Schedæ, sive libellus de Islandia, etc.* (Copenhague, 1733, in-4°).

BUSSANG, bourg et commune de France (Vosges), canton de Ramonchamp, arrond. et à 38 kilom. S.-E. de Remiremont, sur la Moselle; pop. aggl. 597 hab.—pop. tot. 2,165 hab. Fabriques d'ouvrages en métaux, scieries. Ce village, situé au milieu des montagnes des Vosges, non loin des sources de la Moselle, possède des eaux minérales froides, ferrugineuses, arsenicales et gazeuses, connues depuis le XVIIe siècle. Elles émergent par trois sources, dont une seule est utilisée. L'établissement, construit en 1705 par le duc Léopold et agrandi sous le règne de Stanislas, a été incendié en 1799; les bâtiments actuels sont modernes. L'emploi de ces eaux sur place est peu considérable, mais l'exportation en est très-importante.

BUSSARD s. m. (bu-sar). Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les liquides, qui valait environ 200 litres. ‖ On dit aussi BUSSE s. f.

BUSSATI, ou plus correctement **BISSATI SAMARKANDI**, poëte persan qui vivait sous le règne du sultan Khalil Behadour, vers l'an 808 de l'hégire (1405 de l'ère chrétienne). Comme l'indique son surnom de *Hassiri*, il exerçait le métier de fabricant de nattes. Il fut l'ami et l'émule des poëtes les plus distingués de cette époque, et partagea avec eux la faveur et les munificences du sultan Khalil Behadour. Il excellait particulièrement dans la composition des gazels, genre que les Persans cultivent de préférence. On trouve la traduction de quelques vers de Bussati dans l'*Histoire des belles-lettres en Perse* de M. de Haumer (1818).

BUSSEL s. m. (bu-sèl). Forme ancienne du mot BOISSEAU.

BUSSEL (Aloys-Joseph), poëte allemand, né en 1789 dans l'archevêché de Salzbourg, mort en 1842. Il se livra successivement à l'étude du droit et des littératures anciennes, puis il entra dans l'administration des postes et habita Munich depuis 1830 jusqu'à la fin de sa vie. Ses principaux ouvrages sont : *Fleurs poétiques* (1819); *Fleurs dramatiques* (1823); *Nuits de pèlerinage de maître Tisothée* (1828, 2 vol.); *Aventures amoureuses du skalde Ryno Noryx* (1828); l'*Ombre de l'empereur* (1836), etc.

BUSSENTO ou **BUSENTO** (*Buxentus*), petite rivière du royaume d'Italie, dans la principauté Citérieure, affluent du Crati à Cosenza. Alaric étant mort pendant le siége de cette ville, ses soldats détournèrent le cours du Bussento, creusèrent dans le lit de la rivière la tombe du dévastateur de l'empire romain, et, après avoir placé leur redoutable chef dans ce sépulcre d'un nouveau genre, ramenèrent les eaux dans leur premier lit.

BUSSERACH, village et province de Suisse, canton et à 25 kilom. N. de Soleure, sur la frontière du canton de Berne; 670 hab. Fabrique de soieries. Busserach est situé au pied d'un rocher très-escarpé que couronnent les ruines du château de Thierstein, fréquemment mentionné dans les annales du moyen âge et détruit pendant les tourmentes de la Révolution.

BUSSEROLLE s. f. (bu-se-ro-le — rad. *buis*). Bot. Arbousier des Alpes.

BUSSET, bourg de France (Allier), arrond. et à 23 kilom. S.-E. de La Palisse, à 12 kilom. de Vichy : 1,736 hab. Tuileries. C'était autrefois une ancienne seigneurie de l'Auvergne, qui donna son nom à l'une des branches bâtardes de la maison de Bourbon, les Bourbon-Busset. L'ancien château seigneurial, qui domine tout le bassin de l'Allier, est précédé d'une cour entourée des communs et d'une cour d'honneur; il se compose de deux corps de bâtiments reliés par un pavillon. La tour de Riom, qui surpasse les autres en hauteur, et d'où l'on jouit d'une très-belle vue, est surmontée d'une galerie en briques et en pierre. A l'intérieur, on voit encore de vastes salles du XVe siècle, avec leurs peintures murales, des escaliers et des souterrains profonds. Cet édifice, récemment restauré, renferme une belle chapelle du style roman primitif, qui sert aujourd'hui d'église paroissiale.

BUSSET (comtes DE), ancienne famille de l'Auvergne, dont le chef est Pierre de Bourbon, bâtard de Louis de Bourbon, évêque de Liége, et de Catherine d'Egmont, né vers 1463. Pierre de Bourbon tenta vainement de se faire reconnaître. Il reçut la baronnie de Busset, et ses descendants se firent appeler BOURBON-BUSSET. Peu de membres de cette famille ont marqué dans l'histoire. Nous mentionnerons le suivant.

BUSSET (François-Louis-Antoine DE BOURBON, comte DE), né en 1722, mort en 1795. Il servit avec beaucoup de distinction et se signala par son intrépidité à Wissembourg (1744), à la bataille d'Hastembeck, à la prise de Hanovre (1757), à Rosbach (1758), à Crevelt, à Lutzelberg, à Filnighausen (1751), ainsi que dans beaucoup d'autres affaires. Maréchal de camp en 1761, il fut promu lieutenant général en 1780. Il obtint, en 1761, un brevet qui rétablissait en sa faveur et en celle de ses descendants le titre de *cousin du roi*, puis fut nommé, en 1773, gentilhomme de la chambre du comte d'Artois.

BUSSET (Pierre-Louis DE), général français, né à Rueil en 1736, mort vers 1820. Il se distingua en 1757 contre les Anglais, qui tentaient de faire une descente près de La Rochelle, fut fait prisonnier, l'année suivante, sur le vaisseau qui le conduisait au Canada, et rendu à la liberté après trois ans de séjour en Angleterre. De retour en France, il prit part à la campagne d'Allemagne (1762), puis à l'expédition en Corse; enfin, à l'époque de la Révolution, il émigra (1792), se rendit à Coblentz, où il fut nommé maréchal de camp, et se battit contre son pays dans l'armée du roi de Prusse. A la Restauration, de Busset reçut une forte pension de Louis XVIII.

BUSSETO (*Buxetum*), ville du royaume d'Italie, prov. et à 25 kilom. N.-O. de Parme, sur la petite rivière de l'Ongina; 2,000 hab. Victoire de Sylla sur Carbon. Ce lieu est encore célèbre par le séjour qu'y fit Charles-Quint et par l'entrevue qu'y eut ce prince avec Paul III.

BUSSI (Feliziano), historien italien, né à Rome vers 1679, mort dans la même ville en 1741. Après avoir fait quelque temps partie de l'ordre des jésuites, il entra dans la congrégation des infirmiers, et passa plusieurs années à Viterbe, dont il écrivit l'histoire. La moitié seulement en fut publiée, après sa mort, sous le titre d'*Istoria della città di Viterbo* (1742, in-fol.).

BUSSI. V. BUSSY.

BUSSIÈRE (Alfred RENOUARD, baron DE), homme politique français, né en 1804. Il se livra d'abord aux opérations de banque à Strasbourg, devint conseiller général et député sous le règne de Louis-Philippe, et fut nommé en 1852, par la première circonscription du Bas-Rhin, membre du Corps législatif, dont il n'a cessé depuis de faire partie et où il a appuyé toutes les mesures proposées par le gouvernement. En 1866, lorsqu'une fraction de la majorité proposa et vota le célèbre amendement dit des quarante-six, demandant sur quelques points la réalisation de la fameuse promesse du couronnement de l'édifice, M. de Bussière, qui, lors des élections de 1863, s'était engagé, vis-à-vis de ses commettants, à appuyer le développement de nos libertés intérieures, vota contre cet amendement, et, mû par un scrupule de conscience honorable, donna sa démission pour faire de nouveau appel au suffrage de ses électeurs. Il fut réélu; mais son compétiteur, M. Laboulaye, obtint à Strasbourg une majorité imposante. M. de Bussière est directeur de la Monnaie de Paris, membre du consistoire supérieur de la confession d'Augsbourg et administrateur de la Société générale de crédit mobilier depuis 1863.

BUSSIÈRE-BADIL, bourg de France (Dordogne), ch.-l. de cant., arrond. et à 18 kilom. N. de Nontron; pop. aggl. 375 hab.— pop. tot. 1,293 hab. Eglise du XIIIe siècle, classée parmi les monuments historiques, à cause de sa remarquable façade et de ses belles sculptures très-bien conservées; ruines de deux châteaux du moyen âge.

BUSSIÈRE-DUNOISE, bourg et commune de France (Creuse), canton de Saint-Vaury, arrond. et à 15 kilom. O. de Guéret; pop. aggl. 344 hab. — pop tot. 2,869 hab. Récolte et commerce de froment, seigle, avoine, sarrasin, châtaignes.

BUSSIÈRE-POITEVINE, bourg et commune de France (Haute-Vienne), canton de Mézières, arrond. et à 20 kilom. N.-O. de Bellac, non loin de la Gartempe; pop. aggl. 385 hab. — pop. tot. 2,280 hab.

BUSSIÈRES (Jean DE), jésuite, poëte latin, littérateur, né à Villefranche (Rhône) en 1607, mort en 1679. Il a écrit un poëme sur la reprise de l'île de Ré : *De Rhea liberata* (1658); une histoire de France en latin : *Historia francica* (1671, 2 vol. in-4°), et divers autres travaux de littérature et d'histoire. Bussières était doué d'une vive imagination. On trouve dans ses ouvrages des traits d'un ordre supérieur, mais son style est inégal et manque de correction.

BUSSIGNAC (Pierre DE), troubadour français qui vivait au XIIe siècle. Il était clerc et gentilhomme d'Autefort, et il passa une partie de sa vie près du célèbre Bertraud de Born. Raynouard a publié de ce troubadour deux sirventes, dans l'un desquels on trouve des allusions aux aventures de *Renard* et d'*Isengrin*, ce qui semble indiquer l'existence d'un roman provençal du *Renard*, antérieur à celui de Perrot de Saint-Cloud.

BUSSING (Gaspard), mathématicien allemand, né en 1658, mort en 1732. Il obtint une chaire de mathématiques à Hambourg en 1691, y occupa diverses fonctions ecclésiastiques, puis devint pasteur à Oldembourg (1708), et surintendant du consistoire du duché de Brême en 1711. Bussing soutint de vives controverses avec Meyer, qui l'accusait de socinianisme, et publia, en latin, plusieurs ouvrages sur les mathématiques, l'histoire, le blason. Nous citerons : *Mathematica pura*, et *De situ telluris paradisiacæ*, etc.

BUSSOLA (Dionigi), sculpteur milanais, florissait vers le commencement du XVIIe siècle. Il exécuta plusieurs ouvrages dans sa ville natale : *Elie éveillé par un ange*, le *Sacrifice d'Elie* et l'*Apparition de l'ange au père de Samson*, bas-reliefs de la façade du Dôme; l'*Annonciation*, dans une chapelle du même édifice; deux *Anges* soutenant un tableau de Giacinto Brandi, dans l'église de Sainte-Marie de la Victoire; divers bas-reliefs, dans la chapelle de San-Giovanni-Buono; la statue en bronze de *Saint Charles*, devant le palais Borromée (1624), etc. Bussola fit plusieurs statues pour le sanctuaire de Varallo, et un bas-relief représentant le *Massacre des Innocents*, dans la chapelle de Saint-Joseph, à la chartreuse de Pavie, ouvrage qui, selon Valéry, est regardé « comme une des meilleures sculptures de l'église pour le naturel et l'expression. »

BUSSOLARI (Jacques DE), prédicateur italien du XIVe siècle. Il habitait Pavie lorsqu'il entra dans l'ordre de Saint-Augustin. Après avoir vécu pendant quelque temps en ermite, il se livra à la prédication, se signala par son éloquence, fut envoyé par ses supérieurs à Pavie (1356) pour y prêcher le carême, et exerça bientôt sur le peuple de cette ville la plus grande influence. Moine et patriote, Bussolari prêcha à la fois contre la corruption des mœurs et contre la lâche résignation des habitants de Pavie, qui semblaient disposés à accepter la domination de Visconti de Milan. Il parvint à soulever le peuple, se mit à sa tête (27 mai 1356), attaqua les redoutes des Milanais et les contraignit à lever le siége de Pavie. Après ce succès, il continua ses prédications réformatrices. Les Beccaria de Pavie, qui donnaient l'exemple de tous les vices et qui étaient ennemis de toutes les réformes, résolurent de se débarrasser de Bussolari; ils essayèrent vainement de le faire assassiner, et, se voyant eux-mêmes contraints d'abandonner la ville, ils recoururent aux Visconti, qui vinrent de nouveau attaquer les Pavesans. Le courageux moine résista pendant trois ans aux forces milanaises; mais enfin, forcé de capituler (1359), il fut enfermé par ordre de Galéas Visconti dans le cachot d'un couvent à Verceil, où il termina sa vie.

BUSSOLINO, bourg du royaume d'Italie, prov. et à 10 kilom. E. de Suse, sur la Doire; 1,000 hab. Exploitation de marbres verts, dits marbres de Suse.

BUSSON (Julien), médecin français, né à Dinan en 1717, mort en 1781. Reçu docteur en 1742, il devint successivement médecin de la duchesse du Maine, médecin de la mine du Pont-Péan, inspecteur des hôpitaux de Bretagne, et, de retour à Paris en 1769, il fut attaché, comme médecin, à la comtesse d'Artois. Busson a laissé quelques opuscules, qui témoignent d'un véritable talent d'observa-

tion. Il a revu, corrigé et publié la traduction française du *Dictionnaire universel de médecine* de James (6 vol. in-fol.).

BUSSON (Charles), paysagiste français contemporain, né à Montoire (Loir-et-Cher) vers 1825, s'est formé sous la direction de Rémond et de M. Français. Il a débuté, au salon de 1846, par une *Vue des environs de Sassenage*, et a exposé depuis : les *Bords du Loir* et un *Souvenir d'Auvergne*, en 1852 ; une *Coupe de bois en Touraine* et les *Foins*, en 1853 ; les *Environs de Montoire*, tableau d'une grande simplicité de lignes et d'un coloris frais et brillant, en 1855 ; le *Gué*, en 1857 ; les *Landes près de Tartas*, composition d'un caractère grave et recueilli, d'une perspective savante et d'une franchise d'exécution des plus remarquables ; une autre *Vue des Landes* et une toile vigoureusement brossée, *Avant l'orage*, en 1859 ; le *Soir sur les bords du Loir*, un *Coucher de soleil* et un *Orage dans les Landes*, en 1863 ; le *Lever du soleil sur la mer* et le *Soir*, en 1864 ; une *Journée d'automne* et une *Chasse au marais*, compositions d'un sentiment très-juste et d'une facture très-large, en 1865 ; le *Retour du garde-chasse*, en 1866. M. Busson a obtenu quatre médailles de 3e classe, en 1855, 1857, 1859 et 1863.

BUSSON-DESCARS (Pierre), ingénieur français, né en 1764 à Baugé, mort en 1825. Il entra dans les ponts et chaussées, devint ingénieur et fut employé à Tulle dans la dernière année de sa vie. On a de lui : *Essai sur le nivellement* (Paris, an XIV, 1805, in-8o) ; *Traité du nivellement* (Paris, 1813) ; *Essai sur la cubature des terrasses* (Paris, 1818, in-8o).

BUSSONE. V. CARMAGNOLA (François).

BUSSY (LE), petit pays de France, dans le Forez, partie de l'ancienne province du Lyonnais ; Allien-en-Bussy en était la principale localité, comprise aujourd'hui dans le canton de Boen, arrond. de Montbrison (Loire).

BUSSY (Antoine-Alexandre Brutus), pharmacien chimiste, né à Marseille en 1794. Il fut reçu docteur en 1832. Il est directeur de l'école de pharmacie, membre de l'Académie de médecine et membre libre de l'Académie des sciences. On lui doit les procédés pour liquéfier l'acide sulfureux, le chlore et divers gaz regardés jusqu'alors comme fixes. Outre de nombreux articles dans le *Journal de pharmacie* et quelques ouvrages en collaboration avec MM. Lecanu, Orfila, etc., il a donné, avec M. Boutron-Charlard, un *Traité des moyens de reconnaître les falsifications des drogues, etc.*, 1829.

BUSSY D'AMBOISE (Louis de CLERMONT DE), gentilhomme français, vivait dans la deuxième moitié du XVIe siècle. Pendant les massacres de la Saint-Barthélemy, il égorgea son parent, Antoine de Clermont, avec lequel il avait un procès d'intérêt. Devenu, par la protection du duc d'Anjou, commandant du château d'Angers, il voulut séduire la femme du comte de Montsoreau, qui l'attira dans un piége et le tua.

BUSSY-CASTELNAU (Charles-Joseph PÂTISSIER, marquis DE), lieutenant général, né à Bucy, près de Soissons, en 1718, mort à Pondichéry en 1785. Il s'est acquis une grande célébrité dans les luttes de l'Inde entre la France et l'Angleterre. Avec une poignée de Français et 10,000 Indiens, il conquit la province de Carnute, fit lever aux Anglais le siége de Pondichéry (1748), mais fut fait prisonnier par eux sous le gouvernement de Lally. Attaqué dans les mémoires de ce général, il devint à son tour son accusateur. Il eut ensuite le commandement des forces de terre et de mer au Cap de Bonne-Espérance, poste dans lequel il seconda vaillamment le bailli de Suffren.

BUSSY-LECLERC (Jean), fougueux ligueur et l'un des seize. Il avait été maître d'armes, puis procureur ; le duc de Guise le fit nommer gouverneur de la Bastille pendant la Ligue. En 1589, à la tête d'une troupe armée, il arrêta en plein parlement les magistrats qui refusaient de seconder les violences des ligueurs, fut un des instigateurs du supplice de Brisson et des autres conseillers (1591), obtint son pardon de Mayenne en lui livrant la Bastille, et se retira à Bruxelles, où il vécut encore quarante ans de sa profession de maître d'armes.

BUSSY (Roger DE RABUTIN, comte DE), homme de guerre et écrivain français, mais avant tout homme d'esprit, né à Epiry le 13 avril 1618, mort à Autun le 9 avril 1693. Il était fils d'un mestre de camp qui remplissait les fonctions de lieutenant du roi dans le Nivernais, et il avait eu pour parrain le gouverneur de Bourgogne, Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde, grand écuyer de France, ex-mignon de Henri III et ex-favori de Louis XIII. En 1635, il entra dans la carrière militaire en qualité de capitaine de la première compagnie du régiment de son père. Celui-ci étant tombé malade et se croyant près de mourir le mit au courant de ses affaires, et, entre autres choses, lui parla d'un prêt assez important fait, sans autre garantie que la bonne foi du débiteur, au médecin Guénaut, à ce docteur original qui allait visiter ses malades à cheval, et dont Boileau disait :

Guénaut sur son cheval en passant m'éclabousse.

Bussy, à qui les loisirs d'un congé avaient permis de se rendre à Paris, s'y laissa entraîner dans des désordres de toute nature. Ayant épuisé sa bourse au brelan, il eut recours à celle de Guénaut. Sur ces entrefaites, arriva le père Bussy, qui s'était relevé de sa maladie, et qui, trouvant sa créance diminuée de 3,000 livres, renvoya Monsieur son fils à l'armée ; mais, considérant le peu de forces qui lui restaient, il résigna son brevet au profit de sa géniture.

Le nouveau mestre de camp, qui ne comptait pas plus de vingt années, se signala d'abord par un duel qui fut suivi de mort d'homme. Il prit ensuite une maîtresse, pour trancher du gentilhomme accompli ; c'était une veuve qui avait cinq ans de plus que lui. Ils étaient d'abord fort épris l'un de l'autre ; mais voilà que tout à coup le jeune Bussy se met à songer à la différence d'âge qui les sépare, et il se décide à rompre brutalement. La veuve, frappée au cœur, tombe dangereusement malade, et Bussy apprend que les médecins désespèrent de sa vie. Pour se consoler, il part pour Châlons, où il avait une parente mariée à François du Hallier, le futur maréchal de L'Hôpital. Cette parente n'était autre que la jolie Charlotte des Essarts, qui, après avoir été une des maîtresses de Henri IV, avait subjugué le cardinal de Guise. Cette femme était la rouerie incarnée : elle entreprit l'éducation de Bussy. Celui-ci, voulant traduire sur l'heure en actions les préceptes de son professeur, s'attaqua à la propre fille de Mme du Hallier ; mais il éprouva un échec, dont il serait téméraire de faire un mérite à la vertu de sa jeune cousine, car, devenue la femme de Claude Pot, grand maître des cérémonies de France, elle s'illustra par ses galanteries. Bussy fut plus heureux à Moulins, où il rencontra une comtesse de seize ans qui ne demandait qu'à tromper un mari vieux et laid. Il était encore tout enivré de ce triomphe facile, lorsqu'il reçut l'ordre de se rendre à Paris, pour répondre à une accusation de faux saunage portée contre lui. Dans cette circonstance, le mestre de camp payait pour ses soldats, qui, livrés à eux-mêmes, avaient fraudé la gabelle ; Bussy était un roué, mais ce n'était pas un coquin : il passa cinq mois à la Bastille. Lorsqu'il en sortit (juin 1641), il recueillit, non sans peine, les tronçons de son régiment, taillé en pièces à la bataille de Sedan. Après l'avoir réorganisé, il revint à Paris, où, pour couper court à une amourette qui prenait des proportions trop sérieuses, son père lui fit épouser une cousine très-riche, Gabrielle de Toulongeon, fille du gouverneur de Pignerol.

En 1644, Bussy succéda à Mauvilly dans la charge de lieutenant de la compagnie de chevau-légers du prince de Condé. Bientôt après, son père, à son lit de mort, lui faisait obtenir celle de lieutenant du roi en Nivernais, et le prince de Condé le gratifiait, en outre, de la dignité de conseiller d'Etat. Notre lieutenant partit, sous les ordres de ce dernier, pour le siége de Mardick, où il fit preuve d'un grand sang-froid. En décembre 1646, il perdit sa femme, après trois ans de mariage. Dans le même mois mourut Condé, dont le fils confirma Bussy dans sa lieutenance de la compagnie de chevau-légers. Celui-ci suivit son nouveau chef dans la campagne de Catalogne, puis sur la frontière de Picardie. A ce moment, sa famille le pressait de se remarier. Comme on avait parlé devant lui d'une bourgeoise belle et riche à millions, qui s'appelait Mme de Miramion, il prit langue avec le confesseur de cette dame, un frère de la Merci nommé Clément. Celui-ci soutira au prétendant 2,000 écus, sous prétexte de gagner l'entourage de sa pénitente. Pendant ce temps, Condé attendait à Péronne son lieutenant, qui fut obligé d'aller le rejoindre. Trois semaines plus tard, Bussy recevait une lettre du frère Clément, qui lui annonçait que Mme de Miramion ne demandait pas mieux que de lui accorder sa main, mais que, comme ses parents s'opposaient à cette union, elle désirait qu'on lui fît un simulacre de violence. Bussy s'ouvrit à ce sujet au prince de Condé, qui, pour le mettre à même d'exécuter son projet, l'envoya porter à la cour la nouvelle de la capitulation d'Ypres. Là notre Lovelace apprit que sa Clarisse se disposait à aller faire ses dévotions au mont Valérien, et il résolut de l'arrêter au milieu du bois de Boulogne ; mais il rencontra une résistance qui prouvait que le frère de la Merci, sans doute élevé à l'école de Basile, l'avait indignement trompé. Mme de Miramion se déchira les mains aux vitres du carrosse, qu'elle s'efforçait de briser pour crier à l'aide et échapper à son ravisseur. Bussy, qui connaissait l'histoire des saules, tint bon et conduisit sa conquête au château de Launay, près de Sens ; mais voyant que Galathée continuait à le repousser, il lui rendit sa liberté. Cet enlèvement fit un grand scandale ; la famille de Mme de Miramion intenta un procès qui n'eut pas de suite, grâce à l'intervention du vainqueur de Lens, lequel, peu de temps après, sans que l'on sût pourquoi, se tourna contre Bussy et lui demanda sa démission de lieutenant de sa compagnie de chevau-légers.

C'était aux premiers jours de la Fronde. Bussy ne s'y mêla pas d'abord, occupé qu'il était d'un nouveau mariage, qui eut lieu en mai 1650. Sa seconde femme était Mlle de Rouville, fille du chevalier d'honneur de la duchesse de Montpensier. Les noces étaient à peine terminées, que, vaincu par l'insistance de ses amis, Bussy entrait dans le parti des princes. Il en fut récompensé par un brevet de maréchal de camp, que lui envoya la princesse de Condé ; mais il n'eut pas à se louer du prince lui-même : à sa sortie de la Bastille, Condé ne l'aborda que pour remettre sur le tapis la question de sa démission, qui n'avait pas été résolue, parce que Guitaut, le successeur choisi par Condé, n'avait pu lui payer sa charge. Bussy, poussé par une rancune fort légitime, n'eut garde de répondre à l'appel du prince, lorsqu'il réclama l'appui de ses partisans pour une autre levée de boucliers. Il offrit son épée à Mazarin, et eut mission d'aller avec Palluau garder le Nivernais. Le roi, de son côté, lui avait donné un brevet de maréchal de camp, et il fut si satisfait de ses services, que, Palluau ayant été nommé maréchal de France, il l'autorisa à acheter la charge de mestre de camp de la cavalerie légère, qui lui fut vendue 90,000 écus.

Bussy débuta en cette qualité, à l'ouverture de la campagne de 1653, sous les ordres de Turenne. Celui-ci conçut, à première vue, contre lui une prévention profonde, qui ne fit qu'augmenter par l'attitude indépendante de celui qui en était l'objet. L'année suivante, il passa au service du prince de Conti, très-friand d'anecdotes scabreuses, et avec lequel il ne pouvait manquer de s'entendre. Il y gagna le brevet de lieutenant général. On prétend que ce prince mit la main dans sa *Carte du pays de Bracquerie*, critique sanglante des dames de la cour. Mais Bussy fut contraint de le quitter et de retourner sous le commandement de Turenne, qui partait pour la Flandre et qui lui montra la même répugnance. Il s'en vengea par des couplets qui firent dire à son chef qu'il était le meilleur officier de l'armée... pour les chansons. Mais cette situation pesait à Bussy ; elle se compliquait d'une gêne qui provenait de dépenses exagérées. Il menait grand train : chaque campagne lui coûtait au moins 20,000 écus. Or, au commencement de celle de 1658, il n'en avait pas plus de 10,000 à sa disposition. Il recourut à sa cousine, dont n'ayant pu faire sa femme, il avait voulu faire sa maîtresse, aussitôt qu'elle avait été mariée. Mme de Sévigné, qui avait eu l'esprit de convertir ce méchant amour en belle et bonne amitié, allait envoyer à Bussy 10,000 écus, lorsque son oncle, l'abbé de Coulanges, qui s'était institué le directeur de sa maison, lui fit comprendre qu'elle n'avait pas le droit de gaspiller ainsi la fortune de ses enfants. Ce fut Mme de Montglas, dont Bussy était l'amant depuis quatre années, qui tira d'embarras le besoigneux mestre de camp, en lui envoyant ses pierreries. Bussy se hâta de les mettre en gage, et arriva à son poste la veille de la bataille des Dunes, où il eut l'honneur d'obliger Condé à battre en retraite. Ce succès et ses protestations de dévouement lui donnèrent un relief qui eût pu le mener loin ; mais il compromit tout avec une déplorable légèreté, d'abord par sa participation à l'orgie du château de Roissy, où, dit-on, le jour du vendredi saint, un petit cochon de lait fut baptisé, puis par cette débauche d'esprit, l'*Histoire amoureuse des Gaules*, qu'il composa en Bourgogne pour égayer Mme de Montglas, pendant l'exil que lui avait valu l'indignation bruyante des dévots. Il avait eu l'imprudence de confier son manuscrit à la marquise de La Baume, qu'il avait quittée pour Mme de Montglas, et qui en fit circuler des copies dans les ruelles. Des ennemis puissants se plaignirent au roi, qui fit enfermer Bussy à la Bastille. Il s'abaissa vainement à d'humiliantes supplications qu'il adressa à Louis XIV ; il n'obtint sa liberté que grâce au dévouement de sa femme. Exilé de nouveau en Bourgogne, il attira autour de lui les gentillâtres du pays, dont il se fit une sorte de cour, pour s'illusionner lui-même. Il correspondait avec Mme de Sévigné, qui, ayant pardonné les pages fort malséantes qu'il lui avait consacrées dans son pamphlet, lui racontait les nouvelles du jour. On dirait, en lisant les lettres qu'il écrivit à sa cousine, qu'elle lui communiquait une partie de son esprit si franc et si fin : il lui donne la réplique sans trop de désavantage. Entre temps, il essayait de fléchir le roi pour qu'il lui fût accordé de reprendre son rang à la cour. Louis XIV ne consentit à le recevoir qu'en 1682 ; Bussy était alors âgé de soixante-quatre ans.

Une dame disait de Bussy : « Il y a tant d'amour-propre dans tout ce qu'il écrit, que cela fait mal au cœur ; il pue la vanité. » C'était en effet un Narcisse de cour ; il s'aimait, il s'estimait comme pas un. Il avait toutes les prétentions : celle de la plus haute naissance, celle du génie, celle de la figure et du courage et celle de l'homme à bonnes fortunes. Comme courtisan, comme militaire, comme écrivain, il croyait n'avoir point d'égal ; cela allait au point qu'il s'estimait, comme général, supérieur à Turenne. Il conservait ce ton avantageux jusque dans ses lettres à Louis XIV. Il montra cependant une modération intelligente en une grave occasion : il avait critiqué l'épître de Boileau sur le passage du Rhin ; on sait combien cette épître plut au roi, qui ordonna que le poëte lui fût présenté. Bussy, l'imprudent Bussy, railla Boileau sur plusieurs passages de cette épître ; il railla surtout le poëte sur l'endroit où il dit que si le roi continuait à prendre tant de villes, il n'y aurait plus moyen de le suivre, et qu'il faudrait que lui, Boileau, allât l'attendre *aux bords de l'Hellespont*. Bussy plaisanta sur le dernier mot, et mit au bout : *Tarare pon pon...* Boileau en fut informé ; un ennemi de plus, même un grand seigneur, n'effraya point le satirique. Il se disposait à ne pas mieux traiter Bussy que ses autres ennemis ; mais le comte le sut, et fit promptement négocier la paix. Il écrivit à Despréaux, qui s'empressa de lui répondre, et ils s'adressèrent des lettres pleines de témoignages d'estime et même d'amitié. D'ailleurs, Bussy ne manquait ni d'esprit ni de goût. Tout grand seigneur qu'il était, il sentait toute la valeur de Boileau, et il n'était pas de ceux qui font fi d'un trait satirique à leur adresse. Toutefois, une occasion s'était présentée où le nom de Bussy était venu naturellement sous la plume de ce *naïf* Boileau, qui, d'après la prédiction paternelle, ne devait jamais dire de mal de personne. Parlant du danger que l'on court en épousant une femme coquette, il avait écrit les vers suivants dans sa satire VIIIe, sur l'homme :

Moi ! j'irais épouser une femme coquette !
J'irais, par ma constance, aux affronts endurci,
Me mettre au rang des saints qu'a célébrés Bussi ?

On sait, hélas ! quelle sorte de saints le comte a célébrés. Le trait n'était pas trop méchant ; néanmoins il rappelait à Bussy la cause de sa disgrâce. Dans son *Histoire amoureuse des Gaules*, il avait raconté les amours du grand Alexandre (Sa Majesté Louis le Grand) ; il avait chantonné ces vertueuses dames, qui, avec le roi Soleil, faisaient de leurs maris des saints, comme tout exprès pour que Bussy les célébrât ; il en avait chantonné la plupart, même les plus innocentes, comme Mlle de La Vallière, qui, elle au moins, n'avait pas de mari à sanctifier ; il avait dit d'elle :

Que Déodatus est heureux
De baiser ce bec amoureux
Qui d'une oreille à l'autre va !
Alleluia !

Boileau eût peut-être sacrifié son vers s'il n'eût été pour ainsi dire étranger aux passions violentes et haineuses soulevées par le tableau trop ressemblant que Bussy avait fait des mœurs de la cour. Le comte ne se fâcha point ; il sentit que Boileau ne l'avait pas nommé pour le blesser, et il le défendit même à ce sujet contre les attaques passionnées de la veuve de Scudéry.

Malgré les torts du cher cousin de Mme de Sévigné, on ne peut méconnaître son mérite. On estime peu ses maximes d'amour, mais il a fait d'assez jolis vers, et ses épigrammes, imitées de Martial, sont, pour la plupart, très-bien tournées. En somme, le comte de Bussy était un homme d'esprit, qui a eu le tort de se trop complaire dans la peinture des mœurs corrompues de son temps, dont le roi, qui pratiquait avec gravité et presque dévotement l'adultère, ne voulait pas qu'on parlât légèrement. C'était un de ces hommes spirituels, légers, vaniteux, en qui s'incarne le mieux le caractère français, qui trouvent en eux assez de ressource pour réparer une sottise en en commettant une plus grande.

Outre son *Histoire amoureuse des Gaules*, Bussy a laissé des *Mémoires* qui présentent fort peu d'intérêt ; une *Histoire abrégée de Louis le Grand*, qui n'est qu'une plate flatterie ; un *Discours à ses enfants*, où il fait un étalage ridicule d'une morale et d'une piété d'emprunt ; enfin, une volumineuse correspondance publiée par le P. Bouhours.

Bussy eut deux filles de sa première femme : l'une, qui était entrée en religion et qui devint supérieure d'un couvent de Saumur ; l'autre, Louise-Françoise DE RABUTIN, dont il ne se sépara jamais, naquit en 1642 et mourut en 1716. Elle se maria, le 5 novembre 1675, avec Gilbert de Langhéac, marquis de Coligny, qui mourut l'année suivante, laissant un fils, Marie-Roger d'Andelot. Un petit gentilhomme bourguignon, appelé La Rivière, s'éprit de la jeune veuve, et, payé de retour, la décida à s'unir secrètement à lui. Bussy n'apprit ce mariage que par la grossesse de sa fille. Froissé dans son orgueil, car nourri dans le sérail, il n'en approuvait pas les détours, il se montra tellement exaspéré que La Rivière, craignant un esclandre, s'enfuit à Paris. Louise de Rabutin publia, sans y mettre son nom, un *Abrégé de la vie de saint François de Sales* (1699), et une *Vie de Mme de Chantal* (1697).

Deux fils et une fille étaient nés du second lit. L'aîné, Amable-Nicolas DE BUSSY-RABUTIN, eut le titre de marquis, et le roi lui donna une compagnie ; mais, comme son père, il s'attira de nombreuses inimitiés, et finit ses jours dans l'exil. — L'autre fils, Michel-Celse-Roger DE RABUTIN, mort en 1736, devint évêque de Luçon, et entra à l'Académie en 1732. Homme d'esprit, il fut honoré de l'amitié de Voltaire, et le charme de ses manières lui mérita le surnom de *Dieu de la bonne compagnie*. — La fille, dont Mme de Sévigné était la marraine, épousa, en 1677, le marquis de Lassay, après avoir été chanoinesse de Remiremont.

Bussy-Rabutin (CORRESPONDANCE DE). Sous les façons de l'homme de cour et de l'homme du monde, le célèbre Bussy avait un bon sens et un degré d'esprit naturel qui lui permettaient de « juger plus finement des choses que tout le savoir enrouillé des pédants, » comme dit Molière dans la *Critique de l'Ecole des femmes*. C'est qu'en effet la science de la vie se cache parfois aussi bien sous un point de Venise et sous un chapeau à plumes, que sous une perruque courte et un rabat uni ; et cette science en vaut bien d'autres, n'en déplaise à la philosophie. La *Correspondance* de Bussy est, à ce point de vue, un livre presque

unique dans la littérature française, si riche en mémoires et en recueils épistolaires. Pour comble d'agrément et d'intérêt, le sien n'est pas, comme tant d'autres, une collection exclusive des lettres d'un seul personnage sans les réponses faites à ces lettres. D'ordinaire, on a un monologue, et tout au plus un dialogue; avec Bussy, on assiste à une conversation, à une comédie, où il tient le principal rôle, mais en laissant chaque acteur prendre la parole à son tour. Ces acteurs ne sont rien moins que l'élite des beaux esprits de son temps. De cet ensemble, de ce concours, naissent une variété de physionomies et un contraste de sujets et de langage qui achèvent l'illusion. Cette correspondance embrasse une période de vingt-six années; les lettres commencent précisément au mois de septembre 1666, époque où s'arrêtent les *Mémoires* de Bussy. A peine sorti de la Bastille, il se rend en Bourgogne, où l'attend un exil que la rigueur de Louis XIV prolongea pendant dix-sept ans. Elles se continuent presque sans interruption jusqu'à sa mort, arrivée le 9 avril 1693.

Des hommes, des femmes, des courtisans, des gens de lettres, furent les correspondants empressés d'un reclus si vanté pour son esprit, son goût et sa galanterie. Nouvelles politiques et nouvelles littéraires se mêlent dans ce commerce suivi; prose et vers s'y succèdent sans interruption. On échange avec l'exilé des madrigaux et des sonnets; on lui envoie les pièces et les livres qui viennent de paraître. Tout Paris est en Bourgogne. Ces lettres ne manquent pas de causticité; elles révèlent les défauts et les qualités des hommes et des choses. Outre Bussy, on voit en pleine lumière des figures de second ordre, des physionomies accessoires, personnages plus ou moins oubliés, dont quelques-uns manient la plume comme les bons écrivains du XVIIe siècle. On rend tour à tour un sincère hommage à Mme de Scudéry, la Sapho de l'hôtel de Rambouillet; à Mme de Montmorency, précieuse pour les anecdotes de cour; à la marquise de Gouville, dite l'impudique par Bussy même; au chevalier de Grammont, au duc de Saint-Aignan, au P. Rapin, etc., etc. Grands seigneurs et grandes dames, femmes vertueuses ou femmes galantes, hommes d'épée et hommes de robe, prélats et académiciens, poëtes et abbés, semblent s'être donné rendez-vous dans cette causerie pour faire sortir de terre cet ancien monde, si différent du nôtre, et le faire passer en revue devant nous.

Les nombreuses éditions de la *Correspondance* de Bussy sont toutes incomplètes et infidèles. La dernière, publiée en 1858, est la seule qui restitue intégralement le texte des lettres originales. Le premier recueil avait paru en 1697.

BUSSY-LE-GRAND (anciennement *Boxum*), bourg de France (Côte-d'Or), arrond. et à 19 kilom. N.-E. de Semur; 725 hab. Grains, fourrages, élève de bestiaux; source minérale.

Ce qui recommande Bussy-le-Grand à notre attention, c'est son magnifique château, entouré d'eau et dominé par une colline boisée. Cet édifice, fondé au XIIe siècle par Renaudin de Bussy, n'offre rien de remarquable au point de vue architectural : il est bâti sur le plan d'un parallélogramme. Quatre tours rondes font saillie aux angles et marquent les quatre points cardinaux : celles du nord et de l'ouest flanquent la partie postérieure du principal corps de logis, dont la façade, reconstruite en 1649, se relie aux tours du sud et de l'est par deux ailes formant galerie au rez-de-chaussée. Ces ailes datent du règne de Henri II; elles bordent une vaste cour d'honneur, à laquelle on arrive par un large escalier. Ce fut dans ce château que Roger de Rabutin, comte de Bussy, passa, au sortir de la Bastille (1666), les dix-sept années d'exil auxquelles il avait été condamné par Louis XIV, pour avoir écrit l'*Histoire amoureuse des Gaules*. Durant ce long exil, il s'occupa d'embellir sa résidence, y multiplia les inscriptions et les devises galantes et y réunit une curieuse collection de tableaux, composée principalement de portraits, qui s'est conservée jusqu'à nous. Un homme de goût, M. le comte de Sarcus, devenu propriétaire du château de Bussy-Rabutin, il y a une trentaine d'années, a consacré des sommes considérables à la restauration de cette demeure historique et des œuvres d'art qu'elle renferme. Les salles les plus intéressantes à visiter sont : la *Salle des devises*, ainsi nommée des devises que Bussy-Rabutin y a fait peindre contre l'inconstance de sa maîtresse, la marquise de Monglat, qui s'était empressée de le trahir dès qu'il eut été enfermé à la Bastille; le *Salon des grands hommes de guerre*, salle entièrement boisée et ornée d'écussons, de trophées d'armes et de soixante-cinq portraits de guerriers célèbres, depuis Duguesclin et Dunois jusqu'à Bussy-Rabutin; la *Chambre à coucher*, où l'on voit quelques tableaux de mérite, entre autres une *Fileuse*, de Piazzetta, et des *Marines* de Lallemant; la *Chambre de Sévigné*, que l'on nomme ainsi parce que Mme de Sévigné y coucha lorsqu'elle vint visiter son cousin, le comte Roger; dans les boiseries de cette salle sont incrustés vingt-six portraits de femmes, dont plusieurs ont été peints par Mignard; celui de Mme de Sévigné, exécuté par Louis Ferdinand, et celui de la comtesse de Grignan, sa fille, sont particulièrement dignes d'attention; la *Petite chambre de Sévigné*, qui contient un très-beau meuble noir, de l'époque de Henri IV, et plusieurs bons tableaux, notamment une *Madone*, de Mignard; l'*Education de la Vierge*, esquisse de Rubens; une *Jeune fille*, de Natoire; une charmante *Liseuse*, de Mony (1740), etc.; la *Tour dorée*, belle pièce circulaire, située dans la tour de l'ouest, décorée de sujets mythologiques et allégoriques, et de nombreux portraits de femmes, accompagnés d'inscriptions en vers généralement peu spirituelles, de la composition de Bussy; la *Galerie*, renfermant une riche bibliothèque, les portraits des rois de la troisième race, ceux de divers hommes célèbres, soit par leur naissance, soit par leur génie; la *Chapelle*, dans la tour de l'est : on y remarque deux tableaux qui passent pour être des originaux de Poussin, le *Frappement du rocher* et le *Buisson ardent;* une *Madone*, attribuée à Andrea del Sarto; un *Saint Jacques de Compostelle*, par Murillo, etc. Le parc du château de Bussy-Rabutin est très-vaste : il contient, outre de beaux arbres et des rochers disposés d'une façon très-pittoresque, une copie par Dubois de l'*Enlèvement de Proserpine*, groupe de Bouchardon, et un *Jupiter lançant la foudre*, par Attiret. Cette demeure princière est entourée de jardins dessinés par Le Nôtre et d'un parc qui a 34 hectares d'étendue.

BUSTA GALLICA, nom donné par les anciens Romains au lieu où furent ensevelis les morts de l'armée gauloise qui assiégea le Capitole sous la conduite de Brennus. La position exacte de ce lieu est incertaine; plusieurs auteurs prétendent qu'il se trouve au pied du mont Esquilin, près du Colisée.

BUSTA GALLORUM, ville de l'Italie ancienne, dans l'Ombrie, à 15 kilom. S.-E. de Pérouse. Totila, roi des Ostrogoths, y périt dans un combat contre Narsès, en 552. Le village de Bastia occupe actuellement l'emplacement de cette antique cité latine.

BUSTAMANTE (don Carlos-Maria DE), publiciste mexicain, né à Mexico vers la fin du dernier siècle, a mis au jour, recueilli, annoté et complété une série de travaux historiques inédits, traitant des antiquités et des annales du Mexique. Ses publications, dont il n'a été que l'éditeur intelligent et zélé, ont comblé une lacune regrettable dans une partie de l'histoire du continent américain, et constituent une mine inexplorée de matériaux précieux, qui attendent encore un Bancroft ou un Augustin Thierry. Nous citerons les ouvrages suivants, qui sont d'un haut intérêt par les documents précieux que l'on y trouve : *Mémoire statistique sur la vallée d'Oaxaca* (Mexico, 1821), d'après le grand travail de J. Murguia y Galardi; un mémoire sur la *République de Tlaxcala; Tezcoco dans les derniers temps de ses anciens rois* (Mexico, 1826), d'après les manuscrits de Boturini; une traduction mexicaine de l'*Histoire des conquêtes de Fernand Cortès* (Mexico, 1826, 2 vol.); *Description historique et chronologique des deux pierres, etc.* (Mexico, 1832), d'après les dissertations de don Antonio de Gama sur l'astronomie usuelle des Indiens; *Trois siècles de la domination espagnole au Mexique* (Mexico, 1836-1842, 3 vol.), ouvrage d'Andres Cavo; *Histoire complète des événements qui se sont passés à la Nouvelle-Espagne* (Mexico, 1839, 3 vol.), dont l'auteur est le moine Bernardino de Sahagun, et qui a été publiée sur les manuscrits de la bibliothèque de lord Kingsborough.

BUSTAMENTE (don Anastasio), président de la république mexicaine, né à Guadalajara en 1780, mort dans l'Etat de Queretaro en 1853. Quand, au mois de septembre 1810, Hidalgo et Allende poussèrent contre les Espagnols le premier cri d'indépendance, et que ce cri, répété partout, mit toute la Nouvelle-Espagne en conflagration, Bustamente exerçait dans sa ville natale la profession de médecin et y jouissait d'une certaine réputation méritée par son talent. Il se vit forcé d'abandonner sa profession pour aller combattre dans les rangs des Espagnols contre les patriotes. A peine quatre mois s'étaient-ils écoulés depuis la première tentative d'insurrection, qu'il porta les armes, sous les ordres de Calleja, contre Hidalgo, Allende, Aldama et Abasolo, ces héros de la guerre de l'indépendance. A la fameuse bataille de Calderon, Bustamente, alors simple officier, se distingua de manière à attirer sur lui l'attention publique, et ce fut le commencement de sa carrière militaire. Ayant reconnu plus tard que les véritables intérêts de sa patrie étaient dans la cause des indépendants, il se rangea parmi eux en 1821, avec le grade de général. Ce fut dans cette même année qu'Iturbide, qui devait à l'issue de cette lutte devenir empereur, proclama à son tour, dans Iguala, l'indépendance du Mexique. Bustamente se joignit à lui et lui fut fidèle jusqu'à sa déchéance.

De 1823 à 1828, époque à laquelle la présidence temporaire de la république mexicaine cessait de droit, Bustamente prit une part active dans les affaires de l'Etat. Le 30 novembre de cette même année, une insurrection éclata à Mexico. Elle avait pour but de faire annuler l'élection de Pedrazza, qui venait de succéder à Guadelupe Vittoria; elle se termina par la fuite du premier, le pillage de la capitale et l'avénement du général Guerrero, qui, nommé vice-président, exerça pendant un an l'autorité de président. Une révolution semblable à celle qui l'avait élevé devait le renverser une année après, mois pour mois, et il était réservé au général Bustamente d'être l'instrument de sa chute, et plus tard de sa mort tragique. En décembre 1828, Bustamente commandait la division campée à Jalapa, lorsque ses soldats le choisirent pour renverser Guerrero. Le 18, il se mit en marche à grandes journées; il n'avait fait encore que le quart de la route, quand Guerrero, effrayé de cette prochaine attaque et ignorant que Santa-Anna accourait à son secours, abandonna Mexico pour se jeter dans le Sud, et laissa à un officier supérieur le soin de défendre le palais et la constitution. Bustamente, dans la nuit du 22 au 23 décembre, entra à Mexico, dont les défenseurs avaient mis bas les armes. Un gouvernement avait succédé à un autre dans l'espace de quelques heures. Bustamente s'empara de l'administration (1er janvier 1830) à la place du vice-président Guerrero ou, pour mieux dire, il la laissa à D. Lucas Alaman, son ministre, homme fertile en expédients, machiavélique, ne reculant devant aucune conséquence politique. Guerrero n'avait cependant pas abandonné la partie. Bustamente, ou plutôt Alaman, résolut, pour en finir avec lui, d'avoir recours à la trahison. Il ne s'agissait que de trouver un homme pour la commettre; cet homme, ce fut un Génois du nom de Picaluga. Capitaine d'un navire alors à l'ancre dans le port d'Acapulco, quartier général de Guerrero, il parvint à gagner ses bonnes grâces et se lia intimement avec lui. Or, un jour que le vieux général avait accepté sans défiance une invitation à déjeuner à son bord, le Génois fit lever l'ancre pendant le repas et livra son hôte à ses ennemis. Bustamente fut impitoyable : Guerrero, condamné à être fusillé, fut exécuté le 14 février 1831. L'année suivante, une pétition de la garnison de la Vera-Cruz, appuyée par Santa-Anna, fut présentée à Bustamente pour lui demander le renvoi de son ministère. Le président, qui ne voulait rien accorder à l'intimidation, fit marcher contre les pétitionnaires un corps de troupes de 3,000 hommes, commandés par le général Calderon. Ce général battit Santa-Anna à la sanglante affaire de Tolomé, le 3 mars; mais la faim, la soif, la fièvre jaune décimèrent à la Vera-Cruz les troupes du gouvernement. L'insurrection contre Bustamente fit alors d'immenses progrès; le général Pedrazza, président de droit, élu en 1828, fut de nouveau redemandé par les insurgés. A cette nouvelle, Bustamente se porta en toute hâte à la rencontre de Santa-Anna; les deux rivaux furent en présence à Puebla; une affaire générale paraissait inévitable, mais Bustamente céda à l'influence toute-puissante de l'étoile de Santa-Anna, et donna gain de cause au chef de l'insurrection en sacrifiant son ministère.

En 1833, Santa-Anna étant devenu président obtint du congrès, le 24 juin 1833, un arrêt qui bannissait une trentaine de ses adversaires : Bustamente fut du nombre. Il vint alors en France pour la première fois, et, pendant trois ans, il parcourut l'Europe pour y étudier et admirer les merveilles de la civilisation européenne.

En 1836, la guerre ayant éclaté entre le Mexique et le Texas, Bustamente, fatigué d'un exil de trois ans, repassa l'Atlantique pour aller demander à son pays du service contre le Texas. Il obtint mieux qu'il ne demandait, et fut élu, le 26 janvier 1837, président de la république mexicaine. Le 8 mai suivant, il conclut avec l'Espagne un traité définitif de paix, et l'ancienne métropole reconnut l'indépendance du Mexique. En 1838, eut lieu l'affaire de San-Juan d'Ulloa. Bustamente, dans cette circonstance critique, sut rester ferme en présence des forces de la France qu'il avait osé braver. Le traité avec l'amiral Baudin fit cesser les hostilités. Deux ans après, une nouvelle insurrection fomentée par Santa-Anna éclata contre le gouvernement de Bustamente, à l'occasion d'une mesure qui frappait les marchandises, à leur entrée à Mexico, d'un droit de 15 pour 100. On se battit dans cette ville; une troupe de forcenés pénétra, l'épée à la main, dans le cabinet du président en criant : *Que muera Bustamente!* Celui-ci s'avança froidement vers eux, et, entr'ouvrant son uniforme, il leur dit : « Frappez, si vous l'osez, le premier magistrat de la république! » Cette intrépidité lui sauva la vie, et les factieux se retirèrent sans oser accomplir leur projet. Le gouvernement finit par retirer l'impôt de 15 pour 100, et Bustamente continua l'exercice de ses fonctions présidentielles, qui devaient expirer l'année suivante; mais d'autres événements le renversèrent avant le temps prescrit par la loi. Une nouvelle révolution, dont Santa-Anna était encore le chef, vint changer la face des choses, et le général obtint les pouvoirs nécessaires pour remanier la constitution. Alors Bustamente, fatigué de lutter contre des obstacles sans cesse renaissants, désespérant de la chose publique, remit entre les mains du congrès son pouvoir, qui ne lui donnait plus d'action pour le bien de son pays, et s'en vint de nouveau chercher en Europe le calme et la tranquillité de la vie privée. Depuis cette époque, Bustamente, de retour au Mexique, reparut sur la scène politique, mais il se retira ensuite définitivement à San-Miguel de Allende, dans l'Etat de Queretaro, où il mourut au commencement de 1853, sous la présidence du général Arista.

BUSTAMENTE DE LA CAMARA (Jean), médecin et naturaliste espagnol, né à Alcala de Henarès, florissait au commencement du XVIe siècle. Il fut professeur de médecine et de philosophie dans sa ville natale, et s'adonna surtout à l'étude de l'histoire naturelle. On a de lui un ouvrage intitulé : *De Reptilibus vere animantibus sacræ Scripturæ*, etc. (Alcala, 1595, 2 vol. in-4°), dont Bochart a parlé avec éloge dans son *Hierozoïcon.*

BUSTAMITE s. f. (bu-sta-mi-te — de *Bustamante*, nom d'homme). Minér. Silicate naturel de chaux et de manganèse dont la composition a été déterminée par M. Dumas : *La* BUSTAMITE *se trouve au Mexique en masses radiées d'un gris verdâtre ou rosâtre.*

BUSTE s. m. (bu-ste. — L'espagnol et l'italien disent *busto;* c'est probablement à cette dernière langue que le français a emprunté le mot *buste;* mais d'où l'italien tient-il lui-même ce terme? Il est impossible d'en trouver l'origine en latin; il faut donc s'adresser aux langues germaniques, qui nous donnent le mot *brust* dans le sens de poitrine, et, par extension, de *buste*. En passant dans les bouches italiennes, le mot *brust*, assez dur à prononcer, aura fini par perdre l'*r*, et par devenir *bust*, et, avec la terminaison obligée en *i* ou en *o*, *busto*. Nous trouvons en ancien haut allemand *brusti*, dans le sens de poitrine; en allemand *brust* et *brust-bild*, littéralement *poitrine-image*, portrait en buste; en anglais, *breast;* en islandais, *briost;* en danois, *bryst;* en suédois, *bræst;* en hollandais, *borst*, etc. Avant que le mot *buste* nous eût été transmis par le canal de l'italien, le *brust* germanique avait déjà tenté de s'introduire directement dans notre langue, comme le prouve notre ancien mot *brus*, poitrine; la langue d'oc disait *brutz;* le nom vulgaire du *sternum* est encore aujourd'hui *bréchet*, qui très-probablement doit dériver du vieux mot *brus*). Partie supérieure du corps humain, depuis la poitrine : *Il avait une large poitrine, un* BUSTE *carré, mais les parties inférieures de son corps étaient grêles, quoique nerveuses.* (Balz.) *Son* BUSTE *paraissait fléchir sous le poids de sa tête inclinée.* (Balz.) *Le* BUSTE *était trop court et les jambes trop longues, défaut commun chez les plus belles statues de l'art grec.* (E. About.) *En s'approchant, on s'aperçoit que les visages manquent à ces hommes, que les* BUSTES *sont absents de ces cuirasses.* (Th. Gaut.)

— Poét. Cuirasse, partie de l'armure qui couvrait la poitrine :

> Ils ne se cachent pas sous ces *bustes* d'acier,
> Des anciens chevaliers ornement honorable.
> VOLTAIRE.

— Beaux-arts. *Portrait en buste*, Portrait qui ne reproduit que la partie supérieure du corps : *Dans une assemblée qui se tenait chez madame la duchesse du Maine, chacun était convenu de tracer soi-même son portrait avec sincérité. Mademoiselle de Launay s'en acquitta à son tour avec beaucoup d'esprit. M. de Malezieux lui ayant fait observer avec une sorte de malignité qu'elle avait passé sous silence tout engagement de cœur : « Ah! répliqua-t-elle avec beaucoup de finesse, je ne me suis* PEINTE *qu'*EN BUSTE. »

— Sculpt. Représentation en ronde bosse du buste humain, le plus souvent les bras non compris, pour des raisons d'harmonie. *Un* BUSTE *de marbre, de bronze. Un* BUSTE *antique. Un garde-meuble chargé et embarrassé de* BUSTES *rares, déjà poudreux et couvert d'ordures.* (La Bruy.) *Le ministère envoie à la ville de Laon un* BUSTE *et une statue de Gabrielle d'Estrées.* (H. Beyle.) *Les artistes anciens ont exécuté des* BUSTES *à deux têtes jointes ensemble par l'occiput.* (Bachelet.)

> C'était un *buste* creux et plus grand que nature.
> Le renard, en louant l'effort de la sculpture,
> « Belle tête, dit-il, mais de cervelle point. »
> Combien de grands seigneurs sont *bustes* en ce point!
> LA FONTAINE.

— Comm. Boîte de sapin dans laquelle se transportait le raisin de Damas.

— Blas. Figure héraldique représentant la partie supérieure du corps humain, sans les avant-bras : *Hibon de Frohen : D'argent, à trois* BUSTES *de reine de carnation, chevelées de sable, habillées d'azur et couronnées d'or à l'antique.*

— **Encycl.** Blas. Le *buste* est ordinairement un roi, une reine ou un guerrier, et il est habituellement habillé. Le visage est de couleur carnation, les yeux et les cheveux ont un émail spécial; souvent l'œil est d'azur et la chevelure d'or. Si le *buste* comprenait les bras et se prolongeait jusqu'à mi-corps, les personnages seraient dits *issants*. Le *buste* s'emploie en cimier; il peut être seul ou en nombre dans l'écu, et accompagné de toutes autres pièces ou figures héraldiques. Il charge une pièce honorable ou héraldique, mais n'est jamais chargé, bien qu'il puisse être surmonté ou soutenu. Il est toujours représenté de face.

— Sorcell. *Buste magique*, Nom sous lequel un industriel désigna un *buste* qu'il exhiba à Paris, rue de Lancry, en 1825. Ce *buste* répondait à toutes les questions qu'on lui adressait; l'illusion était complète : la voix sortait de la bouche, seulement les lèvres ne remuaient pas; voici comment s'opérait le miracle : le *buste* était placé dans une salle entourée d'un couloir habilement dissimulé;

dans le couloir se trouvait cachée une personne qui répondait elle-même aux questions, en transmettant sa réponse au moyen d'un tube acoustique qui correspondait à la cavité intérieure du *buste;* mais comme, dans tous les trucs de ce genre, il fallait un coup de la fin, ce qu'on nomme en magie le coup de fouet, au moment où la séance allait se terminer, le magicien prenait le *buste* dans ses bras, se promenait par la salle et s'arrêtait au premier endroit venu — ce premier endroit venu, comme on pense, n'était pas indifférent pour l'opérateur. — Sur la dalle, où l'un de ses pieds était posé, affleurait un autre tube acoustique qui se trouvait ainsi en communication avec un très-petit tuyau que l'industriel portait habilement dissimulé dans son pantalon, et qui allait déboucher dans l'intérieur même du *buste.* Et le second miracle s'opérait au moyen du même procédé que le premier. L'artifice des *tubes* acoustiques ne fut révélé que plus tard par M. Passerieux.

BUSTEN. V. Buston.

BUSTI (Agostino), dit le **Bustino** ou le **Bambara**, sculpteur milanais, né en 1470, mort vers 1550. On croit qu'il fut élève de Bernardino Buttinone, l'un des architectes de la cathédrale de Milan. Il exécuta plusieurs ouvrages pour cet édifice, notamment le beau mausolée du cardinal Marino Caracciolo (mort en 1548) et la *Présentation au temple,* bas-relief remarquable par l'entente de la perspective. Mais son œuvre la plus importante était le tombeau de Gaston de Foix, qu'il éleva, de 1515 à 1522, dans l'église Sainte-Marthe : ce magnifique mausolée fut malheureusement dispersé après la démolition de l'église; la statue couchée du héros et quelques autres débris ont été recueillis au musée de Milan, qui possède aussi le gracieux monument de l'écrivain Lanzino Curzio, sculpté par Busti pour l'église de Saint-Marc. On voit encore, dans le cloître de Saint-François, le tombeau de la famille Birago (1522), qui fait le plus grand honneur au talent du sculpteur milanais. Ces divers ouvrages se distinguent par la richesse des détails et la finesse exquise de l'exécution.

BUSTIRAPE s. m. (bu-sti-ra-pe — du lat. *bustum,* bûcher; *rapio,* je dérobe). Antiq. rom. Nom donné aux voleurs ou à des gens de très-bas étage qui dérobaient les mets déposés sur les bûchers et les tombeaux.

BUSTO (Alexis-Vanegas), philologue espagnol, né à Tolède, florissait dans la première moitié du XVIe siècle. Il enseigna le latin et la philosophie dans sa ville natale, se distingua par l'étendue et la variété de ses connaissances, et se plaça, par l'élégance de son style, au nombre des meilleurs écrivains espagnols. Ses ouvrages les plus estimés sont : *Tratado de ortografia* (Tolède, 1431); *Brevis enucleatio in obscuriores velleris aurei locos Alvarei Gomezii* (Tolède, 1540), et *Diferencia de libros que hay en el universo* (Pincia, 1583).

BUSTO-ARSIZIO, ville du royaume d'Italie, dans la Lombardie, province et à 30 kilom. N.-O. de Milan, ch.-l. de district, dans une plaine fertile; 11,000 hab. Importante filature de coton; vins renommés; belle église de Santa-Maria, avec de remarquables peintures. En 1511, les Français y furent surpris et massacrés par les impériaux.

BUSTON ou **BUSTEN** (Thomas-Etienne), missionnaire et linguiste anglais, né en 1549 dans le comté de Salisbury, mort à Goa en 1619. Il entra dans la compagnie de Jésus, fut envoyé comme missionnaire dans les Indes orientales, y exerça pendant quarante ans le ministère évangélique, et devint recteur d'un collége dans l'île de Salcet. On a de lui plusieurs ouvrages, notamment en langue portugaise : *Arte da lingoa canarina da F. Thomas Estevano,* grammaire de la langue parlée sur la côte de Canara.

BUSTROPHE s. f. (bu-stro-fe). Syn. de BOUSTROPHÉDON.

BUSTROPHÉ, ÉE adj. (bu-stro-fé — rad. *bustrophe*). Archéol. Ecrit à la manière des boustrophédons.

BUSTUAIRE adj. m. (bu-stu-è-re — du lat. *bustuarius,* dérivé de *bustum,* bûcher). Antiq. rom. Se disait des gladiateurs que l'on faisait combattre autour du bûcher, aux funérailles des personnages de marque.

— s. m. Gladiateur bustuaire : *Les* BUSTUAIRES *se tuaient pour honorer les morts.*

— **Encycl.** Homère rapporte qu'Achille immola douze jeunes Troyens, pour les brûler sur le bûcher de Patrocle, et apaiser ainsi ses mânes irrités. Dans l'ancienne Rome, on suivit quelquefois cette coutume barbare, et Virgile en fait mention en deux endroits. Toutefois ce sacrifice fut assez rare, et Servius nous apprend que les Romains, trouvant cet usage trop cruel, le transformèrent en un autre, qui ne l'était guère moins : au lieu d'immoler les prisonniers, on les faisait combattre sur le tombeau lui-même. Ce combat de gladiateurs fut donné pour la première fois dans le *Forum Boarium* par Marc et Dèce, de la famille des Brutus, qui voulurent ainsi honorer les funérailles de leur père. On appela ces gladiateurs *bustuaires,* pour la raison étymologique que nous venons de donner. On versait du sang de ces malheureux sur l'obole qu'on mettait dans la bouche du mort pour payer le passage dans la barque. Au commencement, ces combats n'eurent lieu qu'aux funérailles des principaux magistrats. Plus tard, ils furent l'accompagnement obligé de la plupart des enterrements privés; quelques citoyens inséraient même une clause spéciale dans leur testament pour les prescrire. On trouve également plusieurs exemples de ces jeux sanglants donnés aux funérailles des femmes.

BUSTUM s. m. (bu-stomm — mot lat.). Antiq. rom. Bûcher dressé pour y brûler un mort. ‖ Endroit du champ de Mars où l'on brûla le corps d'Auguste, et depuis celui de plusieurs autres princes et empereurs.

BUT s. m. (bu. — Chevalet et plusieurs autres linguistes font venir ce mot du bas latin *boto* et *buta,* formes primitives du mot *but,* dérivées d'une racine germanique signifiant *bout, extrémité.* Tel n'est pas l'avis de M. Delâtre : pour lui, *but* devait avoir originairement le sens de heurter, frapper, sens qui s'est maintenu en effet dans le verbe *buter.* Le *but,* c'était l'endroit où l'on frappait, où l'on visait. Il justifie cette opinion par de nombreuses observations. Ainsi il rapproche, par exemple, l'anglais *to butt,* heurter; le français *but* lui-même, dans la locution *jouer but à but,* pour : *jouer coup sur coup. Butte* aurait le même sens que *but* dans les locutions analogues. Le mot *botte,* coup d'épée, serait proche parent de *but.* M. Delâtre rappelle encore l'italien *buttare,* jeter, *ributtare,* rejeter, d'où le français *rebuter, rebut;* puis le composé *culbuter,* littéralement jeter cul par-dessus tête. *Bouter au large* a le sens de pousser au large; *boute-feu,* en italien *buttafuoco,* espèce de lance à feu pour faire partir les canons; *boute-en-train,* cheval qui sert à mettre les juments en chaleur, et prépare ainsi les voies à l'étalon qui doit les couvrir; *boute-selle,* en espagnol *botasilla.* Puis vient une autre série de mots, en tête de laquelle nous trouvons l'italien *buttata,* action de jeter; *boutade,* caprice, saillie d'esprit et d'humeur; *boutoir,* instrument de maréchal et groin du sanglier. « *Buter* et *bouter,* ajoute M. Delâtre, ont aussi signifié *saillir, projeter;* de là *butant,* qui soutient la poussée d'une voûte; *arc-bouter,* soutenir, appuyer au moyen d'un arc saillant; *contre-bouter,* etc. » M. Delâtre rapporte à l'anglais *to pout,* saillir en dehors, et par extension faire la moue, le français *bouder,* et rapproche le danois *but,* qui est fâché, qui *boude.* Pour plus de détails, voyez le mot BOUTON). Point visé : *Toucher au* BUT ou *le* BUT. *Manquer le* BUT. *Viser un* BUT. *Servir de* BUT. *L'autre jour, M. le Dauphin tirait au blanc; il tira fort loin du* BUT. (Mme de Sév.) ‖ Terme qu'on s'efforce d'atteindre : *Atteindre le* BUT. *Toucher au* BUT. *Dépasser le* BUT. *Courons; cet arbre nous servira de* BUT. *On disait à Diogène : « Tu es vieux, il est temps que tu te reposes. — Quoi! répondit-il, si je courais dans la lice, faudrait-il m'arrêter, parce que je serais près du* BUT? »

— Fig. Sujet, matière préférée : *Il est le* BUT *de toutes les plaisanteries.*

> Son cœur devint le *but* de tous les traits.
> La Fontaine.

‖ Résultat désiré ou assigné comme fin; raison d'être : *Il y a dans la destinée de presque tous les hommes un* BUT *moral et religieux vers lequel ils marchent à leur insu.* (Mme de Staël.) *Voir le* BUT *où l'on tend, c'est jugement; y atteindre, c'est justice, et s'y arrêter, c'est sagesse.* (Duclos.) *L'art doit se donner un* BUT *qui recule sans cesse.* (Rivarol.) *Le* BUT *de l'homme est le perfectionnement.* (B. Const.) *Le* BUT *suprême de l'âme, c'est la béatitude parfaite.* (Charma.) *Le repos ne peut pas être notre* BUT. (Ballanche.) *Une puissance supérieure me pousse à un* BUT *que j'ignore; tant qu'il ne sera pas atteint, je suis invulnérable, inviolable; mais, dès que je ne lui serai plus nécessaire, il suffira d'une mouche pour me renverser.* (Napoléon Ier.) *L'histoire naturelle des règnes vivants n'aurait pas de* BUT *si elle ne servait de base à la philosophie.* (De Blainville.) *Le* BUT *de l'éloquence doit être d'armer la vertu contre le vice, et la vérité contre le mensonge.* (Ancelot.) *Amener les hommes à pratiquer les lois morales, tel est le* BUT *de la philosophie.* (J. Droz.) *Une science n'a d'autre* BUT *que la recherche de la vérité.* (Rossi.) *L'ignorance qui nous expose le plus à manquer de* BUT *est l'ignorance de nous-mêmes.* (De Gérando.) *En aucune chose peut-être il n'est donné à l'homme d'arriver au* BUT; *sa gloire est d'y marcher.* (Guizot.) *La vie est pour l'homme un moyen, non un* BUT. (Guizot.) *Chacun a devant les yeux un* BUT *qu'il poursuit jusqu'à la mort; mais, pour plusieurs, ce* BUT *est une plume qu'ils soufflent devant eux dans l'air.* (Wilhem Muller.) *Le* BUT *de la sensibilité est d'avertir l'être vivant de tout ce qui l'affecte et le modifie.* (L'abbé Bautain.) *L'homme n'est ni le centre ni le* BUT *de la création, mais seul il peut la comprendre et la plier à ses desseins.* (Charles Martins.) *La liberté, l'ordre, le bonheur des peuples sont le* BUT *des associations humaines.* (E. Laboulaye.) *La morale suffit pour donner à la vie un sens et un* BUT. (E. Renan.) *L'action spontanée n'a pas besoin d'être précédée de la perception claire du* BUT *à atteindre et des moyens à employer.* (E. Renan.) *A Paris, toutes les actions ont un* BUT *d'affaires, même les plaisirs.* (Mme de Gir.) *L'unité humaine apparaît au terme du progrès, comme le* BUT *dernier posé à l'humanité.* (Ott.) *Aller vers un grand* BUT, *et y aller par un long chemin, avec un ami, c'est double bonheur.* (Ste-Beuve.) *Le travail n'est pas un* BUT, *mais un moyen.* (Bastiat.) *Les révolutions qui n'avortent pas sont celles dont le* BUT *est précis et a été défini d'avance.* (L. Blanc.)

> Ne faut-il pas un *but* à l'homme, dans la vie?
> V. Hugo.

> . . . Pourvu qu'à son *but* un courtisan arrive,
> On l'applaudit toujours, quelque route qu'il suive.
> Boursault.

> Un grand cœur près du *but* ne doit pas s'arrêter;
> Il se perd sans retour s'il n'ose tout tenter.
> Fr. de Neufchateau.

> Le *but* sacré de notre vie,
> C'est d'avoir d'écus d'or une masse infinie.
> A. Barbier.

> Si loin que soit le *but,* n'en sois pas rebuté;
> Chaque jour, chaque pas rapproche la distance
> Viennet.

> C'est rabaisser l'hymen au niveau d'un plaisir,
> Que d'en faire le *but* d'un amoureux désir.
> Ponsard.

> Nous tendons tous à quelque chose,
> Et le *but* s'éloigne toujours.
> Barrillot.

> Chacun a son objet, et, dans l'instant marqué,
> Il marche vers le *but* par le ciel indiqué;
> De ce *but,* il est vrai, s'écartent nos caprices.
> Voltaire.

> N'est-il pas dans le ciel, en nous-même, ici-bas,
> Quelque *but* éclatant pour diriger nos pas,
> Et vers qui l'espérance en marchant puisse dire :
> S'il m'échappe, du moins je sais à quoi j'aspire?
> Lamartine.

‖ Intention : *Un* BUT *louable. Mon* BUT *est de vous plaire. Tout acte qui se fait dans le* BUT *de réaliser la vérité morale est bon; tout acte qui n'a point ce* BUT *est indifférent.* (Mesnard.) *Le* BUT *de la Providence est que tous les hommes parviennent à la dignité humaine.* (Ballanche.) *Substituer l'Italie à Rome, remplacer la domination d'une seule ville par celle d'un grand peuple, tel était le* BUT *avoué de la ligue nouvelle.* (Napoléon III.) *Dieu proportionne exactement les moyens au* BUT *qu'il se propose.* (J. Simon.) *Il faut qu'un homme ait devant lui de grandes choses ou un grand* BUT, *sans quoi il perd ses forces, comme l'aimant perd les siennes lorsque pendant longtemps il n'a pas été exposé en face du nord.* (Jean-Paul.) *L'amour de la religion n'est qu'une vanité ennoblie par le* BUT. (Latena.) *Le* BUT *ne justifie jamais les moyens. La souveraineté du* BUT *est l'extinction de toute justice.* (Dupanloup.)

> Quel était donc ton *but?* D'y régner à ma place?
> Corneille.

> Tous, sans distinction, le fou comme le sage,
> Ne connaissent de *but* que leur propre avantage.
> Palissot.

— *Aller au but, aller droit au but,* Attaquer directement et sans détour l'affaire dont il s'agit : *Voici ce que c'est; moi,* JE VAIS DROIT AU BUT. *Ne vous écartez pas;* ALLEZ AU BUT. ALLEZ *vite* AU BUT; *ne dites que le nécessaire.* (Volt.) ‖ *Toucher* ou *frapper au but,* Réussir, résoudre la question : *Moi, je* TOUCHE AU BUT *du premier coup, et je vous apprends que votre fille est muette.* (Mol.) ‖ *Atteindre son but* ou *à son but,* Réussir : *L'aumône est la prière par excellence; elle* ATTEINT *toujours* SON BUT. (Fénel.) *Le moyen d'*ATTEINDRE LE BUT, *c'est de prendre le chemin qui y conduit.* (E. de Gir.) ‖ *Passer* ou *dépasser le but, aller au delà du but,* Dépasser le résultat qu'on se proposait d'atteindre : *Celui qui* PASSE LE BUT *le manque aussi bien que celui qui n'y arrive pas.* (Montaigne.) *Le plus grand défaut de la pénétration n'est point de n'aller pas jusqu'au* BUT, *c'est de* LE PASSER. (La Rochef.) *Un des attributs de la sottise est de* PASSER LE BUT *en toutes choses.* (Volt.) *La nature de nos passions est d'*ALLER *toujours* AU DELÀ DU BUT. (Alibert.) *Il faut* DÉPASSER LE BUT, *pour l'atteindre.* (Ste-Beuve.)

— Jeux. A certains jeux, comme le palet, les quilles, etc., endroit d'où l'on doit jouer : *Jouez du* BUT. ‖ Aux dames, *Jouer à but,* Jouer d'égale force, chaque joueur ayant la totalité des pions ou le même nombre de pions.

— Art milit. Point que l'on s'exerce à atteindre avec les armes à feu. ‖ *But en blanc,* Point où la parabole décrite par le projectile se rencontre avec l'arme prolongée, de façon qu'il faut, pour l'atteindre, le viser directement. On dit aussi *But en blanc naturel : Le* BUT EN BLANC NATUREL *du fusil de rempart est de* 200 *mètres.* (De Chesnel.) ‖ *But en blanc artificiel,* Nom impropre donné à la quantité proportionnelle dont il faut viser au-dessus ou au-dessous du but, selon l'éloignement du but et la portée de l'arme.

— Loc. adv. *But à but,* Sans avantage l'un sur l'autre : *Quinze à quinze; nous voilà* BUT À BUT. ‖ Sans avantage de part ni d'autre : *Troquons* BUT À BUT. *Ils se sont mariés* BUT À BUT.

> . . . . On sait de tes fredaines.
> — Nous sommes *but à but :* ne sais-je point les tiennes?
> Regnard.

> Je voudrais pouvoir être avec vous *but à but.*
> C'est vous qui des vertus êtes le protocole.
> Regnard.

‖ *De but en blanc,* Brusquement, sans précaution ni formalités : *On ne parle pas comme cela* DE BUT EN BLANC *à Angélique.* (Mol.) *Pour moi, je ne vois pas de procédé plus bourgeois que d'en venir* DE BUT EN BLANC *à l'union conjugale.* (Mol.)

> *De but en blanc* lui parler d'une affaire
> Dont le discours doit lui déplaire,
> Ce serait être maladroit.
> La Fontaine.

— **Syn. But, dessein, vues.** Le *but* est en dehors de celui qui y tend, c'est le point où l'on veut aller; on suit la route qui paraît y conduire, on fait des efforts pour y arriver. Le *dessein* et les *vues* sont dans l'esprit; on a des *vues,* on forme un *dessein;* mais les *vues* sont plus vagues, elles ne sont d'abord que des désirs, des aspirations; le *dessein* est quelque chose d'arrêté, il suppose une résolution prise, une tendance bien déterminée vers le *but.*

— **Encycl.** Artill. *But en blanc.* Pour bien faire comprendre ce que l'on entend par *but en blanc* d'une arme et par l'expression : *Tirer de but en blanc,* il est nécessaire, indispensable même d'entrer dans quelques détails préliminaires.

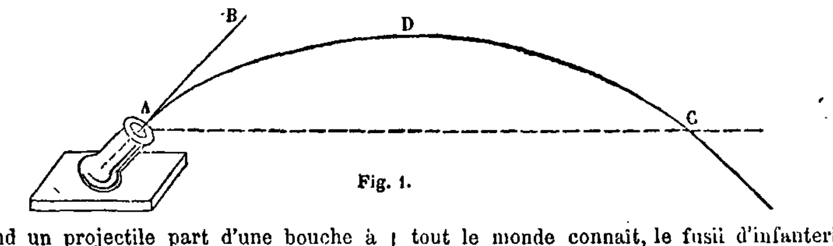

Fig. 1.

Quand un projectile part d'une bouche à feu quelconque, tout le monde sait qu'il ne se meut pas en ligne droite; il parcourt une *trajectoire* ADC (fig. 2), que nous supposerons (et cela n'a aucune influence sur la définition du *but en blanc*) être la courbe qu'il décrirait dans le vide, avec une certaine vitesse initiale et sous l'action de la pesanteur. Cette courbe est une parabole à axe vertical. Elle est tangente, au départ, à l'axe de la bouche à feu indéfiniment prolongée, AB, qui s'appelle la *ligne de tir.* L'angle BAC, AC étant l'horizontale, est l'angle de tir. Ceci posé, prenons une arme que tout le monde connaît, le fusil d'infanterie. L'âme du canon est une cavité cylindrique, dans laquelle on introduit la balle. Qu'arriverait-il si la surface extérieure du canon était également une surface cylindrique concentrique à la première? Comme on vise suivant une génératrice de cette surface, génératrice définie par le cran de mire et le sommet du guidon, on n'atteindrait jamais l'objet visé, car le projectile se meut toujours en dessous de cette génératrice, qui est la *ligne de mire.* La figure 2 le fait parfaitement comprendre. Aussi la surface extérieure du canon a-t-elle la forme

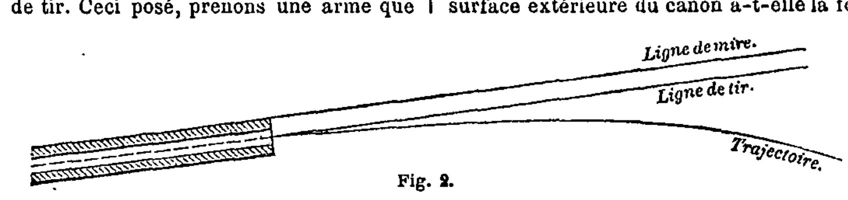

Fig. 2.

d'un tronc de cône (fig. 3), forme que nous exagérons beaucoup, pour être plus clair. Dans ce cas, la ligne de mire coupe la trajectoire en deux points A et B; le point B est ce qu'on

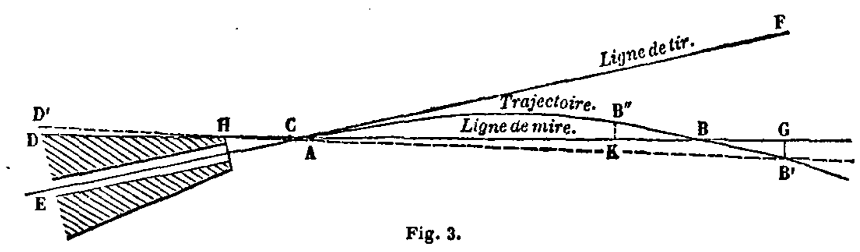

Fig. 3.

nomme le *but en blanc* de l'arme. Ainsi le *but en blanc,* et nous serons compris maintenant, est le point d'intersection de la ligne de mire et de la trajectoire, le plus éloigné de la bou-

che du canon. L'angle DCE, que fait la ligne de mire avec la ligne de tir est ce qu'on appelle l'*angle de mire*, et la distance HB la *portée du but en blanc*.

D'après cela, nous voyons aisément que tout objet placé en B sera atteint par le tireur, en supposant qu'il ait bien visé, puisque, en ce point B, passent et la trajectoire du projectile, et la ligne de mire suivant laquelle on ajuste. De plus, si l'on connaît pour une arme la *portée du but en blanc*, tout objet à cette distance sera frappé, si l'on met bien cet objet dans le prolongement de la ligne de mire. Ce que nous venons de dire caractérise parfaitement le *but en blanc*.

La portée du *but en blanc* n'est pas fixe; elle augmente avec le poids de la charge de poudre et avec les modifications qui augmentent la vitesse du projectile. Elle diminue avec les changements contraires. Nous ne nous occuperons pas de ces variations de portée, tenant à la variation de vitesse du projectile, parce que, dans la pratique, la charge est la même, ainsi que les conditions habituelles dans lesquelles on tire; ceux qui désireraient étudier la question à fond, et savoir dans quels cas la trajectoire est plus ou moins tendue, etc., pourraient consulter à cet égard les traités de balistique où ces divers problèmes sont traités *in extenso*. Nous nous contenterons de faire remarquer que si, par un moyen quelconque, la *ligne de mire*, DB, tournait autour du point H, — ce qui ferait augmenter l'*angle de mire* FCG, comme il est facile de s'en rendre compte en jetant les yeux sur la figure 3; — que si, par exemple, elle prenait la position D′B′, le point B′ s'éloignerait; le *but en blanc* serait alors B′, et partant la portée du *but en blanc* serait plus considérable. On comprend donc qu'on puisse placer le *but en blanc* d'une arme à telle distance qu'on jugera convenable, pourvu que cette distance ne dépasse pas la limite de portée de l'arme. Il suffira, pour cela, de déterminer quel est l'angle de mire qui porte le *but en blanc* à la distance voulue.

Mais on sait que le fusil d'infanterie, que nous avons choisi pour donner nos explications, n'a qu'une seule *ligne de mire* fixe, parfaitement déterminée par le fond du cran de mire et le sommet du guidon. Il n'a donc qu'un seul *but en blanc;* il n'y a alors qu'une seule distance où l'on puisse viser directement le but à atteindre. Pour frapper un objet B′ au delà du *but en blanc* (fig. 3), le tireur, au lieu de viser cet objet à la place où il le voit, et où il se trouve réellement, doit le viser relevé en G, et, d'un autre côté, pour frapper l'objet B″, il doit viser cet objet abaissé en K. En un mot, à toute distance autre que la portée de *but en blanc*, il faut viser au-dessous ou au-dessus du but à atteindre, de la quantité dont la trajectoire s'élève ou s'abaisse au-dessus ou au-dessous de la ligne de mire, à la distance considérée. Inutile d'ajouter que cette manière de tirer revient à changer la ligne de mire au jugé, quand la distance de l'objet à atteindre est connue. C'est donc de ces diverses observations que devra se pénétrer le chasseur, surtout celui qui tire sur de petits oiseaux, qui sont, à cause de l'éloignement, de véritables points par lesquels doit passer, à chaque coup de fusil, la trajectoire du projectile. Mais en guerre, on tire sur l'ennemi, sur des hommes qui ont des dimensions facilement appréciables. Que ces hommes soient frappés aux pieds, à la tête ou au milieu du corps, le but est atteint. Si donc on prend pour la demi-hauteur d'homme 0 m. 50, si l'on vise à la ceinture, comme on recommande au soldat de le faire, tout homme sur lequel on tire, qui sera à une distance telle que la trajectoire ne soit pas éloignée de plus de 0 m. 50 de la ligne de mire, cet homme sera frappé par la balle, quand même le tireur aura tiré de *but en blanc*, à une distance qui n'était pas celle du *but en blanc*. Or, admettons que l'on puisse construire, une arme étant donnée, sa trajectoire à une échelle quelconque (et on peut le faire), il sera facile de trouver sur cette petite figure (fig. 4) les

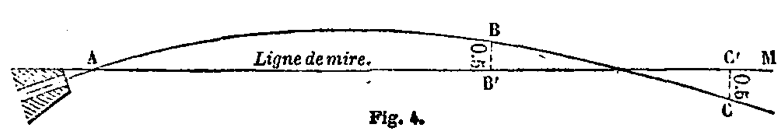

Fig. 4.

points C et B, tels que BB′ = CC′ = 0 m. 50. Dans un combat, sur tout point situé entre B′ et C′, on pourra tirer de *but en blanc*. AC′ est ce que l'on nomme la *portée de fusil*, la vraie portée de fusil, celle à laquelle les coups ne sont réellement pas perdus. La portée du fusil actuellement en service est de 200 mètres. La portée du *but en blanc* est de 150 mètres environ; ainsi, avec la seule *ligne de mire* des armes de l'infanterie, on peut tirer comme si l'on tirait de *but en blanc* jusqu'à 200 mètres.

Il est facile, au moyen de la *hausse* (v. ce mot) d'avoir plusieurs lignes de mire transportant le *but en blanc* jusqu'à des distances considérables; et si l'on n'a pas mis de hausse au fusil d'infanterie, c'est que, à partir de 200 à 225 mètres, son tir est tellement irrégulier, que ce perfectionnement aurait été illusoire. On ne connaît pas bien, en un mot, on ne peut reproduire avec l'exactitude nécessaire sa trajectoire au delà de cette portée. Mais les perfectionnements apportés au chargement et au tir des armes rayées ayant régularisé le tir et diminué les écarts de toutes sortes, il a été nécessaire de donner à l'arme une *hausse* mobile (v. HAUSSE), dont le but est d'augmenter à volonté l'angle de mire, d'avoir aussi plusieurs lignes de mire artificielles et plusieurs portées de *but en blanc* artificielles, supérieures à la portée du *but en blanc* naturel.

But (LE), tableau de M. Mulready; exposition universelle de 1855. Cette composition, d'une fantaisie toute britannique, représente deux gamins de Londres se livrant à un exercice que connaissent bien les jeunes polissons de tous les pays. L'un d'eux prend à l'éventaire d'une petite marchande des cerises anglaises, grosses et charnues, et les lance en guise de balles dans la bouche de son camarade. Celui-ci, le *But*, garantit ses yeux, comme il peut, et ouvre un large bec pour engloutir les projectiles dont plusieurs viennent s'égarer sur son nez ou marbrent ses joues de teintes roses. A demi cachée par la marchande de cerises qui rit à gorge déployée, se tient une charmante petite bouquetière dont la gracieuse figure contraste avec la trivialité joviale des trois autres personnages. « Mais la merveille du tableau, dit M. Théophile Gautier, est un chien placé au premier plan, à la droite du spectateur, un chien à poil fauve, grivelé de noir, court, trapu, à l'air rogue et farouche, qui ne comprend pas bien la chose et se demande s'il ne doit pas sauter à la gorge du drôle qui bombarde ainsi son maître. Ni Decamps, ni Jadin, ni Landseer, n'ont fait un chien supérieur à celui-là pour la physionomie, la science des attaches, le ton de la robe, le rêche et le hérissé du poil; c'est le seul chien anglais canaille que nous ayons vu, car tous les autres ont l'air gentleman et grand seigneur; mais Mulready, en profond observateur, assortit toujours le chien à la personne, et son gamin n'en méritait pas un plus distingué : à l'enfant de la rue le chien de la rue. » Dans le fond du tableau s'élèvent des murailles de briques dont les teintes rougeâtres réchauffent le ton général et font fuir un recoin où deux femmes passent sous des arbres qui se découpent sur le ciel bleu. Toute cette composition est d'ailleurs traitée avec la netteté minutieuse et la patiente recherche qui caractérisent la manière de M. Mulready.

— **Antonymes.** Origine, point de départ.

BUTANT (bu-tan) part. prés. du v. Bûter : *Une poutre* BUTANT *contre un mur.*

BUTANT adj. m. (bu-tan — rad. *buter*). Archit. Qui bute, qui supporte la poussée d'une voûte; ne s'emploie qu'avec les mots *arc, pilier : Un arc-*BUTANT*, un pilier-*BUTANT. ‖ On dit plutôt BOUTANT.

BUTAS, faussement appelé **Butus**, était un poëte grec qui avait composé un ouvrage *Sur les causes*, contenant des recherches sur l'origine des institutions romaines différentes de celles des Grecs, ainsi que l'a fait Plutarque dans ses *Questions romaines*. Ce dernier cite des vers élégiaques de Butas pour expliquer l'origine des lupercales. Arnobe cite aussi l'ouvrage de ce poëte.

BUTAVAND (Lucien), graveur français, né à Vienne (Isère) vers 1815, mort à la fin de 1852. Il apprit le dessin sous la direction d'Orsel et de M. Ingres, et la gravure dans l'atelier de Richomme. Ses ouvrages ont figuré aux salons de 1840, 1841, 1849, 1850, 1852 et 1853. Les plus remarquables sont : la *Vierge au coussin vert*, d'après A. Solario; le *Christ devant Caïphe* et l'*Ascension du Christ*, d'après Overbeck; diverses planches pour l'*Univers pittoresque* et pour la publication de Mazois sur Herculanum; le fac-simile de trois dessins de Raphaël et d'un dessin de Lorenzo di Credi, exécutés pour la chalcographie du Louvre, et le fac-simile d'un croquis de Paul Flandrin. Ces dernières gravures, remarquables par leur fidélité, valurent à Butavand une médaille de 3e classe, en 1849, et une médaille de 2e classe, en 1852.

BUTAYE s. f. (bu-tè). Féod. Droit de corvée.

BUTE s. f. (bu-te — rad. *buter*). Techn. Outil de maréchal qui sert à couper la corne du pied des chevaux.

BUTE, île d'Ecosse, dans le canal du Nord, à l'entrée de l'estuaire de la Clyde, faisant partie des Hébrides et du comté auquel elle donne son nom; séparée du comté d'Argyle par un petit détroit appelé les *Kyles*, de 8 kilom. de large. Elle a 25 kilom. du N.-O. au S.-E., sur une largeur moyenne de 5 kilom.; 9,500 h. Villes principales : Rothesay, capitale de l'île et du comté; Mount-Stuart, résidence du marquis de Bute. Les côtes sont hérissées de rochers; le milieu de l'île, sableux et calcaire, forme des vallées bien cultivées et plantées en certains endroits de frênes, de hêtres et de sycomores. Les hauteurs, dont le point culminant est le mont Kramer, qui s'élève à 292 mètres au-dessus du niveau de la mer, sont couvertes d'anciens châteaux et recèlent dans leurs flancs de l'ardoise, du fer et du grès vert. Climat très-sain. ‖ Le comté de Bute, province administrative de l'Ecosse, se compose des îles de Bute, Arran, Grande et Petite Cumbray et Inchmarnoch, toutes situées à l'entrée de l'estuaire de la Clyde, et se divise en cinq paroisses. Superficie, 66,825 hectares; 16,576 hab. La moitié de la population est agricole; les manufactures, le commerce, la pêche et la navigation occupent l'autre moitié.

BUTE (Jean STUART), comte DE), homme d'Etat anglais, né en Ecosse en 1713, mort en 1792. Nommé au parlement pour remplacer un des pairs d'Ecosse, il fit une opposition systématique au ministère, gagna bientôt la faveur du prince de Galles, fut nommé membre du conseil à l'avénement de George III (1760), puis secrétaire d'Etat et premier lord de la trésorerie, et se rendit fort impopulaire comme chef des tories et du parti de la paix. Malgré la plus vive opposition dans le parlement, il parvint à faire conclure la paix de Fontainebleau (1763), qui est d'ailleurs une des plus avantageuses que l'Angleterre ait conclues. Toutefois, lassé des attaques dont il était l'objet, il se retira du pouvoir, tout en continuant d'exercer une grande influence dans les conseils du roi, puisque quelques-uns le regardent comme le véritable auteur du fameux *acte du timbre*, qui fut la première cause de la rupture de l'Angleterre avec ses colonies américaines. Il finit par se retirer dans un de ses châteaux, s'occupa exclusivement de botanique, et fit tirer à seize exemplaires seulement un magnifique ouvrage : *Tables de botanique*, qui est une description complète de la flore britannique.

BUTÉ, ÉE (bu-té) part. pass. du v. Buter. Soutenu, étayé, appuyé : *L'embouchure de cette caverne, recouverte par une voûte naturelle d'immenses blocs* BUTÉS *les uns contre les autres, suffit à nous abriter tous.* (Lamart.)

— Fig. Fixé, arrêté, décidément obstiné à : *Il est* BUTÉ *à cela. Le roi était* BUTÉ *alors à ne pas faire Tessé maréchal de France.* (St-Sim.) *Comme on était* BUTÉ *là de part et d'autre, d'Armeuil arriva et leva la difficulté à ses dépens.* (St-Sim.) ‖ Opposé, divisé, tendant en sens contraire avec obstination : *Ils sont* BUTÉS *l'un contre l'autre. Il les trouva* BUTÉS *à ce point.* (Anquet.)

BUTEAU s. m. (bu-tô — du lat. *buteo*, buse). Ornith. Nom vulgaire de la buse.

BUTÉE s. f. (bu-té — rad. *buter*). Archit. Massif de maçonnerie qui arc-boute la poussée de la première ou de la dernière arche d'un pont du côté de terre, ou de toute autre construction. ‖ On dit aussi CULÉE pour les ponts.

— Mar. Organe sur lequel l'hélice exerce directement sa poussée : BUTÉE *à rondelles, à collets.*

BUTÉE s. f. (bu-té — de *Bute*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses, tribu des érythrinées, comprenant trois espèces, qui croissent dans l'Asie tropicale.

BUTEL-DUMONT (Georges-Marie), jurisconsulte et publiciste français, né à Paris en 1728, mort en 1788. Il exerça d'abord la profession d'avocat, puis devint successivement censeur, secrétaire d'ambassade et enfin directeur du contrôle central. On a de lui un grand nombre d'ouvrages dont les principaux sont : *Histoire et commerce des colonies anglaises* (Paris, 1755); *Histoire et commerce des Antilles anglaises* (1758); *Théorie du luxe* (1771, in-8°), ouvrage couronné par l'Institut; *Traité de la circulation et du crédit* (1771); *Recherches historiques et critiques sur l'administration publique et privée des terres chez les Romains* (1779, in-8°), etc. Il a publié en outre plusieurs traductions d'ouvrages anglais.

BUTEO (Jean), dont le véritable nom était **Borrel**, géomètre français, né en 1492 à Charpey, mort à Canar (Drôme) en 1572. Il devint chanoine régulier de l'ordre de Saint-Antoine, apprit sans maître le grec et les éléments d'Euclide, et montra une si remarquable aptitude pour les sciences, que ses supérieurs l'autorisèrent à se rendre à Paris, vers 1522, afin d'y suivre les leçons du savant Oronce Finé. De retour à son abbaye, Buteo se livra à la composition de plusieurs ouvrages, et inventa divers instruments de mathématiques qui furent détruits pendant les guerres de religion. Quinze traités de ce savant mathématicien ont été publiés sous le titre de : *Joannis Buteonis Delphinatici opera geometrica et juris civilis* (Lyon, 1554, in-fol.).

BUTÉONIN, INE adj. (bu-té-o-nin, i-ne — du lat. *buteo*, buse). Ornith. Qui ressemble à la buse. ‖ On dit aussi BUTÉONINÉ.

— s. m. pl. Famille d'oiseaux de proie diurnes, ayant pour type le genre buse.

BUTER v. n. ou intr. (bu-té — rad. *but*). Frapper au but, toucher le but : *Il faut* BUTER. *Il* A BUTÉ. ‖ Vieux mot qui était surtout usité au jeu de billard.

— Fig. Tendre à, viser à, avoir pour but : *Il* BUTAIT *à cette dignité, à cet emploi. C'est à quoi je* BUTE. *L'abbé de Polignac* BUTAIT *toujours à toucher le cœur, l'esprit et les yeux.* (St-Simon.)

Si je suivais mon goût, je saurais où *buter*.
LA FONTAINE.

Toutes mes volontés ne *butent* qu'à vous plaire.
MOLIÈRE.

Ce sens a également vieilli.

— Absol. Aller à son but :

Mais ceux dont la constance à vaincre s'est usée
Cèdent, *butent* encore, et cèdent sans retour.
A. GUIRAUD.

BUTER v. a. ou tr. (bu-té — altérat. de *bouter*). Heurter : BUTER *quelqu'un. Une fois, elle le* BUTAIT *du coude en écrivant, une autre fois elle lui jetait des pierres.* (Louis XI.)

— Fig. Contrarier, choquer : *C'est un homme sans modération, qui nous* BUTE *en tout, qui nous persécute.* (Bourdal.)

— Argot. Frapper, tuer : *On va le* BUTER, *il est depuis deux mois gerbé à la passe.* (Balz.)

— Archit. Etayer, soutenir avec des étais, des culées, des arcs-boutants : BUTER *un mur.* BUTER *une voûte.*

Se buter v. pr. S'attaquer opiniâtrément, rester obstinément divisés : *Ils* SE BUTENT, *ils* SE SONT BUTÉS *l'un contre l'autre.* ‖ S'obstiner, s'opiniâtrer : SE BUTER *à une difficulté. Je ne* ME BUTE *contre rien, et ne me rebute de rien.* (Mazarin.) *Le pays* S'EST BUTÉ *à n'envoyer à la Chambre qu'un enfant du cru.* (Balz.)

BUTERA, bourg du royaume d'Italie, dans la Sicile, province de Caltanisetta, district et à 16 kilom. N.-O. du Terranova; 4,073 hab.

BUTÉRÉE s. f. (bu-té-ré). Bot. Genre d'acanthacées, comprenant une seule espèce particulière à l'Inde.

BUTÈS, fils de Borée et frère de Lycurgue, fonda une colonie à Naxos. Ayant enlevé Coronis, celle-ci pria Bacchus de la venger. Le dieu frappa Butès de folie et le poussa à se précipiter dans un puits, où il se noya.

BUTÈS, argonaute, fut le seul qui, malgré les efforts d'Orphée, céda au perfide attrait du chant des sirènes et se précipita dans la mer. Vénus le sauva, le transporta à Lilybée, en Sicile, et en eut un fils nommé Eryx.

BUTÈS, prêtre de Minerve et de Neptune, fils de Pandion et frère d'Erechthée. Un autel lui était consacré à Athènes. La famille des Butades ou Etéobutades le regardait comme son ancêtre.

BUTÈS, général persan. V. BOGÈS.

BUTET DE LA SARTHE (Pierre-Roland-François), grammairien français, né à Tuffé (Sarthe) en 1769, mort en 1825. S'étant rendu à Paris, il commença ses études de médecine, fut admis à l'Ecole normale, et fonda, rue de Clichy, une maison d'éducation qu'il nomma *Ecole polymathique*. Butet a publié plusieurs ouvrages relatifs à la grammaire. L'un d'eux, intitulé : *Abrégé d'un cours complet de lexicographie et de lexicologie* (Paris, 1801, 2 vol.), a mis le nom de Butet en évidence par les éloges et par les critiques dont son système fut l'objet. Le grammairien, après avoir développé dans sa lexicographie les rapports naturels qui existent entre la langue latine et la langue française, présentait dans sa lexicologie une méthode pour décomposer et recomposer les mots conformément à l'analyse des idées. Cette nouvelle méthode parut à une commission nommée dans la seconde classe de l'Institut (1800) offrir le meilleur système que l'on pût adopter dans un dictionnaire philosophique, ainsi que les moyens les plus sûrs d'arriver aux bases fondamentales d'une langue universelle. L'abbé Morellet déclara au contraire que, loin de faciliter l'étude des langues, la méthode de Butet ne pouvait la rendre que plus difficile, et que sa nomenclature, aussi bizarre qu'inutile, ne servait qu'à obscurcir les notions grammaticales les plus claires. Entre ces deux opinions extrêmes, Chénier semble être dans le vrai lorsqu'il dit : « S'il n'est pas bien sûr que M. Butet ait réussi dans son entreprise, ses recherches peuvent le conduire à des résultats d'une utilité plus incontestable. »

BUTHÉRUS de Cyzique, philosophe que Jamblique place au nombre des plus célèbres pythagoriciens. Stobée, dans ses *Eglogues*, nous a conservé un fragment de l'ouvrage que ce philosophe avait composé sur les *Nombres*.

BUTHIDE adj. (bu-ti-de — de *buthus*, et du gr. *eidos*, aspect). Arachn. Qui ressemble à un buthus.

— s. m. pl. Famille de scorpions à huit yeux, dont trois paires latérales et une médiane : *Les* BUTHIDES *forment le groupe de scorpions le plus nombreux en espèces.* (***)

BUTHOS s. m. (bu-toss — mot gr. qui signif. abîme). Hist. relig. Nom que les gnostiques donnaient à l'être infini ou père inconnu dont émanent les éons.

BUTHROTUM, ville de l'ancienne Epire, en Thesprotie, sur une baie et dans une petite presqu'île en face de l'île de Corcyre. La ville moderne de Butrinto est bâtie sur l'emplacement de l'antique ville épirote.

BUTHUS s. m. (bu-tuss). Arachn. Genre de scorpions à huit yeux égaux, mais inégalement espacés.

BUTHYSIE s. f. (bu-ti-zî — du gr. *bous*, bœuf; *thusis*, immolation). Ant. gr. Sacrifice de bœufs ou de génisses.

BUTI, bourg du royaume d'Italie, province et à 12 kilom. E. de Pise; 3,498 hab. Récolte d'huile d'olive, réputée la meilleure de Toscane.

BUTI (Lodovico), peintre florentin, qui flo-

rissait vers la fin du XVI^e siècle. Il eut pour maître Santi Titi, qu'il égala presque pour la correction du dessin, mais auquel il fut bien inférieur sous le rapport de l'invention. Il fut assez bon coloriste; toutefois, il abusa un peu des tons rouges. Lanzi cite, comme son meilleur ouvrage, une *Multiplication des pains*, qui se trouvait autrefois dans la galerie de Florence. L'église de Santa-Maria-Nuova, dans la même ville, possède encore un *Martyre de sainte Barbe*, peint par cet artiste. — Un autre peintre du même nom, et sans doute aussi de la même famille, Domenico Buti, travaillait à Florence au XVII^e siècle : on voit de lui, au musée des Offices, un tableau représentant *Apollon, le centaure Chiron et Achille dans un laboratoire où l'on distille des herbes.*

BUTICUS LACUS, nom latin du lac Bourlos, en Egypte.

BUTIÈRE adj. f. (bu-ti-è-re — rad. *but*). Arquebus. Se disait d'une arquebuse de fort calibre et à rayure en hélice dont on se servait, en France, au XVII^e siècle. Elle, fut, dit-on, ainsi appelée, soit parce qu'on l'employait souvent pour les exercices de tir, soit parce qu'elle permettait d'atteindre un but plus éloigné qu'avec les autres armes à feu. On lui donnait également le nom de RAINOISE.

— Substantiv. Arquebuse butière : *Une* BUTIÈRE.

BUTIGNOT (Jean-Marguerite), poëte français, né à Lyon vers *1780*, mort en *1830* au Sénégal. Il quitta en 1815 sa ville natale, où il était avoué, se rendit à Paris, obtint un emploi au ministère de la guerre, puis devint président du tribunal civil au Sénégal. On a de lui, sous le titre de *Elégies et Odes* (Lyon, 1815, in-8°), un recueil de vers, écrits avec pureté, et dont la meilleure pièce est un dithyrambe *Sur la fin de la terre.*

BUTIN s. m. (bu-tain. — Comme la plupart des mots se rattachant à la guerre et à la conquête, *butin* est d'origine germanique. La forme de basse latinité *botinus* nous met sur la trace de ce radical primitif et nous permet en outre de grouper immédiatement les dérivés collatéraux appartenant aux idiomes du groupe néo-latin : l'italien *bottino* et l'espagnol *botin*. Quant au primitif germanique, on le retrouve sans difficulté dans l'allemand moderne *beute*, proie, dans l'anglais *booty*, le danois *bytte*, le suédois *byte*, l'islandais *byti*, le hollandais *buit*, et surtout dans l'ancien allemand *bûte, bûten.* Quelle est maintenant l'origine de ce mot germanique ? Elle est très-obscure; quelques philologues la rattachent, mais sans démonstration méthodique, au verbe *batten*, profiter, être utile; *beute*, dans ce cas, ce serait le profit personnel, la part que l'on retire dans les dépouilles des ennemis). Capture faite sur l'ennemi : *Riche* BUTIN. *Faire du* BUTIN. *Partager le* BUTIN. *Des soldats chargés de* BUTIN. *Wellington reçut dix-sept millions et demi pour sa part du* BUTIN *fait par l'armée anglaise en France et en Espagne.* (Bachelet.)

> Unis pour le *butin*, divisés au partage.
> VOLTAIRE.

> Que l'ardeur du *butin* et d'un riche pillage
> N'emporte pas trop loin votre bouillant courage.
> REGNARD.

> Vers je ne sais quel but poussés par leur instinct,
> Ils cherchent dans les vents une odeur de *butin.*
> LATOUR-SAINT-YBARS.

> Fou qui pouvant prétendre à de riches *butins*
> S'endormirait stupide au milieu des festins.
> TH. DE BANVILLE.

— Par anal. Proie, ce que l'on prend à la chasse ou à la pêche :

> Tout fait nombre, dit l'homme en voyant son *butin.*
> LA FONTAINE.

‖ Ce que l'on amasse en quêtant çà et là : *Le* BUTIN *d'une abeille, d'une fourmi. Le* BUTIN *d'une glaneuse.*

> L'abeille . . . .
> Qui du *butin* des fleurs va composer son miel.
> BOILEAU.

> Déjà la diligente avette
> Boit la marjolaine et le thym,
> Et revient riche du *butin*
> Qu'elle a pris sur le mont Hymette.
> TH. DE VIAUD.

‖ Ce que l'on se procure par son travail ou ses recherches : *Racine, par ses lectures assidues, avait fait un riche* BUTIN *dans les œuvres des Grecs. Il y a un riche* BUTIN *à faire dans ces vieux manuscrits.* (Acad.) *Se charger l'esprit d'un ténébreux* BUTIN. (Mol.)

> Puis, content et chargé d'un *butin* précieux,
> Il regagne le soir son toit laborieux.
> CASTEL.

‖ Ce que l'on dérobe à un autre : *Le* BUTIN *d'un voleur. Le* BUTIN *d'un plagiaire.*

> Ces juges . . . .
> De mon temps juraient que les lis
> Seraient le *butin* des abeilles.
> BÉRANGER.

— Pop. Bénéfice, richesse : *Il a gagné du* BUTIN. *Il a fait bien du* BUTIN *dans cette affaire. Il y a du* BUTIN *dans cette maison.* (Acad.)

— **Syn. Butin, proie.** Ces deux mots diffèrent en ce que le premier désigne l'objet pris, considéré comme constituant une richesse, comme ayant de la valeur, tandis que le second le représente comme ayant souffert une violence cruelle ou comme dévoué à la destruction. Les animaux faibles servent de *proie* aux animaux carnassiers; c'est dans le calice des fleurs que l'abeille trouve son *butin*. A la guerre, quand une armée s'empare du camp où l'armée ennemie s'était fortifiée, tout ce qui est resté dans le camp devient le *butin* du vainqueur; mais si celui-ci, pour ne pas s'embarrasser d'un bagage incommode, brûlait ce *butin*, il deviendrait la *proie* des flammes.

— **Epithètes.** Riche, grand, magnifique, opulent, précieux, noble, glorieux, maigre, pauvre, faible, vil, grossier, infâme, funeste, dangereux.

— **Encycl.** Le désir du *butin*, tel a été de tout temps le seul et unique mobile des guerres qui, depuis les premiers jours du monde, ont désolé l'humanité. Qu'il s'agisse d'enlever un troupeau de bœufs ou de conquérir des provinces, le but est le même, les moyens seuls diffèrent. Les hommes qui ont fait des lois pour flétrir et châtier le vol qui se commet d'individu à individu exaltent au contraire celui dont les nations se rendent coupables réciproquement, et le consacrent du nom de triomphe et de glorieuses conquêtes. Cette avidité de l'homme à dépouiller son semblable s'est sans doute adoucie avec les progrès de la civilisation; les contributions de guerre ont remplacé le pillage, mais le principe n'en subsiste pas moins, et il est toujours vrai le mot de ces femmes sauvages à leurs maris revenant les mains vides : « Vous n'êtes pas des hommes, vous revenez sans *butin !* » Chez le peuple juif, des règles fixes présidaient à la distribution du *butin*. Tout ce dont un Israélite s'était emparé à la guerre demeurait sa propriété; cependant, les objets précieux semblent revenir de droit au roi (2, Samuel, 8, 11, 12, 30). Quant au bétail et aux prisonniers destinés à devenir esclaves, ils étaient partagés en deux portions, et, après avoir prélevé la part qui revenait aux prêtres, aux lévites et aux soldats, on les distribuait entre le peuple. Lorsqu'une ville avait été vouée à l'anathème (*herem*), il était défendu d'y faire du *butin ;* l'or, l'argent et les objets de fer ou de cuivre étaient seuls réservés au sanctuaire de Jéhovah (Josué, 6, 24). On sait que c'est pour avoir conservé une partie du *butin*, au lieu de le détruire, que le roi Saül fut rejeté de Dieu. Il faut avouer que les Juifs, et surtout Samuel, se faisaient une singulière idée de la divinité, puisqu'ils croyaient l'offenser par un acte d'humanité. On peut se rendre compte de leurs mœurs et de leurs croyances, lorsque l'on voit Josué, pour obéir à Dieu, passer au fil de l'épée tous les habitants de Jéricho, excepté la courtisane Rhab et sa famille.

Chez les Grecs, la distribution du *butin* était également d'une grande importance, et c'est la captive Briséis, enlevée à Achille, qui causa tous les incidents sur lesquels roule l'*Iliade*. Après la prise de Troie, les Grecs ne s'accordèrent guère sur la part de *butin* qui revenait à chacun, et l'on sait les violentes disputes qui s'élevèrent entre Ulysse et Ajax à propos des armes d'Achille. A cette époque barbare, où le droit de la force était le seul droit reconnu, tout devenait la proie du vainqueur; richesses, maisons, troupeaux, tout lui appartenait, jusqu'à l'homme, qui était traîné en esclavage, lorsqu'on lui faisait grâce de la vie; le même sort attendait les femmes, et les filles de roi allaient, comme Cassandre et Andromaque, filer la laine dans le palais du vainqueur et lui servir de concubines. Aussi les historiens comblèrent d'éloges Alexandre, qui montra des égards pour les filles et la femme de Darius, loin d'abuser de leur captivité, et pour la continence de Scipion, qui respecta la fiancée du prince celtibérien.

Lorsque, après la fuite de Mardonius, Pausanias fut resté maître des richesses sans nombre qui se trouvaient dans le camp des Perses, il fit apprêter un splendide repas, à la façon du grand roi, et mettre en regard le frugal brouet noir des Spartiates, puis envoya chercher les généraux grecs, et leur dit, en leur montrant l'appareil des deux repas : « Grecs, je vous ai mandés pour vous rendre témoins de la folie du général des Perses, qui, ayant une si bonne table, est venu dans le dessein de nous enlever celle-ci, qui est si misérable. »

A l'origine, le peuple romain ne fut qu'un ramassis de bandits qui allaient piller dans les campagnes environnantes, rapportant au bout de leurs fourches le fruit de leurs rapines. Jamais ils ne perdirent ce caractère d'avidité, et l'on comprend pourquoi Mithridate faisait verser de l'or fondu dans le gosier des Romains captifs, en leur disant de satisfaire leur soif inextinguible pour ce métal précieux. Les richesses du monde devinrent le *butin* de Rome, et toutes y furent transportées, quelquefois même par des mains qui n'en connaissaient pas le prix. Après le sac de Corinthe, Mummius fit embarquer sur des navires toutes les richesses et les chefs-d'œuvre de cette opulente cité, et il recommanda le plus grand soin à ceux qu'il chargeait de ce transport, leur disant que s'ils les perdaient ils seraient obligés de les remplacer à leurs frais. Le *butin* fait par les armées romaines se divisait entre le soldat, le trésor public et le général, et c'était à ce dernier à faire les parts; il était intéressé à maintenir l'équilibre et à ne pas s'adjuger une part trop considérable, s'il voulait obtenir le triomphe que les soldats et le sénat pouvaient lui refuser. La part du soldat fut quelquefois assez belle : après son expédition de Macédoine, Paul-Emile donna à chaque soldat 6,000 sesterces (1,228 fr. 24), et César, après son triomphe, 24,000 sesterces à chacun de ses cavaliers (4,910 fr. 50).

Ce fut également le désir du *butin*, l'amour du pillage, qui, pendant plusieurs siècles, attira les hordes barbares sur l'empire romain. L'histoire du vase de Soissons, que raconte si naïvement Grégoire de Tours dans ses *Gesta Dei per Francos*, montre bien le rôle que jouait le *butin* chez ces tribus guerrières, et l'égalité parfaite qui régnait dans la distribution.

Le moyen âge, on peut le dire, fut un long pillage organisé; le vaincu appartenait au vainqueur corps et biens, et ne pouvait racheter sa vie, son cheval et son armure qu'en payant rançon. A cette époque, le *butin* était d'autant plus considérable, que les rois, les princes, les seigneurs avaient l'habitude de porter avec eux dans toutes leurs guerres ce qu'ils avaient de plus précieux, tels que bijoux, tablettes, diamants; à la désastreuse bataille de Poitiers, la tente du roi fut pillée et ses tablettes furent prises, ainsi qu'une foule d'objets précieux; à la bataille de Morat, Charles le Téméraire perdit ses magnifiques diamants, dont les Suisses s'emparèrent sans en connaître la valeur. La grossièreté, l'avidité, la violence des seigneurs de cette époque sont bien connues; c'était le temps où les pirates normands descendaient sur toutes les côtes, tuant, pillant, ravageant, s'emparant tour à tour de la Normandie, de la Sicile, de l'Angleterre, ne connaissant aucun frein à leurs passions les plus désordonnées; l'esprit chevaleresque, sa générosité, sa courtoisie n'ont guère existé que dans les romans, et l'on en trouve bien peu de traces dans l'histoire. C'est dans une de ces guerres que des femmes donnèrent un jour un bel exemple de dévouement. Un seigneur qui avait pris une ville d'assaut, mû par un sentiment de galanterie, permit aux femmes qui l'habitaient de sortir en emportant ce qu'elles avaient de plus précieux, avant que la cité fût livrée à la discrétion du soldat. Ces femmes héroïques sortirent de la place, emportant leurs maris sur leurs épaules; le vainqueur fut touché de ce dévouement et fit grâce entière à la ville. La précaution de ces femmes n'était pas superflue, car on sait que la générosité n'était pas le beau côté du caractère des seigneurs féodaux, témoin l'aventure suivante, que rapportent les vieilles chroniques. Un château fort ayant été pris avec toute sa garnison, le vainqueur, irrité d'une longue résistance, ordonna de faire subir à tous les hommes le supplice d'Abailard. Alors, ajoute le vieux chroniqueur, grand émoi parmi les femmes de ces infortunés, qui s'avancèrent en suppliantes vers le vainqueur. Une de ces femmes lui exposa naïvement que cette vengeance n'atteignait pas son but, puisque c'était sur elles-mêmes qu'elle retombait, en les privant d'un bien qui leur appartenait. « Pourquoi, disait-elle en terminant, nous mettre dans l'impossibilité de remplir le devoir de notre sexe, qui est de donner des enfants ? » Ce discours naïf fut couronné d'un plein succès.

L'institution des armées permanentes et soldées détruisit peu à peu en France cette barbare coutume du pillage, dont pendant longtemps encore il resta des vestiges dans les mœurs des soldats. En Italie, elle fut bien plus longue à disparaître; pendant plusieurs siècles, ce malheureux pays fut un champ de bataille, dont la France et l'Allemagne vinrent tour à tour se disputer les dépouilles. Le connétable de Bourbon, commandant les armées espagnoles, et ne recevant pas de Charles-Quint les sommes nécessaires pour solder les troupes, ne trouva d'autre moyen pour satisfaire à leurs réclamations que de les mener assiéger Rome, leur promettant le pillage de cette ville. Le sac de la reine du monde ne dura pas moins de quarante jours, et rappela les moments les plus désastreux des invasions barbares. Les soldats sortirent de là gorgés de *butin*, et Brantôme dit avoir vu maint capitaine et maint soldat parés de chaînes d'or enlevées dans cette ville. Les Italiens, il faut le dire, donnaient l'exemple d'une pareille conduite; la plupart des républiques italiennes prenaient à leur solde des troupes mercenaires, commandées par quelques *condottieri*, et qui vivaient plus encore de pillage que de la solde qu'on leur donnait. Un jour, dans une ville prise d'assaut, un condottiere voyant deux de ses hommes se disputer la possession d'une belle religieuse, et croiser le fer pour savoir à qui elle resterait, plongea son poignard dans le sein de la religieuse; cet acte féroce mit fin au débat, et les deux soldats partirent chacun de leur côté à la recherche d'une autre proie. C'est également l'amour de l'or et du *butin* qui, dans le nouveau monde, fit commettre aux Espagnols ces cruautés qui flétriront à jamais leur mémoire. D'ailleurs, il est peu de nations européennes dont la conduite soit irréprochable vis-à-vis des habitants des autres continents, et la postérité se chargera de qualifier les procédés employés par les Anglais dans leurs possessions des Indes et de la Jamaïque. Aujourd'hui, le pillage et le *butin* ont complétement disparu des mœurs civilisées, et sont remplacés par les contributions de guerre; les armées qui ont fait l'expédition de Chine sont revenues chargées des dépouilles du Céleste Empire; mais le pillage et l'incendie furent provoqués par la mauvaise foi et la cruauté des Chinois, et encore, il faut le dire, les Anglais furent les premiers à donner l'exemple d'une violence qui n'est plus dans nos mœurs.

Les Arabes nouvellement convertis à l'islamisme, et entrés dans cette voie de conquêtes qui devait aboutir à la création de ce gigantesque empire qui s'étend depuis la côte la plus occidentale du Maroc jusqu'aux provinces les plus reculées de l'Inde, s'habituèrent de bonne heure à considérer le pillage et le *butin* fait sur l'ennemi comme un moyen, non pas accidentel, mais permanent et stable, d'acquérir des richesses. Aussi depuis longtemps ont-ils su organiser, sinon la victoire, du moins le pillage, et introduire dans l'application de ce procédé éminemment arbitraire des apparences d'ordre et de justice propres aux nations qui règnent par la force et en font le point de départ du droit. Dans la législation sunnite, le *butin* dans le *djihad* ou guerre sainte, entreprise contre les infidèles, est partagé en quatre catégories différentes : le *ghanimet*, ou bien pris aux infidèles par la force et pendant la guerre; le *nèfl*, ou bien attribué en principe, sous prélèvement du cinquième, à des combattants en dehors de leur part du *ghanimet ;* le *feï*, ou bien reçu des infidèles après la guerre; et enfin le *luçouciet*, ou, comme l'indique le mot arabe, le bien dérobé, volé, sans combat, aux nations infidèles. La législation sunnite établit minutieusement quels sont, suivant les différents cas, les objets qui doivent être considérés comme *butin* légitime; cette distinction méticuleuse rappelle de loin la coutume si bizarre du *tabou* des populations sauvages de l'Océanie. Du reste, le *butin* ou *ghanimet* constitue encore aujourd'hui chez les peuples musulmans une des bases légales et fondamentales de la propriété.

A toutes ces manières de faire du *butin* que nous venons de passer en revue, on peut ajouter le droit d'épaves, que s'attribuaient autrefois les populations riveraines de l'Océan sur les débris des navires naufragés. Cette coutume barbare subsista longtemps, et les habitants de l'Armorique se distinguèrent entre tous par leur rapacité. Pour faire du *butin*, ils attiraient, par des signaux trompeurs, les navires en détresse sur les points les plus dangereux de leurs côtes, et pillaient sans pitié les malheureux que la tempête leur jetait comme une proie.

— Linguist. Les ancêtres de notre race, les Aryens, qui connaissaient la guerre, devaient naturellement connaître aussi les résultats les plus immédiats de la victoire pour les peuples primitifs : le *butin*. M. Pictet, dans ses *Origines indo-européennes*, passe rapidement en revue les différents groupes de mots qui ont servi à désigner ce but plus ou moins légitime du combat. C'est une étude fort intéressante pour l'histoire de notre famille ethnographique, et aussi pour l'observation de la marche suivie par l'esprit humain dans ses conceptions les plus délicates de la vie collective. Un premier groupe étymologique nous est révélé par le sanscrit *lôta, lôtra, butin*, pillage, qui vient de la racine *lû*, couper, et dont la valeur littérale est *dépouille*. M. Pictet rapproche ingénieusement les termes similaires de *lava, lavana* et *lûni*, tonte, moisson. Le grec nous offre, comme série correspondante, son *leia, butin*, qui devrait être régulièrement écrit *leFia*, avec le digamma éolique. Sous cette dernière forme, nous retrouvons sans difficulté le sanscrit *lû* ou *lav :* la première forme est le développement de la seconde, *lev* égalant *lav*. M. Pictet constate encore l'existence de cette racine dans le verbe composé *apo-lauo*, prendre part et jouir d'une chose; dans *latron*, salaire, et *latris*, mercenaire. Ces résultats sont du reste confirmés par Polt, Benfey et Curtius. Le grec *leia* nous offre en outre un curieux phénomène, qui est toute une révélation sur un des côtés les plus intéressants du monde antique. Au pluriel, *leiai* signifie en grec *des troupeaux*. Les enlèvements de troupeaux à main armée constituaient, dit M. Pictet, un des exploits les plus ordinaires chez les peuples de race aryenne, restés à divers degrés fidèles à la vie pastorale. En tant que richesse principale des pasteurs, la vache devait être l'objet des désirs et de l'ambition de tous, le plus précieux *butin* offert comme récompense à la vaillance du guerrier, et, par cela même, une occasion fréquente d'entreprises et de combats. Chez les anciens Indiens, les *Védas* renferment de nombreuses allusions à ce sujet, et l'un des chants du *Mahâbhârata* raconte un *gôharana* ou enlèvement des vaches. Les traditions grecques en offrent des exemples suffisamment connus, et les chroniques irlandaises abondent en récits de ce genre. Comme en grec *leia* et *leiai*, l'irlandais *tan* et *tain*, ainsi que le cymrique *praidd*, réunissent les significations de *bétail* et de *butin*. L'arménien même semble offrir cette affinité de signification dans le mot *goghobud, butin*, qui paraît formé avec le nom de la vache *gov*, en sanscrit *go*.

M. Pictet croit pouvoir retrouver le radical sanscrit, que nous avons vu plus haut, dans le latin *lucrum*, lucre, et dans le nom de la déesse *Laverna*, d'où *laverniones*, voleurs; nous croyons même qu'on pourrait encore rattacher à la même famille le mot *latro*, par l'intermédiaire du grec *latris* et *latron*.

L'islandais, ajoute M. Pictet, se rapproche *tout à fait du sanscrit par son lot*, rapine, mieux sans doute *loth*, si l'on compare *lothar*,

action de couper. Le gothique et le scandinave *laun*, ancien allemand *laon*, anglo-saxon *lean*, n'a, comme *latron* en grec, que le sens de salaire. L'ancien slave *loviti*, capture, d'où *lovu*, chasse, *loviteli*, chasseur, *lovlienina*, proie, se rapproche de nouveau de l'acception du sanscrit. Comparez le polonais *low*, *polow*, *butins*, et les autres dialectes. Un second groupe, poursuit M. Pictet, se rattache à la racine sanscrite *lup*, briser, d'où *lôptra*, *butin*. Comparez *rup*, troubler. Bien que cette racine se retrouve dans la plupart des langues aryennes, on n'en voit provenir des noms du *butin* qu'en germanique et en lithuano-slave.

BUTINANT (bu-ti-nan), part. prés. du verbe Butiner : *Des abeilles* BUTINANT *sur les fleurs. Les abeilles végètent heureusement dans les forêts, en* BUTINANT *leur vie au sein d'une sauvage nature.* (Balz.)

BUTINANT, ANTE adj. (bu-ti-nan, an-te — rad. *butiner*). Qui butine :

Pourquoi, dans ce doux mois où l'air est attiédi,
Quand un calice s'ouvre aux souffles du midi,
Y plonger, ô Seigneur, l'abeille *butinante*,
Et changer toute fleur en cloche bourdonnante ?
V. HUGO.

BUTINER v. n. ou intr. (bu-ti-né — rad. *butin*). Faire du butin sur l'ennemi : *Les soldats se dispersent pour* BUTINER. *Qu'on se hâte de* BUTINER. (Volt.)

— Par anal. Quêter çà et là pour se procurer certaines choses : *La glaneuse* BUTINE *dans les chaumes, le chiffonnier dans les tas d'ordure. Les filous* BUTINENT *surtout dans les omnibus. Comme un matin est pour eux toute une saison, la troupe se hâte,* BUTINE. (Saintine.)

Déjà l'oiseau *butine* pour son nid.
BÉRANGER.

‖ Faire des recherches scientifiques ou littéraires : *Dans la précipitation de* BUTINER, *on peut se tromper.* (G. Sand.)

— Activ. Quêter çà et là, chercher à se procurer, amasser : *Les fleurs que les abeilles* BUTINENT. *Si les abeilles ne se donnaient la peine d'aller* BUTINER *le suc des fleurs, de quoi les frelons vivraient-ils?* (L.-J. Larcher.)

Avec ta mère, un jour, tu vins, petite ençor,
De notre enclos fécond *butiner* le trésor.
DOMERGUE.

‖ Piller, voler : *Ils ne se cachent point pour voler les veuves, ruiner les villageois,* BUTINER *l'hoirie des orphelins.* (P. Lejeune.)

BUTINEUR, EUSE adj. (bu-ti-neur, eu-ze — rad. *butiner*). Qui butine, qui fait du butin : *L'abeille* BUTINEUSE.

— Substantiv. Celui, celle qui butine : *Des* BUTINEURS. *Les abeilles environnent la* BUTINEUSE, *et tendent vers elle leur trompe pour implorer sa générosité.* (Frarière.)

BUTINI (Jean-Robert), médecin suisse, né à Genève en 1681, mort en 1714, s'est surtout fait connaître par sa collaboration active à un ouvrage intitulé : *Traité de la maladie du bétail, fait par la Société de médecine* (Genève, 1711). — Son fils, Pierre BUTINI, né en 1678, mort en 1706, entra dans les ordres, se distingua comme prédicateur et exerça le ministère évangélique dans sa ville natale. On a de lui, outre des *Sermons* (1708, 2 vol. in-8°), une *Histoire de la vie de Jésus-Christ* (1710, in-4°).

BUTINI (Jean-Antoine), médecin suisse, né à Genève en 1723. Il exerça la médecine dans sa ville natale, où il fut nommé, en 1758, membre du conseil des Deux-Cents. Il a laissé plusieurs ouvrages, entre autres : *Traité de la petite vérole communiquée par l'inoculation* (Paris, 1752); *Lettre sur la cause de la non-pulsation des veines* (1761), et *Abrégé de la chronologie des anciens royaumes par Newton*, traduit de Reid (1743). — Son fils, Pierre BUTINI, né en 1759, mort vers 1810, fit ses études de médecine à Genève et à Montpellier, où il passa son doctorat en 1783. Il a laissé plusieurs mémoires et dissertations, entre autres : *Dissertatio philosophica de sanguine*.

BUTINI (Jean-François), jurisconsulte et littérateur suisse, né en 1747, mort vers 1800, exerça la profession d'avocat à Genève et publia des ouvrages de divers genres, entre autres : *Lettres africaines* (1771) ; *Traité sur le luxe* (1774), et *Projet de code civil* (1796).

BUTINIER s. m. (bu-ti-nié — rad. *butin*). Dans les guerres du moyen âge, Soldat chargé de distribuer le butin entre les vainqueurs : *Cet homme d'armes était* BUTINIER *de sa compagnie.* (Du Cange.) *Les chefs tentèrent de mettre, autant qu'il se pourrait, un peu de bon ordre dans le partage de tant de richesses ; on nomma des commissaires* BUTINIERS. (De Barante.)

BUTIR v. n. ou intr. (bu-tir — rad. *butor*). Crier, en parlant du butor.

BUTKENS (François-Christophe), annaliste néerlandais, né à Anvers, mort en 1650. Il entra dans l'ordre de Cîteaux, devint abbé de Saint-Sauveur, et composa : *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant* (La Haye, 1724-1726, 4 vol. in-fol.), et *Annales généalogiques de la maison de Brabant* (Anvers, 1626, in-fol.).

BUTLER (Guillaume), alchimiste irlandais, né dans le comté de Clare en 1534, mort en 1618. Poussé par l'amour des voyages, Butler s'embarqua jeune encore et fut pris dans ses pérégrinations par des corsaires qui le conduisirent en Afrique et le vendirent comme esclave. Son maître, qui se livrait aux recherches de l'alchimie, l'employa aux préparations du laboratoire. Butler parvint à lui dérober le prétendu secret d'un spécifique qui guérissait tous les maux, et fut ensuite assez heureux pour s'échapper. Parvenu en Angleterre, il chercha à tirer parti de la fameuse découverte, que les charlatans ont exploitée depuis sous le nom de *pierre de Butler;* mais un larron trouve toujours un autre larron disposé à le dépouiller. C'est ainsi qu'un médecin anglais s'introduisit chez l'heureux possesseur du spécifique unique, dans le dessein de se l'approprier. Déçu dans sa tentative, il dénonça Butler comme faux monnayeur. Pour se soustraire aux dangers qui le menaçaient, celui-ci s'embarqua pour l'Espagne et mourut pendant la traversée. Van Helmont et l'abbé Rousseau paraissent ajouter foi à l'efficacité de la *pierre de Butler;* ils racontent des cures plus admirables et plus incroyables les unes que les autres dues à cet agent. Au reste, le récit qu'ils font de la vie de Guillaume Butler ne présente guère plus de garanties d'authenticité que les merveilleuses vertus de sa panacée.

BUTLER (Charles), grammairien et littérateur anglais, né à Wycombe en 1560, mort en 1647. Il fut simple vicaire de campagne et composa plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : la *Monarchie des femmes* (1609); *Grammaire anglaise* (1633), dans laquelle il propose un nouveau mode d'orthographe et l'emploi de caractères de son invention ; les *Principes de la musique* (1636, in-4°), etc.

BUTLER (Walter), militaire irlandais, qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle, quitta sa terre natale pour prendre du service dans l'armée impériale. En 1631, son bataillon de mousquetaires irlandais faisait partie de la garnison qui défendait Francfort-sur-l'Oder contre Gustave, roi de Suède, et le poste le plus périlleux lui fut assigné. La résistance de Butler fut tellement vigoureuse, que Gustave, après avoir lancé toutes ses forces sur le point qu'il défendait, dut attaquer la ville par un autre côté. A la fin du siége, Butler tomba grièvement blessé, et fut obligé de se rendre avec ce qui lui restait de ses braves Irlandais. Les autres généraux, s'étant enfuis, ne manquèrent pas de rapporter que Butler avait traîtreusement livré la ville au roi de Suède. Le soir, au moment de s'asseoir à table, Gustave s'adressant à ceux qui l'entouraient : « Messieurs, dit-il, je ne toucherai pas un morceau de pain avant d'avoir vu ce brave Irlandais. » Aussitôt que ses blessures furent guéries, Butler retourna à l'armée, et s'éleva rapidement dans l'estime de Wallenstein. En 1634, il était au siége de Nordlingen, où sa valeur et son exemple déterminèrent la victoire en faveur des impériaux. Il mourut peu de temps après.

BUTLER (Samuel), poëte anglais, né à Strensham (Worcester) en 1612, mort en 1680. Il végéta longtemps dans des positions inférieures, entra après la Restauration (1660) au service de lord Carbury, en qualité d'intendant, et composa un poëme héroï-comique : *Hudibras*, satire contre les puritains et la république anglaise. Rien de plus injuste que cette satire contre des vaincus, rien de plus partial et de plus passionné ; mais en même temps rien ne serait plus spirituel si le poëte ne tombait trop souvent dans le grotesque. Voltaire n'a pas dédaigné de traduire en vers une partie du premier chant de ce poëme, que le poëte anglais a laissé inachevé, et qui eut un grand succès à la cour de Charles II, sans améliorer la position de Butler, dont il reste encore d'autres poésies et des écrits en prose. Ses œuvres complètes ont été publiées à Londres en 1774.

BUTLER (Joseph), théologien et moraliste anglais, né à Wantage, dans le comté de Berk, en 1692, mort en 1752. Il fut élevé dans la religion presbytérienne ; mais, dès sa jeunesse, il abjura les principes de cette communion et embrassa la religion épiscopale. Il a commencé sa réputation par cinq lettres qu'il adressa à Clarke, au sujet de sa démonstration de l'existence de Dieu. Il s'y élève vivement contre les preuves de l'omniprésence divine présentées par le célèbre théologien. Clarke publia ces lettres dans la première édition de son ouvrage, et y répondit. Bientôt après, il fit nommer Butler prédicateur à la chapelle du maître des rôles. Quinze sermons prêchés à cette chapelle, et publiés en 1726, accrurent encore la réputation de Butler et le mirent au rang des philosophes célèbres de l'Angleterre. Il fut gratifié de différents bénéfices, resta pendant un an secrétaire du cabinet de la reine Caroline, puis fut nommé, en 1737, évêque de Bristol, et, en 1750, évêque de Durham. Il a composé un livre intitulé : *Traité de l'analogie de la religion naturelle et révélée avec la constitution et le cours de la nature* (1736). Sa doctrine philosophique se trouve exposée dans ses sermons et dans deux dissertations sur l'identité personnelle et sur la nature de la vertu. Il cherche à prouver que l'homme reste le même pendant toute sa vie, et que la conscience et la mémoire, tout en attestant notre identité, ne la constituent pas. En morale, Butler ne partage point le sentiment de ces moralistes qui regardent l'intérêt comme le motif et la règle de nos actions ; selon lui, l'amour de soi n'est point le principe des affections de la nature humaine, et la preuve, c'est que cet amour ne saurait expliquer les tendances personnelles comme les appétits. Au-dessus des passions, il admet l'autorité de la conscience, qui approuve ou désapprouve les actes de notre vie. Quant à expliquer la nature de cette conscience, Butler ne le fait pas, et il n'emploie pas toujours le même mot pour la désigner. On peut le regarder comme un des précurseurs de l'école écossaise ; on trouve, en effet, chez lui le même bon sens uni à la même timidité. En 1821, on publia à Paris une excellente traduction française du *Traité de l'analogie de la nature et de la religion* (in-8°). Milord Halifax, évêque de Glocester, fit paraître une édition de ce traité, avec une vie de Butler et un examen de ses ouvrages ; elle est suivie des deux dissertations dont nous avons parlé plus haut.

BUTLER (Alban), hagiographe anglais, né dans le comté de Northampton en 1710, mort à Saint-Omer en 1773. Il professa la philosophie et la théologie au collége anglais de Douai, devint chapelain du duc de Norfolk, et fut chargé plus tard de la direction du collége anglais de Saint-Omer. Il a composé divers ouvrages, dont le plus célèbre est la *Vie des saints*, en anglais (1745, 5 vol. in-4°), traduit en français par le chanoine Godescard et le professeur Marie (1763 et suivantes).

BUTLER (Charles), savant anglais, neveu du précédent, né à Londres en 1760, mort en 1832. Il appartenait à une famille catholique et fut élevé au collége anglais de Douai. Il est le premier de sa religion qui ait été admis au barreau. Après 1832, il fut créé conseiller du roi par lord Brougham, alors chancelier. Il continua la *Vie des saints* de son oncle, fut un des chefs du parti catholique anglais, et publia de beaux travaux sur la législation de l'Angleterre, des *Horæ biblicæ*, études sur les Ecritures comparées aux traditions religieuses des divers peuples, des biographies de Bossuet, de Fénelon, de Th. A Kempis, de d'Aguesseau, de L'Hôpital, etc. Ses œuvres complètes ont été publiées en 1827 (5 vol.).

BUTLER (le colonel John), émigrant du Connecticut (Nouvelle-Angleterre), qui s'établit sur une concession de terrains situés en Pensylvanie, et dont faisait partie la vallée de Wyoming. Le massacre qui prit le nom de la vallée où il s'accomplit a rendu tristement célèbre le nom de Butler. En juillet 17.3, accompagné de 1,600 hommes, il fit irruption sur cette belle vallée, dont les quatre forts, mal approvisionnés, n'opposèrent qu'une faible résistance. Les habitants furent tous massacrés dans une horrible boucherie, dont Campbell nous a conservé l'énergique description dans son poëme de *Gertrude*.

BUTLER (Weeden), théologien et littérateur anglais, né à Margate en 1742, mort en 1823. Il entra dans les ordres, fut nommé, en 1767, prédicateur, puis pasteur à Charlotte-Street, à la place et sur la demande du fameux William Dodd (1776), devint chapelain du duc de Kent, puis quitta Londres pour s'établir à Chelsea (1814). Forcé par sa santé de chercher un climat plus doux, il habita l'île de Wight, Bristol et Greenhill, où il mourut. Charitable et bon autant que savant, Butler fut le créateur de la Société de Cravent-Street, fondée pour la libération des personnes détenues pour des dettes légères. On a de lui des *Sermons;* les *Mémoires de Marc Hildesley* (1799) ; une édition des *Conversations romaines* de Wilcock (1797), etc.

BUTLER (Samuel), philologue anglais, né en 1774, mort en 1840. D'abord professeur à Shrewsbury, il se fit recevoir docteur en théologie en 1811, et fut nommé, en 1836, évêque de Lichtfield. On lui doit, outre des ouvrages sur la géographie et des travaux de philologie, une édition estimée des œuvres d'*Eschyle* (1809-1816, 4 vol. in-8°), avec notes et commentaires.

BUTLER (William-Archer), professeur de philosophie morale à l'université de Dublin, né à Annerville, près de Clonmel en Irlande, vers 1814 ou 1815, mort en 1848. Envoyé à l'école de Clonmel, dès l'âge de neuf ans, Butler dévora avec ardeur les auteurs classiques ; l'éloquence le séduisit, et bientôt il s'acquit une petite réputation d'orateur. Il lisait rapidement, mais avec fruit, et il parcourut ainsi toutes les branches de la littérature et de la philosophie, dont les profondeurs métaphysiques ne l'effrayaient pas. La mère de Butler était catholique romaine, et lui-même avait été sévèrement élevé dans cette religion. Cependant, lorsqu'il eut atteint l'âge de seize ans, il lut des livres de controverse religieuse, et le résultat de ses méditations fut sa conversion au protestantisme. Deux ans après, Butler entrait au collége de la Trinité à Dublin, et il obtenait en 1832 une chaire de littérature. Tout en travaillant encore pour prendre ses degrés, il fournit un assez grand nombre d'articles au *Dublin university Magazine*, qui venait d'être fondé. Les vers qu'il y publia furent très-remarqués et contribuèrent beaucoup à la renommée de cette revue. En 1835, Butler obtint un prix destiné à récompenser les brillants examens de philosophie, et, peu après, il fut nommé à la chaire de philosophie morale, nouvellement fondée au collége de la Trinité. Il rendit ces conférences attrayantes, autant par son éloquence que par la profondeur de ses vues philosophiques. Le bénéfice de Clondehorka, dans le comté de Donegal, lui fut donné en même temps que sa chaire de professeur. En 1842, il fut nommé recteur de Raymoghy, dans le diocèse de Raphoe, où il passa le reste de sa vie, qui fut consacrée à des études littéraires ou philosophiques et à l'administration de la paroisse. En 1845, la controverse engagée entre l'Eglise romaine et l'Eglise anglicane attira vivement son attention et fut l'occasion d'un ouvrage qu'il publia sous le titre de : *Lettres sur la théorie du développement de M. Niewman*. Ces lettres, de l'aveu de tous les théologiens, furent considérées comme des modèles et des chefs-d'œuvre de polémique. En 1848, il préparait un grand ouvrage sur la foi, lorsqu'il fut emporté par une courte maladie, dans toute la force de l'âge et du talent.

BUTLER (Benjamin-Franklin), major-général au service des Etats-Unis, né à Deerfield (New-Hampshire) en 1818. Destiné au barreau, il fit ses études à Waterville (Maine), et alla ensuite exercer la profession de jurisconsulte dans le Massachussetts. Au moment de la sécession, en 1861, Butler s'empressa de répondre à l'appel du président Lincoln ; par sa vigueur et la promptitude de sa décision, il sauva Washington menacée. Ce service lui valut le grade de major-général et le commandement militaire de la Virginie orientale et du Maryland. Après son échec dans l'attaque de Great-Bethel, il fut remplacé par le général Wool et chargé d'organiser diverses expéditions dont il avait conçu le plan et qui furent couronnées de succès. En 1862, il passa à la Nouvelle-Orléans. Le commodore Farragut avait forcé l'entrée des bouches du Mississipi et pris la ville ; Porter avait fait capituler les forts, en sorte que Butler n'eut plus qu'à prendre possession d'une place conquise. Il y entra le 1er mai 1862 avec 25,000 hommes ; le jour même, il proclamait l'état de siége, ordonnait la réouverture des magasins, rétablissait les lois de l'Union, puis, quelques mois après, frappait les habitants d'une contribution de 300,000 dollars. Ces mesures ne purent s'exécuter sans résistance, et le gouvernement fédéral dut rappeler son agent. En rentrant à Washington, le général Butler fut pourtant très-bien accueilli : des remercîments lui furent votés par le congrès, et on lui confia divers commandements dans la Caroline du Sud, la Géorgie et la Virginie. Son attitude devant Pétersburg et son insuccès à Wilmington forcèrent, en janvier 1865, le président Lincoln de le mettre en disponibilité. Il a depuis lors habité Lowell, dans le Massachussetts.

Quelques coups de main heureux, plusieurs échecs, sa conduite énergique, quelques-uns disent tyrannique, à la Nouvelle-Orléans, voilà les principaux faits de la vie militaire de M. Butler ; mais c'est un légiste habile et un avocat distingué. Il a été représentant et sénateur.

BUTLER (William-Allan), poëte et littérateur américain, né à Albany en 1825, fit ses études à l'université de New-York, devint avocat à l'exemple de son père, séjourna en Europe, et y traduisit quelques œuvres d'Uhland. Il a écrit en prose et en vers ; il vise à l'humour et affectionne quelquefois le grotesque. On a de lui : les *Lieux écartés de l'Europe*, description de voyages ; les *Villes artistiques et les premiers artistes*, mélange de biographies et d'esquisses pittoresques ; le *Club du colonel*, sorte de récit coupé et entremêlé à la Bachaumont ; le *Parnasse de Barnum*, à-propos au sujet du concours ouvert aux poëtes par le directeur de Jenny Lind ; *Rien à mettre*, poëme, traduit en français, etc. (1859).

BUTLER (Jacques). V. ORMOND (duc D').

BUTLER (Thomas). V. OSSORY (comte D').

BUTO, déesse égyptienne que les Grecs avaient identifiée avec Latone, et qu'ils considéraient comme la déesse de la nuit. Elle avait en effet des attributs assez caractéristiques : on lui avait consacré la musaraigne et le hibou ; elle avait, disait-on, pris la forme du premier de ces animaux pour échapper aux poursuites de Typhon ; or la musaraigne était considérée comme aveugle et personnifiait l'obscurité, à ce que nous apprend Plutarque. Tous ces documents, qui nous ont été transmis par des Grecs, et qui ne sont assurément point sans altération, ne nous donnent pas en somme une idée bien nette de Buto. Schwenck fait, à propos du nom de cette déesse, une remarque importante, qui peut contribuer à dissiper le nuage dont elle est encore enveloppée pour le mythologue. Il pense fort ingénieusement que les Grecs ont pris le nom de la ville *Buto* pour le nom de la déesse elle-même ; en égyptien, en effet, la syllabe *bu* veut dire ville ; c'est elle qu'on retrouve dans les noms également reproduits par les Grecs, des autres divinités égyptiennes, *Bubastis*, *Busiris*, ville d'*Osiris*, etc. Dans ce cas, *Buto* devrait se décomposer en *Bu-to*. La ville de *To*. Le nom de la déesse était donc en réalité *To;* du moins devait-il sonner ainsi à l'oreille d'un Grec. Or, précisément, nous trouvons plusieurs divinités qui portent ce nom de To, entre autres, un dieu *To-ra* et une déesse *Rato*. *To*, *tu* ou *te* signifient en égyptien le monde, la terre. Cette déesse *Buto* serait donc quelque chose comme la grande mère, la mère universelle. Quant à l'identification artificielle

que les Grecs ont faite de leur Latone ou Léto avec *Buto*, elle peut aussi bien reposer sur l'analogie phonétique des deux syllabes finales *to*, que sur quelques vagues ressemblances qu'ils avaient cru saisir entre les deux mythes, pourtant fort différents l'un de l'autre.

BUTO, ville de l'ancienne Egypte, qui était située vers l'embouchure Sébennytique du Nil, et que l'on rencontrait en remontant de la mer par cette bouche du fleuve. Cette ville était grande et importante. Hérodote, qui avait visité ces contrées, fait de Buto une assez longue description. « On y voit, dit le père de l'histoire, plusieurs temples, celui d'Apollon et de Diane, et celui de Latone, où se rendent les oracles. De tout ce que je vis dans l'enceinte consacrée à Latone, le temple de la déesse me causa la plus grande surprise. Il est d'une seule pierre en hauteur et en longueur; les côtés en sont égaux; chacune de ses dimensions est de quarante coudées. Une autre pierre, dont les *rebords ont quatre coudées, lui sert de couverture*. De tout ce qu'on peut voir aux environs de l'enceinte consacrée à Latone, rien de plus admirable, à mon avis, que ce temple. L'île Chemmis occupe le second rang; elle est dans un lac profond et spacieux, près du temple de Latone, à Buto. Les Egyptiens assurent que cette île est flottante; pour moi, je ne l'ai vue ni flotter ni remuer, et je fus fort surpris d'entendre dire qu'il y eût réellement des îles flottantes. On voit dans celle-ci une grande chapelle d'Apollon, avec trois autels. La terre y produit, sans culture, quantité de palmiers et d'autres arbres, tant fruitiers que stériles. Voici, selon les Egyptiens, la raison pour laquelle elle flotte. Latone, l'une des huit plus anciennes divinités, demeurait à Buto, où est maintenant son oracle; Isis lui ayant remis Apollon en dépôt, elle le cacha dans cette île, qu'on appelle aujourd'hui l'*île flottante*, et qui était autrefois fixe et immobile. Elle le sauva dans le temps même qu'arrivait Typhon, qui cherchait partout le fils d'Osiris; car ils disent qu'Apollon et Diane sont nés de Bacchus et d'Isis, et que Latone fut leur nourrice et leur conservatrice. Apollon s'appelle Orus en égyptien; Cérès, Isis et Diane, Bubastis. »

BUTOIR s. m. (bu-toir — rad. *buter*). Techn. Couteau à deux manches dont se sert le corroyeur. ‖ Pierre où vient buter en bas le vantail dormant d'une porte cochère.

BUTOME s. m. (bu-to-me — du gr. *bous*, bœuf; *tôme*, incision). Bot. Genre de plantes aquatiques, type de la famille des butomées, et dont une espèce commune en Europe est appelée vulgairement JONC FLEURI.

— **Encycl.** Bot. Dans le genre *butome*, les fleurs sont disposées en sertule ou ombelle simple et multiflore; le périanthe est double; les étamines, au nombre de neuf, portent une anthère cordiforme à quatre loges; les anthères ont quatre loges; les styles et les carpelles sont au nombre de six; *les feuilles sont linéaires et radicales*. Nous ne citerons qu'une seule espèce, le *butome à ombelle* ou *jonc fleuri*. C'est une belle plante, très-commune dans nos marécages, à feuilles droites, linéaires, très-longues, offrant plusieurs tiges nues, couronnées, vers le mois de juillet, par une sorte d'ombelle d'une trentaine de fleurs. Ces fleurs, grandes, d'un rose pâle, font un bel effet au bord des bassins, dans les parcs et les jardins paysagers. Il y a une variété à feuilles panachées.

BUTOMÉ, ÉE adj. (bu-to-mé — rad. *butome*). Qui ressemble à un butome.

— s. f. pl. Famille de végétaux monocotylédonés, aquatiques, à graine sans albumen, ayant pour type le genre butome.

— **Encycl.** Les *butomées* sont des plantes à fleurs hermaphrodites, régulières. Le périanthe a six divisions: les trois extérieures herbacées ou peu colorées, persistantes; les trois intérieures plus grandes et plus colorées, caduques et pétaloïdes. Les étamines, au nombre de neuf, sont hypogynes. Les filets sont libres; les anthères ovoïdes, plus ou moins allongées, à deux ou quatre loges qui s'ouvrent par un sillon longitudinal; les pistils, en nombre variable, sont sessiles, tantôt libres, tantôt soudés par une portion de leur côté interne, uniloculaires et contenant chacun de nombreux ovules insérés sur des placentas pariétaux qui tapissent la face intérieure de chaque carpelle. Le style court, libre, persistant, se termine par un stigmate simple. Les fruits sont composés de six carpelles presque libres, ou plus ou moins soudés entre eux à la base, capsulaires, renfermant un grand nombre de graines petites, à testa membraneux. L'embryon, droit ou recourbé en fer à cheval, est dépourvu d'endosperme.

Cette famille, confondue par plusieurs auteurs avec celle des alismacées, en diffère surtout par l'insertion des graines sur les placentas. Elle ne contient que trois genres, dont une seule espèce, le *jonc fleuri*, mérite de trouver place dans les eaux d'un jardin.

BUTOR s. m. (bu-tor — du lat. *bos*, bœuf; *taurus*, taureau, à cause du cri de l'animal. D'autres croient que ce mot désigne essentiellement un homme stupide, et que le même nom a été donné à l'oiseau à cause de son courage aveugle). Ornith. Espèce d'échassier du genre héron: *Le* BUTOR *jette un cri sauvage en se cachant sous les roseaux.* (H. Castille.) *Le* BUTOR *n'est guère plus haut qu'un coq de basse-cour; il a près d'un mètre de long.* (Bouillet.) *Le* BUTOR *déploie un courage presque brutal lorsqu'il est attaqué, se défendant contre les oiseaux de proie, contre les chiens, et même contre les chasseurs.* (Focillon.)

— Fam. Homme grossier, maladroit, stupide: *C'est un vrai* BUTOR. (Acad.) *Furstemberg, à le voir et à l'entendre à l'ordinaire, paraissait un* BUTOR. (St-Sim.) *Cette dignité fut donnée à un homme de condition et de très-saintes mœurs, mais qui était un* BUTOR. (St-Sim). *Un gros* BUTOR *de valet que j'aurais volontiers écrasé.* (J.-J. Rouss.) *Elle parut, avec une rose d'une éclatante blancheur, devant un gros* BUTOR *de juge.* (H. Beyle.)

. . . . . Le fils d'un *butor*,
Vaut souvent son pesant d'or.
BEAUMARCHAIS.

... Je ne prétends pas que, malgré son désir,
Elle épouse un *butor* pour me faire plaisir.
***

Ce *butor*, ce goujat, ce laquais vous gouverne.
E. AUGIER.

— **Syn. Butor, âne, balourd, bête, buse, cruche, ganache, ignorant, lourdaud, mâchoire.** V. ANE.

— **Encycl.** Cuvier a classé les *butors* comme formant un petit genre dans la tribu des hérons, famille des cultrirostres, ordre des échassiers. Ces oiseaux ont les plumes du cou lâches et écartées; leur plumage est tacheté ou rayé; ils ont le bec aigu, la jambe emplumée, les tarses gros et robustes. Au printemps, le matin et le soir, on les entend pousser, avec une force prodigieuse, des cris qui retentissent au loin. Cet oiseau se tient seul au milieu des marais, caché souvent dans les roseaux, pour guetter les petits poissons, les grenouilles et autres animaux qui lui servent de nourriture. Il est très-sauvage, se laisse difficilement prendre par le chasseur, se défend vivement quand il est attaqué, et cherche alors à atteindre les yeux de la pointe de son bec. Le *butor* commun, *ardea stellaris* de Linné, est d'un brun fauve, tacheté de noirâtre et varié de jaune ferrugineux; il paraît plus gros qu'il ne l'est réellement, parce que son cou est garni de plumes longues et bien fournies. Il fait son nid au milieu des roseaux; la femelle pond de trois à cinq œufs, qu'elle couve environ vingt-quatre jours. Il est assez répandu dans les parties marécageuses de la France, de la Suisse et de l'Angleterre. Il y a, dans le nord de l'Amérique, un *butor à bandes noires*, qui est un peu moins grand et qui se distingue par des raies transversales noires sur le dos.

BUTORDE s. f. (bu-tor-de — fém. de *butor*). Fam. Femme grossière, stupide, maladroite: *Voyez-vous cette maladroite, cette tourière, cette* BUTORDE. (Mol.) *Est-ce, madame, qu'à la cour une armoire s'appelle une garde-robe? — Oui,* BUTORDE, *on appelle ainsi le lieu où l'on met les habits.* (Balz.) *Si vos bourgeois de province entendaient cela, ils prendraient nos filles pour des* BUTORDES. (G. Sand.)

BUTORDERIE s. f. (bu-tor-de-rî — rad. *butor*). Caractère, action, parole de butor: *Je me console en parcourant les* BUTORDERIES *de cet univers.* (Volt.) *Soignez mon ballot, ces employés du chemin de fer sont d'une* BUTORDERIE... (De Biéville.)

BUTOW, petite ville de Prusse, régence et à 90 kilom. S.-O. de Dantzig; 2,320 hab. Fabrication de draps et lainages; brasseries et distilleries.

BUTRET (baron C. DE), horticulteur français, mort vers 1805. Le baron de Butret est une curieuse individualité, comme seule peut-être pouvait en produire la fin du XVIII^e siècle. A ce moment, la vieille société chancelait sur ses bases vermoulues; à l'exception de quelques étourdis qui s'aveuglaient comme à plaisir, tout le monde s'inquiétait et s'agitait; les philosophes bâtissaient système sur système; les bons esprits, sincèrement à la recherche du vrai, se sentaient pris d'un malaise analogue à celui qu'on éprouve à l'approche de la tempête. C. de Butret était un de ces esprits; il était sincère et bon, et il crut trouver la solution qu'il cherchait dans le martinisme, sorte de christianisme épuré, mêlé de mysticisme, ayant quelque ressemblance avec le spiritisme de nos jours. Conformant sa conduite à ses doctrines, le baron de Butret abandonna à son frère son titre et son droit d'aînesse, se confondit volontairement dans la classe des artisans et se livra avec ardeur aux rudes travaux de l'agriculture et du jardinage. Il ne tarda pas à être initié à tous les détails de l'art du jardinier. Il se rendit alors à Strasbourg, où il créa un magnifique jardin. Il voulait en faire une école modèle. La Révolution éclata et le contraignit à émigrer. Il se retira près de l'électeur palatin et prit la direction de ses jardins de Schwetzingen, qui devinrent bientôt les plus beaux de l'Allemagne. Butret a publié, entre autres ouvrages, un excellent traité intitulé: *Taille raisonnée des arbres fruitiers* (1794, in-4°), qui a eu un très-grand nombre d'éditions.

BUTRINTO, la *Buthrotum* des anciens, ville forte de la Turquie d'Europe, pachalik et à 10 kilom. N.-E. de Corfou, sandjak de Delvino, près du canal de Corfou; 2,000 hab. Evêché grec; aux environs, vestiges de la ville ancienne. Butrinto et son territoire appartenaient aux Vénitiens, lorsque les Français s'en emparèrent en 1797; deux ans après, elle tomba entre les mains des Russes, qui la laissèrent prendre par les Turcs; depuis lors elle fait partie de l'empire ottoman.

BUTRIUM, ville de l'Italie ancienne, dans la Gaule Cispadane, à 15 kilom. N.-E. de Bononia; c'est aujourd'hui le petit village de Bodrio.

BUTRON (Jean-Alphonse), jurisconsulte espagnol, né à Najera, vers la fin du XVI^e siècle, était avocat au conseil royal de Madrid. On a de lui un ouvrage rare et recherché intitulé: *Dialogos apologeticos por la pintura* (Madrid, 1624, in-4°), dans lequel il soutient cette thèse que les arts libéraux ont toujours été libres et ne sauraient être passibles d'aucune taxe fiscale.

BUTROTUS, petite rivière de l'Italie ancienne, dans le Brutium, près de Locres; elle porte aujourd'hui le nom de Bruciano, rivière sans importance.

BUTSCHOWITZ, ville de l'empire d'Autriche, en Moravie, gouvernement et à 28 kilom. E. de Brunn, à 13 kilom. E. d'Austerlitz; 2,473 hab. Fabrication de draps, casimirs, lainages et cuirs. Beau château du XVI^e siècle appartenant aux princes de Lichtenstein.

BUTSINEOUR s. m. (bu-tsi-ne-our). Ancienne forme du mot BUCCINATEUR.

BUTT (Isaac), jurisconsulte et publiciste anglais, né en 1813, en Irlande. Il fit de bonnes études classiques à Dublin, fut nommé professeur d'économie politique au collége de la Trinité (1836), et défendit, en 1848, le fameux Smith O'Brien, ainsi que d'autres patriotes irlandais accusés de haute trahison. Membre du parlement depuis 1852, il a voté avec les libéraux conservateurs. M. Butt est *Quenn's counsel* (conseiller de la reine). Il a publié une *Histoire du royaume d'Italie* (1860, 2 vol.)

BUTTAFUOCO (Mathieu), général français, né en 1730 à Vescovato (Corse), mort à Bastia en 1806. Buttafuoco appartenait à l'une des premières familles de la Corse. Il entra à l'âge de huit ans, comme cadet, dans le Royal-Corse, qui venait d'être formé, et fit, dans la compagnie de son père, Antoine Buttafuoco, toutes les campagnes auxquelles le régiment prit part de 1742 à 1748, époque de sa fusion avec le Royal-Italien. Chevalier de Saint-Louis en 1762, il fut en 1764, agréé par le roi pour colonel commandant le Royal-Corse. La France n'avouait pas encore ses prétentions sur la Corse, et son ministre, M. de Choiseul, voulait amener le général Paoli à se mettre sous sa protection. Les premières démarches tentées par l'intermédiaire de Valcroissant n'avaient pas abouti. Buttafuoco fut chargé de les continuer; mais Paoli fut inébranlable. Cette fermeté irrita le ministre, qui, rompant avec les tâtonnements et la duplicité de sa politique, demanda nettement la cession du cap Corse et de deux places maritimes fortifiées. Buttafuoco, blessé comme ses compatriotes de la hauteur de cette dépêche, refusa de transmettre au général Paoli des conditions qui brisaient tous les efforts accomplis pour la liberté; il offrit à M. de Choiseul de signer un traité d'alliance et de commerce avec la Corse. « Les Corses ne sont pas encore » en état de traiter sur ce pied avec la France, » répondit le ministre, et la guerre devint inévitable. Elle n'éclata cependant que quatre ans plus tard. Pendant cette trêve, Paoli, pour compléter son œuvre de régénération de la Corse, voulut lui donner une constitution: il en demanda le plan à J.-J. Rousseau et chargea de cette délicate négociation le colonel Buttafuoco, dont il venait d'éprouver le patriotisme. Buttafuoco écrivit inutilement au philosophe six lettres qui montrent chez lui un esprit élevé et instruit auquel le philosophe rendit hommage.

Aussi longtemps qu'il espéra voir la Corse vivre par elle-même, Buttafuoco soutint le général Paoli auprès du ministre; mais lorsque, en 1768, un traité passé entre Gênes et la France céda à cette dernière la souveraineté de l'île, il comprit que la lutte était impossible. Il en écrivit à Paoli, lui faisant envisager le puissant intérêt de la Corse à se rallier à la France. Paoli voulait la liberté absolue, et se croyait capable de faire de sa patrie une forte nation dans ses étroites limites. Les liens d'amitié qui unissaient ces deux hommes furent rompus dès ce moment, et Buttafuoco fut déclaré traître à la patrie. Son crime était d'avoir entrevu l'avenir, et deviné ce qui faisait dire à Napoléon parlant de son père: « En principe, » mon père avait raison; mais, dans l'applica- » tion, il avait tort: la lutte de la Corse contre » la France était une bêtise; c'était le pot de » terre contre le pot de fer. »

Buttafuoco suivit en Corse l'armée française, avec la condition expresse qu'on n'exigerait *jamais de lui qu'il marchât contre ses* compatriotes. A Bastia, il continua son rôle de médiateur, si méconnu des Corses, et les déroba souvent aux terribles représailles des généraux français. Colonel propriétaire de son régiment en 1770, inspecteur du régiment provincial de Corse en 1772, créé comte en 1776, Buttafuoco fut nommé maréchal de camp en 1781. La noblesse corse le choisit pour son représentant aux états généraux de 1789, plus tard Assemblée nationale. Il s'y montra dévoué aux principes de l'ancienne monarchie, mais ne prit la parole que pour discuter les intérêts de son pays.

Bientôt un déchaînement général a lieu contre Buttafuoco: Salicetti le traite d'aristocrate à l'Assemblée nationale; Paoli, contre lequel il avait publié une brochure: *Conduite politique du général Paoli*, où il l'accusait d'aspirer à la royauté, le dénonce comme traître à sa patrie et comme coupable d'avoir porté les armes contre elle; plusieurs villes de la Corse le pendent en effigie; Bonaparte lui-même envoie d'Auxonne, au club d'Ajaccio, une *Lettre à Matteo Buttafuoco*, qui augmente l'irritation. « O Lameth! ô Robespierre! ô Pé- » thion! ô Volney! ô Mirabeau! ô Barnave! » ô Bailly! ô Lafayette! » s'écriait le futur empereur, « voilà l'homme qui ose s'asseoir à » côté de vous, tout dégouttant du sang de ses » frères! Souillé par des crimes de toute sorte, » il ose se présenter sous une veste de géné- » ral, inique récompense de ses forfaits? »

Buttafuoco répondit au bouillant officier: « Vous voulez blâmer dans votre lettre, et vous » ne connaissez les personnes que par vos » souffleurs. »

Buttafuoco était une des premières victimes signalées; aussi émigra-t-il à la fin de la session; mais il ne prit pas les armes contre la France. Rentré en Corse avec les Anglais, qui comptaient sur son concours, il disparut avec eux, pour n'y revenir qu'avec les émigrés.

La mémoire de Buttafuoco se relèvera difficilement des reproches qui lui ont été adressés. Sa *correspondance* avec M. de Choiseul, le marquis de Chauvelin et Paoli, qui va être mise au jour par les soins pieux d'un descendant, amènera peut-être un commencement de réhabilitation, en faisant voir ses efforts pour éviter à la Corse les malheurs inséparables d'une lutte disproportionnée, son rôle tout patriotique de médiateur, et les vues saines de l'avenir qui dirigèrent sa conduite. Ces documents viendront s'ajouter à un témoignage peu connu. Napoléon, lorsque M. de Talleyrand lui rapporta ses œuvres de jeunesse qu'il avait fait rechercher, brûla sa lettre à Buttafuoco, qu'il disait: « empreinte de » l'exaltation produite dans une jeune tête par » les événements de la Révolution. »

Buttafuoco avait formé une importante collection des mémoires relatifs à la Corse, qui fut dispersée en 1768, lors du pillage de sa maison; il a laissé une *Histoire de la Corse*, qui n'a jamais été publiée, ainsi qu'un *Projet de constitution pour la Corse.* Espérons que ces œuvres paraîtront avec sa correspondance.

BUTTAGE s. m. (bu-ta-je — rad. *butter*). Agric. Action de butter: *Dans la culture de la pomme de terre, le* BUTTAGE *doit être terminé le plus tôt possible.* (Math. de Dombasle.) *On peut employer pour le* BUTTAGE *la charrue à double versoir.* (Rasp.)

— **Encycl.** Le *buttage* consiste à amonceler la terre au pied de certaines plantes; on l'exécute au moyen de la houe ou du buttoir, tantôt au printemps, avant que la terre ait eu le temps de se dessécher entièrement, tantôt au commencement de l'hiver. Le *buttage* du printemps a pour but de déterminer la production de nouvelles racines partant des bourgeons enfouis avec la tige; aussi l'emploie-t-on avec avantage pour les plantes qui, étant peu enracinées, peuvent être facilement renversées par le vent. On a voulu encore le mettre en usage pour augmenter le produit des pommes de terre, des patates et d'autres plantes cultivées pour leurs tubercules; mais les meilleurs agronomes ne sont pas d'accord sur les résultats de ce *buttage*. Il ressort des expériences faites en Angleterre par Robertson, et renouvelées en France par Mathieu de Dombasle, que, loin d'être utile aux pommes de terre, il leur est plutôt nuisible. En effet, d'après Mathieu de Dombasle, lorsque le *buttage* est exécuté, les racines ont déjà avancé leur travail pour la formation des tubercules à la profondeur qu'exige leur constitution; le *buttage*, en augmentant cette profondeur, gêne leur développement et interrompt même la végétation; la plante pousse alors de nouvelles racines qui forment de nouveaux tubercules plus près de la surface que les précédents; mais cette production, brusquement interrompue d'abord, disséminée ensuite, ne peut donner qu'une récolte bien inférieure en qualité. Dans ces conditions, le moindre dommage que puisse essuyer un cultivateur, c'est de n'être pas indemnisé de ses frais. D'autres agronomes contestent ces résultats; néanmoins, les expériences tentées par Jacquin n'ont pas démontré que le *buttage* des pommes de terre leur fût d'une utilité incontestable. A ne voir que de tels résultats, il semblerait que le *buttage* devrait être abandonné partout comme inutile ou même dangereux; mais quoique, ainsi qu'on a pu le remarquer, la théorie et même l'expérience lui soient peu favorables, il est en réalité pratiqué partout où la pomme de terre est cultivée en grand, même dans les pays où elle forme la base de la nourriture des habitants, comme en Irlande. Est-ce la théorie qui a raison? Les expériences qui la confirment sont-elles décisives? Faut-il abandonner le *buttage* des pommes de terre comme étant plus nuisible qu'utile? Voici ce qu'enseigne à ce sujet M. de Gasparin: « Il nous a paru que le *buttage* était utile quand il était fait de très-bonne heure, quand le bas de la tige était herbacé et avait une forte disposition à pousser des racines de ses bourgeons situés au-dessus du

collet; quand le sous-sol était très-près de la surface, surtout dans les terrains humides : il nous a paru convenir surtout aux espèces qui produisent leurs tubercules en monceau, tandis qu'il était nuisible à celles qui les ramifient et les dispersent beaucoup. Sous des conditions opposées, le *buttage* est indifférent ou nuisible ; mais, excepté dans ce dernier cas, on regrettera peu de l'avoir fait, parce qu'il facilite l'arrachement des pommes de terre à la charrue et qu'il est une bonne préparation pour les récoltes suivantes. » Nous n'avons rien à ajouter à ces observations ; elles résument parfaitement l'état de la question et présentent un exposé lucide de tout ce que la science agricole a recueilli sur ce point important.

Le *buttage* pratiqué au commencement de l'hiver est destiné à préserver de la gelée les plantes qui auraient pu en être incommodées. C'est ainsi qu'on butte dans le Midi l'oranger, l'olivier et l'artichaut, et, dans le Nord, le figuier, la vigne, le mûrier-multicaule. On butte aussi la garance avant l'hiver, non pas, comme on l'a prétendu, pour multiplier ses racines chargées de matière colorante, mais uniquement pour les préserver du froid qui les fait gercer et leur enlève ainsi toute leur valeur.

Dans les jardins, au lieu d'employer la terre au *buttage* des plantes vivaces, on se sert avantageusement de matières peu conductrices de la chaleur, telles que les feuilles desséchées, surtout celles de fougère, de chêne et de châtaignier. On prend aussi quelquefois pour le même usage du fumier provenant de la démolition d'anciennes couches, ou la vieille tannée consommée et réduite en terreau. Pour empêcher ces matières d'être dérangées ou emportées par le vent, on les fixe sur les racines par des mannequins de forme conique, comme les cloyères ou les paniers à huîtres.

BUTTE s. f. (bu-te — rad. *but*). Massif, légère élévation de terre où l'on place le but pour viser et tirer avec une arme : *La* BUTTE *du polygone pour le tir de l'artillerie.*

— Par ext. Petite éminence de terrain, petit tertre : *Monter sur une* BUTTE. ‖ Petite colline : *La* BUTTE *Montmartre. Nous avions quatre lieues à faire par des chemins capables d'effrayer même les voyageurs audacieux qui ont bravé les hauteurs de la puissante* BUTTE *de Montmartre.* (Brill.-Sav.)

— Fig. But, point de mire, plastron : *Le pauvre Brutus eût été la* BUTTE *de toutes les pointes de son temps.* (J.-L. de Balz.)

Il me donne pour *butte* aux jugements divers.
RÉGNIER.

Qu'ils soient, au lieu de moi, le reste de leurs ans,
La *butte* du mépris dont ils m'ont fait la proie.
RACAN.

— *Etre en butte à,* Etre livré, exposé à, victime de : ETRE EN BUTTE AUX *coups de la fortune.* (Acad.) *La calomnie n'a besoin ni de témoin ni de preuves, et tout le monde peut* ÊTRE EN BUTTE AUX *attaques du premier venu.* (Machiavel.) *Je suis bien las d'*ÊTRE EN BUTTE AUX *discours des hommes.* (Volt.) *Franklin, que tout le monde admirait, fut pendant plusieurs années* EN BUTTE *aux plus violentes injures.* (Mignet.) *Le prince de Conti venait de quitter le petit collet ; il était faible, contrefait, et souvent* EN BUTTE *aux railleries de son frère.* (St-Simon.)

Aux plus âpres tourments un chrétien *est en butte.*
CORNEILLE.

Je me sens né pour *être en butte* aux méchants tours.
LA FONTAINE.

Et l'on t'y voit partout *être en butte à* ses traits.
MOLIÈRE.

En butte à tous les maux, sa vertu les surmonte.
VOLTAIRE.

‖ En bonne part, Etre entouré de : *J'*ÉTAIS EN BUTTE À *tous les soins, à toutes les civilités, à toutes les amitiés.* (Mme de Sév.) ‖ Inus. en ce sens.

— Hist. mil. Exercices de tir des chevaliers de l'arquebuse : *La chasse, la paume, la* BUTTE. (Montaigne.) ‖ Maison où ces exercices avaient lieu : *Aller à la* BUTTE. ‖ *Roi des buttes*, Chevalier qui prenait ce titre pour avoir remporté le prix du tir. ‖ *Poudre de butte*, Poudre très-fine, particulièrement employée dans les exercices du tir.

BUTTE SAINT-ROCH ou **BUTTE DES MOULINS.** La Butte Saint-Roch, qui disparaîtra incessamment, aplanie pour le percement de la rue projetée qui doit unir le nouvel Opéra à la Comédie-Française, mérite, par les souvenirs nombreux qui s'y rattachent, un résumé historique. On désigne, ou plutôt on désignait sous le nom de butte Saint-Roch la portion de terrain accidentée où conduit encore la rue des Frondeurs, la rue d'Argenteuil, et d'où descendent la rue des Moineaux et la rue des Moulins. Notons que le dernier nom de cette rue provient de ce que la butte Saint-Roch porta jusqu'en 1587 environ le nom de butte des Moulins. Quant à l'origine de la butte elle-même, elle a dû se former ou bien par l'amoncellement d'une partie des terres enlevées, quand on creusait à diverses époques les fossés des nouveaux remparts, ou par l'usage qui existait jadis d'entasser sur différents points les immondices et les gravois. Ces amas portaient autrefois le nom de *butte* ou de *monceaux*. Ce dernier nom se trouve encore accouplé à certaines localités. Il y avait le monceau Saint-Gervais, la butte de Bonne-Nouvelle, etc. Ces monticules, élevés en dehors des murs, se trouvèrent renfermés dans Paris lorsque la ville s'étendit. A l'origine, la butte des Moulins (puisque c'est d'elle seule que nous avons à nous occuper) formait la limite extrême des fossés de Paris.

C'est à cette première période que se rattache le premier grand souvenir de la Butte-aux-Moulins. En 1429, le roi Charles VII, victorieux grâce à Jeanne Darc, qui venait de lui regagner Orléans, marchait sur Paris à grandes journées, suivi de son armée enthousiaste et accompagné de l'héroïne illustre. Arrivée à la Chapelle-Saint-Denis, Jeanne Darc mit pied à terre sur une hauteur et contempla Paris ; mais le spectacle de cette ville déjà immense qui allait être livrée à toutes les horreurs d'un siége la glaça. Elle ne fut pas découragée, mais le cœur lui faillit. Elle insista auprès du roi pour que des hérauts, avant que les hostilités s'engageassent, allassent proposer à la ville rebelle le pardon au cas où elle ouvrirait ses portes de bonne grâce ; mais les hérauts n'avaient pas achevé leur mission qu'un pierrier tua plusieurs soldats. Le roi indigné ordonna l'attaque. Jeanne Darc fut la première à l'assaut. L'armée électrisée gagnait du terrain. Tout à coup, au moment où elle s'élançait sur les fascines dont on venait de combler le fossé à la hâte, Jeanne, frappée d'une pierre, chancelle et tombe. Ce fut le signal d'une panique dont les Anglais profitèrent. Plus heureuse qu'à Compiègne, la Pucelle fut sauvée par le duc d'Alençon, mais l'armée battit en retraite. Le charme de l'héroïne, de l'inspirée était rompu, et de ce jour date la ruine de Jeanne. Ce fut au bas de la butte des Moulins, hors de la ville, qu'elle tomba si vaillamment. Il est question de lui élever enfin une statue précisément à cette place, qui sera prochainement déblayée. La célèbre fille a attendu longtemps cette statue, mais elle l'aura à coup sûr méritée mieux que personne.

Au XVIIe siècle, Paris s'était déjà considérablement agrandi. Nous trouvons la Butte-aux-Moulins devenue un nouveau quartier, sorte de faubourg, ne demandant qu'à vivre. Si nous en croyons une épigramme, la montée en était pénible :

Dieu vous garde de malencontre,
Gentille butte de Saint-Roch ;
Montagne de célèbre estoc,
Comme votre croupe le montre,
Oui, vous arrivez presque aux cieux,
Et tous les géants seraient dieux
S'ils eussent mieux appris la carte,
Et mis dans leur rébellion,
Cette butte-ci sur Montmarte,
Au lieu d'Ossa sur Pélion.

(Faisons remarquer en passant la rime *Montmarte*, pour *Montmartre,* conforme d'ailleurs à l'étymologie souvent contestée de *Mons Martis*). — La butte des Moulins joue son rôle au temps de la Fronde : elle fut le théâtre (30 juillet 1652) du duel du duc de Beaufort (le roi des Halles) avec le duc de Nemours. La querelle avait pour origine, dit le cardinal de Retz dans ses malicieux mémoires : « un de ces soufflets problématiques dont il est parlé dans les *Provinciales.* » La rencontre eut lieu à l'épée et au pistolet, suivant l'usage du temps. Le duc de Nemours se ruait sur le duc de Beaufort quand celui-ci l'étendit roide mort, d'une balle bien dirigée.

Ceci n'est qu'un épisode : voici un véritable grand souvenir : Pierre Corneille a habité presque toute sa vie la rue d'Argenteuil : une maison de cette rue porte sur une plaque de marbre noir une inscription commémorative de ce souvenir. Mais est-ce bien là la maison de P. Corneille ? Quoi qu'il en soit, c'est rue d'Argenteuil que mourut, le 1er octobre 1684, l'illustre auteur du *Cid* et de l'*Illusion comique.* C'est dans une échoppe de la butte des Moulins que demeurait ce savetier légendaire dont la poésie a usé et abusé, et chez lequel le grand Corneille, pauvre et oublié de son siècle ingrat, et d'un roi non moins ingrat que son siècle, allait mélancoliquement faire raccommoder son unique chaussure. On se rappelle les vers de M. Théophile Gautier sur ce thème, inspiré, dit-on, par Victor Hugo, un soir de l'année 1849, dans une causerie chez Mme de Girardin (Delphine Gay) :

Par une rue étroite, au cœur du vieux Paris,
Au milieu des passants, du tumulte et des cris,
La tête dans le ciel et le pied dans la fange,
Cheminait à pas lents une figure étrange.
C'était un grand vieillard sévèrement drapé,
Noble et sainte misère, en son manteau râpé.
. . . .
Le vieillard s'arrêta dans une pauvre échoppe.
Le roi-Soleil alors illuminait l'Europe,
Et les peuples baissaient leurs regards éblouis
Devant cet Apollon qui s'appelait Louis.
A le chanter Boileau passait ses doctes veilles ;
Pour le loger, Mansart entassait ses merveilles ;
Au coin d'un carrefour, auprès d'un savetier,
Pied nu, le grand Corneille attendait son soulier.
. . . .

Plus loin, en descendant la rue des Moulins, encore un souvenir célèbre. C'est là qu'a vécu, c'est là qu'est mort l'abbé de l'Epée, le créateur de l'institut des sourds-muets, un des bienfaiteurs de l'humanité, grande âme, esprit d'avenir, planant au-dessus des petitesses mesquines, et qui disait : « Tous ceux qui sont bons sont de ma religion. Souffrons toutes les religions, puisque Dieu les souffre. » Après l'abbé de l'Epée, la légende de la butte Saint-Roch va s'évanouissant. Tout près, rue Traversière (depuis rue Fontaine-Molière), logea longtemps Voltaire. Enfin, dernier éclat, elle fut le théâtre du combat du 13 vendémiaire et vit s'enfuir les blessés et les vaincus mitraillés par le premier consul. Ici la légende s'arrête tout à fait, les temps modernes commencent. Le canon a parlé. L'expropriation parle à son tour, et, nous le répétons, d'ici à peu de temps, la butte Saint-Roch nivelée, aplanie, ne sera plus qu'un souvenir, et dans cent ans les curieux en chercheront la place.

Butte des Moulins (LA), opéra-comique en trois actes, paroles de Gabriel et Desforges, musique de A. Boieldieu, représenté au Théâtre-Lyrique le 6 janvier 1852. Le sujet est assez bizarre : Il s'agit d'une conspiration des membres de la société de l'Epingle noire et de l'attentat commis, rue Saint-Nicaise, contre les jours du premier consul. Une famille de porteurs d'eau est compromise, par suite de la transformation d'un tonneau en machine infernale. Les personnages de la pièce sont un comte de Saint-Céran, conspirateur ; un bonhomme Brichard, qui a promis la main de sa fille Mariette à trois prétendants : à son neveu Robert, tambour-major, revenant d'Italie ; à Eloi, son frère ; au citoyen Dorliton, clerc du commissaire de police. Tout se termine par la proclamation de l'innocence de ces pauvres Auvergnats et par un défilé triomphant sur la Butte des Moulins.

Dans le premier acte, on distingue la romance chantée par Eloi et un bon quatuor pour voix d'hommes ; dans le second, le compositeur a montré autant de science que d'inspiration dans le gracieux chœur de la fontaine, dans le duo entre Eloi et Mariette : *A l'eau, à l'eau!* et dans les couplets du tambour-major. Le finale, qui débute par un quintette sans accompagnement, est remarquable. Cet ouvrage a eu pour interprètes : Meillet, Junca, Neveu et Mlle Rouvroy.

BUTTE, rivière des Etats-Unis d'Amérique, dans l'Etat de la Californie, prend sa source dans la partie méridionale du mont Joseph, coule du N.-E. au S.-O. et se jette dans le Sacramento, à 110 kilom. N. de la ville du même nom ; cours de 170 kilom.

BUTTÉ, ÉE (bu-té) part. pass. du v. Butter. Entouré de terre : *Arbre* BUTTÉ. *Artichauts* BUTTÉS. *Plantes* BUTTÉES. ‖ Amassé, réuni en petites buttes : *Terres* BUTTÉES.

— Chass. *Chien butté*, Chien qui a une butture, qui a l'articulation de la jambe grosse.

BUTTÉE s. f. Constr. Orthographe vicieuse du mot BUTÉE.

BUTTEL (Albert-Louis-Emmanuel), jurisconsulte français, né à Arras, mort dans la même ville en 1758. Il fut second président du conseil d'Artois et publia, sous le titre de : *Notice de l'état ancien et moderne de la province et du comté d'Artois* (Paris, 1748), un ouvrage où l'on trouve des renseignements utiles et curieux.

BUTTER v. a. ou tr. (bu-té — rad. *butte*). Agric. Entourer de terre exhaussée : BUTTER *un arbre.* BUTTER *des céleris pour les faire blanchir. Après avoir planté de grands arbres, il est bon de les trépigner et même de les* BUTTER, *pour les assurer contre l'impétuosité du vent.* (La Quintinie.) BUTTER, *c'est accumuler la terre autour d'un plant.* (Rasp.) *On* BUTTE *la vigne à la charrue, dans le Médoc.* (Hoefer.)

— *Butter des terres*, En faire de petites buttes pour faciliter l'écoulement des eaux.

— v. n. ou intr. En parlant d'un cheval, Broncher en heurtant du pied contre un terrain inégal : *Ce cheval* BUTTE *sans cesse et se couronne.* (Alex. Dum.) *Nos montures chancelantes* BUTTAIENT *contre les fragments de tourbe dont les pentes glissantes étaient hérissées.* (Th. Gaut.)

— Par anal. Se dit aussi des personnes : *Cet ivrogne* BUTTE *à chaque pas.*

BUTTERFIELD, mécanicien d'origine allemande, mort à Paris en 1724. Il fut ingénieur de Louis XIV pour les instruments de mathématiques, et donna son nom au cadran solaire portatif à boussole. Pierre le Grand visita ses ateliers. Il a laissé quelques traités.

BUTTERFIELD (William), architecte anglais, né à Londres en 1814, s'est appliqué à faire revivre le style gothique dans les édifices publics et les constructions particulières, dans lesquelles il emploie alternativement le marbre et les pierres de couleur. Ses principaux travaux sont : le collége Saint-Augustin, à Canterbury ; l'église de Tous-les-Saints, à Londres ; l'église de Baldersby, dans le comté d'York ; l'église d'Yealmpton, à Devon ; la nouvelle chapelle du collége Balliol, à Oxford ; l'église Saint-Alban, à Londres, etc.

BUTTERI (Giovanni-Maria), peintre florentin, né vers 1540, mort en 1606. Il eut pour maître Angiolo Bronzino et seconda Vasari dans plusieurs travaux exécutés à Florence. Il fut bon dessinateur, mais mauvais coloriste. Les principaux tableaux qui nous restent de lui sont : le *Christ et le centurion*, dans l'église des Carmes, et le *Couronnement de la Vierge*, dans l'église du Saint-Esprit, à Florence. Le musée des Offices possède deux ouvrages de Butteri : l'*Intérieur d'une verrerie* et le *Débarquement d'Enée en Italie*, composition des plus bizarres. On cite encore une *Madone entourée de saints*, dans l'église de Saint-Barthélemy, à Pistoie. — Deux autres artistes du même nom et probablement de la même famille, Lodovico BUTTERI et Bartolommeo BUTTERI, ont peint, le premier une *Ascension* dans l'église de Tous-les-Saints, à Florence ; le second, des *Instruments de musique*, au palais Rinuccini, dans la même ville.

BUTTES (LES), village de Suisse, cant. et à 28 kilom. S.-O. de Neufchâtel ; 1,182 hab. appartenant à la religion réformée. Fabrication active d'horlogerie. Ce village est si profondément encaissé au fond d'une vallée resserrée de tous côtés entre de hautes montagnes, que le soleil y est invisible pendant trois mois de l'année.

BUTTET (Marc-Claude DE), poëte du XVIe siècle, né à Chambéry. Ce gentilhomme savoisien, qui appartenait à l'une des premières familles du duché, vint fort jeune étudier à Paris. Reçu très-favorablement par le cardinal de Châtillon, appréciateur de ses talents naissants, il fut présenté à Marguerite de France, qui, bientôt après, devint la femme du duc de Savoie, Emmanuel-Philibert. Buttet composa un *épithalame* pour les noces de cette princesse (Paris, 1559), puis l'accompagna dans les Etats de son époux. Familier de la cour de Savoie, il s'y voua exclusivement à la poésie et aux mathématiques. Ce rimeur a laissé des odes, des sonnets, des poëmes, l'*Histoire de Job, en vers françois*, etc. Il se faisait gloire d'avoir introduit en France les vers saphiques, c'est-à-dire les vers français rimés, mesurés à la manière des Grecs et des Latins. Baïf, Rapin et quelques autres poëtes lui ont disputé l'invention de ce genre de poésie ; mais Pasquier regarde Buttet comme le premier qui en ait fait usage.

La famille de Buttet n'est point éteinte ; sa devise rappelle son nom : *La vertu mon but est.* Parmi les sonnets du poëte, nous citerons le suivant :

Dix et neuf ans j'avois heureusement,
Gardant encor mon innocence entière,
Et le poil d'or de ma barbe première
Sur mon menton se frisoit seulement.

Alors qu'Amour, trop cauteleusement,
En me flattant d'une douce manière,
Me fit ton serf, mesme avec la prière
Me promettoit un fort bon traittement.

Mais je n'ai eu que peine à ton service,
Que mal, qu'ennui, et sans faire un seul vice,
Pour tout guerdon je n'emporte que blâme.

Avec la mort que j'aten brièvement,
Voilà le bien, l'heur et l'avancement
Que j'ai gagné pour vous servir, madame.

BUTTEUR s. m. (bu-teur — rad. *butter*). Charrue à deux versoirs, dont on se sert pour butter les plantes : *Les outils dont on fait usage en agriculture pour la culture des plantes pendant leur végétation sont la houe à cheval, le* BUTTEUR, *etc.* (Encycl.) ‖ On dit plus souvent BUTTOIR.

BUTTEVANT, ville d'Irlande, comté et à 30 kilom. N. de Cork, à 150 kilom. S.-O. de Dublin, sur l'Auberg ; 5,273 hab. Ville déchue, autrefois florissante ; ruines d'une ancienne abbaye fondée par Edouard Ier et d'un château à créneaux.

BUTTIÈRE, orthographe vicieuse, mais usitée, du mot BUTIÈRE.

BUTTIGLIERA, bourg du royaume d'Italie, province et à 25 kilom. N.-O. d'Asti ; 3,700 h. Récolte de vins très-estimés.

BUTTINAM s. m. (bu-ti-namm). Métrol. Poids d'environ 12 kilogr., employé en Perse.

BUTTINGHAUSEN (Charles), théologien et historien allemand, né à Frakenthal en 1731, mort en 1786. Il fut professeur de théologie à Heidelberg et s'occupa d'études historiques sur l'Allemagne. Ses principaux ouvrages sont : *Délassements tirés de l'histoire du Palatinat et de la Suisse* (Zurich, 1766, 3 vol.) ; *Matériaux pour servir à l'histoire du Palatinat* (1773-1782, 2 vol.) ; *Miscellanea historiæ universitatis Heidelbergensis* (1785-86, 2 vol.)

BUTTINGTON, village d'Angleterre, dans le pays de Galles, comté de Montgomery, à 3 kilom. O. de Welshpool, sur la Severn ; 800 hab. Célèbre par la victoire des Saxons sur les Danois en 894.

BUTTLÉRIEN s. m. (bu-tlé-ri-ain). Hist. relig. Membre d'une secte mystique fondée en Allemagne, au XVIIIe siècle, par Marguerite Buttler, qu'on appelait communément la *Mère Eve.*

BUTTMANN (Philippe-Charles), philologue allemand, né à Francfort-sur-le-Mein en 1764, mort en 1829. Après s'être livré à des études philologiques à Gœttingue et à Strasbourg, il fut nommé, de 1786 à 1788, précepteur du prince héréditaire de Dessau, puis se rendit à Berlin, où il se fixa en 1789. Nommé professeur au gymnase de Joachimsthal, il fut en même temps attaché à la bibliothèque royale, dont il devint conservateur en 1811. L'année suivante, Buttmann fut chargé d'enseigner la littérature ancienne au prince royal. Il contribua puissamment à la fondation du séminaire philologique de Berlin. Buttmann joignait à une remarquable sagacité l'érudition la plus étendue, et il a laissé, sur la langue et sur les antiquités, des travaux justement estimés. Sa *Grammaire grecque* (1792), très-souvent réimprimée, est encore en usage dans beaucoup de colléges allemands. On lui doit aussi de savantes éditions et des dissertations de la plus haute valeur sur les mythes grecs et juifs,

qui ont été réunies dans le *Mythologus* (Berlin, 1829, 2 vol. in-8°).

BUTTNER (Chrétien-Guillaume), naturaliste et philologue allemand, né à Wolfenbüttel en 1716, mort à Iéna en 1801. Destiné par son père à la profession de pharmacien, il étudia d'abord les sciences naturelles, puis se mit à voyager en Allemagne, en Suède, en Ecosse, en Angletere, etc. Dans chaque pays qu'il parcourut, Buttner apprit non-seulement la langue nationale, mais encore les dialectes divers qu'on y parlait. De retour en Allemagne, il fit à Leyde la connaissance de Linné. Il lui vint alors à l'esprit de classer les langues comme le célèbre naturaliste avait classé les productions de la nature; et, après avoir exercé quelque temps la pharmacie dans sa ville natale, il se rendit, en 1748, à Gœttingue pour se livrer entièrement à d'immenses recherches sur la filiation des langues et sur l'histoire primitive des peuples. Buttner professa à la Société royale de cette ville jusqu'en 1783, puis reçut le titre de professeur à l'université d'Iéna et celui de conseiller aulique. Il se forma de précieuses collections d'histoire naturelle et une riche bibliothèque, qui furent achetées par le gouvernement de Hanovre et par le duc de Weimar. Pour acquérir ces richesses scientifiques, Buttner ne faisait par jour qu'un seul repas, qui lui coûtait environ un gros d'Allemagne (15 centimes), et il ne cessa jusqu'à la fin de sa vie de s'imposer les privations les plus dures. Il n'en jouit pas moins d'une santé robuste, et conserva jusqu'au dernier moment toute l'intégrité de ses facultés intellectuelles. Ce laborieux savant, à qui l'on doit le premier essai d'une glossographie ou géographie des langues, a fort peu écrit; mais il eut une foule d'aperçus ingénieux, qui ont donné naissance à d'utiles travaux. On a de lui un *Tableau comparatif des alphabets de différents peuples* (1771, in-4°), excellent ouvrage malheureusement inachevé, ainsi que divers travaux de zoologie et de philologie, entre autres : *Liste des noms d'animaux usités dans l'Asie méridionale* (1780, in-8°).

BUTTNER (David-Sigismond-Auguste), botaniste allemand, né en 1724, mort en 1768. Il fut, après Haller, professeur de botanique à Gœttingue, s'occupa beaucoup de classification et publia, en vers latins, une *Enumération méthodique des plantes* (1750, in-4°); Linné lui a dédié un genre de plantes sous le nom de *Buttneria*.

BUTTNÉRIE, BUTTNÉRIACÉ. V. BYTTNÉRIE, BYTTNÉRIACÉ.

BUTTOIR s. m. (bu-toir — rad. *butter*). Techn. Saillie contre laquelle s'appuie une partie mobile d'une machine. ‖ Nom d'une nombreuse famille d'outils qui servent à sculpter le bois et à fouiller dans les creux. Ils se composent tous d'une partie en acier, qui a tantôt la forme d'une gouge, tantôt celle d'un ciseau plat, etc., et d'un manche court et arrondi destiné à être placé dans la paume de la main. On les appelle aussi des POUSSE-AVANT.

— Agric. Espèce de petite charrue destinée à butter certaines plantes, telles que les pommes de terre, les choux, les rutabagas, le maïs, etc., c'est-à-dire à réunir une certaine quantité de terre à leur pied, afin de le soustraire à l'action directe du soleil et des agents atmosphériques. ‖ On dit aussi BUTTEUR. ‖ Charrue à double versoir qui sert à former des billons en rejetant la terre des deux côtés.

— **Encycl.** Agric. La forme des *buttoirs* est assez variable, bien que le principe d'après lequel ils sont construits demeure toujours le même. Les Anglais et les Ecossais les font entièrement en fer; les premiers avec une roue à chape; les seconds sans avant-train. En France, on se sert ordinairement du *buttoir* de Mathieu de Dombasle. Cet instrument se compose d'un âge et d'une paire de mancherons en bois, d'un corps de charrue, de deux versoirs en fonte et d'un soc en acier. L'écartement des versoirs est réglé au moyen de crochets qui viennent se fixer dans une plaque en fer percée de trous et attachée à l'étançon de derrière. M. Eug. Gayot regarde comme un des meilleurs *buttoirs* qui existent la charrue dont on se sert en Sologne pour former les petits billons sur lesquels doivent être semées les céréales d'hiver. « Cette charrue, dit-il, se compose essentiellement d'une forte semelle en bois, d'un soc en fer de lance assez large et de deux madriers en chêne reliant l'âge et la semelle. Dans ces madriers, qui se rejoignent en avant de manière à pouvoir ouvrir facilement la terre et qui s'écartent de 0 m. 15 environ à leur partie postérieure, on perce trois trous dont l'axe se dirige diagonalement en arrière et dans lesquels on chasse trois fortes chevilles en bois dur, de longueur inégale, qui remplacent les versoirs du *buttoir* ordinaire. » Au moyen de cet instrument, la terre est rejetée sur les côtés, à droite et à gauche, sans être plaquée ni lissée, comme avec les *buttoirs* ordinaires, lorsque le sol est humide. Le *buttoir* de la Sologne présente encore un avantage très-important : il coûte très-peu et sa construction est d'ailleurs si facile que les agriculteurs peuvent le confectionner eux-mêmes pendant l'hiver.

Souvent on dispose le *buttoir* de manière à pouvoir exécuter plusieurs opérations. On en possède même qui se transforment à volonté en houe à cheval, en charrue fouilleuse, etc. C'est à cette classe d'instruments à plusieurs fins qu'appartiennent les *buttoirs* appelés vulgairement *charrues universelles*.

BUTTON (Thomas), navigateur anglais, fut envoyé en 1611, par le prince Henri, fils de Jacques I^er^, pour continuer les explorations d'Hudson, et découvrit au nord de l'Amérique la Nouvelle-Galles, les îles Mansfield et diverses autres terres. On a un extrait de son journal dans la collection de Purchas.

BUTTON (îles), petites îles de l'Amérique du Nord, situées à l'entrée orientale du détroit d'Hudson, près des rivages du Labrador, au S. de l'île de la Résolution, par 68° 28′ lat. N. et 67° 40′ long. O. Elles sont au nombre de cinq, et furent découvertes en 1612 par le navigateur Button.

BUTTON-NESS, cap d'Ecosse, formant l'extrémité S.-E. du comté de Forfar, à l'entrée de la baie de Tay, à 15 kilom. E. de Dundee.

BUTTRIAU s. m. (bu-tri-o — rad. *butte*). Nav. Petite butte située au fond d'un cours d'eau.

BUTTSDADT, ville de Prusse, bailliage de Weimar-Iena, à 15 kilom. N.-E. de Weimar; 2,170 hab. Industrie active, fabrication de toiles, draps, passementerie et maroquins.

BUTTSTED (Jean-André), théologien allemand, né à Kirchheim en 1705, mort en 1765. Il fut professeur de théologie à Erlangen, se lia avec Mosheim, qui exerça une haute influence sur son esprit, et publia plusieurs ouvrages qui lui acquirent de la réputation. Les principaux sont : la *Nécessité des mystères de la vraie religion démontrée par la raison* (1730); *Pensées raisonnables sur les mystères du christianisme* (1734); *Sur la création du monde* (1737); *Sur l'origine du mal* (1747), etc.

BUTTURA (Antoine), littérateur italien, né dans la Vénétie en 1771, mort à Paris en 1832. Il fut nommé secrétaire du congrès de Venise lors de la conquête de cette ville par les Français, se rendit à Paris après le traité de Campo-Formio, reçut des lettres de naturalisation et devint plus tard archiviste au ministère des relations extérieures du royaume d'Italie. Consul en Illyrie de 1812 à 1813, il retourna à Paris, où il fut attaché au bureau des traductions, au ministère des affaires étrangères. Il occupa une chaire à l'Athénée de 1817 à 1827. On lui doit, outre des *Poésies* (1811), un *Essai sur l'histoire de Venise* (1815); une traduction italienne de l'*Iphigénie en Aulide* de Racine, le *Tableau de la littérature italienne* (1819); un *Poëme sur la Grèce* (1825); un *Dictionnaire français-italien et italien-français* (Paris, 1832), qui est très-estimé, etc. Il a publié, en outre, la *Bibliothèque des poëtes et des prosateurs italiens*, imprimée par Didot. Ces éditions, revues par Buttura avec un soin extrême, sont estimées pour la correction du texte.

BUTTURA (Eugène-Ferdinand), peintre français, né à Paris en 1812, mort au mois de mars 1852. Il eut pour maîtres Victor Bertin et Paul Delaroche, débuta au Salon de 1835 par un *Paysage composé*, et remporta, en 1837, le premier grand prix de paysage historique. Après cinq ans d'études à l'école de Rome, il revint à Paris et composa : en 1843, le *Ravin* et une vue du *Campo Vaccino*, qui lui valurent une médaille de 2^e^ classe; en 1845, la *Villa de Mécène* et deux autres vues des environs de Rome; en 1846, une *Vue de Tivoli*; en 1847, *Ulysse dans l'île des Phéaciens* (commande du ministère de l'intérieur); en 1848, *Narcisse*, *Daphnis* et *Chloé*, charmantes études pour lesquelles l'auteur obtint une nouvelle médaille de 2^e^ classe; en 1849, deux *Vues de Cannes*; en 1850, *Saint Jérôme dans le désert*; en 1852, une *Vue prise à Villefranche*, près de Nice. M. Buttura envoya en outre à ces trois dernières expositions des portraits à la mine de plomb, d'un travail minutieux et très-réussi. Cet artiste consciencieux, qui à un sentiment élevé de la nature joignait une grande finesse d'exécution, s'éteignit dans toute la force de son talent. — Son fils, Antoine-Eugène-Ernest BUTTURA, né à Paris, élève de MM. Biennoury et Barrias, a exposé, depuis 1863, différentes vues des environs de la ville de Cannes, qu'il habite.

BUTTURINI (Mathieu), poëte et helléniste italien, né à Salo (Lombardie) en 1750, mort en 1817. Docteur en droit civil et en droit canon, il exerça pendant une vingtaine d'années la profession d'avocat à Venise; puis, après la chute de cette république, il professa successivement la littérature, le droit et la philologie à Pavie et à Bologne. Outre plusieurs manuscrits, on a de lui *Matthœi Butturini Carmina* (Venise, 1785), où l'on trouve de belles pensées exprimées dans un style pur.

BUTUA, ville de l'ancienne Dalmatie; aujourd'hui Budua, village autrichien à 15 kilom. S. de Cattaro.

BUTUNTUM, ville de l'Italie ancienne; aujourd'hui Bitonto.

BUTURE s. f. (bu-tu-re). Chass. Tumeur qui survient à la jointure du pied d'un chien de chasse et qui le rend boiteux.

BUTURLIN (Dimitri-Petrowich). V. BOUTOURLIN.

BUTYLE s. m. (bu-ti-le). Liquide incolore et oléagineux, extrait de l'alcool butylique ou butyrique.

— **Encycl.** Chim. Le *butyle* a pour formule C^8H^9. Il est moins dense que l'eau, légèrement odorant. On l'obtient pur en faisant réagir le potassium sur l'iodure de *butyle*. Celui-ci se prépare lui-même en mettant de l'iode dans l'alcool butylique, et ajoutant un peu de phosphore dans le liquide refroidi. On obtient d'une manière analogue le bromure et le chlorure de *butyle*.

BUTYLÈNE s. m. (bu-ti-lè-ne). Chim. Substance gazeuse, contenue dans le gaz d'éclairage.

— **Encycl.** Chim. Le *butylène* ou tétrylène a pour formule C^8H^8. Le gaz d'éclairage renferme une substance gazeuse à la température ordinaire, mais liquéfiable à — 18°. Si l'on dirige donc un courant de gaz d'éclairage dans un serpentin amené à cette température et communiquant avec un ballon étranglé, on pourra se procurer du *butylène* liquide, qui, à la moindre élévation de température, passera à l'état gazeux. Sous forme liquide, le *butylène* a une densité de 0,617; à l'état de gaz, sa densité est de 1,926.

Le *butylène* est à peine soluble dans l'eau, et très-soluble, au contraire, dans l'alcool, qui l'abandonne lorsqu'on l'étend d'eau. L'acide sulfurique en absorbe au moins 100 fois son volume.

BUTYLGLYCOL s. m. (bu-til-gli-kol — de *butyle* et *glycol*). Chim. Composé chimique où il entre du butyle et du glycol.

— **Encycl.** Chim. Le *butylglycol* a pour formule $C^8H^{10}O^4$. Ce composé se prépare en faisant réagir le bromure de butylène sur l'acétate d'argent, et décomposant ensuite par un alcali le *butylglycol* acétique formé dans la réaction. Supposons, par exemple, qu'on ait fait réagir, sur un équivalent de bromure de *butylène*, deux équivalents d'acétate d'argent, on obtiendra du bromure d'argent et du glycol.

BUTYLIQUE adj. (bu-ti-li-ke — rad. *butyle*). Chim. Se dit d'un alcool qu'on appelle aussi BUTYRIQUE. V. ce mot.

BUTYRACÉ, ÉE adj. (bu-ti-ra-sé — du lat. *butyrum*, beurre). Qui a la consistance du beurre.

BUTYRAL s. m. (bu-ti-ral — du lat. *butyrum*, beurre). Chim. Corps obtenu en même temps que le butyrone. Il s'oxyde à l'air et forme de l'acide butyrique ($C^8H^8O^4$).

BUTYRAMIDE s. f. (bu-ti-ra-mi-de — de *butyrum*, beurre). Chim. Corps extrait de l'éther butyrique.

— **Encycl.** Quand on agite dans un flacon de l'éther butyrique avec une dissolution aqueuse d'ammoniaque, il ne tarde pas à disparaître, en donnant naissance à de l'alcool et à de la *butyramide*, qu'on obtient sous la forme de belles paillettes cristallines, par l'évaporation de la liqueur. La *butyramide* appartient à la classe des amides primaires, représentées par une molécule d'ammoniaque, dont le tiers de l'hydrogène est remplacé par une molécule de radical acide. Voici la réaction qui donne naissance à la *butyramide* :

$$C^4H^5O,\ C^8H^7O^3 + AzH^3$$
Ether butyrique.
$$= C^4H^6O^2 + C^8H^9AzO^2$$
Butyramide.

BUTYRATE s. m. (bu-ti-ra-te — du lat. *butyrum*, beurre). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide butyrique avec une base.

— **Encycl.** Les *butyrates* secs sont inodores, tandis qu'ils dégagent une forte odeur de beurre lorsqu'ils sont humides. Jetés sur l'eau, ils présentent souvent des mouvements giratoires, comme quelques propionates et comme le camphre. Les *butyrates* alcalins, soumis à la distillation sèche, donnent du butyrone; distillés avec de l'acide arsénieux, ils donnent naissance à des produits fétides, qui paraissent analogues à ceux que fournissent, dans les mêmes circonstances, les acétates et les propionates.

Les *butyrates* ont pour formule générale $MO,\ C^8H^7O^3$.

BUTYREUX, EUSE adj. (bu-ti-reu, eu-ze — du lat. *butyrum*, beurre). Qui a la nature ou l'apparence du beurre : *Le cacao contient une matière* BUTYREUSE. *Le lait de chèvre ne contient que peu de parties* BUTYREUSES. (Buff.) *Le lait se transforme en substance* BUTYREUSE. (Val. Parisot.) *La peinture de M. G... est malsaine, lymphatique, délayée de tons jaunes et* BUTYREUX. (Du Camp.)

BUTYRIAQUE s. f. (bu-ti-ri-a-ke — du lat. *butyrum*, beurre). Chim. Alcaloïde appelé aussi PÉTININE, BUTYLAMIDE, BUTYLAMINE, BUTYLAMMONIAQUE.

— **Encycl.** Cet alcaloïde se rencontre, suivant M. Anderson, dans la partie la plus volatile de l'huile provenant de la distillation des os. On peut l'obtenir artificiellement par le procédé général de préparation des *ammoniaques composées*, dû à M. Wurtz, et si l'on distille un mélange de cyanate de potasse et de sulfobutyrate de potasse, on obtient l'éther cyanique de l'alcool butyrique :

$$KO, CyO + C^8H^9O, KO, 2SO^3$$
Cyanate de potasse. — Sulfobutyrate de potasse.
$$= C^8H^9O, KO, CyO + 2KO, SO^3$$
Ether cyanique de l'alcool butyrique. — Sulfate de potasse.

Cet éther, traité par la potasse, donne naissance à du carbonate de potasse et à la *butyriaque* $C^8H^{11}Az$. C'est ce qu'exprime la réaction suivante :

$$C^8H^9O, C^2AzO + 2KO + 2HO$$
Ether cyanique de l'alcool butyrique. — Potasse. — Eau.
$$= 2KO, CO^2 + C^8H^{11}Az$$
Carbonate de potasse. — Butyramine.

La formule de la *butyriaque* représente de l'ammoniaque, plus l'hydrogène carboné de l'alcool correspondant :

$$\text{Butyriaque } C^8H^{11}Az = \left\{ \begin{array}{l} AzH^2 \\ H^9C^8 \end{array} \right.$$

A l'état de pureté, la *butyriaque* est un liquide incolore plus léger que l'eau, doué d'un pouvoir réfringent considérable. Son odeur très-piquante rappelle celle de l'ammoniaque; mais, délayée dans une grande quantité d'air, elle présente celle des pommes pourries. Sa saveur est fort âcre. Elle bout vers 80°. Elle ramène au bleu le tournesol, sature les acides les plus énergiques. Elle est soluble en toutes proportions dans l'eau, l'alcool et l'éther, et forme des sels qui cristallisent fort bien.

BUTYRINE s. f. (bu-ti-ri-ne — du lat. *butyrum*, beurre). Chim. Substance grasse trouvée dans le beurre : *La production de la* BUTYRINE *artificielle, cette synthèse directe d'un corps gras neutre, est due à M. Berthelot.* (Boutan.)

— **Encycl.** La *butyrine* se trouve dans le beurre, unie à l'*oléine*, à la *stéarine* et à une très-petite quantité d'acide butyrique. Lorsqu'on veut l'extraire, il faut d'abord séparer le beurre du lait de beurre par la fusion et la décantation, puis on laisse refroidir très-lentement, dans une capsule profonde de porcelaine, le beurre ainsi purifié, et on le tient exposé pendant quelques jours à une température de 19°. Par ce moyen, on isole une grande quantité de stéarine cristallisée en petits grains, et l'on obtient un composé huileux que l'on filtre avec soin. On traite ensuite ce liquide huileux par son poids d'alcool; au bout de vingt-quatre heures, on décante, et on soumet ce liquide à la distillation ménagée, qui donne pour résidu une nouvelle huile riche en *butyrine*. On la traite par le carbonate de magnésie, qui forme, avec l'acide butyrique, un butyrate soluble dans l'eau. Il ne s'agit plus alors que de faire chauffer la matière grasse restante avec l'alcool, et de faire évaporer celle-ci, pour avoir la *butyrine* pure.

Voici les propriétés de la *butyrine*. Elle est très-fluide à 19°, et sa densité est de 0,908; son odeur rappelle celle du beurre chaud; elle est presque toujours jaunâtre, mais elle est blanche quand elle est tout à fait pure. Elle est insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool. La *butyrine* se saponifie facilement; elle se transforme alors en acide butyrique, caproïque et caprique, en glycérine et en acides margarique et oléique.

On donne aussi le nom de *butyrine* aux combinaisons définies résultant de la réaction de l'acide butyrique sur la glycérine. Ces combinaisons, au nombre de trois, portent les noms de *monobutyrine*, *dibutyrine*, *tributyrine*.

La *monobutyrine* s'obtient en chauffant à 100° pendant plusieurs jours un mélange de glycérine et d'acide butyrique. C'est un liquide incolore, neutre, huileux, odorant, d'une saveur aromatique et amère, s'acidifiant facilement au contact de l'air. Sa densité est 1,088 à 17°. Refroidie à — 40°, elle conserve la même fluidité qu'à la température ordinaire. La baryte et la chaux la décomposent rapidement en présence de l'eau, en régénérant de la glycérine et formant des butyrates. Traitée par l'alcool et l'acide chlorhydrique, elle se change, même à froid, en éther butyrique et glycérine. La composition de la *monobutyrine* est exprimée par la formule :

$$C^{14}H^{14}O^8.$$

Sa formation s'explique au moyen de l'équation :

$$C^8H^8O^4 + C^6H^8O^6 = C^{14}H^{14}O^8 + 2HO.$$

La *dibutyrine* s'obtient en chauffant l'acide butyrique avec un excès de glycérine, à 200°, pendant quelques heures. La *dibutyrine* est une huile neutre, odorante, qui se mêle facilement à l'alcool et à l'éther. Ce produit, comme le précédent, s'acidifie promptement à l'air, en répandant l'odeur fétide de l'acide butyrique. Sa densité est égale à 1,082 à 17°. Vers 320°, elle se volatilise sans altération sensible. Refroidie à — 40°, elle demeure liquide, mais sa fluidité diminue. Comme la *monobutyrine*, elle est promptement saponifiée par la baryte et par la chaux; comme elle, elle se décompose promptement par un mélange d'acide chlorhydrique et d'alcool, en régénérant de la glycérine avec formation d'éther butyrique. La composition de la *dibutyrine* est exprimée par la formule :

$$C^{22}H^{20}O^{10}.$$

Sa production s'explique au moyen de l'équation :

$$C^6H^8O^6 + 2C^8H^8O^4 = C^{22}H^{22}O^{12} + 4HO.$$

La *tributyrine* est un liquide neutre, huileux, d'une odeur analogue à celle des composés précédents, d'un goût piquant, puis amer. Elle est fort soluble dans l'alcool et dans l'éther, mais insoluble dans l'eau. A + 8°, sa densité est égale à 1,056. Sous l'influence de la baryte et d'un mélange d'acide chlorhydrique et d'alcool, la *tributyrine* se comporte à la manière des composés précédents. Sa composition est exprimée par la formule :

$$C^{30}H^{26}O^{12}.$$

Sa production s'explique au moyen de l'équation :

$$C^6H^8O^6 + 3C^8H^8O^4 = C^{30}H^{26}O^{12} + 6HO.$$

BUTYRIQUE adj. (bu-ti-ri-ke — du lat. *butyrum*, beurre). Chim. Se dit d'un acide trouvé dans le beurre : *Acide* BUTYRIQUE.

— **Encycl.** L'acide *butyrique* ($C^8H^8O^4$), qui se montre comme un produit constant dans la formation du beurre, peut être obtenu artificiellement de diverses manières. Quand on abandonne à la température ordinaire un mélange de quatre parties d'empois d'amidon, d'une partie de viande hachée et de deux parties de craie, il se manifeste bientôt une fermentation qui est terminée au bout de cinq à six jours. Le produit de cette fermentation est du butyrate de chaux, qu'on sépare par filtration. On décompose ensuite le butyrate de chaux par du carbonate de soude, et l'on filtre. On a ainsi du butyrate de soude. On concentre cette dissolution, on y ajoute de l'acide sulfurique de manière à former du bisulfate de soude. L'acide *butyrique* se sépare alors sous la forme d'une huile colorée, que l'on rectifie après y avoir ajouté 60 gr. d'acide sulfurique par kilogr. L'acide *butyrique* rectifié est ensuite saturé par du chlorure de calcium fondu, ce qui a pour effet d'en séparer l'acide acétique qui peut l'accompagner. Enfin, on le soumet à une nouvelle rectification, dont la dernière produit de l'acide *butyrique* concentré.

Au lieu de viande, on peut employer du fromage ou du gluten en décomposition. Ces substances se changent d'abord en acide lactique, par un simple jeu d'isomérie, puis finalement en acide *butyrique*, en dégageant tout à la fois de l'acide carbonique et de l'hydrogène :

$$C^{12}H^{12}O^{12} = C^8H^8O^4 + 4CO^2 + 4H.$$

Quel que soit son mode de production, l'acide *butyrique* pur présente les propriétés suivantes : c'est un liquide incolore, très-limpide, dont l'odeur rappelle tout à la fois celle de l'acide acétique et du beurre rance; sa saveur est âcre et brûlante; il est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther, bout vers 160°, distille sans altération; sa vapeur est inflammable et brûle avec une flamme bleue; le mélange d'acide carbonique solide et d'éther le transforme en une masse solide cristalline, formée de larges lames. La densité de cet acide est 0,988 à 0°; la densité de sa vapeur, prise à 100° au-dessus de son point d'ébullition, est 3,07. L'acide azotique le dissout à froid sans l'altérer; par une longue ébullition, il le transforme en acide succinique :

$$\underset{\text{Acide butyrique.}}{C^8H^8O^4} + 6O = \underset{\text{Acide succinique.}}{C^8H^6O^8} + 2HO.$$

L'acide *butyrique* absorbe le chlore et donne naissance à deux nouveaux acides qui en dérivent par la substitution d'une certaine quantité de chlore à une proportion équivalente d'hydrogène. Le perchlorure de phosphore le convertit en chlorure de butyrate ($C^8H^7O^2,Cl$). L'acide *butyrique* éthérifie l'alcool avec une grande promptitude et presque instantanément, s'il est associé avec un peu d'acide sulfurique.

— *Aldéhyde butyrique* ($C^8H^8O^2$), que l'on désigne aussi sous les noms divers de : *butyral*, *butylal*, *butylaldéhyde*, hydrure de *butyryle* ou de *butyle*, etc. L'*aldéhyde butyrique* présente quelques variations dans ses caractères, selon le procédé que l'on a suivi pour la préparer. Obtenue par la distillation du butyrate de chaux, c'est un liquide qui bout à 95°, d'une odeur très-pénétrante, et qui ne paraît pas se combiner avec l'ammoniaque. Préparée par la distillation de la fibrine, de la caséine, de l'albumine ou de la gélatine, avec un mélange d'acide sulfurique et de peroxyde de manganèse, l'*aldéhyde butyrique* diffère de celle que nous venons de décrire, en ce que son point d'ébullition est compris entre 68° et 75° et qu'elle se combine avec l'ammoniaque gazeuse en produisant de beaux octaèdres aigus à base rhombe. La formule rationnelle de l'*aldéhyde butyrique* est

$$\left.\begin{matrix}C^8H^7O^2\\ H\end{matrix}\right. = 4 \text{ vol.}$$

représentant ainsi de l'hydrate de butyle.

— *Alcool butyrique* ($C^8H^{10}O^2$), aussi appelé *Alcool butylique*. Cet alcool, dont l'existence a été signalée par M. Wurtz, se rencontre en quantités plus ou moins notables dans les alcools bruts provenant de la fermentation des mélasses de betterave. Pour isoler l'*alcool butyrique*, on soumet l'huile brute à des distillations fractionnées, en recueillant à part tout ce qui distille entre 105° et 115°. Pour purifier ce produit, on commence par le faire bouillir au moins pendant quarante-huit heures avec une solution concentrée de potasse caustique. Au bout de ce temps, on distille le mélange et l'on recueille l'*alcool butyrique* impur. On le met alors en contact avec la moitié de son poids de chaux vive, qui le déshydrate; on le distille enfin, et on le soumet à de nouvelles rectifications, dans lesquelles on ne recueille que ce qui passe entre 108° et 110°.

A l'état de pureté, l'*alcool butyrique* est un liquide incolore et très-fluide. Son odeur rappelle celle de l'alcool amylique; cependant elle est moins pénétrante et plus vineuse. Il bout à 109°; sa densité est de 0,803 à 18°. La densité de sa vapeur est égale à 2,565. L'*alcool butyrique* brûle avec une flamme très-éclairante. Il se dissout dans environ dix fois son poids d'eau à la température ordinaire. Le potassium et le sodium agissent vivement sur l'*alcool butyrique* à une douce chaleur; de l'hydrogène se dégage en abondance, et l'on obtient des produits cristallisés, qui ne diffèrent de l'*alcool butyrique* que par la substitution de 1 équivalent de potassium ou de sodium à 1 équivalent d'hydrogène. La formation de ces produits peut s'expliquer au moyen des équations suivantes :

$$C^8H^{10}O^2 + K = H + C^8H^9KO^2$$
$$C^8H^{10}O^2 + Na = H + C^8H^9NaO^2.$$

La chaux potassée, chauffée à 259° avec de l'*alcool butyrique*, le transforme en butyrate de potasse, avec dégagement d'hydrogène. L'acide sulfurique réagit très-vivement, et l'on obtient de l'acide sulfo-butyrique, analogue à l'acide sulfo-vinique. Le mélange doit être fait avec lenteur et précaution; autrement, la chaleur produite par la réaction serait assez intense pour le décomposer. Le perchlorure de phosphore et l'acide chlorhydrique, en réagissant sur l'*alcool butyrique*, donnent un liquide doué d'une odeur éthérée et constituant le chlorure de butyle. Le bromure et l'iodure de phosphore donnent aussi du bromure et de l'iodure de butyle.

— *Ether butyrique* ou *Butyrate d'éthyle* ($C^4H^5O,C^8H^7O^3$). Nul éther composé n'est aussi facile à préparer que l'*éther butyrique*. Il suffit de faire bouillir pendant quelques minutes un mélange d'alcool, d'acide butyrique et d'acide sulfurique; on obtient ainsi un liquide qu'on purifie en le lavant avec du lait de chaux, en le faisant digérer sur du chlorure de calcium, et en le rectifiant ensuite.

L'*éther butyrique* est un liquide très-mobile, dont la densité à 0° est de 0,902; celle de sa vapeur est de 4,04; il bout à 119°; il est peu soluble dans l'eau, soluble en toute proportion dans l'alcool et l'éther; sa saveur et son odeur rappellent celles de l'ananas. L'*éther butyrique* est décomposé par les alcalis; l'ammoniaque le fait passer à l'état de butyramide ($C^8H^9AzO^2$). Il est employé pour bonifier les eaux-de-vie et pour parfumer les bonbons, à la place d'essence d'ananas.

BUTYROLÉINE s. f. (bu-ti-ro-lé-i-ne — du lat. *butyrum*, beurre, et *oleum*, huile). Chim. Principe qui entre dans la composition de l'acide butyroléique.

BUTYROLÉIQUE adj. (bu-ti-ro-lé-i-ke — de *butyrum*, beurre, et *oleum*, huile). Chim. Se dit d'un acide retiré du beurre par saponification.

— **Encycl.** *Acide butyroléique*. L'*acide butyroléique* ($C^{64}H^{60}O^4,HO$) se retire du beurre par saponification; il diffère de l'acide oléique en ce qu'il ne donne pas, comme lui, d'acide sébacique par distillation.

BUTYROMÈTRE s. m. (bu-ti-ro-mè-tre — du lat. *butyrum*, beurre, et du gr. *metron*, mesure). Phys. Instrument inventé pour déterminer la richesse du lait en beurre.

— **Encycl.** Le *butyromètre* a été inventé par un pharmacien de Fécamp nommé Marchand. Il se compose d'un tube de verre gradué dans sa partie supérieure. On remplit d'abord le tiers inférieur de lait, auquel on ajoute une goutte de dissolution de soude caustique à 36° de densité; on agite le mélange; on verse dessus un volume d'éther égal à celui du lait, et on agite de nouveau; on ajoute enfin une égale quantité d'alcool de 86° à 90° centésimaux; on agite et on laisse reposer le tout. Au bout d'un certain temps, on voit surnager toute la partie huileuse, plus ou moins colorée en jaune, et qui devient bientôt transparente. En comparant le nombre de degrés occupé par cette partie surnageante avec un tableau dressé par l'inventeur d'après des expériences faites avec soin, on connaît la richesse du lait en beurre.

BUTYRONE s. f. (bu-ti-ro-ne — du lat. *butyrum*, beurre). Chim. Produit liquide obtenu par la distillation du butyrate de baryte ou de chaux.

— **Encycl.** La *butyrone* a pour formule : $C^{14}H^{14}O^2$. Quand on distille 100 parties de butyrate de chaux sec, on obtient 42 à 43 parties de *butyrone* brute, qu'on rectifie plusieurs fois, jusqu'à ce que son point d'ébullition soit devenu constant à 144°. La *butyrone* est un liquide incolore et limpide, dont la densité est 0,83; son odeur est pénétrante; elle brûle avec une flamme lumineuse et elle est presque insoluble dans l'eau, tandis qu'elle se dissout en toute proportion dans l'alcool. La *butyrone* s'enflamme immédiatement au contact de l'acide chromique. Chauffée avec son volume d'acide azotique ordinaire, elle donne lieu à une réaction des plus vives, dont les principaux produits sont l'acide *nitropropionique*, et un liquide volatil bouillant à 125° environ, qui paraît être un éther composé, le *butyrate de trityle* :

$$\left.\begin{matrix}C^8H^7O^2\\ C^6H^7\end{matrix}\right\} O^2.$$

Cette hypothèse serait fondée si l'on obtenait le même corps en éthérifiant l'alcool propionique $C^6H^8O^2$ par l'acide butyrique $C^8H^8O^4$.

La constitution moléculaire de la *butyrone* est la même que celle du propione et de l'acétone; la *butyrone* est donc de l'aldéhyde butyrique, dont l'hydrogène radical est remplacé par le groupe hydrocarboné C^6H^7 (trityle).

$$\left.\begin{matrix}C^8H^7O^2\\ C^6H^7\end{matrix}\right\}$$

BUTYRONITRILE s. m. (bu-ti-ro-ni-tri-le — du lat. *butyrum*, beurre, et de *nitre*). Chim. Liquide huileux obtenu au moyen de certains butyrates.

— **Encycl.** Le *butyronitrile* appartient à la classe des *nitriles*, composés résultant de l'action des corps fortement déshydratants, tels que l'acide phosphorique anhydre, sur les sels ammoniacaux à acides organiques ou sur les amides correspondants. Si donc on chauffe du butyrate d'ammoniaque ou de la butyramide avec de l'acide phosphorique anhydre, on obtient le *butyronitrile* (C^8H^7Az). C'est un liquide huileux, bouillant à 118°,5. Le potassium le convertit en cyanure de potassium, en hydrogène et en un hydrogène carboné nouveau. Sa formule C^8H^7Az correspond à 4 volumes de vapeur.

BUTYRONITRIQUE adj. (bu-ti-ro-ni-tri-ke — du lat. *butyrum*, beurre, et de *nitre*). Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action de l'acide nitrique sur la butyrone.

BUTYRONYLE s. m. (bu-ti-ro-ni-le — rad. *butyrone*). Chim. Radical hypothétique de la butyrone.

BUTYRYLE s. m. (bu-ti-ri-le — rad. *butyral*). Chim. Radical hypothétique dont le butyral et l'acide bútyrique seraient dérivés, selon Lœvig.

BUTZBACH, ville d'Allemagne, province de la Hesse Supérieure, à 16 kilom. S. de Giesen; 2,500 hab. Fabrication active de bonneterie de laine et de cordonnerie; nombreuses tanneries; commerce de salaisons. En 1796, les Français remportèrent sous les murs de cette ville un avantage sur les Autrichiens.

BUTZEMANN (le), lutin fort connu et fort estimé des ménagères allemandes, quelque chose comme le Trilby des Ecossais. C'est l'esprit prophétique de la famille, qui signale le danger et met en garde contre un désastre prochain. Saintine, dans son ouvrage sur la *Mythologie du Rhin*, a énuméré, avec un esprit trop sceptique pour bien faire comprendre toute l'importance de ces naïves croyances allemandes, les services par lesquels le lutin sait se faire aimer dans les familles allemandes. « Le soir est venu, dit cet écrivain, la nuit est noire, les maîtres sont déjà couchés; une servante, sa chandelle à la main et bâillant à cœur joie, visite tous les coins et recoins de la maison, remettant chaque chose à sa place. Tout à coup, une porte s'ouvre ou se ferme violemment devant elle, sa lumière s'éteint! Quelque fenêtre sera restée ouverte, direz-vous; c'est une bourrasque de vent... Non! c'est le *Butzemann!* — De bons vivants rassemblés dans la salle haute du Gasthaus y célèbrent la fête de la grosse grappe, en souvenir du divin Dionysius. La nuit les retrouve encore le verre à la main, chantant, buvant... Silence! Les chants et les cris cessent; les verres restent suspendus au milieu d'un toast; les paupières alourdies, les jambes titubantes se redressent et s'affermissent; chacun regagne précipitamment son logis. Par trois fois un être velu, difforme, est venu se heurter à la croisée en battant des ailes; c'est une chauve-souris, direz-vous... Non! c'est le *Butzemann!* — Autour du large poêle de faïence, la famille est rassemblée, bravant gaiement le froid hiver; les hommes fument, un pot de bière devant eux; les femmes tricotent, en causant du mariage prochain de la fille aînée. Malheur! au fond de l'âtre, quel bruit, quelle lumière! Les charbons et les étincelles ont rejailli jusque sur la robe de la fiancée. Qu'y a-t-il donc? c'est un nœud dans le bois, peut-être un marron oublié dans les cendres et qui éclate? direz-vous encore... Non! c'est le *Butzemann!* » Dans ces trois exemples, le lutin n'a pas voulu jouer un mauvais tour aux hommes ou les effrayer, il leur a donné un avertissement. Un malheur les menace, un malheur que leur imprudence, leurs vices ou leurs passions vont amener. Il est plus clairvoyant qu'eux, et, sous une forme ou sous une autre, il vient les avertir de s'arrêter. Aussi, quel que soit l'effroi que le Butzemann produise dans ses manifestations, il n'en est pas moins fort aimé en Allemagne.

BUTZOW (*Beucinum*, *Buxonium*), ville de l'Allemagne, au confluent de la Warnow et de la Nebel; 3,950 hab., en grande partie descendants de réfugiés français. Fabrication active de lainages, bonneterie, savons, brasseries, distilleries, teintureries et mégisseries.

BUUNDUS et BUVINDA, nom latin de la Boyne.

BUVABLE adj. (bu-va-ble — rad. *buvant*). Fam. Potable, qu'on peut boire, qui est passable comme boisson : *Ce vin-là n'est pas* BUVABLE. (Acad.) *Ce vin est entièrement perdu, dit le dégustateur ; il n'est pas* BUVABLE. (Journ.)

BUVANDE s. f. (bu-van-de — rad. *buvant*) Econ. rur. Nom donné dans quelques provinces à la piquette. *Faire la* BUVANDE.

BUVANT (bu-van) part. pr. du v. Boire :

Là des vieillards *buvant* content avec délices
L'un ses jeunes amours, l'autre ses vieux services
DELILLE.

BUVANT, ANTE adj. (bu-van, ante, — du lat. *bibens*, d'où sont venus *bevant*, *beuvant* et *buvant*). Qui boit; qui est en train de boire :

Le souper hors du chœur chasse les chapelains
Et de chantres *buvants* les cabarets sont pleins.
BOILEAU.

. . . . . C'est folie
De compter sur dix ans de vie;
Soyons bien *buvants*, bien mangeants,
Nous devons à la mort de trois l'un en dix ans.
LA FONTAINE.

BUVARD adj. m. (bu-var — rad. *buvant*). Se dit d'un papier mou, non collé, qui est propre à boire, à sécher l'écriture fraîche : *Papier* BUVARD.

— s. m. Cahier relié, composé de feuilles de papier buvard, entre lesquelles on place des feuilles fraîchement écrites, lorsqu'on veut en sécher l'écriture.

BUVÉE s. f. (bu-vé — rad. *buvant*). Econ. rur. Sorte de boisson pour les bestiaux, formée de son, de farine, de criblures, etc., délayés dans de l'eau : *Les vaches sont friandes de* BUVÉE.

— **Encycl.** On désigne sous le nom de *buvées* des boissons alimentaires préparées avec des farines, des grains concassés, des racines cuites écrasées. On les prépare ordinairement à chaud. Les jeunes animaux à l'époque du sevrage, les bêtes malades et celles qui sont à l'engrais s'en nourrissent très-volontiers. Les *buvées* sont plus ou moins utiles suivant les substances qui les composent. Le sarrasin, le maïs, les gesses, les vesces, les fèves, les pois sont meilleurs administrés sous cette forme que de toute autre manière. On aurait tort cependant d'attribuer aux *buvées* une très-grande importance, ou de les employer fréquemment en dehors des cas que nous venons de citer. Leur usage immodéré n'est pas sans inconvénient. V. BOISSONS.

BUVERAGE s. m. (bu-ve-ra-je — rad. *buvant*). Breuvage, boisson. ‖ Signifie aussi labourage avec des bœufs. ‖ Vieux mot.

BUVERIE s. f. (bu-ve-rî — rad. *buvant*). Débauche de buveurs : *Nous avons fait ce jour-là une glorieuse* BUVERIE. (Mérim.) ‖ Inus.

BUVETER v. a. ou tr. (bu-ve-té — rad. *buvant*). Ancienne forme de *buffeter*, qui est aujourd'hui la seule consacrée. Ce mot se trouve dans les ordonnances de Louis XIV : *Pour empescher que les vins soient* BUVETEZ, *défense aux déchargeurs de vins de percer les vaisseaux qu'ils déchargent.* (Ordonnance concernant la juridiction des prévôts des marchands, XIII, 5.)

BUVETIER s. m. (bu-ve-tié — rad. *buvette*). Celui qui tient une buvette :

Et qui vous nourrira? le *buvetier*, je pense.
RACINE.

Elle eût du *buvetier* emporté les serviettes
Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes.
RACINE.

Mandons aux vivandiers, *buvetiers*, taverniers,
De clore à l'instant même et taverne et boutiques.
V. HUGO.

— Hist. *Buvetier de la cour des Monnaies*, Emploi créé en titre d'office héréditaire par édit du mois de mai 1704, supprimé en 1791.

BUVETTE s. f. (bu-vè-te — rad. *buvant*). Sorte de petit cabaret situé auprès du palais de justice, où les membres de la cour et les avocats déjeunaient et prenaient des rafraîchissements : *Il ne comprend pas qu'on ait pu jamais se passer du greffe, du parquet et de la* BUVETTE. (La Bruy.) ‖ Aujourd'hui, Buffet de rafraîchissement qui se trouve placé dans nos chambres législatives.

— Par anal. Endroit où l'on donne à boire. Se dit particulièrement des établissements de ce genre annexés aux gares de chemins de fer : *Venez-vous à la* BUVETTE?

— Petit pavillon où l'on se réunit pour boire : *Son ambition est d'avoir assez de place pour construire un kiosque ou au moins une* BUVETTE. (X. Marmier.)

— Aux eaux thermales, Endroit où l'on va boire les eaux.

— Fam. Petits coups que l'on boit à plusieurs reprises : *Quand j'avais une fois ma chère petite brioche et que, bien enfermé dans ma chambre, j'allais trouver ma bouteille au fond d'une armoire, quelles bonnes petites* BUVETTES *je faisais là tout seul en lisant quelques pages de roman!* (J.-J. Rouss.) ‖ Repas que l'on fait entre amis pour se réjouir : *Les statuts des métiers défendaient aux jurés de faire des* BUVETTES. ‖ Ce mot a vieilli.

— **Encycl.** Des *buvettes* ou buffets existaient, sous l'ancienne monarchie, dans les parlements et autres tribunaux; mais nous n'avons aucun document qui prouve que ces sortes d'établissements aient existé à Rome

ou à Athènes. Les causes s'y plaidaient en plein vent, au forum et à l'agora, et ce n'est certainement pas à la *buvette* que Démosthène, Hortensius et Cicéron allaient chercher les rafraîchissements nécessaires à la réparation de leurs forces épuisées par des luttes où la *victoire restait le plus souvent à celui qui parlait* le plus longtemps et surtout le plus véhémentement. Chez nous, les *buvettes* étaient utiles au moyen âge, où les juges se réunissaient de grand matin et siégeaient souvent jusqu'au soir et sans désemparer. Messieurs les juges ont toujours été de l'avis du bonhomme Chrysale :

> On vit de bon bouillon, et non de beau langage.

Un arrêté du mois de février 1524, rendu par la chambre des enquêtes du parlement de Paris, avait décidé qu'à cette chambre il y aurait du *pain* et du *vin*, et il est probable que les *buvettes* donnèrent lieu à des abus, car on trouve cette épigramme sous la plume d'un poëte du temps :

> Thémis inspire, à la *buvette*,
> Aux magistrats la plus droite équité;
> A l'audience, on vous répète
> Plus d'un arrêt que Bacchus a dicté.

Il y a longtemps que la *buvette* a disparu du temple de Thémis à Paris et dans les provinces; l'usage ne s'en est conservé que dans nos assemblées législatives, et il a pris naissance à l'époque de la révolution de Juillet. Sous la Restauration, les députés n'avaient à leur disposition qu'une carafe d'eau flanquée d'une soucoupe destinée au morceau de sucre. Encore le verre d'eau sucrée ne devait-il humecter que le gosier des orateurs qui parlaient à la tribune. Sous le gouvernement bourgeois de Louis-Philippe, les choses se firent plus confortablement : la *buvette* de la Chambre des députés consistait en une petite pièce de 6 mètres de long sur 5 de large, coupée en deux par une table. Là, les gens en livrée de la Chambre servaient aux honorables membres les rafraîchissements et les comestibles nécessaires. Il y avait des sirops de toute espèce, du bouillon, des petits pains très-appétissants, et du lait qui devait être naturel. *En outre*, la *buvette tenait en réserve* quelques bouteilles de vin de Bordeaux et de Bourgogne; le premier, passablement anodin, était sans doute destiné aux membres du juste milieu; l'autre, plus généreux, devait être accaparé par la Montagne. A la chambre des pairs, la *buvette* avait une apparence et surtout un fond plus aristocratique : l'ordinaire des nobles membres se composait de volailles froides, de pâtés de foie gras et de vins fins.

Si l'on en croit certains historiens, la *buvette* du Corps législatif prit une notable extension après la révolution de Février. On y déjeunait et on y dînait aux frais de la République, et comme ces repas grevaient considérablement le budget de la Chambre, on fut obligé de supprimer ce que le *Dictionnaire de la conversation* appelle un abus, et de transformer la *buvette* en un restaurant libre où chacun devait payer son écot. Ces belles choses se sont affirmées au moment où MM. Clairville et consorts faisaient jouer leur *Foire aux idées;* toute arme était bonne en ces beaux temps de réaction, et l'on sait que, dans notre pays, celle de l'ironie a toujours eu le privilége sur toutes les autres.

Aujourd'hui, la *buvette* est devenue un objet de pure archéologie, et on pourrait en trouver la raison dans cet axiome de physiologie animale : la quantité des aliments doit être pour chaque individu en proportion directe de la somme des forces vitales dépensées. Or, *nos orateurs politiques actuels font couler si* peu de flots d'éloquence, que cette déperdition n'a pas même besoin d'être équilibrée par le traditionnel verre d'eau sucrée.

BUVEUR, EUSE s. (bu-veur, eu-ze — rad. *buvant*). Celui, celle qui aime à boire, qui boit beaucoup, qui boit souvent : *C'est un* BUVEUR, *un franc* BUVEUR, *un grand* BUVEUR. *Un* BUVEUR *de vin. Un* BUVEUR *d'eau. Un* BUVEUR *de cidre, de bière. Un grand* BUVEUR *disait qu'il ne buvait que pour s'empêcher d'avoir soif.* (D'Ablanc.) *Les* BUVEURS *d'eau mangent ordinairement beaucoup et parviennent à une grande vieillesse.* (L. Cruveilhier.) *Les* BUVEURS *de bière sont apathiques dans leur esprit et dans leur corps.* (Maquel.)

> Avec un franc *buveur* je vide mon flacon.
> AL. DUVAL.

> Francs *buveurs* que Bacchus attire
> Dans ces retraites qu'il chérit...
> A. GOUFFÉ.

> Tous les méchants sont *buveurs* d'eau,
> C'est bien prouvé par le déluge.
> DÉSAUGIERS.

> Un certain homme avait trois filles,
> Toutes trois de contraire humeur :
> Une *buveuse*, une coquette,
> La troisième avare parfaite.
> LA FONTAINE.

> *Buveurs* de la Germanie,
> Quand partirez-vous enfin?
> Avez-vous conçu l'envie
> D'avaler tout notre vin?
> BÉRANGER.

— Personne qui prend les eaux, qui boit des eaux minérales : *Tous les* BUVEURS *sont contents de leur santé.* (Mme de Sév.) *Je sais que je verrai aux eaux plusieurs* BUVEURS *que j'aurai grand plaisir à revoir.* (Mme Campan.)

— Fam. *Vin qui rappelle son buveur*, Bon vin qui excite à boire.

— Ornith. *Buveur d'huile*, Espèce de hibou qui hante les vieux murs, et passe, dans les croyances populaires, pour boire l'huile des lampes d'église.

— **Epithètes.** Franc, bon, insigne, célèbre, illustre, fameux, intrépide, indomptable, déterminé, incorrigible, mauvais, faible, timide, novice, inexpérimenté.

— **Encycl.** L'antiquité n'a pas compté de moins illustres *buveurs* que les temps modernes, et il en est quelques-uns dont il convient de rappeler le souvenir. Les anciens buvaient peu, ou même point, durant les repas, mais seulement lorsqu'on avait desservi *les mets; on apportait alors le vin, on faisait* des libations aux dieux, aux personnes qui vous étaient chères, on jouait au *cottabe*, on se portait réciproquement des santés, et la conversation s'engageait sur des sujets philosophiques ou légers, pendant que la coupe circulait à la ronde.

> *Postquam prima quies epulis, mensæque remotæ,*
> *Crateras magnos statuunt,*

dit Virgile. C'est à ce moment qu'on chantait les *scolies, sortes de chansons morales, qui* dégénérèrent bientôt en chansons bachiques ou érotiques. Cet usage de boire après le repas est encore celui des Anglais; mais ceux-ci se livrent à une véritable ivresse, tandis que les Grecs s'entretenaient de sujets philosophiques en faisant circuler les coupes. Ils s'enivraient peu : Périandre exhortait Pittacus à ne point s'enivrer et à éviter toute débauche, « de peur, lui disait-il, que tu ne sois connu tel que tu es, et non tel que tu veux être. » *Ils* ne buvaient que très-rarement le vin pur, ils le coupaient avec du miel et de la farine, et le mélangeaient avec l'eau dans la proportion d'un tiers, d'un quart ou même de moitié, selon les personnes et les circonstances. On commençait à boire dans les *cyathes*, petites coupes assez semblables à nos verres à liqueur, puis on en faisait venir peu à peu de plus grandes. Les gens sages se contentaient de boire trois fois en l'honneur des Grâces, ou neuf fois en l'honneur des Muses; d'autres allaient bien plus loin. Le roi du festin déterminait le nombre de coupes que chacun devait boire, et on renvoyait ceux qui ne s'en sentaient pas le courage. On appelait *philoinos* celui qui aimait le vin, et *philopotès* celui qui se plaisait à boire.

Les héros d'Homère étaient de grands *buveurs*, surtout Agamemnon, à qui Achille reproche plusieurs fois de boire immodérément; mais Nestor les surpassait tous, sa coupe ne le quittait jamais, et le poëte en a fait la description comme il a fait celle du bouclier d'Achille. Parmi tous les grands hommes, Alexandre est sans contredit le plus célèbre par ses exploits bachiques, et il laissait bien loin derrière lui César, à qui Caton avait pourtant donné le surnom d'ivrogne. Il était très-adonné au vin, et quelquefois, après s'être enivré, il dormait deux jours et deux nuits de suite. Chez les Grecs, son intempérance était passée en proverbe, et Ménandre, dans sa comédie du *Flatteur*, fait dire à deux de ses personnages : « Vous avez donc bu plus que le roi Alexandre? — Ma foi! tout autant. — Cela est bien glorieux. » Un auteur ancien, Nicobule, raconte que ce prince, soupant chez un Thessalien avec dix-neuf autres convives, fit raison à chacun lorsqu'on lui porta la santé, buvant à lui seul autant que tous en particulier. C'est à un de ces soupers que Callisthène refusa de boire quand la coupe fut venue à lui. Quelqu'un lui en demandant la *raison : « Il est fort inutile, répondit-il, que* je sois obligé de recourir à Esculape pour avoir bu à Alexandre. » On sait que c'est un excès de ce genre qui causa la mort du conquérant. Dans les festins qui suivirent la mort d'Ephestion, Alexandre demanda un verre de deux conges (huit litres environ), en goûta pour saluer le Macédonien Protéas, très-renommé comme *buveur*, et le lui présenta pour qu'il l'achevât. Celui-ci le reçut, et, complimentant beaucoup le roi, il le but de manière à être applaudi de tous les assistants. Peu après, Protéas demanda le même verre, en goûta aussi pour saluer le roi, à qui il le présenta. Alexandre le prit et le vida courageusement; mais presque aussitôt il laissa tomber sa tête sur l'oreiller, et l'on fut obligé de l'emporter dans son lit, où il mourut deux jours après.

Philippe, père d'Alexandre, était également un grand *buveur*, et c'est un jour qu'il était sous l'influence de la liqueur bachique qu'une femme dont il avait refusé d'entendre la cause lui fit cette réponse hardie : « J'en appelle à Philippe à jeun. » Denys le jeune, tyran de Sicile, avait eu la vue affaiblie par l'usage immodéré du vin; ses amis, ou plutôt ses flatteurs, feignaient d'être atteints de la même infirmité, et souffraient à table qu'on leur conduisît la main aux mets qu'on servait et aux verres à boire, comme s'ils ne les apercevaient pas. Alcétas le Macédonien avait été surnommé l'*Entonnoir*, parce qu'il se mettait un entonnoir dans la bouche et avalait sans interruption le vin qu'on y versait. Athénée raconte que l'épitaphe du premier Darius fut celle-ci : « J'ai été en état de boire beaucoup de vin et de le bien porter. » Chez les Perses, bien boire était une qualité qui avait son prix, puisque le jeune Cyrus prétendait qu'il était plus apte à régner que son frère, comme pouvant mieux supporter la boisson. Ce n'était pas une aussi grande qualité aux yeux des Grecs, à en juger par le mot de Démosthène, qui répondit aux envoyés de Philippe de Macédoine, vantant la capacité bachique de leur maître : « Ce n'est point là une qualité royale, mais celle d'une éponge. »

Il y avait des concours de *buveurs* et de ces défis insensés qu'on voit encore se renouveler parfois de nos jours. Après la mort du philosophe indien Calamus, Alexandre fit célébrer des jeux funèbres en son honneur; il proposa un prix aux meilleurs musiciens, aux meilleurs poëtes et aux meilleurs *buveurs*. Un talent d'argent devait récompenser celui qui boirait le plus; de tous les concurrents, il en mourut sur-le-champ trente-cinq qui *eurent le sang glacé; celui qui remporta la* victoire absorba quatre conges de vin pur. Les Scythes eux-mêmes, malgré la réputation de sobriété que leur ont faite certains historiens, étaient renommés comme *buveurs*. Anacharsis, philosophe scythe, se trouvant chez Périandre, où un prix était proposé au plus grand *buveur*, le réclama comme s'étant enivré le premier de toute l'assemblée, disant que, si l'on était vainqueur à la course en arrivant le premier au but, on devait aussi être regardé comme tel lorsqu'on parvenait le premier à s'enivrer, ce qui était le terme pour les *buveurs*. Ce raisonnement porte le cachet de cette subtilité qui caractérise les philosophes antiques.

Il y eut jusqu'à des *buveuses* célèbres; un ancien poëte parle d'une Cléo, qui s'était distinguée par de semblables exploits : « Cléo, dit-il, a donné à Bacchus la robe couleur de safran à fond d'or dont elle s'habillait habituellement, parce qu'elle a toujours pu se distinguer dans les festins, et que personne n'a pu tenir contre elle le verre à la main. » Ce n'était pas aux femmes romaines que de semblables exploits étaient permis; on sait que l'usage du vin leur était interdit sous les peines les plus rigoureuses, et qu'il leur était impossible d'en boire sans qu'on s'en aperçût. D'abord le vin n'était pas confié à leur garde; puis elles devaient baiser sur la bouche, et cela tous les jours, leurs parents, leur mari, jusqu'aux cousins, la première fois qu'elles les voyaient dans la journée. Une des matrones de cet âge d'or de la République romaine, ayant enfreint cette loi, fut condamnée par son mari à mourir de faim. C'est probablement l'attrait du fruit défendu qui faisait aimer le vin aux femmes, car tous les poëtes leur reprochent ce défaut, et il était passé en proverbe de dire : « Croyez une femme qui vous assure qu'elle ne boit pas d'eau. »

Phylarque dit que les Byzantins étaient de si grands *buveurs* qu'ils allaient coucher dans les tavernes, prêtant à intérêt et leurs lits et leurs femmes; il ajoute que leur ville étant attaquée, Léonidès, qui était à leur tête, fit établir des tavernes sur les remparts pour les forcer à y rester.

Nous avons déjà dit ailleurs que chez les Romains il y eut de grands *buveurs*. Le moyen âge eut ses héros en ce genre; il eut aussi sa *messe des buveurs*, comme il y avait la *messe de l'âne* et *celle des joueurs*.

Cette messe des *buveurs*, *missa de potatoribus* ou *missa gulonis*, s'ouvre par un introït qui parodie celui de la messe ordinaire : *Introïbo ad altare Bacchi. Ad eum qui lætificat cor hominis*. Voici comment le *confiteor* a été transformé : *Confiteor reo Baccho omnepotanti, et reo vino coloris rubei, et omnibus scyphis ejus, et vobis potatoribus, ne nimis gulose potasse, per nimiam nauseam rei Bacchi dei mei, potatione, sternutatione, oscitatione maxima, mea cupa, mea maxima cupa. Ideo precor beatissimum Bacchum, et omnes scyphos ejus, et vos fratres potatores, ut potetis pro me ad Dominum reum Bacchum, ut misereatur mei. Misereatur vestri scyphipotens Bacchus et permittat vos perdere omnia vestimenta vestra, et perducat vos ad majorem tabernam, qui bibit et potat per omnia pocula poculorum. Stramen.* Ce *stramen*, au lieu d'*amen*, signifie probablement la paille dont les tavernes étaient jonchées, et qu'il fallait renouveler souvent. Quant aux oraisons, elles se prononçaient ainsi : *Dolus vobiscum; et cum gemitu tuo. Potemus. Oratio.* La prose commençait par ces mots : *Rorate scyphi desuper et nubes pluant mustum.* L'évangile est l'histoire de plusieurs *buveurs* qui ont joué leurs habits aux dés chez un marchand de vin et qui les ont perdus. Le *Pater*, comme le *Confiteor*, est tout entier parodié. *Pater noster, qui es in scyphis, sanctificetur vinum istud. Adveniat Bacchi potus; fiat tempestas tua sicut in vino, et in taberna. Panem nostrum ad devorandum da nobis hodie, et dimitte nobis pocula magna, sicut et nos dimittimus potatoribus nostris, et ne nos inducas in vini tentationem, sed libera nos a vestimento.* Enfin, l'*Ite, missa est* est traduit ainsi : *Ite, bursa vacua.* C'est probablement pour cette messe que Voltaire avait composé la prose suivante, dont voici la première strophe :

> *Bibit ille, bibit illa,*
> *Bibit vinum sine aqua,*
> *Et pro rege et pro papa.*

Si nous rappelons cette messe burlesque, ce n'est certes pas à titre de chef-d'œuvre, mais comme spécimen des libertés que prenaient parfois nos bons aïeux à l'égard des choses sacrées, ce qui ne les empêchait pas d'être profondément religieux. Il n'y a donc, à proprement dire, aucune impiété dans cette exhibition; c'est une curiosité archéologique, voilà tout.

Les moines furent également de grands *buveurs;* Rabelais s'est chargé de les immortaliser. Aujourd'hui, ce genre d'exploits commence peu à peu à se faire moins estimer, et les grands *buveurs n'excitent* plus d'admiration que chez les esprits grossiers.

Buveurs d'eau (LES), roman de mœurs par Henri Mürger. Balzac, ce maître qu'il est si dangereux de chercher à imiter, nous avait montré, dans *Un grand homme de province à Paris*, un cénacle où des apôtres, des confesseurs de l'art, s'imposaient les privations les plus rigoureuses et les plus rudes travaux, en vue d'un avenir immense et d'œuvres gigantesques. Ce qui se consommait, dans ce groupe, de vertus, d'immolations, de fraternité et de génie est incalculable. Mürger, dans les *Buveurs d'eau*, a voulu faire quelque chose de semblable.

« Il existait autrefois, nous dit l'auteur, sous le nom singulier de *Buveurs d'eau*, une petite société de jeunes gens qui, associant leurs espérances et leurs travaux, avaient entrepris de rétablir dans la vie d'artiste les traditions de travail indépendant et sérieux *qui s'oublient si facilement*, surtout quand elles ont à lutter contre les entraînements de la vogue passagère, ou contre les séductions de l'industrie. » En un mot, cette fameuse société, dont on a tant parlé et sur laquelle on a conté une foule de récits plus ou moins véridiques, n'était autre que la *Bohême*, dont Henri Mürger était l'historien et dont il devait rester le grand prêtre. Un ex-*Buveur d'eau* s'est chargé de divulguer les *secrets* de la société, que des railleurs considéraient comme une franc-maçonnerie artistique. Nous résumons les statuts de cette société. Par le premier article, il était interdit aux *Buveurs d'eau* de faire partie d'aucune société secrète, et les réunions mensuelles excluaient d'une façon absolue toute discussion politique. Pour les besoins de la vie matérielle, tous devenaient solidaires les uns des autres. La cotisation pour la caisse commune était assez faible pour que chaque membre pût, dans l'espace d'un mois, s'en procurer le montant, et si, dans les repas qui précédaient ou suivaient les réunions, l'eau devait figurer comme unique boisson, c'est qu'il fallait que l'écot fût assez modique pour que chacun pût en payer sa part. En outre, on ne voulait pas qu'un projet sérieusement conçu devînt un prétexte à banquets. Enfin, bien loin d'imposer à ses membres, comme on le lui a reproché, une patience stoïque, le parti pris de l'isolement et le mépris du succès, la société des *Buveurs d'eau* avait été créée au contraire pour mettre en commun, non-seulement l'étude et l'expérience, mais encore l'activité et les relations de tous ses membres. Se produire et faire aux autres un marchepied de son succès, tel était le devoir de chacun; grandir et *arriver* les uns par les autres, tel était le but principal. Nous ne discuterons pas le bon ou le mauvais côté d'une institution de ce genre; mais nous croyons qu'une pareille société, formée dans la capitale même, au centre de toutes les ressources, de tous les débouchés, est un signe du temps, une preuve irréfutable de la décadence intellectuelle d'un peuple chez qui littérateurs, poëtes, sculpteurs, artistes de tous genres, en sont réduits à se coaliser pour arriver à vivre de leur art. Entrés dans une carrière dont les difficultés sont proverbiales, celle de la peinture, et placés dans les conditions les plus défavorables pour y réussir, les *Buveurs d'eau* affrontent avec résignation mille souffrances, que *l'auteur retrace avec la rigidité d'un procès*-verbal. Ces jeunes artistes ont la foi, et cependant ils ne perceront pas. En se restreignant volontairement dans le cercle d'une existence uniforme, en demeurant à l'écart de toute relation extérieure, ils perdaient nécessairement l'avantage de rencontrer ces occasions, qui viennent quelquefois placer une échelle sous les pieds de ceux qui tentent l'assaut des obstacles. Le second élément d'insuccès chez eux, c'est qu'au talent qui peut produire une œuvre ils ne savent pas joindre l'*intelligence* et l'activité nécessaires pour la mettre en évidence. « Ils perpétuent, dit Mürger, cet état d'anonymité, qui est au talent ce que le boisseau est à la lumière. » Reclus dans la pratique de leur art, le monde finit pour eux aux murailles de leur atelier. A des gens qui s'asphyxieraient, on crierait : « Ouvrez la fenêtre! » Lorsque les *Buveurs d'eau* découragés laissent échapper cette plainte banale : « Nous n'avons pas de chance! » on est tenté de leur répondre : « Ouvrez votre porte, que vous vous obstinez à tenir fermée. » C'est donc en grande partie aux principes qui dirigeaient cette singulière société qu'il faut attribuer ces luttes douloureuses de l'intelligence contre la nécessité, qui forment le fond des *Buveurs d'eau*.

Sous ce titre sont comprises trois nouvelles : *Francis*, histoire d'un jeune homme qui, préférant l'industrie à l'art qu'il transforme en métier, présente un contraste frappant avec les *Buveurs d'eau*, aux exigences desquels il ne se reconnaît pas assez de vertu pour se plier; *Hélène*, aventure d'un *Buveur d'eau* tombant en voyage amoureux d'une jeune fille, qui lui sauve la vie, partage ses sentiments, et, après trois jours d'une affection toute platonique, le quitte pour ne jamais le revoir; *Lazare*, récit de la singulière passion du président du cé-

nacle pour la femme d'un de ses amis, passion qu'il ne considère que comme un instrument de précision qui doit lui donner la mesure de son talent et dont il est fort heureux, son expérience n'ayant pas réussi, de retrouver le côté matériel pour se consoler.

Impossible d'analyser ces trois récits, dont le principal mérite consiste dans la finesse d'observation et la précision des détails : il faut les lire pour bien saisir ce mélange curieux de misère et d'orgueil dont se compose le *Buveur d'eau*. Le plus intéressant, sans contredit, est *Hélène*. « Cet épisode, dit M. Armand de Pontmartin, est supérieur à toutes les autres œuvres de Mürger, parce que, sans abdiquer une seule de ses qualités, tout en laissant à la comédie et à la réalité leur part, il a su s'élever jusqu'à l'idéal le plus émouvant en retraçant les progrès de la passion naissante d'Hélène et d'Antoine, et cette promenade sur la falaise, où Antoine, pris de vertige, est sauvé par Hélène, dont l'amour décuple les forces. Cette scène, encadrée dans un paysage magnifique, le cri d'Hélène: « N'aie donc pas peur, je te tiens, moi! » l'inspiration soudaine de cette noble et chaste fille tutoyant, pour lui rendre courage, l'homme qu'elle aimait depuis trois jours à peine, tout cela peut soutenir la comparaison avec ce que le roman moderne a produit de plus élevé. Là, Mürger était tout à fait dans le vrai, et, ce qui vaut mieux encore, dans la poésie du vrai. »

Dans son style, Mürger se montre beaucoup moins réaliste qu'il ne croyait l'être. Il a très-peu sacrifié aux recherches, aux excès du style et de la couleur. Sauf quelques métaphores d'atelier, quelques-uns de ces abus imposés par la mode, laquelle ne permet plus de lancer une idée sans l'affubler d'un déguisement, sa prose est pleine de naturel et brille plus par le trait que par l'ornement. Il se néglige même parfois, ce qui n'empêche pas qu'il faut admirer dans les *Buveurs d'eau* un sentiment très-fin, un art délicat, et surtout une analyse pénétrante, une mélancolie railleuse, qui semble le côté caractéristique et original de cette physionomie souriante sous un crêpe.

Buveur (LE), romance, par un anonyme. C'est un bel esprit ou au moins un beau diseur qui a rimé cette *beuverie*. Peut-être faudrait-il remonter jusqu'à Saint-Amand, ou tout au moins jusqu'à Collé, pour trouver la paternité de cette œuvre, dont la lecture seule suffit pour donner soif.

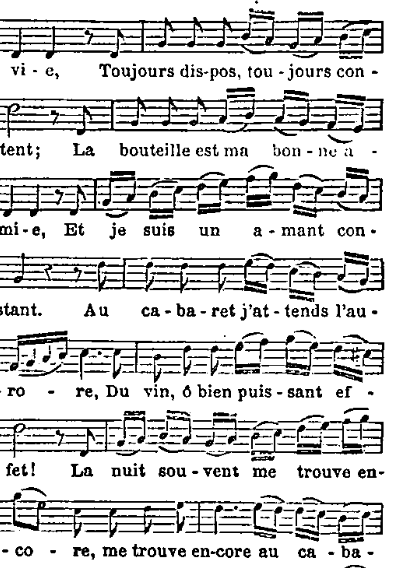

DEUXIÈME COUPLET.

Si j'étais maître de la terre,
Tout homme serait vigneron.
Au dieu d'amour toujours sincère,
Bacchus serait mon Cupidon.
Je ne quitterais plus sa mère,
Car de la cour un juste arrêt
Ferait du temple de Cythère,
Oui, de Cythère, un cabaret!

TROISIÈME COUPLET.

Auteurs qui courez vers la gloire,
Bien boire est le premier talent!
Bacchus au temple de Mémoire
Obtient toujours le premier rang:
Un tonneau, voilà mon Pégase,
Ma lyre, un large robinet;
Et je trouve le mont Parnasse,
Le mont Parnasse au cabaret!

Buveurs (LES), célèbre tableau de Velazquez, connu en Espagne sous le titre de *los Bebedores* ou *los Borrachos* (les ivrognes); musée royal de Madrid. Ce tableau, qui comprend neuf figures de grandeur naturelle, représente une orgie dans laquelle on fait le simulacre d'une initiation bachique. Un robuste gaillard, couronné de feuilles de vigne et ayant pour tout vêtement une double ceinture en étoffe blanche et rouge, joue le rôle de Bacchus; il trône sur un tonneau et pose une couronne de pampre sur la tête du récipiendaire. Celui-ci, vêtu comme un soldat, est agenouillé et s'incline respectueusement. Son visage, masqué en partie par le bras de Bacchus, disparaît tout à fait dans l'ombre; le bout de son nez est seul éclairé. Six ivrognes, choisis parmi la fleur de la canaille espagnole, assistent à la cérémonie et fêtent par des libations la bienvenue du nouvel adepte. L'un d'eux, deminu comme Bacchus, derrière lequel il est placé, s'affaisse sur lui-même, mais sans lâcher la coupe. Un autre, accroupi sur le devant du tableau, à gauche, le dos tourné au spectateur, s'appuie des deux mains sur une amphore : il a déjà reçu, ainsi que le précédent, la couronne décernée aux buveurs émérites. A droite, derrière le néophyte, se tient, un genou en terre, un homme déjà âgé, enveloppé d'un vaste manteau et qui, le verre en main, contemple Bacchus avec une componction comique. Au delà de ce personnage et du soldat, deux drôles nous regardent effrontément : l'un, coiffé d'un chapeau qu'il faut renoncer à décrire, est assis près de Bacchus; il tient des deux mains une vaste coupe et rit aux éclats; l'autre, la tête nue et la main appuyée sur l'épaule de son voisin, se contente de rire sous cape. Plus à droite enfin, on voit deux autres personnages dont l'un presse sur son cœur une outre à moitié vide, tandis que l'autre, probablement un mendiant, se penche vers celui-ci en tendant la main et en levant son chapeau. Au fond se déroule un paysage solitaire, admirablement peint, éclairé par un ciel grisâtre sur lequel se détachent harmonieusement les figures avinées des buveurs. — Tous ceux qui ont parlé de ce chef-d'œuvre l'ont fait dans les termes les plus élogieux. M. Théophile Gautier assure qu'il mérite mieux que *las Meninas* le titre de « Théologie de la peinture, » décerné à cette dernière toile par Luca Giordano. « Sous le rapport de la force, du caractère et de la vigueur du coloris, dit M. Stirling, l'auteur d'une savante biographie de Velazquez, *los Borrachos* n'ont jamais été surpassés; l'humour qui domine dans ce tableau assure à Velazquez le titre de Hogarth de l'Andalousie. » M. Viardot s'écrie avec enthousiasme : « Il n'y a là qu'une scène bouffonne; eh bien! c'est un de ces tableaux desquels nulle description, nulle analyse, nul éloge ne peuvent donner l'idée ni reconnaître dignement la beauté. Dirai-je que cette face bouffie du roi des buveurs, ce corps gras, ces membres potelés, décèlent bien l'insouciante gloutonnerie de ceux qu'on appelle *bons vivants* en tous pays? Parlerai-je de ces barbes incultes, ou de ces yeux avinés, ou de ces manteaux troués, sous lesquels on devine plus d'un être vivant?... Tout cela ne peut se rendre par des paroles. Il faut voir un tel tableau, il faut le revoir, y revenir sans cesse, y fixer ses regards, y concentrer toute sa force d'attention. L'on m'a conté que l'Anglais David Wilkie, le peintre du *Colin-Maillard*, était venu de Londres à Madrid tout exprès pour étudier Velazquez; et que, simplifiant encore l'objet de son voyage, de toutes les œuvres de Velazquez il n'avait étudié que ce tableau.... Chaque jour, quel que fût le temps, il venait au musée, s'établissait devant son cadre chéri, passait trois heures dans une silencieuse extase, puis, quand la fatigue et l'admiration l'épuisaient, il laissait échapper un *haò*! du fond de sa poitrine, et prenait son chapeau. Sans être peintre, sans être Anglais, j'en ai presque fait autant que lui. » Cette anecdote est fort piquante, mais il est à remarquer que, ni dans les *Lettres*, ni dans le *Journal* de Wilkie, imprimés dans sa *Vie* par Allan Cuningham (Londres, 1843), il n'est fait mention des *Borrachos*. — L'admiration de M. Beulé pour ce chef-d'œuvre ne le cède point à celle qu'a éprouvée M. Viardot : « Quelles figures avinées et ignobles! s'écrie le savant secrétaire de l'Académie des beaux-arts; quelle expression! quelles poses! quels haillons! quelle impudence! J'ai encore devant les yeux le grand coquin qui se présente de face et rit au visage des passants avec une gaieté si étourdissante que l'on croit en entendre les éclats. Et le même artiste, après avoir copié ces effroyables truands, allait peindre les figures pâles et aristocratiques de Philippe II ou de l'infant don Carlos! Ce qui fait supporter un tel sujet et de tels types, ce n'est pas seulement la vérité, c'est une certaine vérité idéale à sa manière, à force de volonté, d'exécution, de couleur et d'harmonie. On sent je ne sais quelle chaleur qui prouve que l'artiste s'est pris corps à corps avec la nature, et en même temps une fierté de pinceau qui annonce le gentilhomme et rehausse tout ce qu'il touche. Il y a des tableaux de Velazquez que je préfère, il n'y en a pas qui soit plus fortement peint. Son Bacchus, devant lequel Praxitèle et Scopas se voileraient le visage, est un type vulgaire, mais bien choisi et merveilleusement relevé. C'est à la fois l'athlète et le viveur, jeune, trapu, d'une élégance roturière, d'une beauté qui se palpe, trempé pour la lutte aussi bien que pour la débauche. Les formes et les chairs sont rendues avec un sensualisme mâle et splendide qui bientôt vous attache, et, l'impression première s'effaçant, on finit, tant l'artiste vous impose son type et vous parle en maître, par trouver que ce type est beau. » Ce qui a frappé surtout M. Lavice (*Musées d'Espagne*), c'est la gaieté bruyante qui éclate dans le tableau : « Pour la première fois, dit-il, j'ai ri moi-même devant des rires exécutés en peinture, et j'ai compris que Velazquez était aussi remarquable par la façon d'observer la nature que par la spontanéité et la sûreté de son exécution. On peut faire poser pour le sourire, qui se continue sans se dénaturer. Il n'en est pas de même du rire, car il dégénère en grimace dès qu'on s'efforce de le prolonger; il faut donc le saisir au passage, le fixer dans sa mémoire et l'exécuter sans modèle, tel qu'il s'est produit d'abord, difficulté devant laquelle échouent la plupart des peintres.... Tout est gai et original dans cette composition, vrai chef-d'œuvre au point de vue du faire. Le clair-obscur y est traité d'une façon supérieure. Le corps du jeune Bacchus est parfaitement modelé et éclairé.... Malheureusement cette toile a les défauts de ses qualités : les ombres, que l'artiste avait forcées pour mieux faire ressortir les clairs, ont poussé au noir et altéré jusqu'à la gaieté de cette scène. » M. Stirling fait observer que le sujet, le faire, le coloris des *Buveurs*, offrent une ressemblance marquée avec le célèbre tableau de Ribera : *Silène ivre et les satyres*, du musée royal de Naples; il ajoute : « Comme ce dernier tableau ne fut peint qu'en 1626, l'artiste valencien (Ribera) peut bien avoir emprunté le choix du sujet et quelques idées à son confrère le Castillan. L'esquisse originale de Velazquez, maintenant au château de lord Heytesbury, avait passé à Naples, puisque c'est dans cette ville qu'elle a été découverte et achetée par son propriétaire actuel. Elle porte la signature de *Diego Velazquez*, 1624, et elle offre un beau coloris; mais elle ne présente que six figures, dont l'une, un petit nègre hideux, a disparu de la composition définitive; il faut applaudir à cette suppression. » Le chef-d'œuvre du musée de Madrid a été gravé au burin par Manuel-Salvador Carmona; à l'eau-forte par F. Goya (Madrid, 1778) et par H. Adlard, dans les *Annales des artistes d'Espagne* (Londres); sur bois, dans l'*Art Journal* (Londres, 1852), dans l'*Hisoire des peintres de toutes les écoles* (Paris, 1852), et dans la traduction anglaise de cet ouvrage par P. Berlyn; il a été lithographié par A. Blanco.

Buveurs (ASSEMBLÉE DE), tableau de Bartolommeo Manfredi; musée du Louvre. A l'exemple du Caravage, son maître, Manfredi peignit souvent des scènes de corps de garde, des réunions de joueurs et de buveurs. Dans le tableau du Louvre, quatre personnages élégamment vêtus sont assis autour d'une table de pierre ornée d'un bas-relief. L'un d'eux, à droite, tend son verre à un valet, qui lui verse du vin contenu dans une bouteille garnie d'osier. En face de lui, un jeune homme, d'une figure noble et expressive, chante en s'accompagnant du théorbe. Les deux autres convives écoutent et témoignent leur admiration par leurs gestes. Par derrière, deux domestiques sont debout : l'un prend dans un plat qu'il va déposer sur la table une poignée de macaroni, et ouvre la bouche pour l'engloutir; l'autre boit le reste de la bouteille qu'il emporte. Cette composition a été gravée par Reindel, dans le *Musée royal;* par Jean Haussard, et au trait, dans le *Musée Landon*.

Buveur (LE) ou **A votre santé**, tableau de Frans Hals; galerie d'Arenberg, à Bruxelles. Un homme à mi-corps, de grandeur naturelle, ayant une longue barbe et des cheveux assez mal peignés, tient d'une main un pot de grès à anse de métal, qu'il presse dévotement, et de l'autre main il ôte son chapeau à larges bords; il semble dire aux spectateurs, qu'il regarde en face : A votre santé! — « Frans Hals, dit M. Bürger, a dû rencontrer ce vaillant compagnon dans quelque confortable taverne de Harlem : tête superbe et nobles traits; le nez aquilin et fier, l'œil plein de feu; l'allure et le costume tout populaires. » L'exécution de ce chef-d'œuvre est d'une ampleur et d'une fermeté extraordinaires. — Un autre **Buveur**, de Frans Hals, d'un aspect très-réjouissant, figure dans la collection de M. W. Bürger. Qu'on se représente un robuste gaillard, coiffé d'un vaste feutre noir, les deux bras posés sur l'appui d'une fenêtre, près d'un long verre à pied qu'un jeune garçon, placé dans la pénombre, vient de remplir de vin rouge. Avec quelle tendresse il contemple la divine liqueur! avec quelle volupté il s'y mire! comme il la boit des yeux et comme il lui sourit! Oh! la bonne face épanouie, radieuse, fendue jusqu'aux oreilles par un éclat de rire! Et voulez-vous savoir quel est ce joyeux compagnon?... C'est Jean Barentsz, cordonnier à Harlem, lieutenant des flottes de la Hollande sous le commandement de l'amiral Tromp. Mon Dieu, oui! un officier et un savetier tout ensemble; un de ces vaillants défenseurs de l'indépendance néerlandaise, sortis des derniers rangs du peuple et qui, le lendemain d'une victoire, après avoir commandé un navire ou une compagnie, revenaient paisiblement s'asseoir dans leur échoppe. Frans Hals était l'ami de Jean Barentsz; il le peignit tel que nous l'avons décrit, sur le volet de sa boutique de cordonnier, et c'est cette singulière enseigne, peu propre, on l'avouera, à faire croire à l'assiduité de Barentsz au travail, qui est venue en la possession de M. Bürger. Une inscription en langue hollandaise, tracée au revers du panneau, fournit les divers renseignements que nous venons de donner.

Buveur endormi (LE), tableau de Brauwer; musée d'Avignon. Le buveur dort, les coudes appuyés sur une table où sont posés un broc et une pipe, la tête renversée en arrière, la face rayonnante comme celle d'un homme qui fait un rêve d'or — un rêve d'ivrogne. — Dans le fond du tableau s'ébauchent quelques buveurs attablés. Le personnage principal est admirablement peint. « Je ne connais que Brauwer ou Adrien van Ostade, a dit M. Marius Chaumelin (*Trésors d'art de la Provence*), qui aient pu rendre, d'une façon aussi saisissante, l'attitude d'un corps ainsi affaissé sous le poids de l'ivresse. » — Une composition analogue, d'un mérite bien supérieur et dont l'attribution à Brauwer est incontestable, figure dans la galerie Suermondt, à Aix-la-Chapelle; nous la décrirons sous le titre qu'on lui donne ordinairement : le *Dormeur*. V. aussi TABAGIE, CABARET, etc.

Buveur hollandais (UN), tableau d'Adrien van Ostade; musée du Louvre. Le buveur est un vieillard, ayant les moustaches et les cheveux blancs, vêtu d'un habit de couleur sombre et coiffé d'un feutre noir à haute forme; il est représenté à mi-corps, presque de face, tenant de la main droite un verre, et de la gauche un pot à couvercle d'étain. Sa physionomie a une expression goguenarde et respire la béatitude d'une demi-ivresse. Ce tableau faisait partie de la collection du duc de Cossé, en 1774; il a été gravé par David, sous ce titre : le *Vieillard heureux*. Ad. van Ostade a excellé dans la peinture des adorateurs de la dive bouteille; parmi les nombreuses compositions qu'il a exécutées en ce genre, il nous suffira de décrire les trois suivantes, bien connues par les belles estampes qu'en ont données Suyderhoef, Jean et Cornélis de Vischer. — Un vieux buveur, dont le visage ressemble assez bien à celui de Polichinelle, est assis de profil, à gauche, sur un méchant siége de bois; il a devant lui un tablier et est coiffé d'une toque ornée d'une plume de coq; d'une main il tient sa pipe, et de l'autre il approche un pot de ses lèvres. A ses côtés, une vieille femme, dont la physionomie exprime la convoitise, semble l'inviter à ne pas tout boire. Derrière cette femme, un autre homme est debout, ayant à la main un verre plein. A droite, un troisième compère, assis dans un fauteuil formé d'un tonneau scié par la moitié, allume sa pipe; à terre sont des cartes et des débris de pipes. Le fond de la salle est éclairé par une fenêtre grillagée. Cette scène a été gravée par Jean de Vischer. — La composition gravée par Cornélis porte pour épigraphe : *Vivitur parvo bene* (on vit bien de peu), beau précepte que le buveur pratique à merveille, à la condition de *boire beaucoup;* c'est là, sans doute, ce que dit la vieille assise en face de nous, le coude sur la table du cabaret, la main tenant un verre plein. Un homme qui vient de lui verser à boire est placé au premier plan et nous tourne le dos; un autre personnage, debout près de la vieille, écoute en riant ce qu'elle dit. Des vers flamands expliquent et commentent le sujet. — Au bas de l'estampe de Suyderhoef, on lit ce distique latin :

Vivamus, Bacchi plenos sumamus et haustus;
Vita aliis alia est; vivere mî, bibere est.

Traduction libre : « Vivons et buvons à plein verre. Chacun vit à sa manière; pour moi, vivre, c'est boire. » Il y a, dans le dernier hémistiche, un jeu de mots intraduisible en français, qui roule sur *vivere* (vivre) et sur *bibere* (boire) : les ivrognes des Pays-Bas devaient avoir appris des Espagnols à confondre la prononciation des deux infinitifs latins, car, on le sait, dans la langue espagnole, le *v* et le *b* permutent constamment. Le buveur que nous voyons dans l'estampe de Suyderhoef a la mine la plus satisfaite, la plus réjouie, la plus rayonnante, la plus triomphante qu'on puisse imaginer; il est assis à gauche, de profil, la tête coiffée d'un feutre à ailes retroussées; des deux mains, il soutient un vaste gobelet, de forme très-allongée, qu'il s'apprête à vider; il rit, et semble prendre à témoin de son bonheur et de sa vaillantise le fumeur attablé près de lui. Dans le fond, sous le manteau de la cheminée, une servante semble attiser le feu. — Suyderhoef a admirablement rendu l'œuvre d'Ostade.

Buveur hollandais (LE), tableau de Frans van Miéris. Nous n'avons point affaire ici à un de ces grossiers paysans peints par Ostade et Brauwer : le buveur de Miéris est un jeune gentilhomme, portant un riche pourpoint tailladé, un manteau, un large col de guipure et une toque de velours; d'une main il tient sa pipe, et de l'autre un verre qu'il approche de ses lèvres. Du reste, à son visage joyeux, on devine qu'il a une tendresse particulière pour Bacchus. Miéris avait sans doute croqué cet aimable ivrogne dans la taverne de son ami et confrère Jean Steen, en compagnie duquel il s'oublia souvent jusqu'à noyer sa raison au fond des pots : on raconte qu'une nuit, au sortir d'une orgie, il tomba dans un égout, où il aurait trouvé la mort sans l'assistance que lui prêtèrent un savetier et sa femme, accourus à ses cris. Quelques jours après cette mésaventure, il témoigna sa reconnaissance pour ses sauveurs en leur donnant un tableau. Le savetier et sa femme, qui

n'entendaient rien à la peinture et qui ne connaissaient pas la réputation de Miéris, se trouvèrent assez embarrassés du présent. A la fin pourtant, ils s'avisèrent de le montrer au bourgmestre Mans, qui reconnut aussitôt la main du maître; grande fut leur joie lorsqu'ils apprirent qu'ils pouvaient demander 800 florins de cette peinture, et ce fut en effet le prix qu'ils en obtinrent. Les biographes ajoutent que Miéris, dégrisé par sa chute dans l'égout, jura, mais un peu tard, qu'on ne le reprendrait plus à s'enivrer : il mourut quelque temps après, âgé seulement de quarante-six ans. — Le *Buveur hollandais* faisait partie, il y a un siècle, de la galerie ducale de Louisbourg; il a été gravé par G. Ketterlin.

Buveurs dans un cabaret, tableau de Van der Meer de Delft; galerie Borghèse à Rome. Trois soldats attablés dans un cabaret, près d'une fenêtre, causent et fument. Le premier est vu complètement de dos; le second, de profil, à gauche, vêtu d'une casaque jaune, se tourne vers la servante, qui arrive entre lui et le troisième soldat. Celui-ci, vu de face, est coiffé d'un chapeau pointu de couleur grise; il joue de la flûte et reçoit en plein le rayon de soleil qui tombe de la fenêtre. La servante est vêtue d'une robe rouge, d'un bonnet et d'un camail blanc. Sur le premier plan, à droite, près d'une porte entr'ouverte, un chien blanc est couché sur un manteau. Dans le fond et au centre de la composition, un paysan assis par terre s'appuie contre la muraille. Le tableau s'éclaire, de gauche à droite, par la lumière qui vient de la fenêtre sous laquelle sont attablés les buveurs. « L'effet est rendu d'une façon si nette et si juste, a dit M. Clément de Ris, que l'on est gêné, pour le flûtiste, du soleil qui doit l'aveugler, et que l'on voudrait pouvoir pousser le volet.... On ne saurait assez louer la touche large, ferme et sûre, la couleur si intense et si franche de cette toile. Certaines audaces, comme le buste du troisième soldat, comme le corsage et le bonnet de la servante, font songer à Velazquez et procurent aux yeux d'inexprimables jouissances. » Ajoutons que ce tableau a d'autant plus de prix que les œuvres de Van der Meer de Delft sont très-rares.

Buveurs flamands (LES), tableau de Téniers; musée d'Anvers. Six paysans se sont réunis, à la porte d'un cabaret rustique, pour boire et pour fumer. Deux d'entre eux sont assis devant un tonneau qui leur sert de table; l'un, vu de face, tient une canette flamande; l'autre, vu de profil, couve du regard un cruchon posé par terre, à côté de lui. Les quatre autres villageois sont debout : deux font groupe avec les personnages assis; le troisième, rapproché de l'avant-plan, fume flegmatiquement sa pipe, tout en observant un épagneul qui semble se défier de lui; le quatrième, enfin, placé à l'arrière-plan de droite, est vu de dos. Une femme, portant un cruchon, se tient debout sur le seuil du cabaret, dont le faîte sert de perchoir à deux ou trois pigeons. Une auge à pourceaux et quelques ustensiles de ménage complètent la composition, à droite. Du côté opposé se déroule un paysage dont la large perspective, coupée par un ruisseau, semée de bouquets d'arbres et de chaumières, est éclairée par le soleil à son déclin. Ce tableau, qui, pour l'habileté de la composition et l'harmonie de la couleur, peut se classer parmi les meilleurs ouvrages de Téniers, a été gravé par Ph. Lebas, sous le titre de *Sixième vue de Flandre;* il a été payé 14,600 fr. à la vente de M. Schamp d'Aveschoot, à Gand, en 1840. — Téniers a représenté beaucoup d'autres sujets du même genre, dont les principaux sont décrits dans ce *Dictionnaire* sous les titres que leur donnent les catalogues des musées (v. CABARET, KERMESSE, TABAGIE, PAYSAN, FÊTE VILLAGEOISE, etc.). Il a peint aussi un grand nombre de *Buveurs,* d'attitudes et de types divers, dans de petits tableaux contenant ordinairement deux ou trois figures à mi-corps. Tel est le *Buveur fumant*, du musée de Madrid, lithographié par Célestin Nanteuil : derrière le personnage principal, qui paraît être un militaire, on voit deux paysans, l'un tenant une pipe à la main, et l'autre dormant sur un tonneau. Les compositions analogues gravées par Van den Steen, Coryn Boel, Lisebetten, Pierre Chenu, Basan, etc., n'ont que deux figures : au premier plan est le *buveur* coiffé d'un feutre bossué ou d'une toque ornée d'une plume de coq; il lève joyeusement son verre plein ou caresse une énorme canette, au ventre rebondi, que le second personnage, ordinairement un fumeur, guigne du coin de l'œil; mais le Sganarelle flamand ne paraît pas disposé à lâcher sa proie.... Quelquefois, dans la gravure de Basan, par exemple, le fumeur est remplacé par une vieille femme.

Buveur (UN), tableau de Grimou; musée du Louvre. Le personnage est vu à mi-corps; il a la tête nue, tournée vers la droite, et porte une veste rouge avec une ceinture. Il tient d'une main une cruche qu'il serre contre sa poitrine, et de l'autre un verre de vin qu'il regarde en riant. — Ce tableau est signé : *Grimou*, 1724.

Buveurs de punch (LES), célèbre gravure de William Hogarth. Onze personnages de toutes conditions, militaires, commerçants, membres des quatre Facultés, sont réunis autour d'un immense bol de punch placé sur une table ronde, recouverte d'une nappe. Un pasteur en soutane et en rabat, la face large et épanouie, semble présider l'orgie et conserve seul une apparence de lucidité; il fume gravement sa pipe et agite, à l'aide d'une longue cuiller, la liqueur brûlante. Son voisin de droite, debout et le verre en main, chante à gorge déployée et met sa propre perruque, en guise de couronne, sur la tête du pasteur. A la gauche de celui-ci est un vieux bonhomme qui, le dos tourné à la table, se tient la tête et ouvre démesurément la bouche : une grimace significative dénote qu'il est tourmenté d'une envie qui n'est pas celle de bâiller. Un politique profond, si l'on en juge aux journaux qui sortent de sa poche, est hébété par les vapeurs de l'ivresse; il a pris un flambeau pour allumer sa pipe, et ne s'aperçoit pas qu'il met le feu à sa cravate et à sa manchette. Au premier plan, un farceur dont les jambes titubent et qui a besoin de s'arc-bouter à un fauteuil pour garder l'équilibre, verse le contenu d'une bouteille sur le crâne dénudé d'un de ses compagnons, qui a fait la culbute et se démène inutilement pour reprendre son assiette. Cette grosse plaisanterie égaye un légiste qui est assis de l'autre côté de la table, au milieu même de la composition, et qui ne paraît guère écouter les confidences que lui fait, la main sur le cœur, un jeune ivrogne sentimental. Deux autres personnages, assis dos à dos, — sans doute pour mieux conserver leur aplomb, — tirent de leurs pipes d'énormes bouffées : celui qui fait face au spectateur est coiffé d'un bonnet de nuit; il semble être complètement étranger à tout ce qui se passe autour de lui. Plus indifférent encore et plus abruti est le dernier commensal de cette orgie nocturne; renversé en arrière sur sa chaise, les bras croisés sur la poitrine, la perruque tombante, le visage blême et flasque, la bouche béante, il cuve son punch.... Des flacons vides, des pipes cassées, des pelures de citrons jonchent le sol. Dans le fond, à gauche, est une horloge dont l'aiguille marque quatre heures. — Ce qu'il faut surtout admirer dans cette composition, c'est l'art infini avec lequel Hogarth a su exprimer les différents degrés de l'ivresse en imprimant sur chaque physionomie une nuance particulière d'hébètement. Les personnages sont, d'ailleurs, très-habilement posés et groupés. On assure que l'artiste avait pris pour types autant d'ivrognes, choisis dans la meilleure société de Londres; le public applaudit à la ressemblance des portraits et à la vivacité de la satire. — Cette estampe, que l'on a intitulée quelquefois la *Conversation de minuit*, ou encore l'*Assemblée des buveurs de punch*, est devenue assez rare et atteint des prix élevés dans les ventes publiques. Il en a été fait plusieurs copies, une entre autres sur bois, par M. Emile Deschamps, pour l'*Histoire des peintres de toutes les écoles.*

BUVIGNIER (Eusèbe-Isidore), homme politique, né à Verdun en 1812, mort en 1860. Il était avocat dans sa ville natale. Pendant tout le règne de Louis-Philippe, il fut mêlé aux agitations du parti républicain, et, à la révolution de Février, il fut nommé représentant à la Constituante, où il siégea à la Montagne et où il montra autant d'intelligence que d'énergie. Son nom est demeuré attaché à une proposition d'abolition de la peine de mort présentée avec M. Coquerel. Non réélu à la Législative, il fut banni lors du coup d'Etat du 2 décembre. — Son frère, Nicolas-Armand BUVIGNIER, ingénieur des mines, a fait paraître, sous le titre de : *Statistique géologique, minéralogique, minéralurgique et paléontologique du département de la Meuse* (Paris, 1852), un ouvrage intéressant et estimé.

BUVOTTER v. n. ou intr. (bu-vo-té — rad. *buvant*). Fam. Boire à petits coups et fréquemment : *Il ne fait que* BUVOTTER.

> . . . . En compagnie
> On m'a vu *buvotter* parfois.
>
> SCARRON.

BUXBAUM (Jean-Christian), botaniste allemand, né en 1694 à Mersebourg, mort en 1730. Il étudia la médecine et surtout la botanique dans les principales universités de l'Allemagne, fit connaissance à Halle avec le célèbre F. Hoffmann, et, sur sa recommandation, fut appelé en Russie par Pierre le Grand. Buxbaum reçut une chaire à l'université de Saint-Pétersbourg, prit une part active à la fondation de l'Académie des sciences de cette ville (1724), puis parcourut la Russie, une partie de la Sibérie et la Turquie (1726), pour en étudier la flore. Il mourut des suites des fatigues qu'il avait éprouvées dans ces voyages. Son ouvrage le plus important est intitulé : *Centuriæ quinque plantarum minus cognitarum circa Byzantium et in Oriente observatarum* (Saint-Pétersbourg, 1728-1840).

BUXBAUMIACÉ, ÉE adj. (buk-sbô-mi-a-sé —rad. *buxbaumie*). Bot. Qui ressemble à une buxbaumie. ‖ On dit aussi BUXBAUMIOÏDE.

— s. f. pl. Tribu de mousses ayant pour type le genre BUXBAUMIE.

BUXBAUMIE s. f. (buks-bô-mî — de *Buxbaum*, nom d'un bot.). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des mousses, comprenant deux espèces qui croissent en Europe : *La* BUXBAUMIE *sans feuilles est une mousse très-singulière, que l'on croirait, de prime abord, dépourvue de feuilles; mais celles-ci existent à l'état de poils très-courts et très-serrés.* (Focillon.)

BUXÉES s. f. pl. (buk-sé). Bot. Syn. de BUXINÉES.

BUXENTIUS, nom latin de Bussento.

BUXENTUM, nom latin de Policastro, la *Pyxus* des Grecs.

BUXETUM, nom latin de Busseto.

BUXHOEWDEN (Frédéric-Guillaume, comte DE), feld-maréchal russe, né à Magnusdal (Livonie) en 1750, mort en 1811. Entré au service en 1769, il fut nommé général en 1789, battit l'année suivante les généraux suédois Hamilton et Meyerfeld, auxquels il fit lever les siéges de Fredericksham et de Viborg, combattit en Pologne de 1792 à 1794, sous les ordres de Souvaroff, prit part à la prise de Praga, eut le gouvernement du pays après sa soumission, et adoucit, par son esprit de justice et par sa modération, l'infortune des vaincus. Gouverneur de Saint-Pétersbourg sous Paul Ier, il tomba en disgrâce, se retira en Allemagne, puis fut rappelé au service par Alexandre Ier, et commanda l'aile gauche des Russes à Austerlitz. Napoléon ayant, à la suite du traité de Tilsitt (1807), livré la Finlande à la discrétion de la Russie, Alexandre chargea Buxhoewden de cette conquête facile, pour laquelle dix mois lui suffirent (1808-1809). Ce ne fut qu'une marche triomphale jusqu'au fleuve de Tornéa, en Laponie.

BUXIÈRE-LA-GRUE, bourg et commune de France (Allier), canton de Bourbon-l'Archambault, arrond. et à 38 kilom. S.-O. de Moulins, sur le Morgon; pop. aggl. 524 hab. — pop. tot. 2,623 hab. Mine de houille, tuileries, fabrique de schiste bitumineux. Belle église du style byzantin. Ruines du château de la Condamine, situées sur le sommet d'un coteau entouré d'étroits vallons, et couvertes de lierre.

BUXIFOLIÉ, ÉE adj. (buk-si-fo-li-é — du lat. *buxus*, buis; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles semblables à celles du buis.

BUXINE s. f. (buk-si-ne — du lat. *buxus*, buis). Chim. Alcaloïde extrait de la racine ou de l'écorce du buis.

BUXINÉES s. f. pl. (buk-si-né — du lat. *buxus*, buis). Bot. Tribu de plantes, de la famille des euphorbiacées, ayant pour type le genre buis. ‖ On dit aussi BUXÉES.

BUXONIUM, nom latin de Butzon.

BUXTEHUDE, ville de Prusse, principauté et à 18 kilom. S.-E. de Stade, près de l'embouchure de l'Este dans l'Elbe; 2,570 h. Fabrication de tabac; tanneries; commerce de bestiaux, bois, tan, tourbe, cire et miel.

BUXTEHUDE (Dietrich), musicien allemand, né vers 1635, mort à Lübeck en 1707. Son père, qui était organiste de l'église de Saint-Olaüs, à Elseneur, en Danemark, lui donna ses premières leçons; mais il fut surtout élève de Johann Thiel. En 1669, il fut nommé organiste à l'église Sainte-Marie de Lübeck et s'y fit une grande réputation comme exécutant et même comme compositeur. Fort peu de ses œuvres ont été imprimées. Elles contiennent des cantates sacrées, une ode sur l'indépendance de Lübeck et une autre sur la mort de son père, sept morceaux portant les noms des sept planètes principales, des fugues pour l'orgue, des morceaux de chant, des concertos, etc. Les critiques les plus autorisés de son époque parlent de Buxtehude comme du plus grand organiste et du plus savant compositeur qui ait jamais existé, et vantent surtout sa facilité merveilleuse d'improvisation.

BUXTON, ville d'Angleterre, comté et à 45 kilom. N.-O. de Derby, à 200 kilom. N.-O. de Londres; dans une vallée marécageuse, près des sources de la Wye, petit affluent de la Dervent; 1,600 hab. Eaux thermales et bains très-fréquentés; ces eaux, carbonatées calcaires, connues dès l'époque romaine, émergent du calcaire par une source unique; leur densité est de 1,0003 et leur température varie de 26°,11 à 27°,8. On remarque à Buxton le Old-Hall, bel édifice construit sous le règne d'Elisabeth, et où l'on montre des appartements occupés autrefois par Marie Stuart. Aux environs, carrières de pierres à chaux, près desquelles on voit la fameuse grotte à stalactites du Pool's Hole et le Diamond-Hill, ou Colline des diamants, où se trouve de beau quartz cristallisé.

BUXTON (Jédédiah), célèbre calculateur anglais, né en 1704, à Elmton, mort en 1774. Bien que fils d'un maître d'école, il ne reçut pas même une instruction élémentaire; cependant il était doué d'une aptitude tellement extraordinaire pour le calcul, qu'il résolvait les problèmes les plus difficiles avec une promptitude extrême, et qu'il mesurait avec une rigoureuse exactitude les terrains et les distances, rien qu'en les parcourant. S'étant rendu à Londres en 1754, il fut conduit à la Société royale et répondit de la façon la plus satisfaisante aux questions qu'on lui posa. Quelques jours après, étant allé à Drury-Lane, où jouait Garrick, il paraissait ne prêter aucune attention à la pièce; mais à la fin de la représentation il avait compté le nombre de mots dont se composait le rôle de cet acteur. Buxton retourna bientôt dans son village, où il vécut dans une complète obscurité.

BUXTON (Thomas FOWELL), philanthrope anglais, né en 1786 dans le Devonshire, mort en 1845. Propriétaire d'une des plus importantes brasseries de Londres et membre du parlement pendant près de vingt ans, il consacra sa vie entière à la cause de la civilisation et de l'humanité, s'occupa de la réforme pénitentiaire et criminelle, de l'abolition de la traite et de l'esclavage des noirs, de la civilisation des tribus africaines, et obtint plusieurs bills favorables à la réalisation de ses idées d'amélioration. On a de cet homme de bien deux ouvrages plus remarquables par le fond que par la forme : *Etude sur la question de savoir si le crime et la misère sont produits ou prévenus par notre système pénitentiaire* (Londres, 1818), et le *Trafic des esclaves et ses remèdes* (1839-1840), traduit en français par M. Pacaud (1840).

BUXTON (Charles), homme politique anglais, fils du précédent, né en 1823 à Cromer-Hall, comté de Norfolk, ancien élève de l'université de Cambridge, où il fut reçu maître ès arts. Il est auteur d'une *Vie de sir Fowell Buxton*, son père, qui fut en Angleterre le principal promoteur de l'abolition de l'esclavage. Membre du parlement britannique, il a pris maintes fois la parole dans la chambre des Communes, à un point de vue libéral et progressif, sur la traite des esclaves, sur l'éducation nationale et autres sujets économiques du même ordre.

BUXTORF (Jean), célèbre hébraïsant allemand, né à Camen (Westphalie) en 1564, mort en 1629, occupa la chaire d'hébreu à Bâle pendant trente-huit ans. Nul plus que lui ne posséda l'intelligence des livres rabbiniques; en outre, à la connaissance de la langue hébraïque, il joignait celle du chaldéen. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont les plus estimés sont : *Concordantiæ bibliorum hebraïcæ* (1632, in-fol.); *Synagoga judaïca* (1603); *Lexicon chaldaïcum, thalmudicum et rabbinicum* (1607, in-8°), le meilleur dictionnaire qu'on ait encore en ce genre; *Biblia hebraïca rabbinica* (1618-1619, 4 vol. in-fol.), où l'on trouve les commentaires des rabbins, la paraphrase chaldaïque et la massore, etc.

BUXTORF (Jean), hébraïsant allemand, né à Bâle en 1599, mort en 1664, était fils du précédent. Héritier des aptitudes et du talent de son père, il lui succéda en 1630 dans sa chaire d'hébreu à Bâle, après avoir voyagé en Hollande, en France et en Allemagne. Buxtorf a terminé et publié divers ouvrages de son père et fait paraître, entre autres travaux : *Lexicon chaldaïcum et syriacum* (Bâle, 1622, in-4°); *Tractatus de punctorum vocalium et accentuum in libris veteris Testamenti....* (Bâle, 1648); *Dissertatio de sponsalibus ac divortiis* (1652); *Dissertationes philologico-theologicæ* (Bâle, 1659, in-4°). — Son fils, Jean-Jacques BUXTORF, né à Bâle en 1645, mort en 1704, et son neveu Jean-Jacques BUXTORF, mort en 1732, occupèrent également la chaire d'hébreu à Bâle et composèrent divers travaux sur la littérature hébraïque. On cite notamment du dernier : *Catalecta philologico-theologica* (1707), et *Dissertationes* (1725).

BUXY, bourg de France (Saône-et-Loire), ch.-l. de canton, arrond. et à 16 kilom. S.-O. de Chalon; pop. aggl. 1,458 hab. — pop. tot. 2,153 hab. Vins estimés, huileries, blanchisserie de toiles. Commerce de bétail, vins, grains. Ruines d'un ancien château; restes d'anciennes fortifications; église du XIe siècle, dont quelques parties du XIIIe sont dignes d'attention.

BUY DE MORNAS (Claude), géographe français, né à Lyon, mort à Paris en 1783. Il professa l'histoire et la géographie, reçut le titre de géographe du roi et des enfants de France et finit par entrer dans les ordres. On a de lui quelques ouvrages élémentaires de géographie, entre autres : *Atlas méthodique de géographie et d'histoire* (Paris, 1761-1770, 4 vol. in-fol.), et *Cosmographie méthodique* (Paris, 1770, in-8°).

BUYA s. f. (bui-ia — rad. *buée*). Lessive, dans le patois de quelques provinces du Midi. On dit d'un homme sans énergie : *Vous êtes un Jean de la* BUYA, c'est-à-dire : Vous n'êtes bon qu'à faire couler la lessive.

BUYAH. V. IMAD EDDAULAH.

BUYANDIÈRE s. f. (bu-ian-diè-re). Art culin. Sorte de ragoût.

BUYE s. f. (bu-î). Forme ancienne du mot BUIRE, espèce de vase.

BUYER (Barthélemy), imprimeur français, vivait dans la seconde moitié du XVe siècle à Lyon, où il fut nommé conseiller de ville en 1482. Ce fut lui qui établit à Lyon, vers 1472, la première imprimerie, dont il confia la direction à Guillaume Régis ou Leroy. De ses presses, établies dans sa maison, sortirent le *Compendium* du cardinal Lothaire (1473); la *Légende dorée* à deux colonnes, en caractères gothiques et sans chiffres aux pages (1476); le *Speculum vitæ humanæ de Rodriguez* (1477), etc.

BUYNARD DES ÉCHELLES (Jean-François-Anne), littérateur français, né en 1773 aux Echelles, mort en 1811, était imprimeur à Lyon. Il a traduit de l'espagnol le *Triomphe de l'Evangile* d'Olarides (1805, 4 vol. in-8°), a publié le *Plutarque de l'enfance* (1810), etc.

BUYS (Guillaume DU), poëte français, né à Cahors au XVIe siècle. Il voyagea en Italie, remporta plusieurs prix aux jeux floraux de

Toulouse et termina ses jours en Bretagne. Il a publié ses poésies sous le titre de : l'*Oreille du prince*, *ensemble plusieurs autres œuvres poétiques* (Paris, 1582).

BUYSE s. f. (bu-i-ze). Pêch. Bâtiment hollandais pour la pêche aux harengs, jaugeant de 60 à 80 tonneaux, et portant des voiles carrées sur trois mâts courts qui peuvent s'abaisser sur l'arrière au moyen de bascules.

BUYSEN (A. VAN), graveur hollandais, travaillait à Amsterdam dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il a gravé au burin : *Eve donnant à Adam un fruit de l'arbre défendu*, la *Tour de Babel*, l'*Apparition de l'ange à Moïse*, la *Défaite des Israélites*, la *Coupe de Joseph trouvée dans le sac de Benjamin*, *Joseph faisant des présents à ses frères*, d'après Gérard Hoet; plusieurs portraits, entre autres celui de Luther, etc. — BUYSEN (J. Van), probablement parent du précédent, travaillait à la même époque; il a gravé aussi d'après G. Hoet : la *Mort de Samson*, les *Aînés des Egyptiens frappés de mort*.—Un autre graveur du même nom et du même temps, P. Van BUYSEN, a gravé une vue de l'église septentrionale d'Amsterdam.

BUYSTER ou **BUISTER** (Philippe), sculpteur flamand, né en 1595 à Anvers, et non à Bruxelles, comme l'ont prétendu quelques auteurs, mort à Paris en 1688. Il eut pour maître Gilles van Paepenhoven et alla se fixer à Paris vers le milieu du XVIIe siècle. Son œuvre la plus importante fut le mausolée du cardinal de La Rochefoucauld, qu'il exécuta pour une chapelle de l'église Sainte-Geneviève. Il sculpta aussi plusieurs statues pour le château et pour le parc de Versailles : *Neptune*, *Cérès*, *Bacchus*, *Momus*, le *Poëme satirique*, *Flore*, un *Joueur de tambour de basque*, etc. « Tous ces ouvrages, dit l'abbé de Fontenay, sont des preuves de la capacité de Buyster. Les connaisseurs lui reprochent néanmoins d'être un peu maniéré. Les draperies n'ont point cette simplicité, ce goût vrai de la nature qui vous charme, qui vous séduit. C'est peut-être le seul reproche qu'on puisse faire à cet artiste. »

BUYUK-DÉRÉ ou **BUIUKDÉRÉ** (en turc la *Grande Vallée*), ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, sur le Bosphore, à 16 kil. N. de Constantinople; 2,200 hab. Importantes fabriques de briques et poteries. « Buyuk-Déré, dit Théophile Gautier, est un des plus charmants villages qui existent au monde. Le rivage se creuse en cet endroit et décrit un arc où les flots viennent mourir par molles ondulations. Des habitations élégantes, parmi lesquelles on remarque le palais d'été de l'ambassade de Russie, s'élèvent sur le bord de la mer, au pied des dernières croupes de collines qui forment le lit du Bosphore, sur un fond de jardins verdoyants; les riches négociants de Constantinople possèdent là des maisons de campagne, où chaque soir le bateau à vapeur les amène, leurs affaires finies, et d'où ils repartent le matin. De belles promenades ornent les environs de ce séjour aristocratique; la plus fréquentée est la grande prairie avec le bouquet de platanes séculaires que la tradition appelle *platanes de Godefroy de Bouillon*, dont le plus ancien semble composé d'une agglomération de sept ou huit troncs soudés ensemble. Viennent ensuite la vallée des Roses, le Kastanie-Sou, au N. de la ville, et la plage où, après le coucher du soleil, se promènent lentement de nonchalantes Asiatiques. »

BUYUK-IMROKHOR s. m. (bu-iuk-imm-ro-kor). Hist. ottom. Chef des écuyers et des équipages du sultan.

BUZANÇAIS, ville de France (Indre), ch.-l. de canton, arrond. et à 28 kilom. N.-O. de Châteauroux, sur l'Indre; pop. aggl. 3,476 h. — pop. tot. 5,145 hab. Métallurgie, tanneries, meunerie, industrie chevaline. Débris de murailles d'enceinte du XVe siècle.

BUZANCY, bourg de France (Ardennes), ch.-l. de canton, arrond. et à 22 kilom. E. de Vouziers; pop. aggl. 855 hab. — pop. tot. 862 hab. Tourbe, carrières de pierres calcaires. On remarque à Buzancy la *mosquée* ou le *Mahomet*, édifice carré, bâti, dit-on, par un seigneur de Buzancy, en mémoire de sa captivité en Palestine; le château de la Cour, dont l'entrée est décorée de deux lions en bronze du poids de 3,750 kilogr. Aux environs, ruines d'un couvent de femmes.

BUZANVAL (Nicolas CHOART ou CHICHERAI DE), prélat français, né à Paris en 1611, mort en 1679, était petit-neveu de Paul Choart de Buzanval, qui remplit, sous Henri IV, des missions diplomatiques en Angleterre et en Hollande. Après avoir été conseiller au parlement de Bretagne, maître des requêtes au grand conseil, conseiller d'Etat et ambassadeur en Suisse, Nicolas Chicherai entra dans les ordres, fut nommé évêque de Beauvais en 1650 et quitta alors le nom de Chicherai pour porter celui de Buzanval. Complétement absorbé par l'administration de son diocèse, ce prélat ne parut plus à la cour. Il fonda un hôpital, ouvrit un grand et un petit séminaire, consacra le reste de ses revenus au soulagement des pauvres, défendit à son clergé de lui donner le titre de *Grandeur*, comme étant peu évangélique, condamna l'*Apologie des casuistes*, refusa de signer le formulaire d'Alexandre VI et expulsa les jésuites de son diocèse. Louis XIV lui ayant adressé à ce sujet des reproches, de Buzanval répondit avec autant de simplicité que de hardiesse : « Sire, si je me mêlais de gouverner l'Etat, vous auriez droit de m'en reprendre; mais je m'entends mieux à gouverner mon diocèse que Votre Majesté. Laissez-moi faire. » Lorsque, en 1668, la peste dévasta une partie du Beauvoisis, ce sage et vertueux prélat accourut au foyer même du fléau et prodigua ses soins aux malades. En mourant, il laissa tous ses biens aux pauvres.

BUZE s. f. (bu-ze). Techn. Orthographe peu usitée du mot BUSE.

BUZETTI (Vincent-Benoît), théologien italien, né à Plaisance en 1777, mort en 1824. D'abord professeur de théologie et de philosophie au séminaire de sa ville natale, il fut ensuite nommé chanoine théologal de la cathédrale. Il éprouvait une grande admiration pour les jésuites; mais Pie VII le dissuada d'entrer dans cette compagnie. Lié avec tout ce que l'Eglise renfermait de théologiens subtils et savants, il adressa quelques observations à Lamennais touchant plusieurs passages de son *Essai sur l'indifférence en matière de religion*. Celui-ci n'hésita pas à faire les corrections indiquées par le chanoine de Plaisance. Buzetti a laissé, entre autres écrits : *Mémoire sur le concile de* 1811; le *Triomphe de Dieu sur l'ennemi de la société, de la nature et de l'Eglise* (1814), diatribe violente et fanatique contre Napoléon tombé; *Instructions théologiques*, etc.

BUZOT (François-Léonard-Nicolas), conventionnel girondin, né à Evreux le 1er mars 1760, mort en 1793. Il était avocat dans sa ville natale à l'époque de la Révolution. Nommé député du tiers aux états généraux, il siégea à la gauche et soutint, sinon avec éclat, au moins avec dévouement et dignité, la grande cause de la régénération nationale et de la liberté. Dès le 6 août, il proclama que les biens du clergé appartenaient à la nation. Le lendemain, il réclama le port d'armes pour tous les citoyens, s'opposa ensuite à un nouvel emprunt que sollicitait Necker, combattit le projet d'une loi martiale, fut élu secrétaire le 16 août 1790, et se prononça avec énergie, après la fuite du roi, pour la convocation d'une Convention nationale, vœu prématuré qui lui attira de vives attaques. Après la session de l'Assemblée constituante, il fut élu président du tribunal criminel de l'Eure, et, en septembre 1792, député à la Convention. L'un des chefs du parti de la Gironde, devenu le côté droit dans la nouvelle assemblée, Buzot en partagea toutes les préventions contre la Montagne et contre Paris, et il appela sur lui l'impopularité par l'âpreté de ses attaques. Dès les premiers jours de la session conventionnelle, il se joignit à Kersaint, Lasource, Louvet, Barbaroux, etc., pour dénoncer les prétendus projets de dictature de Robespierre, Danton et Marat, et se rendit surtout fameux par sa proposition d'une *garde départementale* destinée à protéger la Convention contre les *anarchistes* de la Commune et de la capitale. Cette garde devait se composer d'autant de fois quatre hommes d'infanterie et deux cavaliers qu'il y avait de représentants; ces hommes seraient choisis par le conseil général de chaque département, le commandant nommé par la Convention. Le chiffre total de cette garde (moins de 5,000 hommes) n'avait rien de bien effrayant pour la population de Paris; mais on fut particulièrement choqué de l'intention, des formes injurieuses de la proposition, de l'esprit du projet lui-même, qui représentait à la France la capitale de la Révolution comme un repaire de brigands. On sait que des préventions de cette nature se reproduisent à toutes les époques de tourmente politique, et que ces défiances injustes, et le plus souvent intéressées, éclosent toujours dans certains esprits réactionnaires qu'épouvante le patriotisme bien connu de la capitale; enfin, que l'ambition de tous les pouvoirs absolus est de faire de Paris une sorte d'eunuque politique n'appartenant à aucune espèce et à aucun genre. Ni la Constituante ni la Législative n'avaient eu de garde particulière; et cependant ces assemblées, continuellement menacées par le parti de la cour, étaient environnées de dangers réels. L'idée de donner une sorte de maison militaire à la grande assemblée démocratique, cette idée, venant du parti qui tout récemment avait fait décréter la dissolution de la garde constitutionnelle du roi, montrait bien le chemin que la Gironde avait fait dans les voies de la réaction. Par le talent et la renommée de ses membres, elle se croyait assurée d'exercer une influence prépondérante sur la Convention. Elle parvint à faire adopter en principe l'établissement de la fameuse garde; mais cette mesure, d'ailleurs, ne fut jamais appliquée. Il y eut à ce sujet, dans la presse et à la tribune, de vives polémiques qui envenimèrent encore l'inimitié des deux partis. Buzot, homme probe, austère et sincèrement républicain, mais d'un esprit étroit, exclusif, et d'un caractère irascible, ne sut jamais faire à la paix publique le sacrifice de sa malencontreuse idée, dont l'application, d'ailleurs, n'eût probablement pas arrêté la marche ascendante de la Révolution ni assuré le triomphe des Girondins. Il la reproduisait sans cesse et la jetait impérieusement dans toutes les discussions : c'était son *delenda Carthago*. Le 23 octobre, il fit décréter la peine de mort contre les émigrés qui rentreraient en France, et le lendemain, la même peine contre quiconque proposerait le rétablissement de la royauté. Ce fut lui aussi qui demanda la déportation du duc d'Orléans et de ses fils. Ces petits détails, qu'il n'est pas inutile de rappeler, montrent que les mesures de terreur n'appartiennent pas toutes à la Montagne, comme on le croit trop généralement. Dans le procès du roi, Buzot partagea toutes les inconséquences de son parti. Il eût désiré sauver le monarque, ou tout au moins lui épargner l'échafaud. Il n'en vota pas moins la mort, mais demanda l'appel au peuple, puis le sursis à l'exécution. Suspendu de ses fonctions avec les meneurs de la Gironde, dans les journées des 31 mai-2 juin 1793, il s'échappa de Paris avec quelques-uns de ses collègues, se jeta dans la Normandie et devint un des organisateurs de cette insurrection fédéraliste qui échoua si misérablement, et à la suite de laquelle fut rendu contre lui le terrible décret de mise *hors la loi*. Il gagna ensuite la Gironde, où les fugitifs ne trouvèrent pas l'appui qu'ils avaient espéré, erra d'asile en asile, et se croyant sur le point d'être atteint, s'empoisonna, à ce qu'on croit, avec Pétion, près des bois de Saint-Emilion. Du moins, les cadavres de ces infortunés furent retrouvés le lendemain dans un champ, à demi dévorés par les loups. Buzot n'avait alors que trente-quatre ans. Il a laissé des *Mémoires* qui ont été publiés par Guadet en 1823.

Dans ses *Mémoires*, Mme Roland a tracé de Buzot un portrait qui contient les éloges les plus enthousiastes. Nous savons aujourd'hui qu'il était pour elle plus qu'un ami; on a découvert en 1863 des lettres d'amour qu'elle lui adressait du fond de sa prison, et qui sont aujourd'hui à la Bibliothèque impériale. Elle a laissé également des témoignages de cette passion dans plusieurs passages de ses *Mémoires*, passages qui avaient été supprimés par le premier éditeur, et qui ont été restitués dans les éditions récentes faites d'après le manuscrit original, légué à notre grande bibliothèque par la fille de l'héroïne de la Gironde. Pour plus de détails, v. ROLAND (Mme). Les lettres ont été imprimées par M. Dauban, dans son *Etude sur Mme Roland*. Le même ouvrage contient un portrait de Buzot gravé d'après une miniature qui est très-probablement la *chère peinture* que Mme Roland conservait dans sa prison et qu'elle remit, au dernier moment, à l'un de ses amis. Ce précieux dessin fut découvert un peu avant l'apparition des fameuses lettres, chez un étalagiste des Batignolles, par l'éditeur du procès de Charlotte Corday, M. Ch. Vatel, dont l'attention fut éveillée par une petite biographie de Buzot placée derrière la miniature, et d'une écriture que M. Vatel reconnut pour être celle de Mme Roland. Buzot était marié.

BUZOTIN s. m. (bu-zo-tain). Hist. Partisan du conventionnel Buzot.

BUZRUK-OMID. V. KYABUZURK-OMMID.

BUZURDJ-ÉMIR ou **ABOU-ZURDJ-ÉMIHR**, savant mage et médecin persan du VIe siècle. Il vécut à la cour de Nouchyrwan, qui le chargea d'élever son fils Hormouz. On prétend qu'il fut l'inventeur du trictrac, et l'on dit que le sultan de Canoudje ayant envoyé au schah de Perse un jeu d'échecs, Buzurdjémir finit, à force de calculs, par découvrir la marche de ce jeu. Enfin, on lui a attribué une traduction des fables dites de Pilpay, qui, selon d'autres, est due à Burzouzyéh.

BUZZI, BUZZIO ou **BUZIO** (Carlo), architecte et sculpteur milanais, qui florissait vers le milieu du XVIIe siècle. Nous pensons qu'il était de la famille de Lelio Buzzi, l'un des architectes qui présentèrent des plans au concours ouvert pour la construction de la façade du Dôme de Milan vers l'an 1600. Aucun de ces plans n'ayant été mis à exécution, Carlo fournit lui-même, en 1646, un projet qui était sur le point d'être adopté, lorsqu'un autre architecte, Francesco Castello, fit un contre-projet. Ce nouveau plan, bien que jugé supérieur à celui de Carlo, ne fut cependant pas suivi, la pénurie des ressources de la fabrique ayant déterminé l'ajournement des travaux du Dôme. Carlo Buzzi sculpta pour cet édifice plusieurs cariatides et un bas-relief représentant le *Frappement du rocher*. Il construisit, en 1653, les deux grandes chapelles latérales de l'église Saint-Nazaire, à Milan.

BUZZI (Elia-Vincenzio), sculpteur milanais, qui travaillait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il est l'auteur des sculptures de la chapelle de San-Giovanni Buono, et d'un buste de la Vierge, dans la cathédrale de Milan.

BUZZI (Giuseppe), sculpteur milanais, fils du précédent, travaillait au commencement du XIXe siècle. Il a exécuté pour la façade de la cathédrale de Milan les statues de *Saint Jean-Baptiste* et de *Saint Jacques Mineur*, et plusieurs bas-reliefs représentant *Samson terrassant un lion*, *Samson emportant les portes de Gaza*, *Agar chassée par Abraham* et la *Fuite d'Agar*. — Un autre sculpteur du même nom que les précédents et sans doute de la même famille, Bonelli BUZZI, a sculpté la statue de *Saint Barthélemy*, pour la façade du Dôme.

BY s. m. (bi — autre forme du mot *bief*). Eaux et for. Grand fossé qui traverse un étang, aboutit à sa bonde et sert à retenir une partie des eaux quand on vide l'étang.

BYANI s. m. (bi-ia-ni). Ichthyol. Genre de cyprins d'Egypte.

BY APPOINTMENT (baï-a-po-ine-tmènete). Mots anglais qui signifient qu'un marchand a le privilége de fournir un grand personnage déterminé : BY APPOINTMENT *purveyor to the Queen, to the British embassy*, c'est-à-dire Nommé fournisseur de la reine, de l'ambassade anglaise.

BYARD, prédicateur de l'ordre des frères mineurs, qui vivait au temps de saint Louis. Byard appartient à l'histoire littéraire de la France; son ouvrage le plus curieux est un recueil de *Distinctions* ou *Lieux communs à l'usage des prédicateurs*, qui se vendait en 1303, ainsi que l'atteste le livre du recteur conservé dans la bibliothèque de la Sorbonne, lequel possédait deux manuscrits de ces *Distinctions*. Cet ouvrage fut souvent imité, et, dans les siècles suivants, on imprima plusieurs fois des *vade-mecum* à l'usage des prédicateurs, dans lesquels ceux-ci trouvaient des lieux communs qui pouvaient convenir à toutes les circonstances. Le moyen âge n'est pas le seul qui ait eu des manuels de ce genre; de nos jours, on en a imprimé de semblables en France et en Angleterre. Byard a laissé une autre compilation du même genre, qui porte le titre de *Dictionarium pauperum*. Le titre même de ce volume en explique le but : *Dictionnaire des pauvres, indispensable à tous les prédicateurs de la parole divine, qui contient en abrégé des sujets de sermons pour toutes les fêtes de l'année, convenant à tous les temps et à tous les saints*. Ce titre est, du reste, fort sérieux, et l'on méconnaîtrait la naïve bonne foi de Byard si l'on y cherchait le mot pour rire.

BYAUT s. m. (bi-ô). Blouse. ‖ Vieux mot. On a dit aussi BLIAUD.

BYBLIS, fille de Miletus. L'article a été fait au *Supplément*, au mot BIBLIS, orthographe seule correcte.

BYBLOS, ancienne ville de Phénicie très-connue, centre principal du culte d'Adonis (Strabon, XVI. 755), située non loin de la Méditerranée, sur une petite hauteur à peu de distance de Béryte (actuellement Beyrouth). Les Hébreux l'appelaient *Gebal*, et les traducteurs grecs de la Bible lui donnent le nom de *Bibliôn*. Elle est encore appelée par les Arabes *Djibla* ou *Djoubaïl*, mot que quelques géographes grecs avaient transcrit *Zebelet*.

Il ne faut pas confondre cette Djibla arabe, ancienne Byblos, avec une autre ville *Djabala* qu'Aboulféda place près de Laodicée.

BYE (Gerrit DE), peintre verrier hollandais, qui florissait vers le milieu du XVIe siècle. En 1544, il exécuta, par ordre de Charles-Quint, des vitraux très-remarquables pour une église de Delft : ils furent malheureusement détruits par un ouragan qui causa dans cette ville d'affreux dégâts.

BYE (Marc DE), peintre et graveur hollandais, né à La Haye vers 1612, mort en 1670. Il eut pour maître Jacob van der Does, abandonna la peinture pour embrasser l'état militaire, et s'adonna ensuite avec succès à l'art de la gravure. Il a exécuté à l'eau-forte environ cent vingt pièces, représentant pour la plupart des animaux domestiques, des bêtes féroces et des chasses, d'après Paul Potter et Marc Gérard, et d'après ses propres dessins. On lui attribue aussi un *Saint Eustache*, d'après Ant. Tempesta.

BYE (Adrien, Cornélis et Jacques DE). V. BIE.

BYKOW (STAROÏ-), ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 40 kilom. S. de Mohilev, ch.-l. du district de son nom, sur la rive droite du Dniéper; 3,900 hab. Cette ville est défendue par d'anciennes fortifications construites par le général polonais Jean-Charles Chodkiewicz.

BYLDERDYCK (Guillaume). V. BILDERDICK.

BYLER, BYLERT ou **BEYLERT** (Jean VAN), peintre hollandais, né à Utrecht en 1603, était doyen de la corporation des peintres de cette ville. Son père, Hermann van Bylert ou Beylert, était peintre verrier. Jean exerça le même art et exécuta aussi à l'huile des tableaux d'histoire et de genre. Il travailla principalement pour les souverains étrangers. On voit de lui au musée de Rotterdam (1860) un tableau représentant une *Femme tenant un fermoir enrichi de diamants;* au musée de Kœnigsberg, une *Réunion;* au musée de Cassel, un tableau.

BYLERT ou **BYLAERT** (Jean-Jacob), peintre et graveur hollandais, né à Amsterdam en 1734, mort en 1809. Il eut pour maître Abraham Bloemaert, et travailla à Leyde. Il est auteur d'un ouvrage sur la gravure, intitulé : *Nouvelle manière de graver en cuivre des estampes coloriées;* une traduction française de cet ouvrage a été publiée à Leyde en 1772; l'année suivante, il en a paru une traduction en allemand. J.-J. Bylaert a gravé au burin, à l'eau-forte et à la manière du crayon; on a de lui : une *Vieille femme assise*, d'après C. Sachtleven; un *Cheval tenu par un cavalier*, d'après P. Wouwerman; une *Kermesse*, d'après Van Goyen.

BYLES (sir John BARNARD), magistrat et publiciste anglais, né en 1801, fut admis au barreau en 1831, devint greffier archiviste de Buckingham en 1840, docteur en droit, jurisconsulte de la reine et juge à la cour des affaires civiles (1858). Il est auteur de deux ouvrages de jurisprudence très-estimés : *Lois sur l'usure*, et des *Lettres de change*. Il a écrit contre l'école de M. Cobden le *Sophisme du libre échange*

BYLETH, démon terrible, qui, au dire de Wierius, passe pour un des rois de l'enfer. Quand il apparaît, c'est assis sur un cheval blanc, et précédé de trompettes et de musiciens de tout genre. Celui qui veut l'évoquer a besoin de beaucoup de prudence, car Byleth n'obéit qu'avec rage et fureur. Pour cette opération, il faut avoir à la main un bâton de coudrier, et, se tournant vers le point qui sépare l'orient du midi, tracer un triangle hors du cercle où l'on s'est placé; *on lit ensuite la prière qui enchaîne les esprits, et Byleth arrive dans le triangle avec soumission.* Si par hasard il ne vient pas, c'est parce que l'exorciste est sans pouvoir, et que l'enfer méprise sa puissance. Les démonologues ajoutent qu'un excellent *moyen* de séduire Byleth et de le décider à venir dans le triangle, c'est d'y mettre un bon verre de vin, car il est très-gourmand, et s'amadoue pour ceux qui le régalent. Il faut en outre avoir pour lui certains égards : lui faire un accueil gracieux, le complimenter sur sa bonne mine, montrer tout le cas qu'on fait de lui et des autres rois ses frères; il est très-sensible à ces détails. Il ne faut pas négliger, pendant tout le temps qu'on passe avec lui, d'avoir au doigt du milieu de la main gauche un anneau d'argent qu'on lui présentera devant la face. Ceux qui ont écrit sur Byleth et sur la manière de traiter avec lui prétendent que, si parfois ses conditions sont difficiles, en revanche celui qui arrive à le soumettre devient bientôt le plus heureux et le plus puissant des hommes. Ils ajoutent aussi que ce démon, qui commande quatre-vingts légions, était autrefois de l'ordre des puissances, et qu'il espère un jour remonter dans le ciel sur le septième trône.

BYLING (Albert), surnommé le **Régulus hollandais**, né dans la province de Zélande, mort en 1423 à Schoonhoven. Pendant le cours de la guerre civile qui éclata en Hollande, entre les Cabillauds et les Hameçons, Albert Byling se rangea dans le parti des premiers, et défendit, en 1423, avec la plus grande intrépidité, le château de Schoonhoven, assiégé par les Hameçons. Ceux-ci étant parvenus à s'emparer de la place condamnèrent Byling à être enterré vivant. Byling leur demanda un court délai pour mettre en ordre ses affaires, et, fidèle à son serment, il revint au moment désigné pour subir son supplice. Ses ennemis ne furent point désarmés par cet acte d'héroïsme. Byling fut jeté dans une fosse qu'on recouvrit d'une meule de moulin. Dans le premier chant de son poëme de la *Nation hollandaise*, Helmers a célébré ce trait si digne d'inspirer un poëte.

BYNÆUS (Antoine), philologue hollandais, né à Utrecht en 1654, mort à Deventer en 1698. Elève du savant Grævius, il possédait la connaissance du grec, du latin, du syriaque, du chaldéen et de l'hébreu. Après avoir exercé le ministère évangélique, il obtint une chaire de théologie et de langues orientales à Deventer. Bynæus était très-versé dans l'histoire et dans les antiquités. Outre des manuscrits, il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lequels nous citerons : *Somnium de laudibus critices* (Dordrecht, 1682), curieux écrit sur la critique; *De calceis Hebræorum* (Dordrecht, 1682); des *Sermons* (1789), etc.

BYNG (George), amiral anglais, né en 1663, dans le comté de Bedford, mort en 1733. Il prit part à la défection qui livra à Guillaume d'Orange la flotte envoyée contre lui (1688), fut chargé de commandements importants dès l'avénement de ce prince au trône d'Angleterre, s'illustra par la prise de Gibraltar en 1703, et gagna sur les Espagnols la bataille navale de Passaro (1718). — Un de ses fils, John BYNG, né en 1704, et amiral comme lui, fut battu devant Minorque par l'amiral français La Galissonnière en 1756. Cet échec excita une telle exaspération en Angleterre, que le ministère, dominé par l'effervescence populaire, livra le malheureux amiral à un conseil de guerre, qui le condamna à mort. Il fut fusillé en 1757.

BYNGHAM (Joseph). V. BINGHAM.

BYNKERSHOECK (Cornélius VAN), jurisconsulte hollandais, né en 1673 à Middelbourg, mort en 1763. Après avoir fait ses études de droit, il exerça avec distinction la profession d'avocat à La Haye, et devint président du haut conseil de Hollande. Bynkershoeck a publié plusieurs ouvrages qui lui assignent parmi les jurisconsultes un rang des plus distingués, et dans lesquels on trouve la plus saine critique jointe à une science profonde. Nous citerons notamment : *Observationes juris romani* (Leyde, 1710); *Opuscula varii argumenti* (Leyde, 1719); *De Foro legatorum competenti* (1721), traduit en français par Barbeyrac, sous ce titre : *Du juge compétent des ambassadeurs, tant pour le civil que pour le criminel* (La Haye, 1727, 2 vol.). Les œuvres de Bynkershoeck ont été réunies et publiées à Genève (1761, in-fol.).

BYNKES (Jacques), amiral hollandais. V. BINKES.

BYNNI s. m. (binn-ni). Ichthyol. Grand poisson du Nil, du genre des barbeaux, famille des cyprinoïdes : *Le* BYNNI, *connu des anciens sous le nom de* lepidotus, *partageait seul avec l'oxyrhynque les honneurs de l'embaumement.* (Valenciennes.)

BYNS (Anne), femme poëte flamande, née à Anvers, morte vers 1548. Elle était institutrice dans sa ville natale au moment où le protestantisme commença à y faire des progrès. Zélée catholique et douée d'une vive imagination, Anne Byns résolut de combattre le luthéranisme, et composa dans ce but des poésies qui ont beaucoup contribué à perfectionner la langue flamande. Dans ses vers, qui ne sont point exempts des défauts du temps, on trouve de la verve, de l'enthousiasme, en même temps que de l'onction et parfois une sensibilité véritable. On a d'Anne Byns plusieurs recueils. Le premier, intitulé : *Ceci est un beau et pieux petit livre* (Anvers, 1529), a été traduit en latin sous le titre de *Iste est pulcher et sincerus libellus* (Anvers, 1529), et il a eu de nombreuses éditions; deux autres recueils de poésies d'Anne Byns ont paru, l'un à Anvers (1548), l'autre dans la même ville, en 1566, sous le titre de *Refrains spirituels.*

BYOMYE s. f. (bi-o-mî — du gr. *bous*, bœuf; *muia*, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères, voisin des mouches, et comprenant trois espèces qui tourmentent les bœufs et les vaches. ‖ La forme régulière de ce mot serait BUOMYE.

BYRADIAN (Sempad), prince arménien, né vers l'an 50 de notre ère, mort vers 127, appartenait à la famille Pakradouni, juive d'origine, qui, depuis plusieurs siècles, s'était établie en Arménie. Il était devenu, après la mort de son père, chef de la principauté de Sper. Erovant s'étant emparé du trône d'Arménie, après avoir massacré la plupart des membres de la famille régnante de Sanadrouge, Byradian se déclara en faveur d'Ardaschès, jeune prince de cette maison, marcha contre l'usurpateur, le défit en plusieurs rencontres et fit monter Ardaschès sur le trône. Devenu gouverneur du palais et commandant des armées du jeune roi, Byradian se montra digne d'exercer ces hautes fonctions, combattit avec avantage les Romains commandés par l'empereur Trajan, et fit la guerre à Parsmann ou Parasmane, qui régnait sur les bords de la mer Caspienne et qui tomba entre ses mains.

BYRD (William), **BYRDE** ou **BIRD**, comme on l'écrit quelquefois, compositeur et musicien anglais, né vers 1538, mort en 1623. En 1563, il fut nommé organiste de la cathédrale de Lincoln, poste qu'il conserva jusqu'en 1569, époque où il fut nommé gentilhomme de la chapelle royale. La principale partie de ses œuvres a été composée sur des paroles latines, car on suppose que, malgré sa charge, Byrd conserva toujours une secrète préférence pour la religion romaine. Il continua à composer et à publier ses ouvrages jusque vers le milieu du règne de Jacques I^er^, bien que l'on ait quelque peine à concevoir qu'il composât encore à un âge aussi avancé. Il résulte du titre d'un recueil de *Cantiques sacrés*, qu'en 1575 Byrd et Tallis étaient, non-seulement gentilshommes de la chapelle royale, mais encore organistes d'Elisabeth. On croit que ces artistes gagnèrent des sommes considérables, grâce au privilége exclusif que leur accorda Elisabeth d'imprimer de la musique et de vendre du papier à musique. A la mort de Tallis, en 1585, le privilége resta à Byrd seul. Voici les principales œuvres de Byrd, imprimées avec ce monopole : *Cantiones quæ ab argumento sacræ vocantur, quinque et sex partium, authoribus Thoma Tallisio et Gulielmo Birdo Anglis* (1575); *Psaumes, sonates et chants de tristesse et de piété, mis en musique en cinq parties* (1587); *Chants de diverses sortes pour voix diverses* (1589); *Liber primus sacrarum cantionum quinque vocum* (1589); *Liber secundus sacrarum cantionum* (1591); *Gradualia ac cantiones sacræ, Liber primus* (1607); *Gradualia, Liber secundus* (1610); *Psaumes, chants et sonates, solennels ou joyeux, suivant les paroles* (1611). Outre ces ouvrages, Byrd a publié trois messes, dont l'une a été réimprimée par la *Société de musique ancienne*, et il a collaboré pour une large part aux œuvres de Young, de Watson et de Leighton. Un certain nombre de ses compositions pour l'orgue ou l'épinette ont été publiées dans la *Parthenia ou la première musique imprimée pour les épinettes* (1611). Le reste de ses nombreuses compositions se trouve disséminé dans les cahiers de musique manuscrite qui ont appartenu à Elisabeth, à lady Nevil et à d'autres grandes dames de cette époque. Si l'on veut connaître sa musique d'église, on pourra consulter les collections du docteur Alldrich, à l'église du Christ, d'Oxford, et celle du docteur Tudway, conservées au *Musée britannique.*

Byrd fut un des plus grands musiciens du XVI^e^ siècle. La correction harmonique, la clarté de style et la distinction de forme qu'on trouve dans ses ouvrages ont fait de lui le Palestrina de l'Angleterre.

BYRGE (Juste), mathématicien suisse, né à Lichtenstein en 1549, mort en 1632. Il fut un des plus habiles constructeurs d'instruments de mathématiques de son temps, et fut employé, à ce titre, par le landgrave de Hesse Guillaume IV, puis par l'empereur, qui le nomma son mécanicien en 1597. Byrge passe pour l'inventeur du compas de réduction. Il commença une table des progressions, dont sept feuilles ont été imprimées à Prague (1620).

BYRNE (William), graveur anglais, né à Cambridge vers 1740, eut pour maître J.-G. Wille, et travailla à Paris et à Londres. Il exécuta plusieurs estampes pour la collection de Boydell et en grava beaucoup d'autres, en collaboration avec Bartolozzi. Ses œuvres les plus remarquables sont : *Adam et Eve dans le paradis*, d'après Cipriani; la *Fuite en Egypte*, d'après le Dominiquin; *Apollon berger*, d'après Filippo Lauri; la *Mort de Cook*, d'après J. Webber; le *Départ d'Abraham pour l'Egypte* et plusieurs paysages, d'après F. Zuccarelli; le *Soir*, d'après Cl. Lorrain; le *Matin* et le *Soir*, d'après J. Both; le *Fanal exhaussé*, d'après J. Vernet; un *Paysage*, d'après Rembrandt; seize *Vues des lacs de Cumberland et Westmoreland*, d'après Ch.-G. Schutz; une suite de cinquante-deux pièces représentant des *Antiquités de l'Angleterre* (en treize cahiers); la *Cataracte du Niagara*, d'après R. Wilson; la *Bergère des Alpes*, d'après Louterbourg, etc. — Trois graveurs du même nom, que nous croyons avoir eu pour père et pour maître le précédent, ont gravé au burin plusieurs planches pour la *Collection du marquis de Stafford* : John BYRNE a gravé deux pièces, d'après Joseph Vernet; — Elisabeth BYRNE, des *Fruits* et des *Fleurs*, d'après Filippo Lauri, D. de Heem, Van Os, Van Huysum; — Lætitia BYRNE, deux pièces.

BYROM ou **BYRON**, poëte anglais, né en 1691 à Kersall, près de Manchester, mort en 1763. Il fut élevé à l'Ecole des marchands tailleurs de Londres, d'où, à l'âge de seize ans, il fut envoyé au collége de la Trinité à Cambridge. Il y travaillait encore à prendre ses degrés, lorsqu'il publia un poëme qui eut beaucoup de succès, et deux lettres sur les songes, dans le *Spectateur*, sous le nom de John Shadow. Après avoir fait un voyage en France, il épousa une de ses cousines, malgré son père et celui de la jeune fille, qui, bien que riches l'un et l'autre, laissèrent le jeune couple dans la misère. Byrom fut obligé, pour soutenir sa petite famille, qui habitait Manchester, de passer tous les hivers à Londres, où il donnait des leçons de tachygraphie, d'après une méthode de son invention. En 1724, Byrom fut nommé membre de la Société royale. La mort de son père le mit bientôt après dans l'aisance, et il alla finir ses jours sous le toit qui l'avait vu naître. Toute sa vie fut employée à composer des vers, que souvent il détruisait après les avoir écrits. On en a cependant recueilli un assez grand nombre, que l'on a imprimés après sa mort. Malheureusement, le peu de soin qu'il prenait de sa réputation littéraire a été cause que beaucoup de ses petits poëmes, et les plus jolis, ont été attribués à d'autres; mais le hasard lui en a fait restituer une grande partie. Byrom a laissé en outre un journal et des lettres, qui ont été réunis et publiés en deux volumes, après sa mort.

BYRON (le commodore John), navigateur anglais, né en 1723, mort en 1786. Embarqué jeune sur l'escadre de G. Anson, il fit naufrage au détroit de Magellan, fut pris par les Patagons et livré aux Espagnols, qui le retinrent trois ans prisonnier au Chili. Evadé en 1744, il fut ramené dans sa patrie par un navire malouin, se distingua dans les guerres contre la France, reçut le commandement d'une expédition de découverte (1764-1766), reconnut l'île des Pingouins, explora les côtes de la Patagonie, de la Terre de Feu, les îles Fackland, le détroit de Magellan, découvrit les îles du Désappointement, du roi George et celle des Mulgraves, à laquelle on donna son nom. Les relations de ses voyages ont été publiées après sa mort, et traduites en français par Suard (1767).

BYRON (George-Noël GORDON, lord), célèbre poëte anglais, né à Londres, suivant son épitaphe; à Douvres, suivant M. Dallas, le 22 janvier 1788, mort à Missolonghi en 1824. Ses ancêtres, originaires de Normandie, combattirent sous les drapeaux de Guillaume le Conquérant, et furent comblés de ses bienfaits après la bataille d'Hastings (1066). Leur nom a toujours figuré depuis dans les annales de la chevalerie du moyen âge, et un John Byron reçut l'ordre de la chevalerie d'Edouard III lui-même, sous les murs de Calais. L'agrandissement de cette famille date surtout du règne d'Henri III. Ce prince, lors de la fermeture des monastères, octroya à un autre sir John Byron l'abbaye de Newstead, dans le comté de Nottingham, qui a été jusqu'à nos jours la résidence de ses descendants, bien que ses ruines n'offrent plus qu'un triste reflet de son antique splendeur. Dans les guerres civiles qui désolèrent ensuite le pays, les Byron se distinguèrent par une inviolable fidélité à leurs souverains malheureux, et la reconnaissance des Stuarts éleva à la pairie, avec le titre de baron, l'aîné de leur famille. Le premier lord Byron, nommé plus tard gouverneur du duc d'York, eut l'honneur de faire la campagne de Flandre avec son pupille, sous le grand Turenne. Il mourut sans postérité, et ce fut son frère qui hérita de son titre. L'amiral Byron, si connu par ses aventures extraordinaires, est un des membres les plus illustres de cette famille. Le père du poëte, après avoir perdu sa première femme, la marquise de Carmarthen, qu'il avait d'abord séduite et enlevée à son mari, dont elle s'était ensuite séparée par un divorce, et que ses brutalités avaient fait mourir de douleur, épousa en 1785 miss Gordon, riche héritière écossaise, qui descendait de la princesse Jane Stuart, fille de Jacques II d'Ecosse; mais cette nouvelle union fut bientôt troublée par les extravagances de ce grand seigneur débauché, qui abandonna sa femme et son fils, et alla mourir à Valenciennes pour éviter ses créanciers. Le jeune Byron passa sa première enfance auprès de sa mère dans le comté d'Aberdeen, en Ecosse. Le caractère de cette dernière n'était guère moins excentrique que celui de son mari. Tantôt elle accablait son fils de tendresse, et, à d'autres moments, elle courait après lui, l'appelait gamin boiteux, — Byron avait un pied tordu, — vociférait et lui lançait à la tête la pelle à feu et les pincettes. L'âme passionnée et hautaine de l'enfant reçut ainsi, dès ses premières années, bien des blessures, qui contribuèrent sans doute à développer tous les défauts de son caractère. Cependant, à l'âge de huit ans, il s'éprend d'un bel amour pour la fille d'un de ses voisins, sa compagne de jeux. C'était une vraie passion, à un âge où il ne pouvait savoir ce que c'était que d'aimer, une passion qu'il se plut toujours à rappeler, et dont il a fait souvent la peinture la plus fraîche et la plus vive. Cet amour, aussi précoce que celui de Dante pour sa Béatrix, fut toutefois moins constant, et, quatre ans après, l'infidèle enfant avait déjà oublié Marie Duff pour Marguerite Parker, qui lui inspira ses premiers vers. Un amour compliqué de vers, suivant son expression, c'était grave! aussi sa mère crut-elle devoir, pour le guérir de ces deux maladies, séparer les amoureux et envoyer son fils au collége. A Londres d'abord, où on le mit entre les mains d'un grammairien et d'un orthopédiste, il rendit inutiles par sa paresse et son indocilité les soins de l'un et les leçons de l'autre. Lui-même nous avoue que le grammairien ne lui avait rien appris, et qu'en sortant de chez l'orthopédiste il ne boitait guère plus qu'en y entrant. Nous avons déjà dit qu'un accident de naissance lui avait tordu le pied, et il eut à souffrir toute sa vie de cette infirmité, dont il accuse, on ne sait trop pourquoi, la *pruderie* de sa mère.

De cette première école il passa, à travers trois ou quatre pensions, au collége national d'Harrow. Là, il eut pour condisciples plusieurs jeunes gens qui devinrent plus tard des hommes éminents, entre autres le grand diplomate Peel, qui a tenu tant d'années entre ses mains les destinées de l'Angleterre et presque de l'Europe entière. Le jeune Byron portait déjà dans ses amitiés et dans ses haines toute la fougue de son caractère; ses haines étaient implacables, et ses amitiés ressemblaient à de l'amour. Doué d'un cœur sensible et généreux, il se faisait toujours le défenseur et souvent le champion du faible contre le fort, de l'opprimé contre l'oppresseur. Un jour, un *grand* brutalisait indignement Peel, et personne n'intervenait entre le bourreau et la victime. Seul Byron, bien jeune encore et bien faible, ose élever la voix : « Voudriez-vous me dire combien de coups vous réservez encore à mon ami? — Et que t'importe? — C'est que, si cela ne vous faisait rien, je vous prierais de m'administrer la moitié de ceux qui lui restent à recevoir. » On ne sait pas si le *grand* se rendit à cette prière, ni s'il se laissa toucher par cet élan de courage et de générosité. Un autre trait de son caractère, qu'il manifestait à tout propos et en toute occasion, c'était une fierté sauvage, un orgueil presque intraitable. Il n'entrait jamais dans un complot contre les maîtres, s'il n'en était nommé le chef; c'était une âme qui avait besoin de dominer, et malheur à qui voulait mettre en doute sa supériorité, malheur surtout à qui aurait osé la lui disputer. Pour l'établir, tous les arguments lui semblaient bons, la parole et les poings.

Quand ses premières études furent achevées à Harrow, il se rendit à l'université de Cambridge, où il devint élève du collége de la Trinité. Il paraît que les études sérieuses de cette illustre université l'occupèrent médiocrement : il se livrait de préférence à la lecture des poëtes, et s'exerçait déjà à les imiter, pendant les trois années que dura son séjour sur les bords du Cam. Les professeurs ne lui pardonnèrent pas d'avoir, comme Milton, déclaré leur Académie indigne de la faveur des Muses, et d'avoir fait, à leurs dépens, l'éloge de leurs rivaux d'Oxford. On raconte que leur noble disciple leur fit ses adieux par un trait de sarcasme original. Son compagnon favori était un ours qu'il avait dressé lui-même et qui le suivait partout; il le laissa dans son logement du collége, comme candidat à la première place d'élève vacante.

Ce fut dans la solitude de Newstead, où il était allé se reposer des études universitaires, que lord Byron livra aux chances de la publication son premier recueil de poésies, les *Heures de loisir*, qu'il dédia au comte de Carlisle, son tuteur. Il était impossible, à moins d'être injuste, de n'y pas reconnaître les germes d'un talent précoce; cependant la *Revue d'Edimbourg* ne vit dans les épanchements de cette jeune muse que le sujet d'un de ces articles cruellement ironiques, dont elle amusait parfois ses lecteurs. Cette preuve de malveillance piqua au vif le jeune poëte, qui riposta aussitôt par une satire amère, les *Critiques écossais et les bardes écossais*, revanche qui mit les rieurs de son côté, mais qui lui attira beaucoup d'ennemis.

Lorsque Byron n'avait encore que dix ans, la mort de son grand-oncle, lord William, l'avait appelé à hériter de la pairie, et le comte de Carlisle, qui avait épousé la sœur du lord défunt, avait été chargé de la tutelle de son héritier. On raconte à ce propos que lorsque pour la première fois, à l'école, on appela le jeune Byron, en faisant précéder ce nom du titre *dominus* (lord), il éprouva un tel saisissement d'orgueil précoce qu'il ne put répondre

le mot ordinaire *adsum*, qu'il demeura immobile parmi ses camarades, qui ouvraient de grands yeux, et à la fin fondit en larmes. Quoi qu'il en soit, le poëte méconnu des *Heures de loisir,* dont l'amour-propre froissé ne se trouvait pas assez vengé par l'éclatant succès de sa publication satirique, voulut quitter pour quelque temps l'Angleterre; mais, avant son départ, il résolut d'aller prendre sa place au parlement; il y tenait d'autant plus, que son tuteur refusait de le présenter, et qu'il s'était promis à lui-même de lui prouver qu'il saurait bien se présenter tout seul. Il se rendit donc à la Chambre des lords pour y prêter son serment, et, quand le président Eldon voulut, suivant l'usage, lui adresser quelques paroles de félicitation et d'encouragement, Byron les accepta très-froidement, et ne s'empressa pas de serrer la main que lui tendait le noble lord, tout cela au grand scandale des vieux pairs d'Angleterre. Dès lors, le départ de Byron était devenu nécessaire; tant qu'il n'avait blessé que les hommes, il pouvait encore rester; après avoir blessé les convenances, il devait s'exiler. Aussi s'embarqua-t-il bientôt pour Lisbonne avec son ami Hobhouse, et il commença dès lors ces courses immenses à travers le Portugal, l'Espagne, les îles de la Méditerranée, l'Albanie, la Grèce et la Turquie, pèlerinages aventureux qui développèrent son génie et lui inspirèrent une prodigieuse quantité d'idées, de conceptions, de tableaux et d'images, mais qui accentuèrent de plus en plus fortement les traits de son caractère, le plus étrange et le plus extraordinaire de son siècle et de sa génération. Doué d'une imagination mobile et fantasque, d'une âme impétueuse, irritable, avide d'émotions, passionnée jusqu'au délire; d'un caractère où tous les contrastes se heurtaient: l'orgueil, la bonté, le dédain, la noblesse, la violence, la générosité; tourmenté dès l'enfance par une mélancolie précoce, qui dégénéra plus tard en misanthropie amère, par des rêves d'amour qui troublaient son cœur et ses sens, par de vagues aspirations dont il ignorait le but et l'objet; atteint de la maladie morale qui dévora Pascal et Chateaubriand, le besoin de la foi mêlé au scepticisme; capable des plus hautes vertus et des plus grands égarements, extrême en tout, aimant l'humanité et méprisant les hommes, Byron ne trouva jamais l'équilibre de ses facultés et se débattit constamment entre le désespoir, le doute, la haine de la société et le dégoût de la vie. En Espagne, il visita les champs de bataille, les villes incendiées et les cités plus heureuses qui, telles que Séville et Cadix, n'avaient point vu leurs enceintes profanées par l'invasion étrangère. Ce fut à Séville qu'il connut cette mystérieuse Josépha, qui, sous le nom d'Inès, lui inspira dans *Don Juan* un chant de mélancolie et d'amers regrets. De l'Andalousie, les deux amis partirent pour aller parcourir l'Albanie, la Grèce et l'empire ottoman. Il salue de quelques vers Gozzo, l'île prétendue de Calypso, reconnaît Actium, Lépante, le pauvre royaume d'Ithaque, et salue enfin les rivages de l'Epire et les classiques sommets du Parnasse. Il visite Janina et Tebelin. Le costume des Albanais lui rappelle celui des montagnards écossais. Ali-Pacha le reçoit avec honneur au milieu de son étrange cour. Il touche à Missolonghi, qui devait recevoir son dernier soupir, et arrive à Athènes vers la fin de l'année. Il rougit, en visitant le Parthénon, des spoliations de lord Elgin, qui, non content d'avoir arraché du temple de Minerve les marbres de Phidias, avait fait inscrire son nom et celui de sa femme sur une des colonnes. En lisant cette inscription d'une vanité toute britannique, lord Byron cria au sacrilége; au danger de sa vie; il alla effacer lui-même le nom du nouvel Erostrate, et fit graver, en latin gothique, ces deux lignes sur le marbre profané :

Quod non fecerunt Gothi
Hoc fecerunt Scoti.

Non content de cette réparation lapidaire, le poëte a exprimé son indignation dans le troisième chant du *Corsaire*. Quand il eut visité la Morée, lord Byron s'embarqua pour Constantinople sur la frégate *the Salsete*. Pendant que le navire était à l'ancre aux Dardanelles, il s'éleva parmi les officiers une discussion sur la possibilité de traverser l'Hellespont à la nage, et de vérifier ainsi les récits d'Ovide et de Musée au sujet de Léandre. Lord Byron et le lieutenant Ekenhead, excellents nageurs, convinrent d'en faire l'expérience, et l'exécutèrent le 3 mai 1810. Il a raconté lui-même dans des vers charmants cet exploit, dont une forte fièvre fut la récompense. Après avoir parcouru la Troade, Homère à la main, Byron passa quelque temps à Constantinople, fit plusieurs excursions en Roumanie, et revint à Athènes, où son ami se sépara de lui et le précéda en Angleterre. Il y arriva lui-même en 1811, au moment où sa mère venait de mourir. On croyait que le jeune lord, parvenu à sa majorité, s'empresserait de siéger parmi les pairs de la Grande-Bretagne. Il s'y montra en effet, et prononça même trois discours qui montrèrent que l'opposition eût pu posséder en lui un champion redoutable, dont la mordante causticité eût plus d'une fois embarrassé le ministère; mais sa tribune à lui, c'était la presse, et son véritable langage, la poésie. La publication des deux premiers chants de *Childe Harold* eut lieu au printemps de 1812, quelques mois après le retour de Byron, et révéla un puissant rival aux nombreux poëtes qui tenaient alors la tête de la littérature: G. Crabbe, Rogers, Campbell, Wordsworth, Southey, Moore, et enfin Walter Scott, de tous le plus populaire. L'enthousiasme universel accueillit le nouveau poëte. Les cercles retentirent de son éloge, et les journaux renchérirent encore sur ce concert de louanges flatteuses. La *Revue d'Edimbourg* ne pouvait garder le silence, et il est curieux de comparer à l'article un peu cavalier consacré aux *Heures de loisir* l'espèce de rétractation chagrine qu'elle se vit obligée de faire en faveur du jeune lord. Le *Giaour*, la *Fiancée d'Abydos*, le *Corsaire*, *Lara*, parurent successivement de 1813 à 1814, et obtinrent le même succès.

Cependant la conduite excentrique de Byron, non moins que son éclatante renommée, attirait sur lui les regards de la prude Angleterre. Le poëte trouvait dans le grand monde des femmes qui se donnaient à lui parce qu'il était à la mode; d'autres qui se vendaient, parce que l'argent n'avait aucun prix pour lui. Il avait eu quelque temps à sa suite un joli page, dont le sexe ne fut pas longtemps un mystère. Byron, en un mot, ressemblait un peu à ce Don Juan devenu son héros favori, ou au galant comte de Rochester. Il se décida cependant à courtiser une héritière. Une fois son union arrêtée, on eût dit que sa femme allait absorber toute son existence : « Elle est si bonne, écrivait-il à ses amis avant son union, que je voudrais être meilleur. » On apprit bientôt que son mariage avait été célébré le 2 janvier 1815, dans le comté de Durham, avec la fille de sir Ralph-Milbank-Noël, héritière de la fortune et des titres des Wentworth. Cependant cette union ne devait pas être heureuse; il y eut entre les deux époux ce qu'on appelle incompatibilité d'humeur, et le poëte chercha, dit-on, des distractions illicites durant la grossesse de sa femme, qui le rendit père d'une fille; du moins, la part qu'il avait prise dans la direction du théâtre de Drury-Lane autorisait les soupçons. Des ennemis habiles exploitèrent cette circonstance pour jeter le trouble et la discorde dans le jeune ménage. Il se trouva que lady Byron était une de ces vertus correctes et sèches, incapables de faillir et de pardonner. Indignée de la conduite de son mari, elle le prit en horreur, le quitta pour revenir dans sa famille, et refusa de le jamais revoir. On dit qu'il eut alors l'imprudence de tourner en ridicule cette femme qui portait son nom; dès lors il passa pour un monstre, les journaux le couvrirent d'opprobre, excepté l'*Examinateur*, rédigé par Leigh-Hunt. Byron se vit comparé à Néron, à Apicius, à Caligula, à Héliogabale, à Henri VIII, le Barbe-Bleue royal, etc.; bref, le poëte eut à lutter contre une véritable persécution. Vainement il sollicita sa grâce d'une épouse offensée, elle se montra inflexible et le divorce eut lieu. Byron prit alors la résolution de s'exiler, après avoir écrit à sa femme ces *Adieux* immortels qui ont fait dire à Mme de Staël: « Je voudrais avoir été malheureuse comme lady Byron, et avoir inspiré à son époux les vers qu'il a faits pour elle. » Le début du troisième chant de *Childe Harold* et les stances qui le terminent attestent aussi l'inconsolable douleur du poëte condamné, si jeune encore, à pleurer sa femme vivante et sa fille qui grandit sans connaître son père.

Avant de quitter l'Angleterre, qu'il ne devait plus revoir, il publia le *Siége de Corinthe* et *Parisina* (1816), et s'embarqua pour visiter en Belgique le champ de bataille de Waterloo. De la Belgique, Byron se rendit à Coblentz, suivit le Rhin jusqu'à Bâle, et de Bâle vint à Clarens, sur le lac de Genève, par Soleure et Morat. Clarens, terre classique pour les enthousiastes de Rousseau, fut quelque temps la résidence du poëte, dont l'imagination évoqua plus d'une fois les ombres de Saint-Preux et de Julie. De Clarens, où il composa le *Prisonnier de Chillon*, la continuation de *Childe Harold* et la Monodie de Sheridan, il alla visiter à Coppet Mme de Staël, son admiratrice, et passa en Italie par le Simplon, après avoir donné le jour à une de ses plus importantes productions: *Manfred.* Byron passa une partie de l'année 1816 à Milan, où il acheva le dernier chant de *Childe Harold* entre Monti, l'auteur de la *Basvigliana*, dernier héritier de la lyre de Dante, et le poëte plus tendre de *Francesca di Rimini*, ce malheureux Pellico, qui a expié dans les cachots de l'Autriche son amour pour la liberté.

Au printemps de 1817, nous le voyons à Rome, « où les seuls contemporains que je rencontrai, dit-il, sont trois brigands guillotinés, un cardinal mort et un pape vivant; » puis à Ferrare, où il improvise les *Lamentations du Tasse;* enfin à Venise, où il allait passer deux ans. Sa demeure fut le palais Moncenigo; ce fut dans cette demeure des doges que l'on vit se succéder la belle Mariana aux yeux de gazelle, puis cette impétueuse Margarita Cogni, véritable tigresse qui, s'il faut en croire les bateliers du Lido, administrait de terribles volées à son noble amant lorsqu'il lui donnait des sujets de jalousie. Souvent il parcourait silencieusement les lagunes dans une gondole, dont il excitait les rameurs à répéter encore les chants presque oubliés du Tasse et de l'Arioste. Chaque jour, il s'amusait à dresser ses chevaux sur la plage du Lido, et les Vénitiens, peu accoutumés à ce spectacle, allaient souvent admirer son adresse. Quarante ans plus tard, un vieux gondolier questionné sur lord Byron répondit: « Oui, c'était cet Anglais qui avait des chevaux et que sa maîtresse battait si fort. » Au milieu de cette vie excentrique et paresseuse en apparence, il composait *Beppo*, *Mazeppa*, et commençait *Marino Faliero* et *Don Juan*, son chef-d'œuvre. Cependant une passion véritable allait remplacer dans le cœur du poëte ces amours passagères : il s'éprit d'une jeune Romagnole, récemment mariée au comte Guiccioli, et devint bientôt son *cavaliere servante*. Bientôt, après une dangereuse maladie qui faillit enlever la jeune femme à Ravenne, où son mari l'avait emmenée, Byron lui persuada de le suivre à Milan. Ce fut un *tolle* général contre les deux amants en Italie, où les mœurs tolèrent les relations illégitimes, à la condition qu'elles aient lieu sous le toit de l'époux. Teresa Guiccioli dut aller retrouver le comte; mais sa santé se ressentit cruellement de cette séparation, et elle tomba de nouveau gravement malade (1819). Cette fois, ce fut le mari lui-même qui alla chercher Byron, dont les soins la rendirent à la vie. Cependant le comte, pour donner satisfaction à l'opinion publique, qui ne pardonnait pas à Teresa son escapade, finit par se séparer légalement de sa femme, qui alla vivre chez son père, le comte Gamba, où Byron ne pouvait la voir que rarement. Les préoccupations politiques vinrent le distraire de cette passion, et il se jeta avec le frère de sa maîtresse dans le carbonarisme (juillet 1820). Après l'avortement de ce mouvement révolutionnaire où il avait voulu jouer un rôle, il termina successivement *Marino Faliero*, les *Foscari, Sardanapale*, *Caïn*, la *Vision du jugement*, et quitta Ravenne pour aller retrouver Teresa à Pise, où elle habitait le palais Lanfranchi. C'est là qu'il forma, avec Shelley et Leigh-Hunt, une association littéraire qui allait donner naissance à un journal, le *Libéral*. Shelley ne devait pas en voir paraître le premier numéro; il périt cette même année avec Williams, autre ami de Byron, dans une tempête qui les surprit entre Livourne et Gênes. Leurs corps furent recueillis sur le rivage, et le poëte les fit brûler pour conserver leurs cendres. L'apparition du *Libéral* fut précédée de quelques jours par une nouvelle composition dramatique, *Werner*, dans laquelle l'auteur oubliait la règle des unités, et prenait dans le dialogue une variété de tons qui rappelle Shakspeare. Il est évident que le nom seul de Byron soutint le *Libéral*, qui ne vécut que peu de mois. Le poëte, cependant, mécontent du mauvais succès des tentatives patriotiques en Italie et en Espagne, tourna ses regards vers la Grèce. La vieille Europe ne lui inspirait plus qu'une sorte de pitié mêlée de dédain; il connut la satiété de sa propre gloire littéraire, comme jadis il avait connu la satiété des jouissances d'une jeunesse brillante et dissipée. Une noble ambition s'empara de lui : il espéra régénérer dans la Grèce rajeunie l'existence du descendant des Byron de Normandie, du poëte voluptueux et grand seigneur. Il s'exalta à l'idée d'aller faire de la poésie en action, et commença secrètement ses premiers préparatifs, après avoir d'abord envoyé une somme assez considérable aux Hellènes, voulant, dans la cause qu'il embrassait, payer à la fois de sa fortune et de sa personne. Il s'accusait lui-même à cette époque de thésauriser, et parlait en riant de son avarice. Byron habitait une maison de campagne magnifiquement située sur le golfe de Gênes, et semblait borner tous ses plaisirs à des promenades à cheval et à la contemplation de la mer (1823). Il venait d'achever son mystérieux poëme *Ciel et terre*, lorsqu'il s'embarqua, le 13 juillet de la même année, à Livourne, sur le brick anglais l'*Hercule*, capitaine Scott, qu'il avait frété exprès à son usage, et partit accompagné de quelques amis, entre autres le docteur Bruno, Trelawney et Pietro Gamba, frère de cette chère Teresa qu'il ne devait plus revoir. Le lendemain, un coup de vent de nord-ouest le rejetait dans le port de Gênes. Après avoir passé dans ce port le temps nécessaire à la réparation des avaries de son bâtiment, il repartit le 24 juillet et arriva à Argostoli, principal port de l'île de Céphalonie, dans les premiers jours d'août. Curieux de voir une éruption du Stromboli, il fit détourner, dit-on, son vaisseau de sa route directe, afin de s'approcher de cette île; mais les volcans ont aussi leurs caprices, et, pour la première fois, de mémoire d'homme, la lave resta assoupie une nuit et un jour; Byron dut repartir sans avoir pu satisfaire son désir. Peu de temps après, il courut le danger d'un naufrage; mais enfin, arrivé en vue de cette Grèce qu'il venait sauver, il resta longtemps incertain sur le lieu où il devait fixer sa résidence. Plusieurs factions divisaient alors la Grèce, entre autres celles de Maurocordato, de Colocotroni et d'Odysseus, qui menaçaient de compromettre les premiers succès des Hellènes, et il craignait de paraître se livrer exclusivement à l'une d'elles. Mais il se vit flatté par toutes, et fut assez heureux, grâce à son impartialité, pour conserver sa liberté d'action. En dédommagement de ses travaux, des périls qu'il courait et de la généreuse distribution de ses immenses revenus, il ne demandait, n'appelait de ses vœux que l'affranchissement de la Grèce. Aussi fut-il accueilli partout avec un enthousiasme qu'aucun étranger n'a excité depuis, à l'exception de notre brave Fabvier. Il employa même son influence à adoucir les rigueurs de la guerre, en délivrant plusieurs prisonniers turcs qu'il renvoya à ses frais. Enfin, on put admirer en lui toutes les vertus chevaleresques de ces preux dont il pouvait désormais se dire l'illustre descendant. Rien ne put le lasser dans l'œuvre à laquelle il voulait dévouer sa vie; et son enthousiasme était d'autant plus remarquable qu'il voyait les choses sans illusion, et s'exprimait franchement sur la cause qu'il était venu servir. Cependant, les Turcs ayant évacué l'Acarnanie, Maurocordato était arrivé à Missolonghi, où l'intérêt de la cause exigea malheureusement que Byron vînt le retrouver. Il y arriva le 4 janvier 1824. Le climat malsain de cette province et de vives contrariétés portèrent une atteinte mortelle à sa santé. Nommé général en chef du corps qui devait marcher contre Lépante, il fut profondément affligé du retard apporté dans cette expédition, et il eut une attaque d'épilepsie qui acheva d'abattre ses forces. Cependant il se disposait à se rendre au congrès de Salone, où devaient se réunir tous les chefs des Hellènes; mais le 10 avril, à la suite d'une excursion sous une pluie battante, il fut atteint de la maladie qui devait terminer ses jours. Son vieux domestique Fletcher, qui l'avait vu naître et qui reçut son dernier soupir, a écrit de sa main le naïf récit de ses souffrances et de sa mort. Il expira en prononçant les noms chéris de sa sœur et de sa fille Adda, le 19 avril 1824.

Lord Byron avait désormais deux patries, celle où il était né, mais dont il s'était privé par un exil volontaire; celle où il était allé mourir, martyr de l'indépendance de cette patrie adoptive. La Grèce disputa à l'Angleterre les restes de son moderne Tyrtée, pour les déposer auprès de ceux de Botzaris; mais cette dernière avait pour elle les vers où Byron exprime, en effet, le désir de laisser ses cendres à sa terre natale. De stériles honneurs attendaient ces cendres sur le rivage anglais. Les exécuteurs testamentaires du poëte, MM. Hobhouse et Hobson, vinrent les recevoir, et un cortége respectueux les accompagna jusqu'à Nottingham, sa dernière demeure, où est le caveau funéraire des Byron. Les dépouilles du poëte y sont déposées auprès de celles de sa mère; mais sa mémoire attend encore le monument qui lui est dû, parmi les grands hommes de l'Angleterre, à l'abbaye de Westminster. Son oraison funèbre fut prononcée en Grèce par Spiridion Tricoli, au milieu d'une foule muette et consternée.

Les œuvres de Byron ont quelque peu vieilli depuis quarante ans, preuve incontestable qu'un peu d'alliage s'est mélangé à l'or de son génie. « Dans ce collier de verreries orientales, dit M. Taine, on a découvert des verroteries, et Byron, qui ne les aimait qu'à demi, avait mieux jugé que ses juges. Encore avait-il mal jugé; les morceaux qu'il préférait sont les plus faux. Son *Corsaire* est taché d'élégances classiques; la chanson des pirates, qu'il met au commencement, n'est pas plus vraie qu'un chœur de l'opéra italien; ses chenapans y font des antithèses philosophiques aussi équilibrées que celles de Pope. Cent fois l'Ambition, la Gloire, l'Envie, le Désespoir et le reste des personnages abstraits, tels qu'on les mettait sur les pendules au temps de l'Empire, font invasion au milieu des passions vivantes. Les plus nobles passages sont défigurés par des apostrophes de collége, et la prétendue diction poétique vient y étaler sa friperie usée et ses ornements convenus. Bien pis, il vise à l'effet et suit la mode. Les ficelles mélodramatiques viennent tirer à propos son personnage pour obtenir la grimace qui fera frémir le public... Tristes procédés, emphatiques et vulgaires, imités de Lucain et de nos Lucains modernes, mais qui font effet pendant la chaleur de la première lecture et sur la populace des auditeurs. Il y a un moyen sûr d'attirer la foule autour de soi, c'est de crier fort; avec des naufrages, des siéges, des meurtres et des combats, on l'intéressera toujours; montrez-lui des forbans, des aventuriers désespérés: ces figures contractées ou furieuses la tireront de sa vie régulière et monotone; elle ira les voir comme elle va aux théâtres du boulevard, et par le même instinct qui lui fait lire les romans à quatre sous. Joignez-y, en façon de contraste, des femmes angéliques, tendres et soumises, surtout belles comme des anges. Byron n'y manque pas, et ajoute à toutes ces séductions la fantasmagorie de la scène, le décor oriental ou pittoresque, les vieux châteaux des Alpes, les vagues de la Méditerranée, les soleils couchants de la Grèce, le tout en haut-relief, avec des ombres marquées et des couleurs voyantes. Nous sommes tous peuple à l'endroit des émotions, et la grande dame, comme la femme de chambre, donne d'abord ses larmes sans chicaner l'auteur sur les moyens. Et cependant la vérité surnage. Non, cet homme n'est point un arrangeur d'effets ou un faiseur de phrases. Il a vécu parmi les spectacles qu'il décrit; il a éprouvé les émotions qu'il raconte. Il est allé dans la tente d'Ali-Pacha; il a goûté l'âpre saveur des aventures maritimes et des mœurs sauvages. Il a senti vingt fois le voisinage de la mort: en Morée, dans les angoisses de la solitude et de la fièvre; à Suli, dans un naufrage; à Malte, en Angleterre et en Italie, dans des menaces de duels, dans des projets d'insurrection, dans des commencements de coups de main, en mer, armé ou à cheval, ayant vu à sa porte, et plus d'une fois, l'assassinat, les plaies, l'agonie... Un homme ainsi éprouvé et trempé pouvait peindre les situations et les sentiments extrêmes. Après tout, on ne les peint jamais que comme lui, par

expérience. Les plus inventifs, Dante et Shakspeare, quoique tout autres, ne font pas autrement. Leur génie a beau monter haut, il a toujours les pieds plongés dans l'observation, et leurs plus folles, comme leurs plus magnifiques peintures, n'arrivent jamais qu'à offrir au monde l'image de leur siècle ou de leur propre cœur. Tout au plus ils *déduisent*, c'est-à-dire qu'ayant deviné sur deux ou trois traits le fond de l'homme qui est en eux et des hommes qui sont autour d'eux, ils en tirent, par un raisonnement spontané, l'écheveau nuancé des actions et des sentiments. Ils ont beau être artistes, ils sont observateurs. Ils ont beau inventer, ils décrivent. Leur gloire ne consiste point dans l'étalage d'une fantasmagorie, mais dans la découverte d'une vérité. Ils entrent les premiers dans quelque province inexplorée de la nature humaine, qui devient leur domaine, et désormais, comme un apanage, soutient leur nom. Byron a trouvé la sienne, qui est celle des sentiments tendres et tristes; c'est une lande, et pleine de ruines, mais il est chez lui, et il y est seul... Byron a donc été poëte, mais à sa façon, façon étrange, semblable à celle dont il a vécu. Il y avait en lui des tempêtes intérieures, des avalanches d'idées qui ne trouvaient d'issue que par l'écriture. Il a écrit par trop-plein, par passion, par entraînement, par beaucoup de causes, mais jamais par calcul, et presque toujours avec une rapidité étonnante: le *Corsaire* en dix jours, la *Fiancée d'Abydos* en quatre jours. Pendant l'impression, il ajoutait, corrigeait, mais sans refondre. C'est de lui-même qu'il rêve, c'est lui qu'il voit partout. C'est un torrent qui bouillonne, mais que des rocs endiguent. Il n'y a point d'aussi grand poëte qui ait eu l'imagination aussi étroite, il ne peut pas se métamorphoser en autrui. Ce sont ses chagrins, ses révoltes, ses voyages, à peine transformés et arrangés, qu'il met dans ses vers. Il n'invente pas, il observe; il ne crée pas, il transcrit. Sa copie est poussée au noir, mais c'est une copie... Vous trouverez dans ses lettres et dans son livre de notes, presque trait pour trait, ses descriptions les plus frappantes. La prise d'Ismaïl, le naufrage de Don Juan suivent pas à pas deux récits en prose. S'il n'y a que des badauds capables de lui attribuer les crimes de ses héros, il n'y a que des aveugles capables de ne point voir en lui les sentiments de ses personnages; cela est si vrai, qu'en somme il n'en a fait qu'un seul. Childe Harold, Lara, le Giaour, le Corsaire, Manfred, Sardanapale, Caïn, son Tasse, son Dante et le reste sont toujours un même homme, représenté sous divers costumes, dans plusieurs paysages, avec des expressions différentes. »

Après ce portrait, tracé de main de maître, il ne nous reste plus qu'à ajouter quelques mots sur le style même de Byron. Ce père des romantiques de 1830 prend pour modèle Pope, le plus correct, le plus compassé des poëtes. « Je l'ai toujours regardé, dit-il, comme le plus grand nom de notre poésie. Comptez là-dessus, les autres sont des barbares... Vous pouvez appeler Shakspeare et Milton des pyramides, je préfère le temple de Thésée ou le Parthénon à des montagnes de briques. » Byron défendit en toute occasion Pope contre le mépris des écrivains modernes, n'acceptant parmi ces derniers que Crabbe, Campbell et Rogers, parce qu'ils ont imité le style de Pope. Il recommande et pratique la règle des unités dans les tragédies. Il aime la forme oratoire, la phrase symétrique, le style condensé. C'est, en résumé, l'âme d'un romantique sous le riche vêtement d'un classique du grand siècle d'Elisabeth.

Byron avait laissé des mémoires, confiés à Thomas Moore, mais qui ont été brûlés depuis, sur la demande de quelques membres de la famille, ou par des motifs qui ne sont pas bien connus. Les œuvres du grand poëte anglais ont été traduites en français par MM. Barré, A. Pichot, avec une notice de Charles Nodier, Benjamin Laroche, Paulin Pâris, etc.

Une colonne de ce dictionnaire ne suffirait pas si nous voulions énumérer seulement les noms de tous ceux qui ont expliqué, commenté, traduit Byron; mais à quoi bon? pour se former un jugement sur ce grand écrivain, il faut pénétrer dans lui-même : il faut le lire. L'auteur de *Childe Harold* ressemble à ces monuments grandioses dont aucun dessin ne saurait donner une idée. Ce n'est que quand on a posé le pied sur la dalle qui forme le centre du dôme de Saint-Pierre que l'on saisit les imposantes proportions de ce chef-d'œuvre incomparable.

BYRONIE s. f. (bi-ro-nî — de *Byron*, nom d'homme). Bot. Genre de liliacées fondé sur un petit arbre des îles Sandwich.

BYRONIEN, IENNE adj. (bi-ro-ni-ain, i-è-ne — rad. *Byron*). Qui appartient à lord Byron; qui a le caractère de sa poésie, de son style ou de son imagination sombre et rêveuse : *Chacun sait que la littérature se défendait alors contre l'insouciance générale engendrée par le drame politique, et produisait des œuvres* BYRONIENNES *où il n'était question que de délits conjugaux.* (Balz.) *Le genre* BYRONIEN *me semble un peu bête.* (L. Veuillot.)

— s. m. Partisan de lord Byron, de sa manière, de son genre : *On prend en grippe, dès qu'il apparaît, cet aigrefin* BYRONIEN *qui n'est d'aucun monde, drapant de grandes phrases ses vices subalternes.* (P. de Saint-Victor.)

BYRONISME s. m. (bi-ro-ni-sme — de *Byron*, n. pr.). Littér. Genre, école littéraire de lord Byron : *Le* BYRONISME *avait fait de grands progrès, on pourrait dire de grands ravages en France.*

BYRRHE s. m. (bi-re). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes, comprenant plus de trente espèces, dont la plupart habitent l'Europe : *On rencontre les* BYRRHES *dans les bois, sur les collines.* (Duponchel.)

BYRRHIDE adj. (bir-ri-de — rad. *byrrhe*). Entom. Qui ressemble à un byrrhe. ‖ On dit aussi BYRRHIEN, IENNE.

— s. m. pl. Famille de coléoptères ayant pour type le genre byrrhe.

BYRSA, nom donné à la citadelle de Carthage. Selon quelques auteurs, Byrsa serait un mot grec signifiant *cuir*, et rappellerait la légende d'après laquelle la colonie phénicienne, débarquée sur le rivage africain, aurait obtenu des indigènes tout l'espace de terrain circonscrit par une peau de bœuf. Les Phéniciens, forçant le sens de l'expression, découpèrent la peau de bœuf en lanières aussi minces que possible, et le terrain qu'elles servirent à entourer devint l'enceinte de la future Carthage. D'autres prétendent que Byrsa signifie tour, forteresse, et le rapprochent de l'hébreu *Bosra* et du babylonien *Borsippa*. Cette dernière étymologie est d'autant plus probable que le lieu appelé *Byrsa* était une colline escarpée, facile à fortifier et à défendre. C'est là que s'établit d'abord la colonie phénicienne; quand la population s'accrut, la ville descendit jusqu'au pied de la colline, et s'étendit dans la plaine. Byrsa devint alors ce qu'était devenu le berceau de toutes les cités primitives de la Grèce, la citadelle, le lieu de refuge, le siége, le centre de la cité, comme l'Acropole à Athènes, le Capitole à Rome, l'hôtel de ville dans les communes et les républiques du moyen âge.

Bientôt cette ville, qui à son origine tenait tout entière sur une colline dont la circonférence n'excédait pas deux mille pas, compta sept à huit lieues de tour; elle prit le nom de *Karthad-Hadtha*, ou ville nouvelle, que les Grecs traduisirent par *Carchédon*, et les Romains par *Carthago*.

« Au milieu de la ville, dit Strabon, s'élève l'acropole appelée Byrsa, hauteur assez roide, habitée tout autour. Le sommet est couronné par le temple d'Esculape. Au pied de l'acropole sont les temples et le Côthon. » C'était sur cette colline que se trouvaient naturellement la plupart des édifices publics; c'est dans l'enceinte générale de Byrsa, presqu'au milieu de l'ancienne ville, qu'était placé le fameux temple d'Astarté, nommée Junon par Virgile et Pline, indiquée par Quinte-Curce, et appelée *cœlestis* par Victor Vitensis, Prosper d'Aquitaine, et une inscription trouvée à Tunis. Là aussi se voyait le temple de Saturne, où l'on offrait des sacrifices humains, où Hannon déposa le manuscrit de son *Périple*, et où l'on conservait les archives de la république. Les temples d'Hercule et de Didon, celui de Jupiter, où Amilcar fit jurer à son fils Annibal une haine éternelle aux Romains, s'y trouvaient pareillement, ainsi que des prisons, des portiques et une foule d'autres édifices publics. C'est sur le sommet de Byrsa qu'était la demeure de Didon, qui, pendant des siècles, conserva sa simplicité primitive, comme la cabane de Romulus sur le Capitole et la demeure d'Erechthée dans l'Acropole d'Athènes. C'est du haut des terrasses qui couronnaient cette maison, que la reine éplorée vit fuir la flotte troyenne; c'est sur le sommet de Byrsa qu'elle éleva le bûcher où elle monta, infortunée victime de l'amour, cherchant de ses yeux mourants les voiles qui emportaient son ingrat amant, et murmurant ces plaintes touchantes :

Hauriat hunc oculis ignem crudelis ab alto
Dardanus, et nostræ secum ferat omina mortis.

Les fortifications de Byrsa étaient gigantesques, et en voici un aperçu d'après les descriptions détaillées que nous en ont laissées les auteurs anciens. Les murs étaient construits en pierre de taille; ils avaient 40 coudées (environ 20 m.) de hauteur, et 22 coudées (environ 11 m.) d'épaisseur. Ces murs étaient creux et couverts; des étages avaient été ménagés dans l'intérieur. Au rez-de-chaussée se trouvaient des écuries pour 300 éléphants, avec les provisions nécessaires à leur nourriture. Au-dessus d'eux, on pouvait loger 4,000 chevaux, avec l'orge et le fourrage pour un long siége; enfin, 20,000 fantassins et 4,000 cavaliers logeaient dans ces magnifiques murailles, que le consul Censorinus comparait à un camp. Il y avait place aussi pour les citernes destinées à conserver l'eau sous ce climat brûlant, où la pluie est excessivement rare. Pendant le siége qu'en fit Scipion l'Africain, une grande partie de la population s'était réfugiée dans la citadelle. Appien raconte que lorsque la capitulation eut lieu, 50,000 prisonniers, tant hommes que femmes, en sortirent, sans compter les 900 transfuges romains, qui, enfermés dans le temple d'Esculape, y mirent le feu et se brûlèrent avec lui.

« Il est certain, dit M. Beulé, qui a étudié la topographie de Carthage, où il a fait d'intéressantes fouilles, que les colons tyriens, en choisissant l'emplacement de Carthage, firent preuve d'un tact merveilleux. La plage était basse, formée de terrains d'alluvion, où il était facile de créer des ports. Après le port marchand, qui était rectangulaire, et le port militaire, qui était parfaitement rond, se présentait une plaine d'environ 700 m., où le forum et les édifices destinés aux réunions politiques avaient la première place. Ensuite, trois rues bordées de maisons à six étages se dirigeaient vers Byrsa. Aristote, qui dans ses écrits a parlé du gouvernement de Carthage, eût approuvé cette disposition favorable à des assiégés qui veulent défendre pied à pied leurs maisons. Enfin, l'acropole se dressait à pic au-dessus de cette partie de la ville, la plus ancienne et la plus importante. C'était de ce côté que Byrsa était escarpée et vraiment imprenable. Au levant, il y avait le grand bastion qui soutenait le temple d'Esculape. Bâti par les Carthaginois, il était d'une hauteur telle, qu'en temps de paix il fallait un escalier de soixante marches pour monter au temple. En temps de guerre, et si l'ennemi pressait la ville de trop près, l'escalier pouvait être démoli, parce qu'il n'était qu'appliqué au bastion. Du côté opposé, le plateau s'abaissait d'une manière très-sensible; mais des murs épais de 30 pieds, hauts de 45, le défendaient suffisamment. Du quatrième côté, Byrsa faisait face au temple de Junon, situé sur une autre colline, dont elle n'était séparée que par une rue. Comme l'enceinte du temple de Junon était elle-même fortifiée, l'ennemi qui se serait engagé dans cette rue formidable pour attaquer Byrsa eût été criblé de traits de toutes parts et écrasé.

« La beauté de la situation de Byrsa ne le cède point à sa force. Elle commande la plaine, l'isthme, la mer, et présente une vue que ni Rome, ni Athènes, ni Constantinople ne surpassent en grandeur. A l'est, les temples, dont la façade est frappée par les premiers rayons du soleil, regardent le golfe profond, aux eaux plus bleues que le ciel; la plage sablonneuse, bordée encore par les énormes quartiers de roche qui protégeaient les quais de Carthage; la vaste mer qui s'ouvre entre le cap Hermœum et le promontoire d'Apollon. Au sud, sont les deux ports, orgueil de Carthage; le Côthon, en forme de vase au col étranglé; le Forum, marqué par les débris du temple de Baal; la Tænia, cette langue de terre illustrée par l'attaque du consul Censorinus; tandis que la côte opposée s'élève insensiblement jusqu'au sommet de l'Amman-el-Enf, semblable au Vésuve, du Djebel-el-Resas, dont les flancs recèlent le plomb, et que le mont Zagwan montre dans le lointain ses belles lignes, qui n'ont rien à envier à la Grèce, et ses ravins qui, au temps de l'empire romain, envoyaient leurs eaux à Carthage par un aqueduc de 25 lieues. A l'ouest, s'étend l'isthme fertile que bordent d'une part le lac de Tunis, couvert de flamants aux ailes de feu, de l'autre le lac de Soukara, deux mers qu'une étroite bande de terres tient captives. Dans ces plaines, qui s'étendent derrière Tunis et les riantes collines de l'Ariana, Agathocle fut vainqueur, Régulus vaincu, les deux Gordien battus par Capélien, les Vandales par Bélisaire; là encore se mesurèrent les croisés de saint Louis contre les Arabes, Charles-Quint contre Khaïr-ed-Din. Au nord enfin, Byrsa domine une vallée qui fut jadis Mégara, le plus vaste quartier de Carthage, le quartier des maisons opulentes et des jardins bien arrosés; les nécropoles de Qamast, où des milliers de tombeaux, creusés sous la première couche du roc, montrent leurs soupiraux circulaires; au delà paraissent les flots qui reçoivent le Bagrada, et qui, refoulés par les atterrissements du fleuve, s'éloignent chaque jour d'Utique. Je ne connais point de ville qui occupe un site aussi favorable et qui ait autour d'elle des horizons plus grandioses. La mer découpée par des caps et des promontoires qui invitent de toute part un peuple de navigateurs, des lacs à la surface tranquille, des montagnes aux formes variées et aux lignes exquises, les collines semées d'orge verdoyante, la plaine où quelques palmiers dressent leur couronne élégante pardessus les orangers au feuillage pâle, tout rappelle, malgré tant de siècles de décadence, les richesses du sol africain unies à la poésie de la nature grecque ou sicilienne. Carthage fût devenue la reine du monde si elle n'eût appartenu à des marchands. Les Romains, qui prêtaient aux Carthaginois leur ambition sans bornes, jugeaient si redoutables les conseils d'une semblable position, qu'ils voulaient, au début de la troisième guerre punique, que Carthage fût rasée et transportée à dix lieues dans l'intérieur des terres. »

Après la prise de Carthage par Scipion, Byrsa fut détruite, autant que pouvait l'être une œuvre aussi gigantesque. Le feu et la haine des Romains ne furent puissants qu'à moitié contre cette œuvre de tant de siècles. En vain on dispersa ses cendres aux quatre vents; en vain les pontifes jetèrent l'anathème sur son sol en défendant d'y bâtir jamais; les mains qui l'avaient détruite devaient être les premières à la relever. Une colonie romaine, conduite par Caïus Gracchus, augmentée ensuite par Auguste, vint habiter Carthage, et releva Byrsa, où l'on vit des monuments plus beaux que ceux qui avaient été détruits.

Après les Romains, les Vandales occupèrent cette citadelle; Genséric s'assit dans le palais où Bélisaire devait le remplacer un siècle plus tard. Les Arabes l'occupèrent à leur tour, et, plus impitoyables que les Romains, ils prononcèrent la ruine définitive de Carthage. Tout fut renversé et rasé, et pour la seconde et dernière fois la capitale de l'Afrique disparut du rang des cités. Là où s'élevait la forteresse carthaginoise se voit aujourd'hui la chapelle de Saint-Louis, plateau désert et inhabité que le bey de Tunis céda à Louis-Philippe, et où M. Beulé a fait dernièrement des fouilles intéressantes. « Il est d'un heureux augure, dit cet écrivain dans le *Mémoire* où il rend compte de ses travaux, que la France ait pris pied sur cette petite colline qui a été le berceau de la puissance carthaginoise, et qu'ont habitée les proconsuls romains, les rois vandales et les généraux de Justinien. Les Arabes eux-mêmes ont traîné la statue de saint Louis, œuvre de M. Seurre, jusqu'au sommet de la colline. Un bataillon de nizzams, envoyé par l'ancien bey, s'est attelé au char que les chevaux du pays tiraient en désordre, et l'a conduit comme en triomphe. Il faut dire que le souvenir de saint Louis est populaire dans le pays, et que le fanatisme musulman l'a consacré à sa manière. Au-dessus de Carthage est enterré un marabout vénéré; il s'appelait Boun-Saïd, et a donné son nom au village de Sidi-Bou-Saïd, qui domine tout le golfe; les Arabes le confondent avec saint Louis; ils prétendent que le roi de France s'est fait musulman avant de mourir, et qu'il a changé de nom en embrassant la religion de Mahomet. Boun-Saïd signifie le *père du bonheur*. Ceux qui connaissent les Orientaux savent ce que cette fable cache de respect et de pieuse admiration. »

BYRSONYME s. m. (bir-so-ni-me — du gr. *bursa*, cuir; *onoma*, nom). Bot. Genre d'arbres ou d'arbrisseaux appartenant à la famille des malpighiacées.

— **Encycl.** Les *byrsonymes* comprennent environ soixante-dix espèces, qui croissent dans l'Amérique tropicale. L'écorce de plusieurs d'entre elles est employée pour le tannage des peaux. Leurs feuilles sont entières, opposées, à stipules axillaires, dont l'insertion embrasse à peu près la moitié du rameau. Les fleurs sont jaunes ou rouges, quelquefois blanches, disposées en grappes terminales. Quant aux caractères botaniques du genre, on peut les résumer ainsi : pétales unguiculés, à limbe échancré vers la base; étamines au nombre de dix, dont les filets courts et ovoïdes sont soudés à leur base en un anneau hérissé de longs poils; ovaire triloculaire, surmonté de trois styles oblongs, qui vont en s'effilant de la base au sommet; fruit charnu, avec un noyau à trois loges ne renfermant jamais qu'une seule graine; embryon roulé sur lui-même en spirale.

BYS (Jean-Rodolphe), peintre suisse, né à Soleure en 1660, mort en 1738. Il étudia d'abord la peinture à Rome et se rendit à Vienne en 1704, sur l'invitation de l'empereur Charles VI, qui le chargea de divers travaux, notamment de peindre le plafond de la grande salle d'audience. Bys quitta Vienne pour aller à Mayence, où il exécuta plusieurs tableaux dans les châteaux de Genbach et de Pommersfelden. Il a publié une *Description de la galerie de Pommersfelden* (1719).

BYSSACÉ, ÉE adj. (bi-sa-sé — rad. *byssus*). Bot. Qui ressemble à un byssus. ‖ On dit aussi BYSSÉ et BYSSINÉ, ÉE.

— s. f. pl. Petit groupe de plantes cryptogames, intermédiaire entre les algues et les lichens.

— **Encycl.** Les *byssacées* sont des végétaux agames, à végétation tour à tour aérienne ou aquatique, interrompue quelquefois par des intervalles réguliers ou irréguliers. Parmi les cryptogamistes, Fries est le premier qui ait eu l'idée de réunir les *byssacées* en un groupe distinct des algues d'une part, et des lichens de l'autre. Aujourd'hui, les plantes qui font le sujet de cet article forment la première tribu de la famille des mucédinées, ordre des champignons. Elles se distinguent par des filaments distincts, souvent entre-croisés, opaques, rarement cloisonnés, stériles ou à séminules éparses à la surface des ligaments, ou contenues dans les articles supérieurs.

D'après M. Montagne, la fructification des *byssacées*, quoique toujours lichénoïde, est néanmoins assez variée pour que chacun des genres qui composent ce groupe trouve un analogue parmi les lichens (v. ce mot). Ainsi, les collema présentent celle des parmélies; les leptogium et les cœnogonium, celle des biatores; les lichina, celle des sphérophores; et enfin, le paulia, celle des endocarpes. Par la structure du thalle, les *byssacées* se rapprochent des phycées (v. ce mot). Ces plantes vivent sur la terre, les arbres, les rochers, dans les lieux bas et humides, ou dans la mer au niveau des basses marées; quelquefois, mais très-rarement, dans les lieux secs et abrités.

BYSSE s. m. (bi-se). Bot. V. BYSSUS et BYSSOÏDES.

BYSSIFÈRE adj. (bi-si-fè-re — de *byssus*, et du lat. *fero*, je porte). Moll. Qui a un byssus : *Mollusque* BYSSIFÈRE.

BYSSIN, INE (bi-sain, i-ne — lat. *byssinus*; de *byssus*, lin). Qui est de lin ou de soie. ‖ Vieux mot.

BYSSOCLADIE s. f. (bi-so-kla-dî — du gr *bussos*, byssus; *klados*, rameau). Bot. Genre de champignons caractérisé par des filaments étalés en forme d'étoile, rameux, cloisonnés, recouverts çà et là de spores, et comprenant une seule espèce, la byssocladie fénestrale.

— **Encycl.** Le genre *byssocladie* n'est fondé que sur une espèce, la *byssocladie fénestrale*, qui croît sur les vitres des fenêtres exposées à l'humidité. Dittmar l'a réunie au *sporotrichum*. Suivant M. Léveillé, la *byssocladie* ne serait qu'un *mycelium* de quelque mucédinée modifiée par l'endroit et le lieu où elle a pris naissance. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas croire que ce cryptogame naisse sur le verre même : il suffit de l'examiner avec un peu d'attention pour s'apercevoir qu'il part ou des excréments d'un insecte ou de quelques particules végétales déposées sur la surface du verre.

BYSSOÏDE adj. (bi-so-i-de — de *byssus* et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à un byssus par sa forme ou par sa nature. ‖ On dit aussi BYSSOÏDÉNÉ.

— s. m. pl. et s. f. pl. Bot. Productions filamenteuses encore mal connues et non classées.

— Zooph. *Eponge byssoïde*, Eponge oblongue, étalée, à tissu lâche et fibreux.

— **Encycl.** M. Agardh et M. Harvey ont donné le nom de *byssoïdées* à des plantes cryptogames que l'absence ou du moins la présence fort douteuse d'une fructification quelconque ne permet pas de rapporter avec certitude à un genre déjà connu. Leur origine, leur forme, leur couleur sont les seuls indices sur lesquels on a essayé d'établir une division, qui même n'a pas été généralement adoptée.

Sous le nom de *byssoïdés*, Persoon a désigné le sixième ordre de ses champignons, qu'il divisait en deux sections : la première comprenant ceux dont la forme est parfaitement distincte, et la deuxième ceux qui ont une forme variable, indéterminée. Cette distribution n'ayant pas été adoptée, Persoon, dans sa *Mycologia europea*, remplaça le nom *byssoïdés*, qu'il regardait lui-même comme trop vague, par celui de *trichomyces*, et il divisa ce nouvel ordre en quatre sections, dont il suffira de donner les noms et les principaux caractères : 1° *bysses discrets*, à filaments droits, roides et couverts de spores; 2° *bysses mucédinés*, à filaments dressés ou couchés, rameux, et portant leurs spores à l'extrémité des rameaux; 3° *bysses fibrilliformes*, composés de filaments allongés, rampants, divergents, dépourvus de spores, d'une consistance cornée, trémelloïde dans un seul genre; 4° *bysses vrais*, dont les filaments sont extrêmement fins, entrelacés les uns dans les autres de manière à former une espèce de feutre d'une assez grande étendue et de couleur variable. Cette nouvelle division, quoique plus précise et plus naturelle que la précédente, n'a guère été mieux accueillie par les savants, qui lui préfèrent généralement celle de Martins. Les *hyphomycètes* de ce dernier renferment tous les genres qui composaient primitivement les *byssoïdés* de Persoon et quelques autres nouvellement découverts ; ils se divisent en trois sections : les *mucédinées*, les *icnomycètes* et les *mucores*.

BYSSOLITE ou **BYSSOLITHE** s. f. (bi-so-li-te — du gr. *bussos*, lin; *lithos*, pierre). Minér. Substance en fibres ou en aiguilles capillaires, de couleur verte ou brune. ‖ On l'appelle aussi, à cause de sa ressemblance avec l'asbeste, ASBESTOÏDE et AMIANTOÏDE.

— **Encycl.** La *byssolite* est une sorte d'amphibole à base de magnésie, de chaux et de fer, que la plupart des minéralogistes rapportent à l'actinote. Pour l'aspect, la *byssolite* rappelle beaucoup l'asbeste; c'est pour cela que Lamettrie l'appelait *amiantoïde*, et Haüy *asbestoïde*. Elle se présente en filaments très-déliés, courts, assez roides, implantés perpendiculairement sur la surface de certaines pierres, à la manière des mousses. Elle est ou vert olive ou d'un jaune rouille. Saussure a observé ce minéral en filaments courts et d'un brun isabelle, au glacier du Lautercear, et en filaments longs et d'un vert olive au pied du mont Blanc, du côté sud de cette montagne. On l'a retrouvée depuis dans les environs de Bourg-d'Oisans, département de l'Isère, sur des roches de gneiss.

BYSSOMIE s. f. (bi-so-mî — du gr. *bussos*, byssus; *muax*, moule). Moll. Genre de mollusques bivalves, démembré du genre moule.

BYSSUS s. m. (bi-suss — du gr. *bussos*, même sens). Antiq. Etoffe très-estimée des anciens : *Les étoffes de Lyon valent bien le* BYSSUS. (Volt.)

— Moll. Touffe de filaments qui sortent de certaines coquilles bivalves, et qui servent à l'animal pour s'attacher aux corps sous-marins. Dans certains pays, on tisse cette substance, et on en fabrique des étoffes soyeuses : *Le tridacne est muni d'un* BYSSUS *résistant*. (C. d'Orbigny.) *Les jambonneaux ont un* BYSSUS *aussi souple et aussi fin que la soie. Les habitants de la Calabre et de la Sicile en fabriquent des étoffes précieuses d'un brun doré, à reflets verdâtres.* (C. d'Orbigny.) *Le* BYSSUS *du tridacne bénitier est si gros et si tenace, qu'il faut le trancher à coups de hache.* (Focillon.)

— Bot. Sortes de plantes cryptogames, qui croissent dans les lieux souterrains et se composent de filaments rameux, couchés, mêlés, très-ténus, non cloisonnés, demi-transparents, diffluents au moindre contact.

— **Encycl.** Archéol. On a beaucoup discuté pour savoir si le *byssus*, si célèbre dans l'antiquité, était un tissu de toile ou de coton. Hérodote rapporte que les momies égyptiennes étaient enroulées dans la *byssinê sindon*, où Rosellini et la plupart des auteurs modernes veulent reconnaître le coton. Le microscope est venu jeter un jour tout nouveau sur la question, et il est aujourd'hui prouvé que ces bandelettes sont en coton et non pas en toile, d'où il faut conclure que le *byssus*, lorsque du moins les anciens parlaient des étoffes recouvrant les momies, n'était assurément pas de la toile. Le mot *byssus* paraît dériver de l'hébreu *butz*, et les Grecs l'ont probablement emprunté aux Phéniciens. Pausanias dit que le territoire d'Elis était extrêmement favorable à la culture du *byssus*. Dans un autre passage, il dit que le territoire d'Elis est le seul territoire en Grèce dans lequel le *byssus* pousse, et remarque que le *byssus* d'Elis n'est pas inférieur à celui des Hébreux en finesse, mais qu'il a une teinte jaune moins prononcée. Les femmes de Patræ gagnaient leur vie à faire des coiffures (*kekruphaloi*) et à tisser des étoffes avec le *byssus* d'Elis. Chez les écrivains plus modernes, le mot *byssus* peut avoir été employé pour désigner soit la toile, soit le coton. Bœttiger (*Sabina*, vol. II, page 105) suppose que le *byssus* était une espèce de mousseline, qui servait à faire les vêtements si renommés de Cos. Le *byssus* est mentionné dans l'Evangile de saint Luc (chap. XVI, 9) comme faisant partie du costume d'un homme riche. On le teignait quelquefois en pourpre et en écarlate. Pline en parle comme d'une espèce de lin, et dit qu'il servait *mulierum maxime deliciis*. V. pour plus de détails Yates. *Textrinum antiquorum*.

Le mot *byssus* présente de singulières analogies avec certains mots donnés par diverses langues orientales également à des tissus. Schott retrouve chez les Turcs orientaux et les Mongols le mot *bous* ou *bus*, voulant dire coton ; chez les Mandchoux, *boso*, c'est la toile. L'hébreu appelle *buts* et le syriaque *butso* une sorte d'étoffe blanche. Ajoutons que l'arabe se sert d'une racine assez voisine de *byssus*, pour désigner la soie : c'est *bazz*, au pluriel *buzouz*. Schott retrouve même des analogies dans les langues les plus éloignées de l'extrême Orient; ainsi il fait remarquer que le chinois appelle *pu* la toile et une espèce de coton.

— Bot. Linné avait créé le genre *byssus*, et il y faisait entrer des espèces appartenant à des familles très-diverses. Quelques botanistes font aujourd'hui des *byssus* un genre de champignons de la famille des mucédinées; mais Dutrochet pense que ces végétaux ne sont que le premier état de certains agarics. Quoi qu'il en soit, les *byssus* se présentent sous la forme de filaments rameux, ténus, entremêlés, diffluents au moindre contact, qui croissent dans les lieux souterrains, dans les endroits humides, etc.

— Moll. Plusieurs espèces de mollusques filent une sorte de soie en forme de touffe filamenteuse, qui leur sert à attacher leur coquille aux corps sous-marins; par exemple, les marteaux, les vulselles, les pernes, les avicules, les moules, les tridacnes, etc. Mais le *jambonneau* est de tous les mollusques celui dont le *byssus* présente le plus d'intérêt, parce qu'il sert à fabriquer des tissus dont on fait des gants, des vêtements d'une grande finesse; ajoutons toutefois que la rareté de la matière première ne permet de faire ces étoffes que comme des objets de curiosité.

BYSTROM (Jean-Nicolas), sculpteur suédois, né à Philipstad en 1783, mort à Rome en 1848, étudia sous Sergel. Parti pour Rome en 1809, il s'y fixa, et ne visita plus son pays qu'à de rares intervalles. Le roi Charles-Jean (Bernadotte), qui l'affectionnait particulièrement, lui commanda plusieurs statues de rois de Suède; mais Bystrom réussissait surtout dans les statues de femme. La *Bacchante ivre*, un de ses premiers ouvrages, excita l'admiration et fit dire à Sergel lui-même qu'il serait un jour surpassé par son élève. L'œuvre de Bystrom est considérable sans que, dans aucun de ses sujets, se trahisse la précipitation ou la faiblesse. Son genre, son talent se rapprochent beaucoup de ceux de Pradier. Parmi ses statues, on cite surtout : la *Nymphe allant au bain ;* l'*Amour dérobant ses attributs à Bacchus; Pandore occupée à se peigner ; Apollon jouant de la lyre ; Hercule à la mamelle*. On lui doit les statues de Charles X, Charles XI, Charles XII, Charles XIII et Charles XIV ; de Gustave-Adolphe, de Linné, etc.

BYSTROPOGON s. m. (bi-stro-po-gon — du gr. *bustra*, bouchon; *pôgôn*, barbe). Bot. Genre de labiées dans lesquelles la gorge est fermée par des poils.

— **Encycl.** Bot. Le genre *bystropogon* appartient à la famille des labiées, tribu des saturéinées-origanées, et il a été formé par Lhéritier. Il comprend quelques arbrisseaux des îles Canaries et de l'Amérique méridionale. Ses caractères sont : fleurs petites en cymes ou épis denses; corolle à tube peu saillant et dont l'entrée est obstruée par des poils; lèvre supérieure presque dressée, lèvre inférieure étalée, quatre étamines plus courtes que la corolle. Ces arbrisseaux n'atteignent guère que 0 m. 50 de hauteur.

BYTEMEISTER (Henri-Jean), théologien et bibliographe hanovrien, né à Zelle en 1698, mort à Helmstaedt en 1746, où, depuis six ans, il occupait une chaire de théologie luthérienne. Il a composé en latin un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *De præstantia et vero usu historiæ litterariæ* (Wittemberg, 1720, in-4°) ; *Commentarius de vita, scriptis et meritis supremorum præsulum in ducatu Luneburgensi* (1728); *Delineatio rei numismaticæ antiquæ et recentioris* (1744), etc.

BYTHINE s. m. (bi-ti-ne). Entom. Genre d'insectes coléoptères trimères, de la famille des psélaphiens, comprenant une douzaine d'espèces, qui toutes vivent en Europe.

BYTHNER, BYTNER ou **BÜTTNER** (Victorin), philologue anglais, mort en 1670. Il fit des cours d'hébreu à Oxford, habita Cambridge et Londres, et finit ses jours dans le comté de Cornwall. Ses principaux ouvrages sont : *Léthargie de l'âme* (1636, 8 vol.); *Lingua eruditorum* (1638); *Lyra prophetica Davidis regis* (1645), où il donne une explication grammaticale des mots hébreux qui se trouvent dans les psaumes.

BYTOWN, ville du haut Canada, sur la rive droite de l'Ottawa. Depuis 1858, cette ville a pris le nom d'Ottawa. V. ce mot.

BYTOWNITE s. f. (bi-taou-ni-te — de *Bytown*, nom de lieu). Minér. Silicate d'alumine, de chaux et de fer, que l'on rapporte à la saussurite, laquelle n'est elle-même qu'une variété de labrador. C'est une pierre verte, susceptible de recevoir un éclat assez vif. Sa densité est égale en moyenne à 3,3. On l'a découverte assez récemment aux environs de Bytown, dans le haut Canada.

BYTTNÉRIACÉ, ÉE adj. (bi-tné-ri-a-sé — rad. *byttnérie*). Bot. Qui ressemble à une byttnérie. ‖ On dit aussi BYTTNÉRIÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre *byttnérie*, et qui renferme en outre le cacaoyer.

BYTTNÉRIE s. f. (bi-tné-rî — du nom de *Byttner*). Bot. Genre de plantes, type de la famille des byttnériacées, comprenant une vingtaine d'espèces, qui croissent en Asie et dans l'Amérique tropicale.

BYTURE s. m. (bi-tu-re — du lat. *byturus*, espèce de vermisseau). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, de la famille des palpicornes, formé aux dépens des dermestes, et comprenant deux espèces, qui vivent en Europe.

BYWACHT ou **BYWAKT** s. m. (bi-vak). Formes anciennes du mot BIVOUAC.

BYZACÈNE. V. BYZACIUM.

BYZACIUM, contrée de l'Afrique ancienne, au N. de la Petite Syrte, au S. de la Zengitane; ainsi nommée des mots puniques *Byt-Saki*, région bien arrosée. Le Byzacium, pays très-fertile, forma avec la Zengitane la province romaine d'Afrique. Dioclétien, qui remania les divisions administratives de quelques parties de l'empire, forma la province de Byzacène en ajoutant au Byzacium la partie S. de la Numidie, depuis le Bagrados jusqu'à la côte E.

BYZANCE (*Byzantium*), ville de la Thrace ancienne, devenue plus tard célèbre sous le nom de CONSTANTINOPLE. V. ce mot.

BYZANCE (Louis DE), dont le véritable nom était **Raphaël Lévi**, oratorien, né à Constantinople en 1647, mort en 1722. Fils d'un orfévre juif, il entra en relations avec des Français établis à Constantinople, fut chargé par l'ambassadeur de France, M. de Nointel, de lui procurer des manuscrits précieux, et fit preuve de tant d'intelligence dans cette mission, qu'il fut attaché comme interprète à la légation française. Ayant, quelque temps après, accompagné en Morée, sous le déguisement d'un janissaire, un gentilhomme français, il fut reconnu à son retour, dénoncé comme un apostat de l'islamisme, et forcé, pour sauver sa tête, de reprendre le turban et de faire profession de mahométisme. Le marquis de Nointel, irrité de ce qu'il regardait comme une apostasie, le congédia ; mais, ayant appris par le chevalier d'Arvieux que Raphaël Lévi songeait à embrasser le christianisme, il consentit à le recevoir dans l'hôtel de l'ambassade. Six mois plus tard, Raphaël partait pour la France, était reçu dans la maison de l'Oratoire à Paris, instruit dans la religion chrétienne et baptisé à Saint-Germain en 1674, ayant pour parrain et pour marraine le roi et la reine, représentés par le duc de Mazarin et par Mme de Colbert. Raphaël Lévi prit alors le nom de Louis de Byzance. Il entra définitivement dans la congrégation de l'Oratoire, fut ordonné prêtre, et fit des conférences ecclésiastiques qui eurent beaucoup de succès. Un musulman, furieux d'avoir été victorieusement réfuté par Louis de Byzance dans une de ces conférences, s'introduisit dans sa chambre pour l'assassiner. Cette tentative échoua; mais elle fit une si vive impression sur l'esprit de l'oratorien, que sa raison s'égara (1702). On dut le conduire à Charenton, où il passa les vingt dernières années de sa vie. Outre plusieurs manuscrits de lui, on a la *Goutte curable par le remède turc* (Paris, 1703).

BYZANT ou **FAUSTUS DE BYZANCE**, dont le véritable nom est **Pouzant Posdos**, historien arménien, né à Constantinople, vivait au IVe siècle de notre ère. On ne sait rien de sa vie, sinon qu'il entra dans les ordres et alla habiter l'Arménie, où il fut évêque. On a de lui une intéressante *Histoire d'Arménie*, désignée chez les Arméniens sous le titre de *Pouzanteran*, et qui a été imprimée pour la première fois à Constantinople en 1731 (in-4°). Cet ouvrage est divisé en six livres, dont on ne possède que les quatre derniers. Il sert à contrôler l'histoire de Moïse de Khoren, et contient un récit très-circonstancié d'événements arrivés pendant une époque sur laquelle on n'a que de très-rares renseignements.

BYZANTIN, INE s. et adj. (bi-zan-tain, i-ne — rad. *Byzance*, anc. nom de Constantinople). Géog. Habitant de Byzance, qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* BYZANTINS *L'histoire* BYZANTINE. *Il est certain que ce sont les architectes* BYZANTINS *qui ont importé l'arcade en mitre*. (Batissier.) *C'est à l'école* BYZANTINE *que les Arabes ont emprunté les principaux éléments de leur système architectonique.* (Batissier.)

— *Art*, *style byzantin*, Forme particulière employée en peinture, en sculpture, en architecture, en mosaïque, en musique, en numismatique, etc., qui fut en usage à Byzance pendant une période de douze siècles et se propagea dans tout l'Orient et dans une grande partie des contrées occidentales.

— *Langue byzantine*, Grec vulgaire de Constantinople introduit dans cette ville au IVe siècle de l'ère chrétienne.

— *Littérature byzantine*, Ensemble des ouvrages composés en langue grecque depuis la translation du siége de l'empire romain à Byzance jusqu'à la prise de cette ville par les Turcs en 1453.

— *Droit byzantin* ou *gréco-romain*, Ensemble des lois promulguées par les successeurs de Justinien jusqu'à la prise de Constantinople.

— **Encycl.** Langue et littérature. Ce qu'on entend généralement par langue *byzantine* représente plutôt une période historique du développement de la langue grecque qu'un véritable idiome, qu'un organisme linguistique indépendant. La langue *byzantine* offre un caractère de transition bien tranché et c'est surtout par la littérature à laquelle elle se rattache qu'elle a droit ici à une mention spéciale; car, en réalité, l'espace de temps compris entre le IVe et le XVe siècle de notre ère est simplement le passage du grec ancien au grec moderne. C'est, pour la langue grecque, cette période de décomposition presque insaisissable en son point précis que nous voyons d'autre part se produire dans la langue latine. Nous assistons en réalité, non pas à la formation d'une langue nouvelle, mais à la transformation d'un idiome antique. Cette étude n'en est pas moins pour le linguiste du plus haut intérêt, parce qu'elle présente à ses recherches analytiques, dans des conditions d'observation très-favorables, ce phénomène si complexe de la vie des langues : la décomposition et la création d'un dialecte moderne. Ce qui vient rendre plus délicates et plus difficiles les recherches de la science dans la question spéciale qui nous occupe, c'est que les monuments de cette langue *byzantine* ne se sont pas succédé dans un développement spontané et successif qui nous permettrait de suivre pas à pas les phases diverses de ce mouvement. Nous nous trouvons en face d'influences extérieures de diverses natures, qui créent des situations artificielles et nous empêchent de saisir parfois le véritable caractère des choses. Il faut citer, en première ligne, le parti pris de beaucoup d'écrivains *byzantins* d'employer non pas la langue de leur époque, mais la langue grecque plus ancienne et plus pure. On comprend que ce système déroute parfois singulièrement le philologue, qui, là où il s'attend à trouver la reproduction de l'idiome contemporain, ne rencontre qu'une langue de convention, qu'un anachronisme volontaire. Heureusement qu'à côté de ces textes il en est d'autres qui reflètent plus fidèlement les habitudes grammaticales de l'époque. Le meilleur commentaire pour bien comprendre le caractère de la langue et de la littérature *byzantine*, c'est encore l'examen des faits historiques ; les alternatives de décadence et de floraison inespérée de l'esprit *byzantin* sont intimement liées aux événements.

Il ne faut pas croire que la langue dite *byzantine* succéda immédiatement, sans transition, à la langue grecque classique. Antérieurement au IVe siècle, qui est le point initial de cette période, nous avons assisté à des symptômes non équivoques de décadence, ou tout au moins de transformation. Non-seulement on constate déjà l'existence d'une langue grecque ayant subi une modification interne très-apparente, mais on peut déjà déterminer très-exactement l'influence exercée sur elle par le contact avec les races barbares. Cette influence se manifeste par la création de tournures de phrases caractéristiques et la naturalisation de plus en plus fréquente de vocables étrangers. Au Ve siècle, ces tendances s'accusent de plus en plus, et deviennent prédominantes dans les siècles postérieurs. La langue latine contribua aussi pour une forte

partie à la modification du grec ancien et à la constitution de la nouvelle langue, surtout jusqu'au VIe siècle, où Justinien publia ses lois en latin. Cependant le latin finit par être éliminé de Constantinople, mais non sans laisser des traces sensibles de son passage. En effet, on retrouve dans la langue *byzantine* une foule de mots latins transcrits en grec et d'un usage courant. Les Goths, les Bulgares, les Arabes, qui eurent avec l'empire *byzantin* de si fréquents et si désastreux rapports, contribuèrent également pour une assez forte proportion au vocabulaire *byzantin*. Enfin, l'italien et le français furent plus tard également mis à contribution. A côté de ce mouvement de progression, qui est celui de l'idiome populaire, nous assistons à un mouvement en sens inverse, mais qui n'a qu'une valeur artificielle. C'est celui qu'essayent de déterminer les efforts des partisans de l'ancienne langue, qui l'étudiaient avec ardeur et voulaient la faire revivre dans leurs écrits. L'idiome national, dit Schœll, resta celui de la cour, et Philelphe, qui, en 1420, se rendit à Constantinople pour l'apprendre à sa source, et qui répandit en Italie, sa patrie, le goût de cette langue, assure, dans une de ses lettres, que ceux parmi les Grecs qui avaient reçu une bonne éducation, et surtout les femmes de condition, qui, d'après les mœurs du pays, ne communiquaient pas avec les étrangers, auxquels on attribuait principalement la corruption du langage, ni même avec les indigènes des basses classes, parlaient, dans leurs conversations ordinaires, un grec aussi pur que celui d'Aristophane, d'Euripide, de Platon et d'Aristote. Mais ce n'est là qu'un fait exceptionnel, que l'on constate, du reste, dans l'histoire de la plupart des langues, sans jamais lui voir exercer une influence appréciable sur le cours des événements. Que peut faire la digue élevée par quelques raffinés en face de la langue populaire, cette marée aveugle qui monte toujours et couvre tout?

Après la chute de l'empire de Byzance, qui fournit tout naturellement la limite extrême de la langue et de la littérature *byzantine*, commence une nouvelle période qui aboutira à la constitution définitive du grec moderne ou romaïque, tel qu'il est parlé de nos jours, et dont nous n'avons pas à nous occuper pour le moment.

Contentons-nous de ce rapide coup d'œil jeté sur la langue *byzantine*, et étudions la littérature qui s'y rattache et qui, comme elle, est comprise entre le IVe et le XVe siècle de notre ère. Avant de passer aux détails, il ne sera pas inutile de faire connaître d'une façon sommaire le rôle joué par les divers empereurs *byzantins*, considérés dans leurs rapports avec la littérature *byzantine*. Le meilleur guide, et surtout le plus commode, pour cette question, est encore l'*Histoire de la littérature grecque* de Schœll; c'est à ce livre estimable que nous renverrons les lecteurs désireux d'avoir de plus amples renseignements.

Jusqu'au VIIe siècle, l'empire *byzantin* se rattacha à l'ancienne Grèce par des liens intellectuels qui ne furent brisés que plus tard. Jusque-là, les anciennes traditions littéraires avaient été conservées avec une véritable ferveur dans certains grands centres par une classe éclairée, mais malheureusement en grande minorité. A Athènes, on expliquait encore, jusque sous Justinien, Platon et Aristote; la grammaire, la rhétorique, la philologie y étaient enseignées, sinon avec éclat, du moins avec zèle et succès. Le droit, surtout, était en grand honneur. Les côtes d'Asie possédaient des écoles très-réputées. Ainsi Edesse était une des universités les plus fréquentées par les étudiants des provinces orientales, et l'enseignement s'y faisait simultanément en grec et en syriaque. Beyrouth, était renommée pour son école de droit. Alexandrie offrait à la plupart des études et surtout à la médecine d'immenses facilités. Malheureusement la destruction du Sérapion, qui eut lieu dès 390 sur un édit de Théodore, lui porta un coup fatal. Justinien reprit ces traditions d'intolérance et de persécution qui rendent le christianisme responsable de pertes irréparables pour les sciences. Nouveau Caton, Justinien expulsa d'Athènes les rhéteurs et les philosophes, pour cause d'impiété et de sacrilége, et les força de s'exiler en Perse auprès de Khosroès. Plusieurs de ses successeurs imitèrent malheureusement sa conduite et ses mesures arbitraires. C'est ainsi que les savants d'Edesse, entachés de nestorianisme, eurent à subir de cruelles vexations. Malgré le bon vouloir de l'empereur Maurice, qui régnait de 582 à 610, la littérature entra en pleine décadence avec le règne d'Héraclius, qui inaugure le moyen âge. L'islamisme, récemment fondé, porte aux lettres grecques un coup fatal. Les Arabes commencent leurs rapides conquêtes et s'emparent d'Edesse, d'Antioche, d'Alexandrie. Cependant ils ne se conduisirent généralement pas en conquérants ignorants et sauvages; ils respectèrent et développèrent même les établissements littéraires qu'ils trouvèrent dans ces villes, mais qui, malheureusement, furent, comme le dit Schœll, perdus pour la littérature grecque. Les iconoclastes exercèrent bien plus de ravages à Constantinople que les Arabes dans leurs conquêtes, et, comme le fait judicieusement remarquer Schœll, si les musulmans ont réellement brûlé la bibliothèque d'Alexandrie, le double incendie du Bruchion, sous Jules-César et sous Aurélien, et la ruine du Sérapion en 390, doivent leur avoir laissé bien peu de chose à détruire. Schœll attribue à la conquête arabe une autre influence plus désastreuse sur la littérature grecque. Les fabriques de papyrus qui fonctionnaient en Egypte tombèrent en décadence sous la domination musulmane, et amenèrent l'usage du parchemin, si incommode et si coûteux. De là, cherté et rareté des livres. Il est vrai que plus tard les Arabes réparèrent ce tort involontaire par l'introduction en Europe du papier de coton rapporté par eux de l'Asie centrale. Après la conquête partielle de l'empire par les Arabes, les études littéraires furent concentrées entre les mains du clergé et principalement des ordres monastiques. Malheureusement, les excès de la secte des iconoclastes eurent, pour la littérature, des conséquences terribles. Alors on vit un fait bizarre et qui porte son enseignement avec lui: tandis que les princes *byzantins* portaient aux lettres grecques un coup fatal par leurs persécutions, les kalifes arabes leur accordaient une hospitalité véritablement orientale. Malheureusement, cette protection eut pour résultat l'acquisition par les Arabes d'une foule de manuscrits précieux qui furent transportés à Bagdad, et ne se retrouvèrent plus à Constantinople. Au IXe siècle, la littérature reprend une nouvelle vie, grâce à la protection de Bardas, collègue de l'empereur Michel III, et de Basile le Macédonien. Constantin Porphyrogénète régénéra les études littéraires et scientifiques, et en confia l'enseignement et la direction à des hommes capables. Il encouragea également les arts d'une façon efficace. Ecrivain lui-même, il fit exécuter une foule de travaux, de recherches, composer des recueils, rédiger des collections, etc. Au XIe et au XIIe siècle, nous trouvons les Comnènes et les Ducas, qui ont, eux aussi, bien mérité de l'histoire pour la protection qu'ils accordèrent aux lettres. Avec les empereurs latins du XIIIe siècle, nous retombons en plein moyen âge, c'est-à-dire dans les ténèbres, dans l'ignorance et l'abrutissement. C'est alors qu'on vit les Francs se promener dans les rues de Constantinople en portant à la pointe de leurs piques de précieux manuscrits. Avec les Paléologues, qui mirent fin à la domination franque, commence pour les lettres grecques une véritable renaissance, malheureusement de bien courte durée. Michel VIII, Andronic II et ses successeurs, et l'infortuné Constantin XI, tué à la prise de Constantinople en 1453, protégèrent efficacement les progrès intellectuels, et c'est grâce à la recrudescence qui suivit ces encouragements que l'on vit se former ces savants qui, après l'asservissement de leur patrie, vinrent chercher un refuge en Italie et inaugurèrent pour l'Europe du XVe siècle cette aube de la Renaissance, qui devait jeter un si vif éclat en France au XVIe siècle. Ainsi, c'est à l'influence suprême des Paléologues que nous devons peut-être cette ère féconde qui clôt le moyen âge et ouvre les temps modernes d'une façon si heureuse, en établissant entre eux cette ligne de démarcation infranchissable, le culte de l'antiquité.

Il nous reste maintenant à disposer dans ce cadre historique, rapidement esquissé, les principaux noms qui appartiennent à la littérature *byzantine*. Nous allons successivement parcourir les différents genres qui furent le plus en honneur. Nous trouvons tout d'abord la poésie et, en première ligne, les épigrammatistes, saint Grégoire de Nazianze, Paul le Silentiaire, le consul Macédonius, Agathias, le grammairien Métrodore, le poëte latin Claudien, le romancier Héliodore d'Emèse, Théon d'Alexandrie. Agathias de Myrienne, à l'instar de quelques-uns de ceux qui l'avaient précédé, rassembla, sous le nom de *Kuklos*, cercle, sept livres de ces épigrammes appartenant à différents auteurs. Constantin Céphalas, qui vivait vers le Xe ou le IXe siècle, fit, sur un plan plus vaste, une anthologie du même genre, et la partagea, suivant la nature des sujets, en quinze sections. Un moine du XIVe siècle, Planude, suivit également cet exemple, et son anthologie, publiée pour la première fois par Jean Lascaris, a été souvent rééditée. En dehors des épigrammatistes, nous rencontrons une foule d'autres poëtes, auteurs d'ouvrages de plus longue haleine, parmi lesquels on peut citer les *Préceptes sur le mariage*, de Naumachus; les *Elections*, poëme astrologique de Maxime; la paraphrase poétique de l'*Evangile de saint Jean*, et les *Dionysiaques*, de Nonnus de Panopolis; des hymnes païens du platonicien Proclus; le poëme d'*Héro et Léandre*, de Musée le grammairien; les *Paralipomènes d'Homère*, de Quintus de Smyrne, surnommé Calaber, continuation de l'*Iliade* jusqu'à la prise de Troie; les *Homerokentra*, ou centons d'Homère, attribués par les uns à Pelagius, par les autres à la célèbre Athénaïs; l'*Enlèvement d'Hélène*, attribué sans grande vraisemblance à Coluthus de Lycopolis: la *Destruction de Troie*, de Tryphiodore; les *Thermes pythiens* et la *Description de l'église de Sainte-Sophie*, de Paul le Silentiaire, etc. Toute cette poésie présente un caractère d'inspiration factice qui laisse toujours le lecteur froid. A partir du VIIe siècle, jusqu'où nous mène Paul le Silentiaire, cette ombre de poésie tombe encore dans une décadence plus complète. Les quelques noms saillants sont, pour cette période, ceux de Georges Pisidès, de Christophore, poëte satirique assez mordant; le prince Léon, surnommé le Philosophe; Théodore, auteur de la *Prise de la Crète par Nicéphore sur les Arabes;* Théodorus Prodromus ou Hilarion, surnommé *Kurios*, le maître, le seigneur; Jean Tzetzès, qui eut la prétention de compléter Homère et composa une *Histoire universelle* en vers; Manuel Philé d'Ephèse, dont nous avons cinq poëmes sur différents sujets; Mazari, poëte satirique du XVe siècle, etc.

Les sophistes du Bas-Empire ont contribué pour une très-forte proportion à la littérature *byzantine* en prose. Les plus célèbres sont Ulpien d'Antioche, contemporain de Constantin le Grand, et auteur d'un commentaire sur les douze *Philippiques* de Démosthène; Themistius *Euphrades* ou le *Beau parleur*, appelé par saint Grégoire de Nazianze le *roi de l'éloquence*, dont il nous reste trente-trois discours sur les sujets les plus divers; Libanius, dont l'empereur Julien était un des plus fervents admirateurs, et qui a laissé des *Progymnasmata* ou exercices, des modèles de développement oratoire, des contes, des lettres, le tout écrit dans une langue très-pure, quoique un peu recherchée. C'est peut-être le plus grand type littéraire de l'histoire *byzantine;* il fut le maître de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze. Himerius de Bithynie a écrit soixante-quinze discours, dont la plus grande partie ne nous est malheureusement pas parvenue. L'empereur Julien mérite une place particulière au milieu de ces sophistes; il nous reste de lui un éloge de l'empereur Constance et de l'impératrice Eusébie, sa femme, un panégyrique des actes de l'empereur, et plusieurs autres traités ou dissertations philosophiques. Citons encore Ammien Marcellin, saint Basile, Sévère d'Alexandrie, Troïlus de Syde, Choricius, Sopater, Theophylactus Simocatta, Jean le géomètre, Theodorus Prodromus, Nicéphore, Georges de Chypre ou Grégoire, Démétrius Cydonius, Matthieu Camariota.

Un genre qui appartient en propre au Bas-Empire, c'est le *roman*. Nous n'avons à parler ici que des romanciers postérieurs à Constantin; nous ne mentionnerons donc pas ceux qui sont antérieurs à cette époque. Héliodore d'Emèse est l'auteur des *Ethiopiques*, ou *Histoire de Théagène et de Chariclée*, popularisée chez nous par les nombreuses imitations auxquelles elle servit de point de départ au XVIIe siècle. Achille Tatius a composé un roman sur les amours de Leucippe et de Cliophon, en huit livres; Longus, *Daphnis et Chloé*, que tout le monde connaît par la piquante traduction de Courier et qui a peut-être servi de modèle à *Paul et Virginie*. Erostrate a composé dans le même goût le roman d'*Ismenias et Ismène;* Aristénète, des *Lettres érotiques* très-ampoulées.

Les études grammaticales sont très-richement représentées dans la littérature *byzantine*; nous nous bornerons à signaler les noms de Helladius, Georges, Théodore d'Alexandrie, Michel, Théognostus, Manuel de Crète, Tzetzès, Elie Charax, Erostrate, le célèbre commentateur d'Homère, etc. Les lexicographes, les auteurs de recueils de proverbes, les écrivains sur les dialectes sont également très-nombreux. Nous rappellerons, parmi les ouvrages appartenant à cette section, le fameux *Etymologicum magnum* (v. l'article consacré à ce mot). L'histoire a été très-assidûment cultivée par les Byzantins, et c'est même là un de leurs principaux titres à la reconnaissance de la science. Nous nommerons en première ligne un des hommes les plus savants du IVe siècle, Eusèbe, auteur d'une *Histoire universelle* divisée en deux livres et capitale pour l'étendue et la variété des sujets qu'elle embrasse. Ensuite viennent Proxagoras, auteur d'une *Histoire de Constantin;* Olympiodore, Zosime, Pierre, Candide, Nonose, Procope. A partir de Procope, les historiens prennent de plus en plus les allures impersonnelles de simples chroniqueurs: ils constituent par leur ensemble ce qu'on appelle les *historiens byzantins*, qui n'ont d'autre mérite, dit Schœll, que celui d'être l'unique source de l'histoire du moyen âge, tant pour l'empire de Byzance que pour les pays limitrophes. Nous les prendrons en bloc, comme l'ont fait leurs éditeurs, en suivant l'ordre chronologique, à l'article BYZANTINS (*Historiens*). C'est à peine s'ils sont dignes chacun d'une mention individuelle.

— **Art byzantin.** L'art prit un rapide essor en Orient lorsque Constantin eut transféré le siége de l'empire à Byzance (328). « Le maître du monde, qui voulait que la nouvelle Rome fît oublier la majesté de l'ancienne, prodigua tous ses trésors pour l'embellir, dit Emeric David. Les carrières de marbre de la Phrygie et de l'île de Proconèse furent presque épuisées. Quatorze palais pour l'empereur, pour ses fils et pour ses ministres; un nombre égal de temples destinés au culte des chrétiens; un vaste forum, ceint d'un portique, terminé par deux arcs de triomphe et au centre duquel s'élevait, sur une colonne de porphyre de cent vingt pieds de hauteur, la statue colossale du prince; un autre forum appelé Augustæum, également magnifique; un hippodrome; huit bains publics: tous ces monuments furent construits et décorés à la fois sous les yeux du chef fastueux de l'Etat, un des hommes les plus avides de puissance et de renom qu'ait honorés la pourpre. Les chefs-d'œuvre des arts apportés de Rome, de la Grèce et de l'Asie ne furent pas les seuls qui ornèrent les édifices publics: l'empereur fit exécuter un nombre infini de tableaux, de statues, de bas reliefs, représentant Jésus-Christ, la Vierge, les prophètes, les apôtres. Le marbre, le bronze et l'or offraient partout aux regards du peuple les triomphes du prince, ses images, celles de sa mère, de ses fils et de ses favoris, et celles des grands de Rome qui avaient contribué à l'embellissement de la capitale. On bâtissait en même temps des églises à Antioche, à Tyr, à Jérusalem, à Bethléem et dans toutes les villes de l'empire. » Les successeurs de Constantin s'appliquèrent à leur tour à favoriser les arts. Parmi les plus zélés, il faut citer: Julien, qui releva les principales villes de la Grèce, Athènes, Argos, Elis, Thèbes, Corinthe; Théodose, qui fit construire bon nombre d'églises, de palais et de thermes; Arcadius, qui employa les débris des temples païens à la restauration des ponts, des aqueducs, des remparts; Théodose II, qui cultiva lui-même la peinture et la sculpture et fit bâtir plusieurs beaux monuments; Marcien, qui s'occupa particulièrement de la construction de nouveaux aqueducs; Justinien Ier, qui répara ou fit élever, dans toute l'étendue de son empire, un si grand nombre d'édifices qu'il mérita, comme Adrien, le surnom pompeux de *reparator orbis*. Parvenu à son apogée sous le règne de Justinien, l'art *byzantin* commença à déchoir au milieu des misères produites par les dissensions religieuses et par les attaques des barbares venus du fond de l'Orient; il eut encore quelques phases brillantes au IXe siècle, sous l'empereur Théophile et sous Basile le Macédonien, et au Xe siècle, sous Léon VI et sous Constantin Prophyrogénète; mais, à partir du XIe siècle, il marcha rapidement vers sa ruine et reçut un dernier coup de la prise de Constantinople par les croisés, en 1204. Non moins barbares que les Huns et les Vandales, les Latins livrèrent la malheureuse capitale au pillage et à l'incendie et dispersèrent ses trésors artistiques. Plus tard, quand elle eut été reconquise par Michel Paléologue, « on put voir, dit Nicéphore Grégoras (l. IV, ch. II), que la reine des villes n'était plus qu'un champ de désolation, plein de décombres et de monceaux de ruines; les maisons qui n'avaient pas été anéanties n'étaient que de misérables restes arrachés aux flammes; car Byzance avait perdu sa beauté et ses plus riches ornements au milieu des incendies que les Latins y allumèrent à plusieurs reprises, lorsqu'ils la réduisirent en servitude; et depuis que notre cité était en leur pouvoir, ils avaient négligé tous les soins qu'ils devaient à sa conservation; l'on eût dit qu'ils étaient persuadés d'avance de ne pas l'habiter longtemps. » Un éminent écrivain, Simonde de Sismondi (*Histoire des républiques italiennes*, II, p. 412) considère le partage de l'empire grec entre les Latins comme la cause principale de la destruction de ce même empire par les Turcs, deux siècles et demi plus tard, et l'accuse, en conséquence, « d'avoir détruit la civilisation, les lettres et la philosophie dans un pays qui, malgré sa corruption, leur servait encore d'asile. » — Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur la marche générale des beaux-arts dans l'empire *byzantin*, nous allons examiner quels ont été, aux diverses époques, les caractères distinctifs de chaque art en particulier.

— I. ARCHITECTURE. L'architecture *byzantine*, que l'on appelle quelquefois l'architecture *néo-grecque*, ne fut pas immuable dans ses formes; elle subit, au contraire, de nombreuses vicissitudes pendant les onze siècles que dura l'empire d'Orient, et présenta une série de styles qui se greffèrent les uns sur les autres. On peut diviser l'histoire de ces phases successives en quatre périodes ou époques principales: la première, depuis la fondation de Byzance (328) jusqu'à l'avénement de Justinien, en 527; la deuxième, depuis Justinien jusqu'à la fin du VIIIe siècle; la troisième, du IXe siècle au XIIe; la quatrième, enfin, depuis la prise de Constantinople par les Latins, en 1204, jusqu'à l'arrivée des Turcs, en 1453.

Première époque (328-527). Les premières églises chrétiennes qui furent bâties en Orient reproduisirent les formes des basiliques païennes et des synagogues. C'est ainsi qu'à Byzance même le temple consacré par Constantin à la Sagesse divine fut construit sur un plan allongé, avec des nefs en bois. L'église de Saint-Jean Studius, qui se voit encore à Constantinople, celles de Salonique, de Bethléem, du Mont-Sinaï, sont ainsi disposées. Mais bientôt, et dès le règne de Constantin, des idées nouvelles firent modifier, en Orient, les formes des édifices sacrés: durant une période assez longue, on les éleva sur un plan circulaire ou polygonal. L'exemple de ce système de construction vint de Syrie. Sainte Hélène, mère de Constantin, fonda, sur le mont des Oliviers, la grande église de l'Ascension, à l'endroit même où la tradition voulait que le Christ eût quitté la terre. Ce monument, dont le plan nous a été conservé, était circulaire et, comme les temples hypèthres anciens, il était entièrement ouvert à son sommet, et laissait voir cette voûte éthérée où le Christ s'était élevé triomphant. Les imaginations orientales furent si vivement frappées de la disposition originale et vraiment saisissante de cet édifice, que dès lors, suivant la remarque de M. Albert Lenoir, tous les temples chrétiens de ces régions furent bâtis sur des plans analogues (circulaires ou en polygone),

et conçus de manière à porter un dôme immense sur lequel la peinture ou la mosaïque figurèrent l'*Ascension du Christ*. Telles furent l'église de la Vierge, dans la vallée de Josaphat; le *Temple d'or*, à Antioche, dédié aussi à la Vierge; l'église de Saint-Georges, construite à Salonique par Constantin et qui existe encore; l'église des Saints-Apôtres, à Athènes, etc. Par la suite, lorsqu'on se fut aperçu que les édifices entièrement circulaires ou en polygone étaient peu propres à contenir une nombreuse réunion de fidèles, on imagina d'en combiner la forme avec celle de la basilique; c'est ainsi que Constantin fit disposer l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem, et le célèbre temple des Saints-Apôtres, à Constantinople. Ce dernier édifice, qui pendant longtemps servit de type pour les constructions religieuses en Orient, reçut la forme de la croix latine; au centre de la croisée s'élevait un dôme, et la nef était couverte en bois. « L'adjonction du dôme à la basilique, dit M. Alb. Lenoir, fut une cause de progrès pour l'art des *Byzantins*. Placée au centre de la croix, la coupole nécessita la construction de quatre piliers épais pour la porter; on relia entre eux ces piliers par des arcs doubleaux et des pendentifs, pour compléter les moyens de support direct; le poids du dôme conduisit à voûter les transsepts, puis la nef principale, pour offrir contre les poussées une force suffisante et une liaison intime entre toutes les parties; et ce besoin supprima les colonnades continues de la basilique latine. L'abandon des charpentes et des plafonds employés dans les églises d'Occident fut la conséquence de ces innovations obligées. » Ces changements se traduisirent, à l'extérieur, par les dispositions suivantes : un dôme surbaissé; des couronnements horizontaux portant terrasse autour de ce dôme, des fenêtres en œil-de-bœuf ou de forme ordinaire pratiquées dans les murs enveloppant la salle ronde surmontée de la coupole; des façades terminées à leur sommet par une corniche horizontale en marbre, en pierre ou en briques.

Une modification des plus notables dans le plan des églises fut adoptée sous les successeurs de Constantin; la croix latine ou à longue branche fut abandonnée pour la croix grecque dont les quatre branches sont égales. M. Lenoir pense que le symbolisme dut en être la première cause; la combinaison de quatre *gamma*, lettre de l'alphabet grec donnant le chiffre trois, formait une croix grecque qu'on appelait *gammada*, et qui rappelait la Trinité. Suivant M. Daniel Ramée, la croix grecque étant produite par le carré de la base du cube et le déploiement horizontal de ses quatre faces perpendiculaires, cette figure pourrait bien être une réminiscence de celle du lieu très-saint du temple de Salomon, qui avait 20 coudées de large, 20 coudées de long et 20 coudées de haut. Il n'est pas douteux que les architectes chrétiens de Byzance n'aient voulu exprimer les dogmes d'une manière symbolique dans le plan de leurs monuments sacrés, et on peut croire, avec M. Ramée, que, semblables en cela à tous les artistes de l'Orient, ils ont appelé à leur secours la géométrie et les nombres, car il est impossible d'admettre que le hasard seul ait pu déterminer la forme simple, quoique compliquée, des premières églises grecques.

Deuxième époque (537-800). Après avoir dégagé peu à peu ses formes dans les essais qui avaient eu lieu sous Constantin et ses successeurs, l'architecture *byzantine*, s'affranchissant définitivement des traditions de l'art antique, prit, sous le règne de Justinien, la physionomie qui la distingue si complétement de l'art des chrétiens d'Occident. Voici, d'après M. Hope (*Histoire de l'architecture*), quels étaient les caractères les plus saillants des constructions élevées en Orient à partir de cette époque : « Aux angles d'un vaste carré dont les côtés se prolongeaient à l'extérieur en quatre nefs plus ou moins longues et ordinairement égales entre elles, s'élevaient quatre piliers liés, au-dessus des chapiteaux, par quatre arcades qui reposaient sur eux; les pendentifs entre ces arcs étaient disposés de manière à former avec eux, vers leur partie supérieure, un cercle horizontal qui portait la coupole. Cette coupole ne devait point, comme celle du Panthéon à Rome ou celle du Saint-Sépulcre à Jérusalem, s'appuyer sur un mur de forme cylindrique placé entre elle et le sol; mais elle s'élançait dans les airs au-dessus de ces quatre immenses arcades; et pour qu'elle réunît, autant que possible, la légèreté et la solidité avec le plus grand développement, elle était construite avec des tubes de terre, cylindriques et creux, agencés l'un dans l'autre. Des demi-coupoles fermaient les arcs sur lesquels s'appuyait le dôme central et couronnaient les quatre nefs ou bras de la croix. L'une de ces nefs, terminée à l'ouest par l'entrée principale, était précédée d'un portique ou *narthex*. La nef opposée, celle de l'est ou de l'orient, formait le sanctuaire, tandis que les deux branches latérales, celles du nord et du midi, étaient coupées dans leur hauteur par une galerie destinée aux femmes (*gynéconitis*). Souvent encore, il s'en échappait de petites absides couronnées de demi-coupoles, ou des chapelles surmontées de calottes sphériques. On perça des fenêtres à la base des coupoles et des demi-coupoles qui couronnaient toutes les parties de l'église. Les prêtres grecs jugeant convenable de dérober aux yeux des laïques le miracle sans cesse renouvelé de la transsubstantiation, on ferma le sanctuaire par une cloison munie de portes par lesquelles l'officiant sortait, après la consécration, pour distribuer l'hostie aux fidèles; les images de saints qui ornaient cette cloison lui firent donner le nom d'*iconostasis*... Ce fut probablement à Constantinople que l'atrium commença à devenir d'un usage général dans les constructions religieuses; il subsiste encore dans les églises *byzantines* que les Turcs ont transformées en mosquées. On doit remarquer, d'ailleurs, que les édifices religieux élevés dans les premiers siècles de la domination ottomane par les architectes grecs sont précédés, pour la plupart, d'un beau portique quadrilatéral, surmonté de plusieurs rangs de coupoles égales... On voyait donc partout, dans les constructions *byzantines*, des arcs sur des arcs, des coupoles sur des coupoles; toutes les surfaces rectilignes, carrées, angulaires, des temples d'Athènes se changèrent, dans les églises de Byzance, en surfaces circulaires et curvilignes, concaves à l'intérieur, convexes à l'extérieur. Les Romains avaient commencé par dépouiller l'architecture des anciens Grecs de tout ce qu'elle avait de rationnel et de conséquent; mais ce fut la Grèce chrétienne qui effaça les dernières traces encore respectées par les Romains, et le même peuple qui avait créé l'architecture grecque lui porta aussi les derniers coups. » — C'est dans la splendide église de Sainte-Sophie, construite sous le règne de Justinien, par les architectes Anthemius de Tralles et Isidore de Milet, que l'on retrouve l'application la plus développée des diverses dispositions qui viennent d'être indiquées. L'article spécial que nous consacrons à ce monument célèbre (v. SAINTE-SOPHIE) nous dispense d'en faire ici la description. Mais aux renseignements que nous avons donnés sur le plan des édifices de cette période nous croyons devoir ajouter quelques indications concernant les détails de la construction.

Dans les premières églises élevées par Justinien, les colonnes de la nef supportent des architraves et des entablements complets, comme ceux des anciens. On remarque, au contraire, à Sainte-Sophie, l'emploi général du plein cintre, qui bientôt devint exclusif sous les successeurs de Justinien; les colonnes ne se rencontrent plus guère que sous le dôme central et sont remplacées ailleurs par des piliers quadrangulaires ou cantonnés de pilastres, destinés à porter les voûtes en berceau qui couvrent les nefs et les arcs-doubleaux qui les consolident. Les tribunes du gynéconitis bordent la nef principale jusqu'au sanctuaire, ou occupent seulement la partie supérieure de l'*éso-narthex*, vestibule intérieur en forme de portique, qui précède fréquemment les nefs. L'*exo-narthex*, narthex extérieur ou porche, est une salle longue qui s'ouvre sur la façade principale par une ou trois portes et de rares fenêtres; quelquefois, comme dans l'église du Theotocos, à Constantinople, il fait retour sur les façades latérales. Les baies des portes se composent ordinairement d'un chambranle en pierre ou en marbre, décoré de moulures, avec des profils très-refouillés; le linteau est surmonté d'une corniche, ou plus souvent d'un arc de décharge en marbre ou en briques. Parfois un auvent saillant, porté par des consoles, sert d'abri à une peinture religieuse. Les portes, placées sous les voûtes du narthex et donnant entrée directement dans l'église, sont quelquefois aussi surmontées de peintures ou de mosaïques. Les fenêtres sont généralement construites en plein cintre. Celles qui sont disposées en arcades autour des dômes ou sur les diverses façades des édifices les plus anciens sont couronnées fréquemment par des cintres doubles, c'est-à-dire formés de deux rangées de briques. La plupart des églises de Constantinople et d'Athènes présentent des fenêtres géminées, c'est-à-dire divisées au milieu par une colonnette, de manière à former deux fenêtres dans une seule; l'arc supérieur lui-même se double et le chapiteau de la colonne devient la retombée commune. Une autre disposition assez fréquente est trilobée, c'est-à-dire qu'elle forme à son sommet trois arcs, dont deux colonnettes supportent les retombées; on voit aussi des trilobes composés de trois arcs, dont l'un complet, celui du milieu, est étayé par deux quarts de cercle placés latéralement de manière à former un trèfle. Les fenêtres *byzantines* étaient closes soit par des treillis de bois, délicatement sculptés, soit par des tables de pierre ou de marbre percées de nombreuses ouvertures tantôt circulaires, tantôt allongées, tantôt en forme d'étoiles. Les clôtures ou vantaux mobiles des portes étaient en bois ou en bronze; l'église de Sainte-Sophie conserve encore les portes de bronze que fit exécuter Justinien : elles sont ornées de croix grecques et de riches dessins disposés en méandres dans le goût antique.

Les façades latérales différaient peu de la façade principale : elles étaient d'ordinaire décorées d'arcades feintes et de niches cintrées en briques posées sur un ou plusieurs rangs. Une porte correspondant au transsept s'ouvrait au milieu de l'une et de l'autre de ces façades. Au-dessus des portes étaient pratiquées des fenêtres servant à éclairer les galeries supérieures destinées aux femmes. Dans quelques grandes églises, à Sainte-Sophie, par exemple, de hautes tours carrées et appliquées contre les façades latérales renferment les escaliers du gynéconitis. Parfois, aux extrémités des transsepts, s'élèvent des absides semi-circulaires ou polygonales, comme celle du fond du sanctuaire. Celle-ci, formant saillie sur la façade orientale, était percée de plusieurs fenêtres, le plus souvent de trois en l'honneur de la Trinité. Il n'y eut d'abord qu'une abside, de forme circulaire; mais par la suite, surtout après Justinien, on en éleva de préférence trois, auxquelles on donna la forme polygonale; celle du milieu était presque toujours plus grande que les deux autres. Les charpentes ayant été supprimées, et les couvertures établies directement sur l'extradossement des voûtes en berceau élevées au-dessus des nefs, il en résulta que le sommet des façades présenta des formes courbes aux points où les Latins élevaient des pignons aigus. Ce système de construction s'étendit des grandes nefs aux collatéraux, aux narthex, aux absides, et tout l'édifice prit un aspect particulier dans lequel la ligne droite, horizontale ou biaise fut bannie des parties hautes, et les courbes des cintres se dégageant indiquèrent à l'extérieur toutes les voûtes de l'édifice. Le dôme, qui, dans les primitives églises *byzantines*, avait, comme ceux des monuments païens, la forme écrasée d'une calotte sphérique, s'éleva plus hardi et dans tout le développement d'une demi-sphère, pendant la période qui nous occupe. Celui de Sainte-Sophie et de plusieurs autres églises du même temps repose sur les trumeaux d'un grand nombre de fenêtres, formant pieds-droits, et domine toutes les constructions adjacentes. Cette ceinture de baies, qu'il fallut couronner d'une corniche, présente l'aspect d'un tambour cylindrique, peu considérable, il est vrai, mais qui dut conduire plus tard aux tours élevées sur lesquelles on appuya les dômes.

De même que la plupart des églises *byzantines* de la première époque, Sainte-Sophie fut construite entièrement en briques; mais plusieurs autres grands édifices religieux, élevés sous Justinien, tels que le Pantocrator et le Theotocos, à Constantinople, les Saints-Apôtres et Sainte-Sophie, à Salonique, offrent le mélange des moellons et de la terre cuite. Le bois était exclu en général des constructions *byzantines* de cette seconde période. Nous avons dit que les charpentes avaient été supprimées pour les combles, et que les couvertures s'appuyaient sur l'extradossement des voûtes; ces couvertures étaient formées tantôt de tuiles disposées à la manière de celles que fabriquaient les Romains, tantôt de plaques de métal qui, dans les églises riches, étaient dorées. Les marbres les plus précieux, la peinture et la mosaïque revêtaient intérieurement les murailles des nefs. Enfin, de nombreuses arabesques, d'ingénieux motifs d'ornements décoraient les pilastres, les cadres des tableaux sacrés et toutes les parties des murs que ne couvraient point des sujets religieux.

Troisième époque (800-1204). L'art *byzantin* sembla s'être épuisé dans la construction de Sainte-Sophie; depuis la mort de Justinien jusqu'au VIII^e siècle, il ne produisit pas d'édifice important et n'adopta aucune forme nouvelle. La période suivante, du IX^e au XI^e siècle, fut marquée par le développement du système des coupoles, qui s'étendit à toutes les parties de l'édifice, par un emploi plus fréquent des piliers quadrangulaires, par une distribution intérieure plus en harmonie avec les besoins du culte, et par un retour à certaines dispositions de l'époque primitive qui s'étaient conservées chez les Latins, notamment aux frontons et aux pignons aigus pour marquer l'inclinaison des toits. Parmi les monuments de cette troisième période, il nous suffira de citer les églises de Saint-Nicodème, du Catholicon et de la Kapnicarea, à Athènes, et celle de la Vierge à Mistra. Ce dernier édifice, qui s'appuie au midi contre une colline, présente, du côté du nord, un vaste porche, décoré de colonnes et construit dans le goût occidental, qui servait d'entrée aux hommes; les femmes arrivaient au gynéconitis, ou tribune du premier étage, par les escaliers pratiqués sur la colline.

Quatrième époque (1204-1453). L'alliance qui avait commencé à s'opérer, à l'époque précédente, entre l'architecture *byzantine* et l'architure de l'Occident, s'accentua davantage après la conquête vénitienne. Le plan des églises grecques se rapprocha de plus en plus de celui de la basilique latine; le *gynéconitis* fut généralement supprimé; les absides et les narthex reçurent des dispositions tout à fait analogues à celles qui avaient été adoptées chez les Latins; l'emploi des pignons aigus, percés d'une fenêtre simple ou géminée, se multiplia au point de couronner une même façade par une découpure anguleuse; le dôme continua à dominer le sanctuaire; mais, à côté de cette construction, qui était comme le caractère distinctif de l'architecture *byzantine*, on vit s'élever des clochers affectant, comme les nôtres, la forme cylindrique, quadrangulaire ou polygonale, et décorés par plusieurs rangs de fenêtres. En même temps, l'ogive, le quatre-feuilles, et une foule d'ornements d'origine occidentale, firent leur apparition en Orient. Les édifices les plus intéressants de cette époque sont l'église de Vourkano, en Morée; de Daphni, sur la route d'Eleusis: de Sainte-Sophie, à Trébizonde, et la célèbre basilique de l'Ecs-Miazin, à Erivan, publiée par Chardin et dessinée depuis par M. Dubois de Montperreux.

Le style bâtard de cette dernière période se perpétua en Grèce longtemps après la conquête turque. Il se propagea, du reste, dans la plupart des contrées de l'Orient éclairées par le christianisme, notamment en Arménie, où il fut imité assez fidèlement (v. ARMÉNIEN), et en Russie, où il s'est maintenu dans toute sa plénitude jusqu'aux siècles les plus voisins de nous. On ne saurait douter que l'art *byzantin* n'ait eu aussi une certaine influence en Occident, puisque Constantin et Justinien y élevèrent des temples imités de ceux de l'empire grec; mais cette influence, vivement combattue par les prescriptions du rite latin, se limita à l'introduction de quelques détails d'architecture. Au reste, l'emploi de ces détails ne saurait justifier, suivant M. Ramée, l'application du nom de *style byzantin* au style des édifices occidentaux où ils se rencontrent. « Ce terme, dit le savant auteur de l'*Histoire générale de l'architecture*, donne lieu souvent à de fausses inductions et à des idées erronées. Ces expressions d'architecture *byzantine*, d'art *byzantin*, que le préjugé a une fois sanctionnées, éblouissent de la manière la plus grossière... On a établi et souvent répété que Saint-Vital, de Ravenne, et Saint-Marc, de Venise, ne sont que des copies de Sainte-Sophie de Constantinople; mais Saint-Vital est un monument circulaire, dont la partie basse est entourée d'un collatéral; Saint-Marc, au contraire, est un carré, disposé dans la forme de la basilique et dont la couverture extraordinaire n'a aucune influence directe sur ce plan. Comment des églises dont le plan est si différent ont-elles pu être copiées d'après un même modèle? Et, si on prend ces monuments séparément, il est impossible de les comparer à Sainte-Sophie. Celle-ci est une sorte de rotonde de grand diamètre, élevée sur quatre énormes piliers, formés par des faces plus ou moins larges, plus ou moins hautes, placées tantôt à angle droit, tantôt à angle aigu ou obtus; Saint-Vital, au contraire, est la continuation d'un motif ou d'une forme employée depuis longtemps par l'Eglise latine, à Rome, dans Saint-Etienne-le-Rond, ainsi qu'à Ravenne; Saint-Marc, enfin, est, d'après son plan, semblable à une basilique antique. Ces deux monuments s'écartent évidemment du plan et de la complication des parties qui distinguent précisément Sainte-Sophie de toutes les églises latines de l'Occident. » Quelle que soit l'autorité de ce jugement, nous devons constater que Saint-Vital et Saint-Marc, très-différents sans doute de Sainte-Sophie, offrent la plus grande analogie avec d'autres églises grecques, que les détails de leur architecture présentent les caractères particuliers à telle ou telle période de l'art *byzantin*, associés à certaines particularités communes à l'art occidental contemporain. L'influence orientale se fait également sentir dans un grand nombre de constructions religieuses de la Vénétie, de la Sicile et des autres provinces italiennes. En France, le style *byzantin*, plus ou moins mélangé, se reconnaît dans plusieurs églises du Périgord, de l'Angoumois, de la Saintonge, dont la plus remarquable est l'église de Saint-Front, à Périgueux. (V. *Architecture byzantine en France*, par F. de Verneilh, Paris, 1852.)

II. SCULPTURE. — Nous avons dit que Constantin, en fixant le siége de son empire à Byzance, fit transporter dans cette ville un nombre considérable de statues et de bas-reliefs antiques qui ornaient les villes de la Grèce et de l'Asie Mineure; mais, en même temps, il ordonnait de détruire les merveilleuses statues que renfermaient les temples. Les chrétiens, instruits à regarder ces idoles comme les images ou l'habitation du démon, « se montraient si ardents à exécuter et même à prévenir les ordres du prince, dit Emeric David, que les Pères eux-mêmes étaient quelquefois obligés de les contenir. Les dieux antiques furent jetés dans la fournaise, écrasés sous les roues des chars, réduits en poussière..... Cet exemple de Constantin fut suivi avec chaleur par la plupart des princes qui lui succédèrent, et principalement par Théodose..... Ainsi les modèles du goût furent presque tous anéantis..... » Pénétrés d'horreur pour les œuvres profanes des anciens, les artistes *byzantins* ne suivirent plus d'autre guide que leur propre imagination, ou mieux encore les règles prescrites par l'autorité ecclésiastique. Un chroniqueur du temps rapporte naïvement qu'un sculpteur ayant osé prendre une statue de Jupiter pour modèle d'une figure du Christ, vit subitement sa main se dessécher. La statuaire, perdant ainsi de vue les enseignements et les modèles du grand art antique, s'éloigna rapidement des principes du beau pour tomber dans la banalité et dans la convention. Le despotisme politique et religieux qui pesait sur les esprits fut une cause non moins puissante de décadence : condamnés à flatter le pouvoir dans des œuvres d'apparat, et enchaînés, d'un autre côté, par les prescriptions ecclésiastiques, en ce qui concernait l'interprétation des sujets religieux, les artistes perdirent toute inspiration. Nous devons reconnaître, du reste, que Constantin et ses successeurs ne négligèrent rien pour encourager la sculpture, ainsi que les autres arts. Parmi les œuvres les plus importantes qui furent exécutées à Byzance, il nous suffira

de citer les colonnes triomphales, ornées de bas-reliefs et surmontées de statues, que l'on éleva en l'honneur de Théodose et de Justinien sur le modèle de la colone Trajane. Mais ce fut principalement à la sculpture d'ornements que s'appliquèrent les artistes *byzantins*, et ils y déployèrent des formes non moins caractéristiques que celles de l'architecture. C'est ainsi qu'aux chapiteaux cylindriques des anciens, d'un galbe si pur, d'une ornementation si élégante et si riche, ils substituèrent de lourds chapiteaux cubiques, ou en forme de tronc de pyramide renversé, qu'ils couvrirent de feuillages aigus et sans relief, de croix grecques, de chevrons brisés, de galons contournés et d'entrelacs. Les entablements, remarquables, en général, par l'épaisseur démesurée de l'architrave et la lourdeur du tore qui en fait le couronnement, sont pesamment décorés d'oves renversés, de denticules sans grâce et de torsades inutiles. Ces mêmes couronnements présentent souvent des ornements peints destinés à les enrichir. La décoration des pilastres était conçue et exécutée dans le même goût. Une grande diversité de combinaisons se fait remarquer, du reste, dans les sculptures en relief exécutées sur de larges panneaux de marbre blanc qui revêtent les murailles de certains édifices religieux de la seconde époque. « Placés au-dessous des fenêtres des arcades, à l'appui des balustrades et sur plusieurs points des édifices où ils pouvaient être utiles pour le service ou même pour la simple ornementation, dit M. Albert Lenoir, ces panneaux sont d'un bon effet par le style sévère qui les caractérise et par la sage réserve avec laquelle on en a fait usage. Ils présentent d'ingénieux enlacements de lignes droites et courbes, auxquelles se joignent des croix, des rosaces, et quelquefois des sculptures d'animaux vrais ou chimériques. » L'hérésie des iconoclastes, qui proscrivait les représentations des sujets religieux à figures, ne fut sans doute pas étrangère, comme l'a remarqué M. Daniel Ramée, au développement que prit dans l'art *byzantin* l'emploi des ornements empruntés au règne végétal. — Nous ne devons pas oublier de dire que la sculpture sur ivoire et l'art de ciseler, de fondre et d'émailler les métaux furent très-répandus chez les *Byzantins* et produisirent une multitude d'ouvrages intéressants, diptyques, châsses, crosses, calices, coupes, flambeaux et autres objets d'ameublement religieux ou civil, dont plusieurs ont été recueillis dans les divers musées de l'Europe. Ces productions sont, à dire vrai, bien moins des ouvrages d'art que des objets de curiosité : on y retrouve, en effet, la même maigreur de formes, la même monotonie d'expression, la même sécheresse de contours que dans les œuvres de la statuaire. Ces défauts sont surtout sensibles dans les productions des deux ou trois siècles qui précédèrent la grande époque de la Renaissance de l'art en Italie : Nicolas et André de Pise, en secouant le joug des maîtres *byzantins*, rendirent à la statuaire les mêmes services que Cimabue devait rendre à la peinture.

III. PEINTURE. — L'art de peindre dégénéra chez les Byzantins, sous l'influence des mêmes causes politiques et sociales qui avaient amené la décadence de la sculpture; mais il ne cessa jamais d'être cultivé, même aux époques les plus critiques de l'empire. Constantin et ses successeurs firent exécuter un nombre considérable de peintures dans les monuments publics. A leur exemple, plusieurs Pères de l'Eglise se montrèrent empressés à faire revêtir de fresques ou de mosaïques l'intérieur des temples de la nouvelle religion. De leur côté, les grands, soit par ostentation, soit par amour de l'art, rivalisèrent de magnificence dans la décoration de leurs palais. Mais l'excès même du luxe avait amené la corruption du goût : à l'intérêt de la composition, à la noblesse et à l'exactitude du dessin, on préférait l'éclat de l'or et des couleurs les plus coûteuses. Les peintres se virent condamnés le plus souvent à exécuter de bizarres motifs d'ornementation, destinés à mieux faire ressortir les matières précieuses qu'on y entremêlait; dès lors, ils négligèrent l'étude de la nature et particulièrement l'étude de la figure humaine; d'artistes, ils devinrent artisans et furent, en effet, confondus avec les doreurs, les stucateurs, les plombiers et les autres ouvriers employés à la construction des édifices (*Cod. Theodos., De exc. art.*, lib. XXII, tit. IV). Les règles étroites, imposées par les autorités ecclésiastiques pour la représentation des sujets religieux, achevèrent de détourner les peintres, comme les sculpteurs, de l'observation de la nature et étouffèrent en eux toute inspiration. Aux allégories plus ou moins obscures employées par les premiers artistes chrétiens, dans les temps de persécution, le concile Quinisexte ou *in Trullo*, tenu à Constantinople en 692, ordonna de substituer la peinture des scènes de la Passion; cette décision fut impuissante contre un abus déjà invétéré; elle eut seulement pour effet indirect d'amener les artistes à renoncer au nu qu'ils avaient employé jusqu'alors dans les sujets emblématiques : ils prirent, dès lors, la coutume de vêtir tous leurs personnages, y compris Daniel dans la fosse aux lions, Jonas vomi par la baleine, voire même le Christ en croix. Du reste, les compositions variaient peu; les types, les expressions, les attitudes même avaient une désolante uniformité; les artistes en vinrent à se copier les uns les autres, sans le moindre scrupule. Il est juste de dire, toutefois, que les peintres de Byzance furent bien supérieurs à ceux de l'Occident et conservèrent jusqu'au XIIIe siècle la direction de l'art : chez eux, dit Emeric David, les anciennes traditions n'étaient pas totalement oubliées; leurs compositions ne manquaient pas d'une certaine dignité; elles offraient le plus souvent une symetrie monotone, presque jamais des images triviales et grotesques, comme on en voyait dans les tableaux des Latins. « Le crayon des artistes grecs ne rendait avec exactitude ni les formes des muscles ni les saillies des articulations; mais à cette incorrection, effet inévitable du défaut de savoir, le dessin associait je ne sais quelle grandeur qu'il faut attribuer au souvenir et à l'habitude; l'artiste le plus ignorant montrait une sorte de grâce et même de majesté; les draperies offraient un assez beau développement; les têtes, du caractère et de l'esprit; les profils des membres formaient communément de grandes lignes courbes, où l'on retrouvait une application aveugle des règles antiques. » La dégradation était ainsi beaucoup moins sensible dans la peinture que dans la sculpture, moins encore dans la miniature que dans les grands ouvrages. Les procédés d'exécution des anciens maîtres s'étaient d'ailleurs conservés, et le luxe même, qui semblait avoir anéanti jusqu'au goût naturel, avait suggéré quelques inventions nouvelles. La peinture en mosaïque s'était notablement développée; elle fut même employée fréquemment, à l'exclusion de la fresque, à la décoration des églises. En revanche, les tableaux portatifs, les diptyques et les triptyques en bois peint ou sculpté se multiplièrent; il en fut de même des manuscrits à miniatures, que les grands et les prélats recherchaient à l'envi. On commença aussi à couvrir de peintures divers meubles, tels que les lits, les bahuts, les armoires, les boucliers. L'art de peindre sur toile se conserva sans interruption, mais il ne fut pas d'un usage bien fréquent; on peignait sur des toiles libres et sur des toiles collées sur bois, quelquefois aussi sur cuir, mais le plus souvent sur des panneaux de bois. Divers passages des manuscrits du moine lombard Théophile et du peintre italien Eraclius, qui vivaient tous deux vers le commencement du XIe siècle, prouvent d'une façon péremptoire que les artistes du moyen âge connaissaient la peinture à l'huile; mais la difficulté de faire sécher les ouvrages exécutés par ce procédé le fit abandonner; l'honneur de le retrouver et de le porter à sa perfection était réservé aux frères Van Eyck. L'usage de la fresque, très-répandu dans l'Orient comme dans l'Occident, par suite de l'obligation de couvrir de peintures les voûtes et les murailles des églises, s'était substitué à celui de l'encaustique, plus coûteux et moins rapide; mais le peu de solidité des ouvrages exécutés à fresque décida par la suite un retour à l'ancien procédé. Les miniaturistes employaient, suivant la convenance, la gouache et le lavis. Le *Guide de la peinture*, manuscrit du XVe siècle, découvert dans un monastère du mont Athos et publié par M. Didron, fournit des indications très-développées sur les divers procédés usités dans l'école *byzantine*, procédés qui se sont perpétués à travers les siècles et sont encore employés, dans les couvents mêmes du mont Athos, par les moines auxquels l'Eglise grecque confie l'exécution de ses tableaux religieux.

Ce serait se tromper que d'attribuer à l'hérésie des iconoclastes une influence fatale sur la marche des beaux-arts. « Jamais, dit Emeric David, ni Léon l'Isaurien ni ses successeurs n'eurent le projet d'anéantir l'art, en détruisant les images religieuses. Leurs statues, leurs portraits, ceux de leurs épouses et de leurs fils ne cessèrent point d'être offerts dans toutes les villes de l'empire aux hommages de leurs sujets. Les habitations de ces monarques fastueux offraient une magnificence excessive. Les murs, les plafonds, les pavés de leurs vastes palais étaient couverts de peintures et de mosaïques, où l'on voyait représentés des marines, des paysages ornés de figures, des chasseurs combattant contre des bêtes féroces, et même des sujets historiques. Souvent ils faisaient tracer des peintures allégoriques dans les temples, à la place des images qu'ils avaient brisées. Plus, d'ailleurs, les bourreaux appelaient de peintres au martyre, plus il s'en formait de nouveaux. Les bois, les antres en étaient peuplés. Si on leur brûlait ou si on leur coupait les mains, la Vierge, disait-on, leur en rendait l'usage. Chaque jour, des miracles de ce genre, recueillis par la piété ou par le fanatisme, réchauffaient leur enthousiasme et excitaient de nouveau leur dévouement. Non-seulement, enfin, le fer des iconoclastes n'interrompit point la filiation des peintres grecs, mais il y a lieu de croire que la persécution en augmenta le nombre. Les papes, intéressés au succès de cette lutte, fondèrent pour les moines artistes qui s'enfuyaient de la Grèce de vastes monastères, et montrèrent à les employer d'autant plus de zèle que la guerre déclarée aux images devant briser les liens spirituels qui unissaient Rome avec Constantinople, le culte qu'ils leur rendaient allait augmenter leur pouvoir temporel. » Après que l'iconomachie eut cessé en Orient, l'art prit un nouvel essor à Byzance et produisit un nombre considérable d'ouvrages pendant la seconde moitié du IXe siècle, ainsi qu'au siècle suivant. Vers 855, l'empereur Michel III Porphyrogénète chargea le moine Lazare, peintre distingué (*pictoriæ artis nimie eruditus*) de faire le voyage de Rome et de remettre au pape Benoît III un évangéliaire orné de miniatures, et ayant une couverture d'or enrichie de pierres précieuses. Sous Basile le Macédonien, sous Léon le Philosophe, sous Constantin Porphyrogénète, l'empire grec était encore le séjour des peintres, des statuaires, des mosaïstes, des fondeurs les plus habiles de l'Europe. La Bibliothèque impériale à Paris possède un manuscrit des *Sermons de saint Grégoire de Nazianze* orné de miniatures très-remarquables, exécutées pour Basile le Macédonien. Mais l'ouvrage le plus précieux qui nous reste de cette époque est le célèbre *Ménologe* que Basile le Jeune fit peindre en 984 : ce manuscrit, qui appartient aujourd'hui à la bibliothèque du Vatican, est orné de nombreuses peintures dont l'exécution accuse une grande ignorance des règles de l'art, mais qui nous paraissent admirables de style et de goût si nous les comparons aux ouvrages français et italiens du même temps. Huit artistes ont travaillé à l'illustration de ce manuscrit; ce sont : Pantaleo, Siméon, Michael Blachernita, Georgius, Menas, Nestor, Siméon Blachernita et Michael Parvus. Parmi les autres peintres *byzantins* dont les noms sont parvenus jusqu'à nous, on cite un certain Emmanuel Transfurnari, dont le Vatican possède un tableau représentant la *Mort de saint Ephrem.* C'était là, paraît-il, un des sujets favoris de l'école *byzantine;* nous l'avons retrouvé notamment dans un tableau offrant d'ailleurs beaucoup d'analogie avec celui du Vatican, tableau qui appartient à un Anglais, M. W. Fuller Maitland, et qui a été exposé à Manchester en 1857. A la même exposition figuraient plusieurs autres peintures *byzantines*, très-intéressantes, provenant de la collection formée à Kensington-Palace par le prince Albert. Le Louvre ne renferme qu'un petit nombre d'ouvrages de la même école, mais on peut voir à la Bibliothèque impériale plusieurs beaux manuscrits à miniatures des IXe, Xe, XIe et XIIe siècles.

Les *Byzantins* ont exercé dans la peinture, comme dans les autres arts, une très-grande influence sur les écoles monastiques du moyen âge. Leurs artistes, leurs ouvriers, se répandirent dans toute l'Europe, mais particulièrement en Italie, où, jusqu'au XIIIe siècle, leur prépondérance fut absolue, et où ils formèrent de nombreux élèves. A dire vrai, ce n'était point un art, mais un métier qu'ils enseignaient : dépourvus de toute imagination, ils reproduisaient invariablement les mêmes sujets religieux, les mêmes figures de profil, les mêmes lignes dures et sans noblesse, les mêmes attitudes roides et gauches, le tout se détachant sur des fonds d'or. Cimabue, qui s'était formé sous la direction d'un maître *byzantin*, abandonna ces modèles détestables, pour en rechercher de meilleurs dans la nature; l'école italienne, émancipée par ce grand artiste, détrôna pour toujours l'école *byzantine.*

—*Monnaies byzantines.* On appelle ainsi, ou bien encore *monnaies du Bas-Empire*, les espèces d'or, d'argent et de cuivre frappées à l'effigie et sous le règne des empereurs d'Orient, depuis Constantin le Grand jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II. A dater de Constantin, vers l'an 330 de notre ère, les monnaies ayant cours dans le nouvel empire d'Orient ne différèrent aucunement des monnaies romaines pendant plus d'un siècle; elles avaient la même valeur, répondaient au même système monétaire, étaient fabriquées dans les mêmes ateliers et présentaient les mêmes signes distinctifs. Ce ne fut que sous le règne d'Anastase Ier que la fabrication romaine fut remplacée par un système différent; les types ordinaires des revers romains furent abandonnés, et l'on commença à introduire dans les légendes les lettres de l'alphabet grec. Justinien fit le premier mettre la date sur ses monnaies de cuivre, et cet usage se continua jusqu'au règne de Léon III. Au commencement du VIIe siècle, Héraclius fait mettre sur quelques-unes de ses monnaies de bronze une légende grecque; mais c'est surtout à partir du règne de Justinien II que les monnaies affectent plus particulièrement le caractère spécial qui les a fait classer parmi les monuments de l'art byzantin : on y remarque l'adoption de types conformes au sentiment de l'époque, une plus grande fixité dans le costume officiel des empereurs, dans les symboles, les signes accessoires et les légendes. Dès le VIIIe siècle, les inscriptions grecques remplacent presque complétement les légendes latines. Après Alexis Ier Comnène, c'est-à-dire au commencement du XIIe siècle, on ne lit plus de légendes latines sur la monnaie byzantine, et ce souverain peut être considéré comme le premier empereur d'Orient qui fut réellement grec.

Les monnaies des empereurs d'Orient offrent, surtout depuis Anastase Ier, un caractère spécial qui les a fait classer, dans l'étude de la numismatique, en dehors des monnaies de l'antiquité et de celles même du moyen âge. Bien qu'offrant beaucoup d'attraits aux investigations de la science numismatique, elles ont été longtemps négligées par les érudits qui se sont occupés de recherches et de travaux intéressant les monnaies des temps reculés. Ducange jugea le premier que la numismatique byzantine était digne d'exercer son érudition, et il publia les *Familles augustes.* Banduri a reproduit les travaux de Ducange, en rectifiant quelques-unes des erreurs dans lesquelles était tombé son devancier et en enrichissant son recueil de plusieurs découvertes excellentes. Après eux, Tassini, parcourant le même champ, a publié une riche série de pièces byzantines inédites jusqu'à lui. Deux numismatistes contemporains, MM. Eckhel et Sestini, se sont efforcés d'éclaircir une foule de points de doctrine qu'une discussion consciencieuse n'avait point élucidés avant leurs écrits. Enfin, un précieux travail de M. le chevalier Mionnet, devenu le *vade-mecum* de tout amateur de numismatique, est venu grouper et résumer les travaux antérieurs. Bien que l'histoire monétaire byzantine pût dès lors paraître fixée, on a vu au commencement de ce siècle deux hommes profondément versés dans la science numismatique revenir sur certaines attributions douteuses, contrôler les opinions émises jusqu'à eux et jeter souvent une vive lumière sur des monuments restés longtemps incertains. MM. Cousinery et Marchant publièrent une suite de dissertations pleines d'intérêt et de valeur, qui, sans toucher le véritable but, n'en ont pas moins frayé la seule voie qui pût conduire à une classification rationnelle des monnaies des empereurs grecs. M. Cousinery, pendant un long séjour en Orient, avait pu recueillir des faits précieux, et personne n'était plus apte que M. le baron Marchant à exécuter avec succès un pareil travail; malheureusement, la mort est venue le surprendre lorsqu'il projetait la seconde édition de ses *Mélanges.* C'est alors que M. Caignart de Saulcy, le savant distingué à qui la science numismatique est redevable de nombreux et très-utiles travaux, conçut le projet de publier un ouvrage traitant spécialement de la série des *monnaies byzantines.* Ayant à sa disposition la magnifique collection réunie à grands frais par M. le baron Marchant, et possédant lui-même une suite vraiment riche, il résolut de traiter à fond la question et publia à Metz, en 1836, son *Essai de classification des suites monétaires byzantines* (1 vol. in-8°, avec atlas de planches gravées); puis, en 1853, également à Metz, le *Catalogue des monnaies byzantines de la collection de M. Soleirol* (1 vol. in-8°). Par ces deux ouvrages, M. de Saulcy a posé le premier la base véritable d'une classification générale, et a facilité à ses émules et à ses successeurs la voie des recherches et des études. Mais, ainsi que le dit lui-même l'illustre savant dans sa préface, il n'a pas eu la prétention d'épuiser son sujet, d'embrasser l'ensemble des types byzantins ni de résoudre toutes les difficultés d'une science à peu près nouvelle et pour laquelle il restait encore beaucoup à faire, surtout en ce qui concernait l'époque des Paléologues, les derniers empereurs grecs. Il revint donc sur la question en rééditant à Paris, en 1854, son *Essai de classification des suites monétaires byzantines*, augmenté d'un volume grand in-8°, avec atlas grand in-4°. En 1862, M. J. Sabatier publia à Paris, chez MM. Rollin et Fuardent, rue Vivienne, 12, un ouvrage en 2 vol. in-8° avec 70 planches gravées, sous le titre de : *Description générale des monnaies byzantines frappées sous les empereurs d'Orient, depuis Arcadius jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II.* Cet ouvrage fort recommandable, qui fait suite et complément à la *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, par M. Henry Cohen, résume aussi clairement et aussi succinctement que possible tout ce qui a été publié antérieurement sur la monnaie byzantine; l'auteur y a ajouté les réflexions que lui ont inspirées une longue pratique et son expérience personnelle. Puisés aux meilleures sources, les renseignements fournis par l'ouvrage de M. J. Sabatier paraissent aussi complets, aussi sûrs que possible, et c'est là surtout que les personnes désireuses d'étudier une branche extrêmement curieuse de la numismatique doivent chercher leurs indications. Non content de coordonner sa riche collection, composée de plus de deux mille exemplaires et vendue, en 1856, à M. le comte Serge Strogonoff, M. Sabatier a mis à contribution les meilleures et les plus riches collections du globe : celle de M. le comte de Salis, réunie aujourd'hui au Musée britannique; les collections nationales des musées de France, de Vienne, de Berlin, de Copenhague; celle de M. le duc de Blacas, et les riches cartons de la maison Rollin et Fuardent, marchands à Paris, rue Vivienne, éditeurs de son remarquable ouvrage. Chaque pièce, gravée avec soin, est décrite minutieusement, et l'auteur a eu le soin d'en indiquer le prix marchand, tel qu'il existait alors dans le commerce des monnaies et médailles; mais ces prix ne peuvent être acceptés comme définitifs, car ils sont éminemment variables, s'élevant à mesure qu'une pièce devient plus rare, s'abaissant lorsqu'une vente ou une découverte en a répandu une certaine quantité dans le commerce. Néanmoins les évaluations de M. J. Sabatier doivent être recueillies à titre de précieux renseignements.

Les empereurs d'Orient ont frappé de la monnaie d'or, d'argent et de cuivre, d'un style et d'une fabrique faciles à reconnaître, et affectant un caractère particulier, surtout à

partir du règne d'Anastase Ier, de 491 à 518. Suivant les différentes époques où elles ont été émises, ces monnaies présentent d'un côté la tête, le buste ou l'effigie en pied des empereurs, représentés de diverses manières, tantôt seuls, tantôt avec leurs collègues ou des personnages *augustes*. Quelquefois l'effigie impériale est accompagnée du Christ ou de la Vierge debout, posant la main sur la tête de l'empereur. A partir du règne de Michel VI (1056 à 1057), les effigies et les noms de divers saints commencent à figurer sur la *monnaie byzantine :* on y voit saint Michel, saint Constantin, saint Georges, saint Théodore ou bien saint Démétrius, saint Eugène.

Les effigies impériales sont presque toujours entourées d'une légende mentionnant le nom des empereurs et les titres qu'ils prenaient; cependant, sur une assez grande quantité de monnaies d'argent, frappées depuis Léon IV et son fils Constantin (776) jusqu'à Alexis Ier Comnène (1118), l'effigie impériale est remplacée par une légende disposée sur trois ou quatre lignes présentant le nom et le titre du souverain. Une monnaie de cuivre de Romain IV Diogène porte seulement les initiales de son nom. Quelques bronzes, généralement barbares, frappés à Kherson sous Justinien Ier, Léon VI et Alexandre, Romain Ier, Constantin X et Romain II, Nicéphore Phocas, Jean Zimiscès, Basile II, Romain III, Romain IV, ainsi qu'une petite monnaie de cuivre de Michel VIII Paléologue, frappée probablement à Constantinople, ont toutes pour avers le monogramme de ces empereurs.

Des monnaies anonymes d'or et d'argent, attribuées au règne de Jean II Comnène (1092 à 1143), offrent, d'un côté, l'empereur debout, tenant d'une main une longue croix grecque et de l'autre le globe surmonté d'une croix grecque. Divers historiens s'accordent à dire que Jean Zimiscès (969-975) plaça l'image du Christ sur le *nomisma* (sou d'or) et qu'il inscrivit au revers de ses monnaies de cuivre, en lettres romaines, les mots : IC. XC. BASILEUS. BASILEON. (ικονο; Χριστου βασιλευς βασιλεων — *image du Christ, roi des rois*). C'est ce qui a fait attribuer à son règne plusieurs cuivres anonymes, de grand et de moyen module, portant d'un côté l'effigie du Christ ou celle de la Vierge, avec des légendes semblables à celle qu'on vient de lire, disposées de différentes manières.

La *main divine bénissante* est observée, pour la première fois, sur des sous d'or de Constantin V Copronyme et de Léon Chozare; ce type a été reproduit plus tard par Alexis Ier Comnène, par Jean II Comnène, par Manuel II Comnène, par Isaac II l'Ange, et aussi par les empereurs de Trébizonde sur les aspres comnénats d'argent. Par ce symbole de la *main bénissante*, les Grecs, comme les Latins, ont voulu représenter Dieu le Père ou le Fils bénissant les hommes. La bénédiction latine se donne en ouvrant les trois premiers doigts de la main et en fermant les deux autres, tandis que, pour la bénédiction grecque, on forme avec les cinq doigts une sorte de monogramme divin composé des sigles : IC. XC. L'index, en s'ouvrant, représente l'I; le doigt du milieu s'arrondit en C; le pouce se croise avec l'annulaire pour figurer l'X, et le petit doigt, infléchi légèrement, forme le second C.

Le diadème est demeuré, pour les empereurs byzantins, un des symboles principaux de la puissance suprême; ils le portent sur leurs monnaies, enrichi de pierreries et de perles, et sont généralement représentés de face, vêtus d'une longue tunique à plis unis ou d'une robe à carreaux, ornée de perles, qu'on trouve pour la première fois sur les monnaies de Jean II Rhinotmète.

Le revers des *monnaies byzantines* est ordinairement occupé par des types, des symboles, des inscriptions et des signes qui varient suivant les époques; par des indices de la valeur monétaire, des marques de l'hôtel et des *déférents*; par les lettres OB, désignant sur la monnaie d'or le poids légal du sou et de ses subdivisions; par des dates, qui sont parfois marquées au moyen de l'indiction, et enfin par les sigles N. M., servant à désigner l'unité monétaire la plus petite, le *nummium*. Quelques monnaies des empereurs de la dynastie isaurienne, jusqu'à Constantin VI et Irène, offrent cette particularité, qu'elles portent à leur revers les effigies des ancêtres des empereurs régnants. Les types du Christ et de la Vierge ont été de préférence adoptés par les empereurs d'Orient sur le revers de leurs monnaies, avec diverses légendes ou sigles. Le Christ y est représenté en buste ou en pied, soit de face sur la croix, soit assis de face, tenant la main droite levée, soit nimbé, de face et debout. Il en est de même de la Vierge, que l'on trouve tantôt en buste nimbé, vue de face et les mains élevées, tantôt en buste nimbé, dans une enceinte de murs crénelés, tantôt de face ou de profil, debout et les mains élevées, portant l'Enfant Jésus sur les bras, ou sur la poitrine le médaillon de son divin Fils, tantôt enfin assise avec le même médaillon sur la poitrine.

Andronic Ier Comnène, Andronic II Paléologue et Michel IX, sont les seuls empereurs d'Orient dont quelques monnaies de cuivre portent pour revers la tête ailée d'un *séraphin*, dont on retrouve la représentation sur les peintures de la coupole de Sainte-Sophie, à Constantinople.

Les marques monétaires inscrites sur la *monnaie byzantine* ont jusqu'ici révélé d'une façon à peu près certaine l'existence des vingt et un hôtels des monnaies qui suivent : Constantinople, Antioche, Théoupolis, Nicomédie, Cyzique, Thessalonique, Ephèse, Nicée, Kherson, Chypre, Constance (île de Chypre), Isaurus ou Isaurie, Carthage, Alexandrie, Abazis ou Oasis, Rome, Ravenne, Catane, Milan, Sicile, Naples.

A dater du règne d'Anastase Ier, la *monnaie byzantine* d'or fut exclusivement fournie par l'atelier monétaire de Constantinople, comme l'indiquent suffisamment les marques CON., CONOB. ou COMOB., inscrites sur les sous d'or et leurs subdivisions. Ces marques figurent, pour la dernière fois, sur des monnaies d'or blanc ou de bas aloi, aux noms des empereurs Léon V et Constantin VII. La monnaie d'argent, frappée comme la monnaie d'or à Constantinople, n'offre, en général, aucune indication d'atelier monétaire, sauf quelques exceptions extrêmement rares. Quant à la monnaie byzantine de cuivre, presque tous les exemplaires connus, depuis Anastase Ier jusqu'à Léon III, de 491 à 741 environ, ont été frappés dans les ateliers mentionnés ci-dessus. Quelques rares monnaies de cuivre de Léon III l'Isaurien offrent, pour la dernière fois, les marques monétaires des ateliers de Constantinople, de Ravenne et de Sicile : à partir de cette époque, la monnaie byzantine de cuivre ne porte plus de *marque*, et il est fort probable que dès lors tout le cuivre de l'empire d'Orient fut frappé à Constantinople.

L'inspection des *monnaies byzantines* frappées sous Anastase Ier, à l'époque vers laquelle le type romain disparaît en grande partie pour faire place au caractère byzantin, qu'elle conserve, sauf quelques modifications ultérieures, jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II, suffit pour démontrer combien l'art monétaire était alors déchu dans cet empire; bientôt, sous Héraclius, il tomba dans la barbarie. En outre, le peu d'uniformité des modules et du poids de ces monnaies prouve surabondamment le défaut d'un système fixe et le désordre qui devait régner dans la fabrication. Ainsi, le module du *follis*, marqué de l'indice M, présente souvent, sous le même empereur, des différences énormes. En se bornant aux seuls règnes d'Anastase, de Justin et de Justinien Ier, on trouve des exemplaires de valeur pareille et de même dénomination, dont le diamètre varie de 0 m. 028 à 0 m. 038 et jusqu'à 0 m. 040. L'irrégularité des cuivres frappés à Alexandrie est également poussée si loin que, parmi les nominaux à l'indice I. B., il n'est pas rare d'en trouver qui ont jusqu'à deux et trois fois le diamètre, l'épaisseur et le poids des autres.

Les anciens écrits où il est fait mention du numéraire byzantin n'offrent que des notions incomplètes ou vagues sur le rapport qu'avaient entre elles les monnaies d'or, d'argent et de cuivre, sur les véritables dénominations données aux monnaies et sur les variations qu'elles subirent à différentes reprises dans leur poids, leur titre et leur valeur. Ces variations furent telles pour les monnaies de cuivre, qu'on est forcément amené à conclure que ces espèces n'avaient qu'une valeur fictive et de convention. Il est également à remarquer que les termes employés par les auteurs pour désigner les monnaies byzantines sont tantôt grecs, tantôt latins, et qu'il est souvent difficile de reconnaître au juste la valeur qu'ils veulent exprimer et surtout de faire concorder entre eux les passages où ces termes sont employés. La plus grande obscurité règne d'ailleurs sur les diverses permutations survenues dans le système monétaire des Romains et des Byzantins, et il est probable que nous ne serons jamais renseignés, malgré tous les efforts de la science numismatique, ni sur les phases que ces systèmes ont subies, ni sur les noms et les poids légaux et exacts des nominaux de toutes les époques, pas plus que sur les variations des véritables rapports proportionnels des métaux monétaires entre eux. Il faut donc à cet égard se contenter d'approximations plus ou moins satisfaisantes.

La monnaie d'or (*sacra moneta*) eut toujours dans le Bas-Empire une importance exceptionnelle. Constantin le Grand, par un décret de 317, prononçait la peine capitale contre ceux qui rognaient, altéraient ou falsifiaient les monnaies d'or; Constance II condamnait ces faussaires à être brûlés vifs. Il y a tout lieu d'admettre que les Byzantins, à l'exemple des Romains, avaient adopté l'or pour étalon monétaire, et que les monnaies d'argent, comme celles de cuivre, n'avaient qu'une valeur conventionnelle et un cours forcé. Les monnaies d'or du Bas-Empire étaient le sou (*solidus chrysos* ou *numisma*); le demi-sou (*semissis* ou *zmismion*); le tiers de sou (*triens, tremissis, trismizion* ou *kokkos*).

Les sous d'or représentaient en poids un *soixante-douzième* de la livre romaine et devaient peser chacun de 4 gr. 49 à 4 gr. 53, la livre romaine étant composée, d'après Romé de Lille, de 323 grammes, et, d'après Dureau de la Malle et Letronne, de 326 gr. 33. La taille de ces monnaies, 72 à la livre, est irrécusablement attestée par les sous d'or de divers empereurs, dont le champ offre les lettres numérales LXXII.

Il résulte des notions qui nous ont été transmises que les nominaux d'argent ou de cuivre du système monétaire de l'empire ont changé trois fois de nom, depuis le règne de Constantin le Grand jusqu'à celui des empereurs Paléologues. Sous Constantin le Grand, la valeur du sou d'or était calculée de la manière suivante :

12 *milliarenses* d'argent ou 24 *siliques*; 288 *follis* de cuivre ou 5,760 *deniers*, unités de la plus petite espèce;

Depuis Anastase jusqu'à Basile Ier (491 à 870), le sou d'or valait : 12 *miltiaresia* ou 24 *keratia* d'argent; 180 à 210 *follis* (selon le change) de cuivre ou 5,760 à 7,200 *nummia*, unités de la plus petite espèce;

Depuis Basile jusqu'à la fin de l'empire byzantin, le sou d'or s'échangeait contre : 12 *miliaresia* ou 24 *keratia* d'argent; 144 *follis* de cuivre ou 288 *oboles* (demi-follis), unités de la plus petite espèce (Finlay, *Greece under the Romans*, etc., p. 545).

Les monnaies d'or du Bas-Empire sont moins rares que celles d'argent et même de cuivre; cela tient à ce que, dans les premiers temps de l'ère chrétienne, le trafic du monde connu s'opérait au moyen de l'or romain, qui était reçu et admiré partout (Mommsen, *Gesch. der rom. Münz.*, p. 817). Etablie sur une base identique, la monnaie d'or byzantine jouit de la même faveur sur tous les marchés, et ses relations avec les peuples de l'extrême Orient amenèrent dans ces pays une grande circulation de ce numéraire. Les Arabes imitèrent la monnaie byzantine d'or et de cuivre; M. de Saulcy a, le premier, donné la définition et l'explication des légendes bilingues de ces monnaies (*Journal asiatique*, 1839-1840). Des trouvailles fréquentes opérées dans diverses contrées du Nord ont amené la découverte de plusieurs imitations byzantines frappées principalement par les Arabes, les Géorgiens et les Scandinaves. Ces monnaies offrent une contrefaçon grossière et presque méconnaissable des types originaux, ainsi que des légendes imaginaires et dénuées de sens. De pareilles trouvailles ne sont pas rares dans la Géorgie, en Russie, dans la Hongrie, la Bosnie, la Servie, la Suède et le Danemark. Les monnaies d'Europe arrivaient là par la Baltique, les monnaies arabes par la mer Caspienne, où elles étaient reçues par les Bulgares, qui les portaient en Russie et principalement à Novgorod, ville hanséatique, dont le commerce était alors considérable et florissant. De là, par la voie de terre et le littoral de la Baltique, ces monnaies se disséminaient et arrivaient jusque chez les Scandinaves (J. Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines*, t. Ier, 1862).

Il est certain qu'on ne peut méconnaître l'imitation des *monnaies byzantines* dans les types, le costume et la pose des empereurs d'Allemagne et sur des bractéates du XIIe siècle. Sans parler de la monnaie des Ostrogoths d'Italie et de celle des Vandales d'Afrique, la monnaie byzantine a été imitée plus tard principalement en Italie et en Sicile, et ces imitations ont été continuées par les rois lombards et les princes de Bénévent. Les croisades contribuèrent puissamment à répandre la monnaie byzantine et ses contrefaçons; les chevaliers faits prisonniers et qui avaient racheté leur liberté mirent dans leur écu une monnaie byzantine à laquelle on donna, en terme de blason, le nom de *besant*.

Nous terminerons ici cette courte étude d'une des branches les plus intéressantes de la numismatique en engageant ceux de nos lecteurs qui voudront approfondir la question à consulter les ouvrages suivants, les plus propres à éclairer leur esprit et à les guider sûrement dans leur travail :

1° *Epitome du Thresor des antiquitez, de l'estude de Jaques de Strada, Mantuan, antiquaire, traduit par Jean Lonneau d'Orléans* (Lyon, 1553, 1 vol. in-8°), texte français;

2° *Numismata imperatorum romanorum a Trajano Decio ad Palæologos Augustos*, par Anselme Bandusi (Paris, 1718, 2 vol. in-folio), texte latin;

3° *De Imperatorum Constantinopolitorum seu inferioris ævi numismatibus dissertatio*, par C. Dufresne Du Cange (Rome, 1755, 1 vol. grand in-4°), article *Byzantina*, texte latin;

4° *Essai de classification des suites monétaires byzantines*, par F. de Saulcy (Metz, 1836, 1 vol. in-8°, avec atlas in-4°);

5° Le même ouvrage, par le même auteur (Paris, 1852-1854, 2 vol. grand in-8°, avec atlas grand in-4°);

6° *Catalogue des monnaies byzantines qui composent la collection de M. Soleirol*, par M. F. de Saulcy (Metz, 1853, 1 vol. in-8°);

7° *Description générale des monnaies byzantines frappées sous les empereurs d'Orient depuis Arcadius jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II*, par J. Sabatier, *suite et complément de la Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, par M. Henry Cohen (Paris, 1862, 2 vol. in-8° avec 70 planches gravées; Rollin et Fuardent, éditeurs, rue Vivienne, 12).

— Jurisp. *Droit byzantin*. On appelle *droit byzantin* ou *gréco-romain* l'ensemble des lois promulguées par les successeurs de Justinien jusqu'à la prise de Constantinople en 1453. Le monument législatif de Justinien lui survécut longtemps; les empereurs grecs se contentèrent d'abord de régler les matières qui n'avaient pas été traitées par leur illustre prédécesseur ou qui ne l'avaient été qu'imparfaitement.

Au Xe siècle, la publication des *Basiliques* renversa l'œuvre de Justinien. Ce travail, préparé d'abord par les ordres de Basile, dont il reçut le nom, fut définitivement élaboré par une commission de jurisconsultes, sous le règne de Léon le Philosophe, qui le promulgua en 905. Les *Basiliques*, dont les auteurs avaient mis à profit les travaux antérieurs, se distinguent par la méthode et la clarté. Elles furent complétées et modifiées par des constitutions impériales ou *novelles*, dont cent treize sont parvenues jusqu'à nous.

Au XIVe siècle, le jurisconsulte Harménopule publia un abrégé ou manuel de *droit byzantin*, qui eut force de loi : il est connu sous le nom de *Promptuarium juris civilis*. Ses dispositions ont continué à régir la nation grecque et furent maintenues par le roi Othon en 1835, en attendant la publication d'un code civil. Les *Basiliques* ne furent connues en Occident qu'au XVIe siècle. Leur importance pour l'étude du droit romain, qu'elles éclairent d'une vive lumière, fut aussitôt signalée et mise à profit par les plus célèbres jurisconsultes. La première édition complète fut publiée par Annibal Fabrot (1647, 7 vol. in-fol.), aux frais du chancelier Séguier.

Les travaux modernes les plus remarquables sur le *droit byzantin* sont ceux de MM. Giraud et Schœll, et surtout une *Histoire du droit byzantin*, par M. Mortreuil (Paris, 1843-1846, 3 vol. in-8°).

— Allus. hist. **Disputes, discussions byzantines**, nom sous lequel on désigne quelquefois des préoccupations frivoles, des querelles futiles, tandis que des intérêts de premier ordre sont en jeu; par allusion aux moines de Byzance, qui discutaient sur un point de discipline intérieure au moment même où Mahomet II plantait l'étendard du Croissant sur les murailles de la ville.

Vers le milieu du XVe siècle, le vieil empire de Constantin, qui a été flétri du nom de Bas-Empire, touchait au dernier terme de sa décadence. Non-seulement il avait perdu tout son prestige, mais chaque partie de ses vastes possessions était peu à peu tombée dans des mains étrangères. « Cet empire, dit Montesquieu, borné aux faubourgs de Constantinople, finit comme le Rhin, qui n'est plus qu'un ruisseau lorsqu'il se perd dans l'Océan. » Tributaire des sultans, qui lui prodiguaient depuis longtemps les humiliations et les insultes, il aurait succombé sans gloire sous l'effort puissant de Mahomet II, si Constantin Dragosès, le dernier successeur de Justinien, n'eût couvert par l'héroïsme de sa défense et de sa mort l'avilissement de ces Romains dégénérés. Il ne s'agissait plus pour eux de vivre libres, mais de savoir si l'on dirait la messe en grec ou en latin; la vue des étendards du Prophète flottant aux portes de la ville de Constantin les laissait insensibles, mais ils étaient de feu pour soutenir « que le Saint-Esprit procédait du Père par le Fils, au lieu de dire du Père et du Fils. » Telles furent les misérables questions, les subtilités ridicules qui déchirèrent la capitale de l'Orient jusqu'à son dernier jour, tandis que le canon des Turcs battait en brèche ses remparts. Ces vaines discussions théologiques, provoquées quelques années auparavant par le projet de l'empereur Jean Paléologue II d'opérer la réunion des Eglises grecque et latine, agitaient encore les esprits au milieu des horreurs du dernier assaut. Pendant qu'un petit nombre de braves se dévouaient au salut de l'empire, la foule courait consulter un moine fanatique, qu'elle regardait comme un oracle. Semblable à l'antique sibylle, il écrivait ses réponses sur des feuilles qui passaient rapidement de main en main : « Misérables, disait-il, vous fuyez la vérité pour suivre l'erreur! Incrédules Romains! vous fermez vos portes qu'un décret céleste vous ordonne d'ouvrir! Au lieu d'attendre les armes divines de l'ange qui doit vous protéger, vous placez votre confiance dans le faible courage des hommes. Vous faites plus : vous acceptez le secours des perfides Latins, vous vous unissez à une Eglise idolâtre! Je vous le déclare, vous perdez votre patrie en perdant votre foi!... »

« Ainsi, dit un historien, une funeste et puérile superstition s'efforçait de désarmer la vaillance et de justifier la lâcheté; la caducité des peuples ressemble à leur enfance, leur faiblesse s'appuie sur des fables et des prestiges. Lorsque la dernière heure de Constantin eut sonné, tel était encore l'acharnement de l'esprit de secte et de parti, qu'au moment de périr, la haine des schismatiques contre les orthodoxes éclatait encore au bord de l'abîme qui devait les réunir; ils se maudissaient. L'entrée des terribles soldats de Mahomet II, passant sur le cadavre de Constantin Dragosès, tombé sous les ruines de sa patrie, ne put arrêter ces disputes ridicules, et l'on rapporte que les janissaires, pénétrant dans un couvent, trouvèrent les moines discutant avec chaleur une question de discipline. Le cimeterre turc la termina. »

Telles sont ces misérables disputes flétries dans l'histoire sous le nom de *discussions byzantines*, et auxquelles on fait allusion pour désigner des préoccupations futiles, tandis que des intérêts de premier ordre sont en jeu :

« Toute discussion publique qui tendrait à diminuer directement ou indirectement la con-

fiance qu'on doit avoir dans la constitution serait un malheur pour l'Etat... N'imitons pas l'exemple du Bas-Empire, qui, pressé de tous les côtés par les barbares, se rendit la risée de la postérité en *s'occupant de discussions abstraites* au moment où le bélier brisait les portes de la ville... Aidez-moi à sauver la patrie. »

NAPOLÉON, *Réponse à l'adresse de la Chambre des pairs pendant les Cent-Jours.*

« Tout se déprave. La situation fausse du pays altère l'intelligence de chaque individu. L'esprit le plus vif, le plus judicieux, se perd dans la *subtilité des Byzantins.* »

EDGAR QUINET.

« *Je crois que nous voyageons* ici en compagnie des esprits et des ruines. Je ne sais si tu as remarqué que nos hôtes ont précisément ce son de voix sourd qui convient aux décombres, et ce tour de pensées vides, subtiles, sophistiques, *byzantines,* que l'on attribue généralement aux génies en décadence. »

EDGAR QUINET, *Merlin l'enchanteur.*

« Pendant que la diplomatie réfute les dépêches de Gortschakoff et livre des batailles acharnées dans les champs arides de la dialectique, la Russie pend, fusille, déporte, confisque, brûle les forêts et organise la jacquerie.

» Autrefois, les Grecs du Bas-Empire disputaient sur la consubstantialité du Verbe et sur la lumière incréée du Thabor, pendant que le cimeterre de Mahomet ravageait les provinces et enfermait dans les murs de Constantinople les héritiers dégénérés des Romains. »

AD. GUÉROULT.

BYZANTINS (historiens) ou **HISTOIRE BYZANTINE**, groupe d'annalistes, de chroniqueurs, de biographes, d'archéologues, que l'on divise communément en quatre classes. Cette série d'historiens commence après Procope. Ils n'ont presque pas d'autre mérite que celui d'être l'unique source de l'histoire du moyen âge, tant pour l'empire de Byzance que pour les pays limitrophes. Un petit nombre d'entre eux se distinguent par la pureté relative du style et par une certaine élégance. Presque toutes leurs compilations sont faites sans plan et sans goût; leurs auteurs manquent de critique et souvent de jugement. Ils ajoutent foi aux fables les plus absurdes; la partialité et la flatterie dénaturent tous leurs récits, et leur superstition rend la lecture de leurs ouvrages fastidieuse. Ceux qui ont ces défauts à un moindre degré sont Zonaras, Agathias, Constantin Porphyrogénète, Nicéphore Bryenne, Anne Comnène et Jean Cinnamus. Quatre d'entre eux, Zonaras, Nicétas Acominatus, Nicéphore Grégoras et Laonicus Chalcondyle forment la première classe, ou ce qu'on appelle le corps des historiens byzantins proprement dits. En effet, leur réunion forme une histoire complète des temps écoulés entre Constantin le Grand et la prise de Constantinople, de manière que l'un reprend le fil des événements au point où son devancier l'a laissé.

Les *Annales* de Jean Zonaras, que les éditeurs ont distribuées en dix-huit livres, vont depuis la création du monde jusqu'en 1118. Elles sont moins diffuses que la plupart des autres histoires des écrivains byzantins. Pour les temps anciens, l'écrivain s'est servi, indépendamment d'Eutrope et de Dion Cassius, d'auteurs perdus pour nous, ce qui donne du prix à son ouvrage. Pour ce qui regarde Constantin et les princes de sa maison, il est meilleur à consulter qu'aucun autre historien. Dans les dernières parties de ses *Annales*, il rapporte des événements dont il a été témoin, et, ce qui vaut mieux, il les rapporte avec impartialité. Il n'est pas moins impartial quand il relève les divers abus de l'Eglise et de l'Etat. L'*Histoire des empereurs de Byzance* en vingt et un livres, par Nicétas Acominatus, surnommé *Choniates*, forme dix ouvrages différents, dont le premier commence en 1118 et le dernier finit en 1206. Elle est très-intéressante par l'importance des événements, la franchise de l'historien, son savoir, ses talents et son goût éclairé pour les arts; mais elle est gâtée par des déclamations et un penchant prononcé pour la satire. Nicéphore Grégoras a laissé une histoire byzantine, qu'il appelle *Rômaikê Istoria*, en trente-huit livres, dont les vingt-quatre premiers seulement, de 1204 à 1351, ont été publiés. Les quatorze derniers, qui allaient jusqu'en 1359, n'ont jamais été imprimés. C'est un historien passionné et partial : son style est affecté, surchargé de figures et plein de répétitions. Laonicus ou Nicolas Chalcocondyle, plus connu sous le nom de Chalcondyle, nous a laissé une *Histoire des Turcs et de l'Empire grec*, de l'année 1298 jusqu'en 1462. « Sa diction, dit Sainte-Croix dans l'*Examen des historiens d'Alexandre*, est barbare et pleine d'expressions triviales; mais son ouvrage est important pour l'histoire du XVe siècle. » Ce récit, en dix livres, est riche en faits; mais quelquefois on y trouve trop de crédulité. Un anonyme l'a continué jusqu'en 1565.

Dans la seconde classe, on place une suite d'écrivains qui méritent à peine le titre d'historiens, mais qui sont ordinairement désignés sous celui de chroniqueurs, parce qu'ils donnent des histoires générales depuis la création du monde jusqu'à l'époque où ils ont vécu. Les précédents, tout en remontant à des siècles fort reculés, font un récit détaillé d'événements dont ils ont été témoins; tandis que les chroniqueurs dont nous parlons ne sont, d'un bout à l'autre, que des compilateurs et ne nous intéressent qu'autant qu'ils ont quelquefois puisé à des sources taries pour nous. Voici les principaux : Georges, surnommé le *Syncelle.* Sa *Chronique*, qui ne va que jusqu'au règne de Dioclétien, est, malgré tous ses défauts, d'une grande utilité pour l'étude de la chronologie ancienne, que la plupart des historiens grecs et latins ont négligée. Elle fut continuée jusqu'en 813 par Théophane l'Isaurien, surnommé le *Confesseur.* Ce dernier eut à son tour pour continuateurs Léon le grammairien, nommé aussi Asianus ou Car (le Carien), et Jean Seylitza, surnommé *Thracésius.* Le premier va depuis 813 jusqu'à 949; le second, depuis 811 jusqu'à 1081. Après eux, nous citerons seulement quelques noms : Saint Nicéphore, patriarche de Constantinople; Jean d'Antioche, surnommé *Malalas;* Julius Pollux, Siméon, surnommé *Métaphraste;* Michel Glycas; Georges, surnommé le *Moine;* Georges Hamartolus ou le Pêcheur; Jean le Sicilien, Georges Cedrenus, Constantin Manassès et Joël. Il ne faut pas oublier une chronique dont une partie est antérieure à cette époque. Elle est connue sous le nom de *Chronique paschale*, parce qu'elle a été rédigée sur les canons de villes et de provinces qui avaient pour objet la célébration de la fête de Pâques; de *Chronique d'Alexandrie*, parce que des savants l'ont attribuée à Georges, évêque d'Alexandrie dans le VIIe siècle; enfin, de *Fasti Siculi*, parce que le manuscrit a été trouvé en Sicile. Cet ouvrage est le travail de trois auteurs, dont le premier va depuis l'origine du monde jusqu'à l'an 354 av. J.-C.; le second jusqu'en 360, et le troisième a ajouté le catalogue des empereurs jusqu'en 1042.

Dans la troisième classe, on range les biographes et les historiens qui se sont occupés d'une époque de peu d'étendue ou d'un événement isolé. Comme ils ont été presque toujours *témoins des faits* qu'ils racontent, ils ont pour nous plus d'intérêt que les simples chroniqueurs. Voici les principaux, sur lesquels nous donnerons quelques détails. Agathias de Myrine fut un des littérateurs distingués du VIe et du VIIe siècle. Il nous a laissé sous ce titre : *Peri tês Joustinianou basileias*, une histoire du règne de Justinien, divisée en cinq livres, qui fait suite à celle de Procope et comprend les années 553 à 559. Cet ouvrage est un des moins mauvais des Byzantins. Pourtant, sa diction, dit de Sainte-Croix, est prolixe, peu naturelle et remplie de termes uniquement consacrés à la poésie. On ne peut excuser son incorrection, sa boursouflure et la négligence de son style. Il est encore plus difficile de lui pardonner son peu de jugement et sa légèreté d'esprit. Il voltige de tous côtés et ne sait jamais s'arrêter. Néanmoins, les digressions d'Agathias sur les usages et les institutions des Perses, puisées dans les archives mêmes de cette nation, et les détails qu'il nous donne sur les mœurs des Francs, des Goths et des Huns, etc., *prêtent à son ouvrage un très-grand intérêt.* Ménandre de Constantinople, surnommé *protector* ou *garde du corps*, continua l'histoire d'Agathias sur le règne de Justinien jusqu'en 582. Il ne nous reste de cet auteur que quelques fragments très-précieux conservés par Théodosius. Ce qu'on y trouve de plus remarquable, c'est le traité conclu entre Justinien et Chosroès, avec la description de toutes les formalités qui l'accompagnèrent. Théophylacte, surnommé *Simocatta,* a écrit une *Histoire de Maurice* en huit livres, depuis la mort de Tibère II, en 582, jusqu'au meurtre de Maurice en 602. Les cinq premiers livres sont consacrés à la guerre contre les Persans, les autres à la guerre des Avares et des Slaves et à la fin tragique de Maurice. Il nous apprend lui-même qu'en ayant lu en public, sous le règne d'Héraclius, quelques fragments où il rapportait la mort de ce prince, tout l'auditoire fondit en larmes. Son style ne manque pas d'élégance, mais ses expressions sont froides, recherchées, trop métaphoriques, et il cède trop au désir de faire parade de philosophie. L'empereur Constantin VI Porphyrogénète, un des grands protecteurs des lettres au Xe siècle, a laissé une *Vie de Basile le Macédonien,* son aïeul, depuis 867 jusqu'en 886. C'est un bon ouvrage pour le siècle où il a été composé, bien qu'il soit plutôt écrit dans le genre oratoire que dans le style historique. Il eut un continuateur anonyme depuis 886 jusqu'en 963. Nicéphore Bryenne, mari d'Anne Comnène, entreprit, par ordre de l'impératrice Irène, sa belle-mère, une histoire de la maison des Comnènes qu'il intitule ὕλη ἱστορίας, *Matériaux historiques.* Cet ouvrage, divisé en quatre livres, commence à Isaac Comnène, qui régna un instant sans pouvoir transmettre le trône à sa famille. Elle n'y remonta qu'avec Alexis en 1081, et c'est à cette époque que finit l'ouvrage de Bryenne, parce que la mort l'empêcha d'aller plus loin. Sa diction est soignée, mais, quoiqu'il ait eu à sa disposition d'excellents matériaux, on ne peut compter sur son impartialité. Anne Comnène, fille de l'empereur Alexis et femme de Bryenne, nous a laissé une histoire de son père, intitulée *Alexias*, et divisée en quinze livres, de l'année 1069 à 1118. Elle avait tous les avantages que peuvent donner l'éducation la plus savante et la plus soignée et une étude assidue des anciens auteurs classiques. Son style est recherché et élégant; mais elle s'y arrête au point de faire voir qu'elle le regarde comme la première qualité d'un historien. Elle affecte une érudition souvent déplacée. L'orgueil et une vanité excessive se trahissent à chaque page, et ces deux passions n'ont pas peu contribué, avec sa piété filiale, à donner à son histoire le ton et les couleurs du panégyrique. Les difficultés que lui créait sa position ne lui ont pas échappé, et c'est à ce sujet qu'elle écrivait dans sa préface. « Si je donne des louanges à Alexis, on me soupçonnera de préférer ma propre gloire à la vérité; d'un autre côté, si la nécessité du sujet m'oblige à désapprouver quelques-unes de ses actions, on m'accusera d'impiété. » Elle aurait dû conclure qu'une fille ne doit pas écrire l'histoire de son père. En effet, si elle s'est montrée fille pieuse en représentant Alexis sous les traits d'un héros et d'un sage, elle s'est montrée historien peu fidèle, car il est certain qu'il ne fut ni l'un ni l'autre. Jean Cinnamus écrivit en quatre livres, ou, d'après une autre distribution, en six livres, la *Vie de l'empereur Manuel Comnène* et de son père Calojean ou Jean Comnène, frère d'Anne Comnène, depuis 1118 jusqu'en 1176. Son style, formé sur celui de Xénophon, n'est pas sans mérite; mais il est très-partial, et notamment très-injuste envers Roger, roi de Sicile. Si l'on veut du reste connaître d'une manière toute particulière ce siècle illustré par les croisades, on n'a qu'à comparer les trois historiens qui précèdent : Nicéphore, Anne et Jean. Georges Acropolite et Georges Pachimère ont raconté l'histoire du temps pendant lequel Constantinople fut au pouvoir des Latins, depuis 1204 jusqu'à 1308. Jean Cantacuzène, renversé du trône qu'il avait usurpé, écrivit une *Histoire byzantine* en quatre livres. Elle commence en 1320, à la mort de Michel Paléologue, et finit en 1357. Cet ouvrage est mal écrit; mais il porte un caractère de franchise qui intéresse. Attaché à la secte des palamites, Jean Cantacuzène réfute souvent les assertions de Nicéphore Grégoras, leur ennemi. Jean Ducas, après la prise de Constantinople par les Turcs, composa une histoire où, après avoir remonté brièvement jusqu'à la création du monde, il raconte avec plus de détails ce qui s'est passé depuis l'année 1341 jusqu'à la prise de Lesbos par les Turcs, en 1462. On peut le regarder comme le continuateur de Cantacuzène, dont il confirme la véracité. Il a écrit en style barbare, mais avec une certaine intelligence des causes des événements désastreux dont il avait été témoin. Georges Phranza, après la prise et la conquête de la Grèce par les Turcs, écrivit, en quatre livres, sous le nom de *Chronique*, toute l'histoire des Paléologues, ou, comme il les appelle, des Comnènes, de l'année 1260 jusqu'en 1477. Son ouvrage est divisé en quatre livres. Le premier contient l'abrégé des règnes des six premiers empereurs; le second, le règne de Jean, fils de Manuel; le troisième, la prise de Constantinople par Mahomet II et la mort de Constantin Dracosès; enfin le quatrième, l'historique des divisions de la famille impériale et la chute de l'empire grec. Si on lui reproche ses digressions, c'est un défaut dont nous profitons aujourd'hui, car la plupart sont intéressantes et contiennent des détails précieux échappés aux auteurs contemporains. On lui reproche aussi ses invectives contre Mahomet; mais Gibbon reconnaît, au contraire, que le portrait qu'il en fait est le plus modéré qu'on ait tracé du conquérant de Byzance, puisque, tout en lui reprochant ses cruautés, il rend pleine justice à sa prévoyance, à son courage et à son activité infatigable. Dans cette classe nous rangerons encore les auteurs suivants, dont nous ne ferons que citer les noms : Candide, Jean d'Epiphanie, Théophane de Byzance, surnommé le *Jeune*, qui écrivirent sous l'inspiration de Constantin Porphyrogénète, Jean Cameniata, Léon le Diacre, Démétrius Cydonius, Jean Anagnostes, Jean Cananus et Théodore Gaza.

Dans la quatrième classe des historiens byzantins, on place ceux qui se sont occupés d'antiquités et de la science que nous nommons aujourd'hui *statistique.* Leurs ouvrages sont très-utiles pour la connaissance de la cour de Constantinople et pour l'intelligence des événements qui s'y sont passés. A cette classe appartient l'ouvrage de Procope sur les bâtiments élevés ou restaurés par Justinien, ainsi que la description en vers de l'église de Sainte-Sophie par Paulus Silentiarius. Jean Laurentius, surnommé *Lydus*, composa sur les magistrats romains (*Peri archôn tês Romaiôn politeias*) un ouvrage important pour la connaissance des antiquités romaines. Ce manuscrit, longtemps regardé comme perdu, fut retrouvé à Constantinople, dans la bibliothèque du prince Constantin Morusi, en 1784, par MM. de Choiseul-Gouffier et de Villoison, et imprimé en 1812. Le même auteur avait fait un ouvrage sur les *Prodiges.* C'est un recueil de tout ce qu'on savait du temps de Justinien sur la science des augures chez les Toscans et les Romains, qui ne nous est connu que par l'abrégé en latin de Bède le Vénérable et par divers fragments, l'un sous le titre du *Tonnerre pour chaque jour*, un autre *Des Tremblements de terre*, un troisième inédit sur le *Tonnerre en général*, et un calendrier qui a été imprimé en latin, mais non en grec. Hiéroclès le Grammairien, que l'on croit contemporain de Justinien, ou, ce qui est certain, antérieur au Xe siècle, a publié, sous le titre de Συνέκδημος, compagnon de voyage, la description des soixante-quatre provinces formant l'empire de Byzance, avec les neuf cent trente-cinq villes qui s'y trouvaient situées. L'empereur Constantin Porphyrogénète composa plusieurs ouvrages qui appartiennent à cette classe. Ils sont intitulés : *De l'administration de l'Empire*, *Des cérémonies de la cour de Byzance*, *De la disposition des forces militaires dans l'Empire*, *Tactique*, et assurent à ce prince une place distinguée parmi les écrivains qui ont écrit sur l'art *militaire.* Mathieu, moine et médecin du commencement du XIIIe siècle, nous a laissé en vers un ouvrage sur les *Offices du palais impérial.* Hésychius de Milet, surnommé *Illustris*, composa une *Chronique* depuis Bélus, roi des Assyriens, jusqu'à la mort de l'empereur Anastase Ier. Des six sections dont se composait l'ouvrage, la dernière, dans un fragment qui nous reste et qui est intitulé *De l'origine de Constantinople*, a servi à Georges Codin ou Codinus, surnommé *Curopalate*, pour la rédaction de ses *Extraits d'une chronique sur les origines de Constantinople.* Le même Codinus a écrit un ouvrage *Sur les offices de la cour et de l'Eglise patriarcale de Constantinople.* Il donne des renseignements sur les derniers temps de l'empire grec. Un anonyme écrivit au XIe et au XIIe siècle quatre livres *Sur les antiquités de Constantinople.* Il divise cette ville en trois quartiers, dont il décrit les édifices et les monuments. Indépendamment de ces ouvrages, on en trouve quelques autres qu'on ne peut ranger dans les classes précédentes et dont on peut faire une cinquième classe, qu'on pourrait appeler *Mélanges.* Cette partie peut comprendre les œuvres suivantes : Un ouvrage sur les ambassades que les Romains envoyèrent ou reçurent. Ce n'est qu'une petite partie d'une compilation que Constantin Porphyrogénète avait fait faire sur ce sujet d'après les meilleurs historiens. Elle comprenait cinquante-trois livres. Ce qui nous en reste porte le titre d'*Extraits des ambassades* et a pour auteur un certain Théodosius, qui se donne le surnom de *Mikros,* petit. Un livre de Théophylacte, archevêque de Bulgarie dans le Xe siècle, adressé à Constantin Porphyrogénète sous le titre de Παιδεία βασιλική, c'est-à-dire *Institution impériale.* Divers extraits conservés par Photius et Suidas. Enfin, on pourrait y joindre les *Préceptes sur l'éducation d'un prince,* que l'empereur Manuel Paléologue adressait à son fils Jean III, quoiqu'ils ne fassent pas partie de la collection byzantine; et un ouvrage inédit du même auteur, contenant une suite de dialogues qu'il suppose avoir eus, pendant les quartiers d'hiver à Ancyre, avec un professeur turc, et qui font voir l'état de l'empire au commencement du XVe siècle. (M. Hase l'a fait connaître dans le volume VIII des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale.*) On ne comprend pas dans la série des historiens byzantins Jean-Xiphilin de Trébizonde, qui, vers 1070, fit de l'ouvrage de Dion Cassius un abrégé très-médiocre, mais précieux parce qu'il remplace pour nous une grande partie de l'original, qui est perdu.

Nous avons donné la liste des auteurs compris sous la dénomination générale d'historiens byzantins. Comme on a pu le voir, dans ce nombre il y en a peu qui aient une grande valeur réelle, mais ils ont presque tous une très-grande valeur relative, parce que nous y trouvons des matériaux pour l'histoire de cette époque du moyen âge que nous ne saurions avoir sans eux; de plus, ce n'est pas sans intérêt que nous suivons les dernières traces de cet empire, qui commença sur les bords du Tibre et finit près du Bosphore, n'ayant gardé de sa haute origine qu'un incroyable orgueil, et que nous contemplons le lent affaissement de cette Byzance, qui fut pendant tout le moyen âge la clef de l'Europe et comme le cœur du vieux monde survivant à sa destruction.

Il existe deux éditions de la *Collection des historiens byzantins.* Cette collection fut publiée par ordre de Louis XIV et imprimée au Louvre, avec un luxe qui était dans le goût du *grand roi.* L'impression fut terminée en 1667. Cette édition du Louvre fut confiée aux érudits les plus distingués de l'époque. Plus tard on en fit une seconde à Venise.

BYZANTIN (EMPIRE) ou **Empire d'Orient,** nom sous lequel on désigne l'un des deux empires formés du démembrement de l'empire romain, après la mort de Théodose. Il eut mille ans de durée (de 395 à 1453), et est aussi connu dans l'histoire sous les noms de *Bas-Empire*, *Empire grec*, et *Empire de Constantinople.* Il n'y a peut-être pas, dans les annales humaines, d'histoire plus honteuse, plus souillée de crimes et de lâchetés; c'est une interminable série de trahisons, d'assassinats, de scènes de carnage, entremêlée de disputes théologiques que venaient interrompre les hordes de barbares de toutes les parties du monde. Dans l'origine, l'empire d'Orient comprenait la Grèce, la Macédoine, la Thrace, l'Illyrie, la Dacie, la Mésie, toute l'Asie Mineure, la Mé-

sopotamie, l'Arménie, l'Hellespont, la Paphlagonie, la Cappadoce, les îles de la Grèce, la Phénicie, la Syrie, l'Egypte, une partie de l'Afrique, etc. Il acquit quelques provinces lors du démembrement de l'empire d'Occident, en Italie, en Afrique et en Espagne. Mais, après avoir en partie échappé aux invasions du ve siècle, il commença à décroître vers 560 : les Lombards s'emparent d'une partie de l'Italie et ne laissent à l'empire grec que la Grande-Grèce et l'exarchat de Ravenne; les possessions d'Espagne sont abandonnées, les provinces au sud du Danube sont conquises par les Bulgares et les Croates; puis l'invasion arabe enlève à l'empire la Mésopotamie (632-634), la Syrie, la Palestine (636), l'Egypte (640), l'Afrique (670-698). Quelques empereurs, cependant, luttèrent contre ce démembrement des conquêtes romaines; mais les querelles religieuses, les compétitions de pouvoir, les rivalités, la corruption hideuse, les vices de ce peuple dégradé, rongeaient au dedans ce squelette d'empire et livraient aux coups multipliés des barbares un corps sans défense et d'où se retirait la vie. Au viiie siècle, les empereurs perdent ce qu'ils possédaient encore en Italie; au ixe, la Corse, la Sardaigne et la Sicile sont conquises par les Sarrasins; au xie, les Turcs s'emparent des deux tiers de l'Asie Mineure. Les croisés, qui traversent l'empire grec, ne lui sont d'aucun secours, et signalent même leur passage par des dévastations qui diffèrent peu de celles des barbares du Nord ou de l'Asie. La quatrième croisade se détourne de Jérusalem et s'empare de Constantinople (1204). Un *empire latin* se substitue à l'empire grec ; mais, en 1261, Michel Paléologue reprend Constantinople et rétablit l'empire d'Orient, qui ne comprenait plus alors qu'une partie de la Thrace, la Macédoine, la Grèce et quelques provinces en Asie. Au xive siècle, les conquêtes ottomanes réduisent les empereurs à la possession de Constantinople et de quelques districts européens. Un instant arrêtés par les conquêtes de Tamerlan en Asie, les Turcs reprennent leur marche envahissante, et enfin Mahomet II, en 1453, vient terminer la longue agonie de cet empire décrépit en s'emparant de Constantinople. Pendant cette période de 1058 ans, neuf dynasties occupèrent le trône, sans compter les empereurs latins et quelques tyrannies éphémères. 1o *Dynastie théodosienne* (395-457) : Arcadius, Théodose II, Pulchérie, Marcien. — 2o *Dynastie de Thrace* (457-518) : Léon Ier, Léon II, Zénon, Basilisque, Anastase Ier. — 3o *Dynastie de Justinien* (518-610) : Justin Ier, Justinien Ier, Justin II, Tibère II, Maurice, Phocas. — 4o *Dynastie d'Héraclius* (610-717) : Héraclius Ier, Héraclius Constantin, Héracléonas Constantin, Constant II, Constantin III, Justinien II, Léonce, Tibère III, Philippique, Anastase II, Théodose III. — 5o *Dynastie isaurienne* (717-867) : Léon III l'*Isaurien*, Constantin IV, Léon IV, Constantin V, Irène, Nicéphore Ier, Staurace, Michel Ier, Léon V, Michel II, Théophile, Michel III. — 6o *Dynastie macédonienne* (867-1057) : Basile Ier, Constantin VI, Léon VI, Alexandre, Constantin VII, Romain Ier, Constantin VIII, Romain II, Basile II, Constantin IX, Nicéphore II, Phocas, Jean Ier, Romain III, Michel IV, Michel V, Zoé, Constantin X, Théodora, Michel VI. — 7o *Comnènes, Ducas et Anges* (1057-1204) : Isaac Ier Comnène, Constantin XI, Eudocie, Michel VII, Andronic, Romain IV, Nicéphore III, Nicéphore IV, Alexis Ier, Jean II, Manuel Ier, Alexis II, Andronic Comnène, Isaac II, Alexis III, Alexis IV, Alexis V. — 8o *Empereurs latins* (1204-1261. — Pendant cette période, les Grecs règnent à Nicée et à Trébizonde) : Baudouin Ier de Flandre, Henri de Flandre, Pierre de Courtenay, Robert de Courtenay, Baudouin II, Jean de Brienne V. — *Interrègne, anarchie.* — 9o *Paléologues* (1261-1453) : Michel VIII, Andronic II, Michel IX, Andronic III, Jean V, Jean VI, Mathieu Cantacuzène, Manuel II, Jean VII, Jean VIII, Constantin XII Dracosès. *Prise de Constantinople* par les Turcs en 1453.

BYZANTINE s. f. (bi-zan-ti-ne — rad. *bizantin*). Nom donné à la collection des historiens du Bas-Empire. Voir plus haut.

— pl. Numism. Monnaies frappées par les souverains de Byzance, depuis Constantin jusqu'à la chute de l'empire d'Orient : *Des* BYZANTINES *d'or, d'argent, de bronze.* Voir plus haut l'article *Monnaies byzantines*, au mot BYZANTIN.

BYZANTIUM, nom latin de Byzance.

BYZAS. D'après la tradition, ce fut lui qui, à la tête d'une colonie de Mégariens, fonda la célèbre ville de Byzance, l'an 658 avant notre ère. Selon Diodore, Byzas était contemporain des Argonautes. Pendant une de ses absences, Strombus, son frère, fomenta une révolte et voulut s'emparer de la ville; mais Philadéa, épouse de Byzas, rassembla les femmes qui se trouvaient dans la cité naissante, marcha avec elles contre Strombus et le défit complètement.

BYZÈNE s. f. (bi-zè-ne). Crust. Genre de crustacés, qui paraît voisin des sténopes.

BYZIA. V. BIZYA.

BZOVIUS (Abraham), en polonais **Bzowski**, théologien polonais, né à Proczovic en 1567, mort à Rome en 1637. Il était prieur des dominicains de Cracovie et avait professé avec distinction la philosophie et la théologie à Milan et à Bologne. Appelé à Rome par le pape Paul V, il y écrivit sa *Continuation des Annales de Baronius* (de 1198 à 1532), ouvrage qui fut vivement attaqué par les jésuites et les cordeliers, comme étant trop favorable aux dominicains. On a encore de Bzovius d'autres ouvrages d'histoire ou de théologie, notamment une *Vie de saint Dominique* et les *Annales de son ordre*, restées en manuscrit.